TOME II.

(DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1844.)

15e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

—

Rue de Seine, n. 10.

BARRE.	[illegible]	COLIN.	[illegible]	GUILLON.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BLANC (Julien).	J. B.	CONSIDERANT.	V. C.	HENNEQUIN.	V. H.	PELLARIN.	C. P.	VALOIS.	VAL.
BOIVIN.	LOUIS B.	DALY.	C. D.	JACOB.	C. J.	PELLETAN.	E. P.	VENEDEY.	J. V.
BOUDON.	R. B.	DEVAY aîné.	F. D.	JACQUOT.	A. J.	PERREYMOND.	PERR.	VIDAL.	F. V.
BOURDON.	E. B.	DEVAY jeune.	D. j.	KR...	K.	DE POMPERY.	E. DE P.	WEILL.	A. W.
BRETON.	BRE.	DOHERTY.	H. D.	KUSS.	C. K.	ROBINET.	R.	WYSLOUCH.	WYS.
BUREAU.	ALL. B.	DUVAL.	J. D.	LAVERDANT.	D. L.	TAB.....	TAB.	YSABEAU.	A. Y.
CANTAGREL.	F. C.	FRANCHOT.	FR.	LEFÈVRE.	E. L.				

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. CONSIDERANT, rédacteur en chef; Julien BLANC, E. BOURDON, ALL. BUREAU, F. CANTAGREL, C. DALY, FRANCHOT, D. LAVERDANT et C. PELLARIN.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES.

Les vœux d'un prince. — 1. VAL.
Prospérité croissante des classes ouvrières en Angleterre. — Chanson de la chemise. — 4 et 5. F. V.
Allocution de M. Laffitte. — 1. V. C.
Lettre de M. Gasparin aux électeurs de la Corse. — 1. F. D.
Sur le mot *anarchiste*. — 1. C. P.
La chasse seigneuriale en Allemagne. — 1. A. W.
Avènement de la politique nouvelle. — 2. F. D.
Les deux idées fixes du gouvernement de juillet. — 3. A. T.
Comment il faut combattre le prétendant. — 4. A. C.
L'optimisme officiel. — 4. C. P.
Le droit au travail proclamé par le *Times*. — 5. F. V.
Encore l'optimisme officiel. — 5 C. P.
Entente cordiale. — 5. L. B.
Nouvelles de l'Inde et de la Chine. — 5. L. B.
Les Rois. — 6. A. C.
LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ. Enseignement de la philosophie dans l'Université. Méthode éclectique. Système qui en résulte. Comment il pourrait se compléter. — 6. — Règles que le professeur officiel doit s'imposer vis-à-vis les religions. — Enseignement libre de la philosophie. Résumé général. — 7. — (Voir les numéros des 14, 15, 16 novembre; 24, 25, 28, 30 et 31 déc. 1843).
Les véritables anarchistes. — 7. V. H.
Sur une lettre de M. Gustave de Beaumont. — 7 et 11. F. V.
Logique du *Globe*. — 7. C. P.
De la nature de notre opposition. — 8. P. F.
Amende honorable du *Globe*. — 8. VAL.
Aux magistrats. — 8. D. L.
Discours de M. Dubouchage. — 10. J. D.
Arcades ambo. — 10. V. C.
Conversion du *Globe*. — 10. VAL.
Percement de l'isthme de Suez. — 11. V. C.
Le gouvernement a besoin d'être soutenu. — 11. A. C.
Analogies de la politique. — 12. V. C.
Du travail des femmes dans les mines. — 12. F. G.
Insuffisance des palliatifs économiques. — 13. L. B.
La dotation du peuple. — 14. C. P.
Élaboration de l'adresse. — 14. A. C.
Les méchancetés du *Constitutionnel*. — 14. C. P.
La situation est-elle la même qu'en 1829. — 15. C. P.
Le jury de Dublin. — 15. A. C.
Situation des classes ouvrières en Angleterre. — 15. J. V.
DISCUSSION DE L'ADRESSE. — Légitimistes. — 16. L. B.
— M. Thiers. — 17. — L'étude et la récréation. 18. — On demande un ministre du commerce. 19. — La politique de l'ennui. — 20. — Un échec de la féodalité. — La cordiale entente. — 21. — Concurrence ministérielle. — 22. — Droit de visite. — 24. — Séance des ajournements. — 25. — Une chambre peu présidée. — 26. — Gand et Belgrave-Square. — 27. — Victoire du ministère. — 28.
Le droit de visite en 1843 et 1844. — 18. V. H.
La France s'ennuie. — 19. A. C.
Procès des repealers. — 19, 20 et 26. A. C.
Le *National* et les idées sociales. — 20. J. V.
État de la Syrie. — 21. A. C.
Recrudescence du fanatisme musulman. — 21. A. C.
Le droit de visite dans l'adresse. — 22. A. C.
La politique de la France. — 24. R. B.
Sur la discussion de l'adresse. — 29. A. C.
Progrès des idées de Fourier aux États-Unis. — 28. E. B.
Réponse à la *Réforme*. — 29. EV. DUP.
MONTÉVIDÉO. — Lettre de M. l'envoyé de la république montévidéenne et commentaires. — 29. — État de la question montévidéenne. — 73. — Discussion avec la *Presse*. — 78. — Documents. — 99. — Correspondance. — 101 et 132. V. C.
L'affaire de Montévidéo à la chambre. — 151 et 153. PERR.
Fausse appréciation de la *Presse* relativement à Montévidéo. — 153 et 155. — L'amiral Lainé. — 174. D. L.
Démission des députés légitimistes. — 30. PERR.
Les crédits supplémentaires. — 31. V. H.
M. Thiers et M. Guizot. — 32. ...
M. Ducos et le mot *flétrir*. F. G.
Les fraudes commerciales nuisibles aux classes pauvres. — 33.
Loi sur la chasse. — 34. — A qui attribuer la propriété du gibier? — 35. — Règlement du droit de chasse. — 37. — Projet de loi sur la chasse. — 41. — Discussion à la chambre des députés. — 44 et 45. — De la louveterie. — 52. VAL.
Le *Constitutionnel* croit à l'association. — 34. — V. H.
Discours de la reine d'Angleterre. — 35. ...
Démission de M. de Salvandy. — 35. A. C.
La conversion des rentes. — 36. ...
La traite des femmes. — 36. A. T.
— Au *Globe*. — 36. A. C.
Les éventualités de la régence. — 37. A. T.
Sort des ouvrières. — 37. V. C.
Agriculture et industrie. — 38 et 39. D. L.
Espartero. — 38 J. D.
Les projets de dotation. — 38. A. T.
Pensées du ministère sur les chemins de fer. — 39. A. T.
Nouvelles de l'Inde et de la Chine. — 39. A. C.
Colonie de Petit-Bourg. — 39. L. B.
Lord Brougham et le droit de visite. — 40. J. B.
Politique intérieure du cabinet tory. — 40. A. C.
Il est bon que la presse soit surveillée. — 40. J. V.
Organisation de l'instruction publique. — 42 et 49. V. C.
Polémique avec le *Siècle*. — 42. D. L.
Effets de l'alliance anglaise. — 43. V. C.
Sociétés phalanstériennes aux États-Unis. (Extr. de la *Phalange* de New-Yorck.) — 43. A. C.
Proposition Rémusat. — 44. A. C.
La réforme administrative. — 45. V. C.
Sur la police du roulage. — 46, 47 et 85. ...
L'État n'est pas incapable. — 46. V. C.
La conquête du Sind et la politique civilisée. — 46. J. V.
L'Irlande et le droit de visite. — 47 et 51. A. C.
Condamnation d'O'Connel. — 47. J. V.
La question sociale est une question européenne. — 48. C. P.
L'impôt du sel. — 48. R. B.
Le paupérisme en Allemagne. — 48. A. W.
Du socialisme. — 49. H. R.
La situation intérieure. — 50. A. C.
Prise de possession de Taïti. — 50. ...
Pétition des ouvriers aux chambres. — 51. C. P.
Le bœuf gras. — 51. C. P.
Projet de loi sur les patentes. — 52 et 53. — Erratum. — 53. R. B.
Discussion de la proposition Rémusat. — 53. V. H.
Pourquoi nous l'avons combattue. — 54. V. H.
Mouvement réactionnaire en Allemagne. — 53. A. W.
De l'anarchie en Syrie. — 54. A. C.
La politique française en Orient. — 55. A. C.
La presse départementale. — 55. P. F.
Organisation nationale et unitaire de l'assurance. — 56-57. R. B.
Taïti et les Sandwich. — 56. A. C.
Fruits de l'alliance anglaise. — 56. A. W.
Avènement officiel de la politique nouvelle. — M. Nothomb. — 57. V. C.
Rappel de l'amiral Dupetit-Thouars. — 57. D. L.
Irlande et Pologne. — 57. A. C.
Abaissement continu. — 58. D. L.
Discussion sur la loi des patentes. — 58, 59, 68 et 69. A. C.
Le roi de Prusse et son peuple, traduit par WYS.
Reprise du système guerroyant en Algérie. — 59. C. P.
Affaire de Taïti. — 60 et 61. — Réponse à une lettre. — 65. D. L.
Pétition contre les fortifications de Paris. — 62 et 63. A. C.
Le gouvernement belge. — 62. E. B.
Le ministère, la chambre, les électeurs et la presse. — 64. F. G.
Réélection des députés démissionnaires. — 65. A. C.
Les misères de la vieille gauche. — 66. D. L.
Branche aînée et branche cadette. — 66. E. B.
Budget de la misère en Angleterre. — 66. F. V.
Lettre sur les fortifications. — 68. — Les fortifications. — 69. — Discussion à la chambre. — 70. V. C.
L'Irlande devant la chambre des communes. — 69. J. V.
Une leçon à la féodalité industrielle. — 70. A. C.
Intérêts départementaux et communaux de la France. — Le commerce de Paris à 8 kilomètres des quais. — 72 et 77. — Déplacement de la population. — 147. PERR.
La guerre pour la guerre en Algérie. V. H.
Les patentes et les manufactures. — 74. A. C.
Réforme judiciaire. — 74. C. J.
L'Angleterre et le Brésil. — 74.
Question sur le Roulage. — 74. BRE.
Nouvel aspect de la question d'Orient. — 75. A. C.
Affaire de M. de Girardin. — 76. V. H.
Le faux équilibre européen. — 77. A. C.
Réaction en Allemagne. — 78. G. "
Proposition Lacrosse. — 79. A. C.
Un concile constitutionnel. — 80. A. C.
Discussion de la loi sur le recrutement. — 81, 82, 83, 86 et 87. A. Y.
Lord Ashley et le travail des femmes en Angleterre. — 82 et 83. J. V.
Lettre de l'archevêque de Paris au ministre des cultes. — 82. V. H.
Manifestation chez les classes ouvrières en Belgique. — 82. P. F.
Napoléon socialiste. — 83. V. H.
La démocratie pacifique à la démocratie révolutionnaire. — 83 et 87. V. C.
Abolition du timbre. — 84. A. T.
Affaire des renégats turcs. — 84, 89, 98 et 102. A. C.
Le président du conseil octogénaire. — 85. PERR.
Isthme de Panama. — 85. E. B.
Plainte contre la poste. — 86.
Du timbre des journaux. — 86. A. T.
Proposition sur l'avancement des fonctionnaires. — 87.
Chemin de fer atmosphérique. — 87. K.
— Même sujet. — 88. B.
Le timbre et la *Presse*. — 8 A. T.
Discussion de la proposition sur la falsification des vins. — 89, 90 et 93. B.
Insurrections en Italie. — 89 et 90.
Réforme postale. — 91. B.
La question du travail à la chambre des lords. — 91. L. B.
Impuissance de la philantropie anglaise. — 92. F. G.
La coalition des évêques. — 92. V. H.
La conversion des rentes. — 93. E. B.
Annonce de la revue phalanstérienne. — 93.
Discussion sur la conversion des rentes. — 94 et 95. C.
Le *National* socialiste. — 95. L. B.
La presse devant la tribune. — 96. F. G.
Réunion préparatoire pour l'élection du neuvième arrondissement. — 96.
Du timbre des journaux. Moralité de l'annonce. — 97. A. T.
Du timbre et de l'annonce. — 103. A. T.
Résultats de la session en Belgique. — 97. A. Y.
Une petitesse d'un grand journal. — 97. V. H.
Troubles en Italie. — 97. A. C
Emprunt belge et colonisation. — 97. E. B.
De l'élection du neuvième arrondissement. — 98.
Flagorneries d'un journal. — 98. A. T.
Proposition sur les garanties administratives. — 98. A. C.
Troubles à Latakié. — 99. A. C.
Une conséquence des progrès des doctrines sociales. — 99. A. T.
Discussion sur la promotion administrative. — 100. A. C.
Lettre de M. de Sivry. Réponse. — 100. V. C.
De la création des médecins cantonnaux. — 100. F. G.
Événement de Rive-de-Gier. — 101. F. G.
Lettre sur cet événement. — 102, 103 et 104. F. G.
Du projet de loi sur les brevets d'invention. — 101. — Discussion. — 102, 103, 104, 108 et 109. B.
De la pairie et de l'aristocratie moderne. — 101. Par M. CIESZKOWSKI.
Banquet. — Anniversaire de la naissance de Fourier. — Toasts: Discours de M. Considerant. — 102.
Inféodation de l'aristocratie anglaise. — 103. A. C.
Élection du neuvième arrondissement. Le *National*. — 103. V. H.
L'erreur du pouvoir. — 104. F. G.
Esprit du *Journal des Débats* de 1844. — 104. V. H.
Candidature de M. Considerant au neuvième arrondissement. — 104. F. G.
L'arrondissement houiller de Saint-Étienne. — 105. A. T.
Circulaire de M. Considerant. — 105.
Affaire de Taïti. Une conscience en péril. — 106. V. H.
État réel de l'Orient. — 106. A. C.
Projet de loi sur les brevets d'invention. — 106. B.
Canal du Rhône au Rhin. Tarifs. — 107. A. T.
Chambre des pairs. — Interpellations sur Taïti. — 108. A. C.
Le droit au travail. — 109. A. C.
BUDGET. Ce que c'est que le budget. — 110. R. B.
Analyse de la dette publique. — 111. R. B.
Service des ministères. — 112. R. B.
Sophismes du budget. — 118, 119. R. B.
Réforme du budget. — 129. R. B.
Établissement du bilan. — 134. R. B.
Services départementaux et communaux. — 138. R. B.
Les chasses royales. — 110. V. H.
Troubles d'Espagne. — 116. F. G.
Part réservée au clergé dans l'enseignement agricole. — 110. P. J.
Affaire de Taïti à la chambre des députés. — 111. A. C.
RÉFORME PÉNITENTIAIRE. — 112, 113 et 114 E. B.
Même sujet. — 126 et 127. VAL.
Discussion de la loi sur cette réforme à la chambre des députés. — 115, 116, 117, 118, 122, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 137 et 139. — Adoption. — 140. E. B.
L'organisation du travail réclamée par des ouvriers de Lyon. — 112. — Raillée par le *Globe*. — 124. P. F.
Procès avec le *Globe*. — 112.
Jugement. — 139.
DISCUSSION A LA CHAMBRE DES PAIRS SUR LE PROJET DE LOI D'INSTRUCTION SECONDAIRE : Apologie de l'université. — 114. — Distinction entre l'état et l'université. — 115 et 117. — M. de Montalembert et M. Villemain. — 118. — Sur la liberté de l'enseignement. — 119. — La religion dans l'enseignement. — 121. — Les personnalités. — 122. — Les études classiques et les études scientifiques; discours de M. Turgot. — 123 et 125. — Programme du baccalauréat. — 125 et 126. — Un conseil supérieur. — 128, 129, 131, 132, 133, 135, 136 et 140. — La moralité de l'enseignement. — 142, 143, 144 et 145. — Adoption. — 146. A. C.
Mouvement et propagation de la science sociale en Espagne. — 118.
Nouvelle preuve de la loyauté du *Globe*. — 119. A. T.
Notre position dans la Presse. — 120. F. G.
Conspiration à Constantinople. — 120. A. C.
Affaire des ouvriers tailleurs à Grenoble. — 120.
Élection de M. Ch. Laffitte. — 121. F. G.
L'ancien régime et la liberté d'enseignement. — 123. V. H.
Le journal le *Commerce*. — 123. F. G.
La *Gazette de France* et la *Nation*. — 124.
Réforme administrative. — 125. VAL.
Manifeste des chartistes. — 127. F. V.
De l'expérience en matière de législation. — 128. E. B.
Les libéraux de la Restauration. — 130. E. B.
Ouverture de l'exposition de l'industrie. — 131. F. P.
La caisse des retraites. — 132. V.
Du gouvernement espagnol. — 132. F. G.
L'erreur du pouvoir. — 132. F. G.
Examen dans les bureaux de la loi sur les sucres. — 133. WYS.
Griefs de la France contre le Mexique. — 134. PERR.
Le *Globe* toujours loyal. — 134. V. C.
Colonie agricole de Mettray. — 135 F. C.
Les questions sociales discutées en Angleterre. — 136, 141, 147 et 148. F. V.
Mme Flora Tristan. — 136. V. C.
Réforme électorale. — 137. VAL.
Exécutions en Italie. — 137.
L'aristocratie anglaise et le paupérisme. — 138. F. V.
Sur la note du prince de Joinville. — 140. A. C.
Pétition pour le sel. — 142.
Lettre sur le Mexique par un Mexicain. — 143.
Prise en considération de la proposition sur la réforme électorale. — 146. VAL.
Lettre du ministre plénipotentiaire du Mexique. — 151. PERR.
La Pentecôte. — 148. A. C.
Discussion sur les crédits supplémentaires. — 149. D. L.
Même discussion. — 150. C. P.
Guerre en Albanie. — 151. A. C.
Insurrections d'Haïti. — 151.
Sur M. Laffitte. — 152. V. H.
Expérience sociétaire. — 152. A. C.
Les Anglais au Japon. — 153. A. C.
Pourquoi l'opposition est-elle impuissante? — 155. A. C.
Questions maritimes et industrielles. — 156. A. C.
Indemnité aux maîtres de postes. — 157. VAL.
Du voyage de l'empereur de Russie. — 157. A. C.
Crédit supplémentaire pour l'Algérie. — 158. V. G.
Abolition de la torture en Turquie. — 158. A. C.
Massacre des Français à Biskara. — 158.
Les porte-faix de Châlon-sur-Saône. — 158. P. F.
Élection de Louviers. — Vote sur l'Algérie. — 159. F. G.
La loi des ports. — 160 et 163. A. C.
L'ennui parlementaire. — 162. A. C.
Dégats à l'exposition. — 162 et 166. B.
Situation de la Russie. — 162. P. G.
Système atmosphérique sur la ligne d'Allemagne. — 163. PERR.
Vendra-t-on la France? — 164. V. C.
Extrait d'une brochure de M. Bonnardet sur les chemins de fer. — 164.
Les socialistes tancés dans une académie. — 167. C. P.
Révolte des tisserands en Silésie. — 167. A. W.
La république de Venezuela. — 168. PERR.
Les israélites et la cour de cassation. — 169. V. H.
Affaire du Maroc. — 170. A. C.
Examen de la loi de l'instruction dans les bureaux. — 170. WYS.
Statistique des chemins de fer en Allemagne. — 170. Erratum. — 171. A. W.
Question sur les monopoles. — 172. V. C.
La coalition des avocats. — 172. V. H.
Réponse à un journal conservateur. — 172. C. P.
Mouvement intellectuel de l'Espagne. — 173. C. P.
De l'influence de la France sur l'Orient. — 174. A. C.
Affaire du Maroc. — 175. Question des alliances. — 179. D. L.
Falsification des vins. — 175. B.
Troubles de la Silésie. — 175. A. W.
Vote contre les spéculateurs. — 176. V. C.
Position des imprimeurs de province. — 177.
Réforme électorale. — 178. VAL.
Même sujet. — 179. C. P.
Tentative de guerre civile en Grèce. — 179.
Nécessité de régénérer l'instruction publique. — 181 V. H.
Question du Maroc. — 181. D. L.
Question des céréales en Angleterre. — 181. H. D.
Violation du secret des lettres. — 182. C. P.
Translation des restes de Fourier dans une nouvelle tombe. — 182. D. L.

76. — Réponse au *Journal des chemins de fer*. — 78 — E. B.
L'Etat doit exploiter les chemins de fer. — 84. — L'état doit emprunter et non pas prêter. — 90. Chemins de Lyon et de Bordeaux. — 93. — M. Odilon-Barrot et les chemins de fer. — 103. — Aveu d'impuissance. — 116. — Décision de la commission des chemins du Nord. — 131. — Rapport de la commission du chemin de Montpellier. — 137. — Accord de la morale et de l'agiotage. — 138. — Intrigue et faiblesse. — 141 — E. B.
Discussion à la chambre des députés sur le chemin de Montpellier. — 142, 143, 144 et 145. — Acte de société de la compagnie de Strasbourg. — 148. — E. B.
Conseils à M. de Rothschild. — 165 et 166. — Discussion du chemin de Bordeaux. — 165 et 166. — Constitution législative de la féodalité mercantile. — 167. — La féodalité reconnue par le *Journal des Débats*. — 168. — Emprunt national des chemins de fer. — 169 et 170. — Vote du chemin de Bordeaux. — 171. — Vote de hasard sur les compagnies fermières. — 175. Retour sur ce vote. — 177. — E. B.
Nouveau triomphe de la féodalité industrielle. — Vote du chemin de Boulogne. — 182. — E. B.

LES TRACÉS.

Ligne de Dijon, du centre et de Bordeaux. — 109 et 116. — Perr.
Ligne de Strasbourg. — 120 — Ligne de Lyon. — 131. — Réclamation contre le tracé de Strasbourg. 144 et 148. — Perr.
Examen des tracés des chemins de fer dans les bureaux. — 145. — Rapport de M. Ch. Dupin sur le chemin de Strasbourg. — 181. — Wys.
Chemin de Strasbourg. — 148. — Par l'Aisne. — 156. — De Tours à Nantes. — 166. — Ce qu'il fallait faire. — 168. — Rapport sur la ligne de Lyon. — 171. — Discussion sur le chemin de Lyon. — 172. — Multiplication inutile des lignes. — 173. — Perr.
Considérations sur les tracés. — Rapport au conseil municipal. — 161 et 162. — V. C.

QUESTIONS AGRICOLES.

Sociétés pour la défense de l'agriculture. — 15. — L. B.
L'industrie de la soie en 1843. — 22 et 49. — Rob.
Irrigation. — 33 et 34. — Lettre de M. d'Angeville. — E. L.
Etudes sur la grande et la petite propriété. — 40 et 41. — de Gasparin.
Concours de Poissy. — 43. — E. L.
Société agricole du royaume de Sardaigne. — A. Y.
Congrès central. — 34, 50, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 69 et 71. — E. L.
Congrès agricole de la Bretagne. — 56. — D. J.
Chambres consultatives. — 72. — Val.
Cours d'agriculture de M. de Gasparin. — E. L.
Du morcellement. — 77. — E. L.
Du fonds d'agriculture dans les Pays-Bas. — 81. — A. Y.
Exposition des produits de l'horticulture. — 84. — A. Y.
Des petits colons dits *Bordiers*. — 89. — A. Y.
Séance annuelle de la société royale d'agriculture. — 106. — E. L.
Le guano. — Valeur de cet engrais. — 115 — E. L.
Expériences sur la qualité nutritive des *tourteaux*.
Solutions des difficultés sur l'irrigation. — Durand de Gros.
Institution agronomique de Grignon — 145. — E. L.
Sur la prochaine exposition d'horticulture. — 157. — E. L.
Société royale d'agriculture. — 162 — E. L.

CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Justice. — Zollwercin. Paupérisme. — 2. — La presse. — 134. — G.
Faux libéralisme de la Prusse. — Chambre de Weimar. — Poésies de M. Herweg. — 37.
Mort du pasteur Weidig. — 66. — Réaction en Prusse. — 87. — J. V.
Les universités allemandes. — 113. — J. V.

ANGLETERRE.

Tranquillité apparente. — Misère générale. — Le précurseur de l'unité, revue sociale anglicane — 20. La ligue des céréales. — 43 et 69. — L'Ir- — 142. — M. D.

GRÈCE.

Composition de la chambre. — Dislocation des partis. — 8 et 21. — Lutte des indigènes avec les étrangers. — 50, 57 et 80.
Corruption dans les élections. — 148 et 155.

SYRIE.

Affaire de Jérusalem. — 11. — Les tarifs de douane opposés aux intérêts français. — 125.

AFRIQUE.

Impression de nos conquêtes sur le Maroc. — 22.
INDE ANGLAISE. — 75.

par Jacquemart. — Aperçu sur la misère des classes ouvrières, par le prince D... S... — Etudes sur l'économie sociale, par Marbeau. — Exposé de la question pénitentiaire, par M. Lucas. — Défense du projet de loi sur les prisons, par M. Moreau Christophe. — La vérité sur les prisons, par M. Cerfbeer. — Des condamnés libérés, par le même. — Code manuel de l'autorité civile dans ses rapports avec la guerre et la marine, par Durat-Lassalle. — Notes historiques sur la cour des comptes, par M. Matlioli. — Histoire des états européens depuis le congrès de Vienne, par M. de Beaumont-Vassy. — Le Nord de la Sibérie, par M. Wrangel, traduction de M. le prince de Galitzin. — Histoire de la santé et de la maladie, par Raspail. — Lettre d'un magnétiseur, par Ricard. — La chirognomonie, par d'Arpentigny. — Le midi de l'âme, par Mme Hermance Lesguillon. — Frithiof, poème, traduit du suédois. — 120.

VARIÉTÉS.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS. — LITTÉRATURE. — SUJETS DIVERS.

Des bonbons. — 1. — B.
Casimir Delavigne. — 2. — Louis B.
Incident sur le monument de Molière. — 4. — V. C.
Description de ce monument. — 15. — Inauguration. — 16 et 17.
Vente des livres de M. Soleinne. — 11 et 13. — O. B.
Discours de Schiller sur le théâtre. — 15. Traduit par A. W.
Prière pour les prisonniers de Saint-Michel. — 21. — Mme Desbordes Valmore.
Des missions scientifiques en 1843. — 22. — A. Demersay.
Le vaisseau monstre. — 27.
Le mois des visites. — L'éducation par les joujoux. — 31 et 32. — D. L.
Caractère social de la littérature française. — 50. — E. P.
Lamartine. — 57, 64, 71 et 78. — E. P.
Victor Hugo. — 92. — E. P.
Béranger. — 129. — E. P.
M. de Chateaubriand. — 141. — E. P.
Souvenirs de l'armée portugaise. — 53.
Paris vu de la rue. — 63. — A. Y.
L'empereur Nicolas. — 70.
M Alfred de Vigny. — 7. — G. Schwob.
De la dorure. — 77 et 92. — B.
Un sourcier — 80.
Langue berbère. — 100. — Le vicomte d'Arlincourt et O'Connel. — 113 et 117.
Société philotechnique. — 148.
Journée du 7 août 1830, par M. Cormenin. — 154.
De la nécessité d'une direction générale des sciences. — 169. — C. P.
Citations des *Guêpes*. — 117.
Citations de l'*Almanach du mois*. — 123.

EXPOSITION DE PEINTURE.

Des artistes et du jury d'examen. — 90. — D. L.
L'art doit avoir un but social. — 116. — D. L.
Il faut rendre l'homme heureux. — Statistique des sujets de tableaux. — 117. — D. L.
Sujets religieux. — 120. — D. L.
Sujets religieux et de familisme. — 123. 127 et 128. — D. L.
Portraits. — 132. — D. L.
Architecture. — 134. — C. D.
Peinture et sculpture. — 134. — D. L.
Sujets d'amitié, d'ambition, d'amour. — 137. — D. L.
Sensualités, animaux, paysages. — 138. — D. L.

NOTES D'UN VOYAGEUR EN SUISSE ET EN ITALIE.

Types de voyageurs. — 93. — La Suisse est un polype politique. — 100. — Zurich, Lucerne, Interlaken. — 112. — Les îles Borromées, le lac de Côme. — 113. — Milan. — 118. — Turin, Alexandrie, Marengo, Gênes, Nice. — 119. — Temples et cathédrales; élucubrations finales. — 121. — K. de P.
Lettre sur ces notes et réponse. — 133. — K. de P.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séances du 2 janvier. — 3. — du 8 janvier. — 9. — du 15 janvier. — 16. — du 22 janvier. — 23. — B. et C. P.
Distribution des prix. — 36.
Séance du 29 janvier. — 30. — B. et C. P.
Séance du 7 février. — 37. — B.
Séances du 12 février. — 44. — du 19 février. — 51. — du 26 février. — 58. — du 4 mars. — 65. — B. et C. P.
Séances du 11 mars. — 72. — du 18 mars. — 79. — du 25 mars. — 86. — du 1er avril. — 93. — du 8 avril. — 100. — du 15 avril. — 107. — du 22 avril. — 114. — du 29 avril. — 122. — du 6 mai. — 128. — B.
Séances du 13 mai. — 135. — du 20 mai. — 142. — du 27 mai. — 149. — du 3 juin. — 156. — du 10 juin. — 163. — du 17 juin. — 170. — du 24 juin. — 197. — B. et C. P.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES.

Séances des 9 et 16 mars. — 81. — du 22 mars. — 96. — des 6 et 13 avril. — 111. — du 20 avril. — 123. du 25 mai. — 152. — du 8 juin. — 175 — V. H.

naire. — 52.
— *Don Sanche d'Aragon*. — 52.
— Le *Misanthrope*. — 108.
— *Louise de Lignerolles*. — 136.
— *Catherine II*. — 150.
— Mlle Rachel. — 150.
— Le *Mari à la Campagne*. — 157 et 164. — D. L.
ODÉON. — Le *Laird de Dumbicky*. — *André Chénier*. — 3. — E. P.
— *Karel-Dujardin*. — 38. — E. P.
— Le *Vieux Consul*. — 45. — D. L.
— La *Famille Cauchois*. — 59.
— *Lucile*. — 66.
— La *Duchesse d'Altenberg*. — 80.
— *Jane Gray*. — 94.
— Les *Trois Femmes*. — 108.
— *Sardanapale*. — 129.
— La *Ciguë*. — Les *Caprices de la Marquise*. — 136.
— *Antigone*. — 143 et 150. — D. L.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les *Mystères de Paris*. — 52.
— Le *Songe d'une Nuit d'Eté*. — 174. — D. L.
VARIÉTÉS. — Les *Comédiens ambulants*. — 59.
— *Trim*. — 80.
— Les *Trois Polka*. — 87.
— *Fleur de Genet* — La *Séparation*. — 108.
— Les *Sirènes*. — 122.
— Le *Chevalier de Grignon*. — 137.
— *Colons et Colonnes*. — 171. — D. L.
VAUDEVILLE. — Les *Gamins de Paris*. — 59.
— *Pierre le Millionnaire*. — 66.
— Le *Voyage impossible*. — 80.
— La *Gazette des Tribunaux*. — Le *Diable à Paris*. — 115.
— Le *Carlin d'une Marquise*. — 136.
— *Dagobert à l'Exposition*. — 143.
— Le *Client*. — 178. — D. L.
GYMNASE. — La *Tante Bazu*. — 59.
— *Alberta première*. — 101 et 102.
— *Frénésies de Polka*. — 101.
— *Zélia la Danseuse*. — 143.
— L'*Echappé de Bicêtre*. — *Sara Walter*. — 171. — D. L.
GAITÉ. — La *Bohémienne de Paris*. — 59.
— *Louise et Ravison*. — 105.
— *Jacques le Corsaire*. — 129.
— *Tout pour de l'Or*. — 178. — D. L.
PALAIS-ROYAL. — *Carlo et Carlin*. — 66.
— Le *Galfâtre*. — 143. — D. L.
AMBIGU-COMIQUE. — Les *Amants de Murcie*. — 73. — D. L.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les *Petits Métiers de Paris*. — 161. — D. L.

FEUILLETONS DE CHASSE, D'HISTOIRE NATURELLE ET D'HORTICULTURE.

Sous prétexte de canards. — La simpliste. — Analogie passionnelle. — La rose double résout le problème de Malthus. — 29. — A. T.
Toujours sous prétexte de canards. — La chute de l'homme. — Traité de botanique et de géométrie passionnelle. — Le canard. — 30. — A. T.
Chasse aux canards. — Emblème du canard. — 44. — A. T.
Loi sur la chasse à la Chambre des députés. — 51. — A. T.
D'une multitude d'absurdités des civilisés, et de la question du sel. — 60. — A. T.
Premier mars. Le printemps. — 67. — A. T.
La faisanderie perfectionnée. — Les lapins vengés par les rats. — Bonheur de la vie sauvage. — 68. — A. T.
La croulle. — Chasse de la bécasse. — Mœurs de la bécasse. — 86. — A. T.
Le tabac. — La rose, l'hortensia, l'œillet, le géranium. — Mascarade des amours civilisés. — Le chou-fleur, emblème du lion de la loge infernale. — 91. — A. T.
Causes de la mésintelligence entre Herschell et la terre. — Crimes du tabac. — L'amour, le vin et le tabac. — 92. — A. T.
La chasse à l'appeau. — Appeau d'amitié, de maternité, d'amour, de papillonne, d'ambition. — 114. — A. T.
Le jardin des plantes. — Les trois expositions. — L'arbre de Judée. — La glycine. — la pivoine de la Chine. — Le pawlonia imperialis. — Les iris. — 130. — A. T.
Le Guepard. — Les ours. — Les gouras couronnés. — Immoralité du bon Dieu. — 131. — A. T.
L'art de trouver les nids. — 144. — A. T.
Cours d'ornithologie de M. Geffroy Saint-Hilaire. — 2, 23 et 43. — A. Y.
Difficultés de la taille des arbres à fruit. — Le pêcher. — 9. — A. Y.
L'amandier. — La brugnonier. — Le poirier. — 39. — A. Y.
Société d'horticulture. — 56. — A. Y.
La vigne. — 78.
Végétation et la vigne. — 83. — A. Y.
Exposition de la société royale d'horticulture. — 170. — E. L.

Assassinat et suicide par amour. —
Affaire Delcoudert. — 62.
Une petite mendiante abandonnée. — 73.
Odieuse brutalité d'un mari. — 83.
Une évasion. — 93.
Affaire dite de la *Tour de Nesle*. — 99 et 166.
Attentat d'un père sur sa fille. — Une fantaisie de grand seigneur. 120.
Les suites d'une erreur judiciaire. 123.
Arrestation d'une bande de trente-neuf voleurs. — Condamnation des ouvriers de Rive-de Giers. 125.
Accusation de vol domestique. — 127.
Médaille de Henri V. — Fraude commerciale. — 130.
Les avocats et les moustaches. — 132.
Procès de l'*Univers*. — Vagabondage. — 137.
Indemnité pour adultère. — 140.
Brutalité d'un mari — Les procès en séparation. — 142.
Accusation de vol et de faux. — 147.
La fille du pauvre et le fils du riche. — 148.
Tentative d'assassinat par une femme pauvre sur son enfant — 151.
Un pauvre ouvrier. — 152.
Le nouveau Rodolphe. — 153.
Fraudes commerciales. — 159.
Affaire Delcoudere. — 160.
La nièce d'un lord anglais livrant sa fille. — 167.
Assassinat par jalousie. — 168.
Affaire du portefaix de Châlons. — 168.
Assassinat d'une dame turque. — 172.
Disparition d'une jeune fille. — 176.
Affaire Donon-Cadot. — 178, 179, 180, 181 et 182.

EXTRAITS DES JOURNAUX DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

L'Argus Soissonnais. — 172.
L'Avenir national. — 93.
Le Bien social. — 11.
Le Bien public. — 136.
Le Correspondant de Nuremberg. — 133.
Le Corresponsal. — 111.
Le Courrier Belge. — 6.
Le Courrier du Haut-Rhin. — 139.
Le Courrier de Lyon. — 33, 63, 132 et 172.
Le Courrier Suisse. — 147.
L'Echo de la Charente. — 6.
L'Echo de la Loire. — 6.
L'Echo Rochelais. — 55 et 152.
La France méridionale. — 5.
La Gazette d'Ausbourg. — 97, 110 et 136.
La Gazette de Cambrai. — 132.
La Gazette de Cologne. — 71, 113, 167 et 169.
La Gazette de Leipsick. — 95, 123 et 126.
La Gazette de Trèves, 53, 97, 159 et 172.
La Gazette d'Elberfeld. — 169.
La Gazette d'Etat de Prusse. — 161.
La Gazette d'Etat (Suisse). — 136.
La Gazette du Rhin et de la Moselle. — 16
Le Glaneur d'Eure-et-Loire. — 132.
Honolulu Friend (Sandwich). — 133.
L'Héraldo. — 166.
Le Journal de l'Aisne. — 132.
Le Journal de l'Aube. — 63.
Le Journal des Basses-Alpes. — 123.
Le Journal du Havre. — 169
Le Journal d'Indre-et-Loire. — 110.
Le Journal de Lille. — 55, 162 et 166.
Le Journal de Saint-Etienne. — 99, 103, 106 et 140.
L'Impartial de Besançon. — 49 et 71.
Le Lloyd Nantais. — 109.
Le Lorientais. — 5.
Le Mémorial d'Aix. — 6.
Le Mémorial de Rouen. — 168.
Le Mercure Ségusien. — 172.
Le Morning-Chronicle. — 133 et 169.
Le Morning-Herald. — 113 et 153.
L'Observateur grec. — 98 et 124.
L'Observateur des Pyrénées. — 99 et 124.
L'Ordre. — 5 et 55.
Le Patriote des Alpes. — 119 et 120.
Le Patriote de Châlons. — 158.
Le Progrès du Pas-de-Calais. — 129.
Le Rhône. — 172.
Le Sémaphore. — 165.
La Vigie de l'Ouest. — 162.

ERRATUM de la table du 1er volume de la *Démocratie*.

A la fin de la 4e colonne de la première page, lisez, à la suite de l'article : *la Concurrence dynastique*, les initiales A. C. au lieu de celles VAL.

Les articles sur la question viticole nos 39, 40, 50, 51 et 59 attribués à M. F. V. sont de M. VAL.

Le compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences d'août à décembre 1843 a été fait conjointement par MM. Barr et Pellarin.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

s'endormant enfin d'un sommeil sans inquiétude, car ils possè-dent ce bien le plus précieux, cette joie plus douce encore que toutes les joies du luxe, la sécurité dans le présent, et la confiance dans l'avenir.

Je verrais les autres travaillant tout le jour dans des ateliers malsains, logés dans des galetas infects, couchés sur la paille, couverts de haillons, ne pouvant, par un travail assidu, gagner de quoi nourrir leurs enfants qui ont faim, de quoi réchauffer leurs enfants qui ont froid; vie de privations et de souffrances couronnée comme d'une épine douloureuse par la peur incessante du lendemain.

Et voyant des riches et des pauvres, je souffrirais avec ceux qui souffrent.

Tant qu'il y aurait dans mon royaume un mendiant forcé de tendre la main; tant qu'il y aurait un ouvrier laborieux frappant aux portes des ateliers pour demander de l'ouvrage, offrant en vain ses forces et sa bonne volonté, je croirais n'avoir rien fait pour le bonheur du peuple.

Je refuserais d'ajouter foi aux paroles du ministre imposteur vantant la prospérité croissante du pays, quand la richesse créée par le travailleur est absorbée par les financiers et les traitants; quand les plaintes des malheureux qui viennent implorer les secours de la charité publique, s'élèvent chaque jour plus nombreuses jusqu'au pied du trône.

J'aurais pitié de la mère qui abandonne en pleurant son nouveau-né et le dépose sur les froides dalles des parvis, afin que la bienfaisance lui donne au moins des langes et un berceau.

J'aurais pitié du pauvre orphelin que la nature a privé des caresses de sa mère et de la vigilance paternelle, mais que la société compatissante doit réchauffer dans son sein et protéger de sa puissance.

J'aurais pitié de la jeune fille, de la femme qui n'ont point encore leur place dans l'atelier social et que la misère, de son pied brutal, pousse trop souvent dans la boue de la dépravation.

J'aurais pitié de ces ouvriers, forçats de l'industrie, dont le corps se déforme, dont l'intelligence s'abrutit, dont le cœur se déprave dans les manufactures; machines humaines dont on use comme d'une machine de fer; épuisés dès l'enfance par l'excès du travail, pâles, maigres, rachitiques, et qui, au jour du danger, n'auraient plus assez de force pour défendre le sol de la patrie.

J'aurais pitié du tisserand qui fabrique de brillantes étoffes et qui va demi-nu; de l'ouvrier qui bâtit des hôtels et n'a pas un abri; du laboureur qui moissonne le blé et mange du pain noir, de tous ceux enfin qui produisent la richesse pour vivre dans la misère.

Et les souffrances et les gémissements des malheureux retentiraient dans mon cœur, et je n'aurais ni repos ni sommeil tant que je n'aurais pu verser le baume sur les plaies saignantes des populations qui m'auraient confié le soin de leur bonheur.

J'étudierais la triste condition du travailleur; je ne craindrais pas d'aller visiter les ouvriers dans leurs réduits, afin de voir [illegible] auraient été mis au jour, alors toute l'énergie qui naît de l'amour des hommes, toute la force que donne le bon vouloir, toutes les ressources que mettrait en mes mains la puissance royale, je les emploirais avec courage, avec persévérance, jusqu'à ce que la misère et son hideux cortége aient disparu de la surface du pays.

S'il m'était donné de mettre fin aux désordres qui affligent les sociétés; si, par des efforts constants, je pouvais relever l'ouvrier de l'esclavage du salaire et de toutes les servitudes qui l'affaissent, réveiller les facultés des âmes abruties par la misère ou engourdies par le luxe, calmer les haines profondes qui divisent toutes les classes et apporter la paix au milieu des hommes qui se déchirent comme des ennemis; si je pouvais ramener la concorde et l'union où règnaient l'antagonisme et la lutte, faire fleurir l'abondance où végétait la pauvreté, et faire briller la joie dans les cœurs assombris par la souffrance;

A l'heure où celui qui juge les pâtres et les rois m'appellerait près de lui, j'irais m'agenouiller au pied du trône éternel et prier encore pour le bonheur du peuple.

Prospérité croissante des classes ouvrières en Angleterre.

Les Chemises à deux liards.

Deux liards pour la façon d'une chemise! deux liards pour toute une journée de travail! quinze centimes pour toute une semaine!

On pouvait lire, il y a huit jours, dans le journal le *Times*:

« Encore un fait entre mille, un fait plus significatif que tous les autres, encore un fait qui prouve à quel excès de misère hideuse et toujours progressive, la nouvelle loi des pauvres a réduit les classes laborieuses de l'Angleterre. Ces faits se reproduisent tous les jours, principalement dans la métropole, mais ailleurs aussi. Dix-huit heures de travail par jour et 4 schellings (5 fr.) de salaire par semaine, telles sont les conditions que le pauvre travailleur doit subir. Mais ce n'est pas tout: pour les malheureux que la faim presse, qui sont sans ouvrage, sans asile, les conditions sont bien plus dures encore!.. Deux liards pour faire une chemise, trois sous par semaine, en échange d'un travail de dix-huit heures par jour! Est-ce donc pour cela, mon Dieu! que les maisons de travail ont été construites? sont-elles donc destinées à devenir des instruments de torture? La charité paie-t-elle donc pour fournir aux marchands le moyen d'exploiter audacieusement les misérables? »

Voici le fait qui a suggéré au journal tory les réflexions dont nous avons donné la substance:

Il y a peu de jours, Anne Humphreys est décédée à la maison de travail de Saint-Pancrass, et M. G.-J. Mills, coroner de Midlesex, a été chargé de faire une enquête sur les causes et les circonstances de ce décès.

On introduit le premier témoin, Anne Benson:

Un juré: Comment vous trouvez-vous au workhouse?

R. Assez bien.

Puis après un moment de silence, le témoin ajoute: Mais en conscience je travaille trop pour 2 liards.

Le coroner. Que pouvez-vous faire pour 2 liards?

R. Une chemise, monsieur.

[illegible] on nous donne un penny (deux sous).

D. Combien en pouvez-vous faire par jour? R. Une au plus, en travaillant toute la journée.

D. Et que faites-vous de cet argent? R. Nous achetons du sucre et du thé. (1)

Un juré exprime le désir que le sucre et le thé soient fournis aux pensionnaires de Workhouse à de moins dures conditions.

D. Cette femme qui est morte, avait-elle une chambre pour elle seule? R. Non, monsieur; nous étions quatre dans le même lit.

Le premier témoin: Trois seulement; la quatrième couchait sur le plancher.

Il est résulté de l'enquête que le médecin n'avait pas été appelé; que son aide seul était venu visiter la pauvre femme au moment où elle rendait l'âme. On n'avait pu la transporter à l'infirmerie, parce qu'il n'y avait plus de place.

Le jury a déclaré que cette femme était morte de mort naturelle.

Le *Times*, à propos de ce triste évènement, fait des réflexions fort judicieuses et inspirées par de nobles sentiments, mais il conclut tout simplement en faveur de la réforme de la loi des pauvres.

Il faut sans doute que les pensionnaires des workhouses, qui sont nourris aux dépens de la charité publique, ne viennent pas mettre le travail au rabais et faire une redoutable concurrence aux ouvriers libres. Mais encore, le *Times* croirait-il, par hasard, que les classes laborieuses de l'Angleterre n'auraient plus rien à désirer si l'on réformait la loi des pauvres? Assurément, non. Qu'il indique donc aux hommes d'Etat qu'il protège le moyen de soulager efficacement la misère, et qu'il les mette en demeure d'assurer à tout travailleur de l'ouvrage et des salaires suffisants.

La chanson de la chemise.

Le *Northern-Star* contient une chanson en onze couplets, intitulée la *chanson de la chemise*; nous en traduisons littéralement quelques passages; c'est une pauvre couturière qui chante:

Travaille, travaille, travaille,
Depuis le chant du coq;
Et travaille, travaille, travaille,
Jusqu'à ce que les étoiles brillent au ciel.
Mais quoi! suis-je donc une esclave,
Dans le pays des Turcs barbares
Où les femmes n'ont pas d'âme à sauver?
Non! c'est le sort d'une femme chrétienne.

Travaille, travaille, travaille,
Jusqu'à ce que tu sois prise du vertige;
Travaille, travaille, travaille,
Jusqu'à ce que tes yeux s'appesantissent et se troublent;
Ourle, pique, couds,
Couds, pique, ourle,
Jusqu'à ce que ta tête tombe sur les boutons;
Et encore tu verras des boutons en rêve.

Travaille, travaille, travaille.....
Mon labeur jamais ne cesse,

(1) On sait qu'en Angleterre le thé n'est point un objet de luxe; il fait partie essentielle de l'alimentation du peuple.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE SECOND.

VIII.

ALLONS NOUS COUCHER!

Peu de jours après la fuite du braconnier, c'était le dimanche, il faisait un temps superbe.

Le vieux Samuel Hivernau se trouva comme d'habitude au milieu de son enclos, avec plus de cent paysans curieux, attentifs aux brûlantes paroles du vieux poète.

Mais ce jour-là, au lieu de réciter des histoires du temps passé, de se laisser entraîner à tous les vents de sa poésie, le bon Samuel, encore inquiet et malade, se mit à raconter naïvement l'amour de Claude Pivert, sa tentative de meurtre et sa fuite au milieu des bois.

L'effet produit fut aussi grand que le succès du poète. Vivement impressionnés par des histoires d'autrefois, ces braves et chauds paysans furent émus jusqu'aux entrailles, d'un récit de réalité, fait d'une voix émue et tremblante, par celui qui avait dû en souffrir.

— Mes amis, dit en terminant le vieux poète, ne donnez point asile au meurtrier.

Je lui ai enlevé son fusil, j'ai fait fermer sa cabane.

Chasseurs, veillez à vos portes, ayez l'œil à vos armes; soyez attentifs au mendiant à qui vous donnez du pain noir. Claude Pivert est loin peut-être, mais s'il revient il poursuivra mon enfant.

Vous tous, vieux laboureurs, qui me connaissez depuis trente ans; jeunes chasseurs que j'ai souvent guidés dans les sentiers du bois, venez en aide à votre vieux camarade, à votre vieux conseiller; j'ai une fille, une fille toute jeune, toute jolie, et un chasseur du village a tiré sur elle.

Ah! mes amis, à creuser ma tête pour y trouver des histoires, j'ai usé mon corps avant l'âge, et mes cheveux en ont blanchi.

Si par hasard quelquefois vous avez été satisfaits de mes vieux contes, si je vous ai inspiré l'amour du pays et de vos familles, si j'ai arrangé vos procès et payé vos dettes, si j'ai caché parfois vos sangliers et vos faisans, si je vous ai fait danser dans ma grange auprès d'une pièce de vin vieux, ayez pitié de mon grand âge et protégez mon enfant!

Dans quelques jours elle va partir avec un brave homme qui l'épouse, qui la protége: soyez donc sur le qui-vive, et jusqu'au lendemain des noces point d'asile au meurtrier! Point d'asile à l'assassin!

En terminant sa péroraison, le vieux Samuel pleurait avec tout son auditoire.

On l'entourait, on lui pressait les mains, on le regardait avec ravissement: et si certes, à cette heure, Claude Pivert eût ouvert la foule, ces paysans pleins d'enthousiasme et de pitié pour leur ami, eussent massacré le misérable braconnier.

Heureux Samuel Hivernau! qu'on ne s'étonne point de l'enthousiasme qu'excitait ce vieillard, même dans un pays renommé par ses instincts de moquerie.

Les préfets philosophes, les touristes et autres oiseaux de passage ont à peine flairé la province qu'habitait le vieux Samuel Hivernau: ils ont mal connu, mal décrit les paysans de cette contrée.

Ces hommes, lourds à l'apparence, ont l'instinct profondément railleur, un fin sourire, un esprit subtil et délié; mais si, par hasard, un enthousiasme les échauffe, ils s'y livrent sans mesure, et tout entiers: chez eux il ne faut que rompre la glace; tout est là.

La malédiction sur Claude Pivert fut unanime. Tous, d'un commun accord, les habitants du village cachèrent avec soin leurs fusils et leurs munitions; puis, entre dix ou douze des plus robustes jeunes gens, il fut convenu que jusqu'au départ de la fille du vieux poète, on ferait la garde autour de sa maison pour prévenir les tentatives du braconnier.

D'autre part, et tous les soirs, Samuel faisait fermer ses portes avec une précision sans égale, et toute la nuit César aboyait dans la cour. D'autre part aussi le signalement de Claude avait été envoyé dans toutes les villes environnantes, et la justice veillait.

Le dimanche suivant fut fixé par Samuel Hivernau pour le mariage de sa petite-fille avec Julien. Tous les préparatifs étaient terminés: la vieille Jeanne prenait un air lamentable en regardant ses poulets et ses canards; Sémiramis préparait une fête à la ferme de son père, et tout le monde semblait avoir oublié Claude Pivert.

Cette semaine parut bien longue à Samuel inquiet, aux jeunes gens amoureux.

Le samedi matin, veille du grand jour, pendant que le déjeûner s'achevait, Samuel fit observer à Julien qu'ils devaient, dans le courant de la journée, faire un voyage à Vatan pour terminer mille petites choses avec les notaires, l'adjoint du maire et le curé du lieu.

— Fais seller ton cheval, dit le vieux poète à Julien, je vais préparer mon bidet, et nous partirons tout de suite.

— Je ne veux pas rester seule ici, reprit Adda en se rapprochant de Julien, et le regardant d'un air suppliant.

— Ma chère petite, répondit Samuel Hivernau, je suis aussi de cet avis, et j'ai pourvu à tout. Julien et moi nous allons t'escorter jusqu'à la ferme de mon brave ami Claude Briguet, et ce soir, au retour, nous irons t'y reprendre. Je ne pense pas que là, au milieu de trente paysans de mes plus vieux amis, tu puisses rien avoir à craindre. D'ailleurs il y a une fête en ton honneur, ce soir, et je serai bien aise que tu n'y manque pas. Voyons, reine de Babylone, continua le vieillard en caressant la brunette, allez prévenir chez vous que nous arrivons dans un moment.

Sémiramis, toute allègre, courut en sautillant du côté de la ferme: Samuel s'achemina vers sa modeste écurie, et Julien Pâris resta seul avec Adda.

— Chère amie, dit le jeune homme en l'entourant de ses bras et l'attirant sur ses genoux, avez-vous toujours peur du braconnier?

— Toujours! répondit Adda en laissant aller sa belle tête sur l'épaule de son ami; toujours!

Je ne puis voir frémir une feuille dans le bois, entendre frissonner une fougère au vent, briser des ajoncs sous mes pieds, sans que cette sombre figure ne se lève devant moi fière et blême. Julien, je voudrais être partie. Je crois que cet homme me tuera. Pourquoi vous absentez-vous ainsi? Vous ne resterez pas long-temps, n'est-ce pas? Julien, j'ai besoin d'être consolée, car je suis bien triste. Ce matin, en furetant sous les saules de mon grand-père, j'ai vu un rouge-gorge immobile et tout pensif sur la croix de ma mère; il avait l'air de hérisser ses plumes comme s'il était malade; ça m'a fait pleurer. Comme vous avez de beaux yeux bleus, mon Julien, continua-t-elle en écartant sur son front les cheveux cendrés du jeune homme. Ah! tout ce que je vous dis là c'est de la folie: je suis si heureuse! S'il y a des femmes qui ont la puissance de cacher, de contenir leur amour, je puis les envier, peut-être, mais je ne sais pas les imiter. Auprès de vous que j'aime, mon Julien, je serai toujours soudaine et inspirée; je ne m'observerai jamais; car il me semble que quand la tête calcule, c'est que le cœur n'aime pas. Aussi vous, vous me serez indulgent; et plus je me ferai humble en vous chérissant, plus vous m'élèverez haut dans votre amour. N'est-ce pas?

— Charmante bavarde! dit Julien en la serrant avec transport; vous avez de l'esprit comme un diplomate et du cœur comme un poète de vingt ans. Vous avez raison, chère belle, de ne pas me compter votre amour: aux riches il sied d'être prodigues.

Julien baissa la tête, retint d'un bras le cou de la jeune fille en l'appuyant sur son épaule, et leurs lèvres se touchèrent.

— Corbleu! grommela le vieux poète en apparaissant sur le seuil de la porte discrètement entr'ouverte. Il paraît que nous en sommes au chapitre des anticipations!

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30 et 31 décembre.

En présence des réalités déplorables de la situation sociale actuelle, on avait eu le courage d'entonner un cantique à la *prospérité croissante de toutes les classes*. M. Laffitte a profité de la première occasion pour donner un démenti à ces allégations peu sincères et peu dignes. Il nous tardait, pour notre compte, d'entendre à la tribune nationale une voix qui opposât à la fantasmagorie du bien-être général, étalée dans le discours officiel, les difficultés et les dangers de la situation. Nos idées diffèrent essentiellement des opinions purement négatives de M. Laffitte; mais nous avons dû lui tenir compte d'une protestation très fondée au fond, quoiqu'elle eût peut-être quelque chose d'irrégulier dans la forme.

Nous avons sous les yeux une lettre adressée dernièrement aux électeurs de Bastia, Calvi et Corte, par M. A. de Gasparin, dans laquelle l'honorable député de la Corse s'élève contre l'influence toute-puissante que possède dans l'île et auprès du gouvernement une famille dont les deux chefs occupent dans l'armée une position supérieure. Le ministère plie sous les exigences de ce patronage, et n'ose rien refuser, soit en faveurs, soit en disgrâces, aux amitiés et aux aversions des Sébastiani, qui se sont posés comme les protecteurs exclusifs des intérêts privés en Corse, et se sont ainsi créé une foule de clients dévoués. Il est déplorable que le gouvernement se fasse le serviteur de ces partialités aveugles, et ne sache pas résister, comme son devoir l'y oblige, à cette influence tout-à-fait illégitime, quels que soient d'ailleurs les mérites et le caractère honorable des hauts patrons de la Corse. La faiblesse du ministère, à cet égard, entretient dans l'île les préventions et les haines de famille, lorsqu'il faudrait, au contraire, seconder les bonnes dispositions actuelles des Corses éclairés pour faire disparaître à jamais ces ferments de discorde qui n'ont produit que trop de malheurs privés.

Il faut que les abus de faveurs et de destitutions aient été poussés bien loin pour que M. de Gasparin, député conservateur et candidat du ministère aux dernières élections, se soit décidé à protester hautement et publiquement.

Dans sa lettre aux électeurs de Corse, l'honorable député s'élève, comme il l'a déjà fait à la dernière session, contre l'*administration des départements par les députés*. Il flétrit aussi cette malheureuse et égoïste tendance qui pousse les électeurs à considérer leurs mandataires à la chambre comme des agents d'affaires de la localité, et comme obligés personnellement à payer leur élection par des services à rendre aux électeurs. Le passage suivant s'applique à tous les collèges électoraux de France, et renferme une excellente leçon dont les électeurs et les ministres devraient faire leur profit :

« De tous les dangers qui menacent nos institutions, le plus redoutable est celui de l'intervention habituelle et décisive des députés dans la sphère des intérêts privés. Elle dénature les fonctions dont nous sommes revêtus ; elle les dénature au grand détriment des affaires législatives, que nous n'avons pas le temps d'étudier ; au grand détriment

C'est une grande et redoutable puissance que celle de certains mots. On sait combien, dans les jours orageux de notre première révolution, le mot d'aristocrate fit à lui seul de victimes. Il y a, depuis ce temps-là, un autre mot dont on n'a pas fait un moindre abus contre les idées nouvelles. Ce mot est celui d'*anarchiste*. Avec le premier, on tuait autrefois les personnes ; avec le second, on prétend aujourd'hui tuer les idées.

Quiconque propose un changement à ce qui est, se voit tout d'abord, et sans examen préalable, dénoncé comme anarchiste. Il professerait les doctrines les plus conformes à l'ordre véritable, que cent voix prévenues ne s'élèveraient pas moins pour les déclarer anarchiques et subversives. C'est, avec l'épithète *immoral* qu'on ne manque pas d'y joindre, le plus souvent la formule de proscription adoptée contre tout plan d'innovation et de réforme sociale.

Il serait temps, cependant, d'examiner si les vrais champions de l'anarchie ne sont pas plutôt les hommes qui défendent l'état présent des choses avec tous ses abus, que ceux par qui sont signalés les moyens pacifiques de mettre dans tous les faits sociaux un ordre stable et juste, au lieu de l'ordre toujours précaire et souvent inique qui les régit actuellement. Voyez ce qui se passe dans l'industrie et dans le commerce. Il y a là des phénomènes monstrueux qui sont le résultat forcé des conditions économiques sous lesquelles nous vivons. Par exemple, des populations ouvrières voient tout-à-coup leurs moyens d'existence suspendus par une crise. Fléau intermittent, par rapport aux masses, le chômage n'en atteint pas moins, chaque jour, un grand nombre de travailleurs. Les aliments, les boissons vendues au peuple par le commerce, prouvent des falsifications dont enfin l'opinion commence à s'émouvoir. Sont-ils donc anarchistes ceux qui, contre d'aussi graves désordres, demandent des mesures efficaces, organiques, capables de faire disparaître les causes mêmes du mal ? C'est pourtant aux hommes qu tourmente ce besoin de l'organisation, cette passion d'un ordre supérieur, qu'on prodigue de préférence les qualifications de factieux, de fauteurs de désordre social.

Et personne, remarquez-le bien, quelle que soit sa position, quelques gages qu'il ait donnés de son amour pour l'ordre, personne, pour peu qu'il réclame, au nom de l'équité, l'élargissement du droit ancien, l'application de mesures plus libérales au règlement des rapports sociaux, personne n'est à l'abri de ces accusations aveugles. Que M. de Lamartine lui-même fasse entendre un généreux cri de liberté ; qu'au nom des principes de 89, il demande l'admission du peuple à l'exercice des droits qui lui ont été reconnus à cette mémorable époque, et dont toujours on a su le frustrer depuis ; aussitôt des voix s'élèvent pour dénoncer dans M. de Lamartine un anarchiste de plus, pour ameuter contre lui tous les instincts égoïstes et peureux.

Quand on partage en aussi bonne compagnie les injures, les dénonciations des écrivains stipendiés, on peut aisément en prendre

La *Quotidienne* loue aussi l'allocution courte, énergique et franche de M. Laffitte. Elle trouve ces vérités bien placées dans la bouche d'un vieillard. Il eût fallu, à son avis, pour plaire aux courtisans du château et du ministère, *parler comme dans la chambre d'un malade*.

En toute autre occasion, dit la *France*, les paroles de M. Laffitte seraient un événement ; elles ne sont en ce moment qu'une protestation. La majorité a pris ce cri de détresse pour une insulte, car la vérité blesse les gouvernements sans les éclairer.

Le message du président des États-Unis ne se recommande, suivant les *Débats*, ni par des vues élevées, ni par des pensées intelligentes et généreuses. C'est l'œuvre d'un quêteur de popularité.

La *Presse* l'analyse sans se prononcer sur son ensemble.

Suivant le *Constitutionnel*, ce n'est pas l'œuvre d'un gouvernement sérieux et dévoué aux intérêts du pays. Si on arrive ainsi au *statu quo*, on n'arrive pas à la stabilité.

Le *National* l'appelle un véritable compte-rendu de famille. Dans cette heureuse république, dit-il, où tout se passe au grand jour, les ministres ne s'épuisent pas en efforts pour déguiser sous des mots sonores l'absence d'idées qui distingue généralement les discours dits de la couronne.

Le *Journal des Débats* revient sur le voyage des députés légitimistes à Londres et ne pardonne pas au *Constitutionnel* de vouloir en rendre le ministère responsable. Après tout, suivant la feuille doctrinaire, qui a-t-on vu à Belgrave-Square ? Un député, M. Berryer ; un pair, M. le duc de Richelieu ; et, sur trente mille maires, dix, dont huit au moins ne doivent pas leur nomination au cabinet actuel. Si M. Berryer était à réélire, ajoutent les *Débats*, toute l'opposition voterait pour lui. On verra bientôt qui est pour les carlistes et qui est contre eux.

MORT DE MATHIEU DE DOMBASLE.

Un des esprits les plus éminents de notre époque vient de s'éteindre, solitaire et délaissé dans une petite ville de province.

Mathieu de Dombasle est mort le 27 décembre, à Nancy, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. La plus belle partie de sa vie a été consacrée à l'agriculture ; c'est à lui que l'on doit la création des Instituts agricoles en France ; son école de Roville était célèbre dans toutes les contrées de l'Europe. Personne, avant lui, n'avait si largement tracé le rôle que l'agriculture doit jouer dans la société ; personne, avant lui, n'avait su passionner pour l'agriculture toute une génération de jeunes disciples, qui abandonnèrent à sa voix les bancs universitaires et les plaisirs du grand monde pour se vouer aux travaux des champs.

Ses écrits pleins de charme et souvent d'éloquence ont réveillé dans notre pays le goût des études agricoles ; et lorsque le gouvernement comprendra la nécessité de diriger le développement de l'agriculture, il trouvera, grâce aux enseignements de Mathieu de Dombasle, un personnel tout prêt à le seconder.

Adda, rouge comme un api, ne fit qu'un bond vers son grand-père et lui prit la tête en l'embrassant avec une toute joviale énergie.

— Corbleu ! répéta une seconde fois Samuel en rajustant ses cheveux ébouriffés, voilà de bons baisers qui m'arrivent, mais j'en prends ce que je dois. J'ai toujours remarqué que quand les petites filles n'osent pas embrasser leur amant, elles font rage auprès de leur grand-père ou de leur chat angora.

— Petit grand-père, lui dit tout bas la jeune folle en l'accablant de cajoleries, celles-là sont pour vous, pour vous seul ; puis elle ajouta bien bas à l'oreille du vieillard : J'en aurai assez pour lui.

— En route, mes enfants, dit le vieux poète en prenant son Adda par la main et son Julien sous le bras. Vite à la ferme, puis à Vatan, et soyons de retour pour dîner. En route !

Les deux amis prirent à la main la bride de leurs chevaux, firent marcher Adda devant eux, et s'acheminèrent vers la ferme de Claude Briguet.

Cette ferme était de peu d'importance, située au milieu de bois et d'immenses plaines de fougères. Cependant, le bonhomme Briguet avait entrepris des défrichements ; il avait brûlé des fougères, retourné avec la charrue un sol inculte et filandreux ; puis, ayant longuement amendé les sillons avec des marnes et des fumiers, ayant d'abord semé les seigles, puis les orges, il avait fini par tenter des semailles de froment ; et cette époque de l'année lui promettait une heureuse récolte.

Sa ferme avait deux bâtiments presque neufs : une maison de maître en regard du village, une bergerie du côté du bois, un troisième corps de logis du côté du midi servait en même temps de grange et d'écurie. L'intérieur de la ferme était une cour immense avec des tas de fumier autour d'une mare où barbotaient des canards et que rasaient des hirondelles. Çà et là des charrettes et des charrues renversées, des chiens aboyeurs, des pigeons en foule, et trois ou quatre chèvres qui grimpaient après les échelles.

Sémiramis accourut en battant des mains, le fermier en tenant son grand chapeau bas, la fermière une oie plumée à la main, et les petits bergers en regardant chacun d'un air stupide.

— Claude Briguet, s'écria le vieux poète en serrant la main du paysan, nous te confions la mariée. Si Claude Pivert arrive à la ferme, fais-le manger par tes chiens.

— Ah ! le *câlin !* grommela sournoisement le fermier en admirant Adda, qui veut faire des maux à notre chère petite demoiselle ! Entrez tout le monde, entrez ! Et si le Pivert arrive là, par *cheux* nous, je le casse en deux comme une allumette.

En effet, Claude Briguet avait la taille : c'était un de ces grands Gaulois du pays plat, dont le pied est large comme une assiette, la main robuste et la tête naïve ; si bien qu'à les voir quand ils se redressent tout debout derrière leur charrue, on évoque en souvenir les hordes de Brennus à Rome, ou la grande armée à Moscou.

La pièce commune de la maison du fermier était spacieuse et bien rangée, quoique semblable en quelques points à la cabane du braconnier.

Il y avait deux grands lits verts, une haute cheminée en pierres, puis une table de bois de chêne qui pouvait contenir trente ou quarante personnes.

— Bonjour donc et adieu, mes enfants, s'écria le vieux poète à peine entré sous le toit du fermier.

— Adda, dit-il d'un ton solennel, je vous défends de sortir de chez Briguet. Toi, vieux camarade, dit-il à ce dernier, je t'enjoins de ne pas la perdre de vue d'ici à notre retour.

— Vous entendez, vous autres, dit l'ami du vieux poète à quelques paysans attablés, nous avons l'honneur de loger à présent la mariée, et s'il lui arrive mal d'ici ce soir, je mets le feu à la ferme et je vous fais tous brûler !

— Comme au temps du roi Clothaire ! s'écria Samuel en riant. — Vite, viens m'embrasser, fillette, et partons.

Adda se jeta au cou de son grand-père, serra discrètement la main de Julien, et tout le monde se pressa sur la porte pour les voir monter à cheval.

— Ouf ! dit Samuel en éperonnant son bidet.

Julien sauta sur son beau coursier noir qui fit deux courbettes et partit comme un trait, et rejoignit le vieux Hivernau, qui déjà prenait une plus modeste allure.

Tout le long du jour, Adda et Sémiramis coururent par la ferme continuellement suivies et surveillées par les paysans. On leur apporta de magnifiques bouquets de digitale pourprée, d'asphodèles ou de chèvrefeuille sauvage ; puis les folles enfants se couronnèrent de chêne comme des druidesses ; elles mangèrent des groseilles vertes et appâtèrent la margot du petit berger.

Adda était joyeuse comme une linotte, les paysans rayonnaient d'aise, et le temps passait.

Vers le soir, de gros nuages s'amoncelèrent au-dessus de la ferme ; il y en avait de bruns, de blancs, de rouges, de noirs ; le tonnerre roulait à petits coups, et quelques éclairs luisaient au couchant par intervalle.

Claude Briguet leva les yeux en se servant de sa main comme d'un auvent, huma l'air un moment, et murmura tout bas : Ça va tomber.

La bonne fermière s'avança dans la cour, et trouvant Adda et sa compagne presque englouties sous des bottes de foin, elle leur dit en souriant :

— Faut rentrer, mes petites, ça va tomber !

En effet, quelques moments plus tard, il faisait un orage effrayant, la pluie tombait par torrents et faisait de la cour une rivière. La fête fut remise au lendemain, et les joueurs de vielle renvoyés.

Adda regardait toute inquiète au travers de l'orage qui obscurcissait l'horizon.

— Les voilà ! les voilà ! cria-t-elle en battant des mains, et Claude jeta au feu un fagot tout entier, prévoyant bien que ses hôtes allaient arriver complètement transpercés par la pluie.

En effet, les deux cavaliers courant à toute bride, couverts d'eau et de boue, s'arrêtèrent bientôt dans la cour. Un paysan prit leurs chevaux et ils entrèrent ; l'eau ruisselait de leurs habits.

— Du feu ! du feu ! criait en grelottant le vieux poète, voilà une pluie glacée à refroidir l'enthousiasme d'Homère.

Les deux jeunes filles montèrent par un escalier de bois au premier étage où d'ordinaire couchait Sémiramis, et les deux amis s'apprêtèrent à changer.

Cela fut bientôt fait au coin d'un feu à rôtir un bœuf tout entier, et quand Adda redescendit, Julien était affublé d'une blouse bleue, d'un pantalon de toile grise et d'un bonnet de coton blanc comme neige, coquettement rabattu sur l'oreille.

On rit beaucoup, on se pressa les mains, on bavarda quelques instants, et la soupe aux choux étant servie, on se mit à souper.

A la nuit, Claude Briguet se gratta l'oreille et prit un air pensif :

— Il y a bien, dit-il, en haut, un lit pour les petites, mais en bas il n'y a que celui de la bourgeoise et celui de mon père.

— Pardieu ! ne t'inquiète pas, mon brave ! Julien prendra sa future en croupe ; fais seller nos chevaux et partons.

— Partir ! répéta Claude ; à quoi pensez-vous, monsieur Samuel ? il pleut plus que jamais. Vous deux, prenez les limousines de mes charretiers ; enveloppez-vous comme des marmottes, et sauvez-vous ; quand à la demoiselle, l'ayant gardée dans le jour, je suis bon pour la garder la nuit.

— Oui ! oui ! oui ! s'écria Sémiramis en sautant comme une folle, Adda va rester à coucher.

— Je n'y vois pas d'inconvénient, dit le vieux poète ; nous viendrons en pompe la chercher demain matin avec ma carriole. Cependant, cela est contrariant.

— La pluie a presque cessé, dit Julien en rentrant ; je prendrai Adda en croupe ; il vaut mieux partir.

— Non ! non ! non ! s'écria Sémiramis, prête à pleurer, et entourant Adda de ses bras ; je veux qu'elle reste ! je veux qu'elle reste !

— Tais-toi, petite, cria son père, et ne fais pas la sotte.

Sémiramis se laissa tomber aux pieds d'Adda et la regarda d'un air suppliant. Adda la releva, la prit par le cou, l'embrassa vivement, et dit : Je resterai.

La brunette se mit à faire des bonds avec des cris de joie : Samuel examina quelques instants la force des verroux, fit un geste au fermier, qui lui répondit par un sourire ; puis Julien grognant, et le vieux poète riant, ils sautèrent à cheval et partirent. — Vingt minutes plus tard, Sémiramis embrassant Adda, lui disait :

— Allons-nous coucher !

ARTHUR PONROY.

(*La suite prochainement.*)

[illegible] France, car, dans une [illegible] la *Gazette d'Etat de Prusse*, on lit ce qui suit :

« Il est prouvé maintenant que tous les bruits sur les prisonniers du Mont-Saint-Michel sont controuvés. Les prisonniers sont, au contraire, traités avec une douceur qui fait honneur au gouvernement. Chacun des détenus occupe une pièce spacieuse de cinq mètres de long sur trois de large. La croisée est haute d'un mètre et demi et large de cinquante centimètres. Durant l'hiver, chaque prisonnier reçoit six stères de bois de chauffage. La nourriture est telle qu'on peut hardiment prétendre que, sur dix détenus, neuf n'en ont pas eu de pareille avant leur incarcération. Ils ont la liberté de se promener deux heures par jour. On a dit que le Mont-Saint-Michel était une prison malsaine, mais la statistique prouve que la mortalité y est beaucoup moindre que dans toutes les autres prisons de France. On y compte un mort sur 26, tandis que dans les autres prisons on compte 1 sur 13, 14 et 15 individus. En un mot, toutes les assertions des journaux de l'opposition ont été réfutées par des faits, et tous ces prétendus tourments sont une pure invention des journaux radicaux. »

Si le ministère peut réduire à néant les accusations graves que plusieurs feuilles ont formulées contre lui, touchant la position des détenus politiques au Mont-Saint-Michel, pourquoi ne l'a-t-il pas fait officiellement? Nous avons, dans le temps, reproduit ces accusations; nous aurions été heureux de pouvoir, dès le lendemain même, publier la justification des agents de l'autorité. Sans doute le silence qu'on a gardé jusqu'à ce jour n'a rien changé aux faits; ils sont ce qu'ils sont : l'accusation est ou n'est pas fondée; mais le silence qu'on a gardé fait croire au public que les faits articulés par la presse de l'opposition sont vrais. A notre avis, le ministère a tort d'ajourner sa justification, s'il lui est si facile de se justifier. Ce n'est pas par la voie de la *Gazette d'Etat de Prusse* que devraient nous arriver des explications tardives sur un pareil sujet.

On nous écrit du nord de l'Allemagne :

« On lit, dans le dernier volume de l'*Histoire de France*, par M. Michelet, à propos des droits seigneuriaux sur la chasse :

« Rappelons ici les principes de la seigneurie, ses formules sacramentelles : Le seigneur enferme ses manants, comme sous portes et gonds, du ciel à la terre. Tout est à lui, forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, l'onde qui coule, la cloche dont le son au loin roule.

» Si le seigneur a droit, l'oiseau, la bête ont droit, puisqu'ils sont du seigneur. Aussi était-ce un usage antique et respecté que le gibier seigneurial mangeât le paysan. Le noble était sacré, sacrée la noble bête. Le laboureur semait : la semence levée, le lièvre, le lapin de garenne venaient lever dîme et censive. S'il réchappait quelques épis, le manant voyait, chapeau bas, s'y promener le cerf féodal. Un matin, pour chasser le cerf, à grands renforts de cors et de cris, fondait sur la contrée une tempête de chasseurs, de chevaux et de chiens : la terre était rasée. »

Croiriez-vous que tous ces prétendus droits existent encore dans le nord de l'Allemagne en 1843? — Dernièrement, un paysan, chassant un sanglier, fut tué par les chasseurs du roi de Hanovre, et le sanglier fut sauvé par eux. Les lièvres mangent la moitié des blés du paysan en Hanovre, en Brunswick, dans le Mecklembourg, à Dessau, et même en Prusse; et si le paysan tue un lièvre, il peut être condamné à des années de prison. Dans une chasse seigneuriale qui a eu lieu dernièrement près de Magdebourg, les nobles ont tué trois cents lièvres dans un jour. Ces hauts faits d'armes sont annoncés en tête du journal officiel. Il n'est donc pas étonnant que le paysan, chez nous, soit animé d'une haine implacable contre les nobles. Si jamais une révolution éclate en Allemagne, l'histoire aura encore des pages sanglantes à enregistrer; car on a beau prêcher le progrès pacifique, les nobles allemands ne feront pas même la concession d'un lapin de garenne.

On lit dans le *Moniteur :*

« Le nombre des bâtiments français qui ont fréquenté le port de Valparaiso (Chili) pendant le 1er semestre de 1843, s'est accru d'une manière notable comparativement à la même période 1842, laquelle était déjà en progrès. Les entrées se sont élevées à 26 navires jaugeant 7,248 tonneaux; les sorties, à 25 jaugeant 6,401. Dix navires venaient directement de France et 7 ont appareillé pour cette destination.

» Les produits français achetés à Valparaiso pour la consommation du Chili, s'écoulent assez bien. Il n'en est pas de même des marchandises destinées à la Bolivie et au Pérou, pays en proie aux dissensions politiques.

» Nos négociants commencent à recueillir au Chili le fruit de leurs efforts contre la concurrence étrangère. Plusieurs articles de nos soieries ont obtenu à Valparaiso une préférence marquée sur les produits similaires de Chine. »

ANGLETERRE.

La presse anglaise, qui a été unanime à juger de la manière la plus défavorable le message du président des Etats-Unis, s'accorde au contraire à donner de grands éloges au discours du roi des Français.

« Le discours du roi des Français, s'écrie le *Standard*, marque une époque, et l'une des meilleures, dans l'histoire du monde civilisé, tandis que le message est un lieu commun sans importance. »

Le *Times*, en constatant qu'il n'est fait aucune allusion dans le discours du roi des Français à la *misérable farce de Belgrave-Square*, ajoute qu'il règne dans tout ce discours un ton de modération qui s'élève jusqu'à l'enthousiasme quand il s'agit de l'Angleterre.

Le *Morning-Post* remarque dans le langage du roi Louis-Philippe, l'un des plus fins politiques des temps modernes, selon ce journal, un progrès satisfaisant du principe monarchique.

« Nous savions de bonne source, dit le *Globe*, que le gouvernement français s'était mis d'accord avec notre cabinet dans la question espagnole. Le discours du trône est venu confirmer ce que nous savions à cet égard. Plus explicite que d'habitude, ce discours causera une grande satisfaction aux Anglais partisans de l'alliance française. »

Le *Morning-Chronicle*, qui est, comme on le sait, le journal de lord [illegible]

[illegible] du [illegible] des douanes de l'Algérie, de l'ordonnance royale du même jour qui apporte, dans l'intérêt de nos relations de commerce avec l'Algérie, des modifications au tarif des douanes de la métropole; et de celle du 27 du mois dernier concernant l'escompte pour les paiements effectués en acquittement de la taxe de consommation sur les sels.

— Le conseil royal de l'instruction publique, considérant que, dans les examens du baccalauréat et de la licence et dans tous les concours d'agrégation, les compositions ès-lettres écrites sont jugées suffisantes pour déterminer le rang d'admissibilité, et qu'en outre, en ce qui concerne les candidats à l'école Normale, un examen oral est subi à Paris pour tous les admissibles, arrête que les examens oraux d'admissibilité aux concours de l'école Normale, prescrits jusqu'à ce jour, sont supprimés.

— Un autre arrêté du même conseil ordonne que ceux des élèves de l'école Normale jugés propres à l'enseignement de la grammaire, soient réunis dans une conférence spéciale où ils recevront, pendant deux années, l'enseignement prescrit.

— Le directeur des postes informe le public que, le premier jour de l'an étant un jour férié, le service des postes dans Paris sera fait, demain lundi, 1er janvier, comme un dimanche.

— On a reçu des nouvelles, à la date du 5 septembre, de notre expédition pour l'Océanie, qui se trouvait à cette époque à Valparaiso. Nos marins connaissaient la conduite tenue par le capitaine anglais devant Taïti, et les officiers de la frégate l'*Uranie* étaient disposés à faire preuve d'énergie.

Quant aux habitants des Marquises et même de Taïti, on avait appris qu'ils se montraient fort pacifiques à l'égard des Français; ceux-ci en étaient venus à explorer l'intérieur du pays sans être nullement inquiétés.

On regardait comme certain que la mort du commandant Halley et d'un élève de la marine avaient été la suite d'hostilités régulières et non d'un assassinat, contrairement à plusieurs versions publiées sur l'événement. Mais on s'est entendu plus tard, et depuis lors on n'a eu à reprocher aucun acte d'agression à la population indigène.

(*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

Des lettres de la Véra-Cruz, du 16 novembre, annoncent que Santa Anna a été réélu président de la république du Mexique en dépit de la déclaration dans laquelle il avait *à priori* résigné cette fonction.

— Nous lisons dans le *Standard* :

« Hier, dans l'après-midi, un jeune homme du nom d'Edward Armstrong, a été amené au bureau de police de Clerkenwell sous l'inculpation de vouloir tuer la reine.

» Au premier interrogatoire, il a dit qu'il voulait tirer sur S. M.; et comme il n'avait pas d'arme, on lui a demandé comment il aurait pu se procurer un pistolet : « Je crois, a-t-il dit, que j'en aurais volé un. » On a procédé, une heure et demie après, à un deuxième interrogatoire, et le prisonnier a déclaré qu'il était atteint d'une manie qui lui faisait craindre de faire du mal soit à lui, soit à d'autres personnes.

» Ed. Armstrong a environ vingt-trois ans. Il est parfaitement bien mis et semble de la classe aisée des fermiers de Roscommon. »

— Tous les personnages français de distinction qui sont venus rendre hommage ici au duc de Bordeaux se sont réunis, le 27, à Belgrave-Square, pour prendre congé de S. A. R., qui, dans des termes éloquents (*in eloquent terms*) leur a fait ses adieux. Le 27, dans l'après-midi, le duc de Bordeaux est arrivé à Bath, par le chemin de fer Great-Western. S. A. R. est accompagnée par le duc d'Escars, le général comte de Larochejaquelein, le général Richer, M. Villaret de Joyeuse.

Le duc de Bordeaux a quitté Bath, hier, se rendant à Bristol.

(*Morning-Post.*)

— Le *Journal du Morbihan* contenait, il y a quelques jours, le récit d'un combat livré par des réfractaires à la gendarmerie, au hameau de Kervelin, commune de Saint-Allouestre. Le nommé Gilet, d'après ce récit, aurait été tué dans le combat.

M. de Larochejacquelein vient d'adresser à M. le ministre de la justice une lettre dans laquelle il réclame une enquête sur le meurtre du réfractaire Gilet. L'autorité prétend que Gilet a été tué par des gendarmes dans le cas de légitime défense. Au contraire, les habitants du pays, témoins du fait, affirment que le réfractaire était sans armes, et qu'il a été assassiné, au moment où il fuyait, de deux coups de feu tirés à une distance de neuf ou dix mètres.

— On a reçu à Bordeaux 2,600,000 fr. de souscriptions pour les chemins de fer de cette ville à Angoulême et d'Orléans à Tours.

— On assure, dit l'*Emancipation*, que la compagnie anglo-française pour l'établissement d'un chemin de fer de Bordeaux à Toulouse, dont il a été question il y a quelque temps au conseil municipal, est sur le point de se former.

Le représentant de cette compagnie est arrivé dans notre ville; il s'est mis en relation avec nos sommités financières, chez lesquelles il a trouvé les meilleures dispositions. Tout fait donc espérer que nos contrées seront appelées avant peu à jouir des avantages de ce nouveau système de communication.

— Ce n'est pas une indemnité annuelle de 1,200 fr., mais de 1,500 fr. qui a été accordée par M. le ministre de l'instruction publique à Mme Dezavigne. Pareille allocation lui a été accordée par M. le ministre de l'intérieur.

(*Moniteur.*)

— Lorsque, chaque jour, des fabricants et des marchands ne craignent pas de livrer au public des objets de première nécessité qui peuvent compromettre la santé et même la vie des consommateurs, il n'est pas inutile de citer le passage suivant d'un ouvrage publié, il y a peu de mois, par un magistrat orléanais :

« Vers 1500, tout excès ou défaut en la mesure, toute diminution de quantité, toute falsification ou altération de qualité ne passaient pas à Orléans pour plaisanterie et entraînaient pour les contrevenants, les uns des amendes à payer, les autres des amendes honorables à faire, à genoux, en lieux publics, corde au cou, tête et pieds nus, en chemise, une torche de cire allumée en la main, écriteaux infamants devant et derrière.

[illegible] pas moins au [illegible] douloureux. Il est cruel de penser qu'un frère et une sœur peuvent se trouver réduits à coucher sur une place publique par un temps des plus froids et des plus humides, et que la prison pour eux aura été un bienfait. »

— Un événement affreux, qui a coûté la vie à trois personnes, a eu lieu le mercredi 27 à l'hôpital de Niort. Dans la matinée, le docteur Teilleux visita les aliénés; il remarqua un fou qui donnait quelques signes d'exaspération; il le calma, et en sortant des cabanons, il pria une des sœurs de faire mettre la camisole de force à ce fou. La sœur répondit qu'elle n'avait qu'un seul infirmier, et qu'il n'était point assez vigoureux pour s'emparer de cet aliéné. L'ordonnance du médecin ne fut donc point exécutée, et il se retira sans avoir pu se faire obéir.

Entre onze heures et midi, le fou, dont l'exaspération n'avait fait qu'augmenter depuis le matin, profita du peu de surveillance qu'on exerçait sur lui pour monter sur un arbre et pour casser une branche énorme; il descendit, et, s'approchant d'un autre fou, en se servant de sa branche comme d'une massue, il lui brisa le crâne; il courut sur un autre fou, et le malheureux éprouva le même sort. Un troisième fou tomba encore sous ses coups, et un quatrième était près de succomber, lorsqu'on accourut aux cris qu'avaient poussés les victimes.

Le fou, ancien réfractaire vendéen qui a perdu l'esprit après sa condamnation, fit la plus énergique résistance, et il fut impossible de l'approcher. C'est un homme d'une haute taille, nerveux, et d'une vigueur étonnante. Il brandissait autour de sa tête son énorme bâton, et il intimidait toutes les personnes qui l'entouraient. Bientôt le médecin des aliénés, le juge d'instruction, le procureur du roi, les administrateurs de l'hôpital et la force armée arrivèrent : le fou reçut un coup de pierre; il se retira alors dans son cabanon et menaça de tuer ceux qui le suivraient. Il paraît avec une grande adresse les coups de sabre ou de baïonnettes qui étaient dirigés contre lui, et sa résistance paraissait ne pas pouvoir être vaincue.

Quelques personnes, en voyant étendues au milieu de la cour les victimes de sa brutalité, voulaient qu'on en finît de suite avec ce fou qui ressemblait à une bête féroce, et qu'on fit feu sur lui. Le docteur s'opposa à cet avis, et il demanda si on voulait s'en emparer à l'instant ou si on préférait attendre quelques heures. On lui répondit qu'on désirait le saisir pour le mettre aussitôt dans l'impossibilité de faire aucun mal; alors on apporta de la paille dont on remplit le cabanon, et on y mit le feu : la fumée devint en peu d'instants très épaisse.

Le brigadier de gendarmerie et le docteur se précipitèrent dans l'intérieur, et, suivis d'autres militaires, ils saisirent le fou qui s'était réfugié sous son lit; ils le portèrent au milieu de la cour, et on lui mit la camisole de force. On voulait se ruer sur lui, mais on parvint à contenir l'indignation générale. Le docteur lui fit de fortes saignées, et on le transporta dans un cabanon.

Ce malheur est bien déplorable. Le sort des victimes qui ont succombé est bien triste, et il est à souhaiter que de promptes et bonnes mesures viennent apporter le plus grand ordre dans le service. Un seul infirmier ne peut suffire à soigner tous les fous confiés à sa garde; il faudrait au moins deux ou trois infirmiers d'une grande force physique, qui puissent terrasser les furieux, maintenir l'ordre et prévenir de fâcheux accidents.

(*Revue de l'Ouest.*)

Nous empruntons à un discours prononcé récemment par M. Savart-Martel, dans la chambre belge, des détails intéressants sur une spécialité de délits, connue en Belgique sous le nom de *haine de cense*. Il paraît que cette spécialité de délits, qui ne se produit plus dans un grand nombre des provinces belges, n'a fait qu'aller en augmentant dans l'arrondissement de Tournai.

« La *haine de cense* est une sorte de *vendetta* dont les effets ne sont pas moins déplorables que les crimes qui désolent la Corse. C'est la vengeance qu'exerce ou fait exercer celui qui, occupant des terres à titre de location, s'en voit privé à la fin du bail, soit parce que le propriétaire veut les cultiver lui-même, soit parce qu'il veut les concéder à un tiers.

» Le détenteur qui occupe à titre locatif *dans la localité de mauvais gré*, se regarde tellement comme possesseur incommutable, qu'il n'est pas rare de lui voir traiter de la jouissance et la partager entre ses enfants, soit par contrat de mariage, soit par donations entre-vifs et testamentaires. D'autres fois, il la cède à des tiers *argent comptant*, nonobstant telle défense que contienne le bail; et si, dans un temps plus ou moins éloigné, le propriétaire veut disposer de son bien, il est soumis *à la haine de cense* dont les effets vont aujourd'hui jusqu'aux plus grands excès.

» Déjà, sous le règne de *Marie Thérèse*, de glorieuse mémoire, la *haine de cense* désolait certaines parties de la Belgique.

» Cette auguste princesse voulut y pourvoir par un édit qui ne fut que faiblement exécuté. Cet édit cessa d'ailleurs, comme bien d'autres, par le droit nouveau.

» Sous le régime français, la *haine de cense* s'exerçait ordinairement par des menaces et blessures, et surtout par *la destruction des instruments aratoires*, genre de délit qui nécessita une loi de l'an VIII, dérogeant au code de brumaire an IV : mais la *haine de cense* a fait aujourd'hui de tels progrès, qu'elle procède à la destruction des bâtiments de ferme et des bestiaux, par l'empoisonnement des animaux, par l'incendie et l'assassinat.

» Et quoique l'opinion publique ne se trompe presque jamais, la preuve de la culpabilité est d'autant plus difficile, que d'ordinaire le crime ne se commet point directement par l'occupeur évincé, mais par un tiers qui obtiendra le même service éventuellement dans son intérêt.

» En vain les magistrats se hâtent-ils de constater le crime; en vain emploient-ils pour sa répression tout ce que peut suggérer le zèle et l'aptitude, il est presque sans exemple qu'ils obtiennent, directement au moins, le moindre témoignage sur sa culpabilité.

» Il faut savoir attendre pour saisir le coupable, et cette attente même est désolante.

» Pourquoi ce silence? C'est que les honnêtes gens redoutent pour eux-mêmes, pour leur famille, pour leurs maisons et leurs propriétés, la vengeance des accusés.

en les agitant par de nombreuses secousses, on obtient les dra- gées perlées. Beaucoup de confiseurs mêlent au sucre de l'amidon, et les dragées sont alors recouvertes d'une pâte très fade au lieu d'être revêtues d'une couche de sucre. C'est une pratique vicieuse qui n'est rien encore auprès de l'habitude de quelques fabricants qui colorent les dragées avec des couleurs vénéneuses, comme le jaune de chrôme (chrômate de plomb), le vert de scheele (arsénite de cuivre), le minium (oxide rouge de plomb), le vermillon (sulfure rouge de mercure). De telles pratiques sont de véritables attentats contre la santé publique.

Des pralines.

Pour faire les pralines on emploie le sucre qui reste au fond des bassines après la fabrication des dragées communes; on se contente de le faire cuire fortement. On donne aux pralines la couleur rouge en les trempant dans une dissolution de cochenille. Afin d'économiser la cochenille et d'obtenir plus facilement une couleur brillante, certains fabricants ont poussé l'imprudence, il faudrait peut-être dire l'audace, jusqu'à employer du cinabre (sulfure de mercure) pour colorer des pralines qui ont été expédiées en province, loin de la surveillance du conseil de salubrité de Paris, dont on doit louer le zèle à démasquer les fraudes et les turpitudes du commerce.

[illegible] faut bien se garder de les confondre avec les fruits artificiels fabriqués dans des moules avec les pâtes dont nous venons de donner l'idée. Souvent ces fruits artificiels, que le commerce éhonté livre pour de vrais fruits, n'en contiennent même pas le jus.

Mais ce n'est rien que d'être ainsi pris pour dupe et d'acheter, par exemple, du sucre d'orge ou de pomme qui ne contienne ni orge ni jus de pomme, (on fait tous les ans des milliers de kilogrammes de sucre d'orge ou de pomme qui se trouve dans ce cas, à tel point que le sucre d'orge ou de pomme véritable est l'exception). Ce n'est rien d'être dupe; il ne faut pas être victime des empoisonnements du commerce déshonnête ou imprudent. Or, s'il faut se méfier des bonbons, il ne faut pas moins se tenir en garde contre les boites ou contre les papiers qui leur servent d'enveloppes. On a constaté que beaucoup de ces papiers étaient recouverts de blanc de plomb ou d'arsénite de cuivre.

Ne serait-il pas de la plus haute importance que les membres des conseils de salubrité, dans les localités où il y en a, ou des experts officiels fissent des visites fréquentes dans les magasins et les laboratoires des confiseurs et des différents ouvriers fabricants de bonbons, pour vérifier si les sucreries qui sont, à cette

La coulisse a fait aujourd'hui [illegible] fin janvier.

Fonds anglais. — Londres, 29 décembre. — Consolidés, 96 1/2 5/8; esp. actif, 31 3/4; portugais, 44 3/4; mexicains, 31 7/8; 5 0/0 hollandais, 99 7/8; 2 1/2 dito, 56; Rouen, 32 3/8; Orléans, 33 1/4.

Spectacles du 31 décembre.

» h. »|» OPÉRA. — Guillaume Tell.
» h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Vêpres. Le Malade.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eau merveilleuse. Le Puits d'amour.
» h. »|» ODÉON. — Le laird de Dumbicky.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Le Château. Une Idée. L'Homme blasé.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Le Gamin. Comète.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Une invasion. Carabas. Cour de Gérolstein. Brelan.
7 h. »|» GYMNASE. — Manon. Angélique. Daniel. Cadet. L'Italien.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le grand Cousin. La Tour. Iles Marquises.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» COMTE. — Molière. Tout miel. Pierrot. Intermède.
» h. »|» CIRQUE. — Le Vengeur. Les Guides. Morin.

BULLETIN AGRICOLE.

Produits végétaux.

Taxe du pain. Le prix du pain est augmenté d'un centime par kilogramme pour la première quinzaine de janvier.

Cours des céréales. — PROVINS, 30 décembre. — Froment, première qualité, 19-50; deuxième, 17; prix moins fermes qu'au marché précédent. Avoine, 6 fr.

ETAMPES, 30 décembre. — Froment, première qual., 21-32; deuxième, 20-66; troisième, 19-32. Méteil, première qualité, 17-66; deuxième, 16; troisième, 14-66. Orge, première qual., 12-32; deuxième, 12; troisième, 11-66. Avoine, première qual., 7-32; deuxième, 7; troisième, 6-66.

PONT-AUDEMER, 26 décembre. — Froment, 23-95. Seigle, 14 fr. Orge, 13 fr. Avoine, 8-50. Taxe du pain, première qual., 44 cent., deuxième, 35.

GISORS, 26 décembre. — Froment, 19-25; Méteil, 17. Orge, 9-75. Avoine, 6-40. Taxe du pain, première qualité, 31 c.; deuxième, 26.

LES ANDELYS, 26 décembre. — Froment, 19-96. Méteil, 18. Seigle, 12-75. Orge, 10-25. Avoine, 6-50. Taxe du pain, première qual., 30 c.; deuxième, 25 c.

ARRAS, 30 décembre. — Blé blanc, 18 à 19-50. Blé roux, 16-50 à 19-25. Seigle, 10 à 11-25. Escourgeon, 11 à 12-40. Avoine, 6 à 6-40. Farines, première qualité, 35 à 35-50; deuxième, 53; troisième, 30 fr. les 100 kil. Les farines sont en hausse sur la place d'Arras.

METZ, 28 décembre. — Froment, première qualité, 17; deuxième, 15-41; troisième, 14; Orge, 7 à 8. Avoine, 5-79 à 6.

LONS-LE-SAULNIER, 28 décembre. — Froment, première qualité, 23; deuxième, 22-75; troisième, 20-50. Seigle, 15. Orge, 15. Avoine, 9. Maïs, 17.

LA GUILLOTIÈRE (Rhône). — Froment, poids de 74 à 75 kil., 20-50 à 21 l'hect. Froment, les 100 kil., 28-50 à 28-75. Seigle du Dauphiné, 15 à 15-50 l'hect. Id. Bourgogne et Champagne, 14-25 à 14-50. Orge du Dauphiné pour la brasserie, 15 à 15-25. Id. Bourgogne et Champagne, 13-50 à 14. Avoine grise, 9. Id. noire, 8. Sarrazin, 10. Maïs vert, 8-25 à 8-50. Marché assez approvisionné.

Farines, première qualité, 44 fr. les 100 kil.; deuxième, 41-50. Au comptant, sans escompte, première qualité, 42-50; deuxième, 40.

TOULOUSE, 27 décembre. — Froment, première qualité, 22-50 à 23 fr.; deuxième, 21-50 à 22 fr.; troisième, 20 à 21 fr. — Seigle, 15-50 à 16 fr. — Avoine, 10 f. 29 c. — Orge, 11 fr. — Maïs, 10 fr. 25 c.

MARANS, 26 décembre. — Froment, première qualité, 18 fr. 33 c.; deuxième, 17 fr. 66 c. — Orge, 10 fr. — Avoine, première qualité, 7 fr.; deuxième qualité, 6 fr. 33 c.

A ODESSA (Russie), au bazar du 8 décembre, les blés durs ont valu de 7 fr. 60 c. à 8 fr. 45 c. l'hectolitre. Blés de Pologne, 10 fr. 70 à 11 fr. 25 c. Affaires très calmes; peu de transactions en froment.

Avoine, 5 à 5 15.

Fourrages. LA GUILLOTIÈRE (Rhône). — Foin, 32 fr. 50 c. à 35 fr. les 500 kilogrammes. — Luzerne, 32 fr. 50 à 33 fr. 75 c. — Paille de de froment, 18 fr. 75 c. — Paille de seigle, 17 fr. 50 c.

ARRAS, 30 décembre. — *Cours des huiles de graines.* Huile de colza, 79-50 à 80 fr. Lin, 76. Cameline, 75. OEillette bon goût, 77-50; id. claire, 81 à 83; id. rousse, 76. Huile épurée, 86 fr.

STRASBOURG, 25 décembre. — Huile de navette, 90 f. les 100 kilog.; id. épurée pour quinquets, 97 fr. OEillette bon goût, 100 à 108 fr.

ARRAS, 30 décembre. — Graines oléagineuses. Colza, 20 à 23 fr. l'hectol. OEillette, 20 à 22-50. Caméline, 17 à 20 fr.

LILLE, 29 décembre. — Colza, 22 à 26 fr. OEillette, 20 à 21-50. Lin, 18 à 22 fr. Caméline, 18 à 21 fr.

LA GUILLOTIÈRE (Rhône), 23 décembre. — Colza, 25 fr. l'hectol.

Tan de Bourgogne, première qual., 60 fr. les 500 kilog.; deuxième, 50 fr. Tan de Normandie, 65 à 75 fr.

Produits animaux.

Marché de POISSY du 28 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,900	1,750	150	1 12	» 98	» 84
Vaches	29	28	1	1 06	» 92	» 78
Veaux	631	621	10	1 52	1 32	1 12
Moutons	6,940	6,694	266	1 36	1 16	» 96

METZ, 26 décembre. — Bœufs, première qualité, 1 fr. 20 c.; deuxième, 1 fr. 18 c.; troisième, 1 fr. 16 c. le kilogramme sur pied. — Veau, première qualité, 1 fr. 30 c.; deuxième, 1 f. 17 c.; troisième, 1 fr. 05 c. — Mouton, première qualité, 1 fr. 30 c.; deuxième, 1 fr. 20 c.; troisième, 1 fr. 10 c. — Vache, première qualité, 1 f. 04 c.; deuxième, 98 c.; troisième, 92 c. — Taureau, première qualité, 94 c.; deuxième, 89 c.; troisième, 84 c. — Porc, 1 fr. 10 c. à 1 f. 15 c.

TOULOUSE, 27 décembre. *Taxe de la viande.* Bœuf le kilogramme, 95 c. — Mouton, 1 fr. 10 c. — Veau, 1 fr. 20. — Vache 70 c.

Cours des laines espagnoles en entrepôt à BAYONNE, 26 décembre. — Léonèses, 5-50 à 5-75 le kil. Ségoviennes, 4-25 à 4-50. Sorianes, 4-25 à 4-50. Navarre fines, 4 fr. Aragon, 3-50. Tudèles noires, 3-75. Laines en suint. Fines de Navarre, 1-30 à 1-40 le kil. Entre-fines, 1-30 à 1-40. Fleurettes, 1-20 à 1-25.

Laines bayonnaises blanches, 1-52 à 1-68; id. grises, 1-20 à 1-35. Béarnaises blanches, 1-70 à 1-80. Pélades du pays, 1-50 à 1-60.

Peaux de moutons en laine, 55 à 60 fr. les 50 kilog.

Peaux d'agneau tigrées du Bastan, 7-50 à 8 fr. les douze.

Cuirs. — PARIS, 30 décembre. — Gros bœufs de 40 kilog. et au-dessus 38 à 40 fr. les 50 kilog. Petits bœufs de 39 kilog. et au-dessous, 37 à 38 fr. Vaches, 42 à 44 fr. Veaux secs en poils, 2 à 2-10 le kilog.

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

sollicitude et expérience, ne croirait-on pas qu'ils ne sont que les tondeurs du troupeau, voire même les chiens; — car tondre, contenir et mordre, telles paraissent être leurs suprêmes fonctions. Et cependant, qui dit gouvernement dit conduite, direction; et ces mots impliquent nécessairement la connaissance d'une route à suivre, d'un but à atteindre. Voyez en mer celui qui tient la barre du gouvernail! Se contente-t-il de louvoyer au hasard? Les yeux vers les astres ou vers la boussole, cette autre étoile polaire que la bonté de Dieu a donnée à l'homme; ne sait-il pas, à travers le vent et les écueils, conduire au port le navire confié à sa direction? Serait-ce donc trop exiger de ceux qui se mettent à la tête des peuples que de prétendre qu'ils doivent connaître la route qu'il faut tenir et le but qu'il faut atteindre?

Or, à voir le train des choses, n'est-il pas évident que ceux qui gouvernent en Europe n'ont ni la science ni la foi nécessaires pour remplir dignement la mission qu'ils se donnent, car aucune de leurs œuvres ne témoigne et de cette science et de cette foi : c'est en aveugles, et au jour le jour, qu'ils vont et qu'ils s'avancent à tâtons, poussés et emportés malgré eux, plutôt qu'entraînant et guidant spontanément les nations dont ils se disent pourtant les chefs.

D'où vient donc cet étrange et complet désaccord entre le fait et le droit, entre le fonctionnaire et la fonction?

C'est que dans les pays à gouvernement absolu, c'est le hasard de la naissance, et dans les pays à régime représentatif, c'est la victoire dans les tournois politiques ou dans les amphithéâtres parlementaires qui donnent le pouvoir. Aussi, chez nous, depuis trop long-temps hélas! voyons nous à la tête de la nation les plus hâbleurs et non les plus habiles! Heureusement, les déceptions immenses et les résultats complètement négatifs qui ont toujours suivi l'élévation subite et imméritée de ces triomphateurs de tribune les ont-ils tout-à-fait déconsidérés auprès des bons esprits; et il y a tout espoir maintenant que ce n'est plus dans leurs rangs que la nation irait désormais chercher ses sauveurs et ses guides.

La politique bavarde, ignorante, guerrière et stérile a fait son temps; vienne donc la politique active, savante, pacifique et féconde, la vraie politique enfin, celle qui, pleine de foi dans l'universalité de la Providence, et prenant pour boussole les immuables attractions de l'homme, tendra par tous ses efforts vers l'établissement progressif du bonheur général, comme but unique et suprême.

D'autres temps, d'autres hommes! Que les *illustres langues* comme les *illustres épées* rentrent donc dans le repos; et que la terre pacifiée voie enfin le règne de l'intelligence, de la force et de la justice désormais unies et associées! Déjà même chez tous les peuples surgissent de toutes parts, dans le domaine de la phase dans la vie du monde? C'est que vraiment l'humanité sort de l'enfance et passe à la conscience et à l'exercice régulier de ses jeunes et vives facultés; c'est que la raison et la science vont désormais guider et éclairer cette activité ignorante qui n'agissait jusqu'alors que par boutades désordonnées.

Et si, dans les temps passés et dans les temps modernes, le génie de certaines nations et de certains hommes a jeté quelques lueurs brillantes, ces manifestations irrégulières et incohérentes, saillies heureuses et instinctives de l'enfance du monde, doivent faire pressentir tout ce que peuvent enfanter de grand et de glorieux les ardentes et puissantes facultés de sa jeunesse. Ainsi les courts et rares beaux jours de l'hiver rappellent et promettent le soleil vivifiant du printemps.

Il faut donc désormais d'autres maîtres, d'autres occupations à l'humanité dans cette phase nouvelle de sa vie. Loin donc toutes ces puériles fantasmagories, tous ces mensonges ridicules ou terribles qui amusaient et épouvantaient tour-à-tour son imagination! Trêve à ces querelles, à ces combats qui occupaient si cruellement sa turbulente activité! Arrière, économistes stériles, politiques égoïstes, rhéteurs creux, mais sonores! Faites place à la politique féconde, humaine, sociale, certaine comme la Science, ardente comme la Foi : Science et Religion tout ensemble!...

Que sous cette double inspiration, l'homme, affranchi pour toujours des erreurs et des faiblesses de l'enfance, poursuive le développement progressif et régulier de ses forces et de son intelligence; qu'il dompte et s'approprie toutes les puissances de la nature, pour embellir et féconder à son profit cette terre, son domaine et son royaume; préparant ainsi par les belles œuvres actuelles les merveilles futures, par le bonheur des races présentes celui des races à venir!

Le bien public! le bonheur pour tous et pour chacun! n'est-ce pas là le vœu de toute âme honnête, la passion des grands cœurs, le but de notre époque ardente et inquiète? Sainte et pacifique croisade qui se prépare aussi aux cris de « Dieu le veut! » Déjà les poëtes, ces hommes aimés et inspirés du ciel, chantent l'avènement de cette ère nouvelle et travaillent à en préparer les voies; les faibles et les malheureux espèrent, les méchants seuls blasphèment et calomnient. Qu'ils soient pardonnés, car ils ne savent ce qu'ils disent!

Sans doute, bien des douleurs et des misères publiques et privées pèseront encore sur cette terre, et pour long-temps, peut-être, l'humanité aura peine à se débarrasser complètement des infirmités et des lèpres de son enfance; mais, après tout, ces temps heureux que nous prévoyons, pour être loin de nous, n'en sont pas moins certains; aussi ni les sarcasmes ni les calomnies ne détruiront nos espérances et n'arrêteront nos efforts. Le vieillard qui plantait disait avec bonheur : « Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage. » — C'est un semblable sen-

Le *National* va plus loin, et voici dans quels termes il s'exprime :

« ..... Les Anglais, pour répondre à l'occupation de Taïti et des Marquises, se sont emparés des îles Sandwich (1), et de la Nouvelle-Zélande, qui sont d'une importance, d'une étendue, d'une valeur politique, maritime et commerciale beaucoup plus considérable. Dans l'océan Indien, ils avaient déjà Maurice, le plus beau et le meilleur port de ces parages; Maurice, qui jadis protégeait Bourbon, et qui aujourd'hui le menace. Mais, du moment que nous avons fait mine de vouloir rivaliser avec Maurice et de nous établir sur la côte de Madagascar, les Anglais ont répondu en venant planter leur pavillon sur les mêmes côtes. Seulement, nous avions choisi un climat meurtrier, un point inhabitable; les Anglais ont choisi un climat sain, un point facilement tenable et qui, sous le rapport maritime, équivaut à leur établissement de Maurice; ainsi, contre Bourbon, ils avaient Maurice; contre Nosse-Bé, ils auront Diego-Souarez, l'un des meilleurs et des plus beaux ports du monde.

» *Nous ne le leur reprochons pas;* ils veillent au soin de leurs intérêts : ils ont raison. Mais nous reprochons au gouvernement français de n'en pas faire autant et de s'humilier partout, de s'effacer partout, de partout nous amoindrir. »

Vous ne reprocheriez pas aux Anglais la prise de Diego-Souarez! ô nationaux à courte vue! à quoi songez-vous donc? Comment! vous échauffez incessamment le sang de la France pour la pousser à voler quelques menues provinces sur le Rhin, et vous n'avez rien à dire et à reprocher lorsqu'on enlève à la nation son propre bien, un bien d'un prix inestimable? Vous laisseriez impunément dépouiller le pays; et parce que des possessions sont lointaines, elles ne savent pas éveiller vos sympathies?

Ignorez-vous, par hasard, que l'île Malegache est un empire que nul peuple n'a le droit de toucher, car la France y a planté son pavillon de suzeraine et de maîtresse.

Mais laissons le *National* avec son innocence et sa placidité, et venons au ministère.

Ministres de la France, n'oubliez pas que vous devez compte au pays et de ses domaines et de son honneur. Vous pouvez bien impunément laisser s'appauvrir la gloire de la nation par la faute de votre politique tranquille et modeste, mais il est des hontes qu'un grand peuple ne saurait accepter.

La nouvelle que nos feuilles libérales accueillent avec tant de calme a été livrée à la publicité par le journal l'*Univers*, auquel un correspondant de l'île Bourbon écrit ce qui suit :

« Des lettres de Maurice annoncent que les Anglais ont pris possession de Diego-Souarez, port magnifique de Madagascar. Ce port, formé par la nature, et un des plus beaux du monde, est situé dans un pays très fertile et en même temps fort sain. C'est le seul point qui puisse offrir un abri sûr à nos flottes et remplacer Maurice. On ne comprend donc pas ici que le gouvernement français, *malgré tous les avis*, ne s'en soit pas mis en possession, ce qui est très facile, ce port étant situé dans un pays appartenant aux Séclaves, nos alliés. Les Séclaves en avaient été chassés à la vérité par les Dros, mais ils avaient le droit pour eux, et il

(1) Cette occupation n'a pas eu de suites, on le sait.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours d'Ornithologie

DE M. ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

L'homme le plus indifférent au spectacle de la nature ne peut s'empêcher d'être ému en présence des faits d'histoire naturelle offrant, avec ses passions et ses sentiments, un rapport saisissant qui peut souvent devenir la source d'une touchante instruction. Les passereaux, ordre nombreux dont M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire s'est occupé dans plusieurs leçons, sans vivre à l'état domestique, sont cependant presque les commensaux de l'homme. On connaît l'assurance intrépide du moineau franc. Pas plus tard qu'hier, en arrivant à Versailles par le chemin de fer, nous admirions le sangfroid d'une troupe de braves moineaux qui regardaient, sans se déranger, un convoi prendre son élan; ils venaient ramasser des miettes de pain presque sous les roues d'une locomotive, sans s'effrayer ni de ses sifflements, ni de sa vapeur, ni de sa fournaise, non plus que du tumulte causé par la foule des allants et venants. Rien qu'à la manière dont il regarde l'homme en face, toujours dans les yeux, on reconnaît dans le moineau franc un type d'effronterie imperturbable. Cet oiseau jouit encore de plusieurs avantages naturels dont le professeur n'a pas parlé; nous imiterons sa réserve; tout ce que nous nous permettrons d'insinuer à cet égard, c'est que le moineau peut exciter un sentiment d'envie chez ceux qui, nés sous l'influence de la constellation des gémeaux, sont portés, au dire de Nostradamus et de Mathieu Lænsberg, à préférer Vénus à Bacchus.

Le moineau n'est monogame que pour une saison; tous les passereaux sont monogames à divers degrés. Les plus intéressants, sous ce point de vue, sont les oiseaux monogames pour toute leur vie, comme l'hirondelle. Le divorce est inconnu chez les hirondelles, de même que les secondes noces, en cas de veuvage; ces mœurs, chez les oiseaux, accompagnent toujours un instinct très développé. Chez l'hirondelle, la monogamie à perpétuité est d'autant plus remarquable que ces oiseaux vivent en société et qu'ils émigrent en bandes innombrables, sans que jamais ni la fréquence des occasions, ni la satiété ne viennent rompre ou relâcher le lien qui les unit; de telles unions ont réellement, et dans le vrai sens du mot, un caractère sacré. Ce ne sont point ici des croyances populaires ou des jeux de l'imagination des poëtes, ce sont des faits confirmés par de longues séries d'observations.

Le célèbre observateur Spallanzani a vu revenir, dix-huit ans de suite, le même couple d'hirondelles au même nid. Ce fait prouve à-la-fois la constance des hirondelles, leur longévité, et la facilité avec laquelle cet oiseau si faible, si chétif en apparence, échappe aux dangers périodiques d'une lointaine émigration, répétée tous les ans à la même époque : tant la nature prend soin de conserver les espèces utiles à l'homme! On doit encore à Spallanzani de curieuses observations sur la rapidité du vol de l'hirondelle; ayant pris dans son nid une hirondelle mère de famille, il la fit transporter à environ 100 kilomètres de son nid; les heures de départ et d'arrivée étaient soigneusement notées avec un chronomètre à seconde; l'hirondelle revint à son nid avec une vitesse de 65 kilomètres à l'heure.

Quant au fait de la mort volontaire d'un des oiseaux dont l'autre a péri, de nombreuses et sérieuses observations ne permettent pas d'en douter; la veuve ne survit pas à son mari; la fidélité de l'époux est exactement la même pour la compagne qu'il a perdue.

Il y a donc un double meurtre, inutile et doublement cruel, à tuer une pauvre hirondelle, dont la chair ni la plume ne servent à rien; et dont vous tuez deux du même coup. Dieu ne vous a pas donné le droit de faire mourir de douleur l'être aimant qui, loin de vous nuire, se plaît autour de vos demeures, où, sans sa présence, vous ne sauriez atteindre les incommodes ennemis dont l'hirondelle vous délivre.

Nous avons déjà exprimé le vœu de voir l'hirondelle placée sous la protection de la loi : M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire ne perd pas une occasion de revenir sur cette nécessité.

Nous ne quitterons pas l'hirondelle sans rapporter deux traits particuliers qui caractérisent d'une manière incontestable l'esprit de fraternité des hirondelles et leur disposition constante à se porter secours en cas de besoin. Une hirondelle s'était prise par hasard dans le nœud coulant d'une ficelle de cerf-volant restée accrochée à la corniche d'une maison; ses cris de détresse attirèrent autour d'elle ses compagnes, qui tinrent conseil pour la délivrer. Ne se trouvant pas en nombre, elles vont chercher du renfort; il en vient des milliers. Alors, chacune va, en passant, donner un coup de bec à la corde, toutes frappant sur le même point, tant qu'à la fin la prisonnière fut délivrée; et, tombée par terre, ses compagnes l'entourèrent en foule, semblant la féliciter et l'encourager. Bientôt elle se débarrassa du bout de ficelle et put s'envoler; la troupe se dispersa aussitôt. Chaque hirondelle prit son vol pour rejoindre sa couvée.

L'autre exemple d'une hirondelle secourue par sa tribu n'est pas moins frappant. Un ménage de moineau, sans respect pour le droit de propriété, s'établit dans un nid d'hirondelles; il en défend opiniâtrément l'entrée aux légitimes possesseurs; pas moyen d'obtenir de gré ni de force le déguerpissement. Le ménage d'hirondelles porte plainte et réclame l'assistance des camarades; des centaines d'hirondelles arrivent aussitôt de toutes les directions, chacune apportant dans son bec sa *truellée* de mortier; l'usurpateur est en un clin-d'œil mûré dans le domicile usurpé.

Ainsi le gazouillement des hirondelles est un véritable langage, très varié d'inflexions, qui leur permet, sans nul doute, de se communiquer leurs idées et d'agir de concert, dans des limites assez étendues.

Laissons de côté quelques groupes de peu d'importance, et hâtons-nous d'arriver aux genres et espèces soumis à l'homme par la domestication. Le professeur n'avait pas voulu, sans doute pour ne pas fatiguer son auditoire, épuiser tout ce qu'il avait à présenter de vues générales sur la domestication, dans une leçon précédente dont nous avons esquissé les traits principaux. Avant d'aborder le groupe si digne d'intérêt des gallinacés, il saisit cette occasion naturelle de tracer à grands traits les lignes les plus frappantes de ce vaste et beau sujet, en montrant ses applications à tous les êtres animés soumis à l'homme et associés à sa destinée au même titre que les oiseaux. Le premier rapport de l'homme est aussi le plus simple et le plus général; c'est celui du possesseur à la chose possédée; c'est, pour les animaux, l'état de *captivité*.

A l'exception des insectes microscopiques et de certaines espèces dans des conditions exceptionnelles, tous les animaux, selon l'opinion de M. Geoffroy Saint-Hilaire, peuvent vivre captifs de l'homme. S'il nous est permis d'exprimer ici notre opinion personnelle, il nous semble que les exceptions sont excessivement nombreuses. Sur la surface du monde habitable, rien n'est plus vrai; l'homme peut faire vivre tous les animaux en captivité. Mais il y a, dans les profondeurs des mers, où la sonde du navigateur ne peut atteindre qu'à peine, des poissons constitués de manière à ne pouvoir vivre, non pas seulement hors de l'eau, tous les poissons sont dans ce cas, mais près de la surface de l'eau, c'est-à-dire que leur vessie natatoire crève sous une pression moindre que celle qu'ils supportent habituellement; l'homme n'a sur ces poissons aucun moyen d'action, et l'on ne prévoit pas comment il pourrait en acquérir. A plus forte raison les cétacés, les baleines, dont les lames broyent incessamment des millions de mollusques ou de poissons en bas-âge, leur nourriture habituelle, ne sauraient-ils vivre captifs de l'homme. Les mers couvrent plus des trois quarts de la surface de notre planète, et nous pensons que la puissance de l'homme est très restreinte par la nature sur les habitants des mers. L'homme n'a sur les poissons, même d'eau douce, qu'un pouvoir de multiplication et de destruction pour sa nourriture. Les poissons forment une classe d'êtres à part dans la création, qui ne connaissent ni les désirs, ni l'amour, ni la maternité; pas d'accouplement, pas de soins de la femelle pour ses œufs, pas de lien d'affection possible; par conséquent, pas de point sur lequel l'homme puisse appuyer, pas ou presque pas de besoins qui n'échappent à son intervention. En présentant ces vues sur l'étendue plus grande qu'il nou

Nous n'aurions donc pas attaché grande importance à la nouvelle publiée par nos journaux parisiens, si, d'un autre côté, nous n'avions lu, dans une feuille de Bourbon, du mois de septembre, que des nouvelles reçues de Malegache avaient fait rentrer précipitamment à Saint-Denis M. le gouverneur Bazoche alors en tournée dans l'île. Ce petit fait, sur lequel nous n'avons pas trouvé d'autre explication, suffit pour inquiéter.

Les Anglais ont toujours affecté de nier les droits de la France sur Malegache. Ils n'ont pas cessé d'y contrarier nos vues, et de tenter, par des voies détournées, de substituer leur influence à la nôtre. L'an dernier, il était question à Maurice d'un établissement à Port-Louquez, au sud de Diego-Souarez; la *Phalange* fit connaître ce projet à ses lecteurs. Il n'est donc pas impossible que l'Angleterre essaie quelque entreprise sur Malegache, car le gouvernement anglais a affaire chez nous à un ministère faible, timide, se laissant traîner à la remorque de la politique anglaise, et toujours prêt à tout sacrifier à une alliance maladroite.

Bien que nous hésitions à admettre comme fondée l'annonce de la prise de Diego-Souarez, nous devons protester et donner un vif avertissement au ministère. L'occupation d'un point du littoral malegache par les Anglais est un fait possible; mais ce qui n'est pas possible, ce serait que la France tolérât une pareille injure, une violation aussi monstrueuse de ses droits.

Nous espérons qu'un prompt démenti arrêtera un bruit qui, à lui seul, est un outrage pour l'honneur du pays.

Dans un de ses derniers numéros, le *Journal des Débats*, revenant sur l'union commerciale entre la France et la Belgique, laissait entrevoir que le ministère n'avait nullement renoncé à ce projet; il adjurait même le commerce français de ne pas s'opposer désormais à cette union douanière, attendu, disait-il, que la Prusse avait déjà entamé des négociations dans le but d'amener la signature d'un traité de commerce entre la Belgique et le Zollverein. Il paraît que cet article, tout inoffensif qu'il était, a blessé quelques susceptibilités politiques à Berlin, car le dernier numéro de la *Gazette d'Etat de Prusse* contient une correspondance de Paris qui est une sorte de réponse aux *Débats*.

« D'abord, dit la *Gazette d'Etat*, la Prusse seule n'a aucun droit d'entrer en négociations avec la Belgique pour les affaires du Zollverein. Tous les Etats faisant partie de cette association douanière ont voix délibérative, et il suffit qu'une seule voix proteste au congrès pour que les négociations soient regardées comme nulles et non avenues.

» Quant à l'union douanière entre la France et la Belgique, c'est plutôt une affaire politique que commerciale. La France voudrait de nouveau englober la Belgique, et elle espère atteindre ce but au moyen d'une manœuvre pacifique; ce n'est pas la Belgique qui négocie, elle n'a pas les mains libres, elle n'aura qu'à obéir aux ordres de son auguste alliée. Or, il est plus que probable que les trois puissances du Nord ne verraient pas d'un œil indifférent cette union politique cachée sous le masque d'un traité de commerce; loin d'y consentir, elles s'y opposeraient certainement. »

(1) Voir les numéros des 28 et 30 décembre.

[illegible] compte le gouvernement a tenu des vœux si solennellement exprimés dans les deux chambres, et si les infractions commises aux traités par l'Angleterre n'attendent pas encore une réparation. Il lui serait agréable d'apprendre que l'*entente cordiale* n'est pas une vaine expression.

Le *Commerce* ne croit pas au rétablissement prochain de l'équilibre entre les revenus et les dépenses de l'Etat. Il ne voit de salut pour nos finances que dans la réduction d'un budget qui a atteint des proportions colossales et qui menace de grandir encore; mais il ne croit pas cette réduction possible avec le système politique qui nous régit.

Le même journal blâme la saisie des feuilles carlistes. Si les légitimistes, dit-il, trouvent dans votre marche des arguments pour leur cause, ce n'est pas notre faute, c'est la vôtre; et vous seuls en êtes responsables devant la nation et la révolution de juillet!

On lit dans les *Débats* que M. Donoso Cortès, membre du congrès, et le général Ros de Olano, ont pris congé de la reine Christine. S. M. a promis, dit-on, de se rendre au vœu de sa fille, mais elle ne partirait qu'au commencement de février. La reine aurait promis de se charger de la tutelle de l'infante Louise.

REVUE ÉTRANGÈRE.

(*Correspondance particulière de la Démocratie pacifique*).

Stuttgard, le 29 décembre 1843.

Dans ma dernière lettre je vous ai parlé des efforts tentés sur tous les points de l'Allemagne pour se débarrasser des derniers restes de la justice fédérale et inquisitoriale. Aujourd'hui c'est avec un sentiment mêlé de satisfaction et de tristesse que je dois vous annoncer que cette grande cause nationale est enfin gagnée dans l'opinion publique.

Je dis avec un sentiment de satisfaction, parce que les partisans les plus encroûtés de l'ancienne procédure ne pourront dorénavant disconvenir de sa profonde immoralité; et je dis avec un sentiment de tristesse, parce que les dernières victimes connues du système inquisitorial et barbare par excellence sont deux hommes éminents par les qualités du cœur et par leur intelligence, MM. Weidig et Jordan, tous deux appartenant à l'opinion libérale modérée. Le premier, M. Weidig, ci-devant ministre protestant dans le duché de Hesse-Darmstadt, mourut dans les horreurs de la prison préventive; le second, M. Jordan, autrefois professeur de droit naturel à l'université de Harburg (Hesse-Electorale), vient, après une détention préalable de 9 ans, d'être condamné à la prison pour la durée de 15 ans. On les accuse d'avoir trempé dans des menées démagogiques. Passe encore s'il avait été prouvé qu'il y avait réellement eu conspiration de la part de ces deux hommes; mais, comme la justice a été forcée d'avouer elle-même, il n'y avait que des soupçons, des probabilités plus ou moins grandes, et pas une ombre de preuve. Sous ce rapport donc l'Allemagne est encore en plein moyen-âge et l'homme qui n'aura pas peu contribué à l'en faire sortir est l'infatigable M. Welcker, membre de la chambre des députés du grand-duché de Bade et l'un des plus hardis champions des droits populaires. Honneur éternel, honneur à l'homme qui par sa brochure patriotique: *Les procès secrets de l'inquisition allemande contre Weidig et Jordan*, n'a pas craint de dévoiler toute la honte de l'infâme et atroce système

jourd'hui je puis vous dire que tout est prêt pour un traité de commerce et de navigation entre les deux pays. La Belgique abaissera les énormes droits qui, jusqu'à présent, grevaient le transit des blés, des draps, des tissus de laine et de lin de l'Allemagne. Celle-ci a trop de blé, celle-là en a trop peu. Ce sera donc à l'avantage des deux pays que les blés seront entièrement dégrevés. La Belgique, de son côté, s'ouvrira par là les grands marchés du Zollverein, de l'Autriche et de la Suisse, ainsi que les ports de la Prusse. A cet effet la dernière abaissera les droits de transit à un vingtième de ce qu'ils ont été jusqu'ici pour les marchandises belges qui entraient ou passaient par ses ports. Ce que je vous dis là, je le tiens de bonne source. C'est un avertissement pour le cabinet des Tuileries: se laissera-t-il dépasser? Je le crains fort quand je pense à l'ignoble servitude où le tiennent les hauts-barons de l'industrie et de la finance. Quant à la Belgique, elle entre de plus en plus dans la sphère d'attraction du Zollverein; des préjugés vieux de deux ou trois siècles tombent devant les chemins de fer pour faire place à des idées plus saines.

La Hollande elle-même, cette Angleterre au petit pied, qui depuis si long-temps s'est plu à rançonner à outrance l'industrie et le commerce allemands; cette même Hollande qui, il y a à peine 15 ans, dédaignait encore d'entrer en pourparler avec l'Allemagne, la voilà réduite à solliciter les bons offices de la Prusse pour intercéder en sa faveur auprès des états du Zollverein. Grande et salutaire leçon donnée aux peuples qui veulent séparer leurs intérêts de ceux de leurs frères!

Le traité de commerce et de navigation qui, il y a quelque temps, a été négocié entre le Zollverein et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, n'attend plus que la sanction du sénat de la république pour être immédiatement mis en vigueur. Cet évènement réagira nécessairement sur la politique commerciale des villes Anséatiques et du Hanovre, et les amènera forcément à la grande association nationale. De ce côté il y a donc progrès, et progrès sensible.

Dans les circonstances actuelles, il ne manquerait plus que la volonté sérieuse de la France pour constituer définitivement la grande association de l'Europe centrale, cette association si nécessaire pour le repos et la civilisation du monde entier. Toutes les intelligences un peu élevées sentent la nécessité d'une telle alliance, et cette opinion se fait de plus en plus jour chez nous. Entre autres journaux, l'*Observateur*, journal paraissant à Stuttgart, a développé cette idée dans une série d'articles, et il en a promis d'autres sur le même sujet.

Ma dernière lettre contenait quelques indications sur les progrès vraiment effrayants du paupérisme en Allemagne. Voici encore un fait qui révèle toute la gravité du mal.

La ville de Cassel (Hesse-Electorale), qui contient une population de vingt-huit à trente mille âmes, dépensait 30,000 thalers (1 thaler = 4 fr.) par an pour ses pauvres. Aujourd'hui la masse de ces derniers s'est accrue dans une proportion si forte, que toutes les ressources, aumônes, taxes des pauvres, etc., etc., sont insuffisantes. Le conseil municipal s'est donc vu forcé, tout en diminuant la faible pitance du malheureux, de lever un emprunt. Mais la source du paupérisme sera-t-elle tarie par là? et n'y a-t-il pas plutôt lieu de craindre pour ceux qui, jusqu'à présent, ont porté le fardeau déjà si lourd de la taxe des pauvres?

Des faits récents ont prouvé que la Silésie et la Posnanie sont également atteintes de ce mal de la civilisation moderne. Si ailleurs c'est la petite culture, la culture morcelée et incohérente, qui favorise le

---

semble nécessaire de donner aux exceptions indiquées par le professeur, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de les motiver. Revenons à la série des rapports de l'homme et des animaux.

Après la *captivité* vient l'*apprivoisement* ou soumission individuelle, devenue, avec le temps, volontaire de l'animal à l'homme. Enfin, le troisième degré s'exprime par le mot *domestication*. C'est la soumission à l'homme, non plus d'individus isolés, mais de générations d'animaux conquis au profit du genre humain, pour tous les temps et pour tous les lieux; de là, nécessité pour les races sauvages de se modifier profondément.

Le professeur insiste surtout sur les développements de cette dernière condition, clef du pouvoir de l'homme sur la nature animée. Donnons d'abord une idée de la classification des êtres sous ce point de vue. Ils sont compris dans quatre grandes classes zoologiques:

Première classe, accessoires; deuxième, industriels; troisième, alimentaires; quatrième, auxiliaires.

Les animaux de chacune de ces classes peuvent appartenir en même temps à l'une des trois autres; ils portent le nom de la classe à laquelle ils tiennent par un plus grand nombre de caractères.

Les accessoires sont sans utilité directe (paons et faisans parmi les oiseaux; cyprins dorés parmi les poissons.)

Les industriels appartiennent tous aux insectes (abeilles, vers à soie). Les alimentaires sont suffisamment caractérisés par le nom de leur classe (volaille, gibier, poisson, bêtes de boucherie). Les auxiliaires aident l'homme dans sa lutte contre les forces brutes de la nature; ils prennent part à ses travaux (bœuf, cheval, âne).

Cette classification exprime seulement l'état actuel des choses; il y a des espèces alimentaires aujourd'hui qui jadis étaient auxiliaires; les monuments égyptiens nous montrent le bélier employé comme bête de trait. Les lamas et les alpagas, bêtes de trait et de somme chez les Péruviens, long-temps employés comme tels par les Espagnols pour le service des mines du Potose, ne sont plus que des bêtes de boucherie: comme travailleurs, les bœufs et les chevaux d'Europe les ont remplacés.

Mais tout reste à faire pour utiliser, au profit de l'homme, les êtres animés. Sur les vingt-quatre classes du règne animal, quatre, sans plus, fournissent des sujets soumis à la domestication; ces quatre se réduisent en réalité à deux: les poissons et les insectes ne donnent que des accessoires; les mammifères et les oiseaux donnent seuls des animaux réellement domestiques, vivant sous le toit de l'homme, associés à son existence.

Parmi les mammifères, les plus utiles appartiennent aux ordres des pachydermes et des ruminants; les oiseaux domestiques sont des gallinacés et des palmipèdes.

En remontant par la pensée à l'origine des choses, on ne voit pas, dit M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire, que l'homme ait recherché pour se les attacher les animaux sur qui il lui semblait le plus facile d'exercer son empire, si ce n'est en ce qui regarde les *accessoires*. Quant aux animaux utiles, on ne voit pas qu'il ait eu égard à la soumission et à l'intelligence; il a négligé les quadrumanes, si intelligents et si dociles, et les psittacides, doués d'un si grand penchant pour la société de l'homme; le singe et le perroquet ne sont et n'ont jamais été qu'accessoires. Il semble avoir eu plus d'égard à la facilité de reproduction, en choisissant des espèces polygames chez lesquelles un seul mâle en domesticité suffit pour l'accroissement économique et rapide des races conquises.

On est effrayé des peines, des fatigues, des périls et du temps qu'ont dû coûter les conquêtes de la chèvre et du mouton, habitants des contrées les plus abruptes sous des latitudes très diverses; on comprend à peine la soumission des grandes races du taureau, du chameau, du cheval, dont les mâles sont si dangereux, si intraitables à l'époque de leurs amours. Que de persévérance n'a-t-il pas fallu pour triompher de ces natures indomptables!

L'homme, sans s'effrayer des obstacles, a donc dans l'origine choisi pour ses serviteurs les animaux dont il attendait les services les plus utiles.

Le nombre, l'étendue et la variété des modifications sont les titres irrécusables d'un antique assujétissement, chez les races qui ont suivi l'homme dans toutes ses migrations, qui ont dû, comme lui, se faire à tous les climats. L'unité de race, chez l'espèce humaine, ressort, aux yeux du professeur, de cette large considération. L'étude des races d'animaux domestiques comparées à l'anthropologie, science bien arriérée, bien négligée jusqu'à nos jours, peut jeter sur notre histoire de vives lumières, tant il voit de frappantes analogies entre la marche de la civilisation et les modifications des races d'animaux par la domestication. Les déviations des animaux de leur type originel sont à ses yeux une preuve de ce fait qu'il tient pour certain, que les variétés de la race humaine ont, elles aussi, un seul type primitif. Passez en revue les espèces animales à l'état domestique; voyez-les depuis le premier échelon, au sortir de l'état sauvage, jusqu'au dernier degré de la série des modifications qu'elles ont éprouvées jusqu'à nos jours; vous trouverez moins de différence du Caucasien à l'Ethiopien, les deux variétés de l'espèce humaine les plus éloignées l'une de l'autre, qu'entre le chien sauvage du Cap et le carlin ou le terre-neuve.

Les modifications causées par l'homme chez les animaux, offrent encore un autre intérêt, un intérêt historique; la poule et le chien, qu'on retrouve sauvages en Asie, parlent de la civilisation primitive éclose dans l'Orient. Si jamais l'invasion du Nouveau-Monde par les habitants de l'ancien continent devient une question, elle sera résolue par les descendants des animaux domestiques dont l'Europe a doté la terre de Christophe Colomb.

Parmi les oiseaux, la poule porte avec elle la preuve de son antique soumission par ses innombrables variétés de taille et de plumage. Rien n'empêche de se représenter les poules de notre mère Eve. Les œufs frais des poules de Mme Noë ont dû être d'une grande ressource dans l'arche.

Mais, comme l'a dit Ballanche, l'homme n'est vainqueur de la nature qu'à condition de vaincre toujours; l'homme pose le pied sur le désert; le désert recule; l'homme retire son pied, c'est le désert.

Les animaux domestiques rendus à l'état sauvage retournent vite au type primitif. En Asie, des chevaux tartares vont tous les ans rejoindre, en assez grand nombre, les bandes de chevaux sauvages qui vivent à leur portée. Ils conservent pendant quelques générations seulement, les oreilles droites, la tête effilée, le poil lisse; bientôt leur postérité revient aux oreilles basses, au poil bourru, aux têtes aplaties, caractères du type sauvage; rien ne les distingue plus du reste de la tribu où ils ont été adoptés.

Ici, nous joignons notre voix à celle du savant professeur pour provoquer la création par l'Etat, de vastes établissements pour l'acclimatation des animaux utiles. Le lama, la vigogne, l'alpaga, précieux par leur chair, leur toison et les services qu'ils rendraient comme monture, le kanguroo, dont on commence à manger en Angleterre la chair au moins égale à celle du lièvre, et tant d'autres mammifères aujourd'hui négligés, devraient, au nom de l'utilité publique, être multipliés dans des ménageries spéciales, en assez grand nombre pour se répandre dans toute la France, dans toute l'Europe.

Sous l'empire, le chameau introduit de la Toscane, où il s'est parfaitement naturalisé, dans les Landes de Gascogne, où il n'aurait pas moins bien réussi avec quelques soins, a disparu. Les buffles, race plus rude et plus résistante, dont l'Empire avait voulu doter les mêmes contrées, se sont perpétués; on en voit encore çà et là quelques individus. Pourquoi ne rendraient-ils pas à la France méridionale les mêmes services qu'à l'Italie? Et l'agami, l'oiseau-trompette si propre à garder les troupeaux? Et le serpentaire, gardien naturel et sergent-de-ville des basses-cours? Et tant d'autres conquêtes que Dieu met là, sous notre main, et dont nous dédaignons de profiter? C'est honteux! Honneur au gouvernement qui prendra l'initiative de ces travaux dont le genre humain tout entier doit recueillir les fruits!

A. Ysabeau.

[illegible] vices publics sont désorganisés, que les bons administrateurs sont chassés, que deviendront les germes de bon ordre qui ont eu tant de peine à se faire jour sur la terre des Hellènes ?

L'Autriche s'occupe en ce moment du rachat des dîmes. Les états provinciaux ont eu dernièrement à prendre en considération une proposition du gouvernement relative à ce sujet, et la grande majorité des voix s'est prononcée en faveur du système du gouvernement. — L'Autriche est aussi, soit dit en passant, un des pays les plus tourmentés du besoin de l'association. Chaque jour y voit naître ses sociétés aristocratiques, scientifiques, agricoles et autres, des sociétés d'assurance, des caisses d'épargne, des tontines, etc. Mais le pays où ce besoin se fait sentir plus vivement que partout ailleurs, est, sans contestation le royaume de Wurtemberg. Là nous voyons l'association partielle appliquée à tout, voire aux morts. En effet, il y existe de nombreuses sociétés mutuelles (Leichenkassen-Vereine) qui ont pour but d'assurer aux morts un enterrement décent. Dernièrement encore il s'est formé une société de patronage pour des filles et veuves malheureuses. A cet effet il va être créé un ou plusieurs établissements où elles pourront vivre des fruits de leur travail, tout en soignant les malades du dehors. Il n'est que juste de dire que le clergé protestant et catholique du pays seconde, de son mieux, ces sortes de sociétés. C'est ainsi qu'il a fondé, dans le courant des six dernières années, plus de vingt établissements pour des enfants pauvres ou délaissés, et toujours avec un succès croissant. Puisse ce noble exemple être partout imité, et puisse surtout le clergé catholique de France raffermir son pouvoir ébranlé, en entrant de plus en plus dans cette voie nouvelle et féconde. G.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un discours publié récemment par M. A. Monod, professeur à la Faculté de théologie réformée de Montauban (1). Elles caractérisent certainement avec vérité l'état moral de notre industrie.

« Jaloux, dit ce prédicateur, de se forcer mutuellement la main, les » maîtres et les ouvriers, qu'un même travail associe, ne semblent s'être » rapprochés que pour se nuire. Nous avons vu naguère ceux-ci former » d'injustes coalitions pour contraindre les chefs d'atelier à hausser le » salaire; mais nous voyons tous les jours les chefs d'atelier abuser de la » nécessité du pauvre pour l'obliger à un travail excessif qui ruine à-la-» fois l'esprit, l'âme et le corps. Nous voyons de jeunes enfants (ah ! » puissent enfin les représentants de la nation, qui nous ont révélé la » profondeur de la plaie, y trouver un remède efficace !), nous voyons de » jeunes enfants travailler dans nos manufactures depuis six heures du » matin jusqu'à dix heures du soir, trouvant à peine du temps pour man-» ger et pour dormir, éloignés des écoles, privés d'instruction religieu-» se, et livrés, par une fatigue abrutissante, à des moyens d'excitation » plus abrutissants encore. Nous les voyons quelquefois, l'oserons-nous » dire ? plus abandonnés que ne le sont les esclaves de nos colonies, par » cette simple et affreuse raison, qu'on prend plus de soin de ce qu'on » achète que de ce qu'on loue. On nous répond que le fabricant humain » est forcé de se conformer à la coutume générale s'il ne veut fermer » son atelier. Cela peut être, et je ne prétends pas le juger; mais quelle » est donc notre condition, si l'on ne peut absoudre l'individu qu'aux dé-» pens de la société ? Ah ! qu'il y a peu de fortunes, grandes ou petites, » où le péché n'ait mis la main ! et que la manière dont l'argent s'ac-» quiert de coutume justifie bien le triste nom que lui donne le Seigneur, » *le Mammon de l'iniquité* ! »

INTERIEUR.

Par ordonnance royale du 20 décembre, ont été nommés au grade de lieutenant-colonel : au 21e régiment d'infanterie légère, M. d'Estienne de Chaussegros de Lioux, chef de bataillon au 53e de ligne ; au 28e régiment d'infanterie légère, M. Agard, chef de bataillon au 6e léger.

— Par suite du concours ouvert cette année pour l'admission à l'école d'Application d'état-major, entre les sous-lieutenants de l'armée et les élèves sortis de Saint-Cyr, les vingt-deux concurrents dont les noms suivent, ont été, conformément à l'ordonnance du 23 février 1833, nommés élèves à ladite école, savoir :

MM. Lewal, Duchesne de Denant, Rouverié de Cabrière, de La Chèvardière de La Grandville, Duval, d'Abzac, Billard, Gayard, Le Gentil de Rosmorduc, de Villette, Grangez, Cartier, de Plazanet, Fontaine, Montels, Zglinicky, Carnet, Decroyer, Bourgeois, Adolphy, de Jouffroy d'Abrans, Kieffer.

Les trois élèves de l'école Polytechnique qui, en raison du numéro de mérite obtenu aux examens de sortie, ont été nommés élèves à l'école d'Etat-major, conformément à l'ordonnance du 23 février 1843, sont :

MM. Foy, Vigo Roussillon, Busquet de Caumont.

— Une ordonnance du roi crée une justice de paix à Mostaganem. Ce tribunal exercera en outre, dans l'étendue de sa juridiction, les pouvoirs judiciaires conférés aux commissaires civils en matière de commerce, et connaîtra des contraventions en matière de chasse et de toutes les autres contraventions de police correctionnelle ne comportant pas une peine supérieure à quinze jours de prison ou 50 fr. d'amende, à charge l'appel devant le tribunal de l'arrondissement d'Oran.

(*Moniteur algérien.*)

— Le *Moniteur* publie la suite des réalisations effectuées à la caisse centrale de souscription en faveur de la Guadeloupe.

La 64e liste constate, au 31 décembre, un résultat de [illegible],449,046 fr. 59 cent.

Faits divers.

S'il faut en croire le *Globe* de Londres, le cabinet tory se disposerait à destituer lord Grey, lord-lieutenant d'Irlande. Ses fonctions seraient confiées au duc de Richemond.

— Des réfractaires en assez grand nombre se sont de nouveau montrés sur plusieurs points de la Bretagne. Des luttes ont eu lieu entre eux et la gendarmerie. Ces nouvelles bandes se produisent au cri de *vive Henri V!* (*Précurseur de l'Ouest.*)

[illegible] et dansaient dans les maisons. La population s'était empressée de sortir des maisons et de se réunir dans le High-Street. Les vitres se brisaient, les portes s'ouvraient avec fracas. La consternation était générale ; chacun s'est couché le soir avec les plus grandes appréhensions, mais il n'est pas survenu de malheurs.

— Ce soir, à l'Odéon, 3e représentation du *Laird de Dumbicky*, comédie en cinq actes et en prose de M. Alexandre Dumas.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur* et *Mina*.

— Aujourd'hui mardi, le spectacle des Variétés est ainsi composé : le *Gamin de Paris*, par Bouffé et Lafont ; *Paris dans la Comète* et le *Capitaine Roquefinette*.

On écrit de Verdun, le 29 décembre, au *Journal de la Meuse :*

« Le nommé P....t, d'un des faubourgs de notre ville, était cité pour demain à la police correctionnelle, pour y répondre à une accusation du vol de plusieurs sacs d'ognons. Ce malheureux, qui déjà avait subi une condamnation pour un délit de ce genre, a voulu échapper à la peine qui l'attendait, et il s'est brûlé la cervelle »

— Les tuteurs des pauvres de la ville de Tuam, en Irlande, ont refusé d'obéir aux ordres des commissaires qui leur enjoignaient d'ouvrir la maison de travail de ce district. Leur refus était fondé sur ce motif assez plausible que, si le refuge était ouvert, on ne pourrait y nourrir les pauvres qui seraient admis, vu qu'il n'existait point de fonds applicables à cet objet. (*Morning-Post.*)

— Samedi dernier un habitant de West-Hallam, nommé Hart, a vendu sa femme au marché de Nottingham, pour la somme d'un shilling, à un individu nommé Smith, avec lequel cette femme vivait depuis plusieurs années. La personne vendue était attachée par une corde qui lui serrait la taille. (*Journal de Nottingham.*)

VARIÉTÉS.

Casimir Delavigne.

Un noble cœur a cessé de battre. Une belle intelligence vient de s'éteindre. Casimir Delavigne est mort.

Sur la fosse prématurément ouverte d'un écrivain trop diversement apprécié de son vivant, toutes les opinions se sont rencontrées dans un commun hommage, et toutes les voix ont été unanimes pour déplorer, dans le malheur d'une famille, un malheur public.

La vie de Casimir Delavigne est toute dans ses écrits. On sait qu'il était né au Havre, en avril 1794. Son père, négociant dans cette ville, le plaça, à Paris, avec son frère aîné, dans la pension *Ruinet*, où il fit ses études en suivant les cours du lycée Napoléon.

On a prétendu et écrit quelque part que, dans l'enfance de Casimir Delavigne, son père, le comparant à ses deux frères, lui avait dit un jour quelque chose approchant de ceci : « Toi, mon pauvre Casimir, tu » ne tiens pas à briller ; tu n'iras jamais bien loin ; mais tu continueras » mon commerce, et tu ne t'en trouveras pas plus mal. »

Nous ne savons jusqu'à quel point l'anecdocte est vraie ; mais ce que nous savons de source certaine, c'est que le jeune Casimir acquit bientôt, parmi ses condisciples, une popularité égale à celle dont il devait jouir un jour parmi ses concitoyens. Des essais poétiques, aussi précoces qu'heureux, et dont plusieurs ne déparent pas le recueil de ses œuvres complètes, le signalèrent à l'attention de tous. Y avait-il une épigramme piquante, mais sans fiel, à lancer ; une injustice à venger ; une prouesse d'écolier à chanter ; un compliment assaisonné d'une légère pointe d'ironie et de critique à adresser à un professeur, pour un jour férié à la pension, Casimir Delavigne prenait la plume, le vers coulait de source, et le sentiment général de ce petit peuple d'écoliers se trouvait traduit dans une formule harmonieuse et saisissante.

Nous avons vu plusieurs recueils de ces premières fleurs de poésie, conservés pieusement par les condisciples du poète. Casimir Delavigne était un aimable et simple enfant, qui faisait des vers comme l'oiseau chante, et qui ne songeait pas plus à s'enorgueillir des mélodies de sa jeune muse, que l'oiseau de son ramage. Humeur enjouée et facile, ne demandant pas mieux que de faire oublier aux autres, dans une bonne espièglerie d'écolier, ses petits triomphes lyriques, il répandait toujours autour de lui cette gaîté douce qui s'épanche d'une nature harmonieusement équilibrée, comme la lumière et la chaleur s'épanchent du soleil.

Tel fut Casimir Delavigne enfant, et il resta toujours enfant par le cœur.

Jetons maintenant un rapide coup-d'œil sur sa carrière poétique, et voyons comment il l'a fournie.

En 1811, Casimir Delavigne faisait sa rhétorique, lorsque la naissance du roi de Rome vint solliciter la *verbosité* de tous les rimeurs du temps. Casimir Delavigne, lui aussi, chanta cet évènement ; et, nous devons le dire, il le chanta plutôt encore en rimeur qu'en poète, quoique son dithyrambe ait été la pièce la plus brillante et la plus remarquée du feu d'artifice élogieux qui vint pleuvoir sur le berceau du royal enfant. Cette composition fut bientôt suivie d'un dithyrambe sur *la mort de J. Delille* et d'un discours en vers sur *la découverte de la vaccine*. Dans ce discours, il est trois vers qui nous ont particulièrement frappé ; et, si l'on n'a pas oublié l'hostilité haineuse qui divisait alors la France et l'Angleterre, on conviendra avec nous qu'ils ressemblent plutôt à la maxime d'un sage vieilli dans les spéculations d'une haute et calme raison, qu'à la parole d'un écolier enthousiaste de patriotisme, comme l'était notre poète. Ces trois vers, où il parlait des Anglais et des Français, les voici :

> Rivaux, si l'intérêt a pu nous désunir,
> La justice en nos cœurs ne dut jamais s'éteindre :
> Deux grandes nations s'admirent sans se craindre.

Casimir Delavigne avait déjà écrit et présenté au Théâtre-Français une tragédie en cinq actes, — *Polyxène*, — qui fut refusée, et dont l'auteur fit lui-même justice plus tard en l'excluant du recueil de ses œuvres, lorsque nos désastres de 1815 vinrent éveiller dans son âme un poétique et douloureux écho : il déplora en beaux vers la catastro-

[illegible] ordinaire, cherchait à donner le change au public, il était impossible de se méprendre sur le sens de cette spirituelle représaille. Nous dirons tout-à-l'heure quel fut le sort des *Comédiens* et de la tragédie qui en occasionna la composition.

L'Académie française venait de proposer, pour sujet du concours annuel de poésie, le développement de la maxime suivante : *L'étude fait le bonheur dans toutes les situations de la vie.* Casimir Delavigne eut la fantaisie de concourir ; mais, sous l'influence attristante de ses récents démêlés avec les comédiens du roi, la proposition de l'Académie ne lui semblait pas tout-à fait aussi incontestable qu'un axiome, et, par une hardiesse assez originale, il adressa à messieurs de l'Académie françaiss une épître dont le texte était cette question ; *L'étude fait-elle le bonheur dans toutes les situations de la vie?*

Nous renonçons à dire les développements piquants que notre poète donna à ce thème, en dissimulant sa jeunesse sous les cheveux blancs d'un prétendu docteur en Sorbonne dont tout le monde admira la souplesse de dialectique, le style élégant et ferme, la bonhomie spirituellement sceptique et railleuse. Personne ne se fût avisé de croire un aussi jeune homme capable de traiter avec cet applomb et cette supériorité une thèse contraire à celle qui avait été choisie par le premier corps littéraire de France, et l'illusion fut telle qu'on attribua successivement l'épître à MM. Etienne, Andrieux et Picard. Plusieurs académiciens étaient d'avis qu'on décernât le prix à la malicieuse épître ; mais, comme l'auteur avait pris à-peu-près le contre-pied du sujet déterminé par le souverain aréopage, il fut décidé qu'un autre ouvrage serait couronné et que celui de Casimir Delavigne serait lu en séance solennelle. Les applaudissements du public firent de cette sorte d'échec un véritable triomphe.

Revenons aux *Vêpres siciliennes* et aux *Comédiens*.

Picard, investi du privilège de l'Odéon, qui avait été érigé en Second Théâtre-Français, venait de relever ce théâtre des ruines de son récent incendie, et il ne crut pas pouvoir mieux l'inaugurer qu'en demandant à Casimir Delavigne un discours d'ouverture et la tragédie si mal traitée par les sociétaires du Théâtre-Français. Sur cette scène, le jeune écrivain fut bien vengé des dédains de ses premiers juges ; ce ne fut pas un succès, ce fut une ovation dont les annales du théâtre offrent peu d'exemples. Les *Vêpres siciliennes*, jouées pour la première fois le 23 octobre 1819, eurent trois cents représentations consécutives, et, après les cent premières, il se trouva que l'Odéon avait fait quatre cent mille francs de recette. S'il était permis de hasarder une critique, dans un cas où le public a rendu un aussi éclatant arrêt, nous dirions que les *Vêpres siciliennes*, comparées à d'autres pièces de l'auteur beaucoup moins favorisées, ne méritaient peut-être pas un triomphe pareil, triomphe auquel la reconnaissance sympathique du parterre pour le poète des premières *Messéniennes* n'était sans doute pas étrangère ; nous ferions observer que les *Vêpres siciliennes* ne brillaient ni par le mérite de la conception, ni par la trame de l'intrigue, ni par l'énergie ou l'individualité des caractères, et qu'à part les qualités du style, toujours éminentes, quoi qu'on en dise, chez Delavigne, mais toujours trop peu prisées malheureusement par un parterre chez un écrivain contemporain, cette œuvre n'avait rien qui la mît hors de ligne. Mais, — nous aimons à le reconnaître, — les *Vêpres siciliennes* ont subi des épreuves solennellement décisives, et il faut savoir faire taire son impression personnelle devant la décision du juge souverain à peu-près en toute matière.

Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis la première représentation des *Vêpres siciliennes*, lorsque l'Odéon donna les *Comédiens*, le 6 janvier 1820. Cette pièce, où les petites intrigues de coulisses, les travers d'esprit et de caractère, le despotisme ignorant et brutal des acteurs étaient désignés aux rires de la foule avec un esprit de causticité auquel ne se mêlait l'aigreur d'aucun ressentiment personnel ; — cette pièce où les auteurs, dignement représentés par Victor, noble jeune homme, fier et loyal caractère, en appelant au public des vexations odieuses qui étouffent trop souvent le talent dans son germe, n'eut pas, malgré l'accueil bienveillant qu'elle reçut, la vogue étourdissante des *Vêpres siciliennes*. Et cependant, ni l'étude consciencieuse des caractères, ni la vivacité du dialogue, ni le charme du style ne lui manquaient ; et cependant, pour justifier par une comparaison l'infériorité relative que nous signalions tout-à-l'heure dans les *Vêpres siciliennes*, la comédie était bien supérieure à la tragédie ; mais le public, dont les yeux et la fibre sensible étaient moins intéressés dans la comédie que dans la tragédie, en jugea autrement ; l'œuvre avait toutes les qualités nécessaires pour rester comme monument littéraire ; elle n'avait rien de ce qu'il faut pour être immédiatement populaire.

Le *Paria*, tragédie en cinq actes et en vers, succéda aux *Comédiens*, sur la scène de l'Odéon, le 1er décembre 1821. Cette tragédie, dont l'auteur, avec la conscience qu'on lui connaît, était allé puiser les éléments aux traditions historiques et religieuses des peuples qui lui avaient fourni ses personnages, marqua un progrès éclatant du talent de l'auteur.

Les préoccupations dramatiques de Casimir Delavigne ne l'empêchaient pas d'être attentif aux grands évènements qui se passaient alors dans le monde. Si Naples manifestait une velléité d'indépendance trop facilement réprimée par le sabre autrichien, le poète, évoquant tout un passé de gloire, appelait l'Italie entière à la liberté ; et, quand il voyait les indépendants de la veille s'oublier en de honteuses orgies avec les oppresseurs du lendemain, la généreuse indignation de son vers faisait justice de cette lâche apostasie. (*Parthénope et l'Etrangère.*)

Si la Grèce chrétienne, soulevée contre le despotisme d'un peuple à demi barbare, semblait résolue à arroser de tout son sang une terre trop long temps asservie pour y faire refleurir quelques germes de ses anciennes libertés, le poète français prêtait une voix éloquente aux ruines qui jonchent ce sol héroïque ; nouveau Tyrtée, il se mettait à la tête des phalanges de la Grèce renaissante, qu'il enivrait des souvenirs de leur poétique histoire ; et, poussant un cri de guerre qui retentissait dans toute l'Europe, il essayait de faire rougir les princes chrétiens de l'odieux sang-froid avec lequel ils laissaient consommer, sous leurs yeux, l'holocauste d'un peuple chrétien.

Si Napoléon expirait sur un coin de terre perdu au milieu de l'océan,

---

(1) L'*Ami de l'argent*, sermon par A. Monod.

appartement dans la mienne.

Le poëte accepta et n'oublia jamais.

Cependant, la popularité croissante de l'Odéon faisait cruellement expier au Théâtre-Français les scrupules littéraires et religieux que la lecture des *Vêpres Siciliennes* avait éveillés au sein de son comité. Messieurs les sociétaires commençaient à comprendre que, s'ils ne se réconciliaient pas avec l'auteur du *Paria*, le public pourrait bien se mettre pour une bonne moitié contre eux dans la brouille, et ils abaissèrent leur omnipotence jusqu'à faire une démarche auprès de Casimir Delavigne. Celui-ci leur donna l'*Ecole des Vieillards*, comédie en cinq actes et en vers, dont la première représentation eut lieu le 6 décembre 1823. Ce fut une brillante solennité littéraire: Talma, dérogeant, pour la première fois, aux pompes de la tragédie antique, consentit à s'affubler du costume d'un bourgeois pour jouer le rôle de Danville; — Mlle Mars se chargea de demander grâce au public pour la légèreté et l'étourderie d'Hortense, au nom de sa jeunesse, de ses bonnes intentions, de son bon cœur et de ses regrets. Cette pièce eut un succès mérité et l'un des plus beaux du théâtre.

Il n'était plus guère possible de résister à l'ascendant de l'opinion qui marquait la place du poëte à l'Académie. Les immortels le sentirent. Le fauteuil du comte Ferrand était vacant; Casimir Delavigne se présenta et réunit, cette fois, vingt-neuf suffrages sur trente. Il n'avait alors que trente et un ans.

Le 7 juillet 1825, jour choisi pour sa réception, le nouvel académicien fit un discours sur l'*influence de la conscience en littérature*. Toute sa vie littéraire est dans ce texte.

Depuis long-temps déjà Casimir Delavigne s'occupait de sa tragédie de *Louis XI*, et l'assiduité de son travail compromit assez sa santé pour que les médecins jugeassent le voyage d'Italie nécessaire. Il partit donc, et, malgré la modestie avec laquelle il s'étudia à garder l'incognito pendant ce voyage, il reçut partout, à l'étranger comme en France un accueil qui attestait la popularité de son nom et la sympathique estime qui s'attachait à son talent. Trois mois de séjour à Naples suffirent au rétablissement de sa santé. Il visita Rome, Venise, et rapporta en France le troisième et dernier livre des *Messéniennes* (1827), sept poésies nouvelles, dignes sœurs des autres par l'inspiration, par l'enthousiasme, pour les belles causes, les nobles idées, et dont les vers suivants, empruntés à l'épilogue, peuvent faire pressentir l'esprit général.

Eh bien! ils tomberont, ces amants de la nuit;
Là force comprimée est celle qui détruit;

…l'honneur, sa politique
Son droit divin, l'amour de tous.

Depuis l'époque où il écrivait ces vers, Casimir Delavigne a gardé sur toutes les questions politiques un silence absolu. Ce fait est le plus bel éloge qu'on puisse donner à son caractère.

Le 11 février 1832, notre poëte reparaissait aux Français avec sa tragédie de *Louis XI*, qui obtint un succès des plus légitimes, à notre sens. Il nous semble que l'auteur a rendu avec une vérité frappante la physionomie traditionnelle de ce prince dont le caractère offrait tant de contrastes fondus en des nuances si difficilement saisissables à l'analyse. Oui, c'est bien Louis XI, le roi bigot et irréligieux, le prince audacieux et trembleur, le politique aux grandes vues, l'homme aux petits manéges hypocrites qui vit dans ces cinq actes; c'est bien lui qui parle dans ces beaux vers; le drame est dans la lutte que ce grand homme si petit soutient, d'un bout à l'autre de la pièce, contre la mort qui réclame sa proie, contre ses ennemis politiques, contre ses esclaves, contre sa conscience et contre Dieu, qu'il ne désespère pas de prendre pour dupe.

Le 18 mai de l'année suivante, on donna la première représentation des *Enfants d'Edouard*, simple épisode du *Richard III* de Shakespear, que le poëte français sut grandir jusqu'aux proportions d'une tragédie en trois actes et en vers. Ce fut encore là une bonne fortune pour le Théâtre-Français et pour notre littérature nationale.

Cependant, l'excès du travail minait la constitution de Casimir Delavigne. En 1835, il fut atteint d'affections très graves qui firent craindre pour sa vie et nécessitèrent un nouveau voyage; ce qui ne l'empêcha pas d'écrire son *Don Juan d'Autriche*, comédie en cinq actes et en prose, jouée, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 17 octobre 1835. A voir l'esprit, la vivacité, et l'on pourrait presque dire la pétulance d'action qui éclatent dans cette pièce, surtout aux deux premiers actes, on croirait difficilement qu'elle fut composée au milieu de cruelles souffrances de corps. *Don Juan* est une œuvre où le drame et la comédie marchent de front; où le portrait du héros est peint de main de maître, sinon selon la vérité absolue, du moins selon cette *vérité de l'art* si judicieusement définie par un juge d'une irrécusable compétence, M. Alfred de Vigny; une œuvre pleine d'intérêt, où l'intrigue est bien nouée; une œuvre à laquelle le public a rendu justice, en ne se lassant jamais de l'applaudir.

Six mois après, le 19 avril 1836, Casimir Delavigne hasardait, sur la scène des Français, *Une Famille au temps de Luther*, tragédie en un acte et en vers, une sévère étude de mœurs dont le fanatisme religieux

…on, comme tant d'autres, inonder la librairie de ses écrits productifs. Plusieurs des écrivains modernes ne pourraient que gagner à ce qu'on réduisît de moitié l'effectif de leurs œuvres; on trouverait difficilement à retrancher dans celles de Casimir Delavigne. C'est qu'il était pour lui-même d'une sévérité consciencieuse qui ne se démentit jamais; c'est qu'il professait ce culte sérieux de l'art qui atteste un talent sérieux et un grand cœur.

Au fond de chacune de ses pièces de théâtre, comme dans toutes ses autres œuvres, vous trouverez toujours une idée de morale, un principe vivifiant, un sentiment généreux. Dans les *Vêpres siciliennes*, c'est la protestation de l'indépendance nationale contre la conquête; dans les *Comédiens*, celle de l'esprit contre le mercantilisme; dans le *Paria*, celle de la dignité humaine contre le despotisme flétrissant du préjugé social; dans *Une Famille au temps de Luther*, celle de la liberté de conscience contre le fanatisme religieux, etc. Cette moralité de son œuvre n'a pas échappé au public; — car le public lui a tenu compte, il n'en faut pas douter, des généreuses tendances de son esprit.

Casimir Delavigne jouit, avec Béranger, du privilége de remuer profondément les masses et d'exercer sur elles une incontestable influence. Par la pureté de sa vie, il mérite de rester parmi les hommes de bien modèles. Il a pu avoir des ennemis, il eut incontestablement beaucoup d'envieux, sans avoir été jamais ni envieux ni ennemi de personne.

Casimir Delavigne est mort, comme on sait, à Lyon, dans la soirée du 11 décembre 1843, à l'hôtel de Provence, en murmurant des vers d'une tragédie presque achevée dans sa tête, mais non encore écrite, qui devait s'appeler *Mélusine*, et dont la tombe gardera le secret.

LOUIS BOIVIN.

Aujourd'hui lundi, 1er janvier 1844, bourse fermée.
Coulisse, 82-22 1|2, fin janvier.
Fonds anglais, du 29 décembre, 96 1|2 5|8.

Spectacles du 2 janvier.

» h. »|» ITALIENS. —
» h. »|» ODÉON. — Le laird de Dumbicky.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Mina.
» h. »|» VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Une Idée. Patineau. Loïsa.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Le Gamin. Parrain. Comète.
» h. »|» COMTE. — Médecine. Tout miel. Fontaine. Intermède.

BULLETIN AGRICOLE.

Produits végétaux.

Farines. — SOISSONS, 30 décembre. — 33 fr. 35 c. les 100 kil.

VILLERS-COTTERETS, 28 décembre. — Farines, les 100 kil., 33 fr. 35 à 35-25.

VIC-SUR-AISNE, 27 décembre. — Farines, les 100 kil. 33-35 à 34.

LYON, 30 décembre. — Farines des premières fabriques, première qualité, 44-50 les 100 kil.; deuxième, 40-50. Fabriques de deuxième ordre, première qualité, 44; deuxième, 40. Farines de Champagne, première qualité, 46 fr. les 100 kil. Bourgogne, 44-16; deuxième, 39-16 à 40-16.

Cours des céréales. — SOISSONS, 30 décembre. — Froment, première qualité, 18 à 18-46 l'hect.; deuxième, 17-38 à 17-84; troisième, 16-76 à 17-15. Méteil, 13-46 à 13-84. Seigle, 10-30 à 10-53. Avoine, 8-46 à 8-84. Il s'est fait peu d'affaires à ce marché; la vente était très difficile. Quelques parties de froment du poids de 1,000 kil. les 13 hectol. (76 kil. 920 gr. l'hect.) ont obtenu 18-84 l'hectol. Taxe du pain, 29 c. le kil.

VIC-SUR-AISNE, 27 décembre. — Froment, première qualité, 18-46 à 18-84; deuxième, 17-69 à 18-30; troisième, 16-15 à 17-53. Méteil, 13-07 à 13-84. Seigle, 9-61 à 10. Avoine, 8-46 à 8-84. Vente moins facile qu'au dernier marché.

VILLERS-COTTERETS, 28 décembre. — Froment, première qualité, 17-38 à 18; deuxième, 17-07 à 17-30; troisième, 15-07 à 15-60. Méteil, 13-84 à 14-61. Seigle, 10-15 à 16-76. Avoine, 12-15 à 12-69.

BEAUGENCY, 30 décembre. — Froment, première qualité, 20-02 c. l'hect. Blé marchand, 19-35. Méteil, 15-75. Seigle, 13-50. Orge, 11-50. Avoine, 7-75. Sarrazin, 7-50.

LYON, 30 décembre. — Blé de Bourgogne, les 100 kil., 27-50 à 28-50. Id. de Saint-Florentin, 29 fr. (poids de 75 kil. l'hect.). Seigle, 14-50 à 15 l'hect. Orge, 13-50 à 14-50. Il y a stagnation à Lyon dans le commerce des grains; les prix sont faibles; le commerce vendrait même au-dessous des cours actuels. Le Dauphiné, qui nourrit ordinairement Lyon pendant six mois de l'année, lui envoie en ce moment très peu de blés et de farines. Les frontières de la Suisse et de la Savoie manifestent toujours des besoins en menus grains et basses farines.

CHALON-SUR-SAONE, 29 décembre. — Froment, première qualité, 20-75 l'hect.; deuxième, 20; troisième, 19. Méteil, 16-25. Seigle, 14-50. Orge, 14. Avoine, première qualité, 10-25; deuxième, 9-25. Sarrazin, 10-50. Maïs vert, 14-50. Id. sec., 15-75.

BOURG (Ain), 27 décembre. — Froment, première qualité, 24-50; deuxième, 22-80; troisième, 19-25. Seigle, 15 à 17-25. Méteil, 17-75 à 19-50.

Avoine, 7 à 9-50. Sarrazin, 11-75 à 13-50. Maïs, 10-50 à 18-75. Taxe du pain, première qual., 42 c. 1|2; deuxième, 32 1|2; troisième, 25 c.

STRASBOURG, 29 décembre. — Froment, première qualité, 23; deuxième, 18-88; troisième, 17; Seigle, 10-50 à 12. Orge, 9-50. Avoine, 8-50. Maïs, 9 à 11.

REIMS, 30 décembre. — Froment, première qual., 18 fr.; deuxième, 17-04. Méteil, 14. Seigle, 9-28 à 10. Orge, 9-50 à 12. Avoine, 6-14 à 6-50. Sarrazin, 6-75 à 7.

LILLE, 27 décembre. — Froment, première qual., 20-95; deuxième, 19 66; troisième, 18-52. Seigle, 11-50 à 12-50. Avoine, 8-25 à 8-50.

MONTEVILLIERS (Seine Inférieure.) — Froment, les 100 kilog., 29 fr. Taxe du pain, première qual., 60 c. le kilog.; deuxième, 50; troisième, 36 2|3; quatrième, 31 2|3. Cette taxe nous semble tellement élevée, que, tout en ayant sous les yeux le cours officiel imprimé, nous avons peine à y ajouter foi.

NIORT, 28 décembre. — Froment, première qualité, 18-82; deuxième, 18-50; troisième, 18-18. Avoine, 15-50 les 100 kilog.

TOULOUSE, 27 décembre. — Froment, 22 fr. l'hectol. Seigle, 15. Orge, 11. Avoine, 10-20. Maïs, 10-25.

NIMES, 28 décembre. — Blé touzelle, première qualité, 25 fr. l'hectol; deuxième, 24. Blé aubaine, première qualité, 21; deuxième, 20. Avoine, 10-60. Orge, 12-50. Seigle, 17-50.

SURGERES, 30 décembre. — Froment, 19-50 à 19-75. Avoine, 6-75. Maïs, 12-25 à 12-50.

Cours des Spiritueux. LUNEL, 26 décembre. — Cours de ce jour déclaré nul, faute de vendeurs, en 3|6 disponible à 78-50 l'hectol. 3|6 de marc disponible, 66-25, demandé; sans affaires.

CETTE, 27 décembre. — 3|6 disponible, 81 fr. Janvier, 82. 3|6 marc, disponible, 65.

TOULOUSE, 27 décembre. — 3|6, 84 fr. l'hect. Eau-de-vie d'Armagnac, 58 fr. 50 c.

SURGÈRES, 30 décembre. — Eau-de-vie nouvelle, 72 à 75. Id. rassise, 80 à 85 fr. l'hect. Vin rouge, 14-50 à 14-75 l'hect. Vin blanc, 10 à 10-25.

Cours des huiles de graines. — ROUEN, 29 décembre. — Huile de lin, les 100 kil., 84 fr.

Graines oléagineuses. — CHALON-SUR-SAONE, 29 décembre. Colza, 22 fr. l'hectol. Navette, 24-50. — BOURG (Ain), 27 décembre. Navette, 19 à 23-75. — SURGERES, 30 décembre. Colza, 14-50 à 15. Lin, 13-50 à 14. Chanvre, 13-50 à 14.

Châtaignes. BEAUGENCY, 30 décembre. — 17-50 l'hect. — BOURG (Ain), 20 à 30 fr.

Fourrages. NIORT, 28 décembre. — Foin, première qual., 31 fr. les 500 kilog.; deuxième, 29. Paille, 18 fr. — STRASBOURG, 29 décembre, première qual., 35 fr. les 500 kilog.; deuxième, 33; troisième, 31. Paille, de 20 à 24 fr.

CHALON-SUR-SAONE, 29 décembre. — Foin, 35 fr. les 500 kilog. Paille, 17-50.

Produits animaux.

Marché de SCEAUX du 1er janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	911	838	73	1 14	1 »	» 86
Vaches	441	414	27	1 08	» 92	» 78
Veaux	497	483	14	1 52	1 32	1 12
Moutons	8,543	8,159	348	1 38	1 18	» 98

Marché faible; vente difficile; les moutons seuls se sont vendus assez facilement. Hausse d'un centime sur les bœufs, les vaches et les moutons; prix des veaux sans variations.

BOURGES, foire du 29 décembre. — Chevaux vendus, 105 aux prix de 65, 70, 90, 100, 150, 220, 300, 400 et 600 fr. la pièce.

Anes, 38, aux prix de 26, 33, 38, 40, 48 et 75 fr. la pièce.

Bœufs de boucherie, 10, vendus 80 c. le kilog. sur pied.

111 vaches vendues de 100 à 105 fr. la pièce. 2 vaches ont obtenu 336 fr. chacune, et 4 autres, 513 fr.

Porcs gras, 120, vendus de 1 fr. 10 c. à 1 fr. 26 c. le kilog. sur pied.

Porcs d'élève, 126, vendus aux prix de 18, 23, 25, 27, 30, 35 et 38 fr. la pièce.

Brebis, 40, vendues aux prix de 13, 14, 15, 16 et 17 fr. la pièce.

Soies. — NIMES, 28 décembre. — Tramette d'Alais, première qualité, 62-97 à 64-18 le kilog.; deuxième, 58 à 59-50. Tramette de Ganges, 47-50 à 49-90.

Doupions des Cévennes, 22-05 à 23-55.

Soie ouvrée de Provence. Trame, 68-55 à 69-40.

Organsin du Vivarais, 81-25 à 82-50.

Fromages. CLERMONT-FERRAND, 28 décembre — Petits fromages, de 4 à 8 kilog., 48 à 50 fr. les 50 kilog. Fromages du Cantal, de 25 à 30 kilog., 55 à 57 fr. les 50 kilog.

Beurre. STRASBOURG, 29 décembre. — Première qualité, 85 fr.; deuxième, 80; troisième, 75, les 50 kilog.

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Nous le répétons, notre départ est fait avec exactitude, et du moment qu'un abonné est servi, il n'y a pas, dans nos bureaux du moins, de motif pour qu'il ne continue pas à l'être exactement et à jour fixe.

Nous rappelons de nouveau que toute réclamation doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal. Les numéros de renvoi qui sont sur cette bande nous évitent un travail de recherche long et pénible. C'est une formalité que nos abonnés sont vivement priés de ne pas mettre en oubli.

PARIS, 2 JANVIER.

Les deux idées fixes du Gouvernement de juillet.

Le cabinet du 29 octobre s'est cruellement abusé s'il a espéré que, pour n'être pas formulée en termes clairs, la pensée principale du discours de la couronne échapperait à la perspicacité de l'opinion publique.

Pour ceux qui savent lire dans les discours officiels et qui comprennent le style parlementaire, le discours du trône n'a qu'un sens. Ce discours est inspiré par une préoccupation financière exclusive. Cet étalage mensonger de la prospérité nationale n'a qu'un but : préparer les représentants du pays à accueillir favorablement une demande d'argent.

Voici le fait : le gouvernement de juillet a été constamment possédé par deux idées fixes, les fortifications de Paris et la dotation de S. A. R. le duc de Nemours.

L'histoire des dix années qui viennent de s'écouler dit les efforts incroyables que les partisans de ces deux projets ont tentés pour les faire adopter par les chambres. Repoussés à diverses reprises par l'opinion publique, ces projets surgissent sous de faux noms le lendemain du jour où ils ont échoué. A en juger d'après cette insistance infatigable, le gouvernement semble considérer ces deux questions comme des questions de vie ou de mort.

Un beau jour l'opinion publique fut surprise, et le gouvernement réussit à emporter ses forts détachés.

Cette conquête des forts détachés est le chef-d'œuvre de ce qu'on est convenu d'appeler l'habileté gouvernementale. Nous concevons qu'après avoir triomphé d'une façon aussi complète des mauvais vouloirs du parlement et des répulsions de l'opinion publique, le ministère croie n'avoir plus d'échecs à redouter désormais.

On se rappelle avec quelle défiance la nation avait accueilli ces projets de fortifications de Paris avant 1840. Les députés qui avaient contribué au succès de la révolution dernière s'étaient pris à réfléchir que l'insurrection de juillet n'eût pas songé à poursuivre jusqu'à Rambouillet le vieux roi Charles X, si la capitale avait été entourée de quelques enceintes bastionnées bien pourvues de canons. Bref, l'opinion s'était prononcée énergiquement contre les forts détachés, et la proposition semblait [illegible] de l'Empire, prend feu à ces fanfaronnades... Mais le gouvernement doit tout prévoir, la défaite comme le triomphe; il ne s'agit pas seulement d'abreuver nos coursiers dans les flots du Rhin, il faut empêcher aussi les coursiers des Cosaques de s'abreuver de nouveau dans les flots de la Seine. Alors le gouvernement rappelle 1815, le siège de Paris, et l'opinion de Napoléon et celle de Vauban. Paris fortifié défie l'Europe.... Paris fortifié devient à tout jamais l'asile inviolable et sacré des libertés du monde. Aussitôt, les premiers-Paris de la capitale, depuis les *Débats* jusqu'au *National*, réclament à grands cris la fortification.... La chambre vote.

Quand la fièvre de guerre qui s'était emparée de la nation fut calmée et que notre escadre eut été rappelée dans le port de Toulon, la nation commença à s'apercevoir qu'on s'était joué d'elle. Depuis, elle a fini par comprendre que le meilleur moyen de combattre les envahissements de la marine anglaise dans la Méditerranée n'était pas de placer des masses de canons sur les hauteurs du mont Valérien; et les journaux patriotes aveugles qui ont appuyé les fortifications en sont à se frapper la poitrine, pour avoir pris au sérieux les velléités belligérantes d'un gouvernement pacifique. Mais les regrets sont superflus ; les fortifications sont bâties : le tour est fait.

Le gouvernement n'a qu'un moyen d'emporter la loi de dotation, le même qui lui a si parfaitement réussi pour la conquête des forts détachés : l'exploitation des sympathies révolutionnaires du pays.

Par conséquent le mouvement de 1844 ne doit être qu'une seconde édition en petit de celui de 1841. Le gouvernement doit essayer de faire de la dotation de son altesse royale le régent une question révolutionnaire au premier chef, une question entre l'ancien régime et la révolution.

Or, il est facile de voir que le mot d'ordre est déjà donné comme en 1840. Ecoutez M. le comte de Montalivet, prononcer l'éloge funèbre de M. Casimir Delavigne ou débiter un discours monarchique dans un banquet d'officiers citoyens; les paroles de M. l'intendant général de la liste civile sont absolument les mêmes dans les deux circonstances. M. le comte de Montalivet, que la révolution de juillet a fait ministre et intendant général de la liste civile, déclare que la France libérale a dit son dernier mot en juillet, que le peuple ne peut désirer un sort plus heureux que celui dont il jouit, que son bonheur est l'ouvrage du gouvernement actuel ; il termine enfin par une péroraison foudroyante contre les partisans de l'ancien régime qui veulent replonger la France dans les fers d'un honteux esclavage (style de banquet patriotique).

Le pays est heureux, répète à son tour le *Journal des Débats*, et son bonheur est l'ouvrage du gouvernement actuel.

Et le *Globe* répète, et tous les journaux ministériels avec lui : Le peuple jouit d'un bonheur parfait *s'il marche pieds nus l'été et s'il porte des sabots l'hiver*. Gloire à la politique modeste à [illegible]

Après quoi l'enthousiasme général s'éteindra peu-à-peu, ainsi que la colère du *Journal des Débats* contre les évêques et les partisans de la dynastie déchue. On comptait du moins que les choses se passeraient ainsi. Mais les dispositions de la chambre paraissent fort mauvaises. Beaucoup de conservateurs se plaignent hautement eux-mêmes, et n'entendent pas faire litière au ministère de ce qui leur reste de popularité auprès de leurs électeurs en votant une loi repoussée par l'opinion publique. Pour nous, nous avons compris, en raison des vues que l'on y rattache, l'acharnement avec lequel on a poursuivi les fortifications de Paris; mais nous n'avons jamais compris la persistance aveugle du gouvernement au sujet de la dotation. Nous n'avons jamais compris que, pour le mince avantage d'augmenter d'un million les revenus royaux, on s'exposât à une désaffection générale et certaine.

Dans tous les cas, il est une chose positive : c'est que si le gouvernement de juillet avait mis à poursuivre le bien-être du peuple et la gloire du pays la ténacité dont il a fait preuve pour les fortifications et la dotation, la révolution de 1830 n'aurait pas trompé les espérances qu'elle avait fait naître.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Moniteur* et la plupart des journaux de Paris n'ont pas paru ce matin. Nous n'avons reçu que le *Courrier français*, le *Commerce*, la *Quotidienne*, l'*Univers*, la *Nation*, la *France* et la *Gazette des Tribunaux*.

Le *Courrier Français* signale la lassitude qui règne au palais Bourbon. Le ministère se flatte d'en user pour allonger de quelques jours sa longue et stérile existence et renouveler ses mystifications parlementaires. Le *Courrier* conjure la chambre de ne pas se rendre plus longtemps complice de l'impuissance du cabinet et de forcer M. Guizot à se prononcer à la tribune sur les affaires d'Espagne, le droit de visite et la dotation.

Le même journal prétend que les listes électorales ont été falsifiées comme au temps de M. de Villèle. Il accuse le zèle imprudent de M. Lorois, préfet du Morbihan ; mais il n'a été que l'instrument ; c'est la pensée qu'il faut atteindre.

Le *Journal du Commerce* examine en détail la circulaire que M. le ministre du commerce vient d'adresser aux préfets pour leur indiquer la direction à imprimer aux opérations des jurys départementaux chargés de l'admission des produits à la prochaine exposition.

Chambre des Députés.

Réunion dans les bureaux.

COMMISSION DE L'ADRESSE.

La chambre a nommé aujourd'hui les commissaires pour préparer la réponse au discours du trône.

Les bureaux étaient nombreux. L'opposition n'a pas fait, cette fois, défaut à l'appel, et elle a su, tout en se renfermant dans la critique, forcer le ministère à s'expliquer sur plusieurs questions importantes.

En dépit de toutes les belles assurances données par le discours de la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Théâtre de l'Odéon : *Le Laird de Dumbicky*. — *André Chénier.*

Des créanciers, des laquais, des coups de poing, un laird, un valet de chambre, un duc, une maîtresse de roi, la peste, la pommade, des habits de velours, des factures, des placets, des billets doux, une auberge, de la bière, des guinées, du vin d'Espagne, des talons rouges, un roi, des épagneuls, des valets de chambre, des chevaux, des écharpes, des voitures, des femmes enlevées, trompées, mariées sans connaître leurs maris qui ne les connaissent pas davantage, des carrosses versés, des coups d'épée, des premières nuits de noces passées Dieu sait où, des portes secrètes, des couloirs, des clefs mystérieuses, des mots spirituels, des allusions grivoises, des dialogues qui défilent au pas gymnastique : voilà une analyse fidèle de la nouvelle pièce de M. Alexandre Dumas.

Tout l'art dramatique consiste à rendre vraisemblable l'invraisemblable, et possible l'impossible. M. Dumas s'est fait une autre théorie à son usage, laquelle consiste à rendre un peu plus invraisemblable ce qui n'est guère possible.

Pourquoi pas, mon Dieu? M. Dumas s'est fait la main à cet escamotage perpétuel qu'on nomme intrigue, imbroglio, intérêt, tout ce que l'on voudra. Il sait que la bonne comédie, simplement conçue, tout doucement conduite avec les personnages de même condition, n'a pas l'air de nous convenir.

Nous n'aimons plus la cuisine dramatique au naturel. Il nous la faut compliquée, épicée, raffinée. L'esprit de l'homme ne renonce pas au surnaturel. Nous ne croyons plus aux fées, aux sylphides, aux diables, à tout ce bon petit monde intermédiaire qui vivait entre peau et chair, entre la terre et le ciel; nous croyons au drame extraordinaire qui est le cousin-germain du drame surnaturel.

Certes, s'il arrivait à quelqu'un d'entre nous, dans un temps donné, la moitié des évènements qui arrivent aux personnages de M. Dumas, nous commencerions par nous asseoir dans le premier endroit venu, nous nous mettrions ensuite la tête dans les mains. Nous attendrions tranquillement que la machine du monde légèrement détraquée se fût un peu remise. Car nous ne croirions pas prudent de rester sur nos pieds dans une pareille bourrasque d'évènements et de contre-coups, laquelle vous fait marcher en zig-zag comme ces pauvres créatures emportées par leur parapluie, un jour d'ouragan.

Ne jugeons donc pas le drame de M. Dumas au point de vue de la vraisemblance. Il ne demande pas à être cru sur parole, comme s'étant passé, ou pouvant se passer dans les conditions rigoureuses de la réalité.

Nous avons tous fait de ces rêves où notre esprit se permet les plus incroyables culbutes, où nous assistons de notre fait et du fait des autres aux actions les plus paradoxales. Et cependant nous prenons plaisir à ces cascades d'évènements, à ces miroitements de flots qui viennent, qui se poussent, qui se brisent, qui se dispersent sous nos yeux en formes imprévues, fantastiques; et quand le jour, quand un bruit de la rue vient chasser notre songe, nous regrettons de ne plus rêver, et nous voudrions pouvoir nous rendormir pour continuer le drame taciturne que nous faisions sur notre oreiller.

Eh bien, M. Dumas est un homme dévoué qui prend la peine de dormir et de faire des rêves amusants pour nous autres gens mal éveillés qui avons le tort d'être trop raisonnables. Ne nous demandons pas si les drames sont des rêves, mais s'ils sont amusants.

L'impossible correspond à un besoin de notre esprit. Lorsqu'un homme s'assied devant une table, qu'il prend un jeu de cartes, qu'il nous montre un as de carreau, et qu'en moins d'une minute la carte est volatilisée, qu'elle se trouve dans la poche d'un brave monsieur à la place de sa tabatière, volatilisée à son tour et envolée Dieu sait où, nous sommes réjouis et nous applaudissons.

Prenons donc certains drames comme des tours de passe-passe. La littérature n'y trouve pas son compte, nous le savons bien ; mais à qui la faute? Ce n'est pas à l'auteur probablement.

Que parmi nous un pauvre diable fasse une pièce bien littéraire, bien poétique ; qu'il y mette tous les grands sentiments, toutes les grandes idées, majestueusement promenées par de magnifiques et solennels attelages de rimes, et madame trouvera immédiatement la banquette trop mal rembourrée, monsieur aura mal dormi et bâillera, le parterre sifflera pour se désennuyer.

On a bruyamment protesté contre le nouveau drame de M. Alexandre Dumas. Tu l'as voulu, Georges Dandin. Il n'y a pas seulement un auteur pour écrire une œuvre de théâtre. Il y a toujours deux collaborateurs au moins : il y a l'auteur et monsieur le public. C'est ce dernier qui dicte les pièces ; est-ce qu'il les écouterait sans cela? Je veux telle situation, tel genre d'esprit, telle espèce de drame ; et j'irai voir jouer trente fois, cent fois mon propre ouvrage.

Voilà ce qu'a dit le public à M. Dumas ; voilà ce qu'il lui a répété dans *Mademoiselle de Belle-Isle* et dans une multitude d'autres pièces. Pourquoi se dédit-il aujourd'hui? Est-ce parce que le *Laird de Dumbicky* fait passer par un second estomac la première digestion de *Mademoiselle de Belle-Isle*?

A la bonne heure. Si le parterre de l'Odéon, qui représente la jeunesse des Ecoles, les recrues de l'intelligence, veut opérer une sérieuse réaction au profit de la poésie, de la grande littérature, des vrais sentiments humains enveloppés de belles formes ; si ce parterre veut se soustraire à la fantaisie, qui est le doute dans le domaine de l'art ; si cette jeunesse qui vit dans l'intimité de tous les grands génies, qui a le sentiment naïf du beau, veut réagir contre l'esprit de comptoir, le goût frelaté du beau monde, alors, oh ! alors, nous sommes des siens. Trinquons, messieurs des écoles ; nous buvons à votre santé.

Ayez le courage de vous dire entre vous, et de signifier hautement à toutes les personnifications plus ou moins glorieuses d'une littérature qui n'a qu'un mérite de percussion de tant de coups à la minute, que vous leur abandonnez tout ce qui est de l'autre côté de l'eau, public et théâtre; mais que sur votre terrain vous voulez accueillir seulement les œuvres loyales rêvées, écrites dans le saint recueillement de l'art, sous l'œil de Dieu, pour réveiller dans les âmes le sentiment de ses destinées religieuses, pour les faire vibrer d'une émotion divine, pour leur inspirer l'amour de l'humanité, pour les relever au ciel, et faire descendre parmi leurs sœurs de misères, des larmes d'attendrissement et des paroles de bonté.

Allez, jeunes gens, et soyez loués de vos intentions. L'avenir en aura tressailli d'aise au fond des limbes mystérieuses où il sommeille ; car l'avenir a besoin de vous tous; car si les inspirations de l'avenir ne sont pas dans votre cœur, où seront-elle donc?

Nous n'osons croire encore, pour notre part, à cette bienheureuse réaction littéraire, non pas vers les formes du passé, ce qui serait puéril, mais vers les sentiments de l'avenir, ce qui est tout autre chose. Voilà pourquoi nous trouvons étrange et injuste l'accueil fait à la nouvelle pièce de M. Dumas.

Cependant il est incontestable qu'il se fait par là quelques mutations silencieuses dans l'esprit des gens qui allaient se mettre sur la machine électrique du drame pour être un peu secoués. On veut être pris un peu moins par les nerfs et plus par le cœur; moins par la curiosité, plus par la sensibilité, s'il faut en juger par le succès de larmes que

des travailleurs, dans les villes comme dans les campagnes, s'améliore tous les jours. Il s'étend longuement sur les progrès que fait l'instruction dans le peuple. Il termine par faire une allusion au voyage des légitimistes à Londres.

M. le duc DE VALMY s'engage à répondre devant la chambre.

M. Saint-Marc-Girardin a été nommé commissaire par 20 voix contre 8, partagées entre MM. Cordier, Vatout et Boulay (de la Meurthe).

Deuxième bureau.

M. LEBOBE se prononce vivement contre le projet de loi sur la dotation ; il regarde ce projet comme impolitique ; le ministère dont il est disposé à soutenir encore la politique, comme par le passé, ferait une grande faute en présentant cette loi.

M. AYLIÈS parle dans le même sens. Il croit que ce projet de loi provoquerait une improbation générale dans le pays.

M. DUVERGIER DE HAURANNE trouve que le discours du trône a une signification grave, en ce qu'il semble proclamer de nouveau l'alliance anglaise. Rien ne justifie cette ardeur de rapprochement avec une puissance qui partout, en Servie, en Judée, en Grèce, en Espagne, ne nous témoigne que de la froideur. Nous en sommes encore à attendre les réparations que la chambre et le pays demandaient pour les avanies faites à notre marine par l'exercice du droit de visite ; l'explosion de l'esprit public en France, à ce sujet, a été traitée dédaigneusement en Angleterre, et le cabinet, cependant, fait des avances à une puissance qui semble mal disposée à notre égard. La chambre des députés comprendra mieux sans doute la dignité nationale.

M. DE TRACY s'inquiète des projets d'influence sur le gouvernement espagnol que semble annoncer le discours du trône. L'Espagne est le pays qui souffre le moins qu'on se mêle de ses affaires ; l'histoire le dit assez.

L'orateur fait des vœux pour que la politique française se rapproche de celle de l'Angleterre, sans concessions toutefois de ce qui intéresse l'honneur national.

M. NISARD, sur l'invitation de M. Bineau aux membres de la majorité de s'expliquer sur la politique extérieure, s'applaudit des preuves de bon accord que la Grande-Bretagne nous a données, et pense qu'il est sage d'attendre que les effets de ce bon accord se développent.

M. LEBOBE et M. LESEIGNEUR présentent des observations sur notre commerce dont ils constatent la souffrance, contrairement à l'optimisme du discours de la couronne. Ils signalent l'affaiblissement de notre commerce extérieur, et l'invasion des graines oléagineuses.

M. LESEIGNEUR, s'expliquant sur la dotation, déclare que plusieurs de ses amis et lui, partisans de la politique du cabinet, sont très décidés à repousser le projet de dotation ; il désire que le ministère prenne en grande considération l'opinion de ses amis eux-mêmes.

M. FULCHIRON se plaint des fraudes commises par des négociants français et de ce que le ministre du commerce n'a pas tenu compte des observations du conseil supérieur des manufactures à cet égard.

M. DE TRACY présente des observations sur l'agriculture, et appelle la sollicitude du commissaire sur les intérêts agricoles. Il s'élève contre l'impôt sur le sel et contre l'abandon de la source véritable de la richesse publique, la production intérieure.

extérieurs qui ne donne pas des parties énormes. Une des plus précieuses branches de l'agriculture, l'industrie viticole, demeure languissante et ruinée.

Passant à la politique extérieure, M. Ducos reproduit les arguments de la plupart des autres orateurs.

M. Ducos est nommé commissaire au troisième tour de scrutin par 20 voix contre 19 données à M. le général Schneider.

Quatrième bureau.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ : L'adresse est le règlement de compte du ministère du 1er mars. Les choses se retrouvent aujourd'hui dans l'état où les a laissées le cabinet du 12 mai. L'affaire d'Orient est terminée, les troubles de l'Espagne apaisés, enfin l'équilibre du budget est rétabli.

Il est essentiel d'assurer le roi de notre loyal concours, de la fidélité avec laquelle nous voulons tenir nos serments ; en un mot, il faut aborder nettement, franchement la question de l'inauguration d'une royauté nouvelle à Londres. Assurément, cet évènement ne peut avoir aucune conséquence fâcheuse pour le pays ; mais il peut dans l'avenir entraîner des troubles et des malheurs individuels. Le gouvernement, sans doute, s'en est préoccupé, et nous devons également y donner notre attention.

Je demande l'insertion dans l'adresse d'une phrase qui saisisse la chambre de la question du voyage de quelques-uns de nos collègues à Londres.

M. DE LARCY, déclare qu'il ne croit pas devoir répondre pour le moment, il réserve son droit devant la chambre.

M. LASNIER s'associe pleinement au vœu de M. Desmousseaux de Givré : il demande si le gouvernement a fait quelques démarches près le cabinet anglais pour obtenir satisfaction quant au droit de visite : les désirs manifestés par la chambre n'étaient pas purement platoniques. Quant au clergé, il importe de résister à ses exigences et de maintenir les doctrines soutenues par l'opposition sous la Restauration, et qui ont triomphées dans les ordonnances de 1828.

M. LE MINISTRE DES FINANCES déclare que le gouvernement n'a jamais considéré comme purement platoniques les manifestations de la chambre, il les a prises au sérieux ; aussi n'a-t-il point ratifié le nouveau traité ; et quant à l'ancien, le gouvernement a demandé que des négociations fussent ouvertes pour le modifier ; le gouvernement anglais y a consenti, et les négociations se poursuivent.

M. DE SADE désire savoir quel est le sort que le gouvernement compte faire au régent désigné.

M. LE MINISTRE DES FINANCES déclare que l'adresse s'est tue à cet égard ; que la chambre n'a point été saisie, qu'il ne croit pas devoir en dire davantage.

M. DE SCHAUENBOURG demande à ce que dans la loi à intervenir sur l'enseignement, le principe de la liberté soit consacré et que le père de famille soit seul juge de la source où ses enfants iront puiser l'enseignement ; il reconnaît d'ailleurs qu'il convient que le gouvernement reste chargé de la haute surveillance.

M. DEMESMAY s'élève contre le peu d'encouragement que reçoit l'agriculture, et demande s'il ne serait pas bon, dans la phrase qui,

principes et au nom de...

Le discours du trône s'applaudit de l'accord du gouvernement avec les divers pouvoirs. Avec lesquels ? La chambre des députés ? Elle a manifesté sa défiance par l'enquête, et son désaccord par le rejet ou l'ajournement de la plus grande partie des projets du gouvernement. Les conseils de localités ? Voyez Angers, où un choix regrettable du ministère entrave tout ; voyez le Mans, où la destitution du maire, en proclamant la défense de parler franchement aux princes, tend à en faire des espèces d'idoles, dont on promène l'exhibition après avoir fait disposer en chaque lieu l'encens qu'on doit brûler devant elles.

Les gardes nationales ? On évite d'assembler celle de Paris, et, au mépris des lois, on ne reconstitue pas celles qui ont été dissoutes. — Le jury ? On a un bon moyen d'accord par les choix de jurés probes et libres. — Les préfectures ? Ah ! oui, là il paraît y avoir accord pour fausser les lois électorales. Qu'on nous explique comment, dans le Morbihan, le préfet a pu mettre sur la liste un tel électeur qui ne compterait son cens que par une cote des colonies de 1835. Le ministère a-t-il manifesté son mécontentement contre le préfet ?

L'équilibre des finances s'est annoncé, quand le budget se solde avec un énorme déficit, et quand, dans l'intervalle des sessions, le ministre a ouvert de nombreux crédits, et contrairement à l'esprit des lois, pour des articles arrêtés pendant la session.

Passant à la politique étrangère, l'orateur demande pourquoi le ministère fait employer par ses agents des formules, celle *du roi notre auguste maître*, qui donnent à l'étranger une fausse idée de notre gouvernement. Cette dénomination, en usage sous un gouvernement absolu, est d'une haute inconvenance sous un gouvernement constitutionnel. Elle serait repoussée par le roi, qui s'est honoré pendant quelque temps et que nous continuons à honorer du nom de roi citoyen. La dénomination de *maître* est corélative de celle de *sujet*. Nous ne voulons pas plus donner l'une que nous n'avons voulu accepter l'autre. A quel prix cette paix dont on s'applaudit ? En faisant toutes les concessions et n'en recevant aucune, pas même les satisfactions les plus justes. Où en est le traité de visite ? où en sont les réparations relatives au *Marabout* et autres ? Que plus noble et plus fier est le gouvernement des Etats-Unis ! Choisissant avec raison, pour demander des réparations à l'Angleterre, le moment où elle était embarrassée dans diverses guerres, il les a obtenues. Le message du président l'annonce hautement.

L'Espagne ? Le discours du trône ne témoigne sollicitude et intérêt affectueux que pour la jeune reine : l'adresse en témoigne pour la nation. Quand on met dans un des plateaux de la balance le sceptre royal, là, comme ailleurs, mettons dans l'autre les droits des peuples, des nations, et ce qu'ils peuvent avoir de commun avec les nôtres.

Quant à l'Orient, le commissaire fera bien de demander l'examen attentif de l'affaire de Jérusalem et de la réparation à Beyrouth.

J'approuve, dit M. Lherbette, le ministère de n'avoir donné aucune atteinte à la démarche de quelques députés en Angleterre. Que des explications s'engagent entre eux et le ministère, entre l'ancien et le nouveau gouvernement, il faudra les laisser se dire réciproquement quelques bonnes vérités, pour l'édification du pays. Mais qu'on n'aille pas, sollicitant un vote contre aucun député, renouveler en petit ou en grand

---

vient d'obtenir la pièce d'*André Chénier*.

Certes si nous avons demandé, en toute humilité, uniquement pour notre compte, une action plus dramatique à la tragédie de Racine, nous étions loin de demander dans notre for intérieur une action compliquée. Nous admettons de toutes les forces de notre âme, qu'avec notre grand vers français il faut une action simple, ce qui ne l'empêche pas d'être émouvante. La tragédie doit plutôt se passer en sentiments qu'en mouvements. L'intérêt ne sera que déplacé. Dans les positions dramatiques où se trouveront les personnages, on voudra savoir ce qu'ils vont dire et non ce qu'ils vont faire ; autrement la grande lutte tragique se passe moins sur les planches que dans les profondeurs de l'âme.

Et comment concevoir une autre tragédie ? L'action est le désordre, le vers est l'ordre. L'action, c'est l'infirmité prosaïque de notre nature ; elle a besoin d'agents matériels plus ou moins grossiers, plus ou moins vulgaires : de coutoirs, de trappes, de clefs, de couteaux. La poésie, au contraire, a besoin de sentiments, de pensées, de grand air, de nature, de ciel étoilé, de lyriques aspirations.

Tout le secret de la tragédie, et c'est un terrible secret, consiste à trouver une action et des situations suffisamment dramatiques, pour que les personnages, placés au milieu d'une tempête, sur les flots bouillonnants d'une passion, puissent logiquement s'élever aux plus sublimes expressions dans la forme la plus haute de la littérature. Trouver l'équilibre entre l'action et la poésie, c'est l'art dramatique parfait. Racine et Corneille ont touché quelquefois cette limite suprême ; Molière l'a presque toujours atteinte.

M. Daillère a bien compris, dans le sujet d'*André Chénier*, les nécessités du drame versifié. Il eût pu multiplier les péripéties autour de cette existence, trouver des moyens de salut, de fuite, enfoncer les portes dérobées, pour faire retomber son héros aux mains des sans-culottes. Il nous eût montré ainsi les marches et les contre-marches, les efforts impuissants et désespérés d'un gibier pris sous le filet.

Le véritable intérêt n'était pas là. L'illusion ne pouvait se prêter à une possibilité de salut. Tout le monde connaissait le dernier mot de cette tragique et poétique destinée.

Le jeune dramaturge s'est attaché à nous faire connaître la grande âme du jeune poète, ses nobles qualités de cœur, afin qu'en voyant le dernier coup de hache révolutionnaire tomber sur cette tête touchée par le doigt de Dieu, illuminée par l'étoile mystique des poètes, notre âme fût plus religieusement et plus profondément attendrie. Nous mesurons nos larmes non pas à l'horreur de la catastrophe, mais à la sainteté des victimes.

Sans se demander s'il était historiquement utile qu'une mer de sang se refermât derrière les pas de la Révolution, pour engloutir les privi-

léges qui poursuivaient la liberté, on peut toujours dire qu'André Chénier fut le martyr d'une cause qu'il avait le premier défendue.

Par un contresens trop odieux et trop fréquent, il aimait la liberté, et il périssait par elle et pour elle. Il périssait sur le seuil de deux révolutions, l'une politique, l'autre littéraire, au commencement d'une œuvre confuse et indéterminée, à une heure douteuse où le soleil est encore dans une hémisphère tandis que les rayons sont dans l'autre.

Pour nous, André Chénier est dans le dix-huitième siècle, de l'autre côté de l'horizon, et cependant ses reflets poétiques ont brillé dans les premiers nuages de notre aurore.

Il faut bien prendre garde à ne pas changer toutes les tombes en autels et à ne pas canoniser tous les morts. Chénier eut un admirable sentiment poétique, il n'eut pas d'idéal ; il eut la belle lyre d'ivoire antique, la lyre aux cordes d'or, aux incrustations d'écailles, aux peintures de Timante semées sur le socle entre les feuillages de lierre ; l'hymne seul lui a manqué.

Pour le rhythme, le mouvement, pour ses souples et gracieuses ritournelles, pour la cadence imprévue, pour le vers tantôt essoufflé et haletant comme un sein de jeune fille qui vient de poursuivre un papillon, tantôt grave et paisible comme une matrone romaine, André Chénier est novateur, il est grand maître ; il l'est aussi pour le sentiment du style antique, mieux étudié, mieux reproduit qu'il l'était au dix-huitième siècle. En un mot, le poète de la jeune malade fut un admirable virtuose plutôt qu'un musicien.

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans ses vers souvent, et fort souvent, des émotions douces, tendres, fortes, voluptueuses ou mélancoliques ; dans le poème d'Homère, dans la pièce de la liberté et dans l'iambe dont M. Daillère a cité un passage, la pensée se montre énergique : c'est le son de la corde d'airain. Qu'a-t-il manqué à Chénier pour être un de ces grands esprits poétiques qui, du haut de leur époque, projettent, comme le pâtre de Virgile, sur la vallée, leur grande ombre sur toutes les époques ?

Il lui a manqué ce qui fait le lyrisme moderne, la pensée de l'infini ; il lui a manqué cette communion religieuse de l'âme avec les âmes de son siècle, cette mystérieuse incarnation qui fait d'un seul homme l'écho vibrant et douloureux de tous les cœurs souffrants ou exaltés, un trépied sympathique où tous les sentiments viennent se fondre et se répandre en parfums ; il lui a manqué, en un mot, le génie lyrique de Byron ou de Lamartine.

Par la même raison, la haute imagination, lui a fait défaut. Lorsque l'esprit s'élève dans certaines régions de la pensée, il sent que les formes traditionnelles du langage poétique sont impuissantes pour lui ; il demande à la langue d'autres images ; et comme la nature peut les lui

fournir, il va les puiser à ce réservoir inépuisable de tous les arts.

Chénier emploie et rajeunit par son excessive délicatesse d'organe poétique toutes les formules consacrées, toutes les images des littératures antiques. Mais il ne représente pas la nature directement, telle qu'elle est, telle qu'elle se montrait tous les jours ; il n'en recevait d'impression que médiocrement, à travers le voile et sous les couleurs de la mythologie grecque.

Il n'appartient donc à l'école moderne que par la partie matérielle de la poésie et le mécanisme du vers ; il ne lui appartient nullement par les inspirations de la poésie.

Néanmoins il y a dans la versification de Chénier une grâce si aisée, et aux flancs de sa muse une tunique si flottante et si parfumée ; il y a dans ces chants souvent interrompus quelque chose de si mélancolique, qu'il est devenu avec justice un poète populaire. Il rappelle bien la légende poétique et malheureusement banale de l'oiseau frappé d'une flèche qui s'envole, et, l'aile sanglante, traîne dans les airs une mort mélodieuse pour s'éteindre en concerts. Nous nous sentons attirés vers cette âme mystérieuse cruellement renvoyée au ciel, et qui a remporté à Dieu les dernières strophes d'un hymne commencé sur la terre.

On voit que M. Daillère s'est largement identifié par la sympathie au poète de la révolution. Au moyen-âge, le personnage idéal était toujours le chevalier, parce que la chevalerie personnifiait les plus hautes occupations de l'époque.

En Chine, le héros de tous les romans est un jeune mandarin très instruit et très modeste, parce que le mandarinat est le plus haut symbole du mérite social. Dans ces temps-ci, au contraire, la poésie, généralement prise, représente la fontion la plus noble et la nature la plus sainte.

C'est avec la mort d'un poète que M. de Vigny a fait le beau drame de *Chatterton*, c'est avec un poète que M. Daillère a écrit une éloquente et une émouvante tragédie.

Peut-être la poésie n'est-elle pas assez énergique, et les formes de style ne sont-elles pas assez imprévues ; mais on écoute avec intérêt ces nobles et touchantes scènes qui s'accomplissent sous les verroux d'une prison, au pied d'un échafaud.

C'est un homme de cœur, assurément, qui a composé cette tragédie. La scène entre le père et les deux frères indique une âme qui sent vivement les saintes émotions. Vous avez touché la véritable corde, jeune homme, c'est là, et là seulement que repose le secret du grand art. Etre noblement ému, c'est posséder la puissance d'émouvoir les autres. L'habileté mécanique du théâtre viendra toujours quand on est un peu échauffé intérieurement de la divine chaleur.

EUGÈNE PELLETAN.

nistère et ses mauvaises tendances ; il a épuisé pour eux ses faveurs, ses empressements, et le parti du passé lui répond par l'injure publiquement jetée au corps enseignant et par des pérégrinations politiques. Le ministère destitue douze maires et il fait bien. N'eût-il pas mieux fait de ne les avoir jamais nommés ? d'avoir cherché ses alliances, ses agents dans ceux qui sont sincèrement attachés au progrès et aux résultats de nos deux révolutions ? qu'il profite au moins de la leçon, qu'il s'attache au parti de l'avenir, et rompe avec celui du passé.

Le discours du trône présente une lacune fâcheuse. L'agriculture y est oubliée. On parle de lois promises à l'industrie, au commerce; on n'a pas même daigné faire mention d'elle. Cependant, elle est la source première de toutes nos richesses; elle est en retard quand tout progresse; elle appelle la protection du gouvernement. La détresse des régions vinicoles, l'état arriéré de notre culture protestent contre le tableau de prospérité que le discours du trône nous trace.

Nous sommes en paix et le ministère s'en glorifie. Nous nous en félicitons avec lui. La paix est un besoin qui nous assure la marche générale de la civilisation. Je regrette qu'à cette occasion la couronne ait manifesté avec trop d'éclat son affection empressée pour l'Angleterre.

Ne s'agit-il que de courtoisies de prince à prince, rien de mieux, mais rien de plus indifférent.

Entre les deux nations, quel fait nouveau a motivé ces protestations de cordiale entente, de sincère amitié?

L'Angleterre a-t-elle anéanti les traités relatifs au droit de visite ? A-t-elle réparé l'injure de 1840? A-t-elle témoigné sérieusement son regret de la politique arrogante et hostile qui nous a si profondément désunis et séparés d'elle ? Qu'on le dise.

Que si le ministère, sans avoir obtenu aucune réparation sérieuse, proclame une prédilection sans motifs, il a manqué à sa dignité, il a manqué aux véritables intérêts de la France.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répond au préopinant et donne des explications sur les diverses questions qui ont été soulevées dans la discussion des bureaux. On a demandé au gouvernement de déclarer qu'il ne présenterait pas la loi de dotation. Le gouvernement ne fera pas cette déclaration ; ce n'est pas le moment de traiter la question de dotation. Le discours de la couronne n'en a pas parlé, par conséquent il est convenable et la plupart des préopinants ont reconnu que la chambre garde le même silence dans l'adresse, le gouvernement ayant conservé toute sa liberté. Quant aux démonstrations légitimistes, le gouvernement ne s'en inquiète pas plus que les membres qui en ont parlé. Il sait que la dynastie de Juillet a des racines assez profondes pour n'avoir rien à redouter de ces bravades qui sont plus ridicules que dangereuses.

M. Bethmont a parlé des maires destitués, et s'est étonné qu'on les eût nommés ; mais est-il bien surprenant que sur 37,000 maires une douzaine n'ait pas répondu à la confiance de l'autorité? On n'accuse pas le ministère de favoriser le parti républicain, et cependant on trouverait bien en France douze maires appartenant à ce parti qui seraient prêts à saluer la république si elle se présentait, comme les légitimistes ont été saluer le roi de France à Belgrave-Square.

Quant au clergé, M. Bethmont a rendu le gouvernement responsable de l'hostilité de quelques-uns de ses membres et des attaques dirigées contre l'Université. M. Bethmont a oublié que le régime de liberté qui existe en France permet à toutes les passions de se produire, et que les membres du clergé profitent de la liberté comme les autres citoyens. Le gouvernement saura maintenir toutes ses prérogatives et la haute suprématie qu'il doit exercer sur l'enseignement, tout en respectant les dispositions de la charte sur la liberté de l'enseignement ; il maintiendra le droit de l'Etat, et se souviendra que son devoir est de surveiller et de diriger l'éducation publique.

M. Duchâtel aborde ensuite les diverses questions de la politique étrangère. Il répond à ce qui a été dit sur l'Espagne, la Grèce et le droit de visite. Il finit en disant que le gouvernement peut s'applaudir de l'état du pays, car, pour l'intérieur comme pour l'extérieur, le succès a dépassé les espérances que l'on pouvait former à la fin de 1840, lorsque le ministère actuel a pris les affaires. Que l'on compare la situation actuelle du pays à celle d'octobre 1840, et que l'on apprécie les résultats obtenus, on verra si le ministère a justifié la confiance du roi et des chambres et répondu à l'attente du pays.

M. VITET demande que l'adresse rappelle la sainteté du serment.

M. ROGER (du Nord) traite différentes questions de la politique extérieure.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répond à quelques-uns des griefs allégués contre la politique du ministère, mais il refuse de s'expliquer sur la dotation.

M. BUREAUX DE PUZY interpelle le ministre sur les faits électoraux, sur les faits relatifs au préfet du Morbihan, et sur la non-réorganisation de la garde nationale.

M. Duchâtel ne répond pas.

M. Bethmont est nommé au second tour de scrutin, par 21 voix, contre 16 données à M. Vitet.

M. Muret de Bord, qui avait parlé contre la dotation, a eu 3 voix.

Septième bureau.

M. DARBLAY craint que le monopole des compagnies ne retarde l'exécution de la loi sur les chemins de fer. Il émet le vœu que la loi sur l'instruction secondaire laisse aux familles plus de choix sur l'instruction, sans donner trop d'influence au clergé. Il verrait avec un grand chagrin la présentation de la loi sur la dotation.

M. LAVALETTE dit que l'optimisme du discours de la couronne est en désaccord avec les sentiments généraux du pays.

M. DEZEIMERIS se plaint de l'oubli dans lequel on laisse l'agriculture.

M. THIERS adresse à MM. les ministres des affaires étrangères de la justice et des cultes, présents dans le bureau, deux questions : l'une sur les relations de la France avec l'Angleterre, pour que l'on comprenne bien les mots de *cordiale entente* insérés dans le discours du roi. Ces relations, dit l'illustre orateur, qu'ont-elles produit sur le

Huitième bureau.

M. DE TOCQUEVILLE demande si la France est rentrée purement et simplement dans l'alliance anglaise telle qu'elle existait avant 1840.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, regrette infiniment qu'un esprit aussi élevé que celui de l'honorable M. de Tocqueville ait eu la pensée que le gouvernement n'avait probablement obtenu l'accord dont on se prévalait qu'au prix d'un sacrifice quelconque.

La chambre et le pays s'étaient trop vivement préoccupés de la question du droit de visite pour que le gouvernement n'en tînt pas sérieusement compte. Des conférences ont été ouvertes à Londres sur cette grave question; des négociations se suivent, et elles embrassent les traités de 1831 et 1833. Chacun comprendra qu'il est impossible au gouvernement et au ministère interpellé de leur assigner un terme quelconque.

Quant au reproche de n'avoir pas parlé de la négociation dans le discours du trône, il n'est pas mérité, car il n'était pas possible que le gouvernement ne trouvât pas l'occasion de dire dans la discussion ce qu'il avait entrepris pour satisfaire aux vœux de la chambre.

Le ministre, après avoir répondu, quoiqu'en peu de mots, aux questions qui lui ont été adressées par M. de Tocqueville, dit être prêt à répondre à celles qui lui seraient faites.

M. JULES DE LASTEYRIE croit qu'avant de parler d'entente cordiale, le gouvernement devrait être sûr de ce qu'il peut obtenir de l'Angleterre.

M. HÉBERT cherche à expliquer cette phrase par celles qui suivent et qui touchent à l'Espagne. Il dit que les expressions de *sollicitude* et *d'affectueux intérêt* sont bien placées dans la bouche du roi qui parle à sa nièce, la reine d'Espagne.

M. Hebert a été nommé commissaire par 17 voix contre 11 données à M. de Tocqueville.

Neuvième bureau.

M. D'HAUSSONVILLE désire que l'adresse blâme la manifestation légitimiste faite à Londres. Il voudrait que la loi de dotation ne fût pas présentée.

M. BILLAULT. La question étrangère n'est pas telle que le discours du cabinet la présente. La Russie échange les mauvais procédés avec nous ; les Etats-Unis ont élevé leurs tarifs de douane au grand détriment de notre commerce.

Notre alliance avec l'Angleterre n'a été renouée que par des sacrifices de notre part, sans aucune compensation de la sienne. Le droit de visite est dans le même état que précédemment. Le paragraphe du discours de la couronne relatif à l'Espagne est d'une vantardise extraordinaire. Il en est de même de la Grèce.

M. CHAMBOLLE craint que l'intention du gouvernement ne soit de faire une loi à l'occasion de la manifestation des légitimistes à Londres.

M. D'ANGEVILLE est du même avis.

M. BÉCHARD pense que l'on voudra insérer dans l'adresse une paragraphe destiné à blâmer les députés qui ont fait le voyage de Londres.

M. DELESSERT désire un blâme contre les députés qui ont été à Londres.

M. Delessert est nommé commissaire au deuxième tour de scrutin par 22 voix contre 16 données à M. Billault.

Commission des pétitions.

1er bureau, MM. le comte de Gasparin ; 2e, Laurans ; 3e, Lasteyrie ; 4e, Allard ; 5e, David (Deux-Sèvres) ; 6e, baron de Peyrignon ; 7e, Soubrebost ; 8e de Sahune ; 9e, d'Haussonville.

Commission de comptabilité de la chambre des députés.

1er bureau, MM. Oger ; 2e, Leseigneur ; 3e, Durand de Romorantin ; 4e, Mermilliod ; 5e, le comte Hallez ; 6e, Abraham Dubois ; 7e, le général vicomte Bonnemains ; 8e, Périer (Alphonse) ; 9e, le comte Cornudet.

ESPAGNE.

Le gouvernement espagnol vient d'adopter une grave mesure, qui ne nous paraît pas très constitutionnelle. Fatigué des interpellations incessantes auxquelles il se trouvait en butte dans le congrès de la part des progressistes, et convaincu que l'intention bien arrêtée de ces derniers était d'entraver à tout prix sa marche, le gouvernement a suspendu les séances des cortès. Le décret de suspension, dont M. Gonzalès Bravo, président du conseil, a donné lecture dans les deux chambres, est ainsi conçu :

Moi, Isabelle II, usant des pouvoirs que me concède l'article 26 de la constitution, et l'avis de mon conseil des ministres entendu, je décrète ce qui suit :

Article unique. — Sont suspendues les séances des cortès dans la présente législature. Au Palais, etc.

En l'absence des cortès, le gouvernement serait décidé, à ce qu'on assure, 1° à continuer de percevoir les contributions indispensables pour le service public ; 2° à décréter, par ordonnance, une loi sur les ayuntamientos et les députations, et à pourvoir également par ordonnance à l'organisation définitive de la garde nationale. Cela fait, il réunirait de nouveau les cortès afin d'en obtenir une sorte de bill d'indemnité de sa conduite ; et, dans le cas où les cortès ne lui accorderaient pas ce bill d'indemnité, il aurait recours à une dissolution.

COLONIES FRANÇAISES.

Le maréchal Bugeaud vient, à ce que l'on écrit d'Alger, de rendre par un louable acte de clémence la liberté à la famille de Sidi-Embarack, faite prisonnière lors de la prise de la smala. Il a en même temps accompli une action morale en rendant aux tombeaux de ses pères, à Coléah, les dépouilles mortelles de ce chef. Cette famille influente, riche et nombreuse, devra, d'après les conditions imposées par M. le gouverneur général, habiter constamment la ville de Coléah, sous la responsabilité immédiate de son cousin Sidi-Aly, notre kalifat.

Le gouverneur a fait partir pour Paris les jeunes Arabes Sidi-Mahil-

çais, anglais et grecs, et un bâtiment de guerre américain, ... en croisière et courent sur toutes les voiles qu'ils aperçoivent.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 1er.

« Une fatale nouvelle a jeté hier la consternation au milieu de notre population. Le bruit s'est répandu dans la matinée que la santé de notre vénérable archevêque, qui depuis quelque temps était affaiblie, venait de subir une crise violente et inspirait de sérieuses inquiétudes.

» A la grand'messe des prières publiques, dites *quarante heures*, ont été ordonnées dans toutes les paroisses de la ville.

» Un grand nombre de personnes a, pendant toute la journée, assiégé la porte de l'archevêché, pour s'informer de l'état du prélat. Malheureusement, les nouvelles n'ont cessé de prendre un caractère de plus en plus alarmant. Une réunion de médecins a eu lieu, mais le mal est un de ceux contre lesquels leur art est impuissant, c'est une goutte remontée, dont les progrès rapides et cruels déjouent tous les remèdes.

» A dix heures du soir il ne restait plus aucun espoir, le prince avait perdu connaissance.

» *Minuit et un quart* : Mgr l'archevêque vient de rendre le dernier soupir. »

— M. Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croy, cardinal, archevêque de Rouen, était né au château de l'Hermitage (Nord), le 12 septembre 1773, et avait été sacré le 9 janvier 1820.

— Un des plus riches armateurs des ports de la Manche, M. Campion, est mort jeudi dernier à Granville dans sa soixante-dix-neuvième année. Artisan de sa fortune, il laisse à ses quatre enfants une succession qui n'est pas évaluée dans le pays à moins de 4 millions.

— Les pièces de 2 francs nouvellement frappées qui viennent de sortir de l'hôtel de la monnaie de Belgique portent sur la tranche ces mots: *Dieu protège la Belgique*. Jusqu'à présent, de même que les pièces françaises à l'effigie de Louis-Philippe, elles n'avaient qu'un cordon.

— Le *Nouvelliste de Berlin* annonce qu'on a inauguré solennellement à Kowno le monument que l'empereur de Russie a fait ériger en commémoration des évènements de 1812. Ce monument est d'une dimension énorme et imposante. On lit sur le devant ces paroles empruntées au premier manifeste d'Alexandre à l'ouverture de la campagne : *Dieu est contre l'agresseur*. Et derrière : En 1812, 700,000 soldats ennemis succombèrent en Russie. 70,000 seulement échappèrent au désastre. »

— Dans un des principaux cantons du département de l'Aube, un ouvrier, depuis quelques semaines assez gravement malade, tomba ces jours derniers en complète léthargie. On le crut mort, et le frère du prétendu défunt courut en toute hâte chercher le médecin chargé de constater légalement le décès. Mais celui-ci ne se trouvait point chez lui, et on allait procéder à l'enterrement. Le corps était déjà dans le cercueil, lorsque, fort heureusement, le médecin arriva. En examinant le corps, il s'aperçut que la mort n'était point réelle ; et en effet, après quelques soins, le malade revint à la vie, mais dans la nuit suivante, et après une nouvelle crise, il a succombé. (*Aube.*)

— Les presses françaises ont imprimé, en 1843 : ouvrages en toutes langues, mortes et vivantes, 6 176 ; estampes, gravures et lithographies, 1879 ; plans et cartes, 147 ; musique, 316. Total : 8,518 ouvrages.

— Dans le cours de l'année 1843, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé 737 jugements déclaratifs de faillites, savoir : 64 en janvier, 49 en février, 64 en mars, 58 en avril, 72 en mai (le mois le plus chargé), 65 en juin, 66 en juillet, 64 en août, 67 en septembre, 55 en octobre, 46 en novembre (chiffre le moins élevé) et 67 en décembre. Il n'en avait été déclaré que 649 en 1842.

— Du 11 au 20 décembre, il est arrivé à Alger 187 ouvriers, dont 77 français, 19 allemands, 5 italiens, 1 anglo-maltais, 1 irlandais, 20 espagnols, 14 suisses, parmi lesquels 6 serruriers, 9 menuisiers, 9 tailleurs de pierre, 6 jardiniers, 28 journaliers, 17 cultivateurs, 4 charpentiers, 24 maçons, 9 terrassiers, 3 forgerons, 3 charrons, 12 manœuvres, 5 maréchaux ferrants, 2 scieurs de long. Dans ce nombre, 79 viennent de Toulon, 32 de Marseille, 5 de Cette, 1 de Malte, 6 de Mahon, 1 de Ciudadella et 13 d'Alicante.

— On lit dans l'*Impartial* de Valenciennes :

« La fièvre typhoïde sévit de nouveau dans notre ville, et c'est principalement les jeunes gens qu'elle atteint. A l'heure qu'il est, plusieurs cas de mort nous sont signalés. »

— On écrit d'Agen, le 28 décembre, au *Courrier de Tarn-et-Garonne :*

« Depuis plus de quinze jours, notre atmosphère est chargée de brouillards si épais qu'ils entravent fortement la navigation et amènent même de graves accidents.

» Les journaux de Bordeaux nous apprenaient avant-hier que le bateau à vapeur *la Providence*, partant de Bordeaux pour Agen, avait coulé bas, près des Douze-Portes, une gabarre appartenant à l'administration du dévasement.

» Ce matin, le vapeur de descente a rencontré, près du Port-Sainte-Marie, un bateau des environs d'Agen chargé de marchandises. L'intensité du brouillard était telle qu'il n'avait pu l'apercevoir ; un choc très violent a eu lieu et le bateau a été coulé à fond. Les marchandises sont perdues, mais on ne nous dit rien de l'équipage ; nous espérons qu'il aura pu se sauver. »

— On lit dans l'*Eclaireur de Saint-Omer :*

« Hier, après midi, vers trois heures, on abattait des arbres dans un pâturage à Saint-Martin-au-Laërt, près du Petit-Pont. En frappant sur un vieux et gros saule creux, un des ouvriers entend un cliquetis à l'intérieur; ne sachant à quoi attribuer ce bruit, il monte sur l'arbre, et, par l'ouverture qui se trouve au sommet du tronc, il aperçoit des os. Il fait part de sa découverte à d'autres personnes ; les autorités sont averties, et lorsque l'arbre est déraciné, on trouve trois squelettes, dont deux de grandes personnes et un d'enfant. Cet évènement donne lieu à bien des conjectures ; la justice instruit. »

— On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin* :

« Le phénomène qui a été remarqué à Colmar, le 21 de ce mois, vers

Une pauvre mère de famille, enfant de Roanne, veuve depuis dix-huit mois, âgée de 32 ans, qui a trois enfants en bas âge, gagne au maximum sept sous par jour pour nourrir, chauffer, loger et vêtir quatre personnes. Cette femme est brodeuse : il lui faut quinze jours pour broder une pièce de mousseline de huit aunes, qui lui est payée 6 francs au bout de la quinzaine. Pendant les quinze jours il faut vivre, et les marchands ne font pas crédit aux pauvres : cette malheureuse femme, poussée par ses enfants qui criaient la faim, s'est enfin décidée à sortir de chez elle et à s'introduire comme une coupable dans une maison bourgeoise dont elle n'osait pas monter l'escalier ; le hasard l'a conduite à notre porte, où elle nous a raconté en sanglotant sa détresse.

Quelques personnes qui ont des yeux pour ne pas lire et des oreilles pour ne point entendre, nous demandent ce que nous entendons par l'*organisation du travail* : nous entendons une *organisation* qui permette à chaque travailleur de gagner suffisamment pour vivre et pour élever sa famille ; une organisation qui ne mette pas tous les bénéfices du côté des fabricants et la misère du côté des travailleurs ; une organisation qui offre à la malheureuse femme dont nous parlons le moyen de gagner 15 sous par jour au lieu de sept : voilà toute l'ambition de cette pauvre mère qui se croirait trop heureuse, dit-elle, si quelque âme charitable consentait à lui avancer une mesure de blé.

Le travail est-il organisé quand il manque au travailleur ou quand il n'est pas suffisamment rétribué pour vivre? Non, mille fois non ; donc il faut l'organiser. (*Echo de la Loire.*)

—On lit dans le *Censeur* de Lyon :

« Nous venons d'apprendre un fait grave dont il importe que le public soit immédiatement prévenu.

» Deux enfants d'une même famille, ayant mangé quelques morceaux d'une petite figure en sucre dont la base était colorée par une belle matière verte, ont éprouvé presque aussitôt des phénomènes d'empoisonnement. L'un a vomi pendant deux heures ; l'autre a été beaucoup plus malade. Les vomissements, qui étaient violents et presque continuels, n'ont pas duré moins de douze ou quinze heures, et n'ont cédé qu'à un traitement convenable employé avec persévérance.

» Informé de cet accident, M. le docteur Dupasquier, membre du conseil de salubrité, s'est empressé de faire l'analyse des fragments qui restaient de la petite figure en sucre, et en a retiré une quantité notable de cuivre et d'arsenic. Ce bonbon était donc coloré avec du vert *Mittis* ou *vert de Schwinfurth*, qui est un des poisons les plus dangereux. Une autre figure achetée chez le même marchand, et qui était colorée en jaune, contenait du *chromate de plomb* ou jaune de *chrôme*, composé qui peut aussi produire l'empoisonnement.

» M. le maire de Lyon, à qui M. le professeur Dupasquier s'est hâté de donner connaissance des faits graves qui viennent d'être signalés, s'est empressé, de son côté, de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux accidents. »

— La population de Cambrai ne s'élève pas au-dessus de 18,000 habitants, et cette ville renferme 4,405 pauvres, non compris 150 familles inscrites au bureau de bienfaisance pour les médicaments seuls. (*Tribune du Nord.*)

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du 2 janvier 1844.

SOMMAIRE. — Election d'un vice-président en remplacement de M. Dupin. — *Géologie :* Aperçu topographique sur les terres et les glaces australes. — *Minéralogie :* Note sur la détonation d'une obsidienne, par M. Damour. — *Chimie :* De l'action du chlore sur les éthers, par M. Malaguti. — *Mécanique :* Récla-

M. Hombron a lu un excellent article, mais non un mémoire, sur ce sujet, d'ailleurs très intéressant. Cet article a été inspiré à M. Hombron par la relation du voyage du capitaine Ross, publiée dernièrement par un grand nombre de journaux et de revues scientifiques, et dont la *Démocratie pacifique* a rendu compte. M. Hombron a pris, dans cette relation, plusieurs faits qui lui ont servi à démontrer un principe important pour guider de nouveaux voyageurs, à savoir qu'on ne peut espérer atteindre les hauts parallèles antarctiques que sur les points de la circonférence du pôle où les terres se refoulent fortement vers le sud. La démonstration de ce principe a conduit M. Hombron à faire une distinction, qui nous semble pleine de vérité, entre les deux pôles de notre globe, distinction qui explique comment il se fait que l'on peut atteindre assez facilement une haute latitude septentrionale, tandis qu'il a été impossible, jusqu'à ce jour, d'arriver à une aussi haute latitude méridionale.

Dans le nord, les terres occupent une immense étendue, et le bassin de la mer polaire boréale en est presque entièrement environné. Cependant les navigateurs y ont pénétré par d'étroits canaux sans en être empêchés par les glaces, et sont arrivés en latitude à des hauteurs considérables. Dans le sud, la rencontre de la terre interdit tout progrès ultérieur, et il serait inutile de tenter à pénétrer dans les nombreux détroits dont le continent est occupé en mille sens divers, tant les glaces présentent à l'audace des navigateurs un obstacle invincible. Cette différence entre les deux pôles s'explique par la topographie de la mer glaciale. La mer du nord reçoit d'un très grand nombre de fleuves importants un volume d'eau énorme. C'est un trop plein qui doit déborder du bassin. En effet, aussitôt que l'été réchauffe les continents environnants, les glaces se rompent, les marées complètent leur démolition, et les courants les entraînent. D'autre part, lors même qu'une succession d'années froides retiendrait dans ce malheureux pays le voyageur qui s'est laissé fermer la retraite, tout espoir n'est pas perdu. Quelle que soit l'inhospitalité de la rigoureuse contrée, la terre offre en été quelque produits utiles.

Le pôle austral, au contraire, est entouré d'un immense océan ; les fleuves du continent sont stériles ; les vents sont inconstants, et il n'y a point de courants qui puissent s'établir dans des directions arrêtées. Tout est glace ; tout est invariable comme l'atmosphère qui environne cette partie isolée de notre planète. Aussi, autant les glaces sont mobiles dans le Nord, autant elles sont fixes dans le Sud. De là l'impossibilité de pénétrer, à travers les canaux sinueux ramifiés, au milieu des terres polaires antarctiques, et l'invariabilité des *banquises* compactes, immenses barrières qui s'opposent au passage de l'homme. De là le seul espoir fondé de n'atteindre de très hautes latitudes qu'en suivant la capricieuse configuration de la limite nord de ces terres et de ces glaces.

Minéralogie. — M. Dufrénoy a communiqué une note de M. Damour sur un fait curieux présenté par une *obsidienne* de l'Inde. C'est un minéral d'une composition analogue à celle du verre de bouteille, mais bien moins fusible et plus noir. Cette obsidienne, qui était à-peu-près sphéroïdale, ayant été donnée pour être sciée en deux parties à un lapidaire habile, fit entendre une espèce de sifflement qui fut bientôt suivi d'une détonation semblable à celle d'une arme à feu, lorsqu'on eut coupé environ les deux tiers de son diamètre. La moitié de la pierre, scellée dans du mastic, resta intacte ; mais l'autre moitié, demeurée libre, se divisa par l'explosion en nombreux fragments qui furent lancés de tous côtés avec une grande violence. Ce fait semble indiquer qu'une certaine quantité

Les chemins de fer ont continué à monter. Le chemin de Marseille à Avignon se cote depuis quelque temps d'une manière assez suivie.

Au comptant : Banque Belge, 710.— Hollande, 56 1/2.— Obl. Grand'-Combe, 1095.—Obl. Orléans, ...—Marseille, 657-50.—Canal Bourg., 1085.—Jouissances idem, 101-25.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	123 60	123 95	123 60	123 90	123 60
— fin cour. . .	124 »	124 20	124 »	124 15	123 90
En liquidation	123 65	123 90	123 65	123 85	123 65
3 p. 0/0 compt. . . .	82 10	82 25	82 10	82 20	82 »
— fin cour. . .	82 25	82 45	82 25	82 40	82 15
En liquidation	82 10	82 30	82 05	82 20	81 95

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.		
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.	
4 0/0	104 65	» »	H. » 15	Avant la bourse, 82 25, fin cour.	
O. de la Ville .	» »	» »	» »	Après, 82 40. id.	
Banque de Fr. .	3225 »	3217 50	B. 2 50	Bons du Trésor.	
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	3 1/8 à 2 mois.	
— de 1000.	» »	» »	» »	Cours de compensation.	
Caisse Hypoth. .	760 »	» »	» »	3 0/0, 82 20.	
Quatre Canaux.	1272 50	» »	» »	5 0/0, 123 60.	
Chemins de Fer.					
St-Germain . .	780 »	» »	» »	Liquid. »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	— »	»
d° R. G. . .	185 »	185 »	H. 5 »	—185, 182 50.	190, 185.
Orléans	842 50	843 75	H. 6 25	—847 50, 840.	850, 841 25.
Strasb. à Bâle.	215 »	212 50	B. 1 25	—215, 213 75.	215.
Rouen.	837 50	842 50	H. 15 »	—842 50, 840.	842 50, 840.
Havre.	640 »	642 50	H. 5 »	—642 50, 638 75.	645, 637 50.
Fonds Etrangers.					
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	107 3/4	H. 1/4 »	Londres, 31 décembre.	
— Portugais. .	» »	» »	» »	Dimanche.	
Esp. D. active.	29 1/2	» »	H. 3/8 »	Bourse fermée.	
5 0/0 Naples . .	107 »	» »	» »		
— Romain. .	104 1/2	104 5/8	B. 1/8 »		
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »		
Emp. d'Haïti. .	» 50	» »	» »		

Spectacles du 3 janvier.

» h. »|» OPÉRA. — La Péri. Le Comte Ory.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard. Le Legs. Le Dépit.
» h. »|» ITALIENS. —
» h. »|» ODÉON. — Le laird de Dumbicky.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Une Folie. L'Esclave. Le Diable.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Hermance. Une Idée. L'Homme blasé. Les Cabinets.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Le Gamin. Comète. Chans.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Invasion. Carabas. Gérolstein. Brelan. Laensberg.
7 h. »|» GYMNASE. — Le Sourd. Angélique. Cadet. Daniel. L'Italien.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Les Diners. Le Barbier. Iles Marquises.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» COMTE. — Pierrot. Tout miel. Intermède. Molière. Fantasmag.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 2 janvier.

Arrivages, 734 quint. 53 kil. Restant à la halle, 7248 quint. 94 kilog. Cours moyen : 38-91. Cours-taxe, 38-19.

Gruaux : 3 quint. 14 kilog. de 41-40 à 54-80
1re marq. 17 27 38-85

Il ne s'est rien traité dans les autres qualités ; halle presque nulle.

Ventes à livrer : 235 quint. 50 kilog., de 35-75 à 36-95.

Total des ventes : 340 quint. 69 kilog.

Produits végétaux.

Cours des céréales. — PROVINS, 30 décembre.—Froment, de 17-20 à 19-50 l'hect. Avoine, 6 à 6-60.

MONTHLÉRY, 1er janvier 1844. — Froment, première qualité, 21-22 ; deuxième, 18-67 ; troisième, 16-67 à 17-34. Méteil, 14-34 à 15-67. Seigle, 10 à 11-34. Orge, 10 à 11. Avoine, 6-40 à 7.

SAINTE-MENEHOULD, 30 décembre. — Froment, première qualité, 15-71 l'hect ; deuxième, 14-31. Seigle, 8-97. Orge, 8-65. Avoine, de 5-15 à 5-61.

NANTUA (Ain), 30 décembre. — Froment nouveau, 24 fr. l'hectol. Méteil, 16 fr. Orge, 16-25. Maïs, 15 fr. Avoine, 9-50.

PONTARLIER (Doubs). — Froment, 21 à 22-50 l'hectol. Méteil, 16 à 19. Orge, 14 fr. Avoine, 8 à 9 fr.

BESANÇON, 29 décembre.—Froment, 19-05 l'hect. Avoine, 8 fr.

FONTENAY (Vendée), 30 décembre.—Froment, 16-90 l'hect. Seigle, 13 fr. Orge, 10-40. Avoine, 6-50.

TOULOUSE, 29 décembre. —Froment, 21-86. Seigle, 15-50 à 16 fr. Orge, 9-50. Maïs, 10-48. Avoine, 9-93.

MARSEILLE, 29 décembre. — Froment-touzelle du pays, 26-87 à 27-28 l'hect. Touzelle de Narbonne, 27-50. Richelle de Naples, 24-37 à 25 fr. Froment de Pologne, 20-31 à 20-62.

Blés étrangers en entrepôt. — Pologne, 13-43 à 13-75. Danube, 10-47 à 11 25. Odessa, 12-50. Romélie, 10 à 10-94.

Taxes du pain. — ANGERS, 31 décembre. Pain, première qualité, 42 c. 1/2 ; deuxième, 30 c. 4/5 ; troisième, 24 c. 1/6 ; quatrième, 20 c. le kil. La taxe à Angers ne change que tous les mois.

NANTES, 31 décembre. — Pain blanc, long ou rond, première qualité, 40 c. le kil. ; deuxième, 30 c. Le même, du poids d'un kil. 5 hectogr. long, fendu, sera payé à raison de 5 centimes en sus du prix résultant de la taxe. Pain méteil, 22 c. 1/2 le kil.

FONTENAY (Vendée). — Pain, première qualité, 30 c. ; deuxième, 25 ; troisième, 20 le kil.

MULHOUSE. — Le poids du froment ayant été déterminé à 73 kil. 250 grammes par hect., le maire de Mulhouse a fixé un tableau régulateur de la taxe du pain pendant l'année 1844, par un arrêté exécutoire à partir du 1er janvier.

Le pain de première qualité n'est pas taxé.

Au dernier marché de Montivilliers (arrondissement du Havre), le froment a haussé d'un franc ; le prix moyen des 100 kilog. était, l'année dernière, à la même époque, de 24 fr. ; il est en ce moment de 29 fr.

Cours des spiritueux.—PARIS, 2 janvier. 3/6 disponible et courant du mois, 91-50 à 92 fr. Février, 93 à 94 fr. Mars et avril, 94 fr. Quatre mois d'été, 96 fr.

BORDEAUX, 30 décembre.—Eau-de-vie d'Armagnac, 58 fr. 60 c. 3/6, 85 fr. l'hect.

MARSEILLE, 29 décembre.—3/6 disponible, 85 fr. Premiers mois, traités dernièrement à 85 f. ; plus de vendeurs actuellement, même à 86 fr. Les nouvelles du Languedoc sont à la hausse. 3/6 de marc, 61 fr. Eau-de-vie, 54 fr. 50 c. Peu d'affaires ; néanmoins, prix bien soutenus.

Cours des huiles.—PARIS, 2 janvier. —Huile de colza disponible, 87 fr. ; courant du mois, 89 fr. ; 4 premiers mois, 89 fr. ; quatre derniers, 91 f.

MARSEILLE, 29 décembre. — Huiles d'olives mangeables. Naples, surfine nouvelle, 156 f. 25 c. l'hectol. Bouches-du-Rhône, surfine nouvelle, 170 fr. les 100 kilog. Var, 145 fr. l'hect.

Huiles à fabriques. — Affaires presque nulles ; cours nominaux. Ventes à livrer, 111-75 à 112-10. 600 hectol. pour janvier ont été placés à 110-95. Tunis, à l'arrivée, 105-46 ; six premiers mois, offerts à la bourse à 110-95 ; six derniers, 112.

Huiles de ressane. Var, 101-55 l'hectol. Bouches-du-Rhône, 98-45 à 100. Peu de demandes ; affaires presque nulles.

Huile de sésame disponible, 90-70 les 100 kil. ; 4 premiers mois, 88-30 à 89-50. Huile de lin disponible, 70-50 à 71-10 les 100 kil. ; 4 premiers mois, 71-10.

Graine de sézame de Smyrne, janvier, 44-25 l'hect. Id. Smyrne et Syria, fin janvier, 44 fr. Graine de lin de Russie disponible, 26 fr. Ravison disponible, 18 fr.

LE HAVRE, 31 décembre. — Sucres des Antilles demandés, en hausse. Bonne quatrième, 55-50 les 100 kil. Sucres Bourbon, 54-50 à 55.

Bois de teinture, 10 tonneaux campêche vendus 12-50. 35 tonneaux Haïti, vendus 8 fr. les 50 kil. droits acquittés.

Produits animaux.

BORDEAUX, 27 décembre.— Bœufs amenés, 164. Vendus, 130. Première qualité, 1 fr. 20 c Deuxième, 1-14. Troisième, 1-10. Quatrième 1-04.—Veaux, 130 vendus. Première qualité, 1 fr. 30. Deuxième, 1-20. Troisième, 1-10. Porcs, 90 c. Moutons, de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 c. le kilog. sur pied.

LE HAVRE, 31 décembre. Suif de Russie, peu demandé ; en baisse. 56 fr. 25 c. à 56-50 les 100 kilog.— Saindoux d'Amérique, 54 fr. les 50 kilogrammes droits acquittés.

MARSEILLE, 29 décembre. — Suif de Naples, 60 fr. Saindoux disponible, 47-80. — Cuirs et peaux. — LE HAVRE, 31 décembre. Peu d'affaires, mais prix soutenus. Cuirs secs Buenos-Ayres, 70 c. 1/2 à 77 c. 1/2. Id. Salis verts, 80 c. le kil. Peaux de cheval, 10 fr. la pièce.

Soies. — SAINT-ETIENNE, 30 décembre. Affaires actives. Hausse de 1 à 2 fr. sur les trames et organsins. Cette faveur inattendue est causée par des achats opérés par des marchands de soie de Lyon sur notre place.

MARSEILLE, 29 décembre. — Soie de Perse, 12 à 14-50. Mestoup, 20 à 26-50. Brousse, 17.

Marché de SCEAUX du 1er janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvois	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs . .	911	838	73	1 14	1 »	» 86
Vaches. .	141	114	27	1 08	» 92	» 78
Veaux. . .	497	483	14	1 52	1 32	1 12
Moutons. .	8,543	8,159	348	1 38	1 18	» 98

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

France.

Eh bien! au lieu de s'amender, au lieu de rectifier sa politique, que fait M. Guizot? Le voilà qui monte sur son grand cheval de bataille! le voilà qui s'apprête à pourfendre les visiteurs de Belgrave-Square! M. Guizot n'a trouvé rien de mieux que de frapper coup sur coup les quatre organes du Prétendant, la ***France***, la ***Quotidienne***, la ***Gazette*** et la ***Nation***. C'est ainsi que le chef de la doctrine croit faire preuve de zèle et de dévouement à la branche cadette et à la révolution de 1830. Quelques procès de presse, quelques poursuites contre un ou deux fonctionnaires coupables du pèlerinage de Belgrave-Square, quelques sorties à la chambre, si l'occasion s'en présente, contre les députés qui sont allés saluer le Prétendant; voilà tout ce que M. Guizot a imaginé pour prouver que la branche cadette peut faire le bonheur de la France, pour prouver que la révolution de 1830 n'est point une déception, un leurre, comme M. Lafitte et la vieille opposition ne cessent de le répéter chaque année!

Quel esprit de vertige aveugle donc le cabinet! Ne voit-il pas qu'en faisant le procès aux journaux légitimistes, il soumet au jury la question de concurrence dynastique? Ne voit-il pas qu'en faisant comparaître indirectement devant les jurés le *roi de France*, il y traîne aussi le roi des Français? Ne voit-il pas que la question se trouve ainsi posée entre la royauté de Belgrave-Square et la royauté des Tuileries, et qu'un acquittement des journaux poursuivis équivaudrait à un triomphe pour la première, à une défaite pour la seconde? Comment le cabinet doctrinaire ne comprend-il pas qu'il investit ainsi les jurés d'une sorte de pouvoir souverain, lui qui avait toujours cherché à restreindre leurs droits? Tout au plus si cette haute question de concurrence dynastique pouvait être soumise à la chambre des députés, qui a prononcé la déchéance de la branche aînée et qui a appelé au trône la branche cadette; tout au plus si, par quelques sorties contre les visiteurs de Belgrave-Square, on pouvait incidemment interroger l'opinion de la chambre; mais commettre les deux royautés dans un prétoire de tribunal, les jeter en pâture à la faconde hardie des avocats, exposer la royauté de 1830 à se voir préférer un Prétendant, c'est manquer à-la-fois de tact, de prudence et d'habileté.

Ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances, M. Guizot montre toute la maladresse des faux conservateurs, qui compromettent ce qu'ils veulent sauver. Non, ce n'est point ainsi qu'il faut s'y prendre pour combattre les prétentions du *roi de France*; ce n'est point ainsi qu'il faut s'y prendre pour fortifier les droits, pour faire triompher la cause du roi des Français. Dans cette concurrence dynastique, le cabinet n'a pas vu ce qui devait lui assurer la victoire, n'a pas compris tout l'avantage de sa position.

Que faut-il donc faire? Il faut agir un peu moins contre les partisans de Henri V, et un peu plus pour améliorer le sort du peuple. Oui, si vous voulez rendre vaines et illusoires toutes les démonstrations d'outre-Manche, si vous voulez affermir d'une manière inébranlable l'attachement des Français [illegible] vérité.

Ministres du roi des Français, vous devriez donner votre attention à toutes les grandes questions économiques. Vous devriez vous occuper de la constitution de la propriété et de l'agriculture, si dédaignée par vous. Vous devriez chercher à concilier par des mesures législatives, par des procédés que pressentent déjà les jurisconsultes les plus éclairés, le principe de la division la plus grande possible des titres de propriété, avec le système des grandes exploitations. Vous devriez, à l'exemple de Turgot et de la Convention, proclamer le *Droit au Travail* et l'écrire dans la loi fondamentale. Vous devriez faire mieux encore, vous devriez réaliser ce droit sacré, en organisant dans les campagnes des centres de production où le travail serait plus sain, plus hygiénique, plus varié; où, grâce à une meilleure combinaison des forces productives, la rétribution du travailleur pourrait être plus avantageuse, où l'association, en un mot, pourrait être substituée au salaire. Certes, de pareils moyens seraient plus efficaces pour détruire le vagabondage et le paupérisme, que toutes les aumônes et tous les articles du code pénal.

Vous devriez vous occuper aussi à nettoyer les étables d'Augias du commerce anarchique et mensonger. Vous devriez, tout en respectant la liberté individuelle dans ce qu'elle a de légitime et de progressif, prendre des mesures efficaces pour empêcher les fraudes et les falsifications devenues intolérables. Les choses en sont venues à ce point que les marchands, pour ne pas se ruiner et faire faillite, sont obligés d'empoisonner et de voler le peuple; vous ne pouvez rester témoins impassibles de tant de désordres, disons le mot, de tant de crimes. C'est là, certes, qu'il faudrait appliquer le principe de la conservation. N'auriez-vous donc réprimé les désordres politiques que pour laisser le champ libre aux désordres industriels? Vous avez rétabli l'ordre dans les rues, il faut l'établir aussi dans les boutiques, dans les comptoirs, dans les ateliers, partout où s'opère un travail de production et de distribution.

Au lieu d'emprisonner l'État dans les rail-ways de la féodalité industrielle et financière, vous devriez faire de cet instrument de grande et rapide locomotion un instrument de liberté et de progrès pour le peuple, au physique comme au moral. L'État n'a-t-il pas déjà les routes et les postes? L'État devrait donc avoir les canaux et les chemins de fer, et il devrait surtout établir l'ensemble et l'unité dans le système de la viabilité générale.

Quant à la politique extérieure, vous devriez vous efforcer, par des unions douanières, par un abaissement des tarifs sagement calculé, de favoriser l'introduction des produits dont nos voisins regorgent. Vous devriez, pour reconquérir notre influence au dehors, déclarer à l'Europe que vous n'entendez pas peser par l'épée dans les destinées du monde, mais que la nouvelle gloire à laquelle la France aspire consiste à apporter la franchise et la vérité dans les relations diplomatiques et internationales. Vous devriez former une alliance vraiment sainte avec les États de l'Europe centrale et méridionale, afin de modérer les [illegible]

Vous n'auriez pas besoin d'intenter des procès aux journaux du Prétendant, vous n'auriez pas besoin de préméditer des sorties parlementaires contre les députés qui sont allé prendre ou donner le mot d'ordre à la petite cour de Belgrave-Square. C'est en inaugurant la politique grande et forte dont nous venons d'esquisser rapidement les principaux traits, que vous placeriez la royauté de 1830 au-dessus de toutes ces démonstrations qui n'ont de valeur que par votre incapacité. C'est ainsi que vous mettriez un terme à cette concurrence dynastique contre laquelle vous vous courroucez vainement, et que vous assurerez la légitimité de la royauté de juillet, en lui donnant pour racines l'affection et l'attachement de la nation française et de tous les peuples.

L'Optimisme officiel.

Qui chercherait, d'année en année, à travers la phraséologie louangeuse des harangues du 1er janvier, quelques indices des progrès de la raison publique dans les grands corps de l'État, serait sûr d'éprouver chaque fois un pénible désappointement. Tout, dans la réception royale, se passe en félicitations pompeuses auxquelles les tristes réalités du présent donnent un premier démenti, en attendant ceux que l'avenir prépare aux horoscopes flatteurs dont chacun se montre si prodigue en cette circonstance. Les personnages mêmes qui ouvrent ainsi chaque année par un hosanna solennel à la gloire des pouvoirs sociaux, ne sauraient entièrement s'abuser sur le peu de fondement et de valeur des témoignages de congratulation réciproque qu'ils échangent avec une gravité puérile.

Aussi, nous le croyons, les optimistes officiels sont-ils loin de ressentir au fond de l'âme cette confiance sans bornes qu'ils manifestent avec emphase touchant les éventualités de l'avenir. Volontiers nous les soupçonnerions de faire un peu comme ces poltrons qui chantent de leur voix la plus ferme pour se donner du cœur et pour s'étourdir sur les terreurs qu'ils éprouvent intérieurement.

Il ne faut pas s'étonner, toutefois, qu'aux yeux de nos gouvernants l'avenir se peigne sous les plus riantes couleurs, s'ils peuvent bien découvrir dans le tableau qu'offre aujourd'hui l'état social, dans la situation actuelle de toutes les classes, *le bonheur général se composant du bien-être de chacun?* (Paroles du Roi en réponse à M. le président de la chambre des pairs.)

Eh quoi! nous qui ne sommes que des particuliers sans fortune et sans crédit, il n'y a point de jour où nous ne soyons sollicités par des malheureux qui cherchent de l'emploi ou qui demandent des secours pour eux-mêmes ou pour leurs familles en proie au dénûment; — et ce qui nous arrive à tout le monde; il n'y a point de porte si humble où le besoin ne vienne frapper chaque jour. Cependant, en présence de pareils faits, le chef de l'État, les hommes qui disposent des plus hautes positions sous tous les rapports, sont tellement ignorants de la véritable situation des choses, qu'ils proclament « un bonheur général se composant du bien-être de chacun. » Funeste aveuglement!

Sous un vernis de luxe, avec un éclat apparent qui ne fait le bonheur de personne, y eût-il jamais plus de positions précaires,

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE SECOND.

IX.

L'ESPRIT DE LA FILLE AUX YEUX VERTS.

L'escalier qui conduisait à l'étage supérieur de la maison du fermier était situé dans l'angle le plus retiré de la salle basse, fait en bois de chêne, et rapide comme une échelle.

Les deux jeunes filles l'enjambèrent lestement, et se trouvèrent en un clin-d'œil chez la reine de Babylone, comme disait Samuel Hivernau.

Il est cependant bien sûr que cette chambre n'avait rien de royal. On y voyait, comme dans toutes les fermes du pays, le grand lit à rideaux verts, des images d'Epinal, des monceaux de chanvre filé, des fromages secs sur la paille et de vieux harnais de cheval.

Les mêmes planches formaient parquet au premier, plafond au rez-de-chaussée, et deux lucarnes à volets disjoints laissaient entrer en même temps chez la brunette, le jour, le vent et la pluie.

Auprès du lit il y avait une table ornée d'un miroir dans un cadre rouge; au-dessus, une branche de buis béni attachée avec des rubans poudreux.

Adda jeta de côté sa capote grise, se noua un foulard autour de la tête après avoir enroulé ses beaux cheveux; puis s'assit près de la table en face du miroir.

Sémiramis s'accroupit auprès d'elle, lui dénoua ses souliers et la déchaussa d'un pied; puis, se rejetant en arrière et s'asseyant sur ses talons, elle croisa ses mains dans sa jupe, se mit à contempler Adda d'un air rêveur, et lui dit à demi-voix :

— Voulez-vous m'emmener à Paris? Je serai votre femme de chambre.

— Petite fille, répondit Adda, vous êtes ma camarade et non pas ma domestique. Si mon grand-père ne peut pas venir passer chez nous les hivers, je vous céderai l'honneur de le soigner, de le désennuyer, mais je ne veux pas vous emmener à Paris.

—Monsieur Samuel ne quittera pas les Minaux, reprit Sémiramis avec douceur, à moins qu'il n'emporte avec lui les bois de la Vernusse, sa petite maison bleue et ses bons amis du village. Il n'aurait personne là-bas pour écouter ses histoires. Et monsieur Samuel, comme le curé de Chabris, quand il parle, il veut qu'on l'écoute. Je lui ai demandé hier s'il voulait me laisser partir, il m'a appelée petite folle.

— Et il a eu raison, dit Adda en jetant son corset sur un coin de la table, tu prendrais le mal du pays.

Sémiramis soupira bien fort, saisit Adda par les pieds, acheva de lui tirer ses bas et reprit sa posture de basset contemplatif.

La jeune fille aux yeux verts se leva, laissa tomber ses habits en croisant ses mains sur sa poitrine; puis, d'un bond de sauterelle, elle s'élança sur le lit rustique en laissant voir sa jambe fine et son pied rose.

Relever les draps en toile grise et s'engloutir en grelotant dans la plume, ce fut l'affaire d'un moment.

— Déshabille-toi, brunette, et viens vite, murmura-t-elle en se pelotonnant : viens vite, nous causerons.

La brunette se releva, quitta ses sabots, défit sa coiffe blanche, son cotillon de bure, et vint enfouir auprès d'Adda sa beauté plus robuste, plus énergique et plus hâlée.

Elle soupira trois ou quatre fois, se tourna de mille manières, se gratta la jambe en se plaignant d'une puce, parla du froid, puis du chaud, puis de la margot du petit berger : évidemment elle avait autre chose au bout de la langue.

Enfin, la démangeaison devint si forte, l'instinct de femme parla si haut, que, passant un de ses bras autour du cou d'Adda, elle se rapprocha d'elle en lui grommelant à l'oreille :

— Vous allez donc vous marier ?

— Dame ! fit Adda d'une petite voix doucereuse, comme toute bien aise de cette question nette et péremptoire.

— Qu'est-ce que c'est que l'amour ? demanda Sémiramis, satisfaite et enhardie par l'onction du monosyllabe ci-dessus.

— Que veux-tu que je te dise? répondit Adda en mordillant une boucle de ses cheveux. Je n'en sais pas plus que toi là-dessus. Ma mère disait que c'est mauvais; moi je crois que c'est bon ; mon grand-père dit que c'est bon et mauvais. Le curé de Chabris dit que mon grand-père est ec... ec... ecclectique : voilà.

— Il y a gros à parier, murmura la reine de Babylone, que de tous ces avis-là, c'est celui de monsieur Julien qui vaut mieux.

— Oh! reprit Adda, s'il fallait l'en croire, ça serait aussi trop beau. A vrai dire, moi je pense que c'est aussi bon quand on y réussit, que c'est mauvais quand on n'y réussit pas. Moi, à présent, ma belle, je fais comme le petit grand-père, je vois tout en rose.

Puis, songe donc, j'ai eu du bonheur tout de même, oui : trouver comme ça, par hasard, sans qu'on s'y attende, un si bon cœur, une si belle tête, un si grand esprit! Aussi, vois-tu, je sens que le bon Dieu me veut du bien; j'en ai le cœur tout en joie; et si je ne rends pas mon Julien heureux, il faudra qu'il soit difficile. Cet amour-là, ma belle, ça doit faire pour toute ma vie ; aussi je le garderai comme un trésor, de ceux qu'on enterre, crainte de les perdre. Je verrai plus tard, je songerai, et si jamais j'ai peur que chez lui l'amour faiblisse, je mettrai mes ruses en campagne. Dès les premiers jours, je me suis jetée à sa tête comme une folle; mais je commence à croire que, pour conserver les hommes, il faut les tenir en bride, leur présenter la dragée haute, et ne jamais trop les aimer.

Si j'avais l'air d'aimer trop mon Julien, il mangerait son blé en herbe, ça ne ferait pas mon affaire. D'ailleurs je tiens de mon père, et j'aime assez à ruminer mes petites affaires à part moi. J'aurai grande joie intérieurement à voir mon mari quelquefois inquiet, triste, mécontent, ça le tiendra en haleine, et aux bons jours je lui revaudrai ça. Ne m'accuse pas, ma petite; un grand amour est trop rare, trop précieux, pour que je ne cherche pas à le conserver par tous les moyens. Pour qu'un homme soit long-temps et sûrement heureux avec sa femme, il faut qu'il craigne de la perdre C'est du bon sens, le bon sens de la vie, et j'en userai.

— Méchante ! reprit Sémiramis tout ébahie de cette harangue. Si j'aime jamais un homme, moi, je le mangerai de caresses sans en chercher plus long.

— Folle que tu es ! répondit Adda comme enthousiasmée de son idée : et puis, quand il sera lassé, fatigué de ton amour, il te plantera là pour en aller trouver d'autres. Sache donc, ma petite, que, pour une femme qui voit dans l'avenir, il faut avoir un peu moins de confiance en sa beauté. Puisque Julien m'aime, je dois être égoïste pour notre amour à tous deux ; je dois, dans mon ménage, mener la barque de son bonheur et du mien. Les hommes ont réellement trop d'affaires pour manigancer comme ça les petites choses du cœur et de l'amour. Il faut tenir ceux qu'on aime, ma chère, ou se résoudre à les perdre. Je serai jalouse, moi; je n'ai guère de confiance en moi-même ; et si je dois perdre mon Julien, ce ne sera du moins pas ma faute. Oui, je te le dis ; au-dedans de mon âme, là,

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre et 1er janvier 1844.

M. le président de la chambre des pairs a ... tout ce qu'il avait jamais dit de plus louangeur.

Se portant fort pour les âges futurs, « ils vous placeront, a-t-il » dit à Sa Majesté, au premier rang parmi ces hommes d'élite, » parmi ces princes que la Providence tient en réserve, qu'elle » envoie quand leur jour est venu, et auxquels elle donne mis» sion de tout reconstituer, de tout raffermir. »

Si *tout reconstituer* est la mission assignée à S. M. Louis-Philippe par la divine Providence, il lui reste encore beaucoup à faire pour l'accomplir. Nous ne méconnaissons pas les services que, par sa prudence, le roi actuel a rendus à la cause de l'humanité. Il a plus contribué que personne à épargner à l'Europe les désastres d'une conflagration générale à la suite de la révolution de 1830. Mais c'est outre-passer toutes les licences de l'adulation que de venir dire au monarque qui règne depuis 1830, qu'*il a tout reconstitué*. Il a maintenu tel quel le vieil édifice social, dans les conditions où l'avaient laissé nos gouvernements révolutionnaires, puis l'Empire et la Restauration. Quant aux problèmes que soulève l'état actuel de la société, ni Louis-Philippe, ni son gouvernement, ne se sont occupés, que nous sachions, de les résoudre. C'est dans une autre sphère que celle du monde officiel qu'on étudie et qu'on agite, depuis douze ans, les questions relatives à ces problèmes vitaux de notre époque.

M. le président Sauzet n'est guère resté en arrière de M. le chancelier dans l'expression de son optimisme. « De toutes parts, » a-t-il dit, se déploie un large mouvement d'expansion sociale...; » d'immenses travaux sillonnent et transforment le sol.... » Nonobstant cette large expansion sociale dont s'applaudit si fort M. le président de la chambre des députés, combien d'existences demeurent étouffées sous le poids de la misère et du besoin? Suffit-il donc, pour garantir le bien-être et la prospérité de toutes les classes, que de grands travaux sillonnent le territoire du pays? Mais les Romains, chez lesquels subsistait l'esclavage avec toutes ses horreurs; les Romains, qui faisaient peser un joug de fer sur tous les peuples conquis, nous ont laissé dans ce genre des monuments dont la grandeur nous frappe encore d'admiration. La condition sociale des masses dont ils employaient les bras ou les tributs à ces constructions, ne laissait-elle donc, par cela même, rien à désirer? Aujourd'hui il y a autre chose encore à faire que d'accomplir de grands travaux publics avec les ressources d'un budget énorme ou du crédit de ces compagnies financières qui font payer si chèrement leur ruineuse assistance.

Il y a aujourd'hui à décider quelles seront les conditions auxquelles on travaillera, les conditions qui assureront constamment au travailleur des occupations convenablement rétribuées, sans porter atteinte à la juste part du capitaliste, et en associant les intérêts de l'un et de l'autre, intérêts que met trop souvent aux prises le régime actuel de l'industrie.

La composition de l'assemblée qu'il préside ne permettait pas ... pour le maintien de laquelle Votre Majesté, d'accord avec tous les souverains, a fait sans cesse les efforts les plus constants et généreux, répand toujours de plus en plus ses bienfaits. La religion, l'ordre public, sources uniques du bien être des nations, donnent repos et prospérité à la France et à l'Europe. Ces bienfaits, Sire, sont la récompense la plus douce pour Votre Majesté. Leur durée, leur progrès même sont assurés sur la haute sagesse de Votre Majesté et de tous les souverains, sur l'accord parfait de leurs cabinets et sur l'intérêt de leurs peuples. Que le ciel daigne continuer à Votre Majesté son assistance! Satisfaite sur le trône, Votre Majesté ne l'est pas moins au sein de sa royale famille. Une union nouvelle, chère au cœur paternel de Votre Majesté, et formée sous les auspices les plus favorables, va en augmenter le nombre et les vertus. La bénédiction céleste ne lui manquera pas, et au milieu d'elle les jours de Votre Majesté seront longs et sereins. Le corps diplomatique le désire avec ardeur; il l'espère avec confiance. Daignez, Sire, agréer aussi l'hommage sincère de son profond respect. »

Réponse du Roi.

« Il est bien satisfaisant pour moi d'entendre se renouveler, de la » part des souverains que le corps diplomatique représente auprès de » moi, l'expression de sentiments tels que ceux que vous venez de me » manifester. Il m'est doux de voir se consolider de plus en plus cet » accord de tous les cabinets pour le maintien de la paix. Chaque année » qui s'écoule nous apporte de nouveaux gages de confiance dans l'a» venir, et nous impose de nouvelles actions de grâces envers la divine » providence pour les bienfaits que nous recueillons. Tout me présage, » pour l'année qui commence, l'accomplissement des vœux que vous » venez de m'offrir dans des termes auxquels je suis particulièrement » sensible. C'est au nom de la reine et de tous les miens que je vous » l'exprime. Nous remercions aussi le corps diplomatique de ses félici» tations sur le mariage de mon fils, le prince de Joinville, et j'espère » que le ciel répandra sur cette union si chère à mon cœur les bénédic» tions que vous venez d'implorer pour elle. »

Discours de M. le baron Pasquier, chancelier de France, président de la chambre des pairs.

« Sire, le devoir que la chambre des pairs accomplit lorsqu'elle apporte au pied du trône de Votre Majesté l'hommage de ses respects et de ses vœux, lui fournit toujours la plus heureuse occasion de faire éclater les sentiments dont elle est pénétrée; ils sont surtout dictés par la reconnaissance, non celle qui s'obtient par les bienfaits d'un jour, quelque signalés qu'ils soient, quelque largement même qu'ils puissent être accordés, le souvenir s'en efface trop facilement. Notre gratitude repose sur une base bien autrement solide. Nous voyons en vous, Sire, le bienfaiteur non-seulement de notre âge, mais de ceux qui le doivent suivre. Ils vous placeront, n'en doutons pas, au premier rang parmi ces hommes d'élite, parmi ces princes que la Providence tient en réserve, qu'elle envoie quand leur jour est venu, et auxquels elle donne pour mission de tout reconstituer, de tout raffermir quand tout a été ébranlé, de rendre à l'ordre public et légal cette force et cette vitalité, source de toutes les prospérités, et sans lesquelles aucun bien-être ne saurait être assuré nulle part, etc., etc.

Réponse du roi.

« Je suis tellement ému des paroles que je viens d'entendre; elles ont » si vivement réveillé les regrets ineffaçables qui sont dans mon cœur, ... du pays saluent avec joie et sauront maintenir avec une jalouse sollicitude, parce qu'il est la sécurité du présent et la garantie de l'avenir.

« L'avenir, Sire, qui ne l'envisagerait avec confiance, en contemplant tous les gages de perpétuité que le ciel accorde à votre maison? Déjà de jeunes rejetons croissent à l'ombre du trône, autour de ce royal enfant, objet de tant de souvenirs et d'espérances, tandis que vos fils transmettent à cette génération naissante les nobles exemples qu'ils ont reçus de Votre Majesté. L'un d'eux vient de donner à la reine une fille nouvelle, bien digne de prendre sa place dans le cortège de vertus et de grâces qui pare le trône d'un si doux éclat, et fait de votre palais l'exemple des familles et la leçon des cours. (Ici le président est interrompu par les cris de : *Vive le roi!*)

» Partout, Sire, vos fils sont les premiers serviteurs de l'Etat. Sur les mers, au milieu de notre brave et fidèle armée, dans nos grandes cités, dans nos campagnes les plus reculées, on les voit étudier tous les besoins, se mêler à tous les rangs, laisser des impressions de joie et d'espérance dont il m'est doux de pouvoir parler avec l'émotion et l'autorité d'un témoin. S'ils voyagent à l'étranger, c'est pour honorer notre drapeau, pour y porter l'amour de nos institutions, pour leur gagner les peuples par l'attrait de leur présence et de leurs exemples.

» C'est ainsi que notre royauté de 1830 multiplie son action et ses bienfaits, sans rien perdre de son unité et de sa force. C'est à de tels traits qu'on reconnaît une dynastie vraiment nationale que nous saurions défendre à l'égal de nos libertés, parce qu'elle en est le symbole et le plus ferme appui. Jouissez, Sire, d'un tel spectacle. Si nous en croyons nos vœux les plus chers, de longs jours sont encore promis à votre règne; mais déjà ceux de l'histoire se lèvent : elle dira vos épreuves et vos services; elle racontera tout ce que vous avez vaincu par le seul empire des lois, tout ce que vous avez fondé par le seul concours du pays. Elle saluera, quelque jour, l'immortelle alliance de vos descendants et des nôtres; que cette confiance soit votre plus noble couronne et la plus douce des consolations que la Providence vous a réservées. » (Ce discours, qui a excité à diverses reprises de vifs témoignages d'adhésion, est suivi des cris de *Vive le roi!*)

Réponse du roi.

» Je suis vivement touché des vœux que vous venez de m'exprimer en » termes si éloquents, au nom de la chambre des députés, pour ma fa» mille et pour moi. Je ne suis pas moins sensible aux sentiments que » vous me manifestez à l'occasion du mariage de mon fils. Ses frères et » lui, dévoués comme moi à la France, n'ont jamais connu d'autre am» bition que de la bien servir. Pardonnez-moi de répéter ces expressions; » elles sont tellement dans mon cœur, qu'elles en sortent spontanément. » (S. M. est interrompue par les cris de : *Vive le roi!*) Il m'est doux de » recevoir vos félicitations et de vous offrir les miennes. Si j'ai pu ac» complir le grand œuvre dont votre président vient de tracer un si bril» lant tableau, c'est parce que j'ai trouvé en vous cet appui qui, en conso» lidant l'empire des lois, fait triompher de tous les obstacles. Le pays » sait que son gouvernement est sans cesse occupé d'assurer à chacun le » libre exercice de ses droits et de maintenir consciencieusement nos » institutions. C'est ainsi que, par nos mutuels efforts, nous sommes » parvenus à inspirer à la France cette confiance dans l'avenir qui don» ne à-la-fois la sécurité du présent et la force de la garantir et de la » perpétuer. J'aime à redire combien j'apprécie le concours que j'ai » toujours trouvé en vous. Je vous demande de me le continuer avec la

---

out au fond du cœur, je l'aimerai avec passion; mais, en dehors...... pas trop.

— Et s'il finit par comprendre, objecta Sémiramis: il n'est pas plus bête que ça, lui non plus.

— Oh! dame, s'il finit par comprendre, reprit Adda d'une voix émue, il m'en aimera vingt fois davantage, et je reprendrai confiance. Sans doute, c'est un homme qui m'aime; mais s'il pénètre l'astuce de mon amour, il m'adorera.

— A-t-elle de l'esprit! a-t-elle de l'esprit! cria la jeune brunette en l'entourant de ses bras.

— Petite, je n'ai point d'esprit, répondit vivement Adda, mais j'ai un amour, et j'y tiens. Ce matin, j'ai dit à mon Julien en bons termes: Je ne m'observerai jamais. Cela veut dire clairement: Je m'observerai toujours. Si je parlais ainsi tout haut, on m'accuserait de ruse; mais, moi, je répondrais que mille autres femmes usant bien leur idée à détruire la paix du ménage, j'ai droit peut-être d'employer la mienne à fonder mon bonheur intime. Si tu croyais que ton mari ne t'aimât plus, tu irais, toi, petite folle, le supplier, te jeter à ses pieds; tu pleurerais, tu mourrais de chagrin! Fût-il le meilleur des hommes, il te plaindrait peut-être, mais il ne t'en aimerait pas plus. Pour être aimé beaucoup, il faut aimer moins, ou, si cela n'est pas possible, en avoir l'air. L'amour muet qu'on garde au fond de l'âme, c'est le plus doux, c'est le meilleur.

— Elle pérore ni plus ni moins que son grand-père! dit Sémiramis, qui, toute naïve et d'explosion, ne comprenait guère les théories de sa compagne.

La petite fille du vieux poète était, en effet, une de ces natures intelligentes et craintives qui, toujours méfiantes, savent se replier sur elles-mêmes pour y préparer des manœuvres.

Comme la fin excuse parfois les moyens! L'esprit de la fille aux yeux verts est, au village des Minaux, candide et honnête, car il agit pour une croyance, un amour. Ce même esprit, chez les femmes que l'amère sécheresse a envahies, n'est plus qu'une rouerie bestiale et hideuse à voir.

— Quoique ça, reprit la brunette, je ne serais point fâchée de vous voir quitter le village, et vous savez pourquoi. Toute l'autre nuit, j'étais là, dans mon lit, pendant qu'il faisait de l'orage, et j'ai rêvé de Claude Pivert.

Ce nom seul fit frissonner Adda, qui s'écria en se serrant auprès de sa compagne:

— Veux-tu te taire!

Il y eut un moment de silence troublé bientôt par un bruit insolite et monotone qui se faisait entendre à quelques pas des jeunes filles. Cela semblait racler le plancher, déranger le chanvre ou tourmenter les fromages.

Adda, transie de peur, se rapprocha de plus en plus de la brunette en disant tout bas:

— Ah! mon Dieu!

Sémiramis rit comme une folle en répondant:

— C'est les rats! Toutes les nuits, j'ai la même chanson aux oreilles. Ils mangent le fromage, coupent le chanvre et rongent mes rideaux. C'est des petites bêtes *ben* innocentes. Vous avez cru entendre arriver Claude Pivert.

Sémiramis avait envie de s'effrayer elle-même en effrayant Adda.

— Pauvre Claude! reprit cette dernière d'une voix douce. J'ai peur de lui comme du diable; mais je le plains. C'est à cause de moi qu'on a fermé sa cabane; c'est à cause de moi qu'on lui a ôté son gagne-pain. S'il est dur et méchant, cet homme-là, c'est parce que personne ne l'a jamais aimé. Avec trois paroles, j'en aurais fait un agneau; et cependant, on dit qu'il a voulu me tuer. Je lui ai donc fait bien du mal! Pauvre homme! qui ne dit rien, qui ne se plaint pas, qui passe sa vie à courir les bois; je voudrais savoir ce qui se passe dans son âme.

— Ça doit être du beau! reprit la brunette en se fourrant la tête sous les draps. Moi, j'aimerais mieux être à demain.

— Tais-toi, petite folle, répondit Adda en lui serrant les mains. Dormons!

— Je meurs de chaud! fit observer Sémiramis en se roulant comme une anguille, et repoussant les draps en avant. Faut nous lever.

Deux longues traînées de lumière blanche et douce arrivaient par les larges fentes de la lucarne en face, et tombaient sur les petites filles entre les rideaux verts. Evidemment ce n'était pas le jour; on pouvait donc supposer au dehors le plus magnifique clair de lune.

— C'est vrai, dit Adda. Ouvrons la lucarne et regardons les pelouses, ça fera passer le temps.

Sauter à bas du lit, s'affubler du moindre vêtement, ouvrir la lucarne et se pencher au dehors, ce fut l'affaire d'un moment. Pressées l'une contre l'autre, les petites filles se mirent à humer l'air de la nuit, à contempler dans le lointain les pelouses blanchies par la lune et la ceinture de bois noirs.

Le ciel était pur comme après un orage; les étoiles par milliers étaient resplendissantes; seulement quelques petits nuages gris et jaunes passaient par instant devant le disque de la lune, et s'enfuyaient bien vite emportés dans l'espace. Un léger souffle d'air agitait la cime des chênes; la lumière blanche venait à flots éclairer les jeunes filles et dessiner leurs ombres sur le volet entre-ouvert. A quelques cents pas des murs il y avait des touffes de genêts et de broussailles toutes mouillées encore et luisantes à la lumière.

— Nous allons nous enrhumer, fit observer Sémiramis, en croisant son vêtement sur sa poitrine.

— Bah! reprit Adda toute joyeuse de respirer, c'est trop bête de rester au lit par un si beau temps. Ecoute, écoute la musique, tous ces petits bruits qui fourmillent: il y en a de vilains, mais il n'y en a pas un de trop.

Adda se penchait en dehors, au-dessus des treilles qui grimpaient aux murs, et dont les feuilles découpées formaient autour de la fenêtre un berceau.

En effet, par certaines nuits de printemps, quand tout semble concourir au plus effrayant silence, si l'oreille écoute, elle entend par ci, par là, des bruits incertains et mourants; mais si l'âme devient à son tour attentive, elle aspire un ensemble, une musique, une harmonie.

Il y a certainement quelque chose d'inouï, d'extraordinaire dans la manière dont se combinent les bruits de la nature; mais quand elle parle, par les mille voix de la matière, il y a toujours un accord.

La nuit est calme et douce; le vent passe en agitant les feuilles; les chiens hurlent au loin dans le village; le marais annonce la pluie, et les fauvettes gazouillent dans les roseaux.

Si l'oreille détaille les bruits, ils sont discordants; si l'intelligence saisit leur ensemble, elle a compris, elle a goûté l'âme de la nature.

Sémiramis écoutait les bruits; aussi la voix des chiens lui faisait peur; le cri des grenouilles lui semblait âpre et sauvage. Adda se ravissait de l'ensemble, elle écoutait l'harmonie et son extase était complète.

Tout d'un coup la petite fermière prit le bras nu de sa compagne, lui montra les touffes de genêts, et lui dit: Voyez donc!

Adda dirigea ses regards vers l'endroit indiqué.

— Folle! dit-elle, c'est un des chiens de la ferme qui s'est arrêté là-dessous. Ça ne remue pas, ça n'a que des yeux.

— Oui, mais des yeux de chien, ça ne brille pas comme ça, reprit la brunette; je crois plutôt que c'est un loup.

Puis un nuage passa sur la lune, mais cette fois un nuage orageux et noir. La nuit redevint sombre, et les jeunes filles ne virent plus rien qui brillât.

— Si c'était Claude Pivert! dit en tremblant Sémiramis.

Adda ne répondit rien, attira le crochet du volet en se penchant au-dessus des treilles, et ferma vivement la lucarne.

Les deux jolies filles rejetèrent leurs vêtements, sautèrent sur le lit, se fourrèrent dans les draps, et s'enlacèrent mutuellement de leurs bras; après quelques instants de causeries, elles s'endormirent d'un bon somme en songeant au lendemain.

(*La suite à demain.*)

ARTHUR PONROY.

» innombrable publique. Je remercie la Providence d'avoir répandu tant » de bienfaits sur la France. Je suis bien touché des vœux que vous m'of» frez pour ma famille et pour moi ; je ne cesse d'en former de bien sin» cères pour que les sentiments de morale et de religion, véritables sour» ces de toutes les vertus, continuent à se raffermir et à se propager. »

Inauguration du monument de Molière. — Refus ministériel.

Les journaux qui nous arrivent ce matin des départements éloignés annoncent encore pour le 15 janvier la *brillante inauguration* de la statue de Molière. Ils ne savent pas encore et ils ne voudront pas croire que le monument du plus grand génie du dix-septième siècle, de ce *grand honnête homme*, comme l'appelait si heureusement naguère M. le ministre de l'instruction publique, ne sera pas inauguré du tout; qu'un apprenti maçon, un sergent-de-ville ou un balayeur des rues sera chargé de lever la toile qui cache encore le monument aux yeux du public.

Le bruit que nous annoncions dernièrement, sans vouloir y ajouter foi, était parfaitement fondé.

Il est vrai, il est très vrai que M. le ministre de l'intérieur a refusé de s'associer à l'inauguration du monument. M. Duchâtel ne veut pas présider la cérémonie, et M. le préfet de la Seine, qui avait promis d'y assister officiellement, a été obligé de revenir sur sa promesse après en avoir référé au ministre. En présence de ces refus, la commission, privée du concours de l'administration, a cru devoir prendre la résolution de s'abstenir elle-même.

M. le ministre de l'intérieur a pris, pour colorer sa résolution, le prétexte de la difficulté que présenterait à la cérémonie le lieu où le monument est érigé. Ce prétexte est d'autant plus ridicule que M. le ministre, en articulant son refus, laissait la commission libre d'organiser la cérémonie sans le concours de l'administration, si elle le jugeait convenable.

Le monument de Molière a été primitivement l'objet d'une souscription libre. Il a reçu ensuite un caractère municipal et un caractère national par le concours de la ville de Paris et des chambres, qui ont successivement alloué des fonds. Si les chambres, par une prompte décision, ou le conseil municipal de Paris, par l'émission d'un vœu, ne provoquent pas une détermination contraire à la résolution de M. le ministre, la ville de Paris et la France seront témoins d'un scandale que personne n'eût pu croire possible il y a quelques années encore.

Quand le monument de Corneille et celui de Boïeldieu ont été inaugurés à Rouen par le concours de toutes les autorités; quand les plus minces statues élevées à des célébrités d'un ordre inférieur sont dans toutes les villes de France l'objet d'une cérémonie publique, il faut bien qu'il y ait un motif au refus que vient d'essuyer, de la part de l'autorité, la commission du monument de Molière. Aussi croit-on généralement que ce refus est une couardise ministérielle, une concession à des exigences tellement illibérales, que nous ne voulons pas, à la légère, en croire coupable le prélat auquel on les attribue, et sur l'esprit éclairé duquel on avait fondé de bonnes espérances.

Pour nous, qui avons pris, dans la guerre où le clergé catholique est en jeu, une attitude tellement bienveillante à son égard que nous nous sommes vus accusés de partialité, nous qui, malgré les torts de quelques-uns de ses chefs, saurons toujours réclamer pour lui le respect, le droit commun et la liberté, nous déclarons qu'une concession à des prétentions aussi surannées, aussi funestes, si ces prétentions étaient réelles, nous paraîtrait de nature à révolter tous les hommes de notre siècle.

Si le monument de Molière n'est pas inauguré avec la décence et l'honneur auxquels a droit la mémoire d'un des noms les plus glorieux dont la France et l'humanité s'enorgueillissent, nous y verrons un scandale inouï, un crime de lèse-humanité, un acte de rétrogradation odieux de la part des faux libéraux qui ont poussé le peuple à faire, à leur profit, la révolution de juillet, et qui mentent effrontément aujourd'hui à tous les principes qu'ils ont si longtemps prêchés.

M. le ministre de l'intérieur était, sous la Restauration, un des plus zélés rédacteurs du *Globe*: on se rappelle ce qu'était ce journal qui enseignait à la France catholique *comment les dogmes finissent*. Eh bien! c'est l'ancien rédacteur du *Globe* qui refuse aujourd'hui d'autoriser la présence de l'administration à l'inauguration du monument de Molière. Et le public se voit réduit à croire que ce refus est une concession à des exigences de sacristie. Nous désirons, dans l'intérêt de l'Église, que cette explication soit fausse, et nous voudrions, dans ce cas, qu'elle reçût un démenti formel de l'archevêché.

Si M. Duchâtel persiste dans une résolution déplorable, et si la chambre ou le conseil municipal ne prennent pas en main l'organisation d'une cérémonie officielle pour le 15 janvier, il faudra bien alors que la presse convoque la population parisienne à protester par ses libres hommages contre l'injure faite à une de nos plus grandes gloires nationales.

Dans son numéro du 1er janvier, le *Charivari* décrit les misères de l'ouvrier sous ce titre: *Une journée d'un Français né libre*. A cinq heures le Français se lève, de sept à neuf heures il fait la Grève sans trouver d'ouvrage; les falsifications qui empoisonnent ses aliments, la consigne qui lui interdit la bibliothèque royale, le jardin des Tuileries, tout est vivement décrit dans le courant de l'article, qui se termine par ces paroles:

« Minuit.

» Pas le sou, pas d'asile!.... Couchons-nous sous une porte-cochère. Si une patrouille me ramasse, je serai condamné comme vagabond.

».... Dieu! qu'il fait froid! Heureusement le froid endort!

».... Qui me réveille? une patrouille?.... Non, c'est un chiffonnier qui tire un papier sous moi.... Il en reste un fragment..... Voyons, puisque le réverbère illumine.

» Tiens, c'est le discours du trône! »

...égoïsme... ne pourra plus... l'optimisme officiel n'aura plus d'excuse, et il faudra bien que les puissants du jour s'occupent activement de chercher des remèdes à la misère du travailleur.

La commission de l'adresse s'est réunie ce matin à une heure dans le cabinet de M. le président Sauzet. On sait qu'aux termes du règlement, le président de la chambre fait partie de la commission de l'adresse et la préside de droit.

Dans cette première séance, chaque commissaire a été appelé à exprimer son opinion sur la politique générale et sur la situation des affaires.

La commission commencera demain à recevoir les explications des ministres. On assurait à la chambre des députés qu'elle avait l'intention de ne pas traîner son travail en longueur autant que les années précédentes. La discussion du projet d'adresse pourrait commencer la semaine prochaine. (*Patrie.*)

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* trouve que l'incident le plus remarquable de la discussion des bureaux a été l'attitude prise par le parti ministériel et par le ministère, au sujet du projet de loi de dotation. Les ministres ont refusé partout d'expliquer leurs intentions, et leurs amis les ont conjurés de renoncer à une tentative qui pourrait aboutir à un échec et à la dislocation de la majorité.

Le *Constitutionnel*, à propos du voyage de Londres, attaque le ministère. Il trouve M. Guizot mal venu à reprocher ce pèlerinage à M. Berryer, quand lui-même a fait celui de Gand. Il espère que la France ne retombera jamais dans les mains des légitimistes, et que jamais il ne sera donné à la faction cléricale d'étouffer nos germes de liberté et de civilisation.

Le même journal croit savoir que l'autorité s'est un peu radoucie à l'égard de Molière, et que la statue pourrait bien être inaugurée. Il attribue ce triomphe probable aux réclamations de l'Académie française et de Paris, berceau du grand poète.

—

Le *Courrier français* critique sans pitié les discours que MM. Pasquier, Sauzet et Séguier ont adressés au roi à l'occasion du jour de l'an.

—

Le *Commerce* ne se montre pas plus accommodant à ce sujet. Tout cet éclat, dit-il, tout ce dévouement, toute cette admiration qui se dispense à certains jours autour de la puissance, est plus capable de l'égarer que de la servir, de lui nuire que de la consolider.

—

Suivant le *National*, ce qu'il y a de plus clair dans la discussion des bureaux, c'est que la *loi de famille* a été étouffée dans son germe, et ce résultat demande grâce pour les détails, un peu vide d'ailleurs, de ce débat.

INDE ET CHINE.

Les journaux de Bombay qui nous parviennent portent la date du 1er décembre dernier; ils ne contiennent rien de très saillant. Dans le Punjaub et le Gwalior, les affaires se présentaient toujours sous un aspect hostile, mais les forces britanniques s'assemblaient en grand nombre pour faire face aux circonstances. Les nouvelles de Chine vont jusqu'à la fin de septembre. Le commissaire anglais avait conclu avec l'empereur un traité supplémentaire dont une clause, parmi d'autres fort utiles, tend à interdire à tout ambassadeur étranger la résidence de Pékin.

ESPAGNE.

Le *Corresponsal*, l'*Espectador* et l'*Eco del Comercio* attaquent avec plus ou moins de vivacité le décret de suspension des cortès. Le *Castellano* et le *Heraldo* n'y applaudissent qu'avec réserve.

Le *Corresponsal* s'étonne qu'au moment où expire l'autorisation de toucher les revenus, le gouvernement se soit jeté dans une position précaire.

L'*Eco del Comercio* proteste contre une mesure qui place le pouvoir dans une situation extra-légale.

« Si le gouvernement n'a d'autres vues, dit le *Castellano*, que de prendre sous sa responsabilité l'initiative de réformes utiles, de projets de lois salutaires, la suspension des cortès sera un bien réel; mais si elle devait entraîner une dissolution, nous serions les premiers à la blâmer. »

« Maintenant que les ministres sont débarrassés des cortès, dit le *Heraldo*, qu'ils nous montrent qu'ils sont capables de gouverner, en s'occupant sérieusement des besoins du pays: c'est ainsi qu'ils sauront captiver la confiance publique. »

— La *Gazette de Madrid* publie un décret, daté du 22 décembre, qui a pour but d'établir dans la direction générale des mines, l'unité nécessaire au service public. Aux termes de ce décret est supprimée la junte de direction des mines. Il n'y aura plus désormais qu'un seul directeur général. Les deux inspecteurs généraux membres de la junte de direction conserveront leur traitement, ils feront des inspections dans les districts d'exploitation des mines. Le directeur général sera Rafael Cabanilla, désigné pour cet emploi à raison de ses connaissances spéciales.

— L'*Impartial* de Barcelone annonce que le baron de Meer est arrivé le 23 devant Figuières.

— On écrit de la frontière d'Espagne, 28 décembre, au *Phare des Pyrénées*:

« Les insurgés ont redoublé leur feu le 25, sous prétexte que la municipalité n'avait pas répondu à une communication qu'Ametller lui avait faite. Leur nombreuse artillerie, quoique mal servie, cause beaucoup de dommages dans la ville. Il paraît positif que les insurgés du fort San-Fernando manquent de chaussures et de bois et qu'ils n'ont de vivres que pour deux mois. On pense qu'ils tiendront jusqu'à la fin de février, et qu'à cette époque ils chercheront à forcer la ligne du blocus pour se réfugier en France. »

IRLANDE.

Le bruit a couru, à Dublin, que les repealers avaient le projet d'offrir,

...une lettre de M. Mussuros, ... la mission du Prince de Wallerstein, la France et l'Angleterre ont accordé au gouvernement grec un délai de cinq ans pour payer son arriéré, à la condition toutefois que l'assemblée nationale, réunie à Athènes, reconnaîtra tous les emprunts faits par la Grèce. (*Presse*)

— Par suite du décès de M. Edwards, la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques a présenté comme candidat: en première ligne, M. Peisse; en deuxième *ex æquo*, MM. Buchez, Dubois (d'Amiens), Garnier et Leiut.

— Dans la dernière séance de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Cousin a présenté, au nom de la section de philosophie, pour la place que M. Degerando a laissée vacante, une liste de candidats ainsi composée: 1° M. Franck, professeur de philosophie, auteur d'un livre sur la *Kabbale* et principal rédacteur, sous la direction de M. Cousin, d'un *Dictionnaire de philosophie*; 2° *ex æquo* MM. Bordas Dumoulin et Félix Ravaisson, auteurs, l'un, d'un *Essai sur le Cartésianisme*, l'autre d'un *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques; 3° M. Ravaisson Saisset, professeur de philosophie, traducteur de Spinoza; 4° M. Simon, professeur de philosophie, suppléant de M. Cousin à la Faculté des lettres et auteur d'un *Essai sur la Théodicée de Platon et d'Aristote*.

M. Ravaisson, qui, lors des dernières présentations, avait été classé avant M. Franck, s'est désisté de sa candidature.

— Parmi les prix que l'Académie de Metz vient de mettre au concours, on remarque: une médaille d'argent au rapport qui indiquera « les moyens les plus convenables à employer pour tirer tout le parti possible des biens communaux, dans l'intérêt des communes et sans nuire aux intérêts des habitants »; une médaille d'or de 300 fr. « à la meilleure statistique d'un des arrondissements du département de la Moselle »; une médaille d'argent au meilleur rapport « sur l'influence de l'homme dans la distribution géographique des animaux. »

— Le tour pour les enfants trouvés va être rétabli à Draguignan, au mois de février prochain.

Cette mesure, que réclamaient les intérêts sacrés de l'humanité, a été enfin adoptée après mille sollicitations du conseil général, et à la suite de divers rapports du médecin des enfants trouvés, qui déclarait que l'établissement d'un seul tour à Toulon était cause que, sur 100 enfants, au moins 50, mourraient pendant le trajet ou peu de temps après y avoir été admis.

A cette question se rattachent les considérations les plus graves touchant la moralité publique. (*Gazette du Peuple.*)

— On écrit de Chaumont, le 27 décembre, à l'*Aube*:

« La réunion des industriels métallurgistes et des propriétaires de bois, convoqués pour aviser aux moyens de combattre la crise qui pèse sur l'industrie des fers et la propriété boisée dans le département, a eu lieu dimanche dernier, sous la présidence de MM. Duval de Fraville et Peltereau-Villeneuve, députés. L'assemblée était nombreuse; l'empressement des intéressés à répondre à l'appel qui leur avait été fait, a donné la mesure de l'importance qu'ils attachent à la question qui faisait l'objet de la convocation.

» A l'ouverture de la séance, M. Peltereau-Villeneuve a exposé le marasme de l'industrie métallurgique dans nos contrées et les causes multiples qui l'ont amené. Il a indiqué les moyens d'efficacité applicables à la situation, et qui, dans son opinion, sont de nature à relever l'industrie locale de son état d'infériorité relative, en même temps qu'ils arrêteraient la dépression de la valeur des produits forestiers. Puis il a donné lecture d'un projet de pétition au conseil des ministres, qui résume les mesures à provoquer, et qui a été accueilli par l'unanimité des suffrages; dans une assemblée comptant environ 150 à 200 intéressés, tant propriétaires de bois que maîtres de forges, venus des quatre points cardinaux du département, il ne s'est pas trouvé un seul dissident.

» L'assemblée a constitué un comité permanent pour suivre les réclamations qu'elle venait d'arrêter. »

— Les trappistes de Staouéli, en Algérie, viennent d'adresser la lettre suivante à un journal:

« Notre-Dame de la Trappe de Staouéli, 11 décembre.

« Arrivés depuis quelques mois en Algérie pour y apporter leur contingent de labeurs et de dévouement, afin de contribuer au grand œuvre de la colonisation d'une glorieuse conquête, les trappistes de Staouéli tirent toutes leurs ressources de leurs efforts réunis, des petites économies qu'ils ont pu apporter d'Aiguebelle, en Dauphiné, leur maison-mère, et des prestations de toute nature que le gouvernement veut bien mettre à leur disposition.

» Mais ils apprennent avec douleur que certains chevaliers d'industrie, affublés d'un habit qui n'est pas le leur, parcourent le midi de la France, notamment le département de la Haute-Garonne, et exploitent la charité publique au profit, disent-ils, de la fondation de Staouéli, à laquelle ils n'ont pas honte de dire qu'ils appartiennent.

» Il importe de ne pas laisser subsister cette fraude. La maison d'où nous venons en France ne vit pas de quêtes; son travail lui suffit; nous espérons ne pas dégénérer nous-mêmes; nous avons même la confiance que si Dieu veut bénir notre entreprise, après que le gouvernement aura favorisé notre institution, nous partagerons avec les malheureux les économies d'une vie sobre et laborieuse. »

— Hier, 2 janvier, a eu lieu le vingt-quatrième tirage au sort des obligations à rembourser dans l'emprunt de 40 millions contracté par la ville de Paris en vertu de la loi du 29 mars 1832.

On a extrait de la roue 1,042 numéros, dont les 16 premiers sortis ont obtenu les primes suivantes:

Le n° 309 a gagné 50,000 fr.; le n° 22,224, 20,000 fr.; le n° 13,339, 15,000 fr.; le n° 34,666, 12,000 fr.; le n° 19,838, 1,000 fr.

Aux numéros 17,508, 9,198, 33,938, 19,721, 32,461, 25,230, 5,063, 34,370, 4,650 et 19,331, est échu un lot de 500 fr.

Enfin, le n° 19,662, sorti le seizième de la roue, a gagné une prime de 1,240 fr.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 31 et lundi 1er janvier 1844, de 3,471 déposants, dont 416 nouveaux, la somme de 615,187 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 670,000 francs.

aboutir au haut du faubourg Poissonnière, à l'entrée de la rue de l'Abattoir. La Chaussée-d'Antin serait ainsi en communication directe avec le nouveau quartier Poissonnière.

— Les statisticiens ont remarqué que le 1er janvier s'était souvent montré favorable à la liberté, et ils citent les dates suivantes :

1er janvier 1308, indépendance de la Suisse; 1804, de Saint-Domingue ; 1815, du Chili; 1820, proclamation de la constitution des cortès à Cadix, par Diego ; 1822, indépendance de la Colombie.

— On lit dans la *Gazette de Berlin :*

« Le gouverneur des provinces de la Baltique a rendu un arrêté portant que les fonctionnaires publics ne pourront porter ni barbe ni moustaches. »

— M. James Berry, juge de paix et capitaine de la garde de nuit de Boston (Etats-Unis), a été condamné à deux dollars (10 fr.) d'amende et à pareille somme pour les frais, pour avoir fumé des cigarres dans les rues, contrairement à une ordonnance récente de police.

— On a beaucoup parlé du duel aux échecs entre la France et l'Angleterre. On dit aujourd'hui qu'une grande partie doit être engagée, la semaine prochaine, à Bruxelles, au café des Mille-Colonnes, entre un amateur français et un amateur belge. (*Journaux belges.*)

— La place Royale vient de perdre une de ses illustrations; Mme de Bernard, la dernière des présidentes à mortier, est morte dans son hôtel, n° 6, où elle avait pour voisin M. Victor Hugo. C'est chez elle que se tenait le *cercle des octogénaires*, réunion d'hommes et de femmes distingués de l'ancien régime. Parmi les sept testaments que laisse la présidente, il en est un qui institue son chat légataire d'une rente de 100 fr., mais les échéances de cette rente ne peuvent être régulièrement payées que sur un certificat de vie, et le notaire refuse de compromettre son ministère dans un pareil acte. (*Réforme.*)

— Aujourd'hui, aux Français, *la Mère et la Fille* et *la Tutrice*.

— Ce soir, à l'Odéon, le *Laird de Dumbicky* et *André Chénier*.

— L'Opéra-Comique annonce aujourd'hui le *Déserteur* et *Mina*.

On lit dans l'*Audience* :

« A peine l'hiver fait-il sentir ses rigueurs, que la misère désole la classe ouvrière. Avant-hier un homme de 40 ans, portant le costume d'un ouvrier, passait rue de la Fidélité. Tout-à-coup il s'arrête, chancelle et tombe. Plusieurs personnes qui passaient le crurent ivre et ne s'en occupèrent pas. Deux jeunes gens plus humains tentèrent de le relever, et voyant que ce malheureux avait entièrement perdu connaissance, ils le transportèrent sous la porte-cochère des bains Saint-Laurent. Là, au bout de quelques minutes, il ouvrit les yeux et dit d'une voix presque éteinte : Je meurs de faim. Les jeunes gens firent appel à l'humanité des voisins qui apportèrent du vin, du bouillon; on le fit manger lentement et bientôt il put se lever. Vous le voyez, dit-il aux personnes qui l'avaient secouru, je n'ai pas encore 40 ans, je suis grand, fort, et il suffit de regarder mes mains pour voir que le travail ne me fait pas peur. Je suis bon à tout; je fais le métier de terrassier, je sers les maçons; je puis être charretier, portefaix, et depuis six semaines je n'ai pu trouver à gagner un sou. Taillé comme je suis, j'aurais mieux aimé mourir que de mendier. Et il essuya deux larmes. Les jeunes gens l'amenèrent sous les bras, promettant d'avoir soin de lui jusqu'à ce qu'ils lui eussent trouvé de l'ouvrage. »

— On écrit des frontières de Hanovre à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* :

« Depuis quelque temps la manie du suicide se propage chez nous d'une manière effrayante, notamment dans la classe des bourgeois ruinés. Dans l'espace de huit jours nous comptons cinq suicides, un boucher qui s'est noyé, un fabricant qui s'est pendu, un propriétaire ruiné qui s'est brûlé la cervelle; enfin, deux frères se sont lancés au galop dans un lac marécageux. Les chevaux sont revenus, mais les deux frères ont été retirés morts. C'étaient des fabricants de tabac. Dans leur testament ils prétendent qu'il leur était impossible de lutter plus longtemps avec les fabriques de l'Angleterre, qui inondent l'Allemagne de leurs produits. Tous nos fabricants et marchands de toile sont également ruinés par la concurrence anglaise. »

— On lit dans le *Radical du Lot*, journal de Cahors :

« Les Espagnols entrés en France à la suite des événements de Barcelone se trouvent ici dans un état vraiment digne de la commisération publique. La plupart de ces malheureux sont littéralement sans pain, sans feu, et bientôt probablement sans domicile, car les pauvres

On lit dans la *France* :

« La prospérité toujours croissante de toutes les classes de la société continue de recevoir de rudes atteintes : les uns meurent de faim, d'autres mendient pour se faire emprisonner ; enfin, un grand nombre se tue de découragement.

» Un jeune homme qui venait de Paris sur le bateau à vapeur de Montereau, s'est donné la mort le soir même en se tirant un coup de pistolet. Jusqu'ici il a été impossible de constater son identité. Voici les détails fournis par le juge de paix de Montereau :

» Ce jeune homme paraissait âgé de 25 à 26 ans. On a trouvé sur lui un papier portant ces mots tracés au crayon : « Que ceux à qui ma mort » sera préjudiciable ou pénible, me la pardonnent. C'est un torrent qui » s'est emparé subitement de moi; toute idée s'est effacée devant celle » de mourir : c'est pour moi un désir, un bonheur; il faut que je sois » fou; oui, je le sens, je le suis, puisque dans une seconde je vais me fracasser la crâne, et je n'en ai aucun trouble, si ce n'est un poids sur » ma poitrine; je crois que c'est un démon qui me presse, qui me presse. » Adieu tous mes amis. »

» Voici le signalement : taille de 1 mètre 73 centimètres, cheveux châtains foncés, front large, yeux gris-bleu, nez moyen légèrement arqué, bouche moyenne, dents belles et bien rangées, menton rond, sans fossette, visage ovale sans favoris, moustaches ni collier, barbe fraîchement rasée, les mains sans callosités, avec des ongles longs et soignés, n'ayant pas porté de boucles d'oreilles.

» Vêtements : chapeau de paille blanche, sans coiffe, blouse de toile bleue avec liseré à fleurs au col et aux épaulettes, pantalon de cotonnade bleue, à petites raies blanches, chemise en calicot sans marque ; cravate à carreaux bleu de ciel et blanc. Tous ces vêtements étaient neufs. On est porté à croire que cette mise n'est qu'un déguisement. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 2 JANVIER 1844.

POUCHAT, entrepreneur de maçonnerie, rue Fontaine-Saint-Georges, 27. — Juge-commissaire, Mr Lamaille ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

THOMAS, entrepreneur de travaux, route de Montreuil, 102 ter, à Charonne. — Juge-commissaire, M. Dubois ; syndic provisoire, M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9.

Dame DUFOUR, marchande de beurre, rue Montmartre, 121. — Juge-commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richelieu, 32.

BOURSE DU 3 JANVIER.

Les fonds anglais sont arrivés ce matin avec 1|2 0|0 de hausse ; la rente française, déjà en voie de hausse, a éprouvé une nouvelle impulsion.

Aujourd'hui on a commencé à faire quelques primes fin février à 82-90, 83, 83-10, dont un franc, et 83, 10, 20, 5, dont 50 c. A la coulisse on a demandé jusqu'à 82-40, dont 50 centimes.

Au comptant. Autriche, 392-50 Espagne passive, 5. Hollande, 56 1|2. Banque belge, 707-50. Oblig. Grand'Combe, 1,097-50. Jouissances 4 canaux, 138-70.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	124 »	124 25	124 »	124 25	123 90
— fin cour. . . .	124 30	124 50	124 25	124 50	123 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 45	82 50	82 40	82 50	82 20
— fin cour. . . .	82 50	82 70	82 50	82 60	82 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 25	» »	H. » 25
4 0/0	105 »	» »	H. » 35
O. de la Ville .	1380 »	1385 »	B. 5 »
Banque de Fr. .	3215 »	3210 »	B. 7 50
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth..	762 50	» »	H. » 50
Quatre Canaux.	» »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 25 1|2.
Après, 82 67 1|2.

Bons du Trésor.
3 0|0 de 2 à 4 mois.

6 h. [illegible]
6 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
6 h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» COMTE. — La Pendule. Tout miel. La Fontaine. La Maison.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, conformément aux lois des 15 avril 1832 et 26 avril 1833, arrêté le 31 décembre 1843.

SECTIONS.	DÉPARTEMENTS.	MARCHÉS.	PRIX de l'hectolitre de froment (1).			PRIX MOYEN régulateur de la section.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1re CLASSE.					
Unique.	Pyrénées-Orientales....					
	Aude..............	Toulouse.......	21 44	21 69	21 78	
	Hérault..........	Gray...........	19 83	19 37	19 20	22 54
	Gard.............	Lyon...........	22 66	22 45	22 24	
	Bouches-du-Rhône....	Marseille.......	26 59	26 51	26 72	
	Var...............					
	Corse.............					
	2e CLASSE.					
1re	Gironde...........					
	Landes...........					
	Basses-Pyrénées......	Marans.........	17 75	17 67	17 67	
	Hautes-Pyrénées......	Bordeaux.......	22 58	23 83	22 58	20 67
	Ariège............	Toulouse.......	21 44	21 69	21 78	
	Haute-Garonne......					
2e	Jura.............					
	Doubs............					
	Ain..............	Gray...........	19 83	19 37	19 20	
	Isère.............	Saint-Laurent...	23 32	23 26	23 27	21 82
	Hautes-Alpes.......	Le Grand-Lemps.	23 25	» »	23 08	
	Basses-Alpes.......					
	3e CLASSE.					
1re	Haut-Rhin.........	Mulhausen.......	21 08	20 95	20 62	20 05
	Bas-Rhin..........	Strasbourg......	19 56	19 51	18 57	
2e	Nord.............	Bergues.........	19 96	20 08	20 04	
	Pas-de-Calais.......	Arras...........	17 01	17 23	17 90	
	Somme............	Roye...........	17 73	17 47	17 48	
	Seine-Inférieure.....	Soissons........	17 63	17 82	18 15	18 70
	Eure..............	Paris..........	17 71	17 55	19 31	
	Calvados..........	Rouen..........	20 51	21 01	21 01	
3e	Loire-Inférieure......	Saumur.........	19 08	19 08	19 48	
	Vendée...........	Nantes.........	20 »	20 12	19 68	18 95
	Charente-Inférieure...	Marans.........	17 75	17 67	17 67	
	4e CLASSE.					
1re	Moselle...........	Metz...........	15 72	15 73	15 12	
	Meuse............	Verdun.........	16 43	16 45	16 56	16 59
	Ardennes..........	Charleville......	16 80	16 34	16 32	
	Aisne.............	Soissons........	17 63	17 82	18 15	
2e	Manche...........	Saint-Lô........	21 37	21 85	21 75	
	Ille-et-Vilaine......	Paimpol........	17 31	17 19	17 26	
	Côtes-du-Nord......	Quimper........	19 17	19 26	18 74	19 21
	Finistère..........	Hennebon.......	17 99	18 »	18 51	
	Morbihan..........	Nantes.........	20 »	20 12	19 68	

Arrêté par nous, ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture et du commerce, L. CUNIN-GRIDAINE.

A Paris, le 31 décembre 1843.

(1) Les trois prix de chaque marché sont ceux de la dernière semaine du mois précédent, de la première et de la deuxième semaine du mois courant. (*Art. 8 de la loi du 16 juillet 1819.*)

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 3 janvier.

Produits végétaux.

Arrivages, 1,062 quint. 89 kil. Restant à la halle, 7,962 quint. 07 kilog. Cours moyen : 38-55. Cours-taxe, 38-27.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : cours moyen, baisse de 36 c. Cours-taxe, hausse de 8 centimes.

Gruaux :	1 quint.	57 kil.	de 54-80 à	
1re marq.	147	58	38-20	39-50
2e	34	54	37-60	
3e	1	50	30-50	
4e	19	27	25-50	

Ventes à livrer : 62 quint. 80 kilog., à 38-20.

Total des ventes : 345 quint. 76 kilog. Halle très faible.

Cours des céréales. — PARIS, 3 janvier. — Il s'est fait, depuis le nouvel an, très peu d'affaires en céréales à la halle de Paris; nous n'avons à signaler aucune variation dans les cours.

NANCY, 30 décembre. — Froment, première qualité, 17-50; deuxième, 17-10; troisième, 16-76. Orge, 8-83. Avoine, 6-33.

LUNÉVILLE, 30 décembre. — Froment, première qualité, 17-71; deuxième, 16-80; troisième, 15-72. Seigle, 11-20.

METZ, 30 décembre. — Froment, première qualité, 16-25; deuxième, 15-34; troisième, 14 f. Avoine, 5-85 à 6 fr. Orge, 8 fr.

GRAY (Haute-Saône). *Cours des céréales* du 23 au 30 décembre. — Froment, première qualité, 25-40; deuxième, 25 fr. Champagne, première qualité, 27-50; deuxième, 26-75. Lorraine, première qualité, 27 fr.; deuxième, 26-50. Orge, de 10-30 à 11-25. Avoine, 7-22.

Marchés étrangers. DANTZIG, 16 décembre. — La qualité de froment tout-à-fait supérieure n'est pas cotée. Beau blé bigarré, de 1842, pesant 76 kilog. 750 gr. l'hectol., 16-80 à 16-90; Id. nouveau, pesant 73 kilog. 750 gr. à 75 kilog., 16-40 à 16-60. Id., pesant 72 kilog. 500 gr. à 73 kilog., 16-05. Bons bigarrés, pesant 73 kilog. 750 gr., 15-50 à 16 fr. Bigarrés, deuxième qualité, pesant 72 kilog. 500 gr. à 73 kilog. 250 gr., 14-85 à 15-25.

Les blés nouveaux sont peu commerçables, ayant plus ou moins souffert du mauvais temps; ils ne peuvent s'embarquer que mélangés avec une forte proportion de vieux blé lourd et de qualité supérieure.

KOENIGSBERG. — Arrivages faibles à cause du temps contraire. Commerce un peu plus actif. Blés haut-bigorrés, pesant de 76 kilog. 870 gr. à 77 kilog. 500 gr., 16 fr. à 16-10 c. l'hectol. Bigarrés, 76 kilog. 250 gr., 15 fr. 10 c. Blés rouges, 75 kil 620 gr., 14 fr. 25 c.

STETTIN. — Froment rouge d'Ukermark, 76 kilog. 250 gr. à 76 kilog. 870 gr., 15 fr. 50 c. l'hect. demandés. Froment rouge de Poméranie, 15 fr. 50 c.

GÊNES, 23 décembre. — Blé de Pologne, 14-60 à 15 fr. 31 c. l'hect. Id., deuxième qualité, 13 fr. 50 c. Romélie dur, 13-50 à 13 fr. 86 c. Tangarock, 16 fr. 33 c. Tunis, 16-02 à 16 fr. 74 c. Orge de Romélie, 7 fr. 12 c.

Cours des huiles de graines. — PARIS, 3 janvier. Huile de colza disponible, 88 fr. Courant du mois, 89. Mars et avril, 89-50. 4 derniers mois, 90 à 91.

LILLE, 2 janvier. — Huile de colza, 80 fr. l'hect. Lin, 75-50. Chanvre, 77-50. Cameline, 76-50. Huile épurée, 86.

METZ. — Huile de colza et de navette, 85 fr. Huile épurée, 90 fr.

Cours des spiritueux. — PARIS, 3 janvier. 3|6 disponible et courant du mois, 92. Février, 93 à 94. Mars et avril, 94 à 94-50. 4 mois d'été 97, offert. 4 derniers mois, 98, offert.

BÉZIERS, 29 décembre. — Le commerce des spiritueux est ici complètement découragé. Les embarras des liquidations augmentent de jour en jour; la baisse n'est ni probable, ni même possible. En général, comme nous l'avons dit précédemment, on a vendu avec avantage pour boisson les vins destinés à l'alambic; il n'y en a pas à distiller; la marchandise manque, et les engagements de livraison ne peuvent être remplis.

BORDEAUX. — 3|6 disponible, 82 fr.

CETTE. — 3|6 disponible, 81 fr. — Janvier, 82 3|6. Marc disponible, 65.

Amidon. METZ, 30 décembre. — Première qualité, les 100 kil. 160 fr. Deuxième, 57 fr.

Produits animaux.

METZ, marché aux bestiaux. Bœufs, première qualité, 1-24; deuxième, 1-21; troisième, 1-18. Vaches, première qualité, 1-08; deuxième, 1 f.; troisième, 92 c. Taureaux, première qualité, 96 f.; deuxième, 90 f.; troisième, 84 f. Veaux, première qualité, 1-30; deuxième, 1-20; troisième, 1-10. Mouton, première qualité, 1-30; deuxième, 1-15; troisième, 1 f. Porc, première qualité, 1-15; deuxième, 1-07 1|2; troisième, 1 fr. le kil. sur pied.

Prix du kil. de viande débitée. Bœuf, 1,06 1|2. Vache, 38 c. Veau, 1-18 1|2. Mouton, 1,02 1|2. Ces prix sont inférieurs à la moyenne des prix de la viande sur pied.

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

» La condition du pauvre n'est point améliorée par l'aumône, comme elle le serait si le fermier ou le propriétaire lui donnait toujours un emploi assuré. C'est par le travail seul que les bonnes qualités de l'ouvrier peuvent se manifester. Le travail en fait un être moral et religieux, parce que la fatigue de la semaine donne toujours le désir de se reposer et d'observer saintement le dimanche. »

Le révérend M. Newbolt a été encore plus explicite. Après avoir insisté sur cet étrange contre-sens que tous les agriculteurs se donnent beaucoup de peine pour élever et engraisser des bestiaux, tandis que la plupart des paysans qui habitent la contrée sont plongés dans la misère et l'abrutissement, il ajoute :

« En qualité de membre du clergé, je souhaite que l'on fasse beaucoup plus pour les pauvres. Depuis long-temps, je m'occupe de cette question, et les discours au parlement de lord Ashley, de M. Jeatman et autres, établissent qu'il y a quelque chose à faire pour les pauvres. A ce point de vue, il me semble que l'exposition des animaux gras n'est qu'une amère dérision. Ce qu'il y aurait de vraiment beau, ce serait de s'occuper sérieusement du sort du travailleur des champs, et c'est pour appeler sur ce sujet votre attention que je prends la parole. Peut-être devrais-je être le dernier à troubler l'harmonie de la fête, peut-être devrais-je ne pas vous entretenir d'un sujet qui pourra ne pas paraître très convenable; mais, je suis forcé de l'avouer, tous, oui tous, sans distinction, *doivent être blâmés*. Sans aucun doute, il existe une grande détresse, et tous fermiers et propriétaires devraient se mettre à l'œuvre, cœur et âme, pour améliorer la condition des paysans de cette fertile contrée. Tant qu'ils ne l'auront pas fait, tous leurs soins pour engraisser leurs bestiaux et fertiliser leurs terres seront dérisoires, et tant que cette tache de la misère publique ne sera pas lavée, ils ne pourront attendre les bénédictions du ciel sur leurs entreprises. »

Voici maintenant les observations du journal le *Times* :

« Nous n'avons pas un mot, un seul mot à retrancher de ces citations; pas une syllabe à ajouter; il n'y a pas une lettre que nous n'approuvions de tout notre cœur, et nous sommes tout disposés à prêter à ces généreux sentiments tout notre appui, toutes nos forces, toute la publicité dont nous pouvons disposer. Oui, c'est sur le sort du travailleur des champs que tous les soins doivent être dirigés; et c'est pour l'avoir négligé que tous les membres de la société, aussi bien les éleveurs de bestiaux, fermiers, propriétaires, que les économistes politiques, que tous, oui tous, sans exception, *doivent être blâmés*.

» *Le travail et un emploi assuré*, comme l'a dit M. Sommerville, *voilà ce qui manque au pauvre. Cela, et cela seul, fera du travailleur un être moral et religieux*, et nous pourrions même ajouter : *un homme heureux*. Mais, au lieu de cela, qu'a-t-on fait pour le pauvre? Comment se fait-il qu'aujourd'hui le peuple n'ait point de travail, et par suite point de salaire? Est-ce parce qu'il ne veut pas travailler? Non, certes, cela n'est pas...

» Est-ce, oui ou non, la faute du peuple, s'il est aujourd'hui sans emploi? S'il se trouve quelque part un homme qui ne soit pas à même de répondre à cette question, nous lui dirons : Trouvez un moyen d'offrir constamment du travail et un salaire convenable aux pauvres valides, et nous affirmons qu'il n'y aura plus de misère parmi le peuple, dont toute la faute est de n'avoir pas d'emploi.

» Maintenant que dit la loi des pauvres enfantée par les whigs, quand on réclame du travail pour le peuple? *Punissez!* non pas ceux qui

» C'était là le principe fondamental de l'ancienne loi des pauvres décrétée sous Elisabeth. La loi des whigs (la loi de 1834, qui a réformé le code du paupérisme), a renversé ce principe, et là est la cause, la seule cause de toutes les misères que nous déplorons aujourd'hui. Donnez au pauvre de l'ouvrage; donnez-lui du travail et un salaire raisonnable, et alors il ne viendra pas réclamer l'assistance de la paroisse. S'il trouve à travailler à de bonnes conditions, il ne viendra point implorer de secours, et la paroisse alors pourra faire travailler ses pauvres et les rétribuer; et si de prime-abord la paroisse ne peut procurer de travail aux bras inoccupés, ou si les entrepreneurs abaissent le salaire des ouvriers dans l'espoir que la paroisse ne pouvant trouver du travail pour tous, les travailleurs seront forcés de subir la loi du plus fort, alors que la paroisse, si elle n'a point d'ouvrage à donner, paie néanmoins aux cultivateurs leurs salaires accoutumés, en leur défendant de travailler pour l'entrepreneur égoïste et intéressé, et bientôt les salaires reprendront leur ancien taux.

» Ainsi vous ferez infailliblement monter le prix des salaires, et, soyez-en bien sûrs, si vous agissez ainsi, ce ne sont point les travaux qui manqueront. Chaque fermier, chaque propriétaire a besoin d'employer un grand nombre de bras, et ce serait une excellente spéculation, car ainsi on améliore les terres et on augmente le produit. La véritable question se réduit à savoir s'il vaut mieux consacrer une partie de son capital en salaires pour faire exécuter des travaux productifs, des travaux qui profiteront au capitaliste, ou s'il vaut mieux, au contraire, dépenser stérilement ce même capital pour entretenir les pauvres dans un *workhouse* (maison de travail).

» De toutes les manières, ce n'est pas le travail qui manque. Il s'agit d'assurer aux pauvres valides de l'ouvrage et de bons salaires, et non pas de consacrer à nourrir improductivement les pauvres dans le workhouse, le capital qui peut servir à payer ce travail et à augmenter la véritable richesse. Ce capital sera immobilisé, fixé par le travail sur la terre; les cultivateurs recevront une récompense équitable, et vous forcerez les mauvais riches, malgré eux, à faire travailler les pauvres à des conditions raisonnables, soit en obligeant tous ceux qui voudraient se décharger du fardeau à payer de forts salaires pour l'ouvrage qu'ils ont à faire exécuter pour leur compte, soit en frappant sur eux une contribution destinée à payer les pauvres employés par la paroisse. Assurément entre ces deux alternatives il n'y a pas à balancer : les entrepreneurs aimeront mieux faire travailler les pauvres que de payer les frais de séjour dans le workhouse. »

Ce long article, que nous avons traduit textuellement, nous a paru digne d'être reproduit, surtout à cause des généreux sentiments qui l'ont inspiré.

Nous ne croyons certes pas, comme le journal anglais, que tout le mal provienne de la réforme de 1834. La loi de 1834 est une loi mauvaise qui sera nécessairement modifiée; mais c'était une loi de salut public; seulement elle a manqué son effet.

Avant 1834, il y avait autant de misère qu'aujourd'hui. Qu'on réforme la loi réformée, et la misère persistera, et le paupérisme continuera à progresser.

Les causes du paupérisme, c'est la constitution économique de la société anglaise; c'est le salariat, la concurrence, l'hostilité

ricées et pour jeter dans l'opposition tous les hommes de cœur et tous les hommes intelligents, devraient bien suivre l'exemple du journal conservateur anglais. Au lieu de nier effrontément le mal, pour être dispensés, dans l'un et dans l'autre cas, de chercher un remède; car si la misère n'existe pas, ou si elle est nécessaire, à quoi bon la soulager? il vaudrait bien mieux, selon nous, s'occuper des moyens de la combattre efficacement. Le métier de philanthrope, après tout, si c'en est un, vaut bien le métier d'optimiste ou de pessimiste, outre qu'il est plus honorable.

Les journalistes subventionnés gagneraient mieux leur argent, et serviraient mieux le gouvernement établi, si, au lieu de bafouer tout sentiment généreux, d'exalter avec impudence la prospérité croissante des misérables, ils cherchaient à attirer la sollicitude de leurs patrons et de leurs tuteurs sur le sort des classes pauvres, s'ils s'occupaient des moyens de garantir de l'ouvrage et de bons salaires à tous ceux qui demandent à gagner leur vie en travaillant.

Quant à nous, nous ne cesserons d'appeler l'attention du pays et du gouvernement sur ces graves questions; et tant que l'on continuera à nier les souffrances réelles du peuple, tant qu'on persistera à ne vouloir rien faire, rien entreprendre pour y remédier, nous continuerons à dire que le peuple souffre; nous opposerons des faits aux affirmations officielles ou autres, et nous dirons avec le *Times* : *Something must be done*, il faut faire quelque chose!

Encore l'Optimisme officiel.

Nous continuons à prendre dans les discours prononcés aux Tuileries le 1er janvier, les passages qui ne sont pas de purs compliments, et qui ont la prétention d'exprimer la situation politique et surtout la situation sociale. Nos lecteurs y verront jusqu'à quel point on s'aveugle, dans les hautes régions, sur le véritable état des couches inférieures de la société.

Qu'on n'attribue pas, au surplus, nos observations à un futile et malicieux plaisir que nous prendrions à critiquer les personnes placées à la tête de la hiérarchie de l'Etat. Nous le disons en toute sincérité, il nous serait agréable de trouver à louer plutôt qu'à blâmer dans leur langage. Mais lorsque, oubliant les statistiques dressées d'après leurs propres ordres, par les agents de l'administration, statistiques qui constatent le sort déplorable d'une portion importante du peuple, qui révèlent les progrès de la banqueroute et des atteintes diverses à la propriété, les organes des grands corps de l'Etat n'élèvent la voix que pour vanter le bien-être, la prospérité inouïe de toutes les classes sans exception, nous ne saurions nous abstenir de protester, au nom des réalités que nous avons sous les yeux, contre des fictions dangereuses, contre des tableaux infidèles et mensongers. Ces dithyrambes en l'honneur d'une aisance, d'une félicité universelle dont nous sommes encore si loin, prouvent une chose très fâcheuse : c'est qu'on fait abstraction complète d'une partie de la population qui ne connaît

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE SECOND.

X.

VAGABONDAGE DE CLAUDE PIVERT.

Depuis que Julien Pâris et Samuel Hivernau avaient désarmé Claude Pivert, ce dernier avait bien compris que la justice allait être mise en campagne; et craignant que la prédiction de sa mère ne vînt trop tôt à s'accomplir, il s'était enfui dans le bois.

Mais quel supplice pour un braconnier! les faisans lui passaient sur la tête; les chevreuils lui sautaient dans les jambes, les sangliers se baignaient à la mare : et le pauvre chasseur les regardait avec rage, impuissant à les arrêter.

Claude Pivert n'avait plus d'asile. Le jour vaguant sous les chênes; la nuit, couché sur les feuilles, il errait à tous les hasards; se mouillant à la pluie et se séchant au soleil.

Pour apaiser sa faim, il mangeait des fruits sauvages, des œufs d'oiseaux, et s'aventurait quelquefois dans les fermes éloignées pour y voler un morceau de pain noir, ou le demander par charité.

Un matin il sortit résolûment du bois, et, les habits en lambeaux, un bâton noueux à la main, il s'achemina vers le village de Saint-Christophe, résolu de se faire assommer ou de voler un fusil.

En arrivant près de l'église, espèce de grange surmontée d'un clocher haut de sept à huit pieds, le braconnier entra chez un marchand épicier qui vendait aux paysans du tabac, de la poudre, de l'eau-de-vie au poivre et de la bierre de mars.

La maison avait pour enseigne une image collée sur une planche : cela représentait deux grenadiers de l'empire attablés devant une bouteille, surmontés de deux pipes en sautoir.

A la vue de cette espèce de fantôme, deux marmots en chemise se sauvèrent en criant; et Claude, entré dans la maison, commença par faire main-basse sur une livre de poudre qui gisait sur le comptoir, en criant avec force :

— A la boutique!

La marchande arriva, examina Claude avec défiance, et s'apprêta à le servir; car, d'un air impérieux, il avait demandé de l'eau-de-vie. Mais le petit verre ne fut pas plus tôt versé, que le chasseur, fouillant dans les poches de sa veste, et les retournant en tous sens, prétendit avoir perdu ses deux sous, engagea la marchande à remettre son eau-de-vie dans la bouteille, et s'apprêta à sortir.

— Si ce n'est que ça, mon bon homme, dit la marchande d'un air attendri, buvez-la tout de même, vous avez l'air d'en avoir besoin.

Claude Pivert avala le liquide avec un geste de remercîment; il retourna encore ses poches pour bien montrer leur vacuité, reprit son bâton noueux et sortit du village à grands pas, tout joyeux du paquet de poudre qu'il avait soigneusement enfoui dans ses haillons.

Le soir venu, le rusé paysan ne manqua pas de se rapprocher du village : et, vers neuf heures, quand tout le monde était prêt à se coucher, il s'élança au milieu des maisons en criant comme un frénétique :

— Au loup! au loup! au loup! au loup!

Tout le village fut bientôt sur pied; et maître Claude, avisant un paysan naïf qui sortait de sa cabane armé d'un fusil, s'élança vers le bonhomme en criant :

— Je sais où ils sont! Prête-moi ton fusil.

Le paysan ébaubi se laissa désarmer; et, criant toujours : au loup! Claude Pivert se sauva du village, mais cette fois pour n'y plus revenir.

Le pauvre chasseur était fou de joie. Avoir un fusil, une livre de poudre, cela lui semblait tellement extraordinaire, qu'il avait peine à y croire; et tout tremblant qu'on le poursuivît, il marchait à grands pas vers le bois.

Avant de rentrer sous les chênes, il s'arrêta dans un champ qu'il connaissait depuis long-temps; et se mettant à genoux au clair de la lune, il s'occupa de ramasser du minerai de fer en grains, dont quelques-uns présentaient la grosseur et la forme d'une balle de bon calibre. Il ne fut pas plus tôt approvisionné, que, relevant son fusil, il se mit en devoir de le charger.

Mais quelles ne furent pas sa rage et ses exclamations furibondes, quand il s'aperçut que cette arme volée était complètement hors d'état de servir. La tête du chien était brisée; impossible d'y adapter une pierre! et c'était probablement pour l'acquit de sa conscience, pour se donner un air de matamore, que le paysan avait voulu suivre la chasse aux loups.

Claude Pivert prit le fusil par le canon, le souleva en l'air, et en rabattit la crosse sur un tronc de chêne, en la faisant voler en éclats; puis reprenant son bâton noueux, il s'enfonça dans la forêt.

Un autre jour, il alla jusqu'à Valençay pour renouveler sa tentative. Mais, dans une ville, il n'était point facile de voler un fusil; Claude réussit seulement à s'emparer d'un petit paquet d'amadou.

Depuis huit jours, vivant de cette manière, à l'aventure, il lui prit fantaisie un soir de retourner vers les Minaux.

Après avoir marché long-temps dans la direction du midi, comme il approchait des lisières, il aperçut dans le lointain les chaumes de son humble toit.

Quand le pauvre homme entra dans cette maison déserte, après en avoir fait sauter la porte qu'on avait barricadée, il regarda d'un œil désolé les crochets où jadis pendait son fusil.

Mais tout était vide, et les crochets et le lit de la vieille mère. Cet intérieur était mille fois plus froid, plus triste que de coutume.

Sur le lit défait les rats couraient à plaisir. Il y avait dans le bahut quelques morceaux d'un pain noir verdi par la moisissure, des restes de beurre gâtés, une tranche de lard rance, et des pots vides.

Claude sortait l'âme glacée, lorsqu'il entendit à quelques pas un homme qui passait en sifflant : c'était le berger bossu qui rentrait au village.

— Salut, maître Claude, dit en ricanant l'infirme; il paraît que tu veux manger de la prison?

Exaspéré de ce ton railleur, le braconnier s'élança d'un bond sur le jeune homme, le terrassa sans mot dire et l'emporta dans la cabane.

— Petit brigand, lui dit-il à voix basse, si tu jettes seulement un cri, je t'écrase la tête sur la pierre.

— Maître Claude! maître Claude! murmurait le berger à voix basse, ne me tuez pas, je vous dirai tout.

— Bon! répondit Pivert en serrant le bras du berger comme dans un étau; je t'écoute.

— D'abord, maître Claude, reprit le jeune homme, ils ont fait enterrer la vieille Madeleine à Vatan; ensuite ils ont répandu dans le village que vous aviez voulu tuer la petite-fille du père Hivernau, et ils ont mis la justice après vous. Depuis huit jours, les gendarmes sont venus quatre fois par ici.

— Qui est-ce qui a fermé ma maison? demanda Claude sans lâcher le berger; — qui est-ce qui m'a volé mon fusil?

— C'est tout le monde, répondit le petit drôle, Claude Briguet en tête. Si on savait que vous êtes là, chacun se mettrait en route, et vous seriez arrêté ou tué tout de suite.

— A quand la noce? demanda Pivert d'une voix saccadée.

— Après-demain! répondit le berger bossu, et il cherchait à dégager son bras des étreintes du braconnier.

— Après-demain! dit lentement Pivert. — Bon! bon! Ecoute, berger, va-t-en. Et si tu dis que tu m'as vu, compte que je te romprai les épaules un jour ou un autre.

Le berger s'élança clopin clopant, et disparut bientôt dans la nuit. Claude Pivert reprit son bâton et en frappa quelques coups sur les

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er et 4 janvier 1844.

« Nous avons droit de nous enorgueillir d'avoir pu réaliser, grâce à l'assistance des magistrats et à l'union de tous les pouvoirs de l'État, ce vœu si long-temps considéré comme chimérique, que *tous soient égaux devant la loi, et que la loi soit égale pour tous.* Mais ne perdons pas de vue que, pour conserver ces avantages, il faut que la liberté reste circonscrite dans les limites de la loi, car la liberté qui sort de cette orbite amène un esclavage aussi dur que celui que produit le despotisme. »

M. le ministre de l'instruction publique a cherché à rehausser de son mieux l'Université, en rappelant qu'elle a eu son berceau entre le concordat et le code civil. Mais le royal interlocuteur auquel s'adressait M. Villemain ne l'a pas suivi sur le terrain des glorieux souvenirs que celui-ci évoquait en faveur de l'institution universitaire. Ce que nous remarquons dans la réponse du roi, c'est la phrase suivante qui la domine entièrement :

« Il importe surtout d'imprimer à l'éducation publique cette di- » rection morale et religieuse, si nécessaire pour préparer la jeu- » nesse à bien traverser la carrière de la vie. »

Le silence du roi sur les services de l'Université, cet appel spécial à l'influence religieuse, ne semblent pas annoncer des dispositions défavorables aux prétentions du clergé dans sa lutte contre l'enseignement laïque.

M. le baron Séguier n'a pas été moins réjouissant que de coutume dans son compliment de cette année.

« *Des émotions répétées*, a-t-il dit, n'ont point usé nos cœurs ; ils sont toujours prêts à bénir celui qui a été réservé à la France pour lui faire goûter deux biens qu'elle ne séparera jamais : la paix et l'honneur. »

Passant du ton sentimental et élégiaque au dithyrambe économique, M. le président de la cour royale a continué ainsi :

« Désormais la patrie, libre de dissidence, marche vers l'état le plus florissant. Quel brillant tableau pourrait être déroulé ! Cependant, de leurs sièges, les magistrats reconnaissent un signe certain de prospérité : c'est l'aisance de fortune qui se répand dans tous les rangs et rapproche les conditions ; c'est l'aptitude commune au bien-être, l'empressement à en jouir, c'est le soin de conserver même la chose de faible valeur, et de la défendre au prix d'un recours à l'autorité protectrice de la propriété. De là l'heureuse obligation pour le gouvernement d'augmenter l'activité de la justice souveraine dans la capitale. »

Nous n'avons pas besoin de signaler tout ce qu'il y a de neuf dans l'observation de l'*aptitude au bien-être*, de l'*empressement à en jouir*, dispositions qui ne s'étaient jamais produites apparemment avant notre bienheureuse époque, et qui, grâce aux savantes combinaisons de l'économie sociale dominante, trouvent partout aujourd'hui, comme on sait, des moyens de satisfaction aussi sûrs qu'abondants. Quoi qu'il en soit, on doit l'avouer, c'est un étrange

« Il est absolument impossible de donner une idée de l'extrême misère des paysans qui habitent les environs de Carmarthen, sans être taxé d'exagération. Dans ce pays, le taux habituel des salaires est de 6 pences par jour (70 cent.); plus la nourriture; et encore à ces conditions les travailleurs ne trouvent pas constamment à utiliser leurs bras. Il y a des fermiers, oui, des fermiers, dans ce comté, qui manquent absolument des premières nécessités de la vie; ils n'ont pas même des haillons pour couvrir leur nudité et la nudité de leurs enfants. La condition des pauvres fermiers de Carmarthen, nous le répétons, la condition des habitants de la ville même est épouvantable, horrible. Et nous ajoutons que c'est une honte pour le pays, une honte pour les hommes qui nous gouvernent. On parle de l'Irlande : la condition des paysans de la principauté de Galles, certes, est pire encore que la condition du paysan irlandais ; elle est pire même que celle de la population de Saint-Gilles.

Incendies de fermes.

Les incendiaires, dit le *Stamford Mercury*, continuent leur guerre contre la propriété. A Naremby, vendredi dernier, ils ont mis le feu à la ferme de M. Clarke Hales.

Mardi, 12 décembre, le feu a été mis chez M. Robert Storey, à Edkring; samedi, 16, chez M. Johnson, fermier à Brinbrook. MM. Rhodes Rawson, Waters, Price, ont également été incendiés.

Les journaux signalent encore des incendies de fermes à Harlow, à Fritchley, Darfield, Irchester; dans les comtés de Norfolk, Suffolk, Essex, à Vigan, Luton, etc., etc.

La police est sur pied ; les fermiers montent la garde jour et nuit; mais toutes les précautions sont inutiles; on a offert de fortes primes à ceux qui dénonceront les incendiaires.

Affaire de Diégo-Souarez.

Le gouvernement n'a pas encore daigné répondre directement à l'interpellation que nous avons faite au sujet des affaires de Malegache; mais voici qu'une feuille semi-officielle, le journal même de M. Guizot, le *Globe* (puisqu'il faut l'appeler par son nom), nous fait connaître l'opinion du ministère sur l'occupation annoncée de Diégo-Souarez.

Le *Globe*, après avoir relevé, d'après nos renseignements (1), les erreurs du correspondant de l'*Univers*, ajoute des paroles qui méritent l'attention.

« Nous n'avons pas besoin de dire que la nouvelle de l'occupa- » tion de Diégo-Souarez par les Anglais est loin d'être officielle ; » le fait fût-il avéré, nous ne comprenons pas bien comment les » Anglais n'auraient pas le droit, comme nous l'avons, d'occuper » des points sur la côte de Madagascar, d'autant plus que nous

(1) Le *Globe* copie une de nos fautes d'impression. Ce sont les Antavaratchs et non les Antavara chs, qui habitent le nord-est de Malegache.

[...] M. le capitaine Gourbeyre (aujourd'hui contre-amiral et gouverneur de la Guadeloupe), vingt démonstrations successives n'ont-elles pas prouvé que la France considérait l'île Malegache comme un domaine confié désormais à sa gestion.

En 1815, le gouverneur anglais de Maurice ayant voulu détenir nos établissements de la côte enlevés pendant la guerre, de vives réclamations furent faites à Londres par les ministres de la Restauration, et l'Angleterre fut contrainte de lâcher la proie qu'elle convoitait.

Il est de principe, dans le droit des gens, que lorsqu'un peuple a planté son pavillon sur une terre nouvelle et témoigné par des actes nombreux de sa volonté de continuer et d'étendre sa domination, il est de principe que cette terre ne peut plus être saisie par un autre peuple. L'Angleterre invoque ce principe et exerce ce droit, non pas seulement sur des îles, mais sur un continent. Bien qu'elle n'ait pas même exploré la centième partie des côtes de l'Australie, elle ne reconnaît à aucune autre nation le droit de former un établissement sur ce continent.

Pour combattre la politique de renoncement de M. Guizot, exprimée par son organe le *Globe*, il nous suffirait d'invoquer les opinions émises à la chambre par des orateurs de divers partis et par M. Guizot lui-même, lors de la discussion du budget de la marine, l'année dernière.

Nous engageons le *Globe* et ses patrons à méditer les termes de la déclaration faite par le gouvernement de l'île Bourbon, lors de la prise de possession de Nosse-Bé. Cette déclaration établit le droit de suzeraineté de la France sur l'île Malegache.

Le *Globe* invoque l'autorité de l'administration de Bourbon pour faire valoir l'importance de Nosse-Bé et de Mayotte (1).

Ce journal ignore évidemment que ces deux points n'ont été choisis par les hommes distingués qui dirigent le gouvernement à Bourbon que pour faciliter la conquête de la grande terre. Ces hommes n'ont pas le cerveau assez étroit pour adopter le système des stations militaires de M. Guizot le pacifique. Ils veulent fonder des colonies de production, sources de richesse et de véritable puissance pour la France.

Il n'est pas étonnant que M. Guizot, avec son idée maladroite des stations militaires, se trouve satisfait de l'occupation de l'île Mayotte; que lui importe la grande terre de Malegache et les trésors de son sol, à lui qui n'en veut rien faire? Il lui coûte peu d'en abandonner l'exploitation au génie de l'Angleterre, à lui qui a prononcé que le génie de la France était inapte à l'œuvre colonisatrice! Méconnaissance indigne et injurieuse pour le caractère français!

Telles sont les conséquences d'une politique imparfaite, étroite.

(1) Le *Globe*, quoique peu payé par les colonies, n'a pas une grande tendresse pour l'île Bourbon, où les feuilles coloniales ont nettement exprimé leur mépris pour le caractère de M. Granier de Cassagnac. Ce fait explique, sans doute, pourquoi le *Globe* n'est que médiocrement informé des vues du gouvernement de notre colonie orientale.

---

murs de boue en répétant plusieurs fois : Après-demain ! après-demain !

Puis il s'en alla dormir dans les fougères, à cinq cents pas de la ferme de Claude Briguet.

Le berger bossu tint parole, et ne parla point de la présence du braconnier aux environs du village. Claude épiait tout le monde avec une incroyable adresse ; et, caché dans un tronc d'orme creux, il fut un des premiers à constater l'arrivée, à la ferme, de la famille Hivernau.

Dans le courant de la journée, craignant d'être aperçu par les paysans rôdeurs qui faisaient le guet, il se glissa sous les murs de derrière, avisa une échelle appuyée à la lucarne des greniers, y grimpa lestement, et se blottit sous des bottes de foin, restes de la dernière récolte.

Des charretiers vinrent à la provision, chargèrent du foin sur leur épaules, causèrent des mariés, du vieux poète, de tout le monde, et sortirent sans se douter de rien. Claude Pivert, bien enfoncé sous les herbes, avait retenu son haleine.

De sa cachette il entendit à travers les cloisons les éclats de rire des jeunes filles, les imprécations de Claude Briguet, les injonctions du vieux poète, et le dernier baiser de Julien ; puis, hasardant sa tête au dehors, il vit dans le lointain les deux cavaliers qui fuyaient lestement sur le chemin de Vatan.

Il resta là jusqu'au soir, entendit gronder l'orage, et vit, dans la pluie, revenir le vieux père et le jeune mari.

Il colla son oreille aux planchers, résolu de ne perdre aucune des paroles qui se diraient en bas ; et, quand il eut compris le sens des bouderies et des éclats joyeux de Sémiramis, il se sentit comme pris d'un vertige, s'appuya sur les foins et pensa se trahir. Quelques moments plus tard, mettant une seconde fois sa tête à la lucarne, il entendit clairement les pieds des chevaux qui piétinaient dans la boue, et Julien qui disait à haute voix :

— C'est imprudent.

Il se pencha tout-à-fait en dehors, regarda avec complaisance l'échelle appuyée à terre, et tourna ses regards du côté de la muraille où les treilles entouraient une lucarne à volets disjoints protégeant une vitre plombée.

Claude allait mettre le pied sur l'échelle avec précaution, quand une voix sifflant un air de guerre tourna l'angle de la maison, et Claude Briguet apparut en personne. Claude Pivert se crut perdu ; mais le fermier se contenta de soulever l'échelle, de la charger sur ses épaules et de l'emporter dans la ferme.

Claude remit sa tête au dehors, regarda les treilles avec désespoir, et se dit à voix basse :

— Je ne pourrai plus monter là !

En ce moment, il entendit la voix sonore du fermier qui retentissait dans la maison : — Jacques Lumet, disait-il à l'un de ses domestiques, monte au grenier, ferme soigneusement la lucarne, et mets le verrou en dedans. Prends ta lanterne, crainte du feu, et reviens tout de suite.

Claude, effrayé, ne pensa plus même à se cacher; il jeta les yeux au dehors, et, ne voyant personne, il s'élança hardiment par la lucarne. Cette ouverture était à peine à quinze pieds du sol ; la terre était molle et détrempée par une pluie abondante : le braconnier ne se fit aucun mal.

Il vit la lumière du domestique, poussa une sorte de cri rauque en apercevant la fenêtre des jeunes filles éclairée, et s'en alla se cacher dans les genêts qui faisaient face à la ferme.

Pendant une heure, Claude Pivert demeura là, couché sur la terre mouillée, en ruminant ses projets.

Puis le temps sombre finit par s'éclaircir, les nuages se retirèrent à l'horizon; la lune brilla splendide et pure.

Le braconnier songeait à se relever pour commencer sa ronde, décidé sans doute à une entreprise quelconque. Mais qui dira son étonnement et son inexprimable émotion quand il vit la fenêtre s'ouvrir, et les deux jeunes filles demi-nues se pencher au-dessus des treilles, à la douce lumière de la nuit. Claude se replongea dans les fougères, et, les écartant avec soin, il avança le plus près possible. Adda regardait les petits nuages gris et jaunes, Sémiramis jouait avec les feuilles.

Puis, la lune venant à se voiler, de gros nuages ayant obscurci la scène, les jeunes filles parurent un moment effrayées ; une d'elles tendit le doigt vers les fougères, et le braconnier s'y cacha tout-à-fait.

Il entendit le bruit du volet qu'on refermait avec précaution : puis, sortant des touffes de feuilles, il s'avança jusqu'au pied du mur en promenant partout ses regards.

Cette dernière épreuve avait bouleversé cette âme sauvage et rustique. Claude ne voyait plus les arbres noirs et le ciel obscur ; il n'avait qu'une image dans la tête et des fureurs dans l'âme.

— Au lieu de la petite brune, pensa-t-il, demain ce sera lui ! Puis il releva la tête, semblant défier les nuages, et dit à demi-voix :

— Comment faire ?

Alors il se mit à fureter au pied de la muraille pour en sonder les ouvertures, n'osant pas s'aventurer en avant de la ferme, de peur de faire aboyer les chiens.

En repassant sous la fenêtre des jeunes filles, il crut distinguer entre les treilles l'objet de ses recherches, et, se baissant avec précaution, il reconnut une sorte de trou large et carré fermé par une grille de fer.

En quelques minutes, à l'aide de son bâton et d'une forte pierre, il fit sauter la grille et passa la tête avec empressement par cette ouverture : il y faisait noir comme dans un four; le braconnier n'y voyait goutte.

Il s'y prit d'une autre manière, et déblayant autant que possible l'entrée de cette espèce de souterrain, il y insinua ses pieds et disparut bientôt tout entier.

A ce moment les nuages se dispersaient encore, et un rayon de lumière, glissant par l'ouverture, vint éclairer le braconnier.

Il se trouvait dans une espèce de cave, à peine creuse de quelques pieds. Il y avait là deux tonneaux de vin, des cercles de bois, des paquets de sarment, et une provision de fagots bien entassés dans un coin et montant presque jusqu'aux poutres. Ce réduit était disposé de telle sorte que son mur, d'un côté, était mitoyen avec la grande salle de la ferme, et que les galetas du premier étage étaient immédiatement au-dessus.

Claude grimpa sur les fagots, et retenant son haleine dans le plus effrayant silence, il entendit distinctement la douce respiration des jeunes filles. Il colla un moment son oreille aux poutres, puis sauta par terre, et se mit à se promener de long en large, comme l'hyène d'une ménagerie.

Une idée affreuse lui passa par la tête, et, tirant de sa poche son paquet de poudre, il le posa sur les fagots et se mit à battre le briquet au moyen d'un silex et du dos de son couteau.

Son intention était de faire sauter la maison et de s'engloutir sous les ruines. Son amadou prit feu; il le secoua quelques instants et l'approcha du paquet de poudre entr'ouvert; mais pendant son séjour au milieu des genêts humides, la poudre s'était mouillée; elle ne fit point explosion.

Alors le braconnier rassembla des feuilles sèches autant qu'il en put trouver, les couvrit de quelques broussailles, y jeta son morceau d'amadou enflammé, et, à genoux, la tête basse, il souffla sur le foyer.

— Ah ! vous m'avez volé mon fusil ! murmura-t-il en continuant de souffler avec force ; attendez ! attendez ! C'est à cause de vous, tous que depuis tant de jours je suis traqué dans mon bois ! C'est à cause de vous que je n'ai plus de pain à mettre sous mes dents ! C'est à cause de vous que j'ai tué la vieille Madeleine ! car c'est moi qui l'ai tuée, oui ! Je l'entends encore, la malheureuse femme, quand je lui serrais les mains avec rage.... Tu veux donc m'assassiner ! criait-elle : puis elle est tombée tout de son long ; et je suis resté honteux en me disant tout bas : J'ai tué ma vieille mère !

— Mère Pivert ! ajouta-t-il en continuant son manège, vous devez être contente, je fais griller des bourgeois !

Les feuilles et les broussailles s'enflammèrent, en éclairant de rouges reflets la tête sinistre du braconnier.

Puis il poussa la flamme sous les fagots, et, se rejetant dans le coin opposé, il écouta le pétillement de l'incendie, et le bourdonnement des flammes intérieures.

Bientôt le feu et la fumée enveloppèrent tout le *fagotier*, et commencèrent à raser les planches. Claude Pivert saisit un brandon, s'élança par l'ouverture, et courut aux bergeries. Là, il jeta sa torche par un trou sur des tas de paille et de fumier : puis, bientôt, d'horribles clameurs se faisant entendre, les chiens hurlant avec fureur, des hommes demi-nus sortant avec effroi de la maison : le braconnier, les cheveux au vent et l'œil plein d'une implacable joie, se mit à courir autour des bâtiments comme un forcené.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE.

(*La suite à demain.*) **ARTHUR PONROY.**

La *Presse* félicite MM. Duvergier de Hauranne, et Thiers lui-même, d'avoir montré dans les bureaux de la défiance vis-à-vis de l'Angleterre. Il n'y a pas lieu, selon ce journal, de nous féliciter de *la cordiale entente* dont nous faisons tous les frais. La *Presse* signale à regret ces écarts d'une politique à laquelle elle voudrait prêter un appui sans réserve. Mais elle n'a pas non plus grande confiance dans les déclamations anti-anglaises de la gauche.

—

La *Presse* exprime le regret que la chambre, saisie en 1838 de la révision de son règlement, n'ait pas cru pouvoir suivre l'exemple de ce qui se pratique au parlement d'Angleterre, où la réponse de la chambre au discours de la couronne est présentée par un membre et votée sur-le-champ avec ou sans amendement, ce qui épargne une perte de temps considérable.

—

Le *Courrier français* examine en détail un article du *Times*, feuille qui lui paraît destinée à compléter la pensée du 29 octobre, et à devenir la doublure du *Journal des Débats*. Suivant cet article, il n'y a de salut pour la France que dans le plein renouvellement de son alliance avec l'Angleterre. La *Presse* critique également cet article.

Le *Courrier français* fait observer que cette expression, *une cordiale entente*, employée dans le discours de la couronne, est peu usitée dans le langage diplomatique avec le sens qui lui est affecté dans cette pièce officielle. C'est, selon le *Courrier*, un pur anglicisme dont l'emploi, en cette occasion, est très flatteur pour la vanité britannique.

En effet, M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française et l'un des rédacteurs du discours, doit le savoir mieux que nous, le mot *entente* ne peut avoir, selon le dictionnaire de la docte compagnie, que le sens d'*interprétation*, comme dans : *mot à double entente* ; et, en outre, celui d'*intelligence dans l'exécution des œuvres d'art*, comme quand on dit : l'*entente du coloris, de la scène*, etc.

Quant au mot anglais *intent*, qui correspond étymologiquement à notre expression *entente*, il ne s'emploie que pour *intention*, *volonté*, *dessein*, *vue*, *but*. On dit : *to the intent*, afin que ; *to all intents*, à tous égards. On peut donc dire : *a common intent*, une communauté d'intentions, de vues ; mais on ne dit pas, en ce sens du moins, *a cordial intent*.

L'observation grammaticale du *Courrier français* n'est donc juste qu'à moitié. La phrase qu'il signale n'est point française, cela est vrai ; mais elle n'est point anglaise non plus : elle n'appartient à aucune langue.

Presse départementale.

Le journal ministériel de Toulouse n'accepte pas le reproche que nous lui avons adressé de se traîner à la remorque du *Globe*; il nous répond qu'il a des convictions et qu'il est trop fier pour prendre le mot d'ordre de qui que ce soit.

Il se peut que les convictions de la *France méridionale* ne relèvent ni du *Globe* ni même du ministère; elle n'en ont pas moins un air de parenté tout-à-fait frappant avec celles qu'affiche tous les jours la feuille de M. Granier de Cassagnac. « Les plans de réforme exposés et prêchés par les socialistes sont non-seulement fantastiques, mais dangereux; — le gouvernement de juillet a fait jusqu'à présent pour le peuple tout ce qu'il était possible de faire; — si tout n'est pas encore pour le mieux en ce monde, du moins on est mille fois plus près de la vérité en disant *tout est bien*, qu'en disant *tout est mal*. — » Telles sont les convictions que, depuis quelque temps, ne cesse d'exprimer la *France méridionale*, après le *Globe*, et sans les appuyer, d'ailleurs, d'aucun argument nouveau.

A ces convictions qui peuvent être indépendantes, mais que la feuille ministérielle de Toulouse devrait au moins motiver autrement que par des considérations banales, nous pouvons opposer un article récent de l'*Ordre* de Limoges, feuille aussi dévouée pour le moins que la *France méridionale* au gouvernement de juillet. Voici comment l'*Ordre* apprécie l'optimisme affiché par le *Globe* :

« Composer lestement avec la souffrance des classes ouvrières, nier leurs peines, leur condition trop souvent précaire, rire des hommes qui recherchent consciencieusement les moyens de diminuer le mal, c'est se donner gratuitement un rôle pour lequel on trouvera peu de sympathies, et qui souvent touchera à l'odieux. Les rédacteurs du *Globe* se moquent avec beaucoup de sens et d'esprit des patriotes pleurards qui gémissent continuellement sur la malheureuse condition de ce bon peuple, en faveur duquel ils ne retrancheraient pas une seule des mille superfluités dont ils ne se font pas faute; mais ils outrepassent le but en affirmant que tout est pour le mieux et qu'il ne convient de tenter aucune amélioration ; ils faussent leurs idées en les généralisant trop.

» Ainsi ce journal, dont l'un des collaborateurs avait récemment parcouru quelques départements privilégiés, soutenait dernièrement que tous les habitants des campagnes de la France sont parfaitement heureux, ayant le vivre et le couvert aussi convenables qu'ils peuvent le désirer. C'était là une de ces exagérations qui choquent désagréablement, car la moitié de la population agricole est dans des conditions entièrement opposées à celles des contrées que le rédacteur du *Globe* a parcourues en poste probablement. S'il avait visité nos départements du centre, s'il s'était enfoncé dans nos campagnes, s'il était entré dans nos villages, il aurait vu de chétives masures sans croisées, presque sans portes, entourées de fumiers et de cloaques fétides; s'il était entré dans ces maisons qui n'ont pour plancher que le sol, il aurait vu quelques lits déguenillés, quelques bahuts tombant en poussière; sur la planche il n'aurait trouvé qu'un pain lourd, massif, cuit à peine, dont la saveur aigre et le grain rugueux n'auraient certainement pas agréablement chatouillé son palais. Pas de vin, pas de viande; du lard à peine avec un peu de sel dans une immense marmite où nagent des pommes de terre, des raves et des choux. Autre part, pour changer, il aurait trouvé

réduits infects et malsains où ils croupissent aujourd'hui.

Il y a douze ans, pour notre compte, que nous ne cessons d'appeler l'attention du pouvoir et de la presse sur des idées de réforme sociale, dont l'application aurait pour résultat d'assurer à tous, avec un logement sain et commode, le premier et le plus indispensable de tous les droits, le droit au travail. On nous a long-temps opposé pour seule fin de non-recevoir le fameux mot : *Impossible*. Mais un mot, quelque puissant qu'il soit, ne réussit pas à tuer des idées vraies. Aujourd'hui, en province comme à Paris, les esprits sérieux qui jettent un coup-d'œil non prévenu sur nos théories d'association, commencent à reconnaître combien il est faux de prétendre, comme le fait la *France méridionale*, après le *Globe*, que ces théories ne présentent rien que de périlleux ou de fantastique.

—

Nouvelles de l'Inde et de la Chine.

Le puissant rajah Golab Sing est arrivé à Lahore le 10 novembre, à la tête de 20,000 montagnards, et a pris la direction des affaires : il gouverne sous le nom du jeune Dioulip-Sing. Le désordre et l'indiscipline règnent dans l'armée des seiks ; mais le caractère vigoureux et déterminé du nouveau ministre aura bientôt réduit les plus mutins. Hira-Sing, avant l'arrivée de son oncle, avait fait de grands préparatifs militaires, dont le but n'était point avoué, mais qui paraissent avoir été destinés à résister aux Anglais qui menaçaient de franchir la frontière. Un traité, dont les conditions paraissent assez dures, a été proposé par le gouvernement britannique au *durbar* (conseil) de Lahore.

Vers le milieu du mois, les affaires du Gwalior (*Goualior*) avaient pris une tournure pacifique, et les préparatifs commencés pour envahir cet Etat avaient été suspendus ; mais un nouveau changement vient d'avoir lieu, et si les conditions imposées par le gouvernement anglais ne sont point acceptées, les hostilités vont indubitablement commencer.

Les nouvelles du Scind sont très affligeantes : la moitié de l'armée est en proie à la fièvre et à diverses maladies. Plusieurs officiers ont succombé, mais il faut ajouter qu'en général le nombre des morts est très faible relativement à celui des cas morbides. A Hyderabad (*Haïderabad*) et à Kurrachee (*Kourratchi*), sur 8,500 hommes, on compte 3,850 malades.

On sait peu de choses de l'Afganistan, mais il ne paraît pas que ce pays soit tranquille. Des troubles règnent encore à Bundelkhund.

Une forteresse redoutable, nommée Khetrie (*Kitraï*), dans le Skekkawattee (*Chikaouoti*), a été prise par le major Forster, après un engagement long et opiniâtre, contre des forces numériquement supérieures.

Lord Ellenborough a annoncé son intention de se rendre dans les provinces du nord-ouest pour occuper son poste à côté du commandant en chef. Parti vers le 25 novembre, il doit être sur la route d'Agra.

On vient d'ajouter à l'armée un corps considérable sous le nom d'aile gauche.

Des renseignements arrivés tout récemment donnent de fortes raisons de croire qu'un des officiers anglais retenu à Bokhara, le colonel Stoddart, est encore vivant.

On annonce de Chine que M. J.-R. Morrison, le savant interprète, est mort de la fièvre à Hong-Kong, et que l'état sanitaire de l'île continue d'être peu satisfaisant. Le commerce était stationnaire à Canton, mais il régnait plus d'activité dans les affaires au nord de cette place. On croit que le traité supplémentaire sera signé dans la première semaine d'octobre. Un article de ce traité interdit à tout ambassadeur étranger la résidence de Pékin. On craindrait que le rapprochement de ces diplomates ne donnât lieu à des mésintelligences fâcheuses. Un marchand hong, nommé Howqua, vient de mourir à l'âge de 75 ans, laissant une succession de 15 millions de dollars (75 millions de francs.)

(Traduit de l'*Overland-Bombay-Courier*.)

ESPAGNE.

Les députés modérés du centre et de la droite ont nommé, le 28 décembre, une commission chargée de demander au gouvernement quelques éclaircissements sur la marche qu'il se propose de suivre. La commission s'est rendue auprès du président du conseil, et en a obtenu la déclaration suivante : « Le ministère ne songe qu'à gouverner constitutionnellement. Les séances des cortès n'ont été suspendues que pour hâter le moment de la présentation de divers projets de loi très urgents. Cette suspension ne se prolongera pas plus de vingt à vingt-cinq jours. »

La commission a paru satisfaite de ces explications.

Les députés de l'opposition se sont réunis, de leur côté, et ont nommé une commission composée de MM. Cortina, Madoz et le général Serrano, qui a reçu mission de formuler les plans de conduite que devait adopter le parti progressiste dans les circonstances actuelles.

— Les individus qui avaient été emprisonnés à l'occasion de la tentative d'assassinat sur le général Narvaez se sont évadés. On assure que ce sont précisément ceux que l'on a lieu de croire le plus coupables. Le factionnaire qui gardait la prison a été, dit-on, arrêté.

IRLANDE.

M. Timothée O'Brien a été installé le 1er janvier en qualité de lord-maire de Dublin. L'ancien lord-maire, M. Georges Roe, a prononcé, en quittant le fauteuil, un discours dans lequel, après avoir rendu compte de son administration, il est venu à parler de la question du repeal. Voici les termes remarquables dont il s'est servi :

Je regrette que des poursuites aient été intentées contre les chefs de l'association du repeal, à une époque où le pays est sérieusement en souffrance, et où le mécontentement est général parmi le peuple. Si l'on persiste dans les poursuites, on produira beaucoup de mal, et le mécontentement ne fera que s'accroître. Si les poursuites sont couronnées d'un succès plein et entier par un verdict contre les accusés, ce succès fera-t-il disparaître quelques causes de mécontentement ? Supposez qu'il n'y ait pas de verdict, en résulte-t-il que la paix sera rétablie et que la prospérité renaîtra ? Si, d'un autre côté, comme on le craint, il y a bataille rangée, en résultera-t-il quelque bien, ou l'effervescence excitée dans le pays sera-t-elle calmée ? Dans tous les cas, si l'on ne fait rien pour soulager les souffrances populaires, qui pourrait prédire les conséquences ? Je crois qu'il serait utile que l'opinion publique se prononçât, et j'espère qu'une adresse générale et respectueuse sera faite à S. M. pour la prier d'accorder une amnistie jusqu'au jour où l'on aura

sera formé un conseil pour diriger les efforts et les travaux de la société. Il sera fondé à Berlin un établissement pour la guérison des malades dans les hôpitaux. Le roi et la reine ont la haute direction et la grande-maîtrise de l'ordre. Toutes les autres sociétés de bienfaisance seront soumises à la direction de celle du Cygne.

— On disait hier, au palais, que la cour de cassation avait décidé qu'elle tiendrait à huis-clos l'audience disciplinaire dans laquelle doit comparaître M. Defontaine, juge-suppléant au tribunal de Lille.

(*Moniteur parisien*.)

— Les députés de la Seine se sont réunis avant-hier pour s'occuper de l'inauguration du monument de Molière.

Il a été décidé que MM. le général Jacqueminot, Taillandier, Ganneron et Moreau, se transporteraient auprès de M. le ministre de l'intérieur pour en conférer avec lui.

D'après le *Constitutionnel*, M. le ministre aurait déclaré que, comme la ville de Paris avait concouru au monument pour la plus large part, il était naturel que le préfet présidât à cette cérémonie; et il aurait promis aux organes de la députation de la Seine, d'inviter M. de Rambuteau à s'entendre avec la commission de souscription à l'effet de rédiger le programme de la cérémonie qui aura lieu le 15 janvier.

(*Moniteur parisien*.)

— On écrit d'Anvers, 30 décembre, au *Courrier français* :

« La compagnie belge de colonisation vient de faire partir sa deuxième expédition de colons pour le Guatemala. C'est hier que *la Dyle*, l'un des plus beaux trois-mâts du port, a mis à la voile pour Santo-Tomas. Spectacle vraiment curieux et attendrissant que celui qu'offre un départ lorsqu'on va traverser des mers nombreuses, affronter mille dangers, pour aller habiter et régénérer une terre lointaine, encore vierge, où la nature est riche et cependant inexploitée. La pensée qui a présidé à la création de la compagnie belge de colonisation est une de celles qui doivent faire époque dans ce siècle, car elle résout en très grande partie l'immense problème de l'organisation du travail. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, tandis qu'en France et dans les autres pays de l'Europe, nous raisonnons, nous écrivons sur cette question capitale, la Belgique abandonne la route tracée et s'inquiète peu de ce que pense ou de ce que dit la presse : convaincue qu'une bonne pensée a besoin d'une application immédiate pour être comprise, elle s'est mise immédiatement à l'œuvre, et dans l'espace de quelques mois elle a produit des résultats vraiment extraordinaires. Le travailleur a vu clairement qu'associé au capitaliste et au propriétaire il n'était plus exploité; aussi les rangs se pressent-ils parmi les ouvriers qui demandent à être inscrits sur les listes d'émigration ; déjà plus de deux milles personnes sont inscrites.

» L'expédition de *la Dyle* a été solennisée d'une manière toute particulière : si le départ du *Théodore* a eu la consécration religieuse et politique, le départ de *la Dyle* a eu la consécration commerciale. Les armateurs les plus riches et les plus influents de la Belgique y ont pris une part active qui peut donner aujourd'hui une preuve de la confiance que les opérations de la colonisation belge ont acquise dans ce pays. M. de Cock, entre autres, chef de l'une des maisons les plus importantes de Bruxelles, homme habile, qui a la réputation de ne se mêler que des affaires bonnes et sûres, a semblé prendre un vif intérêt au départ de *la Dyle*; on assurait à la bourse d'Anvers que M. de Cock est devenu membre de la compagnie belge. Plusieurs autres négociants, qui avaient d'abord manifesté de l'indifférence, commencent à voir ces opérations d'un œil d'envie, et on en citait quelques-uns qui se promettent de suivre l'exemple de M. de Cock. MM. le comte Félix de Mérode, le comte de Hompesch, issus des plus hautes familles de la Belgique, le baron Léo de Lapeyrouse, français, l'un des descendants de l'infortuné navigateur ; le comte Arrivabène, membres du conseil général, sont venus assister à cet intéressant départ.

» On a remarqué aussi l'un des officiers les plus distingués de la Belgique, celui à qui le pays doit le nouveau débouché qui lui est ouvert dans l'Amérique centrale, le colonel de Puydt. On n'oubliera pas les services que le colonel de Puydt a rendus en cette circonstance; en bravant les mers et les latitudes tropicales et en luttant contre des hommes puissants, pour assurer à la Belgique une colonisation dont elle est si fière. Au milieu de tous ces groupes d'hommes éminents se cachait celui qui, par son infatigable activité et sa haute intelligence, s'est fait surnommer la cheville ouvrière de la compagnie, celui qui en a conçu les plans vastes et généreux, et qui en fait mouvoir tous les ressorts jusque dans ses moindres détails, que chacun nomme, quoiqu'il s'efface toujours, M. Obert, enfin, qui seul ne se doute pas que les résultats qu'il a produits sont aussi rares que des miracles.

» A neuf heures, la brise fraîchit ; le major Guillaumot, le nouveau directeur qui est envoyé à Santo-Tomas, arrive à bord avec son jeune fils. Le navire déploie son gracieux pavillon bleu et blanc, au milieu duquel se dessine la ruche, emblème du travail organisé. Le directeur donne quelques ordres brefs avec cette aisance qui dénote l'habitude du commandement : en un clin-d'œil les chefs de service sont à leur poste, l'appel est fait, la voile se déploie, le tambour bat, les pierriers grondent et la cloche sonne; le navire soulève ses flancs au milieu des houras des passagers et des matelots; les spectateurs nombreux qui étaient accourus sur les quais agitent leurs mouchoirs, et le canon du fort répond aux salves de *la Dyle*.

» Nous avons rarement assisté à un spectacle aussi saisissant ; rien ne saurait dépeindre l'émotion que nous ont causée ces adieux pittoresques.

» Le directeur, M. Guillaumot, est aussi un Français de profond mérite que la Belgique a su attacher à son service, et qui vient de se dévouer à l'œuvre de la colonisation. Le fardeau qui pèse sur sa tête est des plus lourds, car c'est sur lui que repose en majeure partie la solution pratique de l'une des plus grandes questions de l'époque. M. Guillaumot nous a paru être tout-à-fait à la hauteur de la mission qui lui a été confiée; son caractère ferme et sévère, en même temps que juste et bienveillant, lui a déjà concilié tous les cœurs.

» C'est ainsi que, poussés par les vents favorables, se sont éloignés de nos rives, où la population surabonde, un noyau de nouveaux colons pour Santo-Tomas, au nombre de cent dix-sept, ouvriers habiles, contre-maîtres de tous états, constructeurs, charpentiers, forgerons, etc.,

« On nous rapporte à l'instant que le port de Rochefort a reçu l'ordre de suspendre les travaux relatifs à l'armement des paquebots transatlantiques. Nous n'avons pas encore vérifié ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, qui nous paraît assez étrange pour mériter confirmation. »

— On lit dans le *Haro*, de Caen :

« Le 1er janvier 1844, les choses se sont passées comme d'habitude; les autorités civiles et militaires ont pataugé de toute espèce de manières; les *huissiers* ont eu, dit-on, beaucoup de besogne... à en perdre la tête. On ne nous a pas dit si on avait fait à la cour royale la petite visite qu'on lui avait promise si elle était bien sage.

» En général, les marchands se plaignent de leur vente du premier de l'an. Ils indiquent plusieurs causes de la stagnation des affaires; et, d'abord, ils accusent la saison, qui, jusqu'ici, n'a pas été rigoureuse; quelques-uns disent que les dépenses que les légitimistes ont faites pour leur voyage de Belgrave-Square les ont empêché de faire les achats d'usage sur notre place; d'autres, enfin, comprennent que les fermages ne se payant pas exactement, il est impossible aux propriétaires de faire des acquisitions.

» Quoi qu'il en soit, les affaires ont été très minimes; on n'a presque pas vu d'habitants des campagnes environnantes. — Aussi nous concluons avec le discours de la couronne, que la prospérité va toujours croissant. »

— On lit dans les journaux anglais du 2 :

« Mercredi, une arête de poisson s'est fixée avec tant de force dans le gosier de M. Feargus O'Connor, le fameux chartiste, que tous les efforts pour l'enlever ont été inutiles. Le médecin a défendu toute conversation au malade. »

— M. Dechamp, ancien préfet de la Creuse, vient de mourir à Guéret, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

— Ce soir, à l'Odéon, le *Laird de Dumbicky* et *André Chénier*.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *la Part du Diable*, par Roger, Grard, Ricquier, et Mmes Lavoye, Thillon et Revilly.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, *l'Homme blasé*, *Une Idée de médecin*, *les Petites misères*, *le Château de ma Nièce*.

On lit dans l'*Industriel de Mulhouse*, sous la rubrique de Cernay, le 23 décembre :

« Un jeune homme de vingt-six ans, employé dans une maison de notre ville, venait de quitter quelques amis, de dix heures et demie à onze heures du soir, et rentrait chez ses parents, quand, à trois ou quatre pas de son domicile, il a été frappé au cœur d'un coup de poignard qui a dû lui donner instantanément la mort. Il a été trouvé, à onze heures et un quart, baigné dans son sang, et cela dans un faubourg très fréquenté, à cent cinquante mètres d'un corps-de-garde. Deux passants prévinrent le poste. Le commissaire de police fut appelé, et, chose incroyable, il déclara à une sœur de la victime que le cadavre resterait sur la voie publique, gardé par un homme du poste, et que sa levée ne se ferait que le lendemain matin au jour; puis, chose plus incroyable encore, il regagna tranquillement son lit sans prévenir aucune autorité, sans requérir aucun médecin, sans mettre la gendarmerie à la poursuite du meurtrier. On se perd sur les causes de cet épouvantable crime. Ce jeune homme, doué d'un heureux caractère, était le soutien, l'espoir de sa famille. On ne lui connaissait pas d'ennemis. » (*Débats.*)

— M. Fromont, libraire, rue des Grès-Sorbonne, 10, était sorti avant-hier matin, premier jour de l'an, avec ses deux jeunes enfants, un petit garçon et une petite fille, qu'il conduisait, gais et contents, chez plusieurs grands-parents. Déjà ils étaient arrivés rue Saint-Jacques, au coin de la rue Sainte-Hyacinthe, lorsque la petite fille fut violemment heurtée par un homme qui, marchant en sens invers, non-seulement renversa la pauvre petite, mais lui passa sur le corps. Le père de l'enfant, indigné de cette horrible brutalité, courut à l'homme qui s'en était rendu coupable, et lui reprocha en termes véhéments sa cruauté. « Ah! vous n'êtes pas content! s'écria cet homme; alors vous n'êtes pas raisonnable, et les gens comme vous, voici ce qu'on leur fait. »

passages d'une lettre adressée d'Alger au *Journal de Paris*. Le correspondant de cette feuille exprime la crainte que l'envoi de quelques jeunes Arabes aux frais du gouvernement, pour faire leur éducation en France, ne produise aucun bon résultat. Nous pouvons rassurer ce correspondant. Ces jeunes Arabes sont confiés aux soins de M. Demoyencourt, qui ne néglige rien pour que les espérances qu'on a eues en envoyant en France ces jeunes gens se réalisent complètement. Nous sommes en mesure d'annoncer comme un fait positif que de véritables succès ont déjà été obtenus. Tout porte à croire qu'on n'aura pas à regretter d'avoir fait une nouvelle tentative pour appeler des Arabes au bienfait de notre éducation européenne.

VARIÉTÉS.

Le Sceptique mourant,

Par Honoré Sclafer. — Paris, 1844.

L'action tient peu de place dans le roman de Sclafer. Voici pourquoi : l'auteur gardait dans son portefeuille une collection de pensées originales, décousues, contradictoires, écrites dans un style ingénieux et plein d'images. Pour ne pas perdre ce petit trésor, pour monter ces diamants taillés à loisir, M. Sclafer a fait un roman dont le meilleur chapitre est celui qui renferme les pensées trouvées, suivant l'usage, dans les papiers de Jérôme, le héros du livre.

Jérôme le sceptique s'est condamné à la solitude pour consacrer toutes ses heures à la recherche du vrai. Mais ses efforts demeurent inutiles : il ne peut parvenir à trouver une seule vérité simple, incontestable, qui, servant à son esprit de base et de point de départ, lui indique le but de la vie, la destinée. C'est en vain qu'Uranée, un vieil astronome, solitaire comme Jérôme, explique et déroule chaque soir, sous les yeux du douteur, le ciel et ses merveilles infinies *qui racontent la gloire de Dieu*. Ni la foi scientifique du vieillard, ni la douce voix d'un ange chrétien, de Julla, jeune et noble fille qui aime Jérôme et que Jérôme aimera certainement, ne parviennent à implanter dans l'âme du sceptique le germe de vérité qu'il a jusqu'ici vainement cherché. Cependant Jérôme aime Julla; mais il conserve ses doutes jusque dans l'amour de cette simple et innocente fille. Le doute dans l'amour, c'est la jalousie; et quand on est incrédule autant que l'est Jérôme, la jalousie s'éveille au moindre prétexte; elle en créerait si les évènements ordinaires de la vie ne se chargeaient d'en offrir à chaque instant. Dans un accès de sombre jalousie, Jérôme poignarde Julla, pure comme au jour de son baptême. Puis le sceptique meurt, en proie à d'atroces remords, sans que les consolations d'Uranée et les paroles d'un prêtre qui l'assiste à sa dernière heure éveillent dans son âme l'ombre d'un espoir ou d'une croyance. A côté des trois figures principales qui personnifient le scepticisme, la foi chrétienne et la science, l'auteur a placé sur ses derniers plans, nous ne dirons pas dans l'ombre, car le tableau est tout noir, deux êtres sans dignité et sans âme, représentant, l'un, l'hypocrisie religieuse, l'autre le hideux matérialisme des repus.

M. Sclafer a-t-il voulu inspirer l'homme du doute? Si c'est là le but qu'il s'est proposé, on doit convenir qu'il y est parvenu. La lecture du sceptique mourant attriste et fait mal. On se décharge d'un grand poids en jetant le livre. Mais est-ce assez que de montrer les conséquences horribles du doute absolu? M. Sclafer ne pourrait-il s'imposer une tâche plus grande et plus utile? Ne pourrait-il, après avoir décrit la vie tourmentée du sceptique, montrer le charme et les promesses consolantes que porte en elle une croyance logique? Nous pensons que, pour accomplir cette tâche, l'auteur du *Sceptique mourant* n'aurait qu'à le vouloir. Si, contrairement à notre opinion, M. Sclafer laisse entrevoir ses sympathies pour Jérôme, s'il réserve à son héros ses plus belles pages et ses plus fortes pensées; en un mot, s'il s'identifie avec le sceptique, on sent néanmoins qu'il ne tardera pas à dépouiller cette forme d'un moment. Les germes de vérité qu'on voit poindre dans son esprit sont trop pleins de vie pour ne pas grandir, pour ne pas animer et remplir bientôt

Les primes du prochain sur le 3 0/0 ont été très recherchées. [illegible] mandait vers la fin de la bourse à 83-75, dont 50 c. pour février.

Actions de la Banque, fin du mois, 3,210.

Au comptant : Autriche, 393-75. — Banque belge, 705. — Rente de la Ville, 104-50. — Passive, 5 1/8. — Marseille à Avignon, 670. — Obl. Grand'Combe, 1,097-50. — Canal de Bourgogne, 1,085. — Gaz français, 3,400. — Id. anglais, 6,800.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	124 30	124 40	124 30	124 35	124 25
— fin cour. . .	124 60	124 70	124 55	124 65	124 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 70	82 85	82 65	82 80	82 50
— fin cour. . .	82 75	82 90	82 70	82 85	82 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville .	1390 »	» »	H. 5 »
Banque de Fr. .	3200 »	3202 50	B. 7 50
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	1105 »	» »	H. 10 »
Caisse Hypoth..	762 50	» »	» »
Quatre Canaux.	1270 »	» »	B. 2 50
Chemins de Fer.			
St-Germain . .	782 50	» »	» »
Vers. R. Dr. .	~~312 50~~	» »	H. 1 25
dº R. G. . .	190 »	185 »	B. 5 »
Orléans	860 »	855 »	H. 5 »
Strasb. à Bâle.	212 50	213 75	H. 1 25
Rouen	845 »	840 »	B. 3 75
Havre	655 »	667 50	H. 12 50
Fonds Etrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	108 »	108 1/4	H. 1/4 »
— Portugais. .	44 »	44 1/4	H. 3/4 »
Esp. D. active.	29 3/4	» »	B. 1/4 »
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	» »
— Romain. .	104 1/2	» »	» »
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	H. 5 »
Emp. d'Haïti. .	475 »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 70.
Après, 82 85.

—

Primes, fin courant.
de 50 c., 25 de différence.
de 25 c., 45 id. offert.

—

Fin courant, »
— » »
— 190, 182 50.
— 860, 855.
— 212 50, 215.
— 850, 845.
— 660, 670.

Londres, 2 janvier.
Consol. 97 1/8 1/4.
Esp. actif. 30 3/8.
Portugais. 43 3/4.
Mexicains. 32 3/4.
5 0/0 Hollandais, 100.
2 1/2 0/0 id. 54 1/2.
Orléans. 34 3/4.

Spectacles du 5 janvier.

» h. »|» Opéra. — Dom Sébastien.
7 h. »|» Théâtre-Français. — Tibère. Le Barbier.
» h. »|» Italiens —
» h. »|» Odéon. — Le Laird. André Chénier.
» h. »|» Opéra-Comique. — La Part du Diable.
» h. »|» Vaudeville. — Château. Une Idée. L'Homme blasé. Petites Misères.
6 h. 1/4 Variétés. — Mathias. Comète. Chansonnette. Petits Mystères.
» h. »|» Palais-Royal. — Gérolstein. Charlotte. Invasion. Lænsberg.
7 h. »|» Gymnase. — Le Baiser. Angélique. Cadet. Chaus. Daniel. L'Italien.
» h. »|» Porte-St-Martin. — Le Barbier. Iles Marquises.
» h. »|» Ambigu-Comique. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 Gaîté. — Stella.
6 h. »|» Cirque. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» Comte. — Un Paysan. Tout miel. Henri IV. Intermède. Molière.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 4 janvier.

—

Arrivages, 1,481 quint. 61 kilog. Restant à la halle, 7,632 quint. 23 kilog. Cours moyen : 38-23. Cours-taxe, 38-25.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : cours moyen, baisse de 32 c. Cours-taxe, baisse de 2 centimes.

Gruaux :	13 quint.	77 kil.	de 51-00	à 54-80
1re marq.	601	31	38-20	40-50
2e	295	16	36-25	37-90
3e	75	36	31-85	33-75
4e	9	42	28-00	28-65

Ventes à livrer : 541 quint. 65 kilog., de 36-30 à 40-10.

Total des ventes : 1,814 quint. 85 kilog.

Les cours généraux, c'est-à-dire ceux des sortes sur lesquelles il se fait habituellement le plus d'affaires, sont, pour la première qualité, 39-45, et pour la seconde qualité, 38-85.

—

Produits végétaux.

Cours des céréales. PARIS, 4 janvier. — Froment blanc vieux, premier choix, 22-66 à 23-32 l'hectolitre; id. nouveau rouge, 20-66 à 21-32; deuxième qual., 20 à 21 fr.; troisième, 19-72 à 20; inférieurs, 17-32 à 18-32. Seigle, première qualité, 12-32 à 12-66; deuxième, 10-66 à 12. Orge, 10-32 à 10-66 l'hect., 16-50 à 17 les 100 kilog. Avoine, première qual., 8-66 à 8-83; deuxième, 8-16 à 8-32; troisième, 7-66 à 7-83. Issues de blé. Son, 7-50 à 8. Recoupettes, 10 à 10-50. Remoulage bis, 16 à 17; id. ordinaire, 20 à 21; id. fin blanc, 21-50 à 22.

NANGIS, 3 janvier. — Froment, 17-80. Avoine, 6-60.

HOUDAN, 3 janvier. — Froment, première qual., 22; deuxième, 21-33; troisième, 20-67. Méteil, 18-67 à 20. Seigle, 12-67 à 13. Orge, 11-67 à 12-33. Avoine, première qualité, 7-70; deuxième, 7-50; troisième, 7-30. Hausse de 10 cent. l'hectol. sur les avoines.

ORLEANS. — Froment, première qual., 21; deuxième, 19-15. Méteil, 16-19 à 17-25. Orge, 11 fr.

POITIERS, 30 décembre. — Froment, première qual., 18-75; deuxième, 18-50; troisième, 18-25. Avoine, 7-75 à 8-25.

DIJON, 30 décembre. — Froment, première qual., 20-25; deuxième, 19-55; troisième, 18-75. Orge, 11 à 12-75. Avoine, 7 à 8-25. Maïs, 15 à 16-25.

MONTAUBAN, 30 décembre. — Froment, première qualité, 22-03; deuxième, 21-60; troisième, 21-18. Méteil, 17-50. Seigle, 15-15. Maïs, 11-47. Avoine, 10-04.

MOISSAC, 30 décembre. — Blé fin du Quercy, 22-50. Blé fin de Gascogne, 20 fr. Blé mêlé, 21-50. Maïs roux, 11-50.

Taxes du pain. ORLÉANS, 31 décembre. — Première qualité, 31 c. 5/6; deuxième, 28 c. 3/4; troisième, 25 c. 3/5.

BORDEAUX, 31 décembre. — Première qualité, 40 cent; deuxième, 35; troisième, 30.

NIORT, 31 décembre. — Première qualité, pain d'un kilog., 33 c.; id., de 2 kilog. 500 gr., 76 c. 25 millièmes; id., pain de 5 kilog., 1-52 50 millièmes; pain de deuxième qualité, 22 c.

Marché de Bruges (Belgique), 30 décembre. — Froment, 17-16. Seigle, 10-01. Orge, 9-51. Avoine, 6-20. Sarrazin, 9-45. Pain blanc de froment, 32 c. le kilog.; id. bis, 25 c.; id. de seigle, 17 c.

Légumes secs. — CETTE, 1er janvier. — Haricots rares et demandés; petits, 14 fr. les 50 kilog.; gros, 15-50 à 16. Pois de Lorraine, recherchés, vente facile, 15-50 à 16.

MONTAUBAN, 30 décembre. — Haricots, 17-75 l'hectol. — CASTÉL-SARRAZIN, haricots, 17 fr. — ORLEANS, haricots blancs, 16; rouges, 17. — DIJON, 17-50. — POITIERS, 21-25.

Fruits secs. — CETTE, 1er janvier. — Figues Bellones, 23 à 24 fr. les 50 kilog; Mentéguases, 21 à 22; communes de Grasse, 14 à 15. Figues de Naples, 27 à 28. Cozenzi, 32.

Amandes. Les bonnes qualités manquent sur notre place. Quelques parties inférieures sont offertes à 83 et 85 c. les 50 kil.

Cours des spiritueux. — PARIS, 4 janvier. 3/6 disponible et courant du mois, 92 f. l'hect. Février, 93 à 93-50. Mars et avril, 94 à 95. 4 mois d'été, 96. 4 derniers mois, 97.

PEZENAS, 31 décembre. — 3/6, 4 premiers mois, offert à 82 f. sans preneurs. Pas de cours pour le disponible, faute de vendeurs.

Cours des huiles. — PARIS, 4 janvier. Huile de colza disponible, 87 f. Courant du mois, 87-50 à 88. 3 premiers mois, 88 à 89. 4 derniers mois, 90 à 91.

LILLE, 3 janvier. — Huile de colza disponible, 80 f l'hect.

Produits animaux.

Marché de SCEAUX du 1er janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs .	1,811	1,751	60	1 44	1 »	» 86
Vaches .	48	48	»	1 08	» 94	» 80
Veaux. .	669	669	»	1 54	1 34	1 14
Moutons .	6,937	6,682	255	1 38	1 18	» 98

Vente facile; marché très fort, principalement pour les bœufs.

LA MAISON-BLANCHE, 2 janvier. — Porcs amenés, 223. Vendus, 206. Renvoi, 17. Première qualité, 1-06; deuxième, 1 fr.; troisième, 94 c. le kil. sur pied. Vente difficile et lente; marché faible.

HOUDAN, 3 janvier. — Veaux amenés, 270, tous vendus, sans renvoi. Premier choix, 1 fr. 34 c. à 1-40; quelques-uns ont obtenu 1 fr. 50 c. Première qualité, 1 fr. 28 c.; deuxième, 1 fr. 18 c.; troisième, 1 fr. 08. Veaux d'élève, 60 vendus, de 25 à 70 fr. la pièce. Marché animé, vente facile.

NANGIS, 3 janvier. — Veaux amenés, 269. Bœufs, 42. Vaches, 6. Veau, de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 60. Bœuf, de 1 fr. à 1 fr. 20 c. Vache, de 90 c. à 1 fr. le kilog. sur pied. Vente facile, mais marché faible.

STRASBOURG, 2 janvier. — Bœufs amenés, 35, tous vendus. Première qualité, 1-30; deuxième, 1-24. Taureaux amenés, 20, tous vendus. Première qualité, 92 c.; deuxième, 84. Hausse sur les derniers cours.

Veaux, moutons et porcs : marché tous les jours. Ventes de la semaine. Porcs, 253, de 1-10 à 1-15. Veaux, 270, 1-20. Moutons, 146, 1-20 le kilog. sur pied. Suif cru, 1-05 à 1-10 le kil. Cuirs verts, 90 à 98 les 100 kil.

A. Y.

L'un des Gérants, F. Cantagrel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

chrétienne. Quelle prophétie renferme-t-elle? Quelle pensée instinctive animait les peuples pendant dix-huit siècles, lorsqu'ils célébraient l'adoration des rois mages?

Pour notre époque, nourrie des idées de la philosophie moderne, cet anniversaire n'est plus qu'un souvenir; mais dans ce souvenir n'y a-t-il pas une espérance? Qui nous dira pourquoi les rois d'Orient vinrent adorer le Christ enfant, tandis que les Césars d'Occident laissèrent les princes des prêtres crucifier le Christ devenu homme? Et qui sait si les Césars d'Occident, après avoir expié ce crime, ne doivent pas s'unir un jour aux rois d'Orient dans une commune adoration?

La pensée de fraternité apportée au monde par le Rédempteur des esclaves fut d'abord persécutée par les puissances de la terre. Les empereurs romains firent couler le sang des martyrs. Mais depuis que Constantin, embrassant la foi nouvelle, eut transporté le siège de l'empire sur les rives du Bosphore, la papauté, installée à Rome, commença à s'attirer le respect des puissances de la terre. Les tendances du nouveau pouvoir spirituel, qui avait succédé en quelque sorte au pouvoir des Césars romains, furent éminemment progressives. Faire prédominer, dans le monde temporel, les principes chrétiens, transformer la société payenne et avec elle les pouvoirs politiques qui la régissaient, diriger les rois vers l'amélioration et l'affranchissement des classes nombreuses, qui étaient alors esclaves; en un mot, infiltrer peu-à-peu la vie nouvelle dans l'humanité encore livrée au culte grossier des idoles, telle fut l'œuvre sainte du catholicisme à cette époque. Nous arrivons ainsi, à travers bien des luttes et bien des combats, à travers les invasions des Barbares, nous arrivons à cette grande figure de Hildebrand, qui résume en elle toute la papauté.

Ici on put se faire un moment illusion; on put croire, en voyant le vicaire de Dieu sur la terre excommunier les rois, ôter ou donner les couronnes, tenir, en un mot, dans ses mains les rênes des empires, on put croire que le Christ était enfin vivant et glorieux; on put croire que César était vaincu, soumis, subjugué par la croix, et que la politique et la religion, le temporel et le spirituel allaient s'harmoniser dans une majestueuse unité.

Mais les temps n'étaient point encore accomplis; les rois de l'Occident ne venaient pas d'eux-mêmes, comme les rois mages, saluer le vicaire du Christ; l'étoile miraculeuse, l'étoile de la science, n'avait point encore brillé au firmament. La papauté, bien que sa puissance fût d'origine spirituelle et chrétienne, était encore imbue de beaucoup d'erreurs, et souvent même avait recours à des procédés astucieux ou violents. La papauté tenait dans ses mains les clefs du royaume des cieux, mais elle ne savait pas s'en servir pour en ouvrir les portes. Elle ne pouvait pas même unir les rois et faire cesser le fléau de la guerre. Infidèle aux préceptes du [illegible] rituelle de Rome et des croyances populaires sur lesquelles cette puissance était fondée; ils refusèrent définitivement de se prosterner et d'adorer, comme avaient adoré jadis les rois de l'Orient à Bethléem.

Alors on vit apparaître en Europe un esprit nouveau qui, critiquant à-la-fois les rois et les prêtres, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, tendait à renverser du même coup le trône et l'autel, à briser le sceptre et la tiare, afin de refaire ensuite la société sur des plans inconnus. Les novateurs, cela est incontestable, étaient animés de l'esprit chrétien; c'est dans les Ecritures, c'est dans la vie du Christ qu'ils allaient puiser leurs inspirations; mais, chrétiens au fond, ils étaient, eux aussi, encore payens, ou plutôt barbares dans la forme; n'ayant pas une idée nette, une conception scientifique du but à atteindre, ils ne reculaient pas devant l'emploi des moyens réprouvés par le christianisme, devant l'emploi de la violence matérielle, de la guerre civile ou étrangère. Ces novateurs remuèrent le monde occidental jusque dans ses fondements; ils s'emparèrent de l'esprit des peuples, comme avaient fait les papes; ils discréditèrent l'œuvre de Rome; ils soulevèrent contre les dynasties royales un ennemi terrible et indomptable, le génie révolutionnaire. Les nations courroucées se saisirent à leur tour de la hache du bourreau, depuis si long-temps l'attribut de la royauté, et deux têtes de rois tombèrent.... C'étaient les rois des deux plus puissantes nations de la chrétienté.

Emportée par un invincible élan, la nation française, quand la tête de son roi fut tombée, tenta en quelque sorte d'effacer tout le passé du genre humain. On vit la Convention inaugurer l'ère de la République, afin qu'il ne fût plus question de rois. On vit la Commune de Paris installer dans la cathédrale le culte de la Raison, afin qu'il ne fût plus question de prêtres. Le calendrier républicain remplaça par ses anniversaires les anniversaires du christianisme, et la fête des rois disparut.

Eh bien! les rois sont revenus sur leur trône, et la fête des rois a reparu avec le calendrier grégorien. N'est-il pas évident aujourd'hui que rien ne périt, mais que tout se transforme? Eclairés par l'expérience, les révolutionnaires, les républicains, les ennemis des rois, ne doivent-ils pas chercher, dans l'intérêt même des peuples, s'il n'existe pas des moyens plus efficaces pour transformer, pour régénérer le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel? Les républicains de 1844 disent: « Avec les rois sont revenues l'oppression et la misère; avec les prêtres sont revenus l'ignorance et les préjugés; » et ils gémissent, songeant parfois à recommencer une œuvre qui a échoué, une œuvre qui n'a pu transformer les rois et les prêtres, parce qu'elle n'a pu transformer la société elle-même. Eh bien! nous leur répondons, [illegible] nouveau monde social.

Oui, il faut que les rois se transforment et qu'ils aident la société à se transformer; il faut qu'ils se pénètrent du véritable esprit chrétien, de l'esprit de charité et de fraternité; il faut qu'ils viennent offrir leur cœur, leur intelligence et leurs richesses au Christ vivant, au peuple. Les temps sont proches; l'étoile commence à briller; les premiers d'entre les rois qui suivront l'astre dont la lumière les conduira vers la crèche de Bethléem, vers le peuple qui souffre et travaille, seront grands dans l'humanité. Les rois mages ne trouvèrent qu'un faible enfant, qui ne put accueillir leurs présents qu'avec un sourire; mais les rois qui iront aujourd'hui au peuple, trouveront la force, la puissance, le génie qui fécondera leurs richesses. O rois! apportez au Christ vivant, apportez au peuple vos trésors, et il les multipliera, et il vous les rendra avec usure, et vous ne vous en retournerez pas les mains vides, comme jadis les rois mages.

Par cette nouvelle adoration des rois, le monde sera définitivement sauvé; César, qui avait persécuté le Christ, contribuera à son immortelle glorification; la communion universelle des peuples sera fondée, et le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ne seront plus qu'un double rameau de l'arbre humanitaire.

Tel est le sens de la tradition chrétienne. Telle est la prophétie renfermée dans cette tradition. Vienne donc la grande fête des rois, puisqu'elle sera aussi la fête des peuples, puisqu'elle donnera à la France et au genre humain tout ce que le catholicisme, la royauté et la république n'ont pu jusqu'à présent leur donner!

Le *Constitutionnel* ne craint pas d'exprimer aujourd'hui une opinion analogue à celle du *Globe*, sur l'occupation annoncée de Diégo-Souarez par les Anglais. C'est avec un profond étonnement et un vrai chagrin que nous voyons les organes du libéralisme sacrifier ainsi, par ignorance, les intérêts et l'honneur du pays. Nous espérons qu'aucun autre journal ne se déconsidèrera à la suite du *Constitutionnel*, et ne se compromettra dans la mauvaise compagnie du *Globe*.

Nous discuterons demain l'article du *Constitutionnel*, et nous invoquerons des autorités précieuses pour appuyer notre sentiment. La question est de la plus haute gravité et mérite de fixer l'attention du pays et des chambres.

M. le ministre de l'intérieur a fait ses réflexions, et il a décidé que l'inauguration du monument de Molière aurait lieu avec le concours des autorités. M. le préfet de la Seine a été engagé à présider la cérémonie.

D'un autre côté, nous apprenons que Mgr l'archevêque de Paris aurait déclaré que, bien loin de mettre obstacle à un hommage public rendu à Molière, il serait disposé à s'y associer. Le pré-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE TROISIÈME.

XI.

EFFETS DE LUMIÈRE.

Déjà les clameurs étaient déchirantes. Comme dévorée par un volcan souterrain, la maison du fermier vomissait par toutes ses ouvertures de la flamme et de la fumée.

Le ciel, enveloppé de nuages, se teignait d'une sombre rougeur: le vent emportait des tourbillons d'étincelles, et les bruits sourds, les craquements de l'incendie, se mêlaient aux vagissements des troupeaux, à la voix lente et sonore des bœufs épouvantés.

En vain les bergers, réveillés en sursaut, essayaient de chasser leurs moutons devant eux; ces pauvres animaux, pris de vertige, s'agitaient, couraient dans les cours illuminées; puis, comme attirés par la flamme, ils rentraient aux bergeries et s'élançaient dans la fournaise.

Tout rouges aux lueurs du feu, les paysans demi-nus criaient, gesticulaient autour de la maison; mais personne n'osait faire un pas en avant, quoique les vitres volassent en éclats, et que les cris de l'intérieur devinssent de plus en plus terribles. En moins de trois quarts d'heure cet effroyable désastre avait presque atteint son apogée.

Dans cette malheureuse ferme, tout était bois, planches, fagots et charpentes. Dans l'intérieur du caveau, le feu, en consumant les couches inférieures du fagotier, s'était déjà communiqué aux portes qui s'ouvraient sur la salle commune, puis à l'escalier; puis déjà la flamme faisait pétiller les planches qui seules abritaient les jeunes filles.

Au moment où elles s'éveillèrent en sursaut comme sous l'impression d'un cauchemar, un épais tourbillon de fumée les enveloppa; une chaleur suffoquante manqua de les étouffer.

Un instant plus tard, en même temps qu'elles sautaient à terre en s'enveloppant de couvertures, un des pieds du lit s'affaissait, et une nuée d'étincelles leur jaillissait au visage.

Elles poussèrent des cris affreux, marchèrent sur le plancher brûlant, et se précipitèrent vers la porte; les vitres se brisèrent; des jets de feu flamboyants et acérés leur barrèrent le passage: elles se reculèrent avec horreur, coururent à la fenêtre, l'ouvrirent, et, le plancher criant sous leurs pieds, elles continuèrent leurs lamentations désespérées.

Dans la cour les paysans n'osaient point encore avancer. Tout d'un coup une large fenêtre céda, brisée en morceaux, et le gigantesque Claude apparut, soulevant son vieux père et le tendant aux paysans.

Puis, de même et sans mot dire, il leur passa ses deux jeunes enfants, sa femme; puis, comme s'il eût disparu dans le cratère d'un volcan, il rentra de nouveau dans le feu, dans la fumée, aux cris affreux qui venaient du haut.

En vain les marches de l'escalier s'abîmaient sous ses pieds, en vain mille débris enflammés lui tombaient sur le corps; l'intrépide paysan secouait la tête, se crispait les mains sur la rampe et montait.

Trois fois il fut repoussé par des tourbillons de feu qui sortaient de la porte enflammée. Cependant il baissa la tête, retint son haleine, et, repoussant du pied les débris fumants, il entra plein d'horreur et d'épouvante, car déjà il n'entendait plus que des bruits de destruction et d'incendie.

A ce moment l'escalier acheva de s'abîmer derrière lui; il demeura tremblant sur une poutre demi-brûlée, au plus affreux spectacle qui jamais ait désolé le cœur d'un père.

Les planches de la chambre étaient toutes et complètement brûlées; les poutres seules résistaient encore. A la place du grand lit à rideaux verts, il n'y avait rien qu'une fournaise qui lançait par torrents la flamme et la fumée. Le lit et tout ce côté de la chambre s'étaient engloutis sur le fagotier. Dans le coin opposé, il y avait encore une sorte de bahut soutenu par les poutres et que les flammes atteignaient.

Claude ne marchanda point ses douleurs: avec une énergie impassible et formidable, il enjamba les madriers enflammés au-dessus du foyer sonore, ouvrit le meuble d'un mouvement désespéré, mais il n'en sortit que des flots de fumée.

Alors une des poutres craqua; deux des pieds du meuble manquèrent à-la-fois, et il tomba dans la fournaise.

Le malheureux fermier, en proie à la terreur, à l'asphyxie, trembla un moment sur ses pieds; mais, comme la dernière poutre qui le soutenait s'affaissait déjà par le milieu avec des pétillements sinistres, il courut à la fenêtre, la trouva ouverte ainsi que le volet, sauta sur la pierre brûlante, se pencha en dehors et fit un cri de triomphe en trouvant les deux petites filles blotties dans l'intérieur de la lucarne, enveloppées de leurs couvertures, toutes semblables à deux fauvettes dont le nid tremble entre les feuillages d'un arbre foudroyé.

L'appui de cette fenêtre était garni de planches saillantes en dehors. On l'avait ainsi arrangée sur l'ordre de Sémiramis, qui s'en était fait un petit jardin de fleurs exotiques, de cactus et de serpentaires. Deux larges planches sur le côté le défendaient des vents du nord. Tout fait abri dans le danger; et les pots de fleurs une fois culbutés sur la terre, cette espèce de cage avait reçu les deux plaintives enfants.

Claude, tremblant de poser son pied sur ces planches peu solides, s'élança avec une indomptable vigueur au sommet aigu du toit de la lucarne, et, par un de ces efforts dont le souvenir effraie, il sauta d'un bond à cheval sur ce toit, pendant que les petites se pelotonnaient et recommençaient leurs cris.

Alors, jetant ses souliers ferrés, s'aidant des pieds et des mains, il gravit jusqu'au sommet de la maison; et là, tendant son bras vers les cours, il se mit à crier d'une voix vibrante de désespoir et d'énergie:

— Des échelles! des échelles! des échelles!

Mais la flamme faisait des progrès immenses. Elle bourdonnait sous les poutres; et sous ses pieds Claude Briguet entendait crier les charpentes.

Tout le côté du toit faisant face aux cours de la ferme commençait à s'affaisser.

— Seigneur Dieu! pensa le fermier avec une terreur profonde, je ne pourrai plus redescendre; avant que j'aie rampé l'espace de trois pas, toute la toiture se sera abîmée sous moi.

Le pauvre diable sentait ses entrailles transies de peur; cependant sa tête demeurait calme et froide. Quand le sommet du toit commença de s'affaisser, il se coucha à plat ventre, et se laissa aller à son propre poids en se crispant les doigts entre les joints de la toiture pour n'être point trop violemment entraîné. Plus il descendait, plus le toit, lentement et avec d'horribles craquements, s'affaissait devant lui; les flammes venaient déjà griller ses mains; il entendait le bruit des charpentes qui éclataient et se détachaient; mais il arrivait vers la lucarne protectrice.

Bientôt il toucha de ses mains brûlées et saignantes les planches qui abritaient sa fille et celle de son ami.

Il les trouva demi-mortes d'asphyxie et de frayeur, les prit toutes deux sous chacun de ses bras, s'adossa au pan de la lucarne et attendit. Alors les craquements devinrent épouvantables et pressés, toute la toiture suivit l'affaissement graduel, et des torrents de flammes s'élevèrent. Claude contemplait ce spectacle avec épouvante; mais les échelles s'appuyaient au mur.

A l'instant où, demi-mort d'épuisement et de fatigue, le fermier posait son pied sur le premier échelon, le toit tout entier acheva de s'abîmer au milieu des sifflements de l'incendie.

Claude ne vit plus que les quatre murs de sa maison tout rouges à la lueur des flammes qui tourbillonnaient au milieu.

Il ferma les yeux pour n'être point aveuglé par les milliers d'étincelles qui lui retombaient en gerbes sur la tête; puis, descendant avec les plus exactes précautions, il arriva sain et sauf à terre avec son précieux fardeau.

Quelques femmes apportaient des vêtements aux jeunes filles, et la fermière les entraîna sur-le-champ dans une masure attenante aux écuries où dormaient d'ordinaire les bergers de la ferme.

Claude, brisé de fatigue, les pieds brûlés, les mains en sang, demeurait assis à terre, joyeux dans son cœur d'avoir sauvé sa fille et celle de son ami, désespéré de voir en charbon un toit qu'il avait lui-même fait bâtir.

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4 et 5 janvier 1844.

tat aux banquiers sans aucun intérêt, si pendant un laps de temps indéfini, les deux tiers du capital nécessaire à la confection des chemins. Mais pour qu'un pareil motif pût être débité sérieusement devant la chambre, il fallait que celle-ci fût infatuée à un point excessif de la nécessité d'exclure l'administration de la direction de ces chemins. Comment ce préjugé, si contraire aux véritables intérêts de l'Etat, s'était-il glissé dans la chambre?

Dans cet axiome : *l'Etat ne doit pas exploiter*, il nous a semblé reconnaître les impressions de la vieille économie politique du laissez-faire, laissez-passer. Or, comme cette science prétend s'appuyer sur l'exemple de l'Angleterre, il est bon de combattre les idées peu saines de nos députés par des *autorités* imposantes venues de ce même pays.

La *Revue d'Edimbourg* exerçait sur les libéraux de la Restauration un ascendant irrésistible; qu'ils entendent donc encore un moment la voix de cette ancienne amie! Que cette voix leur rappelle, à eux maintenant assis au timon de l'Etat, qu'elle leur rappelle ce temps plus heureux peut-être où, plus jeunes, plus enthousiastes, ils attaquaient si vivement les hommes du pouvoir. Qui sait? sous l'inspiration de leur vieille conseillère, peut-être se disent-ils : Nous avons bien changé de *politique*, pourquoi ne changerions-nous pas d'économie politique? Cela nous sera peut être compté en réparation de toutes nos fautes.

« Nous avons, en commençant, poursuit l'auteur de la brochure dont nous avons parlé, nous avons fait remarquer la différence qui existe entre le système adopté en Angleterre et celui suivi par le gouvernement belge. La comparaison des deux systèmes a été faite d'une manière remarquable par un écrivain dans la *Revue d'Edimbourg :*

» Examinons, dit-il, quelle est la nature d'un chemin de fer, et voyons ensuite si l'intérêt particulier peut faire jouir la société de tous les bienfaits qu'une entreprise de ce genre doit produire; voyons si les causes qui, dans d'autres circonstances, ont rendu les entreprises particulières si utiles, produiront dans celles-ci les mêmes effets; voyons enfin si le capitaliste sera amené par l'intérêt, obligé par la concurrence, ou forcé par sa position envers le public, à tirer d'un système dont il est le maître absolu et irresponsable tout le bien qu'il peut rendre.

» L'effet immédiat de l'établissement d'un chemin de fer, c'est d'investir ses possesseurs du monopole le plus absolu. Ce monopole fait disparaître instantanément et de la manière la plus complète toute espèce de concurrence. Il met la société, pour un de ses principaux besoins, complètement à la merci d'individus qui n'agissent que sous l'impulsion de leur intérêt, qui sont dirigés par leurs préjugés ou leurs passions, et qui sont souvent aussi ignorants de leurs véritables intérêts qu'ils sont exclusivement dévoués à ce qui n'en est que le fantôme.

» Il est donc évident que la concurrence et l'indépendance du public, deux causes qui ont opéré avec tant de force sur les entreprises particonvenances et la sûreté du public soumis à leur caprice; si nous trouvons que le prix des places est élevé au plus haut degré possible, la vitesse du transport nullement en rapport avec ce qu'elle devrait être; si nous voyons la presse rapporter chaque jour des exemples de la négligence la moins pardonnable, de règlements capricieux et injustes, alors nous regrettons amèrement qu'une affaire aussi importante pour la société n'ait pas été tout de suite entreprise par elle.

» Nous admettons la vérité de cette proposition que les bénéfices d'un capitaliste sont rarement une perte pour le pays. Mais si les communications faciles sont les plus puissants agents de la civilisation; si leurs effets immédiats et sûrs sont de faire prospérer le commerce, d'exciter l'industrie et d'augmenter les revenus publics; si, dans ce cas, les bénéfices que la nation en retire sont minimes, comparés aux bénéfices du particulier, n'est-il pas évident alors que les profits des propriétaires de chemins de fer sont prélevés au détriment du pays, parce qu'ils empêchent le développement des communications intérieures?

» Lorsque les recettes d'un chemin de fer couvrent les dépenses d'entretien et de réparations, et qu'elles paient l'intérêt du capital employé, on a, selon nous, atteint le but que l'on devait se proposer. Atteindre ce résultat, et non pas faire des bénéfices, voilà le principe qui devrait servir de base aux tarifs. C'est d'après lui que le gouvernement belge a agi lorsqu'il a construit ce réseau de chemins de fer qui couvre tout ce beau pays. Là, le but qu'on s'est proposé, ce n'est pas de favoriser les intérêts privés, mais, au contraire, d'étendre le commerce et les communications du pays aussi loin qu'il est possible, et de ne faire payer au public que le prix strictement nécessaire pour rembourser les dépenses premières.

» C'est ainsi que le gouvernement belge, en se chargeant des travaux, a pu, en peu d'années, construire un réseau de chemins de fer dont le but est de servir les intérêts de la société; tandis que l'Angleterre, qui a permis aux capitaux particuliers de s'emparer du monopole des lignes commerciales productives, est privée d'un bon système de communications, et voit trop tard que le bien public a été sacrifié au monopole (1). »

Notre auteur rapporte encore, sur le monopole des chemins de fer, l'opinion d'une commission instituée par le ministère pour éclairer la question suivante : S'il serait convenable que le gouvernement construisît les chemins de fer de l'Irlande?

« La puissance des moyens que possède un chemin de fer est telle, dit le rapporteur de cette commission, que partout où il y en aura un il rendra les grandes routes désertes. Non-seulement les moyens de trans-

ception et de frais moindres. Une fois la dépense faite, il n'y a aucun rapport entre cette dépense et le tarif.

« Que le capital dépensé pour construire le chemin de fer soit de 5, de 50 ou 500 millions sterling; que ce capital soit dirigé avec économie ou prodigalité, cela ne regarde en rien le public. Sur des chemins de fer qui donnent 8 et 10 pour cent d'intérêt, on paie plus cher que sur d'autres qui ne rapportent que 3 et 4 pour cent. Bien plus, les directeurs de chemins de fer, qui ne paient rien à leurs actionnaires, sont obligés de demander des prix inférieurs à ceux des chemins qui donnent de bons revenus. Le chemin de Blackwall a coûté 320,600 livres par mille, et son tarif est de 1 denier et demi par mille pour les voyageurs de la première classe. Le chemin de Londres à Birmingham a coûté 55,060 par mille, et son tarif est de 3 deniers et demi (30 centimes et demi par mille — 95 centimes environ par lieue) par mille pour la même classe; cent pour cent de plus que pour l'autre. »

Nous renvoyons à un autre article la suite de notre analyse; contentons-nous de faire remarquer que nous commençons à avoir pour nous d'imposantes autorités en Angleterre, la *Revue d'Edimbourg*, M. Mac-Culloch, la commission ministérielle et le ministère, le ministère anglais lui-même, qui se demande s'il n'est pas convenable que le gouvernement construise les chemins de fer de l'Irlande.

Devons-nous dédaigner le mouvement qui s'opère dans l'opinion d'un pays où il est de principe que le gouvernement s'abstienne d'intervenir dans les grands travaux de l'industrie? Ne devons-nous pas profiter de la leçon de l'Angleterre, qui abandonne la méthode vicieuse d'exploitation que l'on s'apprête à nous faire adopter? Malheureusement le discours du trône semble indiquer que l'on veut continuer à tout sacrifier aux intérêts de la haute banque.

(1) Voir nos numéros du 11 et du 25 décembre.

(1) Dans un appendice à l'ouvrage dont nous présentons l'extrait, notre anonyme cite l'opinion du célèbre économiste écossais Mac-Culloch, qui est formellement d'avis qu'il y a des inconvénients énormes à donner l'exploitation des voies de fer à des compagnies particulières. Toutefois, pour ne pas faire double emploi des *autorités* que nous signalons, nous devons faire observer qu'il serait possible que M. Mac-Culloch fût l'auteur de l'article ci-dessus cité de la *Revue d'Edimbourg*; c'est ce que nous n'avons pu vérifier.

Réforme commerciale.

Parmi les journaux des départements qui, pendant le mois dernier, se sont occupés de la question de la réforme commerciale, nous devons signaler l'*Echo de la Loire*, le *Mémorial d'Aix*, et l'*Echo de la Charente*; ces trois journaux, comprenant qu'il ne suffit pas de faire la critique de notre système d'échanges, qu'il faut aussi donner les moyens de remédier au mal, ont proposé, dans ce but, des mesures dont l'application pourrait avoir de bons résultats. Le *Mémorial d'Aix* ne craint pas de devancer le temps, et d'ouvrir la voie aux utopies de l'avenir. Le programme qu'il présente et qu'il développe ne saurait être facilement accepté dans l'état actuel des esprits, mais il est bon que des écrivains courageux s'efforcent d'instruire l'opinion publique, et d'attirer au moins la discussion sur des projets qui ont besoin d'être médités à l'avance. Du reste, quelques parties de ce programme pourraient immédiatement être mises à exécution.

A ce moment un grand bruit lui fit tourner la tête du côté du village : c'était Julien qui, tête nue et les cheveux au vent, courbé sur son cheval sans selle ni bride, arrivait ventre à terre sous les murs en feu de la maison.

Le cheval effrayé, fumant des naseaux, se dressa sur les jarrets. Julien sauta par terre et vint au fermier, qui lui dit tranquillement avec un sourire :

— Ça brûle, oui, tout de même!

Faut pas me regarder comme ça, monsieur Julien; dans toute la bagarre il n'y a personne de mort. Les deux petites filles sont tranquilles, ni plus ni moins que des grives. Moi, je suis un peu roussi des pieds et de la tête; mais avant quinze jours il n'y paraîtra pas. Il faudra plus de temps pour rebâtir la maison.

— Personne de mort! répéta Julien joyeux et soulagé.

— Personne! repartit maître Claude, si ce n'est peut-être les rats de la maison. Fameux avantage, monsieur Julien! Les petites bêtes ne me couperont plus mon chanvre et ne grignoteront plus mes fromages.

Et un triste sourire erra sur les traits du fermier.

Julien l'aidait à se soulever et s'apprêtait à le conduire à la ferme, quand ils virent arriver, pâle, couvert de sueur, demi-nu, le malheureux Samuel Hivernau.

— Ma fille! ma fille! criait le pauvre vieillard avec une expression d'angoisse et de terreur; ma fille est morte! Vous avez laissé brûler mon enfant!

— Allons, allons, monsieur Samuel, repartit Claude en montrant ses mains meurtries, il paraît que, selon vous, Claude Briguet est un grand drôle qui laisse brûler les jeunesses. Que non, que non, père Hivernau! Je vous trouve plaisant tout de même : vous me voyez là tout gaillard comme un bedeau, et vous vous imaginez que nos petites sont flambées. Père Hivernau, père Hivernau, ça n'est pas bien. Claude Briguet a la poigne dure, la jambe solide et le cœur bon. Là-dessus, dites merci au bon Dieu, rattachez votre pantalon qui s'en va, et courez vite à la maison des écuries. Voyez-vous cette caverne, monsieur Samuel, ajouta le fermier d'une voix émue en tendant son bras vers les flammes, il y a là le lit de mon père, celui de ma femme, et le pain de mes enfants; mais pas un lambeau de chair humaine, je m'en vante.

Le vieux poète était sous le coup de trop réelles émotions pour s'épuiser en remercîments. Une joie inexprimable éclaira sa figure. Il joignit les mains en levant les yeux au ciel; puis rajustant sa houppelande, il partit comme une flèche, et prit le chemin des écuries.

Le bon vieillard retrouva son Adda enveloppée dans la capote d'une bergère, assise avec Sémiramis sur un humble lit de paille, entre la femme de Claude et toutes les voisines accourues du village.

— Tu n'as point de mal, n'est-ce pas, ma fille? répéta-t-il cinq ou six fois en tournant autour d'elle avec une joie d'enfant; tu n'as point de mal?

— Non, petit grand-père, répondit Adda, en essayant de le calmer. Mais courez vite chercher la carriole, et tâchez de nous emmener tout de suite.

Samuel n'eut pas plutôt rouvert la porte de la masure, qu'il aperçut son modeste équipage amené par quelques paysans. Les jeunes filles y montèrent avec toute la famille du fermier : Julien vint un moment se pencher à l'ouverture, et le vieux poète prenant les devants, la petite caravane se dirigea vers la maison aux toits bleus.

Le lendemain, dans la soirée, des foules de paysans accourus des autres villages, les sapeurs-pompiers de Vatan, quelques gendarmes et un juge-de-paix arrivaient au milieu des cours illuminées. Aux yeux des nouveaux-venus le spectacle était lamentable, les flammes s'étendaient encore impétueuses au-dessus des bâtiments rompus et ruinés. La maison du maître n'était plus qu'un foyer de braise et de lumière. Tous les visages effarés recevaient des teintes rougeâtres. Les casques de cuivre, les armes, les harnais étincelaient comme au soleil : les chevaux piaffaient effrayés dans la boue : et vingt paysans penchés au-dessus du puits, remplissaient les pompes déjà prêtes à manœuvrer.

— Pourquoi faire, hélas! pensa Julien Pâris, il n'y a plus rien à sauver!

Cependant tout le monde se réunit en conciliabule sous les écuries, seul bâtiment resté debout. Claude Briguet vint y prendre place auprès de Julien, et desserra le premier les dents en disant à haute voix :

— Qui a fait le coup?

Les uns parlèrent d'une imprudence, d'autres de la foudre. Julien avait son idée, mais il ne parlait pas encore.

Au milieu des raisonnements, des commentaires, le berger bossu fit entendre sa voix criarde, et prononça le premier le nom du braconnier Claude Pivert. Chacun le pressant de questions, il se mit à raconter son entrevue avec le braconnier dans l'intérieur de sa cabane.

Le petit bonhomme parla des colères du chasseur, de ses projets de vengeance, et tout d'une voix Claude Pivert fut désigné comme l'incendiaire.

Puis une vieille femme vint raconter comme quoi les jeunes filles avaient vu quelque chose dans les fougères; puis, au moment où la certitude agissait sur tout le monde, Samuel Hivernau, plus pâle encore, et les traits bouleversés, fendit les groupes et réclama le silence.

— Messieurs, dit-il avec une vive émotion, il n'y a plus à douter; le braconnier Pivert a fait le crime. Il ne s'agit plus que d'arrêter ce misérable. Cette nuit, en arrivant à ma maison, j'ai trouvé les portes ouvertes, la cour déserte et ma propre chambre forcée. Il y avait là quelques rouleaux d'or, un sac d'argent et, dans un coin, le fusil du braconnier, arme que nous lui avions enlevée après une tentative d'assassinat dont tout le monde a parlé. Pas un écu, pas un louis d'or n'a été touché. Seulement le fusil n'était plus là, et ma gibecière était vide. Pendant que nous courions au feu, le braconnier a sans doute envahi ma maison, repris son arme et volé ma poudre. Je vous dénonce donc une seconde fois Claude Pivert, comme incendiaire et comme assassin. Je ne suis venu qu'à présent, messieurs, pour vous informer de ces circonstances, car c'est tout d'abord aux hommes de justice que j'ai dû en faire part.

Maintenant, à vous jeunes gens, de battre le bois; à moi, vieux et faible, de retourner à ma demeure, d'y veiller sans relâche, de m'y faire tuer peut-être aux pieds de mon enfant, mais d'y rester jusqu'à l'heure où le coupable nous sera livré.

Julien se retourna vers les gendarmes, jeunes hommes de haute taille, à la figure énergique :

— Messieurs, leur dit-il, voulez-vous me suivre?

Le jeune homme, en laissant tomber ces paroles, avait un tel sentiment d'âpre colère, que sa proposition fut accueillie avec enthousiasme.

On résolut de veiller toute la nuit aux alentours de la forêt avant de commencer une battue générale. Tout le monde partit, et le nom de Claude Pivert circula de bouche en bouche accompagné d'imprécations.

A ce moment les pompes inondaient encore la bergerie. L'eau frémissait en bouillonnant sur les charpentes rompues et enflammées; de temps en temps les bergers arrachaient du feu quelques moutons aux trois quarts consumés, et les lançaient dans la cour. On éteignait des poutres, on enlevait les portes qui restaient debout, et les jets d'eau s'éparpillaient nombreux et pressés.

Les gendarmes enfourchèrent leurs montures, chargèrent leurs carabines, et se rangèrent autour de Julien Pâris, qui mettait la bride à son cheval.

Après avoir serré les mains du vieux Samuel, que la douleur navrait, Julien sauta vivement en selle, jeta un dernier coup-d'œil du côté de la maison du vieux poète, et partit au galop, suivi de quatre soldats.

Claude Briguet et Samuel sortirent pour voir la direction qu'ils allaient prendre.

En ce moment, les premiers rayons de la lune glissaient entre les arbres, éclairant à demi les grandes entrées de la forêt. Le vieux poète et le fermier suivirent des yeux la cavalcade. Les chevaux arpentaient au galop le sol humide, et la douce lumière les montrait blanchis, qui se perdaient sous les feuillages.

Puis Julien, toujours en avant, obliqua sur la gauche, et le groupe, un moment, s'arrêta comme attentif à tous les bruits de la soirée; puis, éperonnant leurs montures, et penchés sous les branches, ils s'enfoncèrent au milieu des fourrés.

— Pauvre Claude! murmura Samuel Hivernau, en serrant le bras du fermier; il a brûlé ta maison.

— Bah! reprit le Gaulois avec un sourire de plus en plus philosophique, la baraque était assurée, et les récoltes sont en plein champ. Faut pas se plaindre, monsieur Samuel; ça aurait pu nous arriver en septembre.

Une cinquantaine de paysans, armés de fusils, de faux, de fourches, d'épieux, de bâtons, emplissaient la cour; ils s'ébranlèrent tous ensemble, s'avancèrent vers le bois, et, sur les lisières, se séparèrent deux par deux pour surveiller les sorties.

Samuel Hivernau, son fusil sous le bras, et baissant la tête, reprit à grands pas le chemin de sa maison.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

qui déshonorent journellement tant d'expéditeurs : [illegible] ; que son action s'étende partout, qu'elle ne laisse passer aucun fait coupable impuni, et si le courage ne lui manque pas, avec l'aide de Dieu, les clameurs qui s'élèvent aujourd'hui de toutes parts ne seront plus que de l'histoire ancienne pour nos neveux.

» Un *président*, au chef-lieu de l'arrondissement, à Cognac (je dis Cognac, car l'arrondissement de Cognac a le plus à se plaindre), un *assesseur* dans chaque canton, voilà le personnel qui devrait former le *bureau permanent*; des *associés-correspondants* viendraient ensuite comme auxiliaires et comme *inquisiteurs-moraux* : une faible cotisation parerait facilement aux frais de registres et de correspondance. Les avis donnés à tous les négociants, une assemblée annuelle et un compte-rendu, voilà le fouet qui servirait à châtier ceux qui ne trouvent plus dans leur conscience un frein salutaire.

» Ici le gouvernement doit intervenir : qu'il permette sur place la communication des registres de la régie, qu'il oblige les destinataires à faire inscrire sur un registre *ad hoc*, au bureau dont ils dépendent, les acquits qui accompagnent les eaux-de-vie qu'ils reçoivent, afin que chacun puisse établir les *comptes de provenances et d'estimation* de chaque négociant, et surtout des *carotteurs*; alors, quelque soin qu'ils y apportent, il leur sera radicalement impossible de voiler leurs mélanges, et l'application de l'art. 423 du code pénal deviendra plus facile. »

Le correspondant de l'*Echo de la Charente* voudrait que la société viticole instituée dans la localité se chargeât d'organiser cette surveillance mutuelle, d'établir un bureau permanent et des correspondants zélés qui ne lui laisseraient rien ignorer « des faits » honteux qui déhonorent depuis trop long temps cette contrée. »

Bien que nous n'ayons pas grande confiance, nous l'avons déjà dit, dans le contrôle du commerce exercé par des commerçants, nous accueillons néanmoins avec plaisir des manifestations de cette nature, parce qu'elles prouvent que l'on commence à comprendre la nécessité de mettre un frein aux débordements du commerce anarchique.

Nous aimons mieux le remède que réclame l'*Echo de la Loire*. Ce journal reproduit dans ses numéros les statuts d'un comptoir communal qui ont été publiés par un autre de nos amis, M. Muiron, dans son ouvrage sur les *Procédés industriels*.

Le *Courrier belge* réclame aussi l'établissement de comptoirs communaux, et nous publierons nous-mêmes un travail sur ce sujet; car, dans l'état actuel des choses, cette institution est le remède, le plus efficace et le plus facilement applicable qu'on puisse opposer aux désordres du commerce.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* passe en revue la brochure de M. l'abbé Combalot, qui s'intitule missionnaire apostolique. Cette brochure est, à son avis, la plus violente de toutes celles qui ont été publiées contre l'Université. L'Église de France, dit cette feuille, a trop de ces langues immodérées qui effraient par la violence, qui irritent par l'injure, et qui, n'ayant pas l'esprit de l'Evangile, qu'a brisé en elles la véhémence des passions, compromettent la sainte cause qu'elles défendent.

—

La *Presse* revient sur les explications sommaires que le ministère a données dans les bureaux au sujet du droit de visite. Si l'*entente cordiale*, dit-elle, peut cesser d'être une illusion, il faut que l'Angleterre sache que ce sera seulement le jour où il ne restera plus de vestiges de ces conventions qui ont organisé à son profit l'espionnage et la tyrannie des mers.

La même feuille s'efforce de démontrer que le règlement de la chambre des députés est défectueux; qu'il est un obstacle à toute bonne distribution du travail législatif; que tous les députés consciencieux, divisés sur la question de la réforme électorale, devraient s'entendre sur la réforme du règlement; que l'opposition consacre un temps précieux à renouveler des propositions désespérées qui trouvent chaque année une majorité plus fermement prononcée contre elles, et qu'il n'est pas possible d'imaginer un mode de division du travail à l'aide duquel une grande assemblée, composée de 450 membres élus par 200,000 électeurs, puisse perdre plus de temps et l'employer moins bien.

—

Le *Constitutionnel* ne sait si l'adresse répètera les mot de *féconde activité* et de *prospérité croissante* que renferme le discours du trône. « L'optimisme du ministère n'est pas, dit-il, du goût de tout le monde, et les faits lui donnent de cruels démentis. Il ne faut pas se faire illusion sur la situation matérielle du pays; elle n'est pas telle que le dit le ministère, et, quand on l'examine de près, il y a lieu, non de se réjouir, mais de s'alarmer. C'est un concert de griefs et de lamentations : ni l'agriculture, ni le commerce, ni l'industrie ne sont dans une situation normale. »

—

Suivant le *Courrier français*, « notre position est si complètement paisible, qu'une crise prochaine est inévitable en vertu de la loi fatale de l'alternative. Il est du devoir de la chambre non pas de combattre et de tracasser la couronne, mais de lui faire écouter la voix du pays. La chambre n'a pas fait un acte suffisant d'indépendance en se prononçant contre la dotation; elle a tiré une épine du pied de M. Guizot, elle a obéi à ses électeurs, voilà tout ! Qu'elle passe à autre chose ! »

La commission de l'adresse de la chambre des députés a entendu aujourd'hui les ministres de l'intérieur, des travaux publics, de la justice, du commerce et de l'instruction publique. Sans sortir des limites générales, la discussion, qui a été consacrée presque exclusivement à la politique intérieure, a roulé principalement sur la pensée qui a dicté le premier paragraphe du discours de la couronne. Un membre de la commission aurait été jusqu'à donner à entendre qu'il était impossible de prendre au sérieux la phrase dans laquelle le ministère déclare que la condition sociale des classes laborieuses s'améliore et s'élève, quand on avant de procéder à ces améliorations, il se propose de promulguer, par ordonnance, la loi des municipalités, à-peu-près telle qu'elle a été votée et sanctionnée en 1840. L'on ne croit pas que la promulgation de cette loi occasionne, comme en 1840, des soulèvements dans les provinces. Cependant on paraît douter que le parti progressiste se résigne à renfermer strictement son opposition dans le cercle de la légalité. Le principal organe de ce parti, l'*Expectador*, laisse échapper cette menace : « Si le gouvernement manifeste des tendances arbitraires, s'il s'attaque à la constitution, ce palladium de nos libertés, alors nous n'hésiterons pas à jeter le cri de guerre et à nous élancer sur le terrain où l'ennemi nous aura provoqué. »

—

P. S. Nous recevons, par voie extraordinaire, le décret par lequel le gouvernement espagnol vient de promulguer la loi des ayuntamientos votée et sanctionnée en 1840. Voici le texte de ce décret tel que l'a publié la *Gazette de Madrid*, le 31 décembre :

Considérant les raisons puissantes que m'a exposées mon conseil des ministres touchant la nécessité d'organiser promptement l'administration du royaume, de manière à la mettre en harmonie avec la constitution, et les corporations municipales réclamant avec le plus d'urgence une réforme si désirée; considérant en outre que la loi du 14 juillet 1840, pour avoir été suspendue dans son exécution, n'a pas perdu sa vigueur, qu'elle renferme les éléments d'un bon gouvernement que requiert l'état du pays, avec quelques modifications, j'ai décrété ce qui suit :

Art. 1er. Sera mise immédiatement à exécution dans tout le royaume, la loi sur l'organisation et les attributions des ayuntamientos, sanctionnée à Barcelone le 14 juillet 1840, avec les modifications proposées par mon conseil des ministres, pour que la nomination des autorités municipales soit due entièrement à l'élection populaire.

Art. 2. Le gouvernement rendra compte aux cortès, dans leur première séance, de ma résolution royale et des bons résultats qu'elle aura eus pour le peuple.

Donné au palais, le 30 décembre 1843. LA REINE.

Voici maintenant les principaux articles de la loi en question :

Art. 2. Les ayuntamientos se composeront d'un alcade, d'un ou de plusieurs suppléants d'alcade, d'un nombre déterminé de regidores proportionné à la population, et d'un ou plusieurs procureurs-syndics.

Art. 3. Les charges d'ayuntamiento s sont gratuites, honorifiques et obligatoires.

Art. 6. Les charges d'alcade et de suppléants d'alcade dureront un an; celles de regidore et de procureur-syndic, deux ans. Les regidores seront renouvelés par moitié. Il en sera de même pour les villes qui auront plus d'un syndic. Les membres de l'ayuntamiento ne pourront être réélus qu'au bout d'un an après leur sortie.

Art. 9. Tous les membres d'ayuntamiento seront nommés d'après le mode d'élection directe.

Art. 10. Sont électeurs, tous les habitants de la ville ou du district municipal, âgés de plus de vingt-cinq ans, qui paient les plus fortes contributions, jusqu'au nombre de personnes déterminé par le tableau suivant.

(Suit le tableau, d'après lequel une localité de 1,000 habitants doit compter 180 électeurs, et une localité de 5,000 un peu plus de 400, ainsi de suite.)

D'après l'art. 15, sont admis au droit de vote, à l'âge de vingt-cinq ans, ce que nous appelons en France les capacitaires, tels que les médecins, avocats, etc., etc.

— Le duc de Rivas est définitivement nommé ambassadeur à Naples.

Faits divers.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. de Brunow a reçu l'ordre de son cabinet de signer le protocole concernant les affaires de la Grèce. C'est un évènement important, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, qui contribuera à rétablir l'accord entre les trois puissances protectrices. Toutefois, les instructions de l'ambassadeur restent les mêmes, et il devra, toutes les fois qu'une nouvelle mesure sera prise, en référer préalablement à son cabinet.

— On lit dans la *Gazette de Trèves*, sous la date de Berlin, le 28 décembre :

« La plus grande fabrique de cotonnades de toute l'Allemagne septentrionale, qui occupait plus de 800 ouvriers, vient de les renvoyer subitement et de suspendre ses travaux. Elle a d'immenses quantités fabriquées et ne peut les placer. Il faut absolument que la politique du Zollverein crée promptement des débouchés par-delà les mers. »

— Encore un fou de la reine en Angleterre. Celui-ci, conduit devant le magistrat, a soutenu être secrètement marié avec S. M., qu'il enlèverait prochainement au prince Albert. On a transféré à Westminster-Bridwels, ce malheureux, qui est fils d'un tailleur.

— C'est le 10 que la statue de Molière sera apportée de la fonderie et placée sur son piédestal de marbre, à la fontaine qu'on termine rue de Richelieu. Au-dessus de la clef de la niche, on avait placé l'inscription suivante, en lettres de bronze : A MOLIÈRE. Elle vient d'être changée. A l'inscription qui précède, on a substitué le millésime 1843; puis, sur le panneau de face du piédestal, on a gravé sur le marbre : A MOLIÈRE, *né à Paris le* 16 *janvier* 1622, *mort à Paris le* 17 *février* 1673. — *Souscription nationale.*

— Un journal du matin signale le fait suivant, d'après une lettre de Ham, du 2 :

« Le 30 décembre, le contrôleur de notre ville a fait examiner par M. Acar, pharmacien, plusieurs échantillons de tabac en poudre. L'un de ces échantillons contenait une quantité assez forte de marc de café. La débitante, interrogée sur cette falcification, avoua que depuis long-temps elle la pratiquait, sur le conseil d'un débitant de Paris, dont le bureau a la réputation de posséder un tabac de choix. Ainsi on trompe du même coup la régie et le consommateur. »

— On lit dans le *Times*, du 2 janvier :

« Le 1er janvier, 200 couvertures, une grande quantité de viande, de pain, de plum-pudding, de pommes de terre, de charbon et d'ale a été distribuée aux pauvres de Windsor, par la reine Victoria et le prince ces échantillons contenait une quantité assez forte de marc de café. La Albert. Il a été également distribué par la munificence royale, aux pauvres de Londres, 180 paires de couvertures, 772 livres de plum-pudding, 1,800 livres de bœuf, 1,000 livres de pain, 186 quintaux de charbon, [illegible] 1837, 425, 281; en 1838, 697, 576; en 1839, 843, 1265.

— Le nombre total des pièces jouées, pendant 1843, sur les théâtres de Paris, s'élève à 178, dont 3 à l'Opéra, 8 aux Français, 7 à l'Opéra-Comique, 27 à l'Odéon, 5 aux Italiens, 24 au Vaudeville, 24 aux Variétés, 24 au Gymnase, 21 au Palais-Royal, 9 à la Porte-Saint-Martin, 13 à la Gaîté, 9 à l'Ambigu-Comique, 4 au Cirque. Les auteurs seuls, ou en collaboration, sont au nombre de 178. Le nombre des compositeurs est de 13.

— Le nombre des personnes qui s'occupent à Londres de l'art de guérir est de 2,330, parmi lesquels on compte 320 médecins (*physicians*), 1,400 chirurgiens (*surgeons*), 10 pharmaciens, et 600 chimistes et droguistes exerçant à-la-fois la pharmacie et la médecine.

— Dans le dernier recensement chevalin fait en Angleterre, on a compté 2,116,195 têtes de chevaux. L'accroissement est de 9,000 têtes par an. 1,200,000 sont employés à l'agriculture; 600,000 sont des chevaux de luxe; le surplus est employé aux voitures publiques. En 1843, le nombre des chevaux sujets à la taxe a été de 1,327,409.

— Nous annonçons avec douleur que l'un de nos écrivains les plus éminents, le plus aimé de tous, pour la chaleur et la rare bienveillance de son âme, Charles Nodier est très dangereusement malade.

Nous faisons des vœux pour que les soins pieux dont M. Nodier est entouré écartent tout malheur et conservent au pays un homme dont l'existence est si précieuse.

— On lit dans l'*Auxiliaire breton*, du 2 :

« Un terrible accident a failli porter, avant-hier, le deuil dans la famille d'un de nos médecins les plus distingués, récemment affligé par la perte d'un de ses enfants. Son fils, qui avait reçu en cadeau un fort beau pistolet en chocolat, offrit à un de ses petits camarades de se battre.

» — Volontiers, répondit celui-ci; j'en vais chercher un chez moi.

» Et bientôt l'enfant revient armé d'un pistolet, se met en face de l'autre et tire. Mais cette fois l'arme était vraie, elle était chargée. Le coup part et emporte la coiffure du jeune P.... !

» On frémit quand on pense qu'un jouet d'étrennes a failli occasionner un si effroyable accident. »

— On lit dans le *Times :*

« Dans la nuit du 26 décembre, les habitants de Euston-Square furent réveillés par l'explosion d'un des principaux tuyaux de gaz de Seymour-Street. La terre qui couvrait le tuyau fut lancée dans l'air à plusieurs pieds de hauteur, avec de grandes flammes. Un tuyau qui servait à conduire l'eau à côté fut brisé, et quoiqu'il en sortit une assez grande quantité d'eau, elle ne suffit pas pour éteindre le feu. Plusieurs magasins de Seymour-Street et du voisinage se trouvèrent ainsi plongés dans l'obscurité, et pendant quelque temps la confusion qui s'en suivit fut très grande. On ne put réussir à éteindre le feu avec de l'eau. Plusieurs ouvriers alors se mirent à bêcher la terre tout autour, et à la jeter sur les flammes, et de cette manière ils parvinrent à la fin à les étouffer. »

— On annonce la mort de Marie Stella, cette femme mariée à un grand seigneur anglais, et qui, se disant la propre fille du duc d'Orléans, père du roi des Français, cherchait à contester à celui-ci ses titres de naissance. N'ayant pu faire admettre ses prétentions, elle occupait d'elle la publicité le plus qu'elle pouvait.

— M. Robinet recommencera, le 8 courant, à deux heures, à la mairie du 3e arrondissement, place des Petits-Pères, son cours sur l'industrie séricicole.

— Les Français donneront aujourd'hui, 6 janvier, *Bérénice* et *le Legs*.

— Pour laisser aux artistes du *Laird* le temps de se reposer, l'Odéon joue aujourd'hui *Iphigénie*, par les enfants Félix, *le Médecin de son honneur* et le drame d'*André Chénier*.

— Ce soir, à l'Opéra Comique, le *Déserteur* et *Mina*.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, *L'Homme blasé*, *une Idée de médecin*, *l'Humoriste*, *l'Anneau d'argent*.

— Le théâtre Comte vient d'inaugurer la nouvelle année par la *Fontaine Molière*, féerie en trois tableaux. Tous les personnages des ouvrages de Molière sont représentés par les jeunes élèves du passage Choiseul.

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ (1).

Enseignement de la philosophie dans l'Université. — Methode éclectique. — Système qui en resulte. — Comment il pourrait se compléter.

Sans interdire au clergé l'enseignement du grec et du latin, nous croyons qu'il peut remplir auprès de la jeunesse une mission plus belle. Ses antécédents, les maximes de charité qu'il professe, l'appellent à combler les lacunes que présente l'éducation populaire, l'éducation professionnelle; les travaux commencés par des ecclésiastiques pour satisfaire à ce besoin public, voilà le premier titre que le clergé doit faire valoir pour revendiquer le droit d'instruire.

Dans les classes inférieures, la rivalité du clergé et de l'Université présente un intérêt social. Dans la sphère de l'enseignement philosophique, la question devient religieuse.

S'il est essentiel de restreindre l'enseignement des langues mortes, nous ne faisons pas aussi bon marché de la philosophie. Elle doit être enseignée avec différents degrés de développement à toutes les parties de la population. Il importe de donner au jeune homme, avant de le rendre au monde, des notions sur l'âme et ses passions, sur Dieu, sur l'ensemble de la nature et de la société. Nous ajouterons que l'enseignement philosophique donné actuellement dans les établissements de l'Université, a peu de progrès à faire pour répondre aux besoins de notre époque. Cependant, nous croyons que, dans cette sphère encore, la liberté d'enseignement doit être organisée; l'application de ce grand principe y produirait des résultats salutaires; elle contribuerait à-la-fois au progrès de la science philosophique et à la conciliation des opinions religieuses qui divisent aujourd'hui la France.

La philosophie universitaire, souvent mise en cause dans ces derniers temps par les écrivains catholiques, nous paraît avoir été jugée sans être entendue. Disons d'abord en quoi elleconsiste.

(1) Voir les numéros des 14, 15, 16 novembre, 24, 25, 26 30 et 31 décembre.

[illegible] sensualisme.

Ses excès amènent une réaction ; de nouveaux philosophes dédaignant les phénomènes physiques, n'étudient chez l'homme que les phénomènes de la vie intérieure. Comme les premiers, ils constatent des faits pour lesquels ils se passionnent ; devenus exclusifs, ces *spiritualistes* nient l'influence de la matière sur la pensée, l'existence même de la matière; ne voient plus dans la nature que des apparences, et tombent dans un idéalisme absurde.

En suivant deux directions contraires, l'esprit humain s'est égaré : donc il doit se défier de lui-même, et le *scepticisme*, suivant une heureuse expression de M. Cousin, est « la première forme, la première » apparition du sens commun sur la scène de la philosophie. » Mais le scepticisme, après avoir justement critiqué les erreurs des écoles antérieures, finit par refuser complètement à l'homme la possibilité de rien savoir. « Ainsi le scepticisme aboutit lui-même au dogmatisme, et la né- » gation de toute philosophie se résout dans une prétention philosophi- » que qui elle-même est un système de philosophie tout aussi exclusif » et extravagant, et même plus exclusif et plus extravagant qu'aucun » autre (1). »

Lassé de vivre sans certitude et sans croyance, mais n'osant plus, après ses déceptions, recourir aux méthodes purement humaines du sensualisme et du spiritualisme, l'esprit humain ne renonce au scepticisme qu'en renonçant à sa raison elle-même; il demande la vérité à l'inspiration supérieure et presque surnaturelle, à Dieu même; méprisant les actes extérieurs et jusqu'à la réflexion, il vit absorbé dans la contemplation, dans l'extase, et toujours il attend qu'un rayon d'en haut l'illumine. Cette méthode est celle du *mysticisme*.

Le sensualisme, le spiritualisme, le scepticisme ou la critique, le mysticisme lui-même, tous utiles dans une certaine proportion, sont devenus exclusifs, et dès-lors sont arrivés à l'absurde. Cependant, l'esprit humain veut savoir. Dissuadé de toute affirmation exclusive par les tristes expériences qu'il a faites, il entre à la fin de chaque période historique dans les voies de l'*éclectisme*. Cette méthode, dont le nom signifie choix, consiste à prendre dans chaque doctrine le côté vrai qu'elle recèle, et qui est habituellement le côté affirmatif, en laissant de côté l'erreur, qui est l'exagération, la négation de la vérité contenue dans les autres systèmes. L'école éclectique apparaît pour clore chaque phase dans l'histoire de l'esprit humain; toujours plus riche et plus puissante à mesure que la civilisation grandit, que toutes les sciences font des progrès, elle finira par absorber toutes les écoles, par élever, avec des pierres empruntées à toutes, le temple définitif de la vérité.

Voilà quelle est la méthode de M. Cousin, voilà comment il puise, dans l'observation du moi complétée par l'histoire de la philosophie, toutes ses notions sur l'âme, son origine et son avenir.

Cette méthode renferme de salutaires tendances. Tous les systèmes scientifiques, aussi bien que les partis politiques, renferment un élément respectable et ne doivent pas s'exclure, mais se combiner; nous croyons qu'on adhérera sans peine à cette pensée par laquelle M. Cousin terminait une de ses leçons :

« Il n'appartient à aucun système, quel qu'il soit, de servir exclusive- » ment la civilisation, et ce que je veux seulement que vous tiriez de ces » paroles et de toutes mes leçons, c'est le dédain et le dégoût de tout fa- » natisme dans la philosophie comme ailleurs, l'habitude de la tolérance » et même du respect pour tous les systèmes, tous enfants légitimes de » l'esprit humain et de la liberté humaine. »

Cette méthode, cependant, ne pouvait acquérir de droits sérieux à l'estime publique que par ses résultats; il fallait qu'elle aboutît à un dogmatisme, il fallait que le philosophe éclectique conçût un plan nouveau, original, d'après lequel il mît en œuvre les matériaux empruntés à toutes les doctrines. Il fallait que cette longue revue des écoles philosophiques eût une conclusion. La méthode éclectique ne pouvait être

(1) M. Cousin, *Histoire de la philosophie*, t. I, p. 158.

ments de Port-Royal une logique parfaitement simple, claire et conforme aux procédés mathématiques. Après l'art de diriger les facultés intellectuelles vient celui de régler autant que possible les affections, la *morale* en un mot. Il serait injuste de croire que la philosophie universitaire, reproduisant les banalités des rhéteurs justement décriés sous le nom de *moralistes*, montre à l'homme, dans ses penchants, des imperfections, des ennemis à réprimer, comprimer, supprimer.

La morale qui se déduit de la psychologie universitaire, c'est que la passion est un mobile précieux, mais qui doit être subordonné à l'harmonie générale de l'âme individuelle, comme l'individu doit accepter pour règle l'harmonie générale de la société. Le penchant, utile en lui-même, ne pèche que par excès ou par défaut : alors seulement il devient vice. La confiance en soi-même est bonne; exagérée, elle s'appelle orgueil; trop restreinte, timidité fatale; ainsi l'amour salutaire des richesses est placé entre deux écueils : l'avarice et la prodigalité; l'instinct de défense entre la timidité et la lâcheté. Jusqu'ici, l'Université n'enseigne rien qui ne soit utile; le clergé catholique n'a pas le droit d'attaquer un enseignement qui ne touche pas à la foi et auquel le catéchisme ne supplée pas.

La dernière branche de l'enseignement philosophique, la *théodicée*, a pour objet d'établir l'existence de Dieu, de définir ses attributs, d'interroger la nature sur le sort ultérieur de nos âmes. Ce sujet est rempli par des généralités qui ne vont pas au fond des choses, mais qui confirment, loin de les affaiblir dans l'esprit des disciples, la croyance en Dieu, l'espoir d'une autre vie, et tous les grands principes du christianisme.

Cet enseignement, à coup sûr, pourrait s'élargir; la méthode éclectique a raison de prendre pour point de départ la nature morale de l'homme, c'est là un type que nous pouvons observer avec certitude, que le Créateur a fait immuable, et sur lequel la science sociale doit modeler toutes ses théories. Mais, au lieu de compléter la connaissance de l'homme par la seule investigation des systèmes philosophiques oubliés, il faudrait se rallier aux sciences physiques, s'instruire par le tableau de la nature entière, y chercher des analogies; on comprendrait alors que si Dieu a donné à l'homme ses passions comme des mobiles qui le conduisent, par le désir du bonheur, à sa destinée véritable, il en est de même à tous les étages de la création, que partout la contrainte est exceptionnelle et contradictoire, qu'une même loi régit les astres, les animaux, les plantes, l'homme, les sociétés, et que cette loi est *l'attraction universelle*.

Déjà les mots d'*attrait*, *attrayant*, appliqués aux faits moraux, nous prouvent que la langue pressent, dans le système de la nature, une analogie universelle. L'attraction, simple et réduite presque entièrement à la pesanteur dans le minéral, s'enrichit et se complique à mesure qu'on s'élève dans la chaîne des êtres. La diversité des attraits auxquels l'homme peut céder, et dont les uns le sollicitent à des satisfactions personnelles, dont les autres le portent à servir l'humanité, cette diversité d'attraits qui doivent être mis en harmonie par une société supérieure à la nôtre, constitue la liberté et la dignité de l'être humain.

La philosophie universitaire n'est pas éloignée d'admettre l'universalité du principe attractif. Cette donnée fut acceptée à-peu-près complètement par le professeur Jouffroy. Un pareil point de départ serait large, puissant, riche en développements variés, et vivifierait tout l'enseignement philosophique. Parvenu à la morale, le professeur devrait montrer que si l'impulsion naturelle est salutaire, providentielle, il doit exister des moyens plus sûrs que l'effort de l'homme sur lui-même pour la maintenir en de justes bornes et l'appliquer à son but légitime; que Dieu, s'il nous a donné nos penchants comme des stimulants utiles, a dû concevoir une forme sociale où ces mobiles fonctionneraient sans contrainte et produiraient l'ordre par la liberté. Le défaut d'accord des intérêts individuels avec l'intérêt collectif ne saurait être détruit par l'*association* ? Ne saurait-on prévenir chez l'individu, soit les lacunes, soit les prédominances passionnelles, en lui offrant une succession va-

[illegible] la liquidation [illegible]

Les actions de la Banque ont un peu [illegible] à fait beaucoup monter les portugais.

Au comptant : Autriche, 392-50. — Banque belge, 705, 700. — Passive, 5 1/4. — Hollande, 55 1/4. — Obl. Grand'Combe, 1,102-50. — Jouissance 4 canaux, 138-75. — Gaz français, 3,500.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	124 40	124 55	124 40	124 55	124 35
— fin cour. . .	124 65	124 65	124 50	124 65	124 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 75	82 75	82 60	82 65	82 80
— fin cour. . .	82 70	82 85	82 65	82 85	82 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 50	109 35	H. » 10
4 0/0	105 »	» »	» »
O. de la Ville .	1397 50	1400 »	H. 10 »
Banque de Fr. .	3205 »	3210 »	H. 7 50
C. Laf. de 5000.	5070 »	» »	» »
— de 1000.	1100 »	» »	B. 5 »
Caisse Hypoth. .	765 »	» »	H. 2 50
Quatre Canaux.	1272 50	1275 »	H. 5 »
Chemins de Fer.			
St-Germain . .	» »	» »	» »
Vers. R. Dr. .	310 »	312 50	» »
dº R. G. . .	182 50	185 »	» »
Orléans	847 50	845 »	B. 10 »
Strasb. à Bâle.	213 75	213 75	» »
Rouen.	837 50	830 »	B. 10 »
Havre.	662 50	662 50	B. 5 »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	108 3/8	108 1/4	» »
— Portugais. .	44 1/2	44 7/8	H. 5/8 »
Esp. D. active.	30 »	» »	H. 1/4 »
5 0/0 Naples. .	106 75	» »	B. » 25
— Romain. .	104 1/2	» »	» »
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	» »
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82, 85, 75.
Après, 82, 85, 87 1/2.

—

Bons du Trésor.
3 0/0 à 10 mois.

—

Fin courant, »
— » »
— 182 50, 185.
— 850, 842 50, 852 50.
— 215.
— 840, 835, 840.
— 660, 662 50, 665, 662 50.

Londres, 3 janvier.
Consol. 97 1/8.
Esp. actif. 30 1/8.
Portugais. 44.
Mexicains. 32 3/8.
5 0/0 Hollandais, 100 1/8.
2 1/2 0/0 id. 54 1/4.
Orléans. 33 7/8.

Spectacles du 6 janvier.

» h. » | » OPÉRA. —
8 h. » | » THÉATRE-FRANÇAIS. — Bérénice. Le Legs.
» h. » | » ITALIENS. — Don Pasquale (42e représ.)
» h. » | » ODÉON. — Iphigénie. Médecin. André Chénier.
» h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Le Déserteur.
» h. » | » VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Une Idée. L'Humoriste. L'Anneau.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Mathias. Chansonnette. Comète. Petits Mystères.
» h. » | » PALAIS-ROYAL. — La Cour. Invasion. Carabas. Lænsberg. Dangeville.
7 h. » | » GYMNASE. — L'Italien. Angélique. Cadet. Daniel.
» h. » | » PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
» h. » | » AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
6 h. » | » CIRQUE. —
» h. » | » COMTE. — Un Paysan. Tout miel. Les Demoiselles. Molière.

BULLETIN AGRICOLE.

Produits végétaux.

Cours des céréales. — ROYE, 2 janvier. — Blé de choix, 18-50 à 19; deuxième qualité, 18 à 18-25; troisième, 17 à 17-75.

CAEN, 2 janvier. — Froment, première qualité, 23 à 24 fr.; deuxième, 21-50 à 22-50; troisième, 20 à 21; inférieure, 18 à 19-50. Seigle, 12 à 13. Orge, 11-50 à 12. Avoine, 9-50 à 10-50. Sarrazin, 12 à 12-50.

BAYONNE, 1er janvier. — Froment du pays, 22 à 22-50; id. de Bretagne, 21-50 à 21-75. Seigle du pays, 14 à 14-50. Seigle étranger, 12 à 13. Orge, 10 à 10-50. Avoine, 8-25 à 8-50. Maïs blanc, 11-50 à 12. Id. roux, 11-50 à 12.

TROYES. — Froment, première qualité, 20-50; deuxième, 15 fr. Méteil, 10 à 13-75. Seigle, 9 à 11-50. Orge, 7 à 12. Avoine, 5-25 à 7. Sarrazin, 6-25 à 8.

PRIVAS (Ardèche), 30 décembre. — Froment, première qualité, 26-25; deuxième, 25-50; troisième, 23-75. Seigle, 17. Orge, 16-25.

CLERMONT (Hérault). — Froment, première qualité, 26-50; deuxième, 24-50; troisième, 22. Avoine, 10. Taxe du pain, première qualité, 40 c.; deuxième, 34; troisième, 30.

MARSEILLE. — Taxe du pain pour la ville, première qual., 42 c. 1/2; deuxième, 32 1/2. Pour la banlieue, première qualité, 40 centimes; deuxième, 30.

Cours des huiles. — PARIS, 5 janvier. — Huile de colza disponible, 87 fr. l'hect. Courant du mois, 87-50. Février, mars et avril, 88 à 88-50. 4 derniers mois, 90 à 91.

LILLE, 2 janvier. — Huile de colza, 80 fr. Lin, 73 à 73-50. Chanvre, 77-50. Huile épurée, 86 fr. l'hectol.

CAEN, 2 janvier. — Huile de colza, 89 fr. les 100 kilog. Caméline, 85. Lin, 85. Chanvre, 81 fr.

BORDEAUX, 2 janvier. — Huiles d'œillette surfines, 58 à 59; id. fines, 56 à 57. Colza, 56 à 57. Lin, 45 à 46. Huiles d'olives surfines, 115 à 116; fines, 110 à 112, mi-fines, 98 à 100; communes supérieures, 88 à 90; communes ordinaires, 82 à 84; id. à fabriques, 73.

Châtaignes. — PRIVAS, 30 décembre. — 5 fr. l'hectol.

Cours des spiritueux. — PARIS, 5 janvier. — 3/6 disponible et courant du mois, 92. Février, 93 à 94. Mars et avril, 94 à 95. 4 mois d'été, 96. 4 derniers mois, 98.

BAYONNE, 1er janvier. — 3/6, 92-50 à 93. Eau-de-vie, 62-50 à 63; id., 22 degrés, 70 à 70-50. Vin de Jurançon blanc, 33-32 à 33-66 l'hectol. Béarn., 30 à 33-33. Tursan, 26-66 à 30. Chalosse, 26-66 à 30. Piquepont, 18-33 à 20. Modirant rouge, 1843, 30 à 33-33.

Graines oléagineuses. — CAEN, 2 janvier. — Colza, 25 fr. l'hectol. Caméline, 20. Lin, 21-50. Chanvre, 12.

LILLE, 3 janvier. — Colza, 21 à 25. OEillette, 20. Caméline, 17 à 21. Lin, 18 à 22. Chanvre, 9 à 14.

NANTES, 2 janvier. — *Le Masséna* apporte 97 mille kilogr. d'arachide; c'est la plus forte partie qui ait encore été importée sur notre place. On en demande 30 fr. l'hectolitre; 4,000 kilog. décortiqués ont été vendus à une fabrique; prix inconnus.

Amandes en coque. — BORDEAUX, 2 janvier. 63 à 65 fr. les 50 kilog. Les amandes de 1843 ne sont pas commerçables seules, tant leur qualité est inférieure; il n'y a dans le commerce que celles de 1842. Les cours ne seront définitifs qu'en février, après la floraison des amandiers.

—

Produits animaux.

PARIS. — Halle aux veaux, 5 janvier. — Vaches grasses amenées, 196. Vendues, 106. Première qualité, 1-28; deuxième, 1-10; troisième, 92 c. le kilog. sur pied.

Vente facile; marché très fort.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 2 janvier. — Marché aux veaux. Amenés, 145. Tous vendus, sans renvoi. Première qualité, 1-20; deuxième, 1 fr. le kilog. sur pied.

Vaches grasses amenées, 70. Toutes vendues, sans renvoi. Première qualité, 1 fr.; deuxième, 90 c. le kilog. sur pied.

Taureaux amenés, 7. Vendus 90 c. le kilog. sur pied.

89 vaches laitières vendues à des prix inconnus.

4 janvier. Marché aux porcs. Amenés, 1,121. Vendus, 900; renvoi, 221. Première qualité, 1-10; deuxième, 1 fr. le kilog. sur pied. Marché très animé.

5 janvier. — Marché aux veaux. Amenés, 475, tous vendus, sans renvoi. Première qualité, 1 fr. 30 c.; deuxième, 1 fr. 20 c.

CLERMONT (Hérault), 27 décembre. — Bœufs vendus, 287. Moutons, 5,100, 46 c. le kilog. Porcs, 552, 82 c. le kilog.

Soies. — ROMANS, 29 décembre. — Soies courantes du pays, 50 fr. le kilog. Soies de Peyruis, 62 fr. Marché très animé; affaires nombreuses; hausse prononcée.

A AUBENAS et à JOYEUSE, même activité dans la vente des soies. Soies courantes, 57 à 58 fr. le kil. Soies du pays, 59-50 à 60. Soies de Joyeuse, 61, 62 et 64 fr. le kil.

AVIGNON. — Prix en hausse; transactions très actives.

LYON. — Même reprise des affaires depuis le 26 décembre.

MARSEILLE. — Beaucoup d'affaires dans les soies étrangères, mais peu de variations dans les prix.

Oies et canards. Il s'est vendu à Agen, d'après le *Mémorial agénois*, du 15 novembre au 1er janvier, 5,882 oies grasses et 1,694 canards gras. Ces animaux pesaient ensemble 48,797 kil.; les foies seuls pesaient 2,341 kil. Ils ont donné 24,398 kil. de graisse; leur valeur en argent a été de 60,996 fr. 25 c. Il eût été curieux de mettre en regard ce qu'il en a coûté pour leur donner cette valeur de près de 1-25 le kil.

Erratum. — Une négligence typographique s'est glissée hier dans le titre du tableau du prix des bestiaux sur pied. Les chiffres sont réellement ceux du marché de Poissy d'hier jeudi 4, que nous reproduisons avec le titre rectifié. Nous donnons ces cours et ceux du marché de Sceaux, le jour même de ces marchés.

Marché de POISSY du 4 janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs . .	1,811	1,751	60	1 44	1 »	» 86
Vaches . .	48	46	»	1 08	» 94	» 80
Veaux. . .	669	669	»	1 54	1 24	1 14
Moutons .	6,937	6,682	255	1 38	1 18	» 96

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Affaire de Diégo-Souarez.

Nous avons été bien inspirés en renvoyant au lendemain notre querelle avec le *Constitutionnel*. Ce journal, qui, hier, semblait faire bon marché des droits de la France sur l'île Malegache (Madagascar), et ne trouvait pas de paroles pour protester contre l'acte attribué au gouvernement anglais, s'émeut aujourd'hui, et exprime en termes assez justes l'intérêt que notre pays aurait à faire des établissements à Malégache.

La *Quotidienne*, le *Courrier français* font entendre, ce matin, de vives protestations. Nous espérons que toute la presse sérieuse et libre sera unanime pour défendre les droits menacés du pays.

Nous voulons espérer encore que le bruit répandu de la prise de Diégo-Souarez ne se confirmera pas.

La question malegache mérite de fixer sans retard l'attention publique; l'opinion émise par le *Globe*, organe de la politique de M. Guizot, nous indique quelle serait l'attitude du ministère, si la nouvelle déplorable se confirmait. Il importe donc de bien déterminer l'état de la question, afin que chacun soit en mesure d'agir pour la conservation des droits de la France.

Nous avons exposé, dans nos précédents numéros (1), par quels actes successifs le gouvernement français, depuis 1642, avait acquis les droits de premier occupant et prouvé sa volonté de donner suite à son occupation.

Le *Constitutionnel* disait hier :

« Malheureusement il est difficile d'établir incontestablement ses droits sur un pays incivilisé autrement que par la possession même. Des traités passés avec des chefs indigènes, qui vendent et revendent leur territoire au premier venu pour un fusil ou une couverture, sont un excellent titre de propriété, quand la conquête est un fait accompli. D'ailleurs, notre gouvernement lui-même vient d'ajouter un nouvel argument à ceux que nos adversaires peuvent nous opposer. En occupant les deux petites îles de Mayotte et de Nosse-Bé, sur la côte nord-ouest de Madagascar, il semble avoir reconnu que l'occupation et la colonisation de la grande île elle-même est une entreprise au-dessus de ses forces. »

Le désir qu'éprouve le *Constitutionnel* de trouver le ministère en faute lui fait faire de faux raisonnements. L'occupation des îles qui commandent une terre voisine, bien loin d'être un indice d'abandon de cette terre, est, au contraire, une mesure préparatoire à la conquête. Telles ont été, en effet, les vues qui ont guidé l'administration de l'île Bourbon, et ces vues étaient partagées par le gouvernement de France lui-même, comme il résulte très clairement des déclarations faites à la tribune de la chambre des députés par M. le ministre de la marine et par M. le directeur des colonies.

Ces déclarations sont de la plus haute importance. Elles suffisent à elles seules pour éclairer et résoudre le débat engagé dans la presse à propos de l'affaire de Diégo-Souarez.

Voici les opinions produites l'année dernière à la chambre des députés, dans la séance du 30 mars. Nous copions textuellement le *Moniteur* :

(1) Voir nos numéros des 2 et 5 janvier.

... s'y réfugient, et, je le répète, nous demandons protection (contre les Houvas, nos ennemis). *Ils peuvent nous aider un jour à soutenir nos droits sur Madagascar.* »

Et plus loin :

« M. le rapporteur me demande quels sont les projets du gouvernement sur l'île de Madagascar? Messieurs, *nos projets ne sont pas incertains, nos droits ne sont pas contestés.* Il y a eu, à plusieurs époques, des tentatives faites par la France sur Madagascar; elles ont toujours réussi, du moins sous le rapport de l'honneur des armes; mais nous n'avons pu nous établir dans l'île : nous en avons été empêchés par des populations mauvaises qui nous sont très hostiles. *Cela ne tient pas à des considérations politiques : toutes les puissances de l'Europe reconnaissent nos droits; ils ne sont pas contestés, je le répète.* Je ne puis faire ici un plan de campagne sur Madagascar; *mais la chambre conçoit qu'il importait à la France d'occuper un point voisin de l'île et qui domine le pays.* »

Déclaration de M. Galos, directeur des colonies.

« Ainsi que l'a dit M. le ministre de la marine, *nous avons des droits incontestables sur Madagascar*; nous ne les exerçons pas; mais serait-il dans la pensée de quelqu'un de les laisser périmer, *de laisser la possibilité à une autre puissance maritime de s'emparer de Madagascar*, de laisser en quelque sorte prescrire pour la France des droits qu'on ne saurait légitimement lui disputer ? Je ne le pense pas. (Bien! très bien!)

» Il était donc nécessaire pour notre politique d'avoir un point qui permît à la France, quand elle le jugera convenable à l'intérêt de son commerce ou à ses intérêts généraux, de faire usage de ses droits; il lui était nécessaire, dis-je, d'être en position de les faire valoir, *comme aussi de s'opposer à toute tentative d'envahissement de la part des puissances jalouses sur Madagascar.*

» Voilà dans quel espoir, dans quelles vues d'avenir le gouvernement a pensé que l'établissement de Nosse-Bé, même sous le rapport politique, était avantageux au pays. (Très bien.) »

Tel était le langage du ministre de la marine et du haut fonctionnaire qui dirige les affaires coloniales. M. Guizot, dans la séance du lendemain, 31 mars, dit « *qu'au fond il était parfaitement d'accord avec M. le ministre de la marine,* » et il n'ajoute pas un seul mot pour contredire les déclarations catégoriques que l'on vient de lire.

En présence de cette déclaration de M. le ministre des affaires étrangères, nous nous refusons encore à considérer l'opinion exprimée par le *Globe* comme l'indice de la prochaine conversion de ses patrons à une politique moins nationale. Le gouvernement anglais a obtenu, depuis deux ou trois ans, du cabinet du 29 octobre, assez de concessions pour se montrer désormais modéré dans ses exigences. L'occupation et la colonisation de Madagascar touchent à la plus importante de toutes les questions d'avenir commercial pour la France. Le pays et les chambres doivent s'unir et faire entendre leur voix pour maintenir le droit exclusif de la France sur cette terre fertile qui commande la voie du commerce de l'Afrique et de l'Inde-Orientale. Et c'est déjà beaucoup trop, ce nous semble, pour l'honneur du gouvernement actuel, qu'on ait pu le soupçonner de vouloir se dessaisir de ses droits. Nous attendons des journaux officiels une réponse caté-

... suffisante.

Les économistes des *Débats* connaissent trop bien la statistique pour invoquer les chiffres et les faits : aussi ont-ils éludé la question. Ils ont trouvé plus adroit de dire que l'état actuel de notre société était le résultat nécessaire de la liberté conquise en 89 et reconquise en 1830, et qu'on ne pouvait critiquer cet état de choses sans renier, par cela même, les principes de nos deux révolutions. Puis ils ont fait un dithyrambe sur les bienfaits de l'ordre et de la paix, et ils ont ajouté : « Pour révoquer en doute la prospérité de la France, il faut être anarchiste ou *socialiste*, il faut être l'ennemi du ministère et l'ennemi de notre dynastie; il faut ne pas aimer la liberté. »

Il y a certes, nous le croyons, parmi les rédacteurs du *Journal des Débats*, des hommes qui n'auraient jamais écrit ces mots, des hommes qui, tout aussi bien que nous, ont dû se trouver blessés de ce langage étrange.

Nous répondrons au *Journal des Débats* que nous ne saurions prendre pour nous les injures qu'il adresse aux socialistes. Loin de renier 89 et 1830, nous qui sommes socialistes, nous demandons qu'on continue 89 et 1830; nous demandons, non pas seulement que l'on reconnaisse, mais encore qu'on réalise la liberté, qu'on assure à toujours l'ordre et la paix.

En 1840 et 1841, ce n'est pas nous qui poussions à la guerre. Quand le *Journal des Débats* embouchait la trompette, battait au tambour et entonnait la *Marseillaise*, nous réclamions, nous, le maintien de la paix, et nous indiquions les moyens de la rendre honorable et féconde.

Vous savez bien, Messieurs, que nous voulons la liberté autant que vous, plus que vous, car nous la réclamons pour tous, sans exception; et comme nous ne nous contentons pas du mot, nous voulons la chose, nous voulons la liberté organisée.

Vous savez bien que nous sommes partisans sincères et dévoués de l'ordre. — Mais nous entendons l'ordre autrement que vous. Ce que vous appelez ordre, nous l'appelons, nous, désordre légal; ce que vous appelez la paix, c'est, pour nous, la guerre civile, la lutte acharnée de tous les intérêts.

Pour vous, l'ordre c'est l'obéissance aux lois telles quelles; c'est le respect envers les gendarmes et les sergents de ville; c'est enfin l'absence du bruit et du tapage; c'est, en un mot, l'ordre dans la rue. — Pour nous, l'ordre ne représente point une idée purement négative ou purement matérielle, c'est tout autre chose.

Au milieu du calme apparent, de la tranquillité factice, nous voyons partout le désordre et la guerre : le désordre et la guerre dans la production; le désordre et la piraterie dans le commerce; le désordre et l'injustice dans la répartition des produits. Partout nous voyons des intérêts aux prises, des partis face à face, dans l'atelier, dans la commune, dans la société, dans l'État et jusque dans le gouvernement : nulle part, l'ordre, l'unité de vues et d'efforts, la direction intelligente, l'accord et l'harmonie. L'anarchie a tout envahi, jusqu'au pouvoir lui-même. Les intérêts luttent dans les chambres, ils luttent dans le conseil des ministres.

Partout le désordre et l'anarchie : anarchie religieuse, anarchie morale, anarchie politique, anarchie économique et industrielle, anarchie sociale, enfin anarchie universelle ?

En ce sens, notre gouvernement est bien un véritable gouvernement représentatif, car il représente admirablement le désordre général, le chaos, la désorganisation en toutes choses. Voyez plutôt et jugez !

Et vous nous appelez anarchistes, nous qui signalons tous les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE TROISIÈME.

XII.

LA CHASSE AU LOUP.

Le vieux poète ne s'était pas trompé. Dans la première nuit, dès que les premiers paysans étaient apparus aux alentours de la ferme enflammée, le braconnier s'était dirigé vers le village.

Là, il avait long-temps épié les sorties; et dès que Samuel et Julien eurent disparu haletants dans les sentiers, il s'avança résolûment du côté de leur maison. Tout le monde, en ce moment, s'acheminait vers la ferme; Claude Pivert demeura seul avec le violent désir d'entrer chez le vieux poète, et d'y reprendre son fusil.

Vingt minutes plus tard, le braconnier s'enfuyait silencieux derrière les masures, et se dirigeait vers le bois. Passant à quelques cents pas de la ferme, et recevant sur ses haillons un rouge reflet de l'incendie, il se prit à sourire, et s'appuyant le dos au tronc d'un chêne, les bras appuyés sur le canon de son fusil, il contempla.

Certes, au fond de ces natures incultes et sauvages, dans ces cœurs saturés d'un sang chaud et primitif, il est de ces mystères profonds que l'esprit d'un homme de pensée est inhabile à percer. Mais quels curieux désirs viennent chatouiller nos idées en face d'une de ces têtes sombres où sommeille l'intérêt des plus fortes passions ! En n'observant que l'homme civilisé, nous analysons les teintes, les nuances, les restes de la vigueur humaine. A sonder l'homme presque sauvage, enfoui et comprimé, nous assistons à ces sourdes colères, à ces volcaniques émanations qui font les grands crimes et les grandes vertus.

Distinction magnifique, gradation sublime de l'animal sauvage à l'homme sorti des mains du créateur. L'animal n'a d'énergie que pour tuer et détruire ; chez l'homme, au contraire, auprès des grands crimes, de grandes colères, peuvent germer de grands amours, de beaux dévouements.

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er 4, 5 et 6 janvier 1844.

Quiconque en ce moment eût contemplé Claude Pivert aurait eu pitié de ce malheureux. A cette heure d'effusion intime et solitaire, un enfant l'eût désarmé et l'eût conduit à l'échafaud.

Sur cette figure rougie aux lueurs des flammes qui bourdonnaient comme un orage éloigné, il y avait de la douleur, du regret, du désespoir.

Sa tête s'était penchée sur ses bras, ses yeux étaient fixes et hagards, et dans les rides de ses joues il y avait des pleurs. Ses lèvres entr'ouvertes avaient une expression d'indéfinissable tristesse; une horreur convulsive agitait les muscles de son visage, et le tremblement de ses membres imprimait à sa tête une agitation fiévreuse. Claude Pivert en ce moment aux enfants eût fait peur, aux hommes pitié.

— Pauvre petite! murmura le chasseur en se laissant tomber par terre.

Oh! alors la crise éclata : les sanglots soulevèrent cette poitrine velue, les muscles de sa face se raidirent; les veines de son front se gonflèrent, et ses cris étouffés se mêlèrent au bruissement lointain de l'incendie.

— Pauvre petite! répétait-il en s'arrachant les cheveux. Pauvre petite !

Mais quand les flammes commencèrent à s'affaisser entre les murs, quand le vent bruit de nouveau dans les feuilles, quand les nuages au ciel commencèrent à perdre leurs teintes sinistres et rougeâtres, Claude Pivert se releva, secoua la tête avec un dernier sanglot étouffé, et ramassa son fusil. A ce moment le jour commençait à poindre dans les clairières; dans le lointain il vit distinctement des hommes qui arrivaient à la ferme de plusieurs côtés.

Il eut un moment l'idée de s'avancer vers eux et de se livrer à des juges; mais une autre pensée sembla lui passer par la tête.

— Je veux être à son enterrement ! dit-il tout haut, en rejetant son fusil sur son épaule, et il s'avança dans le bois.

Toute la journée suivante il vagua sans but, et vers le soir il se rapprocha du village.

C'est alors que Julien Pâris et les quatre cavaliers s'avançaient à toute bride. Après avoir fait leur demi-tour, ils se séparèrent en trois groupes : de chaque côté, deux des gendarmes prirent des sentiers opposés. Julien seul, avec un fusil à sa selle, un cor de chasse et des pistolets d'arçon, devait courir en avant. Une ardeur impétueuse emportait ce beau jeune homme, âpre à tous les dangers comme aux amitiés qui tenaient à son cœur. Il bondissait sous les clairières, imprimant à son cheval ses ardeurs impétueuses. Écartant les branches, froissant les feuilles au passage, il passait sans rien craindre, suivait les chemins, les contournait, rentrait dans le bois, en sortait encore, et y rentrait attentif à tous les bruits étrangers. Vers trois heures du matin, prêt à filer au galop dans un chemin bien frayé qui conduisait à des plaines de fougères, bleuâtres aux lueurs de l'aube, il serra d'un coup énergique les rênes de son cheval blanc d'écume. L'animal se dressa sur ses jarrets, et rabattit la tête en faisant voler au loin sa bave.

Ce n'était point une illusion : Julien Pâris avait vu sauter une forme humaine sous les derniers feuillages. En trois enjambées une sorte de mendiant en haillons traversa le sentier, et la forêt rentra dans son ombre silencieuse. A ce moment Julien prit son cor de chasse, et relevant la tête, il fit retentir les échos des éclats de sa fanfare. L'air semblait déchiré de ce bruit sonore, aigu, frémissant; les feuillages épais et noirs acceptaient cette musique impétueuse et la portaient en ondes aux derniers chênes de la forêt.

Le cheval dressait les oreilles et piaffait avec colère.

Julien, entendant ses quatre compagnons qui accouraient à toute bride, enfonça l'éperon au flanc de la bête, qui partit avec fureur, la tête basse et les naseaux pleins de fumée.

En trois minutes ils furent à l'extrémité du bois; mais comme font souvent ceux qui vont trop vite, ils manquèrent le but. Le rusé braconnier savait les expédients du lièvre aux abois, il s'était rasé. En effet, dès qu'il vit, caché entre les branches, la cavalcade se diriger vers lui, il s'éloigna de quelques pas sur le côté et s'avança résolûment vers elle. Les feuilles et l'obscurité l'empêchèrent d'être vu, le bruit des chevaux l'empêcha d'être entendu. Si bien que juste au moment où les cavaliers arrivaient à l'extrémité du bois, Claude Pivert se trouvait sain et sauf à la place qu'ils venaient de quitter.

Le jour grandit, et la course des cavaliers ne fut pas plus fructueuse. Dans le courant de la journée, ils avaient revu Claude qui se dirigeait à l'ouest du côté des bois de Valençay; mais cette seconde fois ils l'avaient encore manqué, quoiqu'ils eussent marché avec précaution et prudence.

Vers le soir ils rentrèrent tous à la ferme, désolés de l'inefficacité de leurs poursuites. Tout le village était en ce moment chez le fermier.

En peu d'heures on avait débarrassé l'écurie, on l'avait meublée aussi lestement que possible, et c'était alors le lieu où se tenaient les conciliabules de la justice. Samuel et sa fille étaient là au milieu d'un nombreux concours d'habitants des villes et villages voisins. Chacun les ac-

[illegible] de l'ordre et conservateurs.—Jusque-là vous ne serez que des fauteurs de désordre et des anarchistes !

Du reste, cet ordre, cette paix, cette prospérité dont vous faites l'apothéose, vous n'y croyez pas ; et c'est là ce qui rend votre langage inexcusable. Vous dites vous-même : « Sans doute, tout n'est pas pour le mieux » ; mais vous faites en sorte d'insinuer que la phrase tant critiquée n'est pas absolument contraire à la vérité.

Nous plaignons sincèrement les écrivains de talent qui se chargent ou qui sont chargés de défendre les plus mauvaises causes, et qui transigent avec leurs convictions.

Non, vous ne croyez pas que la France grandisse et prospère ; vous ne croyez pas à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Mais on vous dit d'imprimer que tout va bien, et vous l'imprimez ; et, de plus, vous vous chargez de calomnier ceux qui, pensant ce que vous pensez au fond, disent ce que vous n'osez pas dire.—Vous faites un vilain métier !

Voici le commencement des explications que nous annoncions hier sur l'étrange affaire de la prétendue folie furieuse d'un conseiller à la cour de cassation. La lettre suivante a paru ce matin dans le *National*, qui avait donné les premiers démentis au bruit calomnieux dont M. Madier de Montjau a été l'objet :

« Paris, le 5 janvier.

» Monsieur le rédacteur,

» Depuis huit jours que, sous le voile de l'anonyme le plus transparent, je suis devenu l'objet de l'attention publique ; depuis que des rumeurs flétrissantes ont acquis une publicité officielle, par les faits survenus à la réception des Tuileries, et rapportés dans votre numéro d'avant-hier, j'ai compris que je devais à l'avenir de mes fils, à mon pays, et enfin à la presse indépendante, qui a pris spontanément ma défense, des explications.

» Cependant j'ai gardé le silence, et je ne puis le rompre encore, afin de conserver intact, dans le procès signalé par vous, avec raison, comme la cause première de la lutte, le droit de justice, dont on s'efforçait de me dessaisir. J'attendrai donc que le nom de M. Desfontaines, nécessairement mêlé à ce que j'ai à dire, ne soit plus celui d'un accusé, pour faire savoir à tous comment, amené par mes convictions à combattre le pouvoir que je servis long-temps, je menaçai les ministres d'évoquer mes souvenirs pour entraver leurs mauvaises tendances.

» La révélation de mes dernières relations avec eux expliquera suffisamment, je crois, l'intérêt qu'on avait à neutraliser d'avance (selon vos expressions) l'effet de mes paroles en me faisant passer POUR FOU !...

» Aujourd'hui, je proteste seulement à l'avance, au nom de ma dignité, au nom de ma raison, qui, au dire de nombreux témoins, ne fut jamais plus entière.

» Le public n'oubliera pas que le scandale n'a pas été appelé par moi.

» Invité, par ma famille et par mes amis, à rassembler des souvenirs qui pouvaient plus tard avoir un intérêt historique, je préparais silencieusement les matériaux de mémoires destinés à paraître après moi. Si la nécessité me force à chercher avant l'heure, dans ces documents encore épars, des armes de défense, je le ferai sans hésitation, persuadé que, pour mes concitoyens, il est un intérêt plus pressant que celui de l'avenir : c'est l'avantage de pouvoir juger immédiatement, sur leurs pa-

[illegible] des publications officielles que l'administration fait elle-même tous les trois mois. La sucrerie coloniale n'a pas bénéficié davantage, car les cours continuent d'être, dans nos ports de mer, au-dessous du prix nécessaire.

» Tous ces intérêts, et nous ne citons que les principaux, occupent, ce nous semble, une grande place dans le pays.

» Quant au commerce maritime, il a peut-être plus souffert encore que les autres industries..... »

Suivent des chiffres et des faits.

Et plus bas :

« En général, les cabinets s'imaginent avoir un thermomètre sûr de l'état des affaires dans les revenus de l'impôt. Le chiffre du revenu s'élève, donc la prospérité générale augmente. Voilà le raisonnement qu'on a l'habitude de faire. Les états trimestriels de 1843 constatant une amélioration sur l'année précédente, le cabinet en aura conclu qu'en 1843 la situation matérielle de la France avait été meilleure qu'en 1842. Eh bien ! ce raisonnement est le plus souvent faux....

» En effet, quels sont les chapitres sur lesquels portent généralement les plus fortes augmentations ? Ce sont ceux de l'enregistrement, du timbre, des droits de mutations et d'hypothèques. Or, est-ce qu'on peut logiquement induire de ces augmentations qu'il y ait accroissement de bien-être dans la société ? Ces augmentations ne prouvent irrécusablement qu'une seule chose, à savoir que les emprunts, les protêts, les actes de vente se multiplient ; que le fardeau hypothécaire devient de plus en plus lourd ; que la propriété passe de main en main avec une mobilité incessante ? De bonne foi, cela est-il un signe de prospérité ? Cela n'indique-t-il pas plutôt qu'il y a gêne, malaise, nécessité d'user de ses dernières ressources et d'aliéner fréquemment les gages de sa solvabilité ? Le bien-être s'allie mal avec cette perpétuelle inconsistance. »

Dans sa septième lettre sur la session, M. Gustave de Beaumont examine *par quels moyens législatifs l'indépendance de la chambre pourrait être assurée.*

L'indemnité des députés est, suivant lui, la condition *sine quâ non* de cette indépendance. C'est une opinion que nous avons toujours soutenue. Comme l'honorable M. G. de Beaumont, nous pensons que « le mandat gratuit du député est le principe naturel des » gouvernements aristocratiques, et que l'indemnité est le droit » commun dans un pays de démocratie. »

Cette manière de voir n'aura rien de neuf pour les lecteurs qui suivent, depuis quelques années, nos publications politiques. Nous n'insisterons donc pas sur les raisons théoriques alléguées par M. de Beaumont en faveur de l'indemnité ; mais nous allons reproduire la partie qu'on pourrait nommer *historique* de son argumentation. L'honorable correspondant du *Siècle*, qui est en position de bien voir, raconte ainsi les capitulations de conscience du monde parlementaire :

« Il n'est pas un nouveau député, pour ainsi dire, qui, en entrant dans la chambre, n'y apporte une volonté bien arrêtée d'indépendance et qui ne commence par agir en conformité de cette résolution. Les premiers temps se passent ainsi. Cependant sa fortune est médiocre, comme le sont à-peu-près toutes les fortunes en France. Le séjour de Paris entraîne pour lui des dépenses supérieures à ses prévisions ; ses affaires, dont il s'est éloigné, souffrent de son absence, et ses revenus diminuent

Voici la thèse [illegible] qu'on lui connaît :

En réclamant *le droit au travail* pour le peuple, les réformateurs se montrent — d'une part, déplorablement arriérés, attendu qu'il y a dix-huit cents ans que le christianisme a fait du travail une obligation, et du refus de travailler, de la paresse, un crime capital, — et d'autre part, singulièrement puérils, attendu qu'il va sans dire que le travail est un droit.

Ainsi voilà qui est établi : dès le jour où le travail a été déclaré une obligation, et le refus de travailler un crime, *le droit au travail* a été réalisé en ce monde, et il est devenu puéril de réclamer au dix-neuvième siècle, pour le peuple, un droit dont le peuple est en possession depuis 1800 ans.

Cependant, c'est un fait connu de tout le monde, que, sous notre régime économique et industriel, les ouvriers ne sont nullement assurés contre le chômage ; que chaque jour il s'en trouve sur le pavé, qui cherchent, demandent, sollicitent de toutes parts de l'ouvrage, sans pouvoir en trouver.

Malgré son parti pris de nier tout ce qui est à la charge de notre ordre social, le *Globe* lui-même est obligé d'en convenir, aujourd'hui la terrible chance du chômage menace incessamment le travailleur.

Les socialistes ont donc raison de réclamer une nouvelle combinaison économique et industrielle qui détruise cette chance fatale, qui garantisse enfin au peuple un travail constant, et, de plus, lui assure une rétribution équitable de son travail.

Ici le *Globe*, pris au trébuchet, s'en tire subtilement par une équivoque.

« Nous ne disons pas qu'en certaines saisons beaucoup d'ouvriers ne manquent pas d'ouvrage, mais nous disons que le manque d'ouvrage provient de ce que les travailleurs se jettent imprudemment dans des carrières sans savoir le travail qu'elles comportent, et de ce qu'ils se précipitent tous à-la-fois vers le même chantier, au lieu de rester distribués et divisés selon les tâches.

» Ce n'est donc pas le *droit au travail* qu'il faut demander pour guérir ce mal ; c'est le *classement et la direction des travailleurs.* »

Comme on le voit, le *Globe* feint d'ignorer qu'en réclamant le *droit au travail*, les socialistes réclament par là même le *classement* et *la direction des travailleurs.*

Maintenant n'oublions pas d'en prendre acte, le *Globe* avoue que, *dans l'état présent des choses*, sous un régime d'anarchie industrielle comme le nôtre, il est impossible d'obvier aux maux qui résultent de l'absence de direction du travail et de l'encombrement des carrières. Ce que le *Globe* n'ajoute pas, c'est que les socialistes sont précisément de cet avis, et que c'est pour cette raison qu'ils demandent une réforme économique et industrielle qui modifie profondément cet état de choses reconnu vicieux.

Pour réaliser le vœu du *Globe*, le *classement* et la *direction* des *travailleurs*, nous ne connaissons, pour notre part, que deux moyens, — ou bien l'organisation du travail libre, telle qu'elle est proposée par les socialistes, — ou bien la constitution d'un régime économique, qui asservisse le travailleur. Or, entre ces deux moyens, il y a longtemps que le choix du *Globe* est fait. Ses prédilections bien connues pour le système qui régit les colonies, et l'hos-

---

cablait de prévenances et d'amitiés. Les curés des environs, les maires des communes, les juges de paix, chacun faisait son petit commentaire, maudissait le chasseur et bénissait Dieu.

La cour était jonchée de moutons morts, de débris encore enflammés, de vitres brisées, et de charbons en monceaux. Les deux puits de la ferme étaient taris complètement, et l'incendie grondait encore entre les murs calcinés.

Lorsque Julien raconta sa poursuite infructueuse, il fut décidé que sur-le-champ d'autres gendarmes seraient mis en campagne, car, à ce moment, hommes et bêtes, les chasseurs étaient exténués.

Samuel Hivernau fit part à ses enfants de sa résolution formelle. Ils devaient fermer la porte de la maison bleue, et s'en aller immédiatement à Valençay, pour y demeurer jusqu'à l'arrestation du braconnier. Adda tira son Julien à part en lui faisant promettre de renoncer à la poursuite d'un homme armé, et nécessairement furieux : Julien promit tout, mais en gardant son idée et son immuable résolution.

La journée se passa ainsi en apprêts de départ, en courses infructueuses, en allées et venues qui n'avaient d'autre but que d'éclairer les alentours du bois.

Les paysans tournaient sans cesse autour et n'osaient point y entrer. Dix heures du soir arrivèrent, et tout le monde se réunit aux écuries.

Claude Pivert s'était bien en effet dirigé vers l'ouest ; mais persuadé de la mort de sa victime, il s'était dit à part lui : « Je veux aller à l'enterrement ! » Et, peu soucieux de la justice, il revint encore du côté du village.

A l'heure, donc, où Samuel, sa fille et Julien Pâris allaient rentrer à leur maison, où tout le monde s'apprêtait à quitter la ferme, le berger bossu s'élança dans l'écurie, tout pâle et consterné. A deux mille pas de la ferme, au milieu de la forêt, il avait vu Claude Pivert armé de son fusil.

Le plus profond silence accueillit cette nouvelle ; tout le monde se regarda, les uns avec terreur, les autres avec un sourire provocateur. Adda serra les mains de Julien comme pour le retenir ; les quatre gendarmes se levèrent enchantés de laver ainsi leur défaite ; Samuel Hivernau vint s'asseoir auprès de sa petite-fille et lui parler à l'oreille ; Claude Briguet se redressa de toute sa hauteur avec un éclair de rage dans les yeux, et Julien Pâris entraîna les quatre cavaliers en s'écriant :

— A cheval !

Leurs bêtes s'étaient reposées et piaffaient dans la cour avec impatience. Adda se leva toute pâle, prête à s'élancer aux crins du cheval noir ; mais Samuel retint la pauvre jeune fille, en l'attirant sur ses genoux et lui disant à voix basse :

— A quoi bon !

Adda comprit, serra les mains de son grand-père, et, regardant aller Julien cette fois entouré de paysans bien armés, elle essuya deux grosses larmes.

Julien semblait avoir communiqué son ardeur à tout le monde. Les paysans le précédaient avec des torches de résine, des faux et des fusils.

Arrivés aux lisières du bois, Julien vit les paysans s'avancer en troupe, puis reculer en silence, puis s'avancer de nouveau, puis reculer encore.

Le jeune homme et les siens ralentirent leurs chevaux et observèrent tous les mouvements. Bientôt deux éleveurs d'abeilles armés de fourches revinrent aux cavaliers et leur dirent en étendant le bras vers le bois :

— Il est là.

En effet, à la lueur des flambeaux, Julien vit sous le troisième arbre de la forêt le chasseur tout debout, en haillons, appuyé sur son fusil.

Dix des plus déterminés paysans s'approchèrent à la distance de trente pas : Claude les coucha en joue, et tous se retirèrent en désordre.

A ce premier défi du braconnier, un des gendarmes fit feu de sa carabine ; et la poudre enflammée montra le chasseur impassible, riant d'un rire féroce, et sans la moindre blessure.

Puis, sans mot dire, assommant d'un coup de crosse un paysan qui s'était approché trop près, il abandonna son poste et s'enfuit à grands pas.

Julien et ses compagnons prirent la bride aux dents, saisirent chacun une torche et s'élancèrent sur ses traces. Les paysans demeurèrent aux alentours, et bientôt les cavaliers furent suivis par le chien César qui courait en aboyant.

Portant avec eux leurs torches enflammées, les cavaliers, à dessein cette fois, dépassèrent le chasseur, et le traquant dans les fourrés, ils saisirent les quatre passages, armèrent leurs carabines et attendirent quelques moments. Puis les paysans s'échelonnèrent derrière eux en un cercle immense, et tout fit supposer cette fois que le coupable ne pourrait leur échapper.

Sûrs des sorties, les cavaliers s'avancèrent en envoyant de rouges lueurs à tous les troncs d'arbre, à tous les fourrés.

Mais ils furetaient en vain, en faisant passer leurs chevaux dans les plus épais buissons ; il n'y avait rien.

Le cercle des paysans se rapprochait insensiblement ; et, sûrs de n'avoir laissé passer aucune créature vivante, ils commençaient à croire que le chasseur était loin.

Julien courait comme un furieux en agitant sa torche entre les branches. Il n'y avait rien, rien qui pût faire soupçonner la présence du braconnier.

A cet instant, le chien César fouillant aussi dans les broussailles, se mit à pousser des hurlements plaintifs ; les paysans s'arrêtèrent la bouche béante, les bras pendants ; et les cris du chien continuèrent d'une façon lugubre et désespérée.

Julien s'arrêta ; puis, comme saisi d'une idée soudaine, il releva sa torche et l'agita au-dessus de sa tête, dans la direction où César aboyait.

Il n'y avait plus à se tromper.

Julien vit comme une masse noire se remuer entre les feuilles d'un grand chêne qui occupait le centre des broussailles ; et son geste comme sa parole eurent bientôt averti les assistants.

Toutes les torches se rassemblèrent en un moment, se dirigèrent vers le haut du chêne ; et bientôt on distingua Claude Pivert accroupi sur une forte branche, et fixant sur le groupe des yeux hardis. La proie était là : il ne s'agissait plus que de la prendre.

Julien dit quelques paroles à ses déterminés compagnons ; et s'avançant à leur tête à trente pas du chêne, il s'écria d'une voix de tonnerre :

— Deux balles dans le corps de l'assassin !

A ce moment toutes les torches s'éteignirent ; Julien seul garda la sienne comme pour attirer sur lui la balle du braconnier.

En effet, celui-ci, voyant le mouvement des gendarmes, s'abrita sous une forte branche, et, d'un geste de désespoir, il mit son arme à l'épaule.

Julien, d'un seul mouvement, serra la bride, et laissa tomber son flambeau, en enfonçant l'éperon au ventre de son cheval, qui se cabra tout debout. Le jeune homme se pencha en avant, le coup de fusil partit, fit une traînée de feu dans l'ombre, et Julien roula par terre avec sa monture.

L'audacieuse tentative avait parfaitement réussi. Le cheval avait la tête cassée : il râlait et se roulait sur les feuilles, mais Julien était sain et sauf ; personne de ses compagnons n'était mort, et Pivert était désarmé. Vite les flambeaux se rallumèrent : vingt paysans furieux s'élancèrent sur les rameaux du chêne ; Julien se releva lestement, et Claude, se laissant pendre aux branches avec un gémissement de colère, vint tomber entre les gendarmes, qui le saisirent à la gorge, et le lièrent fortement à la bride d'un de leurs chevaux.

C'est au milieu de cette escorte, implacable et silencieuse, que Claude Pivert s'achemina vers la ferme de Claude Briguet.

(*La suite prochainement.*)

ARTHUR PONROY.

Cette prospérité, suivant le *Journal des Débats*, est, avant tout, le bienfait de Dieu et le résultat de nos institutions, mais elle est aussi (et il trouve qu'il serait absurde de le nier) l'ouvrage du gouvernement.

Le *Courrier français* revient encore sur le serment politique et sur les manifestations de Belgrave-Square. Il suffit, à son avis, que l'immense majorité de la chambre, attachée à la révolution et à sa dynastie, témoigne par une phrase spéciale, insérée dans l'adresse, de son dévouement sincère et de sa fidélité réfléchie. Votée par acclamation, cette phrase serait la meilleure réponse à tout ce qui a été dit, et il y aurait là, en outre, économie de scandale et de temps.

Le même journal signale la conversion du *Constitutionnel*, qui, hier, déclamait encore contre les théories sociales, et qui invite aujourd'hui le gouvernement à préparer une situation qui assure aux classes laborieuses la perpétuité du travail et du salaire qu'elles réclament.

Un certain nombre d'étudiants, qu'on peut évaluer à environ trois cents, se sont rendus aujourd'hui, vers midi, chez M. Laffitte, pour le féliciter à l'occasion du discours qu'il a prononcé récemment à la chambre des députés. En passant devant le monument de Molière, rue Richelieu, ils ont poussé à diverses reprises le cri de *vive Molière!*

En sortant de chez M. Laffitte, ils ont pris la résolution de se transporter à Passy, au domicile de M. Béranger. Arrivés sur le boulevard, devant le ministère des affaires étrangères, ils ont crié *à bas Guizot!* Ces clameurs ont immédiatement cessé, sur l'injonction du commissaire de police qui veillait sur le rassemblement, dont une partie s'est dispersée.

Le rassemblement n'a pas tardé à se reformer dans la rue Royale, et il s'est rendu à Passy. M. Béranger n'était pas chez lui. Dans la grande rue de Passy, le commissaire de police, qui n'avait pas cessé de suivre le rassemblement, a été insulté; les perturbateurs se sont portés à des voies de fait sur les agents qui l'accompagnaient. Alors une dizaine d'arrestations ont eu lieu, et le rassemblement a été dispersé. (*Messager.*)

La *Patrie*, qui porte, comme la *Gazette*, le nombre des étudiants à 1,000 ou 1,200, raconte ainsi le fait de la collision:

« Les étudiants se retiraient silencieusement, quand la police, qui poursuit trop souvent la tranquillité publique, se rua, représentée par vingt ou trente agents sans costume ou signe officiel, sur les derniers jeunes gens qui descendaient vers la barrière de Passy. Il y a eu alors une rixe qui aurait pu devenir déplorable. Des étudiants ont été indignement maltraités à coups de cannes. Heureusement la bienveillante intervention du commissaire de police de Passy et de quelques gendarmes a arrêté la collision si fâcheusement engagée. Cependant quelques arrestations auront été faites. De pareilles brutalités seraient à peine excusables devant un désordre réel. Dans cette circonstance, nous ne saurions les condamner trop sévèrement. »

ORIENT.

Syrie. — On écrit de Beyrouth, le 10 décembre, au *Sémaphore* de Marseille:

« Un Français ayant été battu et fort maltraité dans sa propre maison, à Alep, par des Turcs qui avaient violé son domicile, le consul de France, M. Guys, avait demandé une réparation qui n'a pas été accordée. Notre ministre à Constantinople avait écrit au consul d'Alep d'exiger la punition des coupables, et, en cas de refus, de quitter Alep. Le pacha d'Alep, Onchgi-Pacha, s'est d'abord refusé à accorder la réparation demandée, et, le 10 novembre, les Français et le consul faisaient leurs préparatifs de départ, devant se rendre à Alexandrette, lorsqu'enfin l'affaire est terminée amiablement. Trois des principaux coupables ont été punis de l'exil. »

Turquie. — On écrit de Constantinople, 7 décembre:

« Des personnes bien informées assurent que M. de Bourqueney sera bientôt nommé ambassadeur de France auprès de la Sublime-Porte, en remplacement de M. le comte de Pontois. On attribue ce changement à sir Stratford-Canning, qui sympathise plus avec M. de Bourqueney qu'avec le comte de Pontois, et s'est adressé à cet égard à lord Aberdeen, qui a reçu de M. Guizot, lors de la visite à Eu, cette promesse. L'Angleterre et la France sont parfaitement d'accord dans la question d'Orient.

» M. Katakazy se trouve encore ici, et attend des ordres ultérieurs de Saint-Pétersbourg; il habite le palais russe. Cet ancien ambassadeur cherche à se disculper en reprochant tout ce qui s'est passé en Grèce aux ambassadeurs français et anglais, et soutient avoir agi contre le mouvement révolutionnaire. »

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont sans importance. La tranquillité se maintient dans la capitale, et le ministère continue à gouverner par ordonnances, en ayant l'œil sur les menées des mécontents.

La *Gazette* de Madrid publie l'ordonnance qui divise en deux départements le ministère de l'intérieur.

— On écrit de la frontière d'Espagne, 31 décembre, au *Phare des Pyrénées*:

« Le 27 au soir, un parlementaire du fort s'est présenté au baron de Meer; il est resté une heure en conférence avec lui. Après son départ, les postes ont été prévenus que les hostilités étaient suspendues, avec ordre cependant de faire feu si l'ennemi s'approchait. Les travaux n'ont pas été arrêtés; on continue à resserrer le blocus. Le 28, le commandant Moy, aide-de-camp du baron de Meer, est monté au fort. Le même jour, le général a reçu un ordre royal qui lui prescrit de n'admettre d'autres propositions que celles de se rendre à discrétion. Malgré cela, les négociations continuaient le 29, et la suspension d'hostilités n'avait pas été rompue. Le soir, le baron de Meer a eu une conférence avec Ametller pour poser les bases d'une transaction; les articles sur lesquels ils ne sont pas d'accord n'étant que secondaires, on espère une prompte capitulation. »

IRLANDE.

Voici dans quels termes John O'Connell s'est exprimé, dans la dernière séance de la réunion du repeal, relativement au dernier discours de M. Roe, ancien lord-maire de Dublin:

[...] les troupes du gouvernement ont été battues et bientôt le général qui s'intitule président de la république n'aura plus aucun pouvoir. A la date des dernières nouvelles, les forces de Castillo marchaient contre Taina, et probablement une nouvelle bataille allait être livrée. Les négociants anglais au Pérou sont très désolés de cet état de choses; les magasins sont fermés, et l'on n'ose faire aucune espèce d'affaires. (*Manchester Guardian*, cité par le *Globe* de Londres.)

INTERIEUR.

Par ordonnances royales du 25 décembre, ont été nommés au grade de lieutenant-colonel: 10e de dragons, M. de Lachaize; 11e id., M. David; 2e lanciers, M. Delarue; 12e chasseurs, M. Guyot de Lacour; et au grade de chef d'escadron d'état-major, les capitaines Blondel, Delion, Guérin-Détourville et Loreille.

— Une autre ordonnance, du 3 janvier, convoque le collége du 7e arrondissement de la Dordogne et celui du 4e de l'Aisne, à Sarlat et à Saint-Quentin, pour le 27 du courant, pour pourvoir au remplacement de M. de Maleville, nommé conseiller à la cour royale de Paris, et de M. Vivien, nommé conseiller-d'Etat en service ordinaire.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de renouveler son bureau pour 1844. M. Guigniaut a été élu président et M. Pardessus vice-président.

Faits divers.

Il est positif aujourd'hui que l'ex-régent d'Espagne, Espartéro, a l'intention de se fixer à Bruxelles. Un de ses amis, le comte de Peracamps (don A. Van Halen), a reçu mission de louer pour lui un hôtel dans cette ville.

— Le doyen des officiers-généraux espagnols, une des gloires de la Péninsule, le général Palafox, vient de mourir à Madrid dans un âge très avancé.

— Les obsèques de l'ex-roi Guillaume de Hollande ont été célébrées le 2 à Delft, où ont été inhumés ses restes mortels. Le roi et les princes assistaient au service funèbre.

— On annonce que M. Georges Lafayette, député, est assez sérieusement indisposé.

— L'*Ami de la Religion* paraît croire qu'on attendait la mort du cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen, pour rétablir la grande aumônerie.

— M. Lhernouts, marchand à Flêtres (Nord), vient d'être privé de sa licence de débitant de tabac pour avoir fait le voyage de Londres.

— On lit dans l'*Avenir*, journal de la Guadeloupe, du 28 octobre:

« Jeudi 26, à huit heures du matin, il a été célébré dans notre église paroissiale une grand'messe pour nos bienfaiteurs, en remerciment des secours que la Pointe-à-Pitre a reçus. »

— M. Théodore Lechevalier cède sa place de gérant du *Globe* à M. Félix Solar, fondateur, avec M. Fonfrède, du *Courrier de Bordeaux*, et qui, depuis sa mort, était devenu rédacteur en chef du *Courrier de la Gironde*. M. Granier de Cassagnac conserve ses fonctions de rédacteur en chef du *Globe*, et déclare, dans sa profession de foi de ce jour, qu'il est indépendant et réformiste. Nous verrons bien.

— M. le capitaine Cassaignolles, qui s'est noblement distingué dans l'engagement où Sidi-Embareck a perdu la vie, après avoir rempli sa mission, est allé passer dans sa famille, à Vic-Fezensac (Gers), le congé de quelques jours qui lui a été accordé. Dès son arrivée, tous ses concitoyens se sont empressés de venir le féliciter. Le conseil municipal et les habitants de Vic lui ont offert un banquet.

— On lit dans le *Charentais*:

« Le malheureux insensé qui, dans un accès de fureur, vient de commettre à Niort trois meurtres épouvantables, est dans ce moment déposé au quartier des aliénés d'Angoulême. M. le préfet des Deux-Sèvres n'a pas voulu qu'il restât plus long-temps sur le théâtre de son crime: il a pris immédiatement un arrêté pour le faire transférer à Leyme. Ce malheureux est arrivé samedi soir à Angoulême, escorté par la gendarmerie, avec des entraves aux pieds et revêtu de la camisole de force; c'est un homme de 35 à 36 ans, d'une taille gigantesque (six pieds un ou deux pouces). Sa figure est effrayante: il a dans le regard quelque chose du tigre.

» M. le préfet doit s'empresser de délivrer notre hospice de cet hôte dangereux, et lui faire continuer le plus promptement possible sa route vers le département du Lot. »

— L'Institut historique, rue Saint-Guillaume, 9, va rouvrir ses cours publics et gratuits autorisés par M. le ministre de l'instruction publique. Ils auront lieu dans l'ordre suivant:

Le dimanche. — Histoire de France, siècle de Louis XIV, par M. Leudière, à une heure, à partir du 7 janvier 1844. — Histoire de la Philosophie, depuis Descartes jusqu'à nos jours, par M. Robert (du Var), à deux heures, à partir du 7 janvier 1844. — Cours sur les Religions anciennes comparées et les Hiéroglyphes égyptiens, par M. de Brière, à 3 heures, à partir du 7 janvier 1844. — Histoire de la Littérature et de la Législation comparées, par M. N.-H. Cellier du Fayel, à une heure, à partir du 4 mars 1844.

Le jeudi. — Histoire de la Fable, par M. Duteil, à midi, à partir du 11 janvier 1844. — Cours de Droit public français, par M. Dufey (de l'Yonne), à midi, à partir du 1er mars 1844. — Cours sur les Religions anciennes comparées et les Hiéroglyphes égyptiens, par M. de Brière, à une heure, à partir du 11 janvier 1844. — Cours d'Hygiène, par M. le docteur Josat, à deux heures, à partir du 11 janvier 1844. — Cours de Physiologie, par M. le docteur Maigne, à trois heures, à partir du 11 janvier 1844.

Le Congrès historique s'ouvrira cette année le 15 mai 1844.

— Les Français donneront, aujourd'hui dimanche, *Charles VII* et *l'Ecole des Vieillards*.

— Ce soir, à l'Odéon, représentation extraordinaire, composée de *Lucrèce Borgia* et du *Laird de Dumbicky*.

— L'Opéra-Comique annonce pour ce soir le *Roi d'Yvetot* et le *Domino noir*.

— Ce soir, aux Variétés, le *Gamin de Paris*, par Bouffé et Lafont, et *Paris dans la Comète*, revue à spectacle.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, *L'Homme blasé*, *une Idée de mé-*

[...] et concision, est généralement adoptée dans les colléges et presque officielle. Cependant, l'école de M. Laromiguière compte encore dans les chaires quelques représentants; et dans la génération de professeurs éclose à l'école Normale depuis l'avénement de l'éclectisme, il est des esprits originaux qui, pour mieux chercher la vérité ou pour faire preuve d'indépendance, s'éloignent du programme que nous avons esquissé. Pour que la philosophie universitaire pût se présenter courageusement au public et défier l'examen de ceux qui la dénigrent ou la calomnient, il faudrait qu'elle fît des efforts pour arriver à l'unité dont elle n'est pas très éloignée.

Les professeurs de l'Académie de Paris, souvent divisés par la seule nomenclature qu'ils emploient, arriveraient à des bases communes si, par l'initiative du pouvoir, il s'organisait entre eux des conférences régulières, où les parties controversables de la psychologie, de la logique, de la morale, de la théodicée, seraient discutées, où l'on apprécierait les nouveaux systèmes qui se produisent. Les professeurs de province pourraient concourir eux-mêmes à cette élaboration, si des mémoires leur étaient demandés sur les sujets délicats, et si les plus remarquables de ces travaux étaient livrés à la publicité par l'autorité supérieure.

La philosophie de l'Université, pour faire face à des attaques dont nous connaissons l'injustice, pour rendre au pays les services les plus sérieux, doit élargir son point de vue et s'organiser unitairement: c'est ainsi qu'elle augmentera sa valeur scientifique. Mais, pour ôter tout prétexte aux dénonciations du clergé, quelle doit être son attitude à l'égard des religions établies?

Nous avons entendu des défenseurs de l'Université, des ministres même soutenir que les professeurs de philosophie donnaient dans les colléges un enseignement catholique. Ce n'est pas ainsi qu'il faut les défendre. Le professeurs de philosophie ne parlent pas de la religion catholique et ne doivent pas en parler; quelles que soient leurs convictions particulières, les principes de la charte et la composition de leur auditoire leur imposent, à l'égard des différentes communions, une seule et même attitude: c'est une *respectueuse neutralité*.

Dans la France actuelle, qui professe la liberté de conscience et qui salarie les cultes catholique, protestant, israélite, le professeur de philosophie, mandataire de l'Etat, ne saurait être chargé d'enseigner une religion spéciale, ni même d'en confirmer les principes. La classe est ouverte aux enfants de toutes les communions, et le prosélytisme religieux qui plairait à certaines familles serait, à l'égard des autres, une offense et un abus de confiance. C'est à l'aumônier, au ministre, au rabbin qu'est dévolu l'enseignement des différents dogmes, et c'est précisément parce que le professeur de philosophie ne prend pas et ne doit pas prendre, comme professeur, la couleur du catholicisme, que le clergé doit attacher de l'importance au maintien de ses aumôniers, dont l'enseignement est libre dans les colléges et dont l'influence, quand elle se restreint dans sa sphère, n'est jamais contrariée.

Toute prétention de contraindre le professeur de philosophie à enseigner ou à confirmer purement et simplement le catéchisme, doit être combattue et repoussée par l'autorité supérieure avec énergie.

Indépendamment de la foi, la raison doit être considérée comme un moyen d'arriver à la vérité, et ce moyen est le seul dont la science puisse faire usage. Le professeur doit donc marcher droit devant lui, sans se croire enchaîné par aucun texte. La seule réserve qu'il doive s'imposer, c'est de ne diriger contre les religions établies aucune attaque directe ni indirecte, et de ne jamais tourner contre leurs enseignements les faits qu'il a constatés par la méthode rationnelle.

Un exemple fera comprendre quelle latitude nous accordons et quelle réserve nous voudrions imposer à la liberté du professeur de philosophie. Galilée avait-il le droit de démontrer que la terre tournait autour du soleil, malgré ce verset du livre de Josué: « Le soleil et la lune s'arrêtèrent? » Assurément, oui. Nul texte ne peut primer l'expérience et les chiffres. Colomb avait le droit de marcher à la découverte de l'Amérique, malgré les passages des livres saints, dont on concluait qu'il n'existe pas d'antipodes. La Genèse, divisant la création du monde en sept jours, ne pouvait être une entrave légitime pour les recherches de Cuvier, quand il constatait que la création s'est opérée en plusieurs longues périodes.

Ainsi, le professeur de philosophie, quand il est appuyé sur un fait bien constaté, sur une notion de justice éternelle, ne doit pas se croire entravé par un texte sacré, mal interprété peut-être; il peut enseigner à l'humanité déchue la possibilité de se réhabiliter dès cette vie; aux hommes de toutes les communions, la possibilité du salut social et universel.

Mais placez Galilée dans une chaire, supposez-le chargé d'enseigner la jeunesse dans un pays généralement chrétien; il eût été coupable s'il avait employé la rotation de la terre, l'immobilité du soleil une fois démontrées, pour arguer de faux et d'erreur grossière le livre de Josué, la Bible, et miner les fondements du christianisme. Investi de la même mission, Colomb n'aurait pas eu le droit de tirer des conséquences antichrétiennes de la découverte du Nouveau-Monde, et Cuvier eût abusé du privilége scientifique, s'il avait exploité contre les livres saints l'histoire des créations successives. Ainsi, le philosophe du gouvernement ne doit pas tourner contre l'Eglise les grandes notions de la justice éternelle; dans la chaire, la science doit être libre, mais non pas agressive; il n'est pas dans son rôle de détruire les germes semés par un autre enseignement dans l'esprit de la jeunesse; la science est tenue de respecter, dans le christianisme, une force qui doit seconder encore les progrès du genre humain.

Entre les découvertes de la science moderne et les textes de l'Ecriture qui, d'abord, y semblaient contraires, la théologie a su toujours trouver des conciliations par une interprétation nouvelle. Josué, a-t-elle dit, parlant au soleil comme s'il était mobile, s'était plié aux croyances de son temps, il avait tenu compte, dans son langage métaphorique, du phénomène apparent qui frappe tous les yeux. Le Christ, en ordonnant aux apôtres de parcourir toute la terre, n'avait désigné que la terre connue de son temps, et même, après les pérégrinations des apôtres, de nouveaux pays pouvaient être découverts, sans que la lettre évangélique fût infirmée; les créations successives sont conciliables avec le récit de la Genèse,

---

(1) Voir les numéros des 14, 15, 16 novembre, 24, 25, 26, 30, 31 décembre, et du 6 janvier.

De la philosophie universitaire, extrayez une série de questions prises toutes dans cette sphère générale et scientifique où nulle des religions existantes n'est intéressée; que ces questions continuent à figurer dans les épreuves du baccalauréat; mais n'exigez plus des candidats qu'ils aient étudié la philosophie dans les colléges universitaires ou dans leurs familles, ce qui donne l'exclusion aux institutions libres. — Laissez éclore toutes les méthodes; qu'on puisse même, en respectant l'ordre public, donner à la philosophie une couleur religieuse plus ou moins prononcée. Tenez, à l'égard des enseignements, la même conduite que vis-à-vis des cultes. Dans l'Université, l'Etat possède une institution déjà bien armée et préparée au combat; qu'il la perfectionne et lui donne une organisation telle que, dans la concurrence, elle garde nécessairement le dessus; mais qu'il s'approprie les méthodes, et même, en certains cas, le personnel des établissements qui auront démontré leur utilité par des services rendus. Liberté pour tous les enseignements, protection pour ceux qui, dans la lutte, auront prouvé leur force, telle doit être la maxime de l'autorité.

Cette liberté ferait naître pour la philosophie un enseignement laïque plus avancé, plus progressif que celui de l'Université, et un enseignement ecclésiastique attaché à la tradition chrétienne d'une manière plus explicite et plus formelle.

Ces deux enseignements réagiraient avec utilité sur la philosophie universitaire, qui demeurerait toujours en ces matières le type de l'enseignement français. La philosophie indépendante et progressive, par sa concurrence déterminerait la philosophie universitaire à se compléter, à partir de l'unité universelle pour arriver à des plans de rénovation sociale. La présence des établissements religieux produirait un double effet également salutaire. Le professeur officiel de philosophie, avons-nous dit, doit être libre dans le domaine scientifique, respectueux à l'égard des religions établies. En présence de maisons catholiques enseignant la philosophie, le professeur, dans le domaine scientifique, serait plus libre qu'aujourd'hui car on cesserait de faire parler contre lui les scrupules, les susceptibilités des familles; elles pourraient, en s'adressant aux institutions libres, sauvegarder la foi de leurs enfants.

... comme incohérente la forme sociale actuelle, nous qui croyons la civilisation vouée nécessairement à la duplicité d'action et au cercle vicieux, nous serions infidèles à nos principes si nous prétendions établir, dès à présent, l'accord du prêtre et du laïque par une solution décisive. Provisoirement, nous dirons aux représentants du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel : rapprochez-vous par l'estime réciproque et le désir de l'accord. S'il n'est pas possible aujourd'hui de régulariser vos rapports par des institutions définitives, dès à présent l'*élection*, le *jury* ecclésiastique, admis à plusieurs étages, peuvent réconcilier les prêtres avec nos institutions, et rendre à la liberté le clergé inférieur. Enchaîné par une discipline rigoureuse, il n'a pu manifester jusqu'ici son esprit véritable.

Le manque d'unité et de ferveur religieuses, des engagements pris par la loi ne permettent pas d'augmenter dès aujourd'hui la dignité du clergé et de le rallier complètement à la nation, en donnant pour fondement à son existence la sympathie des fidèles et la rétribution volontaire; mais dès aujourd'hui la *liberté d'enseignement* doit permettre au corps sacerdotal de constituer pour la basse enfance l'éducation professionnelle, et de donner à l'adolescence une instruction chrétienne qui finirait par modifier, en la complétant, la philosophie laïque.

Ces mesures ne seraient que l'application à la société ecclésiastique des principes de liberté proclamés depuis long-temps par la société civile. Discutées par la presse, réglementées dans le détail et soumises à l'approbation papale, elles nous sembleraient capables d'assoupir les dissensions qui divisent aujourd'hui l'Eglise et l'Etat, et de préparer les voies à l'harmonie complète de la religion et de la science.

VICTOR HENNEQUIN.

FIN.

BOURSE DU 6 JANVIER

Quelques réalisations, aidées d'un quart pour cent de baisse sur les fonds anglais, ont amené sur le 3 p. 0/0 une réaction de 25 centimes.

Après la fermeture, il s'est manifesté un peu plus de fermeté.

Fonds Etrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	»	»	»	»
— Portugais.	44 1/2	»	»	B. 1/8	»
Esp. D. active.	29 1/2	»	»	B. 1/2	»
5 0/0 Naples.	106 75	»	»	»	»
— Romain.	104 1/2	»	»	»	»
Obl. Piémont.	1195 »	»	»	»	»
Emp. d'Haïti.	477 50	»	»	H. 2 50	

Londres, 4 janvier.
Consol. 96 7/8.
Esp. actif. 30 1/8.
Portugais.
Mexicains, 32 5/8.
5 0/0 Hollandais, 100 1/8.
2 1/2 0/0 id. 54 1/2.

Spectacles du 7 janvier.

» h. »|» OPÉRA. — La Juive.
6 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. L'Ecole des Vieillards.
» h. »|» ITALIENS. —
» h. »|» ODÉON. — Le Laird. Lucrèce Borgia.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Roi d'Yvetot. Le Domino noir.
» h. »|» VAUDEVILLE. — L'Anneau. Une Idée. L'Homme blasé. Le Marquis.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Gamin. Comète. Catherine.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — La Cour. Richelieu. Invasion. Mlle Déjazet.
7 h. »|» GYMNASE. — L'Orage. Les Sœurs. Cadet. Chanson. Daniel. L'Italien.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Les Meuniers. Le Masque de fer. Les Iles.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Pierre-le-Noir. 1re rep. de la Belle Bouchère. Mlle de La Faille.
6 h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» COMTE. — Tout miel. Molière. La Muette. Les Marquises.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 5 janvier.

Arrivages, 1,108 quint. 90 kilog. Restant à la halle, 8,145 quint. 13 kilog. Cours moyen : 38-07. Cours-taxe, 38-23.

Il ne s'est rien fait en gruaux à cette halle.

1re marq.	141 quint.	30 kil.	de 38-20 à 40-50
2e	87	92	36-95 à 37-55
3e	15	70	33-00
4e	65	94	26-00 à 28-00

Ventes à livrer, 248 quint. 66 kilog. de 35 à 38-70.

Total des ventes, 596 quint. 60 kilog.

Marché faible; presque pas de variation dans les prix.

Halle du 6 janvier.

Arrivages, 529 quint. 72 kilog. Restant à la halle, 8,342 quint. 95 kilog. Cours moyen, 38-20. Cours-taxe, 38-23.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : cours moyen, hausse de 13 c. Cours-taxe, sans variation.

Gruaux :	6 quint.	28 kil.	de 51-60 à	54-80
1re marq.	64	37	38-85	39-50
2e	43	96	36-95	37-55
3e	4	71	29-30	34-30
4e	1	57	28-00	00-00

Ventes à livrer : 164 quint. 85 kilog., de 35-75 à 37-50.

Total des ventes : 331 quint. 90 kilog.

Froment blanc vieux, 21-32 à 22 fr. l'hect. Id. nouveau, 20-66 à 21-32 ; deuxième qualité, 20-32 à 20-66; troisième, 19 à 19-32. Inférieure, 18 à 19. Seigle, 12 à 12-32; deuxième qualité, 11-32 à 11-66. Orge, 10-32 à 10-66. Avoine, 8-33 à 8-83; deuxième qualité, 7-50 à 7-66. Inférieure, 7-33 à 7-50.

Cours des céréales. — BRAY-SUR-SEINE, 5 janvier. — Froment, première qualité, 19 fr. 32 c. à 19-83; deuxième, 18 fr. 66 c. à 19; troisième, 18 fr. à 18-33. Seigle, 11 fr. 32 c. à 12 fr. Avoine, 6 fr. 32 c. à 7 fr. Orge, 9 fr. 32 c. à 10 fr.. — *Taxe du pain.* Première qualité, 30 c. ; deuxième, 25 c. le kilogramme. Marché bien garni; affaires animées; prix moins fermes qu'au dernier marché.

CHATILLON-EN-BAZOIS, 3 janvier. — Froments, de 15 à 20 fr. l'hectolitre. — Seigle, 14 à 15 fr. — Avoines, 6 fr. 50 c. à 7 fr.

MONDOUBLEAU (Loire-et-Cher), 2 janvier. — Froment, 19 fr. 60 c. Méteil, 17 fr. 75 c. Orge, 13 fr. 65 c. Avoine, 7 fr. 70 c.

VALENCIENNES. — Froment blanc, 19 fr. ; idem, roux, 18 fr.

POITIERS, 2 janvier. — Froment, première qualité, 18 fr. 75 c.; deuxième, 18 fr. 50 c. ; troisième, 18 fr. 25 c. Seigle, 14 fr. Avoine, 7 fr. 75 c. à 8 fr. 25 c. Les cours, sur ce marché, sont depuis long-temps stationnaires.

ANGOULÊME, 2 janvier. — Froment, les 80 kil. 22-25. Avoine, l'hect. 8 fr. Taxe du pain, première qualité, 35 c.; deuxième, 30 c.; troisième, 25 c.

MONTIVILLIERS (Seine-Inférieure), 4 janvier. — Froment, 29 fr. les 100 kil. Avoine, l'hect. 7 fr. Taxe du pain, première qualité, 60 c. le kil.; deuxième, 50 c.; troisième, 36 3/5; quatrième, 33 c. 1/3.

ARRAS, 3 janvier. — Froment, première qualité, 18-06; deuxième, 17-11; troisième, 16. Seigle, 10-89. Escourgeon, 11-80. Avoine, 6-23. Taxe du pain, première qualité, 42 c. 1/2; deuxième, 34 c. 1/6; troisième, 29 c. 1/6; quatrième, 22 c. 1/2.

LIMOGES, 2 janvier. — Froment, première qualité, 22 fr. l'hect ; deuxième, 21. Seigle, 15-30. Avoine, première qualité, 8-55; deuxième, 8; troisième, 7-35. Sarrazin, 7. Taxe du pain, première qualité, 41 c. 1/4; deuxième, 28 c. 3/4.

COULOMMIERS, 3 janvier. — Froment, première qualité, 18-75 à 19-09; deuxième 18-13 à 18-59; troisième, 17-50. Prix moyen, 18-91. Seigle, 7-66. Orge, 9-07. Avoine, 6-88. Taxe du pain, première qualité, 29 c. le kilog.; deuxième, 24 c.

NANTES. — Froment, 19-25 à 19-50. Avoine, 8 fr.

BONE (Algérie), 24 décembre. — Froment, 15 fr. l'hect. Orge, 7-50.

Marchés étrangers. CHAMBERY (Savoie), 30 décembre. — Froment, 24-40 l'hectol. Seigle, 18-82 à 14-40. Avoine, 8-89 à 12-75. Taxe du pain, 37 c. 1/2 le kilog.

MONS (Belgique). — Froment 16 fr. 15 c. l'hect. Seigle, 9-52. Avoine, 5-38.

Fourrages. VERSAILLES, 5 janvier. — Foin, première qualité, 44 à 46 fr. les 500 kilog.; deuxième, 40 à 42; troisième, de 30 à 38. Luzerne, 33 à 38. Regain de luzerne, 30 à 36. Paille de froment, 19 à 25. Id. d'avoine, 25 à 30.

Marché bien approvisionné; plusieurs parties de fourrages n'ont pas trouvé d'acheteurs.

ANGOULÊME, 2 janvier. — Foin, 30 fr. les 500 kilog. Paille, 20-25 c.

LIMOGES, 2 janvier. — Foin, 26 fr. Paille de blé, 23; id. de seigle, 18 fr.

BONE (Algérie), 24 décembre. — Foin, 35 fr. les 500 kilog.

Cours des spiritueux. — PARIS, 6 janvier. — 3/6 disponible et courant du mois, 92-50; février, 93 à 94 ; mars et avril, 94 à 95; quatre mois d'été, 96 à 97; quatre derniers mois, 97 à 98.

NIMES, 1er janvier. — 3/6 disponible, 80 fr. l'hectol.; 3/6 de marc, 68-50. Peu d'affaires, mais prix fermes.

ROUEN, 4 janvier. — 3/6 Languedoc disponible, 93 fr.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, 1er janvier. — Eau-de-vie rassise, 100 fr. l'hectol.; id. nouvelle, 87-50.

Vins. — LIMOGES, 2 janvier. — Périgord 1841, 35 fr. l'hectolitre; Bas-Limousin 1842, 30 f.

SAINT-JEAN-D'ANGELY. — Vin rouge vieux, 23 fr. l'hect.; id. nouveau, 17 fr. 50 c.

POITIERS, 2 janvier. — Vin, première qualité, 18 fr. 66 c ; deuxième, 16 fr. 66 c.

Cours des huiles. — PARIS, 6 janvier. — Colza disponible, 85 fr. à 86. Courant du mois, 87 fr. 50 c. Février, mars et avril, 87 fr. à 87-50. De février en décembre, 88 à 89 fr. 4 derniers mois, 88 à 89 fr.

LILLE, 5 janvier. — Colza, 79 fr. à 79-50. Œillette rousse, 76 fr. Lin, 72 fr. 50 à 72-75. Caméline, 76 fr. Chanvre, 77 fr.

Produits animaux.

Marché de POISSY du 4 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs.	1,811	1,751	60	1 14	1 »	» 86
Vaches.	48	48	»	1 08	» 94	» 80
Veaux.	669	669	»	1 54	1 34	1 14
Moutons.	6,937	6,682	255	1 38	1 18	» 98

LA MAISON BLANCHE, 6 janvier. — Porcs amenés, 65. Tous vendus, sans renvoi ; première qualité, 1-06; deuxième, 1 fr.; troisième, 94 c. Vaches laitières, amenées, 40; vendues, 19; renvoi, 21. De 250 à 520 fr. la pièce.

COULOMMIERS, 3 janvier. — Veaux vendus, 202. Première qualité, 1-54; deuxième, 1-38; troisième, 1-28 le kil. sur pied. — Vaches grasses, 18; 1 fr. le kil. Vaches laitières, 117; de 180 à 310 fr. la pièce. Taureaux, 3; de 130 à 270 fr. Veaux d'élève, 87; de 16 à 31 fr. Porcs d'élève, 66; de 47 à 56 fr. Id. petits, 53; de 8 à 22.

Chevaux neufs, 44; de 575 à 820 fr. la pièce. 17 vieux chevaux, de 70 à 130 fr. Anes, 6; de 49 à 76.

BONE (Algérie), 24 décembre. — Bœuf, 55 c. le kil. Veau, 55. Mouton, 60.

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

On a professé que les gouvernements étaient des maladies imposées aux nations pour les punir, et qu'un jour viendrait où les peuples seraient délivrés de ces fléaux trop long-temps nécessaires. Telle était la doctrine de la vieille école libérale. A ce point de vue, un disciple a proclamé comme un aphorisme que les meilleurs gouvernements sont ceux qui gouvernent le moins : nous ne sommes point de cette école. Aussi quand nous faisons de l'opposition au pouvoir, ce n'est point pour entraver sa marche et son action ; au contraire, ce que nous reprochons au gouvernement, c'est de ne point agir et de ne point gouverner ; c'est de rester immobile quand tout se meut autour de lui ; c'est de rester stationnaire quand tout marche et s'avance; c'est de n'être point le directeur du mouvement, c'est d'organiser la résistance et l'inertie, quand il devrait organiser, diriger l'activité politique, industrielle et sociale de la nation. Au lieu de chercher à enrayer le pouvoir, au lieu de nous placer sur sa route pour lui faire obstacle, nous essayons, au contraire, selon la mesure de nos forces, de le pousser dans la voie, de lui frayer le chemin, et de l'aider par des avertissements dont il puisse faire son profit.

Nous ne sommes point pour l'opposition quand même. L'opposition telle qu'on la comprend d'ordinaire, n'a d'autre doctrine qu'une négation, comme elle n'a d'autre but que de faire échec au pouvoir. S'opposer à toutes les mesures proposées par les ministres; blâmer tous leurs actes, quels qu'ils soient; chercher à renverser les hommes qui gouvernent pour gouverner à leur place; toujours critiquer ce qu'ils font, sans jamais leur dire ce qu'ils devraient faire, tel a été trop souvent le rôle facile et stérile des oppositions. Nous n'avons point de goût pour cette critique hargneuse et tracassière qui montre sans cesse les dents au pouvoir, cherchant toujours à le mordre. Aussi, lorsque nous attaquons un ministère, nous ne nous bornons pas à blâmer sa conduite, nous avons soin de lui tracer le plan d'une conduite plus sage. Si nous critiquons la politique actuelle, nous donnons aussi le programme d'une politique supérieure ; et nous avons déjà présenté plus de projets, proposé plus de mesures qu'il n'en faudrait pour occuper l'activité de dix ministères comme celui que nous avons.

Et puis nous n'appartenons, comme on le sait, à aucune coterie politique. Nous sommes les propagateurs dévoués d'une idée sociale ; nous ne sommes les serviteurs d'aucun homme de parti. Culbuter les ministres, pousser d'autres hommes à leur place, tirer les ficelles de la coulisse pour changer tout simplement les marionnettes de la comédie politique, ce n'est pas notre affaire; nous ne jouons point ce jeu. Nous n'avons ni rancunes, ni ambitions à satisfaire ; les noms propres nous sont indifférents ; que M. Guizot et ses collègues, dont nous sommes aujourd'hui les adversaires décidés, se mettent en mesure d'exécuter seulement quelque partie de notre programme, nous sommes prêts à leur venir en aide.

Mais les hommes du pouvoir sont bien loin d'accepter aucune idée de réforme; ils refusent même de reconnaître les faits les plus avérés.

Nous disons que le peuple est malheureux; nous montrons les classes ouvrières livrées à l'exploitation des entrepreneurs d'industrie, et forcées d'accepter un salaire que la concurrence met au rabais; nous disons que le travail continu des manufactures, non-seulement abrutit l'intelligence, mais détruit les forces et la santé de l'ouvrier, et nous prouvons par les relevés mêmes du ministère de la guerre, que le recrutement militaire devient impossible dans les départements industriels. Nous disons que les travail aux ouvriers.

Et nous pourrions ne pas combattre cette politique d'égoïstes, cette politique sans intelligence, sans entrailles et sans cœur !

N'avons-nous pas dit cent fois que l'agriculture réclame les encouragements et les soins du pouvoir? Il y a là sept millions d'hectares de landes et de bruyères dont la mise en culture offrirait du travail aux ouvriers sans ouvrage, en même temps qu'elle augmenterait la richesse nationale. Il y a plus de 150 mille hectares de marais dont les exhalaisons putrides corrompent l'atmosphère et déciment les populations. Une culture avide et désordonnée a détruit les forêts de la France; les crêtes de nos montagnes ont perdu ces vastes rideaux naturels qui arrêtaient les orages, protégeaient les plaines et entretenaient l'abondance des sources. Mais les irrigations et les reboisements, le défrichement des landes et le dessèchement des marais occupent-ils la pensée du ministère ? Quels sont les grands travaux qu'il fait exécuter pour la prospérité du pays? — Le ministère fait les fortifications.

Le commerce, livré aux mains d'individus, isolés entraîne des complications nuisibles à-la-fois à la production et à la consommation ; il multiplie outre mesure le nombre de ses agents et détourne une foule de bras et d'intelligences qui seraient mieux employés dans les fonctions productrices. La lutte qui s'établit entre les agents commerciaux les oblige trop souvent à recourir aux moyens les plus honteux pour s'arracher la clientèle. Aujourd'hui le consommateur est sans défense contre les fraudes et les exactions du commerce. Quelles sont les mesures de garantie que prépare le ministère? — Le ministère avait préparé une loi de dotation.

Dans l'industrie, non-seulement la lutte est permanente entre les ouvriers et les maîtres, mais les entrepreneurs aussi se font une guerre continuelle ; il s'agit pour tout industriel de vaincre ses rivaux et de les ruiner s'il le peut, car la ruine de l'un c'est la prospérité de l'autre. La société tout entière est un champ de bataille où tous les intérêts se choquent et se heurtent : l'agriculteur est l'ennemi de l'industriel, le commerçant est l'ennemi du producteur et du consommateur, le riche est l'ennemi du pauvre, le travailleur est l'ennemi du capitaliste; partout l'hostilité, la lutte et les haines de la guerre. Le ministère a-t-il songé aux moyens de rétablir l'ordre dans cette société anarchique? Non. Le ministère se vante, par l'organe des *Débats*, de n'avoir pas de plan pour la réforme générale de la société.

Que fait donc le ministère pour l'agriculture? rien; pour l'industrie? rien; pour le commerce? rien. Or, nous voudrions que le ministère fît quelque chose ; on voit bien que nous ne sommes pas de l'opposition. A vrai dire, nous ne faisons même pas de l'opposition ; car loin d'entraver et de contrarier le pouvoir, nous voudrions le faire marcher et l'aider de toutes nos forces. Nous n'avons point pour but, comme certaines gens, d'arracher des voix au ministère et d'écorner sa majorité peu compacte ; ce ne sont point là les triomphes que nous poursuivons; notre plus vif désir, au contraire, serait que le pouvoir devînt fort, qu'il proposât, qu'il mît à exécution quelque projet utile, afin que nous eussions au moins une fois l'occasion d'applaudir à ses actes.

C'est vraiment pour nous chose pénible que de blâmer sans cesse; cela nous donne des airs d'opposition systématique qui sont contraires à nos convictions réelles et qui nuisent même à notre influence, en donnant des doutes sur notre impartialité. Qu'on en soit bien convaincu, nous cherchons avec autant de soin les occasions de louer le ministère que d'autres les occasions de le

étrangères les mêmes priviléges commerciaux qu'aux Anglais eux-mêmes. Ceci aura pour effet de rendre inutiles toutes négociations entre l'empereur de la Chine et les autres puissances. On dit que l'empereur est maintenant sincère dans sa résolution de se conformer aux stipulations du traité, qui préviendra toutes discussions avec les autres nations. Ce traité est considéré en Orient comme le plus signalé triomphe du plénipotentiaire britannique, car il rend d'avance illusoires tous les efforts des missions diplomatiques française et américaine, récemment envoyées avec tant de pompe dans les mers de la Chine. On a déjà commencé à rire à l'idée de deux ambassadeurs envoyés dans ce pays avant qu'on sût s'ils seraient reçus, et pour obtenir des concessions accordées avant qu'ils aient paru en Chine. Ils n'ont plus maintenant aucun prétexte à négociations et devront retourner chez eux pour que leurs concitoyens leur rient au nez, comme on l'a déjà fait au dehors. »

Cet article arrive à propos. Les faits sont pris dans le *Canton-Press* du 23 septembre; mais les réflexions appartiennent au journal avoué de sir R. Peel. Nous espérons que la commission de l'adresse trouvera dans ces lignes assez significatives le sujet d'un paragraphe particulier en réponse à celui de l'amitié sincère et de la cordiale entente.

—

Pendant que le *Times* nous raille, le ministère fait sérieusement publier dans le *Messager* de ce soir la relation d'une audience obtenue, le 6 septembre dernier, par M. le comte de Ratti-Menton, notre consul à Canton, du haut-commissaire impérial, vice-roi de la province des deux Kwang. Dans cette audience, qui a duré une heure, M. le consul de France a présenté au vice-roi une lettre demandant pour la France les avantages accordés à l'Angleterre. Le vice-roi a répondu verbalement que, puisqu'il en avait agi avec l'Angleterre d'une manière aussi généreuse, le gouvernement chinois ne se montrerait pas moins amical à l'égard de la France

Le *Canton-Press* a soin de nous dire que cette faveur que M. Ratti-Menton se flatte d'avoir obtenue, nous la devons à la générosité du plénipotentiaire anglais.

Amende honorable du Globe.

Nous lisons avec un profond étonnement dans le *Globe* un long article dont nous reproduisons les principaux passages.

Nos lecteurs auront peine à en croire leurs yeux. Le *Globe* devient socialiste ! ! !

Nous ne rechercherons pas en ce moment les précédentes opinions des rédacteurs du *Globe* sur le sort des classes pauvres. Il nous suffit de prendre acte de la manifestation présente.

Notre opposition n'a jamais été systématique : nous attaquons les hommes pour leurs actes, toujours prêts à oublier nos griefs passés, et à prêter notre appui à quiconque se préoccupe *sincèrement* de la cause à laquelle nous avons dévoué notre vie, celle de l'amélioration du sort des masses.

Nous avions dit que nous voulions tuer le *Globe* ou le forcer à se transformer. Le *Globe* se transforme. — Nous ne lui donnerons pas précisément la main ; mais nous applaudirons à ses efforts, s'il les dirige d'une manière sérieuse vers le but qu'il indique aujourd'hui.

Comme ce revirement est étrange, surprenant, nous aurons l'œil ouvert, avec la plus scrupuleuse attention, sur les mouvements de notre confrère; car nous n'entendons pas nous laisser jouer par des roués. Nous voulons que les conversions soient sincères.

Nous citons aujourd'hui le *Globe* ; demain nous ajouterons quel-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Revue musicale.

Les habitués du Théâtre-Italien ont eu d'excellentes étrennes. Jeudi, 4 janvier, Lablache leur a été rendu. A la première entrée de don Pasquale, la salle entière a fait explosion. Les spectateurs ne pouvaient plus arrêter l'expression bruyante de leur joie, et une longue ritournelle de cris, de battements de mains a remplacé celle de l'orchestre qui a dû se taire devant ce bruit formidable. Jamais, peut-être, Lablache n'avait été aussi impatiemment attendu. Quarante-quatre soirées d'opera *seria* avaient épuisé la sensibilité du public, et il éprouvait un besoin immodéré de s'épanouir aux accents joyeux et au jeu spirituel du *buffo portentoso*. C'était une bonne fortune pour le *don Pasquale* de M. Donizetti, que d'arriver dans de semblables conditions, et le succès a été complet.

On dit généralement que le public français est inconstant. Rien n'est moins vrai en ce qui touche les choses du théâtre. Un acteur qui a conquis une fois la faveur du public est sûr de la conserver jusqu'à ses derniers jours, et souvent même au-delà de l'époque où ses moyens naturels ont cessé d'être en rapport avec son talent et l'emploi qu'il occupe. Il y a cependant des artistes accueillis d'abord avec faveur et dont on se fatigue. En les étudiant avec soin on peut être sûr de découvrir chez eux un défaut capital, soit la monotonie d'aspect de leur talent, soit l'absence du sentiment vrai dans leur manière de comprendre et de rendre. Ils se distinguent généralement par quelque qualité isolée qui a surpris l'admiration, mais ils ne possèdent point l'ensemble des mérites qui constituent l'artiste véritable, l'artiste vivant, toujours exceptionnel, aujourd'hui surtout que cette classe ne peut se recruter que dans une partie très restreinte des populations. Mais quand un homme est doué, comme Lablache, d'un aussi grand nombre des éminentes qualités qui constituent l'acteur lyrique, il peut être assuré que jamais un public, fût-il dix fois inconstant comme le public français, ne se fatiguera de lui. Avec des artistes de cette trempe il y a toujours une large part laissée à l'imprévu, ce que l'on recherche le plus au théâtre. Ceux-là même qui les entendent et les voient chaque jour sont assurés de trouver chaque fois un plaisir nouveau par quelque point. C'est que chez eux l'art est essentiellement vivant, par conséquent varié et progressif.

Ainsi Lablache nous est donc revenu, et avec lui *Leporello, Geronimo, Bartolo, don Magnifico, il Podestà, don Pasquale*, etc., pour ne parler que des ouvrages bouffes dont le besoin se fait aujourd'hui particulièrement sentir aux Italiens, et dans lesquels, d'ailleurs, Lablache montre une perfection de talent qui ne peut être atteinte par personne.

Ronconi a pris dans *don Pasquale* le rôle du docteur *Malatesta*, que remplissait l'année dernière Tamburini. C'était le début de Ronconi, à Paris, dans le genre comique; car nous ne comptons point les succès de salon qu'il s'est fait l'hiver dernier avec l'air de la *Calunnia*, qui est d'ailleurs très sérieux, et avec le duo de l'*Elisir*, où il était médiocrement seconde. Cette épreuve lui a été favorable. Il faut à sa physionomie la mobilité joyeuse, caustique ou passionnée. L'immobilité grave des rôles sérieux dans les moments de calme ne lui sied pas du tout. Il est, physiquement, beaucoup mieux placé dans les rôles comiques, où les jeux de la scène lui permettent toujours d'exprimer quelque chose de vif. Son regard très expressif, fin dans l'ironie, acéré dans la colère, a besoin d'être animé par un sentiment joyeux ou profond. Sa voix mordante et nette va bien au chant syllabique et léger. Ronconi possède la vivacité d'articulation qui constitue une des qualités les plus essentielles du chanteur bouffe, et il fait valoir avec beaucoup de finesse les détails comiques reposant quelquefois sur un mot, sur une syllabe, et sans lesquels la musique de ce genre demeure le plus souvent une note morte. Aussi il a fait applaudir une phrase du duo final du premier acte, qui, l'année dernière, restait tout-à-fait dans l'ombre. Il est vrai qu'en revanche Tamburini faisait valoir une phrase très rapide dans le final du deuxième acte, et que Ronconi en escamote la moitié des notes.

En somme, nous trouvons le rôle de *Malatesta* joué avec plus d'entrain, avec plus de verve que l'année dernière ; mais on s'aperçoit par moment, et surtout dans le grand quatuor du deuxième acte, que le rôle a été écrit par M. Donizetti pour la voix beaucoup plus grave de Tamburini. Le duo du troisième acte, entre *don Pasquale* et *Malatesta*, a beaucoup gagné par ce nouvel interprète. Nous nous rappelons avoir signalé, l'année dernière, ce duo comme un morceau remarquable. Le public semble revenir cette année de la froideur injuste qu'il avait témoignée précédemment, et toute cette scène est maintenant parfaitement accueillie. Le duo de *don Pasquale* finira par prendre place à côté, un peu au-dessous, des duos du *Matrimonio* et de *Cenerentola*.

Nous verrons, demain lundi, Ronconi aux prises avec un rôle bien autrement redoutable que celui de *Malatesta*, dans le *Figaro d'il Barbieri*, où il aura à combattre, outre le souvenir de Tamburini, celui de tous les barytons célèbres qui ont chanté, à Paris, le spirituel chef-d'œuvre de Rossini. Nous serions trompés s'il ne s'en tirait pas avec honneur. Ronconi n'a pas précisément la vocalisation habile; ses roulades sont un peu pénibles, rocailleuses parfois, aussi s'aperçoit-on qu'il évite d'en faire. Mais il possède néanmoins une grande légèreté vocale, une délicatesse remarquable de touche dans l'articulation, et il y a de l'entente et du goût dans l'arrangement de ses chutes de phrase. Comme jeu, nous comptons tout-à-fait sur lui. Il a ce qui constitue le véritable acteur, la propriété de rendre vivants les personnages qu'il représente et de les incarner en lui. Sous ce rapport il se rapproche de Lablache et il est bien supérieur à Tamburini.

L'habileté de Ronconi dans le genre bouffe en fait à nos yeux un artiste trois fois précieux pour la troupe italienne. Nous nous effrayons depuis long-temps de la décadence de ce genre pour lequel on trouve si difficilement des interprètes. Il n'y a dans ce moment-ci aux Italiens que trois artistes véritablement doués des rares qualités du genre. Ce sont Lablache, Ronconi et Mme Persiani. Quant aux ténors, depuis long-temps on n'en voit plus. Rubini chantait, il est vrai, cette musique avec autant de finesse que d'habileté, mais dans toute sa personne il n'y avait que l'œil qui fût d'accord avec son chant. La légèreté et l'aisance de tournure lui faisaient absolument défaut. Mme Grisi n'est sans doute déplacée nulle part, et nous avons le plus grand plaisir à la voir et à l'entendre dans le rôle de *Norina* ; mais, sans la scène de tragi-comédie du deuxième acte, nous désirerions vivement que le rôle fût confié à Mme Persiani, qui de son côté est souvent insuffisante dans les personnages héroïques. A chacun sa part de supériorité.

Le rôle naïf et tendre d'*Ernesto* convient très bien à Mario. Il dit très bien le duo du premier acte avec *don Pasquale*, et la sérénade du troisième acte est, comme l'année dernière, bissée. Nous n'aimons pas beaucoup, pour notre part, le style de cette sérénade ; mais la critique n'a

…mission : il faut donc commencer par le bien-être : a [illegible] principium.

L'opposition veut-elle entrer dans cette voie? Nous lui demanderons la permission de l'y accompagner, et son zèle ne dépassera pas le nôtre.

Et, à ce sujet, nous profiterons de l'occasion pour parler à-la-fois à la *Réforme*, à la *Démocratie pacifique* et à l'*Ordre* de Limoges.

On nous a présentés comme des hommes qui nient les souffrances du peuple, et qui rient de ceux qui songent à les soulager. Nous n'acceptons pas ce reproche qui serait flétrissant. Depuis qu'il tient une plume, le rédacteur en chef du *Globe* s'est occupé avec sympathie, avec respect des classes ouvrières, et il est le premier qui ait recherché et écrit leurs origines historiques. Il défie qui que ce soit de trouver dans ses articles ou dans ses livres une pensée ou une phrase qui annonce du dédain pour le peuple; et il offre d'en signaler beaucoup qui prouvent de l'amour et du dévouement. Il ne dit pas que, quelquefois, il ne se soit glissé dans le journal auquel il donne ses efforts depuis trois ans, un passage dans lequel la phrase compromet la pensée; mais qui ne sait comment un journal se fait, et qui sera assez injuste pour refuser de reconnaître qu'il faut chercher sa pensée non dans un article accidentel, mais dans sa manière d'envisager les questions pendant toute sa durée? Or, depuis trois années, le *Globe* a été constamment dévoué aux classes ouvrières, et le principal reproche qu'il ait fait à l'opposition a été de négliger leurs intérêts véritables, en poursuivant de stériles utopies.

Nous devons confesser néanmoins que nous ne comprenons pas le bonheur du peuple à la façon des démocrates de Paris. Ces messieurs ne reconnaissent le peuple que dans ce qui remplit les ateliers; nous le reconnaissons encore et surtout dans ce qui couvre les campagnes. Les démocrates parisiens rêvent donc pour le peuple bonne table, habit à la mode, bottes tous les jours et parterre de l'Ambigu le dimanche, avec lecture du *Siècle* ou du *National* dans les entr'actes. Le peuple des campagnes, qui est le véritable peuple, n'exige pas tout cela. Quoi qu'en puisse penser l'*Ordre* de Limoges, nous connaissons ce peuple; nous sommes né au milieu de lui; nous avons mangé son pain dur et bu son eau claire. La *Démocratie pacifique* a été indignée de ce que nous avions dit, que les paysans se trouvaient heureux d'aller avec des sabots l'hiver, et pieds nus pendant l'été. Eh! mon Dieu, oui, cela est ainsi. Il n'y a que des Parisiens pour s'imaginer qu'on va labourer et curer des fossés en bottes. Pauvres agriculteurs du phalanstère! vous avez étudié les travaux des champs dans les tableaux de Boucher, où les bergers portent la culotte courte et les bas de soie.

Nous n'avons certes jamais pensé et jamais dit que le bien-être des populations agricoles fût tout ce qu'on doit souhaiter; mais, en général, les populations agricoles ont du pain : il y a à Paris plus de soixante mille individus qui n'en ont pas du tout, d'aucune sorte, ni blanc ni noir, et qui reçoivent jour par jour le dîner de la charité publique. Les habitants pauvres de la campagne d'Auvergne ont pas des *masures sans croisées*, dit l'*Ordre* de Limoges; à Paris, plus de soixante mille individus n'ont rien, pas une écurie, pas un chenil. Voilà de la vraie misère; Dieu l'a détournée de nos campagnes; puisse-t-il persévérer dans sa miséricorde!

En résumé, si l'opposition consent à s'occuper sérieusement du bien-être du peuple, nous la bénirons, et nous demanderons pardon aux hommes de toutes les accusations dont nous l'avons poursuivie en présence de sa *stérilité* et de sa *caducité*.

REVUE ÉTRANGÈRE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Grèce.

Composition de la chambre. — Dislocation des partis russe, anglais et français. — Impossibilité du régime constitutionnel. — Des étrangers venus en Grèce.

Athènes, 20 décembre 1843.

Les travaux de l'Assemblée nationale continuent au milieu de la tranquillité la plus parfaite; le règlement a été adopté, les présidents et les secrétaires nommés et les pouvoirs reconnus. D'après l'avis de sa commission, la chambre n'a admis que 225 représentants; elle a re-

nom, il est vrai.....

Mais, vous le savez mieux que nous, messieurs, ce qu'on appelle constitution dans l'Europe occidentale n'a jamais été que le résultat d'une révolution en vertu de laquelle le peuple vainqueur parvient à conquérir une partie du pouvoir, à consacrer par la représentation et par l'élection l'autorité absolue et héréditaire. Les premières conséquences de toute constitution libérale sont d'assurer la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'indépendance des tribunaux et des jugements par le moyen du jury, l'organisation communale et départementale, la libre admission de tous les citoyens, nobles ou vilains, à tous les emplois civils et militaires; en un mot, la liberté de tous devant la loi.

Eh bien! messieurs, toutes ces conséquences n'ont-elles pas été introduites dans la société hellénique avec l'installation du pouvoir royal actuel?... Elles sont en pleine vigueur depuis onze années. Et malgré cet excès de libéralisme royal (car jamais, on peut le dire, roi constitutionnel ne s'est montré plus libéral que le roi absolu Othon), le mécontentement et la misère publique n'ont cessé d'augmenter; le pouvoir royal est tombé dans une déconsidération telle que la révolution du 3 septembre a pu se faire, et s'est faite aux acclamations de tous les Grecs.... A cette époque, tout le monde s'est persuadé que ce qui causait les maux du pays, c'était l'absence de la machine constitutionnelle; personne ne réfléchissant que lorsque cette machine sera introduite chez nous et fonctionnera, elle ne pourra, par sa nature, produire d'autres résultats que ceux qui affligent notre malheureux pays depuis onze années : les impôts, au lieu de diminuer, augmenteront pour entretenir un organisme politique encore plus compliqué que celui que nous avions avant le 3 septembre.

Il résulte de là qu'en Grèce le pouvoir *politique constitutionnel* est aussi impossible à réaliser que le pouvoir *héréditaire et absolu*, les mœurs, la religion et les antécédents de la nation hellénique y apportant un obstacle insurmontable; en un mot, nous sommes convaincus (nos amis et moi), contrairement à l'opinion actuelle des hommes politiques et des journaux européens, que l'organisation de la société hellénique n'est nullement une question de *personne royale, de dynastie et de constitutionalisme*, mais qu'elle dépend entièrement de la découverte d'un nouveau principe d'ORGANISATION SOCIALE.

Ce que j'avance est tellement vrai, que déjà une grande partie des membres de l'Assemblée nationale semble pressentir qu'une *constitution* ne remédiera à rien. Ce sentiment, qui, de jour en jour, prend plus de consistance, affaiblit de plus en plus l'influence chancelante des chefs de parti Coletti et Mavrocordato, tous deux exclusivement dévoués aux intérêts de la France et de l'Angleterre. Ces deux hommes d'Etat, pendant leur séjour en Europe, où ils n'ont rien appris ni rien oublié, ont perdu de vue les vœux, les mœurs et les intérêts de la Grèce; ils ne peuvent plus s'appuyer long-temps sur la nation, ils ne peuvent plus la représenter, car ils n'en comprennent plus les besoins. Il faut donc vous attendre, comme je vous l'ai écrit plusieurs fois, à des *événements* prochains qui, par leur caractère, dépasseront les prévisions de vos hommes d'Etat; vos ministres ne savent qu'envoyer à leurs représentants en Grèce l'ordre de soutenir quand même le *pouvoir royal*, et d'appuyer les prétentions de MM. Mavrocordato et Coletti, dont avant six mois la nation n'aura que faire.

Quant à la Russie, elle a signifié à son représentant à Londres de ne plus s'occuper des affaires intérieures de la Grèce, par la raison toute simple *qu'elle ne s'en était déjà que trop occupée*. La tactique actuelle est de pousser quelques individus à sortir de la Grèce pour attaquer la Turquie.

Personne jusqu'à présent n'a été pris dans ce piège grossier. Les in-

AUX MAGISTRATS.

La magistrature. — La famille. — La religion. — Le serment. — L'exploitation du faux témoignage. — Les crimes et le socialisme. — La corruption sociale. — La régénération.

Pendant que certains journaux, alarmés du succès des *Mystères de Paris*, criaient *vertueusement* à l'abomination de la désolation, un magistrat du parquet de la Seine osait, en pleine audience, avouer ses sympathies pour l'œuvre du romancier. A ce scandale inouï, un mouvement de réprobation non moins sincère s'éleva contre la hardiesse de l'honorable avocat du roi. L'indignation doit s'étendre à toute la magistrature française, car il n'est pas, on peut l'affirmer, de classe qui ait applaudi plus vivement à cette ferme critique des mœurs et des lois sociales.

Que le philosophe refuse de croire à une dépravation qui ne le poursuit pas dans la solitude de son cabinet; que le riche repu rejette au loin d'importunes vérités qui accusent sa dureté de cœur, dérangent son sommeil; que des esprits indifférents à tout progrès se plaignent de voir livrés à la discussion des problèmes dont ils aimeraient mieux abandonner la solution à un avenir inconnu; que des âmes délicates craignent de se souiller au contact de tant d'impuretés, nous le concevons; mais des magistrats, vivant, par métier, au milieu du crime et du vice, ne peuvent partager ni cet optimisme, ni cet égoïsme, ni cette insouciance, ni ces timidités; ils doivent leurs encouragements aux hommes qui entreprennent de fonder la moralité publique et privée sur des bases moins chancelantes que de vains conseils ou d'impuissantes prohibitions.

C'est sous la garantie de ce but élevé que notre parole s'adresse aujourd'hui à leurs généreuses sympathies

Pourraient-ils assister, sans amertume de cœur, à la décomposition sociale qui, sous leurs yeux, relâche à vue d'œil les seuls liens de la civilisation, la famille et la religion?

La famille embrassait autrefois, dans ses tendres sollicitudes, tous les enfants du même Dieu; au vaste foyer domestique se réchauffaient trois ou quatre générations directes ou collatérales, tous les sujets nés de la même souche constituaient au sein de la société l'unité puissante d'une même famille dont tous les membres se sentaient liés par le cœur comme par le sang. C'était souvent avec bien moins de regret qu'on ne l'imagine aujourd'hui que les frères et les sœurs consentaient à passer une vie paisible et modestement utile auprès d'un frère aîné dont les enfants recueillaient, avec leur affection, un héritage indivis(1) Quand ils s'en éloignaient, ce n'était pas sans emporter dans leur âme la mémoire de la maison paternelle, comme leçon vivante d'honneur, comme gage d'un asile assuré pour les mauvais jours. Et dans les agitations de la vie, ce souvenir était à-la-fois pour les enfants un encouragement et une consolation. Plus que d'autres, les magistrats trouvent dans l'histoire de leurs familles des traces de ces nobles et vieilles mœurs.

Que voient-ils aujourd'hui? A chaque décès un partage, à chaque partage un procès, avec son cortège d'envieuses colères, de cupides spéculations, de haines qui seraient mortelles si elles étaient moins basses. Aux dépens des patrimoines divisés s'élèvent les fortunes des experts, des avocats, des avoués, des huissiers, des greffiers, des notaires, les recettes énormes du fisc. Les procès de famille fournissent aux hommes de loi les récoltes les plus abondantes. Les audiences ne font que refléter les mœurs. En vain le

(1) On méconnaîtrait notre pensée si l'on croyait que nous plaidons ici pour le rétablissement du droit d'aînesse. Nous ne regrettons pas l'ordre ancien, nous réclamons l'organisation d'un ordre nouveau.

rien à voir dans ce morceau, qui est entièrement de fantaisie. C'est une pure affaire de goût. On aime ou on n'aime pas. Nous devons du moins constater que la masse ne paraît pas être de notre avis dans ce cas.

Nous voici arrivés à la moitié de la saison des Italiens. Trois ouvrages nouveaux ont été montés et six de l'ancien répertoire ont été repris. Jusqu'à présent l'avantage est resté à l'ancien répertoire. *Belisario* ne sera probablement plus joué en entier. *Maria di Rohan* et *Il Fantasma* ont été bien accueillis, mais ni l'un ni l'autre n'a obtenu une faveur marquée. *Lucia*, *Semiramide* et la *Sonnambula* se sont partagés le succès. On a tant abusé de la *Norma*, dans ces dernières années, que cette pièce commence à s'user. Néanmoins, on ne la donne pas une fois, que Mme Grisi n'y excite des transports d'enthousiasme, tant elle y est belle et terrible. Voici maintenant le tour des ouvrages bouffes, et vraisemblablement ils auront les honneurs de la saison. Les soirées les plus animées, jusqu'à présent, ont été certainement celles de *don Pasquale*.

On parle de monter encore *Corrado d'Altamura*, de Ricci, et la *Nottata di Grenada*, de Conradin Kreutzer, tous deux inconnus à Paris, car nous ne comptons pas les deux ou trois représentations du dernier de ces ouvrages données, il y a deux ans, au théâtre Ventadour par la malencontreuse troupe allemande qui vint nous donner une si triste idée des ténors d'outre-Rhin, mais nous confirmer en même temps la brillante réputation des choristes allemands. Ce sera beaucoup, ce nous semble, de cinq nouveautés en six mois, et il pourra bien arriver que l'on regrette plusieurs des opéras anciens dont ces ouvrages prendront la place.

Anna Bolena n'a encore été joué qu'une fois, et nous ne voulons pas encore parler de cette reprise. Salvi, qui est malade depuis cette époque, était sans doute déjà souffrant ce soir-là, car il a été non-seulement au-dessous du rôle de *Percy*, mais bien au-dessous de lui-même. Son insuccès a réagi sur toute la pièce, et c'est à peine si Mme Grisi, si magnifiquement belle dans le rôle d'*Anna*, a pu secouer l'engourdissement du public. Cette soirée a été l'une des plus mauvaises et la plus triste de la saison. Ce n'est certainement ni à la partition, ni à Mmes Grisi et Brambilla qu'il faut s'en prendre.

Rien de neuf aux deux théâtres lyriques français pendant la quinzaine qui vient de s'écouler. A l'Académie royale de musique, *Don Sébastien* continue à alterner avec *Robert-le-Diable, Guillaume Tell*, la *Péri* et *Giselle*. Les journaux de musique annonçaient dimanche dernier que M. Léon Pillet était allé en Italie à la découverte d'un ténor. C'est toujours la continuation du système qui consiste à placer sur un seul individu toutes les destinées d'une grande institution, système dont nous avons déjà dénoncé les inconvénients et les dangers. Parce que Duprez nous est venu d'au-delà les Alpes, et qu'il a fixé durant plusieurs années la vogue au grand Opéra, ce n'est pas une raison pour que le même phénomène se renouvelle immédiatement.

En admettant que les chanteurs habiles soient plus nombreux en Italie qu'ailleurs, il n'est pas moins vrai que les chanteurs italiens capables d'aborder avec avantage la scène française, ne peuvent qu'être excessivement rares. Les habitudes des deux genres sont très opposées, et, ce qu'il y aurait peut-être de mieux à chercher en Italie, ce serait des voix et des organisations musicales plutôt que des talents tout faits. Mais quel intérêt peut avoir un directeur qui cèdera peut-être demain sa place à un autre exploitant, de préparer des chances de bénéfices pour son successeur? On dit d'une autre part que M. Léon Pillet a trouvé un jeune homme possédant une voix phénoménale pour la puissance et l'étendue. On ne parle pas moins que de *ré* et de *mi* de poitrine! Voilà le fameux *ut* dépassé.

En laissant de côté la partie merveilleuse des *on dit*, il resterait toujours que M. L. Pillet espère improviser un premier sujet lyrique. Les résultats de la tentative de M. Duponchel sur Poultier auraient pu cependant lui servir d'avertissement. Les qualités nécessaires à un premier ténor de grand opéra, pour qu'il soit simplement supportable, demandent du temps et de l'exercice, les unes pour se développer, les autres pour s'acquérir. Notre âge a vu, il est vrai, la quasi-improvisation d'une tragédienne éminente; mais ce précédent est encore insuffisant pour conclure à l'égard d'un artiste lyrique. Nous ne nions pas la possibilité du fait, mais nous nous rangeons prudemment dans la classe des expectants. Réussisse l'expérience, nous serons des premiers à y applaudir de grand cœur. Quant à la question du ténor d'Italie, si l'on en croit des personnes compétentes qui ont parcouru ce pays dans ces dernières années, la recherche d'un ténor remarquable y sera laborieuse et probablement sans résultats. Il serait difficile de décider à un déplacement chanceux des hommes qui ont là-bas gloire et profit assurés : et il n'y a point de probabilité que l'Italie, dont chaque ville importante a son grand théâtre lyrique, renferme un plus grand nombre de talents ignorés que la France. Les talents hors ligne y sont certainement tous employés, et quant aux médiocrités, il n'est pas besoin d'aller si loin pour en trouver.

A l'Opéra-Comique, la *Part du Diable* se fait une nouvelle carrière avec Mlle Lavoye, qui possède un talent remarquable, eu égard surtout à son âge et au peu de temps qui s'est écoulé depuis sa sortie des classes du Conservatoire. Il y a dans la manière de chanter de Mlle Lavoye, ce que les Italiens appellent de la *maestria*, c'est-à-dire tout l'aplomb d'un artiste sûr de son fait et de l'effet qu'il va produire. C'est une qualité rare et précieuse qui, d'ordinaire, ne s'acquiert qu'avec une longue expérience. Il y a des chanteurs qui ne manquent pas de talent d'ailleurs, et qui n'arrivent jamais à la posséder. Mlle Lavoye n'a point, dans les cordes hautes, le charme qui constituait le principal mérite de Mme Rossi, et que M. Auber avait si heureusement mis à profit dans le rôle de *Carlo Broschi*; mais sa voix est d'un volume plus égal, dans toute l'étendue de l'échelle. Sous le rapport de la vocalisation, c'est une digne élève de Mme Damoreau. Comme chez son professeur, les qualités de la cantatrice l'emportent de beaucoup sur celles de l'actrice, et c'est à la perfection de l'exécution musicale qu'elle devra probablement tous ses succès futurs.

On annonce, pour le 15 de ce mois, à l'Opéra-Comique, un ouvrage en trois actes, de M. Ad. Adam, sous le titre de *Cagliostro*; puis viendra M. Auber avec un opéra, dont le titre n'est pas encore arrêté.

— Dimanche prochain, la Société des Concerts inaugure dans la salle des Menus-Plaisirs sa courte session. Sans cette précieuse institution, les profondes jouissances intellectuelles que peut procurer la musique seraient aujourd'hui bien rares à trouver. Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est que l'exiguité de la salle restreigne à un si petit nombre les élus de ces fêtes choisies. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux de la Société des Concerts, que nous regardons comme le principal sinon le seul titre dont Paris puisse aujourd'hui se prévaloir pour prétendre légitimement à la suprématie musicale en Europe.

ALLYRE B.

bauche; là se combinent les complots, s'excitent les haines, s'élèvent les rixes sanglantes, se forment les coupables associations. C'est au point que le travail du dimanche, sévèrement proscrit par l'Eglise, en vue des cérémonies du culte, pourrait aujourd'hui, à certains égards, être un bienfait pour les classes pauvres.

Le mépris du serment est un symptôme bien plus grave, quoique moins apparent, de la décadence religieuse de la société. Pour l'homme du monde, ce n'est qu'une promesse d'honneur un peu plus solennelle; pour le peuple, la moins gênante des formalités. Nul ne se rappelle que dans le serment il prend Dieu à témoin de la vérité de ses affirmations, et que c'est la plus sainte des pratiques ou un sacrilége. Long-temps le serment conserva ce caractère, quand la foi régnait dans les âmes et attachait à sa violation les menaces du remords et de l'enfer. Il faut dire aussi que, prêté sur l'Evangile ou sur un crucifix, le serment puisait une grande force dans ces signes visibles de sa sainteté. Aujourd'hui le président prononce une formule, le témoin lève la main, et répond avec une légèreté insouciante dont aucun avertissement matériel ne préserve sa conscience élastique. Au gré de ses intérêts et de ses passions, c'est une complaisance ou un jeu. Rien n'afflige plus profondément les magistrats. Et il ne faut pas croire que le témoin ne cède qu'à corps défendant à des influences long-temps combattues; une bouteille de vin, l'agrément ou le profit d'un court voyage, l'espérance de la moindre indemnité, c'est souvent plus qu'il n'en faut. Chaque département compte certaines communes renommées par leurs faux témoins; on dirait un fruit naturel du pays que l'on cueille en abondance, pour peu qu'on l'y cherche. Cette déplorable facilité s'étend avec une telle rapidité de contagion, que les magistrats entrevoient avec anxiété l'époque où, par l'incertitude des dépositions, la justice, déjà si entourée d'écueils, deviendra presque impossible.

Aussi n'est-ce pas à eux qu'il faut vanter les vertus des laboureurs et l'innocence des bergers, fades idylles que répètent encore les échos des vieux temps. Le paysan est l'être le plus fourbe de la société; dans ses loisirs, il use son génie à inventer une fraude ou un procès qui ruinent son voisin; et son habileté en ce genre provoque souvent l'étonnement de son avocat.

Or, le paysan, c'est la majorité dans un Etat.

Au reste, la dégradation morale se révèle bien clairement pour les magistrats dans la dégradation physique. Rien de plus hideux à l'œil que cette foule confuse qui s'entasse dans les enceintes des cours d'assises. Le plus souvent on cherche sur les traits de l'accusé les signes d'une vocation particulière pour le crime. Injuste préférence! Vous trouvez ses pareils derrière lui, dans ce ramassis de vagabonds, d'oisifs et de malfaiteurs qui viennent assister au jugement de leurs camarades; même autour de lui, dans ces témoins qui bientôt vont le condamner ou l'absoudre. Voyez comme les lignes de ce profil sont ignoblement lourdes ou astucieusement anguleuses; ces fronts affaissés, ces cheveux en désordre, ces tailles rabougries ou difformes, ces voix sourdes, ces paroles presque inarticulées, ces vêtements sales, ces physionomies fausses ou hébétées. Vous cherchez en vain la sérénité du regard, la franchise du sourire, la noblesse du port, la netteté du langage, l'élévation du sentiment, la pénétration de l'intelligence, l'élégance au moins instinctive du costume et des manières; tout cela manque à-la-fois dans cette réunion de toutes les misères morales et matérielles.

Voilà cependant l'homme de la civilisation, après dix-huit siècles de christianisme et quatorze cents ans de monarchie plus ou moins représentative. Dans ces laides figures, sous ces formes grossières, reconnaissez, si vous le pouvez, celui que les Ecritures appellent l'image de Dieu, le roi de la création!

Eclairés mieux que d'autres sur l'étendue et la gravité du mot social, les magistrats le sont aussi mieux que personne sur les causes du mal.

Il est assez de mode aujourd'hui, dans le monde officiel et chez les gens *bien pensants*, d'accuser le socialisme de tous les fléaux qui affligent l'espèce humaine. Si le maraudage a pris dans les campagnes les proportions d'un pillage en grand, au point que les propriétaires sont forcés de renoncer à la culture des légumes et fruits en plein champ, c'est la faute des socialistes qui attaquent le droit de propriété; si l'immoralité envahit les populations urbaines et rurales de manière à tripler dans dix ans le nombre des viols et attentats à la pudeur sur des enfants, c'est la faute du socialisme qui ébranle les mœurs et la famille; si l'émeute trouble le repos du riche, si les sociétés secrètes inquiètent le gouvernement, c'est la faute du socialisme qui refuse son admiration à l'organisation actuelle de la société. Jamais on n'a imprimé de sottise plus fausssement absurde. Est-ce donc que le moyen-âge, le dix-huitième siècle, la Révolution, l'Empire, la Restauration ignoraient et les crimes et les peines? Est-ce que la Régence et le Directoire ne nous ont laissé que le souvenir de leurs vertus? Et de nos jours, est-ce nous qui avons répandu dans les chaumières les codes philosophiques de l'impiété et de l'athéisme? Est-ce nous qui corrompons l'âme des enfants et des jeunes filles par le colportage des livres et des gravures obscènes? Est-ce nous qui maintenons dans l'Etat l'enseignement du scepticisme sous le nom d'éclectisme? Pendant que les maîtres des philosophies en vogue aujourd'hui retranchaient Dieu du ciel et proscrivaient ou flétrissaient son culte sur la terre, ce nom sacré resplendissait à chaque page des écrits de Fourier lui-même, et les travaux de sa vie entière étaient la glorification de la suprême sagesse.

Pour l'emporter de bonne foi en de telles accusations, il faut vivre bien étranger à la vie réelle. Qui a jamais entendu parler de socialisme en cour d'assises ou en police correctionnelle? Si, au lieu de s'isoler dans les profondeurs de leurs contemplations, philosophes et hommes d'Etat mettaient le pied dans les prétoires de la justice, s'ils fréquentaient de près cette population déchue des prisons et des bagnes; si seulement ils prenaient la peine d'ouvrir quelques-unes de ces comptes-rendus de la justice criminelle, à l'audience de rentrée, ils y verraient, dans une circonstance sur ... (1). » La loi morale elle-même, n'est-elle pas profondément atteinte par les théories qui mettent toutes les misères humaines sur le compte de l'organisation sociale. Cette doctrine erronée, qui ramollit les cœurs et déplace l'effort, porte avec elle une indulgence et des partialités pleines de périls. L'homme n'est plus responsable de ses fautes. La société seule est coupable de ses faiblesses et de ses désordres. Le mal est le produit fatal d'une civilisation vicieuse, qui dénie aux hommes les biens que la Providence leur a promis. Ceux qui transgressent ses lois ne sont que des opprimés qui protestent, et leurs revendications, tout au moins, méritent de l'indulgence. »

La loi morale est atteinte! c'est-à-dire la liberté humaine est anéantie; la responsabilité individuelle s'évanouit; la peine est une odieuse tyrannie, et le magistrat n'osant plus, sans braver le cri de sa conscience, requérir ni prononcer une condamnation, devra livrer à la merci de toutes les mauvaises passions la société désarmée. Sans voile dans la pensée, voilà ce que vous redoutez.

Avant toute réponse, ouvrez avec nous les comptes de la justice criminelle. Le dernier (1841) constate que le quart des accusés et plus du sixième des prévenus étaient en récidive, et d'une autre part le gouvernement, dans son exposé des motifs de la réforme pénitentiaire, comme dans les circulaires aux conseils généraux, reconnaît franchement que la proportion effrayante et annuellement progressive des récidives, tient à la mauvaise organisation des prisons. Quiconque les a observées de près ne conserve pas le moindre doute sur la gravité des désordres qu'elles alimentent. Et c'est pour y remédier que l'on va engloutir des millions dans le régime cellulaire substitué au régime de la vie commune. Or, les prisons, qui les a bâties, qui les administre, qui en fait des écoles mutuelles de vice et de crime, si ce n'est la société? N'est-elle pas le premier auteur de la dépravation nouvelle que les condamnés y puisent, des complots qui s'y organisent, de la plupart des crimes commis en récidive par les libérés? Au lieu de les amender, elle accroît leur perversité; est-elle innocente de ses conséquences? Sa part de responsabilité est indéniable. Est-ce à dire que lorsque ces accusés reparaîtront en justice, les magistrats baissent humblement la tête devant une pareille excuse? Tous, au contraire, d'accord avec la loi, ils requièrent sans remords une peine plus sévère. Pourquoi? parce qu'ils croient à la liberté humaine et non à la fatalité; qu'ils ne confondent pas les influences extérieures avec la contrainte physique ou morale. Mais, hommes impartiaux, ils déplorent d'aussi graves abus et en poursuivent la réforme.

Leur langage et leur conduite sont notre langage et notre conduite.

A nos yeux, la société est une vaste prison où l'on entre par le hasard de la naissance, où l'on est enchaîné par les mille liens de la vie matérielle et affective. La corruption y pénètre dans l'âme par tous les sens; elle s'étale dans les maisons, dans les rues, sur les murs; elle circule par la parole, par la presse, par les arts. L'enfant est livré sans défense aux mauvais exemples de ses parents ou aux mauvais conseils de ses camarades; le jeune homme aux piéges de la séduction; la cupidité dessèche, de ses froids calculs, les puissantes opérations de la virilité; la vieillesse accomplit dans le vice le cercle d'une vie souillée, et inocule aux générations nouvelles le contagieux venin de sa dépravation. Dans la société comme dans les prisons se trouvent de perfides conseillers qui s'emparent des âmes faibles, et leur persuadent que la vertu est une duperie, que des flots d'or purifient de toutes les taches; et comment résister à ces dangereuses suggestions, lorsque autour d'elles se déploient, pour la conquête d'un but unique, la richesse, toutes les ruses de l'esprit comme toutes les ardeurs de l'ambition, et que le triomphe est accueilli par les applaudissements universels?

Nous le demandons aux magistrats : combien ont-ils vu de crimes ou de délits qui ne tinssent par quelques racines à une mauvaise éducation, à de mauvais exemples, à de mauvais conseillers, à une mauvaise position de naissance ou de fortune? On parle des penchants vicieux; mais en est-il un seul qui ne découle de cette quadruple source? C'est donc par le dehors, non par le dedans que les pensées coupables pénètrent dans l'âme. Mais le dehors, c'est la société, c'est l'atmosphère morale que l'on respire. Nous avons donc droit de dire que la société comme la prison est une école mutuelle du vice et de crime, et que sur elle surtout doit porter la réforme.

En quoi un tel langage pourrait-il alarmer la conscience des magistrats? Est-ce nier la liberté et la responsabilité, que de reconnaître le danger de la tentation et des occasions du mal prochain ou éloigné? N'est-ce pas l'enseignement même de l'orthodoxie la plus chrétienne comme de la philosophie la plus spiritualiste? S'il est une doctrine dangereuse, n'est-ce pas celle qui donne à l'accusé le droit de dire : « La nature avait déposé dans mon » cœur le goût du crime; j'ai obéi à un instinct inné d'autant plus » puissant qu'il était plus ancien en moi et plus intime; je suis une » victime de la fatalité, et le vrai coupable c'est le Dieu qui m'a » doué de penchants mauvais? »

Nous seuls, en plaçant l'homme dans un milieu social purifié, développons en lui la délicatesse du sens moral qui résulte du sentiment du beau, du juste, et montrons à son intelligence cultivée les faces diverses de ses actions.—Multiplier ainsi au devant de sa volonté les motifs du bien, en fortifier le désir, c'est perfectionner sa liberté, qui, dans l'engourdissement du sentiment et de l'intelligence, n'est aujourd'hui que l'ombre d'elle-même.

Loin de nous, du reste, la pensée de nier que le cœur du magistrat ne doive s'ouvrir à la pitié! Sont-elles donc regrettables ces colères acharnées qui long-temps déshonorèrent la justice? Quand le prêtre a écouté les aveux du coupable, il lui fait sentir la gravité

(1) Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour royale de Dijon, par M. Grenier, procureur général.

comme symbole de la justice qui régnera dans les âges d'harmonie. Et si nous avons supprimé le glaive, ce n'est pas que nous en méconnaissions l'utilité provisoire; c'est pour y substituer la grappe et l'épi, signes de l'abondance, des richesses, et instruments d'ordre et de paix, plus puissants que l'acier du licteur.

A nous donc tous ceux d'entre vous qui, las de crimes et de supplices, appelez pour l'humanité des destinées meilleures.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* d'aujourd'hui contient un article fort remarquable sur le Canada. A son avis, la crise actuelle aurait son origine dans une lutte non plus de nationalités, mais de principes. La question ne serait ni française, ni anglaise, elle serait purement constitutionnelle.

« L'Angleterre fera de nécessité vertu, dit le *Journal des Débats*, elle laissera au Canada un parlement libre; or, d'un parlement libre à un parlement indépendant, il n'y a pas loin! Le Canada commence comme l'Amérique; il finira probablement comme elle. »

—

Le *Courrier français* termine en ces termes un article sur notre situation actuelle : « Le tableau que nous traçons est plus exact que les amplifications dangereuses des feuilles ministérielles. Cette églogue sans loup finira-t-elle bientôt? Le ministère croit-il pouvoir endormir les hommes en les berçant? »

La même feuille tance vertement le *Globe* au sujet de sa polémique incroyable sur l'organisation du travail, le classement et la direction des travailleurs.

—

Le *Constitutionnel* commence en ces termes un long article contre les *Débats* et en faveur de M. Thiers, sur les intérêts matériels et le mirage décevant du discours de la couronne : « Nous avons plus d'une fois discuté le mérite de certaines théories sociales que des novateurs subalternes cherchent à substituer depuis une douzaine d'années à nos institutions politiques et industrielles, et nous avons été toujours amenés à cette conclusion, que les principes faisant la base de notre société actuelle suffisaient pour répondre aux besoins généraux et aux tendances essentielles de notre époque. »

La même feuille prétend que la mise en accusation de M. l'abbé Combalot a été discutée en conseil des ministres, et qu'il a été décidé, à la presque unanimité, que le procès n'aurait pas lieu. Le *Constitutionnel* est furieux de ce résultat.

ORIENT.

On écrit de Constantinople, le 17 décembre, à l'*Impartial* de Smyrne :

« Les rapports entre les grandes ambassades et la Sublime-Porte ont été cette semaine animés. La mission russe surtout y a eu de fréquentes relations. La question grecque étant la seule question politique actuellement sur le tapis, elle a naturellement encore fourni matière à quelques discussions et observations; mais l'état des choses, en ce qui la concerne, est toujours le même, et le divan se maintient dans la même ligne de conduite qu'il a adoptée depuis le principe à l'égard de cette question. Tout dépend des évènements en Grèce. Si ce pays ne donne aucun motif de plainte sérieuse, on peut être sûr que le gouvernement ottoman ne se départira pas un instant de sa modération habituelle. »

— Nous lisons dans le même journal :

« Il existe dans les montagnes du Kurdistan, régions de bien difficile accès, une nombreuse tribu de Nestoriens, qui a de temps immémorial formé une espèce de république, laquelle, quoique sous la dépendance de la Sublime-Porte, n'a jamais eu, cependant des rapports avec ses gouverneurs. Il y a quelque temps, cette tribu a été l'objet d'une invasion des la part des Kurdes qui ont commis une foule d'excès sur ces pauvres êtres inoffensifs. On a dit même que le pacha de Mossoul avait été coupable d'excitation dans cette affaire. Ces évènements ont vivement fixé l'attention de la Porte, qui vient de décider qu'une enquête serait faite sur les lieux pour découvrir les coupables et les punir comme ils le méritent. Kemal-Effendi, l'un des principaux employés du bureau de l'*Amedji*, vient d'être chargé de cette mission réparatrice. Il a en outre l'ordre de faire mettre immédiatement en liberté les Nestoriens faits prisonniers dans cette triste circonstance. »

SYRIE. — BEYROUTH. — Des lettres d'Alep, arrivées le 14 décembre à Constantinople, annoncent que le consul de France a obtenu les satisfactions les plus complètes de Vedjihi-Pacha: Djezzar-Aga, l'auteur de la violation du domicile de M. Bernier, et qui appartient à une famille considérable d'Alep, a été exilé avec deux des principaux coupables désignés par le consul. M. Guys a fait grâce aux autres de la bastonnade à laquelle ils avaient été condamnés.

Les relations sont rétablies sur le pied le plus amical entre le consulat de France et le pacha, qui a profité de cette dernière circonstance pour accorder à M. Guys le redressement de tous les autres griefs qu'il avait eu récemment à élever contre l'autorité locale.

EGYPTE. — Les nouvelles d'Alexandrie et celles du Caire offrent peu d'intérêt.

Les affaires commerciales préoccupent seules les esprits, et l'on voit avec satisfaction que le gouvernement est fidèle à ses promesses de liberté du commerce.

On travaille avec activité à l'achèvement du bassin, et l'on assure que l'intention du pacha est de mettre à exécution le projet de barrage soumis aux meilleurs ingénieurs de Paris, et approuvé par eux.

Ibrahim-Pacha est toujours au Caire.

ESPAGNE.

M. Bulwer, ambassadeur d'Angleterre près la cour d'Espagne, est arrivé le 31 décembre à Madrid.

— Les députés du parti modéré se sont de nouveau réunis. Il a été déclaré dans cette réunion que la conduite du ministère était satisfaisante; puis il a été nommé un comité permanent qui doit séjourner dans la capitale et y rappeler les députés partis pour les provinces, si leur présence est jugée nécessaire au centre du gouvernement.

décembre 1841 entre la Russie, la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Prusse, pour la suppression de la traite des noirs, le gouvernement russe a délivré aux croiseurs anglais les premiers mandats qui autorisent ces croiseurs à visiter et arrêter, conformément à ce traité, les vaisseaux marchands naviguant sous pavillon russe, soupçonnés de faire la traite, d'être armés pour la traite ou d'avoir fait la traite pendant le voyage où le croiseur les a arrêtés.

» Les croiseurs investis du droit de visite se serviront d'un signal particulier convenu entre les hautes parties contractantes qui ont signé le traité du 20 décembre. » (*Gazette univ. allem.*)

Faits divers.

L'Académie des sciences morales et politiques a procédé, dans sa séance du 6 janvier, au renouvellement de son bureau. M. Naudet a remplacé au fauteuil de la présidence M. le comte Portalis, et M. de Rémusat a été nommé vice-président.

— L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance d'hier, a renouvelé son bureau pour 1844. M. Halévy a été élu vice-président en remplacement de M. le baron Desnoyers, qui passe à la présidence.

— Hier, le jury du concours ouvert à l'Ecole de droit de Paris s'est réuni pour voter sur les épreuves de candidature. La liste alphabétique des candidats choisis par le jury se compose, pour la chaire de procédure civile et de législation criminelle, de MM. Bonnier, Colmet d'Aage et Roustain; pour les deux suppléances vacantes à la Faculté de Paris, de MM. Berriat-Saint-Prix, Demante, Machelard et Vautrin. Les épreuves spéciales et définitives continueront entre ces candidats, mardi prochain. (*Moniteur.*)

— La *Vigie du Morbihan* s'explique sur les faits récents dont les environs de Vannes ont été le théâtre, et sur la situation de la Bretagne. Selon ce journal, les rixes qui ont eu lieu entre des réfractaires et la gendarmerie seraient tout à-la-fois exceptionnelles et individuelles, et ne devraient pas être considérées comme des symptômes sérieux de chouannerie nouvelle.

— On pensait que M. le marquis de Dreux-Brézé prendrait la parole dans la discussion générale pour défendre ses amis politiques qui sont allés à Londres. Mais un journal dit ce matin qu'il est très sérieusement malade, et que son état donne des inquiétudes à sa famille et à ses amis.

— On lit dans le *Courrier français*, que les maîtres de poste des lignes d'Orléans, de Rouen et de Strasbourg se sont rendus auprès du ministre des finances, et lui ont représenté la position déplorable à laquelle les chemins de fer les ont réduits, et l'impossibilité où ils sont de continuer leur service. Le ministre leur a répondu que leur position avait excité la plus vive sollicitude du gouvernement du roi, qu'on reconnaissait la nécessité de maintenir les relais là où ils sont menacés, et principalement sur les lignes de grande communication, et qu'un projet de loi allait être soumis aux chambres sur cet important sujet. — Les maîtres de poste ont alors prié le ministre de ne point oublier que c'est une consécration définitive que doivent recevoir leurs établissements, et que toute mesure provisoire serait tenue par eux pour désastreuse et devant consommer leur ruine.

— On écrit de Berlin, le 31 décembre :

« La veille de Noël, jour des étrennes à Berlin, le prince Albert s'est rendu en voiture dans la rue de notre capitale qui porte son nom (*Albrechts-Strasse*), et qui est en majeure partie habitée par des pauvres. Arrivée au milieu de la longue rue, S. A. R. a fait appeler auprès d'elle tous les enfants des pauvres, et leur a distribué de l'argent et des vêtements; puis elle a soldé les dettes de leurs parents envers les boulangers, bouchers et tailleurs. »

— D'après le *Précurseur d'Angers*, les loteries dévotes de la société de Saint-Vincent-de-Paule et autres auraient fait, à l'époque du premier de l'an, une concurrence préjudiciable au commerce, en jetant dans la circulation un grand nombre d'objets d'étrennes, et confisquant un étage de plus qu'auparavant. Encore une fois, honneur [illegible] qui ont pris quelque part à cette bonne action ! »

— M. le préfet de la Haute-Garonne, afin de procurer du travail aux populations indigentes qui ont le plus à souffrir des faibles résultats qu'a produits la dernière récolte, a donné l'ordre d'établir des ateliers de charité dans les lieux où des fonds disponibles pourront être utilement employés, notamment sur les chemins vicinaux de grande communication. Déjà deux de ces ateliers sont sur le point d'être ouverts à Muret et à Montesquieu-Volvestre. On s'occupe des moyens d'en établir un autre à Villemur. (*France méridionale.*)

— La commission administrative de l'hospice de Vendôme vient de prendre une décision qui lui fait honneur. On sait que jusqu'à présent les malheureux qui décédaient à l'hospice étaient enterrés sans cercueils, c'est l'usage général dans les hôpitaux; l'administration de l'hospice de Vendôme vient de décider qu'à l'avenir un cercueil serait fourni par l'établissement, pour chaque trépassé; c'est comprendre que le respect pour les morts est au moins aussi sacré que les soins pour les malades. On sait la répulsion que quelques malheureux éprouvent encore pour l'hospice; cette mesure nouvelle affaiblira certainement cette répulsion injuste et si fâcheuse. (*Le Lot.*)

— La ville d'Autun vient de voter 20,000 fr. pour améliorer les bâtiments de son collège. Le conseil municipal a décidé, en outre, que le local occupé par la bibliothèque de la ville, et qui fait partie des bâtiments du collège, serait mis à la disposition de l'établissement.

— La *Gazette de Madrid*, du 30 décembre annonce qu'il vient de se former dans cette capitale une association des auteurs dramatiques. Cette société a adressé aux entreprises théâtrales une circulaire où sont consignées les bases principales de l'association.

— Des renseignements que l'administration vient de recueillir pour la statistique générale de France, il résulte que, dans le département des Vosges, il a été tué, de 1817 à 1842 inclusivement, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, 700 loups, 40 louves pleines, 438 louves non pleines, 434 louveteaux, 14,797 renards, 383 sangliers, 548 fouines, 147 chiens enragés, 167 chiens vagabonds, et 662 chats sauvages, blaireaux, martres, etc. Les primes accordées pour la destruction des animaux nuisibles se sont portées, pendant le même espace de temps, à 8,400 fr. pour les loups, 720 fr. pour les louves pleines, 6,570 fr. pour les louves non pleines, et 2,508 fr. pour les louveteaux.

— On écrit de Dublin, le 2 janvier, au *Morning-Post* :

« Depuis 15 jours des convois ont circulé tous les jours, les dimanches exceptés, sur le chemin de fer atmosphérique, de 11 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, sans le plus léger accident. On transporte gratuitement les voyageurs, la ligne n'étant pas encore ouverte au public; les négociations entre la compagnie et les lords de la trésorerie ne sont pas encore terminées. »

— La Société des Concerts donnera sa première séance le dimanche 14 janvier; les coupons des places retenues seront distribués du 7 au 11 inclusivement, depuis 10 heures jusqu'à 4, au bureau de location établi au Conservatoire de musique; passé cette époque on en disposera.

— La Société des artistes unis, fondée par l'entreprise des bals, soirées et concerts particuliers, donne un premier concert le mercredi, 10 janvier prochain, à une heure, salle Vivienne. On trouve des billets chez les marchands de musique, aux prix de 6 fr. et de 3 fr.

— Aujourd'hui, aux Français, les *Héritiers* et les *Demoiselles de Saint-Cyr*.

— Ce soir l'Odéon donne une représentation de la *Lucrèce* de M. Ponsard et le *Laird de Dumbicky*.

Demain, *Marie Tudor* avec Mlle Georges et Mme Dorval.

— L'Opéra-Comique annonce aujourd'hui la *Part du Diable* et l'*Eau Merveilleuse*.

On lit dans le *Journal de Lille*, du 6 :

« Un commencement de révolte a eu lieu dans notre maison d'arrêt. [illegible] vorisée ? son immense population sera-t-elle long-temps encore exposée aux résultats d'une nourriture [illegible] messieurs les équarrisseurs ? »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 21 NOVEMBRE 1843.

Biron aîné, boulanger à Montmartre, rue et place Belhomme, et présentement commune de La Chapelle, boulevart Saint-Ange, 64; juge-comm., M. Moinery; syndic prov., M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

Bourse. — Revue de la semaine.

Paris, 7 janvier 1844.

Les opérations du mois de décembre ont amené une hausse considérable dans nos fonds. Cette hausse, corroborée par celle des fonds anglais et une abondance signalée de capitaux à la bourse, a eu lieu presque sans réaction, aussi les vendeurs, pris au dépourvu, n'ont-ils que peu ou point racheté leurs rentes vendues à découvert. Les différences ou soldes de liquidation se sont trouvés considérables au moment des paiements qui se sont faits avec difficulté. Les premiers jours de ce mois se sont ressentis de ce malaise, et les fonds, stationnant par suite de quelque défiance dans les transactions, n'ont guère repris qu'aujourd'hui, à la faveur d'une nouvelle hausse dans les fonds anglais.

Les chemins de fer se maintiennent toujours dans des prix très élevés, et rien ne fait présager, quant à présent, une réaction semblable à celle du mois dernier. Nous ferons remarquer que la rente, depuis peu, semble solidaire des chemins, et qu'il est rare qu'un mouvement prononcé dans un sens quelconque sur l'un ne se reproduise immédiatement sur l'autre. Nous ne voulons tirer de là aucune induction; nous signalons simplement un fait résultant de nos observations.

Les actions de la Banque, vivement ébranlées par la diminution sensible de l'escompte, ont un peu repris dans les deux dernières bourses de la semaine.

Le paiement du semestre sur les portugais justifie nos éloges sur la sage administration financière de ce pays, et la bonne tenue de ce fonds est la conséquence de la confiance qu'il inspire à ces détenteurs.

Comme il arrive presque toujours, la spéculation assez exclusive ne se porte guère sur de certaines valeurs qu'au détriment des autres, et les opérations en chemins de fer et fonds publics français ont été trop actives pour laisser le champ libre aux actions industrielles, que l'on a vainement cotées, et sans variations importantes.

Aujourd'hui, à la coulisse, il s'est traité quelques affaires 3 0/0 au prix de 82-70, 72 1/2 et 75 fin courant.

FONDS ANGLAIS. — *Londres, 5 janvier.*

Consolidés, 97 1/8. — Espagne, actif, 30 1/2. — Portugais, 44 1/4. — Rouen, 32 3/8. — Orléans, 32 1/4. — Havre, 5 1/2.

Spectacles du 8 janvier.

» h. »/» OPÉRA. — La Gipsy.
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr. Les Héritiers
» h. »/» ITALIENS. — (Au bénéfice de Ronconi). Il Barbiere.
» h. »/» ODÉON. — Lucrèce Borgia. Le Laird.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. L'Eau merveilleuse.
» h. »/» VAUDEVILLE. — L'Anneau. Une Idée. L'Homme blasé. Le Marquis.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Catherine. Le Gamin. La Comète. Chansonnette.
» h. »/» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Invasion. Vert-Vert. Mlle Déjazet. Chan[illegible]
7 h. »/» GYMNASE. — 1re de Madame veuve Boulnois.
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Les Meuniers. Le Masque. La Revue.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »/» CIRQUE. —
» h. »/» COMTE. — Tout miel. Iles Marquises. Molière. Pierrot. Intermède.

BULLETIN AGRICOLE.

Produits végétaux.

Cours des céréales. — PROVINS, 6 janvier. — Froment, 16-90 à 19-50 l'hect. Baisse de 50 c. Avoine, 6-25 à 6-75. Hausse légère. Le blé s'est vendu difficilement, marché faible. L'avoine a été promptement enlevée.

ORLEANS, 6 janvier. — Froment, première qualité, 20-75; deuxième, 18 à 19-50.

La taxe du pain est augmentée de 05 c., quoique le prix du blé n'ait pas varié; mais le blé de 1843 pèse beaucoup moins que celui de 1842.

ETAMPES, 6 janvier. — Froment, première qualité, 21-32; deuxième, 20; troisième, 19-32. Méteil, 14 à 16-66. Seigle, 11-32 à 12-66. Orge, 10-32 à 11. Avoine, 6-66 à 7-32.

DAMMARTIN. — Froment, première qualité, 17-33; deuxième, 16-33; troisième, 15-67. Avoine, 6-25 à 6-75. Taxe du pain, Première qualité, 31 c. 2/3; deuxième, 25 c. 5/6.

SAINT-QUENTIN. — Froment, première qualité, 17 fr. l'hect.; deuxième, 15-75; troisième, 14-50. Prix moyen, 15-44. Avoine, 6-02. Taxe du pain, première qualité, 28 c. 3/4; deuxième, 25 c.

ARMENTIÈRES, 2 janvier. — Froment vieux, 22-50; id. nouveau, 20-50; deuxième qualité, 19 à 20.

VALENCIENNES, 5 janvier. — Froment, première qualité, 20-50 à 22; deuxième, 19 à 21; troisième, 17-50 à 18. Seigle, 11 à 13. Orge, 12-50 à 13. Avoine, 7 à 9.

METZ, 4 janvier. — Froment, première qual., 16-60; deuxième, 15-54; troisième, 14. Avoine, 5-76 à 6-40.

BESANÇON, 2 janvier. — Froment, 19-10. Avoine, 7-50. Taxe du pain, première qualité, 33 c. 1/3; deuxième, 26 c. 2/3.

BOURG (Ain), 3 janvier. — Froment, première qualité, 24-80; deuxième, 22-40; troisième, 18-75. Méteil, 17 à 19. Seigle, 14,50 à 18-75. Orge, 15 à 16. Avoine, 8-25 à 10. Sarrazin, 11 à 15. Maïs, 11-25 à 17.

BAYONNE, 1er janvier. — Froment, 22-45. Maïs, 12 fr. Seigle, 13-75. Orge, 12. Avoine, 8-50.

PÉRIGUEUX, 3 janvier. — Froment, 21-54. Maïs, 13-33.

VALOGNES (Manche), 2 janvier. — Froment, 21-72. Orge, 11-34. Sarrazin, 9 52. Avoine, 10-16. Taxe du pain, première qualité, 35 c.; deuxième, 31 c.; troisième, 25 c.

Marchés étrangers. Céréales. BRUXELLES, 5 janvier. — Froment, de 16-32 à 20-44 l'hectol. Seigle, 10-14 à 11-42. Orge, 10 à 10-15. Avoine, 7-22 à 7-44. Marché fort approvisionné. Froment, vente rapide; bonne qualité, très demandée. Seigle, orge et avoine, vente difficile, sans demande.

TONGRES, 4 janvier. — Froment, 17-20 à 17-60. Seigle, 11 à 11-28. Orge, 9-12. Avoine, 5-50 à 5-84.

ANVERS. — Froment, 19-56 à 21-50. Id. étranger, 19-04. Seigle, 12-50. Id. de Riga, 13-48; de Stettin et Dantzig, 12-80. Orge, 11-10. Avoine, 7-75 à 8-25.

LONDRES, 1er janvier. — Faveur sur les blés du pays; hausse de 43 c. par hectol.; blés étrangers recherchés; fermeté dans les prix.

ODESSA, 15 décembre. — Froment de Ghirka, qualité médiocre, 8-27 l'hect. Pologne, de 9-15 à 9-42. Les céréales reprenaient faveur à cette date; affaires actives.

Graines fourragères. ETAMPES, 6 janvier. — Graine de trefle, première qualité, 93-32 l'hect.; deuxième, 90; troisième, 86-66. Sainfoin, première qualité, 8-66; deuxième, 8; troisième, 6-66.

LOUVAIN, 5 janvier. — Graine de trèfle, les 100 kilog. 250 fr.

Graines oléagineuses. LILLE, 6 janvier. — Colza, 18 à 25 fr. l'hect. Lin, 18 à 22. Œillette, 19 à 21. Chanvre, 11 à 14. Caméline, 17 à 21.

CAMBRAI, 4 janvier. — Colza vieux, 24 à 24-50. Id. nouveau, 23 à 24-25. Œillette, 19 à 20-50. Caméline, 17 à 19-25. Lin, 17 à 19-50.

BRUXELLES, 5 janvier. — Colza, 21-90. Lin, 17-75.

ANVERS, 5 janvier. — Colza étranger, 26-65. Lin étranger, 20-09. Chanvre de Riga, 14-25.

Tourteaux de graines oléagineuses. LILLE, 6 janvier. — 12 fr. les 100 kil. Lin, 14 à 17. Œillette, 11 à 12. Chanvre, 11 à 12. Caméline, 12-50.

Houblon. ANVERS, 5 janvier. — Houblon d'Angleterre, 70 fr. les 100 kil.

Châtaignes. BOURG (Ain), 3 janvier. — Première qualité, 25-25 l'hectol.; deuxième, 20. BAYONNE, 1er janvier, 9 fr. ISSOUDUN, première qualité, 15 fr.; deuxième, 11.

Cours des spiritueux. COGNAC, 2 janvier. — Eau-de-vie de 5 ans, bien tenue à 143 fr. l'hectol. — SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Eau-de-vie vieille, 120 à 150 fr. Id. rassise de 1841 et 1842, 90 à 95 Id. 1843, 80 à 85.

Vins. ISSOUDUN, 4 janvier. — Vin de 1842, 27-25 à 29-90 l'hectol.; id. 1843, 18-18 à 22-70.

LIMOGES, 1er janvier. Vin du Périgord, 35 fr. l'hectol.; id. Bas-Limousin, 30 fr.

Produits animaux.

STRASBOURG, 2 janvier. — Bœufs amenés, 35, tous vendus de 1-24 à 1-32 le kilog. sur pied. Taureaux, 20, de 84 à 92 c. Suif en, 110 fr. les 100 kilog. Cuirs verts, 90 à 98 fr. les 100 kilog.

PÉRIGUEUX. — Bœuf, première qual., 97 c.; deuxième, 91. Mouton, première qual., 1-08; deuxième, 92 c. Porc, première qualité, 1 fr.; deuxième 71 c.

Laines. BAYONNE, 3 janvier. — Laines espagnoles en entrepôt. Léoneses, 5-50 à 5-75 le kil. Ségoviennes, 4-25 à 4-50. Navarre fines, 4 fr. Tudèles noires, 3-75 à 4 fr.

Laines du pays. Bayonnaises blanches, 1-52 à 1-60 le kil. Bayonnaises grises, 1-20 à 1-25. Peaux d'agneaux tigrées du Bastan, 7-50 à 8 fr. la douzaine. Peaux de mouton en laine, 110 à 120 fr. les 100 kil.

Marché de POISSY du 4 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,811	1,751	60	1 14	1 »	» [illegible]
Vaches	48	48	»	1 08	» 94	» [illegible]
Veaux	669	669	»	1 54	1 34	1 [illegible]
Moutons	6,937	6,682	255	1 38	1 18	» [illegible]

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

[illegible] nifeste clairement l'esprit de l'Angleterre; et, qu'on ne s'y trompe pas, la politique anglaise ne cessera jamais de contrarier tous nos projets d'expansion à l'extérieur.

Parmi les journaux amis du gouvernement, le *Globe* seul a parlé, jusqu'ici, de Diégo-Souarez. Ce journal ne pouvait faire qu'un acte de renoncement et de lâcheté.

Le *Journal des Débats* lance aujourd'hui son ballon d'essai. Au lieu de dire son mot sur la question grave qui préoccupe tous les esprits, le journal publie, avec un rare à-propos, une lettre sur l'île Mayotte. Dans cette lettre, il est dit que, avec quelques efforts, la France peut se créer, à Mayotte, une des plus belles colonies du monde indien.

Nous pénétrons l'idée des *Débats*. Au moment où le gouvernement se dispose peut-être à accepter une injure et à laisser, sans protestation, les Anglais à Madagascar, on veut détourner l'attention publique, en lui offrant pour compensation les merveilles de Mayotte et de Nosse-Bé. Le pays ne se laissera pas abuser.

Mayotte est une belle position militaire; mais elle n'a de valeur sérieuse que si elle se rattache à des vues de colonisation de la grande terre malegache. A cet égard, nous nous en rapportons absolument à la déclaration de M. Galos, directeur des colonies, et à celle de M. le ministre de la marine, l'amiral Roussin. Tous deux ont fait connaître que la prise de possession des petites îles voisines était faite dans la vue de dominer Malegache et de se préparer à la conquête et à la colonisation.

Nous ne cesserons de rappeler ces déclarations publiques des membres du gouvernement, faites solennellement à la tribune nationale, jusqu'à ce que soit éclaircie et vidée cette affaire conformément à ce qu'exige l'honneur du pays. Nous verrons si le cabinet du 29 octobre aura l'audace de manquer aux engagements que lui-même a pris.

L'organe le plus répandu du parti conservateur, la *Presse*, ne s'est point encore expliqué sur cette question. Mais la *Presse* a trop puissamment défendu, en toute circonstance, les intérêts et la dignité du pays contre les empiètements de la politique anglaise, pour que nous puissions avoir un doute sur l'attitude qu'elle prendra dans cette affaire.

La chambre des pairs, dans sa séance d'aujourd'hui, a voté l'adresse, en réponse au discours de la couronne.

La séance a offert ce genre d'intérêt qui s'attache toujours au premier acte de la session : parmi les orateurs qui ont pris part à la discussion, nous avons surtout remarqué M. Dubouchage. Le noble pair a contesté vivement l'affirmation du ministère sur la prospérité croissante et l'amélioration du sort de toutes les classes. Il a demandé ce que l'on avait fait pour l'agriculture et pour l'instruction primaire.

M. le marquis de Boissy a soulevé la question du droit de visite, et M. Dubouchage a demandé des explications au ministère sur l'affaire de Diégo-Souarez.

La commission de l'adresse de la chambre des députés a continué aujourd'hui à discuter les paragraphes du discours de la couronne.

Les explications ont été, dit-on, très vives sur le premier paragraphe. Un membre entre autres a demandé que l'adresse exprimât comme vœu ce que le discours a donné comme un fait accompli, relativement à l'amélioration sociale de toutes les classes. La majorité de la commission a décidé qu'on s'en tiendrait, dans la réponse, à l'opinion exprimée à ce sujet dans le discours du roi.

Les paragraphes suivants, et notamment ceux qui touchent à l'Espagne et à la Grèce, ont été approuvés en entier par la majorité de la [illegible] xaine de février, fût présenté le plus promptement possible, et qu'il fût rédigé de manière à prouver au clergé la ferme résolution du gouvernement et des chambres, de ne rien céder des droits que l'Etat doit se réserver, de régler cette grave matière, conformément aux besoins de la société et à l'esprit du siècle.

Le seul point sur lequel l'adresse différera du discours du trône, sera la phrase habituelle relative à la Pologne. La majorité de la commission, en décidant l'insertion de cette phrase, a voulu rester fidèle à une tradition louable, sans doute, mais stérile.

Il a été décidé aussi qu'on dirait quelques mots de blâme contre les députés légitimistes, qui ont fait le voyage de Londres.

On s'accordait à dire, dans la salle des conférences, que la rédaction de l'adresse serait confiée à M. Bignon.

Le monde parlementaire commence à s'émouvoir des misères sociales; M. Gustave de Beaumont s'exprime ainsi dans un passage de sa huitième lettre sur la session :

« On demande ce que ferait l'opposition constitutionnelle maîtresse de la majorité dans la chambre élective. Ne semblerait-il pas, d'après un tel langage, qu'il n'y a rien à perfectionner dans nos institutions et dans nos lois ; dans cet édifice informe commencé par la constituante, continué par la convention et par l'empire, achevé par la restauration et par le gouvernement de juillet ; vaste chaos de despotisme administratif et de libéralisme constitutionnel, de trône populaire et d'oligarchie électorale, de droits politiques et de MISÈRES SOCIALES ! »

Après avoir exposé le programme des réformes politiques qu'exécuterait une majorité indépendante, l'honorable correspondant du *Siècle* ajoute : « Mais c'est surtout sur les améliora- » tions sociales qu'il (le parlement) porterait d'abord toute son » attention. »

Nous félicitons M. G. de Beaumont de ces bonnes tendances. Nous rendrons compte de la fin de sa lettre que le *Siècle* annonce pour demain. Nous espérons y trouver l'exposition précise des réformes sociales que réaliserait la jeune gauche si elle avait le pouvoir.

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

CRÉATION D'ATELIERS DE TRAVAIL AU MOYEN D'AVANCES FOURNIES PAR LES CAISSES D'ÉPARGNE.

I.

LES ATELIERS DOIVENT ÊTRE DES ATELIERS DE TRAVAIL AGRICOLE.

Nous avons essayé d'indiquer comment, en transformant les caisses d'épargne en institutions de crédit, on pourrait utiliser les fonds dont elles disposent, décharger le budget du service des intérêts, rendre les caisses financièrement indépendantes du trésor, faire des avances aux ouvriers laborieux, régulariser la distribution du crédit sur tous les points de la France, et faire baisser le taux de l'intérêt. Nous avons dit que les fonds des caisses d'épargne devaient, autant que possible, rester dans la circulation à l'état de valeurs toujours disponibles, qu'ils pouvaient remplacer avec profit la plus grande partie des capitaux aujourd'hui consacrés aux opérations de banque et d'escompte ; enfin, nous avons exposé les avantages qui résulteraient, selon nous, de cette transformation (1).

Mais il est un moyen bien plus efficace et bien plus puissant encore d'améliorer le sort de la population ouvrière, à l'aide des fonds épargnés ; c'est de consacrer une partie de ces fonds à la création d'ateliers permanents de production, autrement dit de commanditer directement le tra- [illegible] que tuer la concurrence.

C'était organiser la guerre pour forcer les combattans à la paix, pour leur faire comprendre qu'il y aurait avantage pour tous à s'entendre et s'associer, au lieu de se nuire réciproquement de toutes leurs forces, au milieu de la guerre civile des intérêts.

Mais si, dans le but d'égaliser autant que possible les chances du combat (puisque la guerre est déclarée et qu'on veut se battre à tout prix !), nous avons pu à la rigueur nous décider à fournir des armes aux travailleurs, c'est que les salariés sont en quelque sorte dans le cas de légitime défense vis-à-vis des capitalistes et des entrepreneurs d'industrie. Là était notre excuse. On verra du reste que les capitaux chassés de la circulation par la concurrence des banques d'épargne trouveront facilement un emploi productif.

Mais jamais nous ne consentirons à armer travailleurs contre travailleurs, à provoquer une thébaïde industrielle, à lancer de nouveaux combattans dans la mêlée pour augmenter le carnage et le nombre des victimes.

En proposant aujourd'hui la création d'ateliers de travail, nous procéderons autrement.

Nous ne voulons point disputer aux ouvriers qui travaillent leur pain ni leur salaire, comme nous avons disputé aux spéculateurs et aux banquiers leurs courtages et leurs bénéfices. Plus de guerre, plus de concurrence. Nous voulons au contraire fournir aux bras inoccupés le moyen de gagner leur vie en travaillant, et cela sans froisser les intérêts de qui que ce puisse être.

Des ateliers de travail ! On va croire peut-être que nous voulons importer en France les *workhouses*, les *bagnes philanthropiques* de l'Angleterre !

Dieu nous préserve jamais de faire au malheureux un crime de sa misère, quand cette misère ne peut lui être personnellement imputée ; de convertir le travail en flétrissure et en châtiment. Le travail est un devoir pour tous : en faire une punition, c'est aller contre la loi de Dieu, c'est exalter l'oisiveté, la mère de tous les vices. Laissons les barbares et les sauvages maudire le travail et sanctifier la paresse ! Qui travaille prie, disent les livres saints. La loi devrait ajouter : qui travaille devient noble, qui vit oisif déroge et s'avilit. Un temps viendra sans doute où l'oisiveté forcée sera imposée comme punition : ce sera la loi du talion appliquée aux paresseux. A ceux qui prétendent que l'homme est né fainéant, je voudrais qu'on défendît pendant huit jours tout travail, toute occupation, qu'on les condamnât à rester constamment et sans bouger sur un fauteuil moelleux ou dans un lit, qu'on leur interdît tout exercice des jambes, des bras, de l'intelligence et de l'activité. Ils seraient bientôt guéris de leur maladie et débarrassés de leur préjugé féodal. L'ennui tuerait la fainéantise.

Le travail est un devoir, et à la satisfaction de ce devoir la providence a attaché l'attrait du plaisir : Notre société a su transformer le plaisir en fatigue, dégoûter du travail par la monotonie d'une occupation uniforme, purement mécanique ; elle a fait du travailleur un condamné, elle a déformé son corps, ruiné sa santé, tué son intelligence. Mais chose plus étrange encore, le travail le plus dur, le plus répugnant et le plus abrutissant, le travail pendant 12 et 15 heures consécutives pour le plus misérable salaire, est réclamé comme un droit par le peuple, et quelquefois en vain. Nous avons vu les ouvriers de Lyon demander le droit d'accomplir leur devoir et se faire tuer sans pouvoir l'obtenir : Du travail ou la mort ! *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, c'était la devise des Lyonnais. — On a été réduit, hélas ! à leur répondre par le canon et par la mitraille !

Vous avez dompté l'émeute, force est restée à la loi, c'est bien. On reconnaît que vous avez obéi à l'implacable nécessité. Mais est-ce tout de comprimer les manifestations de la douleur ; et croyez-vous qu'il n'y ait autre chose à faire qu'à empêcher le malheureux de crier la faim sur la place publique ou d'implorer dans la rue la charité des passants ?

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 19, 20, 21 et 22 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Horticulture.

SOMMAIRE. — Difficultés de la taille des arbres à fruits. — Son utilité. — Proverbe oriental. — Mode de végétation des divers arbres à fruits. — Pêcher. — Ce qu'il devient livré à lui-même. — Comment il se modifie par la taille. — Palissage à la loque. — Effets du palissage. — Equilibre de végétation. — Docilité du pêcher. — Empire du jardinier sur le cours de la sève des arbres à fruits.

Un homme de génie, mort sans avoir su persuader à son siècle qu'il avait du génie, M. Jacotot, le propagateur de l'enseignement universel, qu'il ne prétendait nullement avoir inventé, n'admettait pas que par l'enseignement purement oral et théorique on pût faire autre chose que des bavards.

Figurez-vous, disait M. Jacotot, un cordonnier qui, pour former des apprentis dans sa profession, leur dirait : Asseyez-vous là, et regardez-moi bien ; je vais faire devant vous des souliers pendant sept ans ; ne bougez pas, ne dormez pas surtout, et dans sept ans vous serez de parfaits cordonniers. La critique de M. Jacotot s'applique de point en point à l'enseignement de la taille des arbres fruitiers, branche essentielle de l'horticulture, dont nous avons aujourd'hui à vous entretenir. Après que nous vous aurons déduit dans le style le plus limpide qu'il nous sera possible, les raisons pour lesquelles on taille les arbres, la manière de les tailler, et les résultats de la taille, n'allez pas vous armer d'une serpette et vous mettre à l'œuvre. Malheur, trois fois malheur aux arbres maudits du ciel qui vous tomberaient sous la main ! Si vous êtes à Paris, suivez le cours donné avec autant de talent que de complaisance par M. Hardy, à la pépinière du Luxembourg; si vous êtes en province, tâchez de mettre la main sur quelque vieux jardinier rompu à cette partie de sa besogne ; suivez assidûment sa pratique pendant un an ou deux, alors seulement prenez d'une main une serpette, de l'autre la *Pomone française* de M. le comte Lelieur, livre parfait dans la spécialité; et après un nombre suffisant de bévues et d'écoles aux dépens des arbres de votre jardin, vous arriverez à savoir tailler rationnellement toute espèce d'arbres à fruits, science compliquée que nous n'avons pas la prétention de vous enseigner par la voie du feuilleton de la *Démocratie pacifique*.

Alors, direz-vous, pourquoi ne pas éliminer ce sujet ? Pour vous mettre à même d'apprécier le plus ou moins de talent de votre jardinier; pour que celui de nos confrères que vous avez chargé du soin de votre verger ne soit point en butte à d'injustes reproches de votre part, s'il arrive que les intempéries des saisons détruisent une récolte préparée par une taille conforme à toutes les indications de la science ; enfin, pour que vous-même, Monsieur le propriétaire éligible, vous connaissiez les plaisirs que peut donner l'espoir d'une récolte, la valeur d'une pêche suivie et soignée depuis le bouton jusqu'à l'assiette de dessert. Voilà pourquoi nous allons vous entretenir des principes de la taille des arbres fruitiers.

La nature ne semble guère s'être embarrassée d'approprier les fruits à nos goûts et à nos besoins ; l'art humain a su faire l'un des plus sains et des plus agréables d'entre les aliments végétaux, d'une simple protection accordée à la semence ; la nature ne paraît pas avoir eu d'autre but dans la production du fruit que d'assurer la perpétuité des races végétales. Les orientaux ont fait de tout temps le plus grand cas des arbres fruitiers cultivés avec des soins intelligents dans la Perse et l'Arménie, d'où nous sont venus l'abricot, la pêche, la prune et la cerise. Un proverbe persan, d'une très haute antiquité, traduit en vers par le poète persan Hafiz, dit qu'il faut, pour être heureux, habiter le Daghestan, être vêtu de soie du Mazendéran, posséder une Géorgienne, boire du vin de Shiraz, et manger, avec du pain d'Yezd, des fruits de l'Alderbidjan. La mention du vin dans ce proverbe montre qu'il est de beaucoup antérieur à Mahomet. Les hautes vallées parfaitement abritées de l'Alderbidjan sont encore célèbres, de nos jours, par leurs vergers ; les traditions de la culture des arbres fruitiers nous sont venues, comme les germes de toutes nos connaissances, de l'Orient.

Il y a mille manières de tailler les arbres à fruits ; il n'y en a qu'une bonne; c'est, comme M. Lelieur l'a si victorieusement démontré, celle qui prend pour base l'observation attentive et raisonnée du mode de végétation propre à chaque espèce d'arbres fruitiers; c'est le premier objet dont nous avons à nous occuper.

Commençons par le pêcher, non-seulement parce que son fruit est l'un des meilleurs de nos espaliers, mais aussi parce que l'étude de sa manière de végéter peut nous guider mieux que toute autre dans l'observation des phénomènes analogues chez les autres arbres fruitiers. Ne perdons pas de vue d'ailleurs que la production du fruit, surtout celle du beau fruit, place l'arbre dans un état exceptionnel qui abrége souvent de plus de moitié la durée naturelle de son existence; d'une autre part, la greffe joint, par une union souvent mal assortie, deux existences végétales quelquefois très voisines de l'incompatibilité.

Voici donc un pêcher greffé, planté dans une terre fertile; laissons-le aller, sans y toucher, pendant quelques années, et voyons ce qu'il deviendra, comparativement à un autre pêcher semblable conduit en espalier, selon les règles de l'horticulture, par un jardinier expérimenté.

Nous sommes d'abord frappés d'un fait général très remarquable dans la végétation du pêcher, c'est qu'elle ne s'arrête pas du printemps à l'automne. Tandis que chez nos arbres indigènes d'Europe, la sève a deux mouvements interrompus par un temps d'arrêt qui permet à l'observateur le moins attentif de distinguer la sève du printemps et la sève d'août. Chez le pêcher, la sève est toujours en mouvement, la végétation va toujours son train, jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par le froid. A quelque époque qu'on retranche un bourgeon de pêcher pendant la bonne saison, il repousse aussitôt, et cela aussi vite au mois de juin qu'au printemps, aussi vite au mois d'août qu'au mois de juin.

Une autre particularité non moins digne d'attention, c'est la propension du pêcher à lancer toute sa sève vers les extrémités des branches, sans en rien laisser dans le bas pour former des branches inférieures. Toutes les pousses du pêcher livré à lui-même affectent la position verticale : c'est aussi celle des pousses développées pendant l'été sur un bourgeon de l'année, pousses que les jardiniers nomment avec raison bourgeons anticipés. Les effets de ce mode de végétation sont très sensibles sur un pêcher livré à lui-même après trois ans de plantation. La sève s'étant portée constamment et sans obstacle vers le sommet de l'arbre, le bas des branches est resté lisse et nu, sans aucun œil qui puisse donner naissance à des rameaux inférieurs ; ces branches, sauf le sommet, représentent de véritables manches de balai ; elles portent seulement au sommet quelques fleurs suivies d'un petit nombre de fruits qui n'atteignent jamais qu'une maturité imparfaite quand l'arbre n'a pas la protection de l'espalier. Un examen attentif des branches à fruits du pêcher nous permet de nous assurer que chacune de ces branches ne porte fruit qu'une fois, sans plus, et que là où une pêche a été produite, il ne peut plus jamais s'en produire une seconde, l'arbre dût-il vivre un siècle. Tels sont les faits principaux de la végétation du pêcher lorsqu'elle est livrée sans contrainte à sa marche naturelle. Si donc l'on se contentait d'attacher au mur les branches du pêcher en espalier, sans les tailler, tout le bas de l'espalier resterait dégarni, comme on le voit trop

l'entrer. L'hospice serait depuis long-temps encombré si l'on recevait tous les solliciteurs. On n'entre ici qu'en vertu d'un jugement ; allez d'abord vous faire condamner en justice, si vous voulez avoir du pain et un abri. » — J'aurais bien voulu, Monsieur le juge, pouvoir gagner ma vie en travaillant, mais je n'ai pas trouvé d'ouvrage ; j'aurais bien voulu recevoir des secours sans être obligé d'encourir préalablement la flétrissure, mais forcé d'opter entre la mort par la faim, le vol ou la mendicité, j'ai mendié. Ce n'est pas tout : j'ai été réduit à dévorer ma honte, à étouffer en moi tout sentiment de pudeur et de dignité ; j'ai été réduit enfin à mendier devant témoins, pour obtenir la faveur de m'asseoir sur ce banc, et d'implorer de votre bonté ma condamnation. Se laisser mourir de faim, monsieur le président, c'est un crime contre la nature, un crime aux yeux de la morale et de la religion. Voler, c'est encore un crime ; mendier, c'est un délit aux yeux de la loi. J'ai préféré violer la loi. Je demande non pas à me justifier, mais à être reconnu coupable, à être condamné, afin de pouvoir entrer au dépôt, puisqu'il faut absolument violer la loi pour avoir droit à la protection sociale, à la charité.

Le juge, la loi à la main : « Attendu que, pour être reçu au dépôt de mendicité, il faut avoir obtenu contre soi un jugement ; attendu qu'un pareil jugement ne peut être accordé qu'à ceux qui ont été surpris en flagrant délit ; attendu qu'il est constant que le prévenu a mendié, non-seulement ainsi qu'il en convient, mais ainsi que l'atteste le procès-verbal de l'agent de police, que dès-lors il y a lieu d'appliquer l'article, etc., etc. ; condamnons, par charité, l'accusé à plusieurs mois de prison, et ordonnons qu'à l'expiration de sa peine il soit transféré au dépôt. »

Et le prévenu qui, devant Dieu et devant les hommes, devant sa conscience, devant le magistrat qui l'accuse et devant celui qui le condamne, est innocent, bénira encore le jugement, inique en quelque sorte, mais favorable, qui lui assure pour le reste de ses jours du pain et un asile.

Quelle est la moralité d'un pareil drame, qui tous les jours se renouvelle ? Dans lequel figure, d'un côté, le magistrat représentant la société, la justice ; de l'autre, le prévenu remplissant le rôle d'accusateur plutôt que le rôle d'un coupable ? La condamnation cesse d'être flétrissante, même aux yeux du juge qui la prononce ; elle est sollicitée par le prévenu comme une grâce, et l'on ne songe même pas à modifier ce singulier état de choses !

Mais on écrit des volumes sur la réforme des prisons, puis on préconise un système qui a pour résultat de pousser les voleurs à commettre leurs crimes avec circonstances aggravantes, parce qu'ils préfèrent les galères à la réclusion dans une maison centrale.

Quand la Convention décrétait des lois contre la mendicité et le vagabondage, il y avait alors dans chaque département un asile, un atelier de travail ouvert à tous les hommes de bonne volonté. Quand nos codes ont été rédigés, ces ateliers existaient encore. La société, alors, par l'organe du juge, pouvait dire au mendiant et au vagabond : « Pourquoi ne travailles-tu pas ? Pourquoi es-tu errant ? Tu es fainéant, tu vagues et tu mendies, si tu ne voles pas : dans l'un et l'autre cas, tu es coupable, tu es un révolté, un scissionnaire ; je te punis. »

Aujourd'hui, les lois subsistent ; mais les ateliers, les asiles ont disparu depuis long-temps. Comment distinguer la paresse volontaire et le chômage forcé, le fainéant et l'ouvrier sans emploi ? Peut-on faire au pauvre un crime de sa pauvreté, quand la concurrence, les machines et le salariat ont pour conséquence inévitable de réduire tous les travailleurs à l'état de vendre la main. Nous voulons leur offrir du travail, le moyen de gagner honnêtement leur vie, la seule chose enfin qu'un homme de cœur, un homme valide, libre et fier, puisse accepter sans avoir à rougir. Gardons-nous bien de blesser la dignité d'un de nos semblables. Si l'orgueil est un vice, la dignité personnelle est une vertu que chacun de nous doit toujours pouvoir pratiquer tête levée, le front haut.

Nous ne voulons point, nous l'avons déclaré déjà, susciter aux ouvriers une concurrence qui pourrait être pour eux redoutable ; nous ne voulons point que les épargnes des travailleurs puissent leur devenir fatales ; nous ne voulons point que les produits de nos ateliers viennent s'offrir sur le marché pour augmenter l'encombrement général, faire baisser les prix, c'est-à-dire les profits et les salaires, déprécier la main d'œuvre, etc., etc. ; c'est assez dire que nos ateliers devront être avant tout des ateliers de production agricole, et que la plus grande partie des produits devra être consommée par les producteurs eux-mêmes.

Le cultivateur vit sur le sol, des produits du sol ; sa subsistance est toujours assurée. L'ouvrier de l'industrie, au contraire, ne peut vivre qu'à la condition de vendre ses produits. Son existence est à la merci du hasard, des crises commerciales ou politiques, d'une suspension du crédit, d'un événement imprévu, de la fermeture d'un débouché. D'ailleurs, aujourd'hui, presque tous les produits de l'industrie surabondent, eu égard aux moyens de consommation, et le moment serait mal choisi pour ériger de nouveaux ateliers, qui ruineraient les ateliers existants ou qui viendraient entasser de nouvelles marchandises sur les marchandises dont regorgent les magasins et les entrepôts.

L'agriculture est la seule industrie que puisse, dans l'état actuel des choses, proportionner la production aux besoins et aux moyens des consommateurs, qui offre aux travailleurs une occupation constante, une rétribution toujours assurée. On peut lui donner un libre essor, sans nuire à d'autres industries rivales, sans jeter des ouvriers sur le pavé, ou sans faire baisser les salaires. Ajoutons que l'agriculture est favorable à la santé, à la moralité du travailleur, qu'elle lui permet de varier ses travaux, de développer son intelligence, son cœur, son activité, à l'air libre, sous les rayons du soleil, au milieu des magnificences de la nature.

L'industrie manufacturière, au contraire, ne sait qu'entasser les hommes par milliers dans les villes, dans des maisons sales et insalubres, où ils périssent en masse faute d'air et de soleil ; elle en fait des créatures hâves, rachitiques, malingres et scrofuleuses ; elle les épuise, les abrutit et les voue à la misère, à la débauche, à l'immoralité, enfin le plus souvent à une mort prématurée.

Entre l'agriculture et l'industrie, il n'y a pas à balancer. Il faut faire refluer les populations vers les campagnes, les arracher à cette vie fiévreuse, artificielle, démoralisante et contre nature des cités industrielles. L'émigration volontaire d'un certain nombre de travailleurs aura en outre pour résultat de faire hausser le prix de la main-d'œuvre et de rendre meilleure la condition des ouvriers des villes, en diminuant le nombre des bras qui sont tous les jours offerts au rabais. La création d'ateliers toujours ouverts aux hommes de bonne volonté, sera pour les salariés une première garantie. Le jour où ils seront assurés de trouver un asyle où l'on puisse gagner sa vie en travaillant, ils ne seront plus dans la dépendance absolue des entrepreneurs, ils ne seront plus forcés de subir les plus dures conditions ; ils pourront alors *débattre plus li-*

Le *National* revient et annonce qu'il reviendra souvent, dans le cours de cette session, sur l'important débat relatif à la liberté de l'enseignement. Il veut que les écoles publiques soient ouvertes au pauvre comme au riche. Voilà ce qui est important, selon lui, et non le droit du père ou l'autorité de l'Etat. Le droit sacré, dit-il, c'est celui de l'enfant.

Le ministère ne veut pas qu'on lui parle de son passé. Le *National* déclare ne pouvoir prendre cet engagement. La rancune contre le mal c'est, dit-il, la justice persévérante.

Le *Courrier français* répond ce matin au *National*, qu'il n'a point insulté M. Laffitte, et qu'entre eux le plus ministériel, c'est le *National*. A quoi bon lui parler de la plume de Châtelain ? A-t-il jamais demandé au *National* ce qu'il avait fait de Carrel ?

Le *Courrier* répond aussi à la *Gazette* qui lui avait adressé le même reproche.

D'un long article du *Constitutionnel* sur la situation actuelle du cabinet, il résulte que, dans son opinion, la majorité et le ministère vivent ensemble, mais qu'ils restent étrangers l'un à l'autre, et que leur accord, tout fortuit, ne peut se continuer qu'à la faveur de nouveaux hasards.

Le même journal soutient que l'Angleterre veut le maintien du droit de visite aussi résolûment que la France en veut la suppression. Quand M. Guizot déclare qu'il négocie, il n'a d'autre but que d'amortir les discussions qui le menacent, et d'obtenir de la chambre un ajournement au bout duquel il compte la trouver moins hostile.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

Séance du 8 janvier.

La séance commence à une heure et demie.

Toutes les places réservées au public sont occupées avant l'heure de l'ouverture. Un grand nombre de députés occupent les bancs qui leur sont réservés.

M. le duc de Nemours assiste à la séance.

Tous les ministres sont à leur banc.

On passe à la lecture du projet d'adresse ne réponse au discours de la couronne.

M. LE DUC DE BROGLIE, rapporteur de la commission, donne lecture de ce projet, ainsi conçu :

« Sire, les paroles que votre majesté a fait entendre du haut du trône ont porté la joie dans tous les cœurs. En les recueillant avec respect, nous rendons grâces au roi de la prospérité du pays. Notre loyal concours ne lui manquera jamais. Que la France se livre à son activité féconde, à ses paisibles travaux ; qu'elle croisse entre toutes les nations, en puissance, en lumière, en richesses ; son avenir est assuré ; l'empire des lois est établi ; les factions sont vaincues, et les pouvoirs de l'Etat, en dédaignant leurs vaines remontrances, auront l'œil ouvert sur leurs manœuvres criminelles.

» L'ordre dans les finances fait la force et la sécurité des gouvernements. La chambre des pairs avait fait plus d'une fois réclamer le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses ; elle applaudit au succès des efforts qui ont été faits pour y parvenir.

---

souvent dans les jardins tenus avec négligence ; le sommet des branches donnerait seul quelques jeunes pousses et un petit nombre de fruits ; il y aurait au moins perte des 4 cinquièmes de la surface de l'espalier.

Examinons, au contraire, ce qu'est devenu le pêcher en espalier sous la main d'un praticien habile. Ses branches inférieures sont pourvues de jeune bois tout comme ses rameaux supérieurs ; ces derniers ne l'emportent pas en vigueur végétative sur ceux du bas de l'arbre, dont toute la surface est également couverte de fruits répartis entre toutes ses branches de l'année précédente, et de bourgeons de l'année qui porteront une récolte l'année prochaine.

Une ligne tirée perpendiculairement au milieu de la partie du mur occupée par ce pêcher n'aurait pas une branche de plus à droite qu'à gauche ; les deux côtés de l'arbre se correspondent et se font équilibre avec la plus scrupuleuse exactitude. L'énorme différence de forme et de produit entre ces deux arbres est l'effet de la taille donnée au pêcher en espalier et de l'abandon du pêcher que nous avons supposé livré à lui-même ; cette simple observation établit suffisamment la nécessité de la taille en même temps qu'elle commence à nous en montrer les effets.

Il nous faudra, pour mieux nous pénétrer des principes rationnels de la taille du pêcher, suivre sur plusieurs jeunes arbres d'âges divers les effets successifs de cette opération. Nous commencerons par un pêcher d'un an de greffe planté au pied du mur qu'il est destiné à couvrir avec le temps. On a taillé sa tige sur deux bons yeux, afin de lui faire pousser à droite et à gauche un rameau de force égale à celle du rameau qui lui correspond du côté opposé ; de cette condition d'égalité dépend tout le sort de l'arbre, toute sa santé, toute sa fécondité dans l'avenir ; nous devons donc insister sur ce point important. Voici, par exemple, un pêcher de trois ans qu'on a laissé, par négligence, *s'emporter* plus d'un côté que de l'autre. Si l'on ne s'occupe d'y remédier, le mal ira en augmentant, si bien qu'en peu d'années la moitié la plus faible ne peut manquer de périr. Quand une fois le pêcher s'est mis à pousser plus fort d'un côté que de l'autre, vous aurez beau couper, tailler, rogner, pincer, pour en retarder la végétation, les pousses terminales des branches trop vigoureuses, vous ne rétablirez pas l'équilibre. C'est que, comme nous l'avons déjà dit dans un précédent feuilleton, les racines font les branches et les branches font les racines. Cette vérité a soulevé beaucoup d'objections, comme tout ce qui est simple et vrai. Nous ne donnons point ici la théorie physiologique de ce fait, nous nous bornons à le constater. Le jardinier, en taillant un pêcher qui s'emporte, ne touche pas aux racines, et d'ailleurs celles du pêcher ne souffrent pas la taille ; il en résulte que toujours les branches qui s'emportent continuent à faire des racines trop vigoureuses, qui, de leur côté, font des branches trop fortes et s'opposent à ce que la taille rétablisse l'équilibre. Quand on remarque au début ce défaut d'égalité entre les deux premières pousses qui commencent la charpente d'un jeune pêcher, on supprime par la taille le côté le plus faible ; on redresse le côté conservé, qu'on taille sur deux bons yeux, dans l'espoir d'en obtenir deux rameaux d'égale force.

Quand on a laissé détruire l'équilibre chez des pêchers qui ont plusieurs années de plantation, ce n'est plus par la taille qu'il faut chercher à la rétablir, c'est par le palissage. Une digression sur cet objet important devient ici tout-à-fait indispensable. Il y a bien des modes divers de palissage pour les arbres en espalier ; le plus usité est, comme d'ordinaire, à peu-près le plus mauvais. Un propriétaire qui plante au pied d'un espalier de jeunes pêchers voudrait déjà les voir au haut de son mur étalant leurs rameaux chargés de fleurs au printemps et de fruits dès la fin de l'été. En attendant, pour dissimuler la nudité de sa muraille, il y fait placer un treillage en cœur de chêne agréablement peint en vert, qui fait un effet fort gracieux sur le fond blanc du mur fraîchement crépi. Cet effet est à-peu-près tout ce qu'il peut espérer de cette dépense considérable. Quand les pêchers seront assez grands pour garnir le treillage, il sera sinon tout-à fait pourri, au moins très endommagé ; il réclamera de grandes réparations qu'il ne pourra recevoir sans que les arbres en soient plus ou moins fatigués. Cependant l'abus que nous signalons est général dans les jardins bourgeois. Les jardiniers, qui savent en général à quoi s'en tenir, ne s'y opposent pas ; il faut que le treillageur vive, et très souvent treillageur et jardinier ne sont qu'un seul et même individu. Mais, chez lui, le jardinier qui fait son métier de la culture des arbres à fruits en espalier, se garde bien d'établir un treillage sur ses murs au moment de la plantation des jeunes pêchers ; le plus souvent il s'en dispense tout-à-fait, et il adopte, comme préférable à tous égards, le palissage *à la loque*. Le terme n'est pas fort relevé, mais il exprime une méthode excellente, peu pratiquée hors de Montreuil et des villages qui envoient leurs fruits à Paris ; elle mérite donc d'être connue et propagée.

On fait à très peu de frais provision de rognures de drap chez les tailleurs. Pendant les longues soirées d'hiver, les enfants coupent ces rognures en bandes de deux ou trois centimètres de large, sur une longueur variable de cinq à six centimètres. Quand vient l'époque du palissage, la branche appliquée directement sur le mur sans treillage est enveloppée dans une de ces *loques*, ainsi qu'on les appelle ; le clou est posé sur les deux bouts de la loque réunis, ce qui amortit le coup, et permet au clou d'entrer dans le crépissage du mur, sans le faire éclater. La branche ainsi palissée n'éprouve ni pression ni frottement ; elle n'est jamais froissée ou même écorchée, comme elle l'est trop souvent le long du treillage pendant les grands vents, par les liens d'osier qui l'y retiennent, et la dépense du palissage à la loque monte environ au cinquième de celle qu'entraîne l'établissement et l'entretien d'un treillage.

Dans la Belgique wallone, on cultive exprès pour le palissage des arbres fruitiers en espalier, des bois de cornouiller qu'on coupe tous les 3 ou 4 ans. Ils donnent de longues baguettes flexibles comme de l'osier ; on les vend dépouillées de leur écorce, par grosses bottes, à un prix très modéré. Au lieu d'en garnir tout le mur plusieurs années d'avance, comme on le fait pour le treillage, on en forme seulement des demi cercles au moyen de clous à crochets fixés dans le mur. Ces demi-cercles grandissent comme l'arbre ; le cornouiller peut aussi se placer en lignes droites.

Revenons aux effets du palissage. Le plus marqué de ces effets, c'est le ralentissement de la végétation. Une branche palissée exactement très près du mur, pousse moins, dans des circonstances semblables, que celle qu'on détache de la muraille, pour qu'elle reçoive l'air des deux côtés. La partie la plus faible d'un pêcher dans lequel l'équilibre de végétation est dérangé, doit donc être dépalissée et maintenue en avant du mur par des piquets plantés en terre à 30 ou 40 centimètres de sa base. L'influence de l'air et de la lumière double la force végétative des branches dépalissées ; la réaction se fait sur les racines, et l'équilibre finit par se rétablir, résultat qu'on n'aurait jamais obtenu par la taille seule.

Le pêcher peut être conduit sous beaucoup de formes très variées auxquelles il se prête avec une admirable docilité. On peut le conduire en cordons comme la vigne, en laissant se former soit une seule tige perpendiculaire, soit deux, dont les branches horizontales, en nombre égal et à égales distances, s'étendent à droite et à gauche sur la surface du mur ; le plus souvent on l'établit sur deux branches, ou *membres* principaux, en forme de V ouvert ; on adopte aussi pour le pêcher la forme carrée qui commence par le V ouvert, et finit par se remplir de branches qui couvrent la surface entière de la muraille.

Quelle que soit la forme adoptée, on ménage tous les ans la végétation de manière à laisser un nombre suffisant de branches de l'année, qui donnent du fruit l'année suivante. Ces branches se nomment *branches coursonnes*. On doit veiller, en les taillant, à réserver vers le bas un bon œil qui devient une branche de remplacement. La propension de la sève à s'élancer à l'extrémité de toutes les branches du pêcher est telle que, lorsqu'on taille une branche sur laquelle il reste plusieurs yeux au-dessous de la taille, le plus rapproché de la coupe profite presque seul ; les autres s'ouvrent tous, mais ils ne donnent que des bourgeons avortés, d'autant plus faibles qu'ils sont plus rapprochés du bas de la branche, tandis que le bourgeon supérieur dépasse souvent, et de beaucoup, avant la fin de la saison, la longueur de la branche supprimée pour le faire croître.

Lorsqu'on voit dans la pratique à quel point le même arbre, dans le même terrain et les mêmes conditions, diffère de lui-même sous la main d'un habile jardinier, on ne peut s'empêcher d'admirer cette richesse de ressources mises à la disposition de l'intelligence humaine dans la vie végétale ; c'est que la sève est en effet, dans les arbres à fruit, un torrent impétueux, cause de tous les désordres s'il est livré à lui-même, source inépuisable de production si l'homme sait à propos le détourner de son cours naturel et lui ouvrir passage vers les points où il doit porter la richesse et la fécondité.

A. YSABEAU.

donnant ses enfants dignes de vous, dignes de nous les plus solides et les premiers soutiens. Ainsi s'affermissent les dynasties. Ainsi se confondent, dans un intérêt unique et suprême, les races royales et les peuples. La foi jurée, l'affection réciproque, rendent le lien indissoluble; le roi, en montant au trône, a promis de nous consacrer son existence tout entière, de ne rien faire que pour la gloire et le bonheur de la France; la France lui a promis fidélité. Le roi a tenu son serment; quel Français pourrait oublier ou trahir les siens? »

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le duc de Richelieu.

M. LE DUC DE RICHELIEU. Je crois devoir à nos justes égards pour la chambre, je me dois à moi-même de dire quelques mots, avant toute discussion, sur une démarche à laquelle on a voulu faire allusion dans l'adresse dont vous venez d'entendre la lecture.

En 1830, messieurs, j'étais pair de France: comprenant les grandes obligations que l'honneur qui m'avait été transmis m'imposait devant mon pays, et ne m'en croyant pas relevé par les changements survenus dans l'État, je suis resté dans mon devoir et dans mon droit.

Un serment a été exigé, je l'ai prêté, et je n'y ai pas manqué. Je l'ai prêté, parce que je n'ai rien vu dans les lois auxquelles je me soumettais qui pût me forcer à oublier ce que je dois de respect et de reconnaissance à des princes qui, en récompense des services que ma famille a rendus à la France, lui ont accordé la haute dignité dont je suis revêtu. Une occasion s'est offerte dans un pays voisin d'exprimer à M. le duc de Bordeaux des sentiments dont je m'honorerai toujours; j'en avais la liberté; j'ai cru que c'était pour moi un devoir.

L'orateur assure qu'il n'a rien accepté depuis 1830, qu'il est entièrement libre, et que si l'on veut faire de sa conduite le sujet d'une accusation criminelle, il ne donnera d'explications qu'à la chambre des pairs, et que devant elle seulement il s'expliquera.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. D'abord je dirai à la chambre tous mes regrets de ce que votre commission pour l'adresse, c'est-à-dire pour l'acte le plus imposant de la session, puisqu'il s'agit de porter un jugement sur le passé, de donner des conseils pour l'avenir, ait discuté et rédigé le projet d'adresse, et qu'elle l'ait apporté dans nos bureaux sans avoir appelé dans son sein un seul ministre, sans avoir demandé une seule explication. Ceci démontre, ajoute l'orateur, le découragement de plusieurs de ses collègues et de leur intention de se retirer. A son avis, il est encore fâcheux de voir une foule de questions passées sous silence dans le discours de la couronne et dans le projet de l'adresse.

L'orateur ne croit pas non plus à l'équilibre des recettes et des dépenses; les ministres ne doivent et ne peuvent promettre un tel état de choses. A peine la clôture des chambres, il est sûr que des crédits supplémentaires seront nécessaires et seront demandés.

Pas un mot, continue-t-il, sur les fortifications et l'armement des forts. La chambre des députés comprend bien mieux que la chambre des pairs l'importance de cette question. Il est évident en effet que de sa solution dépend l'avenir de nos libertés menacées, en commençant par la liberté de la presse, contre laquelle des faits récents prouvent qu'il y a conspiration permanente.

L'orateur passe en revue plusieurs faits d'illégalité. Il demande des explications sur le droit de visite. On croit qu'on nous lassera, qu'on nous découragera par des lenteurs: on se trompe. Tant que la question ne sera pas vidée nous y reviendrons; moi, personnellement, je ne cesserai d'en entretenir la chambre et par conséquent le pays.

Les États-Unis ont su obtenir de l'Angleterre ce que nous demandons si ardemment. Le cabinet de Washington, parce qu'il est américain, fait avec l'Angleterre de la politique américaine; il sait l'Angleterre embarrassée; il demande, il exige, il obtient; mais M. le ministre des affaires étrangères, au lieu de faire avec l'Angleterre de la politique française, fait de la politique anglaise; au lieu de chercher à rendre ses embarras plus grands, il lui vient en aide pour les surmonter; quand il pourrait poursuivre et obtenir le redressement d'anciens griefs, il accepte de nouvelles humiliations; il pourrait se faire faire de justes concessions; c'est lui qui en accorde.

Il faut retirer le traité de visite; une fois la politique de la France redevenue française, nous reprendrons dans le monde le rang qui nous appartient, et que nulle puissance ne pensera à occuper, quand volontairement et de gaîté de cœur même nous ne l'abandonnerons pas.

On ne verra plus de simples délits de pêche réprimés à coups de canons à mitraille; on n'aura plus le spectacle barbare d'un officier anglais qui, après avoir froidement tué d'un coup de fusil un pêcheur, tire d'autres coups de fusil sur deux enfants, qui n'échappèrent aux balles qu'en se cachant au fond de leur barque. Ceci a eu lieu le 12 juillet.

Cela est-il vrai? Je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères s'il est convenable que les pêcheurs français soient tués sans avertissement? (On rit.)

M. DE BOISSY. M. Guizot a découvert la royauté dans un intérêt particulier.

M. GUIZOT. Qu'on cite mes paroles.

M. DE BOISSY. C'est difficile, on ne peut faire venir des témoins dans cette enceinte, mais rien n'est plus certain.

M. Dubouchage attaque le discours du trône. Le ministre, dit-il, présente la prospérité du pays sous un aspect exagéré; le pays souffre et souffre réellement, et les ministres, emportés par le tourbillon des affaires, semblent ne pas voir ses souffrances, il ne faut pas que le pouvoir s'endorme dans une fatale sécurité. L'état véritable des choses ne ressemble pas du tout au tableau flatteur tracé par l'administration, dans le présent ministère; les souffrances du peuple, du commerce, de l'industrie, n'ont fait qu'augmenter.

M. DE BOISSY prend encore la parole et blâme M. Guizot de ne pas répondre, à la chambre des pairs comme à la chambre des députés, aux interpellations qui lui sont faites. Il demande ensuite des explications sur l'affaire du *Marabout*, de Nantes, sur laquelle il se plaint d'être dans la plus grande ignorance.

M. GUIZOT avoue qu'un pêcheur a été tué dans les eaux de Terre-Neuve par un officier anglais qui lui donnait avis de ne pas pêcher dans ces eaux anglaises. Mais il assure qu'on a fait des réclamations et que la famille du malheureux pêcheur reçoit une pension du gouvernement anglais.

M. DE VÉRAC monte à la tribune. Il blâme la commission d'avoir montré tant de dédain dans la démarche faite à Londres, auprès de M. le

[...] de Méer avait eu les pouvoirs nécessaires, la capitulation du fort de Bréguières serait déjà signée; mais il a dû auparavant la soumettre à l'approbation du gouvernement. En conséquence, une suspension d'hostilités de dix jours a été conclue. »

ANGLETERRE.

Les relevés des revenus de la Grande-Bretagne, publiés récemment, accusent un accroissement considérable tant sur l'année que sur le trimestre. Le revenu intégral de l'année qui a expiré le 5 janvier 1844, est de: 50,071,943 l. L'année dernière il était de: 44,329,865. Excédant de recettes pour cette année: 5,742,078.

Ce chiffre est plus considérable que celui dont le cabinet français s'est montré si fier. Le cabinet anglais serait donc bien plus en droit que le nôtre, de venir se féliciter devant le parlement de la prospérité de plus en plus croissante de toutes les classes de citoyens. Mais il n'est pas supposable que sir Robert Peel se méprenne ou feigne de se méprendre, comme M. Guizot, sur la signification d'un excédant de recettes. Comme le fait très bien observer le *Morning-Chronicle*, le chiffre de cet excédant se compose, d'ailleurs, de 4,687,000 livres de l'*Income-Tax* et de 1,065,000 provenant d'articles divers parmi lesquels figurent les sommes payées par la Chine; s'il y a eu dans les revenus des douanes et de l'accise quelque augmentation, cela tient à certaines modifications qui ont été introduites dans le tarif.

IRLANDE.

On écrit de Dublin que la liste du jury se compose de douze radicaux et repealers et de trente six wighs ou tories. Si l'on suppose que les repealers et radicaux seront récusés par la couronne et douze conservateurs par les accusés, le jury se composera de vingt-quatre tories et wighs: ce seront les douze premiers jurés qui jugeront. Il y a tout lieu de compter sur un juste verdict.

M. O'Connell vient de visiter la ville de Cork qui l'a invité à un banquet public, en le priant de désigner le jour. M. O'Connell a accepté en disant que le jour du banquet serait désigné après le jugement, dans le cas où le verdict du jury lui serait favorable.

Faits divers.

M. de Rambuteau a écrit aujourd'hui à l'Académie des Sciences, pour la prévenir que tout l'Institut sera invité à assister à la cérémonie de l'inauguration du monument de Molière, qui aura lieu lundi prochain, à midi. Il a annoncé que des invitations seraient adressées en particulier à chacun des membres de l'Académie.

— On écrit de Paris, 4 janvier, au *Morning-Chronicle*:

« Tous les journaux de l'opposition accusent les ministres d'avoir préparé leurs amis à faire des démonstrations contre la dotation du duc de Nemours. Ce bruit a été rapporté au roi, et on dit que S. M. est très mal disposée envers son ministère. M. Guizot ayant appris cela, est allé aujourd'hui au palais et a demandé une audience à S. M. Il a parlé des bruits du dehors et a dit de la part de lui et de ses collègues que, si S. M. ou quelque autre membre de la famille royale croyait que le cabinet fût pour quelque chose dans l'opinion exprimée par les députés conservateurs, lui et ses collègues remettraient leurs portefeuilles aux mains de S. M. M. Guizot a ajouté qu'il était très désireux de prouver à S. M. la fausseté de ces rapports, et quoique son opinion fût que la dotation n'aurait pas la majorité dans la chambre, il était prêt à proposer la loi, si S. M. le désirait, dût-elle le faire sortir du ministère. Le roi a répondu qu'il ne désirait pas mettre les sentiments de la chambre à l'épreuve, et qu'il chercherait à réunir toute sa famille avec lui au Tuileries afin d'éviter une augmentation de dépense. »

— On assure, dit le *Constitutionnel*, qu'un aspirant à la cour des comptes, frère d'un conseiller référendaire nouvellement nommé, vient d'être suspendu par M. le premier président pour avoir fait le voyage de Londres.

— M. le duc d'Angoulême est à toute extrémité. Madame la dauphine a déjà écrit à M. le duc de Bordeaux de rentrer immédiatement à Goritz. M. le duc d'Angoulême est âgé de 65 ans. (*Courrier du Pas-de-Calais.*)

— Un journal de Rochefort annonce que les travaux dans l'arsenal sur les bâtiments transatlantiques, viennent d'être entièrement suspendus. Les renseignements que nous recevons de Toulon et de Lorient nous font connaître que la même mesure a été inopinément ordonnée dans ces ports.

On se demande ce que va devenir ainsi l'exécution de la loi spéciale de juillet 1840. (*Patrie.*)

— L'Académie française a décidé que les élections aux deux fauteuils vacants, par le décès de MM. Campenon et Casimir Delavigne, auront lieu dans la même séance. Ce n'est qu'un mois après la mort de ses membres que l'académie fixe le jour de l'élection de leurs successeurs.

— Un accident, qui heureusement n'a pas eu de suite, est arrivé hier matin à la reine Victoria, dans le voisinage du village de Horton, près d'Aschel. La reine était dans un petit phaëton à deux chevaux, avec un postillon. Celui-ci ayant tourné trop court, en entrant sur le chemin près des cinq cloches, la roue glissa dans le fossé, jetant la voiture contre le talus, et le cheval que montait le postillon s'abattit. La reine et la marquise de Doura furent bientôt tirées de leur position périlleuse par le colonel Arbuthnot, qui escortait à cheval la voiture de sa majesté.

— La situation officielle de la banque d'Angleterre, du 7 octobre au 30 décembre, donne les chiffres suivants: *Passif*, circulation, 19,098,000 livres sterling. Dépôts, 11,751,000. Total, 30,849,000. *Actif*, valeurs, 21,067,000 liv. ster. Lingots, 12,855,000. Total, 33,912,000. (*Gazette de Londres.*)

— On écrit de Trieste, 26 décembre, à la *Gazette de Cologne*:

« Les pirates grecs reparaissent dans la mer Adriatique. Ils ont déjà capturé deux vaisseaux et ont tué les équipages. On dit qu'ils ont commis un nouvel acte d'agression, et que huit hommes ont péri dans l'affaire. Le gouvernement autrichien a armé plusieurs vaisseaux contre ces pirates. On croit aussi que le gouvernement grec a donné l'ordre de les poursuivre. »

— Le *Morning-Herald* vient de changer de propriétaire. Il a été vendu, dit-on, pour la somme de 28,000 livres sterling (700,000 francs), à M. Baldwin, attaché au *Standard*.

[...] le vieillard, dont les traits étaient bouleversés par la douleur, lui dit: « Je suis un simple ouvrier, j'ai un fils, mon seul soutien et la seule espérance de ma vieillesse. J'ai dépensé presque toutes mes ressources pour lui donner une instruction dont il connaît tout le prix, et qu'il consacrait tout entière au soulagement de sa famille. L'année dernière, il fut atteint par la conscription, je ne savais pas que mon âge fût un motif d'exemption, ou plutôt je me croyais plus jeune de quelques années; mon fils fut donc apte au service militaire, et j'allais être privé de ses soins, quand M. le maire de ***, touché de ma position, lui fit obtenir un congé d'un an, qu'il me promit de faire renouveler chaque année.

« Confiant dans cette espérance, mon fils, pour augmenter son bien-être et particulièrement le mien, a fondé un établissement dans une ville voisine de celle que j'habite. Mais, malheureusement, le maire de cette localité, pour favoriser une industrie à laquelle l'établissement de mon fils faisait concurrence, a mis tout en œuvre pour obliger mon fils à abandonner l'établissement qu'il avait fondé. Mon fils a persisté; le maire, vaincu par la légalité, a eu recours à la calomnie; il a écrit au ministre de la guerre que mon enfant était un mauvais fils, et il est parvenu à lui faire retirer son congé. »

A ces mots, ce père infortuné, qui jusque-là avait eu des larmes dans la voix, ne put retenir ses sanglots, il éclata. M. Delavigne lui serre les mains, le console, lui promet de lui rendre son fils, d'aller lui-même, malgré sa répugnance à solliciter, trouver le ministre... Il tint parole, deux jours plus tard il informait le vieillard, resté à Paris, du résultat satisfaisant de ses premières démarches, et par une délicatesse de sentiment, par une bonté que celui qui écrit ces lignes n'oubliera jamais, le même jour il adressait à la mère du jeune conscrit, demeurée en province, copie de la lettre qu'il avait envoyée à son mari; cette copie était tout entière de la main du poète. Casimir Delavigne aimait sans doute beaucoup sa mère.

Les démarches de M. Casimir Delavigne eurent un plein succès. Le maire fut obligé, pour conserver son écharpe, de reconnaître comme fausses ces lâches calomnies. Le jeune homme fut rendu à sa famille, et aujourd'hui il a encore le bonheur de posséder son père, vieillard de plus de quatre-vingt-deux ans, qui, en apprenant la mort de son bienfaiteur, a versé d'abondantes larmes. (*Journal de Honfleur.*)

— Le tombeau de sainte Geneviève, à Saint-Etienne-du-Mont, reçoit cette année, comme les précédentes, des visites par milliers. Les visiteurs appartiennent pour la plupart à la banlieue de Paris, où la sainte est en grand renom. On dépose des fleurs sur sa tombe, l'on y fait brûler des cierges. Ces pèlerinages dureront jusqu'au 10. Le quartier Saint-Etienne-du-Mont ressemble à une foire de province.

— On écrit de Malines, au *Politique belge*:

« Au nombre des cadeaux qui ont été reçus au palais archiépiscopal, on remarque un énorme gâteau de *pain d'épices* d'une pâte fondante et exquise, pesant 70 livres, d'une longueur de 5 pieds sur 3 de largeur, et sur lequel se trouve dessinée, en sucre fin, la Passion du Sauveur, avec ornements allégoriques, dont le travail et la belle exécution font honneur au fabricant bruxellois, M. Vergote-Englebert. Ce gâteau a été envoyé comme étrennes à M. le cardinal-archevêque par le clergé de l'église de la Chapelle. »

— *Ce qui vaut mieux qu'un héros.* — Sous ce titre, le *Northern Star*, journal chartiste de Leids, annonce qu'un botaniste anglais qui voyage dans les États-Unis, a visité les montagnes Rocheuses, et qu'il a fait dans cette expédition une ample récolte de plantes et de fleurs dont plusieurs espèces, entièrement inconnues jusqu'ici, pourront être d'une grande utilité par leurs propriétés médicales, en même temps qu'elles combleront des lacunes de la science botanique.

— M. Audubon, le célèbre ornithologiste, vient d'arriver à Philadelphie. Il rapporte de son excursion dans les solitudes de l'ouest des États-Unis plusieurs boîtes remplies de quadrupèdes et d'oiseaux fort rares qu'il a empaillés; il ramène aussi vivants un daim, un renard et un blaireau d'espèces jusqu'ici inconnues. Enfin il s'est chargé de deux gros fragments de rochers parfaitement sphériques dont l'un pèse 280 livres. Il les a ramassés dans le lit d'un petit ruisseau formant un des premiers affluents du Missouri et nommé la rivière des Boulets-de-Canon (*Canon ball River*), nom qui provient de ce que l'on trouve dans le lit de ce ruisseau des pierres qui, pour la forme et la couleur, ressemblent parfaitement à nos boulets de fonte.

— En Angleterre comme en France, l'hiver est extrêmement doux. Les fêtes de Noël ont été généralement appelées la verte Noël (*green Christmass.*) Près de Droitwich, dans le comté de Worcester, on a trouvé un nid de merle avec les petits déjà couverts de plumes. A Ashburton, on a cueilli des violettes et des primevères, ce qui ne s'était jamais vu à pareille époque dans ce canton. Dans les comtés de l'ouest, les prairies sont vertes, les arbres en bourgeons, et l'on a vu quelques papillons.

— Le *Rhône* annonce que la *grippe* est en ce moment presque générale à Lyon.

— La ville de Mouzon est, depuis quelque temps, le théâtre des plus tristes accidents. En moins d'un mois, un vieillard se suicide, une femme se brise la tête en tombant, les roues d'une voiture écrasent un jeune enfant. Et voici qu'aujourd'hui, pour comble de malheur, une ouvrière de filature, la nommée Marguerite Bouillon, âgée de 28 ans, devient victime d'une mort épouvantable.

Serrée dans les engrenages de l'arbre qui agit comme principal moteur aux divers étages de la manufacture, les vêtements de cette malheureuse sont en un instant dispersés en mille lambeaux, et elle-même, pressée une entre un pilier et le cylindre qui la broie, offrait à peine, en quelques secondes, les restes méconnaissables d'une forme humaine. (*Le Propagateur des Ardennes.*)

— On lit dans le *Foyer*, journal d'Orléans, qui se recommande entre les organes de la presse départementale:

« Depuis long-temps, sur le Martroi et dans les rues Royale et Bannier, à la porte des établissements publics, on a pu remarquer une demi-douzaine, d'enfants sales et déguenillés qui assaillent de leurs plaintes importunes les allants et les venants. Ces enfants, dont le plus âgé n'a pas douze ans, ont un langage d'un cynisme à faire rougir quiconque les entend et font preuve d'une audace si impudente qu'on s'effraie en pensant à leur avenir.

limpidité des eaux du puits de Grenelle, par M. Lefort. — *Optique*. Recherches sur les températures des divers rayons lumineux qui composent le spectre solaire, par M. Melloni. — Appareil catadioptrique exécuté par M. François jeune. — Réclamations diverses sur les chemins de fer.

— *De la trachéotomie dans la période extrême du Croup, par M. Scoutetten*, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

La marche rapide du croup et les dangers inhérents à cette redoutable maladie ont fait naître depuis long-temps la pensée d'ouvrir la trachée-artère du malade menacé de suffocation, et des succès ont été obtenus par cette opération, M. Scoutetten présente un exemple de guérison de plus, et c'est sur sa propre fille que ce chirurgien s'est vu obligé de porter l'instrument pour la soustraire à une mort imminente.

L'auteur commence par s'élever contre la manière dont quelques publications (le *Dict. de la Conversation* entre autres, art. *Croup*) ont rendu compte de cet évènement.

L'enfant, d'une bonne constitution, était âgé de six semaines. On venait de le laver dans une chambre chauffée, et il était encore nu lorsqu'une porte fut imprudemment laissée ouverte. La nuit suivante, l'enfant s'éveille, s'agite, porte la tête en arrière, refuse de prendre le sein et fait continuellement avec les lèvres le mouvement de succion. La peau est chaude, le pouls fréquent, le ventre ballonné, la respiration bruyante et précipitée.

Pendant trois jours l'état n'offrit rien d'alarmant. Néanmoins des cataplasmes sinapisés furent mis sur les jambes, puis, après une consultation de plusieurs médecins, un vésicatoire fut appliqué à la nuque, afin de combattre l'inflammation présumée du larynx.

Une heure après l'application du vésicatoire, la petite malade fait des efforts pour vomir, et il y a expulsion de mucosités abondantes, visqueuses, d'un blanc-grisâtre. Immédiatement après un mieux se manifeste, l'enfant prend le sein. La rémission des accidents dura six heures. A 9 heures du soir ils reparurent; l'air était expiré avec force, la respiration était haute et gênée; il n'y avait point de toux, mais l'air faisait entendre un petit sifflement en passant à travers le larynx : l'enfant buvait avec peine à la cuillère, et chaque ingurgitation était suivie d'un état de spasme et de suffocation.

Vers minuit l'agitation augmente, les yeux sont saillants, injectés et larmoyants, la face colorée, les lèvres et les ailes du nez deviennent bleues; la respiration est accompagnée de sons aigus et sifflants.

Ne doutant plus de la présence du croup, M. Scoutetten introduit les barbes d'une plume dans le pharynx, puis l'indicateur dans la gorge, afin de déterminer des vomissements; il ne parvint qu'à faire expulser des mucosités et des débris de concrétions albumineuses. Il se décide alors à donner le tartre stibié qui, administré à la dose d'un décigramme, ne procura qu'un vomissement très faible d'eau et de mucosités blanches et un peu écumeuses.

La suffocation augmentant, la mort paraissant imminente, M. Scoutetten applique sa bouche contre celle de son enfant et insuffle avec force un peu d'air dans ses poumons. Après quelques secondes, la vie se ranime, le pouls reparaît, l'enfant entrouvre les paupières. Cet heureux changement fut de courte durée, les accidents reparaissaient dès qu'on cessait les insufflations.

Comme une partie de l'air insufflé se perdait dans la bouche et les fosses nasales, M. Scoutetten introduisit dans le larynx une sonde de gomme élastique, au moyen de laquelle il fit pénétrer directement de l'air dans les poumons. L'air inspiré, en ramenant la vie, rendait aux organes leur sensibilité. La présence de la sonde irritait le larynx, provoquait la toux, des vomissements et des spasmes alarmants. On fut forcé de la retirer.

A peine la sonde enlevée, la respiration se ralentit, et l'on vit reparaître les signes de suffocation et de mort imminente.

M. Scoutetten avait appelé deux de ses confrères. Ceux-ci, à la vue de la petite malade, étaient d'avis qu'il n'y avait plus de ressource et s'efforçaient d'éloigner le malheureux père. « Si la mort est certaine, répondait celui-ci, l'opération ne peut pas aggraver le mal. »

vail en montrant qu'il existe, dans cette classe de gastéropodes, un groupe tout entier qui s'écarte du type primitif par une dégradation progressive, et qui, sous ce rapport, est aux gastéropodes ce que les entomostracés sont aux crustacés.

M. de Quatrefages conclut des nombreuses recherches physiologiques et anatomiques qu'il a entreprises à ce sujet, que le fait qui domine les modifications éprouvées par les gastéropodes pour donner naissance aux mollusques dont il s'agit, consiste dans le transport des fonctions respiratoires aux organes d'alimentation et aux téguments. En d'autres termes, une fonction qui, chez les gastéropodes ordinaires s'exécute à l'aide d'appareils spéciaux, s'ajoute aux fonctions dont sont déjà chargés d'autres organes.

C'est ainsi que ces animaux descendent dans l'échelle des êtres; et deviennent des gastéropodes inférieurs dérivés du type primitif, en admettant les principes posés par M. Milne Edwards que tout animal est d'autant plus élevé dans l'échelle des êtres, que chez lui la division du travail fonctionnel est portée plus loin, et que toutes les fois qu'un animal se modifie de telle sorte que les fonctions demeurant les mêmes, le nombre des appareils destinés à leur accomplissement diminue, cet animal se dégrade et devient inférieur relativement aux autres êtres qui dérivent du même type.

Météorologie. — M. Fuster a commencé la lecture d'un travail très long et très consciencieux sur le climat de la France; M. le président Dupin l'a interrompu tout-à-coup, et, avec une brusquerie que rien ne peut légitimer, a ordonné que la lecture resterait en suspens au milieu d'une phrase.

M. Dupin prend avec le public des airs de despote vraiment incompréhensibles; il défend qu'on s'occupe d'autre chose que des lectures souvent étrangères aux connaissances spéciales des auditeurs; il crie et tempête contre ceux qui se lèvent et vont ou viennent dans la salle, afin que l'on puisse entendre le lecteur, et puis tout-à-coup il lui prend envie d'ôter la parole à un savant qui lit un mémoire intéressant. M. Dupin nous fait bien regretter que M. Dumas n'occupe plus le fauteuil, et ne dirige plus les séances avec la distinction qu'il a montrée pendant tout le temps de sa présidence. Mais revenons au Mémoire de M. Fuster; peut-être nos lecteurs ne seront-il pas de l'avis de M. le baron Charles Dupin.

M. Fuster a recherché quelles modifications a subies le climat de la France, depuis les premiers temps historiques, et il a reconnu que l'on peut diviser l'immense intervalle qui nous sépare de la conquête de la Gaule par Jules-César, en deux grandes périodes. Dans la première, s'étendant depuis cinquante ans avant notre ère, jusqu'en 1050, le climat aurait été en s'améliorant; dans la seconde période, la détérioration du climat serait graduelle.

Sous Jules-César, le climat de la Gaule était très rigoureux; les hivers précoces et longs, les pluies abondantes, et souvent il y avait des tempêtes horribles. Les rivières, et jusqu'au Rhône, se couvraient de glace. Il n'y avait ni vigne ni figuier, mais en revanche près de 46 millions d'hectares de forêts, du Rhin aux Pyrénées.

Les améliorations du climat qui sont signalées par la marche ascensionnelle de la culture de la vigne vers le nord, et par la diminution des forêts, se font avec une grande rapidité pendant le premier siècle. Avant Strabon, la vigne s'arrêtait au pied des Cévennes; Columelle en constate la présence dans le Dauphiné; Pline dans l'Auvergne et dans la Franche-Comté. Lorsqu'en l'an 69, Domitien fit arracher la vigne dans les Gaules, sa culture s'étendait au-delà d'Autun. Lorsqu'après 96 cette culture est de nouveau permise, elle arrive bientôt sur les bords de la Seine, et Julien la voit dans la petite ville de Lutèce, où le figuier l'a rattrapée. Julien qui fait une description enchanteresse de la vallée de la Seine, de la douceur de son climat, nous apprend que les blés étaient mûrs au solstice d'été, et que la vendange se faisait ordinairement en septembre et souvent en août. Les forêts ont diminué en même temps que la civilisation a fait des progrès, et vers l'an 1050, le climat a atteint son extrême douceur; à partir de cette époque, il n'a fait que devenir de moins en moins beau, après une station d'environ deux siècles. C'est du moins ce que promet de prouver M. Fuster dans un prochain Mémoire.

BOURSE DU 8 JANVIER.

Moins animée que les jours précédents, la spéculation n'a guère produit que des variations insignifiantes, et le 3 p. 0/0 ferme comme il avait ouvert. Les primes fin prochain ont été très recherchées. A la coulisse, après la bourse, il s'est manifesté quelques ventes qui ont amené le 3 p. 0/0 à 82 65, très offert.

Faibles, comme la rente, les chemins ferment tous un peu en baisse. La spéculation, tout-à-fait nulle sur les Strasbourg, n'a pas fait coter de cours fin courant.

Au comptant : Espagne passive, 5 1/8. — Hollande, 55 1/4. — Oblig. Orléans, 1245. — Marseille à Avignon, 607 50. — Jouissances, 4 canaux, 138 75.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	124 30	124 30	124 25	124 30	124 15
— fin cour. . . .	124 45	124 45	124 30	124 40	124 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 60	82 60	82 45	82 55	82 50
— fin cour. . . .	82 70	82 70	82 60	82 70	82 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours.	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	105 25	» »	» »
O. de la Ville .	1400 »	1410 »	» »
Banque de Fr. .	3210 »	3215 »	H. 7 50
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	» »
— de 1000.	1110 »	» »	» »
Caisse Hypoth..	767 50	» »	B. 2 50
Quatre Canaux.	1275 »	1275 »	H. 2 50
Chemins de Fer.			
St-Germain . .	» »	» »	» »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »
dº R. G. . .	180 »	178 75	B. 3 75
Orléans	835 »	835 »	B. 7 50
Strasb. à Bâle.	213 75	213 75	» »
Rouen. . . .	827 50	» »	B. 2 50
Havre. . . .	642 50	647 50	B. 5 »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	108 »	B. 1/4 »
— Portugais. .	45 »	» »	H. 1/2 »
Esp. D. active.	29 3/4	» »	H. 1/4 »
5 0/0 Naples . .	106 75	» »	» »
— Romain .	104 3/4	» »	H. 1/4 »
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	» »
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	B. 5 »

Cours de la coulisse.
Avant la b., 82 75, 72 1/2 offert.
Après, 82 67 1/2, 65 offert.

Reports. Fin courant.
5 0/0, 10 15.
3 0/0, 12 1/2.

Agio.
20 et 40 le mille, 9 50 à 10.
Souverains, 25 50 à 52 1/2.

Fin courant, »
— » »
— 180. 178 75.
— 835, 836 25, 830, 835.
— »
— 825, 830.
— 645, 650.

Londres, 6 janvier.
Consol. 97 1/8.
Esp. actif. 30 5/8.
Portugais. 44 1/4.
Mexicains. 32 3/4.
5 0/0 Hollandais, 100 3/8.
2 1/2 0/0 id. 54 5/8.
Orléans, 33 1/8.

Spectacles du 9 janvier.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Comité. Eve.
» h. »/» ITALIENS — Il Barbiere. (46e représ.)
» h. »/» ODÉON. — Le Laird. Clotilde.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Mina.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Château. Une Idée. L'Homme blasé. Quand l'Amour.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Catherine. Le Gamin. La Comète. Chansonnette.
» h. »/» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Invasion. Carabas. Les Mémoires. Chans.
7 h. »/» GYMNASE. — Madame veuve Boulenois.
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Les Meuniers. Le Masque. La Revue.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Lafaille. Pierre-le-Noir. La Belle Bouchère.
» h. »/» CIRQUE. —
» h. »/» COMTE. — Tout miel. Molière. Médecine. Les Fous.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 8 janvier.

Arrivages, 931 quint. 98 kilog. Restant à la halle, 8524 quint. 87 kilog. Cours moyen : 38, 18. Cours-taxe, 38,22.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 11 c. Cours-taxe, baisse d'un centime.

Gruaux :	17 quint.	16 kil.	de 40,75	à 54,95
1re marq.	312	42	38,20	40,50
2e	148	96	36,95	37,55
3e	0	00	00,00	00,00
4e	4	71	28,65	00,00

Ventes à livrer : 157 quint. de 33,10 à 36,90.

Total des ventes : 750 quint. 06 kilog.

NANTES, 5 janvier. — Farines, première qual., 39,66 ; deuxième, 38,39. Farines en son, 21,30.

ARRAS. — Farines, première qualité, 35 à 35,50 ; deuxième, 33 ; troisième, 30.

Fourrages. — PARIS. — Foin, Première qualité, 47 à 48 fr. les 500 kilog. ; deuxième, 44 à 45. Luzerne, 46 à 48. Paille de blé, 21 à 24. Paille de seigle, 27 à 30.

ORLÉANS, 6 janvier. — Foin, 30 à 35. Paille, 23 à 25.

STRASBOURG, 5 janvier. — Foin, 16 à 17,50. Paille, 10 à 12.

Cours des spiritueux. — PARIS, 8 janvier. 3/6 disponible et courant du mois, 92,50 à 93 ; février, mars et avril, 95 fr. ; 4 mois d'été, 96 à 97 ; 4 derniers mois, 97 à 98.

STRASBOURG, 5 janvier. — Vin de Hunawihr, 1842, 32 fr. l'hect. Vin de Zellenborg, 1842, 22 fr. l'hect.

Cours des huiles. — PARIS, 8 janvier. Huile de colza disponible, 84. Courant du mois, 85 fr. Février, mars et avril, 95 fr. 4 mois d'été, 96 à 97. 4 derniers mois, 97 à 98.

ARRAS, 6 janvier. — Huile de colza 79,50, Œillette, bon goût, 77,50. Id, tirée à clair, 81 à 85. Id., rousse, 76. Huile épurée pour quinquet, 85,50.

Graines oléagineuses. — ARRAS, 6 janvier. Œillette, 19,50 à 22,75. Colza, 21 à 23. Lin, 17 à 20. Caméline, 17 à 20.

Cours des céréales. — ORLÉANS, 6 janvier. — Froment, première qualité, 20,75 l'hect., deuxième, 19,15, troisième, 16. Méteil, de 15,75 à 17. Seigle, 12. Orge, 10,50 à 11-25. Avoine, 7,75 à 8,50.

BEAUGENCY, 6 janvier. — Froment, première qualité, 19,60 à 19,70, deuxième, 18,90. Méteil, 15,50. Seigle, 13. Orge, 11,50. Avoine, 7,75. Sarrazin, 7,40.

REIMS, 6 janvier. — Froment, de 15,83 à 17,25. Seigle, 9,60 à 10. Orge, 8,75 à 9. Avoine, 6,22 à 6,50. Sarrazin, 8,60 à 8,75.

SOISSONS, 6 janvier. — Froment, première qualité, 18,46 à 18,84 ; deuxième, 17,46 à 18,67 ; troisième, 16,92 à 17,30. Seigle nouveau, 10,38 à 10,61. Avoine, 6,11 à 6,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 6 janvier. — Froment vieux, 25 à 27,50. Seigle nouveau, 14 à 15. Orge, 14 à 14,50. Avoine, 19 à 20.

STRASBOURG, 5 janvier. — Froment, première qualité, 23 ; deuxième, 19 ; troisième, 17. Hausse de 45 c. sur le prix moyen. Amené, 3119 hect. ; vendu, 1910 ; reste, 1209. Seigle, 10,50 à 12. Orge, 9. Avoine, 8. Maïs, 10 à 11,25.

ARRAS, 6 janvier. — Froment, première qualité, 18 à 20 ; deuxième, 16 à 19, sans variation, approvisionnement moyen. Seigle, 10,25 à 11,50. Escourgeon, 10,50 à 12. Avoine, 6 à 6,40. Seigle et escourgeon demandés ; avoine en baisse.

LOUVIERS, 6 janvier. — Froment, 20,912. Méteil, 18,22. Seigle, 12,62. Orge, 11,43. Avoine, 7,60.

ELBEUF, 6 janvier. — Froment, de 21 à 22. Avoine, 9. Orge, 12. Sarrazin, 12.

LE MANS, 5 janvier. — Froment, 21,75. Méteil, 18,65. Seigle, 15,90. Orge, 9,75. Avoine, 8,25.

BONNETABLE, 2 janvier. — Froment, 20,55. Méteil, 19,05. Seigle, 16,10. Orge, 13,40. Avoine, 7,95.

NANTES, 5 janvier. — Froment, première qualité, 21,34 ; deuxième, 20,66 ; troisième, 19,32. Seigle, 13,32. Orge, 11,32. Avoine, 8,32. Sarrazin, 9,32.

FONTENAY, 6 janvier. — Froment, 16,90. Seigle, 13. Orge, 10,40. Avoine, 6,50.

DIJON, 6 janvier. — Froment vieux, première qualité, 20,05 ; deuxième, 19,05 ; troisième, 17,75. Seigle, 12,25. Orge, 12,25. Avoine vieille, 8.

Taxes du pain. — LOUVIERS, 6 janvier. Pain, première qualité, 32 c. 1/2 le kilog. ; dito deuxième 27 c. 1/2.

NEUBOURG. — Pain, première qualité, 34 c. ; deuxième, 30 c. 4/5.

LE MANS, 5 janvier. — Pain de première qualité, 38 c. ; dito deuxième, 32 c. 1/2 ; dito troisième, 24 c.

ORLÉANS, 7 janvier. — Pain, première qualité, 38 c. 1/8 ; deuxième, 30 c. ; troisième, 27 c.

MULHOUSE, 30 décembre 1843. — M. le maire de Mulhouse arrête ainsi qu'il suit, pour l'année 1844, le tarif régulateur du prix des deux qualités de pain sujettes à la taxe.

L'hectolitre de froment, 15 fr., le demi-kilogramme de pain doit être vendu, mi-blanc, 13 c., bis, 9 c. ; à 16 fr., mi-blanc, 14 c., bis, 10 c. ; à 17 fr., mi-blanc, 15 c., bis, 11 c. ; à 18 fr., mi-blanc, 15 c., bis, 11 c. ; à 19 fr., mi-blanc, 16 c., bis, 12 c. ; à 20 fr., mi-blanc, 16 c., bis, 12 c. ; à 21 fr., mi-blanc, 17 c., bis, 13 c. ; à 22 fr., mi-blanc, 18 c., bis, 14 c. ; à 23 fr., mi-blanc, 19 c., bis, 15 c. ; à 24 fr., mi-blanc, 19 c., bis, 15 c. ; à 25 fr., mi-blanc, 20 c., bis, 16 c. ; à 26 fr., mi-blanc, 20 c., bis, 16 c. ; à 27 fr., mi-blanc, 21 c., bis, 17 c. ; à 28 fr., mi-blanc, 21 c., bis, 17 c. ; à 29 fr., mi-blanc, 22 c., bis, 18 c. ; à 30 fr., mi-blanc, 22 c., bis, 18 c.

Produits animaux.

BONNÉTABLE (Sarthe), 2 janvier. — Bœuf, 90 c. le kilog. Vache, 70. Veau, 1 fr. Mouton, 1 fr. Porc, 80 c.

LE HAVRE, 5 janvier. — Laines de Russie, 4,05 à 6 fr. le kilog. Laines d'Espagne, 2,25 à 5,50. Buenos-Ayres, 55 c. à 1 fr. 25 c.

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 9 JANVIER.

Les idées sociales à la chambre des Pairs. — Discours de M. Dubouchage.

La séance de la chambre des pairs nous a causé hier une joie que nous n'aurions pas osé espérer encore : les questions sociales ont été franchement abordées à la tribune de la noble chambre. M. le vicomte Dubouchage a prononcé un discours tout empreint des idées qui préoccupent aujourd'hui les meilleures intelligences.

Ce discours nous a paru si important, que nous nous sommes bornés hier à l'analyser très succinctement, nous réservant de le donner *in extenso* aujourd'hui, d'après le *Moniteur*. L'avènement des idées sociales à la tribune de la chambre des pairs, est, pour nous, du plus heureux augure. Nous avons des raisons de croire que l'exemple donné par M. Dubouchage trouvera des imitateurs à la tribune du palais Bourbon. Les idées nouvelles ne sont point encore assez puissantes dans les chambres pour pénétrer jusque dans l'adresse, mais déjà elles se posent avec autorité en face du discours du trône.

Le jour n'est pas loin où elles exerceront sur la législature une influence décisive.

Voici le discours de M. Dubouchage :

Messieurs,

Le premier paragraphe du discours d'ouverture et l'adresse en réponse présentent, à mon avis, la prospérité *matérielle* du pays sous un aspect exagéré.

Pourquoi dire affirmativement, et d'une et d'autre part, en des termes différents, il est vrai, mais qui ont le même sens, que la condition de *toutes* (de toutes !) les classes de citoyens s'améliore et s'élève?

Que MM. les ministres trouvent que tout est bien, qu'ils le proclament le plus hautement qu'ils le peuvent dans le discours du trône, cela me paraît très naturel. Ils sont ministres, donc tout est pour le mieux ; et leur politique et leur administration leur paraissent admirables.

Mais nous, qui sommes journellement mêlés à la population, nous voyons ses souffrances. Et lorsque nous en sommes les témoins, nous confirmerions les ministres, emportés qu'ils sont par le tourbillon des affaires, dans une erreur fatale au pays et à eux-mêmes! Mais alors à quoi bon le gouvernement représentatif? La tribune ne serait-elle pas plus nuisible qu'utile si elle était l'écho de la flatterie?

Le gouvernement parlementaire a-t-il donc été inventé pour que le

L'agriculture souffre et plie sous le faix d'impôts croissants sous toutes les formes. Le *principal* reste le même, c'est vrai ; mais les centimes additionnels augmentent d'année en année, à tel point que, dans quelques départements, ils ont dépassé le principal, et que, terme moyen, la contribution foncière est imposée de près d'un quart en sus de ce qu'elle était en 1830. Est-ce là de l'amélioration ?

Mais qu'a-t-on fait pour l'agriculture en elle-même ? Quelles vastes pensées a-t-on conçues en sa faveur ? Quels grands travaux a-t-on créés pour donner de l'occupation aux travailleurs, aux terrassiers, qui, sur plusieurs points du territoire, sollicitent que leurs bras soient utilisés ?

Reboise-t-on les montagnes ? Défriche-t-on les 7 millions d'hectares de landes ou de terrains vains et vagues, défrichement qui alimenterait tant de familles agricoles plongées dans la plus affreuse misère, faute de travail ou d'un travail suffisamment rétribué ? Songe-t-on à ces irrigations qui féconderaient d'autres millions d'hectares? S'occupe-t-on de mettre enfin un terme à cette opération cadastrale, au moyen de laquelle l'impôt serait aussi proportionnellement qu'équitablement réparti de départements à départements, et paraîtrait moins onéreux dans beaucoup de contrées ? A-t-on pris en sérieuse considération la réforme du régime hypothécaire si universellement réclamée?

Et dans ces écoles primaires rurales, est-ce qu'on y donne l'instruction et le goût des choses de l'agriculture, afin d'attacher à cette noble profession les populations qui courent et se précipitent dans les villes, où elles croient trouver un salaire plus considérable, et où elles ne recueillent, le plus souvent, sous l'apparence d'un gain plus élevé, mais casuel, que la misère, la déception et la corruption ?

Pour cette immense population agricole, en quoi donc apparaît cette prétendue amélioration tant vantée dans le discours d'ouverture et dans l'adresse en réponse ? Continuité et aggravation de charges en pleine paix pour le propriétaire, et pour le travailleur désertion de la culture, iniquité de salaire, et quelquefois insuffisance de travail.

Voyons ce qui se passe dans le commerce et l'industrie.

Et d'abord le nombre des faillites s'accroît d'année en année. On porte à plus de 700 celui de l'année 1843, pour le seul département de la Seine.

Les souffrances, loin d'avoir diminué, depuis un an, depuis deux ans, n'ont été qu'en s'aggravant. En effet, les départements vinicoles sont-ils contents ? Non. La sucrerie coloniale et la navigation maritime qui s'y rattachent sont-elles satisfaites? Non. La sucrerie métropolitaine l'est-elle davantage ? Non.

La filature, de son côté, souffre et réclame ; nous en avons les preuves les plus tristes.

Les forges au bois, par suite du renchérissement de ce combustible, sont dans la détresse. Un certain nombre d'usines a même dû congédier ses ouvriers dans les départements de l'est.

Nos soieries sont menacées d'une catastrophe à cause de l'importation des soieries chinoises dans le nouveau monde, où jusqu'à présent les soieries françaises avaient été sans rivales.

Quant à notre commerce avec l'étranger, que nous disent les tableaux de la douane publiés pour l'année 1843 ? Que le chiffre de nos exportations a fléchi, dans le cours de cette année, de 126 millions.

Mais 1843! dira-t-on. Mais 1843 ne peut être que moins heureux que 1842. Ce ne sont pas, certes, les avanies que notre France éprouve au Brésil et aux Etats-Unis, par l'élévation extraordinaire de certains

[...] reçue, grâce à l'[...] puis? Rien de plus.

Ce n'est pas tout. Cette fatale concurrence dont le gouvernement ne paraît nullement se préoccuper, ne nous amènera bientôt que des ruines, pour l'industriel comme pour le travailleur.

En effet, que voit-on ? Le hideux tableau de nombreux négociants ayant recours à la fraude pour lutter contre la concurrence effrénée qu'ils se font. Il y a *amélioration* dans le commerce et l'industrie, dit le discours du trône, aux grands applaudissements de vos nobles commissaires. Et moi, je dis qu'il y a bien plutôt anarchie et conduite très répréhensible. Je le prouve. Chaque jour révèle les fraudes les plus coupables.

C'est de l'*oxide de plomb* dans le vin ;

De l'iode dans le sel ;

Du sulfate de cuivre dans le pain ;

Du chromate de plomb dans le thé, etc., etc.

C'est ainsi que le consommateur est empoisonné.

Les savons sont, pour la plupart, un mélange de résine, de terre siliceuse ou alumineuse, de craie, de chaux, de pâte d'os ou de fécule, et de corps gras les plus dégoûtants. Les savons moins altérés sont ceux encore où il entre une grande quantité de saindoux, d'huile de lin ou de sésame, au lieu d'huile d'olive. Partout et en toutes choses la fraude au préjudice du consommateur et du négociant probe.

Le discrédit de nos marchandises à l'étranger est un fait malheureusement trop certain. Pourquoi ? Parce que la fraude se mêle dans une infinité de nos productions.

Jadis, dans ces temps où l'administration ne se vantait pas d'être en progrès, il y avait des lois sévères et des règlements qu'on exécutait, contre toutes ces fraudes, contre les vendeurs de pain à faux poids, et contre les falsificateurs des aliments du peuple. Il y a, sur ce grave sujet, des édits de Charles V, de Charles VII ; j'en pourrais même citer contre l'étirage des draps.

Mais, à présent, à peine punit-on d'une légère amende l'empoisonneur public et le débitant de pain à faux poids.

Le fabricant qui, par le mensonge et la falsification de sa fabrication, ferme à son pays le débouché de contrées entières indignées de ses tromperies, ne reste-t-il pas également impuni ?

Et l'on nous dit que la condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève !...

Messieurs, si le cabinet ne s'est pas montré soucieux de porter de l'ordre dans les productions de l'industrie, s'est-il préoccupé davantage de l'organisation du travail ? S'est-il préoccupé d'améliorer, d'assurer, d'élever, d'ennoblir l'existence journalière de cette classe immense, de cette population française qui ne vit que de son travail? A-t-il, enfin, songé à ce que j'eus l'honneur de proclamer pendant la session dernière à cette tribune : c'est le droit au travail de l'ouvrier dans toute société bien organisée ? Le bras de l'ouvrier est toute sa propriété; mais elle est sacrée. Il a besoin de l'exploiter quotidiennement; sans cela il mourrait. Jadis l'ouvrier appartenait à des corporations dont les syndics surveillaient les besoins et l'assistaient en lui procurant du travail. Mais à présent, quand le travail manque, ou quand le salaire est insuffisant, qu'arrive-t-il ?...... Et que s'est-il passé à Lyon, en 1831 et 1834?

Il est temps enfin d'agiter moins les questions *politiques*, et de se

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. — *Bérénice*. — Mlle Rachel, Beauvalet.

Si nous avions à nous demander quelle est la tragédie qui personnifie le plus particulièrement le caractère poétique de Racine, nous dirions que c'est Bérénice. Il y a une œuvre où le poète s'épanche et demeure tout entier. Ce n'est pas la meilleure toujours. Porté quelquefois par son sujet, l'écrivain a pu s'élever, en d'autres occasions, au dessus même de son talent. Bérénice n'est pas un accident, comme telle autre tragédie, c'est l'esprit même, c'est le verbe, c'est l'alpha et l'oméga, le principe, le verbe, l'identité du sujet et de l'objet, la force et l'acte, tout ce que l'on voudra du génie de Racine.

Bérénice est la sainte momie où le parfum primitif, autochthone, s'est le mieux conservé. C'est en même temps une allégorie dramatique qui nous laisse clairement voir le sentiment de l'époque, de l'année même où elle fut représentée. C'est une chronique d'amour écrite sur une vieille page, arrachée des annales de Tacite.

On sait qu'Henriette d'Angleterre avait donné elle-même à Racine l'idée de cette tragédie, et qu'elle avait fait demander par Dangeau une seconde tragédie à Corneille sur le même sujet. Elle voulait mettre les deux rivaux en présence. C'était l'histoire de son propre cœur que cette princesse demandait à deux poètes : elle avait aimé le roi, bien des heures, en silence ; le roi avait fini par l'aimer. Mais ils s'étaient effrayés l'un et l'autre de cet amour qui pouvait déconsidérer deux couronnes ; ils s'étaient réfugiés l'un et l'autre dans un suprême adieu, et la pauvre princesse s'était retirée, brisée, meurtrie, éplorée, dans les bras du comte de Guiche. C'était le souvenir de ce drame, où il n'y a point de sang, mais des pleurs versés; où il n'y a point de catastrophe, mais un sacrifice qui demande toutes les forces de l'âme, un holocauste où la victime se survit à elle-même.

Si l'on veut comprendre la tragédie de Racine, il faut l'étudier, les mémoires du temps à la main. Nous vous avertissons bien que nous ne voulons pas dire une chose nouvelle, de peur qu'on s'y méprenne.

Racine n'a jamais pu ni voulu reproduire les sentiments, les caractères, les faits, la vie, en un mot, de l'antiquité. Une résurrection archéologique exacte des choses et des hommes aux beaux temps de Rome et d'Athènes n'eût, certes, été comprise ni acceptée par cette cour galante, superficielle, de gentilshommes et de belles femmes qui écoutaient et applaudissaient les tragédies.

Le poète épique et le romancier peuvent échapper au goût dominant ; ils peuvent passer par-dessus la tête de leur époque. Ils entament un procès qui sera jugé sur leur tombe. Ils interpellent, derrière la muraille des temps, les générations qui ne sont pas, qui seront un jour. Mais le poète dramatique vit de toute nécessité dans son temps, avec les sentiments, avec les idées de son temps; il les a là, devant lui, bouche béante, intraitables pour les innovations ou les contradictions.

Le public veut s'entendre dire ce qu'il pense et ce qu'il aime. Son admiration n'est et ne veut être qu'une commandite de ses pensées avec les pensées des poètes.

Il ne s'agit pas de chercher si Racine a fait à son époque le sacrifice d'une théorie dramatique plus forte que la théorie exprimée par ses œuvres. Qu'il ait ou non ignoré les grandes et véritables lois du drame, il a fait tout ce qu'il devait faire.

Il ne pouvait réveiller dans les âmes que les sentiments qui existaient dans ces mêmes âmes ; mais il ne pouvait les représenter sous des costumes et avec des personnages du temps. Il ne pouvait traîner sur la scène des héros en perruque ; où trouver dans l'histoire contemporaine des sujets tragiques qui eussent pu être joués devant les fils, les descendants des princes ou rois victimes ou bourreaux dans les meurtres de notre histoire moderne? Que pouvait faire Racine en présence d'une cour qui mesurait son intérêt, non à la grandeur de la catastrophe, mais au rang social de la victime ? Il emprunta au passé des noms de rois, espèces de bêtes à toutes selles; et il mit sur ces bêtes des selles de son temps.

Eût-il voulu essayer, comme Shakespear, de jeter un regard philosophique sur la vie humaine, prise dans son ensemble, jusqu'à ses dernières profondeurs, l'étiquette de cour lui eût appris que les rangs ne se confondaient pas; que le peuple n'avait pas d'entrée au palais; que les rois pouvaient tout au plus avoir des confidents, — Dangeau, Lauzun, de Vardes, — mais qu'ils ne pouvaient abaisser leur majesté à de plus infimes dialogues, avec de plus obscurs personnages. La comédie de Molière ne monte pas plus haut que le marquis, et quoi qu'on ait dit, c'est encore moins la noblesse que la bourgeoisie qui en fait les frais.

Mais si la tragédie de Racine a été faite par l'époque en participation avec le poète, aucune ne reflète mieux que *Bérénice* une époque donnée.

La Fronde eut quelque chose d'héroïque, de chevaleresque, d'aventureux. Il y eut des cœurs capables de battre énergiquement sous le buffle et sous l'armure. Corneille put puiser là le secret de cet idéal gigantesque, de ce dévouement grandiose, qui est plutôt l'aspiration des âmes que le fond des âmes. Mais la Fronde avait déjà créé l'influence des femmes. On conspirait entre deux draps. L'amour se chargeait des conversions dans les ruelles parfumées. Quand les maris étaient à la Bastille ou dans leur gouvernement, les femmes chevauchaient pour le compte de leur mari ; elles faisaient le siège des villes, entourées par des aides-de-camp en jupons. Le duc de Lorraine rôdait à travers la France avec deux femmes légitimes, l'une qu'il laissait dans les villes, l'autre qui le suivait l'épée sur la cuisse.

Mais lorsque toute cette mêlée sanglante et galante de la Fronde se fut dissipée, que l'influence des femmes, que leur action légitime, déjà reconnue dans les intrigues, la diplomatie, la guerre, la politique, n'eut plus à quoi se prendre, elle se rejeta dans la galanterie. Il ne faut pas considérer les femmes de cette époque avec indifférence; elles étaient autant et plus instruites que les hommes, plus capables dans beaucoup de circonstances ; demandez plutôt au cardinal de Retz.

En s'élevant au fond de la société où le moyen-âge les avait tenues, et en venant secouer leur blonde chevelure à la surface des flots, souriantes sirènes, pour employer une image des temps; elles produisirent cet immense bouillonnement de l'esprit national, cette littérature légère, spirituelle, sentimentale, vive et alerte, les mœurs élégantes, polies et affables, que nous avons échangées pour les manières pestilentielles, tabagiques, solitaires et raides des libertés anglaises qui votent leur budget, et qui, au dessert, renvoient leur femme à la cuisine. Tout ce qui s'est fait de grand au dix-septième siècle a été inspiré par les femmes.

Cependant, cette prépondérance des femmes eut des exagérations; elle influa profondément sur le caractère des hommes. Comme les femmes ne peuvent, dans les sociétés actuelles, avoir d'autre occupation que la galanterie, elles habituèrent leurs amants à regarder l'amour comme le fait le plus important, le seul fait de la vie. Il se fit une singulière transaction entre les hautes ambitions de l'homme et le sentiment général de tendresses et d'infidélités amoureuses.

Aussi s'explique le caractère de ce siècle, ou plutôt de ce roi,—roi et siècle ne font qu'un,—majestueux et passionné, qui danse gravement des courantes, et qui gagne ridiculement des victoires au fond de son carrosse, à côté de sa maîtresse.

L'important, pour tout le monde, n'était pas de faire de grandes actions, de produire de grandes œuvres, c'était de se faire aimer, de passer d'un amour à un autre amour.

Le grand Turenne aimait les grisettes du Marais, pour plus de commodité. Racine aimait la Champmêlé et Ninon de Lenclos; la princesse de Condé aimait les laquais, pour renchérir sur la duchesse de Longueville, qui ne repoussait pas ses frères. Les archevêques dotaient publiquement leurs filles naturelles. L'amour lui-même devenait une prouesse. Il fallait frapper l'imagination par des coups d'état de ruelle, par des conquêtes impossibles. Mademoiselle se faisait épouser par un pauvre

» les puissances sont pacifiques et amicales. » L'autre répond : « La paix règne au dehors, tout en fait présager la durée ; la bien-» veillance préside aux relations entre la France et les puissances » étrangères. »

L'un dit : « La *sincère amitié* qui m'unit à la reine de la Grande-» Bretagne, et la *cordiale entente* qui existe entre mon gouverne-» ment et le sien, me confirme dans cette confiance. » L'autre répond : « Une *amitié sincère* unit Votre Majesté à la reine de la » Grande-Bretagne ; une *heureuse intelligence* s'est établie entre » votre gouvernement et le sien. »

L'un dit « sincère amitié » ; l'autre répond « amitié sincère. »

L'un met l'épithète avant, l'autre met l'épithète après.

Il nous semble entendre Tityre et Mélibée, couchés à l'ombre d'un hêtre, répétant tour-à-tour d'harmonieux accords sur leur flûte champêtre pour charmer les échos d'alentour.

Il nous semble voir des enfants avançant leur tête à l'ouverture d'un puits et s'amusant à crier : O ! tout joyeux de faire répéter à l'écho du puits : O !

Quand finiront ces bergeries et ces enfantillages? Comment! de grands ministres sérieux et des pairs de France en cheveux blancs ne rougissent pas de s'amuser à ces bagatelles de la porte et de jouer en public cette comédie parlementaire.

Eh quoi ! le peuple est là, misérable et souffrant, attendant des hommes du pouvoir quelque soulagement à ses douleurs. Toutes les fois qu'il voit assemblés les ministres et les représentants du pays, il espère qu'on va s'occuper de ses intérêts et qu'on tâchera d'améliorer sa condition. Mais quels tristes sentiments doit s'emparer de son âme, quand il entend vanter par les voix officielles la prospérité croissante du pays et l'amélioration du sort de toutes les classes ; quand on répond à ses espérances par d'aussi cruelles ironies; quand ses tuteurs politiques lui donnent pour témoignage de leur sollicitude les cérémonies de l'étiquette constitutionnelle.

La conversion du Globe. Monologue de Scapin.

Sous le titre d'*Amende honorable*, nous avons reproduit avant-hier un article du *Globe*. Nous avions bien raison de suspecter fortement une conversion aussi étrange que subite Il faut lui rendre cette justice : le *Globe* est trop franchement cynique pour tromper sérieusement personne.

Nous disions, il y a peu de jours, à propos du *classement* et de la *direction* des travailleurs dont le *Globe* émettait le vœu, que nous ne connaissions, pour y arriver, que deux voies, « — ou bien » l'organisation du travail libre, telle qu'elle est proposée par les » socialistes, — ou bien l'organisation d'un régime économique qui » asservisse le travailleur. Or, ajoutions-nous, entre ces deux » moyens, il y a long-temps que le choix du *Globe* est fait. Ses pré-» dilections bien connues pour le système qui régit les colonies, » et l'hostilité qu'il déploie chaque jour contre les socialistes, di-» sent assez que le principe de l'esclavage a toutes ses sympa-» thies, et c'est ce qui résulte aussi des termes de son article. »

Ce que nous avions prévu, ce que nous trouvions implicitement renfermé dans l'article auquel nous répondions, est, aujourd'hui déjà, devenu parfaitement explicite et tout-à-fait formel. Le journal de l'esclavage se prononce sans réserve, et sa conversion s'ex-

La conclusion, la voici :

« Quand le travail manque sur un point, il y en a toujours ail-» leurs. Il ne s'agit donc pas, pour faire le bonheur de ces classes » ouvrières, que je porte dans mon cœur, de mettre à l'étude et à » l'essai toutes les sottises qu'on peut présenter comme moyen de » résoudre le problème de l'organisation du travail. Il faut tout » simplement, tout bonnement, tout raisonnablement, investir le » gouvernement d'un droit qui n'est peut-être pas très constitu-» tionnel, qui choque un peu, sans doute, les idées de liberté qui » courent, il faut donner au gouvernement le droit de *prendre* les » ouvriers là où les bras abondent, et de les *conduire* là où les bras » manquent. Une petite loi, donc, qui assimile *tous les ouvriers » français aux forçats libérés, soumis à la surveillance de la » haute police, qui leur impose la résidence, et les fasse voyager » d'un lieu à un autre, au gré de l'autorité, sous escorte de gen-» darmerie*, il n'y a pas d'autre moyen raisonnable d'assurer le » sort de nos malheureux prolétaires. — J'en suis désolé, ajoute » Scapin d'un air contrit, mais en vérité je ne vois que cela de pra-» ticable. »

Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à l'explication de la conversion du *Globe*. Le monologue de Scapin, que nous venons de donner à nos lecteurs, est la traduction la plus fidèle des nouveaux articles du *Globe*. Jamais, certes, cette honorable feuille n'avait encore aussi bien gagné l'argent que les possesseurs d'esclaves lui donnent pour défendre la légitimité de l'esclavage. L'idée est ingénieuse assurément, et le tour serait fort habile s'il pouvait réussir! Le moyen, en effet, de nier le droit d'asservir les noirs, si l'on nous faisait adopter le principe de l'*esclavage collectif* de tous les blancs qui n'ont pas de rentes?

Le tour du *Globe* étant fait et expliqué, il nous reste à demander à ses patrons de France s'ils acceptent la nouvelle position prise par leur digne organe. C'est ce que nous ferons prochainement.

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

CRÉATION D'ATELIERS DE TRAVAIL AU MOYEN D'AVANCES FOURNIES PAR LES CAISSES D'ÉPARGNE.

II.

COMBINAISON FINANCIÈRE.

Que ne peut-on pas faire avec des bras, avec des capitaux, avec des travailleurs de bonne volonté et des chefs intelligents, avec des hommes de tête et avec des hommes de cœur unis par la sympathie et échauffés par l'enthousiasme? En organisant la destruction et la guerre, on a ravagé le monde ; en organisant le travail et la production, on pourrait le couvrir de richesses et réaliser pour tous l'abondance. Serait-il plus difficile de passionner l'homme pour le bien, que de le surexciter pour le mal et le désordre? Nous ne le croyons pas.

Avec les millions dont il peut disposer, les ressources de toute nature qu'il a en son pouvoir, les ingénieurs, les savants, les agronomes qui sont prêts à lui venir en aide, en moins de vingt ans le gouvernement pourrait changer la face de la France. Il a devant lui l'infini. — Mais, hélas ! les hommes d'État de nos jours sont obligés d'user toute leur

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 décembre et 9 janvier.

...sible.

Supposons que l'utilité des colonies agricoles soit reconnue. Ce n'est, certes, pas trop présumer de l'intelligence de nos administrateurs. On en était déjà là sous la Restauration, en 1827. Les études étaient faites, les plans dressés et préparés. Ils sont encore au ministère. — Supposons qu'une loi décrète l'établissement de trois ou quatre de ces colonies sur les différents points du royaume, à titre d'essai, sauf à doter plus tard chaque département d'une pareille fondation.

On peut adopter divers systèmes.

Les colonies peuvent être organisées sur le plan des colonies de Hollande et de Belgique; on peut établir des colonies libres et des colonies forcées; on peut suivre le système récemment adopté en Afrique; on peut imiter les instituts d'Hoffwil, etc., etc. On peut procéder par grandes exploitations, ou par petites fermes et par métairies; on peut associer les travailleurs, grouper les familles, construire un seul bâtiment; on peut se prononcer pour le morcellement, isoler les familles et les travailleurs, quant à la production et à la consommation, etc., etc.

Mettons les choses au pis. Supposons qu'on choisisse le plus imparfait de ces différents systèmes. Dans l'état actuel des esprits, celui-là a chance de réunir la majorité des suffrages.

Admettons que l'on juge convenable d'adopter la désassociation, le morcellement, l'isolement, la petite culture. Autant de fermes, de maisons, d'étables, de greniers, de celliers que de familles. Chaque famille a son petit ménage, son champ déterminé, ses bestiaux, ses instruments aratoires, produit à part, vit à part, consomme à part, s'isole, se mure, se cloître, se retranche derrière ses haies et ses fossés, comme dans une citadelle.

Dans cette hypothèse, on peut déclarer que les colons pourront acquérir par voie d'amortissement ou de toute autre manière la pleine propriété de la ferme ; on peut ne leur concéder que la possession, la jouissance moyennant un fermage fixe. On peut passer des baux à long terme avec faculté de renouvellement formellement stipulée ; on peut enfin soumettre les colons au métayage, etc. Nous reprendrons ces différents points en temps et lieu.

Il s'agit de fonder des colonies, d'en établir un petit nombre d'abord, à titre d'essai, une seule, si l'on veut, pour procéder en toute sagesse. — Il faut, avant tout, se procurer le terrain, puis préparer le sol à bâtir.

Les colonies sont déclarées établissements d'utilité publique. Au besoin on exproprie, moyennant indemnité et conformément aux lois en vigueur, les possesseurs des terrains choisis pour la fondation, car, sur toutes choses, l'Etat doit d'abord être propriétaire du sol, sauf à le céder et à le revendre ensuite. Au lieu d'acheter des terres déjà cultivées, on peut défricher des terres incultes, dessécher, assainir des marais ou des bas-fonds, augmenter enfin la surface du sol exploitable, et conquérir de nouveaux terrains à la culture. Ce serait certainement la meilleure méthode à suivre, et sous tous les rapports. On pourrait employer l'armée à ces travaux.

Les terres convenablement préparées et la maison bâtie, on compose chaque ferme de 10 hectares plus ou moins (nous supposons toujours le morcellement et la petite culture); on dresse un cadastre, et chaque hectare reçoit un numéro particulier. On calcule ensuite ce que chaque ferme a coûté pour être mise en état de culture (l'habitation comprise), et on l'évalue exactement au prix de revient. Une ferme de 10 hectares qui aura, nous supposons, coûté 10,000 fr., sera évaluée 10,000 fr.,

---

cadet de Gascogne. Ninon de Lenclos se faisait aimer successivement par le père, le fils et le petit-fils. L'amour avait ses dévouements. Un banquier payait à Ninon une pension pour avoir le droit d'être compté au nombre de ses amants, sans jamais en réclamer les bénéfices. Le malheureux mourut martyr de son affection, c'est-à-dire qu'il continua d'engraisser, sa vie durant.

Comprenez-vous maintenant que l'amour étant une si grande chose, plus que toute autre action de la vie, plus que la vie elle-même, la séparation de deux amants devenait le fait le plus tragique et le plus lamentable ? Voyez ce qui se passe avant et peu de temps après la représentation de Bérénice.

Séparation du roi et de Marie Mancini. La reine et Mazarin exilent d'abord à La Rochelle, ensuite à Brouage, cette belle intrigante aux yeux noirs, à l'esprit vif, qui veut passer du couvent dans la couche royale; le roi pleure en congédiant ses premières amours. Vous savez la réponse de Marie : vous m'aimez, vous êtes roi, vous pleurez, et je pars. Racine a mis cette réponse dans sa pièce :

> Vous êtes empereur, seigneur, et vous pleurez !

Au moment même où l'on jouait la pièce de Racine, transportez-vous par la pensée dans telle chambre, vous trouverez une femme écrivant sur son lit. A genoux, dans la ruelle, toutes les femmes du grand monde la félicitent ; elle est heureuse, elle épouse son amant, elle lui donne vingt millions de dot, le comté d'Eu, le duché de Montpensier, le duché de Saint-Fargeau, le duché de Châtellerault, et le lendemain cette même princesse était étendue sur le même lit, appelant toutes ses amies, les embrassant, les mouillant de larmes, ne voulant prendre que des bouillons pour toute nourriture. Hélas! Bérénice retournait en Judée, Mademoiselle n'épousait pas le duc de Lauzun.

Quelques mois après, la duchesse de La Vallière mandait au roi, par le maréchal de Bellefond, « qu'elle aurait plutôt quitté la cour, après » avoir perdu l'honneur de ses bonnes grâces, si elle avait pu obtenir » d'elle de ne le plus voir; que cette faiblesse avait été si forte en elle, qu'à » peine était-elle capable présentement d'en faire un sacrifice à Dieu, » qu'elle voulait pourtant que le reste de la passion qu'elle a eue pour » lui servî à sa pénitence, et qu'après lui avoir donné toute sa jeunesse, » ce n'était pas encore trop du reste de sa vie pour le soin de son salut. » Et cependant elle n'entre au couvent que quatre années plus tard ; ce doux nom, de La Vallière, devait se changer pour le nom de sœur Louise de la Miséricorde. Ces beaux cheveux blonds devaient tomber sur l'autel, mais, auparavant, la douce et royale amante devait épuiser goutte à goutte toutes les souffrances amères de l'abandon. Quand la vie de Carmélite me semblera trop dure, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir, murmurait à voix basse la pauvre victime, en désignant le roi et madame de Montespan.

Qu'on ne vienne donc pas dire que *Bérénice* n'est pas une tragédie ; c'est la pièce la plus tragique pour l'époque. Elle racontait les seules, les vraies douleurs du cœur, et les racontait aux victimes elles-mêmes. Dans ce temps de si grande passion et de si grande infidélité, qui n'avait à pleurer la seule mort véritable, celle d'un amour? Qui ne traînait le voile noir sur la cendre de quelque affection ? Qui n'avait aimé pour être délaissé ? Et cette malheureuse sentinelle qui jeta son fusil et tomba évanouie aux dernières paroles de Bérénice, avait sans doute sur le cœur le souvenir de quelque séparation par là, dans la rue Saint-Antoine.

Cette sentinelle se conduisait comme on doit le faire à une pièce de Racine, tandis que l'autre sentinelle américaine qui tira un coup de fusil à Othello, au moment où il étrangle Desdemona, et criait avec indignation : Je ne laisserai jamais étrangler cette brave jeune femme par ce vilain nègre! — se conduisait un peu trop — comme on ne devrait pas se conduire aux pièces de Shakespeare.

Racine est toujours conséquent à cette idée première et génératrice de sa pièce, que l'amour est plus que la vie, qu'abandonner une femme est plus cruel que de la tuer. Ecoutez Titus se rendre justice à lui-même :

> Non, je suis un barbare,
> Moi-même je me hais. Néron tant détesté,
> N'a point, à cet excès, poussé la cruauté.

Ainsi, faucher les hommes par milliers, comme le moissonneur fauche les épis, avoir éventré sa mère ; avoir fait du meurtre une fantaisie, un luxe; avoir regardé longuement et délicieusement saigner à grands flots la veine de l'humanité, tout cela n'égale pas cette action infernale, atroce, épouvantable, de renvoyer une reine à ses sujets, dans une belle trirème à la proue d'ivoire, — voluptueusement couchée sur des coussins, à l'ombre du velarium de soie, — rêveuse, les yeux languissamment fixés à l'horizon, frémissante au souffle embaumé du flabellum, et ses longs cheveux flottant aux brises des vagues ioniennes.

Mais si Titus est plus cruel que Néron, il est aussi plus vertueux que Brutus pour un semblable sacrifice.

> Déjà, plus d'une fois,
> Rome a de mes pareils exercé la constance.
> Ah ! si vous remontiez jusques à sa naissance !
> Vous les verriez toujours à ses ordres soumis :
> L'un, jaloux de sa foi, va, chez les ennemis,
> Chercher, avec la mort, la peine toute prête
> D'un fils victorieux, l'autre proscrit la tête,
> L'autre, avec des yeux secs et presque indifférents,
> Voit mourir ses deux fils par son ordre expirants.
> Malheureux ! Mais toujours la patrie et la gloire
> Ont, parmi les Romains, remporté la victoire.
> Je sais qu'en vous quittant le malheureux Titus,
> Passe l'austérité de toutes leurs vertus.

Cependant le malheureux Titus n'est pas très rassuré pour l'austérité de ses vertus.

> Soutiendrais-je les yeux, dont la douce langueur
> Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur ?
> Quand je verrai ces yeux, armés de tous leurs charmes,
> Attachés sur les miens, m'accabler de leurs larmes,
> Me souviendrais-je alors de mon triste devoir ?

Et comme il ne se sent pas ce courage, il prie précisément Bérénice de lui en communiquer un peu. Il prie la victime de mettre un peu de complaisance à se victimer elle-même.

> Aide-moi, s'il se peut, à vaincre ma faiblesse,
> A retenir mes pleurs qui m'échappent sans cesse;
> Ou, si nous ne pouvons commander à nos pleurs,
> Que la gloire du moins soutienne nos douleurs,
> Et que tout l'univers reconnaisse sans peine
> Les pleurs d'un empereur et les pleurs d'une reine.

Vous sentez de quelle précieuse qualité sont ces pleurs-là. L'océan de larmes d'un peuple tout entier ne vaut pas deux gouttes tombées des yeux d'un roi et recueillies par la main de madame La Vallière dans un mouchoir de batiste. Les pleurs d'un empereur, ce sont au moins des améthystes; les pleurs d'une reine, ce sont des émeraudes.

Maintenant écoutez bien le mot, le mot terrible de la pièce, la sentence formidable; regardez la sentinelle qui tombe évanouie, tout le siècle du grand roi qui fond en larmes,

> Car enfin, ma princesse, il faut nous séparer

Le voilà donné ce coup de hache, ce coup de poignard. Entendez-vous bien le son sépulcral et funèbre sortir du fond de la poitrine de Titus :

> Car enfin, ma princesse, il faut nous séparer.

Il y a eu ailleurs l'ombre du banquet, la terrible poignée de main de don Juan; il y a eu la ballade d'Ophélie qui meurt avec le flot mourant; il y a eu ce sinistre coup de canon qui annonce qu'une victime monte à l'échafaud; il y a eu le *Dies iræ* passant comme un souffle de mort sur le front pâle de Marguerite; mais il n'y a eu rien de si terrible, de si guttural, car, pour le dire,

Cette obligation nominative, privilégiée, garantie par l'Etat et par la terre, par l'hectare qui lui est spécialement affecté, rendons-la transmissible par endossement, comme une lettre de change, sans solidarité pour les endosseurs, car c'est chose inutile tout aussi bien que pour les billets de banque, ou avec solidarité ; exigeons, en outre, pour que la transmission soit valable, la signature des parties contractantes sur le livre des transferts ou sur le registre spécial dont nous avons parlé, ce qui dispensera de la signification; rendons-la transférable par déclaration faite devant le percepteur ou devant le maire en présence de deux témoins, pour les parties qui ne savent pas signer, ou par déclaration devant notaire (1). Supprimons le courtage des agents spéciaux, n'accordons au notaire qu'un honoraire fixe et peu élevé, déterminé par la loi ; dispensons du papier timbré, si cela paraît convenable ; dispensons même de l'enregistrement, puisque le livre fera foi et précisera la date ; dispensons de tout droit de mutation. —Si l'on juge utile d'exiger un droit proportionnel de mutation, ce droit pourra toujours être perçu facilement et sans qu'il y ait moyen de l'éluder, car le transfert est obligatoire, et notre registre est déposé chez le receveur des contributions, etc. —Mais ne nous embarrassons pas dans les détails.

Entre cette obligation et les titres ordinaires de rente, quelle est la différence? L'obligation porte intérêt à 3 1/2, 3-65 ou à 4 0/0 ; cet intérêt est garanti par l'Etat, de même que l'intérêt de la dette publique ; il est payable tous les mois, à jour fixe, chez le percepteur de la commune, payable dans tout le royaume; le capital est garanti également, l'obligation est transférable comme les titres de rentes ; elle peut l'être à moins de frais ; enfin elle est de plus couverte par un gage spécial, par une hypothèque réelle, sur un hectare déterminé et désigné par un numéro particulier. Ce gage ne peut manquer de gagner chaque jour en valeur par la mise en culture et par l'augmentation toujours croissante du prix des terres, etc., etc.

Evidemment cette obligation offre tous les avantages d'un titre de rente ; elle n'en a pas les inconvénients. Le porteur est toujours à l'abri des crises politiques, des éventualités de toute espèce, des déclarations de guerre et des catastrophes, car en définitive il a le *sol* pour garantie. Il ne redoute point les émissions nouvelles, les emprunts successifs, car il est *privilégié*, il vient au premier rang.

Serait-ce donc se faire illusion que d'affirmer que ces obligations seront avidement recherchées par les rentiers et par les capitalistes autres que les tripotiers et joueurs de bourse, agioteurs et écornifleurs.

Les capitaux que nous avons chassés de la circulation improductive, en les remplaçant par les fonds des caisses d'épargne, trouveraient naturellement dans ces obligations foncières un placement facile et avantageux. Ce serait en outre un excellent moyen d'attirer vers l'agriculture la plus grande partie des capitaux qui se portent exclusivement aujourd'hui vers le commerce et vers l'industrie, ou qui sont consacrés à des spéculations stériles, quand elles ne sont pas ruineuses.

En modifiant le régime hypothécaire, tout le monde le comprendra, on pourrait appliquer le même système de crédit à toutes les propriétés privées, racheter la terre de l'hypothèque qui la grève et de l'usure qui la ronge.

(1) Le transfert opéré chez le receveur devrait être transcrit d'office sur le registre déposé à la mairie.

...à-dire les fonds empruntés, servent à faire des avances, mais ne sont point immobilisés; ils sont, au contraire, incessamment réalisés et convertis en écus par l'émission des titres. Il sera prudent, du moins pendant quelques années, d'en agir ainsi, jusqu'à ce que le crédit des obligations soit bien établi et assis sur une base inébranlable.

La conversion des titres en écus deviendra parfaitement inutile le jour où les obligations, comme les rentes, auront leur cours régulier sur tous les points du royaume. On placera des capitaux en obligations foncières, comme on les place aujourd'hui en rentes; seulement la garantie sera beaucoup plus complète. Les demandes de remboursement deviendront extrêmement rares, parce qu'il y aurait désavantage à être remboursé. Les priviléges attachés aux obligations les feront très certainement monter au dessus du pair. Or, comme l'État rembourse au prix d'émission, on aimera mieux vendre sur le marché, négocier, que de demander le remboursement direct. C'est, du reste, ce qui arrive aujourd'hui pour les fonds publics. Quel rentier voudrait aujourd'hui, nous ne disons pas demander, mais accepter un remboursement au prix d'émission? — Dans notre système, on le verra tout-à-l'heure, l'Etat aura toujours le droit de se libérer envers ses créanciers, envers les porteurs d'obligations, ce sera une convention formelle, un article de la loi.

Pour fonder des colonies, l'Etat n'a donc pas besoin de lever de lourds impôts, de souscrire des emprunts ruineux ; il lui suffit d'utiliser, comme avances, une très faible partie des fonds des caisses d'épargne, de répondre, envers les porteurs de titres, de la solvabilité des colons et du service exact des intérêts. Ces intérêts sont payés par les colons eux-mêmes, sous le nom de loyer ou de fermage; ils sont perçus en même temps que l'impôt et de la même manière par les receveurs disséminés sur tous les points du royaume; l'Etat ne fait que les distribuer à qui de droit.

Les sommes provenant de cette source de recettes ne sont point confondues avec les produits de l'impôt. Elles forment une caisse particulière, comme aujourd'hui les fonds des communes perçus également par les receveurs. Des commissions seront instituées pour vérifier les comptes et pour prévenir tous les abus. Ces commissions, nous l'avons déjà dit, seront nommées par les municipalités. On prendra, à cet égard, toutes mesures d'ordre et de prévoyance.

On pourrait certainement appliquer ce système aux grandes entreprises d'utilité publique, de dessèchements, de défrichements, de reboisements, d'irrigation, etc. Mais pour bien asseoir le crédit foncier, il est indispensable, selon nous, que l'Etat ou la compagnie acquierre d'abord, par voie d'expropriation, les terres à défricher, à assainir, à reboiser ou à irriguer, afin qu'elle puisse dresser un cadastre et affecter à chaque créance une portion déterminée du sol. Ce serait pour l'Etat une excellente spéculation, d'acheter des terres en friches, pour les revendre ensuite après la mise en culture.

On pourrait surtout, à l'aide de ce système, supprimer facilement les communaux. Aujourd'hui, dans les pays pauvres, le misérable fait paître sa vache ou brouter ses chèvres sur le communal, et le produit de son petit troupeau est sa seule ressource. Vendre ou affermer les communaux, ce serait réduire les malheureux à la mendicité. Dans notre système, au contraire, il n'y aurait aucun inconvénient à mettre les communaux en culture, si l'on avait soin de réserver, par privilège, aux ha-

On pourrait encore, par surcroît de garantie, et pour favoriser le placement des obligations, accorder au créancier qui aurait en vain demandé le remboursement du capital (et six mois après un commandement), la faculté d'être substitué dans tous les droits de l'Etat vis-à-vis du fermier, c'est-à-dire de devenir réellement propriétaire par l'effet d'un jugement. —Mais cette vente forcée serait toujours une vente à réméré. L'Etat conserverait éternellement le droit de rentrer dans la propriété primitive, à la charge de payer préalablement l'obligation en principal, intérêts et frais, et de tenir compte des améliorations réelles. —Néanmoins, ce surcroît de garantie nous paraît complètement inutile.

Il est essentiel, selon nous, que toute obligation émise puisse toujours et dans tous les cas être éteinte, rachetée et remboursée. L'Etat conserverait toujours le droit de rentrer dans la possession de son titre ; ce serait une convention formelle, c'est-à-dire un article de loi. Le rachat ou l'amortissement aurait lieu au pair, c'est-à-dire au prix d'émission, par la voie du sort ou par ordre de numéro, mais à la condition de prévenir le porteur six mois d'avance. Il s'agit ici de la propriété du titre, et non de la possession de la terre.

La sécurité offerte aux créanciers, aux porteurs d'obligations, est complète : pas n'est besoin dès lors d'offrir des primes d'encouragement à la spéculation et à l'agiotage ; pas n'est besoin d'amorcer les capitalistes, puisqu'on ne leur tend point de piéges. N'empruntons point à la Bourse ou à la commandite leurs effets de coulisses et leurs roueries. Donc, pas de primes, pas de dividendes, mais aussi point de charlatanerie, point d'escamotage ni de tours de gobelets; point de dés pipés, point de déconfitures, de liquidations incomplètes ni de banqueroutes. L'Etat n'en est point aux expédients, il ne veut point leurrer les *gogos*; au besoin, il peut se passer d'actionnaires. Il offre sécurité entière pour le capital ; il se réserve le droit de rembourser au pair ses créanciers, mais il paie à jour fixe 3 fr. 65 pour cent d'intérêts.

Voilà tout le procédé financier. Il n'y a ni secrets, ni mystères, ni magie, ni dessous de cartes. On ne promet point de bénéfices étourdissants. Encore une fois, on ne veut abuser ni tromper personne.

Quel que soit le système adopté, que l'on procède par petites ou par grandes fermes, par le morcellement ou par l'association, les obligations peuvent toujours être émises et avoir la terre, une partie spéciale du sol pour hypothèque. Tout ce qu'il y a de changé, c'est que, dans un cas l'association est débitrice, tandis que dans l'autre, c'est un seul individu.

Il nous reste à dire quelques mots sur l'organisation économique des colonies, et sur les différents systèmes qui pourraient être essayés. Mais le sujet devient trop vaste pour être traité en passant.—Nous nous contenterons de donner quelques aperçus, un sommaire. — Nous insisterons seulement sur un des deux points qui nous paraissent avoir une importance capitale ; et nous laisserons à d'autres le soin d'entreprendre des études complètes et détaillées, d'exposer, de comparer et de juger les divers modes adoptés en différents pays, de présenter des plans de colonisation.

(*La fin à demain*.)

Notre correspondant de Beyrouth nous annonce des nouvelles intéressantes que nous ne pouvons publier aujourd'hui faute d'es-

---

La langue embarrassée,
Dans la bouche vingt fois a demeuré glacée;

rien de si atrocement tragique et surhumain que ce sombre final :

Car enfin, ma princesse, il faut nous séparer.

Ces cinq actes tournent autour de la même idée. Titus doit et ne peut pas renvoyer Bérénice, qui, de son côté, ne veut pas être renvoyée. Invitus invitam. *Marion pleure, Marion crie.* Vous savez le reste. Et pour égayer un peu ces amours funèbres, il se trouve à côte de ces figures éternellement larmoyantes une figure plus larmoyante de encore, celle de cet honnête Antiochus, toujours prêt à partir et qui ne part jamais.

Ces hommes ne sont pas des hommes, ce sont des fontaines. Il y a au moins cinq cents vers dans la pièce qui ont la larme à l'œil ; on n'y trouve qu'une nature humaine qui ait une volonté : c'est Bérénice ; elle domine, elle écrase ses amants par l'expression, et ensuite par le sacrifice de son amour. Cette tragédie est le triomphe de la femme ; aussi les vers sont musqués, parfumés ; ils étalent mille charmantes coquetteries, mille finesses de sentiments, mille nuances d'amour, mille petits bouts de rubans, mille rosettes bleues et vert céladon. Si, par exemple, Antiochus dit :

Je fuis ces yeux distraits
Qui, me voyant toujours, ne me voyaient jamais.

Aussitôt Titus ne veut pas rester en arrière et soupire à mi-voix :

Je l'aimai, je lui plu. Depuis cette journée,
Dois-je dire funeste, hélas ! ou fortunée,
Sans avoir, en aimant, d'objet que son amour,
Etrangère dans Rome, inconnue à la cour,
Elle passe ses jours, Paulin, sans rien prétendre
Que quelque heure à me voir et le reste à m'attendre.
Je passe le moment où je suis attendu,
Je la revois bientôt de pleurs toute trempée,
Ma main à les sécher est long-temps occupée.
Enfin tout ce qu'amour a de nœuds plus puissants,
Doux reproches, transports sans cesse renaissants,
Soins de plaire sans art, crainte toujours nouvelle,
Beauté, gloire, vertu, je trouve tout en elle.
Depuis cinq ans entiers, chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la première fois.

Ces vers, qui sont les plus beaux de la tragédie, ont une grâce toute féminine. La passion de l'homme a quelque chose de plus franc et de plus direct, il n'a pas le temps de tisser ces belles toiles d'araignée, ces raffinements, ces retours de la pensée sur elle-même ; *Je crois toujours la voir pour la première fois*, ou bien encore ces yeux qui *me voyant toujours ne me voyaient jamais*. On sent partout que la tragédie de Racine est écrite pour des femmes, sous l'inspiration des femmes. On y trouve prodiguée à l'excès la phraséologie des ruelles, les traits des yeux, les soupirs.

Que dit-on des soupirs que je pousse pour elle,

les flammes,

Mon cœur libre, d'ailleurs, sans craindre les murmures,
Peut brûler à son choix dans des flammes obscures.

Passons les flammes obscures, les appas, les nœuds, les liens, les cruels, les perfides, les hélas, qui tiennent dans le style de Racine la place que la farine tient dans le pain. Enfin, pour ne pas équivoquer sur l'époque, pour bien faire connaître ses intentions, Racine trace un portrait du roi, auquel il ne manque rien que la canne et un pas de menuet.

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur?
Ces flambeaux, ce bucher, cette nuit enflammée.

Traduisez : la foire de Saint-Germain, les feux de paille et les torches de résine, ou bien encore une soirée d'opéra, un quadrille.

Ces aigles, ces faisceaux.....

Traduisez : les fleurs de lys et les hallebardes.

......Ce peuple, cette armée.

Traduisez : les valets de pied et les mousquetaires.

Cette foule de rois.....

Traduisez : princes de Conti, de Condé, de Soissons.

Ces consuls, ce sénat.

Même traduction, avec quelques présidents à mortier de plus.

Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat.
Cette pourpre, cet or qui rehaussait sa gloire....

Traduisez : cet habit brodé sur toutes les coutures.

Et ces lauriers encor témoins de sa victoire.

Mettez à la place des lauriers une perruque et un chapeau orné d'une plume. Des lauriers encore témoins de la victoire, cela veut dire que les lauriers sont encore à se battre. Allons toujours.

Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts,
Confondre sur lui seul leurs avides regards,
Ce port majestueux, cette douce présence....

Nous connaissons tous le portrait de Rigaud. Ainsi donc il est bien avéré que Racine, sous des noms antiques, habillait des sentiments de son époque, de même que La Bruyère déguisait sous des noms grecs des personnages contemporains. Racine n'a rien de commun avec l'antiquité, sous le rapport des inspirations et des conceptions dramatiques. C'est un talent tout moderne, tout spécial, qu'il faut juger à sa place, à son temps, dans sa mise, au milieu des choses et des faits qui l'entourent, comme il faut juger une colonne, dans une église, par rapport à l'ensemble du monument. Sa grande préoccupation fut de mettre dans le drame l'amour raffiné, savant et respectueux du temps. Voilà pourquoi *Bérénice* nous paraît sa tragédie fondamentale, son œuvre la plus personnelle, sinon son chef-d'œuvre. Qualités et défauts, Racine s'y est dépensé, incarné tout entier. Nulle part il n'a plus et mieux soupiré, puisque sa vie poétique ne fut à-peu-près qu'un éternel soupir. Seulement, en entendant cette pièce, je ne pouvais m'empêcher de voir la grande chambre sonore de Ninon de Lenclos. Des jeunes seigneurs étaient étendus sur les coussins, derrière un paravent. Ils dépensaient là les formules élégantes et un peu maniérées de leur passion. Dans un coin de la cheminée, j'apercevais Racine qui brodait tranquillement de la tapisserie.

Mlle Rachel s'était soumise à une rude épreuve en essayant, elle, notre Hermione, implacable, énergique et fière, ce rôle de tendresse, de résignation et de mélancolie. Elle a paru avec la coiffure asiatique de Cléopâtre, les cheveux bouclés sur les joues et de longs anneaux à ses oreilles. Il est impossible d'être plus belle, à moins d'être la statue de la Comédie du Vatican, douce et rêveuse sous la couronne de pampre. Dans les émotions heureuses, la figure de Mlle Rachel s'illumine d'une clarté douce; on dirait que l'espérance se répand comme une huile sainte sur sa face et brûle comme la lampe mystique des vierges sages. De cette expression sereine et radieuse, la grande actrice passe avec un art admirable à l'expression de la douleur et des larmes : la lèvre s'entrouvre ou se resserre, le front se plisse, l'œil remonte sous le front, la main palpite sur le sein, la voix prend les notes sourdes des grandes émotions. Cependant nous croirions que dans ce rôle de Bérénice, si heureusement abordé, interprété, Mlle Rachel a eu plutôt la fièvre que l'abattement de la douleur. Sa voix est saccadée, ses gestes sont brusques; ce n'est pas cette plainte solennelle et paisible, ce je ne sais quoi, qui est comme la plainte des vents dolents dans les feuilles d'automne, plainte traînante, soutenue, qui glisse d'arbre en arbre avec la même lenteur, arrachant et roulant à terre la feuille morte parmi les herbes mortes.

Beauvalet a eu de beaux mouvements, mais seulement au dernier acte. Cet artiste si intelligent est trop sec et âpre, trop monotone de voix, de geste et de regard pour jouer un rôle tout confit de douceur et de tendresse. Maillard a de l'âme, mais il n'a pas assez de confiance en ses forces.

EUGÈNE PELLETAN.

nécessaire à la consommation des établissements publics, on tâchera de donner la préférence aux produits de votre province, pourvu qu'ils se distinguent par la qualité et le prix; mais nous ne saurions obtempérer à la demande d'exclure les produits *des autres provinces de notre Etat*. Une telle mesure serait contraire à la liberté du commerce, et nous conduirait aux conséquences les plus préjudiciables pour notre pays. »

On voit par cette réponse que le gouvernement prussien est obligé de lutter de tout son pouvoir contre les exigences extravagantes des fabricants, qui non-seulement demandent des mesures prohibitives contre l'étranger, mais encore contre des provinces qui font partie de la Prusse elle-même.

Le roi de Hanovre poursuit sa tâche réactionnaire jusqu'aux conséquences les plus ridicules. Par une ordonnance publiée il y a quelques jours, il défend aux bibliothèques publiques et aux cabinets de lecture de tenir aucun livre s'il n'a été préalablement et de nouveau présenté à un censeur créé dans ce but. Les journaux littéraires de toute l'Allemagne seront également soumis à un censeur spécial. Il est défendu aux libraires de recueillir des souscriptions pour des livres populaires, bien que ces livres ne puissent paraître sans l'*imprimatur* des censeurs. — Le roi anglais n'aime guère la littérature allemande, et il est plus que probable que ses censeurs feront éloigner des bibliothèques toutes les œuvres de Schiller, Goethe, Jean Paul, Lessing, Herder, Schubart, Ulric von Hutten, enfin tous les écrits qui porteront la moindre teinte de liberté et de nationalité.

REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux s'occupent ce matin de la séance de la chambre des pairs. Selon le *Constitutionnel*, MM. de Boissy et Dubouchage rendent à la chambre haute un signalé service; leur intervention oratoire ne permet pas qu'on dise qu'elle n'est qu'une chambre d'enregistrement.

— Le *National* caractérise ainsi le discours de M. Guizot : c'est un sermon des plus ennuyeux, sur les deux points que voici, à savoir : 1° que le gouvernement éprouve un profond dédain pour les légitimistes; 2° qu'il est urgent de réprimer leurs manifestations.

— Le *Journal des Débats* s'extasie sur ce même discours dans les termes suivants : « Tout ce que la plus haute raison soutenue par la passion la plus noble et la plus légitime peut inspirer d'éloquence à l'homme d'Etat qui défend les droits du pays, M. Guizot a su le trouver dans sa réponse au marquis de Vérac. »

— La *Presse* constate que la discussion a été faible, languissante, soutenue à-peu-près exclusivement par deux orateurs, MM. de Boissy et Dubouchage. La *Presse* est heureuse de consigner la déclaration de M. Guizot, relative à l'occupation de Diégo-Souarez, déclaration de laquelle il résulte que le gouvernement n'a reçu aucune espèce de renseignement sur la nouvelle qui a occupé les journaux.

—

Sous ce titre : *Des établissements maritimes de la France et de l'Angleterre*, — la *Réforme* publie un remarquable article qui se termine par ces paroles. « Le devoir du gouvernement était de contenir, par une attitude ferme, l'épanouissement exagéré de la puissance anglaise. Il a fait précisément le contraire. Il lui a partout abandonné les grandes routes du globe, et puis, pour masquer sa lâcheté, comme si le pays des Francs et des Gaulois pouvait se tromper sur la mine des conquérants, il s'est glissé dans quelques îles. »

ESPAGNE.

Le 3 de ce mois, le chef politique de Madrid travaillait sans relâche à la mise à exécution de la loi sur les municipalités. La plupart des titulaires se soumettaient à la réforme. Il y avait pourtant quelques démis-

l'adresse.

— Aujourd'hui, dans sa première réunion de cette session, la conférence agricole de la chambre des députés s'est occupée du projet d'un monument à élever à la mémoire de M. de Dombasle.

Elle a nommé une commission composée de MM. de Tracy, Cordier, Bonnin, de Beaumont (Somme), Desjobert, Darblay, Dangeville, Houzeau-Muiron et Lemaire; cette commission s'est aussitôt constituée, et M. de Tracy, son président, de s'entendre avec les membres de la chambre des pairs qui s'occupent des intérêts de l'agriculture, pour organiser un comité définitif et arrêter les moyens d'exécution.

— La brochure de M. l'abbé Combalot a été saisie ce matin chez M. Sirou, imprimeur-libraire, et au bureau de l'*Univers*. Il en restait en tout environ 200 exemplaires, dont les agents du gouvernement se sont emparés. (*Univers.*)

— On lit dans la *Colonne de Boulogne* :

« Depuis le premier jour de l'an, il y a eu sur notre marché, ordinairement si calme, quelques petits désordres occasionnés par le refus de quelques marchandes de payer un droit d'étalage plus élevé que de coutume. »

— L'on vient d'élever à Lyon une maison d'une hauteur prodigieuse et qui laisse bien loin derrière elle les constructions gigantesques que l'on remarque dans les quartiers du nord de la ville. La maison dont nous parlons n'a pas moins de douze étages; l'on peut y arriver, soit par la place des Pénitents-de-la-Croix, soit par la rue des Fantasques, qui est située, comme on le sait, à une hauteur considérable au-dessus du quartier Saint-Clair. Cette construction est appliquée contre la colline; elle se compose de trois maisons de quatre étages, superposées et séparées par deux terrasses que flanquent au nord et au midi des pavillons fort élégants. L'on comprend que ces terrasses divisent ce bâtiment immense en trois parties bien distinctes, et qui s'élèvent en retraite, à mesure que l'on se rapproche du sommet. Les conditions nécessaires à la solidité d'une maison pareille, ne permettaient pas évidemment de faire reposer sur des fondations, quelques solides qu'elles fussent, douze étages directement superposés. (*Courrier de Lyon.*)

— L'*Abeille des Vosges* rapporte que dans la commune de Ronceux, près de Neufchâteau, on lit toujours au-dessus de la porte de l'église la fameuse inscription formulée, il y a cinquante ans, par Robespierre : *Le peuple français reconnaît l'immortalité de l'âme.*

— Le *New-York-Herald* annonce que Mme Damoreau et Artot d'un côté, Ole Bull de l'autre, ont donné de nombreux concerts à New-York. — L'amour de la musique, au contact de ces grands artistes, y est devenu une véritable passion. — Des personnes qui s'occupent de l'amélioration des classes inférieures, ont imaginé de mettre la bonne musique à la portée du peuple des États-Unis, afin de le détourner des soirées passées dans l'oisiveté ou dans les orgies du cabaret. Elles font donner tous les soirs des concerts publics dont les billets se vendent au prix modique d'un shilling (24 sous de France). De nombreux auditeurs s'y rendent avec un empressement marqué. Nous recommandons cette heureuse idée aux vrais philanthropes français.

— Il a été consommé à Paris, dans le mois de décembre dernier : 6,668 bœufs, 1,446 vaches, 6,841 veaux et 38,845 moutons; le commerce a reçu 414,359 kil. de suifs fondus.

Il avait été consommé, en décembre 1842 : 6,731 bœufs, 1,743 vaches, 6,724 veaux et 38,828 moutons; le commerce avait reçu 478,767 kil. de suifs fondus.

Comparée, la consommation de décembre 1843 a diminué sur celle de 1842, de 63 bœufs et de 298 vaches; sur les suifs, elle a diminué de 64,408 kil., elle a augmenté de 117 veaux et de 17 moutons.

On a consommé, dans le 2e semestre de 1843 : 35,086 bœufs, 8,984 vaches, 37,147 veaux et 222,690 moutons; le commerce a reçu 2,514,010

BOURSE DU 9 JANVIER.

Calme comme la veille, et restant assez faible vers la fin. Le chemin de Versailles (rive gauche) a un peu fléchi, et l'on n'a pas coté celui de Rouen.

Les banques de France sont encore en reprise. Belges, fin courant, 108 1/4. — Piémontais idem, 106-50.

Au comptant. — Autriche, 395. — Banque belge, 697-50. — Esp. : passive, 5 1/4. — Ohio, 6 0/0 102. — Oblig. : Orléans, 1260. — Marseille à Avignon, 667-50. — Montpellier à Cette, 375. — Mulhouse à Thann, 380. — Jouissances : 4 canaux, 140.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd
5 p. 0/0 compt.	124 15	124 30	124 15	124 30	124 30
— fin cour.	124 35	124 40	124 30	124 40	124 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 60	82 60	82 45	82 50	82 55
— fin cour.	82 65	82 65	82 45	82 55	82 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 65. Après, 82 55.
4 0/0	» »	» »	» »	—
O. de la Ville	1405 »	» »	B. 5 »	Bons du Trésor.
Banque de Fr.	3215 »	3220 »	H. 5 »	3 0/0 à 1 et 3 mois.
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	» »	
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth.	767 50	» »	» »	
Quatre Canaux.	1272 50	» »	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain	790 »	800 »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr.	310 »	312 50	» »	— » »
d° R. G.	176 25	171 25	B. 7 50	— 176 25, 172 50.
Orléans	830 »	837 50	H. 2 50	— 830, 840.
Strasb. à Bâle.	213 75	213 75	» »	— 215.
Rouen.	» »	» »	» »	— »
Havre.	646 25	655 »	H. 7 50	— 650, 658 75.
Fonds Etrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	108 1/4	H. 1/4 »	Londres, 7 janvier.
— Portugais.	» »	» »	» »	Dimanche.
Esp. D. active.	29 3/4	29 3/4	» »	Bourse fermée.
5 0/0 Naples.	106 50	» »	B. » 25	
— Romain.	104 5/8	104 1/2	B. 1/4 »	
Obl. Piémont.	1195 »	» »	» »	
Emp. d'Haïti.	475 »	» »	H. 2 50	

Spectacles du 10 janvier.

7 h. » 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bérénice. Le Legs.
» h. » 1/2 ODÉON. — Le Laird. Clotilde.
» h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Mina.
» h. » 1/2 VAUDEVILLE. — Château. Une Idée. L'Homme blasé. Quand l'Amour.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Catherine. Le Gamin. La Comète. Chansonnette.
» h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Invasion. Carabas. Les Mémoires. Chans.
7 h. » 1/2 GYMNASE. — Georges et Thérèse. Veuve Boulenois. Cadet de Famille.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. » 1/2 COMTE. — Tout miel. Fête dans la Sierra. Molière. Pierrot.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 9 janvier.

Arrivages, 1233 quint. 50 kilog. Restant à la halle, 8789 quint. 73 kilog. Cours moyen : 38,19. Cours-taxe, 38,22.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 1 c. Cours-taxe, sans variation.

Gruaux :	4 quint. 57 kil.	de 52,50	à	54,15
1re marq.	91	6	38,00	39,00
2e	66	82	37,50	37,90

Il ne s'est rien traité en troisièmes et quatrièmes marques.

Ventes à livrer : 541 quint. 65 kilog. de 37,50 à 39,50.

Total des ventes : 968 quint. 54 kilog. Halle presque nulle.

Produits végétaux.

Cours des céréales. — PARIS, 9 janvier. — Froment blanc vieux, 21,32 à 22 l'hect.; id. nouveau, 20,66 à 21,32; deuxième qual., 20,32 à 20,66; troisième qual., 19,32 à 20; inférieure, 17 à 17,66. — Seigle, 12,32 à 12,66; deuxième qual., 11,66 à 12. — Orge, 10 à 10,32; deuxième qual., 9,32 à 9,66. — Avoine, 8,33 à 8,83; deuxième qual., 7,50 à 7,66; inférieure, 7,33 à 7,50. Le prix des blés n'a pas varié sensiblement, ni à la halle de Paris, ni sur les principaux marchés du rayon d'approvisionnement de Paris; mais les blés, quoique vendus au dernier cours, étant un peu inférieurs en qualité, le maintien des prix équivaut à une hausse légère.

MEAUX, 6 janvier. — Froment, première qualité, 18,34; deuxième, 17,67; troisième, 15,67. — Seigle, 10 fr. — Avoine, première qualité, 7,50; deuxième, 6,66. Baisse de 33 cent. sur les blés; avoine sans variation.

CHARTRES, 6 janvier. — Froment, première qualité, 21 fr.; deuxième, 20 fr.; troisième, 19 fr. — Méteil, 17 à 18. — Seigle, 11,85. — Orge, 11 fr. — Avoine, 7,25. Marché ordinaire, ventes faciles.

RAMBOUILLET, 6 janvier. — Froment, première qualité, 20,66; deuxième, 20,16; troisième, 19,16. — Méteil, 15,66 à 17. — Seigle, 12,33 à 13. — Orge, 11 à 11,66. — Avoine, 6,60 à 7,50.

PÉRONNE, 6 janvier. — Froment, première qual., 17,50; deuxième, 17; troisième, 14,50. — Méteil, 12,50. — Orge, première qualité, 11,25; deuxième, 10,50. — Avoine, 6 à 6,50.

ARRAS, 6 janvier. — Froment blanc, 18 à 20; id. roux, 16 à 19. — Seigle, 10,25 à 11,50. — Escourgeon, 10,50 à 12. — Avoine, 6 à 6,40. Marché fourni; froments sans variation; seigles demandés; avoines en baisse vers la fin du marché.

COLMAR, 4 janvier. — Froment, première qualité, 22,23; deuxième, 20,37; troisième, 18,62. — Méteil, 14,18. — Seigle, 12,93. — Orge, 10,37.

BEAUNE, 6 janvier. — Froment, première qualité, 20,50; deuxième, 20; troisième, 18,50. — Méteil, 14 à 15,50. — Seigle, 12 à 12,50. — Orge, 12,75 à 13,25. — Maïs, 18,75 à 19. — Avoine, 8,50 à 9,25.

SAINT-LAURENT, 6 janvier. — Froment, première qualité, 23,47; deuxième, 22,69; troisième, 21,89. — Seigle, de 15 à 15,66. — Méteil, de 16 à 16,66. — Sarrasin, 12,33 à 13. — Maïs, 14,66 à 15. — Avoine, 9 à 9,66.

CHALON-SUR-SAONE, 5 janvier. — Froment, première qualité, vieux, 20,75; deuxième, nouveau, 20; troisième, nouveau, 18,75. — Méteil, 16. — Seigle, 14,50. — Orge, 13,75. — Sarrasin, 11. — Maïs, 16,25. — Avoine, 9,25.

GRAY, — Froment, première qualité, 20,05; deuxième, 18,75; troisième, 15,45. — Seigle, 12,64 à 13,50. — Orge, 10,50 à 12. — Avoine, 7,05 à 8. — Sarrasin, 9,50.

SALINS, 3 janvier. — Froment, 21,80.

BESANÇON, 3 janvier. — Froment, 19,15 l'hectol. — Avoine, 8,05.

PONTARLIER, 4 janvier. — Froment, 20,75 à 22,25. — Méteil, 16 à 18. — Orge, 14 fr. — Avoine, 16,50 à 18,50.

Taxes du pain. — MEAUX, 6 janvier. — Pain, première qualité, 32 c.; deuxième, 27.

RAMBOUILLET, 6 janvier. — Pain, première qual., 33 c.; deuxième, 29.

BEAUNE, 6 janvier. — Pain, première qual., 47 c.; deuxième, 37; troisième, 27.

BOURG, 3 janvier. — Pain, première qual., 42 c. 1/2; deuxième, 35; troisième, 25.

SALINS, 3 janvier. — Le prix du pain a été ainsi fixé pour la huitaine : Pain, première qualité, 47 c. 1/2; deuxième, 31 c. 2/3.

COLMAR, 4 janvier. — Pain, première qualité, 44 c.; deuxième, 32 c.; troisième, 22 c.

TOULOUSE, 5 janvier. — Froment, 21,86. — Seigle, 15,25. — Maïs, 10,87. — Avoine, 10.

BAYONNE, 4 janvier. — Froment, 22,42. — Seigle, 13,75. — Maïs, 12,10. — Orge, 12. — Avoine, 8,60.

Légumes secs. — BEAUNE, 6 janvier. — Haricots, 16,50 à 17. — Lentilles, 15 à 15,50.

PONTARLIER, 4 janvier. — Pois, 22 fr. l'hect. — Lentilles, 22,50.

BAYONNE, 4 janvier. — Haricots, 16 fr. — Fèves de marais, 12 fr.

Cours des spiritueux. — PARIS, 9 janvier. — 3/6 disponible et courant du mois, 92 à 93 fr. l'hectol. Mars et avril, 95 à 96 fr.; 4 mois d'été, 97 fr.; 4 derniers mois, 98 fr.

Cours des huiles. — PARIS, 9 janvier. — Huile de colza disponible, 84 fr. l'hectol. — Courant du mois, 86. — Février, mars et avril, 86 à 87. — Quatre derniers mois, 88 à 89.

LILLE, 8 janvier. — Huile de colza, 76,50 à 77. — Lin, 73,50. — Cameline, 75. — Chanvre, 77.

Fourrages. — PARIS, 9 janvier. — Foin, première qualité, 45 à 48; deuxième, 40 à 43. — Luzerne, 42 à 44. — Regain de luzerne, 33 à 36. — Trèfle, 31. — Paille de blé, 22 à 24; id. de seigle, 26 à 28; id. d'avoine, 35.

BEAUNE, 6 janvier. — 14,50 à 15 l'hect.

CHALON-SUR-SAONE. — Foin, 35 fr. les 500 kil. — Paille, 17,50.

GRAY. — Foin, 25 fr. les 500 kil. — Paille, 14 fr.

BAYONNE, 4 janvier. — Foin, 36 fr. les 500 kil. — Paille, 19,50.

BESANÇON, 5 janvier. — Foin, première qualité, 32,35 les 500 kil.; deuxième, 30,65; troisième, 27,45. — Paille, première qualité, 15,50; deuxième, 14 fr; troisième, 13 fr.

Produits animaux.

Marché de SCEAUX du 8 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	822	811	11	1 16	1 02	» 88
Vaches	93	74	19	1 10	» 96	» 80
Veaux	388	378	10	1 48	1 28	1 08
Moutons	7,523	7,400	123	1 38	1 16	» 94

Poids moyen des animaux : bœufs, 389 kil.; vaches, 255; veaux, 56; moutons, 20.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 9 janvier. — Taureaux amenés, 4, tous vendus à 90 c. le kilogramme sur pied. — Vaches grasses amenées, 161; plus de 150 ont été vendues. Première qualité, 1,20; deuxième, 1,10; troisième, 1 fr. — Vaches laitières amenées, 97. Vendues, 72; prix inconnus. — Veaux amenés, 151. Tous vendus. Première qualité, 1,30; deuxième, 1,10.

MAISON-BLANCHE, 9 janvier. — Porcs amenés, 212; vendus, 196; renvoi, 16. Première qualité, 1,04; deuxième, 1 f.; troisième, 96 c. Vente lente et difficile.

A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 10 JANVIER.

Percement de l'isthme de Suez.

Les correspondances d'Egypte annoncent que Méhémet-Ali, débarrassé des soucis que lui causait la révolte d'Achmet-Pacha, gouverneur du Sennaar, s'occupe de travaux d'utilité publique. Le vieux pacha, toujours jaloux de célébrité et de gloire, même sur le bord de la tombe, voudrait terminer sa carrière par quelque œuvre grandiose capable de transmettre son nom à la postérité la plus reculée. Il songe sérieusement, dit-on, à creuser un canal de communication entre la mer Rouge et la mer Méditerranée. D'après l'opinion d'un jeune Arabe qui a étudié les sciences physiques et mathématiques à Paris, qui a parcouru la France et l'Angleterre pour y observer les divers systèmes de canalisation, Méhémet-Ali serait revenu à la première idée qui lui fut présentée en 1833 par deux ingénieurs français, MM. Lambert et Fournet, à l'idée d'ouvrir, entre Suez et Peluse, un canal assez large et assez profond pour donner passage à une frégate à vapeur.

C'est, comme on voit, le projet de Napoléon, projet conçu par le grand homme sur les lieux mêmes, et étudié dans tous ses détails par les ingénieurs et les savants qui avaient suivi l'armée française en Egypte. Ce sont à peu près les mêmes plans que proposent aujourd'hui à Méhémet-Ali MM. Clarkson, ingénieur anglais, et Linant, ingénieur français. Ces deux ingénieurs voudraient que l'on utilisât les restes de l'ancien canal mentionné par Hérodote, et dont on attribue la construction à Psammétique. Les vestiges de cet ancien canal s'aperçoivent encore très bien sur un espace de 21 à 22 mille mètres, entre Suez et les lacs Amers; sur certains points, on distingue parfaitement le lit et les berges; et il est facile d'estimer, d'après sa largeur, qu'il pouvait donner passage à deux forts navires, comme le rapporte Hérodote.

Le déblaiement et le recreusement de cette portion de cet ancien canal entraient dans les plans des ingénieurs français de l'expédition d'Egypte, et MM. Clarkson et Linant ne proposent rien de nouveau en indiquant ce recreusement à Méhémet-Ali, et en assurant qu'il n'exigerait pas de grandes dépenses. En effet, on trouve dans le devis dressé par les ingénieurs français, que le coût du recreusement de l'ancien canal est estimé à 4,287,000 fr. Quant aux lacs Amers, dont la plus grande profondeur est de 10 à 12 mètres, ils forment une sorte de chapelet, selon l'expression pittoresque de MM. Clarkson et Linant, et ils offrent une excavation naturelle de 40,000 mètres d'étendue, qui, dans le système des ingénieurs français, devait être remplie par les eaux du Nil. Enfin, il y a l'appendice qui rattacherait les lacs Amers à Péluse, où MM. Clarkson et Linant proposent d'élever un môle pour abriter les vaisseaux. Il y aurait aussi à exécuter des travaux de creusement, écluses, digues, balises, dans le chenal et la rade de Suez. Tous ces travaux avaient été prévus, indiqués, estimés par les ingénieurs de l'expédition française. En somme, le devis total du canal des deux mers s'élevait seulement, d'après les calculs des ingénieurs français, à 9,827,000 francs. Portons cette somme à 20 millions de francs, en supposant que les matériaux de construction et les salaires aient augmenté du double depuis cette époque. Assurément, un pareil ouvrage ne serait pas au-dessus des forces de Méhémet-Ali comme dépense; MM. Clarkson et Linant, en émettant une pareille opinion, n'ont rien dit de contraire à la vérité, et on ne saurait les accuser d'avoir cherché ainsi à flatter l'amour-propre du vieux pacha.

Non content d'avoir fait constater, par des hommes spéciaux, que l'exécution du canal des deux mers ne dépassait pas les forces de son gouvernement, Méhémet-Ali a encore chargé M. Anderson indispensables.

Voici maintenant comment M. Anderson compose le chiffre total des bénéfices du gouvernement égyptien :

1° 1/2 p. 0/0, qui est le tarif réduit par le vice-roi, pour le transit par l'isthme de Suez,	1,875,000
2° Droits de transport et de navigation, 6 francs par tonneaux, sur 250,000 tonneaux,	1,250,000
3° Transit de la malle de l'Inde, voyageurs, etc.,	2,500,000
	5,625,000

Si on compare ce revenu annuel au coût du canal, que nous avons porté à 20 millions de francs, on trouve que le capital employé rendrait environ 28 p. 0/0 au minimum. Voilà un placement bien fait pour tenter les capitalistes!

Le vieux pacha est trop bon calculateur pour laisser échapper une affaire aussi belle; mais ce qui l'arrêtera, ce qui l'empêchera de mettre à exécution son projet, c'est la politique. Le percement de l'isthme de Suez touche à trop d'intérêts, modifie trop profondément le système politique en Orient et en Occident, pour que l'Europe laisse faire Méhémet-Ali. Nous avons déjà dit depuis longtemps que ce devait être là une opération sociétaire entre les puissances. Si nous avions aujourd'hui un conseil à donner au vieux pacha, nous l'engagerions à soumettre la question aux délibérations de la diplomatie européenne. Il y a trois ans, M. Thiers aurait dû prendre cette initiative, au lieu de commencer à construire les fortifications de Paris. Aujourd'hui même, M. Guizot serait à temps pour faire ce que n'a pas fait M. Thiers, et ce serait là un des moyens d'arriver à une *cordiale entente* avec l'Angleterre. Mais puisque le gouvernement français, méconnaissant son véritable rôle, ne sait pas même prononcer le mot de *neutralisation* dans cette grande affaire des routes de l'Inde, il serait à désirer, pour la paix du monde, que Méhémet-Ali, avant de mourir, eût du moins la gloire d'avoir posé la question à l'Europe.

Nous expliquions, il y a quelques jours, la nature de notre opposition; nous rappelions que, conformément à nos traditions d'impartialité et de haute indépendance, nous n'agissions jamais systématiquement contre le pouvoir, et que, loin d'être disposés à blâmer, de parti pris, tous les actes du ministère, nous regrettions amèrement qu'il ne nous eût pas offert, depuis long-temps, la moindre occasion de lui donner des éloges. A dire vrai, nous ne pensions pas être mis bientôt à même de prouver la sincérité de nos désirs. Cependant, si nous sommes bien informés, nous allons avoir à faire cause commune avec le gouvernement sur une question très importante, et à le défendre de tout notre pouvoir. On nous donne comme positif que M. le ministre des travaux publics est entièrement converti au principe de l'exécution et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat; qu'il a plaidé les intérêts de l'Etat avec une grande chaleur dans le conseil, et que, grâce à lui, le gouvernement va faire un vigoureux effort pour se soustraire au joug des banquiers, des agioteurs et de tous les barons de la finance.

S'il en est ainsi, si le gouvernement, sentant enfin la dignité et la raison lui revenir, se montre jaloux des droits de l'Etat et entreprend de les défendre avec courage, notre appui ne lui fera pas défaut. — Nous avons maintenu avec énergie le principe essentiellement juste et démocratique du recensement contre les déplorables attaques de toutes les oppositions systématiques réunies: nous avons défendu de même et nous sommes prêts à défendre encore avec ténacité le principe démocratique de l'exécution par l'Etat des grandes voies de communication.

La féodalité des écus est puissante; elle a des représentants dans les chambres, et elle a su s'y faire des complaisants trop nombreux; elle s'en est fait plus facilement encore dans la presse. Il serait beau au ministère d'inaugurer une session douteuse par un acte de courage, et qu'il conduirait à l'emploi de mesures appropriées au mal par lui reconnu et signalé. Nous avions une opinion trop favorable de sa logique.

M. G. de Beaumont proclamait l'urgente nécessité de s'occuper des misères sociales; il déclarait que c'était *sur les améliorations sociales* que l'opposition, si elle arrivait au pouvoir, *porterait d'abord toute son attention*. — Après ce langage, qui se serait attendu à la conclusion suivante : *Il n'y a point à organiser le travail, qui est tout organisé par le contrat existant entre le maître et l'ouvrier*?

Oui, voilà ce que M. Gustave de Beaumont proclame au milieu des contradictions, des sophismes, et nous dirions des inepties économiques et politiques, si les convenances permettaient toujours l'emploi du mot propre.

Veut-on tout de suite un exemple qui justifie la sévérité de notre appréciation?

Après avoir représenté nos populations ouvrières *aujourd'hui occupées, demain congédiées par le maître et réduites à mourir de faim*; après avoir montré les salariés de l'industrie, *sous l'empire de la concurrence, toujours moins récompensés à mesure qu'ils travaillent davantage*, attaqués dans leur santé et dans leur intelligence par un travail abrutissant et délétère, M. G. de Beaumont ajoute : « Le gouvernement voit tous ces maux que souffrent les po- » pulations laborieuses *tourner au profit de la richesse sociale et* » *de la puissance politique du pays*. »

Eh quoi! lorsque, par suite de l'altération qu'éprouve la constitution humaine dans les centres industriels, nos villes manufacturières, Lyon, Rouen, Mulhouse, etc., ne peuvent bientôt plus fournir leur contingent d'hommes valides à l'armée, vous apercevez là une source de puissance politique et de richesse sociale? Ne savez-vous donc pas que le *capital vivant* compte pour quelque chose dans la richesse d'un pays? Et sans une population saine et robuste, où s'alimente la flotte et l'armée, avec quoi vous flattez-vous de défendre le sol de la patrie, s'il est attaqué, ou de faire sentir au dehors, s'il en est besoin, la puissance de la nation?

Si nous pouvions prendre successivement deux à deux les propositions que renferme le nouvel article de M. Gustave de Beaumont, rien ne serait plus facile que de démontrer qu'elles se combattent et s'annullent les unes les autres d'un bout à l'autre de cette élucubration.

L'auteur commence par reproduire les imputations banales contre tous les socialistes en bloc. Il décide tranchément, et sans daigner appuyer d'aucune raison cette sentence souveraine, que tout dans leurs théories diverses, *tout est faux, tout est mauvais*.

Cependant le terrible pourfendeur des socialistes veut bien convenir « qu'il y a dans l'état présent des classes laborieuses un vice » qui, s'il n'était pas combattu, pourrait devenir la source d'un » immense péril. »

Mais ce vice, en quoi, suivant lui, consiste-t-il? quelle en est la véritable cause? C'est ce que M. G. de Beaumont ne nous explique pas catégoriquement, il s'en faut. Plus on lit ce qu'il publie aujourd'hui dans le *Siècle*, et plus on est embarrassé pour deviner sa pensée.

S'agit-il du développement de l'industrie, ou plutôt de l'*industrialisme*, qui caractérise notre époque : « C'est, dit-il, une im- » mense arène ouverte à la richesse des peuples et aussi à la misère » des populations; car ces combats de l'industrie demandent des » armées d'ouvriers et sont meurtriers pour un grand nombre. »

De quelque dose d'optimisme que l'on soit pourvu, il n'y a pas moyen de nier que cela soit un mal. « Mais, ajoute bien vite M. de » Beaumont, qu'on ne s'avise pas de s'en prendre à la concurrence » ou à un prétendu défaut d'organisation du travail : il n'y a point » à organiser le travail, qui est tout organisé par le contrat existant » entre le maître et l'ouvrier. »

Le travail est organisé! Voilà une de ces assertions dont nous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE TROISIÈME.

XIII.

DOUBLE ACCUSATION.

Un grand mouvement se fit dans l'intérieur de la ferme à l'arrivée du braconnier. Ce n'était pas tout de s'être emparé de lui; il fallait encore le protéger contre une multitude en colère.

La petite escorte se serra résolûment autour du prisonnier, et s'achemina vers les écuries.

En voyant Adda saine et sauve, le chasseur ouvrit la bouche avec stupéfaction, et il s'arrêta devant les groupes qui, à cet instant, observaient le plus scrupuleux silence.

Nous voudrions pouvoir rendre l'expression touchante et douce que prit la figure de Claude Pivert en reconnaissant Adda. Nous l'avons dit : cet homme était de ces robustes natures qui passent instantanément d'une grande colère à une grande douceur. Ce sont des enfants pour la mobilité des sensations, des bêtes cruelles par les effets d'une énergie qui manque de direction.

Samuel Hivernau n'eut pas plus tôt acquis la certitude que l'incendiaire était au pouvoir des hommes, qu'il dit quelques mots à l'oreille de plusieurs des assistants, et se retira suivi des femmes toutes tremblantes.

On ferma scrupuleusement les portes et les fenêtres; on fit asseoir le prisonnier dont les yeux honteux se fixaient vers la terre. Il y avait auprès de lui un juge de paix des environs et un vieux curé en cheveux blancs; en face les gendarmes debout, quelques paysans, et Julien Pâris haletant de sueur et de fatigue.

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6 et 9 janvier.

— Claude Pivert, dit le juge, d'une voix grave, vous êtes accusé d'incendie et d'une double tentative de meurtre. Qu'avez-vous à répondre?

— C'est donc toi, s'écria le fermier dont la voix vibrait de colère, c'est donc toi, scélérat, qui m'a brûlé ma maison! Faut-il, mon Dieu! que j'aie du malheur de ne pas t'avoir tué comme un chien enragé! Voilà mon pauvre vieux père, ma femme, mes enfants, toute ma famille sans pain. Voilà mes moutons rôtis dans la cour et mes charpentes en charbon! et c'est pour assassiner une pauvre fille qu'il a imaginé tout ça!

Ah! monsieur le curé, monsieur le curé, est-ce que le bon Dieu a fait de pareils coquins?

Le juge réclama du silence et répéta son interrogation.

— Laissez-moi tranquille, répondit le chasseur, et prenant les mains du vieux prêtre, il se mit à pleurer à chaudes larmes.

— Monsieur le curé, dit-il enfin, la mère Madeleine m'a prédit que je mourrais sur l'échafaud: le bon Dieu est juste, et j'ai mérité ce qui m'arrive. Je n'ai rien à dire aux gens qui me jugeront: puisque j'ai voulu tuer quelqu'un, qu'on me tue. Je suis dangereux pour les autres; car s'il y a des moments où je passerais dans le feu pour sauver un ami, il y en a d'autres où je tuerais vingt hommes sans pitié. Il faut me conduire à l'échafaud, monsieur le curé, parce que je suis une bête sauvage; mais il ne faut peut-être pas me maudire. J'avais du bon.

— Malheureux! s'écria le prêtre en lui prenant les mains, qui vous a poussé à ce crime?

A cette interrogation, Claude Pivert ne répondit pas. Honteux et bourrelé de cet amour dont jamais il n'avait ouvert la bouche à personne, plein de sensations pudiques et primitives, il se serait fait hacher plutôt que de prononcer le nom de la jeune Adda. Claude avait une fierté instinctive et intérieure: avouer son crime, en subir humblement la punition, c'était possible; mais en proclamer hautement la cause, jamais!

— Répondez-moi, répondez-moi! cria de nouveau le vieux prêtre; qui vous a poussé à ce crime?

— Qui? monsieur le curé, qui? reprit le chasseur en allongeant le bras vers Samuel Hivernau, qui venait de rentrer aux écuries; c'est lui! c'est lui!

A cette exclamation subite, le vieux poète demeura quelques moments sans mot dire, bouche béante et les pieds arrêtés sur le seuil de la porte.

Il y eut un moment de silence. Chacun était resté muet devant cette accusation singulière. Cependant Samuel s'avança vers les groupes, et le braconnier continua de le suivre des yeux.

— Oui, répéta-t-il d'une voix tremblante, oui, monsieur le curé, c'est sa faute!

Et il tendait vers le vieillard son poing crispé, son bras accusateur.

— Qu'est-ce que je vous ai fait de mal, père Hivernau, pour que vous soyez venu comme ça me brûler la tête avec vos vieilles histoires. J'étais un brave chasseur, un bon homme comme les autres; je n'avais de fureurs que contre moi-même quand je manquais mes gibiers. Mais vous, avec vos histoires, avec vos sornettes, vos batailles, vos belles-dames, vos chevaliers, vous m'avez rendu envieux, vous m'avez rendu fou. Croirez-vous, monsieur le curé, qu'après les extravagances de ce vieux bavard, je rêvais toutes les nuits que j'étais roi, général d'armée, empereur! Croirez-vous que je mordais la paillasse de mon lit en sentant l'odeur de mes fromages, en voyant brûler mes fougères!

Croirez-vous, monsieur le curé, que si on m'eût montré une couronne d'or au fond de l'enfer, j'aurais craché sur le saint sacrement!

— Vieux démon! vieux démon! répétait le chasseur en trépignant et l'écume à la bouche; voilà ce que vous avez fait avec vos airs de bonté. D'une pauvre tête comme la mienne, qui n'aurait jamais désiré autre chose que des têtes de chevreuil et des pattes de sanglier, vous avez fait quelque chose d'aussi brûlant que ces bâtiments qui brûlent.

— Oui, vous autres vieilles carcasses usées, vous avez besoin de vous réchauffer par des mensonges; et encore, vous en tirez vanité: il faut qu'on vous admire, il faut qu'on vous écoute; vous voilà tout glorieux pour avoir inventé des chimères!

toujours moins récompensées à mesure qu'elles travaillent plus; il voit toute une classe de citoyens attaquée dans son intelligence par un travail qui la réduit à l'état de machine; il voit enfin tous ces maux que souffrent les populations laborieuses tourner au profit de la richesse sociale et de la puissance politique du pays. »

Et c'est en présence de pareils effets qu'on déclare le travail parfaitement organisé; qu'on soutient qu'il n'y a rien à statuer sur le mode et les conditions des rapports réciproques entre maîtres et ouvriers, rien à règlementer dans l'industrie. Et cependant, par une de ses contradictions qui lui sont si familières, M. G. de Beaumont annonce, en terminant, qu'il y a là tout un ordre d'institutions à établir.

Nous saurons plus tard quelles sont ces institutions dont le correspondant du *Siècle* entend parler. Il promet de les exposer dans un article ultérieur; mais on peut dire *à priori* que ces moyens seront sans efficacité contre les maux de notre régime industriel, puisqu'ils ne porteront pas sur la cause fondamentale, qui est l'opposition, le conflit de tous les intérêts.

Opposer aux idées nouvelles qui sont en marche ascendante des arguments aussi pauvres, aussi usés que ceux qu'a délayés M. G. de Beaumont dans un style pâteux et confus, c'est compromettre le parti au nom duquel on parle; c'est compromettre peut-être son propre avenir d'homme d'État. Il convient d'y regarder désormais, avant de soutenir une thèse rétrograde en économie politique.

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

CRÉATION D'ATELIERS DE TRAVAIL AU MOYEN D'AVANCES FOURNIES PAR LES CAISSES D'ÉPARGNE.

III.

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES COLONIES.

La question des colonies agricoles a été traitée par plusieurs écrivains qui ont donné la description des différentes colonies établies en Europe. On peut consulter à ce sujet le livre de M. de Pommeuse, *Des Colonies agricoles*; celui de M. de Morogues, *Du Paupérisme*; *L'Économie politique chrétienne*, de M. Villeneuve de Bargemont, etc.; enfin un grand nombre de livres spéciaux.

Nous ne voulons entrer ici dans aucun détail sur le système de culture proprement dit, sur la méthode à suivre dans l'exploitation, nous voulons dire quelques mots seulement sur l'organisation économique des colonies.

On peut, avons-nous dit, adopter divers systèmes :

On peut procéder par grande culture ou par petite culture; et quel que soit le mode adopté, on peut associer les travailleurs pour la production et pour la consommation, ou pour la production seulement; enfin, on peut maintenir entre eux l'isolement complet et la divergence des intérêts, proclamer le *chacun chez soi, chacun pour soi*.

En supposant l'isolement, l'incohérence, le morcellement et la petite culture, des colons on peut faire des métayers, on en peut faire des fermiers, on peut enfin les appeler à devenir propriétaires.

Le colon doit-il être propriétaire? Doit-on lui permettre d'acheter la ferme? Nous répondrons : non. Et nous allons déduire nos motifs en quelques mots.

Les économistes et les agronomes les plus avancés, tout en reconnaissant les avantages de la division des titres de propriété, sont tous d'accord sur ce point, que le système de la petite culture n'est rationnel que là où l'on ne pourrait établir avec succès la grande culture, c'est-à-dire que là où le sol s'oppose à l'exploitation à l'aide des machines perfectionnées, à l'application des procédés économiques de production; que là enfin où des récoltes spéciales demandent forcément l'emploi des bras.

Dans toute autre circonstance, comme mode de production, le système ... [illegible] ... société que toute ... production.

D'ailleurs, pour que le colon soit intéressé à tirer de la terre tout ce qu'elle peut donner, il suffit, dans l'état actuel des choses, de lui garantir le droit aux fruits de son travail et la possession pendant un certain nombre d'années. Que les baux soit à longue échéance; que le prix du loyer soit fixe, invariable; que le colon ait droit, à l'expiration du bail, d'exiger un renouvellement aux mêmes conditions, et qu'il puisse transmettre ce droit à ses enfants; qu'il ne puisse être dépossédé que par mesure d'utilité générale, en vertu d'une loi et moyennant indemnité.... — C'est assez pour assurer au cultivateur le profit réel de toutes les améliorations, pour stimuler son zèle et récompenser largement son travail.

De toutes les manières, il vaut mieux pour le colon consacrer à améliorer la terre, à en accroître le produit, les sommes qu'il destinerait à acquérir la propriété du fonds. Il y gagnera certainement et l'agriculture aussi.

Il y aurait mille autres raisons à fournir.

On se prononcera peut-être pour un avis tout opposé; on voudra concéder au colon la faculté de devenir propriétaire. Dans ce cas, il y a un moyen bien simple et bien facile de mettre le fermier à même d'acheter et de payer le sol : c'est d'adopter le système de remboursement par annuités, d'ajouter au prix du loyer annuel un amortissement de 1 1/2 ou 2 p. 0/0. Si le fermage est de 4 p. 0/0, par exemple, il suffira au colon de payer 5, 5 1/2 ou 6 p. 0/0 pendant un certain nombre d'années pour devenir définitivement propriétaire (1). C'est ainsi que le cultivateur de Prusse ou de Pologne se libère des avances qui lui ont été faites par les banques agricoles ou par l'État. — C'est chose bien connue; passons.

Si l'on adopte, au contraire, le système des grandes exploitations; si l'on procède par fermes de mille à deux mille cinq cents hectares de superficie, et si les colons sont associés, il n'y a plus aucun inconvénient à ce que l'association devienne réellement et définitivement propriétaire. Elle rachète chaque année une partie de sa dette; elle se libère par amortissement ou de toute autre manière. Le remboursement est obligatoire pour le porteur du titre.

Nos lecteurs savent d'avance quel système a toutes nos sympathies. Nous opterions pour l'association, pour l'exploitation unitaire, pour la production et la consommation en grand, par familles réunies, etc.

Mais si le système de morcellement et de petite culture obtient la préférence, notre avis est que l'État doit se réserver à tout jamais le droit de racheter la terre en remboursant au pair ses créanciers. Qu'il concède la possession, qu'il concède même les bénéfices réels de la propriété en permettant au colon d'acheter ses propres billets, de devenir porteur de l'obligation primitivement souscrite, d'annuler ainsi le fermage, rien de mieux. Mais que toujours l'État puisse exproprier et déposséder le fermier en remboursant au pair la totalité des obligations et en accordant une indemnité pour résiliation de bail.

Nous tenons à cette réserve en vue de l'avenir, afin que l'État soit toujours à même de tirer le meilleur parti possible de l'instrument de production par excellence, de diriger, d'organiser et de surveiller les travaux. Nous y tenons en outre, pour limiter la valeur vénale ou nominative des fonds de terre. Si rien ne fait obstacle à l'augmentation progressive de cette valeur vénale, le capital absorbera un jour, sous le nom d'intérêt, la totalité du produit, et pour récompenser le travail, il restera zéro; il faudra absolument être capitaliste pour trouver à vivre. Nous en sommes déjà là en partie : dans les cantons où la propriété est divisée et subdivisée, où elle a atteint une valeur excessive, le cultivateur qui n'est pas propriétaire ne peut couvrir ses frais; c'est tout au plus si le propriétaire lui-même, si celui qui n'a pas de loyer à payer peut vivre.

En première ligne donc : — **Exploitation par familles associées et par la grande culture**;

... [illegible] ... lopper l'éducation scientifique, artistique, intellectuelle, l'éducation pratique et professionnelle, rendre la vie douce, commode et attrayante.

Chaque colonie devrait être placée sous la direction officielle ou officieuse d'un agronome habile salarié par l'État, qui surveillerait, inspecterait les travaux, enseignerait la culture théorique et pratique, et prodiguerait les bons conseils et les bons exemples. On pourrait intéresser le directeur au succès de l'entreprise.

Chaque colonie devrait avoir en outre un atelier de charronnage et de serrurerie, une fabrique d'instruments agricoles, et l'on devrait enseigner aux colons les éléments d'un ou de plusieurs métiers. On y joindrait, selon les localités, une féculerie, une distillerie, une brasserie, une magnanerie. Il y aurait aussi des ateliers pour toutes les professions indispensables, etc. — Mais point de boutiques de marchands, point de parasites faisant profession d'acheter à bon marché et de vendre cher.

Tous les objets de consommation qui ne sont pas produits ou fabriqués dans la colonie, sont achetés en gros et revendus au prix coûtant. L'entrepôt remplace la boutique; pour couvrir les frais, on prélève tant pour cent sur chaque marchandise. — Le bénéfice de spéculation est prohibé.

Les colons pourraient combiner l'agriculture et l'industrie, de façon à pouvoir varier, alterner les travaux, passer d'une occupation à l'autre, des champs à l'atelier, *et vice versâ*. Ce serait une excellente manière d'utiliser les loisirs que laisse l'agriculture, les jours de pluie, de gelée ou de chaleur excessive.

Aux colonies principales de chaque département on pourrait annexer un de ces établissements qui sont aujourd'hui concentrés dans les villes, et qui seraient bien mieux placés à la campagne. Nous parlons ici des établissements qui sont à la charge des communes, des villes, des départements ou de l'État.

On pourrait, par exemple, établir un institut pour les enfants-trouvés et pour les orphelins âgés de plus de cinq ans. — On utiliserait leur travail, on dirigerait spécialement leur éducation vers l'agriculture.

On pourrait transporter dans une colonie les hospices de vieillards et d'incurables, les hospices à fonder d'invalides de l'industrie et de l'agriculture; on pourrait y transporter les dépôts de mendicité et faire travailler au jardinage les valides et les vieillards.

Enfin on y pourrait transporter les pénitenciers de jeunes détenus, les maisons de correction ou plutôt d'éducation.

Mais ces annexes formeraient des établissements distincts de la colonie.

Pour les révoltés et les scissionnaires, pour les fainéants et les paresseux, pour les mendiants volontaires et les vagabonds indisciplinables, on fonderait des colonies spéciales, des colonies forcées, soumises à une discipline particulière.

Enfin, chaque colonie pourrait avoir une école spéciale d'agriculture avec professeurs payés par le gouvernement; et dans ces écoles on admettrait des élèves payant rétribution et des boursiers. On y enseignerait aussi les lettres et les sciences (1).

Il est une dernière question dont nous devons nous occuper avant de finir : Quel sera le taux du loyer, du fermage, de l'intérêt des capitaux avancés?

Les caisses d'épargne ne sont pas des maisons de banque; elles reçoivent à 3 fr. 65 c. les fonds en dépôt et les prêtent au même prix; mais pour faire face aux éventualités et aux frais d'administration, elles perçoivent une faible commission, une prime d'assurance. Autrement dit, elles empruntent à 3 fr. 65 c. et prêtent à 4 0/0.

Si l'on se rappelle ce qui précède, on doit savoir que, d'après nos prin-

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 décembre, 9 et 10 janvier.

(1) Pour amortir la dette, quand l'intérêt est de 4 p. 0/0, il suffit de payer 6 p. 0/0 pendant vingt-huit ans ou 5 p. 0/0 pendant quarante-un ans.

(1) Les instituts d'Hofwill, dirigés par M. de Fellenberg, sont dignes de servir de modèles à tout établissement de ce genre. Chaque département a son collège, son lycée destiné à former des bacheliers et des gens de lettres. Pourquoi chaque département n'aurait-il pas une école supérieure d'agriculture? Il vaudrait mieux faire des agronomes que faire des avocats, des poètes élégiaques, des littérateurs, des bavards et des pédants.

— Père Hivernau, père Hivernau, vous qui à bon droit m'appelez assassin; continuez pendant dix ans le métier que vous faites, et le bon Dieu, sinon les hommes, vous demandera compte de ceux que vous aurez assassinés! Rentrez dans les villes, vieux fou, rentrez dans les villes, c'est là qu'est votre place. Ceux qui ont froid au cœur, vous les réchaufferez. Quant à nous, pauvres paysans, vous nous brûlez avec vos hommes qui sont des dieux, et vos femmes qui sont des anges.

Et puis, monsieur le curé, après m'en avoir tant montré de ces belles filles, de ces belles femmes avec de grands yeux et des habits d'or, il m'en a laissé voir une en chair et en os, sans songer que si la colère me prenait, je pourrais lui envoyer une balle dans le corps. Oui, je suis un brigand, un forcené, une bête brute, un assassin. En montant sur l'échafaud, je demanderai pardon à Dieu et aux hommes, mais à vous, père Hivernau.... jamais!

Devant cette accusation terrible et soudaine, le pauvre vieillard brisé d'émotions se soutenait sur les bras des assistants.

— Messieurs, dit-il enfin d'une voix éteinte, ayez pitié de ce misérable; mais s'il est vrai que je l'aie poussé au crime, ayez aussi pitié de moi.

Cependant, mon Dieu! s'il est vrai que j'aie ainsi influé sur cette âme, on sait que mes loyales paroles ont fait parfois quelque bien. Dites, monsieur le curé, si j'ai servi dans mon village votre ministère de paix et d'amour. Dites, monsieur le juge, si j'ai calmé les colères, adouci de mauvaises passions. Un jour, messieurs, un jour, s'ils ne sont pas tués dans la guerre, vous verrez revenir vingt braconniers de ce village, misérables vagabonds que j'ai changés en soldats. Que l'étranger s'avance à nos portes, et en moins d'un mois j'aurai soulevé la contrée, et j'enverrai à mon pays un bataillon sacré! Toi-même, misérable Claude, j'ai taché d'exalter ton orgueil, j'ai voulu t'envoyer en Afrique; je t'ai prédit que tu serais général un jour, et tu n'as pas voulu : à qui la faute?

Claude Pivert, fais lever tout le pays en masse, et, devant eux tous, ose répéter tes accusations. Si, t'ayant fait du mal, à toi, j'ai fait du bien à cent autres, je n'ai point de pardon à demander. J'ai voulu éviter tout contact avec ton âpre nature; mais tu m'as poursuivi sans relâche; tu m'as supplié à genoux de te rouvrir la porte de mon enclos. Tu n'as donc pas à te plaindre. Quand tu t'es follement épris de mon Adda, que n'es-tu venu me le dire? C'eût été l'action d'un honnête homme. Toi qui te vantes encore, après ton crime odieux, tu ne l'as pas fait; tu t'es enivré de tes passions insensées, et tu ne m'as rien dit. Je le jure ici devant Dieu, si tu avais agi loyalement, j'aurais fui la contrée, j'aurais abandonné ma maison, mes amis, mon vieux bois. Mais, non : toi qui révèles dès ce moment une intelligence supérieure; toi qui comprends toutes les choses, tu t'es enveloppé dans un amour morose et taciturne; tu t'es exalté toi-même, et tu as voulu assassiner mon enfant.

— Oh! monsieur Hivernau, ajouta Claude d'une voix plus calme et sereine; je sais que j'ai commis un grand crime; mais, sur Dieu qui m'entend, je n'ai pu ni vous fuir, ni vous dire de vous en aller, ni cesser de vous entendre. Je ne sais pas ce que vous avez comme ça, vous autres; quand on vous écoute, on sent que vos paroles sont du poison, mais on les boit tout de même. Après vous avoir entendu une fois, monsieur Hivernau, je me serais fait hacher pour vous entendre encore. Il n'y a pas de votre faute; je sais tout le bien que vous avez fait dans le pays, et j'ai regret, j'ai honte de vous avoir accusé. J'ai compté les procès que vous avez payés pour mon père; j'ai compté combien de fois vous avez donné du pain blanc à la vieille Madeleine, et, je vous demande pardon. Vous m'enverrez en prison, et de là sur l'échafaud, monsieur le juge; monsieur le curé me confessera. A cette heure, je fais comme tous les coquins du monde, je me repens et je prie.

L'auditoire était plein d'une émotion silencieuse. Julien s'effaçait derrière les autres. Par sa présence, il eût craint d'humilier le repenti. Claude Pivert demeurait assis sur un escabeau, la tête penchée entre ses mains, et Claude Briguet le regardait sans haine.

Depuis quelques instants, le vent soufflait avec une grande violence, et tourmentait dans la fournaise les charpentes encore enflammées.

Ce fut donc sans surprise que les groupes relégués au fond des écuries s'aperçurent que le feu prenait à ce dernier bâtiment. Tout le monde sortit donc en bon ordre en escortant le braconnier, et vite on courut aux pompes pour inonder d'un reste d'eau le chaume qui commençait à flamber.

— Monsieur, dit le juge à Samuel, nous ne savons à présent où passer la nuit. Je ne puis avant demain matin diriger cet homme sur Châteauroux. Pouvez-vous nous donner asyle?

— Certainement, répondit le vieux poète, et pourvu que tout votre monde veuille concourir à la garde du criminel, je vous offre ma maison.

La petite troupe se mit donc en marche, et quelques instants plus tard on arrivait au village.

Samuel ouvrit ses portes, Julien Pâris alla trouver Adda toute inquiète et tremblante; puis le juge procéda à l'interrogatoire. Claude avoua tous les détails de son triple crime, et garda devant le châtiment prévu la plus ferme attitude. Les paysans rentrèrent sous leurs masures; les gendarmes menèrent à l'écurie leurs chevaux excédés de fatigue, et revinrent se poster en face de la porte où l'on interrogeait le braconnier.

Le feu des écuries de la ferme venait d'être éteint; le plus grand silence régnait dans ces cours désolées, à peine éclairées au feu qui mourait entre les murs. Vers le milieu de la nuit, une forme indécise et mal tournée sembla glisser autour des bâtiments encore debout. Un léger sifflement se fit entendre, et le berger bossu se dressa tout difforme sur le seuil de l'écurie. Il y entra résolument, voyant la masure vide, et se mit à fureter dans tous les coins. — Tiens! fit-il en heurtant quelque chose du pied. Et il se baissa vers la terre en reconnaissant le fusil du braconnier, que dans leur précipitation à fuir le nouvel incendie les hommes de justice avaient oublié.

Il le retourna en tous sens, en fit jouer les batteries et se mit à rire.

Puis, continuant son air de campagne, et posant sous son bras le fusil aussi long que toute sa personne, il sortit des écuries et se perdit dans la nuit.

(*La suite à demain.*)

ARTHUR PONROY.

vos plaisirs ne seront plus troublés, votre sécurité ne sera plus compromise. De toutes les manières, fournir aux indigents du travail, c'est une bonne spéculation.

Quant aux hommes de cœur, aux hommes intelligents, pour qui la véritable politique est autre chose que la tenue des livres en partie double, ils conviendront sans peine que la création d'ateliers agricoles serait un excellent moyen de donner de l'ouvrage aux hommes de bonne volonté, de réaliser ce droit au travail solennellement proclamé il y a un demi-siècle, et dont la jouissance n'a jamais été efficacement garantie; ils conviendront en outre que l'établissement de plusieurs colonies sur les divers points du royaume ferait refluer vers les campagnes une partie de la population qui encombre les villes, retiendrait tout au moins dans leur pays ces pauvres émigrants qui, faute d'ouvrage et faute de salaires, vont partout offrant leurs bras inutiles, mendiant le pain et le travail. Que l'on organise dans chaque département une colonie, que dans cette colonie chacun puisse honnêtement gagner sa vie, participer aux jouissances morales et intellectuelles, développer son activité, son esprit et son cœur par le travail, par l'étude, par l'échange des idées et par les relations sociales, et alors les travailleurs ne déserteront plus les champs pour aller se corrompre, s'étioler, s'abâtardir dans les villes, y mourir de misère, n'encombreront plus les prisons et les hospices, et la population pourra être convenablement distribuée sur le territoire, et la production territoriale pourra être augmentée, et il y aura pour tous travail assuré, sécurité, garantie, bien-être, abondance.

Cependant, il ne faudrait pas s'abuser au point de voir dans les colonies agricoles la solution complète du problème social. Les colonies peuvent être des palliatifs plus ou moins efficaces, mais elles ne sont et ne peuvent être que des palliatifs. Les causes de la misère sont des plus complexes. Pour l'extirper, il ne suffit pas d'agir sur les effets, il faut s'attaquer aux causes mêmes, c'est-à-dire modifier le système économique tout entier.

Nous reconnaissons donc qu'il y a mieux à faire qu'à secourir les malheureux, pour obéir aux préceptes de la morale et de la charité chrétiennes, pour réaliser les principes éternels de la justice et de la fraternité.

Pour que le règne de Dieu nous arrive sur la terre, il ne suffit pas même de donner à chacun le pain quotidien, il faut que la volonté du Créateur soit faite, c'est-à-dire que chaque créature puisse accomplir toute sa destinée; il faut aimer notre prochain comme nous-même, il faut préserver le malheureux de la tentation, l'arracher aux funestes suggestions de la misère et de la faim, qui sont les principales causes du mal; il faut de plus lui donner le pain de l'intelligence, le pain du cœur; il faut enfin proclamer, organiser l'amour, l'ordre et l'harmonie, et les faire régner sur la terre, comme ils règnent dans les cieux.

Voilà dix-huit cents ans que les chrétiens récitent leur oraison dominicale et qu'ils attendent le règne de Dieu, agenouillés aux pieds de la croix, les bras sur la poitrine. Aide-toi, le ciel t'aidera : ce n'est pas tout de prier, il faut agir. N'oublions pas que rien ne se fait de soi-même; n'oublions pas que rien n'est fait, tant qu'il reste encore quelque chose à faire; n'oublions pas que les malheureux sont las de souffrir, qu'ils sont à bout de patience et de résignation, qu'ils désespèrent; n'oublions pas que leur nombre s'accroît chaque jour, qu'ils réclament justice, que le désespoir pourrait les porter à la vengeance.

Ce que la justice, la charité, la religion nous ordonnent, la prudence et la raison nous le conseillent, notre sécurité et notre intérêt le réclament.

—

Ces articles de M. F. Vidal sur les caisses d'épargne, augmentés de quelques développements sur l'organisation et sur le mécanisme des banques, vont être réunis en une brochure qui paraîtra prochainement au bureau de la *Démocratie pacifique*.

REVUE ÉTRANGÈRE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Syrie.

Beyrouth, le 12 décembre 1843.

Le gouvernement français ne s'est point contenté de l'insuffisante et absurde réparation qu'avait acceptée M. de Bourqueney pour l'affaire de Jérusalem. M. Guizot avait ordonné à notre ministre à Constantinople de demander que le pavillon national fût arboré à Jérusalem, et déclaré que si le divan n'accédait pas à cette proposition, une escadre serait envoyée sur les côtes de la Syrie. Ayant eu connaissance, à ce qu'il paraît, de cette nouvelle, le divan a tâché de faire signer à M. de Bourqueney l'engagement qu'il ne reviendrait pas sur cette affaire, et qu'il la regardait comme terminée; mais M. de Bourqueney s'y est refusé.

Aussi la Porte s'est-elle empressée de remplir les parties de l'arrangement qui étaient demeurées en suspens. Un vapeur turc a apporté ici, le 27 novembre, et le 28, à Saint-Jean d'Acre, Daldar-Pacha, nommé à Jérusalem en remplacement de Méhémet-Reschid-Pacha. Nous n'avons point encore la nouvelle de l'arrivée dans la ville sainte du nouveau fonctionnaire. Il se sera sans doute long-temps entretenu avec celui de la Syrie, Assad-Pacha, qui prolonge indéfiniment son séjour à Saint-Jean-d'Acre, tout près du théâtre de la guerre intestine que se font les habitants de Naplouse (Samarie) et des environs.

L'affaire de Jérusalem n'est donc point encore terminée, et il faut espérer qu'elle se terminera bien pour nous si le ministère persiste dans la louable résolution qu'il a manifestée, manifestation que nous connaissons d'une manière certaine.

Une affaire également grave a failli amener à Alep une rupture avec la Porte. Un négociant français établi à Alep, M. Bernier, à la suite d'une rixe qu'il avait eue dans une rue avec des Turcs, a été assailli dans sa propre maison, injurié, battu, et s'il était sorti de chez lui comme les assaillants le voulaient, il aurait été infailliblement assommé sur la place. Il résista, se défendit comme il put, et l'on finit par le laisser; mais quelques instants après, le cheik Déra-Zeimi, escorté de quelques

pensable de vous exposer que, vu l'état actuel des choses, le fanatisme et le désordre étant à leur comble, à cause de la mauvaise volonté et du manque d'énergie de Wighi-Pacha, qui confie les rênes du gouvernement à quelques intrigants, il nous est impossible, comme à tout Européen, d'habiter cette ville, sans être journellement molestés ou exposés à l'être. Malgré toute la prudence dont nous nous entourons, plusieurs d'entre nous ont eu déjà à se plaindre des avanies de quelques mauvais sujets publiquement encouragés par les notables gouvernant le pays, qui les défendent et les protègent, ou les emploient auprès d'eux, de telle sorte que la liberté individuelle n'est plus qu'une illusion à Alep, attendu que l'impunité est garantie aux malfaiteurs qui servent d'instrument à leurs intrigues continuelles pour épouvanter le pacha.

» Nous avons également à vous signaler que nous rencontrons continuellement dans nos relations commerciales avec les indigènes et les autorités, des difficultés, des entraves et des obstacles sans nombre, conséquence naturelle de tous ces désordres, qu'il est du plus grand intérêt du gouvernement de S. M. de réprimer sans retard, et nous vous prions, Monsieur le consul, de vouloir bien aviser au plus tôt aux moyens nécessaires pour en éviter la continuation, dont les résultats seraient des plus déplorables.

» Nous saisissons avec plaisir cette occasion, Monsieur le consul, pour vous remercier de l'empressement que vous mettez dans toutes les circonstances à défendre nos intérêts, et vous prions d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle nous sommes, etc. »

Par un rescrit publié dans la *Gazette d'Etat* de Berlin, le roi de Prusse fait savoir à ses sujets que tout Prussien qui jouera à la roulette ou au pharaon, soit en Prusse, soit à l'étranger, notamment à Coelhen, où passe le chemin de fer de Berlin à Leipsik, et où quelques spéculateurs ont établi une banque, sera passible d'une amende de 40 à 400 francs. Les insolvables pourront être condamnés à l'emprisonnement pour quatorze jours au moins et six mois au plus.

Tous les journaux allemands applaudissent à cette ordonnance. Ils espèrent que les gouvernements de Bade et de Nassau suivront cet exemple. Le sénat de Francfort est disposé à prendre des mesures plus sévères encore contre les joueurs francfortois qui vont à Hambourg. On dit que la ville de Baden-Baden elle-même s'est déclarée contre le jeu et qu'elle déposera une pétition relative à ce sujet aux bureaux de la seconde chambre du grand-duché de Bade.

Nous empruntons les paroles suivantes au nouveau journal qui s'intitule le *Bien social* et qui se pose comme organe du clergé secondaire :

« Le père Lacordaire, en dépit de sa haute intelligence, parle toujours politique en chaire, chaque fois qu'il y paraît. Il n'entre pas dans le cadre de nos matières de le suivre sur ce terrain; car peu nous importent à nous, enfants de Jésus-Christ, *la raison des hommes d'Etat*; *la raison des hommes de génie, et la raison des hommes populaires;* nous ne voyons qu'une seule et indivisible *raison*, la *raison sociale*, ayant pour but de satisfaire, dans les temps modernes, à tous les besoins légitimes, du travail aux pauvres, qui réclament du pain, et pour lesquels le Sauveur le multiplierait encore aujourd'hui, s'il reparaissait sur la terre en personne, d'une manière visible! Comment une pareille question n'est-elle pas saisie par un esprit comme M. Lacordaire, dont le but est d'ailleurs si louable? Ce n'est plus le temps de dire aux masses : *l'homme ne vit pas seulement de pain*. Il faut renverser la proposition, et leur dire : *l'homme ne vit pas seulement de paroles ou d'idées*! L'esprit de l'Evangile renferme la seule solution possible de la grande *question sociale du travail*. Les paraboles si naïves du Sauveur à ce sujet, saisies par le clergé du second ordre, peuvent, elles seules, lui rendre son ancienne influence; mais il faut qu'il entre dans la voie du progrès. »

Il s'est passé, mardi soir, à la vente de la bibliothèque de M. de Soleines, un fait sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention du public et de l'autorité.

Le n° 726 du catalogue, les *OEuvres de maistre Roger de Collerge*, ayant été mis sur table, l'on fit observer que ce volume portait le timbre de la bibliothèque Mazarine, et que cet ouvrage ne pouvait, par conséquent, être mis en vente.

Le libraire chargé de la vente, M. Techener, le commissaire-priseur, M. Commendeur, et une personne décorée, qui paraissait présider à la vente et que l'on nous a dit être M. Paul Lacroix, dit le *Bibliophile Jacob*, ont tenu tête au public composé de libraires et habitués aux ventes.

M. P. Lacroix a de plus declaré qu'il y avait dans la bibliothèque Soleines une vingtaine de volumes appartenant à des bibliothèques publiques, et que tous seraient vendus par lui.

Un des assistants a fait observer à M. Lacroix que, dans la note minutieusement rédigée à la suite de l'article dont nous parlons, note qui indique même le nom du relieur des précieux volumes, il s'était bien gardé d'indiquer que ce volume portait le timbre d'une bibliothèque publique. M. Lacroix a déclaré qu'il en était de même pour les vingt autres articles, dont il a été parlé plus haut, et que c'était à messieurs les bibliothécaires à venir vérifier par eux-mêmes si, parmi les livres mis en vente par M. P. Lacroix, il s'en trouvait qui eussent été soustraits aux bibliothèques dont la garde leur est confiée.

Nous ajouterons, pour terminer, que le volume des *OEuvres de Roger de Collerge*, petit in-8° de 104 feuillets, mis sur la table par M. Techener au prix de 220 francs, a été adjugé sans enchères lui-même M. Techener.

Il est curieux de voir comme, en cette circonstance, M. Techener a sû prendre les intérêts de son mandataire, après avoir nié et mis à néant le droit et les intérêts d'un établissement public.

La composition d'un journal quotidien est trop rapide pour qu'il ne passe pas quelquefois dans la feuille des choses contraires à l'esprit de la rédaction. C'est ainsi qu'il s'est glissé dans notre numéro d'avant-hier, 9 janvier, aux *faits divers*, un éloge d'un nouveau journal publié à Orléans par M. Charles Durand. A l'heure qu'il est, nous n'avons pas encore pu savoir par quelle main étrangère à la rédaction cette réclame s'est introduite dans le journal. Qu'il nous

[illegible] hors des luttes de tous les jours. Ce qu'on nommait autrefois la trêve de Dieu, se produit de nos jours sous le nom de trêve *du peuple*. Observez, en effet, comme ces questions d'améliorations populaires, d'organisation du travail et de réformes sociales rapprochent quelquefois les organes du parti conservateur, du radicalisme et de l'opposition constitutionnelle! »

Plus loin, le *Courrier français*, dans ce même article, s'exprime ainsi :

« Le travail est-il une condamnation, un châtiment, une expiation, ainsi que le *Globe* le prétend? Est-il, selon l'école qu'il combat, un agrément, un plaisir, une volupté? Il nous semble que, selon la condition de notre nature, le travail participe des deux, mais qu'il n'est ni l'un ni l'autre. »

Selon l'école à laquelle fait allusion le *Courrier français*, le travail, bien loin d'être un plaisir, sera toujours un véritable supplice, tant que subsisteront les conditions fausses dans lesquelles il s'exerce aujourd'hui. Mais il peut devenir plein d'attrait, si on l'organise selon des conditions conformes aux exigences de la nature humaine. La question se réduit donc à examiner, d'une part, quelles sont les facultés natives de l'homme, et, d'autre part, quelles conditions sont à substituer à celles qui régissent actuellement le travail, pour que le travail soit en harmonie avec l'organisation humaine. Une telle question, nous en prévenons le *Courrier français*, vaut la peine d'être approfondie.

La commission de l'adresse a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Saint-Marc Girardin. Elle n'a levé sa séance qu'à six heures et demie. On disait dans la salle des conférences que la commission a fait subir plusieurs changements à la rédaction de son rapporteur.

ORIENT.

On écrit de Constantinople, 20 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il serait difficile de donner une juste idée de l'indignation qui règne ici parmi les Francs et les ambassadeurs, par suite du supplice infligé, à Broussa à un malheureux Grec qui avait abjuré l'islamisme après l'avoir embrassé. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, auxquels M. de Titoff s'est joint, préparent des notes énergiques qu'ils adresseront à la Porte ottomane, et se disposent à faire auprès du divan les démarches les plus formelles pour demander compte d'un pareil oubli de la promesse donnée. La Porte ottomane, pour s'excuser, explique le fait dans les termes suivants : La sentence de mort rendue contre ce malheureux chrétien avait été envoyée à la chancellerie du divan quelque temps avant l'exécution de l'Arménien Ovaghim : le beylikdschi l'avait en conséquence retenue. Dernièrement, il envoya des dépêches au pacha de Broussa, et, par hasard, la sentence se glissa dans ses papiers. Le pacha, à la vue de la sentence, se hâta de la faire exécuter. La Porte ottomane a immédiatement destitué le beylikdschi.

» En tout cas, le divan a eu tort de ne pas annuler la sentence après avoir promis aux embassadeurs européens qu'aucune exécution semblable à celle de l'Arménien Ovaghim n'aurait lieu. »

IRLANDE.

Le 15 janvier, les officiers de la couronne et les prévenus dans l'affaire O'Connell se sont réunis pour procéder à la formation définitive de la liste du jury, en réduisant le nombre des jurés de 48 à 24. Les officiers de la couronne ont récusé douze jurés, dont dix sont catholiques et le plus grand nombre membres de l'association pour le rappel.

Les prévenus, de leur côté, ont récusé douze jurés.

M. Mahony, procureur de M. Steele, a déclaré à M. Kemmis qu'il protestait contre la formation de la liste des jurés, attendu que l'on n'y avait point porté plusieurs personnes qui professent la religion catholique. M. Mahony a ajouté qu'il offrait la preuve du fait qu'il affirmait.

M. Kemmis ayant répondu qu'il fallait passer outre à la formation définitive de la liste du jury, M. Mahony a immédiatement remis à M. Bourne une protestation contre la formation de la liste du jury, 1° parce que l'on a omis à dessein d'y porter les noms de plusieurs catholiques qui devaient y figurer; 2° parce que l'on a refusé d'admettre M. Steele à prouver le fait par lui avancé; 3° parce que l'on a porté sur la liste du jury l'adresse des personnes qui ne résident pas dans le comté de la cité de Dublin; 4° parce que l'on a repoussé les preuves de ce fait; 5° parce que plusieurs des jurés tombés au sort hier ne résident pas dans le comté de la cité de Dublin. — Signé Pierre Mahony, procureur.

— Le 6 janvier, il était question d'adresser une invitation aux catholiques de se réunir en meetings pour protester contre la manière illégale dont il a été procédé à la formation de la liste du jury.

— M. Steele a donné des ordres pour faire assigner lord Plunket, sir S. Graham, le duc de Wellington, sir R. Peel et lord Lyndhurst, comme témoins dans l'affaire des repealers devant la cour du banc de la reine.

— M. O'Connell, à son passage à Clounell, a harangué le peuple accouru à sa rencontre. Malgré un temps affreux (il pleuvait à verse), il y avait foule pour entendre le libérateur.

Dans l'allocution d'O'Connell, rapportée par le *Morning-Herald*, nous remarquons les paroles suivantes :

La situation du monde est telle que le gouvernement anglais ne pourrait disposer de 35,000 hommes en Irlande. J'ai entendu dire que Rébecca n'était pas sans postérité. (On rit.) Le pays de Galles est en feu, et vous savez que ce genre de feu n'est pas de ceux qui éclairent ni qui vivifient. Les troupes anglaises pourraient bien être requises pour éteindre l'incendie. Ces mêmes troupes ne pourraient-elles pas, un jour ou l'autre, être appelées à courir après les Français, soit en Algérie, soit en Espagne? Le président d'Amérique nous vole le territoire d'Orégon, c'est-à-dire qu'il nous déclare la guerre Dans de telles circonstances on ne peut pas gouverner long-temps un pays par la force.

Un banquet de 280 couverts a été offert ensuite à O'Connell, qui a prononcé, au dessert, un discours ainsi terminé :

On dira que nous sommes des conspirateurs. Oui, des conspirateurs à la lumière du grand jour et qui conspirent pour le bien! Après la marche rapide qu'a faite le repeal l'année dernière, croyez-vous qu'il soit facile d'arrêter aujourd'hui l'élan? Tout ce que je vous demande en grâce, mes amis, c'est d'être calmes et de ne pas vous préoccuper plus que moi des suites du procès intenté pour conspiration. Conspirons tous dans l'intérêt de la paix publique. Si vous vous laissiez entraîner

[illegible] le monument consacré à sa gloire. Un bataillon de la seconde légion de la garde nationale, M. le préfet de la Seine et une députation du conseil municipal de Paris, les députés de Paris, les maires et adjoints du 2e arrondissement, et toute la Comédie-Française assisteront à la cérémonie. On dit que Beauvallet, dont l'organe est si puissant, lira, devant le monument, la pièce de vers de Mme Colet-Révoil, l'*Eloge de Molière*, couronnée par l'Académie française. Il y a lieu de penser que le comité de la Société des gens de lettres et la commission des auteurs dramatiques s'associeront à cet hommage. Le soir, au Théâtre-Français, on jouera *Tartufe* et le *Malade imaginaire*.

—M. Defontaine a présenté à la cour de cassation une requête par laquelle il demande : 1° l'autorisation de se faire assister d'un conseil; 2° la publicité des débats; 3° une remise à quinzaine pour préparer sa défense.

La cour a autorisé le requérant à se présenter avec un défenseur ou conseil, et a en même temps décidé que l'audience se tiendrait à huis-clos vendredi prochain.

— L'honorable M. de Lamartine est retenu à Mâcon par une légère indisposition.

—La santé de M. Charles Nodier continue à donner de grandes inquiétudes. Pourtant, depuis trois jours, les symptômes les plus alarmants ont cessé, et l'on a quelque espoir de voir le mieux se continuer.

Depuis que M. Nodier est malade, les témoignages de la plus vive sympathie lui ont été donnés. S. M. la reine des Français a envoyé prendre des nouvelles de l'illustre académicien.

— Le sieur Baptiste Gravet, Français (lieu de naissance inconnu), est mort à la Nouvelle-Orléans, en 1839, à l'âge de 70 ans. Sa succession, d'environ 1,500 fr., a été versée à la caisse du trésor des Etats-Unis. (*Moniteur.*)

— Les travaux du chemin de fer de Marseille à Avignon sont conduits avec une grande activité. Déjà l'estimation du terrain à acquérir est faite dans les Bouches-du-Rhône pour les communes de Roguenas, Barbentanne, Graveson et Tarascon; trente-deux sections ou ateliers de nivellement ont été adjugés le 17 décembre. Les acquisitions sont commencées. Le souterrain de la Nerthe est entrepris; tout fait présager une exécution très rapide.

— Le comité central des délégués viticoles a repris le cours de ses travaux. Dimanche dernier a eu lieu la première réunion. L'assemblée a décidé qu'elle activerait de tout son pouvoir le rapport de la loi sur les falsifications, loi que des évènements récents ont démontré être d'une utilité urgente, et l'ordonnance règlementaire de la loi votée l'an dernier, relativement à la dénaturation des alcools rendus propres à l'éclairage.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 7, et lundi 8 janvier 1844, de 9,140 déposants, dont 1,009 nouveaux, la somme de 1,198,229 f.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 710,000 f.

— Dans un village des Asturies, près de Pravia, est mort, le 25 décembre dernier, Gaspard Cifuentes, riche laboureur, qui allait avoir 119 ans accomplis. Il a eu une seule fille, qui aujourd'hui est âgée de 85 ans, et qui est mère de deux filles mariées dans le même village. Toutes les deux ont des enfants, et le vieux Gaspard est mort sans avoir éprouvé le chagrin de pleurer aucun de ses descendants, cas très rare dans la vie. (*El Heraldo.*)

—Cayenne est en ce moment atteinte d'une épidémie de grippe qui rend tout le monde malade et enlève surtout les vieillards et les nègres. Plusieurs fonctionnaires publics ont payé leur tribut au fléau. Diverses ha-

[illegible] Louis, M. M., interne en pharmacie, a été assailli par trois hommes, dont l'un, embusqué au coin du quai de Valmy, lui a asséné un coup de bâton, que M. M. a eu le bonheur d'éviter en partie, tandis que les deux autres, lui barrant le passage dans la direction de la rue Bichat, se mettaient en devoir de prêter main-forte à leur camarade.

Dans cette conjoncture, M. M. n'entrevoit qu'une chance de salut, la fuite, et il se dirige de toute la vitesse de ses jambes le long du quai de Jemmapes, vers l'avenue de Saint-Louis; mais les voleurs se sont lancés à sa poursuite, et M. M. allait infailliblement devenir la victime de ces bandits, lorsqu'à la hauteur de la rue des Citadines est survenue une patrouille, qui l'a délivré, et les voleurs ont pris la fuite.

En présence de pareils faits, qui se renouvellent sans cesse, — car il n'y a pas de jour que la presse n'ait à enregistrer quelque assassinat ou tentative d'assassinat, — on se demande à quoi sont employés les 40 mille hommes qui tiennent garnison dans Paris? Si la vie des citoyens peut être constamment mise en danger, à quoi sert d'avoir doublé l'effectif de la garde municipale? Comment se fait-il que ces parages si dangereux ne soient pas protégés par un poste qui aurait pour mission spéciale de surveiller les alentours du canal Saint-Martin, dans le cinquième arrondissement? Avant 1830, un poste de douze hommes existait à la porte même de l'hôpital. Pourquoi l'avoir supprimé, et pourquoi surtout laisser sans surveillance les divers ponts qui, de l'intérieur de Paris, donnent accès dans ce quartier désert? Ces questions, nous les soumettons à qui de droit, et nous espérons que l'autorité voudra bien les résoudre dans le sens le plus favorable à la sécurité publique.

Adjudications.

Ministère de la marine. — Ports ci-après, le 8 février. Cuivres rouges fabriqués à livrer en 1844 : Cherbourg, 23,700 kilog.; Brest, 45,380; Lorient, 75,000. Total : 144,080.

Port de Cherbourg, même date, objets divers de quincaillerie à livrer en 1844, 19 tables en noyer, *id.*, ustensiles, *id.* vis à bois et pitons à vis en fer et en cuivre, *id.*, 34,000 kilog. zinc en feuilles et en clous, *id.*, fûts et manches d'outils, *id.*

Les adjudications qui devaient avoir lieu à Cherbourg, le 11 janvier, pour les fournitures des outils et articles de taillanderie, et les serrures et ferrements de portes et fenêtres, sont ajournées au 1er février.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 8 JANVIER 1844.

CHAUVELOT, ancien marchand de vin, Place-Royale, 11; juge-comm., M. Beau; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

CONTANT, commissionnaire en marchandises, rue de Bondy, 62; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

Du 30 *mai* 1843.

LIGNEL, entrepreneur de bâtiments, faubourg Saint-Denis, 19; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

BOURSE DU 10 JANVIER.

L'approche de la discussion de l'adresse à la chambre a jeté quelque froideur sur les opérations de toute la journée; vers la fin seulement on s'est un peu relevé.

Les banques ont monté de 30 francs sur un article assez favorable pour l'avenir, inséré dans l'un de nos principaux journaux du matin.

Fonds étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	108 1/4	» »
— Portugais.	44 7/8	45 »	» »
Esp. D. active.	29 3/4	» »	» »
5 0/0 Naples.	106 70	» »	H. » 20
— Romain.	104 1/2	104 3/4	H. 1/4 »
Obl. Piémont.	1197 50	» »	H. 2 50
Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »

Londres, 8 janvier.
Consol. 97 1/4.
Esp. actif. 30 5/8.
Portugais. 44 1/4.
Mexicains. 32 5/8.
5 0/0 Hollandais, 100 1/8.
2 1/2 0/0 id. 54 3/8.
Orléans, 33.

Spectacles du 11 janvier.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Burgraves. L'Enfant trouvé.
» h. »|» ODÉON. — Marie Tudor.
» h. »|» ITALIENS. — Anna Bolena (48e représ.)
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Le Diable à l'Ecole.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Mme Roland. Une Idée. L'Homme blasé.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. —Roquefinette. Le Gamin. La Comète. Chansonnette.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. —Gérolstein. Invasion. Carabas. Les Mémoires. Chans.
7 h. »|» GYMNASE. —Georges et Thérèse. Veuve Boulenois. Cadet de Famille.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. La belle Bouchère.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le Masque. La Revue.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE. —
» h. »|» COMTE. — Tout miel. Molière. Alexis. Le Mari de 5 ans.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 10 janvier.

Arrivages, 1721 quint. 31 kilog. Restant à la halle, 8,995 quint. 15 kilog. Cours moyen, 37,47. Cours-taxe, 38,15.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : cours moyen, baisse de 72 c. Cours-taxe, baisse de 7 c.

Gruaux :	4 quint.	14 kil.	de 44,00	à 51,60
1re marq.	91	06	38,20	40,10
2e	186	83	36,30	37,55
3e	31	40	29,30	34,50

Ventes à livrer : 152 quint. 22 kilog. de 27,30 à 39,50.

Total des ventes : 515 quint. 89 kilog.

PRODUITS VEGETAUX.

Cours des céréales.—CREPY, 6 janvier.—Froment, première qualité, 20,25 ; deuxième, 17,32 ; troisième, 16,66. — Avoine, 12,66 à 13,32. Baisse de 50 c. sur les blés; avoine maintenue.

MONTEREAU, 6 janvier.—Froment, première qualité, 20; deuxième, 19,33 ; troisième, 18,67. — Méteil, première qualité, 16,33 ; deuxième, 15; troisième, 13,67.—Seigle, 10,67 à 11,33.—Orge, 9 à 10.—Avoine, 6,67 à 7,33. Bon approvisionnement ; vente active ; hausse de 17 c. sur le blé ; baisse de 33 c. sur l'orge.

MONTLHÉRY, 8 janvier. — Froment, première qualité, 21 à 22 ; deuxième, 20 à 20,67 ; troisième, 18 à 19.—Méteil, 15 à 16.—Seigle, 12 à 13.—Orge, 10 à 11.—Avoine, 7 à 8.

TROYES, 7 janvier. — Froment, première qualité, 19 à 20,25; deuxième, 17 à 19.—Seigle, 10 à 11,25.—Orge, 8,75 à 9,50.—Avoine, 6,50 à 7. Marché faible; prix soutenu.

SAINTE-MENEHOULD, 6 janvier. — Froment nouveau, première qualité, 15,71; deuxième, 14,78.—Seigle, 8,57.—Orge, 8,84.—Avoine, 5,41 à 5,89.

METZ, 6 janvier. — Froment, 14 à 16,40. Avoine, 5,75 à 6,40. Baisse légère sur l'avoine à cause de l'abondance de la récolte.

NEVERS, 5 janvier. — Froment, première qualité, 18,75; deuxième, 17,50; troisième, 17. — Méteil, 17. — Seigle, 13,75 à 14,50. — Mouture, 14. — Orge, 11 à 12. — Avoine, 7,25 à 7,50.

LYON, 6 janvier. — Froment rouge, première qualité, 20 à 20,25. — Seigle, 14,50 à 15. — Orge du Dauphiné, 15 à 16; dito Bourgogne, 13,75 à 14. — Avoine blanche, 8,50 à 9; dito de Marais, 8. Arrivages faibles.

MARSEILLE, 5 janvier. Ventes sur la place: Froment Pologne, 19,70 à 20,30. Quoique très abondants, les blés sont assez bien tenus; l'absence de demandes de l'Angleterre s'oppose à la hausse.

Marchés étrangers. — BRUGES, 6 janvier. — Froment, 17,24 l'hect. — Seigle, 9,96. — Sarrazin, 9,29.—Avoine, 6,36. — Orge, 10,20.

LONDRES, 5 janvier. — Le marché s'est ouvert aujourd'hui avec beaucoup de faveur pour les blés nouveaux d'Irlande et d'Angleterre : il y a eu augmentation de 30 à 60 c. par 100 kilog. Les bonnes qualités ont été bien demandées; les qualités moyennes étaient rares, cependant elles sont restées sans variation.

Les farines du pays ont été bien demandées avec augmentation de 60 c. à 1 fr. 25 par hect. On recherchait beaucoup les farines du Canada; mais les détenteurs ne voulant pas céder sans réaliser un bénéfice assez considérable, il s'est fait peu d'affaires. — L'orge sans variation. — Les pois peu demandés.

WAKEFIELD. — Marché très abondant; blé très demandé par les meuniers, augmentation de 43 c. par hectolitre. Il y avait 28124 hectolitres de froment sur cette place.

LIVERPOOL, 5 janvier.—Depuis trois jours, il nous est arrivé une faible quatité de blés, d'avoine et de farines indigènes. Il n'est venu de l'étranger que fort peu de blés, de farines et de poids du Canada.

En Irlande, les prix continuant à hausser, nos cours se sont tenus fermes avec tendance à la hausse pour le blé et la farine de froment. La farine d'avoine, au contraire, incline à la baisse; l'approvisionnement dépasse tellement les besoins actuels, que les spéculateurs n'osent entreprendre de nouvelles opérations, dans la crainte d'une baisse encore plus forte. Notre marché d'aujourd'hui a ouvert avec beaucoup d'ardeur pour les blés anglais et irlandais, la hausse étant de 10 à 20 c. par 100 kilog. L'orge a maintenu ses prix. Les fèves et les pois peu demandés.

Cours des farines. Prix des 100 kilog.

SOISSONS, 6 janvier — Farines, 33,33 à 33,70.

ROUEN, 5 janvier. — Quelques parties ont atteint 37,73. Marché peu approvisionné.

CAEN, 5 janvier. — Farines de Creully, première qualité, 42,75.

ARRAS, 6 janvier. — Farine, première qualité, 34,50 à 35; deuxième, 33, moins demandées qu'aux marchés précédents, inclinent à la baisse.

SAINT-QUENTIN, 6 janvier.— Farine, première qualité, 33; deuxième, 29; troisième, 26.

CAMBRAI, 6 janvier. — Farine, première qualité, 34 à 35,50; deuxième et gruau, 30 à 32. Mieux demandées et prix tenus.

Cours des spiritueux. — PARIS, 10 janvier. 3/6 disponible et courant du mois, 92 à 93 fr. l'hectol.; février, mars et avril, 95 fr.; quatre mois d'été, 97 fr.; quatre mois d'hiver, 98 fr. — *Vins.* Vente peu active; arrivages nombreux. Tendance à la hausse; des vins d'Auvergne très inférieurs ont obtenu 34 fr. l'hectol.

ROUEN, 7 janvier. — 3/6, 93 fr. l'hectol. Eau-de-vie d'Armagnac, 65 à 70; id. Cognac, 110 à 150; id. La Rochelle, 75 à 85.

MARSEILLE, 5 janvier. — 3/6 disponible, 85 fr. l'hectol.; quatre derniers mois, 85 fr.; 3/6 de marc, 60,50; eau-de-vie, 53 à 54 fr.

Cours des huiles.—PARIS, 10 janv.—Huile de colza disponible, 86; courant du mois, 87; février, mars et avril, 87; 4 derniers mois, 91.

LILLE, 9 janvier. — Huile de colza, 78 fr. l'hectol. Lin, 72,50. Huile épurée, 84 fr.

MARSEILLE, 5 janvier.—Huiles comestible. Huiles d'olives superfine de Naples, 156 fr. 25 c. l'hectolitre; idem, du Var, 121 à 125; idem, Bouches-du-Rhône, 88 fr. 25 c. Huiles à fabrique, 112 à 112 fr. 50 c. — Tunis, 104,69. —Tarente, 113,28.—Nice, 112,50.—Huile de ressence. Port Maurice, 112,50.—Var, 100 à 101,55.—Bouches-du-Rhône, 98,45 à 100.— Huile de sézame, 90 fr. 70 c. à 95,60 les 100 kilogrammes.—Huile de lin disponible, 71,10 les 100 kilogrammes.

CAEN, 5 janvier.—Huile de colza, 88 fr. les 100 kilogrammes. Caméline, 83. Chanvre, 80. Lin, 85.

ROUEN. — Huile de colza, 90 à 91,50 les 100 kilogrammes. Huile de lin, 83 fr.

Denrées coloniales. *Indigo.* — On écrit de Calcutta que jamais de mémoire d'homme on n'a obtenu dans l'Inde anglaise une récolte d'indigo comparable à celle de 1843. L'abondance de ce produit ne peut tarder à influer sur les prix.

Sucre et café. — D'après les nouvelles de Bourbon apportées par un navire entré le 7 en rivière de Nantes, les sucriers de cette colonie s'accordent à dire que la récolte sera diminuée d'un quart cette année. Celle des cafés a manqué par la sécheresse. Au départ de ce navire, les sucres se vendaient à Bourbon, 26 fr. à 27-50; il y avait encore peu de marchandises rendues dans les dépôts.

NANTES, 6 janvier. — Sucre brut Guadeloupe, bonne quatrième, 57,50.

PRODUITS ANIMAUX.

PARIS, 10 janvier.

Halle à la viande.

22,578 kil.	Bœuf,	1re q. 1,50;	2e 1,20;	3e 0,80
14,382	Veau,	1,50	1,30	1,10
4,847	Mouton	1,50	1,20	0,90
51,600	Porc,	1,10	1,03	0,90

STRASBOURG, 8 janvier.—Bœufs amenés, 64. Vendus, 62. Renvoi, 2. Première qualité, 1,30; deuxième, 1,20 le kilog. sur pied.

Les plus beaux bœufs venaient de la Suisse; le plus grand nombre venait de l'Alsace.

Taureaux amenés, 14; tous vendus, de 84 à 92 c. Vaches vendues, 22, de 1 fr. à 1,10 le kil. sur pied.

Marché aux porcs, veaux et moutons tous les jours. Mercuriale de la semaine : Porcs, 1,10; veaux, 1,20; moutons, 1,10 à 1,30.

Suif cru, 105 à 110 fr. les 100 kil.

Cuirs verts, 86 à 96 fr. les 100 kil.

Suifs. — MARSEILLE, 5 janvier. Cet article est très calme et presque sans affaires. Suifs de Russie et de Galatz en fût, 60 fr. les 100 kil. Saindoux disponible, 95,60 les 100 kil.

Soies. — D'après les dernières nouvelles de Londres, l'approvisionnement en soie est très faible en Angleterre, et l'on n'attend plus rien d'Italie; on n'attend pas non plus d'arrivages prochains de la Chine.

NIMES, 4 janvier.—Soie grège d'Alais, 62,95 à 64,20 le kilog. Trametie d'Alais, 57,90 à 59,45. Doupions de Provence, 21,15 à 23,60. —Soie ouvrée de Provence; trame, 68,50 à 69,35.—Organsin du Vivarais, 81,15 à 82,60.

A. Y.

profonde, solide et vraie la prospérité nationale. Nous ne savons jusqu'à quel point la discussion de l'adresse à la chambre élective démentira cette double affirmation ; mais ce que nous savons très bien, c'est que le ministère a raison de mettre en ligne de parité et d'analogie la situation intérieure et la situation extérieure. L'ordre qui règne sur la surface du monde ressemble fort en effet à l'ordre qui règne sur la surface de la France. Les relations amicales que le ministère du 29 octobre entretient avec les cabinets de Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Berlin, Constantinople, etc., sont aussi touchantes, aussi édifiantes que les manœuvres par lesquelles il paralyse l'opposition, que les traités de paix qu'il signe chaque jour avec les potentats de la finance et les chefs de groupe de la majorité. La conciliation des intérêts nationaux sur le globe est tout aussi avancée que celle des intérêts sociaux et industriels dans le pays. Le système ministériel possède la vertu généralisatrice de la science, il est partout le même, et suffit, à ce qu'il paraît, à l'universalité des faits.

Nous pouvons donc venir, jusqu'à un certain point, en aide à ce système, en démontrant que l'analogie entre l'intérieur et l'extérieur est beaucoup plus profonde qu'on ne le croit ; que les difficultés diplomatiques et les difficultés gouvernementales remontent à des causes identiques, et que le ministère du 29 octobre, en employant, pour tourner ces difficultés diverses, les mêmes expédients négatifs, témoigne aussi, à son insu, que les questions extérieures et les questions intérieures doivent être résolues par les mêmes principes.

Expliquons-nous par les faits.

Le système représentatif s'est fait jour presqu'en même temps dans le domaine de la diplomatie et dans la politique intérieure. Pour exercer son influence sur le monde, le gouvernement français a besoin aujourd'hui de l'appui de plusieurs nations, d'une majorité de voix diplomatiques comme pour gouverner la France elle-même; il est dans l'obligation de s'appuyer sur le plus fort des partis politiques, sur une majorité de suffrages. Dans cette double alliance extérieure et intérieure, le gouvernement français a suivi jusqu'ici ses sympathies et révélé ses tendances. Le pouvoir de la Restauration, en même temps qu'il s'appuyait de prédilection sur l'aristocratie de la noblesse, prouvait encore ses goûts absolutistes par son penchant vers l'alliance russe. Le gouvernement de juillet, devenu l'expression moins étroite de la souveraineté populaire, a pris pour base, à l'intérieur, l'alliance avec la riche bourgeoisie, et à l'extérieur, l'alliance avec l'Angleterre, seul pays qui eût également donné à la bourgeoisie un rôle politique. En visant à l'alliance russe, la France songeait encore aux conquêtes territoriales, aux grandeurs hiérarchiques et militaires; en contractant l'alliance anglaise, elle a eu pour corollaire à l'intérieur le gouvernement du pays par les propriétaires et les capitalistes. Dans son apprentissage représentatif, la France a pu logiquement passer par ces deux genres d'alliances; mais il nous paraît facile d'établir, au moyen de cette analogie entre sa vie politique intérieure et sa vie politique extérieure, qu'elle ne saurait désormais leur sacrifier exclusivement.

Si l'alliance russe n'a jamais été, pour la Restauration, une nécessité bien suivie et bien exigeante, on ne peut en dire autant de l'alliance anglaise depuis 1830. Pour s'assurer le secours de ce principal allié, en Europe, le gouvernement de juillet a fait autant de sacrifices extérieurs qu'en a exigé, au-dedans, son alliance avec le seul parti de la richesse. Pour marcher côte à

d'arracher à la France la mission de protection et de prépondérance morale qu'elle a remplie pendant des siècles.

De même, pour gouverner la nation française en s'appuyant uniquement sur l'égoïsme des intérêts étroitement conservateurs, en réduisant à l'impuissance les autres partis politiques, le pouvoir a eu besoin non seulement du maintien de la même armée de 400,000 hommes et de 400 millions, mais encore du développement improductif de la police, du système pénitentiaire, des moyens de corruption, de l'appareil des lois répressives et des bastilles à double menace. Il n'a pu conserver encore son alliance é roite avec l'aristocratie de l'argent, à l'intérieur, qu'en abandonnant aux banquiers une partie des travaux publics et de la fortune nationale; qu'en frustrant, au seul profit de quelques manufacturiers, les consommateurs du bénéfice de l'abaissement des tarifs; qu'en répondant par des coups de fusil aux émeutes faites pour les droits politiques comme aux insurrections formées pour le droit au travail; qu'en subissant enfin une coalition de partis qui a dépouillé le système représentatif de sa moralité publique et réduit le pouvoir à trembler devant le moindre vote des chambres, comme depuis la coalition étrangère du 15 juillet 1840 il tremble devant la moindre délibération des conseils européens. Les cabinets de Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin se sont unis, il y a trois ans, contre la France pour la punir de les avoir sacrifiés à l'alliance anglaise, comme un an auparavant la gauche, l'extrême gauche, la droite et l'extrême droite du parlement s'étaient coalisées contre les tendances ministérielles et monarchiques qui prennent le centre conservateur pour seul appui gouvernemental.

L'analogie est déjà nette et saisissante; nous devons la pousser plus loin.

A l'heure qu'il est, la majorité éclairée des partis politiques, ayant subi la mêlée de cent batailles parlementaires, est considérablement revenue de ses préventions, de ses préoccupations exclusives, et commence à reconnaître que ses divers principes de conservation et de progrès, d'autorité et de liberté, de hiérarchie et d'égalité de droits doivent être combinés et satisfaits dans un même système de gouvernement, puissant et national. Eh bien ! cette disposition favorable se retrouve dans la politique étrangère. A l'heure qu'il est aussi, les peuples et leurs gouvernements, revenus des justes défiances que leur inspiraient nos excès révolutionnaires, nos habitudes militaires, ayant subi à leur insu l'influence des idées de liberté et de souveraineté nationale, commencent à comprendre que la mise en pratique des principes du christianisme dans la constitution des sociétés et dans les relations internationales, doit être l'œuvre du dix-neuvième siècle : en conséquence, ils ne sont pas éloignés de rendre plus de justice aux tendances pacifiques et généreuses de l'esprit français.

La discussion des intérêts moraux et matériels, en se substituant dans les chambres aux vieilles querelles de la métaphysique constitutionnelle, a complètement changé les démarcations des partis et l'économie des forces parlementaires. Dans ces discussions d'intérêts positifs, l'appui que le pouvoir est habitué à trouver sur les bancs de l'aristocratie financières foncière ou manufacturière, se change souvent en hostilité manifeste, et souvent aussi, sur les mêmes questions, un secours inattendu lui arrive des bancs de l'opposition politique. Ainsi les malheureuses concessions faites par le gouvernement dans ses propositions sur les sucres, sur les canaux, sur les chemins de fer,

ces questions, les gouvernements qui nous étaient politiquement les plus hostiles ont reconnu que, commercialement, industriellement et militairement même, ils avaient moins à se prémunir contre nous que contre l'Angleterre et la Russie, et que l'intérêt considérable qu'a la France à défendre la liberté des mers, à garantir la neutralité des passages et des points centraux du globe, à résister aux invasions révolutionnaires des marchandises anglaises comme aux conquêtes de l'empire du Nord, est en harmonie parfaite avec les intérêts de tous les autres peuples du continent.

Ainsi, pendant qu'à l'intérieur la confusion des partis et les progrès de l'opinion publique offriraient à un gouvernement intelligent, résolu et vraiment national, une base plus large, un concours plus fort et plus durable; les dispositions pacifiques des cabinets étrangers et les mêmes progrès de l'opinion en Europe ouvriraient à la France une action plus étendue, plus active et plus féconde sur le monde.

Que demain le gouvernement de juillet, osant renoncer à son alliance étroite avec l'aristocratie financière, étende le droit électoral et représentatif aux classes intelligentes ; qu'il mette à l'ordre du jour le problème de la conciliation des intérêts industriels et sociaux, la réalisation de l'ordre, de l'unité, de la liberté et de la justice dans le travail agricole, industriel et commercial : et nul doute qu'il ne provoque dans le pays un assentiment irrésistible devant lequel tomberont impuissantes les clameurs de quelques conservateurs faussement alarmés. Que demain le même gouvernement, renonçant aussi à l'alliance exclusive avec l'aristocratie anglaise, propose d'élargir le cens électoral et représentatif en diplomatie; qu'il appelle à la vie politique et à l'égalité de droits les Etats faibles et pauvres pour les garantir contre les riches et les forts; qu'il s'entende avec la Prusse et l'Autriche pour former le noyau d'une représentation fédérative de l'Europe, et demain l'Autriche, la Prusse, la Confédération germanique, la Hollande, la Belgique, le Danemarck, la Suède et Norwège, la Bavière, la Sardaigne, la Suisse, les Etats romains, les Deux-Siciles, l'Espagne, le Portugal, l'Egypte, la Turquie, répondront à l'appel avec d'autant plus d'empressement, qu'ils trouveront dans cette union européenne une triple garantie de force, d'économie, d'indépendance et de sécurité contre tout envahissement possible de la part de la Russie, de l'Angleterre et de la France elle-même. Nul doute qu'en posant également en programme à cette tribune européenne, la conciliation des intérêts nationaux, la mise en pratique sur le monde des principes de paix, de justice, d'ordre et de liberté; en s'offrant pour initier à la vie extérieure de colonisation toute l'Europe centrale, le gouvernement français n'amène bientôt l'Angleterre et la Russie elles-mêmes à subir l'arbitrage du grand tribunal européen, qui réduirait à une juste satisfaction toutes les prétentions exclusives.

Cette simple analogie entre l'extérieur et l'intérieur, que nous pourrions poursuivre jusqu'à la démonstration d'une solidarité parfaite, ne suffit-elle pas pour prouver qu'en se félicitant à-la-fois du renouement de l'alliance anglaise et de son nouveau pacte avec les conservateurs arriérés, le ministère est poussé par une logique plus fatale qu'intelligente? N'est-il pas évident qu'en conservant à l'intérieur et à l'extérieur la base gouvernementale la plus étroite et la plus fausse, en tenant également éloignées de sa sphère la majorité des esprits généreux et la majorité des nations éclairées, il renonce à tout progrès au dedans comme au dehors, et marche aveuglément à sa chute pour assurer, par cette

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE TROISIÈME.

XIV.

MON PASTEUR ! VOUS DORMEZ.

Il pouvait être alors onze heures du soir. Samuel était rentré dans son alcôve ; Adda rêvait d'incendie, Julien rêvait de son Adda.

La foule s'était lentement écoulée; et, sans les sombres lueurs qui partaient de la ferme, rien n'eût paru changé dans l'humble village des Minaux.

Néanmoins, une force suffisante veillait dans la maison du vieux poète. Une vingtaine de gendarmes et de sapeurs-pompiers, convenablement armés, faisaient le guet dans la cour et sous les murailles ; il n'y avait aucune apparence que le prisonnier songeât à s'échapper.

Une seule fenêtre demeurait éclairée: c'était là qu'on achevait d'interroger Claude Pivert.

Bientôt la porte s'ouvrit à la vieille Jeanne qui portait une lanterne; un groupe la suivit qui se composait du prêtre, du juge de paix, d'un maire des environs, d'un brigadier de gendarmerie, et, enfin, du prisonnier qui, morne et faible, se laissait conduire.

On s'achemina vers une porte basse enfoncée dans le mur, et qu'on pouvait seulement ouvrir après avoir descendu quelques marches de pierre.

La vieille Jeanne ouvrit la porte à l'aide d'une énorme clef, et tout le monde entra.

C'était l'espèce de cave où le père Hivernau conservait ses vins jeunes et vieux. Il y avait là des tonneaux pleins et des tonneaux vides; des tas de pommes de terre bourgeonnées et dont les pousses blanches rampaient sur le sol humide ; des paniers à vendange pendus aux poutres, des toiles d'araignées dans tous les coins, les traces argentées du limaçon sur la terre ; et enfin les quatre murailles sans autre ouverture que des meurtrières, à la hauteur du sol, où un enfant n'eût pas passé la tête.

On y descendit un banc, quatre ou cinq bottes de paille: et trois hommes avec une lanterne y demeurèrent enfin seuls : c'étaient le curé, le maire et le braconnier.

Le brigadier de gendarmerie était un honnête soldat, simple comme bonjour, important comme un sous-préfet, mais vigilant et hardi. Résolu de ne point dormir, il planta deux hommes en sentinelle de chaque côté de la porte et commença ses rondes.

Quant à monsieur le maire, c'était la bouffissure en personne : une parcelle de bourgeois alliée aux cinq sixièmes d'un manant. Rien de simple et de beau dans les plaines du Berry comme l'instinctive fierté du paysan gaulois. Les bras croisés sur le seuil de leurs chaumières, ces gens-là sont pauvres comme Job, moqueurs comme Diogène, fiers comme des rois pasteurs. Dans les plaines de Dun-le-Poëlier, le narrateur de cette humble histoire, a écouté les récits d'un centenaire qui racontait ses vieux jours avec un orgueil de conquérant.

Les femmes filaient autour de lui, les hommes lui apportaient son verre ; et littéralement, quand un étranger s'arrêtait à sa porte, il lui disait en vrai burgrave : — Seigneur, soyez le bienvenu !

Mais les fils de ces gens-là sont dignes de pitié : ils se font clercs d'huissier dans un village, s'enrichissent à glaner dans le giron des plaideurs, perdent toute la beauté naïve du franc paysan, et n'empruntent à la civilisation que ses petits vices et ses gros ridicules.

L'homme dont nous parlons avait passé toute sa jeunesse à frétiller entre les jambes des huissiers ou des notaires. Il lisait bien, écrivait un peu, comptait mieux, et se carrait avec importance.

Le curé, qu'en dire? C'était un bon prêtre, un Espagnol réfugié depuis mil huit cent vingt-trois, un homme triste, simple et grave.

Ces deux hommes furent à peine enfermés dans la cave avec le braconnier qui gisait les mains liées sur la paille, que le maire, se frappant le front, déclara formellement au prêtre qu'il passerait la nuit près du criminel.

— C'était mon intention, répondit le curé, mais je n'aurais pas osé vous en faire la proposition.

— Comment donc ! mon pasteur, s'écria l'autorité avec un air de burlesque indignation, n'ai-je pas un ministère à remplir ? Veillez à l'âme des condamnés, c'est à moi de veiller sur leurs corps. Si d'ailleurs vous voulez assister cet homme jusqu'à l'heure de son départ, je ne puis vous laisser seul avec lui.

— Précaution inutile, objecta le curé : Claude est un criminel, mais ce n'est pas un pervers. Je resterais seul auprès de ce pauvre homme, si vous désiriez dormir, eût-il les mains libres, fût-il armé. Une botte de paille est assez pour mon repos, alors qu'il faut préparer les âmes. Allez, monsieur le maire, vous êtes la loi, vous êtes la sécurité des hommes; vous êtes l'instrument nécessaire qui va préparer l'échafaud. Laissez-moi donc seul ici; car vous n'avez à sonder que le passé, moi j'ai affaire à l'avenir. Quant à vous, hommes d'action contre le crime, agents du pouvoir des mains pures sur les mains tachées de sang, vous ne savez ni le pardon, ni la pitié.

Pour moi qui suis chargé de consoler les affligés, de réveiller tout ce qui reste de pur et d'honnête au fond des âmes criminelles, de réchauffer un moment ceux-là que la société repousse, je dois au condamné qui pleure toutes les voluptés du pardon, tous les espoirs de la sainte

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6, 7 et 11 janvier.

que le gouvernement a agi avec sagesse en s'abstenant d'intervenir dans l'emploi que le capitaliste voulait faire de son argent. Qu'en est-il résulté? C'est qu'un réseau de chemins de fer couvre toute la surface du pays et relie le village le plus obscur et le plus éloigné avec la métropole; c'est que les obstacles les plus difficiles ont été aplanis par la science, et que le tout forme le plus beau monument qu'aient jamais fondé les capitaux particuliers et l'activité individuelle.

» Si les chemins de fer eussent été exécutés par l'Etat, les travaux n'eussent pas été mieux faits, et peut-être l'eussent-ils été moins bien. En outre, tel est leur degré de fini, leur grandeur monumentale, sur quelques unes des grandes lignes, qu'un gouvernement qui aurait ordonné une telle dépense eût été injustifiable. La simplicité des lignes belges contraste singulièrement avec la magnificence des nôtres.

» L'intérêt des compagnies et celui du public se sont rencontrés sur un seul point : dans le choix des meilleures lignes, de celles où il y avait le plus grand mouvement commercial. Les compagnies ont donc choisi celles dont on avait le plus besoin.

» Dans une contrée aussi commerçante que la nôtre, où il y a tant de capitaux flottants, le gouvernement aurait eu tort d'empêcher les spéculateurs de les employer quand une occasion convenable de le faire se présentait.

» Voici quels bons résultats on a obtenus en permettant l'emploi d'un capital de 60 millions de livres sterling en travaux d'utilité publique. Les capitalistes ont retiré de leurs capitaux des avantages qui sont exactement proportionnés à la prudence de leur placement. On a créé une propriété dont la valeur positive peut être fixée, car elle est constamment sur la place. De cette manière le gouvernement peut, sans difficulté et aussitôt qu'il le voudra, traiter avec elle selon ce que les besoins du pays exigeront. »

Nous ne sommes pas ici tout-à-fait d'accord avec l'auteur de la brochure, et nous inclinons à penser que lui-même, acceptant le fait accompli, aime mieux l'approuver que perdre son temps à le blâmer.

Ce qu'il y a de vrai dans sa proposition, c'est que l'ardeur des intérêts particuliers a créé des monuments d'utilité publique que le gouvernement n'aurait pas créés spontanément ainsi en France; il est indubitable que sans les sollicitations pressantes des compagnies, l'administration n'aurait jamais commencé un seul chemin de fer.

Mais du moment que la résolution est bien arrêtée d'établir des chemins de fer, il n'y a pas à hésiter; c'est au gouvernement à les créer et à les garder.

Supposez que l'administration anglaise eût entrepris elle-même ces nouvelles voies de communication; voici quels inconvénients graves on aurait évités :

1° L'Etat n'aurait pas à payer les bonnes lignes, moyennant un prix plus élevé qu'elle n'ont coûté;

2° Il n'aurait pas à payer des lignes mal situées, et peut-être inutiles;

3° Les particuliers qui ont entrepris ces mauvaises lignes n'auraient pas perdu une partie de leur capital;

4° Le public n'aurait pas à payer depuis l'origine un prix de transport plus élevé que celui qu'il aurait payé au gouvernement;

5° Et enfin les actions de ces chemins n'auraient pas alimenté l'agiotage.

(1) Voir nos numéros des 11 et 25 décembre dernier, et du 6 janvier.

Mais pourquoi ne voudriez-vous pas? donnez donc vos raisons si vous en avez ; car, enfin, votre *je ne voudrais pas* ne peut suffire ; mais voilà où en sont nos adversaires, ils ne nous répondent pas autre chose que ceci : Hé ! c'est mon idée!.......

Dans un dernier article, nous indiquerons le plan de rachat proposé pour les chemins anglais.

Du travail des femmes dans les mines.

Le bill qui défend d'employer les femmes dans les mines de charbon est en activité depuis le mois de mars dernier. Aucune de ces infractions, bien que l'on eût signalé à différentes reprises la violation de cette loi par les propriétaires de mines les plus riches et les plus influents, n'avait été punie jusqu'ici. M. Moorhouse de Wooldale vient d'être dénoncé à la justice comme ayant fait travailler, dans son exploitation, en qualité de *hurriers* (ce sont probablement les ouvriers qui poussent les chariots), quatre jeunes filles, dont l'une a douze ans et la plus âgée dix-sept. Ces ouvrières portaient le costume masculin, ce qui a long-temps empêché de découvrir la contravention; mais il a été prouvé aux débats que M. Moorhouse et sa femme elle-même n'ignoraient pas quel était le sexe de ces quatre personnes. On les faisait travailler même le dimanche. Ces pauvres créatures, interrogées par le magistrat, ont montré sur toutes choses une ignorance déplorable : elles n'ont pas du rendre compte de l'espace de temps qu'elles ont passé dans la mine, et l'on a pu seulement conjecturer qu'elles y avaient travaillé six semaines; elles ne savaient pas que l'on fût au mois de novembre, ni même ce que c'est que novembre. M. Moorhouse a été condamné à une amende de vingt livres sterling (500 francs) et aux dépens.

L'espèce de protection accordée aux femmes par la loi anglaise, dont on vient de voir l'application, nous semble une protection fort incomplète. Voilà, en effet, quatre jeunes filles enlevées à un travail abrutissant, hors de proportion avec leurs forces, et sans rapport avec les instincts et les facultés naturelles à leur sexe; les voilà délivrées d'un véritable supplice: mais aussi les voilà dépourvues de moyens d'existence. Leur éducation est à faire; leurs aptitudes doivent être développées et dirigées, ni plus ni moins que si c'étaient des enfants sortant du berceau : enfin il leur faudrait un métier convenable, puis encore du travail quand elles sauront ce métier. C'est à quoi la loi devrait pourvoir, soit en appliquant au bénéfice des victimes l'amende infligée au coupable, soit en prononçant en leur faveur des dommages-intérêts.

Les travaux des mines entraînent beaucoup d'autres abus non moins déplorables. Il y a quelques mois, un rédacteur du *Journal des Débats*, en parlant de l'utilité des canaux souterrains pour l'exploitation des mines de houille, rappelait qu'un pareil canal existe dans une exploitation du nord de l'Angleterre; seulement, par économie, on y a donné fort peu d'élévation à la voûte : de sorte que les bateliers, pour faire avancer leur véhicule, sont obligés de se coucher sur une planche inclinée, la tête en bas et poussant des pieds contre la voûte. « Du reste, » ajoutait naïvement l'écrivain, ils s'accoutument à cette posture et n'en » paraissent que médiocrement incommodés. » C'est là un supplice affreux, quoiqu'en dise le rédacteur des *Débats*, lequel mériterait bien qu'on l'envoyât, lui, ne fût-ce que pour une heure, pousser des bateaux avec les pieds en l'air et la tête en bas : à la suite de cette petite expérience, l'écrivain dont il s'agit reconnaîtrait sans doute que l'administration, qui accorde des concessions de mines, devrait attacher à ces concessions

... nous trouvons ces mots :

« LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE PLACE EST FACHEUSE. Si nous perdions la ligne si importante de Bordeaux à Tours, LA DÉCADENCE BIEN CONSTATÉE DÈS LONG-TEMPS DU COMMERCE DE NOTRE VILLE S'ACCROITRAIT DANS UNE PROPORTION EFFRAYANTE. »

Nous lisons dans l'*Aube*, journal conservateur de Troyes :

« L'année qui vient de finir n'a pas été heureuse pour nos fabricants de bonneterie, et ils commencent celle-ci sous d'assez fâcheux auspices. Presque tous, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire à cette époque, ont été surpris par le 1er janvier les magasins remplis de marchandises. »

On nous écrit d'Esqueheries (Aine) :

« Autrefois la tisseranderie procurait ici aux ouvriers un salaire assez satisfaisant ; l'ouvrage manquait rarement, et l'ouvrier, en finissant sa journée, avait confiance au lendemain. Depuis plusieurs années les choses ont bien changé; le tisserand a redoublé d'activité et d'adresse, mais inutilement ; car la rétribution de son travail n'a cessé d'aller en diminuant. C'est à ce point que le tissage de treize mètres toiles, de 75 centimètres de largeur, tissage pour lequel il faut lancer la navette plus de trente mille fois, n'est rétribué qu'un franc. Pour gagner cette modique somme, le tisserand est obligé de travailler constamment depuis les quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir. »

Nous lisons dans le *Journal du Havre* du 9 janvier :

« Nous avons constaté, d'après les chiffres officiels, que la décadence la plus forte qui se soit manifestée dans le mouvement de notre commerce maritime, date précisément de 1840. C'est depuis trois ans surtout que notre navigation a subi les pertes les plus considérables. Chaque année, et régulièrement depuis 1840, la diminution du tonnage français a été de 10 pour 100, et tout fait craindre que les résultats de l'année 1843 ne soient encore plus déplorables. C'est depuis que le ministère du 29 octobre est au pouvoir, que le commerce maritime a éprouvé une dépression de plus en plus marquée, que nos *exportations souffrent*, que nos *navires pourrissent dans nos bassins*, et, remarquez bien ceci, les deux dernières années de ce régime sont précisément les seules pendant lesquelles le Havre n'a pas vu un seul bâtiment sortir de ses chantiers. »

Encore une preuve nouvelle à l'appui de cette prospérité croissante qui de Paris se répand dans les départements. Nous lisons dans le *Guetteur de Saint-Quentin* :

« On sait que dans le département du Nord, comme dans les quartiers pauvres de Paris, il faut compter 1 indigent officiel sur 6 habitants. D'après le dernier recensement fait à Cambrai, les pauvres reconnus étaient au nombre de 4,406, sans compter 160 familles inscrites pour les médicaments seulement.

» A Saint-Quentin, le bureau de bienfaisance a assisté, en 1839, 1,128 familles ; pareil nombre en 1840. Dans le cours du dernier exercice clos, 1,486 familles, représentant 5,700 individus, ont pris part aux secours d'hiver; c'est-à-dire au moins 1 indigent *officiel sur quatre* habitants. Les recettes ordinaires et extraordinaires du bureau de bienfaisance n'atteignent pas 40,000 fr. année commune !... »

Un de nos abonnés nous communique le fait suivant qui nous paraît

---

Providence. Allez donc vous coucher, monsieur le maire, ajouta le bon prêtre avec un triste sourire; alors que le coupable est pris, votre tâche est faite, laissez-moi la mienne.

— Pasteur ! pasteur ! s'écria le rustaut, presque ému de cette candeur évangélique, et il baissait les yeux, et il tournait son chapeau dans ses mains.

— Néanmoins, ajouta-t-il d'un ton plus résolu, je veux passer la nuit près de vous ; je ne générai pas l'exercice de votre ministère, et je veillerai à tout évènement.

Le curé n'insista pas en face de la volonté municipale, et il alla s'asseoir auprès du braconnier, qui dormait, ou du moins feignait de dormir.

Soit que la fatigue eût abattu le malheureux, soit qu'il fût en ce moment peu soucieux des douces paroles du prêtre, ou des sottises du maire, il gisait sur la paille, les bras croisés au-dessus de sa tête, et faisant entendre un léger ronflement.

Le curé revint auprès de son imperturbable compagnon, et s'assit sur le banc près de lui en disant à voix basse : Il dort.

— Veillons, répondit le maire, et tantôt causant tout bas, tantôt s'interrompant pour écouter le souffle du prisonnier, ils entendaient aussi dans la cour les éperons des soldats qui résonnaient sur le pavé.

Une demi-heure environ plus tard, le magistrat se frottait les yeux avec fureur, et touchait le bras du prêtre en lui disant à voix basse :

— Pasteur ! pasteur ! vous dormez !

— Point ! répondait le vieillard, harassé de fatigue, et laissant aller sur ses genoux sa tête pesante.

— Mon pasteur, ajouta le maire, vous êtes un brave homme... J'ai fait des sainfoins superbes cette année... La demoiselle Hivernau est jolie à croquer... Et... d'ailleurs...! j'irai m'inviter à souper chez vous dans le courant de la semaine.

Le curé, grommelant des oui, des non, des si, des mais, relevait par moments la tête, mais c'était pour la laisser retomber aussitôt. Quant à son jeune, frais et replet compagnon, il luttait vainement contre le plus lourd sommeil.

De ses deux mains croisées il soutenait un assez joyeux abdomen; son chef oscillait de droite et de gauche, et par instants son menton lui retombait jusque sur la poitrine, et il répétait d'une voix alourdie :

— Pasteur ! pasteur ! vous dormez !

Cependant les oscillations devenaient de plus en plus sérieuses : les pieds du dormeur semblaient instinctivement se reculer sous lui, si bien que, perdant l'équilibre, il tomba de côté sur le banc; puis se laissa glisser à terre en étendant les bras, et, après quelques contorsions ridicules, il finit par s'endormir du plus profond sommeil.

Quelque minutes plus tard, le curé ronflait tout doucement, la tête penchée sur ses genoux ; le maire soufflait comme un phoque ; et Claude Pivert ne dormait plus.

Assis sur ses bottes de paille, fixant des yeux hardis sur les deux dormeurs et sur la lanterne allumée, le braconnier se livrait à des mouvements furieux et calmes cependant : ses yeux brillaient comme deux étoiles ; et les muscles de son visage étaient contractés et raides comme par un violent effort.

Puis ses bras semblèrent libres d'entraves, sa figure prit une expression moins violente : et sur ses genoux il ramena ses poignets sanglants et déchirés. A force de tiraillements et d'efforts soutenus, Claude avait brisé les cordes qui lui attachaient les mains. Les muscles de l'avant-bras étaient déchirés; le sang coulait de toutes parts : et quand le chasseur vit ces mutilations, il ne put s'empêcher de dire tout bas :

— A quoi bon ?

Il se leva cependant et s'emparant de la lanterne, il la porta au visage du magistrat qui, les yeux fermés et la bouche entrebâillée, dormait sur la terre aussi dru qu'entre ses draps.

Puis il visita la cave, respira l'air par les petites ouvertures, et sembla tout joyeux de ces fraîcheurs de la nuit.

— Quoi ! pensait le pauvre Claude, je ne reverrai plus mon bois, plus les mares d'eau boueuse où viennent boire les sangliers, plus les oseraies où dorment les chevreuils; plus les touffes de bruyères d'où partent les faisans du prince et les bandes de perdreaux rouges ! Je ne verrai plus les lisières de la Vernusse, le clocher de Chabris et les tourelles de Valençay ! — Allons, Claude, tu es un assassin ; subis ta peine, brigand, subis ta peine ! le soleil et les animaux du bon Dieu ne sont plus faits pour ta misère : et la vieille Madeleine a dit que tu mourrais sur l'échafaud.

Cependant, l'odeur du dehors avait mis le chasseur dans un état d'exaltation fébrile; sa poitrine se soulevait en rejetant des flots d'air; il tressaillait de colère en écoutant les pas mesurés du dehors.

— Bah ! s'écria-t-il, ils me reprendront, et je les laisserai faire.

Sa résolution fut dès-lors arrêtée.

Il quitta doucement sa veste en guenilles, s'approcha du maire, bon gardien des prisonniers, et se mit en devoir de lui tirer sa blouse grise. Cela fut bientôt fait ; cependant à l'instant où le chasseur soulevait de terre son magistrat pour le déposer sur la paille, ce dernier, moitié éveillé, saisit le bras du chasseur avec force et lui dit, en rêvant sans doute :

— Pasteur, vous dormez !

Claude lâcha son bonhomme qui, tout troublé de cette interruption malencontreuse, se mit, quelques moments après, à ronfler de plus belle.

Alors le braconnier le souleva de terre, le posa doucement sur les bottes de paille, et lui jeta sa veste sur les épaules.

Quant à lui, ajustant la blouse du magistrat, et se coiffant de son large chapeau, il saisit la lanterne, et frappa doucement à la porte.

Le brigadier vint ouvrir, et le chasseur, faisant semblant de se heurter contre lui, renversa la lanterne et l'éteignit au moment où l'honnête gendarme entrevoyait son accoutrement.

— Que le diable vous emporte, grommela-t-il à voix basse; nous voilà maintenant sans lumière.

— Mille et mille pardons, monsieur le maire, je suis quelquefois d'une maladresse !...... Je vais aller réveiller la vieille Jeanne et réparer ma faute.

— Inutile, continua Pivert à voix basse, je connais la maison.

— Eh bien ! que fait le coupable ? demanda le brigadier.

— Ce malheureux dort comme un juste.

— Voyez-vous ça ! il y a des gens qui n'ont point de conscience, monsieur le maire.

— Ecoutez plutôt, repartit Claude ; et tout ébahi des ronflements, le gendarme s'étonnait qu'un criminel pût aussi vertueusement dormir.

— C'est une chose étrange, monsieur le maire, qu'un semblable coquin puisse ronfler aussi régulièrement que moi-même, fit observer le brigadier en refermant la porte à double tour. — J'ai quelquefois observé ce fait, qui me fait supposer....

Monsieur le maire, comme on peut croire, était peu d'humeur à s'acclimater aux velléités philosophiques du bonhomme : il lui souhaita bonne nuit, lui lâcha quelques paroles sur les devoirs de sa charge, ouvrit la porte de la rue, et jetant de côté sa lanterne, il se mit à courir dans la direction du bois.

Une fois arrivé entre les premiers arbres, Claude Pivert se mit à marcher plus lentement en humant l'air à pleine poitrine.

— Je ne veux plus faire de mal, pensait-il, mais je veux respirer encore. Sitôt le soleil levé, je rentrerai chez le père Hivernau ; je leur épargnerai la peine de me poursuivre : je leur dirai que je pouvais me sauver, et que je ne l'ai pas voulu parce que j'ai avoué mon crime, et que j'en veux le châtiment.

Au moment où le pauvre homme laissait errer ses regards entre les troncs d'arbre, il vit une forme noire gambader sous les feuillages. Ce n'était point un chevreuil, car un sifflement humain s'était fait entendre. En trois enjambées Claude eût atteint l'espèce de fantôme qui courait ainsi par le bois.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

les rangs de l'opposition constitutionnelle. Passant en revue les chefs des trois sections principales, dont cette opposition se compose; il reproche à M. Thiers de n'avoir pas le courage de son ambition, à M. Dufaure, d'affecter un désintéressement antique, à M. Barrot, de se croire quitte envers le pays en se tenant à l'écart d'un monde corrupteur et corrompu. « Quant à M. de Lamartine, ajoute le *Courrier*, l'opposition est-elle avec lui? Non. M. de Lamartine est presque seul. Son audace effraie la gauche. »

Le *Courrier* termine, en disant que c'est au pays à remédier à cet éparpillement qui annulle l'opposition, en divisant ses forces. Nous croyons, comme le *Courrier*, qu'il y a peu de chose à attendre des coteries politiques que dirigent MM. Thiers, Dufaure et Barrot.

— Le même journal s'élève avec une ironie pleine de sens contre la dernière lettre de M. de Beaumont. « Eh quoi! dit le *Courrier*, c'est après avoir constaté la situation anarchique et désastreuse de l'industrie, que M. de Beaumont prononce un superbe anathème contre toute organisation du travail, et se réduit à secourir les victimes de cette immense bataille! Ne vous semble-t-il pas que ce soit admirablement judicieux et philanthropique? Enterrons les morts et pansons les blessés, mais tenons la main à ce qu'on se batte bel et bien. Vive à jamais la guerre! »

La chambre des députés se réunit en séance publique demain vendredi. L'ordre du jour porte: Communication du projet d'adresse. — Communication du gouvernement. — Vérification des pouvoirs.

Un médecin de nos amis, le docteur S... (de la Sarthe), nous prie d'annoncer, sous sa seule responsabilité (notre réputation, dit-il, étant bien assez entachée d'utopie, pour que nous n'ayons pas la responsabilité de ses rêves), que, depuis de longues années, il a conçu, médité, et qu'il se propose de mettre au jour et de développer les idées plus ou moins neuves qui suivent, en éclairant, autant que possible, par des considerations tirées de l'anatomie, de la physiologie et de la physique, ce qu'elles pourraient avoir de trop hypothétique, savoir:

1° Que le corps de l'homme et des animaux est exactement une double pile galvanique;

2° Que le fluide nerveux, cette vieille hypothèse de la physiologie, existe réellement à l'état de fluide électrique, produit par ce double appareil vivant dans les animaux, et dont Volta, sans se douter probablement qu'il en portât en lui le modèle, nous a donné à-peu-près une esquisse;

3° Que le fluide électrique, dont la puissance génératrice a déjà été démontrée par une foule de phénomènes, est, dans les animaux, et modifié par leur organisation, le moyen de création de tous les actes par lesquels ils manifestent leur existence;

4° Que les rapports des êtres organisés entre eux, soit pour la création et l'échange des sentiments et des idées, soit pour la perpétuation des espèces, ne sont autre chose que le rapprochement de piles galvaniques, entre lesquelles s'établissent, avec des commotions plus ou moins fortes, proportionnées à leur volume, des courants électriques générateurs des êtres de toutes natures;

5° Que la cause de l'apoplexie, cette vieille inconnue tant cherchée par les savants de tous les siècles, n'est, dans presque tous les cas, qu'un coup de foudre analogue aux tremblements de terre et provenant ou de machines chargées outre mesure de fluide électrique, ou du dérangement de quelques-uns des matériaux qui composent ces machines elles-mêmes;

6° Que la terre, avec ses couches successives de métaux de diverses densités, séparées par des intervalles terreux et humides, n'est, de même, qu'une vaste pile galvanique, immense réservoir destiné sans doute à alimenter de ce souffle divin tout ce qui vit à sa surface;

7° Que les perturbations remarquées par les géologues dans les diverses couches de la terre, et surtout aux points correspondants à l'apparition d'êtres nouveaux, donnent lieu de penser qu'elle aussi éprouve, à des distances plus ou moins longues, de ces commotions génératrices résultant du rapprochement de deux piles galvaniques;

8° Qu'enfin, on ne serait peut-être pas très fou en pensant que les comètes sont aussi des piles galvaniques, ayant pour mission de parcourir l'univers et d'y porter, par leur approche, à des intervalles fixés par la Providence, la fécondation et des créations nouvelles dans les divers systèmes planétaires dont le ciel se compose.

ORIENT.

Le *Portafoglio maltese*, du 15 décembre, trouve que le divan prête une oreille trop complaisante aux conseils et aux suggestions de la Russie, et il le blâme de se laisser aller à des craintes mal fondées contre la Grèce. Il regrette surtout vivement de voir les journaux turcs ne pas comprendre mieux les intérêts de leur pays, et exciter, au lieu de les combattre, ces craintes que la Russie seule a intérêt à faire naître et à entretenir. Comme la révolution grecque n'a pas eu en définitive les conséquences que le czar en avait espérées, la Russie tient à la représenter au divan comme peu solide; elle voudrait même faire croire que les cabinets européens ne sont pas d'accord sur ce sujet. Il serait plus juste de dire, fait remarquer le journal maltais, que c'est la Russie seule qui diffère à cet égard d'opinion avec toutes les autres puissances. Au reste, le *Portafoglio* semble compter beaucoup sur la *bonne entente* qui existe maintenant à Constantinople entre sir Stratford-Canning et M. de Bourqueney.

La même feuille annonce qu'à la date du 7 décembre, on disait à Constantinople que l'on verrait sous peu paraître la nouvelle monnaie. Les nouvelles machines ont été essayées, et elles ont parfaitement fonctionné.

IRLANDE.

Nous lisons dans le *Morning-Advertiser*, sous la rubrique de Dublin, le 7 janvier:

« La conduite inique des officiers de la couronne, en récusant tous les catholiques romains de la liste des jurés, a ranimé en Irlande un feu

... Voulant examiner de plus près les besoins de mon peuple, j'ai quitté, pour quelques semaines, la capitale, accompagné de mon époux et de deux de mes enfants, j'ai visité les principales localités de l'Alemtejo et de l'Estramadure, et j'aime à croire que ce voyage n'aura pas été sans utilité pour le bonheur des habitants dont je me plais à reconnaître publiquement l'amour, la loyauté, le respect et le dévouement à ma personne. »

ITALIE.

A Rome, le 30 décembre, une commission composée de trois cardinaux s'était réunie pour aviser aux réformes à introduire dans l'armée et dans l'administration militaire. Le général comte Salis-Zizers avait été appelé de Bologne dans son sein pour lui donner des renseignements. Une autre commission s'occupait de la révision du système financier, révision nécessitée par un déficit considérable. Une troisième devait enfin examiner les modifications à introduire dans le régime des hôpitaux. Le gouvernement se propose d'extirper une multitude d'abus qui se sont glissés dans l'administration provinciale. Un droit d'entrée va frapper certaines denrées coloniales, et l'on augmentera les droits d'importation sur les marchandises de coton.

— Le 26, la flotte qui avait porté à Rio-Janeiro l'impératrice du Brésil, était de retour à Naples avec le comte d'Aquila, son frère.

HOLLANDE.

L'examen des lois de finances que vient de présenter le gouvernement a commencé dans les bureaux de la 2e chambre des Etats-généraux. La première impression que cet examen a produit est une sorte de stupeur. Les lois présentées par M. Van-Hall sont d'avance déclarées *impossibles*. L'attention générale ne s'est pas même laissé détourner de ses sombres pressentiments par les obsèques du comte de Nassau. L'opposition devient de plus en plus formidable. A sa tête vient de se placer le général comte Van den Bosch, un des citoyens les plus recommandables du pays.

Le *Journal de La Haye* repousse la fable accueillie légèrement à l'étranger, d'une invitation affectueuse adressée par le roi des Pays-Bas au duc de Bordeaux. On oublie que la Hollande a été la première à reconnaître en 1830 le nouvel état de choses établi en France.

PRUSSE.

Les nouvelles de Berlin du 5 annoncent le refus officiel du roi de Prusse, d'accéder à la demande des Etats du grand-duché de Posen, concernant la fondation d'une université. Quant à une autre pétition, concernant la mise à exécution des mesures prescrites par le traité du 11 avril 1814, relativement aux pensions des militaires polonais membres de la Légion-d'Honneur, sa majesté fait savoir à ses fidèles Etats que, par suite des évènements de 1815, le gouvernement français, sans aucune opposition de la part des puissances alliées, s'est regardé comme complètement dégagé de toutes les obligations que lui imposait ce traité.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Dans la séance du 3 janvier, à la chambre des députés de Carlsruhe, il n'était bruit que de la prochaine motion du député Sander, ayant pour but de faire déclarer non éligible les fonctionnaires publics. Le *Journal allemand de Francfort* pense que cette proposition ne passera pas, la chambre ayant pour ainsi dire préjugé la question, en appelant un fonctionnaire public à sa présidence.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* du 7 contient un rapport au roi, du ministre de l'intérieur, et une ordonnance royale, du 27 décembre, sur la répartition du salaire des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction.

Dans son rapport sur le budget de 1844, la commission de la chambre des députés avait reconnu qu'il y avait lieu de réviser l'ordonnance du 2 avril 1817, dans laquelle il lui paraissait qu'il n'avait pas été tenu un compte suffisant des sacrifices que s'impose l'Etat pour l'entretien et la surveillance des détenus.

La circulaire du 10 mai 1839 faisait présager dans un délai prochain la réforme d'un ordre de choses qui leur fournit, aux frais de la société qu'ils ont troublée, une nourriture suffisante et saine, tous les premiers besoins de la vie, et met à leur disposition les deux tiers du produit de leur travail, ce qui ne constitue pas la condition pénible qu'a voulu leur faire la loi.

L'instruction du 28 août 1842, sur les sociétés de patronage pour les libérés adultes, annonçait cette modification prochaine, en faisant observer que la France était le seul pays où les condamnés fussent aussi favorablement traités.

Ces principes sont encore consacrés dans le projet de loi sur les prisons, présenté à la chambre des députés en mai dernier.

L'état numérique de la population de ces maisons présentait, au 1er juillet dernier:

Hommes (adultes).	condamnés aux travaux forcés.	50	14,336
	réclusionnaires.	4,092	
	correctionnels à plus d'un an.	10,194	
Femmes (adultes).	travaux forcés.	915	4,011
	réclusionnaires.	580	
	emprisonnement.	2,516	
		Ensemble.	18,347
Jeunes détenus.	garçons.	742	865
	filles.	123	
		Total général.	19,212

A cette époque, il y avait dans ces maisons 7,830 récidivistes, dont 6,486 hommes, et 1,344 femmes. Le travail des condamnés a donné, en 1842, 2,200,000 fr., sur lesquels le tiers de l'Etat n'a été que de 730,000 fr. environ. D'après la nouvelle ordonnance, la part de l'Etat aurait été de 1,320,000.

Suit la nouvelle ordonnance portant qu'à partir du 1er avril 1844, la

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

« Par ordonnances royales ont été nommés, dans le corps royal d'état-major: au grade de chef d'escadron, choix, M. Blondel; ancienneté, M. Dehon; choix, M. Guérin-Détourville; ancienneté, M. Loreilhe.

» Dans la gendarmerie: au grade de colonel, pour commander la dix-septième légion, à Bastia, M. de l'Enferma.

» Dans le corps d'artillerie de la marine: au grade de colonel, M. de Gérus; au grade de lieutenant-colonel, M. Deshays; au grade de chef de bataillon, choix, M. Leblanc; ancienneté, M. Batut. »

— Les journaux de la Martinique nous apprennent que le conseil colonial a présenté, le 9 novembre dernier, son adresse en réponse au discours d'ouverture de la session. Cette réponse n'est que la paraphrase des paroles de M. le gouverneur de la Martinique, dont nous avons reproduit les principaux passages. M. le contre-amiral, après avoir entendu l'adresse du conseil, a de nouveau ranimé son espoir dans le gouvernement de la métropole.

Faits divers.

On lit dans le *Standard*:

« Tant qu'a duré l'élection du président de la république mexicaine, Santa-Anna, retiré à Vera-Cruz, passait les troupes en revue et les haranguait, leur promettant qu'il défendrait l'honneur du pays contre l'Angleterre. Mais à peine eût-il appris qu'il était élu, qu'il se rendit chez lui en toute hâte, sans s'inquiéter des troupes de la garnison. Depuis lors, le gouvernement mexicain a fait des avances à l'ambassadeur britannique à Mexico pour arriver à un arrangement amiable. Celui-ci a répondu qu'il ne traiterait qu'après avoir reçu des instructions de son gouvernement. Les Mexicains, s'imaginant que l'amiral sir Charles Adam méditait une attaque, avaient fait des préparatifs de défense. Mais l'amiral est parti pour les Barbades. »

— On écrit de Berlin, le 4 janvier:

« Le roi, par un ordre de cabinet autographe, en date du 31 décembre dernier, qui vient d'être publié, a rétabli l'ordre du Cygne, créé en 1443 par l'électeur Frédéric II, mais avec des modifications et des changements qui le mettent en harmonie avec l'esprit et les tendances de notre époque.

» Voici un résumé de cet ordre de cabinet, qui fera suffisamment connaître ce que l'ordre du Cygne sera maintenant:

« L'ordre du Cygne ne sera pas un ordre de chevalerie, mais une association qui a pour objet de confesser les verités chrétiennes par des actes. Sa mission générale et spéciale est de soulager les souffrances morales et physiques. Les malades, les condamnés, les personnes repentantes, enfin les malheureux de toute catégorie ont droit aux consolations et aux soulagements de la part des membres de l'ordre, et c'est un devoir sacré pour ceux-ci de les leur accorder selon leurs forces et leurs moyens.

» Le roi, à l'exemple des électeurs ses ancêtres, s'est chargé lui-même, conjointement avec la reine son épouse, de la grande maîtrise de l'ordre du Cygne.

» Tous les membres de l'ordre sont égaux entre eux. Les charges et les dignités dont ils pourront être investis auront seulement pour objet de déterminer le genre de travaux qu'ils auront à exécuter et la sphère d'activité assignée à chacun d'eux.

» Les hommes et les femmes, sans distinction de la confession chrétienne à laquelle ils appartiendront, et sans distinction de rang ni de position sociale, pourront être admis dans l'ordre du Cygne, pourvu qu'ils prennent l'engagement de remplir consciencieusement et avec zèle les devoirs que les statuts de l'ordre imposent.

» Tout membre de l'ordre pourra en sortir sans déshonneur, dès qu'il ne se sentira plus la vocation ou la force de remplir sa mission.

» La devise de l'ordre est: *Dieu soit avec nous*. »

— Le gérant de la *Nation* a comparu hier devant M. le juge d'instruction. Indépendamment du numéro du 28 décembre, qui a été saisi, trois autres numéros sont incriminés.

— Les démarches incessantes de la chambre de commerce de Montpellier, pour obtenir le règlement d'administration publique relatif à la dénaturation des alcools employés dans les arts, et qui a été ordonné par la loi du 15 juillet 1843, vont être enfin couronnées de succès. *Le Comité consultatif des arts et manufactures* vient de donner un avis favorable aux moyens de dénaturation dont la science dispose en ce moment, et tout fait espérer que l'ordonnance royale destinée à règlementer les prescriptions de cette loi, va être rendue dans un très court délai.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*:

« Les obsèques de Mgr l'archevêque de Rouen auront lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, samedi matin. On s'occupe avec soin de régler l'ordre et les mesures des dispositions qui auront lieu à cette occasion, et qui seront célébrées avec la plus grande pompe. Mgr l'archevêque avait destiné une somme de 60,000 francs pour subvenir aux frais de cette cérémonie; depuis deux jours, des ouvriers sont occupés dans la cathédrale à en faire les préparatifs. La liste civile fournit dans cette circonstance une grande partie des tentures qui décoreront l'édifice, ainsi que cela a eu lieu lors de la translation du cœur de Boïeldieu.

» Nous croyons savoir aussi qu'un secours provisoire de 4,000 francs va être distribué par MM. les curés des diverses paroisses de la ville à leurs pauvres. »

— La banque de Bordeaux vient de répartir un dividende de 70 fr. par action pour le second semestre de 1843.

Le semestre précédent, le dividende n'avait été que de 50 francs, ce qui avait déprécié le cours des valeurs. Il n'y a pas de doute que la prospérité de la banque ne soit due à la mesure importante prise par le conseil d'administration d'abaisser le taux de l'escompte de 5 0/0 à 4 0/0. (*Mémorial bordelais*.)

— On lit dans la *France méridionale* du 8 janvier:

« Les pluies qui ont succédé sans interruption au temps brumeux ont occasionné le débordement de plusieurs rivières. La Garonne est sortie de son lit, et, si le temps ne change pas, on craint qu'une crue extraordinaire ne vienne occasionner de grands ravages. »

—Près des confins des trois départements de Loire-et-Cher, Indre-et-

... sont minces, effilés, et les anneaux des bagues fort petits.

Il y a deux cents ans, le château de la Chapelle-Gaugain avait pour maître Jacques Des Loges, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. Une expropriation judiciaire, convertie en vente volontaire, le déposséda de cette propriété. Dans l'acte de vente, il se porta fort pour sa femme absente et promit de lui faire ratifier la vente dans le délai de six semaines. Cette ratification n'existe point au dossier, d'ailleurs très complet, des titres de la terre.

La femme de Jacques Des Loges était *C*atherine *de* *B*roc: *C. D. B.!*

N'est-ce pas là tout un drame que l'imagination de nos romanciers pourrait faire revivre avec un vif intérêt?

— Sir Hudson-Lowe, dit le *Standard*, a éprouvé dernièrement une violente attaque de paralysie dont il souffre beaucoup.

— On écrit de Plymouth:

« Le vaisseau *le Cambridge*, de Londres, frêté pour Sydney, était en réparation dans un des bassins. Dimanche soir, entre huit et neuf heures, le feu s'est déclaré à bord, et l'on a eu d'autant plus d'inquiétude que tout près du *Cambridge* se trouvait un énorme bateau chargé de bois de construction. Il n'y avait pas possibilité de lancer d'abord le navire en flammes, qui eût fait l'office d'un brûlot et incendié d'autres bâtiments, mais vers dix heures et demie, lorsque l'on a jugé le moment favorable à cause de la marée descendante, on a lancé ce vaisseau, dont la mâture et les cordages brûlaient de toutes parts. Ainsi qu'on le pensait, cette masse en flammes n'a pas tardé à s'arrêter dans la vase, et l'on a pu faire jouer les pompes, mais sans espoir de sauver le navire. A mesure que les flots s'éloignaient, le feu gagnait en intensité. Deux ou trois explosions ont eu lieu à bord, la poudre ayant pris feu. Les flammes n'ont été entièrement éteintes que par la marée montante. Le bâtiment est complètement détruit. Des milliers de curieux se pressaient sur les quais en présence de ce spectacle effrayant. On attribue l'accident à la négligence d'un mousse. » (*Sun*.)

— Un violent incendie a éclaté à La Haye, le 8 janvier, vers 8 heures du soir, dans l'hôtel du ministre de la marine, au *Voorhout*. Le ministre, M. de Ryk, n'a eu que le temps de sauver sa femme et ses filles. On a craint un moment que le feu ne se communiquât à la maison voisine occupée par la société *Diligentiâ*. Une moitié de l'hôtel du ministre a été détruite. Le roi et ses fils se sont rendus sur le théâtre du sinistre et ont dirigé les secours en se tenant constamment dans les endroits les plus exposés.

— La Société royale des Antiquaires de France a procédé, dans sa séance du 9 janvier, au renouvellement de son bureau. Ce bureau se trouve actuellement ainsi composé:

Président: M. Berriat Saint-Prix.
Vice-présidents: MM. de la Villegille et de la Saussaye.
Secrétaire: M. Alfred Maury.
Secrétaire-adjoint: M. Leroux de Lincy.
Trésorier: M. Bottée de Toulmont.
Bibliothécaire-archiviste: M. de Martonne.
Commission des impressions: MM. Lacabanne, Marie Guichard, Depping.

BALS MASQUÉS. — Le premier bal masqué de l'Opéra a eu, malgré le mauvais temps, tout le succès que l'administration était en droit d'espérer. L'orchestre, sous la direction de Musard, a exécuté de délicieux quadrilles, sur des motifs choisis dans les œuvres lyriques les plus nouvelles. Grâce à des ventilateurs d'un mécanisme des plus simples, l'air a été facilement renouvelé pendant toute la nuit, et personne n'a été incommodé par la chaleur. — Le second bal aura lieu samedi, 13 janvier.

— A partir de dimanche prochain, 14 janvier, les fêtes de nuit se succèderont sans interruption, au théâtre de l'Opéra-Comique, jusqu'à la fin du carnaval. Les amis du plaisir ne manqueront pas de répondre à cet appel.

— Aujourd'hui, aux Français, *une Chaîne* et le *Célibataire et l'Homme marié*.

Agriculture.

Les charcutiers de La Guillotière ont adressé, il y a quelque temps, à l'autorité municipale une pétition que nous nous étions abstenu de reproduire parce que, depuis bien des années, les faits dont elle réclame la répression ont été justifiés et approuvés par les hommes compétents; mais, depuis, plusieurs journaux de la province et spécialement un journal de Lyon, le *Rhône*, ont cru devoir soutenir la pétition des charcutiers; il est donc opportun de donner quelques éclaircissements sur cette question qui n'est pas aussi généralement connue que nous l'avions pensé. Voici la pétition:

« M. le maire, les marchands charcutiers viennent appeler votre attention sur un fait qui se pratique en cette ville et qui a déjà soulevé les plaintes les plus légitimes. Le sieur Laracine, équarrisseur à la Guillotière, élève une quantité considérable de porcs et de volailles qu'il nourrit avec les débris des chevaux qui sont abattus dans son atelier; porcs et volailles sont vendus sur les marchés publics pour être livrés à la consommation. Il y a en ceci plusieurs inconvénients auxquels il est juste de porter remède. Ces porcs et cette volaille peuvent compromettre la santé publique; ils sont nourris de viande de chevaux morts ou abattus, malades du farcin ou de la morve, ce qui ne peut que nuire aux corps humains, puisque cette nourriture exerce une grande influence sur leur qualité.

» En second lieu, l'opinion répandue dans le public que les porcs et la volaille qui sont livrés à la consommation par nous ou nos confrères de Lyon proviennent en grande partie de l'atelier du sieur Laracine, repousse les consommateurs, empêche le débit de nos marchandises et porte le plus grand préjudice au commerce de la charcuterie; il est donc juste et prudent de porter un remède à cet état de choses. Nos plaintes sont légitimes et n'ont pas pour mobile l'intérêt particulier; les porcs du sieur Laracine se vendent à meilleur marché, et cependant ce n'est que lorsque nous sommes trompés que nous en achetons.

» Veuillez donc, M. le maire, apporter la plus sérieuse attention au fait que nous venons de vous signaler. »

Quoique les charcutiers ne le disent pas, il est évident qu'ils demandent la fermeture de la porcherie du sieur Laracine, en s'appuyant sur deux motifs: la salubrité publique et leur intérêt privé. L'autorité municipale doit-elle accueillir cette demande? Nous ne le croyons pas. Les établissements d'équarrissage sont indispensables auprès des grandes villes; on ne peut penser à les supprimer; mais on doit s'efforcer de les assainir, en prévenant la corruption de tous ces cadavres qui viennent s'y entasser chaque jour, et dont la décomposition spontanée porte au loin des miasmes de mort.

Dans les climats chauds, la nature a multiplié les animaux carnassiers, les oiseaux de proie et les insectes carnivores, dont les troupes innombrables se chargent de faire disparaître rapidement les cadavres abandonnés sur le sol; dans nos pays civilisés, les carnassiers sauvages sont trop peu nombreux pour nous rendre le même service: mais nous possédons un animal domestique admirablement disposé par ses instincts naturels à nous délivrer de ces éléments d'infection, à les transformer en matières utiles, et à les revivifier pour notre usage.

Le porc sauvage, le sanglier, mange les insectes, les grenouilles, les souris qu'il rencontre en fouillant la terre. Le porc domestique, livré à lui-même, dévore tous les immondices animaux qu'il rencontre autour des habitations; il fait l'office de *hordier* dans nos bourgades du midi, dans les petites villes d'Espagne, chez les bouchers de l'Algérie, et personne ne s'avise de dire que ce régime le rende impropre à la consommation de l'homme. Nous ne comprenons pas pourquoi un porc nourri de chair de cheval serait plus malsain que celui qui s'est engraissé de débris de bœuf et de mouton. L'expérience vient ici, du reste, à l'appui de la théorie: l'école

5 p. 0/0 compt.	124 15	124 30	124 10	124 30	124 20
— fin cour.	124 35	124 50	124 30	124 50	124 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 40	82 50	82 35	82 50	82 35
— fin cour.	82 45	82 60	82 35	82 55	82 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0.	112 50	» »	H. » 15
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville	1405 »	» »	» »
Banque de Fr.	3250 »	» »	» »
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	1110 »	» »	» »
Caisse Hypoth.	767 50	» »	» »
Quatre Canaux.	1273 75	1273 75	B. 1 25
Chemins de Fer.			
St-Germain	» »	» »	» »
Vers. R. Dr.	310 »	» »	» »
dº R. G.	157 50	158 75	B. 5 »
Orléans	833 75	835 »	B. 2 50
Strasb. à Bâle.	213 75	220 »	H. 6 25
Rouen.	830 »	» »	H. 6 25
Havre.	652 50	650 »	B. 5 »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	108 1/8	B. 1/8 »
— Portugais.	45	» »	» »
Esp. D. active.	» »	» »	» »
5 0/0 Naples.	106 40	» »	B. » 30
— Romain.	105 »	105 1/4	H. 1/2 »
Obl. Piémont.	1198 75	» »	H. 1 25
Emp. d'Haïti.	475 »	480 »	H. 5 »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 50.
Après, 82 57 1/2, 60, 58 3/4.

Pièces de 20 et 40 fr.
Agio, 9 50 à 10.

Souverains, 25 50 à 52 1/2.
Banknotes, 25 52 1/2 à 57 1/2.

Fin courant, »
— »
— 155, 160.
— 832 50, 835.
— 215, 220.
— 825.
— 650, 652 50.

Londres, 9 janvier.
Consol. 97.
Esp. actif. 30 1/4.
Portugais. 44 3/4.
Mexicains. 32 5/8.
5 0/0 Hollandais, 100 3/8.
2 1/2 0/0 id. 54 1/8.
Orléans, 32 3/4.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 87 »», 87 50; courant du mois, 88 »», 89 »»; février, mars et avril, 88 »», 89 »»; 4 derniers mois, 91 »», 92 »».

Lille. — Colza, 77 75, 77 50; lin, 72 »»; caméline, 76 »»; chanvre, 77 »»; 2 voitures, 7 fr.

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, 92 »», 93; février, mars et avril, 95 »»; mai en août, 96 »», 97 »»; 4 derniers mois, 97 »», 98 »».

Savon. — Disponible, »» 0/0; ordre de livraison, 25 à 26 0/0.

Spectacles du 12 janvier.

» h. »|» OPÉRA. — Le Diable amoureux, 1er acte du Serment.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Une Chaîne. Célibataire et l'Homme marié.
» h. »|» ODÉON. — Marie Tudor. Fausses confidences.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir. Richard.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Loïsa. L'Homme blasé. Le Marquis de 15 sous.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Le Gamin. Chansonnette. La Comète.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Brelan. Mlle Dangeville. L'Omelette.
7 h. »|» GYMNASE. — Georges et Thérèse. Veuve Boulenois. Le Cadet.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Le Masque. Les Iles Marquises.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» COMTE. — Rempailleur. Le Moulin. Molière.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 10 janvier.

10 janvier.			11 janvier.		
Arrivages.	724 q. 34 k.		Arrivages.	976 q. 53 k.	
Restant.	8995 45		Restant.	8917 44	
Cours moyen.	37 47		Cours moyen.	38 44	
Cours-taxe	38 45		Cours-taxe.	38 14	
Gr.	4 q.	44,00 à 51,60	Gr.	21 q.	39 50 à 54,50
1er	91	38,20 à 40,10	1er	326	38,10 à 39,00
2e	486	36,30 à 37,55	2e	485	36,00 à 37,75
3e	34	29,30 à 34,50	3e	29	29,40 à 34,00
4e	00	00,00 à 00,00	4e	6	25,50 à 28,00
A liv.	450	27,30 à 39,50	A liv	260	37,75 à 56,05
Total.	515 quintaux		Total.	1054 quint 27 k	

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales.—Prix de l'hectolitre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 8 janvier.— Froment, première qualité, 20,66; deuxième, 19,66; troisième, 18,50. — Seigle, 11,66 à 12. — Orge, 10,33 à 11,66. — Avoine, 7 à 7,66. Approvisionnement considérable; baisse, sur le froment, de 34 à 67 c. par hectol.; avoine sans variation.

LES ANDELYS, 8 janvier. — Froment, première qualité, 21,10; deuxième, 20,49; troisième, 19,58. — Méteil, 17 à 19,50. — Seigle, 12 à 12,50. — Orge, 11. — Avoine, 6,50. La halle étant bien approvisionnée, les ventes sont restées calmes. Point de variation dans les cours.

HOUDAN, 10 janvier. — Froment, première qual., 21,67; deuxième, 21; troisième, 20,33. — Méteil, 18,33 à 19,67. — Seigle, 11,67 à 12,33. — Orge, 11,67 à 12,33. — Avoine, 7,20 à 7,60. Marché assez abondamment approvisionné; affaires sans activité et en baisse de 50 c. sur les premières qualités, et 75 c. sur les qualités secondaires.

BRIE-COMTE-ROBERT, 8 janvier. — Froment, première qualité, 20; deuxième, 18,15; troisième, 16. — Avoine, 6 à 7,33. — Son, 6,75 à 7,50. — Recoupette, 10 à 11,50. — Mouture, 8,50 à 9. Froment et avoine sans variation.

NANGIS, 10 janvier. — Il a été vendu sur ce marché 180 hect. froment à 18,15; et 126 hect. avoine à 6,80.

SÉZANNE, 6 janvier. — Froment, première qualité, 17,60; deuxième, 17,10; troisième, 16,80. — Méteil, qualité secondaire, 14,28. — Seigle, 10,15 à 10,55. — Orge, 8 à 8,75. — Sarrazin, 6,50. — Avoine, 5 à 6,25.

ROYE, 9 janvier. — Froment, première qualité, 35,50 à 36,50; peu à 37; deuxième, 34 à 35; troisième, 32 à 33,50. — Seigle, rare et recherché, 20 à 21. — Orge, très rare, 21,50 à 22,50. — Avoine, peu abondante, 11,50 à 12,50. Les blés, assez abondants, se sont vendus activement avec 50 c. de baisse.

CHATEAU-THIERRY, 6 janvier. — Froment, première qualité, 17,60; deuxième, 17; troisième, 16,10. — Méteil, 15. — Seigle, 10. — Avoine, le quintal, 6,20 à 6,50; s'écoulant bien et sans variation. Baisse de 75 c. par hectol. sur le froment.

ORCHIES, 8 janvier. — Froment, première qualité, 19,50; deuxième, 18,50; troisième, 17,50. — Seigle, 11 à 11,50. — Avoine, 5,50 à 6,50.

ARMENTIÈRES, 8 janvier. — 100 hectol. froment, première qualité, de 20,25 à 20,75; 100 hectol. deuxième, 19,25 à 19,75.

NANCY, 5 janvier. — Froment, première qualité, 21,43; deuxième, 20,57; troisième, 19,22. — Seigle, 14,70. — Orge, 12,15. — Sarrazin, 9,71. Maïs, 9,75. — Avoine, 8,50.

BOURGE, 6 janvier. — Froment, première qualité, 19,35; deuxième, 18,40; troisième, 16,75. — Méteil, 11,25. — Seigle, 13. — Mouture, 13,25. — Avoine, 7.

BLERÉ, 7 janvier. — Froment, première qualité, 20; deuxième, 19,50; troisième, 19. — Méteil, 17. — Seigle, 15. — Orge, 11,50. — Avoine, 9. En hausse depuis la quinzaine au marché d'il y a huit jours, le froment s'était vendu facilement au prix moyen de 19,50, et au grand marché d'avant-hier ce mouvement ascensionnel a acquis une nouvelle activité. Fournitures de la place moins fortes qu'en novembre et décembre.

CHATELLERAULT, 4 janvier. — Froment, première qualité, 18,75; deuxième, 18,25. — Méteil, 15,50 à 16. — Seigle, 13,25 à 13,75. — Orge, 10,50 à 11. — Maïs, 12,50. — Avoine, 6,50 à 7.

MONTAUBAN, 6 janvier. — Froment, première qualité, 22,66; deuxième, 21,71; troisième, 21,43. — Méteil, 17,90. — Seigle, 15,90. — Maïs, 12,10.

Poids légalement constaté de l'hectolitre de froment 1843. — Première qualité, 75 kilog. 88 grammes; deuxième, 75 kilog. 11 gr.; troisième, 74 kilog. 11 gr. — Avoine 1843, première qualité, 49 kilog.; deuxième, 47 kilog.; troisième, 46 kilog.

Marchés étrangers. — BRUGES, 9 janvier. — Baisse sur les céréales. Le prix moyen régulateur du froment est descendu de 17,69 à 17,60, et celui du seigle de 11,35 à 11,14. Le froment a monté de 4 c. à Bruges, de 5 c. à Louvain, de 12 c. à Bruxelles, de 15 c. à Hasselt, de 17 c. à Liège, de 32 c. à Namur, et de 76 c. à Arlon. Il n'y a eu baisse qu'à Anvers, de 12 c. Gand et Mons sans variation.

Pour le seigle, il y a eu baisse de 2 c. à Bruxelles, de 6 c. à Bruges, de 17 c. à Gand, de 18 c. à Liège, de 21 c. à Anvers et de 56 c. à Louvain. Hausse de 4 c. à Namur, de 5 c. à Hasselt, et de 25 c. à Arlon. Mons, sans variation.

Cours des légumes secs. — Prix de l'hect.

PONTOISE, 6 janvier. — Haricots, 16. — Pois, 19,20. — Lentilles, 20.

NANCY, 6 janvier. — Haricots, 15,50. — Pois, 10,50. — Lentilles, 19.

BOURGES, 6 janvier. — Haricots blancs, 15. — Lentilles, 20.

POITIERS, 6 janvier. — Haricots rouges, 21,25. — Haricots blancs, 18,75.

MONTAUBAN, 6 janvier. — Fèves, 12. — Haricots, 18,83.

TOULOUSE, 8 janvier. — Fèves, 11 à 11,50. — Haricots nouveaux, 19,10.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 11 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,695	1,672	23	1 18	1 04	» 9[illegible]
Vaches.	31	31	»	1 12	» 98	» 9[illegible]
Veaux.	577	577	»	1 56	1 3[illegible]	1 [illegible]
Moutons.	6,241	5,982	259	1 35	1 14	» 9[illegible]

Les bœufs se sont vendus facilement. Marché très fort. Les veaux et les moutons se sont vendus difficilement; point de variation dans les cours.

HOUDAN, 10 janvier. — Veaux amenés, 248. Vendus, 247. Renvoi, 1. Premier choix, de 1,30 à 1,34 le kilog. sur pied. Première qualité, 1,20; deuxième, 1,10; troisième, 1 fr.

Veaux d'élève, 65, de 22 à 60 fr. la pièce.

NANGIS, 10 janvier. — Veaux, 270, vendus de 1,30 à 1,40 le kilog. sur pied. — Bœufs, 36, de 1 fr. à 1,20. — Vaches, 6, de 80 c. à 1 fr. Marché faible; vente facile.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 12 JANVIER.

Insuffisance des palliatifs économiques.

Prétendre guérir les souffrances des classes laborieuses sans rien changer au mode actuel des relations entre maîtres et ouvriers, sans modifier en aucune façon les conditions respectives du capitaliste et du travailleur, c'est vouloir empêcher l'effet en laissant subsister la cause, c'est tenter l'impossible.

On nous oppose souvent, à nous qui demandons l'organisation de l'industrie, l'autorité des économistes de l'école du *laissez-faire, laissez-passer*. Qu'il nous soit donc permis d'invoquer ici leur propre témoignage contre le système. Ce sont les chefs d'école eux-mêmes, Adam Smith et J.-B. Say, qui établissent formellement que la concurrence réduit le salaire au taux rigoureusement nécessaire pour que l'ouvrier puisse vivre. S'il s'élève quelquefois un peu au-dessus, il descend aussi par moments au-dessous du taux de ce strict nécessaire, et alors *les familles dépérissent* (SAY, *Cours d'Economie politique*, 5e part., ch. 10), *la misère porte la faulx dans les rangs de la classe ouvrière* (M. DUCHATEL, *De la Charité*). Voilà comment se rétablit l'équilibre entre la population qui vit du louage de son travail et les capitaux employés en salaires.

Mais sans nous prévaloir de ce cas extrême où le prix du travail s'abaisse au-dessous des premières nécessités de la vie (chose qui n'est pas rare toutefois et qui, pour certains travaux de femmes en particulier, est à-peu-près permanente), ne suffit-il pas de ce fait constaté par tous les économistes que le régime actuel de l'industrie maintient le salaire au taux du minimum de subsistance pour que nous en devions tirer cette conclusion : la misère est le lot fatal de l'ouvrier. Si, en effet, quand il est employé, son travail ne lui rapporte en général que de quoi vivre au jour le jour, quelles seront ses ressources en cas de maladie, de chômage, et une fois que seront venues les infirmités de la vieillesse ? Or, dans la convention passée avec le maître, il n'y a, il ne saurait même y avoir aucune clause, qui ait pour objet de subvenir aux besoins créés par ces situations cruelles.

La convention elle-même, relative au salaire, constitue en état d'hostilité, l'un par rapport à l'autre, l'ouvrier et le maître. L'intérêt du premier est d'obtenir le plus possible, l'intérêt du second est d'accorder le moins possible. « Il n'est pas difficile, comme le » fait remarquer Adam Smith, de deviner laquelle des deux par» ties doit obtenir gain de cause *dans ce débat et forcer l'autre à » subir ses conditions*. »

Il est clair que l'ouvrier, qui, communément, n'a devant lui aucune ressource, ou qui n'en a que de très faibles, sera bientôt obligé de céder, et que la faim fera justice de ses prétentions. Pour rendre raison de ce qui se passe alors, il n'est pas besoin d'ajouter, avec Adam Smith, « que les maîtres sont toujours et partout en » état de coalition tacite pour ne pas élever le salaire. »

Les dispositions philanthropiques de quelques maîtres ne font

Les hommes qui veulent se borner aujourd'hui à l'emploi de cet ordre de moyens, ressemblent à ces philosophes des derniers temps du paganisme qui, tout en déplorant quelques-uns des abus de l'esclavage, défendaient ce régime comme indispensable à l'existence de la société. Alors aussi on accusait les adversaires de l'esclavage de prêcher la désorganisation. C'est l'imputation qu'on dirige aujourd'hui contre les socialistes, parce qu'ils réclament pour l'ouvrier une charte, du travail, des conditions autres que le salaire. Ces détracteurs du socialisme, qui ont sans cesse à la bouche les saintes et généreuses devises du christianisme, *charité, fraternité*, devraient bien prendre la peine d'examiner si, par le fait de notre régime industriel, le capital ne conserverait pas encore, chez nous, quelques-uns des priviléges exorbitants du maître dans les sociétés antiques ?

Il y aura désormais une pierre de touche infaillible qui permettra de distinguer les hommes de l'avenir des hommes du passé. Que pensez-vous, demandera-t-on à chacun, que pensez-vous de la loi du *salaire* et d'un régime économique qui ne garantit point, qui ne comporte même pas le *droit au travail ?* Suivant la réponse, l'homme sera classé.

La même épreuve sera décisive aussi pour faire discerner le bon vouloir réel en faveur des classes ouvrières, le véritable amour du peuple en un mot, des semblants de philanthropie plus ou moins démocratique dont on a tant fait abus de nos jours.

Appliquée à M. Gustave de Beaumont, cette règle lui serait peu favorable, nonobstant le programme qu'il vient de tracer sous ce titre : *Des améliorations sociales qui sont à faire*. On sait, en effet, que l'honorable député ne veut pas entendre parler de l'*organisation du travail*. La concurrence sans règle, sans contrôle, est également l'objet de son admiration. La liberté la plus absolue, qui engendre nécessairement les fraudes, les falsifications de toutes sortes, telle est, suivant lui, la condition *sine quâ non* du développement et de la prospérité de l'industrie !

M. G. de Beaumont a horreur de tout ce qu'on appelle organisation du travail. Cependant, par dérogation à la sévérité de ses principes, il consent que le gouvernement crée un système de grands travaux qui ne laissent jamais les populations inactives. Il veut aussi « qu'un journal officiel publie les besoins de l'industrie, les lieux » où l'ouvrier manque à la main-d'œuvre, ceux où il surabonde, le » prix de la journée du travail pour chaque profession. » Il parle même vaguement d'un *grand atelier national*. Mais qu'est-ce donc que toutes ces mesures, sinon des éléments de l'organisation du travail ?

Et les salles d'asile elles-mêmes dont M. Gustave de Beaumont demande avec raison l'extension à toutes les localités, et le service médical gratuit pour les pauvres, et les sociétés de secours mutuels entre les ouvriers ; que seraient toutes ces institutions, sinon des fragments de cette organisation générale du travail que les esprits avancés de notre époque pressentent et réclament ? Seulement ils ne commettent pas l'inconséquence de prescrire d'une part, comme le fait M. Gustave de Beaumont, toute intervention du gouvernement dans l'industrie, et d'exiger, d'autre part, que ce même gouvernement se tienne constamment prêt à occuper tous les bras que les crises industrielles rendraient inactifs. C'est ren-

le pavé de nos villes !

Nous ne saurions donc, par égard pour les vues populaires que manifeste M. G. de Beaumont en faveur des salles d'asile, de l'instruction élémentaire, de l'abaissement de l'intérêt usuraire des monts-de-piété, d'une modification de la loi du recrutement, — cette loi qui prend au riche un peu d'or, et au pauvre les huit plus belles années de son existence (1) ; nous ne saurions, disons-nous, amnistier M. G. de Beaumont de ses blasphèmes contre la grande et sainte idée de notre époque, l'idée d'organiser le travail et d'associer les travailleurs, non-seulement entre eux, mais encore avec les capitalistes, pour l'avantage commun des uns et des autres.

La chambre s'est réunie aujourd'hui en séance publique.

M. le président a donné lecture du projet d'adresse. M. le ministre des finances a présenté le budget pour 1845. Ensuite la chambre a prononcé l'admission de M. Sieyès, élu à Valence, et dont la qualité de Français était contestée.

Le projet d'adresse rédigé par M. de Saint-Marc-Girardin, au nom de la commission, est une paraphrase assez élégante du discours de la couronne, avec deux ou trois additions.

La première de ces additions a pour objet la protestation reproduite chaque année en faveur de la nationalité polonaise. La seconde est relative au droit de visite, et ce passage est le seul qui ait excité un mouvement marqué de sympathie dans l'assemblée. On y exprime le vœu que notre commerce maritime soit replacé bientôt sous la surveillance exclusive de notre pavillon. Le sentiment de la chambre sur la question du droit de visite n'a subi, comme on voit, aucune modification. L'assemblée ne tend point à se rapprocher, sous ce rapport, de la politique de M. Guizot. Le projet se termine par une phrase fort vive sur la visite au prétendant.

M. Lacave-Laplagne a tracé un tableau tout-à-fait rassurant de l'état des finances. Le déficit va diminuant d'année en année, et l'on peut prévoir, pour une époque assez rapprochée, le retour à l'état normal. (Nous reproduirons demain l'exposé des motifs.)

La chambre ne paraissait pas partager toute la confiance du ministre dans les prévisions par lui exprimées.

L'ordre du jour appelait ensuite une vérification de pouvoirs.

M. Crémieux a fait un rapport, au nom du septième bureau, sur l'élection de M. Sieyès, nommé député par le premier arrondissement de Valence (Drôme).

M. Sieyès, né en France, et fils d'un contre-amiral français, a pris du service à l'âge de seize ans dans la marine sarde. Il y avait obtenu les épaulettes de lieutenant de vaisseau, et allait être promu au grade supérieur, lorsqu'en 1838 une ordonnance du roi de Sardaigne décida que tous les officiers de l'armée sarde devaient être naturalisés. Aussitôt M. Sieyès, renonçant à une carrière qui pouvait flatter son ambition, envoya sa démission afin de ne pas perdre sa qualité de Français qu'il n'avait jamais entendu aliéner.

Le bureau, admettant que M. Sieyès n'avait pas, en effet, cessé

(1) Notre ami et collaborateur, M. Hipp. Morvonnais, est un des écrivains qui se sont élevés avec le plus de force contre l'iniquité de la loi du recrutement. Il en a fait l'idée principale d'un poème intitulé : *Un Vieux Paysan*. — Chez Coquebert, 48, rue Jacob (1840.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1)

LIVRE TROISIÈME.

XV.

LE BERGER BOSSU.

— Maître Claude ! maître Claude ! criait le berger en se débattant sous les étreintes du braconnier, lâchez-moi ! ne me tuez pas !

— Petit coquin ! répondit le chasseur en s'asseyant sur les gazons humides, où as-tu pris mon fusil ?

Et il l'attirait entre ses jambes en lui serrant les poignets.

— Je l'ai trouvé dans les écuries quand tout le monde a été parti. Et vous, maître Claude, comment êtes-vous ici à cette heure ?

— Bah ! il fait bon à respirer la nuit ; monsieur le maire avait sommeil, et le brigadier est bon enfant. Je ne fais de mal à personne d'ailleurs, et je ne me sauve pas. Et toi, petit rechigné, où vas-tu comme ça, la nuit ?

— J'allais tuer un canard à l'étang de Villiers.

— Petit fou, mon fusil est chargé à balle ; c'est le vieux Jacob qui s'est amusé à ça pendant qu'on m'interrogeait.

— Pourquoi donc que vous avez mis le feu chez Briguet, maître Claude ? demanda l'infirme, en regardant le chasseur d'un air ahuri. Je ne vous aurais jamais cru si méchant. Est-ce que ça fait plaisir de faire du mal aux gens qui ne vous en font point ?

Claude était assis entre les racines d'un chêne renversé. D'un œil triste il contemplait les masses de feuillages et les mille troncs qui semblaient décroître dans l'ombre. Son dur visage, éclairé par une lumière sombre et pâle, semblait bouleversé d'émotions intérieures ; il avait évidemment besoin de dire à quelque créature humaine ces douleurs si long-temps contenues.

— Petit berger ! petit berger ! murmura-t-il à voix basse, que veux-tu que je te dise ? Tu demandes si ça fait plaisir de faire du mal aux autres ? non, car à présent et depuis long-temps j'ai quelque chose qui me tourmente dans la poitrine tout comme si une vipère y suçait mon sang goutte à goutte. Oh ! que maudite soit la fureur qui m'a poussé là ! Pour échapper à un mal qui parfois me faisait plaisir, j'ai accepté un mal qui me fait horreur. Toi qui connaissais ma vie passée, dis-moi ce que je vais devenir à présent ?

Bonne sainte Vierge ! bonne sainte Vierge ! que je suis malheureux ! Non, je ne reverrai plus le village des Minaux, ces vieilles masures qui me connaissaient, qui me donnaient de l'ombre : ces grands beaux chênes à qui j'adressais la parole, et qui par moments semblaient prêts à me répondre. Tout ça, petit berger, c'était des amis. Dans tout le bois de la Vernusse, il n'y a pas un cormier que je n'aie appelé par son nom, pas un sentier dont je ne connaisse les détours. Quand je sortais le matin, j'entendais chanter le pivert et siffler le bouvreuil ; ces petites bêtes, c'était ma joie, c'était ma consolation. Mes fougères vertes, mes bruyères roses, mes genêts jaunes ; c'était comme une part de moi-même : et quand je m'absentais pour trois jours, il me semblait que j'emportais tout ça avec moi. Oh ! si je n'avais pas fait de crime, je ne serais pas à tout jamais chassé de mon bois, chassé de mon terrain.

Quand il faisait de l'orage, j'avais plaisir à la pluie, parce que c'était la pluie de la Vernusse.

Quand j'emportais de la terre à mes pieds, ça ne me fatiguait pas ; c'était la terre de mon pays ; et quand le vent soufflait, j'avais plaisir à marcher contre : c'était le vent de mon pays.

Bonne sainte Vierge ! je ne me cacherai plus les soirs pour voir passer la belle aux yeux verts ; je n'entendrai plus les récits de bataille du père Hivernau. Pauvre cher homme ! il est si honnête, et ses histoires sont si étonnantes ! Quand il parlait, petit berger, je fermais les yeux, et je voyais tout plein de choses. C'est comme ça que j'ai parlé à César, que j'ai défié les gens de l'Aquitaine et que j'ai battu les Sarrazins. A présent, je ne suis plus rien par moi-même : il me semble que ces arbres m'accusent, que l'air est plus chaud à porter, que la terre est plus raboteuse à mes pieds. Autrefois, j'étais vif et sain comme les feuilles du printemps qui tiennent à la branche ; à présent, je suis comme les feuilles d'automne, triste, misérable, et le vent m'emporte.

Le petit berger, la tête basse, se tenait sur une patte comme une grue en contemplation. Claude Pivert pleurait, et le bossu ne riait pas.

— Ah ! maître Claude, fit-il après quelques moments de silence, ça ne m'étonne pas tout ça ; car, depuis quinze grands jours, voilà trois fois que j'entends la chasse à Ribaud.

— Hein ! reprit le chasseur en s'agitant sur son chêne.

— Oui, maître Claude, et je l'ai dit à monsieur le curé. L'autre de ces nuits, je dormais dans la bergerie, quand tout d'un coup j'ai été réveillé par un grand tintamarre qui se faisait au dehors. J'entendais comme le bruit d'un moulin qui faisait : tic tac ! tic tac ! — Puis comme des voix qui faisaient : gnig, gnag ! gnig, gnag ! — Puis comme des coups de fouet qui faisaient : cli, clà ! cli, clà !

J'ai regardé entre les fentes de la porte, et j'ai vu le ciel tout rouge, tout plein de vilains démons noirs.

Ils volaient comme des chauves-souris, et s'élançaient à grands coups de fouet sur les malheureux damnés. J'en voyais des milliers, des milliers, et puis des millions : les premiers de la bande semblaient hauts comme des géants, puis les derniers, tout petits, se perdaient dans les nuages.

Ils se roulaient les uns sur les autres, ils se pendaient, se tordaient, montaient, criaient ; et devant eux les pauvres damnés pleuraient ; et toujours les coups de fouet faisaient tomber des étincelles en répétant : Cli, clà ! cli, clà ! si bien que je me suis senti froid par tout le corps ; je me suis couché sur la terre en fermant les yeux, et le matin, le père Briguet m'a donné un coup de pied dans le ventre en me demandant pourquoi je couchais comme ça en travers de la porte.

— Va-t-en ! petit drôle, répliqua le chasseur qui tremblait de tous ses membres, et ne dis pas que tu m'as vu. Voilà le jour qui paraît, va garder tes moutons, et laisse-moi.

— Mes moutons ! maître Claude, ajouta le berger d'un ton railleur ; les pauvres bêtes ne me donneront plus grand'peine à les garder. Vous y avez mis bon ordre.

— C'est vrai, murmura Claude, en repoussant le petit bonhomme, c'est vrai. Mais va-t-en tout de même : ne me dénonce pas, et laisse-moi respirer. Je veux encore une fois voir se lever le soleil sur le haut de mes beaux chênes, avant de quitter la Vernusse : va-t-en.

— Savez-vous, maître Claude, que c'est triste tout de même pour un homme de monter sur l'échafaud ?

— Petit brigand ! veux-tu te faire écraser ?

— Non, fit le berger, en sautant de quatre pas en arrière ; je veux dire seulement qu'il y a une bonne balle dans ce fusil, et qu'une tête coupée dans la ville, ce sera déshonorant. Faudrait comprendre.

— On y pense, berger, répondit Claude d'une voix sourde, et l'on n'a pas peur. Et l'on a une ficelle pour lâcher la détente. Va-t-en donc, si tu ne veux pas être à ton tour accusé : laisse-moi.

Le berger bossu ne se le fit pas redire, et tout joyeux que Pivert songeât à sauver l'honneur du village, il s'enfonça dans les feuilles que l'aube commençait à blanchir.

Le braconnier prit son allure ordinaire, la tête basse et son fusil sous le bras. Puis, passant les mains dans sa barbe humide de rosée, il s'achemina vers la maison de Samuel Hivernau.

— La voilà donc encore, pensait-il en se glissant derrière les buissons, cette maison aux toits bleus qui m'a rendu criminel ! Et il s'avança jusqu'à la haie vive qui bornait le modeste enclos.

Il pouvait être quatre heures du matin : toutes les choses vivantes

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6, 7, 11 et 12 janvier 1844.

tion d'un homme.

Le *Commerce* s'étonne du silence qu'ont gardé tous les organes du ministère en présence des imputations si graves formulées contre lui par l'honorable M. Madier de Montjau. Nous sommes de l'avis du *Commerce*, il est fort étrange qu'un ministère reste, sans souffler mot, sous les accusations lancées contre lui par un membre de la plus haute magistrature du pays. Il est d'une haute importance que cette affaire s'éclaircisse. La question de la liberté individuelle y est fortement engagée. Le silence systématique des journaux ministériels, en face de la déclaration publique de M. Madier de Montjau, ne peut être considéré que comme l'aveu formel d'une tentative odieuse.

—

La *Presse* craint que la gauche ne vienne à s'annuler entièrement si elle n'abandonne pas les vieilles questions et les théories usées, dont le pays ne veut plus entendre parler, pour montrer qu'elle sait comprendre les questions d'affaires, et préférer aux déclamations épuisées les intérêts positifs. La *Presse* pense que c'est pour la gauche une dernière épreuve; elle se demande si on l'attendra vainement sur ce terrain.

Nous recevons les deux lettres suivantes :

Monsieur le rédacteur,

Je dois répondre à une note qui s'est glissée, sans doute à votre insu, dans votre numéro du jeudi, 11 janvier.

On a vendu, dit cette note, le n. 726 du catalogue, *OEuvres de maistre Roger de Collerye* quoique ce volume portât l'ancien timbre de la bibliothèque Mazarine. En effet, ledit volume, sorti de cette bibliothèque, on ne sait par quelles causes, avant qu'elle devînt propriété nationale, a circulé dans les ventes depuis quarante ans, et M. de Soleinne l'a acquis de bonne foi, sans que cette acquisition lui fût alors contestée. La bibliothèque Mazarine actuelle n'a aucune prétention à faire valoir sur les livres qu'elle a pu posséder à une époque où elle ne faisait pas partie du domaine de l'Etat.

A propos de cet incident, qui amena une espèce de débat contradictoire, j'ai cru devoir fournir quelques explications qui ont été mal comprises par l'auteur de la note contre laquelle je m'inscris en faux.

Je n'ai pas dit « qu'il y avait dans la bibliothèque Soleinne une vingtaine de volumes APPARTENANT à des bibliothèques publiques, et que tous seraient vendus par moi. » Si j'avais pu dire une telle monstruosité, je ne serais pas seulement justiciable de l'opinion.

J'ai dit et déclaré formellement que tous les livres qui se trouvaient dans la bibliothèque de M. de Soleinne *appartenaient* incontestablement à l'illustre amateur, par suite d'une acquisition faite de bonne foi, au grand jour, et presque sous les yeux des premiers bibliographes du monde : MM. Van Praet, Beuchot, Parison, Brunet, etc.; j'ai dit que ces livres étaient sans cesse, durant la vie de leur propriétaire, à la disposition des gens de lettres et des bibliothécaires, et que leur possession avait été, pour ainsi dire, sanctionnée; j'ai dit que nombre de ces volumes avaient *autrefois* appartenu à des bibliothèques publiques, notamment à la bibliothèque du Roi, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, etc., mais que, depuis un siècle ou un demi-siècle, ils étaient tombés, on ignore par quelles vicissitudes, dans les mains des particuliers, et que ceux-ci les possédaient de plein droit.

Là-dessus, j'ai cité quelques exemples que ma mémoire me présentait : les numéros 550 et 561 du catalogue, le mystère des *Actes des Apôtres* (Paris, les Angeliers, 1540, in-fol.) et celui de la *Destruction de Troye* (Paris, Jean Driart, 1498,

[illegible] *de Fauquelin de la Fresnaye*, imprimées à Caen en 1612, qui, annoncées sur le catalogue de M. de Pixérécourt comme portant le timbre du cardinal Mazarin (précisément le même que celui de Roger de Collerye), ont été vendues publiquement sans réclamation, et ne figurent pas, je l'ai vérifié aujourd'hui même, sur le catalogue de la bibliothèque Mazarine.

Vous ignorez sans doute, monsieur, que le catalogue de la bibliothèque Mazarine rédigé vers 1760 à 1780 porte en effet *les OEuvres de Roger de Collerye*, 1536, in-8°, mais reliées en VEAU, tandis que l'exemplaire de M. de Soleinne porte une reliure en *maroquin* qui ne peut être postérieure à 1760, ainsi que pourront le juger toutes personnes connaissant bien la reliure *et le faire* des relieurs de cette époque.

Il est donc certain pour moi que l'exemplaire de M. de Soleinne n'est pas celui qui figure sur le catalogue de la bibliothèque Mazarine; en tout cas, les tribunaux prononceront et le livre appartiendra à qui de droit.

Quant à la *mise sur table* au sujet de laquelle l'anonyme s'est permis une insinuation malveillante, j'avais deux commissions pour ce volume, l'une à 220 fr. pour M. C., l'autre à 300 fr. pour M. P. : j'ai dû, pour trahir aucun des intérêts qui m'étaient confiés, mettre le livre sur table au prix de la plus basse commission, c'est ce que j'ai fait, et c'est ce qu'aurait fait à ma place toute autre personne.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. TECHENER,
Toujours place du Louvre, n. 12.

N. B. Etant à l'instant même instruit de votre article, veuillez excuser la précipitation de cette réponse dans laquelle j'aurais pu apporter encore d'autres exemples du fait que je vous ai cité plus haut.

Voici les observations que nous adresse l'auteur de l'article qui a motivé ces deux réclamations :

« Monsieur le rédacteur,

» Un premier point qui ne peut être mis en doute, c'est que M. de Soleinne possédait très légitimement tous les ouvrages qui font partie de la bibliothèque. — Un second point à établir est celui-ci : Lorsque j'ai fait dire à M. P. Lacroix qu'une vingtaine de volumes *appartenant* à des bibliothèques publiques faisaient partie de la bibliothèque de M. de Soleinne, je dois reconnaître que M. Lacroix entendait parler de volumes *ayant appartenu* à ces bibliothèques.

» Un troisième point qu'il est à peine inutile de constater, c'est que tout ouvrage qui porte légitimement, outre le timbre d'une bibliothèque publique, un second timbre avec ces mots : *Double échangé, double vendu*, etc., est par cela même rentré dans le commerce.

» Nul doute même que des volumes, pour ne pas porter ce double timbre, peuvent être possédés de bonne foi; exemple : *l'An des Sept Dames*, cité par M. Lacroix.

» Voici pour ce qui concerne la réclamation de M. Lacroix.

» Quant aux faits relatifs à la vente des livres du cardinal Mazarin, rapportés par M. Techener, je les admettrai tous sans discussion, mais il en résulte :

» 1° Qu'en 1649, par arrêt du parlement, les livres du cardinal Mazarin ont été vendus; qu'on en voit encore aujourd'hui dans le commerce un grand nombre portant le timbre de la *bibliothèque Mazarine*; que l'exemplaire des *OEuvres de Collerye* dont il est question doit avoir fait partie de ceux vendus à cette époque. Or, la note placée à la suite de cet article dans le catalogue ne dit rien de la provenance de cet exemplaire. Il n'en fut pas dit un mot non plus quand on le mit sur table. Il me semble cependant que c'eût été le cas d'indiquer dans la note que

[illegible] complétée la deuxième édition de l'ouvrage capital de Fourier. — Prix du vol. : 6 fr. — Prix des 4 vol. : 24 fr. Affranchir. (*Voir aux annonces.*)

Chambre des Députés.

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Un très petit nombre de députés sont dans la salle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur l'invitation de M. le président, les députés restés dans la salle des conférences entrent en foule; la chambre est fort agitée.

M. le président lit ensuite le projet d'adresse rédigé par M. Saint-Marc-Girardin.

» Sire,

» L'union des pouvoirs de l'Etat, et le concours loyal que la chambre a prêté au gouvernement, ont entretenu et affermi le repos public. L'ascendant des lois, aidé par l'intelligence et le bon sens du peuple, a partout suffi pour maintenir l'ordre. Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor. (Murmures à gauche.)

» L'agriculture, qui a besoin d'être encouragée dans ses progrès et dans ses efforts, se confie à la sollicitude de l'administration. (Bruit.)

» L'instruction et le bien-être, répandus plus également dans la société, améliorent et élèvent la condition des citoyens. Voilà, Sire, la France telle que l'a faite sous votre règne le développement régulier des institutions qu'elle s'est données, et nous contemplons avec une profonde reconnaissance envers la Providence, la prospérité dont jouit notre patrie.

» Nous apprenons avec une vive satisfaction que les effets de cette prospérité générale permettent de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus de l'Etat dans les lois de finances qui nous seront présentées. Nous chercherons dans de sages économies les moyens de consolider cet équilibre justement désiré.

» Nous félicitons V. M. de l'état pacifique de nos relations avec toutes les puissances. La paix en Europe s'affermit par sa durée même; elle a pour fondement l'intérêt de la civilisation et le respect des traités, de ces traités dont nous continuons de revendiquer la protection pour une nation malheureuse que l'espérance n'abandonne pas parce qu'elle a foi dans la justice de sa cause.

» En Espagne, la reine Isabelle II, qui est l'objet de la sollicitude affectueuse de V. M., vient d'être appelée jeune encore à exercer le pouvoir royal. En Grèce, le roi Othon s'est entouré des représentants de la nation. Puissent dans ces deux pays la royauté et les libertés publiques tirer une nouvelle force de leur intime alliance. Nous sommes heureux d'apprendre que la sincère amitié qui unit V. M. à la reine de la Grande-Bretagne et l'accord des sentiments entre votre gouvernement et le sien sur les événements de l'Espagne et de la Grèce, vous confirment, Sire, dans les espérances favorables qui s'attachent à l'avenir de deux nations amies de la France.

» Cette bonne intelligence aidera sans doute au succès des négociations qui, en garantissant la répression d'un infâme trafic, doivent ten-

---

commençaient à s'éveiller.

Claude Pivert s'approcha de la haie; la porte du jardin était exactement barricadée en dedans; à travers les feuilles, il distingua les volets fermés et le cerisier solitaire sous lesquels il avait une fois pleuré : puis il entendit les pas des soldats qui continuaient leur ronde. Quelques moments plus tard, la porte de la maisonnette s'ébranla, Claude se jeta de côté, et Julien Pâris descendit les quelques degrés qui conduisaient au jardin.

Le jeune homme respira un moment, les yeux tournés vers les fenêtres de son Adda; puis il se dirigea vers la porte, l'ouvrit, non sans peine, et s'avança lentement dans la direction du bois.

Claude tourmentait avec fureur les batteries de son fusil. Une sueur froide lui coulait du front, et ses yeux brillaient.

C'était bien lui, ce rival aux yeux bleus, à la figure énergique et douce, cet heureux étranger que le vieux poëte avait accueilli.

Trois fois Claude Pivert mit son fusil à l'épaule; trois fois une indicible horreur sembla paralyser ses mouvements, et la crosse retomba sur le gazon humide.

Julien s'avançait lentement, humant l'air de la matinée et s'arrêtant à mille petites choses. Tantôt il cassait des pousses de bruyères ou des tiges de digitale; tantôt il cassait des pousses de chêne; et, comme un grand enfant, s'inondait de rosée.

Alors la résolution de Claude était bien arrêtée; il attacha une double ficelle à la détente de son fusil; puis, posant la crosse à terre, il s'appliqua le canon dans la bouche.

A ce moment un léger bruit lui fit relever la tête. On avait parlé chez Adda, et le chasseur en avait tressailli. — Que je la voie une dernière fois, pensa-t-il, et que je meure après; c'est tout ce que je veux.

Bien doucement alors il ouvrit la porte du jardin et se dirigea vers une charmille d'où l'on voyait distinctement la fenêtre et le cerisier, distants de sa cachette d'une soixantaine de pas environ. Il s'assit par terre, posa son fusil entre ses jambes et attendit.

Cependant le jour commençait à grandir; les premiers rayons du soleil doraient le sommet du toit bleu, et le bruit continuait à l'intérieur.

Claude tressaillit de tout son corps, car les volets, vigoureusement poussés, rabattaient sur le mur les branches importunes du cerisier. Le pauvre homme se pencha en avant : c'était Sémiramis, qui, toute joyeuse, apportait au matin son doux sourire et son frais visage.

—Le merle chante et monsieur Julien se promène, dit-elle en se haussant sur ses pieds et regardant la campagne par dessus la haie.

Adda se hâta d'accourir; elle était radieuse de beauté. Elle s'accouda toute heureuse sur cette fenêtre, où Julien, pour la première fois, lui avait parlé d'amour. Elle avait sa robe noire et son petit foulard lilas sur les épaules; ses sourcils semblaient plus purs que de coutume, ses yeux plus humides; sa pâleur ordinaire était presque colorée; un léger sourire éclairait l'habituelle gravité de cette charmante physionomie; un suave abandon se lisait en ces beaux yeux vert de mer, parfois pleins de sauvagerie et de tristesse.

— Petite, disait-elle, ne fais pas de bruit, tu vas réveiller mon grand-père.

— Bah! reprit Sémiramis, monsieur Samuel dort comme une marmotte; il n'est pas cinq heures du matin. Allons retrouver monsieur Julien.

— Brunette, je ne suis pas tentée de recommencer avec toi des courses dans le bois. Tu dois aussi te rappeler cette vilaine soirée où nous avons rencontré Claude. Et puis, ajouta-t-elle en se rengorgeant, si monsieur Julien se promène tout seul, c'est qu'il a ses raisons pour cela. Quand il voudra nous dire bonjour, il cessera d'écouter les mésanges et viendra m'accompagner au piano.

On aurait dit que Julien avait entendu les souhaits de son Adda; car en ce moment il se dirigeait à grands pas vers le jardin, où il entra en refermant soigneusement la porte. S'approchant du cerisier, il en saisit les basses branches avec vigueur et sauta dans la chambre de la jeune fille, qui souriait en lui tendant la main. Sémiramis était sortie un moment. Julien ne quitta pas Adda, qu'il tenait par la main, et tous deux se rapprochèrent de la fenêtre.

— Adda, dit le jeune homme à demi-voix, j'aurai bien par-ci par-là, dans la vie, quelques petites occupations; mais je songeais tout-à-l'heure que notre mutuel amour serait ma grande occupation.

— Pour peu que nous y mettions tous deux un peu de bonne volonté, reprit la jeune fille en souriant, il serait étrange que nous ne fussions pas heureux. Soyez tranquille, je suis résolue et hardie : et comme l'amour de mon cœur engendrera une résolution dans ma tête, je mettrai tous les soins de mon esprit à conserver mon bonheur le plus long-temps possible. Laissez faire, Julien, je vous rendrai heureux.

— Claude Pivert est parti ! s'exclama Sémiramis en ouvrant la porte avec fracas.

Julien pâlit, Adda lui serra le bras, et tous deux pressèrent la brunette qui se mit à tout raconter.

— Si vous saviez!... le maire et le curé se sont endormis, et le vilain Claude a déshabillé M. le maire, et il est sorti en éteignant la lanterne. Puis le maire et le curé se sont réveillés, le brigadier leur a ouvert la porte, et ils se sont tous mis en fureur les uns contre les autres. Le brigadier jure, le maire pleure comme une Madeleine : ils ont manqué de se battre. Tout est perdu; je m'en vas réveiller M. Hivernau.

La brunette se sauva laissant les deux jeunes gens stupéfaits. Julien s'apprêta à sortir, Adda se pendit à son bras.

— Julien, lui dit-elle, vous avez fait tout ce qu'on était en droit d'attendre de la plus mâle énergie. Vous avez attiré sur vous la balle de l'assassin. Au nom du Dieu qui vous a protégé, je vous supplie de ne pas sortir. Si j'ai quelque empire sur vous, si vous m'aimez sérieusement, si vous n'êtes pas un fou qui brave les dangers par plaisir, restez près de moi, je vous en conjure.

— Chère petite, répondit Julien très indécis, cet homme n'est plus armé : tout danger est passé. Je ne puis me dispenser...

— Je ne veux pas! je ne veux pas! s'écria-t-elle toute pâle de terreur, et l'entourant de ses bras; je ne veux pas! Restez là, mon Julien, je vous en prie; je suis votre femme, votre sœur, votre enfant, et je ne veux pas que vous m'abandonniez encore; je vous en prie, je vous en prie à genoux!

Julien ne résista pas; il se laissa entraîner par Adda, qui le ramena toute joyeuse à la fenêtre.

— Au fait, dit-il, les gendarmes sont reposés, qu'ils fassent leur métier. L'homme est désarmé maintenant; il n'y a de danger pour personne : je reste.

Tous deux se penchèrent à la fenêtre, et Adda lui prit la main.

— Ouiz, reste, mon ami, mon excellent ami ! c'est seulement auprès de moi que je vous trouve en sûreté. D'ailleurs, vous ne vous appartenez plus; vous faites partie de moi-même, et je suis heureuse, très heureuse ! Je ne veux plus courir ainsi les bois à la recherche des assassins. Si une partie de moi-même est turbulente et audacieuse, l'autre est douce et tranquille, et cette dernière commande à présent. Ainsi donc, restez, aimez-moi, et soumettez-vous.

— Charme de ma vie! dit Julien Pâris, en lui passant un bras autour du cou; tu m'inspires, en m'aimant, toutes les terreurs de la mort; tous les mots que tu dis me vont à l'âme. Pour t'aimer cent fois plus, je voudrais qu'un obstacle se posât entre nous!

Adda se pencha en avant pour fuir le baiser de Julien.

A ce moment d'épouvantable souvenir, la pauvre enfant poussa un cri perçant; elle releva la tête avec une expression d'affreuse angoisse. Le bruit d'un coup de fusil roula dans le silence, et la malheureuse tomba sanglante entre les mains de Julien, blessé lui-même, qui criait d'une voix effrayante : Je voulais sortir ! je voulais sortir !

FIN DU TROISIÈME LIVRE,

ARTHUR PONROY.

(*La suite à demain.*)

...érissable garantie de l'indépendance et de la loyauté de la nation. La conscience publique flétrit de coupables manifestations; notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. » (Mouvement en sens divers.)

La discussion du projet d'adresse est fixée à lundi.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, présente un projet de loi portant demande de crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1844. — Acte est donné de cette présentation.

Il présente ensuite le budget de 1844. Nous reproduirons demain l'exposé des motifs.

M. le Président. Ces deux projets seront imprimés et distribués à la chambre. L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

M. Crémieux fait, au nom de son bureau, un rapport sur l'élection de M. Sieyès par le collège de Valence (Drôme.)

L'élection est régulière, et elle n'a donné lieu à aucune protestation; mais lors de l'examen des pièces par le bureau, la question de nationalité a été soulevée, non que M. Sieyès ne soit né en France et de parents français, mais parce qu'il a servi dix ans dans la marine sarde sans autorisation, et que depuis lors il n'a fait aucune démarche pour obtenir sa réintégration.

Après une vive discussion, le bureau s'est cependant prononcé pour l'admission.

Cette résolution du bureau, dit M. Crémieux, a été motivée par l'examen même des faits. Fils d'un contre-amiral, né en 1812, il avait en 1828 un frère qui servait dans l'armée de terre; son père le destinait à la marine, mais il laissait passer l'âge où, suivant les règlements, il pouvait le faire admettre à l'école navale; son beau-frère avait une charge en Sardaigne, il songea à ce pays; il y avait paix partout, et, de plus, union intime entre les cours de France et de Sardaigne. M. Sieyès père demanda, au nom de son fils, du service dans la marine de cette dernière puissance; il lui fut répondu, par une décision royale qui accordait la demande, *bien que M. Sieyès fût Français*. Il avait alors seize ans et quelques mois. Il entra au service, et, en 1838 il était lieutenant de vaisseau, lorsqu'une ordonnance royale déclara que, pour obtenir ou conserver le grade de capitaine de vaisseau, il fallait être naturalisé sarde. M. Sieyès, qui voulait rester Français, s'empressa d'offrir sa démission. Précédemment il avait tiré au sort, et n'avait dû d'être exempté que parce que son frère aîné était au service; mais on regarda l'exemption comme nulle pour son jeune frère, lequel ayant obtenu un numéro inférieur, fut obligé de se faire remplacer; par conséquent, il ne fut jamais regardé comme étranger. Depuis, il a été garde national, électeur municipal, électeur, juré, enfin, il a été élu par le collège électoral de Valence sans que jamais personne, à Valence, ait contesté sa nationalité.

M. Lherbette soutient que M. Sieyès a perdu sa qualité de Français, par la raison qu'il a pris du service à l'étranger, qu'il a continué ce service étant majeur, et qu'il ne s'est pas fait naturaliser de nouveau en France, seul moyen qu'il eût de reprendre ses droits de Français.

M. Monnier de la Sizeranne pense que la bonne foi est évidente. Le père de M. Sieyès siégeait en 1829 sur les bancs de l'opposition; lorsqu'il envoya son fils en Sardaigne, il ne pouvait vouloir lui ravir ses droits; et aujourd'hui est-il un seul collège électoral qui voulût choisir pour son représentant un député qui ne fût pas Français? Dans une telle circonstance, lorsque la bonne foi est prouvée de tous les côtés, n'est-ce pas le cas de se montrer indulgent?

L'orateur descend de la tribune au milieu des cris : Aux voix! aux voix!

M. Sieyès monte à la tribune; le silence se rétablit.

M. Sieyès. Quand on me conteste mes droits de citoyen, ma nationalité, je dois à ceux qui m'ont nommé, je me dois à moi-même de venir les défendre. Lorsque mon père m'envoya au service de la Sardaigne, j'avais seize ans; mon jugement était-il assez mûr pour que je pusse savoir toute la portée de ma démarche, et me charger d'accomplir les formalités exigées par la loi? Evidemment non. Je fus admis dans la marine sarde, comme étranger, et quoique étranger; depuis j'ai satisfait à la loi du recrutement, j'ai exercé tous mes droits civils et politiques, et jamais, sous mon uniforme étranger, je n'ai cessé de sentir battre un cœur français. Les électeurs qui m'ont choisi pour siéger au milieu de vous m'ont jugé ainsi, et ils n'ont pas pensé qu'à l'homme qui, à 26 ans, abandonné une carrière brillante et un titre honorable pour conserver sa nationalité, on put jamais disputer sa qualité de Français. (Vive sensation.)

Voix diverses. — C'est vrai! Aux voix!

M. Aylies. Je comprends le sentiment qui vient de s'exprimer devant la chambre et l'impression que la chambre en a ressentie; mais si l'on dépouille le fait que vous avez à juger de toutes les considérations personnelles, il n'en restera pas moins une question grave.

Toute la discussion se réduit à ceci : M. Siéyès a-t-il accepté du service de l'étranger? — A-t-il continué ce service après sa majorité? — Oui. — A-t-il été autorisé? A-t-il fait les démarches nécessaires pour se relever de sa déchéance? — Non. Donc M. Siéyès a perdu sa qualité de Français; je veux bien admettre qu'il ne savait pas les conséquences de sa démarche; que la loi est sévère en s'appliquant à lui (et pourtant elle pouvait être plus sévère, car elle pouvait, d'après le décret de 1811, lui interdire l'entrée de la France), mais la loi existe, et elle doit être observée.

Aux voix! aux voix!

L'orateur essaie en vain de développer ces considérations que la chambre n'écoute qu'avec impatience.

M. le président met aux voix les conclusions du bureau.

L'admission de M. Sieyès est prononcée.

M. Fould fait un rapport sur l'élection de M. La Bastide, qui est admis et prête serment.

M. Vuitry demande que l'on s'occupe dès le commencement de la session des lois restées à l'état de projet pendant la dernière session.

M. le président répond qu'elles seront mises à l'ordre du jour de lundi.

La séance est levée à quatre heures un quart.

...quelle population des villes et du dix de la population des campagnes sont en proie à la détresse, sir Robert Peel se lèvera, il posera, suivant son habitude, ses mains sous les basques de son habit, et la chambre d'applaudir, toujours suivant l'usage! (Hilarité.) A la première interpellation sur l'Irlande, sir Robert Peel dira : Oh! oh! vous savez bien qu'il y a en Irlande une commission spéciale qui fait mille enquêtes, et qui, vraisemblablement, fera mille bonnes choses. Donnez-moi le temps, ajoutera le très honorable baronnet. Et la chambre d'applaudir, toujours suivant l'usage. (On rit.)

Savez-vous pourquoi j'ai récemment visité les montagnes où je suis né? J'ai voulu faire provision d'air vif et salubre et en gorger mes poumons pour pouvoir ensuite plus librement respirer en prison. (Applaudissemens.) Je remercie nos accusateurs d'avoir exclu tous les catholiques romains du jury; au moins, si je suis condamné, je n'aurai pas le regret de me voir forcé de compter un catholique parmi mes juges.

Si je suis condamné, je vous en prie, pas de bruit, pas de désordre, pas de tumulte. J'espère que huit jours après la condamnation, s'il y en a une, chacun voudra porter une marque distinctive pour indiquer qu'il est repealer. — Peel, Wellington et Graham apprendront que l'on ne peut pas faire la guerre à un peuple qui ne veut pas se battre; et que souvent les baïonnettes peuvent être inutiles : rien n'émousse les baïonnettes comme l'impassibilité. Irlandais, mes amis, la paix soit avec vous. (Applaudissements.)

L'association s'ajourne à lundi, 15.

— On fait de grands préparatifs dans les salles du banc de la reine à Dublin pour le prochain jugement. La galerie a été prolongée jusqu'au fond de la salle, et de nouveaux escaliers ont été construits de chaque côté. Le haut-shériff et le sous-shériff ont donné l'ordre qu'une galerie fût réservée exclusivement pour les sténographes, et personne d'autre n'y sera admis sous quelque prétexte que ce soit.

ESPAGNE.

On écrit de Figuières, 30 décembre, à l'*Impartial des Pyrénées* :

« L'aide-de-camp du baron de Meer a suspendu son départ pour Madrid, parce qu'il y a eu de nouvelles négociations pour la remise immédiate du château, ou du moins pour laisser sortir les miliciens nationaux.

» Sept heures du soir. — Don Cavelano Rich est descendu du château. Une émeute y a éclaté, et on assure que le commandant Martell a été grièvement blessé. On ignore la cause de la querelle. On dit seulement que l'on a crié : Vive la constitution!

» 2 janvier. — Un aide-de-camp du baron de Meer a déclaré que ce soir ou demain au plus tard les rebelles quitteront le château de Saint-Ferdinand, et déjà on commence à faire sortir les malades. »

PRUSSE.

— La *Gazette universelle de Prusse*, du 8 janvier, publie dans sa partie officielle le recès de la diète de Silésie. Les Etats de la province avaient demandé la publicité des séances des conseils municipaux. Le roi déclare qu'il ne peut sur ce point accéder au désir exprimé par les Etats. Les Etats avaient également demandé que les délibérations des conseils municipaux pussent être insérées dans un journal local avec les résolutions, du consentement des Etats. Cette demande est aussi rejetée.

Faits divers.

Le duc Maximilien de Bavière est depuis quelques jours à Paris. Il est descendu à l'hôtel des Princes.

— Ibrahim-Pacha vient de confier à un Européen, M. Gabriel Oltramare, savant mathématicien, l'éducation de ses fils et la direction de leurs études. C'est pour la première fois qu'un Européen est choisi pour gouverneur d'un prince mahométan.

— On écrit de Lisbonne, au *Times*, que M. Olozaga vit tranquillement dans cette ville, retiré chez M. Southern, secrétaire de l'ambassade anglaise, et fréquentant peu les cercles politiques.

— Le duc de Bordeaux est parti samedi de Brighton, par le dernier convoi. Lorsqu'il arriva au wagon qui avait été retenu pour lui, il le trouva occupé, les employés du chemin de fer ayant négligé de fermer les portes. On s'empressa de faire observer aux voyageurs le rang du personnage pour qui le wagon était destiné, mais ils refusèrent de quitter leurs places, et quelques-uns d'entre eux même exprimèrent des doutes sur l'identité de l'illustre voyageur; l'un des intrus se mit à chanter : *Et vogue la nacelle!* On fut obligé d'ajouter un wagon pour le prince, afin qu'il put partir avec le convoi. (*Morning-Advertiser.*)

— S'il faut en croire le *Times*, les dispositions du gouvernement portugais ne sont pas défavorables à une convention avec l'Angleterre pour la réduction des tarifs.

— On raconte partout la manière dont *le héros de cent batailles*, le duc de Wellington, s'est défait du premier shako d'infanterie inventé par le prince Albert. Sa Grâce attendait la reine avec un échantillon de ces épouvantails dans sa boîte de dépêches. Lorsque les affaires furent terminées, le duc sortit le shako, le mit sur sa tête, le descendit presque jusque sur son nez, et dit à la reine : « Madame, voici le shako. Je crains qu'il ne fasse pas du tout l'affaire. » La reine sourit, et répondit d'une manière gracieuse : « Duc, je n'admire pas le shako. » Le duc ne perdit point de temps, et, armé du pouvoir royal, il contremanda le shako.

(*Court-Journal.*)

— Le *Brighton-Guardian* annonce que le duc de Bordeaux et sa suite, après avoir dîné de bonne heure, dimanche, à l'hôtel Bedford, sont arrivés à Londres par le convoi du soir. L'arrivée du duc dans la capitale semble être tenue secrète. On dit que le duc quittera de nouveau Belgrave-Square pour aller faire un tour dans le pays de Galles.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce a été visiter, il y a quelques jours, la grande fabrique dans laquelle M. Ch. Christofle exploite les procédés de dorure et d'argenture inventés par M. Elkington et M. de Ruolz. Bientôt nous ferons connaître à nos lecteurs ce bel établissement, que nous avons vu créer et qui est, assurément, l'une des plus curieuses applications de la science moderne à l'industrie.

— M. Lavocat, administrateur des Gobelins et député des Ardennes, a été élu commandant en premier du deuxième bataillon de la deuxième légion, en remplacement de M. Jubé, nommé adjoint au maire.

— L'affaire de la *Gazette de France* reviendra lundi prochain, par

---

...Ce soir, à l'Odéon, *Marie Tudor* avec Mlle Georges...

...Ce soir, à l'Opéra-Comique, *le Déserteur* et *Mina*.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, *L'Homme blasé, une Femme compromise, Un Bal du grand monde, la Robe déchirée.*

Adjudications.

Ministère de l'intérieur. — Préfecture de l'Hérault, à Montpellier, 25 janvier. Pont suspendu à Canet; subvention de 10,000 fr. sur les fonds du département, 30,000 fr. sur le trésor et un péage au concours. Cautionnement, 4,000 fr.

Ministère de la marine. — Port de Toulon, 8 février. 400,000 litres de vin de Champagne.

BOURSE DU 12 JANVIER.

Le 3 0/0, faible à la coulisse, a ouvert au parquet à 82-60, et a fini à 70 après avoir fait 75. Immédiatement après la fermeture, quelques ventes assez précipitées ont fait baisser 45 offert.

On leur donnait pour motif le discours de M. le ministre des finances, qui, arrivant à la question de l'emprunt, se réservait simplement d'en fixer l'opportunité.

Les chemins de Strasbourg à Bâle ont un peu monté.

Au comptant. — Autriche, 395. — Banque belge, 752-50. — Esp. passive, 5 1/4. — Id., nouv. différés, 5 3/4. — Oblig. Grand'Combe, 1,112-50. — Jouiss. 4 canaux, 138-75. — Lin Maberly, 355.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd
5 p. 0/0 compt.	124 50	124 55	124 50	124 55	124 30
— fin cour.	124 55	124 70	124 55	124 70	124 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 55	82 65	82 55	82 65	82 50
— fin cour.	82 60	82 75	82 60	82 70	82 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.
4 1/2 0/0	112 50	112 »	B. » 50
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville	1400 50	1410 »	H. 5 »
Banque de Fr.	3250 »	3265 »	H. 15 »
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	» »
— de 1000.	1112 50	» »	H. 2 50
Caisse Hypoth.	767 50	» »	» »
Quatre Canaux.	1275 »	» »	H. 1 25
Chemins de Fer.			
St-Germain	800 »	» »	» »
Vers. R. Dr.	310 »	» »	» »
dº R. G.	158 75	165 »	H. 6 25
Orléans	830 »	832 50	B. 1 25
Strasb. à Bâle.	225 »	226 25	H. 6 25
Rouen.	825 »	» »	B. 5 »
Havre.	650 »	» »	» »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	108 1/2	» »	H. 3/8 »
— Portugais.	»	» »	» »
Esp. D. active.	30 »	» »	H. 1/4 »
5 0/0 Naples.	106 40	106 30	B. » 10
— Romain.	104 7/8	» »	B. 3/8 »
Obl. Piémont.	1197 50	» »	B. 1 25
Emp. d'Haïti.	477 50	» »	B. 2 50

Cours de la coulisse.

Avant la bourse, 82 55, 60.

Après, 82 70, 72 1/2, 60, 50, 45, 50, 52 1/2 à cinq heures.

Reports.

Fin courant. — Fin prochain.

3 0/0 10. — 17 1/2.

5 0/0 15 à 20. — 30.

Bons du Trésor.

3 1/8 à 11 mois.

Fin courant, »

— » »

— 165.

— 832 50, 837 50, 830, 837 50.

— 222 50, 230, 227 50.

— 825.

— 661 25.

Londres, 10 janvier.

Consol. 96 3/4, 7/8.

Esp. actif. 30 5/8.

Portugais. 44 1/4.

Mexicains. 32 3/8.

5 0/0 Hollandais, 100 3/8.

2 1/2 0/0 id. 54.

Orléans, 32 3/4.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 87 »», »» »»; courant du mois, 88 »», »» »»; février, mars et avril, 88 »», 88,50; 4 derniers mois, 90 »», 92 »».

Lille. — Colza, 77 50, 78 »»; lin, »» »»; cameline, »» »»; chanvre, »» »»; 2 voitures, » fr.

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, 92 »», 93; février, mars et avril, 95 »»; mai en août, 96 »», 97 »»; 4 derniers mois, 97 »», 98 »».

Savon. — Disponible, »» 0/0; ordre de livraison, 25 à 26 0/0.

Spectacles du 13 janvier.

» h. »|» OPÉRA. —

8 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. Les héritiers.

» h. »|» ODÉON. — Marie Tudor.

» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Le Déserteur.

» h. »|» ITALIENS — Il Fanatismo.

» h. »|» VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Un bal. Femme compromise. Robe.

7 h. »|» VARIÉTÉS. — La Perruquière. Oncle Baptiste. La Comète.

» h. »|» PALAIS ROYAL. — Gerolstein. Brelan. Mlle Dangeville. L'Omelette.

7 h. »|» GYMNASE. — Veuve Boulenois. Le Cadet. Rantzau.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. La belle Bouchère.

6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.

» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.

» h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.

» h. »|6 COMTE. — Molière. Tout Miel. Une médecine. Les Fous.

AGRICULTURE.

Notes économiques sur l'administration des richesses et la statistique agricole de la France, par M. Royer, D.-M.-P. 1843.

Le gouvernement a publié une statistique, « qui révèle tout à-la-fois, dit M. Royer, l'étendue de nos richesses agricoles jusqu'à présent méconnue, et l'énormité des pertes continuelles qui résultent d'une mauvaise administration particulière et générale de cette mine inépuisable de fortune, de moralité, d'ordre et de grandeur nationale. » Mais la statistique officielle n'est qu'un vaste dédale de chiffres souvent erronés,

[illegible] une augmentation de 2 centimes par jour, par chaque mouton, réaliserait sur le produit actuel un bénéfice de 2 centimes par jour, de 234,700,000 fr. par an.

Que partout où les pâturages le permettent, la production du lait soit ce qu'elle est dans nos belles laiteries de Normandie, cette production sera doublée; or, une augmentation de 25 cent. sur le produit journalier de nos 5,502,000 vaches donne plus de 500 millions. Ajoutez à l'amélioration des pâturages, et comptez l'augmentation du nombre des vaches

C'est bien autre chose s'il s'agit du sol même.

Sur 52,768,600 hectares qui forment le territoire de la France, le domaine agricole en comprend 50,657,000, savoir : 1° 8,804,500 h. en bois dont la moitié se perd faute de routes d'exploitation, d'où insuffisance et cherté de ce qu'on exploite, recours aux bois étrangers;

2° 25,436,000 h. cultivés tant bien que mal, dont le produit triplerait s'il était porté en moyenne au taux de nos terres *médiocres* bien cultivées;

3° 16,417,000 h. de terres abandonnées sans culture. On pourrait croire que ce tiers de notre domaine est très mauvais ; pas du tout, il est en général aussi bon que le reste, mais il manque de bras, d'engrais et de débouchés.

Ainsi, cet immeuble immense, qui représente tant de milliards, cet immense atelier où la nature prodigue en vain ses forces, son soleil, ses pluies,...... reste là éternellement improductif sans qu'à peine nous y pensions ! et cependant qu'une fabrique s'arrête, que ses machines et ses ouvriers soient momentanément inactifs, en attendant soit la re-

de leur bétail; le reste se vend cher, au détriment du consommateur, mais sans compensation suffisante pour l'éleveur, surtout pour les faibles cultivateurs, dont beaucoup avaient été forcés de vendre même les bêtes de travail.

M. Royer, certain que les tarifs sont impuissants pour remédier au mal, voudrait qu'on encourageât directement la production par des primes, par un bon choix d'étalons mis à la disposition des cultivateurs, et la propagation des races précoces, moyennes ou petites, donnant proportionnellement plus de profit est plus convenable aux petites exploitations : nos bonnes races indigènes fourniraient un grand nombre d'étalons.

Une plus grande production et une plus grande aisance y établirait nécessairement l'habitude de la consommation de la viande de boucherie presque nulle aujourd'hui, et M. Royer voit justement dans cette consommation le remède aux alternatives funestes de cherté et d'avilissement des prix; car le campagnard, habitué à ménager, ne tuerait pour lui que le trop plein des villes, et s'empresserait, en temps de disette, de céder aux villes la plus forte partie de son ordinaire.

Un autre moyen de richesse et de prévoyance devrait concourir à la production du bétail et prévenir sûrement les grandes et dangereuses variations dans le prix des céréales ; ce serait la multiplication, chez les cultivateurs, des distilleries, féculeries, sucreries. Ces petites usines utiliseraient le chômage forcé de la morte-saison, détermineraient de meilleures récoltes, en emploieraient le superflu dans les années d'abondance, et s'arrêteraient sans inconvénient dans les années de disette.

Nous dépasserions de beaucoup les bornes d'un article de journal si

Il faut l'avouer, les cultivateurs eux-mêmes n'ont point assez conscience de leur valeur et de leur dignité; ils sont trop disposés à s'incliner devant le commerce et son bel habit (1). Le commerce, surtout le commerce extérieur, éblouit facilement les yeux; quels chiffres énormes ! De 1835 à 1840, une moyenne de 625 millions à l'exportation ! Mais savez-vous à quoi se montent les valeurs créées obscurément par la production agricole ? à 7 milliards 543 millions par an : telle est la somme qui résulte des calculs rectificateurs de M. Royer. En imposant à l'agriculture et aux contribuables de lourds sacrifices, on pourra bien augmenter de quelques millions le chiffre des exportations, mais on pourrait aussi facilement doubler, tripler les milliards de l'agriculture.

Depuis la publication de son ouvrage, M. Royer a été nommé inspecteur-général de l'agriculture; nous félicitons le ministère d'avoir attaché à son administration un homme qui a pratiqué l'agriculture, qui en connaît les besoins et qui ne méconnaîtra jamais son importance sociale.

B. DULARY.
Ancien député.

(1) M. Moll, dans le récit d'une excursion agricole en Normandie, fait la remarque suivante : « Ici, l'ambition des gros cultivateurs est d'avoir un fils marchand. Le bambin le plus éveillé, le plus intelligent, est choisi pour fonder l'honneur de la famille : les plus ineptes sont destinés à continuer l'état de leur père. C'est tout simple ! il faut bien plus d'esprit pour se tenir derrière un comptoir, pour vendre quelques aunes de toile, que pour être bon cultivateur, que pour pénétrer les secrets de la nature et savoir faire servir sa puissance combinée à celle du travail, à la production des objets qui nous sont utiles. »

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

HALLE DE PARIS

11 janvier		12 janvier.	
Arrivages	370 q. 53 k.	Arrivages.	714 q. 26 k.
Restant.	8947 41	Restant.	9327 49
Cours moyen.	38,11	Cours moyen.	38,01
Cours-taxe	38,14	Cours-taxe.	38,13
Gr. 21 q.	49,50 à 51,50	Gr. 00 q.	00.00 à 00,00
1re 326	38,10 à 39,00	1er 86 35	38,20 à 38,85
2e 183	36,00 à 37,75	2e 64 37	36,95 à 37,55
3e 29	29,40 à 34,00	3e 00	00,00 à 00,00
4e 6	25,50 à 28,00	4e 00	00,00 à 00,00
A liv. 260	37,75 à 56,15	A l 153 86	36,30 à 37,25
Total. 1054 quint. 27 k.		Total.. 304 quint 58 k	

La cour de cassation vient de juger une question grave et intéressante pour le commerce : elle a décidé que des boulangers traduits en police correctionnelle pour avoir vendu du pain de mauvaise qualité, n'avaient pas pouvoir d'appeler en garantie, devant la même juridiction, les marchands qui leur avaient vendu les farines gâtées ayant servi à la confection de ce pain, quoique le vice de ces farines n'ait pu être reconnu que par les consommateurs du pain.

Cours des farines. — Prix des 100 kilog. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 8 janvier. — Farine, 36,50 à 37,10. Vente difficile, quoiqu'il n'y ait pas eu de variation.

BRIE-COMTE-ROBERT, 8 janvier. — Farine, première qualité, 38 à 38,50; deuxième, 37 à 37,75.

CHATEAU-THIERRY, 6 janvier. — Farine, première qualité, 35 fr.; deuxième, 34 fr.; troisième, 32 fr.

CANY (Seine-Inférieure), 8 janvier. — Farine, première qualité, 35,98; deuxième, 34,59; troisième, 32,75.

FÉCAMP, 6 janvier.—Farine, première qualité, 35,98; deuxième, 34,59.

SENLIS, 9 janvier. — Farine, première qualité, 37,10; deuxième, 35,98.

CHATELLERAULT.—Farine, première qualité, 37,10; deuxième, 35,22; troisième, 31,44. Sans variation.

Cours des céréales.—Prix de l'hectolitre. GONESSE, 8 janvier. — Froment, première qualité, 19,84; deuxième, 17,34; troisième, 16,34. Sans variation.

MAULE, 7 janvier. — Froment, première qualité, 21; deuxième, 20; troisième, 19,32. — Méteil, première qualité, 16,66; deuxième, 14; troisième, 12,66.—Orge, 11 à 11,32.—Avoine, 7,20 à 7,40. Vente lente; le blé a baissé de 32 à 66; les autres céréales, sans variation.

LA FERTÉ-GAUCHER, 11 janvier. — Froment, première qualité, 18,43; deuxième, 18,17; troisième, 17,50. — Seigle, 10,60. — Avoine, 11,35. Baisse sur tous les cours.

DREUX, 8 janvier. — Froment, première qualité, 22; deuxième, 21; troisième, 19 à 20. —Méteil, 16 à 20.—Avoine, 7,20 à 7,60. Marché assez bien approvisionné; vente lente, avec 40 c. de baisse sur chaque qualité.

SENLIS, 9 janvier.—Froment, première qualité, 18,66; deuxième, 17; troisième, 15,66. — Seigle, 11,32—Avoine, 6,33.

ARRAS, 10 janvier. — Froment, première qualité, 18 à 19; deuxième, 16 à 18,75.— Seigle, 10,50 à 11,50.—Escourgeon, 11 à 12,25. —Avoine, 6 à 6,25. Sans variation.

METZ, 9 janvier.—Froment, 13,75 à 16,50. —Avoine, 6 à 6,15.

BAR-LE-DUC, 9 janvier. — Froment, première qualité, 16,30; deuxième, 16; troisième, 15,50.—Orge, 5,75 à 6,75.

DIJON, 6 janvier.—Froment, première qualité, 20,50; deuxième, 19,20; troisième, 17. — Seigle, 12 à 12,50.—Orge, 12 à 12,50.—Avoine, 7,50 à 8,50.

BEAUGENCY, 6 janvier. — Froment, première qualité, 19,70; deuxième, 18,99. — Méteil, 15,50. — Seigle, 12. — Orge, 11,50. — Mouture, 14,25. — Sarrazin, 7,40. — Avoine, 7,75. Marché bien approvisonné; peu d'activité dans les ventes; baisse sur le froment de 32 à 36 c.; avoine sans variation.

CASTRES, 6 janvier. — Froment, première qualité, 22,60; deuxième; 22,10; troisième, 21,65.—Seigle, 17.—Avoine, 10,50.

BAYONNE. 8 janvier. — Froment du pays, 22 à 22,50; id. de Bretagne, 21,25 à 21,75. — Seigle du pays, 14 à 14,50; id. étranger, 12 à 13.—Orge, 10 à 10,50. — Avoine de Bretagne, 8,25.—Maïs du pays, 11,50 à 12.

Cours des fourrages. Prix des 500 kilog. PARIS. — Foin, première qualité, 47 à 48; deuxième, 44 à 46. Luzerne, 42 à 46. Regain de luzerne, 30 à 35. Paille de blé, 23 à 24. Id. de seigle, 26 à 27. Id. d'avoine, 28 à 32.

BOURGES. — Foin, 35 à 40 fr. les 500 kil. Trèfle, 25 fr. Paille de blé, 20 fr. Id. de seigle, 30 fr. Balle d'avoine, le sac, 60 à 80 c.

PONTOISE. — Paille, 24 fr. Foin, 33.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Foin, 30 à 40. Paille, 18 à 22.

BLÉRÉ (Indre-et-Loire). — Foin, 25 fr. Paille, 19.

CHATELLERAULT. — Foin, 28 fr. Paille de blé, 20 fr. Id. de seigle, 20 fr.

CHATEAU-GONTHIER (Mayenne).— Foin, 25 fr. Paille, 18 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 11 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,695	1,672	23	1 48	1 04	» 90
Vaches	31	31	»	1 12	» 98	» 80
Veaux	577	577	»	1 56	1 38	1 20
Moutons	6,241	5,982	259	1 38	1 14	» 92

PARIS, 12 janvier. — Halle aux veaux. Vaches amenées, 142, toutes vendues, sans renvoi. Première qualité, 1,28; deuxième, 1,12; troisième, 96 c. le kilog. sur pied.

Taureaux amenés, 3, tous vendus, 98 c. le kil. sur pied.

Marché fort. Vente facile. Prix sans variation.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 11 janvier. —Porcs amenés, 1038; vendus, 900; renvoi, 138. Première qualité, 1,05 le kil. sur pied; deuxième, 1 fr.; troisième, 95 c.

Marché très animé.

12 janvier. — Veaux amenés, 449, tous vendus, sans renvoi; première qualité, 1,30 le kilog. sur pied ; deuxième, 1,10.

METZ, 8 janvier. — Marché aux bestiaux.— Bœufs, première qualité, 1,20 ; deuxième, 1,16; troisième, 1,12 le kil. sur pied. Veaux, première qualité, 1,30 ; deuxième, 1,20; troisième, 1,10. Vaches, première qualité, 1,08 ; deuxième, 1 fr.; troisième, 92 c. Taureaux, première qualité, 96 c.; deuxième, 90; troisième, 84. Moutons, première qual., 1,30 ; deuxième, 1,20 ; troisième, 1,10. Porcs, première qualité, 1,18; deuxième, 1,14 ; troisième, 1,10.

BOURGES. — Bœufs gras, 80 c. le kilog. Vaches, 60 c. Veaux, 1 fr. Porcs gras, 1 fr. Moutons, 90 c. Brebis, 60. Chèvre, 50.

Suif en branche, de 35 à 40 fr. les 100 kilog.

Cuirs verts. — Bœufs, vaches et veaux, 40 c. le kil. Mouton, 80 à 90 c. Agneaux, 15 à 20 c.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

discussion de l'adresse, la chambre s'est prononcée contre le projet de dotation. On dit que le ministère se réjouit sécrètement de cette défaite, qui lui tire une grosse épine du pied et lui permet de se tenir debout encore quelque temps.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un assez bon nombre de conservateurs ont annoncé hautement qu'ils voteraient contre la loi de dotation.

Parmi ces conservateurs, nous avons remarqué MM. d'Angeville, Lebobe, Darblay, Leseigneur, Muret de Bord, Fulchiron, d'Haussonville, F. Delessert, dont les noms rappellent les intérêts de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, de la prospérité du pays.

Pourquoi ces honorables députés ont-ils voulu épargner au budget, c'est-à-dire au peuple qui le paie, cette nouvelle charge d'un million, bien légère pourtant en comparaison de toutes celles qui pèsent déjà sur lui? C'est qu'ils savent, sans doute, tout ce qu'il en coûte aux travailleurs agricoles et industriels pour apporter leur goutte d'eau à ce fleuve de la finance publique dont la plus grande partie va se perdre aujourd'hui en dépenses improductives; c'est qu'ils ont pu voir de près la misère des cultivateurs, la détresse des ouvriers, la pénurie des petits propriétaires, des marchands, des commerçants, et qu'ils n'ont pas trouvé une loi de dotation convenable dans un pareil état de choses. Voilà, nous aimons à le croire, les considérations qui ont déterminé les conservateurs à se prononcer contre le projet de dotation.

Eh bien! nous demandons à ces honorables députés d'être logiciens; nous les supplions instamment de comprendre toute la valeur de ce mot : économie! Nous les conjurons d'examiner si aujourd'hui, du principe économique bien entendu, il ne faut pas déduire cette double conséquence : 1° réforme financière et administrative; 2° organisation de l'industrie.

Et d'abord, que ces honorables conservateurs jettent les yeux sur le budget, et ils verront au chapitre des dépenses bien des millions plus improductifs que ne l'eût été le million de la dotation. Les fausses idées politiques sont encore plus chèrement dotées que les princes. Les idées de guerre de M. Thiers nous ont valu les fortifications, ce gouffre béant où s'engloutissent nos finances. L'idée de la paix armée, cette idée si bénigne au premier abord, a été aussi une Charybde qui a dévoré nos galions. Nous ne parlons pas de tant de dépenses inutiles qu'entraîne le relâchement, l'imperfection, la complication de la machine administrative. Voilà des dotations qu'il faut avoir aussi le courage de refuser. Et pour cela, il faut inaugurer une meilleure politique, une politique qui permette d'entrer dans la voie des réformes administratives et financières, si intimement liées aux réformes industrielles et à la grande question de l'organisation du travail.

Car c'est là, en définitive, le terrain sur lequel il faut arriver, si l'on veut que l'impôt se perçoive et se paie aisément, si l'on veut posséder, puisqu'elle doit avoir pour résultat l'économie générale de ressorts. L'organisation du travail augmentera donc la fortune de tous et de chacun. Qui sait? Peut-être l'organisation du travail et les bienfaits qu'elle doit apporter avec elle, ne sont autre chose que ces fameuses conséquences de juillet, dont on parle tant et que personne n'indique. Oui, la reconnaissance du droit au travail et sa réalisation par une nouvelle organisation de l'industrie, l'application de toute la puissance financière et administrative de l'Etat, à la production économique; telle est la dotation du peuple. Et, quand la représentation nationale aura voté cette dotation, il y aura assez d'argent pour doter les princes de la science, de la littérature, des arts, et même les princes par droit de naissance.

Nous déplorons le temps que la chambre des députés a perdu dans la longue élaboration de son adresse. Il n'était certes pas besoin de mettre seize jours pour retourner les phrases du discours de la couronne; ce travail herculéen pouvait être fait dans quelques heures, et le temps qu'a passé la commission à chercher minutieusement des synonymes, aurait pu être utilement consacré à l'examen des questions qui intéressent le pays. Nous avouerons franchement que nous ne professons pas un grand respect pour les us et coutumes de l'étiquette constitutionnelle; et si le prologue de la représentation parlementaire devait être toujours une laudation pompeuse du présent et du passé, un étalage hyperbolique des espérances de l'avenir, un échange d'encens oratoire entre les acteurs, nous ne voyons pas ce que le public perdrait à la suppression de ce hors-d'œuvre théâtral : qu'on entre en scène tout de suite, ou que le prologue soit meilleur.

La chambre des députés se félicite avec trop de complaisance de « la prospérité dont jouit notre patrie »; de « l'essor plus rapide » que prennent chaque jour l'industrie et le commerce intérieur. » Cependant, au milieu de ces phrases toutes confites en bénédictions, nous avons été heureux de trouver la condamnation du droit de visite, tel qu'il résulte des traités actuels. Si la commission, composée d'hommes favorables au ministère, a bien voulu donner jour à cette manifestation, sans aucun doute les débats amèneront des protestations plus énergiques encore contre les envahissements de l'Angleterre. Autant qu'on peut juger des dispositions de la chambre par ces premières paroles, il est permis d'espérer qu'elle ne suivra pss tête baissée le ministère dans les voies de l'alliance anglaise.

Nous savons bien qu'il est impossible d'exposer tout un système dans une phrase, et qu'il serait imprudent de condamner dès à cette heure les opinions de la chambre sur le droit de visite. Toutefois, nous craignons d'avoir plutôt à louer ses bons sentiments que ses ses œuvres : c'est donc ouvrir n'y pas encore prêt un rapide essor comme le commerce et l'industrie manufacturière. Du reste, l'adresse des députés ne paraît pas animée autant que l'adresse des pairs et le discours du trône de cet esprit d'optimisme aveugle qui repousse toute amélioration et s'endort béatement dans les rêves d'une prospérité toujours croissante. En appelant l'attention du pouvoir sur les besoins de l'agriculture, la chambre a prouvé qu'elle comprenait les intérêts les plus urgents du pays. Mais que résultera-t-il de ces bonnes dispositions? Quelles mesures proposera-t-on au ministère, si le ministère, restant dans son inertie habituelle, refuse de prendre l'initiative? S'agit-il de ces grands travaux d'irrigation depuis si long-temps réclamés et qui doivent porter l'abondance dans les plaines dévastées aujourd'hui par les inondations? S'agit-il du reboisement des montagnes et du défrichement des landes? S'agit-il de répandre dans les populations des campagnes les connaissances agricoles dont elles sont complètement dépourvues? Ou bien s'agit-il seulement d'augmenter de quelques centimes les primes que l'on décerne aux meilleurs chevaux de course et aux plus belles génisses? Nous avons lieu de croire que la chambre s'occupera plus sérieusement qu'elle ne l'a encore fait jusqu'ici des intérêts fondamentaux de l'agriculture.

La phrase qui s'adresse aux légitimistes n'est pas d'un style très parlementaire. On n'a point l'habitude au palais Bourbon de prendre ce ton brutal et méprisant, et nous ne pensons point que le cas fût assez grave pour faire sortir nos honorables de leurs habitudes de modération. « La conscience publique *flétrit de coupables* » manifestations, » c'est un peu exagéré.

La presse a blâmé d'une voix unanime ce langage fanatique. La chambre, d'ailleurs, aurait dû se rappeler qu'elle compte dans ses rangs des hommes qui ont prêté bon nombre de serments. Il eût été plus convenable de se dispenser de cette tirade solennelle sur la foi jurée en matière politique. Nous n'approuvons point, pour notre part, la conduite des hommes qui, membres du parlement ou fonctionnaires publics, ont pris part aux manifestations de Belgrave-Square. Des hommes éminents du parti légitimiste ont refusé, par un motif de haute convenance, d'aller faire un pèlerinage qui pouvait flatter leurs sentiments politiques, mais qui eût blessé leurs sentiments de délicatesse. Cette réserve est honorable; mais ce n'est pas à dire que ceux-là qui ne l'ont point imitée sont *flétris* par la conscience publique. Nous vivons dans une époque de tolérance, et il est imprudent de chercher à réveiller le fanatisme des partis.

Le *Times* répond à M. Guizot, soutenant que l'Angleterre a consenti

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE [1].

LIVRE QUATRIÈME.

XVI.

NOTABLE QUERELLE ENTRE LES POUVOIRS CONSTITUÉS.

Il est certains détails qu'on n'essaie point à décrire. En les laissant dans l'ombre, on permet à chacun de se les représenter selon ses propres impressions. Le tumulte d'une maison, après l'événement qu'on vient de raconter, sera compris par tout le monde, et tout le monde en sentira les effets.

Deux heures après le coup de feu parti des charmilles, la chambre du vieux Samuel offrait un bien douloureux spectacle.

Adda était couchée toute habillée sur le lit de son grand-père; sa joue était d'une pâleur livide, ses yeux fermés, sa bouche entr'ouverte et ses habits tachés de sang.

Entre le lit et la muraille, penchés sous les rideaux rouges, il y avait deux vieillards, le bon curé qui pleurait comme un enfant, un médecin exagénaire qui tenait le bras de la pauvre fille.

A la tête du lit, debout et la main étendue sur les coussins, était le vieux poète qui ne pleurait pas. Il y avait dans tous ses traits une contraction effrayante. Il semblait mordre avec fureur sa lèvre inférieure; son grand œil lançait un feu sombre, et ses cheveux gris semblaient se hérisser à ses tempes.

Julien était assis sur le pied du lit, le bras tout en sang, et comme brisé par ses douleurs. La vieille Jeanne coupait du linge auprès de la fenêtre en faisant entendre une voix plaintive et comprimée. Au dehors éclataient les cris perçants de Sémiramis que son père contenait à peine, et les imprécations des paysans.

—Est-elle morte? demanda Samuel Hivernau.

A cette question, Julien arracha de ses dents les lambeaux d'un mouchoir qu'il mordait sans s'empêcher d'éclater; le curé leva les yeux au ciel, et le médecin lâcha le bras de la malade.

— Elle n'est point morte, dit-il, après une pause; mais la blessure doit être violente; il s'agit d'examiner. Il revint alors prendre la place de Samuel, fit soulever la blessée, et fendit d'un seul coup la manche de sa robe, d'où le sang coulait avec abondance.

Il y avait au sommet de l'épaule une plaie affreuse. Les chairs, déchirées par la balle, palpitaient sous la pression du doigt; le trou fait par le projectile se laissait voir en dessous de l'omoplate; la blessure n'était probablement pas mortelle, mais grave et dangereuse; il s'agissait de la sonder.

Aux premiers mouvements du docteur, Adda avait ouvert les yeux, et les fixant sur le prêtre, elle s'était écriée : Ah! mon Dieu!

Elle baissa la tête et s'évanouit de nouveau.

Le médecin remua l'épaule, examina la plaie en tous sens, et se releva d'un air radieux.

—Il n'y a point ici de mort probable; la balle a glissé sous l'omoplate sans entrer dans la poitrine; l'épaule est assez nettement, quoique dangereusement cassée. Si nous obtenons une guérison radicale, elle sera longue et pénible. Ne vous effrayez donc point; allez, monsieur le curé, rassurer tous ces bons paysans qui encombrent la cour; empêchez que les cris ne parviennent jusqu'à nous, et voyons à faire le premier pansement.

Le curé sortit tout allègre, Samuel Hivernau respira plus à l'aise, et le médecin s'approcha de Julien.

— Ne me reprochez pas, monsieur, lui dit-il, les soins que je vais vous donner. Cette jeune fille doit reposer un moment. En attendant que je sonde tout-à-fait sa blessure, voyons les vôtres.

La balle dirigée, sans doute contre Julien, lui avait percé le bras droit sans le casser, puis sillonné la poitrine avant d'aller frapper Adda.

Il n'y avait là nul danger; le pansement fut bientôt fait : et le médecin revint à sa jeune malade.

— Petit grand-père, disait la douce fille en essayant de sourire, je souffre beaucoup, mais je ne suis pas morte encore.

— Et vous ne mourrez point, je m'en vante, ma jolie demoiselle, s'écria le docteur, en l'embrassant au front : cela serait trop dommage. Ne vous tourmentez pas, soyez bien sage : ne criez pas trop fort quand je vous panserai, ne remuez pas votre épaule et je réponds de tout.

Julien prit la place que le curé avait quittée, s'empara de la main gauche d'Adda qui le regardait avec une inexprimable tendresse, et la couvrit de baisers.

A ce moment la porte s'ouvrit avec fracas; et la brunette sautant comme une chèvre s'élança vers le lit. Le docteur eut à peine le temps de la saisir par un bras, et de lui faire faire un saut en arrière; sans quoi elle eût immanquablement dérangé l'économie de ses bandages.

La pauvre petite revint toute honteuse se cacher entre les basques de l'habit du père Hivernau, qui lui donna un petit coup sur la joue en lui disant : Reste en paix.

Les premières opérations du docteur furent bientôt terminées. Un examen plus approfondi de la blessure n'y montra nulle complication nouvelle, et une sorte de joie reparut sur toutes les figures. Après toutes ces secousses, il était bon que la malade demeurât quelque temps dans le plus complet repos; on ferma donc les rideaux rouges, et tout le monde se rendit dans la cour.

Là c'était une autre scène; et comme il est d'ordinaire que les plus comiques incidents se mêlent aux plus tristes choses de la vie, le maire et le brigadier ne ménageaient aucunement leur dignité réciproque.

— J'aurais bien dû m'en douter, s'écriait le militaire; voilà comme on fait les choses quand on est un paysan mal léché qui veut se donner des airs de matamore. Vous auriez bien dû rester dans votre village à cirer vos sabots, sans venir comme ça compromettre ma position sociale! C'est égal, ce qui me console, c'est que, si je passe pour un imprudent, vous passerez pour un imbécile : voilà.

— Je vous conseille de parler, répliquait, rouge de colère, l'autorité municipale; rien de mal ne serait arrivé si vous aviez pris des lunettes. Il s'est échappé à votre barbe, à votre nez; il vous a filé entre les jambes comme un goujon entre les mailles d'un épervier. Si vous avez fait la bêtise, faudrait du moins vous taire, monsieur le gendarme, et ne pas accuser un honnête citoyen que le sommeil a surpris. Est-ce que je suis une hirondelle de potence, moi? est-ce que j'ai charge de veiller sur les gibiers d'échafaud?

— Si vous n'aviez pas charge de veiller, hurla le quinteux gendarme en se dressant sur ses pattes de derrière, il fallait ne vous mêler de rien. Qu'est-ce que vous faisiez là à cuver votre piquette? Vous vous êtes laissé déshabiller à plaisir, toujours ronflant comme une citadelle en défense. Quant à moi, j'ai vu sortir un homme qui portait une lanterne, une blouse blanche et une allure d'imbécile : j'ai cru que c'était vous. Tout le monde vous aurait reconnu là.

— Messieurs! messieurs! objecta le bon curé survenant, n'avez-vous pas de honte! vous quereller ainsi en face d'une pauvre enfant qui se meurt peut-être. De grâce, laissez là vos récriminations; songez plutôt à concentrer vos efforts pour vous emparer de l'assassin.

— Hélas! monsieur le curé, répliqua l'honnête brigadier, j'ai ramassé moi-même le fusil du braconnier, tout fumant encore sous la charmille; mais quant à l'homme, nous ignorons jusqu'à cette heure ce qu'il est devenu. Tous les alentours ont été battus depuis trois heures, et je n'ai aucune nouvelle, aucun indice qui me fasse supposer quoi que ce soit. Cependant je vous jure de ne point quitter ce village avant d'avoir repris notre homme; et si monsieur le maire que voilà daigne ne pas s'en mêler une seconde fois, j'espère conduire mon prisonnier sain et sauf à Châteauroux, comme il était convenu.

— Monsieur, répondit humblement le pasteur des âmes, soyez indulgent au sommeil de deux hommes excédés de fatigue, si vous ne voulez pas que je m'accuse.

— Je suis indulgent au sommeil, pasteur! s'écria le rancunier gendarme en lançant un regard d'indignation à M. le maire, mais je ne suis pas indulgent aux sottises.

Plus loin, sous les fenêtres intérieures de la maison, Julien et Samuel se promenaient ensemble; le pauvre poète avait l'air bien altéré; les rides de son visage, qui auparavant n'étaient que les marques du grand âge, semblaient à cette heure empreintes de ce douloureux stigmate qui révèle une pensée amère. Il se raidissait cependant contre ces nouveaux malheurs, et d'un bras débile soutenait son jeune ami.

— Julien, disait-il à demi-voix, jamais semblable douleur ne m'a terrifié. J'ai vu de grands maux face à face : ma femme est morte entre mes bras; j'ai cloué la bière qui contenait les restes de ma fille; j'ai fermé les yeux à mon gendre, mais j'espérais mourir avant mon Adda. De tous ceux qui m'ont tant aimé, que j'ai tant chéris à mon tour, il ne me restait plus que cette enfant, et j'espérais mourir avant elle. Mon Dieu!

[1] Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6 7, 11, 12 et 13 janvier.

cause du travail que les jacobins à celle de la liberté; le *Constitutionnel* va plus loin que l'honorable de la gauche dans ses calomnies innocentes : il nous accuse d'avoir inventé la misère.... et le droit au travail.

Nous ne sommes pas bien sûrs d'avoir inventé la misère, qui date d'assez loin, à ce qu'on dit, et nous croyons nous souvenir aussi que le nommé Turgot, un ministre de l'ancien régime, a parlé du droit au travail quelque soixante ans avant nous. Le *Constitutionnel* a la mémoire brouillée avec les noms et les époques. Triste et inévitable conséquence de la caducité!

Nous serons indulgents pour le *Constitutionnel*; nous savons les égards que commandent la vieillesse et les infirmités. Il nous serait bien facile de dire au *Constitutionnel* ce qu'il n'a pas inventé, si nous voulions riposter à ses intentions d'épigrammes; mais nous ne nous laisserons point aller à ces mauvaises pensées. Nous lui demanderons, pour toute vengeance, la permission de lui emprunter un des passages les plus curieux de sa théorie sur le travail :

Certainement, chacun a droit au travail quand il trouve du travail et qu'il est en état de l'effectuer ; chacun a droit à un fauteuil à l'Académie française, s'il est digne de l'occuper ; chacun a droit à une loge aux Italiens s'il est en état de la payer. Tous ces droits sont sacrés et acquis à tous ; mais ils sont conditionnels et rencontrent des limites qu'il est impossible de franchir. Il n'y a que quarante fauteuils à l'Académie et un très petit nombre de loges seulement aux Italiens. Ainsi, malgré les droits dont personne ne conteste la légitimité, il y a quelquefois beaucoup d'appelés et peu d'élus. Heureusement que le prétendu droit au travail offre un phénomène inverse, et nous voyons que dans cette société, qu'on trouve si mal organisée, chacun travaille, vit, fournit sa carrière, se plaignant beaucoup moins du sort et de la destinée que les socialistes qui inventent la misère et le droit au travail.

Chacun a droit au travail, quand il trouve du travail, comme chacun a droit à un fauteuil de l'Institut!

Voilà le résumé de l'opinion du *Constitutionnel* sur la question la plus importante de l'époque.

Et le journal où se débitent de telles naïvetés est écrit sous l'influence de prétendus hommes d'Etat qui aspirent à diriger les destinées de leur pays, et c'est là le journal qui passionna pendant quinze ans le peuple le plus spirituel de la terre, le journal qui fit dans sa jeunesse une révolution... Ce que c'est que de nous!

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* fait l'éloge du projet d'adresse de la chambre des députés. Deux paragraphes ont excité, suivant cette feuille, les sympathies de la chambre ; celui qui a trait au *droit de visite*, et celui qui proteste contre l'interprétation donnée par les légitimistes au serment. Il s'attend à ce que l'opposition triomphe du premier, et s'efforce d'atténuer d'avance sa victoire. Quant à la question du serment, « la » chambre, suivant les *Débats*, a répondu au cri de la conscience publique aux congratulations que le gouvernement s'adresse sur la prospérité croissante du pays, les plaintes de l'agriculture délaissée et du commerce en souffrance. La déclaration de cordiale entente s'est à son avis amoindrie. Cependant il pense qu'un *blâme* eût suffi contre les légitimistes; la *flétrissure* rappelle trop l'*indignité* dont la Restauration voulut frapper Manuel. Il désire que les nobles pèlerins de Londres soient entendus, et que jusque-là l'opposition constitutionnelle réserve son vote.

Le même journal fait observer que, si la prospérité du pays, qui n'est pas sans mélange, suit, depuis plusieurs années, un mouvement ascendant, les prodigalités ministérielles vont d'un pas plus rapide encore.

Le *Courrier français* dit que le projet d'adresse est la timide variation du thème fourni par le discours de la couronne. Il s'attend à un débat sérieux sur le droit de visite. La phrase relative aux légitimistes est, suivant lui, ambiguë. Un ennemi de la couronne ne satisferait pas sa haine aveugle en lui tenant le propos que la commission prête à la chambre comme expression de son hommage.

Il résulte des aveux de M. Lacave-Laplagne, que le fameux équilibre financier tant promis se rétablira lentement. Le *Courrier* en était sûr d'avance.

D'après le *Commerce*, le projet n'est que la paraphrase servile du discours de la couronne, et M. Saint-Marc Girardin, en bon courtisan et en subordonné fidèle, a eu même la délicatesse d'y glisser des expressions empruntées à l'œuvre de M. Villemain. Ce rapporteur appartient au *Journal des Débats*, dont on connaît l'enthousiasme optimiste et adulateur; et ses collègues de la commission sont, comme lui, en trop belle position pour que le présent et l'avenir leur offrent le moindre nuage. Il est donc tout simple qu'à leurs yeux *la condition des citoyens s'améliore et s'élève*. Le paragraphe sur les légitimistes est destiné à soulever d'orageuses discussions.

Il n'y a rien de sérieux, d'après le *Commerce*, dans la manière dont le ministre des finances est parvenu à établir l'équilibre dans le budget de 1845. On a voulu aligner les dépenses et les recettes, coûte que coûte, pour placer une phrase à effet dans le discours du trône.

Suivant le *National*, le projet n'est au fond qu'un article du *Journal des Débats*, écrit par M. Saint-Marc Girardin, et composé de 10 paragraphes qui ne sont que la complète et servile reproduction du discours de la couronne et de l'autre adresse votée par la chambre des pairs ; il a peu de chose à dire sur cette troisième édition, si ce n'est que la chambre a paru frappée d'un étonnement qui n'était pas de l'admiration quand on lui a proposé de reconnaître que le commerce et l'industrie prennent un nouvel essor. Si l'on appelle industrie, dit le *National*, cette fraude qui altère tous les produits et écrase le négociant honnête sous le poids d'une concurrence déloyale, on a raison de se féliciter ; jamais l'industrie n'a été plus active.

Pour ce qui concerne les légitimistes, le *National* trouve qu'il est de nécessité de s'écarter des principes qui doivent diriger, en temps ordinaire, l'administration des finances : les ressources restaient au-dessous des besoins.

» Sans doute, si, à l'exemple d'un pays voisin, on avait renoncé à inscrire dans nos lois, d'une manière permanente, la somme annuellement affectée au rachat de la dette, et qu'on n'eût consacré à cette destination que les excédants éventuels des recettes sur les dépenses, cet équilibre serait atteint depuis quelque temps déjà. Mais, bien que l'élévation toujours croissante de nos fonds publics nous oblige à suspendre l'action d'une partie considérable de notre amortissement, la foi due à nos engagements et des dispositions de notre code financier nous font un devoir de compter cette dépense parmi celles qui doivent être acquittées avec les revenus ordinaires du pays. D'ailleurs, les fonds non employés ont reçu une affectation spéciale, et ce ne serait pas une balance sincère que celle qui les laisserait en dehors en tout ou en partie.

» Ce n'était pas seulement la dette préexistante avec son amortissement qui devait être renfermée dans le budget ordinaire; il fallait rattacher successivement à ce budget les intérêts des sommes absorbées par les grands travaux extraordinaires, et dus, soit à la caisse d'amortissement, soit aux preneurs de rentes aliénées, soit aux créanciers de la dette flottante : d'où, chaque année, une dépense nouvelle qui, en éloignant le but, le rendait plus difficile à atteindre.

» Et cependant il importait d'y parvenir promptement, car, si un pays comme le nôtre peut et doit souvent recourir à des moyens extraordinaires pour exécuter des entreprises utiles à sa grandeur ou à sa prospérité, s'il ne doit pas craindre d'imposer des charges à l'avenir, lorsqu'en fécondant le présent il crée des ressources bien supérieures à ces charges, ce ne serait pas impunément qu'il resterait long-temps dans la voie où des circonstances exceptionnelles nous ont contraints de nous engager pendant quelques années, et qu'il continuerait de demander au crédit le paiement de ses dépenses nécessaires et courantes.

» Pour nous, en acceptant la pénible tâche qui nous est confiée, notre ambition comme notre devoir a été de hâter le moment où nos dépenses cesseraient de dépasser nos revenus. Si, pour 1844 encore, nous nous sommes résignés à rester dans une situation anormale, c'est qu'il nous était permis d'en entrevoir le terme. Confiants dans la continuation des succès d'une politique d'ordre et de paix, nous avons jugé plus avantageux d'attendre de la marche naturelle des choses un résultat qui ne pouvait être éloigné, que d'en avancer un peu la réalisation au prix toujours onéreux soit d'une augmentation des charges publiques, soit de l'ajournement de dépenses utiles.

» Vous savez déjà, messieurs, que nos prévisions n'ont point été trompées. Nous sommes parvenus à obtenir, pour le buget ordinaire de 1845, un excédant des recettes sur les dépenses. Ce n'est pas en atténuant provisoirement les besoins, à charge de recourir aux crédits supplémentaires, ce n'est pas non plus en grossissant les évaluations des ressources que nous sommes arrivés à ce résultat. Nous nous sommes scrupuleusement conformés, pour l'appréciation des produits, aux règles suivies de tout temps. Quant aux crédits demandés, ils sont calculés avec la même exactitude qu'au budget de 1844, auquel on a rendu justice sous ce rapport, et certains services que l'expérience a prouvé avoir été insuffisamment dotés, recevront même, si vous adoptez nos propositions, un complément d'allocation.

» L'accroissement de nos produits indirects, les ressources que doivent procurer

---

mon Dieu! se peut-il qu'un humble vieillard qui sciemment n'a fait de mal à personne, demeure ainsi seul et debout, quand les jeunes gens s'en vont autour de lui! Jadis j'ai vécu avec toutes les conditions de la vie, ses plaisirs et ses douleurs : j'ai souffert avec force, j'ai aimé avec passion ; j'ai accepté la vie humaine; mais, à l'heure où je rentre en Dieu tous les jours, je ne croyais pas que dussent m'abreuver tant de fiel et d'amertume!

— Homme simple et honnête! s'écria Julien Pâris ; ayez bon espoir; Adda n'est point morte : Adda vivra, j'en ai la presque certitude : Adda vous fermera les yeux.

— Oh! qu'elle vive ou qu'elle meure! murmura le vieux poète en reprenant le chemin de son logis; Julien, j'ai du fiel dans l'âme, j'ai une douleur poignante, j'ai un remords.

Ils rentrèrent bien vite auprès de la jeune malade, que le médecin n'avait quittée que pour quelques instants. Elle souffrait beaucoup, mais avec une apparence de calme et de résignation. Sémiramis pleurait au pied du lit, assise sur un escabeau. Le curé la gourmandait en vain.

— Messieurs, dit le docteur à demi-voix, je me voue à cette chère demoiselle jusqu'à son entière guérison. La fracture est dangereuse, je ne saurais vous le dissimuler; l'articulation humérale est entamée; il est ici besoin des plus exactes précautions, des soins les plus minutieux. Si monsieur que voilà, ajouta-t-il en désignant Julien, désire faire appeler un praticien célèbre, je serai heureux de me mettre à ses ordres. Il est urgent de ne rien négliger pour un cas aussi grave, et je me défie de moi-même. Cinquante heures suffisent pour être à Paris et en revenir : d'ici là je différerai la réduction et le pansement définitif.

Le curé ne balança pas un moment. Julien lui remit une lettre pour un ami sûr; et deux heures plus tard l'excellent pasteur montait en poste à Selles-sur-Cher et roulait au galop vers Paris.

— Monsieur, dit encore le docteur au vieux Samuel en l'attirant dans l'embrasure d'une fenêtre, il sera besoin, pendant cette maladie, d'attentions méticuleuses, de soins habiles et persévérants. Vous avez l'air bien triste et bien altéré, et j'ose vous dire que cela est de trop auprès d'une malade jeune et impressionnable. L'inquiéter au moral, lui montrer des craintes, une douleur vive, des inquiétudes poignantes, c'est vouloir lui donner la fièvre; et dans de telles circonstances, une fièvre peut être mortelle. Faites vous donc un visage, si tant il est que je ne puisse vous rassurer sur l'avenir.

— Oui, monsieur, reprit Samuel avec tristesse, je me ferai un visage. J'ai connu une jeune mère qui, venant d'enterrer sa fille, riait et contait des histoires au chevet de son fils malade : la pauvre femme est morte à la peine. Heureux si je puis mourir de même en faisant revivre mon Adda.

Soyez donc tranquille ; un père devient vite expert à ces choses, quand il s'agit de soigner son enfant. Soyez paisible et comptez sur moi.

En ce moment, Adda se réveilla de son assoupissement passager. Le vieux poète vint lui sourire en lui prenant la main.

— Et Julien? demanda-t-elle avec anxiété.

Julien se présenta avec son bras en écharpe. Je ne suis que fort légèrement blessé, dit-il ; dans huit jours il n'y paraîtra plus. Ne songeons qu'à vous, mon Adda, et calmez-vous.

— Et Claude? ajouta la jeune fille avec une expression de terreur et d'anxiété.

— Claude est pris, répliqua Samuel, sans donner à personne autre le temps de répondre. On le dirige actuellement sur Châteauroux.

— Et comment s'est-il échappé?

— Ce serait, ma chère fille, une histoire assez comique sans ses déplorables conséquences. Le maire et le curé se sont entêtés à rester enfermés avec le chasseur : puis, ils se sont endormis; Claude a dépouillé l'un d'eux et s'est évadé sous cet accoutrement. Le brigadier lui-même s'y est complètement trompé.

— Mais, comment a-t-il retrouvé son fusil?

— Sur cela, chère enfant, on ne peut rien dire ; on s'épuise en conjectures ; le fait est qu'on a retrouvé le fusil dans la charmille, cinq minutes après le coup.

— Est-ce bien sûr? fit Adda d'un air craintif.

Samuel sortit un moment, et rentra montrant à sa petite-fille le fusil du braconnier.

— C'est donc fini! dit-elle enfin ; ce vilain homme ne tuera pas mon Julien.

— Ni toi, mon enfant, reprit le vieillard en venant appuyer sa tête chauve sur les coussins qui supportaient la malade. Calme-toi, ma chère, il n'y a plus ici que des gens qui t'aiment et d'autres qui soigneront ta blessure; une méchante blessure de rien du tout qui sera guérie dans un mois.

A cette assertion, confirmée par un signe de tête du docteur, Sémiramis s'approcha du lit toute tremblante et mordant un coin de son tablier.

La tête de la brunette était penchée honteusement. Des mèches de cheveux noirs s'échappaient de sa coiffe blanche : deux larmes pendaient encore à ses grands cils veloutés; sa joue était pourpre de plaisir. Tous les contours de ce moelleux visage attestaient une joie intime et violemment contenue. Elle ne riait pas, elle tâchait d'être sérieuse. Cependant à cet air candide et honteux, à l'humidité des lèvres, aux tremblements de la joue, aux veines qui se gonflaient à ses tempes, il était facile de deviner une de ces expansions intérieures qui ont tant de peine à se contenir. Quand elle releva des yeux brûlants et voilés de pleurs sur sa jeune camarade, celle-ci ne put s'empêcher de sourire et de dire à demi-voix : Viens m'embrasser!

La petite fille s'approcha sur la pointe des pieds bien doucement, bien lentement en retenant son haleine; et sans toucher les draps, sans déranger un fétu, elle embrassa sur les deux yeux son Adda dont la joue était brûlante; puis, prenant ses sabots à deux mains, elle se sauva dans la cour en gambadant comme une petite folle, et disant à tout le monde : Ça va mieux! ça va mieux! ça va mieux!

Il pouvait être environ cinq heures de l'après-midi. — Chose étrange! le maire et le gendarme se tenaient cordialement par la main. L'accord était revenu dans les pouvoirs constitués.

— Fatalité! disait le gendarme, en faisant résonner son sabre sur les pavés; pas plus de Pivert que sur la main! concevez-vous cela, M. le maire?

— Je n'y comprends rien, répliquait l'autorité confuse. Vos gendarmes sont des lapins cependant.

— Je m'en vante! mais que veut cette figure hébêtée?

C'était le berger bossu qui, clopin clopant, arrivait dans la cour. Sans mot dire il prit les deux hommes, chacun par une main; et tous deux, dominés par cet enfant à la sinistre figure, se laissèrent entraîner vers le bois.

Au milieu des champs de fougères, non loin du petit sentier qui menait à Saint-Christophe, on voyait sous quelques ormes étêtés, la mare d'eau où, pour la première fois, Julien avait rencontré les jeunes filles.

Le bossu, sans mot dire, écartant les hautes herbes, entraîna jusque là les deux hommes qui commençaient à se regarder avec terreur.

A peine arrivés en face de l'eau saumâtre, ils reconnurent bien vite les intentions du jeune berger.

Entre quelques touffes de petits joncs et de bruyères, dont les pieds trempaient dans la vase, Claude Pivert était couché tout de son long la face contre terre.

Le maire fit un pas rétrograde; le brigadier, plus résolu, marcha dans la boue et saisit le chasseur par le milieu du corps; alors le maire osa se rapprocher.

La face du misérable était souillée de boue; ses cheveux ruisselaient d'une eau fangeuse, ses dents étaient serrées avec violence, ses yeux fermés et son front tout sanglant. Le gendarme lui essuya la figure avec un mouchoir, examina sa blessure, qui n'était autre chose qu'une déchirure légère, résultat évident d'une chute sur quelque pierre aiguë.

— Si le coquin m'échappe à cette heure, s'écria l'honnête gendarme, je veux être destitué.

— Il est mort! fit observer le magistrat.

— Je n'en crois rien, monsieur le maire; les assassins c'est comme les chats, ça a la vie dure. Rentrons au logis tout de suite, appelons le docteur, et voyons s'il y a lieu de mener cette charogne aux assises.

Le docteur fut immédiatement appelé; on recommanda le plus scrupuleux silence. Et le braconnier fut emporté dans la hutte d'un paysan, où l'on vérifia son état.

L'asphyxie était évidente, résultat forcé d'un long évanouissement. Cependant le braconnier n'était point mort, et le médecin se refusa un moment à le rappeler à la vie.

— Au nom de la loi! cria le brigadier d'une voix tonnante, je vous somme de donner vos soins à cet homme.

Le docteur s'y résigna quoiqu'à regret. Claude fut abondamment saigné, et finit par ouvrir les yeux.

Alors on le chargea de liens durs et serrés, quoiqu'il ne fît aucune résistance : on le jeta dans la carriole du vieux poète, et les gendarmes enfourchant leurs montures donnèrent le signal du départ.

— Sans rancune! monsieur le brigadier, s'écria le rustique en tenant l'étrier du gendarme.

— Monsieur le maire, enchanté d'avoir fait votre connaissance! ajouta le militaire avec un affectueux sourire, et piquant des deux il rejoignit ses cavaliers.

— C'est un bon enfant! pensa le maire en se grattant l'oreille.

— C'est un imbécile! pensa le gendarme en arpentant les sentiers et se dirigeant sur Vatan.

(*La suite prochainement.*) ARTHUR PONROY.

[illegible] par le ministère de l'instruction publique dépassent de [illegible] fr. ceux du budget de 1844; sur cette somme, [illegible] fr. provenant de [illegible] spéciales sont compensés par une somme égale au budget des recettes; le surplus a pour objet la reproduction de la demande de création de deux inspecteurs généraux, l'établissement de nouvelles chaires dans diverses facultés, la création de deux nouveaux colléges royaux, et l'augmentation du loyer de l'hôtel occupé par l'Académie royale de médecine.

» Le ministère de l'intérieur prévoit une diminution de 300,000 fr. sur les secours aux étrangers réfugiés en France, et ne reproduit pas un crédit de 40,000 fr., qui avait pour objet le premier établissement de lignes télégraphiques; mais la demande d'un supplément de 50,000 fr. pour le personnel de l'administration centrale, et quelques autres additions sans importance, réduisent la diminution sur le service général à 278,744 fr. Quant au service départemental, qui, comme l'on sait, figure pour des sommes égales en recette et en dépense, il présente, contre l'ordinaire, une atténuation de 100,985 fr. provenant de la compensation entre divers accroissements et plusieurs diminutions; ces dernières portent sur les subventions communales et particulières et sur les emprunts.

» Le ministère de l'agriculture et du commerce n'avait pas à reproduire le crédit de 500,000 francs pour l'exposition des produits de l'industrie; néanmoins la réduction qu'il présente n'est que de 401,565 francs, par suite de diverses augmentations, dont quelques-unes sont compensées par des augmentations correspondantes dans les recettes. Parmi les autres, nous n'avons à en citer qu'une de [illegible],000 francs, qui s'applique à l'achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers d'Aix, et uniquement pour faire observer que le crédit de 100,000 francs qui figure au budget pour cet article forme le solde de la dépense.

» Le ministère des travaux publics présente une augmentation de 1,425,500 fr.; mais cette augmentation s'élève en réalité à 2,717,500 francs, et n'est réduite au chiffre ci-dessus que par suite d'une réduction de 1,070,000 francs sur le crédit affecté à la reconstruction de divers ponts, et d'une autre de 222,000 francs sur celui de l'Ecole Normale, qui proviennent uniquement de ce que l'exercice 1845 n'avait à supporter que le complément de ces deux dépenses. Quel que fût notre désir de nous abstenir de toute augmentation nouvelle, il en était qui se justifiaient trop bien pour ne pas être admises.

» Il nous a paru notamment que les services qui dépendent de ce ministère méritaient une exception, et que vous accorderiez votre assentiment à des accroissements de dotation : de 1,403,000 francs pour l'entretien des routes royales, de [illegible],000 francs pour celui des rivières, et particulièrement du Rhône et du Rhin, de 150,000 francs pour les ports maritimes, et de 135,000 francs pour l'entretien des bâtiments d'intérêt général. Nous avons, en outre, compris, pour l'année entière, les recettes et les dépenses résultant de l'exploitation des chemins de fer exécutés par l'Etat.

» Le ministère de la guerre présente, comparativement à 1844, une réduction totale de 2,127,374 francs, dont 2,053,463 francs pour l'intérieur, et 73,911 fr. pour l'Algérie. Nous devons d'autant plus arrêter notre attention sur ce résultat, que, l'année dernière, afin de diminuer le chiffre du découvert en deniers, il avait été opéré sur les crédits de l'habillement une réduction de 4 millions, sauf à prendre sur l'approvisionnement de réserve un prélèvement d'égale valeur, et que la réduction du nombre de chevaux de l'artillerie avait permis de ne faire entrer dans le budget aucun crédit pour la remonte de cette arme. Il était impossible de recourir deux années de suite à l'expédient relatif à l'habillement, et il était nécessaire de prévoir, en 1845, la dépense concernant la remonte. M. le ministre de la guerre a dû faire figurer dans son budget une augmentation de 3,572,000 f. pour ces deux articles.

» Pour l'Algérie, il est demandé des augmentations pour 1,516,296 f. applicables: 500,000 fr. aux travaux de colonisation, 315,000 fr. à ceux des routes, 310,000 fr. à l'augmentation du nombre de condamnés entretenus dans les ateliers; le surplus à divers objets. Les diminutions montant à 1,590,000 francs, ont pour origine l'expiration de l'année bissextille; 219,000 fr. pour produit présumé des incomplets en chevaux; 100,000 fr. de réduction sur les dépenses du service maritime, et enfin la mise à la charge du budget colonial de 1,170,000 fr. de dépenses mal à propos imputées sur le budget de l'Etat.

» Sur le budget du ministère de la marine, nous devons signaler, en premier lieu, les modifications qui résultent de mesures nouvellement prises par le ministre de ce département. Elles sont trop importantes pour que nous ne nous y arrêtions pas quelques instants. Aux anciennes positions connues sous le nom de *disponibilité de rade* et de *commission de port*, on a été substituée une intermédiaire désignée sous le titre de *commission de rade*. Les bâtiments placés en dehors des bassins des ports, pourvu de tout leur matériel à bord, auront moins d'hommes qu'à l'ancien état de disponibilité de rade, mais beaucoup plus que n'en comportait celui de commission de port.

» Leur garnison sera composée de la partie des équipages de ligne qui, jusqu'ici, était restée inutilement casernée à terre. Cette combinaison, favorable à l'instruction des équipages de ligne, et qui laisse à la disposition du commerce un plus grand nombre de marins de l'inscription, offre en même temps un avantage remarquable sous le rapport financier. Le budget de 1844 renferme un crédit de 24,948,500 francs pour solde et habillement des équipages et des troupes, dans la prévoyance d'un effectif naval consistant en 140 bâtiments à la mer, 16 en disponibilité de rade et 4 en commission de port, en tout 160. Un crédit de 23,998,500 francs, moindre de 950 000 francs, par conséquent, suffira pour un effectif naval de 160 bâtiments à la mer, dont autant de vaisseaux, d'un plus grand nombre de bâtiments à vapeur, et de 30 bâtiments en disponibilité de rade : en tout 190, ou 30 de plus. M. le ministre de la marine demande que l'économie qu'il a obtenue tourne au profit du matériel naval. L'état de l'approvisionnement de nos arsenaux a été l'objet de plaintes trop répétées et trop légitimes pour que les chambres ne se félicitent pas de pouvoir accroître la dotation de ce service de près d'un million, sans ajouter aux charges générales. Les autres modifications qu'a subies le budget de la marine se compensent aussi à-peu-près, la différence consistant en une diminution de 143,734 francs.

» Un seul chapitre est à mentionner, en ce qui concerne le ministère des finances : c'est celui du *service de trésorerie*. Il présente une augmentation de 70.000 f. motivée par le développement des opérations de l'Algérie. »

En passant à l'examen des recettes, M. le ministre prévoit des augmentations dans les diverses branches de contributions qu'il évalue ensemble à 30 millions 910,945 fr., d'où il faut retrancher plusieurs diminutions dans certaines branches des contributions indirectes, ce qui réduit l'augmentation prévue pour l'exercice 1844, à 28 millions 988,162 fr.

Pour le service extraordinaire, M. le ministre des finances annonce qu'une somme de 62,431,344 fr. sera prélevée sur le produit de l'emprunt de 34 millions votés pour l'exécution des chemins de fer étant à la charge de la dette flottante.

Passant ensuite à la répartition des contributions personnelles et mobilières et départementaux ne seraient augmentés que la troisième année après l'achèvement des constructions nouvelles, comme en matière de contribution foncière.

» Par la combinaison que nous venons d'exposer, le nivellement des départements s'opérerait à la longue et sans secousse; car les augmentations seraient calculées pour tous d'après le taux uniforme du 20e, tandis que les diminutions seraient plus ou moins fortes pour chacun, selon sa position contributive actuelle.

» Nous vous soumettons un article conçu en ce sens.

» Il est bien entendu que cet article n'aurait d'effet que pour la fixation du contingent de chaque département, et que les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les répartiteurs communaux conserveraient toute leur indépendance pour distribuer ce contingent en taxes personnelles ou en taxes mobilières, entre les arrondissements, les communes et les contribuables.

» Les circonstances difficiles qui, en 1841, ont empêché divers agents de constater exactement les valeurs locatives d'habitation, n'ont pas eu la même influence à l'égard du dénombrement des portes et fenêtres, opération toute matérielle qui, la plupart du temps, a pu se faire sans qu'il fût nécessaire de pénétrer dans l'intérieur des maisons. Aussi cette partie du travail n'a-t-elle été l'objet d'aucune critique sérieuse. Il existait quelques lacunes; mais nous avons pu les remplir en appliquant aux anciens recensements les proportions d'augmentation obtenues dans les parties recensées. Dans tous les cas, lors même que quelques ouvertures auraient été omises ou comptées mal à propos sur certains points, il est constant que ces légères imperfections ne sauraient influer sensiblement sur la position respective des départements.

» Le recensement de 1841 présentant donc, pour la contribution des portes et fenêtres, l'exactitude que l'on peut raisonnablement espérer d'atteindre dans les opérations de cette nature, nous n'hésitons pas à vous proposer de le prendre pour base d'une nouvelle répartition entre les départements. Un tableau annexé au budget indique le nombre d'ouvertures constaté par le recensement, le produit d'après l'application du tarif légal, le contingent de 1842 d'après la loi de finances, ce même contingent réparti d'après les résultats du recensement, les différences en plus et en moins, les augmentations et diminutions opérées dans les années subséquentes pour constructions nouvelles et démolitions, enfin, les contingents proposés pour 1845.

» L'application du tarif légal au nombre des ouvertures constatées par le recensement, produirait 28,056,450 francs, c'est-à-dire 4,500,000 francs de plus que le contingent de 1844.

» Malgré cet accroissement de matière imposable, nous ne demandons point que le contingent général soit augmenté, en sorte que les conseils répartiteurs auront une grande latitude pour accorder des ménagements, sans que, sur aucun point, les taxes excèdent le tarif légal. »

M. le ministre propose ensuite de reporter sur le contingent du département pour les portes et fenêtres la diminution qu'éprouvent les contingents des communes par suite de la diminution de leur population, et termine ainsi son discours:

« Deux articles vous sont proposés, en ce qui concerne les contributions indirectes : l'un destiné à fixer le sens de l'article 15 de la loi du 25 juin 1841, l'autre à fournir des moyens plus efficaces de combattre la fraude qui soustrait à l'impôt une partie considérable des boissons, et particulièrement des alcools. Ce n'est pas dans un but fiscal que ces propositions vous sont faites; parmi les plaintes qui ont été portées dans ces derniers temps, au nom de l'intérêt vinicole, intérêt qui ne cesse d'être l'objet de la sollicitude du gouvernement, il n'en est pas de plus fondées que celles qui sont élevées par les producteurs et les négociants probes et soumis aux lois, contre le préjudice que leur cause la fraude, en les faisant porter sur une partie de la production totale. C'est surtout à l'égard des alcools, qui ont une plus grande valeur sous un même volume, que cette fraude s'exerce, et les renseignements recueillis par l'administration ne permettent pas d'évaluer à moins du tiers la quantité de matière imposable qui échappe aux droits : on pourrait en ressaisir la presque totalité, par l'adoption de certaines mesures qui permettraient de constater la quantité produite au moment même de la production.

» Si nous avions cru pouvoir vous proposer ces mesures, nous aurions eu assez de confiance dans leur efficacité pour ne pas hésiter à consentir en même temps une réduction d'un tiers ou au moins d'un quart dans la quotité des droits. Mais les mœurs de notre pays ne comportent pas l'appplication de formalités et de prescriptions qui, dans d'autres contrées, ne souffriraient aucune difficulté, et nous avons dû nous borner à vous demander les moyens de suivre avec plus d'exactitude les boissons en cours de transport, moyens qui, ne touchant en rien aux producteurs, n'imposeront aucune gène réelle aux spéculations. Nous attendons de bons résultats de notre proposition, mais nous ne pouvons en apprécier suffisamment l'importance pour entrer dès à présent dans la voie de la réduction des tarifs. Il nous a paru prudent d'attendre que les leçons de l'expérience aient fait connaître l'augmentation des quantités soumises aux droits, afin d'y proportionner l'abandon à faire sur l'impôt. »

(Suit le texte de loi demandant des crédits pour la somme de 1,372,538,141 fr.)

ESPAGNE.

Nous lisons dans la correspondance de Madrid, du 3 janvier :

« Il est question d'une démarche directe du gouvernement auprès de Sa Sainteté, pour arranger enfin les questions depuis trop long-temps indécises avec la cour de Rome. La reine adresserait au pape une lettre autographe, qui lui serait remise par une personne de confiance. Jusqu'ici, toutes les têtes couronnées de la catholique Espagne ont accompli cette formalité, et adressé au Saint-Père ce tribut épistolaire. L'importance du rétablissement sur un bon pied des relations amicales et suivies entre le Saint-Père et la cour d'Espagne, a appelé l'attention toute spéciale du gouvernement, qui est désireux de faire quelque chose dans l'intérêt d'une solution satisfaisante.

» La question du mariage de la reine doit être écartée en ce moment, et l'intention du gouvernement est de ne s'en occuper que lorsque la tranquillité la plus parfaite règnera dans toute l'etendue du pays. On regarde ici comme des inventions fabuleuses tout ce qui s'imprime à ce sujet à l'étranger. La vérité est que la solution de la question est ajournée à une époque plus heureuse et plus prospère. »

— La *Gazette* va publier un décret contresigné par le ministre des finances, et qui doit réintégrer la reine-mère dans la jouissance de sa pension. Cette mesure a été délibérée en conseil.

— Les communications de Figuières avec le fort étaient interrompues le 7; les pont-levis étaient levés, les portes fermées, on n'a vu guère, pendant la journée, que des sentinelles se promener sur les remparts. Tout le monde attend avec impatience la réponse du gouvernement, parce qu'on est convaincu de la convenance et de l'utilité d'en finir le plus tôt possible avec une situation affligeante. Les habitants de Figuières

On écrit de Barcelone, 8 janvier, au *Phare des Pyrénées* :

« Après bien des mois d'attente, un décret royal accorde l'indemnité demandée par M. Lefebvre, à raison des pertes que ce négociant français avait éprouvées par le fait de Zurbano. L'intendant de Girone est chargé de régler cette affaire, d'accord avec l'intéressé. »

— Le *Standard* reproduit, d'après le *Commerce* d'Anvers, l'allocution suivante, attribuée au duc de Bordeaux par une personne qui a fait le pèlerinage légitimiste à Londres :

En me séparant de vous, messieurs, je désire vous exprimer encore une fois toute ma gratitude et tous mes regrets. Je vous prie de faire part de mon souvenir affectueux à tous les amis qui n'ont pas pu venir me voir ici. Vous avez été leurs interprètes auprès de moi, soyez les miens auprès d'eux. Je vous recommande, et en mon nom vous recommanderez à tous mes amis, l'union, la discipline et le dévouement. L'union et la discipline, parce qu'elles assurent la force; le dévouement, parce qu'il est nécessaire pour imposer les sacrifices que l'intérêt de la France peut réclamer de vous. Ainsi donc, union, discipline, dévouement, afin que nous nous trouvions tous prêts au jour marqué par la Providence. Adieu, messieurs, au revoir. — Mercredi, 27 décembre, 7 heures du matin. Belgrave-Square.

— On lit dans la *Gazette des Postes*, que l'autorisation de continuer son cours de politique vient d'être retirée au professeur Henrich, de Halle (Prusse).

— On écrit de Carlsruhe (Bade), que le chemin de fer de cette ville à Offenbourg, y compris l'embranchement jusqu'à Kehl, sera livré à la circulation le 1er avril prochain. Les maîtres de poste sur toute la ligne ont déjà reçu leur congé depuis long-temps pour le jour de l'inauguration. On parle aussi d'un chemin de fer qui traverserait la forêt Noire.

— On écrit de La Haye, 10 janvier :

« Le ministre de la marine a tout perdu par suite de l'incendie qui a consumé toute sa maison. Ce brave marin fut obligé, le soir même du sinistre, d'aller habiter un simple hôtel avec sa femme, malade, et ses deux filles. Le lendemain il reçut du roi l'invitation d'aller occuper le palais que sa majesté possède près du château royal. En prenant possession des appartements, le vice-amiral Ryk trouva sur une table un portefeuille contenant 25,000 francs en billets de banque, et dans un meuble à côté se trouvait un grand nombre de pièces d'étoffes précieuses destinées à composer une nouvelle garde-robe à Mme Ryk et à ses filles. »

— Le préfet de la Seine a arrêté comme il suit le programme d'inauguration du monument de Molière :

« 1° Cette cérémonie aura lieu le lundi 15 janvier courant, à midi très précis;

» 2° Attendu l'exiguité de l'emplacement, les corps et les députations invités sont : le corps municipal, les Académies de l'Institut, les sociétaires de la Comédie-Française, la commission de souscription pour le monument, une députation du Comité des gens de lettres, une députation du Comité des auteurs dramatiques, une députation de l'Association des artistes dramatiques, et les fonctionnaires et artistes qui se sont occupés du monument;

» 3° On se réunira à onze heures et demie très précises, au Théâtre-Français, d'où l'on partira en cortège;

» 4° Toutes les invitations seront personnelles : des huissiers des corps invités seront chargés de reconnaître les personnes;

» 5° A l'arrivée du cortège, le monument sera découvert;

» 6° Le préfet y déposera une boîte contenant la médaille frappée à cette occassion, le livret historique, les œuvres de Molière en un volume, et l'histoire de sa vie;

» 7° Quatre discours seront prononcés dans l'ordre suivant : par le préfet, au nom de la ville de Paris; par le directeur de l'Académie française; par un des sociétaires de la Comédie-Française, et par le président de la Commission de souscription.

» Après ces quatre discours, le cortège reviendra au Théâtre-Français, où il se séparera. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon:*

« La commission instituée par le ministère pour l'amélioration de la navigation du Rhône, a terminé ses opérations. Tous les documents fournis sur cette importante question ont été renvoyés au ministre des travaux publics. »

— Sir Hudson-Lowe est mort des suites de l'attaque de paralysie dont il avait été frappé dernièrement. On dit qu'il laisse des documents pleins d'intérêt sur des évènements relatifs à l'emprisonnement de Napoléon et qu'il a confié ces documents à un ami qu'il a chargé de leur publication. (*Globe* de Londres.)

— *Hôpitaux de Paris.* — Il se passe dans ce moment-ci, à l'hôpital de la Charité, un fait sur lequel nous appelons toute l'attention de la presse, ce fait ayant sur la santé des malades la plus fâcheuse influence.

Depuis quinze jours environ, la viande fraîche et de bonne qualité qui servait à l'alimentation des malades, et qu'on préparait dans l'établissement même, a été supprimée, et on y a substitué le *résidu* de la coction des bouillons hollandais.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la différence immense qui existe entre une viande fraîche, de bonne qualité, cuite à point, servie chaude aux malades, et une viande comme celle de la compagnie hollandaise, qui arrive chaque matin à l'hôpital, froide, sans saveur, et dépourvue, par une coction prolongée, de tout principe nutritif. Cette alimentation n'est pas seulement répugnante, elle est insuffisante, elle est immangeable. Les malades ont réclamé, et ils réclament encore; mais les voix sonores et bruyantes de la bureaucratie empêchent leur faible voix d'être entendue au dehors. Un marché existe : ce marché promet des *bonis* pour la fin de l'année, et tout *boni* mérite salaire. Ce qui entre en moins dans l'estomac du pauvre entre en plus dans la poche de certaines gens.

— Le dernier n° du *Colonial-Magazine* renferme un extrait intéressant du voyage de M. Schomburg et de ses compagnons dans l'intérieur de la Guyane anglaise. Après avoir passé plusieurs jours à Watu-Ticaba, les voyageurs traversèrent les Savanes et parcoururent une sombre forêt, dans les clairières de laquelle ils trouvèrent un grand nombre de cacaotiers. Les indiens qui servaient de guides recueillaient avec empressement les fruits de ces arbres à cause de la saveur vineuse de la pulpe qui entoure les fèves; mais ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'ils ne faisaient aucun cas des graines, n'en ayant point découvert la saveur, qui ce-

morte subitement. Le lendemain, à la messe de Jumièges, M. le curé demandait aux fidèles des prières pour cette jeune personne, si promptement enlevée à sa famille en pleurs.

— Un violent tremblement de terre s'est fait sentir à Roseau, à la Dominique, le 2 décembre, à huit heures 43 minutes du matin. Le 9 décembre, deux secousses plus légères ont eu lieu vers la même heure. A Antigoa, un choc peu alarmant a été éprouvé le 25 novembre, à deux heures et un quart après minuit. Des fièvres règnent à Saint-Kilt et à Brimstone-Hill. (*Morning-Post.*)

— Hier matin, à onze heures et demie, un violent feu de cheminée s'est déclaré chez M. Lami, propriétaire du théâtre de la Gaîté. Cet accident avait excité une vive émotion dans le personnel administratif des deux théâtres de la Gaîté et des Funambules, dans lesquels la maison de M. Lami est enclavée; mais en moins d'une heure les sapeurs-pompiers se sont rendus maîtres du feu.

— La Seine a grossi de près d'un mètre cette nuit; ses eaux sont fangeuses et chargées de débris végétaux.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 3 degrés 4 dixièmes au-dessous de zéro. Aujourd'hui, à six heures, 5 degrés 7 dixièmes; à midi, 3 degrés.

— *Marie Tudor* sera donné, ce soir, à l'Odéon, avec Mlle Georges et Mme Dorval dans les rôles de Marie et de Jane. Le *Barbier de Séville* complète un magnifique spectacle.

— A L'Opéra-Comique, ce soir, la *Part du Diable* et *l'Esclave de Camoëns*.

— Ce soir, aux Variétés, la deuxième représentation de *l'Oncle Baptiste*, pour la continuation des débuts de M. Bouffé.

Mme Léon, sexagénaire, habitant seule et retirée dans une maison située au coin de la rue d'Assas, y a été trouvée morte mardi. Elle était rentrée dimanche soir, à huit heures. Depuis, on ne l'avait pas revue. Elle a été assassinée par des malfaiteurs qui s'étaient introduits dans son domicile. Après ce crime, ils ont pris de l'argent, des bijoux et de l'argenterie.

— Les voleurs, traqués à Nantes et pour la plupart saisis par la police, ont pris le parti de faire dans la banlieue et autres parties du département les expéditions dont ils rendaient victimes les habitants de Nantes. Ainsi, le 4 janvier, entre autres, aux Folies-Chaillon, un fermier a été dévalisé d'une somme de six cents francs, à l'aide d'effraction extérieure et intérieure. D'autres faits de même nature ou à-peu-près nous sont également cités, mais pas d'une manière assez positive pour que nous puissions les mentionner.

Il y a deux jours, de jeunes enfants avaient dévalisé le bazar du passage Pommeraye de divers objets qu'ils ont d'abord tenté de vendre à Nantes. Ainsi ils ont offert des couteaux à une personne qui, sans vouloir les acheter, leur fit tout aussitôt l'observation que ces couteaux paraissaient provenir d'un vol. Les petits drôles se voyant découverts, payèrent d'effronterie et se retirèrent. Ils n'ont pas été plus heureux quelques heures plus tard pour le débit de leurs rapines, car ils ont été arrêtés à la Ville-en-Bois, au moment où ils engageaient des marchands domiciliés en cet endroit à leur acheter ces mêmes couteaux. Ils sont en ce moment à la disposition du procureur du roi. (*Breton.*)

— On écrit de Pont-l'Evêque au *National du Calvados*:

« Encore un suicide!

»Un évènement épouvantable vient de jeter la consternation au milieu de notre population ordinairement si paisible. Ce matin, le jeune L....., fils unique, excellent sujet, et doué des mœurs les plus douces, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de fusil, sans qu'on puisse raisonnablement s'expliquer la cause d'un acte de désespoir aussi violent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment d'attenter à sa vie, ce malheureux s'était environné des précautions qui devaient le protéger le plus efficacement contre tout secours qu'on aurait tenté de lui prêter de l'extérieur. La porte de sa chambre, fermée aux verroux, avait été scellée par lui, de distance en distance, avec des clous chassés dans l'épaisseur des bois. Bientôt après, une forte détonation s'étant fait entendre, on accourut

toutes les chambres assemblées, jugeant à huis-clos [illegible] était assisté de son conseil, Me Mandaroux-Vertamy.

» Nous apprenons ce soir qu'après quatre heures de délibéré, M. de Fontaine a été censuré avec réprimande. »

— On lit dans les *Débats* :

« Une plainte en police correctionnelle a été déposée, pour toute réponse, contre un article d'un journal intitulé la *Réforme*, et réimprimé sous la forme d'un pamphlet. Cet article est intitulé : *Marie-Joseph Chénier*, etc., par M. Félix Pyat. »

On annonce ce soir que l'avocat de la partie plaignante est Me Chaix-d'Est-Ange.

— L'ex-notaire Lebon comparaîtra le 20 de ce mois devant la cour d'assises du Loiret, sous l'accusation de faux en écriture authentique et publique.

— Le sieur François Bide, marchand de bois, rue de Sèvres, 65, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle, prévenu du délit de tromperie sur la quantité de la chose vendue, à l'aide de fausses mesures. Un procès-verbal du commissaire de police préposé à la vérification des poids et mesures a constaté que le double stère trouvé dans le chantier du sieur Bide n'avait pas la mesure légale; les deux montants étaient rapprochés l'un vers l'autre, dans la partie supérieure, de trois centimètres.

Mais la preuve de l'usage de cette fausse mesure n'ayant pas été établie aux débats, le tribunal, par application de l'article 479 du code pénal, a condamné Bide, seulement pour détention d'une fausse mesure, à quinze francs d'amende.

— On écrit de Brest, 7 janvier :

« Il y a quelques jours à peine qu'une condamnation était prononcée contre un cultivateur, pour avoir vendu, sur le marché de Landernau, de l'avoine mélangée avec de la terre, et voici qu'une fraude à-peu-près semblable amenait encore deux nouveaux prévenus sur le banc correctionnel. L'un avait livré deux sacs d'avoine qui contenaient pour les trois quarts au moins de l'ivraie et de la paille hachée; le second avait mêlé à son avoine une assez grande quantité de gravier.

» Tous deux ont été condamnés aux peines portées par l'art. 423 du code pénal.

»On ne saurait trop louer la résolution qu'a prise le commerce de Landernau de déférer inexorablement à la justice tous ces actes d'improbité. Il n'arrive que trop souvent que d'honorables négociants, pour avoir de la marchandise de première qualité, achètent même au-dessus du cours, et, à leur grande surprise, ils apprennent plus tard, par leur correspondance, qu'on ne leur a livré que de l'avoine falsifiée.»

7e CHAMBRE DE POLICE CORRECTIONNELLE. — (Audience du 13.)

Sept jeunes gens : Gouache, âgé de 21 ans, étudiant en droit; Sorlin, 21 ans, étudiant en médecine; Lecomte, 26 ans, commis-voyageur; Narbonne, 21 ans, sans état; Bourjon, 19 ans, étudiant en droit; Quéret, 25 ans, élève en pharmacie; et Cheminade, 22 ans, même profession, ont comparu aujourd'hui devant le tribunal sous la prévention d'avoir, en participant au rassemblement qui, le 8 courant, se rendit chez M. Laffitte, et de là à Passy, chez M. Béranger, occasionné un tapage injurieux de nature à troubler la paix publique, outragé par gestes et menaces, et frappé des dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions, exercé envers eux des actes de rébellion et de résistance.

On entend comme témoins MM. Possoz, maire de Passy; Bonval, commissaire de police, et plusieurs sergents de ville et agents de la force publique, qui ont participé à la surveillance du rassemblement, ou qui ont été l'objet des injures et sévices mentionnés dans le procès-verbal de l'autorité.

Trois jeunes gens qui avaient été mis d'abord en état d'arrestation ont ensuite déposé sur les voies de fait qu'ils ont prétendu avoir été, vers la fin du tumulte, réciproques de part et d'autre.

Les prévenus, dans leurs interrogatoires, ont avoué leur présence dans le rassemblement, et leur participation aux cris et menaces; mais ils ont

[illegible] de tuyaux de plomb, 150,000 de cuivres rouges fabriqués, livrables en 1844.

BOURSE DU 13 JANVIER.

Après avoir fait hier soir à la coulisse d'immenses affaires en 3 0/0, les négociations du matin ne pouvaient manquer d'intérêt. La rente, très impressionnable, rendait les affaires assez difficiles, et ce n'est que vers deux heures que la reprise de hausse s'est établie pour durer jusqu'à la fin de la bourse, qui reste très ferme à 82,65 demandé à quatre heures et demie.

Le 5 0/0 a vivement monté. On parlait d'un arbitrage acheteur de 5 0/0 et vendeur de 3 0/0. Les chemins se sont bien tenus, ainsi que les fonds étrangers.

Au comptant. — Autriche, 395. — Banque belge, 660. — Esp. nouv. différés, 5 3/4. — Id. passive, 5 1/4. — Hollande, 54 3/4 — Jouiss. 4 canaux, 140. — Id. Bourgogne, 103,75, 105. — Zinc, Vieille-Montagne, 4200. — Lin Maberly, 355.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	124 45	124 65	124 45	124 65	124 55
— fin cour.	124 65	124 85	124 55	124 85	124 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 50	82 60	82 50	82 55	82 65
— fin cour.	82 60	82 70	82 55	82 65	82 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. À LA C. PR.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »
4 0/0	105 50	» »	H. 0 25
O. de la Ville	1407 50	1410 »	» »
Banque de Fr.	3260 »	3262 50	R. 2 50
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	1112 50	» »	» »
Caisse Hypoth.	767 50	766 25	B. 1 25
Quatre Canaux.	1275 »	» »	» »
Chemins de Fer.			
St-Germain	» »	» »	» »
Vers. R. Dr.	310 »	» »	» »
do R. G.	170 »	173 75	H. 3 75
Orléans	837 50	837 50	H. 5 »
Strasb. à Bâle.	230 »	230 »	H. 3 75
Rouen.	825 »	» »	» »
Havre.	650 »	» »	» »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	108 7/8	» »	H. 3/8 »
— Portugais.	45	45 1/8	H. 1/8 »
Esp. D. active.	» »	» »	» »
5 0/0 Naples.	106 15	106 50	H. 0 20
— Romain.	105 1/8	» »	H. 1/4 »
Obl. Piémont.	1197 50	» »	» »
Emp. d'Haïti.	477 50	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 65, 60, 65, 67 1/2, 60, 65, 67 1/2.
Après, 82 65, 62 1/2, 65.

Reports. Fin prochain.
3 0/0 17 1/2 à 20.
5 0/0 30.

Bons du Trésor.
3 0/0 à 4 mois.

Fin courant, »
— » »
— 170, 175.
— 840, 832 50, 837 50.
— 230, 235.
— » »
— 650.

Londres, 11 janvier.
Consol. 96 3/4.
Esp. actif. 30 1/4.
Portugais.
Mexicains. 32 5/8.
5 0/0 Hollandais, 100 1/4.
2 1/2 0/0 id. 54 1/4.
Orléans, 32 5/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 88 »», »» »»; courant du mois, 89 »», 90 »»; février, mars et avril, 88,50, 89, »»; 4 derniers mois, 92 »», »» »».

Lille. — Colza, 78 »», »» »»; lin, 71,50, 72; caméline, 75,50, 76; chanvre, 77 »»; voitures, 6,50.

Esprit 3/6 — Disponible et courant du mois, 93 »», »»; février, 93 50, 94; mars et avril, 95 »», 96; 4 d'été, 97 »»; 4 derniers, 98 »».

Savon. — Disponible, »»; ordre de livraison, 25 à 26 0/0.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

HALLE DE PARIS

12 janvier.			13 janvier		
Arrivages.	711 q. 26 k.		Arrivages	1133 q. 47 k	
Restant.	9327 49		Restant.	9067 46	
Cours moyen.	38,01		Cours moyen.	38,34	
Cours-taxe.	38,13		Cours-taxe	38,17	
Gr.	00 q.	00,00 à 00,00	Gr.	39 q.	41,40 à 51,80
1er	86 35	38,20 à 38,85	1re	767	38,20 à 40,50
2e	64 37	36,95 à 37,55	2e	402	36,30 à 37,55
3e	00	00,00 à 00,00	3e	45	29,40 à 00,00
4e	00	00,09 à 00,00	4e	00	00,00 à 00,00
A 1	153 86	36,30 à 37,25	A l.	292 05	24,83 à 39,60
Total.	304 quint 58 k		Total.	4693 quint 40 k.	

Cours des céréales, prix de l'hectolitre. — BRAY-SUR-SEINE, 12 janvier. — Froment, première qualité, 29 à 29,50; deuxième, 28 à 28,50; troisième, 27 à 27,56. — Méteil, 20 à 21 fr. — Moutures de froment, seigle et orge, 16 à 18 fr. — Seigle, 16 à 17 fr. — Orge, 13 à 14 fr. — Avoine, 9,50 à 10,50. — Marché ordinaire; cours sans variation, à l'exception du seigle, qui a éprouvé une baisse légère. On se plaignait généralement de la faiblesse en poids du froment, qui, depuis quinze jours, a perdu au moins un kilogramme par hectolitre.

COULOMMIERS, 10 janvier. — Froment, première qualité, 18,44 à 19,38; deuxième 17,81 à 18,13; troisième, 17,19 à 17,34. — Orge, 9,08. — Avoine, 7. Marché passablement approvisionné; vente lente; calme; variation presque nulle. Sur échantillons, les affaires se sont traitées dans les mêmes cours avec tendance à la baisse.

BONNETABLE, 9 janvier. — Froment, 19,95. — Méteil, 18,10. — Seigle, 16. — Mouture, 15,35. — Orge, 13,10. — Avoine, 7,90.

BLOIS, 6 janvier. — Froment, 18,20. — Méteil, 15,70. — Seigle, 11,10. — Orge, 11,48. — Avoine, 8,37.

MONTOIRE, 10 janvier. — Froment, 19,46. — Méteil, 17,25. — Orge, 12,10. — Avoine, 7,25.

POITIERS, 9 janvier. — Froment nouveau, première qualité, 18,75; deuxième, 18,50; troisième, 18,25. — Mouture, 12,75 à 13,25. — Seigle, 13,50 à 14. — Avoine, 7,75 à 8,25.

BESANÇON, 9 janvier. — Froment, 19,20. — Avoine nouvelle, 7,90.

PAU, 8 janvier. — Froment, 23,16. — Maïs, 12,33. — Avoine, 10,73.

CAMBRAI, 10 janvier. — Froment nouveau, première qualité, 18,20; deuxième, 16,60. — Seigle, 11,50. — Orge, 10,50 à 11. — Avoine, 6,20 à 6,50.

BOURBOURG, 9 janvier. — Froment, 19,82. — Seigle, 11,87. — Escourgeon, 11,31. — Avoine, 6,42. Marché bien approvisionné. Hausse sur le froment, 36 c.; sur le seigle, 7 c., et sur l'avoine, 32 c.

VALENCIENNES, 10 janvier. — Froment, première qualité, 22 à 22,50; deuxième, 19. — Seigle, 12 à 13 fr. — Orge, 12,50 à 13 fr. — Avoine, 7 à 9 fr.

BAR-LE-DUC, 10 janvier. — Par suite d'une mesure prise par la mairie, à l'effet d'activer l'arrivage des grains à Bar-le-Duc, les dix cultivateurs qui, en 1843, ont amené à la halle et exposé en vente la plus grande quantité de grains, viennent de recevoir chacun une prime de 55 fr.

Marchés étrangers. — AUBEL, 8 janvier. — Froment, 16,83. — Seigle, 13,31. — Avoine, 6,50.

HASSELT, 9 janvier. — Froment, 18,50. — Seigle, 11,70. — Orge, 10,80. — Sarrazin, 9,70. — Avoine, 5,70.

LONDRES, 10 janvier. — Il est arrivé très-peu de blé indigène sur notre marché de ce jour. Les premières sortes se sont tirées vivement à de bons prix; il n'y a eu que peu d'affaires pour les autres sortes. Les détenteurs de blés étrangers avaient des exigences si élevées que les acheteurs ont dû se tenir à l'écart.

L'orge pour les brasseries a haussé; mais les orges pour la mouture et la distillation étaient délaissées; cependant leur cours n'a point baissé.

La drèche est restée sans demandeurs au cours du dernier marché. Point de variations sur l'avoine, les fèves, les pois et la farine.

LIVERPOOL. — Fermeté dans les blés; demande active des meuniers. — Hausse légère sur tous les blés étrangers. — Farine anglaise, irlandaise et du Canada bien demandée; cours ferme. Peu d'activité pour l'orge et la drèche; cours ferme.

Fèves et pois, délaissés sans baisse.

L'avoine (grain et farine) peu recherchée; le dernier cours s'est maintenu avec peine.

L'année avait commencé avec du froid et de la neige, qui ont fait place bientôt à de la pluie avec une température tiède. Mais ce matin (10 janvier) la température a pris un degré plus conforme à la saison, et plus favorable aux blés en terre, qui s'étaient trop vivement développés dans les bonnes terres.

PARIS, 13 janvier.

Halle à la viande.

25,257 k.	Bœuf,	1re q. 1,50.	2e 1,20.	3e 0,80
14,966	Veau,	1,55	1,35	1,15
5,570	Mouton,	1,50	1,20	0,90
56,720	Porc frais,	0,00	0,00	0,00

Halle aux beurres des 10, 11 et 12 janvier.

Beurre en 1/2 kilog. de. . . 1,35 à 2,23 le k.
Id. en mottes, Isigny. . . 1,90 à 4,60
Id. Id. Gournay. . . 1,40 à 3,00
Petit beurre. . . . . 1,32 à 1,72

Œufs. Le 11 janvier, de 45 à 78 f. le mille.
id. Le 12, 43 à 71

Fromages. Du 12 janvier :
Brie (la dizaine), de 15 à 38 f.
A la pie id. 5 à 15

VERSAILLES, 12 janvier.

Beurre. Première qualité, 190 f. les 100 kil.; dito deuxième, 160 à 180.

Œufs. 58 à 62 le mille.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 11 janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,695	1,672	23	1 18	1 04	» 90
Vaches	31	31	»	1 12	» 98	» [illegible]
Veaux.	577	577	»	1 56	1 38	1 [illegible]
Moutons.	6,241	5,982	259	1 38	1 14	» [illegible]

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

... rapport qui existe entre la situation actuelle et celle de 1829. Notre confrère s'inquiète peu de concilier ces deux propositions contradictoires. Il y a pourtant du vrai dans l'une et dans l'autre, et nous allons essayer de jeter quelque lumière sur cette apparente contradiction.

Oui, à un certain point de vue, il est vrai de dire que la situation est à-peu-près la même qu'en 1829. Tous les partis s'unissent contre le gouvernement. M. de Lamartine proteste comme protestait M. de Châteaubriand sous la Restauration. La presse est unanime contre le pouvoir, à l'exception de quelques feuilles subventionnées. La députation de Paris est presque tout entière de l'opposition. Les jeunes gens des écoles font des manifestations, et la force armée arrête les jeunes gens des écoles. Les congrégations des jésuites ont reparu. Enfin, dans l'administration et dans le pays même, on aperçoit une tendance fatale à rétrograder vers les choses du passé.

Telles sont les principales analogies que le *Siècle* a fait ressortir ou qu'il aurait pu faire ressortir. Mais les différences ne sont pas moins frappantes, moins importantes à constater. Ces différences, les voici :

L'opposition est déchue de la toute-puissance qu'elle avait en 1829; les divers partis sont usés, discrédités; le pays est fatigué de révolutions. Il est vrai que le gouvernement de 1830 n'ayant rien fait pour le progrès, tout est allé en rétrogradant. Mais le gouvernement de 1830 ne veut pas, comme Charles X, reconstituer la féodalité nobiliaire ; il se contente de laisser la féodalité financière s'organiser d'elle-même. Or, pour cela, il n'est nullement besoin de coups d'Etat.

La différence la plus caractéristique entre la situation actuelle et celle de 1829, c'est qu'il y a aujourd'hui en circulation des idées qui n'existaient pas alors ; c'est qu'on est dégoûté des questions politiques qui n'aboutissent qu'à la violence, à l'oppression, à l'exploitation des masses par quelques intrigants ; c'est qu'on se préoccupe des questions sociales qui ne peuvent être résolues que par l'union solidaire, et, si nous osions le dire, par l'*entente cordiale* de toutes les classes de la société. En un mot, en 1829, l'élément démocratique était encore belliqueux, révolutionnaire, exclusivement politique ; aujourd'hui il est social, pacifique et organisateur.

A ce point de vue, le *Siècle* a raison de regarder comme peu probable une nouvelle révolution politique ; mais il devrait reconnaître en même temps qu'une évolution sociale est imminente. Cette évolution consistera dans la transformation des partis ; elle enfantera une opinion publique nouvelle, une opinion publique positive, affirmative ; elle fera ce que n'a pu faire la vieille opposition, c'est-à-dire qu'elle régénèrera le pouvoir, en l'appliquant au progrès organique de la société. Voilà ce que le *Siècle* n'a pas su comprendre. Il se borne à constater la ressemblance entre la situation actuelle et celle de 1829 ; mais la différence lui échappe.

Si le *Siècle* avait vu la situation actuelle d'une manière complète, c'est-à-dire dans ses ressemblances et dans ses différences avec la situation de 1829, il en aurait conclu que les manifestations les plus utiles et les plus progressives ne sont pas celles qui nous ramènent au point où nous en étions il y a quinze ans.

Non ; à l'heure qu'il est, il ne s'agit plus seulement de manifester à la tribune, dans la presse, dans les salons ou dans la rue, une critique, un blâme, une condamnation du pouvoir ; tout le monde est d'accord pour trouver le pouvoir actuel détestable, et le pouvoir lui-même, dans bien des circonstances, confesse son insuffisance et son incapacité. Les manifestations qu'il s'agit de faire aujourd'hui, les manifestations vraiment opportunes et progressives, ce sont les manifestations en faveur des idées qui doi-

Colonisation. — Madagascar (1).

Le gouvernement, conformément aux vues exprimées par lui devant les chambres, s'est décidé à établir une station militaire dans les mers malegaches, et il a choisi une île voisine au nord de la grande terre. Nous le félicitons d'avoir pris ce parti ; mais se borner à acquérir un port de refuge, c'est, selon nous, une œuvre étroite, c'est agir uniquement en vue de la guerre, c'est se préparer pour la guerre ; or, il faudrait en même temps agir en vue de la paix et s'appliquer, avec une sollicitude particulière, à créer de vastes opérations pacifiques. Nosse-Bé ou Mayotte ne suffit pas ; il faut plus qu'un port et qu'une rade, il faut des terres étendues pour des colonies agricoles. Les ports de refuge ne doivent être que les annexes, les moyens de défenses d'un grand système de colonisation. C'est bien ainsi que l'entend l'Angleterre : si elle prend Gibraltar, Malte, Sainte-Hélène, Maurice, c'est pour trouver le long de la route refuge et protection ; mais son but, ce sont les grandes possessions du Cap, de l'Inde et de l'Australie. Que, si nous nous bornions à n'avoir que des stations militaires, il arriverait ce qui est arrivé sous l'empire : on abandonnerait ces stations comme on a fait pour Maurice. Qu'elles se rattachent, au contraire, à de grands centres de productions et de richesses, alors la France se trouvera liée à ses établissements lointains par de nombreux et puissants intérêts.

Par ces raisons, et pour que l'œuvre soit complète, nous estimons que la France ne doit pas se borner à occuper Nosse-Bé ou Mayotte ; nous disons qu'elle doit prendre pied sur la grande terre et faire de Malegache un empire français. Tout nous engage, et l'intérêt, et le soin de la dignité, et le devoir. Il y a là un vaste domaine agricole à fonder ; il y a là des populations malheureuses cruellement exploitées, décimées par le poison, dont les souffrances appellent l'active sympathie d'un peuple chrétien et nous commandent d'intervenir ; il y a là enfin pour la France des souvenirs honteux à effacer.

A Madagascar, la France colonisatrice a échoué. La grande nation ne veut-elle pas laver l'affront de cet échec ? A Madagascar, la France conquérante a été repoussée et vaincue, vaincue par des sauvages en guenilles ; et conçoit-on qu'elle ait gardé jusqu'à ce jour la honte d'une pareille défaite, lorsque, surtout, à la vengeance et à la réparation est attaché l'accomplissement d'une belle œuvre d'humanité, le salut des peuples malheureux ?

Le récit des tentatives faites par la France sur Madagascar serait une triste histoire. Que les fâcheux résultats de ces tentatives du passé ne découragent point pour l'avenir. L'insuccès a toujours été, pour la plus grande part, dû à des causes qu'il sera facile d'éviter. En nous parlant du *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, que publiait en 1836 le ministre de la marine, un membre éminent de l'administration variait ainsi le titre de la brochure : *Précis sur les sottises du gouvernement français à Madagascar*. Depuis 1642, depuis le gouvernement de Pronis jusqu'à la direction de Sylvain Roux, jusqu'à la déplorable expédition de 1830, nous ne voyons rien qu'ignorance de l'administration centrale, imprévoyance des chefs, confusion, désordre dans les établissements, maladresse et violence impardonnable envers les bienveillantes populations de Malegache.

La colonie du Fort Dauphin, un moment soutenue par l'activité de Flaccourt, avait été se décomposant, et, en 1672, il n'en existait plus trace. En 1746, la France prenait possession de Sainte-Marie et de plusieurs autres points du littoral est, sans y fonder aucun établissement sérieux. En 1768, M. le comte de Modave faisait, au nom de la France, une nouvelle tentative au Fort-Dauphin ; mais le gouvernement l'abandonna immédiatement. L'histoire aventureuse de Benyowski et de ses établissements du nord-est dure de 1774 à 1786. Depuis cette époque, nous ne trouvons plus sur le littoral de Madagascar que quelques établissements de traitants, faisant pour Maurice et Bourbon le commerce des esclaves, des bœufs et du riz.

(1) Voir les numéros des 23, 24 novembre, 28 et 30 décembre.

Les ministres qui se succédèrent au département de la marine s'occupèrent de rétablir sur le littoral oriental l'autorité de la France. En 1818, on explorait la côte dans le but de former un établissement de culture et de commerce, et cette expédition était dirigée par M. le capitaine de frégate baron de Mackau, aujourd'hui ministre de la marine. Bientôt on prenait solennellement possession de Fort-Dauphin, de Sainte-Luce, de Tintingue ; enfin, en 1821, on déposait une garnison à l'île Sainte-Marie.

Les prétentions manifestées par la France, et l'établissement de Sainte-Marie, ne tardèrent pas à être contrariés par les naturels de la grande terre. Voici dans quelles circonstances :

Sir Robert Farquhar, contraint de rendre les établissements de la côte, ne perdit pas, pour si peu, espoir de ressaisir cette belle proie pour son pays. Il chercha immédiatement, à défaut d'Anglais, quel adversaire il pourrait susciter aux Français. Il hésita quelque temps entre trois chefs puissants de Malegache, Jean Réné, mulâtre, chef des Bétsim'saraks, à la côte orientale, la reine des Sakalaves et Radama, roi des Houvas. Il choisit ce dernier.

La population de Madagascar se divise en trois grandes races principales ; au sud et à l'est sont de nombreuses familles : sur le littoral, les Antatchimous, les Bétaniménas, les Bétsim'saraks, les Antavarth ; vers l'intérieur, les Bétsiléos, les Anbourimous, les Bézaonzaous, les gens de Manendé, les Antsiaousk's, les Antankayes, qui tous peuvent être réunis sous le nom commun de Betsim'saraks (1). Ce sont les vrais Malegaches, c'est la race indigène, qui a peut-être été créée sur ce sol même. C'est une race de couleur brune, où l'on trouve quelques teintes olivâtres et violettes ; plus claires vers le sud, et noircissant à mesure qu'elle s'avance vers le nord, et qu'elle a pu se mêler avec une race plus noire. Cette race noire, c'est le Sakalave, occupant tout le nord-ouest et l'ouest. Le Sakalave est le produit d'un mélange du Malegache et du noir africain, cette dernière influence dominant. On trouve encore chez lui quelques traits de l'Arabe noir de la côte d'Afrique. La race arabe est d'ailleurs spécialement représentée à Madagascar par une petite famille, les Antaloutsi ou Antalhôts, qui vivent au milieu des Sakalaves, vers la baie de Bonbetok.

Sur les hauts plateaux de l'île, au centre même, habite une race tout-à-fait différente des autres, au teint jaune olivâtre, aux traits droits, aux cheveux unis et doux. Cette race a quelques traits de ressemblance avec des familles de la Malaisie. Elle a toujours été considérée comme étrangère par les Malegaches. On suppose que, lors des grandes émigrations des Malais, aux douzième et treizième siècles, vers l'Inde et jusqu'aux mers arabiques, quelque expédition aura été jetée par les courants à la côte nord-ouest de Malegache. Pour échapper aux attaques des indigènes de la côte, la colonie malaise se sera avancée vers les régions plus désertes de l'intérieur, et se sera fixée sur le haut plateau du centre. Cette race, c'est le Houva.

Radama, leur roi, jeune, plein d'intelligence, de finesse et d'audace, continuait l'œuvre conquérante de son père Andianpounlmerne, et soumettait les petites tribus voisines. Les Anglais le choisirent pour l'opposer à la France. Le gouverneur de Maurice lui envoya des ambassadeurs, le combla de présents, flatta son amour de la puissance et de la gloire. On lui donna des sous-officiers de l'armée anglaise pour instruire ses troupes ; on lui forma une armée régulière. Un résident anglais s'établit dans sa capitale Tananarivou, et le suivit dans toutes ses expéditions, lui donnant des conseils sur la guerre et le gouvernement. En même temps un corps de missionnaires écrivait la langue du pays, la fixait dans un dictionnaire, et commençait l'éducation intellectuelle et religieuse du peuple Houva. Radama poussa ses expéditions dans presque toutes les directions, et conquit près des deux tiers de l'île ; mais, instruit par les Anglais, il se dirigea particulièrement vers l'est et le nord-est, pour prévenir les projets de la France, et lui tenir tête. Radama refusa positivement de reconnaître à la France aucun droit sur la grande terre, et se déclara roi de toute l'île.

Des hommes intelligents, à l'Ile Bourbon, et à leur tête M. Achille

(1) Bé-tsi-Missaraks, peuples unis ; mot à mot, qui ne peuvent être séparés.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

INFLUENCE MORALE DU THÉATRE SUR LA SOCIÉTÉ.

DISCOURS PRONONCÉ, EN 1784, DANS LA SOCIÉTÉ TEUTONIQUE, A MANNHEIM, PAR SCHILLER.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux honorer la mémoire de Molière, dont le monument est inauguré aujourd'hui, qu'en donnant place dans nos colonnes à un discours de Schiller, traduit de l'allemand pour la première fois. Dans ce discours, qui a pour sujet l'influence du théâtre, Schiller rend pleine justice à notre grand comique ; il cite Harpagon et Tartufe comme les modèles de la comédie.

Messieurs,

L'art dramatique doit sa première origine à la curiosité de l'homme pour le nouveau, pour l'extraordinaire, et au désir d'être ému. Epuisé par les efforts de l'esprit, fatigué par le tracas de chaque jour, rassasié de plaisirs matériels, l'homme a dû trouver dans son âme un vide que son besoin d'activité le pousse à remplir. La nature de l'homme, non moins incompatible avec la vie purement instinctive qu'avec une vie exclusivement idéale et spirituelle, a dû désirer un milieu dans lequel ces extrêmes se fondissent avec harmonie, et qui fût conforme *au sens esthétique*, c'est-à-dire au sentiment du beau.

Un sage législateur ne se contentera point de neutraliser les passions du peuple qu'il dirige, il s'efforcera, au contraire, autant que possible, de les utiliser, d'en faire des instruments pour ses hautes vues et de les métamophoser en sources de bonheur. C'est dans ce but que le législateur a dû créer la scène théâtrale, qui ouvre une sphère d'action à l'esprit altéré d'activité, qui donne un aliment à toutes les facultés de l'âme, sans en briser une seule par une tension trop forte, et qui, enfin, réunit l'intelligence et le cœur par un lien aussi charmant que sublime.

Celui qui le premier a fait observer que la *religion* était le pivot de l'Etat, que sans elle les lois politiques perdraient toute leur force, a, sans s'en douter, pris la défense de la scène théâtrale. C'est justement cette insuffisance des lois politiques séparées de la religion qui milite en faveur de l'influence du théâtre sur les mœurs. Les lois — c'était du moins le sens de l'observation que je viens de rappeler, — les lois ne sont que des devoirs négatifs, la religion au contraire exige des devoirs actifs ; les lois empêchent seulement des effets qui pourraient dissoudre la société, la religion en produit qui la fortifient et la soutiennent. Celles-là ne dominent que les mouvements manifestes de la volonté, c'est-à-dire les actes seuls ; celle-ci, au contraire, étend sa juridiction jusque dans les replis les plus cachés du cœur et poursuit l'idée jusqu'à sa source première. Les lois sont mobiles et versatiles comme le caprice et la passion. La religion, au contraire, lie et oblige pour l'éternité. Or, admettons même ce qui n'est plus ; supposons à la religion son ancien empire sur les cœurs des hommes, pourra-t-elle ou voudra-t-elle achever l'éducation de l'homme ? La religion (je sépare ici le côté politique du côté divin) n'agit sur le peuple que par les sens. Otez-lui les sens, et sa puissance disparaît à l'instant même.

Voyons maintenant où est la puissance de la scène.

La religion n'est rien pour le vulgaire si l'on en retranche les images, si l'on anéantit le tableau qu'elle trace du ciel et de l'enfer. Et cependant tout cela n'est qu'une fantasmagorie de l'imagination, des énigmes indéchiffrables, des décors enfin vus de loin. La religion et les lois trouveraient donc un grand avantage en s'associant à la scène, où la vertu et le vice, le bonheur et le malheur, la folie et la sagesse passent devant les spectateurs en mille tableaux aussi vrais que saisissables, où la Providence déchiffre ses énigmes, dénoue ses nœuds devant les yeux du peuple, où le cœur humain, appliqué à la torture de la passion, confesse ses mouvements les plus secrets, où tous les masques tombent, où tout fard se volatilise, et où la vérité incorruptible, comme *Rhadamanthe*, tient la balance de la justice.

La juridiction de la scène commence où finit celle des lois. Quand la justice est aveuglée par l'or et se vautre dans les jouissances du vice ; quand les grands criminels se moquent de son impuissance ; et quand la peur des hommes paralyse le bras du juge, alors la scène s'empare du glaive et de la balance, et traduit les vices devant son tribunal terrible. Tout le domaine de l'imagination et de l'histoire, le passé et l'avenir sont à sa disposition. Des criminels, réduits en poussière depuis des siècles, sont cités à comparaître à l'appel tout-puissant de la poésie, et recommencent leur vie infâme pour faire horreur à la postérité.

Les spectres des grands coupables passent devant nous, semblables aux ombres vacillantes qui apparaissent dans un miroir, et nous maudissons leur souvenir avec un frisson qui n'est pas sans charme. Quand on n'enseignerait plus de morale, quand aucune religion ne trouverait plus de croyants, quand il n'y aurait plus de lois, *Médée* nous inspirerait encore de l'horreur lorsque nous la verrions descendre d'un pas chancelant l'escalier du palais, après avoir commis son infanticide. Un frémissement salutaire saisira les hommes, et tous ceux qui ont la conscience nette se réjouiront d'aise en voyant *Lady Macbeth*, cette terrible somnambule, laver ses mains, et conjurer tous les parfums de l'Arabie pour chasser l'odeur méphytique du sang qu'elle a versé. S'il est sûr qu'une représentation vivante agit plus fortement qu'une lettre morte et un froid récit, il est encore plus sûr que la scène laisse dans l'esprit des traces plus profondes que la morale et les lois.

Jusqu'ici, nous avons montré la scène appuyant seulement la justice mondaine. Or, un champ beaucoup plus vaste lui est réservé. Mille vices tolérés par la justice sont flétris par la scène ; mille vertus oubliées par celle-là sont recommandées et récompensées par celle-ci. C'est en cela que la scène est un auxiliaire de la religion ; c'est à cette source pure et sacrée qu'elle puise ses doctrines et ses exemples pour remplir notre âme des sensations les plus douces, des résolutions les plus fortes, des passions les plus salutaires, et nous poser des idéals célestes et divins.

En France, la révolution était devenue plus molle, et les instructions de M. le baron d'Haussez vinrent jeter le découragement dans l'administration de Bourbon. De nouvelles tentatives de négociations furent faites par les Français. La reine Ranavalo-Mandjaca ne voulut même pas recevoir notre envoyé, M. Tourette.

La révolution de juillet avait eu lieu; le gouvernement nouveau n'osa rien faire sur un terrain où nous pouvions contrarier la politique anglaise, et M. le comte Sébastiani signa l'ordre de cesser toute opération sur Malegache. La France resta avec la honte d'avoir été battue et jouée par des barbares en guenilles.

Les Anglais, cependant, ne profitèrent pas de nos échecs : avec Radama s'était éteint pour Malegache le génie civilisateur. Sous la direction de ce prince, la noblesse houva gouvernait les affaires. La révolution de palais qui couronna une des femmes du feu roi au détriment de son neveu, l'héritier présomptif, porta au pouvoir les chefs du parti populaire. Ces hommes grossiers, ignorants, prirent en méfiance toutes les influences européennes, et repoussèrent le bienfait de la civilisation ; il fut défendu, sous peine de mort, de lire la Bible; toutes les institutions barbares reprirent faveur ; le jugement de Dieu par le *tanguen* (1), cruel usage tombé en désuétude sous Radama, fut rétabli, et décima la population. Ce fut le moyen de gouvernement des ministres de la reine. Le résident anglais, le docteur Layall, se vit obligé de quitter Tananarivou, les missionnaires furent successivement expulsés, et nous avons vu le dernier d'entre eux, le révérend Griffiths, sortir, il y a deux ans, de Madagascar.

Aujourd'hui ce ne sont plus l'Anglais et le Français qui se disputent cette île; c'est le génie de la barbarie qui l'envahit, l'épuise et la flétrit. Des chefs avides et tyranniques raniment toutes les antiques superstitions et dévorent les dernières ressources d'un pays qu'ils laissent se tarir toutes les sources de richesse. Le gouvernement houva, qui domine partout, excepté chez les Sakalaves de l'ouest, écrase de corvées les populations, les épouvante par la menace du tanguen. Partout sur le pays qui se dépeuple règnent la terreur et la misère. Sur tous les points où s'élevaient autrefois des grands villages, avec leurs cases si élégantes et si fines, on ne voit plus que ruines.

Le gouvernement houva monopolise le commerce; il élève arbitrairement le prix des denrées, il double les droits de douane, il décourage absolument le commerce étranger. Ce pays si beau, si fertile, que la nature fit si riche, n'offre plus que l'aspect de la misère et retombe en pleine sauvagerie. Ces peuples si bienveillants, si aimables, si gais, si sympathiques au caractère français, souffrent sous un joug maudit, s'éteignent, et n'osent plus tendre vers la France leurs mains suppliantes. La France semble, aux yeux des Malegaches, avoir accepté le déshonneur de sa défaite. Le Houva parle avec mépris de ce peuple français qu'il a vaincu à Foulepointe et chassé de son territoire. Telle est donc la situation de Madagascar, situation digne de pitié ; tel est le rôle brillant qu'a joué la France dans ces parages; tel est l'état de nos relations avec les populations malegaches.

Dans ces circonstances, le gouvernement français, cédant aux pressantes sollicitations de l'administration de Bourbon, témoigne depuis quelque temps l'intention d'agir de nouveau sur l'île africaine. Le cabinet du 1er mars avait pris possession de la petite île de Nosse-Bé, au nord-ouest; le cabinet du 29 octobre paraît disposé à consolider ces opérations. Nous avons dit que le ministère ne songeait qu'à établir une station militaire ; mais de pareils établissements dans le voisinage d'une grande terre, et dans de cer-

(1) Poison végétal très actif.

Ce qui se passe en ce moment à Dublin est tout-à-fait conforme au mot de lord Aberdeen ; c'est ce dont on pourra se convaincre par les explications qui suivent :

Il y a deux espèces de jury en Angleterre; le jury général et le jury spécial. Ce dernier est une création nouvelle. Le jury général se compose de tous les citoyens qui possèdent des maisons de 10 livres sterl. de revenu et au-dessus. Le *special jury*, au contraire, ne se compose que des fils de pairs, des baronnets, chevaliers, magistrats, conseillers municipaux, des personnes qui ont siégé une fois dans le grand jury, des esquires, des banquiers, des commerçants et des marchands dont la fortune est au-dessus de 5,000 livres sterl. On voit que le jury général, c'est la classe moyenne, la démocratie de la propriété; le jury spécial, au contraire, ne comprend que l'aristocratie.

Chaque accusé a le droit de demander un *special jury*, pourvu qu'il soit en état de le payer, car chaque membre du *special jury* reçoit 1 livre sterl par jour. Le jury plébéien, — les pauvres diables — ne reçoivent rien ; mais les fils de pairs sont payés pour siéger. L'attorney-général a toujours le droit de demander un *special jury*, et c'est lui qui, dans le procès d'O'Connell, a exigé le jury aristocratique.

Le jury plébéien se compose, à Dublin, à-peu-près de 7 à 8,000 personnes, la liste du spécial jury n'en compte que 728. L'aristocratie de Dublin est anglaise et protestante, le peuple irlandais est catholique. Voilà pourquoi il fallait un *spécial jury* pour juger O'Connell.

Les 728 personnes inscrites sur la liste du *spécial jury* se composent de 556 torys et protestants, et de 172 libéraux et catholiques. Ces chiffres donnent à-peu-près trois torys pour un libéral; sur 48 jurés désignés par le sort pour former le jury de jugement, juste 12 libéraux, c'est-à-dire le nombre que l'attorney général a le droit de récuser.

Les chances, on le voit, sont très-belles pour les torys. Mais il n'est pas douteux que le calcul et l'intrigue n'aient un peu aidé le hasard. Le *Morning-Post*, rédigé par un *protestant non repealer*, donnait naguère les noms et les adresses de 30 personnes ayant droit d'être membres du spécial jury et qui ne sont pas inscrites. Ces 30 personnes, toujours par l'effet du hasard, sont toutes catholiques. Avec l'addition de ces 30 noms, le nombre des catholiques sur la liste du jury spécial monterait à 211, et le rapport entre les torys et les libéraux serait comme 2 1/2 est à 1. Alors il serait sorti de l'urne, suivant toutes les probabilités, parmi les 48 jurés, au moins 18 catholiques et libéraux, et l'attorney général n'ayant droit d'en récuser que 12, aurait été forcé d'admettre au moins 6 jurés libéraux.

Il faut en convenir, l'oubli des 30 noms catholiques sur la liste du *spécial jury* vient fort à propos. Les accusés protestent contre cette iniquité, et le *Times* lui-même n'a pas eu le courage de la défendre.

Situation des classes ouvrières en Angleterre.

L'incendiarisme étend de plus en plus ses ravages dans les comtés du sud de la Grande-Bretagne. A Wristle, près de Chelmsford, une meule de froment, estimée à 160 livres sterling (4,000 francs), a été entièrement consumée : les pompes des sociétés d'assurances, envoyées sur les lieux, se sont trouvées hors de service. Le feu a également dévoré, à Great-Aston, toutes les dépendances d'une grande exploitation rurale ; à Arnold, près de Nottingham, une meule de paille ; à Cleeve, près de Cheltenham, une ferme, un moulin et une étable ; à Barrowhill, dans le comté de Kent, plusieurs meules de blé ; à Hereford, enfin, une écurie renfermant vingt chevaux. Dans le Bedfordshire, malgré le système de surveillance et de patrouilles nocturnes suivi par les fermiers ; les incendies, limités d'abord aux districts de Bedfort, Luton et Biggleswade, se sont étendus à tout le comté, et si, dans plusieurs endroits, les pertes ont été peu considérables, et le feu bientôt arrêté, on a pourtant signalé un grand nombre de tentatives criminelles. Deux granges ont été consumées à Selsoe. Un journal de cette localité rapporte que, « parmi les ouvriers moins quelques-uns d'entre eux, des actes criminels et à la plupart une coupable indifférence, est la même dans tous les comtés. Pour celui de Dorset, M. Sheridan a rassemblé des documents desquels il résulte que le taux général des marchés faits entre le maître et l'ouvrier peut s'estimer d'après l'exemple suivant :

Un propriétaire convient de donner à l'homme qu'il emploie comme charretier 7 shillings par semaine (8 fr. 40 cent.), sur lesquels 2 shillings et demi sont remplacés par un bushel de froment ; le maître donne en outre une maison avec jardin, un champ de pommes de terre et 200 bourrées de bruyères, que le charretier a droit de couper moyennant 4 shillings. Le mois de la moisson est payé 10 shillings (12 francs) en sus. La valeur de tous ces avantages peut être estimée par semaine comme il suit :

	shill.	pen.	fr.	c.
Salaire,	7 shill.	» pen.	8 fr.	40 c.
Mouture du froment,	»	6	0	60
Loyer de la maison,	1	»	1	20
Jardin,	»	3	0	30
Champ de pommes de terre,	»	6	0	60
(La récolte a manqué cette année.)				
10 shillings pour la moisson,	»	2 1/4	0	22
Bruyères, avec déduction des 4 shillings,	»	1 3/4	0	18
Total,	9	7	11	50

Le journalier pris pour exemple a une femme et cinq enfants, dont le plus âgé ne compte que onze ans : comment nourrir et vêtir cette famille avec un pareil revenu ? Et ce ne sont point là les plus misérables : souvent le salaire du journalier n'est que de 7 shillings. M. Shéridan cite un homme de son endroit qui, ayant une femme et dix enfants, gagne par lui-même 8 shillings; ses deux aînés ensemble lui rapportent 3 shillings 6 pence, ce qui fait pour toute la famille 11 shillings 6 pence ou 13 fr. 80 cent. par semaine. Voici l'emploi de cette somme :

	shill.	pen.	fr.	c.
Dix pains à 6 pence,	5 shill.	» pen. ou	6 fr.	00 c.
Un demi bushel de froment,	1	6	1	80
Soupe et chandelle,	»	10	1	00
Une livre de graisse,	»	6	0	60
Loyer,	2	3	2	70
Total,	10	1	12	10

Il reste 1 shilling 5 pence (1 fr. 70) pour habiller dix personnes. On remarquera que rien n'est compté pour lard, thé, sucre, beurre ou fromage. Quant à la viande de boucherie, les travailleurs agricoles n'en goûtent jamais.

Le président de la commission de surveillance attachée à la maison de travail, M. Osborne, a constaté que, dans ce même comté de Dorset, on compte sur sept personnes un pauvre à la charge du public, et que, de plus, la plupart de ceux qui travaillent habituellement doivent être secourus aux dépens du fonds à l'accroissement duquel ils contribuaient autrefois. M. Osborne a vu, dans une chambre de douze pieds, un lit où couchaient quatre personnes, le père et la mère entre deux enfants. Ailleurs, des cadavres ont été gardés plusieurs fois 24 heures dans un bouge où plusieurs enfants passaient la nuit.

Le *Times*, en répétant ce qu'on écrivait du Dorsetshire, ajoute que ce n'est point le seul des comtés de l'Angleterre « dans lequel les cris de » ceux qui ont moissonné les champs s'élèvent vers le Seigneur. » Selon ce journal, les salaires sont partout à un taux déplorable. Les conséquences de cet état de choses sont que les femmes et les filles quittent les soins du ménage, que les enfants délaissent l'école, pour chercher quelque pauvre gain, et que de là suivent nécessairement le désordre et la malpropreté dans les demeures, et l'abrutissement, la démoralisation dans les âmes. Si l'on ne porte remède à tant de misères, ajoute l'écrivain du *Times*, nos paysans anglais seront bientôt descendus, en fait de religion, de morale et de décence, au niveau de la race hottentote.

Si le clément Auguste, grand comme ses dieux, tend la main au traître Cinna, qui déjà croit entendre une sentence de mort ; si l'empereur lui dit : « *Soyons amis, Cinna*, » quel spectateur parmi la foule ne voudrait pas serrer la main de son ennemi mortel, pour ressembler au divin Romain ?

Si la scène rend la vertu aimable, le vice ne se montre pas moins effrayant dans son terrible miroir. Si, par un temps d'orages et de tempêtes, le roi *Lear*, tombé en enfance, frappe en vain à la porte de sa fille; s'il secoue ses cheveux blancs dans les airs et raconte aux éléments déchaînés l'ingratitude de sa fille *Regane*; si, enfin, une douleur surnaturelle crispe toutes ses fibres, et s'il s'écrie d'une voix caverneuse et terrible : « Je vous ai tout donné, » quelle horreur nous inspire l'ingratitude dans un tel moment, et combien de spectateurs feront le vœu de révérer leurs parents!

Mais la sphère d'action de la scène est beaucoup plus étendue encore. Là même où la religion et la loi dédaignent d'avoir égard aux sensations de l'homme, la scène travaille pour achever notre éducation.

Le bonheur de la société est aussi souvent détruit par la folie des hommes que par le crime et le vice. L'expérience prouve que dans le tissu des affaires humaines, les plus grands poids sont souvent suspendus aux fils les plus délicats, et que si nous remontons jusqu'aux premières sources des actes, nous serons plutôt forcés de sourire dix fois que de nous sentir une seule emportés par la colère. A mesure que je vieillis, le nombre des scélérats diminue de plus en plus sur ma *liste*, et mon registre des fous grossit d'une façon démesurée.

La scène peut beaucoup pour préserver l'homme des faiblesses risibles. C'est elle qui présente le miroir aux fous et qui jette un ridicule salutaire sur leurs mille travers. L'effet qu'elle vient de produire par l'attendrissement et la terreur, elle le produira de nouveau (et peut-être plus facilement et d'une manière plus infaillible) par la raillerie et la satire. Si l'on voulait comparer l'effet produit par la comédie et la tragédie, l'expérience accorderait peut-être la préférence à la première. La raillerie et le mépris font une blessure plus profonde à l'orgueil de l'homme que l'horreur qui doit torturer sa conscience.

La loi et la conscience nous prémunissent contre le crime et le vice, mais la crainte du ridicule fait souvent faire le bien. Il se peut que nous pardonnions à un ami d'attaquer nos mœurs et notre cœur, mais il nous coûte de lui permettre un seul trait qui fasse sourire à nos dépens. Nos défauts supportent un juge et un censeur, mais nos bévues supportent à peine un témoin. — La scène seule peut ridiculiser nos faiblesses, parce qu'elle ménage notre susceptibilité et qu'elle ne désigne pas le fou coupable. Nous y voyons notre masque sans rougir, et nous la remercions tacitement. Mais ce n'est pas tout encore. La scène, plutôt que toute autre institution publique de l'Etat, peut être regardée comme une école de la sagesse pratique, comme un guide à travers la vie sociale, et comme un flambeau pour éclairer les réduits les plus reculés de l'âme humaine. Je conviens que l'amour-propre et l'endurcissement de la conscience neutralisent le plus souvent les bons effets de la scène; que bien des vices demeurent devant elle le front levé ; que la plupart des bons sentiments qu'elle exprime glissent sur le cœur froid des spectateurs. Moi-même je pense que l'Harpagon de Molière n'a peut-être pas encore amendé un seul usurier ; qu'il y aura malheureusement des Tartufes même après le chef-d'œuvre qui porte ce nom ; que le joueur Beverley n'empêche point ses frères de jouer, malgré son suicide ; que l'histoire malheureuse du brigand Carl Moor ne rendra pas les grandes routes plus sûres.

Mais cette concession faite, en niant même tout effet direct de la scène, combien son influence n'est-elle pas salutaire encore? Si elle ne diminue pas le nombre des vices, si elle ne les rend pas impossibles, n'est-ce rien que de nous les faire bien connaître? C'est avec ces criminels, avec ces fous que nous sommes forcés de vivre. Il faut que nous évitions leur rencontre, il faut que nous leur coupions le chemin, si nous ne voulons point devenir leurs victimes. Mais, du moins, ils ne nous prendront point au dépourvu. Nous sommes préparés. La scène nous a révélé leurs secrets et a tout employé pour neutraliser leurs forces; c'est elle qui a ôté le masque à l'hypocrite : le voilà, le Tartufe ; il est marqué au front, c'est elle qui a démêlé les fils brouillés de la trame machiavélique; elle tire la fausseté et la fraude de leur labyrinthe tortueux et en montre aux passants les hideux visages. Il est possible qu'une *Sara* (1) mourante n'effraie point un seul débauché; que tous les tableaux de la séduction punie ne refroidissent pas son ardeur de jouir; mais est-il sans utilité que l'innocence naïve connaisse les pièges du séducteur et qu'elle apprenne par la scène à ne pas se fier aux fausses protestations d'amour.

La scène nous montre non-seulement des hommes et des caractères, mais encore des conditions sociales, des destinées, et nous apprend à nous y soumettre. Le *hasard* et la méthode disposent de notre vie. Nous sommes maîtres de la dernière, mais nous sommes esclaves du premier. C'est donc un grand avantage que des coups de destin inévitables ne nous prennent point au dépourvu, que notre courage et notre sagesse se soient déjà exercés pour de pareilles occurrences, et que le cœur soit pour ainsi dire préparé pour amortir les premiers effets de ces coups. C'est par la scène que l'homme se prépare à ces douleurs soudaines. Elle nous intéresse, par ses artifices, aux destinées fatales de ses héros, et nous récompense d'une souffrance sympathique momentanée, par des larmes bienfaisantes et par un accroissement de courage et d'expérience. C'est par l'illusion de la scène que nous entendons la voix d'Ariane éveiller les échos retentissants de Naxos ; c'est par elle que nous descendons dans la tour d'Ugolin ; par elle enfin nous montons sur l'échafaud, en prêtant l'oreille à ce que nous dit la mort à l'heure suprême. Sous la voûte de la Tour, la faveur de la reine a abandonné le favori Dans l'instant où Franz Moor doit mourir, toute sa sagesse sophistique lui fait défaut. Sur la scène, l'éternité nous envoie ses morts pour dévoiler des secrets qu'aucun vivant ne peut découvrir : le don Juan, le hardi scélérat, est poursuivi jusque dans ses derniers retranchements ; car des statues de pierre même lui font signe de la tête, et les tombeaux se rouvrent pour lui parler.

Bien plus encore Non-seulement la scène nous fait faire l'apprentissage de la destinée, mais elle nous enseigne encore la justice et l'indulgence envers les malheureux.

Le vol, certes, est un grave délit. Mais ne mêlons-nous pas une larme de compassion à la condamnation que nous prononçons contre un Edouard Ruhberg (1), quand il commet ce délit pour sauver son amante de l'opprobre? On regarde généralement le suicide comme un crime. Mais en voyant Marianne (2) sous le coup des menaces terribles de son père, dévorée par l'amour et terrifiée par le hideux tableau des murs cloîtrés qui doivent la recevoir, porter la main sur un flacon de poison pour

(1) Allusion à une pièce intitulée *le Joueur*.

(1) Allusion à une ancienne pièce allemande.

(2) Autre pièce.

Sociétés pour la défense de l'agriculture.

De nombreuses associations se forment sur tous les points de l'Angleterre pour combattre l'influence de la grande ligue contre les céréales. Des meetings ont déjà eu lieu à Chelensford, à Colchester, à Chichester et dans le Lincolnshire.

Le *Morning-Post* annonce que le comté de Kent, imitant l'exemple du Sussex et de l'Essex, va organiser aussi son comité d'*anti-ligueurs*, dont il fera connaître bientôt le règlement et les projets. En attendant, il publie une lettre de M. Edouard Daring, pour encourager à la résistance tous les amis de l'agriculture.

« La ligue, dit M. Daring, a annoncé qu'elle voulait vulgariser ses fallacieuses et extravagantes doctrines dans nos districts agricoles; j'espère qu'il y a chez nous un trop bon esprit et trop d'énergie pour que tous les cœurs vraiment kentais ne repoussent pas avec mépris les insidieuses avances de nos ennemis; aucun homme de Kent ne se laissera prendre aux cajoleries de ces sophistes; le mensonge ne prendra pas racine dans le royaume de la raison. »

Des meetings sont convoqués aussi dans l'Est-Lothiau; le parti agricole s'efforce de créer des sociétés dans tous les comtés sans exception. Lorsque ce but sera atteint, il faudra, dit le *Morning-Post*, organiser un congrès central de tous les délégués des sociétés provinciales; puis l'Irlande et l'Ecosse seront invitées à suivre l'exemple des cultivateurs anglais.

L'agriculture n'a pas d'autre marche à suivre dans les circonstances actuelles; il faut bien qu'elle se protége elle-même contre les féroces attaques de la ligue, puisque le gouvernement méconnaît ses droits; puisque la pusillanimité et l'impuissance de ses représentants au parlement la laisse sans défense.

Des députés du centre gauche, au nombre de soixante dix, se sont réunis hier au soir chez M. Ganneron. L'assemblée a été unanime pour combattre avec fermeté et avec vivacité la politique du ministère. Les chefs du centre gauche, ses principaux orateurs ont été engagés avec instance par leurs collègues à prendre la parole dans la discussion de l'adresse. (*Constitutionnel.*)

Le bruit s'est répandu hier à Paris que le duc d'Angoulême avait succombé à la maladie dont il était atteint depuis long temps. On ajoutait qu'un courrier, arrivé de Londres dans la journée, apportait la nouvelle que le duc de Bordeaux se préparait à se rendre en toute hâte à Goritz auprès de sa famille.

Nous savons que plusieurs notabilités légitimistes ont reçu, dans la soirée, la confirmation de la mort de l'ex-dauphin de France.

MONUMENT DE MOLIÈRE.

C'est lundi, 15 janvier, que l'inauguration de la fontaine Molière aura lieu. Nous allons donner une exacte description du monument dont la capitale vient d'être dotée par la France entière, jalouse de rendre un public hommage à son plus grand poète comique.

La proximité de la maison dans laquelle Molière mourut, la reconstruction toute fortuite du château d'eau placé à l'angle des rues Richelieu et Traversière-Saint-Honoré, ont déterminé le choix de l'emplacement sur lequel la fontaine Molière a été élevée.

Cette localité présentait cependant de grandes difficultés, et par ses abords et par l'irrégularité du long et étroit pignon que la démolition de plusieurs maisons acquises pour l'élargissement de ce carrefour laissait à découvert.

Le moyen de dissimuler, autant que possible, était de diviser le monument en deux parties bien accusées; un soubassement surmonté d'un ordre architectural. Par ce moyen, les lignes horizontales coupant les lignes verticales, le parallélogramme perd de sa hauteur, tout en mas- … de la partie du bâtiment qui contient la machine hydraulique … deux bornes-fontaines que le service public … fait.

Il est défendu de puiser de l'eau dans le bassin de la façade. (*Moniteur.*)

Les *Etats* de la province rhénane avaient demandé au roi de Prusse de baser la nouvelle législation prussienne sur le code français. A cela la pensée immuable de Berlin répond par un royal *jamais*. Ma tâche, *au contraire*, ajoute le roi dans sa réponse officielle, sera de favoriser les sentiments et les idées germaniques: *deutsches Wesen und deutschen Sinn.*

Si le roi de Prusse entend par son *au contraire* qu'il veut doter l'Allemagne d'une juridiction nationale, basée sur les progrès de notre siècle, en évitant les défauts de la législation française, nous applaudissons de grand cœur à sa résolution; mais il est à craindre que ce *sentiment germanique* dont parle le roi ne soit la continuation de la juridiction secrète, avec inquisition; telle qu'elle existe encore en Allemagne; le maintien des priviléges seigneuriaux de la noblesse, et de la censure qui s'exerce militairement et devient plus sévère de jour en jour.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* défend avec âpreté l'adresse contre les journaux qui se sont permis de l'attaquer. A en croire cette feuille, le trait le plus vif qu'elle renferme n'y aurait été ajouté qu'à la demande expresse d'un des deux commissaires de l'opposition. Les *Débats* ne l'en trouvent pas moins bonne, et ils espèrent que la chambre l'adoptera.

Le *Courrier français*, après avoir jeté un coup d'œil sur les efforts incomplets de M. G. de Beaumont en faveur des améliorations sociales; après avoir fait remarquer que la *Presse*, le *Siècle*, la *Réforme*, le *Globe*, le *National*, la *Démocratie pacifique*, les réclament tous, à des degrés différents et sous des formes diverses, montre comment « une guerre d'extermination leur est déclarée » par le Triboulet des misères sociales, le vieil endormeur de la vieille » génération qui a cessé de penser depuis 1830, le moniteur de l'immobilité intellectuelle et de la décrépitude morale, le voltigeur du libéra- » lisme, qui n'a rien oublié ni rien appris, le *Constitutionnel* enfin, » puis-qu'il faut l'appeler par son nom. « Laissons-le, dit le *Courrier*, » s'éteindre en paix, berçant jusqu'au bout son agonie de rêves couleur » de rose, et rendre l'esprit dans une dernière raillerie contre les jé- » suites! »

Comme le *Courrier*, le *National* attaque le *Constitutionnel* raillant les novateurs qui déplorent la misère profonde dans laquelle vit et meurt l'immense majorité des Français, et se moquant de ceux qui invoquent pour tout le monde le *droit au travail*. Il se demande comment il se fait que sur une terre qui peut nourrir et bien au-delà ses 34 millions d'habitants, il y en ait qui souffrent la faim. Il veut que l'on multiplie à l'infini cette population agricole qui presque seule fait la force des Etats, et qu'en fécondant tous les champs, on fasse que ce mot *droit au travail* ne soit plus le mot d'une utopie. Cela vaudrait mieux que de railler la misère.

Le *Commerce* comprendrait l'optimisme du projet d'adresse sous un gouvernement absolu. Il semble, en vérité, dit cette feuille, que nous sommes en possession d'une prospérité parfaite et que nous n'avons plus qu'à suivre le ministère au Capitole pour rendre grâce aux dieux de l'incomparable bonheur dont il a doté le pays. Que reste-t-il, au fond, de ce pompeux tableau? Un seul fait, l'augmentation des recettes, et il serait facile de démontrer qu'elle ne provient pas toujours d'un accroissement de la fortune publique. Elle porte, en grande partie, sur le produit des … marche auprès de M. le préfet de la Seine. Il espère … retera les brutales provocations d'un zèle subalterne.

La *Réforme* invite de son côté la jeunesse des écoles et le public à se tenir sur leurs gardes.

ESPAGNE.

Les opérations préparatoires des colléges électoraux de Madrid ont été favorables au parti exalté ou progressiste, qui l'a emporté dans 7 bureaux sur 12. Le parti parlementaire ou modéré n'a eu le dessus que dans 4. Le douzième bureau est composé de progressistes et de parlementaires, et l'on ne sait pas encore auquel des deux partis restera la victoire.

— MM. Ros de Olaño et Donoso Cortès, de retour de leur mission à Paris près de la reine Christine, ont eu avec le président du conseil une longue conférence sur laquelle rien n'a transpiré dans le public.

Le général Narvaez vient de se démettre de son grade de capitaine-général de l'armée espagnole.

— Le conseil des ministres a adressé à la reine un rapport avant pour but de faire restituer à son auguste mère la pension votée par les cortès dont l'a dépouillée en 1841 l'ex-régent Espartero. La *Gazette de Madrid* publie un décret qui consacre cette mesure.

— On écrit de la frontière, le 7:

« Le baron de Meer a publié, le 4 janvier, un ordre par lequel il est défendu aux officiers de jouer ni de parler politique; tous les cafés de Figuières étaient devenus des tripots. Il avait donné aussi l'ordre aux mères, femmes et parentes des insurgés du fort, de se rendre à Gironne; mais, sur la demande de la municipalité, elles ont été enfermées dans une maison de Figuières, ce qui les empêche de se mettre en rapport avec le fort.

» Dans la nuit du 5 au 6, un officier qui a voulu s'échapper du fort a eu le cou traversé par une balle; il est cependant parvenu à gagner Figuières.

» M. Antonio Romea, beau-frère de M. Gonzalez Bravo, et M. Peres Vento, en mission du gouvernement, sont arrivés le 5 à Figuières; ils sont repartis le lendemain pour Madrid. »

IRLANDE.

Le 16 janvier, il y a eu un grand meeting des citoyens de Dublin au Corn-Exchange pour voter des félicitations à l'alderman Roe, ex-lord-maire. M. O'Connell a donné lecture d'une résolution conçue en ces termes:

L'alderman Roe a su se concilier l'estime de tous les gens de bien par la manière ferme, conciliante et impartiale dont il a rempli ses fonctions; et l'assemblée lui présente une adresse. Georges Roe est un honneur pour l'Irlande; et si tous les citoyens lui ressemblaient, l'Irlande n'aurait ni griefs politiques ni griefs sociaux.

M. Gregg présente un amendement; il est soutenu par un certain nombre de membres de l'association des conservateurs. Un grand tumulte éclate dans l'assemblée. M. Gregg ne parvient pas à se faire entendre. Alors ses partisans se présentent vers la tribune, dispersent les sténographes et manquent de renverser le lord-maire.

Le même jour, le conseil municipal a voté sur la proposition de l'alderman Roe concernant le procès O'Connell. La motion a été adoptée à la majorité de 30 voix contre 7.

Jeudi prochain, l'adresse à la reine sera présentée et discutée.

— Le 11 janvier, la cour du banc de la reine a ouvert sa session. Les prévenus dans l'affaire O'Connell ont le projet de poser demain des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la cour ordonner au recorder de rétablir sur la liste du jury les noms de 27 catholiques qui n'y ont pas été portés. Si la cour reconnaissait les conclusions bien fondées, les débats se trouveraient nécessairement ajournés.

Les officiers de la couronne se proposent de combattre ces conclusions.

— Le même jour a eu lieu à Dublin le dîner de charité des orphelins de Sainte-Brigitte. M. O'Connell, qui présidait le banquet, a porté les …

… ces jours, qui de nous osera le premier jeter la pierre à cette victime déplorable de principes infâmes (1)? Si la tolérance et l'humanité semblent enfin percer à travers les préjugés des hommes; si leurs rayons pénètrent jusque dans le prétoire de la justice et jusque dans le cœur de nos princes, nous devons une grande partie de cette œuvre divine à la scène théâtrale. N'est-ce pas la scène qui fait faire aux hommes la connaissance de *l'homme* qui leur découvre les rouages secrets du cœur humain? Une classe plus que toute autre a lieu d'être reconnaissante envers la scène: ce sont les grands du monde. Au théâtre, ils entendent ce qu'ils n'entendent nulle part ailleurs: *la vérité*; c'est là qu'ils voient ce qu'ils ne voient jamais, ou peu s'en faut, dans leurs palais: *des hommes!*

Mais quelque grande que soit l'influence de la scène sur les mœurs publiques, elle a encore plus contribué à la propagation des idées larges et vraies. Que le poète, dévoué au bien de ses semblables, passe en revue tout le genre humain, qu'il compare ensemble les différentes natures, les différents siècles, il verra que la grande masse du peuple a toujours été attachée aux chaînes des préjugés et des superstitions contraires à son bonheur, que les rayons purs de la vérité n'ont éclairé que quelques âmes isolées, qui souvent ont payé cet avantage par le sacrifice de la vie. Par quel moyen plus puissant et plus simple que l'art théâtral le poète peut-il faire disparaître ces préjugés et rendre le peuple digne de jouir du bonheur de la raison?

La scène et le canal par où se répandent les idées que la classe intelligente et supérieure d'une nation veut propager dans toutes les parties de l'Etat. Des notions justes, des maximes épurées, des sentiments nobles coulent de cette source et passent dans les artères du peuple par l'influence du théâtre. Les brouillards de la barbarie, les ténèbres de la superstition disparaissent, la nuit enfin cède au jour naissant.

Parmi les fruits excellents de la scène, je me borne à choisir deux exemples: la tolérance envers les différentes religions, notamment envers les juifs, est devenue presque générale depuis que Lessing a écrit *Nathan-le-Sage*, et que le vertueux juif a confondu sur la scène le préjugé impie qui existe contre sa nation.

Avant que *Joseph II* combattît l'hydre terrible de la haine piétiste et jésuitique, le théâtre nous avait montré tous les vices du clergé romain. C'est dans ce miroir ardent que le christianisme a lavé ses taches. On pourrait avec un égal succès combattre du haut de la scène les erreurs de l'éducation. C'est le sujet d'une pièce à faire.

L'éducation est la question la plus importante pour l'Etat; les conséquences du système adopté dans cette matière sont incalculables, et cependant elle est abandonnée au hasard, aux caprices despotiques d'un père bourgeois. La scène pourrait seule nous montrer par des tableaux saisissants les nombreuses victimes d'une fausse éducation. C'est là que les pères pourraient perdre des préjugés funestes, et les mères apprendre à porter à leurs enfants un amour éclairé. De fausses idées d'honneur et de rang égarent le cœur des meilleurs hommes, et c'est pis encore s'ils s'engouent pour de faux systèmes.

Il y a plus: si les chefs et les tuteurs de l'Etat le voulaient bien, du haut de la tribune théâtrale il serait possible de corriger les opinions politiques d'une nation; le pouvoir législatif pourrait y parler au peuple par des symboles, répondre à ses plaintes encore tacites et dissiper ses soupçons. L'industrie même, l'esprit d'invention pourraient être encouragés par la scène, si le poète se dévouait au bien public, si le gouvernement daignait écouter ses conseils.

En finissant, je vous invite à réfléchir à la grande influence que le théâtre peut exercer sur la formation et la conservation de l'esprit national. La scène dispose du domaine entier des sciences humaines; elle peut représenter toutes les situations de la vie et sonder le cœur du dernier homme du peuple; elle peut mettre en jeu toutes les classes, tous les rangs de la société. Si nos poètes étaient unis pour se poser un but suprême; si un choix sévère dirigeait leurs travaux; et si leur pinceau ne traçait que des tableaux utiles aux progrès de l'Allemagne; si, en un mot, nous avions le bonheur de posséder une scène nationale, nous finirions par devenir une nation. Le ciment national de la Grèce c'étaient son théâtre et ses jeux publics. Le peuple y affluait à cause des idées patriotiques, et même, j'oserai le dire, humanitaires, dont s'inspiraient les pièces du théâtre grec.

La scène a encore un mérite. De toutes les inventions du luxe et de toutes les institutions que développe la vie des grandes villes, elle est la plus brillante et la plus répandue; c'est un des plaisirs les plus vifs et les plus purs que nous puissions goûter. Ses ennemis mêmes sont forcés de reconnaître ce mérite, beaucoup plus important qu'on ne le croit en général. La nature humaine ne supporte guère la torture continuelle des affaires; la volupté des sens s'évanouit après la jouissance. L'homme rassasié de plaisirs matériels; las des fatigues du jour, et tourmenté par la soif de l'activité, a besoin de se récréer par des jouissances purifiées, s'il ne veut pas tomber dans la hideuse débauche qui précipite sa chute morale et physique, et qui détruit le bonheur de la société. Sans le théâtre, l'homme tomberait dans le *spleen*, le savant deviendrait *pédant*, le peuple brutal. Le théâtre est un établissement où le plaisir donne la main à l'instruction, où le repos va de front avec l'activité, où l'amusement nous apporte de salutaires maximes, où aucune faculté de l'âme n'est tendue au préjudice d'une autre, où aucun plaisir n'est savouré aux dépens de l'âme et du corps. Si la douleur ronge notre cœur; si la mélancolie répand l'amertume sur nos jours; si le monde et ses affaires nous inspirent du dégoût; si mille fardeaux pèsent sur notre âme et menacent de nous étouffer, la scène nous distrait ou nous console.

Dans le monde factice du théâtre, notre vie réelle nous paraît un songe, nous sommes rendus à nous-mêmes, notre espérance renaît, nos sentiments se ravivent, des passions salutaires ébranlent notre système nerveux et fouettent le sang dans nos veines pour le rafraîchir. Le malheureux, en versant des larmes sur un malheur étranger, oublie sa propre douleur, l'homme heureux devient plus sobre d'orgueil et le bon lui-même devient meilleur. Quels triomphes la scène ne te prépare-t-elle pas, Nature, toujours foulée aux pieds et jamais vaincue, lorsque tu vois les hommes de toutes les zones, de tous les pays, jeter loin d'eux toutes les entraves de la mode et des conventions sociales, se réunir dans un seul sentiment, dans une seule sympathie, et fraterniser ensemble par un seul et même enthousiasme! Toutes les langues disparaissent, tous les préjugés meurent, tous les hommes ne font qu'une seule et unique famille, ils se rapprochent de leur origine céleste; chacun jouit des délices de la masse: au théâtre, on se sent plus grand et plus fort, on tenterait l'impossible, et dans tout noble cœur éclate un seul désir, celui de devenir véritablement *homme*.

Traduit par ALEXANDRE WEILL.

(1) Dans cette pièce, le père refuse sa fille à un roturier parce qu'il n'est pas noble, et menace sa fille de l'emprisonner dans un cloître.

peuple irlandais. Depuis lors, Dieu merci, sa cause a prospéré. La force de son parti commence à se manifester, et j'espère que l'époque n'est pas éloignée où la véritable liberté, fondée sur la légitimité héréditaire, prédominera en France. Alors toutes les autres prétentions s'en iront en fumée; alors la religion et la vérité seront représentées en la personne qui s'asseoira au trône; alors la fausse philosophie du plan de l'infidèle Université de France tombera devant la lumière et la liberté. (Applaudissements.) En attendant, à l'œuvre des orphelins de Sainte-Brigitte!

(Nous n'avons pas besoin de dire que nous regrettons de trouver un langage aussi plein d'illusions que celui qui précède dans la bouche du représentant d'une cause aussi sacrée que celle de l'Irlande.)

M. Spratt. — A la bonne santé, à la longue vie du libérateur de l'Irlande; puisse-t-il échapper heureusement à ses ennemis. (Applaudissements prolongés.)

M. O'Connell. — Mes amis, c'est à votre pitié que je viens faire un appel. (On rit.) Ce soir, en sortant de chez moi pour venir ici, j'ai reçu une signification de M. le procureur général; je n'ai eu que le temps de la mettre dans ma poche, et comme M. le procureur général est un drôle de corps (*a comical fellow*), je pensais qu'il serait peut-être bon que je vous communicasse la pièce pour vous faire rire. (On rit.) Hélas! je m'aperçois trop tard que je me suis trompé : j'ai mis dans ma poche un papier pour l'autre. Je vous plains, mes amis. (On rit.) Tout ce que je sais, c'est que M. le procureur général parlait de renvoyer le procès au 15 avril prochain. Encore si c'était au 1er avril, la farce serait meilleure. Enfin, que sa volonté soit faite! (On rit.) Mais que vont penser de cela les pauvres jurés?

— Le *Moniteur* de Dublin, du 10 janvier, contient l'article suivant sur le procès O'Connell :

Nous apprenons que le recorder affirme sur l'honneur que la liste du jury dressée par le sheriff n'est point une copie fidèle du registre des jurés tenu et certifié par lui. Ainsi, le shériff n'aurait point porté 63 noms sur la liste qui a servi à la formation du jury. Voilà un fait grave, mais la véritable question est de savoir qui s'est permis de faire une semblable omission; il règne encore beaucoup de mystère sur cette affaire.

Dans de telles circonstances, nous croyons que les officiers de la couronne prendront le parti qui leur est tracé par la loyauté et l'honnêteté; nous sommes portés à le croire en lisant un avertissement que M. Kemmis, solliciteur, a adressé aux prévenus le 9 courant. Il est dit dans cet acte que, dans le cas où le procès ne serait point terminé le 31 courant, le procès pourra être renvoyé au 15 avril. Or, si les officiers de la couronne considéraient le jury comme valablement formé, ils n'accorderaient pas aux prévenus un répit de trois mois. Nous le répétons, que la couronne se garde bien de suivre l'affaire avec un pareil jury : ce serait un outrage à la justice, qui révolterait tous les esprits honnêtes.

INTERIEUR.

Une ordonnance royale nomme juges de paix à Moulins, Crest (Drôme), Avranches, Riom, Lyon, Mamers, MM. Aumaistre des Fernaux, avocat; Roche, id.; Godin, id.; Breschard, id.; Candy, juge au tribunal de première instance de Saint-Marcellin, et Bélard, avocat; et 14 suppléants à Corte, Montbéliard, Audincourt (Doubs), Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), Hazebrouck, Cambrai, Mulhausen, Lyon, Darmetal, Corbie (Somme), Lauzerte (Tarn-et-Garonne), Vaison (Vaucluse), Nexon (Haute-Vienne) et Coulange-la-Vineuse (Yonne).

— Un avis récent du maire de Versailles annonce que la pièce de vin de 236 litres, qui payait, en 1843 et antérieurement, 27 francs 7 centimes de droits à l'entrée, ne paiera plus désormais que 14 fr. 87 cent.

— On assure que le ministère a l'intention de proposer aux chambres de transporter sur l'un des membres de la famille Bonaparte la pension de cent mille francs qu'elles avaient accordée à l'ex-reine de Naples, et dont elle n'a joui que peu de temps. La munificence du pays, s'il souscrivait à la proposition ministérielle, serait du moins justifiée par la situation présente de l'un des rois tombés avec la fortune de Napoléon. (*Courrier français.*)

— M. le préfet de la Seine vient de décider la publication d'un recueil des actes administratifs de la préfecture. Le premier numéro a déjà paru, le second est sous presse. M. le préfet a voulu que chaque administré pût se procurer les documents renfermés dans ce recueil,

Orléans, tandis que [illegible] *France centrale.*

— A Douai, le 7 janvier, dans la matinée, des personnes qui passaient sur la place Saint-Amé entendirent les cris lamentables de deux jeunes enfants qui, seuls dans une chambre isolée, se trouvaient réduits à l'abandon et en proie aux angoisses de la faim. On pénétra jusqu'à ces petits infortunés, dont l'un était âgé de deux ans et l'autre de six mois à peine, et l'on découvrit bientôt que leurs parents, qui sont, dit-on, de Saint-Quentin et qui, plongés dans la misère, les avaient abandonnés. La charité publique a recueilli ces deux petits malheureux. (*Mémorial de la Scarpe.*)

— On nous affirme, dit la *Réforme*, que M. Laffitte, député de Rouen et oncle de M. Ch. Laffitte, candidat ministériel du collège de Louviers, vient de donner sa démission de président de la société du chemin de fer de Paris à Rouen.

— On lit dans le *Mémorial bordelais* du 11 janvier :

« Chemins de Bordeaux à Angoulême, et de Tours à Orléans. — La liste de souscription s'est élevée au chiffre de 5,673,000 fr.; c'est la meilleure preuve de l'intérêt qui s'attache dans nos contrées à cette entreprise, et le taux de la plupart des sommes est une garantie de la bonne opinion qu'en ont les capitalistes. »

— Chemin de fer de Paris à Rouen, du 2 au 8 janvier. Voyageurs : 8,361. Recettes : 51,769 fr. 50 c. Marchandises, messageries, voitures : 21,978 fr. 80 c. Total : 73,748 fr. 30 c. Depuis l'ouverture du chemin : 3,491,956 fr. 14 c.

— De Paris à Orléans, du 3 au 9 janvier. Voyageurs : 18,950. Recettes : 61,462 fr. 15 c.; bagages et articles de messageries, 7,699 fr. 16 c. Voitures et chevaux, 1,590 fr. 40 c. Marchandises : 20,182 fr. 45 c. Total : 90,934 fr. 16 c., et depuis l'ouverture, 4,040,014 fr. 96 c.

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, depuis le 3 jusqu'au 9 janvier. Par Boulogne : 497 passag. 8 chev. 9 voit.
Par Calais : 185. » 1

Époque correspondante de l'année dernière : Boulogne, 301 passagers. Calais, 203.

— On vient de trouver sur le territoire de Fains une médaille moyen bronze de l'empereur Adrien, offrant son portrait, et au revers l'image de la Félicité. Une seconde médaille, grand bronze, de Geta, fils de l'empereur Septime-Sévère, a été trouvée sur l'emplacement du *Castellum*. Celle-ci, qui est d'une parfaite conservation, est du module de 28 millimètres. Elle est empreinte de la tête de Geta, ceinte d'une couronne de laurier. Au revers, on voit une femme assise dans une cathédra. Elle a un très long vêtement, est coiffée du diadème, porte à gauche une corne d'abondance, et de la main droite elle dirige une baguette sur un gouvernail. Le siège auquel est agencée une roue se meut sur un pivot. Cette figure est appelée par les antiquaires : *Fortune de retour*. Cette médaille a été frappée l'an 211 de Jésus-Christ. (*Espérance* de Nancy.)

— Le musée historique de Versailles contient aujourd'hui au-delà de 5,000 morceaux de peinture et de sculpture, distribués dans 147 galeries, salons, vestibules, chambres, salles et cabinets. C'est la plus grande collection d'ouvrages d'art qu'il y ait au monde. (*Moniteur.*)

— Voici l'état des forces navales de toutes les principales puissances du globe : Angleterre, 510 bâtiments; France, 339; Hollande, 158; États-Unis, 87; Russie, 70; Autriche, 56; Turquie, 51; Méhémet-Ali, 46; Danemark, 40; Suède, 32; Espagne, 25; Portugal, 11; Naples, 18; Rome, 4; Sardaigne, 8; Belgique, Prusse, Grèce, Tunis, Maroc, 20. Total, 1475 bâtiments de guerre. (*Courrier Français.*)

— Le service de l'instruction primaire, dans le département de la Seine pour 1844, se compose de 2 inspecteurs à 3,000 fr.; un *id.*, adjoint à 2,000 fr.; un sous-inspecteur à 1,600. Dans les autres départements, 20 inspecteurs de première classe à 2,000 fr., 20 de deuxième à 1,800 fr., 36 de troisième, à 1,800 fr.; 34 sous-inspecteurs de première classe à 1,400 fr., 77 de deuxième à 1,200 fr.

Spectacles du 15 janvier.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
» h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Tartufe. Le Malade imaginaire.
» h. »|» ODÉON. — Tartufe. Le Misanthrope. Le Malade. Discours.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Zampa. Jean de Paris.
» h. »|» ITALIENS —
» h. »|» VAUDEVILLE. — Le Bonheur. Première de Paris bloqué. Les Misères.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Mystères. Oncle Batiste. La Comète. Chansonnette.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Brelan. Pretintaille. Mlle Déjazet.
6 h. »|» GYMNASE. — Georges et Thérèse. Mme veuve Boudenois. Le Cadet.
5 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — La Vallière. Iles Marquises.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» COMTE. — Molière. Tout Miel. Le Moulin. Pierrot.

Adjudications.

Préfecture de l'Aube, à Troyes, 15 février. — A une heure, entreprise générale des services et travaux industriels de la maison centrale de force et de correction de Clairvaux, pendant 9 ans, à compter du 15 août 1844.

Bourse du 13 janvier. — Revue de la semaine.

Les séances de la chambre des députés, suspendues pendant quelques jours, n'ont point fourni d'aliment à la spéculation. Le discours de M. le ministre des finances, tout en déroulant le tableau de notre prospérité financière, fait dans les chiffres qui le suivent figurer en recette, pour 1845, soixante-deux millions de l'emprunt. La bourse, devenue très circonspecte depuis les éclatantes contradictions de l'année passée, ne s'est que très passagèrement émue; 20 centimes de baisse et une reprise immédiate de même étendue sont les seuls résultats de ce discours qui nous eût beaucoup agités l'an dernier.

Aujourd'hui dimanche, les fonds anglais, un peu plus faibles à 96 5|8, n'ont pas produit de variations. Le seul cours fait en 3 0|0, fin courant, est 82-65.

Les banques, à la suite des beaux produits des deux dernières semaines dans l'escompte, ont repris beaucoup de fermeté.

Les chemins de fer de Saint-Germain, Versailles (rive droite), Rouen et Havre sont complètement tombés dans l'atonie, Orléans seul est toujours animé, ainsi que Strasbourg, qui voudrait avoir enfin son tour de la faveur publique.

Les fonds étrangers, les Portugais principalement, sont très fermes; ce dernier reste à 45 1|8, coupon détaché.

Les actions industrielles, rarement cotées et toujours insaisissables aux prix indiqués, n'apparaissent pour ainsi dire que pour mémoire.

Les reports, moins avilis, sont d'un mois sur l'autre de 20 c. à-peu-près sur le 3 0|0.

AGRICULTURE.

On lit dans le *Courrier de Nancy* :

« La Société centrale d'agriculture de Nancy, dont M. de Dombasle a été l'un des principaux fondateurs, se réunit aujourd'hui même, et se propose, dit-on, de s'associer à la souscription ouverte à Paris, ou d'en ouvrir une elle-même, pour perpétuer par un monument le souvenir d'un homme auquel la Lorraine s'honore d'avoir donné le jour. »

— La Société royale et centrale d'agriculture de la Seine a décidé, dans sa dernière séance, que l'éloge de Mathieu de Dombasle serait prononcé par son secrétaire perpétuel dans la séance publique du mois d'avril.

Elle a de plus ordonné que le buste de son illustre correspondant serait exécuté à ses frais et placé dans la salle de ses réunions ordinaires.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

Cours des farines et taxe du pain. — PARIS. — D'après le cours que nous avons donné hier, le calme continuait sur les affaires en farines. Si la gelée continue, le conditionnement des blés et le travail de la mouture gagneront et les affaires prendront plus d'activité.

La taxe du pain est restée fixée à 35 c. le kil. pour la deuxième quinzaine de janvier.

COULOMMIERS, 10 janvier. — Pain, deuxième qualité, 29 c.; troisième, 24 c.

MANTES, 10 janvier. — Pain, première qualité, 32 c. 1|2; deuxième, 27 c. 1|2.

ROUEN, 12 janvier. — Farines, première qualité, 38,12 à 38,98; deuxième, 36,48 à 37,10. Les farines, sans variations; il ne s'est presque rien traité cette semaine, au-dessus du cours de la cote.

MONTIVILLIERS, 11 janvier. — Pain, première qualité, 50 c. 1|3; deuxième; 50 c. 2|3.

BONNÉTABLE, 9 janvier. — Pain, première qualité, 37 c. 1|2; deuxième, 30 c., troisième, 20.

VALOGNES, 9 janvier. — Pain, première qualité, 35 c.; deuxième, 31 c.; troisième, 25 c.

PAU, 8 janvier. — Pain, première qualité, 41 c. 2|3; deuxième, 32 1|2; troisième, 27.

MONTMÉDY, 11 janvier. — Farine, première qualité, 31; deuxième, 29; troisième, 27. — Pain, première qualité, 30 c.; deuxième, 25.

ORLEANS, 13 janvier. — Farine, première qualité, 35,84 à 36,28; deuxième, 34,52 à 35,21. Marché plus fort que le précédent; vente peu active; affaires au calme.

Cours des céréales. Prix de l'hectolitre. — MANTES, 10 janvier. — Froment, première qualité, 21,32; deuxième, 20,66; troisième, 20. — Méteil, 16 à 17, 32. — Seigle, 12 à 12,66. — Orge, 10 à 10,50. — Avoine, 7,20 à 7,60. Ventes moins actives qu'au marché précédent; hausse légère sur le froment; les autres grains sans variation.

MONTIVILLIERS, 11 janvier. — Froment, prix moyen, 29. — Avoine, 7. Baisse de 25 c.

VALOGNES, 9 janvier. — Froment, 71,72. — Orge, 11,34. — Sarrazin, 9,52. — Avoine, 10,16.

ARRAS, 13 janv. — Froment blanc, 18 à 20. dito roux, 16 à 18,75. — Seigle, 10,50 à 11,50. — Escourgeon, 11 à 12,20. — Avoine, 6 à 6,25. Marché bien fourni en blés. Vente lente, sans variation. Seigles et escourgeons demandés; avoines sans variation.

METZ, 11 janvier. — Froment, 14 à 17 fr. — Avoine, 6,15 à 6,25.

LUNÉVILLE, 10 janvier. — Froment nouveau, première qualité, 17,27; deuxième, 16,36; troisième, 14,62. — Froment vieux, 1842, 10 fr.

ORLÉANS, 13 janvier. — Froment, première qualité, 19,50 à 21 fr.; deuxième, 17,50 à 19; troisième 15 à 16,50. — Méteil, 15, à 16 fr. — Seigle, 12 à 13 fr. — Avoine, 10 à 11 fr. — Sarrasin, 7,50 à 8,75.

BOURG, 10 janvier. — Froment, 20,50 à 24,50. — Seigle, 15,50 à 16,75. — Méteil, 17,25 à 18,50. — Orge, 13,75 à 15,25. — Avoine, 6,25 à 8 fr. — Sarrazin, 9 à 13,25. — Maïs, 10 à 16,50.

LONS-LE-SAUNIER, 11 janvier. — Froment, première qualité, 23,50; deuxième, 21,86; troisième, 20,40. — Maïs, 15. — Seigle, 15. — Orge, 14.

PÉRIGUEUX, 10 janvier. — Froment, 20,72. — Maïs, 12,70.

BAYONNE, 8 janvier. — Froment, 22,50. — Maïs, 12,10. — Seigle, 13,75. — Orge, 12. — Avoine, 8,60.

Marchés étrangers. — BRUXELLES, 12 janvier. — Prix moyen des grains, établi par la régence. — Froment 19 fr. — Seigle, 11,08, — Avoine, 7,60.

LOUVAIN, 8 janvier. — Froment, première qualité, 18,96; deuxième, 18,66; troisième, 18,37. — Seigle, 10,66 à 11,55. — Sarrazin, 10,66. — Avoine, 5,96 à 7. — Orge d'hiver, 10,96 à 11,55. — Baisse sur le seigle; 30 fr. — Froment et avoine, sans variation.

Légumes secs, prix de l'hectolitre :

COULOMMIERS, 13 janvier. — Pois tardifs, 9,22. — Lentilles, 10.

BONNÉTABLE, 9 janvier. — Haricots, 22,50.

ORLÉANS, 13 janvier. — Haricots rouges, 17; do blancs, 15,50.

POITIERS, 9 janvier. — Haricots rouges, 21,15; do blancs, 18,75.

LONS-LE-SAULNIER, 8 janvier. — Haricots, 21. Fèves de marais, 15.

BOURG, 10 janvier. — Fèves, 15,75. Haricots, 19,50. Pois, 15.

BAYONNE, 8 janvier. — Haricots, 16. Fèves, 12.

Pommes de terre et châtaignes. — BONNÉTABLE, 9 janvier. — Pommes de terre, 3,25.

VALOGNES, 9 janv. — Pommes de terre, 2,47.

POITIERS, 9 janvier. — Pommes de terre, 2,50. — Châtaignes, première qualité, 8; deuxième, 6,50.

BAYONNE, 8 janvier. — Pommes de terre, 3,30. — Châtaignes, 8.

Cours des spiritueux. Prix de l'hectolitre. — VERSAILLES (octroi). — Un avis récent, du maire de Versailles, annonce que la pièce de vin de 236 litres, qui payait, en 1843 et antérieurement, 27 fr. 7 c. de droits à l'entrée, ne paiera plus désormais qu 14 fr. 87 c.

ROUEN, 12 janvier. — 3|6 du Languedoc disponible 33 degrés, 92; dito, courant du mois, 00,00; dito, quatre premiers mois, 00,00. — Eau-de-vie d'Armagnac, 19 degrés 1|4, 65 à 70 f. Cognac, 22 degrés, 140 à 150 fr. — La Rochelle, 21 degrés 3|4, 75 à 85.

POITIERS. — Vin, première qualité, 18,66; deuxième, 16,66.

LA ROCHELLE, 10 janvier. — Eau-de-vie nouvelle disponible sans fûts, 1842 et 1843, première qualité rassise, et deuxième sans affaires. — Eau-de-vie nouvelle, première qualité, offerte à 70 fr., sans preneurs.

BORDEAUX, 8 janvier. — Armagnac, 58,60. — Esprit 3|6, 82,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 11 janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1,693	1,672	23	1 46	1 04	» [illegible]
Vaches	31	31	»	1 12	» 98	» [illegible]
Veaux	577	577	»	1 56	1 38	1 [illegible]
Moutons	6,241	5,982	259	1 38	1 14	» [illegible]

COULOMMIERS, 10 janvier. — Veaux gras, 171, vendus 1,26; 1,38; et 1,50. — 128 veaux d'élève, de 15 à 32 fr. l'un. — 49 grands porcs, de 36 à 51 fr. — 68 petits de sac, de 8 à 25 fr.

BONNÉTABLE, 9 janvier. — Viande abattue, le kil. Bœuf, 90 c. — Vaches, 70 c. — Veau, 1 fr. — Mouton, 1 fr. — Porc, 80 c.

PÉRIGUEUX, 7 janvier. — Moutons, première qualité, pesant 27 kil., 28 fr. l'un; id., pesant 13 kil., 12 fr. — 10 janvier. — Bœufs, première qualité, pesant 1000 kil., 1006 fr.; id., pesant 575 kil., 540 fr. — Porcs, première qualité, pesant 190 kil., 233 fr.; id., pesant [illegible] kil., 50 fr.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

ques localités déterminées sur lesquelles nous avons les yeux ... nous avons maintes fois signalées à M. le directeur général.

Mais il ne suffit pas de signaler les localités, il faut autant que possible indiquer ceux des employés de l'administration dont l'hostilité se manifeste, non pas seulement par des paroles, mais surtout par des actes susceptibles d'être prouvés.

Aujourd'hui encore, grâce au zèle de quelques amis qui, entrant dans nos vues à cet égard, nous ont transmis des détails précis et irrécusables, nous dénonçons deux employés à M. le directeur général des postes.

Que ceux de nos abonnés qui sont servis inexactement veuillent bien faire des recherches dans ce sens, et nous en transmettre le résultat; nous ne doutons pas que l'administration ne s'empresse de punir les fonctionnaires prévaricateurs, et de repousser par là toute solidarité avec des abus qu'elle a certainement fort à cœur de réprimer.

PARIS, 15 JANVIER.

—

Discussion de l'Adresse.—Affaire des légitimistes.

La séance d'aujourd'hui a été vivement animée par les protestations des députés légitimistes contre ce dernier paragraphe du projet d'adresse : « *La conscience publique flétrit de coupables manifestations.* » Les réclamations de M. Berryer ont amené de la part de M. Guizot une réplique mordante, incisive, et nous devons dire que dans cette lutte l'avantage est demeuré au ministre.

Si la chambre veut se montrer économe de ses instants, si elle veut consacrer tous ses moments aux nombreux intérêts en souffrance dans le pays, et ne pas dissiper son temps en agitations stériles, nous espérons qu'elle ne reviendra plus sur le pèlerinage de Londres, autrement que d'une manière accessoire. Nous espérons que cette question, qui d'avance préoccupait les esprits, a fourni sa carrière ; mais les partisans du ministère, non plus que les légitimistes, ne sauraient s'applaudir complètement de la manière dont elle a été traitée.

Les légitimistes avaient promis des explications franches, nettes, péremptoires ; ils n'en ont pas donné. Malgré le talent de M. Berryer, l'impétuosité de M. de Larcy, les paroles graves et nobles de M. de Larochejacquelein, ces orateurs ont laissé la chambre dans la pensée qu'ils avaient accompli des actes incompatibles avec le mandat de député, accepté sous l'empire de la charte actuelle. — Le ministère, d'autre part, n'a pu déterminer la chambre à une manifestation qui fût au bénéfice de la dynastie régnante et des projets qu'elle peut nourrir. L'explosion préparée dans le *Journal des Débats* et dans les banquets de la garde nationale a fait long feu. On n'a pu réveiller contre les légitimistes toute l'ardeur qui animait la chambre et le pays dans les premières années qui ont suivi la révolution de juillet ; la gauche s'est associée partiellement au mouvement du centre dans l'intérêt de la révolution de juillet; mais c'est du centre seul, et d'une portion restreinte du centre, que sont parties les manifestations dynastiques, et que l'on a crié à MM. Berryer, de Valmy, de Larcy, Blin de Bourdon, Larochejacquelein qui prétendaient avoir tenu leur serment en obéissant aux lois : — la fidélité au roi ! la fidélité au roi ! qu'en faites vous?

L'avantage est donc resté aux idées de progrès, de liberté, dont la révolution de juillet est le symbole. Mais si les légitimistes n'ont pas à s'applaudir de la séance, on peut dire aussi que le projet d'obtenir un mouvement d'indignation commun à toute la chambre, en faveur d'un but exclusivement dynastique, d'une loi de dotation, par exemple, a complètement échoué.

La séance était à peine ouverte, la chambre avait à peine décidé qu'elle retenait les projets de loi de l'année dernière sur la chasse, le recrutement et les pensions pour s'en occuper pendant la présente session, que M. Berryer a demandé la parole *pour un fait personnel*. Il parlait devant un auditoire prévenu, dont une partie était décidée à l'interrompre, à faire de son discours l'occasion d'une bruyante manifestation en sens contraire; il parlait, pour ainsi dire, en face d'armes chargées, dirigées contre sa poitrine, et ces difficultés qu'il surmonte d'ordinaire le dominaient visiblement.

M. Berryer venait apporter deux idées à la tribune ; il venait dire : je n'ai pas conspiré à Londres, j'y suis allé pour rendre un hommage naturel au rejeton de la plus illustre famille de France. — J'y suis allé pour déclarer au prince que ses amis ne voulaient devoir son retour ni aux complots, ni à la guerre civile, ni à l'intervention de l'étranger; j'ai donc rendu un service public, loin de conspirer contre la France. Ces deux idées n'ont pas jailli assez vivement et ne se sont pas coulées dans un moule assez net. La chambre, impatiente d'arriver au fait, subissait impatiemment les prolégomènes de M. Berryer. Lorsqu'en développant sa première idée, il disait à la chambre : Ne méprisez pas les traditions historiques, ne dépouillez pas la France de ses anciennes gloires, M. Dupin s'est écrié : Nous oublions si peu les anciennes gloires de la France, que nous inaugurons aujourd'hui le monument de Molière. — Cet à-propos, qui a soulevé une longue hilarité dans la chambre, a suffi pour déconcerter M. Berryer. Il est descendu de la tribune en déclarant qu'il ne prodiguerait plus sa parole à des hommes qui ne la prenaient pas au sérieux. Si M. Berryer avait été inspiré comme il l'est souvent à ... En relevant l'interruption par une pensée de cette nature, en rattachant au souvenir des grands hommes le souvenir des grands rois, au nom de Molière celui de Louis XIV, M. Berryer serait resté maître de la tribune; il en est descendu, et c'est seulement sur l'invitation de M. Guizot qu'il a continué son discours.

En déclarant que le voyage à Londres n'avait pas eu pour but d'appeler, mais de conjurer à tout jamais la guerre étrangère et la guerre civile, M. Berryer aurait pu rappeler que tels ont toujours été ses principes; qu'au moment où Madame et ses partisans allumaient la guerre en Vendée et préparaient les combats du Chêne et de la Penissière, il avait, sans succès, à la vérité, supplié l'héroïne de ces funestes luttes de faire déposer les armes aux paysans qu'on fanatisait en son nom. Ce fait est connu de la chambre; M. Berryer devait à son parti de ne pas le raconter en termes formels; mais il pouvait y faire une allusion qui lui aurait sans aucun doute rallié des sympathies.

M. Berryer n'a pas touché cette corde. Nous regrettons aussi qu'en esquissant au commencement de son discours les droits et les devoirs de son parti dans la France actuelle, il n'ait fait mention que de droits et de devoirs politiques : l'éducation, le loisir des légitimistes, a-t-il dit, leur permettent de s'occuper des questions de gouvernement, de discuter les droits qui résultent de la constitution, d'en réclamer d'autres. Pas un mot n'a été prononcé sur l'influence des légitimistes comme propriétaires fonciers, sur les services qu'ils peuvent rendre à l'organisation du travail, à l'agriculture. M. Dubouchage s'est montré plus avancé dans l'autre chambre.

C'est seulement quand le parti légitimiste se sera sérieusement occupé de ces questions que son premier orateur aura le droit de dire, en parlant de lui : *Un parti qui a des racines profondes dans le pays.* Aujourd'hui ces paroles, qui ont été prononcées par M. Berryer et que rien ne justifie dans l'état actuel des choses, ont soulevé de violentes réclamations.

Contrairement à son habitude, M. Berryer, dominé par la situation ingrate qu'il s'était faite, n'a produit aucun effet sur la chambre. Le voyage à Londres, on ne saurait le nier, a compromis pour long-temps son influence. C'est en s'occupant des véritables questions de l'époque, en prenant en main les intérêts, les droits du travailleur qu'il pourra la recouvrer.

M. Guizot, soutenu, il est vrai, par l'adhésion de la chambre, a eu les honneurs de la discussion. Ceux qui, en d'autres jours, l'ont entendu se répéter, équivoquer, dans les questions auxquelles sa politique modeste ne sait ou ne veut pas donner de solution, auront peine à croire combien il a été aujourd'hui clair, mordant, ironique, dominateur. Un orateur ardent, énergique, vit dans cette nature en apparence impassible.

Un quolibet de M. Dupin sur la bataille de Valmy a conduit à la tribune M. le duc de Valmy, qui a demandé la parole *pour un fait personnel*. M. Bethmont, M. Saint-Marc Girardin, toujours guindé, prétentieux, parlant d'une voix de tête; M. de Larcy, légitimiste téméraire, dont les paroles ont soulevé le plus grand orage de la séance; enfin M. Hébert, ont pris successivement la parole.

M. Larochejacquelein, sans expliquer plus nettement que ne l'avaient fait ses collègues, le rôle équivoque de la députation légitimiste à Belgrave-Square, s'est cependant concilié une certaine sympathie dans l'assemblée par la noblesse de ses paroles et de ses sentiments. Il a déploré la mort du maréchal Ney, celle de Labédoyère, comme deux malheurs de la France, deux fautes de la restauration, et il a demandé qu'on ne le rendît pas solidaire de ces réactions déplorables.

Après cette séance, les légitimistes restent sous le coup d'une impression fâcheuse, et le voyage à Londres a été l'occasion d'un succès pour le chef réel du cabinet. Cette leçon était nécessaire aux légitimistes; espérons qu'elle leur sera profitable. Dans le domaine de la politique pure, ils ne peuvent lutter avec la France de juillet. Le nombre, les souvenirs d'hier, l'enthousiasme populaire, tout est contre eux. Dans l'état actuel des esprits, s'appuyer sur le droit divin, serait une chimère ; en appeler au vœu du peuple, aux élections de plusieurs degrés, à la souveraineté nationale, espérer que Henri V serait proclamé par le suffrage universel, c'est une chimère encore.

Comprenez les besoins et les questions du jour; occupez-vous de l'agriculture délaissée, de l'ouvrier malheureux ; par cette voie seulement vous vous rendrez acceptables au pays, qui vous est contraire. Entrez dans le chemin des améliorations sociales, vos adversaires vous y laissent une belle avance ; profitez-en, car ils pourraient se raviser au premier jour.

S'il faut blâmer les légitimistes, nous dirons aussi aux ministériels, et spécialement aux députés de cour, que l'enthousiasme pour la sainteté du serment déployé par eux dans la séance d'aujourd'hui nous a semblé quelque peu de commande. Nous ne vivons pas dans l'antiquité ni au moyen-âge, et les formes de gouvernement se sont succédées trop rapidement depuis un demi-siècle pour que la majesté du serment n'en ait pas reçu quelque atteinte. Aujourd'hui, si chaque serment prêté à un pouvoir nouveau était marqué par une cicatrice, il est peu d'hommes publics en France qui ne fussent pas indignement balafrés. Il faudrait donc éviter de se scandaliser aussi bruyamment ... exercer un droit politique établi par la constitution, et qui sont librement choisis par les électeurs, c'est faire au moyen-âge un emprunt repoussé par nos mœurs et par les principes de notre époque. —Désintéressés dans les questions, nous qui ne sommes pas légitimistes, nous formons le vœu que, pour tout serment, on exige des députés cette simple phrase : Je jure de me consacrer sans réserve au service de la France et de l'humanité.

La *Gazette du Rhin et de la Moselle*, du 10 janvier, émet sur la *Démocratie pacifique* un jugement que nous recueillons avec d'autant plus de plaisir que cette feuille passe dans les provinces rhénanes pour l'organe principal du cabinet de Berlin.

La *Démocratie pacifique*, dit la *Gazette du Rhin et de la Moselle*, a publié la semaine dernière une appréciation très éclairée de la position relative de l'Allemagne et de la France. Cette feuille déclare le rapprochement des deux pays politiquement et moralement utile à l'Europe entière. Que la *Démocratie pacifique* exprime souvent son opinion d'une façon aussi remarquable qu'elle vient de faire, et nous croyons que ces idées porteront fruit dans un prochain avenir.

La *Démocratie pacifique* appelle l'Allemagne à se combiner avec la France pour se frayer une route aux Indes. Cette proposition est d'une haute politique. De graves publicistes, et la diplomatie elle-même, dans ses correspondances secrètes, ont souvent touché cette question sur laquelle nos sympathies se rencontrent avec les vœux de la *Démocratie*. Nous n'applaudissons pas moins aux efforts par lesquels la *Démocratie pacifique* engage la politique française à résister à l'influence fatale et prépondérante de la maison de banque Rothschild.

On lit dans le *New-York Herald :*

« Des renseignements que nous avons reçus de Washington, il résulte que les négociations entre le gouvernement anglais et la Chine renferment une clause par laquelle le Céleste-Empire s'engage à refuser de recevoir tous ministres étrangers autres que les consuls. Si cette clause existe réellement, M. Caleb Cushing, qui se rend en Chine, fera aussi bien de revenir ; et le gouvernement français, qui a envoyé de son côté un ambassadeur, n'aura rien de mieux à faire que d'expédier une flotte après lui pour forcer les Chinois à le recevoir. »

Messieurs, les membres de la commission agricole de la chambre des députés et de la conférence agricole de la chambre des pairs, se sont réunis hier au Luxembourg pour s'occuper de l'hommage à rendre à la mémoire de M. Mathieu de Dombasle, qui, par ses écrits et ses exemples, a rendu depuis plus de 20 ans de si grands services à l'agriculture. La réunion était nombreuse. Elle a formé une commission de 30 membres, dont neuf ont été choisis immédiatement dans chacune des deux conférences. Les douze autres ont été désignés parmi les membres du conseil général d'agriculture et de la Société royale et centrale d'agriculture et les agriculteurs les plus distingués. La réunion a décidé que les souscriptions seraient reçues à la bibliothèque ou au secrétariat de la chambre des pairs et de la chambre des députés, et chez l'honorable M. Ganneron, banquier et député, rue Bleue, 15, l'un des membres de la commission. Les fonds seront versés chez M. Ganneron.

La commission est convoquée pour mercredi, à 8 heures 1/2, au Luxembourg.

—

Pour faciliter autant qu'il est en nous l'accomplissement d'une pensée à laquelle nous nous associons complètement, nous nous empresserons de recevoir dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Seine-Saint-Germain, 10, et de faire parvenir à la commission centrale les souscriptions qui nous seront adressées.

Inauguration du monument de Molière.

La mémoire de Molière a été aujourd'hui honorée avec plus de dignité et de convenance qu'on n'osait l'espérer de la part de l'administration, après les hésitations et les scrupules que l'annonce de cette cérémonie avait provoqués. Dès dix heures du matin, malgré un froid très vif, une foule considérable affluait dans toutes les issues de la rue Richelieu et attendait avec calme le moment où les honneurs officiels seraient terminés pour rendre elle-même hommage au grand poète philosophe.

A midi, les corps et les députations invités sont partis du Théâtre-Français, escortés par un bataillon de la 2e légion de la garde nationale, musique en tête.

Quand le cortège est arrivé à la hauteur de la fontaine, le monument a été découvert aux applaudissements des nombreux spectateurs qui garnissaient toutes les fenêtres des maisons voisines.

Une enceinte demi-circulaire, décorée de flammes et de drapeaux en faisceaux avec des inscriptions à la gloire du grand écrivain, avait été préparée devant le monument pour recevoir le cortège. Au milieu s'élevait, sur une estrade, une tribune destinée aux orateurs. La maison de la rue Richelieu, n° 34, où est mort Molière, était entièrement tendue de velours rouge, avec des chiffres d'or.

M. le préfet, après avoir déposé dans le monument la médaille frappée à cette occasion, le livret historique, les œuvres complètes de Molière et l'histoire de sa vie, a pris la parole au nom du conseil municipal. Son discours a été suivi de ceux de MM. Etienne, au nom de l'Institut; Samson, au nom de la Comédie-Française; Arago, au nom de la commission du monument. La cérémonie s'est terminée par le couronnement de la statue de Molière.

Nous donnerons demain l'élégant discours de M. Etienne et les principaux passages de celui de M. Arago.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 15 janvier.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

[illegible] dont je suis capable; mais la chambre se doit à elle-même de nous entendre.

On vous demande, messieurs, de nous déclarer *flétris et coupables*; que ferait-on de plus pour un crime? Je m'étonne que quelqu'un de ceux qui ont proposé cette rédaction, ne soit pas venu déposer à la tribune une proposition tendant à autoriser des poursuites. Vous avez été plus généreux en 1832, quand vous avez demandé contre moi la peine de mort; vous avez voulu me punir, mais vous n'avez pas tenté de flétrir ma conduite avant qu'on l'eût jugée.

A droite. — Très bien.

M. BERRYER. — Quand on demandait à une commission de vos membres, messieurs, de blâmer une partie de vos collègues, — était-ce obéir au sentiment de la justice que de ne pas nous rappeler dans la commission pour fournir les explications qu'on nous force de porter à la tribune? (Murmures.)

Vous savez quelle a été notre conduite depuis treize ans: nos principes, nos actes n'ont pas changé depuis cette époque; jamais minorité a-t-elle agi avec plus de désintéressement et de sincérité (murmures au centre)? Cette sincérité nous était commandée, parce que nous devions entière soumission aux lois; mais nous devons aussi à ceux qui nous ont choisis de garder et de défendre des principes qu'ils honorent en nous.

Au centre. — Et la charte! (Murmures violents.)

M. BERRYER. — Veuillez m'écouter, messieurs; je dois vous donner des explications complètes. Notre loyauté est connue, je le répète; nous en avons donné des gages constants; à ce titre, nous avions le droit qu'on nous demandât des explications avant de formuler contre nous un blâme aussi violent. (Nouvelle interruption.)

Qu'avez-vous fait en 1830? Quel a été votre but en changeant le gouvernement? De changer les personnes ou les principes? Un principe était en cause, un autre principe l'a vaincu; la lutte était ouverte depuis cinquante ans, et dans ces cinquante ans une suite de gouvernements divers se sont établis sur des principes divers; et à chacun de ces gouvernements se sont attachés tour à tour des hommes loyaux, consciencieux, sincères. (Murmures.)

Je sais que tous ne l'ont pas été, qu'à côté de ces hommes à principes il y avait les hommes qui n'en ont pas, les hommes pour qui les gouvernements sont parce qu'ils sont, les hommes qui conduisent tous les gouvernements à la tyrannie; mais de ce que nous ne sommes pas de ceux-là, doit-on nous en faire un crime, nous reprocher notre persévérance dans nos idées? Qu'avez-vous entendu le jour où, en vertu de la souveraineté nationale, vous avez changé de dynastie; le jour où vous avez délégué le pouvoir à d'autres mains, sinon réaliser dans toute son étendue le gouvernement démocratique? C'est ainsi que nous l'avons compris, nous du moins; nous nous en sommes tenus à la part de liberté que vous nous aviez faite; nous avons admis vos conditions, et dussions-nous rester à jamais minorité, nous nous y maintiendrons. Vous avez posé le principe, nous l'avons accepté, et c'est en vertu de ce principe que nous siégeons encore à la chambre. Toutes les fois qu'il a été question de l'honneur, de la puissance, de la gloire de la France, de sa situation au milieu de l'Europe, nous avons sympathisé avec vous; et si nous avons défendu la Restauration, c'est qu'il nous a semblé que, par sa nature, son caractère, son origine, elle devait amener ces résultats, et jamais nous n'avons eu à nous repentir de l'avoir servie.

S'il faut même tout dire, notre action incessante a été d'appeler nos amis à prendre la même résolution que nous; et à siéger dans cette chambre, car nous avons compris qu'un parti qui a des racines profondes dans le pays... (Vives réclamations.)

M. BERRYER. Un parti qui peut employer les moyens que fournit l'éducation et la richesse à étudier les questions qui intéressent le bien-être du pays, ne peut pas plus émigrer à l'intérieur qu'au dehors; nous avons insisté pour qu'il fût appelé à s'occuper des intérêts de la nation, à discuter et à améliorer les lois, et à rendre à son pays les services qu'il est en état de lui rendre. Quand des événements ont éclaté dans le monde par la force, les vaincus ont dû employer les mêmes moyens; le recours à la force a été long-temps la raison du monde, mais ce temps est passé. Après ces pénibles essais on a enfin compris qu'il y a quelque chose à mettre à la place de la force, et lorsque quelques-uns de ces hommes attachés aux mêmes sympathies que nous sont venus s'asseoir sur ces bancs pour offrir leur contingent de lumières au bonheur de la France, nous avons été satisfaits.

On nous attribue des projets coupables! nous sommes depuis treize ans sincères, persévérants, dévoués au pays; jamais nous n'avons fait appel à la force ni à la ruse; c'est avec ces sentiments qui sont, ont été, et seront toujours les nôtres, que nous sommes allés en Angleterre, comme nous sommes allés précédemment en Ecosse, à Prague, à Goritz, en d'autres lieux. Pourquoi le voyage d'Angleterre a-t-il à vos yeux un autre caractère?

Savez-vous pourquoi nous avons choisi l'Angleterre pour aller rendre nos hommages à l'héritier de tant de rois? C'est que l'Angleterre est un pays de grande liberté, un terrain neutre, une puissance intimement liée avec le gouvernement actuel de la France; c'est pour qu'on ne pût pas nous jeter au visage l'accusation banale que nous nous entendons avec l'étranger. Voilà pourquoi nous sommes allés en Angleterre. (Interruption.)

Voilà la vérité, messieurs, je vous la dis complète; quant à ce couronnement au fond d'un salon, cette chambre des pairs, cette chambre des députés, croyez-vous donc que des homme sérieux, des hommes qui ont l'intelligence de l'état du pays aient pu s'amuser à cette parodie? — Non, messieurs, ce n'est pas là ce qui s'est passé à Londres; ce qui s'y est fait, le voici: (Ecoutez! écoutez!)

Nous avons été à Londres d'abord pour rendre hommage au représentant de cette dynastie qui a présidé si long-temps à la gloire de la France (murmures), sous lesquels la France a été la plus grande, la plus avancée en civilisation des nations de l'Europe, et a dominé toutes les autres moins par sa puissance que par la force de son intelligence.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) Elle n'est pas déchue.

M. BERRYER. Le respect attaché à cette grandeur passée, le souvenir de la gloire qu'elle a donnée à la France et des grands hommes qu'elle a protégés....

M. DUPIN. La dynastie actuelle ne les oublie pas; nous venons d'inaugurer le monument de Molière. (Hilarité prolongée.)

M. BERRYER. Je ne comprends pas l'hilarité de la chambre; vous attachez donc bien peu d'importance à la réputation, à l'honneur de vos collègues, que, dans une situation où on les met en question, vous y répondiez par l'hilarité?

Je dois laisser railler et se moquer cette partie de la chambre (il désigne le centre); ses paroles me sont indifférentes; si elle était seule à siéger dans cette enceinte, je m'abstiendrais de lui répondre. (Bruit.) Eh bien! puisque c'est si peu pour vous que l'honneur et la réputation, c'est bien peu pour moi que votre blâme, et devant de telles manifestations, je me tais et n'irai pas plus loin.

L'orateur quitte la tribune. (Agitation prolongée.)

M. GUIZOT. Je regrette que l'honorable M. Berryer soit descendu de la tribune. Il est accoutumé plus que personne à lutter contre des sentiments qui ne lui sont pas favorables. Je ne crois point cependant que l'hilarité de la chambre le [illegible] émigration du 9 août.

Nous pourrions nous livrer ici aux récriminations; nous ne le ferons pas; nous n'accuserons pas les hommes de n'être pas plus forts que les tempêtes qui les emportent; nous comprenons mieux la sainteté du serment, et avant de le prêter nous en avons mesuré l'étendue. Vous avez changé le principe, nous avons compris notre liberté; changez vos principes, réformez votre loi; vous pouvez nous placer en dehors; mais tant que la loi actuelle subsistera, nous profiterons de la loi.

M. GUIZOT. L'honorable député a été écouté avec attention; il a donné des explications; elles étaient nécessaires. Tout ce qu'on peut dire, tout ce qu'on peut lui opposer, ce sont des faits. Il y a une réunion à Londres: on est allé saluer un roi, le roi de l'avenir. C'est une nouvelle émigration (rires) où se sont trouvés les trois ordres.

Tout le monde est allé à Londres; tout le monde a été accueilli sous la protection d'un gouvernement étranger. Le pays réprouve cette conduite, comme les débats, le vote le réprouveront.

Il y a d'abord une réponse à faire aux paroles de M. Berryer: Il y a eu à Londres des réunions autour d'un prince annoncé tantôt comme le roi de l'avenir, tantôt comme le représentant du passé. Dans ces petits Etats-généraux d'un moment, on a paru tenir à réunir les trois ordres; tout cela, sous la protection du gouvernement à Londres, prouve qu'assurément nous ne sommes pas animés d'intentions de persécution.

De quoi vous plaignez-vous? Quel principe invoquez-vous? Vous avez usé, que dis-je! vous avez abusé de toutes les libertés conquises depuis 1830, fondées depuis cinquante ans. (Très bien! au centre.)

Nous avons un but, nous; c'est l'établissement d'un gouvernement qui repose sur la réciprocité des devoirs du peuple et du souverain. Vous, vous conjurez sa perte. Nous voulons concilier ces deux grands principes. C'est ce qui a été fait depuis 1830. Ce n'est point le mérite de tel ou tel cabinet, de telle ou telle politique; c'est le mérite de tout le monde: tout le monde y a pris part. C'est la gloire de notre temps.

Qu'avez-vous fait? quel est le principe de votre parti? Je vais vous dire comment vous agissez. Vous avez parlé d'un droit supérieur à tous les droits, droit imprescriptible, droit que nul ne peut récuser, droit qui n'accepte aucun prodrome comme aucun contrôle, droit perpétuel quand tous les autres sont discutés. Voilà ce que c'est que la légitimité. (Très bien! au centre.)

A notre principe vous opposez le vôtre. On le sait, je suis monarchiste; je dois convenir que je crois à la monarchie. Elle doit être héréditaire; mais l'hérédité doit être consacrée par le temps. C'est ainsi que je la souhaite, que je la veux et que nous la voulons tous. Votre monarchie, à vous, finit, et la nôtre commence.

Vous voulez que votre droit soit supérieur à tous; que les peuples supportent tout ce qu'il prescrit. Vous blâmez cette héroïque extrémité où vous l'avez poussé; vous méconnaissez son droit et son honneur. (Très bien!) Vous n'avez qu'un but et qu'un sentiment: vous voulez défaire l'œuvre de 1830.

Et quand entreprenez-vous vos démarches? Quand notre famille royale pleure notre espoir, cette perte réveille vos espérances. Vous vous réjouissiez quand un prince, l'espoir de notre pays, nous a été ravi.

En voyant ces maux, nous avons tâché d'y remédier. Nous espérons avoir atteint notre but. La loi sur la régence a pourvu à l'avenir; notre politique modérée et libérale procurera à notre pays un bonheur vrai et réel.

Quand nous regrettons un prince, vous courez au-devant d'un autre, au-devant d'une autre bannière.

Ne dites pas que vous n'avez pas fait davantage; pour attaquer un gouvernement, il faut avoir un appui dans le pays, et cet appui vous ne l'avez pas.

Vous parliez de la modération de vos conseils, mais cela est peu croyable; c'est aussi peu vrai que cela est vain. Ce n'est autre chose qu'une invention patriotique. L'orateur ajoute que la branche aînée a toujours eu de sincères conseils, que bien de ses partisans voulaient le bien, mais qu'elle ne l'a jamais écouté; elle a toujours suivi les conseils des aveugles et des insensés.

Ce qu'il résulte de ce voyage, de vos explications à la chambre, c'est dissimulation de dessein et de l'impuissance.

Le pays a exprimé hautement son sentiment de réprobation. Notre vigilance veillera sur vos perspectives, sur vos menées.

M. Guizot termine en disant que le gouvernement fera son devoir comme la chambre fait le sien, en marquant de tels préludes du sceau de la réprobation nationale.

M. BERRYER. En remontant à la tribune, je ne me dissimule pas la difficulté de ma position; je n'ignore pas la situation d'une minorité; une majorité immense ne peut pas être à l'instant même amenée à changer de langage et à céder devant la minorité. Mais ai-je vu dans tout ceci quelque chose de plus que des paroles de réprobation? Ai-je cru qu'il s'agissait de venir ici mettre un principe en présence d'un autre principe? Non; j'ai voulu, dans une question où des membres de la chambre étaient accusés, demander non pas l'abandon de ce que votre commission a cru devoir écrire dans l'adresse, mais maintenir la dignité et l'honneur d'une fraction de la chambre et de la nation. J'ai déjà dit que je veux bien me résigner à être éternellement dans la minorité, s'il le faut, mais que jamais je ne mériterai le blâme qu'on nous inflige, et si je ne peux obtenir de la chambre qu'elle ne se regarde pas comme engagée à maintenir la rédaction de la commission, j'ai voulu dire quelle avait été ma pensée; j'ai voulu rappeler que pas un jour on ne surprendra dans ma pensée et dans ma conduite rien qui démente mes paroles; c'est cette protestation que j'ai voulu apporter à la tribune.

Si vous veillez sur l'avenir, nous y veillons aussi (murmures), car nous sommes du même pays après tout; nous voyons comment il est conduit, où il va, et nous pouvons craindre des malheurs. (Murmures.) Nous avons déclaré qu'avant tout nous marcherions avec les sentiments nationaux, mais nous voulons maintenir nos convictions, quoi qu'il advienne.

Ne parlez pas de calamités envisagées par nous comme des espérances; nous repoussons ces accusations odieuses. Ce n'est pas nous qui avons renversé un gouvernement pour courir après un avenir chimérique, avec le vague espoir qu'un autre sera meilleur. Nous croyons que des hommes de tous les partis peuvent concourir au bien de la France, pourvu qu'ils y apportent un zèle sincère, ardent, pour les intérêts, la grandeur, la liberté de notre pays. Voilà le seul drapeau que nous ayons arboré, voilà celui que nous garderons toujours.

M. DUPIN. Je ne crois pas facilement aux conversions (Hilarité). Je ne crois pas davantage que la chambre, en formulant un blâme dans son adresse, ait entendu se restreindre à blâmer la conduite de trois ou quatre de ses membres; on a voulu par ces mots flétrir toutes les manœuvres d'un parti et d'un système, d'un parti qui avoue ses sympathies pour un passé qu'elle a renversé, pour un avenir qu'elle ne veut pas reconnaître; d'un parti qui a été repoussé en 1789, repoussé en 1830; d'un parti qui a été vaincu à Valmy, c'est notre gloire (murmures); d'un parti qui a profité de la victoire de Waterloo, et c'est sa honte. (Très bien!)

[illegible] et qui l'a le plus honoré.

Et maintenant, je [illegible] qu'il avait été généreux: Je ne veux pas de votre générosité. (Très bien.) Savez-vous pourquoi vous avez été généreux? C'est parce que, dans l'arsenal des lois de tous les régimes, vous n'en avez pas trouvé une seule contre nous.

On parle de l'opinion de la majorité. On abuse de la majorité. Savez-vous ce qu'on demande à la chambre? C'est d'imaginer un délit et d'inventer la peine pour renouveler les excès révolutionnaires.

La chambre aurait le droit de nous juger, de nous condamner; mais elle n'a pas le droit de nous flétrir. Je demande à la chambre qu'on propose une phrase sans équivoque, et si, comme l'a dit M. le ministre, les paroles de l'adresse ne s'adressent pas à des membres de cette chambre, que la commission vienne confirmer ce qu'a dit le ministre.

M. BETHMONT donne quelques explications sur le paragraphe relatif aux légitimistes dans le projet d'adresse; la commission, dit-il, a voulu formuler un blâme assez vif pour que des explications fussent nécessaires à la tribune; il ajoute qu'il a voulu introduire dans le projet d'adresse une phrase qui rappelât la souveraineté nationale, mais que la majorité s'y est opposée.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. Je me proposais d'expliquer, lors de la discussion du deuxième paragraphe de l'adresse, quelle avait avait été la pensée de la commission, mais la discussion s'étant engagée sur cet article, on a donné des connais sur la délibération de la commission; je ne m'en plains pas; je reconnais qu'en tout ce qui touchait à la gloire nationale, qu'en ce qui touchait à l'indépendance de la France, en ce qui touchait le parti vaincu en 1830, la commission a été complètement d'accord. Je dois convenir aussi que l'honorable préopinant voulait, dans la rédaction de l'adresse, un mot au lieu d'un autre; mais M. Bethmont, et j'en atteste tous les membres de la commission, n'a élevé aucune objection sur la rédaction qui vous a été présentée.

La commission a vu que, pour la première fois, un prince exilé avait pris le caractère de prétendant, qu'il y avait eu une manifestation, impuissante, à la vérité, que c'était en vertu du droit héréditaire condamné en 1830 que l'on a fait le pèlerinage de Londres. Voilà ce qu'elle a qualifié de manifestations coupables.

La commission attendait les explications qui devaient être offertes à la chambre, parce qu'elles avaient été promises, et elle a voulu rappeler que nous sommes ici sous la foi du serment. (Murmures.) Voilà ce que j'avais à dire à la chambre sur les intentions de la commission.

M. DE LARCY. (Mouvement d'attention.)

Il est évident, messieurs, après ce qui s'est passé, que la question vient de faire un grand pas.

Le mot de *flétrissure* écrit dans l'adresse n'a plus de sens. (Interruption violente).

Logiquement encore, il a été retiré pour ceux qui ont fait ce que nous avons fait. (Interruptions.)

Ce n'est pas tout, la commission vient de déclarer qu'elle aurait à revenir à une délibération ultérieure. (Dénégations. Tumulte.)

Je n'ai pas besoin, messieurs, de revenir sur l'explication qui a été donnée tant de fois à l'engagement que nous avons contracté en entrant dans cette enceinte.

J'ai entendu prendre un engagement sérieux d'obéir aux lois de mon pays...

Voix nombreuses des centres. — Et au roi! (Tumulte.)

Messieurs, ma conscience est inviolable; c'est un domaine sur lequel vous n'avez pas accès. (Bruit prolongé.)

Je me suis engagé vis-à-vis des lois de mon pays... (Nouvelle explosion de rumeurs. Cris: à l'ordre!)

Quand j'obéis aux lois de mon pays, j'entends prouver que la loi ne demande pas davantage... (Bruits prolongés. A l'ordre!)

Nous attendrons, messieurs, les nouvelles délibérations de la commission, pour nous expliquer avec plus de développements.

Si j'ai manqué à aucun des devoirs sur lesquels vous ayez le droit de me contrôler, jugez-moi.

Il y a une devise que j'ai lue, dans mon voyage, aux murs de Westminster. Elle devient l'ancienne aujourd'hui: Loyauté n'a pas honte.

M. HÉBERT. Comme membre de la commission, je viens répondre à quelques mots de l'honorable préopinant, desquels il semblerait résulter que la commission aurait la pensée de modifier le paragraphe dont il s'agit; si nous avions pu avoir une pareille pensée, nous n'y serions pas encouragés par les restrictions que vous venez d'entendre.

Je ne me plains pas des détails dans lesquels on est entré sur ce qui s'est passé dans la commission, mais je dois dire, pour les compléter, que si nous avons refusé, à la majorité de 9 voix, d'insérer dans le paragraphe dont il s'agit les mots de souveraineté du peuple, c'est par les convenances de rédaction; et ce qui prouve que ce débat n'a pas eu une grande importance, c'est que l'honorable M. Bethmont n'en a pas moins voté pour le paragraphe.

M. BETHMONT, de sa place. J'ai voulu m'associer à la commission pour flétrir des manifestations coupables, mais j'ai exprimé mes regrets de ce qu'on n'ait pas voulu parler de la souveraineté nationale dans un gouvernement fondé sur ce principe.

M. HÉBERT. L'honorable membre n'a pas demandé d'autre addition que celle-là. Le débat dans la commission s'est terminé par l'avis unanime (moins celui de l'honorable membre) pour la suppression des deux mots dont je viens de parler.

Mais il s'agit de ce qui est dans le paragraphe, et non de ce qui n'y est pas.

Un membre de la commission avait proposé qu'on dît dans le paragraphe: « La conscience publique flétrit de *coupables manœuvres*.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Qu'en savez-vous?

M. HÉBERT. Un autre membre a fait observer que le mot *manœuvres* ayant un sens déterminé dans nos lois, il convenait mieux de dire *coupables manifestations*. Il me sera permis de dire que ce membre, c'est moi.

On a parlé de membres plus ardents qui avaient fait des propositions plus avancées. Je vais dire quelles elles étaient. Un membre, en effet, avait proposé de ne pas renvoyer au dernier paragraphe notre opinion sur le voyage de Londres; il avait en conséquence proposé de dire à la fin du premier paragraphe: « Nous dédaignons de téméraires projets et de vaines manifestations. »

Voilà tout ce qu'avait proposé ce membre plus animé, plus passionné, auquel on a fait allusion. En définitive, une phrase proposée par un de nos collègues a obtenu notre adhésion, et elle a passé dans l'adresse.

A Dieu ne plaise, messieurs, que nous veuillons exercer une juridiction sur les personnes; mais il est certain qu'il y a eu à Londres des scènes scandaleuses.

Ces manifestations, nous avons voulu les flétrir sans désignation de personnes, et nous avons laissé à l'opinion le soin de faire la part de chacun, je ne m'expliquerai pas sur la question de savoir si l'on doit adopter le mot *flétrir*, ou le mot *condamner*, ou le mot *réprouver*. Ce que je sais, c'est que si j'étais menacé d'[illegible]

… je proteste contre les paroles de l'adresse, mais je n'entrerai pas dans des explications, car je sens que j'irais plus loin que ce que ma dignité me commande; et je ne veux pas, en satisfaisant votre curiosité, cesser de justifier l'estime que vous faites de moi. (Agitation.)

M. FEUILLADE-CHAUVIN déclame d'un ton emphatique au milieu du bruit des conversations particulières. Nous croyons entendre qu'il donne une pleine et entière approbation aux doctrines de MM. Guizot et Hébert.

M. BLIN DE BOURDON dit qu'il s'est rendu à Londres et l'un des premiers, pour porter au duc de Bordeaux le témoignage de sa reconnaissance et de son respect. Je puis affirmer, dit-il, qu'il ne s'y est rien passé de contraire aux convenances politiques et parlementaires.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion sur l'incident étant épuisée, nous reprenons l'ordre de la liste des orateurs inscrits. La parole est à M. Cordier.

M. CORDIER lit à plusieurs reprises un discours que la chambre s'obstine à ne pas écouter.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Beaumont a la parole.

M. G. DE BEAUMONT demande la remise à demain.

La chambre adhère à cette proposition.

La séance est levée à cinq heures.

Demain séance à une heure. — Suite de la discussion de l'adresse.

Les amendements suivants ont été présentés sur le projet d'adresse :

1° Par M. Pierre David, quatrième paragraphe.

« Faites, sire, que le noble pays qui a donné son sang et ses trésors pour constituer un peuple libre entre l'Europe et l'Asie, ne soit pas déçu dans ses espérances. Que votre haute sagesse et les négociations de vos ministres préparent à la Grèce une extension nécessaire à la solidité du trône et à l'indépendance de la nation. »

2° Par M. de Gasparin, fin du septième paragraphe.

« Nous accueillons avec empressement l'assurance qu'un projet de loi nous sera présenté sur l'instruction secondaire. En satisfaisant *d'une manière complète* au vœu de la Charte pour la liberté de l'enseignement, *ce projet soumettra sans doute toutes les institutions à des conditions égales*, et maintiendra l'autorité, ainsi que l'action de l'Etat, sur l'éducation publique. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel*, répondant au *National*, se défend d'avoir raillé, dans son article d'hier, les malheureux qui manquent d'ouvrage. Il n'a pas non plus voulu railler les novateurs en masse. Il s'est moqué seulement de ceux qui se donnent la tâche facile et populaire d'*exagérer* la misère (le *Constitutionnel* veut bien reconnaître qu'ils ne l'ont pas inventée). « La misère, dit-il, existera toujours dans une certaine mesure, et il est du devoir, non-seulement du gouvernement, mais encore de tous les hommes, de la réduire aux proportions les moins affligeantes. » Pour cela faire, le *Constitutionnel* veut bien que l'on réalise certaines améliorations sociales, telles que la mise en culture des biens communaux et d'autres qu'il désignera plus tard; mais il ne veut, à aucun prix, entendre parler des améliorations proposées par les socialistes; celles là, le vieux organe du libéralisme les déclare, avant tout examen, absurdes et impossibles. Ainsi raisonne le *Constitutionnel*, et il se plaint que les socialistes ne le prennent pas au sérieux!...

A propos du programme politique et social tracé par M. G. de Beaumont dans ses lettres sur la session, la *Réforme* s'exprime ainsi :

« Qu'espérer de ce programme stérile? N'est-ce point se leurrer et leurrer les autres que de présenter, disons-le franchement, des mesures aussi mesquines qu'insuffisantes comme des moyens radicaux de prospérité nationale? »

Le *National* attend avec indifférence la discussion de l'adresse. Le parlement n'ayant ni vigueur, ni cohésion, ni puissance, il n'y a pas lieu de s'attendre à des débats importants. Cependant, ajoute le *National*, il faudrait désespérer de la chambre entière si elle pouvait s'associer, sans d'énergiques protestations, au mensonge du discours du trône sur la prospérité toujours croissante.

Examinant sur quoi porte l'augmentation de ces revenus qui rend le ministère si glorieux, le *National* constate que la grosse part, dans cette augmentation, vient du timbre, de l'enregistrement, des frais de mutation, des prêts hypothécaires, de toutes les transactions, en un mot, qui attestent non point l'aisance, mais la gêne, et la gêne surtout dans cette portion de la population qui est vouée aux travaux de l'agriculture.

ESPAGNE.

Le 6, M. Martinez de la Rosa se disposait à quitter Madrid pour son ambassade de France. Le nouvel ambassadeur d'Angleterre, M. Bulwer, doit présenter à S. M. une lettre autographe de la reine Victoria, en réponse à la notification que lui avait faite S. M. de la déclaration de sa majorité.

— Des députés du centre et de la droite et des sénateurs ont eu plusieurs réunions pour adopter une adresse à la reine-mère, afin d'accélérer sa rentrée en Espagne. C'est aujourd'hui le vœu général du pays.

— Jusqu'à ce jour, les élections des colléges de Madrid, pour la représentation complémentaire de la province, sont favorables au parti progressiste.

— L'acte d'annulation du contrat Salamanca, si onéreux pour l'Espagne, est dressé et va être publié au premier jour.

— L'*Espectador* appelle l'attention de ses lecteurs sur un fait remarquable que révèle en ces termes un journal espagnol du soir : « Nous savons, y est-il dit, que sous peu de jours il paraîtra un écrit politique dans lequel on cherchera à prouver que *le gouvernement représentatif est impossible en Espagne*. Ce factum a été commandé par un membre du gouvernement à un carliste compris dans la convention de Bergara.

— On écrit de Barcelone, en date du 7 :

« Le général Schelly a réalisé en deux jours un emprunt de 60,000 piastres (330,000 fr.) pour les besoins de l'armée. Cet emprunt sera remboursé en un mois aux capitalistes, auxquels la trésorerie remettra

…

De grandes mesures de précaution vont être prises par le gouvernement de Dublin pour assurer le maintien de la tranquillité et de l'ordre public pendant le procès d'O'Connell. Des détachements de divers régiments se sont cantonnés dans les villages des environs.

Le conseil municipal a adopté, à une grande majorité, l'adresse à la reine qui lui a été présentée par un de ses membres, conformément à ce que le conseil avait décidé après avoir adopté la motion de l'alderman Roë. Cette adresse, qui sera présentée à S. M. par une députation, énumère les griefs de l'Irlande, et se termine ainsi :

« Les officiers de la couronne ont dirigé des poursuites contre plusieurs sujets fidèles, loyaux et dévoués de V. M., qui n'ont fait que des efforts paisibles et constitutionnels pour faire adopter ce qui leur paraissait le plus avantageux aux intérêts de leur pays et à la consolidation de l'empire britannique

» Les pétitionnaires prient V. M. de vouloir bien ordonner un sursis à ces poursuites (qui ont présenté des incidents de nature à réveiller les jalousies des sectes), jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le redressement de leurs griefs. »

ITALIE.

D'après la *Gazette des Postes* de Francfort, il résulterait des lettres reçues de Rome à Milan, le 2 janvier, que l'armée pontificale serait sur le point de recevoir une nouvelle organisation. Les deux régiments suisses n'en formeraient plus qu'un. L'effectif de l'armée serait augmenté de 1,800 à 2,000 hommes. Une partie des troupes étrangères, qui, depuis long-temps, déplaisent aux nationaux, serait licenciée. On n'attend pas de grands résultats de cette réforme, car les enrôlés volontaires sont, en général, des gens sans aveu, qui, loin de donner des garanties à l'ordre public, le compromettent par leurs excès. On a vu avec peine le gouvernement confier à un ecclésiastique la direction supérieure de l'administration militaire.

— Le comte Emerico Amâri, qui fait à l'université de Palerme un cours sur la pénalité criminelle, vient de recevoir l'ordre de ne plus parler de l'abolition de la peine de mort.

— L'Etna continue à vomir avec grand fracas des tourbillons d'une fumée noire très épaisse qui sort de son cratère le plus élevé.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE.

Si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg*, du 11 janvier, M. Maurice de Haber a annoncé qu'il était prêt à se présenter devant les assises d'Alzei, pour se justifier d'avoir donné la mort en duel à M. de Sacharaga, sous la condition, toutefois, qu'il obtiendrait un sauf-conduit. Or, il n'y a aucun obstacle légal à ce que le sauf-conduit soit délivré, et comme la loi pénale établit une peine de plusieurs mois de prison, dans une forteresse, pour le cas où le duel aurait amené la mort de l'un des champions, il est évident que l'affaire du duel de M. de Haber est de la compétence de la cour d'assises. Toutefois, il serait possible que le grand-duc rendît une ordonnance d'abolition, ce qui couperait court à toute instruction de la part des juges compétents.

— Le bruit courait, dans le grand-duché de Bade, que la diète germanique avait fait des représentations au gouvernement de ce pays, sur un troisième duel qui, disait-on, devait avoir lieu dans l'affaire Gœler et Haber.

Faits divers.

M. Dumon, ministre des travaux publics, a été réélu député par le collége d'Agen, à la presque unanimité.

— M. Charles Laffitte a été nommé député par le collége électoral de Louviers. Sur 404 votants, il a obtenu 286 suffrages.

— La *Gazette de France* a publié hier une lettre de M. le duc de Fitz-James à M. Guizot :

« Vous avez osé dire, est-il dit dans cette lettre, qu'il y avait eu, de la part des royalistes, *oubli des devoirs du citoyen!* Ma réponse est facile. Si j'ai violé les lois de mon pays, pourquoi ne m'avez-vous pas fait traduire devant un tribunal? Il en est temps encore, Monsieur; osez, je suis prêt. »

Le bruit court que l'auteur de la lettre et le gérant de la *Gazette* vont être traduits devant le jury. On prétend même qu'il a été un moment question de déférer l'affaire à la cour des pairs.

— La *France* et la *Quotidienne* démentent la nouvelle de la mort du duc d'Angoulême.

— Les nouvelles d'Oran vont jusqu'au 21 décembre; elles annoncent qu'une razzia a été opérée par la colonne du général Tempoure, sur les Beni-Giaffras. On a fait 300 prisonniers, pris 200 bœufs, 4,000 moutons, 200 chevaux, et un butin considérable.

— Un certain nombre de jeunes gens, partis de la place de l'Ecole-de-Médecine, s'est rendu rue de la Tonnellerie, devant la maison où est né Molière, et a salué de nombreuses acclamations le buste de l'immortel poète, qui décore la façade de ce bâtiment. Ils se sont ensuite rendus au foyer du théâtre de l'Odéon, où l'acteur Monrose a lu une pièce de vers analogue à la circonstance. Les jeunes gens l'ont accueillie aux cris de : Vive Molière! et se sont dispersés en quittant le théâtre. (*Messager*)

— C'est aux patientes et laborieuses recherches de M. L.-F. Beffara que l'on doit de connaître la date exacte de la naissance de Molière, qui vint au monde dans la rue Saint-Honoré, le samedi 15 janvier 1622, et fut baptisé le même jour en l'église Saint-Eustache, ainsi qu'il appert des registres de baptême de cette paroisse compulsés par M. Beffara.

Le lundi 20 février 1662, Jean-Baptiste Poquelin (Molière) épousait à Saint-Germain-l'Auxerrois Armande Gresin de Bejard.

Enfin il mourut le 17 février 1673, et l'acte d'inhumation, enregistré à Saint-Eustache, porte la date du 21 de ce même mois.

Ces documents et beaucoup d'autres sont renfermés dans une brochure publiée en 1821 par M. Beffara, sous le titre : Dissertation sur J.-B. Poquelin-Molière, sur ses ancêtres, l'époque de sa naissance, etc.

— Le *Journal de Bruxelles*, du 10 janvier, exprime le regret de voir entraver la mise en activité des comités de travail partout où le besoin s'en fait sentir. Comme témoignage du bien que peut réaliser l'institution de ces comités, le *Journal de Bruxelles* cite l'exemple suivant :

… nord du bassin … justice de paix.

— Un avis récent du maire de Versailles annonce que la pièce de vin de 230 litres, qui payait, en 1843 et antérieurement, 27 francs 7 centimes de droits à l'entrée, ne paiera plus désormais que 14 fr. 87 cent.

— On écrit de D..., canton de Neuf-Brisach, au *Courrier du Haut-Rhin* :

« M. H..., vicaire de notre paroisse, depuis les dix-huit mois qu'il est parmi nous, a su se concilier l'estime et l'attachement de tous les habitants. Aussi le jour de son départ, le 29 du mois dernier, a été un véritable jour de deuil pour toute la commune. Il était le consolateur des malades, le bienfaiteur des pauvres. Quelques jours avant son départ, il a pris congé de ses ouailles à l'église, et des sanglots ont répondu à la vive émotion du digne ecclésiastique. Mais une scène vraiment touchante a eu lieu au moment où M. H.. a quitté le village : jeunes et vieux, riches et pauvres voulaient le voir et l'entourer encore. On se pressait autour de lui, on le conjurait de faire son possible pour revenir bientôt, on pleurait. Le digne ministre, ainsi accompagné jusque hors de la commune, ne pouvait répondre que par des larmes et des serrements de main affectueux à ces marques d'attachement.

» C'est ainsi que le peuple sait rendre hommage aux talents et aux vertus du prêtre. »

— Dimanche dernier, la Froide-Rue fut mise en émoi par la présence de la police et des gendarmes qui venaient au domicile du sieur Gaultier pour y constater un vol de deux *tourtes* de pain bis, commis à son préjudice. Il inculpait un pauvre diable qui en aurait manqué pour fêter les Rois, et qui aurait cédé au désir de satisfaire sa femme et ses six enfants. Cette perquisition n'a eu d'autre résultat que d'attirer de nouvelles malédictions sur la tête du pauvre Gaultier, qui se vante pourtant d'être le plus honnête homme de son village.

(*Journal de Valognes*.)

— Depuis une dixaine d'années que la fabrique de produits chimiques de Rennes fonctionne avec une prospérité croissante qui a déterminé ses propriétaires à lui donner plusieurs fois de l'extention, aucun accident grave n'avait compromis l'existence des individus occupés à manipuler ces terribles agents dus à la science, dont la nature n'a pas encore révélé à l'homme toute la puissance de leurs différentes combinaisons. Malheureusement, le 9 janvier dernier, seize ouvriers balayant la *chambre* dite *de plomb*, une poussière sulfureuse essentiellement délétère s'est produite; elle les a fortement incommodés. Quatorze d'entre eux ont eu la présence d'esprit d'abandonner aussitôt la besogne, et en seront quittes pour une indisposition, grâce à d'habiles soins de l'art médical; mais deux autres ont persisté à demeurer quelques instants encore. La poussière qu'ils ont respirée en plus grande abondance les a rendus très malades. L'un d'eux a pris, dit on, une boisson qui lui a été peu favorable dans son état morbide et a augmenté ses souffrances; enfin, ces deux hommes ont succombé au bout de quelques jours. Ils seront, on l'assure, les seules victimes de cette expérience.

La cause de leur mort a dû être déférée à l'appréciation de la justice, qui examinera s'il y a eu négligence, imprudence, ou simplement accident imprévu. (*Breton*.)

— Il vient de mourir à Colmar un vieillard israélite, de 88 ans, qui laisse une fortune colossale. Son métier consistait, comme celui de tous ses riches coréligionnaires de la contrée, dans l'achat et la vente d'immeubles, le trafic de cessions de biens, d'obligations, le prêt d'argent. Il était aveugle depuis plus de 20 ans. Il avait, à ce qu'on assure, 6 à 7 mille débiteurs, et quand on lui demandait la situation du compte de l'un d'eux, il le disait immédiatement avec toutes les circonstances justificatives, sans erreur ni omission. C'était un livre-journal vivant.

— Un malheur a mis en émoi les deux quais de Seine et de la Loire à La Villette. Dans la nuit de samedi à dimanche, à quatre heures, les cris au secours se firent entendre près de l'écluse qui donne entrée dans le canal Saint-Martin; ils étaient proférés par un malheureux marinier dont le bateau chargé de pierres s'enfonçait rapidement par suite d'une ouverture qu'une charge trop forte avait occasionnée au fond de l'embarcation. Les voisins, éveillés par ces cris, s'empressèrent de venir à son aide; mais ils arrivèrent, le bateau avait disparu, engloutissant avec lui le malheureux marinier, sa femme enceinte et cinq enfants en bas âge; le fils aîné, âgé d'environ quatorze ans, qui venait quelques instants auparavant de quitter son père pour faire une démarche qui devait accélérer leur entrée dans Paris, averti de ce qui venait de se passer, accourut en toute hâte, mais il ne put, malgré son empressement à plonger, que retirer les sept cadavres de ses infortunés parents.

— On lit dans le *Mémorial bordelais*, du 13 :

« Dans la journée d'hier les eaux ont beaucoup baissé, et les inquiétudes que l'on pouvait concevoir ont en partie cessé. Toutefois, de fâcheux évènements sont à déplorer. Près de Virelade, une diligence a été entraînée par les eaux; et deux chevaux ont été noyés. On a pu sauver les voyageurs par des canots envoyés en toute hâte. »

— La *Gazette universelle allemande* annonce que le *Siècle* vient d'être interdit en Saxe tandis que le *Courrier français*, le *Constitutionnel* et la *Démocratie pacifique* continuent à y circuler librement.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 5 degrés 5 dixièmes au dessous de 0; aujourd'hui, à six heures, 7 degrés 2 dixièmes; id. à midi, 4 au-dessous de 0.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina* et le *Déserteur*.

— Mlle Valence, jeune élève du Conservatoire, doit débuter sous peu de jours aux Variétés.

Ce soir, à ce théâtre, la 4e représentation de l'*Oncle Baptiste* par Bouffé.

TRIBUNAUX.

Aujourd'hui le gérant de la *Gazette de France*, appelant de l'arrêt qui l'a condamné, par défaut, à un an de prison et 6,000 francs d'amende, se présentait devant la cour d'assises de la Seine.

Me Crémieux était le défenseur de la *Gazette*. Sa plaidoirie fait sur l'auditoire une profonde impression.

Après une heure et demie de délibération, le jury rentre avec un

[illegible] moires de M. de Quatrefages relatifs aux animaux sans vertèbres; — Mémoire de M. Robinet sur la formation de la soie. — *Sciences médicales* : De la puberté de la femme, par M. Raciborski; — Note de M. Cornai sur la cause des fièvres intermittentes de Rochefort; — Observation sur l'action tonique de l'ergot, par M. Bonjean.

Astronomie.—M. Arago a fait connaître aujourd'hui une observation capitale pour l'histoire et la théorie des comètes, de ces ***astres chevelus*** qui causaient autrefois l'épouvante des nations, qui semblaient au moins annoncer quelque évènement effroyable, et qui, aujourd'hui, ne sont plus qu'un sujet d'étude, et n'engendrent plus que l'émulation des savants désireux de trouver les lois des mouvements de ces astres, non soumis encore aux lois de la gravitation universelle. On sait que la plupart des comètes observées jusqu'à ce jour décrivent, contrairement à l'habitude des autres astres, des courbes non fermées, ***des paraboles***, de telle sorte qu'on ne peut dire qu'elles doivent revenir un jour apparaître sur notre horizon visible.

On n'avait trouvé jusqu'à ce jour que trois comètes dont on pouvait déterminer les époques du retour, parce que, comme les planètes, elles décrivent des ellipses autour du soleil qui en occupe un des foyers. Ces comètes sont : la comète de Halley, qui, ayant paru en 1759, est venue de nouveau visiter notre système planétaire en 1835, ainsi que l'avait annoncé, d'après le calcul, le savant astronome dont elle porte le nom; la comète ***à courte période***, qui reparaît tous les cinq ans, et la comète de M. Gambard. A ces trois comètes on doit joindre maintenant la comète découverte par M. Faye vers la fin du mois de novembre dernier.

Pour déterminer l'orbite que parcourt un astre, il faut trois observations, quand on connaît la nature de la courbe décrite par cet astre. Or, en supposant que la comète de M. Faye décrivit une parabole, comme font la plupart des comètes, ce jeune astronome avait déterminé les éléments de cette parabole, et nous les avons rapportés dans un de nos derniers comptes-rendus. Mais cette courbe ne se trouva pas contenir avec une approximation suffisante les autres observations qui furent faites depuis, soit par M. Faye à Paris, soit par M. Plantamour à Genève, soit en Angleterre, soit en Allemagne. C'était que l'hypothèse qu'on avait faite était fausse. Cette comète ne décrit pas une parabole, mais bien une ellipse.

C'est à l'observatoire de Gœttingue que M. Goldsmith, le collaborateur de M. Gauss, a reconnu que la comète de M. Faye est périodique et doit reparaître au bout de six ans et six ou sept mois. Ce résultat a été confirmé par les observations que les deux beaux jours que nous venons d'avoir ont permis de faire à M. Faye. Le nouvel astre dont la présence est actuellement bien constatée dans notre système planétaire, conduira sans doute à de nouvelles observations qui finiront peut-être par jeter quelque sur dans la théorie des comètes.

Mathématiques. — M. Cauchy lit un rapport sur divers Mémoires de M. Houry, géomètre en chef du cadastre, qui ont pour objet des expériences sur les nombres. En partant de la nature des solutions obtenues pour différents problèmes proposés sur la théorie des nombres ou sur l'analyse indéterminée, M. Houry est arrivé à plusieurs théorèmes, qui, s'ils ne sont pas suffisamment démontrés, peuvent être considérés comme des documents utiles qui seront peut-être consultés quelquefois avec fruit. C'est cette considération qui porte MM. Cauchy et Liouville à engager l'Académie à remercier l'auteur de sa communication.

Mécanique. — L'Académie a chargé MM. Poncelet et Liouville d'examiner une note relative à la flexion des pièces chargées debout, présentée par M. Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées. M. Lamarle a conclu de ses recherches les deux résultats suivants :

1° Les charges que les pièces pressées debout peuvent supporter sans altération permanente, sont indépendantes de leur longueur et simplement proportionnelles à leur section, tant que le rapport entre la longueur et la plus petite dimension de l'écarrissage n'at-

[illegible] quide ne monte dans la tige qu'en vertu de la plus grande dilatation du liquide, comparativement à celle de l'enveloppe. En faisant cette enveloppe très considérable, et la prenant métallique, et en mettant peu de liquide entre cette enveloppe très dilatable et une masse de verre intérieure, on rend nulle la différence des deux dilatations. Le thermomètre ne marque donc pas; mais si on presse légèrement l'enveloppe métallique, le liquide monte dans la tige; l'instrument peut donc servir de baromètre portatif ou de manomètre.

Physiologie. — M. Milne-Edwards lit un rapport sur une série de mémoires relatifs à l'organisation de divers animaux sans vertèbres des côtes de la Manche, par M. de Quatrefages. Les recherches de M. de Quatrefages ont surtout porté sur les espèces variées appartenant aux trois grands types inférieurs du règne animal : les annelés, les mollusques et les zoophytes. Son travail a paru si remarquable à la commission, que M. Milne-Edwards, qui en a fait un très grand éloge dans son beau et consciencieux rapport, a non-seulement proposé l'insertion des mémoires de M. de Quatrefages dans le recueil des savants étrangers, mais encore d'aviser au moyen de mettre ce jeune savant en position de faire sur les mollusques phlebenthérés et les annélides de la mer Méditerranée des recherches analogues.

— M. Robinet a recherché par l'expérience quelle hypothèse il faut admettre pour expliquer la formation de la soie. On donnait de cette formation deux explications différentes; on supposait qu'avant d'être expulsée du ver-à-soie, la matière soyeuse était à l'état liquide dans des réservoirs spéciaux, ou bien que le ver ne faisait que développer en écheveau le fil de soie tout formé dans l'animal. C'est la première hypothèse qu'admet M. Robinet; il pense que la matière liquide se solidifie dans un tube capillaire, et est ensuite développée en cocon. Il reste à expliquer sous quelle influence la matière soyeuse liquide prend dans les tubes capillaires la forme d'un fil solide.

Médecine. — M. Raciborski fait hommage à l'Académie de son livre intitulé : ***De la puberté et de l'âge critique chez la femme.*** Il demande l'envoi de son ouvrage à la commission des prix Monthyon. Entre autres faits consignés dans le livre de M. Raciborski, on remarque le suivant : comme chez les oiseaux et chez les poissons, les ovules mûrissent chez les mammifères, à des époques déterminées, augmentent de volume et se détachent de l'ovaire. Ainsi que Spallanzani l'a prouvé pour les batraciens, les ovules des mammifères ne sont également susceptibles d'être fécondés qu'à l'état de maturité.

—M. le docteur Cornai, de Rochefort, adresse une note sur une nouvelle méthode de classification des oiseaux, fondée sur des considérations tirées de l'os palatin.

Le même médecin envoie un Mémoire sur les sources des miasmes qui occasionnent le typhus et les fièvres intermittentes de Rochefort. Ces miasmes proviennent des marais qui entourent cette ville, et plus particulièrement des marais salans.

—M. Bonjean, pharmacien à Chambéry, a, d'après des expériences faites sur les animaux, annoncé que l'ergot était moins dangereux en pain qu'en poudre, et que la fermentation panaire et la cuisson, loin d'ajouter aux propriétés toxiques de l'ergot, les atténuaient, au contraire, et cela d'autant plus que le pain a éprouvé un degré plus avancé de cuisson et de dessèchement au four.

Une observation à laquelle a donné lieu un accident arrivé à une famille de la commune de Beaufort (Haute-Savoie), confirme la conclusion de M. Bonjean. Les membres de cette famille, au nombre de neuf, ont présenté les symptômes de l'empoisonnement par l'ergot, après avoir mangé, en trois jours, neuf kilogrammes d'un pain fait avec une farine dans laquelle il existait 14 0|0 de seigle ergoté. C'est 140 grammes d'ergot environ que chacune de ces personnes a pris en trois jours. Si la fermentation panaire et la cuisson n'avaient pas influé sur le principe toxique de l'ergot, il n'est pas douteux que toute la famille eût succombé. Or, on n'a eu à déplorer la perte d'aucun des malades.

VALEURS AU COMPTANT.	1er cours		Dern. c.		[illegible] c. fr.	
4 1/2 0/0	112	»	»	»	»	»
4 0/0	106	»	»	»	H. 0	50
O. de la Ville	1410	»	»	»	»	»
Banque de Fr.	3260	»	»	»	H. 2	60
C. Laf. de 5000.	5075	»	»	»	»	»
— de 1000.	1112	50	»	»	»	»
Caisse Hypoth.	767	50	766	25	»	»
Quatre Canaux.	1080	»	»	»	H. 5	»

Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 65, 70. Après, 82 77 1|2.

Reports.

	Fin courant.	Fin prochain.
3 0|0	3.	17 1|2.
5 0|0	10.	30.

Chemins de Fer.

	1er cours		Dern. c.				
St-Germain	800	»	805	»	H. 5	»	Fin courant, 807 50.
Vers. R. Dr.	311	25	320	»	H. 10	»	— 315, 321 25.
d° R. G.	172	50	177	50	H. 3	75	— 175, 180.
Orléans	845	»	852	50	H. 15	»	— 850, 855.
Strasb. à Bâle.	240	»	242	50	H. 12	50	— 237 50, 245, 243 75.
Rouen.	830	»	»	»	H. 5	»	— 840, 845.
Havre.	655	»	»	»	H.	»	— 655, 650.

Fonds Étrangers.

	1er cours		Dern. c.			
5 0/0 Belge 1840.	109	»	»	»	H. 1|8	»
— Portugais.	45	1|8	»	»	»	»
Esp. D. active.	30	»	»	»	»	»
5 0/0 Naples.	106	25	106	75	H. 0	25
— Romain.	105	»	»	»	B. 1|8	»
Obl. Piémont.	1200	»	»	»	H. 2	50
Emp. d'Haïti.	477	50	»	»	»	»

Londres, 13 janvier.
Consol. 96 3|4 7|8.
Esp. actif. 31.
Portugais.
Mexicains. 32 1|2.
5 0|0 Hollandais, 100 3|8.
2 1|2 0|0 id. 54 1|8.
Orléans, 33 1|4.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 89 »», »» »»; courant du mois, 90 »», »» »»; février, mars et avril, 89,»», 90, »»; 4 derniers mois, 92 »», 93 »».

Lille. — Colza, »» »», »» »»; lin, »»,»», »» ; caméline, »»,»», »»; chanvre, »»,»»; voitures, »,»».

Esprit 3|6. — Disponible et courant du mois, 94 »», »»; février, mars et avril, 95 »», 96; 4 d'été, 97 »»; 4 derniers, 98 »».

Savon. — Disponible, »»; ordre de livraison, 25 à 26 0|0.

Spectacles du 16 janvier.

» h. »|» OPÉRA. —
» h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. —
» h. »|» ODÉON. — Marie Tudor. Les fausses Confidences.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Le Déserteur.
» h. »|» ITALIENS. — Semiramide (51e repr.)
» h. »|» VAUDEVILLE. — Paris bloqué. Patineau. La Veille.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Mystères. Oncle Batiste. La Comète. Chansonnette.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Prem. repr. de : La Métempsycose.
7 h. »|» GYMNASE. — Francesca. Mme Boudenois. Le Cadet
6 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Revue. Le Barbier.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.
» h. »|» COMTE. — Molière. Les Demoiselles. Faufan. Intermède.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

HALLE DE PARIS

13 janvier.			15 janvier.		
Arrivages	4433 q. 47 k.		Arrivages.	4761 q. 81 k.	
Restant.	9067 46		Restant.	9474 87	
Cours moyen.	38,34		Cours moyen.	38,04	
Cours-taxe	38,17		Cours-taxe.	38,04	
Gr.	39 q.	41,40 à 54,50	Gr.	4 q.	54,50 à 00,00
1re	767	38,20 à 40,5	1re	279	38,40 à 39,50
2e	402	36,90 à 37,55	2e	213	36,95 à 37,55
3e	15	29,40 à 00,00	3e	00	00,00 à 00,00
4e	00	00,00 à 00,00	4e	00	00,00 à 00,00
A l. 292 05		24,83 à 39,60	A l. 740, 04		00,00 à 00,00
Total. 1693 quint. 40 k.			Total. 1357 quint 40 k		

Cours des céréales.—Froment, première qualité, 20 fr.; deuxième, 17,35.—Seigle, 11,35 à 12,25.—Orge, 10,65 à 12.—Avoine, 8 à 9.

Issues de blé. — Son, 2,70 à 3. — Recoupe, 3,50 à 4. — Remoulage, 4,35 à 7,35.

ETAMPES, 13 janvier.— Froment, première qualité, 21.32; deuxième, 20; troisième, 19.32. —Méteil, 15 à 17,32.—Seigle, 10,66 à 11,66. — Orge, 9,66 à 10,32.—Avoine, 6,66 à 7,32.

PROVINS, 13 janvier.—Froment, de 17,20 à 19,80. Le marché était bien garni; vente active et hausse sur le froment.—Avoine, 6,25 à 6,75. La vente est toujours facile.

BEAUGENCY, 13 janvier. — Froment marchand, 19,01 à 19,80; id. d'élite, 19,76 à 20. —Méteil, 15,50. — Seigle, 12,50. — Orge, 11,75.—Mouture, 14,25.— Sarrazin, 7,50.— Avoine, 7,90.

ORLÉANS, 12 janvier. — Quelques personnes ont témoigné leur surprise et demandé l'explication de l'augmentation qu'a subie, dimanche dernier, le prix du pain, tandis que la veille le prix du blé avait baissé.

Cette anomalie n'est qu'apparente; elle provient de ce que le blé de la dernière récolte est d'une qualité inférieure à celui de l'année précédente. Or, tous les ans, à pareille époque, l'administration municipale fait procéder à la vérification du rendement du grain en fleur de farine, et détermine, d'après le résultat de cette opération, la proportion qui devra exister, pendant l'année courante, entre le prix du blé et celui du pain.

FONTENAY, 13 janvier.—Froment, 16,90. —Baillarge, 10,40. — Seigle, 13. — Avoine, 7,15.—Orge, 10,40.—Mouture, 11,05. — Garobe, 6,50.

TOURS, 13 janvier. — Froment, 18,87. — Seigle, 13,66. —Orge, 12,50. — Avoine, 8.

NIORT, 11 janvier. — Froment 1842, première qualité, 18,51 ; deuxième, 18,19; troisième, 17,87. — Baillarge, 10,53 à 10,83. — Avoine (le quintal métrique), 15,50.

LYON, 13 janvier. — Froment, les 100 kil., première qualité, 28,50; deuxième, 28; troisième, 27,50. — Seigle, l'hectolitre, 13,75 à 14,50.—Orge, 13,50 à 13,75. — Avoine, 8,75 à 9,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment, première qualité, 24; deuxième, 22,40; troisième, 21,68. — Méteil, 19,60.— Seigle, 17,04 à 17,18.—Orge, 12,98.

DIJON, 13 janvier. — Froment, première qualité, 20 à 21,25; deuxième, 19 à 19,75; troisième, 18 à 18,75.—Seigle, 12 à 12,50.— Orge, 12,25 à 12,50. — Avoine nouvelle, 7 à 8,50.

STRASBOURG, 12 janvier.— Froment, 16 à 23. Baisse de 3 c. sur le prix moyen de ce cours. —Seigle, 11.—Avoine, 8 à 8,50.—Maïs, 10 à 11,50.

SAINT-QUENTIN, 13 janvier. — Froment, première qualité, 17,75; deuxième, 16,25 à 16,31; troisième, 14,50 à 14,87.—Petit blé, 12. — Avoine, 6,03.

DOUAI, 11 janvier. — Froment, première qualité, 19 à 22; deuxième, 17,75 à 18,60. — Seigle, 11 à 11,70. — Orge, 10,50 à 11,90.— Avoine, 5,75 à 6,75.

VALENCIENNES, 12 janvier. — Froment, première qualité, 20,50 à 22,50; deuxième, 19 à 21.—Seigle, 12 à 13—Orge, 12 à 13.—Avoine, 7 à 9.—

Légumes secs. Prix de l'hectolitre.

PARIS, 13 janvier. — Haricots de Soissons, 34 fr. l'hectol.; id. Liancourt, 19,30 à 30; id. ordinaires, 18 à 20,65; id. suisses rouges, 23,35; rouges de Chartres, 21,35; nains, 17,30 à 18.—Pois cassés, 32.— Lentilles de Galardon, 41,34 à 49,35; id. de pays et autres, 26,65 à 37,25.

BEAUGENCY, 13 janv. — Haricots, 17,25.

Pommes de terre, 3 fr.

Châtaignes, 18 fr.

STRASBOURG, 12 janvier. — Pois, 14,50 à 16,50. — Haricots blancs, 18,50 à 19. — Fèves, 11 à 11,50.

Pommes de terre, 2,50 à 3 fr.

CLERMONT, 6 janvier. — Fèves, 13,85. — Haricots, 18,50. — Pois verts, 16,90. — Pois, 16,15. — Lentilles, 15,75.

Pommes de terre, 2,50.

BOURG, 10 janvier. — Fèves, 15,75.— Haricots, 19,50. — Pois, 15.

Noix, 15.

Châtaignes, 20.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de SCEAUX du 15 janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.	
Bœufs	1,010	961	49	1 48	1 06
Vaches.	110	102	8	1 08	» 94
Veaux.	493	475	18	1 48	1 28
Moutons.	9,547	8,209	1,338	1 36	1 12

Vente facile, marché fort.

CLERMONT-FERRAND, 6 janvier.—Bœuf, 1 fr. 09 le kil. Vache, 90 c. Veau, 1 fr. Mouton, 1 fr. Porc, 1 fr.

LIMOGES. — Bœuf, 80 c. le kil. Vache, 60 c. Veau, 1 fr. Mouton, 80 c. Porc, 70 c.

PARIS, 15 janvier. — Cuirs en poils : Bœuf de 40 kil. et au-dessus, 78 à 80 fr. les 100 kil. id. 39 kil. et au-dessous, 74 à 76. Vache, 84 à 88. Veau étranger salé, 72 à 80.

Laines. Les arrivages d'Allemagne ne se font pas vite. Il a été constaté pour les laines françaises que le poids en masse est inférieur de près *des trois quarts* aux anciens ordinaires. La fermeté actuelle des cours résulte du calcul des existences; les détenteurs ne sont pas disposés à vendre de fortes parties.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

soit resté à la tribune, comme dans son journal, dans les termes purement négatifs de la vieille opposition. A l'intérieur, ce que l'orateur a reproché par-dessus tout au ministère actuel, c'est « le déclin continu des institutions constitutionnelles et l'abaissement du pouvoir parlementaire ; » à l'extérieur, si le ministère a eu tort de se rapprocher de l'Angleterre, ce n'est point parce qu'il aurait mieux valu, dans l'intérêt de la France, de l'Europe et de l'humanité, former avec l'Europe centrale une alliance dont M. de Beaumont n'a pas conçu ou du moins n'a pas exprimé l'idée, c'est parce que la situation de l'Angleterre est aujourd'hui difficile : l'Irlande insurgée, le pays de Galles en feu, l'Afghanistan contenu avec peine, les Etats-Unis malveillants pour le cabinet de Londres, voilà pour l'Angleterre des embarras dont *la France aurait dû profiter*.

Certes, nous avons protesté vivement contre les complaisances des Tuileries pour le gouvernement anglais. Nous voulons l'indépendance, le développement libre et digne de chaque peuple, et avant tout celui de la France ; mais ce n'est pas nous qui exciterons les nations à se réjouir des malheurs qui arrivent aux nations voisines, et à spéculer sur des désastres qui retombent après tout sur l'humanité.

Le discours de M. de Beaumont est une reproduction de la vieille formule employée contre tous les ministères par toutes les oppositions. Rien n'y manque, pas même cette péroraison bien connue : si mes opinions sont en minorité dans la chambre, elles ont la majorité dans le pays, et si l'assemblée se montre sourde à mes paroles, c'est la France qui m'entendra ! Un mot dit en passant et sans que l'orateur y attachât de l'importance, sur les souffrances causées par l'industrie, nous a seul rappelé l'auteur des écrits sur l'Amérique et sur l'Irlande. Par ses premiers travaux, M. Gustave de Beaumont avait donné aux hommes qui se préoccupent du sort des classes ouvrières, des espérances qu'il devrait mieux remplir.

M. Thiers s'est montré à la tribune dans un intérêt évidemment personnel. Depuis deux ans, nous a-t-il dit, il avait cessé de parler. La nécessité de donner un témoignage de sympathie à la famille royale, lors du malheur qui l'a frappée en 1842, avait seul interrompu ce long silence. Pourquoi M. Thiers s'est-il décidé à parler aujourd'hui? Nous le dirons plus nettement que lui.

En 1840, M. Thiers était ministre. Le traité du 15 juillet, conclu sans notre participation, entre l'Angleterre et la Russie, le jeta dans un accès de dépit et de découragement. Mais bientôt la vanité prit le dessus. M. Thiers crut le moment venu de réa-

dant, malgré ces fanfaronnades, au moment où les flottes autrichienne, russe et anglaise se réunissent, où le bombardement de Saint-Jean-d'Acre devient imminent, M. Thiers, effrayé lui-même de l'ébranlement qu'il a causé, sacrifie son allié le pacha d'Egypte, fait rentrer notre flotte dans nos ports, et sort du ministère avec autant de honte que de ridicule.

Cette histoire, bien connue de la chambre et de la France, a profondément discrédité M. Thiers et l'a empêché, pendant deux ans, d'oser se présenter comme un candidat sérieux au ministère. Aujourd'hui, croyant que l'on avait oublié le cabinet du 1er mars, ses démonstrations téméraire et sa retraite risible, M. Thiers s'est montré de nouveau, et cette apparition n'a pas été couronné de succès.

Malgré l'esprit qu'il a fait briller dans plusieurs parties de son discours, M. Thiers n'a pas impressionné la chambre, et M. Guizot ne s'est pas senti assez sérieusement menacé pour monter à la tribune. Le cabinet s'est fait représenter dans cette lutte par M. Duchâtel, qui a été un peu long, un peu lourd, mais suffisant, et qui a reporté l'attaque dans le camp du 1er mars. Le ministère a le dessus encore cette fois, non que la chambre approuve ses actes, mais parce qu'elle le croit moins dangereux que son rival. L'Etat est un palais dont les clefs et la surveillance ont été confiées au ministère actuel. M. Guizot laisse l'édifice se dégrader faute de réparations et d'améliorations nécessaires ; M. Thiers y mettrait le feu. Voilà comment la France se résigne au mauvais, pour ne pas avoir le pire.

Il existe dans le pays des causes de mécontentement permanentes. Pendant long-temps on en rendait les ministères responsables. La France croyait alléger ses maux en changeant de gouvernants, et, comme un malade s'agite sur sa couche, après quelques mois d'un ministère Guizot, elle essayait d'un ministère Thiers. Aujourd'hui le pays s'est lassé de cette bascule stérile, et, bien qu'il souffre encore, il ne veut plus d'un changement qui ne ferait qu'empirer ses maux.

La candidature de M. Thiers a été prématurément et maladroitement posée ; mais que le ministère actuel ne se réjouisse pas trop : il n'a raison que contre M. Thiers. Le cabinet actuel n'a pas de pensées téméraires ; mais il n'en a aucune, et sa position sera gravement compromise du jour où des hommes pratiques et sérieux, comprenant les besoins et les questions du jour, commenceront à se montrer dans la chambre.

Inauguration du monument de Molière.

Comme nous l'avons annoncé hier, nous donnons aujourd'hui

sant alors que la royauté absolue, éleva d'infranchissables barrières ; elles sont tombées, et un monument réparateur s'élève aux acclamations d'un peuple reconnaissant et libre.

» A peine avaient retenti ces mots : Souscription nationale, que l'Académie française ouvre la lice aux inspirations poétiques ; le monument n'était pas achevé, que déjà elle en avait couronné la pensée.

» Enfin, il apparaît, et la France entière salue un de ses plus grands poètes et un de ses plus grands philosophes. Qu'ajouteraient de vains éloges à cette sanction d'universels hommages? Voilà Molière ! que puis-je dire de plus? Voilà cet homme qui, sorti des rangs du peuple, s'est placé dans son art à une telle hauteur qu'il surpasse tout ce que l'antiquité a laissé de plus grand, et que, dans l'avenir, il condamne ses successeurs à l'impuissance de l'atteindre. Voilà ce grand penseur qui fit une étude si profonde de l'homme, et dévoila d'une main si hardie tous les travers de l'esprit et toutes les faiblesses du cœur ; ce moraliste sévère qui détrôna le faux savoir, flétrit la fausse vertu, et dont la verve indépendante amusa la bourgeoisie des ridicules de la noblesse, et la noblesse des vanités de la bourgeoisie ! Le voilà cet infatigable auteur qui, dans le cours d'une vie maladive et chargée d'ennuis, ne goûta de repos que dans le travail, et ne put trouver que dans ses chefs-d'œuvre des distractions à ses souffrances ! ! !

» Aucun peuple ne lui dispute le premier rang ; toutes les écoles le respectent, toutes les nations l'admirent. Ah ! certes, le monument qu'il s'est élevé dans ses œuvres immortelles suffisait à sa gloire, mais il ne suffisait pas à la France ! elle avait besoin de lui en consacrer un autre, moins durable sans doute, mais qui témoignât aux yeux du monde de la juste fierté qu'elle éprouve de lui avoir donné le jour, et de sa gratitude pour l'éclat que son génie a répandu sur elle.

» Jadis elle ne décernait ces suprêmes honneurs qu'aux rois qui avaient reculé ses frontières, aux guerriers qui avaient illustré ses armes ; aujourd'hui, elle a des couronnes pour toutes les gloires, et ce n'est pas un des traits les moins caractéristiques de notre époque que la statue du grand roi qui l'a protégé.

» Ah ! quels immenses progrès a faits la raison publique ! j'en atteste tristes souvenirs. C'est à quelques pas de nous que Molière expira ; c'est là qu'une foule ignorante et grossière insulta à sa dépouille mortelle, et qu'aujourd'hui un peuple libre et éclairé lui décerne les honneurs de l'apothéose. »

Le discours de M. Etienne a été interrompu par de fréquents applaudissements. Il a eu, on doit le reconnaître, les honneurs de la journée. Nous allons reproduire le fragment le plus remarquable discours prononcé par M. Arago.

« Avant Molière, la comédie ne reproduisait guère chez nous que les ridicules des bouffons et des valets. Le grand homme transporta le premier sur la scène les personnages puissants et titrés. Eux aussi, dès ce moment, étalèrent aux yeux d'un public impitoyable et moqueur leurs travers et leurs vices. C'est de Molière que date *l'égalité devant le parterre*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Académie royale de musique. — Les bals masqués.

Or, cette nuit-là, le Seigneur vint trouver son poète, il lui dit : Lève-toi et regarde.

La ville était étendue devant les yeux du poète ; c'était une immense couche de ténèbres couverte de feux rouges comme des gouttes de sang.

Seulement, au-dessus des rues les plus éclairées flottait dans l'air un chemin lumineux semblable à la vapeur qui s'échappe des fournaises.

De ce vaste amas d'ombres et de clartés, de ce million de poitrines s'élevait une respiration collective, sourde et profonde comme ce murmure universel de tous les bruits de la mer.

Mais voici que de toutes les maisons sortirent des voix qui n'étaient pas des paroles, des clartés qui n'étaient pas des flammes.

C'était la communication directe de l'âme, sans l'intermédiaire des sens, avec les âmes de tous les hommes qui allaient, qui dormaient, qui rôdaient dans ces trous superposés de moellons, et dans ses rues si profondes qu'elles semblent des galeries souterraines des mines.

Et voici ce que le poète vit :

Il vit d'abord sortir, d'une espèce de bouge, deux femmes grelottantes de froid. L'une était vieille, l'autre était jeune. C'était une mère qui allait vendre la nuit de sa fille à un de ces riches moralistes, à un de ces juges toujours prêts à condamner les vices de leur siècle.

Peu de temps après rentra dans le même bouge un homme exténué de fatigue.

Il revenait de l'atelier où, pendant des heures et des heures, ses bras étaient tombés sur l'enclume, dans cette promiscuité sacrilège de la chair qui saigne avec le fer qui grince.

Le malheureux remuait vainement les cendres du foyer ; elles étaient froides. Il fouilla long-temps son armoire ; elle était vide, et cependant il souffrait du froid et de la faim.

Sa femme rentra ; elle avait touché le prix de sa fille ; et les yeux du père et de la mère brillaient d'une joie infernale en regardant cet or ; ils bénirent la générosité du riche et ils s'enivrèrent le reste de la nuit.

Et ce spectacle s'effaça dans les ténèbres.

Alors, au fond d'une mansarde, le poète vit une pauvre fille qui travaillait à la lueur d'une lampe ; ses yeux, fatigués de veilles, se fermaient par instant, sa tête tombait sur sa poitrine. Mais elle se réveillait en sursaut pour travailler et coudre encore, car il lui fallait gagner le pain du lendemain.

Quelquefois elle s'arrêtait et posait ses mains sur ses genoux. Elle regardait son crucifix et le buis béni du dimanche des Rameaux.

On voyait qu'elle soutenait une lutte intérieure, car ensuite elle secouait douloureusement la tête.

Elle alla se mettre à genoux devant son lit, ensuite elle se releva calme et résignée. Elle alluma dans sa chambre un réchaud, elle s'étendit sur son lit et ferma les yeux.

Qui donc saura le reste, qui donc dira les angoisses de cette âme qui n'a pu vivre de son travail et n'a pas voulu vivre du vice?

Demain, quelque femme charitable relèvera la couverture sur le cadavre et emportera le réchaud qui fume encore.

Et puis, c'était tout ce qui travaille à l'heure où l'on devrait reposer, tout ce qui souffre, tout ce qui fait souffrir ; c'étaient les prisons et les pas sourds des sentinelles dans les corridors ; c'était l'agoniegémissante de l'hôpital ; c'était le flot taciturne qui emporte le cadavre et le heurte aux arches des ponts ; c'était la victime frappée au coin de la borne ; c'étaient ces partages clandestins dans un angle du tapis-franc ; —ces empoisonnements méthodiques qui s'accomplissent au fond des caves ; c'étaient surtout ces adultères par milliers ; ces accouplements épouvantables, dont il semblait que la vieille Rome avait emporté le secret dans sa tombe ; ces enfants qui naissent sans père ni mère dans une société qui ne reconnaît pas de fils.

C'était, en un mot, tout ce qui est crime ou sera crime, tout ce qui est ou sera débauche ; c'était cet effroyable pandémonium de chairs humaines jetées comme au fond d'une cuve, entrelacées et frémissantes ; c'était cette corruption et cette fermentation universelles qui font que le chaste rêveur regarde à l'orient si le nuage de bituma arrive, qui lui font dire que votre civilisation est comme la lumière de vos nuits : — un gaz infect qui brille.

Au même instant, le poète aperçut une salle éclairée par des lustres, tendue de tapisseries de velours.

Des femmes en cheveux et des fleurs dans les cheveux déposaient, à l'entrée, le manteau d'hermine ; elles s'avançaient gracieuses et légères, en laissant derrière elles les parfums et les bruits mélodieux des robes froissées.

Toutes ces chastes femmes avaient les épaules nues, et aucune d'elles n'eût pu répondre, comme la pythagoricienne Théano, au jeune homme qui admirait son bras : *Il est beau, mais il n'est pas fait pour le public*.

C'étaient des corsets qui disaient plus qu'ils ne devaient dire ; c'étaient des plis de robe qui racontaient des formes apocryphes ; mais tout cela était riche, joyeux et souriant.

Couleurs étincelantes comme sur des parterres, brasiers de pierreries, pluies de feu qui tombaient des lustres, qui se perdaient dans des touffes de verdure et de camélias languissants, — soupirs sympathiques des violoncelles, fanfaronnades étincelantes des trompettes, fantaisies mélancoliques de la flûte, rêveries pastorales du haut-bois : c'était un bal, c'était la noce d'une de ces filles si recherchées de l'aristocratie.

Elle était là, rêveuse, assise, plus blanche que l'hermine, que le cygne, que la lune sur la neige.

Elle respirait les parfums mourants de quelques fleurs. Elle était admirée, elle était enviée ; il avait fallu, pour la parer, la famine et la misère de cent familles.

Quand la musique eut fait silence, que la foule se fut écoulée, alors la mère s'approcha de la jeune mariée.

Elle ne lui apportait pas, comme aux temps antiques, une figure d'Athènes couronnée de violettes, afin que l'épouse conçût dans des idées et avec des impressions de beauté.

Mais elle murmura dans l'oreille de sa fille des paroles qui la firent rougir, et les femmes de chambre apportèrent les flambeaux.

En contemplant les magnificences de la chambre nuptiale, le poète pouvait compter combien il avait fallu de larmes pour faire cette nuit de bonheur.

Et en s'en allant dans leurs voitures, les pères et les parents des époux bénissaient la Providence qui assure le pain aux riches, des épouses aux riches, des prostituées aux riches, et des hommes bons à mourir à la place des riches.

Au sortir de ces fêtes si réservées, si convenables d'ailleurs, savez-vous où allaient ces hommes et quelques-unes des dames du grand monde?

Minuit vient de sonner. Le parterre et la scène de l'Opéra ne font plus qu'une vaste salle. Les lustres multipliés projettent partout une lumière éblouissante.

L'orchestre est nombreux, car il faut des tempêtes de bruit pour ces fêtes que ni les dionysiaques, ni les mystères d'Eleusis, ni les rêves monstrueux de la prêtresse Eléphantide ne pourraient encore faire comprendre.

Des bandes avinées et tumultueuses se précipitent dans la salle. Des haillons, des guenilles, des poudres, des perruques, des rêves, des cauchemars de costumes les plus fantastiques ; une humanité toute défigurée, les vêtements sales, la peau luisante, des femmes toutes ramassées dans leurs hanches, toutes masquées, se mettent à errer, à courir en riant, en criant, en hurlant.

Bientôt l'orage sourd de la musique se met à gronder par-dessus ces bruits. Alors toutes ces formes, toutes ces couleurs diverses s'accouplent, se groupent, se mettent à sauter, à tourbillonner, à se tordre en tous sens.

Ce sont des délires, des gestes et des attitudes ; et, dans ces promiscuités de mouvements et de soubresauts, la fièvre finit par s'emparer de tous ces quadrilles. On se prend deux à deux, quatre à quatre ; la musique s'emporte et se déchaîne ; les notes ne suffisent plus ; il faut des explosions ; on se précipite, on tourbillonne autour de la salle ; les planches craquent, des nuages de poussière s'élèvent et vont se rougir au feu des lustres.

Et ce grand cercle tourne toujours : l'œil éperdu ne distingue plus que les mains qui se lèvent, les écharpes, les plumets ou les têtes des bacchantes renversées sur les bras des danseurs.

Des hommes en habit et des femmes en domino se promènent lentement et gravement autour de ces danses frénétiques. Pourquoi pas? Les débauches clandestines et masquées ne sont pas la débauche ; ce sont des intrigues. Ces spectateurs silencieux et ces costumes noirs semblent les Remords errant autour des orgies.

Et le cercle se précipite toujours et bondit en se culbutant. Pâle et

» Les [illegible] de Molière, ses charmantes plaisanteries ont contribué, tout autant que les œuvres sérieuses de Bacon, de Galilée et de Descartes, à renverser de son piédestal le péripatétisme moderne. C'est lui aussi qui donna le coup de mort au galimatias des métaphysiciens de l'époque, à leurs nuageuses subtilités. Si ce travers d'esprit venait à ressusciter, il suffirait d'appeler une seconde fois à notre aide Marphurius et Pancrace, et tout serait dit.

» Qui a porté dans le monde réel, dans le monde des faits, plus de réformes utiles ? N'est-ce pas, par exemple, sous l'influence de deux pièces du grand comédien, qu'un système d'éducation sagement indulgent a remplacé, pour les jeunes filles, un ancien système follement sévère, et que l'ignorance et l'esclavage n'ont plus semblé les vrais garants de la sagesse.

» Philosophes, moralistes, législateurs, inclinez-vous devant Molière. Sur bien des points essentiels, les gais tableaux du comédien ont plus heureusement, plus profondément modifié la société civile, que n'avaient réussi à le faire et vos ennuyeux sermons et vos prescriptions impérieuses.

» La peinture si gaie, si grotesque, de M. Jourdain, n'a sans doute pas eu le privilège d'anéantir le penchant de la riche bourgeoisie à s'allier à la noblesse, mais on peut affirmer qu'elle y a apporté de notables tempéraments.

» Il n'est aucune pièce de Molière, même parmi celles dont le sujet paraissait le plus frivole, où l'auteur n'ait cherché à frapper de mort quelque ridicule, quelque préjugé honteux. L'utilité, voilà toujours le *but* de l'auteur philosophe. L'amusement, la gaîté, le rire ne marchent qu'en seconde ligne ; ce sont pour lui *les moyens*. Voyez les *Amants magnifiques*. Louis XIV veut qu'on représente deux princes se disputant le cœur d'une femme, en donnant à l'envi l'un de l'autre des fêtes magnifiques et galantes. Molière jette un devin parmi les acteurs de ce fade tournois, et l'*astrologie judiciaire*, encore assez vivace en 1670, tombe dans un ridicule auquel elle n'a point survécu.

» Une autre fois, Molière flétrit en traits mordants, ineffaçables, la bassesse et la honte de l'avarice. Les sentiments, les démarches, les pré[illegible], tout est reproduit sur la scène avec une admirable fidélité ; aussi arrive-t-il au spectateur atteint de ce vice, d'oublier que la pièce a plus de 150 ans de date, de s'imaginer avoir posé devant le grand peintre, de craindre enfin qu'un voisin clairvoyant ne s'écrie : Harpagon ! Harpagon ! voici ton modèle.

» Il n'est pas jusqu'à de simples travers dont Molière n'ait voulu préserver les hommes de bien : tel est le but réel du *Misanthrope*, un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. L'auteur a réussi avec un art merveilleux, avec une finesse de tact qui étonne, à faire sourire aux dépens de son misanthrope, tout en le laissant le personnage de la pièce auquel chaque spectateur honnête voudrait ressembler de préférence.

» Un œil vulgaire ne voit, en général, dans les sociétés modernes, qu'une superficie commune, que des caractères d'une incroyable, d'une

[illegible] sera l'œuvre d'un de ses membres, de M. Robinet, qui a offert avec un généreux empressement de se charger de l'exécution, heureux de joindre son offrande personnelle aux hommages de ses confrères sur la tombe vénérée du Thaer français.

Peut-être jugerez-vous comme moi, Monsieur le rédacteur, qu'une telle particularité doit être connue. C'est un beau nom que celui qui éveille ainsi les sympathies de tous, et dont chacun est glorieux de rapprocher le sien.

Le secrétaire de la société,
D. LECLERC THOUIN.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 janvier.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

MM. de la Grange, Prosper de Chasseloup-Laubat, Philippe Dupin et Vivien demandent la mise à l'ordre du jour des projets de loi sur la falsification des vins, sur le conseil d'Etat, sur les brevets d'invention, sur le recrutement de l'armée.

La chambre décide que ces projets de loi seront discutés après l'adresse, et les projets précédemment repris, dans un ordre qui sera fixé ultérieurement.

M. DALLOZ annonce que demain il demandera la reprise du projet de loi sur les expropriations.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet d'adresse. La parole est à M. Gustave de Beaumont.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT inscrit contre le projet d'adresse.

Le ministère a cru peut-être que l'incident des légitimistes terminerait la discussion générale, tel n'a pas été l'avis de la chambre. C'est un fait spécial, mais le terrain de l'adresse reste entier. Le discours de la couronne et le projet d'adresse ne sont pas en harmonie avec le sentiment du pays ; ils parlent de questions qui touchent peu la nation et ne disent rien de celles qui la touchent au plus haut point ; même pour celles dont ils parlent, l'appréciation est entièrement différente de celle de la nation.

J'en citerai pour exemple une question capitale qui n'a pas même été indiquée dans le projet d'adresse, mais qui préoccupe vivement l'opinion publique : celle du développement de nos institutions, à la place duquel on substitue l'abaissement progressif du pouvoir parlementaire. Des débats animés s'élevèrent sur ce terrain il y a quelques années, mais le mal n'a pas cessé, au contraire, il s'est accru et c'est à cause de cela qu'il y a manque d'harmonie dans le pays. (C'est vrai !)

Niera-t-on le déclin de nos institutions ? Je ne reviendrai pas sur des faits passés ; je ne rappellerai pas le traité du 15 juillet, les lois des fortifications, le droit de visite, que le ministère a tour-à-tour repoussé et adopté ; je ne parlerai pas de vos lois de finances, vaines chimères, puisque vos crédits extraordinaires renversent à chaque pas les chiffres que nous avons fixés.

A gauche. — C'est vrai.

M. G. DE BEAUMONT. J'en viens à des faits qui nous touchent de plus près. La responsabilité ministérielle suppose la volonté. Il a été dernièrement question d'un projet qui devait être présenté par vous, que vos amis ont indiqué, mais que

[illegible] Angleterre, où l'Irlande [illegible] Unis sont menaçants.

Passant à la politique intérieure, M. G. de Beaumont montre le pouvoir parlementaire en décadence, non pas au profit du pouvoir ministériel, car le pouvoir ministériel décline aussi : on n'ambitionne plus les ministères parce qu'on a des vues, des idées de gouvernement, mais parce qu'on veut s'enrichir. (A gauche, très bien !)

Qu'opposez-vous à cette tendance à l'abaissement de la mission des ministres ? La charte vous offre un moyen ; elle a promis la loi sur la responsabilité des ministres ; cette loi, qui restreindrait les ambitions et grandirait votre tâche, l'avez-vous présentée ? Non ; vous avez au contraire proposé une loi qui doit rendre les candidats plus nombreux, la loi qui propose de donner une pension aux ministres tombés.

Je le répète, Messieurs, il peut y avoir cordiale entente entre le roi des Français et la reine d'Angleterre, mais elle n'existe plus entre le gouvernement et le pays.

Ce dissentiment, le discours de la couronne, votre adresse même le prouvent. Je trouve dans l'un et dans l'autre des assurances de prospérité générale ; cet optimisme se retrouve encore dans l'exposé des motifs du budget.

Vos recettes augmentent, dites-vous ? Nous payons de gros impôts ; mais faut-il en conclure que nous sommes plus heureux ? Vous recevez beaucoup d'argent ; que ceux qui vous le donnent s'en vantent, je le conçois ; mais est-ce à vous de vous en vanter ? L'agriculture souffre, l'industrie n'est pas contente, et, le fût-elle, l'industrie est-elle tout dans un pays ? Exaltez moins cette prospérité factice et laissez au moins quelque espoir à ceux qui souffrent.

L'honorable orateur reproche ensuite au ministère ses faiblesses et ses concessions pour le clergé ; il ajoute qu'il n'offre pas ce tableau à la chambre pour l'attrister, mais parce qu'il est le résultat d'une situation vraie. Ne croyez pas, du reste, continue l'orateur, que cette tranquillité que vous remarquez à la surface du pays soit de l'indifférence ; vous vous êtes séparés du pays, le pays se sépare de vous. Il y a deux courants dans la nation ; l'un, composé des ministres et de ceux qui exploitent le pays, qui parlent à leur point de vue, et voient tout prospère parce que leur situation est prospère ; mais, à côté de ce courant, il y en a un autre de tous ceux qui souffrent et sont exploités, et qui, au besoin, pourrait devenir révolutionnaire. (Murmures.) Oui, c'est ce qui peut arriver, ce qui arrivera si, en présence de vos actes, la nation voit qu'il n'y a d'amélioration pour elle que dans une révolution.

C'est un grand malheur pour le pays quand le gouvernement devient un parti ; il en résulte un double isolement fatal à lui-même et au pays ; car le gouvernement est conduit, par cette situation même, à fausser les institutions et à ne plus mettre son salut dans la sympathie morale, mais dans la force et la corruption.

La corruption, c'est elle qui maintenant règne en souveraine, qui se substitue partout à l'action légitime des lois ; qui chaque jour fait sacrifier le droit à la faveur, apprend à compter non les services, mais l'utilité que peut retirer le ministère de l'avancement donné à telle ou telle personne

Dans un de vos paragraphes, vous glorifiez notre armée. Personne plus que moi ne rend justice à nos braves soldats d'Afrique, n'honore leur chef et le jeune prince qui mérite de leur être associé (Au centre : Très bien !) Mais un homme qui sert depuis dix ans avec honneur en Afrique, qui est honoré par vingt [illegible]

---

debout, une baguette à la main, le chef d'orchestre active la rapidité de la musique. On dirait un de ces esprits qui commandent aux vents d'emporter les caravanes de morts sur la vallée de Josaphat.

Voilà nos plaisirs, voilà les grands drames nocturnes qui ont seuls encore la puissance d'appeler, de réunir, d'associer dans des voluptés et des joies communes le plus grand nombre d'hommes et de femmes.

C'est un rendez-vous de toutes les classes privilégiées. Que craint-on ? La bienveillante surveillance du gouvernement ne mesure-t-elle pas à chacun la dose d'indécence qu'il peut commettre ? Le gouvernement ne met-il pas toujours le doigt entre ces hommes et ces femmes lorsqu'ils descendent trop bas dans le scandale ?

On a beau dire, ces bals si fréquentés sont des besoins de notre époque, des protestations, des émeutes tumultueuses contre une austérité de mœurs qui n'est plus que sur les lèvres.

Nous nous sentons comprimés dans nos amours, et nous nous ruons dans des pêle-mêles d'amour. On promulgue des principes de morale, et la nature éternelle de l'homme proteste par les mœurs.

Ce n'est pas nous qui nous en applaudissons. Mais si nous rêvons de splendides et de chastes fêtes, de joyeuses et de libres, aussi dans les soirées de l'avenir, nous sommes attristés devant ces explosions et ces danses féroces qui sont les fièvres d'un plaisir.

Et le cercle des danseurs se précipite toujours. On dirait la roue insensée d'une machine. Tout-à-coup cependant il s'arrête et se termine en une immense clameur. Alors toutes les poitrines haletantes, toutes les femmes épuisées retombent sur elles-mêmes ; elles attendent, elles demandent une autre danse ; car le mouvement est sinon le repos, du moins l'oubli de la fatigue.

On remarque souvent dans ces entr'actes quelque noble nature, entraînée hors d'elle-même, qui, après ces emportements de plaisir, regarde d'un œil morne retomber la poussière que ses pas ont soulevée.

Elle fait de sérieux et de mélancoliques retours sur sa belle jeunesse, là-bas, aux doux soleils du printemps, dans les herbes des vallées.

Elle ignorait alors les peines de cette vie et les plaisirs plus mortels que les peines. Elle aimait immensément de ces amours vagues rêveries du cœur qui ne désire pas encore. Elle était la sœur folâtre du chevreau qui saute dans la prairie. Elle cueillait les aubépines et chantait dans les vents. Vents qui l'entendiez, vous en souvenez-vous ?

Plus tard elle allait sur les margelles des eaux limpides et murmurantes, plus dolente dans sa pensée et plus rêveuse.

Et cette fois ces rêves se nommaient d'un nom, et cette fois-ci, dans ses prières, elle disait un nom de plus au Seigneur.

Pauvre amante de la veille, heureuse et troublée, elle s'asseyait parmi les glaïeuls, et pleurait sur les violettes. Violettes qui avez recueilli ses premières larmes, vous en souvenez-vous ?

Voilà les souvenirs que rappellent la jeune fille, aujourd'hui jetée dans la débauche, elle se demande peut-être pourquoi elle n'est pas née riche ; pourquoi elle a besoin de ces étourdissements où les tempes battent avec violence, où le cœur palpite à briser la poitrine.

Pourquoi n'aurait-elle pas connu les joies calmes de la famille ? Voilà ce qu'elle se dit ; et au premier coup d'archet elle se précipite avec une nouvelle fureur au milieu des danses, pour n'être pas obligée de se répondre, et de rappeler tant de tristes regrets.

Et pendant ce temps-là les étoiles brillaient au ciel d'un éclat pudique et limpide, et dansaient sur le rythme des lyres infinies leurs chœurs mélodieux ; leurs attractions s'accomplissaient dans l'ordre universel ; et nous qui nous courbons toujours sur les livres des hommes, nous ne savons pas lire ce grand évangile des mondes ouvert sur notre tête.

Et les heures s'envolaient désolées et plaintives du haut des tours, elles emportaient à travers les espaces les douloureux secrets des misères humaines. Et le jour se levait enfin, triste et livide, dans son linceul de brouillards.

Alors toute cette multitude enfarinée, déguenillée, regagnait, les yeux éteints, son ancienne demeure, ou la nouvelle demeure qu'elle vient de se donner au bal ; ou bien encore, prolongeait l'ivresse de la vieille pour mieux s'endormir dans le vice.

Et quand le jour inonde les rues et les places publiques, on admire que les nuits d'orgie aient tant de discrétion.

Les cloches des églises se mettent à sonner. Les mères et les filles montent lentement les degrés des péristyles pour aller entendre la messe. Le confessionnal n'est ni plus ni moins désert. Les mêmes sermons se perdent sous les mêmes voûtes.

Une décence extérieure règne partout. On passe, on se coudoie, on ne se reconnaît plus. La vie intellectuelle, morale et physique du siècle continue son œuvre de tous les jours.

La science monte dans les chaires ; elle enseigne par l'histoire les progrès de la morale, l'émancipation nécessaire de toutes les classes de travailleurs.

La chimie nous enseigne les propriétés des mélanges, l'art d'altérer les substances et de faire couler des poisons inédits dans les veines de l'humanité.

L'économie politique nous enseigne la science de nous exploiter et de nous dévorer les uns les autres, pour le plus grand honneur d'une religion qui se nomme la concurrence.

Les chaires de morale vantent l'excellence des mariages, et les tribunaux appliquent ces principes en prononçant mille et mille séparations chaque année.

Les chaires de morale flétrissent la débauche, mais le gouvernement la patente ; et, pour plus de garantie, il visite et plombe deux fois par semaine la marchandise.

Et pendant que ce bel ordre se glorifie par toutes les bouches, que cent mille soldats s'exercent au métier de défendre cet ordre, la race s'étiole, s'abâtardit ; la nuit si encieuse et impudique revient et dément tous les enseignements de la journée.

Et nous disons à tous : Vous avez un idéal de morale qui est écrit partout, qui n'est appliqué nulle part. Vous vivez dans l'hypocrisie et dans les ténèbres. Qu'on vous permette un masque, un déguisement, et vous et vos femmes, et vos fils les plus jeunes iront se mêler à ces fêtes nocturnes, tristes nécessités d'hommes qui marchent sous des règles d'abstinences, qui travaillent tout le jour, qui vivent isolés et mornes devant une besogne, et qui incendient le sang dans leurs veines avec la flamme des vins, des épices, avec les arômes pénétrants de l'Inde et de l'Arabie.

Qui a tort dans cette éternelle contradiction des croyances et des mœurs ? Cependant aucune morale, aucune institution n'ont pu nous sauver de la débauche ; et quoi de plus triste que la débauche ? quoi de plus terrible pour la déperdition des races ?

Qu'as-tu donc, toi le plus beau et le plus fort d'entre nous, ont dit souvent les frères au frère ; toi qui battais gaîment le flot de ta rame et chantais aux étoiles, d'où vient que ton bras ne peut plus lever l'aviron du pêcheur et que tu penches tristement ton front sur la mer ? — Je reviens de la ville, leur répondra-t-il, et j'en rapporte tant de pâleur que je vais mourir.

Les amours libres n'ont jamais cessé d'exister, ni dans la Rome des empereurs, alors que, dans la rue, Subuna, le jeune patricien, allait avec des torches de résine et des flûtes de Bérécynthe entonner le mélancolique paraclausithyron, la supplique d'amour, et suspendre les couronnes de fleurs à la porte de Gratitidie ou de Néeré, et que celle-ci faisait claquer ses doigts ou détachait la rose attachée à ses cheveux pour témoigner de ses voluptueuses condescendances ; — ni dans la Rome des papes, alors que le voyageur admirait au seizième siècle, dans la rue du Corso, tant de belles têtes languissantes penchées au balcon, que la courtisane Impéria recevait les hommages des deux aristocraties, obtenait la sépulture et de glorieuses épitaphes dans une église ; — ni en France, où le maréchal de Gié fit noyer au passage d'une rivière quelques milliers de femmes qui démoralisaient son armée ; — ni de nos jours, où un homme de bien, mort en étudiant cette hideuse plaie, a déclaré que la prostitution était une nécessité de nos mœurs, comme le bal masqué une nécessité de nos plaisirs.

Que conclure, sinon ceci, qu'il faut modeler notre morale sur la nature éternelle de l'homme, et non pas modeler l'homme d'après une morale qui ne peut empêcher ce qu'elle blâme.

Soyons sincères avec nous-mêmes ; la sincérité, croyez-nous, est la moitié de la sagesse.

Ayons le courage de nous dire que le cœur de l'humanité se trouve malade, que nous souffrons tous sur cette litière où nous sommes couchés pêle-mêle, et que les femmes souffrent plus que nous.

Travaillons tous de nos efforts, dans l'ordre des idées et des faits, à rendre sa sainteté au mariage, sa pureté à l'amour.

Notre société ne verra plus ce scandale, où des jeunes filles, à peine échappées à l'enfance, sont vendues par leur mère, achetées : prenez-y garde, on ne laisse pas prononcer ces noms-là en justice, parce que ce sont des noms de pairs de France et de députés.

On ne verra plus des quartiers peuplés par des femmes de seconde main qui dévorent en quelques années la dot de la femme légitime et le patrimoine des enfants.

Et voilà une société qui crie à l'immoralité des doctrines, une société qui fait un budget de deux cents millions à la débauche, une société qui va au bal masqué — et ailleurs.

EUGÈNE PELLETAN.

séance ; le même calme existait à la surface du pays à la fin de 1839. Je dirai plus, l'amnistie, le mariage du prince royal étaient pour la France des causes de satisfaction. Malgré cette prospérité apparente, nous nous sommes défiés ; nous avons attaqué ce ministère de toutes les parties de la chambre, et je me souviens même que nous l'avons renversé. (Hilarité. Interruption.)

Une voix à droite. — Il ne faut pas s'en vanter.

M. THIERS. Non, pour ceux qui n'étaient pas convaincus des accusations qui ont été portées contre lui, pour ceux qui ne croyaient pas qu'il fût funeste pour la France ; mais il y a sujet de s'en vanter, pour ceux qui avaient cette conviction, et qui croient qu'on se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, à la prospérité de son pays.

Je ne viens pas ici, Messieurs, vous dire des choses nouvelles, je viens vous rappeler ce que nous disions à cette époque, devant un autre cabinet et dans des circonstances presque identiques. Nous demandions tous alors que le gouvernement, par des concessions raisonnables, se ralliât les opinions constitutionnelles. Nous demandions que le cabinet eût en lui une force réelle pour diriger les chambres, couvrir la royauté, comme nous disions alors, réaliser la vérité du gouvernement représentatif, et surtout nous voulions dans le ministère cette liberté d'action, aussi utile à la politique modeste qu'à la politique hardie, et sans laquelle un ministère n'est plus qu'un vain titre ; voilà ce que nous demandions dans le gouvernement ; voilà les conditions dans lesquelles, ministre, j'ai voulu et voudrais toujours me placer moi-même, et dont un homme qui se respecte ne peut jamais s'écarter.

A gauche : Très bien.

Il y a dans cette enceinte beaucoup d'opinions diverses, et toutes sont occupées à se calomnier ; pour l'une, les conservateurs sont des entêtés aveugles, ennemis de tout progrès ; et à son tour elle est pour eux une réunion d'anarchistes, partisans du désordre, qui sacrifient tout à des chimères. La vérité est que les uns sont préoccupés surtout de la stabilité, qu'ils craignent de compromettre par des réformes ; les autres sont surtout frappés des besoins de la nation au dedans et au dehors, et leur fière politique pourrait quelquefois devenir provocatrice. Voilà les deux tendances extrêmes ; mais entre ces tendances il y en a une autre ; il y a des esprits qui voudraient le progrès gradué, qui, quand un abus se présente, voudraient qu'on déclarât la guerre à cet abus, et, depuis quinze ans, il s'en est glissé une foule dans le gouvernement.

Ils disent que cette tendance à s'opposer à toute amélioration intérieure, que cette politique extérieure négative et toute de ménagement manquent de force pour les intérêts du pays. Deux fois les élections nous ont renvoyé les deux grandes fractions de la chambre avec des forces égales, et je suis convaincu que si l'on veut gouverner véritablement et pour le bien de tous, et non-seulement de nom, il est impossible de gouverner long-temps en s'appuyant sur un seul parti et sans accepter les idées de ce parti intermédiaire. Je ne pense pas qu'il faille remanier à chaque instant nos institutions et en user comme des enfants de leurs jouets ; je n'ai pas le goût de l'innovation ; je n'irai pas si loin qu'un de mes amis, qui disait : Je hais le progrès ; mais j'ai quelque défiance du progrès ; et cependant, quand je regarde ce qui se passe autour de nous, je crois qu'il y a urgence de réformes.

Pendant que j'ai été au ministère, une chose m'a frappé, et mes successeurs ont dû en être frappés comme moi : c'est cette chaîne soudée d'un côté à l'électeur, de l'autre au ministre par l'intermédiaire du député. Vous voulez faire marcher ensemble le gouvernement représentatif et la centralisation ; la chose est difficile, et cependant elle est nécessaire ; elle est une conséquence de la charte. (Interruption.)

En Angleterre, il y a, le jour des élections, des scènes hideuses de corruption et de débauche ; mais, le lendemain, le représentant est libre. Chez nous, au contraire, le jour de l'élection est un jour de sobriété, j'en conviens (hilarité), mais le lendemain la dépendance commence, et depuis lors elle continue : c'est la dépendance de celui qui oblige à l'obligé ; les rapports sont renversés, ce n'est plus en haut qu'il s'agit de plaire, c'est en bas. (Hilarité.)

Quand mon honorable ami M. Ganneron a voulu porter remède à ce mal, vous nous avez repoussés, découragés, parce que vous êtes les esclaves d'une opinion qui n'admet pas les concessions. Vous voyez bien que ce système éloigne de vous les esprits intelligents, et qu'il doit devenir impossible de gouverner en s'appuyant sur une opinion aussi exclusive.

Ce que je voulais en 1839 avec mes honorables amis de toutes les nuances, c'était une impartialité bienveillante, qui consiste non pas à distribuer des faveurs aux partis extrêmes, mais cette douce tolérance d'un esprit éclairé qui apprend à supporter des opinions dissidentes. Quand à Angers on substitue à un maire dont la modération est connue, un homme d'un esprit ardent, parce qu'il vote avec vous, j'appelle cela de la partialité. L'impartialité, c'était le système qui se tenait dans une position modérée, qui appelait la conciliation sur les hommes et les choses. Ce système semblait devoir s'établir au pouvoir d'une manière durable ; c'est le contraire qui est arrivé : le système exclusif a duré, tandis que le système de conciliation n'a duré que quelque temps ; il est vrai qu'il a été arrêté par une question de politique extérieure : la durée est pour vous ; mais voyons quel en est le résultat.

L'administration actuelle s'est renfermée dans un système d'impuissance ; à chaque réforme qu'on a demandée, elle a répondu, non ! mais en même temps elle s'est annihilée autant qu'elle l'a pu, formant l'été des projets qu'elle abandonne l'hiver, et prenant l'hiver des engagements qu'elle abandonne à l'été. (Hilarité.) Remarquez cependant que depuis 20 ans il n'y a pas eu un cabinet qui ait touché à plus de choses ; pour toucher aux lois d'impôts, il a imaginé le recensement ; aux lois de finances, il a demandé la refonte des monnaies ; en lois de commerce, il a proposé la loi sur les sucres ; il prépare, sans l'avoir, il est vrai, apportée encore à la tribune, une loi sur l'union douanière de la Belgique et la France ; il a proposé une loi sur les chemins de fer, une loi sur le conseil privé ; il a décidé qu'il n'y aurait pas d'enquête, pas de port à Alger, pas de loi sur la marine, et tant d'autres projets morts avant de nous être présentés, ou morts dans la chambre. Rien n'a ébranlé le ministère, il s'est tenu dans sa quiétude ; on a souvent renversé un cabinet susceptible, mais vous verrez combien il est difficile de renverser un cabinet qui n'est pas susceptible, et semble décidé à rester, quoi qu'il arrive, jusqu'au jour où la chambre lui dira nettement : Il faut vous retirer.

Si tout se réduisait à ce triste tiraillement, à cette impuissance de volonté, ce serait fâcheux, car je ne sais rien de plus triste, de plus pénible qu'un gouvernement flottant ainsi à tous les vents d'un parti ; mais cela va plus loin, et deux faits, l'un ancien, l'autre nouveau, peuvent servir à montrer à quel degré d'impuissance le ministère est réduit et combien cette faiblesse compromet la chambre et la couronne. Vous comprenez qu'il s'agit du droit de visite et d'un projet de loi non arrivé à la chambre, mais dont il a été question dans les bureaux.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je demande la parole.

M. THIERS. Lorsque je suis arrivé au pouvoir, dans la question du droit de [illegible] vous avez traité la chambre.

Si le ministère était composé d'hommes sans talent, d'hommes sans orgueil, cela se comprendrait peut-être, mais puisqu'il est composé d'hommes orgueilleux, et très orgueilleux... (Murmures.)

Je n'ai pas parlé de la vie privée, la faiblesse n'est pas en vous, elle est toute dans la situation que vous vous êtes faite ; en ce que vous vous appuyez sur une seule opinion, au lieu de vous appuyer sur des points communs à toutes les opinions, en ce que vous ne cherchez pas à gouverner, mais à vivre.

Voilà les raisons pour lesquelles je ne puis m'associer à la majorité au sujet du projet d'adresse ; je suis dans l'opposition en 1844, parce que j'y étais à côté de vous il y a quatre ans, parce que mes principes n'ont pas changé depuis 1829.

L'orateur descend de la tribune. (Vive agitation.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Nous ne nous plaignons pas des questions portées à cette tribune par l'honorable M. Thiers ; nous aimons comme lui la liberté des discussions, et comme lui je parlerai avec franchise.

Je n'examinerai pas seulement les théories ; tous tant que nous sommes nous avons passé au pouvoir (non, non ; rires), nous savons tous ce dont nous sommes capables, non pas seulement pour la théorie, mais pour l'action. Il est bien plus facile de parler que d'agir. Mais quand on a été soi-même en position d'agir, on doit être plus réservé et mieux comprendre les difficultés de l'action. (Très bien ! au centre.)

Si nous interrogeons le passé à notre tour, à l'occasion des théories de M. Thiers, nous avons peut-être le droit de nous montrer. On nous accuse de n'avoir pas la fermeté nécessaire ; nous n'avons pas la prétention de l'infaillibilité, mais en comparant ce que nous avons fait avec ce que d'autres ont fait avant nous, nous avons la conscience d'avoir plus fait que les autres pour la prospérité et l'honneur de la France.

Selon l'honorable préopinant, la position du cabinet est mauvaise, et on nous conseille d'en prendre une autre, c'est-à-dire de nous appuyer sur deux opinions, chacune desquelles nous imposera tour-à-tour des concessions. Mais, Messieurs, est-ce ainsi que l'on comprend la vérité du gouvernement représentatif ? Il ne s'agit donc plus d'avoir une majorité, mais la plus grande majorité, en arrachant à chaque opinion sur laquelle vous vous appuierez quelques concessions ; mais c'est là qu'est le manque de puissance, c'est là qu'est la faiblesse.

Nous ne disons pas que le parti conservateur ne veuille aucun progrès ; il cherche au contraire avec sincérité les progrès utiles, mais non pas des fictions qui, à l'aide de concessions trompeuses, nous amèneraient à ne voir la réalité d'aucune liberté. Non, votre politique n'est pas la vraie ; elle n'a jamais réussi, elle ne réussira jamais.

Dans les conversations vous parlez autrement qu'à la tribune : on dit aux uns : Il faut bien faire quelque concession aux hommes du progrès ; et aux autres : Ne vous scandalisez pas de voir les conservateurs applaudir à nos paroles, c'est le bagage de tous les ministères. (Très bien ! au centre.) Eh bien ! notre politique n'est pas aussi commode à nous ; nous voulons une majorité sérieuse, et non pas arrachée à force de transactions ; là n'est pas la vérité du gouvernement représentatif. (Bravo.) Pour nous, nous cherchons des améliorations véritables, et nous ne nous arrêtons pas aux améliorations factices dont on n'obtient jamais rien.

Examinons maintenant en détail le programme de M. Thiers ; il ne s'agit pas de parler vaguement d'améliorations ; il faut agir. Que veut-il ? La réforme électorale. Mais quand il était au pouvoir, il n'en voulait pas, et la combattait avec énergie. A-t-il voulu davantage accepter la réforme parlementaire proposée par M. Ganneron ?

M. THIERS. J'ai appuyé la prise en considération.

M. DUCHATEL. J'admets l'assertion de M. Thiers ; mais je demande si vous pouvez attacher à une semblable proposition la grandeur de la France. (Exclamation.) Je crois donc que la proposition a été appuyée.

M. THIERS. Il est constant, pour plusieurs membres de cette chambre, que pour la session suivante, c'était un projet irrévocablement arrêté.

M. DUCHATEL. Quoi qu'il en soit, ce projet était donc remis au printemps (on rit), mais il n'a pas été mis à exécution.

L'honorable M. Thiers accuse notre politique de faiblesse et d'impuissance. Mais qu'il cite quelques faits, qu'il précise ses reproches. Nous lui donnerons toutes espèces d'explication. Veut-il parler du droit de visite ? Mais dès l'année dernière un des vœux de la chambre a été accompli ; le second est en voie d'exécution.

J'en viens à une autre question que vous n'avez pas clairement désignée, mais que j'ai bien reconnue. Je le demande à la chambre : est-ce sur de vains bruits (rumeur à gauche), et des bruits de journaux, que vous deviez puiser vos assertions ? Assurons tout d'abord à la chambre que jamais, dans les bureaux, dans de simples conversations, nous n'avons fait allusion à qui que ce soit de cette nature. (Oh ! oh !)

Mais vous nous accusez d'avoir découvert la royauté ; nous protestons contre une telle allégation, contre de simples insinuations. Nous n'avons jamais mis en jeu la couronne. Nous irons plus loin. Est-il vrai qu'en sondant l'opinion publique sur un projet de loi, nous compromettrions la couronne ?

Un ministre doit-il proposer au roi un projet de loi sans avoir consulté les chambres, le pays, l'opinion publique ? Ne l'avez-vous jamais fait ? A notre place, ne l'eussiez-vous pas fait ? Je serai plus explicite. Si vous n'aviez pas avant tout consulté les chambres, nous croyons que vous auriez compromis réellement la couronne et le pouvoir. Le gouvernement n'a pu commettre une telle faute. Je suis sûr que, doutant du succès, vous auriez sondé les chambres.

Maintenant vous avez cité un seul fait, la nomination du maire d'Angers. (Bruit à gauche.) Je ne suis pas embarrassé pour donner des explications sur ce fait. Le conseil municipal s'était prononcé par avance sur des questions qu'il n'était pas dans son droit d'examiner. Est-ce la première fois que de pareils conflits s'élèvent ? A toutes les époques il s'est présenté de pareils exemples et bien plus nombreux. Je demanderai comment un fait unique peut montrer dans le gouvernement une tendance à la partialité. Je n'hésite pas à dire qu'il n'y a jamais eu moins de partialité et d'idées exclusives. (Dénégations bruyantes à gauche.) Si les membres qui nous sont contraires étaient au pouvoir, il y aurait beaucoup plus de changements dans les fonctionnaires publics. (Oui, oui, au centre.)

M. Thiers nous reproche d'être un cabinet peu susceptible. Il a rappelé qu'il a fait partie comme nous du cabinet du 11 octobre, et qu'alors, battu sur la question de la conversion des rentes, le cabinet s'est retiré. Il s'est retiré avec nous, cela est vrai, mais quelques jours après M. Thiers est rentré au pouvoir comme président du conseil, et dans cette circonstance, sa susceptibilité n'a pas été plus grande que la nôtre. M. Thiers oublie encore que, lorsqu'au 29 octobre, nous avons pris les affaires, nous avons été obligés de les rétablir. (Oui ! non ! interruptions.)

[illegible] tiques, qu'il s'est plus tard chargé de renier en face de l'Europe, et demande quel triomphe le ministère peut tirer de ces souvenirs.

Est-ce un grand miracle, ajoute l'orateur, qu'à l'époque du changement d'administration, la sécurité de la paix succédant aux appréhensions de la guerre, le calme soit rentré dans les affaires ?

Le ministère a-t-il tant à se vanter ? et faut-il, pour le rétablir dans la réalité de la situation qui lui appartient, faut-il lui rappeler la guerre civile un instant ressuscitée par les mesures du recensement, pour n'avoir pas préalablement demandé les dispositions légales les plus simples ?

Vous n'aimez pas les majorités de conciliation, mais qu'était le 12 mai où siégeaient vos amis, que vous avez appuyé ? J'ai trouvé plusieurs fois M. le ministre de l'intérieur sur les mêmes bancs que moi, étions-nous là pour conquérir des portefeuilles en commun ? Non, c'est parce que nos opinions avaient certains points de contact ; cette association est nécessaire au pouvoir qui veut être fort ; mais est-ce par les places qu'il lui faut la conquérir ? Non, c'est par les opinions. Je n'ai pas dit qu'il fallait céder aux partis extrêmes, mais qu'il fallait accepter les améliorations et corriger les abus. Avez-vous eu la prétention d'avoir une majorité homogène, après les élections qui vous ont renvoyé une chambre divisée en deux parties presque égales ? Non ; à une autre époque vous avez professé une autre doctrine, sans quoi la coalition de 1839 n'aurait été qu'une brillante intrigue.

L'orateur compare ensuite la conduite du 1er mars envers le maire du Puy et celle du 29 octobre relativement au maire d'Angers ; celle du premier cabinet a été toute conciliatrice, celle du second a été une provocation. (Bruit).

L'orateur se garde de restreindre le pouvoir royal dans l'exercice de son droit de choisir un maire ; mais M. Guizot disait en 1839 que si le roi choisissait le premier venu pour ministre, il le combattrait. (Bruit.) M. Guizot fut interrompu comme moi, on lui dit que ce n'étaient pas les premiers venus qui étaient ministres, ce n'est pas non plus le premier venu qu'on a nommé maire, mais le mal n'en est que plus grand, puisqu'à Angers on a précisément choisi l'homme qui pouvait le plus froisser la population. (Bruit.) Vous voyez donc que le droit de choix appartenant au roi n'est et ne peut être absolu.

L'orateur termine en disant que la majorité, il est vrai, a jusqu'ici soutenu le ministère ; mais il le répète, avec une majorité qui ne cède pas, la situation est dangereuse et le pouvoir impuissant.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. L'honorable M. Thiers vient de terminer son discours par des paroles qui m'ont fait désirer d'entretenir la chambre un moment.

Un ami de M. Thiers, M. Billault, a déclaré que si le cabinet avait l'intention de présenter un projet de loi d'intimidation sur ce qui s'était passé à Londres, lui et ses amis la refuseraient. Je ne comprends pas que M. Billault ait pu dire cela. Le cabinet ne pouvait pas empêcher de parler à cette tribune ceux des membres de cette chambre que cette question concernait.

Le bruit des conversations nous empêche d'entendre la suite de ce discours, après lequel, sur la proposition de M. le président, la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

L'amendement suivant sur le projet d'adresse, a été déposé par M. Bethmont.

Dernier paragraphe. — A la suite de ces mots : ont cimenté cette union, rédiger ainsi la fin du paragraphe :

« Les droits de votre dynastie sont fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté nationale. » La conscience publique, etc. Le reste comme au projet.

REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux s'occupent tous aujourd'hui de l'incident qui a marqué le commencement de la discussion de l'adresse.

Le *Journal des Débats* regrette que tous ceux qui ont fait le voyage de Belgrave-Square n'aient pas assisté à la séance de la chambre. « L'ex- » piation est complète, ajoutent les *Débats*, et à Dieu ne plaise que nous » insistions sur ces tristes détails pour humilier un homme de talent ! Ce » n'est pas M. Berryer, c'est *Belgrave-Square* tout entier qui a com- » paru devant la chambre, et qui, en présence des représentants de la » nation, s'est senti tout-à-coup écrasé ! »

Selon la *Presse*, la parole de M. Berryer, ordinairement si vive et si hardie, a été humble et traînante. M. Guizot, au contraire, a parlé avec élévation, avec fermeté et avec éclat ; mais il a eu le tort de blesser dans ses sentiments cette portion du parti légitimiste qui s'est toujours montrée amie de l'ordre. La *Presse* pense comme nous, que la commission de l'adresse eût fait acte de prudence en ne provoquant pas cette discussion.

Selon la *France*, la minorité royaliste a conservé l'attitude qui lui convenait. Quant à la majorité de la chambre, elle a laissé voir des préventions qui ôteront toute autorité morale à son vote.

Le *Courrier français* constate que la journée n'a pas été heureuse pour les orateurs légitimistes. M. de Larochejacquelein, dit le *Courrier*, est le seul qui se soit fait écouter, parce que, négligeant la question générale, il s'est borné à protester contre une flétrissure au nom de sa conscience et de son honneur personnel.

La *Réforme* trouve que le parti légitimiste a mal choisi le terrain du combat ; au lieu de se borner à la défensive, il aurait dû prendre l'offensive et opposer à M. Guizot les souvenirs de Gand.

« Des sentiments généreux, des principes vrais, justes, incontestables, auxquels il ne manquait que d'être dans son cœur, comme ils étaient sur ses lèvres, voilà, dit le *Siècle*, ce qui a donné au langage de M. Guizot une force et un éclat devant lesquels a pâli l'éloquence de M. Berryer. » Le *Siècle* reconnaît, en outre, que les quelques généreuses paroles de M. de Larochejacquelein ont causé une véritable émotion à l'assemblée.

« La déroute des légitimistes a été complète. » Tels sont les mots par lesquels le *National* caractérise la séance du 15 janvier.

L'*Observateur autrichien* dit que la réponse du roi Othon à l'adresse de l'assemblée nationale a excité des acclamations si générales, que toute l'assemblée voulait se rendre au palais pour en remercier S. M. Le comité de rédaction de la constitution a eu de longues discussions sur la question de savoir si le choix des sénateurs appartiendrait au roi, et s'il aurait lieu à vie. 15 voix contre 16 se sont prononcées pour l'affirmative sur la première partie de la question, à la condition toutefois que la loi serait soumise, après dix années, à un nouvel examen.

La tranquillité règne partout. Les démagogues de la capitale ont voulu semer le désordre dans les provinces, mais ils n'ont rencontré nulle part la moindre sympathie.

ESPAGNE.

Notre correspondance particulière de Madrid, du 10, nous annonce que le surlendemain, M. Martinez de la Rosa devait décidément partir pour son ambassade de France. La veille, l'ambassadeur de France à Madrid, M. le comte Bresson, lui avait offert un grand banquet auquel assistait tout le corps diplomatique.

—Le gouvernement prépare une expédition composée de la corvette *la Vénus*, des bricks *le Nervion* et *l'Hervé*, du bateau à vapeur *la Péninsule*, et de trois felouques gardes-côtes. Cette expédition a pour but de ravitailler les îles de Fernando-Po et d'Annobon, que leur position géographique rend si intéressantes, et d'y transporter une nouvelle population. Elle aura à bord de nombreux volontaires de marine et des ouvriers en tout genre. Des missionnaires seront aussi demandés à l'autorité ecclésiastique. L'expédition partira de la rade de Cadix.

—La mère du célèbre général Mina est morte le 6 à Pampelune, à l'âge de 99 ans.

—Une proposition avait été faite au ministère de la marine par M. Charles Green, représentant de la maison Septimins, Arabin et Ce. Elle avait pour objet l'exploitation, pendant vingt ans, des forêts de Licbona, dans la province des Asturies. La compagnie, qui proposait de se charger de cette exploitation, s'engageait à fournir au gouvernement tout le bois de construction nécessaire au service maritime de l'Etat. Elle devait de plus se charger de la construction de tous les navires d'après les modèles qu'il plairait au ministère de choisir. Pour couvrir ses frais d'exploitation, elle demandait qu'on lui fît la concession de 500,000 arbres. Voici la réponse du gouvernement :

« L'exploitation arbitraire qu'on demande pour vingt ans ruinerait » plusieurs essences de bois de construction que nous envient beaucoup » de nations maritimes. Le peuple espagnol connaît toute l'importance » de ses forêts. La compagnie voudrait avoir deux pieds d'arbres pour » un seul qu'elle abattrait dans l'intérêt du pays. Il résulterait de cette » proportion que, pour un bâtiment que l'Etat acquerrait, il en donne» rait deux à l'étranger. Il reste encore au gouvernement espagnol des » moyens d'améliorer et d'augmenter sa marine nationale sans détruire » ses bois. »

INTERIEUR.

Par ordonnance du 2 janvier, M. Lambert, intendant militaire, a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

— M. de Labaume a été élu député par le collége d'Uzès, en remplacement de M. Teste, élevé à la dignité de pair de France. M. de Labaume a réuni 246 voix sur 460 votants. Son concurrent était M. Teste fils, qui n'en a eu que 208. M. de Labaume est, dit la *Patrie*, un avocat de Narbonne qui siégera à gauche.

— M. Boblaye a été élu député par le collége de Pontivy ; il a réuni 221 suffrages sur 228 votants.

—Dans sa séance du 12 janvier, le conseil municipal de Paris a discuté et adopté son nouveau règlement. Les membres du conseil ont été répartis ainsi qu'il suit, dans les différentes commissions :

PREMIÈRE COMMISSION. — *Alignements*. — MM. Considerant, Gil-

» La suite du prince [illegible] lesquelles M. le duc de Lévis.

» Le prince a couché à l'hôtel des Bains, à Ostende, et en est parti ce matin à sept heures par le premier convoi du chemin de fer. »

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 14 et lundi 15 janvier, de 7,674 déposants, dont 992 nouveaux, la somme de 1,081,186 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 782,000 fr.

— La commission assemblée à Lyon, dans le but d'indiquer les travaux les plus urgents pour assurer la navigation constante et facile du Rhône, a terminé ses travaux le 7 de ce mois. Comme nous l'espérions, les intérêts du haut-Rhône y ont trouvé des défenseurs éclairés. Jusqu'à ce que nous puissions publier le procès-verbal des séances de la commission supérieure, nous pouvons dès à présent en donner le résumé.

Après avoir rempli sa mission dans les limites indiquées par M. le ministre des travaux publics (entre Lyon et Arles), la commission a émis le vœu qu'on étudiât au-dessous d'Arles les moyens de faire communiquer le Rhône à la mer en tout temps, soit en obstruant les faux bras du fleuve pour augmenter la force et le volume du bras principal, soit en donnant au canal d'Arc à Bouc des dimensions qui lui permettent de recevoir les bâtiments de commerce de la Méditerranée.

En ce qui concerne le Haut-Rhône, la commission a émis le vœu qu'on fît une grande arche marinière au pont *Morand*, et qu'on exécutât tous les travaux nécessaires pour assurer la navigation jusqu'à Seyssel *au moins*, et même jusqu'à Genève, si, comme l'assurent MM. les ingénieurs, il n'en coûtait que 4 à 5 millions pour réaliser ce dernier projet.

La commission a conclu enfin à ce qu'une dotation soit assurée au Rhône, c'est-à-dire qu'une somme annuelle soit affectée aux travaux qui concernent ce fleuve ; à savoir : 3 millions pour le Rhône proprement dit (de Lyon à Arles), et 500,000 fr. pour le Haut-Rhône, et ce, jusqu'à entier accomplissement des travaux nécessaires à la parfaite navigation.

Tous les documents et renseignements fournis par la commission ont été envoyés à M. le ministre des travaux publics.

— En 1841, l'importation des vins de France en Belgique avait été de 100,360 hectolitres.
En 1842, elle n'a été que de 68,247

Différence. 32,113

La diminution est, comme on voit, d'un tiers environ.

Il en est de même pour les sels. Nous en avions envoyé, en 1841, 3,105,518 kilogrammes; en 1842, nous n'en avons plus envoyé que 874,122 kilogrammes. Différence : 2,231,396 kilogrammes. Ici la différence est de près des trois quarts.

La *Presse*, à qui nous empruntons ces détails statistiques, fait remarquer que c'est l'Angleterre qui nous a remplacés sur le marché belge.

— Le 1er de ce mois, Me Quantin, notaire à Cognac, fut réveillé à trois heures du matin par la femme Chaigneau, qui lui demanda avec instance de la suivre pour faire un acte de son ministère. Arrivé à St-André, chez le nommé Chaigneau, il y trouve ce dernier armé d'un fusil et gardant à vue le sieur Buhet, vêtu d'une simple chemise et d'un caleçon. Chaigneau expliqua à M. Quantin qu'ayant trouvé Buhet dans le lit de sa femme, il ne lui avait laissé la vie que sur la promesse qui lui avait été faite par celui-ci de lui souscrire une obligation de 10,000 fr. Buhet répondit qu'il avait été encouragé dans sa tentative amoureuse par la femme Chaigneau, qui lui avait fait les plus tendres agaceries et lui avait assuré que son mari était parti pour la foire de Saintes ; la femme Chaigneau, qui s'était couchée, ne répondait rien ; Chaigneau était toujours armé de son fusil, et proférait des menaces terribles ; aussi le notaire, qui vit bien que tout ce qu'il y avait de plus pressé c'était de soustraire le trop imprudent Buhet au sort qui l'attendait, écrivit un acte obligatoire de 5,000 fr., qu'il fit signer aux deux parties, mais sans y apposer lui-même sa signature. Buhet put alors reprendre ses vêtements, que la femme Chaigneau, par une précaution dont on compren-

En général, toutes les opérations [illegible] marquée vers l'amélioration des cours.

Au comptant. — Autriche, 391-75. — Banque belge, 682-50. — [illegible] Ville de Paris, 105-25. — Espagne passive, 5 1/4. — Oblig. Orléans [illegible] 1260. — Grand'Combe, 1350, 1360, 1355. — Oblig. id., 1122-50. — Jouiss. 4 canaux, 140. — Canal Bourgogne, 1095. — Gaz français [illegible] 3600, 3550, 3875.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. préc.
5 p. 0/0 compt. . . .	125 »	125 »	124 95	125 »	124 85
— fin cour. . .	125 »	125 15	125 »	125 10	125 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 80	82 90	82 80	82 85	82 65
— fin cour. . .	82 85	83 »	82 85	83 »	82 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	106 »	» »	» »
O. de la Ville .	1410 »	» »	» »
Banque de Fr. .	3265 »	» »	H. 5 »
C. Laf. de 5000.	5075 »	5070 »	B. 5 »
— de 1000.	1112 50	» »	» »
Caisse Hypoth..	767 50	» »	H. 1 25
Quatre Canaux.	1275 »	1277 50	B. 2 50
Chemins de Fer.			
St-Germain . .	810 »	812 50	H. 7 50
Vers. R. Dr. .	328 75	328 75	H. 8 75
d^o^ R. G. . .	180 »	178 75	H. 1 25
Orléans	855 »	860 »	H. 7 50
Strasb. à Bâle.	240 »	235 »	B. 7 50
Rouen.	842 50	» »	H. 12 50
Havre.	655 »	» »	» »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	109 »	» »	» »
— Portugais. .	45 1/2	» »	H. 3/8 »
Esp. D. active.	30 »	» »	» »
5 0/0 Naples. .	106 75	106 90	H. 0 15
— Romain. .	105 1/8	» »	H. 1/8 »
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »
Emp. d'Haïti. .	477 50	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 80.
Après, 82 97 1/2, 83 offert.

Reports.

Fin courant.	Fin prochain.
3 0/0 5 à 10.	17 1/2.
5 0/0 10 à 15.	30 à 32 1/2.

Chemins de fer. — St-Germain : Fin courant, 812 50, 810, 81[illegible] — Vers. R. Dr. : — 330, 331 25, 327 50. — d^o^ R. G. : — 180, 177 50. — Orléans : — 855, 861 25. — Strasb. à Bâle : — 240, 245, 232 50, 235. — Rouen : — 840, 842 50. — Havre : — 655, 652 50.

Londres, 14 janvier.
Dimanche.
Bourse fermée.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 90 »», »» »»; courant du mois, 90 »», »» »»; février, mars et avril, 90,»», 91, »»; [illegible] derniers mois, 93 »», »» »».

Lille. — Colza, 80 »», »» »»; lin, »»,»», »»; caméline, »»,»», [illegible] chanvre, »»,»»; voitures, »,»».

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, 95 96, »»; février, mars et avril, 95 »», 96; 4 d'été, 97 »»; 4 derniers, 98 »».

Savon. — Disponible, »»; ordre de livraison, 25 à 26 0/0.

Spectacles du 17 janvier.

8 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS — Bérénice. L'Ecole des Maris.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Part. L'Esclave.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Cabochard. Sur les Toits. Oncle Batiste. Chans. C[illegible]
» h. »/» PALAIS-ROYAL. — Les Ames en peine.
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Masque de fer. Le Barbier.
» h. »/» COMTE. — Un Jour de médeciner Fontaine Molière. Pierrot.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

HALLE DE PARIS

15 janvier.			16 janvier.		
Arrivages.	4761 q. 81 k.		Arrivages	941 q. 28 k	
Restant.	9471 87		Restant.	9483 53	
Cours moyen.	38,04		Cours moyen.	38,43	
Cours-taxe.	38,04		Cours-taxe	38,25	
Gr.	4 q.	54,50 à 00,00	Gr.	6 q.	53,00 à 54,45
1re	279	38,10 à 39,50	1re	420	38,20 à 39,50
2^e^	213	36,95 à 37,55	2^e^	456	36,95 à 37,90
3^e^	00	00,00 à 00,00	3^e^	00	00,00 à 00,00
4^e^	00	00,00 à 00,00	4^e^	20	32,50 à 33,10
A 1. 740 04		00,00 à 00,00	A 1. 464 85		36,95 à 40,10
Total. 4357 quint 40 k			Total. 929 quint 62 k.		

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

MONTLHÉRY, 15 janvier.—Froment, première qualité, 20,67 à 21,67; deuxième, 19,67 à 20,34; troisième, 18 à 19.—Méteil, 15 à 16. —Seigle, 11,34 à 12,34.—Orge, 10.—Sarrazin, 7 à 8.

LOUVIERS, 13 janvier. — Froment, 20,66. — Méteil, 17,02. — Seigle, 12,62. — Orge, 11,33.—Avoine, 7,78.— Pain, première qual., 32 c. 1/2; deuxième, 27 c. 1/2.

NEUBOURG, 13 janvier.— Froment, 21,25. —Méteil, 17,23.—Seigle, 13. — Orge, 12. — Avoine, 8. — Pain, première qualité, 34 c. le kilog.; deuxième, 30 c. 5/6.

SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC, 13 janvier. — Froment, les 100 kilog., 27,85. — Avoine, l'hectolitre, 7 à 7,50.—Pain, 35 c. le kilog.

ARRAS, 13 janvier. — Froment, première qualité, 18,19; deuxième, 17,10; troisième, 15,95.—Seigle, 10,77.—Escourgeon, 10,90.— Avoine, 6,08.

LILLE, 12 janvier.—Le prix des farines était de 34 50 les 101 kilog.

COLMAR, 11 janvier. — Froment, première qualité, 22; deuxième, 20,25; troisième, 18,62. —Méteil, 14,29.—Seigle, 13,16.—Orge, 10,12. —Pain, première qualité, 42 c. le kilog.; deuxième, 32 c.; troisième, 22 c.

CHALON-SUR-SAONE, 12 janvier. — Froment vieux, première qualité, 20,75; nouveau, deuxième qualité, 20; d^o^ troisième, 19.—Méteil, 16,25.—Seigle, 14,50.—Orge, 13,75. — Sarrazin, 10,50.—Maïs, 16,75.—Avoine, 9,25.

SALINS, 11 janvier. — Froment, prix moyen, 21,85.—Pain, première qualité, 47 c. 1/2 le kil.; deuxième, 31 c. 2/3.

PONTARLIER, 11 janvier.—Froment, 21 à 22.—Méteil, 16 à 18.—Orge, 13,50. —Avoine, 8 à 9.

EPINAL, 13 janvier.—Froment, 17,63. — Seigle, 13,75. —Méteil, 14,61.— Avoine, 6,85. Sarrazin, 9,05.

LUNÉVILLE, 12 janvier. —Froment, 16,29. — Seigle, 11, 20. — Avoine, 6,50. — Sarrazin, 10.

TOURS, 13 janvier. — Pain, première qualité, 35 c.; deuxième, 30 c.; troisième, 25 c.

SURGÈRES, 13 janvier. — Froment, première qualité, 21,50; deuxième, 21. — Avoine, 7. — Maïs, 12 à 13.—Farine, 22 fr. les 100 kil. —Pain, première qualité, 34 c.; deuxième, 32.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, 13 janvier. — Froment rouge, première qualité, les 80 kilog., 20 à 20,50; d^o^ deuxième, 19 à 20. — Orge, l'hectol., 11,50. — Avoine, 6,75 à 7. — Farine en rame, 14,50 à 15; d^o^ épurée, 20 à 20,50.

SAINT-BRIEUC, 13 janvier. — Froment, 17,34.—Avoine, 6,64.

Marchés étrangers. —LIVERPOOL, 12 janvier.—Comme il y avait peu d'acheteurs du pays à la halle aux blés aujourd'hui, et comme nos meuniers sont inactifs, les ventes ont été très limitées; les détenteurs sont fermes; un petit lot de blé d'Irlande a obtenu une hausse légère sur les prix de mardi; dans les autres qualités, soit de l'Angleterre, soit de l'étranger, point de variation. La fleur, bien qu'elle n'ait pas eu une demande aussi vive qu'au commencement de la semaine, a bien tenu le prix, et même certaines marques d'Irlande ont obtenu une augmentation.

Graines. —Prix de l'hectolitre.

PARIS, 16 janvier. — Vesces de printemps, 13,65 à 16.—Sénevé, 49,30 à 51,35. — Chenevis, 17,15. — Millet, 14 à 18,65.

ÉTAMPES, 13 janvier. —Trèfle, 85,32 à 90. — Luzerne, [illegible] — Sainfoin, 8,66 à 9.

MONTLHERY, 15 janvier. — Haricots, 17 à 18,50.

SURGÈRE, 13 janvier.—Trèfle, les 100 kil., 47,25 à 47,50. — Luzerne, 48 à 50. — Sainfoin, 14 à 14,25. — Vesce, 11 à 12. — Garosse, 9,50 à 10.

DUNKERQUE, 12 janvier. — Les transactions en graines du Nord, tant à battre qu'à semer, présentent, comme précédemment, un mouvement lent et fort restreint. Les prix en demeurent stationnaires. Une soixantaine de tonnes de graines de Riga à semer ont été payées 50 fr. le baril enrobé.

CHALON-SUR-SAONE, 12 janvier. — Navette, 23,50. — Colza, 21,75. — Fèves, 15 fr. — Vesces, 2,60.

SURGÈRES, 13 janvier. — Haricots, les 100 kil., 28 fr. — Fèves, 20 à 20,50. — Pois, 28 à 28,50.

TOULOUSE, 12 janvier. — Millet roux, 12 fr. — Millet blanc, 11 fr. — Fèves, 10,75. — Vesces blanches, 14 fr. — Vesces noires, 12 fr. — Haricots de montagnes, 17,50. — Id. de pays, 19 fr.

MARSEILLE, 12 janvier. — La demande est plus calme pour ces articles, dont les cours sont généralement plus faibles. Nous ne connaissons en vente que 300 balles haricots de Châlons à 27,50 les 100 kil. ; les autres légumes sont cotés comme suit : Haricots corse, 26 fr. — Gros dijon, 32 fr. — Pois verts, 30 fr. —Pois roux, 29 fr.—Lentilles d'Auvergne, 31 fr. — Graines longues, 36 fr. — Petit millet, 18,50. — [illegible]son, 45 fr. — Ecumes, 23,75. — Lentilles d'Alexandrie, entrepôt, 12 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de SCEAUX du 16 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs . .	1,010	951	49	1 48	1 06	[illegible]
Vaches. .	440	402	8	1 08	» 94	[illegible]
Veaux. . .	493	475	18	1 48	1 28	[illegible]
Moutons. .	9,547	8,209	1,338	1 36	1 12	[illegible]

LA CHAPELLE. 16 janvier. — 193 v[illegible] amenés et tous vendus; première qualité, 1,30 [illegible] kilog. sur pied; deuxième, 1,10. — 115 vaches grasses, toutes vendues; première qualité, 1,[illegible] deuxième, 1 fr. — 46 vaches laitières, belles [illegible] grasses, prix inconnus. — 18 bœufs à 90 c. [illegible] kilog. sur pied.

LA MAISON-BLANCHE, 16 janvier.—Amenés, 232; vendus, 125; renvoi, 7, à 1,04, 1,[illegible] et 0,90 c. — Point de cote pour les veaux et les vaches.

SURGÈRES, 13 janvier. — Viande de boucherie, le kilog., de 70 à 90 cent.

COLMAR, 11 janvier.—Bœuf, 1 fr. le kil.— Vache, 90 cent. — Veau, 90 cent. — Mouton, 90 cent. — Lard, 1 fr. 10 cent. — Porc frais, 1 fr. 10 c.

L'un des Gérants, F. Cantagrel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

aux débats une attention soutenue.

Une indifférence mal déguisée accueille toujours à la chambre l'agriculture, à laquelle on fait tant de promesses dans les discours officiels, et qui n'obtient pas en réalité d'autre privilége que celui d'orner d'épis, de cornes d'abondance et d'autres symboles, les corniches de nos monuments. Cette indifférence est imputable en partie aux orateurs brillants, applaudis, qui flattent le goût de nos députés pour les questions purement politiques, pour les querelles de portefeuilles, et qui, laissant aux talents de second ordre, aux *utilités* parlementaires, le soin de discuter les intérêts sérieux du pays, se réservent pour des luttes plus bruyantes, mais stériles.

Le jour où un grand orateur, où M. Berryer, par exemple, s'emparant du rôle abandonné aujourd'hui à MM. Fulchiron et Lestiboudois, viendra porter à la tribune les questions agricoles, industrielles, commerciales, en leur donnant l'ampleur et le charme de son beau talent, il sera donné un exemple salutaire et la France en récoltera les fruits.

Dans sa première partie surtout, la séance d'aujourd'hui a été terne. Toutefois nous ne serons pas injustes envers M. Ducos. Cet honorable député a vivement et justement exprimé les souffrances de notre commerce maritime. Il a montré les navires français repoussés de tous les ports étrangers par les droits exorbitants qui frappent partout nos produits. Les Etats-Unis nous sont fermés. Que fait le ministère? Il négocie. — La Havane, Cuba, Porto-Rico sont hostiles à notre industrie. Que fait le ministère? Il négocie. Cette phrase, répétée avec accent par l'orateur, accusait à bon droit la mollesse et l'insouciance de nos ministres.

M. Ducos a frappé d'autant plus juste qu'il s'est abstenu de mêler à ses griefs le *delenda Carthago* de toutes les oppositions, l'éternel : donc il faut renverser le ministère. M. Ducos a terminé en disant : Je n'attribue pas au cabinet tous les désastres qui pèsent sur notre marine marchande, mais je demande qu'on ne fasse pas respirer aux ministres le parfum mensonger de la prospérité du pays.

M. Cunin-Gridaine s'est montré fort étroit. Répondant à M. Ducos, il s'est demandé s'il était possible de protéger plus efficacement que le ministère, le commerce et l'agriculture. « L'a» griculture fait des progrès, a dit M. Cunin-Gridaine avec une » grande naïveté, nous l'avons encouragée de tout notre pou-

M. de Tocqueville, un de ces hommes prédestinés au succès parce qu'ils se prêtent aux goûts de la foule, a compris que malgré la gravité, malgré l'urgence des questions, la chambre était distraite. Aussi laissant de côté l'agriculture, l'industrie, le commerce intérieur et extérieur, est-il revenu à la politique et a-t-il repris en main un de ces leviers avec lesquels de l'extrême droite et de l'extrême gauche on cherche à renverser le banc des ministres : c'est le jeu favori de la chambre. Dès que M. de Tocqueville a eu prononcé les mots de cabinet, de majorité, de situation parlementaire, les visages se sont épanouis, on a pu comprendre que l'étude finissait et que l'heure de la récréation avait sonné pour l'assemblée.

Les actes du ministère sont attaquables. On peut le critiquer pour avoir fait, pour ne pas avoir fait surtout, mais les accusations vagues et contradictoires de M. de Tocqueville ne l'ont pas entamé. Aujourd'hui encore le cabinet a conservé le dessus, par la faiblesse de ses adversaires.

Suivant M. de Tocqueville, le pays est calme, et ce calme est un grand mal, car c'est l'inaction, le sommeil : la France dort; — c'est la faute du ministère.

Suivant M. de Tocqueville, la France est agitée, agitation funeste, car la philosophie et la religion sont en présence; on met en question jusqu'aux principes du christianisme. — C'est la faute du ministère.

L'Université est un corps utile et respectable : le ministère ne sait pas la défendre et la laisse calomnier; — l'Université est remplie d'abus que le gouvernement ne sait pas corriger; — c'est encore sa faute.

M. Villemain n'a pas eu beaucoup de peine ni de mérite à triompher de cette harangue empreinte de la mauvaise foi obligée, involontaire, pour ainsi dire, qui est le malheur et le défaut de toute opposition systématique. A bon droit M. Villemain a pu reprocher à son adversaire un manque de sincérité, mais non pas de l'*insincérité*, comme l'a répété M. de Tocqueville, avec peu de respect pour le dictionnaire et l'euphonie.

Après avoir entendu M. Gustave de Beaumont dans la séance d'hier, nous nous attendions à voir paraître M. de Tocqueville dans la séance d'aujourd'hui. L'astre de Castor se montre à l'horizon quand on voit disparaître celui de Pollux. MM. de Beaumont et de Tocqueville sont unis dans la politique comme dans la gloire, mais la gloire acquise par des écrits pourrait bien être

[illegible] pu dire M. le ministre de l'instruction publique, une pareille institution n'existe pas. Après un discours de M. Corne, qui s'est montré bien intentionné, mais étroit dans ses vues, la séance a été terminée par M. Dubois, qui étouffait de colère, et qui est venu produire des chiffres, sujet très froid en général, avec une exaspération difficile à peindre.

Encore cette fois le ministère a franchi la séance sans encombre; et les inculpations de M. Ducos, attendu qu'elles portent sur des sujets très sérieux, n'ont eu sur la chambre qu'une influence passagère. Mais les ministres le savent mieux que personne, le cabinet demeure intact parce qu'il est mal attaqué. Si ses adversaires avaient des projets bien conçus, des idées organiques, son impuissance serait bientôt démontrée.

Le droit de visite en 1843 et en 1841.

A la session dernière, l'opposition attaqua vivement le cabinet du 29 octobre sur la question du droit de visite. Cette attaque était fondée, et le ministère fut battu. La chambre empêcha le gouvernement de ratifier le traité de 1842, et enjoignit au ministre des affaires étrangères d'entamer des négociations à l'effet de modifier les traités de 1831 et 1833.

Mais dans quel sens ces modifications devaient-elles être faites? que devait proposer M. Guizot au cabinet de Saint-James? L'opposition démontrait, par d'excellentes raisons, que ce qu'on avait fait était mal; mais elle n'indiquait pas ce qu'il y avait à faire. Au lieu de formuler un progrès, elle demandait tout simplement le retour au passé, c'est-à-dire qu'elle voulait que chaque marine fût rendue à la surveillance de son pavillon national.

En nous faisant rétrograder au système de surveillance exclusive, l'opposition n'avait évidemment pas résolu le problème. Quant au cabinet des Tuileries, il s'est trouvé dans un grand embarras, car il ne pressent pas davantage la solution positive. Il ne sait sur quel pied traiter avec le cabinet de Saint-James; il ne sait comment les conventions précédentes doivent être modifiées; et, pour se tirer d'affaire, il a imaginé, dit-on, de demander que les navires français pussent porter quelques planches et quelques barriques d'eau de plus. Voilà où en serait réduite la diplomatie de la France.

Aujourd'hui, rien n'annonce que l'opposition et le ministère aient fait un pas dans cette question du droit de visite. A l'ouverture de la session on s'est hâté de la soulever; mais, comme l'an passé, on paraît se borner à demander le retour à la surveillance exclusive : c'est le système indiqué dans la phrase de l'adresse.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE [1].

LIVRE QUATRIÈME.

XVII.

LES MANUSCRITS.

Un mois environ après les évènements que nous venons de raconter, Adda allait de mieux en mieux. Un des meilleurs praticiens de la Faculté avait suivi le vieux curé aux Minaux. La blessure était en voie de guérison; le célèbre docteur était parti emportant beaucoup d'or, mais laissant, ce qui vaut mieux, une salutaire espérance, une guérison presque assurée.

L'humble opérateur de Vatan ne quittait point sa malade, et le bon curé venait la voir au moins trois fois par semaine.

Chaque soir, après le coucher du soleil, tout le monde se réunissait, pour une heure, dans la chambre bleue où l'on avait transporté Adda qui n'avait point voulu continuer d'occuper l'appartement de son grand-père.

Avant que ses amis entrassent chez elle, il fallait voir avec quel soin cette charmante fille organisait toutes choses, avec quelle intelligente adresse elle employait ses deux ménagères, la vieille Jeanne et la jeune Sémiramis.

L'ordre le plus parfait, la propreté la plus scrupuleuse régnaient dans cette chambre de malade, surtout à l'heure où Julien devait venir. Pendant les opérations de ses femmes, il fallait voir l'œil inquiet de cette délicate enfant errer dans tous les coins, et ne quitter chaque chose qu'après en avoir soigneusement reconnu la qualité. Un remède demeuré sur les tables la mettait en colère; cinq gouttes d'eau sur le parquet provoquaient une remontrance : tout l'attirail de la maladie disparaissait comme par miracle; et les fleurs de la saison combattaient victorieusement l'odeur du cérat et de la charpie.

Une heure avant la réunion, les fenêtres étaient ouvertes à un air vif et nouveau, aux exhalaisons du bois et aux chants lointains de la fauvette.

On était aux premiers jours du mois d'août; la journée avait été chaude et le soleil venait de se coucher. Adda attendait ses amis; sa chambrette avait l'air d'un boudoir.

Cette fois le curé était aux Minaux; il entra bientôt chez la jeune fille suivi du docteur, de Julien et du vieux Samuel. Julien, comme d'habitude, alla s'asseoir auprès du lit; et les trois vieillards, charmés de la bonne mine de leur chère malade, se proposèrent mutuellement la partie de piquet qui, d'ordinaire, terminait leurs soirées.

— Pasteur, vous me devez quinze sous d'hier, fit observer le docteur en battant les cartes.

— Accordé! répliqua le bon vieillard; à cinq sous la partie, je vous aurai regagné la somme en trois coups.

Samuel les regardait faire avec tristesse; il avait l'œil rouge et cerné, un chagrin profond semblait le dévorer intérieurement : Adda et Julien causaient comme deux linottes; la vieille Jeanne débouchait des cruchons à bière.

Le médecin rayonna, le curé s'assombrit; et le gardien des corps apostropha le gardien des âmes.

— Vous êtes capot sur table! c'est trente sous que vous me devez!

— Ma revanche! s'écria le curé aussi passionné pour un cent de piquet que pour ses plus chères croyances.

La revanche eut lieu : le curé fut encore battu; le médecin prit un air grave afin qu'on ne soupçonnât pas sa joie intérieure.

Tout le monde se leva et vint s'asseoir un moment auprès de la malade avant de prendre congé.

— Si j'avais à mourir tout-à-l'heure, fit observer Adda de sa voix la plus douce, je serais fière de mon entourage : un bon vieux curé, un bon vieux médecin, un bon vieux poète et un beau jeune ami! Peut-on demander autre chose? Demain, ajouta-t-elle avec un malin sourire, je vous ferai un cours de philosophie là-dessus. Pour le moment, que Julien me donne à boire, et que mon petit grand-père vienne m'embrasser.

Samuel Hivernau se mit à faire un verre de limonade, et le présentant d'une main à sa chère petite-fille, de l'autre il pencha vers elle la tête de Julien Pâris.

— Messieurs, dit-il en souriant, voilà comme on satisfait les femmes : quand elles demandent de la casse, donnez-leur du séné.

— Petit grand-père! s'écria la jeune fille, en agitant sa main blanche, vous avez pleuré, vous me croyez morte!

— Mon enfant, répliqua doucement le vieillard, mon vieux camarade Jean Beauchêne, le dernier vivant des bergers de mon oncle, est mort cette nuit. Il avait quatre-vingt-dix-huit ans et huit mois. Cet homme a été pour moi toute sa vie un ami, une créature pleine de droiture et de dévouement. Je l'ai pleuré.

Julien regarda Hivernau dans le blanc des yeux; ce dernier baissa la tête, dit bonsoir à sa petite-fille, et tout le monde se retira.

Vers minuit Julien, inquiet de son vieil ami, se mit à rôder dans le jardin, aux alentours de sa fenêtre.

Il y avait de gros nuages au ciel, et la lune ne paraissait pas. Hivernau n'était pas couché, car des filets de lumière pénétraient par les fentes de son volet fermé. Julien s'approcha : il entendit marcher à grands pas, et par moments des espèces de gémissements qui le remplirent d'une terreur profonde.

Il rentra dans la maison, et courant à la chambre du vieillard, il la trouva fermée en dedans.

— Ouvrez, Samuel, ouvrez, s'écria-t-il; Adda va plus mal!

Ce seul mot produisit un effet magique. Samuel ouvrit sa porte, et Julien, entrant, s'approcha du vieillard et lui prit les mains :

—Samuel, lui dit-il, pardonnez-moi cette ruse, Adda se porte à merveille; mais j'exige que vous me disiez ce qui vous tourmente, ce qui vous rend malade, ce qui vous fait pleurer.

—Jeune homme, reprit Samuel Hivernau d'une voix creuse et solennelle, jure-moi d'être ici spectateur muet, impassible et discret, sinon je t'ordonne de sortir.

— Je vous connais, Samuel, je sais la hauteur de votre âme. Quelles que soient vos résolutions, je ne m'y réserve que le droit de remontrance; mais, au nom de votre Adda, je vous supplie de vous expliquer.

—Oui, reprit le vieillard en se promenant à grand pas dans la chambre, tu seras témoin du dernier acte de ma vie, tu sauras ma dernière douleur, tu verras mon dernier sacrifice. Oui, jeune homme, depuis bien des jours j'ai pleuré des larmes amères; mon vieux cœur s'est empli de fiel; j'ai connu pour la première fois cette fange de l'intelligence qu'on nomme le dégoût! Pendant près de quatre-vingts ans, Julien Pâris, j'ai eu la gloire de ne pas faire une action que je ne pusse avouer à la face de tous; j'ai ressenti dans toute sa grandeur cet orgueil d'une âme honnête qui se ravit d'elle-même et prend les méchants en pitié.

J'avais résolu d'être pur pendant ma vie et grand après ma mort.

Pour être aimé des hommes qui m'approchaient, je me suis toujours abaissé devant eux; pour fuir le vice de l'intrigue, j'ai accepté le silence, l'ombre, la médiocrité; pour n'être envié de personne, j'ai refoulé dans mes entrailles tous les transports de ma poésie.

J'ai voulu loger mon cœur en ce monde, tandis que mon esprit vivait dans la nature, dans les contemplations de l'avenir; mais un jour, étant devenu vieux et faible, ma volonté s'est relâchée, mon orgueil a prévalu; j'ai voulu goûter le poison des louanges, voir l'action de mon enthousiasme sur des âmes neuves et primitives; et puis je suis devenu bête comme les autres, j'ai voulu qu'on pleurât à mes récits, que les chaumières répétassent mon nom dans leurs veillées... J'ai voulu cela, Julien Pâris, et j'ai commis un crime! Tu frémis de m'entendre, jeune homme! tu t'indignes de mes paroles! —Mais as-tu donc oublié l'accusation terrible et soudaine qui est descendue sur ma tête? ne te souviens-tu plus de ce misérable assassin qui, l'écume à la bouche et la colère dans les yeux, a fait tomber sur moi son imprécation effrayante?

Quelle fureur a donc poussé la main du meurtrier de mon enfant? quelle frénésie a guidé le fusil du braconnier? par qui, comment le plus grand cœur de ces contrées peut-être va-t-il monter sur l'échafaud? Qui a cassé l'épaule de mon Adda? qui a brûlé la maison du fermier? qui a rempli cet humble village d'horreur et d'épouvante? En vérité, je te le dis, Julien Pâris, c'est moi qui suis le misérable, c'est moi qui suis l'assassin!

Une horreur convulsive semblait frémir dans les cheveux de ce noble vieillard. Sa joue était pâle et creuse, sa bouche contractée, ses cheveux en désordre. Ses yeux ruisselaient de larmes brûlantes. Il arpentait sa chambre avec des gestes effrayants.

A cette heure suprême, ce grand poète reniant sa poésie, foulant aux pieds son orgueil et les ardeurs de sa vie entière, pour un crime involontaire : c'était plus qu'un homme, c'était une âme sans chair, un génie épuré.

— Douces et chastes influences de la poésie! reprit-il en relevant au ciel ses grands yeux humides et sombres; trésor des âmes tendres et blessées! consolation des cœurs souffrants! se peut-il qu'ainsi vous soyez perfides à des natures âpres et sauvages! Oui, certes, j'étais né pour la retraite et le mystère, puisqu'un aussi terrible châtiment a glacé les premiers élans de mon orgueil.

Bonne et sainte poésie! vous êtes donc aussi de ce monde, puisqu'en vous on trouve encore le côté fatal et terrible!

Allons, Julien Pâris, mon jeune camarade, ajouta le vieillard avec

---

[1] Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6, 7 11, 12, 13 et 14 janvier.

[illegible] le crime est commis, tout le monde se met en mouvement, Français, Anglais, Grecs, Américains! Et au milieu de ce tohu-bohu, les coupables échappent!

Dans les mers de l'Inde et de la Chine, les forbans malais ont aussi reparu, et, d'après les relations des journaux hollandais, ils ne se montrent pas moins cruels que les pirates de la Méditerranée : ils pillent les navires et égorgent sans pitié les équipages.

On dirait que cette recrudescence de piraterie vient au moment où la tribune française va s'occuper de nouveau de la question du droit de visite. D'un côté, les bâtiments nègriers disparaissent, et l'on n'entend plus parler d'arrestations brutales, comme l'an dernier; de l'autre, les pirates se montrent sur les mers les plus fréquentées du globe, et commettent des actes de barbarie inouïs. Ne semble-t-il pas que de pareils évènements ne s'accomplissent que pour mieux faire comprendre toute la portée de la question du droit de visite?

Les paroles prononcées à la tribune française ont du retentissement dans le monde entier; elles arrivent à l'oreille, à l'intelligence, et souvent au cœur de chaque nation. Qu'elles y arrivent donc aujourd'hui, non pour produire des explosions révolutionnaires, mais pour préparer une œuvre éminemment sociale et humaine : l'établissement d'une flotte neutre dirigée par une magistrature maritime!

Les grandes pensées viennent du cœur, a dit un écrivain du dernier siècle. Eh bien! il faut que les grandes pensées, les pensées généreuses et sociales, sortent du cœur de la France. Il est temps de montrer au monde que la France n'est pas morte, et que son cœur n'a pas cessé de battre pour toutes les pensées d'ordre et de liberté, pour tous les projets capables de fonder la bonne harmonie des peuples et le bonheur du genre humain!

Nous lisons dans plusieurs journaux des départements le même article contenant l'assertion suivante :

« La prospérité du pays est devenue un fait tellement incontestable que les feuilles de l'opposition elles-mêmes ne peuvent plus le nier. »

Cette assertion est si peu vraie, qu'il n'y a pas jusqu'au *Constitutionnel*, cet ennemi déclaré de toute réforme sociale, qui ne se soit inscrit en faux contre la prospérité croissante. D'un autre côté, la *Presse*, qui n'est pas une feuille opposante que nous sachions, a fort bien établi, à l'aide de documents statistiques, que sur une foule de points l'accroissement de notre prospérité n'était qu'une fiction.

[illegible] nous borner à la rédaction de la commission; nous devons exprimer notre vive gratitude au ministère; mais il y a des ombres au tableau, et ces ombres sont de nature à effrayer le ministère et à le réveiller de la quiétude contemplative où il se complait.

La majorité, il est vrai, appuie le ministère, mais est-ce par sympathie? est-ce pour sa politique propre? Non; à part quelques amis dévoués, la majorité qui appuie le cabinet est flottante, prête à l'abandonner au premier caprice, comme une sorte de légion étrangère. (Hilarité.) Ce n'est pas le ministère qui gouverne la majorité; il est gouverné par elle et il ne lui est jamais permis la veille de compter sur son existence du lendemain.

Je ne prétends pas que la majorité doive toujours demeurer unie; je ne prétends pas non plus que le ministère doive céder devant tout échec; mais quand les projets de loi qu'il élabore aboutissent tous au rejet ou au remaniement, ou le concours n'est pas fort intime, ou le cabinet n'est guère habile à préparer ses projets.

Je ne parle pas de l'échec sur les chemins de fer, sur la loi des monnaies, dont l'honorable M. Thiers a hier entretenu la chambre. A voir les efforts obstinés du cabinet à convier le pays à s'occuper de ses intérêts matériels, on devait croire que les projets de loi sur les intérêts matériels s'étaient soigneusement élaborés et marqués d'un cachet tout particulier. Eh bien! presque tous ces projets ont été rejetés ou remaniés par la chambre! Certains membres appellent les échecs sur les questions d'affaires de légers troubles de famille; mais cet argument a été employé contre le 15 avril; si les ministres actuels ont trouvé l'argument bon contre le 15 avril, a-t-il perdu de sa valeur contre eux?

Je ne parlerai pas davantage du projet de dotation, question sur laquelle M. Guizot a prié la commission de ne pas exiger d'explications. Le ministère s'était engagé sur une grande question de politique, sa signature était apposée, la chambre a déchiré le traité; elle a renié la signature du ministre; elle a forcé le ministère à défaire ce qu'il avait fait, à marcher vers un but opposé; le ministre s'est soumis avec une résignation vraiment stoïque; et c'est en présence de ces faits qu'on ose nous parler de l'union des pouvoirs de l'Etat!

Vous nous dites dans l'adresse que la situation de nos concitoyens s'améliore, que notre richesse agricole, industrielle, reçoit chaque jour un heureux développement.

En politique, sommes-nous au moins réellement en pleine jouissance de ces satisfactions matérielles qui font la gloire, le charme de nos ministres? Un certain bien-être a pénétré lentement, très lentement dans la nation; l'ouvrier, le paysan ont été mis, sous certains rapport, en situation de développer leurs forces vives; vingt-cinq ans de paix ont laissé le champ libre aux perfectionnements; la propriété est divisée; il s'est formé des associations agricoles; on s'est frayé des routes; on a creusé des canaux; mais est-ce le ministère actuel qui a fait tout cela? Non; ces améliorations, les siècles antérieurs les ont préparées, le temps et le bon sens public les ont exécutées, ou du moins ont prescrit de les exécuter. Le ministère ne peut

[illegible] du 3e paragraphe.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. En montant à cette tribune, je me bornerai à répondre aux blâmes que M. Ducos fait tomber sur nos relations commerciales et à prouver qu'en se félicitant de la prospérité publique, le ministère n'a rien avancé qui ne soit conforme à la vérité. Ma tâche sera facile.

Sur quoi l'honorable M. Ducos se fonde-t-il pour vous présenter un si sombre tableau? Si l'honorable orateur a pu parler de son expérience, j'ai aussi quelque droit à invoquer la mienne. Suivant lui, en 1842 il y a eu une diminution dans notre commerce extérieur. Cela n'est point exact. Je tâcherai de le prouver et je m'appuierai sur des faits, sur les documents les plus authentiques.

Notre commerce d'exportation a souffert, il est vrai, en 1842; mais jusque-là il y avait eu une augmentation continuelle pendant toutes les années précédentes. On peut regarder ce fait comme une réaction habituelle dans le commerce et semblable à ce qui se passa en 1836. A cette époque, les opérations fléchirent; mais en 1837, 1838, 1839, 1840, 1841 et 1842, il y a progrès, progrès bien réel. En 1836, l'exportation fut de 1,860,000,000; en 1837, de 1,500,000,000 seulement, ce qui fait une différence de 337,000,000; tandis que la différence de 1842 à 1841 n'est, en réalité, que de 62,000,000.

Les caisses financières des Etats-Unis et leur destruction ont dû nécessairement grandement influer sur nos relations avec ce dernier pays, et réagir sur le commerce français.

N'en serait-il pas de même, Messieurs, avec l'Espagne? Pensez-vous que les révolutions, les changements de ministères, et les troubles qui sont survenus dans ce dernier pays n'ont eu aucune influence sur notre commerce extérieur? Les mauvaises relations des Anglais avec le gouvernement américain ont encore nui à nos relations commerciales et expliquent la différence que j'ai signalée.

Je puis le dire en face de la chambre : dans les moments les plus critiques et les moins favorables, la France a conservé l'avantage sur les autres nations, dont les crises ne sont pas compensées comme chez nous. En effet, chez nous, les déficits dans les chiffres de nos exportations ont été compensés par une plus grande masse de produits consommés à l'extérieur. Chez nous, je le répète, nos prix se sont maintenus et ont toujours été modérés. Je vous le demande : d'après cela, l'honorable préopinant est-il en droit de voir les choses aussi tristes qu'il l'a voulu dire?

Chez nous, 35,000,000 d'habitants sont assurés de trouver dans nos marchés de suffisantes ressources. Sans doute la situation est mauvaise si on prend garde au déficit momentané et que je viens de réduire à son véritable chiffre, mais je puis assurer déjà que l'exportation de 1843 a eu de plus grands résultats que 1842, et que si le mois de décembre répond à notre attente, il en sera de même des importations.

Pour se faire une juste idée de l'état de choses qu'on a attaqué, pour former votre opinion, il nous faudra rechercher une moyenne entre 1836 et 1837, et nous pourrons tout d'abord constater qu'elle est telle que celle de 1840 et 1841, et plus forte que la première. La différence est de plus de 250,000,000 fr. [illegible]

---

une exaltation stridente, sois le témoin de mon dernier sacrifice, de ma première punition.

Vois ces énormes liasses de papiers, jeune homme; il y a là le fruit d'une inspiration qui pendant soixante ans ne s'est pas démentie.

Ah! c'est que je n'avais point d'entraves! Je n'ai jamais connu les ciseaux du censeur, jamais les terreurs du libraire, jamais les exigences du théâtre. J'ai marché librement au grand jour de ma pensée, étant à moi-même le créateur et le juge. Je me suis fait l'historien du monde et le peintre de la nature. J'ai fait marcher les bataillons romains et réveillé les échos du Forum. Au souffle inspirateur de ma poésie, les siècles se sont éveillés; j'ai entendu parler les morts; j'ai sondé toutes les âmes qui ont engendré les époques; j'ai vu passer toutes les formes, toutes les couleurs du monde; et j'ai jeté dans mes vers des hommes brûlants de vie. Puis, en d'autres temps, j'ai eu des ailes immenses : je me suis élevé dans l'espace, j'ai vu les créations et leur fécondité prodigieuse. Et ma fière idée a souri dans la contemplation de l'univers.

Eh bien! s'écria le vieillard avec une clameur déchirante : tout cela sera brûlé, impitoyablement brûlé!

Vous, Pharaons d'Egypte, constructeurs de pyramides, législateurs d'Athènes, soldats de Rome, Césars maîtres du monde, Charlemagne et Borgia, Francs d'Austrasie et ducs d'Aquitaine, puritains d'Angleterre et républicains de France, rentrez dans ce néant d'où je vous ai tirés! âme du vieux Samuel, élans d'amour ou de haine, créations diverses et fécondes, rentrez au néant! rentrez au néant!...

Samuel Hivernau n'était plus un être doué de raison. En ce moment d'enthousiaste frénésie, il jetait ses manuscrits l'un après l'autre dans le foyer où brûlaient allumé des fougères; il ressemblait dans ce moment à un animal sauvage qui se satisfait à déchiqueter sa proie.

Julien, sans rien calculer, se précipita vers le foyer où s'entassaient les manuscrits.

Je t'attendais là, jeune fou! s'écria Samuel avec un geste de colère.

Pendant que Julien, écartant le vieillard, se baissait pour retirer les cahiers, le vieux poète saisit un pistolet à sa cheminée, se l'appliqua dans la bouche et toucha du doigt Julien.

Ce dernier demeura stupéfait d'étonnement, mais il lâcha tous les manuscrits qui roulèrent dans le foyer.

Samuel se prit à sourire en disant d'un air lugubre : — Je veux ce que je veux.

— C'est une horrible démence! s'écria le jeune homme en se cachant la tête dans ses mains.

— De la démence! Julien, de la démence! j'ai bien vécu sans gloire, ne puis-je donc pas ainsi mourir? D'ailleurs, que sais-tu de la valeur de ces paperasses demi-brûlées? Que j'aille les porter à Paris où l'on juge, et je serai fort heureux si on m'en offre de quoi me faire enterrer. Si mon misérable génie a été fatal à un homme, que sais-tu s'il ne serait pas fatal à cent autres? Allons, jeune homme, résigne-toi comme je le fais. Qu'importe au monde qui s'achemine un poète-créateur de plus ou de moins?

Puis, vois-tu, jeune homme, je fais encore un acte loyal en brûlant ce que j'ai créé.

Quand, il y a bien long-temps, j'ai voulu entrer en lice, les roturiers de la poésie m'ont chassé des arènes. Mort aujourd'hui, les gens de même sorte m'exalteraient demain au détriment des jeunes poètes de cette époque. J'envahirais l'opinion; je prendrais des places attendues peut-être par des lutteurs ardents et dévoués. Dans ce dernier sacrifice, Julien, je trouve en même temps une joie et une juste punition. C'est ma poésie qui a brûlé la maison d'un brave homme : incendie pour incendie!

— Je vous supplie à genoux, s'écria Julien Pâris, de me laisser ramasser ces derniers cahiers qui ne brûlent pas encore. J'ai supporté jusqu'à cette heure votre implacable démence; ayez pitié de vous-même; ne laissez qu'un mot de votre esprit, mais, du moins, laissez un mot!

— J'ignore ce que sont ces cahiers, dit lentement le vieux Samuel avec une expression de profonde tristesse; mais, quels qu'ils soient, je te permets de les prendre. Si c'est un drame, fais-le jouer, s'il est possible, après ma mort; si c'est un poème, que de même il ne soit imprimé qu'après moi.

Julien s'élança vers la liasse que les flammes atteignaient déjà : il s'apprêtait à en lire le titre; Samuel l'arrêta du geste.

— Je t'ai permis de ramasser cela; mais je ne veux pas savoir ce que c'est. Si, à l'heure de ma mort, qui viendra sans tarder, j'ai encore une bouffée d'orgueil, tu me diras quelles sont ces pages que tu veux livrer aux multitudes : quant à présent, je veux l'ignorer.

Maintenant, mon ami, donne-moi ta main, je suis plus calme, plus fier, plus heureux; car j'ai brisé tous les liens d'orgueil qui me retenaient à la terre.

D'ailleurs, que sais-je de ces vers, de ces poèmes que j'ai si vaillamment achevés? de ces drames que j'ai conçus en recherchant le mouvement des formes et la profondeur des âmes? L'art est tellement soumis à la mode et au caprice, que les gens qui jugent me trouveront peut-être ridicule et suranné, mais cela m'est fort égal, car je n'ai plus comme autrefois cette vanité de l'avenir, ces aspirations vers la postérité qui juge en dernier ressort. Je suis un humble vieillard près de sa tombe, fier du peu de bien qu'il a fait, désespéré du mal qu'il a produit involontairement sans doute; mal immense et dont les tristes effets ne sont pas terminés. Dieu m'assiste à ma dernière heure, Julien! J'ai toujours aimé, compris et servi ce père vénéré des hommes et des choses; qu'il reprenne cette âme qu'il a mise dans mon corps, qu'il la juge et qu'il soit indulgent!

A l'heure où, par un sacrifice, je viens de me punir des maux que j'ai produits, j'espère en la divine Providence.

Ces drames, ces poèmes, ces fruits de ma poésie que je viens d'anéantir, c'est un holocauste offert pour la guérison de mon enfant.

Que je vous marie avant de mourir, c'est là mon dernier vœu.

Quelques moments plus tard, les manuscrits de Samuel Hivernau n'étaient plus qu'un monceau de cendres.

— Maintenant, s'écria-t-il en se penchant vers la cheminée, maintenant que tout est fini, j'ai peut-être droit de pleurer; car il y a là tout l'orgueil de ma vie. Elans de mes nuits d'enthousiasme, transports d'une âme chaude et pure, vérités d'une saine intelligence, vous n'êtes plus que néant et poussière!

Moi qui, dans ma solitude, avec les seules exaltations de ma poésie, avec les seuls jugements de ma raison, ai produit des choses sérieuses et grandes, qu'aurai-je donc pu créer, si j'eusse accepté, comme tant d'autres, le stimulant des colères et de l'envie?

Ce que j'ai fait, Julien, c'était juste, je le ferais encore, mais c'est peut-être dommage. Voici la dernière parole que je puisse accorder à mon génie en colère; maintenant tout est fini, sortons.

Julien soutint le vieillard qui tremblait sur ses pieds, et tous deux s'en allèrent au jardin s'asseoir sous le berceau de chèvrefeuilles.

— Oh! mon jeune ami, n'ai-je donc pas assez de ce qui m'entoure pour terminer paisiblement ma vie? Mon Adda va guérir et je vous marierai, et je me ravirai de votre pur bonheur. Puis, jusqu'à ma dernière heure, ne me restera-t-il pas la maison aux toits bleus, les rosiers que j'ai plantés, les bois que j'aime, les champs de fougère qui plaisent à mes yeux; puis ma vieille Jeanne, ma brune Sémiramis et mon chien César? Toutes ces créatures-là chérissent encore le vieux poète, et, à leur défaut, je vivrais pour les derniers rayons du soleil qui viendront éclairer mon front chauve. A défaut du soleil, Julien Pâris, je rentrerais vivant dans un tombeau, et j'y terminerais mes jours avec de vieux, de bons, d'honnêtes, d'incorruptibles amis. En effet, ne suis-je pas lié de l'amitié la plus sainte avec Euripide, avec Virgile, avec le Tasse, avec le Dante, avec Molière et Shakespeare, avec Byron et Béranger?

Tous ces hommes que je connais si bien, j'ai fouillé leur poésie jusque dans les entrailles de leur idée. Je les ai consolés de leurs maux; je me suis ravi de leur gloire et je ne l'ai pas enviée.

Que m'importent à moi les réalités de leur existence? Je ne suis pas un imbécile aveugle, et je sais la différence qui existe entre des hommes et des livres.

Je n'ai jamais haï les hommes, mais je les ai souverainement méprisés.

Quant aux livres, aux œuvres d'art, c'est autre chose. Je les ai pris comme des joyaux brillants et futiles, comme des causeries charmantes avec des êtres fantastiques, et je les aimés, je les aime encore.

Va, Julien, cette contemplation du possible, cette croyance aux belles âmes est encore quelque chose de noble et de consolateur, quel que soit le champ hideux de la réalité.

Des gouttes d'eau commençaient à tomber. Les deux amis rentrèrent, et Samuel Hivernau s'en fut chercher quelque sombre rêve entre ses rideaux rouges.

Julien, triste et désolé, rentra dans sa chambre, jeta les papiers sur son secrétaire et s'étendit tout habillé sur son lit. Mais le sommeil fuyait ses paupières; il songeait au rêve de cette vie entière en un moment brisée, il s'épouvantait de voir mourir ce grand vieillard, et roulait à part lui l'idée, quand Adda serait guérie, de se faire dicter les manuscrits perdus, et de rendre presque de force à son vieil ami cette gloire qu'il venait d'anéantir.

Samuel est robuste, pensait-il, il peut vivre dix ans encore si le calme renait en sa maison, et le temps éteindra peut-être ces fureurs qui l'ont bouleversé cette nuit. Cependant, en se disant que le vieux poète était bien triste, bien altéré pour vivre plus long-temps, Julien s'étonna de n'avoir pas encore examiné ce qui lui restait de cette poésie perdue.

Sautant à bas de son lit, il se procura de la lumière, saisit les paperasses poudreuses et lut sur l'enveloppe en gros caractères déjà jaunis par le temps :

MÉMOIRES DE SAMUEL HIVERNAU.

— Cela est singulier, pensa Julien Pâris, de toutes les choses qu'il a peintes, cet homme ne laisse que lui-même.

(*La suite à demain.*) **ARTHUR PONROY.**

mai étranger sur le travail français, 300 millions. Est-ce un accident qui va cesser, ou bien est-ce un fait continu et résultant d'un système? C'est ce que d'autres chiffres vous montreront.

En 1838 l'exportation a été de 3 millions, de 7 millions en 1839; en 1840 l'importation dépasse 28 millions, et 44 millions en 1842, et pour 1843, dont les chiffres n'ont pas encore été publiés officiellement, elle sera au moins de 30 millions. Cette situation effrayante est la conséquence des traités négociés par le cabinet actuel, et prouve que depuis quelques années le travail national est chez nous en décadence.

J'emprunterai des exemples aux industries agricoles, les plus importantes et les plus vitales de toutes. Je parlerai de l'industrie des lins; je prie la chambre de ne pas s'impatienter de ces détails arides; il s'agit du bien-être du pays, de la vie d'une foule de nos concitoyens.

En 1837, par suite d'arrangements commerciaux avec l'Angleterre, nous acquîmes pour 21 millions de fils anglais; les années suivantes le chiffre s'éleva à 26, 27, 40 millions, et en 1842 ce chiffre a atteint 45 millions; ce n'est donc pas là un accident, c'est le résultat d'un système.

En 1837, la Belgique nous fournissait pour 5 millions de toiles; dans l'année suivante elle nous en a fourni pour 23 millions; le chiffre est descendu, dans les années 1839 et 1840, à 19 et à 17 millions; mais en 1841, ce chiffre s'élève de nouveau à 22 à 23 millions.

Les exportations, au contraire, ont suivi une progression inverse; elles étaient, pour les fils, d'un million en 1837, de 4 millions en 1839; mais, en 1840, elles descendirent à 3,900,000 fr., et elles ont été de 900,000 francs seulement en 1842. Qu'on ne croie pas que pour cela la production des matières travaillées augmente à l'intérieur; la même progression se produit, soit qu'il s'agisse du commerce des toiles et de celui des lins, ou même des plantes oléagineuses, de la matière brute et de la matière travaillée.

L'orateur continue à développer ses idées au milieu de l'inattention de la chambre livrée à des conversations particulières; il montre que le commerce avec la Belgique nous est défavorable, parce qu'elle ne tire de nous que ce qu'elle ne produit pas, tandis qu'elle nous envoie ce que nous produisons, et reproche au ministère que, dans ses rapports avec cette puissance, il a plutôt consulté des sympathies que l'intérêt de notre commerce.

La situation est plus funeste qu'on ne pourrait le croire, continue l'orateur; qu'on ne s'imagine pas que lorsqu'un pays a interrompu ses fabrications il suffira de quelques mesures pour qu'il puisse les reprendre. Non, la machine qui a cessé d'agir est désorganisée, les populations industrielles ont émigré, et si cet état de choses continue, le commerce vraiment national, celui qui est fondé sur la fabrication intérieure et qui nourrit le pauvre, sera compromis pour longues années.

L'orateur termine en reprochant au gouvernement de n'avoir jamais su profiter des circonstances et de n'avoir jamais, en récompense des concessions qu'il faisait aux étrangers, obtenu aucune faveur pour notre commerce.

M. FULCHIRON. Ma fortune étant toute agricole, je suis intéressé, plus que personne, au débat. Je ne nie pas que l'agriculture ne soit en souffrance sur quelques points, surtout dans les pays où l'on cultive les plantes oléagineuses; mais si les agriculteurs souffrent, la faute en est presque partout aux propriétaires qui empruntent à 5 p. 0/0 pour acheter un sol qui ne rapporte que 2 1/2 p. 0/0; il faudrait d'abord rappeler les propriétaires à la prudence.

La voix faible de l'orateur, et le bruit toujours croissant des conversations nous empêchent de saisir la suite de ce discours; nous distinguons pourtant que l'honorable député est parfaitement d'accord avec le cabinet et la commission d'adresse sur l'état prospère du pays.

M. DE TOCQUEVILLE déclare qu'il laissera de côté les questions qui viennent d'être traitées pour aborder les questions de la politique même.

Les passions de bien public, de liberté sont amorties. Le mal qui nous consume, c'est l'indifférence, c'est le sommeil; la nation dort, le ministère est responsable de cette langueur funeste.

Mais est-il vrai, ce repos public dont on se vante? Je dis que la guerre a passé de la politique dans les intérêts, la guerre qui s'est allumée entre le siècle et les croyances religieuses est un grand mal politique; il a été produit par la conduite du gouvernement avec le clergé.

On a voulu s'attacher le clergé pour en faire un instrument politique, il s'est cru puissant et il a parlé en maître. Le gouvernement, d'une autre part, ne devait pas se déclarer l'ennemi des corporations religieuses, il y en a de mauvaises; mais en thèse générale, l'association religieuse est aussi légitime que l'association politique.

L'université, remarquable sous le rapport de l'instruction, a beaucoup à faire. Au point de vue de l'éducation, ses professeurs s'oublient jusqu'à attaquer le christianisme; que fait alors M. le ministre de l'instruction publique?

M. VILLEMAIN. Je demande la parole. (Hilarité prolongée.)

M. DE TOCQUEVILLE. Il y a péril dans la situation tôt ou tard, par suite de la lutte qu'on a provoquée, le clergé, qui n'a pas de racine dans la nation, se jettera dans les bras de l'Etat, se laissera complètement asservir, et la cause de la religion sera perdue.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. L'honorable préopinant vient de blâmer l'administration actuelle et de la mettre en cause dans ce qui fait sa gloire, dans ce qui fait le bonheur et le calme du pays. Selon lui, le calme n'est qu'apparent, et ce calme cache une sourde agitation. L'orateur paraît avoir confondu ce qui fait le bien-être et la liberté des peuples. Dans un pays comme le nôtre, pourquoi ne serait-il pas permis de parler de philosophie et d'aborder les questions religieuses? Au milieu de la liberté de la presse, vous ne pouvez blâmer les discussions. Vous avez demandé la liberté de discuter; vous avez proclamé ce haut principe, acceptez-en les conséquences.

Que l'honorable préopinant formule des plaintes, dise son opinion, sa véritable opinion, son opinion d'aujourd'hui, son opinion du moment? Je l'avoue bien sincèrement, je ne puis démêler sa véritable conviction. Pense-t-il que les congrégations puissent exister, oui ou non? Qu'il s'explique, mais qu'il ne nous accuse pas de faiblesse.

Il blâme tout, et ne prouve rien. C'est la part de l'art, de l'adresse, une habile tactique; mais, assurément, ce n'est pas là de la loyauté. Il nous attaque; mais qu'il dise donc ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Il dit que nous avons compromis l'Université, que nous n'avons pas su la défendre de ses ennemis, que nous avons montré de la faiblesse, que sais-je! de la pusillanimité! En quoi sommes-nous si coupables?

Qu'on précise des faits: il m'en coûte de parler ainsi d'un homme dont personne plus que moi n'admire le talent, mais rester ainsi dans de vagues généralités c'est pas d'un esprit philosophique et parlementaire.

les mettre en vigueur, ou que, si elles étaient insuffisantes, il fallait en référer aux chambres. Point de réponse. J'ai demandé si les congrégations d'hommes pouvaient exister; vous n'avez pas répondu davantage.

J'avais dit que par faiblesse dans la lutte du clergé et de l'université, vous aviez épargné le clergé pour pouvoir vous en servir, et vous n'avez point répondu. Cependant, l'année dernière vous avez demandé à prélever sur le budget quelques sommes pour les prêtres qui se distingueraient, et par là, il est évident que votre intention est bien telle que je viens de le dire. On m'a accusé de manquer de sincérité; c'est vous, au contraire, M. le ministre, permettez-moi de vous le dire, qui avez manqué de sincérité.

M. CHAMBOLLE. Les évêques, plusieurs évêques, ont menacé de retirer les aumôniers de tous les colléges. Quels sont les hommes chargés de donner l'éducation morale des colléges? ce sont les aumôniers. Y en a-t-il d'autres? Non, et c'est là ce que je blâme, c'est là ce que je voudrais que l'on changeât.

La prétention du clergé, et du clergé le plus modéré, de M. l'archevêque de Paris, par exemple, est que l'Etat est absolument incapable de donner dans les colléges de l'éducation morale.

Admettez-vous cette prétention du clergé, que l'Etat n'a ni le droit ni la capacité pour donner l'éducation aux enfants? Quant à moi, messieurs, tout en applaudissant à la manière dont le clergé s'acquitte en général de sa mission dans les colléges, je ne saurais admettre cette condition qu'on veut faire aux proviseurs de collége, en leur interdisant toute action morale sur l'esprit de leurs élèves, et en les réduisant au rôle d'économes et de pourvoyeurs.

L'orateur termine en déclarant qu'au surplus il honore le caractère et le zèle des professeurs de l'Université.

M. VILLEMAIN. Je crois avec l'honorable préopinant qu'il faut faire marcher l'enseignement moral avec l'enseignement intellectuel; mais il y a contradiction dans le reproche qu'on nous a adressé sur l'insuffisance de l'enseignement de l'Université et de l'éloge qu'on fait de ses membres. Vous vantez leur science et l'élévation de leurs sentiments; vous avouez que l'Université est sévère dans ces choix; que vous faut-il de plus? Ces hommes ne sont-ils pas propres à donner l'instruction morale? La morale est la vie de la science, l'éducation du cœur; mais on ne peut pas la séparer de la science, et ce sont ceux qui donnent l'enseignement qui doivent aussi donner l'éducation morale.

De jour en jour, l'administration de l'Université s'épure et s'améliore; notre devoir est de persévérer dans cette voie; mais il serait peu digne à la chambre de laisser planer, même indirectement, un blâme sur la moralité des établissements universitaires, et de troubler sans raisons, sans preuves positives, la confiance des familles.

M. CORNE. M. le ministre de l'instruction publique a semblé jeter un défi aux hommes qui ne partagent pas ses idées sur l'Université, je ne le relèverai pas, je ne viens pas apporter ici des attaques mais des conseils.

Nous ne voulons pas décrier des hommes qui font la gloire de notre pays, mais nous leur disons: Engagez notre jeune génération dans des voies plus hautes; élargissez le cadre de ses études, et donnez-lui non plus seulement l'éducation qu'il nous fallait il y a 40 ans, mais celle que réclame l'éclat de nos lumières, l'état de nos institutions. Il est difficile maintenant de se faire une position sociale et de s'y maintenir au milieu des séductions de la corruption. C'est une nécessité pour l'éducation de développer le sens moral de manière à donner à la jeunesse la force de résister.

Précisez des faits, nous dit M. Villemain; je n'en veux citer qu'un: le clergé se croit plus fort que l'Université, non sous le rapport de la science, mais sous le rapport de l'éducation; voilà ce qu'il répète sans cesse dans ses journaux, dans ses chaires, dans ses pamphlets, et sa voix, dont je suis loin au reste d'approuver la violence, a de l'écho dans le pays; depuis long-temps la confiance des familles n'est pas complète, et elle ne l'est pas parce que dans les établissements universitaires l'éducation reste audessous de l'instruction, parce que les professeurs s'occupent trop de l'esprit et pas assez de l'âme des élèves.

Le ministère nous répète sans cesse qu'il y a dans les colléges des exercices religieux, des instructions particulières; là est précisément le mal, on compte sur ces exercices incomplets pour se dispenser d'enseigner la morale; on forme des savants, mais on ne forme pas des hommes. L'université c'est l'état se formant d'avance des citoyens; il faut qu'elle se montre digne de sa tâche et se mette en position de satisfaire aux vœux de tous.

Il est encore un fait sur lequel je voudrais appeler l'attention de la chambre: ce sont les voyages imposés aux fonctionnaires; comment voulez-vous que la confiance s'établisse au milieu de ce mouvement perpétuel, qui, aussitôt qu'un professeur est connu, est apprécié, l'arrache de sa chaire pour le transporter à l'autre bout de la France?

L'orateur termine en faisant des vœux pour qu'une la loi sur l'instruction publique soit présentée, mais non pas une loi comme en 1836, mais une loi complète et qui satisfasse à tous les besoins.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) vient appuyer le discours de M. Villemain par des faits.

Il y a en France, dit-il, 370 établissements de l'Etat, 103 institutions donnant une instruction complète, 914 pensions et 120 petits séminaires, en tout 1137 maisons d'éducation indépendantes de l'Université; vous voyez donc que l'Université ne jouit nullement de ce monopole que vous lui reprochez. Le clergé n'a pas lieu de se plaindre, puisque, s'il y a 370 colléges, il y a 290 maisons ecclésiastiques indépendantes, et que, s'il y a 45,980 élèves dans les colléges, dont 15,000 sont externes et restent dans leurs familles, il y a 63,000 élèves dans les institutions en dehors de l'université.

La question des professeurs un instant soulevée a été abandonnée aussitôt; le professeur donne à la fois des leçons de science et de morale, mais il n'a pas à s'occuper des questions religieuses, parce qu'à côté de l'université il y a l'église, l'église, qui ne peut se dispenser d'intervenir dans les colléges, et qu'on forcera d'intervenir au nom des lois si elle ne le fait pas volontairement.

Le collége, c'est la famille en grand; il y a des heures pour la religion, comme il y en a pour l'étude, et l'organisation actuelle de l'Université peut satisfaire à tous les besoins.

Il est cinq heures et demie; les députés, depuis le commencement du discours de M. Dubois, donnent de fréquentes marques d'impatience qui forcent l'orateur à descendre de la tribune.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* résume ainsi la journée d'hier: La séance

laissera... [illegible] ...jour.

M. Thiers, dit la *France*, reproche au ministère de vouloir garder le pouvoir; le ministère accuse M. Thiers de lui tendre des piéges! Battez-vous! notre mission est de ramasser les vérités que vous vous jetez à la tête.

Le *Courrier français* pense que les interruptions du centre durant le discours de M. Thiers et ses approbations durant le discours de M. Duchâtel maintiennent la balance à-peu-près égale entre les chances du présent et celles de l'avenir.

Le *Commerce* termine ainsi son article: « L'embastilleur de Paris ne cessera jamais d'être un homme odieux à la France; et cette répugnance, loin de s'affaiblir avec le temps, est destinée, au contraire, à s'enraciner et à s'accroître. M. Thiers le sait bien. »

M. Thiers, dit le *Globe*, a été très fin, très incisif, très épigrammatique. Quels pas a-t-il fait faire au mouvement des esprits? Pas le moindre; si bien qu'il a eu le malheur d'engager contre le cabinet tout ce que l'opposition a de forces réelles, avec le déplaisir et la honte de se voir repoussé. En somme, d'après le *Globe*, la séance d'hier et celle d'aujourd'hui ont évidemment consolidé la majorité, car ni M. Thiers, ni M. Berryer n'ont pu l'entamer. Or, après M. Berryer et M. Thiers que reste-t-il à la chambre?

La séance, au dire du *Constitutionnel*, aura fort peu satisfait le ministère, mais elle aura dans le pays un immense retentissement. Que M. Thiers, ajoute-t-il, complète son œuvre, comme il s'y est engagé, en exposant ses idées sur la politique extérieure, et la discussion de l'adresse aura été, cette année, aussi brillante et aussi utile à la cause nationale qu'à aucune autre époque de notre histoire parlementaire.

IRLANDE.

Dublin, le 13 janvier. — M. Moore s'est présenté devant la cour du banc de la reine et a posé des conclusions tendant à ce qu'il plût à la cour d'accorder une remise, au 1[er] février prochain, de l'affaire O'Connell, attendu que la liste du jury ayant été illégalement formée, il fallait ce délai pour pouvoir procéder aux rectifications nécessaires. L'avocat général a combattu ces conclusions en soutenant que la cour n'avait pas juridiction. La cour a rejeté les conclusions.

— Le même jour a eu lieu, dans la grande salle de musique de Lower Abbey-Street, une nombreuse réunion de catholiques, à laquelle O'Connell et ses co-prévenus étaient présents. Le but de la réunion était de protester contre la composition du jury. Divers discours ont été prononcés, et O'Connell a fait entendre ces paroles:

On a prétendu que ma présence ici serait un hors-d'œuvre; d'autres ont dit, au contraire, que, si je ne venais pas, on jouerait la tragédie d'Hamlet, sans que le rôle d'Hamlet fût rempli. (On rit.) Il est évident que la loi qui émancipe les catholiques d'Irlande a été impudemment violée dans la composition de la liste du jury qui doit nous juger, et les catholiques ont raison de manifester, avec toute l'énergie dont ils son capables, l'indignation profonde que ce mépris profond de leurs droits leur a causée.

ÉTATS-UNIS.

Le paquebot royal à vapeur *Hibernia*, capitaine Judkins, est arrivé à Liverpool samedi. Il a quitté Boston le 1[er] et Halifax le 3 janvier. Les nouvelles de New-York sont du 30 décembre; elles ont peu d'importance.

Le congrès continuait le cours de ses travaux. Le 26, M. Adams avait déposé une pétition réclamant l'abolition de l'esclavage et du commerce des esclaves dans le district de la Colombie. Les pétitionnaires demandaient en outre qu'aucun Etat à esclaves ne fût admis dans l'Union, que Haïti fût reconnue, etc. Le président ayant déclaré que l'article 21 de la constitution excluait cette proposition, M. Adams répliqua que la totalité n'était pas dans ce cas. Le président décida alors que la pétition ne pouvait pas être divisée, et rejeta le tout. M. Adams en appela à la chambre, qui appuya la décision de son président par une majorité de 105 voix contre 40. La commission permanente a résolu alors de faire un rapport tendant à la suppression de l'article 21; on assure que le succès de cette motion, dans la chambre des représentants, a beaucoup de chances.

Le 27, dans le sénat, M. Atchinson a déposé un projet de loi relatif à l'établissement d'un gouvernement territorial dans la province de l'Oregon. Renvoi à la commission permanente.

Le *New-York-Herald* annonce qu'une convention a été conclue avec Mexico, et que toutes les réclamations des citoyens américains ont été reconnues et satisfaites.

COLONIES FRANÇAISES.

Abd-el-Kader, après le terrible combat du 11 novembre, avait donné rendez-vous dans El-Gorr à sa petite armée régulière. Deux jours après sa défaite, il était venu visiter le champ de bataille jonché des cadavres de ses soldats et leur avait fait rendre les derniers honneurs. De là, il s'était dirigé sur le territoire vague de tribus qui ne sont ni marocaines ni algériennes. Quelques émigrations avaient suivi la sienne; d'autres se préparaient.

Le général Bedeau quitta Tlemcen le 6 décembre et parcourut les tribus voisines. Son excursion ne fut signalée que par un petit combat chez les Beni-Senaas, qui, après avoir mis à couvert leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux sur le territoire marocain, essayèrent de se défendre sur un terrain presque inaccessible. Les zouaves et les chasseurs d'Orléans s'en emparèrent, des cadavres ennemis restèrent sur place, plusieurs villages furent incendiés, l'on fit payer une amende à la tribu.

Plus tard, deux colonnes d'infanterie et de cavalerie, suivies chacune de 400 à 600 cavaliers des goums, partirent ensemble, l'une de Tlemcen, l'autre d'Aïn-Temouschent, surprirent les Oulhassa, envahirent tout leur territoire et les poursuivirent jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles. Ils ont perdu la totalité de leurs troupeaux, et 80 de leurs hommes de guerre ont été tués; leurs villages ont été pillés ou incen

Par ordonnance du roi du 15, ont été nommés conseiller à la cour royale de Toulouse, M. Marcel; juge au tribunal de première instance de Saint-Marcellin, M. Lambert; id. à Montélimart, M. Hours.

(*Moniteur.*)

— Par décision royale du 15, M. le capitaine de vaisseau Guyet a été nommé au commandement des corvettes de charge *l'Oise* et *l'Agathe*, destinées à un transport de troupes pour le changement d'une partie de la garnison de l'île Bourbon.

La même décision appelle le capitaine de vaisseau Desfossés au commandement de la corvette de guerre de 30 *le Berceau*, et de la subdivision navale stationnée à Bourbon; et M. le capitaine de corvette Dutaillis au commandement de *l'Ariane*, bâtiment du même rang

(*Moniteur.*)

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir consulté les conseils généraux des départements sur la question des irrigations et chargé un inspecteur de l'agriculture de recueillir en France, en Lombardie et dans les Etats Sardes, tous les renseignements nécessaires pour éclairer le gouvernement, les chambres et le pays, a nommé une commission pour préparer les éléments de la législation qui doit régir cette matière. Cette commission se compose de MM. le comte de Gasparin, pair de France, président; de Tracy, député; comte d'Angeville, *id.*; Dalloz, *id.*; comte d'Esterno; Dittmer, directeur de l'agriculture et des haras; Nadault de Buffon, chef de division au ministère des travaux publics; de Mauny de Mornay, inspecteur d'agriculture, et de Lagarde, secrétaire.

(*Moniteur.*)

Faits divers.

Une nouvelle révolte a eu lieu dans l'île de Cuba; mais, le 16 novembre, les nègres étaient soumis, après avoir éprouvé des défaites sanglantes.

— On écrit de Tunis que le fort de la Goulette a manqué de sauter le 10 décembre. Le feu avait, dit-on, été mis à la poudrière. La mèche a été enlevée par un caporal, qui s'est aperçu de cette tentative, et a ainsi sauvé ce fort d'une catastrophe épouvantable.

— Le gouvernement espagnol n'a pas accepté la démission offerte par le général Narvaez.

— Le lord-maire de Dublin a offert à M. O'Connell sa voiture pour aller tous les jours, tant que durera le procès, à la cour du banc de la reine, et le ramener chez lui dans Merrion-Square. Voilà quelque chose de neuf dans les annales criminelles. Un conspirateur sous le coup d'une accusation se rendant à la cour du banc de la reine dans une voiture d'État!

(*Morning-Post.*)

— Il se forme à Paris une compagnie, au capital social de 20 millions de francs, pour entreprendre l'exploitation de la fameuse plaine de la Mitidja et du Sahel, en Algérie. On dit qu'elle doit emmener d'un seul coup en Afrique 15 à 1,800 colons.

(*Moniteur parisien.*)

— Le conseil municipal de Bordeaux a voté la garantie d'un minimum d'intérêt de 3 pour 100 sur les quatrième, cinquième et sixième millions d'actions souscrites à Bordeaux, pour la création du chemin de fer de Bordeaux à Angoulême, et d'Orléans à Tours. Le 10 janvier, la souscription s'élevait à 5,600,000 fr. M. le maire de Bordeaux a souscrit personnellement pour 100,000 fr.

— L'adjudication des travaux de terrassements du chemin de fer de Dijon à Châlon, sur le territoire des communes de Chagny, Rully et Fontaines, comprenant une longueur de 6,720 mètres, et dont l'estimation s'élevait à 658,495 fr. 65 cent., a été tranchée en faveur de MM.Bu-

nous a paru avoir conservé son indépendance, quoique ce soit sans aucune raison valable qu'il ait soutenu ... compagnies banquières.

Ce journal hebdomadaire a adopté le format commode in-4°. Publié depuis sa fondation avec huit pages (24 colonnes), il vient d'agrandir son cadre en le portant à 12 pages (36 colonnes), sans augmentation de prix: c'est un moyen de satisfaire ses abonnés et d'en accroître le nombre.

Par sa correspondance étrangère, il tient ses abonnés au courant de toutes les améliorations qui s'introduisent journellement dans l'industrie des chemins de fer, et il discute les chances d'avenir que peuvent avoir les entreprises nouvelles.

—On nous prie de publier l'avis suivant:

« MM. les membres de l'Association des artistes musiciens sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu dimanche prochain, 21 janvier, dans la salle de l'école Lyrique, rue de La Tour-d'Auvergne, 18.

» Ne seront admis à l'assemblée que les membres ayant acquitté leur cotisation jusqu'au 31 décembre 1843.»

— Ce soir, à l'Odéon, représentation du *Pseudonyme*, comédie en un acte, en vers, de feu Camille Bernay, et *Marie Tudor* avec Mlle Georges et Mme Dorval.

—Le spectacle de ce soir, à l'Opéra-Comique, se compose de *Richard* et de la *Dame blanche*, chefs-d'œuvre de Grétry et Boïeldieu.

—Ce soir, aux Variétés, pour les débuts de Mlle Valence, la première représentation de *Marjolaine*.

— Un vol tenté dans la maison de campagne de M. Bodmer, près de Zurich, a été découvert d'une manière très singulière. Les voleurs avaient fait de volumineux paquets des objets mobiliers trouvés dans cette campagne, qui n'est point habitée en hiver, lorsque, avant de les enlever, ils eurent la lumineuse idée de se rendre encore à la cave, dans l'intention de remplir de vin un tonneau vide qu'ils avaient trouvé. Mais la vue de nombreuses bouteilles de champagne qui se trouvaient à leur portée les tenta, et bientôt, oubliant l'endroit où ils étaient et le crime qu'ils venaient de commettre, ils se mirent à faire du bruit et à chanter de manière à être entendus du guet du village voisin, qui, après s'être assuré du secours de quelques hommes déterminés, vint s'emparer des chanteurs. Ceux-ci se défendirent à coups de bouteilles; alors le guet tira le sabre et blessa assez grièvement l'un d'entre eux; tous ont été saisis et conduits dans les prisons.

—On lit dans le *Journal de Chartres*, du 14 janvier:

« Un crime affreux vient de jeter l'épouvante dans le hameau de Saint-Barthélemy, commune d'Unverre, François Ménager, âgé de 24 ans, demeurant chez son père, propriétaire audit hameau de Saint-Barthélemy, a tué, à coups réitérés d'une fourche-trident, sa mère et son jeune frère, âgé de six ans. Les coups ont été portés sur la tête des victimes; la femme Ménager est morte instantanément, l'enfant a vécu encore quelques instants. La justice s'est immédiatement transportée sur les lieux, et le coupable a été arrêté. »

— La justice vient de constater à Condé, près de Pont-Audemer, une mort bien triste. Le nommé Michel Delaunay, auquel son âge (il avait 75

(1) Paris, rue Richelieu, 95. — 20 fr. pour un an, 11 fr. pour six mois. Des numéros d'essai sont adressés aux personnes qui en font la demande par lettre affranchie.

On trouve au bureau du journal la traduction complète du *Rapport de M. Stephenson* sur le chemin de fer du Nord.

4 1/2 0/0. . . .	113	50	»	»	H.	0	50	—
4 0/0	»	»	»	»	»	»	»	**Reports.**
O. de la Ville .	1410	»	1410	»	»	»	»	Fin courant. Fin proch.
Banque de Fr. .	3265	»	3265	»	»	»	»	3 0/0 5.
C. Laf. de 5000.	5072	50	»	»	H.	2	50	5 0/0 10. 32 1/2.
— de 1000.	1112	50	»	»	»	»	»	
Caisse Hypoth..	767	50	»	»	»	»	»	
Quatre Canaux.	1275	»	»	»	B.	2	50	
Chemins de Fer.								
St-Germain . .	825	»	»	»	H.	12	50	Fin courant, 820, 822 50.
Vers. R. Dr. .	330	»	338	75	H.	10	»	— 330, 340.
d° R. G. . .	177	50	178	75	»	»	»	— 178 75.
Orléans	865	»	872	50	H.	12	50	— 865, 872 50.
Strasb. à Bâle.	233	75	231	25	B.	3	75	— 235, 232 50, 233 75.
Rouen.	845	»	847	50	H.	5	»	— 850, 855, 850.
Havre.	655	»	»	»	»	»	»	— 655.
Fonds Étrangers.								
5 0/0 Belge 1840.	109 1/8		109 1/2		H.	1/2	»	Londres, 15 janvier.
— Portugais. .	46	»	»	»	H.	1/2	»	Consol. 96 7/8, 97.
Esp. D. active.	29 7/8		30 1/4		H.	1/4	»	Esp. actif. 31.
5 0/0 Naples. .	107	»	»	»	H.	0	10	Portugais. 45 1/4.
— Romain. .	105 1/8		»	»	»	»	»	Mexicains. 32 1/2.
Obl. Piémont. .	1205	»	»	»	H.	5	»	5 0/0 Hollandais, 100 3/8.
Emp. d'Haïti. .	475	»	»	»	B.	2	50	2 1/2 0/0 id. 54 3/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 89 »», »» »»; courant du mois, 90 »», »» »»; février, mars et avril, 89,»», »», »»; derniers mois, 92 »», »» »».

Lille. — Colza, 80 »», »» »»; lin, 74,»», »»; caméline, 77,»», »»; chanvre, 79,»»; voitures, »,»».

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, 95 96, »»; février, mars et avril, 95 »», 96; 4 d'été, 97 »»; 4 derniers, 98 »».

Savon. — Disponible, »»; ordre de livraison, 23 0/0.

Suifs de place, 57 fr. les 50 kil.; de Russie disponibles, 58 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 61 à 61,50 sans affaires.

Spectacles du 18 janvier.

8 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — La Femme juge. Les Enfants d'Edouard.
» h. »/» **VAUDEVILLE.** — Paris bloqué. La Grisette et l'Héritière. La Veille.
7 h. »/» **GYMNASE.** —L'Italien. Mme Boudenois. Le Cadet; Angéline.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** —Stella.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** —Cabochard. Prem. rep. de Marjolaine. La Comète.
» h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Les Ames en peine. Carabas. Les Mémoires.
» h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Le Masque de fer. Le Barbier.
» h. »/» **COMTE.** — Un Jour de médecine. Fontaine Molière. Pierrot.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de Me **TALLON**, huissier, rue Saint-Martin, 259.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, le samedi 20 janvier 1844, consistant en bureau, armoire à glace, table de nuit, table de toilette, chaises, fauteuils, canapé, le tout en acajou; glace, pendule, tableaux, environ 200 volumes reliés et autres objets. — Le tout au comptant.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

HALLE DE PARIS

16 janvier			17 janvier.		
Arrivages	944 q. 28 k		Arrivages.	1061 q. 4 k.	
Restant.	9483 53		Restant.	9910 29	
Cours moyen.	38,43		Cours moyen.	38,20	
Cours-taxe	38,25		Cours-taxe.	38,34	
Gr.	6 q.	53,00 à 54,45	Gr.	3 q.	54,00 à 54,80
1re	420	38,20 à 39,50	1re	496	38,20 à 40,40
2e	456	36,95 à 37,90	2e	439	36,30 à 37,75
3e	00	00,00 à 00,00	3e	53	29,30 à 33,10
4e	20	32,50 à 33,10	4e	34	20,00 à 25,50
A l.	46485	36,95 à 40,10	A l.	42	24,00 à 37,50
Total.	929 quint. 62 k.		Total. 634	quint 73 k	

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

CHARTRES, 13 janvier. — Froment, première qualité, 21,50 à 22; deuxième, 20,25 à 21; troisième, 18,50 à 19,50. — Orge, 11 à 12. — Avoine, 6,80 à 7,50. Marché bien approvisionné; écoulement rapide aux cours du dernier marché, les froments première qualité très recherchés et de plus en plus rares. Il y avait peu d'avoine et le prix s'est maintenu.

EVREUX, 13 janvier.—Froment, 21,34.—Méteil, 18, 64.—Seigle, 12,91.—Orge, 11,71.—Avoine, 7,57.—Pain, première qualité, 37 c. le kilogramme; deuxième, 32 c.; troisième, 27 c.

LOUVIERS, 13 janvier. —Froment, 20,66.—Méteil, 17,02.—Seigle, 12,62.—Orge, 11,33.—Avoine, 20,7[illegible].—Pain, première qualité, 32 c.; deuxième, 27 c.

CAEN, 12 janvier.—Froment, première qualité 23,50 à 24; deuxième, 22 à 23; troisième, 21,50. Qualité inférieure, 17,50 à 18.—Seigle, 13,50 à 14.—Orge, 11,50 à 12,50.—Avoine, 9 à 10,50.—Sarrazin, 11,50 à 12,50.—Farine, première qualité, 57,50 à 58,50 les 100 kilog. —Pain, première qualité, 40 c. le kilogramme; deuxième, 37 1/2; troisième, 35 c.

PERONNE, 13 janvier.—Froment, première qualité, 17,50; deuxième, 17; troisième, 14,50. —Méteil, 12,50.—Orge, 10,50 à 11,25.—Avoine, 5,50 à 6.—Farine, première qualité, 32; deuxième, 29.

CAMBRAI, 12 janvier. —Froment nouveau; première qualité, 19,50; deuxième, 17,05.—Seigle, 10,70 à 11,20.—Orge, 11 à 12,20.—Avoine, 6,35 à 6,80.—Farine, première qualité, 35; deuxième, 34; troisième, 33.—Marché ordinaire, hausse d'environ 50 c. sur les froments. —Seigle et escourgeon rare et également en hausse.

METZ, 13 janvier.—Froment, prix moyen, 15,80.—Avoine, 5,83,

Le froment continue à être amené en abondance au marché; toutefois, dans le courant de cette semaine, le prix en a augmenté de 19 c. par hectolitre d'après les mercuriales, mais le temps sec que nous avons depuis le commencement de la semaine a dû rendre au blé un poids qui compense, et peut-être au-delà, l'augmentation signalée ci-dessus.

SAINTE-MENEHOULD, 13 janvier.—Froment, première qualité, 15,70; deuxième, 15.—Seigle, 9,03.—Orge, 8,89.—Avoine, 5,40 à 5,89.

GRAY, 13 janvier. — Froment, première qualité, 20,35; deuxième, 18-75; troisième, 17,15. — Orge, 10,50 à 12. — Avoine, 7,25 à 8. — Farine, première qualité, 41,55; deuxième, 38; troisième, 25,60.

TOURS, 13 janvier. — Froment, 18,87. — Seigle, 13,66. — Orge, 12,50, — Avoine, 8. — Pain, première qualité, 35 c. le kilog.; deuxième, 30; troisième, 25.

BAYONNE, 11 janvier. — Froment, 22,60. — Maïs, 12,25. — Seigle, 13,50. — Orge, 12. — Avoine, 8,50.

MARSEILLE, 12 janvier.

Blés. — Les arrivages en blé ont eu moins d'importance cette semaine, cependant la quantité arrivée depuis janvier s'élève à 80,000 charges. Quelques affaires ont été traitées pour l'Angleterre et la Manche. Les prix paraissent avoir atteint le minimum probable et sont bien soutenus malgré les versements. Tout annonce que nous aurons des débouchés considérables, et la diminution probable des versements pendant les mois prochains peut amener quelques améliorations sur nos cours.

Avis de la chambre de commerce de Toulon.

La circulaire de l'administration des douanes, n° 2001, accompagne l'ordonnance du roi du 16 décembre 1843 concernant le régime des douanes de l'Algérie. Cette ordonnance a été insérée dans le Bulletin des lois, n° 1062. L'article 1er porte que les transports entre la France et l'Algérie ne pourront s'effectuer que par navires français, sauf les cas d'urgence et nécessité absolue pour un service public.

L'article 7 porte que les produits du sol et de l'industrie du royaume seront admis en Algérie, en franchise des droits d'entrée, sur la présentation de l'expédition de douane constatant leur origine.

Marchés étrangers.—BRUGES, 13 janvier.—Froment, prix moyen, 17,13 l'hectol.—Seigle, 10,01.—Sarrazin, 9,28.—Avoine, 5,88. —Orge, 10,23.—Pain, première qualité, 32 c. le kilog.; deuxième, 25; d° de seigle, 17 c.

La dernière mercuriale, en Belgique, du mois de décembre et de l'année, a été arrêtée en baisse sur les prix du froment et du seigle. La moyenne du mois a été de 17,56 pour le froment, et de 11,24 pour le seigle. C'est une différence en moins, comparativement aux prix moyens mensuels de novembre de 1,44 sur l'un, et de 52 c. sur l'autre.

Cours des fourrages.

VERSAILLES. — Foin, première qualité, 42 à 44; deuxième, 40 à 42; troisième, 30 à 38. — Paille de froment, 18 à 23; id. d'avoine, 26 à 30. — Trèfle, 28 à 35.—Luzerne, 30 à 35.—Regain, 25 à 28. Le marché était bien fourni; plusieurs voitures ne se sont pas vendues.

MONTLHÉRY, 15 janvier. — Foin, 30 à 32. —Luzerne, 28 à 30. — Paille de blé, 15 à 17; id. de seigle, 18 à 20; id. d'avoine, 24 à 26.

STRASBOURG, 12 janvier.— Foin, les 1000 kilog., 64.—Paille de seigle, 40 à 48.

GRAY, 13 janvier.— Foin, 50.— Paille, 28.

SURGÈRES, 13 janvier.—Foin, 53 à 62. — Paille, 36.

PRODUITS ANIMAUX.

PARIS, 17 janvier.

Halle à la viande.

23,263 k.	Bœuf, 1re q. 1,50.	2e 1,20.	3e 0,80	
17,153	Veau, 1,50	1,30	1,10	
6,239	Mouton, 1,50	1,20	1,[illegible]	
48,960	Porc frais, 1,10	1,07	1,[illegible]	

Marché de la Vallée.

Agneaux, la pièce, 12 à 19.—Lièvres, [illegible] à 5.—Lapins, 1 à 3.—Dindes, 4,50 à 8.—Oies grasses, 3 à 5,50. — Chapons gras, 4,50 à [illegible]; dito, paillés, 2,75 à 3.—Poulets gras, 3 à [illegible]; Poulardes, 2,75.—Poules ordinaires, 1,25 à [illegible]. —Perdrix, 1,50 à 2,75.—Canards, 1,50 à [illegible]. —Bécasses, 2 à 2,60.—Pigeons pilets, [illegible] 1,50; dito, bizets, 40 c. à 1 fr.—Sarcelles, [illegible] à 1,50.—Vanneaux, 75 c.—Grives, 25 c. —Allouettes (la dixaine), 1,50 à 2,30.

STRASBOURG, 15 janvier. — Bœufs amenés, 73; vendus, 71; renvoi, 2. Vendu 1,[illegible] à 1,24 le kil. sur pied. La plupart venaient d'Alsace; les plus beaux de Suisse. — Taureaux amenés, 18; vendus 80 à 90 c. Vaches, 21; vendues 1 à 1,08. Baisse sur le dernier cours. Il a été abattu pendant la semaine 241. Porcs vendus 1,10. — 219 veaux, 1,20. — 124 moutons, 1,30. — Suif cru, 100 à 110 les 100 kil. — Cuirs verts, 84 à 92 les 100 kil. (baisse.)

TOULOUSE. — Marché du 12 janvier. — Bœuf, 95 c. le kil. — Mouton, 1,10. — Veau, 1,20. — Vache, 70 c.

Marché de SCEAUX du 15 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs . .	1,010	961	49	1 18	1 06	[illegible]
Vaches. .	110	102	8	1 08	» 94	[illegible]
Veaux. . .	493	475	18	1 48	1 28	[illegible]
Moutons..	9,547	8,209	1,338	1 30	1 12	[illegible]

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

ment collectif, ont proposé de supprimer la première de ces phrases, comme adressant au gouvernement des félicitations mensongères et de rédiger ainsi la seconde : « L'agriculture, » le commerce intérieur et l'industrie réclament *la sollicitude* » *active* de l'administration. »

Cet amendement a été développé par M. Bethmont, avec un talent remarquable et qui nous remplit d'espérances pour l'avenir.

La question de l'époque, a dit l'orateur, on essaierait en vain de l'écarter, c'est l'organisation de l'industrie. Le développement de l'industrie manufacturière, quand il n'est pas réglé, dirigé, devient fatal. Il enfante en Angleterre, à côté de fortunes colossales, de colossales misères; la France doit craindre d'arriver au même état social. Je sais que, pour prévenir ce malheur, on multiplie aujourd'hui les associations de charité, et, ce qui vaut mieux, l'on fonde *des colonies agricoles*, mais ces tentatives ont presque toutes un caractère privé. Pourquoi l'intervention du gouvernement ne donne-t-elle pas à la philanthropie un essor plus puissant et plus général ?

Pourquoi ne pas fonder pour les ouvriers vieux, infirmes, malades, sinon des invalides civils, du moins des asiles, un système régulier de secours publics?

Je sais, a continué M. Bethmont, que le bien-être de la classe ouvrière est un problème difficile à résoudre ; il exige de longues études. Je pardonnerais au gouvernement de n'avoir encore rien fait dans cette voie. Ce que je lui reproche, c'est de ne pas avoir eu jusqu'ici la sérieuse intention de faire quelque chose.

M. Bethmont a demandé qu'on présentât un projet de loi sur les livrets, excellente occasion pour discuter au grand jour les intérêts de la classe ouvrière ; il réclame aussi l'établissement à Paris d'un conseil de prud'hommes. L'orateur s'est écrié, dans un sentiment plein de noblesse : Les classes ouvrières ! nous les représentons tous. La bourgeoisie n'a pas conquis ses droits, n'est pas parvenue à délibérer dans cette enceinte, sans être appuyée par les classes pauvres. Elle doit continuer à leur donner la main !

M. Bethmont, conformément aux vrais principes de la science sociale, ne confond pas les intérêts de l'agriculture avec ceux de la fabrique, et, tout en désignant par le mot général d'*industrie* toutes les applications de l'activité humaine, il distingue entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière, qui re-

Nous avons été heureux d'entendre prononcer par un représentant du pays des paroles d'une aussi grande portée. Nous ajouterons qu'elles ont été accueillies par la chambre avec une faveur générale. Pour prouver à M. Bethmont la sincérité de nos éloges et l'espoir que nous fondons en lui, nous lui dirons que son exorde a été confus et qu'il a parlé dix minutes avant de faire naître l'intérêt. Il a gardé la parole trop long-temps. En sacrifiant quelques idées secondaires, en descendant de la tribune un peu plus tôt, il eût produit une impression beaucoup plus vive. Enfin nous voudrions qu'il soutînt plus également sa voix. Il y a dans son organe des nuances qui plaisent peut-être dans une enceinte moins vaste, mais qui, dans la salle du Palais-Bourbon, font perdre aux auditeurs une partie des phrases. C'est dans un sentiment de sympathie que nous adressons ces conseils à l'homme qui, sans doute, viendra plus d'une fois défendre à la tribune les intérêts de l'agriculteur et de l'ouvrier.

L'amendement de MM. Monnier de la Sizeranne et Bethmont exprimait une idée si juste et si féconde ; il avait été présenté dans des termes tellement acceptables pour la dignité et même pour la susceptibilité du ministère, que le cabinet, dans son intérêt même, a eu tort de le combattre. Quand la vérité, la loyauté, domineront les discussions parlementaires, après une opposition formulée comme celle de M. Bethmont, les ministres se lèveront et viendront dire : Nous souscrivons à toutes les idées du préopinant. Il est vrai que l'agriculture est la mère de toutes les industries, qu'elle réclame non pas de vagues promesses et des médailles, mais un large système d'institutions.

Nous accueillons avec reconnaissance une opposition qui n'apporte pas dans ces débats de l'hostilité systématique et qui nous éclaire sur les vrais intérêts du pays. Oui, le gouvernement doit assurer à l'ouvrier une retraite, intervenir utilement dans les comices et créer des colonies agricoles. Jusqu'ici nous n'avons pas déployé assez d'activité dans cette voie. Si la chambre veut nous le faire sentir en effaçant de l'adresse le mot de confiance, c'est un avertissement qu'elle a le droit de nous donner ; mais, d'ici à la prochaine session, nous lui prouverons par des actes combien nous avons à cœur les progrès de l'agriculture et **de toutes les industries.**

Un pareil langage honorerait et consoliderait un ministère, loin de l'avilir et de l'ébranler. Aujourd'hui, le cabinet a eu le tort de confondre une opposition loyale, intelligente et modérée, avec des attaques aveugles comme celles de M. de Tocqueville, ou

A tout cela nous ne faisons qu'une réponse : Si le cabinet avait le sentiment sérieux de ses devoirs, il chercherait immédiatement un successeur à M. Cunin-Gridaine. Pour rester ministre du commerce et de l'agriculture, quels sont ses titres? Il n'a pas les notions les plus simples de l'économie rurale, et dans les débats parlementaires, il sert peu le 29 octobre comme orateur. Pourquoi donc M. Cunin-Gridaine est-il maintenu dans un ministère où sans doute on ne le conserve pas comme objet d'art ?

L'amendement de MM. Monnier de la Sizeranne et Bethmont a été repoussé par la chambre. Après ce vote, l'intérêt de la séance a fini pour nous. Cependant il faut dire encore que M. de Beaumont a vainement lutté pour faire insérer dans l'adresse une phrase analogue à celle-ci :

« Nous espérons que nos institutions, fortifiées et sagement » complétées, assureront à la France les bienfaits du gouverne» ment parlementaire. »

Le mot de parlementaire appelait à la tribune les amis de M. Thiers. M. Billault, par un discours calqué sur celui que son patron avait prononcé avant-hier, a essayé de faire rentrer comme élément, dans la discussion, la politique et la candidature du 1er mars ; mais la chambre devrait protester contre ces ambitions qui introduisent à chaque instant des épisodes dans les discussions graves, réduisent toute la science gouvernementale à un calcul de majorités, à un jeu de boules, et qui veulent que nous nous arrêtions à faire et à défaire des ministres, le jour même où la chambre a entendu ces mots solennels : Vivifiez l'agriculture, organisez toutes les industries !

L'an passé, M. de Lamartine s'est écrié à la tribune : « La France » s'ennuie ! » Cette année, M. de Tocqueville a dit au ministère : « Votre politique a commencé par irriter les esprits, maintenant » elle les ennuie... »

Oui, l'ennui est la maladie de notre époque. Oui, la France est ennuyée de tout ce qu'on dit, de tout ce qu'on fait dans le monde officiel. C'est par l'ennui que M. Guizot gouverne ; la longue existence du 29 octobre, c'est à l'ennui général qu'il faut l'attribuer.

Les solennelles réceptions du jour de l'an et les compliments qu'on y débite : ennui ! La phraséologie du discours du trône et les banalités sur la prospérité croissante : ennui! L'optimisme habituel complaisamment exagéré en vue de la dotation et les promesses fallacieuses d'équilibre financier : ennui! Les intrigues parlementaires, les subtilités métaphysiques, ces discussions stériles pour le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1)

LIVRE QUATRIÈME.

XVIII.

LE RÉVEIL EN AUTOMNE.

Depuis la destruction des manuscrits, tout semblait aller de mieux en mieux dans la maison du bonhomme Hivernau; Adda souriait plus souvent, Julien retrouvait son expansive gaîté, le curé prenait des revanches.

— Comme j'ai bien fait, disait un soir Samuel à son jeune ami ; comme j'ai bien fait de brûler toutes ces misérables paperasses, et de me débarrasser des soucis importuns de ma gloire future. Me voilà Gros-Jean comme devant, joyeux d'aimer ceux qui m'entourent, de tailler ma vigne et d'arroser mes œillets. C'est drôle, je ne sens plus en moi ces quelques bouffées vaniteuses qui m'arrivaient par moments ; je redeviens simple comme un enfant, ayant violemment extirpé tous les oripaux mélodramatiques qui m'attachaient aux glorioles de ce monde. En un mot, je suis content de moi-même. La mort ne m'arrachera qu'un sourire et je partirai sans honte.

On était alors à la mi-septembre, les fougères étaient moins luisantes, et les bois commençaient à jaunir. Le village était de temps en temps traversé par des charrettes à vendange, par des chasseurs ardents à tirer les faisans du prince ou les perdreaux de Saint-Christophe. Pas un ne passait sans demander des nouvelles de la jeune demoiselle Hivernau, sans saluer le bon Samuel vénéré dans toute la contrée.

Les rossignols avaient abandonné le pays; le rouge-gorge se montrait encore tout pensif et bourru sur des buissons d'épine ; des bandes de canards sauvages filaient en triangle dans les airs ; les tourterelles quittaient le bois pour s'abattre dans les chaumes, et depuis long-temps les cailles ne chantaient plus.

De temps en temps on voyait au loin dans les sentiers poudreux des bandes de moutons se dirigeant du côté d'Issoudun, pour se rendre aux champs de foire ; d'autres fois c'étaient de bons cultivateurs qui couraient des villes aux villages, de la ferme au marché, trottinant sur un cheval maigre, avec un chapeau de toile cirée, des bottines octogénaires et houspillant leurs haridelles avec un rotin de cormier.

La mi-septembre est l'époque des migrations pour les hommes comme pour les oiseaux. En ces premiers jours d'automne, il semble que la nature ait besoin de répandre sa vie. Une sève d'un moment fait reverdir les arbres ; tous les êtres sont inquiets. Les oiseaux partent, les feuilles tombent et les malades meurent.

Le docteur de Vatan n'en était pas moins enchanté de sa cure ; son

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6, 7, 11, 12 et 17 janvier 1844.

Adda reprenait ses forces à vue d'œil. Un matin, qu'elle s'était levée de meilleure heure que de coutume, le docteur et Julien entrèrent dans sa chambre.

Elle était couchée dans un grand fauteuil, à quelques pas de sa fenêtre, enveloppée d'un grand peignoir blanc, qui lui prenait du cou jusqu'aux pieds. Un petit bonnet rond tout frais, tout uni, encadrait à moitié ses cheveux bien lissés, qui retombaient en longs anneaux jusqu'à sa poitrine. Son front était plus uni que de coutume, sa narine plus fraîche et rosée; son œil plus limpide, plus souriant.

Un peu de maigreur rendait sa peau plus mate, laissait mieux à nu les contours accentués de son visage et donnait plus de relief à ses sourcils bien arqués, à la beauté de ses grands cils.

Il n'y avait plus dans ses traits cette vigueur ordinaire qui parfois frisait la dureté; plus cette sombre énergie du regard, mais une douceur charmante et maladive; en un mot, toute l'intérieure béatitude de ceux qui renaissent à la vie.

Comme d'ordinaire, la brune Sémiramis était à ses pieds.

Le docteur était dans le ravissement.

Pardieu! ma chère demoiselle, s'écria-t-il, je veux vous montrer à tout le village; vous êtes si jolie aujourd'hui que cela ne peut manquer de me faire honneur. Voulez-vous accepter mon bras pour faire un tour au jardin ?

— Oh ! quel plaisir ! s'écria la jeune fille; moi qui ne suis pas sortie encore ! Allez le dire à mon grand-père, allez le dire à la vieille Jeanne, allez le dire à tout le monde !

Sémiramis et le docteur sortirent ; Julien vint s'appuyer sur le dossier du grand fauteuil, et se mit à contempler.

— L'autre jour, lui dit Adda sans relever les yeux, le docteur m'a fait voir ma blessure dans un miroir, et cela n'est pas beau. Si jamais je vais au bal, mon Julien, je ne découvrirai pas mes épaules, et votre femme aura l'air d'une carmélite.

— Le beau malheur ! reprit le jeune homme en souriant ; ursuline ou carmélite, je vous aime plus pour votre âme que pour votre beauté. Toutes les balles des braconniers auraient sillonné votre corps, que je vous chérirais toujours pour votre cœur d'ange, pour votre esprit plein de charme et pour vos yeux verts de mer. Le beau malheur qu'une blessure à l'épaule ! quand on a des sentiments nobles et sincères, un amour sérieux et des yeux comme les vôtres !

Chère Adda, venez dans ma vie; et si vous n'en êtes fière un jour, du moins vous en serez heureuse.

Prenez garde, cependant ; car, vous qui avez de l'orgueil, vous qui sentez bouillir dans vos veines le sang du vieux Hivernau, vous pourriez ne pas trouver en moi toutes les choses que vous aimez. La gloire d'un historien est solide peut-être, mais elle est lente et peu riche en splendeurs.

— Monsieur Julien, reprit Adda d'une voix douce, les Hivernau aiment la gloire, mais ils ont coutume de la sacrifier à leurs amours. Demandez à mon grand-père ! Je suis fière de vos succès passés et de vos succès à venir; mais je veux mourir demain si c'est pour cela que je

vous aime.

Comme d'ordinaire cette conversation se termina par un baiser ; la porte s'ouvrit et les amis entrèrent.

— Longs jours à mon Adda! s'écria Samuel en approchant. Notre bon pasteur vient d'arriver, et le bruit circule que la jeune malade va paraître au jardin. Voyons, reine des Minaux, venez vous montrer à vos sujets impatients. J'affirme que jamais monarque à son balcon ne recevra tant de marques de sympathie et d'amour.

Le curé eut l'insigne honneur de donner le bras à la malade ; le médecin était de l'autre côté, attentif aux mouvements.

Samuel et Julien suivaient : Sémiramis battait des mains.

On sortit de la chambre bleue, on traversa le grand corridor, on ouvrit la porte qui donnait sur le jardin ; et, pour la première fois depuis l'accident, Adda revit la charmille d'où la balle était partie.

Elle s'arrêta sur les marches mousseuses, entre son docteur et son curé ; Samuel passait la tête par-dessus sa petite-fille pour sourire aux paysans assemblés ; Julien s'appuyait sur la porte, et Sémiramis était assise à terre aux pieds d'Adda, montrant à chacun sa joue brune et pourprée, son œil joyeux et déluré.

— *C'est-y Dieu* possible ! s'exclamait une vieille femme en joignant les mains ! La *v'la*, oui, tout de même !

— *Qu'all' est gente!* murmurait à demi-voix un jeune apprenti braconnier.

— Une bonne Vierge, quoi! disait un autre en coupant sur son pain noir un morceau de fromage.

— Pauvre bonne chère petite demoiselle! disait un vieillard en s'inclinant la tête sur l'épaule. Ça fait plaisir de voir si gentils les enfants du bon Dieu ! Quand on pense que ce gueux de Pivert a voulu tuer ça ! ça fend le cœur, oui, tout de même !

— Salut la compagnie ! s'écria Claude Briguet en traversant les groupes et s'approchant de Samuel, qui vint lui tendre la main. Pardi, mam'zelle, je suis content de vous voir déjà guérie ; avec ça que ma maison est rebâtie à neuf, et que vous viendrez souper un de ces jours, je m'en vante !

Vous avez un brave homme de grand-père, et vous aurez bientôt un brave homme de mari qui s'entendent à réparer les incendies.

Samuel fit un geste au fermier, qui n'en continua pas moins :

— Oui, oui, monsieur Hivernau, gesticulez tant que vous voudrez, ça n'empêche pas que j'aie à présent, grâce à vous, une maison dix fois mieux *atifée* qu'avant.

Mon père s'y carre comme un chanoine; et ma femme y a déjà donné dix fois le fouet à ses petits, qui salissent les rideaux. Ces jeunesses, ça n'a point de respect !

Samuel Hivernau s'en alla causer quelques instants avec ses vieux camarades, qui bientôt s'en retournèrent à leurs travaux. Adda se sentait heureuse de respirer; elle marchait doucement, cueillant des œillets, et elle s'arrêta bientôt auprès du berceau de chèvrefeuilles; il était encore tout fleuri, exhalant une douce odeur, et montrant çà et là ses baies rouges et ses feuilles jaunies.

n'y a pas de juridiction dans le cas plaidé par les accusés. En d'autres termes, ce qui signifie : « Il y a injustice; mais nous ne voulons pas redresser les torts. »

Tous les organes libéraux, à Londres, demandent à hauts cris la suppression du procès, mais le *Times* ne fait que répéter : « Exécutez les lois. » Malheureusement, cette fois les lois sont percées à jour. Le gouvernement anglais a-t-il donc oublié l'art, si long-temps pratiqué, de duper et d'exploiter le monde en exécutant les lois?

L'*agreate meeting* qui a eu lieu le 13 à Dublin, a prouvé que tous les partis catholiques rentrent aujourd'hui dans l'arène. L'exclusion des catholiques du *special jury* leur semble, en quelque sorte, une révocation de l'acte d'émancipation. La majeure partie de la *gentry* s'était tenue jusqu'ici éloiguée du repeal, qui n'avait pris de racines profondes que dans la démocratie irlandaise et le clergé. L'affaire du jury a de nouveau rallié les hautes classes catholiques autour d'O'Connell.

Dans le meeting du 13, lord Kenmare, les députés Sheil(1), Tomas Wyse, et tant d'autres hommes d'influence et de réputation, ont protesté contre la politique du gouvernement et contre ce procès inique. Cette politique aura donc réussi à réunir encore une fois, comme en 1829, toute l'Irlande catholique contre le gouvernement anglais.

Pendant que les repealers et les catholiques se remuent plus que jamais, pendant qu'ils serrent les rangs comme en 1829, les conservateurs ne savent que faire; ils viennent de convoquer un meeting pour le 27 de ce mois à Dublin, afin de stimuler l'apathie actuelle de leur parti. Cette apathie serait inconcevable, si on ne savait pas que depuis long-temps le parti tory est en décadence en Irlande, et que cela même est à-la-fois une des causes et une des conséquences de la reconnaissance de la nationalité irlandaise.

On nous invite à insérer la note suivante :

« La commission nommée dimanche dernier par MM. les membres des deux conférences agricoles de la chambre des pairs et de la chambre des députés, pour s'occuper de l'hommage à rendre à la mémoire de Mathieu de Dombasle, s'est réunie hier sous la présidence de M. le duc Decazes. Elle a chargé une sous-commission de correspondre avec les comices et sociétés d'agriculture de France, de faire les démarches né-

(1) La *Presse* nomme M. Sheil un repealer; il était le second d'O'Connell dans l'association catholique pour l'émancipation, et s'est toujours prononcé contre le repeal.

paration.

Le gouvernement refuse de s'expliquer sur un projet de loi dont il a été question dans les bureaux ; peut-être recule-t-il aujourd'hui à le présenter; mais je suis persuadé que le mot de prospérité n'a été inscrit dans l'adresse que pour préparer la voie à ce projet.

Aucun autre orateur n'étant inscrit sur ce paragraphe, les deux premières phrases, sur lesquelles il n'a pas été proposé d'amendement, sont adoptées.

Sur les paragraphes suivants, on a proposé quatre amendements :

1° Par M. Mounier de la Sizeranne.

« Supprimer du premier paragraphe, ces mots :

« Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor. »

« Et rédiger ainsi la phrase suivante :

» L'agriculture, *le commerce et l'industrie, dont les progrès et les effotrs tont besoin d'encouragements, se confient.....* » (Le reste comme au projet.)

2° Par M. Mercier.

« Dans le premier paragraphe de l'adresse, au lieu de cette phrase :

» Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor. »

» Je propose de dire »,

» *Aspirent, chaque jour, à reprendre leur essor.* »

3° Par MM. Bethmont et Dezeimeris.

« Dans le premier paragraphe, au lieu de ces mots :

« L'agriculture..... se confie à la sollicitude de l'administration.

» Mettre ceux-ci :

» L'agriculture...... *réclame la sollicitude active de l'administration.* »

4° Par M. Gustave de Beaumont.

« Paragraphe 1er. — Terminer le premier paragraphe de la manière suivante : après ces mots : *des institutions qu'elle s'est données*, supprimer la dernière phrase, et la remplacer par celle-ci :..... *Nous* espérons que, fortifiées et sagement complétées, elles assureront à la France les bienfaits d'un gouvernement parlementaire, de ce gouvernement dont le dépôt nous est confié, et que nous devons maintenir dans son intégrité et dans sa pureté. »

M. MONNIER DE LA SIZERANNE développe son amendement.

M. BIGNON défend la rédaction de la commission, et dit qu'avant d'inscrire le mot prospérité dans l'adresse, la commission s'est entourée de tous les documents qui pouvaient le justifier.

M. BETHMONT. L'honorable préopinant vous a présenté les motifs de la majorité de la commission de l'adresse; je viens vous exposer les motifs de la minorité, et je profiterai de l'occasion pour développer un amendement qui se rapproche beaucoup de celui de l'honorable M. Monnier de la Sizeranne.

mis en présence; et cependant, Paris réclame en vain depuis quatre ans une semblable organisation ; on craint de rapprocher sur le même banc en nombre égal ou à-peu-près égal le maître et l'ouvrier. Que sais-je ? Le fait est qu'on recule, que l'administration refuse un concours efficace qui lèverait toutes les difficul[tés].

L'orateur développe ensuite son amendement, auquel M. Monnier de la Si[ze]ranne déclare joindre le sien. On ne peut dire, ajoute M. Bethmont, que l'agriculture se confie dans le ministère; on ne peut pas dire non plus qu'elle se défie de lui. Je ne crois pas que M. le ministre du commerce soit opposé à l'agriculture; je crois qu'il y est indifférent, qu'il ne s'en occupe pas, suivant la vieille maxime qu'une école a rendue célèbre : *Laissez faire, laissez passer.* Je n'ai pas besoin, au reste, de rappeler l'importance de l'agriculture, cette nourrice du pays, et qui est presque partout en souffrance. Je suis prêt cependant à reconnaître que l'agriculture a fait de grands progrès depuis vingt-cinq ans ; mais ces progrès sont loin d'être en rapport avec ceux qu'ont faits depuis ce temps toutes les industries, avec ceux qu'elle a faits en Allemagne et en Angleterre.

Si l'agriculture souffre, a-t-on dit hier, c'est qu'elle manque de capitaux, et l'on a réclamé des lois contre les prêts usuraires. N'y a-t-il donc rien de mieux à faire? Partout il y a des comices agricoles créés par les agriculteurs. Pourquoi le gouvernement ne s'en occupe-t-il pas ? Pourquoi ne leur impose-t-il pas des études? Pourquoi ne leur imprime-t-il pas une commune direction ?

Nos montagnes se déboisent; que fait le gouvernement pour l'empêcher ? Rien. Que fait-il pour le reboisement ? Rien. Pour l'irrigation ? Une proposition a été présentée à ce sujet par M. d'Angeville; on devait supposer que le ministère allait la mettre à l'étude ; non. Il ne se trouve personne dans les bureaux du ministère de l'agriculture qui s'en occupé ; le gouvernement a besoin de consulter les conseils généraux, d'envoyer par les départements un inspecteur de l'agriculture, et le projet de loi est remis indéfiniment.

Le gouvernement devait-il donc attendre que cette loi vint de l'initiative parlementaire ? Pourquoi n'a-t-il pas pris les devants ? Mais non; le ministère ne protége que l'agriculture étrangère : lorsque, dans la plupart des villes, les droits d'octroi sont établis par tête, ce qui écarte nécessairement les petites espèces de bestiaux, il a modifié les tarifs, pour permettre l'entrée en France, des petites espèces de bestiaux sardes.

L'orateur termine, en rappelant que son amendement n'est pas injurieux, qu'il n'exprime aucune défiance pour le cabinet, et il ne doute pas, ajoute-t-il, que la chambre ne s'associe à lui pour réclamer une protection efficace pour l'agriculture.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. Je demande à la chambre la permission d'écarter du débat tout ce qui tient aux tarifs; la question des tarifs sera discutée plus à propos lorsque la loi de douanes vous sera soumise, et que vous aurez à examiner les changements apportés aux tarifs en vertu des traités nouveaux

---

— Asseyons-nous, dit la jeune fille en s'appuyant sur le bras de Julien. Et tous deux entrèrent dans le berceau. A ce moment le curé parla de partir; on voulait le retenir à souper; mais il fut inébranlable dans sa résolution.

Sa bique était bridée, et tout le monde s'apprêta à aller le reconduire du moins jusqu'à l'écurie.

— Adieu, mon enfant, dit-il en embrassant Adda sur le front; dans un mois je reviendrai pour vous marier.

— Grand merci! monsieur le curé, reprit-elle en souriant, je vous dirais bien que je n'y tiens guère, mais il faudrait m'en confesser, vu que ce serait un mensonge.

Les quatre hommes reprirent tout joyeux le chemin de la maison; Adda resta seule un moment avec Sémiramis. Tout d'un coup jetant un regard craintif sur les charmilles, elle dit à sa brune compagne :

— Sais-tu ce qu'est devenu Claude Pivert ?

— Oh! dame, reprit Sémiramis, je ne sais rien qu'en gros là-dessus. Souvent il est venu des messieurs pour parler à monsieur Julien et à monsieur Hivernau : on voulait les emmener à Châteauroux; mais ils n'ont pas voulu en disant que vous étiez malade et qu'ils ne pouvaient pas vous quitter.

Puis il y en a qui a raconté que Claude était condamné, d'autres ont dit que ce n'était pas vrai; et tout ci, tout ça veut dire que je n'en sais pas grand chose.

— Je le sais, moi! dit à demi-voix le berger bossu en sortant des charmilles qu'il n'avait point quittées après le départ des autres paysans.

— Tu le sais, toi, petit vilain, dit Sémiramis, en faisant la grimace. Qui te l'a dit?

— J'ai été témoin aux assises avec les Briguet, la mère Mayette et tous les autres.

Adda frémit et pâlit tout à-la-fois. Au moment où la brunette allait chasser le malencontreux polisson, la fille de Samuel lui fit signe de rester, ce à quoi obéit le petit bonhomme avec une importance magistrale et comique.

— Conte-nous ça, berger, dit-elle en lui indiquant une grosse pierre où il alla s'asseoir.

L'infirme ne se le fit pas redire; il s'assit brusquement en entrecroisant ses jambes cagneuses, et commença son récit :

— Oh! mamzelle! mamzelle! le pauvre Claude a été *ben malhureux*. Quand on l'a eu *jité* en prison, et que les juges sont venus l'interroger, il a *bramement* tout avoué; et, quand on lui a proposé un avocat, il a dit qu'il ne voulait point de *ceux mondes*-là, et qu'il se défendrait tout seul.

J'étais-à, l'audience, mamzelle.

Imaginez vous une grande chambre à moitié ronde, *ousque* y avait douze bourgeois de la ville; des *houmes* en robes noire avec *du d'argent* à leu *bounet*; un grand diable qui criait à gauche, un petit futé qui écrivait à droite, et deux gros lurons en bas qui disaient : Silence !

Quand le grand sec eut *jabotté ben* long-temps, *ben* long-temps, en parlant des lois et de la société, un de ceux qui avaient *du d'argent* à leur *bounet* demanda à mon pauvre Pivert s'il avait quelque *chouse* à dire pour sa défense. Alors, il se leva entre les deux gendarmes et il *leur-s-y* dit comme ça tout haut, sans broncher :

« Messieurs, je n'ai rien à dire pour ma défense. Je demande pardo[n] au bon Dieu et aux honnêtes gens du mal que j'ai fait. La seule prière que je vous adresse à tous, c'est de ne pas trouver dans mon crime de circonstances atténuantes. »

En disant ça, le pauvre cher homme avait l'air si humilié, si repentant que tout le monde pleurait.

Pour lors, il y a un petit gringalet en robe noire, avec du poil de chat blanc sur l'épaule, qui s'est levé et qui a dit un tas de bêtises sur les passions et sur la folie.

Il a débité tout ça sur un ton si pleurard, que, Dieu m'assiste, je crois que tout le monde avait envie de rire! Si *ben* que les bourgeois ont dit que Pivert était coupable, et que les *houmes* noirs l'ont condamné à mort.

— Après? demandèrent les jeunes filles vivement émues....

— Après, mamzelle! continua le berger bossu, le soir on l'a remis en prison; et le pauvre diable s'est, faut croire, souvenu d'une parole que je lui avais dite comme ça en passant.

Il a demandé qu'on ne lui mit pas les menottes, et, comme on lui avait accordé ça, sitôt que le geôlier a été sorti, il s'est jeté comme un bœuf la tête sur le mur, et il est tombé tout en sang. Le geôlier est rentré tout de suite, et, en ramassant le pauvre Claude, il a vu qu'il avait le front fendu, quoiqu'il ne fût pas mort. Alors on lui a mis les fers aux pieds et aux mains, et on a appelé des médecins qui l'ont pansé. Mais sitôt qu'ils ont été sortis, le pauvre Claude s'est roulé en bas de son lit de paille, et à petits coups il s'est frappé le front sur le pavé; si *ben* que quand les geôliers sont rentrés, ils l'ont trouvé grouillant encore et se tapant la tête dans une mare de sang.

Ses yeux étaient à moitié dehors, sa cervelle s'en allait tout partout, et il sautait tout comme un serpent coupé par morceaux.

Il paraît que c'était pas beau à voir, pas beau du tout, mamzelle.

Le berger bossu releva la tête et trembla de tous ses membres, en voyant Sémiramis la bouche ouverte et les yeux hagards : Adda s'était évanouie.

—Petit scélérat! cria la brunette en lui appliquant un vigoureux coup de poing sur la figure, va-t-en tout de suite ou je te tue!

Le berger bossu se mit à pleurer.

— Voyez-vous ça, cria-t-il en s'en allant clopin clopant ; on leur dit des histoires *ben* honnêtes, et ça vous tape ni plus ni moins qu'un magister. Soyez donc poli avec les filles! soyez donc poli!

Sémiramis se mit à jeter les hauts cris; tout le monde arriva sur-le-champ, et le médecin se mit à genoux auprès de sa malade qui rouvrait péniblement les yeux.

Samuel se fit raconter l'histoire et s'écria, tremblant de colère : — Ce misérable tuera ma fille, que ce soit par une balle ou par un souvenir !

— Là ! là ! mes amis, s'écria le bon docteur, c'est une fausse alerte, un petit évanouissement passager, une misère. Revenez à vous, ma chère fille, revenez à vous !

Adda fut emportée dans sa chambre, renvoya tout le monde et se coucha immédiatement.

Le docteur vint la retrouver sans tarder.

— J'ai eu une peur effroyable, dit en souriant la jeune fille, et j'ai encore froid par tout le corps; cela ne sera rien. je l'espère, mais l'épaule me fait mal.

Le docteur découvrit la blessure, déjà fermée depuis quelque temps, et qui se consolidait de jour en jour. Il y avait sur le point de la fracture du gonflement et de la rougeur. Adda s'était froissé l'épaule en s'évanouissant; le médecin ne trouva là rien d'extraordinaire, il fit quelques prescriptions, fit couvrir sa malade pour provoquer des sueurs et se retira. Le soir, elle semblait mieux, quelques légères colorations lui étaient revenues, et, peu avant dans la soirée, tout le monde se retira.

Le lendemain matin, les trois amis se trouvèrent à-peu-près ensemble à la porte de la malade, et le docteur entra.

—Docteur, lui dit-elle d'une voix fatiguée, j'ai bien souffert cette nuit; j'ai eu des cauchemars affreux, un sommeil terrible à supporter, je crois que j'ai la fièvre.

En effet, sa joue était brûlante et colorée, son œil brillant et sa lèvre sèche.

Le médecin se sentit courir des frissons de la tête aux pieds, et tâta le pouls de sa malade.

Evidemment elle avait de la fièvre, une fièvre assez intense, et les chairs de sa blessure étaient encore enflammées.

Si la fièvre tombe dans la journée, pensa le docteur, je la saignerai.

— Souffrez-vous de la tête, mon enfant?

— Beaucoup, reprit Adda ; des élancements cruels, des vertiges : j'ai tout le front embarrassé.

Julien et Samuel entrèrent : le docteur composa son visage.

— Elle a un petit train de fièvre, dit-il d'un air assez indifférent, il faut attendre. Elle n'a point dormi ; elle souffre moins à présent ; laissons-la reposer.

— Que craignez-vous? dit Samuel Hivernau d'un air atterré.

— Rien de grave, reprit le docteur. Soyez sans inquiétude, et laissez-moi faire. J'en ai bien vu d'autres dans ma pratique.

Une heure plus tard Julien entraînait le vieux médecin du côté du bois, à grands pas.

— Que craignez-vous? dit-il d'un ton bref et résolu.

— En face de ce malheureux vieillard, reprit le docteur d'une voix altérée, je n'ai voulu rien dire : à vous, jeune et fort, je ne dois rien cacher. Je crains une affreuse maladie.

— Mais encore ? s'écria Julien, dont l'œil étincelait.

— Une maladie dont les effets sont rapides, et le plus souvent produits par les causes les plus légères dans les fractures des membres. Le calus est formé, le sang et les humeurs y abondent, tout y est vivace et rapide; mais si une émotion violente vient à troubler le malade, une putréfaction instantanée peut se produire au foyer du travail morbide; la fièvre s'en mêle, et les veines rapportent au cœur la maladie, la pourriture, la mort.

— Etes-vous sûr de ce que vous dites? demanda Julien, qui était blême et tremblant.

— Sûr des effets terribles de cette maladie, mais non pas sûr encore de sa présence. Tout cela peut n'être que la fatigue d'une émotion, d'une nuit sans sommeil ; cependant j'ai peur, et n'ai rien dû vous cacher.

— Merci ! dit Julien Pâris en pressant la main du bon vieillard ; ne dites rien à Samuel, rentrons et soyons calmes.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

On m'adresse quelques autres questions sur les lacunes de notre législation industrielle. Je répondrai que dès la session dernière, j'ai présenté à la chambre des pairs un projet de loi sur les brevets d'invention, resté ici à l'état de rapport. J'ai préparé comme complément de cette loi un projet sur la propriété des marques de fabriques, et un autre sur les livrets. La chambre en sera saisie avant quinze jours.

Messieurs, on a parlé de la création d'un conseil de prud'hommes à Paris. Sur cette question, je me suis maintes fois expliqué dans les bureaux et à la tribune. J'ai toujours pensé qu'une ville aussi importante que Paris, sous le rapport industriel, devait être dotée d'un conseil de prud'hommes. J'ai fourni un projet, réuni une commission, et envoyé le projet à M. le préfet de la Seine; il s'est élevé quelques difficultés pécuniaires qui ne sont pas encore aplanies; mais le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu faire.

L'orateur supplie la chambre de rejeter l'amendement, qui contient contre l'administration un blâme qu'elle n'a pas mérité.

M. DARBLAY déclare que la situation, quoique satisfaisante, ne l'est pas, à son avis, autant que le discours de la couronne l'a fait penser, et qu'il se réunit aux amendements proposés, entre la rédaction desquels il ne veut pas choisir. Il demande que pour faire taire toutes réclamations, le ministre du commerce fasse établir deux tableaux, l'un présentant les encouragements accordés à l'agriculture par le gouvernement et les progrès qu'elle a faits, l'autre indiquant les droits d'octroi qui frappent les produits agricoles ou manufacturiers à l'entrée ou à la sortie de la France.

M. V. Grandin paraît à la tribune.

Au centre: Aux voix! La clôture!

M. BUREAUX DE PUSY. On répond toujours à un ministre; M. Darblay n'a pas répondu à M. le ministre du commerce.

M. LE PRÉSIDENT met la clôture de la discussion aux voix. La clôture n'est pas prononcée.

M. Lanjuinais monte à la tribune; les cris des centres continuent; il descend de la tribune, où M. Grandin le remplace.

M. GRANDIN. J'avoue que la situation est mauvaise, non-seulement pour la laine, le coton, l'indienne, mais pour la plupart des autres industries; mais je ne puis m'associer aux idées qui ont été émises par M. Bethmont.

M. Bethmont a opposé les grandes fortunes industrielles à la misère des classes pauvres en Angleterre, et a rapproché ce fait de ce qui se passe en France. Ce rapprochement n'est pas exact. Les grosses fortunes de l'Angleterre sont le résultat d'un système qui n'a pas d'analogue en France. La preuve, c'est que tous nos grands industriels ont disparu de la scène. Je conviens que, par cela même, beaucoup d'ouvriers se trouvent sans ouvrage. Mais espérez-vous remédier à ce mal par des secours, par une prétendue organisation du travail? Non, vous ne ferez pas disparaître la misère.

Un secours assuré empêchera l'ouvrier de faire des économies et de songer à l'avenir. (Au centre: Très bien!) L'ouvrier restera oisif, et se croira dispensé de chercher du travail, ou d'user des caisses d'épargnes.

M. BETHMONT. Je n'ai pas parlé d'établir des secours pour ceux qui peuvent mettre aux caisses d'épargnes, mais pour ceux qui ne le peuvent pas.

L'orateur termine en disant qu'à ses yeux il y a un moyen bien préférable de soutenir à-la-fois l'industrie et de mettre un terme à la misère; un moyen que M. Bethmont a indiqué lui-même, peut-être à son insu, c'est celui des marques sur les étoffes appliqué aux produits de l'intérieur ainsi qu'à ceux qui proviendraient de l'étranger. Le producteur serait efficacement protégé, et à son tour il pourrait soutenir l'ouvrier.

L'amendement de MM. Bethmont, Dezeimeris, auquel est réuni celui de M. Bonnier de la Sizeranne, est mis aux voix. Après deux épreuves assez douteuses, M. le président déclare que l'amendement n'est pas adopté.

M. MERCIER prend la parole pour développer son amendement, qui est mis aux voix et rejeté.

Les paragraphes correspondants de l'adresse sont mis aux voix et adoptés.

Sur la dernière phrase de ce paragraphe, M. Gustave de Beaumont a présenté l'amendement cité plus haut.

M. Gustave de Beaumont a la parole pour développer son amendement.

M. DE BEAUMONT. Je me bornerai à rappeler à la chambre les termes de l'adresse présentée au trône par la chambre, le 17 janvier 1840. On y lisait ce passage:

« Sire, c'est la première fois depuis que le pays l'a élue, que la chambre se présente aux pieds du trône et lui fait entendre sa voix.

» Sire, elle a reçu la mission de maintenir ce système d'institutions libérales que la France a confié à votre patriotisme. Le temps, qui perfectionnera nos lois, respectera nos institutions fondamentales. Voilà bientôt dix ans que la France cherche à travers les hasards d'une révolution une dynastie nationale et un gouvernement parlementaire. Cette dynastie, Sire, c'est la vôtre. »

Je vous demande, Messieurs, je demande à MM. les ministres qui ont voté cette adresse en 1840, s'ils veulent le gouvernement parlementaire dans son intégrité, dans sa pureté. Si c'est là votre sentiment à tous, je vous en demande la constatation dans l'adresse. Jamais la nécessité de constater publiquement ce sentiment ne m'a semblé plus impérieuse.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Messieurs, j'approuve complètement la sincérité de l'orateur quand il a déclaré que l'amendement qu'il propose doit donner un sens et une solution au débat; mais je ne puis pas lui donner le même assentiment quand il s'empare des termes de l'adresse de 1840 pour appuyer son amendement. Si vous proposiez votre rédaction dans l'esprit qui a dicté l'adresse de 1840, et non comme une condamnation de ce qui est, nous ne nous y opposerions pas. Mais cette proposition a un autre sens; elle ne se borne pas à constater des principes que nous reconnaissons aussi bien que vous: son but principal est de déclarer que ce gouvernement parlementaire dont on parle n'est pas aujourd'hui une réalité, et qu'il faut le réaliser. (A gauche: C'est vrai!)

On dit que nous ne réalisons pas le gouvernement parlementaire: je n'en fais pas un reproche à l'opposition; c'est son droit et son devoir; mais il est tout simple aussi que nous n'acceptions pas des termes qui sont présentés non comme une adhésion, mais comme une opposition au cabinet. (Bruits divers.)

L'honorable M. de Beaumont, en descendant de la tribune, a fait une déclaration générale de principes à laquelle nous adhérons; mais dans ses premières paroles il est convenu que son amendement renfermait une pensée d'hostilité contre le cabinet; qu'il entend condamner la politique que le cabinet, d'accord avec la majorité de cette chambre, a suivie depuis trois ans; je demande à la chambre de rejeter l'amendement.

M. BILLAULT (mouvement d'attention). Je viens soumettre à la chambre [...] terre et la Belgique; et ces projets de loi, vous n'osez les présenter, et si j'en parle, vous pouvez me dire: Qu'en savez-vous? Mais si vous ne les avez pas apportés à la tribune, vous les avez annoncés à vos amis; j'en appelle à eux tous; j'en appelle à l'un des hommes les plus actifs sur ces bancs, l'honorable M. Fulchiron. (Hilarité.)

M. Fulchiron entre et fait un signe de main à l'orateur. (Hilarité prolongée.)

Avez-vous été d'accord avec le gouvernement dans la question du droit de visite? Qu'avez-vous fait de votre loi, si pompeusement annoncée, sur le conseil privé? Vous avez rendu une ordonnance, vous avez déclaré que cette loi était un corollaire indispensable de la loi de régence; puis l'ordonnance rendue, vous avez reculé; vous avez d'abord supprimé une foule de fonctionnaires que vous aviez inscrits sur la liste, puis vous avez rayé le mot de ministre d'Etat, le mot de conseil privé; vous avez jeté la moitié du bagage à la mer pour sauver le reste, et tout s'est borné à une sorte de demande de pensions de retraite.

Une autre loi a été également annoncée en confidence; le cabinet ne l'a pas apportée à la tribune, mais les conservateurs, qui craignaient qu'il ne compromît à-la-fois la couronne et qu'il ne se compromît lui-même, ont tout dit. N'était-ce pas au cabinet lui-même à refuser de présenter cette loi, quelle qu'en pût être la conséquence (exclamations au centre); ou bien, s'il jugeait, comme M. le ministre de l'intérieur le proclamait il y a deux jours à la tribune, que c'est une bonne et excellente chose, pourquoi ne la présente-t-il pas? ou plutôt, pourquoi ne l'a-t-il pas présentée dans la seule occasion où elle était acceptable, lorsque vous avez créé une régence, et non maintenant, que cette régence dure depuis deux ans sans l'appui que vous voulez lui donner? C'est que vous n'étiez pas sûrs de votre majorité.

La majorité n'est à vous que par désir de maintenir l'ordre; mais je m'étonne des sacrifices que la majorité fait au cabinet dans un but que le cabinet ne peut atteindre.

Toutes les questions capitales, elles les sacrifie pour maintenir le ministère. D'un autre côté, le ministère sacrifie tout à sa douteuse majorité. Qu'en résulte-t-il? que rien ne se fait, que tous les intérêts sont en souffrance, que le gouvernement n'est qu'une négation, et qu'il ne peut vivre que par la corruption qui se répand, du ministère aux députés, des électeurs au pouvoir central.

Il y a dans cette enceinte un membre dont le caractère, le dévouement, les opinions conservatrices ne sauraient être mis en doute, qui a écrit à ses électeurs qu'il est fatigué d'une administration qui donne tout à ses ennemis ou à ceux qu'elle craint, et ne sait pas faire rendre justice à ses amis.

M. GASPARIN. Je demande la parole.

L'orateur rappelle successivement les dissentiments entre les maires et les conseillers municipaux, la garde nationale désorganisée, le triage des jurés; il cite un maire qui, aux portes de Paris, reste maire depuis trois ans malgré le gouvernement, il montre le trouble dans toutes les parties de l'administration, dit que Paris en 1834 avait douze députés ministériels, tandis qu'aujourd'hui il n'en a plus que deux; qu'il en est de même dans toutes les autres institutions électives, et tout cela par la faute du cabinet, et termine en adjurant les conservateurs à s'en séparer par intérêt pour la couronne qu'il compromet, par intérêt pour le pays dont il sacrifie les intérêts aux siens.

M. DE GASPARIN. Messieurs, la vivacité de cette discussion, dans laquelle tant d'attaques injustes sont dirigées contre la politique du gouvernement, m'a fait hésiter à prendre la parole pour confirmer une critique qui vient de retentir à la tribune et que je crois malheureusement trop fondée.

Je viens donc remplir un devoir qui, pour être pénible, n'en est pas moins impérieux.

Je parlerai avec respect de ce que je dois respecter; faire du scandale n'est point dans mes habitudes. Je n'adresserai même d'autre reproche au ministère que celui d'avoir été faible comme ses prédécesseurs, un peu plus peut-être, car, averti, il a perdu l'occasion, la seule qui se soit présentée depuis bien long-temps, de reprendre dans le département que j'ai l'honneur de représenter sa position et son rôle de gouvernement. (Sensation.)

L'influence abusive des députés est un grand mal dans tous les départements; je me suis donné le droit de le dire; mais ce danger, qui est grave partout, a en Corse une gravité plus grande qu'ailleurs, et il emprunte cette gravité à une circonstance spéciale.

Ici l'honorable membre cite le fait relatif à M. Chaix, qui était placé à la tête de la cour royale de Bastia, et qui fut obligé de prendre part à une lutte qui éclata et qui excita de vives divisions. Le gouvernement, pour s'éclairer, chargea un pair de France d'aller prendre des informations sur les lieux, mais lorsqu'il se disposait à partir pour aller remplir sa mission, la difficulté s'évanouit tout-à-coup, et tout s'arrangea par l'éloignement de M. Chaix. (Mouvement prolongé.)

Messieurs, ce que le gouvernement avait eu la pensée de faire et le courage d'ordonner, sinon d'accomplir, je le supplierais de l'ordonner aujourd'hui, dans des circonstances qui sont beaucoup plus graves, si un doute restait encore dans son esprit. Mais, quant à moi, je déclare que, quelle que soit la personne chargée de l'information, je suis certain que son rapport ne contredirait en rien mes assertions.

M. LE MARÉCHAL SÉBASTIANI. Je demande la parole (Mouvement.)

M. DE GASPARIN. Messieurs, je ne me suis jamais mieux senti dans mon rôle de conservateur qu'aujourd'hui; je suis trop conservateur pour me taire, quand je vois qu'au lieu d'un gouvernement fort, on nous fait un gouvernement timide, toujours prêt à céder à des influences qui, pour être honorables, n'en sont pas moins profondément inconciliables avec les véritables intérêts du pays. (Sensation prolongée.)

Je suis trop conservateur, Messieurs, pour me taire quand je vois le gouvernement qui, dans tous les autres départements... (de toutes parts: Non! non! — On rit.) poursuit avec succès son système de paix et d'ordre public, travailler en Corse avec un déplorable succès à entretenir les querelles et les inimitiés.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je prends la parole pour répondre à l'honorable préopinant; je n'entrerai pas dans la discussion générale.

Je constaterai d'abord que M. de Gasparin a circonscrit les reproches à la Corse:

M. DUCHATEL. Personne ne rend, plus que moi, hommage au caractère de M. de Gasparin, mais je ne porterai pas dans les débats la même chaleur que lui; il a dans le caractère quelque chose d'absolu qui ne lui permet pas de tenir compte de toutes les difficultés du gouvernement.

M. DE GASPARIN. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. L'honorable M. de Gasparin n'a pas toujours douté de la puissance du gouvernement en Corse; je me permets de lui rappeler que lors des [...] Vous nous dites que les lois sur lesquelles vous vous êtes trouvés en dissentiment avec la majorité, ne sont pas des lois politiques; mais la loi de dotation, bonne suivant le cabinet, et que vous ne présentez pas à la chambre, dont la majorité vous est, dites-vous, acquise; mais la loi des ministres d'Etat; mais la question du droit de visite ne sont-elles pas des lois et des questions politiques?

Ne pouvant se défendre, le cabinet attaque ceux qui l'ont précédé, il reproche au 1er mars son peu de durée; mais le cabinet du 1er mars n'a pas été renversé par la chambre; il n'est tombé qu'en dehors de son action. La chambre n'a pas repoussé le cabinet qui lui a succédé; mais il y avait trois mois qu'il était au pouvoir quand elle s'est assemblée; pouvait-elle revenir sur des faits passés depuis trois mois?

D'ailleurs, là n'est pas la question; la majorité est-elle ou non avec le cabinet actuel sur les choses sérieuses, sur les lois politiques ou d'affaires? Non.

Au centre. — Aux voix! aux voix!

M. LE PRESIDENT met aux voix l'amendement de M. Gustave de Beaumont, qui est rejeté.

Les phrases correspondantes de l'adresse sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à 6 heures et 1/4.

Errata.—Dans le compte-rendu de la chambre d'hier, les chiffres indiqués par M. Dubois (de la Loire-Inférieure) doivent être ainsi rétablis:

Il existe 46 colléges royaux, 312 colléges communaux, en tout 368 établissements sous la direction de l'Etat.

En face il y a 103 institutions, donnant une éducation complète: 914 pensions, 120 petits séminaires; en tout 1137 maisons indépendantes, comprenant 63,000 élèves, tandis qu'il n'y en a que 53,000 dans les écoles de l'Etat, dont 25,000 externes; ainsi 28,000 élèves seulement reçoivent l'éducation universitaire.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats*, persistant dans son optimisme, prétend que la chambre n'a prêté qu'une attention très languissante aux discours de MM. Ducos et Lestiboudois, et que les chiffres exposés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce sont meilleurs que tous les raisonnements du monde pour répondre aux doléances de l'opposition. Suivant cette feuille, c'est en parlant de tout que M. de Tocqueville a été entraîné à parler de l'Université dans un paragraphe où il n'en est pas question. « Vous dites que la France dort, ajoutent les *Débats*, et comment ne » dormirait-elle pas au bruit monotone de vos phrases vides et préten- » tieuses qui visent au Montesquieu? Le calme de la France n'est que de » l'indifférence pour vos théories creuses, pour vos réformes que vous » remettez tous les ans sur le tapis sans avoir pitié de la lassitude de la » France. » Suit un brillant éloge de l'Université, que la feuille ministérielle défend *unguibus et rostro*, envers et contre tous. La cause est belle, à son avis, et M. Villemain a été digne de la cause.

La *Presse* a peu de choses à dire de la séance d'hier. La discussion, suivant ce journal, a marché au hasard, sans direction, sans ordre, sans méthode. La chambre n'aurait pas de président que ses débats n'en iraient pas plus mal. Du haut de son fauteuil, M. Sauzet regarde couler les discours, tranquille et serein au milieu du chaos. La *Presse* loue M. Ducos d'avoir combattu l'optimisme ministériel, et blâme M. de Tocqueville de son hors-d'œuvre qui a appelé plusieurs fois à la tribune M. le ministre de l'instruction publique. Elle regrette que le discours de la couronne ait, à propos de la prospérité de la France, forcé la vérité. La vérité est ce qui vaut le mieux en toute chose.

« Comme nous aimons à dire la vérité avec franchise, dit le *National*, » et surtout aux hommes qui peuvent la supporter, nous ne cachons pas » à M. de Tocqueville qu'il a fait très gravement et très laborieusement » un assez mauvais discours. » Le *National* félicite M. Chambolle sur la netteté de la critique des établissements d'instruction publique.

« On a mis, dit le *Globe*, sur le compte de M. de Talleyrand ce mot: Que s'est-il passé dans le conseil? Trois heures. Il ne s'est guère passé autre chose dans la séance d'aujourd'hui. » Mais craignant une semonce de ses patrons, il se hâte d'ajouter: « Nous devons cependant mentionner un discours aussi spirituel que sensé de M. le ministre de l'instruction publique. »

« Ce que nous pouvons constater dès à présent, dit le *Courrier français*, c'est que la chambre se montre dégagée des vieilles entraves de l'esprit de parti, que la peur du clergé ne la domine pas, et que les fantômes dont on essaie de soulever les linceuls devant elle, ne la feront pas rebrousser chemin. »

L'*Univers*, organe d'une partie du clergé, résume en ces termes la séance d'hier: « Donnez-nous la liberté et gardez pour vous vos professeurs de morale, nous ne nous y opposons point; mais souvenez-vous que nos professeurs de morale, à nous, sont nos prêtres et que nous n'en voulons point d'autres. Avant que de nous faire accepter ou ceux que vous nous donnez aujourd'hui, ou ceux que vous pourriez fabriquer demain, faites d'abord une loi qui nous ordonne d'adorer un autre Dieu que Jésus-Christ. Essayez de la faire! »

ORIENT.

On écrit de Constantinople, 27 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg*: « Riza-Pacha est menacé de perdre la faveur du sultan. Il a notamment pour ennemis les ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui lui reprochent d'avoir inspiré toutes les mesures violentes qui ont été adoptées par le divan pour arrêter le système des réformes. Mais ce qui lui fait le plus de tort, c'est l'état de pénurie du trésor, causé par les grandes dépenses qu'il a fallu faire pour réaliser les changements que Riza a introduits dans l'armée. »

IRLANDE.

Procès O'Connell.—*Séance du 15 janvier.*

De bonne heure, la ville manifestait une certaine agitation. Long-temps avant l'ouverture de l'audience de la cour du banc de la reine,

cour de vouloir bien m... récusation est fondée.

Le Président : La cour vous accorde le temps nécessaire pour procéder à cet examen.

L'avocat général et les autres officiers de la couronne se retirent et restent pendant deux heures en délibération, puis ils rentrent dans la salle.

L'Attorney général : Je soutiens que la récusation en masse du jury ne saurait être admise, attendu que l'on n'a point osé affirmer que le recorder avait frauduleusement omis de porter sur la liste du jury les noms de certains jurés.

Il serait absurde d'annuler toute une liste du jury, par la seule raison qu'un nom de juré n'y aurait pas été porté par une personne qu'on ne connaîtrait pas.

M. O'Loughlen : Il importe de remarquer que M. l'avocat général n'a pas osé soutenir que la liste générale avait été légalement formée. Je crois que dans ces circonstances la cour ne peut passer outre.

La cour n'avait pas encore statué sur l'incident au départ du courrier.

— D'après le *Morning-Post*, du 16 janvier, l'omission qui a été signalée dans les listes du jury dressées pour l'affaire O'Connell, proviendrait de ce que M. Magrath, greffier du recorder de Dublin, aurait égaré une des feuilles de cette liste avant de remettre ces papiers au shériff.

Faits divers.

La législature-unie du Canada a été dissoute par sir Charles Metcalfe.

— Le *Court-Journal* annonce la nouvelle grossesse de la reine Victoria en ces termes :

« Le vif intérêt qui s'attache à notre reine, soit qu'elle règne dans sa cour, soit qu'elle réunisse son parlement, soit qu'elle voyage dans son royaume, soit qu'elle recherche les douceurs du bonheur domestique, va s'accroître quand on saura qu'il est plus que probable que les siens de famille se multiplieront. Si nous sommes bien informés, et nous en sommes à-peu-près sûrs, le cercle de famille sera plus nombreux l'année prochaine à Claremont. »

— On nous écrit de Stuttgart :

« Le roi de Wurtemberg vient d'échapper à un grand danger, grâce à un garçon boucher. D'ordinaire, le roi sort en voiture, accompagné seulement de deux piqueurs. Avant-hier les chevaux de S. M. ayant pris le mors aux dents, la voiture faillit tomber dans le Neckar, les piqueurs n'ayant pas pu suivre la voiture lancée au grand galop. Un garçon boucher, voyant le danger, accourut, se cramponna à la crinière d'un cheval et parvint ainsi à l'arrêter. Le roi lui a fait cadeau de cent ducats en or. »

— Les nouvelles de Goritz, du 8, disent que l'état du duc d'Angoulême n'a point empiré. Le prince, au contraire, sort de son appartement et se montre au salon. Sans doute son état de santé peut, d'un moment à l'autre, prendre un caractère très grave, mais rien en ce moment ne le fait craindre. Si même le mieux qui s'est fait sentir pouvait se continuer, le duc d'Angoulême irait, d'après l'avis des médecins, prendre des bains de mer au printemps. (*Gazette.*)

— M. de Lamartine est arrivé à Paris.

— On écrit de Constantine, 5 janvier :

« Hier, à la grande *fantasia* des Arabes, à laquelle S. A R. Mgr le duc d'Aumale assistait, entouré d'un nombreux cortège d'officiers et en présence des dames des familles militaires et européennes, un coup de fusil, chargé de deux balles, fut dirigé vers un groupe dont le prince était peu éloigné ; ce coup avait été tiré par un cavalier arabe. Il se peut que ce cavalier ait introduit, par distraction, sans intention coupable, ces balles dans son fusil. Une petite fille âgée de cinq ans a eu la jambe cassée, ainsi qu'un officier du 22e, M. Delmas. On dit que la blessure de la

Saint-Pierre, il ne tarda pas à descendre avec rapidité. Mme Lartet, victime de cet appareil incomplet de montgolfière, ne put ni maîtriser, ni diriger sa chute. Elle tomba au milieu de la Garonne, immédiatement au-dessous de la chaussée du Bazaclé; soutenue un instant sur l'eau par le ballon, elle eût cependant infailliblement péri. Heureusement que se trouvaient, au port de la Daurade, au-dessus de la chaussée, cinq bateliers.

» Une barque montée par ces hommes courageux s'élança et franchit la chaussée à l'endroit du perthuis, au risque d'être engloutie par les eaux grossies des pluies récentes. Ils parvinrent à saisir Mme Lartet au moment où elle allait disparaître, la déposèrent dans leur barque et descendirent jusqu'à l'Embouchure, à l'auberge du sieur Pampuza. Là elle reçut les premiers secours que réclamait sa position. Un instant après, M. Raymond, du Petit-Graignague, instruit du malheur arrivé à Mme Lartet, vint la chercher avec sa voiture et la conduisit chez lui, où elle est restée entourée de tous les soins imaginables. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que Mme Lartet, dont la fermeté ne s'est pas démentie un instant, est presque entièrement remise, et que ce terrible accident n'aura d'autres suites, nous l'espérons, que les mesures de prudence imposées à qui de droit. »

— Le duel aux échecs, projeté à la frontière et cité par les journaux belges, entre deux joueurs distingués, *M. Laigle*, de Valenciennes, et *M. P. Michaëls*, ancien officier de cavalerie, demeurant à Bruxelles, a dû avoir lieu définitivement à Valenciennes le 16 de ce mois. M. P. Michaëls arrivera à l'hôtel du Commerce. Le vainqueur sera celui qui, sur treize parties, gagnera les sept premières. Des paris pourront avoir lieu en dehors; les règles suivies sont celles consacrées par Philidor et La Bourdonnaye; la lutte a lieu à huis-clos; cependant, quelques amateurs distingués et discrets sont admis comme témoins. (*Echo de la Frontière.*)

— Deux danseuses de l'Académie royale de musique, Mlles Roland et Forster, se croyant diffamées par un article publié par M. Albéric Second, dans le *Monde musical*, intitulé *Mystères de l'Opéra*, avaient porté plainte en diffamation contre cet écrivain. La 6e chambre, après avoir entendu Me Crémieux pour Mlle Roland, Me Blot-Lequesne pour Mlle Forster, et Me Paillard de Villeneuve pour M. Albéric Second, a condamné, sous la présidence de M. Perrot de Chezelles, M. Albéric Second à 100 fr. d'amende, à l'insertion du jugement dans trois journaux, au choix des plaignantes, et aux dépens. Mlles Roland et Forster n'avaient point demandé de dommages-intérêts.

— Le condamné Sabatier a subi, le 10 du courant, à Saint-Flour, la peine de mort à laquelle il avait été condamné par arrêt de la cour d'assises du Cantal. Il a voulu marcher pieds nus jusqu'à l'échafaud, sur lequel, à différentes reprises, en se tournant du côté de la foule, il voulait lui adresser quelques paroles ; mais M. l'abbé Bonnafoux l'a engagé à ne rien dire. Un moment après, la justice des hommes était satisfaite.

— On écrit de Carcassonne :

« M. Basié, artiste vétérinaire dans le 9e chasseurs, marié depuis 20 jours, est mort le 31 de la morve dont il a été atteint en donnant ses soins aux chevaux placés dans l'infirmerie. Il paraît que la contagion de cette cruelle maladie s'est communiquée, au moyen de l'odorat, de l'animal au maître; celui-ci, animé d'un zèle peu commun, ayant l'imprudente habitude de flairer les déjections nasales pour s'assurer de la réalité ou du degré d'intensité de la maladie. (*Observat. des Pyrénées.*)

— D'après les dernières lettres reçues de Palerme, la dernière explosion de l'Etna a causé de grands malheurs. Quatorze personnes ont perdu la vie, et dans ce nombre il se trouve beaucoup d'étrangers qui y avaient été attirés par la curiosité de voir ce spectacle si grandiose de la nature.

— Une nouvelle inondation vient d'envahir les plaines situées vers l'embouchure de l'Aude. Les récoltes qui commençaient à paraître sur le

berly, 355. — Gaz anglais, 3850.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	F. PR.
5 p. 0/0 compt.	124 80	124 85	124 40	124 40	125
— fin cour.	124 95	124 95	124 40	124 40	124
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»
3 p. 0/0 compt.	82 75	82 75	82 35	82 35	82
— fin cour.	82 75	82 80	82 25	82 25	82
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0	» »	» »	» »
4 0/0	106 »	» »	» »
O. de la Ville	1412 50	1410 »	» »
Banque de Fr.	3265 »	3260 »	B. 5 »
C. Laf. de 5000.	5070 »	» »	B. 2 50
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth.	767 50	» »	» »
Quatre Canaux.	1275 »	» »	» »
Chemins de Fer.			
St-Germain	830 »	» »	H. 5 »
Vers. R. Dr.	330 »	340 »	H. 1 25
do R. G.	178 75	175 »	B. 3 75
Orléans	870 »	865 »	B. 2 50
Strasb. à Bâle.	230 »	225 »	B. 7 50
Rouen.	852 50	» »	B. 5 »
Havre.	660 »	657 50	H. 2 50
Fonds Etrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	109 1/8	109 1/4	B. 1/4 »
— Portugais.	46 »	» »	» »
Esp. D. active.	30 1/4	» »	» »
5 0/0 Naples.	107 »	106 45	B. 0 55
— Romain.	105 1/8	105 1/2	H. 3/8 »
Obl. Piémont.	1205 »	» »	» »
Emp. d'Haïti.	475 »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 75.
Après, 82, 32 1/2, 25, 20, 15, 17 1/2, 20.

Bons du Trésor.
3 0/0 de 2 à 9 mois.

Reports.
Fin courant. Fin proch.
3 0/0 5 à 7 1/2. 17 1/2 à
5 0/0 5 à 10. 32 1/2.

Fin courant, 830, 827 50.
— 340, 352 50, 340.
— 178 75, 175.
— 870, 875, 860.
— 230, 225, 226 25.
— 855, 850.
— 660, 662 50, 655.

Londres, 16 janvier.
Consol. 96 7/8.
Esp. actif. 30 2/8.
Portugais. 44 3/4.
Mexicains. 32 3/4.
5 0/0 Hollandais, 100 1/2.
2 1/2 0/0 id. 54 3/8.
Orléans. 33 3/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 87 »» »»; courant du mois, 88 »» »» »»; février, mars et avril, 88,87 »» »»; derniers mois, 91,90, »» »».

Lille. — Colza, 79,25, 70 »»; lin, »»,»», »» ; caméline, »»,»»; chanvre, »»,»»; voitures, »,»».

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, et février, 96 »»; 4 d'été, 97 »»; 4 derniers, 98 »».

Savon. — Disponible, 120 f. escompte » 0/0 1re sorte ; id., id., »» 2e sorte ; ordre de livraison, 22 0/0.

Suifs de place, »» fr. les 50 kil. ; de Russie disponibles, »» fr. 50 kil.; 4 derniers mois, »» à »»,»» sans affaires.

Spectacles du 19 janvier.

8 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Bérénice. La Belle-Mère et le Gendre.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Part. L'Esclave.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Paris bloqué. La Veille. Une Idée.
7 h. »/» GYMNASE. — L'Italien. Angéline. Mme Boudenois. Le Cadet.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Comète. Marjolaine. L'Oncle Baptiste. Jacquot.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Paris. Comtesse du Tonneau. Brelan.
h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Masque de fer. Les Diners. Le Royaume.
« h. »/» COMTE. — Ce que vaut un Paysan. Alexis. Iles Marquises.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

17 janvier.			18 janvier		
Arrivages.	4061 q.	4 k.	Arrivages	872 q.	92 k.
Restant.	9910	29	Restant.	9672	82
Cours moyen.	33,28		Cours moyen.	37,73	
Cours-taxe.	38,25		Cours-taxe	38,06	
Gr.	3 q.	51 00 à 54,80	Gr.	23 q.	52,00 à 54,75
1re	496	38,20 à 40,40	1re	290	38,20 à 40,50
2e	439	36,30 à 37,70	2e	481	36,30 à 37,90
3e	53	29,30 à 33,15	3e	34	31,85 à 34,40
4e	34	20,00 à 25,50	4e	9	27,00 à 28,30
A l.	42	24,00 à 37,50	A l.	00 00	00 00 à 00,00
Total. 634	quint.	73 k.	Total. 839	quint.	60 k.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

PARIS, 18 janvier. — Froment, 17,65 à 20. —Seigle, 11 à 12.—Avoine, 8 à 9.

HOUDAN, 17 janvier.—Froment, 21,30.—Meteil, 17,40 à 18. — Seigle, 12 à 12,50. — Avoine, 7,20 à 7,60.— Orge, 11,50 à 12. Vente difficile; baisse de 50 c.

NANGIS, 17 janvier. — Froment, 18 fr. — Avoine, 6,60.

ROYE, 15 janvier. — Froment, prem. qual., 18 à 18,50; deux., 17 à 18; trois., 14,50 à 16,75; prix moyen, 17,56. — Avoine, 5,80 à 6,20. Vente, 1,736 hectol. de froment.

BERGUES (Nord), 15 janvier. — Blé, prem. qual., 21,08; deux., 20,42; trois., 19,83. — Orge, 11,75.—Avoine, 6,36.

VERDUN.—Froment, prem. qual., 20,50; deux., 20. — Seigle, 13,50. — Orge, 12.— Avoine, 6,25.

TROYES, 16 janvier.—Froment, 17 à 20,25. —Seigle, 10 à 11,25.— Orge, 8,75 à 9,50. — Avoine, 6,50 à 7.

BAR-LE-DUC. — Froment, 15,25 à 16,25. —Orge, 6,75.—Avoine, 6.

POITIERS, 13 janvier. — Froment, prem. qual., 19; deux., 18,75; trois., 18,50.—Seigle, 13,75 à 14.— Avoine, 7,75 à 8,25.

CAMBRAI. — Froment, 17 à 19,50.— Escourgeon, 11,80 à 12. — Seigle, 10,50 à 11.— Avoine, 6 à 6,50.

DOUAI. — Froment, prem. qual., 18,75 à 22,50; deux., 17,75 à 18,75; trois., 16 à 17,50. —Seigle, 11 à 11,60. — Orge, 11,10 à 11,90. Avoine, 6 à 6,75.

VALENCIENNES, 16 janvier. — Froment, prem. qual., 20,50 à 22,50; deux., 19 à 21.— Seigle, 12 à 13.—Orge, 12,50 à 13.—Avoine, 7.

Marchés étrangers.

LONDRES, 15 janvier. — Approvisionnement médiocre en blé anglais; en conséquence, hausse de 1 fr. 25 c. Vente très facile. Les meuniers ont tout enlevé en moins d'une heure.

Le froment étranger est aussi très demandé; hausse de 1 fr. 25 c. Orge très abondante, en baisse. Avoine recherchée; hausse de 1 fr. 25 c.

ODESSA. — Blé de Pologne, 11,25 à 12. Blé Ghirka, 10,25. — Seigle, 6,50.

TRIESTE. — Blé du banat, 13,17 à 13,71 l'hect. Danube et Romélie, 10,75 à 11,29.—Maïs du Danube, 9,31 à 9,67.—Avoine, 6,72.—Orge, 5,26 à 5,85.

Graines fourragères.

PARIS, 18 janvier. — Graine de Luzerne, 132 fr. les 100 kil. —Trèfle, 125.—Minette, 2.

TOULOUSE. — Graine de trèfle, 104 fr. les 100 kil.

BOURGES. — Sainfoin, 10 à 12.25.

Sucres. — MARSEILLE, 12 janvier. — Sucre brut, les 100 kilog., 64 fr.; sucre terré, 66 fr. ; Havane, bonne qualité, 56 fr. ; id.-blond, 48 fr. ; sucre raffiné pour l'exportation, de 65,50 à 67,50 les 100 kilog.

Cafés. — LE HAVRE. Café de Rio, 35 à 35,50. MARSEILLE. — Café de Rio, 40 à 42 fr. les 100 kilog.; Havane, 50 fr.; Java, 43; Padang, 32; Moka, 80 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 18 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogram sur pied.		
Bœufs	1,710	1,670	40	1 18	1 06	» 92
Vaches	35	34	1	1 03	» 94	» 80
Veaux	673	655	18	1 54	1 34	1 14
Moutons	6,287	5,715	572	1 24	1 10	» 96

Vente facile. Prix sans variation.

BOURGES, 13 janvier. — Bœufs gras, 80 c. le kilog. sur pied. Vaches, 60 c. Veaux, 1 fr. Porcs gras, 1 fr. Mouton, 90 c. Brebis grasse, 80 c.

25 vieux chevaux de réforme de l'artillerie ont été vendus au même marché, les meilleurs de 85 à 350 fr., les plus mauvais de 13 à 30 fr. la pièce.

Laines. — BOURGES, 13 janvier. — Lavées, 4,50 à 5,50 le kilog.

BAYONNE, 10 janvier. — Laines bayonnaises blanches, 1,52 à 1,60 le kilog.; id. grises, 1,20 à 1,25; id. en suint, 74 à 76 c. Béarnaises blanches, 1,70 à 1,80. Pela ... du pays, 1,50 à 1,60. Bristous, 1,26 à 1,40.

Laines étrangères en entrepôt. — ...nèses, 6,50 à 5,75. Ségoviennes, 4,25 à ... Sorianes, 4,25 à 4,40. Navarres fines, 4 fr. ... gou, 3,50. Tudèles noires, 3,75 à 4. Entre-... de Castille, 3,50.

Cuirs et peaux. — BOURGES, 13 janvier. —Peaux de bœuf, 80 c. le kilog. Vaches, ... Veaux, 80 c. Moutons, 1,60 à 1,80. Agneaux, ...

BAYONNE. — Peaux d'agneaux frisés ... Bastan, 7,50 à 8 fr. la douzaine. Peaux de ... tous en laine, 110 à 120 fr. les 100 kilog. Peaux de chevreaux, 23 à 23,50 la douzaine.

LE HAVRE. — Cuirs salés secs de Fernambouc ; 93 c. à 1,03 c. le kilog.; id. Buenos-Ayres, 1,50.

Suifs. — MARSEILLE, 12 janvier. — Suifs d'Italie et de Sicile, 120 fr. les 100 kil.— ... doux disponible, 47,80. ; id. à livrer pour les premiers mois, même prix que les disponibles.

Soies. — NIMES. — Tramette d'Alais ... à 64 fr. le kil.—Id. de Ganges, pour bas, ... à 50,25. — Soie ouvrée de Provence, 68,60 à 69,45. — Organsin du Vivarais, 79.75 à 80, ...

Les nouvelles de la fabrique de soie de Lyon et de celle de Nimes sont assez favorables; les transactions sont faciles et nombreuses.

L'un des Gérants, F. Cartagnel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

A l'avenir donc, que nos amis particuliers ... TOUT abonnement qui ne sera pas renouvelé à temps sera suspendu. AUCUNE exception ne sera faite à cette mesure.

Quelques personnes nous ont signalé des noms à inscrire à perpétuité sur nos registres d'abonnements. Ces recommandations sont non avenues. Nous l'avons déjà dit, plus nos abonnés portent d'intérêt à notre cause, plus ils doivent avoir à cœur de se conformer aux dispositions qui ont pour but de simplifier notre mécanisme administratif.

Chacune de nos bandes porte maintenant une date d'échéance conforme à celle qui a servi de base au règlement établi sur chaque mandat. Que ce mandat ait été payé ou non, nos abonnés ne doivent point avoir égard à cette considération, pour ce qui concerne leur réabonnement.

C'est leur bande SEULE qu'ils ont à consulter pour savoir l'époque à laquelle ils doivent nous adresser leur demande de renouvellement, demande qui, pour être admise, devra toujours contenir un mandat sur la poste, sur les messageries, ou à vue sur une maison de Paris.

Un grand nombre de nos abonnements expire au 31 de ce mois. Nous prions les abonnés dont la bande porte cette échéance de se mettre immédiatement en mesure, faute de quoi ils pourront éprouver une interruption dans l'envoi du journal, et, dans le cas d'interruption, peut-être ne pourrions-nous leur renvoyer les numéros qui auraient manqué.

PARIS, 19 JANVIER.

Discussion de l'Adresse.—La politique de l'ennui.

La séance d'aujourd'hui a été lourde et fatigante. Nous en parlerons brièvement, afin de ne pas transmettre à nos lecteurs l'ennui qu'elle nous a communiqué. Tout a roulé sur les rapports de la France avec l'Espagne. M. Jules de Lasteyrie a eu le tort de prolonger pendant une heure un quart un discours qui avait pour sujet principal l'honneur castillan. M. Garnier-Pagès a exprimé des idées justes dont il a tiré des conclusions fausses et dangereuses. Cet orateur a très bien constaté que l'Espagne, variée comme un kaléidoscope, telle a été son expression pittoresque, est loin de former un ensemble centralisé comme la France. Le Catalan se distingue de l'Asturien, qui n'est pas l'Andalou, la Catalogne se considère encore comme un peuple vaincu.

Toutes les grandes nations sont un composé d'unités partielles qui ont fini par s'absorber et se réunir. Toute monarchie a dévoré plusieurs monarchies. Ainsi le royaume de France s'est formé des royaumes d'Austrasie, de Neustrie, de Bourgogne, de Provence ; le royaume d'Espagne, des royaumes d'Aragon, de Léon, de Castille ; mais, en Espagne, l'absorption n'a pas été complète comme chez nous ; les chaînes de montagnes, la difficulté naturelle des communications l'ont empêché. Chaque province a gardé ses fueros ; au cœur de la monarchie, il ne s'est pas formé de centre fixe et dominateur comme Paris ; on ne dit pas la capitale en Espagne, mais la cour, *corte*. Ce tableau présenté par M. Garnier-Pagès est d'une vérité frappante.

La politique de la France vis-à-vis de l'Espagne a été jusqu'ici [concilie la suprématie d'un gouvernement et d'une capitale avec] l'existence et la liberté de grands centres provinciaux, l'unité avec la variété, la vie du cœur avec celle de tous les membres. Nous pensions qu'il conseillerait à la France d'établir cette harmonie dans son propre sein, en excitant l'activité agricole et industrielle dans les provinces épuisées par l'attraction de Paris ; qu'il conseillerait à l'Espagne de créer la vie centrale qui lui manque, sans se croire obligée à dépouiller ses provinces de leurs droits. Nullement ; M. Garnier-Pagès n'a pas compris que la conciliation, la combinaison des deux systèmes central et provincial, français et espagnol, forme le type de la constitution parfaite qui doit être adoptée par tous les peuples.

La France, à son avis, doit toujours être centralisée comme aujourd'hui ; c'est là qu'elle puise sa force ; mais elle ne doit pas permettre aux autres puissances de s'élever au-dessus de l'état fédératif, ce sera leur faiblesse, et tel est le secret de nos triomphes sur l'Allemagne et l'Italie.

Toujours ce vieux préjugé que les peuples vivent pour se combattre, qu'étranger veut dire ennemi. Sous l'inspiration de la même erreur, M. Garnier-Pagès a dit : Il n'y a que deux systèmes de politique extérieure. La politique des grands peuples est une politique d'agrandissement ; ils ne songent qu'à la conquête ; les petits peuples doivent s'attendre à être attaqués par les grands : leur politique extérieure est un système de conservation. En voulant que la France fût conservatrice à l'extérieur, a dit l'orateur à M. Guizot, vous lui avez imposé la politique des Etats de second ordre.

M. Garnier-Pagès est l'homme qui, dans cette séance, a émis le plus d'idées, et l'on voit combien ses conclusions sont erronées, combien elles seraient odieuses si elles étaient réfléchies. Aujourd'hui, par la force des choses, les peuples tendent à l'union et à la paix ; chez toutes les nations européennes, la vie du centre tend à se mettre en équilibre avec la vie des parties ; quand chaque peuple sera parfaitement organisé à l'intérieur, il voudra, par la fédération, former avec ses voisins des organismes d'un ordre plus élevé : l'Allemagne, la France, parfaitement constituées, s'associeront un jour pour composer l'Europe centrale, et par degrés l'organisation s'étendra sur toute la face du globe.

Ce travail s'accomplira-t-il sans l'intervention des hommes, comme une œuvre nécessaire et fatale, comme une sorte de cristallisation gigantesque ? Non ; pour qu'il soit rapide, exempt de secousses, il faut que les hommes publics le dirigent. Qu'ils commencent donc à le voir, à le comprendre ; qu'ils ne le contrarient pas, du moins, en produisant à l'aveugle de vieilles théories militaires qui nous reconduiraient en barbarie !

M. Ducos qui, dans la séance du 17, nous a donné l'occasion de le louer, a commis aujourd'hui la faute de fatiguer une assemblée déjà lasse. On ne l'écoutait pas ; quand il prenait haleine et s'arrêtait pour boire, la chambre désirait qu'il trouvât dans son

... hommes qui ont arboré la bannière de la réorganisation sociale. Le *National* voudrait-il nous dire ce qu'il entend par des *théories sociales aussi présomptueuses qu'impossibles, aussi vaines que téméraires, et qui ne tendent à rien moins qu'à substituer un égoïsme à d'autres égoïsmes, une immoralité organisée à des immoralités déjà trop nombreuses ?* Quels sont les écrivains désignés dans ces phrases haineuses ? De quelles théories le *National* entend-il parler ? Quels sont les hommes que ce journal accuse de vouloir organiser l'immoralité ? Quant à nous, nous dédaignerons de nous justifier de pareilles imputations, tout en regrettant que la feuille prétendue républicaine n'ait pas montré plus de franchise dans ses attaques.

Déjà dépassé par la *Réforme*, par la *Revue indépendante* et par d'autres publications pleines d'avenir, le *National* ne peut se résigner à perdre le sceptre de l'opposition sans but, sans idées, et il dissimule mal sa haine contre ceux qui demandent des réformes industrielles et sociales. Qui le croirait ? ce même journal qui a si long-temps prêché l'insurrection au dedans et la guerre au dehors, ce même journal qui ne conçoit encore d'autres moyens de progrès que la force brutale, accuse de vouloir jeter la société entière dans le désordre, les hommes intelligents et calmes qui ont écrit sur leur drapeau paix et organisation !

La protection que le *National* veut bien accorder aux prolétaires est une protection de grand seigneur, dont le peuple se passera aisément. Le *National* félicite M. Bethmont d'avoir parlé des souffrances des ouvriers, mais il fait remarquer, comme un trait de plus à la louange de l'honorable député, qu'il n'a *pas même demandé à la chambre de réglementer immédiatement l'industrie, de réparer le malheur, de secourir les infortunes*. Le *National* sera content si l'on veut bien y *jeter les yeux*. Qu'attendent donc ces nouveaux pharisiens pour panser les plaies de la misère qu'ils daignent à peine regarder en passant ?

Nous l'avouerons, malgré ses restrictions, l'article du *National* est pour nous un succès. Nous lui pardonnons volontiers ses accusations détournées, en le voyant contraint, par une puissance plus forte que lui, plus forte que toute puissance, par l'opinion publique, à parler notre langue, à plaider notre cause pour galvaniser sa vieille et stérile opposition. Le *National* parlant, quoiqu'avec une colère mal déguisée, d'*associer* plus intimement le sort des travailleurs à celui des maîtres, nous fait oublier ses attaques malveillantes contre les hommes qui consacrent leur plume et qui ont dévoué leur vie à la sainte cause de l'ASSOCIATION.

Procès des repealers.

Les préliminaires de ce procès capital ont fait un pas de plus. La cour de Dublin a repoussé l'opposition des accusés contre la composition du jury. L'attorney général et la cour prétendent que les accusés n'ont droit d'attaquer la composition de la liste du jury spécial, qu'en accusant quelqu'un de la falsification. Si, comme le soutiennent les organes du gouvernement, O'Connell ne cherchait qu'à gagner du temps, il n'aurait qu'à accuser le recorder ou le clerc du juge de paix de cette falsification, car le fait n'est pas contestable ni même contesté.

Un des juges de la cour de Dublin, M. Perrin, était d'avis que l'opposition des accusés fût admise. « La liste est falsifiée, disait-il, tout le monde en convient ; or, pourquoi le recorder n'apporte-t-il pas la liste

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1)

LIVRE QUATRIÈME.

XIX.

ADDA.

Vingt-quatre heures se passèrent sans qu'aucune amélioration se fit sentir dans l'état de la malade.

Le curé revint en toute hâte aux Minaux, sur cette fatale nouvelle, pour assister sa pauvre mariée. Samuel Hivernau ne disait rien à personne ; mais en vingt-quatre heures il était maigri d'une manière effrayante. Ses tempes étaient anguleuses comme celles d'un mort ; ses yeux se baissaient sans cesse vers la terre, et il ne quittait pas d'une minute le chevet de sa pauvre enfant. Le 17 de septembre, au soir, Julien lui dit à demi voix :

—Je ne vous dis pas de vous aller mettre au lit, quoique vous soyez aussi bien malade ; si elle doit mourir, vous ne lui survivrez pas.

Samuel serra la main du jeune homme sans mot dire, leva les yeux au ciel, et une larme roula sur sa face flétrie.

A ce moment la fièvre était moins forte, les douleurs avaient un peu cessé ; Adda s'agita sur sa couche, ouvrit les yeux d'un air plus calme, et demanda à boire.

Quel changement terrible dans ce doux visage ! la lèvre inférieure était sèche et pendante ; la joue était d'une couleur terne, infiltrée de sang ; les yeux, quelque peu hagards, semblaient énormes dans l'orbite ; les veines du front se gonflaient, et la narine semblait jeter un feu intérieur.

Pauvre Adda, chère à tous ! pauvre existence de dix-neuf ans ! C'était lamentable à voir ; c'était horrible à supporter.

Le malheureux médecin accusait en lui-même, avec désespoir, les cruautés de la nature ; il avait employé tous les secrets de son art ; il avait lutté vainement contre ce mal atroce qui laisse rarement un espoir.

Pauvre médecin ! il était là, la tête penchée au-dessus de cette adorable jeune fille. Il la voyait mourir lentement ; chaque souffle qu'envoyait sa bouche aride, c'était comme une partie de son âme ; chaque mouvement de ce corps débile hâtait le mouvement inévitable et triste, et il n'y pouvait rien ; il ne pouvait rien pour ce pauvre vieillard brisé de fatigue, exténué de désespoir ; rien pour ce jeune homme plein de vie qui crispait ses doigts avec fureur ; rien pour ces humbles paysans qui pleuraient dans la cour, qui pleuraient à chaudes larmes.

— Cela est effrayant, disait-il au curé en l'entraînant vers la fenêtre ; cet ange se meurt, cet ange est mort, et je n'ai rien à faire : le poison est dans son cœur, la mort est dans sa vie !

Le curé pleurait sans mot dire et joignait les mains. Julien était au pied du lit, fixant un œil hagard sur ce pur visage où montait la mort. Samuel souriait à sa malade en lui donnant à boire.

— Petit grand-père, dit-elle d'une voix douce quoique bien altérée, je me sens un peu mieux ; je souffre moins.

— Oui, ma chère enfant, s'écria le vieux poète en lui prenant la tête à deux mains ; tu souffres moins, et cela n'est rien. Vois, ma petite, Julien sourit, je suis tranquille ; le médecin prend l'air, et la maladie s'en va. Tu es jeune et robuste, mon enfant ; c'est bien le diable si tu te laisses aller comme ça à cause de quelques accès de fièvre ; laisse faire, dans deux ou trois jours je te mènerai en carriole faire une tournée dans le bois ; ça te guérira tout-à-fait. Bon ! ma chère Adda, voilà que tu pleures ? Ne te laisse pas aller comme ça, tu me fais mourir ; quand je te dis que ce n'est rien ; le docteur me l'a assuré, ça ne peut rien être.

Le prêtre et le curé se rapprochèrent du lit, Samuel se laissa aller sur sa chaise comme brisé de ses efforts.

A ce moment, en effet, une larme roulait dans les yeux de cette malheureuse enfant ; des plis se montrèrent à sa joue, et sa bouche se rabaissant vers les coins, eut une expression indéfinissable d'amertume.

Julien contint un sourd murmure dans sa gorge, repoussa les rideaux qu'il tenait d'une main et sortit sans mot dire.

Arrivé dans la cuisine, il tomba sur une chaise, se pencha la tête entre les mains, et sa poitrine déborda de hoquets et de sanglots. Il ne proférait pas une parole ; mais tantôt il tordait ses cheveux avec rage, et tantôt, rabattant ses mains sur ses genoux, il laissait voir un visage pâle et hâve, des dents serrées violemment, des yeux inondés.

La vieille Jeanne priait à genoux dans les cendres du foyer, attachant ses regards sur une image de la vierge ; Sémiramis vint tomber demi-brisée aux pieds de Julien Pâris.

Le soir, la malade était plus calme, moins tourmentée de ses douleurs de tête ; mais hélas ! elle sentait aussi sa fin proche.

Elle fit appeler tous ses amis, et tâcha de leur sourire.

— Julien, je crois que je vais mourir, dit-elle d'une voix éteinte, en lui tendant la main gauche. Mon beau jeune ami, ajouta-t-elle comme se rappelant une autre soirée, cela est cruel sans doute ; je ne vous donnerai point cet amour dont vous étiez si avare ; je ne serai point la mère de vos enfants ; je ne mettrai point à vous rendre heureux toutes les chaleurs de mon âme, toutes les finesses de mon esprit. Dieu me refuse la vie, je le sens, j'en suis sûre, et je n'en murmure pas. Je vous ai aimé, mon Julien, avec une force que je n'aurais pas laissé voir si je ne mourais avant l'âge. Mais quand l'âme s'en va, quand la parole s'éteint, on peut tout dire, et la mort qui vient dispense de la contrainte. Oh ! pleurez, mon Julien, pleurez ! car vous aviez une bonne amie sur la terre, une créature pleine de dévouement et de passion, je puis m'en vanter ; quoique ça, mon ami, c'est cruel, allez ! voir la vie si belle, un ami si jeune, si beau, si aimant, et mourir ! voir les feuilles jaunes et penser qu'on ne verra pas la neige ! C'est égal, mon Julien, c'est égal, si par hasard je vous ai jamais fait de la peine, si parfois vous m'avez quittée tout chagrin en vous plaignant de mes froideurs, il faut me le pardonner, j'avais mes raisons. Si vous saviez, mon ami, comme j'étais contente et fière d'aiguillonner votre amour, de nous préparer une vie heureuse ! Ne pleurez pas comme ça, mon Julien, vous ne retrouverez pas une Adda pour vous aimer comme j'aurais fait, mais vous garderez mon souvenir, et de là haut je veillerai sur vous.

Mon bon vieux médecin ! ajouta l'humble mourante en se tournant vers le vieillard, que je vous ai donné de peines et de chagrins ! vous m'avez soignée comme votre enfant, comme si vous-même vous aviez été mon Julien ! Brave homme, bon gardien de la machine humaine, je vous remercie !

Et vous, monsieur le curé, vous qui savez ce que le bon Dieu fait des âmes, vous si indulgent à nos fautes, vous ne me refuserez pas vos secours, n'est-ce pas ? Je vous dirai toutes mes mauvaises pensées ; je vous dirais de même toutes mes mauvaises actions, si je croyais en avoir commis : et vous, me bénirez, n'est-ce pas ?

Et vous, mon bon vieux poète, mon bon vieux grand-père, continua-t-elle avec un son de voix déchirant...

Mais ses paroles expirèrent, ses larmes coulèrent abondantes, et l'ex-

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 17 et 18 janvier 1844.

Londres, le 13 janvier 1844.

Si l'on s'en tenait aux apparences, on pourrait croire que le calme et la tranquillité, ou même l'indifférence et l'apathie, règnent ici dans tous les cœurs. Personne ne semble plus s'intéresser à rien; le spectacle de la misère publique ne touche plus personne. Les rues de Londres et celles de presque toutes les grandes villes sont obstruées de mendiants : hommes, femmes et enfants, à moitié nus et grelottant de froid, tendent la main à tous les passants ; et ceux-ci sont tellement habitués à ces sollicitations importunes, qu'ils n'y font plus la moindre attention. Les malheureux n'excitent guère que la mauvaise humeur des *policemen*, qui les chassent de carrefour en carrefour. Le commerce et l'industrie se sont un peu ranimés depuis quelques mois ; mais le nombre des indigents sans asile et sans emploi n'en a pas moins continué de s'accroître. Le gouvernement ne sait que faire, et il serait fort enclin à ne rien faire du tout pour ceux même qui souffrent le plus, s'il n'était effrayé par les incendies, les vols et les actes de malveillance qui se multiplient de toutes parts. Les tendances prédominantes des esprits sont, dans les classes pauvres, le désespoir, le doute à l'égard même de la Providence, l'immoralité et la haine des riches ; dans les classes hautes et moyennes, l'indifférence politique, l'égoïsme social et un sentiment profond de l'incertitude de toutes choses. A la surface, il ne se passe rien de remarquable ; mais au fond, il y a partout dissolution des vieilles idées et transformation de l'opinion générale.

Dans la sphère religieuse, une sourde fermentation se fait sentir : trouble et division dans l'Église d'Ecosse ; schisme et bientôt guerre intestine au sein de l'église anglicane ; convoitise et jalousie de l'influence et des biens du protestantisme, dans les rangs de ce clergé catholique dont O'Connell s'est fait l'instrument.

En politique et en économie sociale, les opinions anciennes ne sont pas moins ébranlées. Tout le monde reconnaît l'insuffisance des vieux systèmes, des vieilles idées ; mais on redoute les conséquences des innovations. Les regards immobiles contemplent l'horizon vers lequel s'élève un astre nouveau, dissipant peu à peu la nuit des vieux âges ; cependant, à l'aube de la nouvelle ère sociale, il fait plus froid que jamais dans les âmes, de même qu'on sent l'air qui fraîchit à l'aube de chaque nouveau jour.

La presse périodique commence à se prononcer en faveur des idées qui changent la face de l'économie sociale. Le *Times* lui-même nie l'efficacité des palliatifs même les plus puissants, et recommande, sans les désigner par leurs noms, les remèdes organiques que les socialistes proposent.

Hier, en parlant du prospectus d'une *Association pour venir en aide à ceux qui se trouvent sans asile ou sans ressources dans la métropole, et pour améliorer la condition des pauvres, sous le patronage et la direction des évêques et du clergé anglican*, le *Times* s'exprime ainsi :

« Cette association n'a pas été formée avant d'être appelée par la né» cessité des choses, et les nombreuses souscriptions déjà réunies té» moignent que les classes élevées commencent à s'intéresser vivement » au sort des malheureux. Toutefois, nous ne pouvons dire, après avoir » lu ce prospectus, que l'Association pourvoie à tout ce qui doit être » fait pour remédier au mal. Sans doute on croit avoir tenté tout ce qui » est compatible avec l'état actuel des idées et des habitudes d'esprit » chez les riches ; mais nous sommes loin de croire que cela suffise.

« Il y a long-temps que les hommes vraiment charitables ont re» connu l'inutilité des souscriptions pour les pauvres et la nécessité » d'aller visiter eux-mêmes les malheureux, d'étudier leur position et d'y » appliquer des remèdes spéciaux. Et cependant on continue toujours la

est dirigé par le révérend E. R. Larken ; on y professe les doctrines d'association du capital, du travail et du talent, d'après le principe chrétien; on y enseigne, en un mot, la science créée par Fourier, sans nommer l'auteur ou son école. Le premier numéro a paru le 1[er] janvier, et contient plusieurs articles remarquables.

De toute manière, les idées sociétaires se font jour, et l'opinion générale est en voie de transformation rapide. Les partis politiques existants sont en travail d'absorption des idées nouvelles, et se modifient profondément à ce contact. Leurs chefs s'arrêtent pour savoir comment ils doivent se présenter au public pendant la prochaine campagne parlementaire. Ceux qui ne comprennent pas la cause de cette dissolution des vieilles idées et la transformation profonde de l'opinion, en sont absolument désorientés.

Le terrain des débats politiques, sociaux et religieux même a été changé. La question sociale domine tout, malgré les efforts des roués politiques pour l'étouffer, et, si l'on ne satisfait pas à temps aux besoins nouveaux du travail, une guerre sociale éclatera partout, pendant que les privilégiés se préparent uniquement pour une lutte politique.

Dans les classes moyennes et inférieures, ceux mêmes qui ne connaissent guère les idées nouvelles sont indifférents à tout ce qui concerne l'ordre actuel. C'est pour cela que les partis politiques sont impuissants à remuer les masses et semblent s'éteindre dans le mépris général. On se demande à peine ce que fera le gouvernement en Irlande dans l'affaire d'O'Connell. Le danger paraît égal, qu'il soit condamné ou acquitté. Il règne ici une espèce de pressentiment vague de convulsions sociales qui empêche de s'identifier avec un mouvement politique quelconque.

Voilà l'état des esprits. Dans le monde des faits, rien de remarquable.

H. D.

P. S. Presque tous les journaux ici ont parlé de l'élection de M. Considerant comme membre du conseil municipal : les uns sans commentaire, les autres en faisant remarquer l'influence des idées nouvelles sur l'opinion publique.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 19 janvier.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. CHAPUIS-MONTLAVILLE dépose une pétition contre l'armement des fortifications de Paris.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des paragraphes de l'adresse.

M. le président donne lecture du second paragraphe, ainsi conçu :

« Nous apprenons avec une vive satisfaction que les effets de cette prospérité générale permettent de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus de l'Etat dans les lois de finances qui nous seront présentées. Nous chercherons, dans de sages économies, le moyen de consolider cet équilibre justement désiré. »

M. DE BRIQUEVILLE. La chambre paraît vouloir procéder avec une circonspection qui me fait craindre que tous les intérêts en souffrance ne reçoivent pas de soulagement; tâchons du moins que l'intervention de la chambre dans les affaires du pays soit évidente. Pour cela, nous ne devons pas nous contenter de quelques modifications insignifiantes au tableau fantastique de prospérité qui nous est tracé par les ministres. Il ne faut pas non plus nous borner à refuser de voter telle ou telle partie de l'éloge et des hommages que se décerne le cabinet. Il faut aller jusqu'à un blâme.

Pour moi, Messieurs, qui ne regarde pas mon mandat comme un moyen de faire mes affaires et celles des ministres, je vous engagerai à rentrer franchement dans les conditions du gouvernement représentatif. Le ministère, tel qu'il est aujour-

pérance. »

L'autre par M. Pierre David; comme la discussion ne s'est pas engagée aujourd'hui sur cet amendement, nous ne le donnerons que demain.

M. JULES DE LASTEYRIE blâme le langage imprudent tenu par l'adresse à l'égard de l'Espagne.

L'année dernière, le cabinet parlait de parti français en Espagne; ce mot a eu un profond retentissement dans la Péninsule; si le parlement anglais parlait du parti anglais en France; si la reine d'Angleterre disait que ce qui la rassure sur l'avenir de la France, c'est l'entente cordiale qui existe entre elle et les nations étrangères, n'en seriez-vous pas blessés ? Ce langage, que vous ne trouveriez pas assez respectueux pour la France, pensez-vous qu'il ne blesse pas l'Espagne, cette nation si fière, et que des malheurs récents ont rendue encore plus susceptible?

Je ne crois pas que le ministère ait agi en Espagne comme on l'en a accusé; le ministère a beaucoup plus parlé qu'il n'a agi; il a d'ailleurs prouvé, en plusieurs circonstances, sa bienveillance pour l'Espagne, et je suis persuadé que l'expression que je blâme n'a pas une signification plus blessante dans votre esprit que celle de parti français l'année dernière; mais les paroles n'ont-elles pas leur importance, surtout lorsque l'on n'agit pas ?

La France et l'Espagne ont toujours été étroitement unies, et autrefois la France faisait seule tout le commerce de l'Espagne. Sous l'effet de la politique actuelle, cet état de choses a changé. Les exportations de la France en Espagne étaient, en 1840, de 104 millions; elles ont diminué l'année suivante, et aujourd'hui elles ne sont plus que de 70 millions. Qu'on ne croie pas que cette diminution soit due à l'état intérieur du pays. L'année 1840 est l'époque de la sortie d'Espagne de la reine Christine, et l'année 1842 a été calme; mais si votre commerce avec l'Espagne est descendu au-dessous de ce qu'il était pendant les années les plus malheureuses de la guerre civile de don Carlos, c'est une conséquence de la blessure faite au sentiment national.

On se fait en France une fausse idée de l'Espagne : on juge les Espagnols sur les émigrés de cette nation; les emigrés n'ont qu'un but, rentrer dans leur pays; mais quand ils sont rentrés dans leur patrie, ils se retrouvent la nation grande, noble et puissante, qu'ils ont toujours été.

Mais ce n'est pas de l'Espagne surtout qu'on s'occupe dans les affaires espagnoles, c'est de l'Angleterre; on veut l'alliance anglaise avant tout ; l'alliance anglaise est le pôle de notre politique; mais si cette entente cordiale que vous avez peut exister de notre côté, elle n'existe pas du côté de l'Angleterre, et elle cessera entièrement dès que nous aurons servi suffisamment ses intérêts.

Peut-être dira-t-on que la vieille Angleterre abandonne sa vieille politique. Pour croire à un pareil changement, il faudrait autre chose que de vagues assurances. En 1840, l'Angleterre rendait à la France les restes de Napoléon; c'était plus, assurément, que le voyage de la jeune reine d'Angletere en France; eh bien! deux mois après, l'Angleterre concluait le traité du 15 juillet. Qui répond que ce qu'elle a fait alors elle n'est pas disposée à le faire demain?

Après avoir rappelé les événements de Syrie, rappelé que l'Angleterre a pour but de séparer la Grèce de la Russie, et tantôt flattant le caprice d'une nation, la vanité de l'autre, elle poursuit imperturbablement sa voix, constitutionnelle en Espagne, chartiste en Portugal, prenant toutes les formes, parlant tous les langages, soucieuse d'un seul but : les traités de commerce.

L'Angleterre a reconnu Espartéro, mais elle n'a pu obtenir de lui ce qu'elle désirait; elle se rejette aujourd'hui vers la France, pour que la France lui serve d'intermédiaire; elle donne des paroles, elle fait des promesses; elle se décidera plus tard sur les événements ultérieurs. Non, il n'y a pas entente entre les deux pays; l'un cherche à tromper, et l'Angleterre est fondée à penser que l'autre se laisse tromper.

L'an dernier, un ministre a dit à la chambre des pairs que les rapports entre la France et l'Espagne seraient prochainement réglés d'une manière qui concilierait les intérêts de la France et de l'Angleterre en Espagne. C'est déja

---

pression d'amertume reparut aux coins de sa bouche.

Samuel Hivernau tomba à genoux, éclatant en sanglots et se cachant la tête entre les draps du lit.

— Cher petit grand-père, il ne faut pas pleurer comme çà ; vous me fendez le cœur. Laissez-moi vous donner toute mon âme avant que la mort l'emporte. Oh ! allez, je le dis devant Julien, ça m'est égal, c'est encore vous que j'aimais le mieux. Je me rappelle le temps où j'étais toute petite, quand ma mère venait de mourir, et que vous me faisiez sauter sur vos genoux. Plus tard, cher brave homme, vous m'avez appris à lire, vous m'avez enseigné ce que c'est que le vrai bonheur. Vous espériez sûrement que vos leçons profiteraient mieux. Quoique ça, grand-père, je suis la chair de votre chair, l'âme de votre âme, et je ressens toutes vos douleurs comme si je vous voyais mourir. Est-ce possible que ça soit vous qui m'enterriez ? Oh ! je me rappelle aussi : — En revenant d'enterrer ma mère, vous me prîtes dans vos bras en disant : « Au moins, celle-là vivra plus que moi ! » Pauvre ami, ça n'était pas vrai.

Puis serrant la main de Julien, elle l'attira jusqu'à elle et lui souffla ces mots dans l'oreille :

— C'est pour le consoler que j'ai dit ça; mais c'est toi que j'aimais le mieux. Il ne faut pas s'y méprendre.

Sa tête retomba sur les coussins : elle était fatiguée d'avoir parlé si long-temps, et le médecin lui ordonna le repos.

Une heure après environ (elle s'affaiblissait de plus en plus), elle voulut voir sa camarade Sémiramis.

La pauvre petite fille approcha du lit, les yeux rouges, les cheveux en désordre et le cœur gros de sanglots.

— Chère brunette, j'ai voulu te voir, dit la malade.

— Pourquoi faire? demanda la jeune fille sans comprendre précisément le sens de ses paroles.

— Elle demande pourquoi faire ! dit Adda d'une voix brisée; elle ne comprend donc pas?

On emmena l'enfant prête à pousser les hauts cris. Samuel se tenait debout, les bras croisés. Adda fit un signe au prêtre, qui congédia tout le monde et resta seul avec cette âme candide qu'il n'avait pas besoin d'épurer.

Vers dix heures de la nuit, la malheureuse ne parlait plus; elle avait des convulsions et des soubresauts continuels; sa joue avait des tache

livides et ses yeux brillaient d'un feu sinistre.

Sa bouche brûlante jetait encore de temps en temps des mots inarticulés :

— Julien ! Julien ! Mourir ! mourir !

Puis élevant son bras gauche au-dessus de sa tête, elle agita sa main blanche et maigre, en criant d'un ton rauque :

— Claude Pivert !

Ce nom fit frémir les assistants; c'était néanmoins avec une énergie impassible et féroce qu'ils contemplaient ces derniers râles d'une mourante, cette agonie vivace encore et cependant désespérée.

Un quart-d'heure après, la malade se souleva sur son séant comme sous l'impression d'une dernière vigueur.

Ses longs cheveux lui ruisselaient sur les épaules; ses deux mains se rapprochèrent, et sa tête se pencha en avant.

— Comme j'aimais ce bon Julien avec ses cheveux blonds et ses yeux bleus... Un soir j'ai vu un rouge-gorge qui chantait sur la croix de ma mère : ça m'a fait pleurer... Julien, ça me brûle dans la tête... à boire... Ah ! mon Julien ! mon Julien ! !

Elle poussa comme un cri déchirant, et releva ses deux bras demi-nus au-dessus de sa tête ; ses yeux roulèrent dans l'orbite; sa bouche eut une exhalaison profonde, et elle retomba la tête sur ses coussins, les doigts crispés à ses couvertures.

Samuel Hivernau eut un élan terrible : il poussa comme un gémissement de colère et de douleur, puis tomba évanoui entre les mains de ses trois amis, qui le portèrent sur son lit dans sa chambre.

Julien revint près d'Adda, couvrit de baisers ce visage encore chaud et frémissant, et demeura là sans cris, presque sans larmes, avec une douleur sourde et concentrée.

Elle était bien morte, cette belle fille qui, cinquante heures auparavant, renaissait à la vie, recueillant les sourires et les espérances, et cependant cela ne pouvait entrer dans l'âme de son malheureux ami ; il lui semblait encore entendre cette voix d'argent, voir ce frais sourire, ces dents perlées, cette bouche sérieuse, et ces grands yeux verts. Sentant le froid gagner déjà la main morte, il lui semblait qu'elle pressait la sienne, et que la mort était un rêve.

Quand le malheureux jeune homme releva la tête avec une expression d'horrible doute, il sentit des cheveux humides lui glacer les mains ;

vit une tête blême, et entendit Samuel Hivernau qui criait d'une voix déchirante : Je suis un assassin ! !

La nuit suivante, vers l'heure à-peu-près où la pauvre fille était morte, Samuel, Julien et le curé entrèrent dans sa chambre, en faisant sortir quelques bonnes femmes et la vieille Jeanne.

Le corps était sur le lit, déjà prêt à descendre sous la terre; deux cierges brûlaient à la tête et aux pieds d'une châsse en bois blanc assujétie sur deux chaises. Samuel Hivernau avait l'air impassible; Julien pleurait toujours; le curé se mit à genoux.

Quelques moments après, les femmes se montrèrent à la porte, suivant un homme armé de clous et d'un marteau.

— Allez-vous-en ! s'écria Samuel d'une voix haute et vibrante; j'ai encore des mains solides, et je suis le père de mon enfant !

Il prit seulement les ferrailles, et les jeta par terre au pied du cercueil.

— Pasteur ! dit-il avec une expression sinistre, m'est-il permis de relever ces langes et d'embrasser mon Adda ?

Le curé fit un signe de tête, et le vieux poète s'approcha du lit.

Découvrant avec précaution le visage de sa pauvre fille, il imprima sur ce front pâle un de ces baisers de père, un de ces baisers de mort dont l'amertume est déchirante ; puis s'agenouillant auprès d'elle, il dit d'une voix lente et basse :

— O toi ! le dernier des anges du vieux Hivernau, fille aimée par tous ceux qui t'ont vue, je regrette pour toi la vie, car tu devais être heureuse. Avec une âme comme la tienne, avec l'ami qui te pleure, avec la simplicité de vos natures, vous auriez eu toutes les joies que Dieu donne à ses enfants. Ce n'est pas pour moi que je te pleure, enfant ; c'est pour ta vie brisée avant l'âge ; c'est pour ce regret amer de mourir qui a tourmenté ta dernière heure. Non, je ne me plains pas, ma fille, car bientôt je serai comme toi couché dans la terre, en proie aux vers et à la volonté du Seigneur. Je n'appelle point sur toi ses pardons : les vierges innocentes n'en ont pas besoin. Je supplie seulement mon Dieu d'accorder à ceux qui ont aimé ton âme l'oubli qui emporte les douleurs. Allons, Julien Pâris, viens embrasser pour la dernière fois ta jeune fiancée. Dans ce corps si blême il n'y a plus d'âme, plus de feu dans ces yeux, plus de sourire sur ses lèvres; et cependant tant que ce qu'on aimé ne sera pas destruction et pourriture, ce sera toujours notre Adda.

administrer pour avoir de l'argent, et c'est ce qu'on ne fait pas en Espagne.

Ici le vote du budget est d'une haute importance.

En Espagne, vous avez vu un fait inouï. Le budget n'ayant pas été voté, la machine administrative n'en a pas moins continué de marcher. Jamais un ministre espagnol n'a rendu de comptes au peuple. Un ministre des finances, auquel un député croyait devoir demander des comptes, dit pour toute réponse :

« Les bureaux de l'administration sont ouverts de midi à trois heures. Quand l'honorable député voudra venir, on lui ouvrira les bureaux et les livres. Il pourra établir les comptes lui-même. » (On rit.)

D'où vient cela ? De ce que ce n'est pas l'administration centrale qui perçoit les revenus; ce sont les provinces; et, comme elles ont la force de percevoir, elles perçoivent continuellemennt et n'envoient rien au gouvernement : de là la pénurie qui existe dans le trésor public d'Espagne.

Lorsqu'en France, en Angleterre, il se produit des agitations politiques, la richesse diminue; dans un pays agricole, la production continue et la consommation s'arrête, alors la richesse augmente dans les mains des particuliers; ils achètent, et leur situation n'a point à souffrir des malheurs publics.

Croyez-le bien, le commerce de l'Espagne est riche, et nos négociants peuvent y envoyer leurs marchandises sans crainte.

L'Espagne n'a pas encore trouvé l'ordre sans lequel il n'y a rien de durable. L'Espagne s'agite; elle a la fièvre, mais c'est une fièvre de croissance; c'est un grand peuple qui se remue pour trouver sa place au soleil. (Très bien !) Ainsi en Espagne, non-seulement les intérêts anglais sont opposés aux intérêts français, mais encore aux intérêts espagnols; l'Angleterre se sent menacée d'une apoplexie industrielle; elle cherche à séparer les colonies espagnoles de leur métropole; elle propose partout ses traités de commerce : pour vivre elle a besoin de tuer l'industrie de tous les autres peuples.

Quel est l'intérêt français en Espagne ? En temps de guerre le plus haut intérêt de la France est d'assurer les villes du sud et de l'est, par l'Espagne d'une part, et par l'Italie et la Suisse de l'autre. Un autre intérêt de la France c'est de neutraliser la puissance maritime de l'Angleterre dans la Méditerranée en se réservant la faculté d'avoir une flotte qui puisse flotter librement entre Gibraltar, Cadix et Toulon, de telle sorte qu'en temps de guerre, lorsque la France formera l'avant-garde, l'Espagne formera l'arrière-garde. La France a besoin de la puissance et de l'amitié de l'Espagne ; elle doit chercher à y établir une influence également profitable aux deux peuples.

Il y a différentes manières d'établir son influence sur les peuples ; il y a d'abord la crainte, et le moyen c'est la force ; ce moyen, l'Angleterre l'a employé. Il y a une autre manière, c'est l'intrigue, et le moyen c'est la corruption ; nous verrons si la France et l'Angleterre s'en sont servis.

Notre gouvernement a cherché à concentrer toutes les forces dans les mains d'un parti et à mettre à la tête de ce parti un homme dévoué. C'est un tort. L'Espagne n'est pas une comme la France ; elle est composée de plusieurs royaumes; en ce moment la Catalogne se regarde comme un peuple vaincu ; il y a d'ailleurs des différences immenses entre les habitants des diverses provinces ; rien n'est plus différent d'un Biscayen qu'un Valencien, d'un Catalan qu'un Aragonais; le pays n'a pas de capitale ; Madrid n'est que la principale ville, la ville la plus centrale; les fueros n'ont pas la même origine que nos communes ; les provinces de l'Espagne y tiennent; notre intérêt commercial était uni au maintien des fueros ; le gouvernement ne l'a pas compris ; il a soutenu exclusivement les constitutionnels ; il s'est trouvé associé en quelque sorte à leur défaite; et par là il a amené une quasi-rupture avec la France.

L'orateur ajoute que l'on a eu tort de donner aux modérés le nom de parti français, nom que rien dans leur conduite ne peut justifier; que du reste après tant de reproches, il doit féliciter le cabinet d'avoir changé notre ambassadeur en Espagne. (Hilarité.) M. Garnier-Pagès proteste qu'il n'a voulu rien dire de personnel à M. de Salvandy; il ne parle que de la situation qu'on lui avait faite.

L'orateur arrive à la question du mariage d'Isabelle II avec un prince français; il établit que la même politique qui a fait commettre de si grandes fautes à Louis XIV et à Napoléon, seraient renouvelées par le gouvernement actuel s'il persévérait dans son intention. Ce mariage ajouterait peu d'ailleurs à nos moyens d'influence sur l'Espagne; on sait, en effet, que le mari d'une reine constitutionnelle est réduit à un bien petit rôle dans les affaires du pays.

Quant à la situation présente de l'Espagne, est-ce vous qui l'avez faite ? Est-ce votre politique habile qui l'a amenée? Je ne veux pas chercher à approfondir cela; d'Espagne vous sera compté. (Très bien ! très bien !)

M. DUCOS. Après ce qui vient d'être dit à la tribune, je me bornerai à quelques mots surtout pour ce qui a rapport à l'Espagne.

Une circonstance providentielle a servi la politique ministérielle. A un gouvernement peu ami de la France a succédé un gouvernement plus conciliant; mais quels revers, quels échecs successifs et nombreux eût subis la politique française ! quelle gloire pour l'Angleterre si le hasard eût permis au duc de la Victoire de conserver son nom.

Nous avons été obligé de déclarer à Berlin et à Vienne que la France retirerait ses ambassadeurs, si ces puissances témoignaient aussi hautement leurs sympathies pour le duc de Bordeaux.

Nous savons les sentiments de la Russie et nous avons vu avec quel empressement l'empereur a saisi l'occasion de rompre l'alliance qui l'unissait à la France. et à l'Angleterre.

Le résultat de la mission de M. de Brunow nous a montré en quoi nous pouvions compter sur la Russie ; jusque-là, nous pouvions encore nous servir des expressions de bonne harmonie et de relations pacifiques. Les rivages de la Russie sont baignés par toutes les mers du globe ; son étendue est immense; elle offre de vastes débouchés à toutes les productions de la France. Eh bien ! depuis que le cabinet du 29 octobre est aux affaires, l'ambassadeur de France en Russie habite Paris, et la Russie a rappelé son ambassadeur en France.

Il a été long-temps question d'un traité avec la Belgique. Je ne parle pas de l'influence commerciale de ce traité; je ne veux parler que de l'influence politique. Est-il vrai que le cabinet ait eu le dessein arrêté de faire ce traité ? et par quels motifs l'a-t-il abandonné ? Voilà où en sont nos relations extérieures.

Vos expressions de sincère amitié sont appliquées, il est vrai, à nos nouvelles relations avec l'Angleterre; mais en quoi consistent donc ces relations? Qu'a fait l'Angleterre pour effacer les échecs qu'elle a fait subir à notre politique en 1840, pour nous faire oublier les paroles outrageantes qu'un ministre anglais prononçait alors. La France s'agite beaucoup, mais elle cèdera? A-t-elle cédé sur quelque point, a-t-elle abandonné ses desseins sur Madagascar, a-t-elle consenti à la modification de nos anciens traités sur le droit de visite ? Nous a-t-elle donné quelques satisfactions considérables? Non. La reine d'Angleterre est venue en France. Je me trompe: M. le ministre des affaires étrangères a indiqué à la commission de l'adresse deux satisfactions que vient de nous faire l'Angleterre : elle a accepté le principe d'une négociation nouvelle relativement au droit de visite, et le principe du mariage d'Isabelle II avec un membre de la famille de Philippe V. Ces concessions, au reste, aucune pièce ne les constate, et la réserve de M. le ministre relativement au droit de visite a été absolue; on ne nous a donné aucun document qui nous indique à quel point en sont les choses, et j'en infère que la satisfaction donnée à la France est encore bien douteuse, puisque la seule publicité pourrait la compromettre.

En Espagne, la politique anglaise n'a pu maintenir le régent au pouvoir; peut-être même la précipitation qu'elle a mise à faire prévaloir ses prétentions a-t-elle hâté sa chute; mais aussitôt que l'instrument a été brisé, elle s'est rapprochée de la France et nous a concédé un principe absolument illusoire, en revanche duquel elle espère trouver en nous l'instrument qui lui a échappé.

Voyez ce qui se passe sur tout le globe : l'Angleterre n'a qu'un but; elle veut étendre son commerce; elle veut des débouchés aux produits qui l'encombrent; elle aspire à la souveraineté des mers; ses intérêts sont partout opposés aux nôtres.

La parole est à M. Billault pour développer son amendement.

M. BILLAULT a la parole pour développer son amendement : Le cabinet, dit-il dans ses relations avec un grand peuple, a, depuis trois ans qu'il existe, singulièrement modifié son langage, sinon son attitude. Ainsi, en 1840, il se disait à l'état d'isolement et de paix armée ; en 1841, il se proclamait indépendant au sein de sa bonne intelligence ; en 1842, il vantait son accord sans intimité ; aujourd'hui il parle d'entente cordiale. La progression est flagrante ; la chambre peut-elle s'y associer ? La portée de mon amendement est précisément de refuser et simplement de s'associer aux expressions du discours de la couronne, sans y donner ni assentiment ni improbation, d'attendre que l'on puisse apprécier d'une façon plus nette de telles mesures avant d'en prendre sa part de responsabilité; et je crois qu'il est de l'intérêt de la France, de l'intérêt de la chambre elle-même, de rester dans la réserve vis-à-vis de l'Angleterre.

En effet, les évènements sont-ils donc venus modifier la situation, et le fait de 1840, qualifié par M. le ministre des affaires étrangères lui-même, a-t-il perdu la gravité qu'il avait, eu égard à notre position dans l'Europe ? M. Guizot disait na- l'affaire de Jérusalem et la réparation insuffisante qui en a été obtenue; il montre l'Angleterre détruisant en 1840 notre influence en Egypte ; en 1841 le droit de visite ; en 1842 le renvoi de notre ambassadeur en Espagne; en 1843 le traité de commerce ; il cite encore des paroles de sir Robert Peel, qui, dans le parlement anglais, a fait entrevoir la prochaine signature du traité.

M. le ministre des affaires étrangères a dit dans une séance précédente que l'alliance anglaise était indispensable pour calmer les prétentions révolutionnaires dans ce pays-ci.

Je ne puis croire que pour une nation comme la France il y ait d'alliance indsipensable pour maintenir la paix au dedans et au dehors. (Très bien !)

L'orateur termine par quelques mots sur la portée de son amendement.

M. GUIZOT, de sa place, annonce qu'il est en mesure de réfuter les discours qui ont été prononcés contre le ministère dans cette séance, mais que vu l'heure avancée, il prie la chambre de remettre la suite de la discussion à demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* est loin de regarder comme des heures perdues celles que la chambre passe à écouter des théories sur l'organisation du travail et la condition des classes ouvrières. Ce sont là des sujets auxquels il promet de donner son attention quand on voudra les traiter sérieusement. Mais ce dont il croit devoir se plaindre, c'est que la chambre engage des débats interminables sur des amendements qui ne sont pas dignes d'elle. Le *Journal des Débats* s'abstient, d'ailleurs, de parler du discours de M. Bethmont, sans doute parce qu'il ne le croit pas sérieux !....

— Dans son premier-Paris, sur la séance de la chambre, le *Constitutionnel* s'occupe, avant toute chose, de la discussion soulevée par M. Bethmont. Selon le *Constitutionnel*, MM. Bethmont et Grandin ont victorieusement démontré qu'en réalité l'agriculture, le commerce intérieur et extérieur, de même que l'industrie, sont bien loin d'être prospères; et la chambre a, sur ce point, partagé les convictions exprimées par M. Bethmont; si elle a repoussé son amendement, c'est qu'elle a craint, en le votant, de renverser le ministère.

— Le *National* félicite M. Bethmont d'avoir porté devant la chambre un sujet qui domine de bien haut tous les autres ; et il espère que dérénavant la cause du peuple laborieux ne sera plus abandonnée aux seules discussions de la presse. « Il ne s'agit pas, dit le *National*, » d'aller prêcher à la chambre quelques-unes de ces théories sociales » aussi *présomptueuses qu'impossibles*, aussi *vaines que téméraires*, il s'agit de donner aux questions industrielles l'attention qu'elles » commandent, d'examiner la condition des salariés, de leur ouvrir » des ressources nouvelles, et, si l'on ne peut pas associer plus intimement le sort des travailleurs à celui des maîtres, de régler du moins » le salaire et d'assurer à l'ouvrier pour ses vieux jours un asile et » du pain. »

Le *National* est-il bien sûr que, parmi ces théories sociales qu'il traite si cavalièrement, il n'y en ait pas qui donnent le moyen d'associer le sort des travailleurs à celui des capitalistes, pour le plus grand avantage des uns et des autres? Associer l'ouvrier au capitaliste, cela vaudrait un peu mieux cependant que de régler le taux du salaire !...

— Le *Siècle* s'exprime ainsi sur le discours de M. Bethmont :

« En face des merveilles de l'industrie, M. Bethmont a fait apparaître les immenses misères qui s'attachent à son développement, et, constatant le mal sans dissimuler la difficulté du remède, il a dit franchement à l'assemblée : « Le problème se pose ; il importe à tous les esprits sérieux de l'accepter et d'en chercher la solution. »

— Le *Courrier français* caractérise d'une manière aussi juste que spirituelle la discussion qu'a soulevée dans la chambre l'expression de *prospérité croissante*, en disant : « Hier, le discours de M. Ducos est resté sans réponse; aujourd'hui, celui de M. Bethmont a presque entraîné la chambre. Il a fallu deux épreuves pour que le pays sût à quoi s'en tenir sur cette prospérité dont on parle tant. Elle existe légalement à l'heure qu'il est. » — « M. Bethmont, ajoute le *Courrier*,

---

Julien et Samuel coupèrent au front morne de la morte de longues tresses de cheveux noirs, et la replièrent dans ses langes ; puis le vieux poète, comme si ses forces eussent été redoublées à ce moment terrible, enleva du lit le cadavre et le porta dans sa bière. Le curé priait toujours et les cierges envoyaient une lueur vacillante.

Julien se jeta sur le lit glacé, en proie à toutes les exaspérations de la douleur : mais Samuel semblait rajeuni de dix années, tant il se montrait alors plein de calme et de résignation.

Il saisit une planche et l'ajusta sur le cercueil.

— Celle-ci est trop longue, fit-il observer. Pasteur, allez me chercher une scie.

Le curé sortit comme étonné de cette froideur apparente, et rentra bientôt apportant l'instrument voulu. Samuel coupa sa planche, la rajusta une seconde fois, et saisit des clous et le marteau.

Au premier coup qui résonna sur le bois, les yeux du vieillard clignèrent d'une façon inusitée. Sa main tremblait; mais il frappa du pied la terre en disant à demi-voix : « Je l'ai bien fait pour ma fille. » Et il continua intrépidement son ouvrage.

Quand tout fut terminé, le curé vint lui prendre les mains pour l'entraîner de ce lieu sinistre; et il s'apperçut alors que ces mains étaient glacées et qu'une sueur froide inondait le malheureux vieillard qui se laissa guider sans mot dire, et rentra dans sa chambre entre ses deux amis.

Le lendemain matin, tous trois, accompagnés du médecin, se promenaient sous les charmilles de l'enclos. Au fond et par derrière il y avait un petit bosquet de lilas, de chèvrefeuilles et de genévriers, adossé contre la haie vive. Dans l'intérieur, de petits tertres nus et irréguliers étaient plantés de lys et de scabieuses, de primevères et de rosiers blancs.

Au milieu, il y avait trois tombeaux alignés, puis une place simplement marquée par les gazons pâles et jaunes.

—Messieurs, dit Samuel, c'est ici le tombeau de ma famille. Il y a là ma femme, ma fille et mon gendre; pauvres êtres qui m'ont coûté bien des larmes, moins pourtant que mon Adda.

Cette quatrième place, messieurs, c'est pour moi que je l'avais creusée. Dieu me réservait à cette douleur de ne pas la remplir.

On voyait facilement que le vieillard s'affaissait d'instants en instants. Sa joue était plus creuse, son œil moins clair ; sa bouche était pâle, presque livide. Il se pencha vers la terre, et, saisissant une bêche, il enleva les couches de gazon qui cachaient de l'épaisseur de six pouces quelques planches superposées à la fosse vide. Après ce labeur, il s'assit sur le tertre élevé qui couvrait les restes de sa fille, et quand il releva les yeux, il se trouva seul au milieu des lilas et des genévriers.

Dix minutes plus tard, il aperçut entre les feuilles le convoi qui sortait de la maison. Claude Briguet et Julien Pâris portaient la tête du cercueil ; le docteur et un vieillard octogénaire portaient les pieds.

La vieille Jeanne précédait une foule compacte et serrée de bonnes femmes et de paysans qui tous pleuraient sur un ton lamentable, et jetaient aux vents leurs plaintes lentes et monotones ; deux prêtres marchaient en avant : l'un, c'était le vieil Espagnol, l'autre, le curé de Vatan, digne ami de Samuel. Quant à Sémiramis, cette chère enfant avait une fièvre ardente, avec du délire et des convulsions; sa mère la gardait chez elle.

Samuel Hivernau, sans pleurer, reçut le cercueil de son Adda, le vit descendre dans la fosse, et y jeta le premier ces gazons qu'il avait souvent arrosés lui-même.

— Merci, mes bons, mes vrais amis, dit le vieux poète d'une voix éteinte ; je ne peux pas vous remercier à présent ; mais demain dimanche, après la messe, rendez-vous tous à mon enclos, sous les chênes, j'aurai quelque chose à vous dire.

Tout le monde se retira, et les seuls commensaux de la maison bleue, y compris le fermier Claude, demeurèrent entre les tombeaux.

Avant de combler la fosse, Samuel s'agenouilla. Posant ses mains en appui sur les croix, noircies par la pluie, de sa fille et de son gendre :

— Ma douce Hermance ! dit le vieillard en se penchant vers la terre, je te rends cette fille que tu m'avais confiée. Si c'est moi qui l'ai tuée, mon Hermance, je t'en demande pardon et je m'en accuse. Il y a douze ans que je t'ai enterrée, ma fille; il y a douze ans que je te pleure. Cette douleur-là peut-elle m'absoudre d'un crime affreux, mais involontaire? Reçois donc ta fille, mon Hermance, reçois-la dans ton giron maternel; car moi je l'ai mal gardée; et ma fatale poésie a fait tomber sur elle un forfait.

Toi, mon jeune Gustave, âme de douleur et d'instinctive amertume, reçois ta fille dans tes bras. J'ai voulu la faire plus heureuse que toi; j'ai voulu lui donner une vie plus douce et plus remplie.... et je l'ai tuée, et je m'en accuse devant toi.

Et toi, ma Louise, ajouta le vieillard en se tournant vers le tertre le plus éloigné, que penses-tu du vieux Samuel, à cette heure? Bien heureuse es-tu d'être morte avant ta fille, avant cette Adda que tu n'as point connue, avant moi qui t'ai tant aimée! O la plus heureuse de ceux qui m'ont entouré ! tu es morte avant les douleurs de ma vie; toi la première tu m'as appris ce que c'est que de perdre une créature aimée; et tu n'as point vu mourir tes enfants. J'en suis heureux, ma Louise, car tu étais ardente au bonheur et mal créée pour les amertumes de ce monde.

Tombeaux, tombeaux de mes amis, recevez celle qui meurt à cette heure; attendez un moment celui qui va mourir !

Julien et le vieux curé relevèrent Samuel Hiverneau, qui se soutenait à peine. Son grand corps était à demi ployé; ses jambes chancelaient; sa tête penchait vers la terre. Il revint à pas lents, s'étendit sur son lit, tout accablé d'émotions, et dit à ses amis, en les regardant avec une façon de sourire :

— Non, je ne croyais pas que la vie fût si amère !

(*La suite prochainement.*) **ARTHUR PONROY.**

ANGLETERRE.

Le 15 la société du suffrage universel a tenu à Birmingham un meeting présidé par M. Sturge. L'idée que poursuit la société a été adoptée dans beaucoup de villes et de nombreux meetings se tiennent maintenant régulièrement en Angleterre et en Ecosse.

M. Sturge lit une lettre de M. O'Connell. Le libérateur adhère complètement au plan de M. Sharman Crawford. Il dit qu'il faudrait que l'association pût avoir 20 ou 25 représentants dans la chambre, Anglais et Ecossais, sans compter les auxiliaires Irlandais. Le libérateur ajoute que la société peut compter sur son fils aîné, M. Maurice O'Connell, représentant de Tra'e:.

IRLANDE.

PROCÈS O'CONNELL.—*Fin de la séance du 15 janvier.*

L'avocat général ayant déclaré qu'il s'opposait formellement à ce que la demande en nullité de la liste du jury fût admise, les juges de la cour, après avoir examiné les raisons alléguées de part et d'autre, l'ont rejetée. Toutefois, M. le juge Perrin n'a point partagé l'opinion de ses collègues.

Audience du 16.—On remarque la même affluence. La cour reçoit le serment des jurés.—M. Napier expose le sujet de l'accusation qui se compose de douze chefs.—L'avocat général la reproduit avec plus de développement; puis il annonce qu'il présentera quelques remarques sur la loi qui punit le crime de conspiration.—Son discours n'était pas terminé au départ du courrier.

—L'association du rappel a tenu sa séance hebdomadaire le 15. On a lu une lettre par laquelle O'Connell s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, retenu qu'il est par son procès à la cour du banc de la reine. Il envoie 1 liv. st., avec prière de recevoir membre de l'association sa 20e petite-fille, Elisa O'Connell, à peine baptisée; il désire qu'il ne soit pas prononcé un seul mot d'une nature irritante, déclare traître tout perturbateur du repos public, se plaint de la radiation des catholiques de la liste du jury, mais souhaite qu'on ne confonde pas la question purement catholique avec celle du rappel.

M. Maurice O'Connell lit une lettre de M. William Smith O'Brien, ayant pour but de tracer aux membres irlandais du parlement la marche qu'ils doivent suivre à la prochaine législature.

— La rente perçue pour le rappel, pendant la semaine dernière, a été de 900 liv. st.

—Dimanche un nombreux meeting de catholiques romains de Drogheda et de ses environs a eu lieu à la halle aux toiles, dans le but d'adresser une pétition à la reine au sujet de la radiation des catholiques de la liste du jury dans le procès d'O'Connell. La salle était comble avant l'ouverture; les aldermen et conseillers municipaux étaient présents; le docteur Crolly, primat catholique romain, occupait le fauteuil. Il a prononcé un discours remarquable par son énergie, qui a été couvert de vifs applaudissements, et à la suite duquel plusieurs personnes ont pris la parole. L'adresse a été votée à l'unanimité.

RUSSIE.

L'échec que les troupes russes ont récemment éprouvé dans le Caucase a frappé les soldats de terreur. Ils savent, en effet, quel traitement leur est réservé de la part des montagnards, surtout de la part des Tschetchenses; quand ils sont faits prisonniers, ces barbares leur font des incisions sous la plante des pieds pour les empêcher de fuir, et met-

18 Suisses, parmi lesquels 12 serruriers, 15 menuisiers, 25 tailleurs de pierre, 23 jardiniers, 80 journaliers, 68 cultivateurs, 10 charpentiers, 35 maçons, 60 terrassiers, 9 forgerons, 7 charrons, 30 manœuvres, 12 maréchaux-ferrants et 11 scieurs de long; 314 viennent de Toulon, 13 de Marseille, 9 de Cette, 28 de Malte, 10 de Mahon, 18 d'Alicante et 6 de Palma.

— Deux médailles commémoratives et monumentales ont été frappées à la Monnaie pour perpétuer le souvenir de l'inauguration du monument de Molière. L'une a cinq centimètres environ de module, l'autre est de la grandeur d'une pièce de 10 centimes en cuivre. Toutes deux offrent d'un côté le buste de Molière vu de profil, et sur le revers le monument. Enfin, la médaille, due au burin de M. Caunois, porte en légende autour du buste: « Molière, 1622-1673; » et du côté du monument: « Inauguré en 1844. — Souscription nationale. » (*Courrier français.*)

— Suivant un usage antique, lorsque le cercueil du cardinal de Croi, archevêque de Rouen, a été déposé dans son caveau funèbre, son chapeau a été attaché à la voûte à l'aide d'un cordon, au-dessus du corps. Il doit rester dans cette position jusqu'à ce que, se détachant de lui-même par vétusté, il tombe sur le cercueil.

Le chapitre métropolitain, voyant placer ainsi le chapeau du cardinal de Croi, ainsi que cela se pratique à Rome, a ordonné que le chapeau de cardinal de feu Mgr de Cambacérès, déposé depuis sa mort au grand séminaire du diocèse, fût immédiatement placé sur sa tombe.

— Le beau palais de plaisance de la princesse héréditaire de Bade, situé au milieu d'un parc, dans les environs de Carlsruhe, et qui est ordinairement inhabité, a été, dans la nuit du 9 au 10, le théâtre d'un attentat aussi bizarre qu'extraordinaire. Des malfaiteurs s'y sont introduits à l'aide de fausses clefs, ont détruit tous les meubles, déchiré les tableaux, détruit les statues, cassé les porcelaines et les cristaux, martelé l'argenterie; puis, en se retirant, ils ont soigneusement fermé les portes sans rien emporter. La police est à la recherche des auteurs de cet acte de vandalisme. (*Débats.*)

— Ce soir, à l'Odéon, reprise de *Turcaret*, monté avec un soin tout particulier, et *Marie Tudor*.

Dimanche l'Odéon donnera, pour la dernière fois, le spectacle en l'honneur de Molière: une pièce nouvelle, *Molière au 19e siècle*, une décoration représentant le monument élevé au grand homme, ajouteront encore à l'éclat de cette représentation.

— A l'Opéra-Comique, ce soir, le *Déserteur* et *Mina*.

— Ce soir, aux Variétés, l'*Oncle Baptiste*, par Bouffé, et *Marjolaine*, pour la continuation des débuts de Mlle Valence.

— *Bals masqués.* — Le troisième bal de l'Opéra aura lieu samedi 20 janvier. Les portes s'ouvriront, comme l'année dernière, à onze heures et demie. On n'a rien changé à cette mesure, dont le but est de ne pas faire attendre au dehors les personnes qui auraient passé leur soirée au spectacle ou dans le monde.

— Le troisième bal masqué de l'Opéra-Comique aura lieu dimanche 21 janvier.

— La situation des ouvrières de Londres est telle et leur misère est si grande, qu'une réunion vient d'avoir lieu à *Mansion-House*, pour chercher les moyens d'améliorer leur position. Le lord-maire présidait la séance. Il a proposé d'établir *une société pour la protection des ouvrières dans la détresse.* Le but de la société est très louable et les moyens qu'elle emploiera pour parvenir à son but sont d'un grand intérêt. Le travail donné à chaque ouvrière à l'aiguille consistera en habillement d'enfants et de femmes destinés à être distribués aux pauvres.

VALEURS AU COMPTANT.	1er cours.		Dern. c.		[illegible]	
4 1/2 0/0.	112	50	»	»	»	»
4 0/0	»	»	»	»	»	»
O. de la Ville	»	»	»	»	»	»
Banque de Fr.	3260	»	3265	»	H. 5	»
C. Laf. de 5000.	5070	»	»	»	»	»
— de 1000.	1111	25	»	»	B. 1	25
Caisse Hypoth.	767	50	766	5	B. 1	25
Quatre Canaux.	1280	»	»	»	H. 5	»
Chemins de Fer.						
St-Germain	»	»	»	»	»	»
Vers. R. Dr.	335	»	332	50	B. 7	50
do R. G.	170	»	177	50	H. 2	50
Orléans	857	50	856	25	B. 8	75
Strasb. à Bâle.	225	»	231	25	H. 6	25
Rouen.	840	»	»	»	B. 12	50
Havre.	657	50	655	»	B. 2	50
Fonds Étrangers.						
5 0/0 Belge 1840.	109	»	108	7/8	H. 3/8	»
— Portugais.	46	»	46	1/8	H. 1/8	»
Esp. D. active.	»	»	»	»	»	»
5 0/0 Naples.	106	50	»	»	H. 0	05
— Romain.	105	1/2	105	1/4	B. 1/4	»
Obl. Piémont.	1205	»	»	»	»	»
Emp. d'Haïti.	477	50	»	»	H. 2	50

Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 45. Après, 82 50, 52 1/2, 47 1/2, 50, 55, 52 1/2.

Bons du Trésor.

3 0/0 à 2 mois.

Reports.

	Fin courant.	Fin prochain.
3 0/0	5 à 10.	20.
5 0/0	5.	32 1/2.

Chemins de fer. Fin courant, »

— 335, 336 25.

— 167 50, 166 25, 175.

— 865, 855, 865.

— 233 75, 232 50.

— 845.

— 657 50, 660.

Londres, 17 janvier.

Consol. 96 7/8; 97.

Esp. actif. 30 7/8.

Portugais. 44 3/4.

Mexicains. 32 1/2.

5 0/0 Hollandais, 100 3/8.

2 1/2 0/0 id. 54 3/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 85 »», »» »»; courant du mois, 86 85, »» »»; février, mars et avril, 86 »», 85 50; 4 mois d'été, 87»», »» »»; 4 derniers mois, 89,00, 88 »».

Lille. — Colza, 78,75, 78,50; lin, 73,»», »»; cameline, »»,»», »»; chanvre, »»,»»; voitures, 6,50.

Esprit 3/6.—Disponible et courant du mois, jusqu'en avril, 95 »»; 4 d'été, 97 offerts »»; 4 derniers, 98 »» offerts.

Savon.—Disponible, 126 f. escompte » 0/0 1re sorte; id., id., »» 0/0 2e sorte; ordre de livraison, 22 0/0.

Suifs de place, »» fr. les 50 kil.; de Russie disponibles, »» fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, »» à »»,»» sans affaires.

Spectacles du 20 janvier.

» h. »/» OPÉRA. —

8 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS —Mlle de Belle-Ile. Célibataire. Homme marié.

» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Mina.

» h. »/» ITALIENS — Il Barbiere.

» h. »/» ODÉON. — Marie Tudor. Turcaret.

» h. »/» VAUDEVILLE. — La Veille. Paris bloqué. L'Humoriste.

7 h. »/» GYMNASE. —L'Italien. Angéline. Mme Boudenois. Le Cadet.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Comète. Marjolaine. L'Oncle Baptiste. Jacquot.

7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Vert-Vert. Brelan. L'Omelette.

» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Masque de fer. Les Diners. Le Royaume.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.

» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.

» h. »/» CIRQUE. —Morin. Les Guides. Le Vengeur.

» h. »/» COMTE. — Le Mari de 5 ans. La Muette. Intermèdes. Fontaine.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

18 janvier			19 janvier.		
Arrivages	872 q. 94 k		Arrivages.	343 q. 83 k	
Restant.	9673 82		Restant.	9696 37	
Cours moyen.	37,73		Cours moyen.	38,47	
Cours-taxe	38,06		Cours-taxe.	38,07	
Total. 839 quint 00 k.			Total. 320 quint 28 k		
Gr.	23 q.	53,03 à 54,75	Gr.	4 q. 37 k.	50,93 à 00,00
1re	290	38,25 à 40,50	1re	47 27	39,25 à 39,50
2e	481	35,30 à 37,90	2e	31 40	37,90 à 00,00
3e	31	31,85 à 34,40	3e	489 97	00,00 à 00,00
4e	9	27,00 à 28,30	4e	00 00	00,00 à 00,00
Al.	00 00	00 00 à 00,00	Al.	41 78,50	36,95 à 00,00

SAINT-GERMAIN-EN LAYE, 14 janvier.—Farines, les 120 kilog., 35,85 à 37,10. Marché garni; tendance à la baisse.

SENLIS, 16 janvier.—Farines, 35,85 à 37,10. —Pain, prem. qual., 31 c.; deux., 26.

VERNON, 13 janvier.—Pain, prem. qual., 32 c.; deux., 27.

BERNAY, 13 janvier. — Pain, prem. qualité, 43 c.; deux. 35.

PONT-AUDEMER, 15 janvier.—Pain, prem. qual. 42 c.; deux., 35.

CAEN, 15 janvier. — Farines, prem. qual., 37,32 à 38.—Pain, prem. qual., 40 c.; deux., 36 2/3; trois., 35.

RENNES. — Pain, prem. qual., 29 c. 4/5; deux., 26 4/5.

DOUAI, 13 janvier. — Farine, prem. qual., 34,50; deux., 33.

NANCY, 14 janvier. — Les farines ont suivi le mouvement du blé; les bonnes marques deuxièmes, soit bises, sont à 31 fr. les 100 kilog., sans tarde, encore le fabricant recule-t-il devant des marchés à livrer, qui lui sont proposés à ce prix. On ne connaît d'approvisionnement en France, ni chez le meunier, ni chez le boulanger.

BOURGES, 13 janvier.—Farine, prem. qual., 37,48; deux., 31,45. — Pain, prem. qual., 43 c.; deux., 39; trois., 33; quat., 29.

CASTRES, 13 janvier. — Pain, prem. qual., 37 c. 1/2; deux., 32 1/2; trois., 28 3/4.

DAX, du 12 janvier jusqu'aux 19. — Pain, prem. qual., 42 c. 1/2; deux, 37 1/2; trois., 32 1/2.

Cours des céréales. —Prix de l'hectolitre.

LES ANDELYS, 15 janvier.—Froment, 20,18. —Méteil, 18.—Orge, 11.—Avoine, 6 62.

PONT-AUDEMER, 15 janvier.—Froment, 23,44.—Seigle, 13,50.—Orge, 13.—Avoine, 9.

LA FERTE-GAUCHER, 18 janvier.—Froment, prem. qual., 18,71; deux., 18,12; trois., 17,50.—Seigle, 10,62.—Avoine, 6,65.—Orge, 91,37. Ces grains ont été vendus au prix courant sans variation.

COULOMMIERS, 18 janvier. — Froment, prem. qual., 19,37; deux., 18,12; trois., 17,50. —Seigle, 11,25.—Avoine, 7,23.

CAEN, 15 janvier. — Froment, prem. qual., 23,87; deux., 23; trois., 20 à 21,50. — Seigle, 15. — Orge, 12. — Avoine, 9,50. — Sarrazin, 11,50.

RENNES, 15 janvier.—Froment, 18.—Méteil, 15.—Seigle, 13. — Orge, 8,50. — Avoine, 7,50.—Sarrazin, 9.

ARRAS, 17 janvier.—Froment, prem. qual., 17,50 à 19,50; deux., 16 à 18,75.—Seigle, 10 à 11,25.—Escourgeon, 11 à 12,25. — Avoine, 11 à 12,20.

Marché peu fourni en blés, vente facile sans changements dans les prix. La demande se soutient pour les seigles qui sont peu communs. Les escourgeons bien tenus. Pour les avoines, vente faible au cours qui n'a pas varié.

ORCHIES, 15 janvier. — Froment, prem. qual., 19,50; deux., 18,50; trois., 17,50. — Seigle, 11,25 à 11,75. — Avoine, 5,50 à 6,50.

BERGUES, 15 janvier.—Froment, prem. qualité, 21,08; deux., 20,42; trois., 19,83.—Orge nouvelle, 11,75 —Avoine, 6,36. Marché un peu moins approvisionné que le précédent; hausse sur le blé, deuxième qualité, 10 c.; baisse sur l'orge, 3 c., et sur l'avoine, 97 c.

VALENCIENNES, 17 janvier.—Froment, prem. qual., 20,50 à 22,50; deux., 19 à 21; trois., 17,50 à 19.—Seigle, 12 à 13.—Orge, 12 13,50.—Avoine, 7 à 9.

BAR-LE-DUC, 16 janvier.—Froment, prem. qual., 16,25; deux., 15,75; trois., 15.

SAINT-LAURENT, 13 janvier. — Froment, 21,33 à 23,82.—Méteil, 16,33 à 17. — Seigle, 13 à 15,33.—Orge, 13,33 à 13,66.—Sarrazin, 13 à 13,33.—Maïs, 13,66 à 16. —Avoine, 9,66 à 10.

GRENOBLE, 13 janvier. — Froment, prem. qual., 24,33; deux., 23,58; trois., 22,83. — Méteil, 19 à 19,50. — Seigle, 17 à 17,75.— Sarrazin, 11,75 à 12,25. — Maïs, 17 à 17,25. —Avoine, 8,90 à 9,40

TOULOUSE, 15 janvier. — Froment, 21,35. Seigle, 14,50.—Orge, 12 à 12,50.—Maïs, 10,48. —Avoine, 10,27.

CASTRES, 13 janvier. — Froment, prem. qual., 22,50; deux., 22; trois., 21,50. — Seigle, 17.—Millet, 12,50. —Avoine, 10,50.

DAX, 13 janvier.—Froment, 22,25. — Seigle, 14,20.—Maïs, 11,50.

BAYONNE, 13 janvier. — Froment, prem. qual., 22 à 22,50; deux., 21,25 à 21,75. — Seigle, 14 à 14,50.—Orge, 10 à 10,50.—Avoine, 8,25.—Maïs, 11,50 à 12.

Marchés étrangers.

BRUXELLES, 17 janvier. — Froment, prix moyen, l'hectol., 18,10.—Seigle, 11,08.

Ce marché était passablement bien approvisionné en grains; les froments et les seigles ont été vendus sans variation aux prix cotés. Les grains chez les marchands sont aussi sans variation et avec peu d'affaires.

GAND, 13 janvier. — Froment, 17,30. — Seigle, 10,34.

LOUVAIN, 13 janvier.—Froment, 18,66.— Seigle, 11,25.

AUBEL, 15 janvier. — Froment, 16,83. — Seigle, 13,31.—Avoine, 6,75.—Orge 11.

Cours des spiritueux.

PARIS, 17 janvier. — Esprit 3/6 disp., courant du mois 95 à 96. Février, 95 à 96. Mars et avril, 95 à 96. 4 mois d'été, 97. 4 derniers, 98.

COGNAC, 13 janvier. — Eau-de-vie 1841 des bois, sans logement, 92 à 95. Do Champagne, 105 à 110. Do 1840 des bois, 102 à 105. Do Champagne, 118 à 120. Do 1839 des bois, 105 à 110. Do Champagne, 122 à 125. Do 1838 des bois, 110 à 115. Do Champagne, 125 à 130.

BÉZIERS, 13 janvier. — 3/6, 88,50.

PÉZÉNAS, 13 janvier. — 3/6 B. G. disponibles, 79,50.

LYON, 15 janvier. — Esprit 3/6 Montpellier disponible courant du mois, 93. Février, 93,50 à 94. Mars et avril, 95 à 96. Mois du milieu, 97. 4 derniers mois, 98.

BORDEAUX, 16 janvier.—Armagnac, 38,60. 3/6 36 degrés, 84,25.

BREST, 13 janvier.

Alcools employés dans les arts. — Les démarches incessantes de la chambre de commerce de Montpellier, pour obtenir le règlement d'administration publique relatif à la dénaturation des alcools employés dans les arts, et qui a été ordonné par la loi du 15 juillet 1843, vont enfin être couronnées de succès. Le comité consultatif des arts et manufactures vient de donner un avis favorable aux moyens de dénaturation dont la science dispose en ce moment, et tout fait espérer que l'ordonnance royale destinée à réglementer les prescriptions de cette loi va être rendue dans un très court délai.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 18 janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,711	1,671	40	1 18	1 06	» [illegible]
Vaches.	35	31	4	1 08	» 94	» [illegible]
Veaux.	673	655	18	1 54	1 31	1 [illegible]
Moutons.	6,287	5,715	572	1 34	1 10	» [illegible]

LA CHAPELLE, 18 janvier. — Porcs amenés, 348. Vendus, 750: prem. qual., 1,10 le kilog. sur pied; deuxième, 90 cent.

Le 19 janvier. Veaux amenés, 441; tous vendus: prem. qual., 1,40; deux. qual. 1,15.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

pour abonnement qui ne sera pas renouvelé.
AUCUNE exception ne sera faite à cette mesure.

Quelques personnes nous ont signalé des noms à inscrire à perpétuité sur nos registres d'abonnements. Ces recommandations sont non avenues. Nous l'avons déjà dit, plus nos abonnés portent d'intérêt à notre cause, plus ils doivent avoir à cœur de se conformer aux dispositions qui ont pour but de simplifier notre mécanisme administratif.

Chacune de nos bandes porte maintenant une date d'échéance conforme à celle qui a servi de base au règlement établi sur chaque mandat. Que le mandat ait été payé ou non, nos abonnés ne doivent point avoir égard à cette considération, pour ce qui concerne leur réabonnement.

C'est leur bande SEULE qu'ils ont à consulter pour savoir l'époque à laquelle ils doivent nous adresser leur demande de renouvellement, demande qui, pour être admise, devra toujours contenir un mandat sur la poste, sur les messageries, ou à vue sur une maison de Paris.

Un grand nombre de nos abonnements expire au 31 de ce mois. Nous prions les abonnés dont la bande porte cette échéance de se mettre immédiatement en mesure, faute de quoi ils pourront éprouver une interruption dans l'envoi du journal, et, dans le cas d'interruption, peut-être ne pourrions-nous leur renvoyer les numéros qui auraient manqué.

PARIS, 20 JANVIER.

Discussion de l'Adresse. — Un échec de la féodalité industrielle. — La cordiale entente.

La première moitié de la séance a été remplie par un incident imprévu et d'un intérêt piquant : l'élection d'un député a été annulée.

M. Charles Laffitte, neveu du célèbre banquier, s'est récemment présenté à Louviers comme candidat à la députation; sans parler de ses opinions politiques ni d'aucun projet d'amélioration sociale, il a dit purement et simplement aux électeurs :

Je suis concessionnaire des chemins de fer de Paris à Rouen, de Rouen au Hâvre. Si vous me nommez, je m'engage à soumissionner au ministère des travaux publics la construction d'un embranchement de huit kilomètres partant du chemin de fer de Rouen pour se rendre à Louviers.

Cette perspective séduisit la population; l'enthousiasme pour M. Charles Laffitte fut tel que les autorités du lieu, qui avaient promis leurs voix et le secours de leur influence à M. de Fontenay, autre candidat, furent obligées de se dégager envers cet honorable citoyen par une lettre qui a été produite aujourd'hui devant la chambre.

M. Laffitte a été nommé député de Louviers, et la chambre avait à statuer aujourd'hui sur la validité de son élection.

Les faits dont elle était entachée étaient fort graves. Si les grands capitalistes, non contents de tenir les ouvriers en servage, font intervenir aussi scandaleusement l'influence de l'or dans les élections politiques, s'ils mettent la députation aux enchères et font de ces promesses que des millions seuls peuvent réaliser, les hommes d'intelligence et de dévoûment au pays ne peuvent plus entrer en concurrence avec eux ; les colléges électoraux sont victimes d'une corruption collective plus fatale et plus irrésistible encore que la corruption individuelle ; les chambres sont déconsidérées ; la féodalité de la richesse exerce désormais sur la France entière la domination la plus avilissante.

Telles sont les idées que M. Dufaure a portées à la tribune avec l'accent d'une conviction profonde et qui ont déterminé la chambre à annuler l'élection soumise à son examen.

Cette décision imposera quelque pudeur aux barons de la finance, et nous applaudissons de grand cœur à la leçon qui leur a été donnée. Toutefois, nous dirons que certains députés n'ont pas voté l'exclusion de M. Charles Laffitte par conviction, mais bien par tactique, et que dans cet incident l'attitude du ministère et de son parti n'a été ni loyale ni digne.

Le parti ministériel est entré avec l'intention bien arrêtée, avec le mot d'ordre donné d'appuyer l'admission de M. Charles Laffitte, député conservateur. On a pu en juger par le rapport complètement favorable de M. Tupinier, par le sentiment de résistance qui se manifestait au centre contre M. Grandin quand il est venu dénoncer les faits qui devaient invalider l'élection de Louviers.

Lorsque M. Charles Laffitte a dit, et ça été le seul mot habile de sa défense : on n'attaquerait pas mon élection si, au lieu de promettre à Louviers, j'avais pris l'engagement de faire un embranchement pour Elbeuf; lorsque l'adversaire acharné du nouvel élu, M. Grandin, remontant à la tribune, est venu confesser sa qualité de député d'Elbeuf, le centre a pris chaudement le parti de M. Laffitte. La majorité, par ses rires, a montré qu'à son avis la question dégénérait en querelle entre Elbeuf et Louviers, et que si M. Grandin faisait appel à la morale publique, c'était parce qu'il avait été frustré d'un embranchement réclamé par sa localité.

Si à ce moment on avait pu aller aux voix, la consigne donnée au parti ministériel était accomplie et l'on validait l'élection de M. Laffitte.

Mais M. Dufaure, qui n'est député ni de Louviers, ni d'Elbeuf; M. Dufaure, complètement désintéressé dans la rivalité [illegible] locale, que panique s'est emparée de ses adhérents, car il en est parmi eux qui ont en horreur ce mot d'enquête ; ceux-là savent comment ils ont obtenu l'entrée du Palais-Bourbon, quelles promesses, quelles influences il a fallu mettre en jeu, combien on trouverait parmi eux de Charles Laffitte en y regardant de près.

Le ministère a jugé qu'il fallait avant tout écarter l'exercice de ce terrible droit d'enquête, de peur que la chambre n'en prît l'habitude, et qu'il ne rendît plus difficile le recrutement des rangs ministériels. — Point d'enquête, l'annulation pure et simple de l'élection plutôt que l'enquête ; ce nouveau mot d'ordre a circulé sur tous les bancs. Alors, pendant une longue interruption de la séance, nous avons été témoins d'un jeu de scène des plus curieux. M. Guizot s'est levé pour aller parler à M. Dufaure; M. Villemain s'est penché à l'oreille de M. Berryer ; M. Fulchiron s'est abouché avec M. Odilon Barrot. Le camp ministériel parlementait, et voilà ce qu'on voulait obtenir de la gauche. — Ne persistez pas à demander l'enquête, nous vous abandonnerons l'élection, et nous voterons avec vous pour l'exclusion immédiate et pure et simple de M. Laffitte.

Ces propositions ont fait réfléchir la gauche, elle a vu combien le ministère redoutait pour les siens le droit d'enquête, et elle s'en souviendra une autre fois, mais aujourd'hui et dans l'affaire en question, voulant donner à l'ambition financière, aux prétentions de la féodalité nouvelle, une leçon forte et décisive, la gauche a pensé que l'annulation immédiate de l'élection serait d'un effet salutaire, et elle a bien voulu se prêter à l'arrangement offert par les ministres.

Les conventions faites, chacun a repris sa place; on a voté : M. Charles Laffitte a vu son élection annulée à une majorité énorme. Les députés du centre et les ministres, de leur personne, se sont levés contre lui.

Cette affaire prouve combien il règne encore de déloyauté dans nos mœurs politiques. Si le centre était scandalisé par les faits qui ont accompagné l'élection de M. Laffitte, il ne fallait pas le soutenir au commencement de la séance, et on l'a d'abord systématiquement soutenu. Si l'engagement pris par un candidat à la députation, de soumissionner un embranchement de chemin de fer en faveur de la cité qui le nomme, paraissait innocent, irréprochable, il fallait soutenir M. Laffitte jusqu'au bout. Comment! la crainte de voir le droit d'enquête s'impatroniser, entrer dans nos mœurs, la peur de voir scruter de trop près vos élections ou celles de vos amis vous suggère une contradiction telle, un revirement tellement subit, que ce député qu'il fallait admettre au commencement de la séance, vingt minutes après vous jugez qu'il doit être exclu sans discussion, sans examen, sans délai ! L'opposition se contentait d'une enquête, vous allez la supplier d'exclure ! Qu'on juge par là combien la corruption contribue à la formation des majorités et combien à la chambre il doit y avoir d'élections suspectes !

Après cet incident, qui a vivement intrigué la chambre et le public, M. Guizot a développé, comme il l'avait annoncé dans la séance d'hier, son système de politique extérieure. Par un long, mais brillant discours, le chef du cabinet a peut-être ajouté à ses titres comme orateur, mais sa politique extérieure s'est montrée, comme on pouvait s'y attendre, anglaise et timide. En Espagne, en 1840, a dit M. Guizot, l'opinion modérée était vaincue; notre alliée la reine Christine quittait le pays, notre ambassadeur à Madrid n'était pas reçu. Aujourd'hui, l'opinion modérée qui sympathise avec la France a le dessus, notre ambassadeur occupe à Madrid une position honorable, la reine Christine est redemandée.

Nous avouons ces faits, mais, comme pour nous empêcher d'en faire hommage à l'habileté de son ministère, M. Guizot nous dit : Que s'est-il donc passé depuis 1840 à l'égard de l'Espagne? La France a gardé une exacte, une impartiale neutralité. —Vous avez attendu les événements? Il n'y a pas de quoi se glorifier, et nous concevons sans peine qu'en vous abstenant de toute action sur l'Espagne, vous soyez resté en bonne harmonie avec les Anglais dans la Péninsule.

En Orient, à Jérusalem, lorsqu'on a insulté notre pavillon, nous n'avons obtenu qu'une réparation insuffisante ; mais demander plus, choquer le respect porté par les musulmans à la ville sainte en y plantant par autorité notre drapeau, c'eût été compromettre notre influence à Constantinople, influence utile, car nous combattons le fanatisme turc et nous en triompherons.

Ainsi, de l'aveu de M. Guizot, nous avons enduré un affront à Jérusalem, afin d'être puissants à Constantinople, où cependant nous n'avons pas empêché un Arménien de subir un supplice infamant pour avoir confessé la foi chrétienne. Nous avons cédé pour ne rien obtenir.

Quant aux affaires de Grèce, M. Guizot n'a point préparé la révolution qui vient de changer la face du pays. Nous étions convaincus, avant d'en avoir sa parole, qu'il n'a rien médité, rien préparé en Grèce plus qu'ailleurs; mais quand la nouvelle de la révolution d'Athènes est arrivée, alors, dit M. Guizot en prenant une attitude héroïque, je me suis hâté, de mon propre mouvement [illegible] dans la séance d'hier, [illegible] de la France avec l'Europe centrale ; M. Billault a combattu la politique du ministre des affaires étrangères. Mais c'est lundi que la lutte sur ce terrain prendra son entier développement : M. Thiers a demandé la parole pour la prochaine séance.

Etat de la Syrie. — Incapacité de la Porte.

La désorganisation politique et sociale est à son comble en Syrie. On cite des villages, non loin de Beyrouth, où il a été commis plus de trente meurtres en un mois. Les voyageurs ne peuvent plus se hasarder dans la campagne. Dans les villes, les Européens sont insultés, maltraités, battus. Les gouverneurs turcs ne savent que pressurer les populations; ils sont impuissants à rétablir l'ordre, à faire régner la justice. Il n'y a plus de sécurité pour personne, ni pour les indigènes, ni pour les étrangers. En un mot, cette malheureuse contrée est presque redevenue sauvage. Voilà ce qu'ont produit trois années d'administration turque !

Nos correspondances particulières ont souvent exposé cette situation déplorable, et toutes sont d'accord pour attribuer cette anarchie à l'incapacité et à l'impuissance des gouverneurs envoyés par la Porte. Le correspondant du *Portafoglio Maltese* partage la même opinion, et s'exprime en ces termes :

Beyrouth, 10 décembre 1843.

« Les choses vont toujours à-peu-près aussi mal en Syrie, et peut-être pis. Jusqu'à présent, on pouvait faire une exception en faveur du pachalick de Beyrouth, par la raison qu'on croyait entrevoir une lueur de justice dans la conduite de Hassouad-Pacha. Maintenant, cet espoir s'est évanoui, et les actes d'insubordination de la part des musulmans, et les outrages auxquels sont exposés les Européens établis ici, démontrent jusqu'à la dernière évidence l'incapacité de ceux qui gouvernent le pays et l'impuissance des lois à régir ces populations comme les circonstances l'exigeraient. Et ce qui prouve que l'insubordination vient non seulement du peuple, mais encore des classes élevées, c'est que le conseil de Damas s'est opposé formellement à la levée des recrues dans le pachalick, comme le divan de Constantinople l'exigeait ; et Hussein-Pacha, arrivé de la capitale avec la mission expresse d'opérer ces levées, est reparti emportant avec lui la conviction profonde de l'impossibilité d'exécuter une pareille mesure. — Il faut enfin qu'une fois pour toutes le divan de Constantinople se persuade bien qu'il est impuissant à gouverner la Syrie, et que par conséquent il prenne conseil des circonstances pour se mettre d'accord avec elles plutôt que de succomber sous leur poids. »

Il y a trois ans, l'Europe a voulu rendre à la Porte la souveraineté et le gouvernement de la Syrie; mais, aujourd'hui, il est constant, en fait, que cette souveraineté et ce gouvernement n'existent pas, puisque les envoyés extraordinaires eux-mêmes ne peuvent parvenir à se faire obéir.

L'Europe doit être pleinement édifiée sur l'impuissance et l'incapacité de la Porte à gouverner la Syrie. Chacune des cinq grandes puissances individuellement connaît très bien l'état d'anarchie et de décomposition sociale de ce malheureux pays; mais chacune d'elles cherche à en profiter dans un intérêt égoïste; elles ne songent pas à s'unir collectivement pour organiser en Syrie une administration animée d'un esprit progressif et régénérateur. Et pourtant, si elles y réfléchissaient un peu, elles comprendraient que cet accord collectif est l'unique moyen de donner pleine et entière satisfaction aux intérêts nationaux dans ce qu'ils ont de légitime !

Les puissances européennes ont proclamé les principes de l'intégrité matérielle et territoriale de l'Empire ottoman; c'était assurément fort louable, puisqu'il y avait là une sorte de renonciation tacite au partage, à la conquête et à la guerre, pour résoudre cette grande et délicate question d'Orient. Mais, à l'heure qu'il est, il faut faire un pas de plus; il faut créer le principe de l'intégrité et de l'unité morale qui n'existe plus à Constantinople chez les Turcs, et qui ne peut prendre sa source que dans l'union collective de toutes les puissances.

Dans notre premier-Paris du 17 novembre, nous avons énuméré plusieurs faits qui dénotent chez les musulmans une recrudescence de fanatisme et de barbarie peu favorable à la bonne harmonie entre l'Orient et l'Occident. Parmi ces faits, nous avons mentionné l'affaire du pavillon autrichien foulé aux pieds dans une rixe, ainsi que l'ont rapporté la *Gazette universelle allemande* et tous les journaux de Paris.

Le *Journal de Constantinople*, du 21 décembre, que nous recevons aujourd'hui, déclare nous prendre en défaut sur ce dernier fait, et s'étonne que le démenti donné au journal allemand n'ait pas trouvé place dans nos colonnes. Le *Journal de Constantinople* assure que ce démenti a été reproduit par plusieurs journaux de Paris, et il fait appel à notre impartialité sur ce point. « Nous sommes tellement faits à ses habitudes de loyauté, dit notre confrère d'Orient, en parlant de la *Démocratie pacifique*, qu'il nous répugnerait de penser qu'elle veut s'en départir à l'égard de la Turquie. »

Non, certes, nous ne ferons jamais défaut à nos habitudes de loyauté et d'impartialité. Nous déclarons donc au *Journal de Constantinople* que si nous avions aperçu dans les colonnes des autres journaux le démenti donné à la *Gazette universelle allemande*, nous nous serions empressés de le reproduire dans les nôtres. Puisque notre confrère d'Orient affirme que ce démenti a été donné et accepté, nous n'hésitons pas à le consigner ici.

Nous sommes heureux d'apprendre, dans l'intérêt de la Turquie, qu'il faut compter un acte de moins de fanatisme et de barbarie de la part des populations gouvernées par le divan. Nous eussions désiré sincèrement que le *Journal de Constantinople* eût pu nous

Les députés eux-mêmes ne craignent pas de tendre la main ; on a déjà d'ailleurs alloué la somme de 250 drachmes à titre d'indemnité de déplacement aux nécessiteux.

L'arriéré de la dette des fermiers de l'Etat se monte en ce moment à près de treize millions de drachmes.

Enfin, la secousse financière atteint même la banque nationale, qui a cessé de prêter aux particuliers, et qui, voyant l'impossibilité de faire vendre les immeubles de ceux qui ne peuvent pas même s'acquitter envers elle des intérêts, a renoncé provisoirement à cette mesure d'expropriation forcée.

En regard de tout cela, je vous annoncerai la nomination de trois nouveaux généraux, MM. les colonels Calergi, A. Londos, ministre de la guerre, et Costas Botzaris.

Je terminerai cette lettre en vous disant qu'à Nauplie on a brûlé cette semaine MM. Coletti et Mavrocordato en effigie, et à Karitena le projet de réponse au roi. Ceci vous démontre bien mieux que tous les raisonnements de ma précédente lettre que l'on n'a plus aucune foi dans les recettes les plus libérales de cette politique occidental que l'on cherche à faire triompher ici.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 janvier.

A une heure un quart, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. TUPINIER paraît à la tribune pour faire un rapport sur l'élection de M. Charles Laffitte; les opérations sont régulières. M. Laffitte a obtenu la stricte majorité, et le premier bureau propose la validation de l'élection.

Une voix. — Le bureau n'était composé que de six membres.

M. LE PRÉSIDENT. Tous ont été convoqués à domicile.

M. GRANDIN. Nous devons veiller à ce qu'on ne puisse porter atteinte à la considération des députés; c'est à ce titre que je viens expliquer les faits qui ont accompagné l'élection de M. Ch. Laffitte à Louviers.

M. Passy ayant été promu à la pairie, tous les yeux se portaient sur l'honorable M. Jacques de Fontenay, lorsqu'une lettre insérée dans le *Courrier de l'Eure* proposa M. Charles Laffitte, qu'on annonçait comme concessionnaire du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre, du chemin de fer de Paris à Lyon, etc. Ceci était le résultat d'un marché ; M. Laffitte avait proposé (et l'orateur appuie cette assertion par des lettres) de faire à ses frais un chemin de fer de huit kilomètres pour relier Louviers au chemin de fer de Rouen, et afin de pouvoir réaliser cette offre, il soumissionna en effet pour l'embranchement du chemin de fer de Rouen sur Louviers, mais le lendemain seulement du jour où parut la lettre qui l'annonçait comme candidat; le marché a été accepté par les électeurs; ceux même qui avaient proposé M. de Fontenay pour candidat lui écrivirent qu'ils lui rendaient la parole qu'ils lui avaient demandée; une réunion préparatoire eut lieu, et, dans cette réunion, on rapporta qu'un des citoyens les plus repectés du département avait dit : L'un des candidats ne vaut pas mieux que l'autre; mais l'un apporte quelque chose, l'autre n'apporte rien; choisissez celui qui apporte quelque chose. L'orateur termine en demandant à la chambre justice des scandales de cette élection.

M. LEGENDRE, député de l'Eure, nie le propos attribué à M. Dupont (de l'Eure); il a interrogé M. Dupont, qui lui a répondu : comme vous je connais M. de Fontenay; je sais qu'il est honnête homme; je ne connais pas M. Ch. Laffitte, mais puisqu'il cherche à se faire nommer au moyen d'un marché, vous n'avez pu penser que je puisse hésiter entre les deux.

M. CHARLES LAFFITTE oppose des dénégations complètes aux assertions de M. Grandin.

Les villes d'Elbeuf et de Louviers avaient reconnu la nécessité d'établir un embranchement avec le chemin de fer de Rouen. Louviers avait voté 300,000 fr.; des études, des plans avaient été faits; je m'occupais des travaux des chemins de fer; on me proposa d'entreprendre cet embranchement. On en était là lorsque la députation de Louviers devint vacante, on me l'offrit, et je n'ai nullement eu besoin de la corruption pour me faire accepter.

L'orateur maintient la vérité des paroles attribuées à M. Dupont (de l'Eure); toutes les opinions l'ont appuyé, non pour lui, mais parce qu'on a cru qu'il pourrait être utile à l'arrondissement (rumeurs prolongées; M. le président cherche vainement pendant long temps à obtenir le silence ; M. Grandin demande la parole.) M. Ch. Laffitte termine en disant que, s'il avait promis de faire l'embranchement d'Elbeuf, on ne contesterait pas son élection.

MM. Grandin et Lherbette se présentent à la fois à la tribune.

Au centre : Aux voix ! aux voix !

M. GRANDIN en reste en possession : Je n'aurai pas voulu faire descendre le débat à la proportion d'un débat mesquin de localité ; mais je suis bien aise qu'on l'ai fait, car cela me donne l'occasion de dire que, sur 1300 électeurs qui font partie du collége qui m'a nommé, il n'y en a que 400 qui appartiennent à la ville d'Elbeuf.

Oui, je suis député d'Elbeuf. Cette ville désire un embranchement comme Louviers, et elle a voté, comme Louviers, 300,000 fr., il ne s'agit donc pas d'intérêts de localité, mais d'une question de dignité nationale.

M. Lherbette remonte à la tribune.

Au centre : Aux voix! Parlez! Aux voix! (Tumulte.) M. Lherbette cède la tribune à M. Dufaure.

M. DUFAURE. Dès les premiers jours de votre législature, vous avez ordonné une mesure que je viens vous prier de renouveler. Je suis étranger aux localités, mais j'ai entendu ce qui s'est dit à ce sujet en dehors de cette chambre. J'ai entendu ce qu'on est venu révéler à la tribune, j'ai écouté M. Ch. Laffitte, et les présomptions que j'en ai conçues (je ne vais pas plus loin pour le moment) me semblent suffisantes pour réclamer une enquête.

Est-il vrai que des faits révélés par l'honorable M. Grandin et avoués par M. Ch. Laffitte il résulte que la candidature a été offerte à M. Laffitte le 1[er] janvier, et que le 2 il ait adressé à M. le ministre des travaux publics la soumission de l'embranchement du chemin de fer de Rouen sur Louviers? Est-il vrai que l'élection de M. Ch. Laffitte ait eu lieu, non à cause de ses opinions politiques, mais par suite d'un intérêt particulier? Si ces faits vous paraissent possibles, probables, s'il y a des présomptions d'un marché entre le candidat et les électeurs, vous devez vous en assurer, et pour cela je ne connais qu'un moyen : l'enquête. (Exclamation au centre.)

Si vous ne mettez dès l'abord un frein à des corruptions de ce genre, la

venus combattre l'élection de M. Ch. Laffitte, et par M. Ch. Laffitte lui-même, je ne comprends pas que l'on s'obstine à la refuser. Il est important que les faits soient bien constatés.

M. JANVIER persiste à demander que la question d'annulation soit posée d'abord.

M. LE PRESIDENT. L'annulation et l'enquête étant proposées à-la-fois, je dois commencer par mettre aux voix la proposition la plus éloignée des conclusions du bureau, l'annulation. (Exclamations, rumeurs.)

Voix diverses : La plus éloignée, c'est l'enquête. (Tumulte.)

M. LE PRESIDENT. Je propose ce mode de délibérer, parce qu'il laisse toutes les opinions libres; les membres qui ne croient pas devoir se prononcer pour l'annulation auront toujours la liberté de demander l'enquête.

M. DUPIN. Si la chambre avait à conquérir le droit d'enquête, ce droit me paraît si important que, même devant l'évidence des faits, je n'hésiterais pas à demander qu'on les fit passer par la filière de l'enquête; mais ce droit est acquis à la chambre en matière politique et en matière électorale. Dans le cas qui nous occupe, on pourrait cependant poser la question d'enquête; mais en présence de faits si évidents, en présence des aveux du candidat lui-même, je n'hésite pas à proposer l'annulation immédiate, mais à la condition que si elle n'est pas prononcée, la question d'enquête sera réservée.

M. SAUZET met aux voix l'annulation de l'élection de M. Ch. Laffitte, sauf la réserve posée par M. Dupin.

Presque toute la chambre se lève pour; l'annulation est prononcée.

La séance reste un moment suspendue.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. L'honorable M. Billault disait hier à cette tribune : « Ceci n'est pas une question de politique ministérielle, c'est une question nationale. » Je n'admets pas cette distinction : le ministère n'a pas d'autres affaires que celles du pays. Notre politique est-elle ou n'est-elle pas nationale? Voilà la question.

Le discours de la couronne et le projet d'adresse sont d'accord pour se féliciter des termes où nous en sommes avec les puissances de l'Europe. M. Billault a proposé d'effacer de votre adresse les marques de satisfaction. La question est nettement posée, et je l'en remercie.

Depuis que nous sommes au pouvoir, notre but a été de maintenir nos bons rapports avec l'Angleterre, et ce but, nous croyons l'avoir atteint en présence du bon vouloir mutuel des deux gouvernements, de l'entente cordiale des deux puissances sur les deux grandes questions qui préoccupent l'Europe : l'Espagne et la Grèce.

Quel a été le prix de cette entente cordiale? C'est ce que je vais examiner. Qu'avons-nous vu en Espagne depuis 1840 ? Le parti modéré vaincu ; l'ambassadeur de France repoussé sur une question d'étiquette; la reine Christine fugitive, obligée de quitter l'Espagne. Où en sommes-nous en 1844? Le parti modéré est au pouvoir; l'ambassadeur français a repris son poste ; la reine Christine est redemandée par l'Espagne. Comment avons-nous passé d'un de ces états à l'autre?

Quand les faits de 1840 ont éclaté, nous sommes restés neutres et ne nous sommes point adressés aux partis; nous n'avons jamais négligé nos intérêts, mais nous ne sommes intervenus en aucune façon; les haines et les colères des partis ont passé au dessus de notre tête, et quand au bout de trois ans les événements ont changé la situation de l'Espagne, nous avons pu également nous tenir en dehors de l'ornière des partis; après l'attitude neutre, nous avons pris l'attitude impartiale. Les événements avaient rapproché les hommes des partis modérés ; nous avons encouragé la fusion; nous avons été plus loin : nous nous sommes adressés à l'Angleterre, et nous nous sommes demandé si cette lutte des deux puissances dans la Péninsule n'était pas une lutte de routine, de passion plutôt qu'une lutte d'intérêt; nous avons reconnu que l'intérêt des deux gouvernements était le même : l'affermissement de la monarchie constitutionnelle ; nous nous sommes rapprochés, et quand vous annoncez ce fait dans l'adresse, quand vous dites que les divisions des deux puissances cessent, vous augurez favorablement de l'avenir de l'Espagne, la susceptibilité nationale de l'Espagne ne peut être blessée d'apprendre que deux nations qui luttent sur son territoire tombent enfin d'accord.

Après nous être entendus sur ce point avec l'Angleterre, nous avons abordé une autre question plus délicate, celle du mariage de la reine Isabelle. En ceci la France n'a qu'un but : elle a besoin d'avoir un gouvernement bienveillant en Espagne, là est le véritable intérêt national. Telle est l'idée qui a présidé à l'arrangement de ce mariage; ces règles de notre politique ont été comprises par l'Angleterre.

Restait la question commerciale : sur ce point nous avons ~~gardé notre~~ complète indépendance ; nous n'avons qu'un but, la prospérité de notre pays. Si nous avons à céder quelque chose à l'Angleterre, ce ne peut être qu'en échange de conditions équivalentes ; au reste, nous n'avons pris aucun engagement à cet égard.

Eh bien, Messieurs, je vous le demande, est-ce qu'il n'y a pas dans les rapports de la France avec l'Espagne un changement considérable depuis 1840? les relations des trois pays entre eux ne sont-elles pas meilleures, et n'est-ce rien que la situation actuelle des partis en Espagne? Et cependant qu'avons-nous abandonné? Quels intérêts de politique, de commerce, de famille même avons-nous oubliés? Sans doute il y a encore des difficultés, mais nous avons gagné du terrain, et, sur ce point encore, la cordiale entente nous a donné beaucoup et coûté fort peu.

Quand nous sommes venus aux affaires, l'Europe était en mouvement. La France a repris sur-le-champ, en Orient, sa politique traditionnelle : indépendance de l'empire ottoman, protection des populations, exclusion d'un protectorat exclusif de la part d'une seule puissance européenne sur l'empire ottoman; sur ces points mêmes la politique anglaise a été d'accord avec la nôtre.

On nous a parlé de Jérusalem et de la Servie. Il n'est pas exact de dire que nous devons la réparation de Jérusalem à l'ambassadeur anglais; cette intervention a été proposée et refusée, et l'ambassadeur français a obtenu seul, et sans concours, la réparation qui nous était due. Si nous ne l'avons pas obtenue à Jérusalem, c'est que nous ne devons rien exiger qui compromette l'indépendance de l'empire ottoman; d'ailleurs, nous avions un autre but : vous savez les supplices que la loi turque impose aux chrétiens qui, après s'être faits musulmans, retournent à la religion de leurs pères ; eh bien! nous avons entrepris de faire réformer cette loi ; et pour ne pas compromettre ce but, nous avons sacrifié quelque chose à Jérusalem, afin d'être forts à Constantinople; nous n'avons pas encore complètement réussi, mais la lutte est engagée avec des chances de succès, et l'Angleterre nous a encore soutenus sur ce point.

Quant à la Servie, nous avons pensé que cette question, dans laquelle il s'agis-

Turquie a songé à asservir Tunis comme Tripoli, l'Angleterre est intervenue, et nous a servis près de la Porte en amie loyale. Les reproches que vous faites à l'Angleterre sont fondés sur d'anciens préjugés que les faits se chargent chaque jour de contredire.

En Océanie, nous avons encore rencontré l'Angleterre ; mais l'Angleterre n'a apporté aucun obstacle à l'extension de nos relations dans cette partie du monde. Le ministère anglais lutta contre le sentiment national qui le poussait à nous entraver ; et quand on a offert à un amiral anglais la protection des îles Sandwich, il l'a refusée, et les deux cabinets se sont entendus pour reconnaître l'indépendance des îles Sandwich.

Faites une expérience, Messieurs ; passez le détroit, allez à Londres (rires et réclamations) ; écoutez l'opposition à Londres ; lisez les journaux, ils vous diront que le cabinet anglais a livré les intérêts anglais à la France (exclamations), que le ministère anglais se traîne à notre remorque ; en un mot, ils vous diront exactement de leur gouvernement ce que vos journaux disent du vôtre, et cela n'est pas plus vrai du cabinet anglais que du cabinet français.

Nous avons mesuré en commun l'importance des affaires, et nous n'avons pas cru devoir nous trop préoccuper des intérêts secondaires ; en un mot, nous avons fait de la politique de bon sens, de cette politique dont on parle beaucoup, et que l'on n'entend guère.

L'ordre européen, c'est l'intelligence des grandes puissances ; voilà ce que nous avons cherché. Quand il est survenu quelque fait de peu d'importance, nous n'avons pas cru pour cela devoir troubler l'ordre ; nous n'avons pas voulu provoquer un nouveau traité du 15 juillet.

Il y a quelquefois, Messieurs, une paix apparente sous laquelle il y a une lutte sourde : ce n'est pas cette paix que nous avons voulue. Nous avons voulu une paix réelle et sincère qui fût au fond des cœurs; nous avons reconnu qu'il y a place dans le monde pour deux politiques honnêtes et nationales, et ce sera le bonheur des deux pays, la gloire des deux cabinets, d'avoir inauguré cette politique de la vraie paix, forte quoique modérée, grande quoique modeste. Voilà ce que nous appelons l'entente cordiale des deux nations.

Il est rare que ceux qui ont semé soient appelés à moissonner; cependant, ne voyez-vous pas déjà l'influence de cette politique? Je ne parlerai pas des faits de la visite de la jeune reine d'Angleterre; du duc de Bordeaux, qui n'a pas été reçu par la même reine qui est venue chercher le roi des Français; mais je vous dirai : Voyez quel spectacle nous donne l'Europe ; quel spectacle nous donnent l'Espagne et la Grèce, travaillant laborieusement à leur régénération. Voyez de toutes parts les Européens fondant des établissements prospères, la Chine, l'Océanie s'ouvrant à nos relations. Savez-vous à quoi cela est dû? A la bonne intelligence, à l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre. (Très bien! au centre.) Un tel résultat vaut la peine qu'on n'en parle pas si légèrement.

Cette politique, il dépend de vous de la compromettre; quant à nous, nous la soutenons, parce que nous la croyons grande, digne, noble, utile au bonheur de la France et du monde. (Au centre : Très bien!)

M. BILLAULT reproduit quelques-uns de ses arguments d'hier, et rappelle la lutte des intérêts commerciaux de la France et de l'Angleterre en Espagne.

M. GUIZOT, de sa place. Il y a eu des négociations entamées autrefois avec l'Angleterre au sujet de ces intérêts ; mais, dans ces traités, ni les laines, ni les fils en tissus de lin, ni les fils et tissus de coton, ne sont intéressés ; mais depuis que le ministère est au pouvoir, ces négociations n'ont pas été reprises ; l'Angleterre, comme nous, pense que ce n'est pas par des traités qui lient les Etats pour plusieurs années qu'il faut régler les intérêts commerciaux, mais par des modifications dans les tarifs, qui n'ont de durée que celles que l'on juge à propos. L'Angleterre a donc renoncé en principe aux traités, laissant aux peuples avec lesquels elle est en relations de commerce, à modifier les tarifs selon qu'ils le croiront avantageux à leur prospérité.

M. BILLAULT. Je prends acte que le projet de traité de commerce entre l'Espagne, la France et l'Angleterre est abandonné. Sir Robert Peel, l'année dernière, annonçait que les négociations pour ces traités venaient d'être reprises. Je laisse à la chambre à juger d'après ce fait de quelle manière on peut interpréter l'entente cordiale entre les deux pays. (Interruption.)

Il y a deux questions en Espagne : la question du mariage; celle-là, vous l'avez résolue; mais la question commerciale reste entière. Vous avouez la lutte des intérêts commerciaux des deux pays en Espagne, vous ajoutez que vous conservez votre indépendance, et vous appelez cela de l'entente cordiale !

Voix diverses. — Aux voix ! aux voix ! Parlez !

L'orateur explique de nouveau la portée de son amendement, qui ne contient aucun blâme contre le ministère ; il veut attendre les faits, et croit qu'il est imprudent à la France d'attester un accord, un bien-être qui n'existe pas encore.

M. BETHMONT, de sa place, dit que, dans la commission, il a interpellé le ministère sur ce qu'il y avait de vrai dans la nouvelle annoncée par les journaux relativement à l'occupation de Diégo-Souarez par les Anglais ; la réponse de M. le ministre des affaires étrangères ayant été négative, il demande si depuis lors le gouvernement n'a rien appris et ce qu'il ferait dans le cas où ce fait serait vrai.

M. GUIZOT répond que non-seulement il n'a aucun renseignement sur ce fait, mais que le ministère anglais n'en sait pas davantage, et qu'il n'a donné aucun ordre à ce sujet.

Au centre : Aux voix ! aux voix !

M. LHERBETTE croit que l'affaire de Diégo-Souarez et l'affaire de Madagascar sont trop importantes pour être traitées ainsi d'une manière incidente, et demande à ce qu'elles soient discutées complètement dans la séance prochaine. (Appuyé! — Non! non!)

M. LE PRESIDENT déclare qu'il va mettre aux voix l'amendement de M. Billault.

M. THIERS dit que, désirant exposer ses idées sur l'amendement et l'état de nos relations extérieures, il demande que la suite de la discussion soit renvoyée à lundi. (Mouvement en sens divers, interruption ; tumulte,)

La proposition de M. Thiers est mise aux voix et adoptée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* regrette que les points de ressemblance qui se trouvent entre les discours de MM Jules de Lasteyrie, Garnier-Pagès et Ducos, sur l'Espagne, aient jeté une sorte de monotonie sur cette partie de la discussion. M. Guizot, suivant lui, a profité de la lassitude de la chambre pour ne pas répondre. Il loue M. Billault de sa longue et brillante improvisation, et déclare que si la chambre n'en tient pas compte,

Le procès est donc un procès de *tendance*; et, comme le jury est tout entier composé d'orangistes, il s'en suit qu'O'Connell sera nécessairement condamné. Voilà comment ils condamneront nécessairement O'Connell. L'omission des noms des 63 jurés catholiques et libéraux de la liste du jury, fait que le juge Crampton ose caractériser ainsi : *res minimæ de quibus non curat lex*, aura été une de ces iniquités révoltantes dont l'histoire offre peu d'exemple.

Le réquisitoire de l'attorney général a occupé toute l'audience du 17 et même celle du 18. Pendant tout ce temps, M. O'Connell, assis près de son conseil, s'est occupé de prendre des notes,

— L'attorney généra la assimilé la conduite des accusés à celle tenue par les chefs des mouvements insurrectionnels de 1797 et 1798 ; il a insisté sur ce fait que les prévenus avaient cherché à corrompre la fidélité de l'armée ; une circonstance très aggravante, selon lui, c'est celle de la toque nationale faite à l'imitation de la vieille couronne d'Irlande, et dont M. O'Connell s'est couronné ; enfin, il s'est efforcé d'établir qu'il y avait eu conspiration des mieux ourdies et des plus criminelles.

— A Dublin comme à Londres, l'on s'attend généralement à une condamnation. Il paraît que les douze jurés sont on ne peut mieux disposés à se conformer aux vues du cabinet tory. En attendant, l'attitude du peuple est calme.

Faits divers.

Une lettre de Montevideo, en date du 4 novembre, reçue à Londres, le 15 janvier, annonce que, dans la nuit du 1er au 2 novembre, un corps de trois mille hommes étant sorti de la ville s'est emparé de la petite rade de Budes, qui était au pouvoir d'Oribe, a mis le feu aux magasins et détruit toutes les marchandises qui s'y trouvaient. Dans cette sortie les Montévidéens n'ont eu que vingt hommes tués ; un de leurs officiers a été fait prisonnier. Comme de leur côté ils avaient pris un officier d'Oribe, le gouvernement a fait offrir l'échange à ce général ; mais, comme de coutume, les assiégeants ont reçus pour toute réponse la tête de leur compatriote, à laquelle on avait coupé une oreille.
(*Morning-Post.*)

— On nous écrit de Carlsruhe :

« On ne parle dans notre ville que d'un envoi d'un paquet de livres adressé à la chambre élective de notre grand-duché sans le nom de l'expéditeur. Ce paquet contient un certain nombre de brochures intitulées : *les Résolutions secrètes et liberticides de la diète de* 1834, précédées et suivies d'un mémoire du prince de Metternich. Tous les hommes d'Etat qui ont lu cette brochure assurent qu'elle doit provenir d'un membre de la diète. On cite plusieurs noms. Cette brochure ne porte le nom d'aucune imprimerie. On y lit seulement les mots : Imprimée en Allemagne. »

— On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Le sultan et la famille impériale viennent d'être frappés dans leurs affections les plus chères par la mort de la sultane Nèire, l'aînée des filles de sa hautesse, qui a succombé dans la nuit de mardi. Sur l'invitation de S. A. le grand-visir, les ministres et tous les principaux fonctionnaires de l'Etat ont assisté aux funérailles de la jeune princesse, qui ont eu lieu avec beaucoup de pompe. Ses dépouilles mortelles ont été inhumées dans le mausolée de Véni-Djiami. »

— M. de Boblaye, qui vient d'être élu à Pontivy, est le frère du député qu'il remplace à la chambre. Il est officier d'artillerie et aide-de-camp du général Schouler.

— MM. Franck et Lelut ont été élus aujourd'hui membres de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de MM. Edwards et de Gérando.

— On lit dans un journal de Coutances :

« Ces jours derniers, le commissaire-priseur de Coutances procédait à une vente forcée de meubles. Un jeune prêtre vint à passer et s'informa des causes de cette exécution. Il apprit qu'il s'agissait d'un pauvre maçon, père de famille, poursuivi en paiement de ses loyers. Il fit arrêter la vente moyennant l'engagement d'acquitter la dette ; et, dans la journée, ce digne ecclésiastique exécuta sa promesse. Si quelque chose pouvait ajouter au mérite de cette bonne œuvre, ce serait la modestie toute chrétienne avec laquelle elle a été accomplie et qui nous empêche de citer un nom que tous nos lecteurs désireront connaître. »

— On a parlé, lors du passage de M. le duc de Nemours à Lyon, de l'arrestation d'un individu qui aurait eu le projet de commettre un attentat sur la personne du prince. Cet individu, dont l'existence et les projets sont encore enveloppés d'un voile mystérieux, vient d'être jugé par le tribunal correctionnel de Nantua.

Il a été condamné sous le nom de Chauvin, qui, au dire de l'accusation, n'est sans doute pas le sien, à six mois d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

Au moment où il fut arrêté, Chauvin était porteur d'une lettre signée Comte de Mart-S..., dans laquelle on l'engageait à fuir, *tout étant découvert par les oppresseurs.*

— Le comte de Glocester est en émoi, depuis toute une semaine, par un procès fait à un nommé Bateman, accusé d'avoir embrassé la femme du sheriff Ware. Mistress Ware a déposé qu'elle avait positivement reçu un baiser outrageant, ce que niait le défenseur. Des témoins sont entendus pour et contre, et l'on attend avec curiosité l'issue du procès pour savoir quel sera le prix légal d'un baiser donné à la femme d'un magistrat.
(*Courrier des Etats-Unis.*)

— Le temps ne paraît pas éloigné où la science substituera à la vapeur, trop dispendieuse, un agent plus facile à manier et en même temps plus puissant. Le docteur Drake vient d'exposer à Londres une machine dans laquelle le gaz hydrogène carboné remplace la vapeur. C'est au moyen de l'étincelle électrique qu'on met le gaz en ignition ; un mouvement de va-et-vient est imprimé à un piston qui fait 150 révolutions à la minute.

— A propos de la découverte d'une mosaïque romaine trouvée à Anse par un agriculteur, le *Journal de Villefranche* (Rhône) hasarde les conjectures historiques suivantes :

« Jules César, parcourant les Gaules en vainqueur, fut tellement frap-

dans une cabane isolée. (*Courrier français.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* dément le bruit répandu par le *Journal des Débats* de la mort de Mme Catalani. Cette célèbre cantatrice jouit de la meilleure santé.

— Un acte de somnambulisme assez extraordinaire vient de se passer dans une auberge hors barrière, du côté de Saint-Mandé. Il y a quelques jours, vers minuit, les gens de la maison furent réveillés par un bruit de tuiles qui tombait du toit dans la cour. Une voix qui entonnait *la Parisienne* se faisait entendre. Bientôt on aperçut, grâce au clair de lune, un homme juché sur la crête du toit, qui se laissa glisser ensuite, se promena dans la gouttière, toujours en chantant, rentra par la fenêtre du grenier, et descendit dans la cour où on l'éveilla. La surprise des spectateurs fut grande en voyant que cet homme, qui est marchand forain, avait, dans son sommeil, démonté, graissé et remonté les roues de sa voiture et emballé fort solidement différentes marchandises. (*Nation.*)

— On écrit de Bâle-Ville :

« Il paraît que l'incendie qui a éclaté à la porte Saint-Blaise, dans la nuit du premier jour de l'an, est le résultat de la malveillance. Le petit-conseil a promis une récompense de 100 l. s. à celui qui en découvrirait l'auteur. Le gouvernement a été informé en outre de Petit-Huningue, qu'on méditait un second incendie dans la ville de Bâle. Les incendies multipliées qui désolent la frontière française font de plus en plus supposer qu'il existe réellement dans ces contrées une bande d'incendiaires. (*Journaux suisses.*)

— On écrit de Raguse, 26 décembre :

« La population de notre ville a éprouvé, le 24, une frayeur extrême. Vers dix heures du soir on a entendu tout-à-coup un bruit sourd, auquel a succédé un violent tremblement de terre. Le vent venait de l'ouest, le ciel était serein. Hier, à 6 heures 35 minutes du matin, il y a eu un second tremblement de terre précédé d'un grand fracas qui a duré 5 secondes. »

— Le 26 novembre, le vaisseau *Alexander*, capitaine Parnoni, faisait voile de Smyrne à Trieste, lorsque, se trouvant dans les environs du cap Strofadi, par 37° 9' latitude nord et 20° 45' longitude est (méridien de Greenwich), l'équipage remarqua une violente convulsion de la mer, accompagnée d'un dégagement de vapeurs sous-marines d'une odeur bitumineuse. L'eau était à une haute température, et boueuse. La sonde fut jetée à seize brasses sans trouver de fond. La violence du vent ne permit pas au capitaine de s'arrêter. Il remarqua alors que la coloration de l'eau occupait un grand espace. On attribue ce phénomène à une éruption du mont Montgibelle qui a eu lieu vers cette époque.
(Le *Globe*, de Londres.)

— On lit dans le *Sud* de Marseille, du 16 janvier :

« La Méditerranée tout entière semble être en ce moment sous l'influence d'un coup de vent général qui se fait sentir de Gibraltar à Constantinople et dans l'est de l'Europe. Le paquebot-poste *le Mentor*, arrivé hier dans notre port, a été principalement retardé par la nécessité d'attendre à Malte le paquebot *le Rhamsès*, qu'un ouragan effroyable avait forcé de se réfugier à Zante. Au reste, le retard éprouvé par *le Mentor* n'a causé aucune inquiétude sérieuse. La place de Marseille est depuis 7 ans trop accoutumée à l'exactitude des paquebots de l'Etat pour attribuer à d'autres causes qu'à des contrariétés de navigation des retards que l'habileté des commandants sait toujours prévenir autant qu'il est en leur pouvoir. »

— Le *Journal de Newcastle* annonce que la douceur de la température a fait éprouver un dommage considérable à la plupart des habitants de la campagne et des petites villes de ce comté. Les pièces de lard que l'on avait déjà retirées des saloirs pour les suspendre aux solives, se sont entièrement gâtées, on a été obligé de les enterrer. La perte de cet approvisionnement d'hiver sera bien sensible aux pauvres gens qui, pendant toute la belle saison, ont consacré une partie de leurs faibles ressources à l'acquisition et à l'entretien d'un ou de plusieurs porcs.

— Le roi a souscrit pour toutes ses bibliothèques aux *Fastes de la Légion-d'Honneur*, dont le troisième volume vient de paraître.

— La Société d'éducation et des méthodes d'enseignement tiendra sa 22e séance générale annuelle le mardi 23 janvier prochain, sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie : on délivre des billets pour cette assemblée chez M. Cassin, rue Taranne, 12.

Révolution dans le jeu de billard. — On vient d'inaugurer au café Vendôme, boulevard du Temple, 37, un nouveau modèle de billard aussi curieux qu'original. Ce billard, de forme ronde et à bandes circulaires, donne lieu aux combinaisons les plus variées ; il ne peut manquer d'offrir un attrait tout nouveau pour les joueurs les plus habiles aussi bien que pour les plus novices.

— Ce soir, l'Odéon donnera pour la dernière fois le spectacle en l'honneur de Molière : Le *Misanthrope, Tartufe*, le *Malade imaginaire*, avec la cérémonie. Le discours de M. Desessarts sera remplacé par une pièce nouvelle et de circonstance, intitulée : *Molière au dix-neuvième siècle*, comédie en un acte et en vers.

— L'Opéra-Comique annonce, aujourd'hui dimanche, un charmant spectacle : le *Domino* et *Richard*.

— Aujourd'hui dimanche, le théâtre des Variétés donne l'*Oncle Baptiste*, par Bouffé, *Marjolaine*, pour la continuation des débuts de Mlle Valence, et *Jacquot*, par Neuville.

On lit dans le *Journal du Havre*, du 16 :

« Hier, on a recueilli dans l'église de Notre-Dame une petite fille du nom de Catherine. A toutes les questions qu'on lui a adressées, elle a répondu que son père nourricier l'avait amenée au Havre dans une grande voiture à trois chevaux (diligence), et l'avait laissée dans l'église, en lui disant de l'y attendre. Elle a parlé aussi de ses frères et sœurs, dont trois filles et trois garçons, puis de Caudebec, mais on n'a pu savoir d'elle ni le nom de ses parents, ni aucun autre renseignement. Cette malheureuse enfant, âgée d'environ trois ans, n'ayant pas été réclamée, a été déposée hier soir à l'hospice, où l'on prend soin d'elle. On suppose que sa mère, habitante du Havre, ne payant pas la pension de sa fille, le père nourricier sera venu la lui rendre ; mais que sur son refus de la recevoir, il

... presque complet.
(*Gaz. des Tribunaux.*)

M. Emile Chevé commencera l'étude de la splanchnologie, samedi 27 janvier, à quatre heures, dans son amphithéâtre, rue de La Harpe, 90.

Le lundi 29 janvier, à trois heures, il ouvrira un autre cours d'anatomie. Dans les cinq premières leçons, qui seront publiques, le professeur traitera de l'anatomie en grand et du cerveau en général.

VARIÉTÉS.

Mme Desbordes-Valmore nous adresse un chant pieux de son âme. C'est une fraternelle prière pour les jeunes gens qui souffrent au Mont-Saint-Michel. Nous nous unissons à Mme Valmore pour demander *l'oubli des orages passés*, pour appeler les sympathies sur toutes les souffrances.

Un religieux du Mont-Carmel, le frère Charles d'Aguissanti, quête en ce moment en France pour l'œuvre charitable des Chrétiens d'Orient. Le poète a joint, à son humble aumône, cette prière pour d'autres affligés.

PRIÈRE

envoyée au Mont-Carmel pour les prisonniers du Mont-Saint-Michel.

Si, porteuse d'ailes,
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter,
Le plus doux cantique
Formé de mon cœur,
Du Carmel antique
Irait au Seigneur.

Je n'y porterais pas une superbe aumône ;
Je n'ai rien ; mais, aux pieds du Père qui pardonne,
Je laisserais tomber les larmes de mes yeux
Pour qu'il ouvre un Carmel à de chers malheureux !

Si, porteuse d'ailes,
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter :

Dans les bras du Sauveur je répandrais mon âme :
Il n'a repoussé, lui, ni l'enfant ni la femme,
Et je lui montrerais, sans rameaux et sans fleurs,
Du sombre Saint-Michel les stagnantes douleurs.

Si, porteuse d'ailes,
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter :

Des sinistres hauteurs de ce cloître rigide
Où la loi va suspendre un sursis homicide,
Epiant les cris sourds qui ne s'entendent pas,
J'en remplirais mon cœur pour les crier là-bas !

Si, porteuse d'ailes
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter,

Des mères sans repos, veuves de jeunes vies,
A leurs chers désespoirs saintement asservies,
J'élèverais si haut les placets repoussés,
Que j'obtiendrais l'oubli des orages passés.

Si, porteuse d'ailes,
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter,

Frère ! (1) à qui je confie une clameur timide,
Vous qui montez toujours, charitable, intrépide,
Pèlerin tout chargé des lambeaux de la foi
Pour lui refaire un nid... vous n'iriez pas sans moi,

Si, porteuse d'ailes,
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter !

Allez donc prier Dieu de secouer la terre,
Afin d'en rejeter cette bastille austère.
Oh ! comme il ouvrirait les cachots étouffants !
Oh ! qu'il rendrait d'air pur à ses pâles enfants,

Si, porteuse d'ailes,
Je pouvais monter
Où les hirondelles
Volent s'abriter ;
Si l'ardent cantique
Formé de mon cœur,
Du Carmel antique
Allait au Seigneur !

Mme VALMORE.

---

(1) Le frère Charles d'Aguissanti.

Arrivages.	343 q. 83 k	
Ventes.	0000	00
Restant.	9696	37
Cours moyen.	38,47	
Cours-taxe.	38,07	
Gr.	4 q. 57 k.	50,95 à 00,00
1re	47 27	39,25 à 39,50
2e	31 40	37,90 à 00,00
3e	189 97	00,00 à 00,00
4e	00 00	00,00 à 00,00
A	1 78,50	36,93 à 00,00

Arrivages	885 q. 73 k	
Ventes.	4160	41
Restant.	9421	98
Cours moyen.	38,45	
Cours-taxe	38,08	
Gr.	00 q. 00 k.	00,00 à 00,00
1re	343 83	38,20 à 39,50
2e	133 45	36,30 à 37,90
3e	64 28	31,85 à 33,40
4e	4 57	25,50 à 00,00
A	1.384 50	38 25 à 39,50

BRAY-SUR-SEINE, 19 janvier. — Pain, première qualité, 30 c. le kilog.; deux., 25 c.

MONTIVILLIERS, 17 janvier.—Pain, prem. qual., 60 c. deux., 50 c.; trois., 36 c.; quatr., 18 c.

DUNKERQUE, 16 janvier.—Le prix du froment étant fixé à 40,66 l'hect., le pain a été taxé comme suit : pain, prem. qual., 48 c. le kil.; deux., 37 c.; trois., 23 c.

POITIERS, 16 janvier. — Pain, prem. qual., 33 c.; deux., 28 c.

LYON. (*Marché de la Guillotière*). — Les farines se sont mieux soutenues. La boulangerie, qui, en général, n'est pas bien approvisionnée, cherche à entamer quelques affaires. Les farines deuxième qualité, dites rondes, sont demandées à 40 fr. les 100 kilog.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Avis*. Mardi, 23 janvier, à une heure après midi, il y aura à la préfecture de la Marne adjudication sur soumissions cachetées, de la fourniture du pain aux préfecture, jusqu'au jour fixé pour l'adjudication. Celles qui n'auraient pas été remises à l'avance le seront sur le bureau à l'instant déterminé pour leur ouverture. On pourra prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la préfecture.

Cours des céréales.—Prix de l'hectolitre.

COULOMMIERS, 18 janvier. — Nouveaux détails sur le marché du 17 et cours officiels. — Froment, prem. qual., 18,75 à 20; deux., 17, 81 à 18,44; trois., 16,50 à 17,19. — Méteil, 14, 69 —Orge, 9, 69.—Avoine, 7.—L'approvisionnement était ordinaire; la vente peu active, et dans les cours du marché précédent : de 19, 50 à 19, 38; peu à ce dernier prix, mais beaucoup de 18,75 à 19. En poche il y avait beaucoup d'offres; les affaires se sont traitées au même prix que sur la place.

BRAY-SUR-SEINE, 19 janvier. — Froment, prem. qual., 19 à 19,32; deux., 18 à 18,66; trois., 17,32 à 18.—Seigle, 10,66 à 11; baisse, 32 c.—Orge, 8,66 à 9,32. — Méteil, 13,32 à 14,66. — Mouture, 13,32 à 12.—Avoine, 6,66 à 7.

MONTIVILLIERS, 17 janvier. — Froment, 28 f. les 100 kil —Avoine, 6,50 l'hect.

LILLE, 17 janvier. — Froment blanzé, prem. qual., 21,29; deux., 19,77; trois., 18,84; dito macaux, prem., 19,14; deux., 18,28; trois., 17, 85.—Seigle, 12,50 à 13.—Avoine, 7,75 à 8,25.

BOURBOURG, 16 janvier.—Froment, 19,87. —Seigle, 11,15.—Escourgeon, 11,11.—Avoine, 6,36.

Le marché de ce jour a été moins approvisionné que celui de la semaine dernière, à cause de [illegible] Mouture, [illegible] à 13,25. —Seigle, [illegible] —Baillarge, 11.—Avoine, 7,75 à 8,25.

LYON (*Marché de la Guillotière*), 13 janvier. — Les arrivages vont toujours en diminuant de marché en marché. Le cours du dernier a été à-peu-près le même sur tous les articles qu'au précédent marché. Les seules affaires importantes qui se soient faites avaient pour objet des blés de Bourgogne et de Champagne vendus sur échantillons, selon le mérite, de 27 fr. 75 c. à 28 fr. 75 c. les 100 kilogrammes, pris aux bateaux, soit à la gare de Vaise, soit au port Saint-Vincent. Les blés du Dauphiné avaient une tendance à la hausse. Le cours a été de 28 fr. 25 c. à 29 fr. les 100 kilogrammes.

MARSEILLE, 15 janvier.—Blés.— La huitaine que nous venons de parcourir a été plus fertile en transactions que celle qui l'a précédée. La demande pour l'Angleterre, et les vents du nord, contraires aux arrivages, ont provoqué de nombreuses affaires. Depuis hier, cependant, le mouvement s'est un peu calmé, par suite de l'augmentation du fret qui a mis obstacle à la conclusion de plusieurs marchés.

La majeure partie des opérations a porté principalement sur les blés de Pologne, qui ont été vendus sur le prix de 21 fr. à 22 fr., escompte 2 010. Il s'est traité aussi des Roumélie à 16,50 et 17 fr., plus un chargement d'Ibaïl supérieur à 19 fr. les 160 litres entrepôt.

A livrer, on a vendu également des Pologne à 22 et 22,50.

La consommation est toujours calme.

Marchés étrangers.

CHAMBÉRY, 13 janvier.— Froment, 24,52.

[illegible]

Fourrages, prix des 500 kilog.

VERSAILLES, 19 janvier. — Foin, prem. qual., 40 à 46; deux., 40 à 42; trois., 30 à 39. —Regain, 32 à 38.—Trèfle, 30 à 34.—Luzerne, 30 à 40. — Paille de Froment, 19 à 25. — Paille d'avoine, 24 à 31. Marché abondamment fourni, principalement en paille de froment.

RENNES, 15 janvier.—Foin nouveau, 26.— Paille, 20.

POITIERS, 16 janvier.—Foin, prem. qual., 80 c.; deux., 28; trois., 26.—Paille de froment, 21.—Paille de seigle, 18.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 18 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogram sur pied.		
Bœufs	1,711	1,671	40	1 18	1 06	» 92
Vaches.	35	34	1	1 08	» 94	» 80
Veaux.	673	635	18	1 54	1 34	1 14
Moutons.	6,287	5,715	572	1 34	1 10	» 86

PARIS, *Halle aux veaux*, 19 janvier. — Vaches amenées, 130; toutes vendues, 1,28; 1,14; 1,00.—Vente facile, sans variation.

LA MAISON BLANCHE, 20 janvier. — Vaches amenées, 44; retour, 20; vendues, 24, de 260 à 500 fr. la pièce.—Porcs amenés, 73; tous vendus, 1,04; 1,02; 1,00.—Marché faible.

VERSAILLES, 19 janvier.—Il a été vendu à ce marché 167 veaux et 5 moutons à des prix variés.

COULOMMIERS, 17 janvier.— Veaux gras, [illegible] vendus, moins 3, [illegible] 1,40, 1,30, [illegible] et 1 fr. 00.— Vente difficile.—Elèves amenés, [illegible] vendus, 60; renvoi, 5, de 20 à 60 fr., selon [illegible] et la force.

NANGIS, 17 janvier.—311 veaux vendus [illegible] 1,20 à 1,40.—26 bœufs de 1 fr. à 1,10.—[illegible] chos de 0,80 à 1,00.—Marché faible; vente [illegible]cile.

Viande abattue.

PARIS. — *Halle à la viande*, 20 janvier. [illegible]

		1re q.	2e	
23,097 k.	Bœuf,	1,50	1,20	0,80
12,719	Veau,	1,50	1,30	1,10
5,784	Mout,	1,50	1,20	1,00
52,160	Porc,	1,10	1,05	1,00

Marché de la Vallée, 19 janvier. — Agneaux, de 10 à 16 fr. l'un. —Moutons de pré salé, 5 à 13. — Dindes, 5 à 9. — Oies grasses [illegible] 4,50. —Chapons gras, 4.50 à 6 —Lièvres, [illegible] 4,50.—Poulets gras, 2,75 à 3,50; dº communs [illegible] 1 fr.—Poulardes, 2 à 3. — Becasses, 3 à 3,50 —Pigeons bizets, 30 c. à 1 fr.; dº pilets, [illegible] à 1,50.—Sarcelles, 75 c. à 1,50.—Perdrix, [illegible] 2,50. — Canards, 1 à 3.—Grives, merles, [illegible] 40 c. — Allouettes, la dixaine, 2 à 2,25.

Halle au Beurre, 19 janvier.

Beurre en livre, le kilogramme, 1,21 à 2,11.— Dito en mottes, Isigny, 2 à 5,20.—Dito de Gournay, 1,30 à 3,10.—Petit beurre, 1,06 à 1,64.

OEufs.—17 janvier : le mille, 43 à 81
le 18 dit. dit. 46 à 70
le 19 dit. dit. 00 00

Fromage.—Brie, la dixaine, de 12 à 30
à la pie, 5 à 15

VERSAILLES, 19 janvier.—Beurre, prem. qual., 180; deux., 150 à 170.—OEufs, le mille, 60 à 65.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

la chambre. Ainsi se manifestent, à toute occasion, les dou-s et les répugnances du pays sur la franchise et la bienveillance de la politique anglaise envers la France.

Ne pourrait-il pas arriver, se demandent plusieurs députés, qu'un capitaine de la marine royale ait planté à Diégo-Souarez le pavillon anglais, sans avoir, en apparence, reçu aucun ordre? C'est ainsi que, l'an dernier, on a pris possession des îles Sandwich. Lord Aberdeen et sir Robert Peel ont affirmé alors qu'ils n'avaient pas donné d'ordres à cet égard, et ils n'ont pas approuvé l'acte de l'officier.

Le ministère anglais recula alors devant la vivacité des réclamations du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il faut de bien graves motifs pour que l'Angleterre abandonne la proie qu'elle a déjà touchée. Certes, si les démêlés relatifs aux questions de frontières, en Amérique, eussent dégénéré en hostilités, les îles Sandwich eussent été considérées comme de bonne prise.

Il est possible que les ministres anglais soient en effet en position de pouvoir nier officiellement tout acte de conquête présente sur Malegache; mais n'oublions pas que l'Angleterre a des officiers zélés et résolus, qui peuvent quelquefois prendre hardiment une opération sous leur responsabilité.

Mais en admettant que la réponse de sir Robert Peel soit sincère, en admettant qu'en effet ne se confirme pas la nouvelle de la prise de Diégo-Souarez, quelques paroles prononcées par M. le ministre des affaires étrangères donnent encore à la question une extrême gravité.

M. Guizot a ajouté en répondant à M. Bethmont : « Quant à la conduite que nous tiendrions, l'honorable membre comprendra que, quant à présent, je n'ai aucune réponse à donner. »

Nous avons peine à comprendre qu'une pareille réponse n'ait pas soulevé des réclamations sur tous les bancs de la chambre. Elle ne peut satisfaire personne, et nous devons féliciter M. Lherbette, qui s'est levé immédiatement pour faire ses réserves. L'honorable membre a annoncé qu'il demanderait lundi des explications plus précises, et nous espérons que la question sera également reprise par MM. Billault et Bethmont, qui l'ont posée devant la chambre. A des interpellations sérieuses il faut une réponse sérieuse.

Le ministère, par l'organe de M. le ministre de la marine et de M. le directeur des colonies, a déclaré l'an dernier (séance du 30 mars), *que les droits de la France sur Madagascar étaient incontestables et qu'ils étaient* INCONTESTÉS.

Si nos droits sont incontestables et incontestés, pourquoi donc cette vague réponse de M. Guizot? Supposons qu'on demande à M. le ministre : « Que feriez-vous dans le cas où les Anglais s'empareraient d'un point du territoire de l'Algérie? » Serait-il bien venu à répondre : « Je n'ai pas à m'expliquer sur la conduite que le cabinet tiendrait? » De telles paroles ne passeraient pas pour sérieuses; elles seraient ridicules, et le ministre qui les prononcerait deviendrait à bon droit suspect à la nation.

La question, en ce qui regarde Malegache, est la même. Vous avez déclaré, l'an dernier, que la *France ne permettrait à au-*

Premièrement, qu'il ne considérait Madagascar que comme une puissance indépendante, actuellement unie avec le roi d'Angleterre par des traités d'alliance et d'amitié, et sur le territoire de laquelle aucune nation n'avait de droits de propriété, hors ceux que cette puissance serait disposée à admettre.

Secondement, qu'il avait été notifié par cette même puissance, au gouvernement de Maurice et au commandant des forces navales britanniques dans ces mers, qu'elle ne reconnaissait de droits de propriété sur le territoire de Madagascar à aucune nation européenne.

Les termes de cette protestation se trouvent dans le *Précis sur les établissements français à Madagascar*, publié en 1836 par le ministère de la marine.

De plus, au mois de mars 1842, le brick de guerre anglais *le Wonderer*, ayant relâché dans le port de *Nosse-Bé*, communiqua avec le stationnaire, et évita de rendre visite au gouverneur de notre possession, afin de ne pas reconnaître l'autorité française.

Il n'est donc pas vrai que nos droits incontestables sur Malegache soient incontestables : ils sont contestés; et par qui? par notre seule alliée, par l'Angleterre; et c'est ainsi que le gouvernement anglais entendra toujours les conditions de *l'entente cordiale* si vantée.

Nos droits sont contestés à Malegache, comme ils le seront partout où la France voudra prendre un développement colonial. L'Angleterre a un but politique immuable, la suprématie des mers, la domination des terres maritimes. L'Angleterre ne peut pas vouloir qu'aucune nation devienne colonisatrice et développe librement sa navigation et son commerce. Le droit de visite n'est qu'un des moyens d'atteindre le but que se propose la politique anglaise. M. Guizot, à cet égard, est dans un état d'aveuglement qui prouve sans doute une grande innocence de cœur, mais dont les conséquences seraient fatales pour les intérêts de la France.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'irritation unanime du pays contre les traités sur le droit de visite n'est qu'une des formes sous lesquelles il manifeste ses méfiances à l'égard de la politique absorbante et de l'ambition exclusive de l'Angleterre. L'instinct du pays ne le trompe pas; mais cette résistance aux prétentions de notre puissante rivale doit se produire sur divers points. Il ne suffit pas d'attaquer le droit de visite justement suspect, car il tend à organiser la souveraineté des mers pour le peuple possédant une armée navale supérieure; il faut encore que soit réservé et garanti pour tous les peuples le droit de fonder des établissements coloniaux, de créer des foyers pour leurs échanges et leur navigation.

C'est là, selon nous, le point capital, et il est temps de le mettre en lumière. Que la chambre y réfléchisse : voilà long-temps que le ministère entame ou annonce des négociations pour réviser les traités sur le droit de visite. La chambre entend-elle se contenter ainsi de négociations sans issue? Le gouvernement anglais évitera les solutions; il fera traîner les choses en longueur, et elles tourneront à la longue à son avantage.

Il importe donc de considérer la question dans son ensemble, la question de la suprématie commerciale et maritime de l'Angleterre. Le droit de visite a pour objet d'organiser au profit de

civilisatrice.

Telle est la politique traditionnelle du gouvernement anglais. Or, puisque le ministre qui paraît nécessaire à la chambre (triste nécessité!) n'a pas le sentiment des dangers dont nous menace cette politique savante et hardie, il faut que la volonté très déterminée du pays lui soit imposée. Que M. Guizot reste au pouvoir, puisque nous sommes sous le règne des ministres-artistes, et qu'il suffit d'un discours bien écrit et bien prononcé pour perpétuer aux affaires un homme antipathique au caractère français; qu'il continue à étudier ses beaux effets de tribune; mais que la majorité, du moins, exige de lui les mesures indispensables à la prospérité et à la grandeur du pays. Il ne suffit plus d'attaquer la politique ambitieuse de nos amis les Anglais sur les traités du droit de visite; il faut lui faire échec en même temps sur un autre terrain. Allons directement au fond de la question, et travaillons à garantir à la France et à toutes les nations le droit de s'enrichir par la colonisation, et de porter le bienfait de la civilisation aux peuples barbares.

Le *Journal des Débats* fait aujourd'hui de belles phrases sur l'accord pacifique des peuples, et proteste contre les haines systématiques. Personne ne songe aujourd'hui à perpétuer les inimitiés traditionnelles, et nous, plus que tous autres, nous verrions avec douleur la rivalité des peuples dégénérer en hostilité. Nous n'avons pas de préjugés patriotiques; nous aimons le peuple anglais, nous admirons le génie et la puissance de l'Angleterre; mais nous aimons la France avant l'Angleterre, et nous voulons surtout qu'aucune nation, pas même la France, n'exerce sur les autres une domination tyrannique. Nous voulons que la mer soit libre, nous voulons que le monde entier soit ouvert à l'activité civilisatrice de tous les peuples. Il viendra un temps où un congrès d'unité distribuera à chaque peuple sa part dans l'œuvre de la civilisation sur les terres sauvages. En attendant que soit organisé ce pouvoir régulateur et harmonique, nous entendons conserver intacts les droits de la France, et nous ne permettrons pas que l'Angleterre conteste et méconnaisse impunément ces droits.

« Il y a, dit le *Journal des Débats*, une autre paix que celle » qui est écrite dans les protocoles : il y a la paix sincère, celle » qui est au fond des cœurs, dans les intentions comme dans les » actes. » En ce qui regarde Madagascar, l'Angleterre, bien loin de nous témoigner ces intentions de paix, de bienveillance et d'accord, n'a pas cessé de nous faire cette *guerre morale* dont parlent les *Débats, guerre de malveillance, de jalousie et d'antagonisme*. C'est l'Angleterre qui nous a chassés du sol malegache en organisant contre nous le pouvoir du chef des Houvas, le roi Radama. Et n'est-ce pas encore un acte de guerre morale que ce procédé du capitaine du *Wonderer* dans notre possession de Nosse-Bé, en 1842, deux ans après l'arrivée au pouvoir de ce cabinet qui chante l'*entente cordiale?*

La question de Madagascar est des plus graves. La réponse évasive de M. Guizot compromet sérieusement la dignité du pays et menace ses intérêts. Nous ne doutons pas que de nouvelles interpellations ne déterminent le ministère à donner des explica-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Revue musicale.

Société des concerts. — THÉATRE-ITALIEN. — *Anna Bolena*. — *Il Barbiere*.

Le principal événement musical de la quinzaine qui vient de s'écouler a été la première séance de la Société des Concerts du Conservatoire. Cette première séance a commencé par une symphonie de Mendelsohn-Bartholdy, dont en France, jusqu'à présent, on connaît beaucoup plus le nom que les œuvres. Mendelsohn est un compositeur d'un très grand mérite et qui jouit depuis long-temps dans le nord de l'Allemagne et en Angleterre d'une renommée égale à celle des plus grands noms de l'art musical. Il n'est pas rare de trouver des *dilettanti* qui n'hésitent point à placer Mendelsohn au niveau de Beethoven. A ne considérer que la partie intellectuelle de la composition musicale, cette assimilation peut être défendue et justifiée. On trouve dans la musique de Mendelsohn, la richesse et la distinction de facture qui n'appartiennent qu'aux maîtres habiles, mais ce qui la distingue de celle de Beethoven, c'est la nature même des idées, sinon leur mise en œuvre. Une symphonie de Mendelsohn, et notamment celle dont il est ici question, s'écoule sans provoquer aucune émotion profonde. On ne se sent pas remué par cette musique comme on l'est toujours par les grandes œuvres de Beethoven. Le mérite de la musique de Mendelsohn consistant beaucoup plus dans la facture que dans la création, il nous est difficile d'entrer dans les détails d'une appréciation motivée après une seule audition incomplète; aussi nous bornerons-nous, quant à présent, à ce que nous venons de dire.

Le morceau des *Ruines d'Athènes*, de Beethoven, qui a suivi la symphonie, a été bissé. C'est un morceau construit avec une remarquable économie. Tout entier basé sur un court motif de marche exposé d'abord par les instruments à vents, en bois; repris avec les instruments à cordes, et aboutissant enfin à un *fortissimo* de tout l'orchestre; puis la même progression recommence avec un accompagnement vocal très simple et tout se termine par une *coda* de quelques mesures. Le charme de l'idée et la clarté de l'exposition font tout le mérite et tout le succès de ce morceau.

M. Belcke, premier trombonne du roi de Prusse, a fait entendre un grand concerto sur son instrument. La Société des Concerts a rempli les devoirs de l'hospitalité en offrant son concours et son public à un artiste étranger arrivant avec une réputation faite. Si on lui eût refusé l'épreuve publique, M. Belcke aurait eu le droit de dire, de retour chez lui, que les artistes français avaient redouté la comparaison; l'épreuve a eu lieu, et elle a démontré que la France ne doit pas être tributaire de la Prusse pour les trombonnes, si toutefois à Berlin le trombonne du roi est réellement le roi des trombonnes. M. Belcke a une médiocre qualité de son, un mauvais style, et ces défauts ne sont point rachetés par une exécution bien merveilleuse des difficultés, car si l'on en excepte deux cadences battues avec une rare précision, la plupart des traits qu'il a abordés, ont été ce qu'on appelle, en termes techniques, *ratés*.

Le reste du concert était à Haydn, et il a été dignement rempli par un délicieux *sanctus benedictus*, et par la charmante symphonie en *sol*, dont l'*andante* offre un des plus parfaits modèles du procédé si souvent mis en œuvre par Beethoven, et qui consiste à présenter d'abord dans sa plus grande nudité un motif très simple sur lequel on brode ensuite des mélodies accessoires en augmentant graduellement la complication harmonique et l'intérêt. On retrouve dans Haydn, soit en embryon, soit déjà développé, la plupart des formes musicales qui depuis lui ont été employées par tous les maîtres. Il n'a pas seulement créé le patron de symphonie auquel ni Mozart ni Beethoven n'ont rien changé, mais encore, dans ses nombreuses symphonies et dans ses innombrables quatuors il a tracé des modèles de tous les genres, et l'on ne peut lui refuser une certaine part dans les chefs-d'œuvre que la musique instrumentale a vus éclore depuis ses immortelles créations. Ainsi, l'*andante* dont nous parlons ici est peut-être le premier terme du merveilleux *andante* de la symphonie en *la* de Beethoven.

Il y a quinze jours, nous avons différé notre jugement sur la reprise d'*Anna Bolena*, parce que nous avions mis sur le compte d'une indisposition l'insuffisance de Salvi dans le rôle de Percy. Depuis, *Anna Bolena* a été jouée une fois, et nous devons dire que, tout en chantant beaucoup mieux que la première fois Salvi a encore été très faible, et que pas n'est besoin de remonter jusqu'à l'époque où Rubini chantait ce rôle pour se rappeler de l'avoir entendu interpréter plus convenablement. Iwanoff, que nous ne comparerons certainement pas à Salvi pour le talent et la méthode; Iwanoff, qui se montrait, du reste, si maladroit dans la plupart des autres rôles, obtenait toujours un succès mérité dans les charmantes mélodies mises par M. Donizetti dans la bouche de Percy. A cette époque, *Anna Bolena*, jouée par Mmes Grisi et Albertazzi, par Iwanoff et Lablache, était une des pièces les plus recherchées du répertoire des Italiens. C'est toujours Mme Grisi qui joue Anna, et elle n'a point démérité depuis cette époque. Mlle Nissen n'est certainement pas inférieure, tant s'en faut, à Mme Albertazzi; ainsi donc force est bien de s'en prendre à Salvi et à Fornasari si l'ouvrage ne peut pas même, cette année, supporter l'épreuve des trois représentations d'usage, alors qu'autrefois il n'était pas joué moins de six fois à chaque saison. Nous ne savons si Fornasari est malade; mais les trois ou quatre dernières fois qu'il a paru, il n'a pas donné la moitié de la voix dont précédemment il avait fait preuve. Il chante maintenant avec une excessive mollesse, et joue comme un homme profondément ennuyé. Si l'on en croit certains bruits, Fornasari serait découragé par des discussions fâcheuses avec la direction. Nous n'avons point à nous occuper de ce qui se passe derrière le rideau. En tout cas, si Fornasari nuit à l'administration en se négligeant comme il paraît le faire, il est hors de doute qu'il se nuit encore bien plus à lui-même.

Nous regrettons vivement, pour notre part, l'insuccès d'*Anna Bolena*. Nous avons toujours eu une affection particulière pour cet ouvrage écrit avec l'intention manifeste de suivre les plus beaux modèles de Rossini. Depuis, la manière d'écrire de M. Donizetti semble s'être modifiée sous l'influence des succès prématurés de Bellini. A quoi bon se donner la peine d'écrire avec soin pour un public qui s'enthousiasmait pour des partitions comme celles du *Pirata*, de la *Straniera*, des *Capuletti?* Voilà ce que M. Donizetti se sera dit, et il aura pris le parti d'écrire au courant de la plume, sûr qu'il était d'arriver encore à une plus grande correction que le jeune compositeur qui avait abordé la scène sans se donner le temps d'étudier les éléments de son art. Mais si la facture faisait défaut à Bellini, du moins apportait-il un soin laborieux et sévère dans le choix de ses mélodies, et c'est par le charme pénétrant de celles-ci, qu'il parvenait à conquérir les suffrages qui plus d'une fois manquèrent à des œuvres, plus habilement travaillées, mais moins heureusement pensées, de son rival. Dans *Anna Bolena*, à l'élégance et à la suavité des mélodies viennent se joindre la pompe du style et le fini du travail. Quand nous parlons de *fini* de tra-

Ainsi, chaque année la chambre insère une phrase sur la nationalité polonaise. Le roi l'écoute, n'y répond pas, et tout est dit.

Maintenant c'est le droit de visite qui fait les frais d'une seconde phrase, sans résultat connu, de pure forme comme la première.

M. Guizot, qui a signé le traité non ratifié par lequel il consentait à accorder aux Anglais le droit de visite sur toutes les mers, n'est certainement d'aucune manière en position de faire révoquer les traités plus restreints qui existent actuellement. Il dira donc qu'il négocie, que l'affaire présente des difficultés, et qu'il n'empêche pas que l'on insère la phrase dans l'adresse. La phrase passera aux applaudissements de la chambre, le président la débitera devant le roi, le roi l'écoutera et n'y répondra pas, et cette petite comédie se renouvellera l'année prochaine et les années suivantes.

Ainsi voilà tout trouvé un procédé nouveau pour confectionner l'adresse : c'est de la remplir de phrases stéréotypées qui n'engagent personne. Nous possédons ces deux phrases en ce qui concerne la Pologne et le droit de visite : il faut espérer que dans un certain nombre d'années, les circonstances permettront de découvrir dans le même genre une quantité de paragraphes suffisante pour avoir un discours d'une longueur convenable, et alors l'adresse sera d'un très joli effet. Elle présentera une apparence très énergique, et au fond rien ne sera plus benin — de formidables coups d'épée dans l'eau. Nous devons nous attendre à ce progrès parlementaire.

Si la chambre avait sérieusement l'intention d'exprimer une volonté par sa phrase sur le droit de visite, elle ne se contenterait pas de charger M. Guizot d'une négociation ridicule; elle attaquerait ces traités par leur base même, en déclarant leur inconstitutionnalité. Elle reconnaitrait que le pouvoir exécutif qui a pu les signer ne pouvait, sans transgresser la charte, les mettre à exécution avant de les faire agréer aux pouvoirs législatifs, puisque ces traités contiennent, sur la personne et sur la propriété du citoyen français des dispositions qui ne peuvent être établies que par la *loi* seule, c'est-à-dire par le concours des trois pouvoirs.

Voilà ce que la chambre ferait si elle voulait sérieusement arriver à la révision des traités sur le droit de visite ; car la question constitutionnelle ne peut être douteuse, ainsi que nous l'avons démontré l'année dernière (27 janvier et 8 février) dans la *Phalange* : la *Presse* soutint aussi cette opinion.

N'est-il pas clair, en effet, que le roi, qui ne peut nommer un simple officier de police, dans l'intérieur du royaume, sans se conformer aux lois, n'a pas le droit, s'il n'y est pas autorisé par une loi spéciale, de confier à des étrangers le pouvoir d'arrêter et séquestrer des citoyens français naviguant sous notre pavillon national, nos vaisseaux en pleine mer, en territoire neutre, ne pouvant être considérés que comme prolongement du territoire national?

Après avoir établi l'inconstitutionnalité *de la mise à exécution* des traités, la chambre consentirait néanmoins, eu égard aux relations politiques, et par pure condescendance, à laisser exécuter ces traités pendant un délai qu'elle fixerait elle-même, pour donner le temps aux négociateurs de s'entendre sur des conditions nouvelles ; et si à l'expiration de ce délai le traité nouveau n'était pas conclu, la prolongation accordée aux anciens traités cesserait de plein droit. C'est seulement ainsi que peut avoir un résultat effectif la mission de négocier donnée au cabinet par la chambre. Sans cela les ministères anglais et français continueront à se moquer du vœu parlementaire.

Une observation semblable s'applique au traité récemment con-

à s'exalter et à enthousiasmer la chambre, a souvent été plus heureux et mieux inspiré. Elle compte sur M. Thiers pour dégager la question des nuages qui l'obscurcissent, et fait remarquer que la phalange restée fidèle à l'influence de M. Molé a voté avec l'opposition.

Afrique.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*.)

Une lettre de Tanger (Maroc), du 3 janvier, nous donne les détails suivants sur l'impression produite dans le pays par nos conquêtes algériennes, qui s'étendent jusqu'aux confins de l'empire de Maroc et du grand désert.

« Le peuple, en général, a pris parti pour Abd-el-Kader; il ne fait pas seulement des vœux pour le succès de son entreprise, il lui fournit encore des armes, des munitions apportées à Tanger par des felouques arabes ou par des navires anglais venant de Gibraltar. Toutes ces fournitures d'armes et de munitions sont faites, en apparence, à l'insu du gouvernement de Maroc; mais les Français, et notamment notre consul, ne sont pas les dupes de cette violation des traités; ils sont parfaitement convaincus que l'empereur et ses ministres n'ignorent pas ce commerce, devenu pour une certaine classe de marchands, pour les juifs, infiniment lucratif.

» Cependant l'empereur doit savoir aussi que la puissance des armes françaises peut l'atteindre, et que si elles ont détrôné le dey d'Alger, si elles sont allées jusqu'à Constantine et à Tlemcen, elles peuvent entrer dans le Maroc et le punir de sa déloyauté. Il est démontré qu'Abd-el-Kader aurait été réduit au triste état d'un ennemi vaincu s'il n'avait trouvé des ressources dans le Maroc. Les fusils laissés sur les champs de bataille par les troupes d'Abd-el-Kader sont tous de fabrique anglaise; l'habillement des troupes régulières, estimées encore à 3,000 hommes, infanterie et cavalerie, est tout de drap anglais et confectionné en Angleterre.

» La politique anglaise semble percer chaque jour dans ses rapports avec le Maroc; elle attend le moment d'agir, et il ne serait pas étonnant qu'un jour le Maroc devînt la proie de l'Angleterre.

» Tout en fournissant par contrebande des armes et des munitions à Abd-el-Kader pour tenir en haleine les Français dans l'Algérie, le cabinet anglais ne serait peut-être pas fâché qu'une rupture eût lieu entre la France et l'empereur. Il n'est pas douteux que l'Angleterre favoriserait ce dernier, mais ce serait dans ses intérêts à elle bien entendu; ce serait aussi dans la crainte que les Français, en s'emparant de Tanger ou de tout autre port dans le détroit, ne construisissent une place rivale de Gibraltar. Ce que l'on peut considérer comme certain, c'est que l'empereur se trouve dans cette situation équivoque de n'oser déplaire ni à la France ni à l'Angleterre, et qu'il redoute moins nos soldats que la politique astucieuse des Anglais. C'est qu'en effet les Anglais sont tout-puissants dans le pays; ils dominent dans le conseil de l'empereur; ils enrichissent les conseillers, les ministres, en les associant à leur commerce.

» Le Maroc offre un débouché immense aux marchandises de fabrique anglaise. Indépendamment des armes, de la poudre, les Anglais y importent pour une somme considérable des tissus de coton, des draps, etc.

La conduite du gouvernement marocain à l'égard de la France ne saurait être tolérée. Notre consul est un homme fort habile : à de grandes connaissances du pays, de ses productions, de ses forces, de ses ressources, il joint l'avantage de savoir apprécier le caractère particulier de ceux qui le gouvernent, et le cas qu'il faut faire de leurs menaces comme de leurs flatteries. Notre gouvernement doit être parfaitement

Il paraît certain que le gouvernement, reconnaissant l'impossibilité non-seulement de faire adopter ses projets de loi financiers par les chambres, mais même de les faire exécuter en cas d'adoption, a résolu de les retirer. »

— L'arrêté qui déclare exécutoires les contributions foncières et des portes et fenêtres pour l'année 1844, dans le département de la Seine, a été placardé aujourd'hui dans Paris et les environs. Aux termes de l'article 2 de cet arrêté, les contribuables auront jusqu'au 15 avril pour soumettre les réclamations qu'ils se croiront en droit d'adresser à l'administration compétente. (*Moniteur parisien.*)

— La *Gazette de France* dément ce soir la nouvelle de la mort du duc d'Angoulême, donnée encore une fois par l'*Impartial du Rhin*.

— Une pétition vient d'être adressée au ministre de la guerre, par un grand nombre d'ouvriers employés aux fortifications. Ils exposent que, par suite d'un différend survenu entre un entrepreneur et un sous-traitant des fortifications, ils n'ont reçu que des à-comptes depuis le 30 novembre, et qu'ils se trouvent dans un dénuement absolu, privés pour la plupart de domicile, et forcés pour vivre de déterrer des racines abandonnées dans les champs. (*France.*)

— On lit dans les journaux de Bruxelles :

« C'est seulement jeudi, 18 janvier, que le brick *Jean Van-Ryck*, affrété par la compagnie belge de colonisation, a dû mettre à la voile pour Santo-Thomas de Guatemala. Ce navire porte à son bord cent-vingt passagers, tous propriétaires de terrains, et payant leur passage. Ce sont pour la plupart des parents ou des amis des colons actuellement à Santo-Thomas, et c'est sur leurs instances qu'ils vont les rejoindre.

» La compagnie pour laquelle *la Louise-Marie*, navire de l'État, a fait deux voyages à Santo-Thomas, a déjà expédié pour son compte trois bâtiments pour cette destination. *Le Jean Van-Ryck* est le quatrième; il sera suivi de *l'Emma*, qui met à la voile le 15 de ce mois, et du *Rembrandt*, le 5 février prochain.

» D'après les lettres du 14 novembre dernier, reçues de Guatemala, l'état sanitaire de la colonie belge continuait à être satisfaisant. *La Ville de Bruxelles*, l'un des navires de la compagnie, s'apprêtait à quitter la baie de Santo-Thomas, ayant à son bord un chargement complet de divers bois, d'indigo et d'autres produits naturels du pays. »

— On lit dans l'*Éclaireur* de Bruxelles :

« Une institution des plus utiles et qui manque au pays, c'est celle d'un jury de chimistes auquel seraient soumis les produits industriels qu'on aurait lieu de croire falsifiés, soit d'une manière seulement déloyale, soit d'une manière nuisible à la santé publique. Il est plus que temps que des mesures soient prises pour combattre ce fléau. Les meilleures, à notre avis, seraient : 1° la constatation impartiale de la nature de produits inculpés; 2° l'assimilation au vol ordinaire ou à l'escroquerie; 3° l'assimilation de la vente de denrées pouvant causer des maladies ou la mort, à l'homicide; et 4° la plus grande publicité dans toutes les mesures de répression. »

— Le mouvement de la population de Strasbourg, pendant l'année 1843 présente les résultats suivants :

Le nombre des naissances s'est élevé à 2,021, dont 1,025 garçons et 996 filles. Sur ce nombre, il y a eu 1,525 naissances légitimes et 493 naissances illégitimes, ce qui fait à-peu-près un enfant naturel sur quatre naissances. Il n'y a eu que 3 enfants exposés pendant le cours de l'année 1843. A ce chiffre, il faut ajouter 171 enfants morts-nés.

Un fait qui frappe dans l'examen du tableau des naissances, c'est le rapport dans lequel se présentent les deux sexes, suivant que les naissances sont légitimes ou ne le sont pas. Sur 1,525 enfants légitimes, il y a 783 garçons et 742 filles; il y a donc un excédant de 41 garçons. Sur les 493 enfants naturels, il y a une proportion inverse, 254 filles, et

---

vail, nous désirons qu'on n'oublie point qu'il s'agit ici de style théâtral et, qui plus est, de musique italienne moderne. Nous ne sommes pas au point de vue absolu, mais à un point de vue relatif. Cette réserve est importante à faire pour conserver une certaine latitude dans les éloges que l'on peut accorder à la plupart des partitions italiennes modernes. A moins d'une mention contraire expresse, ces partitions doivent être considérées comme s'échelonnant dans une sphère inférieure à celle où se placent les grandes œuvres lyriques de Gluck, de Sacchini, de Mozart, de Weber, de Méhul, de Spontini, de Rossini *Français*. Quant à Rossini *Italien*, il est dans les deux sphères, et même, parmi ses œuvres, on en trouve qui sont mi-partie dans l'une et mi-partie dans l'autre.

Lundi 8 janvier a eu lieu, au bénéfice de Ronconi, la première représentation de la reprise d'*Il Barbiere*. Depuis que Lablache a pris le rôle de Bartolo et Mme Persiani celui de Rosina, *Il Barbiere* est redevenu l'une des pièces favorites des habitués du Théâtre-Italien. Tamburini s'était fait aimer dans le rôle de Figaro, et c'était une lourde tâche pour Ronconi que de représenter après lui ce personnage. La première épreuve a été on ne peut pas plus favorable à Ronconi, et tout le monde a paru d'accord que depuis long-temps on n'avait vu un Figaro plus leste, plus fin, plus spirituel et plus alerte. Sous le rapport du chant, il s'est tenu dans une assez bonne position, à cette représentation du moins, et si l'on en excepte quelques parties où il ne tient pas assez compte de l'harmonie musicale, et où il gazouille au lieu de chanter, il a fait preuve à-la-fois de goût et de légèreté vocale. Il s'est écoulé un assez long temps entre la première représentation d'*Il Barbiere* et la seconde, qui n'a eu lieu que jeudi dernier. Cette interruption a été causée par une indisposition de Ronconi; ceci nous explique pourquoi il n'a pas montré autant de verve et de chaleur. Nous espérons bien retrouver incessamment le Figaro du 8 janvier, et voir se renouveler l'excitation joyeuse qui régnait ce soir-là dans le public. Depuis long-temps il n'y avait pas eu au Théâtre-Italien une soirée aussi animée et aussi pleine de rire franc et de vive jouissance musicale. Mais aussi quelle charmante Rosina que Mme Persiani, quel admirable Bartolo que Lablache! Nous ne connaissons rien de plus intéressant que l'air de la *calunnia* écouté par Lablache, et qui jamais a fait valoir comme lui le bel air : *A un dottor della mia sorte*, et l'*aria* de Caffariello : *Quando mi sei vicina*... mais il faudrait énumérer tous les gestes, toutes les postures, jusqu'au moindre clignement d'œil de cet acteur par excellence si l'on voulait mentionner tout ce qu'il y a de remarquable chez lui.

Mario a acquis depuis l'année dernière plus de sûreté et plus de netteté dans les vocalises, mais il n'a point encore l'aisance nécessaire à un vrai *conte d'Almaviva*; on sent que le rôle le domine encore sous le rapport dramatique comme sous le rapport musical. C'est qu'il faut être un chanteur à-la-fois très habile et très expérimenté pour jouer avec une musique comme celle d'*Il Barbiere*, et il faut bien convenir que depuis l'époque où cette partition fut écrite, les ténors ont un peu dégénéré. Lablache et Mme Persiani seuls sont plutôt au-dessus qu'au-dessous de l'attente du public. Ronconi est parfait comédien; mais il laisse un peu à désirer sous le rapport vocal, et même sous le rapport scénique, nous lui reprocherons de se mettre trop en évidence quand un autre personnage doit occuper l'attention du public. Un véritable acteur doit savoir s'effacer à propos, autrement il nuit à l'effet d'ensemble sans aucun profit pour lui-même.

Demain soir, on joue *Otello*, au bénéfice de Mme Grisi, qui reprend le rôle de Desdemona. Mario a été accueilli avec beaucoup de faveur par le public, l'année dernière, dans le rôle redoutable d'Otello. Nous désirons vivement qu'il justifie les encouragements qu'on lui a donnés. Ronconi, qui remplace Tamburini dans le rôle d'Yago, doit remplir ce rôle dans le diapason de ténor, pour lequel il a été écrit par Rossini. *Otello* est un des ouvrages que l'on voit toujours reparaître avec plaisir sur l'affiche. Il ne faut pas oublier qu'aux Italiens, le mérite de l'œuvre passe toujours avant le mérite de l'exécution. *Don Giovanni* lui-même ne résiste pas à une interprétation médiocre.

A l'Académie royale de musique, il n'y a rien de nouveau. L'insuccès de *Don Sébastien* est malheureusement bien établi aujourd'hui, et ne peut plus être contesté. C'est à peine si l'on peut risquer cet ouvrage une fois par semaine, et il fait à peine dépasser le chiffre, énorme au surplus, des frais quotidiens de l'immense entreprise de l'Opéra. A notre avis, *don Sébastien* renfermait assez de qualités pour mériter une prospérité plus soutenue. Mais il y a toujours une grande part pour l'imprévu dans le sort des œuvres soumises au goût du public. A l'heure qu'il est, et après seize ans d'existence, *Guillaume Tell* est encore la planche de salut du Grand-Opéra. Rossini est bien vengé de l'inexplicable froideur qui accueillit d'abord son admirable et immortel chef-d'œuvre. Combien d'ouvrages sont morts depuis, dont la naissance avait été saluée par des acclamations bruyantes qui semblaient présager un long succès? *Robert-le-Diable* est presque le seul qui ait conservé une vie active, une santé robuste, et qui partage aujourd'hui, avec *Guillaume Tell*, la faveur du public.

Nous ne parlons pas ici des ballets, qui sont d'une nature beaucoup plus éphémère. Ce sont presque toujours les derniers qui sont les plus courus. Il y a cependant exception aujourd'hui pour *Giselle* et pour le *Diable amoureux*. Celui-ci vient d'être repris avec Mlle Maria. C'était certainement une lourde tâche que de succéder à Mlle Pauline Leroux, et surtout dans le rôle du Diable amoureux, auquel elle avait su donner une physionomie si suave, si passionnée, si séduisante. Mlle Maria a surmonté cette épreuve avec bonheur. Dans toute la partie vive, sémillante, espiègle du rôle, elle ne s'est point montrée inférieure à sa devancière; mais dans les scènes de haute séduction, on regrette l'ampleur noble et l'élégante souplesse des gestes de Mlle Pauline Leroux. Toutefois, le *Diable amoureux* a fourni à Mlle Maria une belle occasion de montrer son talent de mime. Quant à son habileté comme danseuse, elle est éprouvée depuis long-temps.

M. Léon Pillet est de retour de son voyage d'Italie. On ne sait point ce qui est advenu de sa recherche d'un ténor. On assure seulement qu'il a rencontré et engagé une danseuse d'un talent remarquable. En attendant, un ballet nouveau, intitulé *les Caprices*, se monte activement et sera incessamment offert au public.

La pièce nouvelle de M. Adam, dont la première représentation devait avoir lieu cette semaine à l'Opéra-Comique, a été retardée, et ce théâtre a continué à vivre avec son répertoire courant que l'on n'accusera point de monotonie, au surplus, puisque dans l'espace de huit jours, neuf ouvrages différents, dont sept importants, ont successivement été offerts au public. *Cagliostro* ne sera joué, dit-on, qu'à la fin de janvier ou dans les premiers jours de février.

ALLYRE B.

tes les séductions d'une éducation assez cultivée. Lacoste l'épousa ; on qu'une partie de la famille, effrayée par la disproportion des âges, ce mariage de folie.

Mme Lacoste dut se retirer à Riguepeu, chez son oncle, qui était de-u son mari ; elle y vécut dans la retraite et même dans un isolement la jalousie trouvait peut-être son compte, mais où les goûts d'une ne femme n'avaient peut-être pas le leur.

Il y a huit mois à-peu-près, Lacoste décéda après une courte maladie, ant une jeune femme héritière d'une fortune, en grande partie mo-ère, qui, s'il faut en croire la renommée, s'élevait à 700,000 fr.

Une fortune si considérable, jointe aux beaux yeux d'une jeune ve, fit rumeur dans la contrée et mit aussitôt en mouvement un grand mbre de prétendants, plus ou moins jeunes, élégants, et posés dans le nde. Mme Lacoste ne pouvait qu'être touchée de ces hommages, et t-être son cœur allait-il faire un choix, lorsqu'une rumeur sourde arrêter et suspendre tout projet d'établissement.

» Un sieur Meilhan, instituteur de Riguepeu, qui avait quelques con-ssances pharmaceutiques, est devenu, dit-on, depuis la mort de La-te, presque riche de pauvre qu'il était. Mme veuve Lacoste avait des ations étroites avec lui et sa famille. On croyait se rappeler que, pen-t sa courte maladie, Lacoste n'avait reçu d'autres soins que ceux de femme. On allait enfin jusqu'à faire un grief à la riche veuve du nou-u train qu'elle avait donné à sa maison depuis la mort de son vieux ri. Ces bruits arrivèrent jusqu'à la justice. Mme Lacoste elle-même vint aussitôt pour demander l'exhumation du cadavre et pour confon-ses calomniateurs.

Cette exhumation eut lieu en effet, et les expériences chimiques, qui été faites avec beaucoup de soin, pendant quinze jours, ont dû con-re à la constatation de l'empoisonnement, puisque des mandats d'ar-ont été décernés, le 5 janvier, par M. le juge d'instruction et contre ilhan et contre Mme Lacoste.

» Meilhan a été arrêté et a subi un interrogatoire qui n'a pas, dit-on, ré moins de cinq heures.

» Quant à Mme Lacoste, elle est en fuite, et on assure qu'elle aurait isé des valeurs considérables. Quelques-uns pensent que, inquiète, silence qui régnait à Auch pendant l'analyse des hommes de l'art, elle rait prévu les conclusions de leur rapport et aurait quitté le pays plu-urs jours avant qu'un mandat d'arrêt n'ait été lancé. D'autres croient, contraire, qu'elle aurait été avertie des mouvements de la brigade de darmerie de Vic, et qu'elle se serait sauvée à la hâte. Il est certain que sque les gendarmes furent arrivés en vue de Riguepeu, ils aperçurent voiture de Mme Lacoste qui rentrait au château. Cette voiture appor-t-elle Mme Lacoste, retournait-elle, au contraire, d'un lieu de sûreté elle l'avait conduite, n'avait-elle été envoyée enfin, par les gens de la ison, que pour tromper les investigations de la justice ? C'est ce qu'il st pas permis de savoir ; mais ce qui est bien certain, c'est que la darmerie, après avoir, pendant trois heures, fouillé la vaste maison Riguepeu, n'a pu trouver ce qu'elle avait mandat d'arrêter.

» Le bruit a couru que Mme Lacoste serait venue à bout de passer en agne. Sa fuite ou sa prétendue fuite est racontée de diverses ma-res. D'après quelques-uns, elle était réellement dans sa maison de uepeu lorsque la gendarmerie s'y est rendue, et elle s'était cachée s un tonneau ; à en croire les autres, pendant qu'on donnait l'ordre l'arrêter à Riguepeu, elle était à Auch, où elle se trouvait depuis dix rs : mais, dans l'une et l'autre version, on s'accorde à dire qu'elle partie d'Auch en poste, dans la nuit du 9 au 10, se dirigeant sur la ntière d'Espagne. Nous ne saurions assez répéter qu'en rapportant bruits nous ne sommes que l'écho de ce qui se dit dans le pays, et nous ne pouvons en garantir l'exactitude. »

— Voici les nouveaux renseignements qui nous sont transmis sur le gique événement de Pontoise. M. Donon-Cadot, banquier et riche priétaire, demeurait seul dans sa maison avec son plus jeune fils, emment sorti du collège ; il n'avait à son service qu'une femme de nage. Habitué à se tenir dans un cabinet près de la porte d'entrée, il argiait le plus souvent d'aller ouvrir lui-même aux nombreux clients sa maison de banque.

C'est dans ce cabinet, situé au rez-de-chaussée, sur la rue la plus fré-entée de la ville, et éclairé par deux fenêtres, dont les rideaux tou-rs tirés permettaient de voir ce qui se passait à l'intérieur, que le di, 16 de ce mois, de neuf heures à neuf heures vingt minutes du ma-, le malheureux M. Donon a été assassiné.

A neuf heures, on l'avait vu assis au coin de la cheminée devant son reau, ayant à sa droite un individu avec lequel il paraissait causer.

Tout fait présumer que, frappé à l'improviste et renversé à terre par premier coup de l'instrument qui lui a brisé le crâne, il n'aura pu op-er la moindre résistance. Aucun bruit n'est venu trahir l'exécution du me.

Resté seul avec le cadavre, le premier soin de l'assassin a été de fer-r les rideaux ; puis, ayant forcé le secrétaire et le bureau, il a fait in basse sur toutes les valeurs qui s'y trouvaient renfermées, consis-t, comme nous l'avons dit, en billets de banque et en numéraire, si qu'en argenterie.

A neuf heures et un quart, le fils s'était présenté à la porte du cabinet, a trouvant fermée, il avait cru son père sorti, et était remonté dans chambre.

A neuf heures et demie, un passant voyant les rideaux voltiger au t, s'était approché et avait aperçu derrière un homme debout et im-bile : c'était l'assassin.

Le hasard inouï qui avait facilité l'exécution de son crime a protégé fuite. Personne ne l'a vu sortir, quoiqu'il dût être couvert de sang et argé d'un volumineux paquet.

C'est vers quatre heures seulement que l'absence prolongée de M. Do-n a inspiré des craintes qui ont décidé la famille à faire enfoncer un nneau de la porte du cabinet, et la vue du cadavre ne les a que trop n justifiées.

Mais dans ce moment même on ne soupçonnait point encore un cri-, et ce n'est que pour constater un suicide que la justice a été appelée.

l'arrêt serait rendu.

Par une étrange coïncidence, le procès qui se déroule devant la cour d'assises du Loiret correspond, date pour date, avec le procès cor-rectionnel qui a été jugé il y a deux ans contre l'ex-notaire Lehon. C'est le 19 janvier 1842 que Lehon a comparu devant le tribunal de Paris, qui l'a condamné à cinq ans de prison pour escroquerie.

— Pellière, ouvrier tisseur, âgé de 31 ans, est accusé de vagabondage. Il était sorti la veille de l'hospice ; il n'avait ni ressources, ni ouvrage, ni force. Comment aurait-il pu payer un gîte ?

Le président. — Avez-vous demandé l'aumône ? — R. Je n'ai pu vivre que de secours, puisque je n'ai rien et que je suis encore malade.

D. Que feriez-vous si le tribunal vous mettait en liberté ? — R. Que pourrais-je faire ? je n'ai pas de force et personne ne peut m'assister.

D. Vous désireriez entrer au dépôt ? — R. Ce serait bien heureux pour moi.

D. Consentez-vous à être jugé pour délit de mendicité ? — R. Faites pour le mieux, mes bons messieurs !

Le tribunal acquitte le prévenu sur le chef de vagabondage et le con-damne, comme ayant mendié, à huit jours de prison, à l'expiration des-quels il sera conduit au dépôt.

VARIÉTÉS.

Des Missions scientifiques en 1843.

En lisant un article récemment publié dans la *Revue indépendante*, sous ce titre : *Un Hivernage en Laponie*, l'idée nous est venue de re-chercher l'emploi du crédit ouvert en 1843, au ministère de l'instruc-tion publique, chapitre des *Voyages et Missions scientifiques*. Ce cré-dit, bien modeste encore, si l'on prend pour terme de comparaison les sommes qu'une nation voisine consacre annuellement au même objet, permettait néanmoins d'encourager quelques entreprises utiles. A tou-tes les époques, sous tous les régimes, d'illustres savants, Tournefort, Cassini et tant d'autres ont dû à l'appui du pouvoir de mener à fin leurs voyages, leurs travaux mémorables. Rappeler de pareils précé-dents, provoquer la mesure que le vote des chambres a consacrée, était l'acte d'une politique bien entendue, et cette revue de l'année qui vient de finir ne sera pas sans intérêt peut-être pour ceux qui aiment à voir les sciences et ceux qui se vouent à leur étude soutenus et protégés.

Le gouvernement semble avoir renoncé, au moins pour quelque temps, aux voyages de découvertes, aux explorations lointaines confiées à des missions nombreuses et collectives. Il devait en être ainsi. On a fait coup sur coup une foule d'expéditions scientifiques de longue haleine ; dans l'espace de dix ans, MM. de Freycinet, Dumont-d'Urville et Du-perrey ont complété, si cela se peut dire, nos connaissances en géogra-phie générale.

« L'âge héroïque de la navigation de découverte semble passé pour » nous ; il n'y a pas désormais de Nouveau-Monde à trouver. Seulement, » ce que l'homme possède, il ne le connaît pas. Les continents, mesurés » par leurs contours, ont encore beaucoup de régions intérieures à pé-» nétrer et à décrire ; une grande part du monde nous demeure cachée » par la barbarie de ceux qui l'habitent. »

Ces paroles de M. Villemain (1) sont éloquentes et vraies. Elles ré-sument en outre le plan qui a présidé à la répartition des premiers fonds accordés à l'administration de l'instruction publique.

Loin de nous cependant, et bien loin de nous, l'intention de nier les grands résultats des dernières campagnes de circumnavigation, dont nous dirons prochainement toute la valeur, en passant en revue les publications auxquelles elles ont donné lieu. D'une part, Dumont-d'Urville et les compagnons de ses courses aventureuses ont promené notre pavillon sur des mers encore ignorées, l'ont fait respecter là où il avait été insulté et méconnu ; de l'autre, les sciences naturelles doi-vent à leur zèle et à leur dévouement les faits les plus précieux. Il est à regretter même que, leur œuvre achevée, ils soient revenus, après tant de périlleuses fatigues, presque inaperçus au milieu de nos préoccupa-tions politiques.

Les travaux sérieux d'ailleurs des voyageurs autour du monde man-quent d'unité, conséquence naturelle de l'obligation qui leur est imposée de relâcher partout et de ne séjourner nulle part. Ils embrassent une foule de points dans la science qui tous ont droit, sans les obtenir, aux mêmes efforts, à la même persévérance ; et dans l'état actuel de nos connaissances, ne doit-on pas préférer un système qui permette d'étu-dier à fond et sous toutes ses faces, à l'aide d'un séjour prolongé, la ré-gion du globe dont l'exploration aura été reconnue utile et profitable à nos intérêts ?

L'auteur du travail, à bon droit remarquable, de la *Revue indépen-dante*, soulève cette question et s'abstient d'y répondre. Nous ne voyons, à l'adoption d'une semblable idée, qu'une objection tirée du budget, objection qui ne devrait pas en être une, en face des efforts véritablement coûteux et persévérants de l'Angleterre, pour arriver à la connaissance des pays qu'elle veut soumettre à sa puissance ou à son commerce.

En attendant que cette difficulté se résolve, que les chambres com-prennent qu'il n'y a pas d'argent plus avantageusement dépensé que celui qui sert à faire connaître au loin, sur une grande échelle, la France, ses arts et ses institutions, M. le ministre de l'instruction pu-blique a reçu les moyens de suppléer, par des missions individuelles, aux missions à personnel nombreux, et depuis un an il est entré dans cette voie.

Nous allons l'y suivre.

L'Asie, berceau des sociétés humaines et de la civilisation, devait attirer tout d'abord son attention. Il y a un an, MM. d'Ochoa et Robert ont fait voile vers Bombay pour aller explorer les Etats de l'Asie centra-le situés au nord de l'Hindoustan.

M. d'Ochoa, orientaliste, est chargé de recueillir les documens relatifs

(1) Discours à la Société de Géographie, décembre 1841.

... pline de l'ancienne Ninive.

En Amérique, le Brésil est exploré en ce moment par la commission dont M. de Castelnau est le chef, et dans laquelle les branches princi-pales des sciences naturelles comptent des représentants instruits et zélés.

Traverser l'Amérique dans sa plus grande largeur, de Rio à Lima, sur une étendue de près de 4,000 kilomètres ; explorer de la façon la plus complète possible le pays des amazones et les pampas les plus reculés du Rio-Negro ; revenir enfin par la Guyane, tel est en quelques mots le projet grandiose et hardi dont l'exécution est confiée à M. de Castelnau, mais dont l'idée première appartient, dit-on, à M. le duc d'Orléans.

Dans ce voyage, la part de la science est des plus brillantes. L'étude des monuments de la race impériale des Incas, — monuments depuis si long-temps détruits, et débris oubliés d'une civilisation avancée ; — la détermination de l'équateur magnétique, les observations sur les pro-duits de ces régions inconnues et sauvages, sur l'histoire naturelle de l'homme, des animaux et des plantes, sur la composition du sol, les phénomènes atmosphériques, etc., etc... que de questions attachantes et neuves !

Il faut le dire toutefois, quelques voyageurs ont tenté, et presque avec succès, ce que M. de Castelnau se propose d'entreprendre ; et parmi ceux qui le plus ont approché du but, il est juste de citer en première ligne, MM. Spix et Martius, membres de l'Académie des sciences de Munich envoyés au Brésil par le roi de Bavière en 1820. Ces deux savants, après avoir ensemble parcouru les provinces centrales de l'empire, se séparè-rent au Rio-Teffe. Le docteur Martius visite les cataractes de Yupura, et arrive au pied de la montagne de Arascoara, séparée seulement de Quito par les Cordillières : M. Spix s'avance sur le Teffe, et atteint les frontières du Pérou. Ils revinrent ; mais que de dangers ils coururent ! que d'obstacles il leur fallut surmonter et vaincre !

La ligne qui joint Quito et la capitale du Brésil est d'une longueur immense. Oblique par rapport à l'équateur, sous lequel elle a une de ses extrémités, elle se termine par l'autre sous le tropique : c'est-à-dire que le voyageur qui la suit est sans cesse exposé au soleil brûlant de la zone torride.

M. de Castelnau, récompensé au moment de son départ de ses travaux antérieurs, a reçu du gouvernement les moyens de légitimer les espé-rances que son premier voyage a fait naître ; et, dignement secondé par ses collègues, il répondra à la confiance qu'il a su inspirer.

Tout est à connaître dans l'immense empire dont la superficie égale à-peu-près celle de l'Europe. Nous ne savons que peu de chose sur cette nature vierge, sujet éternel d'étonnement pour l'étranger appelé à la contempler ! Aussi peut-on, à côté de l'audacieuse résolution dont nous venons de parler, en concevoir une autre plus modeste, féconde en ré-sultats de tout genre, quoique moins difficilement réalisable. Il serait d'un haut intérêt, par exemple, d'obtenir des notions exactes et positi-ves sur les provinces qui confinent au Paragnay, et de dévoiler enfin les secrets de la constitution sociale et politique d'un état qui s'isole et veut rester inaccessible, soumis encore aux lois despotiques de Francia, dont le dépôt serait resté intact entre les mains des héritiers de son pouvoir.

Une question que nous cherchons en vain sur le programme des voya-geurs qui se rendent dans l'autre hémisphère, question tout-à-fait à l'ordre du jour, est celle de la détermination de la température des corps organisés, dans les régions intertropicales. Les appareils thermo-élec-triques ont rendu possible aujourd'hui l'appréciation mathématique des variations les plus légères de la chaleur animale. Il s'agit donc de re-prendre une à une les nombreuses expériences de John Davy, d'en si-gnaler les erreurs, de les redresser, car ce physicien n'a eu à sa dispo-sition que des moyens défectueux d'observation.

La température de l'homme augmente-t-elle lorsque la latitude dimi-nue ? Est-elle constamment la même chez tous les peuples, et quelle que soit la couleur de la peau ? Par quelles circonstances est-elle modi-fiée ? etc., etc.

Les mêmes questions se présentent pour les autres classes du règne organique, et elles sont de celles dont on doive désirer vivement la solu-tion.

L'Afrique ne figure pas dans cet énoncé rapide des voyages subven-tionnés par l'Etat. Y a-t-il eu oubli ? Que peut-on attendre d'une mis-sion en Afrique ?

Depuis un demi-siècle, l'Egypte a été fouillée, retournée dans tous les sens, pas un coin n'a échappé aux regards érudits ou avides des nom-breux agents de l'Europe. Ne possédons-nous pas, d'ailleurs, un ouvra-ge trop oublié, œuvre immense et jusqu'ici sans égale, qui annihile les recherches futures, car l'Egypte tout entière est là telle qu'elle était, non telle qu'elle sera ; peu-à-peu et chaque jour, en effet, son origina-lité disparaît sous la civilisation de l'Occident, qui l'absorbe et en efface les traits les plus personnels.

Autant on en pourra dire bientôt de l'Abyssinie, que plusieurs Fran-çais ont parcourue dans ces dernières années, à des intervalles très rapprochés, et avec des chances bien inégales. MM. Dillon et Petit, tous deux envoyés par le Muséum d'histoire naturelle, viennent d'y périr, l'un victime des fièvres, l'autre, fin plus déplorable encore, emporté par un crocodile !

Mais l'intérieur de l'Afrique reste impénétrable. La barbarie des tribus qui errent dans ses solitudes, l'influence meurtrière du climat, les fatigues excessives et souvent mortelles du voyage, offriront long-temps à nos entreprises une barrière infranchissable. Nous souhaitons vivement que M. Rocher d'Héricourt parvienne à traverser le con-tinent africain de l'est à l'ouest, comme il le tente à l'heure qu'il est : nous n'osons pas l'espérer. Il était auprès du roi de Choa, à la date de ses dernières lettres. Pour arriver là, son courage et sa persévérance ont été mis à des épreuves bien rudes, dont les journaux ont dit la nature. Nécessairement ces épreuves devront se renouveler, et il lui reste 1500 lieues à parcourir au milieu de déserts sans fin, sous un ciel dont rien ne tempère la chaleur dévorante, n'ayant sous les yeux qu'une nature aride, désolante et stérile !

il devait profiter le premier. Le nord, plus près du foyer de la science, a exagéré les avantages de certaines théories et causé des mécomptes qui ont développé une défiance générale. Maintenant les hommes sages ont une rude tâche à remplir; ils ont à vaincre des résistances que justifie le suffrage d'hommes importants et à mettre en évidence ce qui doit rester debout après une lutte dans laquelle on ne s'est pas toujours ménagé.

Pendant quinze années, MM. Bonafous et Loiseleur-Deslonchamps avaient essayé vainement de rappeler l'attention publique sur l'industrie de la soie. Ils n'étaient pas tombés sur un de ces incidents qui remettent tout-à-coup en vogue une chose oubliée ou négligée. L'industrie de la soie était fondée sur le produit des mûriers, et la lenteur de leur développement, la longue attente des produits, étaient pour les industriels un épouvantail qui leur ôtait tout désir de tenter ce genre de spéculation.

M. Perrotet apporte le mûrier multicaule, déjà connu des botanistes, mais ignoré des agriculteurs. Cet arbre doit donner des feuilles dès la seconde année de sa plantation. Tout change de face à l'instant. L'art d'élever le ver à soie était purement agricole; il devint industriel. Des mains du cultivateur patient et persévérant, il passe dans celle du spéculateur hardi, aventureux. Celui-ci ne saurait se contenter des modestes bénéfices achetés à la sueur de son front. Il lui faut, pour un gros capital, de gros intérêts obtenus sans beaucoup de peines et du jour au lendemain. Il sent son insuffisance pour marcher dans cette voie au gré de son impatience. Il appelle à lui les conseils, les lumières de la science, et de tous côtés se multiplient les essais, les expériences, les tentatives d'amélioration.

[illegible] nue commune par l'abandon d'un grand nombre d'éducateurs, a fait une excellente position à ceux qui avaient conservé des œufs, et la récolte de 1843, réduite à ces proportions, a été d'une qualité supérieure; elle l'emporte de beaucoup sur celle de 1842, année remarquablement sèche et chaude.

On peut conclure de ce grand fait, qui pourrait être démontré par des preuves irrécusables, que, dans certaines circonstances, à-peu-près tous les ateliers, ventilés ou non ventilés, donnent des produits avantageux. La ventilation n'est donc pas une condition *sine quâ non* du succès; elle n'est donc pas son unique cause. Sans contester son utilité, on peut dire aujourd'hui qu'elle n'est que secondaire, et la réaction qui se montre depuis quelque temps dans les contrées méridionales est due à l'exagération de la confiance que le principe de la ventilation avait excitée. On croyait avoir tout fait en renouvelant l'air des ateliers, oubliant ou ignorant ces recherches des physiologistes, qui prouvent que les insectes peuvent vivre et prospérer dans un air qui serait mortel pour les animaux d'un ordre plus élevé. L'air se renouvelle-t-il beaucoup autour de ces larves qui cheminent péniblement dans le tronc d'un saule ou dans la pulpe d'un fruit? Et peut-on supposer qu'il y ait une énorme différence, sous ce rapport, entre les larves qui dévorent la feuille du mûrier et celles qui vivent sous l'écorce de l'orme? Tout tend à démontrer, au contraire, qu'il y a une grande analogie entre ces animaux d'une même famille.

Du reste, sans avoir recours aux expériences modernes, on trouve dans presque tous les anciens auteurs les preuves de cette vérité. Tous ont fait remarquer que la réunion de plusieurs circonstances favorables était nécessaire au succès, et que la négligen-

[illegible] à Londres, montera sans doute si l'on y parvient.

[illegible] ja regagné leur coupon, les portugais à 46 1|8 représentent du 5 0|0 92 1|4.

Les actions de la Banque sont enfin revenues à des prix meilleurs, et ferment hier à 3,280.

Les actions industrielles ont tout-à-fait quitté la place, et si l'on excepte les Grand'Combe, Lin Maberly, Gaz français et anglais, les Seyssel, Vieille-Montagne et quelques autres, on les voit rarement figurer à la cote.

Les reports en fonds français se soutiennent mieux que les mois précédents; à 17 1|2 sur le 3 0|0 et 32 1|2 sur le 5 0|0.

La coulisse, aujourd'hui dimanche, a fait 82-60, 62 1|2.

Fonds anglais du 19 janvier. — Consolidés 96 7|8.

Spectacles du 22 janvier.

» h. »|» **ODÉON.** — Marie Tudor. Le Pseudonyme.
» h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable. Le Diable à l'école.
» h. »|» **VAUDEVILLE.** — Paris bloqué. La Veille. L'Humoriste. Loisa.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Angélique. Daniel. Mme Boudenois. Le Cadet.
6 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — La Nuit. Marjolaine. L'Oncle Baptiste. Chans. Jacquot.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Gérolstein. Sophie. Chans. Clémentine. Caporal.
» h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Le 2e acte des Iles. Les Serruriers. L'Ombre.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Stella.
» h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
» h. »|» **COMTE.** — Henri IV. Jonas. Intermèdes. Fontaine.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales.—Prix de l'hectolitre.

La semaine a offert peu d'activité dans la vente des farines et peu de variation dans les cours. Les froments, dont les prix se sont soutenus sur les marchés éloignés, ont eu tendance à la baisse, sur les marchés du rayon de Paris. Seigles calmes et sans variation; les avoines ont été dans le même cas. Orges d'un placement assez courant, et prix tenus.

ETAMPES, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 20,33; deux., 20; trois., 19,32.—Méteil, 15,32 à 17,66. — Seigle, 11 à 11,66. —Orge, 7,66 à 10,66.—Avoine, 6,66 à 7,32.

PROVINS, 20 janvier.—Froment, 17 à 29,60. — Avoine, 6,25 à 6,75. Marché moins fort et vente moins active que samedi dernier.

DREUX (Eure-et-Loir), 15 janvier.— Notre marché était très bien approvisionné en tous grains, achats assez faciles au commencement du marché; vers le milieu, tout le blé s'est enlevé assez rapidement, et à la fin, le grand besoin de la meunerie n'a pu encore suffire à ses besoins journaliers. Vente active. — Froment, l'hectol., prem. qual., 22; deux., 21 à 20; trois., 19. — Méteil, prem. qual., 20; deux. et trois., 18 à 16.—Orge, 12 à 10,50. — Avoine, 7,80 à 7,30; id. inférieure, 7.

ORLEANS, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 19 à 21 fr.; deux., 17 à 18,75; trois., 15 à 16 fr. — Seigle, 17,50. — Orge, 12,50 à 13. — Avoine, 10,50 à 11. — Sarrazin, 7,50 à 8,50. Marché bien approvisionné. La vente s'est faite lentement et avec baisse de 50 à 75 c.

LE MANS, 19 janvier. — Froment, 22,10. — Méteil, 18,95. — Seigle, 16,10. — Orge, 12,40. — Avoine, 8,25.

SAINT-QUENTIN, 20 janvier. — Froment, prem. qual. 17,50; deux., 12,50 à 16; trois. 12 à 14,75. — Avoine, 6,03. Marché mieux approvisionné que le précédent. Vente active malgré la baisse de 25 cent. par hectolitre sur les premières sortes. Les qualités secondaires se sont vendues avec fermeté. Les petits blés étaient recherchés. L'avoine reste stationnaire.

CAMBRAI, 17 janvier.—Blé nouveau, 18 fr. — Id. moyen, 17,97. — Id. de mars, 17,50. — Seigle, 11,09 à 11,20. — Orge, 10,60 à 12,20 — Avoine, 6,40 à 6,60.

BETHUNE, 15 janvier. — Froment, 17 à 18,75. — Méteil, 14 fr. — Seigle, 11,50. — Orge, 11 fr. — Escourgeon, 12,50. — Avoine, 6,75 à 7,75.

VALENCIENNES, 19 janvier. — Froment blasé, 20,50 à 22,50; froment gris, prem. qual., 19 à 21; deux., 17,50 à 19; trois., 00,00. — Seigle, 12 à 13.—Orge, 12,50 à 14.—Avoine, 7 à 9.

METZ, 18 janvier.—Froment, 15 à 16,50.—Avoine, 6.

BOURG, 17 janvier.— Froment, 20 à 20,45. — Seigle, 15,75 à 16,50.—Méteil, 17 à 20. — Orge. 15 à 15,75. — Avoine, 8,50 à 9,50. — Sarrazin, 12,25.—Maïs, 10,75.

CLERMONT (Hérault). — Froment, prem. qual., 25; deux., 23, trois., 21,50.

TOULOUSE, 17 janvier.—Froment, 21,36. Maïs, 11.—Avoine, 10,33.

A la suite de nombreuses contraventions dont la justice a été saisie, il vient d'être fait défense aux marchands qui concourent à l'approvisionnement des halles et marchés de Paris, d'exercer leur commerce avant d'avoir soumis leur marchandise à une scrupuleuse vérification.

(*France.*)

LILLE, 20 janvier.— *Graine.* Colza, 18 à 25. — Lin, 18 à 22. — OEillettes, 19 à 21. — Chanvre, 11 à 14. — Cameline, 17 à 21. — *Huiles*, de colza, 76,75 à 77.—De lin, 71,75 à 72. — D'œillette, bon goût, 78. — Do s. 83. Do fr. 91. — De chanvre, 77. — De cameline, 76. — De colza épurée pour quinquet, 83. — *Tourteaux.* Colza, 12.—Lin, 14 à 17.—OEillette, 12. — Chanvre, 11 à 12. — Cameline, 12,50. Ces cours sont au comptant, sans escompte.

MARSEILLE, 13 janvier.— Les graines oléagineuses subissent l'influence du calme. Les opérations offrent peu d'intérêt pour toutes les sortes. Les graines de sésame disponibles sont toujours tenues 45 fr. esc. 1 1|2 à 2 0|0. Les premiers mois ont obtenu 44fr. esc. 1, et on trouve à ce prix fort peu de vendeurs.

Les graines de lin n'ont pu se soutenir aux prix de samedi dernier. Le cours pratiqué en dernier lieu pour le disponible est 25 fr. esc. 1 2|3 et esc. 1.

Marchés étrangers.

BRUXELLES, 19 janvier.—*Graines* : colza, 21,90. — Lin, 17,75; dito de Riga, 36,28 la tonne.—*Huiles* : de colza, 69,06. — De lin, 60,44.

ANVERS, 11 janvier.—*Graines*: chanvre de Riga, 14,00 l'hect.—Lin à semer, 40,35 la tonne. —Lin à battre, étrangère, l'hect., 20,09.—Colza étrangère, 26,65.

AMSTERDAM, 17 janvier.—*Huiles*: de navette, 75,20; de lin, 64,50; dito de chanvre, 70,90.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 18 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	4,744	4,671	40	1 18	1 06	[illegible]
Vaches	35	34	4	1 08	» 94	[illegible]
Veaux	673	655	18	1 34	1 31	[illegible]
Moutons	6,287	5,715	572	1 34	1 10	[illegible]

Cuirs.—LE HAVRE, 19 janvier.—Buénos-Ayres secs, 80; do 78,75; do 77,50; Buénos-Ayres salés verts, 39,50.

POITIERS, 16 janvier. — Cuir de veau, le kilog., 4,80; baudrier, prem. qual., 2,80; do deux., 2,60.

BAYONNE, 17 janvier. — Peaux d'agneaux, les 12, tigrées du Bastan, 7,50 à 8; do de Provence, même cours. — Peaux de chevreaux, 27 à 23,50.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

A l'avenir donc, que nos amis particuliers eux-mêmes le sachent bien, TOUT abonnement qui ne sera pas renouvelé à temps sera suspendu. AUCUNE exception ne sera faite à cette mesure.

Quelques personnes nous ont signalé des noms à inscrire à perpétuité sur nos registres d'abonnements. Ces recommandations sont non avenues. Nous l'avons déjà dit, plus nos abonnés portent d'intérêt à notre cause, plus ils doivent avoir à cœur de se conformer aux dispositions qui ont pour but de simplifier notre mécanisme administratif.

Chacune de nos bandes porte maintenant une date d'échéance conforme à celle qui a servi de base au règlement établi sur chaque mandat. Que le mandat ait été payé ou non, nos abonnés ne doivent point avoir égard à cette considération, pour ce qui concerne leur réabonnement.

C'est leur bande SEULE qu'ils ont à consulter pour savoir l'époque à laquelle ils doivent nous adresser leur demande de renouvellement, demande qui, pour être admise, devra toujours contenir un mandat sur la poste, sur les messageries, ou à vue sur une maison de Paris.

Un grand nombre de nos abonnements expire au 31 de ce mois. Nous prions les abonnés dont la bande porte cette échéance de se mettre immédiatement en mesure, faute de quoi ils pourront éprouver une interruption dans l'envoi du journal, et, dans le cas d'interruption, peut-être ne pourrions-nous leur envoyer les numéros qui auraient manqué.

PARIS, 22 JANVIER.

—

Discussion de l'adresse. — Concurrence ministérielle. — M. Guizot et M. Thiers.

L'attente d'une lutte politique et oratoire entre M. Guizot et M. Thiers avait stimulé vivement la curiosité du public.

La lutte a eu lieu. A une attaque nette, lucide et méthodique, M. Guizot a répondu par un discours décousu, et, bien qu'au moment du vote, une assez forte majorité lui ait attribué le succès, il a dû, pour obtenir cet avantage, recourir à la dernière ressource, et déclarer que son portefeuille était engagé dans la question.

Ainsi s'est reproduit le spectacle que nous avons sous les yeux depuis trois ans : un cabinet qui ne possède point d'idée organisatrice ni de sympathies puissantes dans la nation, un cabinet destiné aux échecs sur chaque question en particulier, mais qui doit la conservation de son existence à la crainte et à l'éloignement qu'inspirent ses rivaux. La chambre ne vote pas pour le ministère Guizot, mais contre un nouveau ministère Thiers.

Nous devons dire à M. Guizot que son grand moyen de défense, la question de cabinet, pourrait bien perdre de sa force si M. Thiers, comme il a commencé à le faire aujourd'hui, laissait de côté les questions personnelles, discutait les sujets pour eux-mêmes et donnait des garanties sérieuses à ceux qui réclament le maintien de la paix européenne.

La discussion roulait sur ce point : faut-il voter le paragraphe du projet d'adresse qui se rapporte aux affaires extérieures et qui contient cette phrase : « Nous sommes heureux d'apprendre que la sincère amitié qui unit V. M. à la Grande-Bretagne et l'accord des sentiments entre votre gouvernement et le sien sur les évènements de l'Espagne et de la Grèce, vous confirment, la communauté de principes politiques qui unissait le ministère français et le cabinet whig. Dans toutes les questions alors, la France eut des idées ou des intérêts en commun avec l'Angleterre. Les deux pays constitutionnels sympathisaient en Belgique, en Espagne, en Italie, avec des révolutions contraires à l'absolutisme; les Anglais, suivant M. Thiers, virent avec satisfaction notre drapeau flottant sur Ancône faire échec à l'aigle à deux têtes de l'Autriche.

En Orient, quand l'ambition de Méhémet-Ali fournissait aux Russes l'occasion d'occuper Constantinople sous prétexte de la défendre, l'Angleterre et la France étaient naturellement coalisées contre la Russie. Mais depuis 1836 l'état de toutes ces questions a changé. L'Europe continentale, revenue de ses préventions à notre égard, ne nous menace plus de la guerre, et ne nous force plus à chercher un auxiliaire au-delà des mers. Les forces militaires de la Russie sont paralysées par l'état encore agité de la Pologne ; l'Europe, fatiguée par les luttes qui ont marqué le commencement de ce siècle, est absorbée par l'industrie. Aujourd'hui la guerre est impossible, et M. Thiers, sachant quel tort lui fait devant la chambre le souvenir de ses velléités belliqueuses, est revenu à plusieurs reprises sur cette profession de foi pacifique.

En Angleterre, les tories sont au pouvoir, et jamais leurs doctrines ne seront complètement d'accord avec les nôtres. La Belgique, l'Espagne, l'Orient, qui nous unissaient, nous divisent. En Belgique, la révolution terminée, l'Angleterre a craint que nous ne fissions, au détriment de ses manufactures, des traités de commerce, des unions douanières avec le pays. Loin de nous soutenir quand nous avons réclamé le Luxembourg pour la Belgique, elle a vu avec plaisir cette province détachée du royaume de Léopold ; elle a vu avec plaisir l'union douanière entravée en France même par des intérêts industriels.

Ici M. Fulchiron demande la parole. Ce n'est pas vous, lui dit M. Thiers, qui avez empêché l'union douanière entre la France et la Belgique ; je ne prétends pas vous en accuser. — L'honorable membre se rassoit.

En Espagne, depuis 1836, le parti constitutionnel ayant vaincu don Carlos, l'intérêt industriel, le désir d'écouler leurs produits dans un pays sans manufactures a divisé l'Angleterre et la France. — En Orient, Constantinople n'est plus en danger, le rôle des grandes puissances ne consiste qu'à protéger les populations chrétiennes contre le fanatisme turc, et sur ce terrain l'Angleterre nous nuit plus qu'elle ne nous sert, car elle prend sa part d'un protectorat que nous avions toujours exercé seuls. L'union de la France et de l'Angleterre, dans les premières années qui ont suivi la révolution de juillet, était naturelle, utile, nécessaire même aux deux pays : cette alliance n'a plus aujourd'hui que ses inconvénients sans ses avantages.

A ce discours parfaitement composé, M. Guizot a fait une réponse incohérente dans laquelle cependant quelques points ont été bien traités. N'imitant pas M. Thiers, qui cette fois n'a... cette alliance inspire à la nation française et le sentiment répandu partout que l'entente cordiale s'achète aux dépens de notre dignité.

Après M. de Salvandy, qui venait exposer la politique suivie à l'égard de l'Espagne par le ministère Molé, et qui n'a pu dominer le bruit de la chambre, M. Dupin a pris la parole pour faire parler le sentiment national, que M. Guizot avait affecté de considérer comme une invention des journaux, ce sentiment improvisé, suivant le chef réel du cabinet, par *les opinions quotidiennes extérieures*.

M. Dupin a très habilement causé un échec au ministère, en constatant que la rédaction de la commission avait modifié l'idée du discours du trône et restreint aux évènements d'Espagne et de Grèce cette entente cordiale qui, suivant le cabinet, unissait la France et l'Angleterre sur toutes les questions. M. Dupin a pris deux fois la parole pour atténuer le sens du paragraphe que la chambre allait voter. Les sentiments exprimés par cet orateur ont agi vivement sur l'assemblée. Craignant que la chambre n'adoptât le correctif apporté au projet d'adresse par l'amendement de M. Billault, effrayé d'un éloge adressé par M. Thiers à M. Molé, et qui peut-être désignait le président d'un ministère éventuel, M. Guizot est venu employer les grands moyens. Si la chambre, s'est-il écrié, n'exprime pas dans l'adresse qu'elle est heureuse des relations qui existent aujourd'hui entre l'Angleterre et la France, la Grande-Bretagne est offensée; les négociations relatives au droit de visite deviennent impossibles; le ministère ne peut plus continuer son œuvre. — Sous la menace d'une dissolution du cabinet, la chambre a repoussé l'amendement de M. Billault.

Les votes ont été contraires à M. Thiers, mais aujourd'hui le succès oratoire lui appartient. Que lui manque-t-il, que manque-t-il à ses *amis*, car il désigne souvent ainsi les personnes qui partagent ses opinions, pour être un parti puissant dans la chambre ? Il faudrait à la critique de l'alliance anglaise opposer l'idée organique d'une autre alliance, d'une alliance avec l'Allemagne, ou, pour donner au système une expression plus large et plus compréhensive, d'une alliance avec l'Europe centrale.

Aujourd'hui l'attaque de M. Thiers, bien que fort habilement dirigée, a péché par deux points : la critique de l'alliance anglaise n'a pas été complète, et cette critique n'a pas été accompagnée d'une affirmation, d'une théorie.

La critique n'a pas été complète, car M. Thiers, en analysant les sujets de discorde entre la France et l'Angleterre, n'a pas dit un mot des intérêts coloniaux. Nous croyons cependant que la France, quand elle voudra remplir dans les mers une mission digne d'elle, devra s'entendre avec le continent pour garantir à tout peuple le droit de coloniser, et ne pas laisser à la seule Angleterre la puissance qui résulte d'empires coloniaux et de richesses intertropicales. N'est-il pas évident que l'Angleterre prétend sous toutes les latitudes au monopole de la colonisation ? Le jour où nous voudrons partager avec elle cette mission ma...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Cours d'Ornithologie

DE M. ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

Les faits intéressants se pressent en foule dans les leçons consacrées aux oiseaux soumis à l'homme dès l'origine des sociétés. Ces oiseaux appartiennent aux familles nombreuses des gallinacées et des palmipèdes. Tout a été dit sur la poule, type de l'instinct maternel ; tout le monde a pu être témoin du courage de la poule à défendre sa couvée, de sa sollicitude à l'approche du milan ou de l'épervier, de son dévouement absolu, même pour des petits qui ne sont pas les siens, car on peut faire couver à la poule toute espèce d'œufs, sans craindre qu'elle refuse ses soins à la famille étrangère. Rien n'est plus touchant que l'anxiété d'une pauvre poule chargée d'une famille de canards, lorsqu'elle les voit s'élancer tout joyeux sur un étang où elle ne peut les suivre.

On s'est beaucoup occupé au commencement de ce siècle, à l'époque de l'expédition d'Egypte, des éclosions artificielles dont les Egyptiens savent tirer un si bon parti. Le savant et malheureux Bonnemain et l'ingénieux M. Lemare sont ceux qui, de nos jours, se sont le plus approchés de la solution du problème. Cette solution, par parenthèse, n'offre pas seulement un grand intérêt économique, elle tient par un côté fort important au progrès de l'ornithologie. Le Muséum d'Histoire naturelle reçoit souvent des œufs d'oiseaux étrangers; on obtient fréquemment à la ménagerie même des œufs d'autruche, de nandou, de casoar, et d'autres oiseaux qui, sous notre climat, ne veulent pas couver en captivité. Ces œufs ont été souvent soumis à l'incubation artificielle, et toujours sans résultat; il est probable que ce n'était pas toujours la faute des œufs. D'ailleurs, si l'on possédait une couveuse assez parfaite, le Muséum ferait venir aisément un grand nombre d'œufs à-la-fois pour multiplier sur une grande échelle les espèces utiles. Cet objet est digne des recherches des physiciens. Il est aisé de s'assurer, en examinant les œufs dont l'éclosion n'a pas réussi, d'un fait qui peut mettre sur la voie des perfectionnements qu'il serait possible d'apporter au procédé d'incubation artificielle. Ces œufs se sont en grande partie vidés par évaporation; leur intérieur s'est desséché : ceux-là seuls dont la coque avait assez d'épaisseur pour rendre l'évaporation moins rapide ont pu donner naissance à des poulets. Dans l'incubation naturelle, la transpiration de la poule couvre les œufs d'un très léger enduit graisseux qui s'oppose à l'évaporation. Mais laissons une question trop importante pour être abordée accessoirement.

M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire a cru devoir insister sur un fait réellement bien frappant; il a développé avec son talent habituel l'instinct maternel du chapon. On sait que la castration rend le coq non-seulement faible et craintif, mais en quelque sorte honteux de sa nullité ; il fuit l'approche de l'homme, et semble justifier ces vers du bon Lafontaine :

> Les chapons ont eu nous fort peu de confiance,
> Soit instinct, soit expérience.

Mais dès qu'on le met en rapport avec des poulets artificiellement éclos, qui l'adoptent pour *mère* et se pressent sous ses ailes, le chapon prend aussitôt le sentiment de son utilité, il relève la tête, il brave et combat sans crainte les coqs les plus hardis, il défend intrépidement sa couvée adoptive, et, chose admirable, il trouve dans son gosier jusque-là privé de ce genre de son, le *gloussement* d'appel, que la nature n'avait donné qu'à la poule, au moment où elle doit diriger sa jeune famille !

Le vol pesant des gallinacées n'empêche pas plusieurs tribus de cette famille d'entreprendre tous les ans de lointaines migrations. La caille, malgré ses ailes obtuses, passe d'Europe en Afrique et d'Afrique en Europe. Sans la prodigieuse fécondité de cet oiseau, dont la chair délicate est appréciée des gastronomes de tout l'ancien continent, il y a longtemps que sa race aurait disparu, tant il en meurt d'épuisement pendant la traversée, tant on en détruit au passage et durant leur séjour en Europe.

Des troupes innombrables de cailles prennent tous les ans leur vol au-dessus de la Turquie d'Europe; c'est des côtes de la Morée qu'elles s'élancent vers l'Egypte, comme si l'instinct leur indiquait le point le plus avancé de l'Europe orientale vers le continent africain. Les Grecs de Morée guettent le moment du passage, qui s'effectue régulièrement tous les ans, sur les mêmes points du littoral. Chacun marque la limite de sa chasse long-temps à l'avance. Les femmes vont, munies de seaux, remplir d'eau de la mer des excavations creusées dans les roches voisines du rivage ; en peu de temps l'eau s'évapore et laisse des dépôts de sel tout disposés pour la salaison des cailles. Quand les bandes arrivent, elles ont déjà fait un long trajet ; bien des voyageuses, épuisées de fatigue, ne peuvent aller plus loin ; leur nombre est si grand qu'on n'a pas besoin d'user de la poudre à tuer les plus alertes qui prennent leur vol vers l'Afrique. On ramasse les autres par centaines et par milliers. Les familles entières se hâtent de les plumer ; elles sont en un tour de main vidées, lavées dans l'eau de la mer, ressuyées à l'air, salées au gros sel et entassées dans des barriques, pour être expédiées sur tout le littoral de l'Asie-Mineure, où ce mets est très recherché.

La caille, si précieuse par sa fécondité et la délicatesse de sa chair, est l'un des oiseaux gallinacées dont il serait le plus facile de faire, avec très peu de soins, un oiseau de basse-cour. On en peut dire autant de presque tous les gallinacées et d'un grand nombre d'échassiers, qui tous, dans nos colonies d'Amérique et d'Algérie, deviendraient domestiques sans difficulté.

Il reste aussi beaucoup de conquêtes à faire parmi les palmipèdes, dont nous n'utilisons que deux espèces seulement, l'oie et le canard.

Le cygne n'est élevé que comme ornement. Quoi de plus gracieux, en effet, qu'un couple de cygnes se balançant gracieusement sur une eau transparente? Nous nous plaisons à rendre justice à cet oiseau si intelligent, si brave, si recommandable pour ses qualités morales. On ne sait pas assez généralement que, si les bassins de nos promenades ne se couvrent pas de lentilles d'eau, de marchantia polymorpha, de conferves et d'autres végétaux aquatiques, c'est grâce à l'instinct des cygnes, qui surveillent soigneusement cette végétation incommode, à odeur marécageuse, et vont, avec leur long col, chercher au fond de l'eau les jeunes plantes, à mesure qu'elles naissent, sans leur laisser le temps de se développer.

Rien de plus poétique parmi les mœurs des oiseaux que celles du cygne. Fidèle toute sa vie à la même compagne, comme l'hirondelle, il la remplace à son tour sur les œufs pendant qu'elle prend sa nourriture; il conduit et protège les petits; il aide à les nourrir et les défend jusqu'à la mort.

La force du bec du cygne est prodigieuse : retirant son long cou en arrière, il lance sa tête comme avec une fronde et frappe toujours le bec fermé : d'un seul coup de ce bec de fer, il peut casser les jambes d'un homme et tuer raide un gros chien en lui crevant le poitrail. Nous avons eu occasion de voir à Perk, en Brabant, chez M. M. de B....r, un gros *pointer* anglais tué par un cygne mâle défendant sa femelle sur ses œufs.

Parmi les échassiers, presque tous excellents à manger, les cigognes voyageuses, fidèles au même nid, où elles reviennent tous les ans, com-

[illegible] extérieures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 22 janvier.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La séance reste suspendue jusqu'à deux heures un quart. M. de Lamatine, qui arrive, est vivement félicité par ses collègues.

M. LE PRESIDENT. La discussion s'est ouverte, dans la dernière séance, sur le quatrième paragraphe du projet d'adresse, et l'amendement de M. Billault. La parole est à M. Thiers.

M. THIERS. Lors de la discussion de l'adresse dans les bureaux, j'ai rencontré dans mon bureau M. le ministre des affaires étrangères, et je lui ai répondu; mais mes paroles d'alors ont été interprêtées contre ma pensée et celle de mes amis, et c'est là ce qui m'amène à cette tribune, car je tiens à ce que ma pensée soit exactement comprise.

Messieurs, il y a eu trois périodes dans l'alliance anglaise depuis 1830; de 1830 à 1836, l'alliance avec l'Angleterre a été intime; de 1836 à 1840, elle a été presque rompue; et en 1844 on nous annonce que l'alliance a été reprise. Je viens rechercher quel degré d'efficacité peut avoir aujourd'hui cette alliance, si cette efficacité est en rapport avec les sacrifices qu'elle nous impose, et si l'impatience qu'on met à resserrer cette alliance ne peut pas avoir des conséquences funestes.

Voilà ce qui m'amène ici. J'éviterai avec un grand soin, comme il a évité tout ce qui pourrait amener un débat personnel entre M. le ministre des affaires étrangères et moi; je parlerai de la question de politique étrangère et non pas de personnes.

La question des alliances de la France en général nous mènerait trop loin. Je n'en dirai qu'un mot. Bien que le caractère, la situation des deux peuples puissent les déterminer, le caprice et le hasard des circonstances y influent aussi bien souvent; je pourrais rapporter beaucoup de faits pour le prouver, je n'en citerai qu'un seul.

Vous vous rappelez la double lutte qui eut lieu successivement au dernier siècle entre la France et l'Angleterre d'une part; entre la France et l'Autriche de l'autre, lutte sur mer d'abord, lutte sur le continent ensuite; cependant, en 1756, lorsque le grand Frédéric voulut enrichir la Prusse des dépouilles de l'Autriche, l'Autriche tendit à se rapprocher de la France, et la France accepta ce rapprochement, et fit la guerre à la Prusse, ce qui n'était pas naturel.

En 1830, c'est une influence de cette nature qui a déterminé l'alliance de l'Angleterre avec la France. Après la révolution de 1830, l'Europe prit d'abord de l'épouvante, et plus tard elle éprouva de l'éloignement, pour ne pas dire plus. L'Angleterre, au contraire, témoigna de l'intérêt à notre révolution si grande et si courageuse. Bientôt après les wighs remplacèrent les tories au pouvoir: au lieu d'intérêt, le cabinet anglais éprouva un penchant chaleureux pour le principe même de notre révolution, puisque ce principe était aussi le sien. La question de Belgique se présenta. L'Angleterre voulait que la Belgique fût séparée des Pays-Bas et elle ne voulait pas que la Belgique devînt française. La France voulait également que la Belgique ne pût devenir ni hollandaise ni française. L'Angleterre joignit son action à la nôtre, et la question fut résolue dans ce sens.

Il en fut de même pour la Pologue, il en fut de même pour l'Italie. Il y avait au-delà des Alpes deux partis, l'un attaché aux réformes modérées, l'autre combattant pour le maintien de ce qui est, pour l'immobilité. La France était pour le premier de ces partis; l'Angleterre a appuyé également notre influence en Italie.

En Portugal, il y avait encore entre les deux nations analogie d'intérêt. Dona Maria était la reine constitutionnelle, elle était, pour ainsi dire, la cliente de l'Angleterre. Les deux gouvernements l'ont appuyée contre don Miguel. L'Espagne [illegible] 1830 l'Europe n'eût pas été fâchée de faire subir à notre révolution des échecs pour la déconsidérer. On nous amena à achever la solution de la question belge; et cette solution, qui avait commencé pour nous par un succès, se termina par une défaite: la Belgique perdit le Luxembourg.

On trouva le moment bon, et l'on provoqua à l'instant même la solution de la question de l'Italie; l'Angleterre encore se prononça contre nous; nous échouâmes, et il nous fallut évacuer Ancône. Ainsi la question belge terminée par un revers, l'Espagne délaissée, l'Italie abandonnée à l'Autriche, tels furent les premiers résultats de la rupture de l'alliance anglaise.

Nous nous liguâmes contre un cabinet dont le chef, d'ailleurs, mérite le respect (chuchottements; on se demande si MM. Molé et Thiers sont réconciliés, et si le cabinet Molé-Thiers-Billault, dont on colporte la liste depuis plusieurs jours, est en effet prêt à prendre le pouvoir si l'on renverse M. Guizot.) Repoussée sur tous ces points, continue l'orateur, la France voulut chercher ailleurs un triomphe pour se dédommager, et elle le chercha en Orient. On s'est demandé d'où vint tout-à-coup cet amour pour l'Egypte qui s'empara de nous. Il résultait uniquement, Messieurs, du ressentiment de nos échecs en Europe.

Vous savez ce qui s'est passé en Orient en 1840. L'Angleterre était unie au reste de l'Europe; nous étions seuls en présence de cette union; nous avons renoncé à accomplir ce que nous avions annoncé. Voilà l'état des choses en 1840. Les choses avaient bien changé depuis quatre ans.

Que fallait-il se dire en présence de ces événements? La situation était difficile. Pour ma part je crois qu'il fallait se dire que les puissances du continent étaient disposées, je ne dirai pas à nous faire la guerre, mais à nous susciter des désagréments; que l'Angleterre serait un jour avec nous, un jour contre nous, suivant le moment ou le parti dominant. Je proposai alors l'isolement et la paix armée, l'indépendance au sein de la bonne intelligence avec les cabinets; je croyais et je crois encore qu'avec cette politique de bonne administration de nos ressources, l'avenir nous appartenait, et que la France pouvait reconquérir sa place en Europe, non pas telle que celle qu'elle eut à une certaine époque, mais ferme, noble et digne d'une grande nation.

Le cabinet a jugé que cette politique ne produirait pas de résultats assez prompts; il a voulu d'abord refaire ce qui avait été défait; il a cherché à rentrer, comme on a dit, dans le concert européen; mais ses manifestations fâcheuses lui ayant prouvé que cet espoir était une chimère, on s'est replié sur l'alliance anglaise: c'est là ce qui explique les variations d'un homme aussi maître de sa parole que M. Guizot, et la différence qu'on remarque entre ce qu'il dit aujourd'hui et ce qu'il disait au commencement de son ministère.

M. Guizot vous a dit alors: « La politique d'isolement est mauvaise; la politique des alliances est passée. Si vous vous alliez avec l'Angleterre, disait-il, vous refaites l'alliance des trois puissances du continent contre vous; vous coupez l'Europe en deux. » Et aujourd'hui vous voyez le cabinet proclamer l'union intime de la France avec l'Angleterre! Comment expliquer ce changement?

On a cru d'abord qu'en se mettant à la suite des puissances, en consentant à homologuer pour ainsi dire la politique de nos adversaires, on rétablirait les anciens rapports avec les puissances. Une foule de circonstances ont prouvé qu'on ne pouvait ramener le passé; je n'en citerai qu'une.

L'empereur de Russie a été retiré. (Rires, interruptions.) L'ambassadeur de Russie a été retiré, et depuis quatre ans l'ambassadeur français en Russie demeure à Paris. Cette situation, qui n'avait pas eu lieu depuis 1830, nous a prouvé qu'en signant le traité du 15 juillet, nous ne changions pas la volonté de l'Europe à notre égard.

En a-t-il été autrement de l'alliance anglaise? On nous a dit qu'on avait reconstitué la cordiale entente entre les deux pays, et l'on a montré le bon état de nos relations avec le reste du monde; mais cette paix, comme dans les premières années de la révolution de juillet, nous est-elle garantie par l'Angleterre? et les questions qui sont maintenant à résoudre dépendent-elles de cette alliance comme elles en dépendraient en 1830? C'est ce que je ne crois pas.

[illegible] Orient. Je suppose que de nouveaux mouvements aient lieu en Italie, en Suisse, en Allemagne; que de nouveaux peuples soient appelés à la liberté, croyez-vous que vous trouverez chez les tories les mêmes raisons d'une alliance efficace? Pour moi, je crois que non.

Mais il y a plus, et par ce changement dans le pouvoir dirigeant de l'Angleterre, les questions ont changé de nature; ce qui nous unissait a disparu pour faire place à ce qui nous divise. Quand nous avons voulu empêcher la Belgique de devenir hollandaise, nous étions fortement unis, non pas seulement par des traités, mais par des affaires en commun. Aujourd'hui, cette question est résolue; il ne nous reste que la question de savoir si la Belgique aura des relations de commerce avec l'Allemagne, l'Angleterre ou la France.

Lorsque s'est présentée la question de douanes, l'Europe a cru à un projet de réunion. On a dit que c'était un député influent de la majorité qui avait empêché l'union des douanes.

M. FULCHIRON. Je demande la parole. (Mouvement en sens divers.)

M. THIERS. C'est une erreur, Messieurs; ce n'est pas l'honorable député qui vient de demander la parole; ce ne sont pas des réunions d'industriels qui ont empêché l'union douanière; c'est l'incompatibilité absolue des faits avec les intérêts de la Grande-Bretagne.

Quant à l'Espagne, je ne reviendrai pas sur le parallèle de sa situation en 18[illegible] et de sa situation en 1844 qu'a tracée M. le ministre des affaires étrangères; je ne veux pas entrer dans ce débat; je n'en dirai qu'un mot: les faits sont vrais. Mais l'homme d'Etat qui les a produits, c'est le hasard (hilarité), ou, si ce n'est pas le hasard, c'est la marche des partis en Espagne. Quant à l'action du du cabinet en cela, il n'y a pas de quoi s'en vanter. (Hilarité.)

En Espagne, en Portugal comme en Belgique, nous nous sommes unis pour soutenir les intérêts de la révolution contre don Carlos, contre don Miguel.

C'est sur ces points que l'alliance a été posée. Avons-nous encore de semblables buts à poursuivre en commun? Non. Ce qui subsiste encore pour la France et l'Angleterre dans ces pays, ce sont les intérêts commerciaux, et ces intérêts sont profondément divers, s'ils ne sont pas inconciliables.

On s'est mis, dit-on, d'accord sur le mariage de la reine Isabelle; mais, comment s'est-on mis d'accord? L'Angleterre voulait un prince de la maison de Cobourg, la France, un prince de la maison d'Orléans; chacune des deux puissances a compris que l'autre n'admettrait jamais ses prétentions, et l'on s'est accordé à laisser à la reine pour mari un des princes de la maison de Bourbon.

Mais n'est-il pas à craindre qu'en ce point encore les influences ne se rencontrent sur le choix suivant l'opinion de chacun (c'est vrai!), parce qu'il y a à choisir entre les princes de Lucques, de Naples et le fils de don Francisco?

Quant aux intérêts commerciaux, on s'est promis, dit-on, de ne poursuivre des avantages qu'en commun; mais les deux intérêts sont absolument opposés. L'Espagne est un pays agricole et non manufacturier; les deux puissances veulent donner les objets de leur industrie, les produits de leurs manufactures, et je ne comprends pas comment ces prétentions exclusives pourront se concilier. Tant qu'il y aura en Espagne une administration comme celle qui y domine, peut-être y aura-t-il conciliation parce qu'elle laisse agir l'Angleterre comme s'il n'y avait pas de loi (c'est cela!); mais que l'administration change, tout alors changera de face.

En Orient, dit-on, l'on a résolu le problème. Mais quelle est maintenant la question en Orient. Lorsque les agitations du vice-roi d'Egypte faisaient craindre pour Constantinople, il était facile de s'entendre; mais aujourd'hui cette crainte est inopportune; toute la question est concentrée sur le sort des populations chrétiennes, dont le fanatisme turc rend souvent la situation insupportable. Quel est donc aujourd'hui le rôle des puissances? Tantôt la Russie appuie le vieux fanatisme turc, tantôt elle est portée à aider nos efforts en faveur des populations chrétiennes. Mais la Russie aspire à y dominer, l'Angleterre ne le veut pas, mais elle n'est pas davantage avec nous; elle est jalouse du développement des populations chrétiennes, elle craint que ce développement n'augmente leur puissance maritime. Nous les secourons, nous, en les aimant. Au pied du Liban, en Grèce [illegible]

---

me nous en avons été souvent témoin en Hollande, passent pour porter bonheur à la maison où elles acceptent l'hospitalité.

Dans beaucoup de villes de Hollande, on construit au faîte du toit de chaque maison une sorte de nid en planches de la forme d'une trémie de moulin. Une fois qu'un ménage de cigognes y a élu son domicile, il ne manque jamais d'y revenir. Il y a aussi, dans les villes fréquentées par les cigognes, un édifice qu'elles adoptent, et où l'on se garde bien de les troubler. Lorsqu'elles arrivent par bandes nombreuses, la troupe s'abat chaque année sur le même édifice; là, celles qui doivent séjourner prennent congé de leurs compagnes qui continuent leur tournée; la tribu revient les prendre au même endroit pour le départ.

Nous ne passerons pas sous silence le flamand ou flambant, auquel les naturalistes ont conservé son nom grec de *phénicoptère*. La langue de cet oiseau, le plus haut monté des échassiers par rapport à sa grosseur, se distingue de toutes les autres langues d'oiseau par son volume et son épaisseur. Les anciens le regardaient comme un mets délicat; c'est un assez triste manger, s'il faut en croire les savants de l'expédition d'Egypte. Les riches Romains, semblables à beaucoup de riches de nos jours, recherchaient certains mets à cause de leur rareté; il était de bon ton d'offrir des langues de phénicoptères à ses convives. Les habitants de la Basse-Egypte, où ces oiseaux sont fort nombreux, leur font la chasse et mangent leurs langues, mais sans en faire un cas particulier; ce n'est point parmi les musulmans comme il faut un aliment présentable: le peuple en mange!

Nous voici arrivés aux limites du domaine de l'ornithologie; il ne nous reste plus qu'à parler des oiseaux qui ne volent pas.

Voici d'abord les *rudipennes*, dont les plumes se rapprochent à certains égards de la nature des poils, surtout chez les casuaridés et les aptéridés, oiseaux les moins oiseaux de toute la gent emplumée.

Les strutidés, ayant pour type le genre autruche (*strutio*) ont encore, anatomiquement parlant, de véritables ailes, dont toutes les parties sont régulièrement conformées; mais quand on jette les yeux sur un squelette d'autruche, il semble que, par mégarde ou par plaisanterie, le préparateur ait attaché sur cette énorme carcasse deux ailes de poulet. Ces membres antérieurs seraient donc complètement inutiles à l'autruche, quand même la nature y aurait adapté des plumes capables de déplacer l'air. On sait que la puissance du vol des oiseaux dépend de la résistance de leurs *pennes*, ou plumes de l'aile, dont les *barbules* collées les unes aux autres frappent l'air comme la nageoire d'un poisson frappe l'eau. Les plumes de l'aile d'autruche sont molles, sans consistance et formées de barbules sans adhérence les unes aux autres; elles ne servent donc absolument à rien à l'oiseau pour se déplacer; elles ne frappent point l'air, elles l'agitent seulement. Mais tout dans l'autruche semble combiné pour la dédommager par la course du vol qui lui manque. Aucun animal terrestre n'égale l'autruche en vitesse à la course. On a souvent essayé d'utiliser l'autruche comme monture; ces tentatives n'ont pas réussi, moins à cause de l'indocilité de cet oiseau, qui se laisse monter sans difficulté, qu'en raison, dit-on, de sa stupidité, qui rend l'autruche incapable de se laisser conduire; il est à désirer que ces essais soient répétés avec intelligence et persévérance sur des autruches nées et élevées en domesticité.

L'estomac de l'autruche possède une énergie digestive devenue proverbiale. Les Orientaux affirment que l'autruche digère le fer; M. I. Geoffroi-Saint-Hilaire a recherché sur quoi pouvait être fondée cette opinion. Le fer que l'autruche avale est, après avoir séjourné quelque temps dans son estomac, sillonné de stries en tout sens, et diminué de poids; il finirait par disparaître complètement. Certainement il n'est pas digéré dans le vrai sens du mot, puisqu'il ne peut pas contribuer à l'alimentation de l'animal; mais aux yeux des Orientaux, qui ne sont pas obligés d'être forts en physiologie, le fait de la dissolution du fer dans l'estomac de l'autruche a toutes les apparences d'une véritable digestion. L'autruche avale, sans distinction, tout ce qu'on lui jette, surtout ce qui brille. A la ménagerie du Muséum, une autruche, récemment arrivée, était en liberté dans une cour; les débris d'un carreau cassé par accident tombèrent à sa portée, l'autruche, avant qu'on ait pu l'empêcher, avala plusieurs de ces débris, et mourut quelques heures après; elle avait l'œsophage coupé par les bords tranchants des morceaux de verre. Une autre s'est empoisonnée à la ménagerie, en avalant un morceau de cuivre qu'on a retrouvé oxidé dans son estomac. Aucun animal connu ne mange et ne digère aussi bien que l'autruche; il paraît cependant douteux qu'elle ait le sens du goût très développé.

On a long-temps attribué à l'autruche une parfaite indifférence pour ses œufs; elle abandonnait, disait-on, à la chaleur du soleil le soin de les faire éclore: c'était une calomnie. L'autruche est excellente mère de famille, elle couve avec beaucoup d'assiduité une douzaine d'œufs déposés au sommet aplati d'un monticule de sable qu'elle construit à cet effet. Comme la longueur de ses jambes infinies la gênerait singulièrement pendant l'incubation, elle donne à son nid assez de hauteur pour pouvoir, en couvant, étendre commodément ses longues pattes à droite et à gauche. Partant, les accusations dont elle était l'objet avaient pour base un fait, mais un fait mal observé. L'autruche habite tout le continent africain, depuis le revers méridional de l'Atlas jusqu'au cap de Bonne-Espérance, sous des latitudes, par conséquent, très diverses. Sous la ligne, l'autruche ne couve que la nuit; la chaleur du soleil suffit pendant le jour à ses œufs, que, du reste, elle ne cesse pas de surveiller; au sud et au nord des tropiques, elle couve jour et nuit. Notons, comme un fait unique en ornithologie, que l'autruche, outre les œufs qu'elle couve, pond quatre ou cinq œufs qu'elle cache aux environs de son nid; ces œufs sont la première nourriture des petits éclos. On comprend comment ces faits ont pu induire en erreur des observateurs inattentifs.

Les belles plumes d'autruche, qui sont l'objet d'un commerce important, doivent en partie leur mérite à leur inutilité comme appareil de vol; la flexibilité des tuyaux, l'ampleur et la souplesse des barbules constituent la beauté des plumes d'autruche comme objet de parure. Le mâle, dont le manteau est noir, porte seul ces riches plumes si justement recherchées. Celles de l'autruche femelle sont, ainsi que son manteau, d'un gris sale, et n'ont aucune valeur dans le commerce.

La chair de l'autruche, sans être bonne, est mangeable. L'autruche ne vit pas habituellement en société, quoique ces oiseaux se réunissent par troupes très nombreuses pour effectuer en commun, à travers le continent africain, de grandes migrations dont le but et les époques ne sont qu'imparfaitement connus des naturalistes, comme tout ce qui regarde l'histoire naturelle de l'Afrique centrale.

Si nous reportons nos regards en arrière et que nous remontions l'échelle des êtres emplumés dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent, quelle infinie variété, du faucon au flamand, de l'oiseau-mouche à l'autruche! Et tous ces êtres, sans exception, peuvent à divers titres servir aux besoins de la race humaine, et à ses plaisirs, qui sont aussi des besoins.

A. YSABEAU.

Que s'est-il passé? Est-ce que l'Angleterre et la France avaient besoin que l'Autriche s'unit à elles; leur alliance suffisait pour soustraire la Servie aux exigences dont elle était l'objet. Eh bien! nous nous sommes arrêtés parce qu'il a plu à l'Angleterre de ne pas se commettre dans cette occasion avec les puissances du continent.

M. JANVIER. Je demande la parole. (Bruit.)

M. THIERS. Je le déclare, en 1844, dans l'état où se trouvent les puissances les unes envers les autres, l'alliance, l'entente cordiale avec l'Angleterre ne peut plus avoir la même efficacité qu'auparavant: le gouvernement est changé en Angleterre; les questions n'ont plus le même aspect.

Eh bien! en présence de cette alliance si ambiguë et si réservée de la part de l'Angleterre, quelle devrait être la conduite de la France? Tant de réserve, tant de soins à ne pas engager les deux politiques et à garder son indépendance ne devaient-ils pas amener de notre part une politique pareille? Oh! devant une politique audacieuse, décidée, je comprendrais une alliance aussi complète que celle qui a eu lieu de 1830 à 1836. Mais aujourd'hui, en présence de cette alliance où on parle tant de réserve et d'indépendance, lorsque l'on a envers nous une politique si calculée, pourquoi notre politique ne l'est-elle pas également? Comment, en présence de résultats si différents, notre politique est-elle tout-à-coup devenue décidée, et parlons-nous le même langage, sauf un mot mis à la place d'un autre, exactement le même langage que de 1834 à 1836? C'est là le reproche que je fais au cabinet. Je lui dis: non, je ne suis pas l'adversaire de l'alliance anglaise, je l'ai désirée, je l'ai vue très active; mais je l'ai vue périr de 1836 à 1840, et dès 1840 à 1844 je la vois recherchée avec trop d'impatience...

M. GUIZOT. Je demande la parole.

M. THIERS. Je crois qu'on s'y engage avec une vivacité d'action... (interruption au centre) avec une vivacité d'action qui n'était pas suffisamment prudente.

Si l'indépendance de la France n'avait jamais été définie, je comprendrais cette politique; je dirais: l'indépendance, c'est l'isolement avec toutes ses conséquences; mais M. le ministre des affaires étrangères a pris soin de distinguer l'indépendance de l'isolement. Nous avons mis, nous a-t-il dit, dans une séance de l'année dernière, à la place de l'isolement cette politique mesurée, réservée, qui ne se donne pas sans compensation, qui ne s'engage avec personne, lorsqu'on ne s'engage pas avec elle.

Nous ne savons pas où naîtront les questions qui doivent un jour nous agiter, si c'est en Orient ou en Occident. Cependant, si les analogies ne sont pas complètement trompeuses, c'est vers l'Orient que se manifesteront les plus graves embarras, lorsque ce que l'on appelle le géant des mers s'y rencontrera avec le géant du continent. Ce jour-là, la France sera libre, et tenant cette épée autrefois si puissante, et qui, il faut l'espérer, n'aura pas perdu sa trempe dans nos débiles mains, lorsque la France jettera cette épée dans un des plateaux de la balance, elle y pèsera d'un grand poids.

En présence de la puissance de la France, en la possibilité où elle est de faire pencher la balance en mettant son épée dans le bassin, je pense qu'il fallait quelque réserve. S'il fallait aujourd'hui vous décider pour quelque intérêt grave, on pourrait y consentir; mais lorsqu'il n'y a pas un intérêt grave, la France ne doit pas légèrement engager sa liberté. (Très bien! très bien!)

Je n'ajouterai qu'une réflexion.

Savez-vous ce que je reproche à cette politique lorsque je viens vous dire qu'elle engage cette liberté de la France qui est la force de l'avenir? je lui reproche d'aller directement contre le but qu'elle se propose.

Messieurs, dans les premiers temps de l'alliance, alors qu'elle était sincère, cordiale, qu'elle n'avait eu encore aucun retour fâcheux, je me rappelle quels efforts il nous fallait faire, quelle peine nous avions à apaiser ces vieux ressentiments qui duraient depuis tant de siècles. Il nous semblait, toutes les fois que nous montions à la tribune pour toucher cette matière, sentir frémir le cœur du pays sous nos mains. (Vive sensation.)

Vous avez cru qu'en 1840 il serait plus facile de calmer ces ressentiments. Vous n'avez tenu aucun compte des sentiments du pays.

M. GUIZOT prononce de sa place quelques mots qui ne nous parviennent pas.

M. THIERS. M. le ministre des affaires étrangères m'adresse de sa place une interpellation que je ne veux pas qualifier. (Agitation. — M. Guizot se tourne vers le centre et gesticule vivement.)

Quand je dis que vous n'avez tenu aucun compte des sentiments du pays, je ne veux pas dire assurément que vous les ayez foulés aux pieds, mais je dis que vous vous en êtes si peu préoccupé, qu'il semblait que vous ne les eussiez pas compris. (Bruit.)

Je le répète, et les résultats sont là pour confirmer mes paroles: après 1840, vous avez si peu deviné, si vous l'aimez mieux, les sentiments du pays, que vous vous êtes hâtés de travailler au rapprochement des deux gouvernements. Rapprocher les deux gouvernements, telle a été votre intention immédiate, vous n'en avez pas eu d'autre, et pour le prouver, je n'ai besoin que de m'en référer à vos propres paroles. Quand les deux chambres ont discuté la question du droit de visite, vous avez vous-même, M. le ministre, déclaré devant l'une et l'autre chambre que les premières difficultés qui devaient entraver les négociations provenaient des ressentiments de 1840; vous l'avez déclaré; je suis donc fondé à dire qu'en travaillant à refaire, dès 1841, l'alliance ou l'entente cordiale, pour parler la nouvelle langue, vous aviez volontairement méconnu, négligé, oublié les sentiments du pays.

Eh bien! dans quelles intentions avez-vous agi et quels résultats avez-vous obtenus? Vous avez créé entre les deux pays un obstacle à leur rapprochement. Cet engagement de négocier, de négocier pour arriver à un but prochain, sera un obstacle entre les deux pays.

Cette discussion en est la preuve. Vous êtes venus sans avoir obtenu aucun résultat, vous êtes venus proclamer de nouveau l'alliance en des termes nouveaux, je le sais; mais vous avez été arrêtés par le sentiment des deux chambres qui ont vu dans un tel engagement un oubli de lui-même qui serait impardonnable. (Très bien.)

Je suis donc fondé à dire que votre politique a compromis notre force morale pour l'avenir, que dans votre imprudent désir de couvrir de spécieuses apparences la situation du pays, vous allez, par votre impatience même, contre le but que vous voulez atteindre; je suis donc fondé à supplier la chambre d'employer dans son langage la plus grande réserve; ce n'est pas ici une attaque contre l'alliance anglaise qui a été mon but, c'est, autant qu'il m'est permis de le dire à la chambre, un conseil de réserve que je me suis permis de lui adresser.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je me félicite comme l'honorable préopinant de n'être pas obligé de rentrer dans l'ornière des vieilles querelles à propos de vieilles questions, et qui, au moment où l'on demande que la politique du pays soit grande, ôte aux débats de la chambre toute leur grandeur. Je le pour- [illegible] le sentiment national [illegible]; mais lorsque nous avons travaillé à fonder la publicité de la parole dans notre gouvernement libre, c'était pour que les impressions premières fussent examinées, contrôlées, pour qu'elles n'eussent pas le droit de s'appeler le sentiment national avant d'avoir passé par l'épreuve des grands pouvoirs publics.

Le véritable sentiment national c'est l'opinion, l'impression qui reste dans vos esprits après les longues et fortes discussions des grands pouvoirs; ce sentiment national grave, sérieux, Messieurs, je ne crains pas de le dire, a, dans les débats, été toujours de notre côté.

Je crois donc que placé dans la même situation que nous en 1840, amené, au milieu des mêmes difficultés, à prendre la direction des affaires du pays, l'honorable préopinant eût tout simplement fait ce que nous avons fait. Il nous disait tout-à-l'heure que la paix était nécessaire; il semble regarder la paix comme un fait complètement indépendant de la volonté des hommes; il n'en est pas ainsi, Messieurs, la paix est un fait de la Providence. (Rumeurs.)

L'ordre régulier dans le monde n'est pas si facile à maintenir; nous avons eu des exemples récents que la diversité des conduites exerçait une grande influence sur le maintien de la paix; si la politique de 1840 eût prévalu, la paix n'existerait pas comme elle existe. (Interruption.)

J'arrive maintenant aux reproches adressés au présent, abstraction faite de tous les antécédents; le cabinet, a-t-on dit, pour des questions qui n'en ont pas besoin, a rétabli l'ancienne alliance anglaise! Je croyais bien avoir expliqué suffisamment que nous n'avons pas entendu changer seulement les mots mais la conduite; l'honorable préopinant n'ignore pas qu'une alliance a toujours pour but certaines questions déterminées; c'était la convention pour les affaires de Belgique, le traité de la quadruple alliance pour l'Espagne; le bien vouloir, la cordiale entente dont il est question dans l'adresse, indique que les deux pays, sur des questions connues autrefois pourraient être d'accord et agir en commun. Je l'ai dit samedi, et je ne comprends pas qu'on y revienne aujourd'hui.

Si l'honorable préopinant n'avait tiré aucune conséquence de ces faits, je ne m'y arrêterais pas, mais la chambre l'a entendu se plaindre que nous avions blessé le sentiment national et engagé l'avenir. Je n'accepte ni l'un ni l'autre de ces reproches.

Je ne reviendrai pas sur les évènements de 1840; mais les choses ont changé depuis, ce n'est plus le même ministère anglais qui excitait les antipathies, ses successeurs ont témoigné, avant et depuis, beaucoup de bienveillance pour la France. Les peuples ne se nourrissent pas de fiel; il faut résoudre les questions présentes, et quand des rapports bienveillants nous sont offerts, faut-il qu'à cause d'une rancune contre un homme le gouvernement se condamne à repousser toute alliance? (Très bien! au centre; exclamation à gauche.)

La répulsion de la France, n'était pas pour eux, mais pour ceux qui sont tombés. Si je trouvais un prétexte fondé à ces reproches, je répondrais; mais j'ai fait passer sous les yeux de la chambre toutes les questions étrangères, et l'on a pu voir que nulle part le sentiment national n'a été blessé (Murmures à gauche.)

J'entends qu'on fait allusion à la question du droit de visite. Je la reprendrai demain sous le point de vue politique et le point de vue commercial.

On vient d'accuser la conduite du ministère en Espagne; là, comme ailleurs, nous n'avons fait aucune avance à l'alliance anglaise; nous avons attendu, non pas le hasard, comme on l'a dit, mais la justice de la Providence. (Murmures.)

Je ne comprends pas ces murmures; si jamais mouvement s'est produit sans influence étrangère, et par le seul mouvement national, c'est la chute du duc de la Victoire. Vous ne pouvez appeler cela hasard, car jamais fait n'a été plus prévu, plus naturel et plus simple.

On a parlé de la scission des deux puissances en Grèce; c'est une erreur; le gouvernement anglais avait complètement adopté les réformes que je proposais; là, encore, tout s'est accompli sans suggestion étrangère, et nous étions d'accord la veille comme le lendemain.

Depuis 1840 le bon sens a changé la politique du gouvernement, et la bonne intelligence s'est rétablie. Nul autre moyen n'a été employé.

Les cabinets ont compris qu'il n'y aurait aucune raison de persister dans de vaines rancunes et ils se sont entendus sans impatience, sans concessions ni engagements de notre part.

Voilà les traits généraux de notre situation.

M. Thiers a insisté sur deux questions sur lesquelles j'avais passé légèrement avant-hier: la question de Jérusalem et celle de Servie. La France sait les faits de Jérusalem. Il y avait là une injure à réparer et un droit à maintenir, non pas que nous trouvions dans nos traités avec la Porte le droit formel d'établir notre pavillon sur la maison de nos consuls; mais comme nous avions traité sur le pied de la nation la plus favorisée, et si les Russes ont ce droit, nous croiions devoir le prendre pour nous. Au reste, il n'a jamais été réclamé ni essayée à Jérusalem, ni à Damas, ni à Alep, par l'Autriche, la Russie ni l'Angleterre. Ces villes sont les plus fanatiques de l'Orient; il faut que l'autorité morale de la Porte se maintienne; trop exiger c'était l'exposer à l'affaiblir, nous avons fait ce que d'autres auraient fait; nous avons eu la punition des chefs d'émeute, la destitution du pacha, et notre pavillon a été arboré à Beyrouth. Nous avons maintenu notre droit; dans des circonstances analogues d'autres puissances se sont contentées à meilleur marché.

En 1841, le pavillon autrichien a été arraché et foulé aux pieds dans le port de Constantinople, voici la réparation qui a été obtenue:

L'orateur tire de son portefeuille une lettre qui, après le récit du fait, témoigne que l'internonce se contenta d'une réparation pécuniaire sans exiger le salut du pavillon autrichien.

La dignité de la France, continue l'orateur, n'est pas engagée en de telles affaires; la France elle a obtenu la réparation qu'elle avait demandée; elle l'a eue d'elle-même. Au reste, ce fait est parfaitement étranger à notre situation générale en Orient.

Quant à la question de Servie, je n'entrerai pas dans des détails déjà donnés à la chambre. Il s'agissait surtout de l'interprétation d'un traité entre la Porte et la Russie sur le degré d'intervention que cette dernière puissance avait dans les affaires de Servie. C'était là une occasion de faire rentrer la Porte dans le droit public de l'Europe; mais pour arriver là, il fallait l'accord de l'Europe. C'était là une situation dont la France ne pouvait se mêler légèrement. Avant donc de rien faire, nous avons, comme je le disais avant-hier, consulté le cabinet de Vienne, qui n'a pas cru devoir intervenir. Le cabinet anglais en a jugé de même, et nous n'avions aucune raison de nous mêler seuls de la question.

Mais quand nous avons eu renoncé à prendre un rôle actif dans les évènements, croyez-vous que nous nous en soyons retirés tout-à-fait? Non, messieurs, nous avons donné à la Porte des conseils amis, désintéressés, et qui ont porté leurs fruits.

Le prince placé une première fois à la tête du gouvernement de la Servie a été [illegible]

Il importe dans une telle question [illegible] L'ambassadeur de France à Pétersbourg était en congé à Paris; l'ambassadeur de Russie à Paris est retourné à Saint-Pétersbourg. (Rires bruyants. Interruption.)

Mais la chambre doit comprendre que je parle ici d'une question délicate, que j'en parle parce qu'on m'y a forcé, et que si je n'en parlais pas, j'aurais l'air d'accepter ce qui a été dit par l'honorable préopinant (Au centre: Très bien!)

C'est donc sur lui seul qu'en doit tomber la responsabilité, car je ne puis accepter ni les faits tels qu'on les a présentés, ni les conséquences qu'on en a tirées. L'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg vint en congé à Paris, deux ou trois mois après l'ambassadeur de Russie retourna à St-Pétersbourg.

Dans le motif, non pas qui fut donné par son gouvernement, mais auquel ce départ fut attribué dans le public, nous crûmes trouver quelque chose qui ne s'accordait pas avec la dignité du gouvernement français; nous crûmes de notre devoir de témoigner par notre conduite que nous ressentions les motifs qui avaient été donnés au départ de l'ambassadeur.

L'ambassadeur du roi à St-Pétersbourg ne retourna pas à son poste. (Mouvement.)

Plus tard, un désir se laissa apercevoir, que les deux ambassadeurs retournassent simultanément à leur poste. Nous avons pensé alors que ce double retour ne devait avoir lieu que d'une manière complètement satisfaisante pour le gouvernement du roi, et qui garantit pour jamais l'avenir de tels soupçons, de telles attaques.

Je puis donner à la chambre la certitude qu'à aucune époque la dignité du roi et de son gouvernement n'a été plus scrupuleusement maintenue, et qu'aujourd'hui nos rapports avec le cabinet de Saint-Pétersbourg sont parfaitement réguliers. Je n'en dirai pas davantage. Je suis sûr que ce que j'ai eu l'honneur de dire a été compris de tout le monde et ne sera nié par personne. (Agitation.)

M. DE SALVANDY. Je crois avoir droit d'entrer dans ce débat à la suite des interpellations qui m'ont été adressées. Que la chambre se rassure, que M. le ministre des affaires étrangères se rassure lui-même..... (On rit.)

Je ne ferai pas dégénérer le débat en conflits personnels; je ne m'occuperai que des choses. La chambre est fatiguée des débats de personnes. Et puisqu'on a jeté un coup d'œil rétrospectif sur la politique extérieure du pays, permettez-moi de reprendre ce coup d'œil (On rit.) au point de vue du système dont j'ai eu l'honneur d'être le représentant dans les conseils de S. M. (Bruit. Aux voix! aux voix!)

Puisque la chambre ne veut pas m'entendre, je renonce à la parole.

M. de Salvandy quitte la tribune.

Quelques voix aux centre. — Parlez! parlez!

M. DE SALVANDY se hâte de remonter à la tribune, et s'exprime ainsi:

Je mérite peut-être l'indulgente attention de la chambre, puisque c'est pour la première fois, depuis treize ans, que je prends la parole sur les affaires étrangères (Bruit et rires.)

Messieurs, je m'étonne de ces interruptions, surtout lorsque je viens parler au nom de l'un des trois grands cabinets qui ont dirigé les affaires du pays. Vous avez déjà entendu les éloquents représentants de deux de ces ministères. (Nouvelle interruption. Bruit.)

L'expérience que je viens de faire des sentiments de la chambre doit lui prouver qu'il y a impossibilité, du moins pour moi, de reprendre le débat; je la prie donc de renvoyer la discussion à demain. (Non! non! — Vive agitation.)

M. de Salvandy quitte de nouveau la tribune.

M. DUPIN de sa place. Je veux me borner à une simple observation. Le gouvernement, dans le discours de la couronne, a parlé son langage; il a parlé des rapports qui existent entre les souverains et l'entente cordiale qui existe entre les cabinets; restent les deux peuples. (Bruit: à la tribune!)

Les peuples, moins unis entre eux que leurs souverains, sont moins unis que lord Aberdeen et M. le ministre des affaires étrangères. (Hilarité.)

Cependant, Messieurs, le sentiment national doit toujours exercer sur nous un empire souverain, et, pour ma part, je ne renonce pas au bonheur et à l'honneur d'être influencé par lui. (Très bien! très bien!)

Dans une question qui viendra à son tour à l'occasion du paragraphe suivant (droit de visite), il y a un point sur lequel le sentiment national est unanime, je l'espère, et sur lequel on ne nous fera pas changer. (On rit.)

Eh bien! sur ce point il n'y a pas d'accord avec l'Angleterre. Les négociations sont ouvertes, et l'on en attend un bon résultat.

Eh bien! n'est-il pas évident que si l'Angleterre consent à renoncer à l'exercice d'un droit qui nous blesse et nous blessera toujours, n'est-il pas vrai que le jour où l'Angleterre se contentera à notre égard de la position qu'elle a prise avec les Etats-unis sur ce point, n'est-il pas vrai que les deux nations s'entendront alors, et que peuples, souverains, ministres, parlements, pourront parler à bon droit d'entente cordiale? (Très bien!)

S'il arrive que les négociations prennent un mauvais pli, ne regretterez-vous pas de vous être avancés trop légèrement peut-être... Or, si la commission venait nous dire qu'elle entend le projet d'adresse, en ce sens qu'elle a voulu suivre exactement, sur le point qui nous occupe, le discours de la couronne, qu'elle n'a voulu, sous aucun rapport, s'en écarter; je le déclare, je voterais pour l'amendement. (Mouvement.)

M. SAINT-MARC-GIRARDIN, rapporteur. La commission a reconnu, comme le discours de la couronne, qu'il y avait accord parfait, entente cordiale entre les deux nations, sur les deux grandes questions de l'Espagne et de la Grèce; mais c'est à ces deux points là que nous avons restreint l'accord de sentiments exprimé par nous dans la rédaction du projet d'adresse.

Aux voix! aux voix!

M. BILLAULT. Je viens préciser le sens de l'amendement sur lequel on va voter; le discours de la couronne et la commission d'adresse ont parlé d'une entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Cette situation, nous ne la regardons que comme cordiale, et nous demandons en particulier qu'avant d'exprimer notre satisfaction sur l'Espagne, les affaires commerciales soient réglées d'une manière qui soit en harmonie avec les intérêts de la France.

M. GUIZOT. Je suis de l'avis de l'honorable M. Dupin. (Ah! ah!) Depuis trois ans nous travaillons à rétablir les bons rapports entre la France et l'Europe, et en particulier l'Angleterre. Nous n'avons pas dit que toutes les difficultés aient disparu, nous avons dit qu'il y avait bonne intelligence sur deux questions. Quant au droit de visite, le cabinet est entré dans les négociations qui lui ont été prescrites par la chambre, mais les premières conditions pour atteindre ce but, c'est que la bonne intelligence subsiste entre les deux pays; sans cela les négociations ne seraient pas même commencées, et c'est le moment où nous vous annonçons cet espoir que vous prendriez pour jeter les soupçons sur cette bonne

Une voix. — Et l'amendement de M. David !

M. LE PRÉSIDENT. M. David ayant déposé un amendement dont il est impossible de déterminer la place dans l'adresse, il ne peut être voté que comme paragraphe additionnel.

La séance est levée à 6 heures.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* répond ce matin au premier-Paris d'hier du *Journal des Débats*. « Vaine enflure dans l'éloge, hyperbole peu loyale » dans l'accusation ! » Ainsi est caractérisé l'article des *Débats* par le *Constitutionnel*. M. Guizot, bien loin de s'être élevé à une prodigieuse hauteur, n'a fait au contraire, dans ce discours qu'on porte aux nues, que raconter péniblement la pauvre histoire de sa diplomatie pendant trois ans. En résumé, le *Constitutionnel* trouve que la politique du ministère a été stérile au dehors comme au dedans, et que la discussion en a donné la preuve éclatante.

—« Concéder toujours sans rien obtenir, tel est, dit le *Courrier français*, le résumé de l'histoire de l'alliance anglaise. » Passant en revue le discours de M. Guizot, le *Courrier* n'y trouve que des phrases pompeuses, qui ne peuvent supporter l'épreuve d'un examen attentif.

— Revenant sur l'élection de Louviers, la *Réforme* déclare que ce qui s'est passé à Louviers n'est que la centième édition de ce qui s'est passé dans la plupart des arrondissements de France. « On parle de chemins » de fer ! dit la *Réforme*, eh ! n'a-t-on pas vu depuis deux ans les députés eux-mêmes se coaliser, se diviser dans la chambre, pour obtenir » que telle ligne passât par tel ou tel arrondissement ? » La *Réforme* pense, et nous sommes du même avis, que pour être conséquent avec son vote d'hier, la chambre doit procéder au plus tôt à une réforme électorale, qui rende de tels scandales impossibles.

« Si l'on ne veut pas, dit fort bien à ce sujet le *Courrier français*, » que les exigences intéressées des localités dénaturent le caractère politique de l'élection, il faut la transporter au chef-lieu. Qu'on y prenne » garde ! pour maintenir la pureté des institutions, il est sage de leur » épargner l'épreuve d'un combat perpétuel entre un généreux désintéressement et de légitimes besoins. »

— Le *Journal des Débats* se tait ce matin sur la discussion de l'adresse. En revanche il publie un long article sur le procès d'O'Connell. Il exprime le regret que les amis comme les ennemis d'O'Connell ne conservent pas une attitude convenable et digne dans une circonstance aussi grave. « Chaque jour, dans les journaux anglais, on voit des attaques » contre le jury ou des attaques contre les accusés. En France, fait observer le *Journal des Débats*, quand les juges et les accusés sont » en présence les uns des autres, on se tait et on laisse la justice avoir » son libre cours. »

— Selon la *Presse*, l'amendement de M. Billault n'exprime rien que la chambre ne puisse adopter ; cependant, pour ne pas s'exposer à renverser le ministère, la chambre fera bien de repousser cet amendement.

Angleterre.

La reine Victoria ouvrira la session du parlement le 1er février. La cour quittera le château de Windsor pour venir habiter le palais de Buckingham, le 30 ou le 31 courant. On pense que la reine ne restera pas à Londres plus de huit ou dix jours. La cour retournera ensuite au château de Windsor, où elle restera très probablement jusqu'au milieu d'avril.

—Le *Liverpool-Mercury* annonce aux optimistes de l'Exchange, qui

Suivant le *Down-Patrick-Recorder*, au contraire, il aurait l'intention de l'incarcérer dans le château de Carrick-Fergus, qu'on préparerait dans ce but.

— Le journal *Evening-Mail* avait annoncé, avant même que le jury d'accusation eût prononcé, que la condamnation d'O'Connell était certaine et que la cour du banc de la reine le condamnerait à deux années d'emprisonnement. Chaque jour les organes du gouvernement se permettent de pareilles insinuations, qui sont vraiment odieuses, car elles pourraient influencer les juges et les jurés. Le *Sun* conjure le gouvernement de faire cesser un pareil abus.

— Jeudi il s'est tenu à Dublin un meeting très important pour l'Irlande. Plus de 50 nobles et gentilshommes s'étaient réunis chez le comte de Claremont pour s'occuper de la situation de ce pays. On remarquait parmi les personnages présents à la réunion : le duc de Leinster, le marquis de Clanricarde, le marquis de Kildare, les comtes de Charlemont, de Leitrim, de Meath, etc., etc. L'assemblée a résolu de présenter aux deux chambres une pétition dans laquelle seront énumérées les griefs de l'Irlande, tels que l'inégalité de la représentation dans le parlement, les abus de l'église anglicane, les taxes oppressives ou exagérées, etc.

— On écrit de Dublin au *Times* :

« Il y a toute probabilité que dans la session prochaine on sonmettra au parlement une mesure ayant pour but le soulagement complet des catholiques romains, qui n'auraient plus à payer la rente des dîmes. Un haut dignitaire de l'Église, qui est dans la confiance de sir R. Peel, s'occupe en ce moment d'une enquête à ce sujet. »

ESPAGNE.

L'ordre expédié par le ministre des finances de faire délivrer les actes de vente aux acquéreurs de biens nationaux, et de continuer la vente de ces biens suspendue par le traité Salamanca, a produit un bon effet à Madrid et dans les provinces. Malheureusement Séville s'agite encore, en dépit de la surveillance de son chef politique, et des lettres de Bayonne et d'autres points de la frontière font craindre un nouveau soulèvement dans les provinces basques. Les armes et l'argent y affluent, et les chefs du parti carliste qui s'y trouvent prétendent imposer à la reine et à l'Espagne le mariage d'Isabelle II avec le fils aîné de don Carlos. Ils soutiennent que c'est le seul moyen d'assurer la paix au pays, et, pour qu'on n'en doute pas, ils commencent par pousser les provinces à l'insurrection. Du reste, on assure que don Carlos est tout-à-fait étranger à ces intrigues, qui n'émanent que de ses serviteurs les plus incorrigibles.

Faits divers.

Le 16, le chargé d'affaires de France, M. le comte de Reinhard, est arrivé à Lucerne. On assure qu'il a remis au président fédéral une note du ministère français, manifestant le désir qu'il ne soit rendu aucun honneur officiel au duc de Bordeaux, dans le cas où il traverserait la Suisse, parce qu'en Angleterre il s'est posé en véritable prétendant.

(*Gazette de Suisse*.)

— Le gouvernement de Bade vient de défendre la vente de tous les écrits qui traitent de l'affaire de Goeler, de Haber, Werefkin et Sarachaga. Les journaux eux-mêmes ne pourront plus publier d'articles à ce sujet. Le duel entre M. L. de Goeler et M. de Haber n'a pas eu lieu.

(*Journal allemand de Francfort*.)

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* du 19 janvier :

« Ametller et les 28 officiers de la garnison du fort de Figuières qui l'ont suivi en France, sont arrivés à Perpignan le 14. »

Les portugais ont monté et restent à 46 3/8.

Le report plus tendu, à 20 sur le 5 0/0 [illegible].

Les banques ont un peu fléchi.

Au comptant. — Autriche, 395. — Prusse, 332,50. — Banque belge, 692,50, 695. — Esp. : passive, 5 1/2, 5/8. — Hollande, 55 3/4. — Marseille à Avignon, 685, 690. — Lin Maberly, 357,50. — Canal de Bourgogne, 1097,50.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. préc.
5 p. 0/0 compt.	124 85	124 85	124 70	124 85	124 85
— fin cour.	124 85	124 90	124 75	124 90	124 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 65	82 65	82 55	82 60	82 65
— fin cour.	82 65	82 65	82 60	82 65	82 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours.	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.
4 1/2 0/0	» »	» »	» »
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville	1410 »	» »	» »
Banque de Fr.	3272 50	3270 »	B. 10 »
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	1112 50	» »	H. 1 25
Caisse Hypoth.	768 75	770 »	H. 2 50
Quatre Canaux.	1280 »	» »	» »
Chemins de Fer.			
St-Germain	» »	» »	» »
Vers. R. Dr.	340 »	342 50	H. 2 50
d° R. G.	180 »	177 50	B. 2 50
Orléans	860 »	860 »	B. 10 »
Strasb. à Bâle.	235 »	232 50	B. 1 25
Rouen.	847 50	850 »	B. 7 50
Havre.	665 »	662 50	B. 2 50
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	109	109 »	» »
— Portugais.	46 1/8	46 3/8	H. 3/8 »
Esp. D. active.	30 1/4	30 1/2	H. 1/4 »
5 0/0 Naples.	106 95	107 »	H. 0 15
— Romain.	105 1/2	105 3/4	H. 1/4 »
Obl. Piémont.	1205 »	1206 25	H. 1 25
Emp. d'Haïti.	480 »	» »	» »

Cours de la coulisse.

Avant la bourse, 82 65, 67 1/2.

Après, 82 67 1/2, 65 demandé.

Reports.

Fin courant. Fin prochain.

3 0/0 2 1/2 à 5. 20.

5 0/0 7 1/2. 30.

Bons du Trésor.

3 0/0 à 10 mois.

Fin courant,

— 342 50, 340.

— 180.

— 862 50, 867 50, 860, 867 50.

— 235, 230, 232 50.

— 850.

— 665, 662 50.

Londres, 20 janvier.

Consol. 97.

Esp. actif. 30 3/4.

Portugais.

Mexicains. 33.

5 0/0 Hollandais, 100 7/8.

2 1/2 0/0 id. 54 5/8.

Orléans, 33 1/2.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 85,00, 00,00 ; courant du mois, 86,00, 87,00 ; février, mars et avril, 86,00, 87,00 ; 4 mois d'été, 00,00, 00,00 ; 4 derniers mois, 89,00, 90,00.

Lille. — Colza, 00,00, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00 ; caméline, 00,00,00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 0,00. Pas de courrier.

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, jusqu'en mai, 95,00 ; 4 d'été, 96 ; 4 derniers, 97,00.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte ; id., id., 00 0/0 2e sorte ; ordre de livraison, 22 0/0.

Suifs de place, 00 fr. les 50 kil. ; de Russie disponibles, 00 fr. les 50 kil. ; 4 derniers mois, 00 à 00,00 sans affaires. Ordre de livraison, 22.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

20 janvier.			22 janvier.		
Arrivages	885 q.	72 k	Arrivages.	1425 q.	87 k.
Ventes.	1160	41	Ventes.	912	08
Restant.	9421	98	Restant.	9935	77
Cours moyen.	38,15		Cours moyen.	38,17	
Cours-taxe.	38,08		Cours-taxe.	38,09	

Cote administrative. (20 janvier)			Cote administrative. (22 janvier)		
Gr.	00 q. 00 k.	00,00 à 00,00	Gr.	14 q. 13 k.	53,50 à 54,15
1re	343 83	38,20 à 39,50	1re	196 25	38,20 à 38,85
2e	133 45	36,30 à 37,90	2e	32 97	36,95 à 37,55
3e	64 28	31,85 à 33,10	3e	45 35	29,30 à 33,75
4e	4 57	25,50 à 00,00	4e	9 42	27,60 à 00,00
A	1.381 50	38 25 à 39,50	A	1.912 08	22,95 à 39,50

LE NEUBOURG, 17 janvier. — Pain, prem. qual., le kil., 33 cent. 1/3 ; deux., 30 cent.

ROUEN, 19 janvier. — Farines, les 100 kilog., 35,97 à 37,10.

LE MANS, 19 janvier. — Pain, prem. qual., 38 c. ; deux., 33 1/3 ; trois., 26.

BEAUGENCY, 20 janvier. — Pain ordinaire, 30 c.

SAINT-QUENTIN, 20 janvier. — Farine, prem. qual., 33 ; deux., 29 ; trois., 26. — Pain, prem. qual., 30 c. ; deux., 28 1/4.

NANTES, 16 janvier. — Farine, prem. qual., 39,57 ; deux., 32,70. Fermeté ; point de variation.

ANGOULÊME, 18 janvier. — Farine blutée, 39 à 40 ; dito en rame, 30. — Pain, prem. qual., 35 c. ; deux., 30 c.

Cours des céréales. — Prix de l'hectol.

PARIS, 20 janvier. — Cours officiel. — Froment, 18,65 à 20. — Seigle, 10 à 12,50. — Orge, 10,65 à 12. — Avoine, 8 à 9.

LE NEUBOURG, 17 janvier. — Froment, 20,76. — Méteil, 16,25. — Seigle, 12,75. — Orge, 11,75. — Avoine, 8. Marché bien fourni.

ELBEUF, 20 janvier. — Froment, 21 à 22 fr. — Avoine, 9. — Orge, 12. — Sarrazin, 13.

LE MANS. — Froment, 22,50. — Méteil, 18 95. — Seigle, 16,10. — Orge, 12,40. — Avoine, 8,25.

SOISSONS, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 18,15 à 18,46 ; deux., 17,46 à 17,84 ; trois., 16,92 à 17,23 ; quatr., 13,54 à 15,38. — Méteil, 13,60 à 15,35. — Seigle, 10,60 à 11,23. — Avoine nouvelle, 8,84 à 9,23.

ARRAS, 20 janvier. — Froment blanc, 18 à 19 fr. ; id. roux, 16 à 18,75. — Seigle, 10,25 à 11,50. — Escourgeon, 11 à 11,25. — Avoine, 6 à 6,30. Sans variation.

REIMS, 20 janvier — Froment, 16 à 16,75. — Seigle, 9,49 à 10. — Orge, 9,05 à 9,50. — Avoine, 6,42 à 6,50. — Sarrazin, 7,25 à 7,50.

BEAUGENCY, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 20,06 à 20,80 ; deux., 19,29 à 19,60. Méteil, 16. — Seigle, 13. — Orge, 11,75. — Mouture, 14,50. — Sarrazin, 7,75. — Avoine, 8,15.

STRASBOURG, 19 janvier. — Froment, 17 à 23. — Avoine, 8,50. — Maïs, 10,25 à 11,50. — Pour le froment, il y a eu baisse sur le cours du dernier marché de 9 cent. par hectolitre.

DIJON, 20 janvier. — Froment nouveau, prem. qual., 20 à 21,25 ; deux., 17,50 à 19,60. — Seigle, 12.25. — Méteil, 14,05. — Orge, 11,90. — Avoine nouvelle, 7,85.

NIORT, 18 janvier. Froment, 17,87 à 18,51. — Avoine, 16.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 17 janvier. — Froment, prem. qual., 24 ; deux., 22.32 ; dito rouge, 21.74. — Méteil, 19,25. — Seigle, 17,16 à 18,05, — Orge, 12,67.

TOULOUSE, 17 janvier. — Froment, prem. qual., 22,50 à 23 ; deux., 21,50 à 22 ; trois., 20 à 21. — Seigle, 15,50 à 16. — Maïs, 13. — Avoine, 9,50. — Orge, 12 à 12,50.

Marchés étrangers.

BRUXELLES, 19 janvier. — Froment, prem. qual., 29,98 ; deux., 16,66. — Seigle, 10,70 à 11,04. — Orge, 10 à 10,15. — Avoine, 6,68 à 7,22.

HASSELT, 19 janvier. — Froment, 18,06. Seigle, 11,25. — Orge, 10,60 à 10,70. — Avoine, 5,40. — Sarrazin, 9,50.

LOUVAIN, 19 janvier. — Froment, prem. qual., 19,34 ; deux., 18,14. — Seigle, 10,88 à 11,64. — Orge, 10,57 à 11,78. — Avoine, 5,94 à 7.

AMSTERDAM, 17 janvier. — Affaires nulles en céréales.

LONDRES, 15 janvier. — L'état de l'atmosphère a donné un meilleur conditionnement aux blés offerts ce matin sur le marché ; cependant la majeure partie était encore affectée des derniers temps humides.

Les parties de blés de première qualité et secs ont été recherchés à 43 cent. de hausse par hectolitre ; les autres sortes se sont aussi ressenties de ces améliorations dans les prix.

Il y a eu bonne demande pour les blés étrangers acquittés ; il y a même hausse sur les blés anglais.

Nous n'avons entendu parler d'aucune affaire en blés d'entrepôt.

Les farines se placent lentement ; les prix en sont néanmoins bien tenus.

ODESSA, 16 décembre. — Il y a eu une petite reprise sur les céréales. Les ventes de la semaine se composent de 2,120 hectolitres de blé de Ghirka médiocre à 7,43 l'hectolitre. — 2,544 hectolitres. Pologne secondaire à 8,02 l'hectolitre. — 2,120 hectolitres, id. à 7,90. — 4,240 hectolitres id. meilleur, de 8,14 à 8.25. — 4,240 hectolitres id. inférieur et secondaire, en diverses parties de 8,02 à 7,78. — En outre, on parlait de la conclusion d'un marché qui se traitait depuis quelques jours, de 29,680 hectolitres de blé tendre, dont 8,430 hectolitres Sandomirka en grenier, à 8,25 l'hectolitre, pour livrer au printemps.

Produits divers. Comestibles.

PARIS, 19 janvier. — Pommes de terre Hollande, l'hect., 7,60 à 8,10 ; dito vitelotte, 7,20 à 8 ; dito jaune, 4 à 4,80 ; dito grise, 6,40 à 6,80. — Oignons, les cent bottes, 8 à 14 ; dito en grain, l'hect., 7 à 16.

VALOGNES, 16 janvier. — Pommes de terre, 2,45.

COLMAR. — Pommes de terre, 2,85.

BOURG, 17 janvier. — Pommes de terre, 1,25. — Châtaignes, 4,00. — Noix, 0,00.

POITIERS, 16 janvier. — Pommes de terre, 2,50. — Châtaignes, prem. qual., 9,50 ; deux., 6,50. — Ail, la gerbe, 55 cent.

GRENOBLE. — Pommes de terre, 8,20 à 8,60 les 100 kilog. — Châtaignes, 9,40 à 17,50.

CLERMONT (Hérault). — Pommes de terre, les 100 kilog., 7,00.

BAYONNE, 15 janvier. — Pommes de terre, 3,75. — Châtaignes, 7,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de SCEAUX du 22 janvier.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1,221	1,077	144	1 14	1 02	» 88
Vaches.	120	103	17	1 08	» 92	» 76
Veaux.	358	343	15	1 36	1 16	» 96
Moutons.	7,918	7,064	834	1 30	1 06	» 88

Approvisionnement fort ; vente difficile ; baisse sur les cours des marchés précédents.

CLERMONT (Hérault). — Bœufs amenés et vendus, 150 à 00,00. — Porcs, 509 à 84 fr. les 100 kilog. — Moutons, 4,350 à 47.

L'un des Gérants, F. CASTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

puissions le conserver, même exceptionnellement.

Qu'avenir donc, que nos amis particuliers eux-mêmes le sachent bien : TOUT abonnement qui ne sera pas renouvelé à temps sera supprimé. AUCUNE exception ne sera faite à cette mesure.

Quelques personnes nous ont signalé des noms à inscrire à perpétuité sur nos registres d'abonnements. Ces recommandations sont non avenues. Nous l'avons déjà dit, plus nos abonnés portent d'intérêt à notre cause, plus ils doivent avoir à cœur de se conformer aux dispositions qui ont pour but de simplifier notre mécanisme administratif.

Chacune de nos bandes porte maintenant une date d'échéance conforme à celle qui a servi de base au règlement établi sur chaque mandat. Que le mandat ait été payé ou non, nos abonnés ne doivent point avoir égard à cette considération, pour ce qui concerne leur réabonnement.

C'est leur bande SEULE qu'ils ont à consulter pour savoir l'époque à laquelle ils doivent nous adresser leur demande de renouvellement, demande qui, pour être admise, devra toujours contenir un mandat sur la poste, sur les messageries, ou à vue sur une maison de Paris.

Un grand nombre de nos abonnements expire au 31 de ce mois. Nous prions les abonnés dont la bande porte cette échéance de se mettre immédiatement en mesure, faute de quoi ils pourront éprouver une interruption dans l'envoi du journal, et, dans le cas d'interruption, peut-être ne pourrions-nous leur envoyer les numéros qui auraient manqué.

PARIS, 23 JANVIER.

La politique de la France.

Dans l'état actuel de l'Europe et du monde, quel doit être le rôle de la France ? Ce rôle est-il le même que celui de l'Angleterre ? Telles sont les prémisses sur lesquelles M. le ministre des affaires étrangères aurait dû d'abord appeler l'attention de la chambre, s'il avait réellement à cœur d'apporter quelque lumière dans la question de l'alliance anglaise.

Ce n'est point ainsi que M. le ministre des affaires étrangères a procédé pour justifier la politique extérieure du cabinet. Peu soucieux d'examiner si la France et l'Angleterre ont, en effet, un rôle identique dans les affaires du monde, M. Guizot s'est contenté d'affirmer que partout, en Espagne, en Grèce, à Constantinople, dans les provinces danubiennes, en Syrie, dans l'océan Pacifique, en Algérie même, le cabinet de Saint-James et celui des Tuileries sont parfaitement d'accord. Mais sur quelle base repose cet accord ? Est-ce sur l'honnêteté politique, comme l'a dit M. le ministre avec une naïveté qui a fait sourire la chambre ? Quel plan sérieux unit la politique anglaise et la politique française ?

Pour que deux volontés s'entendent, pour qu'elles s'entendent cordialement, il faut bien qu'elles aient conscience d'une œuvre commune à accomplir. Or, quelle est cette œuvre ? Sir Robert Peel ne s'est pas encore expliqué sur ce point, ni M. Guizot non plus. Serait-ce la paix du monde et la bonne harmonie des peuples que ces deux hommes d'État se proposent de réaliser en se donnant la main ? L'intention serait assurément fort louable. Mais la paix du monde et la bonne harmonie des peuples ne sont que des résultats ; et pour les obtenir, il faut avoir un système qui combine et coordonne les intérêts selon la loi naturelle de leurs légitimes tendances. Si M. le ministre des affaires étrangères possède en effet ce système de politique générale, pourquoi n'est-il pas venu l'exposer à la chambre, au pays, à l'Europe ?

Depuis quelques années surtout, la France éprouve une répulsion instinctive pour l'alliance anglaise, et, hâtons-nous de le dire, il ne faudrait pas voir dans ce sentiment une recrudescence de la vieille haine contre l'Angleterre ; non, ce n'est point là l'origine des antipathies qu'excite la politique de M. Guizot. Il y a dans le pays une conviction encore vague et peu raisonnée, mais profonde et inébranlable, que la France n'est pas dans sa destinée en continuant le système de l'alliance anglaise. C'est cette disposition d'esprit que M. Guizot ne devait pas craindre d'attaquer de front, en démontrant que ce système de combinaisons des intérêts qui doit fonder la paix du monde, entraînait l'alliance de l'Angleterre. Une pareille démonstration eût été plus concluante que toutes les affirmations de M. le ministre des affaires étrangères, affirmations qui ne pouvaient manquer d'être contredites par les orateurs et les journaux de l'opposition.

Malheureusement, ces affirmations d'un pouvoir qui vante sa politique, et ces dénégations d'une coterie opposante qui voudrait s'occuper des affaires, ne sont pas de nature à éclairer le point important du débat, c'est-à-dire à révéler la destinée de la France dans la destinée générale de l'humanité, et à faire connaître le système de combinaison des intérêts qui doit fonder la paix du monde, la paix durable, la paix vraie, comme a dit M. Guizot.

Or, cette paix, ce n'est certes point celle que nous avons, ce n'est point la paix avec les fortifications, la paix avec deux millions de soldats sous les armes, la paix avec cinquante mille bouches à feu sur les mers. La paix actuelle est une paix factice, une paix superficielle, une paix toujours grosse de guerres ; et, quoi qu'en dise M. le ministre des affaires étrangères, la paix réelle, la paix profonde, la paix vraie, n'est pas plus au fond des cœurs que les canons ne sont au fond des arsenaux.

Cela seul suffit à prouver que l'alliance anglaise n'est pas conpendant ministre en pareille paix, qui depuis ..., la Turquie elle-même n'échappe point, n'est-il pas comme une voix immense de toutes les nations qui crie à la France : « Non, tu n'es point dans ta destinée ! »

Depuis la chute de Napoléon, il y a dans le monde deux grandes puissances, l'Angleterre et la Russie, qui occupent le premier plan, et dont les intérêts se trouvent en présence sur tous les points du globe. La destinée de la France n'est pas de s'allier exclusivement avec l'une ou avec l'autre de ces puissances, de se ranger derrière elles, d'emboîter le pas à la Russie ou d'être traînée à la remorque de l'Angleterre. Dans une pareille combinaison, la lutte est toujours imminente. Les deux intérêts extrêmes et opposés n'ayant pas de centre qui les tempère et les équilibre, menacent sans cesse la paix et la liberté du monde. Aucune des grandes questions d'intérêt général ne peut se résoudre, parce que les deux extrêmes, qui seuls occupent la scène ne peuvent, par leur nature même, prendre l'initiative de ces solutions. Les petits États surtout souffrent de cet antagonisme qui ajourne toutes les mesures utiles, et la Turquie, à chaque moment, est prête à en rendre l'âme, écrasée qu'elle est entre ces deux forces non équilibrées.

Eh bien ! l'alliance anglaise ne fait que prolonger un pareil état d'anxiété, d'incertitude et de désordre. En Grèce, en Espagne, en Syrie, à Constantinople, dans les provinces danubiennes, dans l'Indo-Chine, en Amérique et dans l'Océanie, tout se divise et se déchire, rien ne s'harmonise et ne se développe. Le principe unitaire et harmonique ne se fait nulle part sentir, puisqu'il n'existe pas encore dans le monde politique. D'une part, la France se range derrière l'Angleterre ; de l'autre, par un sentiment instinctif d'équilibre inverse, l'Autriche et la Prusse se voient contraintes à se ranger derrière la Russie. Ce sont deux champions qui ont derrière eux ceux-là mêmes qui devraient s'interposer pour les contenir.

Il y a aujourd'hui cinq grandes puissances dont l'union collective peut régler les destinées du monde. Mais pour établir d'une manière durable l'union collective de ces puissances, il faut que trois d'entre elles, la France, l'Autriche et la Prusse, se groupent pour occuper le centre, tandis que les deux autres, l'Angleterre et la Russie, occuperont les extrémités. Telle est l'ordonnance naturelle qui combinera tous les intérêts, qui établira l'ordre et la liberté dans les relations internationales. Le groupe central, appuyé et fortifié par l'accession de tous les États secondaires, se trouvera alors en position d'équilibrer les deux extrêmes, et de proposer toutes les grandes mesures d'intérêt général dont ceux-ci ne peuvent prendre l'initiative. Alors la paix sera vraie, parce qu'elle sera fondée sur l'ordre et la justice, sur l'union libre des intérêts, sur le développement harmonique de toutes les nationalités petites ou grandes. Alors il y aura amitié sincère, entente cordiale, non pas seulement entre la France et l'Angleterre, mais entre toutes les races et tous les peuples composant la famille humaine.

Discussion de l'adresse.—Le droit de visite.—Une opinion extraordinaire.

La chambre a voté aujourd'hui le paragraphe du projet d'adresse qui est relatif au droit de visite ; ce paragraphe émet le vœu que la marine française soit placée sous la protection exclusive du pavillon national.

Si nos assemblées politiques écartaient toute préoccupation étrangère aux intérêts du pays et de l'humanité, la discussion de l'adresse aurait une haute importance ; elle éclairerait tous les travaux de la session. On y poserait de grands principes dont l'examen ne trouve plus sa place une fois qu'on s'est engagé dans l'élaboration des lois spéciales.

Malheureusement, les questions que nous appelons générales, un grand nombre de députés les appellent encore politiques et ministérielles ; pour eux, la discussion de l'adresse est un tapis où les prétendants au ministère jettent leurs dés ; les portefeuilles sont des enjeux, les votes et les discours des coups de partie. L'intérêt qui les attache aux premiers débats d'une session ressemble moins à l'ardeur sérieuse et contenue du patriotisme qu'à la fébrile passion du joueur.

Le ministère, comme la chambre, nous paraît envisager la discussion de l'adresse de ce point de vue. L'existence du cabinet à sauver, telle est la pensée qui le guide, tel est le sentiment qui l'anime. Depuis que les attaques de M. Billault sont devenues incessantes, et que ce champion fait des progrès visibles dans l'art de diriger ses coups, le visage de M. Guizot s'assombrit. On ne le voit plus sourire en se frappant la poitrine avec le plat de son couteau de bois, signe de satisfaction qu'il donnait fréquemment aux précédentes séances ; il suit gravement les chances de la partie engagée. — Que ne sommes-nous sortis, dit sans doute le ministre, de cette discussion périlleuse ! que ne sommes-nous arrivés à la loi sur les patentes, sur la chasse, sur les pensions, lois qui intéressent l'industrie, l'agriculture, les contribuables, mais qui ne compromettent pas l'existence des cabinets, qui n'ont pas d'intérêt politique et auxquelles la chambre a l'habitude de n'attacher aucune importance !

Ces lois seraient un Eldorado pour le ministère ; à peine daignerait-il en suivre, en écouter la discussion. Ces questions matérielles et secondaires sont un paradis pour nos ministres, mais un paradis auquel on n'arrive, comme à celui de Mahomet, qu'en franchissant un abîme sur un fil de fer : ce fil de fer est la

Nous pourrions faire admirer l'habileté de la gauche, qui, ne pouvant empêcher l'admission du paragraphe auquel elle avait opposé d'abord un amendement de M. Billault, a neutralisé, par son interprétation, tout le parti que le cabinet pouvait tirer de ce vote. Mais nous n'assistons pas aux séances de la chambre pour apprendre comment on fait sa partie dans le jeu ministériel, ni pour enregistrer les coups. Laissons de côté ces misères, et parlons des intérêts du pays.

MM. Billault, Agénor de Gasparin, Lherbette, Bignon, Dupin, Guizot ont parlé sur le droit de visite. M. Agénor de Gasparin est le seul homme qui ait porté la discussion sur son terrain véritable.

Le blâme et les éloges que nous adressons à des hommes politiques n'ont rien de capricieux. Nous savons distinguer parfaitement ceux qui donnent des gages à la cause de l'humanité et de l'avenir, de ceux qui demeurent, en face de ces grands intérêts, indifférents ou hostiles. De vagues généralités ne suffisent pas pour que, dans le combat politique, nous reconnaissions des frères d'armes.

Quand on nous dit : Vous, apôtres de la paix universelle, pourquoi ne sympathisez-vous pas sans réserve avec M. Guizot qui a dit, qui a répété la paix partout, la paix toujours ? Nous répondons : M. Guizot n'a rien fait pour fonder la seule alliance qui puisse établir solidement la paix sans froisser le sentiment national, l'alliance de la France avec l'Europe centrale. — Quand on nous dit : MM. de Beaumont et de Tocqueville marchent avec vous ; l'un a vivement décrit les souffrances de l'esclave et du prolétaire, celles de l'Irlande sur lesquelles vous gémissez ; l'autre a vu dans l'avènement des classes populaires à la puissance et au bien-être l'avenir des sociétés modernes, nous répondons : Pour continuer dignement une carrière commencée avec éclat, pour revendiquer les sympathies du peuple et de ceux qui s'intéressent à sa cause, il faut faire autre chose que de l'opposition systématique ; il faut, par exemple, quand la question de l'enseignement vient à s'offrir, réclamer pour l'enfant pauvre les bienfaits de l'éducation professionnelle, présenter des vues organiques, ne pas se contenter de prendre tout ce qui s'est dit pour, sur, contre l'université et le clergé, afin d'en faire un monceau de griefs incohérents qu'on lance comme une bombe sur le ministère.

Quand il s'agit en France et en Europe de venir au secours des nombreux intérêts en souffrance, quand il s'agit de se rallier au drapeau de l'avenir, nous voyons bien quels hommes restent sourds à l'appel ; mais nous savons aussi quels sont ceux qui commencent à méditer sur les véritables conditions de l'organisation politique et sociale. Nous avons applaudi du fond du cœur aux efforts tentés par M. Bethmont en faveur du cultivateur et de l'ouvrier des fabriques. Nous proclamons hautement qu'aujourd'hui M. Agénor de Gasparin seul a considéré la question du droit de visite de son véritable point de vue.

Il ne s'est pas borné, comme les orateurs de l'opposition, à presser le ministère de s'affranchir des traités de 1831 et de 1833 ; il a montré qu'abolir la visite réciproque, sans organiser un système supérieur pour la police des mers, ce serait s'engager dans une impasse. La visite réciproque, malgré ses abus, est un progrès sur le principe de l'isolement, de la surveillance exercée par chaque marine militaire sur les seuls vaisseaux qui portent son pavillon. Supprimez le droit de visite réciproque établi aujourd'hui entre la France, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, le Danemarck, Naples, la Sardaigne ; comme la marine militaire de chacun de ces États ne peut croiser à la fois sur toutes les mers pour surveiller ses nationaux, la traite des noirs augmentera dans une proportion rapide.

M. de Gasparin aurait pu généraliser la question et dire qu'avec les abus de la traite on verrait se multiplier les excès de la piraterie grecque, malaise, et tous les crimes dont la mer est le théâtre. Il importe que l'homme soit en sûreté sur les flots de l'Océan comme sur ses rivages. Si le droit de visite froisse le sentiment national, parce que la supériorité numérique de la marine anglaise sur la nôtre rend notre réciprocité souvent illusoire ; si nous refusons de livrer aux visiteurs anglais les secrets de notre commerce ; si leurs procédés ont blessé plus d'une fois nos marins, supprimons le droit de visite tel qu'il existe aujourd'hui, mais à la condition de donner à la police maritime une organisation supérieure. Une flotte portant pavillon neutre, entretenue aux frais communs des puissances civilisées, telle est la solution que les prémisses de M. de Gasparin devaient amener, et donc nous regrettons qu'il n'ait pas donné l'idée complète quand il a proposé un accord préliminaire entre la France, l'Espagne, le Portugal et le Brésil.

Ni la chambre, ni le ministère n'ont compris toute la portée du discours prononcé par M. Agénor de Gasparin. M. Dupin, qui, pour être original dans les saillies, n'en est pas moins routinier souvent quant au fond des idées, a qualifié l'avis de M. de Gasparin d'*opinion extraordinaire* qui n'aurait pas la majorité dans la chambre.

Quant à nous, c'est avec joie que, malgré la nuit qui voile encore tant d'intelligences, nous voyons poindre dans les questions de politique intérieure, comme dans les questions extérieures, les premières lueurs d'une science nouvelle.

M. Dupin aîné a fait hier devant la chambre une distinction très importante, inspirée par un bon sentiment démocratique.

« Je vois bien, a dit l'honorable député, je vois bien, dans le discours de la couronne, que les deux souverains de France et d'Angleterre sont dans des rapports d'amitié ; je vois qu'il existe une cordiale entente entre les deux gouvernements doctrinaire et tory ; mais les peuples ?... Les peuples, il n'en est pas question. Or, la chambre a pour mission de faire connaître la pensée du peuple. Eh bien ! je déclare que dans le cœur du peuple français il existe, à l'égard du peuple anglais, un sentiment de défiance, et ce sentiment national, que je suis heureux d'exprimer dans cette enceinte,

l'extrême importance attachée à faire constater par la plus haute magistrature que le voyage d'Angleterre n'était que un premier acte d'une haute trahison et d'une guerre civile auxquelles on préludait en donnant et acceptant à Belgrave-Square le titre de prétendant.

» Cette question capitale du procès a été examinée, pesée, discutée avec la religieuse attention qui était plus que jamais le devoir de la cour suprême. Eh bien ! à une immense majorité, la Cour a décidé qu'il lui était consciencieusement impossible de déclarer ce fait prouvé.

» Alors on a voulu combler l'insuffisance politique d'un arrêt par la publication illégale d'un réquisitoire. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 23 janvier.

A une heure, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. FULCHIRON fait, au nom du deuxième bureau, un rapport sur l'élection de M. Laurent de Labaume, nommé par le collége d'Uzez (Gard), en remplacement de M. Teste.

L'élection est déclarée valide ; l'admission est ajournée jusqu'à complète production de pièces.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. L'amendement de M. Billault n'ayant pas été adopté, la discussion doit s'ouvrir sur l'amendement de M. David, ainsi conçu :

« Faites, Sire, que le noble pays qui a donné son sang et ses trésors pour constituer un peuple libre entre l'Europe et l'Asie, ne soit pas déçu dans ses espérances. Que votre haute sagesse et les négociations de vos ministres préparent à la Grèce une extension nécessaire à la solidité du trône et à l'indépendance de la nation. »

Dans le cas où la chambre adopterait cet amendement, il faudrait que la commission se réunît pour le coordonner avec la rédaction du reste de l'adresse, ce paragraphe ne pouvant se placer au commencement, au milieu ni à la fin du paragraphe de la commission.

La parole est à M. Pierre David pour développer son amendement.

M. PIERRE DAVID développe, au milieu de l'inattention de la chambre, ses idées sur la nationalité grecque, dans un long discours écrit que la faiblesse de l'organe de l'orateur ne nous permet pas d'entendre.

M. GUIZOT. Ce que l'honorable préopinant propose dans une intention que j'honore, mais que je ne peux approuver, c'est de renoncer au traité qui a constitué l'état grec et de causer ainsi un nouveau démembrement de l'empire ottoman. Personne ne demande que la Grèce renonce à l'avenir inconnu qui peut lui être réservé; mais aujourd'hui son premier intérêt est de durer, de se consolider; elle a conquis son indépendance, il faut qu'elle se règle, qu'elle s'affermisse, qu'elle applique toutes ses forces à son gouvernement intérieur. Toute pensée qui la porterait ailleurs compromettrait son avenir et pourrait lui devenir fatale. Le gouvernement doit repousser l'amendement de M. David.

M. LHERBETTE. J'adopte en grande partie les observations de M. le ministre des affaires étrangères ; cependant je crois que l'amendement de M. David n'a pas précisément la portée que M. Guizot vient de lui donner.

Je n'appuie pas cet amendement, parce qu'il a les inconvénients qui résultent de toutes les propositions de ce genre. La chambre fait toujours bien de prescrire un but au gouvernement, quand ce but est rapproché; mais quand le but qu'on se propose est éloigné, lorsque les moyens de l'atteindre sont complexes, une prescription de la part de la chambre pourrait avoir pour résultat de gêner le ministère. C'est pour cette raison que je préfère à ce qu'on vous propose la rédaction de la commission.

J'engage donc l'honorable M. David à retirer son amendement ; sinon je vote contre. (Aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. — L'amendement est-il appuyé ? (Non ! non !) L'amendement n'étant pas appuyé, je ne puis le mettre aux voix. Je consulte la chambre sur la rédaction de la commission.

M. LHERBETTE, à la tribune. Je ne viens pas ici faire un discours; je viens seulement présenter quelques observations. Je suis d'accord avec M. le ministre sur ce qu'il a dit de la nécessité de la consolidation de l'état de la Grèce; mais je crois qu'il faut bien se pénétrer que la France est la seule nation véritablement amie de la Grèce. Il ne faut pas annoncer que l'accord de la France avec l'Angleterre doit amener cette consolidation, ce développement.

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont été déjà apportées à cette tribune par les précédents orateurs. Il y en a une qui n'a pas été présentée.

M. le ministre nous a dit que ce n'est pas le moment de s'enchaîner par des traités.

L'Angleterre, dont la puissance, l'existence même est attachée à l'extension de ses relations commerciales, doit empêcher de tout son pouvoir les agrandissements éloignés que pourrait prendre la France, elle pourrait nous permettre les agrandissements continentaux où nous trouverons contre nous toutes les puissances ; mais elle ne souffrira jamais ni l'agrandissement de la Grèce, ni l'accroissement de notre influence en Grèce.

Lorsque la Grèce se souleva, l'Europe entière fit des vœux pour elle; mais la Russie, l'Angleterre, la France surtout se levèrent pour l'appuyer : les deux premières pour des intérêts passagers, la France pour des intérêts permanents, par générosité et sympathie.

Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui la France se traîne à la suite de l'Angleterre?

M. le ministre nous a lu la correspondance postérieure à la révolution de la Grèce; je voudrais savoir s'il a lu à la commission la correspondance antérieure à la révolution. Est-ce parce qu'il aurait conseillé au roi Othon de résister aux réformes? Est-ce la faute de l'agent français, moins habile que l'agent du gouvernement anglais, qui n'a su prévoir ni favoriser le mouvement? La Russie est unie à la Grèce par la communauté de religion, l'Angleterre par son habileté ; la France seule est désintéressée; elle seule est dévouée à la cause grecque pour elle-même. Il faut que la diplomatie française se sépare de celle de l'Angleterre dans la Grèce; il faut que, dans l'intérêt de la puissance protectrice et de la nation protégée, les deux diplomaties agissent d'une manière séparée, sans opposition, mais aussi avec indépendance et parallèlement.

Enfin, avant de terminer, je renouvelle ma demande à la commission; a-t-elle eu communication des dépêches adressées à notre ministre antérieurement au mouvement grec ?

M. SAINT-MARC-GIRARDIN. Il n'a été communiqué à la commission que la plusieurs années dans l'adresse, le paragraphe sur la Pologne; on cite une question qui vous a passionnés une fois, deux fois : la conversion de la rente, sur laquelle votre ardeur est éteinte ; on cite encore ce traité avec une puissance située au-delà de l'Atlantique, qui a été payé de la chute d'un cabinet, et dont on ne parle plus. Il faut que ces impressions s'effacent, il faut qu'on sache que le cabinet, que les hommes qui s'occupent des affaires publiques sont capables de vouloir long-temps la même chose.

Il s'agit d'abord de peser de tout notre poids sur l'opinion au-delà du détroit; la question est sérieuse, et je ne me dissimule pas les difficultés qui y sont attachées.

Je me souviens que sir Robert Peel, pressé dans le parlement de déclarer ce qu'il ferait sur la question du droit de visite, a déclaré qu'il pourrait accepter des modifications accessoires, mais que rien d'essentiel ne serait modifié. Il faut donc peser sur le gouvernement britannique par des raisons de nature à frapper ses hommes d'Etat.

D'abord, cette sympathie qui unit les deux nations, il faut faire sentir aux ministres anglais qu'elle tient en grande partie à la solution donnée à la question du droit de visite.

En employant cette crainte pour peser sur leur esprit, nous ne ferons que suivre leur exemple.

Un membre de cette chambre, M. Sébastiani, nous disait, en 1842, que le traité du droit de visite était né de l'alliance anglaise. En 1838, il disait encore qu'il avait été obligé d'engager sa responsabilité, en signant le protocole ou de rompre l'alliance; le droit de visite était donc posé par l'Angleterre comme une condition de l'alliance, elle ne doit pas trouver mauvais qu'on fasse en 1843, pour sortir de cette situation, ce qu'elle a fait pour nous y faire entrer.

La chambre ne peut oublier qu'en signant le traité de 1841, le cabinet méconnut le sentiment national; il crut sans doute que l'impression que nous en éprouvâmes était un sentiment passager, et depuis lors il a cherché à gagner du temps; la chambre sait qu'en consentant à ouvrir des négociations, il agit plus par devoir que par conviction, c'est à la chambre à appuyer de tout son pouvoir le dévouement de M. le ministre des affaires étrangères.

Je crains que M. Guizot, qui n'a pas la même tendresse paternelle que nous pour le sentiment national, ne soit satisfait des concessions qui seraient loin de nous satisfaire. En annonçant que le principe des négociations nouvelles entre les deux cabinets était admis, les journaux organes du ministère anglais ont ajouté que le ministère anglais ne pouvait refuser l'examen bienveillant de la situation, relativement au droit de visite, et voir s'il n'y avait pas d'autres moyens d'arriver au même but, mais qu'ils étaient sûrs d'avance qu'il ne trouverait rien de mieux. (Bruit au banc des ministres.)

Vous me dites qu'il ne faut pas avoir confiance aveugle dans les journaux anglais; mais comment voulez-vous que je ne les croie pas lorsqu'on parle des rapports des deux gouvernements? vous avez annoncé qu'en Espagne le traité de commerce serait remplacé par une loi de douanes. Quelques jours auparavant le *Times* avait dit la même chose.

Nous avons, l'an dernier, examiné sous toutes les faces les questions du droit de visite et indiqué clairement le but où il fallait arriver; la chambre a entendu supprimer d'une manière absolue le droit de visite.

L'honorable M. Guizot, dans une autre enceinte, a fait entendre qu'il cherchait à obtenir des modifications aux traités existants; la chambre ne demande pas qu'on améliore les moyens de surveillance; elle ne veut pas le droit de visite amélioré, elle veut le droit de visite supprimé. Il faut que le ministère s'explique là-dessus.

Cette explication est d'autant plus nécessaire que nous sommes en présence de deux questions, l'une relative au traité de 1841, par lequel les puissances s'engagent à combiner leurs efforts pour parvenir à l'abolition de la traite, et l'autre qui se rapporte aux essais successifs qui ont été tentés pour obtenir ce but.

(M. DE GASPARIN. Je demande la parole.)

M. Guizot a dit qu'il ne consentira jamais à violer des traités encore existants. L'adresse atteste la bonne intelligence des deux cabinets, mais elle ne dit pas, et elle devrait le dire, que cette bonne intelligence, cette entente cordiale, sera singulièrement diminuée, si l'on ne revient pas sur les traités, et elle a le tort de ne pas subordonner cette bonne intelligence à l'acceptation de nos conditions sur le droit de visite. Mais je dis que si la révision des traités n'est pas obtenue, la cordiale entente cessera entre les peuples des deux côtés de la Manche.

Non-seulement la chambre veut la suppression du droit de visite, mais elle la veut le plus tôt possible; il n'est pas bon qu'une question de ce genre reste long-temps engagée entre les deux pays; de nouvelles complications peuvent survenir, de nouveaux obstacles peuvent se présenter, il faut que la chambre impose au ministère la nécessité d'agir, et d'agir sans retard.

Il faut déclarer nettement, comme base des négociations, que nous ne voulons pas sortir brutalement des traités; disons que nous voulons bien chercher d'accord et avec bienveillance s'il n'y a pas quelque moyen de concilier tous les intérêts, mais que si, par impossible, après des études sérieuses, on n'a rien trouvé, tout sera rompu, et que la chambre, le pays, le gouvernement cesseront dès lors d'être engagés dans une impasse sans fin. (Très bien !)

Il est assez ordinaire que l'on cherche à faire valoir comme sérieux un droit douteux. (Murmures.) Je dis que c'est là le secret habituel de la diplomatie. (Nouveaux murmures.)

Je ne demande pas à la chambre qu'elle en use; je demande que le ministère se pénètre bien de l'esprit du traité de 1831 et des négociations qui l'ont précédé.

Avant la révolution de juillet, l'Angleterre avait déjà proposé un traité de droit de visite, mais après de longs efforts, elle avait été définitivement repoussée. Après la révolution, elle crut le moment heureux. Il lui fut répondu d'abord qu'un pareil droit de visite ne pouvait s'accorder avec le sentiment national; mais, refusée en avril 1831, elle y revint en septembre et continua ses efforts Casimir Périer et M. Sébastiani, qui étaient alors au ministère, répondirent qu'ils craignaient que le public français ne regardât ce droit de visite comme une supériorité maritime que l'Angleterre s'arrogerait sur la France; que, du reste, cette proposition serait examinée avec attention.

C'était plus que l'Angleterre n'avait encore obtenu. Aussi, à peine la dépêche arrivée, le ministère anglais répondit que le gouvernement de S. M. B. regrettait de voir que les obstacles au traité n'étaient pas encore entièrement surmontés; mais que l'on pouvait soumettre à la France une proposition plus restreinte et conçue de manière à ne pas trop blesser les préjugés nationaux, et qu'au lieu d'un droit général et permanent, le pouvoir de visiter pourrait être accordé seulement aux officiers commandant des navires spéciaux et avec des conditions de durée et dans des limites qui pourraient être déterminées ultérieurement; le

avantages du droit de visite? Non; la question est cette portion du paragraphe de l'adresse de l'année dernière, dont personne ne parle, mais à laquelle le proposant a fait allusion, ce qui m'a déterminé à demander la parole.

L'année dernière, le premier vœu qui a été exprimé, c'est de voir la suppression du traité du droit de visite; le second, c'est le désir que la France continuât à prêter à la répression du trafic des noirs le concours de sa puissance.

Quels sont les moyens que l'on pourrait substituer au droit de visite? quelle mesure pourrait remplacer celle dont on désire l'abolition?

Il est bien temps de s'en préoccuper, car c'est là la condition du succès des négociations; sans cette condition, le succès serait impossible, et s'il était possible, ce serait un grand crime.

Supposez, Messieurs, que le gouvernement parvienne à obtenir la suppression du droit de visite sans avoir rien préparé pour y suppléer ; supposez qu'avec la France, les pays, entraînés par son exemple, qui ont adhéré au droit de visite, les Pays-Bas, la Suède, le Danemarck, la Sardaigne, se retirent de leur côté des conventions ; supposez que ces pavillons qui combattaient la traite, la couvrent ; supposez que les trois pays qui s'y livrent surtout, l'Espagne, le Brésil, le Portugal, profitent de la suppression, savez-vous ce qu'il arriverait? il arriverait que la traite recommencerait avec des excès nouveaux, s'accroîtrait.

C'est alors que vous auriez des comptes sévères à demander au gouvernement qui n'aurait pas tenu compte des réserves introduites dans l'adresse; car si nous différons sur les moyens, nous sommes unanimes sur le but, et c'est pour cela qu'on doit se préoccuper de la question des moyens.

Si la chambre émet un vote sans se préoccuper de sa portée; si elle indique un but sans indiquer les moyens de l'atteindre, l'année prochaine elle se trouvera dans cette alternative déplorable ou de se résigner à ne plus vouloir ce qu'elle voulait, ou poussée par le sentiment de sa dignité, devant l'insuccès presque certain des négociations, de précipiter le gouvernement dans quelques actes imprudents.

Deux points vous préoccupent : la suppression de la traite, la suppression du droit de visite. Eh bien, la traite est aujourd'hui ce qu'elle était, avec ses excès, son effrayante consommation d'hommes. Dans les colonies où la traite est supprimée, la population noire s'élève; dans les autres, comme il est plus facile de combler des lacunes que d'élever, il se fait toujours une effrayante consommation d'hommes.

M. l'amiral MACKAU. Non, pas les colonies françaises.

M. DE GASPARIN. Je fais la distinction : je sais que parmi les colonies qui ont cessé de se livrer à la traite, il faut placer au premier rang les colonies françaises qui ne la font plus depuis 1830. Maintenant, quel est l'obstacle que rencontrent les négociations dans un pays voisin? Les débats du parlement britannique vous l'ont appris. Que répondre à des hommes qui vous disent : « Nous sommes prêts à renoncer au droit de visite; nous sommes prêts à déchirer les traités; mais en même temps, comme il nous importe beaucoup d'abolir la traite, nous voulons savoir quels sont vos moyens, et du moment où vous nous aurez proposé quelque chose de sérieux et d'acceptable, nous aviserons. »

Quels moyens ont été proposés? L'honorable M. Thiers a eu le courage de parler l'autre jour du système américain. Mais ce système prétend supposé une croisière permanente pour réprimer la traite.

Un autre moyen a été mis en avant : c'est le système de la clôture des marchés d'esclaves.

Mais pour appliquer ce système il faudrait d'abord une négociation qui emploierait un nombre d'années que je ne puis évaluer; mais je passe sur ce point, et je dis : la clôture des marchés est de deux choses l'une : ou bien c'est l'interdiction absolue de vendre dans les colonies, et alors c'est toute une révolution sociale qui dépasse les forces d'un gouvernement ; ou bien c'est un ensemble de mesures de répression qui suppose l'administration la plus vigilante, la plus active, la plus ferme; c'est une tâche énorme; c'est, je le crois, une véritable chimère.

Je ne crois pas jusqu'à présent qu'aucune mesure ait été prise contre la traite, autre que le droit de visite. J'en désire une qui donne la force aux résolutions de la chambre, mais je n'en connais pas, ou plutôt il y en a une, c'est l'abolition de l'esclavage aux colonies françaises et chez les autres peuples. Mais cette solution n'est pas l'affaire d'un jour; c'est une question complexe, où il y a des intérêts divers pour les blancs comme pour les noirs, où est engagée une question commerciale; cela nécessite une longue discussion qui, chez nous, n'est pas même encore ouverte, bien que dans tous les autres pays, à Cuba, en Amérique, au Brésil, en Portugal même, cette question soit agitée. En France seulement on ne s'en est point occupé, ou plutôt l'on a réuni une commission formée d'hommes éminents, il y a eu un rapport, un rapport excellent de M. de Broglie; mais dans les discours de la couronne, dans les adresses, dans nos débats, nulle part cette question n'a été traitée au point de vue législatif.

Une voix. — Il s'agit de l'honneur du pavillon national.

M. DE GASPARIN. Il s'agit ici de la traite, de ceux qui la font.

Messieurs, M. le ministre des affaires étrangères ne peut accepter la mission de supprimer le droit de visite sans le remplacer par quelque chose. Personne ici ne songe du reste à lui imposer une pareille mission. Il s'agit tout simplement de débarrasser l'exercice du droit de visite de certaines formes qui ont blessé le sentiment national.

M. de Gasparin repousse les reproches qui ont été adressés au droit de visite. Selon l'orateur, le droit de visite est parfaitement efficace pour réprimer la traite, et il offre à la France une réciprocité suffisante. Et ces avantages seraient plus grands encore si la France avait comme l'Angleterre des traités avec l'Espagne, le Brésil et le Portugal. Notre marine ne serait pas forcée de laisser passer les négriers de ces trois nations sans exercer le droit de visite. La mission de nos soldats serait plus grande, plus noble, plus conforme à la dignité de notre pavillon.

L'orateur voudrait que la presse française s'associât à l'œuvre du gouvernement en publiant les quarante-cinq noms des capitaines de navires, des courtiers, des assureurs qui s'occupent de la traite.

L'orateur supplie la chambre de montrer plus de persévérance dans ses résolutions; elle a voulu le droit de visite, elle doit le maintenir.

Je sais, continue-t-il, qu'à plaider cette cause je ne puis gagner ni considération ni popularité. Pour devenir populaire, il faut traiter avec un souverain mépris ces questions, qui vous méritent le nom de philanthropes; mais il y a long-temps que je suis résigné sur ce point. Montesquieu a dit : Les souverains de l'Europe font entre eux des conventions inutiles; ne pourraient-ils pas s'entendre pour en faire en faveur de la miséricorde et de la pitié?

M. MACKAU, ministre de la marine, de sa place. Je ne m'attendais en aucune façon à voir, à l'occasion de la discussion de l'adresse, à soulever à la tribune la question de l'abolition de l'esclavage. Lorsque cette question se présentera devant la chambre, nous fournirons toutes les explications. Je commence par

...les n'ont pas l'approbation, la sanction de la chambre, qu'ils ne sont pas obli-
...ires, et qu'enfin, si l'Angleterre se montre trop récalcitrante, on s'appuie éner-
...quement sur la volonté du pays.

En terminant, je demande à la commission si elle a pu juger de l'état actuel ... négociations commencées par M. le ministre des affaires étrangères, et si elle ...eu soin de se faire donner la liste des bâtiments français visités par les Anglais, ... réciproquement.

M. BIGNON. Je ne rentrerai pas dans la discussion des négociations enta... ...ées; je n'entrerai pas non plus dans la question de la traite qui a été portée à ...tte tribune, je viens au nom de la commission pour expliquer la partie de ... paragraphe, et la différence qui le sépare de celui de M. Billault.

La commission ne s'attendait pas à rencontrer d'amendement. Je suis d'accord ...ec M. Billault sur le fond, il n'y a de dissentiment entre nous que dans la forme. ...y avait un fait acquis, vous avez marqué dans l'adresse de 1843 que notre com...erce devait être replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. C'est là ... que nous avions inséré dans l'adresse.

L'honorable M. Billault paraît croire que les négociations ne sont pas entamées ... qu'elles ne seront pas poursuivies avec toute la persévérance désirable. Après ... explications qui ont été données par MM. les ministres, nous avons cru devoir ...endre en eux une entière confiance. Je dois avouer cependant que MM. les mi...stres n'ont apporté aucune preuve écrite à la commission que des négociations ...ent entamées.

L'orateur termine en disant que la commission maintient sa rédaction.

M. DUPIN. M. le rapporteur vient de vous faire connaître ce qui s'est passé ...ns la commission : mais il me semble que ce serait au ministre lui-même à ré...ter devant la chambre ce qu'il a dit à la commission; ces paroles auraient, ce ... semble, plus d'autorité, et engageraient davantage sa responsabilité.

M. LE PRESIDENT. M. le ministre des affaires étrangères a déjà demandé la ...role.

M. DUPIN. Je m'en félicite, et que la chambre me permette seulement d'indi...er la question sur laquelle nous demandons des explications.

Avant le paragraphe de cette année, qu'il me soit permis de parler de celui de ...nnée dernière : de ce paragraphe voté à la presque unanimité, car M. de Gas...rin, dont l'opinion extraordinaire vient de se développer à la tribune (on rit), ... de Gasparin seul s'est levé contre.

Des négociations ont été ouvertes, nous le croyons; mais nous voulons savoir si ...es l'ont été en termes vagues, ou bien si elles ont été entamées d'une manière ...tte, avec le but formel, nettement annoncé, d'atteindre l'objet du vote de l'an...e dernière, replacer notre marine sous la protection exclusive de notre pavillon. ...rès bien!)

Si ce premier jalon a été nettement posé, je me tiendrai pour satisfait; non ...e je veuille qu'on en reste là, mais je serai satisfait du début. Si la négociation a ... posée sur cette base, appuyée d'arguments sérieux, l'Angleterre devra tôt ou ...d s'y rendre.

S'il en était autrement, on aurait préparé une grande humiliation au vote des ...ambres, une grande responsabilité à un ministère suivant, un grand embarras ...x deux pays. C'est sur ce point que je demande des explications formelles.

M. GUIZOT. J'avais demandé la parole avant que l'honorable M. Dupin eût ...lé, et je me proposai de lui répondre quand il ne m'avait encore adressé aucune ...estion.

Je suis sûr que la chambre m'approuvera pour le fond de la négociation; voici ...t ce que je dois dire, et quand je dis : *je dois*, j'emploie le terme plus fort, ...r ce que je sais de plus impérieux, c'est le devoir. On a opposé tout-à-l'heure ... conviction à mon devoir; je n'admets pas cette distinction; quand une chose est ...connue par moi comme un devoir, ma première conviction, c'est qu'il faut ...ccomplir.

J'ai pris au sérieux le vœu des chambres, et j'en donne une preuve en accep...t le paragraphe de votre commission sans objection. L'acceptant ainsi, il est évi...t qu'il est d'accord avec le but que je poursuis, et puisque je poursuis ce but, il ...t bien que je l'aie indiqué en commençant les négociations. Mais je ne puis aller ...s loin; en apportant ici la correspondance relative à ces négociations, je com...omettrais le but auquel j'aspire, et manquerais à mon devoir.

Je n'ai pas besoin de reproduire ici les raisons que j'ai d'être d'accord avec le ...u de la chambre; ces raisons, c'est ailleurs qu'il faut que je les fasse voir. Je n'ai ... besoin de vous répéter ce que j'ai dit l'année dernière; c'est ailleurs que dans ...tte chambre qu'il faut que je le répète.

De là dérive mon objection à l'argument fondamental de l'honorable M. Bil...lt. Son amendement, aux difficultés que j'ai déjà à surmonter, en ajoute deux ...uvelles, une qui pèse sur moi, et l'autre qui peut m'entraver à Londres.

L'amendement de M. Billault, en me prescrivant des négociations, refuse d'avoir ... dans le négociateur; il veut que j'agisse, et me dispute la confiance de la cham...e; c'est m'enlever toute ma force auprès de l'Angleterre.

L'amendement me crée de plus une difficulté; il se présente sous un aspect me...çant; il met en présence les sentiments nationaux des deux pays que tous nos ...orts doivent tendre à empêcher de se heurter.

Laissez la question se débattre entre les deux gouvernements; profitez de leur ...n vouloir, de leur bonne intelligence, au lieu de vous en plaindre.

Le paragraphe de la commission, comme celui de l'année dernière, ajoute de la ...rce à la mienne; il ne me suscite aucun embarras.....

M. BETHMONT. Je demande la parole.

Le but à atteindre est clairement indiqué; il n'oppose pas le sentiment français ... sentiment anglais, ni le gouvernement anglais au gouvernement français; je ...ie la chambre de s'en tenir à la rédaction de la commission.

M. BETHMONT explique que le paragraphe de la commission ne supposant ...llement de confiance dans le cabinet (murmures au centre), la minorité ... la commission a cru devoir s'y rallier; il ajoute que, bien que M. Guizot, dans ... commission, comme dans la chambre, ait refusé de faire connaître la base même ...s négociations, il prie cependant la chambre de voter le paragraphe de la com...ission, pour que la chambre ne se trouve pas partagée en deux fractions dans ... expression d'un vote sur lequel tous sont d'accord.

M. BILLAULT déclare qu'il retire son amendement.

Le paragraphe de la commission est mis aux voix et adopté.

La plupart des députés quittent leurs bancs.

On fait un rapport sur l'élection de M. Boblaye, à Pontivy, qui est admis et ...ête serment.

M. LE PRESIDENT. La discussion est ouverte sur le sixième paragraphe.

Voix diverses. — A demain!

La chambre consultée déclare que la discussion n'est pas renvoyée à demain, qu'il serait plus convenable de ne pas entrer aujourd'hui dans cette discussion et de réserver la question entière pour l'époque où la loi sera présentée.

Voix diverses. — Aux voix! Non! non! La chambre n'est pas en nombre!

M. LACROSSE demande à présenter quelques réflexions; mais il est obligé de descendre de la tribune au milieu du tumulte et des cris des députés qui sortent de la chambre.

La séance est levée à six heures.

REVUE DES JOURNAUX.

En constatant le vote favorable au ministère, le *National* déclare que M. Guizot n'a pas à se montrer fier de ce triomphe. « M. Guizot, » dit le *National*, a eu le succès du nombre, mais il a été battu à plate » couture dans le débat; la majorité a pansé ses blessures, elle ne » les a pas guéries. » Quant à M. Thiers, le *National* avoue que son discours est un des meilleurs qu'on ait jamais entendus. Ce discours démontre parfaitement que l'alliance anglaise, si pompeusement replâtrée par M. Guizot, n'a plus aucune base solide.

— Selon le *Constitutionnel*, l'impression produite par le discours de M. Thiers a été prodigieuse; en exposant, avec la parfaite netteté de son esprit, les diverses phases de l'alliance anglaise, M. Thiers a très bien fait comprendre que cette alliance, rompue dès 1836, ne s'est jamais complètement renouée depuis : la réponse de M. Guizot a été terne et décolorée.

— Le *Journal des Débats* reconnaît que M. Thiers a parlé avec esprit, avec élégance, avec clarté, et qu'il a su mettre de côté toute espèce d'animosité personnelle. En même temps, chose dont personne ne se doute, tout ce qu'a dit M. Thiers, si nous en croyons les *Débats*, contient au fond l'apologie la plus complète, la plus logique, la plus convaincante qui ait jamais été donnée de l'utilité, de la bonté et de la nécessité de l'alliance anglaise. « En répondant à M. Thiers, ajoutent les » *Débats*, M. Guizot a été généreux; il a écarté tout débat individuel! » puis il a montré comment l'*entente cordiale* est dans les actes autant » que dans les mots. »

— Le *Courrier français* caractérise ainsi le discours de M. Thiers : « C'est une page impartiale et lumineuse de l'histoire de l'alliance an- » glaise; c'est l'expression même de l'opinion du pays sur la nature » des rapports que lui commandent aujourd'hui sa dignité et l'intérêt de » l'avenir. » Le résultat de la séance est celui-ci, selon le *Courrier* : « Grâce à la parole de M. Thiers, l'alliance anglaise est convaincue de » n'être qu'une fiction. »

— La *Réforme*, malgré l'antipathie profonde que lui inspire M. Thiers, n'hésite pas à reconnaître que son discours est un beau succès oratoire.

— Selon le *Globe*, le discours de M. Thiers ne résiste pas à l'examen, et il n'en doit rester, pour les esprits sérieux, que le souvenir d'une heure fort agréablement passée; M. Guizot a eu d'abord quelque difficulté à le saisir corps à corps, mais, une fois qu'il l'a tenu, il ne l'a plus lâché qu'en ruines.

ESPAGNE.

A Madrid, le 17, les nouvelles des provinces étaient généralement satisfaisantes. Seulement, dans la Galice et l'Andalousie, il se manifestait quelque intention de résistance à la loi des municipalités; mais cette tendance n'avait rien d'inquiétant. Le fort de Figuières avait capitulé et était au pouvoir des troupes de la reine.

— Un arrêté du chef politique de Madrid défend toute espèce d'annonce imprimée ou manuscrite qui n'aurait pas reçu son autorisation, à l'exception des affiches quotidiennes de théâtres. Cet arrêté coïncide avec la réapparition dans les rues de la capitale d'un placard ou libelle dont le titre alarmant : *L'Echo de la liberté combattu par les baïonnettes des partisans de la France*, attire, suivant le *Castellano*, les regards de la foule et excite l'indignation des citoyens paisibles.

— M. Olozaga a écrit de Lisbonne, le 10 janvier, aux électeurs de Madrid, pour les remercier de l'avoir porté, lui proscrit, sur la liste des candidats à la députation de cette capitale. On remarque dans sa lettre, que les journaux publient, les passages suivants : « A la chambre, je n'ai pas dit tout ce que je pouvais dire, mais j'en ai dit assez pour mettre à couvert mon honneur et pour éclairer l'opinion publique, que l'on avait voulu surprendre d'une manière inouie. C'est ce qui excite la colère de ceux qui auraient voulu me condamner à un silence d'accord avec leurs vues.

» Des perquisitions étant faites à mon domicile, de jour et de nuit, toutes mes démarches épiées, mon existence sérieusement menacée, mes amis particuliers et politiques, les hommes qui croient encore de quelque utilité pour ma patrie cette existence consacrée à son service, ceux qui avaient les yeux ouverts sur les périls incessants auxquels j'avais si merveilleusement échappé, tous me conseillèrent et exigèrent même de moi que je me misse à l'abri.

» Je dus le faire et je le fis; mais à peine arrivé ici, je m'empressai d'écrire pour déclarer à la commission que si, selon l'espoir que devaient me donner les lumières et la droiture de ses membres, elle fixait les indispensables préliminaires de l'accusation, et si, avant de déclarer s'il y avait ou non lieu à suivre, on procédait à toutes les mesures nécessaires à l'effet de déterminer la valeur qu'en justice doit avoir le document sur lequel s'appuie l'accusation, j'étais tout prêt à me présenter et à aider pour ma part à ce que l'on allât en avant si on le jugeait convenable.

» Quel que soit le résultat de cette accusation, j'accepterai de grand cœur la mission de député, si je suis élu par la province de Madrid, et je me présenterai pour l'exercer dès que mes amis politiques croiront que je devrai le faire.

» Je voudrais bien rentrer au plus tôt dans la vie privée, et le grave et singulier événement dont l'étrangeté a appelé l'attention de l'Europe m'en donne le droit; mais, auparavant, je dois tenir à ce que le jugement de l'opinion en ma faveur soit confirmé légalement, et je dois contribuer aussi, autant qu'il est en mon pouvoir, à délivrer mon pays des

...tout se rendre aux eaux d'Allemagne...
(*Gazette d'Augsbourg*, ... janvier.)

Faits divers.

En 1843, 552 Suisses ont émigré pour l'Algérie, c'est-à-dire 160 personnes de plus que l'année passée. La majorité des émigrants se compose d'habitants du canton du Tessin.
(*Ami de la Constitution*, de Berne, 20 janvier.)

— L'entreprise dite l'*Union littéraire de Madrid* publie en ce moment les œuvres complètes de Paul de Kock. (*Gaz. de Madrid*.)

— On lit dans la *Gazette des postes* :

« La littérature des *Mystères*, mise en vogue par M. Eugène Sue, se répand dans toute l'Allemagne. Chacune des villes de Hambourg, Vienne, Munich, Leipzig, Berlin, a ses *Mystères*, mais nulle part la concurrence des *Mystères* n'est si grande qu'à Berlin; on en compte jusqu'à une demi-douzaine. »

— Le *Sun* continue d'illustrer le procès d'O'Connell; après avoir publié le portrait de Daniel O'Connell et de ses principaux co-accusés, il donne aujourd'hui ceux des magistrats et la physionomie de l'audience de la cour du banc de la reine.

— L'état de M. Ch. Nodier est toujours très alarmant; il a demandé aujourd'hui les sacrements, qui lui ont été administrés par M. le curé de Saint-Paul-Saint-Louis.

— Un procès par voie de réparation, intenté par M. de Verteillac, sous-préfet de Saint-Omer, à M. F. Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*, a été appelé jeudi dernier devant le tribunal d'Arras. Le *Progrès* avait reproché à M. le sous-préfet de Saint-Omer d'avoir laissé à l'ex-maire, non réélu conseiller municipal de Bomy, l'administration de cette commune, et de lui avoir prescrit d'obtenir le vote du budget municipal, alors qu'il n'avait plus qualité pour le demander. A l'audience, ces faits ont été établis. M. de Verteillac, pour se justifier, a essayé de rejeter la responsabilité des faits sur l'ex-maire de Bomy. Me Langlet, qui a plaidé pour le *Progrès*, a démontré le peu de valeur de cette justification. Le prononcé du jugement a été renvoyé à huitaine.

— M. Alem-Rousseau, avocat à Auch, a déposé entre les mains du procureur du roi de cette ville la lettre suivante :

« Monsieur,

« Dans la situation que le sort m'a faite, j'ai peu de chose à vous dire sans doute; cependant je dois veiller à ce qu'une injustice nouvelle ne vienne pas s'ajouter à tant d'autres injustices.

» Je viens donc, Monsieur, vous déclarer que, dans ce qu'on appelle probablement ma *fuite*, je ne me propose que l'éloignement momentané de la prison. Cette prison s'ouvrira pour moi, à ma prière, quand je verrai le grand jour de mon jugement près d'arriver.

» Si quelqu'un blâme mon insoumission, ce ne seront certainement pas ceux qui savent dans quel état mes tourments ont mis ma santé. On me dit qu'il faudra souffrir encore pendant près de quatre mois d'attente. Bon Dieu!

» Permettez-moi, Monsieur, de vous prier de joindre ma lettre aux papiers du procès qui s'est révélé à moi par l'irruption dans ma maison d'une brigade de gendarmerie, afin qu'il reste trace de la présente déclaration.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Veuve LACOSTE. »

— La souscription ouverte à la Bourse de Lyon pour le chemin de fer de Paris à Lyon a, nous assure-t-on, dépassé, la semaine dernière, le chiffre de vingt millions. Les grandes compagnies de transport de notre ville viennent d'envoyer à Paris un délégué chargé de demander au gouvernement la concession de cette ligne. (*Rhône*.)

— Nous lisons dans le *Courrier de la Savoie*, journal de Chambéry :

« La Société géologique de France se rassemblera à Chambéry l'été prochain, afin d'y tenir une des sessions extraordinaires et annuelles qui lui sont imposées par son règlement. Cette réunion est fixée au 12 du mois d'août; les séances commenceront le jour même, et dureront jusqu'au 25 ou au 30. Notre gouvernement, toujours disposé à favoriser les travaux scientifiques et à soutenir les tendances sérieuses et utiles, a bien voulu accueillir la demande que la Société lui a adressée à ce sujet. »

Le même journal annonce qu'à l'époque où la Société de géologie se trouvera réunie à Chambéry, la Société royale académique de Savoie tiendra une séance publique dans laquelle elle décernera son prix de poésie, dont le sujet est l'éloge de saint François de Sales.

— Le feu s'est manifesté, dans la nuit de samedi à dimanche, dans les ateliers de la société d'exploitation du nouveau système de chemins de fer, dit système Jouffroy. Cet événement a motivé une plainte au procureur du roi. On apprendra sans doute par l'instruction s'il faut attribuer cet événement à l'imprudence ou à un crime.

— Vendredi soir, à six heures, deux explosions ont eu lieu à l'usine à gaz du faubourg Poissonnière. Les flammes se sont bientôt élevées à la hauteur des toits des maisons voisines et ont excité quelques alarmes dans le quartier. On s'est rendu maître du feu avant la propagation de l'incendie.

— On lit dans le *Glasgow-Courier*, que le dimanche 14, on a ressenti à Comrie (Perthshire) deux secousses violentes de tremblement de terre.

— Le 4 janvier, on a ressenti à Rome plusieurs secousses de tremblement de terre dans la direction du sud-est. Elles n'ont amené aucun malheur.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du 22 janvier 1844.

SOMMAIRE. — *Mathématiques*. Mémoire de M. Cauchy sur les fonctions continues. — *Météorologie*. Mémoire de M. de Gasparin sur les causes des inondations

[illegible] que la puissance de l'ac[illegible] sur cette cause prédominante.

Le célèbre savant conclut donc que nos moyens préventifs se bornant à une bien faible action sur le reboisement des montagues, n'ont pas une grande influence sur les influences atmosphériques, et que par conséquent nous devons nous attacher à perfectionner et à compléter nos moyens défensifs, à élever nos digues au-dessus du niveau des plus hautes inondations connues, et à les entretenir par les meilleurs procédés administratifs.

— M. Delarue envoie de Dijon les tableaux d'observations météorologiques qu'il fait avec un grand soin et une grande précision. Il serait bien important de voir cet exemple suivi dans un grand nombre de localités, car ce n'est que par de nombreuses observations qu'on pourra arriver à constituer la météorologie.

Géologie. — M. Dufrénoy lit un rapport approbatif sur un Mémoire présenté à l'Académie par M. Rozet, capitaine d'état-major. Ce Mémoire avait pour but l'étude des volcans de l'Auvergne.

C'est en 1751 que Guettard et Malesherbes, au retour d'un voyage en Italie, reconnurent, en traversant la France centrale, que l'Auvergne est recouverte de terrains volcaniques qui leur rappelèrent ceux qu'ils étaient allés visiter de l'autre côté des Alpes. Cette découverte parut alors très étonnante, et fut vivement controversée. Quelques années après, Desmarest donna des preuves irrécusables de la nature volcanique de la chaîne des Puys. La diversité des accidents de cette chaîne présente tant de faits curieux à l'étude, que M. de Buch écrivait à Pictet : « Si vous voulez voir des volcans, n'allez pas en Italie; choisissez plutôt Clermont de préférence au Vésuve et à l'Etna. »

Aussi le voyage en Auvergne est-il le complément nécessaire de toute étude géologique. Par suite tant de voyageurs ont traversé cette contrée en tant de sens, l'ont étudiée avec tant de soin, qu'il n'est pas facile d'y constater quelques faits nouveaux. Cependant M. Rozet ne s'est pas borné à glaner parmi les observations de ses prédécesseurs; il a fait des rapprochements curieux sur la distribution des cratères, sur la position des centres d'éruption, des trachytes et des basaltes, et il a déterminé trois lignes de direction suivant lesquelles les éruptions volcaniques ont eu lieu. M. Dufrénoy regarde la théorie qu'a faite M. Rozet comme le résumé le plus complet des connaissances sur cette matière, et il lui donne sa complète approbation.

Chimie. — M. Frémy, qui s'est occupé avec un rare bonheur de l'étude des différents acides métalliques, est arrivé, en parcourant la série de ces corps, à s'occuper des acides de l'osmium. Mais ce métal, qui se trouve en grande quantité avec l'iridium dans la mine de platine, n'avait pas encore été séparé avec assez de soin pour qu'il fût possible de considérer son histoire comme complète. M. Frémy a donc résolu de reprendre tout-à-fait son étude. Mais ce corps, qui se rapproche plus de l'arsenic que du platine, quoiqu'on le classe à côté de ce dernier métal, donne un acide volatil qui exerce une action très délétère sur l'économie animale. Il est donc important de le préparer en le retenant dans des combinaisons cristallines et faciles à purifier. C'est là le but de la note de M. Frémy qui remet à un prochain Mémoire l'étude des combinaisons de l'osmium et de l'iridium. Le procédé qu'emploie cet habile chimiste est aussi ingénieux que commode et peu dangereux, et nous nous promettons de revenir sur ce sujet à propos de sa prochaine communi-

[illegible] courbes à la place des roues à palettes plates dans les bateaux à vapeur. Ce mode de propulsion, qui n'est autre que l'emploi des roues de M. Poncelet, serait susceptible d'imprimer aux bateaux une vitesse supérieure à celle obtenue jusqu'à ce jour, sans augmenter la dépense.

Médecine. — M. le docteur Magne, élève de feu le professeur Sanson, adresse un Mémoire *sur les trois lumières de l'œil*. Il y expose les idées suivantes, signalées par M. Sanson à sa clinique, en 1837: Lorsqu'au devant de l'œil d'un amaurotique dont la pupille est dilatée, on présente une bougie, l'on distingue trois images se succédant d'avant en arrière. La première, antérieure, est droite et produite par la cornée; la moyenne, renversée, est due au segment postérieur de la capsule cristalline; la antérieure, droite comme l'antérieure, provient du segment antérieur de cette même capsule. L'opacité de la cornée détruit les trois images; l'opacité de la capsule antérieure fait disparaître les deux images postérieures; l'opacité de la capsule postérieure empêche l'image renversée de se produire. De là des indications précieuses pour le diagnostic différentiel des différentes espèces de cataractes. Dans la cataracte capsulaire postérieure, on ne voit pas l'image renversée; dans la cataracte capsulaire antérieure, l'image antérieure droite est seule visible; et il en est de même dans la cataracte capsulo lenticulaire. Dans l'amaurose et le glaucome, l'altération ne portant nullement sur l'appareil du cristallin, on aperçoit toujours les trois images de la flamme.

Une source d'erreurs tient à la confusion des images résultant de l'étroitesse de l'ouverture pupillaire. M. Magne recommande, pour éviter des erreurs dans l'emploi du moyen de diagnostic signalé par Sanson, de dilater la pupille chaque fois qu'on y a recours, en instillant dans l'œil quelques gouttes de l'atropine du docteur OEhler. Il recommande aussi comme une précaution non moins importante que la première, de se placer dans une obscurité complète pour examiner l'œil à la bougie.

Si l'appareil du cristallin n'est affecté que dans un point très limité, il se peut qu'on observe les trois images; mais alors si l'on imprime à l'œil des mouvements en tous sens, et si on lui présente un objet, quand cet objet se trouvera dans la direction du noyau de cataracte, il ne sera pas aperçu par le malade. Le chirurgien fera mouvoir la bougie en cet endroit, et il ne verra plus qu'une ou deux lumières, selon que l'opacité sera antérieure ou postérieure.

— M. Lieutaud, chirurgien-major de la corvette *la Danaïde*, soumet à l'Académie un travail sur l'histoire naturelle et les propriétés médicales du chanvre indien. Ce chanvre jouit de propriétés narcotiques très actives qui en font un médicament précieux contre beaucoup d'affections convulsives. Cette espèce de chanvre possède aussi des propriétés enivrantes et aphrodisiaques dont les populations de l'Inde tirent parti. Certaines préparations du chanvre indien mettent seulement dans un état d'extase particulier, accompagné de rêveries bizarres et agréables.

— Le même M. Lieutaud adresse une planche d'anatomie chinoise, représentant la disposition des organes de l'homme telle que se la figurent nos confrères du Céleste-Empire. Cette planche, suivant une date qui s'y trouve inscrite, a été gravée en 1676. Une explication l'accompagne, qui a été traduite par M. Stanislas Julien. Ce sont des idées en grande partie fantastiques.

—M. Désirabode, dentiste, et ses fils, docteurs en médecine,

En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 comp.	82 60	82 60	82 40	82 45	82 65
— fin cour.	82 60	82 60	82 40	82 45	82 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0.	112 50	» »	» »
4 0/0	106 »	» »	» »
O. de la Ville	1410 »	» »	» »
Banque de Fr.	3265 »	3270 »	» »
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	» »
— de 1000.	1112 50	» »	» »
Caisse Hypoth.	768 75	» »	B. 1 25
Quatre Canaux.	1282 50	» »	H. 2 50
Chemins de Fer.			
St-Germain	» »	» »	» »
Vers. R. Dr.	345 »	342 50	» »
dº R. G.	170 »	171 25	B. 6 25
Orléans	865 »	862 50	H. 2 50
Strasb. à Bâle.	231 25	» »	B. 1 25
Rouen.	845 »	» »	B. 5 »
Havre.	665 »	663 75	H. 1 25
Fonds Etrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	109	» »	» »
— Portugais.	46 1/4	» »	B. 1/8 »
Esp. D. active.	30 1/4	30 3/8	B. 1/8 »
5 0/0 Naples.	107 »	106 90	B. 0 10
— Romain.	105 3/4	» »	» »
Obl. Piémont.	1207 50	» »	H. 1 25
Emp. d'Haïti.	480 »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 65, 60, 57 1/2.
Après, 82 40, 42 1/2, demandé.

Reports.
Fin courant. Fin prochain.
3 0/0 à 5. 17 1/2.
5 0/0 5. 32 1/2.

Bons du Trésor.
3 0/0 à 5 mois.

Fin courant, 827 50.
— » »
— 176 25, 170, 172 50.
— 867 50, 862 50.
— 231 25.
— 847 50.
— 663 75.

Londres, 21 janvier.
Dimanche.
Bourse fermée.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 85,00, 00,00; courant du mois, 86,00, 86,50; février, mars et avril, 86,50, 87,00; mois d'été, 00,00, 00,00; 4 derniers mois, 89,00, 90,00.

Lille. — Colza, 78,00, 00,00; lin, 72,25, 72,75; caméline, 77,00,00,00; chanvre, 78,00; voitures, 0,00. Pas de courrier.

Esprit 3/6. — Disponible, courant du mois, et février, 94,00, mars et avril, 95,00 offert; 4 d'été, 96,97; 4 derniers, 97,98.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte; id., id., 00 0/0 2e sorte; ordre de livraison, 22 0/0.

Suifs de place, 00 fr. les 50 kil.; de Russie disponibles, 00 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 00 à 00,00 sans affaires. Ordre de livraison, 22

Spectacles du 24 janvier.

» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré. Richard.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Paris bloqué. L'homme blasé. Une Idée. La Veill[e]
7 h. »/» GYMNASE. — Jean Lenoir. Mme Boudenois. Daniel. Le Tambour.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Catherine. Marjolaine. L'Oncle Baptiste. Chans. Jacqu[es]
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Sophie. Chans. Invasion. Mlle Ca[...]
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Les Iles. Le Barbier du Roi. L'Ombre.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »/» COMTE. — L'Auberge. Molière. Intermèdes. Pierrot.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VEGETAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

22 janvier.			23 janvier.		
Arrivages.	885 q.	72 k	Arrivages.	4003 q.	23 k.
Ventes.	4160	41	Ventes.	761	03
Restant.	9421	93	Restant.	10167	97
Cours moyen.	38,15		Cours moyen.	38,02	
Cours-taxe.	38,08		Cours-taxe.	38,08	
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 00q.00 k.	00,00 à 00,00		Gr. 6q.28k.	52,25 à 54,45	
1re 343 83	38,20 à 39,50		1re 216 66	38,20 à 39,00	
2e 133 45	36,30 à 37,90		2e 108 33	36,25 à 37,55	
3e 64 28	31,85 à 33,10		3e 00 00	00,00 à 00,00	
4e 4 57	25,50 à 00,00		4e 4 57	26,10 à 00,00	
A 1.381 50	38,25 à 39,50		A 1.337 55	38,25 à 38,85	

Les farines se tiennent calme, et les ventes sont moins importantes aujourd'hui qu'au marché d'hier.

La taxe du pain pour Paris est de 35 c. pour la prem. qual., et 28 c. pour la seconde.

LOUVIERS, 20 janvier. — Pain, prem. qual., 32 c. 1/2; deux., 27 c. 1/2.

BEAUVAIS, 21 janvier. — Farine, prem. q., les 100 kilog., 35,90; deux., 33,22. — Pain, prem. qual., 33 c. 1/3; deux., 28 1/3.

LILLE, 19 janvier. Farine de froment de Saint-Omer, 36,50. Affaires calmes, baisse légère sur quelques ventes.

L'essai qui sert de base à la taxe du pain est terminé : les blés de cette année étant moins pesants que ceux de l'an dernier, constituent la boulangerie en perte depuis leur emploi; l'équilibre se trouve donc maintenant établi par la hausse du pain blanc. Le résultat du prix moyen des blés se trouve, par suite, en sens inverse de la variation du pain, puisqu'il ne la détermine pas à lui seul.

SAINTE-MENEHOULD, 20 janvier. — Pain, prem. qual., 29 c.; deux., 27 c.; trois., 23 c.

LYON, 20 janvier. — Farine, 44,40. — Une maison de premier ordre a vendu 6,000 sacs cette semaine à cette condition.

BORDEAUX, 18 janvier. — Farines co-Nérac, 43. — Co-Bordeaux, 42 à 42,50. — En rame sup., 32 à 32,50.

Cours des céréales. — Prix de l'hect.

MONTLHERY, 22 janvier. — Froment, première qual., 19,20 à 19,67; deux., 17,34 à 18; trois., 16 à 17. — Méteil, 15 à 17. — Seigle, 9,67 à 10,34. — Orge, 9,34 à 11. — Avoine, 7 à 7,75.

LOUVIERS, 20 janvier. — Froment, prix moyen, 20,62. — Méteil, 18,53. — Seigle, 12,28. — Orge, 11,24. — Avoine, 7,10 à 7,80.

BEAUVAIS, 21 janvier. — Froment, prem. qual. 20 à 21; deux., 19 à 19,50. — Orge, 9,50 à 10. — Avoine, 6,30 à 6,40. — Marché bien garni. Hausse de 1 fr. sur le froment.

SAINTE-MENEHOULD, 20 janvier. — Froment nouveau, prem. qual., 15,92; deux., 15,10. — Seigle, 9,63. — Orge, 8,93. — Avoine, 5,66 à 6,07.

VERDUN, 19 janvier. — Froment, prem. qual., 19,50; deux., 19. — Seigle, 13,75. — Orge, 13,70. — Maïs, 15. Les froment sont légèrement à la baisse, la Suisse ayant momentanément suspendu ses achats.

COLMAR, 18 janvier. — Froment, première qual., 22; deux., 20,37; trois., 18,93. — Méteil, 14,18. — Seigle, 13,18. — Orge, 10,75.

LILLE, 19 janvier. — Froment blanc, 18 à 23,34. Marché assez bien approvisionné. Baisse de 32 c.

CAMBRAI, 20 janvier. — Froment, première qual., 18 à 19,80, deux., nouveau, 15,50 à 17,50. — Escourgeon nouveau, 11,50 à 12,20. — Orge, 10,50 à 11. — Seigle, 10,50 à 11,50. — Avoine nouvelle, 6 à 6,60.

VALENCIENNES, 19 janvier. — Froment blasé, 20,50 à 22,50. — Froment gris, première qual., 19 à 21; deux., 17,50 à 19. — Seigle, 12 à 13. — Orge, 12,50 à 14. — Avoine, 7 à 9.

CHALON-SUR-SAONE, 19 janvier. — Froment vieux, prem. qual., 21; deux., nouveau, 20; trois., 19. — Méteil, 16,50. — Seigle, 14,50. — Orge, 13,75. — Sarrazin, 11,75. — Maïs, 17. — Avoine, 9,25.

LYON, 20 janvier. — Froment, les 100 kil. 27,50, 28, 29. — Seigle, 14 à 15, — Orge, 14 à 14,50. La vente du froment a été difficile, la meûnerie étant approvisionnée. Le seigle a été recherché à cette cote. Orge calme, les brasseries n'éprouvant pas de besoins.

En somme l'apparition du dégel a ralenti les ventes qui ne se font plus que par petits lots.

SAINT-LAURENT, 20 janvier, — Froment, prem. qual, 25,58; deux., 22,63; trois., 21,69. — Seigle, 14,66 à 15,33. — Méteil, 16,66 à 17,33. — Sarrazin, 12,33 à 13. — Maïs, 15,66 à 16,33. — Avoine, 9 à 9,66.

BESANÇON, 19 janvier. — Froment, 20,15. — Avoine, 8,50.

TOURS, 20 janvier. — Froment, 19,22. — Seigle, 14. — Orge, 12,50. — Avoine, 8.

FONTENAY, 20 janvier. — Froment, 16,90. — Baillarge, 10,40. — Seigle, 13. — Avoine, 7,15. — Orge, 10,40. — Mouture, 11,05.

TOULOUSE, 19 janvier. — Froment, 21,58. — Maïs, 10,34. — Avoine, 10,39.

Fourrages. Prix des 500 kil.

Faubourg Saint-Antoine, 19 janvier. — Foin, prem. qual., 46,48; deux., 42,44; trois., 36,40. — Luzernes, 34 à 43. — Regain de luzerne, 34. — Paille de blé, 22 à 26. — Paille de seigle, 24 à 26. — Paille d'avoine, 30.

Faubourg Saint-Martin, 20 janvier. — Foin, 41 à 44. — Luzerne, 40 à 42. — Paille de blé, 19 à 24. — Paille de seigle, 24 à 27.

Barrière d'Enfer, 20 janvier. — Foin, 40 à 47. — Paille de blé, 18 à 23.

MONTLHÉRY, 22 janvier. — Foin, 30 à 33. — Luzerne, 28 à 31. — Paille de blé, 15 à 18. — Paille de seigle, 18 à 20. — Paille d'avoine, 23 à 25.

SANCERRE, 20 janvier. — Foin, 35. — Paille, 25.

GRAY. — Foin, 25. — Paille, 14.

NIORT, 18 janvier. — Foin, 29 à 31. — Paille, 18.

BAYONNE, 18 janvier. — Foin, 38. — Paille, 19,50.

PRODUITS ANIMAUX.

LA CHAPELLE, 23 janvier. — 130 veaux tous vendus 1,30 prem. qual.; 1,10 deux. qual. 72 vaches amenées, 60 vendues 1,00 prem. qual.; 0,90 deux. qual. 7 taureaux vendus 1,10 prem. qual.; 0,95 deux. qual. 74 vaches laitières amenées, 65 vendues à des prix différents.

LA MAISON BLANCHE, 23 janvier. — Porcs; 195 amenés, 174 vendus, 21 retours; prem. qual. 1,04; deux. qual. 1,00; trois. qual. 00,96.

BORDEAUX, 17 janvier.
126 veaux, vendus de 55 à 60 le quintal.
113 bœufs, vendus de 54 à 58.
600 moutons, vendus de 60 à 75.
Les porcs ont valu de 50 à 55.

Marché de SCEAUX du 22 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogram. sur pied.		
Bœufs.	1,221	1,077	144	1 14	1 02	» [illegible]
Vaches.	120	103	17	1 08	» 92	» 7[illegible]
Veaux.	358	342	15	1 26	1 16	» [illegible]
Moutons.	7,948	7,064	884	1 30	1 06	» [illegible]

Marchés étrangers.

SMITHFIELD (Angleterre).

Bœufs amenés 522, ainsi vendus : Bœufs supérieurs, grosse race, 1,12 à 1,18 le kilog. Bœufs deux. qual., 96 c. à 1,07. — Bœufs inférieurs, 86 c. à 94.

Veaux, 147; vendus. Veaux de grosse race, 1,33 à 1,55; id. supérieurs, petite race, 1,56 à 1,60. — Moutons, 3040; supérieurs South downs, 1,28 à 1,39; supérieur, grosse laine, 1,18 à 1,23, inférieurs, 96 c. à 1,12. — Porcs, 360; vendus 96 c. à 1,28; petits porcs, 1,28 à 1,44.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

exique et quelques républiques du Nouveau-Monde, hostiles à
re commerce, jusqu'au moment où il serait présenté une loi
douane, et où nous pourrions, par une élévation de tarifs,
ercer des représailles contre ces États.

La question des chemins de fer s'est vue ajourner par un mo-
analogue, et la chambre allait écarter aussi la discussion re-
tive à l'instruction publique, attendu que des débats sérieux
ront lieu à cet égard quand M. Villemain nous apportera la
i d'enseignement qu'il a promise. Mais en écartant ainsi tou-
s les questions, la chambre aurait pu voter aujourd'hui l'a-
esse tout entière; les légitimistes ont craint qu'on n'arrivât,
ance tenante, au dernier paragraphe du projet, qui leur im-
se une flétrissure. On assure qu'ils se disposent à renouveler
lutte sur ce terrain, mais ils n'étaient pas préparés à combat-
e aujourd'hui.

Quand M. de Carné, portant à la tribune un amendement re-
tif à l'enseignement, a déclaré qu'il était prêt à retirer cet
mendement et à le réserver pour la discussion de la loi, des
oix parties de la droite l'ont encouragé à conserver la parole,
le ministre de l'instruction publique a dû se lever pour lui
épondre.

Ces deux orateurs ont personnifié les deux principes qu'une
onne loi sur l'éducation doit admettre et combiner ensemble.
. de Carné a représenté la liberté d'enseignement; M. Ville-
ain le droit de surveillance, dont l'État ne doit pas se dessai-
r, et la position supérieure que l'université doit conserver
ême en organisant la concurrence. Nous n'entrons pas dans
examen de ces deux discours, parce que les arguments présen-
és de part et d'autre seront tous reproduits avec développement
and l'heure véritable de cette discussion aura sonné.

Aujourd'hui, MM. de Carné et Villemain ont fait une passe
armes pour occuper la scène, tandis qu'en dehors de l'arène,
s ennemis des légitimistes faisaient rougir le fer avec lequel ils
apprêtent à les flétrir, et que, dans le camp royaliste, on four-
issait les armes pour le combat qui aura lieu demain sous les
eux de la chambre.

Acte de Vienne (12 juin 1834).

Les journaux allemands, et après eux quelques journaux de Paris, ont
rlé de la rumeur qui a circulé dans quelques cercles de Carlsruhe rela-
vement à l'existence d'un acte politique dont la publication ne peut
anquer d'émouvoir beaucoup les esprits en Allemagne.

Cet acte vient de nous être communiqué par la rédaction du *Vorwærts*,
urnal allemand qui se publie avec succès à Paris, et qui donne *in ex-
nso* la pièce en question dans son numéro d'aujourd'hui. Si cet acte
t authentique, il constitue un document politique très curieux et
ès important. Il porte pour titre : *Conclusions du protocole de
conférence ministérielle tenue à Vienne*, le *12 juin* 1834, et

[...] au milieu d'une paix apparente, la guerre intérieure, empoisonne l'esprit et le cœur du peuple, pervertit la jeunesse, séduit jusqu'aux hommes mûrs, trouble toutes les relations sociales tant publiques que privées, pousse les peuples à se méfier systématiquement de leurs souverains légitimes, et prêche la destruction et l'anéantissement de tout ce qui existe. Mettant à profit les formes constitutionnelles de quelques gouvernements, s'enfermant souvent dans la voie légale qu'il regarde probablement comme plus sûre, quoique plus longue, et souvent se montrant en révolte ouverte, ce parti poursuit son but sans relâche; son plan est logique et bien arrêté. Il s'est contenté d'abord de se faire une certaine position contre le pouvoir dans les chambres; ce premier pas fait, il s'est avancé plus loin, il a cherché autant qu'il était en lui à diminuer et à affaiblir la force gouvernementale; il a été enfin jusqu'à prétendre que la souveraineté, au lieu d'appartenir au chef de l'État, doit résider dans les chambres. Et ne nous le dissimulons pas, quelquefois il a réussi; convenons même que cette faction, si les mesures promptes et énergiques ne sont pas opposées à son développement, arrachera sous peu des mains de certains princes jusqu'à l'ombre de l'autorité monarchique.

C'est pour obvier à ce danger, c'est pour maintenir l'organisation que le congrès de Vienne a entendu donner à l'Allemagne, c'est pour assurer dans chaque État de la confédération la tranquillité et l'exercice légal du pouvoir royal, c'est enfin pour garantir, par tous les moyens en notre pouvoir, l'ordre de choses existant, que les princes souverains et les villes libres d'Allemagne ont envoyé à Vienne leurs plénipotentiaires, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, se sont réunis en conférence et ont arrêté ce qui suit :

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ARTICLES.

Art. 1. L'article 57 de l'acte additionnel du congrès de Vienne, en vertu duquel le pouvoir souverain de l'État réside dans la personne du prince, et sans que ce dernier ait besoin du concours des chambres, sauf certains cas prévus et déterminés par la constitution, est maintenu dans toute sa vigueur. Toute idée contraire à ce principe et tendant à introduire le partage du pouvoir souverain doit être repoussée comme incompatible avec le droit public de la confédération, et subversive de la constitution de chacun des pays qui la composent. *Il est par conséquent du devoir de tous les gouvernements de n'admettre, dans aucun cas, aucune extension quelconque des prérogatives des chambres, par cette seule raison qu'une pareille extension est diamétralement opposée aux intérêts et aux droits de la couronne.*

Art. 2. S'il arrivait que les chambres, cherchant à étendre leurs prérogatives, élevassent des doutes sur le véritable sens de quelques paragraphes de la constitution, les gouvernements maintiendront l'interprétation qui leur paraîtra la plus conforme aux principes généraux. Si cette décision ne satisfaisait pas les chambres, on en référera, avant que d'accepter l'intervention de la diète, au tribunal arbitral, dont la composition et les droits sont exposés dans les articles 4, 5, et les suivants jusqu'aux 14.

. . . .

Art. 15. Toutes les décisions prises d'une manière légale par les chambres demeurent obligatoires dès qu'elles ont été approuvées par le gouvernement. Il en sera de même pour toutes les décisions dont le temps de durée est précisé. Là où les vœux des assemblées d'États peuvent être portés par écrit à la connaissance du pouvoir, les gouvernements ne souffriront point que ces sortes d'actes blessent en aucune façon leurs droits.

Art. 16. Les ordonnances rendues par les gouvernements dans les formes voulues par la constitution, auront force de loi. A l'intervention des tribunaux et

Art. 20. Le droit qu'ont dans d'autres pays d'approuver ou de rejeter les impôts, et celui qu'elles exercent chez nous en réglant le budget, n'ont rien de commun et ne doivent pas être confondus. Les gouvernements tâcheront de ne pas perdre de vue cette différence, car il en résulte que les chambres, à moins d'être autorisées par une loi spéciale, ne pourront en aucun cas refuser les dépenses spéciales comprises dans le budget général.

Art. 21. Pour éviter toute difficulté, et afin que les budgets soient votés dans le temps voulu, les gouvernements tâcheront de les présenter au commencement de la session. Les articles qui ne pourront être réglés d'après les formes légales et d'un commun accord entre les chambres et les gouvernements, seront portés devant le tribunal arbitral. Dans le cas où les chambres refuseraient de se remettre à la décision de ce tribunal, les gouvernements continueront de percevoir l'impôt comme par le passé, jusqu'à la concurrence des sommes votées dans la session précédente, sauf les circonstances extraordinaires et imprévues, où ils seront libres de fixer le chiffre comme il leur paraîtra convenable.

Art. 22. Les souverains unis prendront entre eux des mesures nécessaires pour que la liste civile et les revenus de la couronne, là où le chiffre n'en est point fixé par la constitution, ne puissent être ni diminués sans le consentement du prince intéressé, ni augmentés sans l'approbation des chambres.

Art. 23. Il restera reconnu en principe que les fonctionnaires députés ne pourront siéger dans la chambre sans une autorisation expresse de leur souverain.

Art. 24. Les militaires ne seront en aucun cas admis à prêter serment à la constitution du pays.

Art. 25. L'article 5 du décret de la diète du 28 juin 1832, relatif à la publicité des débats parlementaires, sera maintenu dans toute sa vigueur, et les commissaires qui assistent à ces débats agiront à cet égard d'après les instructions que leurs gouvernements respectifs jugeront convenable de leur donner.

Art. 26. On recommandera surtout aux présidents des chambres de veiller à ce que les orateurs usent sobrement de la parole; qu'ils respectent la diète et les gouvernements établis, et qu'ils s'abstiennent d'émettre des opinions contraires à l'ordre et à la tranquillité publique. Les membres coupables d'infractions seront traités suivant la rigueur des lois, et les chambres où de pareils écarts seraient approuvés par la majorité pourront être prorogées, et au besoin dissoutes.

Art. 27. Toutes les fois que les débats publics pourraient exercer une influence fâcheuse soit sur les affaires intérieures de l'Allemagne, soit sur ses affaires extérieures, les gouvernements aviseront à ce que les séances se passent à huis clos.

Art. 28. La tranquillité de l'Allemagne exige une surveillance sévère et incessante des journaux et des écrits périodiques; pour remplir avec succès les engagements que les États de la confédération ont pris à cet égard entre eux, et pour donner à la censure une action conforme aux dispositions et à l'esprit de la loi provisoire sur la presse, il est urgent et indispensable 1° de ne confier le droit de censure qu'à des hommes d'une capacité solide et d'un dévouement à toute épreuve; 2° de donner à ces hommes des instructions suffisantes; 3° de ne jamais tolérer que les passages rayés par la censure soient laissés en blanc; 4° d'établir dans les différents districts un conseil supérieur de censure.

Art. 29. Convaincus du mal qui résulte de la trop grande multiplication des écrits politiques, les gouvernements chercheront à en diminuer le nombre autant que cela se pourra faire sans blesser les droits acquis.

Art. 30. Ils maintiendront à cet effet en principe qu'aucun journal politique ne pourra être établi sans une concession spéciale, et que cette concession, révocable à volonté, ne sera délivrée qu'à des rédacteurs d'une capacité connue.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Les querelles de critique. — Le monument de Molière.

Nous prenons le théâtre où il est. Quand il est dans la rue — dans la rue; quand il est dans le feuilleton — dans le feuilleton.

Or, cette semaine, nous n'avons que deux pièces intéressantes : la querelle de deux critiques et l'inauguration de la statue de Molière.

Nous n'avons rien à dire d'un procès qui n'est plus littéraire, qui ne sera pas plaidé par les parties, la plume en main, mais par des avocats devant des juges. A cette occasion, ne nous serait-il pas permis de dire, humblement et d'après notre petite expérience, ce qu'a été la critique, ce qu'elle devrait être?

Vous autres tous bons bourgeois de Paris et de la France, vous pouvez aller au théâtre, lire un livre; vous n'êtes tenus, après tout, qu'à écouter et qu'à lire, et le soir, contents ou mécontents, vous vous couchez et vous dormez là-dessus. Vous n'êtes pas obligés d'avoir une opinion, encore moins de la formuler tout au long, pour être mise sous bande et ensuite expédiée à tous les coins et recoins de la France.

Et si, à toute force, vous émettez un jugement sur une œuvre littéraire, c'est au coin du feu, entre amis et connaissances. La chose est dite là, entendue là, répétée peut-être dix pas plus loin, mais c'est fini : votre jugement ne galoppe pas à travers toute l'Europe.

Il n'en est pas de même du critique officiel, du malheureux chargé par vocation — par vocation, grand Dieu! qui donc peut être critique autrement que par nécessité? — enfin, du malheureux obligé de s'asseoir sous un lustre, ou dans un fauteuil, uniquement pour juger tout ce qui se débite ou ce qui s'imprime.

Les autres jouissent, sont émus et se laissent aller à leurs émotions; il se considère dans ses propres émotions; il se met en quelque sorte à la fenêtre pour se regarder passer dans la rue. Ce qu'il voit, c'est la manière dont il est ému. Pauvres gens condamnés à ne jamais dîner et à déguster toujours.

Et cependant ce droit dont on est investi, Dieu sait comment, de tout juger, de lier ou de délier, d'approuver impunément ce qui est mauvais et de blâmer ce qui est bon, de censurer les plus forts et les plus grands, en échappant soi-même à toute censure, de fournir à la paresse d'esprit de cent mille lecteurs des opinions toutes faites, sur toutes choses, ce droit, je ne dis pas assez, ce pouvoir a des enivrements d'orgueil qui renversent sens dessus dessous les quelques idées de bon sens qui peuvent rester dans la tête d'un critique.

Savez-vous une des premières nécessités de tous les petits princes qui ont de tout petits royaumes à servir sur une soucoupe? C'est de pendre leurs sujets, au moins une douzaine par trimestre, pour se prouver à eux-mêmes qu'ils sont souverains de quelque chose, qu'ils ont quelque autorité. Qui donc, en voyant leurs trois laquais déguisés en soldats et leur méchante couleuvrine qui met le nez à la fenêtre de leur grenier, pourrait croire à leur royaume et à leur royauté?

Pour y faire croire, ils ont besoin de potence. Un homme accroché par le cou à vingt pieds du sol m'a toujours paru une démonstration irréfutable de souveraineté.

Il en est de même des critiques, les plus grands sont de tout petits princes; ils ont besoin de pendre les gens pour se prouver qu'ils ont un petit bout d'autorité. Ils vont çà et là dressant des potences et tâchant d'y attacher le plus d'illustres criminels. Ce n'est pas méchamment, mon Dieu! mais seulement pour faire acte d'autorité.

Il est reçu encore chez de très innocents lecteurs, qu'il faut beaucoup de force, de supériorité d'esprit pour oser contester les plus grandes renommées de son temps. L'admiration est un signe de domesticité littéraire. Les aborder effrontément, les hommes illustres, le persifflage ou l'injure à la bouche, est, au contraire, une preuve de noblesse : on traite ainsi d'égal à égal, de blason à blason.

Et voilà le mal de la critique, disons-le tout de suite. Ce n'est, ce ne doit être qu'une honnête portière destinée à tirer le cordon pour laisser entrer ou sortir les gens. Sa loi véritable est de se tenir toujours chapeau bas, respectueuse, sympathique, expliquant et admirant ce qui est bon, redressant ce qui est mauvais, non pas pour le condamner, mais pour le changer en beau.

Nous ne voulons pas, Dieu nous en garde, une critique qui remue la tête et qui approuve toujours comme un magot chinois; nous ne voulons pas une critique impartiale, nous croirions piller M. de la Palisse; nous voulons une critique bien convaincue de ceci : qu'elle n'est pas faite pour servir une position personnelle, pour siffloter comme un passant désœuvré; mais bien pour aider les auteurs à créer de belles œuvres, pour les admirer quand elles sont créées, et faire passer cette admiration dans l'esprit des gens qui par eux-mêmes ne seraient pas capables de comprendre ces œuvres. C'est le bon, c'est le beau, c'est le vrai qui doit être le but de la critique. Quand donc et dans quel dictionnaire *critiquer* voudra-t-il dire *admirer?*

Il y a une chose qui me révolterait si peut-être moi-même je n'avais été souvent coupable, c'est l'abus que la critique fait d'une puissance qui ne lui appartient pas.

Ainsi voilà un journal qui est tiré à des milliers d'exemplaires; voilà un auditoire, car c'en est un, de cent mille personnes. Vous êtes sûr que les auditeurs vous liront, ne fût-ce que par avarice, pour gagner le prix de leur abonnement. Vous parlez, et pas une de vos paroles ne sera perdue dans les airs; partout cette feuille volante, dispersée à tous les vents, par-delà tous les chochers, vous recommande, vous couvre de son nom, et vous portez une sentence irrévocable comme le destin, plus retentissante qu'un coup de tonnerre, car elle se fait entendre à tous les bouts du monde; et dans un moment qui dépend souvent d'un caprice, d'une mauvaise disposition, de notre plume, cette rétive interprète qui ne dit pas toujours ce que nous voulons dire, nous avons le courage de condamner des œuvres, bien plus, de condamner des hommes; et cela, sans responsabilité, sans nous examiner religieusement, en présence de Dieu, sur un pareil et si terrible droit.

Quoi! sur un caprice souvent (qui a été critique et ne le sait pas?) l'écrivain fulmine une sentence, une accusation. Qu'elle soit juste ou non, toutes les puissances du ciel qui roulent les étoiles sur le vide ne sauraient la révoquer. Essayez donc de l'arrêter! Elle est déjà parvenue par dix mille chemins à cent mille oreilles. Il n'y plus de rectification, de rédemption possible. Car la critique ne s'attaque pas toujours à l'œuvre, elle s'attaque souvent aux hommes.

Dans la loi chrétienne, il y avait au moins pour l'accusé, pour le coupable, quel qu'il fût, un asile inviolable : le tribunal de la confession. Là, dans le secret du Seigneur, il pouvait se réhabiliter par le remords et par la pénitence; il pouvait revêtir mystiquement, pour une nouvelle vie, la robe blanche d'innocence. La honte restait secrète, la rémission seule était publique.

Avec la publicité de la presse, au contraire, plus d'expiation, de pardon, de charité. Vous êtes frappé, vous êtes jugé, vous êtes maudit d'une malédiction éternelle : c'est la peine de l'enfer qui vous est appliquée. Les philosophes du siècle dernier ont longuement incriminé dans les papes le droit d'anathème. Ce droit n'était pas plus inhumain que celui de la presse : il n'enlevait pas plus rigoureusement le sel, le pain, l'eau et le feu; il n'établissait pas autour de l'excommunié une solitude plus vaste.

Une semblable critique est la négation du dogme chrétien : l'essence même du christianisme étant la rémission des fautes, l'absolution divine par l'expiation humaine, tout ce que l'intarissable charité de Jésus avait répandu de paraboles, de préceptes et d'espérances pour purifier les âmes dans l'ablution morale du remords, est désormais arraché des évangiles; l'humanité retourne à reculons dans les ténèbres de la fatalité antique. Le coupable reste enchaîné à sa faute par des liens de fer, sur un rocher indestructible, la face tournée vers un ciel implacable, éternellement fermé.

Voilà l'œuvre de la critique, lorsqu'elle juge les actions, même mauvaises des hommes. Comme alors la main devrait trembler aux plus grands ennemis, avant d'écrire ces dénonciations qui terrifient toute une famille, et qui passent quelquefois sur la tête des enfants?

Il faut se sentir bien fort, bien courageux pour ces œuvres-là, et encore, lorsqu'on les accomplit, devrait-on se rappeler qu'en parlant au nom des grands sentiments, on doit être comme les ambassadeurs qui parlent au nom des grands rois, toujours digne, noble et calme. Mais si, pour flétrir les hommes, il faut apporter une telle sainteté qu'on ne les flétrirait plus si on l'avait, on n'est pas moins tenu rigoureusement d'apporter

« Nous sommes tous convaincus que le danger qui menace notre patrie commune est le triste résultat des évènements passés, le produit déplorable des erreurs de plusieurs générations: en un mot, que ce danger provient de causes dont notre temps ne peut être responsable. Qui de nous oserait croire qu'un mal si profondément enraciné puisse être extirpé en quelques mois? Aussi réjouissons-nous d'avoir fait ce qu'il était humainement possible de faire, d'avoir trouvé une voie qui, suivie avec persévérance, nous mènera, soyez-en sûrs, sans troubles ni secousses, à l'issue du labyrinthe où nous nous trouvons maintenant. L'acte que vous venez de signer nous trace sans contredit cette route; c'est en outre un gage précieux d'ordre et de paix pour l'avenir. »

Nous mettons en vente aujourd'hui, au bureau du journal, la brochure sur les caisses d'épargnes que nous avions annoncée. Cette brochure contient les articles publiés par la *Démocratie*, auxquels l'auteur a ajouté quelques développements sur l'organisation des banques actuelles et sur le rôle que pourraient jouer les caisses d'épargnes comme établissements de crédit, si, au lieu de ne recevoir que les économies des classes ouvrières, elles admettaient en dépôt tous les capitaux disponibles. — Prix : 1 fr.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 24 janvier.

A une heure et un quart, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance est suspendue jusqu'à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT lit à la chambre une lettre qui annonce la mort de M. Teillard-Nizerolles, député du Cantal, décédé le 19 de ce mois.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. La parole est à M. Gauthier de Rumilly.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. J'avais demandé la parole pour fournir quelques explications sur les traités de commerce et les questions douanières; mais M. le ministre de la marine ayant annoncé dans la séance d'hier qu'un projet de loi de douanes devait être apporté incessamment à la chambre, je pense, comme lui, que la discussion sera plus convenable alors qu'aujourd'hui, et je réserve pour cette époque les explications que j'aurais voulu donner à la chambre.

M. DE MACKAU renouvelle la promesse qu'il a faite hier d'apporter incessamment à la chambre un projet de loi sur les traités commerciaux, à l'occasion duquel les traités avec la Sardaigne et la Belgique seront naturellement examinés et discutés. Du reste, il est prêt à accepter la discussion sur quelque point qu'on veuille la porter.

M. PELTEREAU DE VILLENEUVE, de sa place. Je m'associe à l'avis émis par les deux honorables préopinants, si, à propos des traités faits qui seront discutés à l'occasion de cette loi, les traités à faire et les bases de ces traités seront aussi discutés subsidiairement, et je crois qu'avant d'émettre des espérances ou des craintes

... se retire.

M. GUIZOT. Je ne viens pas contester les faits qu'a cités l'honorable préopinant; à part quelques détails, il a dit vrai.

L'honorable préopinant a d'abord parlé de la délimitation des frontières entre le Brésil et la Guyane française; sur ce point, les négociations étaient depuis long-temps ouvertes au Brésil, où elles marchaient avec une lenteur désespérante; nous les avons transportées à Paris, et j'ai l'espoir qu'elles seront bientôt terminées. Quant aux griefs que l'honorable préopinant a articulés contre le gouvernement mexicain, et aux torts qu'il reproche à ce gouvernement d'avoir occasionnés au commerce français, il est resté dans la vérité; il eût pu même aller plus loin; il y a des griefs dont il n'a rien dit.

L'année dernière, le gouvernement mexicain a élevé de 2 p. 0/0 son tarif sur les marchandises étrangères, et il a en même temps ordonné un mode de jaugeage qui augmente de 1/4 ou de 1/3 les droits à payer pour les navires; il a augmenté les droits sur les matières d'or et d'argent; enfin il a défendu aux étrangers le commerce de détail, et n'a accordé que six mois aux marchands pour se défaire de leurs marchandises.

Je crois que le gouvernement n'est pas fondé à défendre le commerce de détail: si ce droit n'est pas écrit nettement dans les traités, il résulte des dispositions qui y sont écrites; le gouvernement français a réclamé avec énergie; les réclamations sont suivies avec instance à Mexico et à Paris.

On a dit que l'interdiction du commerce de détail pèse sur les Français seuls : c'est une erreur. Il est vrai que les Français exercent presque seuls le commerce de détail; mais les marchandises leur sont fournies par des négociants en gros anglais, et la preuve, c'est que le gouvernement anglais a réclamé aussi vivement que nous, et que les deux cabinets sont d'accord pour réclamer qu'on nous rende nos droits aux termes des traités.

Déjà même nous avons obtenu un commencement de satisfaction; les mesures relatives au jaugeage ont été changées par acte en date du 8 novembre dernier et les droits nouveaux ont été abolis.

Je n'ose promettre d'obtenir de même satisfaction sur tous les points; je n'oserais pas caractériser à cette tribune le gouvernement mexicain. Le seul moyen d'en obtenir complètement raison est celui qui a été employé en 1839. Ce moyen, je ne le repousse pas; mais pour recourir au canon, il faut que les motifs soient pressants, considérables.

Il faut que tous les moyens de conciliation, de négociations soient épuisés, et nous n'en sommes pas encore là; nous avons obtenu un commencement de satisfaction; nous ne pouvions pas obtenir davantage, et en présence de ces griefs, le gouvernement ne peut être accusé d'avoir abandonné les droits de nos concitoyens.

M. LACROSSE. Les explications qui viennent d'être données me paraissent de nature à rassurer les intérêts français; mais il en résulte aussi qu'il serait utile que les négociations qui auront lieu fussent secondées par la présence d'une station plus efficace que celle qui exerce maintenant sa surveillance dans le golfe du Mexique.

Je conçois l'hésitation où l'on pourrait être s'il s'agissait de déployer des forces considérables; mais je pense qu'une station moins considérable que celle qui a agi sous les ordres de l'amiral Baudin suffirait aujourd'hui. Ce que je pense, c'est que

... au profit de certains marchands de Montevideo. Ce qui a été dit à Paris est la vérité : les négociants respectables se tiennent en dehors de tout ceci; les autres sont de simples artisans et des sous-officiers qui sont venus chercher fortune ici, en prenant du service dans la légion dite des volontaires... Du reste, le gouvernement s'abandonne aux mesures les plus illégales, et il est difficile qu'il puisse tenir long-temps.

La chambre voit donc que cette triste et longue affaire touche à son terme.

M. MERMILLIOD. On a prétendu que les Français qui se plaignent du gouvernement de la Plata, et qui ont été obligés de prendre les armes pour défendre leurs personnes et leurs propriétés, sont des hommes remuants et de peu de consistance; je suis fâché d'être obligé de parler ainsi, mais c'est une calomnie, ce sont pour la plupart les citoyens les plus respectables et les plus respectés de la Plata.

On parle de la protection que leur offrait la station navale : savez-vous en quoi consistait cette protection ? On leur a dit : Le gouvernement de la métropole vous offre son appui si vous voulez abandonner vos biens, abandonner vos familles, abandonner vos recouvrements, et venir chercher un refuge sur les bâtiments de la station. Une population de 17,000 âmes pouvait-elle accepter une protection ainsi offerte ?

C'est alors que, ne trouvant pas dans les représentants du gouvernement l'énergique appui qu'ils étaient en droit d'attendre du pavillon français, ils se sont armés pour la défense du pays. Le désespoir seul les a guidés. Je proteste au nom de mes compatriotes contre les insinuations qu'on a portées à cette tribune, contre les distinctions qu'on a faites entre les Français qui habitent la Plata, et contre l'inique protection à laquelle on veut les soumettre.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Il m'est impossible d'accepter, au nom de l'honorable vice-amiral qui commande dans ces mers, et dont la réputation a toujours été pure, au nom des agents du gouvernement français à Montevideo, qui ont toujours été irréprochables, le reproche que l'honorable préopinant vient d'apporter à cette tribune.

J'ai, pour défendre le vice-amiral Massieu, la correspondance officielle, ses actes antérieurs, une carrière de quarante ans.

Voix à gauche. — Ce n'est pas lui qu'on accuse. (Bruit.)

M. DE MACKAU. Messieurs, je viens vous prier de décider entre M. Mermilliod et moi. (Nouvelle interruption.) Je suis resté long-temps à la Plata. (Nouveau bruit.) J'ai vu les intrigues; j'ai reconnu les désirs des ambitieux, et pendant que j'y suis resté, je n'ai jamais déserté le rôle noble et élevé que commandait la station; et si ma conduite avait besoin d'apologie, je dirais que M. le vice-amiral Massieu, qui m'a succédé, a continué à suivre la même règle de conduite.

Voix à gauche. — Les amiraux ne sont pas en cause.

M. DE MACKAU. Si les amiraux ne sont pas en cause, qui voulez-vous mettre ?

A gauche. — Le gouvernement.

M. DE MACKAU. Si ce ne sont pas les amiraux que vous accusez, c'est donc le consul général ? (Bruit.) Mais le consul général a toujours agi d'après les ...

---

une grande conscience à flétrir les œuvres.

Quand ce sont les œuvres de quelque talent reconnu, constaté par le public, le mal n'est pas grand. Elle blesse la vanité des auteurs, elle n'empêche pas leur succès. Hugo n'est pas moins grand poète, Scribe n'est pas moins millionnaire, Mlle Rachel n'est pas moins destinée à figurer en marbre ou en bronze sur quelque fontaine.

Cette critique est fâcheuse sans nul doute, elle décourage même les génies les plus forts et les plus convaincus de leur force. Elle peut arracher à Racine cette exclamation douloureuse : Que ne me suis-je fait chartreux ! Mais la critique funeste comme la première gelée d'avril est celle qui tombe sur l'éclosion d'un jeune talent. Elle tue le fruit dans la fleur.

Nous savons bien qu'on peut dire, et nous l'avons dit souvent : l'injustice, la négation sont peut-être nécessaires aux néophytes de la littérature. Dans la vie intellectuelle, la réaction est égale à la résistance. Le talent se fortifie par l'obstacle et grandit par l'épreuve. Sur la montagne, dans les vents éternels, les arbres montent plus haut dans le ciel et se couronnent de rameaux plus vigoureux. Il faut plaindre les précoces nourrissons de renommée, trop aisément grandis. Enivrés et bercés mollement, ils penchent bientôt la tête et dorment d'un sommeil léthargique sur le sein de leur muse.

Cela peut être vrai pour les talents énergiques qui ont une grande vitalité d'intelligence et une grande ambition. Ils ne demandent pas leur place si on la refuse, ils la prennent. Ils renvoient à leurs adversaires critiques pour critiques. Ils parlent comme des boulets de canon; ils renversent ceux qui les arrêtent.

Mais il est des talents plus timides et plus élégiaques, chastement et saintement rêveurs, lesquels ont besoin de paroles amies pour être encouragés, ne sont pas des natures d'expansion, mais de recueillement.

Si, à leur première tentative, ils ne sont pas accueillis comme ils devaient l'être, ils se retirent et rentrent dans leur silence. Combien de pauvres talents modestes auraient pu être sauvés si la critique s'était montrée seulement attentive pour eux !

Ne parlons pas des génies incompris, ce sont là des mots odieux inventés par la dureté de la critique. Certes, il y en a, et il y en a beaucoup. Lorsque du haut d'une colline je regarde les bouviers faucher les luzernes, ou les marins hisser leurs vergues, je me dis qu'il y a certainement parmi eux beaucoup de romanciers, de poètes et de savants qui ne savent ni lire ni écrire.

Mais là n'est pas la question. Vous êtes critique pendant quinze ans plus ou moins; il n'a passé sur aucun théâtre aucune œuvre, aucun acteur, aucune actrice; il n'a paru ou disparu aucun livre sans que vous ayez contribué à leur succès ou à leur chute, sans que vous n'ayez livré aux vents votre opinion sur eux ! Eh bien, qui et quelle chose avez vous admiré ? Quel jeune talent avez vous aidé, acheminé par la main, en dehors des camaraderies, des coteries, de l'esprit de parti bien entendu. Car nous savons bien que chez les républicains, les républicains seuls, chez les légitimistes, les seuls légitimistes ont de l'intelligence et du style.

Mais vous n'avez rien admiré, rien aimé. L'admiration n'est qu'une forme de l'amour, elle est le plus grand bonheur de l'âme, elle associe les humbles aux plus grands, elle fait participer les faibles au génie des forts. Elle est elle-même une grande marque de force.

A quelle œuvre, à quelle cause, à quel homme vous êtes-vous dévoué ? Car si brillante que soit votre plume, vous n'étiez pas là sur votre perchoir uniquement pour siffler; car vous aviez charge d'âmes, et plus vous vous étiez élevé sur vos tréteaux pour être entendu de plus loin et d'un plus grand nombre, plus vous deviez être reconnaissant envers votre position, envers votre public, en nous enseignant ce qui est beau, en nous inspirant de saintes tendresses pour les poètes, les actrices, pour tous ces élus de Dieu qui nous font nos joies avec leurs peines, nos récréations avec leurs travaux.

Mais si à leurs peines vous ajoutez une peine de plus; si à ces austères et pieux voyageurs qui se présentent à votre seuil, vous n'offrez pas l'aiguière d'argile pour laver la poussière de leurs pieds, la table, le miel et le vin; si vous avez manqué à ces lois d'hospitalité, aussi sacrées devant Dieu qu'une autre hospitalité, nous ne pouvons vous plaindre quand un voyageur irrité secouera la poussière de ses pieds et appellera la malédiction sur votre toit.

Voilà ce que nous avons cru devoir dire dans une querelle qui n'est pas la nôtre, que nous avons vue soulevée à regret, et transportée dans l'arène judiciaire. Nous avons eu nous-mêmes nos impatiences et nos injustices de critique. Nous avons reconnu nos torts, et chaque jour nous tâchons de maintenir notre pensée sur un piédestal d'honnêteté.

Nous n'avons pas le droit de faire servir cette grande chose, la publicité, qui ne nous appartient pas, de la faire servir à quoi, s'il vous plaît ? à nos passions, à nos caprices, à notre égoïsme, à notre amour-propre. Non, mille fois non ! mais bien à l'art. Laissons l'injure là, laissons surtout de côté ce scepticisme mêlé d'ignorance et d'impuissance, qui passe à côté de tout, les mains dans les poches, n'admirant rien, haussant les épaules, riant de tout, parce que son rire est spirituel.

Après cela, nul n'est forcé d'être critique. On peut bien répondre : Je ne suis pas juge, je suis un bonhomme — (nous nous sommes toujours méfié de la bonhomie), — je vais mon petit train, je cause, je ris; je suis dans le feuilleton comme dans un carnaval, je jette de la farine à la figure des gens; mais tout ceci n'est qu'un jeu innocent.

Je me souviens — qui n'a pas vécu dans ce temps-là ? — avoir souvent vu passer les fêtes des Dyonisiaques. Les bonnes ménades portaient les trois figues symboliques sur leur plat d'argent. Il y avait là le gros Silène, tout rond et tout réjoui, tout rebondi, ballotant sur son âne, la tête sur sa poitrine. Qui ne riait de voir rire le bon Silène et de le voir trotter sur son petit âne ? Il allait tout le long du chemin, riant toujours, se moquant de lui-même et des autres. Silène n'était pas méchant, il était seulement joyeux

Mais les ménades autour de lui s'excitaient et s'irritaient par le bruit de leurs cymbales, de leurs crotales et de leurs tambourins. Elles s'enivraient au tapage qu'elles faisaient, la chevelure éparse et la ceinture ouverte. Alors malheur à qui se trouvait sur leur passage. Elles frappaient à coups de thyrse : c'est dans cette belle disposition-là qu'elles tuèrent Orphée.

Il en est de même du critique : il rit sur sa modeste monture. Mais ses paroles s'excitent les unes les autres dans une folle ivresse; et ce jour-là quelque poète est tué par imprudence.

Il n'y a rien de plus assassin que le rire; demandez à Molière. Au moins celui-là assassinait des ridicules, des vices et non pas des mérites. Ce fut la gloire de cet austère et mélancolique rieur. Sa comédie témoigne d'un profond amour pour l'humanité. Ce n'est pas le persiflage de Voltaire; c'est l'ironie profonde et attristée d'un homme de bien. Il fut un grand et noble génie, le plus grand génie de la littérature française.

On ne pouvait lui élever un trop riche monument; mais ce que je n'ai pu encore comprendre, c'est qu'un ministre ait déclaré officiellement dans son journal, qu'il ne pouvait assister qu'à l'inauguration d'un homme d'État et non d'un poète.

Quoi ! en Angleterre on ensevelit les poètes à côté des rois, ce qui est très flatteur pour les rois; et en France, un ministre rougirait de s'asseoir à une fête nationale pour un homme de génie ? Mais quel est donc le ministre de notre temps qui, dans la balance des grands hommes, pèse le poids de Molière ? Il fut comédien, dites-vous, mais n'êtes-vous pas aussi des comédiens, MM. les hommes politiques ? Il n'y a entre vous autres tous que la différence des planches.

On trouverait des ministres par millions, il n'y a qu'à se baisser pour cela; mais des génies comme Molière, il a fallu l'effort de tous les siècles, il a fallu Térence, Plaute, Aristophane, il a fallu la condensation du génie français pour le créer, et, une fois créé, pour le rendre universel. Son œuvre est éternelle; que durera la vôtre ? Maintenant, si nous sommes heureux d'avoir vu élever un monument à Molière, nous sommes désolés de lui voir élever un aussi triste monument.

Quel terrible serment d'ivrogne; nous protestions contre la critique et nous voilà contraints de critiquer.

Certes, l'emplacement était malheureux. L'architecture n'est pas précisément mauvaise; elle est élégante, elle tourne habilement les difficultés de topographie. Mais, dans cette occasion, le monument n'était qu'un prétexte pour mettre les statues : c'étaient les statues qui étaient l'important, le monument n'était que l'accessoire : Molière est assis dans sa niche. Une statue assise en l'air se ramasse toujours; ce n'est plus un homme, c'est un paquet, si bien exécutée soit-elle.

Certes, il y a dans le masque et dans les ajustements du savoir-faire. Est-ce que Molière aurait paru trop héroïque ? L'apothéose des grands hommes n'est pas leur portrait. Houdon a fait son Voltaire assis, parce que c'était un portrait.

Que dire des deux figures dégingandées de Pradier ? Certes voilà un admirable talent qui, dans le bas-relief de la chambre des députés et les deux figures de la Concorde, a su être élégant et noble; il a pu être adroit, souple dans l'ajustement de ces deux figures de la comédie, mais il n'a certes pas été intelligent. Quelle tête stupide ont ces deux femmes qui ont l'air de bâiller aux corneilles ! M. Pradier est le plus grand manipulateur connu; mais, comme disait Diderot : « Il a beau se frapper le front : personne. »

EUGÈNE PELLETAN.

plus tard.

M. [illegible] déclare, comme M. Muret de Bord, que les chemins de fer soient exécutés par l'Etat.

La première partie du paragraphe de l'adresse est mise aux voix et adoptée.

M. LE PRESIDENT lit la deuxième partie du paragraphe, ainsi conçue :

« Nous accueillons avec empressement l'assurance que le projet de loi qui nous sera présenté sur l'instruction secondaire, en satisfaisant au vœu de la charte pour la liberté d'enseignement, maintiendra l'autorité et l'action de l'Etat sur l'éducation publique. »

Sur ce paragraphe, quatre amendements ont été proposés; l'un de M. de Carné, demandant qu'après ces mots :

« En satisfaisant au vœu de la charte, »

On ajoute :

« Et au droit des pères de famille. »

L'autre de M. de Gasparin, qui demande qu'on rédige ainsi la fin du paragraphe :

« Nous accueillons avec empressement l'assurance qu'un projet de loi nous sera présenté sur l'instruction secondaire. En satisfaisant d'*une manière complète* au vœu de la charte pour la liberté de l'enseignement, *ce projet soumettra sans doute toutes les institutions à des conditions égales*, et maintiendra l'autorité ainsi que l'action de l'Etat sur l'éducation publique. »

Le troisième, par M. de Saint-Priest :

« . . . . . Nous accueillons avec empressement l'assurance qu'un projet de loi sur l'instruction secondaire nous sera présenté dans cette session, et que ce projet réalisera une des promesses de la charte, en conservant à l'Etat, avec son droit de surveillance, une action tutélaire sur l'éducation publique. »

Le quatrième par M. Bouillaud, qui propose la rédaction suivante :

« . . . . . Nous accueillons avec empressement l'assurance que le projet de loi qui nous sera présenté sur l'instruction secondaire, conciliera la liberté de l'enseignement promise par la charte, avec l'autorité et l'action vigilante de l'Etat sur les établissements particuliers consacrés à l'instruction publique. Nous aimons à penser qu'en perfectionnant, en étendant la partie si importante de l'enseignement relative à l'éducation, le nouveau projet de loi fera cesser les reproches dirigés contre cette université, qui doit être considérée comme l'une des plus glorieuses institutions de notre pays. »

La clôture de la discussion est mise aux voix et adoptée.

M. Mercier a la parole pour développer son amendement. (Voir la *Démocratie pacifique* d'hier.)

M. MERCIER trouve que la rédaction de la commission manque de précision : c'est ce qui l'a déterminé à présenter son amendement.

L'amendement de M. Mercier n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

Le paragraphe 6 est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du septième paragraphe, divisé en deux parties; la première est ainsi conçue :

« Nous examinerons avec soin les mesures nécessaires pour l'exécution des chemins de fer et pour diverses entreprises d'utilité générale. »

La parole est à M. Muret de Bord sur cette première partie du paragraphe.

M. MURET DE BORD démontre par des chiffres que non-seulement les chemins de fer peuvent servir les intérêts du capital, mais encore donner des bénéfices, et demande que les chemins de fer soient exécutés par l'Etat.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN dit qu'il n'a pas dessein de traiter la question des chemins de fer, et qu'il se contentera de donner quelques chiffres.

Le chemin de Paris à Orléans, au capital de 40 millions, présente déjà un bénéfice de plus de 29 millions. La ligne de Rouen, au capital de 50 millions, donne un bénéfice de 27,760,000 fr., bénéfice légitime, très avouable, puisque les compagnies ont construit les chemins avec leurs propres capitaux. Le chemin de fer d'Avignon, au capital de 20 millions, donne déjà, trois ans avant son exploitation, la somme énorme de 8 millions; voilà ce que vous avez fait par la loi que vous avez votée l'année dernière.

Pour le chemin d'Orléans à Tours et pour celui du Nord, le gouvernement fait une dépense de 120 millions; qu'il se charge de la pose des rails, et la dépense sera de 180 millions, ce qui, avec l'intérêt à 4 pour cent pendant trente ans, donne 216 millions. Mais qu'il loue l'exploitation à des compagnies, et si le prix de ferme est seulement de 4 pour cent, la dépense est compensée ; si le prix de ferme est de 5 pour cent, l'Etat fait 54 millions de bénéfice ; à 6 pour cent, il gagne 108 millions par an, ce qui ne serait pas indifférent aux contribuables. (Vive agitation.)

M. D'ANGEVILLE. Je n'ai qu'une observation à faire. Il ne faut pas que la chambre se laisse séduire par la fantasmagorie des chiffres que vient de présenter le préopinant. L'administration des ponts-et-chaussées est suffisamment surchargée de besogne; il importe de ne pas la surcharger de nouveau.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Si ce que j'ai dit n'est qu'une fantasmagorie, le cours de la bourse, c'est-à-dire le cours légal, n'est qu'un cours fantasmagorique. (Agitation au centre.)

M. D'ANGEVILLE. Il est certain que pour le chemin de la rive gauche il y a un cours factice.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Alors je demanderai à M. le ministre de la justice que le commissaire préposé à la bourse soit averti. (Vive agitation.)

La parole est à M. de Carné pour développer son amendement.

M. DE CARNÉ. Puisque la loi sur l'instruction publique doit être prochainement présentée à la chambre, je suis prêt à renoncer à la parole.

(Voix de la droite. — Parlez ! parlez !)

La question de l'enseignement est portée enfin à la tribune ; elle a désormais la proportion d'un grand intérêt politique. Il faut la traiter d'une façon sérieuse et complète ; j'ai toujours pensé que les sujets, si brûlants qu'ils fussent ailleurs, devenaient pour ainsi dire tempérés en passant par nos discussions.

Messieurs, depuis 89, en matière d'enseignement, deux principes sont en présence : les chambres sont appelées à choisir entre les deux. Il y a le principe que j'appellerai l'Assemblée constituante, qui admet le concours de l'Etat et de la famille; le principe de l'Empire, qui donne à l'Etat le monopole de l'éducation. (Bruit. Longue interruption.)

Messieurs, continue l'orateur, la question est assez grave pour que la chambre m'accorde un moment de silence. (Parlez ! parlez !) L'Assemblée constituante n'eut pas le temps de tirer les conséquences de son principe ; mais elle posa que partout il y aurait des établissements d'enseignement public et des écoles, de manière à ce que la lumière pût être transmise par toute la France : c'était la part de l'Etat ; mais ces écoles étaient libres : c'était la part de la famille. Ce fut le premier pas fait par la révolution pour résoudre la question.

En 93, Lakanal, dans son rapport, se prononça dans le même sens ; ce système fut à la vérité combattu ; mais par qui ? Par Robespierre, par Danton surtout,

Mais un joug nouveau était imposé à la jeunesse ; le baccalauréat, nécessaire autrefois seulement pour certaines professions indépendantes, est exigé maintenant pour toutes les carrières, les carrières administratives, les carrières militaires; cette exigence a été une cause puissante d'irritation dans une partie de la population.

Il en est encore une autre, car il faut tout dire ici; il faut essayer de la conciliation quand elle est possible, sinon nous devons porter hautement ici toute la vérité. (Écoutez !)

L'enseignement de la philosophie et de l'histoire tel que le comprend l'université, car ces deux sciences sont inséparables, a, il faut bien l'avouer, pour conséquence de conduire au scepticisme et au matérialisme... (Rumeurs.)

Ces tendances ont éveillé dans les familles des susceptibilités qu'il faut comprendre, bien que souvent, je dois en convenir, l'expression en ait été trop passionnée ; il faut les comprendre, dis-je, car elles partent de ce qu'il y a de plus saint dans les consciences ; on s'est soulevé contre une philosophie qui a la prétention de pouvoir se substituer à la religion, qui dit : Je suis la sœur aînée de la religion. Nous sommes la même chose sous des formes différentes ; ce que vous pensez, nous le pensons aussi ; seulement les vérités pour vous sont enveloppées sous des mythes, je les montre sans voiles.

C'est ainsi, Messieurs, que la philosophie universitaire se pose aux esprits; elle prétend dispenser de la religion, qu'elle répute bonne pour les âmes vulgaires, mais indigne des âmes élevées qui peuvent contempler la vérité face à face. (Réclamation.)

Je ne dis pas, Messieurs, que cette doctrine règne au conseil royal, qu'elle règne dans les hautes régions de l'administration universitaire ; mais elle est consignée dans des discours, dans des livres, dans des leçons, partant par des membres de l'université.

Ce n'est pas seulement l'Eglise catholique qui est attaquée, ce sont toutes les communions chrétiennes, toutes les religions qu'on prétend absorber et qu'on renie ; j'adjure les membres de cette chambre de dire si, en présence de ces faits, de cet enseignement du scepticisme, ils ne comprennent pas l'émotion naturelle des familles chrétiennes, de toutes ces âmes qui, dans la vie, sentent le besoin de s'appuyer sur le fondement inébranlable de la religion.

Qui doit s'étonner que ce désir de liberté soulève les passions, excite des violences ?

Il s'agit d'une loi de liberté : pour la bien faire, il faut oublier toutes ses antipathies de jeunesse; il ne faut penser qu'à faire les fonctions du père de famille et du citoyen. Je dirai donc aux hommes du gouvernement : comment ! vous exposeriez un gouvernement nouveau à une querelle religieuse, lorsque vous pouvez, par une loi sincère, tout finir et tout calmer en faisant une large part à la liberté, au nom de laquelle le gouvernement existe !

Nous sommes pressés ici entre deux routes; il faut essayer : la première de ces routes, c'est celle que suivent la Belgique et l'Angleterre; l'autre route est celle dans laquelle la Russie marche avec violence, la Prusse avec hypocrisie.

Choisissez donc loyalement, franchement. Quant à moi, je ne puis pas croire qu'un pays qui a tant fait pour la liberté du monde puisse accorder à une corporation plus qu'à un homme le droit de dire : « L'Etat, c'est moi. » Et cependant, c'est là ce qu'on dit tous les jours, c'est là ce que répètent les journaux; et j'ai entendu dire à un magistrat illustre, je lui ai entendu prononcer ces paroles : « L'Etat doit avoir le monopole de l'instruction publique, comme les tribunaux le monopole de la justice, comme l'armée le monopole de la force publique. » (Vive rumeur.)

Je le répète, je ne puis croire qu'au milieu du grand mouvement de liberté qui agite le monde, on puisse consacrer le principe d'une société gouvernée par une armée de gendarmes... et de maîtres d'études.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. Messieurs, je n'aurai pas beaucoup de peine à répondre à l'honorable préopinant, et à prouver qu'il a mis en avant des faits qui ne sont rien moins que bien établis.

Est-il vrai d'abord que deux principes soient en présence : l'un, de liberté, proclamé par l'assemblée constituante; l'autre, d'arbitraire, posé par l'Empire?

L'assemblée constituante n'a ni discuté ni voté la liberté de l'enseignement; la loi est restée à l'état de rapport, et l'on sait s'il se faisait des rapports à cette époque; si plus tard la liberté d'enseignement a été reconnue, il y avait alors une pression terrible sur le pays, pression bien capable de la restreindre.

Le Consulat, à son tour, a-t-il été novateur en cette question?

Messieurs, on n'a rien dit de l'ancien régime, et pour cause ; car, alors, cette liberté n'existait en aucune façon, pas plus qu'elle n'a existé plus tard sans correctifs ; l'instruction se donnait sous l'autorité, sous la surveillance de l'Etat.

Lorsqu'en 1806, Napoléon établit l'université, il voulait reconstruire la société désorganisée par tant de luttes; il voulut réunir ensemble, et faire marcher de pair, l'éducation et l'instruction.

Il s'était fait dès-lors une réaction dans les esprits; la France s'était spiritualisée; il dut, en présence des tendances des esprits, et comme conséquence de ses grands desseins de réorganisation, demander à l'université, à côté de l'enseignement scientifique, une éducation religieuse et morale.

Mais Napoléon a-t-il établi, comme on l'a dit, une corporation de moines instructeurs, pour me servir de l'expression employée par mon honorable ami M. de Carné ? Non; il a voulu imprimer à l'université le principe de cohésion et d'unité qu'il imprimait à l'Etat, mais il n'a pas dénaturé la position des hommes qui devaient donner l'enseignement; il les a rapprochés pour qu'ils pussent s'entendre, et il ne leur a nullement interdit le mariage; seulement, par des raisons faciles à comprendre, il a réglé que les professeurs mariés cesseraient d'habiter la demeure commune. Mais est-ce là prescrire le célibat?

Il s'agissait pour lui de réorganiser la société ébranlée, et en éclairant les classes moyennes, de leur assurer la prépondérance à laquelle elles avaient droit.

On dit qu'il voulait former une nation de fonctionnaires et de soldats ; non, Messieurs, ce n'était pas seulement pour former des fonctionnaires et des soldats qu'il établit cet enseignement des collèges, base de toute instruction, de toute éducation ; ce large et puissant enseignement des facultés qui avait disparu dans les commotions de l'univers, c'était aussi pour former des hommes capables de remplir des fonctions nobles et indépendantes, préparer les progrès de notre époque, et donner à la nation des représentants intelligents. (Interruption.)

Si l'éducation savante eût été négligée, si l'éducation morale et intellectuelle eût été oubliée, cette France, si promptement renouvelée eût-elle été assez puissante pour constituer deux fois un gouvernement, que chaque fois elle a rapproché davantage de son idéal et de ses principes ?

Il ne faut pas méconnaître la grandeur des conceptions administratives de Napoléon, si parfois il songeait à lui d'abord, mais jamais il n'oublia la gloire ni la grandeur de la France.

De quelle époque, Messieurs, datent les premiers murmures contre l'université ? est-ce de l'époque où des hommes d'un esprit libre, élevé et indépendant se pré[illegible]

esprit qui s'est opéré après cette époque de 1815, après ce grand silence de l'Empire. Qu'on me permette de citer à cette occasion un nom honorable, qui a siégé long-temps dans vos rangs. Oui, l'enseignement philosophique a reçu l'influence la plus pure, la plus élevée d'un homme qui a été plusieurs années président de cette chambre, M. Royer-Collard.

Mais croyez-vous que cet esprit grave et sérieux qui, après la philosophie sceptique du dix-huitième siècle, rappela ses contemporains à l'admiration du noble génie de Descartes, qui releva le drapeau du spiritualisme en associant à la liberté politique la liberté morale, ait voulu inaugurer en France la philosophie qu'on répudie aujourd'hui comme indigne ? (Très bien !)

Quel est le règlement qui a été prescrit et qui a servi de base à l'enseignement philosophique que M. de Carné n'a pas craint d'accuser en des termes si vagues, si peu appuyés sur des faits ? Voici comment il se résume :

A côté des ouvrages de Descartes, Messieurs, dont la part est si grande et si glorieuse, on a placé ceux de Mallebranche, d'Arnaud, de Bossuet, de Fénelon, ces illustres esprits qui ont donné à la philosophie sa glorieuse direction. Le conseil de l'instruction publique a prescrit l'étude des ouvrages de ces grands hommes, comme l'influence supérieure que devait recevoir l'université.

Les attaques dirigées contre l'université ne me font pas méconnaître l'opportunité, l'urgence d'une loi qui concilie les principes de liberté posés par la charte et l'autorité de l'Etat; c'est notre devoir (et nous le remplirons) de présenter ce projet de loi ; il sera fidèle au double but de l'article 69 de la charte; il maintiendra les écoles de l'Etat, et il accordera des facilités aux autres écoles.

Mais nous ne croyons pas qu'il soit bon, pour l'honneur de la France, pour l'honneur de l'éducation nationale, que l'on porte légèrement la main à ce grand œuvre fondé par le génie organisateur de Napoléon.

Là, comme dans le code civil, comme dans toutes les œuvres de l'empereur, il se trouve à côté de sa personnalité ce cachet de grandeur et de puissance par lequel il a dominé la France.

Nous nous inspirerons donc de ces idées dans notre projet de loi, nous tâcherons en même temps d'y joindre des garanties que nous trouverons, non pas dans la destruction de ce qui existe, mais dans le progrès naturel à imprimer à l'éducation, à notre époque, et nous tâcherons que la contre-révolution n'essaie pas de faire tout-à-coup un grand changement dans l'éducation nationale. (Très bien.)

Une vive agitation succède à ce discours. Il est six heures un quart, la séance est levée.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* chante victoire. Le vote d'hier était préjugé, selon cette feuille, par celui de la veille. L'opposition n'a pas essayé de prolonger une lutte inutile. M. Dupin était cette fois dans ses rangs, ce n'est pas une raison pour qu'il y soit demain. Le *Journal des Débats* se félicite du vote, non pas pour le ministère, mais pour la chambre. « Il y a deux nationalités en présence, dit-il ; il faut les concilier et non » pas les mettre en conflit. Quand la France demande la modification ou » la résiliation d'engagements qu'elle a signés, il faut qu'elle les de» mande en alliée et non en adversaire, en amie et non en ennemie. » Voilà pourquoi une bonne intelligence avec l'Angleterre est indispen» sable, et les négociations ne peuvent être mieux placées que dans les » mains du cabinet qui a rétabli cette bonne intelligence. »

— Les honneurs de la séance d'hier ont été, selon le *National*, pour M. Billault, qui a dignement soutenu la belle réputation qu'il s'est faite dans les précédents débats. « M. Guizot, ajoute cette feuille, n'a rien ré» pondu, parce qu'en effet il n'y avait rien à répondre à cette logique pres» sante, spirituelle, constamment appuyée sur les faits. Les journaux de » M. Guizot se vanteront peut-être d'une victoire, ils auront tort, car » l'honneur de la séance n'a pas été pour lui. Cependant, si c'est un échec » pour le ministère d'être forcé d'accepter un paragraphe contre le droit » de visite, c'est une chose peu honorable pour la chambre de s'être bor» née à voter une phrase consentie par M. Guizot. »

— « Nous n'avions pas trop présumé des dispositions de la chambre, dit la *Presse*. Cette année, comme l'an dernier, elle a été unanime dans son vote pour le rappel des traités qui ont concédé le droit de visite. L'opposition, c'est une justice à lui rendre, a compris que ce n'était pas là une question de parti. M. Bethmont le lui a rappelé en termes qui font l'éloge de son caractère et de son esprit. L'opposition a donc fait son devoir. Personne n'est plus heureux que nous de le constater à sa louange ; mais le ministère aussi a loyalement accompli le sien, et jamais, peut-être, la parole de M. Guizot n'a eu plus d'autorité. »

— Le *Courrier français* conclut de la séance d'hier que le tact fin et mesuré de M. Bethmont le réserve à un rôle influent dans nos assemblées parlementaires.

—Les conclusions du *Constitutionnel* sont toutes différentes : « Parmi les hommes d'Etat, dit-il, il en est qui entendent autrement que M. Guizot les obligations que la conscience impose ; il en est qui n'acceptent pas des devoirs contraires à leurs convictions, et qui préfèrent résigner le pouvoir que de faire et défaire, avec un égal bonheur, des traités sur le droit de visite. »

— L'impression qu'apporte le *Commerce* de la séance d'hier, c'est que la chambre est la dupe d'une comédie jouée par M. Guizot au profit de l'Angleterre. Il demeure prouvé pour cette feuille que les négociations, si elles sont réellement ouvertes, n'ont d'autre objet que de leurrer le pays ; c'est un semblant de satisfaction qu'on lui donne. Comment penser que M. Guizot, la créature de l'Angleterre, le restaurateur de l'alliance anglaise, ose demander le rappel d'un traité qui est la première condition de cette alliance ? M. Guizot au pouvoir, c'est l'alliance anglaise, et l'alliance anglaise, c'est le droit de visite.

GRÈCE.

On écrit d'Athènes, 6 janvier, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le projet de constitution est rédigé ; il contient cent trente paragraphes. La constitution politique comprend le roi, le sénat et la chambre des députés.

» Le trône passera aux descendants mâles et du sexe féminin du roi Othon, et, s'il n'a pas d'enfants, au prince Luitpold, son frère, et à ses descendants.

» Aux termes du paragraphe 22, tout successeur au trône devra professer la religion orthodoxe. »

CAUCASE.

Des lettres de Tiflis, publiées dans la *Gazette de Cologne*, donnen

gnault; à Bédarrieux (Hérault), Bounes à Chemillé (Maine-et-Loire), Baguenier-Désormeaux, à Saint-Saens (Seine-Inférieure), Dumesnil-Havé; à Mazamet (Tarn), Landes.

—Sont nommés maires de Saint-Génier (Aveyron), MM. Seguret; de Château-Renard (Bouches-du-Rhône), Pécout; de Murat (Cantal), Teillard-Latérisse; de Kerlouan (Finistère), Prigent; de Montpellier, Parlier; de Sezanne (Marne), Bailly.

Faits divers.

Un jeune homme, se disant étudiant en droit et affilié à plusieurs congrégations et sociétés catholiques, se présenta chez MM. Laffitte et Béranger, le lendemain de la visite faite par les élèves des Ecoles à ces deux messieurs, et leur produisit une liste de souscription en tête de laquelle figurait le nom de M. Louis Blanc, pour une somme de 100 francs, et le nom de plusieurs autres personnes, entre autres de M. Ducaurroy, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Ce jeune homme sollicitait, au nom des Ecoles, des secours pour un étudiant qui, disait-il, avait eu l'épaule luxée lors de l'affaire de Passy. M. Laffitte donna deux cents francs. Quant à M. Béranger, quelques soupçons s'étant élevés dans son esprit, il demanda le nom du blessé, et déclara qu'il lui porterait lui-même son offrande. Sur l'invitation de M. Béranger, quelques étudiants ont cherché à découvrir la vérité. Ils ont constaté que le prétendu blessé n'existait pas, et que l'argent donné par M. Laffitte a été détourné.

—M. Bastard, comte d'Estang, vice-président de la chambre des pairs et président de chambre à la cour de cassation, est mort hier à Paris.

Le service funèbre de M. de Bastard aura lieu demain jeudi, à midi, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. La volonté expresse du défunt n'ayant pas permis d'envoyer des billets d'enterrement, les personnes qui voudront se joindre à sa famille sont prévenues que l'on se réunira, à onze heures, à la maison mortuaire, rue des Saints-Pères, 13.

— M. Demonferrand, inspecteur général de l'université, et depuis deux mois chef de la comptabilité et du contentieux au ministère de l'instruction publique, est mort ce matin à l'âge de quarante-neuf ans.

—Les savants italiens se sont donné rendez-vous, pour cette année, à Milan. Le sixième congrès italien s'ouvrira le 12 septembre. L'historien César Cantu est nommé secrétaire général. Il a été chargé par la muni-

[illegible] depuis l'ouverture du chemin, [illegible]

(*Journal des Chemins de Fer.*)

—Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, du 10 au 19 inclusivement. Par Boulogne, 662 passagers, 3 voitures. Par Calais, 217 passagers, 7 voitures. Epoque correspondante de 1843. Boulogne, 361 passagers; Calais, 202, idem.

— *Académie royale de musique.* — Samedi prochain, 27 janvier, quatrième bal masqué qui promet de soutenir avec éclat la réputation que s'est acquise l'Opéra pour ces joyeuses solennités du carnaval.

— *Opéra-Comique.* — Le dernier bal masqué avait réuni une foule compacte qui n'attend, pour revenir plus nombreuse encore, si cela est possible, que le prochain bal qui aura lieu dimanche 28 janvier.

—Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur* et *Mina*.

—Avec l'*Oncle Baptiste*, joué par Bouffé, le théâtre des Variétés donnera ce soir la reprise du *Chevalier du Guet*, et *Marjolaine*, pour les débuts de Mlle Valence.

Spectacles du 25 janvier.

8 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS.—Ménage parisien. Préventions.
» h. »|» VAUDEVILLE.—Paris bloqué. L'homme blasé. Une Idée. La Veille.
7 h. »|» GYMNASE.—Angélique. Mme Boudenois. Daniel. Le Cadet.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Vendetta. Marjolaine. L'Oncle. Chans. Chevalier du Guet.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Gérolstein. Létorières. Chans. Invasion.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Les Meuniers. Le Masque. L'Ombre.
6 h. 1|2 GAITÉ.—Stella.
» h. »|» COMTE.—La Fée. Molière. Intermèdes.
« h. »|» FOLIES.—Débine! Le Château. Le Théâtre.

Adjudications.

Ministère de la marine. — Fonderie de canons de la marine à Saint-Gervais près de Grenoble, au 15 février, fourniture de 60,000 hectolitres de charbon de bois.

BOURSE DU 24 JANVIER.

Les fonds publics, ouverts au prix de la clôture d'hier, ont éprouvé,

Vers. R. Dr.	340 »	338 75	B. [illegible] 75	— 338 75.
d° R. G.	[illegible]	170 »	B. [illegible]	— 172 50, 168 75, 172 50.
Orléans	862 50	857 50	B. 5 »	— 860, 855, 860.
Strasb. à Bâle.	230 »	230 »	B. 1 25	— 230, 227 50, 228 75.
Rouen.	840 »	835 »	B. 10 »	— 845, 840.
Havre.	662 50	» »	B. 1 25	» »

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	109	108 1/8	B. 3/8 »	Londres, 22 janvier.
— Portugais.	46 1/2	» »	H. 1/4 »	Consol. 97 1/8.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 31 1/8.
5 0/0 Naples.	106 90	106 75	B. 0 15	Portugais. 46 1/2.
— Romain.	105 3/4	» »	» »	Mexicains. 33.
Obl. Piémont.	» »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 101.
Emp. d'Haïti.	480 »	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 7/8.
				Orléans, 33 1/2.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 86,00, 86,50; courant du mois, 87,00, 87,50; février, mars et avril, 87,00, 87,50; 4 mois d'été, 00,00, 00,00; 4 derniers mois, 90,00, 91,00.

Lille. — Colza, 78,00, 00,00; lin, 72,50, 73,00; cameline, 77,00, 00,00; chanvre, 78,00; voitures, 6,50.

Esprit 3/6. — Disponible, courant du mois, et février, 94.00, 93,00; mars et avril, 95,00 offert; 4 d'été, 96,00; 4 derniers, 97,00, 98,00.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte; id., id., 00 fr. 2e sorte; ordre de livraison, 22 0/0.

Suifs de place, 56 à 55 fr. les 50 kil.; de Russie sans affaires; disponibles, 57 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 59 à 59,50.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de Me DRION, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, 8.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, le 25 janvier 1844, consistant en bureau, guéridon, chaises, causeuse, le tout en acajou; rideaux, table, serviettes, poterie et verreries, ustensiles de cuisine et de ménage, fontaine, etc. — Au comptant.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

23 janvier.			24 janvier.		
Arrivages.	4003 q.	23 k.	Arrivages.	647 q.	72 k.
Ventes.	761	03	Ventes.	196	44
Restant.	10167	97	Restant.	10649	33
Cours moyen.		38,02	Cours moyen.		37,19
Cours-taxe.		38,08	Cours-taxe.		38,06
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	6 q. 28 k.	52,25 à 54,45	Gr.	14 q. 13 k.	50,95 à 54,95
1re	216 66	38,20 à 39,00	1re	4 71	38,20 à 00,00
2e	108 33	36,25 à 37,55	2e	62 80	36,30 à 37,55
3e	00 00	00,00 à 00,00	3e	00 00	00,00 à 00,00
4e	4 57	26,40 à 00,00	4e	3 00	28,65 à 00,00
A	1.337 55	38,25 à 38,85	A	1. 62 80	28,00 à 00,00

CLERMONT (Hérault). — Pain prem. qual., 40 c. le kilog.; dito deux., 34; dito trois., 30.

ÉVREUX. — Pain, prem. qual., 37 c.; dito deux., 32; dito, trois., 27.

ORLÉANS, 20 janvier. — Fleur de farine, 35,84 à 36,47 le quint.; farine, deux. qual., 34,59 à 35,03.

PÉRONNE, 20 janvier. — Farine, prem. qual., 32; deux., 29.

BASSIN D'ARCACHON (rive nord). Notre correspondant de cette contrée nous transmet la note suivante sur le commerce des farines:

« Nos boulangers font venir de Bordeaux des masses de farines. Ils prétendent que faute d'une bonne monture, les farines du pays ne font pas blanc. Les meuniers, de leur côté, soutiennent qu'ils feraient de belle farine, mais que les boulangers trouvent en ville, à meilleur compte, des farines frelatées, mélangées de maïs blanc, de fécule de pommes de terre, fèves, haricots, minots avariés, etc. Ils auraient avantage à fabriquer le mélange eux-mêmes, mais ils ne veulent pas.

TOULOUSE, 19 janvier. — Farines dites Cô supérieures estampes, le quint. marc., 21,50; semblables fines, prem. estampe, 21; id., deux., 20,50; id., trois., 20; semblables fines, 15; dito dites Brésillon fin, 18.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

ÉVREUX, 20 janvier. — Froment, 20,84. — Méteil, 18,62. — Seigle, 12,08. — Orge, 11,15. — Avoine, 7,57.

PÉRONNE, 20 janvier. — Froment, première qual., 17,50; deux., 17; trois., 14,50. — Méteil, 12,50. — Orge, prem. qual., 11,25; deux., 10,50. — Avoine, 5,50 à 6,50.

CAMBRAI, 20 janvier. — Froment blanc, 18 à 19,80; d° roux, prem. qual., 18 à 19,80. — Froment nouveau, 15,50 à 17,30. — Escourgeon nouveau, 11,50 à 12,20. — Seigle, 10,50 à 11,50. — Orge, 10,50 à 11. — Avoine nouvelle, 6 à 6,60.

METZ, 20 janvier. — Froment, 15,73 à 16,75. — Avoine, 6,50 à 6,64.

CHALONS-SUR-MARNE, 20 janvier. — Froment vieux, 16 à 17,32. — Seigle nouveau, 10 à 10,32. — Orge, 9,32 à 9,66. — Avoine, 6,33 à 6,66.

TROYES, 21 janvier. — Froment, prem. qual., 19,50 à 20; deux., 17,50 à 19. — Seigle, 11 à 11,75. — Orge, 9 à 10. — Avoine, 6,50 à 7,50.

TOULOUSE, 21 janvier. — Froment, prem. qual., 22,50 à 23; deux., 21,50 à 22; trois., 20 à 21. — Seigle, 15,50 à 16. — Maïs, 13. — Orge, 12 à 12,50. — Avoine, 9,50.

ARCACHON (Gironde), rive Nord, 20 janvier. — Froment, 21. — Seigle, 16. — Maïs, 14. — Avoine, 8,50. — Sur les bords du bassin d'Arcachon, le cours des seigles est en général supérieur de 2 fr. par hectolitre au cours de Bordeaux; cela tient à la supériorité des seigles du pays et à ce qu'il n'en produit pas une quantité suffisante pour la consommation. Rarement les boulangers fabriquent du pain de seigle; chaque famille fait le sien. Le paysan le préfère à celui de froment comme le nourrissant mieux lorsque ses ressources ne lui permettent pas de boire du vin, ce qui est le cas ordinaire.

L'hectolitre de froment, au contraire, vaut toujours 2 fr. de moins qu'à Bordeaux. Tous les grands propriétaires trouvent de l'avantage à expédier leurs froments dans cette ville, malgré les tarifs élevés du chemin de fer; ils s'y vendent comme première qualité. Les boulangers du pays n'achètent que les petites parties des paysans besogneux. Cependant la production de la contrée est bien inférieure aux besoins.

Marchés étrangers.

LIÉGE, 22 janvier. — Froment, prem. qual., les 104 kilog., 23,50; deux. qual., 23. — Seigle, les 95 kilog., 15,25. — Orge, les 190 kilog., 31. — Epeautre, les 114 kilog., 17,80 à 18,50. — Avoine, les 122 kilog., 17,65. — Baisse de 25 c. sur le seigle.

BRUGES, 20 janvier. — Froment, 17,25 l'hectol. — Seigle, 9,98. — Sarrazin, 9,29. — Orge, 9,07. — Avoine, 6,32.

ANVERS, 20 janvier. — Les opérations en céréales sont calmes; point de variation dans les cours.

Légumes secs. — Prix de l'hectolitre.

PARIS, 22 janvier. — Haricots de Soissons, 36,65 à 38,65; d° Liancourt, 19,35 à 20,65; d° ordinaire, 18 à 19,30; d° flageolets, 26,65; d° suisses rouges, 22,65. — Haricots rouges de Chartres, 20,65 à 23,30; d° nains, 17,35 à 18. — Pois verts, 19,35 à 20; d° cassés, 26 à 30,65. — Lentilles de Gallardon, 40 à 49; d° pays et autres, 29,65 à 39,25.

ELBEUF, 20 janvier. — Haricots blancs, 22 à 30; d° rouges, même cours.

MONTLHÉRY, 22 janvier. — Haricots du pays, 16 à 18.

BEAUGENCY, 20 janvier. — Haricots ordinaires, 16,90.

ARMENTIÈRES, 22 janvier. — Haricots, 18 à 19. — Fèves, 11 à 12.

STRASBOURG, 19 janvier. — Haricots blancs, 18 à 18,50. — Pois, 13 à 16,50. — Fèves, 10,75 à 11,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 18 janvier. — Haricots, 18,50. — Pois verts, 18. — Pois vermuges, 17,50. — Lentilles, 17.

TOULOUSE, 21 janvier. — Haricots nouveaux, 19; id. vieux, délaissés. — Fèves, 11 à 11,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Halle à la viande de Paris.

Marché du 24 janvier.

21,780 k. bœuf 1,50 1re q.; 1,20 2e; 0,80 3e.

1,458	veau, 1,50	1,30	1,10
5,267	mout. 1,50	1,20	0,90
52,240	porc, 1,10	1,05	1,00

METZ, 19 janvier, le quint. métriq. sur pied.

3	bœufs	112 à 00,00
97	veaux	122 à 136,00
292	moutons	110 à 130,00
3	taureaux	92 à 00,00
28	vaches	99 à 108,00
162	porcs	115 à 120,00

STRASBOURG, 22 janvier.

Bœufs amenés, 51. Tous vendus.

1re qual. 1,28. 2e qual., 1,16.

La plupart venaient d'Alsace; les plus beaux de la Suisse.

Taureaux, 19.

Prem. qual., 92 c.; deux., 84 c.

Il a été tué, dans le courant de la semaine (marché tous les jours), 268 veaux, 1,10; 251 porcs, 1,10; 129 moutons, 1,30; 13 vaches, 1 fr.

Suif cru, 1 fr. à 1,10 le kilog.

Cuirs verts, 86 à 94 les 100 kilog.

Marché de SCEAUX du 22 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1,221	1,077	144	1 14	1 02	» [illegible]
Vaches.	120	103	17	1 06	» 92	» 76
Veaux.	388	343	45	1 36	1 16	» 96
Moutons.	7,948	7,064	884	1 30	1 06	» [illegible]

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Discussion de l'Adresse. — Une Chambre peu présidée.

Contre l'attente générale, la discussion s'est encore traînée aujourd'hui sur le paragraphe relatif à l'instruction publique.

Nous disons qu'elle s'est traînée, car malgré la lutte passionnée qui s'est engagée entre M. Isambert et M. Martin (du Nord), aucune idée utile et pratique n'a été produite aujourd'hui. Nous ne pouvons nous associer à la satisfaction des orateurs, qui, à plusieurs reprises, se sont félicités de ces débats, et des lumières qu'ils projetteraient sur la discussion de la loi spéciale promise par M. Villemain; nous déplorons même cet enthousiasme prématuré de la chambre pour elle-même. A notre avis, la discussion de l'adresse a signalé de grandes lacunes dans l'esprit de nos hommes d'Etat; pour combler ces lacunes, il faudrait avoir la modestie de les reconnaître.

Hier, M. le ministre de l'instruction publique a prononcé des paroles graves et fécondes quand il a dit qu'il fallait : *concilier avec la liberté de l'enseignement le droit de surveillance de l'Etat, et la prépondérance que l'université devait conserver par la supériorité d'une organisation-modèle*; mais aujourd'hui nulle vue organique n'a été émise, et la discussion, pour être agitée, n'a pas moins été stérile.

Aujourd'hui donc on a continué à discuter sur l'enseignement, sans texte sérieux, sans base; on n'a tiré que des coups de fusils chargés à poudre. MM. de Tracy, Nisard, Dupin, nous donnant une première édition des discours qu'ils renouvelleront dans le cours de la session, ont prolongé sans résultat possible une lutte qui déjà n'avait hier qu'une existence artificielle; peut-être faut-il s'en prendre à M. le président Sauzet, qui ne sait pas s'emparer de la direction du débat, en retrancher les branches parasites, et qui se contente, du haut de son fauteuil orné de griffons dorés, d'agiter sa sonnette à intervalles égaux, par un mouvement automatique. Au-dessus de la tribune, au-dessus de l'assemblée, il est placé dans cette région sereine où les orages ne parviennent pas; là, comme sur la montagne, il voit à ses pieds s'amonceler les nuages, éclater la foudre, et ne sort jamais de son heureuse quiétude. Les quatre premiers orateurs qui se sont succédé à la tribune sont venus déclarer qu'à leur avis les paroles qu'ils pourraient prononcer faisaient double emploi avec la discussion qui auraient lieu sur la loi spéciale. L'ajournement du débat, s'il avait été mis aux voix au commencement de la séance, eût obtenu l'unanimité de la chambre.

C'est dans cette première partie de la séance, alors que l'assemblée, comptant sur les émotions d'une discussion politique et dynastique, écoutait impatiemment les orateurs, que M. Nisard a jugé convenable de faire son début oratoire.

Plusieurs motifs pourraient nous porter à la sévérité envers M. Nisard. Sa demi-célébrité s'est faite dans l'atelier de la *Revue des Deux-Mondes*, association égoïste, exclusive, d'hommes ligués pour parvenir, coterie hostile aux idées nouvelles, aux talents naissants, comme aux gloires déjà mûres qui n'acceptent pas son joug; société de commerce qui met de la littérature en étalage, et qui vend, dans son arrière-boutique, de la politique ministérielle.

Ce qui pourrait jeter encore de la défaveur sur M. Nisard, c'est qu'à la *Revue des Deux-Mondes* il avait accepté le rôle d'admirateur exclusif de l'antiquité, de détracteur des gloires contemporaines, le rôle de critique dans toute sa sècheresse. On est en droit d'exiger beaucoup de ceux qui ont dédaigné toutes les œuvres du siècle, et devant lesquels M. de Lamartine lui-même n'a pas trouvé grâce.

Cependant, nous montrerons à M. Nisard de l'impartialité et même de la bienveillance, en refusant de le juger sur son discours d'aujourd'hui; nous attendrons. Il n'a pas su qu'il fallait éviter de débuter à la tribune par un long discours, et surtout par un discours méthodique, divisé en trois points indiqués d'avance. Un orateur doit toujours dissimuler à la chambre le plan de son discours; quand on annonce des développements, quand on réclame pour long-temps l'attention de l'assemblée, on est à peu-près sûr de la perdre.

M. Nisard ne nous a montré aujourd'hui que le professeur de rhétorique. Nous laisserons au député le temps de se former.

Après M. Dupin qui s'est élevé contre l'esprit dominateur des jésuites, et qui a demandé que la chambre donnât à l'université un témoignage de sympathie, en votant purement et simplement le paragraphe du projet d'adresse qui lui est soumis, M. Odilon Barrot s'est emparé des fonctions de président, négligées par le titulaire. Il a fait observer que la chambre paraissait unanime pour adopter ce paragraphe, qui réserve à-la-fois les droits de l'Etat et le principe de liberté; que, pour abréger une discussion inutile, les auteurs d'amendements devaient être consultés sur la question de savoir s'ils ne consentaient pas à les retirer. Mais une partie de l'opposition ne voulait pas clore la discussion sans appeler à la tribune M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes. On comptait que l'extrême bienveillance de ce ministre pour le clergé catholique, exprimée publiquement (?) ardeur il a fait de ces questions l'occupation de toute sa vie; on sait par quelles patientes investigations il poursuit, dans toute la France, jusqu'à l'ombre, jusqu'au fantôme des congrégations prohibées; et toujours, sur ce sujet, la chambre attend de lui des révélations curieuses.

M. Isambert s'est montré partial et passionné contre le clergé, quand il a cherché querelle aux établissements où l'on reçoit les prêtres vieux et infirmes, et quand il a demandé si leurs infirmités étaient constatées par des médecins; il a élevé un peu légèrement, et à l'aveugle, une question relative à certains *prêtres auxiliaires* mentionnés par une ordonnance, et dans lesquels il croyait voir des religieux appartenant aux ordres prohibés. Ces auxiliaires, comme l'a prouvé le ministre, sont de jeunes prêtres sortant du séminaire exerçant provisoirement dans une paroisse, jusqu'à ce qu'ils aient été placés d'une manière définitive.

Cependant M. Isambert, même dans ses égarements, est toujours animé par une conviction respectable et sincère, et ses erreurs n'ont pas de graves conséquences puisqu'il n'a pas en main l'autorité.

Il en est autrement des préventions en sens contraire dont M. Martin du Nord nous paraît imbu. Souvent on a répété qu'une partie du clergé ne serait pas arrivée, dans ces derniers temps, à des prétentions, à des entreprises compromettantes pour sa cause, n'aurait pas lancé contre les lois qui nous régissent, des pamphlets déférés aujourd'hui à la justice, si cet esprit envahisseur n'était pas appuyé par de hautes influences; la condescendance de M. Martin du Nord a été accusée. Nous craignons que ces insinuations ne soient vraies, quand nous voyons un ministre des cultes tout-à-fait étranger au large esprit de tolérance pour toutes les religions nées et à naître qui respire dans toutes nos institutions; quand nous le voyons entraver sous divers prétextes l'exercice du culte protestant, et fermer d'autorité le temple de l'église française, mesure dont le ministre est venu aujourd'hui se glorifier à la tribune.

Nous ne sommes point sectateurs de l'abbé Châtel et nous avons en plus d'une circonstance témoigné au clergé catholique de sincères sympathies; mais le principe de liberté ne doit pas être opprimé dans le culte au nom et dans l'intérêt de ceux-là mêmes qui réclament la liberté dans l'enseignement. Si l'université impériale, comme le disait hier M. Villemain, n'a pas voulu se recruter par la fermeture des établissements particuliers, ce n'est pas en murant l'entrée des autres temples, c'est en attirant les âmes par un enseignement supérieur que l'église catholique doit remplir ses cathédrales et rendre impossibles toutes les concurrences. Nous avons un ministre de l'agriculture étranger à l'économie rurale; il serait triste d'avoir en même temps un ministre des cultes qui n'eût pas le sentiment de la liberté religieuse.

Après le dernier discours de M. Martin (du Nord), qui a parlé deux fois, tous les amendements proposés ont été retirés par leurs auteurs, et la chambre a voté ce paragraphe du projet d'adresse :

« Nous accueillons avec empressement l'assurance que le pro-
» jet de loi qui nous sera présenté sur l'instruction secondaire,
» en satisfaisant au vœu de la charte pour la liberté d'enseigne-
» ment, maintiendra l'autorité et l'action de l'Etat sur l'instruc-
» tion publique. »

Le procès des Repealers.

Le procès des conspirateurs irlandais se poursuit sans incident remarquable. Le résultat est jusqu'à présent favorable aux accusés. L'interminable réquisitoire de l'attorney général, dont les révélations imprévues devaient écraser les conspirateurs, n'a produit d'autre effet que celui d'arracher des plaintes, même aux journaux tories. Les premiers témoignages ont été, en quelque sorte, en faveur des accusés, car les témoins ont tous été obligés de convenir que l'ordre non-seulement régnait dans tous les meetings, mais était de plus le sujet des perpétuelles recommandations d'O'Connel et des autres conspirateurs. L'impression de ces témoignages a été telle, que bien des journaux de Londres ont commencé à croire à la possibilité d'un acquittement.

Quant à nous, nous ne partageons pas cet espoir, car nous n'oublions pas que le jury est entièrement composé de conservateurs irlandais, et que le procès dont il s'agit est un procès tout politique. Le *Times*, dans ses numéros du 22 et du 23, dit très positivement qu'il n'a jamais envisagé ce procès sous un autre point de vue que celui de la nécessité politique (*state necessity*). C'est aussi à la nécessité politique qu'obéirent les jurés orangistes en condamnant O'Connell.

En attendant, les journaux tories de Dublin se réjouissent du calme qui règne dans les rues. Nous ne savons si tous les conservateurs anglais partagent cette joie. En tous cas, c'est à O'Connell qu'on doit ce calme, cette résignation du peuple irlandais. Il y a vingt ans, un procès semblable aurait soulevé tout le pays et fait verser bien du sang.

Mais si le calme règne dans la rue, l'agitation qui travaille les esprits s'accroît de jour en jour. « Toute l'Irlande catholique s'est levée comme un seul homme, » dit fort bien l'*Evening-Post*, journal whig-protestant et anti-repealer. En effet, des hommes hauts placés et connus par leur modération comme O'Connor-Don et tant d'autres, sont rentrés dans l'arène pour protester contre l'exclusion des catholiques de la liste du jury. L'aristocratie whig, tant protestante que catholique, réprouve de son côté la politique du gouvernement en Irlande. Enfin, ce qui est encore plus significatif, les Charlemont, les Clanricard, les Miltown, les [illegible] ont le droit de demander un contrôle direct dans toutes les affaires administratives et législatives qui regardent spécialement l'Irlande. »

Enfin, lord Milsocon est plus explicite encore en disant : « Si l'on ne rend pas justice à l'Irlande, si on n'améliore pas sa position, je demanderai le repeal de l'union. » Langage absolument semblable à celui que tenait O'Connell il y a quatre ans.

Voilà des résultats moraux du procès qui ne sont pas sans importance, à notre avis.

On dit que le gouvernement a envoyé un renfort d'artillerie à Dublin. Une bonne émeute, voilà ce que voudrait sir Robert Peel; mais l'Irlande connaît le mot d'ordre d'O'Connell : *l'agitation pacifique*.

Dans les comités secrets de ses dernières séances, l'Académie des sciences, sur le rapport fait par M. Payen, au nom de la commission pour les prix relatifs aux moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre, a voté :

1° Un prix de 4,000 fr. à M. Martin, de Vervins, pour son procédé d'extraction de l'amidon des farines, sans extraction du gluten et sans fermentation putride;

2° Un prix de 3,000 fr. à M. Lamy, pour son procédé d'épuration du soufre;

3° Un prix de 2,000 fr. à MM. Jarrin et Longgoté, pour le parti qu'ils ont su tirer, dans l'intérêt de l'agriculture, des résidus solides et liquides des féculeries, résidus qui étaient jusque-là non-seulement sans usage, mais encore nuisibles.

En outre, une somme de 2,000 fr. a été accordée, à titre d'encouragement, à M. Chuart, inventeur d'un appareil destiné à faire prévoir la formation des mélanges détonants, soit dans les mines, soit dans les lieux habités où l'on fait usage du gaz d'éclairage.

La commission de médecine et de chirurgie a proposé également à l'Académie, par l'organe de M. Andral, et l'Académie a accordé :

1° Un prix de 6,000 fr. à MM. Stromaier et Dieffenbach, à l'un pour avoir le premier institué et exécuté sur des cadavres l'opération du strabisme, et à l'autre pour avoir le premier pratiqué avec succès cette opération sur l'homme vivant;

2° A titre de *récompense* :

A MM. Bourgery et Jacob, 5,000 fr., pour leur *Iconographie d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire*;

A M. le docteur Thibert, 4,000 fr., pour ses pièces artificielles d'anatomie pathologique;

A M. le docteur Longet, 3,000 fr., pour la partie pathologique de son ouvrage sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux;

A M. le docteur Valleix, 2,000 fr., pour son traité des névralgies.

3° Des mentions honorables, à titre d'*encouragement* :

A M. le docteur Amussat, pour ses recherches expérimentales sur les blessures des vaisseaux sanguins;

A MM. les docteurs Serrurier et Rousseau, pour leur ouvrage sur les maladies des voies aériennes de l'homme et de certains animaux;

A M. le docteur Philippe Boyer, pour son ouvrage sur le traitement des ulcères par la compression à l'aide de bandelettes.

Ces prix et récompenses seront décernés dans la prochaine séance générale de l'Académie, dont l'époque sera fixée après que quelques autres commissions de prix auront fait connaître leurs décisions. Dans cette séance, M. Arago, l'un des secrétaires perpétuels, prononcera l'éloge de Bailly. A propos de cette séance, nous ferons connaître les travaux des principaux lauréats.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président lit une lettre de M. Leullion de Thorigny, député du Rhône, qui demande un congé pour des raisons de santé.—Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

La parole est à M. de Tracy.

M. DE TRACY. Le gouvernement propose de renvoyer la discussion sur la liberté d'instruction, à l'époque où la loi sur ce sujet nous sera présentée. Je crois qu'en effet ce mode serait préférable. Je trouve à la marche qui a été adoptée des inconvénients qu'on ressentira plus tard; car, lorsque la loi se présentera, ou la chambre s'en tiendra à la discussion qui a lieu aujourd'hui, et cette discussion sera nécessairement incomplète, ou elle n'en tiendra compte, et alors elle aura perdu un temps précieux. Cependant, la discussion étant ouverte, j'ai cru devoir prendre la parole.

Avant d'aborder la question en elle-même, je veux combattre une objection qui a été portée à la tribune :

L'article 69 de la Charte, a-t-on dit, n'est pas parfaitement semblable aux autres parties de la Charte; je ne puis être de cet avis, car si l'on attaque aujourd'hui un article, on pourrait en effacer un autre demain, et notre pacte fondamental se trouverait successivement ébranlé et détruit.

La liberté de l'enseignement, Messieurs, a été inscrite dans la Charte de 1830, au même titre que les autres libertés publiques. Toutes les libertés s'enchaînent et s'attirent, comme toutes les oppressions se tiennent. La liberté de conscience, la liberté de la presse et celle de l'enseignement, ne sont qu'une face triple de la liberté de pensée; les deux premières ont été écrites dans la Charte, et la troisième a été promise; elle doit être donnée.

On ne pourra nous faire les objections qu'on faisait en 1815 contre cette liberté; l'Etat doit réserver son droit de surveillance, mais il ne faut pas qu'il puisse à son gré fermer les écoles comme il interdisait les journaux; ce n'est pas la même chose d'avoir l'exercice et le droit. La liberté est absolue, elle ne doit pas être octroyée; ce n'est pas un don, c'est un droit. La Restauration l'a méconnu; on lui a répondu par la révolution de 1830.

M. le ministre de l'instruction publique a fait hier l'histoire de l'université, je me hasarderai à en dire quelques mots après lui.

Celui qui renouvela la France et fit trembler l'Europe a pu dire à la France :

J'examinerai d'abord ce que c'est que l'éducation, si l'Etat peut donner l'éducation, si quelque autre corps peut donner l'éducation mieux que l'Etat.

Quel est le but de l'éducation? D'instruire et de pénétrer l'homme des devoirs que l'homme doit remplir, devoirs religieux, devoirs envers l'Etat, devoirs de la vie civile, devoirs envers soi-même.

Eh bien, je le demande, d'après la définition même, qui peut mieux donner l'éducation que l'Etat ? L'Etat n'a-t-il pas intérêt plus que personne, particulier ou corporation, que tous les devoirs soient exactement remplis? Son existence n'y est-elle pas attachée? Enfin, l'Etat n'a-t-il pas seul la force de s'opposer à l'invasion de la mode dans l'instruction ?

M. BOUILLAUD. Je demande la parole.

M. NISARD. Je suis loin de condamner l'étude des langues étrangères, mais comme il arrive presque toujours, cette étude, importée depuis quelques années, est devenue une mode, et il y a des personnes qui ont proposé sérieusement de supprimer l'étude des langues anciennes, pour la remplacer par celle des langues étrangères. Ce n'est pas la première fois que cette mode a paru en France, mais toutes les fois qu'elle a dominé, on a reconnu qu'elle a altéré l'esprit public. A une certaine époque, la littérature espagnole a régné souverainement en France, eh bien, à cette époque, la France a perdu une partie de son originalité et de sa valeur.

Une voix. — Et Corneille?

Si l'enseignement est libre, il ne tardera pas à être livré à des modes passagères et frivoles, qui porteront la perturbation dans les sciences et les mœurs; l'Etat aura seul la force d'être ferme, et de résister à la mode. L'université a, il est vrai, admis l'étude des langues étrangères, mais quand elle a vu que les autres études étaient négligées, elle l'a restreinte dans une juste mesure; les institutions indépendantes sont au contraire toujours disposées à céder à la mode.

Je n'ai rien à dire, Messieurs, de l'efficacité de l'enseignement religieux. M. le ministre vous a dit comment se donne l'enseignement religieux. Quand on examine les devoirs auxquels l'homme est soumis, on doit convenir qu'il n'y a pas de meilleure préparation aux devoirs civils que l'enseignement universitaire; la discipline scolaire prépare au respect, à la déférence pour les pouvoirs de l'Etat, l'instruction religieuse à une conduite sage et vertueuse, l'instruction littéraire, en aggrandissant l'esprit, prépare à l'exercice des devoirs de la vie civile et politique.

Qui peut mieux inspirer ces sentiments qu'un commerce assidu et prolongé avec les hommes les plus sages de l'antiquité, avec tout ce que l'esprit humain a produit de plus élevé ? Le professeur ne trouve-t-il pas dans cette longue étude mille occasions de rappeler à l'élève ses devoirs d'honneur et de citoyen ?

On a contesté l'aptitude des professeurs à donner des leçons de morale. On voudrait les remplacer par des hommes appartenant au clergé. Qu'est-ce à dire Messieurs? Des hommes mariés, des hommes qui ont aussi des enfants à instruire, des professeurs qui sont citoyens, éclairés, d'ailleurs, de toutes les lumières de la science, ne trouveraient pas dans leur cœur plus de persuasion, n'auraient pas plus d'aptitude pour enseigner la morale que des hommes qui se sont séparés volontairement de la société !

La chambre se livre sur tous les bancs à des conversations particulières.

L'orateur, s'appuyant d'une citation de Nicole, croit que la morale ne s'enseigne pas par des préceptes abstraits, qu'il faut toujours faire sortir le précepte de l'exemple quand il se présente, et repousse en conséquence la proposition de créer des professeurs de morale.

M. DE SAINT-PRIEST développe son amendement au milieu du bruit; il combat le paragraphe de la commission comme n'exprimant pas les sentiments exacts de la chambre, et se plaint du monopole universitaire.

M. Dupin monte à la tribune; le silence se rétablit,

M. DUPIN. On pourrait discuter long-temps sur ce que la loi pourrait contenir en un sens ou en l'autre, et peut-être de cette discussion sortirait-il des conseils dignes d'être recueillis par le gouvernement, mais je crois qu'il faut considérer, surtout en ce moment, la question moins sous le rapport de la loi qui est à faire, que sous le rapport de l'adresse.

Sous une question de liberté, remarquez-le bien, Messieurs, il y a ici une question de domination ; l'attaque a commencé par l'injure, puis elle est devenue violente, et a réclamé au nom de la loi, au nom de la religion contre une institution fondée sur la loi.

C'est au nom de la religion que ces attaques sont faites, mais ici la religion n'est pas en cause : on ne veut ruiner le crédit de l'université que pour le remplacer par une influence contraire ; on ne la combat sous le nom de monopole que pour porter ailleurs le monopole.

La querelle d'autrefois se renouvelle, car il y a long-temps qu'elle existe; ce sont les mêmes hommes, les mêmes procédés; au temps de Gerson, de Richer, on attaquait l'université, et cependant jamais l'enseignement moral n'a été donné nulle part aussi bien que dans l'université, et les hommes qui en sont sortis le prouvent.

Le mal n'est pas dans l'insuffisance de l'université, il est dans l'esprit d'un parti qui aspire à une domination universelle. Port-Royal était religieux, Port-Royal ne pouvait être accusé d'immoralité, et cependant, pour plaire à ce parti, Port-Royal, vous le savez, a été rasé. Ce parti convoite le monopole de l'enseignement, parce qu'il en a compris toute la puissance, et que toute puissance lui fait ombrage; il employait la torture dans un état despotique; plus tard, contre la presse, il a établi la censure; aujourd'hui qu'il ne peut employer ces armes, il lui en reste une autre : le gouvernement est fondé sur la liberté, s'est-il dit, allons jusqu'à la licence; parlons au nom de la tolérance, notre but n'en sera pas moins atteint.

En Angleterre, le roi Jacques était quelque peu soupçonné de papisme; les Anglais étaient trop policés pour l'accuser d'hypocrisie, on se servit d'un mot qui a été naguère apporté à cette tribune, on l'accusait d'*insincérité*. (Hilarité.) Ce mot me paraît caractériser le système auquel je fais allusion.

Il n'en faut pas ici, Messieurs; et c'est pour cela que je demande au nom de qui on réclame la liberté de l'enseignement? Est-ce au profit de l'épiscopat, si dévoué à nos institutions? Est-ce au profit des curés de campagne, si pleins de sollicitude pour les malheureux et dont nous aimons à proclamer les bonnes œuvres ?

Non, Messieurs, on parle au nom de la charte; on s'arme de notre principe; on dit au clergé : Ralliez-vous aux intérêts de la liberté d'enseignement parce qu'ils se lient aux intérêts de la morale; c'est par ces paroles que quelques-uns ont été trompés; et depuis qu'on a fait cet appel à leurs consciences, quelques prélats, en bien petit nombre, ont cédé à de mauvaises suggestions et combattu l'éducation universitaire; mais ce n'est ni l'épiscopat ni le vrai clergé qui pétitionnent, et ce ne sont pas eux qui profiteraient de la liberté qu'on réclame.

Le clergé a ses écoles spéciales, les séminaires; ce sont comme l'école polytechnique, l'école navale, l'école militaire, ses écoles professionnelles; les petits-séminaires ont pour but de tourner les esprits occupés d'études usuelles vers l'état clérical, les grands de former des ecclésiastiques; là est l'esprit de l'église.

(murmures d'adhésion à gauche), soumis à leur général par une soumission comme il n'en existe pas ailleurs, par un général pour lequel ils sont comme un cadavre animé par une volonté vivante. Pouvez-vous ne pas craindre ce qu'elle peut entreprendre et, sans trembler, lui laisser quelque influence?

Que ces gens viennent chez vous sans autorisation, pourvu qu'ils vivent simplement dans la société, vous n'avez rien à leur demander, et vous pouvez les laisser vivre en paix; mais s'ils veulent enseigner la jeunesse, s'ils veulent prendre de l'influence sur la société par l'éducation, vous avez le droit, c'est un devoir pour vous de leur demander : êtes-vous Français ou étranger?

Si quelques hommes aspirent à voir l'éducation retomber dans leurs mains, si c'est là le but de tant de pétitions, ils doivent dès aujourd'hui abandonner leur espoir. L'article 69 de la charte promet une loi sur la liberté de l'enseignement; cette liberté sera accordée, mais dans de justes bornes; l'instruction secondaire sera organisée; l'enseignement primaire l'est déjà; nous remplirons le vœu de la charte dans toute son étendue.

Mais si l'on a voulu voir dans cet article l'espoir d'une liberté destructive de la liberté, la licence d'attaquer toutes nos institutions sous prétexte d'enseignement on s'est trompé : *sub lege libertas*, toute liberté a ses limites; si la liberté de la presse existe, ce n'est pas à dire que les doctrines destructives des droits de l'Etat, de la propriété, que l'immoralité puissent impunément se produire. La liberté ne doit blesser personne, et c'est moi qui suis blessé si vous permettez ces attaques contre ce qui doit faire l'objet du respect de tous.

Oui, Messieurs, l'espoir des ennemis de nos institutions sera trompé, notre loi sera une loi de liberté, mais ce sera aussi une loi de gouvernement; le gouvernement conservera absolu son droit de surveillance, il exigera les conditions et les garanties qu'il est en droit d'exiger dans l'intérêt de la morale, de la politique, de la loi.

La loi fait au clergé sa part; il a ses écoles spéciales parce qu'il est nécessaire que les citoyens puissent se préparer au service des autels, parce qu'il faut des hommes pour tous les services publics; mais l'université nouvelle ne cédera pas plus devant vous que l'ancienne n'a cédé. Le pays veut avoir une éducation laïque adaptée à ses besoins, comme vous avez la vôtre.

Vous, commerçant, vous désirez que votre fils se livre au commerce; vous, général, qui avez conquis vos épaulettes à la pointe de votre épée, vous destinez votre fils à la carrière militaire, vous seriez désolés, si, par suite de l'obligation où il serait de passer dans des établissements d'éducation dirigés par des moines, votre fils, destiné à être commerçant, votre fils, dont vous espérez un jour faire un colonel (hilarité), vous disait : Je veux être jésuite, je veux être ecclésiastique.

Je sais que les plus grands saints ont quelquefois usé de ces moyens, je respecte les vocations; mais quel est le père qui, s'il est forcé de céder, quelle est la famille qui ne sera pas désolée de voir son fils lui échapper pour prendre une profession en désaccord avec ses idées?

Le clergé a une part suffisante; le sentiment du pays lui en refuse une plus large; il honore les prêtres et le culte, mais il ne veut pas être dominé par des moines, et, comme l'a dit hier l'honorable M. Villemain, il ne veut pas que la contre-révolution se glisse chez nous à travers les fissures du projet de loi.

Nous défendons l'université avec ardeur, avec énergie, mais si l'on attaquait le clergé, nous le défendrions de même ; à chacun ses droits, sa place au soleil!

Aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la clôture de la discussion générale, qui est adoptée.

M. ODILON BARROT. Je ne me plains pas de la discussion, qui a préalablement éclairé la loi sur la liberté d'enseignement; mais, cependant, par cela que la discussion s'étendait sur des généralités, elle offrait des dangers.

Il en est de même des amendements. Ni le discours de la couronne, ni la rédaction de la commission ne préjugent rien. Je demanderai donc à quoi bon prolonger cette discussion? Pourquoi prétendriez-vous d'avance abaisser l'autorité au profit de la liberté? Pourquoi voudriez-vous sacrifier la liberté aux droits de l'Etat. Je l'ai déjà dit en une autre occasion; plus la liberté de l'enseignement sera grande, plus l'autorité de l'université doit être fortement constituée.

Je demanderai donc que les honorables membres qui ont présenté des amendements veuillent bien les retirer. (Très bien.)

De toutes parts. — Aux voix! aux voix!

M. de Carné retire son amendement.

M. BOUILLAUD. Mon amendement avait pour but surtout de présenter la liberté de l'enseignement comme une promesse et non comme un vœu de la charte. Je le retirerai cependant volontiers; mais je regrette de n'avoir point entendu dans cette discussion M. le garde-des-sceaux. Ce sont des évêques qui se sont mis à la tête des attaques qui vous ont été signalées, et M. le ministre des cultes ne pouvait, ce me semble, rester étranger à ce débat.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux. Je n'ai pas refusé de donner des explications qui m'ont été demandées, et je remercie l'honorable préopinant de m'appeler à la tribune, où il m'avait d'abord paru inutile de me présenter, après le discours de mon honorable collègue, M. Villemain, et celui de M. Dupin.

On a parlé de despotisme et des envahissements du clergé avant et depuis 89.

Je n'ai pas ici à m'occuper du despotisme du clergé avant la Révolution; les inquiétudes qu'il inspirait, il ne peut plus les inspirer; c'était un ordre dans l'Etat, un propriétaire immense; il avait entrée dans les conseils de la couronne. Maintenant, sa situation est entièrement différente; il n'a plus de dotation; ses membres sont des citoyens, et aujourd'hui nous n'avons plus rien à craindre sous ce rapport.

Si les anciens abus existaient, croyez qu'ils cesseraient à l'instant même.

On nous dit que cependant, depuis quelques mois, le clergé cherche à reprendre sa prépondérance. Cela n'est pas. Il ne faut pas généraliser certains faits particuliers. Des attaques violentes, passionnées, ont été dirigées par le clergé contre l'université; je n'ai pas besoin d'indiquer les mesures que j'ai prises. (Murmures.)

Quant aux pensées de domination qu'on attribue au clergé et à l'épiscopat, elles n'existent pas. (Vive interruption à gauche.)

Je comprends difficilement les murmures qui s'élèvent d'un côté de cette chambre, lorsque je reconnais un très petit nombre d'évêques qui se sont livrés à des attaques passionnées et injustes, mais lorsque je constate aussi que le clergé n'est pas animé par un esprit de domination. (Bruit.) Non, sur ces points, je ne puis être d'accord avec l'honorable M. Dupin.

Je suis encore en désaccord avec lui sur un autre point. Il a dit que le clergé n'a rien à faire dans l'enseignement. Cela ne peut être admis, Messieurs. La question de l'enseignement est grave, et il n'est pas interdit au clergé plus qu'aux autres citoyens de s'en occuper. Il est naturel qu'il appelle sur ce point l'attention du gouvernement. C'est ce qui est arrivé d'une manière tout-à-fait convenable et légale. Plusieurs membres du clergé et des plus illustres ont adressé aux ministres du roi, avec la confiance qu'ils ont dans le gouvernement, des observations sur la loi de l'enseignement.

leur, que les ordonnances de 1828 ne sont pas exécutées.

L'orateur signale la résurrection des jésuites en France. Un célèbre prédicateur ne vient-il pas de prendre hautement le nom de jésuite? N'a-t-on pas publié récemment une statistique qui porte à 208 le nombre des jésuites en France, et à 306 le nombre des Français jésuites à l'étranger, sans compter les novices! Ainsi ces révérends pères, qui se sont tour à tour appelés pères de la Foi, pères du Sacré-Cœur, ne craignent pas aujourd'hui de paraître au grand jour sous leur véritable nom!

Je demanderai à M. le garde des sceaux comment il a autorisé la maison de retraite des prêtres âgés et infirmes (Bruit au centre.) Oui, cela semble une chose respectable, inoffensive au premier abord. Mais a-t-on fait constater les infirmités des prêtres par des médecins? (Rumeurs.) Comment se fait-il que l'ordonnance d'autorisation ait paru dans la partie supplémentaire du *Bulletin des Lois*? Je vais vous le dire : L'évêque de Cambrai n'avait jamais voulu admettre les prêtres des congrégations supprimées dans son diocèse. Il mourut, et, par un legs, il fonda une maison de retraite pour les prêtres âgés. Dénaturant une clause de son testament, M. le garde des sceaux a dit dans l'ordonnance que la maison servirait en même temps de résidence pour les prêtres auxiliaires (Agitation.) Quels sont donc ces prêtres auxiliaires?

Messieurs, ces prêtres ne sont autres que ceux qui appartiennent à des congrégations auxquels les évêques confient certaines missions qui s'accomplissent tout-à-fait en dehors de l'Eglise, comme cela avait lieu sous la Restauration (Mouvement.)

L'orateur fait observer que cette ordonnance est illégale en ce qu'elle n'est point conforme à la loi de germinal an X, qui n'a autorisé que les établissements diocésains à recevoir des legs. Revenant ensuite à la question relative à l'enseignement, il rappelle que plusieurs évêques ont élevé leurs prétentions jusqu'à signifier au gouvernement qu'ils retireraient les aumôniers des collèges si la loi promise par la charte sur l'enseignement n'était pas exactement semblable à ce qui est établi en Belgique. Et ce n'est pas une prière, une demande qu'ils ont adressée à leur supérieur naturel, dans la hiérarchie administrative; non, c'est au délégué du ministre de l'instruction publique qu'ils se sont adressés sous la forme de menaces.

Or, vous savez tous comment les choses se passent en Belgique! Là, on a conservé tous les privilèges du clergé, on a rétabli les dotations des couvents, et l'on a institué une université catholique dont les professeurs doivent prêter serment entre les mains des évêques. Aussi, en Belgique, le clergé est souverain, et il est constitué en puissance indépendante, et le gouvernement n'a même le droit de s'immiscer ni dans la nomination des pasteurs, ni dans celle des professeurs, quoiqu'ils les paie des deniers de l'Etat. Voilà, Messieurs, l'état des choses qu'on voudrait établir chez nous.

Messieurs, ce n'est point ainsi heureusement que les choses se passent. Nous avons des lois qui donnent aux autorités administratives la surveillance et l'organisation de l'enseignement. Ces lois sont souvent mal appliquées, et nous ne saurions trop éveiller sur ce point la sollicitude de M. le garde-des-sceaux.

L'orateur demande l'exécution stricte et absolue des ordonnances de 1828. A l'ombre d'une tolérance coupable, les petits-séminaires font des progrès rapides. Ils comptent aujourd'hui 28,000 élèves. Grâce aux subventions du gouvernement, ils offrent une éducation à meilleur marché, et séduisent à ce titre les pères de famille.

Les petits séminaires forment en France le noyau de ces universités catholiques qu'on verra surgir comme en Belgique lorsque la liberté de l'enseignement sera proclamée. Pourquoi M. le garde-des-sceaux n'agit-il pas? Sont-ce les lois qui lui manquent? Non, sans doute. Seulement, il n'ose pas ou ne veut pas les appliquer.

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir montré beaucoup de faiblesse dans la lutte que quelques évêques ont engagée avec lui. Et cependant quelques évêques n'ont-ils pas passé toutes les bornes? n'a-t-on pas imprimé sous la sanction de l'un d'eux un livre dans lequel il est dit qu'il est permis de tuer un usurpateur, qu'un soldat peut déserter le drapeau de l'usurpation?

L'orateur rappelle que tous les jours des livres qui contiennent des doctrines attentatoires au gouvernement sont imprimés avec l'autorisation des évêques. Il signale avec force un livre réimprimé récemment sous les auspices d'un évêque, et qui contient des choses que l'on ne saurait répéter sans rougir à la tribune.

Eh bien! ajoute l'honorable membre, vous qui êtes chargé de surveiller l'enseignement, vous ne faites rien, vous restez sur votre banc; et quand vient la question de la liberté d'enseignement, vous vous étonnez de nos appréhensions et de nous entendre réclamer l'exécution des lois; vous vous étonnez que nous vous signalions des livres qui renferment des doctrines infâmes... (bruit à droite), des doctrines infâmes, dis-je, où l'on fait l'apologie du régicide. (Nouveau bruit.)

Eh bien! je demande que les lois du pays soient observées; je veux que l'on exerce la plus active surveillance sur les livres d'enseignement des petits-séminaires, surveillance qui a été ravie à l'Etat à une époque désastreuse, lorsque les jésuites ont été rétablis. Il faut que les écoles ecclésiastiques rentrent sous la surveillance de l'Etat; que ce soit celle de l'université ou celle d'autres fonctionnaires, peu m'importe; mais la loi a parlé, elle existe, vous la laissez dormir. Je dis qu'il faut surveiller les faits qui se passent et les déférer aux tribunaux. (Adhésion à gauche.)

Aux voix! aux voix!

M. de Larochejacquelein monte à la tribune.

Aux voix! Bruit,

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je ne veux répondre qu'un mot à ce qu'a dit M. Isambert. L'orateur, en montrant le côté de la chambre où je siège, a signalé des doctrines infâmes. (Vives réclamations.) Oui, Messieurs, M. Isambert a dit que ces doctrines avaient été émises à propos d'une discussion théologique. (Nouvelles rumeurs.) Je n'ai qu'un mot à répondre pour nous, c'est que M. l'évêque de Châlons, auquel il a été fait allusion, est un des prélats les plus dévoués au gouvernement de juillet, et un des plus hostiles à l'opinion à laquelle j'appartiens. (Vive agitation.)

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Je tâcherai de répondre aux principales accusations présentées par M. Isambert. J'écarterai tout ce qui ne tient pas essentiellement au débat, tout ce qui est ancien; mais il est des allégations auxquelles il m'est impossible de ne pas répondre.

Nous voulons et nous devons tous honorer la religion de notre pays, l'entourer des respects qu'elle mérite, et vous venez d'entendre à cette tribune un député traiter ses doctrines d'infâmes. (Réclamations à gauche.)

Je l'ai entendu, Messieurs, et il doit m'être permis de faire connaître ici les impressions pénibles que j'ai ressenties. (Nouvelles interruptions.) On est venu traiter ici devant la chambre des hommes qui, tous les jours, donnent des exemples d'abnégation. (Murmures.)

Mais si ce que l'on a dit était vrai, il faudrait fermer à l'instant tous les petits

[illegible] ais-je les dissoudre ? Non, messieurs [illegible] ment exigé, je n'aurais pas hésité.

Permettez-moi de rappeler que tout récemment une maison de trappistes a [vou]lu s'établir dans le Tarn; j'ai consulté le préfet, les autorité locales, et cette [mai]son n'a point été autorisée. En toute circonstance où l'ordre public le comman[de]rait, je n'hésiterais pas à me servir des armes qui sont entre mes mains.

M. le garde des sceaux, passant à la question de la liberté des cultes, proteste [de] son respect pour ce grand principe. Il défie l'opposition de citer un seul fait qui [prou]ve que le gouvernement y ait porté atteinte. On ne pourrait citer que l'inter[dic]tion d'un prétendu culte qui déshonorait la capitale. Mais le gouvernement s'ho[no]re de cet acte.

M. LE PRESIDENT. M. de Carné ayant retiré son amendement, la discussion [va] s'ouvrir sur celui de M. Bouillaud. (Voir la *Démocratie pacifique* d'hier.)

M. BOUILLAUD développe son amendement au milieu du bruit de la chambre [et] des cris répétés : Aux voix ! aux voix !

En présence de l'impatience de la chambre, l'orateur déclare retirer son amendement.

M. DE GASPARIN, de sa place, dit qu'il aurait voulu que le discours de la [cou]ronne n'eût rien déterminé sur le sens de la loi ; qu'il ne peut s'associer aux [doc]trines peu libérales énoncées à la tribune par les partisans de l'université, mais [qu]e du reste, si la chambre le désirait, il retirerait son amendement.

De toutes parts. — Oui ! oui !

M. DE SAINT-PRIEST fait la même déclaration et dit qu'il réserve à présen[ter] ses idées à la chambre lors de la discussion du projet de loi.

La seconde partie du paragraphe 7 du projet d'adresse est mise aux voix et [ad]optée.

La discussion des trois derniers paragraphes est remise à demain.

La séance est levée à six heures.

Cinq amendements ont été proposés sur le dernier paragraphe de l'adresse rela[tif] aux légitimistes.

Ils ont été présentés :

1° Par M. Bethmont, qui propose de remplacer ces mots :

« . . . . . Demeurent placés sous l'impérissable garantie de l'indépendance et [de] la loyauté de notre nation. »

Par ceux-ci :

« . . . . . Sont fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté na[tio]nale. »

2° Par MM. Cordier et de Courtais, qui proposent de supprimer du dernier [pa]ragraphe les mots :

« La conscience publique flétrit de coupables manifestations. »

3° Par M. Ferdinand de Lasteyrie, qui demande qu'à ces mots :

« La conscience publique flétrit de coupables manifestations. »

On substitue :

« La raison publique a fait justice de téméraires projets et de vaines démons[tra]tions. »

4° Par M. Crémieux, qui propose de rédiger ainsi le dernier paragraphe :

« Oui, Sire, votre famille est vraiment nationale : entre la France et vous l'union est indissoluble, vos serments et les nôtres ont cimenté cette union. »

« Œuvre de grandeur et de souveraineté nationales, notre révolution de juil[let] dédaigne d'impuissantes manifestations. En plaçant votre dynastie sur ce trône [con]stitutionnel, elle a placé vos droits sur l'impérissable garantie de l'indépen[dan]ce et de la loyauté du peuple français ; en punissant la violation de la foi ju[rée], elle a consacré pour jamais en France la sainteté du serment.

5° Au lieu de ces lignes qui terminent ce paragraphe :

« La conscience publique flétrit de coupables manifestations : notre révolution de [juil]let, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du [ser]ment. »

M. Emile de Girardin propose de mettre celles-ci :

Les factions sont vaincues, et de vaines démonstrations de leur part ne feraient [qu]e constater leur impuissance.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *National* attaque avec vivacité la conduite du ministère à [l']égard de nos compatriotes de la Plata. Il stigmatise le traité conclu [a]vec Rosas ; il trouve qu'on est bien venu de leur prêcher la patience! [q]uand ils se battent pour défendre leurs familles, leurs propriétés, leur [vi]e; il trouve qu'on est bien généreux de venir leur déclarer du haut [d]e la tribune qu'ils sont mis hors du droit des gens, quand, après [a]voir demandé aux représentants de la France de les défendre, on leur [a] répondu de tout abandonner et qu'on les transporterait non pas en [F]rance, mais, au Brésil ! et un ministre s'en vient annoncer d'un ton [d]égagé que tout sera fini bientôt et que Rosas obtiendra la victoire !

Le *National* accuse M. Villemain d'avoir rétréci le débat sur l'uni[v]ersité. Il blâme l'amendement qui parle des *droits des familles*. La [f]amille, selon lui, a le *devoir* de donner l'éducation ; le *droit* est [d]ans l'enfant.

— « Depuis dix jours, dit le *Journal des Débats*, la lutte est ouver[t]e à la chambre, et depuis dix jours le ministère est à la tribune, fai[s]ant face, avec une admirable vigueur et un talent qui ne se lasse pas, à tous les incidents de cet immense drame; il garde sur tous les points son incontestable supériorité; partout la politique de la cordiale en[ten]te est victorieuse. »

Suit l'éloge sans restriction de M. Guizot, de M. Duchâtel et de l'*ad[m]irable improvisation* de M. Villemain; puis la critique sans appel de [t]ous les orateurs qui ont osé combattre le cabinet, et le blâme jeté à [n]os compatriotes de Montevideo « qui, malgré des avis réitérés, ont si imprudemment pris part aux longues et sauvages guerres qui désolent les rives de la Plata. »

— Le *Constitutionnel* blâme la conduite de *certains Français* éta[b]lis à Montevideo. M. de Mackau, suivant le *Constitutionnel*, a cent fois [r]aison de résister à leurs exigences, tout ce qu'il a dit à ce sujet à la [t]ribune est très sensé. Sa place est désormais marquée par le *Constitutionnel* entre les hommes politiques les plus honorables.

C'est à peine, selon ce journal, si la chambre a écouté le ministre de l'instruction publique.

— Suivant le *Commerce*, le langage de M. l'amiral de Mackau causera la plus vive douleur parmi nos compatriotes et dans notre commerce. Il

[illegible] sieurs témoins sur le meeting de Rossagh-More. A deux heures, M. O'Connell et son fils ayant voulu se retirer pour se rendre à la réunion des membres de l'association du repeal, dans Conciliation-Hall, l'avocat général a déclaré qu'il s'opposait formellement à ce qu'ils se retirassent. En conséquence, M. O'Connell s'est hâté d'écrire à ses amis pour les avertir de cet incident. La lecture de cette lettre a rempli d'indignation les repealers, et l'assemblée a hué plusieurs fois l'avocat général.

PORTUGAL.

Les journaux espagnols nous apportent le texte du projet d'adresse que discutent en ce moment les cortès portugaises. Ce projet d'adresse, qui n'est guère que la paraphrase du discours du trône, se termine ainsi :

« La chambre espère fermement que votre ministère s'appliquera à améliorer la situation financière pour obtenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du pays. »

Faits divers.

Nous lisons dans la *Feuille de Francfort* :

« Suivant des lettres de Washington, rien ne s'oppose plus à la ratification du traité de commerce depuis long-temps projeté entre les Etats de l'union douanière et ceux de l'Amérique du nord, et une note rédigée dans ce sens a été déjà transmise au cabinet de Berlin.

— La note suivante a été communiquée à la *Gazette des Tribunaux* :

« Ce qui a été publié dans le *Moniteur*, relativement à l'affaire Defontaine, n'est pas autre chose que l'expédition authentique de l'arrêt comprenant le réquisitoire, délivrée par le greffier en chef de la cour. C'est M. le garde-des-sceaux, à qui cette expédition avait été transmise, qui l'a envoyée au *Moniteur*, et c'est par son ordre que l'insertion a eu lieu. »

— Nous lisons dans le *Morning Advertiser* :

« Il paraît que l'on va élever dans le voisinage immédiat de la Tour de Londres des casernes pour mille hommes. On disposera un terrain assez étendu en esplanade pour la récréation des troupes. Des arbres seront plantés pour masquer les murs de la forteresse et pour procurer une promenade au public. Admirable signe des temps modernes : les forteresses féodales sont converties en promenades d'agrément pour le peuple. »

— Hier, dans l'affaire de M. de l'Espée, le *National*, défendu par M. Jules Favre, a été condamné par la huitième chambre à deux mois de prison, 4,000 fr. d'amende et 6,000 fr. de dommages-intérêts, ainsi que le réclamait le plaignant.

— Une association de bienfaisance et de prévoyance mutuelle vient d'être établie à Bourg entre les jardiniers. Le *Courrier de l'Ain* termine ainsi un article relatif à cette association : « Les idées morales sont sœurs, comme les vices sont frères. Les membres de cette société ont adopté un usage qui mérite d'être loué. La société assiste tout entière, non-seulement aux obsèques des sociétaires, mais à celles de leurs femmes. C'est une idée morale et sensée; car, pour les travailleurs, la femme est plus que la compagne de leur vie, elle est la compagne de leurs travaux. Elle contribue avec eux, autant qu'eux, au soutien de la famille, à la gestion de la maison. Sans elle, point de prospérité dans l'habitation ni dans l'industrie. La perdre, c'est pour ces hommes, souvent entourés d'enfants en bas âge, le plus grand des malheurs; et, en pareil cas, c'est une consolation que d'être entouré de ses amis, de recevoir de ses co-associés une preuve de bienveillance et d'intérêt. Cet usage est donc bien entendu. Comme honneur, ce concours décore la tombe d'une femme laborieuse; comme consolation, il apporte le tribut de l'affection, qui est de toutes les consolations la plus efficace. »

— La semaine dernière, les autorités de Villefranche (Rhône) ont fait un appel à tous les cœurs généreux, et toutes les bourses se sont ouvertes pour soutenir les ouvriers de notre ville qui, depuis long-temps frappés d'un chômage complet, se trouvent réduits à la misère la plus profonde.

Que de tristes réflexions cette démarche, inusitée à pareille époque, n'a-t-elle pas fait faire aux hommes de bien qui veulent sincèrement la prospérité de leur pays !

Aujourd'hui il ne s'agit plus d'une quête qui doit être distribuée à cette classe d'indigents, la lèpre de la société. Elle appartient tout entière à une classe honnête et laborieuse qui souffre en silence et qui ne demande que du travail.

Quelque grands que soient les sacrifices que chacun s'imposera, ils seront insuffisants pour procurer même le plus strict nécessaire aux trop nombreux malheureux de notre ville ; il faut donc leur créer des ressources qui les mettent à l'abri du besoin. (*Journal de Villefranche*.)

— M. Charles Nodier est toujours dans un état très alarmant. Il a reçu les derniers sacrements, et il a désiré que ses petits-enfants assistassent à cette douloureuse cérémonie. Quelques symptômes, cependant, paraissent de nature à rendre un peu d'espoir à sa famille et à ses amis.

Les témoignages du plus vif intérêt viennent incessamment soulager M. Nodier au milieu de ses souffrances. S. M. la reine, Mme la duchesse d'Orléans et les princesses n'ont pas cessé d'envoyer, avec une rare bonté, prendre des nouvelles du malade.

— On écrit de Belrain, canton de Pierrefitte, le 20 janvier, au *Journal de la Meuse* :

« Dernièrement la femme d'un berger de cette commune a été abandonnée par son mari, ainsi que ses quatre enfants, dont le dernier n'a que trois mois, sans asile, sans pain, sans vêtements ; elle faisait pitié à tout le monde. Son mari avait vendu son mobilier avant de partir, et avait même abandonné son troupeau au milieu des champs, pour pouvoir se sauver plus facilement.

» M. le maire de Belrain, touché de l'extrême misère de cette pauvre famille, s'est empressé de lui chercher un asile où elle puisse trouver un refuge durant l'hiver, et nul doute que cette généreuse initiative ne rallie des âmes charitables qui empêcheront ces malheureux de mourir de faim. »

— Il vient d'être procédé, à Londres, à la vente de nombreux auto-

[illegible] escaliers. Alors a eu lieu la scène la plus horrible. D'une part, le feu qui gagnait toujours, les tourbillons de flammes, de fumée, les cris du dehors, et de l'autre, ces malheureux qui voulaient tous s'enfuir et encombraient eux-mêmes les passages. Ils tombaient par masses dans les escaliers, cherchant à passer les uns sur les autres. Se pressant, s'étouffant, les blessés poussaient d'horribles plaintes que n'écoutaient pas les autres, pressés de s'enfuir à tout prix. Enfin, quand on s'est rendu maître du sinistre, ce qui n'a eu lieu qu'après des efforts inouïs, on a compté *neuf* cadavres mutilés et défigurés, et un grand nombre d'infortunés blessés et estropiés, plusieurs même pour le reste de leurs jours. Quant à la perte matérielle, elle est portée de 25 à 30 mille francs. L'établissement était heureusement assuré pour 1,565,108 fr., à quatre compagnies différentes. Ce sinistre est le résultat d'un accident. La désolation est au sein des familles de tous les environs, car celles qui n'ont pas perdu de leurs parents, se voient pour le moins privées de travail dans la saison où il est le plus difficile de s'en procurer. (*Mémorial de Rouen*.)

— Ce soir, à l'Odéon, *Marie Tudor* avec Mlle Georges et Mme Dorval.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Jean de Paris* et *Zampa*, par les premiers sujets.

Un jeune homme de 24 ans, accusé d'avoir volé deux pains, comparaissait, le mercredi 24, devant la huitième chambre (police correctionnelle), présidée par M. Jourdain. Il avouait le vol et déclarait qu'il n'avait pas d'ouvrage depuis trois semaines, et qu'il avait été poussé par la faim à commettre cette soustraction. Malgré les efforts d'un avoué à la cour qui se trouvait par hasard à l'audience, et qui a demandé à présenter d'office quelques observations en faveur de ce malheureux, dont les antécédents n'étaient pas mauvais, il a été condamné à trois mois de prison. Le condamné s'est retiré en silence, les larmes aux yeux.

— Mardi dernier, sur les neuf heures du soir, un joli petit enfant, d'une huitaine de jours, a été exposé sur le quai du Rhône. Sans les cris que le froid lui arrachait, cette innocente créature aurait probablement été trouvée morte le lendemain ; heureusement un habitant du quartier des Célestins s'est trouvé à passer, qui l'a relevé et fait recevoir à l'hospice de la Charité. (*Courr. de Lyon*.)

— Les accidents dans les fabriques sont d'une fréquence déplorable : en voici deux signalés dans le *Mémorial* de Rouen :

« Hier matin, dans une filature de Sotteville, un ouvrier fileur, nommé Henri Dupont, ayant voulu remettre en place une cuirasse qui fonctionnait mal, a été surpris par une poulie qui s'est dérangée, l'a frappé à la tête et l'a lancé au loin. Il est retombé gravement blessé. On l'a transporté aussitôt à l'hospice; les os du crâne sont fracassés et il y a des désordres qui laissent peu d'espoir. »

— Un autre accident, qui présente d'affreuses circonstances, est arrivé jeudi dernier dans la filature de M. Guignard, à Saint-Martin-du-Vivier. Aglaé Duthil, jeune ouvrière de 15 ans, et Joséphine Bertin, de trois ans seulement plus âgée, étant occupées près des machines, ont été prises par un arbre vertical ayant en ce moment une extrême rapidité. La première a été broyée et est retombée morte, horriblement défigurée; la seconde n'a pas perdu la vie, mais un de ses bras a été arraché par la machine ; elle est dans un état déplorable.

— D'un autre côté, nous lisons dans l'*Hermine* de Nantes :

« Un ouvrier nommé Lebourdier, travaillant dans une manufacture, a été victime d'une imprudence. En approchant trop près de la machine à vapeur, il a été saisi par sa blouse et emporté avec une force extrême par une des roues de la machine. Aux cris du malheureux, on parvint à arrêter la machine au moment où il allait être broyé. Malgré ce secours, Lebourdier a été atteint de graves blessures : il a eu, dit-on, plusieurs côtes brisées, deux fractures au bras et une violente contusion à la figure. Il a été immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu. »

TRIBUNAUX.

Assassinat de Nangis.

Les débats de l'affaire Poulmann ont commencé hier devant la cour d'assises, présidée par M. Didelot. Les accusés sont au nombre de onze; ce sont les nommés : Poulmann, fille Simonnet, sa concubine ; Papin, Chevauchez, femme Chevauchez, fille Chevauchez, Divert, Goubier, Taulin, Moisseron, Thiery. Ils sont accusés de faux en écriture privée, vols, etc., et enfin d'assassinat suivi de vol.

Poulmann, le principal des accusés, est âgé de 35 ans; il se fait remarquer par sa haute stature et son regard vif et hardi.

Poulmann s'est reconnu coupable de l'assassinat et du vol, mais il s'est constamment efforcé de disculper la femme Simonnet, sa concubine, et de la présenter comme n'ayant pris part ni à l'un ni à l'autre crime.

Voici, en abrégé, l'interrogatoire que M. le président a fait subir au principal accusé.

D. Vous n'aviez pas seize ans que vous avez été condamné pour vol à cinq ans de détention?

R. Oui, Monsieur.

D. Plus tard, vous avez été condamné pour vol avec effraction à dix ans de travaux forcés? A votre sortie du bagne, n'êtes-vous pas entré au service de l'ambassadeur de Naples près la cour de Russie ?

R. Oui, Monsieur, j'y suis resté très peu de temps. Ma sœur, qui était employée dans la maison de la princesse de Castelcicala, a fait d'inutiles efforts pour me procurer un passeport, afin que je pusse suivre mon maître à l'étranger. De mon côté, je n'ai pu en obtenir un de M. Lebon, chef de bureau de la préfecture de police. Il m'a dit qu'il ne pouvait délivrer un passeport à un forçat pour accompagner seul son maître en voyage. Je n'avais rien à répondre à cela, car vous n'ignorez pas que les forçats retombent bien souvent dans les mêmes *fautes*. (Sensation.)

M. le président : Cela n'est malheureusement que trop vrai.

Poulmann : Cependant j'avais encore en moi de l'étoffe pour faire un honnête homme.

me disant... [illegible] ment.)

M. le président : Maintenant, arrivez à l'assassinat de Nangis. (Mouvement d'attention.)

Poulmann : Voilà la chose. Louise (c'est la femme Simonnet), qui était mariée, était tous les jours poursuivie par son mari. Elle me dit un jour : « Tiens, pour vivre tranquilles, allons chez mon père ; Simonnet ne viendra pas nous y chercher. Tu es fort et grand, tu pourras gagner 2 fr. par jour, et moi 1 fr. à la couture. Nous serons heureux avec ça. Nous n'avons pas besoin de bons repas, de beaux vêtements ; à nous les amours seulement, les amours seront tout pour nous. » J'acceptai cette proposition et nous partîmes. Arrivés chez le père de Louise, nous y fûmes reçus si froidement que je voulus repartir aussitôt.

M. le président : Vous volâtes du fil à ce vieillard et 20 fr. à une femme Moreau?

Poulmann : Oui Monsieur, et voici pourquoi...

M. le président : Passez ces détails, arrivez à l'assassinat.

Poulmann : Nous reprîmes la route de Paris, et, le soir, nous couchâmes à Nangis, chez le sieur Genthon. Le lendemain, me trouvant dans une auberge, à Guignes, où j'avais bu une bouteille, je voulus payer avec une pièce de 20 sous. L'aubergiste refusa cette pièce, qui, selon lui, ne valait que 16 sous. Je m'écriai alors : C'est cet aubergiste de la Picardie qui me l'a donnée. Un postillon qui se trouvait là prit la parole et dit : Ce père Genthon est un vieil avare qui trompe toujours son monde. Ah ! repris-je, il est avare, il a de l'argent, et, à l'instant même, l'idée de l'assassiner pour le voler me passa par la tête. Je ne communiquai pas mon idée à Louise; mais je dis tout bas : Ah bien! il me rendra mes 20 sous, car j'ai oublié mes papiers chez lui et j'y retourne. Louise et moi sortîmes et prîmes la route de traverse; mais Louise se trouvant fatiguée, nous retournâmes sur la grand'route. Cette pauvre fille était si fatiguée, que je fus obligé de la porter plusieurs fois sur mon dos. Dans une auberge où nous entrâmes, je cherchai à la faire boire pour l'endormir et exécuter seul mon projet; mais je n'y réussis pas. Enfin, à dix heures et demie du soir, nous frappâmes à la porte de Genthon, qui vint nous ouvrir. — Nous sommes, lui dis-je, les voyageurs de la nuit précédente; nous revenons parce que nous avons oublié nos papiers; mais il est trop tard pour continuer notre route : préparez-nous un lit et à souper; faites nous une omelette.

Je voulus d'abord faire boire un coup à Louise, qui refusa. Alors, va

La cour d'assises du Finistère vient de condamner à la peine de mort Barbe Ropars, déclarée coupable, par le jury, d'avoir donné la mort à une petite fille de douze ans dont elle était la mère naturelle.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Présidence de M. Bérenger, juge de paix du 6e arrondissement.

Le sieur Vosseur, marchand de vins, rue Saint-Honoré, 33, ayant une cave en ville où il a été saisi du vin falsifié, a été condamné aux peines de simple police par un jugement qui ordonne en outre que son vin sera répandu sur la voie publique.

La fièvre de la fraude, contre laquelle nous nous sommes déjà élevés, paraît telle aujourd'hui que les ruses ordinaires ayant été éventées, un certain nombre de marchands de vins au détail ont imaginé un nouveau moyen d'échapper aux investigations de l'autorité, moyen qui, heureusement, n'a pas tardé non plus à être découvert.

Voici comment s'y prenaient ces industriels qui n'avaient garde de demander un brevet d'invention : au lieu de falsifier les vins en fûts, ils falsifiaient seulement le vin que peut contenir le broc du comptoir ; puis ils recommençaient aussitôt que cette quantité limitée était consommée. De cette manière, quand les dégustateurs se présentaient pour visiter les caves, ils n'y trouvaient aucune sophistication.

Mais cette nouvelle ruse a été, ainsi que nous venons de le dire, découverte. Nous verrons à quelque prochaine audience à quel nouveau moyen les débitants auront recours.

Adjudications.

Ministère de la guerre. — 26 janvier, midi, réadjudication en 8 lots de la fourniture des toiles de coton écru nécessaires à l'habillement de l'armée.

BOURSE DU 25 JANVIER.

Nos fonds, toujours sous l'impression de la question des chemins de fer, ont vivement fléchi dès l'ouverture de la bourse pour se relever vers la fin, sans que rien soit venu modifier les aperçus du matin.

Les portugais viennent en grande hausse de Londres et ferment ici à 46 7/8.

Vers. [illegible]	333 75	» »	H. » »	— 333 75.
d° [illegible]	168 75	167 50	B. 2 50	— 167 50, 172 50.
Orléans	852 50	855 »	B. 2 50	— 855, 857 50, 862 50, 85[illegible]
Strasb. à Bâle.	228 75	231 25	H. 1 25	— 228 75, 227 50.
Rouen.	835 »	» »	» »	— 837 50, 842 50.
Havre.	657 50	665 »	H. 2 50	— 658 75, 662 50.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 7/8	» »	» »	Londres, 23 janvier.
— Portugais. .	46 3/4	46 7/8	H. 3/8 »	Consol. 97 1/8.
Esp. D. active.	30 1/4	30 1/2	H. 1/8 »	Esp. actif. 31 1/8.
5 0/0 Naples. .	106 40	106 50	B. 0 25	Portugais. 47.
— Romain. .	105 3/4	106 »	H. 1/4 »	Mexicains. 33 7/8.
Obl. Piémont. .	1210 »	» »	H. 2 50	5 0/0 Hollandais, 101.
Emp. d'Haïti. .	480 »	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 55.
				Orléans, 33 1/2.
				Rouen, 32 5/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 86,00, 86,[illegible] courant du mois, 87,00, 87,50; février, mars et avril, 87,50, 88,00; mois d'été, 88,00, 87,00; 4 derniers mois, 91,00, 90,00.

Lille. —Colza, 75,75, 00,00; lin, 72,50, 73,00; cameline, 00,00, 00,[illegible] chanvre, 00,00; voitures, 0,00.

Esprit 3/6.— Disponible, courant du mois, et février, 93,00, 9[illegible] mars et avril, 94,00 95,00; 4 d'été, 00,00; 4 derniers, 97,00, 98,00.

Savon.—Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte ; id., id., 00 2e sorte ; ordre de livraison, 21 0/0.

Suifs de place, 00 à 00 fr. les 50 kil.; de Russie sans affaires; disponibles, 00 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 00 à 00,00.

Spectacles du 26 janvier.

7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS.—Charles VII. La Belle-Mère et le Gendre.
» h. »/» ODÉON. — Marie Tudor.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Zampa.
7 h. »/» GYMNASE.—Angélique. Daniel. Le Tambour. Mme Boudenois. C[illegible]
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. —Vendetta. Marjolaine. Chans. Le Chevalier du Guet.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »/» COMTE. — La Dlle de la Légion. Un Jour de Médecine. Molière.
« h. »/» FOLIES. — Débine ! Le Théâtre. Le Château.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales.

HALLE DE PARIS

24 janvier.			25 janvier.		
Arrivages	647 q.	73 k.	Arrivages.	777 q.	47 k.
Ventes.	196	11	Ventes.	628	31
Restant.	10619	83	Restant.	10573	49
Cours moyen.	37,49		Cours moyen.	37,67	
Cours-taxe	38,06		Cours-taxe.	38,03	
Cote administrative			Cote administrative.		
Gr.	14 q. 13 k.	50,95 à 54,93	Gr.	7 q. 64 k.	42,00 à 50,00
1re	4 71	38,20 à 00,00	1re	166 42	38,20 à 00,00
2e	63 80	36,30 à 37,55	2e	164 85	36,95 à 37,53
3e	00 00	00,00 à 00,00	3e	44 20	34,85 à 34,40
4e	3 00	28,65 à 00,00	4e	7 85	26,75 à 28,05
A l.	62 80	28 00 à 00,00	A l.	406 25	33,35 à 37,85

Les arrivages sont toujours peu importants; les déclarations ont été plus fortes aujourd'hui, et les cours, qui avaient fléchi, se sont un peu relevés.

Les prix des grains offrent peu de variation sur ceux de la halle de samedi. Voici la mercuriale officielle du 24 janvier :

Froment, 17,35 à 20,35. — Seigle, 11,00 à 12,00.—Orge, 10,65 à 12,00.—Avoine, 8,00 à 9,00.

Issues.—Son, 3,00 à 3,25.—Recoupe, 4,00 à 4,50.—Remoulage, 6,50 à 7,50.

DREUX, 22 janvier.—Froment, prem. qual., 20,67 à 21,34; deux., 18,66 à 20,26.—Méteil, 16,66 à 18,00.—Orge, 16,66 à 12,00.—Avoine, 6,60 à 7,50. Marché passablement approvisionné ; vente facile, sans variation sur les premières sortes.

HOUDAN, 24 janvier.—Halle assez bien fournie en toute espèce de grains.—Froment, 20,67 à 21,60.—Quelques affaires à 21,33. Vente difficile et lente; légère baisse sur cet article.—Méteil, 16,67 à 18,00.—Seigle, 11,33 à 12,00.—Orge, 11,00 à 11,67.—Avoine, prem. qual., 6,30 à 6,32; deux., 6,24 à 6,28. Vente facile et prompte; légère hausse.

NANGIS, 24 janvier.—Froment, prix moyen, 18,30.—Avoine, 6,70.

ROYE, 22 janvier. — Froment, prem. qual., 18,00 à 18,75; deux., 16,75 à 17,75; trois., 15,50 à 16,50. — Marché bien fourni; vente abondante; faveur de 25 c. sur le dernier marché —Seigle et orge, non cotés.—Avoine, 6,00 à 6,10.

DUNKERQUE, 20 janvier.—Froment, prem. qual., 20,66; deux., 19,32; trois., 18,66.—Seigle, 11,66 à 12,00.—Avoine, 8,00.

POITIERS, 20 janvier. — Froment, 18,50 à 19,00. — Mouture, 12,76 à 13,25. — Seigle, 13,75 à 14.—Baillarge, 11,25. — Avoine, 8,25 à 8,50.

LYON (*Marché de la Guillotière*), 20 janvier. — Froment de diverses provenances, 20,25 à 21,00.—Seigle, 14 00 à 15,25.—Orge, 14,00 à 15,50. — Sarrazin, 10,00 à 11,50. — Avoine, 9,00 à 10,00. — L'approvisionnement a été faible. Les cultivateurs préfèrent verser sur Bourgoin (Isère), où les prix sont plus élevés.

Les arrivages de Bourgogne et de Champagne ayant cessé depuis que la Saône est gelée, il s'est peu offert sur échantillons. Les farines sont bien tenues. Quelques détenteurs ont des prétentions de hausse.

MARSEILLE, 20 janvier.—La consommation va toujours lentement. On ne cite que la vente d'un chargement de blé dur en magasin, à 19,06 l'hectol.— Maïs d'Italie et du Danube, 9,37 1/2. —Avoine, 9,58.

La pénurie des arrivages, ainsi que quelques ordres d'achat venus récemment du Nord, ont provoqué de nouvelles affaires. Cette demande a influé sur nos cours, et les ventes effectuées dénotent une légère faveur sur les prix de la semaine dernière. On a opéré, en disponible, sur presque toutes les qualités et principalement sur les blés de Pologne.

Il ne s'est rien fait de saillant à livrer; les vendeurs sont rares.

Légumes secs.— Prix de l'hectolitre.

Halle de Paris, 24 janvier. — Haricots de Soissons, 34,00 à 36,65; d° Liancourt, 19,65; d° ordinaires, 18,65 à 22,65; d° rouges, 20,00 à 21,65; d° de Chartres, rouges, 20,35.—Pois verts, 14,00 à 16,00; d° Jarras, 11,00 à 11,65; d° cassés, 31,35. — Lentilles Gallardon, 42,00 à 46,65; lentilles de pays et autres, 26,00 à 36,00.

MORTAGNE, 20 janvier.—Haricots, 22,00. —Lentilles, 25,00.— Pois, 17,00.

POITIERS, 20 janvier.— Haricots rouges, 21,25; d° blancs, 18,75.—Fèves, 10,00.

GRAY, 20 janvier.—Haricots, 16,50.—Pois verts, 17,25.

TOULOUSE, 22 janvier.—Fèves, 11,00 à 11,50. — Haricots, 19,10.

MONTAUBAN, 20 janvier.—Fèves, 12,16. — Haricots, 17,90. — Pois non cotés.

ARCACHON (Gironde), 20 janvier.— Fèves 10,00.

MARSEILLE, 19 janvier. — Il y a, par continuation, peu de régularité dans la vente pour ces articles, dont les cours n'éprouvent que des variations peu sensibles. On a écoulé, pendant ces huit jours, 300 balles haricots de Châlons, à 13,75, et 100 balles dito de Corse, 13,00 les 50 kil.

Voici les cours des autres qualités.

Haricots gros de Dijon, 17,00 les 50 kil. cons. —Pois verts, 15,00.—Id. roux, 14,50. —Lentilles d'Auvergne, 15,50; Id. d'Alexandrie, 15,50.

PRODUITS ANIMAUX.

La mercuriale du marché de Poissy ne nous étant pas parvenue au moment de mettre sous presse, nous sommes forcés d'en remettre la publication à demain.

HOUDAN, 24 janvier.

Veaux gras amenés, 236; vendus, 232; retour, 4. Prem. qual., 1,45; deux., 1,30; trois., 1,20.

Veaux d'élèves, amenés, 83; vendus, 81; retour, 2, de 15,00 à 58,00 l'un.

Lapins, 350 de 1,50 à 2,00— Volailles (vente facile) amenées et vendues : poulets gras, 3780, 2,50 à 3,00. Dindons gras, 250, de 6,00 à 8,00. — Canards, de 2,00 à 3,00.

NANGIS, 24 janvier.

232 veaux de 1,10 à 1,30 le kil.
22 bœufs 1,00 à 1,20
8 vaches 0,90 à 1,00

Marché ordinaire, vente facile.

COLMAR, 18 janvier.— *Viande abattue.* Bœuf, 1,00 le kil. — Vache, 0,90. — Veau, 0,80. — Mouton, 0,90. — Lard, 1,10. — Il s'est vendu sur le marché de cette ville pendant le cours de 1843. 1055 Bœufs ou vaches; — 5950 veaux. — 3066 moutons. — Viande abattue, 50995 kil.

TOULOUSE, 22 janvier. — Viande abattue. Bœuf, 0,75 le kil. — Mouton, 1,10. — Veau, 1,20. — Vache, 0,70.

Marchés étrangers.

LONDRES, 22 janvier. — *Marché de Smithfield.*

Bœufs inférieurs, le kilog.	0,86 à [illegible]
— 2e qualité,	0,96 à [illegible]
— prime, grosse race,	1,12 à [illegible]
— prime écossais,	1,23 à [illegible]
Veaux gras communs	1,28 à [illegible]
Veaux prime fins,	1,55 à [illegible]
Moutons inférieurs,	0,96 à [illegible]
— 2e qualité,	1,12 à [illegible]
— à laine commune,	1,23 à [illegible]
— South down,	1,33 à [illegible]
Gros porcs,	0,96 à [illegible]
Jeunes porcs,	1,23 à [illegible]

Il a été amené sur ce marché 2713 bœufs, 27120 moutons, 72 veaux et 290 cochons. La plus grande partie des bœufs venaient du Norfolke; les bœufs primes d'Écosse, d'Hereford, et les Devons ont été bien demandés; mais les sortes moyennes ou inférieures sont délaissées.

Les moutons étaient généralement en bonne condition.

La rareté des veaux se fait sentir dans le commerce de détail.

Les cochons se sont bien tirés.

Point d'importations de bétail étranger.

500 bœufs et 3000 moutons étaient arrivés au marché par les chemins de fer.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

...vrir.
Nous nous hâtons d'achever cette opération [illegible] ...querons une assemblée générale.

Quelques personnes, qui n'ont pas complètement réglé leurs actions, ...clament cependant leurs titres. Nous ne pouvons délivrer de titre ...ns avoir en main le règlement complet de toutes les actions d'un ...ème souscripteur.

Enfin, d'autres personnes demandent s'il reste des actions à prendre, ... de quelle série. — Nous répondons que, aux termes des statuts (dont ...us adressons un exemplaire à toute personne qui en fait la demande), ... souscription reste ouverte dans les trois séries jusqu'au 10 juin 1844.

PARIS, 26 JANVIER.

Discussion de l'adresse. — Gand et Belgrave-Square.

Aujourd'hui, la chambre s'est vue continuellement agitée jusqu'au tumulte. L'intérêt qui s'attachait à l'affaire des légitimistes ... disparu complètement au milieu du vacarme soulevé par les interpellations adressées à M. Guizot, sur son voyage de Gand.

Si la question légitimiste avait été la principale de la journée, nous dirions comment M. Berryer, piqué au jeu par l'insuccès de ses premières protestations contre le projet d'adresse, est monté à la tribune trois fois; comment il a déployé les puissants efforts de l'aigle blessé qui veut reprendre son vol; nous dirions comment M. de Larochejacquelein a obtenu le succès le plus inattendu dans cette affaire, un succès de rire, par la manière piquante dont il a posé ses phrases et par l'accentuation qu'il leur a donnée. Mais ces souvenirs se sont amoindris dans l'esprit des auditeurs par la violence des émotions qui ont suivi.

Disons pourtant que nous avons regretté de voir deux hommes de la même communion politique en opposition devant la chambre, M. Larochejacquelein interrompu par M. Berryer. Nous-mêmes, nous avons conseillé à M. Berryer de se séparer de la Vendée, mais ce n'était pas en jetant au milieu du discours d'un collègue une protestation contre la guerre civile. Ce n'était pas en personnifiant sous les yeux de la chambre la rivalité de la *Quotidienne* et de la *Gazette*. Une pareille manifestation devait être évitée aujourd'hui surtout, où M. Larochejacquelein réussissait près de l'assemblée, et où l'interruption de M. Berryer à tort, nous l'espérons, pouvait paraître inspirée par un sentiment de rivalité personnelle.

M. Berryer possède dans sa pose, dans son intonnation, dans ses gestes, un admirable instrument oratoire. On a pu s'étonner encore aujourd'hui de la valeur qu'il sait donner, à la tribune, aux idées les plus simples, à celle-ci par exemple: Le serment, c'est Dieu pris à témoin. Mais aujourd'hui, moins impuissant qu'au début de la discussion sur l'adresse, il n'a pas encore repris tout son essor. Nous l'attendons, comme nous attendons la chambre entière sur un terrain plus large que celui des récriminations et des personnalités.

Dans sa dernière apparition à la tribune, M. Berryer a fait allusion, bien qu'en termes couverts, au voyage à Gand de M. Guizot en 1815. A partir de ce moment l'attention de la chambre entière, toutes les passions qui avaient déjà causé quelques orages dans l'assemblée, ont cessé d'avoir pour objet l'extrême droite; tous les regards se sont tournés vers le ministre des affaires étrangères. M. Guizot est devenu le sujet d'un débat ou plutôt d'une tempête, dont la violence n'avait pas eu d'exemple à la chambre depuis longues années.

Nous ne sympathisons pas avec M. Guizot comme homme ni comme ministre. Nous croyons ses vues politiques entachées d'ambition personnelle, et la part qu'il a prise à la fameuse coalition est à nos yeux sans excuse. Dans cette âme nous cherchons vainement l'amour des classes pauvres, le sentiment national dans sa plénitude, le dévouement large et sincère à l'humanité. Nous trouvons M. Guizot trop préoccupé des moyens de saisir et de conserver le pouvoir, pas assez de l'usage qu'il doit en faire. Cette opinion a été justifiée depuis l'ouverture de la discussion sur l'adresse, quand nous avons vu le cabinet que M. Guizot dirige combattre les motions de M. Bethmont en faveur de l'agriculture, de l'industrie, et le ministre des affaires étrangères repousser par son vote personnel l'amendement que ce député proposait.

Après avoir exprimé sur le caractère et la politique de M. Guizot nos opinions déjà bien connues, disons que les clameurs de l'opposition contre ce ministre, le vacarme par lequel on étouffait sa voix, les insultes qu'on lui lançait de tous les bancs, ont offert pendant près de deux heures un spectacle scandaleux et déplorable. Il était affligeant de voir un homme considérable, un orateur éminent obligé de soutenir une lutte physique pour se faire entendre, pour répondre à des accusations dirigées contre sa personne.

On veut épuiser mes forces, disait M. Guizot, quand par intervalle sa voix dominait le tumulte, mais on n'épuisera pas mon courage. J'admire les progrès que vous faites faire à la liberté de la tribune.

Nous n'avons pas l'esprit faussé par les points de vue exclusifs des partis. Nous ne consultons ici que l'impression spontanée de notre âme. Eh bien, l'oppression que voulait exercer la gauche, ambitions déçues contre l'homme qui tient aujourd'hui le portefeuille le plus envié, et qui est le chef réel du ministère. En face du scandale qui s'est produit aujourd'hui, tout homme qui veut sincèrement la liberté de discussion doit protester contre la conduite violente, oppresive, aveugle, d'une grande partie de la chambre.

Après avoir établi notre impartialité en réprouvant ces clameurs qui voulaient étouffer la voix d'un accusé, nous dirons que ce tumulte pouvait être prévu, qu'il ne fallait pas s'y exposer. M. Guizot, le voyageur de Gand, était l'homme de France à qui il appartenait le moins d'appeler la *flétrissure* du pays sur les visiteurs, après tout, fort innocents de Belgrave-Square.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 26 janvier.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE présente une pétition pour demander la révision du paragraphe 3, art. 10 de la loi du 9 septembre 1835, qui défend de rendre compte des délibérations intérieures des cours et tribunaux.

La séance demeure suspendue jusqu'à deux heures un quart.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. La chambre en est restée hier au huitième paragraphe ainsi conçu :

« Une jeune princesse, sœur de l'empereur du Brésil et de la reine de Portugal, a pris place au milieu de votre famille, et nous nous associons à la satisfaction que Votre Majesté a ressentie d'un mariage qui assure le bonheur d'un de vos fils et ajoute aux consolations que Dieu vous a réservées. »

Ce paragraphe est adopté.

M. le président donne lecture du neuvième paragraphe ainsi conçu :

« Nous aimons à espérer, Sire, que notre domination en Algérie sera bientôt générale et tranquille, et que, grâce à notre persistance, nous sommes prêts d'atteindre le but et de trouver dans l'accomplissement de notre œuvre et dans l'allégement de nos sacrifices, le prix de nos efforts. Nous nous unissons à Votre Majesté pour remercier, au nom du pays, les chefs et les soldats de cette brave armée, qui ne se lasse ni des fatigues de la guerre, ni des travaux de la paix. Parmi les chefs de cette armée, nous comptons avec orgueil un de vos fils. Nous sommes habitués à les voir partout où la France court un péril ou cherche une gloire. »

M. GUSTAVE DE BEAUMONT croit qu'un débat sérieux doit s'ouvrir sur les affaires de l'Algérie, mais il pense que cette discussion sera mieux placée lors de la présentation de la loi sur les crédits supplémentaires, et s'associe à la commission pour voter des remercîments à notre brave armée d'Afrique.

Le paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est ouverte sur le dernier paragraphe, ainsi conçu :

« Oui, Sire, votre famille est vraiment nationale. Entre la France et vous, l'alliance est indissoluble. Vos serments et les nôtres ont cimenté cette union. Les droits de notre dynastie demeurent placés sous l'impérissable principe de la souveraineté nationale. La conscience publique flétrit de coupables manifestations; notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. »

La parole est à M. le rapporteur de la commission.

M. DE SAINT-MARC-GIRARDIN. Messieurs, en présence de ce qui venait de se passer au delà du détroit, la commission qu'il y a un parti qui a voulu montrer à la France son prétendant et son drapeau, qui est celui de la contre-révolution; elle a cru qu'il voulait opposer un roi à un roi, un gouvernement à un gouvernement, et le principe de l'hérédité au principe de la souveraineté nationale. (Très bien! au centre. Agitation.)....

Voilà pourquoi, dans son adresse, la commission proclame le principe de la souveraineté nationale, qui sert d'appui à notre dynastie; pourquoi elle a cru devoir fondre, dans sa nouvelle rédaction, l'amendement de l'honorable M. Bethmont.

La souveraineté nationale, Messieurs, n'est pas un principe qui dispense les individus du respect de la foi jurée; c'est le principe le plus élevé, le plus saint, et votre sentiment a fait justice des doctrines avec lesquelles on essaie de porter atteinte à la foi du serment.

La commission prie donc la chambre de s'associer à elle pour proclamer ces idées qui font la base de notre gouvernement constitutionnel, et flétrir les coupables manifestations qui tendraient à le renverser.

M. BÉCHARD. Le rétablissement dans le projet d'adresse des mots de souveraineté nationale élève la discussion à la hauteur d'un principe; je n'entrerai cependant pas dans cette discussion, que je laisse à de plus habiles; je veux seulement examiner si la chambre peut, sans un abus de pouvoir, maintenir les phrases qu'elle a insérées dans son adresse.

Je n'ai pas été à Londres, Messieurs, mais j'assume avec tout le côté droit de la chambre (vives réclamations au centre droit), avec mes honorables amis de la droite (à la bonne heure!), la responsabilité de ce que quelques-uns ont fait, car nous avons compris, malgré les ambiguïtés de la rédaction, que c'est contre nous que le trait a été dirigé.

Vous dites : tous les députés qui ont fait le voyage de Londres ont trahi leur serment, et vous nous jugez avec une sévérité telle qu'on a pu dire que la peine de mort serait moins cruelle. Vous n'entendez pas flétrir les personnes, dites-vous, mais d'après la déclaration faite par l'honorable M. Hébert dans une des précédentes séances, vous voulez nous comprendre tous dans une condamnation collective telle que chacun y trouve sa part. Nous sentons tous au fond de nos âmes le trait envenimé que vous y voulez enfoncer; nous savons que sous les mots scandale et indignité, sous cette indignation trop violente pour être sincère (murmures), on veut flétrir un parti composé d'hommes honorables, un parti qui, le lendemain de la révolution de juillet, a abandonné en masse les fonctions publiques salariées.....

Une voix. — Parce qu'on ne vous les eût pas laissées. (Bruit.)

M. BÉCHARD..... et qui s'est retiré des affaires par excès de délicatesse; mais ce parti avait réservé sa liberté d'action, et il a pu en profiter pour aller déposer aux pieds du descendant de soixante rois, l'expression de leur inaltérable fidélité.

M. LE PRÉSIDENT adresse à l'orateur quelques paroles que le bruit nous empêche d'entendre.

M. DUPIN. Il m'est impossible de ne pas protester contre les paroles que nous venons d'entendre, surtout lorsque je les rapproche de ce que l'on nous disait l'au... ...périts de la loi, le réquisitoire et l'arrêt intervenu dans les colonnes du *Moniteur*.

M. MARTIN (du Nord). Le *Moniteur* a publié l'arrêt, et le réquisitoire a été inséré comme faisant partie de l'arrêt. (Vives réclamations.)

M. BECHARD. Ainsi vous lui avez enlevé une garantie conservée aux accusés par la législation même de septembre. M. le garde des sceaux et M. le procureur général s'expliqueront sans doute sur ce fait.

M. MARTIN (du Nord.) Oui, oui.

M. BECHARD. C'est donc bien à nous, et non aux personnes qui ne sont pas engagées par serment, que s'adresse le paragraphe de l'adresse. Eh bien! il y a dans ces phrases un abus. La chambre n'a pas jurisprudence sur ses membres pour ce qui se passe au dehors. S'ils manquent aux lois du pays, que les tribunaux les condamnent; s'ils manquent aux lois de l'honneur, c'est aux électeurs seuls de les punir. Autrement une partie de cette chambre pourrait citer l'autre à sa barre, et alors il n'y aurait plus de liberté politique possible. (Aux extrémités : Très bien!)

L'orateur cite les paroles de M. Royer-Collard à propos de l'expulsion de Manuel, dans lesquelles le chef de la doctrine émet la même opinion.

M. MANUEL (de la Nièvre). Et après ces paroles, Manuel fut expulsé. (Agitation.)

M. BÉCHARD. Je n'ai pas à défendre les actes de la Restauration; la Restauration était placée, comme vous, sur une base trop étroite; c'était un gouvernement de parti; de là ses réactions, de là ces funestes mesures qui ont déterminé sa chute. Je ne viens pas justifier l'expulsion de Manuel; mais vous qu'elle offensa, vous qui la blâmez, ne l'imitez pas! (Sensation.)

Si l'on voulait revenir sur le passé, on pourrait faire remonter les exemples plus haut; de pareils faits ont eu lieu sous la Convention et le Directoire; mais croyez-vous que ces régimes soient regrettables? Prenez-y garde, Messieurs, accepter les paroles que l'on vous propose, c'est faire le premier pas dans la carrière funeste des réactions et des rigueurs. (Réclamations.) Oui, Messieurs, il y aurait plus de rigueur dans ce qu'on vous demande que dans certaines mesures du Directoire et de la Convention; car vous êtes en paix, et ces gouvernements avaient à se défendre contre la guerre.

On vous l'a déjà dit, Messieurs, et je le répète; nous ne sommes allés porter à Londres que des paroles de dévouement au repos de la France, à ses intérêts. (Oh! oh!) On a parlé de perspectives ouvertes, de rêves d'avenir. L'avenir, Messieurs, n'appartient à personne; des rêves d'avenir ne sauraient être transformés en parjures; le serment que nous avons prêté ne peut nous interdire des manifestations de regrets ou d'affection pour un gouvernement, une dynastie qui a fait si long-temps la gloire, l'honneur du pays. (Murmures.)

Messieurs, je le dis avec une conviction profonde, la conscience publique, [illegible] vous vous appuyez, a été révoltée (exclamations) de voir appliquer à de[s] [illegible] honorables une épithète flétrissante. Je dis flétrissante, pour parler comme [illegible] car on ne flétrit pas des hommes à qui l'on vient de serrer la main, et [illegible] en parlez ainsi, ce n'est que par oubli... du dictionnaire de l'Académie. [illegible] n'est pas le mot qui me préoccupe; c'est de voir une commission de la chambre s'élever en tribunal de censure pour déverser le blâme sur nous, s'ériger en Aristides et en Catons, pour nous condamner; et je dis que si l'on s'engage dans cette voie, on ouvre la porte à l'arbitraire et aux tyrannies. (Réclamations.)

Pour avoir le droit de nous punir, de nous flétrir, il fallait donc d'avance, par une loi, interdire, sous des peines déterminées, toutes communications des Français avec M. le duc de Bordeaux; je ne sais ce que penserait le pays de cette loi, mais, pour mon compte, je n'hésiterais pas à la préférer à l'arbitraire auquel on veut nous soumettre; car au moins saurions-nous quelle peine nous attend si nous manifestons nos sentiments; tandis que l'arbitraire est sans limites, et l'omnipotence de la chambre une fois reconnue est propre à faire redouter les abus les plus monstrueux.

Messieurs, je vous le demande dans notre intérêt commun, au nom des principes que vous proclamez, pour l'honneur de la représentation nationale, effacez de votre adresse ces paroles injurieuses, que la justice, que le sentiment public désapprouvent.

MM. Dupin et Desmousseaux de Givré se rendent ensemble à la tribune.

M. DUPIN. J'ai demandé la parole pour un fait personnel. Mon nom vient d'être cité à propos de la publication faite du réquisitoire du procureur général dans le procès de M. Defontaine. Le récit des faits suffira pour me justifier.

M. Defontaine avait demandé la publicité des débats, je l'avais demandée aussi; la cour, dans sa sagesse, en a jugé autrement. Dans ces sortes d'affaires, la loi exige du procureur général un réquisitoire écrit, lequel est inséparable de l'arrêt. J'ai fait ce réquisitoire, je l'ai déposé, puis la cour a rendu son arrêt. Après la séance, des journalistes sont venus au parquet pour demander le réquisitoire; je l'ai refusé, je ne l'avais plus. Le lendemain, même demande, même refus. L'arrêt a été expédié à M. le garde des sceaux; ce n'est donc pas le procureur général qui a fait publier le réquisitoire, c'est l'expédition de l'arrêt qui a été insérée dans le *Moniteur*. Voilà mon rôle dans cette affaire. Je laisse à M. le garde des sceaux à expliquer ce qui le concerne. (Hilarité.)

M. ODILON BARROT. Je ne veux pas entrer dans le débat politique, je m'adresse ici au magistrat, et je demanderai comment les paroles prononcées peuvent s'accorder avec la loi, avec la justice, avec l'humanité. Quoi! il serait possible que la loi qui interdit toute publicité à la défense pût permettre la plus grande publicité à l'accusation? Quoi! en présence de lois qui, dans leur partialité humanitaire, sont la partie égale à la défense, ou plutôt qui penchent pour la défense, il y aurait des cas où la défense serait obligée de se cacher, tandis que l'accusation se ferait retentir? (Agitation.)

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Je partage complètement les sentiments de l'honorable M. Odilon Barrot, et, avocat ou ministre, mon opinion a été toujours d'accord avec celle qu'il vient d'émettre; mais ici on nous dit que la loi interdit à la défense de lutter par la publicité contre l'accusation. Où est cette loi? (Agitation.) Aucune loi ne dispute cette publicité à la défense, et cela est si vrai que M. Defontaine a publié dans un journal une justification que plusieurs autres ont reproduite.

Une voix. Et les lois de septembre?

M. MARTIN (du Nord). La loi de septembre interdit de rendre compte des délibérations intérieures des jurés et des cours et tribunaux; cette interdiction pose sur les opinions des membres du tribunal délibérant, et non sur autre chose.

Une pareille affaire a été jugée en 1831, et alors comme en 1843, le *Moniteur* a publié le réquisitoire aussi bien que l'arrêt; il en a été de même dans une autre poursuite en 1832. Pourquoi n'aurions-nous pas fait cette année ce qui a été fait alors? J'ai fait ce que j'ai cru devoir faire, et je n'ai pas à me repentir d'avoir donné à ce réquisitoire une publicité autorisée par les usages de la cour de cassation.

M. ODILON BARROT. Lorsque, par une raison particulière, la loi ordonne le

clamations; longue agitation.)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Ce que je vais dire, je ne l'adresse pas seulement à cette portion de la chambre (montrant la droite), je l'adresse à tout un parti, à toute une opinion dans le pays.

Un orateur que nous avons entendu a prononcé un nom qui m'a appelé à cette tribune. Cet orateur a eu le malheur de citer le nom de M. Châteaubriand. C'est là un nom que je respecte. Eh bien, ce nom a été fatal à la légitimité, aussi fatal que celui de M. Royer-Collard.

Le caractère de la révolution de juillet se résume en ceci : Triomphe de la conscience publique et respect de la conscience privée. N'oubliez pas que M. de Châteaubriand a dit devant la chambre des pairs, lorsqu'il parla pour la deuxième fois :

« Il y a eu parjure et meurtre à la suite du parjure. »

M. DE LARCY. Il n'a pas dit cela à la chambre des pairs.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, reprenant. Il y a eu parjure et meurtre à la suite du parjure.

M. DE LA BOURDONNAYE. Il n'a pas dit cela.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je cite ce qui eut lieu dans un jour, et qui est un jour d'honneur pour M. de Châteaubriand, comme pour le pays. Reconduit par le peuple aux journées de juillet 1830, quelques voix dans son cortége crièrent : « A bas les Bourbons ! » M. de Châteaubriand se retourna et dit : « Ne les insultez pas devant moi. » Le peuple respecta la conscience d'un homme. Voilà ce qui s'est passé en juillet. (Mouvement divers.)

M. de Châteaubriand, depuis lors, a écrit sur le serment une brochure que je résumerai par un seul mot.

Je résumerai cette brochure par un seul mot : « Si je prêtais serment, il faudrait le tenir. » (Vive interruption à l'extrême droite.)

M. BERRYER. Je demande la parole.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. M. de Châteaubriand voulait exprimer cette pensée : « Il faut des permissions d'infidélité, des dispenses d'honneur; je n'en ai pas. » (Nouvelle rumeur.)

M. LAROCHEJACQUELEIN, se levant. Pas un de nous ne peut accepter de pareilles choses. (Agitation.)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Non-seulement M. de Châteaubriand n'a jamais pu recevoir de dispense, mais il n'a jamais pu en donner. (Bruit, interruption.)

J'ai dit ce qu'a été pour lui le peuple; je pourrais dire ce qu'a été pour lui l'opinion la plus éclairée de mon pays. Lorsque M. de Châteaubriand a été à Belgrave-Square, il était le seul à qui personne en France n'ait songé à en faire un reproche. (Mouvement.)

On a cité M. Royer-Collard et M. de Châteaubriand. Eh bien! de même que M. de Châteaubriand a été le type de cette portion du parti légitimiste qui loyalement n'a pas voulu prêter serment, M. Royer-Collard a été le type de la portion du parti légitimiste qui a prêté serment et qui a su le tenir. (Mouvements divers.)

N'essayez pas de comprendre ces deux partis avec une faction dont je vais dire tout-à-l'heure le nom propre. (Rire et bruit.)

Le parti qui siége sur vos bancs, je le respecte et je l'aime. (Nouveaux rires.)

Je dis, Messieurs, qu'une faction dont je dirai le nom travaille en France à abolir le serment afin d'abolir le parjure. Il veut ainsi arriver à ce résultat, si le serment n'engage pas envers le roi des Français, le serment n'engageait pas envers le roi de France. On use d'un sophisme, on veut réduire le serment à une opération mécanique. (Oh! oh! Marques générales d'impatience.) Je ne comprends pas l'expression du dédain dans cette chambre pour moi, je ne dédaigne personne dans cette chambre; avez-vous donc oublié le complot de Strasbourg? (Hilarité.) Nous n'entendons plus que les mots de complot, conspiration, la chambre n'écoute plus.

M. BERRYER. Je me suis trompé à l'ouverture de cette discussion; en présence des paroles que je voyais inscrites dans le projet d'adresse, j'ai éprouvé le besoin de dire, devant une chambre où je siége depuis 14 ans, que j'avais été et pourquoi j'avais été à Londres. En répondant à l'orateur qui m'a précédé, je ne viens pas discuter les mots de l'adresse, je ne viens pas savoir s'il faut adopter telle ou telle expression; la chambre veut faire une manifestation, je ne cherche pas à l'en empêcher; mais je viens défendre la dignité, la loyauté de notre conduite et de notre position dans la chambre, attaquée par les passions, et compromise par des accusations sur la façon dont on fait entendre que nous comprenons le serment qui nous lie.

Je suis étonné, je l'avoue, de m'entendre rappeler dans cette enceinte la fidélité au serment. Est-ce que je ne connais pas le caractère sacré de ce supplément de la puissance humaine ? Là où aucune loi ne peut vous servir, là où vous ne pouvez atteindre le citoyen, vous lui demandez s'il est homme d'honneur ; le serment est le lien sacré qui vous l'attache, et il ne peut entrer dans l'esprit d'aucun homme d'honneur de chercher à l'affaiblir. (Ecoutez!)

Le serment, Messieurs, je le comprends absolu, sans équivoque, sans subterfuge; j'ai prêté le serment; j'ai prononcé chacun des mots qui en font partie. (Réclamations.) J'ai promis, comme vous, fidélité, obéissance au roi et aux lois du pays; je me suis engagé à me conduire en bon et loyal député. (Ah! ah! Interruption.)

Mais, Messieurs, entendons-nous; je ne suis pas engagé plus que vous, je suis engagé à mon pays.....

Au centre. — Au roi.

M. BERRYER. Ces interruptions je ne les conçois pas. Ne suis-je pas assez explicite? (Non!)

Vous avez fait un gouvernement nouveau dans l'intérêt du pays. J'ai sur le pays des idées qui ne sont pas les vôtres. Devais-je me retirer ou accepter les conditions qui m'étaient faites? J'ai accepté. Vous placez l'intérêt du pays avant tout; nous sommes du même avis, quoique nous différions sur les moyens. (Réclamations.) Mais quand vous avez posé le principe politique de la souveraineté populaire, vous êtes-vous interdit d'écouter désormais les manifestations régulières de la volonté nationale? Non, il n'y a personne de vous qui s'y soit engagé. (Interruption.)

J'ai compris que vous aviez voulu établir une carrière où la discussion serait entièrement libre pour toutes les opinions qui voudraient le bien du pays; que sous le nouvel état de choses, il n'y aurait d'exception pour aucune opinion, et c'est à ce titre que je siége sur ces bancs.

Ne vous y trompez pas, Messieurs; il n'en était pas ainsi sous les gouvernements antérieurs. Ces gouvernements étaient exclusifs; alors on ne pouvait vivre de la vie politique, on ne pouvait s'occuper des affaires de son pays qu'en prêtant serment à ce qu'il y avait d'exclusif dans ces gouvernements. (Vive agitation. Interruption.)

mandat.

Je ne reconnais à aucune chambre une juridiction même morale sur les membres qui les composent, surtout en ce qui est extérieur à cette tribune, extérieur à la France. Je ne reconnais ce droit qu'aux électeurs. Tant qu'ils me maintiendront, je me croirai dans mes droits et j'en userai.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Messieurs, il importe que toutes les situations soient claires, que tous les principes soient nettement posés. L'honorable M. Berryer a maintenu à la tribune son serment dans son intégrité, le serment qu'il a prêté au roi des Français, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. Mais quel est le sens attaché à ce serment? Engage-t-il ou n'engage-t-il pas? Voilà la question. Quels actes permet-il? Est-il vrai qu'il y ait deux serments, l'un antérieur à 1830 et l'autre postérieur, et qu'on peut discuter? Je n'admets l'interprétation du serment que pour l'époque qui a précédé 1830; je ne l'admets pas pour le temps actuel.

Ceux qui avaient prêté serment à la Restauration n'étaient pas liés d'une manière absolue au principe de la légitimité; ils étaient liés par un contrat; et le jour où le gouvernement de la Restauration a foulé aux pieds le contrat, a violé ses serments, la France a été déliée des siens. (Très bien ! très bien !)

Si le gouvernement d'aujourd'hui se conduisait comme celui qui, en 1830, se prétendait légitime, nous serions tous déliés de nos serments. (Oui! oui! oui!) Mais le gouvernement observant la charte, le serment vous permet-il de travailler à préparer, à amener un autre gouvernement? Voilà la question. Il faudrait que M. Berryer le reconnût: le serment n'accorde pas une liberté illimitée; il ne permet pas de reconnaître deux rois à-la-fois. C'est avec les théories sur le serment que l'on arrive aux scènes de Belgrave-Square; c'est avec ces théories qu'on en vient à causer l'indignation publique en appelant publiquement le prétendant *roi de France.*

Si cela eût été publié en France, la justice du pays eût condamné de pareilles manifestations. Les journaux anglais seuls l'ont publié... (Exclamations.)

Voix à gauche.—Et le *Journal des Débats*?

M. DUCHATEL. Le fait n'a pas été démenti, et non-seulement il n'a pas été démenti, mais depuis l'ouverture de ces débats, la personne qui avait prononcé les paroles que je viens de rappeler a écrit une lettre qui les maintient. (Bruit.)

Il importe de savoir si le serment s'accorde avec de pareilles manifestations, s'il permet de reconnaître un prince exilé comme roi de France et comme ayant des droits à venir sur le gouvernement de la France. Quant à moi, je ne pense pas que le serment soit ainsi compris par l'immense majorité de cette chambre.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. On vient de révéler à la tribune un fait que j'ignorais, et c'est sur ce fait que porte principalement l'adresse : c'est à propos de ce fait que j'ai demandé la parole. (Murmures.)

Messieurs, vous tranchez la question du roi de France bien légèrement. (Murmures.) Dans ses idées monarchiques qu'on appelle anciennes, M. le duc de Bordeaux lui-même ne la tranche pas comme vous. (Interruption.) Nous appelons, Messieurs, roi de France, celui qui l'aurait été si l'ancienne constitution française eût été respectée, et si la nouvelle eût été respectée par tout le monde. (Longue agitation.)

La France subordonne donc ce fait si grave qui a été apporté à la tribune par l'honorable préopinant à un fait très simple. Je n'étais pas à Londres à l'époque dont il s'agit, mais un de mes amis intimes, dont les opinions sont les miennes; mais dont les résolutions ne sont pas les miennes, m'a rapporté avoir dit à M. de Châteaubriand : Après avoir salué le roi de France, nous venons saluer le roi de l'intelligence. (Exclamations.) Je ne conçois pas votre indignation sur ce seul mot. Citez-moi autre chose ! (Murmures.)

Je ne veux excuser ici ni moi ni mes amis. Cependant je dois dire que lorsque je suis allé à Londres, je ne me suis pas présenté chez le duc de Bordeaux, je me suis présenté chez le duc de Chambord. (Réclamations; interruption.)

Je vous dis ce que j'ai vu, quelle a été mon impression, ce qui est; vous me dites que cela n'est pas; l'un de nous deux se trompe; pour moi, je crois que je suis dans la vérité.

Je ne conçois pas que, pour des choses qui se sont passées dans un salon, en Angleterre, on soulève tant de colères. On vient nous demander comment nous entendons le serment? Je répondrai avec moins d'éloquence que M. Berryer, je vous répondrai simplement : Fidélité au roi... des Français. Cela veut-il dire: *amour, dévouement*? Non; en jurant, on jure seulement qu'on ne conspirera pas.

Il en était autrement autrefois; autrefois cela voulait dire qu'on était prêt à faire le sacrifice de tout ce que l'on est, de tout ce que l'on a. Ce n'est pas là votre pensée, Messieurs. (Hilarité; agitation.)

M. PELTREAU DE VILLENEUVE. C'est la pensée de beaucoup d'entre nous.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Messieurs, ce serment ne peut avoir pour nous que la même signification qu'il a pour vous. Autrefois nous comprenions, en prêtant serment, que nous étions prêts à sacrifier au roi tout ce que nous étions, tout ce que nous avions.

Une voix. — Pourquoi ne lui avez-vous pas tout sacrifié en 1830?

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. On a parlé d'un contrat synallagmatique; ce n'est pas exact. Voici le serment du roi. Voulez-vous que je vous le lise?

L'orateur donne lecture du serment fait par le roi des Français à son avènement au trône.

Voulez-vous, continue-t-il, que je conspire contre un serment pareil? Honneur, accord, intérêt du peuple français; mais c'est là ce que nous désirons tous. Qui pourrait ne pas accepter un pareil serment?

Une voix. — Et pourtant vous êtes légitimiste.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je suis légitimiste, il est vrai, et voici pourquoi. Je vois bien un contrat entre le roi et la nation; mais, entre les deux contractants, qui donc sera jugé? (Bruit.)

Je ne crois pas au droit divin; Messieurs, vous savez tous ce que répondit Adalbert à Pépin-le-Bref. Qui t'a fait comte, disait le roi? Qui t'a fait roi? répondit le comte. Je suis de cet avis, mais je suis fidèle aux principes de l'ancienne monarchie, parce que les principes d'autrefois me semblent mieux convenir à la France que ceux d'aujourd'hui.

M. DENIS adresse à l'orateur quelques paroles qui ne nous parviennent pas.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je crois que M. Denis m'interpelle sur les faits du passé. Mais quel parti n'a rien à renier de son passé? Sur ce terrain, s'il nous était permis de tout dire, je crois que nous dirions plus que vous. (Interruption.)

La rédaction du dernier paragraphe de l'adresse paraît vous avoir fort embarrassés : il avait été d'abord dit que vous vouliez flétrir de *coupables manœuvres;* vous avez remplacé ce mot par celui de manifestations; si vous eussiez conservé votre première rédaction, et que je fusse monté à cette tribune, je vous aurais dit..... ce que je vais vous dire puisque j'y suis (hilarité): Vous flétrissez, dites-vous, de cou-

lu atteindre deux choses : punir la violation du serment, rappeler à la religion du serment ceux qui s'en sont écartés.

Voyons si nous avons eu tort, si nous avons excédé les droits de la chambre, si nous avons traité trop sérieusement, sous l'impression de la frayeur et d'une sorte de pusillanimité, des manifestations qui ont eu lieu loin de nous.

Et que l'on ne veuille pas faire une assimilation entre ce que nous proposons à la chambre aujourd'hui et un acte d'exclusion d'une autre époque.

Il n'y a point de proscriptions, il n'y a point de jugement; seulement la question de savoir si, en présence d'un scandale, la chambre a mission d'exercer une justice pacifique, une justice parlementaire, de dire : Prenez garde. Vous dites touchés de ces faits; si ces faits flétrissent, il ne fallait pas vous y associer. (Rumeurs.)

Lorsque la représentation théâtrale a été suffisamment préparée, le prétendant est venu dans un pays de liberté narguer la législation qui s'est établie chez nous malgré ses partisans. Alors tous les *Moniteurs* du parti ont annoncé la venue du prétendant. Quelques personnes, frappées de la sobriété de nos lois, se sont demandé pendant trois mois s'il n'y avait pas de lois, pas de magistrats, pour souffrir « que la société française tout entière se livrât à l'insulte et à l'outrage sur une terre étrangère. » Et tous les journaux du parti enregistraient pompeusement les noms de ces visiteurs, probablement pour leur assurer une place dans la postérité.

Là, que fait-on ? on tient une véritable cour, une cour petite, sans doute, réduite à de misérables proportions; mais vous vivez dans l'avenir; puis le prétendant parle à ceux qui l'entourent comme un prince à ses sujets qui viennent déposer à ses pieds leurs hommages, et quelque chose de plus, si nous en croyons la parole prononcée par l'un des honorables préopinants.

C'est au milieu de ces manifestations qu'intervient en effet le mot de roi de France, répété par les journaux, que les magistrats ont caractérisé et blâmé dans les limites de leurs pouvoirs. Car vous n'avez pas oublié que l'allocution du duc de Bordeaux a été, pour le seul fait de sa reproduction dans un journal, l'objet d'une condamnation sévère.

Maintenant, Messieurs, vous êtes appelés à caractériser ces manifestations imprudentes. La commission déclare que la conscience publique les flétrit.

Mais, nous dit-on, si nous avons commis un crime, prenez notre tête, poursuivez-nous. Les savants jurisconsultes qui font partie de la petite fraction qui est aujourd'hui en cause, savent bien que ces faits, fussent-ils de nature à tomber sous l'application de nos lois, ne pourraient être poursuivis puisqu'ils se sont passés sur la tête étrangère.

Viendrez-vous me dire que cela ne ressemble point à la guerre civile, à la guerre civile qui a été bonne à faire quelquefois, comme vous avez dit. Je ne veux point abuser de l'avantage que me donne sur vous cette parole inconsidérée; je la restreins, comme vous-même avez essayé de la restreindre; vous avez voulu parler, m'avez-vous dit, de la guerre civile non de 1832, mais de la guerre civile antérieure à 1830. Eh bien!... je ne vous parlerai pas avec l'accent de la colère... Mais permettez-moi de vous donner des conseils dictés par l'intérêt de la sécurité générale.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je n'accepte ni ni vos leçons ni vos conseils.

M. HÉBERT. Je demande cependant la permission de vous donner un conseil.

Jamais, en aucun temps, la guerre civile n'a eu lieu sans amener après elle la guerre civile. Sans doute, au milieu de ces malheureuses discordes, de grands courages individuels se sont produits; on a pu vanter ces courages, le mépris de la mort par lequel ils se sont manifestés; on a pu les vanter généreusement après la bataille; on a pu dire que ces hommes étaient de braves soldats, mais c'étaient de mauvais citoyens. (Mouvement.)

Mais, puisqu'on a parlé de guerre civile, voulez-vous que je vous dise à quel retour où peuvent conduire ces manifestations qui, négligées, s'aggravent et peuvent provoquer de grands malheurs. En 1832, au moment même où plusieurs départements s'agitaient, et lorsque le gouvernement prenait des mesures pour en réprimer les conséquences, les journaux légitimistes disaient que ce n'était rien, qu'il ne fallait rien faire. Et l'on spéculait sur le choléra et sur les embarras du gouvernement. On nous demande de qui nous tenons notre mission ? Quand nous ne la tiendrions pas tenue de notre qualité de citoyens, souvenez-vous que dans les bureaux on a demandé une manifestation contre des manœuvres coupables. Voilà notre mandat.

Nous croyons avoir bien fait, et les reproches qui partent de cette tribune et qui se font entendre ailleurs ne nous ébranleront pas.

Dirai-je un mot du deuxième point, de la violation du serment? Déjà M. le ministre de l'intérieur a fait justice de la théorie de M. Berryer, de laquelle il a dit demain lui-même : « Je me suis trompé, » comme il disait au commencement de cette séance de son discours de l'autre jour. Sa théorie d'aujourd'hui ne vaut pas mieux que l'autre. Il y a dans cette question quelque chose de plus solennel que toutes les arguties.

Aux hommes les plus illétrés, demandez ce que c'est que le serment, s'il est sujet à division, à suppression, à restriction; tous vous feront la même réponse. Le serment est sacré et absolu. Ce que signifie le serment est bien simple, nous l'avons interprété en le prêtant avec un sentiment unanime, il a été interprété par le serment du roi des Français lui-même. Eh bien ! ce serment, c'est le serment de fidélité au roi des Français et à nul autre, le serment aux lois constitutionnelles et à la charte : voilà notre serment; ne cherchez point à éluder les obligations qu'il contient; le serment qui vous lie est celui qui nous lie tous, qui lie tous les Français.

Tout Français, par cela même qu'il a accepté de vivre en France, a prêté serment d'obéissance au roi des Français. (Bruit, rires, exclamations.) Ceux qui veulent décliner cette obéissance au roi se placent dans la condition des étrangers.

Je termine par un seul mot. Vous avez entendu les raisons capitales, les motifs politiques qui nous ont déterminés à proposer le dernier paragraphe du projet d'adresse. En vous le proposant, nous avons pensé que c'était là une occasion d'effacer à jamais des méfiances qui se manifestent quelquefois dans cette enceinte et hors de cette enceinte. (Bruits divers.)

Messieurs, aujourd'hui il se présente une grande occasion de faire une manifestation solennelle. Que tous ceux qui veulent sincèrement que le drapeau de la légitimité soit à jamais abattu, que des démonstrations coupables cessent complètement pour ne plus reparaître; que tous ceux-là votent pour le paragraphe du projet, ce vote cimentera l'union et la concorde dans le pays. (Aux voix! aux voix !)

M. LA ROCHEJACQUELEIN. M. Hébert a mal compris ma pensée. J'ai pensé à des temps loin de nous, des temps heureusement passés. Je le répète, personne ne déplore plus que moi les guerres civiles, car personne n'en a plus souffert. (Murmures.)

Voulez-vous savoir toute ma pensée à ce sujet? voulez-vous savoir ce que j'ai dit au jeune prince? (Ecoutez !)

vous venus d'entendre. Je ne vous demande pas ce qu'ont fait les hommes qui viennent aujourd'hui (explosion de murmures au centre) dire qu'on a perdu la moralité politique; il n'y a pas de moralité politique lorsque le pays est en pleine paix, lorsque rien ne peut faire pressentir d'épouvantables malheurs arrivant du dehors En pleine paix, un jeune prince parcourt l'Europe, va en Angleterre, sur un terrain tout-à-fait neutre; là, des hommes, abjurant tout principe politique, vont s'incliner devant une grande infortune; vous appelez cela un crime, et quand ces hommes déclarent devant vous, devant le public, devant Dieu, qu'ils ne sont allés que rendre hommage à ce jeune prince, lui parler de sa patrie, lui dire que la France a besoin de vivre en paix (exclamations); quand ils font ainsi abnégation de toute idée perturbatrice, vous dites qu'ils portent atteinte à la moralité politique! Que diriez-vous donc si nous fussions allés aux portes de la France.....

M. GUIZOT. Je demande la parole.

M. BERRYER. Donner au milieu d'une armée ennemie des conseils politiques à un roi,... (Sensation). Vous vous en êtes glorifié....

M. GUIZOT. Oui....

M. BERRYER. Messieurs, le parallèle est en ma faveur. Attendrais-je donc, moi, les désastres de la France pour faire triompher mes conseils? (Mouvement.)

Je ne veux accuser personne; mais quand vous m'interpellerez sur la façon dont j'ai pratiqué mes devoirs, je vous rappellerai que je me suis opposé aux désordres de toutes mes forces, que j'y ai engagé ma vie et mon honneur!

Messieurs, on veut nous blesser, on veut nous faire sortir de cette assemblée. (Bruit.)

M. DE LAROCHEJACQUELIN. Oui.... c'est cela!

M. BERRYER. Une chambre veut-elle donc garder dans son sein des hommes qu'elle a flétris! Ou vous n'attachez aucun sens aux mots, ou vous abusez de votre position de majorité. Ce que l'on veut, c'est que nous soyons exclus de cette enceinte par nous-mêmes. (A droite : C'est assez! c'est assez!)

Vos expressions sont celles d'adversaires politiques irrités! Ou je n'y attache aucun sens, ou vous ne pouvez nous garder au milieu de vous!

Eh bien! non... je ne me retirerai pas... mais, par respect pour elle-même, l'assemblée doit retrancher ces mots... Si elle ne le fait pas, alors qu'elle agisse plus efficacement contre nous; son honneur même y est engagé. (Vive agitation.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Vous ne pouvez déclarer que nous ne sommes pas gens d'honneur! Quant à moi, je proteste. Nous ne pouvons pas être flétris par le ministre (l'orateur montre M. Guizot) qui a pris une si grande part à la sanglante réaction de 1815 et encouragé les atrocités du Midi.

M. GUIZOT. Messieurs, je prierai la chambre d'accorder un moment d'attention à un débat qui m'est tout personnel. Ici, ce n'est pas l'adresse, ce n'est pas le gouvernement, ce n'est pas le cabinet qui est en cause, c'est M. Guizot.

Quand je suis entré dans la vie publique, quand j'ai eu pour la première fois l'honneur de siéger dans cette chambre, il y a un vice auquel j'ai déclaré la guerre, l'hypocrisie. (Rires ironiques.)

Oui, Messieurs, l'hypocrisie, le désaccord entre l'apparence et la réalité.

Je voudrais bien savoir ce qu'on aurait fait en 1815 si, membre de cette assemblée, j'étais allé à Gand m'entretenir avec Louis XVIII, et que je fusse ensuite revenu prendre ma place dans cette chambre? (Violents murmures; interpellations à gauche.)

Une voix.—Vous êtes revenu avec l'étranger!

M. GUIZOT. Qu'on apporte les accusations à cette tribune, j'y répondrai.

Une autre voix.— Vous avez fait le *Moniteur de Gand*. (Bruit.)

M. Guizot se croise les bras et reste quelque temps sans parler, bien que le calme se soit rétabli.

Une voix.—Eh bien! parlez, la chambre est calme.

M. GUIZOT. Vous le savez, je suis allé à Gand. (Violente interruption.)

Les interruptions ne m'empêcheront pas de dire la vérité. Je suis allé à Gand porter à Louis XVIII des conseils. (Hilarité; interruption. Voix du centre : A l'ordre!)

M. GUIZOT. Les honorables membres qui m'interrompent ne savent pas qu'il est quelque chose de bien supérieur aux murmures, c'est la conscience d'avoir fait son devoir. (Bruyante exclamation.)

M. DUPIN, Vous avez écouté l'attaque, écoutez la réponse. (Bruit.)

M. GUIZOT. Vous m'avez appelé à la tribune, il est de mon droit et de mon devoir de n'en descendre qu'après avoir dit tout ce que j'ai à dire.

Je suis allé à Gand (rumeurs) porter à Louis XVIII les conseils des royalistes constitutionnels, prévoyant ce que tous les hommes de sens prévoyaient comme moi, sa rentrée probable en France. (Hilarité; interruption; violentes interpellations de toutes les parties de la chambre.)

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure), avec fureur. Que nous font ces luttes? J'ai été à Londres, j'ai été à Gand, qu'est-ce que cela nous fait? L'ordre du jour!

Le bruit continue.

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez d'abord M. le ministre, quand il sera descendu de la tribune, vous y monterez à votre tour.

M. GUIZOT. J'ai d'autant plus de droit de m'étonner de ces clameurs, que la chambre n'a rien entendu. (Bruyantes réclamations.) Le centre et la gauche échangent de violentes interpellations.)

M. GUIZOT. M. le président, on veut épuiser ma force, mais on n'épuisera pas mon courage.

Je suis allé... (Nouvelles interruptions. Le tumulte est au comble; les interpellations partent de la gauche, le centre en chœur crie : A l'ordre! M. le président agite sa sonnette, et les députés les moins passionnés frappent de leurs couteaux sur leurs pupitres; la voix de l'orateur, du ministre et de M. le président se perdent dans le tumulte. Il en est ainsi pendant tout le discours de M. Guizot.)

M. GUIZOT profitant d'un instant de silence. Si Louis XVIII devait rentrer en France, croyez-vous que ce fût une chose indifférente qu'il y rentrât sous le drapeau de la charte ou sous celui de la contre-révolution? (Nouvelle interruption.)

Voix. — M. le président levez la séance!

M. GUIZOT. Je dirai ici toute ma pensée, ou il sera constaté que les violences de cette partie de la chambre. (Il désigne la gauche; explosion de : très bien! et applaudissements au centre; nouvelle interruption)...

Profondément convaincu, reprend l'orateur au bout d'un moment, que dans une chance qu'il fallait bien considérer comme possible, puisqu'enfin cette chance s'est réalisée. (Explosion de murmures.)...

Voix à gauche. — Par la trahison.

Il n'est, continue l'orateur, au pouvoir de personne d'empêcher que cette chance ait existé et qu'on ait pu la prévoir. (Nouvelles réclamations.)

Je prie les honorables membres de me dire s'ils croient que si je n'avais pas été à Gand, les événements n'eussent pas été les mêmes? (Longue interruption.)

La part de liberté et de justice que je revendique en ce moment n'est pas grande. Je dis qu'il n'était pas difficile de prévoir ce qui est arrivé, et qu'il valait mieux que Louis XVIII, rentrât sous le drapeau constitutionnel pour maintenir

Une voix. — Et les armées étrangères.

M. GUIZOT. Si la providence n'a pas fait cette révolution, au moins elle l'a permise, et depuis lors, placé entre les amis de la monarchie constitutionnelle et les partisans de la réaction, j'ai conservé pendant cette lutte le même rôle que j'avais pris en commençant. J'ai employé toute ma force à lutter contre l'esprit de réaction, et à seconder l'influence que notre révolution avait créée contre les influences contre-révolutionnaires, à obtenir le développement du gouvernement représentatif, de nos libertés, de la liberté de la presse. (Violentes réclamations.)

Je n'ai jamais entendu comme vous la liberté de la presse, et si par malheur les assemblées du pays l'eussent entendue comme vous, le bonheur du pays en eût été profondément compromis. Vous n'avez jamais su fonder ni un pouvoir, ni une liberté, vous avez perdu tout ce que vous avez touché. (Exclamation.)

Il est arrivé un moment où d'autres influences ont prévalu dans le gouvernement ; je ne faisais partie d'aucune assemblée; je pouvais rester dans ma situation, j'ai quitté le pouvoir, je me suis fait révoquer; je suis resté dans l'opposition nationale, et j'y ai passé dix ans, entouré chaque jour de vos éloges et de vos sympathies. Alors, comme aujourd'hui, j'avais confiance dans nos institutions contre le pouvoir, comme depuis 1830 j'ai eu confiance dans nos institutions contre l'anarchie. (Murmures.)

Quand l'heure a sonné où les crimes du pouvoir ont porté le peuple à faire acte de souveraineté, je n'ai pas été le premier à y prendre part, mais j'ai été mêlé à tous les efforts qui ont été faits pour fonder l'ordre et la liberté.

J'attends des interruptions. Il n'y en a pas, cela est donc avoué et reconnu.

M. HÉBERT. Cela est certain, cela suffit.

M. GUIZOT. Voilà ma vie, voilà mes souvenirs apportés à cette tribune au milieu d'une lutte dont nous n'avons pas eu d'exemples depuis bien des années.

Eh bien! au moment où je viens ici combattre encore pour la monarchie constitutionnelle, je rencontre encore la même influence que j'ai tour à tour combattue. (Montrant la droite.) Voici des royalistes de la Restauration qui se font une arme contre moi de ce que j'ai été m'entretenir avec Louis XVIII. (Montrant la gauche.) Et voici les libéraux qui se font une arme contre moi de ce que j'ai été parler à Louis XVIII...

Je retouve chez vous toutes les passions, toutes les colères, tous les préjugés d'une autre époque...

(Ici l'orateur s'arrête de nouveau devant une explosion de murmures.)

Messieurs, cela ess très vrai; je suis de ceux qui ont accepté en 1815 pour la France le port de la monarchie constitutionnelle; il y avait là pour elle plus de dignité, plus de sécurité que dans toute autre combinaison.

M. ERNEST DE GIRARDIN. Et l'invasion! (Mouvement.)

M. GUIZOT. Et maintenant, puisque j'ai depuis cette époque constamment combattu pour la même cause, je ne cesserai certainement pas aujourd'hui.

Je soutiendrai contre tous, les intérêts et la dignité de la monarchie constitutionnelle, Je connais l'empire des passions populaires, mais j'ai confiance dans le bon sens de mon pays; ce n'est qu'avec cet appui que nous avons parcouru depuis 1830 notre laborieuse carrière, et grâce à ce bon sens public, nous arriverons au but.

Quant aux calomnies, on peut les entasser, les accumuler contre moi; on ne parviendra jamais à les élever au-dessus de mon dédain! (Applaudissements au centre.)

M. Guizot, en descendant de la tribune, paraît épuisé. (A demain!—Non, non!)

M. ODILON BARROT. La moralité politique a besoin d'une consécration solennelle, disait-on, tout-à-l'heure.... jamais la moralité politique n'a eu plus besoin d'être raffermie, car jamais elle n'avait reçu une plus profonde atteinte. (Très bien..)

Quand vous aurez, Monsieur, à servir la liberté constitutionnelle de votre pays, croyez-moi, ne prenez pas le chemin que vous avez pris (sensation, applaudissements); n'allez pas la servir sous le drapeau de l'étranger (très bien! très bien!); ne vous exposez pas à revenir à travers un champ de bataille. (Exclamations à gauche.)

Vous appelez préjugé, vous traitez du haut de votre dédain le sentiment qui a fait mourir ces hommes pour leur pays. (A gauche : Très bien! très bien! Sensation.)

On parle de moralité, de liberté, de nationalité. Je le demande, Messieurs, si une pareille doctrine pouvait servir d'évangile politique? Quoi! lorsque les armées sont en présence, il n'y a plus qu'un camp, il n'y a plus qu'un parti, et c'est alors qu'on pourrait déserter le drapeau de son pays pour passer à l'étranger! (Vive sensation.)

Lorsque vous vous constituez juges (réclamations au centre), on a fait avec raison justice des subterfuges, des distinctions, des réserves invoquées dans la question du serment : je les condamne comme vous. Mais, à notre tour, ne nous livrons pas à de pareilles distinctions. Nous flétrissons les actes, dites-vous, sans flétrir les personnes; par quelle abstraction distinguez-vous les actes des personnes? Et ne voyez-vous pas que les unes et les autres sont comprises également dans votre enquête?

Ne voyez-vous pas que les prévenus sont venus tour-à-tour à cette tribune comme sur une sellette pour justifier leur conduite. Vous avez discuté des documents, des articles de journaux; vous vous êtes livrés à une enquête plus ou moins heureuse, mais qui est en dehors de vos pouvoirs.

Quand un juge impartial, guidé par le seul sentiment du devoir, quand un juge a condamné, la partie qui s'est défendue subit ou s'incline; mais, devant un adversaire politique, l'adversaire politique a le droit de renvoyer l'outrage. (Très bien!) Aussi, vous avez vu cette lutte deux fois triste, vous avez vu l'accusateur devenir l'accusé. (Bravo! bravo!)

Messieurs, il est temps de rentrer dans la question véritable qui se débat.

On nous a fait l'invitation de nous unir à ceux qui veulent imprimer une flétrissure, afin de nous racheter en quelque sorte des défiances conçues contre un grand parti de cette chambre. Messieurs, jamais nous ne consentirons à acheter cette confiance au prix de l'abandon des principes tutélaires que nous défendons.

L'honorable M. Berryer a cru trouver dans son importance, dans sa conscience, une puissance suffisante, malgré la flétrissure résultant des mots de votre adresse pour rester à son banc, mais s'il se trouvait une conscience plus timide (on rit), qui se crût obligée de tirer la conséquence du mot qu'on vous propose de voter; qui ne crût pas pouvoir user de la plénitude de son droit, accomplir tout son devoir, et qui rejetât son mandat, vous seriez devenus complices d'une exclusion, d'une déclaration d'indignité! (Très bien.)

Cette complicité, je la repousse. Nous avons à combattre les souvenirs de la Restauration, à soutenir notre gouvernement, à penser aux éventualités de l'avenir. Croyez-moi, c'est en nous rapprochant des souvenirs de l'origine de notre gouvernement que nous pourrons remplir notre mission. M. le ministre des affaires étrangères a dû voir qu'il avait trouvé des sympathies quand il a parlé de ces sou-

M. DE COURTAIS tire de sa poche un long discours et attend que la chambre soit attentive.

Après un moment de tumulte, messieurs les députés se décident à sortir de la salle. La fin de la dicussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à sept heures trois quarts.

L'évêque que M. le marquis de Larochejacquelein a nommé dans la séance d'hier est Mgr du Mans et non Mgr de Châlons, comme nous l'avons écrit par erreur.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* porte aux nues les discours prononcés par MM. Dupin et Isambert, dans la séance d'hier; il trouve que la réplique de M. le garde des sceaux a été *une véritable capucinade*. « Le dis» cours de M. Martin (du Nord), ajoute le *Constitutionnel*, a été la pi» teuse contre-partie du discours de M. Villemain, et nous sommes con» vaincus que ce dernier a dû se faire violence pour ne pas demander à » répondre à son collègue. »

— Le *National* caractérise ainsi le discours de M. Dupin : « Réunissez tout ce qui a été dit cent fois sur l'esprit de domination des jésuites, assaisonnez cela de quelque sève d'avocat, et prononcez le tout avec une certaine verve bourgeoise, vous aurez le discours de M. Dupin, souvent accueilli par l'hilarité de la chambre et par une adhésion assez marquée. » En somme, d'après le *National*, toute la grande querelle soulevée par la liberté de l'enseignement a passé de la presse à la tribune sans y grandir, sans y gagner.

—Le *Journal des Débats* ne blâme dans le discours de M. Isambert que le défaut de mesure. Quant à la réplique de M. le garde des sceaux, elle a été éloquente; mais si M. Isambert se montre trop ombrageux vis-à-vis du clergé, il faut avouer, ajoutent les *Débats*, que M. Martin (du Nord), à son tour, pousse un peu loin la confiance.

— Le *Courrier français*, en blâmant le discours de M. Nisard, donne un sage conseil à l'université. « Le moyen le plus sûr, dit le » *Courrier*, de limiter les empiètements du clergé, est d'améliorer sans » cesse l'enseignement universitaire. Plus cet enseignement répondra » aux besoins actuels de la civilisation, moins l'université aura à re» douter la concurrence du clergé. »

— Selon la *France*, l'opposition aurait dû choisir un meilleur terrain que celui des querelles religieuses, pour se relever de l'affaissement où elle est tombée. « La chambre a bien fait, ajoute la *France*, de ne pas » s'associer aux rancunes invétérées de M. Isambert.

— L'*Univers* croit pouvoir résumer toute la discussion en disant que l'avis de M. Martin (du Nord) est celui de la majorité. «On veut bien, dit » l'*Univers*, de la religion, du clergé et des congrégations, mais à con» dition que la religion, le clergé et les congrégations se borneront à » exister sans bruit, sans œuvres, sans influence.» L'*Univers*, comme on le voit, n'est pas même satisfait du discours de M. le garde des sceaux; quant à M. Isambert, il fait à l'*Univers* l'effet du *diable dans un bénitier*.

ANGLETERRE.

Il y a eu, lundi 22, à Northampton, une réunion nombreuse de protecteurs de l'industrie anglaise. On y a dénoncé la ligue contre les lois des céréales comme une institution dangereuse, cherchant à exercer une désastreuse influence sur la presse périodique. Le duc de Buccleuch a fait démentir le bruit qui avait couru de son agrégation à la ligue. D'un autre côté, dans le meeting de Benbury, lord Villiers, gendre du premier ministre, s'est prononcé contre elle. Evidemment le cabinet se range du côté des protecteurs de l'agriculture et repousse l'agitation de Cobden. Le *Morning-Post* fait un appel aux premiers, il les invite à s'entendre, à se réunir, à organiser une société défensive en faveur de l'agriculture et de l'industrie indigène. Telles sont les résolutions adoptées par le grand meeting de Northampton auquel assistaient les quatre membres du comité.

Le même journal publie une proclamation émanée du duc Charles de Brunswick et Lunebourg. Le prince exilé a appris que le *gouvernement révolutionnaire* de son duché cherchait à persuader aux rois de l'Europe qu'il n'avait pas protesté en temps utile contre cette spoliation; il donne un démenti formel à cette assertion, revendique ses droits légitimes de souverain, comme il l'a déjà fait à Londres en 1840, invoque le traité de Vienne et les garanties de toutes les puissances, déclare enfin qu'il n'a jamais abdiqué et qu'il n'abdiquera jamais. Cette proclamation est datée de Londres, la vingt-neuvième année de son règne.

IRLANDE.

Les débats du procès O'Connell continuaient à Dublin le 22. L'âpreté de langage des officiers de la couronne était la même; mais les avocats et les juges souriaient parfois. Les notes prises à divers meetings, par les agents de l'autorité, sont presque toujours inexactes. L'un d'eux attribue à M. O'Connell un discours de M. Conner.

— On ne croit pas que le procès dure aussi long-temps qu'on l'avait pensé d'abord, les officiers de la couronne auront achevé leur tâche mercredi, les plaidoiries prendront ensuite quatre jours; il faudra entendre les témoins à décharge; la réplique du solliciteur général et le résumé du président; tout cela conduira à-peu-près à la fin de la troisième semaine. Quant au jury, l'opinion générale est qu'il ne sera pas long-temps à former sa conviction.

— La veille, l'association du rappel s'était assemblée à deux heures, sous la présidence de M. Smith O'Brien, membre du parlement : « Nous sommes dans un moment critique, avait-il dit, et la postérité accordera sa reconnaissance aux hommes qui auront sagement conduit le peuple à l'heure du danger. Je suis venu ici proclamer, bien que je n'ambitionne pas le martyre, que si le procureur général veut une autre victime, je suis tout prêt : me voilà. (Applaudissements.) Est-ce qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes ici disposés à aller en prison pour la cause de la patrie? (Tous! Tous!) Eh bien, nous dirons aux hommes du pouvoir : ouvrez vos cachots, car tout le monde ici est prêt à y descendre pour défendre se

chent à ces faits.

— Il paraît, dit le *Corresponsal* du 20, que nos chers alliés les Anglais font une contrebande scandaleuse sur la côte orientale d'Espagne, et qu'il sort à chaque instant de Gibraltar des navires armés de nombreux canons et montés par de nombreux équipages.

COLONIES FRANÇAISES.

Nous lisons dans l'*Algérie* :

Le ministère, depuis un an surtout, a encouragé l'émigration des ouvriers en Algérie : il a eu raison; mais il aurait dû en même temps ordonner, préparer l'exécution de travaux suffisants pour occuper les bras de ces nombreux émigrants. Malheureusement, l'administration n'a pas agi avec assez de prévoyance, et voilà pourquoi on rencontre dans les rues d'Alger tant de nouveaux-venus découragés, qui manquent d'ouvrage et peut-être de pain. On nous communique à ce sujet une lettre écrite par un homme digne de foi : « La population, dit cette lettre, augmente d'une manière effrayante; la misère y arrive par tous les bateaux avec un passeport de colon. On fait déborder tous ces malheureux dans les campagnes pour cacher leur nudité aux patriciens de la capitale. »

L'administration, ajoute l'*Algérie*, l'administration, qui n'avait pas su empêcher le mal, a été justement effrayée de ces déplorables résultats. Le ministre de la guerre a envoyé dernièrement des instructions à Marseille et à Toulon pour réduire les passages gratuits accordés aux émigrants qui demandent à se rendre en Algérie. Jusqu'à nouvel ordre, on n'embarquera que cinq cents ouvriers par mois.

Les nouvelles qui précèdent se trouvent confirmées par un de nos correspondants, qui nous écrit :

« Des colons sont arrivés à Bone, au nombre de cinquante, sans être attendus et dans le dénûment. Dissuadez donc les malheureux paysans de venir en Afrique jusqu'à nouvel ordre. Il n'y a pas ici de terrain à leur donner. »

Faits divers.

On nous écrit d'Alger :

« S. A. R. le duc d'Aumale s'apprête à faire son expédition de Biscara dans deux mois. Cette opération ne présente que des difficultés de transport de vivres. Autrement, il y aura peu ou point de résistance. »

— Les recettes de l'union des douanes allemandes se sont élevées, dans les trois premiers trimestres de l'année passée, à la somme de 17 millions 892,776 écus; dans les trois premiers trimestres de 1842, à 16 millions 48,332 écus. Excédant des recettes en 1843, 1 million 844,244 écus. L'importation des fils de coton a augmenté, mais celle des articles de coton fabriqués va en diminuant. (*Gaz. univ. de Prusse.*

— Neuf nouvelles sections de chemin de fer, formant en totalité un parcours de 50 milles, ont été livrées en Allemagne à la circulation, depuis le commencement de 1843. L'Allemagne entière possède maintenant un parcours de chemin de fer de 252 milles. (*Gaz. de Leipzig*)

— L'*Indicateur de Bordeaux* du 24 annonce que les souscriptions pour les chemins de fer de Tours à Orléans et de Bordeaux à Angoulême, s'élevaient la veille au soir à 8,020,000 fr.

— Lundi soir, 22, la voiture du comte d'Aberdeen a renversé un cordonnier entre Slough et Windsor. S. S. se rendait au dîner que la reine donnait à Windsor. L'ouvrier, qui se trouvait sur son passage, ayant voulu se ranger, a glissé, et les roues lui ont passé sur les jambes. S. S. a aussitôt cédé sa voiture au pauvre homme, qui protestait qu'il n'y avait que de sa faute, et a envoyé chercher deux médecins, entre les mains desquels elle l'a laissé. Le soir, avant de rentrer en ville, le comte a rendu visite au blessé, pour lequel on a des craintes sérieuses, à cause de son grand âge. (*Globe* anglais.)

la force de 800 chevaux.

» Le pont du *Léviathan* aura 182 mètres de long et 52 mètres de large. Sous le pont il y aura 1,000 cabines particulières; le salon commun sera carré, mesurant 33 mètres sur chaque côté et 5 mètres sous le plafond; l'équipage et les passagers pourront former un personnel de 5,650 individus.

» Le devis de construction monte à 3,750,000 fr.; l'armement et l'ameublement à 1,250,000; au total, 5,000,000 fr.

» On estime que cinq voyages en Amérique, aller et retour, produiront une recette de 5,000,000 fr.; en déduisant 1,750,000 fr. pour les frais, il restera 3,250,000 fr. de bénéfice annuel pour les propriétaires.

» Autour du pont sera disposée une route de plus de 500 mètres de long, pour faire des promenades à cheval et en voiture.

» Il y aura sur *le Léviathan* un parterre et un jardin potager, des serres, etc., sur un développement de 225 mètres.

» Le prix du passage, dans les meilleures cabines, y compris la table, n'excèdera pas 400 francs. Cette immense machine flottante ne craindra rien de la violence des flots, et sera par sa masse même assurée contre tous les sinistres de mer.

» *Le Léviathan*, poussé par ses machines, de la force de 2,800 chevaux, sera encore aidé dans sa marche par des voiles, car il pourra porter 2,675 mètres carrés de toile : on calcule qu'il fera facilement 20 kilomètres à l'heure, et qu'il exécutera en dix jours le voyage de Liverpool à New-York.

« Pour chasser l'ennui, le vaisseau-monstre aura son théâtre pour mille spectateurs et sa troupe de comédiens; il aura aussi un amphythéâtre où l'on professera les sciences, où l'on exécutera des expériences nouvelles; enfin, son bazar et son journal quotidien imprimé à bord. »

M. le docteur Perrussel, de Nantes, nous adresse, à propos d'un cas de morve, une observation que nous publions très volontiers. C'est surtout dans les maladies qui n'ont pas trouvé jusqu'ici de remède, que l'on est autorisé à recourir à des moyens nouveaux. Sans donc rien préjuger sur la valeur de celui que recommande notre correspondant, d'après le fondateur de l'homéopathie, nous le soumettons à l'appréciation de qui de droit. Nous regrettons seulement de n'avoir pas un procès-verbal bien authentique des expériences qui auraient démontré l'efficacité de l'arsenic dans des cas de morve aiguë bien constatée.

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans votre numéro du 19 de ce mois, vous avez rapporté un cas de mort arrivé promptement par l'infection nasale de la morve aiguë, sur l'artiste vétérinaire du 9e chasseurs.

» Comme cette maladie fait de fréquentes victimes, et qu'elle a été déclarée, par la Faculté régnante, *mortelle et incurable*, peut être accueillerez-vous les chances de guérison que possède une médecine nouvelle.

» L'expérience, *ab usu in morbis*, a démontré depuis long-temps la *spécificité* curative du *mercure* pour la syphilis, du *soufre* pour la gale, etc..... Et la science médicale acceptait ces faits sans avoir pu trouver LA LOI qui présidait à leur accomplissement.

» Un médecin allemand, doué d'un rare génie d'observation, eut l'inconcevable idée de résoudre ce problème; il expérimenta sur lui ces mêmes remèdes, et il reconnut qu'ils produisaient des symptômes en tout *analogues, semblables* à ceux des maladies qu'ils guérissaient.... Etonné de ce fait extraordinaire, il le répéta, le trouva juste, et écrivit alors que, *pour guérir, le remède devait avoir la propriété de pro-*

13 3/4. — id. passive, 5 1/2. — Hollande 5 0/0, 99 3/4. — Oblig. Orléans 1260. — Marseille à Avignon, 730, 740, 745, 750. — Grand'Combe 1340, 1350. — Banque du Havre, 1220 ex divid. — Gaz français, 36:5.

Fin courant. — Marseille à Avignon, 740, 750.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt.	124 40	124 55	124 40	124 50	[illegible]
— fin cour.	124 40	124 60	124 40	124 60	[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»
3 p. 0/0 compt.	82 10	» »	» »	» »	82 [illegible]
— fin cour.	82 10	82 25	82 05	82 25	82 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville	1405 »	» »	B. 5 »
Banque de Fr.	3285 »	» »	H. 2 50
C. Laf. de 5000.	5070 »	» »	» »
— de 1000.	1112 50	» »	» »
Caisse Hypoth.	767 50	» »	» »
Quatre Canaux.	1287 50	» »	H. 2 50
Chemins de Fer.			
St-Germain	» »	» »	» »
Vers. R. Dr.	» »	» »	» »
do R. G.	175 »	185 »	H. 17 50
Orléans	860 »	858 75	H. 3 75
Strasb. à Bâle.	232 50	237 50	H. 6 25
Rouen.	841 25	» »	H. 6 25
Havre.	660 »	665 »	» »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	109 »	108 3/4	H. 1/8 »
— Portugais.	47 1/4	47 1/2	H. 5/4 »
Esp. D. active.	» »	» »	» »
5 0/0 Naples.	106 50	106 75	H. 0 25
— Romain.	106 »	105 3/4	B. 1/4 »
Obl. Piémont.	1210 »	» »	» »
Emp. d'Haïti.	480 »	485 »	H. 5 »

Cours de la coulisse.
Avant, 82 15, 12 1/2, 10, 12 1/2.
Après, 82 27 1/2.

Reports.

Fin courant.	Fin prochain.
3 0/0 pair.	17 1/2.
5 0/0 pair.	30.

Chemins de fer. — Fin courant, 822 50. — 340. — 172 50, 187 50, 186 25. — 860, 865. — 233 75, 240, 237 50. — 841 25. — 660, 667 50, 665.

Londres, 24 janvier.
Consol. 97 1/8, 1/4.
Esp. actif. 31 1/2.
Portugais. 47.
Mexicains. 34 1/4.
5 0/0 Hollandais, 101 3/8. 2 1/2, id. 55 1/8.
Orléans, 33 1/2.
Rouen, 32 1/2.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 86,50, 86,00; courant du mois, 87,50, 87,00; février, mars et avril, 87,00, 86,50; mois d'été, 00,00, 00,00; 4 derniers mois, 89,00, 90,00.

Lille. — Colza, 77,75, 77,50; lin, 73,00, 00,00; caméline, 76,50, 00,00; chanvre, 78,00; voitures, 0,00.

Esprit 3/6. — Disponible, courant du mois, et février, 93,00, 93,00; mars et avril, 94,00, 95,00; 4 d'été, 96,00; 4 derniers, 97,00, 00,00.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte; id., id., 00, 2e sorte; ordre de livraison, 21 0/0.

Suifs de place, 00 à 00 fr. les 50 kil.; de Russie sans affaires; disponibles, 00 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 00 à 00,00.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

25 janvier.		26 janvier	
Arrivages.	777 q. 47 k.	Arrivages	1427 q. 03 k
Ventes.	823 31	Ventes.	506 89
Restant.	10523 49	Restant.	10493 70
Cours moyen.	37,67	Cours moyen.	37,63
Cours-taxe.	36,03	Cours-taxe	37,93
Cote administrative.		Cote administrative.	
Gr. 7q. 00k.	42.00 à 50,00	Gr. 241.55 k.	45,00 à 52.83
1re 168 42	38,20 à 00,00	1re 314 00	38,20 à 39.50
2e 164 85	36,95 à 37,55	2e 477 73	35,05 à 37,90
3e 14 29	31,85 à 34,40	3e 45 53	31,20 à 33,00
4e 7 85	26,75 à 24,63	4e 25 42	24,25 à 27.40
A 1.196 25	35,35 à 37.63	A 1.418 93	26 95 à 38,20

PARIS, 26 janvier. — Pain, prem. qual., 0,35; deux., 0,20 le kilog.

GISORS, 22 janvier. — Pain, prem. qual., 0,31; deux., 0,26.

CHARTRES, 20 janvier. — Pain, prem. qual., 0,31; deux., 0,18.

CAEN, 22 janvier. — Farine, prem. qual., les 100 kilog., 37,32 à 38,00. — Pain, prem. qual., 0,39; deux., 0,36 1/2; trois., 0,33.

ARRAS, 25 janvier. — Pain prem. qual., 0,42 1/2; deux., 0,34; trois., 0,28 1/2; quatr., 0,20 1/2.

CHATEAUROUX, 20 janvier. — Farine, prem. marque, 38,99; deux., 36,47; trois., 28,30. — Pain, prem. qual., 0,37; deux., 0,30.

BOURGES, 20 janvier. — Farine, prem. qual., 36,47; deux., 33,93; trois., 31,44 2/3; quatr., 28,92 1/2. — Pain, prem. qual., façonné, 0,42, prem. qual., ordinaire, 0,37; deux., 0,32; trois., 0,38.

DAX, 20 janvier. — Pain, prem. qual., 0,40; deux., 0,30.

MARSEILLE, 20 janvier. — Farines en balles, à l'entrepôt, 31 à 32; 33 à 34 acq.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

COULOMMIERS, 24 janvier. — Froment, prem. qual., 18,75; deux., 18,12; trois., 17,50. — Baisse de 0,50. — Avoine, prem. qual., 7,10; deux., 6,83. — Orge, 11,32.

LA FERTÉ-GAUCHER, 25 janvier. — Froment, prem. qual., 18,43 1/2; deux., 17,50; trois., 16,87 1/2. — Avoine, 13,32 à 14,00.

GISORS, 22 janvier. — Froment, prix moyen, 19.50. — Méteil, 16,50. — Seigle, 12,25. — Orge, 9,75. — Avoine, 6,40.

LES ANDELYS, 22 janvier. — Froment, prix moyen, 19,47. — Méteil, 18,00. — Seigle, 12,50. — Orge, 10 75. — Avoine, 6,75.

CHARTRES, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 20,75; deux., 19,75; trois, 18,75. — Méteil, 16,75 à 17,75. — Seigle, 11,75. — Orge, 11,00. — Avoine, 7,25. — Marché toujours fortement approvisionné. Vente facile. Baisse de 0,32 sur le froment et de 0,16 sur l'avoine. — Orge, sans variation. Les menus grains sont demandés pour le Perche, et la vente en est facile à de bons prix.

CAEN, 22 janvier. — Froment, prem. qual., 23,00; deux., 21,50 à 22,50; trois., 20 à 21; inférieure, 18,50 à 19,50. — Seigle, 14,00 à 15,00. — Orge, 11,50 à 12,50. — Avoine, 9,00 à 10,00. Sarrazin, 13,00 à 14,00.

ARRAS, 24 janvier. — Froment roux, 15,50 à 18,75. — Seigle, 10,50 à 11,50. — Escourgeon, 11,00 à 12,25. — Avoine, 5,75 à 6,40.

Marché bien fourni en blés ce jour; vente lente avec 25 c. de baisse sur les deuxièmes qualités; les premières n'ont pas varié. — Les seigles, les escourgeons et les avoines soutiennent leurs prix avec demande.

LILLE, 24 janvier. — Froment blanc, prem. qual., 21,23; deux., 19,72; trois., 18,86; dito roux, prem. qual., 18,28. — Seigle, 12,00 deux., 17,97; trois., 17,48 à 12,50. — Avoine, 7,50 à 8,25.

METZ, 23 janvier. — Froment, 14,60 à 16,75. — Avoine, 5,75 à 6,40.

BOURGES, 20 janvier. — Froment, prem. qual, 19,20; deux., 18,30; trois., 16,75. — Méteil, 15,95. — Seigle, 13,40. — Mouture, 13,00. — Marsèche, 11,75. — Avoine, 7,00.

CHALONS-SUR-MARNE, 20 janvier. — Froment, prix moyen, 17,12. — Seigle, 10,20. — Orge, 9,57. — Avoine, 6,58.

GRENOBLE, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 24,08; deux., 23,33; trois., 22,58. — Méteil, 19,00 à 19,25. — Seigle, 17,00 à 17,75. — Sarrazin, 11,75 à 12,50. — Maïs, 17,50 à 19,00.

MONTAUBAN, 20 janvier. — Froment, prem. qual., 22,50; deux., 22,25; trois., 21,66. — Méteil, 17,83. — Seigle, 16,00. — Maïs, 12,16. — Avoine, 10,05.

TOULOUSE, 22 janvier. — Froment fin, prem. qual., 22,50 à 23; deux., 21,50 à 22,00; trois., 20,00 à 21,00. — do Mitaden fin, 21,00; do du commerce, 20,00. — Seigle, 15,50 à 16,00. — Maïs, 13,00. — Orge, 12,00 à 12,50. — Avoine, 9,50.

BAYONNE, 22 janvier. — Froment du pays, 22,00 à 22,50; do de Bretagne, 21,25 à 21,75. — Seigle du pays, 14,00 à 14,50; do étranger, 12,00 à 15,00. — Orge, 10,00 à 10,50. — Maïs blanc du pays, 10,50 à 12,00; do roux, 11,50 à 12,00.

Produits divers comestibles

PARIS, 23 janvier. — Pommes de terre de Hollande, l'hect. 7,60 à 8,80. — Vittelotte, 7,00 8,00. — Jaune, 4,00 à 7,80. — Grise, 6,40 à 6,80. — Oignons, les 100 bottes 8,00 à 11,00; dito, en grain, l'hect., 7,00 à 13,00.

BOURGES, 20 janvier. — Pommes de terre, l'hect., 2,00 à 4,00. — Châtaignes, 11,25. — Noix, 11,25. — Noisettes, 15,00. — Amandes, 17,50

POITIERS, 20 janvier. — Pommes de terre, 2,50. — Châtaignes, prem. qual., 9,50; deux., 7,50.

STRASBOURG, 19 janvier. — Pommes de terre, 2,25 à 2,50; 2,75,

GRENOBLE, 20 janvier. — Pommes de terre, les 100 kilog., 8,80 à 9,20. — Châtaignes, l'hect., 10,00 à 17,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de POISSY du 25 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.		
Bœufs.	1,709	1,609	100	1 16	1 04	[illegible]
Vaches.	54	54	»	1 10	» 96	[illegible]
Veaux.	545	545	»	1 54	1 3[illegible]	[illegible]
Moutons.	6,538	6,162	376	1 30	1 10	[illegible]

Marché ordinaire, peu de variation dans les prix; vente assez facile.

Halle aux veaux du 26 janvier.

Amené, 126 vaches; vendu, 130 à 1,29, 1,[illegible] 0,90 le kilog.

Amené, 3 taureaux; vendu, 2 à 0,90.

LA CHAPELLE, 25 janvier.

764 porcs amenés, 700 vendus; renvoi, [illegible] prem. qual., 1,30; deux., 1,10; trois., 0,95.

Du 26 janvier. — 338 veaux amenés; tous vendus; prem. qual., 1,50; deux., 1,35.

L'un des Gérants, F. CASTIAGNE.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

le dévouement à la patrie, qu'au moment où les révolutions éclatèrent, il n'est pas étonnant que beaucoup de Français n'aient pas compris la transformation qui s'opérait dans la morale politique, et que, fidèles à l'enseignement traditionnel de leurs familles, ils aient négligé d'apprendre de nouvelles vertus.

Après la révolution de juillet 1830 on conçoit que des hommes honorables, ne tenant pas compte du désaccord invétéré qui divisait la famille royale et les classes parvenues, depuis 89, à la richessé et à l'influence, n'aient senti dans la chute de Charles X que la violation toujours regrettable du principe héréditaire, qu'ils aient vu avec douleur le sceptre passer d'une branche aînée à une branche cadette. On conçoit que ces hommes aient été disposés à juger sévèrement, à contrôler avec rigueur les actes du pouvoir nouveau qui leur semblait illégitime.

La formation ou plutôt la persistance au milieu de nous, de l'opinion légitimiste, est naturelle; dans une nation qui pense, tous les grands principes doivent avoir leurs représentants. Les révolutions dont la France est le théâtre depuis un demi-siècle, tout en brisant des liens, tout en jetant parmi les masses des germes de progrès que nous tardons trop à féconder, ont cependant eu le malheur de porter atteinte au sentiment traditionnel, de blesser le besoin de la stabilité. Tant que nous ne serons pas arrivés à des conditions politiques et sociales qui concilieront le plus large développement de tous les progrès avec la stabilité des institutions, avec le respect de la famille et le prestige que le temps attache à toutes choses, le parti légitimiste représentant de la stabilité, de la famille, des vieux souvenirs, restera parmi nous comme une protestation vivante.

Ce parti a sa raison d'être; on ne le supprimera pas d'autorité. Depuis la révolution de juillet, plus d'une faute du gouvernement lui a fourni des armes. Les légitimistes, ces juges toujours sévères, souvent passionnés et prévenus, il faut en convenir, de nos institutions, de la naissante dynastie, ont eu l'occasion d'appliquer un blâme légitime aux actes du pouvoir nouveau. Ils ont pu se demander ce que faisait pour le peuple cette autorité fondée par le peuple, et les griefs du présent ont ravivé l'affection qui les attachait au passé.

Si le parti légitimiste existe en France, s'il a des racines qu'on ne peut arracher, il est juste, il est nécessaire que cette nuance de l'opinion soit représentée dans la chambre, que ses mandataires ne cachent ni les intérêts, ni les points de vue spéciaux, ni les vœux de leurs commettants, qu'ils soient libres et souverains pour leur part, comme les mandataires des autres partis.

La majorité de nos législateurs, ne pouvant nier cette conséquence des principes posés par la charte, obligée de reconnaître l'existence de collèges, de députés légitimistes, a cependant faussé, à l'égard de ces derniers, la vérité du système représentatif. Abusant du nombre et ne voulant pas se contenter de cette obligation de servir le pays, l'humanité, de se conduire avec loyauté, qui est écrite au cœur de tout honnête homme, la majorité de nos législateurs n'a voulu admettre à l'exercice de leurs droits les représentants librement élus des partis extrêmes, qu'en leur imposant une formule de serment qui semblait les dépouiller d'une partie de leur souveraineté et qui, dans tous les cas, blessait leurs convictions et leurs sympathies. C'était une oppression. Nous savons que sous l'empire de la souveraineté nationale, proclamée aujourd'hui même par l'adresse, le serment d'un député n'est pas celui d'un homme-lige, ne lui enlève ni son opinion personnelle, ni son contrôle sur le pouvoir exécutif, ni le droit de modifier la constitution elle-même. Cependant la formule du serment place des hommes honorables dans une position fausse. Après l'avoir prêté, ils ne peuvent revendiquer leur liberté politique et morale, qu'en se livrant à des distinctions, à des restrictions, à des interprétations qui font souffrir leur délicatesse, et dont leurs adversaires prennent avantage contre eux. Le serment politique imposé aux députés des minorités par les députés des majorités est une tyrannie contre laquelle nous protesterons toujours.

Ce serment, toutefois, les députés légitimistes qui siègent aujourd'hui à la chambre ne l'ont pas considéré comme une formule invalidée par la contrainte; tous, en le prêtant, y attachaient un sens sérieux. Depuis l'ouverture de la session, MM. Béchard, Berryer, Larochejacquelein sont venus dire à la tribune : « En jurant fidélité au roi des Français et à la charte, j'ai compris » que je contractais l'obligation de n'attaquer la dynastie ré» gnante et les institutions établies ni par des complots, ni en » provoquant la guerre étrangère ou la guerre civile. » De nos jours, aucun autre engagement n'est contenu dans le serment politique. Cet engagement a été tenu.

Il est résulté des débats de la chambre comme des récits publiés par les journaux, qu'à Belgrave-Square il n'y a pas eu de couronnement, pas de conspiration, pas d'entente avec l'étranger. Quoi donc! le duc de Bordeaux est-il rayé de la liste des vivants? Puisqu'aujourd'hui les vaincus politiques ne périssent pas sur l'échafaud, puisqu'ils ne sont pas ensevelis dans les cachots ou les monastères, empêchera-t-on le jeune prince de voyager, de se rapprocher de sa patrie? Ceux qui vénèrent son nom

tion de convenance et non de criminalité qu'il s'agit. Nul à Belgrave-Square n'a méconnu ses devoirs, n'a violé la loi; nul n'a mérité de flétrissure.

Il est vrai. Les députés légitimistes sont libres de leurs actions, comme leurs collègues et le cercle qu'ils avaient tracé autour d'eux par le serment n'a pas été franchi. La majorité de la chambre, ayant dans l'adresse une occasion d'exprimer son opinion sur tous les faits qui ont attiré l'attention publique, pouvait dire: nous ne nous associons pas aux manifestations de Belgrave-Square; elle n'avait pas le droit de les flétrir. La désapprobation, si elle trouvait place dans l'adresse, devait y tenir un langage modéré. L'œuvre d'un gouvernement sorti d'une révolution, c'est de concilier et non pas d'appliquer des stigmates qui éternisent les réactions et les haines.

Aujourd'hui, une grande partie de la chambre, la plus grande partie peut-être, regrettait l'insertion dans le projet, d'un mot brutal et impolitique. On savait qu'il avait été introduit, comme au hasard, par un magistrat du parquet, plus familier avec le langage des cours d'assises qu'avec celui des gouvernements, et qui, voulant atteindre ses ennemis politiques, au lieu de la plume parlementaire avait saisi le fer à marquer du bourreau. Mais le cabinet avait accepté l'expression de flétrir, semblait y attacher son existence, et aujourd'hui, comme tant de fois, la question ministérielle a faussé, violenté, l'opinion de la chambre.

A la fin de la séance, un amendement qui tempérait la rédaction du projet d'adresse ayant été rejeté malgré le talent avec lequel il avait été présenté par M. Ferdinand de Lasteyrie, M. de Larochejacquelein sentant la flétrissure imminente, s'est élancé à la tribune, et là, avec le sentiment de l'honneur outragé, avec une émotion qui a conquis la sympathie, qui a même excité l'enthousiasme de toute la chambre, il a déclaré qu'il ne resterait pas sur les bancs d'une assemblée qui l'aurait flétri. Au milieu de l'émotion que cette déclaration a causée, un député a proposé de substituer au mot *flétrit* celui de *réprouve*; c'était atténuer le coup porté à des collègues dont la chambre estime le talent et le caractère. Mais la question ministérielle était là; de toute modification au projet d'adresse, l'opposition pouvait tirer avantage, M. Guizot, l'opprimé d'hier, est devenu oppresseur à son tour; la majorité qui l'appuie a voté sans changement le dernier paragraphe.

Ainsi, la discussion de l'adresse est terminée. Elle a jeté peu de lumière sur la marche que le gouvernement doit suivre, sur les lois qui doivent être élaborées devant le pays. Des voix isolées ont parlé de l'ouvrier, du cultivateur, de colonies agricoles, de la nécessité de fonder la paix européenne sur des bases sérieuses; mais la plus grande partie de l'assemblée, absorbée par la lutte ministérielle, n'a trouvé de puissance et de vigueur que pour des manifestations de haine.

Quand le Christ jetait sa parole au milieu des nations, une partie de la semence bénie tombait sur la route: elle était dévorée par les oiseaux de proie; une autre partie tombait sur la pierre et ne pouvait y germer. Mais une partie, du moins, reçue par la bonne terre produisait de riches épis. Aujourd'hui l'organisation du travail, le droit au travail, les conditions de l'association, la nécessité de régénérer la commune, d'unir la France avec l'Europe centrale, de confédérer le monde, voilà les semences que depuis longues années des esprits sérieux répandent, que la presse jette à tous les vents. Faut-il comparer nos assemblées politiques au sol de la route, au stérile rocher? Dans cette terre n'est il pas un seul sillon où la vérité fructifie et d'où la France puisse attendre une moisson?

Depuis que le marteau révolutionnaire frappe à coups redoublés l'édifice social, nous sommes arrivés aux dernières limites du morcellement. La propriété du sol est en quelque sorte pulvérisée. A l'exception de quelques industries qui exigent de grands capitaux et dans lesquelles se campe la nouvelle féodalité, toutes les autres industries qui servent à la vie usuelle se divisent et se subdivisent à l'infini. La famille elle-même, dernier sanctuaire de l'association, la famille n'échappe pas à la dissolution universelle. Or, le gouvernement ne s'occupant pas de reconstituer la société sur de nouvelles bases, qu'arrive-t-il? Des anciens germes d'association religieuse restés dans ce terrain si profondément bouleversé, on voit pousser de temps en temps quelques jets inféconds: on voit surgir des couvents de femmes et même d'hommes. Malgré toute la vigueur des lois révolutionnaires, le vieil esprit de communauté renaît de ses cendres et cherche à s'abriter sous l'aile des croyances religieuses que l'Etat protège officiellement. Alors, les hommes de l'opposition s'élèvent à la tribune et dans la presse contre cette résurrection du passé. Mais la société ne peut pas rester dans l'état de morcellement où elle se trouve. C'est ce que devraient comprendre les hommes de l'opposition, aussi bien que les hommes du pouvoir. Qu'ils s'entendent donc pour faire naître, pour encourager le véritable esprit d'association; qu'ils s'occupent à organiser la propriété et la commune sociétaire; et toutes ces recrudescences du viel esprit de communauté monacale ne seront plus à redouter.

On nous écrit de Dusseldorf:

« La réponse officielle du roi de Prusse, portant que le code prussien

naux tout article, toute observation ayant trait à la résolution du roi. On parle d'une nouvelle députation que la province rhénane doit envoyer à Berlin dans le but d'adresser encore quelques remontrances au roi. Quoi qu'il en soit, que le code prussien soit oui ou non introduit chez nous, la popularité du roi Frédéric Guillaume est gravement compromise dans nos contrées. Ce prince peut être certain que les habitants de notre ville, tout en se conformant aux lois, ne laisseront pas échapper la première occasion qui se présentera, pour faire éclater leurs sentiments. »

Nous recevons d'Alger une lettre dans laquelle on nous signale les fautes que commet l'administration chargée d'organiser des *bibliothèques militaires* dans les principales villes de l'Afrique française. Ces établissements, qui pourraient rendre tant de services dans des places de garnison, où les plaisirs décents d'une société civilisée manquent encore, et où les officiers n'ont d'autre ressource que les cafés et les tabagies, sont dans un état de pénurie vraiment déplorable. Les livres y sont peu nombreux et en général mal choisis. Les compilations, les abrégés, les manuels Roret y tiennent surtout, pour les sciences et l'histoire, la place qui devrait être occupée par des ouvrages originaux et des traités complets. Le matériel de ces établissements est nul: la bibliothèque est ouverte le soir; mais il faut que les lecteurs apportent leur bois et leur chandelle. Le personnel est plus triste encore; partout, sauf à Alger, on rencontre des bibliothécaires pris au hasard, des hommes que leur aptitude et leur genre d'éducation n'appelaient point à ces fonctions difficiles. Nous signalons ces abus, suivant le vœu de notre correspondant, dans l'espoir que l'administration s'empressera d'y porter remède.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 27 janvier.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

M. le président procède au tirage des bureaux.

Un très grand nombre de pairs prennent place sur les bancs qui leur sont réservés.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est ouverte sur l'amendement de MM. Cordier et de Courtais, qui proposent de supprimer du dernier paragraphe du projet d'adresse ces mots:

« La conscience publique flétrit de coupables manifestations. »

M. CORDIER. Les explications données à la première séance de la discussion n'avaient pas révélé toute la gravité de la phrase que nous proposons de supprimer. Cette phrase tend à transformer la chambre en cour judiciaire; elle offense la liberté d'opinion, et dans une époque où les gouvernements sont si mobiles, il est injuste, il est imprudent, il est peu généreux de vouloir flétrir, de vouloir proscrire un parti dont on ne partage pas les pensées, mais composé d'hommes honorables et à qui l'on ne peut faire de reproche que d'être trop attachés à un passé que nous savons apprécier aussi.

La chambre ne prête aucune attention aux paroles de l'orateur.

M. HARLÉ. Je n'ai pas été appelé à prononcer la déchéance de la famille des Bourbons, mais je l'approuve complètement. Je regarde le voyage à Londres comme une manifestation tendant à entretenir les espérances d'un parti opposé à nos institutions, et je pense qu'il faut que la chambre manifeste complètement sa pensée à ce sujet; il faut qu'on sache bien qu'une troisième restauration est impossible, et que les légitimistes en seraient les premières victimes. Je repousse l'amendement.

M. LEDRU-ROLLIN. Je crois, Messieurs, que la rédaction que votre commission vous propose est déplacée et offensante, non pas seulement au point de vue de la justice, mais surtout au point de vue même du gouvernement.

Je crois que si la mesure qu'on a voulu prendre a été d'abord raisonnable, depuis les explications données hier à cette tribune, elle est désormais impolitique et contraire à la cause que vous voulez servir.

Je conçois votre émotion en recevant les nouvelles d'Angleterre; vous avez craint de voir se fomenter un complot, une guerre civile près de surgir en France, et vous avez agi comme de bons citoyens; mais depuis, les choses sont considérablement amoindries. Dans la séance d'hier, les honorables députés légitimistes qui ont paru à la tribune vous ont dit: Nous prêtons le serment comme vous, et nous ne faisons que la réserve que M. le ministre de l'intérieur a admise. (Bruit au centre.)

Ne vous ont-ils pas dit qu'ils renient le secours de l'étranger, qu'ils renient la guerre civile, qui est un terrible fléau? Ne vous a-t-on pas dit aussi que ce mot de roi de France, dont on fait tant de bruit, n'est qu'une sorte de jeu de mots, puisqu'on l'a rapproché du mot roi de l'intelligence appliqué à l'un de nos illustres contemporains? On est même allé jusqu'à proclamer qu'il n'y avait plus de duc de Bordeaux, qu'il n'y avait que le comte de Chambord.

En présence de ces faits, de ces déclarations, n'êtes-vous pas obligés de conclure qu'il n'y a plus de parti légitimiste, mais des légitimistes; et pour de simples marques d'attachement à une famille déchue, pour des opinions politiques que vous ne partagez pas, vous ne pouvez appliquer le mot de flétrissure proposé par votre commission.

Ne croyez-vous pas à la loyauté des honorables membres qui viennent vous attester qu'ils tiendront leurs serments? Mais alors nous ne sommes plus les représentants de la nation, nous sommes des ennemis politiques.

Vous dites encore; Peu importent des déclarations, peu nous importent les hommes, il faut flétrir un parti. Mais croyez-vous, Messieurs, que jamais un parti politique ait pu être humilié, être flétri? Qui donc a été plus flétri que Charles II d'Angleterre? Quand Charles II a retrouvé la force, s'est-on aperçu de la flétrissure? Napoléon n'a-t-il pas été sali d'ordures en 1814 et en 1815? Napoléon au pouvoir eût-il été avili de ces ordures? Non, Messieurs, la flétrissure politique n'est rien si l'on a la force pour soi.

Prenez garde plutôt, Messieurs, par vos manifestations, de rendre de la force à ce parti.

Vous n'avez déjà que trop contribué, à votre insu, à donner de l'importance aux légitimistes. M. Guizot a dit hier à cette tribune: C'est à compter de la mort du

---

(1) C'est une société dite des fous qui se rassemble une fois par semaine avant le carnaval.

…. Messieurs, il y avait des gens qui … prodigalités ; aujourd'hui le budget a doublé.

Une voix au centre. — Et l'équilibre ?

M. LEDRU-ROLLIN. Oui, la prospérité croissante, obtenue par des emprunts, c'est cela.

Rappellerai-je les bizarres accouplements de votre justice, un écrivain placé avec un galérien, des prisonniers politiques enfermés pendant trois ans dans une forteresse où vingt-deux sont morts ?

Vous reprochiez ces fautes à la Restauration, et vous, qu'avez-vous fait? Pourquoi vous étonneriez-vous de voir les légitimistes relever la tête ? Vous avez pris leur place et vous continuez leurs actes. (Réclamation au centre.)

Vous vous récriez! Mais quel mur sépare vos actes de ceux de la Restauration? Tous les fonctionnaires ne sont-ils pas restés au pouvoir? Ceux-là mêmes qui, d'abord, s'étaient tenus dans une prudente réserve, on les a avancés plus tard quand ils ont eu la volonté de se rapprocher; la magistrature est restée presque partout la même. Je le répète, vous avez conservé les actes et les personnes. De quoi pouvez-vous vous étonner? Vous avez même voulu restaurer dans les formes, jusque dans les mots. Nous avions eu les vaisseaux de l'Etat, à présent c'est la flotte du roi ; nous avions le gouvernement, les trois pouvoirs, à présent on répète avec emphase : le gouvernement du roi.

M. LE PRÉSIDENT. C'est la charte qui le dit.

M. LEDRU-ROLLIN. Quand la charte était plus près de son origine, on se contentait de dire le gouvernement. On parlait alors au nom du peuple français; aujourd'hui vos ambassadeurs parlent au nom de leur auguste maître. (Rumeurs au centre.) Ne pouvant porter le cœur haut, on porte haut la tête. (Interruption. Cris au centre : A l'ordre ! à l'ordre !)

Dans des actes d'état civil, vous avez rétabli d'anciennes formules; on se traite de haut et puissant seigneur, comme si la pompe des mots pouvait remplacer la valeur des personnes. (Explosion de murmures au centre. A l'ordre ! à l'ordre!)

M. SAUZET. Je rappelle l'orateur à l'ordre.

M. LEDRU-ROLLIN, avec calme. Je dirai, si vous voulez, comme si la pompe des mots pouvait ajouter à la valeur des personnes. (Rires; rumeurs au centre.)

On a donné des titres, et cependant voyez! à la capacité de M. Guizot on n'a pas mis de titre. (Mouvement; interruption.) Il me semble, en vérité, que la capacité de M. de Salvandy pouvait s'en passer. (Longue hilarité. Tous les yeux se portent sur M. de Salvandy, qui paraît fort embarrassé. M. le président adresse quelques mots à l'orateur.)

Ainsi, Messieurs, vous avez encouragé ce que sans doute vous ne vouliez pas encourager.

Maintenant je vous demande à quoi peut servir le lien du serment, si vous croyez à la loyauté des hommes? Et la flétrissure, à quoi servira-t-elle? Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet un mot de la Convention. (Au centre: Ah! ah!)

A la Convention on voulait flétrir un collègue. Un membre répondit à cette prétention par ces belles paroles: Entre collègues on ne se flétrit pas ; on se fait juger, on se fait condamner.

Au centre. — Et l'on se fait tuer.

M. LEDRU-ROLLIN. Oui, l'on se fait tuer ; mais l'on n'est pas flétri, car le membre qui est flétrit, flétri toute l'assemblée entière. (Sensation.)

Messieurs, l'honorable M. Barrot vous l'a dit hier, le moyen de donner de la force à votre gouvernement, c'est de revenir à la révolution de juillet, de remonter vers son principe et vers sa source. Développez ce principe, et vous verrez combien vous serez puissants.

Voyez en effet le parti légitimiste lui-même; lorsqu'il veut produire de l'effet sur le pays, il emprunte le langage de la démocratie. (Interruption en sens divers.)

Et récemment, lorsque vous avez été si puissant (s'adressant à M. Guizot) contre un orateur d'ordinaire si puissant, c'est parce que vous avez parlé le langage de la démocratie.

A gauche. — Très bien !

Je termine par ces mots : Un gouvernement né de la démocratie et qui renie son principe est tôt ou tard écrasé. (Nouvelle approbation à gauche.)

M. JOLLAN. L'honorable M. Dupin disait dernièrement, à cette tribune, qu'il croyait peu aux conversions; je suis de son avis, et ce que j'ai entendu depuis le commencement de cette discussion est bien propre à m'affermir dans cette opinion.

En dégageant la discussion des artifices du langage, des subtilités sur le serment, des débats personnels, il ne reste plus dans tout ceci, pour le présent, qu'une tentative légitimiste en face d'un tombeau ; pour l'avenir, qu'une guerre civile en face d'une régence.

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole.

M. JOLLAN rappelle les théories apportées à la tribune sur la religion du serment, sur la distinction entre un serment prêté à un gouvernement monarchique ou à un gouvernement populaire, sur la scission qu'on peut faire du serment prêté au pays, du serment prêté au roi, et maintient que le serment est absolu, et qu'il ne peut jamais cesser d'être obligatoire.

Il ne croit pas aux protestations des légitimistes contre la guerre civile et contre la guerre étrangère, et oppose la conduite des princes de la branche cadette à ceux de la branche aînée. Si nous avions la guerre au dehors, dit-il, nos princes feraient la guerre à l'étranger pour le pays, et non avec l'étranger contre le pays. (Très bien! au centre.)

L'orateur termine en demandant une désapprobation énergique du voyage de Londres.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, j'étais fermement résolu hier à ne pas prendre part à cette discussion, dans une question surtout où, placé entre mes sentiments et mes devoirs vis-à-vis du gouvernement de Juillet, devoirs consacrés par moi dans un serment que je ne discute pas, que je n'interprete pas, car j'ai toujours pensé qu'il était trop tard pour la conscience de discuter le serment quand on l'avait prêté. J'avais cru qu'il était plus prudent, plus sage, plus conforme à un passé que je ne désavoue pas, mais que je respecte, de garder le silence.

Mais depuis la séance d'hier, depuis ce retentissement et ce contre-coup, qui irait porter l'agitation dans l'esprit du dernier des citoyens de la France, j'ai senti qu'il n'était plus temps de se taire, et que tout homme qui correspond dans sa faiblesse à une nuance quelconque de l'opinion du pays, devait à cette opinion et se devait à lui-même de dire ici nettement sa pensée. (Très bien ! très bien!)

On a beaucoup parlé hier et tout-à-l'heure encore, de moralité politique. Et moi aussi je crois à la moralité politique! Et si j'avais jamais pu douter de la toute-puissance de ce sentiment moral dans la destinée des hommes publics, la journée d'hier m'aurait convaincu. Oui, en voyant les plus beaux talents, les plus fermes courages, les plus hautes intelligences fléchir et chanceler sous le poids de situa-… son devoir de réciprocité, comme le disait l'honorable orateur … de propager et de prêcher dans mon pays.

Eh bien! quel est le fait qui a suscité tout-à-coup et qui entretient parmi nous une émotion si vraie? faut-il l'émotion qu'il nous cause? faut-il les périls inévitables, cachés dans la rédaction qui vous est proposée ?

Que s'est-il passé? Un jeune prince tombé du trône, innocent par sa naissance, tellement innocent qu'il n'avait pas même, lors de sa chute, l'âge du crime, qu'il n'avait pas même pu concourir par la pensée à aucune des fautes qui ont précipité sa race dans un exil éternel, ce jeune prince voyage, pour compléter son éducation, dans l'Europe... (On rit.) Il s'approche des côtes... (Interruption.)

Il s'approche sur un terrain neutre, sur une terre amie, des rivages de son pays; il peut voir son pays, il ne peut pas y entrer. (Bruit.)

Eh bien ! quelques serviteurs anciens de sa famille, quelques jeunes hommes élevés dans des habitudes de respect, de déférence, de culte monarchique à son égard, sortent de France, ils en sortent patemment avec des passeports que vous leur donnez vous-mêmes. Ils vont à Londres y présenter des hommages, comme on vous l'a dit hier, des hommages innocents, les hommages de la pitié à l'infortune, il n'y a pas d'autre fait apporté ici à cette tribune.

M. D'ANGEVILLE. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. L'opinion publique de la France tout entière, s'exprimant dans la plénitude de sa liberté au moment même où l'émotion du fait aurait dû être plus vive et plus scandaleuse, pour me servir de l'expression de M. le ministre des affaires étrangères, ne s'émeut pas ; elle se repose sur le sentiment de sa force, sur le sentiment de sa liberté, et à cette époque, Messieurs, dans l'universalité des organes de l'opinion publique, vous ne trouvez pas un seul mot qui indique ces colères manifestées aujourd'hui dans la chambre.

Que s'est-il donc révélé depuis le jour où vos journaux, même les plus dévoués à la monarchie de juillet, félicitaient comme moi le pays de ce calme de la France en présence d'un péril apparent, qui n'était pas un péril véritable? Qu'est donc devenu ce sentiment depuis que vous êtes réunis?

Il y a dans la question du voyage de ceux qu'on appelle les députés légitimistes à Londres, deux choses : Une question de haute convenance et une question de criminalité.

Pour la première fois, je reconnais avec vous, avec l'unanimité presque de cette chambre, je reconnais que nous avons individuellement comme hommes, comme citoyens, comme députés, la faculté de penser ce qui nous convient, dans notre for intérieur, dans notre libre arbitre, de l'acte de ceux de nos collègues qui ont cru devoir aller porter leurs hommages à ce qu'on appelle le prétendant à Londres. Mais la question est de savoir si je puis le faire dire officiellement, hautement, sacramentalement par mon pays, dans une adresse où la nation parle tout entière par notre organe. (Très bien !)

Je me suis trouvé moi-même dans une circonstance presque analogue à celle qui a appelé à Londres nos honorables collegues, et j'ai agi d'une autre façon. Je traversais l'Allemagne, en 1834, à mon retour d'Orient. Je venais d'apprendre que le département du Nord m'avait nommé député en mon absence. Je passais près du séjour que nos princes déchus habitaient; j'avais servé mon pays sous leur règne; j'avais déploré leur aveuglement et leur chute sans excuser un seul moment la cause de leur catastrophe.

Plein d'une respectueuse compassion pour une famille éprouvée par de si cruelles et si persévérantes disgrâces, j'aurais vivement désiré aller lui porter, en passant près de son exil, les souvenirs d'un autre temps et l'hommage bien innocent, et selon moi très honorable, d'un cœur français que l'infortune ne détache pas de ce qu'il a aimé et honoré. Mes compagnons de voyage, hommes dévoués à la monarchie tombée, y allèrent. Je réfléchis sur ma situation exceptionnelle, je me dis : Je ne suis pas aussi libre qu'eux, je ne suis plus un simple citoyen, j'ai un caractère public, je suis désormais député de la France, j'ai à prêter un serment qui engage ma conscience et même mon attitude, j'ai un mandat de mes concitoyens, je dois le respecter. Je m'abstins avec douleur, mais je m'abstins. (Sensation.)

Voilà comment je compris mon nouveau devoir; je fis bien ou mal, je n'ai de juge que moi-même ; mais de ce que je crois avoir bien fait, s'ensuit-il que j'aie le droit de flétrir ceux qui ont cru bien faire en agissant autrement? Non. (A gauche; très bien !)

Mais, parallèlement à cette question de convenance est une autre question plus grave encore, celle de la criminalité de cet acte, et c'est celle-là surtout devant laquelle ma conscience recule.

Je m'adresse ici à la sincérité, à l'impartialité de tous les membres de cette assemblée, et je leur demande d'examiner, non comme juges, car vous n'êtes pas juges, et M. Barrot vous le disait hier avec une éloquence qui n'a pû être réfutée, c'est un jugement sans enquête qu'on vous propose de porter contre des collègues.

Et que dis-je, c'est un jugement politique, c'est-à-dire d'après l'expression de M. le ministre des affaires étrangères lui-même, dans un autre gouvernement et un autre temps, c'est l'adultère de la politique et de la justice, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus coupable pour un corps politique qui se respecte et qui doit se respecter dans tous ces membres, même dans ceux dont il n'approuve ni les opinions ni les principes. (Murmures divers.)

J'adjure la chambre, j'adjure chacun des députés qui la composent, de rentrer dans sa conscience, de se demander : à quel titre? en vertu de quelle loi pourrais-je déclarer la criminalité d'un tel acte? Y a-t-il une loi au monde qui défende à un Français de voyager dans un pays avec lequel le sien n'est pas en guerre, de rencontrer sur un rivage étranger (réclamations au centre) un de ses princes exilés ?

Non, il n'y a aucune loi, et la preuve, c'est vous, M. le ministre de l'intérieur, qui vous-même l'avez donnée ; c'est vous qui, sous votre propre responsabilité, avez cru devoir donner des passeports pour aller à Londres. Si l'acte était criminel, la responsabilité retomberait sur vous. (Dénégations.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'honorable M. de Lamartine dit que les passeports ont été donnés sous la responsabilité du ministre ; mais il doit savoir que, dans l'état actuel de notre législation, il est impossible de refuser des passeports, et nous n'interrogeons pas ceux qui en demandent sur ce qu'ils comptent faire à l'étranger.

M. DE LAMARTINE. Je répondrai à M. le ministre de l'intérieur que je sais aussi bien que lui qu'on ne fait pas précéder le passeport d'une inquisition sur les motifs du voyage; je sais comme lui que la liberté de nos institutions le force, quand la France est en paix avec un pays voisin, de délivrer des passeports aux citoyens qui veulent aller dans ce pays; mais je sais aussi que si l'acte pour lequel ces citoyens allaient à l'étranger eût été évidemment criminel, *ipso facto* aux yeux des ministres; que si, comme le disait hier M. le ministre des affaires étrangères, il y avait eu de coupables manœuvres, des manœuvres évidentes aux yeux du gouvernement, des tentatives de conspiration qui pussent agir d'une manière grave et … souvenez-vous de la différence entre le calme qui régnait dans les esprits il y a peu de jours, et cette agitation soudaine, suscitée par un seul mot, agitation qui vous a affligés vous-mêmes, Messieurs ; qui peut gravement préoccuper le gouvernement du roi (murmures); qui peut retentir comme contre-coup fatal dans la sécurité publique, dans le calme des esprits, et même dans les intérêts de votre pays.

Je le demande donc, dans l'intérêt du gouvernement, de l'honneur des opinions, de l'inviolabilité de sentiments, de la dignité même de la chambre, blessée dans ses membres, que ce mot soit effacé ou changé! et que nous nous bornions à un acte de loyauté et d'union politique. Ce qu'on vous propose est un abus de force, un abus de majorité ! Un parti, Messieurs, n'est jamais flétri impunément dans un pays d'honneur. Un grand parti peut vivre de résignation en France, il ne consentira pas à vivre d'infortune! (Mouvement.)

Un seul mot encore. Rien d'amer, rien d'hostile au gouvernement de Juillet n'est sorti de ma bouche, parce qu'il n'y a rien de tel dans mon cœur, que je veux ouvrir à mes collègues. Mais j'éprouve, je le déclare, une profonde douleur, une inquiétude sérieuse pour la sécurité, pour l'honneur même de ceux qui adhèrent le plus fermement au gouvernement de 1830, dans les expressions, dans la ratification des expressions qui vous sont aujourd'hui proposées. J'espère que la chambre voudra bien les changer.

Je comprends que, dans un moment d'irritation, d'émotion et de colère, on jette à ses adversaires un mot injurieux dont on se repent bien vite, et qu'on voudrait effacer après ; mais ce que je ne comprendrai jamais, ce que mon cœur et mon intelligence se refusent à comprendre dans une chambre française, c'est que, après une mûre réflexion, après une délibération de plusieurs semaines, la chambre maintienne une expression qui est, permettez moi de le dire, un acte de proscription contre un certain nombre de nos collègues. Oui, je dis que c'est un acte d'élimination et de proscription morale qu'on veut exécuter contre un nombre quelconque de vos collègues ; car, ne vous y trompez pas, Monsieur le ministre, vous connaissez la France mieux que moi et avant moi, la France est un pays de dignité individuelle et d'honneur. Il y a en France un moyen de plus de proscrire un parti que dans les autres pays, il n'y a qu'à le déshonorer. (Très bien!) Un moyen qui déshonore un parti, c'est un moyen qui l'exclut plus sérieusement, plus sûrement que si vous faisiez contre lui une loi de proscription. (Très bien!)

Je descends de cette tribune, et je désire que de ce grand et magnifique débat qui a retenti hier dans cette enceinte et qui va retentir dans le pays tout entier, il sorte au moins une leçon utile et terrible pour les peuples et pour les hommes d'Etat, pour l'opposition comme pour le gouvernement : c'est que le premier des serments, c'est celui qui nous défend de chercher jamais le salut de notre patrie ailleurs que dans notre patrie même ! c'est le serment de notre nationalité! c'est celui que la terre elle-même prête pour ainsi dire pour nous, en nous faisant naître citoyens d'un pays quelconque,

C'est qu'il n'est jamais permis impunément à personne, quels que soient ses principes, son amour de la liberté, son dévouement à une race royale, d'aller chercher son principe, son libéralisme ou son roi à l'étranger ! C'est que chacun, sans doute, peut avoir innocemment ses préférences, ses rêves, ses illusions de cœur, mais que ces attachements, ces rêves, ces illusions mêmes, nul n'a le droit d'aller les chercher loin de la patrie; c'est qu'il n'y a point de salut, qu'il n'y a point de gloire, qu'il n'y a point de consolidation possible à chercher là. On vous l'a dit hier avec force, je vous le répète aujourd'hui en finissant : Il n'y a point de salut, il n'y a point de gloire, il n'y a point de dignité à aller chercher le bien de son pays ailleurs qu'en son pays même. Non, soit qu'on prétende y aller chercher les principes libéraux, soit qu'on prétende y aller chercher la monarchie constitutionnelle, soit qu'on prétende y aller chercher le principe dynastique.

Soyez sûrs que, quel que soit le principe, quand il rentre dans ce pays chargé de l'odieux, chargé de l'exécration de son origine, il n'y a ni dignité, ni gloire, ni vérité, ni force pour ceux qui les y rapportent ainsi. (Très bien.)

Soyez sûrs, pour terminer en un seul mot, qu'il n'y a point de véritable libéralisme, qu'il n'y a point d'honorable légitimiste, qu'il n'y a point de véritable libéral, qu'il n'y a point de grand homme d'Etat, qu'il n'y a point de grand ministre quand le citoyen s'évanouit. (Vive approbation à gauche.)

(Aux voix ! aux voix ! beaucoup de députés quittent leur place.)

M. D'ANGEVILLE. On m'a dit, quand je suis monté à la tribune : Souvenez-vous de la séance d'hier. C'est précisément parce que je m'en souviens, que je tiens à prendre la parole.

L'honorable M. Béchard a dit que vous n'avez pu ni voulu atteindre M. de Châteaubriand, ni ceux qui, comme lui, étaient allés porter au jeune prince l'hommage d'une respectueuse et inaltérable fidélité.

M. BECHARD. Je demande la parole.

M. D'ANGEVILLE. Comment ! on peut aller donner des témoignages de fidélité au prétendant et l'on prétend n'avoir pas violé son serment ! J'avais cru d'abord, je l'avoue, qu'on n'avait été conduit à Londres que par un sentiment tout personnel, par curiosité, pour voir si le prince avait une jambe plus longue ou plus courte que l'autre. (Hilarité. Protestations.) Il y a en effet un grand nombre de membres qui sont allés à Londres et qui ne sont pas condamnables; j'en connais parmi mes amis qui sont allés là jouer au prétendant. Je croyais que tous étaient dans le même cas.

Mais après ce qui a été dit à cette tribune, après les aveux d'hier, je ne comprends pas, Messieurs, qu'on puisse refuser se flétrir énergiquement ces manœuvres, et je repousse tous les amendements qui ont été proposés.

Au centre. — Aux voix ! aux voix !

M. BECHARD. L'accusation qu'on me jette est d'une telle importance, on fait peser sur moi une question de responsabilité telle que si le sens dans lequel j'ai compris le serment n'était pas accepté par la chambre, je donnerais immédiatement ma démission. (Sensation et bruit au centre.)

On disait hier, Messieurs, que le serment est une chose d'instinct qui se sent et ne se définit pas ; je ne puis être de cet avis ; les termes du serment doivent être pesés et expliqués soigneusement par celui qui le reçoit à celui qui le prête ; par les trois pouvoirs de l'Etat, dans les termes les plus explicites, à ceux de qui on l'exige.

Au centre. — On l'a fait.

M. Béchard répète ses paroles et cite Grotius. Les cris : Aux voix! aux voix ! nous empêchent d'entendre la citation.

Oui, Messieurs, j'ai prêté un serment et je l'ai gardé. (Au centre : Oh! oh! Je me suis interdit d'attaquer le gouvernement auquel j'ai juré fidélité. (Aux voix!) Je ne ferai pas une opposition subversive et systématique au pouvoir. Etranger aux factions politiques qui se disputent les ministères, quand il se présente ici une question importante à décider, je ne prends conseil que de ma conscience et des inté-

nos collègues dépendra de ces vingt voix? (Interruption.)

Est-ce à dire pour cela, Messieurs, que, devant ce qui s'est passé à Londres, nous devions nous taire? Non, certainement; nous blâmons ce pèlerinage, nous n'y attachons pas une importance exagérée; ces manifestations, le pays en a déjà fait justice. Faisons-en justice aussi; nous n'avons pas plus de sympathie que le ministère pour ces démonstrations; condamnons-les, Messieurs, mais ne les flétrissons pas! (Aux voix! aux voix!)

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Un magistrat à la nomination du roi s'est associé à ces manifestations; il a été cité devant une haute juridiction, et comme cela était équitable, il a été condamné, censuré avec réprimande. Nous sommes ici la justice du pays, notre mission est la même, ne la dépassons pas. (Très bien.)

M. DUCHATEL. Je répondrai par deux mots aux observations qui viennent d'être présentées à cette tribune. Ce n'est pas en cherchant dans les dictionnaires que le sens d'un vote d'un des grands pouvoirs de l'Etat peut être apprécié. (Interruption.)

Nous devons considérer avant tout l'effet moral du vote.

L'orateur s'est singulièrement mépris quand il a pensé que la chambre, dans cette grave circonstance, exerçait une autorité judiciaire, et qu'elle prononçait sur les personnes. Nous ne nous prononçons pas sur les personnes, mais nous qualifions des faits et des actes. (Bruit, interruption.)

La chambre ne s'enquiert pas des personnes qui y ont pris part (oh! oh!), elle voit si les actes sont assez sérieux pour mériter d'attirer l'attention des pouvoirs politiques. C'est ce qui arrive toutes les fois que quelques grands désordres éclatent dans le pays; les pouvoirs publics s'émeuvent et disent librement leur avis.

Il y a ici autre chose que les actes de Londres, il y a leur portée, leur véritable sens; si vous les considérez comme innocents, dites-le; si, au contraire, vous les regardez comme sérieux, comme le prélude d'actes plus graves, si vous remarquez qu'ils ont eu pour but d'opposer un prétendant à notre gouvernement pour lui faire une sorte de concurrence (on rit); si l'on passait de cette espèce de contemplation à la guerre civile, qu'il ne nous serait pas difficile de réprimer, mais qui apporterait toujours une grave perturbation dans le pays, alors les faits vous paraîtraient graves et vous auriez à vous reprocher de ne les avoir pas arrêtés dans leur principe.

On dit que le gouvernement a pour lui la force. Sans doute la force restera au gouvernement fondé en 1830; mais enfin, vous le savez, le parti que nous voulons frapper est le parti des folles espérances. Depuis cinquante ans n'a-t-il pas cherché les entreprises les plus folles, les plus insensées, à toutes les époques, en 1832 comme en 1815? (Interruption.)

Une voix. — Et en 93?

M. DUCHATEL. Pas plus en 93 que plus tard la guerre civile n'est justifiée. Je finirai par une grave considération. Des faits graves se sont passés à Londres. On a parlé de la manière dont ces faits ont été appréciée par une autre juridiction; voici les termes, voici les considérants de l'arrêt; vous verrez si les faits n'ont aucune importance:

« Attendu que le sieur Defontaine, juge-suppléant, s'est rendu en pays étranger, etc... »

Une voix. — Lisez sans congé.

M. DUCHATEL. Sans congé. « Attendu qu'il est notoire qu'à cette époque des manifestations hostiles au gouvernement du roi et rendues publiques, ont eu lieu autour du duc de Bordeaux...

« Attendu que le serment imposait au sieur Defontaine fidélité au roi des Français, obéissance à la charte et aux lois, etc.

« Condamne le sieur Defontaine à la réprimande. »

Voix. — Mais elle ne le flétrit pas.

La cour de cassation agissait comme cour judiciaire; elle agissait par voie disciplinaire contre un membre de la magistrature. Messieurs, ici vous n'avez pas à prononcer contre des personnes; mais de ce que vous n'avez pas à prononcer contre des personnes, il ne s'ensuit pas que ces personnes soient devenues inviolables.

Que vous demande-t-on? d'appliquer une pénalité? de restreindre une liberté? Nullement; on vous demande de réprimer dans son germe une manifestation coupable, afin d'en prévenir de nouvelles. Voilà ce qu'on vous demande.

Messieurs, quel serait le résultat de l'adoption de l'amendement?

Le résultat évident sera d'atténuer l'effet de votre vote; c'est pour cela, et pour cela seulement qu'on vous le propose; et nous qui devons remplir nos devoirs, qui devons être prévoyants, nous vous demandons de ne point affaiblir l'effet que produira votre adresse; nous vous le demandons, parce que notre devoir est d'arrêter les manifestations avant qu'elles ne passent à l'état de désordre. (Au centre: Très bien!)

M. LEDRU-ROLIN. Allons donc!

M. DUCHATEL. S'il n'est plus permis de dire sa pensée à cette tribune, je renoncerai à la parole. (Parlez! parlez!)

Je pourrais vous dire que, depuis le voyage de Londres, des agitations plus ou moins sourdes se sont manifestées dans plusieurs départements de l'Ouest. Le gouvernement a l'œil ouvert sur ces menées; il ne les craint pas, et je ne veux pas non plus les invoquer ici comme arguments.

Par l'adoption du paragraphe de votre commission, vous étoufferiez dans son germe ces désordres, et c'est pour cela que je demande à la chambre de repousser l'amendement. (Aux voix! aux voix!)

La chambre est très agitée. Aux voix! aux voix!

M. CRÉMIEUX, à la tribune, après avoir attendu quelque temps le silence. Messieurs, la discussion est à son terme, et je n'entends pas y rentrer; une partie du discours de M. le ministre est arrivée trop tard; nous sommes parfaitement d'accord qu'il faut faire une manifestation; nous ne discutons plus que sur la forme, sur un mot (bruit); mais ce mot renferme des choses. Il s'agit de savoir si nous voulons flétrir ou simplement blâmer.

L'agitation de la chambre nous empêche d'entendre les autres considérations auxquelles se livre l'orateur, qui termine en disant qu'il se réunit à l'amendement de M. Ferdinand de Lasteyrie.

Cet amendement est mis aux voix.

Toute la gauche et quelques membres du centre droit se lèvent pour: la droite s'abstient.

MM. Thiers, Léon de Malleville et de Salvandy votent pour l'amendement; MM. Mauguin et Delaplaese votent contre.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté le bureau, déclare que l'amendement n'est pas adopté. (Agitation.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN, très ému. Dans le cas où le dernier paragraphe de l'adresse serait adopté par la chambre, en présence de l'oubli de tout droit et de toutes convenances... (Vives réclamations au centre. Interruption.)

Votants.	410
Majorité absolue.	206
Pour.	220 (Sensation.)
Contre.	190

La séance est levée à six heures.

Ordre du jour du lundi, 29 janvier.

Réunion dans les bureaux, organisation des bureaux, examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1843 et 1844, et des exercices clos.

Examen d'une proposition.

Nomination d'une commission pour l'examen d'une demande en autorisation de poursuites, formée en exécution de l'article 44 de la charte.

A deux heures, séance publique, discussion du projet de loi pour le règlement définitif du budget de 1841.

Discussion du projet de loi sur la police de la chasse.

Les membres de la chambre des députés composant la grande députation chargée de présenter l'adresse au roi sont:

MM. Granier, général Doguereau, général Meynadier, Esnault, marquis de Grille, Lescot de la Millandrie, Schutzemberger, Magne, vicomte Daru, d'Haussonville, Saglio, Vatout, Duval de Fraville, Baude, Cadeau d'Acy, Vitet, Moynard, Oger, Jules de Lasteyrie, Farran.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Courrier français* n'hésite pas à reconnaître que M. Guizot a lutté avec courage, sinon avec adresse, contre la tempête. Le *Courrier* regrette en outre qu'une partie de l'assemblée n'ait pas accordé au voyageur de Gand cette liberté de tribune que l'opposition a réclamée précédemment pour les voyageurs de Londres, contre l'impatience inconvenante de la majorité ministérielle.

— Le *Journal des Débats* déclare qu'il a besoin de contenir l'indignation que lui a fait éprouver la scène de tumulte et de désordre qui a éclaté dans la chambre. « Encore s'il y avait eu au fond de cette scène, dit le *Journal des Débats*, une passion vraie, un élan spontané, une explosion de colères naïves; mais non! c'est une scène de théâtre! »

— Selon la *Réforme*, la séance d'hier a offert un grand et solennel spectacle; dépouillant ses fonctions législatives pour exercer celles d'une magistrature nationale, la chambre a justement *flétri* pendant de longues heures l'oubli des devoirs du citoyen et de la moralité politique.

« M. Guizot, ajoute la *Réforme*, a cruellement expié ce funeste voyage de Gand, dont le souvenir restera attaché à son nom comme une souillure ineffaçable. »

— « Après le grand scandale dont nous avons eu le spectacle, dit la *France*, tout vote est insignifiant, car l'affaire est jugée. Ceux qui conseillaient au pouvoir d'éviter ces collisions, ces désordres, avaient bien raison. »

— Selon le *Commerce*, M. Guizot ne se relèvera pas du coup mortel qu'il s'est porté lui-même, et dont la réprobation énergique, honorable de la plus grande partie de la chambre a doublé la profondeur.

— « En d'autres temps, dit le *Constitutionnel*, nous témoignerions volontiers quelque sympathie pour l'orateur qui fait intrépidement tête à l'orage; mais il ne nous est pas possible aujourd'hui de donner cette satisfaction à M. Guizot. Il a lutté avec opiniâtreté, mais il a lutté pour une cause déplorable et que le sentiment national condamne aussi énergiquement que la chambre. »

Les inscriptions du monument de Molière donnent lieu à des critiques fondées. Dans la liste des ouvrages du prince des poètes comiques, le titre de l'*Avare* est écrit avec deux *r*, L'AVARRE. En outre, dans celui des *Amants magnifiques*, on trouve *amans* sans *t*. Ainsi l'Académie tout entière est venue s'agenouiller devant une faute de français et une orthographe contraire à celle que ce corps savant lui-même a consacrée. Enfin la liste dont il s'agit, établie par ordre chronologique, est écrite sur deux pancartes tenues l'une par la muse de la comédie badine, la seconde par la muse de la comédie sérieuse. Il résulte de là que *Don Garcie de Navarre*, pièce héroïque, une des premières de l'auteur paraît classé parmi les œuvres badines, et que *George Dandin* et *Pourceaugnac*, ces comédies écrites par Molière dans un âge plus avancé, sont mises au nombre des œuvres sérieuses. Toutes ces inscriptions sont donc à refaire et à classer dans un ordre différent. Si l'on voulait absolument une table chronologique, il fallait la placer dans quelque cartouche du soubassement. Il est fâcheux que la commission, qui a dû visiter le monument en détail, avant qu'on levât la toile qui le cachait au public, n'ait pas aperçu ces maladresses et ne les ait pas fait disparaître.

ORIENT.

Les journaux de Constantinople, de Smyrne et d'Athènes, que nous recevons aujourd'hui, ne nous apportent aucune nouvelle importante.

— Le gouvernement turc continue à profiter du calme qui règne dans la politique, pour poursuivre l'application des réformes administratives qu'il a entreprises.

— Méhémet-Ali, que l'on n'attendait au Caire que vers la mi-janvier, y est arrivé le 26 décembre 1843.

— Le roi Othon a fait augmenter les secours mensuels alloués sur sa cassette particulière, et qui sont l'unique ressource d'un grand nombre de malheureux.

ANGLETERRE.

Le *Morning-Chronicle* invite tous les membres du parti libéral à se trouver à leur poste à la chambre, le 1er février, jour de l'ouverture du parlement. On annonce que sir Robert Peel se prononcera sur l'Irlande et sur la législation des céréales; les tories ne toléreront ni silence, ni

RUSSIE.

La cinquième division de l'armée russe, qui était stationnée dans le district d'Odessa, vient de recevoir l'ordre de partir immédiatement pour le Caucase. Cet ordre, donné à une époque aussi avancée de l'année, prouve que les échecs éprouvés en Circassie ne sont que trop réels. On dit que Chamyl a enlevé d'assaut neuf forts russes, et passé les garnisons au fil de l'épée. Deux régiments russes sont anéantis. Les montagnards se sont emparés d'un grand nombre de pièces d'artillerie. Toute la ligne dans la Géorgie et le Daghestan est fortement menacée. L'armée du Caucase se compose de 138 bataillons d'infanterie, 23 régiments de cavalerie. Il faut y joindre tout le cinquième corps d'armée qui se trouve momentanément dans la Russie méridionale.

Faits divers.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle diverses ordonnances royales. La première convoque le collége électoral d'Apt pour le 17 février prochain; — la seconde crée une chambre de commerce à Fécamp; — la troisième crée une bourse de commerce à Colmar; — la quatrième autorise une compagnie d'assurances maritimes formée à Bordeaux, sous le nom de la *Gironde*; — la cinquième autorise la caisse d'épargne établie à Saint-Sever (Landes); — et enfin la sixième autorise une compagnie d'assurances contre les risques de navigation maritime et intérieure fondée à Paris sous le nom de l'*Espérance*.

— On lit dans l'*Heraldo* de Madrid:

« Le capitaine de vaisseau Juan-Manuel Serena, après avoir pris possession des îles d'Annobon et de Fernando-Po, est revenu ramenant avec lui deux jeunes princes de cette île. L'abbé Jérôme Usera, professeur de grec à l'université de Madrid, s'est chargé d'instruire ces enfants, qui doivent être baptisés par le patriarche des Indes. Il est probable que la reine Isabelle II sera leur marraine. M. Usera est nommé premier chapelain missionnaire propagandiste de l'expédition qui, dans les premiers jours de mars, partira pour ces îles sous les ordres du capitaine Serena. »

— Dans presque tous les journaux de Paris, il a été question, d'après le *Bien public* de Mâcon, d'une bande de brigands exploitant les environs de Saint-Gengoux-le-Royac. Aujourd'hui, l'adjoint de cette commune écrit au *Bien public* pour rectifier le fait, sans cependant le nier:

« En effet, dit cette feuille, de nombreuses arrestations ont eu lieu dernièrement dans les environs de Blanzy, où une troupe de malfaiteurs exerçait sa coupable industrie. La panique a été générale, et été cause que la garde nationale a partout été remise sur pied. La gendarmerie de Joncy a déployé dans ces circonstances un zèle et une activité dignes des plus grands éloges. Elle est parvenue à débarrasser ces contrées des malfaiteurs. On ne nous dit pas où ces derniers se sont retirés. »

— Le 23 est mort à Londres, dans James-Place, sir Francis Burdett, qui n'a survécu que onze jours à lady Burdett. Né en 1770, il était dans sa soixante-quatorzième année. Son fils, le major Robert, succède à son titre. Sir Francis, descendant de l'un des frères d'armes de Guillaume-le-Conquérant, était à Paris à l'époque de la révolution française, suivant les séances de l'assemblée nationale. En Angleterre, il subit plusieurs condamnations politiques. Il était depuis devenu tory après diverses évolutions.

— Les obsèques de M. Charles Nodier auront lieu demain lundi, à midi précis, à l'église Saint-Paul-Saint-Louis, sa paroisse. Sa famille prie ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettres de convocation, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— Nous lisons dans le *Courrier du Havre*:

« Hier soir, à la marée, le navire *le Napoléon-le-Grand*, appartenant à M. Reydellet, s'est échoué à l'entrée du port, dans les passes mêmes, sur un des bancs qui s'y sont formés et qu'une inexplicable négligence laisse s'élever chaque jour.

» Les efforts qui ont été faits pour renflouer ce bâtiment à la marée suivante, ont été sans aucun résultat, et ce navire, qui donne une bande considérable, doit fatiguer considérablement. Sans doute, on l'allégera à la place qu'il occupe, afin de le tirer d'une position aussi critique. »

— Le docteur Ch. Place, secrétaire général de la Société phrénologique de Paris, commencera *lundi* prochain, 27 janvier, à trois heures, la seconde partie de son cours de phrénologie, des *Conditions physiologiques de sociabilité*, à l'Athénée royal, rue de Valois, 2. Des cartes se délivrent gratuitement rue Sainte-Anne, 17.

— L'Odéon donne ce soir *Marie Tudor*, à la demande des élèves du collége Charlemagne, et deux chefs-d'œuvre de Molière, *Pourceaugnac* et le *Malade imaginaire*.

Demain, *Rodogune*, avec Mlles Georges et Maxime, et le *Jeu de l'Amour et du Hasard*, avec Mlle Bourbier dans le rôle de Silvia.

Assassinat en plein jour d'une femme par son amant. — Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*.

« Un assassinat vient d'être commis en plein jour et dans le quartier le plus fréquenté de Rome. Voici dans quelles circonstances:

» A l'heure où les brillants équipages des promeneurs défilaient devant la pharmacie située à l'angle de la rue del Babuino, une jeune femme en sortait pâle, chancelante, un poignard enfoncé dans le sein; la malheureuse avait été frappée quelques minutes auparavant, sous la porte de la maison voisine. Le meurtrier était son amant; il avait laissé le fer dans la blessure et s'était enfui. Mais la victime n'était pas tombée sous le coup; elle avait pu faire quelques pas jusqu'à la pharmacie dont nous venons de parler. Son sang coulait en abondance; n'ayant plus la force de parler, elle montrait du doigt la garde du poignard pour implorer secours.

» Au nombre des règlements de la police romaine, il en est un qui défend aux pharmaciens, sous peine de prison et de forte amende, de s'immiscer en aucune façon, ni sous aucun prétexte, dans la pratique de la médecine et de la chirurgie. Le pharmacien repoussa donc la mourante, en lui disant d'aller à l'hôpital; seulement, et ce fut là que se borna pour lui l'humanité, il lui conseilla de se hâter. Elle voulut en effet pren-

avait fait un mari indifférent et brutal, et la ... succomba aux séductions d'un jeune Napolitain.

» Depuis un an, du consentement de son mari, elle avait quitté la maison conjugale pour entrer chez une dame étrangère, qui la prit en affection. La jeune femme ne tarda pas à se repentir de la faute qu'elle avait commise, et résolut de rompre avec le jeune Napolitain.

» Elle fit part de sa résolution à son mari; puis à la première entrevue, elle annonça à son amant que tout était fini entre eux. Celui-ci lui dit : *à revoir*, sans manifester ni surprise ni dépit. Le lendemain, il la poignardait au grand jour, au centre de la ville, dans le lieu le plus fréquenté. Connaissant le caractère du jeune homme, c'était le dénouement que le mari avait prévu, ainsi qu'il venait de le dire.

» Quelques agents de police arrivèrent sur les lieux, et enfin à dix heures du soir, un brancard de la confrérie des pénitents vint enlever le corps d'où le poignard n'avait pas été arraché. Le mari s'était éloigné depuis long-temps avec ses compagnons. Le pharmacien reprit sa chaise, et l'assassin avait gagné un refuge à l'abri de la justice. »

TRIBUNAUX.

Assassinat de Nangis.

L'audience du 25 janvier a été remplie tout entière par les dépositions des témois sur les divers vols imputés à Poulmann et à ses co-accusés.

Poulmann, questionné par M. le président sur divers faits attestés par des témoins, a, par la franchise de ses réponses et l'impassibilité de son attitude, rappelé le fameux Lacenaire. La seule différence entre ces deux criminels, c'est que Lacenaire avait sur les lèvres un sourire presque continuel et s'exprimait dans un langage empreint d'un vernis de civilisation, tandis que Poulmann, homme du peuple et sortant du bagne, s'exprime dans une langue énergique et sauvage, familière aux criminels de sa trempe. C'est avec la plus froide tranquillité, sans la plus légère émotion, et comme s'il s'agissait des choses du monde les plus naturelles, qu'il fait connaître les crimes qu'il a commis ou ceux qu'il était résolu à commettre.

Voici des détails sur le vol commis par Poulmann dans l'hôtel du ministre des travaux publics :

Il y avait réception chez M. le ministre des travaux publics, dans la nuit du 15 au 16 juin; la porte-cochère était ouverte pour laisser entrer et sortir les équipages; des gardes à cheval stationnaient au dehors, des sergents de ville veillaient au dedans. Au milieu du pêle-mêle de la soirée, un étranger s'introduisit sans être aperçu d'eux, il se cacha dans les ...

C'est aux époux Chevauché qu'ont été vendus les foulards et la paire de bas de soie; ils ont été retrouvés à leur domicile; ils savaient certainement qu'ils avaient été volés. Quand Poulmann fut rentré chez les époux Chevauché, après la perpétration du vol et avec les objets soustraits, il mit sur sa tête la calotte de velours, en disant qu'il *se coiffait dans la calotte d'un ministre*. Les lames de couteau et la cuillère en argent, les galons, les broderies et les paires de boucles en or, les boutons et la poignée d'épée en cuivre, ont été achetés par Thierry, qui le reconnaît.

M. Teste fils, ancien député, conseiller référendaire à la cour des comptes, est introduit pour faire connaître les circonstances de ce vol.

D. A-t-on brisé quelques meubles ?—R. Non; il paraît que le voleur, en remontant de la cave, avait fait un faux pas, et qu'en s'appuyant au mur pour se relever, il avait trouvé accrochée au mur la clef qui lui a donné entrée dans mon appartement.

D. N'aviez-vous pas, Monsieur, dans la même journée et dans la vue d'un mariage qui s'est réalisé plus tard, acheté un écrin de grand prix? — R. Oui, mais j'ai été servi par deux hasards. Le premier, c'est d'avoir changé de place le meuble qui contenait l'écrin; le second, c'est que le voleur n'a pas même abordé la chambre où était ce meuble.

M. le président, à Poulmann : N'avez-vous pas entendu du bruit ? — R. Oui, Monsieur le président. Je pris une barre de fer d'une main et un pistolet de l'autre, prêt...

M. le président : Prêt à faire feu sur celui qui se présenterait ?

Poulmann : Non pas, Monsieur, non pas. Un coup de pistolet aurait fait du bruit et attiré du monde. J'aurais d'abord frappé avec la barre de fer. (Mouvement prolongé.)

C'est, du reste, avec une complaisance évidente que Poulmann donne des détails sur ce vol, dont l'audace paraît le flatter.

L'audience est renvoyée au lendemain, pour le réquisitoire de M. l'avocat général et pour les plaidoieries.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES, DU 26 JANVIER 1844.

LÉGUILLON, fabricant de chaux, rue de Grenelle, 12, à Grenelle. Juge-com., M. Chatenet; syndic prov., M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

BOURSE DU 27 JANVIER.

Les affaires ont été aujourd'hui peu engagées; on tenait à connaître le résultat du vote de l'adresse.

Au comptant. — Autriche, 395.— Banque belge, 690.—Esp. différée, 12 3/4. — id. passive, 5 1/2. — Oblig. Orléans, 1255. — Mines Grand'-...

Fonds étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	109 »	108 3/4	»	»	
— Portugais. .	47 »	47 1/4	B.	1/4	»
Esp. D. active.	30 1/4	30 3/8	B.	1/8	»
5 0/0 Naples. .	106 75	106 50	B.	0	25
— Romain. .	105 3/4	106 »	H.	1/4	»
Obl. Piémont. .	1210 »	1210 »		»	»
Emp. d'Haïti. .	485 »	490 »	H.	5	»

Londres, 25 janvier.
Consol. 97 1/8, 1/4.
Esp. actif. 31 1/2.
Portugais. 46 1/2.
Mexicains. 34 1/4.
5 0/0 Hollandais, 101 3/8.
2 1/2 id. 55 1/8.
Rouen, 33 3/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 88,00, 00,00; courant du mois, 87,00, 00,00; février, mars et avril, 88,00, 88,00; mois d'été, 00,00, 00,00; 4 derniers mois, 90,00, 00,00.

Lille.—Colza, 77,00, 77,50; lin, 72,50, 00,00; cameline, 76,50, 00,00; chanvre, 77,00; voitures, 7,00.

Esprit 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 93,00, 94,00; mars et avril, 94,00, 95,00; 4 d'été, 96,00, 97,00; 4 derniers, 97,00, 98,00.

Savon.—Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte; id., id., 00 2e sorte; ordre de livraison, 21 0/0.

Suifs de place, 00 à 00 fr. les 50 kil.; de Russie sans affaires; disponibles, 00 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 00 à 00,00.

Spectacles du 28 janvier.

7 h. » 1/2 THEATRE-FRANÇAIS.—Les Horaces. M. de Pourceaugnac.
» h. » 1/2 ODÉON. — Marie Tudor.
» h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche. Le Déserteur.
7 h. » 1/2 GYMNASE.—Angélique. Mme Boudenois. Jacquard. Le Cadet.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Marjolaine. Le Chevalier du Guet. L'Oncle. Chas...
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Chevaux. Le Vagabond. La Voisin.
» h. » 1/2 COMTE. — Un Jour de Médecine. Molière. Les Ombre chinoises.
» h. » 1/2 FOLIES. — Le Théâtre. Une Journée Thomas.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Étude de Me CARMET, huissier, rue des Deux-Boules, 10.

Dans une maison sise à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 28, le lundi 29 janvier 1844, consistant en canapé, fauteuils, chaises, guéridon, pendule, candelabres, piano, commode, secrétaire, bureau, fauteuil et autres objets. — Au comptant.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

26 janvier.			27 janvier.		
Arrivages.	1427 q. 03 k.		Arrivages.	4749 q. 71 k.	
Ventes.	506	82	Ventes.	1446	63
Restant.	10493	70	Restant.	10796	78
Cours moyen.	37,63		Cours moyen.	38,80	
Cours-taxe	37,95		Cours-taxe.	38,03	
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 241 55 k.	45,00 à 52,85		Gr. 13 q. 70 k.	52,85 à 53,50	
1re 314 00	38,20 à 39,50		1re 353 25	38,00 à 39,50	
2e 477 73	35,05 à 37,90		2e 81 64	37,55 à 37,90	
3e 45 53	31,20 à 33,00		3e 47 06	30,55 à 33,40	
4e 25 42	24,25 à 27,40		4e 7 85	26,75 à 28,65	
Al. 418 93	26 95 à 38,20		Al. 890 49	35,05 à 51,00	

Taxe du pain, prem. q., 0,35; deux., 0,28 le k.

BRAY-SUR-SEINE, 26 janvier.—Pain, prem. qual., 0,30; — deux., 0,25.

ROUEN, 26 janvier.—Farines, 37,10 à 37,73 les 100 kilog.—Hausse sur le marché précédent.—Pain, 0,36.

BONNÉTABLE, 23 janvier. — Pain, prem. qual., 0,37 1/2;—deux., 0,30;—trois., 0,20.

MONTIVILLIERS, 25 janvier. — Pain de gruau, 0,60;—do ordinaire, prem. qual., 0,50; —deux., 0,36;—trois., 0,33.

LILLE, 25 janvier. — Farine, prem. qual., 36,50.—Son, 8,50.

DUNKERQUE, 23 janvier. —Taxe basée sur le prix moyen du froment à 20,00 l'hectol. — Pain, prem. qual., 0,47;—deux., 0,36;—trois., 0,27.

CAMBRAI, 24 janvier.—Farine, prem. qual., 35,50;—deux., 33,50;—trois., 31,00.—Son, 10,50.

BEAUNE, 21 janvier. —Farine, 38,60.—Farine de maïs (l'hectol.), 16,75.—Pain, prem. qual., 0,45;—deux., 0,35;—trois., 0,25.

LYON (*marché de la Guillotière*), 20 janvier.—Farine, prem. qual., terme, 60 jours, esc., 1 0/0, 43,50 à 44,00;—deux., qual., 60 jours, esc., 4 0/0, 41,00 à 41,50;—prem. qual., comptant, sans esc., 42,00 à 42,50;—deux. qual., comptant, sans esc., 40,50. — Mouture, son et recoupe, 10,50 à 10,75.

PAU, 22 janvier. — Pain, prem. qual., 0,41 2/3;—deux., 0,32 1/2;—trois., 0,27.

Cours des céréales.—Prix de l'hectolitre.

COULOMMIERS, 26 janvier. — Froment, prem. qual., 18,75 à 19,06;—deux., 17,50 à 18,44;—trois., 16,56 à 36,88,—Méteil, 13,76. —Orge, 9,69.—Avoine, 7,13. Approvisionnement ordinaire, peu d'activité dans les transactions. Baisse de 0,65 sur les froments première qualité, et de 0,30 sur les qualités secondaires. —Beaucoup d'offres en poche.

BRAY-SUR-SEINE, 26 janvier. — Froment, prem. qual., 19,00;—deux., 18,00 à 18,66;—trois., 17,32 à 17,66.—Baisse de 0,32, principalement sur la première qualité.—Seigle, 10,66. —Baisse de 0,32.— Orge, 8,66 à 9,32.— Méteil, 14,00.—Avoine, 6,66. — Mouture, 12,00 à 13,32. — Marché ordinaire; les orges tenues ferme; avoine sans variation.

ROUEN, 26 janvier.—Froment, prem. qual., 21,50;—deux., 21,00;—trois., 19,50.— Seigle, 12,00.—Orge, 11,00 à 12,00.—Sarrazin, 12,00. —Avoine, 7,25;—8,00;—9,00.

BONNÉTABLE, 23 janvier. — Froment, 19,75.—Méteil, 17,15.—Seigle, 15,60.—Mouture, 15,15.—Orge, 13,10.—Avoine, 7,75.

MONTIVILLIERS, 25 janvier. — Froment, prix moyen, 27,50 (les 100 kil.).—Avoine, 6,50 l'hect.

BERGUES, 22 janvier. — Froment blanc, prem. qual., 20,83;—deux., 20,19;— trois., 19,33.—Seigle, 12,59.—Orge, 12,30.—Marché plus abondant que la semaine dernière, surtout en froment. Baisse de 0,23 sur le froment blanc; hausse de 0,53 sur l'orge et de 0,02 sur l'avoine.

BOURBOURG, 23 janvier.—Froment, 19,27. —Seigle, 11,58.—Escourgeon, 11,59.—Avoine, 6,26.— Marché bien approvisionné. Baisse de 0,60 sur le froment; 0,17 sur le seigle, et de 0,10 sur l'avoine.

CAMBRAI, 24 janvier. — Froment nouveau, 18,50. — Seigle, 11,50.—Orge, 12,20.— Orgette, 11,00.—Avoine, 6,80.

VALENCIENNES, 26 janvier. — Froment blasé, 20,50 à 22,50.—Froment gris, pr. qual., 19,00 à 21,00.—deux., 17,00 à 18,00.—Seigle, 12,00 à 13,00. — Orge, 12,50 à 13,00. — Avoine, 7,00 à 9,00.

NANCY, 20 janvier. — Froment, pr. qual., 16,65;—deux., 16,50;—trois., 15,25.—Orge, 8,55. — Avoine, 6,74.

BAR-LE-DUC, 23 janvier. — Froment, pr. qual., 16,25;—deux., 15,75;— trois., 15,00.— Orge, 7,75. — Avoine, 6,00.

POITIERS, 23 janvier. — Froment nouveau, prem. qual., 19,00; — deux., 18,75; — trois., 18,50.—Mouture, 13,00 à 13,25. — Seigle, 13,75 à 15,00. — Baillarge, 11,25. — Avoine, 7,25 à 8,25.

PAU, 22 janvier. — Froment, 23,34. — Maïs, 12,93. — Avoine, 11,00.

Marchés étrangers.

GENÈVE, 20 janvier.—Froment vieux, 20,50 à 22,00. — Seigle, 13 à 14,00. — Orge, 12,00 à 13,00. — Sarrazin, 8,00 à 9,00. — Avoine, 7,00 à 8,00.

BELGIQUE. — Tableau des marchés du 15 au 20 janvier.

	FROMENT. Prix moyens. fr. cent.	SEIGLE. Prix moyens. fr. cent.
Arlon,	17 58	11 75
Anvers,	18 67	10 99
Bruges,	17 25	9 98
Bruxelles,	18 02	10 74
Gand,	17 30	10 34
Hasselt,	18 65	11 30
Liège,	17 29	11 89
Louvain,	18 68	11 25
Namur,	17 25	10 79
Mons,	16 15	9 53
Prix moyen,	17 77	11 06

N. B. Il résulte des prix moyens ci-dessus, de la loi du 31 juillet 1834 :

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37 fr. 50 cent. les 1,000 kilog., et le seigle à celui de 21 fr. 50 c. les 1,000 kilog.;

2° Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 centimes les 1,000 kilog.

CHAMBÉRY, 20 janvier. — Froment, 24,62. —Seigle, 18,63.—Orge, 18,30.—Maïs, 20,27. —Avoine, 9,07.

Légumes secs.—Prix de l'hectolitre.

COULOMMIERS, 26 janvier. — Tremois, 9,25.—Lentilles, 13,13.

ROUEN, 26 janvier.—Haricots, 21,00.—Fèves, 22,00. — Lentilles, 66,00. — Pois verts, 30,00 à 36,00.

BONNÉTABLE, 23 janvier. — Haricots, 20,60.

BERGUES, 22 janvier. — Haricots, 18,33.— Pois jaunes, 10,08.

BEAUNE, 21 janvier. — Haricots, 16,50 à 16,75.

ISSOUDUN, 20 janvier. — Haricots, prem. qual., 24,00;—deux., 17,70.

POITIERS, 23 janvier. — Haricots rouges, 21,25;—d° blancs, 18,75.

TOULOUSE, 22 janvier. — Fèves, 11,00 à 11,50.—Haricots nouveaux, 19,00 à 22,33.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, prix du kil. sur pied.

Marché de POISSY du 25 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogram sur pied.		
Bœufs . .	1,709	1,609	100	1 16	1 04	» 88
Vaches. .	54	54	»	1 10	» 96	» 80
Veaux. . .	545	545	»	1 54	1 33	1 18
Moutons. .	6,538	6,162	376	1 30	1 10	» 90

LA MAISON BLANCHE, 27 janvier.

	Amen.	Vend.	Retour.	1re	2e	3e
Porcs,	95	95	00	1,04	1,00	[illegible]
Vaches,	57	22	35	de 230 à 400 f. la p.		

COULOMMIERS, 26 janvier.
Veaux, 153 vendus, 120 à 1,36 – 1,48 k.
D° d'élève, 118 vendus, de 19,00 à 21,00 la p.
grands porcs, 69 de 47,00 à 56,00.
Petits, 58 de 8,00 à 26,00.

METZ, 22 janvier. (Les 100 kil. sur pied.)

Bœufs,	49	de 108,00 à 120,00
Veaux,	43	110,00 à 125,00
Moutons,	40	110,00 à 130,00
Taureaux,	11	84,00 à 110,00
Vaches,	32	90,00 à 102,00
Porcs,	126	110,00 à 120,00

Viande abattue.

PARIS. — Halle à la viaude du 27 janvier.

22,972 k.	bœuf, 1,60	1,20	1,80 k.
15,506	veau, 1,45	1,25	1,10
5,847	mout. 1,45	1,20	0,80
50,160	porc, 1,12	1,05	0,98

ROUEN, 26 janvier. — Taxe de la viande, 1,00 à 1,40 le kilog.

Marché de la Vallée, 27 janvier.

Agneaux, 13,00 à 14,000.—Moutons de pré salé, 3,00 à 13,00.— Chevreuils, 45,000.—Cochons de lait, 7,50. — Lièvres, 2,50 à 4,00.— Lapins, 1,00 à 1,75. —Faisans, 8,00.—Dindes, 3 à 8,00.—Oies grasses, 5 à 7,00 — Oies communes, 2,50 à 4,00. — Chapons gras, 5 à 6,00 — Id. paillés, 2,25 à 3,00.— Poulets gras, 2,75 à 3,50. — Id. communs, 1,00. — Poules, 1,50 à 2,00.— Canards, 1,25 à 2,75. —Perdrix, 1,25 à 2,50. — Pigeons bizets, 0,27 à 0,60. — Bécasses, 1,50 à 3,00.—Grives, 0,25 à 0,35.— Alouettes (la dixainaine), 1,75 à 2,75.

Halle au beurre et aux œufs, 27 janvier.

Beurre en livres, le kilog. 1,30 à 2,04; id. en mottes Isigny, 1,50 à 5,60; id. Gournay, 1,... à 3,10. — Petit beurre, 1,12 à 1,52. — Beurre sallé et fondu, 1,14 à 1,20.

OEufs, le 1,000, de 45,00 à 70,00.

Fromage, Brie (la dixaine), de 12,00 à 30,00; id. à la pie (la dixaine), de 5,00 à 15,00.

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Quelques personnes, qui n'ont pas complètement réglé leurs actions, ...ment cependant leurs titres. Nous ne pouvons délivrer de titre ...s avoir en main le règlement complet de toutes les actions d'un ...me souscripteur.

Enfin, d'autres personnes demandent s'il reste des actions à prendre, de quelle série. — Nous répondons que, aux termes des statuts (dont ...us adressons un exemplaire à toute personne qui en fait la demande), ... souscription reste ouverte dans les trois séries jusqu'au 10 juin 1844.

PARIS, 28 JANVIER.

Nous qui avons quelque chose à fonder, nous pouvons nous ...ontrer patients, parce que nous savons que rien de durable ... de solide ne s'improvise ; — parce que nous connaissons d'a...nce les innombrables obstacles que, dans notre marche vers ...e société nouvelle, nous devons rencontrer au sein de la ...eille société ; — parce que nous avons foi dans les promesses ...vines et dans la raison que Dieu a donnée à l'humanité pour la ...ider vers l'accomplissement de ses destinées.

Armés de cette patience vraiment religieuse, ce n'est point au ...oc des évènements du jour que nous la perdrons ; et si par...is nous laissons échapper quelque parole trop vive, une ré...obation trop marquée des misérables actions qui s'accomplis...nt devant nos yeux, cette émotion momentanée ne nous fait pas ...blier le but supérieur que nous cherchons à atteindre ; et tan...s que, nous jetant au fort de la mêlée où se débattent tant ... vaines querelles, nous semblons peut-être, comme tous les ...tres, emportés par ces vaines disputes d'un jour, au fond, ...us restons calmes, nous faisons notre œuvre, nous mesurons ... progrès à venir, et nous les préparons dans leur ordre.

Pour nous donc, la triste discussion qu'a soulevée l'adresse ... la chambre des députés n'est pas stérile. Si nous avons élevé la ...ix contre plusieurs scènes de cette pauvre comédie par...mentaire, après tout, nous ne sommes pas mécontents du ré...ltat.

Dans la lutte engagée au sein de la chambre, l'Avenir, repré...nté par le seul député qui ait pour la première fois parlé d'une ...anière un peu sérieuse de l'organisation du travail, l'Avenir a ...é vaincu par le Passé ; mais ce triomphe du Passé n'a servi qu'à ...aler toutes ses plaies.

Qu'avons-nous vu ? La richesse parvenue, étalant son manteau ...ré pour cacher les misères du pauvre ; la dupe se vantant d'une ...rdiale *entente* avec celui qui l'exploite ; l'égoïsme affichant ...amour religieux de la paix, quand au fond il n'aspire qu'à une ... minorité qui, dans la nation, compose la bourgeoisie. Mais leur devoir est, au contraire, de représenter la totalité de la nation, et de penser, d'agir, de gouverner dans l'intérêt de la masse ; et comme plus des trois quarts sont plongés dans la misère, c'est de cette misère et des moyens d'y remédier que devraient être préoccupés les législateurs. Ce devrait être leur soin continuel, ardent, infatigable. Ce soin les touche peu ; c'est à peine s'il est permis aujourd'hui de prononcer le nom du peuple à la tribune parlementaire. La majorité avec les ministres a repoussé un amendement qui avait pour objet d'appeler sur le sort du peuple la sollicitude du gouvernement.

Qu'en est-il arrivé ? C'est que la pensée de l'organisation du travail, qui est la pensée du dix-neuvième siècle, ayant été écartée, ainsi que les points de vue de toutes les questions, il n'y avait plus rien à faire qu'à parler inutilement ; les paroles ont engendré les paroles ; cela a duré une dizaine de séances, et a fini comme cela devait finir, par des injures.

Eh bien ! c'est ce résultat que nous constatons avec plaisir, et nous prédisons, sans crainte de nous tromper, que si l'on s'obstine à ne pas vouloir hausser son esprit à l'œuvre grandiose de l'organisation du travail, on restera constamment enfermé dans une désespérante médiocrité : les intrigants domineront sans cesse, la France s'abaissera de plus en plus, et les assemblées publiques donneront fréquemment ce triste spectacle que nous venons de voir, où les mots remplacent les idées, où les intrigues, les injures et le vacarme peuvent seuls faire naître cet intérêt grossier semblable à celui qui s'attache aux rixes de la rue.

Cette discussion doit être pour tous les hommes sérieux une nouvelle preuve que la vieille politique est complètement épuisée, et qu'il n'y a de force et d'avenir que dans une politique nouvelle. La chambre est en arrière, nous ne disons pas de l'opinion vulgaire, car il est évident que l'opinion vulgaire est encore perdue avec elle dans les mêmes obscurités, mais en arrière de tous les hommes éclairés ; elle ne comprend pas encore les besoins nouveaux de notre époque ; elle ne comprend pas que sa mission est de continuer sur un autre plan le rôle de la Constituante. La Constituante a fait prévaloir la bourgeoisie, parce que la bourgeoisie formait la partie la plus avancée, la plus éclairée du peuple. Maintenant que la bourgeoisie est à la tête des affaires, il faut qu'elle se souvienne de son origine et de son histoire ; l'une et l'autre sont populaires : elle n'est pas une aristocratie, elle n'est qu'une portion du peuple. C'est à elle maintenant à élever à son tour cette autre portion du peuple qui n'a pu jusqu'ici jouir des avantages sociaux. Or, pour cela, il ne s'agit ni de partager ses biens avec les pauvres, ni de se lais...

... libéraux sont plus profondément enracinés que chez la plupart des hommes marquants de la chambre. Mais il n'est pas donné à tout le monde de comprendre ce beau caractère. Bien des gens se contentent de répéter : « M. de Lamartine était hier dans le camp des conservateurs, » et il est aujourd'hui dans le camp de l'opposition. » Cela suffit à ses accusateurs pour conclure qu'il manque de principes. Il se passera encore quelque temps avant que M. de Lamartine ait vaincu les difficultés de sa position nouvelle, et c'est seulement alors qu'il lui sera possible d'acquérir dans la chambre une influence véritable, et d'y constituer un parti. Mais aussi long-temps que l'opposition restera, comme aujourd'hui, sans un *leader*, comme disent les Anglais, sans un chef qui ait à-la-fois du talent et des principes, toutes les exhortations à se rallier, à se discipliner, seront inutiles et sans effet. »

Progrès des idées de Fourier aux Etats-Unis.

Nous traduisons l'article suivant du premier numéro de la *Phalange de New-York*, que nous venons de recevoir, et nous l'adressons spécialement à ceux qui voudraient faire croire que le monde ne marche pas, et à ceux qui écrivent que la doctrine de Fourier est morte. En 1830, la théorie de Fourier était à peine connue de quelques personnes en France ; en 1834 le nom de Fourier avait à peine été prononcé aux Etats-Unis : on peut juger, d'après l'article suivant, des progrès que la doctrine sociétaire y a faits depuis cette époque.

PROGRÈS DE LA DOCTRINE DE L'ASSOCIATION. — ESSAIS PRATIQUES.

« Notre intention est de donner bientôt une histoire complète de l'origine et des progrès de la doctrine de l'association, et de faire connaître les diverses associations industrielles qui se sont formées sur différents points de notre pays. Nous voulons faire de la *Phalange* l'organe de l'*association* aux Etats-Unis. Les amis de ce système sont invités à nous transmettre tous les renseignements qu'ils pourront obtenir sur les progrès de la cause et sur les essais pratiques de leurs localités respectives. Les fonctionnaires des associations déjà existantes nous obligeront en nous envoyant copie de leurs statuts et règlements, ainsi qu'une description générale de leurs sociétés, leur situation présente, le nombre de leurs membres, le montant de leur capital, enfin, tous les détails qu'ils jugeront intéressants, en s'attachant surtout à l'*expérience pratique* qu'ils auront acquise et qui pourra être utile à d'autres associations naissantes. — Ils pourront faire connaître, dans nos colonnes, les besoins qu'ils auraient de nouveaux membres, les métiers ou professions qui leur seraient nécessaires, et le chiffre de souscription requis pour devenir membre résidant.

» La doctrine d'association a fait des progrès inouis dans ce pays depuis deux ou trois ans. Nous doutons qu'il existe aucun exemple de propagation plus rapide d'un grand principe de réforme. Un grand nombre de personnes, habitant différentes parties des Etats-Unis, ont embrassé cette doctrine. Beaucoup de sociétés ont été fondées pour la répandre. Les journaux des principales villes l'ont accueillie avec faveur, et en soutiennent les principes dans leurs localités respectives. Dans plusieurs districts il s'est formé des conventions populaires pour la discuter. Plu...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Sous prétexte de Canards.

...plisme de la science civilisée. — Définition du simpliste. — Réhabilitation du travail. — Une question embarrassante posée à l'Institut. — Origine des fausses sciences. — Théorie de l'analogie passionnelle. — Application de l'analogie à la politique. — Les abeilles, communistes déguisés. — Abolition de plusieurs académies morales et inutiles. — La rose double résout le problème de Malthus, manqué par le *Constitutionnel*.

La science civilisée a peu d'esprit, mais comme elle en abuse ! quel ...aos ! quelle barbarie dans ses classifications ! quelle puérilité, quelle ...gnorance dans ses définitions ! Je lisais hier, dans un gros dictionnai...e, à l'article *canard* : « Oiseau d'eau (*anas, atis*), du genre palmipède ... de la famille des serrirostres. » Suivait une évaluation en kilomè...res de l'envergure du volatile, plus une dissertation excessivement in...téressante sur le rapport de son poids à son volume. De son caractère ... de ses passions, pas un mot...

Il est possible que ces définitions-là soient très jolies pour les indivi...us de la famille des savants ; quant à moi, je déclare qu'elles parlent ...iblement à mon imagination et à mon cœur, et que j'aime mieux une ...mage. Oui, je tiens qu'une image coloriée représentant un canard ma...estueusement établi sur ses palettes, dans l'attitude d'un fermier géné...al en travail de digestion, je tiens que cette image en dit plus sur son ...aractère et sur ses appétits gloutons (les appétits gloutons du canard) ...ue dix colonnes de texte imprimé. C'est, du reste, l'opinion de ma niè...e, une jeune personne de trois ans et demi, douée d'une énergie de vo...onté et d'une finesse d'observation tout-à-fait remarquables pour son ...ge, et qui m'a forcé de convenir l'autre jour que l'éléphant du Jardin ...u Roi mangeait avec sa queue.

Veut-on savoir pourquoi la science civilisée est si peu attrayante et ...ourquoi je ne la fréquente pas ? C'est que cette prétendue science est ...iciée de *simplisme*. La plupart de ces Messieurs qu'on rencontre le ...eudi matin sur le Pont-des-Arts (un pont bien immoral par parenthèse, ...t où le gaz hydrogène brille surtout par son absence), ces Messieurs, ...rnés d'un frac bien bordé de vert, et qui paraissent si contents d'eux-...mêmes, sont des simplistes. Dans cette foule d'immortels qui trônent à ...Institut, je n'aperçois d'ici que deux ou trois notabilités pures de sim...lisme, M. Geoffroy-Saint-Hilaire, nommément, qui a préféré être un ...omme de génie.

Un simpliste est un être qui ne sait voir qu'un seul côté des choses, ...ui raisonne avec une moitié de son cerveau et qui déraisonne avec ...autre. Les gens à idée fixe sont des simplistes. M. Reybaud-Monthyon, ...ui est dévoré de l'étrange besoin de finir sa carrière dans l'habit d'un ...cadémicien moral et politique, est un parfait simpliste ; M. Old-Nick aussi. M. Old Nick, ainsi que son nom l'indique, est un critique spirituel, mais farouche, qui hennit aux combats et frappe du pied la terre comme le cheval de l'Écriture.

Les vierges de Pérugin sont des œuvres de simpliste, les Flamandes de Rubens aussi ; par la raison que la femme est une créature essentiellement composée d'esprit et de chair, et qu'il est impossible de faire une femme rien qu'avec de la chair ou rien qu'avec de l'esprit. Quand le Créateur dota la compagne de l'homme de cette multitude d'attraits corporels dont le détail nous mènerait trop loin, ce fut évidemment pour mettre la beauté de l'enveloppe en harmonie avec celle de l'âme qu'elle devait contenir. Le bon Dieu est un artiste sublime qui mesure la grâce et la richesse du vase à la qualité du parfum. Ne brisons pas le vase, si nous voulons conserver le parfum. Le premier devoir du peintre qui veut faire adorer Dieu dans ses œuvres, est de nous représenter la femme telle que Dieu l'a formée, une tête d'ange aux yeux bleus sur des épaules de Vénus. Pourquoi les vierges de Raphaël sont-elles si puissamment empreintes d'un caractère religieux et divin ? Précisément parce qu'elles représentent l'idéal de la beauté féminine. La vierge est plus jolie que l'ange qui n'a pas de sexe, ou plutôt l'ange n'est qu'un vol fait à la femme, une pure fiction, une forme dont les amoureux casuistes ont de tout temps enveloppé leur idole pour masquer leur idolâtrie. Raphaël fait de la peinture en *mode composé*, comme Lamartine fait des vers, comme M. Geoffroy-Saint-Hilaire fait de la science. Le *mode composé* est le contraire du mode simple ; c'est l'accord parfait du spirituel et du matériel dans les œuvres d'art, dans l'éloquence, la musique, la peinture. Le mode composé a seul puissance d'engendrer l'enthousiasme. Je sens vaguement que le courant de la discussion me porte loin du canard, sujet de cet article ; mais je tiens la fausse science, je ne la lâcherai pas que je ne lui aie dit son fait, comme M. Félix Pyat à M. Jules Janin. Que le lecteur se tienne donc sur ses gardes, j'attaque une question de haute philosophie.

Et d'abord je demande à l'Institut ce qu'il entend par le mot de *science*.

L'Institut, très embarrassé, tardant à me répondre, je me réponds pour lui :

« La science, c'est la connaissance des lois de Dieu : *savoir*, c'est être *sage*. *Science* et *sagesse*, *sapientia*, sont deux mots synonymes dans le premier vocabulaire des hommes. »

Quelle est la loi de Dieu ?

La loi de Dieu, la loi universelle, c'est l'attrait. Dieu n'emploie jamais la contrainte. S'il employait la contrainte, il ne serait pas Dieu ; il passionne ses créatures pour la chose qu'il veut que ses créatures fassent. Il abandonne le monopole du gendarme aux moralistes et aux civilisés. La terre gravite autour du soleil, l'homme autour du plaisir, l'abeille autour de la fleur, emportés les uns et les autres par la même puissance d'attraction. La liberté et le bonheur de la créature sont au bout de l'obéissance à cette loi, dont la passion ou le désir est la révélation permanente. La terre serait très contrariée, et elle le ferait voir, si quelque mécanicien maladroit s'avisait d'enrayer les roues de son char par un obstacle quelconque. Le chien est heureux lorsqu'il poursuit par les monts et les plaines son gibier de prédilection ; l'homme, lorsqu'il récolte les foins de ses prairies ou les raisins de ses collines ; l'abeille, lorsqu'elle butine le miel des fleurs au fond des corolles parfumées. La loi du travail est la loi du bonheur, de la santé, de la richesse.

Ce qui n'empêche pas que j'aie lu, et pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, dans un journal gascon, bien digne de servir d'organe officiel aux ministres fainéants et aux financiers repus, « que le *travail était une expiation* ; que le repos et l'oisiveté étaient les » seuls biens que dût envier l'homme ; que toute créature éprouvait de la » répugnance pour le travail. »

Le travail une expiation ! Dieu de Dieu ! comme on reconnaît bien là le scribe infortuné que le destin condamne à écrire des articles en faveur de la morale et de la haute banque ; le gaillard qui a pâli dans son bas-âge sur l'ouvrage de M. Lhomond, et qui a été favorisé dans ses classes de beaucoup d'accessits en thème. Le travail une expiation ! Faites donc entrer cette idée-là dans la tête d'une jeune fille qui fournit sa traite de dix lieues dans une nuit de bal, avec une robe de gaze et des souliers de satin. Essayez de lui persuader que le repos est préférable au mouvement, qu'il est plus agréable de faire tapisserie que de valser. Demandez un peu au chasseur qui appuie ses chiens, à l'horticulteur qui arrose ses fleurs, à l'hirondelle qui bâtit son nid, s'il est vrai que le travail soit une expiation. Mais je vois le fond de la chose ; si le travail est une expiation, l'oisiveté doit être une récompense. Par conséquent, la richesse qui donne le droit d'oisiveté, est un signe particulier de la faveur céleste, et l'usurier est un vase d'élection. Le riche a été créé du souffle de Bramah ; le pauvre de la poussière de ses pieds. Savez-vous que pour des écrivains qui déjeûnent de la philanthropie et qui dînent de l'esclavage, l'argument n'est pas maladroit ! Il n'en est pas moins un blasphème. Je demande que les rhéteurs impies, qui, pour flatter la fainéantise et l'orgueil de leurs maîtres, ont calomnié aussi odieusement Dieu, la religion et le travail, soient cloués par les oreilles à la porte d'une manufacture de miel, pour voir ce qui se passe à l'intérieur, et qu'on les maintienne en cette posture à l'état de repos parfait, jusqu'à ce qu'ils aient confessé le travail attrayant.

Nous disions donc, au moment où les écrivains du journal gascon nous ont interrompus, que la loi de Dieu est l'attrait, l'attraction. Le cachet de cette loi est l'unité qui implique l'ordre et l'économie de ressorts.

L'unité étant le cachet et le caractère de la loi de Dieu, il s'en suit *à priori* qu'il n'y a rien à découvrir par la science qui est la connaissance ... cette loi, en dehors du principe d'unité. Il s'en suit aussi que toutes

dans le comté de Pike. Elle a été fondée par de dévoués amis de la doctrine, habitants de New-York et d'Albany. Thomas Whitley en est le président, et Horace Greeley le trésorier. — Dans le même comté il existe une petite association appelée l'*Unité sociale*, composée principalement d'ouvriers venus de New-York et de Brooklyn. — Dans le comté de Mackean (Pensylvanie), il y a une grande aasociation d'Allemands établie par le révérend George Ginal, de Philadelphie. Elle possède une très grande étendue de terre, plus de trente mille arpents, et sa prospérité promet les plus heureux résultats. Les actions, émises à 100 piastres (500 fr.), se vendent maintenant 200 piastres (1000 fr.).— A Pittsburg, on s'occupe en ce moment d'en créer une autre.

» Une petite association commence dans le comté de Bureau, Etat d'Illinois. Dans le comté de Lagrange, Etat d'Indiana, on en prépare une qui s'établira probablement, cette saison, sur une tres grande échelle, car la plupart des habitants les plus influents et les plus respectables du comté y prennent le plus vif intérêt.

» Dans le Michigan, la doctrine est très répandue. Un excellent journal, nommé l'*Avenir* (*the Futur*), exclusivement dévoué à la cause, se publie tous les mois à Ann-Arbor, où va se former une association qui s'appellera la *Phalange de Washtenaw*.

» Dans le New-Jersey vient de commencer, au comté de Monmouth, une association dont le plan est plus vaste que tous les autres. Elle prend le nom de *Phalange de la Nord-Amérique*. Elle a été créée par une société d'hommes entreprenants de la cité d'Albany.

» En diverses autres parties des Etats-Unis, il est question d'un grand nombre d'essais pratiques; et il est probable que beaucoup seront réalisés dans le courant de l'année prochaine. La plupart se font sur une petite échelle et avec des ressources si limitées, qu'ils ne peuvent réaliser que peu des parties du système véritable. Ce sont là cependant des commencements importants comme origines d'une réforme dans quelques-uns des arrangements les plus vicieux de l'ordre social actuel, particulièrement ses demeures séparées, ses familles isolées, ses divergences d'intérêts, son travail incohérent et sans organisation. »

Le même journal (*Phalange de New-York*) annonce avec une vive sympathie l'apparition de notre feuille, la *Démocratie pacifique*, mais en termes si flatteurs pour nous, que notre modestie se refuse à les répéter dans nos colonnes.

En parcourant cette feuille, nous avons remarqué, avec un plaisir sincère, qu'un grand nombre d'ecclésiastiques ont adopté la doctrine de Fourier, et que plusieurs d'entre eux se sont mis à la tête des associations pratiques, ainsi que l'on a pu le remarquer dans l'article que nous avons traduit et publié ci-dessus.—Le même journal contient une lettre du *révérend* B. F. Barrest, de New-York, dans laquelle cet ecclésiastique exprime toute sa sympathie pour la science sociale. Nous en extrayons les passages suivants :

« Je suis pleinement convaincu que notre ordre social actuel n'est pas en harmonie avec le christianisme ou les lois révélées de la vie céleste; qu'il n'est conséquemment pas en harmonie avec la nature humaine régénérée; et que tous les vrais chrétiens doivent chercher une nouvelle organisation sociale qui soit plus en rapport avec l'homme, avec la nature et avec les lois connues de la véritable vie humaine. Je crois que la théorie de l'association proposée par Fourier, et si savamment exposée par ce grand philosophe, approche plus du véritable ordre social que

que M. le ministre de la marine a [illegible] des députés dans la séance d'hier.

1° La guerre qui se fait maintenant à Montevideo n'est pas, comme l'a dit M. le ministre, une guerre civile, une guerre de parti, une guerre entre deux prétendants qui se disputent le pouvoir. Il y a dix mois et demi que l'un des prétendants auquel M. le ministre de la marine fait allusion (le général Rivera) a vu expirer le temps de sa présidence. Il a laissé le pouvoir et s'est retiré avec son ancien emploi de général.

La guerre actuelle est une guerre *extérieure* dans toute l'acception du mot. De la part de nos ennemis, c'est une guerre d'invasion avec l'intention bien manifeste de détruire notre nationalité, de mettre tout à feu et à sang, et de nous imposer un joug odieux. De notre part, c'est une guerre purement défensive pour laquelle toute la république Orientale de l'Uraguay a pris les armes et accepté les services des auxiliaires étrangers qui lui ont *volontairement* offert leurs généreux secours.

Le gouvernement de la république Orientale est encore maître de presque toute la campagne, dans laquelle il a un corps d'armée de 9,000 hommes de cavalerie. On sait que la cavalerie constitue la principale force militaire dans ces pays.

Les troupes du pays renfermées dans la ville de Montevideo s'élèvent à 5,000 hommes, y compris la milice. Il y a une légion de 3,000 volontaires français, une seconde d'Italiens au nombre de 800, et enfin une compagnie anglaise de 200 hommes sous les ordres du capitaine Samuel. (Les Anglais sont les étrangers les moins nombreux à Montevideo.)

L'ennemi, dont les forces peuvent être évaluées à 14,000 hommes, n'est maître que du terrain sur lequel il campe. La guerre n'a pas été aussi favorable à l'ennemi qu'on veut le faire croire; et sans vouloir prophétiser, j'affirme que même si, par un coup de main, Montevideo était pris, la guerre continuerait encore bien long-temps; et qui sait quel en serait le résultat définitif? Quoique Montevideo soit la capitale du pays, la perte de cette ville, placée à l'extrémité du territoire, n'entraînerait pas plus la perte de la république, que la prise de Marseille n'entraînerait la perte de la France.

2° Le gouvernement de Montevideo ne fait pas la guerre d'une manière barbare, comme l'affirme M. le contre-amiral Massieu de Clerval. Je défie que l'on me cite un seul fait dans lequel mon gouvernement se serait écarté de la loi des nations civilisées, tandis que je pourrais citer de la part de l'ennemi d'innombrables exemples de cruauté et de mépris du droit des gens.

Pour ce qui est du reproche adressé à mon gouvernement de vouloir prolonger son existence, je dois vous faire observer, monsieur le rédacteur, que depuis la fondation de la république Orientale de l'Uruguay, qui date de 1830, la loi fixe la durée de la présidence, et que cette loi a toujours été respectée par mon gouvernement.

3° Il n'est pas exact de dire que le gouvernement de mon pays prenne des mesures illégales, même dans la position difficile où l'a placé la guerre injuste que lui fait le gouvernement de Buénos-Ayres. Et bien que je ne reconnaisse pas à M. de Clerval la compétence pour juger de la légalité ou de l'illégalité des dispositions intérieures de mon gouvernement, je défie encore M. le contre-amiral de citer un seul acte de l'administration actuelle qui soit contraire à la constitution et aux lois du pays.

4° M. le ministre de la marine prétend qu'il n'y a à Montevideo d'autres volontaires que des Français. J'ai dit plus haut qu'il y avait une lé-

n'a pas su la lui enseigner.

Les débats qui ont eu lieu il y a trois jours à la chambre des dé-putés, relativement au Mexique et à la république Orientale de l'U-ruguay, en ont offert un nouvel exemple.

S'agit-t-il du Mexique, M. Lacrosse, faisant allusion à notre faci-[le] triomphe de Saint-Jean-d'Ulloa, n'a pas manqué de dire que [le] traité du 9 mars 1839 n'a pas été conclu, mais « dicté au Mexiqu[e] avec l'épée de la victoire. »

Nous demandons s'il est généreux et politique, dans les circons-tances présentes, de rappeler dans ces termes un fait qui doit bles-ser profondément la susceptibilité mexicaine, et qui ne peut q[ue] nous créer de nouveaux embarras avec le gouvernement de c[e] pays? Et peut-on logiquement dire que ce traité a été dicté « av[ec] l'épée de la victoire, » lorsque le droit de faire le commerce de dé-tail, première cause de nos différends avec le Mexique, princip[al] objet de nos réclamations aux conférences de Jalappa, qui ont pré-cédé la guerre, n'a pas été obtenu?

D'autre part, nous demanderons à M. Guizot comment il conci-lie son opinion sur les tarifs exorbitants des Etats-Unis avec les paroles qu'il a prononcées sur les tarifs du Mexique. En parla[nt] des premiers, il admet que « toutes les réclamations, toutes les né-» gociations du monde peuvent échouer devant la volonté des pou-» voirs nationaux. » Il se résigne, et il ajoute « qu'il s'agit d'un[e] » question intérieure et que les Etats-Unis sont dans leur droit. »

S'agit-il du Mexique, c'est-à-dire d'un pays moins puissant, moin[s] à craindre, M. Guizot oublie ces droits qu'il vient de reconnaît[re] aux Etats-Unis; il devient belliqueux et il parle d'imposer des con-ditions par la force des armes.

Cet exemple caractérise et résume la déplorable politique q[ue] nos ministres ont suivie et suivent à l'égard du Mexique, politiqu[e] d'injustice, d'oppression et de fanfaronnade.

Mais si nos intérêts commerciaux sont grandement compro[mis] au Mexique, il s'élève sur le Rio de la Plata une question bien pl[us] grave.

Là, 15,000 de nos concitoyens tendent les bras à la métropole, ré-clament l'appui de la mère-patrie; — il s'agit d'un Etat qui lutt[e] courageusement au nom de la civilisation contre la barbarie, con-tre le principe politique de Rosas : la proscription des étrangers.

Qu'a fait le ministère après le traité-Mackau, qui terminait les hos-tilités entre Buénos-Ayres et le gouvernement de la France? Abso-lument rien. Nous nous trompons, le ministère a désiré, dans le fond de son âme, le triomphe de Rosas et d'Oribe, c'est-à-dire l'anéantissement de la république montévidéenne et la perte de n[os] concitoyens. Comment en douter après les paroles suivantes pro-noncées par M. de Mackau :

« La chambre voit donc que cette triste et longue affaire, si mal-» heureuse pour le pays qu'elle désole, touche à son terme (c'est-à-» dire la reddition ou la prise de Montevideo par le lieutenant d[e] » Rosas, Oribe); et nous sommes en droit d'espérer que nous n[e] » cueillerons les fruits de la politique ferme et éclairée que nous » avons suivie pendant quatre ans sur les deux rives de la Plata. »

Ces paroles ne sont ni politiques, ni humaines, ni française[s]. Nous ne saurions trop le répéter, le triomphe de la républiqu[e] Orientale est d'autant plus désirable, que ce pays, par sa positi[on]

---

les sciences sont la même, ce qui est parfaitement vrai, puisque toutes les sciences ont le même but, le bonheur de l'homme. Je n'oserais pas affirmer que je me rapproche du canard; mais l'important, c'est que je ne le perde pas de vue.

Maintenant, où faut-il que la science prenne son point de départ pour les découvertes, son terme de comparaison, son unité, comme on dit en arithmétique? C'est ici que l'Institut ne serait pas sur des roses, si je n'étais là pour le tirer de peine et lui souffler sa réponse.

Le point de départ de la science, son terme de comparaison, son unité, c'est l'homme.

L'homme ayant été institué par Dieu roi de la terre, tout ce qui existe à la surface du globe terrestre a dû être modelé sur l'homme; tout doit rappeler l'homme, lui révéler sa nature et ses destinées, avoir rapport à lui. *Totus ad exemplar regis componitur orbis*; la terre reflète l'homme, et l'homme reflète Dieu.

Or, l'homme est un être double, une intelligence servie par des organes. M. Thiers, par exemple, est une intelligence brouillonne servie par un organe criard.

Donc, tous les êtres créés doivent être en rapport avec la double nature de l'homme.

Ceci est tout simplement la théorie de la classification universelle qui est la clef de toutes les sciences.

Si tous les êtres créés sont modelés sur l'homme et sont en rapport avec lui au moral et au physique, au matériel et au spirituel, tous ces êtres des différents règnes doivent être rangés et classés d'après leur rapport avec telle ou telle passion, avec tel vice ou telle qualité, avec tel caractère de l'homme. Ce rapport manque à la définition du canard que j'ai citée en tête de cet article; de là sa fausseté et son insuffisance. Le simplisme et la fausseté de toutes les sciences civilisées proviennent d'un défaut analogue. Condillac avait parfaitement raison de dire que l'entendement humain était à refaire. J'exposerai tout-à-l'heure la théorie de la classification universelle. Le présent feuilleton n'a d'autre objet que d'indiquer le moyen de refaire l'entendement humain.

En vertu du principe d'unité, l'arbre, l'oiseau, le quadrupède, l'insecte sont autant d'hiéroglyphes dans lesquels Dieu a écrit sa volonté, c'est-à-dire la révélation des destinées humaines. L'homme n'a donc rien de mieux à faire que d'appliquer son intelligence à deviner ces énigmes qui doivent lui découvrir la voie de son bonheur.

La science qui traite des rapports de l'homme avec la création s'appelle l'*analogie*.

L'analogie n'est pas seulement la plus adorable et la plus jolie de toutes les sciences; c'est la science par excellence, la science pivotale. Qui sait l'analogie sait tout; qui ne sait pas l'analogie ne sait rien.

L'analogie n'est pas plus embarrassée de raconter l'histoire du passé que l'histoire de l'avenir, celle qui n'est pas encore, puisque la volonté de Dieu embrasse l'éternité et que l'analogie a le secret de la volonté de Dieu. Et si l'on savait comme les misères du présent font doux et séduisant le refuge de l'avenir! Certes, j'estime infiniment les procédés littéraires de M. Michelet, le plus analogiste de tous les historiens. J'avoue, sans plus de scrupule, que les livres de M. Théodose Burette sont pour moi pleins de charmes, mais comme tous les récits intéressants sont froids et monotones auprès des récits merveilleux que j'ai entendu raconter par la pensée, le réséda, le géranium et le pois de senteur, quatre emblèmes délicieux d'institutions humaines qui n'ont jamais existé!

Et les romanciers et les poètes qui se plaignent que tous les sujets sont usés. Ah! si je m'appelais Théophile Gautier ou Alfred de Musset!

L'analogie sait le secret des sociétés heureuses et des gouvernements-modèles. Si les peuples et les gouvernements l'interrogeaient avec un peu d'insistance, l'analogie serait enchantée de leur révéler la meilleure de toutes les formes gouvernementales et de mettre par ainsi les révolutions à néant. Beaucoup de gens seront tentés de supposer qu'il s'agit ici de la république des abeilles; je suis désolé d'être forcé de les désabuser sur ce point. D'abord le gouvernement des abeilles n'est pas une république; c'est une monarchie élective, ne confondons pas, et une monarchie où le souverain pouvoir se décerne à la capacité (capacité abdominale). Le travail y est éminemment attrayant et très productif; c'est beaucoup. On n'y tolère ni fainéants, ni parasites, ni banquiers; c'est mieux encore. Le dévouement de la tribu guerrière aux intérêts de la patrie est entier, est sublime, et dépasse de cent coudées celui de Régulus. C'est un immense progrès sur le représentatif, où chacun tire à soi. Mais ce n'est pas là le dernier mot de la science; nous avons mieux que cela. Les citoyens sont un peu trop égaux dans ce régime de la ruche; entre nous, je considère les abeilles comme des communistes égalitaires qui n'ont pas encore renoncé à l'emploi des moyens violents, et je me défie de cette mauvaise habitude que je leur connais de porter sous leur paletot des armes prohibées. Dans notre société-modèle, le travail est attrayant aussi et le banquier inconnu; mais l'on n'y met personne à mort; partant la tribu guerrière y serait un objet de luxe. En outre, Rossini et Lamartine y sont un peu plus rétribués en gloire et en richesse que l'inventeur de la *pâte pectorale*.

Les peuples ne seront heureux que lorsque les rois seront analogistes.

Ce serait bien facile cependant de s'entendre entre peuples, si les gouvernements voulaient seulement prendre conseil des bêtes; car il n'y a qu'à vouloir pour affranchir l'humanité de la guerre, des prisons, des gendarmes et des bulletins de victoire du maréchal Bugeaud. A propos des bulletins d'Afrique, un jeune magistrat, non moins éloquent que spirituel, m'a prié l'autre jour de lui expliquer pourquoi le peuple ap-pelait ces choses-là des canards; je m'empresse de lui répondre que [sa] curiosité ne tardera pas à être satisfaite.

S'il est vrai que la lyre d'Orphée ait charmé autrefois les tigres des déserts et attendri les chênes; si la lyre d'Amphion a bâti des cités, quelles merveilles ne produirait pas l'analogie, qui est l'harmonie uni-verselle, qui est à la musique ce que le soleil est à la terre!

J'ai déjà dit la guerre abolie, suivant le vœu exprimé par M. le général Bugeaud, au banquet du 7 avril 1840, et le pioupiou renvoyé à sa douce payse, et le prolétaire affranchi de l'obligation inique de défendre le sol qu'il ne possède pas. Mais nous n'avons pas fini avec les sup-pressions et les réformes. La guerre n'est pas la seule infirmité qui dé-grade l'espèce humaine, il y a encore les économistes et les moralistes, qui la fatiguent considérablement au spirituel, et les médecins, qui [ne] lui font pas moins de tort au matériel, etc.

L'analogie ne demande pas mieux que de démontrer l'inutilité abso-lue de ces institutions. Exemple pour les économistes et les moralistes réunis :

Le lecteur n'est pas sans avoir entendu parler du problème de Mal-thus, un problème effrayant dont la solution me fait l'effet d'une bombe de plusieurs millions de kilogrammes prête à faire explosion sous le plan-cher de la société actuelle. J'agis comme si le lecteur ne connaissait pas le problème de Malthus, je l'explique.

La population du globe croît en ce moment d'une façon désastreuse, c'est-à-dire beaucoup plus vite que la production des aliments néces-saires à la consommation. Il s'agit de savoir comment la terre fera pour nourrir ses habitants, si la progression continue. On voit que la question ne manque pas d'intérêt.

Or, il paraît que l'Angleterre, qui n'a jamais eu la conscience en re-pos sur l'Irlande, et qui voyait la population de ce malheureux pays s'ac-croître avec une rapidité formidable, se préoccupait de la question dès le siècle dernier. Je comprends les inquiétudes de l'aristocratie anglaise. L'aristocratie anglaise a donc offert beaucoup de prix Monthyon aux éco-nomistes et aux moralistes depuis une centaine d'années, afin de les sti-muler à découvrir un remède à la chose.

Les économistes et les moralistes ont écrit sur le problème une multitude de gros livres dans lesquels ils se sont bien gardés d'appro-cher de la solution, dans la crainte de déroger à l'usage antique et so-lennel.

Les uns, les plus religieux, ont dit : Dieu, qui est rempli de pré-voyance et de bonté envers ses créatures, a l'habitude de leur envoyer périodiquement de bonnes pestes, ou de bonnes famines, ou de bonnes guerres pour prévenir l'exubérance de la population. Voici vingt-cinq

...s dirons à la *Réforme*, qui veut compter parmi les journaux... ...les, qu'elle doit éviter avec soin ces procédés si usités dans le journalisme, qui consistent à faire semblant de ne pas comprendre la pensée et les sentiments des gens, et à bâtir des accusations sur des erreurs volontaires. Ce que nous avons toujours reproché à la politique de M. Guizot, c'est qu'elle méconnait la dignité, la haute mission de la France; ce que nous reprochons à son ...tère, c'est que la fibre nationale n'y vibre pas. Que la *Réforme* ...tienne donc à notre égard de ces attaques si conformes à l'esprit et au style du *National*. Elles nous étonnent de la part d'un ...nal que nous avons toujours traité avec bienveillance et dont ...incipal mérite est de propager, depuis quatre ou cinq mois, des ...s et des principes que nous développons depuis quinze ans.

...ndis que le *Journal des Débats* s'abaisse au niveau du *Globe*, en ...audissant à la politique haineuse et violente qu'adoptent le ministère et la majorité à l'égard du parti légitimiste, la *Presse* n'a cessé de ...ner au gouvernement et à la chambre des conseils pleins de sagesse ...modération. Nous signalons avec plaisir cette attitude honorable de ...resse. Ainsi se manifeste de plus en plus une distinction profonde ...e les conservateurs intelligents et les conservateurs-bornes et entêtés... dont la faiblesse réelle se traduit par l'emportement et la violence.

...a Société maritime a tenu séance aujourd'hui. Le secrétaire, M. Le...tier de Saint-Remy, a déterminé avec élévation le but que se sont ...osé les fondateurs de la société.

...Laverdant a lu un travail sur la question de Madagascar, et analyse les intérêts divers qui engagent la France à fonder des colonies et à ...er spécialement un établissement à Malegache. La question des ...ts de la France sur cette île a été très bien posée et éclairée par ...Alphonse Denis, député du Var, Estancelin, député de la Somme, ...an de la Bâtie, délégué de Bourbon, et Lepelletier de Saint-Remy. ...iste un acte de Louis XIV qui proclame la souveraineté de la France sur l'île africaine, et ces droits anciens ont été invoqués par M. le ...re-amiral de Stell, gouverneur de Bourbon, dans sa proclamation, ...de la prise de possession de Nosse-Bé. MM. A. Denis et Estancelin ...ment vivement à cœur les intérêts coloniaux du pays, et s'occupent ...c zèle de la question malegache.

...a Société a entendu la lecture d'un fragment historique sur les glo...ses campagnes du bailli de Suffren dans l'Inde. Ce morceau, d'un ...e ferme et coloré, a été justement applaudi. L'auteur est M. Renée. ...ns la prochaine séance, M. Dejean de la Bâtie étudiera le projet ...ablissement d'une ligne de *steamers* entre la France, Bourbon et ...egache, par la route directe de la mer Rouge.

REVUE DES JOURNAUX.

...e Journal des Débats célèbre le vote du dernier paragraphe sans ...endement, après trois épreuves successives et malgré les efforts dé...pérés de la gauche et des légitimistes. Il célèbre le vote de l'adresse ...ès un long et solennel appel nominal, à la majorité de 30 voix. « En ...t, dit-il, on a voulu effrayer la chambre par les souvenirs de la con-...

...nime du pays, n'a été votée que par une majorité équivoque. L'adresse, cet acte solennel qui constate les bons rapports existants entre deux grands pouvoirs de l'Etat, a failli succomber aux chances du scrutin. Avec le cabinet actuel, on peut douter de tout et s'attendre à tout. Peut-être chantera-t-il victoire : c'est un moyen comme un autre de s'étourdir. »

—Le *Courrier français* déplore le vote au scrutin secret sur l'ensemble de l'adresse, triste hommage qui ne remonte, dit-il, à la couronne qu'en laissant un stigmate au front de quelques membres du parlement. Dernièrement, M. Guizot, heureux défenseur de la révolution de juillet, obligeait la légitimité à balbutier par l'organe de l'éloquence même. Toute la chambre était alors avec lui. Qu'a-t-il fait pour n'avoir plus que la moitié plus quinze de ses membres? Il a voulu flétrir, lui qui disait, il y a quelques jours, à propos de la France et de l'Angleterre, que les peuples ne vivent pas de fiel; il a oublié que les enfants d'un même pays, les membres d'un même corps, ne vivent pas davantage de fiel. C'est une faute grave à laquelle un cabinet ne survit pas long-temps, et qu'il lui serait honorable de reparer en se retirant devant les tristes conséquences d'une aveugle obstination.

—Suivant le *Siècle*, les ministres sont sortis atterrés de la séance. « Nous savons bien, ajoute t-il, ce qu'ils diront demain dans leur servile » organe, le *Journal des Débats* : ils affirment que l'opposition fait » cause commune avec les légitimistes; mais cette grossière imposture » ne fera qu'ajouter à l'immense déconsidération dont le cabinet est » couvert. »

On a reçu par le paquebot du Levant le texte du projet de constitution pour la Grèce, rédigé par la commission chargée de ce travail. Voici les articles principaux de ce projet, qui a dû être mis immédiatement en discussion dans l'assemblée nationale :

« La religion dominante est celle de l'Eglise orthodoxe d'Orient. L'Eglise grecque, quant au spirituel et au dogme, est unie à l'Eglise chrétienne de Constantinople. Au civil, elle est indépendante et administrée par un synode sacré. Il y a néanmoins liberté des cultes.

» Tous les citoyens sont égaux devant la loi. La liberté individuelle est inviolable.

» Le trafic des esclaves est prohibé. L'esclave de toute nation est libre en touchant le sol grec.

» Il y a liberté de la presse; et la censure n'est permise sous aucun prétexte.

» Il y a trois pouvoirs : le roi, le sénat et la chambre des représentants. L'initiative des lois appartient à tous les trois. Les lois des finances sont d'abord votées par les représentants.

» La personne du roi est inviolable; les ministres seuls sont responsables.

» Le roi nomme les ministres, commande les armées, déclare la guerre, fait les traités, sanctionne et publie les lois, proroge et dissout les chambres.

» La couronne est héréditaire : elle passe aux descendants du roi Othon, de mâle en mâle, à l'exclusion absolue des femmes et de leurs descendants. A défaut d'héritier du roi Othon, la couronne est transmise à son frère le prince Luitpold.

ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* publie un rapport très étendu du ministre de la marine sur le déplorable état de la marine espagnole. Pour remédier à ce triste état, le gouvernement se propose d'établir une école navale générale et de favoriser la pêche maritime.

Faits divers.

L'empereur de Russie a nommé récemment le prince Bibesco, souverain de la Valachie, chevalier de première classe de l'ordre de Sainte-Anne, et lui a envoyé les insignes de cet ordre en diamants. Dans la lettre d'envoi, signée par le comte de Nesselrode, on remarque la phrase suivante : « L'empereur espère que cette marque d'estime, tout en vous prouvant la sympathie que vous avez su inspirer à S. M., vous encourage à persévérer fermement dans la voie que vous avez choisie, et qui, vous pouvez en être persuadé, vous assurera toujours l'approbation et l'appui de la Russie. »

— Une lettre de Bade, en date du 21 décembre, rend compte des réjouissances qui avaient eu lieu dans cette ville trois jours auparavant, à l'occasion de la fête de l'empereur de Russie. Le matin, un *Te Deum* a été chanté dans la cathédrale, en présence du prince Bibesco et du consul général de Russie, M. Daschkoff. Des promotions ont été faites dans l'armée, des gratifications distribuées aux employés, et la liberté a été rendue à trente-cinq prisonniers. Le soir, la ville a été illuminée, et on a donné au palais un grand bal suivi d'un souper dans lequel des toasts ont été portés à l'empereur de Russie et au prince régnant de ce pays. Que signifie tout cela? demande le *Morning-Herald*, qui publie ces nouvelles; la Valachie appartient-elle effectivement aux Russes?

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« D'après des lettres que nous recevons de Goritz, la santé de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême ne s'est pas sensiblement améliorée. Il y a toujours un peu de fièvre, que les docteurs attribuent à une inflammation. S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux est attendue à Goritz le 24 ou le 25 janvier.

— M. le général Narciso Ametller, ex-capitaine général de Catalogne, le brigadier Ballera, commandant général de la province de Girone, accompagnés de leurs aides-de-camp, et plusieurs autres officiers supérieurs centralistes, sont passés ces jours-ci à Toulouse, venant de Figuières par Perpignan, et se rendant au dépôt de Périgueux.

(*Emancipation.*)

— Un accident grave a eu lieu ce matin au chemin de fer d'Orléans. A 9 heures, le train de marchandises, parti hier soir d'Orléans, qui avait aussi un wagon de voyageurs, a déraillé en arrivant à la gare, au moment où il passait sur la voie de déchargement. Le wagon, qui contenait sept voyageurs, a été culbuté, et la chute a occasionné la mort presque instantanée de deux de ces voyageurs. Les autres n'ont eu aucune blessure.

— L'assemblée des actionnaires de la Banque a réélu censeur M. Moreau; régents, MM. Jacques Lefebvre, Delamare, d'Eichthal; et a nommé régent, en remplacement de M. Cottier, décédé, M. Legentil.

— L'Académie française a décidé qu'elle s'occuperait, le 8 février prochain, de l'élection aux deux fauteuils vacants par la mort de MM. Campenon et Casimir Delavigne.

...qu'on ne se bat plus, ce qui prouve que Dieu nous oublie; il n'y a ...une petite guerre qui puisse sauver l'Europe de la négligence de Dieu. ...s on se battit pendant vingt-cinq ans, et un tua huit millions ...mmes en Europe. A la fin de cette tuerie, on s'aperçut que l'espèce ...ltipliait plus déplorablement que jamais. C'est que les économistes ...aient pas que, quand on veut detruire une garenne, il faut commencer l'opération par l'extermination des hases. Ce ne sont jamais les ...es qui manquent dans les espèces. Seulement, lorsque l'on fait périr ...les mâles et la fleur de la jeunesse sur les champs de bataille, ce ...t les rachitiques et les scrofuleux qui sont chargés en leur lieu et ...ce du soin de perpétuer l'espèce, et il en résulte des populations ...ougries et phthysiques comme celles dont jouit en ce moment la ...nce. On ne saurait trop se défier de ces faux savants qui prétendent diriger les affaires de la société humaine, et qui n'ont pas le premier ...ncipe du gouvernement des lapins.

D'autres économistes plus moraux, Malthus entre autres, ont écrit : ...les hommes et les femmes faisaient vœu de continence et tenaient ...rs serments, il est fort probable que nous n'aurions pas à redouter ...débordement de la population. Le meilleur moyen d'arrêter le fléau ...donc de prêcher la continence à l'un et à l'autre sexe. Et, conformément aux préceptes de Malthus, on prêcha la continence aux deux sexes. ...is, hélas! Dieu avait donné attrait à l'homme pour la femme, *et vice ...sâ*, et Dieu fut en cette circonstance plus fort que la morale; le ...n ne s'arrêta pas; au contraire.

Des théoriciens anglais plus *avancés* ont cependant découvert depuis ...un spécifique assez efficace contre le mal. On dit que les pauvres ...rières d'Angleterre qui ont à expier les torts d'une fécondité criminelle, emploient avec succès le laudanum pour se débarrasser des cadets importuns de leur progéniture. Il paraît que c'est l'affaire de ...-huit mois à deux ans tout au plus pour venir à bout de la constitution des plus durs à la vie, et l'enfant passe du sommeil léthargique ...sommeil éternel, sans recevoir la moindre atteinte des misères de ...vie.

...e progrès de la science économique n'en est pas encore arrivé là en ...nce, où l'accroissement de la population et du chiffre des enfants ...uvés a été considéré long-temps comme un indice infaillible de ...croissement de la prospérité publique. Le *Constitutionnel* a bien ...posé dans le temps une solution au problème de Malthus, et une so...n telle qu'on pouvait l'attendre de cette témérité d'intuition, de ...fougue d'initiative qui caractérise l'esprit de l'ancien libéralisme; ...la perspicacité du Nestor de la presse libérale s'est trouvée en dé...t comme la morale de Malthus. Le *Constitutionnel*, qui voyait que ...l'œil de l'avenir se couvrait de nuages à l'endroit du problème, s'imagina qu'il suffirait, pour prévenir l'orage, d'interdire au peuple le droit de se marier. Le *Constitutionnel* demandait à contraindre ce que les moralistes anglais avaient demandé à la sagesse. ...puissant que Dieu avait donné aux deux sexes l'un pour l'autre devait triompher des théories du *Constitutionnel* comme il avait triomphé de la morale britannique. L'expérience a prouvé en effet que l'exercice du droit de maternité et d'amour n'exige pas indispensablement l'autorisation de l'officier municipal. Aucune solution n'a été proposée depuis la solution héroïque du *Constitutionnel*, et les économistes, sur cette question, comme sur toutes les autres, ont jeté leur langue aux chiens.

Laissons causer l'analogie maintenant; l'analogie, qui a trouvé, il y a bel âge, l'explication de la terrible énigme écrite dans le calice des roses.

L'analogie prend une rose d'églantier et une rose mousseuse, la rose sauvage et la rose cultivée, et elle dit :

Cette rose simple, pâle, étiolée, sans parfum, la rose de l'églantier, a été cueillie sur un arbuste misérable dont la tige épineuse retombait vers la terre, accrochait les passants et étouffait la végétation voisine par la *déplorable fécondité* de ses rejets. Un jardinier a transplanté l'arbuste misérable dans une des plate-bandes de son parterre; il a donné un tuteur à la tige, et la tige s'est élancée avec grâce vers le soleil, et elle s'est couronnée d'un bouquet éclatant de verdure et de fleurs; et ses fleurs ont acquis, par l'effet composé des soins de l'homme et de la richesse du sol, un développement incroyable et un parfum exquis; et la malheureuse églantine, que chacun évitait et foulait aux pieds naguère, est devenue la reine des parterres, la fleur chérie du peintre, le charme de l'odorat et des yeux; et la vierge délicate dont elle est désormais l'emblème lui a réservé sur son cœur et dans les anneaux de sa longue chevelure une place d'honneur..... Mais l'églantine, mais la pauvre fleur des bois a perdu sa fécondité en subissant sa transformation glorieuse. Les organes de la reproduction, les étamines se sont métamorphosées en pétales, emblèmes de plaisir et de luxe; la rose à cent feuilles est stérile.

Et maintenant qu'on vous a mis les points sur les i, économistes et moralistes, commencez-vous à comprendre? La rose de l'églantier, c'est la femme des sociétés maudites, des sociétés civilisées et barbares. C'est le sexe faible, asservi, opprimé, dont la fécondité croît avec la misère, parce que Dieu, dans sa prévoyance infinie, a dû proportionner la fécondité des espèces aux chances de destruction qui menacent les individus. La rose parfumée, la rose à cent feuilles, c'est la femme des sociétés plantureuses. La rose de l'églantier, c'est la fille du peuple, courbée vers la terre par l'indigence, foulée aux pieds, dédaignée, avilie.

Or, généralisez le luxe et la richesse, reconnaissez le droit au travail, supprimez la misère, et la noble fille du peuple relèvera vers le ciel son front humilié, et elle sera comme ses compagnes du beau monde le charme de l'esprit et des yeux, et sa santé florissante, et le plaisir et le bonheur lui seront des préservatifs efficaces contre les excès de la fécondité.

L'homme de génie qui a formulé cette adorable solution et tant de milliers d'autres sur toutes les questions qui intéressent le bonheur de l'espèce humaine, l'immortel inventeur des lois de l'analogie universelle n'a pas reçu de prix Monthyon en récompense de sa découverte; il n'est pas mort dans un fauteuil d'académicien moral. Les sciences constituées n'ont que des dédains et des sarcasmes pour les hommes de génie. Celui-ci, après sa mort, a été accusé par un moraliste d'avoir formulé le *code de la brute*. J'ai le naturel bénin et peu sujet à la rage, mais, en vérité, quand j'assiste au spectacle de telles injustices, il m'est impossible de garder mon sangfroid, et je me suis surpris tout-à-l'heure désirant, avec Caligula, que le peuple des moralistes et des économistes n'eût qu'une tête, pour avoir l'agrément de les coiffer tous du bonnet d'âne d'un seul coup. Je médite contre les philanthropes et les faux moralistes une vengeance sanglante. Je ferai leur analogie.

L'Académie des Sciences morales et politiques a vécu; c'est au tour de l'Académie royale de Médecine à disparaître pour faire place à l'algèbre médicinale. L'algèbre médicinale est un traité de l'art de guérir, rédigé sous la dictée de toutes les plantes du globe, et dans lequel les diverses classes de maladies sont exposées avec le remède en regard et la manière de s'en servir. La connaissance de l'algèbre médicinale dispense complètement l'espèce humaine du recours aux empiriques. Exemple :

Le ténia est un immonde reptile dont les anneaux parasites tapissent l'intérieur du tube digestif de l'homme. Le ténia absorbe tous les sucs de la digestion de l'homme, le débilite et le réduit à rien.

Le ténia est l'emblème du commerce parasite, dont les suçoirs sont disposés dans l'intérieur de l'organisme social, comme ceux du ténia dans l'organisme de l'homme, de manière à pomper et à absorber la plus pure substance du travail social.

La première œuvre du réformateur est de tuer l'*hydre* du commerce parasite.

Le réformateur a pour emblème le grenadier, un arbuste dont la fleur écarlate figure la noble ambition; le fruit divisé en cloisons, l'harmonie; le feuillage touffu, mais grêle, le travail courageux, mais pénible; la tige tordue et crevassée, les obstacles terribles dont la carrière du réformateur est semée.

Le suc de la racine du grenadier tue le ténia!!

(*La fin à demain.*) **A. TOUSSENEL.**

nier reverbère. En effet, le 22 février, l'administration mettra en adjudication la fourniture de mille lanternes à bec de gaz pour l'éclairage de la voie publique. En ce moment les ouvriers sont occupés à disposer les appareils pour substituer à l'éclairage à l'huile le gaz hydrogène sur le pont des Arts.

— Le 25 janvier, les portes de la maison centrale de Gaillon se sont ouvertes pour vingt-deux jeunes détenus que M. le ministre de l'intérieur avait destinés à la colonie agricole de Mettray. Ces enfants avaient été revêtus de leur nouveau costume. Conduits par deux membres de la société paternelle, et un contre-maître de la colonie, ils ont traversé la commune de Gaillon sous les yeux de la population émue. L'escouade avait été amenée à Paris par le chemin de fer de Rouen; elle s'est dirigée vers celui d'Orléans, d'où les bateaux à vapeur la transporteront en Touraine, lieu de sa destination. Deux cent soixante enfants sont en ce moment recueillis à la colonie agricole de Mettray.

— Les *Archives du christianisme*, journal protestant, signalent le fait suivant :

« Mademoiselle Hérail, catholique romaine, dirige une école de filles à la Bissonié, commune de Montredon (Tarn). M. François Alley, riche agriculteur de Roquemaure, envoya à cette école deux de ses filles, dont l'aînée, Eugénie, est âgée de douze ans. Mademoiselle Hérail et des prêtres romains se sont emparés de l'esprit de cette enfant, dont la famille est protestante, et, le 22 décembre au soir, la jeune Eugénie a tout-à-coup disparu. Le père a immédiatement déposé sa plainte au juge de paix, qui l'a transmise au procureur du roi. Dans l'intervalle, M. Alley a reçu, avec le timbre du bureau de poste de Castres, une lettre de sa fille qui se termine ainsi :

« Ne soyez pas inquiet sur mon compte, le bon Dieu m'a bien conduite. Je me rendrai chez vous dès que je serai assez instruite sur la sainte religion que j'ai embrassée de ma propre volonté et pour obéir à l'ordre intérieur de la grâce. »

« Nous sommes assurés, dit le journal protestant auquel nous empruntons ce qui précède, que, si elles l'avaient voulu sérieusement, il n'aurait pas fallu quarante huit heures aux autorités pour rendre Eugénie Alley à sa famille éplorée. »

— Voici quelques détails sur Charles Nodier, dont la France déplore la perte récente : Sa maladie a été longue et douloureuse. Depuis deux jours le délire s'était emparé du malade épuisé; mais deux heures avant

chaire de géologie, et une somme pareille à la société des sciences et arts à charge de donner tous les cinq ans un prix de 100 guinées (2,500 fr.) au cultivateur de l'un des trois royaumes qui aura défriché la plus vaste étendue de terres incultes.

— Par suite d'importants paris, un coureur anglais est allé, hier matin, et est revenu de la Madeleine à la colonne de la Bastille en quarante minutes. Il avait fixé quarante-cinq minutes pour maximum.

(*Messager*.)

— On écrit d'Ardres, le 20 janvier, au *Courrier du Pas-de-Calais* :

« On a trouvé dans une tourbière de nos environs quelques débris d'éléphant, un occipital, deux côtes, deux tibias et plusieurs os des pieds, le tout pesant, nous assure-t-on, 100 kilog. 500 grammes. Il serait à désirer que ces objets, destinés sans doute à être transformés en noir animal, devinssent la propriété d'un musée. »

— Nous avons rendu compte, d'après le *Mémorial de Rouen*, de l'horrible accident arrivé récemment dans la filature de chanvre de Pont-Rémy, dirigée par M. Liénard fils. Une lettre de M. Lienard, publiée dans le *Journal de la Somme*, donne des détails plus circonstanciés et plus exacts sur ce triste évènement. Ces détails, les voici :

« Le feu a été communiqué à la carderie par un flocon d'étoupes embrasé qui est retombé sur les machines; à l'instant même tout a été en feu, et pourtant dans cet atelier, qui contenait 65 ouvriers, à l'exception des marchandises en manutention, de quelques machines plus ou moins avariées, il n'y a aucune perte à déplorer; tout s'y est passé dans le plus grand ordre.

» Il n'en a malheureusement pas été de même dans les étages supérieurs, qui contenaient 300 ouvriers, et où cependant l'ordre a été maintenu pendant long-temps par les surveillants et le contre-maître en chef qui faisaient défiler les ouvriers de manière à éviter l'encombrement et à prévenir les accidents; ils étaient aux cinq sixièmes de leur pénible tâche, c'est-à-dire qu'il ne restait plus que 40 ou 50 ouvriers qui, presque tous, étaient sur l'escalier débouchant dans dans la cour, quand une malheureuse fille de 26 ans, poussée sans doute par la peur, s'élança par dessus la rampe de l'escalier du premier sur ceux qui étaient près de la porte de sortie : sa mort, qui fut instantanée, celle d'une petite fille qu'elle tua en tombant, firent que les 40 à 50 ouvriers qui se pressaient les uns sur les autres, tombèrent tous la face en avant.

» M. Liénard était présent quand ce malheur arriva; il fit de vains

chemin de fer, et surtout des besoins d'argent qu'ils nécessiteraient pour leur établissement par l'État, ont éprouvé quelque difficulté à se soutenir au-dessus de 82 pour le 3 0/0 et de 124,80 pour le 5 0/0.

La discussion de l'adresse, très favorable au ministère pendant les premiers jours, a paru préoccuper depuis la séance orageuse de vendredi, et à la nouvelle de la faible majorité obtenue pour le vote de l'ensemble, il s'est fait hier soir quelques ventes qui ont porté le 3 0/0 à 82,05 offert. Cette impression n'a pas duré, et aujourd'hui dimanche on est remonté sans offres sérieuses à 82,20.

Ces influences, toutes particulières aux fonds français, n'ont guère agi sur les autres, et l'abondance des capitaux, signalée par le bas prix des rapports, a produit, comme précédemment, une hausse assez marquée, ou tout au moins une bonne tenue.

Les chemins de fer de Saint-Germain, Rouen et Orléans ont légèrement baissé. Le grand succès de la semaine appartient au chemin de Marseille à Avignon, qui a monté de 80 fr. depuis samedi dernier, à la nouvelle de l'appui que lui prête le gouvernement.

Peu ou point d'affaires industrielles.

Fonds anglais. — Londres, 26 janvier.

Consolidé,	97 1/4, 3/8.
Espagne actif,	31 5/8.
Portugal,	46 3/4.
Mexique,	33 7/8.
2 1/2 hollandais,	64 7/8.
Orléans,	33 1/4.

Spectacles du 29 janvier.

» h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» ODÉON. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Malade imaginaire. Un Ménage parisien.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino. Camoëns. L'Eau merveilleuse.
7 h. »/» GYMNASE. — Angélique. Mme Boudenois. Jacquard. Le Cadet.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Marjolaine. Le Chevalier du Guet. L'Oncle. Chas.
» h. »/» COMTE. — Un Jour de Médecine. Molière. Les Ombre chinoises.
» h. »/» FOLIES. — Le Théâtre. Une Journée. Thomas.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Chevaux. Le Vagabond. La Voisin.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

CHARTRES, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 20,75; — deux., 19,75; — trois., 18,75. — Méteil, 16,75 à 17,75. — Seigle, 11,75. — Orge, 11,00. — Avoine, 7,25.

ETAMPES, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 21,00; — deux., 19,66; — trois., 18,66. — Méteil, 15,32 à 17,66. — Seigle, 11,16 à 12,00. Orge, 7,32 à 10,66. — Avoine, 6,66 à 7,32.

PROVINS, 27 janvier. — Froment, 17,00 à 19,20. — Avoine, 6,50 à 7,00. Marché bien approvisionné; vente facile, hausse sur l'avoine.

ORLÉANS, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 19,00 à 21,00; — deux., 17,00 à 18,50; — trois., 15,50 à 16,50. — Méteil, 17,50. — Orge, 12,00 à 13,00. — Avoine, 10,50 à 11,00. — Sarrazin, 7,50 à 8,50. Marché inférieur au précédent pour les affaires; échantillons plus nombreux. — Baisse sensible.

VALOGNES, 23 janvier. — Froment, 20,78. — Orge, 11,72. — Sarrazin, 9,66. — Avoine, 8,79.

SAINT-QUENTIN, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 17,00; — deux., 15,62; — trois., 14,25. — Avoine, 5,94. Marché bien approvisionné, vente lente avec baisse de 50 c. à l'hectol. sur toutes les qualités; les premières manquaient. Les petits blés sont toujours recherchés. — L'avoine, abondante, s'est vendue avec baisse.

MARANS, 24 janvier. — Froment, prem. qual., 18,00; — deux., 17,00. — Baillarge, 10,66. — Avoine, 6,50 à 7,00. — Orge, 10,00.

Graines oléifères et huiles. — Prix de l'h.

ROUEN, 26 janvier. — Colza, 20,50 à 21. — Lin, 25. — Chanvre, 14,50 à 15.

CAEN, 22 janvier. — Colza, 23,00 à 24,00. — Caméline, 18,00 à 19,00. — Lin, 20,00. — Chenevis, 12,00.

Huiles (les 100 kil. en fût) de colza, 87,00; de caméline 80,00; de lin, 84,00; de chenevis, 79,00.

Tourteaux de colza demandés à 17,00 les 100 kil. pour l'engrais des terres.

ARRAS, 27 janvier. — OEillette, 20,00 à 22,50. — Colza, 21,00 à 23,00. — Lin, 17,00 à 19,00. — Caméline, 18,00 à 19,00. — Chanvre, non coté.

Huiles d'œillette, bon goût, 79,50; dito à clair, 84,00; dito rousse, 76,00; de colza, 79,50; de lin, 74,05; de caméline, 74,00.

Tourteaux de colza, 11,50 à 12,00; de lin, 16,00; d'œillette, 10,00 à 10,25.

LILLE, 27 janvier. — Prix moyen.

	Graine l'hect.	Huile l'hect.	Tourteau les 100 kil.
Colza.	18,25	77,00	12,00
Lin.	20,00	72,00	15,50
OEillette fr.	00,00	91,00	00,00
— s.	00,00	83,00	00,00
— bon goût.	00,00	78,00	00,00
— rousse.	20,00	00,00	11,50
Chanvre.	12,50	77,00	11,50
Caméline.	19,00	76,00	12,50
Colza ép. p. quin	00,00	83,25	00,00

Voiture de Paris, 6,50 par hect. d'huile.

STRASBOURG, 26 janvier.

Huiles (les 100 kil. sans fût) de navette d'Alsace, 99,00 à 100,00; dito épurée pour quinquet, 105,00 à 106,00; dito d'œillette, bon goût, 118,00 à 120,00; dito de lin soutirée, 106,00.

Graines (l'hect.). Navette, 25,00. — OEillette de 1843, 25,00.

Tourteaux (les 104 pièces) de navette, 18,00; dito d'œillette, 30,00.

MARSEILLE, 20 janvier.

Huile d'olive à fabrique. — Ce liquide, qui, au commencement de cette semaine, semblait incliner à la baisse, est aujourd'hui mieux tenu, surtout pour les qualités de choix, qui continuent à être rares. Les huiles secondaires étant plus abondantes au débarquement et la fabrication continuant à peu travailler, leur placement est assez difficile. Quelques huiles de Melazzo ont été vendues à 109,37, et des Tunis à 105,48. Une partie corse marchande a été cédée à 100,00.

Le fin courant, qui était tombé à 110,93, est de nouveau remonté à 112,50.

Huile de lin (les 100 kil.). — L'article ne sort pas de son prix de 71,10 en disponible; à livrer, on les offre de 72,30 à 73,00.

Les affaires sont languissantes sur ce liquide.

Tourteaux (les 100 kil.). — Les lins disponibles, 11,50; à livrer, 12,00; les sésames, 11,50. On a fait à ce prix les 12 mois; les ravisons rares, de 9,50 à 12,00

Cours des spiritueux. — Prix de l'hect.

PARIS, 3/6 disponible, courant du mois et février, 93,00 à 94,00; mars et avril, 95,00; mai en août, 96,00; quatre derniers mois, 97,00 à 98,00.

Vins. — Quelques bateaux sont arrivés chargés de Saint-Gilles, Narbonne, Marseille et Bordeaux; quelques bateaux d'Auvergne, et beaucoup de Bourgogne. Vente peu active pour Paris; quelques affaires se sont réalisées pour la Picardie. Tendance continue à la hausse; de très mauvais auvergne se traitent à 34,50 l'hect.

ROUEN, 26 janvier.

L'article vins est sans demande absolument. Le 3/6 est stationnaire, chacun espère la hausse. On a fait au commencement de la semaine à 95,00; mais il est retombé, faute de demande, à 93,00. Quelques lettres reçues du Languedoc ont fait tenir ferme ce jour à ce dernier prix.

LILLE, 27 janvier. — 3/6, 92,00 à 92,50. — Eau-de-vie de Cognac, 95,00 à 120,00.

CAMBRAY. — Esprit, 97,50. — Cognac, 120,00 à 130,00.

STRASBOURG, 20 janvier. — Vin de Kientzheim de 1842, 22,00 à 30,00. — Vin de Zellenberg 1843, 20,00 à 24,00.

NARBONNE, 20 janvier. — 3/6 B. G., 80,00. — 3/6 de marc, [illegible]

BEZIERS, 19 janvier. — 3/6 B. G., 80,00. — Peu d'affaires à signaler.

BORDEAUX, 17 janvier. — 3/6 disponible, 84,00 à 84,25. — Février, 84,50. — Mars et avril, 86,00. — De mai en octobre, 87,50 à 88. — Novembre et décembre, 86,00. — 22 janvier. Armagnac, 58,60. — 3/6, 84,50.

ROQUEMAURE, 23 janvier. — Toujours même calme sur nos articles, et cependant aucune diminution. Les vins de Roquemaure sont tenus fermes de 58,00 à 60,00; Saint-Géniès et Saint-Laurent, 62,00 à 65,00; Tavel, Châteauneuf et Chuselan, 68,00 à 70,00. A cause de ces prix élevés, les trois quarts de nos vins sont encore intacts.

MARSEILLE, 20 janvier.

Les 3/6 continuent à être d'un écoulement fort restreint; le cours du disponible se balance toujours entre 83,00 et 84,00; il s'en est traité environ 70 pièces à ce cours. — Les livrables sont aussi stationnaires et sans affaires. 3/6, marc de raisin, 61,00. — Eau-de-vie, preuve de Hollande, 53,00 à 54,00.

Sucres. — Prix des 100 kilog.

PARIS, 27 janvier. — *Sucre indigène*, quatr. ordin., 119,00; — quatr. bonne ord., 122,00; — bonne quatr., 124,00; — belle quatr., 126,00; — fine quatr., 128,00. — Clairce, trois. sorte, 128,00; — dito deux., 132,00; — dito prem., 138,00. — Sucre raffiné. Lumps, 150,00 à 158,00; — quatr., cass. ord. 155,00 à 160,00; — bon ord., 165,00 à 170,00; — pr. sorte, 175,00 à 185,00. — 1/2 raffinade, 200,00 à 226,00. — Raffinade, 220,00 à 236,00. — Mélasse de canne 30,00; — dito indigène, 18,00.

LILLE, 26 janvier. — *Sucre indigène*. Quatr. de 100,00 à 118,00. — En pain, Lumps, 152,00, à 160,00; — dito métis, 170,00 à 183,00. — Raffinade, 193. — *Sucres exotiques*, Bourbon et autres, 118,00 à 122,00.

LE HAVRE, 26 janvier. — 44 barriques brut, base de bonne quat., à 55,50.

MARSEILLE, 20 janvier. — *Sucres bruts*. — Notre place étant entièrement dépourvue de cette matière première, notre marché a continué d'être assez inactif pendant cette semaine, deux arrivages sont bien venus nous ravitailler : *le Romieu*, venu de la Pointe-à-Pitre, nous a importé 381 bques 4 tierç. et 1 quart, et *la Jeune-Pauline*, de Cayenne, avec 180 bques; mais presque tout était vendu à livrer, de sorte que nous n'avons eu en transactions que 50 bques de Cayenne disponibles qu'on a payé 51,00 entrepôt, et 200 bques Martinique attendues à 32,00 entrepôt, le tout avec l'escompte et terme ordinaire.

Jamais nous ne nous sommes trouvés dans une disette pareille et aussi prolongée; néanmoins les prix s'en ressentent peu.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. — Prix du kil. sur pied.

Marché de POISSY du 25 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogram sur pied.		
Bœufs . .	1,709	1,609	100	1 16	1 04	» 88
Vaches. .	54	54	»	1 10	» 96	» 80
Veaux. . .	545	545	»	1 54	1 36	1 18
Moutons. .	6,538	6,162	376	1 30	1 10	» 90

Suifs. — PARIS, 24 janvier. — Les 100 kil. 110,50 à 111,00. — Chandelle, 116,50.

LILLE, 26 janvier. — Suif du pays, 106,00 à 108,00.

NANTES, 24 janv. — Les suifs sans affaires; ceux de Russie, se raisonnent de 116,00 à 118,00; les New-York de 108,00 à 112,00.

Laines. — PARIS, 24 janvier. — Depuis nos derniers avis, nous n'avons à signaler que la vente de 5 à 6,000 kilog. de laines de Bourgogne lavées à dos, dans les prix de 3,50 à 4,60 le kil. et quelques petites parties de laines ordinaires d'Allemagne, au cours de 4,75 à 5,00 le kil.

Le peu qu'achètent Elbeuf et Sédan, consiste en laine d'Allemagne pour nouveautés de printemps et d'été. Les laines fines de France sont peu demandées.

Soies. — VALENCE, 20 janvier. — La foire du 17 courant avait attiré à Aubenas un très grand nombre d'acheteurs et de vendeurs. Toutes les soies grèges qui avaient été apportées sur place ont été pour ainsi dire enlevées à de bons prix. On estime qu'il s'est vendu au moins 40,000 kil. de soies grèges, aux cotes ci-après :

12/14 d. soies ord. (le 1/2 k.) 30,00 à 30,[illegible]
11/12 d. courantes (le 1/2 k.) 30,50 à 31,[illegible]
10/11 d. de pays 31,00 à 3[illegible]
9/10 d. de pays 32,00 à 3[illegible]
12/14 d. de filature d'ordre 34,00 à 3[illegible]
12/13 d. 4/5 cocons 34,50 à 3[illegible]
9/10 d. 3/4 id. 35,00 à 3[illegible]
9/10 d. 3/4 id. 35,25 à 3[illegible]
9/10 d. 3/4 id. 35,50 à 3[illegible]

A Romans, le 19, le marché a été très bon; les soies grèges étaient recherchées et se sont vendues au cotes suivantes :

14/16 d. soies ord. (le 1/2 k.) 29,00 à [illegible]
12/14 d. courantes 29,50 à 3[illegible]
12/13 d. de Peyrins 30,00 à 3[illegible]

A Avignon, les ventes ont eu beaucoup d'activité pendant la semaine écoulée; il y a hausse sur les prix de tous les articles.

Les grèges sont recherchées et achetées à 64,[illegible] et 61,10 le kil. les 14/16; et à 64,00, et 6[illegible] le kil. les 13/14, filature à la vapeur.

Les tramettes d'Alais 5/6 valaient, le 1[illegible], à Nimes, 63,05 à 64,05 le k.; les 6/7, 58,00 à 59,[illegible]

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Chaque mercredi, la revue dramatique.

Les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, toujours le feuilleton-roman.

Tel est l'ordre que nous avons réglé pour l'économie du feuilleton et dont nous ne nous écarterons que dans les cas de force majeure.

Nous continuerons à faire, le jour même, le compte-rendu de l'Académie des Sciences.

PARIS, 29 JANVIER.

Démission des députés légitimistes.

Les députés qui avaient fait le voyage de Londres ont envoyé aujourd'hui leur démission à la chambre.

Nous applaudissons au sentiment d'honneur qui leur a dicté cette démarche, tout en regrettant que, dans la séance d'avant-hier, ils ne soient pas venus l'annoncer à la tribune en s'associant aux paroles de M. Larochejacquelein, qui ont si vivement ému l'assemblée. Malgré tous les calculs ministériels, la chambre eût reculé peut-être devant l'idée de flétrir des hommes estimés et de reproduire dans une proportion plus grande, avec des circonstances moins violentes matériellement, mais tout aussi odieuses, cette expulsion de Manuel si fatale au gouvernement de la Restauration.

Les légitimistes sortent de la chambre avec dignité. La flétrissure dont on les menaçait ne les atteint pas, et le pays, qui n'a pas de sympathie pour leur principe, réprouve cependant la violence exercée à leur égard. Que tous les partis cessent donc de considérer l'oppression, la tyrannie du nombre comme un moyen de gouvernement. Quand l'opposition, au lieu d'éclairer le pouvoir par une critique consciencieuse, a recours au tumulte, aux vociférations, à l'injure, elle reste impuissante, et des scènes de désordre, comme celles dont nous avons été témoins vendredi dernier, opèrent dans les esprits impartiaux une réaction en faveur de l'opprimé; mais M. Guizot devait profiter de cette leçon et ne pas devenir tyran, lui qui avait tant besoin qu'on lui fît grâce. C'est par des services rendus au pays, et non par des abus de majorité, par de mesquines vengeances, qu'un cabinet prouve sa force et maintient son existence. La brutale sentence rendue à quatorze voix de majorité, rehausse les légitimistes comme elle abaisse le ministère dans l'opinion publique. Bientôt les collèges électoraux, c'est-à-dire le véritable souverain, jugeront la question en dernier ressort. En renvoyant à la chambre les hommes qu'ils avaient élus, ils pourraient bien rétablir le principe méconnu de la représentation nationale, porter un coup sensible au ministère et faire retomber la flétrissure sur les flétrisseurs.

On assure que c'est M. Ducos qui, le premier, aurait eu l'idée de proposer l'insertion du mot *flétrir* dans l'adresse.

Nous serions heureux de voir ce bruit démenti par l'honorable M. Ducos lui-même.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

L'organisation mensuelle des bureaux de la chambre des députés, qui

			de Sade	
3e	Gouin,	18	le général Jamin,	6
4e	Saunac,	17	de Ladoucette,	13
			2 voix perdues.	
5e	Fulchiron,	22	Dufaure,	17
6e	Sapey,	14	Fernières,	13
7e	Bignon,	20	Billault,	13
8e	Baumes,	10	Bethmond,	14
9e	Vergnes,	24	le gén. Schneider,	11
	Secrétaires: MM.		*Concurrents.* MM.	
1er bur.	Nisard,	20 voix.	de Lasteyrie (Jules).	0 voix.
2e	de Salvandy,	25	Havin,	9
			Rumilly,	1
			Roger,	1
3e	Manuel,	31	le comte Daru,	17
4e	Soubrebort,	19	Stourm,	12
			Une voix perdue.	
5e	De Sièyès,	0	de Ségur,	
6e	Mermilliod,	14	de Jouvencel	13
7e	De Gasparin,		Lacrosse,	
8e	Persil,	21	Deslongrais.	
9e	de Carné,	20	Chabot-Latour	16

Les bureaux se sont occupés ensuite d'une proposition de M. le général Paixhans qui, suivant nous, est de la plus haute gravité. Cette proposition tend à compléter une partie très importante de notre législation industrielle, et elle est ainsi conçue :

« Un règlement d'administration publique déterminera les inspections et contrôles, marques de fabriques ou autres garanties, facultatives ou obligatoires, auxquels seront soumis les produits nationaux destinés, soit au commerce intérieur, soit à l'exportation. Ce règlement, avec les dispositions pénales qu'il devra renfermer, sera présenté aux chambres à leur prochaine session. »

La lecture de cette proposition en séance publique a été autorisée par les bureaux presque sans discussion.

La demande en autorisation de poursuites contre M. Emile de Girardin, qui a été examinée ensuite, a été refusée par deux bureaux et admise par les sept autres. Dans le huitième bureau, l'opposition a soutenu M. Emile de Girardin.

Les bureaux se sont occupés ensuite de l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires pour les exercices de 1843, 1844 et les exercices clos. Nous rendrons compte demain de cette discussion qui, dans la plupart des bureaux, n'a été que commencée aujourd'hui.

Obsèques de Charles Nodier.

Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu, à l'église Saint-Paul et Saint-Louis, rue Saint-Antoine, les obsèques de M. Charles Nodier.

L'église était presque entièrement remplie, et cette foule, accourue pour rendre les derniers devoirs à l'illustre défunt, ne se composait que de ses amis. Tous ceux qui, dans le cours de cette vie si laborieuse et si belle, ont eu le bonheur d'approcher Nodier, ont aimé sa personne autant qu'ils admiraient son talent.

Des hommes éminents de tous les ordres se pressaient à cette cérémonie. Toutes les sections de l'Institut, la chambre des pairs, la chambre des députés, avaient des représentants. Tous nos poètes, tous nos artistes, étaient venus rendre un pieux hommage à cet homme si intelligent et si bon, qui a toujours montré tant de bienveillance à la jeunesse et encouragé les débuts de trois générations littéraires.

député ... Taylor.

Voici le discours de M. Etienne :

« La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs ; à peine la tombe de Casimir Delavigne est fermée, que s'ouvre la tombe de Charles Nodier. Le fauteuil de notre poète national est encore vacant, et nous perdons un de nos meilleurs écrivains, le premier de nos philologues.

» Interprète des regrets de l'Académie, pourrai-je les exprimer sans qu'une profonde émotion altère ma voix ? Une amitié de quarante années que ne troubla aucun nuage dans des temps si orageux, m'attachait à l'homme de bien que pleure aujourd'hui la France littéraire. Son goût, formé de bonne heure à l'école des grands maîtres, a soutenu, dirigé mes naissants efforts. J'ai reçu de lui les premiers conseils, devais-je m'attendre à la triste mission de lui adresser les derniers adieux ?

» Le devoir pieux que j'accomplis n'aurait pas mis à une moins douloureuse épreuve quiconque eût été l'organe de nos sentiments. Charles Nodier n'avait pas un confrère qui ne fût un ami. La bonté de son cœur qui éclairait même au milieu de la supériorité de son esprit, son amour du beau et du vrai dans quelqu'écrivain qu'il le rencontrât, son enthousiasme pour tous les nobles sentiments, sa tolérance pour toutes les opinions, lui avaient assuré, dans le monde littéraire et érudit, cette sincère estime, ces solides amitiés, que n'affaiblissent point de passagères discordes, qui survivent à toutes les querelles d'école, à toute les violences de parti.

» Qui de nous, au moment où il vint se reposer dans le sanctuaire académique des agitations d'une vie déjà fatiguée, ne se souvient de l'avoir vu se vouer tout entier, à nos paisibles études, consacrer ses veilles à ce grand dictionnaire historique de la langue, où il apportait avec tant d'amour des connaissances si variées, une érudition si vaste, une critique si éclairée ? Et dans ces discussions littéraires et morales, auxquelles ont donné tant de prix et tant d'éclat les concours fondés par un des plus illustres bienfaiteurs de l'humanité, qui de nous ne se rappelle les profondes et étincelantes inspirations de Charles Nodier, ces pensées si originales et si naïves, cette philosophie à-la-fois si chagrine et si douce, cette élocution brillante et pure, sous le charme de laquelle se révélaient tant de raison et tant d'esprit, tant d'illusions et tant de désenchantement; ces conversations intimes, où il s'abandonnait avec effusion aux saillies quelquefois un peu paradoxales d'une imagination mobile et rêveuse.

» Mais, ce n'est point dans ce lieu funèbre que doivent se retracer des titres à la gloire littéraire. Il est une autre enceinte qui retentira plus tard de ses succès, où sa mémoire recevra le juste tribut de l'estime et de la reconnaissance publiques. Ici, c'est à ses vertus privées, c'est aux qualités de son cœur, c'est au père, à l'époux, au chef d'une famille tendrement aimée que nous rendons le dernier hommage; nous venons mêler nos larmes aux larmes que répandent ses enfants, ses proches et tant d'amis désolés qui se pressent autour de sa dernière demeure.

» Ah ! qu'il me soit permis de me confondre avec cette famille éplorée ! Je dois, pour peindre d'un seul trait ce noble cœur qui a cessé de battre, je dois, dans ce moment suprême, rappeler une circonstance de ma vie où il acheva de m'attacher à lui par un de ces liens puissants que ne peut rompre la mort même ! Il y a trente ans, au milieu des discordes publiques, exilé de l'Académie, menacé d'être banni de la terre natale, je vois accourir Charles Nodier, et il m'adresse ces paroles qui ne sont jamais sorties de mon cœur :

« Dieu vient de m'accorder un nouvel enfant ; je pourrais lui assurer
» un haut patronage ; je viens le placer sous celui d'un ami malheureux ;
» je vous prie de lui donner votre nom !... »

» Hélas ! cet enfant chéri l'a dès long-temps précédé dans la tombe ! Que du ciel, où ils se sont rejoints, ils reçoivent l'expression d'un ineffa-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Toujours sous prétexte de Canards (1).

Institut distancé sur l'aurore boréale. — Nouvelle explication de la chute du premier homme. — La terre dominée par une idée fixe. — Supériorité de la poésie sur la science. — Le peuple grec très fort en analogie. — Simplisme des classifications scientifiques. — Véritable théorie de la classification universelle. — Un traité de botanique et de géométrie passionnelle. — Définition du canard.

Je ne veux pas humilier l'Académie des Sciences et abuser de la supériorité de l'analogie sur le Bureau des longitudes; je ne puis toutefois m'empêcher de dire en passant que je crois l'Académie des Sciences très faible sur le volcan et par trop en arrière sur l'aurore boréale. J'en juge par un résumé d'observations météorologiques colligées en Laponie pour le compte du gouvernement, et publié par la *Revue indépendante*, où je l'ai rencontré l'autre soir, en cherchant un article intéressant de M. F. Vidal, l'Attila des économistes. J'avoue que j'ai été profondément blessé dans mon orgueil de citoyen français d'apprendre où en était la science de mon gouvernement. C'est un monsieur qui a passé trois ou quatre mois là-bas, à regarder l'aurore boréale avec une lorgnette d'approche, par un froid de 30 degrés sous zéro, et qui, après avoir donné une description minutieuse du phénomène, déclare qu'il lui reste à comprendre la nature et la cause de l'aurore boréale. Je ne vois pas bien la nécessité de s'exposer à avoir le bout du nez gelé et à attraper un bon rhume de cerveau pour arriver à une conclusion aussi humiliante.

Quand on a une boussole, il me semble que c'est pour s'en servir, et que, quand cette boussole parle, on est tenu d'entendre son langage. Quand cet instrument vous indique tous les jours le point du ciel où va se former la couronne de l'aurore boréale; quand ses affolements arrivent à leur maximum d'énergie au moment précis de la formation de cette couronne, je trouve fort singulier qu'un astronome me déclare, en présence de son phénomène, qu'il n'y voit que du feu. J'éprouverais un profond mépris pour moi-même, si je ne me sentais pas en état d'annoncer à première vue sur quelle pièce de gibier mon chien va tomber en arrêt, quand je le vois dessiner une pointe et prendre son allure solennelle, et je ne vois pas pourquoi je serais moins sévère pour les savants que pour moi-même, d'autant que le savant n'a pas l'habitude d'user d'indulgence à l'égard du poète et de l'artiste. Mais une chose qui me ravit chez le savant après ses aveux d'ignorance, c'est cette facilité de consolation, cette fatuité naïve qui le porte à considérer comme parfaitement insolubles les problèmes les plus simples, quand il n'a pas eu la chance de les résoudre. Il y a quelque temps qu'un découvreur de mes amis avait demandé à un corps savant et royal la permission de prouver devant lui, en expérience publique, que le corps humain n'était autre chose qu'une pile voltaïque. Il lui fut répondu par le président de l'établissement que sa prétention était parfaitement ridicule et inadmissible, attendu que lui, président, l'avait tentée sans le moindre succès pendant plusieurs années. On me permettra de m'abstenir de qualifier cette logique déplorable; mais je ferai remarquer que mon observateur de Laponie tombe dans le même péché d'orgueil que le logicien qui précède. Les savants ne savent pas, c'est possible; mais parce que la science ignore, ce n'est pas une raison pour que tout le monde se trouve dans le même cas; et la preuve, c'est que, pour peu que le lecteur du feuilleton de la *Démocratie pacifique* désire être édifié sur le compte de l'aurore boréale, on se fera un véritable plaisir d'aller au-devant de ses vœux. La question du canard ne peut que s'éclairer de cette explication.

La terre n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui; elle a éprouvé des malheurs. L'histoire de ces malheurs est écrite partout dans les déchirures de ses flancs et dans les traditions de tous les peuples. Ces traditions font foi d'une ère paradisiaque, d'une période primitive où les habitants de la terre jouissaient d'une félicité sans nuages. La transition de cet ancien ordre au monde actuel est ce qu'on appelle la chute dans les livres religieux. Disons tout de suite la source de cette prospérité perdue. Cet état glorieux de la terre, qui faisait d'elle pour les autres planètes un objet d'admiration et d'envie, lui venait d'une couronne lumineuse dont son pôle boréal était ceint, une couronne formée de la même substance que l'anneau de Saturne, un foyer permanent de lumière et de chaleur dont la douce influence faisait mûrir la vigne aux côteaux du Spitzberg, et fleurir l'éléphant aux rives de la Léna. En ce temps-là, les mers boréales n'étaient pas emprisonnées par les glaces; ces vastes continents, que la main de Dieu a massés autour du pôle nord pour servir de demeures à l'homme, n'étaient pas condamnés à d'éternels frimats. La vie jaillissait de toutes parts sur la surface du globe : ici, sous l'équateur, des rayons du soleil ; là, vers les pôles, des rayons de la couronne. Et la terre, libre de développer sa puissance créatrice dans toute la plénitude de son essor, travaillait avec ardeur à compléter son mobilier animal et végétal.

Une catastrophe prévue, mais non moins horrible, interrompit soudain le cours de ce bonheur et de ces enfantements : la lune vint à mourir; nous sommes tous mortels; elle succomba à une maladie de langueur qui minait sa constitution depuis des siècles. Le contre-coup de l'accident fut terrible pour la terre, qui perdit sa couronne de la violence du choc, et peu s'en fallut que la mort du satellite n'entraînât celle de la planète *cardinale*. Le dernier déluge n'a pas d'autre cause que le décès de la lune. La vigueur du tempérament de la terre l'a sauvée de la contagion du mal, mais on ne doit pas se dissimuler que sa santé n'ait subi ce jour-là un échec redoutable. La terre, en perdant sa couronne, a perdu sa puissance créatrice, ce qui l'empêche de compléter son mobilier animal et végétal : la gamme des canins, par exemple, qui offre la lacune du chien-pêcheur, et celle des fleurs bleues, fleurs d'amour dont le beau sexe et M. Alphonse Karr déplorent si éloquemment l'absence. Si les punaises et les serpents à sonnettes, créations empestées des époques subversives, déshonorent encore le domaine de l'homme, c'est que la terre, croyez-le bien, n'a plus la force nécessaire pour les faire disparaître et pour les remplacer: ce n'est pas la volonté qui lui manque. La disparition de la couronne boréale a, de plus, déshérité les pôles du principe de vie, et notre infortunée planète, avec son cadavre de satellite qu'elle est forcée de traîner à ses flancs, avec ses continents glacés et ses océans solides, est devenue pour ses compagnes un objet de pitié et de crainte. Je me suis même laissé dire qu'elles avaient établi autour de nous un cordon sanitaire pour se préserver de la contagion des doctrines morales et des émanations léthifères qui s'exhalent de ce globe réprouvé. La terre est une touche du piano sidéral qui ne résonne

(1) Voir le numéro du 28 janvier.

Plus de 10,000 hommes de la garnison de Paris étaient convoqués ce matin, aux Invalides, pour rendre au maréchal les derniers devoirs. Tous les soldats de la vieille armée qui avaient servi sous ses ordres s'y étaient aussi rendus spontanément. Cette cérémonie funèbre a eu lieu avec une pompe imposante.

Depuis hier, le cercueil qui renfermait les restes mortels du maréchal était déposé dans l'église Saint-Louis, aux Invalides, sous un somptueux catafalque dressé au milieu de l'église. A dix heures, des régiments de toutes armes de la garnison et de la division sous Paris étaient rangés en ligne de bataille sur l'esplanade des Invalides, depuis le pont Royal jusqu'à la grille de l'hôtel. Les drapeaux étaient couverts d'un crêpe. Le chœur et la nef de l'église, depuis la voûte jusqu'au pavé, étaient tendus de noir. Le portail de l'église était également tendu. Les armes du maréchal et des écussons sur lesquels on lisait : ***Friedland***, ***Austerlitz***, ***Iéna***, ***Toulouse***, ***Waterloo***, et d'autres noms de batailles célèbres, étaient placés à l'entour de la nef et du chœur, au milieu de trophées et de drapeaux tricolores.

A dix heures et demie, les maréchaux de France duc de Dalmatie, duc de Reggio, comte Molitor, comte Gérard, comte Valée, comte Sébastiani; MM. les généraux vicomte Sebastiani, commandant la division, et M. Aupick, commandant la place; un grand nombre d'officiers généraux, les officiers et les aides-de-camp du roi et des princes, étaient réunis autour du catafalque; ainsi que les parents et les amis du défunt.

A onze heures, une salve d'artillerie et le roulement du tambour ont annoncé que la cérémonie religieuse commençait. Mgr l'archevêque de Paris, assisté de Mgr l'archevêque de Bordeaux et du clergé de l'hôtel, a officié; l'office a duré près de deux heures. Puis, prières et chants funèbres ont cessé, chacun des compagnons d'armes du maréchal d'Erlon a défilé silencieux et triste devant son cercueil, et l'église est redevenue déserte.

Les dépouilles mortelles resteront pendant trois semaines dans l'église Saint-Louis, aux Invalides, en attendant les préparatifs de la sépulture de famille qui doit les recevoir.

P. S. On assure que les restes de M. le maréchal Drouet seront transportés à Reims. Le défunt a exprimé le vœu, dans son testament, d'être ramené et inhumé dans la ville qui l'a vu naître.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 29 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRESIDENT donne lecture de la réponse du roi à l'adresse de la chambre des pairs.

Cette réponse sera déposée dans les archives de la chambre.

M. DE BARTHELEMY communique à la chambre une proposition qui a pour but la reprise du projet de loi de la police du roulage.

On délibérera sur cette proposition à la prochaine séance.

M. LE PRESIDENT procède, par la voie du sort, au renouvellement des bureaux.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. DUMON, ministre des travaux publics, donne lecture à la chambre d'un exposé des motifs d'un projet de loi relatif à la police des chemins de fer. Ce projet, qui renferme dix-neuf articles, a pour but : 1° la conservation des chemins; 2° l'exécution des contrats passés entre l'État et les compagnies; 3° la sûreté de la circulation. Ce projet de loi sera imprimé et distribué. La chambre donne acte à M. le ministre de la présentation de ce projet, et décide qu'elle se réunira ven-

[illegible] l'envoi à M. le ministre de l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition est-elle appuyée? — Oui! oui.

M. DELAPLESSE ajoute, de sa place, quelques mots dans le même sens que M. Dozon. (Agitation.)

Au centre. — L'ordre du jour!

L'ordre du jour est mis aux voix. (Vives réclamations à gauche.)

L'ordre du jour est adopté et par conséquent la démission acceptée.

M. MAURICE, retenu par une indisposition, écrit à la chambre pour s'excuser de ne pouvoir prendre part aux travaux, et demande un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur le règlement définitif du budget de 1841.

M. RIHOUET lit un long discours dans lequel il se plaint du mauvais emploi des fonds votés pour la marine.

La chambre ne prête aucune attention aux paroles de l'orateur.

M. Rihouet cite plusieurs abus qui ont lieu par l'absence d'un contrôle suffisant dans la manière dont les fonds sont dépensés. Il cite la restitution d'une somme de 14,145,000 francs 70 c. prélevés sur le salaire destiné aux ouvriers, opérée à la suite de révélations faites au confessionnal.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je demande à l'orateur de préciser les faits et de citer les noms.

M. RIHOUET. J'attaque ici le système et non les personnes. Je sais que la plupart des abus que je dénonce sont fort anciens; je sais que depuis que M. l'amiral de Mackau est au ministère de la marine, un certain nombre ont déjà disparu. Commissaire de la marine à Brest, j'ai vu beaucoup de faits, je viens les signaler à la tribune; je jure sur l'honneur qu'ils sont vrais, mais je croirais manquer à mon devoir de venir faire ici une dénonciation et provoquer des poursuites. J'ai cité une restitution assez considérable; j'en connais encore d'autres qui le sont moins; celles-là ont été faites par suite des remontrances des confesseurs; ce détournement doit en faire supposer beaucoup d'autres, puisqu'il y a tant d'hommes sur lesquels l'action du confessionnal est impuissante.

M. DE MACKAU. L'honorable préopinant sait aussi bien que personne que le ministère de la marine ne néglige rien pour l'organisation du contrôle, puisqu'il fait partie de la commission qui a été nommée dans ce but; un travail très considérable a été fait, trop considérable peut-être; le ministre de la marine a cru devoir consulter sur ce sujet, non-seulement une commission, mais les conseils d'administration des quatre grands ports du royaume. Ce travail est de retour; il sera incessamment présenté au conseil d'administration, et la session ne se passera pas sans qu'un projet à ce sujet soit soumis au roi.

Mais ce que je déplore, c'est que, pour obtenir une explication que j'étais prêt à donner, l'honorable préopinant ait cru devoir dérouler le tableau le plus désavantageux de l'administration de la marine; je proteste contre les inductions défavorables qu'on pourrait en tirer contre toute l'administration. Je ne nie pas les abus; les restitutions qu'on a citées le prouvent; mais en général, les administrateurs de la marine sont tous des hommes honorables, et je me rends garant des actes de tous.

Que des contre-maîtres ne soient pas toujours irréprochables, c'est possible; que des fonds aient été indûment détournés, je l'admets; mais je crois qu'il n'est pas un seul militaire, un seul administrateur élevé en grade qui ait acquis dans la marine une fortune quelconque.

Les militaires ne peuvent montrer dans leurs vieux jours que des cicatrices et une vie brisée au service de la patrie; les administrateurs une fortune médiocre avec laquelle ils végètent : en mourant ils ne laissent à leurs enfants qu'une bonne réputation à laquelle je ne peux pas permettre qu'il soit porté atteinte.

M. LE PRESIDENT donne lecture des lettres suivantes qu'il vient de recevoir :

« M. le président,

» Le dernier paragraphe de l'adresse, voté dans la séance du 27 janvier, est à mes yeux un acte attentatoire à l'indépendance et à la dignité de plusieurs mem-

[illegible] collègues, et vous voulez qu'ils [illegible] qu'ils ne protestent pas, vous voulez qu'ils se bornent à une démission pu[...] Non, non! ils ne méritent pas cette flétrissure. (Bruit; très bien! à gauche.) [...] ne protestaient pas contre elle, ils auraient tort. (Approbation à gauche; ru[meurs] au centre.) Vous ne pouvez interdire cette protestation. Ils avaient le droit, [je] dirai même le devoir de protester contre votre décision; ils ont eu à subir vo[tre] jugement, vous aurez à subir celui du pays.

M. LE PRESIDENT répète que la chambre n'a pas à s'occuper de la prote[s]tation. (Réclamations à gauche.)

M. LHERBETTE. Vous n'avez pas le droit de scinder.

M. Lepelletier d'Aulnay a la parole.

Presque tous les députés quittent la salle.

M. VUITRY, rapporteur. J'avais reçu mission de la commission d'appeler l'at[...]tention du gouvernement sur l'organisation intérieure des arsenaux et sur le con[...]trôle. M. le ministre nous a dit qu'il s'occupait activement de cette matière, [je] l'en remercie au nom de la commission, et j'appelle de tous mes vœux la [...] exécution du système nouveau, qui doit réformer bien des abus.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY signale la facilité avec laquelle les minist[res] dépassent, pendant l'intervalle des sessions, les limites du budget, et ont reco[urs] à des crédits supplémentaires et extraordinaires.

Nous n'arriverons à obtenir un budget en équilibre que lorsque cet abus [aura] disparu. Tous les ans les commissions du budget appellent sur ce point l'attent[ion] du ministère.

M. ÉTIENNE FILS insiste sur la nécessité de l'établissement d'un contrôle [sé]rieux. Il appelle sur ce point toute l'attention, toute la fermeté de M. le minis[tre] de la marine.

M. SCHNEIDER (d'Autun) présente, de sa place, quelques observations sur [le] même sujet.

M. LACROSSE considère l'organisation du contrôle comme facile, et il se jo[int] aux honorables préopinants pour appeler sur ce point toute l'attention du minist[re].

M. DE BRIQUEVILLE. J'appuie de toutes mes forces la demande d'un con[...]trôle pour le corps de la marine; il n'en est pas de plus honorable : officiers [et] administrateurs, qu'on s'adresse à eux, et ils donneront eux-mêmes une ple[ine] adhésion à ce que l'on demande.

M. VUITRY donne au nom de la commission quelques explications.

M. LUNEAU signale une lacune dans l'ordonnance relative au contrôle en [ce] qui concerne l'entrée et la sortie des grains.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI présente à ce sujet quelques observations q[ui] n'arrivent pas jusqu'à nous.

Après avoir entendu MM. Hernoux, Darblay, de Briqueville et Baron [de] Puzy, la chambre ferme la discussion générale.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à deux heures, séance publique : lecture d'une proposition; suite de [la] discussion de la loi des comptes.

La discussion du projet de loi sur la chasse ne viendra que plus tard, la com[...]mission ne s'étant pas encore entendue sur les nombreux amendements qui [ont] été proposés sur le projet.

A une heure réunion dans les bureaux.

Commission des pétitions n° 2.

1er bureau, MM. Bonnefonds; 2e, Lebobe; 3e, Dernaud; 4e, Ardent; 5e, L[a]caze (Henri); 6e, Martin (Rhône); 7e, baron de Varennes; 8e, Bert; 9e,...

Commission des crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 18[..] 1844 et des exercices clos.

1er bureau, MM. le marquis Delangle; 2e...; 3e...; 4e, Lanyer; 5e...; 6e... 7e, le comte d'Angeville; 8e...; 9e, Peltereau de Villeneuve.

Commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuite [for]mée en exécution de l'article 44 de la charte.

1er bureau, MM. Boudet; 2e, Dozon; 4e, Bernard (de Rennes); 4e, Abbatucci

---

plus, et à qui il est interdit jusqu'à nouvel ordre de faire sa partie dans le concert harmonieux des astres.

On conçoit qu'une planète ainsi froissée dans ses affections de mère et dans son légitime amour-propre de planète cardinale, fasse d'immenses efforts pour sortir de sa position. Le travail incessant des aurores boréales constate ces efforts de la terre.

La terre est dominée par une idée fixe; l'idée de tous les souverains détrônés... reconquérir sa couronne.

Le fluide magnétique est le fluide vital de la terre; la direction constante de l'aiguille aimantée vers le nord témoigne que toutes les puissances vitales de la terre sont dirigées vers un but unique, la restauration de la couronne. Lorsque l'aiguille aimantée indique l'endroit du ciel où se formera la couronne d'une aurore boréale, c'est pour mettre les points sur les i aux savants qui commencent à épeler l'alphabet de la physique et leur faire comprendre ce qu'elle cherche.

Et jusqu'à ce que la terre ait réparé l'échec qu'elle a subi il y a six mille ans, les mers des pôles demeureront glacées, et le globe continuera d'être bouleversé par les tempêtes, les orages et les tremblements de terre, qui ne sont autre chose que l'explosion des passions comprimées de la planète, comme les révolutions, les pestes et les guerres sont l'explosion des passions comprimées de ses habitants.

Et voilà l'explication simple et lucide de ce terrible phénomène de l'aurore boréale qui intrigue si fort les savants. — *Avis à l'Institut.* Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* se fera un véritable plaisir d'apporter à la science la solution de tous les problèmes réputés jusqu'ici insolubles, toutes les fois qu'il en sera aimablement requis.

Ce que je dis de la science, je le répète, n'est pas pour humilier les savants, mais simplement pour les remettre à leur place, et pour leur faire sentir le ridicule de leur outrecuidance habituelle à l'endroit des artistes, des femmes et des poètes. Si les savants savaient, ils sauraient que les poètes sont des intelligences supérieures qui ont découvert ou annoncé à l'avance tout ce qui s'est découvert jusqu'ici. La science ne doit pas se modeler sur le *Journal des Débats*, un journal de banquiers, qui est un fort vilain modèle en toutes choses, et qui traite M. de Lamartine de poète toutes les fois qu'il veut lui adresser une injure bien méchante.

La poésie, en effet, c'est le sens de l'analogie et de l'unité. Les poètes sont des amis de Dieu qui établissent ordinairement leur domicile sur le sommet des montagnes, pour être mieux à portée de causer avec lui; ce qui fait que les premiers rayons du soleil de la vérité ont déjà lui à leurs yeux que le reste de l'humanité dort encore enseveli dans les ténèbres. Si leur langage inspiré et rhythmé est distinct de celui des mortels, c'est que ce langage porte l'empreinte de l'harmonie universelle dont ils étudient les lois. Armés du télescope merveilleux de l'analogie, ils pénètrent les mystères du cœur de l'homme et ceux de la nature, et prophétisent l'avenir. Les premiers législateurs des hommes sont des poètes. L'antique mot *vates* semble embrasser dans sa signification tout le domaine de l'intelligence humaine, poésie, musique, science, art de guérir et divination. Tous les découvreurs de génie sont des poètes : Orphée, Moïse, Dante, Galilée, Colomb, Copernic, Keppler, Newton, Fourier. C'est les calomnier étrangement que de supposer qu'ils soient arrivés à leurs découvertes sublimes par des combinaisons de chiffres : c'est le hasard qui fait découvrir à Galilée les lois de la pesanteur et du mouvement de la terre. Copernic, qui sait que l'unité est le caractère des œuvres de Dieu, indique dans l'espace la place où doivent se trouver les planètes dont l'existence lui paraît indispensable à l'harmonie de notre système planétaire, et les télescopes braqués sur les endroits indiqués déclarent que le poète a prophétisé juste. Copernic engendre Keppler, qui devine par intuition les lois du mouvement des astres; Keppler engendre Newton, qui engendre Fourier. Newton avait formulé le principe de l'attraction matérielle; restait à découvrir celui de l'attraction passionnelle. Fourier vient après lui, qui révèle ce principe et enseigne à l'humanité la loi de son bonheur. L'unité est la boussole qui guide l'œil du génie vers le pôle de la vérité. Le génie aspire la vérité comme l'aiguille aimantée le fer.

La religion des Grecs reposait sur l'analogie. Voilà pourquoi le petit pays de la Grèce a enfanté les plus grands poètes, les plus grands artistes et les plus grands capitaines dont l'antiquité s'honore. Qu'y a-t-il au monde de plus ingénieux et de plus vrai, c'est-à-dire de plus poétique que l'allégorie de l'Amour, fils de Vénus, et les Grâces, compagnes de la Beauté, et cette autre de Mercure, le dieu qui a des ailes aux talons et des chaînes d'or à la bouche, Mercure, le dieu du commerce, de l'éloquence et des voleurs, le même qui conduit les âmes aux enfers? Comme tout cela est éternellement jeune, et quel trésor inépuisable d'images nous fournit cette poésie des Grecs :

> Où, pour nous enchanter, tout est mis en usage,
> Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage.

Tout prend un *corps*, une *âme*... Ici est tout le secret de la supériorité du génie grec. Ici je retrouve le fil qui va me ramener dr[oit] au canard, dont les considérations qui précèdent m'avaient peut-être lé[]gèrement écarté. Dans la littérature grecque, toutes les plantes, to[us] les animaux ont une âme. Le rossignol s'appelle Philomèle; les no[tes] mélancoliques du chantre de la nuit redisent les plaintes d'amour d'[une] princesse malheureuse. Les sœurs de Phaéton ont tant pleuré le[ur] frère que le ciel, touché de leurs larmes, les a métamorphosées en peu[]pliers, vous savez, ces beaux arbres, amis de la fraîcheur et de la soli[]tude, qui courbent si élégamment leurs têtes sous le souffle de la brise en laissant échapper un murmure plaintif, et qui les tiges pyramidales ont le privilège de fournir les rideaux de la couche des morts. Si la science moderne eût creusé à fond l'idée grecque, elle eût trouvé, à n'en pa[s] douter, la clef de la classification universelle que je m'empresse, au sur[]plus, de lui remettre entre les mains.

Mais voyez ici une preuve éclatante de la supériorité de la poésie s[ur] la science. Linnée découvre le secret des amours des plantes; il appel[le] la corolle le lit nuptial des fleurs; Linnée est vrai tant qu'il ne sort pa[s] de la poésie; s'il s'en écarte un moment pour bâtir un système de clas[]sification, il trébuche aussitôt et tombe dans le simplisme. En effet, i[l a] pris l'étamine, l'un des organes sexuels des plantes, pour base de so[n] système, pour terme de comparaison, et il construit ses genres, il group[e] ses familles d'après le nombre et la position des étamines sur chaq[ue] fleur. Le système de Linnée a pu rendre de grands services à la science, par la raison qu'un faux système vaut encore mieux que le chaos, e[t] qu'il a fait comprendre la nécessité d'un système supérieur; mais le système de Linnée ne tenait compte que du matériel, il péchait par sim[]plisme, et il confondait les familles naturelles; les progrès de la science en ont démontré l'insuffisance; on l'a abandonné.

On a abandonné le système de Linnée; mais ceux qui sont venu[s] après lui s'abusent s'ils croient avoir dit en botanique le dernier mot d[e] la science.

La science de la botanique n'aura dit son dernier mot, comme celle

l'eût mieux valu, à son avis, effacer le mot qui a provoqué de si ...rables récriminations. Les minorités telles que celle qui s'est pro... ont toujours exercé une influence fatale à la majorité qui les ren...ait dans son sein. En s'arrogeant le droit de parler au nom du gou...ement, elles ne le soutiennent pas, elles l'abandonnent. On a tort ...peler *bornes* ces ultras : les bornes servent et ne s'agitent pas.

« Après cette bruyante fermentation de deux séances qui ont rap... les orages de nos temps les plus agités, l'opinion publique, dit la *...otidienne,* reprend sa liberté de jugement. Ce qui s'est passé à la ...mbre n'a pas changé le sens des mots. La conscience publique garde ...ature. On peut pardonner aux mauvais pouvoirs de tourmenter les ...mes, de persécuter les partis, de mutiler les peuples ; on ne saurait ...pardonner d'outrager la pensée humaine dans ce qu'elle a de libre ...saint. Il y a quelque chose qui vaut mieux qu'une majorité de ...re voix, c'est le sentiment de sa dignité, c'est l'estime des gens de ...r, c'est l'honneur de la France. »

Quelques feuilles françaises, le *Journal des Débats*, entre autres, ...ent de prétendus troubles qui auraient éclaté à Posen; mais ces bruits ... déjà été démentis depuis plusieurs jours par la *Gazette d'Etat de ...se*. Voici ce qu'elle disait à cette occasion :

« Le bruit a couru aujourd'hui que la ville de Posen avait été le théâ... d'une émeute. Ce bruit, entièrement faux, reposait sur sa coïnci...ce avec une fausse alarme. Il est d'usage dans les forteresses prus...nes de donner de fausses alarmes aux troupes des garnisons, abso...ent comme si l'ennemi était aux portes. Telle est l'origine unique de ...ouvelle dont le contre-coup nous est venu en France. Quant aux ré...iés russes, la population de Posen n'a rien appris de leur présence ...environs que le lendemain de leur arrivée, l'autorité ayant eu soin ...les faire mettre en sûreté, se réservant de statuer plus tard sur leur ...t. »

ESPAGNE.

Les progressistes, comme on s'y attendait, ont eu le dessus dans les ...ctions complémentaires qui viennent d'avoir lieu. Sur 7,013 votants, ...I. Cantero, Angulo, San-Miguel, Arguelles et Lujan ont obtenu plus ...4,000 voix et M. Olozaga en a obtenu 3,687. Le candidat minis...iel qui a obtenu le plus de voix est M. Nocedal ; il n'en a réuni ...2,988. Il résulte de là que l'opinion progressiste est en grande ma...ité dans le corps électoral de Madrid.

— Sous ce titre : *Il n'y a plus de Constitution* ! l'*Eco del Comer...*, du 23 janvier, publie ce qui suit :

« Le rédacteur de *la Opinion publica*, usant de son droit, faisait à ...aga une opposition franche et légale au ministère et à son funeste ...tème ; il n'avait à répondre que devant le jury des délits qu'il ...ait commettre. Cependant il a été appelé devant le commandant ...éral, chef politique de Malaga, qui l'a menacé de la déportation à ...ila, et même de le faire fusiller sans autre forme de procès. Il y ...plus, on a menacé la brave population de Malaga ; on a en l'andace ...i signifier que le jour où le commandant général tirerait l'épée, ... jetterait le fourreau à la mer. C'est ainsi que l'on étouffe la ... de la presse, que l'on sème la terreur, mais aussi l'on fait naître ...conflits, les collisions, la résistance, les émeutes et ces grandes se...sses qui ébranlent l'édifice social.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 28 janvier.

Le 22 au soir, le désarmement de la milice de Saragosse a donné ... quelques désordres qui ont été promptement réprimés ; la remise

M. le duc de Glucksbierg ... est arrivé avant-hier à Paris.

— M. Adolphe Barrot, consul général de France à Haïti, est arrivé le 29 novembre sur la corvette *l'Aube*. Il a été reçu le 1er décembre, en conférence publique, par le gouvernement provisoire, dans la maison nationale où se trouvaient réunies les principales autorités. Il était accompagné de M. Vaur, attaché officiellement à sa mission, et de l'état-major des bâtiments français en rade. Harangué par le général Hérard aîné, président provisoire, il lui a remis ses pouvoirs, dont il a été donné publiquement lecture.

— M. Duchâtel n'avait révoqué encore que treize maires atteints et convaincus du voyage à Londres. Nous apprenons, par la *Gazette du Berri*, que M. le comte Armand de Bonneval, maire de Thaumiers, et M. le comte Amador de La Porte, maire de Chalivoy-Milon, viennent de subir le même sort. En outre, M. Adalbert d'Hespel, chef de bataillon de la garde nationale du canton d'Haubourdin, vient d'être suspendu pour deux mois des fonctions de son grade, par arrêté du préfet du Nord, pour la même cause.

— Un journal du soir annonce que M. Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, a refusé l'archevêché de Rouen.

— M. Provencher, évêque *in partibus* de Juliopolis, et chef de la mission des montagnes Rocheuses dans le nord de l'Amérique, est arrivé mercredi à Paris pour les affaires de son diocèse.

— On écrit de Verdun au *Journal de la Meuse* :

« M. Le Tourneur, évêque de Verdun, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, vendredi dernier, entre trois et quatre heures du soir.

» Son valet-de-chambre ayant voulu introduire une visite, après avoir inutilement frappé, a pénétré dans sa chambre, et il a trouvé le prélat assis dans son fauteuil, tenant la *Gazette* d'une main ; l'autre avait échappé son binocle, qui s'est trouvé à terre. Des médecins ont accouru ; mais aucun remède n'a pu le rappeler à la vie. Il n'était âgé que de 63 ans. »

— Les séances du concours de l'Ecole de Droit ont été closes avant-hier. Voici les noms des candidats nommés : à la chaire de procédure, M. Bonnier ; aux suppléances, MM. Vuatrin et Machelard.

— La compagnie belge de colonisation a reçu, par l'entremise du gouvernement, des nouvelles officielles de la colonie de Santo-Thomas de Guatemala, datées du 12 novembre dernier.

D'après ces nouvelles, un nombre d'habitations suffisant pour loger cent familles nouvelles a dû être terminé pour la fin de décembre.

Un conseil de prud'hommes a été institué pour juger les différents, les infractions au règlement, et appliquer les pénalités qui seraient encourues par les membres de la colonie ; c'est là une mesure d'ordre et de justice à laquelle on ne peut qu'applaudir.

Suivant ces mêmes nouvelles, le navire, *la ville de Bruxelles*, affrété par la compagnie, prenait ses dispositions pour quitter le port de Santo-Thomas, dans les premiers jours de décembre, avec un chargement complet d'indigo, de bois d'acajou, de salsepareille et d'autres produits précieux que fournit ce riche pays.

— Le *Courrier de Saône-et-Loire* raconte un trait de bienfaisance que nous nous plaisons à signaler. Un honnête manouvrier père de famille, de la commune de Bay, n'ayant pu parvenir à satisfaire à une dette, était sur le point d'être exproprié. Le 13 courant, lorsque l'huissier Brunel se présenta chez ce malheureux pour saisir sa petite chaumière, douze propriétaires de la commune se réunirent spontanément

... Séance du 29 janvier 1844.

SOMMAIRE. — *Astronomie* : Renseignements sur la comète de M. Faye. — *Mathématiques* : Rapport de M. Cauchy sur une note relative à la théorie des imaginaires. — *Physique* : Mémoire sur la manière dont les sons se produisent. — Mémoire sur les irrégularités de la surface du globe terrestre. — *Chimie* : Note de M. Laurent. — *Médecine* : Empoisonnements métalliques. — Mémoires de MM. Danger et Flandin. — Traitement des *nævi*.

Astronomie. — Nous avons dit dans notre compte-rendu de l'avant-dernière séance, que la comète récemment découverte par M. Faye, décrit non une parabole, mais une ellipse, et se distingue ainsi des comètes en grand nombre qui viennent visiter notre système planétaire. C'est le calcul d'un jeune astronome de Gœttingue, M. Goldsmith, qui a conduit à ce résultat prévu à Paris par M. Faye. Mais les calculs de M. Goldsmith n'avaient porté que sur un très petit arc de l'orbite de la comète, et par suite les éléments qu'il avait déterminés pour cette orbite ne pouvaient avoir une rigueur suffisante. Aussi l'orbite calculée différait-elle sensiblement de l'orbite réelle décrite par la comète.

Ces différences ont conduit M. Faye à recommencer le calcul de cette orbite ; il s'est appuyé sur trois observations dont la dernière est distante de la première de quarante-neuf jours, observations faites le 24 novembre par M. Laugier, le 13 décembre par M. Faye et le 12 janvier par M. Mauvais. De cette manière, l'arc expérimental qui devait servir à déterminer toute la courbe, comprenait 24 degrés, si on le regardait du soleil. Dans de telles circonstances, M. Faye est arrivé à une précision qui est même plus considérable que celle dont on se contente dans le calcul des orbites planétaires.

La comète fait sa révolution autour du soleil en sept ans, deux mois et sept jours, au lieu de six ans et sept mois, nombre qu'avait indiqué M. Goldsmith. On se fait une idée assez exacte de l'orbite en imaginant que l'ellipse est peu excentrique, et que le soleil est à égale distance du centre et du sommet de la courbe. La distance de ... la comète est d'ailleurs double de celle du soleil à la terre.

D'après les observations qu'a faites M. Faye, il est probable que la nouvelle comète était d'abord parabolique, et que c'est en passant près de Jupiter qu'elle a été attirée et a fait tout-à-coup partie de notre système planétaire. Peut-être une attraction semblable à celle qu'elle vient d'éprouver lui fera-t-elle abandonner son orbite elliptique, comme cela est arrivé une fois dans les mêmes circonstances. Dans tous les cas, si on peut l'observer pendant plusieurs rotations autour du soleil, on pourra peut-être obtenir quelques renseignements précieux sur la constitution de l'éther au milieu duquel se meuvent les astres. Comme les planètes sont des masses énormes, on conçoit qu'on ne ... connaître si l'éther oppose quelque résistance à leur mouvement ... les comètes sont des corps d'une densité très faible, tellement qu'on aperçoit les étoiles à travers. Il en résulte que, ... on s'aperçoit facilement de la résistance offerte par l'air aux ... on pourra calculer la résistance de l'éther par les retards qu'... tera au mouvement de l'astre chevelu.

Mathématiques. — M. Cauchy lit un rapport approbatif sur une note remise par M. Cellerier. Cette note, relative à la théorie des imaginaires, renferme un théorème que les commissaires, MM. Cauchy et Liouville, présument d'une grande utilité dans les recherches d'analyse et de calcul intégral. Ce théorème appliqué à la théorie des intégrales définies, donne le moyen d'étendre les formules établies pour les valeurs réelles de certains paramètres au cas où ces paramètres deviendraient imaginaires. On sait combien la généralisation des formules est importante dans les mathématiques transcendantes, et on conçoit que le rapport de la commission ait conclu à l'insertion de la note de M. Cellerier

---

...zoologie et de la minéralogie, que lorsqu'elle aura pris pour type de ...té des plantes leur caractère *passionnel* et *moral*, aussi bien que ...caractère physique, lequel caractère physique est le seul dont elle ...soit préoccupée jusqu'ici. C'est-à-dire que la classification naturelle ...plantes est encore à trouver, et qu'il faut absolument passer par l'a...logie pour arriver à la solution du problème.

J'ai recours à un exemple pour rendre ma théorie plus claire.

Qu'est-ce que c'est qu'un pêcher, pour un membre de l'Institut pro...seur de botanique ?

Un pêcher, pour un membre de l'Institut, est un arbre fruitier de la ...mille des *rosacées*, famille naturelle de Tournefort, *icosandrie* de ...née.

Le pêcher n'est pas tout-à-fait la même chose pour un observateur ...ins simpliste ou plus poète : c'est encore un emblème de virginité ...me le rosier.

En effet, la fleur de pêcher, si rose et si hâtive, rappelle par sa teinte ...licate celle des joues de la vierge au printemps de la vie. La couleur ... fruit, plus foncée que celle de la fleur, est celle de l'incarnat, dont ... pudeur empourpre un visage de quinze ans. Le velouté de la pêche, ... duvet léger dont elle est couverte, sont charmes de beauté de l'ex...me jeunesse. Je ne dirai pas les analogies de sa forme adorable, de ce ...ublé hémisphère dont l'image saisissante a fourni au vocabulaire du ...piniériste un de ses plus jolis noms de fruit. Le parfum de la pêche est ...ave et délicieux comme la pensée de la jeune fille. C'est le plus délicat ... le plus savoureux des fruits. La même branche n'en donne jamais ...'un seul, quelle que soit la durée de sa vie. Le noyau de la pêche est ...plus dur et le plus raboteux de tous. C'est que le cœur de la véritable ...erge, de la vierge d'esprit et de corps est inaccessible à la séduction. ...us l'espèce du pêcher est perfectionnée, plus le noyau se détache de la ...air. Plus la vierge est pure, en effet, plus sa pensée se détache de ses ...s. Le noyau est adhérent à la chair dans les espèces inférieures, dans ... sauvageon, par exemple ; cela doit être : la vierge, accessible par les ...s, est en grand danger de faillir.

Le pêcher est en butte aux attaques de tous les insectes, emblèmes im...s de l'envie et de la médisance.

Ainsi, la virginité est le point de mire de tous les séducteurs et le ... de toutes les médisances et des méchants caquets.

Ou le pêcher est un emblème de virginité, ou je ne m'y connais pas. Eh bien ! s'il en est ainsi, la science doit donner à cet arbuste un nom qui rappelle les rapports qui existent entre lui et la vierge ; car il est impossible que Dieu, qui ne fait rien pour rien, ait établi ces rapports sans un but ultérieur.

Alors nous ne dirons plus que le pêcher est un arbre de la famille des rosacées, ce qui ne signifie rien du tout, mais que le pêcher est un arbre de la famille des *vestalidées*, et nous le distinguerons du *rosier*, qui appartiendra à la même famille par ses caractères physiques. Nous avons des dénominations analogues pour tous les végétaux ; nous ôterons le chêne, emblème d'avarice, de la famille des cupullifères, pour le loger dans celle des *avaricées*, et ainsi de suite ; et comme nous appliquerons le même système à toutes les classifications zoologiques, entomologiques, minéralogiques, etc., nous aurons pour langue scientifique la plus poétique et la plus instructive des langues, ce qui sera précisément le contraire de la langue des savants civilisés.

L'enseignement des sciences naturelles, pratiqué d'après cette méthode, aura un autre point de dissemblance avec l'enseignement de la Sorbonne et du collège de France, c'est qu'il sera aussi amusant qu'instructif ; l'enseignement de la botanique *passionnelle* surtout, qui me fait l'effet de devoir être quelque jour l'apanage exclusif du beau sexe, à raison de la supériorité indéniable de la femme dans le domaine de la grâce, de l'esprit et du sentiment.

Et qu'on n'aille pas s'imaginer qu'il n'y aura d'amusant que l'enseignement de la botanique. L'analogie est presqu'aussi puissante que l'amour, elle donnerait de l'esprit aux plus bêtes et de l'intérêt au carré de l'hypothénuse. Rien ne m'empêcherait même, à propos de ce mot d'amour qui vient de se présenter innocemment sous ma plume sans que je l'y aie appelé, de livrer à mes lecteurs un extrait de *géométrie passionnelle*, une définition très neuve de l'ellipse.

« L'ellipse, emblème d'amour, la plus gracieuse des lignes, la courbe » de la femme, etc. ; la forme du pigeon, de la perdrix, du cygne, etc., l'el» lipse a deux foyers comme la passion d'amour... et les rayons qui s'é» chappent de l'un des foyers s'absorbent inévitablement dans l'autre, » comme les sentiments de l'amant véritable, n'ont d'autre foyer, d'au» tre objet que sa maîtresse adorée. »

Ce doit être un analogiste qui a défini l'amour : de l'égoïsme à deux. La définition est plus que géométrique.

Celui qui a forcé les courbes à nous parler d'amour ne pouvait être embarrassé pour faire parler les oiseaux, les insectes. Ecoutez l'araignée :

L'araignée est un admirable emblème du boutiquier (le même qui règne et gouverne en ce moment en France), un insecte hideux, tout griffes, tout yeux, tout ventre, qui n'a point de poitrine, c'est-à-dire de place pour le cœur, — qui tend sa toile comme le traficant sa boutique, dans tous les lieux et dans tous les passages où il y a des mouches ou des chalands à prendre, — qui se retire dans une espèce d'antre noir situé au fond de son réseau, et d'où il voit tout ce qui se passe au dehors, comme le traficant dans son arrière-boutique, derrière ses judas, — qui construit son piège de telle sorte qu'il est averti de la moindre visite par l'ébranlement de sa toile, comme le boutiquier par les sonnettes dont toutes ses portes et toutes ses fenêtres sont garnies, — qui ne rejette le cadavre de sa victime qu'après lui avoir sucé le sang, comme le marchand, qui ne lâche sa pratique qu'après lui avoir vidé la bourse... Il y a des araignées venimeuses comme il y a des débitants de vin et des marchands de thé qui empoisonnent leurs drogues. Dans cette espèce-là, les gros mangent les petits (concurrence anarchique) ; la femelle mange le mâle, ce qui voudrait dire que le traficant ne connaît ni parents ni amis.

Le portrait est fort ressemblant, mais il est peu flatté.

J'en reviens à la définition du canard, sujet de cet article. Si la classification dont je viens de tracer le plan avait été adoptée par les savants, je ne me serais pas livré à dix-huit colonnes d'imprécations contre eux à propos de leur ignorance, et je n'aurais pas fait intervenir le décès de la lune dans une question de canard ; et mes lecteurs, trompés par l'annonce du titre, n'auraient pas été forcés de me suivre dans mes divagations ; et je ne me verrais pas contraint moi-même, par l'abondance des matières, à renvoyer à un troisième numéro le véritable article sur la chasse aux canards.

Car voici la définition qu'un bon dictionnaire m'eût donnée :

Le canard est l'emblème des *maris ensorcelés*.

Et cette seule définition-là dit toute la chasse aux canards, ainsi que l'on pourra s'en convaincre dans un très prochain numéro.

A. TOUSSENEL.

pas de la surface de l'ellipsoïde de révolution donné par la théorie des inégalités lunaires, proviennent de masses perturbatrices peu profondes et peu considérables, mais multipliées. C'est en appliquant le calcul aux irrégularités causées par de telles masses qu'ils sont arrivés à cette conséquence, car des masses très profondes donneraient des irrégularités très allongées ; elles n'agiraient pas d'ailleurs d'une manière sensible sur la colonne barométrique, et ne donneraient pas une accélération notable à la marche du pendule. Quant au renflement de l'équateur, il n'a pas d'autre cause que l'intensité plus considérable de la force centrifuge.

Chimie.—M. Laurent, en soumettant à la distillation le sulfure, l'azoture et le sulfo-azoture du benzène, est arrivé à former des corps d'une composition très complexe. Il conclut de sa note que les chimistes peuvent imiter la nature qui, dans les végétaux, désoxide des combinaisons très simples et les transforme en carbures d'hydrogène et en produits peu oxigénés et compliqués. De même, M. Laurent a formé des produits qui renferment 52, 56 et 84 atomes de carbone, au moyen de l'essence d'amandes amères, qui n'en renferme que 28.

SCIENCES MÉDICALES. — *De l'empoisonnement par le plomb. — Considérations sur l'absorption et la localisation, par MM. Danger et Flandin.* — Les auteurs commencent par rappeler que, dans un Mémoire précédent, ils ont indiqué que le meilleur procédé à suivre en médecine légale, pour la recherche du plomb, consistait à carboniser les matières animales par le tiers de leur poids d'acide sulfurique, à porter le charbon à la température rouge, à le traiter par l'acide chlorhydrique, puis par l'eau. On obtient ainsi, dégagé de toute matière organique, un chlorure de plomb soluble, sur lequel il est facile d'opérer les réactions propres à caractériser le métal. De même que, pour le cuivre et les métaux fixes en général, ce procédé, disent MM. Danger et Flandin, nous a conduits à déceler le plomb, mêlé aux matières animales dans la proportion d'un cent millième.

Parmi les combinaisons de plomb, les composés solubles ou susceptibles de le devenir dans l'organisme, sont seuls vénéneux. C'est ce que la théorie indiquait et ce qui a été établi par des expériences directes de MM. Dupasquier et Rey, de Lyon.

Le composé de plomb le plus soluble, le sous-acétate, ne devient poison mortel qu'à une dose encore assez élevée. Suivant Christisson, un homme aurait pris par inadvertance 32 grammes de sous-acétate de plomb dans un verre d'eau, et ne serait pas mort empoisonné.

Bien que ce ne soit pas le propre des sels de plomb de produire la diarrhée, cependant MM. Danger et Flandin l'ont observée, mais non pas constamment, sur des animaux auxquels ils avaient fait prendre en une seule fois des doses considérables de sous-acétate. Mais dans ce cas même le sel de plomb n'agit pas à la manière des irritants.

Les symptômes auxquels a donné lieu l'empoisonnement aigu sur des chiens sont des vomissements blancs laiteux et spumeux, tantôt la diarrhée, tantôt la constipation, un profond abattement et quelquefois des convulsions et des contractions musculaires aux derniers instants de la vie.

Le symptôme caractéristique de l'empoisonnement par le plomb, ce sont les vomissements de matières blanches dans lesquelles se trouve de certain point indépendante de la circulation générale.

Dans certains empoisonnements miasmatiques, tels que les coliques de cuivre et de plomb, les effets pathologiques se bornent d'ordinaire au système digestif : ne serait-ce pas, continuent MM. Danger et Flandin, que l'agent exclusif de ces sortes d'empoisonnements serait la circulation capillaire sous-cutanée ? Si le poison était introduit par l'organe respiratoire, la maladie ne devrait-elle pas commencer par les poumons ou du moins se généraliser par le fait de l'intoxication du sang ? Suivant M. Roard, directeur de la manufacture de céruse de Clichy, les ouvriers qui, chaque jour après le travail, ont soin de se nettoyer fortement la peau avec des brosses et du savon, ne sont jamais atteints de la colique de plomb.

Laissant de côté quelques autres considérations, nous arrivons aux conclusions du Mémoire, et pour abréger, nous nous bornons à donner celles qui ne ressortent pas directement de l'analyse précédente.

Il n'existe point de plomb dans le corps humain à l'état normal.

Contrairement au cuivre, le plomb absorbé est éliminé par la sécrétion rénale.

L'absorption des poisons s'opère principalement par la veine-porte, ce qui explique pourquoi on les retrouve en si grande quantité, et pour quelques-uns presque exclusivement dans le foie.

Alors que l'empoisonnement a été produit par la peau, l'absorption ou le transport de l'élément toxique se fait principalement par la voie des vaisseaux sanguins et lymphatiques superficiels sous-cutanés et sous-muqueux. Exhalé dans le tube digestif par une sorte de perspiration insensible, le poison est rejeté par les vomissements et par les selles, ou bien il est repris par le système de la veine-porte, absolument comme s'il avait été introduit primitivement dans l'estomac.

Dans les cas d'expertise médico-légale, il faut opérer exclusivement sur certains organes, et le foie doit être choisi de préférence. Dans les cas ordinaires, un dixième de cet organe est un minimum suffisant. On ménagera ainsi à la justice les moyens de faire contrôler une première expertise autant de fois qu'il sera jugé nécessaire.

— MM. les docteurs Chailly et Godier adressent un Mémoire sur un nouveau mode de traitement des déviations de la taille.

— M. le docteur Lafargue, de Saint-Emilion, annonce qu'il a découvert un moyen de débarrasser les enfants des tumeurs érectiles congéniales désignées sous les noms d'*envies*, de *novi materni*. Ce moyen consiste à pratiquer sur la surface et tout autour de la tumeur 5 à 6 piqûres avec une lancette dont la pointe aura été trempée dans l'huile de *croton tiglium*. Chaque petite piqûre donne sur-le-champ une papule qui se transforme, 36 heures après, en une pustule ressemblant à un petit furoncle. Du rapprochement des pustules résulte une tumeur rouge à sa base, blanche au sommet, douloureuse, rénitente, qui envahit, désorganise le tissu érectile et ressemble beaucoup à l'anthrax benin. En inoculant une substance aussi active que l'huile de *croton tiglium*, il ne faut jamais dépasser le nombre de piqûres indiqué par M. Lafargue, surtout quand on opère sur de jeunes enfants. Si la dimension de la tumeur exigeait un plus grand nombre de piqûres, il serait prudent de substituer à l'huile de croton une solution concentrée de tartre stibié.

B. et P.

— de 1000.	[illegible]		»	»	»	»	3 0/0 [illegible]
Caisse Hypoth..	767	50	»	»	»	»	5 0/0 5. 30.
Quatre Canaux.	1288	75	1290	»	»	»	

Chemins de Fer.

St-Germain . .	»	»	»	»	»	»	Fin courant, 830, 826 25, 8[illegible]
Vers. R. Dr. .	337	50	»	»	H. 3	75	— 338 75.
dº R. G. . .	192	50	185	»	B. 5	»	— 187 50, 188 75, 185.
Orléans	852	50	855	»	B. 5	»	— 855.
Strasb. à Bâle.	240	»	237	50	»	»	— 241 25, 237 50.
Rouen.	845	»	»	»	»	»	— 840, 845.
Havre.	671	25	675	»	H. 3	75	— 670, 680.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	109	»	»	»	H. 1[4	»	Londres, 27 janvier.
— Portugais. .	47 5[8		47 3[4		H. 1[2	»	Consol. 97 1[2, 5[8.
Esp. D. active.	30 1[2		30 1[2		H. 1[8	»	Esp. actif. 31 1[2.
5 0/0 Naples. .	106	50	106	75	H. 0	25	Portugais. 46 3[4.
— Romain. .	105 7[8		106	»	»	»	Mexicains. 33 7[8.
Obl. Piémont. .	1210	»	1215	»	H. 5	»	5 0/0 Hollandais, 101 3[8.
Emp. d'Haiti. .	490	»	»	»	»	»	2 1[2 id. 55 1[8.
							Orléans, 33 1[4.
							Rouen, 32 1[4.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 85,00, 84,[illegible] courant du mois, 86,00, 00,00; février, mars et avril, 88,00, 00,00; mois d'été, 87,00, 00,00; 4 derniers mois, 89,00, 00,00.

Lille. — Colza, 00,00, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00, 00,[illegible] chanvre, 00,00; voitures, 0,00.

Esprit 3[6. — Disponible, courant du mois et février, 94,00, 00,[illegible] mars et avril, 95,00, 00,00; 4 d'été, 97,00, 00,00; 4 derniers, 9[illegible] 99,00.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0[0 1re sorte ; id., id., 00[illegible] 2e sorte; ordre de livraison, 20 0[0.

Suifs de place, 00 à 00 fr. les 50 kil.; de Russie sans affaires; disponibles, 00 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 00 à 00,00.

Spectacles du 30 janvier.

» h. »[» OPÉRA. —

7 h. »[» THÉATRE-FRANÇAIS. — Bérénice. — Pourceaugnac.

5« h. »[» ODÉON. — Karel-Dujard.

» h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Le Déserteur.

h. »[» VAUDEVILLE. — Paris bloqué. L'homme blasé. Une Idée. La Veill[e]

7 h. »[» GYMNASE. — Mme Boudenois. Jacquard. Belle Amélie. Deux S[œurs]

6 h. 1[4 VARIÉTÉS. — Marjolaine. Le Chevalier du Guet. Jacquot. Chas[se]

7 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Postilon. Richelieu. Lisette.

« h. »[» FOLIES. — Le Théâtre. Une Journée. Thomas.

6 h. 1[2 GAITÉ. — Stella.

» h. »[» COMTE. — Ce que vaut un Paysan. La Forêt. Molière.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

27 janvier.			29 janvier.		
Arrivages.	4749 q.	71 k.	Arrivages	4162 q.	81 k.
Ventes.	4446	63	Ventes.	611	89
Restant.	40796	78	Restant.	41347	72
Cours moyen.	38,80		Cours moyen.	38,85	
Cours-taxe.	38,03		Cours-taxe	38,40	

Cote administrative.		Cote administrative.	
Gr. 13q.70k.	52 85 à 53,50	Gr. 14.13 k.	45,85 à 52,20
1re 353 25	33,00 à 39,50	1re 345 40	38,00 à 40,00
2e 81 64	37,55 à 37,90	2e 86 35	36,95 à 37,90
3e 17 06	30,55 à 33,10	3e 18 00	33,00 à 00,00
4e 7 85	26,75 à 28,65	4e 3 14	26,00 à 00,00
A 1.890.49	35,05 à 51,00	A 1.427 37	37,55 à 37,90

Taxe du pain, 1re q., 0,35; — 2e q., 0,28 le k.

Aux ventes calmes et difficiles du marché de vendredi, ont succédé quelques affaires un peu plus considérables. Les ventes de samedi se sont un peu relevées; aujourd'hui elles ont fléchi; les arrivages, en augmentant un peu, ont élevé le chiffre du restant, sans toutefois qu'ils soit près d'atteindre son importance normale. On a lieu de craindre que cette stagnation ne se prolonge.

BRIONNE, (Eure), 25 janvier. — Pain, prem. qual., 0,33, — deux., 0,30.

PONT-AUDEMER, 22 janvier. — Pain, prem. qual., 0,34; — deux., 0,34.

LE MANS, 26 janvier. — Pain, prem. qual., 0,38; — deux., 0,33; — trois., 0,28.

BEAUGENCY, 27 janvier. — Pain ordinaire, 0,28 3[4.

NANTES, 26 janvier. — Farine, prem. qual., 39,38; — deux., 38,36 les 100 kilog.

TOURS, 28 janvier. — Pain, prem. qual., 0,36; — deux., 0,31; — trois., 0,25 2[3.

SURGÈRES, 27 janvier. — Farine, 24,00 à 24,50 les 100 kilog. — Pain, prem. qual., 0,34; — deux., 0,22.

LYON, 27 janvier. — Farine, prem. qualité, 44,00; — deux., 40,00. Il y a eu depuis deux jours sur cette place des ventes effectuées à 1,00 de baisse sur les cours ci-dessus. — On s'attend, pour fin courant, à une baisse sur le prix du pain.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 24 janvier. — Farine, prem. qual., 40,00; — deux., 36,00.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

PARIS, 27 janvier. — *Cours légal.* — Froment, prem. qual., 17,35; — sortes inférieures, 20,00. — Seigle, 11,00 à 12,00. — Orge, 10,65 à 12,00. — Avoine, 8,00 à 9,00.

Issues de blés. — Son, 2,70 à 3,00. — Recoupe, 4,00 à 5,00. — Remoulage, 6,35 à 7,00.

Il se fait peu d'affaires en grains ; on semble attendre, pour se décider, le résultat de la saison sur les emblaves nouvellement levées et pour le succès desquelles on a eu momentanément quelques craintes.

BRIONNE (Eure), 25 janvier. — Froment, 20,95. — Seigle, 12,00. — Orge, 11,25. — Avoine, 8,25.

LE MANS, 26 janvier. — Froment, 22,15. — Méteil, 19,05. — Seigle, 16,10. — Orge, 12,55. — Avoine, 8,50.

BEAUGENCY, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 19,35 à 19,49; — deux., 18,85 à 18,90. — Méteil, 15,75. — Seigle, 12,75. — Orge, 11,50. — Mouture, 14,00. — Sarrazin, 7,90. — Avoine, 8,00.

NANTES, 26 janvier. — Froment, prem. qual., 20,66; — deux., 20,34; — trois., 19,32. — Seigle, 14,66. — Orge, 13,32. — Avoine, 8,32. — Sarrazin, 9,32.

TOURS, 27 janvier. — Froment, 18,83. — Seigle, 14,00. — Orge, 12,50. — Avoine, 8,00.

NIORT, 25 janvier. — Froment, pr. qual., 18,64; — deux., 18,32; — trois., 18,00. — Baillarge, 10,53 à 10,85. — Avoine (quintal mét.), 16,00.

SURGÈRES, 27 janvier. — Froment, 20,50 à 21,00. — Maïs, 13,50 à 13,25. — Avoine, 7,00 à 7,25.

Les froments sont tenus fermes sur cette place, et cependant on nous mande que les blés en herbe sont fort beaux et n'ont plus rien à redouter des rigueurs de l'hiver.

REIMS, 27 janvier. — Froment 16,67 à 17,50. — Seigle, 9,45 à 10,00. — Orge, 9,08 à 10,00. — Avoine, 6,48 à 6,75. — Sarrazin, 7,25 à 7,50.

SOISSONS, 27 janvier. — Froment, 18,07 à 18,46; — deux., 17,30 à 17,69; — trois., 16,61 à 16,92. — Seigle, 10,76 à 12,07. — Avoine, 6,38 à 9,23.

ARRAS, 27 janvier. — Froment, pr. qual., 17,50 à 18,50; — deux., 15,00 à 18,25. — Seigle, 10,25 à 11,25. — Escourgeon, 11,00 à 12,25. — Avoine, 7,75 à 8,25.

LUNÉVILLE, 24 janvier. — Froment nouveau, prem. qual., 17,86; — deux., 16,94; — trois, 16,00; — dº vieux (1842), 10,00.

STRASBOURG, 26 janvier. — Froment, prem. qual., 17,00; — deux., 19,04; — trois, 23,25. — Seigle, 10,50 à 11,00. — Maïs, 10,25 à 11,25.

CHALON-SUR-SAONE, 26 janvier. — Froment, prem. qual., 20,75; — deux., 20,00; — trois., 13,75. — Méteil, 16,00. — Seigle, 14,50. — Orge, 13,75. — Sarrazin, 11,00. — Maïs, 16,25. — Avoine, 92,50.

LYON, 27 janvier. — Froment, peu demandé, de 27,50 à 28,50 les 100 kilog. Le marché est languissant; il s'y traite peu d'affaires, malgré la faiblesse du cours, qui tend encore à la baisse. Beaucoup d'offres, même à livrer, et peu d'acheteurs. La place de Marseille, dont notre correspondant recevait le courrier à cette date, est dans le même cas.

BOURG, 25 janvier. — Froment, prem. qual., 23,50; — deux.; 22,00; — trois., 20,50. — Maïs, 11,50. — Seigle, 14,50. — Orge, 14,50. — Avoine, 9,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 24 janvier. — Froment; prem. qual., 23,45; — deux., 22,01; — trois., 21,30. — Méteil, 19,00. — Seigle, 17,15 à 17,92. — Orge, 12,98. — Grosse avoine, 9,30. — Petite, dito, 6,97.

PÉRIGUEUX, 26 janvier. — Froment, 21,37. — Seigle, 12,80. — Avoine, 8,50.

Graines fourragères. Prix de l'hectol.

PARIS, 27 janvier. — Graine de luzerne, les 100 kil. 105,00; — dito de trèfle 127,00. — Vesces de printemps, 14 à 14,66 (l'hect.).

CHARTRES, 26 janvier. — Vesces, 11,50 l'hect.

ETAMPES, 27 janvier. — Graine de trèfle, 86,66 à 92,00; dito de luzerne, 85,32 93,32; — dito de sainfoin, 7,66 à 9,00. — Sans variation sensible.

ROUEN, 26 janvier. — Vesces, 14,50 l'hec. — Graines de trèfle, 220,00 à 230,00 les 104 kil.; — dito de luzerne, 130,00 à 135,00.

SURGÈRES, 27 janvier. — Graines de trèfle, les 100 kil., 94,00 à 95,00; — dito de luzerne, 100,00 à 102,00; — dito de sainfoin, 28,00 à 29,00. — Vesces, 22,00 à 24,00. — Garosse, 19,00 à 20,00.

Fourrages. — PARIS, 26 janvier, *faub. Saint-Antoine.* — Foin, pr. qual., 44,00 à 45,00. — Luzerne, 39,00 à 50,00. — Regain de luzerne, 30,00 à 37,00. — Paille de seigle, 26,00. — Dito de blé, 18,00 à 24,00. — Paille d'avoine, 26,00 à 37,00.

Faubourg Saint-Martin. — Paille de seigle, 21,00 à 25,00. — Paille de blé, 20,00 à 23,00.

Barrière d'Enfer. — Foin, prem. qual., 45,00 à 46,00; — deux., 42,00 à 44,00. — Paille de blé, 20,00 à 24,00.

VERSAILLES, 26 janvier. — Foin, prem. qual., 43,00 à 46,00; — deux., 44,00. — trois., 30,00 à 39,00. — Luzerne, 30,00 à 42,00. — Regain de luzerne, 34,00. — Trèfle, 25,00 à 34,00. — Paille de seigle, 19,00 à 25,00. — Paille d'avoine, 22,00 à 34,00. — Plusieurs voitures sont restées sans acheteurs.

ROUEN, 26 janvier. — Foin, 5,50 les 2[illegible] tes. — Trèfle, 36,00 à 40,00 les 104 boites. — Paille de seigle, 45,00; — de blé, 32,00 à 36,[00] — dº d'avoine, 22,00 à 24,00.

SURGÈRES, 27 janvier. — Foin, 26,00 à 28,00 les 500 kilog.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de SCEAUX du 29 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs . .	1040	982	58	1 16	1 04	[illegible]
Vaches. .	83	72	11	1 08	» 92	[illegible]
Veaux. . .	418	390	28	1 50	1 30	[illegible]
Moutons. .	6390	7181	1300	1 32	1 10	[illegible]

Marché faible; vente difficile; hausse lég[ère] sur tout, excepté sur les vaches, dont le cours est resté stationnaire.

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

r, et la règle que nous avons adoptée à cet égard et dont l'expérience chaque jour nous fait plus vivement sentir la nécessité, ne peut souffrir aucune exception.

Nous prévenons donc pour la dernière fois nos abonnés, nos actionnaires, et même nos correspondants des départements, que, faute par eux d'avoir renouvelé à temps leur abonnement, le journal leur sera supprimé dès le lendemain de l'échéance.

Toutefois, nos abonnés d'Algérie, n'ayant pu être tous prévenus à temps, seront servis jusqu'au 10 février exclusivement.

PARIS, 30 JANVIER.

Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre a voté les crédits supplémentaires de l'exercice 1841.

La longue suite d'articles dont se composent ces crédits n'a soulevé, pour ainsi dire, aucune discussion. Cependant, à l'occasion d'un amendement présenté par M. Deslongrais, et ayant pour but de régler les conditions d'avancement dans toutes les branches de l'administration publique, MM. Gustave de Beaumont et Dufaure ont, chacun d'un point de vue différent, signalé les scandaleux abus de la faveur et des apostilles parlementaires dans la distribution des places.

La gauche avait accusé le pouvoir de solder en emplois publics les services électoraux. M. Dufaure, avec une franchise digne d'éloges, a démontré que, si l'administration comptait dans son sein des sujets incapables ou même indignes, il fallait principalement en accuser les députés qui se servent de leur influence pour introduire ou faire avancer dans l'administration, non les hommes les plus méritants, mais ceux qui leur sont attachés par les liens de famille ou d'intérêt.

Cette franchise a été bien accueillie par la chambre, tant chacun de ses membres avait conscience de la vérité du fait dénoncé par l'honorable M. Dufaure.

M. Duchâtel a pris deux fois la parole contre l'amendement.

M. le ministre des finances a demandé l'ajournement jusqu'à la discussion de la loi sur les pensions de retraite. Il a insisté pour qu'une question qui touche à de graves et nombreux intérêts ne fût pas tranchée par un amendement improvisé.

M. Deslongrais a consenti à retirer sa proposition.

Au commencement de la séance, M. le ministre de la guerre avait présenté un projet de loi portant demande d'une pension de trois mille francs pour Mlle Drouet d'Erlon, et un crédit de douze mille francs pour les obsèques du maréchal.

On lit ce soir dans la *Patrie :*

M. de Salvandy a donné aujourd'hui sa démission de ses fonctions d'ambassadeur à Turin.

Il s'était joint hier à la grande députation de la chambre des députés qui a été présenter l'adresse au roi. Il était placé entre deux députés les plus obscurs, MM. Dilhan et Barada. On a remarqué que ces députés ont reçu un salut qui a paru refusé avec quelqu'affectation à M. de Salvandy.

En Angleterre, les gardiens des pauvres de plusieurs paroisses sont accusés d'avoir employé, à l'égard de plusieurs enfants du workhouse, une mesure que rien ne peut justifier. Ces jeunes gens auraient été enrôlés sans leur aveu et contre le gré de leurs parents, et pour toute leur vie, dans les régiments destinés à faire le service des possessions d'outre-mer. Le *Northern Star* cite deux victimes de ce coupable abus : 1° Janus Poter, orphelin, âgé de quatorze ans, de la maison de North-Aylesforth, a été enrégimenté dans les gardes à cheval. Un de ses parents l'ayant réclamé, le commandant en chef a refusé de le mettre en liberté si on ne payait au corps la somme de 20 livres sterling (500 fr.). Les gardiens du workhouse auxquels on a eu recours, ont refusé d'intervenir, et l'enfant est resté au service ; 2° John Mitchel, autre orphelin, âgé de douze ans et demi, de la maison de Dortford, a été enrôlé dans le 35e régiment. Il allait partir pour Cananore (îles orientales), lorsque son beau-père le réclama : on répondit que le jeune soldat avait l'âge requis, c'est-à-dire quatorze ans, et qu'on le rendrait moyennant 40 livres (1000 fr.). Il paraît que les bureaux dits *de charité* avaient reçu le prix de l'engagement de ces deux malheureux.

Examen dans les bureaux de la chambre des députés d'un projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1843, 1844 *et exercices clos.*

Dans les bureaux comme à la chambre toutes les fois qu'il s'agit de chiffres, les députés sont peu nombreux, et la discussion peu approfondie.

L'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1843 à 1844, n'a pas fait exception à cette règle générale.

Et pourtant il s'agissait d'une somme de 37,586 923, que le ministère a cru devoir affecter dans l'espace des deux années aux besoins additionnels.

Cette somme de 37,586,923 fr. 61 c. se partage ainsi :

	fr.	c.
Crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'année 1843,	32,673,737	02
Allocations au titre de l'exercice 1844,	3,879,268	66
Crédits additionnels aux restes à payer sur les trois derniers exercices clos, savoir : sur l'exercice 1839, 1840 et 1841,	733,917	85

Les bureaux ne sont guère entrés dans les détails de ces dépenses. Dans le premier et le deuxième bureau, on ne s'est arrêté un instant que sur les crédits réclamés pour l'Algérie, pour la Grèce, pour la construction des bateaux transatlantiques et pour une indemnité à donner aux maîtres de postes.

Dans le troisième bureau, M. BEAUMONT (de la Somme) a fait observer que les 900,000 fr. demandés pour l'ambassade en Chine devraient être portés au budget, cette ambassade ayant été arrêtée et M. de Lagrenée nommé lors du vote du budget. Il a combattu l'allocation du crédit supplémentaire de 6,892,000 francs pour les fourrages.

M. MONVAL a répondu que beaucoup d'adjudications ont été résiliées ; que l'Etat a été obligé de faire des marchés directs ; que les prix des fourrages étant très élevé, les sommes portées au budget ont dû être nécessairement dépassées.

M. GOUIN a parlé dans le même sens.

M. COMBAREL DE LEYVAL a approuvé le crédit de 200,000 fr. pour dépenses secrètes de l'Algérie. Il s'est prononcé contre toute indemnité par l'Etat aux maîtres de poste, et a pensé que cette indemnité, s'il en est dû une, doit être payée par les compagnies de chemins de fer.

M. CHASSELOUP-LAUBAT a parlé dans le même sens.

M. DENIS a dit que le gouvernement ne donne point une *indemnité*, mais une [illegible] faites dans la construction des bateaux à vapeur transatlantiques.

M. LACROSSE s'est prononcé contre les travaux entrepris à Vincennes d'une manière extra-légale. Il a repoussé l'idée de donner des indemnités aux maîtres de poste.

M. LE MINISTRE DES FINANCES a défendu l'indemnité proposée ; il faut maintenir l'indemnité d'intérêt général, et par conséquent venir au secours des maîtres de poste, que les chemins de fer réduiraient à l'impossibilité de conserver le nombre des chevaux exigés par la prudence. Il y a des relais qui ne recevront pas de subvention. Cette subvention, M. le ministre l'a déclaré formellement, ne peut être considérée comme indemnité.

M. ODILON-BARROT a pensé que cette question doit recevoir un jour une solution plus explicite. Suivant lui, la mesure proposée n'est admissible qu'autant qu'elle laisse intacte la solution générale. L'orateur a exprimé la crainte que nos missions à l'étranger, particulièrement en Chine, ne soient entourées d'un appareil trop pompeux. Il a dit que le point capital était de bien choisir et l'objet de ces expéditions et le personnel de nos envoyés.

Quant aux fortifications de Vincennes, elles impliquent une question constitutionnelle de la plus haute importance et qui a été soulevée par la commission du budget de 1843. Dans aucun cas, et quelque économie que l'administration ait pu faire sur un chapitre du budget, le gouvernement ne peut se croire autorisé à disposer des fonds votés qui restent libres, pour un service qui n'a été ni contrôlé ni approuvé par les chambres : ce point doit être soigneusement discuté au sein de la commission.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE s'est borné à déclarer que la mission en Chine répondra au but que le gouvernement se propose d'atteindre.

Dans les autres bureaux, il n'y a presque pas eu de discussion

La commission nommée pour examiner ce projet de loi se compose de MM. le marquis Delangle, Darblay, Combarel de Leyval, Lasnyer, marquis de Lagrange, Félix Réal, le comte d'Angeville, Dilhan, Peltereau de Villeneuve.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 30 janvier.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Il n'y a que sept députés dans la salle.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. Blin de Bourdon, député de Doullens, qui, par les mêmes motifs que ses collègues, MM. Berryer, de Valmy et de Larcy, offre sa démission à la chambre.

M. BACOT demande un congé. — Accordé.

M. le général PAIXHANS lit une proposition ainsi conçue :

« Un règlement d'administration publique déterminera les inspections et contrôles, marques de fabriques ou autres facultatives ou obligatoires, auxquels seront soumis les produits nationaux destinés soit au commerce intérieur, soit à l'exportation. Ce règlement, avec les dispositions pénales qu'il devra renfermer, sera présenté aux chambres à leur prochaine session. »

M. LE PRESIDENT. — La chambre devant se réunir jeudi dans les bureaux pour nommer la commission du budget, ce n'est que lorsque cette commission aura été nommée que la chambre se réunira en séance publique pour la discussion de la loi sur la chasse. A la première séance qui aura lieu dans ce but, la chambre règlera le jour où M. le général Paixhans devra développer sa proposition.

M. le président invite en outre les députés à déposer promptement leurs amendements au projet de loi sur la chasse, pour que la discussion de cette loi n'offre ni embarras ni retard.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles du projet de loi sur les comptes de 1841.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le mois des visites. — L'Education par les joujoux.

Les cartes de visite et l'organisation du travail. La visitation harmonique. — Les étrennes. Le bonheur de donner. — Absurdité de l'éducation actuelle. — Intelligence de l'enfance. Opinion de lord Brougham. — Importance du joujou pour la transformation sociale.

Le jour de l'an a deux usages qui viennent des besoins du cœur, les visites et les étrennes, usages charmants dans leur principe, mais tellement altérés et corrompus dans la pratique de nos sociétés, qu'on les subit aujourd'hui généralement comme des nécessités fâcheuses. La visite et l'étrenne sont devenues de vraies corvées.

Quelle plus charmante idée que d'avoir choisi un jour pour saluer tous ceux que l'on estime, dans la cité, pour adresser à tous ceux qu'on aime, avec les souhaits de bonne année, des caresses pures et des sourires de l'âme.

Aujourd'hui les liens corporatifs existent à peine ; les individus qu'un même caractère ou une même œuvre devrait rallier en groupe vivent isolés et s'ignorent entre eux. Les amis sont dispersés, et leurs intimités aisément disjointes. L'amour, à chaque flamme naissante, éteint et brise le flambeau qu'il portait naguère avec piété. Chacun de nous sait-il seulement où sont les objets de son culte amoureux ? Oh ! douleur ! les idoles que nous avons adorées, nous nous efforçons d'en perdre le souvenir, nous n'en retrouvons même plus les vestiges. Mais la famille nous reste, et la société fait bien d'entourer de soins de prédilection le seul groupe affectueux dont les éléments ne sont pas divisés et séparés à tout jamais. Le jour de l'an, c'est la fête des familles ; elle réunit toute la lignée autour de la table des vieux-parents. Pour les autres affections, que reste-t-il aujourd'hui, — la carte de visite.

La carte est un système de visite expéditif, et l'on a maintenant à Paris une grande mécanique qui nous fait accomplir tous nos devoirs sociaux au prix d'un sou pièce.

L'usage de la carte et de son transport économique contient en lui seul la critique de notre régime social en même temps que l'indice d'une de nos tendances harmoniques. Dans nos grands centres d'activité, les rapports s'accroissent incessamment et deviennent innombrables. Il y a un très grand nombre d'individus à Paris, dont nous disions : « Il connaît tout le monde. » Voilà la tendance heureuse, celle qui correspond à l'idée de la fraternité universelle, de l'unité humaine. Voici l'inconvénient : on a rarement le temps de voir les êtres qui vous agréent et que l'on aime. De là est venu l'usage des cartes de visite. En outre, comme il arrivait que chacun perdait plusieurs journées à déléguer de la sorte aux portiers le témoignage de son affection pour les locataires, on a eu l'idée de fonder les maisons de distribution de cartes, et notre œuvre courtoise du premier de l'an se trouve réduite à l'inscription d'un nom sur une adresse. Le nouveau système a donné un grand développement à la fabrication des enveloppes, et c'est du moins une industrie de plus offerte aux mains délicates des femmes, un peu de pain pour les pauvres ouvrières (1). L'enveloppe a cet avantage de préserver le témoignage d'amitié (la carte) des contacts étrangers, si bien que la femme autrefois adorée peut découvrir sous le pli quelque trace fugitive de l'effluve bien-aimé.

Certains moralistes, n'observant les faits qu'à la surface, ont conclu de cet état de choses qu'il fallait fermer son cœur, étouffer, éteindre les flammes jaillissantes. Puisque le grand nombre des liens rendait impossible l'accomplissement des devoirs d'affection, il convenait, selon eux, de n'avoir qu'un petit nombre d'amis, d'éviter les connaissances nouvelles. Le remède serait peut-être bon s'il n'était impraticable, s'il n'était contraire à la nature des choses. On n'empêchera pas l'âme humaine de s'épandre, le foyer rayonnera toujours, et plus sa chaleur se fera sentir au loin, plus il participera du caractère divin ; plus l'homme formera de liens, plus il approchera de Dieu, car Dieu, c'est le lien universel des êtres, c'est le foyer rayonnant à l'infini.

Il faut donc non point réprimer, mais satisfaire les tendances qui se manifestent dans la société, quand ces tendances en elles-mêmes n'ont rien que de naturel et de légitime. Si l'homme ne trouve pas le temps de visiter son semblable qu'il aime, s'il ne peut entretenir ses relations affectueuses qu'en se détournant de son œuvre et de son devoir, cherchons dans une meilleure organisation des choses le moyen d'accorder le devoir avec l'attrait du cœur. Aujourd'hui, il faut abandonner son atelier, son bureau, pour voir ses amis ; ne pourra-t-on pas faire un jour que les amis se rencontrent dans les travaux, et qu'au charme des rapports affectueux se joigne encore le plaisir d'une occupation commune ?

Pour qu'un grand nombre de personnes de goûts divers puissent se rapprocher sans perte d'œuvre, il faudra d'abord que le travail s'opère en grande réunion ; il faudra ensuite que le même individu remplisse plusieurs fonctions, et des séances courtes et variées peuvent seules permettre d'alterner d'une opération à une autre, de passer d'un groupe de travailleurs dans un autre. Ainsi on se verra sans perdre de temps. L'ami recevra chez lui, à l'atelier, non pas une carte de visite, mais la personne aimée elle-même, et l'ardeur du travail s'accroîtra du bien-être et de l'enthousiasme d'une compagnie choisie.

Pour voyager, il ne sera plus nécessaire de rompre ses occupations et ses habitudes. Les voies en fer et bientôt les aérostats vont effacer les distances ; et tout le long du chemin le voyageur unira son activité à l'activité féconde des amis qu'il visite. Le voyage, ce sera le moyen de se mettre en communication avec le travail universel. Le désœuvrement du touriste ne sera plus possible, et le plus insouciant des promeneurs prendra part à l'œuvre des peuples, des races, de l'humanité entière.

Alors, quand l'humanité ne formera plus qu'un seul corps, quand tous les peuples seront frères, quand des liens innombrables attacheront les individus entre eux dans toutes les parties du monde, alors il y aura aussi la fête solennelle des visites. Pendant le mois de l'année consacré aux grandes salutations, on rassemblera comme en faisceau toutes ses affections, et, dans ce clavier de l'âme, toutes les notes rapidement touchées, les accords résonnant à l'infini se résumeront en un concert sublime. Le cœur s'épanouira tout entier ; il chantera toutes ses amours vivantes, il ranimera toutes ses flammes assoupies. Dans ce temps-là, la fête du premier de l'an mettra en mouvement l'humanité entière. On n'expédiera point par la voie d'un facteur deux ou trois cents cartes ; on aura plusieurs millions de bienvenues. Imaginez d'un pôle à l'autre, de l'orient à l'occident, tous les êtres qui peuplent le monde s'appelant, se cherchant, se saluant de sourires et de tendresses ; imaginez un moment où tous les hommes se visitent par la pensée, s'unissent par le désir, et voyez tout ce monde ainsi enchaîné par l'affection, l'Humanité dans son élan d'amour, aux harmonies de ce suprême accord, levant vers Dieu sa face rayonnante de bonheur et de reconnaissance. Voilà une fête digne de Dieu, voilà la Visitation sainte.

Nous n'en sommes point encore là. Puisse l'esprit divin éclairant nos cœurs et fécondant nos œuvres, faire apparaître, dans cette année qui commence, les premiers germes de l'harmonie sociale. Puissions-nous bientôt visiter tous librement les êtres que nous ai-

(1) Encore cette industrie n'offre-t-elle qu'une bien mince ressource aux pauvres. Les enveloppes se font à l'emporte-pièce, et pour le travail du pliage, du collage et de la suscription de l'adresse, l'ouvrier ne reçoit que 47 sous par mille ; le chef d'industrie fait payer le mille 6 fr. ; il bénéficie donc de près des deux tiers.

cupé; j'espère donc que le gouvernement ... chambre un projet de loi sur ce sujet.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Depuis cinq ans le ministère de la marine s'occupe d'augmenter le nombre de bateaux à vapeur dans le but d'établir un service plus actif sur tous les points où ce service pourra être jugé utile, et nous avons en ce moment quatre bateaux à vapeur qui sont prêts à faire le service.

Un de ces steamers est destiné à faire partie de la subdivision navale stationnée à Bombay pour protéger nos rapports avec Mascate et les divers points des Indes où nous avons des établissements.

Nous ne nous sommes pas bornés là; nous avons trois autres steamers qui stationnent dans les mers indo-chinoises et au Brésil, ce qui, avec les autres steamers de moindre dimension, complète un service qui répond à tous les besoins du moment.

La marine a eu le tort de construire en trop grande quantité des bateaux à vapeur de 520 et de 450 tonneaux; si nous étions obligés d'expédier des bâtiments si forts à des distances aussi considérables, les dépenses seraient énormes, et les avantages qui en résulteraient ne pourraient les compenser.

Les grands bateaux à vapeur doivent être réservés pour un autre service. Dernièrement, un de ces grands steamers a fait la traversée de Toulon en Algérie en 56 heures, avec 1,200 soldats et leurs officiers supérieurs et subalternes; depuis, ce bâtiment a fait quatre traversées; nous réserverons les grands steamers pour ce service, et en 1845 le ministre de la marine apportera à la chambre un projet de loi pour l'augmentation de nos bateaux à vapeur de moindre dimension.

M. DUFAURE. Je remercie M. le ministre des détails qu'il vient de donner à la chambre, mais ces détails ne répondent pas à la question que j'avais posée. J'ai rappelé que l'Angleterre a établi des communications à la vapeur entre Suez et la mer des Indes; qu'elle a formé dans ce but des établissements à Adel et sur la côte d'Arabie, et est parvenue à organiser un service pour les dépêches et les marchandises; j'ai demandé que, dans l'intérêt de nos positions à Madagascar et dans la mer des Indes, il fût établi un service entre Suez et Bourbon, et quels sont les points de station que le gouvernement choisirait dans l'Afrique orientale, l'Egypte ou l'Arabie. Voilà les points sur lequel M. le ministre ne m'a pas répondu.

M. DE MACKAU. Le rapport dont a parlé l'honorable préopinant n'a pas été remis au ministère de la marine, et par conséquent le ministre n'a pu s'en occuper. Quant au projet de l'établissement de paquebots par le gouvernement, je ne crois pas que ce soit une bonne opération, et je crois qu'il vaut mieux fortifier nos stations navales.

Quant aux points à occuper sur les côtes d'Afrique et d'Arabie, dans l'intérêt de notre commerce, le gouvernement s'en est occupé; des négociations sont ouvertes depuis long-temps avec le gouvernement de Mascate, et un commissaire royal vient d'être envoyé pour en hâter l'issue.

M. ESTANCELIN se plaint des conflits qui s'engagent souvent entre nos pêcheurs et les pêcheurs étrangers; il demande a M. le ministre des affaires étrangères si l'on s'est occupé de cette question.

M. GUIZOT répond qu'il s'occupe activement de la question; il s'est trouvé en présence d'un traité conclu, il n'a cependant jamais cessé de chercher les moyens de diminuer les inconvénients du traité; quelques dispositions en ont été changées, et bientôt un projet de loi sur ce sujet sera présenté aux chambres par le gouvernement.

M. le ministre de la marine donne des explications dans le même sens. Le chapitre est adopté.

M. SININ présente des observations sur le chapitre relatif aux routes royales, et réclame une répartition plus juste des fonds alloués pour ce chapitre.

La chambre, après avoir entendu MM. Dumon, ministre des travaux publics, Glais-Bizoin et Beaumont (de la Somme), adopte le chapitre.

M. VUITRY demande au nom de la commission des comptes, la communica-

A gauche. — Ce n'est pas la question.

M. DE MACKAU. Il nous rend tous les jours des services. (Bruit et marques d'impatience.) Mon prédécesseur, M. l'amiral Roussin, a dit en présence d'une dénonciation semblable: Je ne sais si le fait est vrai, mais il ne se renouvellera plus; je m'associe à ses paroles, et désormais l'article 75 de l'ordonnance relative aux frais de route accordés aux employés de la guerre sera applicable aux officiers de la marine.

Après quelques observations de M. de Vuitry, au nom de la commission, M. le président met aux voix la réduction, qui est adoptée.

M. DE LAPLESSE. Un projet de loi sur la refonte des monnaies nous a été présenté l'année dernière. La chambre ne s'y est pas associée; mais il n'y a eu de dissentiment que sur les moyens. Avant et depuis, les conseils généraux ont réclamé et réclament cette mesure avec insistance; il y a à la retarder perte pour le trésor et embarras pour les opérations commerciales, surtout pour celles qui sont soumises à l'application des tarifs par fractions décimales.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond que le ministère s'occupe de cette question, et que prochainement le projet de loi modifié sera reproduit à la chambre.

MM. Bureau de Puzy et Lacave-Laplagne échangent quelques observations sur le chapitre relatif aux revenus de l'Algérie. L'article 1er du projet de loi est ensuite adopté dans son ensemble, sauf la réduction de 1370 fr., résultat de l'adoption de l'amendement proposé par M. Laerosse.

Les autres articles du projet de loi de 2 à 11 sont également adoptés sans donner lieu à aucune discussion.

M. DESLONGRAIS développe un amendement ainsi conçu :

« Les conditions d'admissibilité et d'avancement dans les administrations centrales, les services et les administrations publiques dépendant des divers ministères, seront déterminées d'ici au 1er janvier 1845, par des ordonnances royales rendues dans la forme des règlements d'administration publique.

» Aucune modification ne pourra y être apportée que dans la même forme. »

M. VUITRY, rapporteur, combat l'amendement.

M. SAINT-MARC GIRARDIN l'appuierait si le ministère ne s'engageait à en réaliser la pensée en grande partie.

M. DUFAURE. L'amendement de l'honorable M. Deslongrais me paraît trop étendu, et peut-être par sa généralité irait-il saisir certaines parties de l'administration auxquelles il ne peut s'appliquer; à part cette observation, je le crois excellent. Il ne fait que réclamer l'application à toutes les carrières administratives, de ce que M. de Broglie a réglé en 1833 pour les consuls, et M. Passy en 1839 pour les percepteurs; la première de ces ordonnances a été négligée à tort, la seconde a été mieux respectée, et je ne sache pas que personne ait eu à s'en plaindre. Dans l'intérêt du pouvoir comme dans celui des membres de l'administration, je crois que ces mesures devraient être généralisées; l'arbitraire laissé au pouvoir lui est plus dangereux qu'utile, et si le ministère imposait des conditions à l'avancement, il y gagnerait en force et en moralité. Il perdrait un pouvoir, c'est-à-dire que la chambre me permettra de le dire, c'est nous qui perdrions un pouvoir (réclamations), parce que nous ne pourrions plus faire passer tout-à-coup des derniers rangs de l'administration dans les premiers, et enlever leurs droits à des fonctionnaires éprouvés et vieillis dans leurs fonctions (très bien), mais l'administration n'y pourrait que gagner, et l'on ne dirait plus, comme on le répète, que l'avancement dans la carrière administrative se donne, non pas à la capacité, mais à la protection des députés. (A gauche : Très bien.)

M. DESLONGRAIS. On ne comprend pas que dans le pays qui depuis 50 ans a l'administration la mieux organisée extérieurement, cette administration existe sans que les conditions d'avancement soient réglées. Je persiste dans mon amendement.

M. DUCHATEL repousse l'amendement parce qu'il est dans l'administration

examen du budget.

A trois heures, séance publique pour la reprise du scrutin sur la loi ...

La séance est levée à six heures moins un quart.

REVUE DES JOURNAUX.

Dans un article en réponse à celui que la *Gazette* a publié sous ce titre : *Situation*, le *Journal des Débats* s'exprime ai[nsi] : «M. Guizot est vengé ; il a les injures de la *Gazette*, la gauche en a [les] éloges et les remerciments ! » Le *Journal des Débats* soutient [dans] ce même article qu'en présence des scènes de Belgrave-Square, qu[and] il n'était pas question de flétrissure judiciaire, mais d'une démonstrati[on] énergique à faire, le vote de la gauche a été souverainement impoli[ti]que, souverainement égoïste et souverainement dangereux.

— Le *Siècle* approuve les députés légitimistes d'avoir donné leur [dé]mission. « L'exclusion violente de Manuel, dit le *Siècle*, était un de[s] griefs les plus légitimes contre la Restauration, et voilà mainte[nant] plusieurs députés bannis de la chambre, non par la main des gend[ar]mes, mais au moyen d'une sentence de déshonneur ! Aucun fait, dep[uis] treize ans, n'avait eu ce cachet révolutionnaire. »

— Le *National*, revenant sur la scène de violence qui a marqué la [fin] de la discussion de l'adresse, conteste que dans cette circonsta[nce] M. Guizot ait déployé un grand talent et une héroïque fermeté. «M. [...], ajoute le *National*, se défendait autrement, lorsque, attaqué à-la-[fois] par tous les orateurs de la chambre ayant M. Guizot lui-même, M. Thi[ers] et M. Odilon Barrot à leur tête, il faisait seul face à tous ses ennemi[s et] répondait à tous, non par l'expression affectée d'un insolent déd[ain], mais à l'aide d'une argumentation souvent habile et toujours pleine [de] courtoisie. »

GRÈCE.

Les dernières nouvelles d'Athènes sont du 10 janvier. D'après le pro[jet] de constitution qui vient d'être imprimé, les sénateurs seront nom[més] par le roi pour dix ans, et devront être choisis par lui dans certaines ca[té]gories. Ils recevront un traitement de cinq cents drachmes par m[ois]; mais s'ils exercent une fonction publique dont le traitement est inf[é]rieur à cinq cents drachmes, ils n'auront droit qu'à un supplément. [Le] nombre des sénateurs sera de 17 à 40. Le traitement mensuel des dép[u]tés est fixé à deux cent cinquante drachmes par mois. Les chambres [se]ront convoquées tous les ans pour le 3 janvier (15 janvier). Les sessi[ons] dureront deux mois.

— La loi électorale sera prochainement publiée. Les députés actuels [se] réuniront après l'adoption définitive de la constitution.

ESPAGNE.

Toute l'attention publique était concentrée à Madrid le 24 sur la [ten]tative d'émeute qui venait d'avoir lieu à Saragosse. Voici ce qu'on rac[on]tait : Le capitaine général avait voulu réorganiser la garde nationa[le] conformément à la capitulation conclue avec le général Concha, c'est-[à-]dire avec exclusion des cadres de tout habitant ne payant pas 50 ré[aux] (12 fr. 50 c.) de contribution. La population refusant de se prêter à [cette] combinaison, la loi martiale a été proclamée, mais le peuple a répo[ndu] à cet acte de vigueur en tirant sur l'escorte du capitaine général, qui, [de] son côté, a fait feu. Il en est résulté trois morts et huit ou dix bles[sés]. Les groupes se sont dispersés à l'instant même; et, au départ du cou[r]rier, la tranquillité était rétablie. Le capitaine général, par suite de [cet] événement, avait ordonné le désarmement de toute la garde natio[nale]

---

mons; puissions-nous surtout, débarrassés des obligations hypocrites, des calculs de l'étiquette, cesser d'envoyer nos cartes, par convenance, aux individus qui nous déplaisent.

Comme vous le voyez, la question des cartes de visite touche à la question de l'organisation du travail, et l'usage des visites de la nouvelle année contient en germe un des mouvements les plus religieux de l'humanité associée.

Pour le moment, la visitation annuelle, même sous forme de papier cartonné, donne plus d'ennui que de plaisir. Ainsi, dans nos sociétés mal combinées, tout se transforme en mal. Ne voyons-nous pas l'usage des étrennes devenir également une cause de souci et de tracas ?

Quel charmant usage, et comme se traduisent dans les institutions même imparfaites les besoins essentiels de l'âme humaine ! Donner, donner : quel bonheur ! Etendre librement, par un choix spontané, jusque sur ses semblables sa faculté de consommer, comme on accroît sa puissance de produire en s'unissant à eux. Quelle joie de créer et d'acquérir au-delà de ses besoins individuels, afin de pouvoir, par le bienfait, accroître ses liens affectueux avec les enfants, avec l'épouse, avec les amis, avec les corporations, avec la cité, avec l'Etat. N'est-ce point lier les cœurs unis dans une communion plus intime ? N'est-ce point une part de soi-même que l'on ajoute au don du cœur ?

Il y a pourtant des hommes, des hommes intelligents et sérieux, qui, pour base d'un idéal de société, adoptent de tels principes que la faculté de donner se trouve enlevée à l'individu. Ils concèdent à chacun le droit de prendre sur ses produits la part nécessaire à sa consommation, réservant le surplus tout entier à l'Etat pour les besoins communs : ils ne reconnaissent que deux termes dans la société, l'individu et l'Etat; et, méconnaissant les termes intermédiaires de la série, les groupes affectifs auxquels chacun de nous se rattache par des liens d'amitié, de famille, d'amour et de corporation, ils arrivent nécessairement à resserrer l'âme dans l'individualisme, dans l'égoïsme; ou bien ils ne l'ouvrent qu'à une fraternité confuse.

Les idées de cette école n'ayant point jusqu'à ce jour influencé la vie sociale, le besoin de donner, qui est essentiel à l'homme, s'est surtout produit dans une manifestation solennelle. Un jour a été choisi dans l'année, qui a pour caractère le don, indirectement par les souhaits, directement par les cadeaux : c'est le jour de l'an.

L'usage heureux des étrennes est donc général, et comme le groupe familial est, ainsi que nous le disions plus haut, le seul qui resserre ses liens et ravive ses flammes au renouvellement de l'année, il s'ensuit que les présents se font surtout dans la famille et se répandent conséquemment sur les enfants. Comme l'enfance a la triste habitude de s'ennuyer à la maison paternelle, l'usage est venu de chercher pour étrennes les objets les plus susceptibles de distraire et d'amuser. De là viennent les joujoux.

Comme on dit vulgairement que les enfants ne sont pas parvenus à l'âge de raison, ne sont pas des êtres raisonnables; comme on a imaginé de ne présenter l'enseignement aux enfants que sous une forme abstraite et qu'il faut en effet, pour que cette forme de leçon pénètre, que l'intelligence ait acquis avec l'âge un certain développement, on en a conclu en général qu'il n'y avait pas à organiser l'instruction pour le premier âge. L'enfant est resté jusqu'à l'âge de six ou sept ans confié aux soins exclusifs de sa mère, le plus souvent ignorante ou peu préparée à l'œuvre de l'institutrice.

Puisqu'on ne croyait même pas l'instruction possible, il n'y avait pas de raison pour qu'on la confiât aux joujoux. Cependant il était impossible que l'instinct ne conduisît pas au but, et le jouet étant nécessairement la représentation en miniature des objets et des êtres, la leçon jaillit d'elle-même. Seulement elle resta confuse; et il n'en pouvait être autrement, puisque l'enseignement direct lui-même était à l'état d'ébauche. L'enfant apprit par hasard, il apprit mal; et cependant cette leçon imparfaite portait ses fruits, parce qu'elle avait le caractère d'un plaisir. L'enfant, quand il est déjà livré à l'action assoupissante du professeur civilisé, attend avec impatience l'heure de la récréation, pour trouver dans ses jouets la couleur, l'animation, la vie qui manque complètement à l'école. Par un effet de réaction, il se passionne d'autant plus pour la figure souriante des joujoux qu'il s'irrite davantage contre le visage sévère du maître. Cette hostilité devrait être utilisée : si l'enfant tient en méfiance tout ce qui est école et professeur, ce serait le cas d'organiser par les joujoux tout un système d'enseignement.

Mais qui songe à organiser sérieusement l'éducation de la basse enfance ? N'est-il pas convenu qu'il n'y a rien à enseigner aux enfants que des histoires de loups-garous et de Barbe-Bleue. Un jour, chez un membre du conseil général de l'instruction publique, j'aidais la bonne à amuser les enfants de la maison.

Le petit garçon chantait :

> Il était un p'tit homme, pas plus gros qu'un rat,
> Qui battait sa femme par dessous son bras....

Sa sœur répliquait sur un air de galop :

> Maman, les p'tits bateaux
> Qui vont sur l'eau
> Ont-ils des jambes ?
> — Eh bien ! petit bêtat,
> S'ils n'en avaient pas
> Ils ne marcheraient pas.

Ce n'était pas l'épouse de M. le recteur de l'instruction publi[que] qui donnait la susdite leçon de navigation ; mais elle et s[on] grave époux écoutaient sans sourciller toutes ces sornettes, que l[es] enfants n'ont point inventées assurément.

Je voudrais, pour le plus grand amusement des sociétés futur[es], faire le volumineux recueil des sottises dont la civilisation nourr[it] l'enfance. Chaque fois qu'il s'agit de quelque niaiserie, de quelq[ue] stupidité, de quelque mensonge ébouriffant, on a pour les carac[]tériser une phrase toute faite : *C'est bon pour des enfants !* Qu[els] misérables soins ! Tandis que le lait pur et les pieuses attentions [de] la mère fortifient le nourrisson, vous prenez autant de soin à p[er]vertir l'esprit et le cœur que la mère en prodigue à développer [et] embellir le corps. On objecte que toutes ces faussetés glissent et n[e] s'arrêtent pas dans l'intelligence des enfants ; que les enfants ne fo[nt] pas attention, ne retiennent pas, ne comprennent pas... Ecoutez [ce] qu'a écrit lord Brougham :

« La curiosité de l'enfant est irrésistible, et sa soif de connaît[re] » aussi universelle qu'elle est insatiable. De dix-huit mois ou de[ux] » ans jusqu'à six (je veux toujours dire cinq), il apprend beaucou[p] » plus sur le monde matériel, sur ses propres facultés, sur la natu[]» re des autres corps, sur son intelligence à lui et sur celle d[es] » autres qu'il n'apprendra jamais dans toutes les années de l'en[]» fance, de la jeunesse et de l'âge mûr. A cet âge si tendre il n'y [a] » pas d'enfant, fût-il de la capacité la plus ordinaire, qui n'appre[n]» ne plus et qui n'acquière une masse de connaissances plus con[]» sidérables et de connaissances plus utiles que le plus grand phi[lo]» sophe ne le puisse faire dans la vie la plus longue et après les pl[us] » heureuses recherches, fût-il un Laplace ou un Newton, et vécû[t-]» il quatre-vingts ans. »

Si telles sont en effet les facultés de l'enfance, combien ne de[]vons-nous pas être scrupuleux dans le choix des objets où elle puise ses idées. Il faudra que l'enfant partout où il porte son re[]gard trouve des connaissances positives, et que l'idée acquise so[it] toujours juste. Tout ce qui ne sert pas nuit, a-t-on dit avec rai[]son, tout ce qui ne vivifie pas tue. Veillons donc à exercer ave[c] scrupule ce choix religieux, et que le joujou désormais ne don[ne] que des notions exactes aux esprits enfantins.

Nous verrons demain à quel point l'éducation par les joujoux es[t] encore confuse et déraisonnable.

D. LAVERDANT.

deaux, qu'il ne connaît pas encore. (L'Érigeard.)

— Vingt-quatre heures à l'avance, presque tous les journaux belges, ...pés par une correspondance de Paris, annonçaient l'adoption de l'adresse, quand elle était encore en discussion.

— La discussion de l'adresse a été ouverte le 12 janvier et close le ...au soir; elle a duré conséquemment douze jours en retranchant le dimanche.

Les séances, en moyenne, ont duré cinq heures et demie. Total pour douze jours de discussion, 66 heures. Le compte-rendu du *Moniteur*, ...discours qui ont été prononcés, occupe 204 colonnes.

— M. Gisquet, ancien préfet de police, vient de s'embarquer pour ...ntinople avec sa famille. (*Patrie.*)

— Vingt faillites ont été déclarées par le tribunal de commerce de Besançon dans le cours de l'année 1843. Les bilans déposés pour 23 de ces ...faillites ont présenté ensemble un actif de 729,876 fr. 72 c., et un passif ...1,166,678 fr. 62 c. Six concordats ont été passés à 10, 18, 20 et 30 pour cent de dividende. Les liquidations ont offert en résultat, pour une faillite, zéro; pour 5 autres, 80 centimes par cent francs, 15 fr., 47 fr. ..., 10 fr. 26, et 30 fr. 50 c. p. 0/0. En 1842, le nombre des faillites déclarées avait été de huit. (*Impartial de Besançon.*)

— La caisse d'épargne a reçu dimanche et lundi de 6,749 déposants, ...dont 956 nouveaux, la somme de 985,766 francs.

Le montant des remboursements demandés a été de 741,000 francs.

— L'Académie d'Arras vient d'adjuger le prix de poésie à un dialogue en vers: *Mirabeau et Napoléon*, dont l'auteur est M. Bignan.

— Le *Caledonian-Mercury*, journal qui se publie à Edimbourg, contient l'article suivant:

« La statue colossale de S. M. la reine Victoria, exécutée par notre célèbre sculpteur Steele, vient d'être placée sur le sommet du portique de l'institut des beaux-arts. La vue de cette statue a excité une admiration générale. La reine porte une petite couronne et le manteau royal; la figure est très ressemblante. La statue a dix-huit pieds de haut avec la base et vingt pieds de long. La reine est assise: sa main gauche est placée sur le globe, et dans sa main droite on voit le sceptre royal. Ses regards se portent vers Hannover-Street, dans la direction de la statue de Georges IV, dans le centre de George-Street. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES, DU 29 JANVIER 1844.

ZIMMERMANN, tailleur, rue Coquillière, 24. Juge-commissaire, M. Gallais; syndic-prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

DU 9 JANVIER.

FÉBURIER (décédé), directeur du journal la *Législature*, rue du Cadran, 16. Juge-comm. M. Cornuault; syndic prov., M. Heurtey, rue Neuve-des-bons-Enfants, 25.

BOURSE DU 30 JANVIER.

La bourse d'aujourd'hui a été signalée par quelques offres de primes fin prochain, dès le commencement de la journée. Le report déjà faible hier, a continué à fléchir, et reste à 27 1/2 sur le 5 0/0 et 12 1/2 sur le 3 0/0.

Les portugais ont coté 48. Les chemins de fer peu demandés ont tous fléchi. Rouen n'a pas paru à la cote, et Marseille a éprouvé une légère réaction, qui n'a probablement d'autre cause que la rapidité du mouvement ascendant de la semaine passée.

Au comptant. — Rente 5 0/0, ville de Paris, 105,25. — Obl. hypothécaires, 490. — Banque belge, 690. — Esp pass., 5 1/2. — Obl. Grand'Combe, 1122,50. — Marseille, 757,50, 740, 750. — Jouiss. 4 canaux, 140. — Zinc Vieille-Montagne, 4,176. — Lin Maberly, 360. —

Fin courant. — Belge, emprunt 1840, 108 7/8. — Marseille à Avignon, 757,50, 735, 750.

Reports d'un mois sur l'autre.

Banque,	6,00 0/0 à 0,00
Belge 1840,	0,32 1/2 à 0,30
Naples,	0,30 0/0 à 0,00
St-Germain,	3,00 0/0 à 2,75
Rive droite,	1,50 0/0 à 0,00
— gauche,	0,00 0/0 à 0,95
Strasbourg,	1,00 0/0 à 0,00
Orléans,	2,50 0/0 à 2,00
Rouen,	1,00 0/0 à 0,00
Havre,	1,50 0/0 à 0,00
Marseille,	1,25 0/0 à 0,00

5 0/0 Belge, 1840.	108 [illegible]		»	»	B. 1/4	»
— Portugais.	48	»	48	»	H. 1/4	»
Esp. D. active.	30	5/8	30	1/2	»	»
5 0/0 Naples.	106	90	»	»	H. 0	15
— Romain.	106	»	106	»	»	»
Obl. Piémont.	1215	»	»	»	»	»
Emp. d'Haïti.	492	50	490	»	»	»

Londres, 28 janvier.

Dimanche.

Bourse fermée.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 83,00, 83,50; courant du mois, 85,00, 00,00; février, mars et avril, 85,00, 84,50; 4 mois d'été, 87,00, 86,00; 4 derniers mois, 88,00, 90,00.

Lille. — Colza, 77,00, 50,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 0,00.

Esprit 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 94,50, 95,00; mars et avril, 96,00, 00,00; 4 d'été, 98,00, 99,00; 4 derniers, 99,00, 100,00.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0/0 1re sorte; id., id., 00 0/0 2e sorte; ordre de livraison, 20 0/0.

Suifs de place, 00 à 00 fr. les 50 kil.; de Russie sans affaires; disponibles, 00 fr. les 50 kil.; 4 derniers mois, 00 à 00,00.

Spectacles du 31 janvier.

» h. » 1/2 OPÉRA. —

7 h. » 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Belle-Mère et le Gendre. Ménage parisien.

8 h. » 1/2 ODÉON. — Karel-Dujard.

» h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Richard.

h. » 1/2 VAUDEVILLE. — L'homme blasé. La Veille. Hermance. Trop heureux.

7 h. » 1/2 GYMNASE. — Mme Boudenois. Jacquard. Italien et le Bas-Breton.

6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — La prem. repr. de Michel Perrin.

7 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Gérolstein. Richelieu. Bobèche. Les Mémoires.

» h. » 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lenore. Jocko.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.

» h. » 1/2 COMTE. — Les ombres chinoises. La Forêt. Fanfan Mignonet.

« h. » 1/2 FOLIES. — Le Théâtre. Une Journée. Thomas.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. Prix des 100 kil.

HALLE DE PARIS

29 janvier.		30 janvier.	
Arrivages.	1162 q. 83 k.	Arrivages.	2049 q. 88 k.
Ventes.	611 60	Ventes.	2018 98
Restant.	11247 72	Restant.	11281 63
Cours moyen.	38,85	Cours moyen.	36,93
Cours-taxe.	38,10	Cours-taxe.	36,93
Cote administrative.		Cote administrative.	
Gr. 11.13 k.	45,85 à 52,20	Gr. 29q.83k.	50.95 à 54,15
1re 385 40	38,00 à 40,00	1re 102 05	37,60 à 38,65
2e 96 35	36,93 à 37,96	2e 327 65	36,00 à 37,25
3e 18 00	33,00 à 00,00	3e 90 78	31,20 à 34,40
4e 3 14	26,00 à 00,00	4e 57 38	27,00 à 29,95
A 1.127 37	37,55 à 37,90	A 1.1246 58	24,83 à 39,50

Taxe du pain, 1re q., 0,35; — 2e q., 0,28 le k.

BEAUVAIS, 28 janvier. — Farine, prem. qual., 35,85; — deux., 35,22.

COMPIÈGNE, 27 janvier. — Farine, 35,22. Calme.

ARRAS, 27 janvier. — Farine, prem. qual., ...50; — deux., 32,00; peu demandées.

BEAUNE, 27 janvier. — Farine de froment, ...,00.

LYON, 27 janvier. — Farine, prem. qual., ...,00 à 45,00; — deux., dite ronde, 40,00 à ... Les disponibles toujours rares; le calme ...atinue.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

BEAUMONT (Seine-et-Oise), 25 janvier. — Froment, prem. qual., 19,33; — deux., 18,66; — trois., 18,00. — Méteil, 15,00 à 16,33. — Seigle, 11,33. — Orge, 10,00. — Avoine, 6,50 à ...17. Marché faible; le seigle rare et recherché.

BEAUVAIS, 28 janvier. — Froment, prem. qual., 19,50 à 20,00; — deux. qual., 18,50 à 19,00. — Orge, 9,50 à 10,00. — Avoine, 6,50 à 6,80. Marché bien fourni; baisse de 0,75 sur le froment.

ELBEUF, 27 janvier. — Froment, 21,00. — Sarrazin, 13,00. — Orge, 12,00. — Avoine, 9,00.

CAUDEBEC, 27 janvier. — Froment, 20,07. Seigle, 12,15. — Orge, 11,50. — Avoine, 6,50.

SAINTE-MENEHOULD, 27 janvier. — Froment nouveau, prem. qual., 15,93; — deux., 14,96. — Seigle, 9,40. — Orge, 9,11. — Avoine, 5,65 à 6,16.

PONT-A-MOUSSON, 27 janvier. — Froment, 15,75. — Orge, 8,27. — Avoine, 5,94.

CAMBRAI, 27 janvier. — Froment blanc, 18,00 à 19,50; — froment roux, prem. qual., 18,00 à 19,00; — trois. qual., 15,50 à 17,50. — Seigle, 11,00 à 11,50. — Escourgeon, 12,00 à 12,60. — Orge, 11,00 à 11,50. — Avoine, 6,00 à 6,60.

MULHOUSE, 27 janvier. — Froment nouveau, 20,20. — Méteil, 15,90. — Seigle, 12,21. — Sarrazin, 7,00. — Orge, 10,97. — Avoine, 8,25.

COLMAR, 25 janvier. — Froment, prem. qual., 21,75; — deux., 20,12; — trois., 18,62. — Méteil, 14,12. — Seigle, 12,93. — Orge, 10,18.

BEAUNE, 27 janvier. — Froment, 19,00 à 20,75. — Méteil, 14,00 à 15,50. — Seigle, 12,50 à 13,50. — Maïs, 16,00 à 18,75. — Orge, 9,75 à 13,50. — Avoine, 8,25 à 9,25.

BESANÇON, 26 janvier. — Froment, 20,10. — Avoine nouvelle, 8,50.

NANTUA, 27 janvier. — Froment nouveau, 23,30. — Orge, 16,00. — Avoine, 10,00.

MARSEILLE, 26 janvier. — Les blés moins abondants sur cette place, ont apporté du ralentissement dans les transactions. 3000 charges de Pologne ont été traitées pour l'Angleterre, partie à 22,25, partie à 22,75. Les prix néanmoins se soutiennent, et la baisse ne paraît pas à craindre. Toutefois, il faudrait un accroissement d'activité dans les demandes de nos ports du nord-ouest et dans celles de l'Angleterre, pour déterminer la hausse.

BAYONNE, 25 janvier. — Froment, 22,94. — Seigle, 13,75. — Maïs, 12,25. — Orge, 12,00. — Avoine, 8,55.

TOULOUSE, 26 janvier. — Froment, 21,67. — Seigle, 16,00. — Maïs, 10,34. — Avoine, 10,36. — Millet blanc, 11,00. — Millet roux, 12,00.

FONTENAY (Vendée), 27 janvier. — Froment, 16,90. — Seigle, 13,00. — Orge et baillarge, 10,40. — Avoine, 7,15.

PONT-LABBÉ, 25 janvier. — Froment, 18,34. — Seigle, 11,18. — Orge, 9,05. — Sarrazin, 8,73. — Avoine, 6,41.

Marchés étrangers.

BRUXELLES, 26 janvier. — Froment, 16,32 à 20,44. — Seigle, 10,32 à 11,04. — Orge, 10,15 à 10,35. — Avoine, 6,68 à 7,22.

LIÈGE, 25 janvier. — Froment, 17,11 à 17,48. — Seigle, 11,70. — Orge, 9,86. — Avoine, 6,76.

LONDRES, 22 janvier. — Peu d'affaires en froments étrangers acquittés. Un faible approvisionnement arrivé des contrées environnantes d'Essex, Kent et Suffolk, s'est vendu un peu en baisse, la majeure partie de ces blés étant mal conditionnés; quelques belles parties seulement ont été traitées aux prix de lundi dernier.

MAYENCE, 26 janvier. — Froment, 15,78 l'hectol. — Seigle, 12,34. — Orge, 10,46. — Avoine, 5,39.

HAMBOURG, 9 janvier. — Blés rouges nouveaux de la Saale, 17,65; — dito de Magdebourg, 16,25; — dito de la Marche, 16,00. — Blés rouges provenant du Danemark, 14,50; — dito du Holstein, 14,75 à 14,85; — dito de Stralsund, 15,28. — De Pillau, haut bigarrés, 15,70. Ces derniers en partie destinés à la France.

Légumes secs. — Prix de l'hectolitre.

PARIS. — Halle du 27 janvier. — Haricots de Soissons, 38,65 à 39,30; — dito Liancourt, 18,65 à 24,00; — dito ordinaires, 16,65 à 18,65; — dito rouges de Chartres, 20,65 à 22,00; — dito nains, 18,00. — Pois verts, 19,30 à 19,65. — Lentilles Gallardon, 40,00 à 46,00; — dito de pays et autres, 24,00 à 38,65.

ELBEUF, 27 janvier. — Haricots blancs, 20,00 à 30,00; — dito rouges, 26,00 à 38,00.

BEAUNE, 27 janvier. — Haricots, 15,75. — 16,00. — 17,00.

STRASBOURG, 20 janvier. — Haricots, 18,00 à 18,58. — Pois, 14,00 à 17,00.

CHALON-SUR-SAONE, 26 janvier. — Haricots, 17,00. — Lentilles, 15,00. — Fèves, 15,00.

BOURG, 24 janvier. — Haricots, 19,90. — Fèves, 16,40. — Pois, 16,15.

NANTUA, 27 janvier. — Haricots, 20,45. — Fèves, 18,50. — Pois, 23,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 22 janvier. — Haricots, 18,00 à 18,05. — Pois, 17,00. — Lentilles, 18,00 à 18,50.

PÉRIGUEUX. Haricots, 18,00.

Produits divers comestibles.

BEAUGENCY, 27 janvier. — Pommes de terre, 3,15. — Châtaignes, 19,00 l'hect.

BEAUNE, 27 janvier. — Pommes de terre, 3,60 à 3,80. — Châtaignes, 17,50 à 20,00.

COLMAR, 25 janvier. — Pommes de terre, 2,80.

BOURG, 24 janvier. — Châtaignes, 20,00.

BAYONNE, 25 janvier. — Pommes de terre, 3,50. — Châtaignes, 7,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de SCEAUX du 29 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kil. sur pied.		
Bœufs.	1040	982	58	1 16	1 04	» 88
Vaches.	83	72	11	1 08	» 92	» 76
Veaux.	416	390	26	1 50	1 30	1 10
Moutons.	8590	7281	1309	1 32	1 10	» 88

LA MAISON BLANCHE, marché du 30 janvier. — Porcs amenés: 195; vendus, 181; renvoi, 14; prem. qual., 1,04 le kil. sur pied; deux., 1,00; trois., 0,96.

LA CHAPELLE, marché du 30 janvier.

Veaux amenés et vendus, 205. — Prem. qual., 1,40; — deux., 1,20.

Vaches grasses amenées, 86; vendues, 80. — Prem. qual., 1,10; — deux., 0,90; — trois., 0,80.

Vaches laitières amenées, 75; vendues, 71, à divers prix.

Taureaux, 9, tous vendus à 0,90.

ÉVREUX, halle du 24 janvier.

Bœuf, 1re qual.,	1,50; — 2e,	1,20; — 3e,	0,80
Veau,	1,50	1,30	1,10
Moutons,	1,50	1,20	0,90
Porc frais,	1,10	1,05	1,00

VARIÉTÉS.

LE CROISIC, 26 janvier. — Les sels des marais salants de Guerande et du Croisic, qui étaient montés à un prix exhorbitant par suite du mauvais résultat de la récolte dernière, viennent d'éprouver encore une hausse énorme. Les sels bruts sont cotés aujourd'hui 9 fr. 50 c. les 100 kilog. sous vergue, et les sels raffinés 12 fr. 50 c. Il y a six mois à peine, les premiers étaient à 2 fr. 50, et les autres à 6 fr. 50 cent. Cette dernière hausse provient surtout de la pénurie de sel qui existe sur les marais salants de la Vendée et de la Charente-Inférieure.

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Justice civile.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1re chambre).

(Présidence de M. Durantin.)

Audience du 25 janvier.

LE BARON DE COMMAILLE CONTRE MADEMOISELLE DE BRANCAS, SA FEMME. — DEMANDE EN DÉSAVEU DE PATERNITÉ.

M. le baron de Commaille, dont le mariage a déjà donné lieu à de vives attaques et à des débats retentissants, venait, aujourd'hui que la justice a consacré la nullité de son union avec Mlle de Brancas, désavouer un enfant auquel cette dame aurait clandestinement donné le jour, et demander qu'il fût interdit à cet enfant de porter le nom de Commaille.

Me Chaix-d'Est-Ange, avocat de M. de Commaille, s'exprime ainsi:

Le récit des malheurs domestiques de M. le baron de Commaille a déjà retenti devant les tribunaux. Cependant, il faut que je vous fasse connaître aujourd'hui une circonstance nouvelle qui a mis le comble à ses malheurs. M. le baron de Commaille était arrivé à l'âge de cinquante ans, et il était encore célibataire. On prétendait qu'il avait une grande fortune, amassée à force d'économies, dans des spéculations heureuses, sur la vente de terrains qui avaient acquis une immense valeur. A la fin de 1837, M. de Commaille, dans un voyage d'affaires à Bruxelles, eut le malheur de rencontrer au Parc Mme Marie-Caroline Ghislaine, comtesse de Rodoan de Mérode, issue d'une des plus nobles familles des Pays-Bas. Cette dame avait épousé un homme qui porte un nom illustre, M. Louis-Marie Buphile, duc de Brancas, pair de France, grand d'Espagne. Ils avaient vécu pendant quelques temps ensemble dans un bon accord, je le suppose. Puis, ils s'étaient mis à plaider l'un contre l'autre avec un acharnement sans exemple, et ils s'étaient outrageusement déchirés dans une foule de mémoires publiés à l'occasion de leurs procès.

Cependant de ce mariage si malheureux étaient nés deux enfants. L'une, Yolande, l'aînée, avait été confiée aux soins de son père, et elle avait grandi dans un célibat qui se prolongeait et qui menaçait de durer indéfiniment. L'autre, Wilhelmina-Ziska-Eudoxie Ghislaine, avait vingt-huit ans, quand M. de Commaille rencontra ces dames dans le Parc de Bruxelles. L'établissement des demoiselles de Brancas présentait quelques difficultés: les époux de Brancas s'étaient livrés l'un contre l'autre à des attaques injustes, sans doute, mais qui rejaillissaient cependant sur leurs enfants, et il en était résulté une réputation de fâcheuse moralité qui était de nature à écarter les prétendants.

D'un autre côté, il faut le dire, on n'avait pas cherché à racheter ces inconvénients par les avantages d'une éducation distinguée. L'éducation de Mlle de Brancas avait été aussi incomplète qu'on peut l'imaginer, et ses lettres, dont quelques-unes passeront sous vos yeux, sont des chefs-d'œuvre inouïs d'orthographe et d'écriture. Quoi qu'il en soit, l'établissement des demoiselles de Brancas eût été plus facile, si, à côté de ce grand nom, il y avait eu de la fortune; mais les époux de Brancas s'étaient ruinés en procès de toute espèce, et je trouve dans un mémoire

[illegible] « Hâtez-vous, [illegible] M. Lemoine à M. de Commaille, Mlle de Brancas a un cousin qui est fort amoureux d'elle. Prenez garde, la chose pourrait se faire. Cela presse. Et puis, il y a là le père, M. le duc de Brancas, un homme entiché de sa noblesse. Mariez-vous au plus vite. La première chose à faire, c'est de consommer le mariage et de brusquer votre bonheur. Une fois le mariage fait, il faudra bien que le père consente. » M. de Commaille y consentit, et il dit à M. Lemoine : « Je veux bien brusquer mon bonheur. »

M. de Commaille fut présenté aux dames de Brancas d'abord dans une loge de théâtre, puis d'autres entrevues eurent lieu. C'est dans un hôtel garni que Mme de Brancas recevait les assiduités, je ne dirai pas d'un jeune homme, mais du prétendu de sa fille. Cela aurait dû éclairer M. de Commaille, mais rien ne pouvait l'éclairer. M. de Commaille offrait galamment à ces dames des repas chez le restaurateur et des loges aux théâtres. Elles avaient l'extrême bonté de les accepter. Quant à lui, il payait. Dans ces entrevues, on avait recommandé à Mlle de Brancas la plus grande réserve. Aussi, comme elle ne disait rien, M. de Commaille lui croyait tout l'esprit du monde.

Tout cela se passait à la fin de novembre. Le 7 décembre, un contrat de mariage était dressé et signé devant Me Godot, notaire. Il est dit dans le contrat que Mlle de Brancas apporte en dot un trousseau et les droits qui lui reviennent de ses père et mère. Ces droits avaient été fixés dans un pacte de famille signé par les époux de Brancas; car, parfois, il y avait, non pas une trêve, un armistice, mais des actes qui intervenaient entre ces époux belligérants. D'après ce pacte, il avait été dit qu'une somme de 120,000 francs servirait à l'établissement de Mlles Yolande et Wilhelmina. Sur la foi de cet acte, M. de Commaille avait assuré à sa femme un douaire et 15,000 francs de rente viagère après sa mort.

Le mariage de M. de Commaille, à entendre Mme la duchesse de Brancas, ne devait pas avoir l'assentiment de son mari. M. le duc de Brancas n'avait-il pas sa couronne de duc et son illustre et antique blason?.... M. de Commaille, lui, n'en avait pas, ou du moins ce blason était si neuf, qu'il ne pouvait pas lui servir. On résolut de contracter le mariage en Angleterre. Mlle Wilhelmina de Brancas part donc, et M. de Commaille, qui paie les frais de voyage, la rejoint bientôt. La prétendue de M. de Commaille a le malheur d'être privée de l'assistance de son père, dont on n'avait pas osé demander l'assentiment. Mais, au moins, sa mère est près d'elle, elle ne la quitte pas, et, comme on dit, elle va l'accompagner à l'autel?.... Non. Mme de Brancas reste à Paris. Quelle conduite étrange! Pourquoi? Ah! Mme de Brancas a la migraine; ceci a l'air d'une plaisanterie. Il y a beaucoup de choses sérieuses dans ce procès qui cependant paraissent plaisantes. Comment! Mlle de Brancas va se marier, et elle est toute seule! toute seule; je me trompe: Mme de Brancas confie sa fille à M. Lemoine, son homme d'affaires, son *conseil privé*. Quoi! elle est seule dans une voiture avec M. Lemoine! Non, il y a encore deux amis auxquels Mme la duchesse de Brancas confie sa fille: M. et Mme Rabot. Qu'est-ce que M. et Mme Rabot? Le voici: M. Rabot est un garçon tailleur, et Mme Rabot, ah! Mme Rabot... ce n'est pas Mme Rabot: c'est Rosalie-Joséphine Gailly, couturière; mais dans le monde (le monde des garçons tailleurs et des couturières!), on l'appelle Mme Rabot. Il est vrai qu'elle a de bonnes raisons pour s'appeler ainsi, car elle a une postérité nombreuse qui peut-être portera un jour le nom de Rabot. C'est avec cette escorte et sous le nom supposé de Marie Marmagne que Mlle de Brancas s'en va à Londres, emportant les bénédictions de sa mère, qui reste à Paris.

Je dois dire une chose à la décharge de Mme la duchesse de Brancas; elle avait imaginé une supercherie maternelle assez singulière pour combler le vide de son absence: elle avait prié la femme Rabot, la couturière, de figurer pour elle à la célébration du mariage. Voyez jusqu'où la tendresse maternelle peut s'égarer! Mme de Brancas, dans une de ses lettres, ajoute en *post scriptum*, et vous savez l'importance d'un *post scriptum* dans les lettres de femmes surtout:

Mme Brancas écrit: « J'ai oublié de vous dire qu'on ne me fasse pas figurer dans le voyage de Londres; j'ai mes raisons pour cela, que je vous expliquerai. D'un autre côté, M. D. B. (M. de Brancas) a des soupçons que je suis à Paris. Ce serait un faux, et il ne manquerait pas de me poursuivre. Ne restez pas longtemps avec Louise à genoux. »

Il paraît, dit Me Chaix-d'Est-Ange, qu'il aurait pu y avoir danger pour Mlle de Brancas à rester dans cet état.

Vous savez comment les mariages se font en Angleterre. Les formalités qui précèdent et accompagnent les mariages sont faciles. C'est là qu'en débarquant on trouve un port tranquille dans lequel on lève tous les obstacles qui s'opposeraient en France au mariage. Cependant, la loi anglaise, si facile qu'elle soit, a pris une précaution: elle veut une résidence de quinze jours au moins en Angleterre avant le mariage. On ne s'est pas arrêté pour si peu. On a fait une fausse déclaration, et on a passé outre. Le 25 décembre 1837 avait été rédigé l'acte civil du mariage. Le 1er janvier, premier jour de l'an 1838, le mariage religieux était célébré en Angleterre, et tout avait été consommé dans l'espace d'un mois.

Je dois dire que M. de Commaille avait été étourdi de son bonheur, et dans cette rapidité d'événements, il avait eu d'incroyables éblouissements. Lui qui, d'ordinaire, a peu le style pastoral, il avait senti ses illusions se rajeunir au point qu'écrivant à sa belle-mère, il lui dit en style d'épithalame que le ciel, qui d'abord était couvert, s'est éclairci au moment de la célébration nuptiale. « Un rayon de soleil, dit-il, a percé ces nuages, et inondé la chapelle de sa lumière [illegible] chez le notaire pour détruire l'effet du pacte de famille? D'ailleurs Mme de Commaille n'aurait-elle pas été cachée aussi bien dans la maison de son mari que dans un hôtel garni?

C'est le 17 janvier que Mme de Commaille se rend chez son mari. Cette date est importante, car c'est seulement à partir de ce jour qu'il y a eu entre les époux une véritable cohabitation, et nous n'aurons pas à nous perdre dans le compte des années, des mois et des jours de cette cohabitation, car elle n'a duré que quarante-six jours. Le 17 janvier, le jour même de la réunion des époux, Mme la duchesse de Brancas vient dire à M. de Commaille: « Je suis votre belle-mère; je n'ai rien pour vivre: je vous prie de me faire une pension. — Comment! dit M. de Commaille? — Oui, une pension, ajoute Mme de Brancas; et comme je suis duchesse, il me faut 12,000 fr. de rente. » Cela était impossible; vous le comprenez. On était dans la lune de miel, c'est vrai. Le rayon du soleil avait lui, c'est encore vrai. M. de Commaille refuse. « Quoi! dit-il, ce ne sera pas assez d'avoir donné 5,000 francs de pot-de-vin, de commission (je ne sais comment cela s'appelle) à Lemoine, qui a fait mon mariage, et auquel j'ai promis 5,000 fr. encore quand il serait achevé! Il faudra 12,000 francs de pension à Mme la duchesse de Brancas! Combien faudra-t-il donc au duc, qui est grand d'Espagne de première classe? »

Me Chaix-d'Est-Ange revient rapidement sur les transports frauduleux consentis au profit de M. Woldemar de Brancas, et sur les querelles incessantes et continuelles suscitées contre M. de Commaille par sa belle-mère. A l'époque du 3 mars 1838, dit-il, la lune de miel pouvait durer encore. Ses phases sont variables, comme on sait. Quoi qu'il en soit, à cette époque M. de Commaille se disait: Voyons, suis-je marié ou ne suis-je pas marié? Si je suis marié, il faudra bien que j'en prenne mon parti. Si je ne suis pas marié, il faudra bien aussi que j'en prenne mon parti. Telle était la résignation de M. de Commaille.

Le 3 mars, M. le duc de Brancas signifie dans un acte à M. de Commaille que, s'il avait été consulté, il aurait formellement refusé de consentir au mariage de sa fille avec M. de Commaille; mais qu'après la consommation du mariage, il croit de son devoir de père de ne point détruire la position que sa fille s'est donnée, c'est-à-dire, en définitive, dit Me Chaix, que M. le duc de Brancas consent à ce que sa fille s'assure 15,000 fr. de rente.

M. de Commaille est donc enfin le plus heureux des maris et des gendres. Ceci se passait le 3 mars, un soir. Le 5 mars au matin, M. de Commaille sort, et quand il rentre chez lui, il ne trouve plus sa femme. Il s'en inquiète peu; elle faisait beaucoup d'absences; mais il s'inquiète beaucoup quand il ne trouve plus rien dans la maison.

M. de Commaille, cependant, aurait dû comprendre que sa femme, qui n'avait pas de trousseau en entrant, devait en avoir un en sortant, et qu'elle avait tout simplement dévalisé la maison entière. M. de Commaille s'indigne en présence de cette spoliation, et il fait venir un huissier, triste consolation! pour constater l'état des choses. Depuis ce jour, 5 mars 1838 (elle était venue le 17 janvier), il n'a plus revu sa femme. Où était-elle allée? Un petit billet lui apprit qu'elle était dans l'impasse des Vignes, chez les Dames-Augustines.

Me Chaix-d'Est-Ange fait connaître toutes les involutions de procédure, toutes les volte-faces de Mme de Commaille, qui, après avoir intenté sa demande en nullité de mariage, se désiste et forme contre son mari une demande en séparation de corps: demande monstrueuse, dit Me Chaix-d'Est-Ange, par l'audace des reproches et le cynisme des expressions employées par une jeune femme; et il déclare que s'il était condamné à lire de pareilles choses, il croirait devoir appeler la sollicitude de M. l'avocat du roi pour empêcher qu'une pareille lecture fût faite en audience publique. Me Chaix rappelle le jugement du tribunal et l'arrêt de la cour qui ont reconnu valable le mariage de M. de Commaille. On croyait tout terminé, car il y avait eu assez de scandale; mais c'est le cas de dire: *Uno avulso; non deficit alter*. Un procès terminé, un autre recommence.

Me Chaix-d'Est-Ange rappelle la demande en séparation de corps de la femme et la demande reconventionnelle du mari. La demande de Mme de Commaille, dit Me Chaix, était fondée sur les faits les plus hideux. Il importe, dit Me Chaix, de vous faire connaître les griefs de M. de Commaille contre sa femme. Ici l'avocat lit une articulation de faits dans laquelle M. le baron de Commaille offre de prouver, entre autres faits, que le prétendu mariage dans lequel il a été entraîné n'a été qu'une odieuse spéculation sur sa fortune de la part de Mlle de Brancas et de sa famille; que, pour arriver à cette fin, autant que par goût, Mlle de Brancas n'a pas craint de se liguer avec des domestiques et des ouvriers; que, de concert avec le sieur D... fils, qui venait la voir très souvent, et la conduisait au bal de l'Opéra et au bal Musard; que, pendant un des bals, cet *auxiliaire* (on rit) avait conduit Mlle de Brancas prendre des glaces, et quand on vint la chercher de la part de son mari, elle répondit: « Laissez-moi; ne m'enviez pas un moment de bonheur qui me tient loin de lui; » que, dans le domicile de M. de Commaille, Mlle de Brancas se laissait embrasser et prendre le menton par ce même *auxiliaire* (nouveaux rires); que, le 3 mars 1838, M. de Commaille reçut une lettre adressée à Mlle de Brancas où l'on avait entassé les injures et les imputations les plus dégoûtantes, et où on lui reprochait de s'être introduit comme un serpent venimeux dans une famille honorable dont il avait sali le blason; on le menaçait de lui faire expier cette souillure avec des larmes et de l'or, et de le faire expier sous le bâton;.. que le 26 mars 1838, Mlle de Brancas, aidée par celui de ses auxiliaires qui avait pré- [illegible] qui apporte de l'argent est toujours bien reçu. M. de Commaille payait à sa femme une pension de 500 francs par mois. Le 26 juin, il envoie chez elle un huissier. Celui-ci se présente. Il ne dit pas sa qualité, il vient, dit-il, payer la pension et apporter l'argent. Aussitôt on lui dit d'entrer. Il entre; il compte l'argent, puis il dit à Mme de Commaille ce qu'il avait à lui dire. Il le dit avec tous les ménagements d'un homme poli et bien élevé, et doucement il lui adresse cette question étrange: « Madame, est-il vrai que vous soyez accouchée? » Mme de Commaille s'emporte, s'indigne, et se récrie. « C'est une infamie! une indignité, monsieur; vous êtes chez moi, dit-elle, sortez: voici ce que j'ai à répondre à votre question impertinente. » Alors, le malencontreux questionneur demande pardon à cette femme irritée: « Que voulez-vous! dit-il, je suis huissier, j'ai été chargé d'une mission difficile et rigoureuse; mais ce que vous prenez pour une impolitesse n'est que l'accomplissement de mon devoir. »

C'est ici que se place une scène digne de Molière, et que le grand auteur comique a oubliée. L'huissier congédié s'en va furieux. Il va trouver M. de Commaille, il lui reproche amèrement de l'avoir compromis, et s'indigne de ce qu'on lui a fait faire, ce qu'il appelle, lui, un pas de clerc. (On rit.)

M. de Commaille, cependant, ne s'arrête pas là. Il va à l'état civil, et il trouve ce que je vais vous lire:

« Extrait du registre des actes de naissance du 1er arrondissement, année [illegible]

» Du 6 mars 1843, à deux heures trois quarts du soir.

» Acte de naissance de Jeanne Marie, du sexe féminin, née à Paris, rue Saint-Honoré, 388, au domicile de Mme Beretta, sage-femme, cejourd'hui, à deux heures du matin, fille de sieur Anne-Elie-Pierre-Jean Commaille, baron et marquis de Commaille, propriétaire, chevalier de l'ordre de Malte et de la Légion-d'Honneur, etc., etc., âgé de cinquante-neuf ans, et de dame Wilhelmine-Ziska-[illegible] Ghislaine de Brancas, son épouse, âgée de vingt-huit ans, mariée à Londres (Angleterre), en l'année 1838, ledit sieur de Commaille demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35, et son épouse, rue Neuve-de-Berry, 7. — Enfant présenté. — Sexe reconnu. — Déclaration faite devant nous, maire, officier de l'état civil du 1er arrondissement, par dame Jeanne-Baptiste Beretta, sage-femme, âgée de trente ans, demeure susdite, assistée du sieur Gilbert Boulu, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, âgé de quarante-trois ans, et Gustave Jean-Marie, comte de Suau de la Croix, propriétaire, âgé de trente-deux ans, demeurant à Paris, rue de Courcelles, 41, lesquels, et la déclarante, faisant la déclaration en l'absence du père, ont signé avec nous après lecture. »

Je n'ai pas besoin, dit Me Chaix-d'Est-Ange, de vous faire remarquer les énonciations de cet acte de naissance.

M. de Commaille s'informe, et il apprend que le 5 juin au soir, Mme de Commaille s'est sentie prise des douleurs de l'enfantement. A ce moment se trouvait près d'elle M. le comte Suau de la Croix, âgé de trente-deux ans, comme le dit l'acte de naissance de l'enfant, demeurant rue de Courcelles, l'ami intime de Mme de Commaille, et je crois son *conseil privé*. Les douleurs de l'enfantement prennent Mme de Commaille, et M. Suau de la Croix la conduit chez Mme Beretta, sage-femme. Tout le monde l'ignore, excepté M. Suau de la Croix, Rabot et sa femme. Là, chez la sage-femme, à deux heures du matin, Mme de Commaille donne le jour à une fille, et, quelques heures après, elle se fait reconduire chez elle pour que son absence ne soit pas remarquée.

La sage-femme et le médecin se chargent de présenter l'enfant à l'état civil. Quant à M. Suau de la Croix, voyez jusqu'où va le singulier rapprochement de noms produit par le hasard ou l'amitié, je ne sais lequel des deux! M. Suau de la Croix a pour prénoms: Jean-Marie, et l'enfant de Mme de Commaille s'appelle: Jeanne-Marie.

C'est dans ces circonstances que M. de Commaille a formé sa demande en désaveu, et, après vous avoir exposé ces faits, messieurs, je crois ma cause gagnée, car je ne pense pas qu'après les avoir entendus, il y ait un homme au monde qui puisse dire que M. de Commaille soit le père de cet enfant qui porte son nom.

Me Chaix-d'Est-Ange aborde ici la discussion de droit, et il rappelle qu'en droit romain la règle fameuse *pater is est* était fondée sur deux présomptions: 1° la cohabitation; 2° la présomption de fidélité de la femme. Cette règle comportait pour exception l'éloignement, l'impossibilité physique, et, ainsi que l'a reconnu la jurisprudence, l'impossibilité morale. Rappelant les articles 312 et 313 du code civil, il soutient qu'il y a eu tout à-la-fois dans l'espèce adultère de la femme et recel de la naissance, car la femme a dissimulé sa grossesse, et elle est accouchée clandestinement.

Messieurs, dit Me Chaix-d'Est-Ange en terminant, il semble qu'il y ait une justice supérieure à la vôtre, qui ait voulu, par un dénouement étrange, faire triompher le juste droit de M. de Commaille. Depuis son mariage, M. de Commaille a été sans cesse la victime et le jouet soit de sa femme, soit de la famille de Brancas; il a fallu un événement providentiel pour montrer combien il avait été abusé et trompé. Vous permettrez à M. de Commaille de désavouer cet enfant qui porte son nom, et dont il n'est pas le père; et, grâce au Ciel, votre décision mettra fin aux interminables débats élevés entre M. de Commaille et la famille de Brancas.

Le tribunal a remis à huitaine pour entendre Me Mathieu, avocat de Mme de Commaille.

(*Gazette des Tribunaux.*)

...nt encore les seuls personnages qui aient, sinon assez de puissance pour occuper toute la scène, au moins assez d'habileté pour diriger les mouvements chorégraphiques de la représentation nationale. Héritiers à titre égal du sceptre de Casimir Périer, ils ont brisé ce sceptre pour commander séparément l'aile droite et l'aile gauche du parlement. Le duumvirat qu'ils formèrent au 11 octobre 1832 fit bientôt naître des dissentiments de nature à entraîner leur séparation publique au 22 février 1836. L'alliance qu'ils renouèrent dans le sein de la coalition ne put également survivre à leur commune victoire; et les révolutions ministérielles du 1er mars et du 29 octobre ont rendu définitivement inconciliables leurs ambitieuses personnalités.

Depuis douze ans, ces deux hommes possèdent en litige le terrain gouvernemental. Leurs noms sont les deux extrêmes de la politique connue et réputée possible; la distance qui les sépare constitue toute la marge que le gouvernement de juillet veuille donner. Nous ne parlons pas de M. Molé et de M. Broglie, parce que ces deux hommes d'état sont des éléments intermédiaires dans la polarisation politique. MM. Thiers et Guizot représentent à eux seuls l'action et la réaction, l'expansion et la contraction, l'autorité et la liberté, le droit et le devoir, la paix et la guerre, la conservation et le progrès, tels que les entend la pensée qui préside aux destinées présentes du pays. On dirait les deux faces du Janus moderne: d'un côté une expression mobile, vive et grimaçante, un sourire fin, rusé et sarcastique, une voix grêle, aiguë et criarde, paraissant flatter le pays et narguer l'Europe; de l'autre un profil tranchant et sévère, une raideur puritaine, un organe grave, sonore ou rauque, qui, pour rassurer l'Europe, a l'air de menacer le pays.

Cependant les contrastes de ces deux physionomies n'ont pas le sens profond qu'on pourrait leur prêter. Au point de vue des véritables destinées de la France et du monde, il n'y a pas grande différence dans le poids, la capacité et la mission bornée de ces deux ministres tribuns. Lorsqu'on s'attend à voir jaillir de leur antagonisme une diversité de principes, de lumières et de progrès, on ne recueille souvent de leurs bouches que le même air politique, chanté en contrepartie du ton le plus grave au ton le plus aigu. Egalement négatifs et étroits dans la défiance irritée qu'ils manifestent, l'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur, ces deux hommes se succèdent au pouvoir, non pour progresser eux-mêmes, mais pour se corriger réciproquement et neutraliser le mouvement politique entre leurs contraires défauts. Depuis douze ans qu'ils servent alternativement de bride ou d'épave au gouvernement de la France, ils n'ont pu en arrêter un seul jour la marche ou en stimuler l'essor au-delà du champ de manége où elle fatigue sa puissante et généreuse activité.

L'insuffisance égale de MM. Thiers et Guizot se traduit du reste ...

...nodiés, fait un éternel reproche à M. Guizot de son voyage à Gand, et il oublie en quelques années que le collègue de Carrel, au *National*, s'est fait tout-à-coup le plus ardent défenseur de l'hérédité de la pairie, le promoteur le plus résolu des lois de septembre et l'adversaire acharné de l'amnistie de 1832 à 1836.

La presse française prête volontiers son appui au programme de transaction par lequel M. Thiers fait mine de vouloir rallier les partis, et elle ne voit pas qu'impuissant à satisfaire leurs principes, ce n'est que par la division, la temporisation, la captation des amours-propres, par le mensonge et la ruse qu'il parvient à régner quelques jours sur le centre gauche et le centre droit. Cependant l'entêtement avec lequel M. Guizot s'appuie de prédilection sur les conservateurs-bornes a bien aussi, aux yeux des gouvernements absolutistes, l'éclat d'un tour de force, et, de plus, le mérite de la franchise et de la fermeté.

Une bonne partie de la France s'est laissé prendre aux dehors belliqueux, à la ferveur patriotique de M. Thiers après l'échec du 15 juillet 1840; elle a puisé sa confiance dans les discours menaçants que ce ministre prononça à sa sortie des affaires, dans le million d'hommes qu'il voulait armer, dans les fortifications parisiennes qu'il a décrétées, afin de soutenir le pacha d'Egypte six mois après sa ruine. Mais l'Europe, à son tour, sait gré à M. Guizot d'avoir succédé à M. Thiers avec l'énorme résolution d'accepter telle-quelle la défaite de notre politique et d'étouffer à-la-fois la dignité nationale et l'ardeur guerrière de la France sous la politique passive et modeste dont il se fait gloire à l'étranger.

Néanmoins, comme la conciliation des intérêts français et européens dans la question d'Orient n'est pas plus assurée que n'est effacée l'impression de l'affront subi par la France; comme en abordant les difficultés au point de vue européen, M. Guizot ne les a pas plus résolues que M. Thiers au point de vue national; comme le renouement de l'alliance anglaise nous expose à de nouveaux échecs pareils à celui du 15 juillet; comme les fortifications de Paris sont un monument commun à ces deux politiques, nous ne voyons pas que la France et le monde aient aujourd'hui grande raison de se disputer la popularité inverse de MM. Thiers et Guizot.

Ce qui est certain, c'est que la politique de l'un attire fatalement la politique de l'autre. Lorsque M. Guizot arrive jusqu'à soulever le pays par l'exclusivisme et la partialité de sa politique intérieure, M. Thiers remonte naturellement au pinacle, pour redescendre à son tour et faire contrepoids par sa politique brouillonne et répulsive à l'étranger. Après avoir plongé sous l'évènement du 15 juillet 1840, M. Thiers a senti que son successeur avait fait assez de fautes pour qu'il pût sans honte reparaître dans les eaux gouvernementales et rentrer en joûte avec lui. Pour redevenir ...

...teurs, M. Thiers s'empresse de leur déclarer que s'il ne hait pas le progrès autant que son ami M. Piscatori, peu s'en faut du moins; il convient que la France a besoin avant tout de stabilité; il reconnaît vraie *la prospérité croissante*, et il fait en outre le reproche au ministre de découvrir la couronne en n'osant pas soutenir ouvertement le projet de dotation. Enfin, pour tranquilliser aussi les cabinets étrangers sur le ressentiment de ses humiliations diplomatiques, M. Thiers fait d'abord une juste apologie de l'alliance anglaise de 1830 à 1836; il reconnaît qu'à son grand regret elle a cessé d'être sincère et active de 1836 à 1840; il ne la croit pas indispensable et suffisante à la garantie de la paix depuis 1840; mais il se garde de s'en déclarer l'adversaire systématique. Il s'abstient aussi d'indiquer par quel moyen doit se dénouer la question du droit de visite, et ce qu'il conclut de ses profondes et nouvelles observations sur la situation du monde, c'est que la France ne doit rester *ni positivement isolée ni positivement alliée*, pour parer plus librement aux éventualités de l'Orient et de l'Occident.

De sorte que la chambre, après avoir entendu M. Guizot et M. Thiers, ignorait absolument comment se trancheront les difficultés intérieures et extérieures, ce qu'il faudrait substituer au droit de visite et à l'alliance anglaise, ce qu'il faudrait réaliser de progrès dans le pays pour fortifier le pouvoir, a pu balancer un instant entre ces deux hommes d'état, et paraître disposée à les confondre de nouveau dans la même considération.

Les journaux américains et allemands contiennent deux documents d'une haute importance; c'est la correspondance officielle entre M. Wheaton et le baron de Bulow, relative au traité de commerce entre l'Amérique du Nord et le Zollverein:

Voici d'abord la note de M. Wheaton:

Berlin 9 octobre 1843.

Différentes circonstances m'ont empêché de répondre à la note que le ministre des affaires étrangères du royaume de Wurtemberg m'a adressée, et dans laquelle il me prie de vouloir bien communiquer au gouvernement prussien les avantages commerciaux que les états de l'Amérique du nord accorderaient au Zollverein, dans le cas où ce dernier abaisserait les droits d'entrée sur les tabacs américains. Je suis à même de vous faire là-dessus des offres définitives, en réservant toutefois la sanction de mon gouvernement, qui ne manquera point de me faire savoir ses dernières instructions à ce sujet. Je propose donc d'entamer des négociations en partant de ce principe, que de part et d'autre les tarifs respectifs seront abaissés autant que le permettrait l'industrie des deux pays.

Dans le cas où le Zollverein n'augmenterait pas le tarif sur le riz et laisserait entrer le coton sans aucun droit comme par le passé, le gouvernement américain ne demande qu'un abaissement de tarif sur les tabacs de l'Amérique, et de son côté, il abaissera le droit d'entrée sur différents articles importés par le commerce du Zollverein, tels que la toile fabriquée, la soierie pure ou les tissus soie et coton, la passementerie, la bijouterie, les bas, le verre à glace, et autres articles dont conviendraient les deux gouvernements.

Signé HENRY WHEATON.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'Education par les joujoux.

Décadence du joujou militaire. — L'Allemagne plus avancée que la France dans la politique des joujoux. — Rivalité de la nourrice et du joujou pour fausser la nature de l'enfant. — Quel est le plus grand d'un bœuf ou d'un éléphant? — M. Villemain, inspecteur-général des joujoux. — Etude de la fricassée de poulet par le joujou. — Le joujou masculin et le féminin. — Classification des joujoux.

Les joujoux ne sont pas autre chose que l'art dans sa formule appropriée à l'enfance. C'est la représentation en miniature de la vie, et l'objet direct est d'initier aux conditions de l'existence future, de préparer à la vie; l'objet indirect, c'est la distraction, le plaisir. L'art, avons-nous dit, a pour mission de révéler à l'homme les lois de sa destinée, et d'exalter l'âme pour l'accomplissement de ses devoirs. L'art critique ce qui est faux, détourne la pensée des choses mauvaises; il embellit et recommande à l'admiration les choses bonnes et justes, les choses conformes à la destinée vraie. Vous voyez immédiatement le rôle immense que doit jouer, pour la transformation harmonique de la société, un magasin de joujoux.

S'il est dans la destinée de l'homme de vivre en paix avec son semblable; si les tendances générales et la société moderne repoussent les guerres et cherchent à organiser le travail pacifique sur la terre, le marchand de jouets, s'il a le sentiment d'un rôle utile à la société, devra restreindre sa fabrique de sabres, de fusils, de gibernes, etc., et multiplier, au contraire, toutes les images des industries fécondes. Il confectionnera un peu moins de soldats de plomb, un peu plus de fermes, de bergeries, de fabriques. Il mettra sous les yeux de l'enfant moins de régiments en bataille, opposés selon la couleur différente des habits; il lui présentera des tableaux de voyage, il lui montrera les peuples étrangers sous leurs costumes de paix, dans leurs fonctions de travail, et l'enfant apprendra mieux ainsi à connaître et à aimer les hommes de races et de nationalités diverses.

En visitant cette année les divers magasins de joujoux, nous avons remarqué avec plaisir que les appareils guerriers, sabres, fourniments de soldats, cavaleries, parcs d'artillerie, batteries de siége, diminuaient sensiblement de nombre. Tous ces objets, il y a peu d'années encore, faisaient le fond du magasin; aujourd'hui, ils sont un peu relégués. L'éducation militaire n'a pas encore cependant perdu toute faveur, et les parents font encore de leurs fils des traîneurs de sabre.

Chez Giroux, un enfant demandait avec instance une ferme, avec tout son mobilier de pièces mobiles. Le père (par des raisons d'économie peut-être: je ne veux pas le calomnier) acheta un parc d'artillerie, et je lui entendis donner en ces termes la raison de sa préférence: « C'est bien plus gentil, des soldats; si tu es bien sage, tu deviendras général. » Ce papa-là est peut-être un partisan de la paix partout et toujours, quelque paisible bourgeois proclamant avec reconnaissance le roi Louis-Philippe le Napoléon de la paix. Telle est la logique des pères civilisés; et ne voyons-nous pas que le Napoléon de la paix lui-même a fait de tous ses fils des militaires, et n'a pas eu l'heureuse idée de confier à quelques-uns d'entre eux la haute direction de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et des arts?

Il est remarquable que les jouets harmoniques, correspondant à l'idée de paix et de production, à l'éducation professionnelle, nous viennent d'Allemagne. La France devrait bien se pénétrer de cette idée vraie, que sous le rapport de l'instruction elle est en arrière des autres peuples. L'autorité du corps universitaire entretient le mal. Cette vieille Université, absorbée dans l'étude des langues mortes et dans la contemplation du passé, n'a pas le moindre sentiment des choses vivantes. Espérons que les hostilités du clergé auront pour effet de stimuler et d'ouvrir l'intelligence de nos gouvernants, et que l'Université, qui accuse le clergé d'adorer le passé, daignera elle aussi, vivre dans le présent et se tourner un peu vers l'avenir.

Si l'élément guerrier diminue dans le monde des joujoux, les idées harmoniques ne s'y produisent pas encore en majorité. Partout la fantaisie trône en souveraine: les magots, les poussahs, les surprises à diables, ont succédé à polichinelle; mais c'est toujours le règne du grotesque. Un très grand nombre de jouets n'expriment aucune idée; ce sont, comme on dit, des *enfantillages*, mot attristant où se révèle le mépris qu'on a fait jusqu'ici de l'intelligence de l'enfant.

Ce qui frappe un esprit attentif dans un magasin de joujoux, c'est le désordre général, l'absence de toute classification. Les objets sont confondus pêle-mêle; à peine fait-on une place spéciale aux poupées et aux chevaux de bois. Une distribution régulière aurait pour effet de faciliter les recherches et en même temps d'éclairer le choix du public. Dans la confusion qui frappe l'œil, l'esprit choisit au hasard. Distribuez méthodiquement les jouets dans les salles d'exposition, donnez un titre à chaque groupe, et les parents qui, pour la plupart, hélas! ne voient dans le joujou qu'un joujou, s'arrêteront à l'idée d'un titre.

Il a été jusqu'ici de principe que l'instrument appliqué au développement de l'intelligence n'avait pas besoin d'être vivant; c'est l'idée triomphante de l'Université, et l'étude des langues anciennes ne contient pas en soi l'enseignement de la vie réelle. Ce principe, qui est absurde, appliqué pendant toute la jeunesse, peut être utilement employé pour le premier développement des forces naturelles, chez tous les petits enfants. C'est la phase obscure de l'initiation, le dégrossissement des sens. Chez le nourrisson et le poupon (nous nous servons des noms consacrés dans le monde des nourrices, des bonnes), c'est-à-dire pour l'enfant au-dessous de trois ans, il faut ouvrir les sens et leur donner des impressions justes; il faut l'habituer à voir, à entendre, à sentir, à palper, à distinguer la nature de ses sensations. Aujourd'hui ce soin est particulièrement confié à des nourrices et à des bonnes chantant faux, n'ayant pas reçu elles-mêmes le moindre développement, et qui introduisent à tous les degrés le faussement dans les natures enfantines.

Le joujou n'a pas toujours plus de discernement et de sollicitude que la bonne. Les petites figurines d'animaux à soupapes poussent le plus souvent des cris faux; l'imitation n'est pas réussie. J'ai vainement cherché un joujou destiné à former l'oreille musicale. Il faudrait produire, au moyen d'un jouet qui, en même temps, distrairait et occuperait l'œil, la succession des sons de la gamme diatonique, puis de la gamme chromatique, et la formation des accords. M. Castil-Blaze avait eu l'excellente idée d'horloges harmoniques, et il est inconcevable qu'il n'ait pas encore été réalisée une telle idée, dont le principe doit aussi être appliqué dans les joujoux. La sonnerie de nos horloges est encore à l'état de monotonie et de confusion barbare.

L'indication que nous donnons pour l'éducation de l'oreille doit s'étendre à celle de tous les autres sens. En vérité, nous en sommes tous à l'état brute. Je déclare que, parvenu à un âge déjà très respectable, je sais à peine distinguer les nuances d'une gamme de couleur de second degré, et je rougirais de faire un pareil aveu si vous n'étiez presque tous, mes chers lecteurs, dans un état aussi honteux d'ignorance. Le savant M. Chevreul fait en ce moment, aux Gobelins, un cours sur l'accord et le discord des couleurs, et de très grandes personnes, dites instruites, s'émerveillent, comme à la révélation d'un monde nouveau, devant des expériences que tout bambin de trois ans devrait connaître et répéter lui-même. Nous engageons les fabricants de joujoux à aller demander au bienveillant professeur des avis pour la confection de petites machines où se distribueraient des gammes et des accords de couleurs.

Quant à l'éducation de l'odorat et du goût, il faudra sans doute les renvoyer à de meilleurs temps, la science naissante de l'humanité n'ayant point encore déterminé la série naturelle ou gamme des odeurs et des saveurs.

Beaucoup de jouets divers peuvent servir à développer le toucher; les jeux d'adresse sont innombrables; mais ici encore on n'a pas songé aux tout petits enfants. On ne trouve pas de joujoux propres à dégrossir les sens, à faire distinguer les premières impressions; au moyen desquels l'enfant apprenne à connaître les formes géométriques, à distinguer le carré du rond, etc.

La situation financière de la Belgique devient plus alarmante de jour en jour. Les ministres viennent déclarer à la tribune de la représentation nationale qu'ils ont épuisé toutes les branches de l'impôt ; ils reconnaissent l'impossibilité d'en surcharger aucune, toutes ayant atteint un maximum de rendement qu'il n'est plus matériellement possible de dépasser. Ce n'est point ici le lieu d'examiner comment un peuple laborieux, habitant l'un des pays les plus fertiles de l'Europe, est arrivé à un pareil résultat après plusieurs années d'une paix profonde au dedans comme au dehors; le fait existe, il est avoué par les dépositaires du pouvoir ; c'est une position avec laquelle il n'y a point à transiger; il faut en sortir à tout prix. Il y a déficit, il faut qu'il soit comblé. De tous les objets imposables, celui qui se prête le mieux à l'impôt indirect, le tabac, est jusqu'à présent exempt de toute espèce de taxe en Belgique. Les ministres belges évaluent à sept millions le produit net de l'impôt sur le tabac s'il était établi sur le pied du monopole français. Cette évaluation est très probablement trop faible. La population de la Belgique est d'un peu plus de quatre millions d'habitants, parmi lesquels l'usage du tabac est beaucoup plus général qu'il ne l'est dans aucune partie de la France ; or, en France le produit net des tabacs dépasse 80 millions tous frais déduits, pour une population de 34 millions ; c'est un peu plus de 2 millions 400 mille francs pour un million d'habitants. Le rendement de l'impôt du tabac en Belgique, calculé sur le même taux, serait donc de 9 millions 600 mille francs. Le déficit constaté dans les finances belges n'est que de 3 millions ; ainsi, en prenant l'évaluation du ministre, laquelle est plutôt trop faible qu'exagérée, il resterait, après avoir comblé le déficit, de quoi indemniser très convenablement le commerce et la fabrication du tabac en Belgique, dont le régime actuel est l'exemption de tous droits. L'impôt du tabac pour les Belges, dans l'état déplorable de leurs finances, nous semble non-seulement juste et raisonnable, mais nécessaire. Enfin, c'est une issue à une situation tellement grave que, pour peu qu'elle dût se prolonger, on n'en pourrait plus sortir autrement que par la banqueroute.

Sous le point de vue des relations extérieures, l'adoption de cette sage mesure aplanirait la plus sérieuse des difficultés qui retardent encore l'union douanière de la France et de la Belgique, union si désirable pour les deux pays. Il semble que la nation doit applaudir à un projet qui présente tant d'avantages avec si peu d'inconvénients. Plusieurs des organes de la presse belge ont exprimé une opinion favorable au projet ministériel. Mais déjà, et bien avant que les moyens d'exécution et les mesures de détail soient proposés aux chambres, voici tous les fabricants et marchands de tabac de la Belgique qui jettent les hauts cris. A les entendre, le commerce maritime est ruiné sans ressource, du moment où les tabacs seront imposés ! Les journaux soldés par les marchands grossissent, au-delà de tout sens commun, le chiffre des millions dont, à les entendre, le commerce libre du tabac enrichit la Belgique. Ils mettent, comme partout, comme toujours, au-dessus de l'intérêt général, les intérêts privés de quelques marchands qui les paient; ils disent, avec parfaite connaissance de cause, le contraire de la vérité.

Nous avons trop bonne opinion des chambres belges pour croire qu'elles s'arrêtent à de pareilles considérations. En principe, l'intérêt général doit l'emporter ; nous le répétons, nous avons foi dans le jugement des chambres belges ; et nous ne doutons pas qu'elles n'approuvent l'initiative prise par le ministère. Nous prendrons cette occasion de faire ressortir le caractère calme et digne des relations habituelles entre le ministère belge et les chambres de ce pays. Il n'y a de part ni d'autre dans ces relations ni grande dépense de phrases, ni grands frais d'éloquence ; tout se passe pour ainsi dire en famille, mais avec convenance et surtout avec bonne foi.

Bout de l'oreille de la politique anti-colonisatrice.

M. le général Paixhans vient de faire une proposition excellente relativement aux marques de fabrique. Si M. Paixhans demande des institutions de garanties pour le commerce, ce n'est pas, sans doute, par pur amour de la vérité, par enthousiasme de loyauté chevaleresque. L'honorable général a compris que les fraudes commises par les expéditeurs non seulement nous déconsidéraient à l'étranger, mais qu'elles avaient en outre pour effet de fermer beaucoup de débouchés à nos produits.

L'initiative prise par M. le général Paixhans prouve donc évidemment l'intérêt qu'il porte au développement commercial de la France. L'honorable député de Metz, dans la sollicitude patriotique de son cœur, entend que le pays accroisse sa richesse en multipliant ses échanges, en répandant librement au dehors les produits de son industrie.

Comment se fait-il donc que le jour même où il portait à la tribune son excellente proposition sur les marques de fabrique, M. Paixhans ait imaginé de condamner, dans le septième bureau, la politique colonisatrice, de réprouver la fondation d'établissements lointains, et d'adresser des éloges au gouvernement de M. Guizot pour sa réserve à l'égard de Madagascar ?

M. Paixhans n'ignore pas qu'aujourd'hui, outre le peu de loyauté de nos commerçants, une autre cause nuit à nos expéditions : c'est le prix élevé de nos armements. La concurrence toute avantageuse aux navires étrangers établit, au profit d'autres peuples, des courants commerciaux, alors que les nôtres diminuent et s'arrêtent. Il faut donc à nos armateurs des ports nationaux favorisés, où des avantages offerts à leurs navires permettent de faire concurrence aux étrangers et garantissent l'écoulement de nos objets manufacturés.

M. Paixhans sait aussi que pour développer puissamment un mouvement commercial, il faut qu'en échange de nos produits manufacturés, nous trouvions des matières premières, des chargements de retour. Or, M. Paixans comprend aisément que les denrées destinées à charger nos navires, nous reviennent à un prix beaucoup plus élevé, quand nous les prenons dans des pays étrangers, que si nous les recevions de nos propres colonies.

Par ces motifs, l'honorable général doit concevoir que des fondations coloniales sont indispensables au développement de notre navigation, à l'accroissement de notre prospérité commerciale.

M. Guizot est, pour son compte, disposé à renoncer à toute expansion coloniale de la France, et il s'attache à discréditer l'idée de la colonisation de Madagascar. Cette politique timide et d'abaissement ne nous surprend pas : nous savons que M. Guizot est prêt à sacrifier tous les intérêts de la grandeur du pays à l'alliance anglaise. Le prix de cette alliance c'est, de la part de la France, le renoncement à toute fondation co- [...] à peu de frais nos colonies [...] direct avec la France.

Nous devons dire, à propos de ce projet, qu'on trouvera de la houille au nord-ouest de Madagascar, dans le pays des Sakalavas.

Nous avons demandé avant-hier s'il était vrai que ce fut l'honorable M. Ducos qui eût proposé dans la commission de l'adresse l'emploi du verbe *flétrir*. Cette demande nous a valu, sur les faits qui se sont passés dans la commission, une communication que nous croyons devoir publier, et parce que nous avons mis M. Ducos en cause et parce qu'elle est en elle-même assez curieuse. Nous n'ajouterons qu'un mot, c'est que l'étrange et subite variation de la commission a été amenée par une pression très vive exercée, d'une autre région, sur les membres de la majorité.

La rédaction de M. Ducos, improvisée séance tenante et au milieu d'une discussion fort animée, n'a été présentée par lui qu'à titre d'amendement et de correctif. Elle avait pour but essentiel et unique : de faire disparaître de deux autres rédactions, proposées par des membres de la majorité, des expressions extrêmement dangereuses ; de substituer *la révolution de juillet* et *la souveraineté nationale* à la personnification trop absolue de la royauté; de n'atteindre que *la seule violation du serment*, en évitant toute insinuation contre les membres de la chambre.

L'amendement de M. Ducos a été accepté sans aucune insistance de sa part. La commission avait délibéré et arrêté que le mot *dédain* était trop faible ; que le mot *condamne* avait une signification trop judiciaire, et que le mot *blâme* serait insuffisant. Dans cette situation, la minorité, réduite à deux membres contre huit, n'avait pas la liberté de son choix, et il fallait bien, pour rendre son amendement acceptable, que cet amendement répondît à la pensée de la majorité.

La rédaction de M. Ducos était conçue dans les termes suivants :

« Vos *serments* et les nôtres ont cimenté cette union. La conscience
» publique flétrit de coupables *manœuvres*. *La révolution de juillet*
» en punissant *la violation de la foi jurée*, a consacré chez nous la
» *sainteté du serment*. »

Le mot *manifestations* ayant été substitué par la commission au mot *manœuvres*, la pensée primitive de la minorité a été complètement dénaturée. L'expression *flétrit*, qui avait un sens parfaitement défini et restreint quand elle portait sur des *manœuvres*, a reçu une signification beaucoup plus étendue quand elle a été appliquée à de simples *manifestations*. Si la rédaction de la minorité eût été acceptée sans altération, les tristes débats qui ont agité la chambre ne seraient pas à déplorer aujourd'hui, puisque M. de Larochejacquelein lui-même a déclaré à la tribune, au nom de ses collègues et au sien, qu'il serait complètement satisfait si le mot *manœuvres* était substitué dans l'adresse au mot *manifestations*. Une modification de rédaction a été vivement réclamée par MM. Bethmont et Ducos dans le sein de la commission. Cette modification leur avait été accordée. La commission, cédant à leur demande, avait chargé jeudi dernier M. Saint-Marc Girardin, son rapporteur, d'annoncer à la chambre, au moment où s'ouvrirait la discussion du dernier paragraphe, qu'elle retirait l'expression *flétrit*, dont la signification avait été dénaturée, par la substitution du mot *manifestations* au mot *manœuvres*.

Au premier âge conviennent encore les représentations d'objets naturels, ou joujoux-portraits. Nos magasins offrent de petites ménageries, soit en carton découpé, soit en ronde-bosse, d'un dessin assez perfectionné.

Mais vainement demanderez-vous à ces collections l'enseignement des proportions naturelles ; j'ai vu, dans beaucoup de boîtes, le bœuf, le chien lui-même, aussi grands que l'éléphant. Avec de pareilles images on fatigue inutilement, on fausse l'intelligence de l'enfant. Telle est la rationalité de notre enseignement : on néglige dans une image les distinctions fondamentales et l'on raffine certains petits détails d'exécution qui échappent le plus souvent à l'œil, dans le premier âge. Un fabricant de jouets trouva mon exigence à cet égard fort ridicule. « Qu'est-ce que cela fait? me disait-il ; est-ce que tout le monde ne sait pas que l'éléphant est plus grand que le bœuf ? » Que de parents raisonnent comme ce marchand de joujoux !

En Angleterre on a eu le bon sens d'indiquer souvent les proportions des animaux. Dans les *Infant schools*, un grand tableau donne la série des êtres de la création avec leur grandeur relative : visitez au contraire nos salles d'asiles et vous trouverez partout le bœuf de la grandeur de l'éléphant. « Il faut bien remplir le tableau pour la symétrie, » objectent les marchands d'images. Voilà jusqu'où va l'intelligence des hommes qui se trouvent chargés par le hasard des soins de l'éducation publique. Dites à M. le ministre de l'instruction publique et à sa maîtresse édentée madame l'Université, qu'ils devraient prendre sous leur haute direction la confection des images à l'usage des enfants ; dites-leur qu'ils devraient gouverner la fabrication des joujoux, et ces doctes personnages vous riront probablement au nez en latin et en grec, et répondront qu'ils n'ont pas à compromettre leur gravité dans des soins aussi futiles, et que ce sont là les affaires du commerce.

Vers l'âge de trois ans peut commencer l'éducation professionnelle. Le joujou prend un caractère vivant d'application ; les petites figures d'animaux ne sont plus de simples portraits ; on commence à les appliquer à l'œuvre industrielle. Viennent les attelages, les harnais, la distribution des animaux dans les bergeries, dans les fermes, dans les écuries. Toutes les pièces de ces ateliers-miniatures sont mobiles, et l'enfant s'habitue à distinguer, à compter, à distribuer dans leur ordre tous les éléments des petites fabriques et des paysages. L'enseignement par les joujoux de l'ordonnance, de la classification, a fait des progrès dans ces derniers temps.

On donne en étrennes beaucoup de petits ateliers, de cuisines, salles à manger et offices, chambres meublées, armoires pleines, boutiques de toute espèce, bazars ; et l'enfant outre qu'il s'habitue à l'arrangement des choses, aux soins d'ordre et de propreté, acquiert un nombre infini de notions, à mesure que passent sous ses yeux et entre ses mains tous les objets servant aux commodités et aux jouissances de la vie.

Peu à peu le nombre s'accroît des objets dont l'enfant connaît le nom et la destination ; ses facultés s'étendent au-delà des soins d'ordre et de classification ; et bientôt il conçoit la combinaison des choses, la modification des objets par le travail. Il peut suivre les opérations qui transforment la matière première, et, grâce à la manie imitative que Dieu a mise en lui, à son tour il peut devenir artiste. C'est le moment de placer entre ses mains le jouet industriel. Mettez donc à vos chevaux de bois des harnais libres; que vos chariots soient des imitations sérieuses, à pièces mobiles, et initiez ainsi l'enfant au travail de l'écuyer, du charron. Et ne dites pas, pères gentilshommes et bourgeois : nos enfants n'ont pas besoin de savoir ces métiers-là. L'homme doit tout savoir, et nous ne sommes malheureusement presque tous que de grands ignorants, dans la société actuelle.

Un auteur dramatique, M. Sauvage, je crois, a mis dans un vaudeville une scène qui contient, sous une forme très plaisante, une profonde critique de notre ordre social. Un prince souverain de l'Allemagne, pour je ne sais quel intérêt de cœur, se déguise en aubergiste et fait de ses chambellans des maîtres d'hôtels et des garçons de cuisine. Par malheur, au moment où son intrigue réussit, la princesse qu'il héberge s'avise de demander une fricassée de poulet. La chose est élémentaire en cuisine, et il n'est pas possible qu'un cuisinier véritable ignore la recette d'un pareil mets. Le prince souverain, après avoir vainement demandé à chacun de ses chambellans : « Comment donc peut se faire une fricassée de poulet ? » voit échouer tous ses plans, juste punition de son ignorance. Il est évident que tout prince bien élevé devrait avoir des notions sur l'art culinaire allant au moins jusqu'à la fricassée de poulet, et les joujoux permettent de commencer à cet égard l'éducation des enfants.

Nous engageons fortement les fabricants de joujoux à multiplier et à perfectionner les petits ateliers-miniatures. Nous avons vu un service complet de repassage; réchauds, fers de toutes formes, paniers à charbon, terrines, éponges, le tout si bien confectionné, qu'une grande dame, aux mains fines et délicates, attirée par l'attrait industriel, l'acheta pour son propre usage.

Mais, généralement, il faut le dire, les instruments de travail manquent de solidité ; les établis de menuiserie sont mal construits, les instruments mal emmanchés et de mauvaise qualité. Une importation allemande et anglaise tout-à-fait excellente, c'est l'architecture-miniature. L'enfant peut apprendre tout le travail de construction d'un monument ; il développe ainsi sa vocation vers un art important. Nous n'avons vu que de très rares modèles de constructions complètes. Le plus souvent on ne trouve dans les boîtes architecturales que des modèles de façades. En outre, ces éléments de construction sont simplement taillés pour être juxtaposés ; ils ne s'engrènent pas, et dès-lors l'extrême instabilité du monument qu'un souffle peut renverser, rend l'enfant moins attaché à son œuvre. Il faudrait qu'il eût autant de peine à déconstruire qu'à monter ses bâtisses.

Il serait à souhaiter qu'on écrivît sur chaque pièce le nom qu'elle porte dans l'art des constructions. On pourrait aussi fabriquer des modèles représentant les différents types d'architecture, et les enfants étudieraient ainsi, par le mode le plus direct, l'histoire de l'art.

A mesure que les enfants grandissent, leurs facultés industrielles affectent deux tendances générales distinctes, tendance masculine et tendance féminine, majeure et mineure, pourrions-nous dire ; les unes exigeant l'emploi de la force, les autres appelant des soins déliés et délicats.

Le joujou principal des petites bandes mineures, les filles, c'est, comme on sait, la poupée. La poupée n'est pas, comme le grec et le latin, un instrument mort pour remuer l'intelligence et éveiller les facultés qu'on laisse sans emploi positif. La poupée, c'est l'instrument vivant par excellence, c'est l'industrie féminine presque tout entière, c'est la vie miniature de la femme civilisée.

La poupée n'est d'abord qu'un poupon; c'est le type sculptural élémentaire; c'est la figure humaine, première idée qui résume la vie d'affection pour l'enfant. L'enfant suspendu au sein maternel ne saisit pas encore l'ensemble des grands êtres qui l'entourent et l'adorent, que déjà il trouve un ami dans son poupard; cette petite statuette bouffie lui fait comprendre l'idée de son semblable ; il peut le toucher, le palper, le mesurer et acquérir par le toucher le sentiment de l'unité de l'être.

Le poupard est le premier jouet de tous les enfants, indifféremment, et il doit être d'abord à l'état de nudité. Bientôt le couvrant d'une chemise et le découvrant alternativement, vous ferez comprendre à l'enfant le fait de l'habillement et le rapport des [...] avec le corps naturel. Un peu plus tard, la poupée se présente [...] des habits fixes.

Jusqu'ici, ce n'est encore qu'une image, un portrait, une [...] sur le rapport naturel des choses. Mais voici que la poupée prend des vêtements mobiles, et à ce moment, ce joujou passe définitivement dans le camp des filles, où quelques petits garçons, à tendances mineures et délicates, continuent à lui faire compagnie. [...] pose et l'on détache la robe, le chapeau; c'est l'art de l'habillement que l'on cherche à [illegible]. On natte les tresses, on relève le chignon. C'est l'industrie de femme de chambre; et qui ne la remplit avec joie pour ses sœurs et pour ses amies?

Enfin, chères enfants, quand vous devenez grandelettes, on [...]

» Bientôt j'irai devant vous avec la confiance que donne un profond sentiment du devoir et de la dignité personnelle. J'attendrai votre décision; quelle qu'elle soit, je n'aurai pas failli à l'honneur de vous représenter.

» J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble serviteur.

» Marquis DE LA ROCHEJACQUELEIN. »

31 janvier 1844.

REVUE DES JOURNAUX.

— Une vive polémique s'est établie entre le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*. Le *Constitutionnel* reproche aux *Débats* d'oser prétendre que M. Thiers a compromis son avenir politique par son dernier vote. Le journal de M. Thiers rappelle à ce propos au journal de M. Guizot ce mot fameux : « Vous pourrez avoir notre appui, mais jamais notre estime; » puis il apostrophe ainsi les rédacteurs des *Débats* : « Vous faites en 1844 ce que vous faisiez en 1839, des phrases de circonstance qu'on s'empresse de faire oublier, à force d'obséquiosités, du jour où le pouvoir a changé de mains. »

« Nous sommes des athées politiques, répondent les *Débats*, parce que nous n'avons pas vu dans les vociférations de vendredi dernier un mouvement généreux, une explosion de patriotisme, parce que nous admirons, parce que nous aimons M. Guizot ! nous ne sommes pas des patriotes ! soit. Mais alors que le *Constitutionnel* nous explique comment le patriote par excellence, comment M. Thiers a consenti à siéger pendant quatre années sur le même banc ministériel à côté de l'homme de Gand. »

— Le *National* parle de la démission de M. de Salvandy comme d'un nouvel épisode des derniers débats qui a excité hier de vives rumeurs parmi les députés sans distinction d'opinions. « On blâmait beaucoup, dit le *National*, on s'irritait, on se demandait jusqu'où iraient les exigences du pouvoir. Quant à nous, nous sommes loin de nous en plaindre; nous trouvons le système conséquent et nous aimons à le voir suivre sa pente.

— « Quelle est donc cette comédie, dit fort bien à ce propos, le *Courrier français*, les hommes qui ont donné des gages de leur attachement sincère à l'établissement de juillet sont donc à leur tour réprouvés, parce qu'ils n'ont pas voulu flétrir ce que personne, dans la chambre, n'entendait sérieusement flétrir ! »

— Le *Commerce* s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Le ministère ne peut pas se cacher que ce nouvel épisode lui a porté dans la chambre une atteinte profonde. N'avait-il donc pas assez d'embarras et d'affaires? On dit au reste qu'on pense sérieusement à une dissolution : après l'incident d'hier, elle est le seul dénouement convenable de la situation.

ESPAGNE.

On s'occupait beaucoup le 25 à Madrid de la nomination du général Serrano au grade d'inspecteur de la cavalerie et de la démission du vainqueur de Saragosse, le général Concha. Le général Soria, qui a commandé la garde royale et a été ministre de la guerre dans le cabinet Isturitz, lui a été donné pour successeur. La promotion du général Serrano n'étonnera que les personnes qui ignorent l'amitié qui a toujours existé entre ce général et M. Gonzalès Bravo. Quant à la démission du général Concha, elle ne peut s'expliquer aussi facilement; voici, du reste, les versions qui circulent à ce sujet : le ministre de la guerre au-

dans la salle une plus grande affluence que de coutume, et dans les galeries une foule de dames élégamment parées. Le plaidoyer de M. Sheel, avocat de M. John O'Connell, a occupé toute l'audience. D'après la version du *Morning Chronicle*, M. Sheel s'était levé malade pour venir à l'audience, et il était facile de voir qu'il était encore souffrant; mais la cause qu'il avait à plaider, les circonstances, l'attitude hostile du barreau tory, l'hostilité flagrante dans d'autres parties de la cour, lui ont bientôt fait oublier ses souffrances, et il a prononcé un plaidoyer magnifique qui n'a pas duré moins de cinq heures. En voici la péroraison :

Messieurs, je mets toute ma confiance dans votre amour de la justice, dans votre amour de l'Irlande. Je vous demande un acquittement, messieurs les jurés, non dans l'intérêt du pays, mais dans le vôtre. Le jour où vous prononcerez votre verdict, le jour où d'une voix retentissante, au public en proie à l'anxiété la plus vive, un officier de la cour annoncera l'innocence des prévenus, oh ! que de transports de joie fera naître cette bonne nouvelle ! Combien vous serez bénis et adorés; et quittant ce lieu, théâtre d'agitations et de passions, lorsque vous rentrerez dans vos foyers, vous contemplerez avec calme et avec joie vos enfants, forts de votre conscience et contents de leur avoir légué un patrimoine de paix, en faisant comprendre au cabinet anglais que pour pacifier le pays, il faut autre chose que des poursuites judiciaires.

De bruyants applaudissements accueillent cette péroraison de M. Sheel, qui paraît aussi fatigué qu'ému.

L'audience est renvoyée à lundi, sur la demande de M. Moore.

ALLEMAGNE.

Le *Journal allemand de Francfort* du 20 rapporte qu'il est sérieusement question de fonder en Allemagne, une union nationale en faveur de l'émancipation absolue des israélites. On a déjà nommé une commission. Le but de cette association est d'obtenir, pour les israélites d'Allemagne, les droits civils et politiques dont jouissent les chrétiens. A cet effet, l'association adressera aux états et aux gouvernements d'Allemagne, des pétitions en faveur des israélites, et recourra aux journaux pour dissiper les préjugés et les préventions dont ils sont l'objet. Leipzig sera le siége de l'association; chaque année, il y aura une assemblée générale, dans laquelle la question de l'émancipation pourra être librement discutée. Dès que l'association comptera 300 membres, une assemblée générale sera convoquée, et le comité procèdera à une organisation définitive.

RUSSIE.

Difficilement, dit *la Gazette universelle allemande* du 18, on se ferait une idée du désespoir et des angoisses des israélites depuis que le gouvernement a résolu de mettre à exécution l'oukase impérial qui leur ordonne de se rendre dans les gouvernements de l'intérieur, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année. A cela il faut ajouter que les israélites ne peuvent aller s'établir dans les provinces qu'il leur plaît de choisir, il en est d'où ils sont formellement exclus, et celles où il leur est permis d'aller comptent déjà un grand nombre de coreligionnaires qui sont, pour ainsi dire, réduits à la mendicité. D'un autre côté, ils ne peuvent passer à l'étranger, car les autorités ne leur délivrent point de passeport. Les israélites, possesseurs d'immeubles, devront les vendre dans deux ans, mais il faudra qu'ils les vendent à vil prix; il faudra aussi qu'ils se défassent de leurs meubles au prix le plus bas. Ces malheureux trouveront difficilement des moyens de subsistance dans les lieux où ils iront s'établir. On prétend que le gouvernement a pris cette

... pompiers, il avait montré dans cette circonstance un ... ment au-dessus de tout éloge.

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« Par ordonnance royale, M. Banaissier de Bernouis, sous-intendant militaire de 1re classe, a été nommé intendant militaire en remplacement de M. Vauchelle, passé à la direction des affaires de l'Algérie, au ministère de la guerre.

» Par une autre ordonnance royale, M. Yvellin de Réville, capitaine de 1re classe de l'état-major du génie, a été nommé au grade de chef de bataillon. »

— Par décision royale du 10 janvier, M. le lieutenant-général comte Bailly de Monthion, en disponibilité, passe dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Faits divers.

Des lettres de Malte, du 15, reçues par le *Standard*, parlent de troubles qui auraient eu lieu à Athènes. Les vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Malte avaient reçu ordre de mettre à la voile le 16, et on supposait qu'ils se rendaient à Athènes. Cette nouvelle mérite confirmation.

— On lit dans l'*Auxiliaire breton* :

« La présence de Guillemot dans l'arrondissement de Vitré nous a été signalée par plus de dix personnes. On la nie; à notre tour nous nions.

» Il y a plus, nous ajoutons qu'un vicaire bien connu, et qui avait disparu depuis 1832, vient de faire aussi sa tournée dans l'arrondissement de Vitré, sondant le terrain et s'inquiétant fort de la nouvelle disposition des esprits.

» Nous savons qu'en dévoilant ces manœuvres nous blessons les ardents; mais plus il y a de péril à remplir un devoir, plus il faut être disposé à le remplir. »

— On lit dans le *Journal des Chemins de Fer* :

« Nous annonçons avec plaisir que toutes les difficultés entre la Compagnie du Havre et les ponts-et-chaussées pour la première section du chemin de fer de Rouen au Havre, sont définitivement arrangées; les travaux vont donc être poursuivis avec la même activité dont MM. Mackensie et Brassey ont fait preuve dans la construction du chemin de fer de Paris à Rouen. »

— La *Gazette des Tribunaux* ajoute quelques détails à ceux que nous avons publiés sur l'accident du chemin de fer d'Orléans. Pour délivrer les voyageurs, il a fallu briser le wagon qui les renfermait. L'une des caisses contenait cinq voyageurs : trois n'avaient reçu aucune blessure, aucune contusion; deux avaient cessé de vivre; les deux autres voyageurs qui se trouvaient dans une autre caisse étaient sains et saufs.

Les deux cadavres ne portent aucune trace de fracture. Les médecins qui ont été appelés pour les secourir et qui ont constaté leur décès, ont attribué leur mort à l'asphyxie; ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les voyageurs qui étaient renfermés dans la même caisse, assis sur la même banquette, déclarent qu'ils se sont sentis verser très doucement, qu'ils n'ont éprouvé aucune commotion, qu'ils n'ont entendu aucun cri, aucun gémissement.

Les deux victimes de ce déplorable accident sont M. Blin de Bailleul, âgé de 54 ans, officier pensionné, demeurant à Arras, dit le *Droit*, mais

---

donne la poupée toute nue, avec ses nippes toutes taillées, et qu'il faut coudre, et vos doigts s'exercent au métier de couturière; pour achever l'œuvre, vous deviendrez tailleuses et vous repasserez vous-mêmes les petites merveilles de toilette que votre art aura produites. Vous aurez l'armoire où se rangera le trousseau; vous aurez la chambrette où se distribueront les meubles, le lit que vous apprendrez à faire vous-mêmes et où chaque soir vous coucherez douillettement votre fille docile. Tous le soins du ménage, vous les apprendrez avec le cher joujou, et convoquant toutes les poupées du voisinage pour les dînettes joyeuses, vous vous exercerez à ordonner le service de la cuisine, de la salle à manger, tout l'apparat d'une fête. La poupée doit conduire les petites filles à bien d'autres industries, et si aujourd'hui elle initie sa petite mère attentive et dévouée seulement aux soins du ménage, c'est qu'un partage injuste restreint le cercle des occupations féminines.

Dans les magasins de joujoux, on pourrait mettre d'une part les joujoux bruyants qui conviennent à l'activité remuante des garçons, et de l'autre part les joujoux qui plaisent aux habitudes plus paisibles des filles. En général, on peut dire qu'il y a trop de joujoux muets, et si l'enfant seul était consulté pour leur confection, bien des jouets auraient la faculté de produire un tintamarre triomphant.

L'enfant aime le bruit; il ne vit bien, il n'est, on peut le dire, jamais mieux disposé à s'instruire qu'au milieu de l'éclat des voix et du bruit des machines. Mais l'enfance étant élevée aujourd'hui dans la compagnie des grandes personnes, on a dû s'attacher à contrarier ses goûts naturels, afin que fût ménagé le repos des pères laborieux et des vieux parents malades.

Les joujoux muets, et qui s'adressent plus spécialement à l'intellect, se perfectionnent peu-à-peu et prennent une direction utile. Il faut faire disparaître complètement les jeux de patience stériles, qui n'ont d'autre objet que d'enseigner à avoir de la patience, les jeux de *casse tête* qui ne servent en effet qu'à casser la tête aux enfants. Ce système-là doit être mis au rebut, comme celui de l'enseignement exclusif des langues mortes. Le *casse-tête* utile est une excellente chose. L'histoire et la géographie s'apprennent ainsi avec facilité, et cet instrument devra être appliqué à l'étude enfantine de beaucoup de sciences, spécialement à la géologie, à l'anatomie, et, pour déterminer l'ordre sériaire des créations, en zoologie, en botanique. Les lotos géographiques et historiques sont de bons jouets. On a imaginé l'excellent petit système de figures mobiles pour enseigner la géographie politique.

Aux figures costumées des peuples, il faudrait ajouter par une représentation plastique les caractères distinctifs des principales races humaines, des images de leur architecture, les formes générales de la végétation des divers climats.

Lorsque les sens auront été dégrossis par des exercices simples, lorsque, par exemple, vous aurez enseigné à l'enfant sur des mécaniques conformes au tableau de M. Chevreul, à distinguer les couleurs, leurs contrastes et leurs accords, lorsque l'enfant sera familiarisé avec les éléments de la gamme musicale, avec les formes géométrique, alors il faudra commencer directement l'étude de la musique, de la peinture et de la sculpture.

Tous ces arts, comme l'architecture, dans leurs éléments ce sont jeux d'enfant, et c'est par des joujoux qu'il faut engrêner dans leur étude. Donnez aux enfants des boîtes contenant une série de modèles sur les formes géométriques, graduez les difficultés en introduisant les combinaisons de formes; habituez l'enfant à imiter en pétrissant de la cire ou de la terre-glaise. Il prendra un vif plaisir à mouler ces figures; mettez surtout sous ses yeux non pas les grotesques figures de vos pendules, mais les excellents modèles réduits d'après le système de M. Achille Collas, et vous en ferez un sculpteur, si Dieu l'a voulu. Quant à la musique, c'est une étude qu'avant peu les petits bambins aborderont, grâce aux travaux de Wilhem, de Galin, et au merveilleux enseignement de notre ami M. Chevé. Tout le monde sait que les boîtes de peinture sont particulièrement recherchées de l'enfance, et j'ai un petit ami que les joujoux révélaient peintre dès l'âge de trois ans. Les boîtes de peinture ont l'inconvénient ordinaire à tous les jouets, c'est de ne pas offrir des modèles gradués en difficultés. Nous appelons particulièrement sur ce vice général l'attention de MM. les fabricants.

Nous aurons indiqué à peu près tous les ordres de joujoux, si nous citons, en terminant cette revue, les théâtres-miniatures et les petites chapelles, ces deux temples où l'enfant apprend à résumer ses observations sur la vie active, sur l'existence dramatisée, et à s'habituer, par les soins pieux de l'autel, à respecter les objets du culte et à recevoir les impressions religieuses.

Ajoutons enfin un dernier conseil. Nous avons dit, et tout le monde sait qu'aucune méthode n'a présidé jusqu'ici à la distribution des joujoux dans les magasins. Chez M. Giroux, la seule distinction que nous ayons remarquée est celle résultant de la nature matérielle de l'objet; ainsi, les cartonnages sont d'un côté, de l'autre les joujoux en bois. Voici la distribution que nous conseillons :

Fantaisies;

Dégrossissement des sens, jeux d'adresse;

Education professionnelle. — Industries, métiers, ateliers, poupées;

Sciences naturelles;

Voyages, géographies, histoire;

Education artistique. — Musique, dessins, sculptures, architecture. — Théâtre;

Idées religieuses. — Chapelles, images saintes.

Nous engageons les marchands à distribuer les objets comme nous l'indiquons, sous des titres bien apparents, de manière à ce qu'une idée sérieuse soit éveillée dans l'esprit des parents, de manière à éclairer le choix du public.

Nous n'avons pas voulu exprimer nos critiques avant le jour de l'an, afin de ne pas nuire (en tant qu'il est en nous) à l'écoulement des faux joujoux. Notre attaque n'eût pas été juste et c'eût été un procédé révolutionnaire, puisque MM. les fabricants n'avaient pas été préalablement avertis. Après le jour de l'an, nous avons attendu quelques jours encore, afin de ne pas causer trop de regrets aux mamans qui nous lisent et qui auraient fait leurs emplettes au hasard et sans raison.

Aujourd'hui que le petit monde des joujoux commence à se disloquer et à se briser dans les mains de nos bien-aimés enfants, le remords et la confusion seront moins grands. Mais désormais notre siège est fait; les fabricants et les marchands seront mis en demeure, et l'an prochain, au temps opportun, nous visiterons et nous étudierons avec scrupule tous les magasins. Nous montrerons au doigt toutes les mécaniques stupides, les jouets stériles ou dangereux, qui faussent les sens et l'intelligence des enfants; qui corrompent par des sornettes les jeunes et belles âmes. L'éducation des enfants est chose importante, et nous voulons lui porter un soin religieux. Les joujoux ne sont point des niaiseries; ce sont les instruments harmoniques du développement dans l'enfance.

Il faut donc que la fabrication des joujoux devienne une industrie sérieuse rationnelle, exercée avec intelligence et réflexion, avec amour. Nous avons le culte de l'enfance, et nous entendons que les chefs de la société surveillent et dirigent avec piété tout ce qui intéresse son développement normal.

A ce renouvellement d'année, nous souhaitons aux fabricants de joujoux de bonnes inspirations, des idées justes, ingénieuses et fécondes; à ceux d'entre eux qui entreront dans la bonne voie nous souhaitons toute prospérité, et nous tâcherons d'y concourir par nos éloges.

A vous, chers petits enfants, fillettes et garçons, nous souhaitons une abondante récolte de bonbons savoureux et de joujoux intelligents, priant Dieu que le commerce cesse d'empoisonner vos corps avec les bonbons frelatés, et vos âmes avec des joujoux bêtes.

D. LAVERDANT.

rait, d'ailleurs, rendu inutile ce moyen de salut; *le Sphynx*, dans cette nuit terrible, fut jeté à la côte, et on peut, à bon droit, s'étonner que le choc qu'il a reçu ne l'ait pas brisé; il parvint, au lever du jour, à entrer dans le port d'Ajaccio, qu'il ne quittera qu'après avoir réparé toutes ses avaries. »

— L'Odéon donne aujourd'hui *Lucrèce*, tragédie de M. Ponsard.

— Aujourd'hui, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur* et *Mina*.

— Aux Variétés, la 1re représentation de *Michel Perrin*, par Bouffé.

— *Académie Royale de Musique*. — Samedi prochain, 3 février, cinquième *Bal masqué* et travesti; les portes seront, comme à l'ordinaire, ouvertes à onze heures et demie.

— *Opéra-Comique*. — Dimanche prochain, cinquième *Bal Masqué* et travesti; les portes seront ouvertes à onze heures et demie.

BOURSE DU 31 JANVIER.

Réponse des primes.

La réponse des primes s'est faite en baisse à 81,95. Sur le 3 p. 100. La rente, assez ferme avant l'ouverture, n'a pas cessé de baisser depuis le commencement de la Bourse, et reste offerte en liquidation à 81,75. Ce mouvement paraît dû seulement à la position de la place.

Les autres valeurs ont donné lieu à peu de variations.

Au comptant. — Autriche 397,50. — Espagne passive 5 1|2. — Banque belge, 685. — Marseille, 745, 742,50. — Montpellier, 425.—Oblig. Mulhouse, 1025. — Jouissances : 4 Canaux, 140. — Seyssel 850.

Havre.	675 »	667 50	B. 2 50	— 671 25, 667 50.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 7/8	» »	H. 1/8 »	Londres, 29 janvier.
— Portugais. .	48 »	» »	» »	Consol. 97 5/8.
Esp. D. active.	30 3/4	» »	H. 1/4 »	Esp. actif. 31 3/4.
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	H. 0 10	Portugais. 48.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Mexicains. 34 5/8.
Obl. Piémont. .	1215 »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 101 3/8.
Emp. d'Haiti. .	490 »	» »	» »	2 1/2 id. 55.
				Orléans, 33.
				Rouen, 32 1/8.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 83,00, 00,00; courant du mois, 85,00, 00,00; février, mars et avril, 84,50, 85,00; 4 mois d'été, 87,00, 86,00; 4 derniers mois, 88,00, 89,00.

Lille. — Colza, 77,00, 00,00; lin, 71,00, 75,00; caméline, 75,00, 00,00; chanvre, 77,00; voitures, 0,00.

Esprit 3|6. — Disponible, courant du mois et février, 95,00, 95,50; mars et avril, 96,00, 97,00; 4 d'été, 98,00, 99,00; 4 derniers, 99,00, 100,00.

Savon. — Disponible, 120 f. escompte 0 0|0 1re sorte; id., id., 00 0|0 2e sorte; ordre de livraison, 19 0|0.

Suifs de place, 58 à 00 fr. les 50 kil.; de Russie 56 à 57 fr. disponibles; 4 derniers mois, 61 à 00,00 sans affaires.

Malgré sa spécialité, le cadre du *Journal des Économistes* est varié; aussi chaque numéro présente-t-il une grande variété. Aux articles de doctrine et de science pratique, succède, sous le titre générique de *Bulletin*, un recueil des documents les plus intéressants. La *Bibliographie* rend un compte sévère et impartial de tous les ouvrages nouveaux qui rentrent dans la sphère étendue du journal. Des examens analytiques et développés sont consacrés aux ouvrages importants, soit par le sujet qu'ils ont traité, soit par la réputation de leurs auteurs. Une *Chronique* mensuelle, écrite avec verve et esprit, résume avec netteté les nouvelles et les faits les plus curieux qui se produisent dans le monde économique. Le *Journal des Économistes* est en outre, par la perfection de son exécution matérielle, digne des autres publications du libraire Guillaumin.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

Etude de Me **DRION**, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, n. 9.

VENTE
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En la place de la Bourse, hôtel des commissaires-priseurs à Paris, le 3 février 1844, consistant en tables, chaises, fauteuils, bureau en acajou et autres objets. Payable au comptant.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS

30 janvier.			31 janvier.		
Arrivages.	2049 q.	88 k	Arrivages.	4084 q.	30 k.
Ventes.	2015	98	Ventes.	538	44
Restant.	11384	62	Restant.	11894	48
Cours moyen.	36,93		Cours moyen.	37,57	
Cours-taxe.	36,93		Cours-taxe	37,44	
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 29q.83k.	50,95 à 54,15		Gr. 45.70 k.	50,95 à 54,50	
1re 102 05	37,60 à 38,85		1re 146 01	37,60 à 38,85	
2e 327 65	36,00 à 37,25		2e 59 66	36,45 à 37,00	
3e 90 78	34,20 à 34,40		3e 45 63	34,15 à 33,40	
4e 57 38	27,00 à 29,95		4e 3 44	25,50 à 26,75	
A l.1246 58	24,85 à 39,50		Al. 263 76	33,40 à 38,85	

Taxe du pain, 1re q., 0,35; — 2e q., 0,28 le k.

Hier les cuissons sur place avaient élevé le chiffre des ventes, mais en réalité les affaires en farine se tiennent toujours calmes.

BONNEVAL (Eure-et-Loir). — Pain, prem. qual., 0,30 1|2; — deux., 0,26 1|3.

BAR-SUR-SEINE, 26 janvier. — Pain, prem. qual., 0,35; — deux., 0,25.

CAMBRAI, 27 janvier. — Farine, prem. qual., 35,00; de à la grosse, 34,00; deux., 33,00; trois., 21,50. — Pain ordinaire, 0,33.

CAEN, 26 janvier. — Farine, prem. qual., 37,32 à 38,00. — Pain, prem. qual., 0,39; deux., 0,36 1|3; trois., 0,33 1|3.

Cours des céréales, prix de l'hect.

MONTLHÉRY, 29 janvier. — Froment, prem. qual., 19,00 à 20,00; deux., 17,00 à 18,34; trois., 16,00 à 17,00. — Méteil, 15,00 à 16,00; — Seigle, 12,00 à 12,67. — Orge, 10,00 à 11,00. Avoine, 7,00 à 7,60.

CAEN, 26 janvier. — Froment, prem. qual., 23,00; deux., 21,50 à 22,50; trois., 20,00 à 21,00; de inférieur, 18,50 à 19,50. — Orge, 11,50 à 12,50. — Sarrazin, 13,00 à 14,00. — Avoine, 9,00 à 10,00.

TROYES, 27 janvier. — Froment, 15,00 à 20,75. — Méteil, 12,00 à 13,75. — Seigle, 10,00 à 11,75. — Avoine, 6,25 à 7,25. — Sarrazin, 7,50 à 8,50.

Marché beaucoup plus animé que le précédent, où la vente du froment n'avait pas dépassé 844 hect. Hausse de 0,50 sur le froment et de 1,50 sur le méteil. Les prix de l'avoine ont un peu fléchi.

Les grains étaient apportés sur le marché par les fermiers de l'Yonne, la Côte-d'Or et des environs de Troyes, presque tout a été vendu.

METZ, 27 janvier. — Froment, 14,00 à 16,75. — Orge, 10,00. — Avoine, 6,10.

ARMENTIÈRES, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 19,50 à 20,00; — deux., 18,50 à 19,00.

VALENCIENNES, 26 janvier. — Froment blasé, 20,50 à 22,50; — id. gris, prem. qual., 19,00 à 21,00; — deux., 17,00 à 18,00. — Seigle, 12,00 à 13,00. — Orge, 12,50 à 13,00. — Avoine, 7,00 à 9,00.

DIJON, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 20,25; — deux., 19,50; — trois., 18,75. — Méteil, 15,00. — Seigle, 12,75. — Orge, 12,05. — Avoine, 8,00.

SAINT-LAURENT, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 23,56; — deux., 22,78; — trois., 22,00. — Méteil, 17,33 à 18,00. — Seigle, 15,00 à 15,66. — Orge, 14,33 à 15. — Sarrazin, 12,00 à 12,66. — Maïs, 15,33 à 16,00. — Avoine, 9,33 à 10,00.

PONTARLIER, 25 janvier. — Froment, 20,00 à 20,20. — Méteil, 15,50 à 17,50. — Orge, 14,00. — Avoine, 8,25 à 9,00.

MARSEILLE, 26 janvier. — Les grains sont rares sur cette place, et les prétentions des détenteurs élevées, ce qui a ralenti l'activité des affaires. Les beaux froments de Pologne se vendent 14,37 à 14,85. Un Ibraïl supérieur s'est traité à raison de 12,81. La consommation est toujours calme et bornée au détail.

Marchés étrangers.

LOUVAIN, 26 janvier. — Froment, première qual., 19,04; — deux., 18,14. — Seigle, 10,88 à 11,68. — Orge, 10,57 à 11,78. — Avoine, 5,94 à 7,00.

TONGRES (Belgique), 25 janvier. — Froment, prem. qual., 16,20; deux., 16,00. — Seigle, 10,70 à 11,00. — Epeautre, 7,20. — Orge, 10,00 à 11,00. — Avoine, 5,71 à 6,00.

TRIESTE, 15 janvier. — Les blés soutiennent leurs prix de 10,75 à 11,29 l'hect. pour les qualités du Danube, et 12,36 à 14,51 pour les blés de Banat. — 10,48 pour les Tanganrok inférieurs. — 9,14 à 9,94 pour le maïs du Danube. — 6,45 pour les fèves d'Égypte. — 4,40 à 5,64 pour l'avoine de Croatie.

Bois de chauffage, prix du stère.

BEAUNE, 27 janvier. — Bois de chêne, 13,50 à 13,53.

STRASBOURG, 26 janvier. — Charme, 12,33 à 13,33. — Hêtre non flotté, 11,66 à 13,00. — Hêtre flotté, 11,66. — Aulne, 8,00 à 9,00. — Pin, 8,66 à 9,33. — Sapin, 8,33 à 9,00. — Bouleau, 9,66 à 10,66.

SAINT-DIZIER, 25 janvier. — Les chantiers de Joinville continuent à placer leurs entrevous à 108 fr. les 200 mètres.

Nous ne connaissons pas d'affaires traitées à Saint-Dizier depuis notre dernier numéro. Il n'y est pas encore question des acheteurs de Paris qui attendront probablement l'époque du flottage pour faire leurs réquisitions.

On nous annonce, des Vosges, une quantité considérable de sapin pour cette campagne. Quelques maisons y ont fait de forts achats.

LIMOGES, 20 janvier. — Bois de chêne, 15,00; — Hêtre, 15,00. — Bois blanc, 12,00.

PRODUITS ANIMAUX.

ROUTOT (Eure), marché du 24 janvier.

365 bœufs,	prem. qual. 1,30;	deux.	1,10
225 vaches,	1,20		1,20
372 moutons,	1,60		1,40
24 veaux,	0,00		1,30
85 porcs,	1,90		0,75

Ce marché était suffisamment approvisionné d'une assez grande quantité de marchandises de boucherie telles que bœufs, porcs et moutons.

La majeure partie des bœufs, dont la qualité était encore plus remarquable, venait des marchés de Beaumont, Lisieux et Caen, et un nombre d'environ 107 venant d'une foire qui a eu lieu à Argentan.

STRASBOURG, 29 janvier.

Bœufs, amenés 47 tous vendus. Prem. qual., 1,28; — deux., 1,20. La Suisse nous fournit toujours les plus beaux, et l'Alsace le plus grand nombre. — Taureaux, 19, tous vendus, prem. qual., 0,92; deux., 0,84. — Il a été tué dans le courant de la semaine, 218 veaux à 1,20 le kil. Hausse sur le dernier cours. — 211 porcs à 1,10; 107 moutons, à 1,30; — 13 vaches, à 1,00 et 1,08.

Viande abattue, prix du kil.

PARIS, halle à la viande, 31 janvier.

		1re qual.	2e	3e
21764 kil.	Bœuf,	1,40	1,20	0,80
14185	Vaches,	1,50	1,30	1,10
5448	Mouton,	1,50	1,30	0,90
60640	Porc,	1,12	1,06	1,00

BEAUNE, 27 janvier.

Bœuf, 1,00. — Veau, 1,00. — Mouton, 1,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 24 janvier.

Bœuf, 1,00. — Vache, 0,90. — Veau, 1,00. — Mouton, 1,00. — Porc, 1,00.

ANGOULÊME, 23 janvier. — Les foires grasses s'annoncent sous de fâcheux auspices dans la partie de notre département qui avoisine le Limousin. C'est d'ordinaire à la foire de Suris du 16 janvier et à la grande foire de la Saint-Antoine à Chabannais (17 janvier) que s'établit le cours pour la saison. Cette année ces deux marchés ont été à-peu-près unis pour la vente des bœufs gras. Quoiqu'ils fussent abondants et de bonne qualité, c'est à peine s'il s'en est écoulé quelques-uns à 50 centimes le demi-kilogramme. — Les vaches étaient plus recherchées et se vendaient à un prix proportionnellement beaucoup plus élevé. Les bouchers des villes voisines et ceux de Tours et Orléans en ont enlevé une certaine quantité. Espérons que les marchands de la Normandie, dont l'absence a été si péniblement remarquée à ces premières foires, ne tarderont pas à paraître dans un pays qui tire sa principale richesse de la vente des bestiaux.

Les cochons gras ont repris faveur. Il s'en est vendu plus de 200 à la foire du 13 à Laperuse, qui ont été dirigés sur Bordeaux et sont destinés, dit-on, à la salaison.

Marché de SCEAUX du 29 janvier.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs . .	1040	982	58	1 16	1 04	[illegible]
Vaches. .	83	72	11	1 08	» 92	[illegible]
Veaux. . .	416	390	25	1 50	1 30	[illegible]
Moutons. .	8590	7281	1309	1 32	1 10	[illegible]

Volaille et gibier.

PARIS, marché de la Vallée du 29 janvier. — Chevreuils, 36,00. — Agneaux, 6,00 à 15,00. — Lièvre, 2,00 à 4,00. — Lapins, 1,00 à 2,25. — Dindes gras, 5,00 à 9,00; — dito communs, 3,00 à 4,00. — Oies grasses, 4,00 à 9,00; — dito communes, 2,50 à 3,00. — Chapons gras, 5,00 à 6,00; dito — paillés, 2,25 à 4,00. — Poulardes, 2,25 à 4,00. — Poulets gras, 3,00 à 4,00; — dito communs, 1,00. — Poules, 1,75 à 2,00. — Perdrix, 0,75 à 2,75. — Pigeons bizets, 0,30 à 0,.. — Canards, 0,75 à 2,50. — Sarcelles, 0,25 à 1,.. — Grives, 0,30. — Bécasses, 1,75 à 2,50. — Alouettes (la dixaine), 1,50 à 2,00.

Beurre et œufs.

PARIS, halle des 27, 29 et 30 janvier.

Beurre en livres, le kilog.	1,32 à [illegible]
— en mottes Isigny	1,30 à 5,..
— en mottes Gournay	1,30 à [illegible]
Petit beurre,	1,10 à [illegible]
— salé,	1,40
OEufs, le mille,	44,00 à 72,..
Fromage Brie (la dizaine),	12,00 à [illegible]
— à la pie,	5,00 à 15,..

une maison de Paris.

Nous prévenons encore nos propres correspondants qu'aucun abonnement indiqué simplement par eux comme *devant être continué*, ne pourra être servi, à moins qu'ils ne nous aient précisé la durée exacte de l'abonnement ou du renouvellement, et qu'ils ne nous aient autorisés à en porter le prix à leur propre compte.

Que nos amis veuillent donc enfin comprendre tous que si nous insistons si vivement sur ces mesures, c'est qu'elles sont devenues tout-à-fait indispensables pour la marche de l'administration, et qu'elles ne sauraient souffrir *aucune exception*.

Les fraudes commerciales portent principalement préjudice aux classes pauvres.

L'attention générale s'est vivement préoccupée en ces derniers temps de ces falsifications de denrées et de boissons dont l'industrie est presque élevée à la hauteur d'une industrie légitime, grâce à la tolérance et à la complicité de certains agents du fisc. La loi ne pouvait rester muette en présence de ces nombreux délits que la police avait à constater et à punir chaque jour. Un honorable député, M. le général Paixhans, a présenté à la chambre une proposition ayant pour but d'introduire la loyauté dans les relations du commerce extérieur et du commerce intérieur.

La proposition de l'honorable député de la Moselle, dont nous ne saurions trop louer la patriotique initiative, se réduit, ainsi que nous l'avons déjà fait observer à nos lecteurs, à réclamer l'apposition de la marque de fabrique sur tous les produits manufacturés ou naturels, destinés à être vendus à l'intérieur ou exportés à l'extérieur. Des préposés de l'administration devront assister désormais à tous les chargements et expéditions du commerce pour constater les infractions à la loi.

Les garanties réclamées par M. le général Paixhans exerceront, nous n'en doutons nullement, une influence salutaire sur l'avenir de nos relations commerciales avec l'étranger; elles tendront à relever la réputation de l'expéditeur français dans l'esprit des nations commerçantes; mais nous ne voudrions pas que l'opinion publique abusât au point de considérer cette obligation de la marque de fabrique comme une garantie efficace contre les fraudes commerciales. ... des quartiers les plus pauvres qu'on le plus rapidement fortune, et la raison en est simple. Le pauvre travailleur paie certaines denrées, comme le sucre, le vin, les médicaments, les comestibles, une fois plus cher que le riche.

Dans le faubourg Saint-Germain, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les pharmaciens se font concurrence entre eux pour obtenir la fourniture des grandes maisons à l'année. Ici c'est à qui donnera du meilleur et se montrera le plus accommodant pour les prix et l'époque des rentrées de fonds. Le riche achète en gros, et dans le moment favorable. Il évite les piéges du détail et de la balance boiteuse; en un mot, il est servi de tout en qualité supérieure et au meilleur marché possible, parce que les bénéfices de ses fournisseurs sont nécessairement bornés par une concurrence émulative véridique.

L'épicier du faubourg Saint-Marceau a les coudées plus franches. Il ne fait pas de ventes en gros, mais sur chaque vente en détail, il réalise immédiatement un bénéfice usuraire, et il renouvelle dix fois pour une son capital, comparativement au fournisseur du noble faubourg. Comme il n'y a point de déchet au détail, il débite de préférence les produits de qualité inférieure, le fromage avarié de Hollande par exemple, qu'il aura acheté 30 centimes le demi-kilogramme et qu'il revend 1 franc comme celui de première qualité. Le sucre de troisième qualité coûtera aussi cher et plus cher au consommateur besogneux de la rue Mouffetard, que le sucre de première au patricien de la rue de Varennes. Le marchand au détail a pour lui l'habileté de la main, le faux poids, le papier, la corde, l'humidité qui ajoute au poids des substances hygrométriques comme le sel, une valeur fabuleuse. Il a surtout le droit de falsifier la drogue ou de la fabriquer de toutes pièces, ce qui est plus lucratif encore.

L'adoption de la proposition de l'honorable général Paixhans ne saurait prévenir ces déplorables résultats d'une concurrence sans frein.

C'est la concurrence elle-même qu'il faut régler, qu'il faut rendre véridique et loyale par un procédé qui place les débitants vis-à-vis de tous les consommateurs, dans la même position que les fournisseurs du faubourg Saint-Germain vis-à-vis de leur riche clientelle; et jusqu'à ce que ce procédé de réglementation soit appliqué à l'industrie commerciale, le consommateur pauvre attendra vainement des découvertes de la science, la moindre amélioration à son sort.

La science, sous le régime de la concurrence anarchique, ne ...

... « Un bruit tout-à-fait inattendu ayant répandu aujourd'hui une vive agitation à la salle des conférences de la chambre des députés, où les honorables membres s'étaient rendus en grand nombre. De ce bruit, une partie était positive, l'autre restait dans le doute.

» Ce qui est certain, c'est que M. de Salvandy a été appelé ce matin au château, et qu'il y est resté assez long-temps en conférence avec le roi.

» Ce qui se disait, mais ce qui paraissait incroyable à quelques personnes, c'est que M. Salvandy, cédant aux observations très pressantes qui lui avaient été faites, avait consenti à retirer sa démission. Plusieurs amis de l'honorable vice-président s'efforçaient de démentir cette nouvelle qui, à les entendre, ne pouvait avoir été répandue que dans une intention malveillante. Beaucoup d'autres personnes avaient peine à y ajouter foi. Elle était d'ailleurs l'objet de toutes les conversations. »

L'entente cordiale.

Nous lisons dans le *Morning-Chronicle*, sous la rubrique Constantinople, 7 janvier :

« On sait qu'immédiatement après son arrivée à Bagdad, M. Lœve-Weimars, consul-général de France, prit à tâche de faire tomber dans le mépris l'influence de la Grande-Bretagne et de susciter des collisions entre nos agents et les nationaux, afin de contraindre tous les chrétiens à reconnaître l'église de Rome et à se placer sous le patronage de la France. Nous avons déjà dit que M. Lœve-Weimars avait forcé tous les catholiques de Bagdad de célébrer l'anniversaire de la naissance du roi Louis-Philippe. Des plaintes nombreuses se sont élevées contre lui, mais il n'en a pas moins persisté dans son système; les raisons qui ont déterminé M. Guizot à l'envoyer à Badgad le forcent à l'y laisser. M. Guizot avait, en le nommant, pour but de se débarrasser de son journalisme inquiétant.

» Le pacha de Bagdad ayant jugé à propos de faire une visite au consul général d'Angleterre avant d'aller voir M. Lœve-Weimars, celui-ci, irrité, rompit toutes relations avec le pacha. L'affaire ayant été portée à Constantinople, M. de Bourqueney ne voulut pas examiner cette question, et, en conséquence, M. Lœve-Weimars reçut l'ordre de renouer ses relations diplomatiques avec le pacha. Tout récemment il a poussé l'impertinence plus loin encore. Le gouvernement avait nommé un nouveau gouverneur à Bassora, ce gouverneur alla voir le consul d'Angleterre avant de faire une visite au consul français. Aussitôt M. Lœve-Weimars demanda la destitution de ce gouverneur et de son trésorier, attendu, dit-il, que la France est la première nation du monde, que la Turquie a reconnu sa supériorité et lui a donné la préséance par les traités. Le pacha destitua le fonctionnaire, mais le consul anglais intervint en faveur du gouverneur, et l'affaire fut portée à Constantinople. On assure que sir Stratford Canning s'est plaint vivement de la conduite de M. Lœve-Weimars, et M. de Bourqueney a été obligé, bien à regret, de reconnaître le principe de l'égalité entre les deux pays. Si M. Guizot est sincère dans ses manifestations en faveur de l'Angleterre, pourquoi ne rappelle-t-il pas de Bagdad un homme qui, par son caractère difficile et vani...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Le Ménage parisien. — Le Malade imaginaire. — M. de Pourceaugnac.

Qu'est-ce qu'un ménage parisien?

C'est sans doute un divorce sous le même toit. Madame a ses appartements, monsieur a les siens; monsieur a ses maîtresses, madame a ses adorateurs, nous disons adorateurs, parce que la critique doit toujours être polie avec les dames.

Des deux parts, d'ailleurs, accord tacite ou explicite d'indulgence plénière pour le passé, de liberté pour l'avenir.

On partage, avec une entière équité, les revenus, les voitures et les chevaux, c'est-à-dire que le mari, qui est le maître de faire des conditions, prend pour lui tous les revenus, toutes les voitures et tous les chevaux, et que madame est bien obligée de se contenter d'une faible pension alimentaire de trente ou quarante mille francs.

Mari et femme sont l'un et l'autre d'une exquise politesse; — lorsqu'ils se rencontrent au bal masqué, à l'Opéra, ils s'informent réciproquement de leur santé. Dans la cour de l'hôtel, monsieur salue toujours les visiteurs de madame, en reconnaissance de quoi madame cède le pas aux visiteuses de monsieur.

Ce ménage ne finit qu'au Père-Lachaise, où la cohabitation continue sous un magnifique tombeau de marbre, et par là-dessus on met une belle épitaphe de laquelle il résulte que les deux époux ont vécu dans la plus touchante intimité.

Voilà le seul ménage qui est véritablement un ménage parisien; car il n'y a que la grande Babylone de plâtre et de bruit qui puisse cacher et administer ces protestations des mœurs contre la fidélité conjugale.

En province, on couche au milieu de la place publique; on se touche continuellement du coude; quand une femme jette son bonnet par-dessus les moulins, tout le monde est là pour le ramasser; quand le mari prend et laisse du mariage ce qui lui convient, la pauvre femme a pour toujours aliéné sa liberté. Si son mari ne pousse pas la charité jusqu'à la battre, elle n'a que le droit de se résigner, de souffrir et de se taire.

Paris est donc bien le paradis des femmes.

D'après le titre de l'affiché du *Ménage parisien*, on pouvait donc s'attendre à quelque petit scandale d'intérieur domestique. L'attente a été trompée: ce n'était pas un mariage, ce n'était qu'un ménage.

Les Romains avaient trois ou quatre espèces de noces; Paris en a seulement deux espèces.

Chaque jour des jeunes gens et des jeunes filles qui ne sont pas assez riches pour supporter les frais d'un véritable mariage, se rencontrent n'importe où, et, tope-là, ils se prennent la main et s'en vont gaîment l'un chez l'autre; on met ses dettes en commun, et on vit là-dessus.

On est jeune, on dîne souvent avec une chanson de Béranger, mais on est toujours millionnaire pour aller au bal.

D'ailleurs n'a-t-on pas crédit ouvert au Mont-de-Piété! L'on va ainsi tant que le cœur en dit. Les liens s'allongent quelquefois, mais ne se rompent pas. Un beau jour, cependant, on finit par s'avouer en riant qu'on s'ennuie de ce tête-à-tête de quelques années, on s'embrasse une dernière fois en se souhaitant bon voyage, et chacun prend de son côté.

Voilà ce qui se passe journellement sous nos yeux : voilà ce que font cent mille jeunes gens, deux cent-mille célibataires, trois cent mille maris.

Recensez toutes les maisons du quartier de Notre-Dame-de-Lorette, vous y trouverez partout la femme supplémentaire de monsieur le maréchal, de monsieur le député, de monsieur le conseiller. Ecoutez tous ces gens-là, ils vous diront que ce n'est pas leur faute, mais bien la faute du roman-feuilleton. C'est le pauvre diable de feuilleton qui est chargé de toutes les iniquités d'Israël.

Voilà les ménages parisiens. Nous n'en faisons pas l'apologie, nous n'oublions pas ses souffrances, ses incertitudes, ses désordres. Mais quand le fait des infidélités conjugales se multiplie si rapidement, que plus d'un tiers des naissances parisiennes sont illégitimes, nous disons qu'il y a un immense et formidable problème à résoudre.

M. Bayard l'a résolu dans le sens des idées courantes. Nous ne saurions l'en blâmer. Mieux vaut, a-t-il dit, un mariage véritable qu'un mariage apocryphe; et il a bien et dûment marié, à la fin de sa pièce, des gens qui avaient vécu comme s'ils étaient mariés.

Quoi de meilleur que le mariage? Et il dit : on peut aller partout avec sa vraie femme. Où l'amour n'est plus, c'est l'amitié qui vient.

Oui, l'amitié, quand ce n'est pas la haine. L'amitié de madame Lafarge, par exemple, avec ses petits cadeaux qui entretiennent l'amitié.

Il y a des hommes qui seraient bien lâches et bien méprisables s'ils oubliaient assez de chers et d'éternels souvenirs pour ne pas méconnaître la sainteté ou les tranquilles bonheurs du mariage. Mais ces bonheurs, on les joue à pile ou face. En devenant une contrainte, l'affection perd sa grandeur morale. C'est la liberté qui fait notre mérite en toute chose.

Il y a des amants qui ont vécu toute leur vie ensemble, sans vouloir se marier, car ils étaient habitués à tant d'égards, tant d'attentions; ils avaient contracté tant de reconnaissance l'un pour l'autre, qu'ils craignaient de perdre tout cela en s'épousant.

Du moment que la femme est devenue un bien acquis, elle perd la moitié de son charme. C'est la différence de prendre ses fruits dans son jardin, sur l'arbre que l'on taille, que l'on cultive, que l'on soigne et que l'on aime, ou de les faire prendre sous la halle.

C'est la loi éternelle du cœur qui croit qu'une joie qui n'est pas conquise, et ne peut se perdre, n'est pas une joie. Je comprends bien le mot de ce bonhomme qui se marie avec sa maîtresse, et qui s'écrie douloureusement : Où irai-je maintenant, que je ne puis plus aller chez ma maîtresse?

Savez-vous les bons mariages? ce sont ceux qui se font entre hommes et femmes parfaitement froids, sceptiques, indifférents, désintéressés sur toutes les questions d'amour. Il y a un mot de Mme Dudeffant qui jette une singulière clarté sur certaines fidélités.

On sait que Mme Dudeffant fut liée pendant trente ans avec Pons de Vesles. C'est lui qui était véritablement le mari dans la maison. Le mari était l'amant, c'est-à-dire le domestique. On lui faisait lire, pour le désennuyer, le dictionnaire de Bayle. Le malheureux lisait la page dans toute sa longueur, sans s'arrêter à la colonne, et à la fin de cette lecture consciencieusement faite, il s'écriait avec orgueil : J'ai lu M. de Bayle, c'est un bien grand philosophe, mais un peu trop profond.

Or donc, Pons de Vesles, après trente années de fidélité, se trouvait un jour dans la chambre de Mme Dudeffaut. La chère dame était devenue aveugle, elle se souleva de son fauteuil.

— Pons de Vesles, êtes-vous-là?
— Oui, madame.
— Savez-vous que voilà bien long-temps que nous nous aimons?
— Oui, madame.
— Et nous ne nous sommes jamais querellés, jamais quittés?
— Jamais.
— C'était peut-être parce que nous ne nous sommes jamais aimés.
— Cela est bien possible, madame.

La constance de ces deux amants n'était pas une constance, ce n'était qu'une habitude. De combien d'unions ne pourrait-on pas en dire autant?

L'œuvre du moraliste aujourd'hui est de fortifier le mariage, la famille; mais pour fortifier ces deux choses si respectables, il faut assurer à chacun la possibilité de pouvoir se marier et d'avoir une famille qu'il puisse nourrir. En second lieu il faut assurer aussi à chacun que, s'il se trompe, que s'il y a incompatibilité radicale de caractère entre lui et sa femme, on ne lui applique pas la peine éternelle de l'enfer.

C'est ce qu'ont toujours compris les grands moralistes, à commencer par Molière. Il avait jeté un regard triste et profond sur cette question, il avait touché ce mal. Ce n'est pas lui qui fait de l'alcôve un temple sacré.

Seulement, pourquoi ne le dirions-nous pas? le mari de la Béjart a peut-être un peu trop jeté le tort aux femmes; il voyait la Béjart partout. Dans ses explosions de colère il s'écriait: *Malheureux qui se fie à sa femme*, il aurait dû dire : à la Béjart.

Il s'élève du haut de son puissant comique contre les idées de spéculation. Il prend toujours parti pour les amoureux.

Dans les comédies de Molière, la soubrette, personnage moitié conventionnel, moitié réel, remplit toujours le rôle du chœur antique. La soubrette représente plus directement les idées du poète. Aussi a-t-elle de jolis petits noms poétiques, elle est la personne la plus spirituelle de la pièce. C'est elle qui mène toutes les intrigues.

La soubrette est toujours du côté des amoureux, contre les ridicules et la tyrannie des pères; aussi voyez dans le *Malade imaginaire* ce qui se passe. La femme légitime est une rusée commère qui ne cherche qu'à dépouiller les enfants d'un autre lit, qu'à enterrer son mari, qu'à s'en attribuer toute la fortune par les moyens légaux ou autres. La Béjart, toujours la Béjart. Quel terrible homme était ce Molière! il faisait jouer ce rôle à la Béjart elle-même.

Le père, au contraire, veut prendre un mari pour lui; et comme il est malade, il lui faut un médecin. Il ne peut pas comprendre que sa fille épouse un mari pour son usage particulier. Combien de pères en sont sous une forme ou sous une autre aux idées du malade imaginaire?

Le vent est à Molière, on le joue partout et toujours avec un succès de fou rire. Tant mieux si les adorables bouffonneries, quand Molière veut être bouffon, peuvent nous rendre nos bonnes vieilles allures françaises.

Nous avons assez pratiqué la tristesse, la roideur, la pruderie de nos

les objections qui ont été faites depuis long-temps contre l'exécution des travaux publics par l'État, contre son intervention directe dans l'agriculture ou l'industrie. Une intéressante discussion s'est élevée, sur ce sujet, entre deux membres de la Société d'agriculture de Rhodez, dans le *Journal de l'Aveyron*; nous reproduisons avec plaisir une des lettres de M. Y. A. Durand, dont les principes ont obtenu l'approbation de la Société d'agriculture.

Nous sommes tout-à-fait d'accord avec cet agronome distingué, en ce sens, que nous préférons de beaucoup, comme lui, le système d'ensemble au système partiel; mais nous ne portons pas contre ce dernier système une condamnation formelle, et certes nous préférerions au *statu quo* la loi réclamée par M. d'Angeville.

« Une immense quantité d'eau coule à la mer sans avoir rendu aucun service (1), et qui est toute chargée de sucs animaux et végétaux enlevés aux terrains qu'elle a parcourus.

» N'est-il pas vrai que dans notre France, où les dix-neuf vingtièmes de la population ne connaissent pas l'usage de la viande, où une grande partie de la population va pieds-nus, il conviendrait de convertir en viande, en laine, en cuir, une partie de ces eaux qui, en l'état actuel, coulent à la mer chargées des dépouilles des terrains qu'elles ont parcourus?

» A ces questions, certainement, vous n'oserez pas répondre négativement.

» Et si vous convenez qu'en l'état actuel la presque totalité de la force motrice des eaux est sans emploi, et qu'on ne touche pas sensiblement à ces eaux pour l'irrigation, vous avouerez qu'il est convenable de ne pas laisser plus long-temps ces trésors enfouis, sinon dans l'intérêt des classes opulentes, du moins dans celui des indigentes, qu'il serait infâme de laisser dans la souffrance, alors qu'il n'est besoin d'aucun sacrifice pour les secourir.

» Mais, me dites-vous, les uns seront dépouillés pour enrichir les autres; partant, aucun bénéfice pour la production générale. Ici vous êtes complètement dans l'erreur: la production sera évidemment augmentée de la force productrice de la masse d'eau qui aujourd'hui arrive à la mer sans avoir reçu l'emploi dont elle était susceptible.

» Il est dans les destinées de l'homme de vivre des fruits de la terre. Il entre dans son rôle de transformer progressivement la surface de la planète qu'il habite, afin de la rendre plus productive, plus commode, ou plus agréable; rapprochez rapidement le moment où cette partie sera au grand fertile?

» A cela joignez la facilité de rendre les canaux de navigation navigables ou flottables, d'établir des chutes d'eau capables de fournir à l'industrie des forces qu'elle réclame en vain des cours d'eau naturels.

» Ajoutez à cela l'approvisionnement économique d'eau procuré à une foule de villes et de maisons de campagne; la facilité de peupler de poissons l'intérieur des terres qui manque de ce précieux aliment.

» Représentez-vous enfin l'aspect riant donné à notre France par cette multitude de cours d'eau qui entretiendrait la fraîcheur sur les côteaux et les plaines, en même temps qu'ils affaibliraient les causes d'inondation, vous n'oserez certainement pas nier que le produit du sol de la France ne soit doublé par cette vaste opération. »

(*La fin à demain.*)

(1) M. Charles Dupin (*Géométrie et mécanique appliquées aux arts et métiers*), démontre que toutes les usines de France n'usent pas la quatre-centième partie de la force motrice de ses eaux.

Presse départementale.

Un certain nombre de feuilles ministérielles des départements, parmi lesquelles se fait remarquer le *Courrier de Lyon*, attaquent depuis quelque temps, avec plus de zèle que de raison, les idées sociales que nous nous efforçons de propager. Ces attaques réitérées, et qui au fond se ressemblent toutes, sont le résultat d'un mot d'ordre parti de Paris. Quant aux arguments qui leur servent de base, en voici le résumé exact:

« Toute organisation du travail autre que celle dont nous jouissons entraînerait la *suppression de la liberté politique et même individuelle* (textuel). Or, la liberté étant en elle-même, abstraction faite de tout avantage positif et matériel, un bien que l'homme prise et recherche avant tout, la société aurait grandement tort de se laisser allécher par les promesses des socialistes, et elle a parfaitement raison de ne se point soucier de réaliser une organisation du travail par suite de laquelle chacun de nous nagerait peut-être dans l'abondance, mais ne serait plus libre. »

Telle est la fin de non-recevoir opposée simultanément, sur divers points de la France à ces idées d'organisation du travail que, depuis long-temps, nous défendons dans la presse, et qui viennent enfin de faire acte d'apparition à la tribune de l'une et de l'autre chambre.

« L'organisation du travail détruirait toute liberté. » Entendons-nous, s'il vous plaît; parlez-vous des libertés nuisibles, de ces libertés auxquelles notre régime économique ouvre une si large issue et qui ont pour résultat de conduire à l'absorption des petits capitaux par les grands, à l'oppression de l'ouvrier par la loi du salaire, à la sophistication des produits et à mille autres désordres? s'agit-il de nous mener encore par la liberté tout droit à la féodalité ... De son côté l'*Impartial de Besançon* publie des réflexions que nous recommandons à nos optimistes:

« De nos jours, le prolétaire est libre; il est égal à tout le monde devant la loi; il est admissible à tous les emplois civils et militaires; mais à quoi lui servent ces prérogatives idéales dont on l'a gratifié? La liberté entre ses mains inhabiles, est un instrument plus dangereux qu'utile, et d'ailleurs, cette liberté n'est souvent pour lui que la faculté de périr de misère ou de travailler comme une bête de somme, pour gagner un salaire insuffisant. — Il est admissible à tous les emplois; à la bonne heure; mais que signifie ce droit, s'il ne peut le faire valoir, si le manque d'éducation et de savoir lui interdit les emplois enviés? — Il est l'égal de tous devant la loi; oui, sauf les différences établies entre lui et les autres par la richesse, le crédit, et par d'autres recommandations dont il est privé. Aujourd'hui comme autrefois, la loi est comparable à une toile d'araignée, qui arrête les moucherons, et laisse passer les grosses mouches; en sorte que, pour le prolétaire, l'égalité devant la loi est encore à l'état d'utopie comme le reste.

» Les avantages acquis au peuple par les révolutions successives accomplies en son nom, se réduisent à peu de chose. Celle de 89, la plus populaire de toutes les révolutions modernes, qui a si profondément labouré le sol politique, n'a rien changé à la condition des classes inférieures de la société. Elle s'est faite au profit du tiers-état, représenté par la bourgeoisie, qui s'est emparée des priviléges réservés auparavant au clergé et à la noblesse; et ces priviléges ne sont pas restés stériles; à la place de l'ancienne aristocratie, nous avons l'aristocratie financière.

» Évidemment il y a eu inégalité dans la répartition des profits. Le mouvement rapide et continu a élevé la bourgeoisie au niveau des anciens privilégiés; le peuple est resté stationnaire.

» C'est à ce point de vue que se placent ces prétendus amis du peuple qui l'excitent à entrer dans les voies du radicalisme et de la démagogie en lui faisant espérer que là il obtiendra justice.

» Mais toute invasion populaire dans ce qui est maintenant l'apanage de la bourgeoisie n'aurait que de fâcheuses conséquences; elle appauvrirait la bourgeoisie sans enrichir le peuple; elle donnerait une activité nouvelle à cette fièvre d'ambition déjà si répandue; elle élargirait une des plaies les plus vives de notre époque, en accélérant la désertion des rangs de la société où s'accomplissent les travaux les plus communs et les plus utiles, et en favorisant l'encombrement des professions élevées. Il importe de produire un mouvement inverse et de faire refluer vers les travaux agricoles, vers les professions industrielles l'excédant des autres classes de la société. Pour atteindre ce but si désirable, il faut introduire des améliorations réelles et efficaces dans la condition des classes laborieuses; il faut organiser le travail. »

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* pense que le *Journal des Débats* recueille aujourd'hui ...

voisins. Nous sommes les fils de Rabelais. Nous sommes une race fabriquée avec les meilleurs vins du monde; nous avons dépensé le meilleur esprit qui se soit dépensé sous le soleil. Il ne faut pas renoncer à la goguette, même en littérature.

Ayons le courage de rire, si le rire nous prend devant ces mots scabreux, qu'on traverse en trébuchant sur une planche comme les torrents de la Suisse; la bonne et grosse farce de Molière est encore plus innocente que tant de turpitudes ouvertement tolérées, et, pour ma part, je ne connais pas un mot de lui plus indécent que la muse badine de Pradier, avec sa chemise entre-ouverte on ne peut dire comment. M. Pradier appelle cela faire du badin.

Après le *Malade imaginaire* on a donné la représentation de la cérémonie de Molière, la réception du médecin. Tous les acteurs, toutes les actrices du Théâtre-Français sont venus deux à deux, vêtus de la robe rouge, saluer le public et s'asseoir sur des banquettes.

Voyez l'influence des costumes, des réunions d'hommes et de femmes, d'une certaine étiquette et d'un peu de musique; cette scène n'avait pour nous rien de grotesque. Nous ne pensions plus à cette satire éternelle de la langue latine et de l'éducation de collége, à ce benêt de collégien, qui ne sait même pas aimer une jolie fille; nous ne pensions plus à ces sarcasmes du génie novateur contre les préjugés, à ces passages où Molière prend en main la défense de la circulation du sang contre la science officielle du moment. Ah! Molière, comme tu manques aux novateurs de nos jours! Seulement le régime de la liberté ne te laisserait plus la liberté de la parole.

Ce que nous apercevions dans la cérémonie, car c'en était une pour nous, ce n'était ni la chaire dérisoire, ni l'appareil d'une réception ridicule, ce n'étaient ni les tabliers blancs des apothicaires, ni toute l'artillerie du lavement; ce que nous entendions, ce n'était pas ce galimathias scientifique, extorqué à deux langues, ce n'était rien de tout cela que nous pouvions voir et que nous pouvions entendre.

Et comment l'aurions-nous pu au milieu de tous ces hommes, au milieu de toutes ces belles et souriantes actrices! Voyez la puissance de l'association. Certes, nous vivons dans une société bien prosaïque, bien laide, bien triste, bien noire, bien enfumée; mais sitôt que l'on s'assemble, hommes et femmes, la réunion devient poétique, attrayante, et qu'elle soit relevée par un peu de danse et de musique, elle provoque le plaisir et quelquefois l'enthousiasme.

Quoi! se réunir vingt, trente et quelquefois trente mille, cela seulement sans rien faire de plus, constitue une fête! Et nous nous isolons, nous nous abrutissons d'ennui et de fumée de tabac devant un feu de houille!

Mettez un homme seul dans une salle de théâtre, devant la plus belle pièce du plus grand génie, jouée par les plus grands acteurs: cet homme aura froid, s'ennuyera, bâillera durant toute la pièce; et les acteurs, que deviendront-ils? La parole se figera dans leur bouche.

Convenons donc que notre vie, notre propre vie n'est pas seulement en nous, mais qu'elle est encore dans tous les autres hommes, et que lorsque nous sommes avec dix mille personnes unies d'intention ou de plaisir, nous vivons et nous jouissons dix mille fois plus.

Supposez, au lieu de ces acteurs et de ces actrices en robes rouges, sur des planches, dans une atmosphère enfumée, chantant d'une voix traînante de grosses bêtises latines, supposez, rêvez, si vous en avez le courage, dans des galeries grandes comme trois de vos rues, ou à travers des massifs d'arbres de toutes formes, quelques grandes réunions vêtues de costumes de toutes couleurs, quelques cérémonies collectives, quelques-unes de ces actions de grâces où les fleurs, les épis, les chants, les danses, les violes, les bannières, tout contribue à l'hymne joyeux de l'homme pour la fécondité de la terre.

Vous avez un tel besoin de vous associer dans une pensée commune, l'association est pour vous un tel bonheur, que vous allez régulièrement vous étouffer les uns les autres, pour entendre partir quelques pétards et voir brûler quelques lampions sur une corniche.

Malheureux qui n'avez pas de fêtes et qui croyez vous réjouir, parce que vous êtes cent mille à vous presser les côtes dans un même endroit. Vrai bonheur de harengs dans leur caque.

Vous ne soupçonnez pas que depuis quatre mille ans l'humanité a cessé d'avoir des fêtes pour la première fois.

Comme la vieille Grèce doit rire de vous du fond de sa tombe.

> Étoile de la Grèce où donc es-tu tombée!
> Nous ne reverrons plus la vierge Alphœsibée
> Fière et les yeux baissés, sous le voile de lin,
> Aux pâtres haletants porter le vase plein.
> Nous ne reverrons plus les gracieuses luttes
> Des bacchantes au son du haut-bois et des flûtes,
> Sylène balottant la tête sur son cœur,
> Le dactyle léger ni le Sylvain moqueur,
> Ni les mystères saints, ni les panathénées,
> Ni les processions de femmes couronnées,
> Marcher sur des tapis d'anémone et de lys
> Autour du Parthénon et de l'Acropolis.
> Nous ne reverrons plus la blonde Canéphore
> Porter dans la corbeille ou le plat ou l'amphore,
> La farine, le miel, les gâteaux, ni les vins,
> S'avancer lentement au bruit des chants divins,
> Ni d'un front solennel, les longues théories,
> Traîner sur leurs pieds blancs leurs blanches draperies.

Nous sommes plusieurs ici-bas qui ne demandons pas de pain quoique nous n'en ayons pas, mais qui demandons au moins des fêtes.

Nous réclamons la moitié de ce qu'avait le peuple de Rome. A une époque de progrès, ce n'est pas être exigeant.

N'y aurait-il pas une autre cérémonie à faire, que n'a pas faite Molière? Ce serait celle d'une cour d'amour à Toulouse.

On n'y coifferait pas un pauvre vieillard ridicule d'un bonnet en éteignoir, mais on couronnerait un beau jeune homme d'une couronne de fleurs.

Tous les acteurs, toutes les actrices viendraient, mais en pourpoint et en robes traînantes, l'hermine sur l'épaule; tous chanteraient de beaux vers faits par un grand poète de notre époque.

Mais nous faisons des rêves au lieu de faire des analyses, et nous oublions qu'il y a là M. de Pourceaugnac qui nous attend, que dans tous les cas la bonne critique se fait ainsi. Au premier acte, on voit entrer un jeune homme pâle, les cheveux égarés, il vient de perdre une lettre qui est tombée d'un dossier; cette lettre indique qu'il n'est pas marié. Là-dessus le rideau tombe.

Au second acte la lettre est trouvée, mais par des gens qui vont crier par-dessus les toits que le mari n'est pas le véritable mari de sa femme.

Suivez bien cette analyse, car nous tenons déjà le nœud de l'intrigue. On ne saurait trop analyser dans ce monde.

Nous sommes rendus au troisième acte. Le mari ne se soucie guère d'épouser la femme, qui veut, au contraire, être épousée, et ils s'épousent au cinquième acte. Si vous avez bien compris, ceci est l'analyse du *Ménage Parisien*. La pièce a parfaitement réussi. Nous disons ceci pour tous les gens qui ont absolument besoin d'analyse; car nous avions oublié de faire l'analyse de la pièce.

A la suite de quoi on a donné *M. de Pourceaugnac*. Vous trouverez l'analyse de cette pièce dans les œuvres de Molière.

Cette comédie est littéralement une des plus curieuses à étudier, non pas qu'elle soit une des meilleures du grand comédien, mais parce qu'elle est la tradition du vieux comique antérieur à Molière.

Derrière cette pièce, comme derrière les contes de Perrault et le style de Lafontaine, on entrevoit l'esprit original de la femme telle que le moyen âge l'avait laissée. On y retrouve encore le vieil antagonisme de province à province, de Parisien et *Limosin*; de même qu'à Rome le Napolitain est chargé d'être ridicule, et à Londres le Français; de même en France, avant le grand règne, telle province était obligée de faire rire telle autre province à ses dépens.

Le personnage est toujours comique à bon marché, comme il doit l'être pour le peuple. Il n'y a pas d'action, pas de caractère pour ne pas fatiguer ces auditeurs à deux sous, en plein vent, dans la foire de Saint-Germain.

Dans beaucoup de pièces de Molière, les coups de bâton sont employés comme moyen infaillible d'effet comique, c'est que, pour la populace il y avait en ce temps-là une populace), il n'y a rien de plus risible que le bâton.

Ceci explique ce comique, souvent très matériel, obtenu avec des seringues, des horions, de gros déguisements d'hommes en femme. Sachons gré au public du Théâtre-Français de faire implicitement la différence des époques.

Mais puisqu'il a tant d'indulgence pour les bouffonneries quelque peu extra-parlementaires de nos vieux auteurs, il devrait mettre un peu plus de justice envers nos malheureux romanciers.

— Comment, madame, vous étiez aux Français, je vous y ai vue, quand M. Pourceaugnac lève ses jupons pour prendre quelques pistoles dans sa veste, vous n'avez pas rougi? Je le sais bien, puisque je vous regardais, et cependant c'est là un geste peu orthodoxe, surtout en bonne société.

Et lorsque vous êtes dans votre salon, vous regardez de travers le volume des *Mystères de Paris*, étendu sur vos tablettes de citronnier, et le désignant du doigt vous le désignez comme coupable d'immoralité parce qu'il raconte, — il n'invente pas, soyez-en sûre, — ce grand fond d'impureté qui est déposé comme une lie au cœur de notre société actuelle.

Nous ne saurions donc trop approuver la représentation des pièces de Molière; elles finiront par nous déshabituer de cette fausse pruderie qui n'ignore pas les choses, mais ne veut pas les entendre nommer. Nos femmes ne seront plus les fort ennuyeuses héroïnes de Walter Scott, et le comique, déjà si restreint à notre époque, pourra reconquérir une partie de son terrain, sans crainte d'alarmer trop d'oreilles.

EUGÈNE PELLETAN.

Le Commerce, répondant au Journal des Débats, trouve fort ...
l que le ministère ait fait tant d'efforts pour faire croire à la prospé-
du pays. Comme le ministère a cherché à superposer les intérêts ma-
ls aux intérêts politiques, il voudrait persuader qu'il a donné aux
niers les satisfactions qu'il refuse aux seconds. Malgré les statistiques
commerce, malgré le témoignage des hommes compétents, il n'en per-
e pas moins dans son optimisme intéressé. Malheureusement pour lui,
faits s'élèvent contre ses suppositions: parler de prospérité en pre-
ce de la situation, c'est se moquer de toutes les industries qui souf-
t, de tous les fabricants qui restreignent leurs affaires, de tous les
iers auxquels la charité publique est obligée de venir en aide.

---

e toutes parts des réclamations s'élèvent contre les assertions ministé-
les touchant la *prospérité croissante*.

Jamais à aucune époque, depuis trente ans, la fabrique de Rheims
ait été dans une situation aussi déplorable, aussi effrayante. Les ma-
ins sont encombrés; on ne vend rien; on n'ose pas fabriquer; on fa-
que peu, et ce peu lui-même est sans écoulement; les salaires sont ré-
ts à leur dernière limite, au-delà de leur dernière limite. Des familles
ières sont à la veille de manquer de pain! »

(*Journal de Rheims*).

Que veut-on que nos fabricants, engagés dans des affaires où s'en-
utissent, malgré tous leurs efforts, leurs propres capitaux et ceux
on leur confie, pensent de la sincérité d'une adresse où l'on présente
me un fait certain la prospérité publique croissante et générale? Que
r importe à eux que certaines autres industries soient en voie de pros-
ité, si la leur est en décadence? et qu'importe à un département ruiné
richesse d'un département voisin? Dans les Vosges, l'industrie métal-
gique en est à son dernier soupir; les principaux fabricants ont d'a-
l succombé, des faillites de plusieurs millions ont suivi ces premières
lites; la ruine des grandes usines a entraîné celle des usines de second
re, et l'on sait de quels malheurs irréparables ces bouleversements ont
suivis.

Dans la Haute-Marne, les mêmes désastres amèneront les mêmes ré-
tats; déjà beaucoup d'usines sont fermées, celles qui travaillent en-
e ne peuvent lutter qu'au prix d'énormes sacrifices, et telle est leur
te condition qu'aujourd'hui produire beaucoup, c'est perdre beaucoup,
que tous leurs efforts tendent à limiter de plus en plus leur fabrica-
. En quelques mots, voilà le tableau de l'industrie des fers dans la
ute-Marne, de cette industrie qui fit pendant si long-temps la richesse
notre département, et qui menace aujourd'hui de faire sa ruine. »

(*Langrois*.)

Notre industrie métallurgique est gravement compromise dans plu-
rs départements, notamment dans la Meuse et la Haute-Marne. On
e en ce moment de faillites considérables.

Pour être en droit de nous parler de la *prospérité* du pays, le gou-
nement doit prendre sans retard les moyens d'assurer ce bien-être
s toutes les branches de la fortune publique sur lesquels il peut exer-
une influence immédiate. »

(*Espérance de Nancy*.)

Une lettre de Mulhouse, publiée par divers journaux, contient les plain-
suivantes sur la situation de l'industrie alsacienne:

On parle de prospérité dans l'adresse!..... Les affaires ici sont au
nd calme; presque toutes les fabriques ont perdu de l'argent cette an-
. Il y a engorgement de produits, par la restriction de notre com-
ce à notre propre consommation intérieure, et découragement chez
industriels, qui abandonnent les affaires, pour éviter une ruine cer-
e.

La fabrique de Rouen a commencé à nuire à celle d'Alsace; le bas
de cette dernière a ruiné à son tour celle de Rouen, et quand les fa-
ques en sont réduites à se faire une guerre de destruction pour con-
er quelques jours de plus d'existence, quel est l'avenir de l'industrie
onnière et d'impression pour la France?

Avec une paix à tout prix, les industriels sont livrés aux moyens de
duction, soit avec les machines, soit pour utiliser les bras de la popu
on toujours croissante, et, au lieu d'entamer des traités de commerce,
protection à l'étranger; etc., le gouvernement nous laisse fermer tou-
nos relations établies avec peine, soit en haussant les tarifs des diffé-
es nations contre nos produits, soit par des prohibitions dans d'au-
, etc.

Voilà des résultats à la connaissance de toute la France, à laquelle on
te sa prospérité, etc. Quelle est l'industrie actuelle qui ne soit pas en
ffrance? Je n'en connais qu'une, c'est celle de l'agiotage et de trafic im-
ral qui a eu lieu sur les concessions des chemins de fer et de travaux
lics.

Chambre des pairs.

Ordre du jour du vendredi 2 février.

A une heure, séance publique.

A l'ouverture de la séance, M. le comte Beugnot prononcera l'éloge fu-
bre de M. le baron de Gérando, enlevé à la chambre le 10 novembre
5.

Communication du gouvernement.

Vote sur la demande de M. le marquis de Barthélemy, à la fin de re-
se du projet de loi relatif à la police du roulage.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du vendredi 2 février.

A une heure, réunion dans les bureaux.

Examen d'un projet de loi tendant à accorder une pension à Mlle Drouet
Erlon, et à l'ouverture d'un crédit pour le paiement des funérailles du
maréchal Drouet, comte d'Erlon.

Examen du projet de budget pour 1845.

que chacun se fasse reconnaître pour un *repealer*, et si l'on adopte quelque symbole, il sera facile de compter les *non-repealers*. J'ignore ce qu'il conviendra de faire après le procès: mais d'avance, je donne mon assentiment à la marche que cette association prescrira au peuple d'adopter. Qu'il me soit permis d'exprimer un regret, c'est de voir la contribution pour la rente du repeal en voie de diminution. »

— M. Steele avait annoncé qu'il plaiderait pour lui-même, mais il y a renoncé; M. O'Connell le comprendra dans sa propre défense. Il n'est pas probable que le procès se termine avant la fin de la semaine prochaine.

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning-Advertiser*:

« Nous apprenons que M. Roebuck se propose de présenter un amendement au projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, projet d'adresse qui sera discuté dans le sein des communes le jour même de l'ouverture de la session. Cet amendement aura, dit-on, pour objet de déclarer que l'Église anglicane en Irlande ne saurait être tolérée maintenant plus long-temps. Nous félicitons maintenant M. Roebuck d'avoir eu cette idée. L'Église anglicane en Irlande nous paraît être le plus criant des abus. Conçoit-on, en effet, que la religion anglicane soit dominante dans un pays où il y a 8 millions de catholiques et 400,000 protestants? Est-il juste que ces catholiques paient les frais du culte anglican? »

Le principal organe du parti wigh, le *Morning-Chronicle*, caractérise de la manière suivante la scène de tumulte qui a marqué la discussion de l'adresse, dans notre chambre des députés:

« Il est honteux pour la chambre et pour l'opposition qu'un ministre qui, pendant plusieurs jours, s'était défendu avec une logique et une éloquence remarquables, ait été attaqué d'une manière digne plutôt d'un parterre de théâtre que de la gravité d'une assemblée parlementaire. »

ESPAGNE.

Les nouvelles de Saragosse sont favorables. La tranquillité est rétablie, et le désarmement de la garde nationale s'opère sans résistance.

Le bruit court à Madrid que le général Serrano et le général Pezuela refusent, l'un l'inspection générale de cavalerie, l'autre la capitainerie générale des provinces basques. Le général Amar est nommé capitaine-générale d'Estramadure.

Les deux ordonnances royales qui nomment le général Amar et le général Pezuela, capitaines-généraux des provinces basques et d'Estramadure, sont contresignées par le ministre de la guerre, M. Mazarredo.

On assure que le général Prim doit être nommé au commandement de Madrid, en remplacement du général Pezuela.

AMÉRIQUE.

Des lettres de la Havane annoncent que le gouverneur de l'île avait autorisé l'escadre anglaise se rendant à Véra-Cruz, à entrer dans le port pour y renouveler ses provisions. L'arrivée de l'escadre commandée par sir Charles Adam était attendue. On disait que l'escadre française se rendait aussi à Véra-Cruz, et même que le gouvernement de la Havane y enverrait quelques vaisseaux. On croit que le but de cette démonstration des deux puissances est de rappeler à l'observation des traités le gouvernement mexicain, qui a défendu aux étrangers de faire le commerce de détail.

(*Globe* de Londres.)

INTÉRIEUR.

Le vice-amiral Massieu de Clerval, commandant la station navale du Brésil et de la Plata, a été nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Le *Moniteur universel* contient une circulaire du directeur de l'administration des douanes sur le régime commercial de franchise qui régit provisoirement nos deux nouveaux comptoirs de la côte occidentale d'Afrique, situés à Assinie et Gabon.

— La chambre des pairs recevra, dans sa séance de vendredi, communication du projet de loi sur la liberté d'enseignement.

— On annonce que sous peu de jours, la loi des fonds secrets sera présentée à la chambre des députés.

— C'est lundi prochain que la cour de cassation s'assemblera en audience solennelle pour procéder à la réception et à l'installation de M. Laplagne-Barris, nommé président de la chambre criminelle.

Faits divers.

Un journal annonce, d'après une correspondance particulière de Beyrouth, qu'un effroyable massacre de chrétiens, commis par les troupes turques, a encore ensanglanté le Mont-Liban dans les derniers jours de novembre. Sous le prétexte le plus futile, ou plutôt pour se venger en quelque sorte d'avoir été juste envers les chrétiens auxquels un Druse avait enlevé un cheval, Kadry-Bey aurait eu l'horrible pensée de faire mettre Deir-el-Khammar à feu et à sang par une garnison de 2,000 hommes. Un grand nombre de chrétiens innocents, hommes, femmes, enfants, vieillards, auraient perdu la vie à la suite de cet acte inqualifiable de cruauté qui a frappé de stupeur toutes les malheureuses populations de ce pays.

— On écrit de Francfort, 22 janvier:

« Dernièrement, lorsque M. le duc de Bordeaux traversa notre ville, M. de Rothschild, fils de la maison napolitaine, fit une visite au prince qui revenait d'Angleterre. Cette démarche produisit une sensation d'autant plus profonde, que M. de Rothschild fut obligé de faire longtemps antichambre. Quand cette visite fut connue, on pensa que les Rothschild voulaient tirer des lettres de change, à longues vues, sur l'avenir du prétendant. Cependant, on apprit bientôt que le but de la visite de M. de Rothschild avait été de proposer à M. le duc de Bordeaux d'échanger les monnaies n'ayant pas cours en Autriche contre des pièces de 20 kreutzers. Nous ne pensons pas que Louis-Philippe puisse avoir le moindre soupçon dans cette circonstance. Mais le maître de l'hôtel où le duc de Bordeaux est descendu, a dû être désappointé, car de pareilles opérations rentrent dans les avantages de sa position. »

— La *Gazette de Magdebourg* donne les détails suivants, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, sur le général espagnol Prim, comte de Reus: « Jules Pruss est fils du percepteur Pruss, mort à Kloete, dans l'ancienne Marche; il naquit en 1811, à Tangermunde, sur l'Elbe. Destiné

— La femme Simonnet et les autres condamnés dans l'affaire Poulmann se sont pourvus en cassation; Poulmann seul a persisté dans l'intention qu'il avait manifestée à l'audience de ne pas se pourvoir, et il a été conduit hier à la prison de la Roquette, et déposé dans le cachot des condamnés à mort. Il est jour et nuit gardé par deux factionnaires.

— On a appelé hier matin à la première chambre l'affaire de M. Eug. Sue contre le gérant de la *Presse*. Il s'agit de la propriété d'un nouveau roman, le *Juif errant*, qui aurait été vendue, dit-on, par l'auteur au *Constitutionnel* pour 200,000 fr. La *Presse*, prétendant avoir seule droit à la publication de ce roman, M. Sue a assigné le gérant pour le faire déclarer non recevable dans cette prétention. L'affaire a été mise au rôle.

— Les nommés Picard, Robant, Laroche, Degy et Michel, tous les cinq entrés au service militaire comme remplaçants dans le 40e de ligne, ont comparu devant le deuxième conseil de guerre, présidé par M. de Macors, sous l'accusation de blessures graves, commises avec préméditation et guet-apens sur la personne d'un marchand colporteur, à Soissons. Picard, qui avait porté un coup de couteau dans le ventre de ce marchand, a été condamné à cinq années d'emprisonnement; et les quatre autres remplaçants ont été condamnés à deux ans, un an et six mois de la même peine. M. Mévil, commandant-rapporteur, avait requis une peine sévère contre les accusés, et le conseil a fait droit à ses conclusions.

— MM. les jurés de la seconde session de janvier, qui a fini hier, ont fait une collecte de 319 fr., divisée par tiers entre les prévenus acquittés, la colonie de Mettray et la société de Petit-Bourg.

— Total de la 66e liste des souscriptions en faveur de la Guadeloupe, réalisée dans la deuxième quinzaine de janvier: 14,123 fr. 73 c., ce qui, joint au montant des listes précédentes, donne une somme de 3,466,258 francs 7 centimes.

— C'est hier, 31 janvier, que les galeries du Louvre ont été fermées à cause des préparatifs du salon.

— Le cimetière du Père-Lachaise compte aujourd'hui 16,000 monuments.

— L'immense palais de l'industrie dans les Champs-Elysées commence à fixer les regards du public par ses énormes proportions. Les quatre grands bâtiments qui dessinent le parallélogramme ont leur charpente dressée, leur couverture en zinc achevée et leurs cloisons en planches presque terminées. On pose les croisées, on construit les planches et l'on dresse les tentures.

Au centre du parallélogramme se trouve une grande cour destinée aux machines et sur laquelle on élève une charpente. C'est toujours le 1er mai que s'ouvrira l'exposition.

— Sous quelques jours, assure-t-on, un grand concours va être ouvert à Paris, pour l'église à construire place Bellechasse. Tous les architectes de France seront conviés à ce concours. Incessamment le programme sera publié.

— Une lettre de Constantinople du 4 janvier, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, parle d'un horrible incendie qui aurait éclaté à Varna. Les marchandises que le commerce a perdu dans ce désastre, s'élèvent, dit-on, à une somme de quatre millions de francs.

— Hier matin, vers deux heures, un vent d'ouest a commencé à souffler sur la capitale avec une violence inouie, et hier au soir la tempête recommençait encore. Les drapeaux qui flottaient sur les édifices ont été arrachés de leurs hampes; des cheminées en tôle et des enseignes ont été jetées sur le pavé; des arbres ont été déracinés sur les promenades; des femmes ont été renversées sur le Pont-Royal; enfin les toits des Tuileries, du Louvre et de plusieurs édifices ont eu à souffrir de l'ouragan. Nul doute que dans la Manche et dans tous nos ports de l'Océan il n'y ait eu des sinistres.

— La pièce de M. de Belloy: *Karel Dujardin* et la reprise de l'*Hôtel d'Alban* accompagnent ce soir, à l'Odéon, *Marie Tudor*, drame de Victor Hugo.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Richard* et le *Domino*.

On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 30:

« Hier à la messe du prône de la paroisse de Saint-Jean, un vicaire a annoncé en chaire qu'une femme s'était présentée à son confessionnal, et qu'à peine lui avait-elle eu dit que depuis quarante-huit heures elle n'avait pas mangé, elle était tombée sans connaissance. On s'est empressé de lui offrir quelque nourriture; mais la précipitation qu'elle a mise à la dévorer a failli lui être fatale. Informations prises, toute l'étendue de la misère de cette femme a été constatée.

» Au récit émouvant de ce fait, et à l'appel de M. le vicaire en faveur des souffrances des pauvres honteux, le nombreux auditoire qu'avait attiré le désir d'entendre M. Charrier, missionnaire en Chine, a déposé des aumônes pour le soulagement des malheureux de cette paroisse. »

— On écrit de Lubeck, le 19:

« Ces jours derniers on a pris ici des mesures préventives, non contre un écrit, mais contre l'auteur. Le négociant Jacoby, qui avait le projet de publier une brochure sur les affaires de la ville, a été arrêté en pleine Bourse. Sommé de livrer l'écrit, il a protesté et demandé une copie du procès-verbal. Il va s'adresser à la diète germanique pour obtenir justice. »

— On a exécuté à Bahia (Brésil), le 4 novembre, Januario, un des brigands de la bande Lucas. Au nombre des victimes de cette bande se trouvait le vieux Correa, que Januario et ses complices avaient assommé à coups de pilon après l'avoir attaché à la machine qui broie les cannes à sucre. Ils auraient fait subir le même supplice à sa fille, si elle ne s'était hâtée d'indiquer où était caché l'or et l'argent. En apprenant la condamnation de Januario, le fils de la victime demanda la faveur d'exécuter le meurtrier, assurant que sa sœur l'aiderait au besoin. Cette demande lui fut accordée, l'exécuteur ordinaire des hautes-œuvres l'accompagnait pour suppléer à son inexpérience. Le jeune Correa, après avoir attaché le nœud coulant et avoir précipité le patient de l'échelle, s'appuya, suivant l'usage, sur ses épaules pour hâter la suffocation; mais, la corde s'étant rompue, tous deux roulèrent par terre. Le véritable exécuteur acheva l'horrible besogne.

— On lit dans une correspondance particulière de Berlin, publiée par la *Gazette des Tribunaux*, que de graves désordres ont éclaté dans cette capitale, à propos de la représentation que les acteurs réunis du Théâtre-National et du Théâtre-Royal donnent annuellement le 22 janvier, au bénéfice de leurs camarades indigents. Cette soirée devait être moitié dra-

... le comte repoussa avec dédain leur demande, leur rappelant qu'ils étaient serfs, nés dans la servitude, et les menaçant de châtiments corporels.

Les serfs, sans répondre un seul mot, se retirèrent tranquillement, mais ils méditèrent une vengeance, laquelle ne se fit pas attendre. Dans la nuit de samedi à dimanche, ils s'armèrent de verges, envahirent en masse la chambre à couche de M. de Podeiwitsch, l'arrachèrent de son lit, et, après l'avoir mis tout nu, ils le battirent avec les verges d'une manière si atroce, qu'il aurait péri sous leurs coups, si les voisins n'étaient accourus et ne l'avaient délivré des mains de ces forcenés.

On fit appeler la garde, qui cerna la maison, et les vingt-trois serfs furent arrêtés et conduits pieds et poings liés en prison.

Le lendemain, dimanche, le gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, sur le rapport qui lui avait été fait de l'événement, prit un arrêté, renvoyant les prévenus devant le conseil de guerre permanent, jugeant sans appel, et cela attendu que la capitale renferme soixante-cinq mille serfs, formant plus du sixième de la population; que par conséquent il est de la plus haute nécessité pour la sûreté publique que les auteurs de l'attentat commis contre M. le comte de Podeiwitsch soient punis promptement.

Ils comparurent donc les vingt-trois, le même jour, à une heure de l'après-midi, devant le conseil de guerre, qui, à deux heures, les condamna à passer tous quatre fois par les baguettes de cinq cents soldats.

Le lendemain lundi, de grand matin, cinq cents hommes d'infanterie de la garnison, armés chacun d'une longue baguette d'osier, se rangeaient en double haie sur la place d'armes. Les vingt-trois condamnés étaient amenés, les fers aux pieds et aux mains; le bourreau leur découvrait la partie supérieure du corps jusqu'aux hanches; il leur fixait une balle de plomb dans la bouche pour les empêcher de crier, et ainsi ils passaient un à un, lentement, chacun guidé par deux soldats du train, à travers la longue double haie de militaires, recevant à chaque pas qu'ils faisaient deux vigoureux coups de baguette sur le dos, lesquels firent couler en abondance leur sang qui rougit la neige.

Après avoir terminé leur longue et douloureuse promenade, ils ont été couchés presque mourants sur des civières, et transportés à l'un des hôpitaux militaires de Saint-Pétersbourg pour être guéris; mais aussitôt qu'ils seront un peu remis, leur supplice sera renouvelé, jusqu'à ce qu'ils aient subi quatre fois, conformément au jugement.

Cette peine entraîne avec elle de plein droit celle de vingt-cinq ans de travaux forcés dans les mines de la Sibérie; mais comme les condamnés dont il s'agit sont serfs, leur maître a le droit de les dispenser de cette

Veaux com... 1 ... à 1 ...
Veaux fins, 1 67 à 1 79

Il est très remarquable que si la viande sur pied se vend meilleur marché à Poissy qu'à Smithfield, la viande, chez le boucher, coûte cependant moins cher à Londres qu'à Paris; à la vérité, les bouchers de Paris sont chargés d'un droit d'octroi qui ne pèse point sur les bouchers de Londres; mais cet impôt est bien loin de parfaire la différence des cours de détail. Nous démontrerons que si l'agriculture laisse beaucoup à désirer, que si ces produits animaux sont encore insuffisants et trop chers, elle ne doit point être responsable du haut prix de la viande à Paris, qui est un résultat de la fausse organisation de la boucherie.

A Metz, le bœuf sur pied s'est vendu pendant le mois au prix moyen de 1 fr. 17 c., et au détail, de 1 fr. 06 c. 1/2; le mouton sur pied, 1 fr. 18 c. et au détail, 1 fr. 02 c. 1/2.

A Strasbourg, le bœuf sur pied est ressorti en moyenne à 1 fr. 21 c.; le mouton aussi à 1 fr. 24 c.

Spectacles du 2 février.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ménage parisien. Ma Place et ma Femme.
» h. » OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir. Richard.
» h. » VAUDEVILLE. — Les Mémoires du Diable. L'Extase. La Veille.
7 h. » GYMNASE. — Angélique. Jacquard. Mme Boudenois. Le Cadet.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Sur les Toits. Michel Perrin. Marjolaine.
» h. » PALAIS-ROYAL. — Bonbonnière. Les 3 Dimanches. Carabas. La Part.
» h. » PORTE-ST-MARTIN. — Jocko. Lénore. L'Ombre.
» h. » FOLIES. — Le Château de Vincennes.
» h. » COMTE. — Les Ombres chinoises. La Forêt. La Maison des Fous.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
6 h. » CIRQUE-OLYMPIQUE. — M. Morin. Les Guides. Le Vengeur.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES, DU 31 JANVIER 1844.

M. DURAND, marchand de bois, rue de Bercy Saint-Antoine, 57. Juge-commissaire, M. Taconet; syndic-provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41, et M. Ouvré, rue de la Ferme, 21.

M. MAINGUET et LESUEUR, tailleurs, rue de Marivaux, 13. Juge-commissaire, M. Devinck; syndic-provisoire, M. Charlier, rue de la Feuillade, 3.

M. BRUNET, fabricant de passementerie, rue aux Fers, 12. Juge-commissaire, M. Leroux; syndic-provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

Bourse du 1er février 1844.

Les cours de la liquidation ont été moins agités que ceux de la veille,

... Avignon ...
St-Etienne ...

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 84,00 00,00; courant mois, 84,50 à 85,00; mars et avril, 85,00; quatre derniers mois, 00,00.

LILLE. — Colza, 76,25; œillette rousse, 00,00; lin, 73,50; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 95,00 à 96,00; mars et avril, 97,00; quatre mois du milieu, 98,00 à 99,00; quatre derniers mois, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0/0 première sorte; id., id., 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0/0.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Cadran, 16.

L'Almanach des Mystères de Paris! Voilà un petit livre qui doit faire fureur, même après le grand succès du roman de M. Eugène Sue. Il s'adresse à cette classe de lecteurs (et elle est nombreuse) qui aime les révélations piquantes et dramatiques. C'est le tableau varié et vrai, saisissant et instructif tout à-la-fois, de toutes les roueries, de tous les crimes, aussi des actions héroïques et sublimes de notre époque. Celui qui le lira connaîtra réellement les *Mystères de Paris*.

— *L'Almanach du Monde élégant* est un problème de librairie que l'éditeur seul peut résoudre. En effet, on comprendra difficilement comment il lui a été possible de donner pour 50 c. un petit livre aussi joli, imprimé sur papier vélin, glacé, satiné et illustré de charmantes vignettes faites pour le texte et gravées par nos meilleurs artistes. *L'Almanach du Monde élégant*, qui justifie son titre autant par sa rédaction que par son exécution typographique, est le complément obligé des étrennes de luxe. Il peut même être offert seul en cadeau, malgré la modicité problématique de son prix.

— *L'Almanach des Gloires nationales* est un joli petit volume qui contient un abrégé de la vie historique des personnages qui ont illustré la France par leurs vertus, leurs talents, leur courage et leur génie. C'est une Biographie qui deviendra toute populaire. — Ce petit livre est rédigé avec autant de talent que d'impartialité. (Voir le sommaire aux annonces.)

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines.

HALLE DE PARIS, du 1er février.

Arrivages,	1138 q. 77 kil.
Ventes,	1167 16
Restant,	11866 00
Cours moyen,	fr. 37,49
Cours-taxe,	37,72

Cote administrative.

	quint.	kil.	de	à
ruaux	11	64	43,00	54,95
1re marq.	419	19	37,60	38,85
2	244	92	36,10	36,96
3.	29	83	29,25	33,10
4e	14	13	24,85	28,65
A livrer.	361	10	35,05	37,55

Taxe du pain, maintenue pour cette quinzaine : prem. qual., 0,35; — deux, 0,28 le kil.

Cours des céréales.

Tableau du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des graines et farines, arrêté le 31 janvier 1844.

1re CLASSE.	
Section unique, prix moyen,	22,22
2e CLASSE.	
Section première,	20,46
— deuxième,	21,59
3e CLASSE.	
Section première,	19,54
— deuxième,	19,01
— troisième,	18,85
4e CLASSE.	
Section première,	16,58
— deuxième,	19,10

Halle de Paris du 31 janvier.

Froment, 17,50 à 20,00. — Seigle, 11,00 à 12,25. — Orge, 10,65 à 12,00. — Avoine, 8,0, à 9,00. — Issues de blés (l'hect.). — Son 3,00 à 3,25. — Recoupe, 4,00 à 4,50. — Remoulage, 6,00 à 7,00.

HOUDAN, 31 janvier. — Froment, prem. qual., 20,67 à 21,00; — deux., 18,67 à 20,00; — trois., 18,00 à 19,33. — Méteil, 14,67 à 17,33. — Vente lente et difficile; baisse de 0,50 à 1,00. — Seigle, 11,33 à 11,67. — Orge, 11,00 à 12,00. Avoine, 7,10 à 7,70. — Marché ordinaire.

NANGIS, 31 janvier. — Froment, 18,00. — Avoine, 6,70.

ROYE, 29 janvier. — Froment, prem. qual., 17,87 à 18,25; — deux., 16,75 à 17,50; — trois., 15,50 à 16,50. — Seigle et orge non cotés. — Avoine, 6,10. Vente peu active; sans variation.

SAINT-OMER, 27 janvier. — Froment blanc, prem. qual., 19,30; — deux., 18,20; — trois., 17,10. — Dito roux, 15,60 à 18,00. — Méteil, 14,00. — Seigle, 12,00 à 12,25. — Orge, 12,50. — Avoine, 6,75 à 7,50.

CHARLEVILLE, 29 janvier. — Froment, 15,00 à 17,00. — Seigle, 10,25. — Orge, 10,50.

TOULOUSE, 29 janvier. — Froment, prem. qual., 22,50 à 23,00; — deux., 21,50 à 22,00; — trois., 20., à 21,00. — Seigle, 15,50 à 16,00. — Maïs, 13,00. Avoine, 9,50.

Fourrages, prix des 500 kil.

PARIS, *faubourg Saint-Antoine*, 30 janvier Foin, deux. qual., 40,43; trois., 31,32. — Luzerne, 40,00 à 43,00. — Regain de Luzerne, 32,00 à 34,00. — Paille de blé, 18,00 à 23,00. — Paille de seigle, 22,00 à 25,00. — Paille d'avoine, 25,00 à 34,00.

Faubourg Saint-Martin, 30 janvier. — Paille de blé, 21,00 à 24,00. — Paille de seigle, 26,00.

Barrière d'Enfer, 30 janvier. — Foin, 40,00 à 48,00. — Luzerne, 44,00. — Paille de blé, 19,00 à 23,00.

ORLÉANS, 27 janvier. — Foin, 33,50 à 40,00. Paille, 24,50 à 25,00.

POITIERS, 27 janvier. — Foin, prem. qual., 30,00; deux., 28,00; trois., 25,00. — Paille de blé, 21,00. — Paille de seigle, 17,50.

CLERMONT, 25 janvier. — Foin, 28,85. — Paille de seigle, 17,00. — Paille de blé, 17,00.

BEAUNE, 27 janvier. — Foin, prem. qual., 27,00; — dito trois., 20,00. — Paille, 13,30.

MONTAUBAN, 27 janvier. — Foin, 37,50. — Paille, 22,50.

TOULOUSE, 27 janvier. — Foin, 35,00 à 40,00. — Luzerne, 20,00 à 22,50. — Sainfoin, 25,00, à 30,00. — Trèfle, 17,50 à 20,00. — Paille, 17,50 à 20,00.

Matières premières indigènes.

DUNKERQUE, 27 janvier. — Lin (la botte), 1,26.

POITIERS, 27 janvier. — Chanvre, les 100 kilog., 80,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 25 janvier. — Chanvre, 110,00.

NANTES, 22 janvier. — Houblon (les 100 kilog.), 140,00 à 150,00. Recherché à ce cours. — Fécule de pomme de terre, prem. qual., blutée, 28,00 les 100 kilog.; — dito en grumeaux, 27,50.

AVIGNON, 14 janvier. — *Garance.* — Le marché de Carpentras a été très animé; on cite plusieurs ventes de racines faites par des spéculateurs au prix de 65,00, l'on a payé couramment par courtiers de 62,00 à 63,00 les petites parties de rosés.

Il reste si peu de marchandises dans la campagne, qu'on ne peut calculer où s'arrêtera la hausse, aujourd'hui que le commerce entrevoit la possibilité de se rendre maître de l'article, et qu'il a de plus la certitude que la récolte prochaine sera moindre en quantité que celle de cette année.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, prix du kil. sur pied.

Marché de Poissy du 1er février.

	Am.	Vend.	Renv.	1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs,	1372	1322	50	1,22	1,10	0,94
Vaches,	19	19	00	1,14	0,98	0,82
Veaux,	610	610	00	1,54	1,36	1,18
Moutons,	5407	5115	292	1,36	1,16	0,96

HOUDAN, 31 janvier.

	Am.	Vend.	1re q.	2e q.	3e q.
Veaux gras,	255	250	1,40	1,30	1,20
Veaux élèves,	72	67	de 12,00 à 52,00		

Vente difficile.

NANGIS, 31 janvier.

213 veaux,	vendus de 1,10	à 1,40 le kil.
16 bœufs,	1,00	1,30
42 vaches,	0,80	1,00

AIX, 28 janvier. — Bœuf vendu, 1,00. — Mouton, 1,30. — Agneau, 1,35.

Marchés étrangers.

BRUXELLES, 26 janvier. — Bœuf et veau, de 1,00 à 1,50. — Vache, 0,75 à 1,00. — Mouton et porc, 1,10 à 1,40.

LONDRES, *marché de Smithfield*, 29 janvier.

Bœufs inférieurs le kil.	de 0,92 à 0,98
Dito, deux. qualité	1,03 à 1,15
Dito, prime, grosse race	1,21 à 1,27
Dito, écossais	1,32 a 1,67
Moutons inférieurs.	0,98 à 1,03
Dito, deux. qual.	1,09 à 1,21
Dito, prime grosse laine.	1,27 à 1,32
Dito South-Downs,	1,38 à 1,50
Veaux, grosse race,	1,38 à 1,62
Dito, prime fine-race,	1,67 à ...
Porcs,	1,03 à ...

Lapins et Volailles.

HOUDAN, 31 janvier. — Bons lapins de ... à 3,00. — Poulets gras, prem. choix, 3,75 à ...; — deux., 3,00 à 3,75; — trois., 2,50 à 3,00. Dindes et dindons gras de 5,00 à 9,00. — Vente difficile pour la volaille; le marché était ... approvisionné.

Suifs et graisses.

PARIS, 31 janvier. Cours moyen des suifs de place, 111,00 les 100 kil. — Chandelle, ... — Hausse, 1,00. — Suifs de Russie, 110 ... 111,00. Baisse sur cet article.

STRASBOURG, 29 janvier. — Suif cru, 100 à 105,00.

Cuirs.

STRASBOURG, 29 janvier. — Cuirs verts 84,00 à 90,00 les 100 kil.

LE HAVRE, 25 janvier. — Buenos-Ayres salés verts : 78,50 les 100 kil.; dito chevaux, ... la pièce; dito secs, 8,50.

NANTES, 29 janvier. — 3,277 cuirs Carthagène d'une dernière importation ont été ... tés pour le dehors à 60 fr. la recette, établissant des réfactions proportionnelles.

MARSEILLE, 26 janvier. — Ces articles ... calmes et en voie de baisse, par suite des ... forts attendus incessamment.

Il s'est traité cette semaine 300 cuirs Buenos-Ayres secs forts à 65 fr. les 50 kilog. ... et 700 dito de 10 kilog. à 69 fr.

Nous avons reçu 400 cuirs salés et 2,000 ... par *Anna*, venant de Montevideo.

Le navire sarde *Industrie*, dont nous avons annoncé l'arrivée avec une cargaison de ... cuirs salés et 5,195 secs, est reparti pour Gênes.

l'activité sociale, éliminerait les fonctions parasites, toutes ces professions qui naissent des vices de la société comme la mousse croît entre les fentes des ruines. Il s'occuperait d'attirer à d'autres carrières les hommes absorbés par ces travaux stériles.

La chasse doit-elle être conservée au nombre des occupations utiles? Assurément. Sans même faire entrer en ligne de compte le plaisir vif que l'homme éprouve dans les situations imprévues de la chasse, sans nous arrêter aux avantages que cet exercice peut procurer comme délassement et comme hygiène, il existe en France une assez grande variété d'animaux sauvages dont l'intérêt général demande la poursuite. L'ours apparaît encore dans nos Alpes et dans les montagnes du Dauphiné; le loup n'est pas encore anéanti sur notre territoire; le blaireau, le renard, le chat sauvage sont les fléaux pour la garenne et la basse-cour, comme la loutre pour le poisson. Dans les provinces boisées, le sanglier dévaste les récoltes; le chamois se montre encore sur nos montagnes; le daim, le cerf, le chevreuil n'ont pas complètement disparu de nos bois; le lapin s'y multiplie; le lièvre a plus d'un gîte dans nos campagnes.

Malgré d'immenses ravages, l'air, non plus que la terre, n'est pas dépeuplé d'habitants destinés au plomb du chasseur. Qu'il suffise de nommer la perdrix, la gélinotte, le faisan, dont les plumes imitent le reflet de l'or ou qui se couvre d'un long manteau d'argent, le coq de bruyère, les ramiers, la bécasse, qui affectionne les fourrés. Sur le bord des rivières et des étangs, nous surprendrons le canard sauvage, le pluvier, le vanneau, la sarcelle, la macreuse, les bécasseaux, bécassines, râles d'eau; parmi les oiseaux de moindre taille, la France nous offrira la grive, la caille, les becs-fins, l'alouette.

La poursuite de tous ces animaux est utile à plusieurs titres. Parmi les quadrupèdes, il en est de malfaisants, de dangereux pour l'homme ou les animaux domestiques : tels sont le loup, le renard, le blaireau; il en est de timides et comestibles : lièvre, lapin, chevreuil. Comme tout s'enchaîne dans la nature, le sanglier, malfaisant et comestible à-la-fois, sert de lien entre ces deux classes.

Les animaux qui entrent dans la première catégorie doivent être détruits à cause de leurs ravages; l'homme leur déclare une guerre d'extermination.

Les animaux compris dans la seconde doivent être chassés, pour qu'on puisse se nourrir de leur chair; mais en même temps ménagés, pour que leur race se perpétue et que l'homme ne voie pas s'anéantir une nature de richesses. Dans la destruction des animaux malfaisants, on se propose donc un tout autre but que dans la chasse du gibier comestible : de là deux législations bien distinctes, dont l'une règlemente la louveterie, ainsi appelée parce qu'en France le loup est le plus dangereux, le plus répandu des animaux nuisibles; l'autre règle la chasse proprement dite. La louveterie est une extermination, la chasse est l'exploitation d'une richesse aménagée. Nous conserverons cette distinction écrite dans la nature et dans les institutions de la France, et nous allons parler de la chasse en réservant l'examen de la louveterie.

Après avoir classé la chasse parmi les occupations utiles, il faut se demander dans quelle proportion et sous quelles réserves elle conserve son utilité, car les fonctions même qui répondent à des ...

reste anéanti.

Nous sommes loin de nous opposer à la domestication des animaux sauvages, et nous croyons que dès à présent le gibier le plus destructeur, le lapin devrait autant que possible être élevé dans des garennes fermées; mais la loi ne saurait devancer les conquêtes de la science et de l'industrie. Actuellement, la domestication n'a d'influence que sur un petit nombre d'espèces, beaucoup restent et resteront long-temps, toujours peut-être, à l'état sauvage. Dans l'impossibilité actuelle de les réduire en domesticité, il ne faut pas les détruire, mais considérer que si les produits agricoles sont la principale richesse du pays, le gibier aussi est une richesse, secondaire mais précieuse, que le créateur ne nous a pas donnée pour l'anéantir. Le gibier est une nourriture qui varie les moyens d'alimentation. Son exquise saveur donne à la classe riche une jouissance à laquelle nous ferons participer les classes pauvres, quand nous saurons multiplier et mieux répartir tous les produits de notre sol. Il ne faut donc pas sacrifier la chasse à l'agriculture; mais les réclamations des agriculteurs doivent nous porter, après avoir constaté les avantages de la chasse, à dresser la liste de ses inconvénients, afin d'y parer et de concilier tous les intérêts, autant que possible, tout en laissant à l'intérêt agricole sa juste prépondérance.

La chasse qui récolte dans l'intérêt de l'humanité toute une branche de richesses, doit être permise et réglementée par l'Etat. La société doit voir avec plaisir qu'elle perfectionne ses instruments, forme sa théorie, qu'elle ait ses archives, son enseignement, sa littérature, que ses adeptes s'associent, qu'un esprit de corps se forme entre eux; mais liberté, faveur ne doivent être accordées à la chasse que moyennant certaines réserves.

1° Dans l'intérêt de la chasse même et pour la conservation du gibier, il doit être défendu de le poursuivre et de le tuer pendant les mois où les animaux sauvages s'accouplent, où ils élèvent leurs petits, le gibier mis en vente à cette époque doit être confisqué pour que la prohibition soit efficace; les œufs de perdrix, de faisans, de cailles doivent être respectés, les instruments d'extermination défendus; il faut attribuer à l'autorité administrative le pouvoir de suspendre absolument l'exercice de la chasse dans les cantons dépeuplés.

2° Dans l'intérêt de l'agriculture et pour que le travail des champs ne fût pas déserté, il importerait de contrebalancer l'attrait si vif de la chasse en plaçant le plaisir dans les occupations agricoles, il faudrait y introduire tout ce qui séduit dans la chasse, propreté, luxe même des instruments, groupes librement formés, esprit de corps stimulé par des distinctions honorifiques. Sans revenir sur un sujet traité maintes fois, sans détailler ici les conditions qui rendraient attrayant le travail agricole ni les moyens de réaliser ces conditions, nous nous bornons à dire que l'organisation de l'agriculture est liée à celle de la chasse, que ces deux problèmes ne peuvent être résolus séparément et que l'agriculture attrayante luttera seule efficacement contre l'amour du paysan pour le fusil, son dédain pour la bêche, et cette réminiscence qui lui est restée de l'état sauvage, la passion pour la vie de braconnier.

Provisoirement, et pour donner une solution incomplète, car l'é...

par les administrations des localités.

Pour obvier aux dégâts causés par le chasseur lui-même, il faut restreindre le temps de la chasse permise à la saison où la terre est découverte et, pendant cette saison même, interdire au chasseur l'entrée de certaines cultures désignées par les règlements locaux. Ces règlements désigneront aussi quels petits oiseaux doivent être respectés en temps de chasse, car s'il est des oiseaux malfaisants dont l'agriculteur demande la destruction, il en est aussi qui lui servent d'auxiliaires en dévorant les insectes nuisibles; ceux-là doivent être inviolables pour le piège comme pour le fusil.

3° En acceptant ces conditions, la chasse donnera des garanties à la conservation des espèces d'animaux sauvages et aux travaux agricoles; elle doit subir des restrictions d'un autre genre dans l'intérêt de la société tout entière.

Il est périlleux de laisser des armes entre les mains d'hommes violents, portés au crime; il est dangereux de permettre la chasse de nuit, sous prétexte de laquelle des malfaiteurs épient les passants, escaladent les clôtures, s'introduisent dans les habitations. Le permis de chasse doit être dénié aux repris de justice, aux hommes mal notés, quand même ils pourraient acquitter l'impôt; la chasse de nuit doit être absolument interdite.

Nous avons classé la chasse parmi les industries utiles, et nous avons distingué la chasse proprement dite, par laquelle l'homme s'approprie les animaux comestibles, de la louveterie, par laquelle il extermine les animaux malfaisants.

La chasse proprement dite nous a paru mériter non-seulement d'être permise, mais encore d'être réglementée avec sollicitude, pourvu qu'elle donnât des garanties à sa propre conservation, en ménageant les espèces, à l'agriculture, à la sûreté sociale. Dans ces limites la chasse est utile et productive. Après l'avoir constaté nous devons examiner qui doit profiter de ses avantages, qui est le propriétaire de ses produits.

Le ministre de l'instruction publique a présenté aujourd'hui à la chambre des pairs le projet de loi sur l'enseignement secondaire. Nous examinerons demain l'exposé des motifs.

M. de Salvandy n'a point retiré sa démission, ainsi que quelques journaux l'avaient annoncé. Nous l'en félicitons; les exemples d'indépendance, de fierté de conscience sont assez rares aujourd'hui dans le monde officiel pour que ce soit un devoir de les honorer publiquement lorsqu'ils s'y produisent.

Le Constitutionnel, dans un article qui tranche sur la monotonie de sa rédaction habituelle, annonce qu'il veut poursuivre l'examen des moyens les plus propres à assurer l'amélioration du sort des classes laborieuses. Cette déclaration imprévue coïncidant avec le changement de propriété que vient de subir l'organe du vieux libéralisme, nous fait espérer une prochaine rénovation dans son aspect.

Malgré de nombreuses contradictions et de timides restrictions, qu'on peut pardonner à ses premiers pas dans une voie difficile et nouvelle, le *Constitutionnel* déclare aujourd'hui formellement que pour sortir des termes actuels de notre organisation industrielle, l'association se présente en première ligne. A l'appui de cette affirmation, il cite les faits suivants, que nous considérons comme d'heureux germes d'avenir :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POETE (1).

LIVRE QUATRIÈME.

XX.

DERNIÈRES PAROLES DE SAMUEL HIVERNAU.

Qu'on ne soit pas étonné si nous laissons encore Julien Pâris dans l'ombre de sa douleur; il y a de ces profondes amertumes qui peuvent être parlées, mais qu'un simple narrateur ne cherche pas à décrire.

Nous devons donc nous taire, car le malheureux jeune homme a parlé. Cette émotion intérieure et douloureuse, ce cri de l'âme qui, déchirant et vrai, vit au-dessus de quelques misérables paroles, Julien nous l'a confié : nous n'hésiterons point à le transmettre à nos lecteurs.

Après avoir dit le plus brièvement possible comment sortit de ce monde un homme droit, grand et honnête, un de ces élus dont l'idée est puissante et l'âme fière, nous donnerons les lettres de notre ami Julien, les lettres qu'il nous écrivit deux mois après avoir enterré Samuel Hivernau. Ce sera la conclusion de ce volume.

Il s'était écoulé bien peu d'heures depuis que la pauvre Adda, tant aimée, reposait près de sa mère : et l'on ne pleurait plus dans la maison du vieux poète.

Julien restait auprès du vieillard résolu de mourir dans ce grand lit à rideaux rouges, où, pour la première fois, il avait vu couler le sang de son Adda.

Qui donc aurait reconnu alors le vieux mais robuste Samuel, ce hardi laboureur de près de quatre-vingts ans, vert de corps, chaud par l'âme et tout-puissant par l'idée?

Hélas! ce n'était déjà plus qu'un cadavre. Mais, trois fois hélas! ce n'était pas celui d'un juste qui meurt, mais bien celui d'un homme écrasé, bourrelé par la douleur, le dira-t-on? par les remords.

Tête sublime et fatale, il s'agitait sans cesse au milieu de ses amis; il semblait que la colère stigmatisât en lui toutes les convulsions de la mort. Les mèches de ses cheveux gris tombaient en désordre jusque sur son cou décharné. Son grand et superbe front sillonné par les veines et par les rides n'avait plus cette sérénité d'autrefois. Ses deux gros sourcils, quoique largement distancés, contenaient à peine le feu sombre de son œil cave qui, terreux et vitrifié dans l'orbite, accusait les derniers élans d'une vigueur octogénaire.

Sa joue était sèche et rouge, sa lèvre se plissait amèrement sur ses dents à peine jaunies par l'âge, et ses chairs toutes flétries laissaient ressortir plus aiguës les carrures des pommettes et d'un menton large et osseux.

Samuel Hivernau, le vieux poète, était à l'agonie.

Le curé, le médecin et Julien Pâris étaient debout autour du lit.

C'était le matin d'une de ces belles journées d'automne où les feuilles jaunes s'envolent dans le vent qui passe. Il faisait un beau soleil, et l'horizon était sans nuages.

Pendant que Samuel proférait quelques paroles inarticulées, en élevant son poing fermé sur sa tête, la vieille Jeanne entra furtivement et s'arrêta en face du lit.

— Qu'est-ce qu'il y a? demanda le vieillard en reconnaissant la bonne créature qui l'avait si long-temps servi.

— La gouvernante, émue de ce ton presque dur, baissa les yeux sans répondre; Samuel répéta sa question.

— Il y a, monsieur Samuel, ajouta-t-elle d'une voix tremblante, que tout le village est là, qui demande à vous voir.

— Ah! répartit le vieillard; et il se leva sur son séant.

— Mes habits, ajouta-t-il d'une voix altérée; et qu'on envoie tout ce monde à mon enclos.

— Samuel, fit observer le médecin, je ne veux pas que vous sortiez; vous n'en avez pas la force.

— Docteur, s'écria le vieux poète en regardant les trois amis, j'ai bien enterré mon Adda. De la force, pauvre homme! Qu'est-ce que vous voulez que j'en fasse? J'en ai assez pour mourir. Pensez-vous, par vos soins, me retenir vingt-quatre heures de plus en ce monde? Cela serait cruel.

Disant cela, le vieux Samuel, aidé de ses amis, s'habillait en toute hâte, et personne ne songeait à contrarier sa dernière volonté.

Arrivé sur le pas de la porte du jardin, le bon vieillard leva les yeux au ciel et dit d'une voix émue : — La dernière fois qu'elle s'est arrêtée là, je ne croyais pas la voir mourir. Quoique pâle, elle avait toutes les teintes de la santé. Elle souriait à l'automne, car elle espérait le printemps. Allons voir.

Le curé serrait la main de Julien qui dévorait ses larmes : et les quatre amis s'acheminèrent vers le fond du jardin.

Rien n'était dérangé dans l'humble enceinte. C'étaient toujours des bois verts, des feuilles jaunes, de l'ombre et du silence.

Samuel ne fit que passer entre les trois tombes en murmurant à demi-voix : — Louise! Hermance! Adda!

Puis, laissant tomber son vieux crâne sur l'épaule de Julien Pâris, il lui jeta ces mots d'une voix sourde et fatale :

— Maudis-moi, je suis un assassin!

Les trois amis entraînèrent le vieillard hors de ce sanctuaire des souvenirs, et il se dirigea vers son enclos.

Quand on l'en fit passer le seuil, tous les paysans se levèrent; et, en voyant ce noble visage empreint des grandeurs de la mort, ils tombèrent à genoux d'un mouvement instinctif.

Samuel Hivernau était l'âme de la contrée, et les hommes de ce pays avaient pour lui ce qu'ils ont rarement pour leurs semblables : le respect.

Au milieu du plus sombre silence, le vieux poète s'assit sur ce trône rustique, sur ce fauteuil de la vraie et grande poésie, d'où jadis il enivrait son auditoire.

A ce moment une bouffée de vent passa dans les chênes séculaires, et en détacha un tourbillon de feuilles jaunes. Samuel les regarda s'en aller à l'aventure; et, quand il les eut perdues de vue, il eut comme une manière de triste sourire, en murmurant : — C'est le destin.

Après quelques instants passés à contempler la terre, Samuel Hivernau se releva tout debout, sans s'appuyer sur les bras du fauteuil, et promena son regard dominateur sur les paysans assemblés.

Chacun fit un mouvement soudain comme pour le soutenir, mais lui, les contenant du geste :

— N'avancez pas, mes braves camarades, j'ai de la force encore plus qu'il n'en faut pour donner carrière aux derniers mouvements de mon idée.

Je vous ai conviés à venir m'entendre là où vous m'avez tant de fois entendu : vous n'avez point fait défaut aux fantaisies d'un mourant, et je vous en sais bon gré. Je vous ai fait venir ici, mes enfants, mes amis, mes filles, pour vous dire adieu, et puis aussi pour vous demander par-

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 19 et 20 janvier 1844.

une perfection alarmante la monnaie légale.

Les faussaires prennent, à l'aide d'une pile galvanique, l'empreinte de la face et du revers, puis ils l'appliquent sur un flan de cuivre d'une épaisseur convenable; le flan est ensuite cannelé sur les bords avec la mollette; et, enfin, argenté galvaniquement d'après la méthode de Ruolz.

C'est ainsi que dans notre société mal organisée les plus belles découvertes de la science deviennent presque toujours dangereuses pour la société. Cette admirable invention de Ruolz, qui a mis au service de l'homme la plus grande force de la nature, l'électricité; cette invention qui aurait dû être achetée par l'Etat pour cause d'utilité publique, et qui serait devenue un bienfait pour les malheureux ouvriers doreurs, n'a guère servi jusqu'à présent qu'à favoriser le brigandage industriel d'une foule de contrefacteurs et la déloyauté de quelques commerçants.

Le gouvernement ne s'en est point alarmé; mais la falsification des monnaies a réveillé vivement son attention : nous croyons savoir que des expériences sérieuses vont être faites dans les ateliers monétaires de Paris pour reconnaître ce que l'on doit craindre des procédés galvaniques, et pour chercher s'il existe quelque moyen de prévenir la fraude sans modifier la fabrication des monnaies.

Le journal de sir Robert Peel ne reste jamais en arrière du journal de lord Palmerston, quand il s'agit de louer le chef réel du cabinet français. Nous avons cité les éloges adressés par le *Morning-Chronicle* à M. Guizot, nous devons mentionner aussi ceux que lui adresse le *Times* :

« M. Guizot a répondu en homme de cœur à ses adversaires, qui lui reprochaient le voyage de Gand et lui jetaient à la face les plus outrageantes épithètes. Il a traversé cet orage avec une force vraiment surhumaine; il a défendu le terrain pied à pied, afin d'établir sa justification. Nous en félicitons M. Guizot. Il s'est montré supérieur aux préjugés qui sont le plus fortement enracinés dans l'esprit de ses compatriotes. Maintenant il faudra voir s'il pourra atteindre l'extrémité de la carrière; nous avons peur pour lui, nous l'avouons franchement. Il a pour lui la raison, l'éloquence et le courage; mais que signifie tout cela en comparaison de la vanité française irritée? »

Nous ne savons pas jusqu'à quel point les apologistes anglais de M. Guizot sont sincères dans leurs sentiments; mais ce qui ne saurait être douteux pour nous c'est que de telles apologies ne font qu'accroître l'impopularité du ministre, à qui les journalistes d'outre-Manche les infligent.

Agriculture. — Irrigations.

« Mais, me direz-vous, le produit de l'opération ne sera-t-il pas absorbé et au-delà par les frais d'établissement? Je vais répondre par un exemple.

» J'ai fait une dérivation sur l'Aveyron, au moyen d'un barrage en pierre très solide; j'ai fait un canal de 2,900 mètres de longueur, 3 mètres 50 centimètres de largeur et 70 centimètres de profondeur; j'ai payé le droit de passage à vingt-quatre propriétaires, avant d'atteindre ma propriété; j'ai fait franchir un ruisseau par mon canal, sur un pont en pierre bien taillées; j'ai changé des parties de chemin, etc. : eh bien! tout ce travail-là ne me coûte pas 15,000 fr.

» Cependant l'irrigation de trente hectares que j'ai obtenue a augmenté la valeur du fonds de plus de 30,000 francs.

» Mais le résultat obtenu n'est rien en comparaison du résultat possible : un prolongement du canal de 3,000 mètres seulement, dans la terre franche, qui ne coûterait pas plus de 3,000 fr., procurerait l'irrigation de 150 hectares. Il se trouverait donc qu'un canal de 5,900 mètres de long, ayant coûté moins de 18,000 fr., aurait augmenté la valeur du fonds de 180,000 fr. (Cette augmentation de valeur n'est pas hypothétique; c'est un fait démontré par les 30 hectares déjà arrosés.)

(1) Voir le numéro d'hier.

droit du propriétaire, que vous croyez menacé par le projet [illegible] générale, n'ont aucun fondement : loin de là, l'exécution de ce projet procurera nécessairement une augmentation de valeur à la propriété foncière. Quant au terrain destiné à l'emplacement des canaux, il sera payé avant d'être occupé, ainsi que l'on en use à l'égard des routes, chemins de fer, etc. »

Agriculture.

CONGRÈS CENTRAL DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET DES COMICES AGRICOLES.

Le bureau provisoire du congrès vient d'adresser à toutes les sociétés de France une circulaire dont nous extrayons les passages suivants :

« Le congrès spécial des producteurs de laine s'est réuni cette année, pour la seconde fois, à Senlis (Oise).

. . . .

» Au milieu des discussions que la question spéciale des laines a soulevées, on s'est aperçu que bien d'autres questions, qui intéressent au plus haut point l'agriculture française tout entière, avaient aussi besoin d'être publiquement traitées. Le midi comme le nord de la France, les départements de l'est comme ceux de l'ouest, ont des intérêts spéciaux qu'il leur importe d'exposer et de coordonner entre eux, et ce résultat si désirable ne sera obtenu que lorsque l'agriculture sortira d'elle-même, et par une manifestation spontanée, du fâcheux isolement où elle est jusqu'ici restée, en face de l'union organisée, des intérêts industriels.

» Tel serait le but d'un congrès central des délégués de toutes les sociétés d'agriculture et de tous les comices agricoles du royaume.

» Le congrès de Senlis, convaincu de la nécessité de ce congrès central pour la fusion de tous les intérêts agricoles qui sont la véritable base de la prospérité du pays, a accepté avec empressement la proposition qui lui a été faite à cet égard par plusieurs de ses membres, et Paris, comme siége du gouvernement et des chambres, comme centre de la publicité, comme foyer de l'opinion et des lumières, où chacun est tôt ou tard appelé par ses affaires, a été naturellement désigné comme le lieu le plus convenable pour cette grande et solennelle réunion.

» L'assemblée a été également convaincue que le congrès central devait avoir lieu pendant la session des chambres, et pendant la saison d'hiver, la seule qui permette au cultivateur de se déplacer avec quelque facilité; et *elle a fixé au 26 février prochain l'ouverture de ce congrès*.

» Nous n'avons pas besoin, Monsieur, de faire ressortir à vos yeux les immenses avantages qui peuvent résulter de cette solennelle réunion, et nous espérons que vous voudrez bien convoquer immédiatement la société (ou le comice) que vous présidez, et désigner de concert un délégué au congrès central de Paris, en lui donnant vos instructions pour défendre les intérêts spéciaux de votre contrée et les mettre en harmonie avec les intérêts généraux de l'agriculture française.

» Nous vous serions également obligés de nous adresser, le plus tôt possible, le sommaire des questions que vous avez l'intention de soumettre au congrès, afin que nous puissions d'avance, et pour éviter toute perte de temps, formuler le programme de la discussion, avec toute la maturité et l'impartialité convenables.

Les membres du bureau provisoire,
Comte DE TURENNE, Baron DE TOCQUEVILLE, FOUQUIER D'HÉROUEL, Marquis DE TORCY, DAILLY, AUBERGÉ, Vicomte DE CAUMONT, ÉLIZÉE LEFEVRE, secrétaire, A. POMMIER, secrétaire-trésorier.

» La correspondance peut être adressée au secrétariat (bureaux de la

[illegible] ce certificat, l'impétrant pourra avoir recours auprès [illegible] le ministère public entendu, statuera en chambre du conseil.

Il n'y aura, d'après le projet, qu'un seul jury par chaque ressort de cour royale. Ce jury sera composé : 1° du recteur de la Faculté; 2° du procureur général; 3° du maire; 4° d'un ecclésiastique désigné par l'évêque et nommé par le ministre de l'instruction publique, ou d'un ministre protestant, si l'impétrant n'était pas catholique; 5° enfin de quatre professeurs choisis parmi les membres de la Faculté.

Le chef d'institution qui enverra dans les colléges royaux et communaux devra avoir des maîtres ayant le grade de bachelier.

Le chef d'institution qui voudrait enseigner dans sa propre maison devra avoir au moins deux professeurs ayant le grade de licencié ès-lettres, pour les classes de rhétorique et de philosophie, et un professeur gradué pour les sciences.

Les certificats d'études sont maintenus.

Le droit d'inspection des institutions, par les fondés de pouvoir de l'État, est maintenu et confirmé par l'article 11 du projet.

Le projet accorde aux institutions déjà fondées, trois années pour satisfaire aux nouvelles conditions imposées par la loi, relativement aux grades exigés des professeurs.

Quant aux petits séminaires, 1° le nombre de leurs élèves reste fixé à 20,000 comme l'a déjà décidé l'ordonnance de 1828; 2° ils restent sous la juridiction de leurs évêques; 3° les petits séminaires pourront être divisés en deux classes; ceux de la première classe ne pourront avoir que des professeurs gradués, c'est-à-dire des membres ayant le titre de bacheliers pour les classes inférieures, et de licenciés pour les classes supérieures et pour les sciences. Les élèves de ces petits séminaires seront dans la même condition que ceux des instituteurs déjà en plein exercice.

Les petits séminaires de la seconde classe qui n'auront point de maîtres gradués ne pourront présenter aux examens du baccalauréat leurs élèves que dans une proportion qui n'excèdera point la moitié des élèves enseignés dans ces séminaires.

Le troisième titre du projet renferme diverses dispositions : 1° sur le nombre des colléges royaux qui devront être augmentés jusqu'à concurrence d'un collége royal par chaque département; 2° sur les appointements des professeurs; 3° et sur diverses prescriptions réglementaires.

La chambre donne acte de la présentation de ce projet de loi. Elle fixera ultérieurement le jour de son examen dans les bureaux, après son impression et sa distribution.

M. le ministre de l'instruction publique dépose ensuite, au nom de M. le ministre de l'intérieur, un projet de loi d'intérêt local.

La chambre, sur la demande de M. le marquis de Barthélemy, décide qu'elle reprend le projet de loi relatif à la police du roulage, et en fixe la discussion à jeudi prochain.

La loi sur la police des chemins de fer, qui devait être examinée aujourd'hui dans les bureaux, ne le sera, vu l'heure avancée, que jeudi prochain.

La séance est levée à cinq heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 2 février.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Huit membres seulement siègent sur leurs bancs.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur la loi des comptes de 1841, annulé à la dernière séance, parce que la chambre ne se trouvait pas en nombre.

277 membres prennent part au vote :

Majorité.	139
Boules blanches. . .	226
Boules noires	51

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT fait, au nom du 3e bureau, un rapport favorable sur la réélection de M. Vivien par le 3e collége électoral de l'Aisne. M. Vivien est admis et prête serment.

M. DE BRIQUEVILLE. Messieurs, le général Bertrand est mort; sa perte est vivement sentie par tous les cœurs honnêtes, par tous les amis des gl[illegible]

---

don, et aussi pour vous donner un bon conseil.

Je ne sais pas quelles fureurs le bon Dieu a voulu mettre dans mon cœur et dans ma tête; mais il est sûr que si mes actions n'ont jamais fait que du bien, mes paroles ont quelquefois fait du mal. Oh! s'il en est encore parmi vous qui, comme le malheureux Claude Pivert, ayez mis mes écrits en vos têtes comme un foyer d'envie et de colère, qu'ils approchent et qu'ils écoutent leur vieux poète, leur vieux frère :

Je le dis tout haut, je le crie au vent qui passe entre les chênes, pour qu'il porte ma voix dans tous les lieux où l'on pense, où l'on rêve, où l'on s'agite : la poésie est une boisson ardente et fatale qui enivre, énerve et fait mourir. Misérable mortel que je suis, après avoir torturé toutes les fibres de mon intelligence, j'ai fait passer dans mon cerveau toutes les vigueurs de mon être; après le travail d'une longue vie, j'ai fait le tableau du monde et l'histoire des hommes; soixante ans je me suis ravi d'un insatiable orgueil, d'une ardeur effrayante à créer les mondes de ma poésie. Quel mal faisais-je alors? Me suis-je sali à mendier l'encens des hommes? Ai-je prostitué ma poésie dans les fumées de la gloire et de la fortune? Non! J'ai cru faire une chose sainte, noble, grande; jeter sur le monde un éblouissant édifice de créations vivantes et ordonnées; il m'a semblé que je mettais au monde une œuvre que personne avant moi n'a tentée; que je faisais pour vingt époques ce qu'Homère a fait pour la sienne; que, sans souci de la colère des rivaux et de la raillerie imbécille, je bâtissais entre les masures de mon village une œuvre glorieuse et hardie! Eh bien! pendant tout cela, le poison agissait sur une âme; un furieux ramassait les miettes de mon horrible festin.... Et quand je croyais dominer les siècles à venir!... ô démence et malédiction! j'assassinais mon enfant!

O mes amis, ça été le revers de ma grandeur cachée : quand d'un côté ma voix faisait des soldats, ramenait au bien des créatures égarées, portait la paix dans les maisons, la consolation dans les douleurs, un peu de joies dans la pauvreté : une hydre, une plaie, une colère, une démence vivait dans mon atmosphère. Je me ravissais de vous être utile, d'égayer vos ennuis; et pendant ce temps où je vous réchauffais de mon soleil, Claude Pivert grandissait dans mon ombre!

C'est ainsi que fait Dieu notre père. Il aime l'harmonie, et il frappe au cœur les superbes. Un jour, je me rappelle que, ravi de moi-même, je planais bien haut dans l'espace; je prenais en pitié ce monde, et d'une parole familière je m'adressais au Tout-Puissant! Alors il me sembla qu'une voix terrible descendait en mon âme, et me criait d'un ton formidable : Ver de terre, tu seras puni!

Depuis ce temps je tremblais sans cesse, et quand mon Adda vint à tomber sous la balle du meurtrier, je me dis tout de suite : Elle mourra!

Ainsi, par la mort de mon enfant, par cette amertume qui trouble ma dernière heure, j'ai expié les maux que j'ai faits sur la terre : Dieu me comptera, sans doute, le bien dont m'a quelquefois remercié mon semblable.

J'ai maudit cette faculté géante qui met l'homme trop au-dessus de lui-même pour lui laisser une heure de repos dans cette vallée de douleurs : la poésie écrase et tue celui qui la contient, et quand elle se répand sur les créatures; pour un moribond qu'elle vivifie, elle tue trois hommes vigoureux et sains.

J'ai déjà fait justice de mes livres; je vous engage, bons paysans, à brûler ceux qui vous tomberont sous la main, si ce n'est l'évangile et le code Napoléon.

Si je parlais à ces affairés de la ville, à ces êtres effrayants de leur cynique amertume, je dirais, lisez! fuyez-vous vous-mêmes, cherchez par le rêve et la poésie un monde meilleur et moins abject que le vôtre. Vous, hommes, dont le froid sourire cache une douleur aiguë et profonde; vous, femmes, dont le cœur gâté recèle toutes les gangrènes de l'infamie et du vice, lisez. Quand la créature humaine se dégrade et se ravale au niveau des brutes inintelligentes, quand l'esprit de l'homme fait place aux ruses du renard, quand le cœur de la femme n'est plus qu'un foyer de passions lâches et désordonnées, on dit à de tels malheureux : — Cherchez dans la poésie le spectacle d'une vie meilleure, et si votre vigueur humaine périclite et s'en va, ravissez-vous du souvenir. Les poètes sont les accompagnateurs des temps incrédules et malheureux. Les plus belles fleurs croissent dans la vase des marais.

Mais vous, robustes natures qui n'avez pas renié les pures jouissances de la vie, qui labourez le jour et dormez la nuit, qui faites étinceler la verve aux expansions de votre inaltérable gaîté, qui, contents du pain du jour, souriez au soleil qui féconde vos plaines, au nuage qui porte la santé des moissons; vous qui sur le pas de vos chaumières conservez la candeur de l'enfant et la fierté du roi pasteur, ne lisez pas, mais vivez. Chassez de vos souvenirs les chimères dont je vous ai fatigués trop long-temps. Regardez dans le cercle de votre horizon, et trouvez-y tout ce que la vie apporte de pur, de réel, de grand et de beau.

Le vieux Virgile, cet ami des paysans d'Italie, a dit quelque part : « Les laboureurs seraient trop heureux s'ils connaissaient leurs jouissances », et Virgile avait raison. Ecoutez donc les derniers conseils du sage : car il l'est toujours, celui qui va mourir.

Eloignez de vos intelligences l'âpre désir et la folle ambition. Quand vous enviez le riche et le puissant, songez que le riche aussi vous envie, et certes, à plus juste titre! Vous frémiriez d'horreur et d'épouvante si je vous faisais le spectacle de leurs misères, et surtout de leur folie. Que toute créature cherche son bonheur dans le centre où Dieu l'a placée! Que le riche et le puissant sentent venir jour par jour la ride à leur figure, la plaie à leur cœur, l'insatiable envie et la terreur active! Vous, creusez le sillon dans la terre, combattez par le travail de vos mains la saison défavorable ou la rigueur des hivers; dépensez bravement et selon Dieu la robuste énergie de vos natures; entonnez sous la treille les vieux refrains du pays; courez le faisan dans les bois, et le brochet dans la rivière; aimez la femme qui recoud votre habit déchiré par la ronce et qui allaite vos enfants; tendez la main au voisin ravagé par la grêle, et le voisin vous le rendra. Surtout, fuyez le procureur et le notaire.

Enfants, votre beau pays de France est en proie à d'effrayants symptômes. Réservez vos vigueurs pour le jour où ce pays malade s'écriera : — Alerte! je suis en danger!

Oh! votre vieux camarade vous en conjure; restez dans ce calme qui fait la force et la fierté. Ne quittez point à présent le sillon de vos charrues. Vivez à l'air des bois; vivez par le travail des mains, afin que si par hasard un jour l'étranger revient à vos portes, on puisse retrouver au cœur de la France une vieille garde, un Marius, un Bonaparte.

Enfants, n'abusez point d'une paix chèrement achetée. Si la guerre tue, la paix est habile à corrompre. Pendant que là-bas, à cinquante lieues de vous, quelques têtes hardies luttent contre le mouvement effréné d'un grand peuple; pendant que tourbillonnent dans Paris votre tête, toutes les grandeurs et toutes les hontes, vous, réserves de la patrie, vous, le meilleur sang de ses entrailles, ne vous laissez point entraîner au torrent : un jour viendra sans doute où la France fatiguée fera un grand appel au sang et à l'esprit de ses enfants. Conservez-lui donc cette gloire à venir, mais non point en vous laissant aller à l'intrigue et aux mauvais conseils, non point en acceptant les banales rumeurs de la sottise ou de l'ambition, mais en préparant, au fond de vos villages, le sang des armées et la froide raison des hommes simples.

Oui, la froide raison des hommes simples! car la guerre n'est que la nécessité grossière d'époques encore brutales et barbares; la raison des hommes simples, c'est le but à venir.

Quand les hommes se seront comptés, quand égoïstes avec intelligence,

dans la plupart des bureaux, la discussion n'est pas sortie de la question générale; dans quelques-uns, pourtant, on a abordé les détails : dans tous ou presque tous l'attention est portée sur les trois points suivants : 1° sur la réalité de l'excédant annoncé par le ministère; 2° sur la validité de l'assertion que cet excédant est le résultat de la prospérité croissante du pays; et 3° sur les moyens de consolider et de rendre normale cette situation, si elle est réelle, ou de s'en faire une meilleure, si tout cela n'est qu'une fiction.

Vous nous annoncez un excédant des recettes de 28,246,270 fr. Mais que signifie cet excédant en présence des crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires qui grèvent nos finances; en présence de la dette flottante qui grossit tous les ans; en présence, enfin, des dépenses que vous n'osez pas avouer maintenant, et que vous chercherez à faire couvrir plus tard. Pour ne citer qu'un exemple, vous avez annoncé qu'il nous faudra, en Algérie, une armée de 80,000 hommes; or, vos prévisions, dans le budget, ne figurent que pour 60,000 hommes. Votre équilibre n'est qu'une chimère; c'est tout au plus s'il y a une amélioration. Tel est le sens dans lequel ont parlé M. Garnier-Pagès et Boudet dans le premier, et M. de Mornay dans le neuvième bureau.

Les défenseurs du cabinet, et, entre autres, MM. Delessert et Muret de Bord, ont combattu cette opinion, en répondant que les crédits supplémentaires sont destinés à pourvoir aux dépenses non prévues au budget de 1844; que ce projet de loi ne saurait être invoqué contre celui de 1845; que la dette flottante n'est pas considérable, et que, dans l'état actuel du pays, non-seulement les déficits passés pourront être couverts, mais qu'on maintiendra les budgets dans d'assez bonnes conditions pour pouvoir se suffire et léguer les excédants aux services suivants. Malgré ces allégations, la majorité des membres des bureaux où se trouvaient ces orateurs a paru rester dans le doute sur la réalité de l'équilibre du budget de 1845. Il en a été de même dans d'autres bureaux.

La seconde affirmation ministérielle, celle de la prospérité croissante du pays, a été aussi très vivement combattue. Est-ce réellement un pays heureux et prospère, a dit M. Bouin, que celui où il y a deux millions de mendiants, dix millions de malheureux sans ressources certaines, une foule immense toujours en lutte avec la société? La prospérité de votre commerce extérieur et intérieur est-elle garantie assez, a dit M. Billaudel, pour supporter l'accroissement progressif et régulier de nos principales contributions indirectes? Notre industrie manufacturière n'est-elle pas dans beaucoup de branches de nos fabriques frappée d'une affligeante stagnation? La classe ouvrière n'est-elle pas réduite à un état de gêne qui doit nécessairement restreindre ses consommations? La nombreuse population des campagnes se trouve-t-elle à même de satisfaire aux besoins les plus pressants de l'existence? La disette des récoltes dans les vignobles ne frappe-t-elle pas également et le producteur et le consommateur? Est-on sûr que les recettes provenant de l'administration des tabacs, des douanes, etc., etc., ne diminueront pas?

A ces questions, M. le ministre des finances, qui se trouvait dans le même bureau que l'honorable M. Billaudel, n'a répondu que par des généralités. Il a dit que les recettes présumées sont assises sur les calculs les plus prudents; qu'il a tenu compte de l'atténuation des produits des boissons à la fin de 1843, qu'il n'admet pas la généralité des plaintes relatives à nos fabriques et manufactures; que le mal, s'il existe, n'est que local; que le commerce extérieur, en 1843, a présenté des résultats généraux qui sont loin d'accuser le ralentissement des affaires; qu'enfin, l'équilibre promis dans le budget n'est point une vaine supposition fondée sur des illusions que le passé et le présent ne sauraient justifier.

Cette réponse a paru satisfaire médiocrement la majorité des membres

[...] légitimiste.

Le même journal signale encore de prétendus désordres dans l'administration de la Corse.

— Suivant la *Presse*, M. de Salvandy, après l'entretien qu'on a rapporté, devait attendre, pour donner sa démission, qu'il en eût provoqué un autre avec le ministre responsable. Il n'est pas de considération, suivant la *Presse*, qui puisse justifier le fait d'avoir découvert la personne du roi. La démission de M. de Salvandy est, à son avis, un fâcheux épisode de l'histoire de l'adresse de 1844.

Le même journal conclut d'un long article où il examine en détail le projet de loi sur la chasse, que ce projet a besoin d'être soumis à des études nouvelles et plus complètes. Après un autre article pris de haut sur les paquebots transatlantiques, il espère que la chambre des députés ne permettra pas qu'on dénature dans l'exécution un noble et utile projet, dût l'équilibre du budget en souffrir un peu.

— La *Quotidienne* se demande si l'on ne se serait pas trop pressé de faire jouer à M. de Salvandy le rôle d'Adalbert et de mettre dans sa bouche, à cette question : Qui t'a fait comte? cette fière réponse : Qui t'a fait roi? Le fait de la scène du château n'en resterait pas moins acquis à l'opinion publique : le pouvoir resterait compromis, mais il ne le serait plus seul, M. de Salvandy le serait avec lui. « On ajoutait, dit la *Quotidienne*, qu'il » allait partir pour Turin; nous comprendrions l'urgence de ce départ : » M. de Salvandy, après ce qui s'est passé, pourrait encore être ambassa- » deur, mais il ne pourrait être que cela. »

— La *Gazette de France* déclare ce soir que la guerre civile est toujours un fléau, mais qu'elle est quelquefois un fléau nécessaire. Ces paroles de saint Ambroise : « *C'est l'usurpateur qui fait la guerre civile, l'empereur défend ses droits* » renferment, selon la *Gazette*, les vrais principes en matière de guerre civile. « Profitons des avantages de notre » temps, dit-elle avec raison, maintenons les luttes de la politique dans » les sphères morales et intellectuelles, puisque le progrès des lumières » et la marche de la civilisation nous le permettent; mais n'oublions ja- » mais que le premier de tous les devoirs est de lutter en faveur des droits, » de la justice, de la vérité et de la liberté, et que le jour où le despotis- » me, détruisant par un acte arbitraire les garanties qui nous ont été » données, nous dénierait les moyens légaux de travailler au triomphe » des droits nationaux, ce jour-là verrait commencer pour nous d'autres » devoirs. »

IRLANDE.

La résolution suivante a été adoptée sur la motion de M. Smith O'Brien, dans la dernière réunion de l'association du repeal :

« Attendu qu'il sera très favorable au succès de notre cause nationale que les candidats partisans du repeal soient défrayés de toutes dépenses électorales, l'association du repeal, pour obvier aux inconvénients de la loi relative à la séduction en matière électorale, recommande fortement aux paroisses, en cas de lutte pour la représentation de toute ville, cité ou comté, qu'elles aient à envoyer au poll leurs candidats libres de tous frais directs ou indirects. L'association offre d'avance ses remerciments aux hommes de bonne volonté qui accorderont leurs services gratuits aux candidats favorables au repeal. Dans le cas d'intimidation de la part des propriétaires ou d'autres pour empêcher des électeurs de voter dans l'intérêt de leurs candidats, il est à désirer que l'on fasse connaître à l'association du repeal toutes les circonstances qui se lient à cette intimidation. » (*Globe.*)

— A l'audience du 30 janvier, M. Fitz Gibbon, le défenseur du docteur Gray, parlait encore au départ du courrier.

ESPAGNE.

Le 28 janvier, le gouvernement n'avait pu, malgré tous ses efforts, dé-

Les crimes et délits politiques [...] été pour cinq ans.

— Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1843 aura lieu à Paris les 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 29 février, 1er, 2, 3, 4 et 5 mars, au Palais de justice, dans la vaste salle récemment construite à l'ancienne galerie de Lamoignon.

— M. Garella, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, chargé par le ministère d'une exploration à l'isthme de Panama, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Le conseil municipal de Paris a voté aujourd'hui une concession gratuite de terrain à perpétuité au cimetière de l'est pour l'inhumation du corps de Charles Nodier.

Faits divers.

La *Patrie*, en annonçant ce soir que M. de Salvandy a maintenu sa démission, et que son successeur à Turin est déjà nommé. Ce serait, selon la *Patrie*, M. Mortier qui remplacerait en Suisse M. Pontois, ambassadeur titulaire à Constantinople.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le gouvernement russe emploie tous les moyens en son pouvoir pour persécuter et opprimer l'église catholique dans les provinces occidentales; il confisque les biens du clergé et diminue le nombre des théologiens dans les séminaires : c'est le moyen de mettre le clergé dans la dépendance de l'État. Ce système a déjà été employé dans le gouvernement de Minsk. »

— En vertu d'un ukase de 1839, toutes les bandes de bohémiens qui errent en vagabonds dans l'empire russe doivent, dans un temps limité, être placées dans les métiers. Le ministère de Saint-Pétersbourg en a, ces trois dernières années, établi plus de 3,000 comme colons dans les terres de la couronne et transformé en utiles laboureurs cette caste privilégiée de fainéants. (*Commerce.*)

— Le duc Ernest de Saxe-Cobourg, dont nous avons annoncé hier la mort, était né en 1784. Il avait par conséquent soixante ans. Il était monté sur le trône ducal de Cobourg en 1806. Son fils aîné, né en 1818, colonel du régiment de cavalerie de la garde saxonne, lui succède. Le feu duc était père du prince Albert d'Angleterre, frère du roi des Belges, oncle du roi de Portugal, de la duchesse de Nemours et du duc Auguste, gendre du roi des Français.

— Dans le consistoire secret qui a été tenu à Rome, le 22 janvier, il a été pourvu aux sièges de Sens, Séez, Troyes, Montauban. Il ne reste plus à pourvoir que ceux de Rouen et de Verdun. On parle, pour le premier, de M. de Hercé, évêque de Nantes, ancien député de la Mayenne, et de M. de Vésins, évêque d'Agen.

— Hier, à quatre heures de l'après-midi, des étudiants se sont rendus de la Sorbonne chez M. de Châteaubriand, qui les a reçus et a répondu à l'allocution qu'un d'eux lui avait adressée au nom de tous.

— Dans l'année qui vient de finir, 3,282 jeunes gens se sont présentés au baccalauréat; 1,368 ont été admis.

— Dans l'assemblée mensuelle que la société des anciens militaires de l'Empire français, établie à Cologne, a tenue le 29 janvier au soir, il a été donné lecture d'un ordre du cabinet du roi qui accorde à la société l'autorisation d'ériger, dans le cimetière général de la ville, un monument en l'honneur des militaires de l'ancienne grande armée française originaires de Cologne, morts sur le champ de bataille. Une messe sera célébrée solennellement tous les ans, dans une des églises de Cologne, pour le repos des âmes de ces guerriers. La société compte encore 185 membres.

---

se seront mutuellement reconnu les droits et la possibilité de vivre, il viendra des jours meilleurs, et au lieu de grands soldats, le monde verra surgir de grands penseurs.

Et puis, mes bons amis, je vous en conjure au nom de vous-mêmes : ne cherchez point à vous tromper mutuellement, cela est pis que mal, c'est maladroit. Les leçons de la ruse germent avec une étonnante facilité. Supposez donc en face les uns des autres une collection d'hommes tous aussi habiles les uns que les autres : A quoi devront-ils en revenir? A la franchise la plus entière dans leurs relations.

Deux habiles de même force deviennent en face l'un de l'autre aussi impuissants que deux niais innocents et crédules.

Et puis, n'enviez pas les riches, bons paysans; car si les riches ont tout eux, je puis vous affirmer qu'ils n'ont le cœur à rien. Voyez l'Angleterre, mes enfants, et jugez.

Si ce pays est en puissance le rival du nôtre, l'est-il, peut-il jamais l'être en sagesse et en raison?

Une partie de ce peuple a tant pressuré l'autre, que cette dernière est presque abrutie par la misère honteuse, tandis que l'autre s'abrutit par la satiété.

Les patrons d'Angleterre ont dépouillé leurs clients; et, punition divine! par l'abus de la jouissance ils ont perdu le désir.

Frères et amis, enfants de France qui, respectant autrui, savez le respect qu'on vous doit, vous resterez ce que vous êtes, de sages et heureux laboureurs, acceptant, comme toute créature, les misères et les fatalités de la vie. Avec la paix intérieure de vos âmes, avec la chaude ardeur de vos sensations, vous comprendrez que le devoir vous enjoint encore à cette heure de rester aux charrues, et de ne point aller grossir dans les villes les ambitions avortées, les misères déshonnêtes et les batteurs de pavé.

Ne soyez point guidés par une ambition ridicule. A présent que nul ne peut, sans un droit écrit, envahir le sol fécondé par vos sueurs, vous n'avez rien à envier à personne, vous qui tenez le vrai sceptre du monde, le soc que l'on peut au besoin courber en épée.

Restez donc paisibles à faire le pain de la France, respectez la loi qui vous protége et le curé qui vous baptise.

Si par hasard un jour le pays effrayé vous appelle, il sera temps de répondre, et vous aurez à lui donner des bras robustes, des cœurs intrépides, des intelligences saines et préparées. Alors seulement je regretterai de ne plus être là.

Cela, mes amis, cette vie que je vous propose, c'est la poésie, la bonne et sainte poésie, celle des sages et des laboureurs. Si Dieu ne m'eût point inspiré cette fatale fureur de créer des mondes imaginaires, Claude Pivert ne se fût point brisé la tête, mon Adda ne serait point sous la terre, mon Julien n'aurait point une douleur qui dominera sa vie; et moi, je mourrais sans remords!

Samuel Hivernau ne parlait plus, que son auditoire écoutait encore, dans un religieux silence, cette dernière inspiration du vieux poète : les femmes pleuraient à chaudes larmes; les enfans regardaient ce tableau d'un œil hagard et stupide; les hommes, la tête brûlée au soleil, contemplaient avec une admiration respectueuse ce noble vieillard, si fier du rant sa vie, si humble dans sa douleur, si sincèrement résigné, en maudissant cette poésie, cette âme de sa vie entière.

Le mourant avait la tête penchée en arrière; Julien et le curé lui tenaient les deux mains; mais lui ne semblait point souffrir.

— Je veux mourir au soleil, dit-il d'une voix brisée par ses derniers efforts. — Pauvre Julien! ajouta-t-il en serrant la main du jeune homme, elle t'eût rendu bien heureux!

Julien se pencha à l'oreille du vieillard et lui dit quelques paroles que l'on n'entendit pas. Samuel cependant s'agitait avec inquiétude, et semblait tourmenté par une pensée intérieure qu'il s'efforçait d'étouffer en vain.

— Cher ami, lui dit le curé, je vous ai préparé à la mort : vous êtes un juste, un saint homme : — Qui vous tourmente?

— Pasteur, reprit Samuel avec un bien triste sourire, je ne veux pas le dire à vous; cela me ferait honte.

Le curé se retira de quelques pas : Julien se rapprocha du vieillard, et dit comme le curé : — Qui vous tourmente?

— Mon orgueil, répondit le vieux poète à voix basse : tout créateur de chimères doit accepter sa condition; et, quoique m'ayant moi-même maintefois pris en pitié, j'ai, comme tous mes pareils, un orgueil misérable, honteux, ridicule; mais je ne puis y résister.

— Au fait! demanda Julien en serrant les mains du vieillard, qui, tout affaibli, semblait fatigué encore de son dernier aveu.

— Mon enfant, j'ai renié tout haut, j'ai maudit ma poésie, parce que j'ai cru cela raisonnable et sensé; mais tout bas, au fond de mon cœur, je ne suis toujours qu'un vieux fou. Il est piteux que, quelques instants avant ma mort, je sois tourmenté de pareilles idées; mais je suis homme et ne sais pas renier ma misérable condition.

— Parlez-moi, je vous en prie, s'écria Julien, qui sentait le pouls étrangement faiblir.

— Enfant, vois ma démence, et pardonne-la. J'ai tué par ma poésie trois honnêtes créatures : deux dans leur vie, une dans son bonheur; et pourtant!... Allons, je veux bien être innomé, mais avec toi seul. Qu'as-tu retiré de mon incendie?

En disant cela, Samuel se couvrit la figure de ses deux mains, comme pour ne pas laisser voir ce qu'il appelait une honte.

Julien se mit à genoux, approcha sa bouche de l'oreille de son vieux ami et y glissa ces mots : « Vos mémoires! »

— Allons, dit Samuel, en laisssant retomber ses mains d'un air abattu, toute ma poésie est morte.

— Peut-être! dit Julien; mais toi, vieillard sublime, tu vivras tout entier. Au lieu des rêves de ton idée, tu laisses ta vie réelle; cette existence isolée est touchante, pleine d'amour, d'intelligence et de grandeur. Le plus beau monument qui pût rester de toi, c'est toi.

— Allons, enfant, allons, reprit le vieux poète, en se passant la main devant les yeux, cela est une folie, une coupable folie : un mourant ne doit pas penser à ces choses.

Puis sa tête se pencha encore en arrière; ses pieds frémirent un moment sur les gazons, et tous les groupes tombèrent à genoux, les mains jointes.

Comme le curé et le médecin s'étaient rapprochés en avant du fauteuil, Samuel Hivernau releva la tête, se leva tout debout, chancelant, et soutenu par Julien; puis, élevant ses mains au ciel, il dit d'une voix éteinte :

— Adda! Julien! pardon! O mon Dieu!

Sa bouche laissa tomber un hoquet de mort; ses yeux tournèrent dans l'orbite, et, les mains en avant, il s'affaissa dans les bras du pasteur, de Julien Pâris et du médecin.

Tous trois le reposèrent sur le fauteuil; mais sa bouche était à demi-ouverte, ses yeux fermés, son front serein, ses joues abattues.

Samuel Hivernau était mort.

Vingt robustes paysans, Claude Briguet en tête, s'approchèrent du fauteuil et prirent les mains de Samuel.

— Mes bons amis, dit le curé en laissant couler deux grosses larmes, un des plus grands poètes que la France ait vu naître vient de mourir dans ce village : priez!

Après la prière, les vingt paysans soulevèrent de terre le fauteuil en bois de chêne, et, sans proférer une parole, l'élevèrent sur leurs épaules.

— Enfants, cria Claude Briguet d'une voix tonnante, c'est comme ça qu'on traitait les rois de France au temps de Charles Martel!

Les trois amis précédèrent la foule qui suivait le funèbre pavois, et tous lentement s'acheminèrent vers la maison aux toits bleus.

(*La conclusion à demain.*)

ARTHUR PONROY.

Vol d'argenterie. Circonstance singulière. — Un homme de l'air le plus distingué et une jeune dame fort jolie dînaient fréquemment, depuis plusieurs mois, au restaurant de Rome, boulevart Bonne-Nouvelle, et trois fois déjà, après leur départ, on s'était aperçu de la disparition de plusieurs pièces d'argenterie. Le maître de la maison ne pouvait néanmoins se résoudre à accuser de ces soustractions ces deux personnes qui faisaient chez lui une dépense considérable, et qui semblaient être dans une position sociale assez élevée pour ne pouvoir être soupçonnées de pareils méfaits.

Telle était la situation des choses, lorsque le monsieur et la dame se présentèrent de nouveau, avant-hier, au restaurant. Cette fois, les garçons exercèrent la plus active surveillance, et ils acquirent la certitude qu'une

On a beaucoup parlé aujourd'hui d'une livraison considérable de rentes fait au parquet des agents de change. On cherchait à expliquer par là la forte dépréciation qui a eu lieu dans les fonds publics. Le mouvement a été continué après la bourse par la coulisse, où l'on reste à 81,65.

Au comptant. — Autriche, 405,410. — B. belge, 680. — Marseille, 000. — Montpellier, 450. — Mulhouse, 390. — Oblig. : Grand' Combe, 1130. — Lin Maberly, 360.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0[0 compt.	124.50	124.50	124.45	124.50	124.60
— fin cour.	124.80	124.80	124.70	124.70	124.80
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	81.80	81.85	81.70	81.70	81.85
— fin cour.	82. »	82. »	81.80	81.80	82. 5
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 83,50 84,00; courant du mois, 84,00 à 85,00; mars et avril, 85,00; quatre d'été, 87,00; quatre derniers mois, 90,00

LILLE. — Colza, 76,50; œillette rousse, 00,00; lin, 71,50, 71,75; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible et courant du mois, 95,00 à 96,00; mars et avril, 97,00; quatre mois du milieu, 98,00 à 99,00; quatre derniers mois, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0[0 première sorte; id., id., 0[0 deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0[0.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS, du 2 février.

Arrivages,	11866 q.	09 kil.
Ventes,	947	23
Restant,	12311	45
Cours moyen,	fr. 37,35	
Cours-taxe,	37,32	

Cote administrative.

Gruaux	1 quint.	57 kil. de	51,60 à	00,00
1re marq.	114	61	37,55	38,85
2e	103	62	36,30	37,25
3e	27	21	31,85	33,75
4e	9	42	24,00	26,10
A livrer.	612	30	37,60	00,00

Taxe du pain, prem. qual., 0,35; — deux., 28,00.

DREUX, 30 janvier. — Pain, prem. qual., 0,30 1[2; — deux., 0,27 1[2.

SAINT-GERMAIN EN LAYE, 29 janvier. — Farines, de 35,85 à 36,47 1[2.

ROUEN. — Farines du pays, prem. qual., 37,10 à 37,74.

PONT-AUDEMER, 29 janvier. — Pain prem. qual., 0,42; — deux., 0,34.

CAEN, 30 janvier. — Farine, prem. qual., 37,32 à 38,00. — Pain, prem. qual., 0,39; — deux., 0,36 2[3; — trois., 0,38.

LILLE, 31 janvier. — Farine, prem. qual., 36,50.

Cours des céréales.

COULOMMIERS, 31 janvier. — Froment, prem. qual., 29,50; — deux., 28,50; — trois., 27,50. — Baisse sur cet article. Seigle, orge et avoine, comme au dernier marché.

LA-FERTÉ-GAUCHER, 1er février. — Froment, prem. qual., 29,25; — deux., 28,00; — trois., 27,00. — Hausse sur la première qualité, les autres sans variation.

NOGENT-LE-ROI, 27 janvier. — Froment, 18,30 à 19,50. — Méteil, 16,00 à 17,40. — Orge, 13,10. — Avoine, 7,70.

LES ANDELYS, 29 janvier. — Froment, 19,25. — Méteil, 17,00. — Seigle, 12,25. — Orge, 10,25. — Avoine, 6,75.

PONT-AUDEMER, 29 janvier. — Froment, 22,82. — Seigle, 13,50. — Orge, 12,50. — Avoine, 9,50.

CAEN, 30 janvier. — Froment, prem. qual., 22,50 à 23,50; — deux., 21,00 à 22,00; — trois., 19,50 à 20,50.; — qual. infér., 18,00 à 19,00. — Seigle, 14,00 à 15,00. — Orge, 11,50 à 12,00. — Sarrazin, 12,50 à 13,50. — Avoine, 9,50 à 10,50.

LILLE, 31 janvier. — Froment blanc, prem., qual., 20,58; — deux., 19,25; — trois., 18,45. — Froment roux, prem. qual., 18,55; — deux., 17,84; — trois., 17,35. — Seigle, 12,00 à 13,00. — Avoine, 7,75 à 8,25.

VALENCIENNES, 30 janvier. — Froment blanc, 20,50 à 22,50; — de roux, 19,00 à 21,00. — Seigle, 12,00 à 13,00. — Orge, 12,50 à 13,00. — Avoine, 7,00.

BERGUES, 29 janvier. — Froment, prem. qual., 19,09; — deux., 20,75; — trois., 19,16. — Seigle, 12,76. — Orge, 12,40. — Avoine, 7,12. Le marché d'aujourd'hui était moins approvisionné que celui de la semaine dernière, surtout en blé. Le blé blanc a baissé de 20 c. l'hectol. Le seigle a haussé de 17 c.; l'orge, de 10 c.; l'avoine, de 74 c.

DUNKERQUE, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 20,32; — deux., 18,82; — trois., 17,32. — Seigle : 12,66. — Avoine : 7,00 à 7,32.

METZ, 30 janvier. — Froment : 14,00 à 17,00. — Avoine : 6,10. — Orge : 10,00.

VERDUN, 29 janvier. — Froment, prem. qual., 17,00; — deux., 16,40. — Seigle : 9,00. — Orge : 8,60. — Avoine : 5,40 à 5-60.

BAR-LE-DUC, 30 janvier. — Froment, prem. qual., 16,50; — deux., 16,00; — trois., 15,50.

SEZANNE, 27 janvier. — Froment, prem. qual., 17,55; — deux., 17,00; trois., 16,30. — Méteil : 12,75. — Seigle : 10,10 à 10,35. — Orge : 8,37 à 8,75. — Sarrazin : 7,00. — Avoine : 5,75 à 6,50.

GRENOBLE, 27 janvier. — Froment, 22,45 à 23,95. — Méteil, 18,75 à 19,20. — Seigle, 17,00 à 17,50. — Sarrazin, 12,00 à 12,75. — — Avoine, 8,85 à 9,50.

CETTE, 27 janvier. — Blés. Depuis quelques jours la position des blés s'étant améliorée sur la place de Marseille, nous avons eu ici, malgré plusieurs arrivages et le peu d'activité des demandes, un mouvement de hausse assez prononcé; ainsi les Pologne qui étaient cotés à fr. 20,50 l'hect., ne s'obtiendraient pas aujourd'hui à moins de fr. 21. Le même mouvement ascendant à également eu lieu sur les quelques ibraïla qui restent sur place : on en demande fr. 19. Les Taganrock et les Romélie manquent complètement; ils trouveraient un placement facile, les premiers à 22 fr., les seconds à 17.

Les seigles d'Odessa ont donné lieu à quelques petites affaires, à des prix inconnus. Les indigènes attendus de Dunkerque ne sont pas encore arrivés.

Les avoines s'écoulent rapidement aux mêmes prix, et si les vents du sud n'amènent pas bientôt dans notre port les chargements attendus nous en manquerons complètement.

NANTES, 30 janvier. — Froment, prem. qual., 22,46; — deux., 21,09; — trois., 19,73. — Seigle, 14,59. — Orge, 13,00. — Sarrazin, 10,43. — Maïs, 7,75. — Avoine, 8,70.

Cours des légumes secs.

PARIS, 31 janvier. — Haricots de Soissons, 30,00 à 34,00; — dito Liancourt, 19,35 à 22,65; — dito ordinaires, 17,65 à 19,30; — dito suisses blancs, 21,30; — dito suisses rouges, 22,00 à 22,65; — dito rouges de Chartres, 20,70. — Pois verts, 16,00; — dito gris, 12,67 à 13,35; — dito Jarras, 11,35 à 12,00; — dito cassés, 30,65 à 34,00. — Lentilles Gallardon, 40,00 à 46,00; — dito de Pays et autres, 26,65 à 36,65. — Lentillons, 14,65 à 20,00. — Millet, 12,00.

DUNKERQUE, 27 janvier. — Haricots, 18,29. — Pois, 11,10.

BEAUNE, 27 janvier. — Haricots, 16,00 à 17,00.

POITIERS, 27 janvier. — Haricots rouges, 21,25; — dito blancs, 18,75. — Fèves, 10,50.

PONTARLIER, 25 janvier. — Pois, 17,00. — Lentilles, non cotées.

MONTAUBAN, 27 janvier. — Haricots, 17,22. — Fèves, 12,05.

TOULOUSE, 29 janvier. — Haricots, 19,00. — Fèves, 11,00 à 12,50.

Produits divers comestibles.

PARIS, 30 janvier. — *Pommes de terre* Hollande, l'hectol.), 8,44 à 9,20; — dito vitelotte, 7,60 à 8,40; — dito jaune, 4,40 à 6,20; — dito grise, 6,40. — *Oignons*, le 100 de bottes, 7,00 à 10,00; — dito en grain, (l'hectol.), 6,00 à 13,00.

BERGUES, 29 janvier. — *Pommes de terre*, 1,84.

SAINT-LAURENT, 27 janvier. — *Pommes de terre*, 4,50.

POITIERS, 27 janvier. — *Pommes de terre*, 2,50. — *Châtaignes*, prem. qual., 9,50; — deux., 6,50.

GRENOBLE, 27 janvier. — *Pommes de terre*, 8,75 à 9,00. — *Châtaignes*, 12,00 à 17,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Marché de Poissy du 1er février.

	Am.	Vend.	Renv.	1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs,	1372	1322	50	1,22	1,10	[illegible]
Vaches,	19	19	00	1,14	0,98	[illegible]
Veaux,	610	610	00	1,54	1,36	[illegible]
Moutons,	5407	5115	292	1,36	1,16	[illegible]

Marché aux vaches des Bernardins.

PARIS, 2 février.

	1re qual.	2e	3e
188 vaches vendues,	1,30	1,08	[illegible]
7 taureaux,	0,00	0,00	1,[illegible]

La Chapelle-Saint-Denis, 1er février.

737 porcs amenés, 680 vendus, 1,20. 1,10. [illegible]

2 février.

387 veaux, tous vendus, 1,40. 1,20.

Marchés étrangers.

LONDRES, 31 janvier. — Les spéculateurs ont recommencé à importer des bœufs espagnols sur nos marchés. On en a transporté plus de 80, depuis quelques semaines, par le paquebot de Southampton; ils sont d'excellente qualité; aussi les cultivateurs du nord de la Péninsule et de la Biscaye portent maintenant leur attention sur l'engraissement du bétail pour le marché anglais.

On pense que dans le courant de l'année il y aura de grandes importations de Rotterdam et de Hambourg par le paquebot de Hull.

tions et tout cet appareil [illegible]
ix qu'on nous vante tant.

C'est par les actes, plus encore que par les paroles, qu'on peut nvaincre et persuader. Comment les peuples croiraient-ils à la cérité de ce colloque pacifique, alors que les interlocuteurs x-mêmes démontrent par leur conduite qu'ils n'y croient s? Cette politique fausse et mensongère déconsidère les gouvernements qui l'emploient. C'est l'application en grand de cet axiôme Talleyrand : *la parole a été donnée a l'homme pour cacher sa nsée.*

Mais les temps sont passés où les peuples se laissaient prendre ce piége du verbe hypocrite, à cette glu des discours brillants et ux. Les peuples aujourd'hui ne croient plus aux paroles, quand voient les paroles en désaccord avec les actes. Les peuples sont venus aussi clairvoyants que les plus rusés diplomates. Le meilr calcul serait donc la franchise. Nous désirons que les hommes État le comprennent, et que bientôt ils puissent annoncer au onde, par l'organe des têtes couronnées, une paix sérieuse et elle, une paix résultant d'un système général d'alliance et d'association d'intérêts nationaux qui mettrait les paroles en harmonie ec les actes.

La politique prosternée de notre gouvernement nous vaut chaque ur une humiliation nouvelle. Il y a à peine trois ans, nous avons mpu avec l'Angleterre à la suite d'actes que M. Guizot lui-même qualifiés à la tribune nationale de « mauvais procédés. » M. Guit, pour faire quelque peu de fierté, s'écriait à cette époque : « le mps des alliances intimes est passé. » Il condamnait comme ingne d'un grand peuple la politique des alliances intimes.

Naguère cependant M. le ministre des affaires étrangères insét dans le discours du trône cette phrase d'*amitié sincère*, de *cordiale entente*, et d'épithètes fastueusement serviles à l'égard du ouvernement anglais, qui a si violemment froissé l'opinion, même ns la catégorie la moins intelligente et la moins nationale du rti conservateur. — Aujourd'hui la reine d'Angleterre répond ssi froidement que possible à ces humbles avances. Pas d'épithè, pas de protestations, pas même un paragraphe exclusif pour la

[illegible] tre ces objets et nos instincts, est un droit divin qui rend l'humanité propriétaire de la terre.

Cette propriété n'est pas restée dans les termes de la communauté. Par suite du défrichement et de la conquête, une grande partie du sol a été soustraite à la jouissance collective par l'appropriation privée. Des générations sont venues au monde dépossédées de leur droit à la terre, et n'ayant pour compensation que le droit d'acquérir par leur industrie, le droit au travail que la société tarde trop à reconnaître en principe et à régler dans son application.

La constitution de la propriété, aux dépens du domaine public du genre humain, s'explique par l'histoire, se justifie pratiquement par les besoins de l'humanité. Cette propriété fut une conséquence nécessaire des faits; elle fut utile. Elle demeure aujourd'hui respectable.

Elle fut nécessaire. En l'absence d'un pouvoir distributeur, il était impossible d'empêcher que les individus les plus actifs ne s'appropriassent le sol, ici par le droit du soc, là par le droit de l'épée; impossible que leur conquête ne se transmît pas à leurs fils, c'est-à-dire aux premiers objets de leur affection, c'est-à-dire à ceux qui souvent avaient partagé leur travail, à ceux enfin que la croyance des sociétés patriarcales désignait comme les plus aptes à les remplacer dans toutes leurs fonctions, à les représenter en toutes choses.

Elle fut utile. Une inégalité, même irrationnelle, contribua plus efficacement au progrès social qu'une liquidation générale des biens de la terre, dont la misère eût résulté pour tous. Cette inégalité donna les moyens à quelques-uns de faire de grands efforts agricoles, industriels, militaires, qui profitèrent à tous. Ce fut un heureux commencement d'association que la fondation des empires.

Enfin la propriété, telle qu'elle se trouve établie, doit être acceptée, parce que la recherche des fortunes suffisantes ou excessives, légitimes ou illégitimes, est impossible et injuste pour celles qui se sont formées sous la garantie des lois, parce que la législation doit être bien intentionnée pour toutes les classes, et que si le pauvre ne doit pas être sacrifié au riche, il ne faut pas sacrifier le riche au pauvre lorsqu'il est possible de tout concilier en augmentant les produits en circulation; parce que toute perturbation nuit, et qu'on ne pourrait toucher violemment à la constitution présente de la propriété sans désorganiser une agriculture, une industrie qui sont fondées sur elle. Lorsqu'on veut améliorer le plan d'une ville, il se-

[illegible] demeurer dans le patrimoine du genre humain. Pour la mine, l'humanité est représentée rationnellement par l'État, qui peut seul en tirer parti en mettant l'exploitation au concours dans la nation tout entière, en y appelant même les étrangers; nos lois le disent formellement. Pour trouver le propriétaire du gibier, il n'est pas nécessaire de monter si haut. L'association, qui peut, à son égard, exercer les droits de l'humanité, qui est mieux placée que l'État pour le conserver et l'exploiter, c'est la commune.

Toute commune est propriétaire du gibier qui se trouve sur son territoire; ce principe doit s'inscrire dans la législation de la chasse.

Comment la commune peut-elle exercer son droit? Si, par l'association, elle formait un ensemble; si les habitants s'entendaient pour la répartition des produits et la distribution des travaux, accord dont on voit le germe dans plusieurs institutions, notamment dans celle du pasteur commun, la commune ferait tuer le gibier qui lui appartient par les habitants qui montreraient le plus de goût pour la chasse et le plus d'habileté dans cet exercice; tout son territoire leur serait ouvert; la commune recevrait des mains de ses chasseurs les animaux tués; elle leur tiendrait compte du temps qu'ils auraient employé, de l'adresse dont ils auraient fait preuve, et l'on verrait un exemple du travail intégralement organisé. Ce système serait le meilleur. Voyons combien la législation s'en éloigne, et par quels moyens transitoires on pourrait en approcher.

Le gibier n'est pas une dépendance de la propriété privée qui s'exerce sur le sol; ce principe était net pour les Romains; ils distinguaient sous le point de vue de la propriété les choses communes à tous, comme l'air, l'eau courante; les choses qui appartiennent à des êtres collectifs, comme les théâtres, les stades, propriétés des cités; celles qui ne sont à personne, comme les temples, les objets consacrés, les tombeaux, mis par la religion hors de toute appropriation humaine.—Les objets compris dans ces trois classes étaient profondément séparés de ceux qui appartiennent à des particuliers, comme le sol cultivé, les bestiaux, les esclaves, les meubles. Le gibier, *fera bestia*, se trouvait naturellement en dehors de l'appropriation privée; c'était une chose commune à tous; aucun lien de droit ne rattachait la bête au terrain sur lequel elle était tuée; en déclarant la propriété du gibier tout-à-fait indépendante de celle du sol, les Romains conservaient un principe important; mais il fallait encore attribuer le gibier à la commune, et ouvrir le territoire à ses délégués. Les Romains n'arrivèrent pas à ces deux

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

CONCLUSION.

Lettres de Julien Pâris.

Au village des Minaux, ce 20 novembre 18...

M'expliquerez-vous, mon ami, ce que sont les affections humaines, ce n'est cette fureur d'aimer quelque chose ou quelqu'un, ce qu'est la mort, ce qu'est la vie?

L'isolement où je vis depuis les dernières paroles de mon vieux poète, cette douleur profonde qui flétrit mon cœur et creuse mes joues; tout cela porte mon esprit vers ces problèmes vagues et insolubles, vers ces [...]es infinies qu'on cherche vainement à sonder.

Ami, je vous ai confié dernièrement tous les documents nécessaires pour refaire, en sa dernière époque, la vie de Samuel Hivernau. Vous avez imprimé cela; c'est justice pour le grand vieillard que son pays n'a point connu.

A moins que vous ne jugiez leur publication nécessaire à la conclusion de votre ouvrage, je vous prie de garder pour vous ces lettres, de les cacher précieusement en votre âme, de leur laisser ce voile de pudeur qui fait tout leur mérite.

Sur ces pages écrites pour vous seul, je n'ai point affecté la recherche du style ou des idées : seulement je souffrais, j'ai jeté là ma douleur en profusion, et je me suis senti soulagé.

Oh ! excellent ami dont je connais l'âme, j'ai joie à pleurer près de vous. Il y a des gens qui ne souffrent pas, n'ayant jamais aimé; il y en a d'autres qui n'ont en face des douleurs réelles et senties, qu'un rire bestial et ridicule. Pour ces créatures sans cœur et sans esprit, vous savez notre dédain superbe; aussi je vais vous abreuver de mon chagrin, vous donner toutes mes larmes, toute mon amertume, sûr que je suis d'être compris.

Ayant dit cela, je veux ouvrir mon âme, vous initier aux plus intimes secrets de ce mal du cœur qui me dévore; mais les yeux de mon esprit sont aveuglés par des larmes intérieures; un sanglot sourd et profond tourmente le cours de mes idées, et dans ma tête, sur mes lèvres, sous ma plume, je ne trouve rien à dire, à peine si je puis proférer un nom!

Allons, essuyons l'œil rougi par les larmes, pressurons cette fibre du cœur qui se dilate outre mesure, portons tout d'un coup cette douleur à son extrême, en prononçant tout haut le nom de mon Adda.

Elle s'appelait Adda.

Elle était belle comme vous savez.

Elle est morte comme vous l'avez rapporté.

Le gros de mon chagrin était dans ces trois phrases. Maintenant, je vais vous parler plus à l'aise et revenir sur le passé.

Comme disait le vieux Samuel, je vais boire à longs traits le poison d'un poétique souvenir.

Allez, ami, ce n'était point une femme ordinaire que la petite-fille de Samuel Hivernau. Après deux mois d'amour, je n'avais plus seulement en elle une belle fille aux yeux vert de mer; plus seulement une de ces âmes intérieures fortes dans la vie, et sérieuses dans la passion; mais j'avais un esprit dans mon atmosphère, une intelligence auprès de moi; plus qu'une sœur, mieux qu'une maîtresse, mieux qu'un ami sûr, tout cela ensemble.

Aimer beaucoup, le dire rarement, mais le prouver sans cesse; avoir une de ces vigueurs de tendresse qu'on enfouit dans son cœur comme de l'or dans du bronze, et qu'on garde à jamais; telle était cette rare créature.

O fatalité des choses humaines! Si cette femme eût vécu sans trouver un ami digne d'elle; qui peindra ses douleurs, ses tourments, peut-être ses fautes! Car de deux choses l'une : ou elle se fût enveloppée dans une inguérissable tristesse, dans la sombre poésie de ses rêves, ou elle eût cherché avec ardeur et se fût brisée à des malheurs, à des hontes.

Je ne sais ce qui l'attirait vers moi, mais je puis bien le dire, alors que j'en souffre mille maux, elle m'aimait.

Moi aussi, je l'aimais; je l'aurais mise en garde contre la méchanceté des autres femmes, contre l'attrait des autres hommes : je lui aurais aplani les sentiers de la vie, car elle m'avait appris comme on traite le bonheur qu'on veut garder.

Avec son intelligence, elle se faisait homme auprès de moi; avec mon cœur, je me faisais femme auprès d'elle.

Si ce bonheur-là fût descendu dans ma maison, je vous jure que, malgré toute chose, je l'aurais gardé.

Ce n'était plus entre nous cet amour des yeux et des sens qu'on oublie aussi vite qu'on le conçoit. Quoique jeunes, nous avions en bien peu de jours monté tous les degrés d'une sainte affection. A peine m'étais-je déclaré commensal de la maison aux toits bleus, qu'il me semblait que depuis la première enfance je connaissais, je chérissais mon Adda.

Vingt fois le jour je me surprenais prêt à lui rappeler le temps imaginaire où tous deux, roses et bouffis, nous allions tourmenter la neige en hiver, ou cueillir des paquerettes au printemps. Adda pour Julien étrangère, fi donc! Cent fois nous nous étions battus pour des cerises; nous nous étions barbouillés de fromage; et nous avions dévalisé les groseillers du père Hivernau.

Quand, bras dessus, bras dessous, nous allions cheminant sous les bois de la Vernusse, je ne sais combien de fois je me suis surpris à lui dire : Te souviens-tu? Elle souriait : et je lui serrais la main.

— Bah! me disait-elle un jour, si nous n'avons pas eu le passé, nous avons le présent, et nous aurons l'avenir. O mon Julien, ajoutait-elle, je vous rendrai bien heureux.

Puis elle me regardait en dessous avec une manière de fin sourire, et elle répétait à demi-voix : Je vous rendrai bien heureux!

Pauvre enfant, pauvre Adda chérie! cela fend le cœur.....

—Savez-vous, mon ami, que c'est une bien belle chose que l'amour quand on s'y connaît; quand on trouve dans une seule créature toutes les affections qu'on cherche si vainement d'ordinaire!

Cette phrase-là, je la lui répétais souvent; et quand parfois je la gourmandais de sa réserve, elle me répétait toujours avec son fin sourire :

— L'avenir!

L'avenir! oh! ami, si j'avais pu supposer que cette atroce douleur nous attendît, je lui aurais dit :

— Malheureuse! ne songe pas à l'avenir! Chaque jour, chaque heure, chaque minute qui passe emporte un lambeau de la vie. Compter sur l'avenir, c'est se fier au nuage rapide qui porte pluie ou tonnerre, au vent qui court dans les feuillages, au sable mouvant sur les grèves. Adda, ne songe point à l'avenir. Meurs s'il le faut sous le baiser de celui qui t'aime, ne dissémine point en fous rêves les richesses de ta robuste nature; Achève de connaître la vie et ce qui la fait douce...... mais ne songe point à l'avenir!

Maintenant, mon Adda si chère, ma vierge aux yeux vert de mer dort à six pieds sous les gazons. Les moineaux et les fauvettes viennent se poser sur la croix noire, et troubler par leur chant monotone ce froid silence des tombeaux.

Oh! si mon Adda n'eût point aimé la vie! si je n'eusse lu dans ses larmes amères, si je n'eusse étudié dans son cœur ce cuisant chagrin de quitter une jeunesse heureuse, des amis éplorés, un soleil radieux et pur! alors j'aurais moins de plaintes, et, le dirai-je? moins de colères.

Mais vingt minutes avant sa mort, il y avait quelque chose d'aigre et d'effrayé dans les contractions de son visage; elle n'était point résignée; elle me serrait les mains avec des convulsions soudaines et rapides; et pendant que sa joue blêmissait de plus en plus, elle m'attira vers elle d'un mouvement saccadé, et me dit, l'œil humide :

— C'est inouï comme je t'aime!

Mon Dieu! mon Dieu! cela n'est-il pas horrible? je ne verrai plus rien d'elle : je n'entendrai plus cette voix, je ne verrai plus ce sourire. La compagne de ma vie, le charme de mon foyer, la joie de mon âme, tout cela est mort, mort à jamais.

Je vous quitte, ami, je n'y vois plus clair, les larmes me suffoquent; aussi bien, qu'ai-je à vous dire encore?

Est-ce que je puis vous jeter là toutes nues sur un papier les angoisses de mon âme? Est-ce que mon idée imbécile peut aller ainsi fouiller en ces sanctuaires du regret? Non! tenez, toutes mes sensations m'éblouissent et se confondent. Tout-à-l'heure je n'avais qu'un nom sur les lèvres, à présent je n'ai qu'une image dans la tête.

Cela est fatal, cela me poursuit avec fureur.

Cette image, ce rire amer, cet amour qui se raidit avant de rouler dans la tombe, cette Adda qui me tend les bras en me disant : Je ne veux pas mourir!...

Je deviens fou, je divague, ma tête se perd : je ne sais plus ce que j'écris. Pardonnez à un malheureux qui souffre, et qui vous supplie en grâce d'accepter un peu de son fardeau. Si jamais vous trouvez une Adda et que vous la perdiez, venez pleurer avec moi, loin du bruit, loin des hommes, au milieu de mes tombeaux.

Adieu, ami, j'entends un vent lugubre qui frémit dans les bruyères : le ciel est noir, le temps est orageux et lourd.

Plus tard je reprendrai ma lettre; à cette heure j'ai besoin que le vent sèche mes larmes. Adieu!

—

Au village des Minaux, ce 25 décembre 18...

Nous sommes en plein hiver; toutes les branches du bois sont enveloppées d'un linceul de neige, et le houx aux graines rouges reste seul vert et debout sur les sentiers d'une blancheur éblouissante. Je viens de voir passer des bandes de harles et de canards sauvages qui fuyaient vers le Cher torrentueux à cette époque. Les corneilles s'abattent par milliers

(1) Ce feuilleton ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'auteur. Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre 1843, 1er, 4, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20 janvier et 3 février 1844.

excessives, et les lois sur la chasse furent, au moment de la révolution française, l'un des griefs les plus vifs du peuple insurgé.

Au moyen-âge, les veneurs et fauconniers, tous au s rvice des grandes maisons, portant casaque blasonnée, ayant au poing des oiseaux nobles, n'étaient guères moins redoutés du peuple que les gens de guerre. Une ordonnance de Charles VI dispose que « tous » veneurs et fauconniers à qui que ilz soient et de qui qu'ilz se ad- » voënt, soit de nous ou d'autres, ne se logent doresnavant en aucun » lieu ou plat païs ne ailleurs fors ès herbergeries (auberges) ou » l'on a acoutumé herberger pour l'argent, et que ilz ne preugnent » aucune chose quele que elle soit pour le vivre d'eulxz, de leurs » varlès, chevaux, chiens et ois aux; ne autrement, sans païer » prompt ment ce qu'il prendront. »

Dans son ordonnance de 1515, François Ier constate que la chasse devient l'occupation du menu peupl , que le gibier par suite est détruit, et qu'on délaisse les travaux agricoles, considération hypocrite par laquelle nos rois chasseurs dissimulaient souvent tout l'intérêt personnel qu'ils portaient, comme l'avoue ailleurs François Ier, « à la conservation de leur plaisir et déduit. » En conséquenc , le prince défend la chass dans les forêts, buissons et garennes du roi, soit avec des armes, soit avec des filets ou engins d toute espèce, à tout homme même noble ou ayant office dans les forêts, qui n'en auraient une permission form lle, permission dont le titulaire ne pouvait jouir qu'en personne.

Il est défendu à tous ceux qui n'ont pas droit de chasse dans les forêts royales, de porter ou avoir en leurs maisons, à deux lieues à la ronde, arbalètes, arcs, escopettes, arquebuses, cordes, filets, collets, tonnelles ou autres engins pour prendre le gibier. Les armes seront déposées et bàillées en garde au prochain château-fort.

Ceux qui chasseraient dans le domaine du roi, malgré cette défense, sont punis d'amende pour la première fois avec confiscation de leurs armes et engins, et privation de leurs offices dans les forêts, s'ils en ont. Ceux qui ne peuvent payer, sont battus de verges jusqu'à effusion de sang.

La récidive est punie des verges pour tout le monde avec bannissement à quinze lieues des forêts.

Le troisième délit est puni des galères ou des verges avec bannissement du royaume et confiscation des biens.

Une quatrième infraction serait punie *de mort*.

« Nous avons défendu et défendons, dit l'ordonnance, à nos offi- » ciers, ou autres quels qu'ils soient, qu'ils n'ayent à mener esdites

ble consacrée par les lois modernes; car elles imposent au chasseur l'obligation d'obtenir un permis de chasse de la propriété privée.

La démission de M. de Salvandy a pris beaucoup de gravité. On avait eu l'imprudence de se vanter d'*avoir tancé* M. de Salvandy. Un député *tancé* pour n'avoir pas fait plier la voix de sa conscience sous une exigence ministérielle! cela a paru une expression un peu trop crue du servilisme parlementaire. Beaucoup de gens veulent bien être serviles, mais ils consentent moins facilement à accepter la consécration et l'aveu de leur servilité. On se plaint donc et l'on se récrie vivement dans les rangs des ministériels; il y a d'ailleurs parmi ceux-ci des hommes de cœur dont la dignité est blessée réellement.

On parle sérieusement de la reprise du projet de dotation; on parle même d'un projet de dissolution. Tout cela ressemble bien au commencement d'une fin prochaine. M. Guizot n'a qu'un appui solide à la chambre; c'est M. Thiers. Sans la peur que l'on a de voir M. Thiers au pouvoir, il y a long-temps que M. Guizot serait abandonné de tous.

Le *Journal des Débats* s'efforce de rejeter sur la gauche le résultat de ses violences maladroites. Comme la *Presse* le lui reprochait hier avec raison, le *Journal des Débats* doit s'imputer en grande partie les scènes de scandale auxquelles a donné lieu la discussion de l'adresse; car il les a provoquées de toutes ses forces. C'est à lui aussi et à ses patrons qu'il doit imputer plus qu'à personne le mouvement actuel de l'opinion, non pas vers le principe des légitimistes, mais en faveur d'hommes honorables auxquels on a prétendu infliger une *flétrissure!*

Aujourd'hui, se prévalant de la nouvelle donnée par la *Gazette de France*, que plus de cent lettres, parties de la gauche, recommandent la réélection des députés qui ont résigné leur mandat, le *Journal des Débats* dit à ce sujet :

« Cette nouvelle est-elle exacte? Nous l'ignorons. C'est un point qui demande à être éclairci. Plus que jamais il est devenu nécessaire que chacun agisse au grand jour et sous les yeux de la France, afin que si jamais les manifestations de Belgrave-Square enfantaient de plus graves conséquences, le pays sache qui a encouragé le parti carliste dans son aveuglement. »

Oui, si les manifestations de Belgrave-Square enfantent jamais des conséquences que le pays ait à déplorer, il saura bien à qui il doit s'en prendre. Il s'en prendra aux courtisans qui ont poussé le

» Mais si jamais un parti français pouvait nous parler de liberté avec l'arrière-pensée de conquête ou seulement d'invasion, alors, Monsieur, nous en appellerions à vos paroles si simples et à-la-fois si nobles, nous dirions bien haut à ceux qui pourraient se laisser égarer par l'amour de la liberté :

» *Quand vous aurez à servir la liberté de votre pays, croyez-moi, n'allez pas la servir sous le drapeau de l'étranger; ne vous exposez pas à rentrer dans votre pays à travers un champ de bataille* (1).

» Agréez, etc.

» J. VENEDEY, de Cologne. »

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Les bureaux de la chambre des députés ont commencé aujourd'hui la discussion sur les budgets de chaque ministère.

Cette discussion va au pas de course : dans plusieurs bureaux elle a dépassé le budget du ministère du commerce et s'est arrêtée à celui du ministère de la guerre.

Quelques observations dignes d'être recueillies ont cependant été présentées sur les différents articles.

La création de plusieurs vicariats et des succursales a été l'objet d'un blâme général.

Les dépenses inscrites pour mémoire au budget du ministère des affaires étrangères pour la reconstruction du palais de l'ambassade française à Péra, ont fixé l'attention de plusieurs bureaux.

Des modifications devenues urgentes dans l'institution des inspecteurs des écoles primaires, et dont le but serait de faire mettre ces inspecteurs en rapports plus suivis avec les présidents des comités supérieurs, ont été réclamées par un grand nombre de députés.

La discussion continuera après-demain.

La question des fortifications sera probablement traitée samedi prochain à la chambre dans toute son étendue. La lutte engagée à ce sujet dans la presse, a eu du retentissement dans le pays. Plusieurs pétitions relatives, soit à la nécessité des fortifications, soit à la constitutionnalité des travaux, ont été adressées à la chambre. Ces pétitions ont été examinées, dit-on, dans la commission des pétitions, avec beaucoup d'attention. M. Allard, qui a parlé pour les fortifications, a été vivement combattu. Il a été toutefois nommé rapporteur. Son travail sera présenté à la chambre samedi prochain. Nous espérons que les hommes de cœur feront ce jour leur devoir.

(1) Paroles de M. Barrot à M. Guizot dans la tumultueuse affaire du voyage de Gand.

---

sur les lisières de la forêt; les moineaux gris et bourrus viennent gratter la terre dans la maison du vieux poète; les chaumes fument dans le village, et des glaçons miroitent suspendus aux toits humides.

Ce matin, j'étais entre mes tombeaux; le soleil était vif et le froid aigu. Hélas! me disais-je, l'hiver et la nature ne respectent rien. Il me semblait qu'un printemps éternel devait orner cette humble place où j'ai confié à la terre de si douces et nobles créatures.

Mais une pluie battante et furieuse a creusé les tombes récentes. Le terrain mouvant s'est affaissé sous son poids; et quand j'approche à pas lents de l'enceinte, il me semble parfois que je vais entendre des soupirs.

Cette jeune fille triste d'ordinaire dans ses passions sérieuses, ce vieillard si rayonnant dans son ombre, et dont la voix magique avait tant de puissance, ils sont là.

Cette Adda, qu'à chaque instant je couvais du regard, pour qui je craignais un souffle d'air, une goutte de pluie; cette Adda que j'aurais voulu voir sans cesse assise et immobile à mes côtés; cette Adda que j'aurais enfouie je ne sais où pour ne la montrer ni aux hommes ni au danger; elle est là, entre quatre planches de chêne, pâle, froide, immobile, la proie des vers, morte!

Pauvres humains orgueilleux que nous sommes! notre folle et téméraire idée veut s'opposer à la nature; et quand une sainte affection vient tourmenter nos vies, nous ne pouvons accepter que cela soit passager; et nous murmurons tout haut contre le créateur des mondes.

N'est-ce pas, ami, que l'homme est bien fou de se croire quelque chose de plus que le moindre liseron qui se déploie. Une femme qu'on adore et qui meurt, un arbuste qu'on arrose et qu'un ver tue, un météore qui vous éblouit et passe, n'est-ce pas là le cercle fatal, le cercle éternel de la vie et de la mort? Une vie même complète et sublime, qu'est cela dans la durée? Et, dans l'éternité, ce qui vit des siècles a-t-il plus vécu que ce qui vit un jour? De quel droit peut-on assigner une préséance aux choses limitées dans ce qui est sans limites?

Idée extravagante et féroce, n'est-ce pas? Vouloir expliquer la vie, c'est la tuer, c'est la maudire; et l'extrême intelligence est voisine de la bestialité.

Ce matin donc, en errant entre mes touffes de buis vert chargé de neige, j'ai trouvé, à genoux et pleurant à chaudes larmes, la douce compagne de mon Adda, la petite brune aux yeux noirs, la fille du fermier gaulois.

Cette enfant relève de maladie. Elle était plus pâle que d'habitude; elle semblait beaucoup souffrir. Je l'ai relevée en l'entraînant, et je lui ai fait secouer sa jupe toute souillée de neige et de feuilles humides.

Elle ne m'a rien dit; seulement elle m'a pris la main, l'a retournée toute honteuse dans les siennes, et puis s'est sauvée en courant. Au sortir du jardin, elle a trouvé le fermier Claude, qui l'a emportée en grommelant.

La pauvre Sémiramis fait comme tout le village à cette heure : il semble qu'elle ait perdu son âme.

Que de larmes! Que de larmes en ce monde pour une réalité brisée!

Vingt fois dans les rêveries, dans les premières sensations de ma jeunesse, je m'étais senti bouleversé par deux yeux noirs et humides, par une peau douce et veloutée, par un nez coquet, par un corsage tentateur; mais hélas! ce n'était point là le vrai amour, le robuste attachement qui se forme et se noue au cœur.

En ces temps de folies d'amour, je me serais fait hacher pour le minois qui avait aujourd'hui mes hommages. Je pleurais, je me dépitais, je criais en moi-même quand l'objet de mes désirs échappait à ma jeunesse concupiscente, et le lendemain je n'y pensais plus. C'était là tout juste la passion du lapin de garenne et du lascif tourtereau.

Un peu plus tard je payais tribut aux folles rêveries, aux platoniques émanations. J'adressai des élégies à des êtres vaporeux et mystiques; j'aimai les ondines qui courent mystérieusement sur le bord des rivières, je suivis mon époque en ses ardeurs romantiques; je pratiquai, en un mot, le fastidieux métier de rêveur.

Cela me fatiguait déjà quand je rencontrai mon Adda chérie.

Oh! alors plus de ces folâtres passions qui durent un jour, plus de ces romanesques rêveries qui fatiguent le cœur et amollissent le cerveau; mais tout l'attachement réel et sérieux qu'on peut éprouver pour un être. Et vous le savez, ami, le vrai drame n'est point au théâtre, comme aussi la réelle passion n'est point dans les livres. L'amour véritable est senti quelquefois, mais il n'est jamais peint.

J'aimais donc mon Adda avec cette vigoureuse ardeur inconnue au commun des hommes. Je l'aimais avec toutes les beautés de son corps et de son âme, comme aussi avec tous leurs défauts; car elle en avait sans doute; défauts chéris qui me faisaient mieux apprécier le relief de ses adorables qualités.

D'ordinaire je lis peu de romans, et j'ai le malheur de ne point m'épanouir devant les femmes épiques. J'aime peu la perfection banale et composée, ce soi-disant type de beauté qui touche à la caricature, et que personnifie ce gentilhomme ottoman que Voltaire appelait Orosmane.

Mon Adda ne posait point. Elle semblait ignorer sa beauté mâle et ardente. Le vulgaire aurait trouvé son visage triste et parfois morose; mais comme cela faisait bien ressortir les exquises beautés de son sourire!

Jamais plume, jamais pinceau ne rendront cette grâce ineffable, cette amoureuse intelligence dont s'éclairait sa figure en de certains moments.

A la finesse de son regard demi-voilé, à la douce contraction de ses lèvres, j'écoutais penser mon Adda quand il lui passait par la tête de me rendre heureux un moment.

Et d'ailleurs, voyez-vous, ce sourire-là n'était pas pour tout le monde; Adda était ménagère des trésors de son affection. Elle en donnait sans doute au petit grand-père, mais le meilleur était pour Julien.

Tenez, mon ami, il me semble que je commence à me résigner. J'en arrive à ne plus vivre que de souvenir. Tout ce qui m'entoure me semble terne et misérable. Je suis en plein dans les jours passés. Il est des moments où la maison aux toits bleus me semble vivante et peuplée comme jadis. Je crois entendre la voix sonore du père Hivernau, les éclats de rire de Sémiramis, les aboiements du chien César, et le piano de mon Adda.

Puis la vision se continue : toutes mes nuits se passent à rêver de ceux qui sont morts, et toutes les nuits mon rêve se termine par le coup de feu du braconnier, par cet ange qui tombe dans mes bras et dont le sang coule.

Oh! j'ai beau vouloir me mentir à moi-même, rasséréner mon cœur en exaltant mes facultés d'évocation, je ne puis renier le sang qui court chaud encore dans mes veines, cette vigueur du moment qui me crie à toute heure : tu es en vie, en vie pour souffrir, pour pleurer; et celle que tu aimais est morte! Allez, ami, ma vie est perdue, et mon amertume est grande. . . . .

29 décembre 18...

Je ne sais pas ce que j'ai aujourd'hui. Je crois que je vais mourir aussi. C'est un vide en mon âme, une tristesse lente et cruelle, une douleur sans éclat, qui me mine sourdement et crie en moi.

L'autre jour, après avoir interrompu cette lettre, je me suis senti tellement misérable et brisé, que j'ai fait un retour sur moi-même. J'ai voulu user de ce que les hommes appellent la sagesse. J'ai voulu partir.

J'ai eu la force de faire cent pas hors de la maison aux toits bleus; mais j'avais compté sans ma tristesse, sans ce dernier bonheur de ceux qui ont tout perdu.

Je n'avais pas fait cent pas, vous dis-je, qu'il me sembla que si je quittais ce village, j'allais entrer dans un désert immense où je perdrais mon chaste et poétique souvenir. Il m'a semblé qu'Adda me tendait les bras, quoique morte; que le vieux poète m'invitait encore à partager sa fière et noble solitude. Je me suis étonné d'avoir eu cette idée de départ; et tout aussitôt j'ai repris ma route, et, avec un bonheur inexprimable, j'ai repassé le seuil de feu Samuel Hivernau.

En arrivant dans la cuisine, j'ai trouvé la vieille Jeanne qui faisait cuire des pigeons, et Sémiramis qui grelottait au coin du feu.

— Monsieur Julien, m'a dit cette chère enfant, il faudra faire venir du bois : vous n'en avez pas assez pour aller jusqu'au printemps, et l'hiver est dur.

Cette chère petite n'imaginait donc pas que je pusse songer au départ.

— Mon enfant, lui ai-je répondu, je ne suis pas ici chez moi; et les héritiers du père Hivernau vont sans doute arriver un de ces jours.

— Qu'est-ce que c'est que des héritiers? a murmuré la petite.

— Des gens, ma belle, à qui va appartenir cette maison.

— Est-ce que vous voulez quitter Adda? m'a-t-elle répondu brusquement en fixant sur moi ses grands yeux noirs pleins d'étonnement et d'inquiétude.

— Pour moi, a-t-elle ajouté, je crois que ceux qui abandonnent les morts n'ont pas aimé les vivants.

Je suis tombé sur une chaise, en proie à de nouveaux remords, à de nouvelles douleurs. Cela était vrai : j'avais eu l'idée d'abandonner cet humble domaine où sont enterrés ceux-là que j'ai tant aimés. J'avais désespéré de moi-même; je ne savais pas que lorsqu'on vit d'une douleur, on finit par l'aimer, par la ch rir, par vouloir la garder à jamais. Tout honteux, je me suis senti prêt à pl urer; je songeais que cette petite paysanne aimait Adda mieux que moi.

Quelques minutes plus tard, l'enfant penchait sa jolie tête sur mes genoux, et me disait à voix basse : — Je ne veux pas que vous partiez! ça m'achèvera.

Je lui relevai la tête avec étonnement. Elle était rouge comme une cerise : ses yeux étaient en même temps pleins de larmes et pleins de feu. Elle se releva toute honteuse, et reprit sa place au coin du feu.

Un domestique entra m'annoncer l'arrivée des héritiers de Samuel Hivernau. Je vous quitte pour le moment; adieu, je ne vous laisserai rien ignorer.

(*La fin à demain.*)

ARTHUR PONROY.

...de la direction des études. Les jésuites invoquaient une autorisation ... de conférer directement tous les grades, donnée... par le pape ...III, droit excessif que les parlements refusèrent toujours de reconnaître. L'ordonnance royale de 1629, non-seulement réserva aux universités le pouvoir de conférer les grades, mais elle alla même jusqu'à interdire aux sujets français d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume. Jamais, au temps de la plus grande influence des corporations religieuses, jamais l'Etat ne cessa de se réserver le droit d'autoriser les écoles et d'accorder les grades.

Après la dissolution de la société des jésuites, les édits et les ordonnances continuent à préparer l'organisation unitaire de l'enseignement, et Turgot ...et, à cet égard, des vues très arrêtées.

La Constituante ne fit rien pour réaliser le principe de la liberté de l'enseignement, principe qui se trouve seulement consacré dans un décret du 29 frimaire an II. Sous l'autorité de ce décret même, suivant M. Villemain, la liberté n'aurait pas été réalisée en fait. Du reste, dès 1802, le droit d'autorisation est pleinement rendu à l'Etat.

M. Villemain constate que les règles établies en 1806, 1808 et 1811 étaient parfaitement conformes aux principes qui ont régi la matière dans l'ancienne monarchie et sous les influences des parlements. Napoléon compléta seulement l'œuvre, en centralisant la direction de l'Etat sur l'enseignement. « L'Université n'était autre chose, a dit M. Royer-Collard, que le gouvernement appliqué à la direction universelle de l'instruction publique; elle avait le monopole de l'éducation à-peu-près comme les tribunaux ont le monopole de la justice, et l'armée celui de la force publique. »

Ayant ainsi fait l'historique de l'organisation de l'instruction publique, M. Villemain reconnaît que notre époque demande qu'au système universitaire soit ajouté un principe de liberté. Ce principe a déjà influencé les deux projets de loi précédemment présentés. Ainsi l'autorisation n'est plus discrétionnaire; elle résulte de certificats, de grades, d'un brevet d'aptitude, d'une déclaration conforme au droit public du pays. Le nouveau projet ajoute une nouvelle condition, c'est l'obligation imposée à tout candidat de déclarer par écrit qu'il n'appartient à aucune association ni congrégation religieuse non légalement établie en France. C'est une petite restriction ajoutée à la liberté reconnue par les projets antérieurs.

Le certificat exigé de moralité ne dépend plus du maire seulement. Pour garantir le candidat contre tout abus de pouvoir, il lui est ouvert un recours devant l'autorité judiciaire de l'arrondissement et du ressort, dont la déclaration favorable tient lieu de certificat.

Le jury chargé d'apprécier l'aptitude des candidats, se composera du recteur de l'Académie, du procureur-général, du maire, d'un ecclésiastique catholique choisi par le ministre de l'instruction publique sur la présentation de l'évêque, d'un ministre des autres cultes reconnus, si le candidat appartient à l'un de ces cultes, d'un chef d'institution, et de quatre membres choisis parmi les professeurs titulaires, les magistrats du ressort et les citoyens notables. Nous faisons remarquer que le prêtre catholique entre toujours de droit dans le jury, et examine même un candidat d'un culte différent.

Les chefs d'institution et de pension sont libres de n'envoyer aucun élève au collège royal ou communal de leur ville, lorsqu'ils ont, dans leurs établissements, des professeurs pourvus du grade de bachelier ès-lettres.

Pour qu'un établissement puisse avoir tous les avantages d'un collège, ...r du *plein exercice*, il devra confier ses études supérieures à deux maîtres licenciés ès-lettres et à un maître gradué dans les sciences. Ainsi, les écoles particulières se relieront à l'Université et offriront des garanties de ...enseignement, sans que soit gênée la liberté des parents. Ainsi, l'Etat ne veillera pas seulement sur les examens, il veillera encore sur les études, de manière à ce qu'aucune prime ne soit donnée à l'apparence du faux savoir. Ces dispositions ont pour objet, en outre, d'empêcher que des collèges ...us par des corporations prohibées et par des sectes et à des partis, à l'étranger et presque sur nos frontières, donnent un enseignement dangereux à la jeunesse.

L'Université, grâce à l'obligation du certificat d'études, et avec ses maîtres gradués, reste partout et incessamment présente.

Les établissements privés pourvus de professeurs gradués, sont libres; mais l'Etat se réserve la faculté de faire inspecter et leur discipline et leurs études, chaque fois qu'il le juge convenable. Les conseils académiques ont le droit de prononcer la réprimande, dans les cas de désordres non prévus par les dispositions pénales du projet, sauf le recours des instituteurs devant le conseil royal de l'instruction publique. En cas de récidive, le conseil royal peut suspendre le chef d'institution dans ses fonctions. Son droit ne va pas au-delà de la suspension, et encore recours est-il laissé devant le Conseil-d'Etat.

Quant aux établissements déjà existants, le projet de loi leur accorde un délai de trois ans pour se pourvoir de maîtres gradués.

Arrivant enfin aux petits séminaires, M. Villemain a montré que ces établissements, confondus dans le droit commun par un titre du décret de 1811, avaient obtenu, par une ordonnance du 5 octobre 1814, des avantages exagérés et des privilèges nuisibles aux autres collèges : exemption des grades pour les maîtres, dispense de toute rétribution envers l'Etat pour les élèves. Grâce à ces faveurs, les petits séminaires prirent une telle extension ...tant d'abus se révélèrent, qu'une commission dont le rapporteur était Mgr de Quélen, archevêque de Paris, proposa des mesures restrictives, que le gouvernement de la restauration établit et étendit par les ordonnances du 16 juin 1828. Ces ordonnances, qui avaient pour objet de maintenir dans leur caractère spécial les écoles ecclésiastiques, restreignirent pour les séminaristes la faculté de prendre leur diplôme de bachelier ès-lettres, et fixèrent à 20 mille le nombre des élèves reçus dans les petits séminaires.

Les principes, conservés par la chambre des députés lors de la discussion du projet de loi de 1836, attaqués au nom du droit commun dans le projet de loi de 1841, sont en partie maintenus dans le nouveau projet. Les écoles ecclésiastiques établies conformément à l'ordonnance de 1828 gardent leurs privilèges et leurs limites actuelles. Les maîtres ne sont pas obligés d'être gradués de l'Université; mais toute école ecclésiastique établie conformément à l'ordonnance de 1828, dont les maîtres seraient pourvus de grades, est appelée à jouir du plein exercice; ses élèves peuvent se présenter au baccalauréat dans les conditions communes. Par ce moyen, les petits séminaires étendront leur influence, en présentant en même temps des garanties de fortes études.

En outre, pour offrir une équitable issue aux vocations qui ne persistent pas, le libre accès au baccalauréat est accordé aux élèves des petits séminaires ne jouissant pas du plein exercice, dans une proportion égale à la moitié du nombre d'élèves sortant chaque année après études complètes. Il résulte de documents officiels que, sur 3,476 élèves qui sortent annuellement des séminaires, 1,551 n'ont pas achevé leurs études; 1,378 entrent au grand séminaire, 547 ayant complété leurs études, suivent d'autres carrières. Le ministre estime à 1,400 environ le nombre des élèves qui, sous le bénéfice de la loi nouvelle, achèveront leurs études au séminaire pour passer l'examen de bachelier.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de l'exposé des motifs; pour le reste, nous renvoyons le lecteur au titre III du projet, dont nous donnons le texte.

...opérations de la banque de France pendant 1843, et déclare que c'est un document clair, précis, méthodique, écrit de ce style sobre qui convient aux travaux de ce genre. Elle signale la réduction dans les escomptes, et y trouve l'indice d'un brusque ralentissement dans la marche de l'industrie et du commerce. Ces chiffres, comme ceux de l'administration des douanes, confirment, à son avis, l'opinion qui taxe *d'exagérées* les félicitations relatives à *la prospérité générale* du pays. La *Presse* blâme le privilège exclusif conféré, au détriment de la banque de France, à des établissements aussi débiles que certaines banques locales. Cette faute, ajoute-t-elle, est heureusement réparable.

— Le *Constitutionnel*, examinant le compte des opérations de la Banque de France pendant 1844, constate que les résultats de ce document sont en opposition flagrante avec les termes du discours du trône et de l'adresse, qui proclament officiellement la prospérité croissante de notre commerce et de notre industrie. La diminution des escomptes tient à la diminution des affaires; mais pourquoi les affaires ont-elles diminué ? « Ici, dit le *Constitutionnel*, les causes sont complexes sans doute, comme le prétend M. D'Argout, mais, quelles qu'elles soient, les effets qu'elles ont produits sont visibles pour tout le monde, et donnent un nouveau démenti aux déclarations officielles de la dernière quinzaine. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, 29 janvier.

« L'infante Charlotte, femme de l'infant don François, vient de mourir de la rougeole, dont elle était atteinte depuis trois jours. Elle a reçu les sacrements et a fait son testament. » (*Moniteur parisien.*)

La princesse Carlotta était sœur aînée de la reine Christine. On sait qu'il existait peu de bons rapports entre elles. Les sentiments de Carlotta l'avaient jeté dans l'opposition progressiste, où elle avait entraîné son mari. Il est douteux que celui-ci, après la mort de sa femme, conserve la moindre influence sur les affaires d'Espagne.

ANGLETERRE.

La séance d'ouverture de la session des chambres anglaises a eu lieu le 1er février à Londres dans la forme accoutumée. Voici les principaux paragraphes du discours du trône :

« Milords et Messieurs,

» J'ai l'espoir fondé que la paix générale, qui est si nécessaire au bonheur et à la prospérité de toutes les nations, ne sera pas interrompue. Mes relations amicales avec le roi des Français, et la bonne intelligence heureusement établie entre mon gouvernement et celui de S. M., jointes aux assurances renouvelées de dispositions pacifiques et bienveillantes de la part de tous les souverains et Etats, confirment cet espoir.

» J'ai donné l'ordre de vous communiquer le traité que j'ai conclu avec l'empereur de la Chine, et je suis heureuse de penser que les résultats en seront très avantageux au commerce du pays. Pendant tout le cours de mes négociations avec le gouvernement de la Chine, j'ai invariablement déclaré que je ne désirais aucun avantage exclusif; mon désir a été que les mêmes avantages fussent accordés à l'industrie et aux spéculations commerciales de toutes les nations.

» Les hostilités qui ont eu lieu l'année dernière dans le Scind ont eu pour résultat d'annexer une portion notable de ce pays aux possessions britanniques. J'ai ordonné de vous communiquer immédiatement de nouveaux documents qui contiennent des éclaircissements sur les opérations militaires qui ont eu lieu dans le Scind.

» Milords et Messieurs, je vous félicite de l'amélioration survenue dans plusieurs branches importantes du commerce et de l'industrie du pays. J'aime à croire que le renouvellement de l'activité manufacturière aura soulagé proportionnellement plusieurs classes de mes fidèles sujets, en diminuant des souffrances et des privations que j'ai eu l'occasion de déplorer à des époques antérieures.

» Pendant plusieurs années successives, le produit annuel des impôts est resté au-dessous des exigences des services publics. J'ai l'espoir fondé que, cette année, le revenu public sera suffisant pour défrayer amplement les charges dont il est grevé.

» Lors de la clôture de la dernière session du parlement, je vous ai annoncé ma ferme résolution de maintenir inviolable l'union législative entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. En même temps, j'ai exprimé le désir sérieux de coopérer avec le parlement à l'adoption de toutes mesures qui seraient de nature à améliorer la condition sociale de l'Irlande, et à développer les ressources naturelles de cette partie du royaume-uni. J'ai résolu d'agir d'une manière strictement conforme à cette déclaration. Je m'abstiens de toutes réflexions sur des évènements dont l'Irlande a été le théâtre, et qui ont amené des débats judiciaires qui ont lieu en ce moment devant le tribunal compétent. J'ai porté mon attention sur l'état de la législation et de la pratique en ce qui concerne les relations entre les propriétaires et les fermiers; j'ai jugé à propos d'ordonner des enquêtes locales très sévères sur un objet d'une aussi haute importance, et j'ai nommé une commission investie de l'autorité nécessaire pour diriger les opérations.

» Je vous recommande d'examiner promptement les lois actuellement en vigueur en Irlande concernant l'enregistrement des électeurs qui nomment les députés au parlement. Vous trouverez probablement qu'une révision de la loi d'enregistrement, jointe à d'autres causes qui agissent en ce moment, produirait une diminution considérable du nombre des votants des comtés, et qu'il pourrait être utile sous ce rapport d'examiner la loi dans le but d'étendre dans les comtés de l'Irlande, la franchise électorale.

» J'ai pleine confiance dans votre loyauté et votre sagesse, et j'adresse au Tout-Puissant une prière fervente pour qu'il dirige et favorise vos efforts, dans le but d'augmenter la prospérité de toutes les classes de mes sujets. »

La séance royale terminée, la chambre des lords et celle des communes se sont réunies séparément. Dans la chambre des lords, le comte d'Eldon, et dans celle des communes lord Clive, ont proposé chacun une adresse à la couronne en reponse au discours du trône.

Voici, d'après le *Sun*, les passages du discours de lord Clive relatifs à la France :

« Une des plus satisfaisantes déclarations contenues dans le discours de S. M. est celle relative à l'assurance de la continuation de la paix. Cette déclaration acquiert surtout de l'importance vis-à-vis de la France, car il est essentiel, pour les intérêts de ces deux grands et puissants peuples, de marcher bien unis dans la pacifique carrière des relations nationales. (Applaudissements.)

» La situation des deux pays est tellement identique, que toute attaque à l'un des deux affecterait l'autre; mais je ne vois nulle part rien de plus fort que le voyage de la reine en France et la cordiale réception qui lui a été faite, pour constater le sentiment amical qui existe entre les deux pays. Bien que

...chef de service ayant le titre de directeur-adjoint.

» La direction de l'administration se compose de cinq bureaux, savoir : bureau de l'intendance militaire et du personnel administratif; bureau de l'habillement et du harnachement, des lits militaires et du campement; bureau des subsistances militaires et du chauffage; bureau des hôpitaux; bureau des transports, convois et équipages militaires.

» La direction des affaires de l'Algérie se compose de troix bureaux, savoir : bureau des affaires politiques et civiles et du personnel; bureau de législation, du contentieux et de la colonisation; bureau du commerce, des travaux publics, des troupes indigènes et de la comptabilité. »

Le service de l'artillerie (personnel et matériel), dirigé par un officier général ou supérieur de l'arme, est organisé en sections.

Un article spécial fixe les traitements, qui varient de 20,000 à 1,500 fr.

— Le ministre de la guerre a fixé au 11 mars l'ouverture des examens des candidats, aux emplois d'adjoint de première et deuxième classe à l'intendance militaire.

— On a fixé au 1er mars prochain l'ouverture des examens qui ont lieu annuellement pour la réception des capitaines du commerce. Des instructions ont été adressées à cet effet dans les divers ports du royaume.

— C'est le 1er février qu'a commencé la première session des conseils municipaux dans les 37,234 communes de France. Cette session peut durer dix jours. Ainsi en ce moment plus de 400,000 citoyens (le double des électeurs censitaires) délibèrent sur les intérêts communaux.

(*Commerce.*)

— Depuis le 1er janvier on travaille à la rectification des listes électorales municipales. Les listes rectifiées seront définitivement closes le 31 mars.

— Le *Moniteur universel* confirme la nouvelle que donnait hier au soir la *Patrie* : par ordonnance du roi, en date du 2, M. le comte Mortier, ambassadeur auprès de la confédération helvétique, est nommé ambassadeur près de S. M. le roi de Sardaigne, en remplacement de M. le comte de Salvandy, dont la démission est acceptée; et M. le comte de Pontois, ambassadeur auprès de la Porte-Ottomane, est nommé en la même qualité auprès de la confédération helvétique.

Faits divers.

On assure que le départ pour Madrid de l'ex-régente est fixé au 15 de ce mois.

— Le brick brêmois *l'Océan*, parti de Buénos-Ayres, le 3 décembre, nous apporte des nouvelles et des journaux du 2 janvier. L'amiral Brown est toujours devant Montevideo avec 7 vaisseaux. On dit que les privations sont si grandes dans la ville assiégée, que plusieurs familles françaises et anglaises sont allées à Buénos-Ayres. Au depart de *l'Océan*, 400 personnes de Montevideo étaient débarquées à Buénos-Ayres.

— Le consul de France à Douvres a fait savoir à la chambre de commerce de Calais que le chemin de fer de Londres à Douvres sera ouvert le mardi 6 février. Des invitations ont été envoyées aux autorités de Calais, à l'occasion de cette inauguration.

— La *France* insère une lettre de Goritz, du 24 janvier, de laquelle il résulte que les nouvelles inquiétantes que le duc de Bordeaux avait reçues en Angleterre du duc d'Angoulême, l'ayant forcé de renoncer à son voyage en Hollande, il avait traversé rapidement la Belgique et s'était jeté dans les montagnes du Tyrol, qu'il n'avait pas franchies sans de grandes difficultés à cause des neiges. L'une de ses voitures a versé, une autre s'est brisée. Enfin, laissant en arrière deux des personnes de sa suite, voyageant jour et nuit, le prince est arrivé à Goritz, accompagné du seul duc de Lévis, ayant franchi en onze jours la longue distance qui le séparait de sa famille. Le duc d'Angoulême, beaucoup mieux portant, a pu assister au dîner où l'on a célébré le retour de son neveu.

— Nous avions annoncé, d'après la *Gazette des Tribunaux*, qu'une émeute sanglante avait eu lieu à Berlin pour un grand concert maladroitement contremandé par l'autorité supérieure. La *France* prétend ce matin que des lettres nombreuses, arrivées directement de cette ville hier et avant-hier, ne disent pas un mot de cette émeute. D'un autre côté, les journaux allemands que nous avons reçus ce matin gardent à ce sujet le même silence. Il paraît que tout se serait borné à un simple tumulte sans la moindre effusion de sang, et que l'*hymne de Riego* n'y aurait pas été chanté par le peuple par l'excellente raison qu'à l'exception de quelques musiciens, cet hymne est inconnu de tout le monde à Berlin.

— Il resulte d'un rapport établi par le comité de la Société de bienfaisance française à New-Yorck, société qui compte au nombre de ses souscripteurs le roi Louis-Philippe pour la somme de cent francs : 1° que le nombre total des personnes secourues pendant l'année 1843, est de 585, dont 109 pères de famille, lequel nombre excède de près de 200 celui de 1842; 2° que le nombre des souscripteurs a dépassé celui de l'an dernier, mais que néanmoins, la somme des souscriptions a été moindre ; 3° que jamais la Société n'a eu tant de malheureux à sa charge.

La somme de cent francs envoyée par le roi avait été destinée d'abord à une personne indigente qui avait réclamé des secours de S. M. ; mais cette personne étant décédée avant la réception du bienfait, le roi a fait autoriser la Société à toucher cette somme.

(Extrait du *Courrier des États-Unis.*)

— On lit dans le *Journal du Havre* du 2 :

« Une bourrasque, accompagnée de grêle et de neige, désole nos côtes depuis deux jours.

» Hier, de la partie du nord, le vent a sauté au sud-ouest, et la neige est tombée en abondance. Ce matin, il souffle en raffales, et plusieurs navires qui s'étaient présentés en rade ayant été forcés de reprendre le large, n'ont pas jugé prudent d'approcher ce matin la terre embrumée par la neige. »

— L'Odéon donne ce soir *Marie Tudor*, avec Mlle Georges et Mme Dorval, *le Jeu de l'Amour et du Hasard*, avec Mlle Bourbier, et *André Chénier*, avec Bouchet. Mardi, Frédéric jouera *Trente Ans* au bénéfice de Mme Dorval. Mercredi irrévocablement *le Vieux Consul*.

— L'Opéra-Comique annonce aujourd'hui dimanche le *Déserteur* et *Mina*.

lie provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

M. GEORGE, commissionnaire en marchandises, rue de Berry, 13, au Marais. Juge-commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Du 29 novembre.

M. HERSCHEL, papetier, passage du Grand-Cerf, 47. Juge-commissaire M. Milliet; syndic provisoire, M. Thiébault, rue de la Bienfaisance, 2.

Bourse du 3 février 1844.

A l'ouverture, une panique s'est emparée des spéculateurs, et le 3 0\|0, ouvert à 70, est baissé rapidement à 50; puis, la bonne tenue des cours au parquet a fait remonter presque immédiatement.

Au comptant. — Autriche, 410. — B. belge, 675. — Espagne passive, 5 5\|8. Marseille, 745, 750, 755. — Montpellier, 445,450. — Mines Grand' Combe, 1350. — Oblig. id. 1152,50. — Fin cour. : Marseille, 745,760.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 84,00 00,00; courant du mois, 85,00 à 00,00; mars et avril, 85,00;85,50; quatre d'été, 87,00; quatre derniers mois, 90,00

LILLE. — Colza, 76,50; 76,75; œillette rousse, 00; lin, 71,50; 72; caméline, 75,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3\|6.—Disponible et courant du mois, 95,00; 95,50; mars et avril, 96; 97; quatre mois du milieu, 98,00 00, 00; quatre derniers mois, 99,00 à 100,00.

SAVON.—Disponible, 120 fr. escompte 0 0\|0 première sorte; id., id., 0\|0 0\|0 deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0\|0.

Le Décaméron des bonnes Gens, qui vient de paraître chez l'éditeur Amyot, est un charmant ouvrage que nous recommandons particulièrement pour les jeunes personnes auxquelles si peu de lectures convien-

méconnait toujours ce qu'il a sous la main.

Si tous ceux qui prisent, fument ou mâchent la plante domestique dont nous parlons, jetaient les yeux sur cet ouvrage, il en pourrait résulter, pour les uns, un redoublement de jouissances, et pour les autres un retour vers la santé.

ÉTUDE DE Mᵉ DRION, rue Bourbon-Villeneuve, 9.

VENTE
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En la salle des commissaires-priseurs, le 5 février 1844, consistant en chaises, tables, bureau en acajou, commode, pincette, pendules, fontaines, pelles et autres objets. — Au comptant.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des Farines et Taxe du Pain.

HALLE DE PARIS.

2 FÉVRIER.			3 FÉVRIER.		
Arrivages	11866 q.	09 k.	Arrivages	904 q.	59 k.
Ventes	947	23	Ventes	1010	87
Restant	12311	44	Restant	12205	27
Cours moyen		37,35	Cours moyen		37,23
Cours-taxe		37,32	Cours-taxe		37,31

Cote administrative.

	q.	k.	2 février		q.	k.	3 février
Gr.	1	57	51,60 à 00,00	Gr.	7	78	42,05 à 53,00
1re	114	61	37,55 à 38,85	1re	117	75	37,55 à 38,85
2e	103	62	36,30 à 37,25	2e	200	96	36,25 à 37,00
3e	27	21	31,85 à 33,75	3e	13	99	30,55 à 32,50
4e	9	42	24,00 à 26,10	4e	17	27	28,30 à 00,00
A l.	612	30	37,60 à 00,00	A l.	599	74	35,03 à 38,85

Taxe du pain, 1re q., 0,35 ; — 2e q., 0,28 le kil.

BRAY-SUR-SEINE, 2 février. — Pain, prem. qual.: 0,30; deux., 0,25.
ROUEN, 2 février. — Pain : 0,36.
BONNÉTABLE, 30 janvier. — Paris, 1re qual.: 0,35; 2e : 0,29; 3e : 0,19.

Cours des céréales (prix de l'hectol.)

BRAY-SUR-SEINE, 2 février. Froment, prem. qual. : 19,00; deux. : 17,66 à 18,32; 32; trois.: 16,66 à 17,32. — Seigle : 10,32 à 11,00. — Méteil : 14,00. — Mouture : 12,00 à 12,66.—Orge : 8,66 à 9,32. — Avoine : 6,66 à 7,00. — Marché ordinaire; achat du froment plus facile que la semaine dernière. Cependant les premières sortes sont restées fermes, ainsi que le seigle; ce n'est que sur les qualités secondaires que le cours a un peu fléchi.

COULOMMIERS, 2 février.—Froment, prem. qual. : 18,13 à 19,22; deux.: 17,19 à 17,97; trois. : 16,33 à 16,88. — Seigle : 8,75. — Orge: 10,00. — Avoine : 7,25.

Marché bien approvisionné en qualité supérieure de froment, les sortes secondaires moins abondantes. Vente lente, cours maintenus avec peine.

ROUEN, 2 février.— Froment : prem. qual.: 21,00; deux. : 19,00 ; trois. : 0,00. — Seigle : 12,00.—Sarrazin: 11,50. — Maïs, manque toujours.—Orge: 11,00 à 11,50. — Avoine : 7,00 à 8,50.

BONNÉTABLE, 30 janvier.—Froment: 19,30. —Méteil, 17,80. — Seigle : 15,25. — Mouture : 15,25.—Orge : 13,25.—Avoine : 7,50.

ARRAS, 31 janvier.—Froment, prem. qual.: 17,75; deux. : 16,60 ; trois.: 15,40. — Seigle : 11,13.—Escourgeon : 11,67.—Avoine : 6,13.

DOUAI, 30 janvier.—Froment, prem. qual. : 18,00 à 20,50; deux. : 17,00 à 17,80; trois. : 15,00 à 16,75.—Seigle : 11,50 à 11,75.—Orge : 10,50 à 12,00.—Avoine, 5,25 à 6,75.

CAMBRAI, 31 janvier.—Froment, pr. qual. : 16,00 à 19,20; deux. : 15,00 à 19,00.—Escourgeon : 12,00 à 12,50.—Seigle: 11,00 à 11,50.— Avoine : 6,00 à 7,00.

BOURBOURG, 30 janvier.—Froment : 19,61. —Seigle : 11,96.—Escourgeon : 12,06. — Avoine : 6,33. — Approvisionnement en froment moins considérable que celui du dernier marché. Hausse sur le froment de 0,47; sur l'avoine, 0,07. Baisse sur le seigle de 0,02.

VALENCIENNES, 2 février.—Froment blanc: 20,50 à 22,50. — Dito gris, prem. qual.: 19,00 à 21,00; deux. ; 17,00 à 19,00; trois. : 0,00. — Seigle : 12,00 à 13,00.—Orge : 13,00 à 13,50.— Avoine : 7,00 à 9,00.

BOURGES, 27 janvier. — Froment, prem. qual. : 19,25; deux. : 18,00; trois. : 16,00; quat. : 14,00. — Seigle: 12,50 à 15,00. — Mouture: 12,00 à 14,00. — Marsèche : 11,00 à 12,25. — Avoine: 6,75 à 8,00.

MONTOIRE, 31 janvier. — Froment: 19,19. — Méteil: 17,10. — Orge: 12,50. — Avoine: 7,35.

POITIERS, 30 janvier. — Froment, prem. qual. : 19,00; deux. : 18,75; trois. : 18,00. — Mouture : 13,00 à 13,50. — Seigle: 13,75 à 15,00. — Baillarge : 11,75. — Avoine: 8,00 à 8,50.

GRAY, 27 janvier. — Froment, prem. qual.: 21,00; deux.: 19,00; trois.: 17,50. — Orge: 11,12 à 11,92. — Avoine : 7,50 à 8,25.

BESANÇON. — Froment: 20,10. — Avoine : 8,25.

PAU, 29 janvier.— Froment : 23,65.— Maïs : 13,46. — Avoine: 10,60.

Graines oléifères, huiles, tourteaux.

LILLE, 2 février. — *Graines* (l'hect.) Colza : 18,00 à 25,00. — Lin: 18,00 à 22,50. — Œillette rousse: 19,00 à 21,00. — Chanvre, 11,00 à 14,00. — Caméline : 17,00 à 21,00.

Huiles (l'hect.) — de colza : 76,50. — de lin : 71,75. — de caméline: 75,00 — de colza épurée : 82,50.

Tourteaux (les 100 kil.) — de colza : 12,00. — de lin: 14,00 à 16,00. — d'œillette: 11,00 à 12,00. — de chanvre : 11,00 à 12,00. — de caméline, 12,50.

ARRAS, 27 janvier. *Graines*. Colz : 20,00 à 23,00. — Œillette : 19,50 à 22,70. — Caméline: 16,00 à 20,00. — *Huiles*. Œillette, bon goût : 77,00. — Dito, à clair : 80,50. — Dito, rousse: 76,00. — de colza : 79,50. — de lin : 74,50. — *Tourteaux* d'œillette : 10,25. — de colza : 11,50. — de lin : 16,00. — de caméline : 12,00.

CAEN, 27 janvier. *Graines* colza : 23,00 à 24,00. — Caméline : 18,00 à 19,00. — Lin : 20,00. — Chenevis : 12,00. — *Huiles* (les 100 kil en fût) colza : 87,00. — Caméline : 80,00 — Lin : 84,00. — Chenevis : 79,00. — *Tourteaux* de colza : 17,00.

STRASBOURG, 27 janvier. *Graines* de navette : 25,00. — de pavot : 25,00. — de lin, non-cotée. — *Huiles* de navette d'Alsace : 99,00 à 100,00 les 100 kil. sans fût. Dito épurée pour quinquets : 105,00 à 106,00.—de pavot, bon goût : 118,00 à 120,00. — de lin, soutirée, 106,00.

PRODUITS ANIMAUX.

MARCHÉ DE POISSY DU 1er *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs:	1372	1322	50	1 22	1 10	» 94
Vaches....	19	19	00	1 14	» 96	» 82
Veaux.	610	610	00	1 54	1 36	1 88
Moutons..	5407	5115	292	1 35	1 16	» 18

LA MAISON-BLANCHE, 3 février.

	Am.	Vend.	Ret.	1re q.	2e q.	3e q.
Porcs,	60	60	»	1,10	1,08	1,06
V. laitières,	48	42	6	de 130 à 500 l'une.		

COULOMMIERS, 2 février.

183	Veaux gras vendus	1,24 à	1,38	1,50 le k.
78	Dito d'élève,	10,00 à	21,00	pièce.
57	Grands porcs,	38,00 à	55,00	dito.
66	Petits porcs,	11,00 à	26,00	dito.

Viande abattue.

PARIS, halle du 3 février.

25492 kil.	bœuf vendu	1,60	1,20	0,80 le kil.
15304	veau,	1,50	1,20	1,10
5514	mouton,	1,50	1,20	0,90
48620	porc frais,	1,14	1,10	1,06

LONDRES, 29 janvier. Lard, 0,88 à 1,08. — Jambon d'Irlande : 1,47 à 1,72. — Dito d'York: 1,87 à 1,97.

Beurre et fromage.

LONDRES, 29 janvier. *Beurre* irlandais de Carlow (le kil.) : 2,07 à 2,16. — Dito Sligo ; 1,77. — Dito Waterford : 1,72 à 1,27. — Beurre de Hollande : 2,46. — *Fromage* double de Gloucester : 1,28 à 1,47. — Dito Cheshire : 1,28 à 1,87. — Dito étranger : 0,98 à 1,08.

Engrais pulvérulents.

Londres, 29 janvier. Guano (les 100 kil.): 28, 50. — Guano artificiel : 37,00. — Muriate d'ammoniac : 59,00. — Sulfate de soude : 18,50. — Nitrate de soude : 34,50 à 37,00. — Nitrate de potasse : 64,00. — Urate de Londres : 12,30. — Poudre animalisée de la compagnie des abattoirs de Liverpool : 60,00 les 100 kil. — Engrais désinfecté de Poittevin : 5,82 l'hect. — Engrais concentré de Poittevin : 12,90 l'hectolitre.

[illegible] la rente et ne voudrait accepter le remboursement.
Et leur acceptation est forcée. [illegible] que la rente ne rapporte que [illegible]atre, c'est que les rentiers ne savent pas *ailleurs* un placement [pl]us avantageux et plus commode ; car s'ils connaissaient un [pl]acement plus avantageux, ils ne se contenteraient pas d'un [si]mple intérêt de quatre. S'ils se contentent aujourd'hui de cet intérêt de quatre, à plus forte raison accepteraient-ils un intérêt de [qu]atre et demi. On peut même affirmer, sans crainte d'être con[tre]dit, que le lendemain de la création du quatre et demi pour cent, [le] fonds serait porté à quatre par l'affluence des capitaux.

Or, le capital de la rente cinq pour cent s'élève à trois milliards, [s]ur lesquels l'Etat paie un intérêt annuel de 150 millions. La ré[du]ction de l'intérêt de cinq à quatre et demi réduirait le chiffre de [la] dette annuelle d'un dixième, soit de 15 millions, et 15 millions [re]présentent en ce moment un capital de 375 millions. Le ministre [de]s finances peut, d'un seul trait de plume, réduire de 375 millions [le] capital de la dette nationale, ou, ce qui vaut beaucoup mieux, [di]minuer de 15 millions le chiffre de l'impôt annuel, de l'impôt [su]r le sel, par exemple.

Maintenant, pourquoi le ministre des finances n'ose-t-il pas ten[ter] une opération aussi simple, et dont le succès ne peut être le [m]oins du monde douteux?

Comment l'idée n'est-elle pas venue à l'homme qui a eu l'insigne [m]alheur d'être choisi pour solder les comptes des fortifications de [Pa]ris, de pallier du moins, par une mesure économique aussi bien [en]tendue, les sottises et les prodigalités du ministère précédent?

Le pourquoi? le voici :

Le remboursement de la rente, c'est l'impôt de la rente.

On n'essaierait pas le remboursement, l'opération ne serait pas [mê]me à tenter, si l'on n'était sûr d'avance que les rentiers mis en [de]meure n'accepteront pas le remboursement et voudront rester [da]ns la rente. Aussi voit-on que, dans le langage financier, on ne [dit] déjà plus la question du *remboursement*, mais bien la question [de] la *conversion* de la rente.

[illegible] de cinq à quatre et demi, de par la loi, le [re]venu du [illegible] de l'Etat, c'est évidemment imposer [le] revenu d'un dixième.

Voici donc qui est bien entendu : la conversion, c'est l'impôt, [l'i]mpôt du capital *argent*.

Mais l'immunité du capital *argent* est l'arche sainte de la féodalité [fin]ancière, qui règne et gouverne en ce moment en France. Dans [l'e]sprit des théories régnantes, l'argent est un capital inviola[bl]e et sacré. Le peuple et les économistes les plus libéraux pro[cla]maient encore ce principe il n'y a pas très long-temps.

Voilà pourquoi le cabinet du 29 octobre n'ose pas avoir la pensée [de] proposer la conversion de la rente qui réduirait de quinze mil[lio]ns par an le chiffre de l'impôt.

Le cabinet, dans cette question comme dans celle des chemins de [fer], a les mains et la volonté liées par la crainte d'indisposer ses [ma]îtres, les hauts barons de la finance.

Des hommes politiques de haute valeur ont dit quelquefois à la [cha]mbre, à propos de la conversion : Cette opération a parfaite[ment] [illegible] charges de l'Etat, proportionnellement à sa fortune ; il est donc tout naturel que le capitaliste refuse de se soumettre au droit commun, et que le ministère, qui est l'humble vassal de la haute banque, n'ose pas obéir aux prescriptions de la charte.

La conversion des rentes, c'est-à-dire l'impôt de la rente, a parfaitement réussi en Angleterre; c'est tout simple, puisqu'en Angleterre cet impôt ne frappe pas le sol; mais l'impôt foncier, mais l'impôt sur le vin réussissent aussi admirablement en France, où ils ne frappent que le sol et le travailleur du sol. La distinction est essentielle.

Une remarque fort curieuse dans cette question des rentes, c'est que le peuple et ses prétendus amis, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, ont constamment donné dans les principes de l'inviolabilité du capital *argent*. Le peuple de Paris a illuminé en signe de victoire, le jour où la fameuse proposition de M. de Villèle, la loi du trois pour cent, a été rejetée par la chambre des pairs. Cependant, M. de Villèle finit par réussir dans son opération, qui a contribué à consolider le crédit national, et le cinq pour cent n'était pas à 125 en l'année 1827.

Les journaux du ministère nous accusent quelquefois de faire de l'opposition systématique par désir de popularité. Que le ministère propose aux chambres l'impôt de la rente cinq pour cent et l'exécution de toutes les grandes lignes de chemins de fer par l'Etat, et il verra si la crainte de partager son impopularité nous empêche de nous rallier à lui sur ces deux questions importantes.

La Traite des Femmes.

La *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre de Constantinople à la date du 10 septembre. On y lit le passage suivant :

« On annonce que le mois dernier le pacha de Trébisonde a fait partir pour Constantinople une cargaison entière d'esclaves de la Circassie (ce sont la plupart des jeunes filles). On en porte le nombre à 230; elles sont destinées, la plupart, au harem du Grand-Seigneur. Ce trafic, que fait le pacha, est une violation des traités d'Andrinople. L'ambassadeur russe protestera sans doute, et cela est d'autant plus vraisemblable, que, parmi les esclaves de cette cargaison, il en est qui sont sujettes de la Russie. »

Cette traite des femmes blanches mérite d'être signalée à l'indignation de l'Europe entière.

Eh quoi! les nations européennes se sont concertées pour établir une recherche sévère des bâtiments négriers; des vaisseaux de guerre stationnent sur les points principaux de l'Océan afin de visiter et d'arrêter les bâtiments qui portent des cargaisons d'esclaves noirs, ou qui ont seulement à leur bord quelques ustensiles qui peuvent faire soupçonner une pareille destination; et un navire contenant 230 esclaves blanches traverse paisiblement la mer Noire, sans être le moins du monde inquiété, recherché, visité, sans qu'il se trouve personne pour lui demander compte du crime odieux qu'il recèle dans ses flancs!

Dans toutes les législations européennes, la traite des noirs est un crime puni de peines afflictives et infamantes, et, en Turquie, le gouvernement lui-même pourrait faire la traite des femmes blan[ches]

[illegible] parlement anglais immédiatement après notre discussion de l'adresse. Trois points dominent ces débats : les éloges prodigués à M. Guizot par sir Robert Peel et par ses prédécesseurs au ministère; les louanges restrictives dont la France est l'objet de la part du cabinet britannique, et son dédain des souffrances du peuple anglais et des malheurs de l'Irlande. M. Guizot, qui méprise la popularité en France, mais à qui les éloges de l'aristocratie anglaise tournent la tête, est servi suivant ses goûts des deux côtés du détroit : jamais ministre d'un gouvernement quelconque n'a recueilli à l'étranger des éloges aussi vifs et aussi compromettants.

PARLEMENT ANGLAIS.

Les journaux anglais reviennent sur la séance du 1er février. Dans la chambre des lords, le marquis de Normanby a annoncé qu'immédiatement après le jugement de l'affaire O'Connell, il fera une motion général sur l'état de l'Irlande. Puis, lord Brougham a dit :

Permettez-moi, milords, de faire quelques observations sur le paragraphe du discours de la couronne concernant la bonne amitié et l'entente cordiale qui règnent entre les gouvernemens et, disons-le, entre les peuples de France et d'Angleterre. Mes paroles auront pour but de rendre plus intime encore cette bonne intelligence, et de cimenter ainsi l'œuvre si heureuse de la paix.

J'offrirai, d'abord, un humble tribut d'éloges à la conduite habile, honnête, vertueuse et surtout ferme et inébranlable du ministre des affaires étrangères, et tous les hommes qui savent ce qui s'est passé récemment dans les chambres françaises, partageront mon admiration.

Le nom de M. Guizot est illustré dans les lettres, les sciences et la politique, et chaque année qui passe sur sa tête lui donne de nouveaux droits aux respects et à l'affection de ses concitoyens. En France, en Angleterre, ou dans le reste de l'Europe, sa conduite récente, je le répète, est au-dessus de tout éloge; car il a montré une résolution inébranlable. Attaqué par une coalition, une union, une ligue de factions contre nature; une agrégation d'éléments discordants qui a produit une scène tumultueuse telle qu'on n'en avait point vu depuis l'anarchie de la Convention en 1793 et 1794, il s'est cependant défendu, et il a exposé noblement et énergiquement ses p[rinci]pes.

Il a prouvé que l'attaque dont il était l'objet se résumait en ces pa[roles] : *Novum crimen et antè hunc diem inauditum, Quintum Ligar[ium in] Africa fuisse.* Et, dans cette circonstance, si les Tuberon avaient [illegible] honnêtes que leur prédécesseurs, il aurait pu ajouter : *Habes, q[uod est] accusatori maxime optandum, confitentem reum.*

Mon honorable ami, M. Guizot (et qui ne serait pas fier de lui don[ner ce] titre?), a droit à ces éloges. Mais si je me demandais si ce grand ministre es[t un] ami ardent de l'Angleterre, si des Anglais ont des motifs de l'aimer autrement que comme ami de la paix et ennemi de l'anarchie, déterminé à maintenir la tranquillité et la charte; si l'on me demandait *M. Guizot est-il anglomane?* je serais obligé d'imposer silence à mon panégyrique, et de dire : Français, il défend avec opiniâtreté les intérêts de la nation et de la couronne. C'est une justice que je suis forcé de lui rendre.

Mais que dire, d'autre part, des ennemis de la paix, de ceux qui voudraient réchauffer dans le peuple si fier et si brave, mais susceptible de France (et même plutôt de Paris que de la France), la cendre endormie de l'hostilité contre l'Angleterre. Est-il étonnant que les Français montrent une si grande susceptibilité quand il est question des événements de la dernière guerre? Ils ont en effet beaucoup souffert, et ils l'ont profondément senti. On ne pourrait leur adresser aucun reproche; ils n'ont point manqué de talent, ils n'ont point montré de faiblesse dans une guerre où un conquérant les conduisait à leur perte, lui sous qui ils faisaient tout, excepté des miracles.

[F]EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POETE [1].

CONCLUSION.

Lettres de Julien Pâris.

Au village des Minaux, ce 4 janvier 18...

[C]roiriez-vous que depuis quelques jours je me sens tout heureux?

[C]ela est singulier, sans doute, et demande explication.

[T]out dernièrement encore, il m'était venu un scrupule : je me deman[dai]s s'il était séant que moi, chétive et triste créature, je demeurasse le [com]mensal de la maison bâtie, habitée par Samuel Hivernau.

[A]llons, me disais-je à part moi, j'en ferai le reliquaire des gens de [cœ]ur et d'esprit, le la Mecque de la poésie. On viendra aux Minaux, com[me] on court à l'Ermitage, à Ferney.

[J]e m'étais déjà résolu de bâtir une maisonnette au coin du bois, [pou]r y vivre et mourir comme un bon intendant qui veille au château de [son] maître.

[M]ais une circonstance à demi prévue en a autrement décidé.

[I]l faut vous dire que je ne partage pas tout-à-fait les opinions du vieux [Sa]muel à l'encontre du paysan.

[C]e grand poète, humilié par les hommes, froissé par l'envie, brisé par le [des]potisme, avait le plus fier, le plus âpre dédain pour le monde des [gra]ndes villes en général, pour Paris en particulier.

[C]ertes Samuel possédait une des plus magnifiques intelligences que [j'aie] jamais observées, soit dans les vivants, soit dans les morts.

[I]l voyait le monde à nu; il avait soulevé tous les voiles; il contemplait [dan]s leur plus extrême division tous les rouages de la société humaine. Il [ava]it un instinct de combinaison et de prévision sans égal. Son esprit per[çai]t et dominait tout, même la ruse et la moquerie.

[Sa]ns cette flamme intérieure qui le dévorait, sans cette vigueur de [sen]sations, sans cette chaleur d'âme qui mettait toujours sa bonté en avant [de] son habileté, Samuel Hivernau se fût imposé parmi les puissances de [la] terre; mais il répétait souvent : « A quoi bon? j'aime mieux jouir que [dominer]; viv[re par mon] cœur que par mon esprit. »

[V]oilà po[urquoi Sam]uel Hivernau fut un grand poète, quand il aurait [pu] devenir [un grand] législat[eur, un] pasteur de troupeaux humains.

[A]vec cette honnêteté candide et fière en même temps, Samuel avait pa[ru] ridicule aux hommes d[e notre] âge; aussi quel dédain superbe! quel [mé]pris implacable pour les sociétés agissantes!

Mais Samuel avait besoin d'hommes, non-seulement pour les enivrer de sa poésie, mais aussi pour les dominer. Il dédaignait les moyens de notre époque; la ruse lui faisait horreur; il en connaissait tous les détours; il l'étudiait attentivement chez les autres, mais il ne la pratiquait pas pour lui-même.

Fort peu visionnaire sur les défauts de l'humanité, il était loin d'ignorer tout ce que les campagnards possèdent de finesse, d'astuce, de rouerie, et d'égoïsme; mais, disait-il parfois, ils ont encore du sang dans les veines; ce sont des natures fortes et viriles; on trouve chez eux un sens droit et naïf, souvent de la pudeur, souvent aussi de la fierté.

Tout ce que je viens de vous dire, ça été pour expliquer la passion de mon poète pour le paysan, passion fondée par l'attraction magnétique qu'il exerçait sur ces âmes neuves.

Moi, de mon côté, j'ai à vous conter une petite anecdote de paysan; et, furieux contre cette race, j'ai tâché d'expliquer l'amour violent dont les enveloppait un homme pour qui je garde le plus saint respect, la plus profonde admiration.

L'autre jour donc, je me vis accosté, au seuil de la maison de Samuel, par deux lourdauds comme je n'en avais point vu dans cette contrée.

Mon vieux Hivernau vous eût fait leur portrait en vingt lignes avec une fidélité surprenante, moi, chétif, je me contente de vous dire qu'ils étaient fort vilains, et que je tombai des nues quand ils me déclarèrent leur parenté avec Samuel Hivernau et déclinèrent leurs qualités d'héritiers.

Le soir, après souper, ces deux fins renards avaient sans doute deviné que je tenais à ce petit domaine, et ils semblèrent se consulter quand je leur demandai résolument ce qu'ils prétendaient faire de leur héritage.

— Dame, *Monsieu*, fit le plus grand des deux, espèce de hareng saur au nez pointu, *je n'en savons* point encore! *J'en pourrons* faire *eun' bargerie, eun'* grange, *eun'* écurie à moins que je ne l'*abatissions* pour en vendre les *matéreaux*.

Et le malheureux me regardait d'un air froid et implacable. Il me vit sans doute pâlir, car il reprit en se dandinant sur un pied :

— La charpente est *boune*, l'ardoise est fine; les *piarres* sont *ben* taillées : ça se *venra*. Et *pis, sus* tout l'enclos je *planterons* des *poumes de tarre* et des *naviaux*. Ça poussera.

Cet homme me disait tout cela avec une froideur atroce. J'avais envie de l'assommer.

— Mais, lui dis-je, est-ce que vous ne pourriez pas la vendre?

— *Ouah!* reprit-il sans s'émouvoir, *qui qu'en vourrait* donc? A moins que *p'tètre queque* milord *ben* riche, *ben* riche, qui la *prenra* pour *pus qu'a ne vaut. Y disons coume* ça du *couté* de *par cheux* nous, que le père *H[ivern]iau* avait des charmes dans sa baraque, et que ça attire les riches.

— V[oulez]-vous dix mille francs de ce petit domaine, qui en vaut cinq à six? dis-je à mon rusé compère.

— *Ouah!* reprit le plus âgé des deux, vous irez *ben* un *p'tit* peu *pus* loin!

— Je vous en donne quinze mille, repris-je avec aplomb.

— *Ouah!* reprit encore mon Arabe, ça vaut mieux que ça. Voyez-vous, *monsieu*, je *soumes* des pauv'gens, et il faut *ben* que l'héritage nous rapporte un *p'tit brin!* Ça vaut dix mille écus pour vous. Point un liard de moins, ou je l'*abatisserons*.

J'étais furieux, je me contins pourtant; et autant pour faire enrager ce vieux diable que pour ménager mon modeste pécule, je pris un air indifférent.

— *Ouah!* m'écriai-je à mon tour, vous ferez mieux de la vendre à un autre. A présent que je réfléchis, je ne vous en donnerais pas deux mille écus. D'ailleurs, j'ai déjà acheté le terrain pour en bâtir une neuve.

— A *vout'* aise, reprit le paysan sans sourciller; j'y *planterons des naviaux* et *je labourerons* le *p'tit* jardin pour y semer des *ingrains*.

Cet homme me lança un coup d'œil demi-railleur, demi-rechigné : j'étais au supplice.

Toute la nuit je rêvai d'emprunts à faire, de livres à composer, de spéculations à tenter pour acheter ce domaine à quelque prix que ce fût. Je ne désespérais point cependant encore d'arracher à l'usurier mon arche sainte pour la somme de quinze mille francs, car, en ce temps-là, c'était à peu près tout mon avoir.

Le lendemain, à déjeûner, je conservai l'air le plus calme, le plus indifférent du monde, quoique dans la matinée j'eusse envoyé chercher un notaire à Vatan, en lui assignant un rendez-vous dans le village.

Je passai une moitié de la journée à faire résolument mon paquet; je pris un air si froid, si calme, si peu soucieux, que l'oiseau de proie eut peur.

— Dame, *Monsieu*, me dit-il, vers le tantôt en se dandinant, ça vous *convienrait, voui*, tout de même.

Je triomphais intérieurement.

— Bah! répondis-je en faisant claquer mes doigts, plantez-y des *naviaux*. Et puis, voyez-vous, ça me fend le cœur de demeurer là où est mort ce pauvre cher homme. Faut se consoler de tout. Je ne fais que pleurer ici; j'aime mieux partir.

Mon paysan devint immobile, et fixa sur moi son œil gris et perçant. Je restai calme et froid.

— Voulez-vous la prendre pour vingt-cinq mille francs?

— Ah *ben*, oui, répondis-je en riant : aujourd'hui je ne vous en donnerais pas deux cents écus.

Mon paysan pâlit. Le cœur me battait avec violence.

— De vrai! dit-il avec un rire réellement horrible, quitterez-vous *ben c'te* maison, *ousque c'te pauv'* petite chérie *all' est* morte?

Je vis à qui j'avais affaire. La fureur me mit à la hauteur de ce frené-

---

 Voir nos numéros des 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 décembre 1843, 1er, 4, [5], 7, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20 janvier, 3 et 4 février 1844.

griefs. »

LORD J. RUSSEL. Si la chambre a le pouvoir de procéder à une enquête sur les griefs du peuple, et si la majorité pense qu'elle a le droit de faire cette enquête, je ne vois aucun pouvoir du côté de la couronne, je ne vois rien dans l'adresse qui s'oppose à ce que l'enquête se fasse, à ce qu'il soit pris des mesures de soulagement. Si c'est là le but de l'amendement, je pense qu'il est inutile de l'insérer dans l'adresse. Si, au contraire, l'amendement a pour but d'entraver le vote des subsides, d'imposer les opinions de la minorité à la majorité, par des obstacles et de continuels délais, je ne donnerai jamais ma sanction à de semblables procédés, je ne voterai jamais rien qui tende à un tel but.

J'apprécie beaucoup la manière dont a été traitée la question d'Irlande dans le discours du trône. Tandis que le jugement est pendant devant un tribunal d'Irlande, il serait impossible, eu égard aux procédés d'une cour de justice, et sans entrer dans des considérations qui toucheraient d'une manière ou d'autre ceux qui auront à se défendre devant la cour, de discuter la question d'Irlande. Mais je dirai ici, de la manière la plus positive, et en m'abstenant d'entrer dans aucune discussion, que je ne donnerai jamais mon approbation à la conduite du gouvernement en Irlande, et que je ne suis point du tout satisfait des mesures qui ont été ou qui sont prises pour améliorer l'état calamiteux de ce pays. Après ceci, je pourrais quitter ce sujet; mais un honorable ami me rappelle que j'ai parlé d'une motion pour la formation de toute la chambre en comité pour examiner l'état général de l'Irlande. J'aurai donc à présenter cette question plus tard, et lorsque le jugement sera terminé.

Le discours de la couronne parle de la bonne intelligence qui existe entre la France et l'Angleterre, et des relations pacifiques de notre pays avec toutes les principales nations de l'Europe. Je me réjouis sans feinte de ce favorable état de nos relations avec la France. J'ai été membre d'un cabinet qu'on a fréquemment raillé au sujet de l'alliance française. On nous reprochait d'être dévoués au gouvernement de Louis-Philippe, d'être trop passionnés pour cette alliance, et de mépriser et négliger celles des puissances plus despotiques en Europe. On nous a imputé qu'après que cette alliance avait duré un temps considérable, nous avions été les causes de sa rupture et de l'amoindrissement de la bonne intelligence entre les deux pays. J'ai été heureux de trouver dans des déclarations faites dans l'assemblée législative d'un autre pays par des personnes qui n'ont pas moins d'influence que le ministre des affaires étrangères de France et son prédécesseur, que, s'il y a eu quelque affaiblissement dans l'intimité de notre alliance avec la France précédemment; que, si la bonne intelligence entre les deux pays s'est quelque peu affaiblie, ce n'était pas faute de sentiments d'amitié, mais parce que la France, pour divers motifs, avait commencé à chercher ailleurs un aide et un appui, et qu'en cherchant cet aide et cet appui, elle avait cessé d'apprécier comme elle le devait l'alliance qui l'unissait auparavant avec notre pays. A propos du traité de 1840, j'ai été heureux de voir que le ministre des affaires étrangères de France était revenu maintenant à ce qui fut son ancienne politique; ce qui signifie clairement qu'on était sorti de cette politique. Dans le traité de juillet 1840, nous ne cherchions pas des avantages séparés pour l'Angleterre, ou un succès exclusif pour la politique anglaise; mais nous agissions d'après la réelle et ancienne politique de la France, qui était, comme on l'a déclaré, de maintenir l'intégrité de la Turquie, et de l'aider, d'un commun accord avec presque toutes les autres grandes puissances de l'Europe. C'est dans cet esprit que nous avons agi dans le traité de 1840, et c'est à cet esprit que la France eût dû concourir; mais, pendant quelque temps, elle fut séduite par la puissance d'une idole égyptienne. (Rires.)

Je suis heureux de voir la France revenue à l'ancienne politique, et j'espère que les ministres de la couronne, trouvant la France dans cette disposition, agiront selon les intérêts de notre pays en renforçant l'alliance entre

[...] achetée au prix de la concession d'un seul point d'honneur ou du sacrifice de quelque grand principe. (Applaudissements.) Dans deux pays si honorables et si puissants, il est absolument nécessaire, pour la cordialité et la permanence de cette bonne intelligence, qu'il n'y ait ni engagement secret, ni contrat spécial dont un autre pays quelconque pourrait avoir à se plaindre, et il ne serait pas au pouvoir des ministres de l'un ou l'autre pays, de se vanter d'avoir favorisé ou tenté de favoriser cet accord, en obtenant de ce pays un avantage sur un autre. (Ecoutez !) Au nom de l'Angleterre, je déclare qu'aucune concession de cette nature n'a été faite par la France, et que le gouvernement français ne s'est soumis à l'abandon d'aucun droit. Je fais la même déclaration pour l'Angleterre. Il n'y a pas eu de concession de notre part, et il n'y a eu aucune espèce d'abandon d'un principe quelconque.

Sir Robert Peel parle du dissentiment qui a éclaté en Grèce entre les représentants de la France et de l'Angleterre.

J'ai lu aujourd'hui, dit-il, une lettre de notre représentant à Athènes, diplomate aussi capable que distingué.

Le peuple anglais partage les opinions de sir Edmond Lyons.

S'il y a eu désaccord entre la France et l'Angleterre au moment d'une si grande révolution sociale, s'il a existé un parti français et un parti anglais, un homme à la tête du premier, et un autre homme à la tête du deuxième, la lettre de sir Edmond Lyons nous rassure. Je me félicite, dit-il, de voir que je puis constater l'entente et le cordial appui de M. Piscatory, ministre de France. Or, n'est-ce pas là une preuve nouvelle et décisive de l'avantage qu'offre l'accord de deux puissances comme la France et l'Angleterre ?

Tels sont les sentiments de la grande masse du peuple anglais, nonobstant les conflits passés. Nous reconnaissons la gloire de la France, nous reconnaissons sa renommée militaire. Aucun pays du monde n'a atteint une plus haute réputation dans la guerre, grâce à l'habileté de ses grands capitaines et à l'intrépide valeur de ses soldats; mais j'espère que le peuple français, ce peuple grand et puissant, sera assez satisfait de cet honneur et de ce renom pour ne pas croire nécessaire la continuation de ses anciennes hostilités, ni le recours à de nouvelles opérations militaires, dans le but d'assurer à la France une gloire dont elle n'a pas besoin.

Sans doute il est à regretter, au milieu de notre brillante perspective, qu'une partie des classes ouvrières soit en souffrance; mais j'aime à espérer des temps meilleurs. Il me semble, en un mot, si je considère notre position vis-à-vis des nations étrangères, l'amélioration de notre commerce et l'état prospère du revenu, que nous pouvons avec confiance nous présenter devant le parlement, sûrs d'avoir satisfait à ce que demandaient de nous notre souveraine et notre pays. Ce n'est pas un de nos moindres titres d'être parvenus à écarter les obstacles qui s'opposaient à la bonne intelligence avec la France, à l'époque où nous entrâmes dans les conseils de S. M. Nous avons le droit de dire aujourd'hui que nous sommes sur un pied amical en France, et que, dans tous les autres pays, nos intérêts se sont améliorés. Notre conscience nous dit que nous avons rempli tous nos devoirs.

LE VICOMTE PALMERSTON. Je vois avec infiniment de plaisir que nos relations avec la France aient été remises en cet état de bonne amitié qui importe à un si haut degré, non seulement au bonheur des deux peuples, mais encore à la paix du monde. J'en suis d'autant plus charmé que, pendant six années, étant ministre, le cabinet dont je faisais partie a maintenu les relations les plus amicales avec la France. Un homme de talent disait naguère, dans le sein de la chambre des députés, que, de 1830 à 1836, l'accord le plus parfait et le plus sincère avait régné constamment entre la France et l'Angleterre, et il citait ce fait comme une circonstance heureuse. Lorsqu'on nous a reproché d'être trop complaisants pour la France, j'ai répondu qu'aussi long-temps que les intérêts des deux pays resteraient les mêmes, je cultive-

[...] tribune, pour M. Guizot opprimé et injurié par une grande partie [...] la chambre; de même, parce qu'une chose est vraie, nous ne [...]drons jamais de le dire, dût notre indiscrétion nous exposer à [...] popularité.

Or, le fait affirmé par nous est-il vrai? Est-il vrai que le pauvre consommateur qui achète au détail, paie le sucre, le vin, le [...] etc., plus cher que le riche patricien du faubourg Saint-Germain qui achète en gros, et que son fournisseur n'a pas intérêt à trom[...]per? Là est toute la question. Que le *Globe* y réponde.

Le *Globe* prétend que le propriétaire et le fermier ne souffrent pas moins que le consommateur des sophistications des denrées mises en vente.

Le *Globe* a parfaitement raison au général. La fraude nuit au producteur comme au consommateur; la fraude nuit à la société entière, moins le fripon qui l'exploite. Il est bien évident, en effet, que les honorables industriels de Paris ou de Rouen qui fabriquent le vin de toutes pièces, sans juger à propos d'y faire entrer le [...] de raisin, causent un préjudice notable à tous les producteurs [...] vin légitime, au vigneron de la Gironde comme à celui de la Côte d'Or, au fermier comme au propriétaire. Mais nous n'avons jamais nié aucune vérité de cette nature; nous croyons même avoir écrit depuis quelques années, plusieurs volumes d'articles pour amener à l'état d'axiomes les vérités de cet ordre. Or, il nous semble qu['a]vant de nous accuser de viser à la popularité, le *Globe* aurait [...] nous prouver que nous nous mettions en contradiction avec [nous-]mêmes en affirmant que le riche consommateur parisien payait [cer]taines denrées moins cher que le pauvre, et c'est ce qu'il n'a [pas] fait, et c'est en cela qu'il a eu tort. Les écrivains qui visent au [...] de publicistes sérieux se doivent, quelle que soit la bannière qu'ils adoptent, de ne pas bâtir des accusations contre leurs adversaires sur des suppositions gratuites.

Le *Globe* a subi depuis un mois une métamorphose morale dont nous le félicitons fort. Ce n'est plus le journal outrecuidant qui [...] trait de *cerveaux détraqués* les *démagogues furieux* de notre [...] lesquels demandent, comme on sait, qu'on accorde au travail un minimum de salaire pour l'empêcher de mourir de faim. Où sont plus ces écrivains moralistes qui innocentaient la société de [la] misère publique; qui mettaient sur le compte de l'inconduite et [de] l'immoralité de l'artisan sa pauvreté et ses souffrances, vous citaient impudemment la brillante fortune du négociateur des emprunts [es]pagnols, comme exemple des résultats que peut produire l'alliance de la vertu et de la persévérance. Le *Globe* de 1844 n'a pas encore [tout-]à-fait dépouillé le vieil homme, mais il s'est amendé, ce qui [est] moins facile qu'on ne pense; ainsi, le *Globe* de 1844 a déjà reconnu, et pas plus tard qu'hier, que les vices de l'organisation sociale pourraient bien être pour quelque chose dans la malheureuse condition de quelques-uns de ses membres. Encore quelques petites concessions comme celle-là, et le *Globe* est perdu pour le parti de l'immobilisme; car on ne peut être amené à reconnaître les vices d[...]

[...]tique usurier; je ne rougis pas même, je crois, et répondis sans sourciller:

— Bah! les morts sont morts; la paix est partout pour eux.

— Y a *ren* à faire avec *ceux mondes*-là, murmura le vieux renard; ça n'a point de cœur. *Pernez*--la donc pour quinze mille francs et n'en parlons *pus*. J'aime mieux y *pardre* que de planter des *naviaux* sur le corps de mon vieux *onque*. *Vou'* êtes un avare.

Samuel Hivernau, à ma place, eût certainement assommé son estimable neveu. Moi, je me contins, résolu à pousser à bout cet animal féroce et omnivore.

— Ma foi, mon cher camarade, l'argent est cher à cette heure : avec quinze mille francs, j'aurai une ferme et des terres labourables. Je ne veux plus acheter votre barraque. Gardez-la, abattez-la, plantez-y des *naviaux*, mettez-la en vente à Paris : quant à moi, bon jour! je n'en veux pas. C'est vieux; les charpentes sont usées; les murs sont lézardés; le peu de terre qu'il y a ne rapporte pas un sou. Vous sentez bien que je ne suis point d'humeur à payer quinze mille francs ce qui n'a point de rapport.

— Seigneur Jésus! cria mon vautour, *y a-t-il* des *houmes* sans cœur! Faut donc que je me saigne, moi, pauvre chétif *p'tit* paysan de *ren* du tout, pour qu'on *jitte* pas à terre la maison de feu *moun onque!* Voyons! jarnidieu! *pernez-la* pour dix mille francs, ou, foi d'*Hivarnau*, *vou'* avez point de parole!

— Une demi-heure après, mon cher ami, j'achetais ma chère maison aux toits bleus, que j'aurais payée de tout ce que j'avais au monde, pour la modique somme de six mille cinq cents francs, et les frais de vente restaient à la charge du vendeur, et j'en signais l'acte entre les mains du notaire!

Jamais diplomate signant un traité qui décuplait sa puissance ne fut plus heureux que moi à cette heure. J'avais ma joie, mon bonheur, mon rêve, et je n'étais pas volé! et je me vengeais de cette affreuse et cynique créature qui voulait ainsi exploiter les tombeaux!

Samuel Hivernau disait parfois que j'étais né pour la diplomatie.

A peine les deux héritiers avaient-ils appliqué leur paraphe au bas de l'acte de vente, que Claude Briguet entra, tenant un sac de monnaie qu'il jeta impérieusement sur la table, en s'adressant aux deux Hivernau étonnés, ébahis.

— Il y a là, s'écria-t-il d'une voix tonnante, cinq cents napoléons d'or. Vingt personnages de la contrée pour la moitié, moi pour le reste; nous avons fait cette somme pour acheter la maison de feu monsieur Samuel Hivernau. A dix mille francs la maison du vieux poète! — Qui met aux enchères ?

Les héritiers, avec un gémissement profond, tombèrent sur un siége; j'étais à mon tour plein d'une joie féroce.

— Maître Claude, fit le notaire d'un ton doux, il y a une petite difficulté; c'est que la maison vient d'être vendue six mille cinq cents livres!

— A qui? demanda Claude avec étonnement.

— A moi! maître Claude, m'écriai-je radieux.

— Sacredié! sacredié! sacredié! vociféra Claude avec des trépignements de joie. Oh! monsieur Julien..... voilà qui...... un trait que...... Il n'y avait que vous pour......

Et le brave homme s'essuyait les yeux, en répétant avec exclamation : sacredié! sacredié! sacredié! . . . .

25 janvier 18....

Que je suis heureux dans ma douleur, que je suis heureux! Cette terre, cet enclos, où tant de fois résonna la plus magnifique poésie; cette maison aux toits bleus, où vécut Samuel, où naquit, où mourut mon Adda; ce jardin, ces tombeaux, ces buis, ces gazons; tout cela c'est à moi, c'est mon bien, c'est ma propriété.

O mes souvenirs d'amours, mes charmantes joies du passé, je ne vous quitterai donc plus!

Ainsi que ces sublimes solitaires, je mourrai là, ignoré, oublié, vivant par un souvenir de six mois! — Savez-vous quelle sera mon étude? rassembler les choses qui ont été celles de mon vieux poète et de mon Adda; trouver leurs vestiges dans les sentiers, interroger à chaque heure toutes ces choses que touchaient, que voyaient, que chérissaient mes amis. Serai-je seul en ces lieux? Non, ami, non; tous ces meubles dont ils se sont servis, ces habits qui les couvraient, ces lits qui les ont reçus, ce piano de ma chérie, ce fusil de mon vieux poète; ces mille riens des morts sont tout pour les vivants. Tout cela prend un corps, une âme, une intelligence; cela me parle d'eux, et les remplace auprès de moi. A présent, d'ici à ce que je meure, je ne m'absenterai pas pour huit jours du village des Minaux.

Ici je souffrirai sans cesse, mais ici les morts me parlent; et j'ai besoin de les entendre.

4 avril 18...

Autre folie! J'avais cependant bien juré de ne m'attacher à quoi que ce soit dans le monde; j'ai tant de choses à aimer! Vers la fin de mars, le père Briguet est venu me trouver, moitié rougissant, moitié pleurant :

— Ma brunette mourra, c'est sûr, m'a dit le pauvre homme; elle est folle de vous. Les femmes qui vous aiment n'ont point de chance. Pourquoi êtes-vous venu ici?

Ce reproche était cruel. De tout cela j'ai été vivement ému, vivement alarmé.

Hier je suis allé voir cette jolie enfant toute pâle et maladive; je l'ai prise sur mes genoux, et je lui ai dit à demi-voix :

— Petite, veux-tu épouser un homme qui ne peut pas t'aimer comme t'aimerait un autre? Je ne peux pas, je ne veux pas oublier mon Adda. Je te préviens que, si tu deviens ma femme, je te condamnerai à me parler d'elle à chaque heure, à chaque instant. Veux-tu?

— Oui, a répondu la petite fille en mordant mes cheveux. Quand [je] leur parle d'elle, les uns me disent que je suis folle, les autres me d[isent] que ça leur fend le cœur. Il faut que je sois *ben* envieuse, *ben* [...] pour vouloir remplacer Adda; mais... mais...

Elle m'a tiré les cheveux avec plus de violence, et j'ai senti à [mon] visage les chaleurs de son haleine.

Dans huit jours j'épouserai cette enfant. Elle a seize ans, de l'es[prit] comme un petit diable, un cœur d'or, et elle m'aime à l'adoration. [Dieu] fasse que je la rende heureuse. Je tâcherai. Ce n'est point de l'am[our] que je lui apporte; mais du moins un saint dévouement.

30 juin 18....

Depuis six semaines, la fille du fermier Claude est ma femme. Cette [pe]tite créature est adorable; je voudrais l'aimer comme elle le mérite. Je [tâ]che de le lui persuader du moins.

Je ne vous parlerai point de certaines souffrances que j'ai bien d[ure]ment éprouvées; de certains rapprochements qui m'ont, dans l'ombre, [ar]raché bien des larmes.

Allons, allons! de quoi vais-je me plaindre encore? ne suis-je pas, [en] effet, l'homme le plus heureux du monde? La plus charmante ver[dure] croît entre mes tombeaux; mon verger est riant; mes bois sont vi[vaces;] mes fleurs sont en pleine floraison; et ma petite femme, sans fiel, sans [ja]lousie, sans colère, me parle de la pauvre Adda tant aimée, toujours [avec] la même candeur, le même amour, la même religion.

Cependant, très cher, j'ai une prière à vous faire; c'est de venir [voir] votre pauvre ami, qui vous appelle de ses vœux, qui a bien besoin d'a[mi]tié, quand il n'a plus d'amour.

Allons! quittez un moment cette capitale du monde qui méconnut Sa[muel] Hivernau! Venez aux Minaux, ce pays mélancolique et sombre [où] reposent des cendres chéries. J'ai parlé de vous maintes fois à ma bru[]nette, et ma brunette voudrait vous voir. Quant à moi, je vous désire ar[]demment, et j'ai payé six mille cinq cents livres le droit de vous héberger dans la maison d'un grand poète.

A propos! que je vous dise! je fais l'éducation de ma femme. El[le a] une intelligence admirable. Avant deux ans, j'en aurai fait une préci[euse.] Cela me distrait, cela m'amuse; d'ailleurs, elle m'aime avec une fer[veur si] grande, avec une ardeur si touchante et si vraie!..... Et puis, elle [me] parle si souvent de mon Adda!

ARTHUR PONROY.

FIN.

REVUE MUSICALE.

Les séances de la société des concerts ont deux mérites égalem[ent] [ra]res et précieux : d'abord, le choix et l'exécution de la musique qu'on [y en]tend laissent rarement à désirer; en second lieu, le programme est [...]

que répondait M. le comte d'Argout, rapporteur de la commission de la chambre des pairs, à la prétention de M. Teste? Acceptait-il cette doctrine? En aucune manière; il disait (page 34):

« Le projet ministériel attribue au domaine public la propriété des » cours d'eau non navigables, proposition hardie, inquiétante pour les » riverains, dommageable à l'industrie, et dont la solution n'est d'ail» leurs nullement nécessaire pour règlementer les endiguements. »

Ainsi, l'on voit que la doctrine du gouvernement et celle de la chambre des pairs ont déjà été en conflit à l'occasion de la propriété des cours d'eau non navigables ni flottables.

Qu'est-il résulté de ce conflit de prétentions? La loi sur les endiguements, compliquée de la question de propriété des eaux, n'a pu être faite; les difficultés ont paru si grandes, qu'on n'a pas même osé aborder la discussion; et pourtant quelle loi était plus urgente depuis quelques années? Si, au lieu de vouloir faire *une loi d'ensemble* sur la matière, on eût donné une organisation plus forte aux associations syndicales et adopté la partie du projet de loi sur les endiguements qui se rapportait à ces associations, on eût fait un très grand bien. On a voulu tout avoir à-la-fois, et l'on n'a rien eu.

Il en arrivera tout autant à la question des irrigations, si on veut lui donner dans le début trop d'extension. Commençons par établir le droit de passage des eaux; plus tard, quand les difficultés relatives à la propriété des cours d'eau non navigables ni flottables sera tranchée, on pourra faire un second pas et emporter le côté moyen ou intermédiaire de la question. Je ne parle pas du grand côté, il est en effet déjà résolu et dans un sens favorable aux irrigations. C'est là un point qu'il ne faut pas oublier: on sait que, sur les cours d'eau navigables et flottables, qui tous sont du domaine public, l'État concède des prises d'eau pour les irrigations et qu'on est armé pour ces grandes entreprises des moyens d'expropriation de la loi de 1841. Toutes les années, nous voyons des concessions de ce genre insérées au *Bulletin des Lois*.

La proposition que j'ai eu l'honneur de déposer en 1843 n'a eu qu'un but: « créer, moyennant juste et préalable indemnité, le droit de faire pas» ser, sur les propriétés d'autrui, les eaux dont on a le droit de disposer. » Je voulais arriver à ce résultat par l'expropriation forcée; la commission de la chambre des députés, poursuivant le même but, par l'organe de son rapporteur (M. Dalloz), veut y arriver en établissant un simple droit de servitude. Peu importe l'un ou l'autre de ces moyens; le but étant le même, je me suis rallié au système de la commission. C'est ce but qu'a voulu poursuivre la conférence agricole de la chambre des députés qui m'a chargé de cette question, et j'ai la conviction intime que, si on voulait aller au-delà, on ferait, pour la question des irrigations, ce qu'on a fait pour celle des endiguements en 1842: un avortement.

Je m'adresse, en terminant cette longue lettre, à tous les agriculteurs qui s'intéressent à l'établissement d'un bon système d'irrigation en France.

Qu'ils se persuadent bien que le plus grand péril que court cette question vient de ses propres amis, qui veulent, de plein saut, avoir quelque chose de complet. Il faut, avant tout, laisser ouvrir la brèche dans la mauvaise législation qui nous régit; une fois cette brèche faite, rapportons-nous-en à l'avenir pour l'élargir et compléter l'œuvre.

Vous m'obligerez beaucoup, monsieur, en insérant cette lettre dans

priété. Sous ce rapport, nous croyons qu'il serait téméraire de combattre l'opinion de M. d'Angeville et de la conférence agricole de la chambre des députés; ces messieurs doivent savoir ce que l'on peut faire accepter au parlement; ils doivent savoir si les esprits de leurs collègues sont suffisamment préparés aux grandes réformes. Nous nous en rapportons à leur appréciation.

Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi donc la commission du projet d'Angeville, ou plutôt pourquoi M. Dalloz, son rapporteur, a-t-il retiré de l'ordre du jour le rapport dont il avait demandé la reprise dès l'ouverture de la session? L'année dernière (si nous nous rappelons bien l'historique de ce projet de loi), le ministère essaya de faire repousser la proposition de l'honorable député de l'Ain, sous prétexte qu'il préparait lui-même une loi des irrigations. La commission tint bon, parce qu'elle comptait peu sur le zèle du ministre de l'agriculture; et certes elle avait bien raison, car le ministre ne préparait pas sa loi; la preuve, c'est qu'il vient de nommer des commissaires spéciaux pour la préparer. Serait-il vrai que cette fois encore le gouvernement ne se met en avant que pour faire échouer le système de M. d'Angeville?

Il est bien triste, en vérité, que, toutes les fois qu'il y a un progrès à faire, une amélioration incontestable à réaliser, le gouvernement se trouve là comme une borne contre laquelle vient se briser la pensée d'amélioration.

Projet de loi sur l'Instruction secondaire.

TEXTE DU PROJET.

TITRE Ier. — *De l'enseignement secondaire.*

Art. 1er. L'enseignement secondaire comprend: l'instruction morale et religieuse, les études de langues anciennes et modernes, de philosophie, d'histoire et de géographie, de sciences mathématiques et physiques, qui servent de préparation soit aux examens du baccalauréat ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales.

Art. 2. Les établissemens d'instruction secondaire sont particuliers ou publics.

TITRE II. — *Des établissemens particuliers d'instruction secondaire.*

Art. 3. Tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins, et n'ayant encouru aucune des incapacités comprises dans l'art. 5 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, pourra former un établissement particulier d'instruction secondaire, soit une institution, soit une pension, ou ouvrir des cours particuliers sur une ou plusieurs parties de l'instruction secondaire, sous la condition préalable de déposer dans les mains du recteur de l'académie où il se propose de s'établir, les pièces suivantes, dont le recteur lui remettra récépissé:

1° Un certificat du maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans, constatant que l'impétrant est digne, par ses mœurs et sa conduite, de diriger un établissement d'instruction secondaire.

En cas de refus du maire, pourra tenir lieu de certificat une déclaration favorable rendue, sur le recours de l'impétrant, par le tribunal civil de l'arrondissement, statuant en chambre du conseil, le ministère public entendu, ou une déclaration rendue sur un nouveau recours et dans les mêmes formes, par la cour royale du ressort;

2° Les diplômes de grade et de brevet de capacité qui seront ci-après déterminés, ainsi que l'affirmation par écrit et signée du déclarant de n'appar-

1° Être Français et âgé de vingt-un ans au moins;

2° Produire un certificat du maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans, ledit certificat constatant que l'impétrant est digne, par ses mœurs et sa conduite, de se livrer à l'enseignement;

3° Produire soit le diplôme de bachelier ès-lettres, s'il prétend au titre de maître de pension, soit les deux diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences, ou seulement le diplôme de bachelier ès-lettres, s'il prétend au titre de chef d'institution.

Art. 7. Les examens auront lieu publiquement. La matière et les formes desdits examens seront déterminés par un règlement arrêté en conseil royal de l'instruction publique.

Les brevets seront délivrés par le jury, sous l'autorité du ministre, en la forme d'une déclaration générale de capacité, pour l'un ou pour l'autre ordre d'établissement d'instruction secondaire, sans désignation spéciale de lieu.

Art. 8. Dans tout établissement particulier d'instruction secondaire, nul ne pourra être préposé à la surveillance des élèves, s'il n'est à l'abri des incapacités relatées par l'art. 3 de la présente loi, et s'il ne produit: 1° un certificat de moralité, délivré en la forme prescrite en l'art. 6; 2° un diplôme de bachelier ès-lettres. Ledit grade ne sera obligatoire pour ladite fonction qu'après le délai de trois ans, à partir de la promulgation de la présente loi.

Art. 9. Dans les villes qui possèdent un collège royal ou communal, sera libre de n'envoyer aucun élève aux cours dudit collège tout chef d'institution ou maître de pension qui, indépendamment de l'obligation prescrite par l'art. 8, relativement aux maîtres préposés à la surveillance, aura dans son établissement, pour professer les diverses parties de l'enseignement secondaire, des maîtres munis des certificats mentionnés en l'art. 3, et pourvus au moins du grade de bachelier ès-lettres.

Dans les villes où il n'existe pas de collège royal ou communal, les chefs d'institution ou maîtres de pension établis à l'époque de la promulgation de la présente loi, auront, à partir de cette époque, un délai de trois ans pour satisfaire à l'obligation de n'employer à l'enseignement des diverses classes de leurs établissements que des maîtres pourvus au moins du grade précité.

Ne seront reconnus, dans tous les cas, comme ayant le plein exercice et donnant l'enseignement secondaire complet, que les chefs d'institution qui auront, dans leur établissement, pour professer les classes de rhétorique, philosophie et mathématiques, deux maîtres au moins pourvus du diplôme de licencié ès-lettres, et un maître pourvu du diplôme de bachelier ès-sciences.

Art. 10. Sont admissibles aux épreuves du baccalauréat ès-lettres tous les élèves qui justifieront, par certificats réguliers, avoir fait les deux années d'études précitées, soit dans leur famille, soit dans les collèges royaux ou collèges communaux de premier ordre, soit dans les institutions de plein exercice.

Art. 11. Le ministre de l'instruction publique peut, toutes les fois qu'il le jugera convenable, faire visiter et inspecter tout établissement particulier d'instruction secondaire.

Art. 12. Quiconque, sans avoir satisfait à toutes les conditions prescrites par les art. 3 et 4 de la présente loi, ou après avoir été interdit dans les cas prévus par les art. 13 et 15 de la même loi, aura ouvert un établissement particulier d'instruction secondaire, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit, et condamné à une amende de 100 fr. à 1,000 fr. L'établissement sera fermé.

En cas de récidive, le délinquant sera passible d'une amende de 1,000 à 3,000 fr. et d'un emprisonnement de quinze à trente jours.

Art. 13. Tout chef d'établissement particulier d'instruction secondaire qui refuserait de se soumettre à l'inspection autorisée par l'art. 11 de la présente

---

jours très sobre. Rarement il se compose de plus de cinq morceaux, et la durée des concerts les plus longs ne dépasse pas deux heures. Aussi, le plaisir dont on y jouit se maintient vif et éveillé jusqu'à la fin, et n'est mélangé d'aucune fatigue. Le programme de dimanche dernier se composait de deux symphonies, une de Mozart et une de Beethowen; de deux chœurs, un de Beethowen et un de Mozart, et d'un solo de flûte exécuté par M. Dorus, membre de la société.

La 8e symphonie de Mozart renferme un des *andante* le plus tendrement suaves qui existent, et un menuet plein de légèreté et de délicatesse, dont le trio est d'une piquante originalité. Le premier morceau est d'un caractère imposant, mais tempéré par cette douce teinte de mélancolie tendre et rêveuse qui caractérise toutes les œuvres de Mozart, dans lesquelles domine toujours le caractère affectif, quel que soit, d'ailleurs, le charme sensuel qu'elles offrent et l'intérêt puissant qui s'attache au développement intellectuel. Mozart met toujours en jeu le sentiment, tandis qu'Haydn, par exemple, s'adresse presque toujours à la sensation.

Le chœur de Beethowen, intitulé le *calme de la mer*, pourrait aussi bien porter un tout autre titre. Le public a froidement accueilli ce morceau, malgré le nom de l'auteur, et franchement, nous n'avons point à le gourmander de son indifférence.

L'enthousiasme s'est réveillé à l'exécution merveilleuse de M. Dorus, qui a fait entendre quelques fragments du cinquième concerto de M. Tulou. M. Dorus possède toutes les qualités qui constituent le véritable virtuose; une habileté de mécanisme qui se rit de toutes les difficultés, une admirable pureté de son, et un goût parfait dans la manière de phraser, et avec cela un aplomb et une régularité de mesure qui n'excluent nullement l'expression, mais qui laissent l'auditeur dans une quiétude parfaite sur l'ensemble entre l'exécutant et les accompagnateurs. Le concerto de M. Tulou offre des mélodies pleines de fraîcheur; il est instrumenté avec beaucoup de goût et de sagesse.

Le motet de Mozart *ne pulvis et cinis superbe te geras*, est un magnifique morceau dont la première partie est pleine d'un profond sentiment de terreur et d'amère tristesse. On y retrouve le premier germe de la pensée qui, plus tard, servit à Mozart pour peindre la terrible scène finale de *Don Giovanni*, et notamment les sombres effets d'harmonie qui accompagnent l'inflexible récitatif de la statue du commandeur.

Le concert se terminait par la symphonie en *ré* de Beethowen, une de celles qui sont encore calquées sur le patron créé par Haydn et fidèlement suivi par Mozart. Mais on trouve dans les idées et dans le style toute la puissante verve, toute la piquante originalité du maître qui, plus tard, a porté la musique symphonique si loin et si haut qu'on n'ose plus concevoir la possibilité d'un progrès dans ce sens; et pourtant la symphonie, pas plus que les autres produits de l'intelligence humaine ne doit pas rester immobile, et l'on n'a pas plus aujourd'hui que du temps d'Haydn le droit de dire qu'elle ait atteint son apogée. Toujours est-il que le point où Beethowen l'a conduite permet d'attendre patiemment les progrès possibles de l'avenir.

— Dans cette dernière quinzaine, il n'y a rien eu de nouveau au Théâtre-Italien, que la reprise de *l'Elisir*, qui a eu peu de succès pour plusieurs raisons. D'abord, cet ouvrage avait été précédé par les reprises de *Don Pasquale* et d'*Il Barbiere*; c'était donc le troisième opéra bouffe offert au public, sans variation de genre. En second lieu, le rôle de *Belcore*, joué l'année dernière par Tamburini, était confié cette année à Morelli. Nous reconnaissons volontiers que Morelli s'est tiré beaucoup mieux qu'on ne pouvait l'espérer des difficultés vocales de ce rôle; mais, pour contribuer au succès d'un ouvrage, il ne suffit pas d'être en état de traduire la lettre ou la note du rôle dont on est chargé: il faut être assez au-dessus de la traduction matérielle pour pouvoir employer une partie de ses facultés à animer, à rendre vivant le personnage qu'on représente. Or, en supposant que Morelli possède les qualités nécessaires pour jouer avec verve un rôle comique, il est certain que la préoccupation de la note devait lui enlever toute liberté d'action sous le rapport dramatique. Nous ignorons pourquoi Ronconi n'a pas été chargé de ce rôle qui convenait parfaitement à ses moyens, et qu'il aurait animé de sa verve comique. *L'Elisir* avec Morelli est un ouvrage sacrifié, parce que Morelli, sujet très précieux du reste dans la troupe italienne, n'est pas encore de taille cependant à aborder avantageusement des premiers rôles. Nous lui disons cela d'autant plus librement et franchement, que nous faisons de lui un cas tout particulier, et que nous estimons très fort les services qu'il peut rendre à l'administration en restant dans la sphère qui convient à son talent; avec Ronconi, au contraire, nous croyons que *l'Elisire* aurait pu, malgré l'inopportunité de la reprise, avoir beaucoup de succès.

Il y a dans le répertoire bouffe du Théâtre-Italien plusieurs ouvrages qui comportent deux rôles de basses. Quoique Ronconi n'ait pas une voix de basse bien caractérisée, il n'en est pas moins vrai qu'il peut facilement accommoder au diapason de sa voix la plus haute des deux parties graves. Or, un *opera buffa* soutenu par le talent de Lablache et la verve de Ronconi ne peut manquer d'obtenir un grand succès. Le succès de *Don Pasquale*, les applaudissements qui accueillent *il Barbiere* cette année, et la foule qui se porte à toutes les représentations de ce chef-d'œuvre en font foi. Au surplus, on monte, dit-on, en ce moment *il Matrimonio segreto*, pour lequel, nous l'espérons, on aura tiré le meilleur parti possible du personnel que présente la troupe italienne. A l'exception du rôle de *Paolino*, cet ouvrage nous parait devoir être mieux monté cette année qu'il ne l'a jamais été.

Depuis quinze jours, Mme Grisi n'a paru qu'une seule fois sur la scène. Une douleur cruelle, la perte d'un enfant, l'en a tenue éloignée, et a retardé jusqu'à ce jour la représentation d'*Otello*, déjà deux fois annoncée à son bénéfice. Mardi dernier, la pauvre mère a tenté d'étouffer les angoisses de son cœur encore tout meurtri; mais à son entrée en scène (on jouait *Maria di Rohan*), les sanglots ont brisé sa voix, et plusieurs minutes se sont écoulées avant qu'elle pût surmonter la poignante douleur qui l'étouffait. Il a bien fallu enfin prendre le dessus, car le public était là qui était venu pour entendre chanter et non pour faire une visite de condoléance. C'est un dur esclavage que celui des personnes qui dépendent du public: il n'y a pas de maître plus despotique, plus impitoyable. Il veut bien sympathiser un instant à vos douleurs, mais à condition qu'elles ne compromettront point ses plaisirs.

Mario est demeuré ces quinze jours-ci éloigné du théâtre. Il en est résulté que le rôle d'*Edgardo*, dans *Lucia*, a été confié à Corelli. Telle est l'influence de l'émotion sur un chanteur, que Corelli, qui, ordinairement, se tient un quart de ton au-dessous de l'orchestre, a presque constamment chanté un quart de ton au-dessus, dans cet ouvrage, la première fois du moins. A la seconde, il était un peu plus rassuré, et il n'a pas porté d'aussi rudes atteintes à la tonalité.

Pour la même raison, Salvi a pris le rôle d'Almaviva dans *Il Barbiere*. Nous nous attendions à un meilleur résultat. Il y a certainement une grande différence entre la manière de Salvi et celle de Mario dans ce rôle, mais il nous est fort difficile de déterminer laquelle est la meilleure, pour nous servir du terme le plus poli. La vocalisation de Mario est imparfaite, et sent toute la gêne de l'inexpérience; mais celle de Salvi est une note morte, sans couleur, sans expression. Ronconi a repris toute sa verve dans le rôle de Figaro, peut-être même y met-il un peu trop de sans-façon et de laisser-aller. Toujours est-il qu'il n'y a rien de plus gai et de plus animé qu'une représentation d'*Il Barbiere* cette année. Mme Persiani, indépendamment des merveilles de sa vocalisation, est la plus spirituelle et la plus piquante Rosine que nous ayons vue sur aucun théâtre.

Ce soir on reprend la *Gazza Ladra*, au bénéfice de Fornasari, qui doit jouer le rôle dramatique de Fernando. Nous lui souhaitons meilleure chance que dans celui d'Henri VIII d'*Anna Bolena*.

Rien de nouveau dans cette quinzaine aux deux théâtres lyriques français. On parle de l'engagement de Mlle Taglioni pour quelques représentations à l'Académie royale de musique.

—Nous suivons toujours avec beaucoup d'intérêt la double expérience d'enseignement musical par la méthode de Mme Chevé, dont nous avons déjà parlé. Depuis deux mois seulement que l'enseignement individuel est commencé, l'un des élèves approche du terme de son instruction grammaticale, et les trois autres sont en bon chemin. Quant à l'enseignement collectif, le cours n'a eu encore que dix séances. Nous attendrons maintenant de pouvoir signaler des résultats décisifs dans l'une ou l'autre expérience, pour en entretenir nos lecteurs.

ALLYRE B...

conférés par le grand-maître de l'université.

Les droits résultant pour eux des diplômes précités ne pourront leur être retirés que dans les cas prévus et selon les formes prescrites par les art. 13 et 15 de la présente loi.

Les chefs d'institution qui auraient précédemment obtenu l'autorisation du plein exercice continueront à en jouir, sauf à justifier dans le délai de trois ans de l'accomplissement des conditions prescrites par le troisième paragraphe de l'art. 9 de la présente loi.

Art. 17. Les écoles secondaires ecclésiastiques, établies conformément à l'ordonnance du 16 juin 1828, où les maîtres chargés des classes de rhétorique, philosophie et mathématiques seraient pourvus des grades mentionnés au paragraphe 3 de l'art. 9 de la présente loi, pourront user du même droit que les institutions de plein exercice, en ce qui concerne, dans les limites du nombre d'élèves qui leur est attribué, l'admissibilité desdits élèves aux épreuves pour l'obtention du diplôme ordinaire de bachelier ès-lettres.

Dans celles desdites écoles secondaires ecclésiastiques où ne serait pas remplie la condition de grades précitée, les élèves qui, cessant de se destiner au sacerdoce, voudraient obtenir le diplôme ordinaire de bachelier ès-lettres, pourront se présenter à cet effet aux épreuves dans une proportion qui n'excède pas la moitié des élèves sortant chaque année de ces écoles, après y avoir achevé leurs études. Ladite proportion sera constatée d'après une liste nominative annuellement transmise au garde-des-sceaux, ministre des cultes, et par lui communiquée au ministre de l'instruction publique.

Art. 18. Sont maintenues et demeurent obligatoires, sauf la dérogation précitée, toutes les dispositions des ordonnances du 16 juin 1828 concernant les écoles secondaires et ecclésiastiques.

TITRE III. — *Dispositions spéciales aux établissements publics d'instruction secondaire.*

Art. 19. Le nombre des collèges royaux sera successivement augmenté jusqu'à concurrence d'un collège royal par département.

Art. 20. Toute ville dont le collège communal sera érigé en collège royal, en exécution de l'article précédent, devra :

1° Faire les dépenses de construction et d'appropriation requises à cet effet ;

2° Fournir le mobilier et les collections nécessaires à l'enseignement ;

3° Assurer la réparation et l'entretien des bâtimens;

4° Fonder dans l'établissement, avec ou sans le concours du département, un nombre de bourses fixé de gré à gré avec le ministre de l'instruction publique, et dont la concession aura lieu d'après un mode qui sera déterminé par ordonnance royale.

Art. 21. Nulle ville ne pourra, à défaut de collège royal, entretenir en tout ou en partie, d'autres établissements d'instruction secondaires, qu'un ou plusieurs collèges communaux dont les principaux et les régents soient pourvus de grades universitaires, et nommés par le ministre de l'instruction publique.

Art. 22. Pour conserver ou établir un collège communal, toute ville devra satisfaire aux conditions suivantes :

1° Fournir un local approprié à cet usage et en assurer l'entretien ;

2° Placer et entretenir dans ce local le mobilier nécessaire à la tenue des cours et à celle du pensionnat, si l'établissement doit recevoir des élèves internes ;

3° Garantir, pour cinq ans au moins, le traitement fixe du principal et des professeurs, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collège, de la rétribution collégiale payée par les externes, et des produits du pensionnat.

Art. 23. Les collèges communaux sont de deux ordres :

1° Les collèges du premier ordre et de plein exercice où les élèves reçoivent l'instruction secondaire complète définie dans l'art. 1er de la présente loi ;

2° Les collèges du second ordre où les élèves ne reçoivent qu'une partie de cette instruction.

Art. 24. Dans les collèges communaux du premier ordre, les professeurs ti-

REVUE DES JOURNAUX.

Le *National* apprécie ainsi le discours de la reine d'Angleterre : ce qu'il y a de remarquable dans le discours, ce n'est pas ce qu'il dit, c'est ce qu'il ne dit pas. Ainsi, la reine parle des troubles qui ont eu lieu dans le Scinde, mais elle n'a garde de dire qu'ils ont été préparés par les intrigues anglaises ; ainsi elle se félicite de la prospérité qui reprend après des jours de détresse et elle parle de l'économie dans le budget, mais elle se garde de dire que, dans ses fantaisies dépensières, elle a contracté pour près de 15 millions de dettes que le budget devra payer. Mais ce qu'il y a de plus important pour nous dans ce discours, c'est la manière dont le gouvernement anglais répond aux emphatiques avances de M. Guizot. Celui-ci s'était jeté à corps perdu dans les bras des Anglais. L'amitié était étroite, l'entente était cordiale ; l'Angleterre était séparée des autres états. Robert Peel, au contraire, ne sépare rien ; il *joint* nos relations amicales à la *bienveillance* des autres états. Il se tait sur la Grèce comme sur l'Espagne ; il est en bonne intelligence : voilà tout.

— Selon la *Presse*, le paragraphe du discours de la reine, relatif à la France, est calqué sur celui du discours prononcé à l'ouverture de nos chambres ; seulement il n'y est plus question d'un accord limité, spécial aux affaires de l'Espagne et de la Grèce, mais d'une bonne intelligence générale, complète, embrassant tous les points de la politique.

— Le *Constitutionnel* pense que le discours de la reine répond tant bien que mal aux avances faites au gouvernement britannique par le discours du roi des Français. « Toutefois ce n'est pas, dit le *Constitutionnel*, l'*entente cordiale* qu'on nous annonce; on n'en est encore, à Londres, qu'aux relations amicales. Lord Aberdeen ne va pas aussi vite que M. Guizot. »

ANGLETERRE.

Le 2, la chambre des lords s'est réunie à midi et demi, et s'est rendue au palais pour présenter l'adresse à la reine. Précédemment elle s'était ajournée à lundi.

A la chambre des communes, M. Thornely a déposé une pétition de Liverpool, relative au procès d'O'Connell et à la radiation de 65 noms de la liste des jurés. Les pétitionnaires prient la chambre d'autoriser une enquête sur ce qu'ils considèrent comme une insulte faite à tous les catholiques romains.

M. SHARMAN CRAWFORD annonce qu'il demandera qu'une commision soit nommée pour s'enquérir des causes des souffrances populaires.

M. WALLACE demande qu'on modifie l'usage suivi par la chambre des communes, relativement aux pétitions qui ont trait aux griefs du peuple. Il désire qu'à l'avenir ces pétitions soient discutées publiquement, à l'instant même de leur présentation.

Cette motion est combattue par sir Robert Peel, qui exprime l'espoir que la chambre ne s'écarte pas de son règlement de 1840. M. Wallace retire sa motion.

M. SH. CRAWFORD s'élève contre le paragraphe de l'adresse où il est fait mention du repeal de l'Union. On sait, dit-il, que je ne suis pas repealer, néanmoins je soutiens qu'il n'a pas été fait justice à l'Irlande, et je proposerai par voie d'amendement la suppression de ce paragraphe.

M. O'CONNOR DON. Je me joins à cette protestation, mu surtout par cette considération que, pendant le procès qui se juge à Dublin, ce paragraphe aurait pour effet d'influencer l'esprit du jury.

SIR ROBERT PEEL, en peu de mots, fait observer qu'il est très loin de la pensée du gouvernement de vouloir exercer la moindre influence sur l'esprit du jury. En réponse à quelques mots très vifs de M. Rœbuck contre le procu-

février prochain. La deuxième autorise une société anonyme formée à Paris sous le nom de *Compagnie des Antilles*. La troisième autorise une société anonyme contre les risques de navigation maritime et intérieure, formée à Paris sous la dénomination de *le Neptune*. Suit l'ordonnance datée du 17 janvier, qui organise sur de nouvelles bases le ministère de la guerre.

— Par suite d'une sentence arbitrale, rendue sur la demande de divers actionnaires, la société du journal le *Constitutionnel* est déclarée dissoute. MM. Jouve, Jay et Merruau sont nommés liquidateurs.

Une autre sentence de même nature prononce également la dissolution de la société du *Journal du Commerce*.

Ces deux journaux seront, sans doute, mis prochainement en vente aux enchères publiques.

On assure que déjà une société, composée des plus anciens propriétaires du *Constitutionnel*, a déclaré qu'elle pousserait les enchères jusqu'à 600,000 francs.

— Lundi prochain, 5 février, à deux heures précises, une cérémonie doit avoir lieu à Saint-Sulpice en faveur de l'œuvre de Saint-Nicolas. Les 800 enfants de l'œuvre seront présents. Le salut sera chanté à grand orchestre, et des morceaux de musique militaire et de symphonie seront exécutés par les enfants.

— Ce soir l'Odéon donne la deuxième représentation de *Rodogune*, jouée par Ballande, Mlle Georges et Maxime.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina* sera jouée avec *Zampa*.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Paris, 4 février 1844.

Les fonds français, arrêtés dans leur mouvement ascendant par l'importante question des chemins de fer, ont éprouvé une baisse prononcée pendant la liquidation de janvier, et depuis le commencement de février la confiance parait encore s'éloigner davantage.

Les fonds étrangers, sans exception, continuent à montrer une grande fermeté. Les portugais, cotés à 48 13|16, ont fermé ici hier à 48 1|2. Les obligations piémontaises ont déjà regagné leur coupon. Les romaines ont monté de 1 1|2 0|0 depuis le commencement de l'année.

Les chemins de fer, stationnaires en général, n'ont pas donné lieu à d'importantes variations. Celui de Montpellier à Cette a seul monté de 40 fr.

Parmi les actions industrielles, on remarque : Houillère de Pont-Loup, 200; — zinc Vieille-Montagne, 4175; — lin Maberly, 360;— Seyssel, 8[illegible], le tout ne faisant que de rares apparitions à la cote.

Londres, 2 février. — Consolidés, 97.

Spectacles du 5 février.

7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Un Ménage parisien. Valérie.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Adrien. L'Homme blasé. Une Idée. La Veille.
7 h. »|» GYMNASE. — Les 2 Sœurs. Jean. Jacquard. L'Ital. et le Bas-Breton.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Marjolaine. Michel Perrin. Le Chevalier du Guet.
7 h. »|» FOLIES. — Débine. Bretelles. Château.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Jocko. Lénore. L'Ombre.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Bonbonnière. Professeur. Fille. Fiole. Gerolstein.
5 h. 1|2 GAITÉ. — 1re repr. de Crao le Bossu. Stella.
» h. »|» COMTE. — Un Jour de Médecine. La Forêt. Intermèdes. La Maison.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Invalides. Les Pages. Le Vengeur.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 4 février. Il s'est traité peu d'affaires sur les farines, dont le placement est toujours assez difficile. Les prix sont demeurés fermes sur les premières marques, qui étaient assez recherchées, et dont le cours s'est en général soutenu à 58,00, 60,00 et même 61,00 les 157 kil. Les deuxièmes marques, moins demandées, ont légèrement incliné vers la baisse, en raison du calme où elles sont depuis quelque temps. En résumé, les cours sont stationnaires, et, bien qu'ils aient un peu fléchi, rien ne doit supposer qu'ils doivent varier d'ici à peu.

La vente des froments a été peu active, surtout au milieu de la semaine ; vers les derniers jours on a payé les premières sortes 19,32 à 20,00 l'hect., et les cours des qualités secondaires se sont raisonnés de 18,32 à 19,00.

Les seigles, assez abondants, ont eu beaucoup de peine à soutenir leurs prix. Les orges se sont maintenus, en raison du peu d'arrivages ; quant aux avoines, elles ont trouvé peu d'acheteurs, et leur prix est resté stationnaire.

Les légumes secs se sont également vendus sans variation, et ils ne doivent la conservation de leur cours qu'à la rareté des arrivages.

DÉPARTEMENTS.

Les cours du froment se sont généralement élevés sur nos marchés de l'ouest, tels que Rennes, Angers, Orléans, Le Blanc et Poitiers, Sancerre, Mirebeau, Limoux et Castelnaudari ont aussi été en hausse ; tandis que les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris étaient plus particulièrement à la baisse, qui s'est manifestée à Gonesse, Brie-Comte-Robert, Villers-Cotterets, Lagny, Houdan, Pacy, Routot, Verneuil, Beaumont, Bernay, Bayeux et Pont-Audemer. Les cours ont également fléchi à Lille, Bergues, Charleville et Strasbourg.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales. — Prix de l'hectolitre.

ÉTAMPES, 3 février. — Froment prem. qual.: 21,32; deux. : 20,00; trois. : 19,00. — Méteil : 14,66 à 17,32. — Seigle : 11,00 à 11,66. — Orge : 10,00 à 10,66. — Avoine : 6,50 à 7,50.

CHARTRES, 3 février. — Froment, pr. qual. : 20,50; deux. : 19,50; trois., 18,50. — Méteil : 16,50 à 17,50. — Seigle : 11,50. — Orge : 11,00. — Avoine, 7,25.

PROVINS, 3 février. — Le marché a été faible à cause des neiges d'hier ; le prix du froment est toujours de 17,20 à 19,20, sans variation; cependant plus de fermeté sur les sortes ordinaires. — Avoine : 6,50 à 7,00. Les affaires ont été à peu près nulles sur ce dernier article.

ORLÉANS, 3 janvier. — Froment, prem. qual.: 19,00 à 21; deux. : 17,00 à 18,00 trois. : 15,00 à 17,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00, entrée comprise, (de 0,75). Marché beaucoup plus faible que le dernier. Hausse : 0,22.

PACY, 1er février. — Froment : 19,27. — Méteil: 17,55. — Seigle : 12,40. — Orge, 10,85. — Avoine : 7,00.

BRIONNE, 1er février. — Froment : 20,91. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,00. — Avoine, 8,25.

BEUZEVILLE, 30 janvier. — Froment : 23,95. Seigle : 14,00. — Orge, 14,00. Avoine : 9,00.

LE MANS, 2 février. — Froment : 21,45. — Méteil, 19,05. — Seigle : 16,10. — Orge : 12,50. — Avoine, 8,35.

RENNES, 30 janvier. — Froment : 18,50. — Méteil : 15,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 8,75. — Avoine, 7,50. — Sarrazin : 9,00.

SAINT-QUENTIN, 3 février. — Froment, pr. qual. : 17,50 ; deux. : 16,50; trois. ; 12,00 à 14,75. — Avoine, 5,60.

Notre marché était très faiblement approvisionné; la vente a été lente, attendu les hautes prétentions des vendeurs. En résumé, il n'y a pas de changement dans les cours; un seul lot a obtenu 17 fr. 50 c. l'hect., poids de 75 kilog. 5 hect. — Les petits blés ont soutenu leurs prix. — L'avoine s'est vendue sans changement dans les cours.

LILLE, 1er février. — Froment, prem. qual. : 20,58; deux. : 19,25 ; trois. : 18,45. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Avoine : 7,00 à 8,25.

LONS-LE-SAULNIER, 1er février. — Froment, prem. qual.: 23,50; deux. : 22,00; trois. : 20,50. — Maïs : 15,00. — Seigle: 14,50. — Orge : 14,50.

BAYONNE, 29 janvier. — Froment : 22,87. — Maïs : 12,25. — Seigle, 13,75. — Orge, 12,00. — Avoine : 8,55.

Marchés étrangers.

BRUXELLES, 31 janvier. — Froment, 16,32 à 20,44. — Seigle : 10,32 à 11,04. — Orge : 10,15 à 10,35. — Avoine : 6,68 à 7,22.

HASSELT, 1er février. — Froment : 18,60. — Seigle : 11,15. — Orge : 10,70. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 5,50.

ANVERS, 2 février. Froment indigène: 21,40; dito blanc : 19,30; dito étranger roux et blanc: 18,51. — Sarrazin : 12,16. — Seigle indigène : 12,42; dito de Riga : 13,48. — Orge du pays : 11,10. — Avoine à brasser : 8,18; dito à fourrage : 7,64.

LONDRES, 29 janvier. *Mark-Lane.* Approvisionnement faible, comme aux marchés de la semaine dernière. Prix bien tenus pour les premières sortes qui sont recherchées; qualités secondaires sans baisse. Les blés étrangers acquittés se placent facilement et les prix sont bien tenus.

Sucres indigènes (les 100 kil.)

PARIS, 2 février. — 4e ordinaire: 118,00; 4e bon ordinaire: 121,00; bonne 4e: 124,00; belle 4e: 126,00; fine 4e : 128,00; clairce 3e s: 128,00 à 130,00; 2e s.: 132,00 à 136,00; 1re s.: 158,00 à 160,00. Sucre raffiné, lumps : 150,00 à 158,00. 4 cos. ord.: 155,00 à 160,00; bon ord.: 165,00 à 170,00; 1re sorte: 175,00 à 185,00; demi raffinade : 200,00 à 220,00 ; raffinade : 220,00 à 230,00. — Mélasse indigène: 18,00 à 19,00.

Fécules et glucose.

PARIS, 3 févier. — Fécule sèche, prem. qual., 27,00 à 28,00 les 100 kil.; deux.: 25,00 à 26,00. — Fécule verte: 16,00 à 16,50. — Sirop blanc, 40 degrés: 36,00 à 38,00; dito coloré, 33 degrés: 26,00 à 28,00. — Amidon, prem. qual.: 75,00 à 80,00; deux.: 65,00 à 70,00.

Cours des spiritueux.

Nota. *Pour Paris voir la Bourse d'hier.*

BORDEAUX, 28 janvier. — Armagnac : 55,70 3|6 ; disponible ; 84,75.

SURGÈRES, 27 janvier. — Eau-de-vie nouvelle : 67,75 à 68,25; dito rassise : 74,75 à 75,50. — Vin du pays : 10,25 à 13,50 ; dito vieux : 20,00 à 21,00.

COGNAC, 27 janvier. — Eau-de-vie de 1843 des Bois, sans logement : 92,00 à 95,00; dito Champagne : 105,00 à 110,00. — 1842 des Bois: 102,00 à 105 ; dito Champagne : 118,00 à 120 ; dito 1841 des Bois: 105,00 à 110,00; dito Champagne : 122,00 à 125,00.

Les achats qui ont eu lieu depuis quinze jours, dans les premiers crus des environs, ont fait tenir les prix des eaux-de-vie, avec fermeté, à la cote du 13 de ce mois.

A Jarnac, on continue les expéditions de vins rouges et blancs, pour Limoges, Poitiers et Rochefort, ce qui a fait tenir également les prix du 13 courant.

CETTE, 24 janvier. — La hausse du marché de Lunel a réagi sur le nôtre, où le cours vient d'être déclaré nul. Nous ne connaissons aucune affaire, tant en disponible qu'à livrer. Les vendeurs tenaient la marchandise prête à 83 fr. et les acheteurs ne voulaient accorder que 82.

Les livraisons de mars en mai étaient demandées a 86 sans vendeurs.

3|6 de marc, sans affaires.

LUNEL, 22 janvier. — Le cours de notre marché a été fixé à 85 pour les 3|6 disponibles; une maison qui, dit-on, opère pour une compagnie genevoise, en a fait environ 100 pièces, et en aurait fait davantage, s'il y avait eu vendeurs.

Nul pour les autres preuves.

MARSEILLE, 20 janvier. — Malgré le soutien des marchés du Languedoc, les reventes du disponible pèsent sur notre place et retiennent les prix. »

Environ 50 pièces disponibles se sont faites cette semaine dans les prix de 83 à 84 fr.

Le fin courant aurait preneurs à ce prix.

Février, mars et avril, demandés à 85 fr., ne trouveraient vendeurs qu'à 86 fr.

Les marcs 61,50.

Les eaux-de-vie 54,50.

PRODUITS ANIMAUX.

MARCHÉ DE POISSY DU 1er *février.*

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1372	1322	50	1 22	1 10	» 9[illegible]
Vaches	19	19	00	1 14	» 96	» [illegible]
Veaux	610	610	00	1 54	1 36	1 [illegible]
Moutons	5407	5115	292	1 35	1 16	» [illegible]

VERSAILLES, 2 février. — 148 veaux et 13 moutons ont été vendus à ce marché à des prix inconnus.

Beurre (le kilog.), prem. qual. : 1,70; deux.: 1,40 à 1,60. — *OEufs* (le mille), 56,00 à 60,00.

PARIS, 2 février. — *Marché de la Vallée.* Chevreuils : 29,00 à 30,50. — Moutons de pré-salé, 13,00 à 14,00. — Agneaux, 12,00 à 20,00. — Lièvres : 3,00 à 4,25. — Lapins : 1,00 à 2,50. — Dindes : 3,00 à 7,75. — Oies grasses : 4,25 à 7,00; dito ordinaires : 2,50 à 3,75. — Chapons : 2,75 à 5,50. — Poulardes : 2,75 à 3,50. — Poules et poulets : 1,50 à 3,50. — Perdrix : 1,25 à 2,75. — Canards : 1,50 à 3,25. — Pigeons bizets : 0,50 à 0,90. — Bécasses : 1,20 à 3,00. — Alouettes (la dixaine) : 1,50 à 2,00.

Il s'est vendu, à Agen, d'après le *Mémorial Agenois*, du 15 novembre au 1er janvier, 3,882 oies grasses et 1,694 canards gras. Ces animaux pesaient ensemble 48,797 kilog. ; les foies seuls pesaient 2,341 kilog. de graisse ; leur valeur en argent a été de 60,996 fr. 29 c. Il eût été curieux de mettre en regard ce qu'il en a coûté pour leur donner cette valeur de près de 25 c. le kilog.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

c'est de la mer orageuse du prolétariat que l'avenir sortira. Ce n'est ni la réforme électorale, ni la suppression des lois de septembre, ni la chute de M. Guizot qui nous intéresse dans ce pays. Il n'y a rien dans tout cela qui touche sérieusement l'avenir. La question véritable en France est tout entière dans celle de la condition sociale des masses. Aucun mur fortifié, quelque épais qu'il soit, n'arrêtera la marée révolutionnaire du prolétariat, quand le jour sera venu, à moins que la classe qui gouverne, prenant conseil de la prudence autant que de la justice, ne procède à l'amélioration de la condition des prolétaires par des moyens à la fois larges et pacifiques. »

On le voit, le véritable état de la France et de la société moderne commence à être parfaitement compris chez nos voisins; chez nous, les vieilles opinions se transforment avec une rapidité inouïe; le triomphe définitif et prochain des questions sociales sur les disputes surannées qui entravent encore la marche de l'humanité ne saurait donc plus être sérieusement contesté que par les aveugles de la pire espèce, ceux qui ne veulent pas voir.

Dans l'article dont nous parlons, et dont certaines parties sont trop vives pour pouvoir être publiées en France, la *Gazette de Trêves* regarde comme un très mauvais symptôme la confiance que le gouvernement de juillet a mise dans les murs fortifiés, la préférence qu'il leur accorde sur les principes, et le choix du duc de Nemours pour la régence. Il prédit une révolution prochaine et ne croit pas que la nouvelle dynastie puisse traverser sans être renversée l'époque qui pourrait séparer la mort de Louis-Philippe de la majorité du comte de Paris. Voici les expressions adoucies du journal allemand :

« La Providence, qui a sauvé cinq fois le roi des Français des mains des assassins, lui a porté un coup terrible par la mort tragique de son fils aîné. Le duc d'Orléans était une personnalité, et il n'est de roi des Français possible qu'à la condition d'être une grande personnalité. Le comte de Paris, un enfant de cinq ans, rejeton d'une nouvelle dynastie qui n'a pas poussé de racines dans le cœur du peuple, dont le gouvernement, au contraire, fait tout pour perdre le peu de popularité qui lui reste encore, un enfant qui portera le pesant héritage d'une politique fondée plutôt sur des intrigues que sur des principes et n'ayant d'autre parti et d'autre noblesse que le parti et la noblesse d'argent; qu'est-ce qui le fera aimer à la nation française? »

Ce dernier jugement de la *Gazette de Trêves* nous paraît entièrement erroné. On ne se doute pas à l'étranger combien, malgré nos cinquante années de révolution, sont encore profondément monarchiques les sentiments de la France. Avec la feuille allemande nous craignons une régence orageuse; mais, contrairement à ses prévisions, nous pensons que, dans le cas de troubles très graves, le comte de Paris serait l'ancre de salut de la monarchie en France.

Si le gouvernement de la régence continue les fautes du gouvernement actuel et son impopularité, toutes les espérances du pays se reporteront sur l'enfant royal dont la popularité en pareil cas ne saurait être douteuse. La France ne veut pas, et elle a grandement raison, s'ériger en république : ses souvenirs, ses traditions, ses sentiments et sa constitution nationale sont monarchiques. Dans l'état actuel de la société et de l'Europe, la monarchie est pour la France une condition *sine quâ non* d'existence, de force et d'unité. Si la république pouvait durer cinquante ans chez nous, avant cinquante ans elle nous aurait conduits, de dissensions en

peuple lui faire défaut, sera regardé bien plutôt comme appelé à réaliser définitivement, si elle devait être différée jusqu'à lui, la sainte alliance du peuple et de la royauté, qui doit être l'œuvre de notre siècle.

Règlement du droit de chasse.

Le principe de droit naturel qui attribue à la commune la propriété de de tout le gibier vivant sur son territoire, n'est proclamé, mais aussi n'est combattu par aucune loi. Il serait facile de l'introduire dans la législation de la chasse.

En théorie, le moyen le plus simple pour la commune d'exercer ce droit une fois reconnu, ce serait de faire tuer son gibier par ses chasseurs, qui lui rapporteraient le produit de leurs courses et qui recevraient d'elle le prix de leur temps et de leurs fatigues.

La commune n'étant pas organisée de manière à ce que ce moyen soit praticable, il faut, par une voie indirecte, s'approcher autant que possible de ce but : perception par la commune du prix de son gibier ; création, par cette voie, d'une branche de revenu communal qui serait applicable au dégrèvement des centimes additionnels, aux travaux de viabilité, à la rétribution des instituteurs, gardes-champêtres et autres agents de la communauté ; il faut que le gibier, cette richesse demeurée dans le domaine public, soit converti en dépenses d'intérêt collectif, et profite aux classes qui ne participent pas aux avantages de la propriété privée.

Pour faire entrer le prix des animaux tués dans la caisse communale, il n'existe pas aujourd'hui d'autre méthode applicable que de le faire payer d'avance. Voici le système que nous proposons :

Pour chasser sur le territoire de chaque commune, que l'on soit étranger, simple habitant ou propriétaire, il faut obtenir d'elle un permis dont la commune doit chercher à tirer le plus grand profit possible.

Le prix de ce permis ayant pour objet de compenser la valeur du gibier qui sera tué par les chasseurs; on leur imposera un tarif proportionnel aux moyens de destruction qu'ils se proposeront d'employer : tant pour la permission de chasser avec un chien, davantage pour deux chiens, pour une meute, pour l'emploi des chevaux. Les chiens les plus redoutables au gibier, les lévriers, par exemple, seront soumis à un paiement additionnel, à raison de leur espèce, quand l'autorité administrative locale voudra bien en tolérer l'usage.

Pour assurer à la caisse communale la valeur exacte des animaux tués, il faudrait faire entrer en ligne de compte, indépendamment des moyens de destruction employés par les chasseurs, le temps pendant lequel ils entendent se livrer au plaisir de la chasse. Si le droit de la commune était admis, et s'il ne s'agissait plus que de réglementation, l'on pourrait examiner si des permis, valables seulement depuis une certaine époque jusqu'à une autre époque indiquée sur le billet qui serait délivré, variant de prix, selon qu'ils comprendraient plusieurs jours, une semaine, un mois, la saison de chasse tout entière, ne donneraient pas la facilité de maintenir le droit de la commune, tout en rendant la chasse accessible à plusieurs degrés de fortune On ferait ainsi disparaître l'injustice des lois actuelles, suivant lesquelles l'écolier qui consacre à la chasse quelques jours de vacance est soumis à la même imposition que le campagnard qui ne quitte pas son fusil de l'année.

Le prix des permis de chasse doit être gradué en raison de deux conditions : les moyens de destruction employés par le chasseur, et le temps pendant lequel il veut user du droit de chasse.

Les principes généraux suivant lesquels toute municipalité délivre des permis, seraient établis par une loi commune à toute la France, mais la valeur

fruits de sa terre, est un bénéfice légitime que la loi doit lui conserver.

La théorie que nous venons d'exposer crée des ressources communales applicables à beaucoup d'intérêts en souffrance, et surtout à l'intérêt agricole, concentre sans violence la chasse dans la main des hommes que la culture ne réclame pas et qui sont intéressés à ménager le gibier, puisqu'ils le consomment ; elle ouvre au chasseur un vaste territoire, et ne soumet pas l'exercice de son droit au caprice des individus. Ajoutons que la pratique d'une pareille législation intéresserait le paysan lui-même à l'aménagement du gibier. Voyant par cette branche de revenu ses impôts allégés, les chemins mieux entretenus, les terres mieux gardées, il comprendrait que le gibier est une propriété communale aux profits de laquelle tous participent ; il serait jaloux de la conserver ; tout habitant d'une commune épierait le braconnage qui serait flétri par l'opinion comme un vol. On verrait pour la première fois une loi sur la chasse exactement appliquée, parce que chacun trouverait son intérêt à la maintenir.

Quels sont les obstacles opposés par les lois actuelles à l'application de ce système ?

Aujourd'hui le droit de chasse ne dépend plus de la naissance, mais il est subordonné à deux conditions, l'obtention d'un *port d'armes* délivré par l'administration publique et celle d'un *permis* concédé par les propriétaires dont on parcourt le domaine.

Pendant toute la révolution et le commencement de l'empire, pour empêcher le port d'armes sans autorisation, la législation n'avait aucun texte et les tribunaux ressuscitaient d'assez mauvaise grâce une déclaration de la régence du 14 juillet 1716 (1). Par décret du 11 juillet 1810, Napoléon déclara :

Que l'administration de l'enregistrement serait chargée de fournir des passeports et permis de port d'armes de chasse conformes au modèle annexé au décret;

Ils sont uniformes et timbrés à Paris pour tout l'empire, avec cette légende : Police générale;

Le prix d'un port d'armes est fixé à 30 francs;

Même après ce décret, qui ne portait pas de sanction pénale, on continua d'appliquer la pénalité fixée par la déclaration de 1716 (2), mais enfin la loi nouvelle fut elle-même sanctionnée par le décret du 4 mai 1812 aux termes duquel

« Quiconque sera trouvé chassant et ne justifiant point d'un permis de
» port d'armes de chasse délivré conformément à notre décret du 11
» juillet 1810 sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle et
» puni d'une amende qui ne pourra être moindre de 30 francs ni excéder
» 60 francs.

» En cas de récidive, l'amende sera de 61 francs au moins et de 200 francs au plus. Le tribunal pourra en outre prononcer un emprisonnement de six jours à un mois.

Dans tous les cas, il y aura lieu à la confiscation des armes. Si elles n'ont pas été saisies, le délinquant sera condamné à les rapporter au greffe ou à en payer la valeur suivant la fixation qui en sera faite par le jugement, sans que cette fixation puisse être au-dessous de 50 francs.

Napoléon, par décrets impériaux du 1er mars 1808, avait constitué une noblesse dont le lustre était soutenu par des majorats inaliénables. Des décrets du 3 mars 1810 complétèrent les droits et privilèges des princes, ducs, comtes, barons, chevaliers de création impériale, et ces privilèges furent étendus aux membres de l'ordre de la *Réunion* par décret du 12 mars 1813.

(1) Arrêt de la cour de cassation du 15 mars 1810; Lesairs.
(2) C. de cass., 23 février 1811; Gaillard.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

SOMMAIRE. Devise de Pierre-le-Grand. — Végétation du pêcher et des arbres à fruits à noyau. — Amandier et brugnonier. — Cerisier. — Arbres à fruits à pepins. — Branche de poirier. Libre végétation. — Effet de la taille. — Durée de la fécondité des arbres à fruits à pepins. — Epoque de la taille.

Dieu est grand jusque dans les plus petites choses. Le tzar Pierre avait eu l'insolence d'adopter cette devise (*etiam in minimis magnus*); elle lui avait été fournie par des académiciens de ce temps-là, auxquels il faisait des pensions; nous la rendons à Dieu à qui seul elle convient, — quoiqu'il ne nous fasse pas de pension.

Cette pensée de la grandeur de Dieu se présente nécessairement à l'esprit humain lorsqu'il observe dans ses détails l'admirable unité de vues jointe à l'infinie variété qui préside à ce que nous pourrions nommer l'exécution de la création.

Nous avons tenté dans notre dernier feuilleton de donner un aperçu de la manière dont végète le pêcher, et d'indiquer les ressources que l'horticulture trouve dans l'observation du mode naturel de végétation de cet arbre pour le tailler et le conduire, dans le but d'en obtenir ces excellents fruits, ouvrage du travail humain, puisque la nature, livrée à elle-même, n'en produirait pas de semblables. Nous avons à entrer dans des détails analogues sur la végétation des arbres à fruits à pépins, végétation qui nous présentera, malgré quelques analogies, le contraste le plus frappant avec la végétation des arbres à fruits à noyau.

Nous croyons nécessaire de protester encore une fois ici contre toute prétention de rendre nos lecteurs capables de tailler convenablement les arbres à fruits à pépins, pas plus que nous n'avons voulu les mettre en état de tailler, d'après nos indications, les pêchers en espalier. Nous n'avons dans nos feuilletons qu'une mission, qui a bien aussi son importance, et dont nous ne voulons point dépasser les limites : il s'agit pour nous d'inspirer le goût de la science horticole; en un mot, de rendre attrayante, s'il nous est possible, l'étude des choses utiles.

Les arbres à fruits à noyau ont tous une végétation plus ou moins analogue à celle du pêcher; la taille de ces arbres a pour objet principal, comme celle du pêcher, de maintenir l'équilibre de la végétation entre toutes leurs parties, et d'empêcher la sève de se porter exclusivement vers leurs extrémités supérieures, en laissant le bas des arbres dégarni. Il est vrai que l'abricotier, le prunier et le cerisier, cultivés en espalier, n'ont pas, comme le pêcher, une disposition impérieuse et constante à se dégarnir du bas : il est pour cette raison moins difficile de les maintenir convenablement garnis ; néanmoins leur végétation, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, ne conserverait pas naturellement son équilibre sans le secours de la taille, du moins pour ceux que l'on cultive en espalier ; car les mêmes arbres en plein vent veulent seulement être dégarnis des branches mortes ou de celles qui font confusion ; hors de là, ils n'ont presque pas besoin d'être taillés.

Il est inutile de faire remarquer que tout ce que nous avons dit dans un précédent feuilleton sur la taille du pêcher s'applique sans exception, et de point en point, au brugnonier et à l'amandier; la pêche n'est pas autre chose qu'une amande dont le noyau s'est durci et dont le brou s'est enflé en donnant une chair mangeable ; et cela est si vrai qu'il n'est pas rare de voir, sous l'empire de certaines circonstances, des pêches dégénérer en amandes, et des amandes arrondir leur fruit en forme de pêche. Quant aux brugnons, chacun sait que ce fruit est une variété de pêche dépourvue de duvet. Le pêcher, l'amandier et le brugnonier sont par conséquent des arbres de même nature, dont la végétation présente exactement les mêmes phénomènes.

Ce n'est pas sans motif que les auteurs se sont occupés principalement du pêcher. L'opinion des praticiens, qui regardent la taille du pêcher comme l'opération la plus difficile de leur profession, est fondée jusqu'à un certain point. Toutefois, comme nous essaierons de le démontrer, la différence de la manière dont se comporte la végétation des arbres à fruits à pépins, comparée à celle des arbres à fruits à noyau, est si grande, si tranchée, si complète, qu'il n'y a rien à conclure de l'une à l'autre. Le jardinier, qui saurait le mieux tailler les pêchers, s'il ne savait tailler que les pêchers, en appliquant son savoir aux poiriers et aux pommiers, ne pourrait manquer de les estropier. Il nous faut donc recommencer pour les arbres à fruits à pépins l'examen auquel nous nous sommes livrés pour le pêcher; il nous faut suivre pas à pas la marche de leur végétation naturelle, noter soigneusement les phénomènes de cette végétation qui favorisent les vues du jardinier et ceux qui les contrarient, et déduire de ces observations un système rationnel de taille de ces arbres à fruits.

De même que nous avons choisi le pêcher entre tous les arbres à fruits à noyaux, nous regarderons le poirier comme type de la végétation des arbres à fruits à pépins. Prenons d'abord note des différences les plus saillantes entre ces deux séries d'arbres fruitiers.

Tous les arbres à fruits à noyau, sans exception, sont gommeux. La gomme devient fort souvent, pour ces arbres, une véritable maladie, lorsque son abondance est telle qu'elle se fait jour à travers l'écorce, par des plaies toujours dangereuses et bien souvent mortelles. Il n'y a pas d'arbres à fruits à noyau dont le bois, même en parfaite santé, ne soit gommeux ; aucun arbre à fruits à pépins n'est dans le même cas. Cette première différence est fondamentale, relativement à la taille.

Le jardinier dit avec raison : les arbres gommeux n'aiment pas le fer. Ces arbres ne veulent être taillés qu'avec beaucoup de réserve; chaque fois qu'un résultat cherché peut être obtenu par un moyen quelconque autre que la taille, il ne faut point tailler.

Les productions fruitières des arbres à fruits à pépins ne diffèrent pas moins essentiellement de celles des arbres à fruits à noyau. Chez ces derniers, les boutons à fruit accompagnent les yeux à bois; beaucoup de boutons sont à la fois à bois et à fruit; les boutons à fruit ne mettent jamais plus d'une année à se former. Une branche de cerisier, par exemple, née au printemps du développement d'un œil à bois, n'aura pas dans le courant de l'année de boutons à fleurs; par conséquent, elle ne portera pas de fruit; mais on peut prédire avec certitude qu'au printemps de l'année suivante, cette branche portera un certain nombre de boutons à fleurs, et pourra montrer son premier fruit. La branche de pêcher donne, comme nous l'avons vu, toujours des fleurs et souvent des fruits, pendant l'année qui suit celle où elle s'est formée; elle ne saurait en donner que cette fois seulement; il en est de même du brugnonier et de l'amandier. L'abricotier et le prunier suivent la même marche que le cerisier; ils diffèrent du pêcher en un seul point, mais ce point est très important, c'est que leurs branches à fruit, au lieu d'être immédiatement épuisées sans remède, comme celles du pêcher, après une seule récolte, peuvent porter fruits pendant plusieurs années de suite; on n'est donc point obligé de leur préparer par la taille, chaque année, des branches de remplacement.

Rien de semblable ni même d'analogue ne se passe dans la formation

par les communes sur la chasse doit être attribuée au trésor public.

Nous désirons que le port d'armes change de nom, parce que le droit de porter des armes est une conséquence du droit de défense individuelle; il appartient à tous les citoyens auxquels un jugement ne l'interdit pas et qui n'usent pas d'armes prohibées. Nous avons tous le port d'armes, ce n'est pas cela qu'une commune peut concéder, c'est la permission de chasser. Elle n'a pas le droit de refuser l'usage des armes à ceux qui rempliraient les conditions de son tarif; seulement, dans notre système, chaque aspirant à l'exercice du droit de chasse doit lui prouver, par un certificat délivré à la préfecture, que le port d'armes ne lui a pas été judiciairement retiré par la dégradation civique ou par application de l'article 42 du Code pénal. Même aujourd'hui, pour les hommes qui ne sont pas judiciairement flétris, l'action de porter un fusil sans autorisation n'est pas un délit, quand un fait de chasse ne s'y joint pas. La jurisprudence l'a déclaré mainte fois (1).

Notre système modifierait la législation du port d'armes tout en conservant et même en développant le principe sur lequel elle repose : droit pour la communauté de prélever une imposition sur les chasseurs.

Pourrons-nous toucher à une autre branche des lois de chasse, l'obligation d'obtenir un permis des propriétaires, sans blesser aucun principe social?

Les décrets d'août 1789 qui abolirent les privilèges de la noblesse pour créer les privilèges de la bourgeoisie, donnent à tout propriétaire le droit de détruire ou faire détruire toute espèce de gibier *sur ses possessions seulement*; c'était lui interdire la chasse sur les possessions d'autrui, et cette idée fût expliquée en termes formels par le décret du 28 avril 1790 encore en vigueur.

Nous y lisons : Art. 1er. « Il est défendu à toutes personnes de chasser » en quelque temps et de quelque manière que ce soit sur le terrain d'au» trui. » Sur cet article est fondée la coutume d'exiger du chasseur, indépendamment du port d'armes qui lui est délivré par l'administration publique, un permis de chasse concédé par le propriétaire du sol.

Nous concevons qu'on interdise au chasseur l'entrée des terrains légalement clos; y pénétrer c'est commettre une espèce de violation de domicile que notre projet n'autorise pas. Nous concevons encore que, dans l'intérêt de l'agriculture, la chasse ne soit permise qu'après la récolte, qu'à cette époque même elle respecte certains champs; que tout dommage causé aux fruits de la terre soit réparé par de fortes indemnités. La commune, devant supporter les charges du revenu que nous lui attribuons, doit être responsable des dommages en cas d'insolvabilité du délinquant, sauf à elle, pour sa sûreté, à exiger une caution des chasseurs. Mais si, dans un terrain non clos, alors que la terre est découverte, que nulle culture n'est compromise, un propriétaire barrait le chemin à l'homme qui a reçu de la commune son droit de chasse, si le propriétaire s'opposait à son passage sans autre intérêt que celui d'exercer nous ne savons quelle suzeraineté abstraite et sans but, sans invoquer d'autre principe que cette phrase latine : *qui in alienum fundum ingreditur, potest a domino prohiberi ne ingrediatur*, nous dirions que la prétention de ce propriétaire est souverainement abusive.

L'homme qui acquiert un permis de chasse de la commune ne doit plus avoir besoin pour chasser de la permission de personne. Pour introduire ce principe dans la législation, il faudrait effacer l'art. 1er du décret du 28 avril 1790; ce serait supprimer un texte, mais non pas faire violence à l'esprit de la législation, même existante. En y regardant de près, en complétant a pensée de la loi par l'interprétation des tribunaux, on reconnait que les prétentions exclusives du propriétaire ont eu peu de valeur aux yeux du législateur, et que, s'il les a consacrées, c'est seulement dans un intérêt agricole.

La prétention du propriétaire a peu d'importan e aux yeux du législateur; ce qui le prouve, c'est que la chasse sans permis n'est jamais poursuivie d'office par le ministère public; elle ne constitue de délit que quand

(1) Cour de cass., 1er oct. 1813; Vivenot. — 15 oct. 1813; Labbe. — 17 août 1821; Deheppe. — 27 fév. 1827; — Gombard, etc.

en d'autres termes, que le prix des tarifs est forcément déterminé par la proportion la plus avantageuse, pour la société d'exploitation, entre la quantité des voyageurs et marchandises et les frais d'exploitation.

Ainsi, si 10 voyageurs consentent à payer 10 francs, total 100 fr., et que toute la dépense qu'ils coûtent à la compagnie (frais généraux, traction, etc.) soit de 33 p. 0|0 ou 1|3 de la recette, la compagnie gagne plus que si elle avait 20 voyageurs payant 5 fr. chacun (total 100 fr.), mais élevant les frais au-dessus du 1|3, et diminuant ainsi le bénéfice net.

Si un taux moins élevé est plus avantageux pour le public, il l'est souvent moins pour les compagnies, ou, en tous cas, même quand l'addition des frais viendrait à grand'peine à être compensée par la multiplication des voyageurs, le résultat serait nul pour elles.

Donc il y a lutte entre l'intérêt du public et celui des compagnies.

Cette lutte n'existe pas quand c'est l'État qui exploite le chemin. S'il cherche à faire des bénéfices, au moins ces bénéfices profitent-ils à toute la communauté. Si, comme c'est à désirer, il ne cherche qu'à rentrer dans ses frais, il peut alors aborder les tarifs les plus bas, ceux qui ne lui rendent que ses déboursés; et si même il trouve avantageux, pour l'intérêt du pays, de favoriser de toutes manières la locomotion, il peut adopter des tarifs au-dessous des prix de revient; il pourrait même, si cet intérêt le réclamait, donner le passage gratuit comme il le fait aujourd'hui sur les routes de terre : le budget général de l'État supportant alors tous les frais.

Notre auteur établit ensuite que, sur tous les chemins de fer, il y a excédant des recettes annuelles sur les dépenses annuelles; mais sur cinquante-cinq chemins par lui cités, douze seulement font de bonnes affaires, en ce sens que le bénéfice net leur permet, après un prélèvement de 4 p. 0|0 d'intérêts, d'imputer un excédant sur l'amortissement du capital : tous les autres ne rapportent que 4 p. 0|0, ou au-dessous, du capital dépensé.

Sur ces cinquante-cinq chemins, il en prend vingt-cinq dont il établit le compte des recettes et dépenses annuelles : les frais s'élèvent, en comparaison de la recette : sur un seul chemin (Manchester à Birmingham), à 30 p. 0|0; de 31 à 40 p. 0|0 sur neuf chemins; de 41 à 50 p. 0|0 sur douze chemins; de 51 à 58 p. 0|0 sur quatre chemins, et enfin à 59 p. 0|0 sur un seul (Londres à Blackwall);

Ce qui donne une moyenne de 41 0|0 de frais, et de 59 0|0 de bénéfices nets.

En prenant cet ensemble pour règle générale, le gouvernement pourrait donc, une fois devenu maître des chemins, abaisser les prix environ de 59 0|0; dès lors, le nombre des voyageurs croîtrait dans une proportion énorme. Cela rendrait, il est vrai, les frais plus considérables, mais cette augmentation de frais serait couverte en partie, peut-être en totalité, par les nouvelles recettes, parce qu'on trouverait à faire de fortes économies sur les frais généraux, par suite de la fusion en une seule de toutes les administrations séparées. Après tout, l'inconvénient d'un petit déficit serait plus que balancé par l'avantage d'une meilleure direction de l'ensemble des chemins de fer, et notamment par la facilité de voyager, étendue à un plus grand nombre de personnes.

De toutes ces considérations, notre auteur arrive à conclure que le gouvernement anglais doit racheter des compagnies les cinquante-cinq chemins dont il a parlé, qui présentent un parcours de 2,800 kilomètres, — 700 lieues environ, — et forment la presque totalité du réseau de voies de fer de la Grande-Bretagne. Voici le mode de rachai qu'il propose.

(1) Cour de cass., 10 juillet 1807; Garnier. — 12 février 1808; Liot. — 22 juin 1815; Donge.

(2) Cour de cass., 9 juin 1838. Gilbay.

(3) Voir les numéros des 11 et 25 décembre et du 6 janvier de la *Démocratie pacifique*.

meilleur marché.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce plan est mis au jour et fortement appuyé chez nos voisins au moment où en France l'administration est toute disposée à se débarrasser de ses chemins, à les aliéner gratuitement, tout en les construisant à ses propres frais.

Revue étrangère.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Allemagne.

Des bords du Danube, le 20 janvier 1844.

Faux libéralisme de la Prusse. — Résolutions royales et nouvelle censure. — M. Schelling à Berlin. — Nullité de ses conclusions philosophiques dévoilée par le docteur Paulus. — Suppression de la publicité des débats des chambres à Weimar. — Censure appliquée aux cabinets de lecture en Hanovre. — Progrès parmi les israélites en Prusse. — Remèdes cherchés contre le morcellement de la propriété. — Mouvement de l'opinion en Hongrie. — Chemins de fer de l'Allemagne et de la Hollande. — Nouvelles poésies de M. Herweg.

L'avènement du roi de Prusse avait fait concevoir bien des espérances dans l'Allemagne libérale. On espérait que, disciple de Hégel, ce prince chercherait à concilier les idées d'ordre avec les idées de progrès ; on souhaitait que, témoin des malheurs de son père, il comprît la nécessité de conquérir l'amour de son peuple et l'admiration des autres états allemands, par l'introduction de ces garanties publiques qui sont devenues un des premiers besoins de l'époque. Déjà plusieurs de nos libéraux ne voulaient plus voir le progrès qu'en Prusse et par la Prusse. M. Paul Pfizer, un des hommes les plus éclairés de l'Allemagne, dans son livre intitulé : *l'État et l'Église*, publié il y a deux ans à Stuttgard, avait émis et défendu l'idée de la suprématie de la Prusse, comme la seule nation qui réunit toutes les conditions désirables de progrès. Aujourd'hui, il faut bien le dire, on commence à revenir un peu de cette opinion, et certes avec quelque raison.

Ces réflexions me sont inspirées par les résolutions royales en réponse aux demandes des états de différentes provinces de la monarchie prussienne, et par les mesures de police que le gouvernement a cru devoir prendre contre la presse et contre les associations d'étudiants. En effet, par les premières, le roi déclare que jamais il n'écoutera les représentations des états, si elles ne cadrent parfaitement avec ses vues; que le progrès ne se réalisera que quand et comme il le jugera à propos; point de constitution, point de chambres, point de véritable publicité. Les noms des orateurs dans les états provinciaux ne pourront pas être indiqués, quoique leurs discours, avant d'être imprimés, soient soumis à une censure plus ou moins sévère, etc. En vérité, l'on serait tenté de préférer l'absolutisme autrichien à ce système bâtard qui leurre l'opinion publique de promesses libérales et qui n'accomplit en réalité que des progrès en arrière.

Quant aux mesures de police, elles sont à la hauteur des résolutions politiques. Le gouvernement, comme nous le voyons dans l'affaire de *Bruno Bauer*, s'érige en juge des tendances littéraires et scientifiques de l'époque. Il prétend prescrire à un écrivain de suivre telle ou telle direction, sous peine de voir ses livres confisqués ou mutilés, etc.

Ce qui, du reste, prouve que ces mesures tiennent à tout un système rétrograde, c'est la nomination à des chaires universitaires de M. Schelling, du professeur Stahl et consorts. Le gouvernement prussien, comme tous les gouvernements absolus de la vieille Europe, sait bien qu'aujourd'hui il ne reste plus au despotisme d'autre ressource que de se déguiser et de s'affubler du manteau philosophique. Mais malheureusement les friperies philosophiques sont maintenant d'un débit un peu difficile; je crains même que bientôt ceux qui en font métier et marchandise, ne restent seuls dans leurs boutiques; car les idées marchent vite par le temps qui court. Plaignons les pauvres têtes politiques qui, en dépit

---

des productions fruitières des arbres à fruits à pépins. Chez ces arbres, les boutons à fruit emploient plusieurs années à se former; leurs branches de remplacement doivent être préparées long-temps d'avance, si l'on veut que les récoltes se suivent sans interruption.

Et pourtant les arbres à fruits à noyau ou à pépins appartiennent à cette innombrable famille des rosacées, à qui l'homme doit à-la-fois la rose et la pêche, la blanche-épine et la poire, les plus belles fleurs et les meilleurs fruits des climats tempérés.

Personne n'ignore que certaines espèces d'arbres fruitiers mettent à montrer leur premier fruit une lenteur vraiment désespérante. C'est que, pendant nombre d'années, les boutons à fruit de ces arbres sont en train de se former. Les boutons d'un poirier, qui ne s'ouvrent pas immédiatement en jeunes branches, finiront par devenir des boutons à fruit; malheureusement ils prennent leur temps, non sans mettre à l'épreuve la patience du jardinier pressé de jouir. Pour vérifier la marche de la formation des boutons à fruit, il nous suffira de la suivre plusieurs années de suite sur deux branches, l'une appartenant à un poirier livré à lui-même, l'autre à un poirier taillé rationnellement.

La branche d'un an ne présente, à la chute des feuilles, quand la végétation est terminée, qu'une suite d'yeux peu développés, placés dans un ordre alterne, et dont chacun a pris naissance dans l'aisselle d'une feuille; tous ces yeux sont à bois. L'année suivante, celui de ces yeux qui forme l'extrémité supérieure de la branche s'ouvre pour former, entre le printemps et l'automne, une autre branche de tout point semblable à celle qui lui a donné naissance.

Que sont devenus les autres yeux de la branche de l'année dernière? Les plus voisins de l'extrémité se sont ouverts en jeunes branches semblables individuellement à la pousse terminale, sous de moindres dimensions. Les yeux placés tout au bas de la branche, vers son insertion sur le tronc, ne se sont point ouverts du tout; ils restent endormis pendant un temps indéterminé; c'est ce qu'on nomme des yeux *latents*, ressource précieuse sur laquelle on pourra toujours compter pour rajeunir la branche, ressource qui n'existe pas dans le pêcher.

Les yeux intermédiaires entre le talon de la branche et sa pousse terminale méritent surtout notre attention. Chacun d'eux n'a produit qu'un certain nombre de feuilles. Protégés dans les aisselles de ces feuilles, ces yeux ont grossi plus ou moins, de sorte qu'à la chute des feuilles on les retrouve, mais beaucoup plus gros qu'ils ne l'étaient au printemps. Ils ne posent plus immédiatement sur la branche; les feuilles qui les entouraient ont formé, à l'insertion de leurs pétioles (queues en langue vulgaire), des bourrelets dont la réunion constitue pour les boutons et pour les fruits à venir. un support très court, très fragile, qui n'aura jamais beaucoup de longueur ni de solidité. La nature semble avoir voulu que le fruit mûr sollicitât la main de l'homme à le cueillir, sans le forcer à endommager la branche qui porte l'espoir de tant d'autres récoltes!

Quatre ou cinq ans se passeront encore avant que pas un de ces boutons à fruit, qui s'entourent tous les ans d'un plus grand nombre de feuilles, s'ouvre en un bouquet de fleurs dont une ou deux pourront devenir des poires.

Telle est la marche invariable de la formation des productions fruitières du poirier; celle des boutons à fruit du pommier n'en diffère pas essentiellement.

Si, dès la seconde année, la pousse de l'année précédente avait été raccourcie de manière à ne conserver qu'un nombre limité d'yeux au-dessous de la coupe, l'un d'entre eux, le plus voisin de la partie retranchée, aurait continué la branche; deux ou trois autres au-dessous de lui auraient, comme sur la branche libre, formé de jeunes branches qui, pincées à propos, n'auraient pris qu'un développement modéré, et seraient devenues à leur tour des productions fruitières; toute la sève, détournée au profit d'un excès de bois inutile dans la branche libre, aurait tourné au profit des boutons à fruit; la branche taillée en porterait un bien plus grand nombre, et le jardinier aurait gagné plusieurs longues années sur la mise à fruit du poirier.

En effet, on ne peut trop le répéter, la sève, qui fait le désespoir du jardinier maladroit, est d'une docilité parfaite sous la main du praticien habile; tandis que le premier, ne sachant réprimer ses écarts, maudit ce qu'il nomme un excès de vigueur qui empêche ses arbres de se mettre à fruit, le second ne trouve jamais ses arbres trop vigoureux, assuré qu'il est de pouvoir toujours faire servir toute leur force à la production du fruit.

Les arbres à fruits à pépins ont sur les arbres à fruits à noyau l'avantage de pouvoir sans danger être taillés depuis la chute des feuilles jusqu'à la fin de l'hiver, tandis que la taille des autres n'a qu'un moment qu'il faut saisir, sans quoi l'arbre taillé, trop tôt ou trop tard, souffre cruellement. La nature semble avoir voulu donner une constitution plus robuste, une plus longue durée, une fécondité plus régulière à ces arbres dont les fruits, aussi sains et plus nourrissants que les fruits à noyau, se conservent souvent d'une année à l'autre et nous permettent de goûter durant l'hiver et le printemps les présents de l'automne.

C'est quand la neige vient de fondre, quand le froid suspend sa rigueur, que l'amateur expérimenté se plaît à visiter ses poiriers, à compter en espérance les boutons à fruits de la floraison prochaine; c'est alors qu'il trouve dans le jardin fruitier autant de plaisir au cœur de l'hiver qu'il en aura dans le parterre au printemps. Car tel est le privilège de l'horticulture; aucune saison n'interrompt ses travaux qui, bien compris, peuvent tous être des plaisirs.

A. YSABEAU.

Ce soir, à l'Odéon, grande représentation au bénéfice de Mme Dorval. *Trente Ans* avec Frédéric et la bénéficiaire dans les rôles de George et d'Amélie; *Lucrèce à Poitiers* avec Mlle Nathalie et les artistes du Gymnase, et enfin une pièce du répertoire de l'Odéon pour compléter le spectacle.

[illegible] du monde social, ne veut point permettre que [illegible] mains que tout son secret est de n'en avoir aucun.

Si nous trouvons en Prusse l'absolutisme déguisé, dans d'autres états allemands, il se présente avec plus de franchise. Le gouvernement du grand-duc de Weimar vient de rendre une ordonnance en vertu de laquelle les débats des chambres ne pourront plus être imprimés. « Les débats, dit l'ordonnance assez naïvement, quand ils sont répandus dans le » pays par la voie de la presse, ne font qu'entretenir une agitation sourde » et le mécontentement contre l'autorité. »

Le roi Ernest de Hanovre trouve, lui aussi, que ses sujets pourraient bien être quelque peu incommodés de la dose de liberté qu'il a bien voulu leur laisser. En conséquence, il vient d'ordonner que tous les cabinets de lecture de son royaume seront à l'avenir soumis à une surveillance spéciale, et que les livres et journaux, avant d'y être mis en lecture, auront à passer par le feu d'une seconde censure.

Après avoir blâmé la tendance générale du gouvernement prussien, il faut rendre justice à quelques-uns de ses actes particuliers, et notamment au renouvellement de l'ordre philanthropique du cygne, déjà annoncé dans notre journal. Il faut le louer encore de l'intention qu'il a manifestée de rendre, à l'avenir, la conscription obligatoire pour les sujets israélites. Jusqu'à présent, ces derniers avaient été exclus de l'honneur de défendre la patrie. Ce qui, du reste, achèvera, dans un temps prochain l'émancipation des juifs en Prusse et dans les autres états allemands, c'est le mouvement remarquable qui se manifeste parmi eux. Il ne s'agit de rien moins, pour les enfants d'Israël, que d'abandonner les principales cérémonies prescrites par la loi de Moïse, telles que la circoncision, etc., etc., et de se rapprocher par là de plus en plus de la société chrétienne. Le plus grand nombre des rabbins est favorable à cette transformation inouie. Qui aurait cru de pareilles choses possibles, il y a vingt ou trente ans? En vérité, nos sociétés civilisées suent la rénovation par tous les pores, et l'émancipation religieuse des descendants d'Abraham n'est pas un des moindres signes du temps présent.

On sait que la Prusse a aboli, il y a plus de trente ans, toutes les jurandes, tous les corps de métiers que le moyen-âge lui avait légués. Les effets de cette mesure ont été les mêmes qu'en France et en Angleterre. Après quelques résultats favorables que devait produire la liberté, ont surgi les conséquences de l'absence d'organisation : la solidité et la pureté des produits, la sûreté des relations, la bonne foi, ont disparu du commerce pour faire place à la fraude, aux falsifications et à la concurrence anarchique. Aujourd'hui le mal est devenu si intense, que l'immense majorité des maîtres et ouvriers de la ville de Berlin demandent une nouvelle loi sur l'exercice de l'industrie et le rétablissement, avec certaines modifications commandées par les besoins de la société actuelle, des anciennes corporations. D'autres grandes villes, parmi lesquelles on remarque Cologne, ont depuis long-temps demandé des mesures analogues. Que vont dire à cela les disciples de J.-B. Say?

Le morcellement de la propriété dans quelques provinces de la Prusse va si loin que le gouvernement songe enfin sérieusement à y mettre obstacle. Mais l'expédient qu'il a imaginé consiste dans une loi qui obligera tout acheteur d'une propriété complètement foncière à la garder pendant deux ans au moins. Cette mesure nous paraît peu propre à atteindre le but(1). La Bavière, le Wurtemberg, la Hesse, etc., sont dans le même cas que la Prusse, et se préoccupent aussi des dangers de l'extrême subdivision du sol. Les gouvernements de ce pays adopteront-ils des mesures plus efficaces que celles qui ont été arrêtées en Prusse? Nous le désirons plus que nous n'osons l'espérer. Les grandes idées d'association qui conquièrent chaque jour l'approbation des hommes éclairés, et même les sympathies populaires n'ont point encore accès dans les conseils où se décident les destinées des nations.

L'empereur d'Autriche vient de nommer l'archiduc Etienne, fils de l'archiduc-palatin de Hongrie, au gouvernement de la Bohême, où l'élément slave menace de s'insurger contre l'élément germanique, de même que l'élément magyare s'agite depuis quelques années déjà en Hongrie.

L'Autriche négocie dans ce moment avec la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade un traité qui a pour objet de fixer la direction du grand chemin de fer du sud, qui liera entre elles les villes de Vienne, Munich, Augsbourg, Ulm, Stuttgard, Carlsruhe et Rastadt. Tout annonce que la réalisation de ce grand projet ne rencontrera point d'obstacles sérieux.

De son côté, le gouvernement hollandais veut construire un grand chemin de fer pour mettre Amsterdam, La Haye, Utrecht et Arnheim en communication avec Cologne.

M. Herwegh, le poète de la démocratie allemande, vient de publier un second volume de poésies. Comme dans le premier, on y remarque des morceaux qui ne dépareraient certes pas un recueil de votre Béranger. A l'appui de mon assertion, je ne citerai que le morceau intitulé : *Die kranke Lise* (Lise malade), petit poëme à qui sa teinte socialiste vaudra en Allemagne un immense succès. M. Herwegh est communiste : faisons des vœux pour que bientôt il fasse connaissance avec des idées plus complètes et dont la réalisation ne soit pas un sujet d'épouvante pour la société!

***

(1) Cette mesure paraît avoir pour but d'arrêter les spéculations sur la revente en détail des grandes propriétés ; mais quoique le délai de deux années soit propre à entraver ces sortes d'opérations, il ne nous semble pas suffisant pour les arrêter.

Sort des Ouvrières.

Le journal l'*Union*, rédigé et publié par des ouvriers, signale une société de secours mutuels nouvellement organisée entre les ouvrières en chapellerie, et il encourage vivement l'extension de ce mode d'association. Il est remarquable, en effet, que, tandis qu'il existe à Paris près de trois cents sociétés entre les ouvriers, aucun lien mutuel n'offre aux pauvres femmes laborieuses une garantie de secours pour les jours mauvais, pour la maladie et pour les infirmités de la vieillesse. Les femmes ne comptent pas, en quelque sorte, au nombre des membres actifs de notre société, et l'*Union* a raison de dire « Isolées, pauvres sœurs, vous ne pouvez

Nous nous unissons de cœur sincère à la plainte que fait entendre un organe des classes populaires ; mais nous croyons qu'il faut autre chose que des sociétés de secours mutuels pour que tant de souffrances aient leur terme. Ce n'est pas là « le seul moyen de lutter contre l'envahissement de la misère qui accable plus particulièrement les ouvrières. » Sans doute, en s'unissant, les ouvriers sont plus forts pour faire écouter leurs plaintes ; mais il faut encore que la société trouve des institutions fécondes qui garantissent l'ouvrière contre l'exploitation des confectionneurs. Nous publierons prochainement un travail important sur cette question, un projet dont la réalisation offrirait des garanties de bien-être à dix mille ouvrières de Paris, et influerait sur l'amélioration du sort de trente-cinq à quarante mille individus des classes pauvres et laborieuses.

Nous engageons l'*Union* à poursuivre la publication qu'elle annonce sur la situation des diverses classes d'ouvriers. Il importe que ces pièces douloureuses soient mises sous les yeux du public, afin qu'une vive pitié saisisse le cœur des riches et des puissants, et que la justice sociale avise à mieux protéger les pauvres travailleurs et particulièrement, les jeunes filles sans appui et les mères chargées de famille.

REVUE DES JOURNAUX.

L'adhésion des hommes les plus considérables parmi les tories et les whigs à l'alliance française, et les éloges prodigués à M. Guizot par lord Brougham, par sir Robert Peel et par lord Palmerston, causent le plaisir le plus vif au *Journal des Débats*. « En présence de témoignages aussi » formels, aussi réitérés d'estime, de bon vouloir et de respect, ce serait, » dit le *Journal des Débats*, par trop spéculer sur la crédulité publique » que de vouloir encore persuader à notre pays que l'Angleterre ne » cherche qu'à le blesser et à l'humilier sur tous les points du monde. »

— Le *National* est beaucoup moins flatté que le *Journal des Débats* des protestations amicales des orateurs anglais vis-à-vis de la France. Pourquoi donc, se demande le *National*, les Anglais, qui prétendaient, il y a quatre ans tout-à-l'heure, nous faire passer par le trou d'une aiguille, sont-ils aujourd'hui si polis à notre égard? Faut-il reporter l'honneur de cette conversion significative à l'obséquieuse attitude du cabinet Guizot? Non pas, mais à l'attitude ferme et quelque peu menaçante du peuple français. L'Angleterre nous flatte, parce qu'elle a aujourd'hui intérêt à notre alliance; demain elle sera notre ennemie, si elle y trouve quelque profit.

— Selon le *Commerce*, l'Angleterre, qui nous a dépouillés de nos colonies, qui a contribué en 1815 à la mutilation de nos frontières et qui nous a outragés en 1840, a raison, en ce qui la concerne, de nous prêcher l'amitié et la résignation ; le but des caresses qu'elle nous adresse est assez clair : elle a d'énormes difficultés sur les bras; d'une part, l'Irlande, de l'autre, les États-Unis; elle a des finances obérées, un travail national qui a besoin de débouchés. Il n'est pas étonnant qu'elle songe à recommencer sur une plus large échelle l'exploitation qu'elle a faite de notre alliance de 1830 à 1836.

— Le *Courrier français* reconnaît avec plaisir que whigs et tories ont parlé de la France en termes dignes d'elle. Selon le *Courrier*, lord Palmerston a refait, au point de vue de l'opposition wigh, le discours habile prononcé par M. Thiers à la tribune française ; ainsi il a adressé à Robert Peel le reproche que M. Thiers adressait à M. Guizot. « Vous n'avez pas, a-t-il dit à sir Robert Peel, fait produire à la cordiale entente assez de résultats avantageux pour votre pays. »

Les bureaux de la chambre des députés ont continué aujourd'hui l'examen du budget des dépenses. Plusieurs chapitres du budget des affaires étrangères ont été vivement critiqués. On a blâmé surtout l'organisation de nos consulats, et on a signalé plusieurs conséquences de l'inaptitude des agents auxquels on confiait ces postes. M. le ministre des affaires étrangères, interpellé à ce sujet dans le premier bureau, a répondu qu'il allait y remédier très prochainement.

M. Lacrosse a demandé, dans le septième bureau, qu'il fût pourvu, par une loi spéciale, à l'organisation des tribunaux maritimes.

Plusieurs bureaux termineront l'examen du budget des recettes demain, et tous nommeront probablement après-demain leurs commissaires.

On lit dans le *Bien social*, journal du clergé secondaire :

« On disait autrefois : *Prêtre ne meurt jamais de faim*. C'était vrai, alors qu'on vivait sous l'empire des lois canoniques. Quelle que fût en ce temps-là la position du ministre de Dieu, interdit, suspect, infirme, son existence était toujours assurée, parce qu'il lui restait toujours le droit de conserver pour lui au moins les deux tiers du revenu de son titre. Mais aujourd'hui la position du prêtre est la pire de toutes. En disgrâce avec son évêque, le pasteur est livré aux quolibets des populations, aux sarcasmes des impies, à la plus lamentable des misères ; il est enlevé à son troupeau, bon gré mal gré, en vertu de cet arbitraire et despotique *quandiù nobis placuerit*. Il est placé dans cette alternative, de mourir de faim, ou de changer sa profession contre une profession séculière.

» Dans le diocèse d'Orléans, l'abbé Bruitte publie ses *adieux à la cour de Rome*, et se fait protestant, prêchant et propageant partout les erreurs de Luther et de Calvin.

» Un autre prêtre, malheureuse victime de l'arbitraire et de *l'immiséricorde*, après avoir exercé sans succès la profession de marchand de lapins à la Villette, met fin à ses jours par le suicide.

» On nous parle de deux autres qui, pour se soustraire aux horreurs de la faim, se sont fait garçons de salle dans un des hospices de Paris. Nous taisons leurs noms pour ne pas ajouter à leur malheur.

» Un prêtre de la Souterraine (Creuse), interdit depuis plusieurs années, se trouve aujourd'hui dans un tel état de misère, qu'il est réduit pour vivre à casser des cailloux sur les routes. L'abandon dans lequel on laisse le prêtre interdit est presque toujours un obstacle à sa réhabilitation. Il

ESPAGNE.

Le 30 janvier, le gouvernement de Madrid venait de recevoir par courrier extraordinaire la nouvelle que la reine-mère partirait de Paris dans les premiers jours de février, pour arriver à Madrid vers la fin du mois. La princesse passera par Barcelone et Valence. Le 1er février, les équipages et les gens de la maison royale partiront de Madrid pour aller à sa rencontre jusqu'à Valence.

Deux heures après la mort de l'infante Carlota, son époux, l'infant don Francisco de Paule, a fait remettre au comte Bresson deux lettres, une pour la reine Christine, l'autre pour la reine des Français. Le corps de l'infante a été embaumé; il sera publiquement exposé et inhumé ensuite au Panthéon royal de l'Escurial.

L'*Heraldo* publie les réflexions suivantes, que lui suggère la discussion du quatrième paragraphe de l'adresse de la chambre des députés de France :

« L'Angleterre et la France trouvent dans nos discordes un champ ouvert à leurs prétentions sur notre pays ; mais avec cette différence que la première consacre hardiment ses efforts et ses trésors à conserver la funeste influence qu'elle a acquise sur certains hommes, à travers les pronunciamientos et les émeutes; et que la France, moins résolue, méticuleuse dans son plan, indécise dans ses résolutions, compte moins, pour acquérir de l'influence, sur ses efforts et sur sa politique, que sur les souvenirs héroïques d'un grand peuple, jaloux, plus que tout autre, de sa dignité et de son honneur. La France ne peut alléguer d'autres titres de prédilection envers nous, que ceux qui naissent de sa situation et des intérêts qui nous sont communs ; la France a été humaine et hospitalière pour nos amis; l'Angleterre a été l'agent et la protectrice de nos adversaires. Hommes de la constitution et de la monarchie, nous repoussons l'accusation que l'Angleterre répand chez nous, de l'influence française sur nos opinions. La France, sans jamais suivre l'exemple que lui donne l'Angleterre, sans avoir même jamais contribué pendant dix ans au triomphe des partisans de l'ordre en Espagne, simple spectatrice de nos malheurs, a des raisons de croire qu'elle mérite de notre part une adhésion motivée par le mécontentement qu'a causé dans ce pays, chez les véritables Espagnols, la honteuse domination étrangère qui nous fut imposée sous certaines administrations. Mais la cause de l'ordre est tout espagnole, nous ne demandons ni secours ni coopération en faveur de notre indépendance. Sollicitude, sympathie et un asile pour nos émigrés, voilà les titres de la France à notre reconnaissance; des trames révolutionnaires, des émeutes, voilà ce que nous devons à l'Angleterre. Que les cabinets étrangers se félicitent de leur conduite relativement à leurs intérêts; mais quant aux nôtres, l'un d'eux n'a fait que les agiter imprudemment, l'autre s'est contenté de les abandonner. Si donc l'ordre a triomphé, si la monarchie s'est consolidée, si la vraie liberté a le dessus, l'impulsion qui a amené ce grand résultat est tout espagnole, la pensée nous en appartient et la gloire en revient aux seuls Espagnols. »

Intérieur.

Par ordonnances royales datées du 3 février, sont nommés conseillers à la cour royale de Douai, M. Cotteau, conseiller à la cour royale de Metz, M. Desrobert.

— Par décision royale du 25 janvier, M. le maréchal-de-camp, baron Wimphen, commandant le département de l'Orne, passe dans la 2e section du cadre de l'état-major.

Faits divers.

S'il faut en croire la *Patrie*, l'incident de la démission de M. Salvandy va être porté prochainement à la tribune.

— Les nouvelles de Saint-Pétersbourg du 23 janvier annoncent, mais sans détails, que l'armée russe du Caucase vient de remporter une grande victoire sur les montagnards du Daghestain. M. Katakazi n'était pas encore arrivé à cette date. (*Gazette de Berlin.*)

— Il résulte d'un bill de situation de la banque d'Angleterre du 4 novembre au 27 janvier, que le passif de cet établissement s'élève à 32 millions, 785,000 livres sterling, savoir : circulation, 19 millions, 611,000 livres ; dépôt 13 millions 172,000 livres ; et l'actif à 35 millions 870,000 livres sterlings, savoir : valeurs, 21 millions 937,000 livres ; lingots, 19 millions 933,000 livres. (*Gazette de Londres.*)

— Le projet du gouvernement belge de mettre un impôt sur la fabrication du tabac, avec peut-être l'arrière-pensée d'en prendre le monopole, a vivement ému tous les Belges qui se livrent à cette industrie. Une assemblée de fabricants de tabac a eu lieu dernièrement à Malines ; elle se composait de 300 personnes. L'assemblée a été unanime pour repousser toute espèce d'impôt. Elle a nommé des commissaires chargés d'éclairer les représentants sur la nécessité de laisser toute liberté à cette branche de commerce, l'une des plus profitables aux négociants de la Belgique.

— Un malheur affreux vient de frapper la famille de Castellane. Hier, dimanche, M. de Castellane, fils de l'ancien préfet et élève de l'école de Saint-Cyr, faisait des armes avec un de ses amis, sans avoir pris la précaution de mettre un masque. Son adversaire lui porta dans un œil un coup qui pénétra très-avant dans la tête, et le tua presque sur le coup. Ce jeune homme était âgé de vingt-un ans. Ses obsèques auront lieu demain, à midi, à Saint-Thomas-d'Aquin.

— Le renouvellement annuel de la chambre des imprimeurs de Paris vient d'avoir lieu. Les trois membres sortants (MM. Paul Renouard, Appert et René) ont été remplacés par MM. Cosse, A. Leclère et Vinchon, élus par l'assemblée générale, en la séance du 22 janvier dernier.

La chambre a également renouvelé son bureau, et se trouve constituée ainsi pour l'exercice 1844 : MM. E. Duverger, président; Guiraudet, vice-président; Gosse, secrétaire; A. Leclère, secrétaire-adjoint; Dentu, trésorier; et Firmin Didot, Ducessois, Lange-Lévi, Vinchon.

— Une assemblée de charité aura lieu le vendredi 9 février 1844, dans l'église paroissiale de la Madeleine, en faveur de l'association des fabricants et artisans, pour l'adoption des orphelins des deux sexes, fondée en 1829, et présidée par M. le baron Charles Dupin et M. A. Michelot, adjoint au maire du 10e arrondissement.

A deux heures très précises, discours par monseigneur l'évêque d'Evreux, ensuite salut solennel et bénédiction.

Les personnes qui ne pourraient pas assister à l'assemblée sont priées

la police du roulage, que l'on aurait annoncées aujourd'hui au public étonné.

Il faut joindre à cela un long Mémoire de M. Boussingault sur l'agriculture, pour avoir une idée de l'abondance des matières, car nous ne comptons pas le bagage habituel des notes scientifiques d'un ordre plus ou moins élevé, des Mémoires d'histoire naturelle ou de physique, dont nous avons cette fois, comme chaque semaine, à entretenir nos lecteurs. Il n'y a que la médecine qui ait fait défaut à l'appel, et c'est rare, par le besoin de publicité qu'éprouve aujourd'hui le corps médical.

Nous allons commencer par l'agriculture, cette grande industrie à laquelle la science veut bien maintenant consacrer quelques recherches, après s'en être si peu inquiétée pendant tant de siècles.

Nos lecteurs se rappellent que M. Boussingault s'occupe depuis plusieurs années des analyses des engrais, et qu'il a cherché à fonder une théorie des assolements sur l'analyse chimique. C'est la suite de ses travaux que ce célèbre savant est venu lire aujourd'hui à l'académie. Jusqu'à présent il ne s'était guère occupé que de la matière organique des plantes, et il avait abandonné à M. Liebig et à quelques autres chimistes l'étude des sels minéraux contenus dans l'organisme végétal.

Cependant ces sels minéraux jouent le plus grand rôle dans la vie des plantes; toutes les graines renferment des phosphates, et les sels alcalins favorisent singulièrement l'assimilation de l'azote de l'atmosphère. Cela est tellement vrai que c'est à l'épuisement des sels renfermés dans le sol qu'il faut attribuer la stérilité de quelques contrées de l'Afrique septentrionale, de l'Asie-Mineure, de la Sicile autrefois le grenier de l'Italie. Aujourd'hui, dit M. Boussingault, tout le phosphore du sol arable de la Sicile est enfoui dans les catacombes de Rome.

M. Boussingault s'excuse de n'avoir pas fait intervenir plus tôt l'analyse des cendres des végétaux dans l'étude des assolements, sur ce qu'il lui semblait irrationnel de comparer des matériaux aussi hétérogènes par leur origine, que peuvent l'être des analyses de cendres de végétaux dont les uns ont été produits à Genève, les autres à Paris ou en Allemagne, et d'expliquer par là des phénomènes agricoles se passant dans une ferme de l'Alsace. M. Boussingault a donc voulu faire les analyses des cendres des différentes récoltes produites par les assolements pratiqués dans son domaine de Béchelbronn. Il a reconnu qu'une récolte de blé, paille comprise, enlève au sol, par hectare, 19 kilogrammes d'acide phosphorique; une récolte de fèves, 22; une récolte de betteraves, 12 avec une quantité de potasse et de soude qui forme près d'un quintal. Une sole de trèfle prend par hectare 84 kilog. d'alcalis, dont 77 de chaux.

Il résulte de là que, si l'on exporte hors de la ferme, soit en grains, en bestiaux, ou en laitage, la plus grande partie des produits, on détruit au bout d'un certain temps la fertilité du terrain. Il faut parer à ce danger dont les nations se ressentent dans la suite des siècles, en employant des systèmes de culture qui, après avoir le plus emprunté à l'atmosphère, laisseront d'abondants résidus dans le sol. L'assolement ne peut être avantageux, et ne peut avoir un succès durable qu'autant que

vers midi, et de midi au soir elle monte de 128 millimètres. Aux quadratures, cette ascension est presque insensible; elle n'est que de 4 millimètres. Aux solstices, les variations sont à-peu-près les mêmes qu'aux quadratures et aux sizygies, mais de signes contraires.

Mécanique. — Nous avons publié deux articles sur le chemin de fer atmosphérique inventé par MM. Clegg et Samuda, et dont l'exécution en Irlande a fait naître de grandes espérances. On se rappelle que dans ce système les machines à vapeur, fixes sur le bord du chemin, sont destinées à faire le vide dans un long tuyau couché entre les deux rails. Un piston se meut dans ce tuyau, poussé par la pression atmosphérique; il entraîne le convoi. Pour cela une tige sort du tuyau par une rainure pratiquée longitudinalement. Il importe que cette rainure soit hermétiquement fermée par une soupape, avant et après le passage de la tige.

Pour satisfaire à cette condition, MM. Clegg et Samuda emploient une soupape de cuir avec des plaques de fonte, et le tout forme un système aussi ingénieux que compliqué.

C'est à remplacer ce système, et à lever ainsi la seule objection que l'on puisse opposer aux chemins atmosphériques, que M. Hallette, d'Arras, mécanicien bien connu, s'est appliqué. De chaque côté de la rainure s'élèvent deux demi-cylindres tels que l'on puisse placer dans chacun d'eux un tuyau flexible, fait en un tissu recouvert de goudron. Ce tuyau ne laisse pas passer l'air, qui peut y être soumis à une pression de 4 à 5 atmosphères. Les deux tuyaux, étant remplis d'air comprimé, presseront l'un contre l'autre, et fermeront hermétiquement le cylindre où se meut le piston. La tige de ce piston, passant au milieu des deux tuyaux sans difficulté, pourra entraîner le convoi sans que l'air puisse pénétrer dans le tuyau. Telle est *l'idée* dont nous attendons l'exécution, pour porter un jugement assuré sur sa valeur.

— M. Galy-Cazalat a prié M. Arago de présenter un appareil portatif destiné à remplacer les ponts à bascule dont on se sert pour déterminer le chargement des voitures. Il suffit de placer cet appareil sous une roue pour qu'un index donne exactement le poids de la voiture. On conçoit combien un tel instrument rendra de services, puisqu'on pourra exercer un contrôle sérieux sur les voitures publiques, et faire une police réelle des roulages. Il se compose d'une boite remplie d'eau, terminée inférieurement par une lame convexe en cuivre. Pressée par la roue contre une boite de fonte, cette lame change de forme; dès lors la capacité diminue, et l'eau fait monter du mercure dans un tube vertical en verre. L'ascension du mercure indique la charge de la voiture.

Botanique. — M. Auguste Saint-Hilaire envoie de Montpellier une note extraite d'un travail inédit de M. Planchon sur l'*Aponogéton*. On avait cru que l'aponogeton appartenait à la famille des saururées. M. Planchon a reconnu qu'il n'avait qu'un seul cotylédon, tandis que les saururées ont deux cotylédons; il pense que l'aponogéton est le type d'une famille nouvelle, celle des aponogétanées, qui se rapprocherait des alismacées.

B.

CH. DE						
Rouen..	810	»	»	»	»	— 837 50, 850, 835.
Havre...	682 50	685	»	H. 5	»	— 682 50, 692 50, 680, 692 50.
Avignon.	»	»	»	»	»	
Montp..	»	»	»	»	»	

LONDRES, 3 FÉVRIER.
Consol..... 97 1/8, 1/4.
Esp. act... 31 7/8.
Portug..... 47 3/4.
Mexic...... 34 1/2.
Brésil.....
5 0/0 holl. 101 3/8.
2 1/2 d°... 55 ».
Rouen..... 32 1/4.
Orléans.... 33 1/2.

C. DE LA COULISSE.
Av.... 81 65.
Ap.... 81 87 1/2, 90.

Rep. fin cour.
3 0/0 5 à 2 1/2.
5 0/0 15.
B. du Tr.
3 1/4 à 4 et 6 mois.

Primes.
5 0/0 124 90, 125 15 d.
3 0/0 81 90, 82 20 d.
Rive dr. 365 d. 10.
Orléans. 860 d. 20, 870 d.
Strasbourg, 243 75, 24[illegible] d. 10.
Havre, 695 d. 10.
Montpellier, 790, 810 d.
— 3 0/0 à la coulisse
82 15 d. 50, 82 35 d.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 84,00 à 84,50; courant du mois, 85,00 à 85,50; mars et avril, 85,00;00,00; quatre d'été, 86,00; à 87,00; quatre derniers mois, 90,00 à 89,00.

LILLE. — Colza, 00,00; 00,00; œillette rousse, 00; lin, 00,00; 00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 95,00; 95,50; mars et avril, 97; 00; quatre mois d'été, 97,00 00, 00; quatre derniers mois, 99,00 offerts.

SAVON. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0/0 première sorte; id., id., 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0/0.

Spectacles du 6 février.

8 h. » 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Cinna. Les Précieuses.
» h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Mina.
» h. » 1/2 ODÉON. — Représentation au bénéfice de Mme Dorval.
» h. » 1/2 VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Adrien. Paris bloqué. La Veille.
6 h. » 1/2 GYMNASE. — Georges et Thérèse. Le Cadet. Mme Veuve Boudeau.
7 h. » 1/2 VARIÉTÉS. — La Vendetta. Michel Perrin. Le Chevalier du G...
7 h. » 1/2 FOLIES. — Chemisier, Château. Bretelles.
» h. » 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
» h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Bonbonnière. Professeur. Mémoires. L'Oncle...
5 h. 1/2 GAITÉ. — Crao le Bossu. Stella.
» h. » 1/2 COMTE. — Le Peloton. La Forêt. Molière.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS.

3 FÉVRIER.			5 FÉVRIER.		
Arrivages	904 q.	59 k.	Arrivages	668 q.	68 k.
Ventes	1010	87	Ventes	542	44
Restant	12205	27	Restant	12329	51
Cours moyen		37,23	Cours moyen		37,03
Cours-taxe		37,31	Cours-taxe		37,27

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	7 q.	78 k.	42,05 à 53,00	Gr.	12 q.	57 k.	47,80 à 51,00
1re	117	75	37,55 à 38,85	1re	97	34	37,60 à 38,85
2e	200	96	36,25 à 37,00	2	235	50	36.00 à 36,95
3e	43	99	30,55 à 32,50	3e	7	64	29,30 à 33,75
4e	47	27	28,30 à 00,00	4e	14	74	24,85 à 00,00
A l.	599	74	35,05 à 38,85	A l.	458	90	46,00 à 00,00

Taxe du pain, 1re q., 0,35; — 2e q., 0,28 le kil.

PACY (Eure), 1er février. — Pain, 1re qual.: 0,30; 2e: 0,27.

LE NEUBOURG, 31 janvier. — Pain, 1re qual.: 0,32 1/2; 2e 0,29.

MONTIVILLIERS, 1er février. — Pain de gruau: 0,60; d°, 1re qual.: 0,50; 2e: 0,36 2/3; 3e: 0,33.

LE MANS, 2 février. — Pain, 1re qual.: 0,38; 2e 0,32 1/2; 3e: 0,24.

SOISSONS, 3 février. — Farine, 1re qual.: 32,51 a 33,12 les 100 kil. — Pain ordin.: 0,29.

VILLERS-COTTERETS, 1er février. — Farine, 1re qual.: 35,85. Affaires nulles.

SAINT-QUENTIN, 3 février. — Farine, 1re qual.: 33,00; d°, 2e: 29,00; d°, 3e: 26,00. — Pain, 1re qual.: 0,28 3/4; d°, 2e: 0,25.

ORLÉANS, 3 février. — Farine, 1re qual.: 35,85 à 36,47; d°, 2e: 34,40 à 35,22. — Pain, 1re qual.: 0,34; d°, 2e: 0,30; d°, 3e: 0,26.

NANTES, 1er février. — Farine, 1re qual.: 39,38; d°, 2e: 38,36.

BOURGES, 30 janvier. — Farine, 1re qual.: 36,47; d°, 2e: 34,40; d°, 3e: 31,44.

LIMOGES, 31 janvier. — Farine de froment blutée: 41,00; d°, non blutée: 31,00. — Farine de seigle blutée: 31,00; d°, non blutée: 22,00. — Pain, 1re qual.: 0,41; d°, 2e: 0,29.

Cours des céréales (prix de l'hect.).

PARIS. *Cours légal du 3 février.* — Froment: 17,35 à 20,00. — Seigle: 11,00 à 12,35. — Orge: 10,65 à 12,00. — Avoine: 8,00 à 9,00. — *Issue de blés.* — Son: 3,00 à 3,35. — Recoupe: 4,00 à 5,00. — Remoulage: 6,00 à 7,00.

ELBEUF, 3 février. — Froment: 21,00. — Sarrazin: 13,00. — Orge: 12,00. — Avoine: 9,00.

MONTIVILLIERS, 1er février. — Froment, prix moyen: 27,50 les 100 kil. — Avoine, 6,50 l'hect.

SOISSONS, 3 février. — Froment, 1re qual.: 17,69 à 18,15; d° 2e: 17,38 à 17,84; d° 3e: 16,61 à 17,00. — Seigle: 10,65. — Avoine: 8,84 à 9,30. — Quelques articles ont obtenu 18,69. Du reste, la vente est toujours fort peu active.

ARRAS, 3 février. — Froment nouveau, 1re qual.: 18,00 à 19,25; d° 2e: 15,50 à 18,25. — Seigle: 10,00 à 11,50. — Pamelle: 10,50 à 11,25 — Escourgeon: 11,00 à 12,20. — Avoine: 5,75 à 6,40. — Le mauvais temps d'hier ayant nui aux arrivages, notre marché s'en est ressenti; aussi les blés, surtout les qualités inférieures, y ont éprouvé une faveur sensible. Les seigles, les pamelles, les scourgeons et les avoines se sont maintenus.

BEAUGENCY, 3 février. — Froment, 1re qual.: 19,15 à 19,90, d° 2e, 19,01 à 19,05. — Méteil: 15,75. — Seigle: 12,50. — Orge, 12,00. — Mouture: 14,00. — Avoine: 8,10. — Sarrazin, 8,10.

REIMS, 3 février. — Froment: 15,22 à 16,25. — Seigle: 9,58 à 10,00. — Orge, 9,16 à 9,25. — Avoine: 6,39 à 6,75.

DIJON, 3 février. — Froment: 1re qual.: 20,87; 2e: 20,25; 3e: 19,62. — Maïs: 16,65. — Méteil: 14,60. — Seigle: 13,00. — Orge: 11,90. — Avoine: 8,35.

STRASBOURG, 2 février. — Froment, 1re qual.: 17,00 à 21,00. — Maïs: 10,25 à 11,25. — Avoine: 8,50.

CHALON-SUR-SAONE, 2 février. — Froment, 1re qual.: 20,75; 2e: 20,00; 3e: 19,00. — Méteil: 16,00. — Seigle: 14,50. — Orge: 10,75. — Sarrazin: 11,00. — Maïs vert: 13,00 — Maïs sec: 16,00. — Avoine: 9,50 à 10,25.

NANTES, 1er février. — Froment, 1re qual.: 21,34; d° 2e: 20,66; d° 3e: 19,33. — Seigle: 14,66. — Orge: 13, 33. — Sarrazin: 9,32. — Avoine: 8,27.

NIORT, 1er février. — Froment, 1re qual.: 18,66; d° 2e: 18,64; d° 3e: 18,32. — Baillarge: 10,98 à 11,30. — Avoine (le quintal): 16,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 31 janvier. — Froment, 1re qual.: 23,45; d° 2e: 22,05; d° 3e: 21,34. — Méteil: 17,90. — Seigle: 16,55 à 17,08. — Orge, 13,37. — Avoine: 6,97.

CLERMONT (Hérault), 31 janvier. — Froment, 1re qual.: 25,00; d° 2e: 23,50; d° 3e 22,00. — Pamelle, 16,00. — Millet: 13,00. — Avoine: 10,00.

TOULOUSE, 31 janvier. — Froment: 22,35. — Maïs: 11,45. — Avoine: 10,25. — Millet blanc: 11,00.

Légumes secs. — Prix de l'hectolitre.

PARIS, halle du 3 février. — Haricots de Soissons: 33,75 à 36,00; d° de Liancourt, 19,35 à 20,00; d° ordinaires, 14,35 à 22,65; d° suisses blancs: 20,00; d° suisses rouges: 22,67; d° rouges de Chartres: 20,65 à 21,35; d° nains, 18,00 à 18,30. — Pois jarras: 10,35; d° cassés: 30,65. — Lentilles de Gallardon: 40,65 à 47,65.; d° de pays et autres: 24,65 à 38,65.

ROUEN, 2 février. — Haricots: 20,00. — Fèves blanches: 22,50 à 27,00. — Lentilles: 66,00. — Pois verts: 30,00 à 35,00.

ORLÉANS, 3 février. — Haricots rouges: 17,50; d° blancs: 15,50.

BEAUGENCY, 3 février. — Haricots: 16,75.

REIMS, 3 février. — Haricots: 27,50. — Pois: 15,00. — Lentilles: 13,50 à 15,00.

STRASBOURG, 2 février. — Pois: 14,00 à 16,50. — Haricots blancs: 19,00. — Fèves: 10,75.

ANGOULÊME, 31 janvier. — Haricots: 22,00; Fèves: 17,00. — Lentilles: 24,00. — Pois: 20,00.

CLERMONT (Hérault), 31 janvier. — Haricots: 24,00 à 25,00. — Pois pointus: 28,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 31 janvier. — Haricots: 18,00. — Pois verts: 17,70. — Lentilles: 13,50.

Graines fourragères (prix de l'hect.).

PARIS, halle du 3 février. — Vesces de printemps: 16,00. — Graine de trèfle (les 100 kil.): 00,00. — Minette: 51,50 à 52,00.

CHARTRES, 3 février. — Vesce: 12,00.

ETAMPES, 3 février. — Graine de trèfle: 86,66 à 93,32; d° de sainfoin: 7,66 à 8,66; d° de luzerne: 86,66 à 93,32.

ROUEN, 2 février. — Vesce: 14,00. — Graine de trèfle (la balle de 104 kil.): 215,00; d° de luzerne (la balle de 164 kil.): 138,00 à 143,00.

Fourrages (prix des 500 kil.).

PARIS, *Faub. St-Antoine*, 2 février. — Foin 32,00 à 45,00. — Regain de luzerne: 30,00 à 38,00. — Paille de blé: 20,22. — Paille de seigle: 20,00. — Paille d'avoine: 28,30 à 34,35.

Faubourg Saint-Martin. — Paille de blé: 23,24. — Paille de seigle: 23,24.

Barrière d'Enfer. — Foin: 38,40 à 46,47. — Paille de blé: 21,22 à 23,24.

VERSAILLES, 2 février. — Foin, 1re qual.: 43,00; d° 2e: 40,00 à 41,00; d° 3e: 30,00 à 36,00. — Trèfle: 32,00 à 34,00. — Luzerne: 32,00 à 36,00. — Regain: 30,00 à 33,00. — Paille de blé: 19,00 à 24,00. — Paille d'avoine: 22,00 à 28. Malgré le mauvais temps, la paille s'est assez bien vendue; mais beaucoup de fourrages sont restés sans acheteurs.

ROUEN, 2 février. — Foin (les 22 bottes) 3,75 à 6,00. — Luzerne: manque toujours. — Trèfle (les 104 bottes), 35,00 à 39,75. — Paille de blé, 33,00 à 35; d° de seigle: 46,00; d° d'avoine: 22,00 à 24,00.

SOISSONS, 3 février. — Foin: 30,00 à 3[illegible]. — Paille de froment: 20,00 à 25,00.

PRODUITS ANIMAUX.

MARCHÉ DE SCEAUX DU 5 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog sur pied.	
Bœufs....	1353	1257	96	1 10	1 00
Vaches...	159	134	25	1 04	» 96
Veaux....	426	418	08	1 38	1 30
Moutons..	7741	6821	920	1 34	1 14

Marché de Routot du 2 février.

Bœufs, vendus,	1,30	1,15	le kil. sur pied.
Vaches, —	1,20	1,10	—
Moutons, —	1,60	1,40	—
Veaux, —	1,30	1,20	—
Porcs, —	0,90	0,75	—

Le marché était fort bien approvisionné en bœufs et en vaches. — Hausse sur les porcs. — Vente des moutons difficile.

Marché de Clermont (Hérault), 31 janvier.

306 bœufs vendus à des prix divers et inconnus.
1,056 cochons, vendus, 0,70 0,68 le k. sur pied.
7,600 moutons, — 0,47 —
404 dindes, 4,50 à 7,00.
368 chapons et poulardes, 2,50 à 3,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...s'il combine l'unité d'exploitation avec la multiplicité de... ...les partages ont atteint des valeurs en capitaux ou en ...pier, facilement divisibles l'association n'a exigé que des calculs ...rithmétiques. De là ces puissantes compagnies qui commencent à ...ire la loi même au gouvernement.

Mais pourquoi, peut-on dire encore, l'agriculture n'a-t-elle pas ...dopté la méthode perfectionnée de la forme actionnaire? Parce qu'il ...st dans la nature humaine d'arriver au difficile par le facile, au ...omposé par le simple; et que la combinaison actionnaire est infi...iment plus difficile et plus complexe pour l'agriculture que pour ...industrie, par des raisons puisées dans les différences des procé...és techniques, des instruments de travail, et de l'administration, ...ifférences inutiles à développer, tant elles sont aisément percepti...les à la raison et à l'observation.

De cette fondamentale distinction découlent de nombreuses con...séquences pour le sort des travailleurs et des maîtres.

I. — LES TRAVAILLEURS.

Le sort des ouvriers (travailleurs industriels) semble pire que ce...i des cultivateurs (travailleurs agricoles, salariés à l'année ou à ...journée).

La concentration industrielle disposant de forts capitaux, em...loie les méthodes les plus perfectionnées, c'est-à-dire les plus éco...nomiques; elle remplace la main-d'œuvre de l'homme par celle de ...nature; au moyen des machines, elle tend à se passer de l'ou...vrier.

Le morcellement agricole, privé de capitaux et de terrain, renonce aux machines inanimées et aux machines vivantes, les bestiaux, ...ur recourir aux bras de l'homme. Il multiplie ainsi la main-d'œu...vre et appelle le travailleur.

Par la concurrence des machines, par celle de ses rivaux aussi ...més que lui, par la surabondance des bras, le salaire de l'ou...vrier baisse de plus en plus; lui-même devient inutile. Par la sup...ression des machines et des bestiaux de trait, par la rareté des ...as, qui croît en proportion de la quantité croissante de travail à ...complir, par la concurrence de maîtres nombreux, le salaire du ...ltivateur s'élève malgré le propriétaire.

L'ouvrier n'a qu'une corde à son arc; il ne connaît qu'un métier, ...uvent une seule parcelle d'un seul métier; ses goûts, ses habitu...s, son éducation le détournent de tout autre: hors de là point de ...lut pour lui. Il faut que tôt ou tard il revienne humblement lécher ...main qui le frappe, mais qui le nourrit.

Le cultivateur sait dix métiers; il bêche, il sarcle, il laboure, il ...uche, il moissonne, il vendange, il bat et engrange les grains, il ...ève des bestiaux; il est quelque peu charron, charpentier, maçon, ...rgeron, cantonnier, terrassier, parce qu'il s'est familiarisé dès ...nfance avec la partie grossière et facile de ces métiers. Ses for...s, d'ailleurs, lui rendent abordable toute espèce de travaux pé...bles.

L'ouvrier jeté sur le pavé par un chômage, un caprice ou une ...ute, est sans ressources au bout de quelques jours, parce qu'il a ...pensé son salaire avec imprévoyance, semaine par semaine, à ...esure des paiements. Le domestique de ferme, qui reçoit son con...t, reçoit en même temps l'arriéré de son salaire depuis le jour de ...louage; il peut prendre patience plus long-temps et *voir venir* ...s à son aise.

L'ouvrier quittant un atelier est obligé à de longs voyages pour ...er chercher au loin du travail et du pain; il épuise en courses ...tiles ses épargnes, ses forces et celles de sa famille.

Le cultivateur a franchi en deux pas la frontière du maître qu'il ...andonne; dans un rayon de quelques lieues, il trouve dix fermes ...reilles; il sait d'avance le nom, la réputation, la fortune des mai...

...que soit sa maison, elle est plus dégagée, plus ouverte à la lumière que la mansarde de l'ouvrier; et, s'il lui arrive de coucher dans les étables ou les granges, il n'y puise du moins aucun miasme délétère. Aussi la race s'altère moins vite.

L'ouvrier est entouré de ruineuses sollicitations: spectacles, cafés, estaminets, luxe, jeux, tout l'entraîne à la dissipation, au chômage, et à une ruine que les emprunts sur gages rendent trop facile. Le cultivateur n'a de tentations que par le cabaret, tentations peu coûteuses et réduites à un jour par semaine. L'épargne lui est plus facile; il y est invité par le mode de paiement de son salaire, qui lui donne en une seule fois, s'il est loué, une somme assez considérable dont il sent mieux le prix. Il y est invité encore parce qu'il lui est plus facile de s'élever à la propriété par l'achat et la revente de quelques bestiaux, plus tard, d'un bout de champ; jouissance d'amour-propre qu'il apprécie infiniment. Plus borné dans ses désirs et dans ses besoins, il les satisfait plus sobrement. C'est double économie.

Le progrès de l'industrie empire le sort de l'ouvrier: témoin l'Angleterre, que ravage un effrayant paupérisme. Les progrès de l'agriculture, s'ils profitent peu au cultivateur, du moins ne le ruinent pas; souvent même il en prend sa part, à l'exemple de voisins plus riches.

Il en est de même du progrès social. La division de l'héritage en parts égales, l'abolition des privilèges de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale ont profité au cultivateur en l'émancipant, en lui ouvrant l'accès de la propriété, en multipliant la main-d'œuvre, soit par la vente des biens nationaux, soit par le morcellement, soit par l'activité plus grande des travaux publics ou particuliers. Le sort du paysan de la France est aujourd'hui infiniment supérieur, même par le bien-être matériel, à son ancienne condition. Ceux qui le nient n'ont qu'à interroger les vieillards, qui leur apprendront mieux la vérité que des statistiques mal faites. Mais en quoi cette rénovation sociale, faite au nom de la fraternité humaine, a-t-elle ennobli ou enrichi les prolétaires de Lyon, de Rouen, de Lille? L'ouvrier est l'instrument des émeutes, des agitations populaires, des révolutions politiques; il expie son dévouement par la prison, souvent par la mort. Même dans le succès il est toujours dupe et victime, par le resserrement des capitaux et la réduction du travail, effet immanquable de la frayeur des industriels. Mais la peur expire au seuil des villes, et le cultivateur y gagne souvent l'émigration des riches dans les campagnes, où ils vont chercher une existence moins troublée. Or la richesse, c'est le luxe, souvent la charité, divinité bienfaisante, qui répand ses largesses sur les pauvres.

Enfin, à défaut de toutes ressources, le cultivateur, privé de plaisirs artificiels, jouit des biens naturels: le soleil, l'air et le mouvement. Il s'étend sur la terre et s'endort en toute sécurité; il se lève et mendie, toujours sûr de trouver l'aumône d'un morceau de pain et souvent un gîte sur la paille; et, chemin faisant, il maraude à droite et à gauche, espérant l'impunité de l'éloignement de la police ou de l'indulgence du propriétaire. L'ouvrier ne peut s'étendre sur le pavé des rues, — sa place est prise; — ni mendier de porte en porte, — la police le défend; — ni voler, — le boutiquier n'entend pas raillerie, et les tribunaux sont tout près, aussi menaçants pour le voleur qu'indulgents pour le maraudeur. Le vol d'un pain se rachète par un à cinq ans de prison (sauf circonstances atténuantes); le vol du blé en épi qui a servi à faire le pain, par cinq à dix francs d'amende (sauf circonstances aggravantes). Voilà ce qu'il en coûte d'habiter la ville. Souvent, il est vrai, elle est dotée d'un hôpital; mais dans ces asiles de la misère, les places sont moins nombreuses que les infirmités qui les réclament, et souvent elles constituent le privilège de la faveur.

La vie agricole, disons-nous, repose sur la domesticité. Sans doute, arrivé à l'âge mûr, souvent le cultivateur devient chef de famille, propriétaire libre; mais son enfance et sa jeunesse se sont passées dans la domesticité; mais ses enfans, inutiles à une culture pour laquelle il suffit, devront se louer. Et, telle est l'exigence des conditions d'une exploitation rurale, que le valet de ferme doit, sauf pour les travaux d'été, se louer à l'année. Sa fonction embrasse cette période entière, et le renouvellement ne pourrait, sans désordres graves, s'opérer à des intervalles plus rapprochés. Contre cette nécessité des premiers temps de la vie, il y a eu peut-être toujours une sourde et instinctive répugnance; aujourd'hui c'est devenu une aversion bien sentie, et, disons-le, bien méritée.

Tant que la domesticité s'est pratiquée sous l'empire des sentiments religieux, ce qu'elle a d'humiliant a été voilé par la bienveillance paternelle des maîtres, par le respectueux dévouement du serviteur. Ce fut long-temps la seule école de la vie, le seul apprentissage de la profession agricole pour les pauvres fils du cultivateur: le domestique alors n'était pas étranger à la maison qu'il adoptait; il en faisait partie; il avait sa part dans les affections et les souvenirs des enfants, comme dans l'estime des pères; jeune, on l'aidait à se marier; vieux, il trouvait un asile contre la faim; quelquefois il accomplissait sous le même toit sa paisible destinée, presque du berceau à la tombe. Son avenir religieux même n'était pas indifférent à sa maîtresse, qui veillait avec sollicitude à son éducation morale, et souvent lui distribuait elle-même la parole de consolation et la lumière de l'intelligence. On retrouve encore, non sans une heureuse émotion, des restes de ces nobles et vieilles mœurs dans nos campagnes reculées, où se conservent avec respect les pieuses pratiques des ancêtres. Ainsi se relevaient, par un attachement réciproque, les liens de la domesticité; ainsi se faisait pardonner l'inégalité des conditions sociales.

Ces temps ne sont plus. Les désastres des révolutions, les progrès de l'industrie, l'affaiblissement des croyances religieuses ont remplacé le vieil esprit par un esprit nouveau. Maîtres et domestiques n'engagent plus leur cœur dans un contrat de louage; ils ont cessé de s'aimer; ils se surveillent avec méfiance. Dans les rapides transformations qui s'opèrent sous ses yeux, le serviteur appren... à ne pas compter sur un abri pour sa misère; les spoliateurs do... il a été victime, rendent suspects au maître les services d'homm... qui se sont montrés moins ses frères que ses ennemis.

Ce changement suffirait à expliquer pourquoi la domesticité pa...raît aujourd'hui un fardeau plus lourd que jadis. Qu'est-ce donc si l'on y joint cet universel désir d'émancipation et de liberté qui circule pour ainsi dire dans l'air, qui s'insinue dans le cœur par la parole, par la presse, et l'autorité plus contagieuse encore de l'exemple? Chaque hameau compte quelques privilégiés enrichis par l'industrie et le commerce, élevés par le sacerdoce ou la guerre. Les familles, favorisées de ces bonheurs, sont le point de mire de toutes les autres. Les enfants jetés dans les écoles primaires, nourris d'espérances ambitieuses par leurs parents eux-mêmes, sont élevés fatalement, sinon sciemment, au dédain du travail infime de la culture; tourmentés par le vague besoin de curiosité, de mouvement, presque de vagabondage si naturel à l'homme, pourraient-ils accepter avec résignation la dure perspective de la domesticité, alors que les distances s'effacent, et que les fantômes rêvés à peine par leurs pères dans les horizons les plus lointains, viennent poser devant eux avec d'irritantes sollicitations, à quelques heures, quelques journées à peine d'éloignement?

De ce défaut d'équilibre entre la position, transmise par la naissance, et les aspirations de l'âme, résultent cette inquiète turbulence, cette perpétuelle mobilité, ce concours insouciant dont se

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

KAREL DUJARDIN, par le marquis de Belloy. — **CHARLES NODIER.**

On ne nous accusera pas, nous l'espérons, d'être hostile au progrès. ...sonne ne s'est plus enrhumé que nous au service des idées de progrès. ...n'y a point de plat de notre façon, bon ou mauvais, où nous n'ayons ...s cette muscade.

Nous trouvons que notre époque a un avantage sur toutes les autres ...oques, c'est d'exister. Les autres ont existé.

Quelque respectable que soit une momie, nous lui préférons toujours ...homme debout sur les jambes; en un mot nous aimons mieux la vie ...e la mort, et un peu aussi le mouvement que l'immobilité.

Un poëte de cour félicite, dans de véritables alexandrins, — les douze ...eds, la césure et la rime y sont, — félicite, disions-nous, le ministère ...uel de s'être fait borne. Nous sommes de son avis; la borne est en ...et une excellente chose — à mettre à la porte.

Il est cependant un tout petit point sur lequel nous sommes tout prêt à ...crifier notre temps et à lui préférer toutes les années qui ont précédé ...suivi le déluge.

On a proclamé bien des droits et de fort inutiles, dont ni vous ni moi ...saurons jamais que faire.

Nous pouvons être ministres, nous pouvons être députés, nous pouvons ...re électeurs, mais nous savons bien que nous ne serons jamais tout ...la.

Il était un droit plus précieux qu'on devait reconnaître à vingt mille ...ançais, les seuls qui admirent sur cette terre les levers et les couchers ...soleil, les seuls qui comprennent le prix inestimable d'une bonne ...anson, les seuls qui aient sérieusement le désir de faire un voyage dans ...lune, les seuls qui pourraient vous dire les couleurs de toutes les étoi..., tandis que des bourgeois très positifs vous diront que toutes les étoi...s sont blanches comme ils diraient que la nuit tous les chats sont gris, ...seuls enfin qui soient ambitieux de savoir comment sont faites toutes les bosses de la terre, — les bohémiens, les poëtes, les vagabonds, les artistes, les gens du bon Dieu, qui ne demandent à la société qu'une paire de souliers ferrés, un bâton, une blouse, un sac, une pipe, — qui vont pour aller, qui vivent pour vivre, qui prennent et qui laissent une âme à chaque pays, qui sont sûrs d'avoir toujours une maîtresse au soleil, car ils ont aimé aux deux antipodes, — natures grandes comme Alexandre et souffrantes comme lui, car elles se sentent à l'étroit dans le monde, — les gueux, en un mot, ces enfants bénis du ciel et maudits de la terre. — Vivent les gueux! car ils meurent de tous les côtés et sur tous les chemins.

Les siècles passés au moins avaient des miséricordes et des facilités infinies pour les oiseaux voyageurs, qui ne pouvaient consentir à errer, sous des pierres alignées pour remuer éternellement les bras, comme une mouche gravement assise remue les pattes.

Voyez ce qui se passait autrefois. Voulait-on aller de la Grèce dans l'Inde? il n'y avait besoin ni de passe-port ni de lettres de change. On prenait son bâton, et, bon jour, bon soir, on allait droit devant soi.

On frappait à la première porte venue. La fille de la maison, qui filait sur le seuil, se levait pour vous souhaiter la bien-venue. Elle versait l'eau limpide et l'huile de menthe sur les pieds du voyageur.

L'univers habité n'était qu'une auberge universelle. On se payait d'un salut.

Au moyen-âge on avait encore la ressource des couvents. On allait ainsi d'étape en étape, sûr de trouver une pitance, une cellule et un peu de paille. Les monastères écrivaient sur leur porte cette belle sentence: « Qui reçoit le voyageur, reçoit le Christ: *Qui recipit hospitem recipit Christum.* »

Alors, et depuis lors, et long-temps, quiconque était artiste, ouvrier, pèlerin; quiconque voulait admirer les merveilles de l'art et de Dieu, s'en allait, gaîment et chantant, par le monde; il trouvait, partout où une croix s'élevait et où l'on sonnait la cloche, le feu, la soupe, le gîte, la prière et la bénédiction. C'était l'Eglise, qui, dans son inépuisable générosité, faisait les frais de tous ces voyages.

Mais, aujourd'hui, qui a le droit de faire du ciel tout entier le toit de sa maison, de secouer sa vie à tous les vents, et de la laisser aller aussi loin que vont les vents? Qui donc, s'il n'a préalablement réglé ses comptes avec des banquiers, avec des gendarmes, des commissaires de police, et, par jour, avec des bandes de voleurs qui vous détroussent poliment le chapeau sous le bras.

Au siècle dernier on avait encore le droit de ne rien être et de ne rien faire. On avait inventé les abbayes pour ces charmants flâneurs, ces grands hommes d'esprit qui ne demandaient rien, — pas même comme Duclos, du pain, du fromage et la première venue, — mais un mauvais violon, une pinte de n'importe quoi, le droit de chanter, de rire et de siffler. Témoin ce petit abbé Delamarre dont nous parle Diderot; lequel se portait mal, n'avait ni sou, ni habit, ni pain, ni souliers, et le soir sur onze heures, lorsque tout le monde dormait, contrefaisait avec une pipe les cris d'un enfant exposé, et le matin, sur le point du jour, mettait en train de chanter tous les coqs du voisinage.

Existence bénie. Il n'est pas un roi, pas même celui d'Yvetot, qui ait été plus heureux.

C'est cette existence des vrais poëtes, des vrais artistes, des enfants trouvés du bon Dieu, pardonnez-moi si je me répète; c'est cette existence-là, mon cher Debelloy, que vous avez connue, vous en souvenez-vous encore? — que nous avons tous connue. Vous avez voulu poétiser ces souvenirs, les dramatiser dans un charmant petit acte, avant de clore cette première partie du livre de votre jeunesse.

Les années passent vite, surtout pour les gens qui rêvent autant que vous. Poëte qui êtes parti un jour, ne portant que des espérances qui sont aujourd'hui des réalités; vous vous souvenez de vos amours sur les grands chemins, et de ces terribles perfidies de nos poches, qui ont failli vingt fois nous faire épouser les veuves d'aubergistes pour les payer.

De tous ces souvenirs vous avez fait une ravissante comédie où l'esprit pétille comme dans votre conversation, comme dans tous vos vers; il est dur à un ami de vous le dire. Au moins, en reprenant votre place noblement et dignement dans la vie, vous êtes demeuré fidèle à votre première muse, à la fantaisie.

La seule, la véritable muse; non pas une de ces grandes figures drapées, qui, fermes en leurs flancs divins, plus froides que la neige, habitent

M. Guizot. — Espartero. — Le cardinal Dubois.

La France n'a pas oublié qu'il y a un an l'Espagne était gouvernée par un régent du nom d'Espartero, une créature de l'Angleterre, un Napoléon de comédie. Après avoir chassé du royaume sa bienfaitrice et sa reine, ce dictateur ne sut pas faire pardonner son ingratitude et son usurpation par l'habileté ou par la gloire; il tomba bientôt sous le poids du mépris de ses concitoyens.

Lorsque qu'Espartero régnait à Madrid, la presse anglaise, les hommes d'Etat anglais n'avaient pas assez de voix pour entonner l'apologie du chef du gouvernement espagnol. C'était l'*homme de la situation*, le seul dont l'influence pût ramener le calme et la prospérité au sein de la malheureuse Péninsule. M. Asthon, l'envoyé anglais, fournissait généreusement quatre millions de réaux au régent, qui avait besoin de cette somme pour bombarder Barcelone. Depuis son expulsion ignominieuse, Espartero a trouvé à Londres un refuge, de l'or et des honneurs.

L'Angleterre n'oublie jamais les services rendus et n'est pas reconnaissante à demi.

Espartero bombardait Barcelonne, la capitale industrielle de l'Espagne, et travaillait à faire adopter par sa patrie un traité de commerce sur le modèle de celui de Méthuen, un traité qui devait anéantir l'industrie espagnole et livrer le marché national à l'industrie anglaise.

A ces divers titres, Espartero avait droit aux éloges désintéressés des hommes d'Etat de l'Angleterre.

A l'époque où les journaux anglais célébraient les hauts mérites et les hautes vertus du régent Espartero, le *Journal des Débats* le proclamait traître, fourbe et parjure. Le *Journal des Débats* écrivait que les sympathies du gouvernement anglais pour le régent d'Espagne s'expliquaient suffisamment par le dévouement servile du régent à la politique anglaise.

En ce moment, le chef du ministère français, M. Guizot, a le malheur de s'attirer l'admiration des hommes d'Etat et des journaux anglais. C'est l'homme de la situation en France.

Les expressions de cette admiration sont tellement exagérées, qu'elles ne peuvent déjà plus faire d'illusion en France qu'à M. Guizot.

On croit généralement en France, comme le *Journal des Débats* croyait naguère, que les chefs de l'aristocratie anglaise n'accordent leurs sympathies qu'à bon escient et n'admirent que ceux qui les servent.

L'unanimité des éloges adressés en plein parlement à M. Guizot par les chefs des tories et des wighs est la plus sanglante critique des actes de son administration.

Nous avons peur que M. Guizot ne succombe accablé sous ce monceau d'éloges et d'admirations fanatiques. M. Guizot a trop bien réussi auprès des lords d'Angleterre pour être aussi heureux dans sa propre patrie.

D'autant que sa patrie a le droit de supposer que, si le ministère des affaires étrangères de France avait tenu à l'Angleterre, dans la question du droit de visite et dans beaucoup d'autres questions, le même langage que le ministre des Etats-Unis, l'Angleterre se montrerait plus sobre de témoignages de satisfaction à l'égard de M. Guizot.

Tous les grands princes sans exception qui ont gouverné et illustré la France ont eu la Grande-Bretagne pour ennemie acharnée. M. Guizot, qui connait si bien l'histoire, devrait savoir qu'il faut remonter jusqu'au ministère du cardinal Dubois, jusqu'aux jours non

[illegible] au premier jour. Nous ne savons pas encore sur quel fondement ces vagues rumeurs reposent; nous disons seulement que si le fait n'est pas vrai, il est du moins probable.

Le gouvernement a peu d'idées; c'est une justice que nous nous plaisons à lui rendre; mais nous devons convenir qu'il a bien celles qu'il a, et que ses projets ont la vie dure. Nous représentions, il y a quelque temps, la politique de ce gouvernement comme dominée depuis quatorze ans par deux idées fixes, les forts détachés et la dotation. Nous disions que les plus puissants ressorts de cette politique avaient été constamment tendus vers ce double objet. Nous exprimions ce jour-là une grande vérité.

Le gouvernement a obtenu les forts détachés, il lui faut sa dotation; il ne se reposera, pour s'admirer dans son œuvre, qu'après l'avoir complétée.

Il est impossible que les mêmes hommes qui ont tiré les fortifications de Paris de la question d'Orient, n'arrivent pas à tirer la dotation de quelque circonstance analogue.

Cependant, le projet de dotation a déjà tué deux ministères, et les amis les plus sages du pouvoir, alarmés de ces antécédents, demandent qu'on n'expose pas un troisième ministère aux chances meurtrières d'un nouvel assaut. Ils allèguent, pour motiver la tiédeur de leur zèle, la profonde répulsion du pays pour tous les projets de dotation princière et d'apanage; ils disent qu'un grand nombre de députés conservateurs ont pris, vis-à-vis de leurs commettants, l'engagement de voter contre un pareil emploi des deniers publics.

L'opinion du pays, répondent les amis impudents, l'opinion du pays était aussi contre les forts détachés il y a une dixaine d'années, ce qui ne nous a pas empêchés d'obtenir les forts détachés. Le tout est de savoir s'y prendre.

Et comme il est dans la vie des gouvernements des époques où les mauvais conseils sont les seuls qu'on écoute, les mauvais conseils auraient prévalu, et le ministère se serait décidé à présenter un troisième projet de dotation à l'acceptation des chambres.

Maintenant à quel moyen devait-on recourir pour assurer le succès de la proposition?

On avait complètement échoué sur l'affaire du voyage de Londres. La chambre ingrate avait oublié de répondre à la manifestation anti-dynastique de Belgrave-Square par une manifestation dynastique et financière. Les vertueuses tirades du *Journal des Débats* à l'endroit du parjure étaient demeurées sans effet; les moyens de circonstance étaient épuisés. Le ministère a dû en revenir à son système favori de ruse et d'intimidation.

Le cabinet présentera le projet de dotation. Mais avant de le soumettre à la délibération publique, il aura le soin de préparer le terrain parlementaire par une légère menace de dissolution, pour le cas où la chambre ne se conduirait pas sagement; ce serait là, sur une grande échelle, l'application du système qui a forcé M. de Salvandy de donner sa démission.

Par cette menace de dissolution, on espèrerait retenir dans le devoir bon nombre de députés consciencieux qui n'approuvent pas le principe d'une loi de dotation, mais qui redoutent beaucoup plus encore les chances d'une réélection.

Et voilà de quelle manière s'expliqueraient, suivant nous, les bruits de dissolution qui courent.

Nous avons vu la gauche voter les fonds secrets et les forts détachés. Nous avons vu quelquefois des projets orageux rejetés par assis et levé d'abord, être adoptés ensuite par des majorités de 50 voix. Nous ne serions pas étonnés de voir reproduire un phénomène de semblable nature, dans le vote d'une loi de dotation.

Le secrétaire perpétuel de la société royale et centrale d'agriculture

[illegible] eux, du nord au midi, de l'est à l'ouest, et devront nécessairement acquérir, par leur rapprochement et leur coordination, une utilité plus grande pour le pays. Des mesures récentes viennent d'être prises au sein de la Société centrale, pour assurer et hâter l'exécution d'un tel projet : très prochainement, elle fera connaître les moyens qu'elle juge les plus propres à le régulariser; aujourd'hui, elle se borne à solliciter, de la compagnie que vous représentez, un concours qu'elle espère obtenir au nom du bien public, et qu'elle vous prie de vouloir bien lui faire connaître officiellement.

» Que l'agriculture reprenne, grâce à notre commune activité, le rang qui lui est dû parmi les industries dont elle fut la mère : n'oublions pas qu'elle est chez nous la principale occupation de plus des deux tiers de la population laborieuse, dont le bien-être est intimement lié à chacun de ses progrès; qu'elle féconde avant tout le commerce intérieur, base intime de la prospérité des peuples, puisqu'il augmente à la fois la richesse du cultivateur par le débit assuré des produits de la ferme, celle du fabricant ou de l'artisan par la consommation plus grande qui se fait des produits ouvrés jusqu'au sein des campagnes; sachons défendre ses intérêts avec cette modération qui fait la force des bonnes causes, et, tout en réclamant énergiquement la protection qui lui est due, efforçons-nous aussi de la mettre, plus tard, mieux à l'abri de la concurrence étrangère en perfectionnant ses moyens.

» Cette grande œuvre, possible seulement avec le concours de tous, serait, nous n'en doutons pas, aussi fructueuse dans ses résultats qu'elle nous semblerait noble et belle dans son désintéressement.

» Recevez, je vous prie, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée et de mon dévouement.

» *Le secrétaire perpétuel,*
» O. LECLERC-THOUIN. »

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* voudrait que les intérêts opposés qui se rattachent au projet de loi sur l'instruction secondaire comprissent enfin la nécessité de ne pas compliquer davantage, par des prétentions exclusives et par des discussions passionnées, une question déjà si délicate en elle-même. Malheureusement, le véritable point du débat disparait au milieu des clameurs. La *Presse* fera tous ses efforts pour qu'il soit possible à la raison calme et impartiale de se faire entendre pour le rétablir. La pensée générale du projet lui parait bonne; et ses dispositions, quoique empreintes de la lutte des partis, attestent, à son avis, un désir sincère de satisfaire par des transactions équitables les grands intérêts qu'il s'agit de concilier.

— Suivant le *Siècle*, ce n'est ni une loi d'éducation publique, ni une loi de liberté que le ministère vient de présenter à la chambre des pairs. C'est une loi de déception et de duperie. M. Villemain sait parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard; mais, abandonnant les principes qu'il a posés, il se résigne à l'acte d'humilité et d'abdication qu'on exige de lui.

— Le *Globe*, parcourant l'historique de nos chemins de fer, résume ainsi son opinion : « A chacun son but et sa mission; à l'Etat d'exécuter ce que l'industrie n'ose ou ne peut pas exécuter; à l'industrie de faire le reste. A l'Etat, en outre, le devoir de faire exécuter les chemins de fer aux meilleures conditions possibles. L'Etat ne doit pas tout faire, mais il doit avoir action et surveillance sur tout. Nous voulons l'ordre, l'unité, la direction; nous ne voulons pas le monopole, la centralisation absolue. »

— Le *Commerce*, dans un long article, continue à combattre le projet qu'on attribue au ministère de demander définitivement l'exécution des chemins de fer par l'Etat.

— Le *National* voit le ministère inquiet et mal à l'aise depuis la discussion de l'adresse; c'est, dit-il, un lutteur ébranlé par un coup faux qu'il vient de porter. Les journaux de M. Guizot ont beau célébrer son triomphe, sa maladresse ne passera pas pour de l'habileté, son cynisme pour de la force d'âme, et son voyage de Gand pour un acte de libéralisme.

Le même journal revient sur les fraudes commerciales que défendent en vain les journaux de Marseille et de Nantes, défenseurs officieux de

---

l'éternelle solitude et l'auguste sérénité de la montagne, mais une vive et pétulante Gipsy en cotillons courts, en chèveux noirs flottant sur les épaules et retenus sur le front par un ruban rouge, des paillettes, des castagnettes, des traits de génie, des hanches, de folles chansons, des balancements de tête, de divines inspirations de bras et de jambes.

Voilà votre muse, mon cher ami, et celle de beaucoup de gens moins heureux et moins spirituels que vous; mais pour une semblable divinité il ne faut ni les boues, ni les carrefours, ni les brumes de nos villes, ni cet affreux linceul de la terre, cette neige qui détruit la forme et la couleur, ces deux aspects de la vie, et ne laisse à leur place qu'une teinte uniforme comme la mort; il lui faut le soleil du midi, des tons vigoureux, des dalles de marbre; il lui faut Venise.

Aussi avez-vous transporté vôtre scène à Venise. Venise a été, sera toujours la patrie d'adoption de ces célestes mendiants qui vont quêter la gloire, la rêverie ou le bonheur.

Votre pièce commence par une excellente épigramme contre la savante complication des comédies du jour. Vous n'y avez admis que trois personnages. Vous avez voulu montrer que, pour avoir autant et plus d'esprit que ces messieurs du haut vaudeville qu'on nomme aujourd'hui la comédie, il ne fallait pas se donner tant de peine et lever des régiments de personnages. Tenez, je vous soupçonne d'une malice; franchement, vous en voulez au nombre.

Je savais bien que le héros principal serait un peintre. Peintre et poète, c'est toujours le personnage idéal de notre époque, comme le chevalier l'était au moyen-âge, comme le mandarin l'est en Chine.

C'est l'homme toujours aimé, toujours fantasque, toujours capricieux, toujours adorable. Il a des défauts, mais si charmants que ces défauts valent mieux que des qualités; il a du génie, mais encore plus de paresse. Ceux-là seuls sont sceptiques à l'endroit de leur gloire et ne font des chefs-d'œuvre que lorsqu'ils n'ont plus crédit nulle part. C'est ce pauvre Hoffmann devant son pot de pierre; c'est Karel Dujardin tel que vous l'avez représenté à Venise.

Il n'a plus le sou, il ne travaille plus, mais en revanche il s'amuse beaucoup et sème les sequins dans cette mer sans fond du carnaval de Venise.

Son mémoire s'enfle à l'hôtel du Lion de Saint-Marc. *Itaque crevit quidquid crevit tanquam favus.*

Heureusement que l'aubergiste est une veuve excessivement jeune et jolie qui donnerait volontiers quittance à son débiteur. C'est ici, mon ami, que vous introduisez l'ennemi commun de la société.

On nous a délivrés des nobles, vous en savez quelque chose; on nous a délivrés des abbés, des moines; on nous a délivrés de la gabelle pour nous la rendre généreusement sous le nom de douane; on nous a délivrés de la gendarmerie pour nous la rendre sous le nom de garde municipale; mais on nous a laissé l'huissier, vous savez, l'officier ministériel, l'homme qui porte des cédules, l'inviolable dynastie des Loyal, l'homme destiné à perpétuité à jouer un sot rôle dans la littérature. Soyez tranquilles, l'huissier prendra bien sa revanche envers les hommes de lettres.

L'huissier, cela va sans dire, est un homme entre deux âges qui ne connait que son doit et avoir. Il tient les écritures de la veuve et lui conterait volontiers fleurette. Et même, dans ce bienheureux carnaval de Venise, il s'est mis un nez monstrueux, magnifique porte-voix de son organe nazillard, assurément pour mieux poursuivre la jeune veuve et arriver à obtenir son cœur. Son cœur! fi donc!.. non pas, mais sa fortune.

..... Je crois le voir encore avec son nez,

> Comme un vieux cormoran, debout sur une patte,
> Incliné sous le poids de ce nez écarlate;
> Pour prendre du tabac, je vois son embarras,
> Dans le nez jusqu'au coude il se fourrait le bras.

L'huissier a un tort de plus; il est moraliste. Ce qu'il y a de plus ennuyeux chez tous les parvenus de boutique ou d'étude, — étude ou boutique, je n'y vois pas de différence, — chez tous les hommes qu'on nomme rangés, positifs, matière à faire des électeurs, des maris et le reste. Ce n'est pas leur sottise, — elle est cependant bien ennuyeuse; — c'est leur morale; ces gens-là ont la rage de faire des morales lorsqu'ils viennent de poursuivre leur veuve, et qu'ils ont mis leur nez de carton dans leur poche. Maitre Griffon, votre huissier, est moraliste. C'est un peu la consolation des vieux galans, comme la dévotion est celle des vieilles coquettes.

Enfin, mon cher ami, victoire complète sur toute la ligne. Nos ennemis sont battus. Karel Dujardin épouse la charmante veuve à la barbe de ce mécréant d'huissier. La fantaisie, l'esprit, la verve éternelle des cœurs jeunes a triomphé partout, dans le fond comme dans la forme. Tournons-nous tous vers l'Orient, et crions trois fois : Vive la poésie! vive la fantaisie! vive la Bohême!

C'était un poète aussi, un bohémien, un homme de fantaisie, quoiqu'on l'ait décoré plus tard et assis dans l'illustre fauteuil, que ce pauvre rêveur ironique et candide à la fois, — qui ne sait que l'ironie n'est que le voile de la naïveté souffrante? C'était un de nos pères de l'église, — car il faudra bien un jour que l'esprit devienne une religion, — que ce pauvre Nodier, qui vient d'attrister pour la première fois tous ses amis.

Il semble que ce bon écrivain nous appartenait à tous, beaucoup d'entre nous ne l'ont jamais vu, et cependant il semble que tous l'aient connu.

Nous faisions tous un peu partie de sa famille. C'était le grand-père de toute notre jeune littérature, moins par l'âge que par les récits du temps jadis.

Il n'est pas mort, nous le savons bien. Qui donc oserait se flatter de mourir? Il est seulement parti; et cependant, en regardant ce fauteuil vide, non pas celui de l'académie, mais celui du foyer, on se demande qui s'asseoira désormais, pour dire ce qu'il nous disait?

Nous avons beau proclamer que l'écrivain n'est qu'un homme, le génie qu'un individu; nous vivons tous les uns dans les autres, les uns par les autres. Ainsi s'expliquent ces tristesses collectives que nous éprouvons à la mort d'un poète aimé.

Ce qui vient de s'éteindre, ce qui vient de rentrer sous nos pieds dans le bouillonnement de l'alchimie universelle, ce n'est pas le premier venu, c'est l'homme qui faisait partie de nos pensées, c'est le compagnon de nos solitudes, c'est celui qui nous a laissé dans la mémoire tant de poétiques confidences, c'est notre véritable ami, notre romancier, notre poète.

Charles Nodier sera universellement regretté, à moins qu'il ne se trouve quelque petit sectaire d'une petite république haineuse et impuissante, quelque petit déterreur de biographies, lequel ronge les os des morts

des chancelleries des ordres de Charles III et d'Isabelle-la-Catholique, et impose les futurs grand'croix à un droit de 3,000 réaux de vellon (750 fr.); les commandeurs à 2,000 (500 fr.); et les chevaliers à 1,000 (250 fr.). Les étrangers sont seuls exceptés de cette disposition.

— On écrit de Vienne, 26 janvier :

« Le rescrit impérial contenant l'usage de la langue hongroise dans les affaires et discussions politiques et administratives, a été lu publiquement dans le sein de la diète d'Augsbourg. Aux termes de ce rescrit, les propositions, résolutions et rescrits impériaux seront, à l'avenir, rédigés en langue hongroise. On devra s'exprimer en langue hongroise dans les deux chambres de la diète. Néanmoins, les députés croates pourront, pendant six années encore, se servir de la langue latine. Les tribunaux de la Croatie seront tenus de recevoir des requêtes rédigées en langue hongroise; mais ils pourront, provisoirement, correspondre en langue latine. Le gouvernement prendra des mesures pour que la langue hongroise soit enseignée dans les établissements publics. »

— Le bal qui devait avoir lieu aux Tuileries ayant été contremandé, la reine a voulu que les viandes destinées au souper fussent réparties aux bureaux de bienfaisance; chacun d'eux a reçu pour ses pauvres 125 kil. de viande.

— Le *Courrier de la Moselle* annonce que l'évêché de Metz vient de rétablir deux fêtes supprimées par le concordat : *la Purification* et *l'Annonciation*.

— L'*Avenir*, journal de la Pointe-à-Pitre, contient, à la date du 13 novembre, la lettre suivante, que lui adresse le capitaine A. Harang, commandant le brick *l'Alcyon*, du Havre :

« Le 19 octobre dernier, venant de Terre Neuve, je me trouvais par 19° 53' latitude nord et 46° 37' longitude ouest, privé d'eau depuis quinze jours, mon équipage était dans une position difficile à décrire, lorsque nous rencontrâmes plusieurs navires faisant route à l'ouest; je manœuvrais de manière à pouvoir passer près d'un bâtiment anglais. Ce dernier, voyant mon pavillon en berne, changea sa route, et, faisant force de voiles, finit par m'échapper.

» Cette action, honteuse pour le pavillon anglais, mérite d'être signalée.

« Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer le présent article dans un des numéros de votre estimable journal, et d'en expédier un exemplaire à MM. les rédacteurs du *Journal du Havre* et du *Commerce*. »

— Depuis les dernières neiges, la ville de Nantua est visitée tous les soirs par des loups. (*Réveil de l'Ain*.)

— S. M. le roi des Français vient de faire prendre pour ses bibliothèques l'ouvrage intitulé : *Histoire des Etats européens depuis le congrès de Vienne*, par M. le vicomte de Beaumont Vassy. S. M. le roi de Suède et de Norwège vient également de faire souscrire à cet ouvrage pour ses bibliothèques particulières et pour celles des universités suédoises.

— Dans sa séance du 2 février, la Société orientale de Paris, a renouvelé son bureau après l'avoir réorganisé sur des bases plus larges et telles que le comportent le développement et l'importance de cette association.

Ont été élus : président, M. Alphonse Denis, député du Var; vice-présidents, MM. Abel Hugo, le général comte de La Roche, Pouchin, le docteur Lagasquie, Hamont; secrétaire-général, M. O. Mac Carthy; secrétaires-adjoints, MM. le docteur Aubert-Roche, d'Audiffret, Formiggini, Lebron de Vexéla; trésorier, M. H. Horeau.

— Le maréchal de camp, comte de Harp, commandant le département de la Dordogne, a succombé mercredi à une attaque d'apoplexie foudroyante, au moment où, assis sur son lit, il faisait un mouvement pour se recoucher. Depuis plusieurs jours le général était pris d'un assoupissement continuel.

— Un service funèbre a été célébré, le 2 février, dans l'église métropolitaine de Châteauroux, en l'honneur du général comte Bertrand. Après la cérémonie, M. le préfet d'Indre-et-Loire a prononcé un discours dans

On accourut en hâte pour le contenir; mais lui, profitant de l'espèce de trouble que sa résistance imprévue venait de causer, il s'élança vers les degrés de l'échafaud qu'il gravit d'un pas rapide. Arrivé à la dernière marche, il se précipita à genoux sur l'espèce de bascule attenant à la planche sur laquelle on attache les condamnés, et là, arrêtant ses regards sur le fatal couperet : « Adieu, Louise! adieu, ma mère! s'écria-t-il; mon Dieu, pardonnez-moi! »

Puis, se relevant avec rapidité, il se plaça de lui-même et reçut le coup mortel.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Ouvrages de droit et de jurisprudence.

Théorie du code civil, par M. Taulier. — Traité de droit administratif, par M. Dufour. — Etudes historiques et critiques sur la législation française, par M. Couturier de Vienne.

Une heureuse et très pacifique révolution s'opère dans les ouvrages de droit. On commence à les écrire en français, et ils contiennent quelques idées.

Il était temps, car le *commentaire du code civil* tel qu'il fut long-temps fabriqué par nos légistes, imposait aux lecteurs une tâche aride et bien peu fructueuse. Qu'il fallait dévorer d'ennui pour acquérir une faible dose d'instruction! Quelle écorce à briser et pour quel fruit! La faiblesse et la vulgarité de la pensée, le style incolore, incorrect, dans lequel elle était délayée, l'absence chez l'auteur de toute connaissance étrangère au texte de la loi, forçaient le lecteur à poser le livre à chaque page.

L'histoire nous présente, il est vrai, des générations de légistes qui se sont presque élevés à la hauteur du législateur, des hommes chargés d'interpréter les lois, qui ont rendu presque autant de services à la société que les hommes chargés de les faire. Ces interprètes, bien qu'attachés au texte, ne s'y enfermaient pas comme dans une prison; ils suivaient le mouvement de toutes les sciences et le progrès de la société. Quand une ambiguïté se présentait dans la vieille lettre juridique, ils proposaient et faisaient prévaloir l'explication la plus humaine, la plus progressive. Sans refaire l'ancienne législation, souvent barbare, ils la complétaient, la corrigeaient, et faisaient produire des rameaux verdoyants à ce vieux tronc qu'on croyait insensible au soleil et à la rosée.

Ainsi les rabbins, en expliquant la Bible, en ont tiré *la Mischna*, code beaucoup plus doux que la législation mosaïque. Ainsi dans Rome, les préteurs, les jurisconsultes sabiniens et proculéens, firent sortir de l'antique droit civil, de la loi des douze tables, des dispositions favorables à la femme, à l'esclave, au fils de famille, ces victimes du droit primitif. Le *jus honorarium*, les réponses des *prudents* formèrent, au sein de la société païenne, une législation transitoire qui prépara l'avènement du christianisme. L'ancien droit civil n'était pas aboli; on le disait toujours en vigueur, mais l'interprétation, vertueusement infidèle, avait greffé sur ce vieil arbre des fleurs brillantes et inattendues.

C'est une haute mission que celle d'interpréter le texte légal, quand on comprend le mouvement des sociétés et la nécessité de mettre les lois en harmonie avec elles.

Ce n'est pas ainsi qu'en France, les légistes ont entendu le rôle d'interprètes. Depuis l'apparition des codes napoléoniens surtout, le légiste s'est enfermé dans une adoration de la lettre, qui semble peu compatible avec la vivacité de l'esprit français. Lorsque l'empereur eut promulgué les codes, les facultés de droit les ont lus et relus, puis elles ont expliqué le sens des mots à l'auditoire.

Ce travail terminé, et un dictionnaire suffisait pour l'accomplir, on a cherché, dans les articles les plus éloignés, des contradictions apparentes, des antinomies pour les concilier; on a complété les textes trop laconiques à l'aide de *corrélations*, de pièces et de morceaux pris dans toutes les parties du code, et qui, dans l'esprit du législateur, n'avaient aucune espèce de rapport avec le sujet auquel on les ajuste. Cette marqueterie n'est dominée par aucun principe général : jamais l'étude de la nature humaine, l'histoire, les besoins actuels de la société, ne sont appelés à vivifier l'enseignement de nos écoles. Une remarque suffira pour en donner la mesure.

L'enseignement du droit était rendu utile et attrayant par ces mesures, l'autorité pourrait obtenir des étudiants un travail sérieux, soutenu; augmenter les heures de cours, fermer les portes de l'amphithéâtre une fois qu'ils seraient commencés, et constater les absences. Aujourd'hui beaucoup d'étudiants en droit arrivent au terme d'une année sans connaître le visage de leurs professeurs; il leur suffit de lire un manuel pendant trois semaines pour se présenter aux examens avec chances de succès.

L'oisiveté des étudiants en droit qui vivent à Paris, souvent aux frais d'une famille pauvre et laborieuse, est certainement un mal; mais il serait impossible et inutile d'obtenir l'assiduité aux cours qui se font aujourd'hui. Régénérez l'enseignement du droit, vous pourrez ensuite stimuler la jeunesse au travail.

A la condamnation que nous portons contre le corps enseignant, on ne pourrait opposer que des exceptions : elles se rencontreraient surtout dans les facultés de province.

Nous reviendrons plus d'une fois sur la réforme de l'enseignement du droit. Cette idée n'est pas entièrement mûre dans les esprits, mais elle se prépare. Presque tous les livres de jurisprudence qui paraissent aujourd'hui, procèdent à différents degrés d'un principe de réaction contre le vieux système. Ainsi les trois ouvrages dont nous avons à rendre compte aujourd'hui, sont indépendants de la faculté *métropolitaine*.

M. Taulier, professeur de droit à Grenoble, a publié trois volumes d'une *Théorie raisonnée du Code civil*. Dans cette introduction, cet auteur pose en principe que la philosophie, l'histoire, la connaissance des textes en vigueur, et celle du mouvement jurisprudentiel sont, dans la sphère du droit, les éléments nécessaires d'un ouvrage accompli, mais un pareil monument ne saurait être élevé par un seul homme; les aptitudes sont variées : il faut se répartir la tâche, afin de n'être pas superficiel et confus, en voulant tout embrasser. M. Taulier déclare qu'il se borne à faire connaître le texte du Code civil, en cherchant les motifs de la loi avec les lumières du sens commun.

Chercher par le raisonnement les motifs de la loi, c'était un progrès sur beaucoup d'ouvrages antérieurs. Mais M. Taulier se faisait une part trop étroite. C'est seulement quand nous verrons l'association organisée dans la sphère des travaux intellectuels comme dans celle des travaux physiques, qu'il sera possible à l'écrivain de choisir une parcelle de travail et de se limiter dans un point de vue. M. Taulier l'a senti. Dès le second volume de son ouvrage, il ajoutait aux lumières de sa raison personnelle l'appréciation des principaux systèmes philosophiques et socialistes. En 1841, lorsque les théories d'Owen, de Saint-Simon, de Fourier, n'apparaissaient dans les livres qu'affublés de grotesques travestissements, elles devenaient, dans l'ouvrage de M. Taulier, l'objet d'une étude approfondie et consciencieuse. Dans le troisième volume publié cette année, la science historique fait invasion. Le commentaire du titre premier, livre troisième, du Code civil, est précédé d'une dissertation historique sur le droit de succession. C'est un travail intéressant, bien écrit, auquel nous ne reprochons qu'un défaut : les auteurs de seconde main, Montesquieu, Michelet, Guizot, Laferrière, cités de préférence aux sources originales. En continuant son œuvre, M. Taulier sentira peut-être l'utilité d'y faire intervenir l'appréciation des arrêts, et d'en augmenter ainsi la valeur pratique.

Le *Traité de droit administratif* de M. Dufour appartient à un ordre d'idées moins avancées que celles de M. Taulier. Il est utile d'écrire sur le droit administratif : cette partie de la législation, qui se développe et se complète chaque jour, n'occupe pas assez de place dans l'enseignement de nos écoles; mais nous croyons que, dans un avenir prochain, l'administration sera considérée d'un point de vue auquel M. Dufour ne s'est point placé. L'administration n'a pas d'autre but que d'établir l'ordre dans la satisfaction des besoins de l'homme. Dites-moi d'abord quels sont ces besoins; ensuite décrivez-moi les richesses naturelles qui peuvent y correspondre, que je connaisse les *allures* du minéral dans les amas, les filons et les couches; que je sache comment, sous quelles latitudes végètent les bois des différentes essences. Dites-moi quels peuvent être les emplois industriels du fer, de la houille, du chêne et de son gland, du hêtre et de sa faîne. L'homme et ses besoins, la nature et ses trésors étant ainsi placés en face l'un de l'autre, faites-moi comprendre les travaux d'exploitation et

---

dans son feuilleton, pour venir insulter à cette noble mémoire, en nous présentant les diverses formules politiques par lesquelles Charles Nodier aurait passé pour arriver au doute. Eternelle histoire de l'huissier Griffon, qui se fait moraliste.

Eh, mon Dieu! oui, Charles Nodier eut une nature mobile. Il eut beaucoup d'imagination; il aima beaucoup de choses; il eut beaucoup de bonté; il amnistia beaucoup d'hommes qui ne méritaient pas son amitié, à commencer par Maximilien Robespierre.

L'ouvrier fut plus grand que l'œuvre. Sa pensée était une véritable bohémienne toujours en route.

Ses romans, ses nouvelles sont de charmants paysages. Une jolie maisonnette, un jardin, une claire voie et une robe blanche qui apparaît et disparaît entre deux rosiers.

On y respire un parfum tranquille et modeste comme celui des treilles en fleurs, ou comme l'odeur rustique de la fournée, à l'heure où la ménagère verse le lait dans la mouture. On y sent partout l'amour des champs, l'amour de la nature comme à quinze ans.

Ne demandez pas au poète ce qu'on a bien voulu appeler depuis l'anatomie du cœur humain. Ah! bien oui! est-ce que ces cœurs-là ont besoin d'être analysés? Ils sont naïfs, sincères, incapables de la moindre duplicité: laissez cette triste science d'analyse à ceux qui n'ont jamais aimé, ou qui sont condamnés à ne plus aimer.

Cependant, soyons sincères vis-à-vis des tombes. La tombe est sacrée, il n'est permis de mentir sur elle que dans les épitaphes. Nodier eut un malheur, celui de n'avoir pas été pris par une passion ou par une idée. Il se sentait toujours comme dépaysé dans son siècle. Il n'en était pas irrité. Jamais l'irritation ne put monter à cette âme sereine. Mais il en était étonné. Il aimait à venger par des railleries toujours innocentes, il est vrai, la sénilité des temps passés.

Nodier n'avait pas la peur, mais n'avait pas non plus la croyance des idées ni de la marche des idées. Des trois vertus théologales, il lui a manqué peut-être la plus importante. « Un brin de paille, a-t-il dit, est quelque chose, » mais une idée n'est rien. »

On doit pardonner cette boutade à un noble esprit qui n'a pas voulu d'ailleurs en accepter la responsabilité, et l'a mise sur le compte d'un bandit.

Mais si une critique, si futile soit-elle, voulait la relever pour son propre compte, nous lui dirions : Vous avez le droit de nier les idées par la meilleure de toutes les raisons, mais Nodier ne l'avait pas ce droit. C'était un homme généreux et intelligent; il avait du cœur, de l'enthousiasme, un admirable talent de style. Il pouvait servir une noble cause, une grande doctrine. Il tourna long-temps les yeux autour de lui, et il ne put trouver ni cette cause ni cette doctrine.

Sa gloire littéraire en a porté la peine; il est un de ces hommes qui ont toujours fait les colonnes de leur monument, qui n'ont jamais su faire un monument.

Voyez le mystère de l'expiation en toute chose. La haine est, selon nous, une punition, le vestibule de l'enfer, si ce n'est pas l'enfer véritable. Eh bien! Nodier, qui n'a jamais haï une chose, ni un homme, était pris d'une haine systématique, fâcheuse pour sa biographie, contre l'idée de progrès, cette grande conquête morale de notre siècle.

Les vérités sont les joies de l'intelligence, et nous plaignons sincèrement ceux qui, par la faute de leur éducation et de leur esprit, n'ont pu s'élever à ces joies augustes et paisibles, à ces contemplations de l'avenir, à ces espérances, à ces prophéties des gloires nouvelles de l'humanité.

Ne pas voir, ne pas connaître, ne pas sentir, toutes ces négations sont les plus terribles châtiments qui puissent être infligées aux regards, aux cœurs et aux intelligences.

Nodier ne manque pas et ne manquera pas d'imitateurs, qui croiront faire preuve d'une plus grande force intellectuelle en niant tout ce grand enseignement collectif d'un siècle, ce grand ébranlement de faits et d'idées; pauvres somnambules, qui marchent les yeux ouverts, toujours furieux lorsqu'on les réveille.

Nodier se vit emporté comme la paille par une tempête politique; depuis il ne put jamais se remettre du choc, ni se reconnaître dans le tourbillon. Ne sachant plus aimer les peuples, il aima les vieux livres; ne sachant pas comprendre les vivants, il tâcha de comprendre les morts. Anachorète de la pensée, il jeta la cendre sur ses cheveux.

Tout est logique. On ne remplace les passions de l'humanité que par une manie; sortez des hommes, vous rentrez dans les bouquins. Ainsi, en Chine, quand une civilisation immobile condamne chacun à l'inertie, il ne reste plus qu'à prendre de l'opium. On aura au moins l'agitation des rêves. Le mouvement nécessaire au corps reflue au cerveau.

Et maintenant, que nous avons dit pieusement adieu à cette excellente intelligence, à cette vie pleine et heureuse, il ne nous reste plus qu'un désir à exprimer. — Soyez tranquilles, ce désir ne sera pas accompli. — C'est de voir remplacer Nodier à l'académie par un écrivain digne de lui, par un de ces jeunes et brillants littérateurs dont il fut le père et un peu le chef d'école.

N'allez pas chercher un député, un journaliste, un marchand de n'importe quoi, plus ou moins politique, pour succéder à cet homme qui méprisa les criailleries de l'*Agora* toute sa vie, qui ne fut et qui ne voulut être que poète.

Nommez à sa place un romancier, un poète comme lui, Alfred de Vigny, Alexandre Dumas ou Mérimée. Il aurait nommé un de ces trois-là, soyez-en sûrs, et non pas M. Saint-Marc Girardin, qui n'est qu'un littérateur *in partibus*, pédant comme un professeur, ni un Gustave de Beaumont, uniquement pour tenir compagnie à M. de Tocqueville. Ne fait-on pas assez de fautes de français à l'académie sans aller y fourrer encore toute la chambre des députés?

EUGÈNE PELLETAN.

d'état-major et auditeur au conseil-d'État, nous annoncent qu'il envisagera la législation française d'un point de vue exceptionnel. M. de Vienne, bon gentilhomme, portant pour devise : *tout bien advienne*, ainsi qu'il nous l'apprend dans un coin de sa préface, porte, dans les questions de mariage, de divorce, d'adoption, de pouvoir paternel, un système patriarcal un peu rigoureux; mais sa pensée est toujours vive, piquante. La finesse et la légèreté de son style font de son ouvrage une remarquable production littéraire; nous ne le prouverons point par des éloges, mais par des citations. Voici comment se termine sa préface :

« Combien de gens avisés qui ne doivent une grande réputation de savoir qu'au prudent silence dans lequel ils se sont toujours tenus !
» Ces derniers forment d'ordinaire un public assez difficile : bien convaincus qu'ils feraient infiniment mieux, pour peu qu'ils s'en donnassent la peine, ils ont, sur tout ouvrage d'histoire ou de droit, un mot dédaigneux à prononcer. L'auteur s'est-il permis de hasarder une critique, de demander timidement une amélioration..... « Utopie ! » s'écrient-ils tout aussitôt, comme si tout allait pour le mieux dans ce meilleur des mondes possibles, et que ce fût un crime de les troubler un instant dans leur quiétude. Plus timide, l'auteur s'est-il contenté de faire de laborieuses recherches et de raconter simplement ce qui est.... « Compilation ! » disent-ils; et voilà un ouvrage jugé. On pourrait peut-être leur répondre qu'en fait d'histoire et de législation, il serait assez singulier de lâcher la bride à son imaginative, et que l'histoire n'est pas autre chose qu'une compilation plus ou moins vraie, plus ou moins habile ; qu'après tout, il n'y aurait pas de mal à avoir quelque reconnaissance pour ceux qui s'efforcent de mettre la science plus à portée de la vie active, c'est-à-dire très occupée de ses intérêts et de ses plaisirs et qui n'a pas le temps d'étudier. — On pourrait leur dire bien des choses inutiles..... car ces gens-là jugent très sévèrement les livres, mais ils ne les lisent jamais. »

M. de Vienne ne prend pas vis-à-vis la faculté de droit de Paris une position hostile; il cite avec éloges les travaux de plusieurs membres du corps enseignant. Cependant, s'il est vrai que déserter une méthode vicieuse, c'est la combattre, le livre de M. de Vienne, historique au fond, littéraire dans la forme, est une vive critique de ces informes commentaires dont les légistes officiels nous ont inondés depuis l'empire. M. de Vienne, sans le savoir peut-être, se place dans les rangs de l'*opposition* en matière d'enseignement juridique, lorsqu'il attaque le droit romain, et demande, comme nous, que l'histoire du droit français se développe dans les facultés aux dépens des pandectes, des novelles et des institutes. La déclaration de guerre au droit romain forme un des passages les plus vifs et les plus colorés des *Études historiques sur la législation française*.

Dans son ouvrage, qui, probablement, sera complété par d'autres volumes, si le succès répond à ses efforts, M. de Vienne raconte l'histoire

trois ou quatre ans, s'établir à l'école normale primaire d'Eure-et-Loir un cours d'administration et de comptabilité communales. Presque partout, en effet, les instituteurs sont secrétaires de mairie. Un pareil cours ne peut donc manquer d'exercer une salutaire influence ; aussi, désirerions-nous que l'exemple donné par l'école normale d'Eure-et-Loir fût suivi par les écoles des autres départements.

Nous sommes heureux de reconnaître que l'université vient de s'associer à ce vœu. Parmi les ouvrages plus ou moins utiles que le conseil royal de l'instruction publique a récemment honorés de son adoption, se trouve l'ouvrage de M. Genreau, les *Principes généraux d'administration et de comptabilité communales*. Cet ouvrage, qui n'est autre chose que le programme du cours professé par l'auteur à l'école normale d'Eure-et-Loir, se compose exclusivement de tableaux analytiques remarquables par la sûreté et la clarté de la méthode qui a présidé à leur exécution. Ses tableaux, au nombre de quatre-vingt-six, mettent en saillie les innombrables attributions qui sont dévolues au maire, en matière d'administration communale proprement dite, de police, de voirie, de contributions directes et indirectes, d'octroi, de recrutement, de garde nationale, d'instruction publique, de culte, etc. En un mot, ils sont un guide à la fois facile et sûr pour celui qui ne s'est pas initié par de longues et pénibles études aux secrets du droit administratif.

Spectacles du 7 février.

7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Un Ménage parisien. Le Célibataire.
» h. » |» **OPÉRA-COMIQUE.** — L'Esclave de Camoëns. Dame blanche. L'Eau.
» h. » |» **VAUDEVILLE.** — L'Homme blasé. Adrien. Une Idée. La Veille.
7 h. » |» **GYMNASE.** — Angélique. Jacquard. Mme Veuve Boudenois. Daniel.
7 h. » |» **VARIÉTÉS.** — Marjolaine. Michel Perrin. Le Chevalier du Guet.
» h. » |» **PORTE-ST-MARTIN.** — Jocko. Lénore. L'Ombre.
» h. » |» **PALAIS-ROYAL.** — Bonbonnière. Carabas. Professeur. Ce Charlotte.
» h. » |» **COMTE.** — Le Mari de Cinq ans. Les Ombres chinoises. La Forêt.
5 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Les Invalides. Les Pages. Le Vengeur.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 5 FÉVRIER 1844.

HUE, bonnetier et mercier, boulevart Poissonnière, 23. — Juge-commissaire, M. Beau; syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33.

FISCHER et HARTMANN, tailleurs, place Richelieu, 1er. — Juge-commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Beaudouin, rue d'Argenteuil, 33

Bourse du 6 février 1844.

Il s'est manifesté aujourd'hui une très grande fermeté sur tous les fonds, et après la bourse, la coulisse a continué le mouvement.

Les chemins de fer ont tous monté, principalement celui du Havre.

Dimanche. Bourse fermée.	Av.... 84 00.	5 0|0 124 25, 125 25 d. 10.
	Ap.... 82, 82 05 offert.	3 0|0 82 15, 82 35 d. 50.
	....	Rive dr. 380 d. 10.
	Rep. fin cour.	— gauche 180 d. 10.
	B. du Tr.	Orléans. 875 d. 10.
	3 0|0 à 5 mois.	Marseille, 810 d. 10.
	3 1|8 0|0 à 10 mois.	Strasbourg, 250 d. 10.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 84,00 à 00,00 ; courant du mois, 85,00 à 84,50; mars et avril, 85,00;00,00; quatre mois d'été, 87,00; à 00,00 quatre derniers mois, 89,50 à 80,00.

LILLE. — Colza, 77,50; 00,00; œillette rousse, 00; lin, 00,00; 00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 95,00; 00,00; mars et avril, 97; 00 offert; quatre mois d'été, 98,00 00, 00; quatre derniers mois, 99,00.

SAVON. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0|0 première sorte; id., id., 0|0 00 deuxième sorte; ordre de livraison, 10 0|0.

S'il est une étude intéressante, nécessaire, c'est, à coup sûr, celle qui a pour résultat de faire connaître les transformations grandes ou petites, lentes ou imprévues que la politique de la guerre ou de la paix fait subir aux états. Cette nécessité, M. le vicomte de Beaumont-Vassy l'a bien comprise lorsqu'il a eu l'idée de son *Histoire des Etats européens depuis le congrès de Vienne*, dont le tome II paraît à la librairie d'Aymot. Le style de l'ouvrage, l'authenticité des sources auxquelles l'auteur a puisé, et surtout l'approbation des hommes spéciaux, assurent à cette publication un succès qui ne sera pas seulement de la vogue.

L'un des gérants : V. CONSIDÉRANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS.

5 février.				6 février.			
Arrivages	668 q.	68 k.		Arrivages	712 q.	78 k.	
Ventes	542	44		Ventes	1043	59	
Restant	12329	51		Restant	11998	70	
Cours moyen		37,03		Cours moyen		37,00	
Cours-taxe		37,27		Cours-taxe		37,29	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	12q.	57k.	47,80 à 51,00	Gr.	50q.	24k.	51,00 à 54,75
1re	97	34	37,60 à 38,85	1re	350	11	37,55 à 38,85
2	225	50	36.00 à 36,95	2e	200	03	35,65 à 37,25
3e	7	64	29,30 à 33,75	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	4	71	24,85 à 00,00	4e	6	28	28,65 à 00,00
Al.	158	00	46.00 à 00,00	Al.	197	82	36,30 à 39,15

Taxe du pain, 1re q., 0,35 ; — 2e q., 0,28 le kil.

Cours des céréales (prix de l'hect.).

BEAUVAIS, 4 février. — Froment, prem. qual. : 19,50 à 20,00; deux. : 18,50 à 10,00. — Avoine : 6,00 à 6,50.

PÉRONNE, 3 février. — Froment, prem. qual. : 17,25; deux. : 6,75; trois. : 14,25. — Méteil : 12,25. — Orge : 11,00 à 11,50. — Seigle : 9,00 à 10,00. — Avoine : 5,50 à 6,00. Marché peu approvisionné, vente lente; baisse de 0,25 à 0,50.

CAMBRAI, 3 février. — Froment nouveau, prem. qual. : 18,50; deux. : 16,74. — Seigle : 11,20. — Orge : 12,00 à 12,06. — Orgette : 11,00 à 11,50. — Avoine : 6,32 à 6,80.

SAINTE-MENEHOULD, 3 février. — Froment nouveau, prem. qual. : 15,91; deux. : 14,60. — Seigle : 8,97. — Orge : 8,91. — Avoine : 5,65 à 6,07.

CHALONS-SUR-MARNE, 3 février. — Froment, 16,00 à 17,32. — Seigle : 9,32 à 10,00. — Orge : 9,32 à 9,66. — Avoine : 6,33 à 6,66.

BEAUNE, 3 février. — Froment : 18,00 à 20,50. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,75 à 13,00. — Maïs : 10,75 à 11,50. — Orge : 13,00 à 14,00. — Avoine : 8,25 à 9,50.

COLMAR, 1er février. — Froment, prem. qual. : 21,50; deux. : 19,87; trois. : 18,33. — Méteil : 14,40. — Seigle : 12,93. — Orge : 10,16.

BESANÇON, 2 février. — Froment : 20,05. — Avoine nouvelle : 8,85.

SAINT-LAURENT, 3 février. — Froment, prem. qual. : 22,02; deux. : 22,40; trois. : 21,86. — Méteil : 16,33 à 17,00. — Seigle : 14,66 à 15,33. — Orge : 14,66 à 15,33. — Sarrazin : 12,33 à 13. — Maïs, 15,66 à 16,83. — Avoine : 9,00 à 9,66.

SAINT-BRIEUC, 3 février. — Froment : 18,36. — Avoine : 7,34.

FONTENAY (Vendée), 3 février. — Froment : 16,90. — Seigle : 13,00. — Baillarge : 10,40. — Mouture : 11,05. — Orge : 10,40. — Avoine : 7,15. — Garobe : 6,50.

TOURS, 3 février. — Froment : 18,90. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,25.

THOUARS (Deux-Sèvres), 2 février. — Froment : 19,50 à 20,50. — Méteil : 8,00 à 8,50. — Seigle : 7,00 à 7,75. — Baillarge : 5,50 à 6,00. — Avoine : 3,50 à 4,00.

PRODUITS ANIMAUX.

MARCHÉ DE SCEAUX DU 5 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1353	1257	96	1 18	1 04	» 90
Vaches....	159	134	25	1 04	» 96	» 80
Veaux....	426	418	08	1 54	1 36	1 18
Moutons..	7741	6821	920	1 34	1 14	» 94

LA MAISON BLANCHE, 6 février. — Porcs amenés, 186 ; vendus, 155 ; retour, 31. — Prem. qual. : 1,06 ; deux. : 1,04 ; trois. : 1,02. Vente lente.

BORDEAUX, 1er février. — Il s'est vendu hier 117 veaux à 1,30, 1,20, 1,10 et 1,00 le kil. les porcs 1,04, 1,00, 0,96.

Et aujourd'hui :

120 bœufs à 1,16, 1,12, 1,08 et 1,00.

» moutons, 1,40, 1,30, 1,20.

DENRÉES COLONIALES.

Sucres exotiques. (Prix des 100 kil.)

LE HAVRE, 3 février. — Les bonnes qualités se tiennent fermes, en raison de la rareté; la bonne quatr. a obtenu 112,00, et les sortes inférieures, peu recherchées, se tiennent à 110,00 et 111,00. Les sucres étrangers sont sans affaires. Il est arrivé 639 colis de Batavia, 100 sacs de Pernambuco, et 40 caisses de Bahia.

NANTES, 30 janvier. — La bonne quatr. soutient son prix à 116,00, et les détenteurs ne font aucune concession. Les raffinés, toujours recherchés, se placent vivement de 156,00 à 160,00, suivant la qualité. Les basses matières, fort rares, permettent à la fabrique de Bordeaux d'opérer quelques placements. 4000 sacs apportés par *le Triton* compensent à-peu-près l'écoulement des ventes.

BORDEAUX, 1er février. — Les transactions sont lentes et difficiles sur cette place. 170 barriques seulement en Martinique et Guadeloupe ont été traitées pour la raffinerie de 115,00 à 116,00 la bonne quatr. — 4000 balles Bourbon à livrer, par *le Paris* attendu, ont obtenu 122,00 la bonne quatr. Il y a faveur sur le dernier cours.

Les nouvelles survenues de l'île Bourbon, à la date du 24 octobre, signalaient les obstacles apportés par les pluies à la manipulation des sucres; les belles quatrièmes étaient enlevées à 27,50 par les navires pressés de partir.

MARSEILLE, 26 janvier. Stock dégarni de sucre brut; la raffinerie attend impatiemment les arrivages de Bourbon et des Antilles. Il est venu par un espagnol 550 caisses sucre blond terré de la Havane, qui seront promptement placées. Voici le cours de nos raffinés, pour l'exportation. — Papier de 7 0|0 : 32,75 à 33,00. — Cassés pour piler : 33,50. — Bâtarde : 31-25 à 31,50. — Tapés : 31,00 à 31,25. Pour la consommation intérieure. — Pains nus : 77,50 à 78,00. — Cassés : 76,50 à 76,75. — Bâtarde blanche : 73,50 à 74,00. — Pelés hollandais : 33,50. — Mélasse : 9.00 à 10,00.

Cafés.

LE HAVRE, 3 février. — Par suite du mauvais temps, les affaires sont calmes. Les cafés Haïti sont mieux tenus, depuis l'affaire de 4000 sacs à livrer par le *Père des Braves*, au cours de 33,00, ent. franc. 3800 sacs Haïti du chargement des navires *Revanche*, *Lydie* et *Saint-Jacques* ont été faits de 32,50 à 33,50. Le Rio s'est vendu pour sa consommation 35,50 et 38,55. 7 tierçons et 40 quarts Martinique ont été traités à 130,00 et 133,75 acq.

NANTES, 30 janvier. — Dans les cafés Bourbon, il s'est fait près de 900 balles de 105,00 à 110,00. Les autres sortes n'ont pas obtenu de transactions de quelque importance.

BORDEAUX, 1er février. — En vente publique, pour cause d'avaries, 946 sacs café Java de 152,00 à 167,00. — 75 sacs Demerari : de 161,00 à 183,00. — 27 quarts Guadeloupe de 295,00 à 300,00. — Le calme continue sur toutes les sortes.

MARSEILLE, 26 janvier. — Café Saint-Yago bon ordinaire : 110,00 entrep. avec esc. Quelques arrivages qui viennent d'avoir lieu vont probablement imprimer un peu d'activité à la vente de cet article.

Riz.

LE HAVRE, 3 février. — Les belles sortes sont seules demandées; 1730 tierçons de diverses provenances qui viennent d'arriver, offrirent sans doute de beaux échantillons. 43 tierçons et 11 demi-tierçons en belle marchandise glacée, ont été faits à 25,50 acq. 104 tierçons caroline à livrer par *Warsan*, ont été traités également à 25,50.

Cotons.

LE HAVRE, 3 février. — Le marché d'hier a été très animé. Les sortes du Pérou, du Brésil et des États-Unis se sont traitées avec faveur. Les prix obtenus présentent une hausse de 0,1 à 0,2. Voici le prix-courant légal : New-Orléans, belle march. : 100,00; dito bon marchant : 97,50; dito bon courant : 94,00; dito courant 90,00; dito petit courant 88,00; dito bon ord. : 86,00; dito ord. : 82; dito très ord. : 75,00; dito bas : 68,00. Mobile, courant : 89,00; dito petit courant : 87,00; dito bon ord. : 85,00; dito ord. : 81,00; dito très ord. : 75,00; dito bas : 68,00. — Georgie, courant : 86,00; dito petit cour. : 84,00; dito bon ord. : 81,00; dito ord. : 78,00; dito très ord. : 73,80; dito bas : 67,00. — Virginie, bon ord. : 79,00; dito ord. : 76,00; dito très ord. : 72,00; dito bas : 66.

BORDEAUX, 31 janvier. — La hausse qui règne sur le marché du Havre détermine la nôtre. On cote le Cayenne courte soie 87,50 à 100,00. 259 ballots San-Yago viennent d'être traités à 72,00, acq.

Indigo.

BORDEAUX, 1er février. — Les ventes de Londres ont été faites à-peu-près à nos cours que voici : indigo bleu violet, 23,50; dito surfin violet pourpré : 22,00 à 22,50; dito fin violet pourpré : 21,00 à 22,00; dito fin violet rouge : 19,00 à 20,00; dito beau : 18,00 à 19,00 ; dito bon : 17,00 ; dito moyen violet : 16,00 à 16,50; dito et ordinaire et petit violet : 15,00 à 16,00; dito cuivré : 14,00 à 15,00; dito Manille ordinaire à fin : 8,14; dito Madras ordinaire à fin : 8,12; Kurpah ordinaire à fin : 8,17; dito Guatemala Flore : 16,00 à 17,00; dito sobre : 14,00 à 15,00; dito cortès : 10,00 à 12,00; dito ordinaire : 7,00 à 9,00 ; dito caraque flore : 18,00 à 20,50; dito sobre : 15,00 à 17,50; dito cortès : 12,00 à 14,00; dito Java : 12,00 à 22,50.

1842, contrairement à toutes les autres lois votées depuis long-mps, au lieu de restreindre l'autorité, l'agrandissait. Le gouver-ment restait arbitre des circonstances; il conservait l'option en-deux systèmes long-temps aux prises; il était, en un mot, par-itement libre de se diriger selon l'intérêt du pays.

Eh bien ! qu'arrive-t-il aujourd'hui? Cette liberté, cette latitude e la loi de 1842 lui a données, il paraît que le ministère du 29 oc-bre veut s'en servir, non dans l'intérêt du pays et de la société, ais dans un égoïste intérêt de majorité.

En effet, à l'heure qu'il est, les circonstances sont complètement angées. D'abord, timides et peureux, les capitaux craignaient de venturer dans les entreprises de rail-ways; mais, depuis que xpérience des chemins de fer d'Orléans et de Rouen, et de la ncession du chemin de fer de Marseille à Avignon, ont démontré vantage de ces sortes de placements, une réaction s'est opérée; capitaux français et étrangers affluent de toutes parts; de toutes rts des compagnies se présentent.

De ce nouvel état de choses, le ministère paraît vouloir tirer une gulière conséquence. De ce que de nombreuses compagnies se ésentent, le ministère paraît vouloir en conclure qu'il faut leur vrer tous les chemins de fer. C'est du moins ce qu'il fait pressentir r l'un de ses organes habituels, le *Globe*.

La théorie des publicistes ministériels est vraiment incroyable. est la théorie du gaspillage de la fortune publique, professée avec cynisme sans égal.

L'État ne doit pas profiter des bénéfices que les chemins de r peuvent donner; il doit laisser ces bénéfices aux spéculateurs. Etat ne doit se charger que de ce que l'industrie n'ose ou ne ut exécuter. En un mot, tout ce qui donne lieu à des bénéfices, ute opération productive appartient de droit aux banquiers. Le ouvernement ne peut toucher à de pareils travaux, sous peine devenir monopoleur. Mais laissons parler le *Globe*, car il faut oir sous les yeux les témoignages écrits de ce dévergondage de pensée. « N'est-il pas certain, dit le *Globe*, que les capitalistes qui bâtissent des maisons à Paris, et qui les louent, font des bénéfices? N'est-il pas certain que le manufacturier, le négociant, l'agriculteur, font ou espèrent faire des bénéfices? L'Etat doit-il donc, pour ce motif, devenir propriétaire de maisons à Paris, manufacturier à Sédan, négociant au Havre, agriculteur dans la Beauce? C'est absurde, et c'est cependant ce que prétendent ceux qui poussent l'Etat à exécuter exclusivement les chemins de fer, par le motif que les bénéfices lui reviendront, au lieu de revenir à l'industrie particulière. Avec un pareil systèmo, l'Etat arriverait à monopoliser dans ses mains tout le travail national. Nous n'entendons pas ainsi l'organisation du travail. »

Nous nous permettrons de faire observer à l'organe du ministère u'il prête à ses adversaires une absurdité qui lui appartient exclu-vement. Nous posons en principe que l'Etat doit exécuter tous les ands travaux d'intérêt public et national, et, par conséquent, pro-er des bénéfices que ces travaux procurent. Les écrivains mi-stériels savent parfaitement que cela n'a jamais voulu dire que tat dût se charger de tous les travaux de l'industrie particulière bâtir dans les villes des maisons pour les louer. C'est là ce qui ppelle tordre les mots pour leur faire rendre le sens qu'ils n'ont s et qu'ils n'ont jamais eu. Tout le monde sait qu'il y a diverses hères d'activité dans le travail national. L'œuvre essentielle de tat est de coordonner ces diverses sphères en prenant pour lui utes les opérations d'intérêt général, c'est-à-dire celles qui tou-ent à tous les grands intérêts nationaux.

Quand l'Etat se charge d'une entreprise de cette nature, il est te et légitime que les bénéfices de cette entreprise lui revien-t. L'Etat, c'est la nation; le trésor public, c'est la bourse de tous contribuables. Il faut que les bénéfices de l'opération profitent à us, puisque c'est l'argent de tous qui a servi à la mener à fin.

Les services généraux que le gouvernement administre rappor-

Nous avions espéré un moment que le ministère, éclairé par les circonstances nouvelles qui se sont produites depuis la loi de 1842, interpréterait désormais cette loi comme elle doit être interprétée, dans l'intérêt du pays; et qu'il profiterait de la liberté qui lui est laissée pour opter en faveur du mode d'exécution par l'État. La retraite de l'ancien ministre des travaux publics, de complaisante mémoire, nous semblait le signal d'un changement de système dans la question des chemins de fer, et d'un retour définitif aux véritables principes. On nous avait même affirmé que le nouveau ministre, M. Dumon, s'était formellement prononcé pour le système de l'exécution par l'État. Nous avions donc promis au ministère de l'appuyer fortement, dès que nous le verrions prendre en mains les intérêts de l'État contre l'agiotage et les agioteurs, et nous nous félicitions d'avance d'avoir à faire preuve, en cette occasion, de l'impartialité dont nous aimons à donner l'exemple.

Il paraît que nous avions trop bonne opinion du courage et de la fermeté du ministère. Dans les questions des chemins de fer comme dans toutes les questions politiques, au-dedans comme au-dehors, devant l'aristocratie anglaise comme devant l'aristocratie financière, le ministère ne sait que s'incliner et céder. M. Guizot ne sera jamais qu'un roseau peint en fer, un ministre pour qui toutes les questions de dignité nationale et de dignité gouvernementale s'effaceront toujours devant un misérable intérêt de portefeuille et de majorité. M. Guizot, au lieu de se servir de la loi de 1842 pour lutter contre les prétentions exorbitantes de l'aristocratie financière, cherchera à tirer parti de la latitude que cette loi donne au gouvernement pour se procurer quelques boules blanches de plus.

L'article d'hier du *Globe* nous a fait pressentir la désertion coupable du ministère; l'article d'aujourd'hui du *Journal des Débats* vient confirmer toutes nos appréhensions. La théorie des *Débats* renchérit en impudence sur la théorie du *Globe*. Les *Débats* ne veulent pas qu'on tienne compte, dans la discussion de la loi des chemins de fer, de la prime que gagnent en ce moment les actions du chemin d'Avignon à Marseille, si follement concédé l'an dernier par la chambre. Le *Journal des Débats* ne pense pas qu'il puisse être laissé de trop grands bénéfices aux banquiers et aux agioteurs, attendu, fait-il observer, que ces bénéfices énormes sont la meilleure garantie que les voies de communication nouvelle seront le plus rapidement exécutées. Le *Journal des Débats* n'a en vue qu'une seule chose, la rapidité de l'exécution des chemins de fer; son orgueil national s'indigne de voir la France en arrière des plus petits États de l'Europe sous le rapport du système de locomotion. Dans son désir ardent de voir le territoire de la France sillonné en tous sens de chemins de fer, il est tout disposé à faire bon marché des intérêts du trésor. Il demande à grands cris que la France se hâte de s'emparer des capitaux anglais qui affluent chez elle de toutes parts, pour imprimer à ses grands travaux d'utilité publique une vigoureuse impulsion. Il rappelle à ce propos que les anciens ont dépeint l'occasion sous la figure d'un homme chauve par derrière, ce qui est une manière non moins neuve qu'ingénieuse de prouver que le gouvernement doit céder aux compagnies les lignes de chemins de fer les plus fructueuses, c'est-à-dire celles qu'affectionnent de préférence les capitaux anglais.

La chambre sait aujourd'hui qui dicte aux *Débats* et au *Globe* ces arguments irrésistibles en faveur de l'exécution par les compagnies. La chambre a fait justice l'an dernier des prétentions de l'aristocratie financière dans la question des canaux et des actions de jouissance. La chambre a entendu l'un de ses membres les plus considérables, l'honorable M. Dufaure, déclarer, à l'occasion d'une élection scandaleuse, que l'aristocratie financière était la pire de toutes les aristocraties. La chambre, gardienne vigilante des droits de l'État et de la fortune publique, indignement abandonnés par un ministère impuissant, se gardera d'élargir la voie déjà ouverte aux empiètements de cette aristocratie, en lui accordant le monopole des transports et des communications par la locomotion rapide. Nous

La majorité de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Émile de Girardin paraît être d'avis d'accorder cette autorisation. Elle a examiné les pièces qui lui ont été fournies par M. le ministre de la justice, et a entendu aujourd'hui M. de Girardin lui-même. La décision définitive ne sera prise que demain.

Il était aujourd'hui à la chambre fortement question des interpellations qui doivent être adressées dans la séance de demain au ministère sur la démission de M. de Salvandy. On disait que l'honorable ex-ambassadeur prendrait la parole. On disait aussi que M. Guizot se bornerait à déclarer, pour toute réponse, qu'il prenait tout sous sa responsabilité. Il est probable que la chambre passera à l'ordre du jour.

Outre les nouvelles transmises de Madrid par le courrier ordinaire, il en circulait aujourd'hui à la Bourse et à la chambre des députés, de bien plus importantes encore. On disait entr'autres choses que Serrano avait été arrêté et qu'il est parvenu à se sauver; que Madrid était mis en état de siége; qu'une commission militaire allait être nommée pour juger, en vingt-quatre heures, tous ceux qui auraient été convaincus d'avoir trempé dans la conspiration dont les *pronunciamientos* d'Alicante et de Carthagène paraissent être le premier résultat. Quoi qu'il en soit de ces bruits, il paraît certain qu'à Madrid l'agitation est extrême, et que le gouvernement est décidé à agir avec la plus grande sévérité.

Agriculture et Industrie (1).

II. — LES MAITRES.

Et les maîtres sont-ils plus heureux?

On le croit, on le dit, on l'imprime. Est-ce bien vrai?

Certes, il n'est guère de condition matériellement pire que celle des travailleurs salariés ou libres, mal logés, mal nourris, mal vêtus, mal couchés, mal chauffés, condamnés à une tâche d'une désolante monotonie, abandonnés dans leurs maladies, rejetés dans leur vieillesse, abrutis dans leur intelligence et souvent dans leurs sentiments. Et Dieu nous garde de prétendre que ce dernier malheur, pour n'être pas senti, n'est pas réel! Il est réel comme celui de l'aveugle-né, qui, ne connaissant pas la lumière, ne comprend pas l'étendue de son infortune. Mais enfin le travailleur a été pré-disposé à un sort pénible par son éducation, par ses [illegible], par l'exemple de ses parents et de ses voisins. Il peut et sait vivre de peu; des impôts, il n'en paie pas. Sa souffrance est pour ainsi dire toute physique.

Son maître, à la vérité, souffre peu par les sens; mais par l'âme, combien?

Que la fortune lui soit sévère, il est atteint dans ses attachements par l'infidélité de ses amis; dans son ambition, sapée par son unique base, l'argent; dans son amour, par l'infidélité de la femme dont il ne peut contenter les besoins réels, ni les caprices, aussi sacrés que les besoins; dans ses affections de famille, par la difficulté d'élever et d'établir convenablement ses enfants. Il ne peut guère réduire son état de maison, renoncer à ses relations sociales, retirer de la pension son fils ou sa fille, sans faire à son amour-propre et à son cœur les plus cruelles blessures. Il ne peut laisser vendre son mobilier pour échapper aux impitoyables rigueurs du fisc ou aux dettes sacrées des services domestiques; il ne peut même, en laissant incultes ses champs, s'abstenir d'ajouter à sa ruine. Quelle voie pour réparer les torts des saisons ou de la spéculation? Un emprunt écrasant par une hypothèque discréditante, ou par l'engagement de sa personne à la contrainte personnelle. Et quelle consolation? La certitude de vendre, dans quelques années, son patrimoine, ou de le voir, tout au moins, s'émietter un jour entre les mains de ses enfants par un partage dont la seule pensée remplit d'amertume les heures passagères de ses joies de maître.

(1) Voir le numéro d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JULES NÉGAT,

DANS LE ROYAUME DES AVEUGLES LES BORGNES SONT PENDUS.

PREMIÈRE PARTIE.

I. — UN INVENTEUR ET SON AMI INTIME.

Joseph Invéniet, un de mes héros, était homme de génie.

— Mais, dira le lecteur, qui me prouve que M. Invéniet fut homme de génie? Se dire homme de génie, c'est ressembler à ceux qui font sonner l'argent dans leur poche et qui se gardent bien de le montrer. Que de fois, si l'on y regardait d'un peu près, on ne trouverait que des jetons au lieu de louis. Seulement celui qui se donne pour homme de génie peut être de bonne foi, et se tromper tout le premier.

Certes, lecteur, vous êtes récalcitrant. Ma parole ne vous suffit-elle pas? Il faut donc que je vous démontre comme quoi Joseph Invéniet était homme de génie. Voilà une singulière exigence! Et que deviendrons-nous, grand Dieu! s'il vous prend fantaisie de vérifier les titres de tous ceux qui passent pour hommes de génie et sont admis comme tels dans la circulation!

Si je vous disais:

Que M. Joseph Invéniet portait des cheveux ébouriffés et brouillés, qui se dressaient sur son front large et ferme comme des broussailles sur un rocher;

Que bon nombre de rues de Paris lui étaient interdites, non pas à cause des précipices qu'y creuse l'autorité, mais à cause de ces autres précipices qu'on appelle *dettes criardes* et au-dessus desquels brillent, en guise de lanternes, des yeux farouches de créanciers;

Si je vous disais qu'il avait les ongles noirs;

Qu'il dînait parfaitement avec un fromage à la crême;

Qu'il mouillait son unique brosse, afin de donner du lustre à son unique habit;

Que son propriétaire le regardait comme un gueux, et que lui ne regardait pas du tout son propriétaire;

Qu'il demeurait dans le quartier du Champ-de-Mars, dont les habitants ne peuvent qu'être hommes de génie, à moins qu'ils ne soient maraichers;

Est-ce que vous n'inclineriez pas le front devant cette montagne de preuves?

Pour le cas où vous ne seriez pas encore satisfait, j'ajouterai que M. Joseph Invéniet avait trouvé le moyen de diriger les ballons dans l'air.

Vous pourriez douter encore de la réalité de l'invention; mais tous vos doutes s'évanouiront quand vous saurez que M. Joseph Invéniet avait un ami intime;

Lequel ami intime, notez ceci, le traitait de maniaque et d'insensé.

Il est évident, d'une part, que si M. Invéniet avait été vraiment maniaque et insensé, son ami intime se fût montré plus indulgent pour lui;

D'autre part, il est non moins évident, en admettant que cette magnifique découverte fût réelle, qu'elle devait être reconnue par les envieux, par les savants, par les sots, par tout le monde, avant de l'être par un ami intime.

Ceci me paraît clair.

Donc, M. Joseph Invéniet avait trouvé le moyen de diriger les ballons dans l'espace.

D'abord il avait inventé un nouvel appareil aérostatique, qui consistait en un système de roues, combiné avec des rames et des ailes.

Rien n'y manquait. Son ballon devait être bateau par les rames, oiseau par les ailes, voiture par les roues et locomotive par la vapeur.

M. Invéniet avait découvert en outre un gaz plus léger que le gaz hydrogène, le plus léger de tous les gaz, à ce qu'on m'a dit.

Il comptait pouvoir atteindre aisément les courants d'air réguliers qui règnent dans les hautes régions de l'atmosphère; car, tout en dirigeant son embarcation aérienne, il ne dédaignait pas de se servir de ce qui pouvait favoriser l'impulsion.

Aide-toi, le ciel t'aidera! dit le proverbe, qui ne fut jamais aussi applicable que pour un voyage entrepris en plein ciel.

Vous concevrez facilement qu'une fois maître de ce secret, M. Joseph Invéniet considéra comme bien peu de choses les puissances de la terre; aussi, je vous le demande, quelle royauté pouvait être comparée à la sienne? La France, son pays, avait pour toute ambition de regagner quelques bouts de frontière, et cela lui faisait pitié! L'Angleterre prétendait à l'empire des mers, et il le lui laissait volontiers. Mais à lui l'espace, à lui les immenses plaines azurées, aux cités nuageuses; que le soleil revêt d'or! A lui le soleil infini, toute l'étendue des continents et des océans, à lui une royauté, enfin, qui, à elle seule, valait toutes les royautés de ce monde, depuis l'empire du tzar jusqu'aux principautés sauvages.

Seulement, cette royauté n'avait point de liste civile.

Le premier besoin de notre homme de génie fut de faire part de sa découverte à son ami intime.

Cet ami intime était journaliste et avait nom Jules Négat.

De plus, il était borgne.

Un œil de verre, toujours immobile, remplaçait l'œil perdu, de sorte qu'on ne savait jamais bien ce que M. Jules Négat, regardait ou ce qu'il ne regardait pas.

Nous conseillons fort à tous les diplomates de remplacer un de leurs bons yeux par un œil de verre.

Ils s'en trouveront bien.

Jules Négat avait été commis-libraire.

Puis, le hasard lui ouvrant les colonnes d'un journal d'annonces, — et quelque diable aussi le tentant, — il avait pu, entre les médicamens du docteur *un tel* et toutes sortes de pommades pour faire croître les cheveux et les favoris, insérer de magnifiques et compactes tartines de vers:

— Sur le dernier jour d'Herculanum;

— Les mendiants, qui meurent ensevelis sous la neige à la porte d'un riche hôtel, dont les vitres sont illuminées par les mille bougies de la fête;

— Ou bien encore leur quelque fait de la fable gracieusement ra-

ses de toute la supériorité des passions de l'âme sur celles du corps.

Que le travailleur agricole n'envie donc pas le sort de son maître ! Il n'ignore pas la détresse de ce dernier, détresse dont, par une réaction constante, il ressent le contre-coup. Le propriétaire agriculteur se voit, faute de ressources suffisantes, obligé de renoncer aux améliorations et aux embellissements de son domaine.

L'homme heureux du siècle, c'est le maître industriel. Pour lui la concentration est tout avantage. Par ses machines il substitue la nature à l'homme ; par son indépendance des saisons, il suspend l'ouvrage à volonté et force l'ouvrier à subir ses conditions; par ses grands établissements il réduit ses frais généraux ; par ses réserves il attend, pour vendre, le moment favorable; par son crédit il achète aux meilleures conditions ; par son influence il fait protéger son industrie; par ses correspondances lointaines il connait les nouveaux débouchés; par l'habileté de ses agents il perfectionne ses produits; par ses richesses il se procure les rapides informations ; par sa puissance, que multiplie l'association, il forme de redoutables compagnies, initiées aux secrets d'Etat, imposant leur loi au gouvernement, ou bravant celle qu'ils n'ont pas faite. A lui les pompes du luxe, l'ivresse des plaisirs, les enchantements des voyages, l'orgueil de la domination, l'importance parlementaire, tous les priviléges de l'antique noblesse, raffinés par la moderne civilisation.

Cependant, il n'échappe pas à la loi vengeresse de la Solidarité.

Les querelles ou les jalousies nationales, la concurrence plus habile de ses rivaux, lui ferment ses débouchés, et ses produits s'entassent dans ses magasins; les variations de mode déprécient ses marchandises ; les banqueroutes font brèche à ses bénéfices ; le peuple dépensant d'autant moins que moindre est son salaire, la consommation intérieure, cette base solide de la prospérité industrielle, se réduit et réduit la vente. Lié par ses engagements pour la livraison à terme fixe de ses fournitures, il peut quelquefois subir les exigences de l'ouvrier. En dehors de ces dangers permanents et en quelque sorte normaux, éclatent de temps à autre des crises violentes, des coalitions qui condamnent ses capitaux au chômage, des incendies ou des pillages qui détruisent ses établissements, des commotions politiques qui ébranlent son crédit si elles ne le ruinent. Toutes ces causes, grossies par la peur, tempèrent quelque peu l'injustice de son bonheur particulier au milieu de la tristesse générale. Ainsi toujours au char du triomphateur s'attache l'insulte pour lui rappeler la vanité de ses joies égoïstes.

III. — CONCLUSIONS.

Le double courant qui entraîne l'agriculture et l'industrie en sens opposé aboutit à un double abîme.

Le morcellement agricole tend à remplacer la grande et moyenne propriété par des millions de petits cultivateurs, vrais esclaves de la glèbe, sans forces mécaniques, sans bestiaux, sans intelligence, sans puissance, sans prévoyance, déchirés par l'envie, aigris par les querelles, dévorés par l'usure, divisés par des myriades de haies, entravés par les servitudes, défrichant toutes les pentes, pillant les champs des voisins et dévastant les restes de forêts. En vain augmente la quantité des produits bruts ; tout est consommé sur place ; il ne reste rien pour l'industrie, privée des matières premières qu'elle est appelée à transformer, et les esprits que la nature appelait aux professions libérales restent enfouis dans les profondes couches de cette plèbe dégradée.

Tout au contraire, la concentration industrielle tend à élever, sur les débris de la petite et de la moyenne industrie, de riches compagnies qui oppriment directement des millions d'ouvriers, indirectement le pays entier. Déjà le commerce, la fabrique, les chemins de fer, les canaux, les banques, passent à vue d'œil en leurs mains; le tour du sol viendra un peu plus tard. Déjà l'on peut remarquer que tous les domaines qui échappent au morcellement sont achetés ; arriver au terme n'est plus qu'une affaire de temps. A ce point de vue, notre appréciation est malheureusement d'une incontestable justesse.

IV. — REMÈDE.

Sommes-nous condamnés à d'impuissantes lamentations ou à de non moins stériles imprécations? Non. L'homme n'est jamais victime que de lui-même, et il aurait tort de reprocher à la Providence un mal nécessaire. Tout mal provient de lui; il peut donc le guérir.

Contre la féodalité financière, le peuple doit recourir à la même tactique qu'il employa pour démolir la féodalité nobiliaire.

Que fit au moyen-âge le tiers-état pour s'émanciper? Il tendit la main à la royauté, et dans une lutte incessante, ces deux puissances attaquèrent l'aristocratie dans sa force militaire, dans ses attributs de justice et de grâce, dans ses institutions civiles, dans ses priviléges sociaux. L'aristocratie, ébranlée dans ses fondements, plia ou rompit. La nuit du 4 août proclama l'unité politique.

C'est la grande manœuvre qu'il faut renouveler aujourd'hui ; non plus en personnifiant l'Etat dans une personne ou une dynastie, mais en faisant de la royauté le symbole du pouvoir. Devant l'alliance du pouvoir et du peuple doivent fléchir les compagnies vaincues par une concurrence systématique, ferme, intelligente, qui reporte à la nation le bénéfice de leurs monopoles. Elles sont peu nombreuses et ne peuvent tenir long-temps. Que l'Etat cesse de les faire éclore par l'impolitique concession des richesses métallurgiques et des voies de communication ; qu'il devienne entrepreneur et producteur, au besoin même industriel, commerçant, banquier. Qu'il constitue ainsi vigoureusement l'unité sociale par une pacifique transformation ; car le mécanisme si admirablement facile de la circulation des capitaux mobiliers permet d'éviter toutes ces subtilités spoliatrices, toutes ces réactions violentes qui ont si déplorablement souillé la défaite de la féodalité immobilière.

Cette unité peut se convertir en une féconde association par deux moyens, l'un direct, l'autre indirect. Directement, l'Etat entrepreneur de travaux publics peut faire appel à une souscription nationale dont les coupons d'action, d'une extrême modicité, offrent un placement séduisant à ces petits capitaux qui dorment inutiles dans les bourses.

Indirectement, il peut atteindre le même but par les caisses d'épargne, institution trop sévèrement jugée par quelques-uns. C'est déjà un immense mérite que d'avoir intéressé à la stabilité sociale ces millions de prolétaires dont la turbulence est si redoutable dans nos temps de crise. Que leurs fonds concourent à l'exécution des travaux publics, et qu'en sus de l'intérêt garanti par la loi, les caisses acquièrent droit à une légère participation aux bénéfices : le peuple sera, par cette simple combinaison, associé au progrès, non moins qu'à la conservation, à la propriété aussi bien qu'à l'usufruit du sol national.

Que l'on combine les deux moyens, que l'on en adopte un seul, la nation entière devient solidaire d'intérêts et s'élève au rang de capitaliste ; chacun peut dire avec une légitime fierté en parcourant la France : Voilà mes chemins de fer, mes canaux, mes bateaux à vapeur, mes mines, et non plus les chemins de fer, les canaux, les bateaux à vapeur et les mines de Rothschild et compagnie.

Le bien, comme le mal, ne vient jamais seul; les désastreux effets du morcellement seront quelque peu paralysés par cette participation du cultivateur aux jouissances et aux ressources du capitaliste; toutefois, le torrent ne tarderait pas à rompre la digue, s'il n'était lui-même l'objet d'une manœuvre aussi large, et cependant non moins pacifique dans sa hardiesse, mais beaucoup plus difficile, nous le reconnaissons.

Il faut d'abord renoncer de bonne grâce et pour toujours à modifier la loi des partages. L'égalité, sauf légères faveurs, est passée dans les mœurs et dans le sentiment public ; l'industrie et le commerce de la matière.

Cette combinaison, l'école sociétaire pense que le génie l'a découverte ; elle l'enseigne dans ses livres : c'est là qu'il faut l'étudier ; en un mot, c'est la constitution actionnaire de la propriété agricole appliquée à la grande culture.

Que ceux qui jugent cette solution imparfaite en proposent une meilleure.

Que ceux qui croient impossible, parce qu'ils ne la comprennent pas, une association sans domesticité, veuillent bien se rappeler que le divin Platon et le savant Aristote ne comprenaient pas non plus la possibilité qu'une société existât sans esclaves. Le premier accepte l'esclavage comme base de l'état social, qui est pour lui le type de la perfection. (*Les lois, VI.*) Le second demande comment on pourrait se passer des esclaves ces instruments animés de la production, du moins tant que les instruments inanimés ne seraient pas « comme ces trépieds d'Homère qui entraient et se rangeaient » d'eux-mêmes dans la salle du conseil des Dieux (1). »

Les arguments des deux plus grands génies de l'antiquité en faveur de l'éternelle nécessité de l'esclavage, sont reproduits en faveur de la domesticité par les beaux esprits de nos jours. Cependant l'esclavage a disparu, et la société subsiste.

Si l'on ne veut rien faire, que l'on s'attende à une épouvantable guerre sociale.

Colonie de Petit-Bourg.

Nous avons déjà parlé de Petit-Bourg (2); déjà nous avons fait connaître à nos lecteurs cette colonie agricole et industrielle, où l'on se propose de donner à des enfants pauvres, en même temps que l'instruction élémentaire, une éducation professionnelle en rapport avec la position qu'ils occuperont dans la société. Dans l'expression de notre sympathie pour l'œuvre, nous avons évité toute exagération, notre langage a été exempt d'enthousiasme ; mais en montrant par combien de points ce qu'on veut faire à Petit-Bourg touche aux problèmes les plus élevés de la science sociale, nous n'avons pas craint d'exprimer des espérances, et d'engager nos amis à joindre leur concours au nôtre pour aider à l'installation et au développement de cette colonie naissante.

Notre sympathie, cependant, ne nous a point aveuglés ; nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés de l'entreprise ; aussi, en disant nos espérances, sommes-nous entrés dans quelques détails sur les moyens qui seuls en peuvent assurer la réalisation. Quoi qu'il arrive aujourd'hui, nous croyons fermement que Petit-Bourg ne peut manquer d'être un champ d'études utile et fécond pour une foule de questions économiques et sociales. Sous ce rapport, nous l'estimons digne de l'intérêt des hommes sérieux qui cherchent de bonne foi les moyens de faire passer, sans secousse, notre société, du triste état où elle est, à un état meilleur.

En dehors de ces considérations supérieures, Petit-Bourg peut, à d'autres titres, mériter le bienveillant appui que nous sollicitons en

(1) M. de Saint-Paul a publié, il y a peu d'années un livre *sur la Constitution de l'esclavage en Occident pendant les derniers siècles de l'ère païenne*. Nous renvoyons à cet écrit, fruit de recherches savantes et judicieuses, les personnes qui douteraient qu'il existe des analogies frappantes, sous le rapport de la fonction sociale et même de la position, entre l'esclave antique et le salarié moderne. L'ouvrage de M. de Saint-Paul sera d'autant moins suspect, qu'il n'a été conçu dans aucune vue systématique, et que l'auteur ne s'est proposé d'autre but que d'éclaircir une thèse historique. Quoi qu'il en soit, des notions semblables à celles que renferme l'ouvrage de M. de Saint-Paul sur les républiques de la Grèce et de Rome, si elles avaient été répandues dans les esprits à l'époque de notre première révolution, eussent été de nature à prévenir une grande partie des saturnales qui font tache dans ce glorieux drame. Aujourd'hui même, l'enseignement social qu'elles portent en elles est très propre à faire réfléchir sur les transformations qu'appelle encore le régime industriel qui est parmi nous en vigueur.

(2) Voir nos numéros des 22 et 23 novembre, 3 et 6 décembre 1843.

---

jeuni.

La mode en est revenue: Vous serez peut-être curieux de connaître le nouveau procédé. Au lieu d'Apollon, on met le seigneur Apollo, et tout est dit.

Jules Négat avait au cœur une rage sourde contre tout ce qui était au dessus de lui. Cette rage, il la prit pour de la poésie ; — ce n'était que de l'impuissance.

En attendant la gloire, fort lente à venir, il tomba dans les mains d'un exploiteur, sorte d'agent de la célébrité, qui avait un peu moins de cœur et d'entrailles pour ses victimes, que le charretier n'en a pour ses chevaux,

Quand ses chevaux ne sont pas à lui...

Voilà donc Jules Négat faisant des réclames.

Et c'est un rude métier, celui-là ! L'encyclopédie n'y suffirait pas. Aujourd'hui, c'est un roman qu'il faut lancer, mais demain ce sera un traité de stratégie, une statistique, un commentaire des codes, un nouveau système de lampes ou de chauffage, une tragédie par M. le duc de ***, et où se trouve infailliblement ce vers :

> Mais quel est le mortel qui porte ici ses pas ?

Et encore une pâte stomachique, des socques articulés, un ouvrage sur la goutte, etc., etc.

Jules Négat avait un exemplaire de tous les livres qui lui passaient par les mains, et, l'un dans l'autre, il les revendait, non coupés bien entendu, un franc le volume;

C'était son gain.

Si vous ajoutez aux souffrances de cette vie d'odieux labeur, les tortures de l'envie et de l'impuissance, les aspirations vers les sommités de l'art, les désespoirs des œuvres ébauchées et mort-nées, les froissements de l'orgueil, les ternissants contacts de la misère, les haines amassées, les bonnes tendances refoulées, broyées, vous comprendrez sans peine qu'une âme qui passe par ces épreuves avilissantes, ne garde plus de pouvoir que pour le mal.

Quand Jules Négat fut bien gonflé de venin, il trouva place dans une revue.

Là, il se posa en défenseur du bon goût et de la tragédie.

Il faut lui pardonner; il n'avait jamais lu les tragédies dont il avait rendu compte.

Quant au bon goût, vous savez ce que c'est.

Un maçon vous construit, sous prétexte de monument public, une muraille bien nue, blanche pendant huit jours, et ensuite noire comme une cheminée, cela est d'une noble élégance, d'une simplicité de bon goût !

Vous faites un tableau que semble envelopper un brouillard grisâtre : noble élégance;

Vous composez un opéra à faire bâiller des cariatides: simplicité de bon goût ;

Vous délayez un premier-Paris dans une tirade de tragédie: noble élégance ;

Vous vous habillez tout en noir comme un tuyau de poêle : simplicité de bon goût.

Je connais un peintre célèbre qui a en horreur les soleils couchants; décidément, le bon Dieu ne tardera pas à être condamné comme coloriste.

Si bien que M. Jules Négat mordait au talon tout ce qui pouvait avoir l'air d'une idée, en quoi que ce soit.

Quand le malheureux Joseph Invéniet vint trouver cet ami intime pour lui faire part de sa découverte, Jules Négat parut recevoir la confidence avec l'enthousiasme le plus chaud.

Seulement, comme il avait à faire un article pour un petit journal, et que son cerveau se trouvait aussi vide que sa bourse, vous pensez bien qu'il ne laissa pas échapper l'occasion.

Le lendemain parut un article étourdissant sur l'invention de M. Joseph Invéniet.

L'article rapporta cent francs à Jules Négat, car le journaliste revint plusieurs fois à cette excellente veine.

Pour une aussi bonne idée, cent francs, c'était bien peu, surtout vu la rareté des idées sur la place.

Jules Négat imagina de publier sur le même sujet, dans sa revue, un article moitié sérieux, moitié plaisant, article qui fut plus perfide encore que les autres, — paraissant plus sage.

En vérité, on ne pouvait faire plus pour un ami intime.

De son côté, M. Invéniet avait sollicité de l'académie des sciences l'examen de sa découverte ;

Mais il lui fut répondu que sa découverte était impossible;

Que tous les jours quelqu'un découvrait aussi la quadrature du cercle, et que, s'il fallait faire un rapport sur de telles billevesées, les rapporteurs n'y suffiraient pas.

Somme toute, on lui fit entendre, poliment, qu'il n'avait pas sa tête à lui.

M. Invéniet fit des démarches en Angleterre ; mais là il allait sur les brisées de M. Green, à qui appartient le monopole des ascensions d'outre-Manche.

Rebuté partout, M. Invéniet finit par avoir vent des plaisanteries dont il était l'objet, dans la grande et la petite presse ; il n'eut pas grand'peine à reconnaître d'où partait le coup, et voici quelle fut la vengeance éclatante qu'il en tira.

II. — L'HOTEL DES INVALIDES LITTÉRAIRES.

Un certain peintre-décorateur du Théâtre-Français, chargé de confectionner les vestibules classiques, avait fait une fortune colossale, inouïe, tant il avait épargné les couleurs.

Un peu de poussière, délayée dans de l'eau, et avec cela il vous donnait trois temples, deux palais et un nombre infini de statues.

Ne sachant que faire de ces richesses, il avait eu l'idée sublime de bâtir, aux environs du Champ-de-Mars, un hôtel des invalides littéraires, qu'il devait nommer :

LE SOMMET DU PARNASSE.

Les maçons s'étaient donc mis à l'œuvre.

Un architecte, homme de génie, s'il en fut, avait été chargé de dresser le plan de cet hôtel qui, par l'originalité du style, la grâce, la hardiesse et le fini des ornements devait surpasser les œuvres les plus grandioses de l'antiquité et des temps modernes.

Le résultat fut un parallélogramme parfait, agréablement illustré de tuyaux de cheminée, et percé, sur chaque côté, de dix fenêtres carrées. La façade se distingua par un péristyle à colonnes, supportant un petit fronton tout uni qui ne ressemblait pas mal aux chapeaux de papier dont se coiffent les apprentis imprimeurs.

Après cet effort d'imagination, l'architecte eut une fièvre cérébrale, — ce qui ne vous surprendra pas.

Notre peintre-décorateur du Théâtre-Français, se mit donc en quête

...nons cependant ne peuvent pas être moindres de 5 fr. par ...
...te libéralité de 1,000 fr. et au-dessus pourra recevoir une des-
tination spéciale, au choix du donateur.

Tout donateur qui s'engagera à verser 500 fr. par année, au moins pendant six ans, a le droit, sa vie durant, d'avoir un orphelin de son choix élevé à Petit-Bourg, pourvu que cet orphelin réunisse toutes les conditions d'admissibilité exigées par les statuts et par les règlements de la Société. Le donateur qui versera 1,000 fr. par an pendant six ans pourra transmettre ce droit à ses héritiers.

L'établissement reçoit aussi des dons en nature. Les objets déjà envoyés sont : trois christ, dont un en bronze et deux en fonte, un tableau, des candélabres et des cadres pour la chapelle, un lit complet, deux lits en fer creux, un bon cheval, une ânesse, trois chèvres, etc. Tous les objets offerts à la Société portent une inscription où se trouve le nom du donateur.

La liste des bienfaiteurs des enfants pauvres de Petit-Bourg sera publiée.

Déjà nous avons reçu et versé à la caisse de la Société plusieurs souscriptions que nous ont adressées quelques-uns de nos amis des départements.

La Société ayant besoin de toucher ses fonds à Paris, nous autorisons ceux de nos abonnés qui voudront souscrire, à indiquer au bas du bon de souscription, qu'on peut se présenter à notre bureau pour toucher. Ils indiqueront une époque fixe pour ce paiement. Cette époque pourra coïncider avec celle où expire leur abonnement à la *Démocratie pacifique*. De cette manière, ils n'auront qu'un seul envoi de fonds à faire pour leur abonnement et pour leur souscription. Nous tiendrons à leur disposition les quittances que nous retirerons de la Société, et nous ne les leur enverrons par la poste que sur leur demande.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'on fait en ce moment des essais à la Monnaie de Paris pour le frappage des nouvelles pièces de cuivre et de bronze. Le fait est inexact. L'erreur provient sans doute de ce que M. le ministre de la marine a demandé pour les colonies une somme de vingt mille francs, moitié en pièces de 10 centimes, moitié en pièces de 5 centimes, ancien module, à l'effigie de Louis-Philippe, toutes pareilles à celles de la république, portant la tête de la liberté, et aux autres pièces de cuivre que l'on a frappées à diverses reprises depuis 1830 pour nos possessions d'outre-mer.

La facilité avec laquelle on pourvoit ainsi aux besoins de monnaie de billon qui se font sentir dans les colonies françaises, indique clairement qu'il ne tiendrait qu'au gouvernement et aux chambres de faire promptement quelque chose d'analogue pour le territoire continental. Si la loi sur les monnaies était scindée; si la question de la suppression des espèces d'alliage, des mauvais sous et des liards, ne se compliquait point de celle d'un nouveau module, de nouvelles subdivisions et surtout de celle de la concentration monétaire à Paris; si provisoirement, en un mot, on se bornait à décréter la suppression des monnaies défectueuses et l'émission de pièces de 10 centimes, de 5 centimes et d'un centime du module républicain ou approchant, le public pourrait jouir, cette année même, d'une amélioration urgente dans toutes les relations commerciales.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* traite aujourd'hui *in extenso* la question des chemins de fer. Il se déclare partisan de l'industrie privée et de la participation des capitaux anglais. « Si l'on écarte, dit-il, l'industrie privée, si l'on repousse les capitaux anglais et français, sous prétexte de rapprocher d'une vingtaine d'années l'instant où l'administration aura la disposition absolue des tarifs, et si l'on veut que tout s'opère aux frais du

(1) Suivant le dernier exercice dont les comptes officiels aient été publiés jusqu'ici (1841), dans la seule ville de Paris, il y a plus de 25,000 enfants pauvres au-dessous de douze ans. Dans ce chiffre, ne sont compris que les enfants qui ont reçu les secours des bureaux de bienfaisance. Combien d'autres encore ne figurent pas sur les registres officiels !

Nouvelles de l'Inde et de la Chine.

INDE. — L'état du Pundjaub est toujours alarmant au même degré. Golab Sing, étant arrivé à Lahore comme nous l'avons rapporté, ne s'est point trouvé en force suffisante pour s'emparer du pouvoir absolu : il l'a d'abord partagé avec Heera Sing, un des meurtriers du dernier rajah. En outre, Léna Sing, à qui il avait ordonné de quitter Lahore avec ses troupes, a refusé d'obéir au nouveau ministre, et bientôt Golab Sing a lui-même abandonné la capitale. Sa retraite est diversement interprétée. Voici la version la plus vraisemblable : Jowahir Sing, oncle maternel du jeune Maharajah a tenté d'enlever cet enfant; mais son projet a échoué, et on l'a jeté dans les fers, malgré l'intervention de la Ranee, sa sœur, mère du jeune roi. Il paraît que Jowahir (Djouhaïr) avait pour complice Soochet Sing (Soudjet Sing), frère de Golab, homme puissant, qu'il importe de ménager, et que Golab Sing a voulu emmener lui-même ce chef loin de la capitale, afin de prévenir une collision imminente entre les partisans de Soochet et ceux de Heera Sing. Les deux frères sont avec leurs troupes à Ramnuggur ou à Jumboo (Djumbou) : Hera Sing et Léna Sing restent avec les leurs auprès du jeune roi dans la capitale. Quelques-uns pensent que tout cela n'est qu'un jeu convenu qui cache le projet d'une expédition au-dehors; car les préparatifs militaires se continuent avec la plus grande activité. Mais on craint plus généralement que cette séparation n'enfante de nouveaux troubles intérieurs.

— La maladie fait toujours des progrès dans le Scinde, et la mortalité augmente parmi les troupes indo-britanniques. Le pays est calme, mais dans une attitude menaçante. Shere Mahomed et Ali Moorad sont en étroite communication près de Sukkur.

Les désordres de Gwalior ont cessé. Les chefs de l'insurrection, vaincus par les troupes du pays même, ont été livrés au gouvernement anglais. Lord Ellenborough, qui se trouvait à Agra avec l'armée d'exercice, marche sur Gwalior avec une partie de ses forces : le rajah étant avec lui, il rétablira l'ordre, châtiera les rebelles et se fera payer les frais de la guerre.

— La *Gazette de Delhi*, du 20 décembre, annonce qu'on a reçu des lettres de Caboul, qui contiennent le récit des évènements du 10 au 23 novembre.

Le Wullée de Khooloom était revenu sur ses pas. Ni Dost Mahomet, ni Mahomet Ukbar-Khan n'avaient quitté Caboul. Une collision avait eu lieu à Hérat, entre les fils de Sha-Kamran, assistés des neveux du visir, et Yar-Mahomet. Les Sirkars continuent à s'agiter.

CHINE. — Les nouvelles de ce pays vont jusqu'au 1er décembre. Les maladies y font des ravages effrayants. Des incendies considérables ont éclaté à Canton dans le mois d'octobre : des comptoirs espagnols et danois, et une partie des comptoirs français, ont été la proie des flammes, ainsi que près de trois mille maisons chinoises. Le 9 octobre, le traité supplémentaire a été signé à l'embouchure du Tigre (*the Bogue*, *Bocca-Tigris*) par les plénipotentiaires anglais et le ministre chinois. Cet acte a été promulgué le 18. Les ports de Foo-Choo (Fou-Tchou), Amoy, Ningpo et Shang-Hae (Chang-Haï) sont ouverts avec les mêmes tarifs et règlements que ceux qui existent à Canton. Les Européens ne pourront pénétrer au-delà d'une certaine distance dans l'intérieur. Quelques Américains ayant visité la ville de Chwang-Choo (Tchouang-Tchou), le plénipotentiaire, sur la plainte du commissaire impérial, a donné à celui-ci l'assurance qu'il empêcherait les étrangers de s'avancer dans le pays. Les consuls ont reçu l'ordre d'arrêter et d'envoyer à Hong-Kong quiconque contreviendrait aux règlements à cet égard. Le traité devait être expédié à Bombay, et de là en Angleterre.

Les Chinois avaient élevé sur le bord du fleuve des constructions provisoires, pour la réception du consul britannique. Le bruit s'était répandu d'abord que sir H. Pottinger se rendrait à Canton, pour avoir l'occasion de prouver aux Anglais et aux Chinois que les clauses du traité de Nankin, qui garantissent sécurité complète aux résidents britanniques et à leurs familles, ne sont pas une vaine illusion. Mais cette nouvelle était dénuée de fondement, et les mandarins et le peuple de Canton conti-

... ce, concernant le droit de visite.

Lord Aberdeen répond qu'il n'est pas en mesure de donner à son noble ami toutes les explications qu'il désire. « Il est vrai, dit l'orateur, que le gouvernement a demandé des modifications aux traités, et je ne puis dire quel sera le résultat de ces propositions ; toutefois, mon savant ami et la chambre peuvent être assurés que rien ne sera fait qui puisse diminuer le moins du monde les moyens de suppression de l'abominable trafic des esclaves. » L'orateur conteste ensuite que le but de l'Angleterre, quant au droit de visite, ait jamais été, comme on l'a dit en France, soit d'insulter la marine française, soit d'obtenir des renseignements sur le commerce français.

Lord Brougham se déclare satisfait des explications données par lord Aberdeen.

Lord Normanby ajourne au 13 sa motion sur l'état de l'Irlande.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Après diverses discussions sans intérêt, le comte de Sermyn se présente à la barre et donne lecture de la réponse de la reine à l'adresse de la chambre des communes, réponse qui se termine par cette phrase : « La règle invariable de ma vie, c'est de travailler pour la prospérité et le bien-être de toutes les classes de mes fidèles sujets. »

IRLANDE.

Procès O'Connell. — A l'audience de vendredi 2 février, M. Whiteside, avocat de M. Duffy, propriétaire du journal la *Nation*, a terminé sa plaidoirie. Quand il s'est assis, un murmure approbateur s'est fait entendre dans l'auditoire. M. Donoygh, avocat de M. Barrett, a pris ensuite la parole et s'est efforcé de démontrer que l'accusation n'avait produit devant le jury aucune preuve directe de l'existence d'un complot.

Le lendemain, 3 février, M. O'Connell a demandé et obtenu la remise de l'audience au lundi suivant pour sa défense. Il a promis de ne pas abuser des moments de la cour. Tout fait présumer que le jugement sera rendu vers la fin de la semaine.

ESPAGNE.

Voici les troubles qui recommencent en Espagne. Le conseil des ministres s'est assemblé extraordinairement le 31 janvier à onze heures du soir, pour prendre communication des dépêches officielles qui venaient d'arriver d'Alicante. Tout ce qui a transpiré de cette réunion, c'est qu'un mouvement a éclaté dans cette ville le 27, que les révoltés ont surpris et emprisonné les autorités civiles et militaires, après quoi ils ont inauguré une junte d'insurrection. Le cabinet a adopté aussitôt des mesures répressives de la nature la plus énergique. Pendant la nuit, des courriers extraordinaires sont partis pour toutes les provinces voisines du foyer de la révolte, apportant ordre aux capitaines-généraux, aux chefs politiques, aux tribunaux, de sévir sans pitié contre l'insurrection et de passer par les armes quiconque y aurait pris part. Les intendants devront mettre à la disposition des autorités tous les fonds dont elles auront besoin. Enfin le vapeur *l'Isabelle II*, le brick *le Nervion*, la felouque *Rayo* et la goelette *l'Isabelle* sont chargés d'aller former devant Alicante un blocus des plus rigoureux.

Un décret de la reine défend dans Madrid la publication de tout écrit émané des insurgés, de toute nouvelle qui les concerne. Ce décret menace les contrevenants d'être traités comme conspirateurs. Des correspondances importantes ont été interceptées. De nombreuses arrestations ont eu lieu dans la nuit. On cite, parmi les personnes détenues, MM. Cortina, Madoz, Garnica, Verda, Alonso, Garrido, Lopez, Arquiaga, Oro, Lerin. Tous ces députés sont à la prison de la ville.

La garnison de Madrid ne quitte pas les armes; tous les postes sont doublés. Une colonne mobile est partie dans la nuit pour Valence. Quoique les rebelles mêlent le cri de «vive la reine constitutionnelle!» à ceux de «à bas la tyrannie! à bas les bourreaux! à bas le gouvernement! vive la liberté!» on pense que le mouvement est tout républicain. La garde nationale en tière est dans les rangs des factieux. Le bataillon provincial de Valence a refusé au contraire de les suivre. Le chef de l'insurrection est le nommé Pantaléon Bonnet, commandant des carabiniers (douaniers), ancien lieutenant du chef carliste Cabrera.

---

des invalides littéraires.

Il eut assez de bonheur pour les trouver réunis en totalité, ou peu s'en faut, dans les bureaux de la rédaction de deux journaux politiques assez connus.

Ils étaient là, tous vieillards caducs, marmotant, jabotant et radotant, tous se servant de deux lourdes béquilles, et tous aussi les yeux protégés par un abat-jour de taffetas vert.

L'opulent Mécènes (Mécènes est assez heureux) leur fit un discours en trois points, où il chercha à leur prouver : 1° qu'ils étaient vieux; 2° qu'ils perdaient tous les jours, et plus en plus, l'espoir de redevenir jeunes; 3° qu'ayant à utiliser leurs lauriers, le meilleur parti à en tirer était d'en parfumer quelques bons ragoûts pris en commun à l'hôtel des invalides littéraires, autrement dit : SOMMET DU PARNASSE. Cette ingénieuse transition, à propos de lauriers, l'amena à dérouler son plan, plan qui, pensait-il, devait lui mériter une statue.

Aussi avait-il eu la précaution de faire, d'avance, élever le piédestal. Ce qui prouve, en passant, qu'il était bien peu de notre siècle, car il eût dû y placer lui-même la statue.

Quoi qu'il en soit, la proposition fut accueillie par des cris de fureur.

— Quel est le malotru qui ose nous appeler vieillards et invalides?

Sur ce, invocation aux dieux célestes, aux carreaux vengeurs et aux pâles Euménides.

— Mais, leur dit le pauvre homme tout abasourdi, si vous n'étiez pas vieux et invalides, est-ce que vous vous serviriez de béquilles?

— Les béquilles, malheureux, sont la sauvegarde de l'art!

— Je ne comp ends pas.

— Les anciens ont marché avec leurs propres jambes; mais à nous, cela n'est pas permis. Ces béquilles vous représentent l'antiquité, sur laquelle nous devons nous appuyer. Maudits soient les jeunes imprudents qui osent poser leurs pieds sur la terre et tenter des voies nouvelles! Hors des béquilles, point de salut!

— Soit! répondit le peintre-décorateur; mais ces abat-jour verts? Vous ne pierez pas que, si vous vous en servez, c'est parce que vos yeux sont faibles.

—Insensé! Les modernes ne doivent point regarder le soleil en face; sa lumière est trop vive; il faut savoir la tempérer et l'éteindre : les abat-jour sont l'emblème du bon goût.

Comme notre Mécènes entêté n'était pas du tout convaincu, il insista et voulut entraîner les plus impotents; mais ceux-ci se défendirent comme de beaux diables, criant que leur devoir était de combattre jusqu'à leur dernier soupir et d'apprendre aux jeunes nourrissons des muses à marcher avec des béquilles et à voir au travers d'abat-jour.

Bref, ces vieillards furieux assommèrent à coups de béquilles le malheureux peintre-décorateur.

Si bien que son hôtel des invalides, ce chef-d'œuvre d'architecture, resta sans destination possible, et que l'héritier fut très heureux d'en louer une petite partie à M. Joseph Invéniet, qui, dans la cour entourée de bâtiments de tous côtés, se trouvait fort à l'aise pour préparer tous ses appareils.

Joseph Invéniet écrivit donc un beau matin à son ami Jules Négat qu'il avait introduit de nouveaux perfectionnements dans son aérostat, et l'invita à en venir prendre connaissance.

— Bon, se dit l'ami intime, ceci me fournira encore le sujet d'un petit article dans mon petit journal, et justement j'ai besoin d'une paire de bottes.

III. — VENGEANCE DUDIT INVÉNIET.

Le ballon s'élevait au milieu de la cour, soulevé à demi par le gaz dont il commençait à se remplir, et déjà ses deux ailes gigantesques s'ouvraient, s'étendaient et frôlaient les murailles.

On eût dit une immense chauve-souris sans oreilles.

— Es-tu fou, s'écria Jules Négat en entrant dans la cour? Que signifient ces préparatifs?

— Que je vais faire une ascension, répondit Joseph Invéniet avec le calme superbe d'une résolution inébranlable.

— Une ascension! et une ascension incognito encore!

— Pourquoi pas? J'ai ma fierté, mon cher. Je compte réussir sans doute, mais si je ne réussis pas, je ne veux point qu'on s'apitoie sur mon sort, et ne veux pas être plaint. Seulement, je ne pouvais quitter cette terre sans embrasser mon meilleur ami.

— Et tu vas, comme cela?...

— Je ne sais... En Amérique peut-être. Veux-tu venir avec moi?

— Non pas... Bon voyage! Du reste, tu as singulièrement choisi ton temps; il fait un brouillard à ne pas retrouver ses pieds.

— A merveille! on ne me verra pas partir.

— Ta nacelle est un véritable navire!...

— Ne fallait-il pas de la place pour les provisions de bord?

— Ah! tu as des vivres!

— Pour trois mois de traversée. Veux-tu déjeûner avec moi?

— Au fait si je déjeûnais, dit le journaliste, qui fut frappé de l'à-propos de cette invitation.

— Alors, monte dans la nacelle.

— Oui, mais... si la chose allait partir?

— De quoi as-tu peur? N'est-ce pas solidement retenu?

— C'est que je goûte médiocrement l'immortalité qui commence par la mort.

Cependant Jules Négat escalada la nacelle et fit terriblement honneur aux provisions de son ami. Depuis le dîner de la veille, le journaliste n'avait sur son estomac qu'un mélodrame en cinq actes avec prologue et épilogues, accidentés de coups de pistolet.

Mais voici que, tout-à-coup, il sentit sous ses pieds comme un balancement vague qui le fit trébucher et tomber au fond de la nacelle.

Il se releva précipitamment et voulut s'élancer à terre... O terreur! il ne vit, à la place de la terre, qu'une vaste nappe vaporeuse où surnageaient quelques dômes, comme des rochers sur la mer.

— Au secours! au secours! cria le malheureux Jules Négat.

Joseph Invéniet, était impassible et riait.

— C'est une trahison infâme!

Joseph Invéniet riait toujours,

— Je ne sais qui me retient!

— Mon cher, si tu remues sans cesse, tu vas nous faire chavirer.

Jules Négat retomba anéanti sur son banc.

(*La suite à demain.*)

WILHEM TENINT.

[illegible] la gauche, et notamment par l'honorable M. Odilon Barrot.

— Hier à midi a eu lieu, au ministère des travaux publics, l'adjudication d'un lot de 10,000 rails pour les chemins de fer du Nord.

— C'est le 30 avril que la reprise des terrains concédés temporairement dans le cimetière du Nord, en 1837, commencera à s'effectuer.

— On écrit de Constantinople, 11 janvier, à un journal allemand :

« La Porte-Ottomane a reçu de Tunis des lettres qui lui annoncent que le bey se dispose à résister, les armes à la main, au gouvernement sarde qui lui a déclaré la guerre. Le bey a déjà envoyé à Malte plusieurs commissaires qu'il a chargés de l'achat de provisions et de munitions de guerre. Cette affaire peut jeter la Porte-Ottomane dans de nouvelles complications.

» En effet, ou bien la Porte donnera raison au bey, et alors, il faudra qu'elle envoie une flotte et des troupes à son secours, et, dans ce cas, que dira la France? — Ou bien elle lui donnera tort, et, s'il ne se soumet pas, on se demande quels moyens il faudra employer contre ce vassal désobéissant?

» Tewfik-Bey n'est pas encore parti pour Tunis. Il paraîtrait que la Porte hésite à le faire partir, parce qu'elle ne le regarde pas comme assez influent pour une mission de ce genre. »

— On écrit de La Haye, 4 février :

« Le roi des Pays-Bas ayant reçu du consul de ce pays à Barcelone un rapport sur les bons offices rendus par M. le consul de France Lesseps, aux Hollandais qui se trouvaient dans cette ville, lors des troubles de l'année dernière, a conféré à M. Lesseps la croix de l'ordre du lion néerlandais. »

— On mande de Presbourg, le 27 janvier :

« Aujourd'hui la discussion concernant l'introduction du jugement par jurés a continué dans la seconde chambre des états. Une majorité de sept voix s'est prononcée en faveur de l'institution du jury. La question de savoir si les personnes non nobles pourraient remplir les fonctions de juré, a été résolue affirmativement. »

— L'affaire de M. J. Janin contre la *Réforme*, et M. Félix Pyat, a été jugée aujourd'hui à la police correctionnelle. Le tribunal a condamné M. Félix Pyat à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende; M. Grandménil, à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende; ordonné la suppression du numéro du journal et de la brochure incriminés, et l'insertion du jugement dans deux journaux des départements; condamné en outre Félix Pyat et Grandménil aux dépens.

— La cour d'assises de la Seine-Inférieure a ouvert avant-hier la session sous la présidence de M. le conseiller de Tourville. Il se présentait à juger trois affaires de vol qualifié, qui n'offraient rien de bien intéressant pour la publicité. Cependant la première cause a été marquée par un triste incident. Les jurés étaient rentrés de la salle des délibérations, le chef venait de prononcer contre l'accusé un verdict de culpabilité avec

[illegible] tion, car elle était honnêtement rédigée et annonçait un livre auquel nous croyons de la valeur; mais nous voulons qu'il soit bien établi que nous n'entendons faire aucune exception à notre principe, qui consiste à placer au-delà de la signature du gérant tout ce qui est annonce ou réclame payée, et dont nous n'acceptons pas la responsabilité.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 FÉVRIER 1844.

M. LANGELES, entrepreneur de bâtiments, cité Trévise, 5. Juge-commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9.

M. LEPENEU, marchand de meubles, boulevart des Capucines, 27. Juge-commissaire, M. Cornesault; syndic-provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

M. MILON, entrepreneur de transports par eau et marchand de sable, ci-devant à Saint-Denis, rue du Port, 6, actuellement sur son bateau *la Saint-Nicolas*, en station sur le canal Saint-Denis, au pont d'Aubervilliers. Juge-commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire, Lefrançois, rue de Louvois, 8.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 84,00 à 83,50; courant du mois, 85,00 à 84,50; mars et avril, 85,00, 84,50; quatre mois d'été, 87,00; à 00,00 quatre derniers mois, 89,50 à 89,00.

LILLE. — Colza, 77,00; 00,00; œillette rousse, 00; lin, 72,00; 00; cameline, 74,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 95,00; 00,00; mars et avril, 96,00; quatre mois d'été, 96,00, 00, 00; quatre derniers mois, 99,00.

SAVON. — Disponible, 130 fr. escompte 0 0/0 première sorte; id., id., 0/0 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 10 0/0.

SUIFS de place. — 56,00 à 55,00 les 50 kil. — Suifs de Russie. — Disponible, 55,00 à 55,50; 4 derniers mois, 60,00.

Bourse du 7 février 1844.

Les fonds raffermis encore ce matin par un quart pour cent de hausse sur les consolidés à Londres, ont avant la bourse subitement baissé de 82 05 à 81 65. On a su bientôt que les ventes étaient motivées par la nouvelle d'une insurrection à Alicante, ainsi que de l'arrestation de plusieurs députés espagnols. Vers la fin de la bourse, la confiance s'est un peu rétablie, et l'on reste à 4 heures 1/2 à 81 84 84.

Au comptant. — Autriche 410. — B. Belge 675. — Esp. passive 5 5/8. — Hollande 58 1/2. — Grand'Combe 1355. — Oblig. id, 1132 50. — Marseille 772 50, 770, 776 25. — Montpellier 500, 505. — Vieille Montagne 4000.

Fin courant. — Belge 1840 109 3/8. — Naples 106 95. — Marseille 775, 777 50, 770, 776 25.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	124 80	124 85	124 80	124 85	124 90
— fin cour.	124 90	125 »	124 70	125 »	125 05
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	81 75	81 80	81 70	81 80	81 95
— fin cour.	81 75	81 85	81 70	81 80	81 95
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

Spectacles du 8 février.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani. 1760
» h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Mina.
» h. 1/2 ODÉON. — Karel Dujardin. Marie Tudor.
» h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Adrien. Une Idée. La Veille.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Angélique. Jacquard. Mme Veuve Boudenois. Calas
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Marjolaine. Michel Perrin. Le Chevalier du Guet.
» h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Relâche pour la répétition générale
» h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Bonbonnière. Professeur. Judith. Les 2 Am[illegible]
» h. 1/2 COMTE. — Les Hommes de 15 ans. La Forêt. La Maison des Fou[illegible]

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

LIBRAIRIE.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT; brochure in-8, publiée sous le pseudonyme de : *Un ancien député*. — Prix : 1 fr. 50 c. — Par M. V. CONSIDERANT.

En posant la question dans ses véritables termes, l'auteur a prouvé successivement que les créanciers de l'État sont sujets du souverain, c'est-à-dire de la réunion des trois pouvoirs; que le souverain a droit d'imposer la rente comme toute autre propriété; que convertir la rente, c'est la même chose que faire payer un impôt sur les créances de l'État; que seulement la conversion serait un impôt déguisé, brusque, révolutionnaire, et qu'enfin, dans l'intérêt présent et futur de l'État, dans l'intérêt du crédit et des rentiers, il faut substituer l'impôt avoué et progressif. La conversion n'ayant point été décidée, mais pouvant être remise à l'ordre du jour à chaque session, cet opuscule n'a rien perdu de son actualité. Cette brochure mérite d'ailleurs de fixer l'attention des penseurs et des hommes politiques par la *théorie de la souveraineté* qui s'y trouve déjà posée et développée.

BONHEUR, SANTÉ, BEAUTÉ, c'est le but auquel toutes les femmes voudraient atteindre, mots magiques dont les mères et les maris voudraient trouver la réalisation dans l'objet de leurs affections, et cependant, avoir lu l'ouvrage de M. Raymond, les conseils qu'il donne semblent à [illegible] les à suivre qu'on s'étonne de trouver tant de femmes ennuyées de la vie, tant de femmes souffrantes. L'auteur passe en revue les circonstances générales de la vie des femmes qui peuvent influencer sur la santé, la beauté, le bonheur; puis il étudie les circonstances spéciales de chaque organe. La simplicité avec laquelle il initie ses lecteurs à tous les secrets de la science attireront, je n'en doute pas, la reconnaissance de toutes les mères et de tous les maris. Nous recommandons la lecture de ce livre à toutes les femmes, ainsi qu'aux philanthropes qui cherchent à améliorer la condition du sexe; ils y trouveront les idées les plus rationnelles également éloignées de l'exagération de tous les systèmes de philosophie qui ont traité cette matière. C'est que l'auteur a fait ce que tous les médecins devraient faire; il a consulté le grand livre de la nature, et il a trouvé mieux que toutes les théories philosophiques. (Voir aux *Annonces*.)

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines et taxe du pain.

HALLE DE PARIS.

6 février.			7 février.		
Arrivages	712 q.	78 k.	Arrivages	1063 q.	47 k.
Ventes	1043	59	Ventes	73	09
Restant	11906	70	Restant	12079	08
Cours moyen		37,00	Cours moyen		37,99
Cours-taxe		37,29	Cours-taxe		37,36

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	50q.	20k.	81,00 à 34,73	Gr.	00q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	250	11	37,55 à 38,85	1re	33	84	37,55 à 40,80
2e	200	03	35,05 à 37,25	2	12	56	36.30 à 00,00
3e	00	00	00,00 à 00,00	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	6	26	25,65 à 00,00	4e	3	14	25,10 à 00,00
Al.	497	82	36,30 à 39,15	Al.	0	00	00,00 à 00,00

Taxe du pain, 1re q., 0,35; — 2e q., 0,28 le kil.

BEAUVAIS, 4 février. — Farine, prem. qual. : 35,22 à 35,85.

MONTEREAU, 3 février. — Farine, prem. qual. : 34,40; deux. : 34,00.

CAEN, 2 février. — Farine, prem. qual. : 37,32 à 38,00.

LILLE, 1er février. — Farine, prem. qual. : 36,00.

GRASSE, 28 janvier. — Farine arrivant de Saint-Chamas, 31,44 à 34,40. Autre partie provenant de Nantes, en parfait *conditionnement* : 32,41.

Cours des céréales (prix de l'hect.).

BEAUMONT, 1er février. — Froment, prem. qual. : 19,00; deux. : 18,33; trois. : 17,66. — Méteil : 14,66 à 16,00. — Seigle : 10,66 à 11,33. — Orge : 9,66 à 10,00. — Avoine : 6,50 à 7,17. — Baisse de 0,33 sur le froment et le seigle.

MONTEREAU, 3 février. — Froment, prem. qual. : 20,00; deux. : 19,00; trois. : 18,33. — Méteil : 12,00 à 16,00. — Seigle : 10,33 à 11,33. — Orge : 9,33 à 9,67. — Avoine : 6,67 à 7,33. Hausse de 0,20 sur ce dernier article.

NOGENT-LE-ROI, 3 février. — Froment : 18,66 à 21,50. — Avoine : 7,20 à 7,50. Baisse sur les avoines de 0,10 à 0,20.

MONTLHÉRY, 5 février. — Froment, prem. qual. : 20,67 à 21,00. — Méteil : 16,17. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

VERNON, 3 février. — Froment : 19,88. — Méteil : 17,25. — Seigle : 13,00. — Orge : 10,50. — Avoine : 7,00.

LOUVIERS, 3 février. — Froment : 20,66. — Méteil : 18,75. — Seigle : 12,37. — Orge : 11,48. — Avoine : 7,89.

EVREUX, 2 février. — Froment : 20,84. — Méteil : 18,36. — Seigle : 12,42. — Orge : 10,88. — Avoine : 7,54.

BERNAY, 3 février. — Froment : 21,95. — Méteil : 18,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,50.

CAEN, 2 février. — Froment, prem. qual. : 22,50 à 23,50; deux. : 21,00 à 22,00; trois. : 19,50 à 20,50; — dito inférieur : 18,00 à 19,00. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Orge : 11,50 à 12,00. — Avoine : 9,50 à 10,50. — Sarrazin : 12,50 à 13,50.

DOUAI, 3 février. — Froment, prem. qual. : 17,50 à 19,50; — dito, deux. : 15,00 à 18,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Escourgeon : 11,50 à 12,25. — Avoine : 6,25 à 6,75.

METZ, 3 février. — Froment : 14,90 à 16,60. — Avoine : 6,00 à 6,30.

SÉZANNE, 3 février. — Froment, prem. : 17,30; deux. : 16,50; trois. : 12,75. — Méteil : 12,75 à 13,70. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Orge : 8,00 à 9,00. — Sarrazin : 6,50 à 7,00. — Avoine : 6,00 à 6,62.

NEVERS, 3 février. — Froment, prem. qual. : 19,00; deux. : 18,25; trois. : 17,50. — Méteil : 16,25. — Seigle : 14,00. — Mouture : 15,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 7,50.

LYON, 3 février. — Froment, prem. qual. livrable en avril : 29,50. Froment sur place : 28,50 à 30,00. Il n'y a pas eu d'acheteurs à ce dernier cours. Fermeté sur les prix.

TOULOUSE, 3 février. — Froment, prem. qual. : 22,50 à 23,00; deux. : 21,50 à 22,00; trois. : 20,00 à 21,00. — Seigle : 15,40 à 16,00. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50.

Marchés étrangers.

BRUGES, 3 février. — Froment : 16,51 l'hect. — Seigle : 9,81. — Orge : 9,72. — Avoine : 6,39.

NAMUR, 1er février. — Froment, prem. qual. : 17,23; deux. : 16,93. — Seigle : 10,85 à 10,93. — Orge : 8,77 à 10,59. — Avoine : 6,05.

Légumes secs. — Prix de l'hectolitre.

LILLE, 1er février. — Haricots : 17,00 à 18,00. — Fèves : 10,00 à 11,00. — Pois verts : 20,00 à 21,00.

BAR-SUR-AUBE, 3 février. — Haricots blancs : 16,25 à 22.50. — Dito rouges : 20,00 à 21,50.

SANCERRE, 3 février. — Haricots : 10,00.

BEAUNE, 3 février. — Haricots : 16,00 à 17,00. — Pois : 18,00 à 19,00. — Lentilles : 13,00 à 14,00.

NANTUA, 3 février. — Haricots : 20,00. — Fèves : 17,75.

TOULOUSE, 3 février. — Haricots : 19,00.

Produits divers comestibles.

BONNÉTABLE, 1er février. — Pommes de terre : 3,25 l'hect.

BEAUGENCY, 3 février. — Pommes de terre : 3,25.

COLMAR, 1er février. — Pommes de terre : 2,85.

STRASBOURG, 2 février. — Pommes de terre : 2,50 à 3,00.

ANGOULÊME, 1er février. — Pommes de terre : 3,50. — Châtaignes : 6,50.

LIMOGES, 1er février. — Pommes de terre : 3,00. — Châtaignes : 3,00 l'hect.

BAYONNE, 31 janvier. — Pommes de terre : 3,50. — Châtaignes : 7,25.

PRODUITS ANIMAUX.

MARCHÉ DE SCEAUX DU 5 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.	1353	1257	96	1 16	1 04	» 90
Vaches....	159	134	25	1 04	» 96	» 90
Veaux.	426	418	08	1 54	1 36	1 18
Moutons..	7741	6831	920	1 24	1 14	» 94

LA CHAPELLE, 6 février. — Vaches grasses : amenées, 93; vendues, 59; restant, 34; prem. qual. : 1,08; deux. : 0,92; trois. : 0,76. — Taureaux amenés : 17; vendus : 11; restant : 6; prem. qual. : 0,00; deux. : 0,88; trois. : 0,80. — Veaux amenés : 160; vendus : 160; restant : 00; prem. qual. : 1,50; deux. : 1,20; trois. : 0,60. — Vaches laitières amenées : 90; vendues : 48; restant : 42 de 270 à 460 la pièce.

STRASBOURG, 3 février. — 55 bœufs amenés et vendus : 1,28, 1,20.

C'est toujours de la Suisse que proviennent les plus beaux.

10 taureaux tous vendus : 0,88, 0,80, Baisse sur le dernier cours.

METZ, 1er février.

à bœufs, vendus	1,14	1,18	1,06
108 veaux,	1,30	1,25	1,22
160 moutons,	1,10	1,20	1,30
3 taureaux,	0,94	0,00	0,00
19 vaches,	1,06	0,92	0,89
151 porcs,	1,25	1,20	1,15

PÉRIGUEUX, 31 janvier. — Il a été [illegible] sur ce marché des bœufs de 800 kil. [illegible] pièce; ceux de 525 kil. ont valu [illegible]. Les moutons pesant 22 kil. ont valu 21,00, ceux de 10 kil. 9,00. — Des porcs de 162 kil. ont obtenu 183,00 et ceux de 85 kil. [illegible] vé acheteurs à 80,00.

Marchés étrangers.

LONDRES. *Marché de Smithfield*, 5 février. — Les éleveurs se plaignent beaucoup des [illegible] vages que l'épidémie cause dans leurs étables. [illegible] l'approvisionnement en *Bœufs* s'en est [illegible] senti, mais beaucoup moins qu'on n'aurait pu le craindre.

Les *Moutons* étaient moins nombreux [illegible] la semaine dernière.

Il nous est venu 70 bœufs d'Espagne et [illegible] de Hamburgh.

Le chemin de fer n'a transporté que [illegible] bœufs et 3300 moutons.

Bœufs inférieurs vendus de	0,93 à 1,[illegible]
de 2e qual.	1,09
de prime, grosse race	1,21
de de écossais	1,32
Moutons inférieurs	0,96
de 2e qual.	1,15
de grosse laine	1,27
de prime South-Down	1,38
Veaux, grosse race	1,38
de prime petite race	1,62
Cochons	1,03
Petits porcs	1,31

l'eussions supposé.

Nous ne prétendons pas que le parti qui tente aujourd'hui une nouvelle révolution soit le représentant pur et intelligent des besoins contrariés par les tendances du pouvoir actuel; nous n'avons jamais bien compris ce qu'était en Espagne le parti progressiste ou exalté; aucune idée, aucune formule ne distingue ce parti, qui nous paraît exprimer un degré dans l'énergie des passions, et non une différence essentielle dans les principes. Mais, si les progressistes ignorent, plus encore peut-être que les modérés, les vraies conditions de la pacification de l'Espagne, il n'est pas moins certain que la facilité avec laquelle les révolutions et les contre-révolutions éclatent dans ce malheureux pays, tient à ce qu'aucun pouvoir n'a su pondérer, dans une constitution véritablement espagnole, les exigences légitimes de la centralisation et celles de la liberté.

Interpellations de lord Brougham. — Organisation du droit de visite.

Les interpellations de lord Brougham et la réponse de lord Aberdeen contiennent trois affirmations importantes : 1° des propositions ont été faites par M. Guizot au cabinet de Saint-James pour modifier les traités de 1831 et 1833; 2° ces propositions consistent à introduire dans les traités des modifications qui, tout en n'enlevant rien à l'efficacité des stipulations actuelles, les rendraient *plus conformes aux sentiments du peuple français;* 3° malgré leur désir ardent d'abolir la traite des noirs, les hommes d'outre-Manche veulent avant tout la paix de l'Europe, et pour rien au monde, ils ne risqueront ce premier de tous les biens.

Ainsi donc, le cabinet des Tuileries ne négocie pas sur les bases indiquées par la chambre, et M. le ministre des affaires étrangères se tient dans un vague sentimental. Placé entre les exigences du cabinet de Saint-James et les injonctions de la chambre, M. Guizot se contente de modifications insignifiantes, se rejette sur des détails puérils et croit éluder la difficulté en la réduisant à des proportions qui échappent à l'œil. M. Guizot s'imagine peut-être que de pareilles minuties sont *conformes aux sentiments du peuple français.* Nous l'avertissons qu'il se trompe.

Oui, de toutes les questions qui s'agitent aujourd'hui, s'il en est une qu'il faut savoir agrandir pour la résoudre, c'est assurément la question du droit de visite. Il est évident que la France et l'Angleterre ne s'entendent pas sur cette question, parce qu'elles ne lui donnent pas toute l'étendue qu'elle doit avoir. La chambre elle-même n'indique qu'une solution négative. Le système américain, la surveillance exclusive du pavillon national, tranche peut-être la question du droit de *recherche* en matière de traite, mais ne résout pas la question du droit de *visite*, en matière de police des mers.

En votant le paragraphe de l'adresse relatif au droit de visite, la chambre a perdu de vue cette distinction importante établie par sir Robert Peel, et rappelée, bien que d'une manière indirecte et détournée, par lord Aberdeen, dans sa réponse à lord Brougham. Dans le peu de paroles qu'il a prononcées, lord Aberdeen n'a pas manqué de faire sentir qu'à ses yeux, le droit de visite résultant des traités de 1831 et 1833, et ayant pour but de réprimer la traite des noirs, était distinct du *droit de visite en lui-même*, de ce droit naturel et imprescriptible réclamé de tout temps par l'Angleterre, et ayant pour but de constater la sincérité du pavillon par l'examen des papiers de bord. Sir Robert Peel, dans la discussion avec les Etats-Unis, et dans les différents discours qu'il a prononcés à la tribune, appelle *droit de recherche* le droit de visite écrit dans les traités qui unit toutes les nations européennes, nous serions certainement forcés, tôt ou tard, d'y rentrer, comme l'expérience du passé le démontre.

Il faut donc imaginer un autre système, système plus général, plus compréhensif, plus conforme à-la-fois aux intérêts de la France et à ceux de toutes les autres nations, un système qui réprime en même temps la traite et tous les délits maritimes, et qui assure l'ordre et la liberté sur les mers. Ce serait là répondre aux désirs exprimés par les hommes d'Etat d'outre-Manche qui, selon l'expression de lord Brougham, veulent avant tout la paix de l'Europe et du monde, et qui, pour aucun intérêt, ne risqueront jamais ce bien, le plus précieux de tous les biens. Les manifestations confuses et négatives de l'opinion publique contre le droit de visite paraissent effaroucher l'Angleterre; des propositions claires et positives, une volonté arrêtée, un système déterminé sur la police générale des mers, contribueraient à fonder réellement cette *entente cordiale* qui n'existe aujourd'hui qu'en paroles.

Il n'y a donc qu'un parti à prendre; c'est d'organiser le droit de visite, au lieu de l'abolir; c'est de rendre positif et social un droit que l'Angleterre déclare naturel et imprescriptible; c'est, en un mot, de proposer, au nom de la justice et de la paix du monde, et dans l'intérêt bien entendu de la Grande-Bretagne elle-même, la création d'une *marine unitaire* formée par le concours proportionnel de toutes les puissances, et chargée de faire la police des mers, pour la traite aussi bien que pour tous les autres délits maritimes. Lord Brougham ne réclamera certes pas contre l'efficacité d'un pareil moyen; l'anxiété et les inquiétudes quelque peu simulées dont le noble lord s'est fait l'organe, seront apaisées; les négrophiles d'outre-Manche et de tous les pays pourront dormir sur leurs deux oreilles.

Nous le disons avec confiance; si le cabinet des Tuileries communiquait au cabinet de Saint-James une note renfermant de pareilles propositions, la question aurait fait un grand pas. Le gouvernement de juillet n'a pas le mérite d'avoir des idées, mais il serait à désirer du moins qu'il eût le talent de s'approprier celles des autres. Quand une idée a été défendue par M. de Nesselrode et M. le duc de Richelieu, M. Guizot pouvait la reprendre sans déroger.

Politique intérieure du cabinet tory.

Il résulte du discours de la reine et des premières discussions du parlement anglais, que sir Robert Peel suivra cette année la même politique que l'année dernière, la politique qui consiste à ne rien faire.

Les deux questions importantes posées au ministère anglais sont celle de l'Irlande et celle des céréales. Pour toutes les deux, sir Robert Peel vient de déclarer qu'il rejetait toute idée sérieuse de réforme.

Le discours de la reine semble promettre quelques concessions pour l'Irlande; il parle de la commission d'enquête de lord Devon. Depuis que l'Irlande souffre, les commissions d'enquête ne lui ont jamais fait défaut. Chaque fois que ses malheureuses populations ont fait entendre leurs plaintes, chaque fois que le gouvernement anglais a pu craindre quelque crise, il a régulièrement envoyé une commission en Irlande pour rechercher les causes de la misère et des malheurs du pays. — Et la commission entendait alors, sur la détresse des populations, des témoignages en masse; elle en composait de volumineux rapports, et les envoyait à la chambre des communes. Mais toujours les enquêtes duraient le temps voulu pour laisser passer l'orage et permettre de renvoyer les rapports intéressants aux archives de la chambre.

La seconde concession apparente dont parle le discours de la couronne, c'est la promesse d'une réforme électorale dans les comtés de l'Irlande. Que vaut cette concession? Dans ces comtés il n'y a que des misérables ... nous serons probablement forcés de s'y habituer.

Telles sont les données acquises dans les premières discussions du parlement britannique : « *Do nothing* », ne rien faire. Voilà la devise adoptée par le ministère anglais.

L'irritation s'accroît en Irlande, et la misère en Angleterre ressemble de jour en jour davantage à l'affreuse misère de l'Irlande. La vieille politique est au bout de sa science, et la politique nouvelle n'a pas encore pris assez de racines dans la conscience publique pour être en état de chasser l'ancienne. A l'intérieur, on le voit, les choses ont un grand rapport des deux côtés du détroit.

Il est bon que la presse soit soupçonnée et surveillée.

Le *Siècle* se courrouce de la reproduction que nous avons faite d'une remarque de la *Presse* relativement à la coïncidence étrange de ses arguments avec ceux du *Journal des Débats* sur la grosse question des chemins de fer; il nous adresse des paroles de colère et demande des explications *sans réticences*. — En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à le satisfaire pleinement.

Depuis longues années, la presse de l'opposition a expliqué par des subventions du pouvoir, les opinions des écrivains ou des journaux systématiquement favorables au gouvernement.

Sans admettre qu'elle ait toujours eu raison, nous ne croyons pas nous compromettre beaucoup en disant que très fréquemment elle n'a pas eu tort.

Or, il est de notoriété publique, à Paris, dans le monde de la politique, et du journalisme, que depuis quelques années surtout, la subvention a fait un nouveau et très grand pas dans la presse. De purement politique qu'elle était, la subvention est devenue en outre industrielle, et s'est étendue à des feuilles de toutes les couleurs. Nous avons fait plusieurs articles, l'année dernière, pour apprendre aux gens des provinces comment des journaux gris, bleus, rouges, ministériels ou vertueux, vendaient leur question des sucres, leur question des fers, leur question des vins, des lins, des chemins de fer, et autres à des comités industriels, à des compagnies financières.

Le scandale de ces simonies a été poussé l'année dernière au plus haut degré. — Il y eut un moment où l'on n'en faisait plus mystère. Nous avons rapporté cette naïve réponse d'un propriétaire de journal à quelqu'un qui lui avait offert un article sur la question des sucres : « Votre travail est très bien, monsieur; malheureusement vous arrivez un jour trop tard, nous avons vendu hier notre question des sucres. »

Pour cette année-ci, nous croyons savoir déjà, entre autres choses, que les manœuvres des colonies, leur or ou leurs séductions ont fait une grande brèche dans la vertu du journalisme parisien; nous croyons savoir que plusieurs journaux libéraux et abolitionnistes ont passé plus ou moins complètement à l'esclavage; nous nous croyons même, et nous en sommes très heureux, en état d'affirmer que le *Siècle* a résisté bravement aux sollicitations pressantes dont il aurait été l'objet sur ce chapitre.

Nous avons eu encore occasion, l'année dernière, de décrire d'autres moyens d'action des intérêts industriels, moins directs et moins fâcheux pour la moralité de ceux qui s'en trouvent les agents, que la vente des opinions et des questions à beaux deniers comptant. Les financiers sont fort habiles : quand ils ont affaire à des hommes qu'ils croient scrupuleux, députés ou journalistes, et dont ils n'oseraient tenter directement l'achat, ils les amènent, eux ou leurs amis, à prendre des actions au prix d'émission, à s'intéresser d'une manière quelconque dans les entreprises; ils promettent des places

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JULES NÉGAT (1),

OU DANS LE ROYAUME DES AVEUGLES LES BORGNES SONT PENDUS.

PREMIÈRE PARTIE.

IV. — VOYAGE EXTRAVAGANT.

Et le ballon s'élevait toujours.

— Quel lâche guet-apens! s'écria Jules Négat après un moment de silence, qu'il avait employé à trembler de tous ses membres.

— Eh! mon cher, je fais ta fortune. Tu as déjà gagné quelques cents francs à plaisanter sur ma découverte et sur l'inventeur, ton ami intime, et c'est une misère! Juge ce que te rapporteront tes impressions de voyage.

— Ne m'avoir pas seulement prévenu!

— Et pourquoi? tu n'avais pas besoin de passeport, je pense!

— Mais enfin j'espère que cette plaisanterie va cesser et que nous allons descendre.

— Oui dà! pour qu'ensuite tu viennes encore nier la possibilité de diriger les ballons dans l'air.

— Mon cher Invéniet, j'affirmerai tout ce que tu voudras, je te ferai des réclames superbes, mais descendons.

— Des réclames, s'écria l'homme de génie avec un profond dedain. Nous allons à New-York; de New-York je repars publiquement et je redescends à Paris; si tu me trouves une réclame qui vaille celle-là, je consens à revenir à terre et à me faire cocher de cabriolet.

Jules Négat, jugeant que toutes les supplications seraient vaines et qu'il avait affaire à un fou furieux, se cramponna désespérément aux cordages de la nacelle et se demanda, par forme de passe-temps, de quelle façon il tomberait, — sur la tête ou sur les pieds.

Une sorte de délire s'était emparé de lui; la fièvre avec ses mains brûlantes étreignait sa pauvre tête, comme dans un étau de fer rougi au feu.

Nous avons déjà dit qu'un brouillard épais planait sur Paris.

Ce voile brumeux se déchira en plusieurs endroits comme coupé par les rayons du soleil, — ces flèches d'or aiguës, — et Jules Négat, dans son hallucination, crut voir un immense jeu de quilles parsemé de boules, à demi noyées dans le brouillard.

Jules Négat se prit à rire d'un rire saccadé et fort étrange.

Les quilles étaient des tuyaux d'usines;

Les boules étaient des dômes d'église;

L'espèce de trouée qui s'était faite dans le brouillard se déplaçait par moments, et il s'imagina voir distinctement l'arc de triomphe de l'Etoile qui jouait à saute-mouton avec l'obélisque du Luxor.

Le brouillard s'étendait sur Paris comme une vaste nappe grisâtre, comme un grand lac fumeux, enfermé dans la ligne crayeuse des collines.

Un instant, il vit planer sur ces flots vapoureux deux personnages qui dominaient tous deux, et à qui leur éternel tête-à-tête paraissait plaire médiocrement.

Ces deux personnages se disaient mutuellement des choses assez désagréables que nous ne vous rapporterons pas, parce qu'elles touchent à la politique.

L'un était l'empereur sur la colonne Vendôme.

L'autre la liberté sur la colonne de Juillet. Le premier, en bronze, était sombre. Le second, en or, étincelait.

Jules Négat se fit ces deux questions, excessivement profondes, comme vous le reconnaîtrez sans doute :

— Le despotisme n'est-il pas la liberté bronzée?

— La liberté n'est-elle pas le despotisme doré?

Bien qu'il fût embarrassé de trouver une solution, il n'en comprit pas moins qu'il y avait, dans cette double pensée, matière à deux premiers-Paris dans deux journaux différents, et il reconnut une vérité, depuis long-temps soupçonnée, à savoir qu'il aurait pu, tout aussi bien qu'un autre, ne rien dire en trois colonnes, — et qu'il était né écrivain politique.

Cependant le ballon montait, montait toujours.

Si bien que Paris ne se montra bientôt plus à lui (la brume s'étant dissipée), que comme une de ces mousses sèches, plates, blanchâtres et argentées qui sont collées sur les roches.

Bientôt cette tache recula vers l'horizon, puis sembla insensiblement être rongée, puis disparut tout-à-fait.

Déjà l'azur du ciel devenait noir. Le froid se faisait pénétrant.

A peine si nos voyageurs pouvaient respirer. Leur poitrine était oppressée, serrée comme dans une cuirasse de bronze; le sang bourdonnait dans leurs oreilles et injectait leurs yeux.

Le ballon avait dépassé de beaucoup la région humide des nuages. Ceux-ci s'amoncelant par masses vaporeuses tout au fond de l'abîme, s'éclairaient en dessous des lueurs rougeâtres du soleil couchant, et prenaient aux regards de nos voyageurs des teintes gris de fer, que perçaient des tons enflammés; on eût dit de la braise couverte de cendres.

Parfois leurs masses sombres s'ouvraient et laissaient plonger l'œil dans un puits lumineux, dont les sphères concentriques allaient toujours en s'embrasant davantage.

C'était une image saisissante de l'enfer de Dante.

Seulement, ce qui se trouvait à la dernière limite des profondeurs du gouffre, c'était notre terre à nous, pauvres humains; — dernier cercle de l'enfer.

Parfois les images étaient plus riantes.

Au milieu de ces nuées que le soleil illuminait, scintillait quelque lac de notre monde, comme une opale enchâssée dans de l'or.

Au lac succédaient de vertes prairies; l'opale était remplacée par l'émeraude.

Ces contemplations poétiques n'empêchèrent pas Jules Négat de dire à Joseph Invéniet :

— Voici la nuit qui arrive; si nous descendions?

L'homme de génie se contenta de hausser les épaules.

— Ah! çà! est-ce que nous allons voyager la nuit? s'écria le journaliste.

Car cette pensée lui venait parfois, le réveillant en sursaut, cette pensée qu'il n'y avait rien sous la nacelle, rien que l'espace, un abîme! et, à je ne sais combien de mille pieds de profondeur, quelque rocher pour le recevoir

Oui, par moments, il lui arrivait d'oublier cette position critique, mais quand le souvenir lui en revenait, la moelle de ses os se figeait, et ses cheveux se dressaient sur sa tête, plus raides qu'un alexandrin classique.

Il répéta donc sa question :

— Ah! çà! est-ce que nous allons voyager la nuit?

— Aurais-tu peur de rencontrer des fondrières, ou que quelque pavé ne nous fit faire la culbute? lui répondit Joseph Invéniet, avec une ironie cruelle et implacable.

Cependant, la lune s'était levée, et le journaliste se figurait la voir sou-

(1) Voir le numéro d'hier.

sorties à l'intérêt de l'État; que ce journal mette son influence politique aux ordres du roi de la banque; que le secrétaire de ce roi de la banque ait la libre disposition du premier-Paris où le *Journal des Débats* est censé défendre la chose publique; voilà ce que nous trouvons peu régulier et peu honorable pour cette feuille:

Que maintenant un journal comme le *Siècle*, qui n'a pas de rapport direct avec le *Journal des Débats*, qui a l'habitude de s'insurger violemment contre toute opinion du *Journal des Débats*, souvent même par l'unique raison que c'est l'opinion du *Journal des Débats;* que le *Siècle*, sur une question où l'on sait que de grands, de puissants intérêts ont labouré avec la charrue d'or l'opinion de la presse, se montre un beau matin d'accord de point en point avec le *Journal des Débats;* qu'il trouve, en même temps que celui-ci, pour enlever les chemins de fer à l'État, une foule d'arguments très variés, le *Siècle* doit lui-même en convenir, c'est là une rencontre fâcheuse et de mauvaise apparence. En pareille circonstance, il est impossible de ne pas craindre que le *Siècle* ou les amis du *Siècle* ne soient au nombre des victimes de la haute banque, des *englués* dont nous parlions tout-à-l'heure.

Or, quelque innocente que puisse être la chose, un journal ne doit jamais se laisser *engluer*.

Si donc le *Siècle*, ce que nous sommes tout prêts à croire, est parfaitement sûr de ne subir, de près ou de loin, aucune influence étrangère; au lieu de se fâcher contre nous, il doit comprendre que nous lui avons rendu un véritable service en le prévenant à temps des périls de sa position. — S'il en était autrement, nous n'aurions pas eu tort d'appeler sur sa ligne de discussion une surveillance utile.

La presse n'a pas seulement tout soupçonné, elle a tout attaqué, tout dénigré, et même tout insulté et tout renversé. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle est certes beaucoup moins sacrée que maintes choses qu'elle a foulées aux pieds. Qu'elle prenne donc son parti de se voir soupçonnée et surveillée elle-même, quand il y a de bonnes raisons pour qu'il en soit ainsi.

Nous avons donné au *Siècle* des explications sincères et sans réticences. Nous sommes bien décidés à défendre les intérêts de l'État et les principes nationaux contre toutes sortes de compagnies et toutes sortes de journaux, et nous terminerons cet article par le mot que nous lui avons donné pour titre : *Il est bon que la presse soit soupçonnée et surveillée.*

Comme nous sommes aussi de la presse, nous trouverons toujours très simple que l'on nous soupçonne, surtout quand les apparences seront contre nous : nous répondrons quand la chose nous paraîtra en valoir la peine; mais nous espérons bien que nous n'aurons jamais à nous fâcher.

Les 4e, 7e et 9e bureaux de la chambre des députés ont nommé aujourd'hui leurs commissaires pour l'examen du budget.

Dans le 4e, M. de Saunac a été nommé par 20 voix sur 38 votants ; M. Bureau de Puzy en a obtenu 17; M. Armand (de l'Aube), 10; M. Muteau, 16; et M. Génin, 4.

Au deuxième tour, sur 40 votants, M. Bureau de Puzy a eu 17 voix; M. Armand (de l'Aube), 20, et il y a eu trois voix perdues.

Au ballottage, M. Bureau de Puzy a obtenu 16 voix, et M. Armand 21. Ce dernier a été nommé.

Dans le 7e bureau, M. Bignon a été nommé commissaire au premier tour par 27 voix sur 55 votants. Les concurrents, MM. Vuitry, Lacrosse et Billault ont eu : le premier, 15 voix; le second, 14, et le troisième, 7.

Au second tour, M. Vuitry a obtenu 21 voix, et M. Lacrosse 15. M. Vuitry a été nommé commissaire.

Dans le 9e bureau, M. Lepelletier d'Aulnay a réuni, au premier tour,

---

Le premier concours de bestiaux institué par arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 31 mars dernier, en faveur des propriétaires des animaux les plus parfaits de conformation et de graisse, parmi ceux qui sont exposés en vente à Poissy, l'avant-dernier jeudi précédant le mardi-gras, a eu lieu aujourd'hui, jour du grand marché, en cette ville. Nous en rendrons compte demain.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 8 février 1844.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à la chambre de se retirer dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif à la police des chemins de fer. La chambre aura ensuite à fixer le jour de l'examen du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

Nous avons aussi à nommer les commissions auxquelles seront renvoyés, s'il y a lieu, plusieurs projets de loi qui ont été déposés sur le bureau de la chambre. Nous passerons ensuite à la discussion du projet de loi sur la police du roulage.

La chambre se retire dans ses bureaux. La séance est suspendue jusqu'à quatre heures.

M. LE PRÉSIDENT proclame ensuite le résultat des opérations des bureaux et la nomination des commissions.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la police des chemins de fer, se compose de MM. le comte Siméon, le comte d'Argout, le baron Feutrier, le président Boullé, Franck-Carré, le comte Daru et Persil.

La chambre consultée décide qu'elle examinera lundi prochain, dans ses bureaux, le projet de loi sur l'instruction secondaire, et que la commission sera composée de sept membres et non de quatorze, comme l'avaient demandé quelques membres de la chambre.

La discussion s'ouvre ensuite sur le projet de loi sur le roulage.

M. LE COMTE DE GASPARIN présente des considérations générales contre le projet de loi qui, dit-il, admet la liberté presque illimitée du roulage, et cherche à établir que les maisons de roulage, en surchargeant leurs voitures, ne détériorent point les routes, et que les économies qu'on croit procurer à l'État sur les frais d'entretien ne sont pas aussi considérables qu'on l'espère.

M. LE COMTE DARU déclare que le principal effet du projet serait de faire renchérir les prix des transports, ce qu'il faut éviter avant tout, tant dans l'intérêt du consommateur que dans celui du producteur. Pour résoudre le problème qui vous est présenté, ajoute l'orateur, il faut avoir de bonnes routes; les maisons de roulage pourront augmenter à la fois le chargement et la vitesse, et diminuer d'autant les frais. M. le comte Daru termine en disant qu'il déposera des amendements sur plusieurs parties du projet.

La chambre ferme la discussion générale et passe à celle des articles.

M. LE PRÉSIDENT lit le premier article ainsi conçu :

« Aucune voiture, sauf les exceptions ci-après déterminées, ne peut circuler sur les routes royales ou départementales avec des roues à bande de moins de 0,07 de largeur, si elle est à deux roues, et de moins de 0,06 si elle est à quatre roues. »

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA blâme la faveur que le projet de loi accorde aux charrettes à deux roues, qui seules cependant détériorent réellement les routes, par la nécessité où elles sont de suivre les mêmes lignes. Dans les rues, les charrettes chargées de pierres, dont les mouvements sont trop raides, écrasent les pavés et ébranlent même les maisons; les chariots à quatre roues n'auraient pas les mêmes inconvénients.

L'orateur croit que, si l'on obligeait les maisons de roulage à moins charger leurs voitures, on les engagerait à employer des chevaux moins forts, et qu'il en pourrait résulter une transformation de la race chevaline favorable à la remonte de la cavalerie.

M. de la Moskowa termine en déposant un amendement tendant à remplacer les mots du projet : « *moins* de 7 cent. de largeur », et « *moins* de 6 cent. », par ceux-ci : « *plus* de 7 cent.; *plus* de 6 cent.

M. DUMONT, ministre des travaux publics, s'avance à la tribune.

Voix diverses : A demain !

épreuve. »

— La *Réforme* ne ménage pas les critiques à la gauche constitutionnelle. L'extrême gauche et le centre gauche, dit la *Réforme*, se proposent d'user prochainement de l'initiative parlementaire; la gauche constitutionnelle, satisfaite apparemment des promesses consignées dans les lettres politiques de l'un de ses membres, restera seule les bras croisés. « Voilà douze ans, ajoute la *Réforme*, qu'elle s'annulle volontairement, qu'elle s'agenouille devant la doctrine des faits accomplis, sans que les génuflexions l'aient fait rentrer en grâce auprès de la cour. »

ORIENT.

ÉGYPTE. — On écrit d'Alexandrie au *Sémaphore* de Marseille.

« Boghos-Bey, ministre du commerce et des affaires étrangères, le plus ancien et le plus dévoué serviteur de Méhémet-Ali, vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans, le 10 de ce mois; ses funérailles ont eu lieu le lendemain, avec une pompe moindre que celle à laquelle on s'attendait. Les autorités locales y brillaient par leur absence. Ce fait sera indubitablement désapprouvé par le pacha qui avait toujours tenu en grande estime cet ancien et fidèle ministre ; tous les consuls et leurs nationaux respectifs, et l'on peut dire, toute la population d'Alexandrie ont assisté au convoi. Des lettres du Caire nous ont fait connaître la douleur que le pacha et son fils ont ressentie, en apprenant la mort de Boghos-Bey.

» Depuis environ trente-cinq ans, Boghos-Bey était auprès de Méhémet-Ali, à qui il avait toujours donné des preuves de son dévouement et de son désintéressement. En effet, Boghos-Bey est mort sans laisser de fortune; ceci a été vérifié à l'ouverture de ses papiers.

» On croit que c'est Artim-Bey, premier secrétaire-interprète du pacha, qui remplacera Boghos-Bey dans l'administration du commerce; il a déjà pris quelques dispositions à cet effet, et les enchères qui ont eu lieu hier, de quelques parties de comestibles, ont été ordonnées par Artim-Bey et les avis ont été signés par lui.

» Le bateau attendu de Calcutta, *Lord Williams Bentinck*, de la même force et de la même grandeur que l'*Indoustan*, est arrivé le 12 à Suez avec 43 passagers. Le vice-roi a été un peu indisposé, mais les dernières lettres du Caire nous apprennent son entier rétablissement.

» Le 4 du courant a eu lieu un grand conseil au Caire, présidé par S. A. Ibrahim-Pacha, où il a été fait lecture du rapport de M. Roussel, sur la manière de régler les administrations de comptabilité; ce rapport a dû être imprimé et distribué à tous les membres, afin qu'ils puissent faire leurs observations, en cas de quelques modifications que nécessiteraient les usages du pays.

» Les lettres de Damiette nous apprennent malheureusement un second cas de peste; tout le reste de l'Egypte jouit d'une parfaite santé.

» Le ministre de la guerre, Ahmet-Pacha, se trouve toujours ici. »

FRONTIÈRES DE TURQUIE.

Des nouvelles de Jassy du 23 janvier annoncent que cette ville est en proie à une fermentation violente; les Boyards, irrités contre l'hospodar, sont sur le point de se soulever. Des écrits séditieux sont répandus dans le public; des proclamations sont affichées pour exciter les citoyens à la révolte. Un pamphlet séditieux a pénétré jusque dans le palais du prince Stourdza, dans l'hôtel du consul russe Kotzebue et dans le cabinet du ministre de l'intérieur, qui en a été tellement effrayé, qu'il a sur-le-champ donné sa démission. Du reste, le mouvement se généralise; partout on refuse d'obéir aux lois, et l'on attend d'un moment à l'autre l'abdication du prince Stourdza, qui expédie sans relâche des courriers au consul-général russe Dashkoff.

— Des lettres de Bucharest annoncent aussi un prochain mouvement révolutionnaire. On prétend que Stir-Bey, frère du prince Bibesco, est d'accord avec les mécontents.

---

rire de leur voyage.

Ses rayons argentés inondaient les nuages; on eût dit de grands amas de plumes de cygne ou plutôt l'écume d'un torrent; la lumière blanche qui tombait du ciel, et dont les nappes se dessinaient sur l'azur sombre, était elle-même le torrent.

Çà et là, la terre se montrait éclairée par cette lueur, mais bizarrement accidentée d'ombres.

Jules Négat vit s'avancer une troupe immense d'hirondelles qui, réunies et pressées les unes contre les autres, formaient un vaste triangle et fendaient l'air en s'élevant, — la pointe du triangle en avant, bien entendu.

Cette pointe du triangle était occupée par de vieilles hirondelles expérimentées, qui bien des fois déjà avaient fait le voyage et conduisaient les autres.

— Vois-tu, dit Joseph Invéniet, elles montent toujours, elles veulent gagner les courants d'air.

— Ecoute donc, s'écria Jules Négat, écoute donc ce qu'elles disent :

En effet, les hirondelles chantaient; les mères commencèrent, puis, les enfants leur répondirent; il s'établit comme un dialogue.

Et voici leur chanson :

CHANSON DES HIRONDELLES.

Enfants, hâtez-vous ! La brise est glacée !
Ce matin les champs étaient tout gelés,
Et l'on aurait dit que la nuit, chassée,
Laissait sur les prés, — à fuir empressée —
Traîner son long voile aux plis étoilés.

— Mère pourquoi fuir? Non, la brise est douce!
— Enfants, ses baisers vous trompent souvent.
— Restons dans nos nids! — Où prendre la mousse!.....
— Aux bois de corail la feuille d'or pousse...
— Mais la feuille d'or tombe au moindre vent.

— Las! A peine à l'air notre aile résiste!
Verrons-nous jamais ce pays lointain ?
Etes-vous bien sûre au moins qu'il existe?
Ne sera-t-il pas plus froid et plus triste?
— Près de son soleil, le nôtre est éteint.

Ecoutez le bruit des blés que l'on scie.
Par l'ardent chasseur les champs sont fouillés.
Il brise du pied la paille durcie;
Et par la vapeur la vitre obscurcie
Calque les rameaux des bois dépouillés.

Là-bas l'air est tiède et les mers sont bleues,
La nuit les embrase; on dirait qu'alors
Vingt comètes vont y baigner leurs queues.
— Mais il nous faudra faire bien des lieues!
Et n'avons-nous pas ici des trésors?

Nous ferons les nids dans ces chaudes meules;
Vierge, avec tes fils nous les garnirons;
Qu'est-ce que le froid? Laissons partir seules
Au pays lointain nos folles aïeules,
La route est trop longue, et nous resterons!

En effet, quelques jeunes hirondelles, fort étourdies, se détachèrent du triangle et redescendirent vers la terre.

Il y eut, dans le groupe des mères, comme un moment de cruelle hésitation. Retourneraient-elles en arrière pour sauver, pour entraîner les imprudentes? Mais, avant tout, il fallait sauver la colonie, et elles continuèrent leur chemin en gémissant.

Joseph Invéniet avait emporté une boussole.

De fait, la précaution était bonne, attendu qu'il eût voyagé longtemps ainsi, avant de rencontrer quelqu'un à qui demander sa route.

Il alluma donc une lampe pour pouvoir consulter sa boussole, laquelle lampe était solidement attachée à l'arrière de sa nacelle.

Ce qui explique suffisamment la découverte faite cette nuit-là, à l'Observatoire de Paris, et mentionné deux jours après dans tous les journaux sérieux, d'une étoile mobile d'espèce nouvelle, dont la lueur était rougeâtre et la dimension si petite qu'un astronome calcula qu'il avait fallu cinq mille ans, soixante jours et trois heures, — pas une seconde de moins, — pour que sa lumière arrivât à notre monde.

Enfin le ballon atteignit la fameuse région des courants d'air.

Le courant d'air, en effet, était si fort, que la nacelle, en entrant dans cette zone, en fut bouleversée comme une paille emportée par un torrent.

Si bien que Jules Négat se trouva un moment les pieds du côté des étoiles et la tête du côté de la terre.

Mais, comme il n'avait pas un seul instant cessé de se tenir aux cordages, il en fut quitte pour une secousse légère et une émotion assez neuve.

La nacelle reprit quelque peu d'équilibre, et Jules Négat eut tout le loisir de se remettre, au beau milieu d'un vent qui cinglait d'une façon étourdissante.

Il eût dit, chaque fois que sa bouche s'ouvrait, qu'il avalait des lames de rasoirs.

Aussi jugea-t-il à propos de se coucher au fond de la nacelle; là du moins il était un peu à l'abri. Seulement le vent glissait sur lui comme l'eau qui roule.

Parfois, quand il se hasardait à relever un peu la tête, il lui semblait que le ballon était immobile; car n'ayant aucun point de comparaison, rien ne pouvait lui faire juger si ce terrible ballon marchait ou restait en place. En effet, autour de lui le vide, au-dessus de sa tête les étoiles qui le regardaient fixement, et la lune à la face blafarde et sournoise.

Jules Négat eut alors l'idée de regarder les roues à palettes adaptées au ballon.

Il ne vit rien ; elles faisaient trois mille tours par seconde.

Et où allaient-ils comme cela?

Jules Négat eut encore le courage de plonger ses regards dans l'abîme.

Çà et là se formaient, dans les nuages, une fissure qui passait avec la rapidité de l'éclair, et au travers de laquelle il voyait scintiller quelque chose de lointain et de lumineux qui s'évanouissait aussi vite que l'étoile blanche des feux d'artifice, dans la nuit.

Jules Négat jugea avec quelque sagacité que le ballon se trouvait au-dessus d'une vaste étendue d'eau, ce qui le rassura fort médiocrement.

Vous dire combien de temps dura ce voyage, serait chose difficile.

Le jour succéda à la nuit, la nuit succéda au jour, mais le malheureux journaliste n'avait plus conscience de la durée du temps.

Toujours il se sentait l'estomac serré par la peur, mais quelquefois cette compression était un peu plus forte ; alors il en concluait qu'il avait faim, et il se traînait lamentablement vers le petit magasin des vivres; il mangeait quelques bouchées, puis il se disait : A quoi bon? Il pensait à sa position critique, et son appétit avait bien vite disparu.

Depuis quelque temps, il remarquait que le front de Joseph Invéniet devenait soucieux; que son ami prononçait des mots incohérents et sans suite, et ne daignait pas même répondre aux questions qu'il lui adressait, procédé peu délicat, attendu que le journaliste n'avait pas le choix des interlocuteurs.

Jules Négat ne se tint pour battu. Depuis le commencement du voyage il avait, à part lui, calculé la direction prise par le ballon, calcul fait grâce à la position des étoiles; car il était très fort en astronomie, ayant eu

IRLANDE.

Procès d'O'Connell. 19e audience. — L'affluence était encore plus considérable que de coutume ; on savait que M. O'Connell devait parler. A dix heures, il s'est présenté en habit de ville, n'ayant ni perruque, ni robe.

M. O'Connell s'attache à réfuter la base principale de l'accusation, base qui repose sur le mot *conspiration*.

« Moi conspirateur, s'écrie-t-il ; mais n'ai-je pas dénoncé maintes fois le ribbonisme ? Il me semble que, pour un conspirateur, la coopération de complices n'eût pas été à dédaigner. Messieurs les jurés, permettez-moi de vous rappeler encore que j'ai risqué ma popularité en combattant à une autre époque les lois des pauvres. C'est qu'alors, comme toujours, je ne prenais conseil que de ma conscience. C'est encore pour obéir à ma conscience que, tout en recevant de larges et libérales souscriptions de l'Amérique pour le fonds du repeal, je dénonçai hautement l'esclavage encore en vigueur dans ce pays. J'appelle aussi votre attention sur ma conduite vis-à-vis de M. Ledru-Rollin, qui représente la partie du peuple français la plus hostile contre l'Angleterre ; et la haine des Français contre l'Angleterre est forte et peut-être un peu justifiée par l'atteinte portée à la vanité des Français à Waterloo. J'ai refusé la sympathie de M. Ledru-Rollin et de son parti. On a prétendu que j'avais un but en me faisant le défenseur des prétentions de la branche aînée des Bourbons au trône. Mais j'avoue que je serais très désolé d'attendre la restauration d'Henri V pour obtenir la révocation de l'Union. »

M. O'Connell s'attache ensuite à développer tous les avantages qui pourraient résulter de l'abolition de l'union, et il entre dans de grands détails historiques pour prouver que le gouvernement anglais a traité l'Irlande avec injustice.

Après s'être efforcé d'établir que l'Irlande avait toujours prospéré sous un gouvernement indépendant. « Il est malheureux, s'est-il écrié, que des hommes ou plutôt des monstres, aient détruit le parlement irlandais. Depuis l'union, l'Irlande n'a pas cessé de s'appauvrir. Il est impossible qu'elle prospère et que l'Irlandais s'enrichisse, quand d'autres ont sans cesse la main dans ses poches. »

Enfin il termine en disant : « Il s'agit en ce moment, MM. les jurés, du sort de l'Irlande : une condamnation équivaudrait au refus du repeal, c'est-à-dire de la seule chose qui puisse rendre à l'Irlande sa prospérité. »

La cour s'ajourne au lendemain.

ESPAGNE.

Le gouvernement de Madrid, à la date du 2, affectait une tranquillité qu'il n'avait plus. Le ministère était en permanence depuis la première nouvelle du soulèvement. Il prétendait avoir la preuve certaine de la culpabilité des personnes détenues, et manifestait l'intention de les livrer immédiatement aux tribunaux, comme coupables de conspiration flagrante.

Cependant, le député Madoz écrivait hier au journal l'*Espectador :*

« Il est sept heures du matin ; on me conduit malade en prison. Jamais, je l'avoue, je n'ai été plus fier qu'en ce moment. Il est inutile que je dise à mes amis que ma conscience est tranquille, que je confondrai de vils et infâmes calomniateurs, et que je donnerai une leçon sévère à ceux qui me persécutent et qui sont les ennemis de la liberté. »

— Un courrier doit être expédié à la reine Christine et à Martinez de la Rosa demandant un prêt de dix millions de francs et l'autorisation de coter le nouveau 3 p. 0/0 espagnol à la Bourse de Paris. On doit, en outre, parler aux Tuileries du cas possible d'une intervention armée.

— Pantaléon Bonnet, sorti de Valence avec une petite colonne de 250 douaniers à pied et de 80 à cheval, destinée à poursuivre les contrebandiers, employa quelques jours en marches et contremarches, autant pour ne pas éveiller les soupçons de l'autorité que pour donner à la conspiration le temps de mûrir. Quand tout fut prêt, il entra en ville, le 28 janvier au soir, forma sa petite colonne sur la place et tira un coup de fusil, signal convenu entre les conspirateurs. Les autorités étant accourues au ... habitants, qui ont pris ou tué plusieurs séditieux.

RUSSIE.

Des lettres de Saint-Pétersbourg, du 25 janvier, confirment la victoire remportée par le général Fregtag sur les montagnards du Daghestan. Six mille Circassiens ont péri dans le combat ou ont été faits prisonniers. Le prince Tschesschenz a écrit à l'empereur Nicolas que, si la moindre injure était faite à son fils, qui se trouve parmi les prisonniers, il exercerait les plus cruelles vengeances sur les officiers russes laissés en son pouvoir. Aussi la consternation est-elle générale dans les familles qui ont quelques-uns de leurs membres dans l'armée du Caucase.

— La *Gazette d'Augsbourg* prétend que les principes des communistes français ont trouvé de l'écho en Pologne, et que plusieurs personnes, convaincues de les partager, ont été déportées en Sibérie.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit d'Alger, 28 janvier :

« Le bateau à vapeur du commerce *l'Amsterdam*, portant la correspondance et venant de Marseille, est arrivé hier à cinq heures du soir. *L'Amsterdam* nous a apporté la triste nouvelle du naufrage du bâtiment à vapeur de l'Etat *le Sphinx*, qui s'est perdu sur les côtes de la Corse. Depuis quelques jours déjà, *le Sphinx* était impatiemment attendu ; mais on était bien loin de soupçonner l'affreuse vérité. Aujourd'hui, il n'y a plus à douter. M. le capitaine Delarue, de *l'Amsterdam*, a reçu en mer les dépêches dont était chargé *le Sphinx*. Quatre hommes de l'équipage ont perdu la vie dans ce déplorable événement ; douze autres personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. Tels sont les renseignemens que nous avons pu nous procurer jusqu'à présent sur ce sinistre. »

Faits divers.

Les journaux suédois du 26 janvier annoncent que S. M. Charles-Jean, qui entrait ce jour-là dans sa 82e année, avait été frappée le matin d'un coup de sang accompagné de vomissements. En outre, une lettre du 30 janvier, reçue le 2 février à Hambourg, mande qu'on a peu d'espoir de conserver les jours de sa majesté suédoise.

— Il vient de se former, dans la société d'agriculture de Saint-Brieuc, une conférence agricole qui se réunit tous les jeudis, de six à huit heures du soir. Ces réunions hebdomadaires, dans lesquelles on étudie les questions soumises à la société ou qui devront lui être présentées, nous paraissent de nature à apporter plus de suite et d'activité aux travaux de la société et à ce titre nous les croyons fort utiles. (*Vigie de l'Ouest.*)

— Le *Morning-Post* annonce, d'après une lettre de la Havane du 28 décembre, que le gouvernement de cette île a, dans l'intérêt des planteurs, réduit considérablement les droits d'exportation sur les sucres et les cafés, et supprimé entièrement ceux sur le rhum et les mélasses.

— Le *Standard* a reçu des lettres de Lisbonne par le steamer *le Pacha*. Un journal placé sous l'influence de l'administration avait proposé le non-paiement de la dette étrangère, comme le meilleur moyen de combler le déficit des finances. Ce déficit ne fait que s'accroître par l'absence au ministère d'un homme de talent qui sache réparer le désordre.

— M. le docteur Perrussel a mal interprété une observation dont nous avons fait précéder sa lettre relative à l'efficacité de l'arsenic homéopathiquement administré contre la morve aiguë, lettre insérée dans notre numéro du 27 janvier. Le désir que nous exprimions d'une constatation authentique des faits qui démontrent la vertu curative de l'arsenic dans cette terrible affection a paru à M. Perrussel un doute en quelque sorte blessant, élevé sur sa véracité, un procédé d'obscurant employé à l'égard de la découverte de Hahnemann.

... sard, aux applaudissements de la foule joyeuse. — Samedi prochain, 10 février, le sixième bal. Les portes seront ouvertes, comme toujours, à onze heures et demie.

— *Opéra-Comique.* — Le cinquième bal de l'Opéra-Comique n'a pas été moins nombreux que ceux qui l'avaient précédé. Le quadrille des *Bohémiens* a été exécuté à plusieurs reprises, et il en a été de même des quadrilles du *Déserteur*, de la *Péri* et de *Dom Sébastien*. — Dimanche prochain, 11 février, sixième bal masqué, travesti et dansant ; les portes s'ouvriront à minuit.

AGRICULTURE.

Etudes sur la grande et la petite propriété dans le sud-est de la France.

Influence de la petite culture sur le morcellement. — La grande culture ne peut lutter contre la petite culture, qu'en produisant beaucoup de bétail. — La petite culture a compris plus vite que la grande culture la nécessité des engrais.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui de la grande et de la petite propriété, de la situation relative de nos différentes classes de producteurs et d'agents agricoles. Dès l'année 1827, nous avons constaté tous les faits qui se rattachent à ces graves questions économiques dans les contrées méridionales de la France ; ils sont encore les mêmes aujourd'hui. La position des propriétaires exploitants devient de plus en plus difficile ; la grande culture cherche, par tous les moyens, à se passer du travail des bras ; il lui faut renoncer aux cultures industrielles. Les grosses métairies, voisines des villes, se divisent en métayages parcellaires, ou se vendent en lots à des paysans. Ceux-ci dominent réellement la situation et règlent les prix du travail ; cependant, à part les malheurs particuliers causés par les inondations, et la gêne que l'abaissement excessif des prix a causée parmi les propriétaires de vignes, le pays est riche et prospère. Tels sont les faits généraux dont il faut expliquer les causes.

« Commençons par nos ouvriers, car leur situation est la clé de celle du pays. De temps immémorial, la propriété a été en Provence fort divisée. Les anciens usages de cette contrée, plus respectés par les Barbares que les coutumes du nord de la France, avaient conservé à la bourgeoisie ses droits de propriété, et la Provence avait échappé, par une série d'événements politiques que je ne puis retracer dans ces courtes notes, à l'établissement d'une véritable féodalité. Les grandes communes, qui n'avaient jamais cessé d'y exister, s'étaient de bonne heure réorganisées, fortifiées, coalisées, avec l'appui de nos petits souverains enrichis et défendus par elles. La Provence et le Bas-Languedoc étaient couverts d'un réseau serré de ces communes. Les principautés d'Orange, Avignon, Arles, Aix, Marseille, Nîmes, Montpellier, se gouvernaient comme autant de petites républiques, et faisaient respecter par les barons les possessions territoriales de leurs citoyens.

Dans ces temps reculés, des concessions de terre, moyennant une rente constituée, étaient déjà faites par parcelles à des particuliers obscurs, à de simples paysans. Si l'on compulse les anciens registres de notaires, on trouve des actes nombreux qui concèdent des quarts et même des huitièmes d'hectare. La révolution n'a donc pas changé la nature de la distribution du sol ; cependant, elle a augmenté le morcellement en provoquant, partout où se trouvait une population suffisamment condensée, la division des fermes plus considérables qui s'étaient conservées dans les mains du clergé, de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Mais le clergé de ces contrées possédait peu de terres, et les biens des émigrés ne se sont pas généralement vendus ; ainsi les lois révolutionnaires ont peu augmenté la subdivision, en comparaison de ce qu'elles ont fait ailleurs. C'est donc dans un autre ordre de faits qu'il faut chercher les causes de l'extrême morcellement.

---

maîtresse, femme aussi blonde que sentimentale, qui, obligée de se séparer de lui, lui avait fait jurer de regarder certaine étoile à une certaine heure de la nuit.

Il résolut donc d'étonner, d'éblouir Joseph Invéniet par l'exactitude et la profondeur du calcul qu'il avait fait ;

Et il lui dit négligemment :

— Nous devons être maintenant sur la côte orientale de l'Irlande ; si nous descendions ?

Joseph Invéniet, le front pâle, les yeux hagards, les cheveux hérissés sur le front, comme une houpe d'oiseau, se contenta de baisser son doigt vers la terre.

Le journaliste regarda dans la direction et aperçut une immense langue de terre toute rongée, toute festonnée, toute déchiquetée, et pour ainsi dire submergée dans une vaste étendue d'eau.

— Eh bien ? s'écria-t-il.

— Que vois-tu ?

— Un lambeau de terre entre deux flaques.

— Non, malheureux, entre deux océans !

— Ciel !

— Tous mes efforts ont été vains pour sortir de cette région des courants et aborder en Amérique...

— En Amérique !!

— Et ce lambeau de terre, c'est l'isthme de Panama !

— Eh bien ! c'est gentil ! Mais nous ne pourrons donc plus descendre ? Nous allons donc être forcés de tourner ainsi autour de la terre jusqu'au jugement dernier, — tout comme le juif errant ?

— Non, j'ai ralenti la marche du ballon, et je prévois le moment...

— Où nous tomberons !

— Où nous descendrons fort paisiblement.

— Et dans quel pays ?

— En Océanie.

— En Océanie ! pour être mangés par les sauvages, qui sont tous anthropophages ; non, mon cher, j'aime mieux une autre station.

— Je ne suis pas maître de choisir.

— Mais c'est odieux ! c'est infâme ! me prendre à Paris où je dînais si bien chez Champeaux, m'enlever, comme cela, sans me laisser seulement le temps d'emporter des cigarres ! Et pourquoi ? pour me mener chez des gens tatoués, en Océanie !...

— Il faut bien en prendre ton parti.

— De retour en France, je t'accuse en détournement de majeur, feuilletonniste et garde national.

Joseph Invéniet, peu alarmé de cette menace, était tout entier à la manœuvre.

Enfin, Jules Négat jugea à propos de se calmer, vu que, tout bien considéré, il n'avait rien de mieux à faire pour le moment.

Seulement, de temps à autre il marmottait entre ses dents : tomber en Océanie, comme c'est désagréable !

Tout-à-coup son front s'illumina, ses yeux flamboyèrent, et il se fût même livré à quelques bonds joyeux, si le balancement de la nacelle ne l'eût rappelé à la réalité.

— Mon cher, s'écria-t-il, il me vient une idée lumineuse, sublime, exorbitante, et je puis même ajouter divine.

Bien que Joseph Invéniet fût complètement absorbé par la conduite de son aérostat, cependant le fait d'une idée survenue à un journaliste était vraiment trop extraordinaire pour qu'il n'y portât pas quelque attention ; aussi, se tournant vers Jules Négat, il lui dit avec un sourire légèrement nuancé d'ironie.

— Une idée ! quelle est-elle ?

— Tu vas le savoir, répondit Jules Négat.

Et le journaliste commença à se dépouiller de ses vêtements.

Il faut dire que le ballon avait pu sortir enfin de la région des courants d'air et se soustraire à cette immense force d'impulsion.

Invéniet n'avait pas le loisir d'écouter des plaisanteries ; aussi se remit-il à la manœuvre, qui demandait tous ses soins.

Quand il se retourna, jugez quelle fut sa stupéfaction de voir que Jules Négat n'avait plus pour tout costume qu'un simple lorgnon de buffle, passé à son cou par un petit cordon noir.

— Es-tu devenu fou ? s'écria-t-il.

— Non, mon cher, répondit Jules Négat, qui achevait de se faire une couronne avec ses bretelles ; — des bretelles en tapisserie, ornées de guirlandes de fleurs et de chiffres entrelacés. Non, mon cher, je ne suis pas devenu fou, je suis devenu dieu.

— Explique-toi !

— Il est assez connu que les dieux demeurent dans le ciel. Nous descendons du ciel, donc nous sommes dieux !

— Quoi !

— Il n'est pas probable que les Océaniens osent manger leurs dieux ! Nous leur tombons des nues, et ce n'est pas comme des dieux de théâtre. *Deus ex machinâ!* Je les mets bien au défi de voir la ficelle. Aussitôt notre arrivée, ils doivent tous se prosterner la face contre terre.

— Mais, dit Joseph Invéniet, qui, malgré tout son sérieux, ne put s'empêcher de rire, les dieux doivent au moins savoir parler la langue de ces peuplades ; et toi, que leur diras-tu ?

— Je grognerai. Une divinité en courroux peut grogner. Il leur faudra apaiser la colère céleste par des offrandes, et je ne doute pas que l'encens des cochons de lait rôtis ne nous soit agréable.

— Mais encore faudra-t-il manifester ta puissance.

— Mon cher, j'ai une boîte d'allumettes chimiques allemandes ; cela produira sur eux un effet merveilleux ! Je leur ferai la nuit des dessins sur leurs murs avec du phosphore, et, s'ils se révoltent, je mets le feu à la boîte.

Malheureusement Jules Négat commençait un peu étourdiment son rôle de dieu. Il n'avait pas prévu que le ballon, en descendant, devait traverser des nuages épais, et il se trouva vêtu quelque peu à la légère, au milieu d'une brume épaisse et pénétrante.

En ce moment, il se fit un bruit épouvantable, éclatant, mêlé de lumière, de vapeur et de tournoiement.

Toute sensation s'évanouit pour nos deux aéronautes.

Le ballon tomba avec une rapidité inouïe.

Figurez-vous un oiseau à qui quelque chasseur vient de casser les deux ailes, ou plutôt un aérolithe lumineux qui éclate.

Ce fut tout à-la-fois un éclair, une détonation et une chute.

Jules Négat fut rappelé au sentiment de l'existence par une impression glacée et peu agréable.

Il se réveilla au milieu de l'eau et au plus profond de l'Océan.

Le voilà donc qui remonte après avoir descendu, et qui dresse au dessus des flots sa tête couronnée par des bretelles.

Jules Négat était excellent nageur.

WILHEM TENINT.

(*La suite à demain.*)

Demain samedi, l'Opéra-Comique donnera la première représentation de *Cagliostro*. L'administration fonde de grandes espérances sur cette pièce, qui a été retardée par une indisposition de Mme Thillon.

leur causer la jouissance éphémère de fermiers qui, par une mauvaise tactique, chercheraient à forcer leur production, obligent les propriétaires à en diriger eux-mêmes l'exploitation. Or, le capital qu'exige la vigne, en bâtiments et en ustensiles et les chances de mortalité des oliviers, éloignent les petits cultivateurs de ce genre de propriété.

Quand les grands propriétaires n'ont pas morcelé leurs fermes par la vente, ils ont tout au moins trouvé avantageux de les morceler pour la culture; les domaines ont été découpés et confiés en métayage à des ouvriers qui y cultivent les plantes industrielles. Ainsi nos ouvriers, presque sans exception, ont de petits fermages sur lesquels ils peuvent occuper toutes les journées où ils ne trouvent pas de l'ouvrage salarié. Je me trompe, car la plupart n'offrent que les journées dans lesquelles leurs terres ne présentent pas pour eux un ouvrage plus lucratif ou qu'ils estiment tel. Les manouvriers purement journaliers sont en général des hommes qui manquent d'industrie, de courage, d'avances, ou dont la moralité n'attire pas assez la confiance pour qu'on leur ait confié l'exploitation d'un terrain.

De cet état de choses il résulte que l'offre du travail est inférieure à la demande, qu'il est cher et recherché, et que les ouvriers sont les maîtres du marché. Les grands travaux publics concourent encore à aggraver momentanément cette position; et malheureusement ils pervertissent les travailleurs; ceux qui s'y livrent habituellement sont bientôt signalés à la défiance publique. Il faut faire une exception en faveur de quelques sociétés d'ouvriers tâcherons livrés à certains genres de travaux, et qui les exécutent avec une perfection et une rapidité rares. Cette industrie nous enlève nos ouvriers les plus adroits, les plus forts et les plus intelligents.

Nous avons dit que, pour les cultures industrielles, il n'y avait point de lutte possible entre le grand et le petit cultivateur; prouvons-le par un fait décisif. Le grand propriétaire et le fermier paient 1 franc 50 centimes une journée d'hiver pendant laquelle un ouvrier bêche 200 mètres carrés de terrain à 0,216 mètres de profondeur; le petit la paie 2 francs 50, à condition que son journalier travaillera avec lui et comme lui. Ils bêchent chacun 300 mètres carrés de terrain à 0,270 mètres de profondeur. Ainsi, la journée du petit cultivateur est à celle qu'obtient le grand cultivateur dans le rapport de 150 à 250. — C'est ce qui se passe journellement autour de nous. — Voilà pourquoi les grandes propriétés ne se maintiennent que dans les pays arriérés ou de mauvaise qualité; ailleurs elles se dissolvent.

On conçoit facilement, d'après ces prémisses, que la grande culture doit chercher par tous les moyens à diminuer la main-d'œuvre. Aussi, après s'être réduite à la culture du blé, du fourrage, du mûrier et de la vigne, nous trouvons qu'elle s'en est conservée, parce que des grandes vignobles avaient été créés tout d'une pièce, à force d'argent et par de riches capitalistes qui y avaient adapté du même coup la culture la plus perfectionnée, exécutée sous leur propre direction. Là, point de traditions, point de routine comme dans les domaines à céréales, restés entre les mains de bourgeois qui ont dès long-temps fixé leurs budgets sur leurs revenus, qui disposent de peu de capitaux et ont une horreur héréditaire et souvent salutaire de tout recours au crédit. Les propriétaires ont d'ailleurs à compter avec le métayer, peu disposé à entrer dans des avances considérables et comprenant peu les résultats du nouveau système qu'on lui propose. Ces terres restent donc dans leur ancienne médiocrité et ne reçoivent que les améliorations peu coûteuses dont nous avons parlé, c'est-à-dire quelques machines simples et plus expéditives. Les grands tenanciers perdent chaque jour du terrain dans une lutte où ils sont devancés par la petite propriété.

La nécessité a mieux fait comprendre à celle-ci la question des engrais. Nous avons dit qu'elle s'était jetée avec fureur sur les cultures industrielles, qui, la plupart, font une grande consommation d'engrais sans restituer un équivalent à la ferme. Après quelques années d'activité, après avoir épuisé les sels naturels à la terre, ceux qu'elle tenait d'un long repos que l'ancienne culture ne troublait qu'à la superficie, tandis que la nouvelle agite et bouleverse les couches profondes; après avoir obtenu ainsi plusieurs récoltes sans engrais ou avec peu d'engrais, il a bien fallu se rendre à l'évidence et chercher à restaurer le sol pour continuer à en tirer des produits. Depuis quelques années, un pareil système, plus conservateur et promettant plus de durée, commençait à prévaloir; l'engraissement des moutons se répandait parmi les plus habiles de nos petits propriétaires et fermiers.

L'engraissement est la seule application du fourrage cultivé aux animaux de rente qui procure des bénéfices. Mais un fait nouveau est venu tout-à-coup arrêter cet élan: nous voulons parler de l'invasion des tourteaux et résidus des huileries de Marseille. Nous en examinerons l'influence dans un second article.

Comte DE GASPARIN,
Pair de France.

(*Le second article à demain*).

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 7 FÉVRIER.

SOUDAN, limonadier, rue Vieille-du-Temple, 90; juge-commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

TOILLION, marchand de vin et carrier, à Montrouge, route d'Orléans,

4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	
4 0/0	»	»	»	»	»	»	
O. de la V.	1410	»	»	»	H. 2	50	
B. de Fr..	3280	»	»	»	»	»	
C. L. 5000	5070	»	»	»	»	»	
— 1000	1110	»	»	»	»	»	
C. hyp...	770	»	770	»	»	»	
4 Can....	1292	50	»	»	»	»	

5 0/0 Bg• 1840	109	1/8	»	»	»
— Portugais.	48	1/4	»	»	B. 1/4
Esp. D. active	30	1/2	30	1/2	B. 1/2
5 0/0 Naples.	106	60	»	»	B. 0
— Romain..	106	1/4	»	»	»
Obl. Piémont.	1225	»	1220	»	»
Emp. d'Haïti.	490	»	»	»	»

CH. DE F. au Ct.							Fin cour.	
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	»	»
V. R. Dr.	350	»	»	»	H. 3	75	— 347 50.	B. 5
— R. G.	187	50	187	50	H. 2	50	— 185, 187 50.	H. 2
Orléans..	852	50	855	»	»	»	— 860, 855, 857 50.	B. 2
Strasb...	243	75	248	75	H. 6	25	— 243 75, 251 25, 250.	H. 6
Rouen...	840	»	»	»	»	»	— 842 50, 841 25.	B. 3
Havre...	700	»	695	»	B. 6	25	— 702 50, 690, 695.	B. 6
Avignon.	»	»	»	»	H. »	»		»
Montp..	»	»	»	»	H. »	»		»

LONDRES, 6 FÉVRIER.		C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol.....	97 1/2.	Av.... 81 75, 77 1/2.	3 0/0 fév. 82 10 dont
Esp. act...	32 5/8.	Ap.... 81 95, 97 1/2 off.	» mars. 82 35 d.
Portug.....	47 3/4.	..	» » 82 65, 50, d.
Mexic.....	34 7/8.	Rep. fin cour.	5 0/0 fév. 125 35, 50 d.
Brésil.....		3 0/0 5.	» mars. 125 60, 80 d.
5 0/0 holl.	101 1/2.	5 0/0 15 à 10.	» » 125 95, 126 20 d.
2 1/2 d°...	55 1/4.	B. du Tr.	Marseille, 800 d. 10.
Rouen.....	32 1/2.	3 0/0 à 2 et 7 mois.	Strasb., fév. 250, 260 d.
Orléans....	33 1/8		» mars. 260, 267 50 d.

Spectacles du 9 février.

» h. »/» OPÉRA.—Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Le Ménage parisien. Bourru bienfaisant.
» h. »/» ODÉON.—Relâche.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Zampa. Jean de Paris.
7 h. »/» GYMNASE.—Le Hasard et l'Amour. Jour d'orage. Mme Boudenot.
» h. »/» VAUDEVILLE.—L'homme blasé. Paris bloqué. Adrien. La Veille.
» h. »/» PALAIS-ROYAL.—Bonbonnière. Professeur. Carabas. 3 Dimanches.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Marjolaine. Michel Perrin. Le Chevalier du Guet.
7 h. »/» FOLIES.— Chemisier, Château. Bretelles.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Crao le Bossu. Stella.
» h. »/» COMTE.—Les Hommes de 15 ans. Le Peloton. La Forêt.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. — Prix des 100 kilog.

HALLE DE PARIS.

7 FÉVRIER.			8 FÉVRIER.		
Arrivages	4053 q.	47 k.	Arrivages	4317 q.	23 k.
Ventes	73	09	Ventes	4405	90
Restant	12979	08	Restant	13190	41
Cours moyen		37,99	Cours moyen		36,81
Cours-taxe		37,30	Cours-taxe		37,20

Cote administrative.				Cote administratif.			
Gr.	00 q.	78 k.	00,00 à 00,00	Gr.	82 q.	97 k.	50,95 à 54,75
1re	32	84	37,35 à 40,50	1re	237	07	37,60 à 40,00
2e	12	56	36,30 à 00,00	2e	486	70	35,70 à 36,95
3e	00	00	00,00 à 00,00	3e	59	76	29,30 à 33,75
4e	3	14	26,10 à 00,00	4e	72	74	24,85 à 28,70
A l.	539	00	00,00 à 00,00	A l.	409	90	24,40 à 38,55

Taxe du pain, 1re q. 0,35; — 2e q., 0,28 le kil.

La vente des farines qui avait été nulle hier s'est relevée aujourd'hui; les prix sont mieux soutenus, et le restant dépasse 13000 quintaux.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 5 février.— Farine, de 35,85 à 36,48.

BOURGES, 3 février.— Farine, prem. qual.: 35,85; deux.: 33,95; trois.: 31,44; quat.: 28,92.

LYON, 3 février. — Farine, prem. qual., terme 60 j. et au compt. esc. 1 0/0: 43,50 à 44,00, dito, deux. qual., dite ronde, mêmes conditions: 40,00 à 41,00. — Mouture, son et recoupe: 10,50 à 11,00. — Vente plus animée; les cours sont un peu raffermis, et les disponibles trouvent facilement acquéreurs.

Cours des céréales. (prix de l'hect.)

Paris, cours officiel du 7 février,

Froment, prem. qual.: 17,35 à 20,00. — Seigle: 11,00 à 12,35. — Orge: 10,65 à 12,00. — Avoine: 8,00 à 9,00. — *Issues de blé*: Son: 3,00 à 3,25. — Recoupe: 4,50 à 5,00.— Remoulage: 6,25 à 7,33.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 5 février. — Froment, prem. qual.: 20,00; deux.: 19,33; trois.: 18,00. — Seigle: 10,66 à 11,33. — Orge: 9,33 à 10,66. — Avoine: 7,33 à 8,33. — Fermeté sur les cours, particulièrement sur celui de l'avoine.

HOUDAN, 7 février.—Froment, prem. qual.: 20,67 à 21,34; deux.: 19,34 à 20,00. — Champart: 18,00 à 18,67. — Méteil: 16,67 à 17,34. — Seigle: 11,00 à 12,00.—Orge: 11,00 à 12,00. — Avoine: 7,20 à 7,80.

MEAUX, 3 février. — Froment, prem. qual.: 18,34; deux.: 17,67. — Seigle: 10,50. — Avoine: 6,66 à 7,50. Sans variation.

NANGIS, 7 février.— Froment, prix moyen: 18,00. — Avoine: 6,80.

TROYES, 3 janvier.—Froment: 16,50 à 21,15. — Méteil: 10,00 à 13,00. — Seigle: 10,00 à 12,00. — Orge: 8,50 à 10,50. — Avoine: 6,50 à 7,25.—Sarrazin: 7,00 à 8,50. Quoique le marché fût peu approvisionné, à cause du mauvais temps, les prix se sont tenus fermes sur le froment, qui a obtenu une légère hausse. Les méteils, au contraire, se sont peu vendus et ont subi une assez forte baisse.

ARCIS-SUR-AUBE, 2 février. — Froment: 18,00 à 19,25.—Seigle: 10,00 à 10,75.— Orge: 8,75 à 9,25. — Avoine: 6,25 à 7,50.

CHARLEVILLE, 5 février.—Froment, prem. qual.: 17,00; deux.: 16,25; trois.: 15,25.

VALENCIENNES, 7 février. — Froment blanc: 20,00 à 22,00; dito gris, prem. qual.: 18,50 à 21,00; deux.: 17,00 à 19,00. — Seigle: 12,00 à 13,00. — Orge: 13,00 à 13,50. — Avoine: 7,00 à 9,00.

BERGUES, 6 février. — Froment blanc: 19,93. — Froment, prem. qual.: 20,58; trois.: 19,25. — Seigle: 12,44. — Orge: 12,62. — Avoine: 7,44. — Approvisionnement ordinaire; baisse de 0,07 sur le froment blanc et de 0,32 sur le seigle; hausse sur l'orge et l'avoine.

CAEN, 5 février. — Froment, prem. qual.: 23,00; deux.: 20,50; trois.: 17,50. — Seigle: 14,50. — Orge: 11,65. — Sarrazin: 13,60. — Avoine: 9,96.

POITIERS, 3 février.—Mouture: 13,25 à 14,00. —Seigle: 13,75 à 15,00. — Baillarge: 11,75. — Avoine: 8,00 à 8,50.

BOURGES, 3 février. — Froment: 13,75 à 20,00.—Méteil: 12,50 à 15,00.—Mouture: 12,50 à 14,00.— Marsèche: 10,50 à 12,00. — Avoine: 6,75 à 7,50.

LYON (Marché de la Guillottière), 3 février. — Froments de diverses provenances: 20,50 à 21,25; dito Dauphiné: 15,25 à 15,50; dito Champagne: 15,00; dito Bourgogne: 15,00.—Orges: 15,00 à 16,00.—Avoine noire: 8,75; dito grise: 9,25. — Sarrazin: 10,50 à 10,75. — Maïs vert: 10,00.

Les arrivages sont peu considérables et les détenteurs des froments élèvent leurs prétentions; il s'est fait peu d'affaires. On assure que dans le Dauphiné, les rats ont causé un tel dégât, qu'on sera obligé de labourer des terres ensemencées en froment et en seigle, pour y semer de l'orge ou de l'avoine.

MONTAUBAN, 3 février.—Froment, 1re qual.: 22,95; 2e: 22,25; 3e: 21,70. — Méteil: 18,00. — Seigle: 17,00. — Maïs: 11,00. — Avoine: 10,02.

Marchés étrangers. LONDRES, 5 février. — Froment (l'hectol.): 22,85. — Seigle: 14,62.— Orge: 14,80. — Avoine: 8,58. — Fermeté dans les froments, qui sont en hausse de 0,43 à 0,86. Les froments étrangers demandés en hausse de 0,43 pour les belles sortes. Orge demandé et bien tenu sans augmentation. Avoines d'Angleterre et d'Irlande très abondantes. Peu d'arrivages de l'étranger. Le cours des avoines blanches d'Irlande très lourd. Avoines noires en baisse.

BRUXELLES, 3 janvier. — Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique, du 20 janvier au 3 février.

	Froment.	Seigle.
Arlon.	17,16	11,60
Anvers.	18,61	11,17
Bruges.	16,51	9,81
Bruxelles.	17,66	10,34
Gand.	16,40	10,34
Hasselt.	18,60	11,16
Liége.	17,10	11,70
Louvain.	18,18	10,95
Namur.	16,91	10,63
Mons.	16,15	9,53
Prix moyen	17,23	10,98

Il résulte des prix moyens ci-dessus, de la loi du 31 juillet 1834,

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil.;

2° Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 0,25 les 1,000 kil.

Légumes secs (prix de l'hect.)

PARIS, 7 février. — Haricots de Soissons: 34,65. — Dito Lioncourt: 18,65 à 20,00. — Dito ord. 18,00 à 19,35. — Dito Suisses blancs: 19,35. — Dito Suisses rouges: 21,35. — Dito Chartres: 21,35. — Dito nains: 17,00 à 18,00. — Pois verts: 15,00 à 19,35. — Lentilles Gallardon, 40,00 à 49,35. — Dito pays et autres: 25,35 à 36,00. — Lentillons: 12,72 à 13,15.

TROYES, 3 février.—Haricots: 15,00 à 26,25. —Lentilles: 15,00 à 16,25.

BOURGES, 3 février.—Haricots rouges, prem. qual.: 25,00.—Dito, deux.: 20,00.—Dito blancs; 15,00 à 17,50.—Lentilles: 20,00.

POITIERS, 3 février. — Haricots rouges: 21,25.—Dito blancs, 18,75.—Fèves: 10.

MONTAUBAN, 3 février.—Haricots: 18,50. Fèves: 12,06.

Marchés étrangers. LONDRES, 5 février. Haricots: 12,32. — Pois: 13,47. Baisse des cours de ces deux arti-cles sur le dernier marché de Mark-Lane.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, prix du kil sur pied.

MARCHÉ DE SCEAUX DU 8 *février.*

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1353	1257	76	1 18	1 04	»
Vaches....	159	134	25	1 04	» 96	»
Veaux.....	426	418	08	1 54	1 36	1
Moutons..	7741	6821	920	1 34	1 14	»

HOUDAN, 7 février.—251 veaux gras amenés, tous vendus 1,25;—1,40;—1,50. — Dito d'élève, 63 amenés; 60 vendus de 20,00 à 68,00 l'un.

Viande abattue.—Prix du kilog.

BOURGES, 3 février.—Bœuf: 0,80.—Vache: 0,60.—Veau: 1,00.—Porc: 1,00.—Chèvre: 0,5 —Mouton: 0,70 à 0,80. — Brebis grasse: 0,

TOULOUSE, 1er février.— Bœuf: 0,95.—Mouton. 1,10.—Veau: 1,20.—Vache: 0,70.

STRASBOURG, 5 février.—Veau: 1,10.—Mouton: 1,30.—Porc: 1,10.

Suifs.—Prix des 50 kilog.

PARIS, 7 février.—Suif en branches, bœufs, prem. qual.: 44,95; deux.: 44,40; trois.: 43, quatr.: 42,80; cinq.. 41,70. — Moutons: prem. qual.: 46,06; deux.: 44.40.

Suif de Russie: 55,00.

SRASBOURG, 5 février. — Suif en branches de 47,50 à 50,00.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

…rimer les contraventions, et des moyens qu'elle emploiera pour parvenir. Appliquons à la législation de la chasse cette division générale et nécessaire.

TITRE 1er. — DISPOSITIONS ORGANIQUES.

Dans une loi relative à la chasse, les dispositions organiques doivent avoir trois objets : La propriété du gibier ;—le droit de chasse ; — les restrictions imposées au droit de chasse dans l'intérêt de la sûreté publique, de l'agriculture et de la conservation du gibier. Le projet de loi du gouvernement, dans lequel on retrouve, il est vrai, la division primordiale et trinaire que nous avons d'abord indiquée, n'a pas porté de méthode dans la subdivision des dispositions organiques. Nous lui reprochons surtout d'avoir passé complètement sous silence la question importante et fondamentale, la propriété du gibier. Voici comment nous comblerions cette lacune :

CHAPITRE Ier. — DE LA PROPRIÉTÉ DU GIBIER.

Article 1er. Toute commune est propriétaire du gibier qui est tué sur son territoire.

CHAP. II. — DU DROIT DE CHASSE.

Ici le projet du gouvernement contient plusieurs innovations importantes et conformes aux idées que nous avons développées.

1° Le *permis de chasse* a été substitué par le projet de loi au permis de port d'armes de chasse qui était exigé par le décret du … mai 1812.

Voici comment, dans la séance du 7 juin 1843, M. Lenoble, député de la Marne, rapporteur, a justifié cette substitution.

« La dénomination nouvelle est plus vraie que l'ancienne ; car du moment où tout citoyen tient de la loi le droit de porter une arme, le permis de port d'arme de chasse n'était qu'un permis de chasse sous une fausse dénomination.

2° Le prix du permis de chasse est élevé de 15 à 25 francs. Sur cette somme, 15 francs demeurent à l'Etat ; le reste est attribué à la commune où se trouve soit le domicile, soit la résidence de celui qui fait la demande. Il eût mieux valu dire : La commune où l'on veut exercer le droit de chasse ; car un grand nombre de chasseurs résident ou sont domiciliés à Paris, et il serait injuste de faire profiter la capitale d'une innovation conçue principalement dans l'intérêt des communes rurales.

« On ne peut disconvenir, dit encore M. Lenoble, que la taxe de dix francs ajoutée au prix du permis de chasse l'a été en vue de l'intérêt des communes pauvres. »

Ces intentions sont excellentes ; mais, en reconnaissant à la commune la propriété de son gibier, en vertu du droit naturel, on eût pu motiver la perception qu'on alloue à la municipalité, et, au lieu d'un droit fixe souvent injuste, à cause de son immuabilité, réclamer un paiement proportionnel au gibier tué, conformément aux bases suivantes, qui forment la suite de notre projet.

Art. 2. Nul ne peut chasser sur le territoire d'une commune sans obtenir du maire un permis de chasse personnel, valable seulement sur le territoire de la commune où il a été accordé.

Art. 3. Les propriétaires peuvent chasser ou faire chasser sans permis de la commune dans leurs possessions entourées d'une clôture continue, faisant obstacle à toute communication avec les … mune dans laquelle il sera délivré.

Art. 7. Le certificat mentionnera le nom, la profession, l'âge et le domicile de celui qui l'aura obtenu. Il mentionnera aussi les moyens de destruction pour lesquels le chasseur aura été autorisé, et indiquera à partir de quel moment et jusqu'à quel jour son permis sera valable.

Art. 8. Toute personne munie d'un permis de chasse communal peut chasser sur toutes les terres non closes de la commune.

Art. 9. Dans chaque commune, au moment de la fermeture de la chasse, le conseil municipal établira le revenu qu'a produit le droit de chasse par hectare, dans les terres ouvertes de la commune.

Les terres closes, situées hors des villes, paieront sur ce pied à la commune une redevance proportionnelle à leur contenance.

Les jardins potagers et maraîchers sont exceptés de cette disposition.

Art. 10. Le dixième du produit total du droit de chasse, appartient au trésor public. Le reste est versé dans la caisse communale pour être employé, avec l'autorisation du préfet, aux travaux de viabilité, à la rétribution des instituteurs, gardes-champêtres, et autres dépenses municipales.

CHAP. III. — RESTRICTIONS IMPOSÉES A L'EXERCICE DU DROIT DE CHASSE.

Art. 11. Des restrictions sont imposées à l'exercice du droit de chasse dans l'intérêt de la sûreté publique de l'agriculture et de la conservation du gibier.

1re Section. — Sûreté publique.

« Nous adoptons ici le projet du gouvernement.

Art. 12. Il ne sera pas délivré de permis de chasse :

« 1° A ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes ;

» 2° A ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations par eux
» encourues pour l'un des délits prévus par la présente loi ;

» 3° A ceux qui auront été définitivement condamnés pour vaga-
» bondage ou mendicité ;

» Pour vol, escroquerie, ou abus de confiance ;

» Pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publi-
» que, lorsque la peine aura été de six mois au moins d'emprison-
» nement. »

Nous ajoutons comme procédé d'application, la disposition suivante :

Art. 13. Nul ne peut obtenir un permis pour chasser sur le territoire d'une commune, sans présenter au maire un certificat constatant qu'il ne rentre pas dans les catégories déterminées par l'article précédent.

Ces certificats seront délivrés sans frais par le préfet du département où sera domicilié ou résidant celui qui fera la demande, et par le préfet de police aux personnes ayant leur domicile ou leur résidence dans la circonscription de la préfecture de police.

Nous effaçons une disposition du projet qui nous paraît arbitraire, abusive, capable de servir des inimitiés personnelles ou des ressentiments politiques. Elle est ainsi conçue :

« Les préfets pourront refuser le permis de chasse. Toutefois, ce-…

Art. 15. La chasse de nuit, soit au fusil, soit … que engin que ce soit, n'est jamais permise.

2e Section. — Agriculture.

Art. 16. *Rédaction du gouvernement.* — « Les préfets détermine-
» ront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'é-
» poque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse dans cha-
» que département. Ces arrêtés seront pris par le préfet de police,
» pour la circonscription de la préfecture de police. »

Nous ajoutons ce paragraphe :

Même pendant la saison légale de la chasse, nul chasseur ne pourra pénétrer dans les champs non dépouillés de leurs fruits.

Art. 17. « Sur l'avis des conseils généraux, les préfets de dépar-
» tements, et le préfet de police, dans la circonscription de sa pré-
» fecture, prendront des arrêtés pour déterminer les espèces d'a-
» nimaux malfaisants que le propriétaire, fermier ou possesseur
» autre que l'usager, pourra chasser sur ses terres ou sur les terres
» d'autrui, avec le consentement du propriétaire, sans préjudice du
» droit appartenant au propriétaire et au fermier de repousser ou
» de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui
» nuiraient à sa propriété.

» Ils pourront prendre également des arrêtés pour prévenir la
» destruction des oiseaux. »

3e section. — Conservation du gibier.

Art. 18. *Rédaction du gouvernement.* — « Dans chaque départe-
» ment, il est interdit de mettre en vente et de colporter du gibier
» pendant le temps où la chasse n'y est pas permise.

» Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne, à ce-
» lui qui l'a obtenu, le droit de chasser, de jour, à tir et à courre,
» sur les terres non closes de la commune.

» Tous autres moyens de chasse, à l'exception des furets et des
» bourses destinés à prendre le lapin, sont formellement pro-
» hibés. »

Art. 19. Néanmoins, les préfets de départements et le préfet de police, dans les cas et de la manière indiqués à l'art 17, prendront des arrêtés pour déterminer l'époque de la chasse des oiseaux de passage, et les modes et procédés de cette chasse.

Dans le cas où les préfets autoriseraient l'emploi des filets, ils en indiqueraient les dimensions, et l'on ne pourra employer aucun filet qui n'ait été marqué par l'administration.

Les préfets pourront prendre également des arrêtés pour déterminer le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières ;

Pour interdire l'emploi des chiens levriers ;

Pour suspendre absolument l'exercice de la chasse dans les communes dépeuplées.

Art. 20. La chasse en temps de neige est interdite, sauf l'observation des lois et règlements qui concernent la louveterie.

Nous n'entrerons point dans le détail de la pénalité et de la procédure qui complètent le nouveau projet de loi.

Les peines sont plus sévères que celles de l'ancienne législation. Cela devait être, afin de remplir le but proposé, qui était d'arrêter la complète destruction du gibier en France. Mais les infractions auraient dû être classées avec plus de méthode et correspondre à l'or…

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JULES NÉGAT,

OU DANS LE ROYAUME DES AVEUGLES LES BORGNES SONT PENDUS.

PREMIÈRE PARTIE.

IV. — VOYAGE EXTRAVAGANT. (Suite.)

Après bien des efforts, l'infortuné Jules Négat aborda sur une côte déserte : — du moins, le croyait-il.

Mais il n'eut pas plus tôt secoué l'eau de la mer, que quatre ou cinq indigènes, armés d'arcs, de flèches et de frondes, l'entourèrent, en poussant des cris fort ridicules et le firent prisonnier.

Quelle position humiliante, pour lui qui devait descendre des nuages, ainsi que Jupiter tonnant, et muni d'allumettes chimiques, en guise de carreaux foudroyants.

Hélas ! il avait beau tourner la tête du côté de la mer, pour voir si Inveniet ne serait pas jeté à la côte, Invéniet, sur le génie duquel il comptait maintenant !... Rien sur l'Océan !

Rien que des milliers de petites vagues, toutes portant au front un croissant d'or, où s'enchâssaient quelques perles d'écume, toutes follement joyeuses, toutes chantant leur triomphe sur le ciel, et venant, un instant après, se briser sur les rescifs de corail.

Pauvres triomphateurs, en général ! Pauvres vagues, en particulier !

Comme il était plongé dans d'amères pensées, Jules Négat reçut au … at, et par forme d'avertissement, un léger coup de casse-tête qui le rendit à la triste réalité.

Il jeta un regard désespéré sur ses farouches compagnons.

Ils étaient cinq, tous tatoués, bigarrés, rayés, quadrillés, cicatrisés, …illés, frisés, ébouriffés, et pas jolis du tout.

Quant à leurs vêtements, ils auraient pu aller se baigner à deux lieues en mer, et les laisser sur la plage, sans craindre qu'on vînt les leur prendre.

Ils parlaient tous les cinq avec beaucoup d'impétuosité, et montraient à Jules Négat des dents longues comme des pierres à fusil. Ce qui lui donna la chair de poule.

Le malheureux était dans un état déplorable. Ses jambes ployaient sous lui, et, lui, ployait sur ses jambes.

Après une heure de marche environ, on arriva dans une vaste plaine où un nombre immense de petites cases se groupaient avec une certaine symétrie ; vue de haut, cette plaine figurait assez bien un carton vert, chargé de boules de loto.

Hommes, femmes, enfants, vinrent, en poussant des clameurs joyeuses, au devant du prisonnier ; les jeunes filles formaient autour de lui des rondes charmantes, qui l'enlaçaient dans leurs bizarres sinuosités.

Jules Négat commença à se rassurer ; les honneurs qu'on lui rendait lui semblaient de bon augure ; il lui parut même présumable qu'on avait l'intention de le nommer roi du pays ; ce qui d'ailleurs ne l'étonna pas.

Il est à croire qu'il aurait prononcé un magnifique discours à ce sujet s'il avait su la langue de son peuple futur.

Enfin, on le conduisit avec plus de salutations que n'en fait un roseau par un jour de grand vent, vers une case plus vaste et plus ornée que les autres, et qui, construite sur pilotis à quelque distance du rivage, se trouvait aussi isolée dans la mer que les grands hommes le sont dans nos académies.

— Evidemment, se dit Jules Négat, on me mène à mon palais.

Une pirogue se détacha du rivage, et le roi en expectative fut conduit dans une salle carrée, où l'obscurité était si profonde, qu'il pensa mettre le nez dans un livre de philosophie d'outre-Rhin.

Comme Jules Négat se retournait vers ceux qui l'accompagnaient pour leur exprimer, par gestes éloquents, combien il trouvait le logis peu éclairé, pour un pays où les contributions par fenêtres devaient être inconnues, il s'aperçut qu'on l'avait laissé seul et qu'il était bel et bien emprisonné.

V. — PLUSIEURS DIVINITÉS AUX PRISES.

Peu à peu pourtant, ses yeux s'accoutumèrent à l'ombre, et quel fut son effroi lorsqu'il se vit entouré d'une foule de monstres grimaçants, difformes, avortés, bossus, cagneux, qui remuaient, qui se traînaient, qui rampaient, qui grouillaient à terre.

Les uns n'avaient qu'une tête hideuse, brune, avec de grands yeux blancs, comme un marron dans lequel on aurait percé deux trous laissant voir la chair blanche et mate ; ces têtes énormes, non suivies de corps, étaient plantées sur des jambes tordues et terminées par des griffes.

Les autres avaient la tête ronde et les yeux sortants du phoque, avec un corps en forme de pavé.

Ceux-ci, le front plat du lézard et des bras garnis d'ailes et d'ongles, comme ceux des chauves-souris.

Tous ces monstres étaient des dieux.

La porte ne se fut pas plus tôt refermée sur le malheureux Jules Négat, que ces divinités horribles l'entourèrent, le cernèrent en poussant des cris exorbitants et fort peu harmonieux.

Il y en avait qui lui mordaient les talons ; d'autres, à l'aide de leurs griffes, lui grimpaient le long des jambes ; quelques-uns lui donnaient de grands soufflets avec leurs ailes de bois.

Et tout cela jacassait, vagissait, mugissait, sifflait, hurlait ; Jules Négat allongeait un coup de pied d'un côté, un coup de poing de l'autre, mais, comme il rencontrait partout des têtes de bois, le journaliste se résigna à se laisser dévorer par ces vilains dieux.

Ceux-ci l'injuriaient dans leur langue, mais, lui, ne comprenait rien.

Et voici ce que disaient les idoles.

— Ah ! tu as voulu nous détrôner !

— Nous n'étions donc que de vils morceaux de bois !

— Des idoles grossières !

— Des bûches, bonnes à jeter au feu !

— Ah ! tu as voulu te faire dieu à notre place !

— Ruiner notre empire !

— Nous enlever nos prêtres !

— Manger pour nous nos cochons rôtis, nos ignames et nos chiens de mer au jus de coco.

Et les idoles de bois riaient à se fendre.

Nous l'avons dit, Jules Négat ne comprenait pas ces injures, mais toujours était-il fort original de lui voir jouer le rôle de dieu méconnu et mordu, lui qui jusqu'alors avait nié tout au monde, — excepté son propre génie.

Les dieux finirent par se calmer et par se remettre en place ; ils se contentaient de rouler des yeux effrayants.

Si bien que le journaliste resta coi pendant deux heures, osant à peine respirer.

Cependant, comme il était esprit fort, il se persuada aisément qu'il avait été le jouet d'une hallucination fébrile, d'un moment de délire. Comment de grossiers fétiches auraient-ils pu bouger et parler ? Sa raison se refusait à croire de pareilles extravagances.

Et c'est une bien belle chose que la raison !

Ceci me rappelle l'histoire d'une goutte de rosée, que la brise avait déposée, pendant la nuit, tout à l'extrémité d'une feuille de tulipe.

La goutte de rosée s'y pavanait et croyait vivre ainsi éternellement.

Un vieux papillon du voisinage, qui ne dormait pas, — des chagrins d'amour ! — eut pitié de la goutte de rosée et lui dit :

— Sais-tu que bientôt le soleil va venir et qu'il va te pomper avec son souffle ardent ?

— Qu'est-que c'est que cela, le soleil ? disait la goutte de rosée.

— Si j'étais à ta place, reprit le papillon, je me glisserais tout au fond du calice de la tulipe, et là je braverais les ardeurs du jour qui va poindre.

La goutte de rosée n'en fit rien ; elle ne croyait pas au soleil. Et pourquoi aurait-elle cru au soleil ? Elle ne l'avait jamais vu. Née avec la nuit, elle ne connaissait que l'ombre. La stricte raison voulait qu'elle niât la lumière.

Aussi fut-elle absorbée, consumée, vaporisée par le premier rayon.

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

...neurs des mines, sont déjà achetés.

Il serait à désirer que tous les ans une parcelle du budget fût consacrée à des essais du même genre dans diverses branches. Nous verrions avec plaisir l'établissement d'une ou plusieurs forges expérimentales où se mettrait en pratique la science de nos ingénieurs, réduits à donner des conseils qui restent enfouis dans des publications que les industriels ne lisent pas. — On présenterait une foule d'autres applications heureuses de la même idée. Rien ne serait plus facile au gouvernement que de faire bénir son action par le pays : il n'aurait qu'à se mettre sérieusement à la tête du progrès dans toutes les branches de l'activité sociale. A titre d'initiative dans la bonne voie, la récente détermination du ministre des travaux publics a toute notre sympathie.

Les Chemins de fer en Angleterre.

Le ministre du commerce, en Angleterre, M. Gladstone, vient de demander que la chambre des communes nomme une commission pour proposer de nouveaux règlements sur les chemins de fer. Dans son discours à cette occasion, M. Gladstone a démontré qu'après quelque temps d'hésitation, maintenant les entreprises des chemins de fer sont de nouveau à l'ordre du jour. Il n'y a pas moins de soixante-six demandes de concessions pour de nouveaux rail-ways ou pour le prolongement des anciens.

Le ministre du commerce croit devoir recommander à la commission à nommer, deux points essentiels. Il dit que les compagnies des chemins de fer ne sont aujourd'hui soumises à aucune juridiction administrative. Il démontre la nécessité d'une surveillance et demande que la chambre des communes les mette sous la direction du ministre du commerce (*board of trade*). La seconde réforme que réclame M. Gladstone est dans l'intérêt des voyageurs.

Il y a aujourd'hui trois catégories de places sur les chemins de fer de l'Angleterre : la première et la seconde sont à des prix très élevés, et la troisième à des prix très bas, mais exposant le public pauvre à toutes les rigueurs du climat anglais. Le ministre demande donc qu'on exige pour l'avenir des garanties à l'effet d'obtenir de meilleures conditions dans l'intérêt des classes pauvres.

Quelques députés ayant demandé de soumettre tous les chemins de fer à l'État, sir Robert Peel a combattu cette proposition. Dans son discours, il convient des inconvénients du monopole que la chambre a accordé aux compagnies. Il s'exprime ainsi :

« Le parlement peut se repentir de l'indiscrétion et de la légèreté avec lesquelles il a accordé ces pouvoirs aux compagnies ; mais une fois accordé, il ne doit pas retirer le monopole, car c'est sur la confiance que les capitalistes mettent dans la bonne foi du parlement qu'ils ont versé leurs capitaux dans ces entreprises. » Il ajoute que, si une partie des chemins de fer rapporte des profits, d'autres ne donnent que des pertes, et que, si on voulait imposer des devoirs plus grands aux uns, il faudrait accorder des droits plus étendus aux autres. Enfin, il croit trouver le moyen de les astreindre tous à remplir leur devoir, en les menaçant d'autoriser de nouvelles compagnies à créer des voies parallèles sur les parcours actuellement établis.

Voilà la science des grands hommes d'Etat de ce temps-ci : ils ne voient d'autre moyen d'organiser qu'en détruisant un intérêt par un autre !

Les 2e, 3e et 5e bureaux ont procédé aujourd'hui à la nomination de leurs commissaires.

Il n'est pas possible de sacrifier l'un des intérêts ; la loi ne peut être qu'une transaction entre tous trois. Nos routes laissent sans doute à désirer, mais elles ont gagné depuis quelque temps ; elles coûtent plus qu'autrefois, mais la circulation a doublé sans que les frais d'entretien aient augmenté dans le même rapport, et cela est dû en grande partie aux dispositions conservées par le gouvernement dans le projet de l'ancienne loi sur le roulage.

La loi de 1806 avait favorisé les larges jantes qui permettaient d'augmenter la charge sans détériorer la route, avait amené la presque suppression des chariots à quatre roues, et avait supprimé presque complètement les voitures à jantes étroites.

Il y avait une grande exagération dans ce décret. L'expérience a montré que les jantes de 25 cent. et même de 17 c. ne pouvaient pas compenser la surcharge qu'on avait cru pouvoir accorder aux voitures ainsi construites ; d'ailleurs, les roues ne portant pas sur toute leur largeur, les garanties espérées devenaient illusoires.

Comme d'un autre côté, la loi n'accordait de jantes au-dessous de 11 centimètres qu'à des voitures attelées d'un seul cheval, il en résultait que pour gagner de la vitesse, on atténuait, autant que possible, la largeur des jantes, et l'on augmentait la force du cheval, ce qui était également défavorable aux routes, qui se trouvaient profondément labourées, et à la conservation de la race chevaline qu'on poussait à produire des individus monstrueux.

La loi a modifié celles des propositions de cette loi que je viens de combattre, et elle concilie tous les intérêts. L'amendement de M. le prince de la Moskowa aggraverait au contraire le mal qu'il faut combattre ; il favoriserait à la fois la dégradation des routes par l'exagération de l'étroitesse de la roue, et n'aurait aucun avantage pour l'amélioration de la race chevaline, puisque les voitures étant plus légères, les entrepreneurs de roulage seraient portés à les surcharger.

L'amendement de M. le prince de la Moskowa ne serait pas plus avantageux pour l'économie des transports. La concurrence illimitée inspirera bientôt de meilleurs moyens d'arriver à ce but ; mais c'est une question à part, et qui regarde l'industrie particulière.

M. le ministre aborde ensuite la discussion sur le meilleur système de pesage des voitures. Il se prononce pour les ponts à bascule. Il pense que, dans l'état actuel de la bonne construction des ponts à bascule, il y a sécurité suffisante pour la fidélité du pesage. Quant à la fidélité du préposé aux ponts à bascule, il est d'avis que l'administration peut s'assurer de cette fidélité par des contrôles fréquents faits à des heures et à des jours différents et imprévus. Trois précautions ont été prises dans la construction des ponts à bascule contre l'infidélité des préposés.

Quand la voiture est sur le pont, le mécanisme du pesage fonctionne de manière à ce qu'il est impossible au préposé de le gêner, de le modifier en plus ou en moins. La seconde précaution consiste en ce qu'une aiguille marque à l'instant de la pesée dans un cadre où le préposé ne peut avoir accès ; ce cadre est visible à l'extérieur, en sorte que le voiturier et le public peuvent la voir et constater s'il y a ou non contravention ; enfin, cette aiguille reste fixée sur le chiffre de la pesée, jusqu'à ce qu'une nouvelle voiture vienne sur le pont se soumettre à une nouvelle vérification.

M. LE DUC D'HARCOURT. Il ne s'agit pas ici seulement, dans la loi qui nous occupe, de la police du roulage ; il s'agit encore de l'amélioration de la race chevaline. Tout le monde sait que la France ne produit plus ou presque plus à peine de chevaux légers, et aujourd'hui comme en 1840 nous sommes obligés de prendre en Allemagne les chevaux pour nos troupes ; le lourd cheval de trait, au contraire, prédomine chez nous, parce qu'il sert à l'éleveur presque dès qu'il est né, et qu'il est acheté par les entrepreneurs de roulage. Il n'est à cela qu'un remède, c'est de diminuer la charge des voitures, de manière à ce que le roulier puisse employer des chevaux de remonte. C'est entraver, je l'avoue, la liberté du commerce, mais le projet du gouvernement a bien aussi ses entraves, et il faut choisir celles qui offrent au moins quelques compensations.

Ne sacrifions pas tout à la crainte d'endommager la route. Quoi qu'on ait pu dire à cette tribune, l'espoir de réaliser une viabilité parfaite est une chimère ; quelques précautions qu'on prenne, la pluie, la poussière, la chaleur, le froid détruiront toujours les travaux des hommes. Le point important, c'est la détérioration de la race chevaline, et cet abâtardissement est dû en grande partie à l'ancienne législation sur le roulage. Il est temps d'y apporter un remède ; la cavalerie a été souvent d'un grand secours à la France, et les Arabes de l'Algérie ne nous ont résisté si long-temps que grâce à leurs excellents che...

...ment de M. le prince de la Moskowa.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA présente encore quelques observations.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

La chambre, consultée, déclare réserver son vote sur l'article 1er. La discussion s'ouvre sur l'article 2.

M. LE COMTE DARU développe un amendement tendant à permettre l'usage de jantes de 6 cent. de largeur ; le minimum de la commission est de 7 centimètres.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Demain à une heure, séance publique. — Suite de la discussion du projet de loi sur la police du roulage.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 9 février.

A trois heures M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Sauzet, qui demande un congé de huit jours, par suite de la mort d'un des membres de sa famille.

Le congé est accordé.

MM. DALLOZ, LASNYER et GAUTHIER DE RUMILLY annoncent qu'ils demanderont la reprise des projets de loi sur l'irrigation, sur le rachat des canaux et sur les douanes aux Antilles.

M. Laurent Labaume, élu député par le deuxième collège du Gard, est admis sur le rapport de M. Fulchiron.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de M. le général Paixhans relative aux marques de fabrique.

M. LE GÉNÉRAL PAIXHANS développe sa proposition.

L'orateur examine la situation de notre commerce, comparé à celui de l'Angleterre. Aujourd'hui, notre commerce extérieur n'est que le tiers du commerce extérieur de l'Angleterre ; en 1782, il égalait en importance celui de la Grande-Bretagne.

L'orateur énumère nos pertes coloniales depuis cette époque, tandis que la puissance coloniale de l'Angleterre n'a fait que s'accroître.

L'accroissement de notre production industrielle contraste avec l'état stationnaire de notre commerce extérieur. Cet état de choses doit être en grande partie attribué aux fraudes commises sur les marchés étrangers par des négociants français sans probité qui, par leur avidité coupable, compromettent l'honneur et la réputation du négociant loyal. Il faut mettre un terme à une telle situation.

La fraude n'est jamais permise ; le droit de nuire à autrui n'appartient à personne.

L'orateur demande qu'une commission soit nommée pour aviser aux moyens d'arrêter le mal, soit par la mesure qu'il propose, soit par toute autre.

La chambre ne prête aucune attention aux paroles de l'orateur. MM. les députés se livrent sur plusieurs bancs à des conversations animées ; l'arrivée de M. de Salvandy produit une assez vive sensation.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, rappelle que, dans la discussion de l'adresse, le gouvernement a déclaré qu'il était prêt à présenter une loi sur les marques des fabriques ; mais cette question est intimement liée à celle des modèles de dessins de fabrique ; une proposition sur ce sujet a été soumise au conseil d'Etat, qui a terminé hier sa délibération, et elle sera incessamment portée à la chambre. La seconde question va être soumise au conseil d'Etat ; elle est difficile ; il s'agit de concilier le droit de la propriété et celui de la liberté de commerce. Le gouvernement, pour la résoudre, a cru devoir s'entourer des lumières des conseils-généraux, et il pourra bientôt apporter un projet de loi embrassant à la fois les deux questions ; je demande donc l'ajournement de la proposition de M. Paixhans, jusqu'à ce que les lois soient portées à la chambre par le gouvernement.

M. ROUSSEAU-MUIRON proteste contre les accusations portées à la tribune contre les commerçants. Sans doute, dit l'orateur, il se fait des fraudes dans le commerce, mais la fraude est l'exception, et la plupart des négociants français se font remarquer par leur intégrité ; les fraudes de l'étranger sont beaucoup plus considérables que celles de nos négociants. Il y a, en dehors de la

---

La raison, c'est l'ignorance ; la science est le doute.

Revenons à Jules Négat.

Tout-à-fait remis de sa frayeur, il examina son palais avec attention.

Aux parois étaient accrochées d'autres têtes, moins extravagantes dans leurs contorsions que celles des divinités, et Jules Négat crut y reconnaître quelque chose comme le sentiment de l'art.

Il s'approcha de la muraille, en prit une et la laissa tomber avec un cri épouvantable.

C'était une véritable tête humaine, admirablement conservée par des procédés inconnus au journaliste, et qui avait la bouche et les paupières cousues.

— Ah ça, se dit-il, ces gens-là sont donc cannibales !

Il faisait cette réflexion attendrissante, lorsqu'il entendit un bruit de rame ; puis la porte s'ouvrit.

Un jeune insulaire déposa à l'entrée de la chambre un cochon rôti et des ignames, puis disparut comme s'il eût été poursuivi par un lion marin (*phoca proboscidea*).

— A merveille ! s'écria Jules Négat, un repas superbe ! les braves gens ! Evidemment, ils n'en veulent pas à ma vie, et je ne serais même pas surpris qu'ils eussent la pensée de me faire roi. La façon dont ils me traitent, le logis qu'ils me donnent... tout me fait penser... Oui, mais un roi qu'on emprisonne et qui ne sert à rien... Après ça, ils ont peut-être des rois constitutionnels...

Au moment où il s'approchait tout affriandé, pour attaquer le rôti, une horrible pensée lui traversa l'esprit : s'ils ne me faisaient si bonne chère que pour m'engraisser, et me manger après... Oh ! quelle horreur !

Cette réflexion lui ôta l'appétit.

CH. VI. — UN OEIL DE VERRE AU FOUR.

Trois mois se passèrent. Jules Négat avait fini par comprendre qu'il se trouvait dans l'île des Kéravas.

Un sauvage nommé Lili, couleur chaudron de cuivre ou aux environs, et plus tatoué que ne l'est la muraille d'un cachot, venait tous les jours tenir compagnie à Jules Négat pendant des heures entières, et s'efforçait de lui apprendre la langue du pays.

Jules Négat ne savait s'il devait s'en réjouir ou s'en désespérer.

Si on cherchait à l'instruire, c'est qu'on avait de hautes vues sur lui.

Mais peut-être ne voulait-on que le distraire pour l'aider à engraisser. Cruelle anxiété !

On le laissait aussi se promener dans certaines parties de l'île, tout en veillant avec attention à ce qu'il ne pût s'échapper. Lili était chargé de ce soin et le suivait partout, son casse-tête à la main.

Du reste, il n'y avait pas de danger qu'aucun des indigènes le maltraitât ; il était considéré comme viande sacrée.

Le malheureux Jules Négat, hélas ! sentait le besoin d'épancher son cœur dans celui d'une keravate quelconque. Mais, outre que son compagnon Lili était bien un obstacle à ces tendres projets, nous devons ajouter que la keravate la plus effrontée n'aurait osé écouter les confidences du journaliste, — considéré comme viande sacrée.

De sorte que Jules Négat n'engraissa pas d'une ligne, — ce qui était bien spirituel.

Lili, qui n'était pas aussi méchant qu'il en avait la mine, essaya plusieurs fois de le sauver, mais en vain.

Le grand-prêtre du pays, dont plusieurs prophéties avaient été fort malheureuses, et qui accusait de ses bévues le courroux des divinités, déclara que préalablement on sacrifierait aux dieux irrités un œil du prisonnier.

C'est un usage de l'endroit.

Grande fut la joie du peuple à cette nouvelle.

Lili avait soufflé ce conseil au grand-prêtre, parce qu'il voyait bien qu'un beau jour les mécontents du pays mettraient en pièces Jules Négat ; il vint donc annoncer au malheureux la résolution du pontife.

Jules Négat répondit qu'il se sacrifierait volontiers pour le bonheur de l'État ; que, quant à son œil gauche, il n'y tenait pas, et qu'il en ferait lui-même offrande au dieu Tatatoua.

Ceci fut dit en langage kerava (que le journaliste était parvenu à parler très couramment) devant le fils du roi et les grands seigneurs du pays, grand'croix et commandeur de l'ordre du tatouage.

La réponse fit une profonde sensation.

Tatatoua était le plus puissant de tous les dieux. Ces insulaires l'adoraient les uns sous forme d'une grosse tortue, les autres sous forme d'un oiseau gigantesque aux larges ailes ; — car il y avait schisme.

Culte qui, depuis, s'est répandu en Europe avec ses deux sectes. Seulement le dieu Tatatoua, tortue pour ceux-ci, oiseau pour ceux-là, s'appelle ici LE PROGRÈS.

Le jour venu, tout le peuple et la cour étaient assemblés dans une plaine riante au bord de la mer.

Jules Négat fut amené au pied d'un autel en ossements, élevé près d'un four.

L'infortuné était dans un état déplorable, car, se disait-il, si on allait me demander l'œil droit.

Au moment venu, il prit un instrument tranchant, se mit à faire des contorsions effrayantes, à jeter des cris perçants qui épouvantèrent tous les pingouins de la côte, puis il se précipita à terre.

Et le tour était fait.

Jules Négat s'était arraché son œil de verre.

Cet homme, vous le reconnaîtrez de plus en plus, était né pour être diplomate.

Le grand-prêtre enveloppa l'œil de verre dans une feuille de bananier et le déposa dans le four ardent, ce qui se passait devant le peuple, agenouillé le nez dans la poussière.

Au bout d'un quart d'heure, le ministre des dieux retira du four l'offrande délicate, qui n'était pas cuite du tout.

— Il paraît, se dit-il, que les divinités sont fort en colère.

Là-dessus, il ranima et raviva le feu, y replaça l'œil récalcitrant, et souffla, et ressouffla et s'essouffla.

Déjà le peuple grognait.

Nouveau quart d'heure de prières, nouvelle visite au four, nouvelle stupéfaction, impossible à décrire.

Et le feu fut si bien activé, si bien soufflé, qu'une détonation formidable se fit entendre, suivie d'un cri déchirant.

L'œil de verre s'était brisé comme une bombe, et l'un des éclats était entré précisément dans l'œil gauche du grand-prêtre, qui se tenait penché sur le four.

Ce qui l'avait rendu borgne.

Evidemment, les dieux protégeaient l'œil de l'étranger, et venaient de manifester leur fureur. Un œil impossible à cuire ! quel fatal prodige ! Jamais, au souvenir des vieillards, la puissance céleste ne s'était manifestée par une circonstance aussi lugubre et aussi miraculeuse. Hommes, femmes et enfants s'enfuirent en poussant des gémissements et en se donnant de grands coups de poing dans l'estomac.

De sorte que la plage, en un instant, resta déserte. Lili s'était enfui comme les autres.

Jules Négat, libre, pour la première fois depuis son arrivée dans l'île, ne perdit pas la tête, s'empara de quelques volailles qu'on avait fait rôtir pour le sacrifice, comme accompagnement de son œil, puis courut vers le rivage, où il parvint, non sans peine, à mettre à flot une pirogue échouée dans les herbes.

Il manœuvra assez habilement parmi les rescifs de corail qui, creusé

droit de chasse était considéré comme un droit naturel, comme une dépendance du droit des gens. Après avoir apprécié les rigueurs de la législation de la chasse au temps de la féodalité, l'orateur dit que le projet présenté par le gouvernement viole tous les principes.

Voici, ajoute l'orateur, en quoi ce projet se résume : il dit que le droit de chasse est un accessoire de la propriété, et en même temps il dit qu'il faut, pour chasser, avoir une permission de l'autorité. Cela est une juxtaposition de deux propositions contradictoires, c'est un vice qu'on ne pourra pas effacer de la loi.

Prétendra-t-on qu'on voulait constituer un impôt? Mais alors il fallait le dire franchement ; il fallait dire que tout propriétaire pourra chasser sur son sol en payant telle somme.

La réalité est que l'on veut ravir à la nation un de ses droits les plus incontestables. On veut en revenir au principe de la féodalité, suivant lequel le droit de chasse appartenait au souverain seul ; on veut remettre au pouvoir exécutif le droit de délivrer les permis de chasse ; on veut faire de cela un moyen d'influence gouvernementale.

C'est la loi la plus illibérale et la plus rétrograde qu'on puisse voir; elle a pour but de substituer peu à peu l'aristocratie de fortune à l'aristocratie de naissance.

On punit le vendeur du gibier illégalement tué; mais alors pourquoi ne punit-on pas aussi l'acheteur?

Ainsi, un malheureux paysan, tenté par le prix élevé qu'on lui offre, tue une pièce de gibier et la vend ; et cette pièce de gibier, le procureur du roi qui l'aura achetée peut la servir sur sa table, et après avoir dirigé des poursuites contre le vendeur ; il peut la servir aux juges qui auront prononcé la condamnation. N'est-ce pas là quelque chose de profondément immoral ?

L'orateur s'élève contre la peine de l'emprisonnement prononcée pour délit de chasse; il se plaint surtout de la rigueur de la peine portée par l'art. 14 du projet contre ceux qui auront chassé dans un parc attenant à une maison d'habitation. Que faites-vous par là? dit-il, vous nous reportez plus loin qu'au temps des rigueurs de la loi féodale.

Et ces rigueurs que les seigneurs féodaux employaient pour le maintien de leurs plaisirs, après les fatigues de la guerre, vous les rétablissez pour conserver intacts les plaisirs de nos seigneurs de la finance.

Je prie donc la chambre de ne pas passer à la discussion des articles.

M. D'ARNAUD. Le projet de loi qui vous est soumis est divisé en trois sections : l'exercice du droit de chasse, les peines, les poursuites et le jugement; chacune de ces parties me paraît entachée d'un vice essentiel.

Le droit de chasse, aboli par la Constituante, n'est plus pour vous, j'en conviens, qu'une conséquence du droit de propriété. Mais comment concilier avec ce principe le pouvoir arbitraire ou discrétionnaire, si vous l'aimez mieux, laissé aux préfets d'interdire à un propriétaire le droit de chasssr sur sa propriété? J'admets que les préfets n'abuseront pas de ce droit; mais n'est-il pas possible que des raisons politiques influent sur les décisions de l'administration, et privent ainsi le citoyen d'un droit que la loi proclame?

Aux yeux de l'orateur, la seconde partie du projet n'est pas mieux conçue ; il trouve la pénalité portée par la loi exorbitante, et une amende de 1,000 fr. et un emprisonnement de cinq ans ou de dix ans, d'après la commission, lui paraissent hors de proportion avec des délits aussi minimes que ceux que peut commettre un chasseur, délits qu'il lui semble presque impossible de ne pas commettre dans l'état de morcellement où sont les propriétés.

Mais ce qui, dans le projet de loi, semble surtout condamnable à l'orateur, c'est l'immense importance accordée aux dépositions des gendarmes, importance telle que, de leur déclaration, il doit toujours résulter une condamnation.

M. RICHOND DES BRUS. Le projet qui vous est soumis est en opposition avec le sentiment national et les principes conquis en 1789. Les observations de M. Maurat-Ballange me dispensent de rentrer dans la discussion générale; je ne veux aborder que quelques points qu'il a omis.

Le premier article de la loi porte, que nul ne pourra chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire; cette disposition semble d'abord inoffensive, mais si vous la rapprochez de l'article portant que celui qui aura traversé, en chassant, un champ découvert de ses fruits, pourra être condamné à une amende de 100 francs, et à une amende de 200 francs si les fruits sont encore sur pied, c'est-à-dire qu'il y aura, pour le chasseur, obligation d'obtenir le consentement préalable du propriétaire du terrain, vous en concevrez toute la portée. Je vous le demande, Messieurs, est-il possible, dans l'état actuel de morcellement des propriétés, qu'un chasseur

[illegible] qui le rend plus impuissant que jamais.

— Le *Constitutionnel* voit, dans les derniers événements d'Espagne, la preuve que le gouvernement militaire, dans toute sa brutalité, règne au delà des Pyrénées. « Les députés ne siégent pas et sont mis en prison ; les accusés sont condamnés, sans jugement, à être passés par les armes ; l'anarchie est partout. » En présence de ces faits, le *Constitutionnel* reproche à notre ministère d'avoir semblé prendre, dans le discours de la couronne et dans la discussion des chambres, la responsabilité de ce qui se passe en Espagne.

— Le *Courrier français* contient un long article sur la question des chemins de fer. Cet article est ainsi terminé : « Nous ne professons pas, pour les compagnies, un système d'exclusion ; nous voulons ce qui est possible. Mais nous ne pouvons admettre leur dictature, et l'Etat nous semble dans une position favorable pour les obliger à des concessions au lieu de leur en faire d'exorbitantes. Que l'Etat entreprenne seul et exploite immédiatement les chemins de fer ; s'il ne le peut à cette heure, qu'il appelle les compagnies. Mais nous pensons que les compagnies doivent s'étudier à perfectionner leur système d'association. La base de leurs combinaisons a été jusqu'à présent aristocratique, il importe qu'elle devienne autant que possible démocratique et nationale. »

ANGLETERRE.

A la fin de la séance des communes, du 6 février, M. Crawford a proposé de refuser tout subside, jusqu'à ce que le peuple eût obtenu le redressement de ses griefs. Comme griefs principaux du peuple contre le gouvernement, il cite le monopole du sucre, la loi des céréales, l'établissement de l'église anglicane, une foule de dépenses inutiles. Il demande que des commissions d'enquête soient nommées.

M. WILLIAMS appuie cette motion et soutient que le bill de réforme n'a point amélioré la composition de la chambre des communes.

SIR ROBERT PELL dit que cette motion ne tendrait à rien moins qu'à priver la chambre de son pouvoir législatif.

ESPAGNE.

Le 3, on ne possédait pas à Madrid de nouvelles plus fraîches d'Alicante, ou le ministère, s'il en avait, ne les publiait pas. Il paraît faire grand fonds sur la troupe qu'il déclare fidèle et dévouée, animée partout du meilleur esprit, incapable de laisser jamais ébranler sa constance et sa loyauté; mais le peuple n'ajoute que médiocrement foi à ces protestations du cabinet. L'autorité militaire d'Alicante s'est laissé surprendre, dit-il, et, s'il y a eu de sa part faiblesse et pusillanimité coupables, dignes de punition, il faut avouer aussi qu'il n'y a eu à déplorer aucun acte de trahison, excepté celle d'un lieutenant nommé Ruiz, qui a livré la citadelle d'Alicante. Des troupes sont dirigées vers la place insurgée. La revue qui en a été passée à Madrid par le général Narvaez a été brillante et la tenue des troupes assez belle.

— Les conspirateurs d'Alcoy qui entretenaient une correspondance active avec ceux d'Alicante, ont poussé le 29 le cri de révolte, et fait feu sur les troupes et la garde nationale, mais ils ont été repoussés avec perte, et la tranquillité a été aussitôt rétablie. Quelques arrestations ont été faites. L'ayuntamiento n'avait répondu que par le mépris à l'ordre que lui avait donné la junte d'Alicante, de mobiliser la garde nationale et de l'envoyer au secours des insurgés.

— À Cocentayna une levée de boucliers des séditieux n'a pas eu plus de succès et a été réprimée sur-le-champ.

Faits divers.

On a fait circuler aujourd'hui à la chambre des députés des lettres d'Es-

[illegible]

AGRICULTURE.

Etudes sur la grande et la petite propriété dans le sud-est de la France.

Effets de l'invasion des Tourteaux; — Importation de fertilité. — Le Mulet et le Cheval; — Préoccupations fâcheuses du gouvernement; — Moyen d'assurer la remonte.

Marseille est devenue en peu d'années le centre de l'exploitation d'une masse immense de graines oléagineuses ; la graine de lin et de colza du Nord, celle de coton d'Amérique ; le pavôt et la sésame du Levant, l'arachide de l'Afrique sont venus subir en masse l'effet des presses marseillaises. Le Midi a reconquis le commerce de l'huile, que l'olivier seul n'était plus suffisant pour lui conserver, et que les cultures mieux amendées du Nord tendaient à lui enlever. Dès-lors, des quantités considérables de marcs et de tourteaux ont été mises à la disposition des cultivateurs provençaux. Des moulins de trituration ont été établis ainsi que des entrepôts de ces substances, sur tous les points de consommation. Après quelques années d'essais et de tâtonnements, la vogue des nouveaux engrais s'est fort étendue, et elle deviendrait bientôt générale, si la concurrence des acheteurs étrangers, surtout des Anglais, ne maintenait le prix des tourteaux, connus dans le pays sous le nom de trouille, à un taux supérieur à leur véritable équivalent. Cette circonstance éloigne la consommation du tourteau de tous les lieux où se fabrique forcément du fumier pour la vente : il est exclu du voisinage des grandes routes et des villes. — Ce sont les frais de transport qui devront faire la balance ; et l'on conçoit que la concurrence étrangère maintienne le tarif du tourteau plus haut que celui du fumier.

On sera peut-être porté à regretter que l'engrais artificiel soit venu arrêter cette tendance à la production du fumier qui donnait l'espoir d'une heureuse transformation pour l'agriculture du Midi, où le règne animal joue encore un si faible rôle. Je ne saurais entièrement partager cet avis. Je ne pense pas, comme le proverbe, que le bétail dans une ferme ne soit qu'un mal nécessaire ; pourtant il ne faut pas mépriser, sans l'avoir examinée, cette répugnance de la masse des cultivateurs pour une agriculture fondée sur la nourriture des animaux.—Supposons, en effet, que la terre se trouvât chaque année suffisamment pourvue d'engrais par l'inondation d'un Nil, par l'écoulement des égoûts d'une ville, par le bienfait d'une atmosphère riche en principes fertilisants. Il est facile de démontrer que la plupart des industries d'élèves de bestiaux ne se soldant, dans les lieux où la production du fourrage exige une culture, qu'en portant en compte la valeur du fumier, ces industries ne sauraient, dans ces circonstances, être avantageusement maintenues.

Conduites avec intelligence, ces industries ont l'avantage de fournir l'engrais pour rien ; voilà ce qui les recommande à la grande culture, ce qui doit en faire le pivot de ses spéculations. Mais à quelles conditions ce résultat est-il obtenu? À condition que la rente des terres sur lesquelles sont cultivés les fourrages n'excède pas ce qu'elle peut être dans le système où ils alternent avec les céréales. Si cette rente augmente, comme elle le fait quand le petit propriétaire ou le petit métayer consacre son champ aux cultures industrielles, le prix du fourrage s'élève avec la rente, et la comparaison de ses produits avec ceux des plantes précieuses qu'il remplace les bannit bientôt du terrain. Or, cette comparaison indique qu'il y a avantage, pour celui qui peut faire ou surveiller lui-même sa culture, à préférer les plantes industrielles.

Il les étend donc en raison de ses moyens et de la faculté qu'il a d'acheter des engrais ; et cette faculté est la limite de sa production. L'affluence des résidus des huileries recule considérablement cette limite. Le Nil est venu couler sur les terres du cultivateur, non pas un Nil répan-

---

sur l'eau, entouraient l'île comme un de ces cadres des glaces de Venise, où des fragments de miroir brillent au milieu des ornements de bois sculpté.

Quand il fut hors de toute atteinte, il s'écria, avec un accent de mépris superbe :

— Adieu ! bêtes sauvages !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(*La suite à demain.*) WILHEM TENINT.

L'*Almanach du mois* est une petite invention moderne à 6 francs par an, dont nous avons déjà parlé, et qui mérite encouragement, comme toutes les publications à bon marché où l'on se propose de mettre de la conscience et du talent. L'*Almanach du mois* offre au public son second numéro, FÉVRIER, sous l'heureux patronage d'un charmant petit poëme de Georges Sand, en deux pages et en prose, que nous allons reproduire. Nous souhaitons à l'*Almanach du mois* de mériter et d'obtenir, pour chacun de ses numéros, une semblabe faveur. Ce serait un gage assuré de la longue vie et du succès que nous lui souhaitons de bon cœur.

Les Fleurs de Mai.

Belles fleurs de mai, orgueil et jeunesse de la terre, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées ! Vos parfums ne m'enivrent plus ; les brises qui vous caressent ne réveillent plus l'ange de ma poésie, qui reposait naguère au fond de vos riants calices. Gardez-le parmi vous, cet ange trop jeune qui ne me connaît plus ! Qu'il consacre avec vous, dans le secret des nuits printanières, ces divins hyménées que je savais surprendre et chanter autrefois ; initiez quelque autre enfant des hommes à vos chastes mystères. Mon esprit a perdu sa candeur ; la sainte ignorance du poète n'habite plus avec moi. Belles fleurs de mai, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées !

Jacinthe blanche au cœur vert, toi qui me parus un symbole d'espérance et de pureté, et qui me fis verser des larmes sur ma colère, je ne t'ai point oubliée ! tu naquis et mourus pour moi seul ; tu fus pour moi plus qu'une fleur, plus qu'un ami ; tu fus le mystérieux langage de Dieu. Tu me parlas pendant trois nuits, et tu m'enseignas des choses que je ne savais pas. Mais tes sœurs fleurissent loin de moi, et je n'ai rien à leur demander qu'elles puissent me donner ; car le temps n'est plus où j'étais poète, c'est-à-dire seul dans la nature avec la beauté. Je suis homme ; l'homme a besoin des autres hommes ; sa vie est liée à celle de ses frères, et si les hommes tuent son âme, c'est en vain que la nature sera féconde, c'est en vain que la terre reverdira et que les fleurs seront belles. Jacinthe blanche au cœur vert, je ne t'ai point oubliée ; tu m'as enseigné bien des choses du ciel, mais tu ne m'as rien révélé des maux de la terre.

Cyclamène de la Brenta, sauge du Tyrol, gentiane du Mont-Blanc, je vous ai confié des douleurs que je n'aurais pas essayé de raconter aux hommes. J'étais seul avec mon ennui ; je ne demandais rien, je n'aspirais à rien dans la société de mes semblables ; j'étais naïf, j'étais égoïste comme l'une d'entre vous. Je ne souffrais que de me sentir froissé par le vent : je n'avais d'ennemi que l'orage qui courbait ma tête, ou que la sécheresse qui flétrissait mon sein. Vous pouviez, dans ce temps-là, me comprendre et me consoler ; je ne demandais au ciel que ce qu'il vous accorde : la puissance d'exister, la faculté d'être par soi-même et pour soi-même. Je n'avais d'autre besoin que celui qui vous fait éclore, vivre afin de vivre. Vos grâces éternellement jeunes, votre beauté éternellement riche répondaient aux aspirations de ma jeunesse aveugle. Je pouvais reprendre confiance en Dieu, comme le fait chaque créature bornée au sentiment de sa propre existence. Fleurs du torrent, filles des montagnes et des glaciers, je ne saurais plus vous confier les douleurs que l'on peut raconter aux hommes.

Bruyère blanche, qui étales tes grappes de perles avec tant d'orgueil, d'où vient que je ne pense plus à toi en te regardant? Que m'importent tes mille fleurons semés comme une neige légère sur ta palmette flexible? Est-il un seul de ces petits êtres qui s'inquiète de la vie de son frère, et qui se sente issu de la même tige, nourri de la même sève, soumis à la même loi? Vous n'êtes que de vains fantômes de l'immortelle beauté, vous n'êtes que de froids emblèmes de l'impérissable harmonie, êtres charmants et stupides que la poésie adore et que l'amour ne peut invoquer. Vous ne pouvez parler à la pensée humaine que par des signes glacés et des manifestations vagues ; vous n'aimez pas, vous ne sentez pas, vous ne connaissez pas. Bruyères fleuries, quand le sang des hommes vous arrose sur les champs de bataille, vous vous teignez de pourpre, et la rosée du soir lave vos souillures ; mais vous ne demandez point aux cieux si c'est une pluie qu'ils épanchent pour vous purifier, ou si ce sont des larmes répandues d'en haut sur les crimes de l'humanité.

Belles fleurs de mai, orgueil et jeunesse de la terre, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées ! Vous ne savez pas ce que souffrent les hommes, et vous n'avez rien à leur enseigner pour les rendre purs et tranquilles comme vous. Vous ne savez pas que les plus nobles et les plus vivantes créatures de Dieu se haïssent et se déchirent. Vous ne savez pas qu'elles se disputent le moindre coin de cette terre où vous naissez, où vous vivez toutes libres et à l'aise sous l'œil de la providence ; vous ne croissez pas sur nos tombes pour consacrer la douleur de nos mères et pour couronner la dépouille de nos héros. Vous vous nourrissez de nos cadavres, et nos entrailles ne sont pour vous qu'un engrais ! Mais, hélas ! l'inévitable main de la destinée vous menace vous-mêmes ; le temps approche, peut-être, où l'humanité tout entière sera une armée, où la terre tout entière sera un champ de bataille. Alors des hordes de spectres affamés ravageront ces jardins où vous croissez pour les délices du poète. La charrue tranchera vos racines ; la hache nivellera peut-être ces buissons où vous entrelacez vos guirlandes ; et il se passera quelques jours avant que la terre songe à sa beauté, avant que l'homme avide de pain lui redemande des roses.—Ou bien, je fais un plus doux rêve ! Sur les sommets nus et chauves des collines incultes, sur ces vastes landes désertes où vos humbles sœurs, les pâles asphodèles et les sombres fougères croissent au bord des tristes marécages, le trop plein de la famille humaine, les enfants déshérités de la civilisation, les mendiants et les parias, troupeau du Christ, iront planter dans les terres vierges, avec le pic et la bêche, armes des conquérants pacifiques, le signe sacré d'une religion nouvelle. Là fleuriront alors, sous l'œil de Dieu et sous la main des hommes purifiés, ses dons immortels, la foi, l'amour, l'idéal. Alors nos vieilles sociétés dissoutes et dévastées par les éléments de destruction qu'elles nourrissent sourdement dans leur sein, ne paraîtront plus que comme d'affreuses solitudes, d'où s'exileront par milliers les âmes pieuses, d'où se détourneront à jamais les grâces d'en haut. Alors, vous aussi, reines orgueilleuses et délicates, roses des parterres, jacinthes sans taches, tulipes enflammées, vous irez dans la demeure des hommes réconciliés vous marier aux naïves fleurs de la solitude, et des races plus charmantes et plus parfaites naîtront de vos hyménées. Oh ! alors, riantes conquêtes de la civilisation nouvelle, symboles de la poésie ressuscitée, palmes aux mains de l'esclave affranchi, couronnes au front de la Liberté, je vous rendrai mon culte et mes soins, ô belles fleurs que j'ai tant aimées !

GEORGE SAND.

aux par des chevaux. Là, les domaines sont moins étendus, les labours de moins longue haleine, les travaux à bras plus nombreux; enfin, les prairies arrosées y fournissent plus de fourrage que dans les départements voisins. A Orange, la monte des jeunes poulinières augmente chaque année, et, croisées avec les étalons anglais d'Arles, elles produisent une excellente race qui n'a pas beaucoup de taille, car les juments sont petites, mais qui a des qualités supérieures. Tous les jeunes poulains sont exportés dans l'Auvergne et le Limousin, d'où ils sortent sous le nom de chevaux de ce pays. On les paie à 2 ans de 4 à 600 fr. Le petit nombre de femelles qui restent est une souche excellente qu'il est à désirer de voir multiplier. Cette impulsion avantageuse a été donnée par le comice agricole d'Orange, qui a consacré tous ses fonds à rendre la monte gratuite. On ne se fait pas l'idée des effets produits sur le paysan par cette économie de 5 francs : le nombre de juments présentées à la monte a bientôt surpassé celui que les étalons pouvaient desservir, et l'on a pu se rendre très difficile sur le choix des juments à saillir, ce qui est un autre bien. Sous ce rapport, le pays sera transformé, si ce mouvement dure encore quelques années. L'avantage deviendrait bien plus grand si ces heureux succès décidaient l'élève du fruit de ces juments.

Mais le pays ne subit qu'à regret la loi des étalons de l'Etat. Le jour où de beaux ânes étalons se présenteraient, même en faisant payer un haut prix pour la monte, la production des chevaux serait abandonnée pour celle des mulets. Nous en avons eu l'expérience. Un palefrenier du dépôt d'Arles, après avoir fait pendant plusieurs années la monte à Orange, bien instruit des dispositions du pays, se retira du service du haras, acheta deux baudets piémontais, et établit un petit haras pour son compte. Les étalons furent abandonnés pour les baudets, et, sans les circonstances qui forcèrent cet industriel à se retirer, cette branche de production aurait grandi et se serait établie dans le pays. Aujourd'hui le comice agricole de Nîmes est sur le point de faire pour son compte une acquisition de baudets.

Il paraît que c'est un parti pris par le gouvernement de n'avoir tout au plus que de la tolérance pour la production des mulets. Il n'a jamais rien fait d'efficace pour propager la belle race des baudets du Poitou, qui pourrait devenir une source de richesses pour nos contrées méridionales, où leurs produits sont d'un si grand usage et se trouvent à portée de l'Al-

ARCAIX, marchand de modes, rue du Petit-Carreau, 12. Juge-commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Évêque, 28.

Du 6 février.

LEROUX DE LENS et Ce, assurances contre l'incendie (la Salamandre), place de la Bourse, 8, et le sieur Leroux de Lens personnellement. Juge-commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Jouve, rue du Sentier, 3.

Bourse du 9 février 1844.

Le 3 0/0, assez ferme à l'ouverture, a faibli vers la fin. Il reste à la coulisse à 81,85.

Les portugais ont continué à baisser assez vivement, et la rente espagnole a repris de la fermeté.

Au comptant : Banque belge, 670; — Espagne passive, 5 5/8; — Hollande, 55 3/8; — Oblig. Orléans, 1255; — Marseille, 775; — Montpellier, 505; — Mulhouse, 380; — Mines Grand'Combe, 1355; — Oblig. id., 1135; — Jouissance 4 canaux, 140; — Zinc Vieille-Montagne, 4000; — Lin Maberly, 355; — Obligations Strasbourg, 1200.

Fin courant : Belge 1840, 109 1/2; — Naples, 106,50; — Banque, 3280; — Marseille, 777,50, 775; — Montpellier, 510, 480.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	125 »	125 10	124 95	124 95	124 85
— fin cour.	125 15	125 20	125 10	125 10	125 10
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	81 95	82 »	81 90	81 90	81 90
— fin cour.	81 95	82 »	81 85	81 85	81 95
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	109 1/4	109 1/2	H. 3/8
4 0/0....	100 25	» »	» »	— Portugais.	48 »	47 1/2	B. 3/4
O. de la V.	1410 »	» »	» »	Esp. D. active	30 5/8	31 1/4	H. 3/4
B. de Fr.	3280 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	106 60	» »	» »
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain..	106 1/8	106 »	B. 1/4
— 1000	1110 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1220 »	» »	» »
C. hyp....	770 »	770 »	» »	Emp. d'Haïti.	490 »	487 50	B. 2 50
4 Can....	1292 50	» »	» »				

(Sixième sorte, suifs de livraison, 25,00.)

Suifs de place. — 54,00 à 55,00 les 50 kil. — Suifs de Russie. — Disponible, 55,00 à 55,50; 4 derniers mois, 60,00.

Spectacles du 10 février.

7 h. » THÉATRE-FRANÇAIS. — Bajazet. L'Ecole des Maris
» h. » OPÉRA-COMIQUE. — La première de Cagliostro.
8 h. » ITALIENS. — Norma.
» h. » ODÉON. — La première du Vieux Consul.
» h. » VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Adrien. La Veille. Paris bloqué.
7 h. » GYMNASE. — La prem. du Nouveau Rodolphe, ou les Mystères.
7 h. » VARIÉTÉS. — Marjolaine. Michel Perrin. Le Chevalier du Guet.
» h. » PALAIS-ROYAL. — Bonbonnière. Professeur. Judith. Invasion.
» h. » PORTE-ST-MARTIN. — Les Mystères de Paris.
5 h. » GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
5 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Vengeur. Les Invalides. Les Pages.
» h. » COMTE. — Ce que vaut un Paysan. La Forêt. Pierrot.
6 h. 1/2 FOLIES. — Le Château de Vincennes. Deux Paires de Bretelles.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Les Lettres sur la Havane, par Mme la comtesse Merlin, viennent enfin de paraître chez l'éditeur Amyot. Ce pays, presque inconnu de l'Europe, est décrit ici du point de vue de ses habitants. L'auteur, né à la Havane, retourné dans sa patrie après bien des années de séjour en Espagne et en France, la amour passionné pour la terre natale, un désappointement romanesque, un profond sentiment d'humanité qui produit une tristesse poétique, et une compassion pieuse à la vue des maux qui accablent cette population favorisée de la nature, mais menacée de tous les fléaux qu'une société mal organisée, faiblement gouvernée, injustement composée, vivement attaquée, peut faire peser sur l'homme; enfin, la comparaison de l'Amérique du nord et de l'Amérique du sud, par un esprit compétent autant qu'impartial, le tout écrit avec la grâce poétique et le charme de naturel qu'on connaît à l'auteur; voilà ce qui recommande ce nouvel ouvrage à la curiosité publique, et ce qui donne à de simples lettres un intérêt dramatique qu'on trouve rarement à un pareil degré dans des ouvrages d'imagination. Nous prédisons à ce livre un succès que nous nous promettons de constater.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. — Prix des 100 kil.

HALLE DE PARIS.

8 février.			9 février.		
Arrivages	4317 q.	28 k.	Arrivages	574 q.	23 k.
Ventes	1105	90	Ventes	486	28
Restant	13190	41	Restant	14278	96
Cours moyen		36,81	Cours moyen		37,17
Cours-taxe		37,20	Cours-taxe		37,19

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	32q.	97k.	50,95 à 54,75	Gr.	6q.	28k.	53,00 à 00,00
1re	237	07	37,00 à 40,00	1re	56	52	37,60 à 38,20
2e	486	70	35,70 à 36,95	2	120	73	36,00 à 36,95
3e	59	76	29,30 à 33,75	3e	9	42	31,85 à 00,00
4e	72	74	24,85 à 28,70	4e	10	50	28,00 à 00,00
Al.	109	90	24,40 à 38,55	Al.	39	82	22,18 à 35,65

Taxe du pain, 1re q., 0,35; — 2e q., 0,28 le kil.

SENLIS, 6 février. — Farine : 35,85 à 37,10.

CAEN, 5 février. — Farines de Creuilly, prem. qual.: 36,00 à 36,66. — Le pain a diminué de 0,01 2/3 par kil.

NANCY, 4 février. — Farine, deux. qual.: 31,00.

CHATEAUROUX, 3 février. — Farine, prem. marq.: 38,99; deux.: 36,45; trois.: 28,50.

MARSEILLE, 2 février. — Farine en balle : 33,00 à 34,00. Les lang. minet. étaient cotés 58,00 et 59,00 la balle.

Cours des céréales. — Prix de l'hect.

GONESSE, 6 février. — Froment, prem. qual.: 19,00; deux.: 17,00; trois.: 16,00.

COULOMMIERS, 7 février. — Froment, prem. qual.: 18,59; deux.: 17,80; trois. (en baisse): 16,87. — Orge : 11,25. — Avoine, 7,15.

LA FERTÉ-GAUCHER, 8 février. — Froment, prem. qual.: 18,44; deux.: 17,81; trois.: 16,88. Orge, 10,85. — Avoine : 6,58.

LES ANDELYS, 5 février. — Froment : 19,86. — Méteil : 17,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 10,25. — Avoine : 6,62.

VERNEUIL, 5 février. — Froment : 20,25. — Méteil : 18,00. — Seigle : 14,00. — Orge : 11,25. — Avoine : 7,25.

PONT-AUDEMER, 5 février. — Froment : 23,23. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 9,00.

SENLIS, 6 févier. — Froment, prem. qual.: 18,26; deux.: 17,00; trois.: 15,66. — Seigle : 11,32. — Avoine : 6,33. Marché ordinaire ; cours faibles, baisse de 0,25 sur le froment première qualité.

ROYE, 5 février. — Froment, prem. qual.: 18,00 à 18,75; deux.: 16,75 à 17,75; trois.: 15,50 à 16,50. — Seigle et orge non cotés. — Avoine : 6,15. Vente peu active. Fermeté à l'ouverture et calme à la fin du marché.

VOUZIERS, 3 février. — Froment : 15,72. — Seigle : 9,28. Orge : 9,74. — Avoine : 5,17.

MONTMIRAIL, 5 février. Froment, prem. qual.: 17,83; deux.: 17,32; trois.: 17,00. — Avoine : 13,00 à 13,66. Marché fort peu approvisionné à cause du mauvais temps ; l'avoine y manquait. Les prix du froment se sont soutenus.

SAINT-FLORENTIN (Yonne), 5 février. — Froment, prem. qual.: 20,75; deux.: 19,50; trois.: 18,00. — Orge : 9,75 à 10,75. — Avoine : 7,25 à 7,75. Marché très ordinaire, hausse sur le froment et l'orge (30 à 50 c. par hect.)

ARRAS, 7 février. — Froment blanc : 17,25 à 19,25; dito roux : 15,75 à 18,50. — Seigle : 10,50 à 11,50. Escourgeon : 10,75 à 11,50. — Avoine : 5,75 à 6,40.

METZ, 6 février. — Froment : 15,00 à 16,90. Seigle : non coté. — Avoine : 6,10 à 6,20.

ISSOUDUN, 3 février. — Froment : 19,10 à 20,00. — Méteil : 13,00 à 13,50. — Seigle : 12,50 à 13,35. — Orge : 12,50 à 13,00. — Avoine : 7,25 à 7,50.

CHATEAUROUX, 3 février. — Froment, prem. qual.: 20,06; deux.: 20,00; trois.: 18,75. — Seigle : 14,00 à 14,50. — Orge : 13,50 à 13,75. — Avoine : 7,25 à 7,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 3 février. — Froment, prem. qual.: 23,45; deux.: 22,20; trois.: 21,75. — Méteil : 19,60. — Seigle : 13,55. — Orge : 17,10. — Avoine : 7,00, la petite, et 9,30 la grosse.

BAYONNE, 5 février. — Froment du pays : 23,00 à 23,50; dito de Bretagne : 21,50 à 22,00. — Seigle : 14,50 à 15,00. — Orge : 10,50 à 11,00. — Maïs blanc : 12,50 à 13,00; dito roux : 12,50 à 13,50. — Avoine de Bretagne : 8,00 à 8,25.

DAX (Landes), 3 janvier. — Froment : 22,72, prix moyen. — Seigle : 14,20. — Maïs : 12,60.

GRENOBLE, 3 février. — Froment, prem. qual.: 24,26; deux. : 23,51; trois. : 22,76. — Méteil : 20,25. — Seigle : 17,20. — Sarrazin : 12,00. — Maïs : 18,00. — Avoine : 8,80 à 9,50.

Marchés étrangers. GENÈVE, 3 février. — Froment, la coupe : 20,00 à 21,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Sarrazin : 8,00 à 9,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

LIÈGE, 5 février. — Froment (les 104 kilog.): 22,50 à 23,00. — Seigle (les 95 kilog.): 15,00. — Orge (les 190 kilog.): 33,00. — Epeautre (les 114 kilog.): 17,25 à 18,25. — Avoine (les 122 kilog.): 16,76. Tous ces poids sont comptés avec le sac.

Graines fourragères.

PARIS, halle du 7 février. — Vesces de printemps : 12,25 à 14,00 l'hectol. — Minette (les 100 kilog.), 51,50 à 52,00. — Graine de trèfle : 125,00 à 128,00 (les 100 kilog.); inférieure : 120,00 à 122,00. Il se fait peu d'affaires sur cet article. Les graines de luzerne sont calmes. Les Poitou et les Bourgogne valent 127,00 à 132,00 (les 100 kilog.), suivant la qualité. — Provence : 150,00 à 152,00, sans variation.

COULOMMIERS, 7 février. — Vesce : 17,25.

LANNION, 3 février. — Graine de trèfle : 25,00 à 30,00.

LE MANS, 3 février. — Mêmes cours pour les graines de trèfle, qui sont cependant plus demandées qu'aux marchés précédents.

Marchés étrangers. — LONDRES, 5 février. — Les premières sortes de graine de trèfle du pays et les qualités inférieures sont fort recherchées. Les sortes intermédiaires et les graines étrangères ne sont pas demandées.

PARIS, 9 février. *Marché des Bernardins.* — Vaches amenées : 107; vendues : 103; renvoi : 4. Au prix de 1,32; — 0,94; — 0,80. — 1 Taureau vendu au prix de 0,70.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, 8 février — Sur 900 porcs amenés, plus de 800 ont été vendus à 1,20; — 1,10; — 0,05. Marché aux veaux du 9 février. — 459 veaux, tous vendus 1,30; — 1,20.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, prix du kil. sur pied.

MARCHÉ DE POISSY DU 8 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.		
Bœufs....	1745	1705	40	1 20	1 08	[illegible]
Vaches....	24	24	»	1 12	» 96	[illegible]
Veaux....	616	616	»	1 54	1 36	[illegible]
Moutons..	5903	5762	141	1 36	1 18	[illegible]

Le marché étant fortement approvisionné, les ventes se sont faites lentement. Le concours avait attiré une affluence considérable. 11 éleveurs de bœufs et 15 éleveurs de moutons se sont présentés. 4 primes ont été décernées pour les bœufs de 1re classe ; 4 pour ceux de 2e classe. La prime destinée aux moutons de 1re classe n'a pu être décernée; aucun producteur n'ayant présenté de lot dont le poids fût inférieur à 40 kil. C'est encore M. Cornet, de Caen, qui fournit le bœuf gras.

été et font avancer le genre humain dans les voies de sa destinée.

On a beaucoup parlé, à ce sujet, des droits de l'État, des droits du clergé, des droits de la famille; il semble qu'on ait oublié le droit des enfants. Ce point de la question est capital, et tant que le système de l'instruction publique ne fournira pas à tous les enfants les moyens de se développer, conformément à leur nature, on peut dire que la vraie question ne sera pas complètement résolue. Nous voyons aujourd'hui l'université, le clergé et la famille se disputer le développement et la direction de l'enfance, chacun suivant ses idées et ses intérêts. L'université, le clergé et la famille demandent pour eux-mêmes la liberté : l'un veut détacher l'enfant du monde et l'élever dans la préoccupation constante du ciel ; l'autre veut le mettre en garde contre l'autorité religieuse, en faire un philosophe et le rattacher à la vie du monde dans les limites du grec et du latin; la famille, enfin, le dirige suivant ses idées, ses besoins et ses goûts. Nul ne pense à la liberté même de l'enfance, et ne se préoccupe sérieusement de respecter en lui et de développer, conformément à l'attrait naturel, les facultés qui lui viennent de Dieu.

Nous réserverons pour un autre moment cette question fondamentale des droits de l'enfant, qui n'est encore maintenant, nous le reconnaissons, qu'une question théorique, et nous resterons aujourd'hui sur le terrain où tout le monde se trouve placé, celui des droits de l'Etat et des familles, des corporations et des individus.

La charte a promis la liberté d'enseignement. Il faut donc ordonner les choses de telle sorte que cette promesse ne soit point illusoire ; il faut que la liberté offerte soit sérieuse ; d'un autre côté, il convient d'accorder avec la liberté la juste et nécessaire surveillance de l'Etat, et c'est dans cet accord que réside la difficulté.

L'Etat a pensé qu'il devait avoir un corps enseignant fortement constitué, afin que l'instruction publique eût son temple et son culte, afin que l'instruction générale ne fût pas exclusivement livrée aux caprices et à la confusion des efforts individuels. L'Etat a voulu avoir un grand corps chargé de conserver la tradition et d'assurer le perfectionnement des études. Nous approuvons pleinement en principe l'institution de l'université. On doit, certainement, à sa forte constitution de grands bienfaits, et c'est de son sein que sort la masse des élèves les mieux enseignés et les plus instruits.

Mais l'université, comme toutes les corporations isolées, se préoccupe trop exclusivement de la conservation et des idées qui servent de fonds à l'instruction générale, et néglige quelque peu les éléments du progrès. Il est donc besoin d'introduire un élément de mobilité dans ce corps des études qui tend à une stabilité immuable. A ce seul point de vue, il y aurait nécessité d'ordonner la liberté d'enseignement, afin que l'esprit de progrès, se manifestant au dehors, étende et complète le cercle des études, et pénètre enfin,

à celui de l'université. Les particuliers et les villes demandent que l'éducation réponde aux besoins du temps; qu'elle soit une plus juste préparation à la vie réelle. Le clergé accuse l'université de représenter le côté négatif de l'esprit du XVIIIe siècle, et de rester à l'état d'indifférence parfaite et même d'hostilité vis-à-vis de la religion; il demande qu'une part plus large soit faite dans l'éducation publique à la pensée de Dieu et à l'amour des hommes. L'université se trouve placée en face de Dieu et du monde, et elle ne sait donner satisfaction ni à l'esprit religieux ni à l'esprit du monde.

On objecte, il est vrai, non sans quelque fondement, que les plaintes du clergé cachent des vues d'envahissement et de monopole; on fait entendre que l'éducation, abandonnée au clergé, ferait rétrograder la société ; et, pour défendre les droits excessifs de l'université, on cherche à exploiter les passions et les préjugés du libéralisme. On s'écrie que l'appel à la liberté n'est qu'un mensonge; que la liberté cache le clergé. « La liberté, dit-on ; elle gêne le » clergé; l'égalité lui répugne; le droit commun lui est insupportable; il ne sait vivre que dans l'exception...... Le clergé veut » rompre la grande, la glorieuse unité nationale (1). » Si de pareilles tendances se manifestent, ne serait-ce point que votre unité nationale est encore violente et tyrannique, et ne sait pas donner satisfaction à de grands besoins légitimes? Etes-vous bien sûrs de n'avoir jamais vous-mêmes triomphé de l'Eglise par voie d'étouffement? Vous vous emportez fort contre les tendances de certaines corporations au monopole ; et vous, ne prétendez-vous pas livrer l'enseignement en monopole à une corporation aussi pleine de préjugés qu'aucune autre peut-être? Vous invoquez contre les prétentions du clergé les droits de l'Etat. Il semble, à vous entendre, que l'unité nationale soit en effet menacée, si l'on porte atteinte à l'un des privilèges de l'université. L'Etat, l'Etat ! dites-vous, ce mot-là n'est qu'un prétexte dans votre bouche; il ne s'agit point pour vous de l'Etat, mais bien de l'université ; ne confondons pas ces deux choses. Nous acceptons bien la souveraineté du souverain, mais non pas celle de l'université.

La première mesure qui devra donc être prise, si l'on veut sérieusement donner au pays la liberté d'enseignement, c'est d'enlever à l'université la souveraineté dont elle jouit. Si nous trouvons, d'une part, l'université, de l'autre, les établissements fondés par les villes et par les particuliers, il est évident qu'il est absolument contraire au principe de la liberté de soumettre l'un de ces ordres rivaux à l'autre. Où donc sera la liberté, si, de deux antagonistes, l'un est légalement subordonné à l'autre ? Il faut assurer à chacun son indépendance, et, pour en régler le développement, il est né-

(1) *Journal des Débats.*

fession d'instituteur soit livrée à la corporation rivale de tout institut libre? Où donc est pour moi la liberté d'enseigner, si mon brevet dépend de mes concurrents? Comment l'université au pas tardif progressera-t-elle, si l'élément de liberté ne peut se faire jour que sous son bon plaisir?

En se réservant le droit de déterminer le programme des examens pour l'admission aux grades, l'université resserre et comprime dans sa main le développement des études. Quant à l'examen de capacité exigé par l'article 5 du projet de loi, l'université ayant à sa disposition la composition du jury, et se réservant (article 7 du projet) la détermination des matières et des formes de l'examen, l'université dispose en fait de l'admission aux fonctions d'instituteurs.

Les articles 5, 6 et 7 du projet contiennent des dispositions tout-à-fait déplorables et livrent à la domination arbitraire de l'université les communes, les corporations et les particuliers, dont le droit naturel et la charte commandent également d'organiser la liberté. Partout, devant l'intérêt privé qui réclame le libre exercice de son droit, partout se dresse un obstacle, un concurrent, presque un ennemi, sous forme d'inspecteur universitaire, d'académie universitaire, de conseil royal universitaire, et jusque dans la personne même du ministre de l'instruction publique, puisque le ministre n'est lui-même que le grand-maître de l'université, le chef de la grande institution, rivale de toutes les autres.

Nous n'analyserons pas plus en détail les vices du projet présenté par le gouvernement. Le principe même de ce projet, la base n'étant pas conforme à l'idée de liberté, on pourrait découvrir dans toutes ses dispositions un caractère d'insuffisance et de fausseté. Nous signalerons seulement l'exception que le ministère a concédée au clergé, en maintenant (article 18 du projet) les dispositions des ordonnances du 16 juin 1828, concernant les écoles secondaires ecclésiastiques.

Nous ne comprenons pas que M. le ministre de l'instruction publique et les amis de l'université, après avoir tant insisté sur les droits de l'Etat, sur la nécessité de conserver à l'Etat une juste action sur l'éducation publique, aient fait une pareille dérogation aux principes d'égalité qu'invoquent tous les partis et tous les citoyens en France. Nous n'admettons pas qu'il convienne à la dignité de l'Etat, à sa mission dans la société, à l'intérêt général, que le gouvernement se dépouille de son droit de surveillance sur aucun établissement d'éducation publique.

Nous n'admettons pas non plus qu'aucun établissement puisse être dispensé d'offrir les garanties de bon et solide enseignement que donne la présence des gradués. Le clergé est lui-même forte-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JULES NÉGAT (1),

OU DANS LE ROYAUME DES AVEUGLES LES BORGNES SONT PENDUS.

SECONDE PARTIE.

VII. — LE RÊVE D'UN USURPATEUR.

Je vous prie de croire que, si Jules Négat eût conservé un portefeuille et un crayon, il eût pu, tout comme un autre, faire un journal palpitant d'intérêt, où vous auriez lu :

— Jeudi soir, 18 février.—La brise s'élève. Il tombe une petite pluie fine. Le bout d'une de mes rames s'est brisé sur un rocher.

— Vendredi matin, 19.—Le vent mollit. La pluie a cessé. J'ai eu deux crampes successives dans la jambe droite.

— Même jour, le soir.—La pluie recommence. Il m'est entré dans l'œil une goutte d'eau de mer.

Mais Jules Négat n'avait ni portefeuille, ni crayon. Vous serez donc privé de ces détails émouvants et variés. Ce que sans doute vous regretterez.

Toute la nuit, notre fugitif erra à l'aventure, les membres transis de froid, car il n'avait, pour tout vêtement, que le voile sombre des cieux, brodé d'étoiles; vêtement majestueux, mais qui n'est pas chaud.

Position épouvantable! Il craignait, d'une part, que, dans l'ombre, quelque courant perfide ne l'eût ramené en vue de l'île des Kéravas ; d'autre part, il ne se dissimulait pas que sa provision de volaille rôtie serait vite épuisée, et il se demandait laquelle de ces deux alternatives vaut le mieux : — Etre mangé, — ou mourir de faim.

Puis, en admettant que, navigateur inexpérimenté, il pût aborder à quelque autre rivage, la belle avance, s'il devait y trouver de nouveaux anthropophages?

Comme il s'abandonnait à ces réflexions déplorables, voici qu'il vit poindre à l'horizon quelque chose de petit, de noirâtre et d'informe qui se trouvait posé, sur la ligne courbe et brillante que la mer décrivait dans le ciel, comme une pierre sur la corde d'une fronde.

Peu à peu, la pierre grossit, se creusa, se sculpta, prit des tons noirâtres et violets.

Il pouvait bien être alors dix heures du matin.

Jules Négat côtoya quelque temps cette île qui lui parut immense et inhabitée. En approchant, il la trouva entourée d'une ceinture de rochers à pic d'une hauteur prodigieuse et qui l'enfermaient comme dans un mur de forteresse.

(1) Voir les numéros des 8, 9 et 10 février.

— Bien sûr, se dit-il, les Européens n'ont jamais mis le pied ici.

Et tout en faisant cette reflexion, il se demanda si lui-même il pourrait y mettre le pied.

Il longeait la gigantesque falaise, comme un chat qui lorgne un nid d'oiseau tout au haut d'un mur de trente pieds.

Enfin, à force de tourner dans tous les sens, il finit par découvrir une sorte de fissure étroite et basse par laquelle, en ployant bien la tête et en rentrant ses rames dans la pirogue, il parvint à s'introduire à grand'peine.

Il se trouva dans une sorte de canal intérieur qui séparait l'île de cette enceinte de rochers.

Ile verte, du reste, et fleurie, bouquet parfumé éclos au milieu de la pierre, comme l'amour d'Alceste au milieu de sa misanthropie.

La plage était déserte, pas un vestige d'habitation. Après avoir hésité bien long-temps, Jules Négat se décida à descendre à terre.

La chaleur ce jour-là était accablante. Jules Négat traversa une vaste forêt où régnait un silence effrayant. Pas un cri d'oiseau dans les branches, pas un frôlement d'insectes dans les herbes.

Il marcha long-temps, long-temps, et tout en marchant il se disait :— C'est singulier ! il n'y a pas un oiseau, pas un insecte dans ce pays ; il faudra que j'y vive de racines.

Jules Négat arriva à la lisière de la forêt. Le terrain se creusa tout-à-coup sous ses yeux, et il découvrit devant lui une plaine immense gracieusement parsemée de bouquets d'arbres et traversée par une petite rivière qui se déroulait capricieusement, comme un gallon d'argent jeté sur un tapis de velours vert.

Le plateau où il se trouvait était beaucoup plus élevé que le sol de la plaine ; une muraille rougeâtre de rochers à pic le terminait de ce côté et l'on eût dit d'un promontoire s'avançant dans la mer.

La forêt d'où Jules Négat sortit était très sombre, et ses yeux furent d'abord éblouis par la vive lumière qui soudain l'inonda ; quand ses regards se furent un peu accoutumés à cet éclat, quelle fut sa stupéfaction de voir se grouper dans la plaine, et à l'ombre des grands arbres, une foule de maisons qui, en un certain endroit, s'agglomeraient en si grand nombre qu'on eût dit une ville.

Jules Négat ne savait trop s'il devait se réjouir ou se désespérer lorsque son attention fut distraite par un bruit de voix qui partait juste du bas de la muraille de rochers au-dessus de laquelle il était posé.

Le journaliste se coucha bien doucement, bien doucement à terre, avança la tête, et vit, assis sur l'herbe, à côté l'un de l'autre, un jeune homme et une jeune fille, qui se tenaient les mains entrelacées.

Chacun avait près de soi un bâton.

Le bruit que fit Jules Négat en se couchant parvint-il aux oreilles des deux sauvages? je ne sais; mais tous deux firent un geste de terreur, et le jeune homme tourna un peu la tête, non pas pour regarder, mais pour écouter.

Si peu qu'il se fût dérangé pourtant, Jules Négat put voir sa figure.

Ce jeune homme n'avait pas d'yeux.

Le journaliste faillit, de surprise, tomber du haut de sa muraille de rochers. Toutefois, il jugea bon de se retenir.

Un instant après, la jeune fille pencha aussi la tête de côté. Elle n'avait pas d'yeux non plus.

Il paraît que c'est la mode, pensa Jules Négat. Et il se tint coi.

Le bruit de voix recommença et arriva distinct aux oreilles de notre aventurier qui ne fut pas peu surpris de comprendre à merveille tout ce qui se disait. Ces jeunes gens parlaient en effet le langage des Keravas, légèrement dénaturé.

— Oh! disait le jeune homme, le parfum qui s'exhale de tes lèvres est plus enivrant que la liqueur du kava, qui fait perdre la raison. Haïdé! quelle autre jeune fille pourrait me plaire autant que toi! En est-il dont le nom soit plus doux à prononcer et plus gracieux à effleurer du doigt, sur ton beau front poli comme la pierre qui se trouve au fond du torrent?

— Lou-Taï, répondit la jeune fille toute tremblante, sur mon front poli comme la pierre du torrent, le bruit que nous venons d'entendre est tombé semblable à l'onde qui gronde et gémit.

— Haïdé, reprenait l'amoureux, Haïdé est plus heureuse que la colombe qui se nourrit de muscade ; mais la colombe a une voix moins douce que celle de Haïdé. Haïdé est la plus belle de toutes les jeunes filles. Ma main a-t-elle jamais touché d'oreilles plus pendantes et de lèvres plus épaisses? J'entendrais à deux lieues le petit bruit des anneaux qui sont passés à son nez. Entre mille, je la reconnaîtrais, aux parfums que répand sa chevelure. Oh! laisse-moi écouter les battements de ton cœur, de ton cœur qui chante sa chanson d'amour comme un oiseau en cage.

— Lou-Taï! Lou-Taï! pourquoi faut-il que j'aie consenti à te suivre à l'heure brûlante où l'on dort? A la maison, ma mère flairera le vide de mon absence. En sortant, son pied trouvera sur le sable la trace de mes pas. Ou bien, quand je rentrerai, je rapporterai avec moi quelque chose de cette odeur de feuillage et de fleurs qui nous environne, qui nous pénètre.

— La mère de Haïdé ne se réveillera pas à l'heure où l'on dort. Elle ne trouvera pas, sur le sable, la trace des pas de Haïdé, parce que je l'ai effacée avec mon bâton, à mesure que nous marchions. Et la jeune fille en rentrant, répandra sur ses cheveux les parfums du kambou. Alors l'odeur du feuillage et la fraîcheur du grand air s'évanouiront.

— Mais, s'écria la jeune fille, plus effrayée que jamais, quelqu'un est là, tout près, qui nous épie.

— Haïdé est belle, répétait le jeune sauvage, en passant sa main sur le visage de sa fiancée.

— Je sens quelqu'un près d'ici, un étranger !...

— Au fait, se dit Jules Négat, puisqu'ils m'ont découvert, je ne sais pas trop comment, et que mes deux tourtereaux aveugles n'ont pas l'air

l'instruction publique n'a pas ... droits imprescriptibles de l'Etat.

Voilà l'inconvénient grave qui résulte de la confusion de l'université avec l'Etat. Que l'enseignement libre devienne indépendant de l'université, et dès ce moment tombent tous les motifs légitimes de plaintes et d'exigences exorbitantes de la part du clergé.

Ainsi donc, en enlevant à l'université la direction de l'instruction publique, on trouverait cet avantage de rétablir dans leur intégrité les droits de l'Etat sans blesser sérieusement le clergé dans ses scrupules, sans le contrarier dans ses justes désirs. Cette séparation permet seule d'organiser la liberté, et, en opposant, dans des conditions de libre rivalité, aux écoles du gouvernement, les écoles du clergé, des villes et des particuliers, elle assure et active le perfectionnement de l'instruction publique. Dans un prochain article, nous ferons connaître l'organisation qui nous paraît propre à garantir la liberté de l'enseignement et à donner satisfaction aux intérêts divers qui se combattent aujourd'hui sur ce terrain.

Le *Journal des Débats* se faisant l'écho des journaux torys de Londres, nous a dit hier que le discours d'O'Connell n'a produit aucun effet. S'il avait attendu jusqu'aujourd'hui, il aurait pu voir qu'une lecture un peu plus attentive obligeait même le *Morning Post* à dire : « Nous » sommes forcés, en vérité, de convenir qu'après avoir lu avec attention » le discours de M. O'Connell, il nous paraît être une franche, cordiale et » virile harangue, qui lui fait plus d'honneur qu'un discours plus fleuri » n'aurait pu lui en faire.—Quand il s'adressait aux jurés, non comme son » propre avocat, mais bien comme l'avocat de son pays, il y avait dans sa » parole une allure mâle et virile qui a surpassé l'opinion que nous nous » étions faite de lui. »

Le journal du haut torysme convient que le discours d'O'Connell ne pouvait manquer d'influencer assez le jury pour faire craindre au journaliste un verdict favorable à l'accusé; mais il ajoute qu'il espère bien que le *solicitor-general* et le *chief-justice* parviendront à neutraliser l'effet du discours de M. O'Connell.

Le correspondant de Dublin du même journal dit également qu'on commence à croire, à Dublin, que le jury ne condamnera pas unanimement O'Connell. Nous ne saurions partager cette opinion, pas plus après qu'avant le discours d'O'Connell; mais elle nous semble la mesure la plus exacte de l'effet produit par une défense calme, digne et pleine de logique.

La commission chargée d'examiner la proposition de MM. Mauguin, de Lasalle et Tesnières, relative à la falsification des vins, s'est réunie ce matin; elle a entendu son rapporteur, M. de Lagrange, sur plusieurs faits graves et sur des cas nouveaux de fraude qui se sont manifestés dans l'intervalle des sessions; et, après avoir modifié quelques-unes de ses dispositions, elle s'est ajournée pour entendre les observations de M. le ministre des finances.

... permis de publier, à condition d'en faire la preuve, les actes secrets de l'arrière-boutique du journalisme et de la vie privée des gens qui s'érigent en ardents apôtres de toutes les vertus, en vengeurs quotidiens de la morale, en censeurs outrecuidants de toutes les autorités, en juges souverains de toutes les probités, de toutes les intentions et de toutes les gloires.

En attendant que l'on puisse, comme le *Siècle* nous y invite, dire très positivement les choses, la presse doit tout au moins souffrir que l'on donne au public des avertissements généraux pour lui faire savoir que cette prêcheuse de vertu est bien aussi corrompue que lui-même, que le monde politique et que le gouvernement. Encore une fois, la presse a tout soupçonné, tout attaqué, tout dénoncé : qu'elle se range enfin sous la loi qu'elle a imposée à toute la société. Le public fera bien, en principe, de suspecter tous les journaux, et de tâcher de juger, d'après les actes et les allures, des doses de conscience et de vertu réelle de chacun d'eux.

Tout en nous accusant de perfidie, à cause de nos insinuations générales, le *Siècle* cherche à les rejeter sur quelques journaux *fondés ou achetés aux enchères dans des vues de spéculation*. Il ne faut pas que le *Siècle* soit trop sévère pour les journaux fondés dans des vues de spéculation. Nous savons que la gérance du *Siècle* a changé de mains; mais ce journal n'en doit pas moins se rappeler son origine.

Une chose encore, entre plusieurs autres, qui ne nous satisfait pas dans la réponse du *Siècle*, c'est que, très contrairement à la morale qu'il nous fait, de tout notre article il ne cite qu'un petit passage qui concerne le *Journal des Débats*, ayant soin, en outre, d'envenimer la citation autant qu'il peut, à grand renfort de capitales et d'italiques.

Le *Siècle* nous paraît enfin chercher la double satisfaction de dire du mal du *Journal des Débats* en se mettant derrière nous, et d'attirer sur nous toutes les colères du *Journal des Débats*. Si ce n'est pas là le calcul du *Siècle*, les apparences sont trompeuses.

Au reste, puisque le *Siècle* s'intéresse si fort à la partie de notre article qui concernait le *Journal des Débats*, nous allons lui dire nettement ce qui était au fond du passage qu'il a si amoureusement cité.

L'année dernière (*Phalange*, 19 mai 1843), dans un article intitulé : *Chemin de fer d'Avignon*, nous avons écrit ceci :

« ...Qui donc défendra l'État, si les députés et les ministres l'abandonnent? — Qui? eh! le *Journal des Débats*, qui fait défendre les intérêts de l'Etat, dans ses colonnes, quand il s'agit du chemin de fer du Nord, par... par M. Emile Péreire, ce premier aide-de-camp de M. Rotschild!!! Voilà, du moins, ce que l'on nous affirme d'une manière fort positive; nous serions bien aises d'avoir, sur ce bruit qui court, l'avis du *Journal des Débats*. »

Comme nous n'avons reçu ni publiquement, ni privément, du moins pour l'année dernière (1), aucun avis contraire au bruit très ...

(1) Une communication, qui nous a été faite officieusement hier, et que nous devons consigner pour l'acquit de notre conscience, nous apprend que les articles *récents* du *Journal des Débats* ne sont point de l'une ou de l'autre des personnes directement attachées au roi de la banque, que nous avions en vue.

... point de vue; mais nous ne doutons pas que les magistrats les plus disposés à appliquer la loi dans le sens de l'interdiction ne fussent d'avis que la loi devrait être modifiée pour les journalistes; il faudrait tout au moins que ceux-ci fussent découverts autant que le sont les fonctionnaires publics.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 10 février 1844.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant la police du roulage.

M. LE COMTE DARU revient sur les arguments qu'il a présentés hier en faveur de son amendement. (Voir la *Démocratie* d'hier.)

M. LEGRAND, commissaire du roi, dit qu'on aurait tort de croire les messageries et le gros roulage lésés par le projet de loi; l'avantage d'employer un cheval au lieu de six, et une petite voiture au lieu d'une grande, est maintenant reconnu des entrepreneurs. C'est le mode préféré en Angleterre, et les chevaux anglais jouissent d'une grande réputation. D'ailleurs, si les routes sont maintenant plus belles, cette amélioration n'est qu'à la superficie; la chaussée est mince et résisterait difficilement aux lourdes voitures qu'autorise l'amendement.

M. LE BARON DUPIN blâme la faveur accordée à certains départements, gros personnages (on rit) pour lesquels on montre une complaisance toute particulière. Il croit, au reste, que les routes ne sont pas en aussi mauvais état qu'on l'annonce, et que ces plaintes n'ont pour but que d'obtenir des fonds.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que la répartition des fonds est exactement faite entre les départements, et que si quelques-uns ont été plus favorisés, ils n'ont dû cette faveur qu'à leur importance commerciale, ou industrielle.

M. LE COMTE DARU présente quelques nouvelles observations.

M. PASSY appuie l'amendement.

M. GAY-LUSSAC demande que le tarif du roulage soit plus élevé l'hiver que l'été.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY, rapporteur, ne s'oppose pas à ce que le tarif diffère suivant les saisons. Le tarif indiqué par la commission est une moyenne; il n'a pas été appliqué aux voitures à jantes de 17 cent., parce que la suppression de ces voitures est désirable à cause des détériorations qu'elles déterminent sur les routes. Quant aux voitures de paysans, elles pourront circuler avec des jantes de 5, 4, et même 3 centimètres, s'il en existe, à la condition que leur charge n'excèdera pas un poids convenu.

L'amendement de M. le comte Daru est mis aux voix.

Les deux premières parties de l'amendement, qui concernent les roues à bandes de 0,06, et les tarifs d'été et d'hiver, sont adoptées à une faible majorité.

L'article Ier du projet qui avait été réservé, est également adopté après avoir subi les modifications introduites par l'amendement. La troisième partie de cet amendement, qui est relative aux poids des voitures ayant des bandes, est ensuite renvoyée à la commission, sur les observations de M. Legrand et de M. le comte Daru.

La séance est levée à 5 heures.

---

méchant, si j'allais faire leur connaissance?—d'autant plus que je meurs de faim.

Et le journaliste, après avoir bien mesuré des yeux la formidable muraille de rochers à pic qui le séparait de la plaine, finit par découvrir une série d'entailles pratiquées dans le roc et figurant assez bien un escalier perpendiculaire.

Il avait déjà deux ou trois fois posé le pied sur la première de ces entailles, pour descendre, mais il trouva que le chemin était peu commode et qu'il y manquait une rampe.

Le bruit qu'il fit fut entendu par les deux amoureux, car la jeune fille s'enfuit à travers la plaine et, en un clin d'œil, le jeune Lou-Taï escalada, comme un chat sauvage, les rochers gigantesques que Jules Négat mesurait avec effroi.

Le premier mouvement du journaliste fut de se sauver. Mais il réfléchit et se dit :—Que puis-je craindre d'un aveugle?

Donc il resta.

Plus Lou-Taï approchait, plus il laissait percer les marques d'une violente surprise; ses bras étaient tendus immobiles d'étonnement; ses narines se dilataient d'une façon extraordinaire; enfin il s'écria :

— Qui donc êtes-vous?

— Ami, répondit Jules Négat, qui tremblait de tous ses membres, et ne quittait pas des yeux le bâton que le jeune homme tenait.

— Ami! pourquoi avez-vous peur?

— Moi, avoir peur!

— J'entends votre cœur qui bat.

Eh bien! pensa le journaliste, la charge est bonne! Le jeune homme est un bel esprit de l'endroit.

— Je vous répète, aveugle infortuné, que je n'ai pas peur.

— Je ne me nomme pas aveugle, je me nomme Lou-Taï.

Et le jeune homme fit un pas pour se rapprocher de Jules Négat.

Mais celui-ci, soupçonnant, au bâton de Lou-Taï, des intentions déplacées, échappa par un détour.

Lou-Taï resta un instant dérouté et hésitant, puis il fondit tout-à-coup sur le journaliste, et le saisit avec vigueur.

Jules Négat, qui, ainsi qu'on le sait, se distinguait par un merveilleux esprit d'à-propos, décida, dans sa haute sagesse, qu'il n'opposerait pas de résistance à des procédés si peu délicats.

Lou-Taï porta précipitamment la main sur le front du journaliste et laissa échapper un léger cri de stupéfaction.

— Comment, s'écria-t-il; vous n'avez donc pas de nom?

— Et pourquoi? jeune aveugle.

— Je vous dis que je ne me nomme pas aveugle, mais Lou-Taï, répondit le jeune homme en frappant du pied avec rage; et, s'emparant d'une des mains de Jules Négat, il la posa sur son propre front; puis il ajouta : Sentez-vous? Lou-Taï, c'est mon nom. Il est écrit sur mon front, parce que je suis un garçon honnête, honnête comme l'oiseau, dont le cri annonce le beau temps et ne trompe jamais. Mais vous, il faut que vous soyez plus perfide que le pingouin, pour n'avoir pas votre nom écrit sur le front.

En effet, Lou-Taï, dont la peau était d'un noir transparent (un bas de soie noir, bien tiré sur une jambe blanche, en donnerait assez l'idée), Lou-Taï avait le corps couvert d'un tatouage en relief, tracé par lignes symétriques. Une de ces lignes traversait son front. Comme il le disait, cette ligne reproduisait son nom.

Il fut fort étonné que Jules Négat, après avoir promené long-temps sa main sur ces bizarres caractères, n'en fût pas plus avancé, et le journaliste eut beaucoup de peine à lui faire comprendre qu'au pays d'où il venait les gens n'avaient pas pour habitude de porter ainsi leur nom écrit sur la face. Il ne crut pas, du reste, devoir entrer dans des détails de haute politique sur les inconvénients qu'un tel usage entraînerait pour les voleurs, pour les débiteurs et pour les notaires qui aiment voyager à l'étranger.

En passant la main sur le visage de Jules Négat, Lou-Taï trouva un bien autre sujet de surprise. Il rencontra, l'œil unique du journaliste.

— Oh! oh! s'écria-t-il avec un accent de pitié, vous êtes blessé!

— Moi, blessé?

— Oui, ce trou que vous avez au visage!

— Ce trou! mais c'est un œil.

— Un œil! Oh! pauvre malheureux, que je vous plains d'avoir un œil. Cela doit faire bien du mal.

Et ce disant, Lou-Taï avait introduit un peu trop violemment son doigt dans l'œil du journaliste, ce qui fit pousser un cri à l'infortuné.

— Vous souffrez, n'est-ce pas?

Et le jeune homme continuant de promener sa main sur le visage de Jules Négat, sentit couler sur ses joues les larmes que la souffrance lui avait arrachées.

— O puissant *Atona* (Dieu)! votre blessure saigne! venez à la maison; mon père vous guérira. Nul n'est plus habile que lui pour sentir les plantes salutaires.

Jules Négat eût bien donné au jeune sauvage des explications sur ce qu'il prenait pour une blessure; mais d'abord il y avait plusieurs heures que son estomac battait la chamade, et fort vainement; puis ensuite il voyait non sans inquiétude le jour baisser sensiblement.

— La nuit va venir, dit-il à Lou-Taï.

— La nuit! qu'est-ce que cela?

— Ah! c'est vrai; je ne pense jamais qu'il est aveugle. En d'autres termes, mon jeune ami, le soleil va se coucher.

— Le soleil! que voulez-vous dire?

Jules Négat prit la main de Lou-Taï et la dirigea vers l'astre dont le disque rougeâtre descendait à l'horizon.

— Ah! oui, le *grand feu*, le *grand feu* va s'éteindre.

— Soit! le *grand feu* va s'éteindre. Ces diables d'aveugles-là, ça ne veut jamais se mettre à la place des gens. Si nous allions chez votre père avant qu'il ne fasse tout-à-fait sombre?

— Tout-à-fait sombre! répéta Lou-Taï stupéfait.

— Je veux dire avant que le *grand feu* soit éteint.

— Mon père ne sera pas levé.

— Bon! en voilà d'une autre. Quand donc se lève-t-il, votre père?

— Quand le *grand feu* s'éteint.

— Et il se couche?

— Quand le *grand feu* s'allume.

Décidément, pensa Jules Négat, ce jeune homme est un échappé du Charenton de l'endroit.

— Après ça, nous le réveillerons, ajouta Lou-Taï; car vraiment votre œil m'alarme beaucoup. Suivez-moi.

Ah ça, se dit le journaliste, comment diable cet aveugle va-t-il s'y prendre pour descendre ces rochers? et comment s'y est-il pris pour monter?

Il avait à peine eu le temps de faire cette réflexion, que Lou-Taï était en bas.

— Venez donc! cria-t-il à Jules Négat.

Mais celui-ci avançait un pied, puis l'autre, s'y prenait par derrière, s'y prenait par devant, et ne pouvait se décider à suivre ce chemin extravagant.

Enfin, après bien des hésitations, des supputations, des contorsions et des malédictions, il prit son courage à deux mains, comme on dit vulgairement, et s'accrochant avec désespoir aux entailles pratiquées, il descendit en fermant ses yeux, ou plutôt son œil.

Et ceci lui prouva en passant qu'être aveugle est encore bon à quelque chose.

Il n'était pas au bout de ses terreurs. Il lui fallut passer un torrent assez profond sur lequel était jeté un simple tronc d'arbre, tout brut, tout rond, tout chancelant; ce qui confirma notre journaliste classique dans sa haine instinctive du pittoresque.

Lou-Taï traversa sans hésiter ce pont beaucoup trop *couleur-locale*; Jules Négat recommença ses soupirs et ses cérémonies. Somme toute, force lui fut de fermer encore les yeux, et, qui plus est, de se traîner sur ce pont, en rampant comme un limaçon.

Si, dans ces deux circonstances, Jules Négat prêta à rire au jeune Lou-Taï, qui entendait ses terreurs, le journaliste prit sa revanche en plaine, et marcha d'un tel pas que son compagnon lui dit à plusieurs reprises :

— Mais, homme imprudent, comment pouvez-vous marcher ainsi sans bâton? Donnez-moi la main, vous allez vous casser la tête.

Enfin, nuit tombante, ils arrivèrent aux premières maisons d'un village qui paraissait immense, et qui, en effet, était la capitale du royaume des aveugles.

Lou-Taï s'arrêta devant une de ces maisons.

(*La suite prochainement.*) **WILHEM TENINT.**

...loi n'a rien de féodal; elle ne fait que reproduire les dispositions de la loi de 1790, qui permettait au propriétaire la chasse sur toutes ses propriétés; tandis que la commission a restreint le droit de chasse aux propriétés closes qui entourent l'habitation du chasseur. Quant à l'arbitraire que la loi, dit-on, donne aux préfets, la commission ne l'a introduite dans la loi que parce qu'il lui a semblé utile que le droit de chasse pût être quelquefois interdit; un amendement déposé aujourd'hui propose de spécifier le cas où cette interdiction pourra être appliquée; la commission se réunit à cet amendement.

On a reproché au projet de la commission d'être trop sévère; mais l'emprisonnement avait été aussi admis par la loi de 1790; et, comme la loi actuelle, elle avait cru qu'il fallait punir l'escalade, la dévastation des propriétés, le port d'une arme dirigée autant et plus contre les gardes que contre le gibier.

La commission a cru que, dans ces circonstances, l'amende serait une peine illusoire ou trop légère, surtout dans les cas de récidive.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. Dans l'intervalle de la session, j'ai consulté beaucoup de propriétaires sur le projet de loi, et tous ont été d'accord que le projet de loi, loin de réprimer le braconnage, ne fera que lui donner plus d'extension.

La loi actuelle pèse entièrement sur le chasseur loyal. La situation présente n'est pas celle de 1790; la grande propriété n'existe plus; dans une seule commune, un chasseur peut traverser, grâce au morcellement actuel du sol, deux ou trois cents propriétés en un jour; que deviendra-t-il, s'il faut qu'il paie une prime à tous les propriétaires? Au lieu de protéger la chasse, cette disposition l'empêche et l'abandonne au braconnier qui, n'ayant à payer ni port d'armes, ni prime aux propriétaires, et n'osant chasser le jour, de peur du garde-champêtre, chassera la nuit et détruira impunément le gibier. Ce n'est malheureusement pas la seule des dispositions du projet de loi qui mérite la critique et qui ait besoin d'être réformée.

L'orateur passe en revue les principaux articles du projet et en fait ressortir les vices évidents. Je repousse le projet de loi, dit-il en terminant, parce que je ne veux pas qu'une loi d'amour pour les perdreaux devienne une loi de persécution, de tracasseries et de vexations pour les citoyens. (Marques d'adhésion.)

M. MARTIN DU NORD. Ce n'est pas légèrement que ce projet vous a été proposé; la loi était réclamée de toutes parts, au dedans et au dehors des chambres; des commissions de magistrats, le conseil-d'Etat, la chambre des pairs, dans une double discussion, la commission de la chambre des députés l'ont tour à tour élaborée.

Je ne puis comprendre les épithètes qui ont été appliquées à ce projet de loi dans la séance d'hier. Les lois de 89, de 90 et le Code civil témoignent que le droit de chasse n'a jamais été regardé comme absolu; une foule d'intérêts peuvent être lésés par ce droit, et le gouvernement doit en régler l'exercice par une loi spéciale. Nous avons puisé presque toutes les dispositions dans la législation nouvelle dans les lois existantes, même cette disposition si violemment attaquée qui attribue aux gardes-champêtres une part dans les amendes, comme stimulant à leur zèle. Nous n'avions d'autre but que de réunir en un seul corps de loi tout ce qui a rapport à la matière.

N'imputez donc pas au ministère les dispositions qui se trouvent dans la loi ancienne. Ce qui nous appartient, c'est la prohibition de la chasse de nuit, de la vente du gibier dans le temps où la chasse n'est pas tolérée. Voilà ce qu'il vous faut attaquer, si vous voulez attaquer le ministère.

A côté de ces dispositions principales, il s'en présente d'autres moins importantes: le droit de refuser le permis de chasse, attribué aux préfets, le degré de confiance qui doit être accordé aux procès-verbaux des gardes-champêtres; ce sont là des points secondaires pour le règlement desquels chacun pourra apporter ses lumières; le gouvernement, sur plusieurs points, s'est rallié à l'avis de la commission; mais est-ce à dire pour cela qu'il mérite les accusations qu'on a dirigées contre lui?

La confiance donnée aux procès-verbaux des gardes-champêtres n'avait été inscrite dans la loi que pour mettre la législation en harmonie; cependant, sur l'observation que les gardes-champêtres devant avoir une part dans les amendes, seraient de fait juges et parties dans ces contestations, le gouvernement a accepté l'amendement de la commission.

L'emprisonnement se trouve inscrit, il est vrai, dans la nouvelle loi, mais l'application de la prison est partout laissée à la sagesse des magistrats, juges souverains des circonstances; quant aux escalades avec effraction, il est certain qu'elles doivent être sévèrement punies; le même fait, quand il s'agit d'un vol, entraîne la peine des travaux forcés, et vous trouvez qu'un emprisonnement de deux ans est trop sévère pour le braconnier qui fait le même acte! Mais savez-vous, messieurs, que, dans le Midi, sous prétexte de chasse, des hommes armés parcourent les campagnes et menacent la sûreté publique? C'est le braconnage seul que nous avons voulu atteindre, et, sur ce point, il me semble que nous ne pouvons rencontrer aucune opposition.

M. DE LAHAYE-JOUSSELIN regarde le projet de loi comme susceptible de grandes améliorations. La commission y a déjà fait d'utiles changements; l'honorable membre espère que la discussion y introduira encore beaucoup d'amendements.

M. MAURAT-BALLANGE combat les assertions de M. le ministre de la justice.

La loi de 1790, dit l'orateur, n'établit pas la distinction entre les propriétés closes placées auprès des maisons et celles qui en sont éloignées; elle n'avait qu'un but, celui de veiller à la conservation du gibier, et elle était conséquente à son principe en permettant à tout propriétaire de chasser sur son terrain, en quelque lieu qu'il fût placé. Cette disposition n'était donc pas la même que celle qui figure dans la loi actuelle. Voilà ce que j'ai blâmé; ce que j'ai blâmé encore, c'est ce droit de chasse en toute saison, sans permis de chasse et sans impôt, accordé au propriétaire de terrains clos; c'est cette distinction entre l'individu qui vend du gibier en temps prohibé et celui qui l'achète. Voilà les dispositions qui m'ont semblé aristocratiques et dangereuses, et qui m'ont porté à demander le rejet de la loi dont elles font une partie essentielle.

La chambre, consultée, décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. LE PRÉSIDENT lit le premier article de la loi, ainsi conçu:

« Nul ne pourra se livrer à l'exercice de la chasse, sauf les exceptions ci-après, si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente.

» Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant-droit. »

Sur cet article, trois amendements ont été présentés: 1° par M. Richond des Brus.

Art. 1er. — Premier paragraphe. — Supprimer les mots: « Sauf les exceptions ci-après. »

Deuxième paragraphe. — Remplacer la rédaction du projet par celle-ci: « Nul n'aura la faculté de chasser sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant-droit, sur les terrains entourés de clôtures ou couverts de leurs fruits. »

2° Par M. Barrillon.

Nul ne pourra... etc. Comme au projet.

Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui, sans le consentement exprès ou tacite du propriétaire ou de ses ayant-droit.

Tout propriétaire ou ayant-droit qui voudra se réserver le droit exclusif de chasse, devra, chaque année, en faire la déclaration, avant l'ouverture de la chasse, à la mairie de la commune où sont situées ses propriétés.

...

Le droit de chasse, dit-il, n'est pas inhérent à la propriété. Le fait de chasser sur le terrain d'autrui n'est pas un délit en soi. Sous l'empire la loi actuelle, le consentement du possesseur est toujours présumé. L'intérêt de l'agriculture et celui de la conservation du gibier, sont les seuls points à régler, et ce sont là des intérêts d'ordre public.

L'orateur montre ensuite la difficulté d'appliquer l'art. 2 du projet de loi et de déterminer si la clôture prescrite par la loi existe réellement.

L'orateur loue la prohibition de la vente du gibier pendant le temps où la chasse est prohibée; mais il trouve qu'il y a contradiction entre cette disposition et celle qui permettra à ceux qui sont chargés de réprimer cette vente de faire servir le gibier sur leurs tables, tout en sévissant sévèrement contre celui qui le leur aura vendu.

M. PASCALIS, au nom de la commission, repousse les arguments du préopinant. Il s'agit, dit-il, d'une loi sur la police de la chasse, et non sur le droit de chasse. Le gibier est un bien en commun; il faut en régler la jouissance; la loi ne doit pas avoir d'autre but.

M. DE TOYE demande que le droit des fermiers soit fixé par la loi; il n'existe de règle à ce sujet que l'ancienne ordonnance de 1669: le propriétaire et le fermier sont tous deux possesseurs; auront-ils tous deux le droit de chasser?

L'orateur se plaint que la loi crée un privilège, et demande que, si l'on accorde aux propriétaires des terrains clos le droit de chasser sur leurs propriétés, ce droit au moins soit grevé d'un impôt.

M. MERMILLIOD combat, d'un côté, la suppression de l'article, de l'autre, l'extension qu'on voudrait donner à quelques mots de la disposition.

M. DE LA PLESSE demande qu'on précise ce que la commission entend par clôture; si c'est un mur, une haie continue dans laquelle on fait une brèche au moment de la récolte, ou une haie dans laquelle la brèche est permanente et fermée par une barrière? Si la haie de ce genre est reconnue clôture, les terrains ainsi clos doivent être assimilés à un parc, c'est-à-dire que presque tous les terrains de l'ouest de la France se trouveront en dehors des prescriptions de la loi.

M. MARTIN (du Nord) croit la définition de la clôture extrêmement difficile, et pense qu'il faut la laisser à l'appréciation des magistrats qui résident sur les lieux.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Lundi à midi réunion dans les bureaux; examen de deux propositions. A deux heures, séance publique; suite de la discussion de la loi sur la chasse.

REVUE DES JOURNAUX.

En annonçant que M. de Rémusat vient de déposer sur le bureau de la chambre une proposition sur les incompatibilités, en tout semblable à celle que M. Ganneron présenta en 1842, le *Siècle* exprime la conviction que tous les bureaux s'empresseront de laisser arriver devant l'assemblée un projet de réforme qui a été près de réunir deux ou trois années de suite la majorité des voix. C'est dans la discussion de ce projet, ajoute le *Siècle*, que viendront naturellement les explications sur l'affaire de M. de Salvandy.

— Le *Siècle* invitait hier le gouvernement à ne pas se laisser *acculer à la violence, après avoir épuisé les chances de la corruption*. Le conseil est bon, dit aujourd'hui la *France*; mais, quand on redoute la violence, il ne faut pas l'encourager. Or, les fortifications de Paris sont, pour le pouvoir, une excitation à la violence, et le *Siècle* a voulu les fortifications.

— Le *Courrier français* critique vivement et avec raison cette disposition du projet de loi sur la chasse, qui accorde au préfet le droit de refuser arbitrairement un permis de chasse. Le gouvernement, dit le *Courrier*, veut évidemment se créer par là un puissant moyen d'influence électorale. Que la loi soit adoptée, et l'on verra quel accueil recevront dans les bureaux des préfectures les électeurs de l'opposition.

— « Ce qu'on veut faire avec la loi dont la discussion a commencé aujourd'hui, dit le *National*, c'est de rétablir, au profit des gens riches, un monopole odieux, et encore veut-on le rendre plus odieux en le compliquant d'arbitraire ministériel. Cette observation parfaitement juste n'est pas de nous; elle appartient à M. Richond des Brus, qui siège sur les bancs les plus ministériels de la chambre. »

— Le *Journal des Débats* défend chaque disposition du projet de loi sur la chasse. Selon ce journal, le projet ne contient aucune espèce de restriction qui tendrait à faire du droit de chasse un privilège de la richesse. La disposition qui accorde aux préfets le pouvoir discrétionnaire de refuser les permis de chasse, est peut-être rigoureuse; mais, ajoute aussitôt le *Journal des Débats*, elle a un correctif. Le recours au ministre sera permis contre la décision du préfet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer encore le compte-rendu du *Concours de Poissy*.

IRLANDE.

Dans la séance de la cour du banc de la reine du 7, le solliciteur-général avait commencé son réquisitoire, mais les questions qu'il devait traiter étaient si nombreuses, qu'on prévoyait qu'il ne finirait pas ce jour-là. « Messieurs les jurés, avait-il dit en substance, les dépositions de tous les témoins sur le caractère paisible des meetings, loin d'affaiblir l'accusation, ne font que la confirmer, la paix et l'ordre étant nécessaires aux conspirateurs pour atteindre leur but. La couronne n'a point poursuivi les milliers d'hommes qui ont assisté aux meetings, mais ceux qui les ont convoqués, ceux qui s'en sont servis pour intimider le pouvoir par un déploiement de force physique. Enfin, on a excité au mépris des tribunaux légaux en établissant des cours d'arbitres. »

ESPAGNE.

La junte d'Alicante, qui a l'ambition de se dire junte gouvernementale de Valence, Aragon et Murcie (répétition du titre que le carliste Cabrera s'arrogeait jadis), ne paraît pas jusqu'à ce jour heureuse dans ses expéditions. Deux de ses membres ont été faits prisonniers. On instruit en ce moment leur procès. Outre le douanier Bonnet et le contrebandier Carreras, elle se compose de Gaona, ancien volontaire royaliste, Espagna, négociant, Frenio Bonnet, qui s'intitule commandant-général, un autre Gaona, nommé intendant et un autre Frenio qui remplit les fonctions de chef politique. Le bruit courait à Madrid que cette junte cherchait déjà à entrer en pourparlers et qu'elle avait adressé au gouvernement un rapport dans lequel elle se bornait à demander la dissolution du ministère actuel. Ce document ridicule prouve, s'il existe, que les insurgés ont réellement la conscience de leur faiblesse.

...duc d'Aumale, et qui a pour but de s'emparer de Biscara, doit commencer ses opérations le 15 de ce mois.

— Les journaux de Garcole du 2 annoncent que les travaux du chemin de fer projeté de cette ville à Mataro commenceront au printemps prochain.

— Suivant le *Journal allemand de Francfort* du 8, l'exploitation des mines de l'Oural a produit, l'an dernier, 15 millions de roubles d'argent. Le trésor russe en prélève pour sa part 2 millions.

— MM. Félix Pyat et Grandmesnil ont interjeté appel du jugement rendu par la 8e chambre de police correctionnelle, sur la plainte de M. Jules Janin.

— *Assemblée générale des patentés de Paris*. — La commission des patentés nous prie d'annoncer qu'une réunion générale des patentés de Paris aura lieu aujourd'hui dimanche, à midi précis, chez Lemardelay, rue Richelieu, 100. La commission fera connaître à l'assemblée le résultat de ses travaux, et soumettra à la signature de MM. les commerçants la pétition qu'elle a rédigée. Le projet de loi doit être discuté lundi ou mardi à la chambre des députés. Tous les patentés sont admis à la réunion.

— Le 13 janvier, vers huit heures du soir, on a ressenti à Raguse un léger tremblement de terre, précédé d'un bruit de grêle assez semblable à celui d'un tambour. Au vent du sud-est, qui soufflait les jours précédents, succéda dans la nuit un calme profond, et la température monta de 1° Réaumur à plus de 4°. Le 15, à une heure quinze minutes du matin, les habitants furent réveillés par une secousse assez violente, précédée également d'un grand bruit. Le mouvement était oscillatoire: il dura environ deux secondes. A cinq heures et demie du matin on ressentit une autre secousse, moins forte que la première en violence et en durée, et, à sept heures cinquante minutes du soir, on vit briller un éclair éblouissant, suivi d'une violente secousse, qui dura près de deux secondes. La marée est fort basse, le ciel nuageux et le thermomètre à plus de 6° Réaumur; le baromètre à 28' 2''; le vent au sud-sud-est.

— Aujourd'hui à l'Odéon a lieu la représentation au bénéfice de Mme Payre. Le *Maître d'Ecole*, avec Hyacinthe, Fouyou et Neuville; Laferrière, avec les artistes du vaudeville, et les imitations de Neuville. Massol et Poultier, dans le deuxième acte de la *Muette;* Mlle Bourbier, dans le *Duel;* Mlle George, dans *Athalie;* le deuxième acte de *Lucrèce Borgia* et le cinquième de *Rodogule* avec Mlle Maxime. Tel est le programme.

— Aujourd'hui dimanche, à l'Opéra-Comique: le *Déserteur* et *Mina* par l'élite de la troupe.

— Aux Variétés, aujourd'hui dimanche, *Michel Perrin*, le *Chevalier du Guet* et *Marjolaine*.

Bourse du 10 février 1844.

La Bourse, commencée d'une manière assez défavorable, malgré la hausse des fonds anglais, s'est bien relevée vers la fin. La coulisse a continué le mouvement de reprise.

Les espagnols ont également remonté. Une baisse assez brusque de 60 centimes sur le 5 0[0 napolitain a fait quelque sensation.

Au comptant: Autriche, 390; — Rente 5 0[0 Ville, 105,50; — Banque belge, 672,50; — Espagne passive, 5 5[8; — Oblig. Orléans, 1255; — Marseille, 775; — Montpellier, 500, 490; — Mulhouse, 380, 375, 377,50; — Oblig. Grand'Comb, 1135; — Jouissance 4 canaux, 140; — Zinc Vieille-Montagne, 4000; — Lin Maberly, 360; — Vieux Pont, 1680; — Jouiss. Bourgogne, 102,50 105,75.

Fin courant: Belge 1840, 109 5[8; — 5 0[0 Naples, 106,40, 106,20; — Marseille, 770, 768,75.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0[0 compt.	125 »	125 20	125 »	125 20	124 95
— fin cour.	125 15	125 20	125 10	125 20	125 10
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	81 90	81 90	81 85	81 85	81 90
— fin cour.	81 90	81 95	81 85	81 95	81 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1[2 0[0.	112 50	» »	» »	5 0[0 Bge 1840	109 1[2	109 5[8	H. 1[8 »
4 0[0 ...	106 25	» »	» »	— Portugais.	47 1[2	47 1[4	B. 1[4 »
O. de la V.	1405 »	» »	B. 5 00	Esp. D. active	31 1[4	31 3[4	H. 1[2 »
B. de Fr..	3280 »	» »	» »	5 0[0 Naples.	106 45	106 »	B. 0 60
C. L. 5000	5070 »	» »	» »	— Romain..	106 1[8	» »	H. 1[2
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1225 »	» »	H. 5 »
C. hyp...	768 75	767 50	B. 2 50	Emp. d'Haïti.	490 »	500 »	H. 12 50
4 Can. ...	1292 50	1290 »	B. 2 50				

CH. DE F. au Ct.					
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »	» »
V. R. Dr.	352 50	» »	H. 2 50	— 352 50.	H. 2 50
— R. G.	187 50	187 50	H. 2 50	— 187 50, 190, 185, 188 75.	H. 3 75
Orléans..	855 »	855 »	B. 2 50	— 857 50, 850, 856 25.	H. 2 50
Strasb...	250 »	250 »	H. 1 25	— 250, 251 25, 248 75, 250.	H. 1 25
Rouen...	842 50	» »	H. 1 25	— 842 50.	» »
Havre...	690 »	685 »	B. 5 »	— 685, 682 50, 685.	B. 5 »
Avignon..	» »	» »	» »		» »
Montp...	» »	» »	» »		» »

LONDRES, 8 FÉVRIER.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 97 3[8.	Av.... 81 90, 87 1[2.	5 0[0 125 30 dont 50.
Esp. act... 33 3[8.	Ap.... 81 92 1[2, 95, 97 1[2.	3 0[0 81 95, 82 d. un.
Portug.... 47 1[4.	Rep. fin cour.	» 82 10, 82 d. 50.
Mexic..... 34 5[8.	3 0[0 5. 17 1[2	Orléans, 865 dont 10.
Brésil.....	5 0[0 5 à 30.	Hâvre, 700, 698 75 d. 10 f.
5 0[0 holl. 101 1[2.	B. du Tr.	Strasb. 255 dont 10 fr.
2 1[2 do... 55 1[2.		
Rouen......		
Orléans.... 33 1[2.		

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

3e	9	48	[illegible] à 00,00	3e	42	56	31,20 à 31,25
4e	40	56	[illegible],00 à 00,00	4e	4	57	26,75 à 27,50
A l.	30	82	22,48 à 35,65	A l.	376	80	35,26 à 37,90

Taxe du pain, 1re q. 0,35 ; — 2e q., 0,28 le kil.

GONESSE, 5 février. — Pain, prem. qual.: 0,33 3\|4 ; deux.: 0,28 3\|4.

BRAY-SUR-SEINE, 9 février. — Pain, prem. qual.: 0,28; deux.: 0,23.

BRIE-COMTE-ROBERT, 5 février. — Pain, prem. qual.: 0,32 1\|2; deux.: 0,30.

MONTIVILLIERS, 8 février. — Pain, prem. qual.: 0,60; deux.: 0,50 ; trois.: 0,36 1\|2; quatr.: 0,31 2\|3.

NEVERS, 3 février. — Pain, prem. qual.: 0,37 1\|2 ; deux. 0,32 1\|2 ; trois.: 0,25.

POITIERS, 6 février. — Pain, prem. qual.: 0,34 1\|2; deux.: 0,31; trois.: 0,28 1\|2.

LYON, 3 février. — Continuation de la même taxe. — Pain, prem. qual.: 0,41 ; deux.: 0,36.

Cours des céréales (prix de l'hect.)

COULOMMIERS, 7 février. (*Second avis.*) — Notre place n'était que médiocrement approvionnée en froment ; les bonnes qualités n'y sont pas abondantes et se vendent toujours bien dans les cours de 29,50 à 30,00 l'hect. 1\|2. Mais comme il y a beaucoup de qualités inférieures, les prix, pour ces sortes, descendent jusqu'à 27, Avoine : 7,25 à 6,50.

MONTIVILLIERS, 8 février. — Froment (les 100 kil.) : 28,00. — Avoine (l'hect.) : 6,50.

CAMBRAI, 7 février. — Froment nouveau, prem. qual. : 18,00 ; deux. : 16,77. — Seigle : 11,10. — Orge : 12,40. — Avoine : 6,23 à 6,80.

BOMBOURG, 6 février. — Froment : 19,37. — Seigle : 11,93. — Escourgeon ; 11,69. — Avoine : 6,19. — Marché ordinaire ; baisse sur le froment, 0,24 ; sur le seigle, 0,03 ; sur l'escourgeon, 0,37, et sur l'avoine, 0,14.

LILLE, 7 février. — Froment blanc, prem. qual., : 21,56 ; deux. : 19,55 ; trois. : 18,51. — Froment roux : prem. qual. : 18,20 ; deux. : 17,48; trois. : 17,08. — Seigle : 12,50 à 13,25. — Avoine : 7,75 à 8,25.

VALENCIENNES, 9 février. — Froment blanc : 20,00 à 22,00. — Froment gris, prem. qual. : 18,50 à 21,00 ; deux. : 17,00 à 19,00. — Seigle 12,00 à 13,00. — Orge : 13,00 à 13,50. — Avoine : 7,00 à 9,00.

NANCY, 3 février. — Froment 1re qual. : 17,10 ; 2e : 16,65 ; 3e, 15,50. — Orge : 9,02 à 9,28. — Avoine : 6,50 à 6,80.

SANCERRE, 3 février. — Froment 1re qual.: 17,58 ; 3e : 16,58 ; méteil : 14,50. — Mouture : 12,00. — Avoine : 6,25.

NANTES, 8 février. — Froment 1re qual. : 22,40 ; 2e : 21,46 ; 3e, 20,21. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,90. — Sarrazin : 10,60. — Maïs : 9,75.

Bœufs.....	1745	1703	40	1 20	1 06	» 94
Vaches....	31	31	»	1 12	» 98	» 84
Veaux.....	616	616	»	1 54	1 36	1 »
Moutons..	5903	5762	141	1 36	1 18	1 18

LA MAISON-BLANCHE, 10 février. Porcs amenés : 69 ; vendus : 69 ; renvoi : 00. Prem. qual. : 1,08 ; deux. : 1,06 ; trois. : 1,04. — Vaches laitières, amenées : 47 ; vendues : 36 ; renvoi : 11. Prem. qual. : de 120,00 à 140,00 l'une.

BOUTOT, 7 février. — Marché assez approvisionné ; vente des moutons faible.

	1re cl.		f. c.	2e cl.		f. c.
Bœufs	205	à	1,35	160	à	1,20
Vaches	210		1,20	270		1,05
Veaux	12		1,30	15		1,20
Moutons	350		1,40	270		1,30
Porcs	40		0,95	35		0,75

METZ. Marché du 6 février.

61	bœufs vendus de	1,04 à	1,16
49	veaux	1,05	1,30
24	vaches	0,92	1,06
8	taureaux	0,84	0,94
124	moutons	1,10	1,30
110	porcs	1,15	1,25

Viande abattue. — Prix du kil.

PARIS, Halle à la viande du 10 février.

— Dindes [illegible] — Faisans : 5,00. — Chapons : 3,75 à 5,50. — Poulardes : 3,00 à 3,75. — Poulets gras : 3,25 à 3,75. — Poules : 1,75 à 2,00. — Canards : 1,50 à 3,00. — Perdrix : 1,00 à 2,50. — Pigeons bizets : 0,50 à 0,90. — Bécasses : 1,50 à 3,00. — Vanneaux : 1,00. — Grives : 0,25 à 0,30. — Alouettes (la dixaine) : 1,00 à 1,50.

HOUDAN, 7 février. — Lapins : 1,75 à 2,25. — Dindes et dindons gras : 5,00 à 9,00. — Poulets gras, prem. choix : 3,75 à 4,00 ; deux. : 3,00 à 3,75 ; trois. : 2,50 à 3,00. Le marché était peu garni ; vente facile.

POITIERS, 6 février. Dindes et dindonneaux : 2,50 à 3,75. — Oies : 2,60. — Canards : 1,10. — Poulets et poules : 0,95 à 1,25. — Pigeons : 0,40.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. — Halle des 7, 8 et 9 février.

Beurre en livre (le kil.),	de 1,30 à 2,12
Dito en mottes, Isigny,	de 1,60 à 5,60
Dito en mottes, Gournay,	de 1,40 à 3,10
Petit beurre,	de 1,26 à 1,60
Beurre salé et fondu,	de 1,48 à 0,00

Œufs (le mille), de 40,00 à 72,00.

Fromage de Brie (la dixaine), 12,00 à 30,00 ; dito à la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 9 février. — Beurre, 1re qual.:

[illegible] Vache en croûte : 2,80 à 2,50 ; dito léger 2,50 à 2,80 ; dito étirée : 2,50 à 3,00. — Veau en croûte : 2,80 à 3,30 ; dito sec d'huile, commun 2,70 à 2,09 ; dito de Touraine : 3,60 à 3,75. — Cheval en croûte : 2,00 à 2,30. — Cuir de Hongrie : 1,50 à 1,70.

Cuirs en poils. — Gros bœufs de 40 kilog. et au-dessus (les 50 kilog.) : 35,00 à 36,00. — Petits bœufs de 39 et au dessous : 34,00. — Vache 41,00 à 42,00 ; dito salée : 42,00 à 43,00 ; dito étrangère : 45,00 à 50,00. — Veau avec tête 60,00 à 65,00 ; dito sans tête : 72,00 à 75,00 ; dito sec en poil (le kilog.) : 2,00 à 2,10 ; dito Buénos-Ayres léger : 1,50 à 1,60.

Petites peaux. — Basane en croûte, prem. qual. (la douz.) : 30,00 à 40,00 ; deux. : 18,00 à 26,00 ; trois. : 15,00 à 18,00. — Chèvre, sèche d'huile, prem. sorte (le kil.) : 7,00 à 7,50 ; deux. : 5,00 à 5,50 ; trois. : 2,00 à 3,00. — Moutons sumac, prem. qual. : (la douz.), 19,00 à 25,00. — dito chamoisés : 15,00 à 18,00. — Veaux bronzés : 58,00 à 68,00. — Moutons mégissés (la douz.), 16,22.

Peaux blanches mégissées. — prem. sorte (le 100), 200,00 à 225,00 ; deux. : 145,00 à 160,00. — Agneaux, deux. sorte : 90,00 à 100,00. — Chevreaux, trois. sorte : 65,00 à 80,00. — Chevreaux blancs, prem. sorte : 32,00 à 34,00. — Dito, deux. sorte : 24,00 à 25,00.

...un prétexte, le mot... de tout le monde.

Il en a été de même de l'affaire des chemins de fer. Les ministres n'ont pas consulté, sur cette matière, les véritables intérêts du pays, les véritables principes de la science administrative; ils ont tout immolé au besoin de gagner des appuis: et la conservation de leurs portefeuilles leur a paru trop précieuse pour ne pas être obtenue au prix de l'abjuration de leurs devoirs d'hommes d'Etat.

Nous n'employons pas légèrement des paroles aussi graves; car leur conduite et leurs propositions ont été telles que s'ils n'ont pas abandonné sciemment l'intérêt public aux exigences des banquiers, on en est réduit à les taxer de folie ou d'une incapacité approchant de la folie.

La discussion que nous allons entreprendre montrera jusqu'à quel point le gouvernement s'était laissé subjuguer par la haute finance.

La loi du 11 juin 1842 a ordonné l'exécution d'un réseau de chemins de fer sur toute la France.

Elle en a déterminé la condition en laissant au gouvernement le choix entre deux systèmes dont les bases différentes sont contenues dans cette loi.

Elle a dit que l'administration — ou construirait elle-même les chemins votés et les exploiterait, — ou bien, après les avoir construits à ses frais, en concéderait l'exploitation à des compagnies particulières.

Elle a réglé, dans ce dernier cas, la portion des frais mis à la charge de l'Etat, c'était celle de l'achat des terrains et de la construction de tous les terrassements et ouvrages d'art, — les compagnies auxquelles *l'exploitation des chemins serait donnée à bail* n'ayant qu'à poser la voie de fer sur les chemins tout préparés par l'Etat, entretenir ce chemin et fournir le matériel.

Elle a encore dit que, dans ce dernier cas, la voie de fer posée par les compagnies concessionnaires leur serait remboursée à la fin du bail.

Comment cette loi a-t-elle été exécutée et interprétée?

Les ministres ayant adopté le système de concessions aux compagnies, ont proposé l'année dernière trois lois particulières, pour les chemins de Paris à Lille, de Marseille à Avignon, et d'Orléans à Tours.

Conformément à la loi du 11 juin 1842, ils engageaient l'Etat à livrer aux compagnies concessionnaires le chemin tout préparé, il y a encore les chemins de Paris à Strasbourg, de Tours à Bordeaux, de Paris à Lyon, et d'autres. C'eût donc été d'après le système ministériel, non pas seulement 130 millions mais 500 millions environ à prêter gratuitement pendant 30 à 40 ans aux compagnies concessionnaires. Et remarquez, les *prêter* n'est pas assez dire; dans un prochain article nous ferons voir que, par une interprétation abusive des dispositions de la loi, l'Etat *donnait* une forte partie de cette somme aux banquiers et capitalistes entremetteurs de l'affaire.

La proposition du ministre était d'autant plus extraordinaire que les concessionnaires principaux des chemins étaient et devaient être les riches banquiers qui prêtaient au gouvernement la somme que celui-ci devait avancer pour les compagnies.

Car l'on sait que le déficit existant dans le trésor, et l'énormité de dépense dans son système des chemins de fer, forcent le gouvernement à chercher des ressources en dehors de l'impôt. Ces ressources, c'est l'emprunt qui les fournit.

Voici donc M. de Rotschild (pour personnifier en lui toutes les banques dont il est le chef), voici M. de Rotschild qui prête au gouvernement 100 millions 4 p. 0/0. Aussitôt le gouvernement emploie ces 100 millions à construire le chemin du Nord, puis le concède gratuitement à M. de Rotschild pendant 35 ans, sans intérêt, sans loyer, et au bout de ces 35 ans, le gouvernement rembourse au financier les rails. Comme on le voit, l'affaire était excellente pour M. de Rotschild; mais pour le gouvernement elle était ruineuse. Jamais acte de folie pareil n'a été commis dans nos finances.

Tout particulier qui gérerait ses affaires de cette manière, mériterait certainement d'être interdit. Nos ministres ne sont cependant ni des fous ni des gens incapables. Mais, il faut le dire, ils veulent rester au pouvoir et ne sont pas assez scrupuleux sur les moyens de s'y maintenir.

Dans leurs projets, ils eurent beaucoup moins en vue l'intérêt général que celui de leur existence ministérielle; et le besoin de s'assurer les influences de la haute banque dicta les principales dispositions des lois présentées.

La chambre, il est vrai, se récria, avec le public, contre de pareils projets; mais c'est encore ici une des misères de notre régime parlementaire: il arriva pendant tout le cours de la session dernière, que la plupart des projets de loi présentés par le ministère furent repoussés ou profondément modifiés, tantôt par le caprice remboursés aux compagnies, et que l'Etat viendrait en partage des bénéfices, lorsque les bénéfices dépasseraient 10 p. 0/0 du capital des compagnies.

Le projet de loi d'Avignon fut ratifié par la chambre des pairs, celui de Tours ajourné.

Aujourd'hui, il s'agit de décider quelles conditions on fera, tant aux chemins de Tours et de Lille qu'aux autres chemins qui sont en cours d'exécution. Le ministère a récompensé M. Teste, ministre des travaux publics, des services qu'il avait rendus aux banquiers, en lui donnant la place de président de chambre à la cour de cassation, et il l'a remplacé par M. Dumon. Ce dernier est en ce moment ballotté entre la crainte que lui inspire le ressentiment des banquiers, s'il trompait leur attente, et la défiance qu'il éprouve des lumières de la chambre, qui pourrait bien se refuser à le soutenir.

Il n'ose pas proposer franchement le système de l'exploitation par l'Etat, quoiqu'il le trouve le plus raisonnable, et se torture l'esprit pour trouver des combinaisons qui, en satisfaisant tout le monde, n'ébranlent pas le ministère dont il fait partie. Il n'a pas encore pris de parti; les dispositions personnelles sont pour l'exécution par l'Etat, mais il est occupé en ce moment à rechercher quel est le système qui serait le plus favorable... à la consolidation du ministère dont il fait partie.

Nous lui dirions bien que le plan le plus favorable, même pour ce but mesquin, est celui qui serait en même temps le plus favorable au pays tout entier; mais trop souvent, dans les hautes régions du pouvoir, on est poussé par une logique toute contraire à celle du reste des hommes.

Désespérant de satisfaire les intérêts généraux, on préfère s'appuyer sur les intérêts particuliers; de sorte que l'art de gouverner est devenu celui de sacrifier les masses à quelques individus.

C'est encore ainsi que, lorsqu'il serait le plus important de s'acquérir l'affection des populations, on préfère les intimider. Il eût été si facile, dans ces derniers temps, de gagner à soi le peuple tout entier. — On a préféré entourer Paris de citadelles menaçantes. Les citadelles ont-elles jamais inspiré de l'amour à personne?

(1) Un autre exemple de ce genre de *vote forcé* vient de se reproduire sous nos yeux. La majorité n'a adopté le passage de l'adresse relatif aux légitimistes que pour ne pas faire tomber le portefeuille qui s'échappait des mains de M. Guizot, et qui aurait été ramassé par on ne sait qui: « C'est le vote qui m'a le plus coûté », disait à ce sujet un des membres de la majorité.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

COURS D'ORNITHOLOGIE DE M. GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

SOMMAIRE. — *Nandou, autruche d'Amérique. — Excellence de sa chair. — Facile à domestiquer en Europe. — Casuaridés. — Casoar domestique à Amboine. — Aptérides. — Aptérix très rare. — Un seul échantillon en France, donné par l'amiral Dumont d'Urville. — Pingouins et manchots. — Ailes-nageoires. — Oiseaux-poissons. — République de Pingouins aux îles Malouines. — Analogie des perroquets et des singes. — Clôture du Cours d'ornithologie de M. I. Geoffroy Saint-Hilaire.*

La famille des strutidés, propre au continent de l'Afrique, n'a point de représentant dans les autres parties de l'ancien continent. Après avoir réhabilité l'autruche sous le rapport de ses sentiments naturels, et indiqué son utilité possible comme monture, genre de service auquel semblent la rendre très propre la force extraordinaire de ses jambes, la rapidité de sa course et la conformation particulière de sa charpente osseuse, M. I. Geoffroy Saint-Hilaire insiste sur la facilité qu'on trouverait à domestiquer l'autruche dans nos possessions d'Afrique. En général, un animal qui a besoin d'une très grande quantité d'aliments et qui joint à ce besoin un naturel exempt de férocité, est déjà, par cela seul, dans des conditions favorables pour devenir domestique.

Nous avons dit que la chair de l'autruche est seulement mangeable; elle probablement elle se modifierait par une alimentation convenable chez l'autruche nourrie en domesticité. Mais, sans recourir à cette nouvelle espèce de bétail bipède qui permettrait de servir dans les repas de corps une volaille de 100 à 120 kilos, l'homme trouverait bien plus d'avantages à élever pour sa chair qui est excellente, le nandou ou autruche d'Amérique. Le nandou, très recherché des chasseurs américains, qui s'en emparent au moyen du lasso, longue lanière de cuir portant deux boules de métal à ses deux extrémités, couvre de ses nombreux troupeaux les *llanos* et les *pampas* de l'Amérique méridionale. Sans égaler l'autruche en force, en poids et en volume, il donnerait déjà d'assez jolis rôtis de 60 à 65 kilos. Cet oiseau habite, il est vrai, les régions les plus chaudes du Brésil; mais on le retrouve jusque dans la Patagonie, sous des latitudes où le climat ressemble à celui de la France. Le nandou pourrait donc aisément devenir pour l'Europe ce que nous pourrions nommer un oiseau de boucherie; une cuisse de nandou est plus grosse et plus charnue qu'un gigot de moutons de Sologne ou des Ardennes.

Les plumes du nandou sont molles et formées de barbules sans adhérence comme celles de l'Autruche. C'est du reste le seul rapport qui existe entre ces deux genres de plumes. Tandis que les magnifiques plumes blanches de l'autruche mâle constituent une grande valeur, les plumes du nandou, d'un gris brun, connues dans le commerce, on ne sait pourquoi, sous le nom de plumes de vautour, ont pour unique emploi celui de former de modestes époussetoirs, d'un prix très modéré. Les relations fréquentes entre la France et l'Amérique du Sud rendent très facile l'acquisition d'un assez grand nombre d'œufs de nandou; ces œufs, s'ils provenaient des parties de l'Amérique du Sud dont le climat se rapproche le plus de celui d'Europe, donneraient une génération de jeunes nandous qui, très probablement, pourraient multiplier à l'état domestique dans le midi de la France, et se répandre de là dans toute l'Europe.

La famille des casuaridés a pour type le casoar, qui ne le cède guère en volume à l'autruche; les deux variétés connues, le drôme et le casoar proprement dit, dépassent de beaucoup le volume du nandou. La force des jambes du casoar est très grande, quoique sa rapidité à la course n'égale pas celle de l'autruche. Les plumes, chez les casuaridés, ont tout-à-fait disparu, et il reste à peine de l'aile un léger rudiment, non pas bien conformé, sauf la grandeur, comme chez l'autruche, mais si peu développé que, sans la place à laquelle elle est attachée, cette intention d'ailes serait méconnaissable. Il faudrait un terme nouveau qui n'existe pas dans la langue de l'histoire naturelle, pour définir exactement ce qu'on nomme les plumes du casoar; à quelques pas de distance, cet oiseau semble couvert de poils. Chaque plume, examinée séparément, n'est, en effet, ni plumes, ni poil, mais quelque chose qui tient de l'un et de l'autre.

Le casoar porte en outre, de chaque côté du sternum, trois longs piquants d'un beau noir, assez analogues à ceux du porc-épic. Les casoars, surtout le mâle, sont méchants et dangereux; pourtant, on assure qu'il en existe à l'état de domesticité, et qu'ils multiplient dans les basses-cours des colons hollandais de l'île d'Amboine. La chair du casoar, moins délicate que celle du nandou, est cependant très mangeable et beaucoup meilleure que celle de l'autruche.

La famille bizarre des aptéridés termine la série des oiseaux terrestres. Cette famille, qui appartient exclusivement à l'Australie, n'a pour représentant, jusqu'à présent, qu'un seul genre formé d'une seule espèce. L'aptérix est, comme l'a dit le professeur, de tous les oiseaux, l'oiseau le moins oiseau possible. Ses pattes, bien conformées, sa tête et son bec allongé, dont les narines, par une anomalie particulière, occupent l'extrémité, font de l'aptérix un véritable oiseau, qui pond et couve comme tous les oiseaux connus. Mais d'une part, il n'a presque plus de traces d'ailes, particularité sur laquelle repose son nom, qui signifie, en grec, dépourvu d'ailes; de l'autre, ses plumes se rapprochent de plus en plus de la nature des poils.

Cet animal singulier est nocturne; il vit d'insectes, et se tient, pendant le jour, dans des trous qu'il pratique sous les racines de certains arbres propres aux parties humides et marécageuses de son pays natal.

Nous ne devons pas oublier de rappeler que le seul échantillon d'aptérix qui soit en France, est un don du malheureux amiral Dumont-Durville; il l'avait rapporté de son dernier voyage d'exploration maritime. On connaît peu de choses des mœurs de l'aptérix; on sait seulement que c'est un animal craintif, dont les naturels de la Nouvelle-Zélande recherchent la chair comme un mets délicat, et dont, pour cette raison, la race est très peu nombreuse.

Après les aptéridés qui semblent se rapprocher des mammifères sous quelques rapports, il ne nous reste plus à mentionner que les pingouins et les manchots, répandus les uns et les autres dans les régions glacées qui environnent les deux pôles. Les pingouins et les manchots n'ont de l'oiseau que la tête et les pattes. Le bec est allongé; la tête rappelle celle de beaucoup de palmipèdes, et les pattes sont complètement palmées. Les plumes sont bien réellement des plumes régulières, avec leurs barbules soyeuses, rappelant celles de tous les oiseaux aquatiques. Mais le corps est tellement allongé, les tarses sont si courts et les membres postérieurs sont placés si loin des membres antérieurs, que l'oiseau marche avec beaucoup de difficulté, encore ne peut-il marcher que tout debout, ce qui lui donne un aspect tout-à-fait gauche et grotesque. A la place des ailes, il porte deux espèces de moignons dont les plumes collées les unes aux autres, mais courtes et rigides, ne sauraient l'aider en quoi que ce soit, ni pour voler, ni pour marcher. Il s'en tient donc à l'eau, son véritable élément; et il y trouve sa nourriture et y passe la plus grande partie de son existence. Ses ailes sont de véritables nageoires; il nage dans une situation verticale, n'ayant que la tête hors de l'eau.

Les pingouins et les manchots ont très peu de moyens de défense contre l'homme; avant d'avoir éprouvé sa cruauté, ils ne sont point portés à fuir à son approche. M. Geoffroy-Saint-Hilaire en rapporte un exemple très remarquable, emprunté à la relation d'un voyageur moderne.

Il y a quelques années, M. Gaymard, naturaliste français, était embarqué sur un navire qui fut jeté par la tempête sur un état désert dépendant du groupe des Malouines. Cet îlot était habité par une république de pingouins; ils avaient pratiqué, à travers des broussailles épaisses dont l'îlot est couvert, plusieurs sentiers aboutissant à une place découverte, mais bien abritée, où toutes les mères couvaient à côté les unes des autres. Quoique la chair du pingouin soit huileuse et d'un mauvais goût, les matelots manquant de vivres tuèrent à coups de bâton un grand nombre de pingouins, qui n'opposèrent aucune résistance. Le lendemain, quand on voulut recommencer la chasse, tout avait disparu. Les pingouins, pendant la nuit, avaient pris la fuite à la nage. Or, comme la terre la plus voisine était à une distance d'au moins 75 à 80 kilomètres, ce fait prouve que les pingouins peuvent entreprendre à la nage d'assez longs trajets. Ainsi, de même que l'aptérix est presque un oiseau mammifère, le pingouin est presque un oiseau poisson.

Ici le professeur s'est livré à d'ingénieux aperçus concernant les analogies de certaines familles d'oiseaux avec des familles de mammifères, non pas en comparant l'aigle au lion et le tigre au vautour, comme l'ont fait les poètes en s'abandonnant à leur imagination, mais sous le point de vue de l'histoire naturelle, en partant des données positives de cette science. C'est ainsi qu'il trouve dans les conformations, les allures et les habitudes des psittacidés, des traits frappants d'analogie avec les quadrumanes; le perroquet tient parmi les oiseaux la place que tient le singe parmi les mammifères.

J'aurais pu, dit en terminant le professeur vous donner, dans le même nombre de leçons, un plus grand nombre de notions scientifiques, en abordant tous les points de l'ornithologie; mais je n'aurais pu que les effleurer, j'ai préféré restreindre mon cadre, et donner aux parties dont je vous ai entretenus, assez de développement pour qu'il en résultât un enseignement profitable.

Les applaudissements réitérés qui ont accueilli la fin du cours de M. I. Geoffroy Saint-Hilaire, et, mieux encore, la persévérance de son auditoire toujours également nombreux pendant toute la durée de ses leçons, ont dû lui prouver à quel point le public apprécie, non-seulement son savoir, mais encore le don beaucoup plus rare, qu'il possède si parfaitement, de rendre la science intelligible, aimable, attrayante.

Combien de cours se terminent, comme le sien, par une double salve d'applaudissements pour remercier le professeur d'avoir fini!

Nous ajouterons qu'au sortir du cours chacun regrettait qu'il fût terminé, et se promettait bien d'y retrouver sa place à la rentrée.

A. YSABEAU.

[illegible] fendre ses intérêts commerciaux, se jetait parfois entre le divan et la Russie, l'Autriche ne s'oppose plus à la prépondérance du cabinet de Saint-Pétersbourg, depuis que cette prépondérance atteint l'Angleterre. Ce qui le prouve, c'est le langage de la presse allemande. Peu badine de son naturel, la presse allemande ne cesse de verser le ridicule sur les déconvenues et les échecs de l'Angleterre à Constantinople, et de peindre l'ambassadeur britannique dans un paroxisme permanent de colère impuissante. Or, la presse allemande n'ignore pas que, si le divan résiste à l'Angleterre, c'est à la Russie qu'il faut l'attribuer. La presse allemande et le gouvernement autrichien qui la censure, ne désapprouvent donc pas cette résistance.

La Russie gouverne à Constantinople, si elle n'y règne pas encore. Le retour à l'alliance anglaise a plus fait pour la prépondérance russe à Constantinople, que le fameux traité du 15 juillet. Quant à l'Angleterre, elle a perdu complètement l'influence qu'elle avait acquise en chassant Ibrahim-Pacha de la Syrie, et en replaçant cette province sous l'autorité du sultan. L'Autriche, qui concourait aussi à l'exécution du traité du 15 juillet, l'Autriche ne voit pas, sans une certaine satisfaction, l'Angleterre contrariée par la Turquie.

C'est dans les choses, en apparence, les plus indifférentes, mais en réalité les plus sensibles, que le divan de Constantinople semble se complaire à contrarier la Grande-Bretagne. Ainsi, il a destitué l'amiral Walker, un Anglais qui était depuis long-temps au service de la Turquie, et qui avait ramené la flotte ottomane, après le séjour qu'elle fit dans le port d'Alexandrie. Vainement sir Stratford-Canning a-t-il jeté feu et flamme, vainement a-t-il contesté au capitan-pacha le droit de destituer un sujet anglais au service du sultan, on s'est moqué de cette grande colère, et on n'a pas craint de chasser le destitué de son hôtel et de faire jeter à la porte ses papiers, ses livres et ses meubles.

L'affaire du terrain destiné à construire le palais de l'ambassade anglaise, n'a pas moins vivement contrarié sir Stratford-Canning. Ce terrain est situé dans le voisinage d'une résidence impériale, et le palais de l'ambassade anglaise aurait vue sur le harem du sultan. Comme c'était là un obstacle à l'acquisition directe, la chancellerie anglaise avait eu l'idée d'interposer un tiers, qui s'est porté acquéreur, et les constructions commencèrent. Mais le divan a donné ordre de les arrêter, et il demande la résiliation de la vente. Il serait difficile de dépeindre le courroux de l'ambassadeur d'Angleterre ; car, tandis que le palais de Russie, entièrement terminé, domine majestueusement les rives du Bosphore, et peut passer, à juste titre, pour la plus belle construction de Constantinople ; tandis que le palais de France s'élève, bien que lentement, grâce aux fonds votés par les chambres, les Anglais voient la construction du palais d'Angleterre suspendue, entravée, arrêtée par la Porte elle-même.

Ainsi, dans les faits de détail, dans les faits qui touchent plus personnellement à l'Angleterre, la fierté et la puissance britanniques viennent échouer contre la faiblesse de la Turquie, de la Turquie appuyée sur le cabinet de Saint-Pétersbourg. Contraste singulier ! D'une part, le cabinet de Saint-James voit marcher à sa suite le ministère français, même dans les questions les plus générales, comme la question du droit de visite et de la police des mers ; de l'autre, dans les questions les plus particulières, et, pour ainsi dire, les plus intimes, le cabinet de Saint-James ne peut réussir à vaincre la résistance de la Porte-Ottomane, qu'il a soutenue si frénétiquement il y a quelques années !

Mais, dans cet effort suprême, la Turquie s'absorbe et s'anéantit ; elle s'absorbe et s'anéantit au profit de la Russie, qui seule donne vie et force à la volonté du divan. L'intégrité morale de l'empire ottoman disparaît, si l'intégrité matérielle subsiste encore. Et cette intégrité matérielle elle-même, tant prônée, et pour laquelle l'Angleterre a tant fait, ne subsiste en réalité qu'au profit de la Russie, maîtresse de la volonté du divan.

Eh ! ne voyons-nous pas, en ce moment même, le cabinet de Saint-Pétersbourg révolutionner les provinces danubiennes, afin de s'emparer plus sûrement de cette portion si importante du territoire de la Turquie ? Le but du cabinet de Saint-Pétersbourg est de donner à ces provinces des gouverneurs russes. Pour atteindre ce but, la Russie se sert avec habileté des sentiments de nationalité et du principe même d'élection. Déjà, cette tentative a réussi en Valachie ; l'hospodar Alexandre Ghika a été destitué, et remplacé par Bibesco. Aujourd'hui, c'est le tour de la Moldavie ; Stourdza, l'hospodar de cette province, est menacé du même sort que Ghika. Le cabinet de Saint-Pétersbourg poursuit le même système qu'en Valachie ; il soulève les boyards moldaves contre l'hospodar actuel. A Jassy, capitale de la Moldavie, on répand des écrits séditieux, on affiche des proclamations incendiaires, et le ministre de l'intérieur a déjà donné sa démission. La *Gazette d'Augsbourg*, qui donne ces nouvelles, dit que l'on s'attend à l'abdication de l'hospodar lui-même. Ce prince, pour prévenir l'explosion du soulèvement, a appelé auprès de lui le consul-général russe, avec lequel pourtant il s'était trouvé récemment en conflit ; et qu'il sait bien être l'instigateur et la cause déterminante du mouvement d'insurrection. Ce seul fait suffit pour caractériser l'influence toute-puissante de la Russie sur les provinces danubiennes.

Dans peu d'années, si le système de la politique générale ne change pas, il est certain que les provinces danubiennes seront devenues des provinces russes. L'Autriche voit avec inquiétude ces empiètements successifs de la Russie sur le cours du Danube. Pour l'Autriche, la question d'Orient est en grande partie dans ce fleuve. Et pourtant, malgré cet intérêt national, l'Autriche, dominée par l'instinct d'un équilibre supérieur, ne se range pas du côté de l'Angleterre. La Prusse et l'Autriche ne consentiront jamais, comme M. Guizot, à se mettre à la suite du cabinet de Saint-James. En entrant dans l'alliance anglo-française, la Prusse et l'Autriche sentent très bien que ce n'est pas avec la France qu'elles s'allieraient, mais

[illegible] principe, sous peine d'être soupçonné d'incivisme.

« Il est fortement question chez nous de construire un pont de fer sur le Rhin. Ce pont doit servir à un chemin de fer qui réunira Deutz et Cologne. Ce projet est encore à l'état d'embryon, mais il suffit qu'on en ait parlé. Le pont actuel, qui repose sur des canots, rapporte 4000 thalers par an. »

Une réunion des patentés de Paris a eu lieu aujourd'hui dans les salons de Lemardelay. Il a été donné lecture d'une pétition rédigée par la commission des patentés et il a été décidé que cette pétition serait signée et envoyée aux chambres.

Nous nous abstiendrons pour aujourd'hui d'émettre notre avis sur cette pétition, mais si nous en avons bien compris l'esprit, elle aurait principalement pour but : 1° d'inviter les députés à ne pas voter la loi présentée, à ne pas la voter du moins sans modifications importantes ; 2° de demander que le système *de répartition* soit substitué au principe *de quotité* ; 3° de réclamer des garanties en faveur des contribuables.

Sur ce dernier point, l'avis de la commission des patentés est qu'il devrait être établi à Paris, dans chaque arrondissement, et dans toute la France, dans chaque commune, un comité consultatif présidé par le maire et composé d'un nombre égal de conseillers municipaux et de commerçants. — Ce comité représenterait les intérêts de la commune et les intérêts des contribuables, comme le contrôleur représente les intérêts du fisc. Ce comité recevrait les réclamations et donnerait son avis concurremment avec le directeur des contributions directes. Toute difficulté serait portée devant le conseil de préfecture, au lieu d'être tranchée souverainement par le directeur des contributions.

Nous reviendrons sur ce sujet, lors de la discussion du projet de loi.

REVUE ÉTRANGÈRE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Londres, le 5 février 1844.

Le chaos politique et social dans lequel l'Angleterre se trouve plongée, est à-peu-près semblable au chaos politique et social qui règne en France, et dont vous tracez chaque jour le tableau. Il n'y a de différence que dans le mode de fermentation que subit cette grande masse, qu'on appelle le peuple. Sir Robert Peel fait parler la reine d'Angleterre à-peu-près dans les termes que M. Guizot met dans la bouche du roi des Français. Les deux gérants des deux compagnies gouvernementales prient messieurs les actionnaires de croire que jamais *leurs affaires* ne se sont trouvées en si bon état. Les recettes ont dépassé les dépenses, et il reste un magnifique dividende à partager entre les principaux sociétaires : *après ceux-ci les autres, s'il en reste.*

Le peuple croit ici que notre gouvernement est d'accord avec le vôtre pour jouer une comédie devant les deux pays, au bénéfice des acteurs coalisés ; mais on ne comprend pas l'emportement du peuple français contre le peuple anglais, quand il est évident que chacun des deux peuples est également dupé par sa compagnie exploitante. Ici, on aime et on estime le peuple français ; l'on est loin d'applaudir les acteurs de la farce qui se joue devant lui, et l'on est profondément ému de ce que la masse en France se laisse abuser sur les sentiments du peuple anglais. Le peuple anglais fait cause commune avec le peuple français et partage ses idées d'émancipation. Il honore du même mépris les bateleurs de l'un et de l'autre côté du détroit. La nouvelle pièce de la *cordiale entente* et de la *prospérité toujours croissante*, qu'on a jouée à-la-fois sur les deux scènes parlementaires de Paris et de Londres, lui paraît une insulte par trop cruelle aux misères sociales.

On est tellement préoccupé de l'instabilité des affaires générales du pays et des positions individuelles, qu'on a à peine le temps de distinguer entre les mille et une causes des troubles qui agitent le pays. On parle d'O'Connell et de son procès comme d'une affaire terminée ; et s'enquérant des moyens de contrecarrer les tories en toutes choses, les uns disent qu'il faut refuser les impôts ; les autres, qu'il faut se joindre à l'*anticorn law-league* ; d'autres enfin réclament une réforme parlementaire, etc., etc. En attendant, le pays s'affaiblit par la division des opinions.

On pense qu'O'Connell et ses co-accusés seront condamnés à deux ans de prison.

Il y a de l'inquiétude partout. Le parti tory se défie de plus en plus de Peel, bien qu'on l'ait forcé à se prononcer sur la loi des céréales, qu'il s'est engagé à ne pas modifier. Cet engagement n'a fait que rendre plus compacts les rangs de la ligue. Aussi dit-elle dans son manifeste : — « Le vent que nous avons soulevé n'est pas encore assez fort pour faire tourner la *girouette* (sobriquet qu'on donne à sir Robert Peel) ; il faudra le faire souffler plus fort, et on le fera. »

La ligue a déjà reçu près de deux millions sur les deux millions et demi qu'elle a fixés pour son budget d'agitation pacifique de l'année 1844. Cette persévérance de sa part a donné naissance à une contre-ligue qui s'intitule *pro corn law-league*, et que le pays nomme *rent-league*, ou ligue des loyers. C'est là un nom qui caractérise très bien la véritable guerre sociale que tout tend à précipiter sans qu'on s'en aperçoive.

Cette nouvelle ligue a publié des prospectus adressés au clergé, aux propriétaires, et aux fermiers de la Grande-Bretagne, où il est dit que le commerce libre des grains ferait bientôt tomber telle mesure de blé à 18 shellings, et les autres produits du sol en même proportion, et qu'après cela, le clergé ne pourrait recevoir que peu de dîmes, les propriétaires, encore moins de loyers et les créanciers du pays, moins d'intérêt pour la dette publique. Les privilégiés de tout ordre sont alarmés pour leurs revenus. Les ducs de Norfolk et Richemond, et beaucoup d'autres nobles lords se sont mis à la tête de cette *rent-league*, qui rendra l'agitation générale encore plus profonde dans le pays. Cette ligue du clergé et des propriétaires du sol espère trouver appui dans les préjugés du pays. Elle accuse tout ce qui n'est pas de son bord d'athéisme et d'incendiarisme, etc., etc. Mais ces ruses de guerre ont perdu l'influence qu'elles exerçaient autrefois sur l'esprit public. On sait maintenant distinguer entre la vraie et la fausse profession de foi religieuse. On sait que c'est l'argent qu'on veut dire quand on parle de religion.

Voilà donc la guerre sociale qui se prépare, on ne peut pas mieux, des deux parts, parmi ces *civilisés* qui ne sont ni des *rêveurs* ni des *visionnaires*, mais des hommes *pratiques et sensés*.

Tandis que les champions de ces deux camps ennemis songent à tenir des meetings pour la discussion de leurs intérêts, il se forme un parti

[illegible] progrès [illegible] boucherie de Paris [illegible] les plus influents de cette corporation, ajoutera 20,000 fr., l'an prochain, aux primes décernées par le gouvernement, par le prix qu'elle mettra aux animaux primés... Honneur à ces hommes de progrès ! Puisse leur exemple encourager le pouvoir à persévérer dans la voie des encouragements à l'agriculture, où il semble vouloir entrer !

Sur 1745 bœufs et 5903 moutons gras, amenés au marché de Poissy, 60 bœufs au moins, et plus de 400 moutons, tout-à-fait supérieurs à ceux ordinairement vendus sur ce marché, disputaient les primes qui allaient être décernées. Ce n'étaient plus ici ces monstres osseux, ces produits du hasard et de la richesse excessive des herbages, qu'annuellement on promène dans Paris sous le titre souvent usurpé de bœufs gras : exceptions ruineuses pour le producteur, qui flattaient l'ignorance du vulgaire, au grand préjudice du consommateur et de l'agriculteur, puisque, d'une part on ne peut les produire qu'à perte, même en les vendant un prix exorbitant, et que d'autre part on ne peut les multiplier à son gré. Ces bizarres productions antédiluviennes trouvaient, dans des animaux bien conformés, beaucoup plus gras et presque aussi lourds, des concurrents d'autant plus redoutables que, par leur bonne conformation ils sont produits à meilleur marché, et par cela seul, peuvent se multiplier indéfiniment et se vendre beaucoup moins cher.

Le jury d'examen, composé de MM. Yvart, inspecteur des bergeries royales, président ; Sainte-Marie et Royer, inspecteurs de l'agriculture ; de Torcy, de Béhague (en remplacement de M. Tourret), Chattard aîné et Darblay, propriétaires éleveurs de l'Orne, du Loiret, de l'Allier et de la Haute-Vienne ; et de MM. Purget aîné, Dolbel et Mignaud, membres du syndicat de la boucherie de Paris, a dû éliminer, dès la veille du concours, 26 bœufs présentés par sept compétiteurs, dont les titres n'étaient point en règle.

Il a dû aussi engager les éleveurs à ne présenter au concours qu'un petit nombre des animaux qu'ils avaient amenés, en choisissant les plus parfaits d'entre eux, parce que l'immense bergerie du marché, qui servait de salle d'exhibition, malgré les dispositions très ingénieuses qui avaient été prises pour y placer convenablement le plus d'animaux possible, aurait été tout-à-fait insuffisante. Il est même de la dernière évidence que, dès l'an prochain, ce bâtiment, tout vaste qu'il est, deviendra insuffisant, et que d'autres dispositions seront nécessaires. D'ailleurs, les éliminations opérées par le jury ont un côté fâcheux pour les éleveurs et pour le public qui, ne voyant plus exposés que des animaux très remarquables, apprécient moins bien les différences qui caractérisent leur supériorité.

Après avoir pesé, classé et suffisamment examiné les animaux admis à concourir, le jury, pour faciliter son jugement par le rapprochement des animaux les plus beaux seulement, a fait sortir du lieu d'exhibition tous ceux qui ne lui paraissaient pas pouvoir disputer la prime à d'autres animaux de tête qui restèrent encore en assez grand nombre, après cette dernière épuration, pour embarrasser souvent messieurs les juges du concours.

Toutefois, après un examen qui a duré plus de trois heures, bien que les délibérations aient généralement été prises avec une remarquable unanimité, M. Yvart, comme président, a proclamé les résultats suivants, qui nous ont paru ratifiés ensuite, sur la place du marché, par les intéressés et par les nombreux amateurs qui, de 50 myriamètres à la ronde, étaient venus à cette solennité.

Bœufs. — Première classe : Animaux de l'âge de 4 ans au plus, quel que soit leur poids.

Première prime : 1,200 fr., à M. Hervieu, fermier à Dompierre-sur-Héry (Nièvre), pour un bœuf durham-nivernais, premier croisement, de 45 mois, pesant 740 kilog., acheté par M. Riou, boucher à Paris.

Deuxième prime : 1,000 fr., à M. Massé, propriétaire à La Guerche (Cher), pour un bœuf charolais amélioré par sang, de 36 mois, pesant 710 kilog., acheté par M. Lambert, boucher à Gisors.

Troisième prime : 800 fr., à M. Bocher, propriétaire à Vimontier (Orne), pour un bœuf durham-cotentin, premier croisement, de 4 ans, pesant 940 kilog., acheté par M. Léger, boucher à Paris.

Quatrième prime : 600 fr., à M. Dumoulin, herbager à Mouteille (Calvados), pour un bœuf cotentin de 4 ans, pesant 935 kilog., acheté par M. Moisson, boucher à Paris.

On pouvait raisonnablement s'attendre à voir un très petit nombre de concurrents pour les primes de cette classe, la plus importante de toutes, pour son utilité à venir ; le programme du gouvernement a été publié très tard ; beaucoup d'éleveurs ne le connaissent pas encore. Les habitudes de nos cultivateurs sont contraires au développement de la précocité, et cependant le nombre des animaux au-dessous de quatre ans, présentés à ce premier concours, était considérable ; le jury a même dû faire des éliminations, et tous les animaux concourant, même le bœuf charolais de 36 mois, de M. Massé, étaient au-dessus de 700 kilog., au grand regret du jury, qui aurait bien voulu pouvoir décerner à ce charmant animal une première prime de troisième classe, et qui en a été empêché parce qu'il était supérieur de 10 kilog. au maximum de poids attribué aux animaux de cette troisième classe. Quel renseignement sur les trésors ignorés de notre agriculture !

Deuxième classe : Animaux pesant 700 kilog. et au-dessus, quel que soit leur âge.

Première prime : 1,000 francs, à M. Dornau, propriétaire à Island (Yonne) pour un bœuf bourguignon rouge et blanc, pesant 1,330 kilog., vendu à M. Bourdel, boucher à Paris. Ce bœuf, un peu moins lourd que celui choisi pour bœuf gras, lui était bien supérieur de conformation et de graisse.

Deuxième prime : 900 francs, à M. Hervieu, fermier à Dompierre-sur-Héry (Nièvre), déjà nommé ; pour un bœuf durham-charolais, premier croisement, pesant 1,040 kilog., acheté par M. Thomassin, boucher à Paris.

Troisième prime : 700 francs, à M. Cesbron-Lavau, propriétaire à Cholet (Maine-et-Loire), pour un bœuf saintongeois, pesant 1,050 kilog., acheté par M. Laflèche, boucher à Paris.

Troisième classe : animaux pesant moins de 700 kilog. sur pied, quel que soit leur âge.

On a peine à concevoir qu'il ne se soit présenté qu'un seul animal de race cholette, assez défectueux de conformation, pour disputer les primes de cette classe. La perception par tête des droits d'octroi de Paris éloigne

..s que l'administration a voulu réserver aux petites races, dans ces sans doute des contrées pauvres, si nombreuses en France.

Outre les animaux primés, il en avait été exposé de très remarquables : bœufs par MM. Hervieu, Massé, Bocher, Asbron Lavaux, déjà nommés, par M. Tilliard, propriétaire à Blainville (Calvados), Nectoux, propriétaire à Saint-Léger-du-Bois (Saône-et-Loire); Lerebours, propriétaire à St-..-de-Courtonne (Calvados); Mézaiza, herbager à Corbon (Calvados); ..loges, propriétaire à Janville (Calvados).

Le bœuf gras est un cotentin, sous poil rouge, pesant 1,370 kilog., et ..ni par M. Cornet, de Caen.

Les éleveurs de moutons non primés, qui ont cependant présenté des ..aux tout-à-fait remarquables, sont :

M. de Bauroyre, propriétaire à Vouilly-la-Poterie (Aisne), 20 kento-..nos, premier croisement, 4 ans, 1,247 kilog.;

..esage, propriétaire à Flize-lès-Marchiennes (Nord), 80 flamands, 5 ans, ..ds, 5,132 kilog.;

..ardelay, fermier à Meulan (Seine-et-Oise), 20 métis mérinos, 4 à 5 .. 1,453 kilog.;

..ectous, propriétaire à Saint-Léger-du-Bois (Saône-et-Loire), 20 diskley-..inos, 3 ans, 1,410 kilog.;

..etit, fermier au Perchey (Seine-et-Oise), 20 métis mérinos, 4 ans, ..0 kilog.;

..obinet, fermier à Châtenay (Seine-et-Oise), 20 métis mérinos, 4 ans, ..0 kilog.;

..artier, propriétaire à Baron (Oise), 21 dishley-mérinos, 14 mois, 930 ..;

..uffin, fermier à Arnouville (Seine-et-Oise), 20 métis mérinos, 4 ans, ..5 kilog.;

..renier, herbager à Wissons (Seine-et-Oise), 20 métis mérinos, 4 ans, ..0 kilog.;

..eroux, fermier à Hermanville (Seine-Inférieure), 20 mérinos cauchois, .. 1,206 kilog.;

..ouard, fermier à Château-sur-Epte (Eure), 20 métis mérinos, 4 ans.;

..hapdoye, fermier à Pont-Faverger (Marne), 20 mérinos champenois, 5 .. 1,227 kilog.

.. dernier lot, engraissé, dit-on, en un mois, par des grains et des ..ages hachés.

..ous avons reçu le quatrième numéro de la *Phalange de New-..*, publié le 5 janvier. Nous y voyons la preuve que la science ..le continue à faire, aux Etats-Unis, des progrès rapides.

..e *convention*, ou assemblée publique, s'est réunie à Boston, .. la fin de décembre, et a siégé pendant quatre jours. — Un ..d nombre d'hommes influents et distingués, propriétaires, cul-..eurs, ecclésiastiques, professeurs, etc., s'y sont fait remarquer .. leurs discours favorables à l'esprit d'association générale. — .. nombreux auditoire assistait à toutes les séances, et manifes-..e plus vif intérêt pour les importantes questions soulevées par .. orateurs. Un comité composé de sept personnes notables a été .. pour diriger les débats et rédiger les arrêtés.

..es arrêtés suivants, adoptés par la convention, donnent le résu-.. de ses travaux :

.. tentatives qui se font actuellement dans différentes parties du pays, .. le but d'arriver à une réorganisation sociale, sont les résultats légi-.. de l'esprit de *fraternité chrétienne*, de *liberté* et de *réforme pa-..*

.. impuissance de tous les modes de charité publique pour soulager ou ..enir le *paupérisme* et ses conséquences dégradantes; l'injustice de .. système habituel de *salaire*; la répulsion, l'oppression, et l'insalu-.. de notre mode de *travail;* l'inégale distribution des occasions et .. moyens d'*amélioration*, d'*instruction*, de *récréation* et de *plaisirs* ..ux; l'imperfection de l'*éducation populaire*, tant des enfants que .. adultes; l'asservissement contre nature de la femme; les distinctions ..astes basées sur des circonstances extérieures et factices; la guerre ..erselle de la concurrence; et enfin, la tendance de l'industrie, du ..merce et de la finance, à établir une **FÉODALITÉ D'ARGENT**, font un ..ir impérieux à tous les hommes de cœur, de soutenir de leurs con-.. de leur énergie et de leurs moyens, les tentatives qui ont pour but ..rmoniser *tous les intérêts actuellement en conflit*, et d'établir les ..tions sociales sur la base de l'*amour et de la justice universelle*, en ..rant à chaque individu la plus grande part possible de bien social.

..énétrés de reconnaissance pour la lumière que la science sociale dé-..verte par Charles Fourier a, dans notre opinion, répandue sur les maux ..els de la société, et sur leurs véritables remèdes, nous désirons qu'il .. fait une expérience complète et pratique de ses principes d'associa-.. Nous recommandons à tous les amis des progrès de l'humanité, les ..rses associations déjà établies dans un but de réforme sociale, et qui ..naissent les *Droits individuels* et le *sentiment religieux*. Nous sou-.. prospérité à tous ceux qui s'efforcent de guérir les maux de la so-.. par les moyens les plus conformes aux lois divines et à la nature ..aine.

.. le but de développer l'intérêt qui se manifeste actuellement en fa-.. d'une *réforme sociale*, d'éclairer l'esprit public, tant sur les prin-.. que sur les moyens d'y parvenir et d'établir d'utiles communica-.. entre les associations existantes et le public; nous recommandons .. soit formé, dans les villes et les comtés, des sociétés d'amis de la .., unis par l'organisation, qui leur paraîtra la plus convenable pour ..ndre leurs principes, par des cours publics, des pamphlets, des as-.., ou autrement, et, en dernier lieu, par la plus grande publicité ..ée à tous les journaux qui soutiendront cette cause. La convention ..mande fortement à tous les amis du progrès humain, les feuilles ap-.. le *Présent* et la *Phalange*.

Rochester, la société appelée *Fourier society*, dans sa réunion ..estrielle tenue le 5 décembre, avait nommé un bureau composé ..ix personnes, et un comité exécutif de cinq autres, pour orga-.., dans les villes voisines, des sociétés auxiliaires du même ..

Dansville, comté de Livingston, état de New-York, une assem-.. publique a eu lieu, le 8 décembre, sous le nom de *Fourier* ..ng. Divers orateurs y ont porté la parole. Plusieurs comités

..universités des ..., il existe aux Etats-Unis cent soixante-treize colléges ou universités, dont cependant cent trois seulement paraissent être actuellement en activité.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* continue son examen de la loi sur l'instruction secondaire. Elle croit qu'il est possible, en modifiant quelques-unes de ses parties, de régler la liberté de l'enseignement par des dispositions sincères, sans compromettre l'avenir de l'éducation publique.

La même feuille se demande quel besoin de se justifier tourmente le *Siècle*. Il a suffi de faire remarquer l'analogie de ses opinions avec celles du *Journal des Débats* dans la question des chemins de fer, pour le jeter dans un trouble, dans une irritation inexprimables. De bonne foi, qu'est-ce donc qu'un journal qui se tient pour calomnié parce qu'on lui applique ses propres maximes et qu'on lui rappelle ses propres écrits?

— Le *Siècle* regarde comme impossible l'adoption du projet de loi sur la chasse, à moins qu'il ne soit complètement remanié et largement modifié. Ce projet blesse, dit-il, trop vivement les droits des citoyens et les sentiments de la plus simple équité, pour que ses dispositions puissent résister au contrôle d'un débat sérieux.

La même feuille appelle sur la direction des postes les investigations les plus sévères de la commission du budget, et dénonce de nouveau à l'opinion publique, comme une aggravation de peine arbitraire, l'application du régime cellulaire aux détenus politiques du Mont-Saint-Michel.

— Le *National* continue à critiquer le projet de loi sur la chasse. A son avis, après avoir beaucoup parlé, on se retrouvera, dans quelques jours, sous l'empire de l'ancienne loi. Les vrais braconniers, qui n'ont rien à craindre du projet, n'en seront ni mieux ni plus mal, et les chasseurs loyaux continueront à ne plus guère voir de perdrix qu'au bras des colporteurs ou sur le marché des Innocents.

Le même journal annonce que le brick-canonnière français *la Boulonnaise* remonte l'Amazone pour y faire un voyage d'exploration scientifique qui ne peut manquer d'avoir d'importants avantages pour notre commerce. Il s'attend à voir les Anglais demander des explications à M. Guizot sur l'*incessante ambition de la France*.

ESPAGNE.

C'est le 3 février que l'on a connu, à Madrid, le soulèvement de Carthagène, annoncé hier à Paris par la dépêche télégraphique. Voici les détails que donne la *Gazette de Madrid* sur ce soulèvement :

« La milice nationale donnait une sérénade au gouverneur, lorsque quelques hommes armés sortirent de la foule et se dirigèrent vers la demeure de cette autorité : les sentinelles voulurent se défendre, mais l'une d'elles fut tuée et le gouverneur fut fait prisonnier.

» Les troupes disponibles étant sorties de Carthagène pour former la colonne qui partait de Murcie pour Alicante, il ne resta, dans la première ville, que 200 hommes du régiment de Gironne qui adhérèrent au pronunciamiento. »

Le même journal annonce que le général Roncali est parti de Valence avec dix mille hommes, se dirigeant sur Alicante, où il a dû arriver le 3 ou le 4.

« Il est évident, ajoute la *Gazette*, que les évènements d'Alicante et de Carthagène ne sont que l'exécution d'un plan concerté à Madrid; il n'est pas douteux non plus que ces mouvements ne soient provoqués par l'or de l'Angleterre; il faut donc s'attendre à en voir éclater encore sur d'autres points. »

HOLLANDE.

La seconde chambre des états-généraux de Hollande a discuté, les 6 et 7, un des projets de loi tendant à rétablir les finances du royaume. Ce projet, destiné à couvrir les déficits de 1840 et des années précédentes a été adopté à une majorité de 30 voix contre 24. Tout porte à croire qu'un accueil non moins favorable est réservé aux deux autres, tendant à pourvoir aux déficits de 1841 à 1845, ainsi qu'au projet de remboursement des deux tiers de la dette de l'Etat envers la *Société de commerce* et au projet d'impôt extraordinaire et d'emprunt modifié par la chambre.

Des rédacteurs licenciés du *Journal* français ministériel *de la Haye* ont commencé la rédaction d'une feuille également française intitulée le *Temps, journal des Pays-Bas*. Elle sera l'organe de l'opposition.

Faits divers.

Par décision royale du 4 février, M. le maréchal de camp Massoni est nommé au commandement de l'Orne, en remplacement de M. le maréchal de camp baron Wimpffen, passé dans la section de réserve.

— Le *Constitutionnel* régale aujourd'hui ses lecteurs d'une petite anecdote relative à un capitaine au corps royal d'état-major, attaché aux travaux de la carte de France, devenu fou à la suite d'*une lecture trop assidue des écrits des phalanstériens et des fouriéristes*. Nous aurions été beaucoup plus surpris d'apprendre que l'accident eût été le résultat de la lecture *trop assidue* du *Constitutionnel*.

— Un fait assez étrange s'est passé à Bruxelles dans la nuit de mercredi à jeudi. L'arbre de la liberté, planté sur la place de Sainte-Gudule a été scié à un mètre du sol et renversé. Cet arbre portait 50 centimètres de diamètre.

— Depuis sa fondation, l'Académie française a compté 373 membres, parmi lesquels 1 prince du sang, 13 cardinaux, 4 archevêques, 6 maréchaux de France, 20 ministres d'Etat, 15 précepteurs de prince, 30 de ces 373 membres ont été des hommes éminents, tels que Corneille, Racine, La Fontaine, Bossuet, Boileau, Fénélon, Voltaire, Montesquieu, La Bruyère, Buffon, d'Alembert, Cuvier, Casimir Delavigne.

Descartes, Pascal, Rotrou, Molière, Larochefoucauld, Ménage, Saint-Réal, Bayle, Régnard, Piron, Chaulieu, Bourdaloue, J.-J. Rousseau et J.-B. Rousseau ne furent pas de l'Académie française.

—Plusieurs marchands de comestibles de Bruxelles ont été victimes, ces jours derniers, d'une fraude qui, si elle n'a pas entièrement tourné à leur détriment, puisqu'elle a pesé en grande partie sur les consommateurs, leur a du moins attiré de nombreuses réclamations. Un marchand de Pé-

..., il ajoute que, d'après le relevé ... moins,

» La pomme de pin exige, à la vérité, pour le tannage, un temps plus long et qu'on peut évaluer à un tiers au-delà de celui que nécessite l'emploi des écorces de chêne; mais, comme on peut avoir pour vingt francs ce qui, aujourd'hui, en coûte cent; il y a, dans l'application de la pomme de pin, un bénéfice évident. Il y a aussi sécurité pour l'avenir, car l'accroissement de la fabrication des cuirs a rendu les écorces plus rares, et il eût été à craindre qu'elles manquassent par la suite si l'on n'avait trouvé quelque autre substance pour les remplacer.

» La Bretagne doit se réjouir d'une telle découverte, qui lui offre un moyen de plus d'utiliser ses terrains montueux et ses landes par la plantation d'arbres dont l'utilité intrinsèque s'accroîtra de la valeur toute nouvelle de leurs fruits.

» M. Corniquel est en instance près du gouvernement pour obtenir un brevet d'invention. »

— Avant-hier est partie de Paris pour Brest, d'où elle se rend en Chine, la deuxième expédition que la France envoie dans le Céleste-Empire. Elle se compose, sous la direction de M. le comte d'Harcourt, deuxième secrétaire de notre légation, de cinq délégués du commerce et de cinq missionnaires. Les délégués sont : MM. Renard, délégué de Paris; Haussmann, de Mulhouse; Rondot, de Rheims; Hedd, de Saint-Etienne; le capitaine Broquant, délégué du gouvernement pour la navigation et les ports. C'est sur la corvette à vapeur *l'Archimède*, capitaine Paris, qu'ils se rendront à leur destination.

— L'administration des douanes vient de publier le tableau des mouvements du cabotage pendant l'année 1842. Ce tableau, qui forme la suite et le complément du tableau général du commerce extérieur de la France, pendant la même année, est mis en vente à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, 71.

— Plusieurs malles-postes étaient en retard hier matin par suite du mauvais état des routes. Calais est arrivé à 8 heures 35 minutes; Marseille, à 9 heures 40 minutes; Strasbourg, à 8 heures 2 minutes; Saint-Quentin, à 8 heures, et le Hâvre à 8 heures 30 minutes. Les lettres n'ont pu parvenir à leurs destinations qu'une ou deux heures après leur arrivée.

— On lit dans une feuille suisse :

« De mémoire d'homme on n'a entendu parler de neiges et d'avalanches comme celles de cet hiver. On a à regretter la mort de plusieurs personnes. Ces jours derniers une avalanche a entraîné une maison habitée par deux familles, et l'a jetée au fond de la vallée. »

— On rapporte un trait de courage et de présence d'esprit remarquable. Dernièrement un baptême avait lieu dans l'église de Molenb.. Jean. Pendant qu'un père joyeux, un parrain, une marraine se pr.. autour des fonts baptismaux, la jeune accouchée avait été laissée .. logis. Tout-à-coup elle voit s'ouvrir la porte; un homme, la figure .. s'avance vers elle et lui demande où sont cachées ses épargnes. La .. reuse voit que toute défense lui est impossible; un trait de lumière .. verse son esprit; elle déclare, en pleurant, que son argent est caché da.. un pot de grès placé dans un coin de la cave.

Le voleur s'empresse de descendre et se met à chercher le trésor. Pendant ce temps, la femme s'élance du lit, pousse la porte de la cave, la ferme au verrou, et, par surcroît de précaution, tire un meuble qu'elle va placer contre l'orifice du caveau.

Au bout d'un quart d'heure la famille revint de l'église, et le voleur, pris dans la souricière, fut remis entre les mains de la police de la commune. (*Le Politique*.)

— Trois adjudications importantes ont été prononcées hier à l'audience des criées du tribunal de première instance de la Seine :

1° Les mines de Saint-Berain et de Saint-Léger (Saône-et-Loire), divisées en deux lots, qui ont été ensuite réunis, ont été adjugées au prix de 251,000 francs.

2° L'ancien hôtel d'Augny, depuis l'hôtel Aguado, rue Grange-Batelière, 6, dépendant de sa succession, a été adjugé, en sus des charges, au prix d'un million cinquante francs.

3° Et la maison n° 4, même rue, et dans la même dépendance, a été adjugée à 339,000 francs.

Quant à la maison n° 12, qui formait le 2° lot de la vente Aguado, il n'y a pas eu d'enchère sur sa mise à prix de 350,000 francs.

— Le 14, on adjugera divers travaux de charpente à faire à la manufacture royale des tabacs, montant à plus de 56,000 francs.

— M. le contre-amiral baron d'Imbert de Lebret, vient de mourir à la maison de santé Dufresnois, au boulevart Mont-Parnasse.

— La grande-duchesse d'Oldenbourg, femme du grand-duc régnant et fille de Gustave IV de Suède, est morte le 27 janvier à Oldenbourg, à l'âge de 37 ans.

— Le 31 janvier est décédé, à Stuttgard, à l'âge de 70 ans, le prince Louis-Christien-Auguste de Hohenlohe-Langenbourg.

— Le cardinal Spada, mort à Rome, a laissé à l'archi-confrérie de charité, dont il était membre, 54,000 fr. (10,000 écus romains) pour fournir à l'Œuvre les moyens de défendre devant les tribunaux les pauvres et surtout les ouvriers.

« Hier, sur les six heures du soir, un homme de 30 à 35 ans, couvert des haillons de la misère, est tombé mort dans la rue Louis-le-Grand, à la Guillotière. Depuis quelque temps sans ouvrage et sans pain, ce pauvre ouvrier venait d'obtenir, pour la première fois, d'un bureau de bienfaisance, un peu de charbon qu'il emportait lorsque la mort l'a frappé. »

— Nous lisons dans la *Chronique de Bourgogne* :

« Au moment où nous mettons sous presse, on vient de nous avertir que plusieurs familles, privées des secours indispensables à la vie, se débattent au milieu des angoisses de la plus profonde misère. Ici, à quelques pas de nous, dans un de nos faubourgs, ce sont deux vieillards agonisant sur la paille de l'indigence, deux vieillards qui demandent à la mort un refuge contre la faim, et qui n'ont sans doute à cette heure ni pain ni feu; ailleurs, ce sont des femmes, de pauvres femmes, entourées de cinq ou six enfants, auxquels elles n'ont plus rien à donner que les larmes du désespoir. »

Aujourd'hui que l'opinion publique se préoccupe, non-seulement de la réforme des prisons, mais de l'existence des détenus après leur libération,

COUR D'ASSISES DE LA CREUSE. (Audience des 26 et 27 janvier.)

Tentative d'assassinat et de suicide par amour. — Dès le matin les portes de la salle sont envahies par un public nombreux. A dix heures l'accusé est introduit. Sa mise est simple; il paraît avoir 20 ans; sa figure est douce et bienveillante; rien n'indique dans sa personne une de ces natures violentes que la passion domine, que la colère emporte.

Après le tirage du jury, le greffier lit l'acte d'accusation. Voici le résumé des faits qui en résultent :

Le jeune Rozier, qui avait perdu son père et sa mère, avait été placé fort jeune en pension dans la maison du sieur Montabré, instituteur à Felletin. Les époux Montabré avaient trois filles; l'aînée, Mlle Anna, était à-peu-près de l'âge de Rozier, et ces deux enfants vécurent d'abord dans une intimité toute fraternelle. Mais l'âge ayant développé leurs passions, la douce et pure amitié qui les unissait ne tarda pas à changer de caractère. Ils s'aimèrent d'amour; ils se le dirent; bien plus, ils se l'écrivirent.

Cependant Rozier sentit que son amour devenait dangereux. Pour éviter toute occasion de pécher, il quitta la maison Montabré et entra au séminaire de Felletin. Mais chaque fois qu'il pouvait sortir et revoir Anna, c'étaient de nouveaux serments, de nouvelles promesses. Enfin, dans le courant de l'année 1842, il se décida à tenter une démarche auprès de la famille Montabré. Il fit demander par une de ses tantes la main d'Anna. La mère de la jeune fille répondit sans hésitation par un refus; le père donna à entendre que, s'il parvenait à se créer une position, peut-être le jeune homme finirait par être accepté.

Dans cette situation, Rozier voulut voir celle dont il avait les serments; peut-être s'engagerait-elle à vaincre la résistance de ses parents. Un rendez-vous fut pris; il eut lieu dans le salon de M. Montabré. Mais, loin d'obtempérer aux désirs de son amant, Anna demanda ses lettres. Rozier conçut alors des doutes sur la fidélité de Mlle Montabré. « M'enlever vos lettres, lui dit-il, c'est m'arracher le cœur! »

Un autre rendez-vous entre les deux amants eut lieu de nuit, le 15 juillet dernier; ils passèrent une nuit tout entière sous la voûte des cieux, à la clarté des étoiles, et cependant les deux enfants restèrent chastes et purs : « Dieu me l'a confiée fraîche comme un bouton de rose, écrivait-il plus tard, je la lui rends pure comme le lys du printemps. » Dans cette dernière entrevue, Rozier rendit à Anna sa correspondance, et celle-ci lui remit en échange une boucle de ses cheveux et une petite médaille de la vierge qu'elle portait au cou.

Cependant Rozier espérait encore; il écrivit à diverses reprises à Anna, mais, ne recevant pas de réponse, il prit la résolution de s'engager et de partir pour l'Afrique; il vint à Felletin pour en faire part à sa jeune amie; il put la voir quelques instants, puis ils se séparèrent. Rozier fut empêché dans l'exécution de son projet par un oncle, qui crut devoir faire une dernière tentative auprès des époux Montabré, tentative qui fut aussi infructueuse que la précédente.

Les choses étaient dans cet état, lorsque Rozier apprit que Mlle Montabré devait se marier, le 20 décembre, avec un jeune homme d'Aubusson.

Après l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins, Mlle Anna est introduite; elle est de petite taille; sa figure, sans être belle, est pleine d'expression. Elle raconte les faits relatifs à la scène du 3 décembre.

M. le Président : Mademoiselle, je proclame que votre conduite a toujours été pure; mais, enfin, n'auriez-vous pas encouragé les espérances de l'accusé?

Mlle Anna : Nous avons été élevés ensemble; nous nous sommes aimés. Notre tendresse a été scellée par une correspondance mutuelle; mais, voyant que ma mère s'opposait à ce mariage, j'ai redemandé mes lettres.

Après l'audition de quelques autres témoins, M. le procureur du roi commence son réquisitoire en ces termes :

« Au point de vue philosophique et humanitaire, cette affaire peut être envisagée avec indulgence; au point de vue légal, elle mérite une répression sévère. »

Puis, après avoir parcouru successivement tous les faits de la cause, il conclut à une condamnation.

Voici l'exorde de la plaidoirie de Me Bac, avocat de l'accusé :

« Un jeune homme, de figure douce et bienveillante, aimé de tous, est assis sur ces bancs, parce qu'il n'a pu résister à l'entraînement d'une noble nature. C'est pour avoir mis toute sa vie dans une autre vie qu'il a cherché à porter atteinte à la vie d'autrui en attentant à la sienne propre. Pour un tel acte, l'homme qui a long-temps communié avec l'humanité, ne peut avoir que pitié et miséricorde. »

L'avocat discute ensuite les faits de l'accusation. Arrivant au fait capital, il lit des fragments de la lettre écrite le 2 décembre à l'abbé Delor. En voici quelques-uns :

« Je voulais m'engager; craignant un refus de mes parents, j'en fis part à Anna. Ah! monsieur, cela lui porta le coup de la mort. Je n'étais plus au collège; elle m'assura qu'elle lèverait tous les obstacles....

» ... Elle me donnait des rendez-vous à l'insu de ses parents, mais ces rendez-vous étaient innocents, parce que je l'aimais.....

» ... Elle était sévèrement observée et comme esclave. Je lui écrivais sans cesse, et elle aussi. Enfin, elle m'écrivit qu'elle allait passer quelques jours à la campagne, et de m'y rendre. Oh! bonheur humain passager!....

» Je ne l'ai plus revue qu'une fois.... elle était esclave!...

» Elle était esclave, et aujourd'hui nous quittons la vie pour toujours. Je ne la regrette pas, cette vie, parce que tout ce que j'ai de cher au monde me fuit.... Ah! monsieur, priez pour moi. Il y a dix ans que j'aime; mon cœur était comme tenu par une main de fer qui m'empêchait de respirer! Oh! c'est quelque chose de bien fort que l'amour!...

» Oh! que les parents sont coupables de contrarier les enfants! Et vous, ministre, ne vous mêlez pas de déraciner un amour contrarié, vous n'y réussiriez pas. Un amour contrarié est une rage! Vous pouvez bien là exercer votre belle plume; faites notre roman; le sujet y prête beaucoup.

le 3 p. 0/0 81,90 et 93 1/8 fin courant.

Spectacles du 12 février.

7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Un Ménage. Les Deux Anglais.
» h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.**—Le Pré. Jean de Paris..
L h. »/» **GYMNASE.**—Daniel. Mme Boudenois. Nouveau Rodolphe. Le Cadet.
» h. »/» **VAUDEVILLE.**—L'homme blasé. Les Mémoires. Adrien. La Veille.
6 h. »/» **VARIÉTÉS.** — Mathias. 1re repr. Les Oppressions de voyage.
» h. »/» **PALAIS-ROYAL.**—Bonbonnière. Scandale. L'Omelette. Chans.

LIBRAIRIE.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE, fondée par Fourier, ou BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE (*écrit par* M. CONSIDERANT *et adopté par le conseil de l'école.*) Nouvelle édition, considérablement augmentée; 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.

Le *Manifeste* est un écrit dont la lecture est indispensable à quiconque veut se faire une idée juste de l'Ecole sociétaire, de ses principes et de ses doctrines.

Les principes constitutifs de la science politique et de la théorie des réformes sociales y sont exposés.

Cet écrit détermine les conditions régulières de la stabilité et celles du progrès, les conditions de la conservation et celles du renouvellement. Il offre à-la-fois aux conservateurs le moyen d'anéantir à jamais l'esprit révolutionnaire, et aux partisans du progrès, le moyen d'imprimer aux choses la marche la plus rapide et la plus sûre. — Un chapitre important est consacré à l'*Organisation de l'Ecole sociétaire* qui, par ce *Manifeste*, par cette profession de foi fondamentale, prend une position nette en face du public et des partis. Un autre chapitre contient une note sur la création du *Ministère du progrès industriel et des améliorations sociales*, proposition qui, en dehors de l'école sociétaire, a été favorablement accueillie par un grand nombre de bons esprits. La nouvelle édition a été revue et corrigée : elle est augmentée de définitions importantes et de développements sur le *Ministère du progrès*.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Le dernier numéro du *Journal d'Agriculture pratique et de jardinage* contient les articles suivants de l'agriculture du midi de la France, par M. Marie : — Des viviers, de leurs usages et de leurs constructions, par M. Puvis. — Culture et monopole du tabac, par M. Barral. — Produits comparatifs du blé et du mûrier, par M. Dufour. — Illustrations agricoles : III; Lullin de Châteauvieux, par M. de Cavour. — Préparation des semences pour obtenir de belles récoltes sans engrais, par M. Villeroy. — Mort de M. Mathieu de Dombasle. — Chronique séricicole du mois, par M. Emile Beauvais.—Chronique horticole, par M. Elisée Lefèvre. — Revue bibliographique.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 11 février. Pendant la semaine qui vient de finir, le calme qui dure depuis quelque temps sur les farines a continué. La direction s'est faite avec difficulté; aussi les meuniers ont-ils dû, pour soutenir la vente, consentir à une baisse d'environ 0,70 par quintal. Néanmoins, au dernier marché, les affaires se sont un peu relevées; 1339 quintaux ont été placés, mais toujours avec une légère baisse, ce qui fait prévoir une diminution de 0,01 sur la taxe du pain, pour la seconde quinzaine de ce mois. Le restant en farines qui était, au commencement de la semaine, de 12205 quintaux, s'est accru progressivement de mille quintaux et plus; ce qui le porte aujourd'hui à 13228.

Les froments se sont traités fort lentement, soutenant leurs prix avec beaucoup de peine; les premières sortes seulement sont recherchées, tandis qu'il y a beaucoup d'offres pour les qualités secondaires. Les seigles ont suivi le mouvement des blés inférieurs, et la vente en a été d'autant plus difficile, qu'il existe sur place des parties assez considérables.

Il arrive toujours peu d'avoines, ce qui contribue à maintenir leur cours et à en rendre le placement facile.

DÉPARTEMENTS.

Les blés sont restés à-peu-près stationnaires sur les différentes places; mais le peu de variation qui s'est fait sentir a été plus sensible du côté de la baisse. Il y a eu un peu de hausse sur les marchés du nord-ouest, notamment sur ceux qui se trouvent dans le rayon de Paris; la baisse, au contraire, s'est fait sentir sur les marchés du nord-est, et à une certaine distance de notre centre d'approvisionnement, comme on peut en juger par le résumé suivant.

Hausse. Houdan, Pontoise, Châteaudun; Montlhéry, Dreux, Cany, Rouen et plusieurs marchés du pays de Caux, où la hausse a été assez sensible; Saumur, dans le nord seulement; Saint-Quentin, Bourbourg, Tournan, Arcis-sur-Aube, Mulhouse, Altkirch, au centre et au midi; Beaugency, Nemours, Orléans, Pamiers, Brissac et Marseille.

Baisse. Soissons, Sezanne, Aubigny, Valenciennes, Estères, Douai, Béthune, Bailleul, Metz, Saint-Florentin, Nancy, Strasbourg et Tonnerre; dans l'ouest, Bray, Nogent-le-Rotrou, Senlis, Beaumont, Le Mans, Caen, Bléré et Pont-Labbé; au centre: Montargis, Issoudun et Lachâtre.

Partout on s'est plaint du mauvais temps des premiers jours de la semaine qui a influé défavorablement sur l'approvisionnement des marchés.

Cours des céréales (prix de l'hect.)

ETAMPES, 10 février. — Froment, prem. qual.: 20,66; deux.: 19,32; trois.: 16,66. — Méteil; 15,00 à 17,00. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge; 9,66 à 10,32. — Avoine : 6,66 à 7,32.

CHARTRES, 10 février. — Froment, prem. qual.: 20,50; deux.: 19,50; trois.: 18,50. — Méteil : 16,50 à 17,50. — Seigle : 11,50. — Sarrazin : 11,00. — Avoine : 7,25.

PROVINS, 10 février. — Froment : 16,80 à 18,75. — Avoine : 6,25 à 6,75. — Marché abondamment fourni de tous les arrivages que le mauvais temps avait retardés; aussi cette abondance a-t-elle fait baisser le cours de ces deux articles.

PACY (Eure), 8 février. — Froment : 20,15. — Méteil ; 17,90. — Seigle ; 12,15. — Orge : 10,78. — Avoine, 7,10.

BRIONNE (Eure), 8 février. — Froment : 21,45. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,25.

ARRAS, 10 février. — Froment blanc : 17,25 à 19,50; dito roux : 16,00 à 18,40. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Escourgeon : 10,75 à 12,25. — Avoine : 5,75 à 6,40.

Le marché était bien fourni en blés; la vente n'en a pas été très active, mais les prix se sont soutenus. — Les seigles sont très demandés et en hausse. — Les escourgeons ne varient pas et les avoines plus recherchées.

CAMBRAI, 7 février. — Froment blanc : 18,00 à 16,77; dito roux : 11,20. — Seigle : 11,10. — Orge : 10,75 à 12,00. — Avoine : 6,25 à 6,80.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, prix du kil. sur pied.

MARCHÉ DE POISSY DU 8 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1748	1705	40	1 20	1 08	» 94
Vaches.....	34	34	»	1 12	» 98	» 84
Veaux.....	616	616	»	1 54	1 36	1 18
Moutons..	5903	5762	141	1 36	1 18	1 00

COULOMMIERS. — Marché du 7 février.

192 veaux gras vendus : 1,24 1,38 1,52. 40 vaches de boucherie : 0,90. 87 veaux d'élève : de 17,00 à 28,00 la pièce. 66 grands porcs : de 34,00 à 58,00. 63 petits porcs : de 8,00 à 27,00. 4 taureaux : de 210,00 à 300,00. 157 vaches laitières : de 120,00 à 205,00. 148 chevaux neufs : de 575,00 à 850,00. 47 chevaux : de 35,00 à 85,00. Anes : de 40,00 à 105,00.

BUZANCY (Ardennes). *Foire de Daricourt*, 3 février. — 300 têtes de bétail, tant en bœufs qu'en vaches, formaient le contingent de cette foire qui, d'ordinaire, est mieux fournie surtout en bœufs allemands. Cette fois il n'y en avait pas; les communes environnantes avaient fait tout l'approvisionnement. Le prix moyen des bœufs a été de 1,10 à 1,15 le kil. sur pied. Les bœufs maigres, de bonne construction, se sont vendus plus cher; il y a eu tendance à la hausse. Les vaches laitières ou prêtes à vêler ont été recherchées. Les chevaux n'ont pas été d'un prix élevé. Beaucoup se sont vendus au-dessous de 200,00 et les plus chers n'ont pas dépassé 400.

Viande abattue, prix du kil.

DRAGUIGNAN, 3 février. — Mouton : 1,25. — Bœuf : 1,05. — Vache : 0,90. — Brebis : 0,90. — Chèvre : 0,90. — Porc : 1,40.

[illegible] la proposition ayant été prise en considération par trois bureaux sur neuf, elle sera portée à la chambre. Nous allons donc dire quelques mots de cette proposition.

Il faut appeler les choses par leur nom. La proposition Rémusat est un abus jeté dans le camp ministériel. Il s'agit de renverser M. Guizot, en ôtant l'appoint de quelques voix à la faible majorité qui le soutient. Quand M. Thiers était au pouvoir, l'un de ses aides-de-camp enterrait l'affaire ; aujourd'hui qu'il n'y est plus, un autre de ses aides-de-camp la ressuscite.

Dieu merci ! nous ne sommes pas partisans de la politique de M. Guizot. Nous avons combattu cette politique faible, pusillanime, qui déconsidère le pouvoir et trahit les intérêts les plus chers du pays. Nous l'avons combattue, non pas au nom d'un libéralisme faux, négatif et révolutionnaire ; mais au nom des principes d'ordre et de liberté, au nom de l'amélioration de toutes les classes de citoyens, au nom de la grandeur de la France, au nom de l'organisation de la paix du monde et de la bonne harmonie des peuples.

Nous avons répété mille fois que le ministère du 29 octobre était impuissant à résoudre, au-dedans et au-dehors, selon la loi de justice et d'association, les grandes questions que le progrès des temps a posées. Nous avons émis le vœu que la chambre pût produire un ministère à la hauteur des circonstances, et nous avons regretté qu'elle n'eût pas encore assez de force morale pour donner la vie à un pouvoir capable de replacer la France dans la voie de ses destinées.

Mais si nous avons grandement à cœur de voir la politique du 29 octobre remplacée par une autre plus digne, ce n'est pas une raison pour nous de nous associer à tous les efforts que peut tenter une politique plus fâcheuse encore, en vue de reprendre le pouvoir. Tant qu'une politique supérieure à celle de MM. Guizot, Thiers et consorts, ne sera pas formulée et ne se présentera pas pour recueillir le pouvoir, nous ne nous ferons pas les soldats de ces intrigues parlementaires où des ambitions seules sont en jeu. Le but de la proposition Rémusat n'a donc rien qui échauffe beaucoup notre enthousiasme.

En elle-même, cette proposition nous parait un mauvais moyen, un moyen complètement inefficace pour transformer la chambre, pour lui donner la force morale et l'unité intellectuelle qui lui manquent. Cette proposition pourra bien détruire la majorité actuelle, en lui ôtant l'appoint de quelques voix ; mais elle ne créera pas une majorité positive, une majorité ayant des idées, une majorité capable de créer et de soutenir un ministère tel que les circonstances actuelles le demandent.

Cette proposition soulève contre elle un reproche plus grave encore : elle est entièrement contraire au principe suivant lequel il faut procéder à la réforme électorale, contraire à la logique de la souveraineté nationale. Comment se fait-il que les hommes qui se donnent comme les défenseurs par excellence de la souveraineté nationale, aient pour elle si peu de respect ? Dans quelles déplorables contradictions sont-ils poussés par le désir de tracasser leurs adversaires et de s'emparer du pouvoir ? Quoi ! on reconnait en principe que, lorsque la chambre aura blâmé, condamné ; lorsqu'elle aura infligé une flétrissure, comme dans l'affaire des légitimistes, par exemple, les colléges électoraux pourront juger en dernier ressort l'œuvre de la chambre et la casser par une réélection ! Et parce que des hommes seraient fonctionnaires publics, les électeurs n'auraient pas le droit d'envoyer ces hommes à la chambre, si ce sont eux qui leur paraissent les plus propres à repré-

[illegible] l'intérêt de quelques coteries !

Nous soutenons qu'au lieu de restreindre les libertés électorales, il faut les étendre. Nous soutenons qu'il faut chercher à la fois, par des combinaisons mieux entendues dans le système d'élections, par la propagation d'idées positives dans le pays, à obtenir une chambre qui soit le foyer de toutes les lumières politiques et sociales. Voilà le but que nous voulons poursuivre, et nous ne reculerons pas pour le vain plaisir de tracasser un ministère dont la politique est loin d'avoir nos sympathies, mais dont les avides héritiers présomptifs ne les ont pas davantage. Quand ce but sera atteint, on n'aura plus à redouter la corruption par les places, car une pareille chambre, produirait un pouvoir probe et loyal, qui prendrait son point d'appui dans la nation tout entière, et qui, pour gouverner, n'aurait plus besoin de corrompre.

La chambre des députés a déjà consacré trois séances à la discussion du projet de loi sur la chasse. Cette loi, qui contient de bonnes dispositions de détail, a le tort d'éluder la question fondamentale en cette matière, celle de la propriété du gibier. Le projet du gouvernement ne proclame aucun grand principe de droit naturel, et se montre favorable en plus d'un article aux prétentions exorbitantes des propriétaires du sol. Aussi voit-on la chambre se partager à l'égard de la loi nouvelle comme sur une question politique. La gauche combat la loi, les conservateurs votent pour elle et repoussent tous les amendements qui sont présentés. M. Guizot dédaigne d'assister à ces débats qui ne compromettent pas son portefeuille, mais le ministre de la justice, M. Martin (du Nord) s'y montre en défenseur tenace de la nouvelle aristocratie, de la féodalité bourgeoise. La discussion a été jusqu'ici minutieuse et stérile. A la première séance cependant, M. Maurat-Ballange, sans arriver complètement à nos idées, a fait observer que la loi présentée était un corps sans tête, qu'elle réglementait l'exercice de la chasse sans se demander d'où procédait le droit de chasse ; il a comme nous apprécié les lois romaines, montré qu'au moyen-âge le droit de chasse était demeuré dans le domaine *direct* ou honorifique des rois francs, qui n'avaient laissé aux Gaulois, aux vaincus que le domaine *utile*, c'est-à-dire l'exploitation du sol par l'agriculture. Du droit naturel et de l'histoire, M. Maurat-Ballange n'a pas fait sortir les titres de la commune à la propriété du gibier, mais il a établi le droit de l'état à imposer la chasse ; il a signalé comme un privilége excessif la faculté laissée au propriétaire de chasser sans permis dans ses terrains clos ; privilége injuste, en effet, si dans ce cas l'impôt de la chasse n'est pas porté sur la clôture, ainsi que nous l'avons proposé.

Voici les articles de la loi qui ont été votés par la chambre :

« Art. 1er. Nul ne pourra se livrer à l'exercice de la chasse, sauf les exceptions ci après, si la chasse n'est pas ouverte et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente.

» Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant-droit. »

» Art. 2. Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps sans permis de chasse dans ses possessions attenant à une habitation, et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins. »

La commission elle-même a retiré du projet le paragraphe suivant que nous avions critiqué, et qui étendait le privilége des propriétaires par une fiction inadmissible

« Les routes et chemins traversant ces possessions ne seront pas considérés « comme faisant cesser la continuité de la clôture. »

La chambre a voté ensuite l'article 3 :

« Art. 3. Les préfets détermineront par des arrêtés, publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse dans chaque département. »

Aujourd'hui la chambre des pairs s'est réunie dans les bureaux pour examiner le projet de loi relatif à l'instruction secondaire et pour nommer une commission. Trois bureaux sur sept ont nommé leurs commissaires. Le premier bureau a nommé M. Rouillet de Fontaine ; le troisième, M. Bérenger (de la Drôme), et le quatrième M. le comte Portalis. M. le ministre de l'instruction publique a long-temps entretenu le septième bureau ; aucune nomination cependant n'a eu lieu.

L'importante question des chemins de fer a été résolue, dit-on, définitivement hier dans le conseil des ministres. L'exploitation des grandes lignes sera abandonnée aux compagnies, mais à des conditions tellement dures que ces mêmes compagnies seront en quelque sorte forcées de l'abandonner à leur tour à l'État. On attribue cet ingénieux procédé à M. Lacave-Laplagne. Il a été, à ce qu'il parait, peu goûté par M. Dumon.

L'examen du budget est terminé dans les bureaux. Le premier, qui n'avait pas encore nommé ses commissaires, a procédé aujourd'hui à cette opération. Voici le résultat du vote :

Le parti conservateur présentait MM. Delessert et Pouillet. Au premier tour, sur 45 votants ; M. Delessert a réuni 19 voix, M. Pouillet 26 ; M. Lanjuinais, porté par l'opposition, 21, et M. Garnier-Pagès, 17.

Au deuxième tour, M. Pouillet, 22 ; M. Delessert, 18 ; M. Garnier-Pagès, 23 ; M. Lanjuinais, 25. Par conséquent, MM. Lanjuinais et Garnier-Pagès ont été élus commissaires.

Sur dix-huit membres dont se compose la commission, les conservateurs en comptent treize et l'opposition cinq.

On disait à la chambre que le ministère avait reçu aujourd'hui des nouvelles graves de Barcelone ; un soulèvement aurait été sur le point d'éclater dans cette ville, mais le complot aurait été découvert. Plusieurs arrestations auraient eu lieu, et quelques sous-officiers auraient été immédiatement passés par les armes.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

La proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités, qui revenait pour la troisième fois devant la chambre, et qui, l'année dernière, n'a été rejetée en séance publique que par quatre voix, a été vivement débattue aujourd'hui dans les bureaux. Près de 356 membres ont pris part à la discussion. L'opposition était au grand complet. Les ministres se sont rendus de bonne heure dans leurs bureaux respectifs.

La proposition a été développée par M. de Rémusat avec un talent remarquable. L'orateur a trouvé dans sa logique sévère et inflexible des arguments nouveaux, irréfragables. Il a envisagé la question sous tous les points de vue.

« La proposition, a-t-il dit en terminant, est sérieuse ; elle a pour elle les préoccupations du pays et les précédents de la chambre qui en a tant de fois autorisé la lecture, et qui, dans de précédentes sessions, l'a prise en considération. Si la présence d'un certain nombre de fonctionnaires à la chambre est utile, s'il est bon que la vie parlementaire fasse appel aux grandes ambitions, aux hommes d'une grande valeur politique, il est bien fâcheux qu'elle serve de marche-pied à des ambitions vulgaires. Quant aux incompatibilités, il est désirable que de hauts fonctionnaires soient appelés à opter entre la vie politique ou leurs fonctions qui rendent leur présence essentielle à de grands intérêts. »

Dans le deuxième bureau, M. de Tocqueville s'est attaché surtout à faire remarquer dans quels termes modérés la proposition a été conçue :

« Elle ajoute quelques incompatibilités à celle que prononce la loi de 1831. C'est là une réforme administrative plutôt qu'une réforme politique.

» Elle veut que les députés fonctionnaires ne puissent avancer que dans un ordre hiérarchique. Cette innovation est depuis long-temps réclamée de tous les côtés de la chambre, et l'autre jour encore M. le ministre des finances et M. le ministre de l'intérieur annonçaient que cette idée les préoccupait eux-mêmes.

» Enfin, elle défend aux députés non fonctionnaires d'entrer dans les fonctions publiques pendant la durée du mandat. Quel serait le péril d'une semblable disposition ? Elle ne prive pas le gouvernement des grands talents que peut révéler la chambre ; puisque les grandes fonctions politiques sont exceptées de la règle. Elle n'appauvrit pas l'administration ; car, de bonne foi, une vocation administrative qui ne se serait révélée que de trente à quarante ans,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Chasse aux canards.

Emblème du canard. — Le financier noyé dans l'illusion. — Diverses acceptions de ce nom de canard. — Singulière susceptibilité d'une clarinette de province. — Monographie du canard. — Son enfance ; ses voyages. — Chasse aux halbrans. — La hutte. — La chute. — Du danger d'apporter trop de talent dans la confection des vaches artificielles. — Les autres tribus de palmipèdes. — Loi de la chasse.

Je disais donc l'autre jour que le canard était l'emblème du mari ensorcelé. J'ai hâte de démontrer la justesse de cette proposition audacieuse qui ne m'appartient pas, je le déclare, mais dont j'assume courageusement la responsabilité sur ma tête. Examinez avec moi ce couple de canards.

Voyez de quels témoignages obséquieux de respect et de vassalité, ce mâle superbe entoure sa moitié dédaigneuse, avec quel luxe de courtisanerie servile il lui prodigue les inflexions de tête et les salamalecs les plus avilissants. L'attitude de M. Guizot vis-à-vis de l'aristocratie anglaise n'est pas plus révérencieuse et plus horizontale.

Voici l'explication du phénomène :

Dans cette espèce, et contrairement à la loi générale du monde volatile, c'est la femelle qui porte la.... parole ; le mâle n'est pas muet, mais peu s'en faut.

Il fallait bien, en effet, que la nature nous donnât un emblème de ces ménages civilisés, ménages de financiers ou de sergents-majors de garde nationale, où la toute-puissance ne se trouve pas du côté de la barbe.

Elle nous offre cet emblème parfait dans le ménage du canard.

Quand elle a refusé au mari, je pensais dire au canard, l'usage de la parole, en même temps qu'elle lui permettait de se parer de l'uniforme le plus resplendissant, elle a voulu nous enseigner que tel bonnet à poil qui charme nos regards, recouvre quelquefois un cerveau vierge d'idées. On rencontre tous les jours en société des messieurs très jolis, ornés de transparents rose ou azur, qui causent fort peu agréablement.

De même, quand elle a doté la canne d'une loquacité déplorable, tout en lui refusant les grâces de l'extérieur, elle a voulu exprimer que la beauté du corps était rarement l'apanage de ces maîtresses de logis, revêches et acariâtres, jalouses surtout de régner par la supériorité du verbe. On sait assez que la plupart de ces créatures, ordinairement vertueuses, que leur disgracieuseté condamne aux paisibles jouissances du pot-au-feu, affectionnent généralement les robes trop modestes et cherchent à se distinguer par l'angulosité de leurs formes des habitudes de la majorité de leur sexe.

Ce Beaumarchais était un fier brutal, qui a écrit que la seule chose qui distinguât l'homme des bêtes, était la faculté de boire sans soif et de faire l'amour en tout temps.

Ce qui distingue l'homme des autres animaux, c'est que l'homme est la seule espèce où la femme soit beaucoup plus jolie et chante mieux que le mâle.

Après cela, il est bien possible que ce qui est la vérité pour moi ne soit pas la vérité pour le blaireau solitaire. Chargez un aréopage de rhinocéros de décerner le prix de la beauté, et je ne sais pas trop si je parierais encore pour Mlle Page elle-même contre un tambour-major.

Les allures et les couleurs du canard attestent la prédominance des appétits matériels chez cet individu. Le canard est fortement titré en sensualisme. Cet abdomen proéminent, si gauchement ajusté sur des pattes trop courtes, et dont la pesanteur imprime à la marche du canard un air de ressemblance avec le roulis d'un navire, nous rappelle involontairement l'abdomen et les jambes du fermier général. Le canard ne tient bien sa place que dans l'eau, comme le financier à table.

Cette riche teinte de vert émeraude à reflets chatoyants qui veloute tout le col et la tête du canard, est la couleur de l'illusion. La tête du financier baigne aussi dans l'illusion. Il ne manque pas de financiers qui s'imaginent être aimés pour eux-mêmes.

La poitrine et le ventre sont armoriés de cette nuance carminée délicate qui germe au fond du chambertin et qui fleurit au visage des chanoines et des vieilles ladies (prononcez *laidies*).

La zone de bleu foncé (amour charnel) qui traverse les ailes du canard indique le ressort principal qui fait mouvoir cette masse paresseuse.

Le seul ornement de coquetterie frivole qui enjolive la toilette du canard est placé à l'arrière. Un oiseau plus délicat porterait cet ornement à l'avant.

Le canard est omnivore et vorace, deux excellentes raisons pour expliquer son état d'embonpoint habituel et la rapidité de son engraissement. Le financier ne manque pas non plus d'appétit pour beaucoup de choses ; le mari ensorcelé a long-temps passé pour la variété la plus heureuse et la mieux nourrie de toutes les variétés de l'espèce humaine.

La canne abuse odieusement du privilège de la parole ; son caquetage perpétuel s'appelle, en terme de vénerie, *cancaner*. On dit que le canard *cancane*, par onomatopée, comme on dit que le loup hurle, que le cheval hennit, que la cigogne craquette. Le langage cynégésique est riche d'onomatopées. Quand je me sers de cette expression d'*onomatopée*, je me trompe peut-être, et je veux dire une *catachrèse* ou une *méthonymie* ; je tiens fort peu, du reste, à ma réputation d'helléniste.

De cette habitude compromettante que l'on connaissait à la canne de ne pouvoir retenir sa langue en société, est venue l'application du mot de *cancans* aux commérages des portières, et par extension à toutes les nouvelles mensongères qui se débitent dans les journaux et dans les rues et notamment aux bulletins de victoire du maréchal Bugeaud.

Le serpent de mer est un très vieux canard. Ces bandes de loups qui voulaient intercepter, il y a quelque temps le passage des Alpes, étaient des bandes de canards ; ces petits merles qu'on a trouvés fraîchement éclos au mois de janvier dans un comté septentrional de la brumeuse Albion : canards ; l'entente cordiale : canard ; la prospérité croissante : canard ; l'amour des philanthropes pour la race noire : canard ; le journalisme est une grande fabrique de canards.

Comme la voix du canard est essentiellement fausse, on est convenu aussi d'appeler de ce nom les écarts des instruments à vent. Il parait que les musiciens mettent une grande différence entre le *couac* et le *canard*. Il a failli m'en coûter cher un jour de n'avoir pas suffisamment apprécié la distinction. J'avais eu le malheur d'attribuer un canard à une clarinette

...andy? Si cela était, on ferait un mauvais calcul, car si les interpellations ne viennent pas à l'occasion de la proposition de M. de Rémusat, elles seront alors l'objet d'un débat unique et spécial, et n'en prendront que plus d'importance. »

Dans le quatrième bureau, M. Thiers, après avoir déclaré qu'il regardait la proposition comme nécessaire et comme ayant un but plus grave que celui d'amener des interpellations, a conclu ainsi :

« 1° Nous ne fermons pas l'entrée de la chambre aux fonctionnaires publics, nous voulons seulement que l'homme qui est arrivé à quarante ans sans être fonctionnaire, ne prenne pas la députation comme moyen d'arriver aux fonctions publiques. Avec notre proposition, vous aurez encore cent cinquante fonctionnaires publics d'un ordre élevé dans la chambre. Voulez-vous qu'on se fasse de la députation un marche-pied? Voulez vous que les petites ambitions viennent au milieu de vous pour recevoir des places, grâce à leur titre de député?

» 2° Nous ne voulons pas interdire l'avancement *légal* au député fonctionnaire, ce serait une barbarie; nous voulons seulement que le député ne puisse avancer que selon l'ordre hiérarchique, sans franchir plusieurs échelons à la fois, sans violer toutes les règles ordinaires et adoptées pour les fonctionnaires de son ordre non députés.

» Voulez-vous le scandale des avancements incroyables par leur rapidité?

» 3° Nous ne voulons pas gêner le droit des électeurs, mais seulement nous voulons étendre les incompatibilités. Nous croyons que la magistrature inférieure, par exemple, quand elle est amovible, ne doit pas être éligible. Les membres du parquet sont aussi chargés d'une véritable administration, comme les préfets, les sous-préfets. Est-ce qu'on a dégradé les préfets en déclarant leurs fonctions incompatibles avec la députation? »

MM. Jules de Lasteyrie, Havin, Duvergier de Hauranne, Lherbette ont parlé dans le même sens. M. Odilon Barrot a fait valoir surtout que l'adoption de la proposition rétablirait l'ordre hiérarchique dans l'avancement, et qu'elle relèverait la dignité et la force parlementaire de la chambre,

« Le ministère ne veut pas d'une chambre composée de *propriétaires*, et moi, dit M. Odilon Barrot, je lui souhaite une majorité qui se relie à lui non par les liens de la crainte d'une destitution, ni par l'espérance d'un avancement, mais par la similitude des convictions; nos institutions n'en seraient que plus fortes et notre avenir plus assuré. »

Quelque soin qu'aient pris les orateurs de l'opposition d'éviter les considérations politiques, les amis du ministère n'ont pas cessé un instant, et dans tous les bureaux, de voir dans la proposition de M. de Rémusat une question ministérielle. Aussi est-ce surtout sous ce point de vue qu'ils l'ont combattue. Ceux d'entre eux qui ont voulu s'élever au-dessus des considérations personnelles ont prétendu que la proposition montrait peu de confiance dans l'intelligence des colléges électoraux; qu'elle tendait à restreindre le cercle d'éligibilité et celui des droits du corps électoral; qu'elle amènerait nécessairement la dissolution de la chambre, et qu'elle empêcherait, en outre, qu'on s'occupât dans la session courante des projets de loi importants, tels que celui sur les patentes, celui sur les prisons, celui sur le recrutement, etc., etc.

Le ministère a été plus franc et plus explicite. M. Guizot a déclaré, dans le premier bureau, qu'il combattrait la proposition à la chambre et qu'il en repoussait la lecture. M. le garde-des-sceaux a abondé dans le même sens. M. le ministre des travaux publics est entré même dans quelques détails. Suivant lui, la proposition est inopportune, car elle conduit inévitablement à la dissolution en affaiblissant le caractère politique de plusieurs membres de la chambre; mauvaise : aucune tentative de ce genre, on l'a vu sous la restauration, n'a jamais eu de résultats efficaces. La même majorité a toujours reparu. C'est une tactique des minorités qui, au lieu de s'imputer à elles-mêmes, à leurs principes, à leurs erreurs, à leurs échecs, ne manquent jamais de s'en prendre aux lois électorales. Vaines illusions! l'expérience a toujours déjoué ces tentatives impuissantes.

La proposition est illibérale; elle veut éloigner des assemblées législatives des hommes qui y apporteraient le secours de leurs lumières et de leur expérience. C'est là ce qui fait la force de la chambre depuis l'application de la charte de 1814.

M. Duchâtel a dit que l'adoption de la proposition amènerait *nécessairement la dissolution de la chambre*.

Malgré tous ces arguments, malgré la peur dont le ministère a cherché à frapper la chambre, trois bureaux se sont prononcés pour la lecture de la proposition en séance publique. Le jour où cette lecture aura lieu, sera fixé plus tard.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 12 février 1844.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre se retire immédiatement dans ses bureaux pour examiner le

...par la commission de la chambre des pairs et rejeté sur la proposition du gouvernement. La chambre des pairs et M. Vatout sont plus logiques que le gouvernement; mais les raisons qui ont déterminé le gouvernement à restreindre la liberté du droit de chasse sur les terrains clos auraient dû le porter à l'interdire tout-à-fait. Le privilége accordé ouvre la porte à tous les abus; il autorise le colportage du gibier, et alors comment constater la provenance du gibier et s'assurer qu'il n'y a pas eu vente? Je demande donc à-la-fois le rejet de l'article et de l'amendement, qui l'un et l'autre rendraient la loi inexécutable.

M. HÉBERT développe un amendement ayant pour but d'autoriser les citoyens à chasser en tout temps sur leurs terrains clos de murs ou de haies vives, mais à la condition d'etre munis d'un permis de chasse, disposition qui, suivant l'orateur, est implicitement contenue dans la loi de 1790.

L'orateur fonde son amendement sur l'intérêt qu'a tout propriétaire à la conservation de ses propriétés et la justice qu'il y aurait à laisser au propriétaire rural la permission de se livrer à un amusement qui rendrait sa position moins monotone et le retiendrait sur son domaine, au lieu de le pousser à grossir inutilement la population des villes.

M. ISAMBERT combat l'interprétation que le préopinant a donnée de la loi de 1790; il repousse à-la-fois les deux amendements et se prononce pour la rédaction du gouvernement.

Après une discussion confuse entre plusieurs membres de la chambre et M. Martin (du Nord), M. Vatout déclare qu'il se réunit à l'amendement de M. Hébert.

M. PAUL BOUDET revient sur l'amendement qu'il a proposé dans la séance de samedi et l'appuie de nouveaux arguments. (On se rappelle que cet amendement consiste à supprimer le deuxième article du projet de loi.)

M. MARTIN (du Nord) déclare que le gouvernement admettra volontiers dans la loi une définition plus précise de la clôture, ou telle autre modification de forme que la chambre jugera à propos; mais il croit que le principe posé par l'article 2 doit être maintenu. La suppression de cet article serait une violation du droit de propriété.

M. Hébert retire son amendement.

Le premier paragraphe de l'art. 2 est mis aux voix et adopté.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Hébert, Glais-Bizoin et Croissant, la partie de l'amendement demandant que le permis de chasse soit exigé dans tous les cas est mis aux voix et n'est pas adoptée.

MM. Barillon, Dupin, Isambert et Luneau parlent à-la-fois.

M. LUNEAU dit que par la disposition du territoire de certaines communes où toutes les fermes sont closes et se touchent, l'introduction de l'article 2 qui autorise le propriétaire à chasser ou à faire chasser sur ses terrains clos sans permis de port d'armes rendra nulle l'obligation d'obtenir un port d'armes.

L'article 2 du projet est mis aux voix dans son ensemble et adopté.

M. DE RÉMILLY demande l'addition d'un paragraphe additionnel à l'article 2, portant que le propriétaire ne pourra accorder à un tiers le droit de chasser sur le terrain de son fermier, droit qui donnerait lieu à de nombreux abus dont le fermier pourrait être victime. (Réclamations diverses; longue agitation.)

L'amendement n'est pas appuyé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article 3 ainsi conçu :

« Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans chaque département. Ces arrêtés seront pris par le préfet de police pour la circonscription de la préfecture de police. »

Des amendements ont été déposés sur le paragraphe par MM. Genoux, Barillon et Paul Boudet.

M. GENOUX développe son amendement, ainsi conçu :

« Les préfets détermineront, par des arretés, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans chaque département. Les arrêtés de clôture devront être publiés au moins dix jours à l'avance. Ces arrêtés seront pris par le préfet de police pour la circonscription de la préfecture de police.

M. LENOBLE, rapporteur, présente quelques observations en faveur de l'article de la commission.

M. GENOUX insiste.

L'amendement, moins la dernière phrase, est mis aux voix et rejeté.

M. BARILLON développe l'amendement suivant :

« Les préfets détermineront par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans les communes ou les cantons de leur département. En aucun cas, ils ne pourront déléguer aux maires l'autorité qui lui est conférée par le présent article.

» Ces arrêtés seront pris par le préfet de police pour la circonscription de la préfecture de police. »

M. MARTIN (du Nord) répond que le droit de délégation par les préfets aux maires, de leur autorité dans le cas dont il s'agit, n'étant pas inscrit

[illegible] bruit.

M. GILLON demande s'il y a un moyen de constater le délit sans violat... du domicile des citoyens. Dans tous les cas, il voudrait que l'acheteur fût ... moins responsable de l'amende imposée au vendeur, et demande le renv... de l'article à la commission.

M. Crémieux, au nom de la commission, et M. de La Plesse entrent dans ... nouveaux développements.

Plusieurs membres présentent encore quelques observations.

L'amendemens est mis aux voix et adopté (Agitation.)

M. VATOUT. Il nous vient tous les ans une très grande quantité de gib... de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie; il est bien difficile de reconnaître si ... gibier est français ou étranger; je demande donc qu'il soit décidé d'av... si le gibier étranger sera soumis à la loi.

M. LENOBLE, rapporteur, répond que la chose lui semble hors de do...

M. LUNEAU demande que, conformément à l'amendement de M. Le... gueur, le mot *transporter* soit substitué dans la loi à celui de *colporter*.

M. MARTIN (du nord) trouve cette substitution trop restrictive, et cr... qu'il serait déraisonnable d'empêcher le propriétaire de pouvoir faire port... le gibier du lieu où il l'aura tué chez lui ou chez un de ses amis.

M. GILLON appuie la proposition de M. Luneau.

M. LUNEAU dit que ce sont les voitures publiques qui font ordinaireme... le transport du gibier, et que rien n'est plus facile que de l'empêcher et d'a... pliquer la loi. L'orateur ajoute que la loi est rédigée entièrement dans l'in... rêt de l'aristocratie d'argent, et a pour but de restreindre la chasse de la p... des petits propriétaires.

M. MARTIN (du Nord) répond que l'unique but du gouvernement est ... détruire le braconnage. Il admet que les conducteurs de voitures ... seront arrêtés aux barrières devront expliquer la provenance de leur gib... mais il ne veut pas admettre que jamais on ait le droit de procéder contre ... lui qui, en temps prohibé, portera en entrant à Paris, par exemple, une pi... de gibier dans sa voiture.

M. DE MORNY répond que, du moment où il est permis de chasser ... temps prohibé, il ne comprend pas comment on peut interdire au proprié... re le droit de vendre son gibier; il ajoute que, si l'on arrete une charrette ... giboyeurs, et qu'on laisse passer une voiture élégante où se trouvera éga... ment du gibier, il arrivera que les *colporteurs* se feront *transporteurs*, ... les conducteurs de voitures publiques seront munis d'excellents certificats, ... présence desquels il sera impossible de constater la contravention. On a ac... cordé aux propriétaires un privilége, parce qu'on ne pouvait faire autrem... mais ce privilége ne doit pas être sans raison étendu plus loin.

L'orateur appuie donc l'amendement et propose non pas d'effacer le m... *colporter* de l'article, mais d'y ajouter le mot *transporter*.

La chambre n'est plus en nombre. La séance est levée à six heures ... quart.

Demain, à deux heures, séance publique. Suite de la discussion de la ... sur la chasse.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats*, après avoir fait l'éloge de la propositio... M. de Rémusat sur les incompatibilités, lui oppose une fin de non-re... voir, et prétend que son admission serait le signal de la dissolution de ... chambre. « Les lois de cette espèce ne doivent pas être présentées, dit... » au commencement, mais à la fin d'une législature; modifier la com... » sition de la chambre, c'est dire que cette composition est mauv... » c'est forcer la chambre, après avoir prononcé une sentence d'indig... » à continuer de siéger deux ou trois sessions sur des bancs déshonoré... Le *Journal des Débats* n'a aucune inquiétude sur le vote définitif ... chambre ne se suicidera pas de ses propres mains.

— Le *Constitutionnel* regarde la proposition de M. de Rémusat com... un acte politique qui peut avoir les conséquences les plus graves. C... pour cela que le ministère n'en veut à aucun prix. Il s'efforcera de la fa... repousser dans les bureaux. S'il échoue, il la combattra à outrance ... vant la chambre. Si la chambre l'adopte, il appellera la pairie à son ai... et recourra, au besoin, à la prérogative royale. Dans tous les cas, il ... bien décidé à n'en pas faire une question de cabinet; il se verra ... forcé à suivre le torrent. Le *Constitutionnel* fait un appel au bon acc... de tous les députés indépendants.

— Suivant le *Courrier français*, le vice radical du projet de loi ... l'instruction secondaire, son péché originel et indélébile, c'est qu'elle n'... pas l'œuvre de l'Etat, mais celle de l'université; c'est qu'à chaque arti... l'université s'y proclame et dit : *l'Etat c'est moi*. Comme nous, le Con...

---

de province, qui prétendit que je l'avais calomniée, et qu'elle n'était coupable que d'un simple couac. J'eus toutes les peines du monde à calmer l'instrument susceptible qui désirait me couper les oreilles, et à lui faire entendre qu'il devait se tenir pour satisfait de me les avoir écorchées.

J'ai décrit le côté passionnel du canard. Il est temps de l'attaquer sous le rapport matériel et cynégétique, d'aborder pour tout de bon la question de la chasse.

De tous les détails indispensables qui précèdent, ressort le fait capital de l'assujettissement du mâle à la femelle dans la famille du canard. La grande chasse du canard pivote tout entière sur cette observation. Voulez-vous tuer des canards sauvages, apprivoisez des femelles. Mais avant d'entamer ce chapitre, il est encore nécessaire d'entrer dans quelques considérations générales sur l'espèce, sur les lieux qu'elle habite, sur le rôle important qu'elle joue dans le domaine de nos plaisirs, sur ses patries diverses et ses pérégrinations.

Le canard est l'ami de l'homme, comme le porc et la poule; il constitue un des plus précieux éléments de sa richesse mobilière. Il est omnivore comme le porc et la poule, s'accommode comme eux de toutes les latitudes, et vit partout où vit l'espèce humaine.

C'est un déplorable préjugé que de croire le canard originaire du nord. Si le canard vient chez nous du nord en plus grande abondance que du sud, c'est que le nord de l'Europe est moins peuplé que le midi, et qu'on y rencontre d'ailleurs une immense quantité de grands lacs et de grandes îles qui lui offrent pour le temps de ses amours et pour l'éducation de sa famille des asiles inviolables. Mais le canard niche dans tous les climats et dans tous les lieux où se trouvent des eaux tranquilles, des marécages et du jonc. Il pullule en Italie et en France; on le rencontre par myriades dans les marais de l'Algérie. Laverd..., qui a travaillé sur le terrain même la grande question de Madagascar, en a reconnu une vingtaine de variétés dans l'île. Le canard abandonne le nord quand viennent les grands froids, qui gèlent les étangs et les lacs; il traverse la Méditerranée quand la fantaisie lui en prend; il stationne toujours un certain temps, quelquefois tout l'hiver, dans nos étangs du midi et dans les Marais-Pontins, en compagnie des morelles et d'une foule d'oiseaux d'eau.

Le canard forme avec ses congénères une des tribus les plus intéressantes et les plus nombreuses de la gent volatile. Il est heureux pour l'homme et ses plaisirs que le canard possède les moyens de réparer promptement les vides que le plomb et le filet du chasseur opèrent dans ses rangs pendant l'époque des passages. Mais sans l'insalubrité des terres marécageuses et la solitude des régions boréales, sa fécondité serait impuissante à lutter contre l'esprit d'imprévoyance et de destruction du civilisé; la race en serait bientôt anéantie ou raréfiée comme celle de la caille.

Prenons maintenant le canard à son entrée dans la vie.

La canne niche vers le milieu de mars; elle pond une douzaine d'œufs, dont l'incubation dure trente jours. Les petits éclosent vers le milieu d'avril. A peine éclos, ils se précipitent à l'eau. J'ai su des nids de canne au milieu des champs, dans des blés, dans des haies, sur des vieux troncs de saules, à six pieds de hauteur.

Le halbran, c'est le nom du petit canard, commence à voler à la fin de juin. *A la Saint-Jean, halbrans volants*. Alors commence pour lui la série des épreuves qui doivent traverser sa carrière.

La chasse du halbran arrive malheureusement à une époque où le chasseur est fatigué d'un repos de quatre mois et où il n'y a pas autre chose que les guignettes pour exercer sa fureur meurtrière; et les guignettes n'habitent que les bords de la mer, des rivières et des fleuves.

Le halbran se chasse au chien d'arrêt et au fusil; le griffon est l'espèce qui convient le mieux pour cette chasse. L'oiseau part dans vos jambes comme le faisan, quand il part. Le difficile ici n'est pas de tuer, mais de voir. La chasse du halbran est une des plus pénibles et des plus attrayantes que je sache.

Le temps des halbrans passé, c'en est fait des canards pour quatre à cinq mois; il faut que le chasseur se résigne à attendre patiemment le grand passage d'hiver.

Pendant ce temps il dispose son matériel et prépare sa hutte.

La chasse à la hutte est le plus grand moyen de destruction que le génie de l'homme ait inventé contre le canard. On la pratique dans ... plupart des contrées de la France, en Belgique, en Prusse et en Alle... magne, et probablement, hélas! dans tous les pays civilisés. Elle se f... avec des appelants, des cannes *sauvages* apprivoisées et accompagnées ... quelques canards. On y tue le canard avec un fusil *ad hoc*; on le pr... avec des filets. Le lieu choisi pour théâtre de la tuerie s'appelle une c... nardière; j'en ai vu une dans les environs de Reims qui rapportait à s... propriétaire, qui la louait, trois mille francs par année.

Aux deux extrémités d'une pièce d'eau assez vaste pour que les ca... nards qui se trouvent au milieu ne soient pas forcés de prendre leur v... à la seule apparition de l'ennemi sur la rive, sont disposées deux anse... circulaires continuant l'étang et englobant chacune une petite île arti... cielle où sont établis la hutte et tous les engins du chasseur. La hutte ... bâtie en roseaux, commande le défilé de l'anse; au-devant d'elle est u... enceinte en demi-cercle également construite en roseaux et dans laque... sont ménagées des meurtrières pour braquer le fusil dans toutes les di... rections. Cette muraille est encore percée de chattières pour donner pa... sage aux appelants. Un filet à une seule nappe, assez large pour couvr... toute la surface de l'anse est planté sur la rive, prêt à tomber sur les im... prudents qui vont s'engager dans l'impasse mortelle. Pour surcroît de pré... cautions, un autre filet sera tendu dans l'eau verticalement, pour empri... sonner le canard qui tenterait de s'évader en plongeant. Il ne s'agit pl... que de forcer le canard à entrer dans les anses.

C'est pour cela que l'homme a dressé les appelants. Ces appelants, ... comme je l'ai dit, sont des familles sauvages qu'on a ravies dans l'œuf ... la tendresse de leur mère et que l'on a fait élever en domesticité par de... poules. Il leur est resté de leur origine une grande puissance de vol et u... amour immodéré des eaux vives et de l'air. On les apporte dans une ca... à la hutte, il y en a qui prennent tant de goût à la chose qu'elles se ren... dent d'elles-mêmes à l'étang sur les pas de leur maître. Une fois arrivé... sur le théâtre de la guerre, on les attache par la patte à une longue fice... qui leur laisse la liberté d'aller de droite et de gauche, mais qui les ratt... toutes en un groupe indivisible. On les place sur l'étang, à portée de ...

es lettres de Madrid du 6 annoncent que les interrogatoires de . Madoz, Cortina et des autres détenus étaient terminés; mais rien ne nspirait encore du résultat. M. Linarès avait été, disait-on, mis en li-

Bonnet, repoussé avec perte d'Alcoy, s'était dirigé vers Ibi. A la tête sa colonne expéditionnaire, forte d'environ huit cents hommes, on re-quait l'officier Ruiz, celui qui a livré la citadelle d'Alicante pour 0 duros (11,000 fr. environ). Cette citadelle est défendue par dix à ze canons montés. Le soulèvement a été provoqué par deux cents aniers à pied et quarante ou cinquante à cheval. Deux cent cinquante mmes du régiment de Valence ont seuls pris part au mouvement. Il ste parmi les membres de la junte une grande divergence d'opinion.

Le 5, deux capitaines de la garnison d'Alicante sont venus rejoindre le éral Roncali. Ils n'avaient pas voulu reconnaître la junte rebelle et aient vus menacés de mort, si dans deux heures ils n'étaient pas à dix es de la place. Ils regardent le mouvement comme l'œuvre des con-bandiers, dont le pays regorge, et des douaniers qui partageaient avec les profits de la fraude. Les six cents gardes nationaux qui se sont ts aux rebelles appartiennent tous à la première catégorie. Ces divers ments ont été ouvertement soudoyés par l'anglais Arthur Mac Cullock, ve-de Gibraltar, foyer de la conspiration ourdie par les ayacuchos. A Car-gène, comme à Alicante, comme partout, l'or de la Grande-Bretagne andu à profusion, fomente sans cesse la guerre civile, dans le seul but couler le trop plein des fabriques de Birmingham et de Manchester. sieurs navires de cette nation, accueillis par la junte, ont débarqué des es et des munitions. Ces faits résultent invariablement du relevé de la correspondance.

Faits divers.

Le duc de Montpensier part aujourd'hui lundi pour l'Afrique. Il va ndre part à l'expédition qui se prépare en ce moment à Constantine, et sera dirigée par le duc d'Aumale. (*Journal des Débats.*)

— On écrit de Stockholm, 30 janvier :

« Il s'est opéré un changement heureux dans l'état du roi, et l'on ne te plus du prochain rétablissement de sa santé. »

— Le *Moniteur* mentionne aujourd'hui les nominations suivantes de ires : à Villeneuve (Aveyron) M. Delbreil ; à Morlaix M. Desloges ; à Re- M. Niel ; à Roanne M. Gubian ; à Aire (Pas-de-Calais) M. d'Halewyn ; oulommiers M. Degas ; à Castres M. le baron de Spérandieu d'Aigue-

— Mme la comtesse de Silva, née Narbonne-Pelet, petite-fille de la cé- Mme Tallien, vient de mourir à Roanne. Elle était auteur d'un vo-e intitulé : les *Boules de neige*.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, cien du roi, marquait un degré au-dessous de zéro ; aujourd'hui à 6 res 2 degrés 6 dixièmes ; à midi 2 degrés 2 dixièmes.

— Ce soir, à l'Odéon, 3e représentation du *Vieux consul*, avec Bal-, Rouvière, Rey et Mlle Maxime.

— A l'Opéra-Comique, *Cagliostro*, poème de MM. Scribe et Saint-Geor-partition de M. Adam, a été accueilli samedi par de vifs applaudis-. Chollet et Mme Thillon ont été redemandés après le spectacle ; . Mocker, Henri, Grignon, Mme Boulanger et Potier ont contribué au cès. Ce soir, la deuxième représentation.

Académie des Sciences.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 12 février 1844.

L'opium d'Algérie, par M. Payen. — De l'engraissement des oies, par M. Persoz. — Des résines. — Des vers du jambon. — Des télégraphes, des chemins de fer et des canaux. — De l'éther universel. — Embryogénie, par M. Coste. — Anatomie de la girafe, par MM. Joly et Lavocat. — Conservation des cadavres.

La séance d'aujourd'hui n'a été signalée par aucun fait, aucun mémoire

des différentes matières nutritives sans emprunter celle qui se trouve dans les végétaux. Voici M. Persoz, professeur à Strasbourg, qui accorde aujourd'hui, par un moyen terme, ces deux opinions opposées.

M. Persoz a étudié l'engraissement des oies au moyen du maïs. Il a pris dix oies de même force et égales entre elles ; après les avoir laissées dix heures sans nourriture, il en a choisi une qu'il a saignée et tuée, pour en classer les divers éléments en sang, graisse et chair. Il a ensuite élevé les autres, en les pesant chaque jour un peu avant le repas du soir, donné douze heures après celui du matin. Enfin il les a tuées et analysées, lorsqu'elles furent complètement engraissées.

Il conclut de son travail :

1° Que l'oie ne s'engraisse pas seulement en s'assimilant la graisse contenue dans le maïs ; que cet animal en forme en outre une certaine quantité au moyen de l'amidon et du sucre de maïs, et peut-être aussi à l'aide de sa propre matière, puisque la quantité de graisse formée est ordinairement plus du double de celle qui se trouvait dans le maïs ;

2° Qu'après avoir été engraissée, une oie contient une quantité de graisse supérieure à l'augmentation de poids qu'elle a subie ;

3° Que durant l'engraissement, le sang des oies change de composition ; qu'il devient riche en graisse, et que l'albumine en disparaît ou s'y modifie ;

4° Qu'enfin, il semble exister une certaine relation entre le développement du foie et la quantité de graisse produite.

Cette dernière conclusion conduit M. Persoz à donner quelques détails sur la méthode employée à Strasbourg pour engraisser les oies. Il lave les Alsaciens des prétendues cruautés qu'on les accuse de commettre à l'égard de ce volatile. On choisit les oies âgées de 8 à 9 mois ; on préfère les femelles qui engraissent mieux que les mâles, et le préjugé repousse généralement les oies blanches qui passent pour donner de moins beaux foies. Pour *gaver* une oie, on la couche sur le dos, la tête en l'air, en la tenant entre les jambes sans la serrer. De la main gauche, on maintient la tête en enfonçant le pouce dans le bec, pour qu'il reste ouvert. Avec la main droite, on verse du vieux maïs, soit sec, soit gonflé dans de l'eau chaude ; on fait descendre le grain par une pression exercée de haut en bas sur le cou. Quand le gosier est tout-à-fait garni, on ferme le bec avec la main gauche, pour que l'oie ne rejette pas le maïs, et on lui laisse ensuite quelques instants de liberté, pour qu'elle se livre à ses ébats, avant qu'on la renferme de nouveau dans une caisse de forme particulière.

— M. Gaudot a envoyé à l'Académie une courte notice sur une rubiacée du genre *condaminea*, et sur le vernis qu'elle produit. La résine du condaminea se trouve à l'état naturel au sommet des jeunes rameaux, où elle recouvre les bourgeons d'une couche transparente extrêmement épaisse. Elle est fort employée à Neiva, Timana et Pasto. M. Lewy a également remis l'analyse de la résine de magnas, provenant du calophyllum caloba. Cette résine présente une particularité, jusqu'à présent inconnue; dissoute dans l'alcool, elle donne par le refroidissement de très beaux cristaux, qui appartiennent au système cristallographique rectangulaire oblique. Cette résine se comporte comme un acide ; elle entre en combinaison avec les bases ; elle se dissout même à froid dans la potasse, la soude et l'ammoniaque.

— M. Léon Dufour, correspondant de l'Académie, a fait l'histoire des métamorphoses et de l'anatomie des vers du jambon, le *piophila petasionis*.

« Un jambon, envahi par des milliers de vers avides et dévorants, n'est aux yeux du monde, dit M. Dufour, qu'un foyer de corruption, un objet d'horreur. Pour l'homme de science, pour l'investigateur scrupuleux des merveilles de la nature, c'est un sujet de graves études, de difficultueuses autopsies, de méditations profondes; et Schwammerdam, le célèbre auteur de *Biblia natura*, n'avait pas dédaigné, il y a trois demi-siècles, de consacrer à des recherches sur les vers du fromage un de ses plus beaux ouvrages. » C'est le pendant du travail de Schwammerdam sur les vers du fromage que M. Léon Dufour a entrepris sur les vers du jambon. Ces deux espèces de vers se changent l'un et l'autre en une petite mouche du même genre ; mais les larves diffèrent entre elles.

— M. Fleury-Vallot a donné un mémoire sur l'emploi de la pression atmosphérique comme force motrice, M. Fleuriau sur les canaux ; M. Go-

On croit aussi que les veines ombilicales, parvenues dans le ventre du fœtus, ne commencent à fournir des branches qu'après leur entrée dans le foie. Cette opinion, qui est exacte quand il s'agit d'une époque avancée du développement, se trouve complètement fausse quand on remonte aux premières et plus importantes périodes de la vie embryonnaire. Alors, en effet, les veines ombilicales fournissent dans l'abdomen, avant d'arriver au foie, un immense appareil vasculaire qui se distribue, non seulement dans les parois du ventre et de la poitrine, mais encore dans la colonne vertébrale. Cet appareil considérable qui joue un rôle important dans la circulation primitive, forme avec les veines azygos la voie principale, à la faveur de laquelle le sang du fœtus retourne au cœur.

Anatomie comparée. — MM. Joly, professeur à la Faculté des sciences, et Lavocat, chef des travaux anatomiques à l'école royale vétérinaire de Toulouse, adressent une note sur l'anatomie de la girafe (*camelopardalis giraffa*).

Une girafe, arrivée en France depuis quelques mois, est morte récemment à Toulouse. Sur la demande de la faculté des sciences de cette ville, le conseil municipal a fait l'acquisition du cadavre de ce beau quadrupède, et l'a livré à M. le professeur Joly, qui s'est adjoint M. Lavocat pour les recherches anatomiques dont l'occasion lui était ainsi offerte. Voici les principaux résultats signalés par ces observateurs :

Ce qui les a frappés d'abord à l'examen du système digestif, c'est la longueur de l'intestin. Cette longueur qui, d'après Cuvier, est de 42 mètres 213 millimètres chez le chameau, de 48 mètres 869 millimètres chez le bœuf, de 25 mètres 189 millimètres chez le cheval, atteint chez la giraffe 62 mètres 45 millimètres. Si l'on y ajoute 1 mètre 40 millimètres, longueur de l'œsophage, et 80 millimètres, longueur des estomacs, on aura 64 mètres 65 millimètres pour la longueur totale du canal digestif. Les dimensions en largeur sont moindres que celles présentées par les intestins des animaux les plus rapprochés de la girafe. Le foie n'offre point de lobes distincts ; la vésicule biliaire manque.

Dans l'appareil respiratoire, ce qui a frappé d'abord MM. Joly et Lavocat, c'est le peu de développement du larynx et l'état presque rudimentaire des ventricules et des cordes vocales ; ce qui s'accorde assez avec l'opinion que la girafe n'a pas de cri particulier. La trachée artère n'est remarquable que par le grand nombre des anneaux cartilagineux ; on en a compté plus de 200 depuis le cartilage cricoïde jusqu'à la naissance des bronches.

Le cœur se fait remarquer par sa forme allongée, pyramidale, et surtout par sa position vers le milieu de la poitrine.

Le système musculaire présente, en général, un développement notable. Les muscles pauciers manquent et sont remplacés par une forte couche aponévrotique, satinée, enveloppant tout le corps et doublée en dehors, sur plusieurs régions, par une couche de tissu fibreux jaune. Aux membres principalement on rencontre, intimement réunis, des muscles congénères qui sont distincts chez la plupart des animaux. Cette disposition qui s'observe dans les muscles moteurs de l'avant-bras, de la jambe, rend leur action simultanée. En général, la constitution du système musculaire et de ses accessoires, la forme même des extrémités osseuses, tout indique chez la girafe, non-seulement une grande force, mais aussi beaucoup de souplesse et d'agilité.

Le cerveau, plus volumineux que celui du bœuf et celui du cheval, se fait remarquer par le grand nombre et la profondeur des circonvolutions. Son poids, y compris le cervelet, était de 710 grammes.

Les sinus frontaux offrent un développement énorme.

En résumé, disent MM. Joly et Lavocat, par plusieurs points de son organisation intérieure la girafe ressemble beaucoup à nos grands ruminants ; par quelques autres, elle se rapproche des solipèdes et surtout du cheval. Ces messieurs ajoutent que la chair de la girafe, dont ils ont mangé plusieurs fois, est excellente. Beaucoup d'autres personnes en ont mangé comme eux, et toutes ont été d'avis que cette chair est plus tendre et plus agréable au goût que celle du bœuf.

Plusieurs des particularités que nous venons de rapporter sur la conformation organique de la girafe, entre autres la forme pyramidale du cœur ne manqueront pas de frapper ceux qui savent que, dans ses vues

---

tte et autant que possible sous le vent, parce que le canard sauvage eau éminemment défiant, et doué d'une finesse d'ouïe et de vue in-vable, aime à aborder la situation en face et la poitrine au vent. L'air i retenti du plus léger accent du canard sauvage, qu'aussitôt les ap-antes entonnent le rappel, promettant aux voyageurs sécurité parfaite repas succulents; et la bande affriandée s'abaisse, décrit deux ou trois onférences concentriques dans les airs, pour bien s'assurer de l'ab-ce de tout péril, et finit par s'abattre, se maintenant toutefois à une ne distance ; entre étrangers de soupçonneux caractère, on ne peut pas manger tout de suite dans la main. Mais enfin, voici que la connaissance faite, grâce aux avances des perfides femelles complices de la méchan-é de l'homme, et que toute la bande suivant la direction des dangereu-syrènes, s'engage dans l'anse fatale où le drap mortuaire va retomber elle.

La bande des sauvages fait-elle des difficultés pour s'abattre, le chas-r lui détache un ambassadeur, deux, trois ambassadeurs mâles qui aussitôt la rejoindre pour l'engager à descendre, et pour prêcher exemple, se précipitent comme une flèche au milieu de leurs femelles les appellent à grands cris.

— Quelle imagination de canard, si défiante qu'on la suppose, ne fini-t par se laisser prendre à la longue aux amorces d'une perfidie aussi amment combinée. J'ai beaucoup entendu vanter le fourbe Sinon, qui t à la ville d'Ilion, chère aux dieux, avec un cheval de bois ; mais je ute fort que son stratagème, qui a pu abuser les hommes d'autrefois, ussisse aussi agréablement avec les canards d'aujourd'hui.

Et puis, la fête ne serait pas complète si le chien ne s'en mêlait pas. s de drame cynégétique parfait si le chien n'y joue un rôle. Quand la nde voyageuse s'est abattue au milieu de l'étang et qu'elle résiste aux guments des conseillères maudites qui veulent l'entraîner à sa ruine, un qu'on tient prêt pour cette opération, sort en cachette de la hutte apparaît tout-à-coup sur la rive où il commence à japper, à courir, à un tapage incroyable. Le groupe récalcitrant s'inquiète, dresse ses

têtes, le chien continue ses exercices, essayant quelquefois d'entrer à l'eau pour faire peur aux canards ; à force de cris et de menaces, il finit par les pousser vers l'anse, ou du moins assez près de la hutte pour que le chasseur à l'affût puisse les tirer à belle.

Ceci est proprement la grande chasse, la vraie chasse aux canards. Quelques chasseurs du nord ont trouvé moyen cependant de reculer ici les bornes de la science. Ils ont introduit un nouvel élément de succès dans ce genre de chasse, les *bâtardes*. Les bâtardes sont des canards sauvages venus on ne sait d'où, mais qui affectionnent certains étangs, où ils aiment à stationner dans leurs longues pérégrinations. Des hommes se sont trouvés qui ont reconnu ces bâtardes à des signes particuliers; qui, loin de leur faire la guerre, se sont ingéniés à leur procurer toutes sortes d'agréments pendant leur séjour passager. Ils ont défendu à leurs chiens de leur chercher querelle ; ils les ont liées d'amitié avec leurs appelantes ; ils ont tant fait, en un mot, que ces canards reconnaissants ont raconté à leurs compagnons de route des choses merveilleuses touchant l'accueil cordial et affectueux qu'ils avaient reçu dans l'arrondissement de Calais, et que ceux-ci ont voulu en tâter et sont venus s'abattre par masses sur les localités désignées par les bâtardes. L'apparition des bâtardes est pour le chasseur des marais de l'Artois l'annonce d'une bonne année; leur absence, au contraire, lui met le deuil à l'âme.

On chasse le canard sur les grandes rivières et sur les grands étangs, à l'aide de petites nacelles imperceptibles (*nagerat, arlequin*) armées d'une canardière qui tourne sur un pivot et qui porte à deux cents pas. Les gelées claires de décembre sont le temps le plus favorable pour ce genre de chasse, éminemment meurtrier.

Par les hivers rigoureux, les chasseurs de la Loire s'embusquent avec leur nacelle, au milieu du courant ; quand la rivière charrie, l'esquif est dissimulé par les glaces ; les canards, endormis sur les plus gros glaçons, la tête placée sous l'aile, se laissent aller à la dérive et passent à portée du chasseur ; on cite sur la Loire des coups de vingt canards assassinés de cette façon.

On chasse le canard de jour dans les roseaux des étangs ; on le surprend sur les rivières à la faveur des berges ; on l'attend à la chute le matin et le soir. On le prend à toutes sortes de pièges, voire au collet et à l'hameçon, amorcé de quartiers de grenouille. La nomenclature de ces pièges et de ces divers genres de chasse exigerait à elle seule un article spécial.

On chasse et on tue en même temps que le canard une foule d'oiseaux d'eau presque tous excellents, si l'on excepte les grèbes et le harle. Les espèces du genre palmipède, qu'on rencontre le plus souvent dans la société des canards, sont les sarcelles, les milouins, le rouget, le plus délicat de tous les gibiers d'eau, le morillon, la religieuse. L'oie sauvage se tue à terre plus fréquemment que sur l'eau ; le cygne n'apparaît que de loin en loin dans les hivers exceptionnels. Il y a quelques années qu'il en fut fait une boucherie épouvantable dans les environs de Nevers. Dans la mémorable année 1838, le chasseur de Paris lui-même en abattit un grand nombre.

J'ai ouï dire très souvent que le procédé de la vache artificielle en carton était excellent pour approcher le canard sur les étangs, et l'oie sauvage ou la grue dans les blés. Je ne dis pas le contraire ; mais ce n'est pas moi qui veux expérimenter une seconde fois la chose, et je recommande à ceux qui voudraient tenter l'expérience de ne pas se déguiser assez pour motiver une méprise mythologique dans le genre de celle dont j'ai failli être victime—une position délicate ; tout le troupeau de la commune, taureau en tête, qui m'avait pris au sérieux !

Ils sont en ce moment à la chambre des députés une quinzaine d'avocats et de ministres qui discutent une loi sur la chasse. C'est pitié ! ma parole d'honneur, de voir à quelle distance de la question les malheureux se tiennent. Quelle idée aussi d'aller faire faire des lois sur la chasse par des banquiers et des légistes, comme s'il n'eût pas été mille fois plus rationnel et plus simple de charger de cette besogne Léon Bertrand, ou votre serviteur

A. TOUSSENEL.

— Autriche, 387 50. — Banque belge, 675. — Esp. anciens différés, 7. — Id. passive, 5 5[8. — Marseille, 770, 762 50. — Montpellier, 495. — Mulhouse, 377 50. — Obl. Grand'Combe, 1137 50. — Jouissances 4 canaux, 142 50. — Id. Bourgogne, 107 50. — Zinc, Vieille-Montagne, 4000. — Lin Maberly, 360.

Fin courant. — Belge 1840, 109 3[4, 109 7[8. — Naples, 106. — Marseille, 765, 760.

Esp. act.... 32 1[8.
Portug.... 47 1[8.
Mexic..... 34 3[8.
Brésil.....
5 0[0 holl. 101 7[8.
2 1[2 d°... 55 1[2.
Rouen..... 32 1[4.
Orléans.... 33 1[4

Ap.... 8190, 95.
B. du Tr.
3 0[0 à 1 et 10 mois.
Rep. fin cour.
3 0[0 5.
5 0[0 5 au pair.
Fin pr. 17 1[2 à 15.
30.

» 125 75, 85 d. un.
» 126 10, 126 d. 50.
3 0[0 81 95, 82 d. un.
» 82 10, 82 d. 50.
» 82 30 d. un.
» 82 45 d. 50.

... proposé M. le lieutenant-général comte Alexandre de Girardin, dans l'ouvrage substantiel qu'il vient de publier sous ce titre : *Mémoire sur la situation politique et militaire de l'Europe.* On ne pouvait s'en proposer un plus élevé et le mieux atteindre. Cet ouvrage est appelé à exercer sur la politique des cabinets une influence décisive dont les peuples profiteront, car l'un de ses premiers résultats sera d'alléger le poids exorbitant des armées permanentes, et de donner au commerce du continent l'essor qui lui manque, et que l'Angleterre est si intéressée à l'empêcher de prendre.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des Farines et Taxe du Pain.

HALLE DE PARIS.

10 février.			12 février.		
Arrivages	1290 q.	44 k.	Arrivages	632 q.	84 k.
Ventes	486	38	Ventes	525	53
Restant	12220	20	Restant	13213	18
Cours moyen		37,53	Cours moyen		36,59
Cours-taxe		37,23	Cours-taxe		37,18

Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	40q.	99k.	52,83 à 00,00	Gr.	00q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	396	93	37,10 à 39,50	1re	28	26	37,36 à 00,00
2e	131	88	35,63 à 36,95	2e	215	09	35,70 à 36,95
3e	42	56	31,20 à 31,85	3e	9	00	30,50 à 32,40
4e	4	57	26,75 à 27,50	4e	4	71	27,40 à 28,05
A l.	376	60	37,26 à 37,90	A l.	235	50	35,03 à 38,20

Taxe du pain, 1re q. 0,35 ; — 2e q., 0,28 le kil.

SOISSONS, 10 février. — Farine, prem. qual. : 32,70 à 33,33 les 100 kil.

SAINT-QUENTIN, 10 février. — Farine, prem. qual. : 33 fr. les 100 kil. ; deux. : 29 ; trois. : 26.

LYON, 10 février. — Farines, prem. qual. : 44 fr. les 100 kil. ; deux. : 40. Champagne : 45,60. Bourgogne offertes à 41,50. Marché bien garni ; tendance à la baisse, quoique les avis de Gray et de la Bourgogne annoncent de la fermeté dans les prix.

Taxe du pain. **BEAUGENCY**, 10 février. — Prem. qual. : 28 c. 3[4 le kil.

SAINT-QUENTIN, 10 février. — Prem. qual. : 28 c. 3[4 le kil. ; deux. : 25 c.

LE MANS, 9 février. — Prem. qual. : 38 c. le kil. ; deux. : 32 c. 1[2 ; trois. : 24 c. 1[6.

FONTENAY (Vendée), 10 février. — Prem. qual. : 30 c. le kil. ; deux. : 25 ; trois. : 20.

DRAGUIGNAN (Var). — Prem. qual. : 37 c. 1[2 le kil. ; deux. : 30 c.

Cours des céréales (prix de l'hect.)

BEAUGENCY, 10 février. — Froment, prem. qual. : 19,75 ; deux. : 18,95. — Méteil : 15,75. — Seigle : 12,50, — Orge : 11,00. — Avoine : 7,50. — Sarrazin : 7,75.

Approvisionnement moyen ; assez d'activité dans les transactions.

TOURS, 10 février. — Froment : 19,08. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,25.

RHEIMS, 10 février. — Froment, prem. qual. : 17,00. Prix le plus bas : 14,76. — Méteil : 11,25. — Seigle : 8,92 à 9,75. Orge : 18,50. — Avoine : 6,24 à 6,50. — Sarrazin : 6,75.

CHALONS-SUR-MARNE, 10 février. — Froment nouveau : 16,66 à 17,32. — Seigle : 10,00 à 10,66. — Orge : 9,32 à 0,66. — Avoine : 6,33 à 6,66.

CHALONS-SUR-SAONE, 9 février. — Froment, prem. qual. : 20,75 ; deux. : 20,00 ; trois. : 18,75. — Méteil : 16,50. — Seigle : 14,50. — Orge : 14,00. — Avoine : 9,50. — Sarrazin : 12,00. — Maïs : 16,25.

LONS-LE-SAUNIER, 8 février. — Froment, prem. qual. : 23,50 ; deux. : 22,00 ; trois. : 20,50. — Seigle : 14,50. — Orge : 14,50. — Avoine : 9,50. — Maïs : 15,00.

LYON, 10 février. — Froment : 28,00 à 29,00 les 100 kil. Peu demandé.

LE MANS, 9 février. — Froment : 21,45. — Méteil : 18,85. — Seigle : 15,25. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,25.

NIORT, 8 février. — Froment, prem. qual. : 19,15 ; deux. : 18,83 ; trois. : 18,32. — Baillarge, 11,17 à 11,49. — Avoine, 16,50 les 100 kil.

FONTENAY (Vendée), 10 février. — Froment, 17,22. — Baillarge, 10,40. — Seigle : 13,00. — Avoine : 7,47. — Orge : 10,40.

MARANS. — Froment, prem. qual. : 18,00 ; deux. : 17,00. — Baillarge : 10,66. — Avoine : 7,00 à 7,66.

SURGÈRES (Charente), 9 février. — Froment : 21,50 à 22,00. — Baillage : 11,50 à 12,00. — Avoine : 7,25.

SAINT-QUENTIN. — Froment, prem. qual. : 17,25 ; deux. : 15,80 ; trois. : 14,37 Prix moyen : 15,56. — Avoine : 5.90. — Marché assez approvisionné ; vente active : baisse de 25 c. par hect. sur le froment de prem. qualité. — Avoine en baisse.

DOUAI, 8 février. — Froment, prem. qual. : 77,75 à 19,00 ; deux. : 15,00 à 17,75. — Seigle : 11,60 à 11,80. — Orge : 10,75 à 12,00. — Avoine : 4,50 à 6,70.

TOULOUSE, 8 féarier. — Froment, prem. qual. : 22,50 à 23,00 ; deux. : 21,50 à 22,00 ; trois. : 20,00 à 21,00. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Avoine : 9,50. — Oage : 12,00 à 12,50. — Maïs : 13,00.

BAYONNE, 5 février. — Froment : 23,00. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,55. — Maïs : 12,50.

DRAGUIGNAN. — Froment : 23,35. — Avoine : 11,50. — Maïs : 15,75.

Cours des fourrages. — **MONTLHÉRY**. Foin : 30,00 à 32,00 les 500 kil. — Luzerne : 28,00 à 30,00. — Paille de blé : 16,00. — Paille de seigle : 19,00 à 20,00.

VERSAILLES. Foin : prem. qual., 43,00 à 45,00 ; deux., 40,00 à 42,00 ; trois., 30,00 à 38,00. — Luzerne : 32,00 à 38,00. — Trèfle : 30,00 à 34,00. — Paille de blé, 18,00 à 25,00. — Paille d'Avoine, 26,00 à 30.

SAINT-QUENTIN. Foin : 26,47. — Paille, 15,00.

NIORT. Foin : 29,00 à 31,00. — Paille : 18,00.

CHALONS-SUR-SAONE. Foin : 35,00. — Paille : 15,00.

TOULOUSE. Foin : 35,00 à 45,00 les 500 kil. — Luzerne : 20,00 à 25,00. — Sainfoin : 25,00 à 33,00. — Trèfle : 17,50 à 23,00. — Paille : 17,50 à 23,00.

DRAGUIGNAN (Var). Foin : 58,75. — Paille : 25,00.

Cours des huiles. — **LILLE**, 10 février. Colza : 7,75 l'hect. — Lin : 72,00 à 72,50. — Œillette rousse : 77,00. — Id. bon goût : 79,00. — Id. soutirée : 83,00. — Id. supérieure : 90,00. — Chanvre : 76,00. — Caméline : 73,00. — Huile épurée : 83,00.

ARRAS, 10 février. Huile de Colza, 78,00 l'hect. — Id. épurée : 84,00. — Œillette bon goût : 78,00. — Id. rousse : 76,00. — Id. à clair : 81,00. — Lin : 73,50.

CAEN. Huile de Colza : les 100 kil. en fût, 84,00. — Caméline : 80,00. — Lin : 82,00. — Chanvre : 79,00.

STRASBOURG. Huile de Navette : les 100 kil. sans fût, 99,00 à 100,00. — Id. épurée : 105,00 à 106,00. — Œillette bon goût : 118,00 à 120,00. — Lin soutirée : 106,00.

Cours des spiritueux (prix de l'hect.)

Pour Paris, voir la bourse d'hier.

BERCY, 10 février. — Forts arrivages de vins de Saint-Gilles, Narbonne, Bayonne, Marseille et Bordeaux. Beaucoup de Bourgogne, deux bateaux seulement de Gâtinais ; vente assez active ; prix stationnaires.

ROUEN, 6 février. — Eau-de-vie de La Rochelle, 21 degrés 3[4 : 75,00 à 90,00. — Armagnac 21 degrés 3[4 : 65,00 à 70,00. — Cognac 22 degrés : 110,00 à 140,00. — 3[6 33 degrés : 94,50. Le placement des eaux-de-vie est toujours difficile ; on espère une reprise vers la fin du mois ; mais elle est fort incertaine.

Pas d'affaires en vins.

CHATEAUROUX, 5 février. — *Vins.* Issoudun, 1843 : 20,00 à 23,50. — D° Selles, 1843 : 27,00 à 33,75.

COGNAC, 2 février. — Eau-de-vie 1843 des bois s. logement, (60 d. cent.) : 92,00 à 95,00. — D° Champagne : 105,00 à 110,00. — D° 1840 des bois : 112,00 à 105,00. — D° d° Champagne : 118,00 à 120,00. — D° 1839 des bois : 105,00 à 110,00. — D° d° Champagne : 122,00 à 125,00. — D° 1838 des bois : 110,00 à 115,00. — D° d° Champagne : 125,00 à 130,00. — La Rochelle disponible, 65,00.

Vins. — Vins rouges de 1843 : 180,00 à 200,00. — Vins blancs d° : 170,00 à 175,00. — Les expéditions en rouge et en blanc continuent assez activement pour Limoges, Poitiers et Roche, ce qui maintient les cours.

SURGÈRES, 10 février. — *Eau-de-vie* nouvelle : 69,00 à 71,00 ; dito rassise : 78,00 à 80,00. — *Vin* blanc : 9,50 à 9,75 ; dito rouge : 12,00 à 13,00 ; dito vieux : 21,00 à 22,00 ; dito pour distillation : 7,00 à 7,10.

BORDEAUX, 3 février. — *Eau-de-vie* 1840, logée, Armagnac : 55,70. — 3[6 disponible : 87,00. — 3[6 Béziers : 81,00.

Les affaires en 3[6 n'ont pas été bien animées dans le courant du mois ; il n'y a pas eu de fortes ventes, et cependant les prix se sont toujours bien soutenus ; il y a même eu une hausse assez forte, car de 82,50, prix auquel ils étaient au commencement du mois, ils se sont élevés à 86,00, cours actuel.

Cette hausse est le résultat du prix des lieux de production. Le dernier marché de Béziers a été coté à 81,50, et quelques affaires se sont traitées après le marché à 82,00, ce qui représenterait 89,00 à Bordeaux.

CLERMONT (Hérault). — *Vins* de table du pays : 11,45 à 13,00.

LIMOGES, 8 février. — *Vin* du Périgord 1842 : 35,00 ; dito dits du bas Limousin, 1843 : 30,00.

BAYONNE, 5 février. — Esprit 33 d. : 96,00 à 96,50. — Eau-de-vie 22 d. : 66,00 à 66,50. — *Vins* 1843 (hors lie), Jurançon blanc : 33,50 à 37,00 ; dito Béarn : 30,00 à 33,50. — Tursan : 26,50 à 30,00 ; dito haut Chalosse : 26,50 à 30,00 ; dito bas Chalosse : 21,50 à 23,50. — Petit Chalosse : 24,50 à 23,00 ; dito Pique-Pont-Chalosse : 18,30 à 20,00 ; dito Armagnac : 18,50 à 20,00. — Madirau rouge, 1843 : 30,00 à 33,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, prix du kil sur pied.

MARCHÉ DE SCEAUX DU 8 *février.*

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1245	1082	163	1 18	1 02	[illegible]
Vaches....	105	88	17	1 06	» 94	[illegible]
Veaux.....	145	443	12	1 48	1 28	[illegible]
Moutons..	8751	7799	952	1 34	1 16	[illegible]

Marché faible ; vente difficile.

TOULOUSE, 8 février. — Bœuf : 95 c. le kil. Mouton : 1,10. Veau : 1,20. Vache : 0,70.

[illegible] que beaucoup de députés se refuseraient à voter, dans le milieu d'une législature, une proposition qui mettrait en suspicion une partie de leurs collègues.

Quant à la proposition en elle-même, nous l'avons condamnée comme directement contraire au principe des réformes démocratiques réclamées par notre régime électoral. Nous voulons que l'on élargisse les conditions de l'éligibilité, que l'on étende la liberté des électeurs, et non pas qu'on la restreigne. C'est à un principe tout opposé, à celui de la proposition-Rémusat que l'on doit demander le perfectionnement de l'organe représentatif de la nation.

Nous avons insisté hier sur ce côté de la question. Il en est un autre que nous devons examiner aujourd'hui.

Le but supérieur de nos efforts c'est l'organisation de tous les éléments de la société. Or, dans la société actuelle, qu'y a-t-il d'organisé? Il n'y a encore d'organisé, dans cette société, que les fonctions, les fonctions publiques. Irons-nous donc, parce que cette organisation est loin aujourd'hui d'être parfaite, et parce que les imperfections de l'élément organisé entraînent des conséquences fâcheuses que nous sommes fort loin de nier, irons-nous infliger une flétrissure légale à cet unique élément d'organisation que nous possédons, et demander que les membres des corps organisés soient déclarés indignes de recevoir de leurs concitoyens le mandat électoral, par cela seul qu'ils appartiennent aux branches organisées du travail national? — Non : ce serait là un précédent détestable directement contraire à nos principes les plus élevés. Loin d'entrer dans une voie qui tende à mettre en suspicion les fonctionnaires publics, les officiers et les soldats de la grande armée du travail national, nous devons réclamer pour eux, au contraire, des garanties d'avancement et d'indépendance qui les rehaussent de plus en plus dans l'opinion publique, et qui atteindraient beaucoup mieux que des réformes mesquines, bâtardes et illibérales le but de purification que l'on poursuit plus ou moins sincèrement.

Le personnel des services publics est encore, dans la plupart des branches, soumis à l'omnipotence et à l'arbitraire ministériels. Par l'absence des conditions régulières d'admission, d'avancement, de garanties personnelles légalement assurées aux fonctionnaires, le sort de ceux-ci est tout entier dans la main des ministres. Il en résulte une dépendance que la politique exploite, et un système de corruption qui se produit dans des proportions révoltantes. Ce système de corruption, personne ne songe à le nier ; il s'étale au grand jour; toutes les consciences honnêtes, dans les chambres et dans le pays, s'en indignent avec raison, et ce matin même, l'organe le plus naïf et le plus compromettant du ministère, le *Globe*, a fait, dans un accès d'humeur, un aveu trop curieux pour que nous n'en reproduisions pas les expressions tout à l'heure.

Que conclure de tout cela? — Il faut conclure qu'un pareil état de choses doit être changé : voilà un point sur lequel tombent d'accord tous ceux qui ne trouvent pas profit, d'une façon quelconque, à l'exploitation de la corruption.

Mais, pour changer cet état de choses, deux voies se présentent : la première consiste à laisser les fonctions publiques soumises à l'arbitraire ministériel, à abandonner les fonctionnaires au régime de la servitude, à prendre son parti de cette servitude, et à déclarer les fonctionnaires, en leur qualité de *serfs* du ministère, déchus de leurs droits civiques, indignes de recevoir le mandat de député, indignes même de l'exercice des facultés électorales. Ce se[rait] le sens de la mesure dont nous parlons, la proposer et en presser la prise en considération, nul doute qu'elle ne soit bientôt réalisée.

Les députés sont obsédés de sollicitations, les ministres éprouvent souvent eux-mêmes des tribulations très grandes, et, somme toute, ils auraient encore plus de profit que de perte dans la réforme administrative. Combien de gens ne sont souvent de l'opposition que pour se faire craindre, forcer la main au ministère, ou se venger de n'avoir pas obtenu ce qu'il leur convenait de réclamer ! Ecoutons, par exemple, les plaintes d'un organe ministériel, qui *tance* ce matin M. Amilhau et lui reproche de n'avoir pas rempli envers le ministère son *devoir* d'homme *qui a beaucoup reçu*. Il s'agit de la curieuse citation du *Globe* que nous annoncions tout-à-l'heure :

« La lecture de la proposition de M. de Rémusat n'a été autorisée qu'à *une* voix de majorité dans le neuvième bureau ; et M. Amilhau est sorti un instant avant le vote. Si M. Amilhau était resté fidèle à ses antécédents et à ses *devoirs* de conservateur, sept bureaux se seraient prononcés contre la proposition, et la lecture n'eût point été autorisée. Nous souhaitons que M. Amilhau soit fier et content de sa conduite ; mais nous lui prédisons qu'il sera seul de son avis. Il nous semble néanmoins, quelques services qu'on ait rendus, que *lorsque de rien on est devenu premier président de cour royale en six ou sept années*, on devrait se trouver *suffisamment récompensé*. M. Amilhau a voulu se venger de l'injustice qu'il s'imagine qu'on lui a faite, en ne le nommant pas premier président à Toulouse ; nous le plaignons sincèrement de cette résolution, qui part d'un pauvre esprit et d'un plus pauvre cœur. Qu'il s'en aille donc dans l'opposition; nous ne le regretterons pas ; et nous souhaitons même qu'il en obtienne autant de places successives qu'il a eu le *talent d'en arracher* au parti conservateur. »

Nous ne savons pas si l'explication que donne le *Globe* de la conduite de M. Amilhau est fondée; mais puisqu'on le croit dans le camp du ministère, il faut bien que de pareils effets soient possibles et se présentent dans la pratique. On admet d'ailleurs à la chambre la fréquence de ces phénomènes dans le monde parlementaire. Le moment serait donc bien choisi pour pousser à une réforme administrative qui ne permettrait plus que les places fussent l'apanage de ceux dont le talent consiste à savoir, comme dit le *Globe*, les arracher à un parti... Cette réforme vaudrait mieux que la mesure fausse, brutale et impuissante de l'extension des incompatibilités, qui déplacerait la corruption sans la supprimer, comme nous aurons occasion de le démontrer plus tard.

En décidant hier que les préfets détermineraient l'époque de l'ouverture de la chasse dans chaque département, la chambre a omis de prévenir une des causes qui influent le plus sur la diminution du gibier en France. Aujourd'hui, comme sous l'empire de la loi nouvelle, l'époque de la chasse peut différer dans les départements les plus voisins. Alors, la masse des chasseurs se porte successivement dans chaque département le jour où la chasse y est ouverte, et, sur chaque point, se donne le plaisir facile d'exterminer un gibier qui ne sait pas encore se défier du fusil.

Cet inconvénient n'existait pas dans notre système, qui localisait les permis de chasse ; mais, quand les permis sont délivrés pour toute la France, il faut prévoir et empêcher la concentration successive des chasseurs ; il faut disséminer cette action destructive. On n'y parviendrait qu'en divisant la France par zones, d'après les genres de culture. Dans les d[é]... [illegible] par la discussion de la chambre, qui en principe la loi réprouve la chasse en temps prohibé, quelles que soient les personnes qui s'y livrent. Le privilège du terrain clos n'est fondé que sur l'impossibilité de constater, sans violation de domicile, les délits commis dans ces enceintes. Hors du parc, le gibier n'est plus protégé par l'inviolabilité du domicile : la loi peut et doit en prohiber la circulation, pour rester fidèle à son principe général et pour ôter un prétexte à la fraude. Les propriétaires de parcs ne sont pas aussi lésés par cette mesure qu'aurait pu le faire croire l'insistance avec laquelle MM. Vatout et Martin (du Nord) ont combattu l'insertion dans la loi du mot *transporter*. Le propriétaire qui veut conserver du gibier dans son domaine, chasse rarement dans la saison prohibée : c'est celle de la reproduction des animaux, c'est aussi celle où leur chair a le moins de prix.

« Art. 5. Les permis de chasse seront délivrés sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département ou celui-qui en fera la demande, aura son domicile ou sa résidence. »

Ainsi la chambre, après avoir éludé la discussion des principes de droit naturel qui devraient dominer la législation de la chasse, entre sans retour dans les détails règlementaires. Nous la laisserons s'y plonger pendant plusieurs jours avant de revenir à l'appréciation de ces débats qui n'intéressent personne ; ils se prolongent à cause de l'indifférence même qu'ils inspirent. A chaque séance, les bancs de la chambre, dégarnis avant l'heure, obligent le président d'ajourner un vote.

L'intérêt s'éveillerait pourtant dans cette discussion si quelque député faisait ressortir l'importance du germe déposé dans l'art. 5, le premier qui sera soumis au suffrage de la chambre. Il attribue aux communes une partie de l'impôt prélevé sur les chasseurs. L'autorité de la chose votée s'oppose à ce que les orateurs fassent revivre à l'occasion de ce texte les principes que nous avons soutenus, qui rendent la commune propriétaire de la chasse, responsable des dommages causés dans les récoltes par les chasseurs, et qui offrent les combinaisons les plus favorables à l'agriculture comme à la conservation du gibier. Mais il serait encore temps de faire sentir que la nécessité de créer des ressources communales est le besoin de l'époque et que c'est en vivifiant ces centres agricoles et industriels que l'on résoudra les questions économiques et sociales dont la France est aujourd'hui préoccupée.

Le *Messager* de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante :

Calais, le 13 février.

Le 12, par un premier verdict, M. O'Connel et la plupart de ses coaccusés ont été déclarés coupables sur plusieurs chefs.

Ce verdict n'est pas encore définitif.

Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 5 février :

« Le 27 janvier, toutes les troupes, sauf un bataillon du 48e, qui forme la garnison d'Alger, ont repris les travaux interrompus par les pluies du milieu de janvier. Neuf bataillons ont été échelonnés de la route de Milianah à Cherchell. Cette dernière ville ne peut manquer de gagner beaucoup par l'ouverture de cette importante communication et le rétablissement de l'ancien port romain.

» Sept autres bataillons sont étendus sur la route d'Alger à Constantine à partir du Fondouc. On a calculé qu'en un mois de travail ils arriveront à Beni-Hini, sur l'Isser, où se trouvent les ruines d'un pont construit par les Turcs. Ce pont sera rétabli et nous aurons des communications faciles avec la belle et riche vallée de l'Isser central et haut.

» Cette contrée fait partie de la province de Sebaou. La culture y est plus

---

[FE]UILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

[T]HÉATRE DE L'ODÉON. — *Le Vieux Consul*, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Arthur Ponroy.

L'Odéon est un théâtre d'essais littéraires. C'est un temple où le jeune poète doit recevoir un facile et bienveillant accueil; car on ne saurait entourer de trop de soins et de piété les âmes qui lancent leurs premiers rayons divins, et sur lesquels la France peut compter pour sa gloire. Il faut qu'autour des débuts, tout prenne un caractère d'attention sérieuse, presque respectueuse, de paternelle sollicitude. Le théâtre de l'Odéon devrait être richement subventionné, afin que la direction fît son œuvre avec dignité et n'en fût pas réduite à toutes les manœuvres de l'industrialisme. Le public devrait avoir le sentiment du ministère élevé qu'il remplit, étudier les œuvres avec zèle, avec scrupule, avec patience, et ne prononcer ses arrêts qu'en pleine connaissance de cause. Que si l'administration irrite le public par abus des annonces et des réclames; que si le public, de son côté, ne vient au théâtre que pour insulter à la muse par son inattention et ses rires; que si, voyant le poète ouvrir ses ailes et faire effort pour nous emporter avec lui dans les cieux, la foule du parterre ferme les yeux, se bouche les oreilles et fait de brutales tempêtes dès les premiers vers du poème, alors on pourra dire que l'administration et le public auront également manqué à leur devoir.

Le système des réclames a facilité le succès de la *Lucrèce*, de M. Ponsard, dans des circonstances toutes particulières. On voulait une réaction; les esprits aimaient à s'exciter à l'avance, et tous les moyens étaient bons pour arriver au but. Aujourd'hui, les annonces excessives de la direction ne pouvaient avoir pour effet que de nuire à l'œuvre de M. Ponroy. Le public n'aime pas qu'on le dépouille, en quelque sorte, de son droit de juger, qu'on lui crie par toutes les voix de la presse et jusque sur le seuil du théâtre : notre succès est fait, vous n'avez plus qu'à enregistrer. Il faut aussi que cette direction soit bien mal instruite des choses de notre temps pour renvoyer, dans le quartier des étudiants, la représentation d'une œuvre sérieuse aux pleins jours du carnaval. Aujourd'hui, depuis le [1er] janvier jusqu'au mercredi des cendres, le quartier des écoles n'est plus qu'une fièvre. On ne rêve que travestissements, danses furieuses, bruit nocturne, et cette immense orgie, que, chaque année, nous ramène le carnaval, n'a peut-être d'analogue que dans les bacchanales antiques. Pendant ces fêtes turbulentes il n'y a pour l'étudiant qu'un art, l'orchestre à bourdon et à artillerie, inventé par Musard, et la danse que vous savez ; il n'y a qu'un poète, Musard. Comment donc osez-vous, au grand éclat de rire de ce monde-là, à ses danses lascives, à ses bondissements désordonnés, mêler la muse aux attitudes chastes, aux flancs pudiques? Pour comble d'habileté, le directeur donne le *Vieux Consul* un samedi Le samedi ! mais c'est le saint jour du sabbat, c'est la solennité sacrée du bal de l'Opéra. Demandez à l'étudiant de rester calme sur sa banquette, d'évoquer ses souvenirs classiques, de se faire grave magistrat, lorsqu'il a laissé suspendus au péristyle du théâtre ses travestissements bariolés, et le costume même si célèbre de nos jours qui parodie l'antiquité romaine ! demandez-lui d'offrir son culte à la divine poésie, lorsqu'il ne rêve que galop infernal et bacchantes échevelées, lorsque Musard attend ! Que Minerve, Apollon et le chœur sacré cèdent donc le champ libre à Bacchus, à Sylène et à la Vénus impudique!

M. Ponroy a été livré en holocauste aux divinités grossières. La victime heureusement a survécu au sacrifice, et elle a trouvé lundi l'appui de dieux plus indulgents et plus justes. Lundi, c'est le jour des bals *Dei-chico-chicocan-chicandi-flambatissimards ! ! !* de la Grande-Chartreuse (1); mais ce temple se trouvant ouvert dès six heures du soir, les étudiants de la haute école étaient tous occupés aux cérémonies de leur culte, au moment où s'ouvraient les portes de l'Odéon, et le *Vieux Consul* a été écouté et jugé par la jeunesse studieuse. A la seconde représentation, l'applaudissement a été unanime. Nous constatons avec plaisir que toute la presse a protesté contre le scandale de la première représentation, contre l'injustice de ce parterre *Dei-chicocan-flambatissimard*. Le feuilleton seul du *Constitutionnel* a trouvé le moyen de *rendre hommage à l'énergique indépendance du jeune parterre de l'Odéon*. Pour nous, nous excusons, par l'entraînement des folies carnavalesques, le déni de justice dont s'est rendu coupable, samedi dernier, le jeune parterre, et nous espérons que les étudiants, quand viendront les jours de repos et de raison, comprendront qu'il est de leur dignité d'écouter et d'étudier sérieusement les causes qu'on leur soumet, et qu'il est de leur intérêt et de leur devoir d'encourager les poètes dont le pays peut être fier un jour.

L'ouvrage de M. Ponroy a été si mal entendu, que plusieurs critiques eux-mêmes, ont eu l'idée d'imaginer que le *Vieux Consul* était un ouvrage taillé sur l'ancien moule tragique, et ayant dû rapport avec la forme contenue de la *Lucrèce*. Il n'en est absolument rien, et M. Ponroy est beaucoup plus un élève de Schakespeare que de Racine. Le feuilleton du *Messager*, qui pousse la sévérité jusqu'à l'injustice, accuse particulièrement l'auteur du *Vieux Consul* de n'avoir cherché et trouvé qu'une imitation, un pastiche de *Lucrèce* à-la-fois, et des *Burgraves*. La critique se compromet par ces jugements trop prompts. La vérité est que le drame de M. Ponroy est composé et écrit depuis plus d'une année; avant la représentation de *Lucrèce* et des *Burgraves*.

Le motif choisi par M. Ponroy, contient tous les éléments d'un beau et grand drame. Quelques imperfections dans la combinaison de ces éléments empêchent peut-être que le public ne puisse saisir toute la grandeur du sujet.

Caïus-Marius, aux derniers jours de sa vie, s'agite et épuise les derniers efforts de son génie pour conserver son autorité chancelante. De jeunes ambitions se dressent autour de lui, et le menacent. Un chef des patriciens Annius Agrippa, vigoureuse nature, abandonne un moment sa vie de plaisirs et de débauches pour lutter contre le vieux consul. Lepidus-Cimber ; Cinna, offrent à Marius de pousser leur dévouement jusqu'au meurtre ; mais le terrible proscripteur en vieillissant, a perdu de son audace ; il recule devant les violences et les crimes qui ont si souvent servi sa politique ambitieuse. Il ne veut pas frapper en face son antagoniste ; il veut pousser son ennemi lui-même à quelque grand crime, afin que le peuple romain indigné, prenne le soin de sa vengeance, et se charge de la punition.

Un vieux compagnon d'armes du consul, Titus, a pour femme la belle et chaste Lavinie. Lavinie est aimée de Lepidus, et elle-même ouvre pour lui son cœur à de secrètes flammes ; mais pure, vertueuse, elle cache cet amour, et reste fidèle et pieusement dévouée à son vieil époux.

Annius Agrippa, cet homme qui use de vastes facultés dans une vie de débauches, cet homme qui méprise ses amis, qui n'a jamais aimé sa mère, qui hait le monde entier, Annius Agrippa éprouve pour Lavinie une passion profonde et pleine de brutales impatiences. Marius comprend qu'au moyen de cet amour il peut détourner de son chemin l'homme qui lui fait obstacle, et le perdre. Il veut que Lavinie flatte et entretienne les ardeurs du patricien ; il veut que le débauché impatient se porte à quelque suprême excès. Lavinie, c'est la femme de son compagnon d'armes et de son ami; Lavinie, c'est l'amante respectée de son plus dévoué partisan, Lepidus, Lavinie, c'est une dame romaine à la vertu sans

(1) Les bals de la Grande-Chartreuse ont, en effet, sur affiches imprimées ce titre mirobolant que nous reproduisons parce qu'il est caractéristique.

On s'entretenait encore aujourd'hui à la chambre de la décision ministérielle dont nous avons parlé hier, relativement à la question des chemins de fer. On donnait comme certain que la durée des concessions serait fixée non plus à quarante ans, comme on le proposait l'année dernière, mais à trente, et que les bénéfices au-delà de 8 pour 100 seraient partagés par moitié entre les compagnies et l'Etat. Ce projet, qui aura probablement pour résultat d'écarter les spéculateurs et de laisser l'exécution des grandes lignes au gouvernement, a été, dit-on, proposé au conseil et soutenu par M. Lacave-Laplagne.

Il n'a été combattu par M. Dumon qu'en ce sens qu'il n'allait pas droit au but. Reconnaissant en principe, comme M. Lacave-Laplagne, que l'exécution par l'Etat est la seule bonne et possible, M. Dumon eût voulu qu'on le proclamât franchement et sans détour. Nous félicitons M. le ministre des travaux publics de chercher à apporter dans les affaires de son département autre chose qu'une aveugle routine.

Chambre des pairs.

Ordre du jour du mercredi 14 février.

A une heure, séance publique.

A l'ouverture de la séance, M. Mérilhou prononcera l'éloge funèbre de M. le comte Gilbert de Voisins, enlevé à la chambre le 20 avril 1843.

Suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la police du roulage.

Chambre des Députés.

Séance du 13 février 1844.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DE LAGRANGE dépose sur le bureau une pétition des arrière-petites-nièces de Jean Bart, qui demandent une pension à titre de récompense nationale. Le dernier descendant mâle de cette famille vient de mourir dans un voyage d'exploration à Magette.

La séance reste long-temps suspendue. A deux heures, M. le président annonce que si demain tous les députés ne sont pas réunis à une heure et quart, il sera procédé à l'appel nominal.

M. DE RÉMUSAT lit la proposition suivante dont la lecture a été autorisée par trois bureaux :

Article 1er. — Les membres de la chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés, au jour de leur élection, ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la chambre, et un an après l'expiration de leur mandat.

Art. 2. — Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions :

1° De ministre;
2° D'ambassadeur et ministre plénipotentiaire ;
3° De sous-secrétaire d'état;
4° De directeur-général ;
5° De procureur-général à la cour de cassation et à la cour des comptes ;
6° De procureur-général à la cour royale de Paris ;
7° De commandant en chef de la garde nationale de Paris ;
8° De gouverneur des possessions françaises en Afrique ;
9° De grand-chancelier de la Légion-d'Honneur ;
10° De gouverneur de la Banque.

... perdreaux qui ont été apportés à Paris et vendus ... que s'expédient tous les produits du braconnage.

M. LUNEAU appuie l'amendement. La loi qu'on veut nous donner a pour unique but de favoriser la grande propriété, et l'on va même sur ce point plus loin que l'Angleterre, qu'on n'accusera pas de n'être pas aristocratique; en Angleterre la chasse, en temps prohibé, est interdite pour le propriétaire lui-même. Si l'on veut atteindre le braconnage, il faut absolument exclure le droit de transport.

Les gardes des terrains clos des environs de Paris s'entendent avec les braconniers, et, comme on l'a dit hier, tout propriétaire aura toujours un ami qui s'appellera Chevet.

M. CRÉMIEUX soutient que l'introduction du mot *transporter* dans l'article 4 est en contradiction avec la disposition de l'article 2.

M. GLAIS-BIZOIN soutient qu'il sera, dans tous les cas, à peu près complètement impossible de distinguer le *colportage* du *transport*.

M. MARTIN (du Nord) repousse le mot *transporter* ; c'est aux magistrats à décider, d'après les faits, s'il y a eu colportage ou transport; mais l'interdiction du transport serait une violation du droit de propriété.

M. DE MORNY reproduit les observations qu'il a présentées dans la séance d'hier.

M. DE MONTOZON croit la loi inexécutable autrement que par les préposés de l'octroi ; partout ailleurs qu'à l'entrée des villes, on devra donner l'autorisation aux gendarmes ou autres officiers de visiter les voitures sur les voies publiques, et ce sera créer une inquisition insupportable. L'orateur trouve encore une autre difficulté dans la différence d'époque où l'ouverture de la chasse a lieu dans les divers départements.

M. HAVIN répond que des difficultés d'application se trouvent dans une foule d'autres lois, mais que ce n'est pas une raison pour ne pas poser le principe.

L'amendement est mis aux voix et adopté. (Mouvement.)

Le premier paragraphe de l'article ainsi amendé est mis aux voix et adopté.

M. DE GOLBÉRY propose, sur cet article, un paragraphe additionnel tendant à déclarer que la recherche du gibier ne pourra être faite que *chez les marchands de comestibles, chez les aubergistes et dans les lieux ouverts au public.*

M. DE LA PLESSE dit que cet amendement aura pour résultat de détruire l'effet du premier paragraphe de l'article. Les marchands n'auront jamais de gibier chez eux et le déposeront en des maisons tierces.

L'amendement est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Sur le second paragraphe de l'article 4, M. Maurat Ballange a déposé un amendement tendant à ajouter le mot *acheter*, introduit par la chambre dans le premier paragraphe, et à interdire, d'une manière générale, la destruction des œufs de faisans, de perdrix et de cailles, en retranchant ces mots: sur le terrain d'autrui

M. MAURAT-BALLANGE développe son amendement.

M. LUNEAU trouve cette disposition trop minutieuse, et demande la suppression de l'article.

M. LENOBLE défend la rédaction de la commission.

M. MAURAT-BALLANGE soutient que les dispositions contenues dans le second paragraphe de l'article, et dans son amendement, sont indispensables à la conservation du gibier.

M. LENOBLE insiste.

M. MAURAT-BALLANGE propose que l'on ajoute au paragraphe « que cette prohibition ne s'applique pas aux couvées que le propriétaire rencontrera en faisant sa récolte. »

M. BARILLON combat l'amendement.

M. MAURAT-BALLANGE et M. MARTIN (du Nord) échangent quelques nouvelles observations.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. DE MORNY demande que l'on supprime dans l'article les mots *vendre, acheter* et *colporter*, et qu'il soit seulement défendu de prendre et de détruire

... « La délivrance des permis de chasse donnera lieu au paiement d'un droit de 15 fr. au profit de l'Etat, et de 10 fr. au profit de la commune dont le maire aura donné l'avis énoncé au paragraphe précédent.

» Les permis de chasse seront personnels; ils seront valables dans tout le royaume et pour un an seulement. »

Le premier paragraphe de l'article est adopté.

Sur le second, cinq amendements ont été proposés.

1° M. Rémilly développe le sien qui consiste à substituer à l'article de la commission les dispositions suivantes :

« La demande et le permis indiqueront le nombre de chiens avec lequel on voudra chasser.

» La délivrance des permis de chasse donnera lieu au paiement :

» 1° D'un droit de 15 francs au profit de l'État ;

» 2° D'une taxe spéciale de 5 francs par chien, au profit de la commune du domicile du permissionnaire ;

» 3° Et d'un droit de 5 francs au profit des communes rurales les plus nécessiteuses du département où aura été délivré le permis.

» Le produit de ce droit sera réparti annuellement par le conseil général, sur la proposition du préfet. »

M. MARTIN (du Nord) combat l'amendement.

M. J. DE LASTEYRIE. L'amendement de M. Rémilly est une loi somptuaire qu'il s'agirait d'établir ; je ne puis être de son avis dans la circonstance actuelle; il est impossible que le chasseur sache d'avance avec combien de chiens il chassera pendant toute la saison.

M. RICHOND DES BRUS propose de supposer les 10 fr. attribués aux communes ; loin de rendre l'obtention des permis de chasse plus difficile, cette disposition, suivant l'orateur, rendra au contraire les permis de chasse plus nombreux, chaque commune étant intéressée à en donner le plus qu'il sera possible.

L'amendement n'est pas appuyé.

M. DE LA PLESSE développe le sien, qui consiste à rédiger ainsi le paragraphe :

« La délivrance du permis de chasse donnera lieu au paiement d'un droit de 10 francs au profit de l'Etat, et de 10 francs au profit de la commune désignée dans le paragraphe précédent. »

L'élévation du prix de permis de chasse semble à l'orateur un abus de pouvoir ; il s'agit ici d'un véritable impôt, et l'impôt ne peut être voté que d'après les formes prescrites par l'art. 40 de la charte ; l'orateur demande donc le maintien des dispositions de la loi actuelle.

M. ARDANT répond qu'il ne s'agit pas ici d'un impôt forcé, mais d'un impôt facultatif, et que l'article 40 de la charte n'est pas applicable en cette circonstance.

M. LUNEAU combat cet argument et appuie l'amendement; le gouvernement, ajoute-t-il, a voulu faire une loi, non pas sur la chasse, mais contre la chasse.

M. BESSIGEAC maintient la rédaction de la commission. Que le port d'armes, dit-il, soit plus ou moins élevé, les braconniers n'en prendront pas plus ni moins, parce qu'ils en seront suffisamment dédommagés par le prix de la vente du gibier.

M. VATOUT soutient que l'élévation du permis de chasse à 25 francs réduira de beaucoup les autorisations de chasser, et il demande que le droit soit réduit à 15 francs.

M. ODILON BARROT. Nous ne pouvons transiger sur une prérogative qui nous est attribuée ; il n'y a pas de petite infraction à la loi fondamentale, et bien que l'impôt se présente incidemment dans la loi qui nous est soumise, la loi n'en est pas moins une loi d'impôt; la charte ne distingue pas entre les impôts, soit qu'ils se présentent directement ou indirectement : dans tous les cas, c'est à nous qu'ils doivent être présentés d'abord.

Le droit du port d'armes, du permis de chasse est un impôt. Le budget est voté chaque année, et s'il y avait une recette en dehors de celles qui sont in...

---

sans tache, c'est une femme digne des plus saints respects. Que lui importent? qu'importent à l'ambitieux les vieilles et les jeunes amitiés, la dignité d'une femme, le repos d'une famille, les droits du divin amour! Ce qu'il lui faut c'est le triomphe de son intérêt, à tout prix, par toutes les voies tortueuses, fussent-elles infâmes. Marius, c'est la personnification du chef de parti politique, rusé, sans pitié, sans autre flamme au cœur que celle de ses haines jalouses ; et, dans cette grande figure des temps anciens, impitoyablement dessinée par le poète, on trouve partout des reflets de toutes ces faces d'intrigants qui mènent de nos jours les affaires publiques, et dont les manèges ambitieux et rivaux agitent le parlement et le pays.

Marius est un personnage dramatique fortement conçu. Il est bien autrement dramatique que le Brutus de l'histoire et de la tragédie de M. Ponsard, parce qu'il est plus actif; il n'attend pas, comme Brutus, que le crime soit commis pour en profiter; il conçoit lui-même le crime, il le fait commettre, il le rend inévitable. Marius est un grand type d'ambitieux en faux essor; le Brutus de M. Ponsard est plus honnête, mais plus passif et conséquemment moins dramatique.

Marius au Forum, voyant que la parole éloquente d'Annius entraîne le flot mobile du peuple, jette devant le patricien superbe la figure éplorée de Lavinie. Annius abandonne la lutte, laisse à ses affidés le soin de gagner le peuple en lui jetant son or ; il enlève Lavinie et la fait conduire secrètement chez lui. La chaste Romaine, dans le *venereum* impur où elle est retenue, invoque et Vesta et Diane au front d'argent. Il semble que sa prière soit entendue; car tout-à-coup pénètre, jusqu'auprès d'elle, un sauveur, le plus cher que les dieux lui pussent envoyer, Lepidus. Elle bénit cette main qui vient la secourir; mais, toujours chaste et fière, dans cet élan de son cœur reconnaissant, elle trouve la force de dissimuler encore la flamme pure qui la consume.

Lepidus, se confiant à son courage, va sortir et arracher Lavinie aux affidés d'Annius, qui gardent la maison, quand paraît Marius. Le consul retient Cimber; il le prend à part; il veut l'entraîner seul hors la maison. Lepidus repousse vivement cette idée de trahison. Marius remue au fond du cœur du jeune homme les vieilles fibres du patriotisme romain.

> Nos vieux Romains avaient, peuple toujours vainqueur,
> L'orgueil de la patrie à la place du cœur.

Le jeune homme objecte l'intérêt de son amour; le cruel vieillard lui jette dans l'âme d'odieux soupçons ; il lui persuade que Lavinie aime Annius, et que le désir exprimé par elle de quitter la maison du débauché n'est qu'une défaite pour cacher la honte d'un amour illégitime et indigne. Enfin, il lui rappelle qu'il a juré par le Styx de s'engager sans réserve au service du vieux consul, son chef, et le jeune homme, éperdu, s'enfuit en s'écriant : c'est le destin! c'est le destin! tandis que l'ambitieux triomphant repousse Lavinie et l'abandonne à son désespoir.

Les seuls défenseurs de Lavinie ont disparu ; bientôt Annius arrive. Il presse, il supplie, il parle d'amour ; il cherche vainement à éveiller dans cette âme délicate, mais forte, quelques feux lascifs ;

> Accepte les transports des filles de Bacchus.

Lavinie reste sévère et dédaigneuse. Voyant qu'aucun sentiment noble, qu'aucune idée de pitié ne peut toucher le cœur corrompu d'Annius, elle enflamme son courage de Romaine au souvenir des vieux sénateurs recevant la mort sur les chaises curules. Titus, son mari, accouru pour la sauver, est massacré sur le seuil de la maison, et l'acte le plus infâme que l'homme puisse commettre, est consommé.

Le jour venu, Lavinie, brisée, flétrie, se faisant horreur à elle-même, abandonne la demeure maudite du débauché. Titus, son époux, pour qui elle aurait pu vivre, du moins, et conserver les soins de sa filiale tendresse, Titus est mort. Il ne lui reste plus à elle-même qu'à mourir. Avant d'accomplir ce sacrifice, il est juste cependant que des mains de la victime descendent l'imprécation et la punition sur les bourreaux. Dans une scène qui annonce des facultés dramatiques vraiment puissantes, la femme insultée et trahie reproche à son amant sa lâcheté, son abandon infâme. Elle réveille en lui des sentiments généreux ; puis elle ravive toute la flamme d'amour dans ce cœur qui lui était autrefois dévoué ; enfin, elle dévoile le secret de son propre cœur : Je t'aimais, lui dit-elle, je t'aimais, je t'aime encore. Et, longuement, elle fait le tableau des rêves de son pur amour, des secrets transports que des songes dorés lui portaient avec l'image de son amant. Aujourd'hui tout est fini, tout est mort. Pour elle il n'y a plus rien que l'exemple de Lucrèce à suivre. Pour Cimber, que lui reste-t-il? Les agitations de ces intérêts politiques auxquels il a sacrifié son bonheur, la gloire et la vie de sa noble maîtresse.

Marius a atteint son but. Le meurtre de Titus et le déshonneur de Lavinie ont soulevé le peuple romain contre Annius Agrippa; mais le vieux consul ne jouira pas de son triomphe, car voici la mort qui vient. Marius veut vivre pour jouir de cette autorité raffermie ; il veut vivre pour lutter encore, pour se créer des obstacles nouveaux auxquels il puisse essayer sa force; il veut vivre pour haïr toujours et pour frapper toujours. La grande image de Sylla lui apparaît par delà les mers, l'épouvante et le désespère ; cette gloire va survivre à la sienne, cette puissance va remplacer la sienne tout entière.

> Oh! c'est-ce pas affreux que le sang s'attiédisse!
> Et que toujours l'orgueil au fond du cœur grandisse.

Marius, le sobre et rude guerrier, à son heure dernière, pour tromper le destin, s'enivre avec le Falerne et se couronne de fleurs ; il demande aux pythonnisses et aux aruspices menteurs des oracles consolants. Quand ses genoux fléchissent, quand le souffle divin va quitter la forme mortelle, quand le fil cède déjà sous le ciseau de la Parque, l'esprit de l'ambitieux se reprend encore à rêver la vie, ses combats et ses triomphes.

Mais tout-à-coup une pythonisse se présente au chevet du moribond, une pythonisse voilée de deuil, dont la grave attitude glace son dernier sourire. J'ai vu, dit-elle, j'ai vu un soleil qui s'éteignait à l'occident, quand se levait un nouveau soleil. J'ai vu venir de l'orient un aigle à l'immense envergure. Consul, Sylla revient, et tu vas mourir. Je suis Lavinie, dit-elle, en rejetant son voile, au vieillard effaré et plein de rage impuissante. Je suis la veuve de ton ami que tu as fait massacrer par Annius; je suis l'amante de ton partisan Lépidus dont tu as sacrifié le bonheur ; je suis une noble femme que tu as déshonorée, et dans ma personne tu as blessé l'honneur de toutes les familles romaines; et toutes ces cruautés, toutes ces infamies, ce sacrifice de tous les sentiments et de tous les devoirs, tu n'en retireras aucun fruit; car si Annius Agrippa va périr à cette heure, toi tu vas mourir, et Sylla revient! Tu meurs délaissé par tous les tiens, ambitieux subalternes qui ne te servaient qu'en vue de leur propre intérêt et qui se disputent déjà tes dépouilles. Meurs donc, et tandis qu'à tes derniers moments se fait autour de toi le vaste silence de l'oubli et du dédain que seules vont troubler les imprécations d'une femme lâchement flétrie, entends ces grandes clameurs du peuple romain qui accueille Sylla triomphant. Sylla, l'heureux Sylla vient sourire à ta mort.

Les partisans du vieux consul le laissent en effet mourir dans l'abandon. Lavinie s'empoisonne. Lépidus, l'épée à la main, poursuivant Annius Agrippa jusque dans la maison de Marius, y trouve le cadavre de la femme qu'il a tant aimée; et pour dernier coup, Annius Agrippa donne à ses deux ennemis abattus le spectacle d'une mort courageuse, et laisse tomber sur eux, avant de se précipiter aux épées du peuple, des paroles d'ironique pitié.

Voilà incontestablement un sujet plein de grandeur. Il y a là tous les éléments d'un drame vigoureux. Cependant, nous doutons que l'effet produit par l'œuvre de M. Ponroy réponde à la grandeur de la conception. La combinaison des éléments du drame n'est pas complètement satisfaisante. M. Ponroy mérite d'être félicité pour avoir vigoureusement peint les moyens odieux et les intrigues dont se sert trop souvent l'ambition des chefs de la société; mais il ne paraît pas avoir pris assez résolument parti pour l'amour contre l'ambition tyrannique. Les passions ambitieuses peuvent très bien intéresser le public, surtout quand elles se rattachent à un grand but, et il faut que ce but soit bien déterminé pour le spectateur. Or, dans le *Vieux Consul*, il n'y a aucun but général exprimé pour l'activité de Marius; il s'agit simplement d'un chef de parti qui défend sa cause en égoïste, et veut se maintenir au pouvoir. Ce chef poursuit un intérêt purement personnel, et (ceci est la moralité de l'ouvrage) il s'épuise et meurt sans avoir atteint ce but. Il n'est donc pas possible q...

rrot répète qu'il demande formellement qu... maintenu au taux marqué dans le budget.

La partie de l'article qui consacre un droit de 15 fr. au profit de l'Etat est ise aux voix et adoptée.

M. VIVIEN dit qu'il établira le droit des communes par un amendement u budget.

M. ODILON BARROT explique qu'il n'entend pas refuser le droit de 10 ancs aux communes ; que son amendement n'est qu'une protestation con- e le mode employé par le gouvernement, et que la chambre pourra tou- urs introduire cette disposition dans la loi.

M. FÉLIX RÉAL dit que la discussion de la chambre des pairs n'est qu'un mple renseignement, et que ce n'est pas comme adoptée par cette chambre e la loi est présentée à la chambre des députés, mais comme expression s vœux du gouvernement.

L'attribution de la somme de 10 fr. aux communes est mise aux voix. rès un moment d'hésitation, le bureau déclare qu'elle est adoptée. (Vives clamations à gauche.)

M. MORTIMER TERNAUX développe son amendement, qui consiste à ré- ger le paragraphe de la manière suivante :

« La délivrance des permis de chasse donnera lieu au paiement d'un droit 15 fr. au profit de l'Etat, et de 10 fr. au profit du département dont le pré- aura délivré le permis de chasse. Cette recette sera comprise dans celles la section 2 du budget départemental. »

La chambre n'étant plus en nombre, la séance est levée à 5 heures et mie.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Quotidienne* pense comme nous et comme le *Courrier français*, e les fonctions de grand-maitre de l'université sont incompatibles avec lles de ministre de l'instruction publique. Voici comment elle s'exprime ce sujet : « Si la liberté de l'enseignement était réellement accordé à la ance, dit-elle, la première conséquence de cette liberté serait la créa- n d'une fonction nouvelle, celle de recteur général de l'université, car ministre de l'instruction publique ne pourrait plus avoir avec ce corps issant d'autres liens que celui de ses devoirs de surveillant, de contrô- r impartial et désintéressé, de tous les établissements public et privés éducation. Or, ce qu'il serait logique de faire après l'adoption de la loi, ût été convenable de l'établir auparavant. Un membre de l'université, venu grand-maitre, pouvait-il être chargé de ce travail ? Pour faire une i de liberté, il faut être libre, et le grand-maitre ne l'est pas. Ainsi une escription formelle de la charte, une des conditions de l'établissement 9 août, n'aura produit qu'une concession de l'université, dont elle se argera de surveiller l'usage. Tel est l'esprit de la loi qu'on propose à la ance après treize années d'attente ! »

— Le *Courrier Français* poursuit son examen du projet de loi sur la asse. « Accorder à des privilégiés le droit de faire transporter chez eux, ez leurs amis, partout enfin, le gibier tué dans leurs parcs, c'est ouvrir, il, une large porte à la violation de la loi, c'est organiser la fraude, et offrir au braconnage un moyen légal de se soustraire aux condamna- ns. A quelle estampille les agents reconnaitront-ils le gibier ? Tout aconnier aura *un ami qui s'appellera Chevet*, et le gibier qu'il lui of- a aura toujours été tué dans un parc. Le monopole du gibier tombera fait aux mains des grands proprietaires. La loi sur la police de la asse n'a-t-elle donc d'autre but que de battre monnaie au profit des rcs et des châteaux ? Et n'est-ce pas déjà assez de privilèges concédés a grande propriété ? »

... qu'il croyait d'un plus grand intérêt de continuer son mouvement sur Alicante, de concert avec le capitaine général Roncali. D'après cette ré- ponse, les autorités, suivies de toute la garde nationale, se décidèrent à abandonner la ville, et à se retirer à Yecla, à Ciezar et dans d'autres villages voisins. — Alors, les *pronunciados* occupèrent Murcie sans la moindre résistance, et au milieu du profond silence des habitants. On n'entendait que les cris des rebelles : Vive Espartero ! Mort aux modérés et aux ministres !

La belle division du général Cordova, marche sur Murcie avec une cé- lérité extraordinaire; elle occupera bientôt la ville, envahie par les re- belles. L'inspection générale des carabiniers (douaniers), adresse une cir- culaire aux officiers de ce corps. Sur 8,000 hommes dont il se compose, 200 seulement ont pris part à l'insurrection.

Le gouvernement espagnol a relevé de leur exil les évêques des Ca- naries, de Calacorra, de la Calzada, de Tarragone et de Pampelune. Le directeur du journal *la Tarentule*. M. Riesco-Lefranc, est au secret.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, le 8.

Une colonne de rebelles sortie d'Alicante, sous le commandement du chef de l'insurrection, Bonet, a été rencontrée à Eda, le 5, par le com- mandant général de Murcie et mise en déroute ; on lui a fait 200 prison- niers ; elle a abandonné ses fusils et deux pièces d'artillerie.

Madrid est tranquille ; les nouvelles des provinces sont favorables ; le désarmement de la milice nationale s'opère partout sans résistance.

Intérieur.

M. le contre-amiral prince de Joinville est attendu très prochainement à Toulon, et mettra son pavillon sur une des deux frégates qui sont en réparation dans ce port. Il est probable que ce sera *la Minerve*. Cette frégate irait à Turin, avec quelques autres bâtiments de guerre, offrir au bey la médiation de la France dans ses débats avec la cour de Turin. (*Journal des Débats.*)

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 11, et lundi 12 fé- vrier, de 7,598 déposants dont 993 nouveaux, 1,078,809 fr. Les rem- boursements demandés se sont élevés à 679,000 fr.

Faits divers.

Les archéologues brétons n'apprendront pas sans intérêt qu'on a découvert récemment auprès de Saint-Saulge, dans le Nivernais, à cinq lieues au N.-E. de Nevers, au milieu d'une vaste forêt, une ville gallo- romaine tout entière, c'est-à-dire toutes ses ruines. Elle possédait un temple, des places, des rues nombreuses..... et chaque jour on y re- cueille des vases, des poteries diverses, des statuettes, des débris de sta- tues d'une fort belle exécution et une foule d'objets du plus haut intérêt. Il est à regretter que le département n'ait accordé que 300 fr. pour les fouilles, mais l'on espère que le gouvernement pourra bien augmenter l'al- location, et nous nous empressons de joindre nos vœux à ce sujet à ceux des savants du pays.

... Au comptant. — Autriche, 338 75. — Esp. passive, 5 5/8. — Hollan- de, , 53 1/2. — Mulhouse, 375. — Grand' Combe, 1357 50. — Oblig. idem, 1140. — Jouissances : 4 canaux, 150, 155, 152 50. — Jouiss. Bourgogne, 107 50, 110. — Vieille Montagne, 4000. — Lin Maberly, 360.
Fin cour. Naples, 106. — Belge, 1840, 109 7/8.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	125 35	125 55	125 35	125 55	125 20
— fin cour.	125 40	125 65	125 40	125 65	125 20
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	82 15	82 25	82 15	82 20	81 95
— fin cour.	82 05	82 30	82 05	82 30	81 90
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	109 3/4	» »	» »
4 0/0....	106 25	106 50	H. 0 25	— Portugais.	47 »	» »	B. 1/4
O. de la V.	1410 »	» »	H. 5 »	Esp. D. active	31 1/2	» »	B. 1/8
B. de Fr.	3277 50	32 75	B. 5 »	5 0/0 Naples.	106 »	» »	» »
C. L. 5000	5070 »	» »	» »	— Romain..	106 1/2	» »	H. 3/8
— 1000	1110 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1225 »	545 »	» »
C. hyp...	768 75	767 50	B. 2 50	Emp. d'Haiti.	565 »	» »	B. 5 »
4 Can....	1292 50	» »	H. 2 50	Banq. belg..	675 »		
CH. DE F. au Ct. St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »			» »
V. R. Dr.	355 »	» »	» »	— 353 75.			H. 1 25
— R. G.	185 »	177 50	B. 10 »	— 185, 177 50.			B. 8 75
Orléans.	852 50	852 50	B. 5 »	— 855, 850.			» »
Strasb...	253 75	250 »	B. 3 75	— 253 75, 250.			B. 2 50
Rouen..	835 »	837 50	» »	— 835, 835.			H. 2 50
Havre..	677 50	670 »	B. 10 »	— 680, 675.			B. 2 50
Avignon.	757 50	762 50	» »	— 760, 765.			H. 5 »
Montp..	495 »	» »	» »				» »

LONDRES, 5 FÉVRIER.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Dimanche. Bourse fermée.	Av.... 82, 81 97 1/2, 82, 82 05. Ap.. 82 30, 35, 40, 37 1/2. B. du Tr. 3 1/4 à 11 mois. » Rep. fin cour. 3 0/0 5 5 0/0 5 fin proch. 17 1/2 15 35 32 1/2	fin c. 3 0/0 82 50 d. 50 c. — 5 0/0 125 70 d. 50. Orléans. 860 d. 10. Havre, 690 d. 10. Strasbourg, 255 d. 20. Fin pr. 5 0/0 126 15, 25 d. 1 id. 3 0/0 82 45, 65 d. 1. » » 82 80, 95 d. 5.

Spectacles du 14 février.

» h. »/» OPÉRA.—Charles VI.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS.—Un Ménage. Le Barbier de Séville.
» h. »/» ITALIENS.—Otello.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Déserteur. Mina.
7 h. »/» GYMNASE.—Bas-Breton. Jean Lenoir. Nouveau Rodolphe. Cadet.
» h. »/» VAUDEVILLE.—Les Gants jaunes. Les Gamins de Paris. Adrien.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Sur les Toits. 1re repr. Les Comédiens ambulants.
» h. »/» PALAIS-ROYAL.—Bonbonnière. Capitaine Charlotte. Invasion.
6 h. 1/4 GAITÉ.—Crao. Stella.

---

sympathies du spectateur s'attachent à son œuvre et à son caractère. nergie seule de son élan ambitieux peut forcer notre attention, mais s toucher notre cœur. En suivant ses projets, Marius froisse et ren- se, suivant le besoin, les êtres qui l'entourent. L'ambition rencontre our, et l'amour est brisé.

La passion de l'amour a pour représentant un caractère de femme élevé généreux, fort à-la-fois et délicat, une âme fière et tendre, Lavinie. ous parait que, dans l'économie de son drame, M. Ponroy aurait dû ttre davantage la figure de Lavinie dans la condition de pivot, lui don- plus d'importance, en éteignant un peu l'éclat dont brille la figure de ius. On ne sent pas assez qu'il est contre Marius pour Lavinie, contre bition tyrannique, pour l'amour et pour la liberté. On sent comme une te de tolérance générale et pour Marius, et pour Annius Agrippa, et r Lepidus Cimber. Dans la conception de M. Ponroy, il y a deux idées, a deux faces, ou bien il n'y a pas de conception complète : d'une t, l'amour souffrant, la femme exploitée ; de l'autre part, l'ambition iste des chefs politiques sacrifiant impitoyablement les droits indivi- ls les plus purs et les plus sacrés. D'un côté, le poète doit jeter toutes colères et tous ses anathèmes ; de l'autre, il doit répandre toute la leur de ses sympathies, afin de passionner noblement l'âme du specta- r. Nous croyons donc que les différents caractères, très dramatique- nt choisis par l'auteur, ne sont pas développés dans une proportion rarchique assez forte et conforme au principe de l'éternelle justice. te, ne craignez jamais de prendre avec trop d'entrainement la défense êtres asservis et souffrants ; tout en signalant avec intelligence ce un caractère comme celui d'Annius contient de facultés puissantes la société laisse se perdre dans le mal, emportez-vous toujours en ntes pour les faibles brisés par la force brutale ; surtout, quand la me est exploitée et flétrie, pleurez sur elle ; quand le divin amour est rifié, trouvez pour lui vos chants les plus désolés et les plus éner- ues.

es critiques que nous adressons aux éléments passionnels même du drame, combinaisons de la passion et des caractères sont les plus essentielles. Ponroy ne nous fait pas assez pleurer pour Lavinie, voilà le défaut ca- l de son œuvre. Les questions de contexture, de mécanique dramati- sont secondaires, et ce sont malheureusement celles auxquelles s'at- e trop exclusivement la critique de notre temps. Sur ce point, on peut esser plusieurs reproches à l'auteur du *Vieux Consul*. Son troisième , le nœud même de la pièce, offre des invraisemblances. Les allées et ues dans la maison d'Annius ne s'expliquent guère. On ne comprend pourquoi Lavinie ne s'élance pas hors de la maison à la suite de Ma- et de Cimber ; ses cris, un seul mot qu'elle prononcerait devant la le consulaire pourraient suffire pour détruire la combinaison de Ma- Lavinie devrait au moins tomber sans connaissance sur la scène pour donner le temps à son amant et au consul de sortir et de fermer la porte sur elle. On peut dire aussi que la trahison de Cimber n'est pas assez mé- nagée.

Le style de M. Ponroy a quelquefois une abondance redondante, un peu d'emphase ; les idées sont parfois à l'excès couronnées de qualificatifs et de couleurs. Il y a enfin une sève exubérante ; mais combien il y a, dans ce jeune talent, d'éclat vrai, de lueurs étendues, de jets grandioses. Le *Vieux Consul* n'est certainement pas une œuvre achevée ; ce drame ne porte pas un cachet d'originalité bien tranchée ; mais il n'offre pas non plus de signes de l'imitation et de la faiblesse : il fait espérer une origina- lité. Le luxe du style sait très bien se modérer quand la situation est réellement belle. Nous croyons, en un mot, que la grande scène du qua- trième acte révèle chez M. Arthur Ponroy le véritable génie dramatique.

A propos de cette scène, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de si- gnaler l'indignation vertueuse qu'elle a excitée dans le feuilleton de la *Quotidienne*. On y lit :

« Flétrie, déshonorée, en sortant de la maison d'Annius, dont sur le seuil elle a dû retrouver le corps sanglant de son époux, Lavinia ne voit rien de mieux à faire que d'aller chez son amant Lepidus étaler sa honte ; et, en lui reprochant sa lâche conduite, elle lui apprend son amour, et, avec tout le cy nisme de l'adultère, elle lui révèle les rêves de bonheur qu'elle avait formés, en pensant que, libre un jour, elle aurait pu être à lui. Cette scène, au point de vue de la poésie la plus échevelée, peut être fort belle, mais l'effet en est révoltant ; quand on pense que la femme qui fait de si singuliers veux à son amant vient d'être déshonorée, et que le cadavre de son mari est encore pan- telant à la porte de celui qui l'a si cruellement outragée. »

Où diable le moralisme bâtard va-t-il se nicher ? et comment un hom- me d'esprit se laisse-t-il emporter à de pareilles puérilités ? Le feuilleton de la *Quotidienne* trouve cependant tous les jours très belle la scène de Phèdre avouant à Hyppolite son amour incestueux, et tant d'autres scènes si admirablement jouées par Mme Dorval.

La pièce de M. Ponroy a été montée avec luxe par l'administration de l'Odéon. On avait beaucoup parlé à l'avance du décor du second acte, représentant le Forum romain dans sa splendeur. Le directeur de l'Odéon aurait bien dû s'entourer des avis de quelque architecte instruit : il n'au- rait point rempli le Forum de monuments et de formes architecturales qui n'existaient certainement pas au temps de Marius. Le peintre, en ou- tre, a distribué sur sa toile les plans de la ville en amphithéâtre im- mense. Ces hautes montagnes ne sauraient donner une idée de la ville éternelle, dont les collines sont, comme on sait, très modestes.

Le *Vieux Consul* a été, en somme, assez médiocrement joué, et cepen- dant les principaux artistes ont fait preuve d'un vrai talent. MM. Ballande et Rouvière sont des acteurs d'un talent inégal encore, mais qui donne de bonnes espérances. Ils ont l'intelligence, et, quand ils veulent être simples, ils arrivent à l'effet. Malheureusement ils se laissent trop souvent aller à l'exagération et aux cris. M. Rey peut remplir utilement un em- ploi secondaire au théâtre ; mais qu'il se défasse donc de cette habitude qu'il a de parler les dents serrées. De cette façon, aucune parole ne se produit franchement. Les honneurs de la représentation sont pour Mlle Maxi- me. Le talent de Mlle Maxime manque trop souvent de naturel et de vé- rité ; mais nous devons reconnaitre que cette artiste, dans le rôle de La- vinie, fait souvent preuve d'une rare énergie. Son courage pendant les tempêtes de la première représentation a certainement servi le poète ; et, comme au milieu du tumulte final, il semblait difficile de faire parvenir à l'oreille du public le nom de l'auteur, Mlle Maxime s'est présentée elle- même pour le proclamer. Le respect qu'on doit à une femme a commandé naturellement le silence, et l'artiste applaudie a fait son annonce en ces termes : « Messieurs, la pièce que nous avons eu l'honneur de représenter devant vous, est le *premier ouvrage* de M. Arthur Ponroy. » Il y avait dans cette parole un reproche mérité et comme un appel à un jugement plus impartial et plus digne. Cet appel, nous l'avons déjà dit, a été en- tendu à la deuxième représentation, et nous espérons que le public con- tinuera à donner à M. Ponroy des applaudissements que mérite son re- marquable début.

Le feuilleton de la *Quotidienne*, dans ses délicatesses pudiques, prodi- gue à la démarche de Mlle Maxime les qualifications d'*audace inconce- vable, d'inconvenance insolite et blâmable*. Le feuilleton de *la Quoti- dienne* n'a pas toujours une susceptibilité aussi chatouilleuse à l'endroit des faits et gestes des actrices parisiennes sur la scène. Pour nous, nous sommes convaincus que, dans les mêmes circonstances et pour protéger à sa première apparition dans le monde, le nom d'un jeune poète méri- tant, nous sommes convaincus que nos grandes tragédiennes, mesdames Rachel, George et Dorval, auraient montré la même généreuse audace que Mlle Maxime. Il n'est pas défendu aux femmes de protéger les hommes.

D. LAVERDANT.

L'Opéra donne ce soir *Charles VI*. MM. Levasseur, Barroilhet, Marié, Mmes Stoltz et Dorus-Gras rempliront les principaux rôles.

— L'Opéra-Comique donne ce soir un spectacle des plus attrayants. Le *Déserteur* et *Mina*, joués par MM. Roger, Mocker, Moreau-Sainti, Grard, Audran et Sainte-Foix, Mmes Boulanger, Anna Thillon, Darcier et Félix.

— *Le Vieux Consul* a obtenu à la deuxième représentation un succès considérable, devant une salle comble. Ce soir la quatrième représen- tation.

43,10. Les qualités fabriquées à Bordeaux va- — Orge : 14,50. — Avoine : 8,50 à 9,00. lardon : 40,65 à 46,35. — Dito de pays et autres ; à 64,60. Il n'existe plus de paluds, les derniè-

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16

LIBRAIRIE.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT; brochure in-8, publiée sous le pseudonyme de : *Un anc en député.* — Prix : 1 fr. 50 c. — Par M. V. CONSIDERANT.

En posant la question dans ses véritables termes, l'auteur a prouvé successivement que les créanciers de l'Etat sont sujets du souverain, c'est-à-dire de la réunion des trois pouvoirs; que le souverain a droit d'imposer la rente comme toute autre propriété; que convertir la rente, c'est la même chose que faire peser un impôt sur les créances de l'Etat; que seulement la conversion serait un impôt déguisé, brusque, révolutionnaire, et qu'enfin, dans l'intérêt présent et futur de l'Etat, dans l'intérêt du crédit et des rentiers, il faut y substituer l'impôt avoué et progressif. La conversion n'ayant point été décidée, mais pouvant être remise à l'ordre du jour à chaque session, cet opuscule n'a rien perdu de son actualité. Cette brochure mérite d'ailleurs de fixer l'attention des penseurs et des hommes politiques par la *théorie de la Souveraineté* qui s'y trouve déjà posée et développée.

La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la **LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE**, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

— Huit cents littérateurs, peintres, sculpteurs, compositeurs, etc., se sont réunis pour prêter leur concours au comité qui dirige la souscription pour la réédification de l'hospice du Mont-Carmel. Cette généreuse initiative en faveur d'une œuvre de civilisation et d'humanité honore les artistes français.

Les offrandes de leur talent formeront environ huit cents lots qui, d'après la décision du comité, seront répartis par la voie du sort entre les souscripteurs à une loterie dont chaque billet est coté à 5 fr. Le produit de ces billets, qui sera affecté à l'œuvre du Mont-Carmel, représente à peine la moitié de la valeur vénale des objets d'art.

Des dames patronesses, dont le nom est lié à toutes les œuvres de bienfaisance, ont bien voulu accepter la mission de propager cette souscription, charitable dans son but et nationale dans son esprit.

On peut, dès à présent, se procurer des billets à la salle des concerts Vivienne, où est le dépôt des objets d'art composant la loterie; chez Pacini, éditeur de musique, boulevard des Italiens, 11; Troupenas, id., rue Neuve-Vivienne, 40; Ancel, 47, boulevard de la Madeleine; Gruel, 8, rue Royale-Saint-Honoré; Devaresmes, 14, faubourg Saint-Honoré; Delloye, libraire, 5; place de la Bourse; Curmer, id., 49, rue Richelieu; Janet, 59, rue Saint-Jacques; Furne, 55, rue Saint-André-des-Arts; Renouard, 6, rue de Tournon, Garnier frères, Palais-Royal, galerie d'Orléans, etc., etc.

— ***Les Petits Mystères de Paris***, tel est le titre de deux volumes in-18 qui viennent de paraître. Ce livre, orné de dix jolies figures en *taille-douce*, contient, outre un roman fort intéressant, une foule de renseignements curieux sur Paris, ses horreurs et ses beautés; les voleurs, etc., etc., classés par catégories; les falsificateurs, empoisonneurs et assassins; les ruses mises en œuvre par les filous, etc., etc. Cet ouvrage offre une lecture à la fois attrayante et instructive. Nous lui prédisons donc un immense et mérité succès. (*Voir aux Annonces.*)

— Les Bains, dont l'usage se répand de plus en plus en France, pourraient devenir d'une importance immense en hygiène publique, si les gens du monde savaient dans quels cas ils sont utiles, et à quelle température chacun doit les prendre selon son tempérament, sa constitution et les maladies auxquelles il est prédisposé. Il n'est personne qui n'ait besoin de connaître quand et comment il faut faire usage des bains froids ou chauds, des bains de vapeur, des fumigations, des douches, des bains de pieds, de mains, etc., des bains de mer, etc. et des eaux minérales. Cette lacune vient d'être remplie; le docteur V. RAYMOND vient de doter la science d'un livre des plus utiles, puisqu'il a pour but de guider les personnes étrangères à la science médicale dans l'emploi de ces moyens si puissants; il y parle de toutes les eaux minérales connues. Son prix peu élevé le rend accessible à toutes les fortunes. (*Voir aux Annonces.*)

— M. Stéphen de la Madeleine, qui, avant de devenir un littérateur distingué, était un artiste du premier mérite, a réuni en un volume, sous le titre de *Physiologie du Chant*, une série d'articles sur l'enseignement public et particulier de la vocalise. Ce livre, déjà traduit en allemand et en italien, s'adresse également aux artistes et aux amateurs, dont il sera désormais le guide indispensable. *La Physiologie du Chant*, qui dévoile une foule d'abus introduits dans l'enseignement, et qui contient des aperçus précieux sur l'état actuel du chant et sur les divers caractères de la musique vocale, est écrite avec le charme et la verve qui caractérisent les ouvrages de M. Stéphen de la Madeleine; le succès en sera bientôt populaire. (*Voir aux Annonces.*)

Étude de Me CARNET, huissier, rue des Deux-Boules, 10, à Paris.

Ventes par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le jeudi, 15 février 1844, heure de midi.

Consistant en bureaux, fauteuils, chaises, pendules, canapé, grillages et autres objets.

AUTRE, en une maison, sise à Paris, rue Popincourt, 11.

Le 15 février, 1844.

Consistant en bureaux, poêle à colonne, tombereaux, chevaux et autres objets pour les tombereaux à chevaux.

pour un tonnage donné, de lourds chargemens font-ils plus de mal aux routes que de faibles chargements? Des jantes étroites font-elles plus de mal que de larges jantes? La réponse est facile : Oui et non ; sur de mauvaises routes, oui ; sur de belles routes, non. Les jantes étroites, les lourds chargements font sans doute plus de mal lorsqu'ils agissent par choc, par force vive, ainsi que cela a lieu sur les routes en mauvais état ; mais sur une surface parfaitement unie il n'y a pas de choc, il n'y a que du frottement ; et pour un poids donné on sait que le frottement reste toujours le même, quels que soient le chargement des véhicules et la dimension des jantes. Le moyen d'amortir la force destructive du roulage, le moyen de n'avoir rien à redouter des lourds chargements et des jantes étroites consisterait donc tout simplement à maintenir la surface des chaussées toujours unie, ferme, et suffisamment résistante. Reste à savoir si l'art de l'ingénieur est assez avancé pour assurer ce résultat ; si cette perfection des routes ne doit pas être achetée par une trop grande dépense.

Il existe encore en France beaucoup de mauvaises routes, mais il existe aussi de très bonnes ; il existe même dans plusieurs départements, des routes parfaites, quoique soumises aux plus grandes fréquentations et aux circonstances les plus défavorables. La question d'art est donc pratiquement résolue ; eh bien ! la question de dépense l'est aussi par cela même. En effet, puisque le roulage fait moins de mal à une belle route qu'à une mauvaise route, il en coûte moins cher, apparemment, pour résister au roulage sur une belle route que sur une mauvaise route ; ce qui revient à dire, en autres termes, qu'il en coûte moins cher pour entretenir une belle route que pour entretenir une mauvaise route. Il n'est pas besoin d'être fort savant pour tirer cette conclusion.

Mais en admettant même, comme on le croit assez généralement, que la perfection des routes dût être achetée par une plus grande dépense, nous soutenons encore qu'on ne devrait pas s'arrêter à une considération de ce genre ; en effet :

Il est reconnu que la totalité des frais de transport sur les routes royales s'élève à près de 400 millions ; et l'on convient qu'une amélioration notable dans l'état de ces routes pourrait amener sur l'ensemble des frais ci-dessus, une économie de 100 à 150 millions.

Or, l'on ne dépense aujourd'hui pour l'entretien des routes royales que 22 millions.

On voit que ce dernier chiffre est hors de toute proportion avec les précédents, et qu'en supposant même qu'il dût être doublé, il y aurait encore immense économie pour le pays, si l'on pouvait assurer à ce prix le parfait état des routes. Mais il s'en faut sans doute de beaucoup que l'administration songe à demander une somme aussi considérable. Il est probable qu'elle se trouverait très satisfaite d'une augmentation de 2 à 3 millions. Cette augmentation, nous croyons que les chambres devraient, non-seulement la lui accorder, mais au besoin la lui imposer en la mettant en demeure de n'avoir plus une seule ornière sur les routes dans un délai de trois ou quatre ans.

L'administration craint, sans doute, de demander de l'argent aux chambres, et elle espère être mieux accueillie en leur demandant des restrictions et des entraves qui ne coûtent rien à la caisse de l'Etat. Mais si ces entraves ne grèvent pas directement le trésor public, elles imposent au pays une perte énorme, et c'est un très mauvais calcul que de ruiner le pays pour épargner le trésor. Il serait digne des chambres de voir les choses d'un point de vue plus élevé, et de se préoccuper avant tout de la prospérité du pays, en puisant les ressources du rapide accroissement de la richesse publique.

En résumé, l'administration connaît les moyens d'avoir de belles routes, puisqu'elle en possède quelques-unes excellentes, quoique placées dans les circonstances les plus difficiles. Ce n'est donc pour elle qu'une affaire d'argent. Qu'on s'empresse donc de lui donner, sur le crédit de l'entretien, l'augmentation qu'elle jugera nécessaire ; 2 à 3 millions ne sont qu'une dépense insignifiante si cette dépense permet d'assurer la perfection de notre viabilité. Quant à nous, nous regardons cette augmentation de crédit comme motivée par l'accroissement de la circulation et par le prix de jour en jour plus élevé des matériaux et de la main d'œuvre. Nous croyons qu'il est infiniment plus sage, infiniment plus rationnel d'augmenter ainsi le crédit de l'entretien que d'imposer à l'industrie des transports des entraves qui se résolvent en une perte énorme pour le pays, qui nécessitent un système de répression vexatoire et qui jettent dans les masses les germes les plus fâcheux de désaffection contre le pouvoir. Il est bien entendu que l'administration, largement dotée désormais, devrait être mise en demeure de ne plus avoir, dans un délai très court, que des routes en parfait état. C'est une obligation à laquelle elle ne chercherait assurément pas à se soustraire ; car, décliner une telle responsabilité, ce serait signer son abdication : or, nous croyons que l'administration des ponts-et-chaussées n'est nullement disposée à abdiquer.

Chemins de fer. — Prime de 500 millions offerte à la spéculation.

Nous exposerons dans cet article le mécanisme par lequel il arrive que les millions qui semblent n'être que *prêtés* par l'Etat aux compagnies, sont en réalité *donnés* aux banquiers et capitalistes, gros et petits qui s'entremettent dans ces opérations.

Le prêt à faire par l'Etat aux diverses compagnies sera d'environ 500 millions, soit 80 millions au moins pour le chemin du Nord, 37 millions pour celui d'Avignon, 20 millions pour Orléans à Tours, 20 millions pour Orléans à Vierzon, 80 millions pour Tours à Bordeaux, 20 millions pour Tours à Nantes, 100 millions pour Paris à Lyon, 100 millions pour Paris à Strasbourg, etc.

Le gouvernement a proposé de faire ce prêt pendant une moyenne d'environ trente-deux ans, sans intérêt et sans fermage à la charge des compagnies.

Un prêt gratuit est un véritable cadeau. Pour prêter gratuitement ces 500 millions, l'Etat sera obligé de les emprunter lui-même et d'en payer l'intérêt à 4 0|0. Ce cadeau se compose ainsi des intérêts à 4 0|0 de 500 millions pendant trente-deux ans, c'est-à-dire de 640 millions, somme supérieure au capital prêté.

Qui profitera de ce cadeau ? — Mais cette question est oiseuse ; il est évident que ce serait la compagnie exploitante. — Non pas, s'il vous plaît, notre question est très importante ; car dans la réponse est caché tout le secret de l'affaire. Il ne suffit pas de dire : c'est la compagnie qui profitera ; mais il faut voir si c'est toute la compagnie ou seulement quelques-unes des personnes qui en font ou qui en auront fait partie.

Hé bien ! nous allons démontrer que ce sont les spéculateurs qui prendront la plus forte part du don de 640 millions fait aux compagnies, et que les actionnaires sérieux n'en profiteront pas.

Une entreprise de chemins de fer est-elle une opération industrielle avantageuse ? — Il y a quelques années on pouvait en douter, et on avait calculé que les frais de réparation et d'entretien ... de la chambre des députés chargées l'année dernière d'examiner les trois projets de loi sur Lille, Avignon et Tours, ont conclu unanimement que ces chemins ne pouvaient rapporter moins de 4 0|0 du capital total dépensé.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement a été entraîné à promettre de fournir gratuitement aux compagnies exploitantes moitié au moins des capitaux nécessaires.

Avec un secours si considérable, ces opérations deviennent extrêmement avantageuses pour les compagnies.

Car, admettons que les chemins de fer en France ne produisent pas, en moyenne, plus de 4 p. 100 du *capital total employé* ; il est évident que, si le gouvernement fournit *gratuitement* moitié de ce capital, l'intérêt dont jouira l'autre moitié avancée par les particuliers s'élèvera de suite à 8 p. 100.

Or, il ne peut être mis un seul instant en doute que la ligne de Paris à Lille, celle de Marseille à Avignon, celle de Tours à Orléans, sans parler ici des autres, produiront plus de 4 0|0 net.

La 1re de ces lignes exigera une dépense totale de 140 millions.
La 2e de. 55
Et la 3e de 40

Au total. . . . . 235 millions.

Sur quoi le gouvernement fournira, pour la première, 80 millions (les 2|5 du capital nécessaire) ; pour la seconde, 37 millions (les 3|5) ; et, pour la troisième, 20 millions (1|2) ; ensemble. 137

Par conséquent, les actionnaires de ces trois compagnies n'auront à fournir que 98 millions, pas même moitié du capital. 98

Lesquels 98 millions jouiront de la totalité du bénéfice net produit par la dépense des 215 millions employés. D'après tous les renseignements fournis l'année dernière à la chambre, ce bénéfice net s'élèvera au-dessus de 4 0|0 ; mais, à ce taux seulement, il serait de 8,600,000 fr. par an, ce qui ferait, pour les 98 millions des actionnaires, un peu plus de 8 0|0.

Le bénéfice net ne fût-il que de 3 p. 0|0, ce serait, pour les 98 millions 6 p. 0|0.

Ne portant le bénéfice net qu'à 2 p. 0|0, c'est-à-dire au taux le plus bas des plus mauvais rails ways de l'Angleterre, les fonds des compagnies auraient encore 4 p. 0|0.

Cette démonstration est rigoureuse ; elle prouve qu'aucune chance de perte ne peut atteindre ceux des détenteurs d'actions des compagnies de chemins de fer qui les auront acquises au taux d'émission, puisqu'en supposant que le revenu net descende à 2 p. 0|0, il y aura encore pour eux un intérêt de 4 p. 0|0.

Or, de même que les liquides abandonnés à eux-mêmes cherchent toujours leur niveau, dans les affaires d'argent un équilibre naturel tend toujours à s'établir entre toutes les valeurs disponibles.

Dans ce moment, où l'on ne trouve en achat de terre qu'un revenu de 2 à 3 p. 0|0, où les placements par hypothèques se font à 4 p. 0|0, où la rente se vend 125 fr., c'est-à-dire au taux de 4 p. 0|0, toute valeur, toute action industrielle facilement transmissible émise à un capital nominal de 500 fr., par exemple, et qui rapporte 10 p. 0|0 ou 50 fr., vaut au moins 1,000 fr., et doit se vendre facilement 1,000 fr.

Donc, les 98 millions d'actions des trois compagnies, lorsque les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JULES NÉGAT (1),

OU DANS LE ROYAUME DES AVEUGLES LES BORGNES SONT PENDUS.

SECONDE PARTIE.

VII. — LE RÊVE D'UN USURPATEUR. (Suite.)

C'était une hutte conique assez vaste, construite en bois. La porte, en bois également, était couverte, de bas en haut, de caractères bizarres, sculptés en relief, et qui paraissaient polis par le frottement. A droite de la porte, et dans une petite niche creusée à une certaine hauteur, était nichée, une tête, aussi de bois sculpté, assez régulière du reste, et portant sur le front une ligne de caractères qui lui faisait comme un bandeau. Quelques marches, apposées contre la muraille, semblaient n'avoir d'autre but que de permettre d'atteindre à cette niche.

Quatre ou cinq trous circulaires, disposés sans ordre, perçaient le mur de la hutte.

Au moment où Jules Négat et Lou-Taï approchèrent, une jeune fille, les beaux cheveux noirs épars, la tête penchée sur une de ses mains, dans une attitude de rêverie, était assise sur les marches dont nous venons de parler.

Le bruit des pas qu'elle entendit la fit tressaillir ; elle releva la tête avec vivacité et s'écria :

— Lou-Taï ! quel est cet étranger que tu ramènes?

— Un malheureux que j'ai rencontré, qui n'a pas de nom sur le front, et dont le visage porte une blessure épouvantable.

La jeune fille s'approcha avec intérêt et promena sa main sur le visage de Jules Négat ; puis elle murmura :

— Ce n'est pas une blessure !

— Ce n'est pas une blessure ! s'écria Lou-Taï ; alors qu'est-ce donc, pauvre fille ?

— Je ne sais.

— Ne l'écoutez pas, reprit Lou-Taï, en s'adressant à Jules Négat. Elle a perdu la raison.

La jeune fille avait saisi la main de Jules Négat, qui, aux dernières lueurs du crépuscule, la contemplait avec admiration, car elle était d'une beauté remarquable. Sa peau, d'une teinte moins foncée que celle de Lou-Taï et de Haïdé sa belle, avait des tons chauds et dorés qui rappelaient le bronze. Ses cheveux, légèrement crépus, retombaient en boucles nuageuses sur ses épaules et sur sa gorge admirablement modelée. Son front large et poli était d'une pureté idéale, ainsi que son nez droit et sa bouche aux lèvres fines, qui, en s'ouvrant, laissaient voir des dents blanches de la blancheur mate des fleurs d'oranger. Tout, jusqu'à l'absence des yeux, lui donnait une ressemblance frappante avec ces belles statues sans prunelles, que l'antiquité nous a laissées.

— Passez-lui la main sur le visage, reprit Lou-Taï en riant.

Ce que crut devoir faire Jules Négat, dont la main était guidée par celle de la belle enfant.

— Vous sentez comme elle est laide, ajouta le jeune homme peu galant. Eh bien ! dès son enfance, elle était ainsi ; dès son enfance elle avait le nez mince, au lieu de l'avoir gracieusement aplati ; aussi ne le lui a-t-on pas troué pour y passer les ornements que toute jeune fille doit porter. Elle a toujours eu les oreilles d'une petitesse épouvantable, et Haïdé, qui est belle, a des oreilles qui touchent son épaule. Les lèvres de Haïdé sont épaisses, et sa bouche est comme une fleur épanouie. Mais les lèvres et la bouche de Natcheri, ma sœur, sont comme une fleur qui n'a pu s'ouvrir. A peine commençait-elle à parler, que déjà son esprit se montra dérangé. Elle était folle. C'est pour cela qu'on ne lui a pas écrit son nom sur le front, — car les fous n'ont pas de nom. Elle a ses moments d'inspiration, comme ceux dont la tête est dérangée, et c'est elle qui fait les hymnes qu'on chante en l'honneur du grand Atoua (du grand Dieu) et des guerriers illustres. Pauvre Natchéri, va !

Jules Négat comprit que Natchéri était tout simplement ce qu'on appelle en France une femme de lettres, et il répondit :

— Vous vous trompez, Lou-Taï ; votre sœur Natchéri est belle.

Lou-Taï se mit à rire.

Quant à la jeune fille, elle porta à sa bouche la main de Jules Négat, et disparut.

— Entrons chez mon père, dit Lou-Taï, quand il eut entendu s'enfuir sa sœur.

Et tout en passant le seuil de la porte, Jules Négat comptait sur ses doigts : Lou-Taï, un ; Haïdé, deux ; Natchéri, trois ; — en tout, trois aveugles, voilà, se disait-il, un pays singulier. J'ai été au Café des Aveugles, mais les aveugles n'y étaient pas sauvages, et le sauvage n'y était pas aveugle. S'il y a une littérature ici, ce doit être une littérature excellente, c'est-à-dire pas coloriste.

Tout en faisant cette réflexion, qui le consolait bien un peu, Jules Négat suivit Lou-Taï, et se trouva dans une obscurité profonde. Il marchait les deux mains en avant et se heurtait à chaque pas dans l'ombre, ou contre les objets, ou contre les murs, ou contre Lou-Taï qui lui criait :

— Est-ce que vous auriez trop bu de jus de kava? (autrement, est-ce que vous seriez ivre?)

C'est qu'au-dehors, la nuit était tout-à-fait close, sans quoi, les trous pratiqués çà et là dans la hutte pour donner de l'air, et par lesquels le journaliste sentait tomber sur lui des bouffées rafraîchissantes, ces trous, disons-nous, laissant passer la lumière, auraient éclairé un peu pour lui l'intérieur du logis.

— Je ne sais si mon père est levé, dit Lou-Taï.

En ce moment, Jules Négat heurta du pied contre quelque chose de mou qui gisait à terre, il trébucha, perdit l'équilibre et tomba.

— Céleste Atoua ! cria une voix terrible. Qu'est-ce que cela?

Le journaliste s'était laissé choir juste sur le père de Lou-Taï, dont le lit était étendu sur le sol de la hutte.

— Maudit étranger ! dit Lou-Taï avec fureur ; à quoi votre nez était-il donc occupé que vous n'avez pas senti mon père couché là ?

Heureusement, le vieillard n'était pas autrement écrasé, et le journaliste, ayant trouvé sous sa main une espèce d'escabeau, s'y était installé, à-peu-près sûr de ne plus commettre de semblables maladresses.

Le digne personnage sur lequel Jules Négat s'était si malheureusement précipité se nommait Taï tout court.

Son fils aîné, on le sait, avait nom Lou-Taï, c'est-à-dire jeune Taï.

Notre lamentable héros ne culbutant plus personne, assis qu'il était sur son escabeau, la paix ne tarda pas à se rétablir, et il profita de l'occasion pour rappeler qu'il était mourant de faim.

— Et votre blessure ! votre œil ! s'écria Lou-Taï.

— Nous en reparlerons plus tard.

— Quel héroïque courage ! dit le jeune homme.

On approcha de Jules Négat une table sur laquelle fut posée, juste devant lui, une écuelle pleine de poisson bouilli, du sel et des ignames.

Jules Négat en fut réduit à manger à tâtons, et son repas se fût passé assez tranquillement n'eût été : 1° qu'il manqua plonger dans la main du père Taï une sorte de fourche en os, qu'on lui donna en guise de fourchette ; 2° qu'il mit dans sa bouche la salière, laquelle était faite avec la moitié d'un petit coco ; 3° que les arêtes prétendaient passer dans son

(1) Voir les numéros des 8, 9, 10 et 11 février.

blir que les revenus de ce chemin seraient très minimes. Mais ils s'étaient faits les avocats d'une erreur contre laquelle nous nous élevâmes de toutes nos forces. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux un document inséré dans le *Journal des chemins de fer*, journal favorable à l'exploitation par les compagnies); il résulte de ce document que les recettes nettes du chemin d'Avignon peuvent s'élever annuellement à 2,912,000 fr.

Or, sur les 57 millions à dépenser pour ce chemin, 37 devant être payés par l'Etat, la compagnie n'aura eu à fournir que 18 millions 1/3 seulement du capital, mettons 20 millions. Sur les 2,912,000 fr. de revenu net, il lui en restera, après part faite à l'Etat, qui partage des bénéfices au delà de 10 pour 100, 2,456,000 fr., ce qui fera à ces 20 millions un revenu de 12 et 1/2 pour 100. Donc les actions valent non pas 500 fr., ni même 750; elles valent réellement 1,000 et au delà.

La difficulté de placer à la fois tant de millions est le seul obstacle qui s'oppose à ce que toutes les actions créées dans les mêmes conditions, atteignent immédiatement leur niveau naturel; mais elles finiront par l'atteindre.

Ainsi nous lisons dans un appel de souscriptions pour le chemin de Paris à Lyon :

« La loi du 11 juin règle la coopération de l'Etat et de l'industrie » privée dans l'exécution du chemin de fer. — L'Etat achète les terrains, exécute les terrassemens, les travaux d'art; il construit les » stations, les ateliers, les maisons des gardes. L'industrie privée se » charge de l'ensablement, de la fourniture et de la pose de la voie » de fer; elle fournit les locomotives, les voitures, les wagons. — » L'Etat court les grandes chances, celles dont l'appréciation est la » plus difficile; il supporte la plus forte part de la dépense. Par ce » système, l'industrie privée est à l'abri de toute chance fâcheuse, » etc. »

Nous lisons encore dans un autre prospectus pour le chemin d'Orléans à Tours ce raisonnement de toute évidence que nous avons employé nous-même, mais qu'il est bon de trouver dans la bouche des personnes qui discutent avec les ministres sur les concessions que ceux-ci veulent leur faire.

« Le succès de cette entreprise ne peut être douteux, si l'on considère qu'il y a un capital de 40 millions engagé pour donner des » dividendes à un capital de 20 millions. »

En résumé, au bout de quelques années, la totalité des actions des chemins de fer aura changé de mains; elle aura nécessairement passé des possesseurs originaux aux bailleurs de fonds sérieux et définitifs, *moyennant une prime en faveur des premiers, égale, à peu de choses près, au montant du capital prêté gratuitement par l'Etat*. Ce prêt gratuit se trouvera ainsi absorbé par les spéculateurs, aux dépens de la compagnie; car à cette époque, qui sera celle où les compagnies exploiteront et rendront des services à la société; *ces compagnies se composeront exclusivement d'actionnaires qui auront payé leurs actions moyennant un prix égal à celui de la dépense totale faite pour le chemin*, tant par l'Etat que par les compagnies.

Dans un prochain article, nous réfuterons deux sophismes que l'on met volontiers en avant sur les encouragements dûs à l'esprit d'association et les capitaux anglais.

L'Etat n'est pas incapable.

Le *Journal des Débats* proteste ce matin avec le dédain superbe qui convient à la grandeur (de ses dimensions), de l'indépendance absolue de ses opinions. Nous ne demandons pas mieux que d'y croire. Seulement non plus arguer de l'inhabilité de l'Etat en matière d'exploitation. Une administration spéciale, relevant des ponts-et-chaussées, devrait réussir chez nous aussi bien qu'ont réussi chez eux les agens du gouvernement belge. Et ce n'est jamais en prétextant de cette incapacité ou de cette inhabileté prétendue de l'Etat que nous avons revendiqué pour l'industrie privée une coopération active et étendue à l'œuvre des chemins de fer. La participation de l'Etat à l'exploitation du réseau et, pour le moment, la réserve faite à son profit, d'un des chemins qui s'achèvent, seraient de la plus grande utilité. »

Voici donc que l'on commence à rentrer dans le vrai :

L'État n'est pas incapable, incapable de construire, incapable d'exploiter. Il faut que les gens qui ont tant plaidé pour les compagnies contre l'Etat, à cause de cette incapacité prétendue, laissent dorénavant cet argument dans le fossé : l'argument est définitivement cassé. Il était temps et c'était chose par trop burlesque, que d'entendre les avocats des compagnies donner comme un axiome l'incapacité industrielle de l'État, pendant que lesdites compagnies ne pouvaient faire un pas dans l'exécution qu'en empruntant le secours des ingénieurs de l'État.

A l'avenir, les chambres se le tiendront pour dit : en fait de travaux publics, pour la construction et pour l'exploitation, l'État est capable. Et en vérité, nous rougissions de voir la France admettre son incapacité comme nation, tandis qu'à nos côtés, la Belgique prouvait sa capacité nationale au monde, par l'exécution d'un système unitaire de grandes communications, bien construit et bien exploité.

Il y a un an, la cause de l'État paraissait désespérée; la victoire de la Féodalité financière semblait assurée sur toute la ligne. Aujourd'hui la vérité se fait jour; l'opinion publique éclairée s'est insurgée contre les plans de campagne de la spéculation et de la haute banque, et le ministère lui-même a senti comme une honte de passer sous les fourches caudines de la nouvelle Féodalité. Il est maintenant hors de doute que le ministre des travaux publics, ainsi que nous l'avions annoncé avec empressement il y a quelques semaines, soutient vivement dans le conseil le parti de l'État.

On le voit : même en ce temps-ci, il ne faut jamais désespérer des bonnes causes.

La conquête du Scinde et la politique civilisée.

Lord Ashley, un des caractères politiques les plus purs du parlement anglais, a provoqué une discussion très intéressante devant la chambre des communes sur la conquête du Scinde. La correspondance officielle entre le major Outram, plénipotentiaire anglais auprès des princes du Scinde, et sir Charles Napier, commandant de l'armée anglaise, a prouvé, clair comme le jour, que l'Angleterre avait elle-même poussé à bout les émirs, afin de trouver, dans leur résistance, un prétexte pour s'emparer de leur territoire et de leurs trésors. Le *Times* du 7 donne une analyse de cette correspondance et un résumé de la politique de l'Angleterre vis-à-vis du Scinde, que nous allons reproduire :

« Runjeet Sing était en différend avec les princes du Scinde. Les deux » partis sont nos amis ; nous avons des traités avec tous deux. Nous » *vendons* (c'est le *Times* qui souligne ce mot), notre intervention au parti le moins fort. Nous élevons contre nos alliés des réclamations de tributs de la part d'un monarque de théâtre (*Puppet » Monarch*), que nous avions créé nous-mêmes et que soutenaient les » baïonnettes britanniques. Dans le but de rétablir ce monarque sur le » trône de Caboul et de lui rendre le territoire des émirs, nous annonçons à ces derniers que notre intention est de déchirer les traités en » remplissant leur pays de nos troupes et en prenant possession de

les peuples civilisés ont avec les barbares des rapports et des torts analogues à ceux dont l'Angleterre elle-même s'accuse devant le monde. Cha[que] nation est obligée d'agir par des voies détournées et qui en deviennen[t] d'autant plus mauvaises. Chaque nation emploie surtout des moyens d[e] fausseté et de perfidie, parce qu'elle est obligée de cacher ses projets même aux autres nations civilisées, parce qu'elle a souvent devant elle d'autres prétentions rivales qui lui disputent la domination sur les peuples barbares. C'est ainsi que l'Angleterre rencontre et combat sourdement les influences russes dans tout le centre de l'Asie.

Si les actes de la perfidie anglaise frappent plus vivement les yeux, c'e[st] que le développement de ce peuple est immense. Si c'est lui qui, plus que tout autre, trompe et violente les barbares, c'est aussi lui, ne l'oublions pas, q[ui] fait le plus pour leur civilisation. Il nous est arrivé dans ces derniers temp[s] de protester fortement contre les prétentions de l'Angleterre à la dominati[on] exclusive du monde maritime, et nous maintiendrons notre protestation [à] cet égard, car nous voulons qu'à la France et aux autres peuples soit li[]brement ouvert le champ des conquêtes civilisatrices; mais nous ne nous laisserons jamais entraîner à des accusations injustes, et nous nous gar[]derons de rejeter sur le peuple anglais seul les torts que partage toute l[a] civilisation. Du reste, quand nous accusons la politique traditionnelle d[e] l'aristocratie anglaise, nos accusations n'atteignent pas l'esprit général d[u] peuple de la Grande-Bretagne, au sein duquel grandissent tous les jour[s] des principes d'une politique plus généreuse.

Ces torts, dont toute la gravité commence enfin à être sentie et cont[re] lesquels se révoltent les âmes généreuses, il faut aviser à les faire cesse[r]. Pour atteindre ce but, il ne peut pas suffire de prononcer à la tribune de[s] protestations au nom de la morale et des principes de justice éternell[e]. Les sympathies des cœurs seront un moment pour ces manifestation[s] de l'esprit religieux, mais les intérêts de la politique reprendront bi[en] vite le dessus et ne cesseront pas de dominer dans les conseils des go[u]vernements. A ce point de vue, on ne peut nier que les paroles prono[n]cées par sir Robert Peel n'aient un fondement sérieux.

Il faut donc que le foyer des peuples civilisés et chrétiens régular[ise] son action sur les terres barbares, et qu'une diplomatie unitaire assig[ne] à chaque nation la part qui lui revient dans l'œuvre de la civilisation, fi[xe] les limites dans lesquelles chaque nation exercera son activité, détermi[ne] les terres sur lesquelles chaque nation étendra sa suzeraineté.

Lorsqu'un tel partage aura été fait, les conquêtes de la civilisation d[e]viendront plus faciles, s'opèreront par des moyens moins violents. Au li[eu] d'employer des voies fausses pour cacher ses projets à des rivaux, on a[gi]ra à ciel ouvert, on rencontrera même, jusqu'à certain point, de l'app[ui] dans les autres gouvernements, et ce concours permettra d'établir [et] d'organiser promptement les suzerainetés fécondes.

Nous verrons donc avec plaisir les consciences se révolter contre l[es] violences dont souffrent les barbares, mais à la condition que l'on dema[nde] de la guérison des abus à autre chose encore qu'aux émotions du senti[]ment, à condition que l'intelligence cherche contre le mal un remède po[]sitif et efficace. Cette question de l'établissement de rapports justes ent[re] les peuples civilisés et les barbares dépend, pour une grande part, d[e] l'organisation de la diplomatie européenne. Le seul fait de la constituti[on] d'un centre diplomatique, la réalisation sincère et le développement d[u] concert européen, amènerait infailliblement la solution de ces question[s] conformément aux principes d'humanité.

L'Ecole Polytechnique est le seul établissement où tout ne soit pas aba[n]donné à l'arbitraire, où la faveur ne tienne pas lieu du mérite, où l'étu[de] constante, le travail persévérant soient justement récompensés. Un tel ét[ablissement]

---

gosier, tout comme la contrebande aux barrières de Paris, sans se soumettre à la visite.

Tout en mangeant il causait avec ses hôtes, et entre autres choses, il leur dit :

— Ah ! çà, pourquoi diable vous levez-vous quand il fait nuit, je veux dire quand le *grand feu* s'est éteint.

— Digne étranger, votre demande est extraordinaire. Nous nous levons quand le *grand feu* est éteint, parce qu'alors il fait plus frais. Lorsque le *grand feu* brûle la chaleur est insupportable. D'ailleurs, nous suivons l'exemple de nos pères.

— Comment? est-ce que vos pères, est-ce que les autres qui habitent ce village sont aveugles comme vous? Je veux dire est-ce qu'aucun n'a au visage de blessure semblable à la mienne?

— Non, malheureux jeune homme. Mais nous ne vous en guérirons pas moins. Avec un peu d'huile de coco brûlante...

— Merci, pensa Jules Négat. Voyez un peu ce vieil empirique avec son huile brûlante! C'est qu'il réussirait à me rendre aveugle tout-à-fait. A propos, —car ces mots avaient éveillé en lui une nouvelle idée; — à propos, ajouta-t-il, comment donc pouvez-vous avoir du feu?

— Du feu ! dit le père Taï.

— Du feu ! répéta le fils Lou-Taï.

— Pour m'expliquer plus clairement, comment avez-vous fait bouillir le poisson?

Le père et le fils se prirent à rire ; mais Jules Négat répétant la question fort sérieusement, ils répondirent à-la-fois :

— Mais, nous l'avons fait bouillir dans l'eau bouillante.

— D'où vient donc cette eau bouillante?

— Des sources qui sortent de terre.

— Tiens, se dit Jules Négat, ils ne sont pas si bêtes, pour des aveugles. Voyons un peu quelles idées ils ont en histoire naturelle.

— Et qui est-ce qui chauffe cette eau? demanda-t-il d'un air passablement pédant.

— Vous savez bien comme nous que c'est le *grand feu* qui, après avoir roulé dans l'air, va tomber et plonger à moitié dans un vaste lac qu'il fait bouillir. Les eaux du lac s'en vont sous le sol, et sortent par un œil de la terre.

— Vous voulez dire, sans doute, par un trou?

— Oui, un œil, un trou !

Tout en vidant son écuelle et en devisant, Jules Négat roulait déjà des projets ambitieux dans sa tête, et ce n'est pas sans de hautes raisons politiques qu'il demanda :

— Cette île est grande?

— Oh ! il faut huit *grands feux* éteints et huit *grands feux* brûlants (huit jours et huit nuits) pour en faire le tour.

— A merveille, se dit le journaliste. Et qui est-ce qui vous gouverne?

— L'illustre Khéré, le fils des Atouas (fils des dieux) qui avait le corps couvert des noms de ses ancêtres, le vaillant Khéré était notre roi, il y a trois grands feux éteints (trois nuits); mais le grand Atoua l'a rappelé à lui, il est mort; et, demain, sur le front de Lou-Khéré, son fils, on écrira le mot roi et on effacera le mot *lou*, qui veut dire jeune.

— Bravo ! bravo ! cria Jules Négat, et dans le transport de sa joie, il renversa la table qui tomba sur les pieds du père Lou-Taï. Bravo ! continua-t-il en français, ma destinée était de devenir roi, et je serai roi ; comment ne le deviendrai-je pas? Ne suis-je point pour ces misérables une divinité tutélaire? Quel homme de génie a jamais fait pour un peuple ce que je ferai pour le mien? O mes amis les aveugles ! restez aveugles, je verrai pour vous. Je vous conduirai, je vous instruirai, je vous gouvernerai ! Oui, c'est une noble, c'est une grande, c'est une sublime mission, et je sens mon cœur se dilater à cette pensée. J'ai pu nier jusqu'à présent tous les progrès, toutes les réformes; eh bien ! à mon tour, j'aiderai au progrès, je serai réformateur. Ayez confiance en moi, j'aurai des yeux pour vous. Des yeux, ajouta-t-il en se reprenant, c'est-à-dire un œil. Un œil soit ! c'est la destinée qui l'a voulu, car que dit le proverbe : dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

Seulement, au beau milieu de son triomphe, il se sentit entouré par des cordes dont le père Taï et le fils Lou-Taï le garrottèrent bel et bien, puis il fut jeté sur un lit et il entendit le vieillard marmotter entre ses dents :

Cet étranger est fou.

V. — COMMENT LA VUE N'EXISTE PAS.

Dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois ! ce fut sur cette agréable pensée que Jules Négat s'endormit, et cela en dépit des liens dans lesquels sa royauté future était empaquetée. Ne devait-il pas triompher du moment qu'il se révèlerait? Il se comparait assez volontiers à la foudre que le lourd nuage emprisonne, et qui un jour doit éclater et illuminer l'espace.

Là-dessus, comme il était brisé de fatigue, il ferma l'œil et s'abandonna aux bras du dieu Morphée.

Pendant son sommeil il lui sembla voir sur sa tête un ciel couvert de nuages grisâtres. Peu-à-peu, au milieu de ces nuages, la voûte bleue apparut d'abord comme une goutte d'azur... puis le cercle s'élargit et le grand voile céleste lui-même se déchirant, il découvrit un séjour si lumineux qu'on eût dit que l'atmosphère y était d'or en fusion.

Sur le seuil de ce second ciel se tenait un ange aux vêtements resplendissants comme le givre au soleil, et dont le voile semblait avoir é[té] fait avec des lambeaux de la gaze d'un arc-en-ciel.

L'ange chantait, et son chant était d'une suavité inouïe.

Jules Négat se réveilla au beau milieu de l'extase que lui causait [ce] rêve divin; il se retrouva dans l'ombre, mais, chose étrange ! le chant [de] l'ange continuait.

Il reconnut la voix de Natchéri.

En effet, la jeune fille était assise auprès du lit, et elle chantait en s'ac[]compagnant d'un instrument, inconnu dont les sons, d'une douceur in[ouïe], imitaient, à s'y méprendre, la voix du rossignol.

L'hymne composé par la jeune fille était en l'honneur de Jules Négat qui s'y trouvait appelé : l'envoyé des dieux, le bâton des peuples, [le] *grand feu* des âmes, l'oreille de l'univers, etc., etc.

Puis, Natchéri racontait ses douleurs, son existence solitaire et mépri[]sée, ses espérances d'avenir, en un mot, tout ce qui la constituait femm[e] incomprise.

Enfin, ajoutait-elle dans une sorte de chant de triomphe : *Il était ven[u] celui qui devait la trouver belle.*

Jules Négat, bien que jusqu'alors il ne se fût pas distingué par une sen[]sibilité excessive, fut pourtant touché de l'amour de Natchéri,—mais tou[]ché jusqu'aux larmes.

Hélas ! du temps où il faisait du journalisme, comme il en avait ri de[s] femmes incomprises, et, pardonnez-nous l'expression légèrement risquée, comme il avait *blagué* leurs douleurs. Il s'était montré leur ennemi achar[]né; il les avait tuées sous le ridicule, si bien qu'une femme battue par so[n] mari n'osait plus même se plaindre, de peur de laisser croire qu'elle pré[]tendait au rôle de femme incomprise.

Ce qui était commode pour messieurs les maris.

Il était bien heureux d'en trouver une maintenant, une de ces femmes romantiques, échevelées, et qui, les pieds dans nos fanges, déploient leurs blanches ailes et font de vains efforts pour fuir la vulgarité et s'élancer dans l'idéal.

Il y avait si long-temps qu'il n'avait senti s'éveiller pour lui la moin[]dre sympathie qu'en un instant sa reconnaissance pour Natchéri devin[t] de la passion; ce qui vous surprendra d'autant moins que depuis son dé[]part si brusque de Paris, Jules Négat avait vécu aussi sagement que doi[t] vivre une vieille fille bossue. Or, si vous reconnaissez que :

Pour être journaliste, on n'en est pas moins homme.

vous ne vous scandaliserez pas si Jules Négat risqua une déclarati[on] brûlante auprès de la jeune fille.

(*La suite à demain.*)

WILHEM TENINT.

[illegible] de l'école a porté tous les candidats qui se présentaient : ce sont MM. Duhamel, Lamé, Chevreul et Olivier. L'Académie des sciences a nommé aujourd'hui MM. Chevreul, Duhamel et Lamé ; mais dix-neuf billets blancs sont venus protester contre les tendances désorganisatrices du ministère.

Une lettre de Stockholm, du 2 février, annonce que la santé du roi de Suède est en voie d'amélioration sensible depuis le 30 janvier ; la douleur de la jambe l'a empêché de prendre beaucoup de repos pendant la nuit dernière ; mais il est bien mieux aujourd'hui.

Les poursuites contre M. Emile de Girardin ont été autorisées aujourd'hui à la majorité de 6 voix contre 3 par la commission chargée d'examiner cette demande.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 14 février 1844.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne communication des noms des commissaires chargés d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire. Ce sont MM. Rouillé de Fontaine, Passy, Berenger (de la Drôme), le comte Portalis, le comte Molé, le vicomte de Caux et le duc de Broglie.

M. Mérilhou prononce l'éloge funèbre de M. le comte Gilbert Desvoisins, enlevé à la chambre le 20 avril 1843.

La chambre vote à l'unanimité l'impression de ce discours.

La chambre poursuit la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la police du roulage. Les débats roulent uniquement sur quelques différences de chiffres.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, jeudi, à une heure, la suite de la discussion du projet de loi sur la police du roulage.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 14 février.

A une heure, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Il est procédé à l'appel nominal ; l'insertion au *Moniteur* des noms des absents est ordonnée.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une proposition.

M. DE BRICQUEVILLE. Messieurs, je propose à la chambre de décider que les cendres du général Bertrand seront rapprochées de celles de l'empereur Napoléon.

Je suis aux ordres de la chambre pour développer cette proposition ; si elle y consent, je présenterai ces développements de samedi en huit. (Oui, oui.)— Adopté.

La discussion en était restée hier à l'amendement de M. Mortimer Ternaux sur l'article 5 du projet de loi sur la chasse. On se rappelle que cet amendement a pour but d'attribuer au département et non à la commune les 10 fr. ajoutés au permis de port d'arme.

M. TERNAUX insiste surtout en ce que son amendement aurait pour résultat de dégrever l'impôt direct. La chambre, qui appelle ce dégrèvement avec tant d'impatience, ne pourrait refuser de s'associer au moyen qui lui est offert d'atteindre ce but.

M. GILLON ne croit pas que l'amendement puisse produire un pareil résultat.

L'amendement n'est pas appuyé.

M. LAHAYE-JOUSSELIN développe un amendement qui consiste à affecter les 10 fr. aux communes rurales du département où le permis aura été délivré, pour les dédommager du tort qu'elles ont pu éprouver par le fait de la chasse. Cette répartition serait faite en raison de l'étendue des communes.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

M. ROUL propose de rédiger ainsi le paragraphe :

« La délivrance du permis de chasse donnera lieu au paiement d'un droit de [illegible] francs au profit de l'Etat, et de 10 francs au profit des communes du département dont le préfet aura délivré le permis de chasse. Cette recette sera chaque année répartie par le préfet entre toutes les communes du département, en raison de l'étendue de leur territoire cultivé. »

M. LUNEAU propose à cet amendement un sous-amendement consistant à substituer à ces mots : « A raison de l'étendue de leur territoire cultivé. » Ceux-ci : « *A raison* du montant des rôles de la contribution foncière. »

Ces deux amendements n'étant pas appuyés ne sont pas mis aux voix.

M. GILLON propose et développe en quelques mots un nouvel amendement qui consiste à faire, de la surtaxe de dix francs, un fonds commun à répartir par le préfet, d'après l'avis du conseil général du département.

M. LENOBLE, rapporteur, combat l'amendement, qui est mis aux voix et rejeté.

M. LUNEAU insiste sur la nécessité de ne pas accorder aux villes une part dans la distribution de ces fonds, qui ne sont que la réparation du dommage causé aux terres cultivées.

La seconde partie du paragraphe de la commission est mise aux voix et adoptée.

Le troisième paragraphe de l'article est également adopté.

M. BENOIT. Avant que l'ensemble de l'article 5 soit voté, je demande à la chambre de me permettre encore une observation relativement à la grande question constitutionnelle qui a été soulevée dans la séance d'hier.

L'orateur cite un antécédent dans le parlement d'Angleterre. La chambre des communes demanda qu'un bill dans lequel une augmentation d'impôts était irrégulièrement proposé, fût rejeté et foulé aux pieds.

L'ensemble de l'art. 5 est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article 6 ainsi conçu dans la rédaction de la commission acceptée par le gouvernement.

« Les préfets pourront refuser le permis de chasse. En cas de refus, ils rendront immédiatement compte de leurs motifs au ministre de l'intérieur. Celui à qui le permis aura été refusé pourra se pourvoir auprès du même ministre qui statuera. »

M. PAUL BOUDET développe un amendement ainsi conçu :

« Nul ne pourra obtenir un permis de chasse, s'il n'est propriétaire, possesseur ou fermier, ou fils ou gendre d'un propriétaire, possesseur ou fermier de [illegible] hectares de terre au moins ; ou s'il n'a obtenu l'autorisation de chasser d'un propriétaire ou possesseur de pareille quantité de terre.

» Le fermier n'aura le droit de chasse que lorsque son bail le lui aura formellement accordé.

» Les préfets pourront refuser le permis de chasse, à la charge de rendre compte immédiatement de leur refus au ministre de l'intérieur, qui statuera. »

[illegible] des permis de chasse [illegible], et [illegible] la liberté doit être posée en principe, le refus sera l'exception, et je crois que la loi devrait être rédigée ainsi. (Très bien ! à gauche.)

M. FULCHIRON défend la rédaction de la commission par le besoin de veiller à la sécurité publique.

M. CORNE fait remarquer que le rapporteur de la loi à la chambre des pairs, M. Franck-Carré a été frappé lui même du danger de l'arbitraire laissé aux préfets. Il s'agit ici d'une loi de chasse, continue l'orateur, et remarquez que les individus indiqués par l'amendement sont suspects non pas de braconnage, mais de tout autre chose ; il y aurait donc dans cette aggravation de peine, qui pourrait leur être imposée dans ce cas, d'autant plus de danger qu'elle dépendrait du caprice d'un homme qui ne peut fournir les garanties d'impartialité qu'on rencontre dans les tribunaux.

M. CRÉMIEUX insiste.

M. DURAND (de Romorantin) formule un amendement dans le sens de ce qu'il vient de dire.

M. MERMILLIOD croit qu'il faut laisser aux préfets le soin d'apprécier s'il convient ou non de lever les prohibitions qui frapperaient les individus désignés.

MM. Paul Boudet et Martin (du Nord) échangent de nouvelles observations.

M. DURAND (de Romorantin) insiste sur l'opinion émise à la chambre des pairs par M. Franck-Carré.

M. le président lit la première phrase de l'amendement ainsi conçu :

« Les préfets devront accorder des permis de chasse à tous ceux qui les demanderont, sauf les exceptions ci-après : »

M. ODILON BARROT dit qu'il est impossible qu'avant de voter cette disposition, il faudrait d'abord connaître les catégories, et savoir s'il y a lieu à en établir.

M. le président met aux voix l'amendement (réclamations diverses) et déclare qu'il n'est pas adopté. (Vives réclamations.)

M. LUNEAU fait observer qu'il avait demandé la parole avant le vote.

M. LUNEAU, à qui la parole est accordée, reproduit les observations de M. Odilon Barrot, et dit que le vote de l'amendement a été surpris. Les catégories auraient dû être votées avant l'amendement de M. Durand.

M. DUPIN appuie les observations de M. Luneau.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donc mettre aux voix les diverses catégories. (Au centre : non, non.)

M. CHEGARAY. Le vote est accompli.

M. LE PRÉSIDENT. On s'est plaint que le vote avait été surpris, et j'ai pensé qu'on devait l'annuller ; mais comme il faudra toujours en venir à voter sur l'ensemble de l'article, je crois que la liberté de chacun demeure entière. Je mets aux voix le premier paragraphe de l'article de la commission.

Cet article est adopté.

On passe au vote des catégories ; la première frappe les personnes non portées au rôle des contributions.

M. LUNEAU repousse cette catégorie qui étendrait trop loin l'arbitraire.

M. ODILON BARROT. Je conviens que ceux qui ne sont pas inscrits au rôle des impôts n'ont pas de responsabilité pour les peines qu'ils pourraient encourir ; mais n'est-il pas à craindre que cette catégorie ne frappe des citoyens qui, quoique ne payant pas d'impôts, offriraient cependant des garanties suffisantes ?

Après quelques observations de MM. Crémieux et Vivien, les art. 6, 7 et 8 sont, sur la proposition de M. Paul Boudet, renvoyés à la commission.

On passe à l'art. 9, ainsi conçu :

« Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser de jour, à tir ou à courre, sur ses propres terres et sur les terres d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

» Tous autres moyens de chasse, à l'exception de furets et de bourses destinés à prendre le lapin sont formellement prohibés.

» Néanmoins, les préfets des départements, sur l'avis des conseils-généraux, et le préfet de police, dans la circonscription de sa préfecture, prendront des arrêtés pour déterminer :

» 1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage, et le mode de procéder de cette chasse ;

» 2° Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

» 3° Les espèces d'animaux malfaisants que le propriétaire, fermier ou possesseur, autre que l'usager, pourra chasser sur ses terres ou sur les terres d'autrui avec le consentement du propriétaire, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire, et au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui détruiraient ses propriétés. »

Ils pourront prendre également des arrêtés :

« 1° Pour prévenir la destruction des oiseaux.

» 2° Pour interdire l'emploi des chiens lévriers.

3° Pour interdire la chasse pendant les temps de neige. »

M. DELESPAUL propose de substituer à ces mots : *A tir et à courre,* ceux-ci : A tir et au faucon (Hilarité).

L'amendement est retiré.

M. DELESPAUL, par un second amendement, propose d'intercaler entre le premier et le deuxième paragraphe de cet article les phrases suivantes :

Si ces terres ne sont pas dépouillées de leurs fruits, le chasseur pourra seulement y faire passer ses chiens.

Le chasseur aux chiens courants pourra suivre ses chiens partout. Il ne pourra faire usage de ses armes sur le terrain d'autrui, et sera responsable du dommage.

Le propriétaire du fonds conservera la faculté de faire rompre les chiens.

M. DE LANGLE combat l'amendement. Selon lui, les chiens font aux récoltes beaucoup moins de mal que les chasseurs.

L'amendement n'est pas mis aux voix.

Le second paragraphe du projet sur lequel il n'y a pas d'amendement est adopté.

Le troisième l'est également avec les modifications de la commission.

M. DELESPAUL propose que la caille ne soit pas considérée comme oiseau de passage.

M. CRÉMIEUX appuie l'amendement. Les cailles, dit-il, arrivent très fatiguées dans nos départements méridionaux ; aux bords de la Méditerranée on les prend quelquefois à la main, et l'on en fait un commerce très considérable. M. Pascalis, membre de la commission et député du Var, peut l'affirmer : c'est la destruction qu'on en fait sur ces points qui empêche les cailles de parvenir dans les autres parties de la France.

M. PASCALIS est d'avis que l'interdiction ne doit pas être générale ; il voudrait que les préfets, après avoir pris l'avis des conseils-généraux, pussent interdire la chasse aux filets ou même les prohiber entièrement, mais seulement dans certains cas.

M. GENOUX présente de nouvelles considérations en faveur de l'amendement. (Aux voix ! aux voix !)

M. BOULAY (du Var) entre dans de nouveaux détails sur la chasse de la caille dans les départements méridionaux et ailleurs ; il est souvent interrompu par l'hilarité de la chambre.

M. DE MORNY. Sous la restauration (hilarité) les cailles venaient jusqu'au bord de la Loire ; depuis 1830 elles ont pris la route de l'Allemagne.

M. BOULAY ajoute encore quelques mots.

ANGLETERRE.

A la séance du 12 février, de la chambre des communes, le capitaine Pechell a interpellé le gouvernement au sujet des pêcheries. « En 1839, a-t-il dit, il est intervenu entre l'Angleterre et la France une convention qui a abouti à la rédaction de certains règlements qui devaient être soumis aux gouvernements des deux pays. Le parlement anglais, par un acte spécial, a confirmé ces réglements. Je voudrais savoir ce que fera la France, afin que nos pêcheurs dans le canal anglais connaissent bien leur position. »

Sir Robert Peel a répondu : « L'honorable membre doit se rappeler que les gouvernements de France et d'Angleterre étaient dans une position différente au moment où a été adoptée la convention entre les deux pays. A cette époque, le parlement anglais siégeait, tandis que la session était déjà close en France. En conséquence, il était impossible que le gouvernement français, dans ce moment, présentât un projet de loi pour donner effet aux dispositions contenues dans la convention. Le gouvernement français avait certainement un autre pouvoir qui n'est pas reconnu en Angleterre, le pouvoir de rendre des ordonnances pendant l'absence des chambres ; mais ce pouvoir lui-même ne suffisait pas encore pour donner plein et entier effet aux stipulations convenues. Toutefois, je suis heureux de dire qu'une commission a préparé un projet de loi qui devra être soumis aux chambres françaises, et il y a tout lieu d'espérer que des lenteurs inutiles ne s'opposeront pas à l'obtention de la sanction législative requise en France pour les dispositions de la convention. »

IRLANDE.

Voici les renseignements que nous apportent les journaux anglais sur le verdict du jury dans le procès d'O'Connell :

L'accusation se composait, comme on se le rappelle, de onze chefs, O'Connell aurait été déclaré coupable sur cinq ; M. John O'Connell sur deux ; M. Ray et le docteur Gray sur trois ; MM. Barrett et Steele sur quatre ; M. Duffy sur cinq, et M. Tierney sur un.

Au moment où le jury venait de rendre son verdict, une foule immense était réunie sur la place du palais. Dès qu'elle connut le verdict, elle poussa des cris affreux. Néanmoins, on ne croit pas que l'ordre sera troublé. On annonce qu'O'Connell a préparé une lettre à l'adresse du clergé catholique pour lui recommander d'exhorter le peuple au respect des lois.

ESPAGNE.

Le 8, la nouvelle de la déroute complète de Bonet avait produit un excellent effet à Madrid. On louait la bravoure du commandant Pardo, qui n'a pas craint d'attaquer des forces supérieures, et qui, par un vigoureux coup de main, a ruiné complètement les projets des révoltés. C'est à huit heures du matin, à une demi-lieue d'Elda, que le commandant général de Murcie les a rejoints. A neuf heures s'est engagé un combat opiniâtre qui n'a pas duré moins de trois heures. Il a été fait aux séditieux 250 prisonniers, dont 15 officiers. Un de leurs deux canons a été pris. On leur a enlevé des bagages considérables. Leur arrière-garde a été harcelée pendant deux lieues et ils ont laissé beaucoup de morts et de blessés sur le terrain. Les forces auxquelles on est redevable de ce succès se composaient du régiment provincial de Murcie, de quelques compagnies de Girone, et des gardes nationales de Murcie, Elda, Eche et autres lieux. Les insurgés avaient plus de 1,500 hommes (carabiniers, provincial de Valence, garde nationale d'Alicante). Bonet a dû la vie à un hussard qui a détourné le pistolet qu'un aide-de-camp de Pardo dirigeait contre lui. Déjà blessé, il s'est enfui du côté d'Alicante avec un petit nombre de cavaliers. Ce jour-là même, les troupes du général Roncali n'étaient plus qu'à quatre lieues de cette ville.

Afin de rassurer son parti sur les conséquences de ce désastre, Bonet a publié une proclamation dans laquelle il prétend que, s'il n'est pas entré à Alcoy, c'est qu'il n'a pas voulu livrer cette place aux horreurs d'un assaut. La junte insurrectionnelle, s'intitule : *Junte suprême de gouvernement des royaumes d'Aragon, Valence et Murcie.* Les officiers de carabiniers du 12e corps viennent de signer à Murcie une protestation contre ses actes.

A Madrid, deux journaux progressistes l'*Especiador* et l'*Eco del Comercio* cessent de paraître et font leurs adieux au public. Le premier a plusieurs colonnes en blanc.

A Albacète on a découvert une conspiration et plusieurs personnes compromises sont en fuite. Mais on a arrêté le nommé Quejada, officier de marine retraité, qui a contribué à de nombreux *pronunciamientos.* Il passait pour républicain.

La *Verdad* de Barcelone, après avoir annoncé le départ des troupes du district pour Alicante, annonce que le 6, à dix heures du matin, se formeront en colonnes serrées sur les glacis de la citadelle, toutes celles qui sont en ville, pour assister à l'exécution de la sentence rendue par le conseil de guerre contre les auteurs et complices de la conspiration découverte l'avant-dernière nuit.

Voici le *bando* que le général Narvaez a fait afficher dans la matinée du 8, à l'occasion de la promulgation de la loi martiale de 1821 :

En vertu des pouvoirs qui m'ont été octroyés, et en ma qualité de première autorité militaire, je déclare cette province en état de siège et j'ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Toutes les autorités civiles sont continuées dans l'exercice de leurs fonctions, avec l'obligation de se soumettre aux instructions qui leur seront données par l'autorité militaire de cette province.

Art. 2. Un conseil permanent de guerre sera nommé et constitué pour juger brièvement, immédiatement et sommairement, conformément à la loi martiale, tous ceux qui attenteront à la tranquillité publique dans quelque sens que ce soit.

Art. 3. Aucun journal, aucune feuille volante, ni aucun imprimé de quelque espèce qu'il soit, ne pourra être publié sans avoir été soumis à l'approbation du chef politique.

Art. 4. Tous ceux qui sont possesseurs d'armes de toute espèce et qui n'y sont pas dûment autorisés, devront les remettre à l'autorité dans le strict délai de vingt-quatre heures après la publication du présent bando.

— La *Presse*, dans son septième et dernier article sur l'instruction secondaire, prend la question beaucoup plus au sérieux que le *Journal des Débats* : « Ce qui ne doit pas se confondre plus long-temps, dit-il, du moment où l'Université cessera d'exercer le monopole exclusif de l'enseignement, c'est le gouvernement de l'enseignement et l'Université. Que M. le ministre de l'instruction publique veuille bien y songer : cette séparation est inévitable dans un temps prochain, si la liberté de l'enseignement ne doit pas rester pour nous une vaine promesse de la charte. »

— Le *Constitutionnel* confirme aujourd'hui lui-même la nouvelle donnée par quelques journaux, que des dissentiments étrangers à la politique s'étant élevés entre ses propriétaires, et la contestation ayant été soumise à un tribunal arbitral, la dissolution de la société, sa liquidation et la vente de la propriété aux enchères publiques le 15 mars ont été ordonnées sur la demande unanime des partis intéressés. La mise à prix est de 150,000 fr., plus, le dépôt préalable de 100,000 fr. « La couleur politique » du journal continuera à se résumer, dit-il, dans le titre populaire du » *Constitutionnel.* »

La même feuille démontre sans peine, dans un long article, que l'entente cordiale n'a jamais existé au sujet de l'Espagne entre la France et l'Angleterre.

ANGLETERRE.

Le débat sur la situation de l'Irlande s'est terminé dans la dernière séance de la chambre des lords. La motion du marquis de Normanby a été rejetée par 175 voix contre 78. Majorité en faveur du ministère, 97.

Dans la chambre des communes, la discussion a continué sans aucun autre incident que l'arrivée de M. O'Connell au milieu de la séance. Son entrée a été saluée par les applaudissements de l'opposition, et il est allé s'asseoir entre le docteur Bowring et M. Hindley.

— Selon le *Morning-Advertiser* et le *Morning-Chronicle*, l'arrivée d'O'Connell au parlement a été pour lui un véritable triomphe. Des milliers de curieux obstruaient les abords des chambres bien avant cinq heures. Avant l'arrivée du lion du jour, la foule s'amusait à siffler et à huer les honorables gentilshommes et les nobles lords dont l'opinion ne lui convenait pas. Parmi ceux qui ont été salués ainsi, le *Morning-Advertiser* cite sir R. Peel, connu par ses opinions contre le *re-peel*. Dès qu'O'Connell a paru, tous les chapeaux se sont élevés en l'air, et la foule a fait entendre d'immenses acclamations. A son entrée dans la chambre, le libérateur a été salué d'applaudissements chaleureux partis de tous les bancs de l'opposition ; après la séance, tous les membres de l'opposition sont venus lui serrer la main.

Le *Times* raconte les choses un peu différemment. Selon le journal des tories, quelques centaines de personnes seulement, composées principalement de laboureurs irlandais, stationnaient à l'entrée de la chambre des communes. On les avait évidemment placées là pour recevoir M. O'Connell. A son entrée dans la chambre, le grand libérateur a dû être bien mortifié ; quinze ou vingt membres seulement de l'opposition l'ont salué.

— M. F. Davis vient d'être nommé plénipotentiaire de S. M. britannique et premier surintendant du commerce anglais en Chine.

ESPAGNE.

Le courrier de Bordeaux, arrivé ce matin à Paris, n'a pas apporté les dépêches de Madrid. En revanche, le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

« Bayonne, 15 février.

» Quarante sénateurs, présents à Madrid, ont voté une adresse à la reine Isabelle pour l'assurer que leur concours est acquis à son gouvernement.

De là, une discussion engagée depuis une quinzaine de jours au sein de l'assemblée nationale entre les autochtones et les étérochtones, se disputant la succession des Bavarois. Les ministres de France et d'Angleterre protègent les étérochtones. Le prix de la lutte paraît assez important aux indigènes pour qu'ils cherchent à triompher des prétentions politiques des étérochtones. Ceci ne serait-il pas l'indice que l'organisation politique de l'Occident a besoin, pour se réaliser, de la présence sur le même sol de deux races ou du moins de deux classes d'hommes distinctes et opposées d'intérêt. Car, la lutte engagée en ce moment, en Grèce, entre les autochtones et les étérochtones, rappelle tout-à-fait la guerre actuelle entre le riche et le pauvre, guerre qui a succédé, en Occident, aux querelles du sacerdoce et de l'empire.

Si les indigènes sont plus riches et exercent naturellement une plus grande influence locale, les étérochtones, de leur côté, sont plus instruits, moins exclusifs; ils tiennent moins à la religion nationale, dont ils ont même cherché, mais en vain, à faire décréter l'indépendance canonique de la grande église de Constantinople. Les indigents ont fait admettre dans la constitution que l'église serait dogmatiquement, canoniquement et traditionnellement liée d'une manière indissoluble à la grande église constantinopolitaine. Cette déclaration laisse entrevoir l'espérance qu'ils nourrissent de s'unir tôt ou tard politiquement aux Grecs non encore libres, auxquels ils refusent néanmoins aujourd'hui les droits politiques. Mais les étérochtones réclament la jouissance immédiate de ces droits pour tous les Grecs, sans distinction de lieux de naissance. Vous devez voir par là combien chacun de ces deux partis est inconséquent, en ce sens, qu'il néglige le côté de son principe qui ne le touche pas directement.

Cependant, la misère augmente toujours. Le ministère, pour se soutenir, a déjà compromis considérablement, par anticipation, les ressources financières du pays. L'impôt sur le bétail ne peut déjà plus se prélever, et le peuple est plus malheureux que jamais. La loi de l'impôt qui le frappe depuis onze années a le double caractère de l'arbitraire occidental et de l'arbitraire oriental. En Orient, tous les droits politiques dérivent de la supériorité d'une croyance religieuse sur les autres. En Occident, ils découlent de la possession héréditaire du sol et des instruments de travail. Ainsi, en Occident, la loi de l'impôt a un caractère de fatalité aveugle dont personne individuellement n'est la cause, car il tient exclusivement à la nature même de la loi. En Orient, elle revêt un caractère d'arbitraire *personnel* qui se modifie suivant la moralité des individus chargés à leur profit de la perception de l'impôt.

Or, ce double caractère se trouve dans la loi de l'impôt en Grèce, à cause du prélèvement en *nature*, des impôts fonciers, dont l'évaluation est, en partie, laissée à la discrétion des fermiers publics. En Occident, toute proportion gardée, le pauvre paie plus que le riche, tandis qu'en Orient tout individu qui paraît plus riche que les autres, est aussi plus exposé aux avanies des autorités, en même temps que le pauvre paysan est défendu contre l'évaluation arbitraire du fermier public, par le possesseur du village, qui n'est nullement intéressé à sa ruine. C'est de cette manière qu'en Grèce, sous le niveau de l'autorité musulmane, l'esprit d'égalité s'est conservé dans chaque commune, dans chaque province, dont le *kodja-bachi* et les *démogérontes* chargés de l'administration provinciale et communale, étaient directement élus par le peuple, et destitués par lui, s'ils abusaient de leur pouvoir au profit de leur intérêt privé.

Au reste, en généralisant ces faits et remontant plus haut historiquement, il me sera facile de vous démontrer que la civilisation orientale ou musulmane n'est que le système du développement arbitraire des *inégalités morales*, tandis que la civilisation occidentale ne représente que le développement fatal et aveugle des inégalités physiques qui distinguent

Aujourd'hui, en outre, la religion ne lui offre plus une protection efficace contre l'arbitraire du riche, c'est-à-dire du fort.

Tel est, cependant, le système dont la diplomatie européenne est chargée de prêcher l'adoption en Grèce. Mais, peut-on penser que le régime de l'Occident succède aujourd'hui sans difficulté, dans ce pays, au re... de l'Orient, dont le système d'impôts est infiniment plus simple et ... léger.

Intérieur.

Le roi, sur la proposition de M. le ministre de la guerre, a daigné accorder des médailles d'honneur aux médecins civils et officiers de santé de l'armée qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine en Algérie.

— Le roi, sur la proposition de M. le ministre de la guerre, et conformément à la demande de M. le gouverneur-général, a décerné des médailles d'honneur en argent à divers sous-officiers et soldats appartenant tant à la milice qu'à l'armée, et qui, par leur courage et leur dévouement, se sont particulièrement distingués lors d'un violent incendie qui a éclaté à Djigelly, le 26 septembre dernier.

— La 67e liste des sommes versées à la caisse centrale des souscriptions en faveur de la Guadeloupe, publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, s'élève à la somme de 1,767 fr. 30 c., ce qui porte le total jusqu'au ... février à 3,468,025 fr. 37 c.

Faits divers.

On écrit de Stockholm, 6 février : Le roi est depuis le 30 en pleine convalescence.

— On écrit de Trieste, 4 février, à la *Gazette de Cologne :*

« Il est question de négocier un traité de commerce entre l'Autriche et la France. Il s'agit notamment de diminuer le droit de tonnage, et de faciliter ainsi l'entrée des produits autrichiens en France. L'Autriche a aussi entamé avec les Etats-Unis des négociations commerciales, mais aucun traité n'a pu être conclu. Le monopole du tabac a été le grand obstacle à la conclusion d'un traité, car les Américains voulaient introduire librement leurs tabacs en Autriche. »

— Le 15 février, est décédé à White-Lodge (Richmond-Barke), dans sa 87e année, Henry Addington, vicomte de Sydmouth. Il avait été président de la chambre des communes de 1789 à 1801, premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier de 1801 à 1804, lord-président du conseil en 1805, lord du sceau privé en 1806, secrétaire-d'Etat de l'intérieur de 1812 à 1822. (*Standard.*)

— Le même journal annonce la mort d'un des plus anciens officiers de la marine royale, le vice-amiral Dickson, entré au service en 1772, à l'âge de sept ans. C'est lui qui, en 1815, s'empara, après un rude combat, de la frégate *Melpomène*, sous pavillon tricolore, et qui avait été envoyée par l'empereur Napoléon pour conduire en France sa mère et sa sœur Pauline.

— M. le comte d'Argout a été élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Feuillet.

— Le mariage de Mlle Ancelot avec M. Lachaud, avocat, qui s'est acquis une juste réputation d'énergie et de talent dans les différents procès de Mme Lafarge, a été célébré aujourd'hui à l'église Saint-Louis, en présence de nombreux témoins, parmi lesquels on a remarqué plusieurs membres de l'Académie.

— On se rappelle le procès à la suite duquel le nommé Herbinot

---

époque, a taxée d'extravagance. Nous félicitons M. Adam d'avoir, le premier, fait usage de cette ressource au théâtre. Ce morceau produirait beaucoup plus d'effet, si les spectateurs ne savaient pas que la scène du magnétisme est une jonglerie où rien de surnaturel ne se doit passer. Dès lors, la couleur fantastique donnée à l'harmonie par l'introduction de ces notes harmoniques n'est pas motivée pour l'auditeur ; elle correspond uniquement à la disposition d'esprit présumée des personnages qui sont en scène ; cela suffit pour justifier le compositeur, mais non pas pour préparer et assurer l'effet du morceau.

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir donner une analyse détaillée des différents morceaux qui composent la partition de *Cagliostro*. Nous répèterons seulement que notre impression générale a été très favorable au travail de M. Adam. Nous ne croyons pas que l'on ait pu tirer un meilleur parti d'un sujet ingrat. M. Adam avait en outre à lutter contre l'exiguité des ressources vocales qui avaient été mises à sa disposition. Dans le choix des acteurs, on a eu plutôt en vue les nécessités de la scène que celles de la musique ; en un mot, il a été monté en vaudeville plus qu'en opéra-comique. La meilleure preuve de ceci, c'est que le rôle de Mme Boulanger est musicalement un des plus forts de l'ouvrage. Or, Mme Boulanger est, à coup sûr, une excellentissime duègne dont nous apprécions toute la valeur, et que nous voyons avec le plus grand plaisir figurer à l'Opéra-Comique, mais nous ne pensons pas qu'elle ait encore conservé des prétentions à l'emploi des premières chanteuses, et c'est celui qu'on lui fait tenir dans un des principaux morceaux d'ensemble.

M. Chollet avait d'abord conçu le rôle de Cagliostro beaucoup trop en charlatan des rues. Il avait exagéré la faute commise par les auteurs. Il s'est amendé depuis, et il représente plus convenablement l'homme qui a pu choisir ses dupes dans les régions les plus élevées de la société spirituelle du dix-huitième siècle.

Les rôles du chevalier et du prince bavarois, remplis par Mocker et par Grignon, sont des rôles secondaires.

On aurait pu, on aurait dû peut-être donner plus d'importance musicale au rôle de Mocker, qui s'est montré capable de bien chanter les morceaux que l'on sait approprier à son organe.

Le rôle de Corilla, joué par Mme Thillon, est, comme nous l'avons dit, le plus intéressant. C'est aussi le plus important sous le rapport musical. Mme Thillon a sans doute de grands défauts, si on veut la juger avec une oreille sévère. Mais son exécution ne manque pas d'un certain *brio*, et la hardiesse avec laquelle elle lance certains traits de vocalise, rachète en partie les imperfections de son style et de son articulation, de même que les grâces de sa personne et sa charmante figure, rendent indulgent pour les gestes faux et les inflexions hasardées dont elle parsème son jeu et son débit. Tout compense, on a toujours du plaisir à la voir et souvent à l'entendre.

L'administration s'est mise en frais pour monter *Cagliostro*. Les décorations, les costumes et la mise en scène sont d'une richesse pleine de bon goût.

Lundi, 12 février, on a repris la *Gazza ladra*, au bénéfice de M. Fornasari, qui remplissait le rôle dramatique de Fernando. M. Fornasari a fait annoncer avant le lever du rideau qu'il était très souffrant et qu'il ne chantait que pour ne pas faire manquer la représentation. Il y a donc lieu de s'abstenir de toute critique, relativement à la manière dont il a rempli son rôle. Les rhumes, la grippe et les autres indispositions anti-vocales n'ont point épargné cette année le personnel du Théâtre-Italien. Jamais la direction n'a été aussi embarrassée pour composer les affiches, et jamais il n'y a eu autant de changements dans les spectacles annoncés. Le personnel est cependant assez nombreux pour que l'administration ait pu espérer être à l'abri de ces entraves qui ne se présentaient presque jamais à l'époque où Rubini et Tamburini portaient seuls tout le poids du grand répertoire.

Dimanche dernier on a donné une représentation extraordinaire composée d'*Il Barbiere*, avec trois morceaux de la *Semiramide* intercalés dans l'entr'acte. La salle était comble : mais nous sommes persuadés qu'il n'y aurait pas eu un spectateur de moins quand même on n'aurait pas surchargé le spectacle de manière à faire commencer la soirée à sept heures et demie au lieu de huit heures. Nous n'aimons pas à voir le Théâtre Italien chercher l'attrait de ses soirées dans la longueur de ses programmes. *Il Barbiere* seul, monté comme il l'est cette année, suffira à remplir la salle autant de fois qu'il plaira à l'administration de le donner. Au surplus, par le fait, l'intermède n'a pas été inutile en ce sens, que Ronconi, malade, ayant dû passer son air, les spectateurs ont trouvé une compensation dans les morceaux chantés par Mmes Grisi et Brambilla. Ce n'est donc pas contre le cas particulier, mais contre le principe que nous protestons.

Mercredi dernier a eu lieu enfin, au bénéfice de Mme Grisi, la représentation d'*Otello*, retardée depuis quinze jours. Le bénéfice de madame Grisi est toujours une fête pour le public des Italiens. Toutes les bouquetières sont assurées ce jour-là de faire une ample recette, et dans tout le cours de la soirée les acteurs jouent sur une litière de fleurs. Mme Grisi est depuis dix ans la cantatrice favorite du public parisien. Ce n'est pas nous qui nous inscrirons en faux contre une idolâtrie si bien justifiée par la beauté, le talent vocal et l'énergie dramatique de cette artiste remarquable. — La représentation d'*Otello* a été signalée par le succès de Salvi dans le rôle de Rodrigo, qui depuis long-temps passait inaperçu. Salvi, dit-on, se refusait à remplir ce rôle, inférieur à celui d'Otello, et abandonné ordinairement au second ténor. Il doit s'estimer heureux aujourd'hui d'avoir renoncé à un faux calcul d'amour-propre. Nous avons eu occasion de le dire déjà bien des fois, il y a beaucoup plus de mauvais acteurs que de mauvais rôles ; et c'est une bonne fortune pour un homme de talent que d'aborder un rôle qui n'a été joué auparavant que par des acteurs secondaires.

Mercredi et jeudi, Salvi a recueilli autant d'applaudissements que Mario. Il avait sur celui-ci l'avantage de dominer son rôle, tandis que Mario a bien de la peine à atteindre à la hauteur de celui d'Otello. Nous ferons à Salvi une seule recommandation, c'est de modérer ses gestes, et de pencher moins le corps en avant. Il est toujours placé au bord de la rampe, comme un nageur prêt à s'élancer.

On monte encore un ouvrage nouveau aux Italiens. *Corrado d'Altamura*, de M. Ricci, sera donné cette semaine ou au plus tard au commencement de la semaine prochaine.

Il est encore question de monter aussi la *Nottata di Granada*, de Conradin Kreutzer. Nous ne pouvons rien préjuger encore sur le sort de ces deux ouvrages, mais il nous semble qu'il eût été plus sûr de reprendre des ouvrages éprouvés de l'ancien répertoire. Pour notre part, nous regretterons vivement *Don Giovanni*, dont il n'est pas question ; *Il matrimonio segreto*, dont on avait parlé, mais dont on ne parle plus ; *Nozze di Figaro*, auxquelles on ne pense pas assez souvent. Ces trois ouvrages exigent le concours de Mme Persiani, et Mme Persiani va bientôt partir pour ouvrir la saison de Londres.

La dernière séance de la société des concerts a été ouverte par la symphonie de M. Schwencke, exécutée pour la première fois l'année dernière à pareille époque. Cette symphonie était digne de prendre rang dans le répertoire choisi de la société des concerts, et le public lui a fait un excellent accueil. Au milieu des qualités solides qui distinguent cette œuvre, une seconde audition nous permet de faire deux observations

– Aujourd'hui, une malheureuse femme, jeune encore, mère de six enfants, dont elle allaite le dernier, est tombée d'inanition, en notre présence, dans la rue des Beaux-Arts. Relevée par quelques passants, soignée par des dames charitables, elle a été transportée chez la portière de la maison n° 6, dont la conduite en cette circonstance, est digne des plus grands éloges. Là elle a été près d'un quart-d'heure à reprendre ses sens. Les cris de sa petite fille déchiraient l'âme. On a offert à la malheureuse mère un bouillon; puis on s'est cotisé en sa faveur; on a voulu avoir son adresse; mais combien de jours cet argent fera-t-il vivre huit personnes? Combien de temps la charité publique, qui a tant de plaies à soigner, s'arrêtera-t-elle sur cette misère? Le mari de cette infortunée, honnête et laborieux ouvrier du Gros-Caillou, est depuis plusieurs mois sans ouvrage, et l'on vient nous dire, en présence de pareils faits qui se reproduisent tous les jours, qu'il n'y a pas à organiser le travail!...

– Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

« Hier au matin, une malheureuse femme sortie de chez elle avant le jour pour ramasser des résidus de chauffage, a été trouvée morte de froid et d'inanition, près du canal de Charleroi, au boulevart, entre les portes de Flandre et de Ninove. »

– On écrit de Bohême au *Mercure de Souabe* :

« Tout récemment, un brigand nommé Schleifer Hysel, a acquis une sorte de célébrité romanesque aux environs de Kruman, et la peur superstitieuse qu'il inspire aux gens de la campagne lui prêtait des forces extraordinaires. On imaginait qu'il ne resterait pas pierre sur pierre dans le local où il serait emprisonné. Ce Hysel tua dernièrement d'un coup de pistolet un employé des chemins de fer qui avait dénoncé un vol de rails commis par lui. Alors la direction de ces chemins promit 50 ducats à celui qui l'arrêterait. Hysel, irrité, fit dire à M. Larnia, l'un des administrateurs, qu'il perdrait la vie prochainement. La sûreté publique se trouva dès lors, tellement compromise, que les autorités crurent devoir ordonner de suspendre l'envoi des fonds provenant des impôts. Deux frères de Hysel venaient d'être arrêtés. Quelques hommes de la garde du château de Schwarzenberg le découvrirent lui-même dans une auberge où il se trouvait avec plusieurs contrebandiers. Hysel, après avoir tué le chef de la garde, se mit sous la protection des contrebandiers, et les soldats furent mis en fuite. Alors on envoya des troupes contre lui; quelques hommes de la garde du château se déguisèrent en paysans et se rendirent dans une auberge où il était. Les soldats ayant cerné l'auberge, Hysel fut arrêté et livré aux magistrats de Budwers. »

– On lit dans le *Bien Public* de Macon :

« Dans un village près de Tournus, et situé comme cette ville, sur le bord de la Saône, un homme s'est précipité volontairement, il y a quelques jours, du pont dans la rivière. Un marinier, qui passait, voit ce malheureux prêt à se noyer, s'élance à son secours, et il a le bonheur de le retirer sain et sauf. Mais, à peine retiré, ce dernier, au lieu de remercier son sauveur, l'accable de reproches. Une pensée fatale traverse son esprit, et il espère donner suite à sa résolution de se suicider. Il entre dans une maison qui s'élève vis-à-vis le port, monte jusqu'au grenier en toute hâte, et se pend, avec son mouchoir, à une des perches employées d'habitude à étendre les linges mouillés. Le corps de cet infortuné se balance et s'agite pendant quelques instants, et, au moyen des ouvertures, on l'aperçoit en dehors. Une grande foule se rassemble, et pendant que l'on se demande ce que cela signifie, le pauvre diable rend le dernier soupir. Cette maison, par une coïncidence assez bizarre, appartient précisément au marinier dont il a été question. Celui-ci après avir retiré notre

Nous avons assez longuement exposé nos idées sur les caisses d'épargnes, et nous croyons inutile de revenir sur ce sujet pour le moment.

Nous applaudissons volontiers aux bonnes intentions de M. Dupin, aux généreux sentiments dont il est animé à l'égard des classes ouvrières; mais nous ne saurions partager ni toutes ses idées ni toutes ses illusions.

M. Dupin s'est épris pour les caisses d'épargnes d'une tendresse toute paternelle qu'il pousse jusqu'aux exagérations de l'optimisme absolu. Les caisses d'épargnes lui paraissent être; pour les classes laborieuses, un moyen facile et certain d'affranchissement. A l'entendre, il semble, en vérité, qu'il n'y ait qu'à multiplier les caisses pour enrichir les ouvriers.

Sans doute, il serait fort à désirer que tout ouvrier pût devenir possesseur d'un capital; mais, pour atteindre le but, il ne suffit pas de multiplier les caisses d'épargnes.

Celui-là seul peut faire des économies, dont le salaire est supérieur aux besoins de la consommation de toute la famille.

Ce n'est donc pas tout de fonder des caisses; si le travailleur gagne à peine de quoi vivre, il ne capitalisera pas. Les caisses comptent, parmi leurs déposants habituels, des petits rentiers, des domestiques, des employés, des militaires, des chefs d'ateliers et des contre-maîtres en assez grand nombre; mais peu de journaliers et de salariés, proprement dits.

Les villes de fabrique sont précisément celles qui comptent le moins de déposants. Lyon, par exemple, compte 3 déposants sur mille habitants, tandis que Metz, qui n'est point un centre d'industrie, en compte 71.

S'il est bon d'établir des caisses d'épargnes, il est bon surtout de garantir du travail à tous les hommes de bonne volonté, d'assurer à chaque travailleur des salaires toujours suffisants.—A cela que peuvent les caisses d'épargnes, telles qu'elles sont constituées?

Voilà pourquoi nous avons pensé que l'essentiel aujourd'hui était de chercher à utiliser les fonds déposés, de les consacrer à commanditer le travail, à créer des ateliers permanents de production. C'était prendre la question à un tout autre point de vue.

Nous sommes loin de contester l'utilité des caisses d'épargnes; mais nous disons que, pour les classes ouvrières, un atelier de travail toujours ouvert aux bras inoccupés vaut mieux encore qu'une caisse d'épargne. Il est dérisoire de conseiller l'économie à celui qui n'a pas de quoi manger. Donnez-lui du travail d'abord, un salaire convenable ensuite, et alors il pourra épargner peut-être.

Nous ne pourrions insister sans répéter ce que nous avons dit déjà dans les études que nous avons consacrées à ces institutions. Nous nous bornons à recommander le livre de M. Dupin aux personnes qui désirent connaître l'histoire des caisses d'épargnes, les discussions qui ont eu lieu dans les deux chambres à diverses époques; enfin, les résultats de la statistique.

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

Voyez la situation géographique et matérielle de la France; elle trempe dans trois mers, afin d'avoir une grande route ouverte au nord, au midi et au couchant. A l'est, elle est abritée par une chaîne de montagnes; au midi, par une autre chaîne. Au centre, elle est partagée dans toute sa longueur comme par une colonne vertébrale : cinq grands fleuves, grossis par une multitude d'affluents, arrosent ses vallées et prolongent le chemin de l'Océan jusque dans l'intérieur des terres.

... transporter entre un lever et un coucher de soleil à d'énormes distances; et pour les ramener à leur foyer avant le crépuscule du soir.

Parallèlement aux rivières, et pour les unir entre elles, des canaux charrient lentement les lourdes barques chargées de matériaux, de bois, de fer, de houille et de blocs de pierre.

Toutes ces voies de communication ont été creusées ou tracées pour porter et remporter en échange les productions les plus diverses qui peuvent germer du sol, à quelques degrés seulement de latitude; le maïs et le ricin, le houblon et la garance, le sarrasin et le blé, la fève et la lentille, le pastel et la résine.

La main des jeunes filles peut cueillir, aux chansons d'une même langue, dans les journées de printemps, la fleur du grenadier, du cytise et de l'aubépine; aux journées d'automne, la pomme, la grappe, l'olive et la pêche.

Dans les cuves des pressoirs coulent les meilleurs vins du monde, qui associent en quelque sorte à notre joie traditionnelle tous les peuples de l'univers.

Partout où murmure un ruisseau, où la pelle babillarde du moulin blutte l'écume de l'eau, les troupeaux de bœufs et de génisses tracent de longs sillages dans les grandes herbes des prairies.

Du haut des montagnes, du flanc des épaisses forêts descendent, s'acheminent des troncs de chêne, d'érable, de chataignier, de sapin, pour les charpentes des maisons, les membrures des navires.

Des entrailles de la terre jaillissent à la surface la houille, le fer et l'argent, c'est-à-dire les muscles et le sang de l'industrie moderne.

Ailleurs sont prodigués à profusion le marbre, le granit, le grès, le sable, le calcaire, l'argile des briques et des poteries, le silex, le caolin et le plâtre, c'est-à-dire les éléments constitutifs de nos ports, de nos maisons et de nos routes.

Une population active est abondamment distribuée sur le sol. A de rares distances on voit monter dans les airs les colonnes de fumée et les flèches des églises de village. On entend les cadences des horloges sonner les travaux, et les prières du matin et du soir, à coups retentissants roulés dans les brises des campagnes.

Dans les ravins et les ornières, qui seront un jour des routes sablées, on entend crier les essieux sous le poids des gerbes, des fruits ou des vendanges, et au milieu de ces travaux agricoles et dans les villes industrielles on voit se dégorger dans les airs les cheminées des usines.

Car notre territoire est béni de toutes les bénédictions; il donne généreusement et donnera un jour en plus grande quantité tous les fruits de la terre, toutes les richesses de Dieu écloses au soleil.

Et maintenant il y a sur ce verdoyant théâtre d'une puissante nationalité, une ville admirablement située pour être la capitale d'un grand peuple.

Assise sur un fleuve qui lui apporte les productions des tropiques, elle récolte à sa porte les blés de la Beauce, les bois et les charbons de la Nièvre, le gibier des grandes forêts voisines pour la consommation de ses innombrables habitants.

On n'a qu'à creuser la terre pour avoir le plâtre, la pierre et les sources jaillissantes. On n'a pas eu à vaincre les difficultés des terrains; Paris n'a de collines qu'au nord pour l'abriter des brises glacées; car il ne pouvait être bâti, comme la Rome antique, sur des monticules, avec les voitures et les moyens de transport de la vie moderne.

Cette capitale est rapprochée du nord, parce que l'action de la France devant surtout s'exercer là, il lui fallait concentrer toutes ses forces de ce côté.

---

ques. La première porte sur le premier morceau. La partie des développements ne nous a pas paru se rattacher suffisamment aux idées-mères de la première reprise, et cette partie est à-la-fois courte et monotone, ne reposant que sur un dessin d'accompagnement dont le module, très bref, se répète à satiété. Notre seconde observation concerne l'*andante*. La distribution des matières n'est pas conçue, ce nous semble, de manière à produire une variété suffisante, parce que l'auteur, au lieu de mêler les différentes idées en les alternant, les épuise chacune à leur tour, en les faisant immédiatement suivre chacune de tous les développements qu'elles comportent. Nous dirons encore qu'il n'y a peut-être pas une parenté suffisante entre l'allegro final et les trois premiers morceaux. Cet allegro est très remarquable, mais les idées qui le composent, et notamment celle du début, nous paraissent appartenir plutôt au style théâtral qu'au style symphonique. L'auteur aurait pu avantageusement conserver ce motif pour en faire un allegro d'ouverture.

Nous n'avons rien à dire que tout le monde ne sache du chœur des chasseurs, de Weber : *Cherchons amis, cherchons encor!* Il a été bien chanté et redemandé par toute la salle.

Le public a ensuite très vivement et très justement applaudi une jeune pianiste qui a exécuté avec une rare perfection la première partie d'un concerto en *ut* mineur de Beethowen. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Mlle Louise Mattmann se fait connaître comme habile virtuose. Nous l'avons entendue pour notre part lorsqu'elle n'avait encore que 12 ans, et elle interprétait déjà avec autant d'intelligence que d'habileté les œuvres des maîtres anciens et celles des virtuoses contemporains. Aujourd'hui Mlle Louise Mattmann est devenue à-la-fois pianiste et musicienne consommée. Nous ne croyons pas que l'on puisse traduire avec un sentiment plus vrai et une plus grande pureté de style les admirables inspirations de Beethowen. Les applaudissements unanimes d'un public qui accueille toujours les virtuoses avec défiance, ont consacré la réputation de Mlle Louise Mattmann, qui désormais doit prendre rang parmi les pianistes les plus distingués de Paris.

En écoutant l'introduction du *Moïse* français, que l'on a exécutée après le concerto de Beethowen, nous nous demandions comment un pareil ouvrage pouvait avoir disparu du répertoire de l'Académie royale de musique? Quelle puissance, quelle verve, quelle originalité et quelle vie on trouve dans cette musique, surtout quand on ramène sa pensée sur les banalités misérables journellement servies au public, qui les accepte, et souvent même les applaudit!

Le concert se terminait par la symphonie en *la*, de Beethowen. A ceux qui connaissent cette symphonie, nous n'avons rien de plus à dire. Quant à ceux qui ne la connaissent pas, nous ne pouvons que leur souhaiter une occasion prochaine de l'entendre, et de l'entendre exécuter comme elle l'est à la société des concerts.

Nous avons assisté aujourd'hui à un concert très intéressant donné par M. A. Chevillard, violoncelle solo du Théâtre-Italien. Dans la manière dont ce concert avait été organisé, on reconnaissait l'artiste bien plus que le bénéficiaire. M. Chevillard avait pour but principal de faire entendre deux morceaux nouveaux de sa composition : un concerto et une fantaisie avec accompagnement d'orchestre. Le concerto, coupé d'une manière assez neuve, réunit dans un même morceau l'allégro noble, l'adagio et le rondo. Cela est moins fatigant pour le public, tout en présentant à l'exécutant les mêmes ressources que la coupe classique.

La manière de M. Chevillard est sévère, son style a de la distinction; l'harmonie présente parfois un peu de recherche. Nous lui reprocherons principalement de s'attacher un peu trop à vaincre des difficultés. Il possède une exécution très habile et très brillante; mais il le prouverait aussi bien avec des traits moins nombreux et moins développés, et nous sommes convaincus qu'il produirait plus d'effet en donnant plus de place aux chants larges et soutenus qui vont si bien au violoncelle. Au surplus M. Chevillard a obtenu un très beau et très légitime succès. Le dernier mouvement de son concerto est une inspiration très heureuse, dont le tour mélodique et les formes harmoniques rappellent, sans plagiat, les allures rêveuses et mélancoliques de la *romanesca*. Le premier mouvement et l'adagio renferment des phrases d'une belle expression. La *polacca* qui termine la fantaisie est pleine de légèreté et d'élégance. L'attaque rappelle un peu la charmante polonaise du *Freyschutz*, mais la ressemblance s'efface dès la seconde mesure. Ces sortes de rencontres se trouvent souvent dans les œuvres des compositeurs les plus originaux. M. Chevillard est un de nos violoncellistes les plus habiles, et ces deux œuvres le classent avantageusement parmi les compositeurs spéciaux pour l'instrument.

M. Chevillard s'était entouré des artistes les plus distingués, et le programme de son concert était des plus attrayants. C'étaient d'abord, M. Alard et Mlle Loveday, qui ont exécuté l'andante et le finale de l'admirable sonate de Beethowen, dédiée à Kreutzer. Il n'existe peut-être pas de morceau plus difficile à bien interpréter, que cette sonate, et les deux exécutants se sont montrés dignes de l'œuvre. Puis, M. Révial a chanté une scène biblique de M. A. Mermet, *les Adieux de David à sa harpe*. Cette scène fait honneur à son auteur. C'est une sage et belle mélodie d'une haute expression dramatique. M. Révial l'a chantée avec une ampleur de style et une pureté de méthode que bien peu de chanteurs possèdent aujourd'hui. Il y avait long-temps que M. Révial ne s'était fait entendre en public, et ceux qui le connaissaient d'ancienne date ont pu apprécier combien son organe a gagné de puissance. Par une de ces inexplicables bizarreries qui accusent l'inorganisation sociale, tandis que, de tous côtés, on entend déplorer la pénurie de ténors dont souffrent nos théâtres de musique, un homme qui réunit toutes les qualités pour faire un acteur lyrique distingué, demeure inoccupé. M. Révial doit en appeler au public de l'injustice qui le tient éloigné de la place que lui méritent et ses facultés naturelles et le talent qu'un travail consciencieux lui a fait acquérir. Les applaudissements qu'il s'est attirés aujourd'hui dans la scène de M. Mermet, et dans la charmante mélodie de M. Niedermeyer, *le Lac*, lui sont un sûr garant des succès qui l'attendent. Qu'il chante donc souvent, et la voix du public le portera bientôt là où il devrait être déjà depuis longtemps.

Dans la seconde partie du concert, M. Alard a exécuté, avec ce mélange de fougue et d'élégance qui caractérise sa manière, une charmante fantaisie sur des motifs du joli opéra de *Linda*, de M. Donizetti. Il a été très vivement applaudi.

M. Chevillard mérite des éloges non-seulement pour le talent dont il a fait preuve, mais aussi pour le soin et le goût qu'il avait apportés dans la composition de son programme. De semblables concerts sont rares, et on ne saurait trop applaudir à ceux qui les organisent.

ALLYSE B.

M. Chevé ouvrira chez lui, mercredi 28 février, un cours de musique. L'enseignement de ce cours comprendra le solfège complet et sa contrepartie; c'est-à-dire, la lecture à première vue et l'écriture sous la dictée. Le professeur y joindra des notions d'harmonie pratique. Le cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 7 à 8 heures du soir, et se composera d'environ 100 leçons. Le prix de l'inscription est de 100 fr. On s'inscrit chez M. Chevé, rue Saint-André-des-Arts, n° 60. — Il y aura des places réservées pour les dames.

te, constitue la patrie et la grandeur nationale ; tout cela nous inspire l'orgueil de porter notre nom et de parler notre langue, en même temps qu'une immense gratitude pour la Providence qui nous a donné une si riche hospitalité sous le soleil, dans un des pans le plus somptueusement décorés de la robe terrestre.

Mais notre patriotisme n'est pas là seulement. Nous n'aimons pas à nous endormir, comme les fils des vieux preux, aux longues légendes des batailles. Nous ne nous enorgueillissons pas uniquement à voir des reflets de soleil sur des cuirasses, dans des nuages de poudre ; nous ne nous berçons pas de nos souvenirs d'histoire de défense ou de conquêtes ; nous ne nous complaisons pas dans le spectacle imposant de nos forces matérielles, ou même de nos productions accumulées dans nos ports ou errantes sur nos grandes routes.

Nous savons encore placer notre patriotisme plus haut, nous mettons encore plus notre grandeur et notre orgueil dans nos idées, dans cette *catholicité* de notre littérature, de nos principes qui vont enseigner au monde les lois de justice, de beauté morale et de charité.

La France est divinement disposée dans l'espace pour être le champ des doctrines. La France touche à toutes les races, elle participe de toutes, parce que, dans la douloureuse fusion des guerres, elle se les est presque toutes assimilées ; elle a été traversée par tous ces vagabonds conquérants qui sont allés régénérer de leur sang le vieux monde antique.

Ses idées sont sympathiques comme les les vins qu'elle boit ; elles sont communicatives comme ses repas ; elles ont cette force d'initiative et cet entrain d'attaque qui nous ont valu la victoire sur tant de champs de batailles.

L'étude demande sa température comme la végétation. Sous des soleils plus brûlants, sur le sein de patries plus voluptueuses et plus enivrantes, l'homme s'abandonne languissamment au luxe de ses sensations ; il sommeille plus qu'il ne vit ; il n'a d'activité que pour la jouissance ; il se contente d'absorber par tous les pores cette puissante vie matérielle qui l'enveloppe, qui l'imprègne, relâche tous les muscles de son corps, et ne laisse à sa pensée qu'une rêverie vague, comme la musique ou la vapeur de ses parfums.

Dans le Nord, au contraire, là où la nature a trop de sévérité pour l'homme, et fait descendre des étoiles glacées trop de brouillards sur son front, il est obligé de trop lutter contre le monde extérieur pour avoir le temps de songer au monde intérieur ; et quand il y songe, ses pensées planent sur les formes obscures et mobiles de ses brouillards.

La France, au contraire, enveloppée d'une atmosphère limpide qui laisse aux esprits leur sérénité, aux lignes leur précision, ne nage pas dans cette moiteur brûlante et parfumée qui énerve l'activité de l'intelligence ; elle peut être méditatrice, rêveuse et profonde comme le Nord, sans se fondre dans les abstractions, ou même précise, claire, positive, analytique comme le Midi, sans s'égarer dans le matérialisme des idées.

Prenez la France intellectuelle à toutes les époques : elle n'est jamais rationnelle ni mystique : elle garde toujours l'équilibre entre toutes les forces de la pensée. Voilà pourquoi elle eut toujours la royauté des idées, au moyen-âge, comme dans les temps modernes.

Toutes les doctrines sociales ont dû y naître, ou venir s'y faire réviser pour devenir universelles et se répandre chez les peuples. C'est que la

teaubriand, de Maistre, Lamennais, Mme de Staël, Benjamin Constant, de Bonald et Ballanche.

On comprend alors que, partant d'un foyer unique et brûlant, toutes ces intelligences, cette grande affluence d'idées rayonnent dans l'Europe avec intensité, sans s'épuiser, comme le rayonnement du soleil lui-même.

Si, au siècle dernier, la littérature, prise dans son ensemble et dans ses hauteurs, était philosophique, si, au commencement de ce siècle, elle était religieuse, qu'est-elle maintenant ?

Elle est devenue sociale ; nous expliquerons comment et sous quelles influences.

Notre siècle, je dis trop, la révolution de juillet, sera la grande date des idées de socialisme. Il y a dans l'histoire des moments où une idée imprévue fait son apparition, elle parle aux quatre vents comme les prophéties antiques.

Des hommes qui ne se sont jamais entendus écoutent cet enseignement mystique d'un apôtre invisible. Ils se trouvent avoir une croyance collective qui recueille partout des disciples ; ils suivent ce Christ inconnu, comme autrefois de pauvres pêcheurs se levaient à l'appel du Fils de l'homme et le suivaient sans savoir où ils allaient. Les âmes sont entr'ouvertes comme les fleurs et boivent la rosée du ciel.

Des hommes plus reconnaissants et plus sincères prononcent le nom de l'homme qui a le premier convoqué tant d'autres hommes au conciliabule des idées sociales. D'autres le taisent et le méprisent. Mais il n'en est pas moins vrai que les idées sociales sont entrées par une porte ou par une autre dans toutes les intelligences, et qu'en dehors d'elles, il ne peut y avoir aujourd'hui de fortes inspirations, de haute littérature ni de grande poésie.

A quel ordre d'en haut, à quelle évaporation d'en bas, ont été soumis les écrivains, les poètes de notre temps, pour s'être donné de glorieux démentis, avoir formulé d'autres idées, chanté d'autres hymnes ?

Je sais bien que d'illustres littérateurs ont cru inventer ces idées, qu'ils ne soupçonnaient pas auparavant. Qu'importe ? ils les ont, ils sont possédés par elles, ils les vulgarisent ; ils sont poussés par elles en les poussant à leur tour, et ils les font marcher sur cette voie mystérieuse préméditée par la Providence.

Ainsi le navire orgueilleux peut dire : j'emporte le vent dans ma voile ; mais le vent sait bien qu'il pousse le navire.

EUGÈNE PELLETAN.

Adjudications.

Ministère de la guerre, direction des poudres et salpêtres. — Vendredi 22 mars, à la mairie du neuvième arrondissement de Paris : 100,000 kil. de salpêtre exotique pur en nature de brut, à livrer à la raffinerie des salpêtres de Paris ; — 100,000 kil. *idem* à la raffinerie des salpêtres de Nancy ; — 50,000 kil. *idem* à la raffinerie des salpetres de Lille.

Adjudication définitive en l'étude de Me Espée, notaire à Paris, rue Meslay, no 38, le jeudi 22 février 1847, à midi, d'un fonds de fabricant de bijoux dorés dépendant de la succession de feu M. Dacosta jeune, exploité à Paris, rue Jean-Robert, no 17, avec les outils et ustensiles, et le droit au bail des lieux.

sivement que les créanciers de l'Etat sont sujets du souverain, c'est-à-dire de la réunion des trois pouvoirs ; que le souverain a droit d'imposer la rente comme toute autre propriété ; que convertir la rente, c'est la même chose que faire peser un impôt sur les créances de l'Etat ; que seulement la conversion serait un impôt déguisé, brusque, révolutionnaire, et qu'enfin, dans l'intérêt présent et futur de l'Etat, dans l'intérêt du crédit et des rentiers, il faut y substituer l'impôt avoué et progressif. La conversion n'ayant point été décidée, mais pouvant être remise à l'ordre du jour à chaque session, cet opuscule n'a rien perdu de son actualité. Cette brochure mérite d'ailleurs de fixer l'attention des penseurs et des hommes politiques par la *théorie de la Souveraineté* qui s'y trouve déjà posée et développée.

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE, fondée par Fourier, ou BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE (*écrit par* M. CONSIDERANT *et adopté par le conseil de l'école.*) Nouvelle édition, considérablement augmentée ; 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.

Le *Manifeste* est un écrit dont la lecture est indispensable à quiconque veut se faire une idée juste de l'Ecole sociétaire, de ses principes et de ses doctrines.

Les principes constitutifs de la science politique et de la théorie des réformes sociales y sont exposés.

Cet écrit détermine les conditions régulières de la stabilité et celles du progrès, les conditions de la conservation et celles du renouvellement. Il offre à-la-fois aux conservateurs le moyen d'anéantir à jamais l'esprit révolutionnaire, et aux partisans du progrès, le moyen d'imprimer aux choses la marche la plus rapide et la plus sûre. — Un chapitre important est consacré à l'*Organisation de l'Ecole sociétaire* qui, par ce *Manifeste*, par cette profession de foi fondamentale, prend une position nette en face du public et des partis. Un autre chapitre contient une note sur la création du *Ministère du progrès industriel et des améliorations sociales*, proposition qui, en dehors de l'école sociétaire, a été favorablement accueillie par un grand nombre de bons esprits. La nouvelle édition a été revue et corrigée : elle est augmentée de définitions importantes et de développements sur le *Ministère du progrès.*

Spectacles du 19 février.

7 h. »|» **OPÉRA.**—La Péri. Le Comte Ory.
8 h. »|» **ITALIENS.**—
7 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Don Sanche d'Aragon. Pourceaugnac.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.**—Le Déserteur. Mina.
6 h. »|» **ODÉON.**—Le Vieux Consul.
8 h. »|» **VAUDEVILLE.**—L'Homme blasé. Adrien. La Veille. Paris bloqué.
6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Le Chevalier du Guet. C'est Monsieur qui paie. Michel Perrin. Les Comédiens.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Nouveau Rodolphe. Mme veuve Boudenois. Le Cadet. Angélique.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — Bonbonnière. Cravachon. Indiana. Vert-Vert. Chansonnettes.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Les Mystères de Paris.
6 h. 1|2 **AMBIGU.**—Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1|4 **GAITÉ.**—Les Chevaux. Stella.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.**—Le Vengeur. Les Pages.
7 h. »|» **COMTE.** — Un Jour de Médecine. Hommes de 15 ans. Les petits Bas-bleus. Fantasmagorie.
6 h. »|» **FOLIES.**—Chemisier. Château. Bretelles.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS. Le prix des farines n'a point subi de variation sensible dans le courant de la semaine, bien que la boulangerie les ait demandées en baisse, et que la réduction prévue de la taxe du pain pût faire présumer qu'elles éprouveraient un mouvement dans le même sens. La rareté sur place des premières marques a pu contribuer à maintenir cet équilibre. Le cours moyen et le cours taxe ont un peu gagné, et le restant s'est insensiblement élevé à près de quatorze mille quintaux.

Les blés ont conservé leurs cours de la semaine dernière, malgré des offres assez nombreuses. Les seigles sont toujours offerts, et les orges, bien demandées, sont tenues fermes, quoique les arrivages se soient multipliés dans ces derniers jours. Quant aux avoines, point de variation dans leurs cours ; la vente en est toujours assez difficile.

DÉPARTEMENTS. La baisse continue de caractériser le mouvement général des blés sur la plupart de nos marchés de départements. Elle est en moyenne de 50 cent. par hectol., là où les cours ont fléchi. Sur un petit nombre de places, elle est descendue à 1 fr., rarement 1,50. C'est toujours sur les marchés du Nord-Ouest et dans le rayon d'approvisionnement de Paris que cette variation se manifeste ; les départements du Nord-Est s'en ressentent également, quoique d'une manière moins sensible. Quant aux places du centre elles se partagent la hausse et la baisse à-peu-près également : Voici l'aperçu de ces variations.

Baisse. Neauphle, Les Andelys, Louviers, Evreux, Dreux, Bayeux, Fécamp. Brezolles, Balleroy, Gacé, Nogent-le-Roi, Montlhéry, Melun, Meaux, Montereau, Tournon. — Crepy, Roy, St-Quentin, Ste-Ménéhould, Brie-Comte-Robert, Châteauthierry, Amiens, Bourbourg, Béthune, Sens, Nancy, Altkirch. — Beaugency. — Nevers, Chateauroux, Bourges, Chateauneuf. — Montpellier.

Hausse. Pacy, Bayeux, Verneuil, Brionne, Bonneval, Niort. — Lille, Bergues. — Châlon-sur-Marne, Semur, — Pamiers, Clermont-Ferrand, Carcassonne. — Montargis ; Sancerre, Sancoins, Issoudun, La Haye-Descartes, La Châtre, Leblanc.

Les mauvais temps ont encore influencé défavorablement l'approvisionnement de beaucoup de marchés. Les récoltes qui se présentent généralement assez bien ne sont pas encore à l'abri des vicissitudes de la saison. Les nouvelles de l'Algérie sont, à cet égard, on ne peut plus satisfaisantes ; les plaines sont, dit-on, couvertes de froment et d'orge dans le plus luxuriant état de végétation.

Il y a eu peu de variation sur les avoines, et tous les articles de graineterie sont restés calmes.

Les issues de blé conservent leur prix, les sons étant particulièrement bien tenus.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales (prix de l'hect.)

BRIE-COMTE-ROBERT, 13 février. — Froment, 1re qual. : 19,33 ; 2e : 17,60 ; 3e : 16,00. Avoine : 6,00 à 800.

NEAUPHLE-LE-CHATEAU, 12 février. — Froment, 1re qual. : 20,40 ; 2e : 19,60 ; 3e : 19,00. —Seigle : 10,40 à 11,60. —Orge : 10,40 à 11,60. — Avoine : 7,30 à 7,70. — Marché bien approvisionné ; baisse de 0,20 à 0,40 sur le blé, le seigle et l'orge ; 0,10 sur l'avoine.

ÉTAMPES, 17 février.—Froment, 1re qual. : 21,00 ; 2e : 19,66 ; 3e : 18,32. — Méteil : 15,32 à 17,32. — Seigle : 10,66 à 12,00. — Orge : 7,66 à 9,32. — Avoine : 6,66 à 7,32.

CHARTRES, 16 février.—Froment, 1re qual. : 20,50 ; 2e : 19,50 ; 3e : 18,50. — Méteil : 16,50 à 17,50. — Seigle : 11,50. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25.

PROVINS, 17 février. — Froment : 17,20 à 19,20. — Avoine : 6,50 à 7,00. — Quelques avoines pour semence ont été vendues plus cher. Le froment, quoique abondant, s'est fait en hausse.

DAMMARTIN, 15 février. — Froment : 1re qual. : 17,33 ; 2e : 16,67 ; 3e : 16,00. — Avoine : 6,25 à 6,75.

BRIONNE (Eure), 15 février. — Froment : 21,51. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,00 — Avoine : 8,25.

VILLERS-COTTERETS, 15 février. — Froment, 1re qual. : 17,66 ; 2e : 16,60 ; 3e : 16,00. — Méteil : 13,32 à 14,66. — Seigle : 10,66 à 11,32. — Avoine : 6,16 à 6,66, sans variation.

PÉRONNE, 17 février.—Froment, 1re qual. : 17,25 ; 2e : 16,55 ; 3e : 14,25. — Méteil : 12,25. — Seigle : 9,50. — Orge : 11,00 à 11,50. — Avoine : 5,50 à 6,50.

VALENCIENNES, 17 février. — Froment blanc : 19,00. — Do roux : 18,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 5,75 à 6,75.

ORCHIES, 12 février. — Froment, 1re qual. : 19,50 ; 2e : 18,50 ; 3e : 17,50. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 5,50 à 6,00.

LUNÉVILLE, 14 février. — Froment, 1re qual. : 17,29 ; 2e : 16,47 ; 3e : 14,93. — Seigle : 11,60.

QUIMPERLÉ. — Froment : 18,82. — Seigle : 10,78. — Sarrazin : 8,37. — Orge : 12,50. — Avoine : 6,00 à 6,50.

Graines oléifères et huiles (prix de l'hect.)

LILLE, 17 février. — *Graines* de colza : 18,00 à 25,00 ; — de lin : 18,00 à 22,50 ; — d'œillette : 20,00 à 22,00 ; — de chanvre : 11,00 à 14,00 ; — de caméline : 17,00 à 21,00. — *Huiles* de colza : 76,50 ; — de lin : 72,00 à 72,50 ; — d'œillette rousse : 78,00 ; do bon goût : 80,00 ; do s. : 84,00 ; do fr. : 86,00 ; — de chanvre : 77,00 ; — de caméline : 74,00 ; — de colza épurée pour quinq. : 82,50. — Le cours des tourteaux varie de 11,00 à 16,00 les 100 kil.

CAMBRAI, 15 février. — *Graines* de colza : 22,00 à 23,25 ; — d'œillette : 20,50 à 21,50 ; — de caméline : 17,00 à 19,00 ; — de lin : 18,00 à 20,00 ; — de colza de mars : 20,00 à 21,00. — *Huiles* d'œillette sup. : 85,00 à 90,00 ; do bon goût à clair : 81,00 à 83,00 ; do froissage brut : 78,00 ; do rousse : 76,00 ; — de colza : 78,00 ; — de lin pour peinture : 75,00. — Les tourteaux de 10,25 à 11,75.

ROUEN, 16 février. — *Graines* de colza : 26,00 ; — de lin : 25,00 ; — de chanvre : 7,00. — *Huile* de lin : 82,00 ; — de colza : 86,50 à 87,00. Baisse sur ce dernier article.

CAEN, 15 février. — *Graines* de colza : 23,00 à 24,00 ; — de caméline : 18,00 ; — de lin : 20,00 ; — de chenevis : 12,00. — *Huiles* de colza (les 100 kil. en fût) : 84,00 ; — de caméline : 80,00 ; — de lin : 82,00 ; — de chenevis : 79,00. Les tourteaux de colza sont demandés à 17,00 les 100 kil.

PRODUITS ANIMAUX.

MARCHÉ DE POISSY DU 15 *février.*

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1613	1513	100	1 20	1 04	[illegible]
Vaches	68	61	7	1 12	» 96	[illegible]
Veaux	658	649	9	1 50	1 38	[illegible]
Moutons	5808	5638	170	1 38	1 20	[illegible]

TOULOUSE, 15 février. — Bœuf (le kil.) 0,92. — Mouton : 1,10. — Veau : 1,20. — Vache : 0,70.

STRASBOURG, 15 février.—Suif cru (le kil.) 0,95 à 1,00. — Cuirs verts : 0,86 à 0,94.

…ant que ces opérations s'exécutaient, l'officier visiteur, qui …t pris le commandement du navire, fit faire une manœuvre qui …qua de le jeter sur le brick anglais.

…sont là des actes que rien ne peut excuser. Un ministre a décla… …cemment, du haut de la tribune britannique, qu'il avait donné …ordres pour que les capitaines visiteurs procédassent dorénavant …ne manière plus raisonnable et plus polie. Si ces ordres ont en …été donnés, comment se fait-il qu'ils n'aient pas produit d'au… …résultats? Quelle opinion l'Europe aura-t-elle de la parole des …istres d'Angleterre?

…reste, si l'on rapproche ces faits de ce qui se passe en ce mo… …t dans la Péninsule espagnole, on y trouvera un curieux com… …taire de l'*entente cordiale* et de la *sincère amitié*, solennelle… …t proclamées par M. Guizot dans le discours du trône. Il parait …l'on s'entend aussi bien sur terre que sur mer. L'amitié des …mandants de la marine anglaise est si brulante qu'il leur arrive …quefois de poursuivre à coups de canon nos navires, et qu'ils …visitent dix fois pour une. Voilà, il faut l'avouer, des témoigna… …d'amitié assez étranges.

…rlons sérieusement. Nous avons démontré depuis long-temps …le mode actuel de police des mers est radicalement mauvais. …éciprocité du *droit de recherche* établie par les traités de 1831 …833 n'existe pas dans la pratique. En fait, la marine militaire …aise exerce ce droit dans une proportion dix fois, vingt fois …considérable que la marine militaire française. Quant au *droit …isite* proprement dit, c'est-à-dire au droit de constater la sincé… …du pavillon par l'exhibition des papiers de bord, la France ne le …me ni en théorie, ni en pratique. Le système actuel favorise …ce qu'il y a de rétrograde dans les habitudes de la marine …aise.

…est urgent d'adopter un autre système, un système qui donne …-fois des garanties d'ordre et de liberté au commerce de tous …peuples. La mer est le domaine commun de toutes les nations. …ons pas de vue ce grand principe du droit des gens, établi …les Romains eux-mêmes, qui avaient conquis toute la terre …ue et habitée. C'est dans ce principe éminemment juste et so… …qu'il faut chercher l'idée du véritable système de police des …s. Le domaine commun à toutes les nations ne doit-il pas être …par une marine *unitaire?* Les nations ne doivent-elles pas …ocier pour régler l'administration de ce domaine commun?

…établissement d'une flotte neutre, voilà le moyen que le bon …indique pour faire une bonne police des mers. Une semblable …maritime pourrait agir avec ensemble, et on ne verrait plus …navires du commerce arrêtés, visités et bouleversés six fois …un seul voyage. La meilleure police est celle qui atteint le …et se fait le moins sentir. Dans le système que nous proposons, …axiome serait vrai sur mer comme sur terre.

…ncluons. Le devoir du gouvernement français est de protéger …commerce maritime, de lui épargner tous les désagréments,

… ce projet qui se recommande vivement, du moins par le but, n'a pas été traité aussi lestement qu'il l'avait été au Palais-Bourbon. Avant qu'on passât à l'ordre du jour proposé par la commission, trois fois M. le vicomte Dubouchage a insisté pour que la chambre prît en considération quelques-unes des vues signalées par le pétitionnaire. Il a fait sentir combien il était ridicule de croire qu'avec les caisses d'épargne on avait paré à tous les besoins de la classe ouvrière, lorsqu'à Lyon la journée d'une femme est de cinquante centimes, et à Paris de soixante centimes!

Les humaines et judicieuses réflexions de M. Dubouchage ont amené M. le ministre du commerce à reproduire une assertion qu'il a déjà fait entendre à la tribune de l'autre chambre pendant la discussion de l'adresse, en réponse à l'honorable M. Bethmont. Cette assertion, qui ne sera bientôt plus permise qu'aux béotiens de l'économie politique, consiste à soutenir, tantôt que l'état actuel de l'industrie est une organisation aussi parfaite que le comporte la nature des choses; tantôt que ces expressions, *l'organisation du travail*, ne recouvrent aucune idée, ne répondent qu'à des vues chimériques.

Quoi! une formule adoptée déjà par tant de hautes intelligences, et pour n'en citer que trois, par Châteaubriand, qui a écrit que le *salaire* devait subir une transformation (1), par Arago, par Georges Sand, serait une formule dénuée de sens! C'est M. Cunin-Gridaine qui le proclame, lui qui ne se doute seulement pas de la portée du problème!

On nous écrit de Berlin :

« Malgré les représentations de la presse de France, d'Angleterre et d'Allemagne, l'empereur Nicolas persiste dans ses projets de persécution contre les juifs. Par un ukase récemment publié, il défend aux Juifs de se montrer dans la ville de Kiew, sous peine des travaux forcés. L'empereur reste sourd aux remontrances qui lui parviennent de tous les côtés. Il est obsédé de l'idée d'une unité nationale ayant pour base la religion gréco-russe, et il tend à renverser tout ce qui s'y oppose, surtout le judaïsme et le catholicisme. Il parait que le roi de Prusse, beau-frère de l'empereur Nicolas, loin de le dissuader de ses projets, l'y encourage. Je peux vous assurer qu'une nouvelle loi sur les juifs est dans ce moment discutée dans le conseil-d'Etat. Cette loi tend à poser les juifs comme une corporation isolée et tout-à-fait en dehors de l'Etat. Ils seront exclus de l'armée, de l'administration, voire des loges maçoniques. Le roi de Prusse n'aime guère les juifs; il les regarde comme les principaux propagateurs du spinosisme et de la philosophie de Hégel. Presque tous les journaux allemands sympathisant avec la France sont rédigés par des juifs ou des juifs convertis. De là la haine contre les juifs, fomentée par les piétistes et les teutoniques de la cour de Berlin; de là promulgation de la loi contre les juifs. Un grand nombre de ces malheureux sont prêts à émigrer en France et en Angleterre. Meyerbeer a eu une audience particulière du roi pour lui offrir sa démission. Cette démission n'a pas été acceptée. Mendelshon, qui est un juif converti, ancien favori du roi, a à

(1) Préface des *Etudes historiques*.

… la cérémonie. Il ne sait pas encore, lui, la justice distributive … sage de notre société, qui veut que partout, même dans les solennités grotesques, l'homme utile s'efface, disparaisse et cède la place au fastueux parasite dont le rôle se borne à consommer et à détruire. *Sic vos non vobis*, telle est la règle constante en civilisation.

A n'en juger que par la manière dont est composé le cortége du bœuf gras, qui se douterait que c'est là un produit de l'agriculture, et que le triomphe, si triomphe il y a, revient de droit à cette industrie toujours oubliée, toujours traitée avec ingratitude, qu'il s'agisse d'une parade burlesque ou d'une cérémonie d'un autre genre? Le cultivateur, le bouvier, la vachère qui ont nourri, pansé, engraissé le superbe animal, vous les cherchez en vain au milieu de cette troupe, couverte d'oripeaux, qui chevauche à droite et à gauche. L'agriculture n'est représentée là par aucun de ses agents proprement dits, à moins que vous ne considériez comme tel le pauvre diable en blouse et en casquette qui tient par le licou l'animal richement caparaçonné. Lui seul, le conducteur, n'a pas revêtu un brillant costume, lui seul figure comme un paria. Cela doit être; il remplit la fonction utile.

Il en est des instruments de l'agriculture comme de ses agents; pas un n'apparait au milieu des oripeaux chevaleresques ou mythologiques étalés à l'occasion de la promenade du bœuf gras. On voit briller force épées, lances, casques, cuirasses, éperons dorés, mais pas un soc, pas une bêche, pas une faux, si ce n'est la vieille faux symbolique du Temps. Car après le moyen-âge vient le paganisme dans le cortége du bœuf gras. Et voyez le judicieux choix de divinités que font les ordonnateurs de la fête! C'est le terrible Mars, le dieu de la destruction, c'est la prude Minerve qu'ils chargent de présider à une joyeuse et joyeuse et gastronomique procession de carnaval. Comme si l'Olympe n'avait pas des dieux qui seraient plus de circonstance, puisque l'on veut nous conserver, dans ces jours-ci du moins, quelques vestiges du paganisme!

Au surplus, nous laisserons libre champ sous ce rapport à la fantaisie des ordonnateurs de la marche du bœuf gras, pourvu qu'ils tiennent compte de notre observation en faveur de l'agriculture. Quand on fait parade d'un de ses produits, qu'on lui donne, à cette industrie nourricière, qu'on lui ménage une petite place dans l'ovation. Nous n'allons pas jusqu'à réclamer pour les travailleurs agricoles le droit de goûter à ces morceaux de roi et de financier, qui font l'objet des exhibitions publiques et solennelles; nous savons bien qu'ils sont pour long-temps encore réservés à d'autres bouches. Mais que du moins un peu de la gloire qui résulte de ses pénibles travaux retourne au cultivateur, dût-il, en livrant comme de coutume, tous ses plus beaux produits au Mondor citadin, lui dire encore :

. . . . Vous leur *faites*, seigneur,
En les *mangeant* beaucoup d'honneur.

…ILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN FEUILLETON DE CIRCONSTANCE.

DISCUSSION D'UNE LOI SUR LA CHASSE.

…ambre des députés, y compris M. Amilh…, M. Prun… et M. Cunin- … est l'image trop fidèle du pays. — Le candidat considéré comme une …omotive de la force de plusieurs chevaux. — Droits naturels de l'homme. …Une théorie trop profonde pour les intelligences vulgaires. — Le bra…nage n'est autre chose que le retour en sauvagerie. — Discussion miro…nte. — Un moyen de prévenir la discussion des cailles et les erreurs …lorables des députés du midi. — La caille, la chanterelle, le faucon et …Delespaul; fable. — Le loup, le lévrier et M. Fulchiron; idem. — In…ace funeste d'un gros rhume sur l'opinion zoologique d'un député du …. — La chambre a trop d'esprit…

…ne partage aucunement l'opinion de ces réformistes moroses qui ac… …t la chambre des députés de ne pas représenter suffisamment le pays; …uve, au contraire, qu'elle le représente beaucoup trop. Je suis fâché …dire pour les populations qui ont envoyé au Palais-Bourbon messieurs …tels, mais la chambre est l'image trop fidèle du pays.

…se plaint de l'avidité de ces avocats sans talent et très laids qui ne …as très heureux d'une première présidence de cour royale, et qui …e l'opposition pour qu'on les hausse en grade; mais qui est-ce qui …députés ces hommes laids et avides, sinon des électeurs avides …és par l'espoir de bureaux de postes. Si M. de Rotschild, qui …nsul général de l'Autriche et juif, voulait se présenter dans trois …colléges électoraux de France, en promettant un petit morceau de …n de fer à chaque arrondissement, les trois cents colléges l'éliraient, …e les électeurs de Louviers ont élu M. Charles Laffitte. C'est-à-dire …e progrès en progrès les députés en arriveront bientôt à ne plus re…nter une idée, mais une locomotive…. d'où la nécessité d'évaluer en …de cheval le mérite de chaque candidat. Si bien que le mandat finira …appartenir à celui qui représentera le plus grand nombre de chevaux. …e peuple! Dieu avait cependant donné l'intelligence à l'homme et …e à la brute!

…e dis avec douleur, mais ces accusations éternelles d'improbité et …lversation que certains patriotes français ont toujours à la bouche, … les fonctionnaires publics, ne font que trahir la bonne volonté …raient ces bons citoyens de malverser, s'ils étaient à la place des … gens qu'ils accusent. Dans la conviction de ces patriotes, comme …elle du fournisseur des vivres, voler l'Etat n'est pas voler. Le vœu …s général de ces vertueux apôtres est d'être ministre des *finances* …ues heures seulement, le temps d'emplir ses poches. Notez bien que …mpion de la morale ne désire jamais devenir garde-des-sceaux, ni …re de l'instruction publique. Il s'est bâti, sur les fonctions de mi… …des finances, une théorie à lui et il n'en démord pas. Il ne croit pas …is au chiffre officiel des émolumens de l'employé; il y a toujours …ui autour de ces émolumens, une prime mystérieuse et illicite qui en double le chiffre et qu'il appelle le tour du bâton dans son langage métaphorique.

Hélas! il faut bien en convenir, nous sommes une nation liardeuse et pas forte sur la chasse, et j'avais superbement raison de m'écrier tout-à-l'heure que la chambre des députés ne représentait que trop fidèlement le pays.

En ont-ils dit et fait ces malheureux députés sur cette loi de la chasse, depuis une dixaine de jours! Nous sommes au temps de carnaval, c'est vrai, mais la facétie consulaire doit avoir pourtant ses limites, et quand un député français, sur qui la patrie et l'Europe ont les regards fixés, se permet un calembourg, au moins devrait-il le faire bon. J'avoue que je me sens profondément humilié, comme citoyen français, de la faiblesse de mes représentants sur la question de la caille, et que mon estime pour le représentatif s'est médiocrement accrue du spectacle de cette discussion.

Règle générale. Il est souverainement absurde de demander de bonnes lois, sur quoi que ce soit, aux avocats qui vivent des mauvaises, et qui ont intérêt à les fabriquer telles. En bonne logique civilisée, ces braves gens-là ne peuvent pas se suicider pour faire plaisir au peuple. Mais c'est aller de l'absurde à l'absurdissime que de confier la rédaction d'un projet de loi sur la chasse à une commission de robins. Qu'y a-t-il, je vous demande, entre ces gens-là et nous? J'en ai vu, Dieu merci! à l'étang de Saclé et dans la forêt de Sénart, des conseillers-d'Etat et des maîtres des requêtes, voire des lumières de barreau armées de lunettes vertes, et j'en ai vu assez pour m'expliquer le vide, le décousu, l'illogisme qui se rencontrent à chaque ligne dans leur malencontreux projet. Il m'avait suffi d'observer la manière dont ces notabilités législatives ajustaient la bécassine, pour préjuger de leur capacité. Je l'ai dit, et je le répète, toute idée de modestie à part, c'était à nous autres les forts, et non au conseil-d'Etat, ni au barreau, qu'il fallait demander des renseignements là-dessus. La chasse est une passion, un art, une science profonde, une matière que les intelligences vulgaires et les constitutions débiles n'ont pas droit d'aborder.

La chasse! quel sujet grandiose, et comme ils me l'ont gâté, comme ils l'ont rapetissé à leur taille! Quelle magnifique occasion d'exposer la théorie des droits naturels de l'homme, et comme un Mirabeau l'eût saisie au passage pour formuler les vrais principes de l'ordre social et conclure à la légitimité imprescriptible du droit de l'homme au travail. Eux, ils sont allés voir passer les masques sur le boulevart, au lieu d'assister aux séances, qu'ils ont abrégées de deux heures, et ils ne se sont presque jamais trouvés en nombre pour voter! M. Guizot, absorbé par l'esprit des conquêtes océaniques, a paru à peine à la chambre dans le cours des débats. Que voulez-vous? leurs commettants ne les ont pas nommés pour discuter la théorie des droits naturels de l'homme; ils sont là pour tâcher de happer quelque lopin de canal ou de chemin de fer dans la grande curée des entreprises d'utilité publique, et leurs arrondissements les ont menacés de ne pas les réélire, s'ils ne rapportaient au pays leur part de royauté, à la fin de la session.

Le droit de chasse est un des sept droits naturels de l'homme, comme le droit de pêche, le droit de pâture et de cueillette. Dans l'état de sauvagerie, les fruits dont la terre est chargée ainsi que le gibier et le poisson, appartiennent évidemment au premier occupant. Là où la chasse est le principal moyen de subsistance de l'homme, on conçoit que nul ne s'avise de contester le droit de chasse à autrui; ce serait lui contester en effet le droit de vivre. La horde sauvage considère cependant déjà le droit de chasse comme inhérent à la propriété collective du sol, puisqu'elle considère comme cas de guerre l'invasion de *son territoire de chasse* par la horde voisine.

La société sauvage fait-elle place à une société *industrieuse* (civilisée ou barbare)? la propriété collective de la horde est-elle devenue individuelle? A-t-elle disparu dans le partage que les conquérants en ont fait, qu'aussitôt la loi nouvelle doit enchaîner l'essor de tout droit naturel. En effet, le barbare et le civilisé cultivent, ce que ne faisait pas le sauvage; ils ont développé leur industrie sur le sol; ils l'ont fécondé de leur travail; ils ont créé des cultures, des récoltes. Cette plus-value qu'ils ont donnée à la terre leur appartient légitimement. Or, pour qu'ils puissent recueillir le prix de leurs efforts et de leur industrie, il faut bien qu'ils assurent leurs moissons, leurs vergers et leurs troupeaux contre l'exercice des droits naturels de pâture, de cueillette et de chasse. La loi qui reconnait au producteur la propriété du produit créé par ses mains est une loi juste; c'est le stimulant du travail, c'est le premier élément du progrès de l'humanité. Le législateur confond toujours, malheureusement, la propriété des récoltes ou des fruits avec la propriété du fonds, et de cette confusion sont nés tous les désordres et toutes les misères de l'humanité. Le sol appartient à l'espèce, qui n'en peut être dépossédée.

Le possesseur du sol, que la loi investit du droit de propriété dans l'intérêt général de la production et de la richesse, doit évidemment un équivalent, une indemnité à l'homme qu'il a dépouillé de ses droits naturels de chasse et de cueillette, par mesure d'utilité publique; cette indemnité ne peut être autre chose que la garantie du droit au travail. Le droit de propriété ne se légitimera que par la reconnaissance du droit au travail pour tous.

Mais le travail que le civilisé et le barbare offrent au sauvage en échange de ses droits naturels de chasse, de cueillette et d'*insouciance*, est un travail répugnant et ingrat, que celui-ci refuse, à moins que le vainqueur ne le réduise en esclavage. S'il habite le continent d'Amérique-Nord et le voisinage des grands lacs, il s'enfonce dans les prairies de l'Ouest avec le vieux Bas-de-Cuir, bien au-delà des derniers établissements des civilisés. S'il habite un pays fermé comme l'Angleterre, il protestera éternellement contre la loi, comme Robin-Hood; il sera le chef des contrebandiers, le chef des partisans qui chasseront un jour du pays la race conquérante, le Maure, le Franc, le Saxon; il sera le héros des poésies populaires, et des révolutions…

Ce pourquoi le moraliste le dévoue aux dieux infernaux comme ennemi du travail. Moralistes, pourquoi votre travail est-il si répugnant que les

plet; et néanmoins, afin de faciliter au tiers-parti une seconde escalade du ministère sur les épaules de l'opposition, le *Siècle* se hâte d'adhérer au programme *vague et incomplet* de l'aide-de-camp de M. Thiers.»

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 19 *février* 1844.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif au règlement définitif du budget pour l'exercice de 1841, et pour nommer, s'il y a lieu, la commission à laquelle sera renvoyé ce projet.

La séance est suspendue à deux heures trois quarts et reprise à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des noms des membres de la commission. Ce sont : MM. le comte Gasparin, le président de Gasc, le marquis de la Force, le marquis d'Audiffret, Camille Périer, le comte Beugnot et le comte de Saint-Cricq.

L'ordre du jour appelle un rapport des pétitions.

M. LE VICOMTE DE PRÉVAL rend compte d'une pétition du sieur Nicolaos-Stéphanopoli de Comnène, qui sollicite une manifestation en faveur de la révolution constitutionnelle qui vient de s'opérer en Grèce. — Ordre du jour.

M. LE COMTE DE TASCHER. M. de La Porte, à Paris, appelle l'attention de la chambre sur les causes qui ont souvent frappé de stérilité les entreprises de colonisation de la France, et sur la nécessité d'y remédier pour l'avenir, au moyen de règlements qui auraient pour objet de protéger les indigènes des pays conquis, dans leur vie, leur religion, leurs propriétés et leurs usages. — Ordre du jour.

Le sieur Deloin, ingénieur civil, à Paris, soumet à la chambre un projet qui tend à assurer l'avenir des classes industrielles et ouvrières, par la création d'un hôtel civil des invalides, pour les deux sexes âgés et infirmes.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Je n'approuve pas le projet présenté par le pétitionnaire, car je crois qu'il y a impossibilité de créer un hotel des invalides pour la classe intéressante des ouvriers de l'un et l'autre sexe, âgés et infirmes. S'il y a eu possibilité de créer un hôtel des invalides pour l'armée, c'est que l'armée n'est qu'en nombre très faible relativement aux ouvriers de l'un et l'autre sexe. Vous avez un hôtel des invalides de 4 à 5,000 individus sur une armée de 300,000 hommes, tandis que, dans l'autre cas, vous auriez un hôtel des invalides pour une population d'environ 10 à 15 millions de travailleurs.

Je pense, avec M. le rapporteur, que la ressource des malheureux ouvriers doit être dans les caisses d'épargne, mais jusqu'à un certain point seulement; car s'il y a 358 millions dans les caisses d'épargne, je dois dire qu'à ma connaissance plus de la moitié de cette somme n'appartient pas aux ouvriers : ce sont de petits capitalistes ou bien des domestiques qui placent là leurs épargnes. Mais les travailleurs ne font pas de ces économies, parce que, surtout pour les ouvrières, les journées sont insuffisantes.

Je me suis informé du prix moyen des journées de femmes à Lyon, et on m'a dit 50 centimes. Elles ne peuvent pas vivre avec un pareil salaire. A Paris, le prix moyen est de 60 centimes, encore le gouvernement leur vient-il en concurrence par le travail qu'il fait faire dans les prisons au-dessous de

[...] Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, où toutes les choses nécessaires à la vie sont plus chères que dans le reste de la France.

M. LE MARQUIS DE BOISSY appuie la pétition et demande que les résultats de cette réclamation soient étendus aux desservants de tous les départements; il est d'autant plus convenable de faire justice à leur demande qu'en 1840 les ministres protestants ont été l'objet d'une semblable faveur. Il demande le renvoi au ministre des cultes.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE croit la proposition intempestive et demande l'ordre du jour.

Le renvoi est adopté.

M. LE VICOMTE DE SÉGUR-LAMOIGNON donne communication de la pétition suivante :

Les cultivateurs, négociants et propriétaires de l'arrondissement de Cambrai, au nombre de 863, et la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, adressent des observations tendant à frapper de droits plus élevés la graine de sésame, dont l'importation croissante menace un des principaux produits de l'agriculture des départements du Nord, la graine et l'huile d'œillette.

La commission propose l'ordre du jour.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY croit que les départements du Nord n'ont rien à craindre de l'importation de la graine de sésame, tandis que la mesure que demandent les pétitionnaires porterait le plus grand préjudice aux départements du Midi, où l'huile de sésame, d'un prix bien moins élevé que toute autre, remplace chez l'homme du peuple, le beurre et la graisse; les usines à huile entretiennent une population dont le gouvernement peut faire d'excellents mécaniciens; Marseille emploie 200 bâtiments pour ce commerce, et il serait inopportun de l'écarter de ce bénéfice notre marine, qui a si peu d'occasions d'occuper ses bâtiments.

M. FERRIER convient qu'en ce moment les départements du Nord n'ont pas à souffrir de l'importation du sésame, mais il croit qu'il ne tardera pas à en être autrement, en présence de l'énorme augmentation de l'importation de cette graine en France, importation qui, en 1840, n'était que de 135,000 f., qui fut portée à un million en 1842, et qui, en 1843 a atteint le chiffre de 5 millions; il est urgent de prendre une mesure qui concilie tous les intérêts. Il appuie la pétition.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, répond que la question viendra plus à-propos lors de la discussion d'un projet de loi sur les douanes, qui sera prochainement présenté aux chambres.

M. LE MARQUIS DE LA PLACE dépose sur le bureau de la chambre une pétition demandant la liberté de l'enseignement.

La séance est levée à 5 heures.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, vice-président.

Séance du 19 *février* 1844.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Après la lecture du procès-verbal, M. Isambert dépose une pétition relative à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur la police de la chasse.

Un autre amendement de M. Luneau est rejeté.

Le dernier alinéa de l'article 11 est adopté; cet article, maintenant séparé en deux sections, forme les articles 11 et 12.

Les articles 12 et 13 sont réservés sur la proposition de M. Boudet qui demande qu'on fasse de l'article 14 (devenu article 15) les articles 13 et 14, des articles 13 et 14 les articles 14 et 15 afin de soumettre le premier aux peines du double prononcées pour les deux autres.

La discussion s'ouvre sur l'art. 14, devenant art. 15. Il est ainsi conçu :

« Celui qui aura chassé sur le terrain d'autrui sans son consentement, si ce terrain est attenant à une maison habitée ou servant à l'habitation, et s'il est entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, sera puni d'une amende de 100 à 1,000 fr., et pourra l'être d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans prononcé par le code pénal. »

M. PARÈS propose de dire : « Au lieu de 100 à 1,000 fr.; au lieu de 3 mois à 2 ans, 1 mois à 1 an. »

Cet amendement est combattu par M. Martin (du Nord) et appuyé par M. Luneau.

M. VATOUT propose de porter l'amende de 50 à 300 fr., et celui de l'emprisonnement de 6 jours à 3 mois.

M. PARÈS se réunit à cet amendement.

M. LUNEAU reprend la proposition de M. Parès, et demande que l'amende soit de 16 à 300 fr.

Cet amendement n'est pas adopté.

Celui de MM. Parès et Vatout est adopté.

On met aux voix la deuxième partie de cet amendement, ainsi conçu :

« Si le délit a été commis la nuit, l'amende sera de 300 à 1,000 fr., et la prison de 3 mois à un an.

Cet amendement est adopté.

La discussion s'ouvre sur l'art. 12, devenu art. 1[illegible].

« Les peines ci-dessus pourront être portées au double si le délinquant était en état de récidive; s'il était déguisé ou masqué; s'il a refusé de dire son nom ou s'il a pris un faux nom; s'il a usé de violences envers les personnes ou s'il a fait des menaces, sans préjudice, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par la loi. »

MM. VIVIEN, BOUDET et GAUTHIER DE RUMILLY demandent que l'on efface ces mots : « S'il a refusé de dire son nom. »

M. HÉBERT défend cette disposition.

M. VIVIEN insiste; il trouve cette disposition inutile en présence de l'article 24, qui dit que les délinquants qui seront déguisés ou masqués et refuseront de dire leurs noms, etc., seront conduits devant le maire ou le juge-de-paix.

M. HEBERT répond que, pour sa part, il repousse l'article 24, qui attribue trop de pouvoir aux gardes.

M. PARÈS propose de réserver le vote après celui de l'article 24.

L'amendement de M. Vivien est mis aux voix, et adopté après une épreuve douteuse.

L'article, mis aux voix avec cette suppression, est adopté.

M. DESSAIGNE propose d'ajouter à l'article le paragraphe additionnel suivant :

« En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois sera toujours appliquée, si le délinquant n'a pas satisfait aux condamnations précédentes. »

M. LUNEAU demande, par un sous-amendement, que ces peines, d'obligatoires, deviennent facultatives.

---

hommes intelligents, que les natures puissantes le rejettent comme une humiliation et que le sauvage n'ait pas d'imprécation plus terrible contre son ennemi que celle-ci : *Puisses-tu être réduit à labourer un champ!*

Moralistes, garantissez le droit au travail à tous, et sachez rendre attrayant ce travail comme le bon Dieu l'a voulu, et le braconnier n'aura plus de motifs pour protester à main armée contre la loi et pour se révolter contre vos tyrannies; et les sympathies du peuple, du vaincu ne seront plus pour lui.

Mais aussi long-temps que le salaire sera insuffisant, et que la répartition des bénéfices du travail ne profitera qu'au capital tout seul, au banquier, au parasite paresseux, le travailleur aura le droit de protester contre vos lois d'oppression et de réclamer l'exercice de ses droits naturels; car la civilisation qui fait aux riches la vie plus douce que toutes les périodes précédentes, fait au pauvre un sort cent fois pire que la sauvagerie, et il est naturel que le pauvre travailleur aspire ardemment au retour en sauvagerie. La définition scientifique et vraie du braconnage est celle-ci : retour en sauvagerie.

Inutile de dire que nul n'a songé, dans l'enceinte de l'assemblée législative, à aborder sous le point de vue social la question du droit de chasse. Je présume que la chambre des députés aura pensé que les études de ce genre étaient du domaine exclusif du feuilleton. Je prépare une pétition aux chambres, que je ferai revêtir de pas mal de signatures, et qui aura pour objet de faire déclarer que les fonctions de député sont incompatibles avec celles d'avocat. Mais ce projet me rappelle que je ne suis pas heureux avec mes pétitions aux chambres. Il y a déjà quinze mois que j'en ai présenté une pour dénoncer un acte odieux de brutalité militaire commis sur ma personne, en Afrique, et le rapporteur de la chose n'a pas encore eu le temps de la rapporter.

Au lieu d'aborder la question de droit et de principe, comme faisaient les législateurs de la Constituante et de la Convention, les législateurs de 1844 se sont empêtrés dans d'inextricables détails de dispositions inutiles ou contradictoires. C'est le sort de tous les imprévoyants qui ne prennent pas la précaution de se munir d'un fil pour se reconnaître dans les détours du labyrinthe.

Ils ont déclaré que nul n'aurait le droit de chasser sur le territoire d'autrui sans la permission du propriétaire, et ils n'ont pas vu qu'en omettant une disposition qui force le propriétaire à indiquer par un signe quelconque que sa propriété est réservée, ils tendent un piège insigne au chasseur de bonne foi et rendent toute chasse impossible sur un territoire morcelé.

Ils ont discuté longuement sur la question de savoir si le droit d'autoriser la chasse aux filets serait réservé au préfet, et ils n'ont pas songé à imposer cette chasse, qui peut être énormément imposée, attendu que c'est la plus destructive et la plus funeste à l'agriculture, en même temps que la plus lucrative et la moins dispendieuse pour l'industriel qui l'exerce. Ils ont mieux aimé faire décider que la caille n'était pas un oiseau de passage, que de faire écrire ces deux petites dispositions dans la loi :

« La chasse aux filets est interdite dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du 15 août au 15 octobre.

» La délivrance du permis de chasse aux filets donnera lieu à la perception d'un droit de cent francs, au profit de la commune sur le territoire de laquelle la chasse s'exercera. Les filets seront marqués du plomb de la régie. »

Ils ont oublié aussi d'imposer les chiens de chasse, ce qui est cependant un moyen assez simple d'imposer le chasseur proportionnellement à sa fortune.

Je rends toute justice aux excellentes intentions de l'honorable M. Delespaul, député du Nord, qui a fait ce qu'il a pu pour protéger la caille : mais je crois qu'il est malheureux d'avoir raison contre l'histoire naturelle et contre la vérité. L'honorable magistrat s'abuse, s'il espère que la caille renoncera à ses habitudes de voyage pour complaire aux caprices des députés français.

Le même a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de tous les chasseurs en demandant l'interdiction de la chasse à la *chanterelle*. Les siècles futurs auront peine à croire qu'il ne se soit pas trouvé dans une assemblée de 459 propriétaires, dix individus pour comprendre la valeur de cette expression. Je me demande où les électeurs vont prendre leurs mandataires.

Mais l'honorable député de Lille a erré lorsqu'il a affirmé, à propos de la chasse à l'oiseau, qu'il voulait aussi, et avec raison interdire, que la Hollande possédait la seule héronnière qui existât en Europe. J'ai vu, de mes yeux vu, et il n'y a pas long-temps, et à 36 lieues de Paris tout au plus, une superbe héronnière. Cette héronnière était située sur le territoire de la commune d'Ecury, entre Epernay et Châlons, elle faisait partie des propriétés de M. de Sainte-Suzanne.

Un monsieur, ennemi du lapin, encouragé par le succès de la proposition relative à la caille, a voulu profiter de la disposition d'esprit de ses collègues pour faire ranger le susdit quadrupède dans la catégorie des bêtes fauves. L'amendement n'a pas été appuyé.

Je veux bien qu'on pardonne beaucoup de choses à un député du département du Var affecté d'un gros rhume, mais il y a erreur et erreur, cependant.

J'admets volontiers avec l'honorable M. Boulay qu'une caille *qui vient de faire 200 lieues sans boire ni manger* (*Moniteur*) se trouve momentanément dans une position fort médiocre et qu'elle a vu luire de meilleurs jours dans sa vie.

Je ne m'élèverai pas non plus contre cette proposition téméraire que si les cailles ne passent pas toutes les années par la même route, cela dépend des diverses directions qu'elles prennent; mais je ne puis admettre, avec le même laisser-aller, la théorie de l'honorable méridional sur le lieu de séjour des cailles pendant la belle saison. La caille nichait autrefois dans toutes les provinces de France, quand on ne la tourmentait pas trop; et elle y séjournait tout l'été : elle y niche et y séjourne encore, mais en si faible quantité que cet oiseau est destiné à passer incessamment à l'état de mythe, comme je l'ai écrit dans ce feuilleton, il y a bien long-temps.

L'honorable député a demandé la permission de dire un mot de la question en chasseur. Je demande à protester au nom de l'histoire naturelle et de la science cynégétique contre la qualité ci-dessus. M. Boulay n'a pas traité la question en chasseur, mais en député consciencieux d'un département où la destruction de la caille est une industrie nationale.

Mes lecteurs se souviennent peut-être que j'ai traité à fond, il y a six mois, cette grande question de la caille. La question de la caille n'est pas exclusivement française; elle est européenne, il ne suffit pas d'interdire la chasse aux cailles sur les rivages français de la Méditerranée au moment du passage; il faut l'interdire en même temps sur les rivages de l'Italie, de la Sardaigne et de la Grèce, si l'on veut arriver à un résultat utile. C'est une de ces vastes questions comme celles du percement des isthmes de Suez et de Panama et de la neutralité du Bosphore, dont la solution exige la réunion d'un congrès des puissances.

J'ignore quel est le mauvais plaisant qui a fait accroire à l'honorable M. Fulchiron qu'on chassait le loup avec des lévriers en France, et qui, sous ce fallacieux prétexte, lui a fait prendre en main la défense de ce dernier quadrupède. On a chassé autrefois le loup de cette manière en France, c'est vrai, et on l'y chasse encore en Russie, en Pologne et ailleurs; mais il y a bel âge que les meutes de lévriers pour loup ont disparu de France, et le loup malheureusement aussi; car le loup n'apparaît si fréquemment, croyez-le bien, que dans les colonnes des journaux désœuvrés, et je connais de vrais chasseurs qui en cherchent un à tuer depuis dix ans et qui n'en peuvent venir à bout.

Je dois cette justice à l'honorable M. Fulchiron, qui s'est lancé d'une façon si déplorable dans cette question de lévriers, de dire qu'il a eu du moins le bon esprit de ne pas se poser en chasseur.

J'ai traité surabondamment, dans cette feuille, la question de l'influence de la révolution de juillet sur les destinées de la caille. Je me dispense de revenir sur ce chapitre, à propos des opinions politiques prêtées à ces oiseaux.

A l'occasion du vote sur l'amendement de M. Delespaul en faveur de la caille, un jeune et spirituel honorable s'est écrié qu'il serait au désespoir d'être rangé parmi les *anti-cailles*. Le mot a obtenu un prodigieux succès.

Un autre a dit à l'un de ses collègues qui lisait un amendement contre les chiens : « Vous êtes un excellent citoyen, car vous voulez empêcher les meutes » (l'émeute). Le mot a obtenu un succès encore plus prodigieux que l'autre.

On dit que la concurrence du Palais-Bourbon a fait beaucoup de tort en ces derniers temps aux théâtres de vaudevilles.

Quand ils ont tant d'esprit, les enfants vivent peu.

A. TOUSSENEL.

P. S. Tout me porte à croire que la chambre reculera devant son œuvre, et qu'elle renversera par un coup de scrutin définitif l'échafaudage qu'elle a pris tant de peine à élever. Ce sera un malheur. La disposition qui défendait la vente, l'achat et le transport du gibier en temps prohibé valait mieux à elle seule que tout le reste du projet.

M. CRÉMIEUX combat la suppression du paragraphe qui a pour but de remplacer certaines dispositions difficilement applicables de la loi de 1790.

M. BOUDET présente de nouvelles considérations.

L'amendement de M. Peltreau de Villeneuve est adopté.

L'ensemble de l'article est également voté.

« Art. 17. En cas de conviction de plusieurs délits commis avant la déclaration du procès-verbal, la peine la plus forte sera seule prononcée. »

M. ISAMBERT propose la rédaction suivante :

« En cas de conviction de plusieurs délits prévus par la présente loi, ou par le code pénal ordinaire, la peine la plus forte sera seule prononcée.

» Les peines encourues pour des faits postérieurs au procès-verbal de contravention, ou à la citation, pourront être cumulées, s'il y a lieu, sans préjudice des peines de la récidive. »

Sur les observations de M. Martin (du Nord), M. Isambert retire son amendement.

L'article est adopté.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article 18 :

« En cas de condamnations pour délits prévus par la présente loi les tribunaux pourront priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excédera pas cinq ans. »

M. BOUDET propose un amendement ainsi conçu :

« Lorsque des condamnations auront été prononcées en vertu des dispositions des paragraphes 6 et 8 de l'art. 11, et des articles 12, 13 et 14 de la présente loi, les tribunaux pourront priver les délinquants du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excédera pas dix ans. »

L'amendement n'est pas adopté. — L'article de la commission est voté.

« Art. 19. La gratification mentionnée en l'art. 10 sera prélevée sur le produit des amendes.

» Le surplus desdites amendes sera attribué aux communes sur le territoire desquelles les infractions auront été commises. »

Cet article est adopté sans discussion.

M. DE TOYE propose d'ajouter à ce paragraphe :

« Art. 21. Les délits prévus par la présente loi seront prouvés, soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, à défaut de rapports et procès-verbaux, ou à leur appui. » — Adopté.

« Art. 22. Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officier, maréchal-des-logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes-champêtres, gardes communaux ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve contraire, conformément aux dispositions de l'art. 154 du Code d'instruction criminelle. » — Adopté.

« Art. 23. Il n'est point dérogé pour la constation des délits et la foi due aux procès-verbaux rédigés par les agents ou préposés de l'administration forestière, aux dispositions des art. 176 et 177 du Code forestier, 53 et 54 du Code de la pêche fluviale. » — Adopté.

« Art. 24. Dans les vingt-quatre heures du délit, les procès-verbaux des gardes seront, à peine de nullité, affirmés par les rédacteurs devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis. » — Adopté.

« Art. 25. Les délinquants ne pourront être saisis ni désarmés; néanmoins, s'ils refusent de faire reconnaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits immédiatement devant le maire ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité. » — Adopté.

« Art. 26. Tous les délits prévus par la présente loi seront poursuivis d'office par le ministère public, sans préjudice du droit conféré aux parties lésées par l'article 182 du code d'instruction criminelle. — Adopté.

» Dans les cas prévus par les paragraphes 2 et 5 de l'article 11, le ministère public ne pourra poursuivre que sur la plainte de la partie intéressée.

» Toutefois, cette plainte ne sera pas nécessaire si la chasse a eu lieu sur des terres qui ne sont pas *encore dépouillées de leurs fruits*, ou sur un terrain entouré d'une clôture, telle qu'elle est définie audit paragraphe 5. »

M. PARÈS propose de remplacer les paragraphes 2 et 3 par la disposition suivante :

« Néanmoins, en cas de chasse sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire, le ministère public ne pourra poursuivre que sur la plainte de la partie intéressée, à moins que le terrain ne soit clos dans le sens de la présente loi, et attenant à une habitation, auquel cas la poursuite d'office est autorisée. »

L'amendement est adopté.

« Art. 27. Ceux qui auront commis conjointement les délits de chasse, seront condamnés solidairement aux amendes, dommages-intérêts et frais. » — Adopté.

« Art. 28. Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants seront civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs, non mariés, pupilles, demeurant avec eux, serviteurs et autres subordonnés, sauf tout recours de droit.

» Cette responsabilité sera réglée conformément à l'art. 1384 du Code civil, et ne s'appliquera qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir toutefois donner lieu à la contrainte par corps. »

M. BOUDET propose l'amendement suivant :

« . . . . . Seront civilement responsables des condamnations prononcées pour délits de chasse, lorsque ces délits auront été commis par leurs enfants mineurs, ou par leurs pupilles non mariés ou non émancipés, habitant avec eux ; ou par leurs serviteurs et autres subordonnés, sauf tout recours de droit. »

L'amendement est rejeté et l'article adopté.

« Art. 29. Toute action relative aux délits prévus par la présente loi sera prescrite par le laps de trois mois, à compter du jour du délit. » — Adopté.

SECTION IV. — *Dispositions générales.*

« Art. 30. Il n'est rien innové à tout ce qui concerne l'exercice du droit de chasse dans les propriétés de la couronne. Néanmoins, les délits commis dans ces propriétés seront punis d'après les dispositions de la présente loi. »

Après une courte discussion entre MM. Luneau, Crémieux et Martin (du Nord), l'article est rejeté après deux épreuves, conformément à la proposition de M. Luneau.

« Art. 31. Sont et demeurent également abrogés les lois, arrêtés, décrets et ordonnances intervenus sur les matières réglées par la présente loi, en tout ce qui est contraire à ses dispositions. »

M. BOUDET demande la suppression du premier paragraphe.

Les deux paragraphes sont successivement adoptés.

M. LE PRÉSIDENT propose de renvoyer le vote de la loi à la prochaine séance pour que la commission puisse en revoir la rédaction. (Non ! non !)

Après une courte discussion, l'ordre du jour est ainsi fixé :

Mercredi, à midi, réunion dans les bureaux. — A 1 heure, séance publique. — Développement de la proposition de M. de Rémusat. — Discussion de la loi relative à la pension à accorder à Mlle d'Erlon. — Rapport de pétitions.

On procède sur l'ensemble du projet de loi au scrutin secret.

La chambre n'est pas en nombre.

La séance est levée à 6 heures.

ANGLETERRE.

Les journaux de Londres nous apportent la fin de la séance de la [illegible]

[illegible] sera annulée; si elle est rejetée, les prévenus seront condamnés. Les prévenus pourront alors interjeter appel, mais il faudra qu'ils obtiennent le consentement de l'attorney-général, sinon le jugement sera exécuté. Toutefois, on pense que l'attorney-général ne refusera pas son consentement. Dans ce cas, l'affaire sera portée devant les douze juges d'Irlande. S'ils se prononcent en faveur des appelants, le verdict sera annulé, sinon, l'appel ira à la chambre des lords. Dans ce cas, l'affaire ne pourrait être jugée cette année, il faudrait attendre jusqu'en 1845.

Le *Morning Chronicle* prétend tenir d'une source sûre que lord de Grey va se retirer de la lieutenance d'Irlande, et qu'il est probable qu'il quittera le pays avant un mois. Le nom de son successeur n'est pas encore certain. On parle de lord Warncliffe.

ESPAGNE.

D'après des lettres de Murcie, datées du 10 février et reçues à Madrid le 15, le blocus de Carthagène devait être établi dès le 10.

Le commandant de marine de la province d'Alicante, D. Joachin Vara de Rey, capitaine de vaisseau, a été suspendu de ses fonctions, en attendant qu'il soit jugé comme coupable d'infraction aux ordonnances royales, pour avoir dressé le rôle du navire à vapeur *le Baléar* dont les rebelles s'étaient emparés.

Le ministre de la guerre a reçu une dépêche du capitaine-général de Valence, datée de son quartier général de Villa Franqueza, le 9 du courant, dans laquelle il annonce qu'il a prolongé la ligne du blocus d'Alicante, lequel s'étend depuis la montagne de Saint-Julien, jusqu'au village de Saint-Vincent. Le général Pardo occupe la droite, le brigadier Larrocha, la gauche. Les rebelles du château avaient tiré quelques coups de feu, qui n'avaient produit aucun effet. Le lendemain, il devait resserrer le blocus.

D'après des lettres d'Albacète, parvenues à Madrid le 13, le général Roncali serait entré à Alicante, et les rebelles se seraient rendus aux premiers coups de canon. Quoique cette nouvelle mérite confirmation, on ne paraît pas douter à Madrid que le château d'Alicante ne succombe bientôt.

Le *Messager* publie ce soir les dépêches télégraphiques suivantes, qui confirment des nouvelles que nous avons déjà données en partie :

« Bayonne, 16 février.

» Le mouvement portugais a eu lieu à Torres-Nuevas, dans le 4e de cavalerie : plusieurs arrestations ont été ordonnées, le 7, à Lisbonne. Le comte de Bomfim, qui y était compris, s'est échappé.

» Le général Roncali écrit, le 9, de Villa-Franqueza, qu'il bloque Alicante avec le général Pardo. Plusieurs insurgés se sont déjà présentés à lui.

» L'adresse des députés à la reine a réuni soixante-douze signatures. »

« Bayonne, 17 février.

» On annonce d'Orihuela, du 9, que les insurgés avaient abandonné cette ville et s'étaient renfermés dans Carthagène.

» Le baron de Bomfim, qu'on croit chef du nouveau mouvement portugais, a été arrêté à Yelves.

» M. Olozaga a été envoyé en résidence à Setubal par le gouvernement portugais. »

AUTRICHE.

La *Gazette d'Augsbourg* contient, sous la rubrique Vienne 10 février le rescrit suivant adressé par l'empereur à l'archiduc Palatin sur les scènes scandaleuses qui ont eu lieu le 1er courant à Presbourg :

« Nous avons été profondément affligés en apprenant les excès que les jeunes gens de Presbourg ont commis en pleine rue, le 1er courant, en violant le sauf-conduit de la Diète donnée à M. Douray, député du comitat de Szatmar. Nous avons déjà déclaré que nous voulions protéger la liberté des suffrages contre la licence indiscrète de ceux qui ne sont pas membres du corps législatif, et nous regardons comme un de nos principaux devoirs d'apprécier convenablement la liberté légale de la parole et de maintenir avec soin la sûreté personnelle de tout individu membre de la diète.

» Néanmoins, parmi ceux à qui il convient uniquement d'assister aux discussions publiques silencieusement, avec décence et tranquillité, on a remarqué, en ce temps-ci, des individus dangereux, tels qu'on ne les tolère en aucune nation, leur admission étant abusive et contraire aux lois du pays. En effet, elle a pour résultat d'empêcher un député de remplir sa grave et importante mission. Ces malfaiteurs qui, dans le cours de la présente diète, ont osé insulter itérativement plusieurs députés, se sont rendus coupables de la violation du sauf-conduit donné par la diète. Ils ont compromis la sûreté des personnes et des propriétés et ne peuvent être tolérés dans aucun État policé. Ainsi, bien certain que les mesures nécessaires seront adoptées pour châtier les auteurs des derniers excès, nous vous chargeons de nous soumettre un projet de loi qui préviendra, à l'avenir, le retour d'un scandale pareil.

» Signé : FERDINAND. »

HAITI.

On a reçu en Angleterre des nouvelles d'Haïti par le steamer *Avon*. Comme nous l'avons déjà annoncé, le général Hérard aîné avait été élu président de la république presqu'à l'unanimité. Il avait obtenu 86 voix contre 10. M. Gelin, noir, avait été choisi par le général pour l'un des secrétaires d'État. La constitution est définitivement établie. Le pays est complètement tranquille. Un plénipotentiaire haïtien a été nommé pour s'entendre avec M. Barrot, l'envoyé français. Le prochain courrier nous apportera probablement le résultat des négociations. L'opinion générale est que les affaires s'arrangeront d'une manière satifaisante.

Faits divers.

S'il faut en croire le *Sud* et le *Sémaphore*, la réélection de M. Berryer ne serait rien moins qu'assurée. L'homme qu'on lui oppose est M. Louis Lagarde dont la candidature est chaudement appuyée par les deux journaux conservateurs de Marseille.

— Le *Journal des Travaux publics* confirme la nouvelle donnée par le *Journal des Chemins de fer*. D'après, ces deux journaux le gouverne-

[illegible] à la pépinière du Luxembourg, le vendredi 28 février à 8 heures du matin, et les continuera les mardi et vendredi suivants à la même heure.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 19 février 1844.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

SOMMAIRE : *Election de M. Vilmorin. — Accident de M. Gay-Lussac. — Rapport de M. Lamé sur un Mémoire de M. Clapeyron. — Rapports de M. Dumas sur les mémoires de MM. Jacquelain, Cahours et Chevandier. — Calcul intégral. — Photométrie électrique. — Lumière et chaleur. — Géodésie. — Météorologie.* — Sciences médicales : *Mémoires sur l'iris, par M. Maunoir. — Amputation de la langue, par M. Sédillot. — Lettre sur les abus de la ténotomie par M. Malgaigne.*

La section d'économie rurale, par l'organe de M. de Gasparin, a présenté, dans le comité secret de la dernière séance, la liste suivante de candidats pour la place de correspondant vacante par suite de la mort si regrettable de l'illustre Mathieu de Dombasle :

En première ligne, M. Vilmorin ;

En seconde ligne, *ex æquo* et par ordre alphabétique, MM. Crud, Ridolfi, Rieffel, Schattenmann et Villeroy.

L'élection a eu lieu dans la séance d'aujourd'hui, et M. Vilmorin a obtenu 44 voix sur 45 votants.

Nous avons appris l'accident fâcheux qui est arrivé dans son laboratoire à M. Gay-Lussac; nous pensons que nos lecteurs partageront la satisfaction de l'Académie en apprenant que, grâce aux prompts secours qui ont été donnés à ce célèbre savant, et à l'efficacité du traitement qu'il a suivi, ses blessures, quoique assez graves, n'ont pas eu de suite fâcheuse. Le flacon qu'il tenait entre les mains ayant fait explosion, M. Gay-Lussac a eu les mains déchirées, et un de ses yeux a été atteint; mais l'inflammation et la suppuration ne s'étant pas mises dans les blessures, on compte sur une prompte guérison.

— L'Académie a entendu aujourd'hui la lecture de quatre rapports ; le premier a été présenté par M. Lamé, les trois autres sont de M. Dumas.

Le rapport de M. Lamé concerne le Mémoire que M. Clapeyron a présenté, en mai 1842, sur le règlement des tiroirs dans les machines locomotives et sur l'emploi de la détente de la vapeur. On sait que la vapeur étant émise dans le cylindre, et ayant chassé devant elle le piston, se détend ensuite pour continuer à le pousser jusqu'au point le plus extrême de sa course; elle commence alors à s'élancer jusqu'à ce que le piston arrivant à la fin de sa double course, elle se comprime. C'est l'émission de la vapeur et sa détente qui constituent tout l'effet des machines à vapeur; elles sont réglées par le tiroir qui doit être tel que la vapeur doit effectuer sa détente pendant la plus grande fraction possible de la course du piston.

Pour qu'on obtienne ce but, les différents éléments variables du tiroir, c'est-à-dire le recouvrement extérieur, le mouvement intérieur, et l'angle qui fixe l'axe de l'excentrique, doivent être combinés d'une manière convenable, que M. Clapeyron a recherchée. Dans son travail il est arrivé à ce résultat excessivement remarquable que par quelques millimètres de plus donnés aux recouvrements du tiroir, il a pu augmenter de 40 à 50 pour cent l'effet utile des locomotives. Ainsi, avant cette modification, les fortes locomotives du chemin de fer de Versailles (rive droite) ne pouvaient franchir la rampe de 5 millièmes qui existe sur 18 kilomètres du parcours total qu'avec un convoi de 8 wagons. Aujourd'hui les mêmes machines, sans consommer une plus grande quantité de vapeur, conservent sur cette longue pente une vitesse de 10 lieues à l'heure, en tête d'un convoi de 12 wagons, ou d'un poids total de 75 tonnes.

Il est remarquable qu'une si légère modification introduite dans le tiroir, appareil qui occupe une si petite place dans une locomotive, ait procuré un avantage si énorme. Ce règlement du tiroir avait été pressenti dès 1805 par Watt lui-même, qui avait donné une construction pratique, effectuée dans ses seuls ateliers. Cette construction qui n'avait été aperçue que vers 1836, par les ingénieurs de la marine, assurait aux machines anglaises un avantage certain par les machines des autres nations ; depuis le travail de M. Clapeyron, cette supériorité des machines anglaises a disparu. On conçoit que l'Académie a dû récompenser le travail de cet habile et savant ingénieur, en votant l'insertion de son Mémoire dans le recueil des savants étrangers.

— L'Académie a également voté l'insertion dans ce recueil des trois Mémoires sur lesquels M. Dumas a successivement présenté des rapports très favorables.

Le premier rapport concerne un Mémoire de M. Jacquelain relatif aux produits de l'action réciproque de l'acide sulfurique anhydre et de l'ammoniaque. M. Jacquelain a découvert un corps bien cristallisé provenant de l'action directe de l'acide sulfurique anhydre sur l'ammoniaque et une combinaison barytique à laquelle ce corps donne naissance. M. Jacquelain n'a encore déterminé que la composition atomique de ces composés ; il lui reste à en faire la théorie.

Le second rapport de M. Dumas est relatif à un mémoire de M. Cahours sur l'huile volatile de *gualtheria procumbens*, dont nous avons rendu compte. Cette huile, qui nous vient des Etats-Unis, et qui est depuis quelque temps employée en grande quantité dans le commerce de la parfumerie, présente une circonstance très remarquable, c'est qu'elle est identique avec l'éther artificiel appelé salycilate de méthylène. M. Cahours a fait une étude très circonstanciée de ce corps et de ses combinaisons. Il a reconnu que l'éther salycilique de méthylène, l'éther salycilique d'alcool, et tous les éthers que l'on obtient par la substitution, équivalent à équivalent, de chlore, chrôme ou vapeur nitreuse à la place d'hydrogène, jouissent de cette curieuse propriété de renfermer cinq équivalents d'oxigène et d'être bibasiques comme l'acide phosphorique.

Dans une des dernières séances, M. Chevandier a lu un Mémoire relatif à la composition des différentes essences des bois et au rendement annuel d'un hectare de forêts. Il s'est proposé de faire connaître la valeur réelle d'un stère de bois de diverses essences, ramené à ses éléments chimiques, et d'apprécier la production annuelle d'un hectare de forêts

qui se pénètrent, ne peuvent, dans aucun cas, contenir les dérivées partielles des ordres impairs des déplacements. »

Physique. — M. Masson présente un mémoire sur la détermination de l'intensité de la lumière électrique. C[illegible]ensité, si variable, selon les sources et la tension de l'électricité, n'a pu être déterminée par les méthodes photométriques ordinaires, parce que l'étincelle électrique n'a pas une durée qui puisse être portée à plus d'un millionième de seconde. M. Masson a donc dû imaginer un photomètre spécial. Il est fondé sur ce que, quand un disque circulaire, divisé en secteurs alternativement pleins ou découpés, se meut avec une grande vitesse devant une lumière constante, il est intégralement lumineux à cause de la permanence des sensations sur la rétine. Mais si on vient à interposer entre cette lumière et le disque une lumière instantanée, il se présente instantanément sous la forme réelle, pourvu que l'intensité de cette lumière interposée soit au moins un soixantième de cette lumière permanente. Il est évident qu'en faisant varier la distance de cette dernière de manière à ce que la lumière électrique produise le phénomène, on pourra arriver à classer les lumières électriques et à trouver les lois de leurs intensités variables. C'est ce qu'a commencé à faire M. Masson.

— M. Melloni a dernièrement communiqué à l'Académie une note sur l'identité de la lumière et de la chaleur, qui ne seraient que de simples manifestations à nos sens des vibrations d'un même agent. Quand les vibrations sont plus rapides que celles qui correspondent au violet du spectre lumineux, plus lentes que celles qui correspondent au rouge, elles n'agiraient que sur les nerfs de la sensibilité tactile pour produire la sensation de la chaleur, tandis que généralement, entre les limites de vitesse, les vibrations agiraient efficacement, et sur les nerfs et sur le nerf optique. M. Couche propose de faire une expérience où, si la théorie de l'émission est vraie, on devrait par l'interposition d'une plaque de sel gemme agrandir ou rétrécir le spectre lumineux.

Météorologie. — M. Démidoff adresse les observations météorologiques faites pendant le mois d'octobre à Nijné-Faguilsk.

— M. Coulvier-Gravier lit un Mémoire où il donne la suite des travaux qu'il exécute pour pouvoir prédire par l'observation de la direction des

qu'un seul, parce qu'ils sont, en apparence, la continuation l'un de l'autre. Le plus extérieur qui est rayonnant, part d'une espèce d'aponévrose qu'on a nommée le ligament ciliaire, qui se trouve sur la limite de la cornée transparente et de la sclérotique. Les fibres de ce muscle tombent perpendiculairement sur la grande circonférence du muscle orbiculaire ou sphincter; sa petite circonférence forme la pupille. Le muscle rayonnant ou dilatateur de la pupille occupe à peu près les trois quarts du disque de l'iris, et le sphincter occupe l'autre quart.

— M. Sédillot, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, rend compte de l'amputation qu'il a pratiquée d'une langue dont la moitié gauche était cancéreuse jusqu'auprès de l'épiglotte. Pour parvenir aisément aux parties profondes de l'altération, ce chirurgien a enlevé une dent incisive inférieure du côté malade, incisé la lèvre correspondante et les téguments jusqu'au niveau de l'os hyoïde; puis, d'un trait de scie, il a divisé l'os maxillaire, dont l'écartement a permis d'enlever commodément toute la portion altérée de la langue. La personne opérée va bien.

— M. Malgaigne adresse une lettre sur les abus et le danger des sections tendineuses et musculaires dans le traitement de certaines difformités, notamment des difformités produites ou entretenues par la paralysie. Il rappelle les communications, qui ont été faites à l'Institut, de nombreuses sections tendineuses pratiquées sur des sujets qui ne s'en sont pas trouvés mieux, au contraire; mais on s'est donné garde de faire connaître ces fâcheux résultats.

B. et P.

Bourse du 19 février 1844.

Malgré la fermeté des fonds anglais, la bourse a été faible sur nos rentes comme sur les chemins de fer, qui, tous, ont continué à baisser.

Les espagnols se maintiennent, ainsi que Haïti. Naples a regagné près de 1 p. 0/0.

Les reports sur les fonds français très offerts.

Au comptant.—Esp.: passive, 5 3/4.—Mulhouse, 380.—Oblig. Grand-Combes, 1145.—Jouiss. Quatre-Canaux, 150.

Fin courant.—Belge 1840, 109 5/8.—Naples, 104 75, 105.

Rouen...... 82 1/2.
Orléans..... 83 1/4.
» Strasb. 250, 245 di 1/4.

MARCHANDISES. —HUILE de colza disponible, 81,00 à 80,00; courant du mois, 83,00 à 82,00; mars et avril, 82,00 à 81,00; quatre mois d'été, 84,00 à 83,00; quatre derniers mois, 86,00 à 00,00.

LILLE. —Colza, 00,00; 00,00; œillette rousse, 00; lin, 00; 00,00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3/6.—Disponible et courant du mois, 95,00; 95,50; mars et avril, 95,00; 95,50; quatre mois d'été, 97,50 00,00; quatre derniers mois, 98,00.

SAVON.- Disponible, 120 fr. escompte 0 0/0 première sorte; id., id., 0/0 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 21 0/0.

SUIFS de place. — 56,00 à 55,00 les 50 kil. — Suifs de Russie. — Disponible, 55,00 à 55,50; 4 derniers mois, 60,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Spectacles du 19 février.

7 h. » 1/2 OPÉRA.—Guillaume Tell.
» h. » 1/2 ITALIENS.—Il Barbiere di Siviglia.
7 h. » 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Le Malade. Les Précieuses. Pourceaugnac.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.— Cagliostro.
6 h. » 1/2 ODÉON. — Vieux Consul. Famille Cauchois.
6 h. » 1/2 VAUDEVILLE.—Les Gamins. L'Homme blasé. Adrien. Les Gants.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—Catherine. Maître d'École. Oncle Baptiste. Comédiens.
6 h. » 1/2 GYMNASE.—Le Sourd. Rodolphe. La Tante. Boudenois. Cadet.
6 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL.—Un Raout. Cravachon. Bonbonnière. Lisette.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Les Mystères de Paris.
7 h. » 1/2 AMBIGU. — Les Bohémiens de Paris.
6 h. » 1/2 GAITÉ.—Stella. Mauvais Père.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE.— Le Vengeur. Les Invalides. Les Pages.
6 h. » 1/2 COMTE.—Bas Bleus. Fous. Intermède. Fantasmagorie. Ombres.
5 h., 1/2 FOLIES.—Postillon. Château. Bretelles. Inconvénients. Anglais.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. — Prix des 100 kil.

HALLE DE PARIS.

17 février.				19 février.			
Arrivages	1072 q.	27 k.		Arrivages	928 q.	66 k.	
Ventes	1020	36		Ventes	477	28	
Restant	13904	53		Restant	14352	91	
Cours moyen			36,32	Cours moyen			36,41
Cours-taxe			36,65	Cours-taxe			36,62
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	14 q.	06 k.	41,50 à 34,75	Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	69	08	37,60 à 39,50	1re	56	52	37,55 à 38,20
2	314	00	33,65 à 36,95	2e	246	49	35,65 à 36,95
3e	31	33	29,95 à 33,10	3e	31	40	31,20 à 00,00
4	6	28	25,50 à 26,10	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	447	45	36,40 à 38,60	A l.	139	73	36,30 à 38,85

Taxe du pain, 1re q., 0,34 ; — 2e q., 0,26 le kil.

VILLERS-COTTERETS, 15 février. —Farine, 1re qual. : 35,22 ; 2e : 31,45 à 32,50. — Pain, 1re qual. : 0,36 1/4 ; 2e : 0,29.

ROUEN, 16 février. — Les farines sont d'un placement difficile et en baisse; elles ont perdu 1,00 par sac et sont cotées aujourd'hui: 37,10 à 37,75 les supérieures, et 35,22 à 35,85 les marques ordinaires.

LYON, 17 février. — La baisse des farines prévue sur cette place s'est réalisée à la suite d'une opération importante, traitée par une maison de Gray, laquelle a vendu à la boulangerie environ 15,000 sacs sur le pied de 44,00 la 1re qual., et 40,00 la 2e, avec stipulation de garantie de baisse sur les prix jusqu'à l'accomplissement entier de la livraison. On cite plusieurs achats de 300 à 400 sacs. Ces transactions ont déconcerté les fabricants et plusieurs d'entre eux offrent déjà les premières à 42,00, et les secondes à 38,00, à prix ferme, sans garantie.

Farines de Champagne, 1re qual. : 44,00 ; do 2e : 40,00 ; do Bourgogne, 1re qual. : 41,60 à 42,40 ; do 2e : 38,00 à 38,80. — Elles sont traitées sur place au sac de 125 kil.

NANTES, 14 février. — Farine, 1re qual. : 39,38 à 39,90 ; 2e : 38,36 à 38,99 ; 3e : 30,00 à 34,30. — Pain, 1re qual. : 0,40 ; 2e . 0,30.

Cours des céréales. (Prix de l'hect.)

PARIS, halle du 17 février.—Froment: 17,35 à 20,65.—Seigle : 11,70 à 12,35.—Orge: 10,65 à 11,00.—Avoine: 8,35 à 9,00.

Issues de blé.—Son : 3,00 à 3,25.—Recoupe : 4,50 à 5,00.—Remoulage: 6,00 à 7,35.

GALLARDON, 14 février. — Froment, 1re qual. : 21,00 ; 2e : 19,66 ; 3e : 18,20. — Méteil : 14,66 à 16,66. — Seigle : 10,66 à 11,32.—Orge : 10,32 à 10,66.—Avoine : 6,60 à 7,10.—Froment bien tenu; vente lente ; les autres grains sans variation.

PONT-SAINTE-MAXENCE, 17 février.—Froment, 1re qual. : 18,66; 2e : 18,00; 3e : 16,66.—Avoine : 6,66 à 6,83.—Sans variation.

BEAUGENCY, 17 février.—Froment, 1re qual.: 19,89 à 15,00 ; do 2e : 19,06 à 19,40. — Méteil : 15,85.—Seigle : 12,75.—Mouture : 14,25.— Orge : 11,25.—Sarrazin : 7,50.—Avoine : 7,50.

DIJON, 17 février. — Froment, 1re qual. : 21,00; 2e : 19,75; 3e : 18,87.—Méteil : 15,55.—Seigle : 12,90.—Orge : 12,77.—Avoine : 8,50.

LYON, 17 février.—Les froments sont délaissés à 28,00 et 20,50 les 100 kilog.—Seigles, plus recherchés depuis quelques jours à 14,00 à 15.00.—Orge, bien tenue : 13,95 à 14,50.

MONTOIRE, 17 février. — Froment: 19,63. — Méteil: 17,20. — Orge: 12,60. — Avoine: 7,10.

MONDOUBLEAU, 12 février. — Froment: 19,15. — Méteil: 17,20. — Orge: 13,50. — Avoine: 7,85.

SABLÉ, 12 janvier. — Froment : 19,50 à 21,25. — Orge : 11,50 à 12,00.

NANTES, 14 février. — Froment: 20,00 à 20,25. — Seigle: 14,00 à 14,25. — Orge: 11,50 à 12,00. — Sarrazin: 8,00. — Maïs : 13,00 à 14,00. — Avoine: 8,25 à 8,50. Les cours se maintiennent fermes, quoique les affaires soient bornées; les débouchés par mer sont nuls, à cause de l'élévation des prix sur ce marché relativement aux places qu'il approvisionne ordinairement.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 16 février. — Froment: 16,12 à 19,20. — Seigle: 9,82 à 11,58. — Orge: 9,90 à 10,20. — Avoine: 6,68 à 7,22.

LOUVAIN, 16 février. — Froment: 17,82 à 18,72. — Seigle: 9,97 à 10,58. — Orge: 10,57 à 11,78. — Avoine: 5,72 à 7,00.

HASSELT, 16 février. — Froment: 10,30 à 18,20. — Orge: 10,40. — Sarrazin: 10,00. — Avoine: 5.55.

HAMBOURG : 1er février. — Froments rouges du Danemark: 15,00. — Froment de Poméranie offerts à 15,75. — Orges: 9, [illegible]. Il y en a eu de fortes parties placées à ce prix pour l'Angleterre et de nouvelles demandes ont été faites. La baisse sur cet article n'est pas probable.

LONDRES, 14 février. — Nous avons ce matin un très faible approvisionnement de blés; leur conditionnement étant meilleur, il y a hausse d'environ 85 c. par hect. Toutes les autres céréales se sont ressenties de ce mouvement.

Il y a eu de nombreuses affaires en blés étrangers acquittés. Les blés d'entrepôt ont été également recherchés. On a payé jusqu'à fr. 19,82 l'hect. pour une cargaison de blés de Dantzick.

Nous n'avons aucun changement à noter dans les prix des graines de trèfles. Les hautes prétentions des détenteurs ont éloigné les acheteurs; nous éprouverons probablement du calme jusqu'à ce que la saison des semailles commence.

En d'autres espèces et graines de semences, les transactions ont également été sans importance; ce matin il n'y a eu que peu ou pas de changement dans la cote.

Légumes secs. (Prix de l'hectolitre.)

PARIS, halle du 17 février. — Haricots soissons: 32,00 à 33,34. — Do Liancourt: 16,65 à 22,00. — Do ordinaire: 17,65. — Do Suisses rouges: 20,00. — Do rouges de Chartres: 20,65 à 21,65. — Do nains: 17,65 à 18,00. — Pois gris: 13,65 à 14,00. — Do cassés : 34,00. — Lentilles Galardon : 40,00 à 47,00. — Do de pays et autres: 24,00 à 39,00.

CHARTRES, 16 février. — Pois : 10,50.

BEAUGENCY, 17 février. — Haricots: 16,75. — Poids: 10,50.

ROUEN, 16 février. — Haricots: 20,00 à 22,00. — Fèves de Louviers: 23,00. — Lentilles: 33,00.

BONNÉTABLE, 15 février.— Haricots: 21,85.

BERGUES, 15 février. — Fèves: 11,67. — Pois jaunes: 11,28. — Do verts: 11,00. — Haricots: 17,18.

BEAUNE, 12 février. — Haricots: 18,00. — Pois: 20,00 à 21,00. — Lentilles: 18,50 à 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX DU 19 *février.*

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1098	971	127	1 18	1 04	» [illegible]
Vaches.....	93	70	23	1 08	» 92	» 76
Veaux.....	448	448	00	1 56	1 36	1 16
Moutons..	8117	7523	594	1 36	1 16	» [illegible]

Marché fort, vente difficile.

Viande abattue. — Prix du kil.

BONNÉTABLE, 15 février. Bœuf : 0,90. — Vache : 0,70. — Veau : 1,00. — Mouton : 1,00. — Porc : 1.10.

PAU, 11 février. — Bœuf : 0,85. — Vache : 0,60. — Veau : 0,80.

Suif. — Prix des 100 kil.

LILLE, 17 février. — Suif fondu du pays : 107,00 à 108.

Peaux.

BOURGES, 12 février. — Peaux de bœufs: 0,40. — De veaux : 0,40. — De vaches : 0,40. — De moutons : 0,80 à 0,90. — D'agneaux : 0,15 à 0,20.

Laines. — Prix du kil.

PARIS. — Laines de Bourgogne lavées à dos: 3,50 à 4,60. — Laines ordinaires d'Allemagne: 4,75 à 5. — Laines fines de France : peu demandées.

Soies. —Bulletin hebdomadaire du *Courrier de la Drôme.* — Les soies grèges continuent à être recherchées sur nos marchés; elles deviennent de plus en plus rares.

De tous les pays soyeux on annonce une grande rareté de grèges, ce qui fait présumer que la hausse n'a pas encore atteint son plus haut degré.

Vendredi 9, à Romans, il y a eu beaucoup d'activité au marché ; l'article était demandé et les transactions ont eu lieu avec hausse :

14/16 d. soies ordin. (1/2 kil.)	29,50 à 30,00
11/14 d. soies courantes,	30,00 à 30,25
12/13 d. soies de Peyrins,	30,50 à 31,50

A Aubenas, le 10 courant, la même activité s'est manifestée dans les achats avec hausse sur les prix des dernières cotes. L'article est en général dans une bonne position :

12/13 d. soies ordin. (1/2 k.)	30,50 à 31,00
11/12 d. id. cour.	31,00 à 32,00
0/11 d. id. fines,	32,00 à 32,50
19/10 d. id. id.	32,50 à 33,00
9/10 d. id. de Joyeuse,	33,00 à 33,50
12/14 d. id. de filature d'ordre,	33,00 à 34,00
12/13 d. id. 4/5 cocons,	33,50 à 34,50
9/10 d. id. 3/4 id.	34,50 à 35,00

A Avignon, pendant toute la semaine dernière, les prix des grèges ont été bien tenus. Les 13/15 soies de pays, bonne marchandise, se sont vendues 64,00 à 64,50 le kil. — Les belles filatures à vapeur, 4/5 et 5/6 cocons, 68,00 à 69,00 le kil. — Les royales de Naples et de Messine, 4/5 et 5/6 cocons, 64,00 à 66,00 le kil., suivant le mérite de la marchandise.

... tout donné une si grande marge que, depuis ... mini-... et députés ont beau modifier les conditions et augmenter les charges, les projets de traité n'en restent pas moins fort rigoureux pour l'État.

Il est vrai que l'on revient de loin; car, du premier coup, les compagnies avaient obtenu que l'Etat leur livrerait gratuitement et sans loyer, l'exploitation des chemins de fer dont il prendrait à sa charge toutes les dépenses, tant pour les achats de terrains, tracés, nivellements, terrassements et bâtiments, que pour les rails, les wagons et les locomotives, avec cette seule restriction que la première partie de ces dépenses serait payée immédiatement par l'Etat, et que la seconde ne serait fournie par lui qu'à l'expiration du bail gratuit d'exploitation concédé aux compagnies.

Tel était le curieux système admis par les trois projets de loi que le cabinet du 29 octobre osa présenter l'année dernière à la chambre.

Dans son intérêt, un marchand a toujours raison de tenir sa marchandise le plus haut possible; c'est ce que la discussion de ces lois a prouvé d'une manière évidente. La chambre crut avoir beaucoup fait en stipulant qu'on ne rembourserait pas les rails aux compagnies, et que l'Etat entrerait en partage des bénéfices lorsque ceux-ci excéderaient 10 p. 0|0 du capital avancé par les financiers. Encore cette témérité valut-elle à la chambre, de la part du *Journal des Débats*, une rude admonestation. « Comment, disait avec indignation ce journal, on donne à l'Etat le titre d'associé en participation, et d'associé uniquement pour toucher les bénéfices! Ceci est tout-à-fait neuf en matière d'association. » — Ce journal feignant d'oublier que l'Etat fournissait les 3|5 du capital, poursuivait ainsi ses lamentations sur le sort des pauvres compagnies : « Les gens de bon sens sont tentés de dire que les compagnies sollicitent le privilége de se ruiner. — Plaise à Dieu que, sous peu d'années, on n'ait pas à déplorer l'aveuglement des compagnies et la rigueur des charges qu'on leur a imposées ! »

Ces conditions, que le *Journal des Débats* avait l'air de trouver rigoureuses, l'étaient si peu que, maintenant, le ministre des finances croit pouvoir demander : 1° Que la durée des baux ne dépasse pas trente ans; 2° que l'État entre en partage des bénéfices au-delà de 8 p. 0|0, — 2 p. 0|0 au-dessous de l'année dernière.

Eh bien! nous déclarons à M. le ministre des finances qu'il serait de nouveau la dupe d'un marché tenu encore beaucoup trop haut par les compagnies, car les capitalistes qui stipulent au nom des compagnies ont, comme nous l'avons déjà dit, pour but unique d'obtenir des conditions telles qu'elles leur permettent de revendre immédiatement, ou dans un délai rapproché, leurs actions avec bénéfice : voilà pour eux toute l'affaire. Que la participation de l'Etat aux bénéfices, vienne à 8 p. 0|0 ou à 10 p. 0|0, cela ne gêne en rien leur opération.

Et, à ce sujet, comme il est des choses qu'on ne saurait trop souvent remettre sous les yeux de l'administration et du public, pour les prémunir contre de puissantes critiques, nous allons reprendre une nouvelle démonstration du procédé par lequel les fondateurs de compagnies s'approprient, au détriment du trésor et des action-... rente, ... gares, ateliers et bâtiments étant terminés, on posait la voie de fer et l'on exploitait.

C'était, comme l'on voit, une suite d'opérations, longues, difficiles, dispendieuses, chanceuses. Les banquiers se sont vite lassés de ce système, et la loi du 11 juin 1842 a tout fait à leur souhait.

Cette loi, en effet, charge l'Etat d'étudier les tracés, d'acheter les terrains, de faire les terrassements et les travaux d'art, le tout à ses frais.

Quel travail reste donc à la charge des compagnies concessionnaires? Il leur reste simplement à ensabler la voie, poser les rails, amener les machines, placer les employés et attendre les voyageurs. Cette seconde partie du travail est exempte de toute espèce de chances et de difficultés. Aussi la formation d'une compagnie devient-elle désormais une chose des plus faciles.

Plusieurs banquiers et capitalistes se réunissent pour se faire adjuger le chemin de Paris à Lille, par exemple. Sans avoir besoin d'aucun travail, car les prix sont connus, ils estiment que la pose des rails et l'achat des machines, y compris un fonds de roulement suffisant, ne doivent pas dépasser 60 millions. Ils conviennent donc de créer pour 60 millions d'actions de 500 fr. (coupure facile et commode pour la vente); ils s'en partagent entre eux les titres. Ils conviennent aussi qu'un ou deux dixièmes sur chaque action seront versés à la caisse sociale dans un délai assez rapproché pour fournir les premiers fonds nécessaires; les autres dixièmes ne seront payables qu'à des termes plus ou moins éloignés. La compagnie, constituée de telle sorte, fait prendre des actions et même en donne aux amis des ministres, et emploie toutes ses influences pour se faire agréer de l'administration et pour s'assurer un vote favorable de la chambre.

Pendant 18 mois ou 2 ans, l'Etat fait les terrassements, et les travaux d'art. En attendant qu'elle puisse poser les rails, la compagnie organise son administration, et elle entre alors en plein dans l'une des deux phases dont se compose désormais son existence.

PHASE DE SPÉCULATION.

Les banquiers et capitalistes, leurs amis, leurs protecteurs, leurs protégés, leurs correspondants, qui ont tous ensemble souscrit pour 60 millions d'actions, ne sont point entrés dans l'affaire pour y rester, pour y laisser leurs fonds : *leur seul but a été de spéculer*, c'est-à-dire de vendre leurs actions avec bénéfices. Ces gens-là ne sont point des constructeurs de chemins de fer, ce ne sont que des marchands d'actions.

Si la totalité des fonds à dépenser avait dû être fournie par les actionnaires, cette revente presque immédiate des actions, cette réalisation de bénéfices à faire avant que le chemin formant l'objet de la société fût en plein rapport, se fût faite difficilement.

Mais grâce à la loi de juin 1842, les spéculateurs-fondateurs sont dans une excellente position pour se débarrasser de leurs actions promptement et avec un bénéfice digne de grands seigneurs financiers.

Car ce chemin de fer de Paris à Lille, qui coûtera en totalité 140 ... estimer qu'il rapportera au moins 5 0|0 par an, nous nous trouvons encore forcés de dire que la compagnie qui l'achète pour 60 millions aura 10 0|0 et plus de revenu; c'est assez clair.

Donc en revendant leurs actions 120 millions, c'est-à-dire en doublant leur capital, les spéculateurs ne vendraient ces actions que ce qu'elles valent, et laisseraient encore à leurs acheteurs une marge de 20 millions pour atteindre le chiffre du capital total dépensé.

Ainsi la première faute du gouvernement consiste à prêter gratuitement des sommes énormes à des entreprises qui pourraient se passer de ce secours, et qui avec leurs seules ressources auraient pourvu à leurs propres besoins et gagné des dividendes suffisants.

Les dons du gouvernement, dans des circonstances pareilles, deviennent la proie des spéculateurs qui fondent les compagnies, puisqu'ils mettent ceux-ci à même de gagner sur la vente des actions une prime équivalente à la somme prêtée. L'abondance des actions sur le marché, peut seule empêcher qu'elles n'atteignent *immédiatement* le niveau auquel elles doivent parvenir, mais elles l'atteindrait certainement : ainsi voyons-nous déjà les actions du chemin d'Avignon se vendre 750 fr., c'est-à-dire 250 fr. au-dessus de leur taux d'émission! Qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Sur ce chemin 55 millions travailleront pour donner des dividendes à 20 millions seulement; il suffirait que ces 55 millions produisissent un million, c'est-à-dire un peu plus de 2 0|0 pour que le dividende des actionnaires s'élevât à 5 0|0; et assurément ils produiront beaucoup plus.

Voilà ce que nous appelons la *phase de spéculation* des compagnies actionnaires des chemins de fer : elle se développe tout entière à la Bourse.

Les fondateurs les plus pressés de réaliser leur gain, commencent par abandonner, moyennant une prime raisonnable, leurs actions à d'autres joueurs qui espèrent les revendre avec bénéfice. Peu-à-peu le jeu s'engage et les actions marchent avec des alternatives de hausse et de baisse, vers leur valeur réelle. Ainsi les titres se transmettent de main en main entre les joueurs, à des prix extrêmement variés; achetés d'abord 550 fr. avec une simple prime de 50 fr., ils sont vendus par le premier acheteur 600 fr., par un deuxième, 650 fr., par un troisième 700 fr., et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils aient atteint le niveau des autres actions industrielles.

Ce niveau est généralement celui qui correspond au taux d'intérêt de 4 à 5 0|0 du capital total dépensé; tout souscripteur d'action qui attendra quelques années, gagnera la totalité de ces primes; et les gros fondateurs, qui ont le moyen de commander aux variations des hausses et des baisses, et qui tiennent le tapis, gagneront la prime *plusieurs fois*.

C'est ainsi que le prix des actions de la Banque de France étant aujourd'hui d'un peu plus de 3,000 fr., le propriétaire originaire d'une de ces actions, qui ont été créées au taux de 1,000 fr., et qui l'aurait gardée jusqu'à ce jour, gagnerait en ce moment une prime de 2,000 fr.; mais ici, cette prime ne proviendrait que de l'accroissement réel de l'industrie de la Banque et des services qu'elle a rendus, tandis que la prime qui sera acquise aux actions des chemins de fer, aura pour seule cause, pendant les premières années,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS, *Don Sanche d'Aragon*. Mlle Rachel. — THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. *Les Mystères de Paris*. Frédéric-Lemaître.

La comédie de *Don Sanche d'Aragon* est un des ouvrages les moins connus de Corneille. Le sujet de la pièce et l'histoire de son succès sont racontés, en peu de mots, par le poète lui-même.

« Cette pièce est toute d'invention, mais elle n'est pas toute de la mienne. Ce qu'a de fastueux le premier acte est tiré d'une comédie espagnole, intitulée *El Palacio confuso*; et la double reconnaissance qui finit le cinquième acte est prise du roman de don Pélage. Elle eut d'abord grand éclat sur le théâtre; mais une disgrace particulière fit avorter toute sa bonne fortune. Le refus d'un illustre suffrage (1) dissipa les applaudissements que le public lui avait donnés trop libéralement, et anéantit si bien tous les arrêts que Paris et le reste de la cour avaient prononcés en sa faveur, qu'au bout de quelque temps elle se trouva reléguée dans les provinces, où elle conserve encore son premier lustre.

« Le sujet n'a pas grand artifice. C'est un inconnu assez honnête homme pour se faire aimer de deux reines. L'inégalité des conditions met un obstacle au bien qu'elles lui veulent durant quatre actes et demi, et, quand il faut de nécessité finir la pièce, un bonhomme semble tomber des nues pour faire développer le secret de sa naissance, qui le rend mari de l'une en le faisant reconnaître pour frère de l'autre. »

Un M. Mégalbe (ce pseudonyme cache un nom du reste tout-à-fait inconnu dans les lettres), a arrangé en trois actes la pièce de Corneille. Le fait principal de son opération consiste à avoir enlevé une des princesses amoureuses et fait disparaître toute la partie romanesque qui touche au secret de la naissance de don Sanche. M. Mégalbe a retranché trois rôles et deux actes. Nous ne pousserons pas aussi loin que plusieurs de nos confrères l'emportement contre les retouches que l'on fait subir aux œuvres des grands maîtres. Shakespeare, nous en sommes convaincus, ne peut que gagner à quelques suppressions, et l'on rendrait un grand service à la gloire de Meyerbeer, si l'on enlevait aux partitions de *Robert* et des *Huguenots* une dixaine de mélodies vulgaires qui les déparent. Mais il faut reconnaître aussi qu'un pareil travail exige une grande délicatesse de goût, jointe à une telle sûreté de jugement, qu'on devra toujours y apporter une retenue presque religieuse.

Le plus délicat n'est pas de retrancher, c'est d'ajouter. Sur ce second point on ne peut trop demander de sobriété respectueuse, et l'arrangeur se doit borner à quelques vers indispensables pour renouer les parties disjointes. Or, s'il est vrai que M. Mégalbe ait altéré cent six vers, en ait introduit quatre cent soixante-seize de sa façon, s'il est vrai qu'il ait conservé et respecté seulement quatre cent vingt-six vers de l'original, cette besogne passe la mesure et devient d'une haute inconvenance. Des retouches, sur l'œuvre d'un maître, ne doivent jamais dépasser ce qui est indispensable pour dégager les beautés originales, et les mettre en relief. La Comédie-Française devait à sa dignité, à la grandeur des intérêts qui lui sont confiés, de mieux protéger l'œuvre de Corneille et de contenir, dans des bornes plus justes, l'ambition de M. Mégalbe.

Le travail de cet écrivain a un peu amoindri les proportions générales de *Don Sanche*, et au titre de comédie héroïque on pourrait bien substituer celui de *Comédie ordinaire*. On ne peut nier, du reste, que M. Mégalbe n'ait rendu l'intrigue plus simple, plus vraisemblable et plus rapide. Bien que ses corrections accusent parfois un véritable manque de goût, cependant, en général, son style ne fait pas trop disparate. Le caractère de Don Sanche est altéré; il a perdu de ses airs castillans et de ses élans généreux; ceux d'*Isabelle* et des trois prétendants ont été parfaitement respectés. En somme, la pièce reste tout entière où Corneille l'avait surtout mise, dans l'amour de la reine Isabelle pour un soldat de fortune, « amour étouffé par le souvenir de ce qu'elle doit à la dignité de sa naissance. »

Ce caractère d'Isabelle est plein de noblesse, de délicatesse et de charme, et il a permis à Mlle Rachel de développer des qualités nouvelles et excellentes. L'artiste ne pouvait, dans les situations calmes de la pièce, chercher des effets grandioses et saisissants, mais elle a su composer un rôle avec l'admirable précision qui est propre à son génie; elle a dessiné, de ce trait distingué qui ne l'abandonne jamais, une figure pleine de mélancolique amour, de fierté élégante et de fine ironie; ironie douce, où l'amertume et l'emportement ne paraissent jamais. A cet égard, les représentations de *Don Sanche* offrent un intérêt tout particulier à qui veut étudier avec soin les efforts et les révélations de ce talent, si grand déjà et si supérieur, mais si jeune encore et si plein d'avenir.

Dans son examen de *Don Sanche d'Aragon*, Voltaire a porté une rude condamnation contre la tragédie bourgeoise. Il s'exprime ainsi :

« Peut-être les comédies héroïques sont-elles préférables à ce qu'on appelle la *tragédie bourgeoise* ou *la comédie larmoyante*. En effet, cette comédie larmoyante, absolument privée de comique, n'est, au fond, qu'un monstre né de l'impuissance d'être ou plaisant ou tragique.

« Celui qui ne peut faire ni une vraie comédie, ni une vraie tragédie, tâche d'intéresser par des aventures bourgeoises attendrissantes; il n'a pas le don du comique; il cherche à y suppléer par l'intérêt : il ne peut s'élever au cothurne; il rehausse un peu le brodequin.

« Il peut arriver sans doute des aventures très funestes à de simples citoyens; mais elles sont bien moins attachantes que celles des souverains, dont le sort entraîne celui des nations. Un bourgeois peut être assassiné comme Pompée; mais la mort de Pompée fera toujours un tout autre effet que celle d'un bourgeois.

« Si vous traitez les intérêts d'un bourgeois dans le style de *Mithridate*, il n'y a plus de convenance; si vous représentez une aventure terrible d'un homme du commun en style familier, cette diction familière, convenable au personnage, ne l'est plus au sujet. Il ne faut point transposer les bornes des arts : la comédie doit s'élever et la tragédie doit s'abaisser à-propos; mais ni l'une, ni l'autre ne doit changer de nature. »

Ces observations critiques semblent s'adresser par forme de réplique à Corneille lui-même, et il est curieux d'opposer à cette condamnation peu libérale et peu intelligente l'opinion du vieux Corneille, qui, dès l'année 1651, ouvrait à l'art une voie nouvelle. Dans l'épître dédicatoire de cette comédie de *Don Sanche*, où se trouvent exprimées en si beaux vers des idées élevées sur les droits de l'individu et sur l'égalité, Corneille faisait la théorie du drame bourgeois, lequel ne devait se produire que cent ans après sur le théâtre.

« J'ose m'imaginer que ceux qui ont restreint cette sorte de poème (la tragédie) aux personnes illustres n'en ont décidé que sur l'opinion qu'ils ont eue qu'il n'y avait que la fortune des rois qui fût capable d'une action telle que ce grand maître de l'art (Aristote) nous prescrit. Cependant, quand il examine lui-même les qualités nécessaires au héros de la tragédie, il ne touche point du tout à sa naissance, et ne s'attache qu'aux incidents de sa vie et de ses mœurs. Il demande un homme qui ne soit ni tout méchant, ni tout bon; il le demande persécuté par quelqu'un de ses plus proches; il demande qu'il tombe en danger de mourir par une main obligée à le conserver; et je ne vois point que cela ne puisse arriver qu'à un prince, et que, dans un moindre rang, on soit à couvert de ces malheurs. L'histoire dédaigne de les marquer, à moins qu'ils n'aient accablé quelqu'une de ces grandes têtes; et c'est sans doute pourquoi, jusqu'à présent, la tragédie s'y est arrêtée. Mais je ne comprends pas ce qui lui défend de descendre plus bas, quand il s'y rencontre des actions qui méritent qu'elle prenne soin de les imiter; et je ne puis croire que l'hospitalité violée en la personne des filles de Scédase, qui n'était qu'un paysan de Leuctres, soit moins digne d'elle que l'assassinat d'Agamemnon par sa femme, ou la vengeance de cette mort par Oreste sur sa propre

(1) Celui du prince de Condé.

servation des objets admis à l'exposition ; 5° pendant le temps que durera cette dernière, tous les produits admis seront assurés contre l'incendie ; 6° avant la clôture de l'exposition, nul ne pourra retirer aucun objet lui appartenant ; 7° les frais d'exposition, ainsi que les fonds d'assurance contre l'incendie, seront prélevés sur l'argent provenant de l'impôt d'admission et de la vente des catalogues.

Du projet de loi sur les patentes.

La contribution des patentes a été établie par les lois des 2 et 17 mars 1791. Les tarifs annexés à celle du 1er brumaire an VII, et modifiés successivement par les lois des 25 mars 1817, 15 mai 1818 et 26 mars 1831, règlent aujourd'hui la perception de cet impôt.

La patente se divise en deux taxes distinctes : le droit fixe et le droit proportionnel.

Le *droit fixe* est calculé sur l'importance présumée de la profession du patenté et sur la population de la commune où il exerce son commerce ou son industrie.

Les professions sont rangées en sept classes, et le tarif varie pour chaque classe, selon que la population s'élève à cinq, à dix, à vingt, à trente, à cinquante ou à cent mille âmes.

Les lois de 1817 et 1818 ont établi des exceptions à cette règle en faveur des filateurs et des fabriques à métier. Pour ces professions, le droit fixe est proportionné au nombre de broches ou de métiers employé par les fabricants.

Plusieurs autres industries, comme les forges, les fonderies, les verreries, etc., ne sont point taxées non plus d'après la population ; elles sont divisées en six classes, et le contrôleur, assisté des répartiteurs communaux, détermine la classe à laquelle les industries de chaque localité doivent appartenir.

Le *droit proportionnel* est fixé au dixième des loyers du patenté. Les deux dernières classes du tarif sont exemptes de ce droit.

La loi du 2 ventose an XIII autorise un prélèvement de 15 centimes par franc sur le montant des patentes, pour être attribués aux communes. Sur ces 15 centimes, 2 sont consacrés aux frais de confection des rôles ; les 13 autres sont affectés d'abord aux réductions et décharges, et l'excédant aux dépenses municipales. Les patentes sont en outre grevées, comme toutes les autres contributions directes, de centimes additionnels généraux, sans affectation spéciale ; ils s'élèvent à 6 centimes 8/10es.

Telles sont en abrégé les principales dispositions qui règlent la contribution des patentes. Nous allons examiner maintenant la valeur des modifications proposées par le ministère.

Pour le *droit fixe*, le projet de loi commence par diviser toutes les professions en trois grandes catégories qu'il désigne ainsi :

Professions imposées eu égard à la population d'après un tarif général ;

Professions imposées eu égard à la population d'après un tarif exceptionnel ;

Professions imposées sans égard à la population.

Ces trois catégories existent déjà dans la législation actuelle, comme on a pu le voir par notre analyse ; seulement le projet de loi leur donne une dénomination qu'elles n'avaient pas antérieurement.

Le projet de loi maintient les sept classes de la loi de brumaire an VII ; il en ajoute une huitième pour les commerçants en demi-gros.

proportionnelle aux bénéfices des patentés.

Si l'on tient absolument à répartir l'impôt des patentes proportionnellement aux bénéfices des commerçants et des industriels, il n'y a qu'un seul moyen d'obtenir ce résultat, et ce moyen est bien simple, c'est de faire représenter tous les ans l'inventaire des patentés pour connaître exactement leur gain.

Mais cette équité de répartition nous parait avoir une importance tout-à-fait secondaire dans la question des patentes, attendu que cet impôt est supporté principalement par le consommateur pour le compte duquel les patentés en font seulement l'avance. On aurait été amené tout naturellement alors à classer les industries selon leur utilité, et à les imposer à la patente en raison inverse de cette utilité.

Envisagée sous cette nouvelle face, la question des patentes conduisait à une conséquence bien plus importante ; car on était amené à répartir l'impôt des patentes sur les consommateurs, proportionnellement à la fortune de ceux-ci.

On aurait pu ensuite augmenter le tarif proportionnellement à la population des communes, pour arrêter la pullulation des agents parasites dans les villes où ils ne peuvent soutenir la concurrence effrénée qu'ils se font entre eux que parce qu'ils y trouvent la facilité de tromper et de voler impunément le public, sous l'égide de la liberté commerciale.

C'est en lui donnant ces vastes proportions que la question des patentes pouvait avoir une importance réelle sur le développement de la richesse publique. Ainsi comprise, la réforme des patentes eût été une réforme vraiment sociale et qui conduisait à de beaux et féconds résultats. Mais, dans l'étroit système, dans la pensée mesquine du projet ministériel, ce n'est plus qu'un badigeonnage ridicule, sous lequel perce, comme dans la plupart des œuvres enfantées depuis quatre ans par le cabinet, une ignorance complète des questions économiques et des besoins de la société actuelle.

Espérons que les chambres rejetteront une troisième fois ce malencontreux projet qui ne peut même pas approcher du but mesquin que se propose le ministère. Il ne faut qu'un peu de bon sens en effet pour comprendre que, si les bases adoptées par la loi de l'an VII ne conduisent pas à une répartition équitable entre les patentés, ce ne sont pas de pareilles modifications qui pourront faire atteindre ce but. Des réformes aussi puériles ne sont pas dignes d'hommes sérieux et ne valent vraiment pas la peine d'être discutées. Mais puisque le ministère ne peut accoucher d'aucune idée digne de la prise en considération, ne serait-ce pas au moins l'occasion, pour quelques députés intelligents, de poser à la tribune le principe qui devrait guider le législateur et inspirer la loi dans cette matière ?

ESPAGNE.

On s'accoutume à tout en Espagne, même à la guerre civile. Le 14, malgré l'état de siège, Madrid jouissait d'une tranquillité admirable. On donnait, chaque soir, des bals masqués, et une foule immense se pressait aux théâtres, dans les cafés et aux promenades. On est toujours sans nouvelles sur la marche du procès de MM. Madoz, Cortina et autres. On croit seulement que l'instruction se poursuit. Le 13, à l'exemple des sénateurs et des députés, la députation permanente de la Grandesse d'Espagne avait présenté à la jeune reine une adresse sur les derniers évènements.

... n'est pas aussi déchue en Turquie, que certains journaux le prétendent.

ÉTATS-UNIS.

On a reçu de Liverpool, par le paquebot le *Sheridan*, des nouvelles d'Amérique du 27 janvier. On avait discuté, le 25, la question du territoire d'Orégon à la chambre des représentants. On se rappelle que par le traité entre l'Angleterre et l'Amérique ce territoire a été déclaré indivis, et que, pour se retirer de la convention, il faut qu'une des deux puissances prévienne l'autre un an d'avance. Une demande avait été faite pour que le président prît cette mesure. Le comité des relations étrangères a été d'un avis contraire. Il en est résulté un débat qui a duré deux jours, et a donné gain de cause au comité. Un incident curieux a signalé la discussion. Un neveu de M. Steward a une place réservée dans la chambre comme correspondant du *Baltimore-Patriot*. Il rendit compte dans son journal, il y a quelque temps, d'une attaque de M. Waller contre son oncle en des termes et avec des commentaires dont M. Waller prit ombrage. Aujourd'hui à midi, M. Waller rencontra le journaliste à la chambre et lui dit que si désormais sa feuille se permettait de semblables articles sur son compte, il l'en rendrait responsable. « Fort bien, répondit l'autre, c'est ce que je désire. » Alors, dit M. Waller, nous nous comprenons ; permettez-moi donc de dire que ce que vous avez écrit est faux. — M. Shriver, le journaliste, répondit qu'il n'avait écrit que ce qu'il avait [...]. M. Waller le frappa, et aussitôt ils se prirent au corps. Dans la lutte les deux combattants tombèrent sur une croisée et l'enfoncèrent. Plusieurs membres de la chambre accoururent et essayèrent de les séparer, tandis que d'autres criaient : « Laissez-les se battre comme il faut. » Un membre démocrate ajouta même, en s'adressant au banc des whigs : « Si quelqu'un désire prendre part au combat, je pourrais bien m'en mêler aussi un peu. » Enfin, après que quelques horions furent échangés, on sépara les champions. M. Shriver alla immédiatement porter plainte au bureau de police. M. Waller a été obligé de fournir une caution.

Intérieur.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« Par décision royale du 9 février, M. le maréchal-de-camp Rossi, commandant le département des Basses-Alpes, passe au commandement du département de la Dordogne.

» Par décision du 11, M. Waille, colonel chef d'état-major de la [...] division militaire, est nommé au commandement de place de 1re classe [...] Lille.

» M. le lieutenant-colonel Maison, du corps royal d'état-major, en disponibilité, est nommé chef d'état-major de la 2e division, en remplacement de M. Waille, passé dans le service des places.

» Par ordonnance royale du 2 février, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur :

» Au grade de commandeur : MM. Clément, colonel ex-commandant [de] place à Briançon et de la Bachelerie, colonel chef de la 2e légion de gendarmerie.

» Au grade d'officier : M. Fleuret, chef d'escadron au 11e régiment [de] dragons. »

Faits divers.

M. Mottet, candidat de l'opposition de gauche, a été élu député d'[...] (Vaucluse), en remplacement de M. Teste fils.

---

mère, quitte pour chausser le cothurne un peu plus bas.

Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri.

» Je dirai plus, monsieur, ; la tragédie doit exciter la pitié et la crainte, et cela est de ses parties essentielles, puisqu'il entre dans sa définition. Or, s'il est vrai que ce dernier sentiment ne s'excite en nous par sa représentation que quand nous voyons souffrir nos semblables, et que leurs infortunes nous en font appréhender de pareilles, n'est-il pas vrai aussi qu'il y pourrait être excité plus fortement par la vue des malheurs arrivés aux personnes de notre condition, à qui nous ressemblons tout-à-fait, que par l'image de ceux qui font trébucher de leurs trônes les plus grands monarques, avec qui nous n'avons aucun rapport qu'en tant que nous sommes susceptibles des passions qui les ont jetés dans ce précipice, ce qui ne se rencontre pas toujours ? Que si vous trouvez quelque apparence en ce raisonnement, et ne désapprouvez pas qu'on puisse faire une tragédie entre des personnes médiocres, quand leurs infortunes ne sont pas au-dessous de sa dignité, permettez-moi de conclure *a simili* que nous pouvons faire une comédie entre des personnes illustres quand nous en proposons quelque aventure qui ne s'élève point au-dessus de sa portée. Et certes, après avoir lu dans Aristote que la tragédie est une imitation des actions, et non pas des hommes, je pense avoir quelque droit de dire la même chose de la comédie, et de prendre pour maxime que c'est par la seule considération des actions, sans aucun égard aux personnages, qu'on doit déterminer de quelle espèce est un poème dramatique (1). »

Le poète sublime devançait son temps. Tandis qu'en pleine émancipation de la bourgeoisie dont il fut lui-même un des plus vifs instruments, Voltaire, par un trait d'inconséquence, restait exclusivement préoccupé des douleurs princières et offrait tout son culte au cothurne, cent ans à l'avance, par une vue profonde, Corneille proclamait la légitimité de l'élément bourgeois dans le drame, et désirait que l'art, dans sa forme la plus élevée, le théâtre, se mît au service des classes moyennes et inférieures. Cette protestation du vieux maître contre la tragédie exclusivement princière est digne d'être observée : elle doit accroître notre respect pour cette grande mémoire, notre sympathie pour cette âme toujours si pleine de générosité et si religieuse.

Oui, la tragédie bourgeoise devait naître et prendre faveur, dès-lors que les rois et les grands cessaient de compter seuls dans les affaires du monde, dès-lors que les classes moyennes prenaient leur rang et leur importance. L'art est l'expression de la société : l'émancipation de la bourgeoisie devait enfanter l'art bourgeois, et Voltaire lui-même, malgré ses répulsions et ses préjugés, fut obligé de rehausser un peu le brodequin, ou, pour nous servir de l'expression plus juste de Corneille, de chausser le cothurne un peu plus bas. Il le fit dans *Nanine* avec un médiocre succès.

(1) Corneille, Lettre à M. de Zuylichem, conseiller et secrétaire du prince d'Orange.

L'éclosion de l'art bourgeois ne se manifesta pas seulement dans la forme dramatique ; déjà l'épique, se transformant en roman, avait choisi les héros de ses aventures dans les classes intermédiaires et analysé avec soin leurs sentiments et leurs douleurs.

La révolution française vint consacrer l'émancipation du tiers-état dont la souveraineté se trouve définitivement constituée par la révolution de juillet. Cependant ces révolutions dans lesquelles il ne s'agissait, comme l'a fort bien dit M. Guizot lui-même, que de la victoire d'une portion du peuple sur une autre portion (1), avaient oublié, dans le partage des biens sociaux, une troisième portion, celle qui naît pauvre pour vivre et mourir dans le dénuement, le peuple, proprement dit, le prolétaire. Mais la révolution de 89 avait si profondément remué la pensée publique ; les idées d'émancipation et de liberté avaient tellement retenti aux oreilles des masses, que la bourgeoisie soulevait dans son intérêt, qu'immédiatement les classes populaires trouvèrent des défenseurs et que dut s'organiser promptement un grand parti nouveau, le parti démocratique. Des hommes de grand cœur et de bonne intelligence demandèrent à la société compte de ses oublis injustes. Le peuple enfin commença à compter, non pas encore dans la distribution des biens de la terre, mais dans le désir des âmes généreuses, mais dans la conscience publique.

Du moment où l'être peuple prenait en quelque sorte un corps, devenait une idée dans le sentiment général, il devait trouver à son service un art populaire, une littérature démocratique. Nous n'entendons point par l'art démocratique les œuvres produites au sein des classes pauvres. On a, dans ces derniers temps, certainement exagéré ce mouvement de production populaire ; il est, en vérité, absurde de demander à des individus élevés dans l'ignorance et dans la misère ces manifestations de l'esprit humain qui exigent les soins de culture et de raffinement les plus délicats. L'art démocratique, pour nous, c'est l'art qui chante les souffrances du pauvre. Son règne vient de commencer par un des succès les plus éclatants dont les lettres aient offert l'exemple. A M. Eugène Sue appartient l'honneur d'avoir largement ouvert ce champ nouveau au génie humain, et la générosité de cette œuvre rendra son nom populaire et justement respecté. M. Eugène Sue a fait, dans le roman pour le peuple, ce que La Chaussée avait fait au théâtre pour la bourgeoisie. Comme le nom du dramaturge du dix-huitième siècle, le nom du romancier moderne s'attachera à une révolution dans l'art, à l'introduction d'un élément nouveau correspondant à un état nouveau de la société.

Nous ne faisons qu'indiquer ici cette thèse du développement de l'art, expression de la société, et de sa division en arts princier, bourgeois, démocratique, thèse qui n'a pas été posée, nous le croyons, par les historiens littéraires, et que nous étudierons prochainement plus en détail.

Le peuple doit donc avoir désormais sa littérature, sa poésie aux chants douloureux ; le peuple aura sa tragédie, son drame aux tableaux [...] et effrayants. Nous examinerons un autre jour quelles doivent être les conditions de ce drame ; aujourd'hui, le temps nous presse, et nous avons à peine la place pour constater le succès de MM. Eugène Sue [et] Dinaux.

Jamais un aussi grand intérêt ne s'était attaché à aucune première représentation. Tout le beau monde de Paris y était ; de grandes dames et nos actrices les plus favorites montraient leurs riches fourrures et leurs fleurs jusqu'au quatrième rang des loges. Le peuple stationnait sur le boulevard, et nous avons vu, pendant toute la soirée, une foule nombreuse suivre du dehors, avec intérêt, les péripéties de la représentation, prendre à chaque entr'acte des informations sur les événements du drame. La représentation a duré sept heures, et l'applaudissement a été général. Des coupures heureuses ont fait maintenant disparaître quelques allanguissements, et le succès est assuré. Ce succès sera durable, et fera la fortune du théâtre, car tout le monde voudra voir, avec le relief de la scène, toutes ces figures variées avec lesquelles nous avons vécu pendant plus d'un an.

Était-il possible, aujourd'hui, de faire un bon drame, avec les *Mystères de Paris* ? Je ne le crois pas. Le public allait au théâtre pour revoir tout le monde qu'il avait connu, pour retrouver toutes les situations qui l'avaient ému. Il lui fallait tout, et dès-lors une succession d'images et de tableaux pouvait seule le satisfaire. Nous avons entendu ceux-là même qui reprochent au drame de manquer d'économie, s'étonner de n'avoir retrouvé sur la scène ni la Chouette, ni la Louve, ni la veuve Martial... Louise Morel, Cécily, Calebasse, Nicolas, Martial, Polidory, Murph, Saint-Remy, David, le Commandant à la pituite, M. le duc de Lucenay, Mme de Lucenay, Mme Séraphin, Bras-Rouge, etc., ont été également sacrifiés, et il le fallait bien. Pour faire un bon drame, il faudrait choisir un petit groupe restreint, avec une figure principale, et il y en a cinq ou six à tirer du roman, sous les titres suivants : Fleur-de-Marie, la famille Morel, le Maître d'école, Jacques Ferrand, la comtesse Mac-Grégor, la Louve et Martial, Mme de Lucenay, Rodolphe. Mais si MM. Eugène Sue et Dinaux avaient ainsi fait choix d'une idée dans l'œuvre immense des *Mystères de Paris*, le public aurait certainement crié qu'on le volait. Dans ces con[...]

(1) *Esprit du gouvernement de la France*, page 138. M. Guizot, du reste, met dans le parti vainqueur tout le peuple de France qu'il oppose à la noblesse. Il ne fait point de distinction entre la bourgeoisie et le peuple, et il suppose que la victoire du peuple lui-même est faite. C'est cette confusion et cette vue étroite qui font que M. Guizot n'est déjà plus l'homme de son temps. M. Guizot n'est rien qu'un stationnaire, partant un réactionnaire, et le moment n'est pas loin où il verra tomber sa puissance et s'éteindre dans l'oubli sa gloire déjà fort obscurcie.

chaque institution sont isolés les uns des autres, et enfouis dans notre collection de lois, comme les diverses parties d'une même fleur le seraient dans un immense herbier.

Nos députés, qui forgent aujourd'hui les différentes pièces d'une loi de chasse, et qui, peut-être, après avoir longuement élaboré chaque article, repousseront la loi dans son ensemble, ont eu le tort de ne pas choisir cette occasion pour envisager toute la matière et pour nous donner un code complet de la chasse. Ne statuant que sur la poursuite du gibier, ils ont à peine mentionné la destruction des animaux nuisibles, et laissé celui qui veut connaître l'organisation de la louveterie dans l'obligation de rechercher, à ses risques et périls, la loi du 10 messidor an V, les ordonnances du 20 août 1814 et du 24 juillet 1832.

La louveterie est une branche nécessaire de la législation sur la chasse, et les discussions auxquelles la chambre s'est vue entraîner malgré elle, dans la séance de vendredi dernier, sur l'emploi du lévrier dans la chasse au loup, ont prouvé la corrélation qui existe entre la poursuite du gibier et la destruction des animaux nuisibles. Cependant ce sujet n'a été touché que d'une manière incidente, et M. Fulchiron seul a essayé de jeter quelque lumière sur la question, en apprenant à la chambre que « le loup est un animal malfaisant ». Nous essaierons d'en dire davantage.

Aujourd'hui, l'attention publique est éveillée sur la chasse, et le journal *l'Illustration*, dont le rôle est de daguerréotyper les impressions du jour, donne pour sujet à ses vignettes les faits et gestes des braconniers. Dans la chambre, la vénerie fait trêve à la politique : cette assemblée, après avoir exécuté sur le thème du voyage à Gand un chœur de démons, qu'on pouvait croire emprunté à l'opéra de *Robert-le-Diable*, entame la partition de *Robin des Bois*, et nous fait entendre un chœur de chasseurs. Aujourd'hui, les députés, s'ils adoptaient un costume, le choisiraient vert, avec des têtes de sanglier sur les boutons. Chacun saisit l'épieu, embouche le cor, et M. Vatout, posant un instant sa lyre, sonne une fanfare en l'honneur des grands propriétaires qui voudraient *transporter* et débiter le gibier tué sur leurs immenses domaines. Nous choisissons cet instant pour faire connaître à nos lecteurs l'organisation de la louveterie.

Il est permis à tout propriétaire de tuer les bêtes sauvages qui nuisent à ses récoltes. Ce droit, proclamé par les décrets d'août 1789, est conservé bien que soumis à des règlements par la loi qui se discute à la chambre. Mais, tuer les bêtes nuisibles dans son champ, c'est défendre solennement sa propriété morcelée, c'est appliquer à la destruction des bêtes fauves l'égoïste et l'impuissant *chacun chez soi, chacun son droit* de M. Dupin. Pour entourer, traquer les bêtes fauves pour les faire détaler en battant les buissons et en poussant des cris, pour leur fermer toute issue et délivrer un pays de leurs ravages, il faut que les hommes se réunissent et s'associent ; il faut que les plus intrépides, les plus expérimentés se mettent à leur tête. Il faut aussi que la recherche et la destruction des animaux dangereux soit encouragée par des récompenses. Voilà le but des lois qui organisent la louveterie : création de fonctionnaires chargés de provoquer et de diriger des battues ; — prime attribuée à la destruction des animaux nuisibles ; telles en sont les dispositions fondamentales.

Dès le temps de Charles VI, ces deux mesures avaient été prises ; à cette époque il existait des louvetiers et loutriers commissionnés par le roi pour détruire les ennemis naturels des troupeaux, du gibier et du poisson. Au lieu de diriger cette chasse, ces officiers avaient le tort de se l'attribuer exclusivement. L'ordonnance cabochienne, œuvre d'une révolution avortée, manifestation éphémère du sentiment démocratique au sein du moyen-âge, ordonne aux louvetiers et loutriers de permettre au peuple la des-

celles de nos préfets et sous-préfets. Louis XVI délimita les droits que chaque administration pouvait exercer lors des battues par un règlement pour les chasses au loup, qui est du 15 janvier 1785.

Sous Charles VI, les officiers de louveterie exigeaient de l'habitant des campagnes une redevance pour la peine qu'ils prenaient de diriger les battues. Cette exaction fut plusieurs fois interdite. Sous Louis XVI la fonction de louvetier ne procurait que l'exemption de tous impôts et charges publiques avec le droit de port d'armes interdit alors à beaucoup de personnes la faculté de chasser en tout temps dans les domaines royaux le loup, le sanglier, le renard, le blaireau, réunis par la législation sous le nom de *bêtes fauves*, enfin le privilége de porter et de faire porter à leurs gens la livrée du roi. Au moment de la révolution, la louveterie périt avec toutes les institutions de l'ancien régime, mais par la force des choses la convention se vit obligée de rétablir, sinon le corps des louvetiers, du moins les primes qui encourageaient les paysans à tuer les loups.

Par une loi du 11 ventôse an III, « la convention nationale, considérant qu'il est instant d'arrêter les ravages que les loups font dans quelques départements, et voulant détruire dans le territoire de la république *cette espèce vorace et nuisible à la société*, décrète ce qui suit :

« Tout citoyen qui tuera une louve pleine recevra une prime de 300 » livres ; une louve non pleine 250 livres, un loup 200 ; un louveteau au- » dessous de la taille du renard, 100 livres. »

Ces sommes sont payées par les receveurs des districts sur le mandat du directoire (de district), qui ne peut l'ordonnancer qu'après la présentation de la tête du loup et sur le vu du certificat de la commune où le loup a été tué. L'administration coupe les oreilles à la tête présentée, afin qu'elle ne soit pas employée deux fois.

Par arrêté du 19 pluviôse an V, le directoire, rappelant les anciennes ordonnances, déclara que, sans porter préjudice à l'arrêté du 18 vendémiaire même année, qui défend de chasser dans les forêts nationales, il sera fait dans ces forêts, et dans les campagnes tous les trois mois, et plus souvent s'il est nécessaire, des chasses et battues générales ou particulières aux loups, renards, blaireaux et autres animaux nuisibles, suivant l'arrêté du 19 pluviose an V.

Le blaireau n'est pas carnassier et ne doit sa réputation d'animal dangereux qu'au courage avec lequel il se défend contre les chiens et les éventre avec ses griffes tranchantes, quand il se voit acculé et sans ressources.

Les chasses et battues seront ordonnées par les administrations centrales des départements, de concert avec les agents forestiers de leur arrondissement, sur la demande de ces derniers et sur celle des administrations municipales de canton.

Art. 5. « Les corps administratifs sont autorisés à permettre aux parti- » culiers de leur arrondissement qui ont des équipages et autres moyens » pour ces chasses de s'y livrer sous l'inspection et la surveillance des » agents forestiers. »

Il sera dressé procès-verbal de chaque battue, du nombre et de l'espèce des animaux qui y auront été détruits. Un extrait en sera envoyé au ministre des finances.

Il lui est également envoyé un état des animaux détruits par les chasses particulières, mentionnées en l'article 5, et même par les piéges tendus dans la campagne par les habitants, à l'effet d'être pourvu s'il y a lieu sur son rapport au paiement des récompenses promises par le Code rural et le décret du 11 ventôse an III.

Cependant ce dernier décret, plus généreux que ne le permettaient les

[illegible]

» d'armes. »

Attendu que la chasse du loup et des autres bêtes fauves, qui doit occuper principalement les lieutenants de louveterie, ne fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, ces officiers ont le droit de chasser *à courre* deux fois par mois dans les forêts de l'Etat faisant partie de leur arrondissement le chevreuil brocard, le sanglier ou le lièvre, suivant les localités.

Il leur est expressément défendu de tirer sur le chevreuil et sur le lièvre ; mais ils peuvent tirer sur le sanglier dans le cas où il tiendrait aux chiens.

Par l'ordonnance du 24 juillet 1832, qui conserve la louveterie, mais en la subordonnant à l'administration des forêts, et non plus au grand-veneur, dont l'office a disparu avec le roi Charles X, le droit de chasse à courre, attribué dans les forêts de l'Etat aux lieutenants de louveterie, est restreint à la chasse du sanglier.

Quand les lieutenants de louveterie ou les conservateurs des forêts jugent qu'il est utile de rassembler les habitants et de faire des battues, pour lesquelles on choisit habituellement le temps de neige, ils en font la demande au préfet qui peut, lui-même, provoquer cette mesure. Ces chasses sont ordonnées par le préfet, commandées et dirigées par les lieutenants de louveterie qui, de concert avec lui et le conservateur, fixent le jour, déterminent les lieux et le nombre d'hommes. Le préfet en prévient le ministre de l'intérieur.

Tous les ans, au 1er mai il est fait sur le nombre des loups tués dans l'année un rapport général qui est mis sous les yeux du roi.

Les commissions de lieutenants de louveterie sont renouvelées tous les ans. Elles sont retirées dans le cas où les lieutenants n'auraient pas justifié qu'ils ont fait tous leurs efforts pour la destruction des loups.

Dans les battues les lieutenants de louveterie et leurs piqueurs sont à cheval. Ils ont le droit de porter un uniforme qui, du reste, n'est pas obligatoire. Ce n'est plus comme avant la révolution la livrée royale ; dans les mœurs actuelles on ne met plus de gloire à la revêtir. Le costume des officiers de louveterie se compose aujourd'hui, pour les lieutenants, d'un habit bleu coupé droit avec collet et parements de velours bleu pareil, orné sur le devant, au collet, aux parements et aux poches, d'un galon moitié or moitié argent ; un loup est empreint sur les boutons qui sont de métal jaune. Ce costume est complété par une veste et une culotte chamois, chapeau à trois cornes avec ganse or et argent, couteau de chasse en argent avec un ceinturon en buffle jaune galonné comme l'habit ; bottes à l'écuyère, éperons plaqués en argent.

L'habit des piqueurs est le même que celui des officiers, excepté que leur bouton est en métal blanc, et que leur galon contient deux tiers d'argent pour un tiers d'or. Le cheval des lieutenants et piqueurs de louveterie porte une housse cramoisie galonnée comme leur habit.

Les lieutenants de louveterie ont rarement lieu d'exercer leurs fonctions. Leurs commissions, accordées le plus souvent à la qualité de grand propriétaire ne leur donne pas un caractère public. Par arrêt du 21 janvier 1837, la cour de cassation a décidé que les lieutenants de louveterie peuvent être poursuivis sans autorisation préalable du conseil d'Etat.

Nous venons de retracer l'organisation de la louveterie. On rassembler[a]

(1) Pour chaque tête de louve pleine, 50 livres.
Tête de loup, 40
Tête de louveteau, 20
Tête d'un loup qui s'est jeté sur des hommes ou des enfants, 150.

---

tions, les auteurs ont fait aussi bien que possible. Ils ont reproduit les poursuites ambitieuses de Sarah, la protection paternelle de Rodolphe sur Fleur-de-Marie, le malheur des Morel et de Germain, l'exploitation de la Goualeuse par le Maître d'école, le dévoûment du Chourineur, la grâce souriante de Rigolette, le chapeau tromblon du vieux chéri Pipelet et les tendresses de son épouse Anastasie. A tous ces éléments déjà surabondants se rattache la grande figure de Jacques Ferrand. C'est lui qui plane comme un mauvais génie sur toute l'action, et à cette figure terrible se subordonnent toutes les autres. Le Maître d'école n'est plus qu'un brigand subalterne ; Rodolphe est effacé ; Tortillard est un gamin de Paris parfaitement innocent ; Fleur-de-Marie a perdu la meilleure part de son charme et de son intérêt, bien que les auteurs aient résumé en elle plusieurs parties des rôles de Louise Morel et de Cécily.

Cette altération de plusieurs caractères m'a produit, je l'avoue, un effet pénible. On sent comme une mauvaise odeur de faux moralisme, qui vient évidemment du contact d'une censure basse et inintelligente. Il paraît positif que la censure a bouleversé le drame de MM. Sue et Dinaux. Les corrections exigées ont été presque toutes stupides, et faites quelquefois dans un esprit qui mérite d'être flétri. C'est ainsi que ce tribunal imbécile, protestant contre le tableau de Morel, qui meurt de faim sans vouloir détourner les pierres précieuses à lui confiées, aurait dit : *qu'il ne fallait point exagérer les vertus du peuple ; qu'un fait pareil était invraisemblable, impossible.* Il est vraiment inconcevable que, dans un pays de liberté, où les lettres sont, dit-on, protégées et honorées, le soin de corriger la pensée humaine soit remis à quatre inconnus, à quatre crétins littéraires, comme les a fort bien nommés M. Théophile Gautier. Le tribunal de la censure, ce devrait être une magistrature supérieure, entourée du respect universel. On pourrait laisser à la société des auteurs dramatiques le soin de dresser chaque année une liste de candidats pour ces hautes fonctions. Cette désignation et le choix des ministres offriraient à la société toutes les garanties désirables.

L'altération des figures du Chourineur et de Fleur-de-Marie a pu tenir aussi à la rapidité des peintures. Dans un drame surchargé d'évènements, tout devient épisode, ébauche, et le travail d'analyse, si savant et si profond, que nous avons admiré dans le roman, a dû s'effacer un peu.

Un seul caractère est reproduit dans toute sa puissance, est étudié dans toutes ses profondeurs, c'est celui de Jacques Ferrand. Grâce au génie de l'acteur qui le représente, ce personnage est le seul qui soit resté à la hauteur de la création du poète, le seul qui ne nous offre pas une image affaiblie, et qui ait emprunté du relief de la scène un éclat plus vigoureux encore. Sous les traits de Frédéric, Jacques Ferrand nous apparaît comme une figure immense ; c'est la personnification de la force comprimée à-la-fois et de la ruse ; c'est le type le plus complet d'hypocrisie que jamais l'art ait produit. Il faut voir cet homme, tout-à-l'heure plié en deux, humble, rigide, déposer tout-à-coup le masque dont il s'affuble chaque jour ; et apparaître dans son audace et dans sa corruption. Cette transformation de l'acteur, au moment où Ferrand, après avoir fermé lentement ses portes aux verroux et quitté ses lunettes vertes, se retourne et se redresse en reprenant l'éclair de son regard, est quelque chose d'inexprimable dans sa grandeur terrible. Il faut le voir livré à ses passions désordonnées, la lubricité et l'avarice ; trempant ses mains frémissantes dans l'or dont le bruit l'exalte, et lui fait pousser de grands cris de joie et de mépris pour toutes les dupes qu'il dépouille ; puis, aux genoux de Fleur-de-Marie, suppliant et pleurant, ou s'emportant en menaces contre la jeune fille vertueuse. Il faut le voir enfin au dénouement, dans une situation qui n'appartient pas au roman, et qui est d'un grand effet dramatique. Ferrand a été aveuglé par le Maître d'école et le Squelette. C'est l'avare et l'amoureux passionné entendant passer auprès de lui la femme qu'il adore et qu'il ne peut plus voir, cherchant vainement, enfoui sous ses pieds, son or qu'il ne touchera plus ; puis, dans ce désespoir suprême, dans cette impuissance finale, tombant à genoux, et poussant un grand cri vers Dieu qu'il a toujours méconnu ! Je ne sache pas qu'il y ait eu dans notre époque aucun rôle plus varié, plus difficile, composé avec autant de profondeur et rendu avec autant d'énergie. Frédéric Lemaître, c'est le génie dramatique même.

La représentation des *Mystères de Paris* a ranimé de vieilles polémiques sur le livre de M. Sue. Nous constatons, avec bonheur, que la valeur sociale de ce livre est aujourd'hui généralement appréciée. Les critiques du *Courrier*, du *Siècle*, de la *Presse*, du *National* et de la *Revue Indépendante*, MM. Amédée Achard, Charles de Matarel, Théophile Gautier, Rolle, et d'autres encore, rendent un digne hommage à l'auteur des *Mystères de Paris*. Nous nous rappelons avec joie (qu'on nous passe cet orgueil) que LA PHALANGE a été la première et long-temps la seule feuille qui ait proclamé la haute valeur de cette œuvre et défendu son auteur outragé.

Nous devons signaler trois manifestations hostiles et qui méritent d'être observées. Un Monsieur inconnu, dans un des derniers numéros de la *Revue des deux Mondes*, a attaqué les *Mystères de Paris*. Comment la revue de M. Buloz ne s'aperçoit-elle donc pas qu'elle se déconsidère et qu'elle se déshonore par de pareils traits de plate inintelligence ?

Nous devons aussi enregistrer, et nous le faisons avec chagrin, les diatribes dont se sont rendus coupables MM. J... T... et Nettement, dans les colonnes de la *Quotidienne* et de la *Gazette*. Cet accord des deux organes les plus accrédités du parti légitimiste est fâcheux. Nous avons besoin de savoir si les directeurs de ces deux feuilles approuvent de pareilles manifestations. Nous avons besoin de savoir si les sympathies que l'on a exprimées depuis quelque temps pour le sort du peuple sont sérieuses ; et, si elles sont sérieuses, nous demandons comment il se fait qu'on laisse insulter l'écrivain qui s'est dévoué à la défense des intérêts populaires. M. Alfred Nettement nous explique que ses études sur les *Mystères de Paris* ont été interrompues par son voyage à Londres. Il nous dit :

« L'hôtel de Belgrave-Square, je ne puis le dissimuler, a fait tort au *tapis franc* de la rue aux Fèves. Comment songer aux passions ignobles qui grouillent dans la fange des sociétés, en face de ce noble front tout rayonnant de prédestination, de majesté et d'intelligence ? Comment accorder une pensée à ce qu'il y a de plus dégradé, de plus vil, en face de ce qu'il y a de plus élevé, de plus glorieux et de plus pur ? »

Que messieurs les légitimistes se mettent une bonne fois ceci dans la tête, c'est qu'une restauration, si elle se fait jamais, ne se fera pas dans les conditions de l'ancienne, c'est que le prince Henri, s'il veut mériter que sa patrie s'occupe de lui, qu'elle l'aime, ne doit pas craindre de mêler sa pensée à toute cette boue de la société, et de descendre jusqu'à tous ces êtres dégradés pour observer et calmer leurs souffrances, et pour tarir la source de leurs vices. Que si vous entretenez votre prince dans les sphères où s'agitent les heureux du monde, que si vous lui laissez ignorer toutes ces impuretés dont le flot bouillonne au fond même de la société, si vous le gardez à distance des vices du peuple comme de ses misères, alors, n'en doutez pas, la France laissera votre prince dans l'exil. Le rôle des prétendants est changé désormais, et c'est par l'amour du peuple qu'ils peuvent faire concurrence au prince régnant.

Et vous, prince d'Orléans, vous qu'une grande destinée attend, vous surtout que la France considère comme le représentant de son esprit chevaleresque et généreux, vous surtout dont les traits nobles et mélancoliques nous attirent et nous touchent, vous assistiez à la représentation des *Mystères de Paris*. Vous avez vu cet intérieur de la famille Morel, et vous avez partagé la stupeur de toute la salle au spectacle de tant d'épouvantables misères. Vous avez entendu la pauvre mère s'écrier avec un accent de reproche : Oh ! les riches, les riches ! Vous avez entendu l'ouvrier, malgré ses tortures, répondre à sa femme maudissante : « Les riches ne sont pas plus méchants que nous. Il ne savent pas...... ils ne veulent pas croire, qu'il y a des gens malheureux. » Vous avez vu, vous avez entendu. Princes, allez dire au roi, votre père, que ces scènes de deuil et de désespoir, on les rencontre partout dans notre société en désordre ; dites-lui bien que tous les secours de la charité pieuse de la reine, votre mère, et de sa jeune famille, ne peuvent pas suffire pour calmer de pareilles douleurs. Dites-lui qu'il faut demander à la science de grands remèdes, et que le salut des dynasties menacées dépend désormais de l'amour efficace que les princes auront montré pour les masses souffrantes !

D. LAVERDANT.

— 1000	1105 50	1105 »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1227 50	» »	H. 2 50
C. hyp...	768 75	» »	» »	Emp. d'Haïti.	560 »	557 50	H. 12 50
4 Can...	1295 »	» »	» »	B. Belge.	665 »	» »	B. 2 50

CH. DE F. AU Ct.					
St-Germ.	805 »	» »	» »	Fin cour. 805	B. 5 »
V. R. Dr.	340 »	» »	B. 2 50	— 340.	B. 5 »
— R. G.	170 »	» »	» »	— 170.	B. 2 50
Orléans..	833 75	835 »	H. 5 »	— 835, 838 75, 832 50, 837 50.	H. 2 50
Strasb...	237 50	240 »	H. 1 25	— 238 75, 240.	» »
Rouen...	817 50	» »	B. 2 50	— 820, 817 50, 820.	H. 2 50
Havre...	665 »	657 50	B. 5 »	— 655, 660.	B. 1 25
Marseill.	735 »	732 50	12 50	— 735, 730, 732 50.	H. 2 50
Montp...	455 »	» »	H. 5 »	— 455.	H. 10 »

... plus rapide et la plus sûre. — Un chapitre important est consacré à l'*Organisation de l'Ecole sociétaire* qui, par ce *Manifeste*, par cette profession de foi fondamentale, prend une position nette en face du public et des partis. Un autre chapitre contient une note sur la création du *Ministère du progrès industriel et des améliorations sociales*, proposition qui, en-dehors de l'école sociétaire, a été favorablement accueillie par un grand nombre de bons esprits. La nouvelle édition a été revue et corrigée : elle est augmentée de définitions importantes et de développements sur le *Ministère du progrès*.

La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmo-

... Bazu. Nouveau Rodolphe.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Raout. Vert-Vert. Cravachon. Bonbonnière. La Lisette. Frise-Poulet.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Les Mystères de Paris.
6 h. 1/2 **AMBIGU.**—Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1/4 **GAITÉ.**—Les Chevaux. Stella.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.**—Le Vengeur. Les Pages.
7 h. » **COMTE.** — Un Jour de Médecine. Hommes de 15 ans. Les petits Bas-bleus. Fantasmagorie.
6 h. » **FOLIES.**—Chemisier. Château. Bretelles.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des Farines. (Prix des 100 kil.)

HALLE DE PARIS.

17 février.				19 février.			
Arrivages	1072 q.	27 k.		Arrivages	928 q.	66 k.	
Ventes	1020	36		Ventes	477	28	
Restant	13901	53		Restant	14352	91	
Cours moyen			36,32	Cours moyen			36,41
Cours-taxe			36,65	Cours-taxe			36,62
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	44 q.	06 k.	41,50 à 34,75	Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	69	08	37,60 à 39,50	1re	56	52	37,55 à 38,20
2	314	00	35,65 à 36,95	2e	246	49	35,65 à 36,95
3e	51	33	29,95 à 33,10	3e	31	40	31,20 à 00,00
4	6	23	25,50 à 26,10	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	417	45	36,40 à 38,60	A l.	439	73	36,30 à 38,85

Taxe du pain, 1re q., 0,34 ; — 2e q., 0,26 le kil.

Nous répétons les cours du 19 ; aucune transaction sur les farines n'ayant eu lieu à cause du mardi gras.

ROUEN, 16 février, autre avis. — Farine, 1re: 35,85; 2e: 35,22; 3e: 34,40. La baisse qui a eu lieu, et que nous signalions dans notre avis d'hier à 1,00 ne paraît pas devoir s'arrêter à ce terme. On présume que d'ici à 8 jours elle pourra descendre jusqu'à 3,00.

SAINT-QUENTIN, 17 février. — Farine, 1re: 33,00; 2e: 29,00; 3e: 26,00.

CAMBRAI, 17 février. — Farine, 1re: 35,00; do à la grosse: 34,00; 2e: 33,00; 3e: 21,50.

NANTES, 16 février. — Farine, 1re: 39,38; 2e: 38,36; 3e: 21,38. Cette dernière qualité, connue sous la dénomination de farine en son.

BORDEAUX, 10 février. — Farine, 1re: 27,50; do en rame: 18,75 à 19,37. D'assez fortes provisions sont arrivées par mer, mais comme elles ne sont pas en disproportions avec les demandes les prix se soutiennent.

Issues de blés. — (Prix de l'hect.)

PARIS, 19 février. — Son: 3,00 à 3,25. — Recoupe: 4,50 à 5,00. — Remoulage: 6,00 à 7,35. Sans variation, ces cours étant restés stationnaires depuis quelque temps.

SAINT-QUENTIN, 17 février. — Son (les 100 kil.): 12,00. — Recoupe: 14,00. — Remoulage: 15,00.

CAMBRAI, 17 février. — Son (les 100 kil.): 10,50.

BEAUGENCY, 17 février. — Son (l'hect.): 4,50.

Taxe du pain.—(Prix du kil.)

PARIS, pour la 2e quinzaine de février. — Pain, 1re qual.: 0,34; 2e: 0,26.

CHARTRES, 16 février. — Pain, 1re qual.: 0,31; 2e: 0,28.

ORLÉANS, 18 février. — Pain, 1re qual.: 0,33; 2e: 0,30; 3e: 0,27.

BEAUGENCY, 17 février. — Pain ordinaire : 0,28 3/4.

SAINT-QUENTIN, 17 février. — Pain, 1re qual.: 0,28 3/4; 2e: 0,25. Un vingtième en sus est accordé pour le pain troué et le pain long.

Cours des céréales. (Prix de l'hect.)

ROMORANTIN, 14 février. — Froment, 1re qual.: 20,60; 2e: 18,50; 3e: 17. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,00. — Sarrazin : 8,00.

ORLÉANS, 17 février. — Froment, 1re qual.; 21,00, 2e: 18,85; 3e: 16,50. — Méteil ; 16,25 à 18,00. — Orge : 10,75 à 11,00. — Avoine : 7,75 à 9,50.

JARGEAU, 14 février. — Froment : 17,50. — Méteil : 15,00. — Seigle : 11,20. — Orge : 8,00. — Avoine : 7,00. — Sarrazin : 7,60.

SAINT-QUENTIN, 17 février. — Froment, 1re qual. : 17,50 à 17,62; 2e: 16,21 à 16,87; 3e: 14,25 à 14,81.—Petit froment : 12,00.—Avoine : 5,99.

Marché mieux approvisionné que le précédent ; vente lente et hausse de 37 cent. 50 à l'hectolitre, sur les premières qualités. Les qualités secondaires ont resté stationnaires. Les petits blés, manquant aussi, se sont vendus avec fermeté.

L'avoine reste stationnaire.

ARRAS, 17 février.—Froment blanc : 17,00 à 19,00; do roux : 15,00 à 18,00.—Seigle : 10,50 à 11,75.—Escourgeon : 11,00 à 11,25.— Pamelle : 11,25.—Avoine : 5,75 à 6,50.

DUNKERQUE, 16 février.—Froment : 18,32 à 19,00; do sortes inférieures : 16,66 à 17,32. — Montereau : 19,50 à 19,32.—Champagne : 18,66 19,00. — Transactions difficiles, les acheteurs voulant obtenir de la baisse, et les détenteurs maintenant leurs prix. Les offres en blé de fermier ont été nombreuses, aussi les blés de première sorte ont-ils eu peine à soutenir le cours, tandis que les qualités inférieures ont été traitées en baisse.

LE MANS, 16 février. — Froment : 21,45. — Méteil : 18,80. — Seigle : 16,00. — Orge : 12,50. —Avoine : 8,15.

DOL (Ille-et-Vilaine), 17 février. —Froment, 1re qual.: 18,00. — Sarrazin : 11,00 à 12,00. — Avoine : 7,00 à 7,50

NANTES, 16 février. — Froment, 1re qual.: 23,33; 2e : 22,00; 3e : 20,00. — Seigle : 14,66. — Orge : 13,33.—Avoine : 8,27.—Sarrazin : 10,66.

MARANS, 15 février. — Froment, 1re qual.: 18,50; 2e : 17.—Baillarge : 11,00.—Orge : 10,66; —Avoine : 7,33,—dito 2e qual.: 7,00.

PÉRIGUEUX, 14 février. — Froment : 21,17. —Maïs : 12,53.—Avoine : 8,50.

Marchés étrangers. — ANVERS, 15 février.— Froment roux indigène : 20,88. — dito blanc : 19,50. — dito étranger, roux et blanc : 18,70.— Sarrazin nouveau : 13,10. — Seigle indigène : 12,00.— dito de Riga : 13,10. — dito de Stettin et Dantzig : 12,75. — dito de Prusse : 13,21. — Orge du pays : 11,75. — dito étrangère : 11,50. —Avoine : 7,40.

DANTZIG, 1er février. — Depuis huit jours environ, 60,000 hect. ont été achetés à des prix comparativement plus élevés. — Haut bigarrés, 77 kil. 1/2, fr. 17,25. — Beaux bigarrés, 76 kil. 87 déc., 17 fr. — Bigarrés, 76 kil. 25 déc., 16,80, le tout rendu à bord, récolte de 1842 et livrable au printemps avec avance de 55 c. par hect. — Les renforts par terre arrivent sur notre marché assez facilement aujourd'hui, l'abondance des neiges ayant amélioré nos routes; ces blés trouvent facilement preneurs à 16,40 pour les bigarrés de 73 kil. 3/4 et à 15-50 pour les rouges. — Haut bigarrés, 76 kil. 25 d., 17,25. — Au poids rare de 78 kil. 3/4, on a vendu la même sorte fr. 18,10 l'hect., rendu à bord au printemps. — Les poids lourds sont une exception à la règle. Il paraît qu'il y a cette année une grande quantité de blés ne pesant que 71 kil. 1/4, dont on ne trouve que 13 à 13-40 l'hectolitre.

Graines fourragères. (Prix de l'hect.)

PARIS, halle du 17 février.— Vesce de printemps : 12,75 à 14,00. — Minette (la halle de 100 kil.) : 51,00 à 52,00.

ÉTAMPES, 17 février. — Trèfle, l'hect. : 83,32 à 90,00. — Luzerne : 86,66 à 92,00. — Sainfoin : 6,66 à 7,32.

ROUEN, 16 février. — Vesce (l'hect.) ; 14,00 à 14,50. — Luzerne : 86,66 à 90,00. — Trèfle : 76,66 à 83,32.

BEAUGENCY, 17 février. — Graine de foin : 7,50.

DIJON, 17 février. — Vesces : 12,50. — Sainfoin : 10,60.

BEAUNE, 13 février. — Vesces : 11,75; 12,00; 12,50.

Fécule de pommes de terre et amidon.

PARIS. — Fécule sèche, 1re qual., les 100 kil. : 28 à 00. — do brut : 26 à 00. — do verte : 16,50 à 00. — Sirop bl., 40 degrés : 34 à 00. — Coloré, 33 degrés : 26 à 00. — Amidon, 1re qual., les 100 kil. : 80 à 00. — 2e : 72 à 00.

PRODUITS ANIMAUX.

LA MAISON-BLANCHE. Marché du 20 février. — Porcs amenés : 205; vendus : 160; renvoi : 45, au prix de 1,06;—1,04;—1,02.

PÉRIGUEUX, 14 février. — Bœufs de 750 kil.: 736,00; do de 525 kil.: 483,00. — Porcs de 155 kil.: 150,00; do de 100 kil.: 80,00. — Moutons de 23 kil.: 27,00; do de 14 kil.: 15,00.

L'*Echo de la Charente* donne les détails suivants sur les foires de l'Angoumois.

Les foires des 16 et 17 janvier de Suris et de Chabanais, connues sous le nom de St-Antoine, n'ont pas été, comme nous l'avons dit déjà, favorables aux engraisseurs de bœufs. La première qualité n'a valu que 1,00 le kil., et il y a eu au moins 300 bœufs de renvoi. Les vaches grasses au contraire ont soutenu leur cours et se sont vendues au moins aussi cher que les bœufs. — Les cochons gras à ces deux foires ont eu de l'écoulement, et se sont vendus en bonne qualité, jusqu'à 0,90 le kilo.

La grande foire de Brilhac du 27 janvier, a été brillante. Presque toutes les vaches ont été, comme à la St-Antoine, enlevées à des prix assez élevés. Il s'y est vendu au moins ... bœufs, qui sans être chers, se sont enlevés plus rapidement qu'à Chabanais. Cependant 200 bœufs au moins ont été de renvoi.

La foire de St-Claud du 28, où il y avait peu de bœufs gras, a été assez bonne. Toute la première qualité a été enlevée à 1,08 le kil. Une chose toute particulière, c'est qu'il y avait à cette foire une assez grande quantité de vaches grasses, ce qui ne s'était jamais vu. Elles ont été enlevées au prix courant, par la petite boucherie et les nourrisseurs. — Les cochons nourrains s'y sont également bien vendus sans que l'écoulement ait été cependant aussi rapide qu'à la foire dite des rois du 14 janvier à St-Laurent de Céris, où les Bordelais et les Béarnais en ont enlevé plus de 800. La veille, à la foire de Lapérus, le 13, une grande quantité de cochons gras se sont vendus pour Bordeaux à 0,90 le kilo.

MARCHÉ DE SCEAUX DU 19 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.		
Bœufs.....	1098	971	127	1 18	1 04	[illegible]
Vaches....	93	70	23	1 08	» 93	[illegible]
Veaux.....	448	438	00	1 56	1 36	[illegible]
Moutons..	8117	7523	594	1 36	1 16	[illegible]

[illegible] qu'elle remplace. L'attribution de dix francs sur chaque port d'armes aux communes rurales contient même un germe salutaire. Dans la partie réglementaire, et relative à la police de la chasse, la loi nouvelle renferme des innovations heureuses : défense de vendre, débiter, transporter le gibier en temps prohibé ; interdiction de la chasse de nuit. Par ces prohibitions, la chambre des députés répond en partie aux vœux persévérants exprimés par les conseils-généraux.

Aussitôt que le résultat du scrutin a été proclamé, M. de Rémusat a pris la parole pour développer sa proposition relative à l'incompatibilité de la députation avec les fonctions publiques.

Lorsque les lois de septembre n'étaient pas intervenues et que la caricature avait toute liberté, toute licence, on voyait affiché dans Paris, à mille vitrages, l'esquisse d'un cabinet d'histoire naturelle symbolique et burlesque. Une panthère, étiquetée *Guisotus ferox*, était rangée près du *vautour Carré requisitor;* au plafond, entre l'espadon et la tortue, on voyait suspendu le *Serpent-Débats* qui, par ses instincts, est toujours fidèle au *gouvernement actuel*, et dont les anneaux, de couleur changeante, portaient successivement ces inscriptions : *Empire*, *Restauration*, *Cent Jours*, *Restauration*, *Gouvernement de Juillet*, etc. Pareille à ce serpent, la proposition relative à l'incompatibilité des fonctions publiques, portant sur ses anneaux les noms de Blondeau, Gauguier, Remilly, Ganneron, de Sade, Rémusat, cherche, depuis quatorze ans, à s'insinuer dans la chambre.

La proposition malencontreuse arrive parfois à se glisser jusqu'à la prise en considération ; jamais elle ne peut aller plus loin. C'est qu'elle est inadmissible ; la chambre ne peut pas, en excluant les fonctionnaires, se priver de capacités éprouvées, de lumières spéciales ; elle ne peut pas, au moment où le sentiment général demande l'extension des droits électoraux, limiter, circonscrire le choix des électeurs. La proposition est discréditée, surtout par l'indifférence qu'elle inspire à ses auteurs. Eloignés du ministère, on les entend réclamer l'exclusion des fonctionnaires comme le premier besoin du pays ; citer Montesquieu, pour lui faire dire, comme M. de Rémusat, que « le *gouvernement représentatif* sera perdu le jour » où le pouvoir législatif sera corrompu par le pouvoir exécutif, » pensée que Montesquieu n'a pu émettre que dans son chapitre de la *chambre des députés.*

Hors du ministère, les partisans de la proposition Gauguier-Remilly-Ganneron-de Sade s'attendrissent au spectacle des populations délaissées par leurs magistrats, par leurs administrateurs. Il faut rendre la corruption impossible, exclure les fonctionnaires de la chambre et les renvoyer à leurs devoirs. Tous les principes, tous les intérêts de la société l'exigent.

A peine au pouvoir, les défenseurs les plus ardents de la proposition Gauguier-Rémilly-Ganneron, etc., ne redoutent plus la corruption, trouvent que les procureurs-généraux, quand ils votent pour le ministère, sont remplacés à merveille dans les provinces par leurs substituts. Dès lors il demeure évident pour tous que l'incompatibilité des fonctionnaires publics est un dogme dans lequel les apôtres n'ont pas foi ; que cette proposition est mise en avant par ses auteurs, à la condition très expresse qu'elle ne sera pas admise, mais afin que, les prises en considération, nominations de commissions, et autres votes préliminaires, causent des échecs aux ministères présents au bénéfice des ministères futurs. L'incompatibilité est un moyen stratégique, un coup nouveau inventé depuis quelques années dans le jeu des majorités et des ministères.

[illegible] nistres, il nous plaît assez d'avoir dans notre majorité des fonctionnaires : nous vous garderons tous. Quant un projet est renvoyé à une commission, le règlement de la chambre impose des *lenteurs salutaires* (textuel). Votre vote n'entraine pas celui de la chambre des pairs : soyez tranquilles, on pourra s'arrêter à temps.

Les assurances de M. de Rémusat n'ont pas séduit les députés conservateurs. Ils savent que la proposition a pour but principal de remettre en jeu la question ministérielle, et qu'après M. de Rémusat, M. Billault, M. Thiers, autres membres d'un cabinet éventuel, se mettront probablement en campagne et feront valoir leur candidature. Aussi le banc des ministres, dégarni pendant la discussion de la loi de chasse, est-il maintenant complet et attentif, et M. Liadières, au nom de la majorité actuelle, a-t-il vivement combattu la proposition Rémusat.

M. Liadières, aide-de-camp du roi, de plus auteur dramatique, est, à ces deux titres, l'objet naturel et nécessaire des brocards de l'opposition. Il est reçu de ne pas le prendre au sérieux, et d'attacher à son nom le souvenir de quelques tragédies rentrées, comme on évoque sur les pas de M. de Salvandy et de M. Viennet les fantômes d'Alonzo et d'Arbogaste. Il faut du courage pour dire que M. Liadières a parlé avec esprit : ce courage, nous l'aurons. M. Liadières a bien présenté les fins de non-recevoir qu'on peut opposer à la proposition Rémusat ; il a finement indiqué les liens nombreux qui attachent aux fonctions publiques la famille d'un chef de la gauche, habilement invoqué contre la proposition les autorités de Benjamin Constant, de M. de Lamartine. Le parti qui avait député M. Liadières à la tribune a pu le féliciter, non pas de lui avoir conquis des votes (dans ces questions, la distribution des votes est un point de stratégie réglé d'avance, sur lequel la discussion n'influe pas), mais d'avoir suffisamment rempli sa mission et d'avoir motivé convenablement aux yeux du public le rejet de la proposition par les conservateurs.

Cependant, si, dans cette question, nous ne pouvons adopter la ligne suivie par la gauche, nous ne pouvons sympathiser non plus avec la position que les conservateurs ont prise. M. de Rémusat fait de la tactique en demandant une réforme dont il ne veut pas sérieusement. M. Liadières fait aussi de la tactique quand il la repousse, sans chercher si les inconvénients qu'on lui signale n'ont pas quelque chose de réel, et si la nomination, l'avancement des fonctionnaires ne présentent pas de grands vices. Les uns soulèvent la question sans conviction sincère, les autres l'étouffent de parti pris. Et cependant, s'il est impolitique, injuste, contraire à la liberté des électeurs de fermer la chambre à de nombreuses catégories de fonctionnaires, soutiendra-t-on que la corruption ne vicie pas aujourd'hui nos institutions? Si peu de députés trafiquent directement de leur vote dans un intérêt personnel, jusqu'où ne s'étend pas la corruption indirecte ! Celui qui n'accepte pas de place pour lui-même, en accepte pour les siens ; celui que l'argent trouverait invincible, est vulnérable par la vanité ; où la pension n'a pas d'accès, la croix d'honneur pénètre.

Tandis que les nominations, les grades se distribuent suivant les besoins de la politique, le mérite languit obscur, le pays est administré par les incapables. Organisez les fonctions publiques : des écoles spéciales, des examens, un avancement réglé dans toutes les branches ! Appliquez à toutes les fonctions administratives et judiciaires le système suivi dans quelques professions savantes, et vous désencombrez de solliciteurs les antichambres des ministres, et les députés, impuissants contre la loi, ne passeront plus leurs [illegible] ministère à la suite d'engagements mystérieux.

Il n'est pas dans nos habitudes d'entrer dans ces questions de personnes. Nous n'avons pas fait chorus avec les journaux qui attaquaient M. Dugabé, mais nous ne croyons pas non plus avoir mission pour le défendre. Nous nous bornerons à dire que, si l'on n'a rien de plus à reprocher à M. Dugabé que le fait d'avoir voté pour la proposition Ganneron-Rémusat, tant qu'il l'a crue efficace et sérieuse, d'avoir voté contre, le jour où il a acquis une conviction contraire, une pareille conduite est irréprochable. Un député peut s'éclairer par la discussion et par les faits; sa liberté n'est enchaînée ni par ses antécédents personnels, ni par les décisions de son parti. Il serait tyrannique à la gauche de revendiquer l'appoint que lui apportent souvent les voix légitimistes comme une propriété, comme un tribut dont ses hommes-liges ne pourraient, sans vol, lui soustraire une parcelle.

En thèse générale, en principe, nous proclamons pour le député le droit de s'isoler de son parti : c'est là un droit dont M. de Lamartine va faire usage à l'une des prochaines séances. Il a promis de se faire entendre dans la question ; sans aucun doute, ce grand orateur la transportera des basses régions de la tactique parlementaire sur le terrain des intérêts sociaux.

Si la proposition Rémusat est repoussée, nous n'en regretterons qu'une disposition, celle qui interdit au ministère la faculté immorale d'acheter par des places les voix de députés non fonctionnaires et celles de députés fonctionnaires par un avancement exorbitant. Une semblable interdiction s'accorde parfaitement avec nos principes sur l'organisation des garanties à établir dans les fonctions publiques.

Mouvement réactionnaire en Allemagne.

Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui de l'Allemagne par une correspondance particulière nous apprennent que la réaction fait de grands progrès dans ce pays.

A Halle, la police a fait des perquisitions domiciliaires chez un grand nombre d'étudiants. Plusieurs ont été arrêtés et livrés à la justice secrète.

A Dusseldorf, un artiste avait exposé un tableau représentant la déesse de la Justice, tenant dans sa main un bâton. C'était une allusion au nouveau code prussien, qui introduit la bastonnade même pour les femmes. Le tableau a été saisi par la police, malgré les réclamations de l'artiste, qui demandait à être indemnisé. La police lui a fait dire que, pour toute indemnité, il aura peut-être quelques jours de prison.

Un avocat de cette ville, un de ceux qui se sont prononcés pour le code prussien, s'étant fait proposer comme membre du Casino, en fut repoussé par le scrutin. Les officiers de cavalerie faisant partie de cette société s'en sont alors retirés en menaçant les bourgeois.

A Mayence, *la Narhalla*, journal du carnaval, a été supprimée par ordre de la police.

Un auteur autrichien, M. Schuselka, ayant publié une brochure patriotique, dirigée spécialement contre la Russie, a été arrêté par suite des réclamations de la diplomatie russe, et mis à la disposition de la police autrichienne.

Un autre écrivain prussien ayant publié, avec la permission de la censure un article contre l'Autriche, principalement contre feu l'empereur François I[er] et le prince Metternich, a été cité devant le tribunal, et il attend son jugement. Cette poursuite a eu lieu sur les réclamations de l'Autriche. On voit par ces faits que les polices de Russie, d'Autriche et de Prusse sont intimement alliées l'une à l'autre et poursuivent leur but avec per-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PORTUGAISE.

Don Pedro causait un soir, sous les bananiers de Saint-Christophe, avec le maréchal Da Cunha-Mattos, qui, comme lui, était né en Portugal.

— Savez-vous, maréchal, lui disait-il, que nos Portugais sont d'excellents soldats? Quel dommage qu'on ne leur fusille pas une demi-douzaine de chefs ! Ce seraient alors les meilleures troupes du monde.

Et, en effet, l'armée portugaise est remarquable par sa tenue sous les armes, par sa propreté, par son air martial, par la précision de ses exercices et de ses manœuvres, par la constitution robuste de ses hommes, souvent si grêles en apparence, par leur sobriété, et par leur courage à toute épreuve. Dans la campagne de France en 1813, ce furent les Ecossais et les Portugais que lord Wellington et les Anglais poussèrent sans relâche en avant pour enlever les batteries les plus formidables, à Bayonne, à Orthez, à Tarbes, à Toulouse. Les cadavres de ces intrépides étrangers ont engraissé les champs de la vieille Aquitaine. Conduits par des officiers anglais, c'étaient les premiers soldats du monde, parce que le chef anglais, rivé à la discipline, s'échauffe à froid et ne recule pas. Rendus à leurs propres chefs, les enfants de la Lusitanie ont bien conservé leur antique valeur, mais, dans leur culte brutal pour la discipline, accoutumés à regarder ces chefs comme la discipline incarnée, ils ont obéi aveuglément à leurs moindres caprices, et sont devenus ainsi les instruments infaillibles de ces révolutions continuelles qui désolent le Portugal. En vain la charte de don Pedro et la constitution de 1838 se réunissent-elles pour leur crier : « La force militaire est essentiellement obéissante ; elle ne doit jamais se » réunir pour délibérer ou prendre des mesures. Sa destination est de » maintenir la sûreté intérieure et extérieure du royaume, sous les or» dres du gouvernement, à qui il appartient de l'employer comme il le » juge convenable ; » le soldat portugais vous répond qu'il respecte la charte ou la constitution à l'égal de la religion catholique, qu'il obéit toujours à ses chefs, que ce n'est pas lui, mais bien eux qui se réunissent pour délibérer, et que le gouvernement pouvant l'employer comme il veut, il est tout naturel qu'entre le gouvernement et lui, ce soient les officiers qui servent d'intermédiaires.

Or, comme le disait l'empereur du Brésil, qui les connaissait bien :
— Sans ses chefs, le Portugais serait le premier soldat du monde.

Ces chefs, dignes descendants de cette poignée d'intrépides aventuriers qui conquit l'immensité de l'Inde, et chez lesquels on retrouve souvent les mêmes noms, sont aussi attachés que leurs soldats à la discipline, mais ils la comprennent différemment. La discipline pour eux consiste à avoir l'œil sur la blancheur de la buffleterie, sur le luisant des armes, sur l'exacte symétrie des boutons de guêtres ; à tenir la main à ce qu'un bataillon manœuvre comme un seul homme, à ce que les faisceaux d'armes soient faits et défaits avec ordre et promptitude, à ce que le soldat aviné ou retardataire ne puisse, sous aucun prétexte, se soustraire à la salle de police. Ces officiers aiment beaucoup à s'occuper de politique ; et cette politique, ils l'interprètent et la discutent avec leur légèreté d'esprit ordinaire. Jusque-là, rien de trop mal peut-être; mais, disent-ils, avant d'être officiers, nous étions citoyens, nous le sommes encore; c'est un privilège dont qui que ce soit au monde ne nous dépouillera. Et poussant un peu plus loin ce raisonnement, prétendant user en faveur des citoyens de ces armes et de ces soldats que la patrie leur confie pour les protéger, ils s'arrogent un quatrième pouvoir qui n'est écrit ni dans la constitution, ni dans la charte, celui d'interpréter la charte et la constitution, de les défaire et refaire quand bon leur semble, sous le plus léger prétexte, bien certains que la nation, calme, paresseuse, nonchalante, sanctionnera tout ce qu'ils auront fait.

Un écrivain anglais a comparé l'état moyen de l'armée portugaise à une fournaise ardente qui bout sans relâche, et à laquelle il faudrait un bras de fer pour imposer un couvercle qu'elle ne fît pas sauter à vingt pieds en l'air.

Cette race aventureuse, qui enjambait le globe et dévorait l'espace, étouffe, captive, faute d'air, dans les étroites limites du Portugal. Ce sont toujours ces hommes chevaleresques qui mettaient religieusement leur moustache en gage, et, manquant de munition, s'arrachaient les dents pour charger leurs mousquets.

En 1838, deux officiers, unis par l'amitié la plus étroite, le capitaine Soarès et le capitaine Mouzinho, faisaient partie de la garnison d'Elvas. Soarès, qui aimait éperdument une jeune personne de la ville, se l'était vu enlever par un de ses supérieurs; et, la discipline ne lui permettant pas de venger cette insulte, il en avait conçu un chagrin cruel qui le minait sourdement. En vain Mouzinho s'efforçait-il de combattre ses sombres pensées en essayant de leur donner un nouveau cours, tout était inutile. Soarès dépérissait à vue d'œil; et souvent il manifestait l'intention de couper court à une existence qui ne pouvait plus désormais lui être qu'à charge.

Un jour, au lever du soleil, il invite son ami à un déjeûner frugal, hors des murs de la forteresse, et, quand ils sont à table, il lui explique la résolution qu'il a prise d'en finir ce jour-là même avec la vie. Mouzinho combat ce fatal projet avec toute l'énergie de l'amitié. Soarès persiste, il est décidé.

— Alors, lui dit Mouzinho, je n'ai plus rien à faire, j'ai rempli mon devoir, fais ce que tu voudras.

Et Soarès remet à son ami une lettre pour sa mère, une autre lettre pour la jeune personne qui l'a trahi, et il se fait sauter la cervelle. Mouzinho serre quelques instants la main du cadavre de son frère d'armes, avertit les magistrats, fait partir les lettres dont il a été chargé, et revient, le lendemain matin, à la même place, se faire sauter la cervelle.

Un mot maintenant sur les révolutions si fréquentes dont l'armée portugaise donne chaque année le signal. Et d'abord, gardons-nous bien de les mettre sur la même ligne que notre grand mouvement de 93. Ne les comparons pas même à notre révolution de juillet. *Les Révolutions de Portugal* auxquelles l'abbé Vertot, s'il vivait, pourrait ajouter sans peine une douzaine de volumes, ressemblent beaucoup plus à des revues sur la place du Carrousel, ou à des évolutions dans le Champ-de-Mars. Il est rare que ces braves, si prompts à faire couler le sang de l'ennemi, se rendent coupables entre eux de la plus légère égratignure. Le soldat portugais a une répugnance invincible à faire couler le sang de son frère ; et voilà pourquoi, afin d'en finir promptement, on se rallie dans ce pays à la dernière idée émise, quelque absurde et quelque anti-nationale qu'elle soit.

Du temps du roi don Jean VI, j'ai beaucoup connu à Rio-Janeiro le major Garcès, commandant le 3[e] léger, militaire intrépide, mais *cerveau brûlé*, si jamais il en fut. Il avait mérité, entre tous ses camarades, si extravagants eux-mêmes, le prix de l'extravagance; et nul n'eût osé le lui disputer. On ne l'appelait que le *fabricateur de révolutions ;* et, en effet, chaque matin, Garcès, en prenant son chocolat, roulait dans sa tête une révolution nouvelle. J'avais fait sa connaissance dans un café voisin de la Douane, où nous avions l'habitude de déjeûner tous les deux. « Eh bien ! collègue, me disait-il de l'air le plus simple du monde, faisons-nous aujourd'hui une petite révolution ? » Et, comme je lui témoignais le peu de penchant que je me sentais pour ses prises d'armes continuelles : « J'en suis fâché pour vous, ajoutait-il d'un air piteux, vous ne ferez ja-

[illegible] lourde et inerte [illegible] d'or pour garantie de l'honneur, de la bonne foi, des lumières et de l'indépendance des représentants, comme si la fortune était le seul moyen d'éducation, d'honneur, de génie et de lumière! Et pourtant, malgré les obstacles matériels qui s'opposent encore à l'éducation du pauvre, la majorité des grands hommes n'en est pas moins sortie des rangs de la pauvreté : c'est un des avantages imprescriptibles de l'imprimerie et des bibliothèques publiques. Ainsi, en France, électeurs et éligibles sont avant tout forcés de devenir propriétaires : c'est stipuler tout d'abord que le plus souvent la porte de la chambre législative ne sera pas ouverte au génie. Mais, abstraction faite de cette observation, où sont les représentants de ces trente millions de Français qui ne sont point propriétaires? Il est connu que le propriétaire croit qu'il perdra à l'avènement des idées d'organisation sociale.

» Rien de plus faux que cette présomption égoïste. Le propriétaire gagnerait autant que le prolétaire, si le travail, le talent et le capital s'unissaient dans un grand système organique; mais, et c'est chose triste à dire, les classes riches tremblent rien qu'à entendre prononcer le mot de théorie sociale. Parmi tous les orateurs des chambres françaises, il n'y a que le vicomte Dubouchage qui ait osé mettre le ministère en demeure de prouver sa fantasmagorie de *prospérité croissante*. Nous ne voyons que des *Falstaffs* politiques, des bravaches poltrons qui parlent en victorieux de la défaite des ennemis de la société et qui se posent en héros de l'ordre public. Voyez-vous la misère vaincue par M. Guizot, se transformer sous ses pieds en prospérité croissante! — Et M. de Beaumont, ce député de l'opposition, qui ose prétendre dans le *Siècle* que l'organisation du travail existe déjà, *attendu que le fabricant paie son ouvrier*. M. de Beaumont mériterait d'être nommé censeur allemand, car chez nous les journaux sont contraints de payer ceux qui sont chargés de châtier leurs idées et leurs articles.

» L'histoire moderne de la France et de l'Angleterre prouve que les sessions des chambres sont presque exclusivement vouées aux intrigues ministérielles et aux cabales des courtisans. Aucun grand principe ne trouve un écho puissant dans ces assemblées. Le gouvernement français a fondé son existence sur la bourgeoisie qui possède et sur une bureaucratie inerte. Toute son activité est concentrée sur un seul point : gagner, n'importe par quels moyens, la majorité de la chambre. Cettte majorité acquise, on se laisse bercer sur les flots de l'indifférence et d'un doux *far niente*. Qu'importe au travailleur que M. Thiers remplace ou non M. Guizot: le travail en sera-t-il pour lui plus assuré, plus lucratif? Et si sir Roebuck dit la vérité à lord Palmerston, le prolétaire anglais aura-t-il pour autant un habit de plus? — Voilà donc des gens qui se querellent depuis treize ans sur des choses indifférentes à 30 millions de leurs compatriotes. »

La *Gazette de Trèves* termine son article par la phrase que voici :

« Une constitution qui n'embrasse point toutes les classes du peuple est un mensonge. Or, dans notre société rien n'est organisé, à l'exception de l'armée et des capitalistes. L'armée, cette perle jetée aux pourceaux, est toutefois composée de prolétaires. Il est réservé à l'avenir de nous montrer le rôle productif que l'armée peut jouer dans l'économie des sociétés bien organisées. »

QUESTION DES PATENTES.

Une transposition de phrase ayant dénaturé complètement le passage le plus important de notre article d'hier sur les patentes, nous croyons devoir expliquer de nouveau notre pensée.

Nous avons dit que l'équité de répartition entre les patentés nous paraissait avoir une importance secondaire, attendu que cet impôt frappe principalement le consommateur. Le patenté en effet doit nécessairement récupérer sur la vente la valeur de l'impôt dont il a fait l'avance.

Ce fait économique étant incontestable, il en résulte que les industries

[illegible] une armée ordinaire. Il y aurait là, suivant l'honorable M. de Lagrange, une économie notable à faire.

Dans le 8e bureau, M. le général Bellonet ayant appelé l'attention sur le budget colonial de l'Algérie, M. de Bussières, membre de la commission du budget de 1845, a annoncé que déjà cette commission s'est préoccupée de cette question. Il a demandé que la commission du budget extraordinaire de l'Algérie entrât en communication avec celle du budget de 1845, pour établir sur ce point une communauté de vues dans le but d'amener le gouvernement à remplacer par un système régulier le provisoire financier qui régit le budget colonial de l'Algérie.

La nécessité et les avantages d'une colonisation franche, intelligente, continue, ont été démontrés avec force et talent, par MM. Chasseloup-Laubat et de Schauenbourg.

Sur neuf commissaires, trois sont contraires au projet de loi et six lui sont favorables. La commission se compose de MM. Jules de Lasteyrie, le général Meynadier, Beaumont (de la Somme), Ardant, Duprat, Hartmann, Allard, le général Bellonet et Desjobert.

Le projet de loi sur l'emprunt grec a été l'objet de plusieurs observations sérieuses. Quelques membres ont pensé que les fonds destinés à cet usage seraient mieux employés pour soulager les misères de la France. Cependant la majorité s'est prononcée en faveur du projet, qui a été soutenu par M. le ministre des finances. Les commissaires nommés pour examiner ce projet sont MM. Delessert, Moreau (de la Meurthe), de Courtais, de Hauterive, Molin, Martin (du Rhône), Saint-Marc-Girardin, le colonel Espéronnier et de Carné. Ils sont tous favorables au projet.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 21 février 1844.

A une heure un quart M. le président monte au fauteuil.

Après la lecture du procès-verbal, on reprend le scrutin sur le projet de loi relatif à la police de la chasse.

Ce scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	397
Majorité,	199
Boules blanches,	251
Boules noires,	146

La chambre adopte la loi.

M. DE MARMIER demande un congé; il regrette beaucoup, ajoute-t-il, de ne pouvoir prendre part au vote d'aujourd'hui, sur la proposition de M. de Rémusat, qu'il regarde comme inopportune.

M. CROISSANT fait un rapport favorable sur l'élection de M. le marquis de Malleville, dont l'admission est prononcée.

M. de Rémusat a la parole pour développer sa proposition sur les incompatibilités.

M. DE RÉMUSAT. La proposition que j'ai l'honneur de soumettre à la chambre n'est pas neuve. Il s'en est fallu de peu de voix qu'elle n'ait été adoptée par la chambre, telle que M. Ganneron l'a présentée, et qu'il m'a permis de la reprendre, et, telle qu'elle est, je la crois digne de l'attention de la chambre, qui pourra, d'ailleurs, l'étendre ou la restreindre comme elle le jugera à propos.

Je n'hésite donc pas à employer mes faibles efforts à vous la présenter de nouveau : je serai assez récompensé quand j'aurai été assez heureux pour vous la faire accepter. Dans toute situation, je regarde comme un devoir de la soutenir et de la défendre. (A gauche : très bien !)

Cette proposition embrasse deux questions. En premier lieu, le nombre des fonctionnaires publics présents dans la chambre doit être limité. En second lieu, la position de ces fonctionnaires doit être réglée.

J'ai dit que ma proposition n'était pas nouvelle; ce n'est pas seulement en France que la question qu'elle renferme a été soulevée; on s'est occupé, non pas une fois, mais sans cesse, de la présence des fonctionnaires publics dans les assemblées législatives dans les pays où la raison théorique est dans la

[illegible] de l'Angleterre [illegible] communes anglaises, qui ont soutenu la thèse que je défends; je ne veux pas les exposer à être rappelés à l'ordre dans cette enceinte.

Par l'effet de leur situation, de leur petit nombre, les fonctionnaires qui font partie des communes y sont liés intimement au ministère, et en quelque sorte les amis politiques titrés de l'administration. Nous sommes dans une situation toute différente; les fonctionnaires qui représentent la puissance publique sur toutes les parties du territoire arrivent en grand nombre à cette chambre; ils doivent leur élection, non point à leurs relations avec le gouvernement, mais à leurs opinions, aux services qu'ils ont rendus au pays. Il s'ensuit que leur caractère de fonctionnaire n'ayant rien de commun avec leur mandat de député, ils peuvent voter avec une complète indépendance; cela était établi par de graves antécédents, reconnu par le gouvernement, et la chambre ne permettrait pas qu'il y fût porté atteinte.

Suit-il de là que la présence d'un grand nombre de fonctionnaires à la chambre soit sans inconvénients. Il faut, en jugeant cette question, avoir égard à deux grands intérêts, l'intérêt de la dignité de la chambre et celui du service public.

La chambre est un pouvoir souverain dans sa sphère : aucun pouvoir ne lui est supérieur. Nous devons donc veiller sur la dignité de la chambre et sur l'indépendance de ses membres, qui en est une condition essentielle. Tant que la chambre est haut placée dans l'opinion, tant qu'elle conserve son indépendance, tout est réparable. Que la chambre tombe au contraire dans l'opinion, rien ne lui survit.

(En ce moment M. de Salvandy entre dans la salle des séances. — Léger mouvement.)

Messieurs, continue M. de Rémusat, attachez-vous donc à conserver non-seulement tout votre pouvoir, mais aussi toute votre indépendance : l'intérêt le plus sacré de l'Etat y est attaché.

Pour moi, je suis sur ce point de l'avis du plus grand écrivain politique des temps modernes, lorsqu'il disait, en parlant du gouvernement constitutionnel : « Ce beau système périra quand la puissance législative sera plus corrompue que la puissance exécutive. » (Mouvement.)

Il y a trois principes généralement admis; c'est qu'il y avait des fonctions compatibles avec l'exercice des droits parlementaires; qu'il y en avait d'incompatibles avec ces droits et les devoirs qui y sont attachés, et, enfin, qu'il fallait mettre des obstacles insurmontables à l'accroissement du nombre des fonctionnaires dans le sein des assemblées législatives. Ces trois principes sont ceux de la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre. Je n'apporte donc aucun principe nouveau; je vous demande seulement d'étendre ceux-ci et de les consacrer.

Il s'agira de voir si, du premier coup, nous aurons réussi à mettre des obstacles à l'accroissement du nombre des fonctionnaires dans la chambre. C'est là, vous le savez, le but principal que se sont proposé les honorables membres qui vous ont soumis des propositions analogues, et je n'ai pas besoin de vous rappeler que toutes les opinions se sont rencontrées sur ce terrain, et qu'un ministre même a proclamé à cette tribune qu'il y avait *quelque chose à faire*. (Bruit.)

Voyons ce qu'il y a à faire.

Le premier principe, le plus simple, est celui de l'incompatibilité; c'est un principe d'une application facile, d'une application restreinte. Nous voulons, sur ce point, réduire, limiter; mais si c'était un principe absolu, comme nos adversaires le prétendent, je ne crains pas de dire qu'il nous conduirait à des conséquences fausses, impossibles. Je n'entrerai dans aucune considération sur l'indépendance des fonctionnaires, sur leur nombre dans cette chambre; il est un intérêt plus élevé à discuter, c'est celui du service de l'État qui est incompatible avec les fonctions législatives; pour cela, examinons les différentes classes de fonctionnaires, le caractère de chaque fonction. Nous aurons d'abord la magistrature qui n'a aucun engagement avec la politique, la magistrature qui peut entrer librement dans cette chambre. Il n'y a pas à s'en occuper. Secondement, ceux qui ont pris la profession des armes, ceux-là sont, j'en conviens, liés au drapeau par une obéissance absolue, mais hors cela ils peuvent conserver leur indépendance sur les bancs de cette chambre.

A l'égard des procureurs-généraux, ce qui m'a décidé à les comprendre dans ma proposition, c'est l'intérêt du service public; leur résidence me paraît aussi indispensable que celle des préfets; je la crois nécessaire à la bonne administration de la justice. (Oui! oui!)

Pour appliquer le principe que je viens de rappeler, il y a une règle bien simple : examiner par qui sont remplacés les fonctionnaires que le mandat de

---

mais votre chemin; il n'y a pas de la poudre française dans votre cervelet. » Alors il s'approchait d'un vieux chef d'escadron d'artillerie, qui déjeûnait à l'autre extrémité du café; une conversation intime d'un quart d'heure s'engageait entre eux, puis ils se levaient en se donnant le bras, Garcès payait la double dépense, et ils sortaient ensemble en me lançant d'un ton railleur ce manifeste : « Nous allons sauver la patrie et faire une révolution. »

Et, en effet, notre major était le plus intrépide sauveur que sa patrie ait jamais eu la gloire de posséder. Il la sauvait régulièrement trois fois par semaine et n'était pas plus fier pour cela. Une demi-heure après le départ des deux amis, on entendait le bruit d'une musique militaire sur la place de la Bourse, de bruyantes acclamations y répondaient. C'était le major Garcès qui, sur son petit cheval blanc, environné d'une tourbe de gamins, et suivi du 3e léger et de la batterie du commandant Souza, faisait par un magnifique soleil sa majestueuse entrée dans la belle rue d'Ouvidor. Les marchands fermaient précipitamment leurs magasins. La rue était bientôt déserte, à l'exception de la troupe et de son escorte de gamins qui, précédés du major, s'avançaient au pas de charge vers le palais de Saint-Christophe. Quand on était arrivé sous le balcon, la garde prenait les armes, et le roi bonhomme don Jean VI ne tardait pas à se montrer, flanqué de sa famille et de sa cour.

— Que désirez-vous, mes amis? criait-il aux nouveau-venus. Avez-vous quelque demande à adresser à votre roi constitutionnel?

Et les chefs de la troupe se consultaient, car ils n'avaient rien arrêté d'avance, rien, si ce n'est la révolution.

— Que demanderons-nous? disait Garcès à Souza.

— Que demanderons-nous? disait Souza au capitaine de grenadiers; et ainsi de bouche en bouche, et tout le monde se regardait, et personne d'abord ne résolvait rien.

— Si nous demandions le renvoi du ministre des finances? disait le trésorier du bataillon.

— Oh! non, plutôt celui du ministre de la guerre, disait un sous-lieutenant.

— J'aimerais mieux qu'on destituât le ministre des cultes, disait l'aumônier de la troupe.

Et chacun cherchait à faire prévaloir son opinion, sans motif aucun, seulement afin de prouver qu'on était venu là pour quelque chose. Le roi bonhomme don Jean VI attendait toujours au haut du balcon, flanqu[é] de sa famille et de sa cour. Souvent, pour en finir, on abandonnait au sort le choix du ministre à renvoyer, et parfois aussi le sort en décidait mieux que [illegible]. Quand ce choix était bien arrêté, la troupe le manifestait par de [illegible] acclamations. Le roi Jean, un peu dur d'oreille, avait d'abord de la peine à saisir ce nom à la volée; mais dès qu'il le tenait :

— Mes chers camarades, disait-il à la troupe, vos vœux sont exaucés; je renvoie le ministre dont vous avez eu à vous plaindre. Êtes-vous contents?

Et les cris de *vive le roi!* éclataient de toutes parts Et souvent le ministre destitué était là sur le balcon, près de Sa Majesté Très Fidèle, assistant en personne à son exécution populaire.

Ce beau triomphe obtenu, le major, se rengorgeant sur son dextrier, se remettait en route, suivi de ses gamins et de ses soldats, aux cris de *vive Garcès!* donnant et recevant de part et d'autre des poignées de mains et répétant sans relâche :

— Êtes-vous contents de moi, mes amis?

Dans la rue d'Ouvidor, les marchands rouvraient leurs magasins aussi promptement qu'ils les avaient fermés; tout reprenait un air de fête; les balcons se garnissaient de dames resplendissantes de parure et de beauté, les acclamations redoublaient, et, tout le long du trajet, une pluie de fleurs et de lauriers couvrait les triomphateurs. Le soir, il y avait illumination spontanée, universelle; le portrait et le buste de Garcès étaient exposés partout; et lui, pas plus fier que le matin, venait s'asseoir de nouveau, sans rancune, près de moi, au café de la Douane, et, vidant un verre de limonade :

— La journée a été superbe, me disait-il. Notre libéralisme a reçu sa plus belle récompense : la patrie est encore une fois sauvée.

Moi je lui disais *tout bas*, de peur de me faire lapider :

— Prenez-y garde, collègue, vous finirez par la perdre, à force de la sauver.

Quand le roi don Jean VI fut revenu en Portugal et que don Pedro l'eut remplacé au Brésil, Garcès et ses amis crurent pouvoir continuer à Rio-Janeiro leur taquinerie de révolutions hebdomadaires. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que les temps étaient changés. Un matin, à six heures, don Pedro, accompagné d'un seul aide-de-camp, arrivait à la caserne de la Bourse, dans la chambre de Garcès, qui était encore couché :

— Vous ferez donc toujours des vôtres? dit l'empereur d'une voix courroucée. Je vous en préviens, major, il faut que tout cela finisse. Qui est le maître ici, de vous ou de moi?

[illegible] ses yeux [illegible] l'empereur [illegible] n'est-ce pas, qui est le maître ici? Eh bien! ce ne sera pas long.

Et, se levant en chemise, courant à la fenêtre, il aperçut dans la cour de la caserne un cornet de voltigeurs qui nettoyait sa buffleterie.

— Cornet, dit le major, sonne, mon ami, sonne!

Et le cornet de sonner, et le bataillon de se mettre en bataille.

— Vous voyez bien maintenant, sire, dit Garcès d'un air triomphant, qui est le maître ici de vous ou de moi.

Il n'y avait pas à lutter de raisonnement dans un pareil lieu, avec un chef qui connaissait si bien la discipline et qui la faisait si bien comprendre à ses soldats. Mais, quelques jours après, don Pedro renvoyait à Lisbonne Garcès et le 3e léger. Revêtu aujourd'hui d'un nom et d'un titre nobiliaire, il a fait son chemin, grâce à son système immuable de petites révolutions. C'est un des officiers-généraux les plus estimés et les plus turbulents du Portugal; et dans cette voie d'insurrections journalières, le 3e léger ne marche pas trop mal sur les traces de son ancien chef.

C'est ainsi qu'on entend la discipline et qu'on fait des révolutions en Portugal.

. . . .

Au moment où j'achève ce feuilleton, j'apprends sans la moindre surprise qu'une nouvelle révolution vient d'éclater en Portugal. Il y avait déjà long-temps que ces braves soldats se tenaient les bras croisés cherchant des yeux à l'horizon un point noir qui annonçât une insurrection quelconque. Grâces à Dieu, ils sont servis à souhait, en voilà encore une! Selon l'usage, elle est toute militaire, et pourtant toute pacifique, fort différente de celles d'Espagne, auxquelles toute la société prend part, et qui ne cessent jamais sans effusion de sang. Celle-ci, au contraire, soyez en certains, se terminera sans la plus légère égratignure. Le peuple a passé son carnaval à voir défiler la révolution dans les rues et sur les places publiques. Les mères y menaient leurs petits enfants par la main; il n'y avait pas le moindre danger à courir; la tenue des troupes était magnifique; impossible de se procurer un aussi beau spectacle à aussi bon marché!

UN OFFICIER FRANÇAIS
qui fut au service du Portugal.

pendant l'organe des sollicitations de ses commettans, soit en deman... et obtenant pour lui-même un avancement prématuré, au détriment des ...its acquis modestes et privés d'un appui équivalant au sien.

...a députation n'est pas le but, alors, elle devient le moyen; tout change, ...t se dénature et se déconsidère. (Bruit.) Ça peut arriver, messieurs. (In...ruption mêlée de rires.)

...lors les hommes dont je parle viennent enlever ainsi aux véritables fonc...naires le prix de leurs services. Ainsi on est amené à des transactions, à ...transactions honteuses avec le pouvoir qui dégradent la représentation ...nale. Alors on arrive à cette idée que cette chambre n'est plus une arène ...erte aux grandes passions politiques, mais qu'elle présente un concours ...ert aux intérêts privés. (A gauche : Très bien ! très bien !) Pour moi, j'aime ...ucoup mieux la guerre orageuse des partis.

...sais bien qu'auprès de certaines personnes, la corruption passe aujour...'hui pour un moyen nécessaire. Oui, ceux qui ont inventé, dans ces derniè...années, la science gouvernementale... que la perversité morale avait in...ée long-temps avant eux, ont prétendu qu'après tout, la fin justifie les ...ens. Je proteste au nom de la morale publique ; on diffame le pays ; il ...partient qu'à certains hommes de feindre nécessaires les abus qu'ils n'o...pas prétendre innocents. Ces hommes ont appliqué leur système, j'en ...elle à vos consciences : est-il un seul homme d'honneur qui, la main sur ...conscience, ose dire que les abus auxquels je fais allusion, lui soient in...nus.

...ur remédier à une partie de ces abus, l'honorable M. Gaultier de Rumil...ait proposé d'interdire l'avancement aux fonctionnaires publics députés. ...ieurs, il ne faut pas supprimer l'avancement, il faut le régler, après a...écrit l'honneur parlementaire dans la loi. Le point que je recommande ...iculièrement à l'attention de la chambre, la partie la plus importante de ...oposition, est à mes yeux ce qui concerne l'avancement des députés fonc...naires. Pour ma part je n'appuierai jamais que des réformes capables de ...fier l'ensemble du gouvernement représentatif.

...est aujourd'hui un point important de la législation politique que je sou... aux délibérations de la chambre. Il ne s'agit pas, croyez-le bien, de pro...er un vote politique, d'amener un scrutin diversement interprété au...rs, mais d'une véritable et sérieuse réforme parlementaire.

...a prise en considération, d'ailleurs, ne sera que le début d'un long travail. ...commission à laquelle vous renverrez la proposition fera son rapport qui ...ourra être discuté qu'à la session prochaine. (Interruption.)

...expérience a démontré que toutes les réformes se produisent avec une ...ur nécessaire, avec une lenteur salutaire. Ce principe, qui a mis tant de ...s à triompher dans cette enceinte ne sera pas admis du premier coup ... une autre enceinte. Il n'est donc pas possible d'espérer que, dans le cas ...e de la prise en considération, la loi se fasse avant le terme légal de vos ...oirs.

...sais bien que ce que je propose ne plait pas à tout le monde : on trouve ...commode de dissimuler les faits ; on aime mieux tenir un langage qui, ... moi, est peu sincère et qui consiste à dire que la proposition n'est pas ...rtune. On dit qu'une pareille proposition n'est discutable qu'à la fin d'u...égislature, parce qu'on sait qu'alors elle ne peut pas être discutée utile...; on veut la renvoyer à une époque où elle ne sera plus qu'une tentati...puissante. Eh bien ! je dis que tout membre qui repousse aujourd'hui ...oposition s'engage à la repousser toujours. (Bruit.) Il ne la veut pas ...d elle est possible et veut l'ajourner à une époque où elle ne l'est pas.

...IX AU CENTRE. Elle est enterrée. (Rumeurs.)

...DE RÉMUSAT. Vouloir renvoyer une pareille question à la fin d'une lé...ture, c'est dire qu'on a peur, non du principe, mais des électeurs.

...ssieurs, il est des circonstances où les intérêts en présence desquels nous ...rous ajoutent de la gravité à ces questions déjà si graves. C'est alors ...les hommes d'Etat qui ont quelque souci de l'honneur et de la dignité ...mentaires doivent se réunir pour faire, passez-moi l'expression, provi...de crédit moral. C'est alors que nous devons nous réunir pour enfoncer ... loin que possible dans le sol les racines de nos institutions. Il faut alors ...re de côté toutes préoccupations personnelles, pour ne voir que l'intérêt ...ral ; car autrement, comme le bien-être général représente la somme du ...être particulier, les hommes politiques peuvent être conduits à penser ... travaillant à leur bien-être particulier, ils travaillent au bien-être gé...ral. (Réc...) C'est ainsi qu'on mène le pouvoir ; mais prenez garde, ...ieurs, fortifiez-vous pour les épreuves que vous pouvez avoir à affronter ... c'est de la force, c'est de l'influence que je demande pour la cham... votre force, votre influence, vous ne pouvez les accroître qu'en procla... C'est ainsi que vous rétablirez les prin... ... publique ; c'est ainsi que le pays s'élèvera jusqu'à vous, ... votre exemple, vous le rendrez ainsi digne de plus en plus de la li...

... dépose le rapport de la commission chargée d'examiner une ... autorisation de poursuites contre M. E. de Girardin.

...IADIÈRES. Messieurs, c'est la cinquième fois que je viens combattre ...oposition qui se présente à la chambre ; je tâcherai d'imiter, dans la dé..., la modération que l'honorable préopinant a mise dans l'attaque.

... 1832, M. Blondeau présenta un projet du même genre qui fut pris en ...dération, malgré les efforts de M. Jaubert. Cependant, cette proposi...ut oubliée, et ce fut M. Gauthier qui la reprit et qui n'obtint de la faire ...dre en considération qu'à la neuvième fois. M. de Rémusat fut chargé, en ... de faire le rapport sur la proposition, et il conclut qu'elle était mau...

...te proposition reparut en 1840 ; le ministère l'appuya ; mais vous savez ...qu'il avait voulu l'enterrer dans les bureaux. M. Maurat-Ballange, et plus ...MM. Pagès et Mauguin présentèrent des propositions analogues ; elles fu... repoussées, ainsi que celle de M. Remilly, qui les réunissait toutes deux. ... de M. Ganneron, l'année dernière, fut écartée également par la cham... celle de M. de Rémusat n'en est que la reproduction textuelle.

... qui a dû vous frapper, c'est la variété des formes qu'affecte chaque an...a proposition ; on hésite ; on consulte le tempérament de la chambre. ...résente, député, ce qu'on a repoussé, ministre. M. Gauguier reproduisit ...fois la sienne sans y changer un mot, et quand on la repoussait il res...mmobile sur les débris de sa proposition, parce qu'il était persuadé qu'il ...raison. Ses successeurs ont un autre but ; il ne s'agit pour eux que d'un ... de tactique parlementaire.

...DE RÉMUSAT, de sa place. Ce n'est pas vrai. (Rumeurs. Vive agitation.) ...e dit l'honorable M. Liadières est une atteinte à la liberté de la tribune ...n'a droit de nous accuser de dire ce que nous ne pensons pas. (Vive ...tion.)

...LE PRÉSIDENT. Si j'avais entendu les paroles dont on se plaint, j'au...appelé l'honorable orateur à l'ordre. (Rumeurs. Agitation.)

...LIADIÈRES. Loin de moi la pensée d'attaquer les intentions de M. de ...sat ; j'ai dit ce que je crois vrai, mais ce serait aussi porter atteinte à la ...é de la tribune..... (Vives réclamations.)

... proposition de M. de Rémusat est composée de deux parties : l'une n'est ...la reproduction de la proposition de M. de Sade ; vous avez repoussé l'au... dernière cette proposition ; M. de Sade vous a dit ce que vient de vous dire ...e Rémusat : vous n'avez pas de raison pour vous déjuger.

...puis treize ans, sur 311 fonctionnaires qui ont siégé ou siègent à cette ...bre, il n'y en a eu que 71 qui aient obtenu de l'avancement ; sur 629 dé... non fonctionnaires, savez-vous combien il y en a eu qui ont obtenu des ...ions publiques salariées ? il y en a 26. Et c'est en présence de tels faits ...n est venu parler de l'intérêt privé l'emportant sur l'intérêt public !

... mieux compris l'honorable M. de Rémusat lorsqu'il a distingué entre ... appelés à des fonctions publiques seront soumis à la réélection. C'était aussi l'avis de B. Constant, un de ceux qui ont fait la charte. Le principe proclamé au commencement de la révolution : tous les Français sont admissibles aux emplois civils et militaires, est blessé par ces exclusions systématiques ; la loi de 1831 a mis l'asservissement des fonctionnaires où la république avait voulu mettre l'égalité.

Au reste, ce n'est pas devant votre chambre seulement que cette proposition a été soulevée ; la constituante déclara aussi l'incompatibilité entre les fonctions publiques salariées et celles de représentant de la nation ; l'assemblée législative rapporta le décret ; la convention alla plus loin que la constituante, elle exclut de son sein ceux qui remplissaient des fonctions même gratuites, mais le 22 janvier 1793 (cette date est remarquable), la convention nationale abolit le décret comme portant atteinte aux droits du peuple. Si, par malheur, la proposition de M. de Rémusat était convertie en loi, cette œuvre serait détruite par la première législature appelée à vous succéder.

L'orateur, critiquant les motifs que M. Rémusat a apportés à l'appui de sa proposition, cherche à le mettre en contradiction avec M. Thiers, en rappelant les arguments mis en avant par le président du 1er mars lors de la discussion de la proposition Ganneron.

Je suis étonné, continue l'honorable membre, des exceptions de la proposition même de M. Rémusat ; car ces exceptions porteront sur des fonctionnaires, des magistrats, des membres du parquet que la Charte admet à la pairie, et nous priveront de leurs lumières sans aucun profit pour le pays.

L'honorable M. de Rémusat exclut les ingénieurs des ponts-et-chaussées ; et pourquoi pas les ingénieurs des mines ? pourquoi pas les recteurs, les proviseurs et les professeurs de l'Université, et même d'autres membres de l'Université, surtout quand ils cumulent plusieurs fonctions qui doivent les occuper beaucoup ? (On rit.)

On a cité les capitaines de l'armée. L'honorable M. de Rémusat, je le sais, ne mesure pas le talent sur le grade. Le grade de capitaine, d'ailleurs, s'obtient par vingt-cinq ans de service. (Allons donc ! allons donc ! — Interruption.)

Les capitaines de l'armée n'ont pas la prétention de venir ici lutter d'éloquence avec d'éminens orateurs ; mais ils ont celle de ne recevoir de personne des leçons de dévoûment, de loyauté et de désintéressement. (Rumeurs diverses.)

L'honorable M. de Rémusat ne devrait pas oublier que le ministère dont il faisait partie a nommé ambassadeur l'un des plus jeunes capitaines de l'armée. (Interruption.)

M. ROGER (du Nord). Je crois que vous avez voulu faire allusion à l'honorable M. Mathieu de la Redorte, aujourd'hui membre de la chambre des pairs ; eh bien ! l'honorable pair n'était plus capitaine depuis sept ou huit ans ; le fait que vous citez n'est point exact.

M. LIADIÈRES. J'ajoute que l'honorable M. de la Redorte est en même temps un des hommes les plus honorables et les plus dignes de la confiance du ministre qui l'a choisi. J'ajoute que, malgré l'opinion de l'honorable M. de Rémusat et de l'ancien président du 1er mars sur l'état des officiers de l'armée, ils seront entraînés dans l'interdiction qu'on vous propose. Je dis enfin, messieurs, que la proposition de M. de Rémusat ressemble beaucoup à ces machines d'engrenage où se prend un doigt, et où le corps bientôt passe tout entier.

Ces fonctionnaires, est-ce qu'ils ne sont pas comme vous enfants du même pays ? Quelle différence y a-t-il donc entre eux et vous ? Il y en a une que je vais vous dire : c'est qu'ils ont travaillé aussi honorablement que vous-mêmes ; c'est que, pendant que vous léguez à vos veuves et à vos enfants une fortune, eux ne leur lèguent qu'un nom honorable et la misère. N'êtes-vous pas appelés souvent à secourir, par un vote de crédits, quelque veuve d'officier supérieur et même d'officier-général qui, privée de son seul appui, se trouverait exposée à mourir de faim ? Dernièrement encore, n'avez-vous pas eu à vous occuper d'une pareille loi en faveur de la veuve d'un maréchal de France, qui n'a pas laissé de quoi pourvoir à ses funérailles ? Voilà, certes, des considérations de nature à faire repousser votre proposition comme impolitique, anti-libérale et injuste.

Je pourrais dire beaucoup d'autres choses encore contre cette proposition... (A gauche : Dites ! dites-les !) Je laisse à ceux de mes honorables amis qui me succèderont à cette tribune le soin d'en dire davantage. Cependant vous ne me refuserez pas la satisfaction de dire en terminant, que je regarde la proposition comme une machine de guerre dirigée contre le pouvoir, afin de l'escalader par la brèche qu'on aura faite, mais heureusement, je crois l'impuissance de ceux qui la mettent en œuvre égale à leur bonne volonté. Nous avons déjà fait deux expériences pareilles ; n'en tentez pas une troisième.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Dugabé pour un fait personnel. (Mouvement général.)

M. DUGABÉ. Attaqué hors de cette enceinte de la manière la plus violente pour un vote émis dans le septième bureau, je n'ai pas cru qu'il fût de ma dignité d'engager avec un journal une polémique sur ce qui s'était passé à une séance secrète ; mais je crois qu'il est de mon intérêt, de l'intérêt de la chambre, de porter ce fait à la tribune.

Depuis long-temps on se plaint, et avec raison, non pas de la publicité de ce qui se passe dans les commissions et les bureaux, mais de ce que les faits sont complètement travestis dans les comptes-rendus. Je viens ici, non répondre à un journaliste qui n'assistait pas à la séance, mais au garde-notes qui a travesti mes idées. Je crois avoir agi au milieu de vous de manière à obtenir sympathie sinon pour mes opinions politiques, du moins pour ma personne.

A propos d'une proposition que j'ai votée cinq fois, et que je repousse aujourd'hui (hilarité), j'ai émis un vote qui contrarie certaines personnes ; on a incriminé mes intentions et outragé ma probité. On a dit que, placé entre deux ministres (rumeurs), et pressé de dire mon avis, je me suis à la fin décidé, en tremblant, à dire que j'étais opposé à la proposition. Un membre du septième bureau peut seul avoir donné ces détails.

M. GAIS-BIZOIN. Je demande la parole.

M. DUGABÉ. Je déclare à la face de la chambre que dans ces détails il n'y a pas un mot de vrai (bruit), et je défie l'honorable membre, qui vient de demander la parole, de dire autre chose que ce que je vais raconter.

J'avais intention de voter contre la lecture de la proposition. Dans le cours des débats, j'ai eu occasion de m'entretenir avec l'honorable M. de Lamartine, qui voulait, lui, la lecture de la proposition, mais repoussait la prise en considération. Lorsque sont venues les épreuves, je me suis abstenu, mais il y avait 19 voix contre 19 ; alors on m'a pressé de donner mon avis, je l'ai donné. (Au centre : très bien !) Y a-t-il là, je vous le demande, lieu de prétendre que je n'ai agi que gagné par des promesses qui m'auraient été faites ? Je dois le dire, Messieurs, une pareille attaque est à-la-fois une calomnie et une lâcheté !

Je suis d'autant plus étonné de l'attaque, qu'elle provient de membres avec lesquels j'ai voté souvent, trop souvent peut-être. (Violentes exclamations ; rumeurs dans toutes les parties de la salle.)

M. D'ARNAUD. Je demande alors à l'honorable M. Dugabé si c'est parce qu'il a voté avec l'opposition que, dans les élections politiques et dans les élections du conseil général, le préfet a tout fait pour le soutenir ? (Très bien ! à gauche.)

M. DUGABÉ. J'ai dit que j'avais voté avec eux trop souvent peut-être, si, lorsque ma conscience me force à m'en séparer, j'ai perdu toute ma liberté et ne puis les quitter sans faire soupçonner ma probité. (Bruit.) J'ai voté avec vous au moins une fois de trop, puisque je vous ai aidés à monter au pouvoir, et que vous en avez profité pour repousser du pied ceux qui vous avaient soutenus. (Réclamations ; rires au centre.)

... M. Dugabé comme étant celui qui lui a fait l'appel bienveillant dont on a parlé. Voici le fait comme il s'est passé. (Bruit au centre.) Je demande d'abord à me mettre tout-à-fait à mon aise en déclarant que je ne suis point l'auteur de la note. (Nouvelle interruption.)

VOIX AU CENTRE. Assez ! L'ordre du jour !

M. LE PRÉSIDENT. On ne peut interrompre un orateur au milieu de son discours. La parole est à M. Glais-Bizoin.

M. GLAIS-BIZOIN. Je maintiens l'exactitude du rapport. Au moment du vote dans le bureau, on constata 18 votants contre 19. La majorité semblait acquise à l'opposition. Un membre a dit qu'il y avait erreur et a demandé que le vote fût renouvelé. Au même moment, M. Dugabé était à côté de moi, disant qu'il s'abstenait. M. le président consulta de nouveau le bureau, et c'est alors que M. Dugabé a traversé la ligne intermédiaire, et s'est enfin trouvé parmi les députés ministériels. (Agitation.)

Le scrutin du vote donna 20 voix contre 18. Je crus alors entendre M. Dugabé dire qu'il n'avait pas voté ; je demandai une nouvelle épreuve qui eut lieu et qui donna le même résultat. (Bruit.)

Je termine par un mot : c'est que nous avons vu malheureusement trop d'exemples de nature à justifier les soupçons de la presse.

M. D'ARNAUD essaie au milieu des interruptions du centre de donner des explications sur les allusions de M. Dugabé.

Après un quart d'heure de lutte, pendant laquelle il nous est impossible de saisir ses paroles, il quitte la tribune ; longue agitation. Un grand nombre de députés quittent la salle.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE. S'il s'agissait de voter aujourd'hui sur la proposition qui vous est présentée, je ne l'appuierais pas dans tous ses détails, mais il s'agit seulement ici de la prise en considération, et à ce titre je crois que nous devons tous exiger qu'un débat sérieux soit engagé.

Le bruit des conversations particulières et le mouvement des députés qui s'éloignent nous empêchent de suivre les développements que l'honorable orateur donne à ces propositions.

M. DE L'ESPÉE, que son tour d'inscription appelle à la tribune, demande le renvoi de la discussion à demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du* 19. — M. Hindley demande à sir Robert Peel s'il y a quelque chose de vrai dans la nouvelle donnée par un journal du matin que la reine Pomaré de Taïti aurait été déposée par les agents du gouvernement français. L'honorable baronet répond qu'il n'a pas autant le loisir de lire les journaux que son interlocuteur, qu'il n'a pas vu l'article en question, et qu'il est hors d'état de rép... la demande.

M. Duncombe rappelle que les propriétaires de plusieurs journaux irlandais se sont retirés de l'association du rappel, parce que le président avait posé en thèse générale que l'association entière serait responsable de leurs articles. Il demande au procureur-général si cette responsabilité est réelle. Le procureur-général loue les éditeurs de s'être retirés du rappel, mais il n'entend rien préjuger sur la question de la responsabilité collective.

M. Elphinstone, membre de la ligue contre la loi des céréales, qui publie aussi un journal, adresse une interpellation dans le même sens, et n'obtient pas une réponse plus catégorique. On le renvoie à son avocat. M. Hundley, qui a consulté le sien, n'est pas plus heureux auprès du procureur-général.

M. Horsmann, en sa qualité de représentant anglais, proteste contre la politique suivie à l'égard de l'Irlande. Une grande crise est arrivée, dit-il ; il faut une enquête. L'unité et l'intégrité de l'empire sont menacées. (L'opposition a souvent applaudi cet orateur, qui s'est énoncé avec chaleur et conviction.)

M. John O'Connell prenait la parole au départ du courrier ; il faisait l'éloge de la religion catholique et du clergé d'Irlande, qui maintiennent le bon ordre, et amèneront l'indépendance du pays. Il ne veut pas répondre aux discours contre le rappel. « Conspirateur frappé par une condamnation, je viens, dit-il, prononcer peut-être ici mes dernières paroles, et faire mes adieux à la chambre avant de me rendre en Irlande et de m'offrir en holocauste à la vengeance des honorables membres qui siègent sur ces bancs. (Montrant les bancs ministériels.)

ESPAGNE.

Le 15 il était question à Madrid d'établir prochainement deux consulats dans l'Inde, l'un à Bombay, l'autre à Singapoure. Ce dernier consulat est destiné au secrétaire de M. Aguado.

Un décret royal modifie l'organisation des capitaineries générales.

Le *Corresponsal* signale au gouvernement des lacunes à combler dans la loi fondamentale en ce qui concerne surtout la presse et la garde nationale. Il désirerait que le pouvoir donnât avis aux journaux des projets de lois qui s'élaborent au conseil d'Etat afin que la presse périodique pût, en les discutant, jeter quelque lumière sur ces questions.

Le *Castellano* accuse l'Angleterre d'alimenter la guerre civile d'Espagne. A son avis, les plans révolutionnaires ne viennent pas seulement de Madrid, mais de Londres, de Gibraltar, de Lisbonne. L'Angleterre est coupable du dernier débarquement des rebelles en Galice, de l'humiliation qu'a fait subir à la reine son premier ministre, de l'appui prêté aux partisans d'Espartero, des soulèvemens simultanés d'Espagne et de Portugal, du silence significatif de la reine Victoria à l'égard de la reine Isabelle quand elle traite l'ex-régent comme un fils.

Le maréchal de camp don N. Ruiz, ajoute le *Castellano*, s'était mis à la tête des révoltés qui sont entrés le 3 à Murcie. Lorsque, à la suite de la déroute de Bonet, il dut évacuer cette ville et partir précipitamment pour Carthagène, il ordonna à sa troupe de faire halte sur la place de Los-Toros, et poussa les cris de : « Vive la constitution ! vive l'indépendance ! vive l'invincible duc de la Victoire ! mort aux carlistes ! » Les carlistes qui s'étaient emparés de Murcie, parcouraient les rues en criant : Vive le régent ! et en répétant une chanson dont le refrain était : « Si Isabelle veut une couronne, qu'elle se la tresse avec ses cheveux ; Espartero seul doit porter la couronne d'Espagne. »

PORTUGAL.

Le *Globe* de Londres a des nouvelles de Lisbonne du 13 : les 60 dragons qui s'étaient révoltés à Torres-Novas se sont rendus à Castello-Branco, chef-lieu de la province du Bas-Beira, à environ 8 milles de Lisbonne, et là ils sont parvenus à entraîner un autre détachement de leur corps et 400 hommes avec leurs officiers du 12e d'infanterie. Les insurgés

ples, le 27 janvier, que le roi des Deux-Siciles a le projet de donner plus d'extension à la liberté de la presse, et qu'une ordonnance paraîtra très prochainement à ce sujet. La feuille en question pense que ce mouvement favoriserait les efforts pacifiques d'une jeunesse ardente qui, sur tous les points de l'Italie, se livre à l'étude des sciences politiques et morales.

D'autres feuilles allemandes annoncent, sous la rubrique de Naples, 1er février, que le comte d'Aguila partira le 15 pour Rio-Janeiro, afin d'aller célébrer son mariage avec la princesse Januaria, qu'on dit aussi spirituelle qu'aimable; deux frégates l'accompagneront. La princesse Januaria quittera avec son futur époux le Brésil pour deux ans, mais ce délai expiré, elle retournera à Rio-Janeiro, si l'empereur n'a pas eu d'enfants de son mariage.

Intérieur.

M. le duc de Montpensier s'est embarqué le 15 de ce mois, à Marseille, sur le bâtiment à vapeur *le Météore*, capitaine Kersauson de Pennendreff, lieutenant de vaisseau.

Le même jour ce bâtiment est parti pour Philippeville.

Faits divers.

M. de Lamartine doit prendre la parole dans la question des fortifications, qui sera portée à la tribune par les nombreuses pétitions signées dans tous les départements, et particulièrement dans le département de Saône-et-Loire. (*Bien-Public*.)

— Demain jeudi, aura lieu, boulevart des Invalides, 32, l'inauguration du magnifique local où a été transféré l'Institut royal des aveugles; dirigé par M. Dufau.

— On lit dans le *Journal de Liége*: « Une scène assez grotesque s'est passée ces jours derniers au village de Jemeppe. Un homme excentrique, qui se qualifie de *vrai croyant* et de disciple de Mahomet, s'est rendu, en compagnie d'une demi-douzaine de musiciens, dans un endroit où il avait fait élever une pierre sépulcrale, sous laquelle il prétend reposer à jour fixe.

» Là, des fanfares et une cérémonie burlesque furent exécutées pour l'inauguration du monument sur lequel on lit cette épitaphe anticipée: *Ci gît M*, decédé le 11 juin 1846.*

» Plus de quinze cents personnes assistaient à ce spectacle étrange qui s'est terminé par un repas abondant et des libations copieuses, qui violaient très directement la loi du grand-prophète. »

— Les feuilles du nord annoncent que, près de la ville de Lindsberg, dans la province de Nerike, en Suède, on vient de découvrir une mine d'argent qui promet d'être d'un grand rapport.

— Le conseil municipal de Castres est en plein refus de concours com-

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 20 FÉVRIER 1844.

BEAUDRY, ancien marchand de vin restaurateur, rue du Dauphin, 1. Juge-commissaire, M. Riglet; syndic-provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

FAGET, ancien marchand de vin, barrière du Mont-Parnasse, rue Jolivet, 16. Juge-Commissaire, M. Cornuault; syndic-provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

Bourse du 21 février 1844.

Les fonds français ont éprouvé peu de variations et sont restés assez fermes. Les espagnols et portugais en hausse à Londres se sont bien tenus, et Naples sans demandes, a baissé à 104.

Les reports toujours offerts.

Au comptant. — Autriche, 382,50. — Mulhouse, 380. — Obl. Grand'Combe, 1150. — Jouissances 4 canaux, 142,50. — Id. Bourgogne, 105, 102,50. — Gaz anglais, 7100.

Fin courant. — Naples, 104,50, 104.

5 0|0 compt.	1er c.	125	60	P. H.	125	70	P. B.	125	60	dr c.	125	70	hier	125	55
— fin cour.		125	65		125	75		125	65		125	75	/	125	70
— en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		»	»
3 0|0 compt.		82	35		»	»		»	»		»	»		82	35
— fin cour.		82	40		82	45		82	40		82	40		82	35
— en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		»	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	109 3|4	109 3|4	B. » 1|8
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	45 1|2	45 3|4	H. » 1|4
O. de la V.	1410 »	» »	» »	Esp. D. active	32 »	32 1|2	H. » 5|8
B. de Fr.	3277 50	» »	B. 2 50	5 0|0 Naples.	104 50	104 »	B. 1 0|0
C. L. 5000	5072 50	» »	» »	— Romain..	106 »	106 1|4	H. » 1|4
— 1000	1105 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1227 50	» »	» »
C. hyp...	770 »	768 75	» »	Emp. d'Haiti.	557 50	545 »	B. 12 50
4 Can....	1295 »	» »	» »	Banq. belg.	665 »	660 »	B. 5 »
CH. DE F. au Ct. St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »			» »
V. R. Dr.	345 »	» »	H. 5 »	— »			» »
— R. G.	170 »	170 »	»	— 172 50, 170.			» »
Orléans.	840 »	841 25	H. 6 25	— 837 50, 842 50, 841 25.			H. 3 75
Strasb...	241 25	240 »	» »	— 241 25.			H. 1 25
Rouen..	327 50	830 »	H. 12 50	— 825, 832 50.			H. 12 50
Havre...	660 »	663 75	B. 6 25	— 662 50, 665.			B. 5 »
Marseill.	740 »	745 »	H. 12 50	— 740, 747 50, 745.			H. 12 50
Montp..	» »	» »	» »	— ».			» »

— Le livre intitulé: *Débacle de la politique en France* date de 1836. L'auteur a eu pour but de signaler le vide des discussions politiques, et de faire valoir par quelles études positives il serait utile de les remplacer. Dans un pareil sujet, il fallait n'épargner aucun parti, pour garder l'avantage sur tous.
— Cette brochure est une préparation à l'étude de la science sociale; c'est par elle qu'il est bon de débuter quand on veut se débarrasser promptement des sophismes et des préjugés qui encombrent le terrain politique et social.

— La première édition des **APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS** publiée à Besançon en 1824, a été promptement épuisée. L'Académie de Besançon a reconnu dans cet écrit, « un ouvrage capable d'intéresser ceux » même qui, après l'avoir lu, persisteraient à ne voir dans la théorie de » M. Fourier qu'une utopie impraticable. » L'auteur s'est proposé de tracer le *classement des procédés industriels*. Il oppose au **PROCÉDÉ DE MORCELLEMENT**, dont les résultats sont l'*indigence*, la *fourberie* et l'*oppression*, le **PROCÉDÉ SOCIÉTAIRE**, qui produit la *richesse graduée*, la *vérité pratique*, la *liberté individuelle* et la *justice effective*. Il place entre ces deux extrêmes un procédé mixte, et présente des *Statuts pour un comptoir communal*. Cette dernière partie de l'ouvrage renferme des idées qui paraîtront à chacun immédiatement pratiques.

— L'**INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE**, par A. Paget, est un abrégé du *Nouveau-Monde industriel et sociétaire* de Ch. Fourier, un *compendium* substantiel destiné surtout aux esprits sévères, qui vont droit au fond des choses. — La première partie de cet ouvrage offre un coup d'œil général sur l'état de la science sociale et sur les systèmes de Fourier, d'Owen et de Saint-Simon. Ces deux derniers projets d'organisation y sont esquissés avec une netteté qui fait ressortir tout ce qu'ils ont d'incomplet. L'inefficacité de la philantropie est ensuite démontrée d'une manière vraiment irréfutable. Reste donc la véritable science sociale, celle que Fourier a créée, et dont le résumé occupe la deuxième partie du volume.

Spectacles du 22 février.

7 h. »\|» **OPÉRA.** — 1re de Lady Henriette. Moïse.
8 h. »\|» **ITALIENS.** — Otello.
7 h. »\|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Le Verre d'Eau. Le Legs.
7 h. »\|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Cagliostro.
7 h. »\|» **ODEON.** — La Famille Cochois. Le vieux Consul.
6 h. »\|» **VAUDEVILLE.** — L'Homme blasé. Gamins. Petites Misères. Adrien
6 h. 1\|2 **VARIÉTÉS.** — Le Chevalier du Guet. Michel Perrin. Les Comédiens
6 h. »\|» **GYMNASE.** — La Tante Bazu (Delmas).
6 h. »\|» **PALAIS-ROYAL.** — Cravachon. Bonbonnière. Un Raout. Lisette
6 h. 1\|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Les Mystères de Paris.
7 h. »\|» **AMBIGU.** — Les Bohémiens de Paris.
5 h. 3\|4 **GAITÉ.** — Crao. Stella.
6 h. 3\|4 **CIRQUE OLYMPIQUE.** — Le Vengeur. Les Invalides. Les Pages
6 h. »\|» **COMTE.** — Le Peloton de fil. Bas Bleus. Une Fête. La Forêt.
5 h. 1\|2 **FOLIES.** — Postillon. Château. Bretelles. Inconvénients. Anglais

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. — Prix des 100 kil.

HALLE DE PARIS.

19 février.				21 février.			
Arrivages	928 q.	66 k.		Arrivages	1014 q.	27 k.	
Ventes	477	28		Ventes	995	68	
Restant	14332	91		Restant	14886	33	
Cours moyen		36,41		Cours moyen		36,45	
Cours-taxe		36,62		Cours-taxe		36,58	
Cote administrati				Cote administrative.			
Gr.	00 q.	00k.	00,00 à 00,00	Gr.	70 q.	95k.	47,00 à 51,45
1re	56	52	37,55 à 38,20	1re	157	00	36,93 à 38,20
2e	246	49	35,65 à 36,95	2e	262	19	35,70 à 36,60
3e	31	40	31,20 à 00,00	3e	78	50	29,30 à 31,85
4e	00	00	00,00 à 00,00	4e	9	42	29,95 à 00,00
A l.	139	73	36,30 à 38,85	A l.	000	00	00,00 à 00,00

CAEN, 16 février. — Farine, 1re qual.: 36,66 à 37,32; 2e 35,32 à 36,00.

DOUAI, 17 février. — Farine, 1re qual.: 33,00 à 33,50; 2e: 31,00 à 32,00.

Issues de blés. — (Prix de l'hect.)

PARIS, halle du 21 février. — Son: 2,70 à 3,00. — Recoupe: 4,00 à 5,00. — Remoulage: 6,35 à 7,35.

Taxe du pain. (Prix du kil.)

PARIS, pour la 2e quinzaine de février. — Pain, 1re qual.: 0,34; 2e: 0,26.

MONTLHÉRY, 19 février. — Pain, 1re qual.: 0,33; 2e: 0,28.

EVREUX, 17 février. — Pain, 1re qual.: 0,37; 2e: 0,32; 3e: 0,27.

BERNAY, 17 février. — Pain, 1re qual.: 0,41; 2e: 0,34.

CAEN, 16 février. — Pain, 1re qual.: 0,37 1\|2; 2e: 0,35; 3e: 0,32 1\|2.

CLERMONT (Hérault), 14 février. — Pain, 1re qual.: 0,40; 2e: 0,34; 3e: 0,30.

Cours des céréales. (Prix de l'hect.)

PARIS, halle du 21 février. — Froment: 17,35 à 26,00. — Seigle: 11,00 à 12,35. — Orge: 10,65 à 12,00. — Avoine: 7,75 à 8,85.

MONTLHÉRY, 19 février. — Froment, 1re qual.: 20,00 à 21,00; 2e: 18,00 à 19,00; 3e: 17,00 à 18,00. — Méteil: 16,00 à 17,00. — Seigle: 12,00 à 13,00. — Orge: 10,00 à 10,67. — Avoine: 6,00 à 7,00.

EVREUX, 17 février. — Froment: 20,92. — Méteil: 18,48. — Seigle: 12,45. — Orge: 11,00. — Avoine: 7,50.

LOUVIERS, 17 février. — Froment: 20,07. — Méteil: 17,24. — Seigle: 12,04. — Orge: 11,03. — Avoine: 7,81.

BERNAY, 17 février. — Froment: 21,72. — Méteil: 18,00. — Seigle: 13,00. — Orge: 12,00 — Avoine: 8,50.

VERNON, 17 février. — Froment, 20,13. — Méteil: 17,75. — Seigle: 12,50. — Orge: 11,00. — Avoine: 7,25.

CAEN, 16 février. — Froment, 1re qual.: 23,00 à 24,00; 2e: 21,50 à 22,50; 3e: 19,50 à 21,00; do inférieur: 17,50 à 19,00. — Seigle: 14,00 à 15,00. — Orge: 11,50 à 12,50. — Sarrazin: 13,00 à 14,00. — Avoine: 9,50 à 10,50.

ARRAS, 19 février. — Froment, 1re qual.: 17,55; 2e: 16,20; 3e: 15,23. — Seigle: 11,10. — Escourgeon: 11,90. — Avoine: 6,22.

DOUAI, 17 février. — Froment blanc: 17,50 à 19,50; — do roux: 16,00 à 18,50. — Seigle: 10,50 à 11,00. — Escourgeon: 11,50 à 12,50. — Avoine: 6,25 à 6,75.

CAMBRAI, 17 février. — Froment blanc: 17,00 à 19,00; — do roux: 1re qual.: 17,50 à 18,50; 2e: 15,00 à 17,00. — Escourgeon: 11,50 à 12,30. — Seigle: 11,00 à 11,50. — Pamelle et orge: 11,00 à 11,50.

METZ, 17 février. — Froment: 13,60 à 16,60. — Orge: 8,80 à 9,00. — Avoine: 6,00 à 6,25.

ROANNE, 18 février. — Froment, 1re qual.: 22,75; — do 2e: 21,75. — Seigle: 16,50 à 17,00. — Orge: 13,75. — Avoine: 8,75.

CLERMONT Hérault, 14 février. — Froment, 1re qual.: 26,50; 2e: 24,00; 3e: 22,00. — Pamelle: 16,50. — Avoine: 10,00.

Marchés étrangers. — **BRUGES**, 17 février. — Froment: 15,33. — Seigle: 9,20. — Orge: 9,77. — Avoine: 5,71.

MONS, 16 février. — Froment: 15,81 à 16,15. — Seigle: 9,20 à 9,52. — Orge: 10,20. — Avoine: 5,10.

Légumes secs. (Prix de l'hectolitre.)

PARIS, 21 février. — Haricots: 18,00 à 36,66. — Pois verts, 16,66 à 20,00; — do cassés: 24,00 à 33,00. — Lentilles: 24,00 à 43,00.

MONTLHÉRY, 19 février. — Haricots: 16,00 à 17,00. — Fèves: 20,00.

CAEN, 16 février. — Haricots: 20,00.

POITIERS, 15 février. — Haricots rouges: 21,25; — do blancs: 17,75. — Fèves: 11,00.

BOURG, 14 février. — Fèves: 15,00. — Haricots: 20,00.

CLERMONT (Hérault), 14 février. — Haricots: 24,00. — Pois pointus: 30,00.

MARSEILLE, 9 février. — Il y a eu peu de changements à faire à la cote de tous ces articles. Quant aux affaires, elles se bornent à quelques petites ventes pour les besoins de la consommation locale; on cite entre autres: 300 balles haricots de Chalons à 13,50 et 150 balles do de Corse à 12,75 les 50 kil. cons.

Les autres sortes sont cotées comme suit:

Haricots gros de Dijon,	f. 18,50	les 50 k.	cons.
Pois verts,	15,50	»	»
» roux,	14,50	»	»
Lentilles d'Auvergne,	16	»	»
» d'Alexandrie,	5,50	»	entr.
Graines long. de Sicile,	18	»	cons.
» » Tunis,	14,50	»	»

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX DU 19 *février*.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs. ...	1098	971	127	1 18	1f 04	» 90
Vaches....	93	70	23	1 08	» 92	» 76
Veaux.....	448	448	00	1 56	1 36	1 16
Moutons..	8117	7523	594	1 36	1 16	» 96

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 20 février. — Taureaux amenés: 14; vendus: 11; renvoi: 3; prix: 1,06, 0,92, 0,78. — Vaches grasses: amenées: 73; vendues: 43; renvoi: 30; prix: 3e qual. — Vaches laitières: amenées: vendues: 32; renvoi: 61; prix de la pièce: à 500.

STRASBOURG, 19 février. — Bœufs amenés: 74; vendus: 70; renvoi: 4: 1,20; — 1,12. Taureaux amenés et vendus, 12 à 0,88 et 1,

Marchés étrangers. — **LONDRES** (Smithfield), 19 février. — Bœufs inf.: 0,92 à do 2e qual.: 1,03 à 1,09; do prime, grosse race: 1,15 à 1,21; do primé écossais: 1,25 à 1, Moutons inf.: 0,98 à 1,03; do 2e qual.: 1, 1,21; do prime à laine commune: 1,27 à do prime South-Down: 1,38 à 1,50. — Veaux gros communs: 1,21 à 1,38; do prime fins: à 1,62. — Gros porcs: 1,03 à 1,21. — Porcs fins: 1,27 à 1,38.

Amenés, 2643 bœufs; 23800 moutons; veaux; 347 cochons.

Dont 400 bœufs et 3,900 moutons par chemins de fer.

Laines.

LEEDS, 16 février. — La demande continue pour les laines étrangères. Les magasins peu fournis de laines allemandes, les détenteurs les tiennent en hausse.

Viande abattue. — Prix du kil.

PARIS, halle du 21 février.

19901 kil. bœuf	à	1,50—1,20—0,9
14427 veau		1,50—1,30—1,1
4561 mouton		1,50—1,20—0,9
41120 porc frais		1,16—1,11—1,0

rendus. Les décorations, emplois, marchés, fournitures, sont mis en œuvre par le gouvernement, quelquefois pour séduire directement les députés, plus souvent pour les enchaîner par l'intérêt de leurs parents, de leurs amis, de leurs électeurs. Jamais nous n'avons nié la puissance de la corruption dans nos mœurs politiques ; tous les jours, nous la signalons et nous protestons vivement contre elle.

Mais nous ne croyons pas que l'on apporte au mal un remède efficace, quand on joint un anneau de plus à cette chaîne interminable de propositions qui tendent, avec des tempéraments plus ou moins habiles, à exclure les fonctionnaires de la chambre.

A nos yeux, le corps social souffre parce qu'il est incomplètement organisé. Rendez chaque branche des fonctions publiques accessible à ceux-là seulement qui auront fait un noviciat, des études spéciales constatées par des épreuves publiques ; empêchez le fonctionnaire de franchir à la fois plusieurs échelons de la hiérarchie; fixez-lui un temps d'arrêt obligatoire dans chaque grade. Si les grandes capacités, si les services extraordinaires peuvent être affranchis de ces règles, comme le sont aujourd'hui pour les actions d'éclat les militaires en campagne, ces exceptions prévues, délimitées par la loi, n'infirment pas la règle. Appliquez à toute fonction cette organisation, dont le service des corps spéciaux est le type le moins imparfait, dont les diplômes de licencié nous présentent l'embryon dans les fonctions de magistrature ; organisation qui n'existe pas même en germe dans les autres parties de l'administration publique.

Organisation de toutes les fonctions, conditions légales mises à l'admission et à l'avancement dans toutes les carrières, voilà le seul système qui rende le ministre impuissant pour corrompre, le député incapable d'être corrompu. Dès aujourd'hui, va-t-on solliciter un ministre pour obtenir un diplôme de docteur en droit ? une place d'élève à l'École Polytechnique?

On nous accorde que ce plan est supérieur à la pensée d'interdire la chambre aux fonctionnaires publics, que ce plan seul rend la corruption radicalement impossible, et cela, sans mettre en suspension, sans frapper d'indignité les agents de l'État, qui ont besoin de la considération et des sympathies des populations ; cela, sans priver le pouvoir législatif de leurs lumières, sans porter atteinte, par des restrictions, au droit des électeurs. Mais, dira-t-on peut-être, la réalisation d'un plan si vaste est éloignée. Il est nécessaire d'adopter, provisoirement, des moyens de transition, d'accepter, au lieu de la réforme intégrale, la réforme partielle. Vous reconnaissez que la corruption politique est flagrante ; la proposition Rémusat, en éloignant de la chambre un grand nombre de fonctionnaires, y remédiait en partie. Ralliez-vous à cette proposition, qui ressuscitera peut-être avec un nouveau baptême à l'ouverture de la prochaine session.

Nous ne suivrons pas ce conseil, qui repose sur des erreurs. D'abord, l'exclusion donnée aux fonctionnaires n'est pas une application partielle de nos principes, mais une mesure directement contraire à ces principes. — En second lieu, l'adoption de cette mesure ne restreindrait pas la corruption politique, et ne pourrait que l'empirer. Enfin, l'organisation des fonctions publiques est plus facile à faire accepter par la majorité de la chambre, plus facile à faire passer dans les faits que la doctrine de l'incompatibilité.

Enfin nous avons toujours combattu l'agrandissement et les usurpations du pouvoir nouveau, que nous avons appelé les premiers *féodalité industrielle et commerciale*. Nous ne voulons pas que le pays devienne la proie des grands capitalistes, et voilà que le système Rémusat, excluant de la chambre les fonctionnaires très modérément salariés pour la plupart, en ouvre les portes à deux battants aux possesseurs de la richesse. Déjà maîtres de l'industrie, ils vont s'emparer de la politique. Sans renier tous nos antécédents, toutes nos convictions, nous ne saurions nous prêter à cet envahissement de la fortune. Qu'obtiendrait-on par l'admission, par la mise en pratique de la proposition Rémusat ? Une chambre plus égoïste encore, plus dévouée à ses propres intérêts, moins capable de comprendre les vrais besoins du pays que la chambre actuelle. Aux administrateurs, aux magistrats, on substituerait les capitalistes. Dans la chambre nouvelle, il se glisserait aussi des avocats, mais ce ne serait pas une compensation : la facilité d'élocution a déjà pris dans nos mœurs politiques trop de prépondérance aux dépens de la profondeur des travaux et de la justesse des idées.

Contraire à nos principes généraux, la proposition Rémusat n'a pas même le mérite d'être, dans l'état actuel des choses, un remède temporaire, un palliatif apporté à la corruption politique. Changez ce projet en loi, la corruption restera la même. Il est dangereux et blâmable, assurément, que le gouvernement puisse faire entrer dans les fonctions publiques un député qui n'était pas fonctionnaire en arrivant à la chambre ; il est dangereux que l'avancement puisse être obtenu à la suite de sessions pendant lesquelles le député n'a rempli d'autre fonction que sa mission politique, et ce sont des abus dont nous demandons dès aujourd'hui la réforme; mais, suivant les chiffres apportés hier à la tribune par M. Liadières, et qui n'ont pas été contestés, depuis quatorze ans il n'y a que vingt-six députés qui soient entrés dans les fonctions publiques après leur arrivée à la chambre; il n'y a que soixante-onze députés fonctionnaires qui aient obtenu de l'avancement. En fait général, ce n'est pas au député personnellement que le ministère accorde de l'avancement ou des places ; c'est à sa famille, à ses amis, à ses électeurs. Est-ce que les propriétaires et les avocats dont vous voulez remplir la chambre n'auront ni famille, ni électeurs, ni amis?

La corruption indirecte subsistera donc, et, quant à la corruption directe, si l'on ne peut avancer le capitaliste, on peut lui accorder des travaux publics, des marchés, des fournitures qui sont de tous les moyens de corruption les plus onéreux à l'État, ajoutons les plus faciles à dissimuler, et aujourd'hui les plus puissants.

La corruption se glisse plus naturellement dans les mœurs des banquiers que dans celles des fonctionnaires. Le gouvernement séduira le capitaliste en lui accordant une ligne de chemin de fer dont les embranchements serviront au capitaliste à corrompre autant de colléges électoraux.

Le système Rémusat laisse subsister la corruption politique, si même il ne l'empire pas. Est-il vrai de dire qu'il soit plus réalisable qu'un plan général d'organisation pour les fonctions publiques?

marquée. Nous le disons avec certitude, après avoir été témoin de la séance, si M. de Lespée, au lieu de semer des idées générales, de présenter des prolégomènes à la chambre, avait pu lui soumettre immédiatement les bases d'un projet de loi, elles eussent été prises en considération à l'instant même. Continuons donc à travailler dans cette voie. Passons de l'exposé du principe à l'étude des procédés d'application. Recherchons quelles conditions, quelles garanties on pourrait introduire dans les diverses carrières publiques, et nos travaux seront plus fertiles qu'une reproduction si modifiée, si bien déguisée qu'elle puisse être de la proposition Blondeau-Gauguier-Remilly-Ganneron-de Sade-Rémusat.

Les lettres de Syrie font une peinture affligeante de l'anarchie qui continue à désoler cette malheureuse contrée. Les crimes et les désordres de tout genre se multiplient d'une manière effrayante. Tous les liens politiques et sociaux sont brisés ; il n'y a plus ni justice, ni administration, ni commerce ; et, pour ne pas mourir de faim, le paysan est obligé de cultiver son champ le fusil à la main. Voici ce qu'on écrit de Beyrouth, à la date du 17 janvier :

« Une insurrection générale est sur le point d'éclater dans le Liban; les routes n'offrent plus aucune sûreté; les laboureurs sont obligés de travailler le fusil à la main, et le commerce est anéanti.

» Ces jours derniers, on a trouvé deux cadavres entre Beyrouth et Tripoli. C'étaient ceux de deux montagnards qui avaient été assassinés et dépouillés par les troupes d'Essad-Pacha. Lorsqu'on est allé chez lui pour demander que les coupables fussent recherchés et punis, il a répondu : *Cela ne fait rien.*

» La justice est violée chaque jour; celui qui paie le mieux est sûr de triompher de son adversaire. Il y a quelques jours, des Turcs se prirent de querelle pour une femme, ils en vinrent aux mains, et trois Turcs furent tués et plusieurs blessés. Lorsqu'on se présenta chez le lieutenant du pacha pour qu'il ordonnât une enquête, il répondit : « Pourquoi, au
» lieu de se battre entre eux, les Turcs ne se réunissent-ils pas pour
» anéantir ces chiens de chrétiens ? Outre que cela leur procurerait la
» gloire éternelle, ils recevraient des récompenses de la Sublime-Porte,
» ainsi que cela a eu lieu jusqu'à présent. Vous savez, ajouta-t-il, que la
» Porte vous soutient toujours contre les chiens immondes (*sic*), les sou-
» verains des infidèles »

« Des vexations inouïes pèsent sur les malheureux Maronites. Une de leurs provinces ayant beaucoup souffert pendant la guerre de 1840, la Porte l'avait exemptée de tout paiement d'impôt pendant trois ans. Dernièrement, Essad-Pacha, pressé qu'il était par des demandes d'argent venues de Constantinople, réclama 300,000 piastres des habitants de cette province. Ceux-ci, intimidés par ses menaces, lui apportèrent une partie de la somme; mais lorsque le consul anglais en fut informé, il leur défendit de ne plus rien donner. Essad-Pacha, se voyant découvert, envoya des agents dans la province pour étouffer l'affaire, promettant de restituer l'argent qu'il avait extorqué. »

Voilà de nouveaux faits qui démontrent, jusqu'à la dernière évidence, que les Turcs, loin de pouvoir rétablir l'ordre en Syrie, ne font qu'y fomenter le désordre. Ce sont les chefs qui donnent l'exemple des vols et des crimes, et cet exemple n'est que trop bien suivi par les soldats, assurés qu'ils sont de l'impunité. Ce n'est donc plus un gouvernement, c'est un brigandage ; et, si l'on ajoute à cette absence de justice et d'administration, les complications qui résultent de l'hostilité des divers groupes politiques et religieux qui composent la population syrienne, on pourra se faire une idée de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

IV. — LA PAUVRE RUTH.

(Fragment) (1).

Olivier, désirant connaître l'histoire de la vieille Hélène, alla trouver le lendemain la bonne habitante de la butte isolée. Lorsqu'il arriva à la cabane, Hélène était occupée à surveiller les abeilles de son jardinet, où les brises de la lande aimaient à se parfumer à des fleurs, qui, d'ordinaire, ne croissent que loin de ces incultes domaines. La vieille le reçut avec une grande cordialité; et, s'étant assise sous un saule, au bord d'une fontaine dont l'eau serpentait parmi les herbes aromatiques, elle lui conta ce qui suit, tandis qu'aux alentours les fleurs, les oiseaux et les papillons brillaient, jouaient et chantaient sous le soleil :

— Je suis née dans un village des côtes de l'Angleterre. Il était presque tout habité par des pêcheurs ; mais mon mari travaillait à une mine de charbon de terre, voisine de notre hameau.

Nous avions une fille nommée Ruth ; une céleste créature, mon cher monsieur, et toute une bénédiction pour notre vie. Elle était douce à ravir l'âme; belle de figure, avec de longs cheveux noirs qui tombaient en boucles sur son cou blanc, et les yeux bleus d'un ange. A cinq ans, elle m'aidait déjà beaucoup dans le ménage ; et, quand elle dormait sur mes genoux, je me prenais souvent à m'attrister de la voir si belle, pensant que, par là même, elle serait bien exposée dans la vie. Quoi qu'il en soit, je remerciais Dieu de me l'avoir faite ainsi.

Robert, mon mari, bon homme au fond, était durement obstiné dans ses opinions et dans ses désirs : ce qu'il jugeait convenable, il le voulait à tout prix. Ceci me fit beaucoup souffrir et tua ma pauvre fille. Mais n'anticipons point sur les évènements, et permettez que je m'arrête encore un peu sur une époque que j'appelle le paradis de mes jours.

Ce paradis m'était fait par mon bel ange, par ma bonne et tendre Ruth. Dès son plus bas âge, elle était rêveuse et se plaisait à méditer longuement dans la solitude de nos rivages. Cet amour des pensées que l'on trouve aux déserts ne nuisait toutefois en rien à l'accomplissement de ses devoirs de famille et de religion. Nulle n'était plus pieuse et meilleure enfant qu'elle : Dieu l'avait-il faite de la sorte pour son malheur et pour le nôtre.

Elle lisait beaucoup la Bible, et l'histoire de Ruth la touchait infiniment. Au temps de la moisson, elle venait avec moi glaner dans les champs, et souvent, assise sur une gerbe nouvellement liée, elle lisait l'histoire de la fille de la triste veuve. Le soir, au seuil de notre logis, elle me racontait ses impressions, et me disait :

— Ma mère, il y a en vérité une force dans ce livre, et cette force se communique à mon âme comme un parfum mystique. Lorsque j'en ai bien médité les divins sentiments, je me sens capable de tout ce qu'il y a de bien au monde.

L'histoire qu'elle affectionnait le plus parmi celles du Nouveau-Testament était celle de la Samaritaine. Le puits de notre village était isolé au milieu d'une plaine de dunes. Des trembles croissaient autour et lui prêtaient ombrage. Dans les jours de tempêtes, l'oiseau de la mer s'y venait souvent désaltérer. Quand Ruth y allait puiser de l'eau, elle s'asseyait d'ordinaire sur la pierre et lisait le simple récit du livre de Jésus. Elle trouvait un grand charme, disait-elle, à entendre l'eau couler pendant cette lecture ; c'était, selon son goût, une musique qui s'harmoniait merveilleusement aux paroles. Elle ajoutait qu'il lui semblait alors qu'elle buvait réellement à l'eau qui jaillit de la vie éternelle.

M. Samuel Woodbine, notre pasteur, voyant sa dévotion au temple, la prit en affection et lui fit présent du livre de John Milton, l'un des plus grands hommes de l'Angleterre, et que vous connaissez sans doute, monsieur. M. Woodbine avait deux filles ; il demanda pour elles l'amitié de Ruth, qui visitait fréquemment le presbytère. Elles étaient belles, les filles du pasteur, mais moins belles que mon enfant, que ma colombe du pays des anges. Elles se promenaient souvent le long des côtes, et comme nous avions deux vaches et un petit verger rempli de fruits, elle invitait ses compagnes à des repas de laitage. Après cela, nous menions paître nos vaches dans un *commun* que baignaient les vagues de l'Océan.

Les jeunes filles s'asseyaient au creux de quelque dune; elles lisaient, et moi j'écoutais. Insensiblement je pris goût aux belles choses qui tombaient de leurs lèvres. Elles disaient l'histoire d'un vieux prêtre dont un roi barbare avait enlevé la fille, et qui, durement repoussé par le ravisseur, cheminait silencieusement et faisait sa prière le long des flots de la mer ; et moi, comme par prévision, je pleurais abondamment avec le bon vieil homme. Il implorait un dieu dont l'arc était d'argent, et qui se réjouissait au milieu de la fumée des viandes sacrifiées ; et, pour obtenir le bonheur de ma fille, je m'adressais à celui qui vécut ici-bas sans toit pour reposer sa tête, et qui se plaît au milieu des larmes saintement consolées. Que Dieu, monsieur, vous donne tout le bonheur dont je jouis alors !

Pendant les soirées d'hiver, ma fille nous faisait la lecture assez avant dans la nuit ; je filais, son père tressait des corbeilles ou réparait ses outils de mineur, et, comme moi, il se prenait de goût extrême pour les livres. Avant de connaître ce délassement, qui, véritablement, est un don du ciel, il avait coutume de passer presque toutes les heures de son repos dans les tavernes. Depuis, il était devenu ponctuel à se rendre auprès de nous, à la clôture de ses journées. Il adorait sa fille et trouvait un grand plaisir à le lui prouver de mille façons délicates dont je ne l'aurais jamais cru capable avec son caractère brusque jusqu'à la rudesse. Enfin, quelques hivers durant, nous vécûmes dans la paix et dans l'amour.

C'est toujours avec un grand bonheur que je me rappelle nos lectures et tout ce qui les accompagnait. Le vent grondait sur la toiture de notre chaumière et au seuil de notre porte disjointe ; cependant Ruth nous lisait les histoires, ou du Maure qui dévora sa fiancée comme un tigre d'Afrique, ou d'un prince qui, à la lueur des étoiles, un peu avant le chant du coq, voyait le fantôme de son père, et pour lequel une jeune fille mourut d'amour en chantant et en effeuillant des fleurs sur un ruisseau ; ou bien encore le récit non moins touchant de deux beaux fiancés qui se marièrent dans un tombeau. Elle tirait tout cela du livre de William Shakespeare. Le volume est encore là sur ma tablette, et je ne l'ouvre jamais sans pleurer ma pauvre fille, car chaque syllabe m'apporte le son de sa voix. D'ordinaire, je le lis toujours dans la soirée où les paysans de Bretagne célèbrent la *Fête des Morts*. J'ouvre ma porte pour entendre la cloche lointaine, et ma prière se mêle d'elle-même à la voix de l'airain religieux, de la mer et des vents.

Je touche, monsieur, au commencement de nos malheurs : et pourtant la peinture de mon bonheur a été bien peu longue. Je m'étonne vraiment de trouver dans cette époque de mon existence, matière à tant de méditations. N'est-ce point parce que je médite tout cela en Dieu, à travers la pensée de l'ange disparu dans la mort?

— Hélas ! monsieur, telle est la vie. Un tertre nu et semé de pierres comme celui que voilà devant nos yeux : quelques rares touffes de bruyères et de thym sauvage poussent dans les excavations ; mais le reste, pour un rayon de soleil qui vient à luire dans la paix de l'air, reçoit vingt coups de vents, et pourtant la vue de ce tertre, tout dépouillé qu'il est, est douce à l'âme. C'est encore ainsi de la vie et de son passé douloureux. Je crois que le vieux William Shakespeare a dit quelque chose comme cela ; cet homme vous instruit comme une page des saints livres.

(1) Le récit que nous publions est extrait du *Manoir des Dunes*, roman de notre ami et collaborateur M. Hippolyte Morvonnais. Hélène est une pauvre veuve anglaise retirée en Bretagne.

tendu les exclure de la chambre, qu'elle leur a conservé l'exercice de leur mandat jusqu'au jour où le collége électoral s'assemblerait de nouveau.

La loi de 1831 alla plus loin; elle admit les incompatibilités; c'est une atteinte portée à la liberté des électeurs; mais cette atteinte a été portée avec sagesse, avec prudence, pour remédier à certains abus, et la chambre l'a adoptée.

L'orateur rappelle ensuite l'histoire de la proposition, présentée ou reprise chaque année, depuis douze ans; il rappelle qu'en 1839 M. de Rémusat combattit une proposition dont celle qu'il présente aujourd'hui n'est que la reproduction. Or, en 1839, la chambre contenait plus du tiers et presque la moitié de membres opposants: il n'y a pas plus de fonctionnaires à la chambre qu'il n'y en avait alors; l'état des choses, dans la chambre, n'a pas sensiblement changé depuis lors; pourquoi ce que l'on trouvait mauvais alors est-il devenu bon aujourd'hui?

En excluant les fonctionnaires actifs de la chambre, vous considérez le gouvernement comme ennemi, comme suspect, puisque vous écartez ceux que vous regardez comme ses amis, ceux qui se sont pénétrés de son esprit. D'un autre côté, vous forcez le pays à ne pas choisir pour ses représentants des hommes dont il a pu apprécier la capacité comme fonctionnaires ou administrateurs.

Vous nous dites, je le sais, que la mesure de la réélection qui d'abord avait paru suffire, n'a plus été trouvée suffisante après avoir été mise à l'épreuve; que tous les députés appelés à des fonctions publiques sont réélus; mais, en faisant la loi, Messieurs, avez-vous pensé que les réélections n'arriveraient presque jamais, et croyez-vous qu'on ait voulu faire de cette mesure une mesure d'exclusion?

L'orateur, au milieu du bruit croissant des conversations, passe en revue et combat les différentes catégories posées par la proposition, et reproduit les arguments qui ont déjà été portés à la chambre contre les détails du projet de loi.

L'orateur aborde ensuite la partie qui regarde les conditions d'avancement. Là, en effet, dit-il, est la cause des abus dont on se plaint; si la faveur est souvent aveugle et fait de mauvais choix, empêchez la faveur d'intervenir; fermez la porte aux sollicitations; empêchez les députés de distribuer les places. Vous avez l'organisation de l'Ecole-Polytechnique, pourquoi les règles hiérarchiques en vigueur dans cette administration ne seraient-elles pas appliquées à la promotion aux fonctions civiles et politiques? Quelques nations ont déjà tenté des mesures semblables, il en est résulté que l'administration a gagné en force, en intelligence et en habileté. Je le répète, si la chambre pense que, dans les attaques qui ont été portées contre les fonctionnaires à cette tribune, il y ait assez de vérité pour motiver une loi, c'est là qu'il faut chercher le remède.

Il y a deux services publics organisés, la guerre et la marine; aussi ces administrations sont-elles en progrès, et ce progrès est une consécration de l'excellence du principe. Je ne veux pas enrégimenter les fonctionnaires publics; mais je dis qu'en marchant dans cette voie on pourrait obtenir les améliorations désirées. (Très bien!)

La guerre a ses écoles, la marine a les siennes; l'instruction publique a l'école normale, le commerce, les finances ont les leurs, il n'en existe pas pour l'administration; les règles d'avancement qui ont été posées par le ministre des finances sont incomplètes et ne vont pas au but.

On a exigé le baccalauréat des candidats; mais cette garantie est purement illusoire; cela prouve que le candidat a reçu quelque éducation, mais il n'en résulte nullement qu'il soit propre aux fonctions qu'on exige de lui. Ce qu'il faudrait, c'est un noviciat comme dans les écoles militaires, ce seraient des concours donnant un mouvement rationnel d'avancement. A quoi sert d'être bachelier ès-lettres pour devenir expéditionnaire dans un ministère? (A gauche: Très bien!)

Que sont aujourd'hui les auditeurs au conseil d'Etat? Sous l'empire c'était une pépinière de jurisconsultes et de magistrats; une ordonnance récente de M. le ministre de la justice a prescrit qu'au bout de six ans d'études ils pourraient être renvoyés. Ce n'était pas ainsi qu'on agissait sous l'empire, et si la chambre voulait me permettre de lui rappeler quelques documents... (A gauche: Parlez! parlez! Le centre continue de causer.)

L'orateur donne lecture d'une lettre écrite par Napoléon lorsqu'il s'agit d'établir des dépôts de mendicité. (Voix: A la question! Interruption.)

L'orateur reprend la lecture de la lettre dans laquelle l'empereur faisait un appel aux auditeurs, ingénieurs, et autres fonctionnaires éprouvés par des études, à s'occuper des moyens de procurer du travail aux mendiants arrêtés qu'on les fait disparaître de la scène du monde. Il faut s'arrêter au contraire sur ces faits, les examiner et en faire sortir de grands et utiles enseignements.

La tribune doit faire disparaître toutes les préventions; et quand les préventions sont injustes, on fait peser la responsabilité sur ceux qui les ont accréditées. (Rumeurs diverses.) Nous sommes tous d'accord, soit que nous considérions comme sans danger pour la force morale de cette chambre l'invasion d'un grand nombre de fonctionnaires, soit que nous pensions le contraire. Après tout, on peut se dire que ces hommes sont l'élite de la nation, et que ces hommes, élus par leurs concitoyens, ont dans le caractère des garanties d'indépendance. Mais, d'autre part, on peut se dire aussi que ces fonctionnaires n'ont pas le don d'ubiquité, et que le temps qu'ils donnent aux travaux de cette assemblée est enlevé aux fonctions dont ils sont investis. Enfin, on peut rechercher si en dehors des fonctionnaires on ne peut également trouver une majorité grande et forte. (Très bien! très bien!) Mais, quelle que soit l'opinion sur cette question, il est un point sur lequel on serait d'accord, c'est que les fonctionnaires qui sont dans cette enceinte déposent en y entrant le caractère de fonctionnaires. Dans cette enceinte, un fonctionnaire ne doit se souvenir que d'une chose: qu'il représente son pays, et que l'honneur de faire des lois pour le pays doit absorber tout autre caractère dans celui de représentant du pays. (A gauche: Très bien!) Et s'il arrive à cette tribune de rappeler ses fonctions à un député, de nommer le fonctionnaire, le sentiment public se soulève, parce que nous voulons qu'aucune atteinte ne soit portée à l'indépendance et à la dignité du député. (Approbation à gauche.)

Que le pouvoir donne lui-même l'exemple de cette haute et nécessaire abstraction; que, dans le fonctionnaire député, il ne se souvienne jamais du fonctionnaire. S'il se souvenait d'autre chose que du député, il porterait une atteinte profonde à l'indépendance parlementaire; il fournirait un argument capital, l'argument le plus décisif en faveur des incompatibilités et de l'exclusion des fonctionnaires.

Par ces considérations qui dominent toute la question, je suis amené à demander quelques explications sur un fait récent. (Mouvement général.)

A la suite d'un vote qui a divisé cette chambre en deux parties à peu près égales, après une discussion dans laquelle les hommes les plus consciencieux ont pu apporter des convictions différentes, un député qui n'avait pas pris une part active au débat, s'est levé contre une phrase dont le sens et la portée pouvaient éveiller plus d'un scrupule; il a pensé, il a agi comme un grand nombre de membres dans cette chambre. Le lendemain, les organes semi-officiels du gouvernement ont rendu compte d'un entretien de cet honorable membre avec un auguste personnage. (Rumeurs au centre.)

Ne craignez pas que j'oublie les principes élémentaires du gouvernement constitutionnel, et que je laisse égarer la responsabilité. Si l'intervention dont je parle y avait porté atteinte, je ne m'en prendrais qu'aux ministres qui l'auraient provoquée comme moyen de gouvernement. (Très bien!)

L'honorable membre auquel j'ai fait allusion a donné, puis a retiré sa démission; après avoir donné satisfaction à l'honneur de cette chambre, à l'inviolabité parlementaire lésée en sa personne, lorsqu'il a reconnu que la couronne était engagée, il a retiré sa démission. Quels qu'aient été ses motifs, je les respecte, je les honore; mais l'honorable membre s'est retrouvé en présence des ministres; je ne sais ce qui s'est passé; mais des explications ont été publiées, et enfin, l'honorable membre a reçu l'ordre de se rendre à son poste, à Turin. Cet membre a refusé.

Si l'ordre de départ était motivé par les besoins du service, ce membre a eu tort, et ce n'est pas seulement la destitution ministérielle qui doit le frapper, c'est la réprobation qui suit ceux qui ont manqué à un devoir. Je le comprendrais, si quelque révolution, comme en Portugal, si quelque événement grave dans le présent, menaçant pour l'avenir, avait nécessité cet ordre de rejoindre à l'instant même et de pourvoir aux devoirs les plus urgents. Je ne sache pas que rien de pareil se soit passé à la cour de Turin. Si, en dehors de ces événements, il y avait tel motif que je peux ignorer, et qui fût de nature à motiver le départ urgent de l'ambassadeur; en n'obéissant pas il a manqué à son devoir.

Mais si cet ordre se référait au vote de la veille ou peut-être au vote du lendemain, si c'était le député qu'on envoyait loin de la chambre et de la France, alors commence la responsabilité. Je le demande avec confiance à la chambre, à toutes les parties de cette chambre, se peut-il, dans un pays de gouvernement constitutionnel, qu'il y ait au sein de la chambre certains députés que le ministère puisse enlever à leurs fonctions au moment où ils sont mission, et de me dépouiller de tout caractère public.

Aujourd'hui, libre d'engagement, je reprends ma place sur ce banc, prêt à mettre, comme toujours, mon jugement et ma fidélité au service du trône, de nos institutions et des principes sur lesquels est fondé notre gouvernement.

M. THIERS. J'ai cédé la parole à l'honorable M. de Salvandy, espérant qu'il me dispenserait de poursuivre le récit que j'avais commencé. (Rires.) Je prends la chambre à témoin qu'il ne m'a dispensé de rien, et qu'il m'a, par son silence, imposé l'obligation de poursuivre. (Réclamations au centre. Interruption.)

Messieurs, je demande d'abord à poser un principe. Lorsqu'il se commet des infractions aux règles constitutionnelles posées par les lois, lorsque la responsabilité ministérielle est atteinte, il est indispensable que, pour la réparation de ces infractions, les faits soient connus.

Eh bien, messieurs, l'honorable M. de Salvandy a été nommé successivement ambassadeur en Espagne et en Piémont. Il était en dernier lieu ministre du roi à Turin: il a cessé de l'être. Que s'est-il passé entre le jour où il l'était et le jour où il a cessé de l'être.

M. de Salvandy a-t-il commis un acte comme ambassadeur, a-t-il commis un fait qui fût de nature à compromettre les relations de la France avec le Piémont? Dans ma version, je ne le crois pas. (Rire général.)

Si cela est; si M. de Salvandy a commis un fait comme ambassadeur, que le ministre son chef le dise: c'est son rôle. (Réclamations aux centres.)

Mais M. de Salvandy n'a commis aucun acte comme ambassadeur; c'est son vote qui a motivé sa démission, son vote à l'occasion du paragraphe de l'adresse.

Nous voulions, nous, réprimer les faits qui se sont passés à Londres; nous différions d'avis sur les expressions à employer; il était une rédaction que M. de Salvandy, comme nous, croyait plus convenable, plus politique, et la moitié de la chambre était avec nous. (Réclamations aux centres.)

Eh bien! si vous l'aimez mieux, je dirai qu'une grande partie de la chambre, si nous nous trompions, se trompait avec nous. L'honorable M. de Salvandy a partagé notre opinion; il a voté avec nous dans deux épreuves douteuses.

Eh bien! comment se sont passés les faits!

Dans le cas qui nous occupe, un ministre a-t-il appelé M. de Salvandy, et lui a-t-il fait des observations sur son vote? Si cela est, si c'est le ministre qui est intervenu, il a agi constitutionnellement, et sous ce rapport nous n'avons rien à dire; je dis constitutionnellement, car politiquement nous pourrions discuter et demander si l'indépendance du député n'a pas été violée. Mais nous n'avons pas à nous occuper de cette question, car dans ma conviction, à moi, ce n'est pas un ministre qui a fait des reproches à M. de Salvandy. (Rumeurs au centre.) Ce n'est pas un ministre qui lui a adressé les paroles qui ont motivé sa démission.

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre! **A GAUCHE**: Parlez! parlez! (Violente agitation.)

M. THIERS. J'ai cru entendre un rappel à l'ordre; il n'y a qu'un moyen de motiver un rappel à l'ordre, c'est de prouver que la version est fausse. (Hilarité à gauche; nouvelles rumeurs au centre.)

Que conclure de tout cela? C'est, et j'en prends acte devant la chambre, que sous l'administration actuelle il se passe des choses qui ne sont pas conformes aux règles constitutionnelles; si ce fait était unique, on pourrait le regarder comme un résultat du hasard, mais il y en a d'autres. (Nouvelle interruption.)

Je répète qu'il y a d'autres faits de ce genre, et pour nous qui prenons le gouvernement représentatif au sérieux, nous devons prendre acte de ce qui se passe. (Nouvelle interruption).

Je n'ajouterai qu'un mot; on demande comment nous, qui appartenons à l'opposition constitutionnelle modérée, nous nous mêlons à la discussion d'un tel incident. C'est que, mes amis et moi, nous nous sommes imposé une conduite politique invariable en ce qui touche aux principes de notre gouvernement; que nous sommes résolus à suivre honnêtement, conséquemment, courageusement, le développement de nos institutions, à maintenir le gouvernement représentatif contre ses ennemis de toute espèce; nous sommes sincèrement partisans de la monarchie; mes amis et moi nous avons donné des preuves suffisantes de notre dévouement à ce principe; et pour arriver à ce but, nous devons signaler et repousser tous ses adversaires, qu'ils se présentent en avant ou en arrière, au nom d'un principe ou au nom d'un autre.

Nous ne prêterons jamais notre concours, nous ne tolérerons jamais une

---

Dans le village que nous habitions résidait un jeune homme que tout le monde aimait, parce qu'il était doux de caractère et très bien élevé. Il avait perdu son père avant d'avoir reçu le jour. Sa mère, riche d'abord, avait été ruinée dans un procès intenté par des parents de mauvaise foi. Mme Bonington, réduite à gagner son pain à l'aide de son travail, ne se découragea point pour cela. Elle dut à ses sentiments pieux qui ne s'ébranlèrent jamais dans l'infortune, une grande consolation et une grande force: si elle ne pouvait laisser à son fils pour héritage que peu ou point d'argent elle résolut de lui laisser quelque chose de plus précieux, une bonne éducation. Mme Bonington était très instruite, et ce qu'elle savait elle l'apprit à son fils William, qui bientôt alla beaucoup plus loin qu'elle.

Le jeune homme aimait la société de ma pauvre Ruth et des filles du pasteur. Il les guidait dans les lectures qu'elles faisaient; il leur apprit le français, et moi-même, c'est grâce à lui que je comprends cette langue. Ruth me forçait à la parler, et insensiblement je me familiarisai avec elle.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que William était porté d'âme vers ma fille, cela me fit plaisir, car unie à William mon enfant, me semblait-il, ne pouvait être qu'heureuse et riche de vertus. Hélas! si les hommes n'avaient point frappé de mort cette espérance de joie, il en eût été ainsi. Je ne pleurerais pas dans l'exil, et, après une paisible existence, j'aurais dormi dans le champ où dorment les os de mes aïeux; mais mon destin n'était pas là. Que la volonté de Dieu soit bénie!

William était marin; lorsqu'il était en voyage, ma pauvre Ruth tombait dans une profonde tristesse. Elle était toujours aussi douce, toujours aussi appliquée à ses devoirs; seulement elle priait beaucoup plus que de coutume; mais avait-elle un instant libre, elle s'en allait aux lieux les plus déserts, et inquiète d'elle, à l'approche de la nuit, je la trouvais souvent dans une baie isolée et sauvage. Là elle suivait de l'œil, en rêvant et en pleurant, les volées des oiseaux voyageurs, ou, à défaut d'oiseaux, la nue errante sur les flots de la mer.

Elle me disait quelquefois:

— Ma mère, William me fera mourir, s'il persiste à suivre cette dangereuse carrière.

Et je lui répondais:

— Ma fille, prends courage; il aura bientôt acquis une petite fortune, et nous vivrons tous ensemble dans la paix et dans le bonheur.

Ces paroles amenaient quelque relâche dans les angoisses de ma pauvre enfant.

Lorsqu'il était à terre, William ne nous quittait presque jamais. Madame Bonington avait fait la demande de ma Ruth pour son fils, et l'époque de leur mariage fut fixée à quelques mois de là.

Nous laissions toute liberté à nos enfants: ils allaient, ils venaient sous le soleil, sous la lune; leur union nous semblait si certaine, que nous ne voyions aucun danger à les abandonner de la sorte à la jouissance complète de leur bonheur, Dieu m'a punie de cette négligence; trop de tendresse ne mène jamais les choses à bien.

Nous étions à la veille du mariage, nos deux beaux fiancés étaient allés, au coucher du soleil, se promener dans les solitudes des grèves. En abreuvant mes vaches au puits des dunes, je les voyais au loin, et mon âme était pleine d'espoir et de joie.

Tout-à-coup j'entendis une grande rumeur dans le village, des cris, des pleurs, et bientôt je vis une bande armée qui chassait devant elle une troupe d'enfants et de femmes. Je reconnus la *presse*, cette loi brutale qui balaye comme la tempête, les rivages de l'Océan et laisse après elle tant de désolation et de veuvage.

Effrayée, je courus vers mes enfants, mais ces hommes impitoyables furent plus rapides que moi. Ils saisirent William, et malgré les supplications de ma fille qui, voyant qu'elle implorait en vain, était tombée évanouie sur le sable, ils l'amenèrent à bord d'un navire mouillé dans la baie.

Je ne vous peindrai point notre douleur; je voulus consoler ma fille, mais j'étais tout étonnée de trouver en elle une dure opiniâtreté à repousser toute consolation. William aurait été mort qu'elle n'eût point manifesté plus de deuil.

De terribles soupçons me vinrent. Je frémis des suites de mon trop de confiance; mais il n'était plus temps de les prévenir. Ma pauvre fille avait été faible, et sa faiblesse devait paraître aux yeux du monde. Je voulus obtenir que William descendît à terre, ne fût-ce que pour une heure. Toutes mes démarches furent inutiles, le navire prit le large et nous laissa dans le désespoir et l'abandon. Voilà comme l'on fait de la loi quelque chose qui tue.

Ma pauvre fille était douce et défaillante; ma douleur, à moi, avait moins de résignation. Je maudissais un gouvernement qui broyait ainsi le cœur. J'invoquais les vents de la mer, et leur demandais de briser les mâts du vaisseau ravisseur et de pousser sa membrure aux rivages. Ruth m'arrêta par un sourire:

— Et lui, ma mère, que deviendrait-il?

Revenue, grâce à ma fille, à un sens plus droit, je voulus la relever, mais tous mes efforts étaient vains. Je lui disais que William reviendrait et que l'enfant qu'elle portait nous serait un grand sujet de joie. Ruth secouait la tête ou me faisait quelque réponse de pure complaisance. Je le voyais et j'étais désespérée, car la mort était au fond de son chagrin.

Il fallut tout révéler à son père. L'instant fut affreux: ma fille était à genoux, les bras abandonnés et la tête abattue sous le poids de l'humiliation et de la douleur. Dans un premier transport de colère féroce, Robert prit un pic de mineur, et le leva sur sa fille, qui ne remuait pas plus que la roche du cap alors qu'elle est battue de tous les vents du ciel et de toutes les vagues de la mer. Elle ne voyait et n'entendait plus rien. Tout ce qui passait sur la terre était néant pour elle. Moi-même j'étais comprimée par l'effroi, et ne pouvais faire un mouvement; je voulais crier, et ne le pouvais pas. Dans mon impuissance, je me soumis donc, et recommandai à Dieu ma pauvre fille.

Mais quand Robert la vit si résignée et si belle sous sa longue chevelure, il revint à lui-même, laissa tomber l'instrument de meurtre, et prenant Ruth contre sa poitrine, brûlant de rage et d'amour, il lui dit qu'elle n'était point une créature de la terre.

Après cette épouvantable scène, nous reprîmes une vie calme en apparence, mais bien troublée au fond. Une grande bataille eut lieu, et quelque temps après, nous apprîmes que William avait été tué. Le coup fut horrible, mais ma Ruth était devenue forte. Elle était mère, et devait vivre pour son enfant.

Il vint au monde, le pauvre petit être qui ne devait qu'à la loi d'être un objet d'opprobre. Nous l'élevâmes avec tendresse, et quelque bonheur fit dans nos jours.

Nous jouissions d'assez de bonheur. Nous reprenions nos lectures, qui nous étaient plus douces encore depuis que, renfermées dans la solitude avec Dieu, nous fuyions les réprobations injustes des hommes. Notre demeure était isolée; nous n'entrions dans le village que pour aller au temple. Ma fille se plaçait dans quelque angle obscur, loin des yeux de ses compagnes, et surtout loin des filles du pasteur, qui n'osaient plus lui adresser un coup d'œil de compassion.

Après les offices du saint jour, nous faisions quelque promenade, mais nous choisissions les lieux les moins hantés. Le petit enfant nous suivait, et nous avions grand bonheur à le regarder cueillir des coquillages. Souvent nous nous arrêtions, et Ruth me lisait quelques pages du livre de prières. Nous y apprenions que Jésus, chassé par les hommes, s'enfuyait au désert. Nous écoutions si sa voix n'y résonnait point encore, car partout où il passa, il laissa quelque chose de lui-même, et le soupir du brin d'herbe répondait à nos questions mystérieuses. Des livres encore nous disaient

contre.

M. LE PRÉSIDENT déclare que la proposition n'est pas prise et considération : réclamations à gauche.

La séance est levée à quatre heures.

Demain, à deux heures, séance publique. Rapports de pétitions; discussion du projet de loi sur la pension de Mlle d'Erlon. Samedi, développement de la proposition de M. de Bricqueville.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* espère que la chambre fera justice de la proposition de M. de Rémusat. «L'opposition, dit-il, a de la persévérance; la majorité en aura aussi. » Il ne voit pas trop comment on remplacerait les fonctionnaires exclus. Ce ne peut être par les grands propriétaires, dont le nombre est fort restreint en France et dont la plupart éprouvent peu de goût pour la vie politique. L'appât d'un salaire appellerait les esprits remuants et médiocres, toute cette classe de gens qui cherchent leur fortune dans les agitations politiques. Le *Journal des Débats* pense, avec M. Liadières, que la proposition de M. de Rémusat n'est qu'une machine de guerre. Quant à l'incident de M. Dugabé, il est d'avis que ce député a voté comme il l'a voulu, et que c'était son droit.

— La *Presse* trouve que le discours de M. de Rémusat n'a pas toujours été concluant au fond, mais qu'il a été, dans la forme, plein de modération, de réserve et de bon goût. Elle reproche à M. Liadières qui, suivant elle, a de la verve et de l'esprit, de rechercher, avant tout, la satisfaction assez frivole d'opposer à un raisonnement des personnalités plus ou moins incisives. A propos de l'incident de M. Dugabé, elle blâme l'habitude adoptée par la plupart des journaux de livrer à une publicité, nécessairement tronquée et partiale, le huis-clos des bureaux. Elle reproche enfin à l'*incurable mollesse de M. Sauzet* de jeter de pareilles agitations dans la chambre.

— Le *National* loue M. de Rémusat d'avoir développé, dans son discours habile, spirituel et quelquefois élevé, les considérations qui prouvent l'urgence de sa proposition ; et cependant il reproche à cette proposition tous les vices de son origine : il la trouve petite, incomplète, peu conséquente, et regrette le mal que s'est donné l'orateur pour faire vivre cet embryon lilliputien. «Quant à M. Dugabé, que les légitimistes l'absolvent ou le condamnent, dit-il ! C'est leur affaire ; mais il est des spectacles qu'il ne faut pas présenter aux regards honnêtes. »

— Le *Commerce* croit que M. Dugabé s'est hier assez rapproché du pouvoir pour que sa situation parlementaire soit désormais sensiblement changée. M. Liadières, à son avis, a manqué de tact, en se mettant, lui honorable officier d'ordonnance, en avant dans cette discussion. Quant à la proposition Rémusat en elle-même, le *Commerce* n'hésitera pas entre un ajournement indéfini et un projet, même incomplet ; mais il regrette de voir l'opposition s'épuiser dans des escarmouches qui n'ont rien de sérieux.

— Le *Courrier français* trouve que M. de Rémusat a très nettement admis, entre la logique absolue qui prononcerait l'exclusion des fonctionnaires et l'état social de la France, un accommodement salutaire. M. Liadières lui parait peu inventif, il a besoin de renouveler son esprit. Quant à M. Dugabé, le *Courrier* pense que, *s'il est sûr de sa moralité*, il doit donner sa démission et se représenter devant ses électeurs.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Fin de la séance du* 19. — M. John O'Connell résume et termine ainsi son discours :

« L'Irlande demande à être gagnée par une toute autre conduite que celle qu'on a tenue jusqu'à ce jour à son égard ; j'invite le ministère, j'invite la chambre, j'invite la nation anglaise à en faire l'essai. Rendez justice à l'Irlande et ne craignez rien. Si au contraire vous êtes injustes, si vous persistez

voyées par les rebelles de Carthagène à Torrevieja pour faire main basse sur les fonds que renferme la caisse de l'administration des sels.

On écrit des environs d'Alicante, en date du 12, que vingt-cinq cavaliers de Numance, que conduisait le général Pardo, ont attaqué et mis en fuite 120 carabiniers à cheval, commandés par Bonet, et qui lui servaient d'escorte dans les sorties qu'il faisait de cette place.

Par suite du *bando* publié par les révoltés, un grand nombre de femmes et d'enfants ont quitté la ville, et se sont disséminés dans les environs. Ces malheureux, privés de toutes ressources, séparés de leurs familles, sont dans la plus triste position, aggravée encore par la pensée du danger que courent dans la ville ceux qu'ils y ont laissés.

On assure que l'ordre a été donné de préparer des obus, des mortiers, et 1500 grenades et bombes, destinés au général Roncali, dans le cas où les révoltés d'Alicante ne se rendraient pas dans six jours, temps qui leur a été fixé.

HAITI.

Le *Standard* publie des extraits de la nouvelle constitution d'Haïti. Cette constitution, comme l'ancienne, déclare que les Africains et les Indiens, ainsi que leurs descendants de père ou de mère, pourront devenir citoyens de la république, mais qu'aucun blanc n'en pourrra obtenir le titre. La deuxième partie traite des droits civils et politiques. La troisième de l'égalité des citoyens. La liberté de la presse est garantie. Des écoles pour les deux sexes seront fondées, et l'enseignement y sera libre et gratuit. Le jury est établi. — Le peuple a le droit de s'assembler, mais sans armes. Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont définis. Le pouvoir exécutif réside dans la personne du président, le pouvoir législatif se compose d'un sénat et d'une chambre des communes. Le sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans. Les couleurs de la république sont bleu et rouge, placées horizontalement. Elle a pour armes une palme surmontée du bonnet de la liberté et ornée d'un trophée d'armes avec la légende: « L'union fait la force. » Port-au-Prince est le siége du gouvernement et garde le nom de Port-Républicain, qu'il avait pris à l'avènement de Boyer.

Intérieur.

Le *Moniteur* annonce ce matin que M. Ferdinand-Jules Mennessier, gendre de Charles Nodier, demeurant à la bibliothèque de l'Arsenal, est dans l'intention de se pourvoir près du garde des sceaux pour obtenir, tant pour lui que pour ses enfants, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *Nodier*.

Faits divers.

Un incident curieux, presque dramatique, a ému la foule au moment où le bœuf gras faisait dans Paris sa promenade triomphale. Il entrait dans la rue de Rivoli, aiguillonné par un de ses cornacs, quand un des enfants qui le précédaient, huché sur un cheval, en costume mythologique, vint à se laisser cheoir aux pieds même du monstrueux héros de la fête. Toute la sollicitude des accompagnateurs du bœuf gras n'eût pu soustraire la victime au contact mortel du sabot de l'animal, si de lui-même il ne s'était arrêté court, comme s'il eût hésité à attrister, par un semblable malheur, la belle journée qui précédait ses tristes funérailles. Aussi n'était-il question dans la foule que de la générosité du bœuf gras. auquel cet épisode a donné une popularité plus grande encore que la popularité séculaire dont ont joui tous ses prédécesseurs. (*Presse*.)

— Un arrêté récent du roi des Belges, voulant réprimer les désordres de tout genre commis dans l'arrondissement de Mournay par ce qu'on

boutiques.

»Hier, nous avons encore été témoins d'une scène qui a attristé et humilié en même temps les résidents européens. Un maure a parcouru toutes les rues de la ville, battant le tambour et criant de toute la force de ses poumons que le jour est arrivé où les maures doivent se venger des chrétiens. Vous le voyez, un soulèvement est à craindre, surtout si, comme on l'annonce, la Sardaigne envoie ici quelques bâtiments de guerre. Espérons que les consuls obtiendront des garanties. »

— Le *Times* a des nouvelles du Pérou et de l'Equateur, mais, selon sa coutume, il les rapetisse à son point de vue aristocratique et financier. La nature des nouvelles reçues du Pérou prouvent clairement, dit-il, que le haut prix à Londres des fonds péruviens n'est dû qu'à la spéculation. L'armée du gouvernement, commandée par le général Gualda, et composée de 3,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, a été détruite par l'armée ennemie, commandée par les généraux Castillo et Nieto, 300 hommes seuls sont parvenus à se sauver. La correspondance nous apprend que le gouvernement de Vivanco ne peut durer, et cependant les fonds se maintiennent à un prix élevé.

Les nouvelles de l'Equateur ne sont guère meilleures. Le pays est réduit à une profonde misère par le despotisme militaire du général Florès, de manière que, quels que soient les projets relatifs à la Nouvelle-Grenade, il semble qu'il y ait bien peu de chance de parvenir à faire entrer la république de l'Equateur dans la vieille dette colombienne.

— Des incendies ont éclaté dans le canton de Carlow et produit de sérieuses craintes. On s'est reporté sur-le-champ au système de conflagration qui s'est si long-temps montré dans certains districts ruraux de l'Angleterre. Cependant il ne parait pas prouvé que les paysans aient contribué à ces incendies. Ce sont les orangistes qui ont répandu le bruit que le feu était allumé par les papistes. On dit qu'une tentative a été faite pour faire sauter la caserne de Taltamore. Cette nouvelle mérite confirmation. — De toutes parts se confirme la nouvelle du départ de lord Grey d'Irlande ; on dit qu'il sera remplacé, non par lord Wharncliffe, mais par lord Westmoreland, ambassadeur à Berlin. Un magistrat revenant des assises de Baltimore a essuyé un coup de feu en pleine campagne sans être atteint. On a découvert que l'homme qui avait tiré sur lui était un de ses fermiers qu'il avait fait poursuivre pour le paiement de quelques arrérages. (*Morning-Chronicle*.)

— On lit dans une lettre de Rome publiée par le *Journal de Francfort*, que le directeur de la police de Ravenne a été tué d'un coup de feu en pleine rue, en se rendant au théâtre. A Cesène, on a fait sauter la salle de spectacle, qui était heureusement vide en ce moment ; à Castel Borghèse, plusieurs gendarmes ont été assassinés.

— On annonce pour samedi prochain, à l'Odéon, la première représentation de *Lucile*, ou *l'Honneur d'une Fille*, drame en trois actes, qu'on attribue à une dame connue par des succès à ce théâtre.

CRITIQUE ECONOMIQUE.

TRAVAIL ET CAPITAL.

M. Rossi vient de publier dans la *Revue des Economistes* (numéro de janvier) un fragment intitulé : *De la méthode en économie polititique. Nature et définition du travail*.

Prenant texte de la dernière leçon d'économie politique d'un professeur anglais, M. Whateley (1), l'écrivain de la *Revue* commence par s'élever contre la prétention de fonder la science sur l'étude

(1) *Introductory lectures on political economy*, by Whateley, DD. London, 1832.

---

qu'il y avait une âme, une parole dans chaque bruit de la création, et nous le croyions. Le malheur est naturellement crédule : il y a tant de consolations dans la foi !

Le comble du malheur arriva pour ma pauvre fille. Elle perdit son enfant. Dans l'excès de sa douleur, alors qu'elle apprit la mort de William, elle avait souvent demandé au ciel que son enfant mourût avant elle. quelquefois même, elle arrivait jusqu'à dire qu'elle désirait le voir incontinent enlevé de la terre, où il ne devait attendre que détresse et mépris.

Mais en prononçant ces paroles, elle ne savait vraiment ce qu'elle disait; et elle le comprit bien quand elle vit la châsse du pauvre se clore sur la douce créature. Deux fois elle fit rouvrir le cercueil de son enfant pour déposer un baiser sur ce front glacé, mais charmant. Elle le couronna de fleurs ; et puis, ayant prié silencieusement, elle se retira.

Depuis ce jour, on ne la vit plus sourire. Quand je l'interrogeais sur l'état de son âme, elle me disait qu'elle était bien; mais c'était pour moi une continuelle angoisse de voir la tristesse constante de son visage.

Elle était tout aussi affectueuse qu'auparavant; sa voix même avait quelque chose de plus tendre dans sa mélancolie. Mais encore une fois, elle ne souriait plus, et cela me tuait; car, en cette entière absence du sourire sur cette pale et jeune bouche, je voyais l'approche de la mort.

Je la surprenais souvent parlant toute seule en regardant la terre ou en écoutant le bruit des flots ou du vent, comme si ces choses eussent fait entretien avec elle. Sitôt qu'elle m'apercevait, elle se mettait à chanter pour me cacher son trouble. Lorsque le vent m'apporte dans ma lande le bruit lointain des vagues de la mer, je crois toujours entendre la voix de ma pauvre fille. En vérité, son esprit est là-dedans.

En ce temps-là, un prêcheur vint dans notre village, c'était un *envoyé*, disait-on; je ne sais vraiment qui l'avait *envoyé*; à coup sûr, ce n'était pas le ciel.

Les habitants du village affluaient à ses sermons, et mon mari y était plus assidu que tout autre. Cet homme était, selon lui, un homme très saint, un des puissants parmi les forts d'Israël. Il y voulut mener sa fille, qui obéit sans résistance.

Le prêcheur, qui se nommait Zacharie Stockdove et qui était tisserand avant d'avoir senti sa vocation divine, comme il le disait, vit ma fille Ruth, et se prit d'amour pour elle.

Stockdove, le docteur, visitait souvent notre demeure solitaire. Il voulait, disait-il, guérir l'âme de ma fille ; et à cet effet, il lui tenait des discours pleins de religion. Il cherchait surtout les exemples et les paroles de l'Ancien Testament; et moi, je ne sais à quoi cela tient, mais ma prédilection est à l'Evangile. Je trouve que le livre de Jésus console mieux, et qu'il cadre mieux avec les façons de vivre de notre temps.

Quoi qu'il en soit, ma fille s'en trouva bien ; on le voyait assez à son visage; même elle commençait à sourire, ce qui ne fut pas pour nous une petite joie. Dès lors l'admiration de mon mari pour le docteur n'eut plus de bornes. Il était à ses yeux plus qu'un homme, et l'honneur qu'il faisait à notre maison, en la visitant, était estimé au-dessus de tout.

Il me disait quelquefois :

— Femme, nous sommes favorisés du Seigneur. Un soir Abraham était assis à la porte de sa tente, trois voyageurs passaient par là, et ils continuaient leur route. Abraham s'alla prosterner devant eux, et les pria de ne point lui faire l'outrage de passer à sa porte sans en franchir le seuil. Or, ces trois voyageurs étaient des anges qui lui jetèrent les bénédictions du Seigneur. Et nous, dans ces temps où le don des miracles a été enlevé à la terre, nous sommes comme Abraham, et peut-être plus heureux encore.

Tous ces discours ne me persuadaient pas. Je craignais le docteur, malgré son beau langage Quelque chose que je n'aurais pu définir, me déplaisait en lui. C'était comme une seconde vue de mon amour de mère. On nous félicitait de toutes parts sur la prédilection qu'il nous montrait; c'était un homme unique parmi les hommes; il avait, répétaient-ils, la grâce et le don de la grâce : *Grace ana gift*. Toutes les mères auraient été heureuses de lui offrir leur fille ; mais cela ne me rassurait pas. De son côté, Ruth, sitôt qu'elle entrevit les prétentions du docteur, partagea mon aversion. Dès ce moment elle mit tous ses soins à l'éviter.

Un jour que nous étions assises au puits des dunes, elle me dit :

— Ma mère, cet homme me fera quelque affreuse destinée ; cela me semble inévitable. Mon père et lui conjurent contre moi. Je crains mon père autant que je vous aime ; mais un autre amour est dans mon âme, et je n'y serai point infidèle.

Et elle se mit à prêter l'oreille au bruit de l'Océan sur les grèves.

— Il y a une âme dans ce bruit, reprit-elle, et si je suis veuve selon la parole du monde, je ne le suis pas selon la parole de mon esprit. Cette parole touche à des régions où l'absence est inconnue. Ce que je vois là n'est-il donc point aussi sacré que ce qui m'apparait dans cette région des ombres et des passages. Il y a là un hymen qui n'a point de rupture. Ma mère, tant que pour moi une âme sera dans ce bruit, je ne puis être libre comme les veuves.

Dans la voix de ma fille règnait une tristesse qui me faisait pleurer abondamment ; mais, elle, ne pleurait pas. Depuis le départ de William, je n'ai pas souvenir de lui avoir vu répandre de larmes. Je l'engageais quelquefois à s'y abandonner ; elle me regardait avec ce sourire qui lui était particulier, et qui n'était pas un sourire, mais une manifestation d'un déchirement intérieur souffert avec une douceur résignée. Elle ne répondait pas autrement ; je la devinais.

Un jour nous trouvâmes une fontaine tarie dans les sables ; elle me dit :

— Elle est comme moi !

Nous nous reposâmes auprès. A l'entour, les abeilles bourdonnaient sur les aromates des dunes ; des alouettes chantaient dans les nuages. Ruth prêta l'oreille à ces musiques de la nature.

— C'est encore ainsi que moi, me dit-elle; à la surface sont l'aridité et le silence, mais dans le lointain, vers les profondeurs de la vision, il y a de divines fraicheurs et d'ineffables murmures.

Plus loin, nous trouvâmes, à la pente d'une roche humide, une herbe longue et larmoyante ; Ruth s'arrêta devant elle, et me dit :

— C'est comme vous, ma mère !

Ainsi, avec sa tendre parole, elle a tout vivifié le silence ; elle a donné un langage aux douces et simples choses de la solitude. Et je ne m'assieds pas au bord d'un ruisseau, que l'esprit de ma chère enfant ne soit tout autour de moi dans les senteurs et dans les brises.

Elle ne restait avec le docteur qu'en présence de son père, et seulement dans la crainte de réveiller le courroux paternel. Mais mon mari abandonnait-il la place ou était-il absent, elle se retirait dans sa chambre ; ou bien, comme je l'ai su depuis, elle allait s'agenouiller sur la fosse de son enfant. Un ruisseau passait au milieu du cimetière. Elle avait voulu que l'enfant fût enterré au bord de l'eau courante, parmi les glayeuls, les véroniques et les digitales.

Mon mari, glorieux de la recherche du docteur, en parla à sa fille, qui refusa doucement l'offre de mariage. Elle se trouvait au mieux, disait-elle, avec ses bons parents. Robert n'insista pas d'abord, espérant que cette disposition d'esprit changerait.

Enfin, voyant la persistance de Ruth, il éclata. N'était-elle pas lasse de nous être à charge? Qui la soutiendrait quand nous ne serions plus? Lui surtout dont le métier était, à bien dire, notre unique moyen de subsistance, il comptait pourtant bientôt se reposer, fatigué qu'il était de ses travaux loin de la clarté du soleil. Elle n'était que folle avec ses visions d'amour.

Ma fille ne répondait rien.

(*La suite à demain*.) HIPPOLYTE MORVONNAIS.

Smith.

M. Rossi aperçoit fort bien que cette confusion de langage a pour résultat d'identifier le travail de l'homme et l'action des forces brutes. Qu'on dépense, a-t-on dit, la même somme en salaire, en entretien de chevaux, en louage de machines, qu'importe, si le produit obtenu par ces divers moyens a une égale valeur?

Cette manière de voir est repoussée avec une généreuse indignation, par M. Rossi.

« Le travail de l'homme, dit-il, se distingue profondément de l'action du capital, même pour l'économiste. Le travailleur, c'est de l'homme que nous parlons, est doué de liberté; il a des droits. S'il travaille, c'est pour lui-même, c'est pour obtenir des jouissances matérielles et des jouissances morales. C'est en lui-même que se trouve le principe de son action.

» Il est, nous le savons, des hommes, ajoute M. Rossi, qui n'aperçoivent aucun rapport entre les éléments moraux de notre nature et l'économie politique. A leurs yeux, le travailleur n'est qu'une machine..... — C'est là une economie politique qui n'appartient qu'aux pays d'esclavage. Là, et là seulement, l'ouvrier est une machine et fait partie du capital, parce que là la nature humaine a été foulée aux pieds et la loi de Dieu méconnue. »

Ce n'est pas sans motif que nous avons pris acte de ces paroles de M. Rossi. Tout-à-l'heure nous allons lui demander comment il les applique au règlement des rapports entre les capitalistes et les travailleurs. Mais écoutons-le encore caractériser sous un autre point de vue la différence essentielle que présentent le travail de l'homme et la puissance du capital.

« Qu'il y ait sur le marché, dit M. Rossi, trop ou trop peu de bœufs, de chevaux, de machines à vapeur, les pouvoirs publics s'en inquiètent peu... Les oscillations du capital n'intéressent guère la paix publique. En est-il de même des oscillations du travail? Si le capital abondait beaucoup plus que le travail, les salaires s'élèveraient et les capitalistes verraient leurs profits s'abaisser; il y aurait des perturbations dans les fortunes privées, mais nul trouble dans l'Etat. Mais, si le contraire arrivait, si, par une cause quelconque, des multitudes de travailleurs manquaient d'emploi, si l'émigration leur devenait impossible et qu'ils errassent dans les rues, en proie à la faim, à la misère, au désespoir, la société pourrait-elle fermer les yeux et dire froidement ce qu'elle dirait d'un excédant de bœufs ou de moulins à vent? »

M. Rossi affirme que « sous une forme ou sous une autre, le pays viendra au secours de ces infortunés qui sont hommes, et parce qu'ils sont hommes. C'est, continue-t-il, une dépense à la charge de la communauté, dépense qui serait en définitive encore plus considérable, si la société, sourde à la voix de l'humanité, se croisait les bras, prête seulement à réprimer les désordres qu'enfantent la misère et le désespoir. »

Voilà, reproduite avec une fidélité scrupuleuse, toute la partie progressive, libérale et démocratique de l'article de M. Rossi. Arrivons maintenant aux conclusions, et voyons si, en y regardant de près, on ne les trouverait pas quelque peu empreintes, du caractère de cette économie politique, propre aux pays d'esclavage, qui ne fait aucune différence entre un homme, un bœuf et une machine à vapeur, subordonnant également tous ces agents industriels à l'avantage, au profit du capitaliste qui les emploie.

« Quelle que soit, dit M. Rossi, la conduite du travailleur, la pauvreté d'abord et bientôt l'indigence se trouveront assises à son foyer, si la population s'accroît plus que la demande de travail; plus que le *capital circulant*. Toutes les déclamations, tous les chimériques projets de ses prétendus amis, ne feront jamais que l'ouvrier obtienne pour son travail une large récompense, *lorsque son travail n'est pas nécessaire au capitaliste.* »

Observons d'abord qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une rétribu-

...maintenir la classe au nombre dont on a besoin.

N'est-ce pas là l'économie politique des Spartiates à l'égard de leurs ilotes? Quand la population esclave s'était trop multipliée, on lui faisait la chasse pour la réduire à la proportion dont on jugeait avoir besoin. Entre le ON antique et le ON moderne (particule qui représente la classe vivant du revenu de ses capitaux), il n'y a de différence que dans le procédé; quant au résultat par rapport à la masse laborieuse, il est le même.

Le fait antique paraît incomparablement plus odieux, parce que là le meurtre est direct. Chez nous, la mortalité causée par la misère ne paraît être qu'un malheur indépendant de la volonté des hommes. Pourtant, si l'on allait au fond des choses, on reconnaîtrait que cette misère qui tue plus cruellement peut-être que la flèche et le javelot des chasseurs d'ilotes, est l'effet d'une certaine constitution économique dont le maintien dépend, en définitive, de la volonté d'une certaine classe d'hommes. Et parmi ces hommes, il y en a désormais (nous ne craignons pas d'affirmer que M. Rossi est du nombre) qui ne peuvent s'empêcher d'apercevoir clairement l'iniquité, l'inhumanité du régime qui règle les rapports actuels du capitaliste au travailleur, et qui préside à la répartition de la richesse produite. Mais si quelques personnages du monde officiel ont, tout aussi bien que les plus déterminés socialistes, compris cette vérité irrécusable, ils se gardent bien de la confesser tout haut. Par suite des ménagements qu'ils se croient imposés sur ce point par leur position, ils sont dès-lors inconséquents à eux-mêmes. C'est ainsi qu'après avoir, au nom de la dignité humaine, repoussé toute assimilation du travailleur aux animaux et aux machines qu'emploie l'industrie, on en vient à déclarer, sous la forme la plus mitigée, la plus hypocrite qu'on peut trouver, que le prolétaire n'a le droit de vivre qu'autant qu'il est dans les convenances du capitaliste de le faire travailler, de lui payer un salaire. Tant pis pour l'ouvrier, *lorsque son travail n'est pas nécessaire au capitaliste!*

Et cependant Turgot, l'un des glorieux ancêtres des économistes de l'école libérale, a proclamé depuis long-temps que le travail était la plus sacrée des propriétés. La Convention et Napoléon lui-même avaient reconnu en principe à tout homme le droit de vivre. Si le pauvre est tenu de respecter la propriété du riche, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi pénale, d'où vient que le riche, à son tour, n'est obligé à rien envers l'unique propriété du pauvre, le travail?

La misère des ouvriers, disent en chœur les économistes, provient essentiellement de leur disproportion avec la somme des capitaux destinée au salaire. De là des exhortations en sens inverse du précepte: *Croissez et multipliez*. « Imitez à cet égard, leur recommande encore M. Rossi dans l'article que nous venons d'examiner, imitez les règles de prudence que les riches suivent, et dont ils sont même portés à exagérer pour eux-mêmes la rigueur.—Disons-le, ajoute-t-il, appliquer ces règles à sa propre famille et enseigner en même temps au pauvre que rien n'est plus naturel et plus légitime que de mépriser ces règles, c'est peut-être le trait le plus coupable de l'égoïsme des riches... »

Nous pensons, nous, qu'il peut y avoir des traits plus odieux encore de cet égoïsme avoué par M. Rossi lui-même; mais ce n'est pas sur ce point que nous voulons lui présenter une dernière observation. Le chiffre de la population ne constitue que l'un des deux termes du rapport qui détermine fatalement, en quelque sorte, la misère des ouvriers. Ce premier terme dépend, dit-on, d'eux-mêmes, de leur prudente résistance ou de leur abandon irréfléchi à l'instinct de la reproduction. Mais pourquoi les économistes ne songent-ils à modifier le rapport qu'en influant sur ce premier terme? Pourquoi n'examineraient-ils pas aussi les conditions du second, qui dépend exclusivement des détenteurs du capital?

Quoi! cette richesse accumulée par le travail des générations

— fin cour.	82 45	82 60	82 45	82 60	82
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

VALEUR au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	112 50	» »	» »	5 0/0 Rge 1840	109 3/4	109 5/8	B. »
4 0/0....	106 50	» »	» »	— Portugais.	46	» »	H. »
O. de la V.	1410 »	1412 50	H. 2 50	Esp. D. active	32 3/4	32 5/8	H. »
B. de Fr.	3270 »	» »	B. 7 50	5 0/0 Naples.	103 15	103 65	B. »
C. L. 5000	5077 50	» »	H. 5 »	— Romain. .	106 1/4	106 1/2	H. »
— 1000	1102 50	» »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1227 50	1225 »	B.
C. hyp...	770 »	» »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	550 »	540 »	B.
4 Can....	1295 50	» »	B. 2 50	Banq. belg.	660 »	» »	»

CH. DE F. au C.	1er C.	Der C.	DIFe		
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. 810.	H. 5
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 350. »	H. 10
— R. G.	170 »	170 »	»	— 170, 165, 168 75.	B. 1
Orléans.	845 »	» »	H. 3 75	— 842 50, 846 25.	H. 5
Strasb...	241 25	246 25	H. 6 25	— 241 25, 247 50.	H. 6
Rouen..	832 50	» »	H. 2 50	— 831 25, 835.	H. 2
Havre...	667 50	672 50	H. 8 75	— 667 50, 675, 667 50, 675.	H. 10
Marseill.	750 »	752 50	H. 7 50	— 745, 755.	H. 10
Montp..	» »	» »	» »	— ».	»

LONDRES, 19 FÉVRIER.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 97 3/4.	Av.... 82 42 1/2, 45.	F. c. 3 0/0 82 60, 70. d. 50
Esp. act... 33.	Ap.. 82 60, 62 1/2,	5 0/0 125; 90, 95 d. 50
Portug..... 45 3/4.	Rep. fin c. 3 0/0 5.	Orléans, 850 d. 10. Marseille, 760 d. 10. Strasb. 2[illegible]
Mexic..... 34 1/2.	5 0/0 5.	75 d. 10.
Brésil..... 76.	fin proch. 30 à 32 1/2.	F. p. 3 0/0 82 85, 95; d. [illegible]
5 0/0 holl. 102 1/4.		82 95, 83 15 d. 50. 5 0/0
2 1/2 do... 55 1/4.	Bons du Trésor.	12 50, 30 40; d. un 126 [illegible]
Rouen..... 32 5/8.		60 d. 50.
Orléans.... 33.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00,00; courant du mois, 80,00 à 00,00; mars et avril, 80,00 à 00,00; quatre mois d'été, 83,00 à 84,00; quatre derniers mois, 85,00 à 85,50.

LILLE. — Colza, 75,50; 00,00; œillette rousse, 79; 80; lin, 71,25; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 95,00, 95,50; mars et avril, 95,00, 96,00; quatre mois d'été, 98,00 00,00; quatre derniers mois, 98,00; 99,00.

SAVON. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0/0 première sorte; id., id., 0/0 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 19 à 20 0/0.

SUIFS de place. — 56,00 à 55,00 les 50 kil. — Suifs de Russie. — Disponible, 55,00 à 55,50; 4 derniers mois, 60,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 23 février.

7 h. »|» OPÉRA. — Lady Henriette. Le Guérillero.
8 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» THEATRE-FRANÇAIS. — Ménage parisien. Fourberies de Scapin.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Mina,
6 h. »|» ODEON. — Le vieux Consul. Falstaff.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Gamins. Petites Misères. Adrien.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roquelinette. Michel Perrin. Les Comédiens.
6 h. »|» GYMNASE. — Tante Bazu. Rodolphe. Veuve Boudenois. Cadet.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Cravachon. Bonbonnière. Un Raout. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Les Mystères de Paris.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Bohémiens de Paris.
5 h. 3/4 GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Vengeur. Les Invalides. Les Pages.
6 h. »|» COMTE. — Bas Bleus. Hommes de 15 ans. Pierrot.
5 h. 1/2 FOLIES. — Postillon. Château. Bretelles. Inconvénients.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par quintal).

HALLE DE PARIS.

21 Février.				22 Février.			
Arrivages	4014 q.	27 k.		Arrivages	4935 q.	09 k.	
Ventes	995	68		Ventes	2144	65	
Restant	14886	33		Restant	14676	77	
Cours moyen		36,43		Cours moyen		36,37	
Cours-taxe		36,58		Cours-taxe		36,54	
Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	70q.	95k.	47,00 à 54,15	Gr.	33q.	84k.	41,00 à 54,75
1re	157	00	36,93 à 38,20	1re	337	55	36,95 à 39,50
2e	262	49	35,70 à 36,60	2e	467	63	35,05 à 36,60
3e	78	50	29,30 à 31,85	3e	41	83	29,30 à 33,10
4e	9	42	29,93 à 00,00	4e	4	64	25,50 à 26,75
Al.	000	00	00,00 à 00,00	Al.	1091	45	33,70 à 37,65

		1re q.	2e	3e
St-Germ.-en-Laye,	19 fév.	35,22	36,47	00,00
Brie-Comte-Rob.,	19	38,25	36,00	00,00
Fécamp,	17	36,66	35,32	00,00
Orléans,	17	36,47	34,40	00,00
Dijon,	19	34,90	33,00	30,35
Toulouse,	16	43,00	41,00	40,00
Lyon,	17	44,40	42,60	38,40

Sur cette dernière place les farines sont bien offertes et les disponibles se soutiennent. Il s'est fait quelques marchés à livrer, pour mars et avril, sur la base de 42,00 à 43,00 pour les premières marques, et de 38,00 à 39,00 pour les secondes.

Issues de blés.

PARIS, 21 Février. — Son sec : 7,00 à 7,50 les 325 lit. — Moutures : 28,50 à 29,00. — Recoupes, les 100 kil. : 11,00 à 11,50. — Remoulage, 14,00 à 14,32. — Toutes ces issues, le son excepté, ont tendance à la baisse.

FÉCAMP, 17 Fév. — Son : 13,00 les 100 kil.

Taxe du pain (par kil.).

		1re	2e	3e
Paris,	22 Fév.	0,34	0,26	0,00
Gonesse,	19	0,33 3/4	0,37 3/4	0,00
Melun,	17	0,32	0,28	0,00
Senlis,	20	0,31	0,26	0,00
Gray,	17	0,35	0,33	0,00
Ste-Ménéhould,	17	0,28	0,26	0,22
Lyon,	17	0,40	0,35	0,00

Céréales (par hectol.).

NOTA. *A partir de samedi prochain, nous recevrons régulièrement le cours commercial des grains le jour même du marché.*

PARIS. Halle du 21 Février. *Cours commercial.* — Froment de choix : 19,32 à 19,66; do de Montereau : 19,00 à 19,32; do de fermier : 18,32 à 19,00. Peu d'affaires; pour vendre, il eût fallu céder à 0,30 au-dessous de ces prix. — Seigle : 11,32 à 11,66. Plus demandés qu'à la dernière halle. — Orge : 10,66 à 11,00 (droit d'entrée non compris) très recherchée et fort rare. — Avoine de choix : 8,00; 1re : 7,63 à 7,66; 2e : 7,50 à 7,58; 3e : 7,25 à 7,33. — Halle peu animée et se ressentant, à en juger par le petit nombre de visiteurs, de la journée d'hier.

Vente par facteurs, peu d'affaires. — Froment : 18,65, et à livrer : 18,75 à 19,08. — Seigle : 11,33 à 11,66. — Avoine : 8,50.

GONESSE, 19 Février. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 17,00; 3e : 16,00. Sans variation.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 19 Février. — Froment 1re : 20,66; 2e : 20,00; 3e : 18,33. — Seigle : 10,66 à 11,33. — Orge : 10,66 à 11,33. — Avoine : 7,00 à 8,00. Hausse sur le froment de 0,33 à 0,66, à cause de la faiblesse de l'approvisionnement. L'avoine a été également en hausse.

HOUDAN, 21 Février. — Froment, 1re : 21,34 à 21,67; 2e : 20,00 à 20,67. — Champart : 18,67 à 19,34. — Méteil : 17,34 à 18,67. — Seigle et orge : comme au dernier marché. — Avoine de semence : 9,00; do marchande : 7,20 à 7,60. — Halle peu fournie, à cause du mauvais temps. Hausse de 0,50 sur le froment.

ROYE, 19 Février. — Froment, 1re : 17,75 à 18,50; peu à ce dernier cours; 2e : 16,75 à 17,62; 3e : 15,00 à 16,50. — Avoine : 6,10.

NANGIS, 21 Février. — Froment : 17,35. — Avoine : 6,80.

TROYES, 17 Février. — Froment : 15,75 à 21,25. — Méteil : 11,00 à 13,00. — Seigle : 9,00 à 12,50. — Orge : 8,50 à 10,00. — Avoine : 6,25 à 7,50. — Sarrazin : 7,50 à 8,75.

VALENCIENNES, 21 Février. — Froment blanc 20,00 à 22,00; froment gris, 1re : 18,50 à 21,00; 2e : 17,00 à 18.00. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Orge : 13,00 à 13,50. — Avoine : 7,00 à 9,00.

POITIERS, 17 Février. — Froment, 1re : 19,50; 2e : 19,25; 3e : 19,00. — Mouture : 13,25 à 13,75. — Baillarge : 12,00. — Avoine : 8,00 à 8,50.

BOURGES, 17 Février. — Froment, 1re : 19,25; 2e : 18,20; 3e : 16,70. — Seigle : 13,00. — Mouture : 13,00. — Marsèche : 11,75. — Avoine : 7,25.

SANCERRE, 17 Février. — Froment, 1re : 17,66; 2e : 17,93; 3e : 16,66. — Méteil : 15,00. — Mouture : 13,00. — Marsèche : 11,00. — Avoine : 6,50.

ISSOUDUN, 17 Février. — Froment, 1re : 20,25; 2e : 19,35; 3e : 18,00. — Méteil : 12,75 à 13,25. — Seigle : 12,25 à 12,75. — Orge : 12,25 à 12,75. — Avoine : 7,50 à 8,00.

LYON, *Marché de la Guillotière*, 17 Février.

Le marché a été plus approvisionné que le précédent par les arrivages sur charrettes, et les offres sur échantillons. La vente s'est faite difficilement. Les acheteurs de blés demandaient à la baisse. Les prix se sont maintenus pour les blés de 28,25 à 28.50 les 100 kil., et pour le seigle, de 15,00 à 15,50.

L'orge abondait, surtout en qualités de Bourgogne et de Champagne, qui se sont lentement vendues de 14,00 à 15,00 l'hect.

Les orges du Dauphiné se sont soutenues à 15,75 l'hect.

L'avoine est toujours l'article recherché de 9,00 à 9,50 l'hect.

Les farines sont bien offertes; il s'est fait quelques marchés à livrer pour mars et avril : les premières qualités, de 42,00 à 43,00 les 100 kil.; les deuxièmes qualités, de 38,00 à 39,00, selon le mérite. Les farines disponibles se soutiennent, les premières qualités à 44,00 les 100 kil., les deuxièmes qualités à 40,00.

Le pain ferain est fixé pour la dernière quinzaine de février à 040, le kil., et le pain bis à 0,35.

MARSEILLE, 16 Février, 15000 kil. blé tendre de Roumélie ont été traités à 12,00 et 13,25. Plus 10,000 kil. blé dur ainsi qu'il suit : Blé dur d'Azoff : 18,00 à 19,00; — do de Bessarabie : 17,50 à 18,50; — do de Roumélie : 15,00 à 16,50, — Orge : 5,75 à 7,00. La réduction de notre dépôt et les besoins de la place tiennent les céréales en faveur.

TOULOUSE, 16 février. — Froments fins supérieurs : 23,00. — do dits bladettes, 1re : 22,50; 2e : 21,50; 3e : 21,00. — Seigle 16,00. — Millet : 11,00 à 11,50. — Orge : 9,00, — Avoine : 9,50.

Fourrages (les 500 kil.).

PARIS, *faubourg Saint-Martin*, 19 Février. — Foin : 44,00. — Paille de blé : 20,00 à 21,00; — do de seigle : 24,00 à 25,00.

Barrière d'Enfer, 20 Février. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00; 2e 44,00 à 45,00; 3e : 38,00 à 40,00. — Paille de blé : 22,00 à 23,00.

VERSAILLES, 16 Février. — Foin, 1re : 43,00 à 45,00; 2e : 40,00 à 41,00; 3e : 30,00 à 38,00. — Trèfle : 30,00 à 36,00. — Luzerne : 30,00 à 40,00. — Regain : 25,00 à 34. — Paille de blé : 19,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 25,00 à 28,00. — Marché bien approvisionné.

MONTLHÉRY, 19 Février. — Foin : 30,00 à 32,00. — Luzerne : 27,00 à 29,00. — Paille de blé : 16,00 à 17,00. — Paille de seigle : 17,00 à 20,50. — Paille d'avoine : 18,00 à 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 22 *février.*

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1638	1518	120	1 18	1 04	» [illegible]
Vaches....	36	36	00	1 06	» 92	» [illegible]
Veaux.....	568	568	00	1 5.	1 36	1 [illegible]
Moutons..	5915	4723	492	1 36	1 18	1 [illegible]

Marché bien approvisionné. — Vente facile excepté celle des bœufs.

NANGIS, foire et marché du 21 Février. — Veaux amenés, 258. Cours : 1,20 et 1,30. — Bœufs, 46; cours : 1,00 et 1,10. — 8 vaches à 0,80 et 0,90. On avait amené sur la foire 33 chevaux et 816 vaches.

HOUDAN, 21 Février. — Veaux gros amenés : 269; vendus : 265, à 1,50; 1,40; 1,25. — Veaux d'élève : 62; tous vendus de 20,00 à 62,00.

électeurs;

4° Rétribution aux députés, ce qui implique la suppression de tout autre traitement pendant la durée des sessions législatives.

Voilà une partie des mesures que nous regardons comme étant seules susceptibles d'amener la sincérité complète du gouvernement représentatif. Rappeler ces propositions que nous avons déjà développées et sur lesquelles nous reviendrons plus d'une fois, c'est prouver suffisamment que l'on ne saurait, en aucune façon, nous confondre avec les partisans de l'immobilisme parlementaire.

Physiologie des compagnies des chemins de fer.

Dans notre article du 21 février, nous avons raconté la naissance des compagnies et la première phase de leur existence, que nous avons appelée phase de spéculation ; passons à la seconde phase.

PHASE D'EXPLOITATION.

Ce que nous appelons la phase d'exploitation commence vers l'époque où le chemin est livré à la circulation ; ce qui a lieu environ trois ou quatre ans après le vote de la loi de concession. A cette époque, la spéculation des fondateurs originaires est à peu près terminée par l'absorption de la prime offerte par le gouvernement. Le jeu a fait passer les actions de main en main, et leur a fait atteindre leur valeur véritable, qui, nous ne pouvons trop le répéter, est généralement celle du capital total dépensé, tant par les compagnies que par l'État. Dès ce moment, les compagnies rentrent dans les conditions ordinaires des affaires, et si le mouvement de hausse continue, ce mouvement n'est plus dû à ce que ces actions cherchent à se mettre au niveau du capital total dépensé, mais il provient des bénéfices de l'exploitation directe et réelle des chemins de fer.

A cette époque donc, qui sera celle du commencement de cette exploitation, les actions vaudront le double au moins de leur capital originaire de 500 fr. Ceux qui les auront acquises, soit au capital nominal de 500 fr., soit à des cours supérieurs, les auront revendues, et les compagnies se trouveront alors composées, en immense majorité, d'actionnaires nouveaux qui auront payé ces actions 800 fr., 1,000 fr., et peut-être plus. Ces nouveaux actionnaires seront, en dernière analyse, les bailleurs de fonds sérieux, définitifs; ils regarderont ces actions comme un véritable placement de capitaux; ils seront des rentiers, qui, par suite de l'élévation du prix d'achat de leurs actions, n'auront qu'un intérêt de 4 à 5 0/0.

Ainsi, ce n'est pas à eux qu'aura profité le prêt gratuit fait par le gouvernement, mais à tous ceux qui auront spéculé antérieurement sur ce prêt, et poussé les actions jusqu'à leur plus haute valeur qui, ayant ... payées que 500 fr., ne se décide à réaliser un si beau bénéfice. Il vend donc, et, quand il a vendu une fois, il est perdu; car le lendemain du jour où il a touché le prix de sa vente, il est embarrassé de son argent, il en cherche l'emploi : une baisse de 15 ou de 20 fr., qui ne lui paraît justifiée par rien, le séduit; il rachète; le voilà enrôlé dans les spéculateurs.

Oui, il faut attirer les capitaux prudents dans les chemins de fer; mais non pas en les appelant à spéculer; il faut leur ouvrir un placement sûr et commode, mais dont les avantages résultent des succès de l'entreprise même, et non de l'agiotage, c'est-à-dire d'un jeu improductif. — Dans notre prochain article, nous exposerons le plan financier qui nous paraît le plus convenable aux chemins de fer. — Revenons à nos compagnies.

Le chemin est en voie d'exploitation. — Il est indubitable pour nous que, sur les lignes dont il a été question jusqu'ici, celles de Marseille, de Lille, de Tours, de Lyon, les produits dépasseront de beaucoup les calculs que l'on a faits; et nous ne serions pas étonnés que quelques-uns produisissent, en moyenne, pendant les trente-deux ans d'existence des compagnies, un revenu de 15 p. 0/0 du capital total dépensé; et cette évaluation ne paraîtra pas exagérée, si l'on songe à l'énorme accroissement de circulation et aux perfectionnements mécaniques qui ne peuvent manquer de se produire dans un espace de temps aussi long.

A mesure que les revenus s'accroîtront, le prix des actions devra aussi s'augmenter ; mais toute chose a une fin, et l'approche de l'expiration du bail des compagnies posera une limite à cette augmentation.

AGONIE ET MORT DES COMPAGNIES.

Dans les premières années, on ne calculera pas que les concessions ne sont que de trente-deux ans; on achètera les actions comme si elles représentaient une propriété perpétuelle, et l'on ne songera pas que l'on place *à fonds perdus;* mais vers le milieu du bail on commencera à y réfléchir; l'accroissement des recettes maintiendra quelque temps leur cours dans les hauts prix, peu à peu enfin ils déclineront. La valeur des actions baissera, et de 1500 fr., 2000 fr. peut-être, elles redescendront insensiblement vers les prix de 1000 fr. 500 et au-dessous, pour finir à presque rien, jusqu'à l'expiration de la concession, l'actif ne se composera plus que d'un vieux matériel usé, que l'Etat paiera fort bon marché. Dans cette agonie des compagnies, il y aura bien des pertes, dont les spéculateurs profiteront au détriment encore du capitaliste sérieux, en jouant à la baisse, comme ils jouent aujourd'hui à la hausse; il y aura encore là une immense déperdition de capital, mais ce n'est pas là notre affaire; il ne serait pas raisonnable de vouloir attirer l'attention de nos ministres sur ce qui se passera dans trente-deux ans, eux qui vivent au jour le jour, et qui songent à peine au lendemain, — toutes les fois qu'il ne s'agit pas d'eux-mêmes.

ORAISON FUNÈBRE DES COMPAGNIES.

Enfin ces compagnies sont mortes. Dans ce temps-là, qui est ... charge de l'impôt.

Puis les spéculateurs français et étrangers se sont appropriés ces 600 millions en guise de prime, en revendant leurs actions au double du prix d'émission.

Et le public non spéculateur s'est trouvé ainsi amené à placer à fonds perdu et à un intérêt minime une bonne partie de sa fortune.

Et tout cela pour forcer ce même public pendant 32 ans à voyager plus chèrement et moins commodément que si l'Etat s'était chargé lui-même des transports.

En vérité, continuera le susdit calculateur, plus j'y réfléchis, moins je comprends que des ministres qui se croyaient de grands hommes d'Etat aient pu donner la main à de pareilles folies, surtout quand eux-mêmes et leurs défunts grands journaux reconnaissaient que le seul parti raisonnable était l'exploitation par l'Etat.... Ah ! peut-être est-ce sur les avis pressants d'une académie des sciences morales, politiques et économiques qui existait en ce temps-là, et qui semble avoir joui d'un grand crédit, quoiqu'elle ne le méritât guère....

Fermons l'oreille à ces jugements blasphématoires que la peu équitable postérité prononcera sur nos contemporains; on peut abandonner des ministres, pauvres gens condamnés à être des souffre-douleurs pendant leur vie et même après leur mort. Mais accuser l'académie des sciences économiques, quelle injustice ! Certainement notre homme aura été mal renseigné sur le compte de cette estimable réunion. Elle est aussi incapable de donner un mauvais avis sur les chemins de fer que... que d'en donner un bon... Elle dort.

P. S. Un des principaux fondateurs de la compagnie de l'*Union* (chemin de fer de Paris à Lyon), nous adresse une lettre où il se plaint que nous n'ayons pas fait, en faveur de cette compagnie, une réserve que la nature de sa constitution indique. Chaque chose a son temps et sa place. Nous ne sommes pas au bout de notre étude sur la question des chemins de fer. Après l'histoire générale des compagnies, nous aurons à faire les monographies ; nous nous occuperons spécialement de la compagnie de l'*Union*, et nous publierons prochainement la réclamation dont nous venons de parler.

La chambre des députés a voté aujourd'hui le projet de loi portant demande d'une pension pour la fille de M. le maréchal Drouet d'Erlon; elle a ensuite entendu le rapport de M. Allard au nom de la commission chargée d'examiner les pétitions contre les fortifications de Paris. Plusieurs orateurs ont demandé la parole sur cette question, dont la discussion a été renvoyée à la séance de samedi de la semaine prochaine.

La politique française en Orient.

On se rappelle que, lors de la discussion de l'adresse, M. Guizot prononça un discours sur la politique extérieure. Dans ce discours, M. le ministre des affaires étrangères exposait comment il entend

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

IV. — LA PAUVRE RUTH.

(fragment ; suite) (1).

Le prédicant n'était point rebuté par les manières plus que froides de la chère Ruth. Il n'en devint que plus pressant dans sa poursuite.

Elle le suppliait, mains jointes, de ne la point rechercher en mariage, mais de se contenter de son amitié la plus tendre. Elle lui dit enfin qu'elle ne l'aimait pas, qu'elle ne pourrait jamais l'aimer. Mais lui, aussitôt :

— M'aimer ! s'écria-t-il ; cet amour dont la pensée est dans votre cœur, est une chose toute pauvre, toute stérile, toute terrestre, et qui ne doit point entrer parmi les vœux des saints.

Il ne la recherchait point à cause d'une beauté qui n'était que misère, un continuel sujet de chutes et de ruines; elle ne serait jamais pour lui ce qu'étaient pour les prophètes les prostituées des divines écritures. En disant cela, il lui jeta un regard si sévère, que la pauvre fille, malgré elle, poussa un cri d'effroi.

A tout cela se joignit son père; il ne l'admettrait pas plus long-temps à partager le pain de sa table; il fallait qu'elle choisît ou le saint homme ou la charité de la paroisse.

— Je vous donne trois jours, dit-il; nous sommes aujourd'hui au lundi matin, il faut que jeudi soir tout soit décidé. Plus de rémission : ou le prédicant, ou la malédiction paternelle.

A ce mot de malédiction paternelle, un mouvement de ma fille m'effraya. Je sentis que quelque chose d'irréparable en elle avait été frappé; elle porta la main sur son cœur, et son corps ploya comme si une rupture s'était faite dans cet endroit.

L'homme vint. Ruth le prit en particulier, et, peu de moments après, je la vis arriver à moi toute en larmes.

— O ma mère ! dit-elle, cet homme n'est point ce qu'il paraît. Qu'il parle du Ciel tant qu'il voudra, il n'en est pas moins emporté par des passions toutes terrestres. Je l'ai supplié à genoux, là, comme on supplie Dieu, de ne point me persécuter de la sorte. — Vous serez à moi, s'est-il écrié ! Quand a-t-on vu les saints personnages des livres sacrés s'arrêter devant les larmes d'une femme ? Celles qu'ils prenaient n'avaient d'autres volontés et d'autres soucis que de leur plaire. En ces temps, les femmes fidèles étaient tremblantes devant l'homme qui les choisissait comme l'esclave devant le maître. Telle était Sara devant Abraham : il en devrait être encore ainsi de nos jours. Et, quelle que fût la dégénération des cœurs sur ce point il saurait bien, ajouta-t-il, l'y réduire.

Ma pauvre fille épouvantée, non sans motif, préférait la mort la plus affreuse au malheur d'appartenir à un pareil monstre.

Je la blâmai, et cela par un malheureux égard pour son père. Elle me regarda d'un air que je ne lui avais jamais vu.

— Et vous aussi, ma mère, dit-elle ; eh bien! mon Dieu ! tu me le pardonneras !

Je n'ai compris cette parole que depuis.

Quelques jours après, je la voulus ramener encore aux vues de son père.

— Ma mère, répondit-elle, je ne commettrai pas ce crime ; car, selon moi, c'est un crime que de se livrer sans amour : les prostituées ne font pas autre chose. Irais-je me parjurer devant Dieu, en jurant d'aimer un homme qui ne peut qu'être abominable à mes yeux? Je vous dis, moi, que cela ne peut me convenir : plutôt tout autre destin que celui-là. Eh bien ! je recourrai, s'il le faut, au pain des pauvres : la maison *cantonnale* est là pour me recevoir.

Je ne lui avais jamais vu une telle exaltation de langage.

Elle alla visiter cette maison qui devait être son refuge ; car, frappée comme elle était d'anathème à cause de sa faute, elle ne pouvait entrer en service; nul ne l'aurait acceptée que des hommes à mauvais désirs. Et, d'ailleurs, sa santé ruinée ne lui permettait que bien peu de travail, elle n'aurait pu, sur ce point, satisfaire les exigents; et il était généralement compter que ceux qui paient sont poussés vers une rigueur impitoyable. Quand elle vit l'affreuse société dont elle devait partager la table et la demeure, ces gens inconsolés dans leur misère, ces filles perdues, ces criminels chez qui on ne découvre plus une ombre de pudeur, elle recula et tomba de défaillance. Au sortir de là, posant la tête sur la borne d'une rue solitaire, elle se prit à pleurer dans toutes les angoisses du désespoir.

Je la trouvai là, sous l'ardent soleil :

— Ma mère, me disait-elle, s'il m'était permis de mendier librement mon pain, je ne mourrais pas; mais enfin, les hommes le défendent ; quoi qu'on fasse, il faut toujours retomber sous leur tyrannie. Sitôt qu'on lui enlève le droit de mendier, le pauvre, dans les occasions extrêmes, subit l'esclavage sous le despotisme du riche; car il subit ce qu'on appelle la loi, et ce que, dans mille occasions, il faudrait appeler l'iniquité. Dieu maudira cette société qui m'écrase!

De ce moment, elle ne fit plus aucune résistance. En quelque lieu qu'elle portât son regard, elle ne voyait personne qui vînt à son aide; moi-même je ne lui étais d'aucun secours. Mon mari m'inspirait une terreur fatale. Des journées se passaient parfois entières sans qu'une parole fût échangée entre moi et ma fille. Il lui échappait parfois des discours dont j'aurais dû saisir le sens voilé. Mais j'étais aveugle. Ma pauvre enfant me tendait la main et je la laissais périr dans les flots. Que Dieu me pardonne ma coupable apathie!

Enfin, le malheureux jeudi arriva. C'était vers Noël, il faisait un temps des plus tristes; une brume épaisse voilait la côte et faisait pleurer les arbres et le chaume des toits. Durant la nuit précédente, notre coq avait été muet, et le rouge-gorge qui logeait dans la toiture de notre demeure n'ayant point, comme de coutume, chanté au réveil de l'aube, j'étais triste de ne l'avoir point entendu; sa voix eût au moins jeté comme un sourire sous ce ciel en deuil : la décision que devait amener ce jour m'épouvantait.

En quittant le lit, mon mari dit à Ruth qu'il fallait à toute force tirer à fin l'aventure, ou sortir ou se marier; qu'il était las d'attendre, et que le soleil ne se coucherait pas sans qu'un parti fût pris.

Ruth répondit d'un ton résigné, que le soir, il ferait d'elle ce que bon lui semblerait; mais, que jusque-là, elle priait qu'on lui laissât liberté et repos; que s'il voulait lui faire grand plaisir, il lui donnerait sa bénédiction et le pardon des fautes qu'elle avait commises envers lui. Elle me fit la même demande.

Après le déjeûner elle sortit; mais avant de quitter le seuil, elle s'agenouilla encore. Et, rentrant, elle alla baiser le berceau vide de son enfant, que nous avions relégué loin des yeux. Puis, ayant voilé sa tête, elle s'élança dehors.

La journée s'écoula lente, funèbre, pluvieuse; j'aurais désiré quelque doux bruit pour me distraire, et je n'entendais que la pluie qui tombait du toit et la plainte mélancolique et lointaine des flots sur les grèves.

Ruth ne se présenta point au repas du midi. Ce fut entre moi et mon mari un repas sans regard et sans paroles.

Le tard se fit : point de Ruth encore ! Mon mari prit la Bible et voulut y chercher quelque distraction consolante; ce fut en vain. Assis à l'angle du foyer, il s'agitait en silence sur le billot qui lui servait de siége.

La nuit nous entoura complète et ténébreuse. Le vent se leva ; la mer battit la côte avec un plus rauque murmure, des torrents de pluie glaciale retentirent aux vitres de notre chaumière isolée; il y avait une horreur dans tout cela.

Enfin, n'y pouvant plus tenir, mon mari m'adressa la parole :

— Allons au-devant d'elle, dit-il ; a-t-on vu pareille folie ? Et où la trouver encore? Que peut-elle faire dehors par un temps semblable?

Un affreux pressentiment me saisit.

— Dieu nous soit en aide ! m'écriai-je en me frappant le front; ma fille est en péril ; la falaise est escarpée, et la mer est au bas, terrible dans cette nuit de tempête.

— Femme, répliqua Robert, pâle et tremblant de colère, vous êtes aussi folle que votre fille ! Est-ce qu'il y a seulement possibilité de cela. Je vous dis, moi, que vous êtes une insensée.

En achevant ces mots, il fit sonner contre terre son bâton armé de fer. Je me tus, et nous cheminâmes silencieusement, lui cherchant, moi priant dans les ténèbres.

Nous interrogeâmes le voisinage ; nul n'avait aperçu Ruth de la journée. Quelques hommes se présentèrent à nous sur la route déserte. Nous leur

(1) Voir le feuilleton d'hier.

neutre pour tous ces intérêts plus ou moins spirituels ou temporels; elle doit tenir la balance égale entre tous ces groupes divers, souvent même ennemis; elle doit, en un mot, représenter et faire triompher en Orient les principes éternels de justice et d'humanité.

C'est ce que paraît avoir compris notre consul à Jérusalem, s'il faut en juger par la conduite impartiale qu'il vient de tenir, dans l'affaire du juif algérien. Voici le fait tel qu'il est rapporté par les correspondances de Beyrouth :

« Vers la fin de décembre et quelques jours après l'arrivée du nouveau pacha Haïder, un juif algérien ignorant qu'il était défendu aux juifs de passer devant l'église du Saint-Sépulcre, s'approcha de cet édifice. Il fut aussitôt assailli par une bande de fanatiques chrétiens qui le maltraitèrent cruellement et le laissèrent pour mort sur la place. Lorsque le pauvre juif eut recouvré ses sens et qu'il put marcher, il se rendit chez le consul français, M. de Lantivy, et l'informa de ce qui lui était arrivé. Le consul français envoya aussitôt une plainte au pacha, lequel fit arrêter immédiatement les coupables. Cette mesure causa une sensation extraordinaire dans la population chrétienne ; on invoqua comme excuse l'usage qui défendait aux juifs de fréquenter le voisinage de l'église. Les prieurs des couvents latins et grecs intervinrent en faveur de leurs coréligionnaires ; mais M. de Lantivy ne voulut rien entendre, et soutint que le commandement *Tu ne tueras point*, devait bien plutôt être suivi qu'un usage barbare, même consacré par la tradition. Haïdor-Pacha était tout-à-fait de l'opinion du consul français, mais les prieurs des couvents ayant engagé leur parole qu'aucun outrage de ce genre n'arriverait plus, M. de Lantivy consentit à ce qu'on relâchât les prisonniers après quelques heures d'emprisonnement, à condition qu'ils paieraient les dépenses que nécessiterait la guérison de leur victime. En outre, le pacha publia un ordre défendant aux chrétiens, sous les peines les plus sévères, de maltraiter désormais les juifs qui passeraient devant l'église du Saint-Sépulcre. »

On le voit, il y a du fanatisme et des préjugés dans toutes les communions religieuses. Les musulmans s'irritent contre l'apparition du pavillon français dans la ville sainte de Jérusalem ; ils assiègent la maison du consul de France, méconnaissant ainsi les principes de bienveillance pour les étrangers et d'hospitalité qui sont au fond de l'Islamisme. Les chrétiens se ruent sur un juif, parce qu'il passe devant l'église du Saint-Sépulcre ; ils le laissent pour mort sur la place, méconnaissant ainsi, non-seulement l'esprit de paix et de charité du Christianisme, mais encore le commandement de Dieu : « Homicide point ne seras. » Ces crimes collectifs sont malheureusement encore trop fréquents en Orient.

En face d'un pareil état de choses, la politique de protection exclusive proclamée par M. Guizot n'est-elle pas à-la-fois une injustice et une ineptie? Vouloir continuer en Orient la politique de François Ier et de Louis XIV, n'est-ce pas renoncer à relever la France de son abaissement? N'est-ce pas la rapetisser jusqu'à devenir une coterie, jusqu'à épouser les préjugés anti-sociaux, anti-humains? N'est-ce pas, en un mot, se mettre dans l'impuissance d'établir l'ordre et la bonne harmonie entre les élémens religieux ou nationaux qui se combattent?

voir adopté cette tactique si commune de contrarier le pouvoir en tout et sur tout? Encore une fois, qu'on le comprenne bien, quand nous attaquons la politique et les actes du gouvernement, ce n'est jamais dans un esprit d'hostilité systématique, c'est uniquement parce que ces actes et cette politique nous semblent contraire aux intérêts de la nation comme à ceux du gouvernement lui-même.

C'est donc apprécier très faussement notre ligne politique, que de nous ranger parmi les feuilles opposantes les plus extrêmes.

Nous savons, du reste, que cette appréciation erronée n'est pas l'œuvre spontanée des journaux conservateurs auxquels nous la reprochons ; nous savons qu'ils l'ont empruntée à la correspondance que le ministère leur expédie de Paris, et c'est pourquoi nous engageons de nouveau la presse de province à se méfier de cette correspondance.

Comme exemple de la sincérité de ce bureau ministériel d'esprit public, nous pouvons citer un passage d'un article qu'il adressait récemment aux feuilles des départements et que le très grand nombre d'entre elles ont eu le bon esprit de ne pas insérer. Voici ce passage caractéristique :

« L'école connue sous le nom d'école fouriériste, a proposé comme remède l'association. Elle associe le travail et les capitaux, présente une organisation de l'industrie et voit dans cette innovation un progrès et la réalisation du bonheur universel. Les doctrines des adeptes fouriéristes ne sont pas absolument celles des communistes : mais si elles diffèrent par la forme, elles sont les mêmes pour le fond. Les fouriéristes veulent arriver, par un mouvement pacifique, à une communauté de biens, que les derniers présentent comme une obligation, comme une nécessité. Ce seul point de vue nous dispense de nous occuper de pareilles utopies. »

Le raisonnement qui précède se réduit, il nous semble, à ceci :

L'école de Fourier se propose d'associer ce qu'elle appelle les trois forces productives de la richesse, le *capital*, le *travail* et le *talent*, et de répartir aussi équitablement que possible la richesse produite entre ces trois forces. *A chacun selon son capital, son travail et son talent*, tel est, en un mot, l'école de Fourier. L'école communiste, au contraire, refuse tout droit au capital et au talent, et entend répartir, non pas même à chacun selon son travail, mais à chacun selon ses besoins. Donc le *fouriérisme* et le *communisme* sont une seule et même chose également absurde.

Admirez la justesse de l'induction!

La presse de province, et notamment celle qui défend le gouvernement et s'intitule conservatrice, manifeste assez souvent, d'ailleurs, des tendances prononcées vers ces idées, pour lesquelles la correspondance ministérielle affiche un si superbe dédain; témoins les extraits suivants d'articles récemment publiés :

« Améliorer le sort des classes pauvres, voilà la pensée devant laquelle devraient disparaître les dissidences politiques. Ce n'est pas en discourant que l'on atteindra ce but : il faut des institutions, il faut des actes ; il faut d'abord retirer le peuple de la misère avant d'entreprendre son éducation politique ; il faut l'appeler à la vie de l'intelligence, aux jouissances de l'esprit, et les vices grossiers qui l'abrutissent encore disparaîtront peu à peu. »

(*Ordre de Limoges.*)

« La question du paupérisme, qui se lie étroitement, intimement à celle de l'organisation du travail, est devenue, de nos jours, de la plus haute importance, car elle intéresse plus que jamais l'ordre social tout entier. Aussi ne faut-il pas être surpris de l'ardeur avec laquelle on s'efforce de la résoudre.

M. LHERBETTE a la parole pour la discussion générale.

Messieurs, dit-il, je ne viens pas combattre le projet de loi soumis ... ment à vos délibérations. Comment, en effet, ne pas adopter une loi qui ... pour but de subvenir aux funérailles d'un maréchal de France, dont la succession était insuffisante pour lui procurer une tombe dans cette patrie pour laquelle il a si souvent prodigué sa vie, et d'adoucir le sort de l'enfant d'un citoyen désintéressé qui, dans la plus haute position sociale, a toujours oublié sa famille pour son pays. Le pays doit se souvenir de tout pour celui qui a tout oublié.

Messieurs, nous ne devons pas seulement songer à la question pécuniaire, mais aussi à la mémoire de l'illustre défunt. Décidons donc que des attaques dirigées contre le maréchal à une autre époque, il ne reste rien, absolument rien. (Sensation. — Les regards se portent sur M. le maréchal Soult, assis au banc des ministres.) Que les paroles offensantes prononcées contre lui soient rétractées par leurs auteurs ; que ceux-là mêmes qui avaient voulu flétrir une époque de sa vie disent aujourd'hui que toutes les époques de cette vie ont été belles et honorables.

Constatons-le aussi dans une autre vue, afin que des discours, tenus en d'autres circonstances et le langage actuel jaillissent pour les corps et les hommes politiques qu'il ne faut jamais chercher à flétrir ses adversaires. (Approbation.) Cette leçon ne fût-elle pas gravée dans les cœurs par la générosité, ne fût-elle pas dictée aux esprits par une saine politique, elle devrait encore être conseillée à quelques hommes par la prudence personnelle.

Cette prudence doit leur dire qu'elle est bien fausse la situation de l'homme qui, après avoir brûlé ce qu'il avait adoré, se voit contraint de *réadorer* ce qu'il avait brûlé. (Mouvement.) Que les traits dirigés par une main retournent souvent contre elle-même. Souvent en effet l'injure, dans son élasticité terrible, rebondit des fronts auxquels on la destine aux fronts de ceux qui l'ont lancée.

Puisse cette leçon un peu tardive n'être pas du moins perdue pour l'avenir et mettre les hommes en garde contre la violence des passions et contre la faiblesse des condescendances!

Je vote pour le projet.

La chambre, consultée, décide qu'elle passera à la discussion des articles.

Le projet du gouvernement est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est accordé, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de trois mille francs à demoiselle Anne-Marie-Louise Drouet d'Erlon, née à Reims (département de la Marne), le 18 octobre 1796, fille du maréchal Drouet, comte d'Erlon, décédé à Paris le 25 janvier 1844.

» Art. 2. Cette pension sera inscrite au grand-livre de la dette publique avec jouissance dudit jour 25 janvier 1844.

» Art. 3. Un crédit spécial de douze mille francs est ouvert au ministre secrétaire-d'État de la guerre pour le paiement des funérailles du maréchal Drouet, comte d'Erlon.

» Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources affectées aux besoins de l'exercice 1844 par la loi de finances du 24 juillet 1843. »

M. Boissy d'Anglas, dit M. le président, propose l'amendement suivant, qui deviendrait l'article 1er du projet :

« Il est accordé, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de trois mille francs, à M. François-Aimé-Napoléon Drouet, comte d'Erlon, capitaine de cavalerie, né à Soissons le 15 décembre 1803, fils du maréchal Drouet, comte d'Erlon, décédé à Paris le 15 janvier 1844. »

VOIX. — Mais c'est une proposition nouvelle! — La question préalable!

M. LHERBETTE combat la question préalable.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre autorise-t-elle M. Boissy d'Anglas à développer son amendement. (Oui! oui!)

M. BOISSY D'ANGLAS développe sa proposition.

M. ODILON BARROT trouve la proposition inopportune dans l'état actuel de nos finances.

L'amendement n'est pas appuyé.

---

demandâmes s'ils n'avaient point trouvé notre pauvre fille errante comme eux dans la nuit sans lune. Ils n'avaient rien vu.

Nous parvînmes aux côtes de l'Océan : nous les parcourûmes du nord au sud ; nous jetâmes notre voix désolée au vent qui chassait les nuages et portait vers les landes lointaines le bruit des flots grondant aux pieds des ravines.

Tout cela fut inutile; rien ne répondit que le vent et la mer.

La mer se retira ; nous descendîmes sur la grève, et nous nous séparâmes pour aller à la découverte. Quelque chose nous disait que le cher objet de nos recherches était là; un écueil nous attirait dans ces lieux déserts. Nous ne nous trompions pas : aux abords de ce rocher j'entendis le cri de mon mari; je courus : ma pauvre fille était sous ses yeux, enveloppée de goëmons arrachés aux profondeurs de l'Océan.

Alors le courage me revint; mais, hélas! trop tard : je sentis toute ma perte et je vis qu'avec un peu d'énergie, j'aurais pu la prévenir, car mon mari était plus abattu que moi-même. En m'opposant à sa volonté, en lui prédisant le malheur vers lequel il poussait notre enfant, il eût cédé sans doute : cette pensée me précipita dans un grand désespoir.

Je m'adressai à Robert; je lui dis qu'il était un barbare; que, si ma pauvre fille était morte, lui seul en était la cause; qu'il était exécrable à mes yeux ; que s'il voulait des consolations, il fallait qu'il s'adressât à son docteur; car il ne devait pas en attendre de moi.

Le malheureux vieil homme, assis sur un rocher, les mains jointes, la face tombée sur la poitrine, et tenant sur ses genoux la tête inanimée et meurtrie de ce qui fut notre enfant, ne semblait pas m'entendre ; son apathie me révolta : je redoublai mes imprécations contre lui.

Tout-à-coup l'homme se lève dans un état d'égarement. Il prend sa fille dans ses bras et disparaît. Je restai comme pétrifiée de ce mouvement inattendu.

Il courut dans la grange où Stockdove faisait en ce moment une prédication. La foule affluait : il apparut au milieu d'elle avec un terrible éclat de voix et le cadavre de notre fille dans ses bras; il l'éleva au-dessus des têtes et le lança au pied de la chaire du prédicant.

— J'ai tué mon enfant, s'écria-t-il, et cet homme en est cause. Tigres que nous sommes, mangeons ensemble!

La foule épouvantée se dispersa. Il ne resta bientôt plus dans la grange que l'immobile docteur et mon mari qui, plus immobile encore, attachait sur lui des yeux flamboyants.

L'assemblée ne tarda pas à revenir. On trouva mon mari tenant entre ses mains le cadavre du prédicant : il l'avait étouffé.

On le saisit... il fut jugé coupable de meurtre, et l'on prit sa vie.

Restée seule dans le monde, je pris une telle horreur pour l'Angleterre que je la quittai tout aussitôt.

Quand je fus sur le vaisseau qui m'emmenait, je prêtai l'oreille au bruit de la mer sur les grèves de ma patrie, et je tombai dans une profonde tristesse. Puis, tout-à-coup, la pensée de la presse me revint, et je n'eus plus que des malédictions pour une terre où la loi des hommes est d'une inflexibilité si barbare; car enfin un retard, qui n'aurait nui à rien, eût sauvé ma fille, et mon mari ne serait point mort d'une mort infamante.

Et puis, quand l'accès de haine se ralentissait, j'entendais la mer se briser sur les grèves natales, et des larmes d'amour coulaient de mes yeux ; mon âme était pleine de tendres regrets. Ce fut encore avec une douleur bien plus sensible que je perdis de vue le clocher de notre église. Je laissais là les restes de tout ce que j'avais aimé sur la terre ; et quoique j'emportasse leur pensée, je sentais que cet héritage ne suffisait pas à mon deuil. Ah! ce que nous aimons dans l'homme, ce n'est pas seulement l'âme, c'est aussi l'enveloppe de cette divine habitante du corps, et quelque ruiné que soit le vêtement, ses débris nous sont toujours infiniment précieux. Donc, lorsque je vis le clocher de mon église s'effacer dans les nuages, je sentis ce que vraiment est l'exil.

En arrivant en France, j'étais dans le dénuement le plus complet ; j'avais, pour payer mon passage, vendu tout ce que je possédais.

J'errai d'abord de village en village. Quelques âmes charitables me permirent de résider chez elles : en filant, je payais ma nourriture et mon lit. Quand on ne me vit pas approcher des églises, quand on sut ce que j'étais, ce qu'ils appellent une *huguenote*, on me rejeta loin du seuil. J'étais, disait-on, d'un dangereux exemple. Et pourtant la piété fait le fond de ma vie. Je voulus leur expliquer comment je servais Dieu, moins bien qu'eux peut-être, mais enfin selon les inspirations de ma foi; ils ne daignaient pas seulement m'écouter. Toutefois ces mêmes personnes qui ne voulaient pas que je m'arrêtasse sous leur toit, ne me refusaient pas l'aumône à leur porte. En les quittant je priais Dieu pour elles, et elles étaient attendries. Il m'en coûtait beaucoup de ne pas assister à l'office divin. Trouvais-je aux approches des bourgs un bois peu fréquenté, un tertre solitaire, ayant à sa crête une cavité creusée dans le roc, et portant à ses bords une garniture de bruyère, de serpolet et d'ajonc, le dimanche j'allais là écouter les cloches et les chants éloignés des fidèles ; je lisais mon psautier, et c'était mon plus grand bonheur.

Un jour M. Athanase me trouva ainsi. Il venait de porter le viatique à un malade. Oh! celui-là est vraiment un prêtre chrétien. Il est le père de tous ceux qui souffrent. Hélas! cette famille serait assez nombreuse pour épuiser toutes les compassions, si la compassion en Dieu pouvait être épuisable.

Je l'intéressai, il m'aborda. Je lui dis qu'il me jugerait sans doute peu digne de ses bontés, car, enfin, ma foi n'était pas toute la sienne. Il me répondit que ce n'était pas le moment d'entrer dans ces considérations ; que si, malheureusement, ma foi n'était pas toute la sienne, du moins je croyais beaucoup de choses avec lui; que ce livre, qu'il voyait ouvert entre mes mains, était sa loi comme la mienne; qu'ainsi j'étais sa sœur par quelques points. L'un d'eux surtout m'unissait à lui dans cet instant, la souffrance, ce triste apanage de tous les hommes, et que l'on glorifie par la résignation chrétienne.

Je suivis le prêtre à son presbytère. Mlle Angélique était là.

— Ma sœur, dit-il, madame veut bien ne pas douter de nous dans l'épreuve que lui envoie la Providence divine. Cette confiance dont elle nous honore est un don que Dieu nous fait pour le jour de ta fête. Il te donne par là l'occasion de réjouir ta patronne et ton ange.

Mademoiselle Angélique me reçut avec sa façon pleine de grâce. Je lui contai mon histoire qu'elle n'entendit pas sans me donner quelques larmes. C'était la seule compassion qui ne m'eût point jusques-là paru au-dessous de mon infortune. Enfin, monsieur, vous la connaissez, tout aussi bien que moi ; et, si jamais vous êtes malheureux, que Dieu vous accorde d'être consolé par elle!

Je lui dis que, dans cette contrée, je désirais vivre solitaire, car, à cause de ma foi différente de la leur, je ne serais pas agréée par les habitants des villages. Accompagnée de M. Athanase, elle entreprit une quête dans les alentours ; et, ce qui fait beaucoup d'honneur à la charité du pays, ils recueillirent assez pour me faire bâtir cette hutte dans la lande. Mademoiselle Angélique obtint de son père quelques meubles dont elle me fit don. Elle-même me traça mon petit jardin, et le remplit de fleurs. Et pour tout cela et beaucoup d'autres choses encore, elle ne me demande que de parler avec elle la langue de mon pays. Je ne reçois de visites que d'elle et de son frère.

Chaque jour je bénis le ciel qui m'a poussée vers ces bords, moi, pauvre plante que la tourmente a déracinée des côtes natales. En vérité, monsieur, je vous le dis, car j'en ai fait l'épreuve : il ne faut jamais douter de la providence de Dieu ; ce doute tue et détruit et la vie de la terre et la vie du ciel. Il faut croire que Dieu nous est aussi bon durant le pèlerinage qu'au terme du voyage : oui, toujours bienveillant, toujours miséricordieux, toujours paternel! Dans la longue suite d'années que vous promet votre âge, quoi que vous ayez à subir, monsieur, agissez partout avec foi, et Dieu vous enverra, comme d'aventure, l'appui ou les consolations d'un ange. Si les anges ne se montrent plus aux hommes, c'est peut-être parce qu'il n'y en a pas de plus secourable que le chrétien.

La vieille Hélène se tut; et, après avoir essuyé ses pleurs avec son tablier, elle reprit sa tâche. Ainsi fait et doit faire le pauvre; le temps est pour lui chose si précieuse qu'il n'a pas une minute à donner aux larmes oisives. Il faut chez lui que tout travaille à-la-fois, corps et âme.

Lorsque la triste exilée termina son récit, la nuit était close : la lune éclairait la lande, où l'on n'entendait plus que le chant des cigales dans les bruyères, et, vers les grèves, la grande voix de l'Océan qui poursuivait, sous les cieux étoilés et déserts, son perpétuel cantique. Ainsi, quoi que fasse l'impiété des hommes, la prière murmure toujours aux profondeurs de la vision de l'humanité : car, à l'aide de la *foi indestructible*, l'humanité voit dans le monde du mystère ; elle pressent. L'homme ne doute que quand il se sépare d'elle...

HIPPOLYTE MORVONNAIS.

(Extrait du *Manoir des Dunes*.)

[illegible] toute allocation, et ordonne la destruction des travaux commencés; nous demandons en outre que les fonds restés disponibles soient consacrés à l'établissement d'institutions propres à l'amélioration du sort des classes ouvrières. (On ne rit plus au centre.)

3e Pétition de Paris. En marge de cette pétition, dit M. le rapporteur, on lit ces mots :

« Envoyer les lettres et adhésions *franco* au journal la *Réforme*, 16, rue du Croissant. » (Nouvelle hilarité.)

Les pétitionnaires parisiens disent que les fortifications sont dangereuses pour la liberté, et ils supplient MM. les députés de ne pas accorder de fonds pour l'approvisionnement des forts.

Voici le dernier type de ces pétitions, envoyé par des habitants de Nantes, de Châlons, etc.

« A monsieur le président et messieurs les membres de la chambre des députés. L'ame du gouvernement représentatif, c'est la liberté des délibérations. Il faut que les membres de la représentation nationale soient profondément pénétrés de ce principe, conséquemment, les soussignés considérant que les fortifications ont été destinées à repousser l'étranger, et que leur armement en temps de paix peut être attentatoire à la liberté nationale, qu'ainsi l'armement est contraire à la liberté du gouvernement représentatif, enfin que la liberté des délibérations n'existerait plus en présence d'un tel armément, les soussignés vous demandent de repousser par un vote énergique tout projet d'armement, même partiel, des fortifications de la capitale.

En résumé, refus de tous subsides pour l'armement, démolition des travaux exécutés : ici partielle, là complète protestation contre toute pensée d'armement ; tels sont les objets que divers pétitionnaires ont en vue. Nous avons examiné ces questions avec calme ; nous nous adressons à la bonne foi, à la conscience de tous.

Des accusations injustes et dénuées de toute espèce de fondement ont agité l'opinion publique ; le moment est venu de rétablir la vérité, de faire connaître les faits sur toutes leurs faces, de dissiper les préventions, d'appeler le grand jour sur la question. Nous n'avons reculé devant aucune objection.

A peine la loi de 1841 était-elle rendue, qu'ont commencé les attaques. Aujourd'hui on prend le prétexte de je ne sais quel armement imaginaire pour demander la révision de la loi, la démolition des travaux exécutés, ou au moins une partie de ces travaux.

Avant d'entrer dans l'examen de ces propositions, je dois faire connaître quelle est la situation des travaux, quelle a été leur marche depuis la promulgation de la loi jusqu'à ce jour.

M. le rapporteur présente ici l'exposé de l'état des travaux des fortifications de Paris à la fin de 1843. Il résulte de cet exposé qu'à cette époque 93 millions environ avaient été dépensés, c'est-à-dire qu'on était arrivé aux deux tiers des dépenses. Si l'on évaluait les dépenses faites aujourd'hui, on verrait qu'on est arrivé aux quatre cinquièmes environ de la dépense totale.

Depuis la promulgation de la loi, 20 ou 25,000 ouvriers, tant civils que militaires, ont été employés annuellement aux travaux des fortifications. Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, il n'a pas été constaté un seul désordre. Malgré cette agglomération, la population de la banlieue de Paris a conservé sa tranquillité, et les travaux de l'intérieur de Paris ne se sont point ralentis.

On disait avant la loi : c'est là une entreprise gigantesque qui n'aura jamais de fin ; c'est enfouir dans les Catacombes des environs de Paris une masse de maçonnerie dont on ne peut mesurer l'étendue. Le chiffre que l'on assigne à la dépense est un mensonge ; il sera porté plus tard à 5 ou 600 millions ; enfin on présentait le projet de fortifications comme une menace permanente contre Paris, contre le foyer de la civilisation.

Eh bien ! toutes ces prévisions ont été démenties. Deux années encore suffiront à l'achèvement complet des travaux : les travaux ont été exécutés avec un soin auquel tout le monde rend hommage, et avec la probité la plus consciencieuse ; et enfin la dépense totale, nous en avons l'assurance, ne dépassera pas 140 millions.

Enfin, cette ceinture de remparts qui environne Paris a un aspect imposant, sévère, régulier, qui réjouit l'œil (hilarité à gauche) et dispose à des idées de force et de grandeur.

Et ce sont ces fortifications élevées dans une idée de patriotisme, construites avec tant de régularité et d'économie dont on vous demande la démolition. En vérité cela est insensé. Il y aurait dans un pareil fait une versatilité et une barbarie qui nous rendraient la risée de l'Europe. Je ne ferai pas à la chambre l'injure d'insister.

Quelques esprits moins radicaux ne demandent qu'une destruction partielle. Un illustre député a demandé la destruction des citadelles qui peuvent devenir, dit-il, contre la capitale un instrument de tyrannie. (On rit au centre.) C'est cette opinion que je veux surtout combattre, comme étant la plus sérieuse.

L'orateur s'attache à prouver que, dans le système de défense de la capitale, au point de vue d'une attaque extérieure, les forts étaient indispensables.

Tel a été l'avis unanime de la commission spéciale qui a été chargée de préparer le projet. L'enceinte continue et les forts doivent marcher de front ; un seul de ces moyens de défense n'eût pas suffi à garantir la capitale. Tous les forts ont des positions militaires et qui sont indiquées par le besoin de la défense extérieure. Personne ne s'est laissé préoccuper par des considérations politiques.

Une réserve extrême a été apportée dans les fortifications de Paris. Ainsi, les quatre forts de Montrouge, Bicêtre, Ivry, Rosny, sur tout leur développement du côté de la capitale, n'ont reçu aucun parapet en terre et sont fermés seulement par un mur. Quant à la proposition d'ouvrir les forts à la gorge, elle ne peut être regardée comme une proposition sérieuse, car elle montrerait dans ceux qui la font une ignorance complète de l'art de la guerre. Dans les villes fortifiées qui ne présentent pas un développement considérable, il est bon de se ménager des retours offensifs ; mais si l'on réfléchit que les forts détachés sont éloignés de cinq ou six mille mètres de l'enceinte, et qu'ils ne peuvent être secourus extérieurement, on conviendra que les ouvrir à la gorge ce serait véritablement les livrer à l'ennemi, à une heureuse charge de cavalerie.

J'arrive aux considérations politiques : qu'il me soit d'abord permis de dire que l'on s'est livré sur les dangers des forts à une fantasmagorie dont la sincérité n'est garantie que par les illusions de ses auteurs. Je crois que ces hommes n'ont une idée exacte ni de la position des forts, ni de leur éloignement du mur d'octroi ; je vais essayer de leur venir en aide et de préciser la question ; et si l'on parcourt l'intervalle moyen de 4,000 mètres qui sépare les forts du mur d'octroi, on rencontre des villages, des massifs d'arbres, des propriétés encloses de murs ; des vallées, des accidents de terrain sans nombre, puis l'enceinte continue, et enfin les longs faubourgs au bout desquels se trouve Paris.

Du haut du plus grand nombre des forts, on ignore où se trouve Paris, où il s'étend (rires ironiques sur plusieurs bancs) ; dans tous les cas, on n'aperçoit que les flèches des monuments ; de nulle part on ne distingue une rue, une place. (Nouveaux rires.)

Ici M. Allard donne quelques chiffres tendant à établir les distances de chaque fort au mur d'octroi et à la place du Louvre.

Nogent,	5,000 mètres.	— 10,660 mètres.
Rosny.	5,000	— 10,000

Mais pourquoi cette perpétuelle confusion que l'on fait à dessein entre les bastilles, les citadelles et les forts construits auprès de Paris. La Bastille, on le sait, n'était qu'une prison d'Etat construite en 1571 ; et si, en 89, le pays commença par elle ses justes vengeances, c'est à cause des actes odieux dont elle avait été témoin.

Quant aux citadelles, c'est toujours un point culminant ; et lorsqu'on a cité l'opinion de Carmontel, on aurait dû ajouter qu'elles ont aussi pour but de contenir la bourgeoisie des villes lorsqu'elle se mutinait pour se rendre aux magistrats.

Aussi la convention, tout en ordonnant la destruction de tous les anciens monuments du despotisme, respecta-t-elle les citadelles de Bayonne, de Perpignan, d'Arras, qui donnèrent une force incontestable à nos frontières, à la défense nationale.

Qu'y a-t-il donc de commun entre cette vieille Bastille, située au milieu de Paris, avec ces citadelles urbaines et ces forts détachés au loin dans la campagne comme des sentinelles avancées ?

On a voulu voir quelque analogie entre le fort Montjouich et les forts détachés. On a feint de recevoir quelque impression du bombardement récent de Barcelone. Mais songez donc que le fort de Montjouich est à 1,200 mètres de la place, qu'il est situé sur une montagne de 200 mètres, et qu'il plonge sur les places et sur les rues.

Voyez-vous ici quelque chose de semblable ?

Oui, Monjouich peut bombarder Barcelone. Nous en avons eu récemment la triste preuve. Mais hâtons-nous de dire que l'homme qui n'avait pas craint de commettre cet attentat, a été chassé d'Espagne en emportant la malédiction de la patrie et du monde entier. (Applaudissements au centre. — Agitation.)

Nous croyons avoir démontré que l'action des forts sur Paris est matériellement impossible. Cependant on a prêté au gouvernement des arrière-pensées dont on a cru découvrir le secret dans ce qu'on a appelé les tendances à établir un fort sur Montmartre. Rien de semblable n'a eu lieu. Voici ce qui s'est passé à ce sujet : En 1831 régnait une vive controverse entre les partisans des forts et ceux de l'enceinte. Les premiers se trouvaient entraînés par leur système à s'emparer de Montmartre ; ils ne pouvaient laisser ce plateau au pouvoir d'une attaque. Les partisans de l'enceinte prirent ombrage de cette neutralité où étaient amenés leurs adversaires, et ils proposèrent, comme on l'a fait aujourd'hui, de renfermer Montmartre dans l'enceinte. Oh ! j'en conviens, l'érection d'un fort sur la hauteur de Montmartre, situé auprès de Paris, comme le fort Monjouich, près de Barcelone, offrirait de légitimes craintes ; mais rien de semblable n'est à redouter aujourd'hui ; les forts sont rejetés dans la campagne à une assez grande distance ; et ne sont élevés que contre une attaque de l'ennemi à laquelle Paris est pour ainsi dire étranger. (Rires.)

Les bombes ne sont pas des moyens de réprimer une émeute ; elles ne feraient qu'augmenter le nombre des mécontents. L'émeute, nous en avons fait une triste expérience, il faut l'attaquer corps à corps, la circonscrire ; les forts seraient impuissants pour un 18 brumaire : les baïonnettes seront toujours plus redoutables que les bombes pour la représentation nationale.

Ce n'est pas que j'entende nier d'une manière générale que certaines parties des fortifications ne puissent être tournées contre les citoyens ; ici-bas, les choses les meilleures ont leurs inconvénients. Mais de ce que les fusils peuvent être tournés contre la poitrine des citoyens, songez-vous à demander que l'on désarme nos soldats, que l'on congédie les régiments. (Allons donc ! — Rires ironiques.)

Croyez-vous donc que sous ce rapport l'enceinte continue soit exempte de tout reproche. (Non ! non !) C'est à une enceinte continue que tout récemment Séville a dû ses désastres. — Aucun fort n'appuyait l'enceinte, pourtant. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que les événements sont supérieurs aux combinaisons des hommes.

Les étrangers sont parfois, par leur désintéressement, meilleurs juges que nous dans certaines questions. Nous avons pu juger de ce qu'ils pensaient des fortifications de Paris par leurs journaux, par les récits des voyageurs, par les archives des affaires étrangères. Ils ont commencé par douter, puis, lorsque des rapports officiels leur ont fait connaître l'avancement des travaux, ils ont voulu les voir, et en les voyant, ils ont exprimé leur étonnement et leur admiration.

A L'EXTRÊME GAUCHE. Et leur admiration !

M. ALLARD, rapporteur. Quelques mots résument pour nous les avantages des fortifications ; elles sont une réponse péremptoire aux guerres d'invasion de 1814 et de 1815.

Quant aux armements, on en est encore à fonder la première pièce ; et les arsenaux de Vincennes, les seuls qui se trouvent aux environs de Paris, contiennent aujourd'hui moins de pièces que les années précédentes.

Cependant le moment n'est pas loin où un crédit sera demandé à la chambre pour l'armement de ces forts ; car il ne peut entrer dans l'esprit des membres qui ont voté les fortifications, que ces fortifications soient une lettre morte ; il n'entre pas sans doute dans la pensée du gouvernement de vouloir armer en temps de paix les forts des environs de Paris, et de faire autour de la capitale ce qui ne se fait nulle part, mais il devra se tenir prêt à tout évènement. Lorsqu'il sera question de voter des crédits, la chambre pourra imposer au gouvernement toutes les conditions qu'elle jugera à propos.

L'orateur termine en disant que les fortifications sont la plus colossale entreprise qui ait jamais été faite, le plus magnifique monument qui ait jamais été élevé à l'indépendance d'un grand peuple.

M. BEAUMONT (de la Somme). Le rapport de M. Allard n'a pas duré moins d'une heure un quart ; il serait absolument impossible d'opposer aujourd'hui argument à argument ; je demande donc que la chambre ordonne l'impression du rapport de M. Allard, afin que la chambre puisse l'examiner.

M. ARAGO demande qu'il soit laissé assez de temps avant la reprise de la discussion pour que le travail puisse être sérieusement examiné.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que le *Moniteur* devant demain contenir le rapport, l'impression et la distribution sont inutiles.

M. ALLARD déclare qu'il croit les fortifications de Paris assises sur un terrain assez solide pour soutenir une discussion complète ; il ne s'oppose donc pas à l'ajournement de la discussion.

Après une discussion confuse, la suite de la discussion est fixée à samedi de la semaine prochaine.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. David.

Presque tous les députés quittent la salle.

M. LE PRÉSIDENT, en voyant cette désertion, propose de renvoyer à demain à deux heures la suite du rapport des pétitions, et à lundi le développement de la proposition de M. de Bricqueville. (Oui ! oui !)

La séance est levée à quatre heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Moniteur* contient, dans sa partie officielle, une ordonnance datée du 21 février, qui autorise une Société d'assurances mutuelles contre la grêle, établie à Toulouse sous le nom de l'*Iris*.

— Les journaux de l'opposition s'accordent à qualifier de hors-d'œuvre le discours de M. de l'Espée, et ils trouvent tout simple que la chambre [illegible] intérêts du pays. »

— « M. Thiers, dit le *Journal des Débats*, a oublié ou fait semblant d'oublier que le débat était à la chambre ; il l'a transporté aux Tuileries. Nous ne défendrons pas la couronne contre M. Thiers ; ce serait reconnaître qu'il a eu le droit de l'attaquer. »

— Le *Journal des Débats* n'estime pas à moins de 40 voix la majorité qui a décidé le rejet de la proposition *Rémusat*. Les journaux de l'opposition, au contraire, soutiennent que l'épreuve a été douteuse ; et qu'il serait urgent de prendre quelque précaution contre les erreurs du bureau de la chambre.

— « La proposition de M. de Rémusat, dit la *Réforme*, a suivi le destin de ses aînées. La gauche, le centre gauche, la droite ont voté pour la prise en considération ; la phalange des fonctionnaires, le centre tout entier ont donné avec ensemble : ils ont remporté la victoire. Ce n'est plus à la chambre, dont les deux cinquièmes sont juges et parties, qu'il faut s'adresser. Si le corps électoral croit juste et utile d'inféoder ses mandataires à un des pouvoirs de l'Etat, il n'y a rien à dire ; il use de son privilège comme il l'entend. »

— « Jamais rien de plus sérieux n'a menacé la situation du système, s'écrie la *Gazette de France* à propos du vote d'hier ; M. Guizot peut-il se croire debout quand sa majorité est en question ? On disait naguère : Les rois s'en vont. Nous pouvons dire maintenant : Les doctrinaires s'en vont. »

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 21 février.* — M. FERRAND annonce que, dans le bill de la loi des pauvres, il demandera qu'il soit inséré une clause portant : qu'il n'est pas légal de séparer de leurs mères des enfants au-dessous de sept ans, dans les ateliers et maisons de travail.

Au départ du courrier, on se disposait à reprendre la discussion relative à l'Irlande.

IRLANDE.

L'association du repeal, dans sa séance du 19 février, a adopté à l'unanimité une pétition des repealers au parlement, relative au procès O'Connell. Cette pétition tend à établir : 1° Que les poursuites contre O'Connell et ses co-accusés étaient dénuées de fondement ; 2° que, dans l'instruction et le cours du procès, les règles les plus élémentaires de la justice ont été violées.

ESPAGNE.

A Madrid, le 17 février, toutes les affaires étaient en suspens en attendant l'arrivée de la reine Christine. Les décrets d'organisation du conseil d'État et de la gendarmerie, ainsi que plusieurs ordonnances importantes, ne seront publiées qu'à cette époque. Le président du conseil, après avoir reçu de l'ambassade de France communication officielle du départ de la reine-mère s'est empressé de porter cette nouvelle à la reine Isabelle. Sa joie et celle de sa sœur ont été grandes. Toutes deux ont écrit aussitôt à leur mère pour qu'en mettant le pied sur le territoire espagnol, elle trouvât des lettres de ses deux filles. Un courrier, porteur de ces dépêches, est parti pour Barcelone. La reine Christine sera à Madrid dans les premiers jours de mars. Isabelle et sa sœur iront l'attendre à la résidence royale d'Aranjuez.

Les nouvelles d'Alicante et de Carthagène sont bonnes. Le mouvement, dont le caractère dominant est espartériste, se trouve bloqué dans ces deux places, qui ne tiendront pas long-temps. C'est à tort qu'on a prétendu que le châtiment sévère infligé par le général Roncali à sept prisonniers, avait été provoqué par le ministre de la guerre ; il n'a été procédé qu'en vertu de l'ordonnance en vigueur contre les déserteurs. Aux termes de cette ordonnance, tout soldat qui déserte est fusillé sans autre forme de procès que la constatation de son identité.

On croit que le procès de MM. Madoz et Cortina sera terminé la semaine prochaine. Le plus grand secret continue à régner sur toute cette affaire.

Faits divers.

On écrit de Tlemcen, le 5 février, au journal l'*Algérie* :

« Abd-el-Kader, quoique observé par nos colonnes mobiles, parait fonder quelque espoir sur un retour offensif, qu'il annonce ouvertement aux tribus de l'ouest.

» En homme habile et qui sait exploiter jusqu'à ses revers, l'émir cherche à rallier à sa cause de nouveaux partisans. Aux Beni-Snasen, Berbères indépendants, il prouve qu'il est Berbère pas sa descendance directe d'Abd-el-Moula, de la famille souveraine des Beni-Ifferen, l'un des derniers représentants des dynasties berbères, et ce titre lui vaut quelques présents et quelques soldats. Aux Hall-Angad (gens du désert d'Angad), Arabes nomades dont l'état normal est la guerre, il se présente en *medjéed*, défenseur des droits de l'Islam, et recrute parmi eux quelques mercenaires qu'il enrôle sous son drapeau.

» Abd-el-Kader n'est plus le sultan qui marchait à la tête d'une cavalerie nombreuse ; c'est, pour les tribus qui lui ont donné l'hospitalité, un noble voyageur auquel la religion accorde quelques droits, ceux du *dif-allah* (le convié de Dieu), mais qui, exploitant habilement cette position, pourra cependant encore tenter quelque razzia sur nos alliés. »

— Le bâtiment à vapeur *l'Archimède*, commandé par M. Pâris, capitaine de corvette, est parti de Brest le 20 février. Ce bâtiment se rend dans les mers de la Chine.

— On écrit de Posen, le 10 février :

« La comtesse Kwileika, née comtesse Tœufkirchen, et amie d'enfance de S. M. la reine de Prusse, s'est rendue à Berlin, malgré la douleur que lui cause la perte récente d'un époux, pour solliciter du roi le retrait de l'ordonnance qui enjoint aux Polonais réfugiés de quitter la province. »

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 8 février :

« M. de Cancrin a donné sa démission de ministre des finances. Les finances seront désormais divisées en trois sections principales. Le duc de Leuchtenberg aura la direction de la première. M. de Bibikof sera à la tête de la seconde ; on ne sait pas encore qui présidera la troisième. »

— L'académie française a décidé dans sa dernière séance que le con-

à la tête de deux coups de massue qui le renversèrent, sans lui ôter pourtant la perception complète de ce qui se passait autour de lui. Il se releva même au bout de quelques instants, afin de porter aide à sa femme, qui, restée seule dans son lit, luttait en désespérée contre les efforts d'un individu armé d'un compas et d'un couteau, lequel avait d'abord tenté de l'envelopper dans les rideaux de l'alcôve. Marie Desplat s'était heureusement échappée de sa couche, et, bien que frappée dangereusement au sein et au bras droit de plusieurs coups de compas, elle réussit à ouvrir une fenêtre et à donner l'alarme dans le quartier. Alors les assassins prirent la fuite.

» Les personnes accourues sur le théâtre du crime s'occupèrent d'abord de donner les premiers soins aux blessés, et ensuite d'aller chercher un médecin et le commissaire de police.

» Ce dernier, ayant fait prévenir M. le procureur du roi et MM. les substituts, on dut s'occuper de faire des perquisitions urgentes, motivées surtout par les déclarations de Marie Desplat, qui affirmait et persiste encore à soutenir que son mari avait été la victime du locataire, dont elle avait, disait-elle, reconnu très bien la voix.

» Les magistrats ainsi que les personnes présentes ayant pénétré dans la chambre du jardinier François Reynaud, on enleva un lit de plume qui paraissait avoir été retiré d'une autre couche et jeté sur celui du jeune homme. — Alors s'offrit à leurs yeux un spectacle épouvantable : Le cadavre du malheureux jardinier baignait dans le sang, qui avait jailli jusqu'au plafond et couvrait le plancher; le crâne de la victime était brisé, et la tête, presque entièrement séparée du tronc, avait été coupée avec un rasoir qui était resté sur le traversin. La position de cet infortuné indiquait que la mort avait été instantanée; seulement le bras gauche s'était ployé comme pour porter la main au front lorsque le premier coup de hêche l'avait atteint.

» On s'effraie à trop juste titre lorsqu'on songe à l'audace inouïe d'assassins exécutant leur crime à quelques pas d'un poste militaire, dans un quartier où le va et vient est presque continuel, où le cri de : *Sentinelle, prenez garde à vous!* se répète à chaque quart d'heure de la nuit. »

Mardi dernier, au Théâtre-Italien, l'affiche portait *Il Barbiere*. A huit

Étude de Me BONNARD, huissier, rue du Faubourg-Poissonnière, 1, à Paris.

Ventes par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le lundi, 26 février 1844.

Consistant en tables, comptoir de marchand de vin, brocs, entonnoirs en en étain, série de mesures, chaises, tabourets, banquette, secrétaire, pendule, plusieurs futs de vin rouge, vin en bouteilles, baquets, chantiers, bouteilles vides, verres et autres objets, etc. — Au comptant.

Autre en l'Étude de Me DEJARRY, huissier, rue St-Merry, 7, à Paris.

SUR LA PLACE DE LA COMMUNE DES BATIGNOLLES-MONCEAUX.

Le dimanche, 25 février 1844.

Consistant en comptoir, tables, chaises, tabourets, poêle, armoires, buffet, commode, soufflet de forge, enclume, étaux, établis, outils divers, voitures, fer, bois de charronnage, etc.

Bourse du 23 février 1844.

Les fonds publics après un début assez ferme, ont fléchi, et la baisse a continué après la bourse. On semblait donner pour cause à ce mouvement le vote douteux de la chambre sur la proposition de M. de Rémusat. Les chemins de fer se sont généralement soutenus ainsi que les fonds étrangers.

Comptant. — Esp. nouv. différés, 13 3/4. — Passive, 6; 5 7/8. — Oblig.: Orléans, 1260. — Jouis.: 4 Canaux, 145. — Jouis.: Bourgogne, 103 75. — Lin Maberly, 360.

Fin courant. — Naples, 103 75.

	1er c.	P.H.	P.B	dr c	hier
5 0/0 compt.	125 95	126 »	125 90	125 90	125 85
— fin cour.	125 95	126 »	125 90	125 90	125 85
— en liquid.	» »	» »	82 50	» »	» »
3 0/0 compt.	82 65	82 65	» »	82 50	82 55
— fin cour.	82 65	82 75	82 65	82 65	82 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0 [illegible] deuxième sorte; ordre de livraison, 10 0/0.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 24 février.

7 h. »|» OPÉRA. —
8 h. »|» ITALIENS. — Otello.
7 h. »|» THÉATRE-FRANCAIS. — Andromaque. Jeu de l'Amour.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cagliostro. L'Esclave.
6 h. »|» ODÉON. — Le Vieux Consul.
8 h. »|» VAUDEVILLE. — Gamin de Paris. Gants jaunes. Paris bloqué. Adrienne.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

22 Février.			23 Février.		
Arrivages	1935 q.	09 k.	Arrivages	1123 q.	76 k.
Ventes	2144	65	Ventes	684	81
Restant	14676	77	Restant	15115	00
Cours moyen		36,37	Cours moyen		36,82
Cours-taxe		36,54	Cours-taxe		36,56

Cote administrative. (22 Février)				Cote administrative. (23 Février)			
Gr.	83q.	54k.	41,00 à 34,75	Gr.	11q.	42k.	40,00 à 34,15
1re	337	55	36,95 à 39,50	1re	153	86	36,95 à 38,35
2	467	65	35,05 à 36,60	2e	94	20	35,65 à 36,30
3e	41	83	29,30 à 33,10	3e	9	28	31,50 à 31,85
4	4	64	25,50 à 26,75	4e	3	14	26,75 à 28,65
Al.	1091	15	35,70 à 37,65	A l.	307	72	20,85 à 38,25

CAEN, 19 Février. — Farine, 1re : 36,66 à 37,32; 2e : 35,32 à 36,00.

LILLE, 21 Février. — Farine, 1re: 36,50.

CHATEAUROUX, 17 Février. — Farine, 1re: 38,99; 2e: 36,47; 3e: 28,30.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 17 Février. — Farine, 1re: 40,00; 2e: 36,00.

Issues de blés (par 100 kil.)

PARIS. Voir les cours d'hier.
LILLE, 21 Février. — Son : 7,80.
MONTAUBAN, 17 Février. — Son : 3,00.

Taxe du pain (par kil.)

		1re	2e	3e
Paris,	23 Fév.	0,34	0,26	0,00
Coulommiers,	23	0,29	0,24	0,00
Gisors,	19	0,31 1/4	0,26 1/4	0,00
Bonneval,	17	0,30 1/2	0,26 1/2	0,00
Nogent-le-Roi,	17	0,30	0,26 1/4	0,00
Vierzon,	19	0,37 1/2	0,28	0,00
Dax,	17	0,40	0,32 1/2	0,00

Cours des Céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 23 Février. — Froment, 1re : 18,13 à 18,75; 2e : 17,19 à 17,97; 3e : 15,94 à 16,56. — Blé de Mars : 18,75. — Seigle : 8,98. — Orge : 9,70. — Avoine de semence : 8,88; — do marchande : 7,25. — Marché assez bien approvisionné, vente de blé sur place prompte, avec hausse de 0,30 à 0,32. Sur échantillons, offres et transactions nombreuses.

LA FERTÉ-GAUCHER, 22 Février. — Froment, 1re : 19,50; 2e : 19,00; 3e : 18,00. — Seigle : 11,32. — Orge : 10,66. — Avoine : 6,55 à 7,16.

LES ANDELYS, 19 Février. — Froment : 19,19. — Méteil : 17,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 10,25. — Avoine : 6,60.

GISORS, 19 Février. — Froment : 19,00. — Méteil : 16,50. — Seigle : 11,75. — Orge : 10,25. — Avoine : 6,62.

PONT-AUDEMER, 19 Février. — Froment : 22,44. — Seigle : 13,75. — Orge : 12,50. — Avoine : 9,00.

NOGENT-LE-ROTROU, 17 Février. — Froment 17,80 à 19,20. — Méteil : 15,20. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,00.

CAEN, 19 Février. — Froment 1re : 22,00 à 23,00; 2e : 20,50 à 21,50; 3e : 19,00 à 20,00; — do inférieur : 17,50 à 18,50. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Orge : 11,50 à 12,50. — Sarrazin : 13,00 à 14,00. — Avoine : 9,50 à 10,50.

ARRAS, 21 Février. — Froment, 1re : 17,24; 2e : 16,33; 3e : 15,61. — Seigle : 10.78. — Escourgeon : 11,88. — Avoine : 6,23.

Notre marché d'hier était fort peu approvisionné; cependant, le blé n'a subi aucune augmentation. Les autres grains sont de même restés stationnaires.

DOUAI, 20 Février. — Froment, 1re : 17,75 à 19,25; 2e : 16,75 à 17,75; 3e : 15,50 à 16,75. — Orge : 11,50 à 12,25. — Avoine : 5,00 à 7,00.

LILLE, 21 Février. — Froment blanc, 1re : 21,48; 2e : 19,97; 3e : 18,86; — dito roux, 1re : 18,40; 2e : 17,83; 3e : 17,33. — Seigle : 11,50 à 12,25. — Avoine : 7,50 à 8,25.

ORCHIES : 19 Février. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 18,00; 3e : 17,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 5,50 à 6,50.

BÉTHUNE, 19 Février. — Froment, 1re : 18,30 à 20,30; 2e : 16,60; 3e : 14,35. — Méteil : 14,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,00. — Escourgeon : 13,00. — Avoine : 6,50 à 7,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 17 Février. — Froment : 17,00. — Seigle : 9,69. — Orge : 9,58. — Avoine : 6,54.

VOUZIERS, 17 Février. — Froment : 16,37. — Seigle : 9,93. — Orge : 9,64. — Avoine : 5,53.

BAR-LE-DUC, 20 Février. — Froment, 1re : 16,25; 2e : 15,75; 3e : 15,00. — Orge : 7,00. — Avoine : 6,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 17 Février. — Froment, 1re : 24,40; 2e : 22,52; 3e : 22,27. — Méteil : 19,00. — Seigle : 17,90. — Orge : 13,37. — Grosse avoine : 9,23; do petite : 6,00.

MONTAUBAN, 17 Février. — Froment, 1re : 22,75; 2e : 22,45; 3e : 21,78. — Méteil : 17,77. — Seigle : 17,00. — Maïs : 12,66. — Avoine : 9,88.

GRENOBLE, 17 Février. — Froment, 1re : 24,22; 2e : 23,47; 3e : 22,72. — Méteil : 17,50. — Seigle : 17,00 à 17,40. — Maïs : 17,00 à 17,50. — Orge : 17,00 à 17,50. — Sarrasin : 11,25 à 12,40. — Avoine : 9,80 à 10,00.

TOULOUSE, 20 Février. *Cours commercial de la place.* — Froment, 1re : 22,50 à 23,00; 2e : 21,50 à 22; 3e : 20,00 à 21,00. — Froment aduri pour vermicelle, 22,00. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50.

BAYONNE, 19 Février. *Cours commercial de la place.* — Froment du pays : 23,00 à 23,50; — do Bretagne : 21,50 à 22,00. — Seigle : 13,50 à 15,00. — Orge : 10,50 à 11,00. — Maïs : 13,50 à 14,00. — Avoine : 8,00 à 8,25.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 20 Février. — Prix moyen de l'hect. de froment et de seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 10 au 17 Février.

	Froment.	Seigle.
Arlon.	17,25	11,50
Anvers.	18,13	10,42
Bruges.	15,33	9,20
Bruxelles. . . .	17.22	10,46
Gand.	16,31	10,03
Hasselt.	18,25	10,40
Liège.	16,73	11,11
Louvain.	18,06	10,65
Namur.	16,94	10,37
Mons.	15,99	9,35
Prix moyen. . .	16,83	10,34

Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37 fr. 50 c. les 1,000 kilogrammes; et le seigle à celui de 21 fr. 50 c. les 1,000 kilogrammes;

2o Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 centimes les 1,000 hil.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de POISSY du 22 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs. . . .	4638	4518	120	1 18	1 04	» 90
Vaches. . . .	36	36	00	1 06	» 92	» 78
Veaux. . . .	568	568	00	1 54	1 36	1 18
Moutons. .	5915	4723	192	1 36	1 18	1 00

PARIS, Halle aux veaux, 23 Février. — Vaches amenées, 70; vendues, 67; renvoi, 3. Prix : 1,22; — 1,00; — 0,80. — Taureau, 1 amené, et vendu 0,70.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, marché aux veaux, 20 Février. — Veaux amenés, 195; tous vendus 1,50; — 1,20. Il est à remarquer que, depuis long-temps, la vente totale des veaux exposés sur le marché a lieu régulièrement.

23 Février. — Veaux amenés, 401; tous vendus comme au marché précédent : 1,50; — 1,[illegible]

Marché aux porcs, 22 Février. — Porcs amenés, 858; vendus, 800; renvoi, 58. Prix : 1,[illegible] — 1,05; — 0,90.

COULOMMIERS, 23 Février. — Veaux gras 152 vendus 1,54; — 1,42; — 1,28. — Veaux d'élève : 107, vendus de 13,00 à 28,00. — Grands porcs : 56, vendus de 38,00 à 51,00 l'un. — Petits porcs : 85, vendus de 7,00 à 2[illegible] l'un.

HOUDAN, 21 Février. — Veaux gras amenés 269, vendus : 265; renvoi : 4. Prix : 1,58; — 1,40; — 1,25. — Veaux d'élève amenés [illegible] tous vendus 20,00 à 62,00 l'un.

ADJUDICATIONS.

Ministère de l'agriculture et du commerce.

Vente de taureaux de Durham et de béliers et de brebis de races anglaises, à l'école royale vétérinaire d'Alfort.

Le mercredi 27 mars, heure de midi, vente de neuf taureaux de la race améliorée de Durham.

Le mercredi 17 avril, vente de béliers et de brebis des races Dishley, New-Kent et Southdown.

On peut se procurer des catalogues des taureaux au bureau d'agriculture et à l'école d'Alfort.

projet, lui annonça qu'il avait adopté son plan, et qu'il se proposait d'en présenter aux chambres un large commencement de réalisation.

Depuis lors, la question n'a fait que gagner du terrain dans les chambres, dans l'administration et dans la presse.

Un exemplaire de l'*Organisation Unitaire des Assurances*, annoté de la main de M. Humann, resté au ministère des finances, prouve que le ministre avait très sérieusement l'intention de présenter un projet de loi aux chambres.

Plusieurs députés et fonctionnaires haut placés dans l'administration des finances, ont compris toute l'importance qu'il y aurait pour l'État et pour le pays à poursuivre la pensée de M. Humann. Le travail dont nous commençons aujourd'hui la publication, a été entrepris par l'auteur du précédent sur la demande de ces députés, pour leur donner tous les éclaircissements nécessaires et servir de base à l'étude d'un projet de loi.—Au reste, le système de l'assurance unitaire, tel que nous le proposons aujourd'hui, est beaucoup plus simple, plus économique et plus pratique que celui du mémoire de 1840.

En cet état de choses, nous invoquons de nouveau l'appui de toute la presse sérieuse et vraiment progressive, et nous engageons nos amis à déployer aujourd'hui le même zèle qu'il y a quatre ans, pour pousser dans l'opinion une idée dont la réalisation, qui peut être prochaine, marquerait l'ère des grandes réformes, et entraînerait les conséquences les plus heureuses et les plus sociales.

Des différents modes d'Assurances.

Bien que la spéculation ait envahi les assurances (principalement en Angleterre et aux Etats-Unis, où il n'y a pas une seule compagnie organisée sur le système de la mutualité), l'utilité des assurances est incontestable, et cette institutition, tout imparfaite qu'elle est encore, doit être considérée comme un des progrès sociaux les plus importants de notre époque.

Le principe de toute assurance consiste *à faire l'abandon d'une minime partie de son revenu dans le but de s'assurer la conservation du capital*. Cette combinaison nécessite naturellement une réunion de sociétaires, dont la part de contribution soit affectée au remboursement des capitaux qui peuvent être perdus par une partie de l'association. Ce principe de garantie est éminemment social; il intéresse la totalité des assurés à la conservation de la propriété de chacun d'eux, et il préserve les sociétaires de l'altération ou de la perte de leur fortune, moyennant un léger sacrifice. Telle est l'origine de l'*assurance mutuelle*.

La spéculation, ce fléau des sociétés modernes, a trouvé moyen de s'immiscer dans les assurances et de faire tourner à son profit une grande portion des avantages que le principe de prévoyance et d'économie procure naturellement aux associés. Elle s'est constituée leur intermédiaire, et, pour donner au public une apparence d'avantages, elle a pris toutes les éventualités de sinistres pour son compte, moyennant une prime fixe et invariable : cette prime a été portée à un taux assez élevé pour que le spéculateur puisse se couvrir toujours du montant de ses frais et de ses pertes, et se réserver encore de très gros bénéfices. Telle est la source de l'*assurance à prime fixe*.

(1) Voir la collection de la *Phalange*, 2e série, n° du 1er mai 1840 et suivants.

lontaires, aussi bien que les délits et les procès qui résultent actuellement de l'opposition d'intérêt entre les assurés et les compagnies d'assurances.

Ce projet a d'autant plus de chances de succès, que tous les bons esprits sentent aujourd'hui la nécessité d'une réforme qui placerait l'assurance entre les mains de l'Etat à qui revient le droit de gestion des garanties que la société doit aux citoyens.

Par l'organisation unitaire de l'assurance, l'Etat doit protéger la propriété contre les sinistres qui la ravagent périodiquement, comme il la protège contre le vol et les déprédations par l'organisation unitaire de la justice. Examinons les deux modes d'assurances qui sont en vigueur aujourd'hui.

EXAMEN CRITIQUE DES SYSTÈMES ACTUELS D'ASSURANCES.

Des compagnies à primes fixes.

Définition du système à prime fixe. — Ses vices principaux. — Opposition d'intérêts entre l'assureur et l'assuré. — Fiction du fonds social et de la baisse des primes.

Dans le système des compagnies à primes fixes, l'assureur se charge de rembourser les sinistres, moyennant le paiement par les assurés d'une somme fixe, qu'on appelle prime, et il court seul la chance des éventualités.

Ce mode d'assurance doit être considéré comme un jeu inégal dans lequel l'assureur, à prendre les choses en masse, gagne toujours. Voici pourquoi : Le calcul des probabilités a fourni une moyenne de sinistres pour toute la France, moyenne très peu variable pendant une certaine période d'années, et qui a toujours répondu, à très peu de choses près, aux calculs de la statistique. C'est d'après cette moyenne reconnue que les assureurs établissent des tarifs de prime, dans lesquels ils font non-seulement payer à l'assuré une somme égale à la valeur des chances qu'il court, mais encore une autre somme pour des *chances supposées* qu'il ne court pas ; c'est le prix de ces *chances supposées* qui fait le bénéfice des compagnies.

L'assurance à prime est purement et simplement une spéculation, et cette spéculation ne pouvant fructifier qu'aux dépens de l'assuré, les intérêts de ce dernier sont nécessairement lésés tant et autant que la compagnie qui l'assure en a la facilité et le pouvoir. Enfin, il est constant que les intérêts de la compagnie et ceux de l'assuré sont diamétralement opposés dans ce mode d'assurance, et que, par la nature même des choses, il est impossible de les concilier. Ce principe d'assurance est donc essentiellement mauvais.

L'assurance à prime avait rapporté des bénéfices si considérables aux premiers fondateurs, et elle offrait encore tant d'avantages à la spéculation, qu'il s'est élevé près de vingt compagnies pour exploiter concurremment le royaume.

Cette concurrence a bien amené une certaine baisse dans les primes, mais malheureusement une baisse un peu importante influerait plus sur la solvabilité des compagnies qu'elle ne serait avantageuse aux assurés ; car cette solvabilité résulte uniquement du montant des primes, qui doit toujours couvrir, et bien au-delà, les sinistres qu'elles éprouvent. Voilà la véritable, la seule garantie des assurés : en effet :

Le fonds social dont les compagnies font tant d'étalage est tout-à-fait insignifiant, si on le considère comme fonds de garantie. Il n'y a pas de compagnie qui n'éprouve annuellement une somme de sinistres égale à la moitié, et souvent même à la totalité du fonds réalisé. Si les compagnies n'avaient d'autres ressources que celle du fonds social, leur solvabilité se-

pagnies, elles ne perdent pas beaucoup à la baisse des primes, nous le leur garantissons.

Taïti et les Sandwich.

L'occupation de Taïti par l'amiral Dupetit-Thouars a réveillé, de l'autre côté de la Manche, le vieil antagonisme contre la France.

Sir Robert Peel, interpellé sur cette occupation, a répondu, avec cette fierté diplomatique du supérieur qui se réserve de morigéner son inférieur, quand celui-ci viendra lui rendre compte de sa conduite, qu'il savait positivement que le fait annoncé par les journaux français est vrai, mais qu'il n'avait aucune raison de croire actuellement que ce qui a été fait l'a été avec la sanction préalable ou en vertu d'instructions émanées du gouvernement français.

Les orateurs qui ont pris la parole sur cet incident dans la chambre des lords et dans la chambre des communes, semblent s'être donné le mot pour manifester *un grand regret, un vif regret* de la prise de possession de Taïti. Lord Brougham a dit que c'était là un pitoyable fait d'armes qui n'ajouterait rien à la gloire de la France. Aux yeux de l'honorable lord, la conquête d'une île défendue par de grands enfants, par les enfants sans défense des îles de la mer du Sud, n'est qu'une misérable parodie de gloire militaire pour une nation qui compte, dans son histoire, des bataillles comme celles de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram. Lord Brougham pense que la France a eu tort d'adopter la *marche* suivie dans cette circonstance. Il croit d'ailleurs que ceux qui ont exalté à plaisir cette conquête, ont voulu exciter les passions du peuple irlandais, de manière à troubler la perspective de la paix. Il attribue ces mauvaises intentions au parti de la guerre en France, à ce parti ennemi des relations amicales entre la France et l'Angleterre.

La presse anglaise va plus loin encore ; elle présente l'occupation de Taïti comme une violation des droits de l'humanité ; et elle accuse M. Guizot d'avoir cédé au parti de la guerre. Le *Morning-Advertiser* se fait surtout remarquer par les déclamations les plus ampoulées et les plus ridicules. Voici comment s'exprime ce journal :

« Quant à l'opinion de l'Angleterre, dit un journal français, les
» Français se s'en soucient guère. De manière que le droit des na-
» tions sera violé, les règles de l'humanité impudemment foulées
» aux pieds, afin de plaire au parti de la guerre en France ! Nous
» ne concevons pas que notre gouvernement veuille tolérer un si
» inique procédé. Offrir protection à une pauvre reine sans défense
» et la dépouiller de ses domaines, est assurément, parmi les na-
» tions civilisées, un acte qui n'a pas son pareil dans les annales
» de l'histoire. »

Ce langage ne trompera personne. Que l'on ouvre les annales des conquêtes coloniales de l'Angleterre, et l'on y trouvera mille faits semblables ou analogues. L'histoire démontre que l'occupation par les armes de vastes territoires, l'expulsion et la dépossession des princes et des souverains, sont les procédés habituels de la politique anglaise.

Du reste, il est inutile de récriminer sur ce point. Depuis les pre-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

SOMMAIRE. Sociétés d'horticulture. — Médaille offerte par Madame la duchesse d'Orléans. — Emploi du thermosiphon. — Fécondation artificielle. — Régularisation de la production des fruits et des légumes. — Nécessité des jardins pour les hôpitaux.

Le nombre et l'importance des sociétés d'horticulture donnent à cette institution presque naissante parmi nous une valeur dont la presse doit favoriser le prompt développement ; le moment est opportun. Une société d'horticulture est un moyen de fraternité, une source de rapports fréquents et toujours agréables entre des gens appartenant aux nuances les plus diverses de l'opinion ; elle met aussi en relations suivies des amateurs d'horticulture séparés par de grandes distances ; elle établit même des rapports de peuple à peuple. Ainsi, au moment où nous écrivons, la société d'horticulture de Metz ouvre son exposition aux produits du département de la Moselle et à ceux des départements voisins ; celle de Clermont (Puy-de-Dôme), fait appel à tous les horticulteurs de l'ancienne Auvergne ; enfin, celle de Gand (Belgique), donne sous le nom de Festival une grande fête quinquennale où sont conviés les membres les plus distingués de l'horticulture parisienne, appelés à faire partie du jury qui distribuera les récompenses mises au concours.

Paris n'a eu long-temps qu'une société d'horticulture, fondée sous la restauration avec le titre de Société royale d'horticulture. Depuis quelques années, une partie des membres de cette société s'est détachée pour former un cercle général d'horticulture composé presque en entier d'horticulteurs de profession. Chacune de ces deux sociétés ouvre divers concours et distribue des prix et des médailles aux vainqueurs. Le cercle donne au public parisien deux expositions, l'une de printemps, l'autre d'automne, afin de réunir, dans l'une ou l'autre de ces solennités, l'ensemble des produits de l'horticulture. L'exposition de printemps durera du 10 au 15 mars prochain. Là se donneront rendez-vous les fleurs et les fruits forcés, et les collections les plus riches de végétaux de toutes les contrées du monde connu. En général, rien de médiocre n'ose s'y montrer, le jury et l'assemblée, presque tout entière, étant formés de gens du métier.

La Société royale d'horticulture ouvrira son exposition le 10 juin ; elle réunira tous les produits d'été de l'horticulture parisienne. Madame la duchesse d'Orléans, protectrice éclairée de l'horticulture, met cette année comme l'année dernière à la disposition de la société, une médaille d'or de la valeur de deux cents francs, sans destination spéciale ; le jury en disposera en faveur de l'horticulteur qu'il jugera digne de cette honorable récompense. L'année dernière, de vives réclamations se sont élevées au sujet de la remise de cette médaille, la plus enviée de toutes celles dont la société dispose. Cette année, la société a déclaré dans son programme que toutes les branches de l'horticulture, y compris les livres sur cette matière, seraient admis à concourir pour la médaille offerte par Madame la duchesse d'Orléans.

Nous dirons à cette occasion ce qu'il nous semble de ces cours, ce qu'ils sont, et ce qu'ils pourraient être. Quand plusieurs centaines d'hommes se réunissent, dans un but quelconque, s'il ne sort rien de bien et d'utile de leurs réunions, c'est qu'ils y mettent de la mauvaise volonté ; ils le feraient exprès qu'ils ne réussiraient pas à rendre leur association complètement inutile et stérile pour la société. Qu'on les suppose, au contraire, animés du désir unanime de faire le mieux possible dans le cercle de leurs attributions, et quelque futile que soit en apparence le but de leurs réunions, elles feront beaucoup de bien. Or, à notre avis, le bien, une fois qu'il est possible, devient obligatoire. C'est un véritable devoir pour les sociétés horticoles d'étendre leur action à tout ce qui est de leur domaine, dont tout le monde n'apprécie pas assez généralement le côté utile.

Ce n'est pas seulement l'agriculture qui mérite le titre de nourrice des nations ; l'horticulture est pour beaucoup dans la production de ce qui se mange. Les populations urbaines sont nourries pour une portion très importante par les produits de l'horticulture. Or, il y a un fait déplorable qui se reproduit tous les ans avec plus ou moins d'intensité. Pendant les trois ou quatre mois de la morte saison, quand les journées sont courtes, quand l'ouvrage est rare et que les salaires sont minimes, le peuple de Paris n'a pas de légumes frais ; le peu qui paraît sur les marchés est, par l'élévation des prix, à l'usage exclusif de la classe aisée ou riche de la population parisienne ; pour l'ouvrier, il n'y a que des légumes secs.

On sait que, même dans la pleine saison, certains légumes, tels que l'asperge et le chou-fleur, et divers genres de fruits, tels que la fraise et la framboise, se maintiennent à des prix trop élevés pour que le peuple puisse en avoir sa part, de sorte que c'est pour l'ouvrier, comme si la nature avait placé ces productions de l'autre côté de l'Océan.

Il appartient, selon nous, aux réunions d'horticulture, de se préoccuper des moyens de remédier à un tel état de choses, et d'user de leur influence pour favoriser la formation d'associations qui puissent, avec des capitaux suffisants, tenir les marchés de Paris constamment approvisionnés des produits utiles de l'horticulture, et livrer ces produits au peuple à des prix en rapport avec le taux des salaires.

L'année 1843 n'a pas été beaucoup plus défavorable que bien d'autres à la production des fruits. Eh bien ! le peuple de Paris n'a pas pu approcher d'un seul fruit mangeable ; les cerises n'ont pas valu moins de 35 à 40 centimes le demi-kilogramme, et 50 à 60 centimes celles de première qualité. Les abricots sont depuis longues années un fruit presque inconnu au peuple de Paris ; ce ne sera bientôt plus qu'un mythe, une tradition fabuleuse dont les vieillards parleront aux petits enfants comme d'une chose d'autrefois ; on en vend quelques-uns pour les gens riches ; les marchands de la Halle ou du Palais-Royal les font venir de l'Auvergne et du Bourbonnais. Nous ne parlons pas des prunes ; ce qu'on laisse vendre sous ce nom dans les rues de Paris serait, comme au temps du bon Horace, dédaigné par les pourceaux ; la police devrait être mise en demeure d'interdire la vente de ces fruits, bons à peine pour le bétail, fruits qui donnent périodiquement aux enfants du peuple de Paris des fièvres et des dyssenteries souvent mortelles.

Là encore, l'intervention des sociétés d'horticulture amènerait les plus heureux résultats en régularisant la production. La réforme est déjà commencée pour le raisin. Le bon chasselas devient assez commun et d'un prix assez modéré pour rendre impossible le débit de cet indigne verjus, débité sous prétexte de raisin.

Évidemment, l'influence des sociétés d'horticulture peut, par la propagation des bonnes espèces, par le perfectionnement des procédés de culture, par les efforts collectifs, dont la puissance est hors de toute proportion avec les travaux isolés, amener l'équilibre entre la production et les besoins de la consommation, et fermer le marché aux produits malsains, détestables, indignes d'y figurer. Comme tout s'enchaîne dans la société, cette révolution, déjà en voie d'exécution, réagira sur la santé des peuples des grandes villes ; l'abondance et le prix modéré des bons fruits ferait disparaître à elle seule la cause la plus puissante des fièvres d'automne qui exercent de si cruels ravages dans la population parisienne.

Sous un autre point de vue, les sociétés d'horticulture devraient toujours avoir les yeux tournés vers les points les plus avancés de l'horticulture. Ainsi, la faculté que possèdent les végétaux de produire des hybrides par le croisement, les limites dans lesquelles est possible la fécondation artificielle, les résultats possibles de cette opération, qui fait participer l'homme à l'œuvre de la création ; toute cette immense série d'expé-

ses sur les droits de l'humanité.

Par une singulière coïncidence, ce double fait se produit aujourd'hui simultanément dans l'affaire de Taïti et dans celle des îles Sandwich. Il est curieux de rapprocher du passage que nous venons de citer, le passage suivant du *National*. Après avoir mis sous les yeux de ses lecteurs le traité qui vient d'être imposé par les Anglais au roi Kaméhaméha III, le *National* s'exprime en ces termes :

« En Europe, après la guerre la plus heureuse, il n'est pas une » puissance qui osât soumettre un ennemi irréparablement vaincu » à de telles humiliations. Et voilà pourtant les conditions que le » gouvernement britannique impose à un malheureux sauvage, » lequel n'a d'autre tort que celui d'avoir reçu dans son île ces » déloyaux trafiquans qui préludent aux violences de leur gouver- » nement par le commerce des bibles ! Ils le réduisent à un simu- » lacre de souveraineté, à un pouvoir responsable vis-à-vis de » l'Angleterre, responsabilité d'autant plus effrayante que, par l'é- » lasticité de ses termes, elle embrasse tout ce qu'il est possible de » prévoir, et on affirme dérisoirement que tout cela ne détruit en » aucune façon les droits d'un souverain indépendant. »

On le voit, le vieil esprit de conquête française est aussi déraisonnable que le vieil esprit d'envahissement britannique. De part et d'autre, mêmes exagérations ; on s'attaque, on s'accuse, on se reproche d'opprimer de malheureux sauvages, de spolier de leurs droits des souverains qui ne peuvent se défendre. En un mot, de part et d'autre, on s'impute avec acrimonie d'abuser de la force, au moment même où chacun des deux antagonistes pratique et approuve pour lui un pareil abus. Cette contradiction flagrante ne prouve-t-elle pas que le sentiment de la justice et de l'humanité manque à ces deux partis rétrogrades et exclusifs qui s'agitent encore en France et en Angleterre ? Ne serait-il pas plus glorieux, plus utile pour ces deux grandes nations, de fermer l'oreille à ces suggestions haineuses et contradictoires, et de chercher, avec sincérité et bonne foi, dans la question des colonisations, comme dans toutes les autres questions de politique générale, la *marche* conforme à la justice et à l'humanité ?

Oui, que l'on transforme, d'un commun accord, le droit public actuel, le droit d'occupation en matière de colonies ;

Qu'un congrès unitaire soit constitué, et qu'il soit saisi de la question des colonisations européennes ;

Que ce congrès souverain règle, au fur et à mesure de l'expansion civilisatrice, par quelles réactions seront occupées et colonisées telles parties du globe, dans les archipels océaniques ou sur les continents ;

Qu'il fixe les conditions de ces prises de possession ; que ces conditions soient uniformes pour tous les peuples, de telle sorte que l'occupation de la nation colonisatrice n'empêche pas, mais, au contraire, favorise l'accession ultérieure des autres nations ;

Qu'aucune nation, en un mot, ne puisse s'emparer d'aucune île,

mande contre la Russie.

Lors de son avènement sur le trône, le roi de Prusse semblait plutôt favorable qu'hostile à la nationalité polonaise. M. Flottwell, le gouverneur de la province de Posen, fut rappelé et remplacé par M. d'Arnim. Ce dernier était connu par la douceur de son caractère et par sa prédilection pour la langue polonaise. On sait que, dans ce temps, le roi de Prusse s'était prononcé en faveur d'une plus grande liberté de la presse.

Déjà, à cette époque, l'empereur Nicolas s'était rendu à Berlin dans le but de faire revenir son beau-frère de ses principes dangereux. Il avait échoué. Il paraît malheureusement que, cette fois, il a mieux réussi.

Ainsi, dès son départ de Berlin, un prétendu coup de pistolet part dans la ville de Posen, sur la voiture de l'empereur. Ce guet-apens, monté par l'imagination féconde de la police russe (car la police prussienne ne put jamais découvrir l'auteur), n'atteint pas encore le but. Le gouvernement prussien hésite et ne veut pas sévir contre des innocents. Mais voilà que tout-à-coup il arrive à Posen un grand nombre de Russes et de Polonais, soi-disant conspirateurs, dans le but de faire une révolution en plein jour. Cette fois-ci, la police russe est plus heureuse ; le roi de Prusse, digne émule de son beau-frère, ordonne que deux mille Polonais, résidant à Posen depuis douze ans, soient transférés en Silésie. Il leur laisse douze jours, ni plus ni moins, pour vendre leurs propriétés et leurs effets. Notre plume se refuse à décrire le désespoir et la désolation de ces malheureux. Des vieillards, des femmes, des enfants en bas âge sont subitement arrachés à leurs habitudes pour être conduits, au hasard, par des gendarmes, comme un troupeau par des chiens.

Pendant que ces choses se passent au Nord, il semblerait, à en croire la *Gazette de Cologne*, que M. Guizot se montre disposé à se prêter à l'esprit réactionnaire de la Prusse. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Le gouvernement prussien a fait notifier à M. Guizot que quelques sa- » vants allemands se sont spontanément rendus à Paris pour y publier » une *Revue allemande* dirigée contre la philosophie officielle et contre » les principes d'État de la Prusse. Le gouvernement prussien a demandé » l'expulsion de ces professeurs, et M. Guizot a répondu qu'il ferait son » possible pour satisfaire le gouvernement prussien. »

La *Gazette d'État* de Berlin a publié un extrait paraphrasé de cette nouvelle, qui n'aurait pas besoin de commentaire, mais à laquelle, malgré la *Gazette* de Berlin, nous ne voulons pas ajouter foi. Il est impossible d'admettre que M. Guizot, l'ancien apôtre du libéralisme, soit descendu jusqu'à ce degré d'abjection.

— La commission du budget se réunit presque tous les jours. Elle a déjà arrêté la liste des documents qu'elle se propose de demander aux ministres de la guerre et de la marine. Elle commencera le même travail lundi pour les autres ministères, et passera ensuite à la discussion sur les détails. M. Bignon, président de la commission, qui a été obligé de présider pendant quelques jours aux débats publics de la chambre, a repris depuis deux jours la direction des travaux de la commission.

La commission des patentes et celle des crédits supplémentaires ont continué leurs travaux.

La séance d'aujourd'hui, à la chambre des deputés, a été consacrée à des rapports de pétitions qui n'ont soulevé aucune discussion.

Séance du 24 février 1844.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. CUNIN-GRIDAINE présente plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Plusieurs députés déposent des pétitions.

M. DAVID (Deux-Sèvres), rapporteur de la première commission des pétitions :

« Le sieur Holowinski, officier polonais réfugié en France, à Gray, demande à jouir des subsides primitifs que sa famille a reçus du gouvernement français. »

L'ordre du jour, proposé par la commission, parce que la famille du pétitionnaire a obtenu une répartition aussi large que possible, est adopté.

« Le sieur Guenot, ancien militaire, à Paris, demande une pension de retraite. » — Ordre du jour.

« Des habitants du canton de Monpont (Dordogne), protestent contre tout projet de délimitation nouvelle de ce canton. — La commission, considérant que la discussion sur ce projet viendra mieux lors de la présentation du projet de loi qui devra nécessairement intervenir, propose le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. — Adopté.

« L'abbé de Lestang, à Paris, demande qu'il soit donné des co-adjuteurs évêques à tous les prélats de l'église française âgés de 70 ans. »

Ce que demande le pétitionnaire est contraire aux conciles et aux canons de l'église. Des circonstances extraordinaires et exceptionnelles ont seules jusqu'ici déterminé les gouvernements qui se sont succédé à nommer quelques co-adjuteurs. Tout en rendant justice aux bonnes intentions de l'abbé de Lestang, la commission vous propose l'ordre du jour.

L'ordre du jour est prononcé.

M. D'HAUSSONVILLE, autre rapporteur :

« Le sieur Gibert, ancien officier, décoré de juillet, à Paris, réclame contre l'application du système cellulaire dans les prisons. »

Renvoyée à la commission de la loi sur les prisons.

« Des membres du consistoire de l'église réformée d'Oran demandent qu'il soit accordé aux condamnés protestants, en France, un lieu particulier de détention. »

Renvoyée au ministre de l'intérieur.

« Le sieur Galinier, à Caunes (Aude), présente des observations relatives au projet de loi sur les brevets d'invention. » — Ordre du jour.

M. PÉRIGNON, autre rapporteur :

« Le sieur Beaux, à Paris, appelle l'attention de la chambre sur l'insuffisance des lois faites contre les débiteurs de mauvaise foi. »

Le pétitionnaire voudrait qu'on établit un journal contenant les noms des débitants de mauvaise foi. L'ordre du jour, proposé par la commission, est adopté.

« Le sieur Booz, à Paris, se plaint de ce qu'il aurait été, à tort, omis sur la liste des pensionnaires de juillet. »

Le pétitionnaire a rendu des services, mais la commission nommée en 1830 pouvait seule prononcer sur cette demande ; néanmoins, la commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur, qui est prononcé.

M. LEBOBE, autre rapporteur :

« Le sieur Ulrich, à Paris, présente ses vues au sujet d'un eloi à faire sur les inventions. »

Renvoyé à la commission du projet de loi sur les brevets d'invention.

« Le sieur Paris, ancien militaire à Dreux, aurait été nommé légionnaire, et il demande l'intervention de la chambre pour en obtenir le titre régulier et la pension. » — Ordre du jour.

« Le sieur Joulin, ancien militaire à Blois (Loire), se plaint d'une injustice qui lui aurait été faite par un directeur des contributions indirectes. » — Ordre du jour.

« Le sieur Lafont, membre du conseil-général de la Haute-Garonne, appelle l'attention de la chambre sur des fraudes qui se pratiqueraient dans la confection des mercuriales de la ville de Marseille. »

---

riences à faire ou à vérifier, devait figurer en première ligne sur le programme des concours ; ni la société royale, ni le cercle général d'horticulture n'ont offert une médaille à l'horticulteur qui ferait de cet objet d'un si puissant intérêt pour la science comme pour la pratique, le sujet d'un travail sérieux et consciencieux. Les questions palpitantes d'actualité qui brillent par leur absence dans les programmes de ces deux sociétés, sont en si grand nombre, que leur simple énoncé formerait plusieurs feuilletons ; nous en prendrons une entre mille.

Peu de personnes ignorent aujourd'hui ce que c'est que le thermosiphon, ou appareil de chauffage par la circulation de l'eau chaude dans des tubes métalliques. C'est de tous les moyens de chauffage le plus simple à la fois et le plus économique. Nous ne parlerons point de ses applications à l'économie domestique ; on s'occupe en ce moment de construire des maisons sans cheminées, si ce n'est pour les cuisines ; on y louera des appartements tout chauffés, sans feu, ni cendres, ni fumée, au grand avantage de la conservation des meubles et tentures.

Il s'agit seulement des applications du thermosiphon à l'horticulture. Pour bien comprendre l'importance de ces applications, il faut savoir que les 40,000 chevaux de luxe ou de travail existant dans Paris produisent pour plusieurs millions de fumier employé en presque totalité par l'horticulture parisienne. Le prix de la charretée ordinaire de fumier est monté depuis dix ans de 8 francs à 12 et même 14 francs, prix exorbitant qui enlève presque tous les bénéfices de la culture forcée. Or, de tous ces fumiers, à peine la cinquième partie est employée réellement à l'alimentation des végétaux ; le reste sert uniquement à produire de la chaleur artificielle, chaleur que le thermosiphon produirait plus constante, plus facile à gouverner, et à un prix plus de moitié moins élevé. Il y avait là, comme on le voit, le sujet d'une belle et importante question à mettre au concours. L'emploi du thermosiphon dans la culture forcée des végétaux alimentaires, les résultats de cet emploi chez les horticulteurs qui l'ont adopté, les applications possibles et non encore essayées de ce précieux appareil, toutes ces questions ont besoin d'être éclaircies, et il appartient aux sociétés d'horticulture d'en hâter la solution en stimulant par des récompenses le zèle des hommes capables de les résoudre.

Chacune des deux sociétés d'horticulture de Paris distribue à chacune de ses expositions une vingtaine de médailles ; c'est environ soixante médailles à distribuer par année ; il y a donc place pour des concours sur les sujets d'un intérêt général, de la nature de ceux que nous indiquons, sans rien retrancher aux prix accordés pour encourager les différentes branches de l'horticulture professionnelle.

Il appartiendrait aussi aux sociétés d'horticulture de constituer dans leur sein des commissions remplissant les fonctions des utiles réunions dont nous avons signalé l'existence en Allemagne, sous le nom de *Sociétés d'embellissement* ; que de choses à faire ou à faire faire dans cette voie, sans sortir du domaine de l'horticulture ! Il en est une surtout que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer.

On sait quelle influence exercent sur la durée de la convalescence, après une longue maladie, le régime alimentaire et l'exercice ; les hôpitaux de Paris n'ont pas de jardin pour les convalescents. A l'Hôtel-Dieu, une bande étroite de terrain, au plein nord, et une terrasse au midi, au-dessus d'un bras de la Seine qui n'est qu'un égout fétide la moitié de l'année, voilà tout ce que les convalescents ont pour se promener ; les autres hôpitaux de l'intérieur de Paris ne sont pas mieux partagés.

Sait-on ce que souffre, durant sa convalescence, l'ouvrier dont la famille a faim pendant qu'il ne travaille pas ? Un peu d'air, un peu de soleil, de gazon et de fleurs, ce serait souvent bien des jours retranchés à ces longues heures d'attente entre la fin de la maladie et le retour de la santé. Il serait digne de l'horticulture parisienne de provoquer la formation d'un beau jardin pour chaque hôpital, et de l'entretenir constamment garni des plus belles fleurs de la saison ; l'aumône d'une fleur est aussi chrétienne, et peut-être dans ce cas aussi utile que l'aumône d'un morceau de pain. Quant aux aliments, nous voudrions que l'on mît au rang des dépenses les plus urgentes les fonds nécessaires pour donner aux malades et aux convalescents les mets les plus propres à réparer leurs forces et à hâter leur rétablissement, sans égard à ce qu'ils peuvent coûter ; ces mets peuvent être considérés comme de véritables médicaments.

Par exemple, bien des gens croient que la gastronomie seule fait vivre ceux qui s'occupent de la culture des primeurs en hiver ; il n'en est rien. Les légumes frais, surtout les asperges et les haricots verts forcés, sont très souvent prescrits aux riches convalescents par les médecins. Pourquoi le pauvre, dont la santé lui est encore plus précieuse qu'au riche, puisque de son travail dépend le pain de sa famille, ne serait-il pas appelé à profiter dans les hôpitaux des bienfaits du même régime ? Les fonds manquent, répond l'administration. Il nous semble qu'ils ne devraient pas manquer pour cette destination ; il nous semble qu'en attendant le jour où l'aisance, devenue générale dans une société bien organisée, permettra de supprimer les hôpitaux, rien ne doit être épargné de tout ce qui peut abréger le temps passé par les pauvres dans ces asiles de la souffrance.

On parle de projets de jardins d'hiver qui sont, dit-on, à l'étude en ce moment ; il s'agirait de doter Paris d'une vaste serre publique. M. Loudon, célèbre horticulteur anglais qui vient de mourir, avait proposé de couvrir en verre tout le jardin du Palais-Royal, entreprise très exécutable. De tels projets devraient être soumis à l'examen des sociétés d'horticulture, comme l'ont été les plans de la serre colossale bâtie par le roi de Prusse à Berlin.

Nous avons cherché à faire entrevoir une faible portion du bien que peuvent opérer les sociétés d'horticulture prises au sérieux par ceux qui en font partie. Rendons hommage au bien qu'elles font dès à présent et dans leur état actuel ; elles sont le lien le plus gracieux qui puisse réunir les hommes occupés de la culture des fruits et des fleurs, soit comme délassement, soit comme profession ; leur influence croissante ne peut manquer de concourir efficacement à l'embellissement de la patrie, non moins désirable que sa fertilité.

Dans une meilleure organisation, l'horticulture tiendrait une large place ; les fleurs, cette chose que tout le monde aime, cette chose si gracieuse que l'homme le plus profondément blasé, le diplomate anglais, le marchand hollandais, le banquier sans patrie, retrouvent pour elle le pouvoir de se passionner, seraient partout, en toute saison, à l'usage de tous ; personne ne devrait être déshérité de sa part du don le plus aimable dont la nature ait paré le domaine du genre humain.

A. YSABEAU.

PHOSPHORESCENCE DU CORPS HUMAIN.

Les phénomènes qui se rattachent à la phosphorescence, surtout chez les animaux supérieurs et même chez l'homme, chez lequel on les a quelquefois observés, sont encore si peu connus que nous croyons devoir analyser le fait suivant, dont nous ne garantissons point l'authenticité, mais qui ne diffère pas assez de ceux déjà observés dans des conditions plus ou moins analogues pour que nous devions le repousser.

OBSERVATION. — M. S., âgé de 43 ans, d'un taille élevée, robuste, d'une grande activité, a porté pendant quelque temps un psoriasis de la paume des mains. Il mange beaucoup et fait surtout une prodigieuse consommation de graisse, mais ne fait qu'un usage très modéré de boissons fermentées et boit très rarement des liqueurs. Vers la fin de l'été dernier, il eut un fort catarrhe qui le fatigua un peu, et qui disparut à la suite d'un voyage fait sur le continent pour affaires ; mais il continuait à être incommodé de ses mains. Vers cette époque cependant, il s'était livré, avec plus d'abandon que jamais, à son goût pour les matières grasses ; il en avait mangé des quantités prodigieuses, les assaisonnant de beaucoup de suc de citron, qu'il employait pour combattre son psoriasis, quand un soir, se couchant tard et après avoir long-temps lu, suivant son habitude, et se mettant au lit, il quitta la chemise qu'il portait et en coiffa le dos de la chaise, au lieu de la coucher sur le dos de cette même chaise, comme on le fait habituellement. En montant au lit, il fut tout surpris de voir une flamme ou une lueur phosphorescente appuyée sur la chaise où il avait déposé sa chemise, et ayant la forme d'un tronc sans tête. A l'instant même il saute du lit, s'approche de sa chemise, la touche de sa main, et aussitôt, portant ses regards sur son propre corps, il voit ses bras et sa poitrine couverts d'une même flamme lumineuse. Quand la lueur de la chemise disparaissait, il lui suffisait de frictionner cette dernière pour que la flamme reparût. Le phénomène continua pendant plusieurs jours, et s'est montré de nouveau depuis, et à la suite d'un excès du même genre.

(*Gazette médicale.*)

assez puni et nous attendons avec une sorte d'espoir qu'il ait complété la triste expérience qu'il fait aujourd'hui. »

— Le *Constitutionnel* pense que le *Journal des Débats* n'est pas de bonne foi, lorsqu'il prend des airs dévots et commence à se signer au nom de M. Thiers. Selon le *Constitutionnel*, la seule question véritable qui soit pendante depuis 1830, au point de vue représentatif, est celle qu'on résume dans ces deux mots : le gouvernement personnel, le gouvernement parlementaire. Ce n'est pas d'hier seulement que M. Thiers a soumis cette question à la discussion publique ; mais on ne peut contester qu'il ne l'ait fait avec autant de courage que de modération.

— Le *National* et le *Courrier français* critiquent le rapport de M. Allard.

Le *National* engage la chambre 1° à exiger que les établissements d'armement soient portés au centre de la France ; 2° à s'opposer au moins à l'exécution des forts qui restent à construire. En même temps il engage vivement toutes les nuances de l'opposition à ne pas poursuivre avec le parti légitimiste la *chimère anti-nationale* de la destruction absolue des fortifications.

— Le *Courrier français* trouve que le rapport de M. Allard ne brille ni par le style, ni par la force du raisonnement. Malgré les longs développements auxquels M. Allard s'est livré, le *Courrier* pense que la question reste entière, parce que c'est, non pas sous le point de vue militaire, mais sous le point de vue politique, qu'elle doit être envisagée.

— Le *Commerce* se félicite que le débat sur l'embastillement soit rouvert, et propose de prendre à part, les uns après les autres, tous les arguments du rapport de M. Allard.

ANGLETERRE.

A la fin de la séance de la chambre des communes du 21, l'attorney-général d'Irlande a exposé les diverses phases du procès O'Connell et réfuté les reproches dont il a été l'objet. Il combat les arguments de M. T. Wilde, et soutient que toutes les exceptions dilatoires proposées par les accusés pour gagner du temps, les injures dont M. Hughes, le sténographe du gouvernement, a été l'objet de leur part, les rendent indignes de l'indulgence de la couronne. L'orateur soutient que M. Sheil ayant été une fois appelé à défendre devant le jury un homme accusé d'un crime pouvant entraîner la peine de mort, récusa vingt-neuf protestants portés sur la liste du jury. De ce fait, dit-il, on peut tirer cette conséquence, qu'il y a une grande différence entre les théories et la pratique des jurisconsultes libéraux.

Dans la séance du 22, sir Georges Grey interpelle sir Robert Peel sur la prise de possession de Taïti au nom de la France. Il désirerait savoir si le gouvernement anglais a reçu des dépêches à ce sujet, et si dans ce cas il pourrait, sans manquer à son devoir, en donner communication à la chambre.

Sir Robert Peel répond qu'en effet un bâtiment, porteur de dépêches pour le gouvernement, vient d'arriver de Taïti. Il pense que l'amiral français a pris possession de l'île, et que la reine indigène a été déposée. Tout ce qu'il peut dire en ce moment, c'est qu'*il regrette et déplore grandement ce qui arrive* ; cependant il n'a aucune raison de croire encore que ce qui a eu lieu ait été fait avec la sanction préalable, l'agrément et en vertu d'instructions du gouvernement français ; mais, ajoute-t-il, notre gouvernement s'est mis en communication avec la France à ce sujet, et, dans tous les cas, je pense qu'il vaut mieux ne rien dire de plus quant à présent. Je ne doute pas que la chambre approuve ma réserve. Aussitôt qu'il me sera permis de parler opportunément, je saisirai la première occasion qui se présentera pour donner à cet égard à la chambre tous les renseignements qu'il me sera possible. »

Après cet incident, l'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur la motion de lord John Russel. Sir Robert Peel est d'avis qu'il convient de mettre un terme à des débats qui durent depuis quinze jours, sans qu'il soit possible d'en prévoir l'issue. Il demande à la chambre si elle désire que la discussion soit close le soir même. L'opposition demande et obtient le renvoi au lendemain.

M. MAURICE O'CONNELL se plaint avec amertume de la manière dont les agents judiciaires de la couronne ont procédé à Dublin. Après être entré dans le détail de la procédure, il termine en déclarant que l'obtention d'une condamnation ne peut pas servir d'argument contre le repeal. L'association nationale est toujours existante. Le fond du repeal grossit tous les jours. Quelles que soient les conséquences du verdict pour les condamnés, la cause ou le progrès du repeal n'aura pas à en souffrir. Tous les efforts des adversaires du repeal seront impuissants ; ils viendront se briser contre la ferme résolution du peuple irlandais.

Au départ du courrier, M. Gregory prenait la parole.

Le même jour, à la chambre des lords, lord Brougham a interpellé le comte d'Aberdeen sur l'occupation de Taïti par les Français. Il déclare ne vouloir pas embarrasser le gouvernement dans ses relations avec la France et éprouver seulement le désir de savoir si l'on a reçu quelque avis de cette puissance.

Le comte d'Aberdeen répond qu'il croit les relations des journaux parfaitement vraies. Il a appris l'événement avec un vif regret, mais il ne saurait, pour le moment, donner aucune explication à la chambre. Les détails lui manquent.

LORD BROUGHAM partage le vif regret du préopinant. Cette occupation, tant qu'elle ne sera pas expliquée, lui paraîtra inopportune. Il ne prétend pas qu'elle pourra être expliquée, mais l'action peut-être sera désavouée. Je ne saurais dissimuler, ajoute-t-il, le profond regret que j'éprouve en voyant une nation brave comme la nation française, une nation dont l'histoire militaire est admirable, tenir une pareille conduite. Pour un parti quelconque, il y a dégradation à prendre le ton qu'a pris en France le parti de la guerre. Ce parti est ennemi des relations amicales qui unissent la France et l'Angleterre. On a fait de l'occupation de Taïti un grand triomphe, comme s'il y avait quelque gloire à s'emparer d'une île défendue par des hommes qu'on a raison d'appeler les grands enfants, les enfants sans défense des îles de la mer du Sud. Une brave nation n'a pas à s'enorgueillir de si peu. C'est là un bien mince triomphe pour le peuple qui peut citer ses victoires de Marengo et d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram. (Écoutez.) Pitoyable conquête, en vérité, si l'on veut la comparer à de si glorieux faits d'armes! Ceux qui ont exalté à plaisir cette pitoyable conquête ne sont pas les vrais amis de la gloire de la France ; ceux-là tiennent peu à l'honneur de l'armée française! (Écoutez.) Leur but est d'exciter les passions du peuple irlandais, de manière à obscurcir la perspective de la paix, si c'est possible ; mais j'aime à espérer que de tels efforts seront impuissants.

La séance n'était pas terminée au départ du courrier.

— L'association contre la loi des céréales vient de tenir dans Covent-Garden un meeting auquel l'annonce de la présence d'O'Connell avait attiré une immense affluence de curieux. A son entrée dans la salle, O'Connell a été salué d'unanimes applaudissements. Il a prononcé un long discours, qui a été couvert de bravos répétés. Voici la fin de ce discours :

« Autrefois un tyran se rendit au bord de la mer et lui ordonna de s'arrêter, les flots entraînèrent l'idiot. Nous n'avons pas besoin de renverser ceux

bord de l'*Isabelle*, un artilleur tué, ainsi qu'un sapeur des deux compagnies qui avaient été transbordées du *Baléar*. L'artillerie et le génie préparent en toute hâte huit mortiers et douze pièces de gros calibre, avec tout ce qui est nécessaire pour les batteries, et 40,000 sacs de terre.

Après l'exécution de la sentence dont nous avons parlé, le général a adressé des sommations énergiques aux assiégés d'Alicante. Le 11, jour du départ de la dépêche, il n'avait pas encore de réponse.

— Une lettre de Madrid nous annonce qu'on vient de découvrir à Teruel une conspiration dont le but était d'arborer le même drapeau que les insurgés d'Alicante. Les principaux moteurs de cette conspiration ont été arrêtés ; ils devaient comparaître devant une commission militaire.

— On nous écrit de Barcelone, le 17 :

« Il y a eu ici quelques arrestations, entre autres celle d'un négociant fort riche, M. Borell, l'un des républicains les plus exaltés de la Catalogne. Des visites domiciliaires ont fait découvrir quelques armes et des munitions ; les détenteurs de ces armes ont été mis en prison et vont être jugés par une commission militaire. Parmi eux on cite un habitant de Gracia, chez lequel on a trouvé 25 fusils. Les révolutionnaires cherchent à faire des prosélytes dans la Cerdagne espagnole ; il y a lieu de croire qu'ils travaillent les carabiniers, mais jusqu'à présent il n'y a eu aucune démonstration.

» On a commencé déjà à faire ici des préparatifs pour la réception de la reine Christine. Des députations doivent se rendre à Perpignan pour la complimenter. »

ALLEMAGNE.

A Berlin, le 18, on remarquait depuis plusieurs jours un grand échange de courriers entre les États allemands du nord et ceux du midi, sans qu'on pût en rapporter la cause à aucun événement politique important.

A Weimar, la session des états-généraux s'ouvrait le 17.

Le 15 une chaise de poste, attelée de six chevaux, traversait lentement Leipsig. Deux étudiants étaient assis dans cette voiture; et plusieurs autres la suivaient à pied en chantant. Ces deux jeunes gens étaient renvoyés de l'université pour avoir pris part à des associations secrètes.

La *Gazette de Cologne* a reçu de Copenhague une nouvelle d'un grand intérêt : la princesse royale serait enceinte. Si le fait est vrai, beaucoup d'espérances vont être déçues. Le prince Frédéric de Hesse qui a épousé tout récemment une grande duchesse, fille de l'empereur Nicolas, perdrait tout espoir de succéder au trône de Danemark, événement qui exercerait une grande influence sur les relations politiques qui existent entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Copenhague.

Faits divers.

Le *Journal du Hâvre* confirme les nouvelles que nous avons données d'Haïti : M. Barrot aurait quitté l'île, le 18, à bord de la corvette *l'Aube*, emportant un à-compte de 300 mille piastres fortes. Aucune remise n'aurait été accordée par lui sur le montant de la dette, et aucun délai n'aurait été obtenu pour le paiement des arrérages échus. *La Néréide*, portant le pavillon du contre-amiral de Moges, était restée, avec les bricks *le Génie* et *le Papillon*, en rade de Port-Républicain.

— Chemin de fer de Paris à Orléans, du 14 au 30 : Voyageurs, 17,027 ; recettes, 90,171 fr. 57 c. ; et depuis le 1er janvier, 616, 311 fr. 09 c.

— De Paris à Rouen, du 13 au 19 : Voyageurs, 8,449 ; recettes, 79,576 fr. 50. ; et depuis l'ouverture du chemin, 5,928, 111 fr. 84 c.

— De Strasbourg à Bâle, mois de janvier : Voyageurs, 37,920 ; recettes, y compris le prélèvement sur la ligne de Mulhouse à Thann : 133,874 f. 95.

— Le conseil des ponts-et-chaussées a reçu le rapport de M. Mallet sur le système atmosphérique. Jeudi prochain il examinera la question d'une ligne d'essai. (*Journal des chemins de fer.*)

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre du 14 au 20 inclusivement :

Par Boulogne,	525 passagers,	7 chevaux,	4 voitures.
Par Calais,	244 —	2 —	3

Époque correspondante de 1843 : Boulogne, 504 passag. Calais, 137.

— La *Gazette universelle allemande* rapporte que le 8, au matin, le bruit courait à Rome que des désordres graves avaient éclaté dans la Romagne, et notamment à Ravenne. On prétendait que le cardinal Massino, légat de la province, avait subitement quitté cette ville.

— On écrit de Constantinople, 31 janvier, à l'*Observateur Autrichien* :

« Omer Dschemal Effendi se rendra dans quelques jours à Tunis pour s'occuper du règlement des différends qui se sont élevés entre le gouvernement sarde et le bey.

» Le 28 courant, le sultan s'est présenté à l'improviste dans le divan et a assisté pendant une heure et demie à la délibération à laquelle il a pris une part très active. »

— L'institution royale des jeunes aveugles a inauguré son nouveau local par une séance publique, qui a réuni une nombreuse société. A l'ouverture de la séance, M. Dufau, directeur, a lu une notice historique sur Valentin Haüy, créateur des procédés spéciaux d'instruction pour les aveugles. M. Guadet, instituteur, a exposé ensuite le système d'écriture en points saillants à l'usage des aveugles ; cette exposition a été suivie de l'application du système aux élèves de l'institution qui ont écrit avec beaucoup de célérité des phrases dictées par le public, et que d'autres élèves venaient lire ensuite.

Des phrases musicales, écrites d'après le même système étaient chantées non pas à la première vue, mais au premier toucher, avec une exactitude et une pureté dignes des plus grands éloges. Lorsque les exercices ont été terminés, un brillant concert vocal et instrumental a été donné par les professeurs et les élèves.

— Deux mesures viennent d'être prises par le Mont-de-Piété de Paris ; l'une met au compte de l'administration, à partir du 1er janvier 1844, le droit de prise de 1/2 pour 0/0 que payait le public aux commissionnaires ; l'autre dispose que les intérêts seront calculés par quinzaine au lieu de l'être par mois.

lice, qui ont coûté la vie à plusieurs personnes. Non-seulement dans les villes, mais encore à la campagne, il règne une grande fermentation, et l'esprit de mécontentement se manifeste particulièrement à Bologne et dans les environs. On ne néglige rien pour représenter ces faits comme n'ayant aucun rapport avec la politique.

» Toutefois, une réforme politique et sociale paraît inévitable en Italie. Le paupérisme règne ici ; partout il se présente sous l'aspect le plus hideux. Bologne, Ancône, Rome, Naples et la Sicile fourniraient une riche mine pour la composition d'un ouvrage semblable aux *Mystères* de M. Eugène Sue. Les doctrines du communisme français, qui se propagent de plus en plus ne semblent pas étrangères aux événements de Bologne. Le royaume de Naples et ses environs offrent peu de sécurité ; en Sicile, le mal est encore plus grand. »

— Le 18 de ce mois, vers quatre heures de l'après-midi, un vieillard septuagénaire sortait de Douai par la porte de Paris. Il portait un jeune enfant sur son dos et un autre dans ses bras. Les traits du vieillard et ceux des deux pauvres petits annonçaient la faim, le froid, la fatigue et toutes les angoisses de la misère.

Un caporal de grenadiers du 52e de ligne, de garde à la porte de Paris, remarquant des larmes dans les yeux du vieillard, le questionna avec bonté et le fit entrer au poste avec ses petits enfants pour se réchauffer. Là, ce militaire apprit que cet homme avait une fille qui était mariée en Belgique; que cette fille, près de laquelle il vivait, étant morte, ainsi que son mari, les deux petits orphelins qu'ils avaient laissés n'avaient plus d'appui sur la terre. « Je tâche, ajouta-t-il en pleurant, de les emmener à Dijon, dans mon pays. » Le caporal ne possédait point d'argent, mais il offrit son pain, sa portion de viande et sa soupe au vieillard et aux enfants, qui les mangèrent avec avidité. Cette action généreuse porta bonheur à la pauvre famille. Les jeunes gens du collège royal rentraient de la promenade, musique en tête ; un monsieur décoré qui les suivait questionna à son tour le vieillard; puis il le conduisit dans une auberge. Quelques heures après, celui-ci avait une feuille de route d'indigent pour se rendre à Dijon, et ses deux petits enfants étaient provisoirement placés dans une maison de charité. (*Mémorial de la Scarpe.*)

Nous lisons dans le *Sud* de Marseille :

« Une jeune fille, placée en condition, avait dissimulé à ses maîtres l'état de grossesse où elle se trouvait. Quand vint l'heure critique de l'accouchement, seule et privée de tout secours, elle parvint à se délivrer elle-même, et donna le jour à un enfant dont le sexe nous est inconnu. Cette périlleuse opération une fois accomplie, la jeune servante enveloppa le nouveau-né dans un schall tartan, et l'ayant étouffé au moyen de linges qu'elle lui enfonça dans la bouche, elle l'enferma dans sa malle dont elle eut soin d'enlever la clé. Après quoi, se sentant abandonnée de ses forces, elle se rendit chez une sage-femme pour demander les soins qu'exigeait sa position. C'est là qu'elle a été retrouvée par un commissaire de police à qui les maîtres de la fugitive étaient allés faire part de sa disparition. Placée sur un brancard, la malheureuse a été transportée à l'Hôtel-Dieu, et déposée dans une salle de consignés, d'où elle ne sortira que pour être mise à la disposition de M. le procureur du roi. »

Un instituteur primaire nous adresse la lettre suivante qui signale un fait de nature à appeler l'attention de l'autorité.

Monsieur le rédacteur,

Dans le but d'améliorer la condition de l'instituteur primaire, l'autorité supérieure a fait mettre à exécution l'article de la loi sur l'instruction primaire qui ordonne qu'un rôle de rétribution sera dressé par l'instituteur, et envoyé par lui au sous-préfet, qui le rendra exécutoire et le remettra au percepteur.

Ce moyen est excellent en ce qu'il assure à l'instituteur la rentrée intégrale de la rétribution ; mais grâce aux lenteurs du recouvrement ce moyen devient pire que l'ancien mode. Je pourrais citer une sous-préfecture qui n'a rendu exécutoire *aucun* de ces rôles depuis le mois de juin 1843. Il résulte de là que dans cette sous-préfecture les instituteurs ont dû vivre sur leur traitement fixe, qui est de 47 fr. 50 cent. par trimestre (retenue faite du vingtième). Quand les rôles arriveront aux percepteurs il se passera encore bien du temps, sans doute, avant que les pauvres instituteurs touchent ce qui leur revient si légitimement ; en attendant ils vivront comme ils pourront...

J'ai l'honneur, etc.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Condamnation à mort.

Un nommé Thibert vient d'être traduit comme prévenu d'avoir assassiné plusieurs vieillards chez lesquels il s'introduisait en leur garantissant qu'il les guérirait de toute infirmité. Son prétendu remède était d'une simplicité remarquable : une corde neuve et un gros clou. Le clou était fiché dans le mur, la corde passée autour du cou du malade ; alors Thibert accrochait son *client* au clou et le pendait. Une fois la cure accomplie, Thibert dévalisait l'appartement du malade.

Les débats de cette affaire ont duré six jours.

Les charges accablantes et nombreuses qui se sont élevées contre l'accusé ne laissaient aucune ressource à la défense. Aussi Me Lecœur n'a-t-il point voulu soutenir d'insoutenables systèmes, et il s'en est rapporté à la sagesse du jury.

Thibert a pris alors la parole.

Messieurs les jurés, a-t-il dit d'une voix ferme, les paroles que vient de faire entendre M. le procureur-général, ne m'ont nullement épouvanté.

Je suis connu de vous comme voleur, mais je ne fus jamais assassin. J'espère vous prouver que je suis innocent de l'assassinat de Durand.

Ici, l'accusé essaie de démontrer son alibi dans la soirée du 20 octobre. Il établit à sa façon le compte des heures avec un sang-froid et une logique vraiment remarquables.

Il discute pied à pied toutes les charges de l'accusation. Il récrimine contre certains témoins avec une grande habileté, et fait un moment douter de leur témoignage. Il se plaint amèrement de l'instruction de son affaire, de la prévention qu'on a jetée contre lui dans le public par la voie des journaux et par des conversations indiscrètes. Il fait remarquer des

Dès le mois de mai dernier, plusieurs [illegible] s'étaient réunis au cœur de la Bretagne, pour aviser aux moyens de former une vaste union des intérêts agricoles. Cette petite assemblée parait avoir parfaitement combiné ses ressources et ses vues. Il y fut décidé qu'une association générale serait formée de toutes les associations locales de la Bretagne et de tous les propriétaires ayant à cœur la marche du progrès. Un bureau de direction fut composé ainsi : M. Rieffel de Grand-Jouan, directeur de l'Association bretonne; M. Duchâtellier, de Quimper, secrétaire général; M. Keramel, de Lorient, trésorier. Il fut décidé en même temps que la première session s'ouvrirait le 20 septembre à Vannes, sous le nom de *Congrès agricole de la Bretagne*.

Nous avons aujourd'hui les travaux de cette première session. Deux discours remarquables ouvrent la première séance : l'un de M. Rieffel, qui proclame l'avènement de l'intelligence dans la carrière agricole, l'autre de M. de Caumont, qui n'hésite pas à mettre la fondation de l'Association bretonne au-dessus d'un évènement politique, et donne ensuite d'intéressants détails sur les travaux de l'Association normande.

Après s'être constitué sous la présidence de M. de Labourdonnaye, député, le Congrès breton a consacré plusieurs séances à la statistique de la province. C'est par là, effectivement, qu'il devait commencer. Il a été constaté que les bêtes bovines de l'ancien comté nantais sont une excellente race de travail, et que celles du Bas-Léon forment une race à graisse et à lait. Le Bas-Léon fournit les meilleurs chevaux de trait, et la montagne les chevaux de selle les plus énergiques. Une discussion s'est engagée sur la question chevaline, dans laquelle il a été reconnu que les meilleurs chevaux bretons ont toujours du sang.

Quant aux moutons et aux porcs, la Bretagne a de grands efforts à faire pour améliorer ses races. La profession de berger est avilie dans ces contrées, et cependant jamais on ne pourra élever de beaux troupeaux sans de bons bergers. On en est encore à croire que, moins on dépense pour un troupeau, plus il rapporte; et le revenu par là est excessivement faible, s'il n'est pas annihilé.

La question des engrais soulève une intéressante discussion; puis l'on délibère sur la nécessité d'un ministère spécial pour l'agriculture. Ce dernier sujet prend plusieurs séances. M. Lorois, préfet du Morbihan, et M. Duchâtellier de Quimper entrent dans de longs et savants détails. Le congrès se prononce en faveur de la question.

Nous ne pouvons rapporter ici tous les sujets mis en délibération; il faut les suivre dans le compte-rendu qui en a été publié dans l'*Agriculture de l'Ouest* (1), journal de l'Association bretonne. Nous dirons seulement que nous avons encore lu avec fruit les délibérations qui traitent de l'industrie agricole en Bretagne, des colonies intérieures, des banques, du morcellement de la propriété, des baux, etc., etc.

Avant de se séparer, le congrès a jeté les bases d'une organisation agricole de la province. Des inspecteurs d'agriculture ont été nommés dans tous les arrondissements de la Bretagne. Ces inspecteurs, répandus sur toute la surface du pays, et en correspondance permanente avec la Direction de l'Association, devront, sous peu d'années, exercer une puissante influence sur la marche du progrès agricole. Enfin, le congrès a émis une série de vœux formulés comme il suit :

1° *Organisation agricole*. — Le congrès désire que la science agricole se fonde, en France, d'une manière large et puissante. Il pense que le moment est venu, pour le gouvernement, de se décider enfin à un grand effort.

La création, dans chaque département, au fur et à mesure des besoins, d'un vaste établissement agricole tenant à la fois de la colonie et de la ferme expérimentale, lui semble pouvoir servir simultanément à recueillir une partie des enfants trouvés de nos hospices, et à ouvrir, dans toutes les régions de la France, une école d'expérimentation, où l'on étudie[rait] sur l'instruction agricole dont le pays a tant besoin, soit par l'ouverture des cours d'agriculture dans les écoles normales élémentaires, soit par la fondation de bibliothèques communales composées de livres appropriés aux besoins et aux goûts des cultivateurs, au double point de vue de la morale et de l'industrie agricole.

4° *Création du ministère de l'agriculture*. — Le congrès déclare s'associer au vœu émis par le conseil supérieur de l'agriculture, et par le congrès scientifique de Lyon et d'Angers, pour que le gouvernement veuille bien s'occuper de la création d'un ministère spécial de l'agriculture.

5° *Fonds d'encouragement*. — L'assemblée demande que la somme de 80,000 francs, ordinairement accordée à l'encouragement de l'agriculture, soit, le plus tôt possible, portée à 8,700,000 francs, ce qui ne donne que 200,000 francs par département, somme qui serait répartie suivant les besoins relatifs de ces départements.

6° *Landes et communs*. — L'assemblée, sachant que des études ont été faites par le gouvernement sur l'opportunité du partage, de la vente, du défrichement, ou du reboisement des landes et des communs de nos départements, demande que ces études soient poursuivies avec activité; mais que le gouvernement, avant de se prononcer, ne néglige pas de considérer, au point de vue de l'intérêt national, quel parti on pourrait tirer des portions du sol dont l'avenir devra ainsi être réglé par une législation nouvelle, quelle raison il y aurait d'en retenir certaines portions pour des établissements publics.

7° *Céréales*. — L'assemblée demande que la loi de 1832 soit modifiée, de manière à étendre la limite dans laquelle l'exportation des grains peut se faire. Elle désirerait que le prix régulateur, pour l'exportation, fût élevé de 2 fr. par hectolitre.

Elle demande aussi que les marchés de Nantes et de Saint-Lô ne soient plus consultés pour la fixation du prix régulateur de la 2e section de la 4e classe.

8° *Haras*. — Le congrès demande que l'administration veuille bien prendre des mesures pour que, chaque année, il soit publié, par les soins de l'administration des haras, une statistique de ces établissements pouvant faire connaître le nombre des étalons, le nombre des dépôts de la Bretagne, des stations qui sont établies annuellement, des saillies qui ont eu lieu, des produits qui ont été obtenus. En même temps, prier l'administration de poursuivre, par tous les moyens à sa disposition, le recensement des chevaux, avec distinction de race, détail de sexe et d'âge.

9° *Élève et commerce de chevaux*. — Se prononçant sur la question de savoir quel est le genre de chevaux utiles à la Bretagne pour y développer l'amélioration des races, le congrès pense que divers genres de chevaux sont nécessaires à ce pays, selon les races de juments qu'il possède, selon les conditions de nourriture et de position géologique. Le littoral du Nord, offrant une forte race indigène, a besoin de chevaux forts et en même temps possédant un degré de sang suffisant pour améliorer. Ainsi, le carrossier anglais ou allemand ayant du sang, et le cheval pur sang très fort pour les juments les plus parfaites, semblent devoir être adoptés pour la Bretagne.

Pour les montagnes et le littoral du Midi, où les juments sont petites et souvent frêles, le petit cheval d'un sang étoffé et bien membru, semblable aux forts poneys anglais, et le cheval arabe, ou le cheval anglais pur sang bien établi et bien membru, semblent réunir aussi tous les avantages.

Le congrès croit devoir appeler l'attention du gouvernement sur les conditions qui précèdent et qui lui paraissent les plus convenables pour l'amélioration de la race chevaline.

10° *Gardes champêtres*. — L'assemblée demande que l'administration veuille bien s'occuper d'améliorer le service des gardes-champêtres.

11° *Resels et saumures*. — Le congrès verrait avec satisfaction que les

(1) On s'abonne à Nantes, chez Sebire, libraire, et à Paris, chez Mme Bouchard-Huzard. — Il paraît une livraison tous les 3 mois.

[illegible] — Jouissance; [illegible] 145. — [illegible]
— Canal de Bourgogne, 1092,50. — [illegible]
Fin courant. — Belge 1840, 107. — Naples, 104.

5 0|0 compt.	1er C.	125 85	P. H.	125 85	P. B.	125 70	dr C.	125 75	hier 125
— fin cour.		125 80		125 85		125 75		125 80	125
— en liquid.		» »		» »		» »		» »	»
3 0|0 compt.		82 55		82 55		82 40		82 50	82
— fin cour.		82 50		82 55		82 40		82 50	82
— en liquid.		» »		» »		» »		» »	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIF le C. pr.
4 1|2 0|0.	112 50	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	109 7|8	» »	»
4 0|0 ...	106 50	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	»
O. de la V.	1413 75	» »	H. 1 25	Esp. D. active	32 3|4	32 7|8	H. [illegible]
B. de Fr.	3260 »	3255 »	B. 15 »	5 0|0 Naples.	103 60	103 80	B. [illegible]
C. L. 5000	5080 »	» »	H. 2 50	— Romain.	106 1|2	106 3|4	H. [illegible]
— 1000	1105 »	» »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1227 50	» »	»
C. hyp...	767 50	» »	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	530 »	540 »	B. [illegible]
4 Can. ...	1290 »	» »	B. 5 »	B. Belge.	» »	» »	»

Ch. de F. au Ct.	1er C.	Der C.	DIF	Fin cour.	
St-Germ.	805 »	» »	» »	Fin cour. 820	»
V. R. Dr.	346 25	343 75	B. 2 50	— 343 75.	B. [illegible]
— R. G.	162 50	165 »	B. 2 50	— 162 50, 165.	B. [illegible]
Orléans..	840 »	842 50	B. 3 75	— 842 50, 840, 842 50.	B. [illegible]
Strasb...	248 75	245 »	B. 2 50	— 247 50, 242 50, 245.	B. [illegible]
Rouen...	832 50	» »	B. 2 50	— 830.	B. [illegible]
Havre ...	670 »	672 50	B. 5 »	— 667 50, 673 75, 667 50.	B. 10
Marseill.	745 »	» »	B. 15 »	— 750, 745.	B. 11
Montp...	460 »	» »	» »	— »	»

LONDRES, 18 FÉVRIER.
Consol..... 97 5\|8 3\|4.
Esp. act... 33 1\|8.
Portug..... 45.
Mexic..... 34 1\|4.
Brésil..... 79 1\|4.
5 0\|0 holl. 102 1\|4.
2 1\|2 do... 55 1\|8.
Rouen..... 32 1\|8.
Orléans.... 33.

C. DE LA COULISSE.
Av.... 82, 57 1\|2, 55, 50.
Ap..... 82, 47 1\|2, 45, 40, 37 1\|2.
Rep. fin cour. Fin pr.
3 0\|0 5. 17 1\|2 à 15.
5 0\|0 5 à 10. 30.
Bons du Trésor.
3 1\|8 à 12 mois.

Primes.
fin c. 3 0\|0 82,60, 50 d. [illegible]
» 5 0\|0 125 90 d. 50.
Fin pr. 3 0\|0 82 80, d. [illegible]
» 83 10, 82 95 d. [illegible]
» 5 0\|0 126 60, d. [illegible]
» Strasb. 250, 255 d. [illegible]

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 79,00 80,00; courant du mois, 81,00 à 82,00; mars et avril, 81 à 82; 4 d'été, 83 à 84; 4 derniers, 85 à [illegible]

LILLE. — Colza, 77,00 00,00; œillette rousse, 00; lin, 71,50.

ESPRIT 3\|6. — Disponible et courant du mois, 95,00 00,00; mars et avril, 95,00; 95,50; 4 d'été, 97,00 offert; 4 derniers, 98,00 offert.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0\|0, première sorte, id., id., id., 0 0\|0 deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0\|0.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Spectacles du 25 février.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Les Huguenots.
8 h. »|» **ITALIENS.**
6 h. 3\|4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Enfants d'Édouard. Mlle de Belle-Isle.
6 h. 1\|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Déserteur. L'Ambassadrice.
6 h. »|» **ODÉON.** — Vieux Consul. Lucrèce. Falstaff. Athalie.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Gamins de Paris. Gants jaunes. Marguerite. Vieille
6 h. 1\|2 **VARIÉTÉS.** — Michel. Comédiens. Jacquot. Vendetta.
7 h. »|» **GYMNASE.** — La tante Bazu. Nouveau Rodolphe.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Raout. Gravachon. Bonbonnière. Indiana. Cha[...]

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

23 Février.				24 Février.			
Arrivages	1123 q.	76 k.		Arrivages	1499 q.	35 k.	
Ventes	684	81		Ventes	1405	01	
Restant	15115	00		Restant	15210	00	
Cours moyen			36,82	Cours moyen			37,88
Cours-taxe			36,36	Cours taxe			26,67
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	11 q.	42 k.	40,00 à 54,45	Gr.	20 q.	27 k.	50,95 à 54,45
1re	153	86	36,95 à 38,35	1re	419	49	36,95 à 38,35
2e	94	20	35,65 à 36,30	2	56	52	35,65 à 36,30
3e	9	28	31,50 à 31,85	3e	1	57	32,48 à 00,00
4e	3	14	25,75 à 28,65	4	13	55	26,10 à 26,75
Al.	307	72	20,85 à 38,25	Al.	706	50	22,25 à 38,20

ROUEN, 23 Février. — Farine : 35,22. — Baisse.

BOURGES, 17 Février. — Farine, 1re : 35,22; — 2e : 33,95; — 3e : 31,44.

ANGOULÊME. — Farine : 30,00.

BEAUNE, 17 Février. — Farine : 40,80.

Issues de froments l'hect.

PARIS, 24 Février. — *Cours commercial*. — Son : 2,70 à 3,00. — Recoupe : 4,00 à 5,00. — Remoulage : 6,00 à 7,35.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, 24 Février. — Froment : 17,75 à 20,00. — Seigle : 11,00 à 12,35. — Orge : 10,80 à 12,00. — Avoine : 7,66 à 8,85.

BRAY-SUR-SEINE, 23 Février. — Froment, 1re : 18,66 à 19,32; 2e : 17,66 à 18,32; 3e : 16,66 à 17,32. — Méteil : 13,32 à 14,00. — Mouture : 2,00. — Seigle : 10,32 à 11,00. — Orge : 9,00 à 9,66. — Avoine : 6,00 à 6,66. — Les premières qualités de froment sont restées sans variation; mais il y a baisse de 0,20 à 0,30 sur les sortes secondaires.

SENLIS, 20 Février. — Froment : 17,00 à 18,33. — Seigle : 11,33. — Avoine : 6,50.

ROUEN, 23 Février. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 19,50; 3e : 19,00. — Méteil : 17,75. — Maïs : 12,50. — Orge : 11,00 à 12,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Sarrazin : 6,15 à 8,00. — Variation peu sensible dans les cours, qui s'établiront probablement d'une manière décisive d'ici à quelque temps.

MONTIVILLIERS, 22 Février. — Froment : 28,00 les 100 kil. — Avoine : 6,50 l'hect.

BERGUES, 19 Février. — Froment blanc : 19,87. — Froment, 1re : 20,58; 2e : 19,08. — Seigle : 12,44. — Orge nouvelle : 12,74. — Avoine : 7,34.

Le marché de ce jour était un peu moins approvisionné que celui de la semaine dernière. Le blé n'a pas éprouvé de variation dans son cours. Le seigle a haussé de 0,04 à l'hectol; l'orge de 0,27; l'avoine a baissé de 0,03.

BOURBOURG, 20 Février. — Froment : 19,52. — Seigle : 12,08. — Escourgeon : 12,20. — Avoine : 6,61. — Marché très peu fourni. Le blé a haussé de 0,05 à l'hect., le seigle de 0,11, l'escourgeon de 0,25. L'avoine a baissé de 0,02 et les fèves de 0,23. — Quantités vendues. Blé, 1038; seigle, 12; escourgeon, 528; avoine, 633.

VALENCIENNES, 23 Février. — Froment blanc : 20,50 à 22,00. — Froment gris, 1re : 19,00 à 21,00; 2e : 17,50 à 18,00. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 12,00 à 12,90. — Avoine : 7,00 à 8,00.

CHARLEVILLE, 19 Février. — Froment, 1re : 17,00; 2e : 16,00 à 16,25; 3e : 15,25; 4e : 15,00. — Seigle : 9,75 à 10,25. — Orge : 9,50. — Le commerce des grains est depuis plusieurs semaines languissant; la vente est difficile; peu de variations dans les prix, inclinant toujours vers la baisse, qui, cependant, ne s'est pas assez prononcée pour être mentionnée. Les pluies et les neiges qui n'ont cessé de tomber depuis long-temps ont rendu les routes si mauvaises qu'il n'est pas étonnant de voir peu de cultivateurs venir au marché.

MONTOIRE, 21 Février. — Froment : 19,67. — Méteil : 17,50. — Orge : 12,75. — Avoine : 7,85.

TOURS, 17 Février. — Froment : 19,23. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,25.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, 17 Février. — Froment, 1re : 22,47. — Baillarge : 14,30. — Avoine : 7,00.

BEAUNE, 17 Février. — Froment : 19,00 à 20,75. — Méteil : 15,50 à 16,00. — Seigle : 13,50 à 13,75. — Orge : 13,50 à 14,00. — Maïs : 19,50 à 21,25. — Avoine : 10,00 à 10,50.

BESANÇON, 20 Février. — Froment : 19,75. — Avoine : 8,25.

CASTRES, 17 Février. — Froment, 1re : 23,50; 2e : 23,00; 3e : 22,50. — Seigle : 17,00. — Millet : 13,00. — Avoine : 10,50.

PAU, 19 Février. — Froment : 24,44. — Maïs : 13,74. — Avoine : 11,03.

Produits divers alimentaires (l'hect.)

PARIS, 23 Février. — Pomme de terre Hollande : 8,00 à 8,80; de vitelotte : 7,00 à 8,40; de jaune : 4,10 à 5,20; de grise : 6,40 à 6,80. — Oignons : 6,00 à 12,00; de los 100 bottes : 8,00 à 11,00.

BOURGES, 19 Février. — Pommes de terre : 2,00 à 4,00. — Châtaignes : 10,00. — Noix : 12,50. — Noisettes : 19,00. — Amandes : 18,75.

BEAUNE, 17 Février. — Pommes de terre : 3,20 à 3,28. — Châtaignes : 17,50 à 22,50.

BERGUES, 19 Février. — Pommes de terre : 2,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de **POISSY** du 22 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1638	1518	120	1 18	1 04	» 90
Vaches....	36	36	00	1 06	» 92	» 78
Veaux.....	568	568	00	1 54	1 36	1 18
Moutons..	5915	4723	192	1 36	1 18	1 00

LA MAISON-BLANCHE, 24 Février. — Taureaux amenés : 4, vendus à prix inconnu. — Vaches amenées : 82, vendues : 53, de 150,00 à 480,00. — Porcs amenés : 82, tous vendus 1,08; — 1,06; — 1,04. Vente facile.

ROUTOT, 23 Février. — 275 bœufs vendus 1,30. — 318 vaches : 1,20. — 11 veaux : 1,20. — 450 moutons : 1,55. — Prix stationnaires et vente difficile, quoique le nombre des bestiaux amenés soit de beaucoup inférieur à celui du marché dernier.

BOURGES, foire du 20 Février. — Il a paru sur les différents champs de foire et à la halle : 315 chevaux; il en a été vendu depuis 65,00 jusqu'à 572,00. — 9 mulets; non vendus. — 215 ânes, vendus de 30,00 à 75,00. — 6 taureaux de 180,00 à 205,00. — 60 vaches de 90,00 à 200,00. — 9 génisses de 53 à 65,00. — 25 porcs gras; vendus 0,90 le kilog. sur pied. — 24 truies avec petits; ces derniers vendus de 11,00 à 13,00. — 152 porcs d'élève, de 17,00 à 28,00.

PARIS. *Marché aux chevaux* du 24 Février.

Entrés sur le marché, 288 chevaux ainsi répartis : — Chevaux de selle et de cabriolet : 40; vendus : 7, de 200,00 à 600,00. — Chevaux de trait : 115; vendus : 16, de 320,00 à 810,00. — Chevaux hors d'âge : 133; vendus : 21 de 40,00 à 150,00. Sur ce nombre 38 ont été essayés. — Le chiffre peu élevé de ce marché peut être attribué au mauvais temps.

Viande abattue.

PARIS, halle du 24 Février.

22239 kil.	Bœuf	1,50	1,20	0,80.
15885	Veau	1,45	1,25	1,10.
5028	Mouton	1,50	1,20	0,90.
50400	Porc frais.	1,15	1,08	1,00.

Volaille et gibier.

PARIS, halle de la Vallée, 23 Février. — Cochons de lait : 6,00. — Agneaux : 4,50 à 18,00. — Lièvres : 3,00 à 4,50. — Lapins : 1,00 à 2,50. — Dindes : 4,50 à 11,00. — Oies : 5,00 à 8,00. — Chapons : 5,00 à 7,50. — Poulardes : 5,00 à 7,50. — Poules et poulets : 1,50 à 4,00. — Canes et canards : 2,00 à 5,00. — Perdrix : 1,00 à 2,00. — Bécasses : 2,00 à 3,25. — Pigeons : 0,75 à 0,90. — Grives : 0,30 à 0,40.

Beurre, œufs et fromages.

Halle de Paris du 23 Février.

Beurre en livre (le kil.) :	1,74 à 2,[illegible]
Dito en mottes, Isigny :	1,90 à 3,[illegible]
Dito en mottes, Gournay :	1,90 à 3,[illegible]
Petit beurre :	1,36 à 1,[illegible]
Beurre salé et fondu :	1,52
OEufs, le mille :	44,00 à 62,00
Fromages Brie (la dixaine) :	12,00 à 30,00
Dito à la pie :	5,00 à 15,00

VERSAILLES, 23 Février :

Beurre, 1re qual. le kil.	2,10
do 2e qual.	1,70 à 2,00
OEufs (le mille),	48,00 à 54,00

jourd'hui l'aurore.

La politique sociale, la politique que nous promulguons depuis quinze ans a déjà atteint, dans le monde des idées européennes, un degré de maturité assez avancé pour être proclamée à une tribune nationale comme une grande politique de gouvernement, par le premier ministre d'un peuple jeune et vigoureux qui est aujourd'hui, *de facto*, en possession de l'initiative des faits sociaux sur le continent européen.

Depuis dix ans, en effet, un seul grand fait social nouveau s'est introduit dans le régime économique du continent; ce fait, c'est l'inauguration d'un organe puissant d'association des peuples et des races, l'établissement du système des communications rapides, des chemins de fer, en un mot. Or, qui a donné au continent l'exemple de ce grand fait? Qui l'a introduit sur le continent? C'est la Belgique. En se couvrant, comme par enchantement, il y a une dixaine d'années, d'un réseau de communications rapides, la Belgique a donné le branle à l'Europe continentale, la Belgique a imprimé le mouvement irrésistible qui entraîne aujourd'hui le continent tout entier.

La Belgique ne s'est pas seulement montrée nation *initiatrice* en créant les chemins de fer; elle a en outre donné à l'Europe et au monde un bon et grand exemple politique et social, celui de l'exécution et de l'exploitation par l'Etat, de ces puissantes voies de communication.

Aujourd'hui la Belgique fait un pas bien plus grand encore dans la voie du progrès. Aujourd'hui, dans la personne du chef du cabinet qui la gouverne, de M. Nothomb, ministre de l'intérieur, l'un des hommes d'Etat les plus intelligents et les plus considérables dont elle s'honore, la Belgique proclame solennellement la rénovation complète de la politique, la fin de l'évolution ancienne et l'avènement nécessaire de la politique nouvelle.

Que ceux qui ont des oreilles pour entendre, entendent. Sous les paroles simples du chef du cabinet belge, un grand fait se manifeste: ce n'est rien de moins que les *Questions sociales* se posent officiellement devant le monde. Nos conservateurs inintelligents et aveugles s'obstineront-ils encore à voir, dans les idées sociales, des théories dangereuses et révolutionnaires, maintenant qu'elles sont proclamées et patronées à nos portes, par le chef d'un cabinet conservateur? Et nos ministres comprendront-ils qu'il y a, dans l'état actuel des idées et des besoins sociaux, une autre politique à suivre que leur politique de résistance, de passivité, de concessions extérieures et d'incurie honteuse?

Si la France veut renoncer à cette mission de nation initiatrice qu'elle a glorieusement remplie dans le passé, que la Belgique s'en empare. Dans l'ordre barbare des choses de la force brutale, les petites nations n'ont qu'à se faire écraser ou opprimer; dans l'ordre des faits d'intelligence et de progrès pacifique, les petites nations peuvent dominer et gouverner le monde. Le gouvernement belge a imposé les chemins de fer au continent. Que ce jeune gouvernement, qui a besoin de donner à son pays le baptême puissant de la nationalité, impose aujourd'hui aux gouvernements civilisés la politique sociale! sa gloire sera belle, et la Belgique aura conquis, par un grand fait historique, une impérissable nationalité.

Qu'il nous soit permis, avant de terminer, de formuler un vœu: c'est que M. Ch. Rogier, l'homme d'Etat qui, dans une haute pensée nationale et sociale à-la-fois, a provoqué et décidé, en Belgique, l'œuvre nationale des chemins de fer et de leur exécution par l'Etat, que M. Rogier soit bientôt réuni à M. Nothomb dans le cabinet qui entrera à pleines voiles dans les applications de la politique sociale dont M. Nothomb proclame aujourd'hui l'avènement. — Laissons maintenant parler ce dernier dont nous prendrons les paroles au *Moniteur belge*. Après avoir annoncé qu'au-dessus de trois grandes questions en présence desquelles se trouvait la chambre, la question financière, la question commerciale et la question militaire, il y avait une question plus grande qui doit dominer tous les débats, une question qui embrasse « la mission tout entière du gouvernement, » M. Nothomb s'est exprimé en ces termes:

Pour apprécier cette question, jetons un regard en arrière.

Demandons-nous ce que nous voulions, ce que nous espérions en 1830, lorsque la révolution s'est opérée, et rendons-nous compte de la réaction qui s'est faite dans les esprits? En 1830, notre confiance dans les individus était immense; nous avons fait une part immense aux individus; le rôle du gouvernement nous semblait devoir être négatif. C'était la préoccupation d'alors. Cette préoccupation existe-t-elle encore aujourd'hui? Non; une réaction, je le répète, s'est opérée dans la pensée publique. On se demande de toutes parts s'il est bien vrai que la mission du gouvernement doive être aussi négative qu'on le supposait en 1830; on se demande si le gouvernement n'a pas une tâche positive. Cette question, on la fait pour l'ordre moral; on la fait pour l'ordre matériel.

En 1830, on se demandait, et long-temps après on s'est demandé si le gouvernement devait intervenir dans l'enseignement du pays. Aujourd'hui, tout le monde attribue au gouvernement une part dans l'instruction publique; toutes les opinions s'accordent à ne plus exiger que le gouvernement soit pour ainsi dire spectateur.

Vous voyez donc que nous avons fait un progrès au profit du gouver-

à date fixe: les réactions sociales ne se font jamais à date fixe; il arrive un jour où elles frappent tous les regards; mais elles se sont lentement préparées. Cette réaction chez nous date déjà partiellement de loin; elle se présente aujourd'hui avec un caractère de généralité.

Un résultat déjà ancien de cette réaction, c'est le chemin de fer, sa création, son exploitation par l'Etat. Ce jour-là, s'était déjà présentée la question de savoir si nous laisserions cette entreprise à l'industrie individuelle. Guidés par un sentiment de fierté nationale, par le besoin de faire une grande chose, plus que par l'intention de faire une nouvelle position au gouvernement, nous avons décidé que le chemin de fer serait construit et exploité par l'Etat. Aujourd'hui que le chemin de fer est fait, ce qui nous frappe, c'est le danger, presque imprévu alors, qu'il y aurait eu à laisser à des individus une entreprise de ce genre. Cette réaction pour les voies de communication ira peut-être plus loin. Le jour n'est peut-être pas éloigné où l'on se demandera si le gouvernement ne doit pas étendre le système des transports par l'Etat, s'il ne doit pas étendre ce monopole à d'autres voies de communication.

Je vous disais que nos débats, depuis l'ouverture de cette session surtout, offraient de nombreux symptômes de cette réaction.

En effet, on a déjà soutenu la nécessité de la création d'une banque nationale; on s'est demandé si le gouvernement ne devait pas émettre des billets de banque; on a voulu l'intervention du gouvernement dans les questions de crédit public.

La question de colonisation s'est présentée depuis quelque temps. Le premier essai a été fait par une compagnie; l'on se demande déjà s'il ne faudrait pas une intervention plus active du gouvernement, s'il ne faudrait pas que, dans cette question de colonisation, le gouvernement eût une mission plus positive.

D'autres questions se sont présentées, se présenteront, qui se rattachent à cette réaction au profit de l'État contre l'individualisme.

Ne faudra-t-il pas prendre des précautions pour garantir la sincérité des produits que notre commerce exporte?

Messieurs, il y a quelques années, personne ne se serait arrêté à cette question; aujourd'hui tout le monde la considère comme digne d'attention.

Faut-il laisser aux individus la faculté arbitraire de discréditer, dans les contrées lointaines, l'industrie belge, en offrant des produits qui ne présentent pas la sincérité nécessaire?

Ce qui recommande cette question à l'attention publique, c'est que cette précaution est prise, entre autres, aux États-Unis, aux États-Unis, où, certes, le gouvernement n'a pas un caractère despotique, certains produits ne peuvent être exportés qu'à la condition que l'exportateur garantisse par des certificats la loyauté de ces produits.

La même question se présente à l'intérieur.

On ne s'est, jusqu'à présent, occupé que de certains comestibles de première nécessité, du pain entre autres.

On se demande s'il ne faut pas pousser cette garantie plus loin. Faut-il prendre des précautions contre la sophistication qui s'étend à tant d'autres produits?

Voilà, messieurs, plusieurs des questions qui s'offrent aujourd'hui, questions dues à ce revirement qui s'est opéré dans les esprits. Ces questions ne sont encore que posées.

Une autre question très grave pourra se présenter, et on l'a déjà indiquée dans la session dernière; je veux parler de la question du remplacement par l'Etat, question que l'honorable M. Rogier a signalée à mon attention.

Eh bien! encore ici je demanderai si cette question du remplacement par l'Etat nous aurait frappés il y a quelques années; c'était encore aux individus qu'on était disposé alors à abandonner le soin du remplacement militaire.

Aujourd'hui, l'on se demande si le gouvernement ne doit pas faire ce qui a été abandonné aux individus. C'est encore une question qu'il faut ajouter à celles que j'ai indiquées tout-à-l'heure, question dont le gouvernement ne peut pas, dès à présent, annoncer la solution, mais dont il fait sérieusement l'étude.

Jusqu'où faut-il, dans le domaine industriel, dans le domaine commercial, dans le système de colonisation, dans les questions de crédit public, dans les questions d'exportation, dans les questions de consommation intérieure, dans le système de recrutement militaire, jusqu'à quel point faut-il accorder au gouvernement une mission directe, positive, une mission de garantie contre les individus?

Voilà, messieurs, les questions qui se présentent et que nous n'avons pas la prétention de résoudre dès aujourd'hui; il nous suffit de dire à la chambre que ces questions n'ont pu échapper à nos regards.

Ces questions, on les appellera des questions d'affaires, des questions sociales; on les appellera des thèses humanitaires, pour me servir d'une expression de l'honorable M. Castiau (le nom n'y fait rien), **MAIS CES QUESTIONS, DIS-JE, SONT A L'ORDRE DU JOUR.**

Les questions politiques proprement dites, c'est-à-dire celles qui se rattachent aux formes gouvernementales, ces questions sont sans doute importantes; mais ces questions, on les regarde comme résolues; tout le monde accepte nos institutions, telles qu'elles ont été faites; on regarde la constitution politique du pays comme terminée. Ce que l'on comprend aujourd'hui, c'est qu'en résolvant ces questions gouvernementales, on n'a pas résolu par cela même les questions d'intérêt matériel, *les questions sociales*. Les formes politiques ne sont que des moyens, ce n'est pas le but lui-même; on pourrait, avec d'autres moyens, atteindre peut-être le but.

Les questions politiques ont donc perdu de leur importance, par cela même qu'elles sont résolues.

Les questions de parti qui se présentent après les questions politiques, il faut chercher à les amortir; il faut les amortir précisément dans l'intérêt de l'examen et de la solution des questions que j'appelle dans un langage modeste des questions d'affaire, et que d'autres appellent des

instituant un gouvernement représentatif, en résolvant de la manière la plus libérale certaines questions politiques. Nous pensions que tout était fait en faisant la plus large part aux droits individuels, aux volontés individuelles; aujourd'hui nous reconnaissons qu'il faut attribuer au gouvernement un rôle positif, nous reconnaissons qu'il a un rôle à remplir et dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel. Cependant n'allons pas trop loin dans cette voie, n'exagérons pas la part que nous devons faire au gouvernement dans l'intervention que nous regardons comme nécessaire, C'est là la considération que nous ne devons pas perdre de vue pour aborder quelques-unes des questions que je vous ai indiquées tout-à-l'heure.

Rappel de l'amiral Dupetit-Thouars.

Nous apprenons ce soir que le ministère vient d'expédier dans les mers du Sud une corvette pour rappeler l'amiral Dupetit-Thouars, désapprouver la conduite de cet officier à Taïti, et rétablir la reine Pomaré dans son autorité. Nous transmettons cette nouvelle à nos lecteurs avec un sentiment de douleur et de honte. Le ministère a évidemment cédé aux réclamations du gouvernement anglais. Voilà les fruits de l'*entente cordiale*, voilà les résultats de l'*amitié sincère!* En vérité, jamais la France n'est descendue à de pareils actes de faiblesse.

Nous ne cherchons pas (on le sait, et nous venons de le prouver à l'occasion de la proposition-Rémusat), nous ne cherchons pas à mettre mal et méchamment des bâtons dans les roues de l'administration; mais en présence d'un pareil acte, qui déconsidère et abaisse la France aux yeux de l'Europe et du monde, nous espérons encore que les représentants du pays protesteront avec énergie, et retireront le pouvoir à des hommes qui n'ont aucun souci des intérêts et de la gloire du pays. La France est-elle donc tombée si bas, qu'il n'y ait pas de milieu pour elle entre la politique d'agitation et de guerre dont M. Thiers est le triste héros, et la politique de concessions et de honte, personnifiée par M. Guizot? Nos chambres sont-elles donc si pauvres en hommes d'Etat qu'il leur faille subir éternellement le système de l'abaissement continu et de la décadence nationale, de peur de donner le pouvoir aux brouillons du 1er mars? La Chambre des députés on le sait, n'approuve pas, tant s'en faut, la politique du 29 octobre. Il n'y a pas vingt députés, peut-être, à la chambre, dont les sympathies soient acquises à cette politique qui abreuve la France d'humiliations et la perd par la honte. Seul, le fantôme du 1er mars attache la majorité au char de cette politique funeste. Que la chambre fasse donc enfin un généreux effort! Qu'elle se prononce énergiquement contre deux systèmes également contraires aux intérêts et à la mission de la France du dix-neuvième siècle; qu'elle manifeste, par une double opposition, sa volonté positive, et qu'elle instaure enfin une administration capable de donner à-la-fois des garanties à la paix européenne et à l'honneur du pays!

Nous descendons rapidement la pente de la décadence: si la chambre trahit plus long-temps par une lâche impuissance les destinées du noble peuple dont l'honneur et les intérêts lui sont confiés, elle méritera la honte et les anathèmes du pays. Malheur alors à elle et au gouvernement représentatif! Les nations brisent toujours tôt ou tard les gouvernements qui les abandonnent ou qui les trahissent, et ce n'est pas elles qui ont tort.

IRLANDE ET POLOGNE.

Dans la séance de la chambre des communes du 22, M. Sheill a prononcé un discours très remarquable. On trouve dans ce discours un rapprochement plein de justesse et de force entre la politique russe à l'égard de la Pologne, et la politique anglaise à l'égard de l'Irlande. Nos lecteurs peuvent se rappeler que nous avons fait nous-mêmes ce rapprochement, pour montrer que ces deux puissances ont chacune une grande injustice à se reprocher. M. Sheill pense avec raison que l'Angleterre ne peut prendre la défense des Polonais, et engager la Russie à adoucir leur sort, puisqu'elle-même traite les Irlandais avec non moins de cruauté.

Voici comment s'exprime M. Sheill:

« Il y a un pays de l'Europe où notre politique à l'égard de l'Irlande a été fidèlement imitée. Dans une série d'ukases remarquables, l'empereur de Russie proclame l'union éternelle entre la Pologne et la Russie comme moyen de développer les ressources nationales de la Pologne, s'étonne que les Polonais soient peu touchés de sa bienveillance envers eux, repousse les mécontents qui se plaignent de maux imaginaires, et pose l'église grecque comme le meilleur gage d'union entre les deux pays. Est-il un argument en faveur de l'église anglicane en Irlande qui ne milite en faveur de l'église grecque en Pologne? On a tartarisé la propriété en Pologne à peu près de la même manière que l'on a protestantisé la propriété en Irlande.

» Tous les ans, une discussion s'engage dans cette enceinte sur les souffrances de la Pologne. Le gouvernement promet à la chambre d'user de son influence pour alléger les maux qui pèsent sur ce pays. Si un jour lord Aberdeen faisait quelques énergiques représentations au comte de Nesselrode (ce qui n'est pas probable), le comte de Nesselrode ne pourrait-il pas objecter que la Russie n'a fait qu'imiter l'exemple de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande; que vos ancêtres ont versé des flots de sang irlandais, que des confiscations nombreuses y ont été opérées. Il pourrait demander si les lois russes sont plus détestables que votre code pénal barbare; et si aujourd'hui vous ne soutenez pas un établissement religieux qui est en opposition avec les croyances de la majorité du peuple d'Irlande. Voilà ce qu'un homme d'État russe répondrait à milord Aberdeen et avec raison.

gleterre qu'elle sera impuissante au-dehors, qu'elle ne pourra pas même défendre ses intérêts, tant qu'elle persistera à opprimer l'Irlande; au sein même du parlement, nous voyons reproduire, presque dans les mêmes termes, les idées que nous avons émises sur la politique anglaise et sur la situation de l'Irlande... N'y a-t-il pas là une preuve éclatante de l'universalité des principes sociaux sur lesquels nous voulons baser la politique générale? De toutes parts des hommes qui ne se sont jamais vus guidés par les inspirations de la justice naturelle, éclairés par la lumière du droit divin de l'humanité, arrivent aux mêmes conséquences, aux mêmes conclusions... Si des voix pouvaient s'élever en Russie, n'est-il pas certain qu'elles tiendraient un langage analogue à celui qui vient de retentir dans la chambre des communes d'Angleterre? Cette identité, cette solidarité morale et intellectuelle devrait enfin ouvrir les yeux à tous les hommes d'Etat, à tous les souverains qui tiennent dans leurs mains les destinées des peuples.

Nous ne sommes ennemis ni de l'Angleterre ni de la Russie; malgré leurs tendances encore envahissantes, nous croyons que ces deux puissances sont appelées à jouer un rôle important dans l'humanité constituée pour la paix, l'ordre et le travail; et si nous blâmons la politique anglaise ou la politique russe, c'est que nous voudrions, dans l'intérêt même de ces deux puissances, comme dans l'intérêt de l'Europe, que cette politique fût plus conforme aux principes de justice et d'association.

La réaction poursuit son cours en Allemagne. On croit rêver, en lisant les nouvelles que les journaux allemands apportent aujourd'hui. Le ridicule y dispute à l'odieux. Une loi sur la censure, décrétée en Saxe, porte ce qui suit :

« Seront exempts de censure : *les cartes d'adresse*, *les annonces d'accouchement et de mort*, et *les billets d'invitation.* »

Deux lignes plus loin, la même loi porte :

« Tout livre ayant obtenu l'autorisation de la censure, peut être saisi et » confisqué par l'autorité, et les auteurs traduits devant la justice » (secrète).

La censure elle-même ne couvre donc pas la responsabilité des auteurs! C'est le comble de l'odieux.

ORGANISATION NATIONALE ET UNITAIRE DE L'ASSURANCE.

Des compagnies à primes fixes (1).

Les classes peu fortunées exclues de l'assurance. — Le courtage est la cause de cette exclusion. — La concurrence nécessite le courtage. — Enormité des frais de courtage, c'est un véritable sinistre pour l'assuré. — Le système a prime absorberait 140 millions pour assurer toutes les valeurs en France contre 28 millions de sinistres d'incendies. — Caractère de la spéculation. — Elle est immorale quand elle s'exerce sur les malheurs sociaux. — La moyenne des sinistres des compagnies est sept fois plus considérable que la moyenne des sinistres de toute la France. — Cause de cette énormité. — Complication du mécanisme administratif. — Le système à prime est radicalement faux.

Passons à un autre ordre de faits.

La sûreté des compagnies à primes consiste principalement à faire un bon choix des différents risques (2) qu'on présente à l'assurance, il en résulte nécessairement une exclusion des risques les plus dangereux et une augmentation de primes considérable pour tous ceux qui, de leur nature, sont plus sujets aux chances d'incendie.

Les industriels et les pauvres ont les risques les plus dangereux (nous ne pensons pas que ceci exige une démonstration); ils auraient donc plus besoin que tous autres d'assurer la conservation d'un capital que les premiers exposent pour créer des produits, et que les seconds ne peuvent épargner qu'après mille privations et mille peines. Cependant ils sont obligés d'acheter l'assurance aux prix les plus élevés. Les classes pauvres n'ont pas même la faculté de se faire assurer *à quelque prix que ce soit*, puisque la gêne seule est une cause d'exclusion. Voici le motif de cette rigueur.

La concurrence a nécessité de la part des compagnies des assurances à long terme, pour qu'elles soient moins exposées à l'inconstance des assurés, continuellement tentés par les promesses et les obsessions des agents des compagnies rivales; et comme on abandonne au courtier (à Paris) la prime de la première année pour une assurance de quatre ans (ou 25, 30 et 40 pour cent par an à l'agent en province), la compagnie aurait inutilement dépensé ses frais d'administration, si l'assuré devenait insolvable la seconde année. Sans le courtier, les compagnies n'auraient jamais à s'inquiéter de cette condition essentielle, la solvabilité, puisque la prime se paie d'avance, et que l'assurance n'a d'effet qu'à partir du paiement; mais, sans courtier, point d'assurances! C'est malheureusement une vérité : en réalité, le succès des compagnies d'assurances n'est pas dû, comme il serait naturel de le croire, au sentiment du besoin de s'assurer. On s'assure, le plus souvent, pour se soustraire à l'importunité des agents, qui ne vous laissent de repos qu'après vous avoir fait signer une police et après avoir perçu la prime qu'on leur donne pour prix des ennuis qu'ils causent.

Malgré ces sages précautions, la moyenne des sinistres éprouvés par les compagnies n'en est pas moins, proportionnellement, sept fois plus forte que la moyenne des sinistres de toute la France. Nous expliquerons plus loin la cause de cette différence.

Un autre désavantage des compagnies à primes est d'avoir à supporter deux espèces de sinistres, bien que leurs comptes-rendus ne fassent mention que d'un seul. Le premier est éventuel, et sa proportion s'affaiblit or-

(1) Voir le numéro d'hier.

(2) On entend par risque tout objet susceptible d'être assuré. Un mobilier, une maison, sont des risques d'assurances. On entend par bons ou mauvais risques, ceux qui courent plus ou moins de chances d'incendie.

rir de faim, est forcé de ne voir que son intérêt personnel. La spéculation sur les produits est un fait obligé, une conséquence que, bon gré malgré, il nous faut subir en attendant des jours meilleurs.

Mais la spéculation sur des malheurs sociaux est un fait immoral pour toutes les sociétés, car elle doit avoir pour résultat une augmentation du chiffre de ces malheurs, comme la spéculation sur les produits augmente le prix des marchandises; et c'est ce qui arrive en effet. Le total des sinistres d'incendie est de 28 millions environ pour toute la France, comme nous l'avons déjà dit : le montant des primes serait de 140 millions si toutes les valeurs étaient assurées; la France éprouverait donc réellement 140 millions de sinistres, puisqu'elle paierait annuellement cette somme pour s'en garantir. Examinons maintenant la question des assurances d'un point de vue plus scientifique, et montrons que, sous ce dernier rapport, le système à prime fixe est non moins absurde.

La masse des sinistres d'incendie ne s'élève pas *au dix-millième* de la richesse générale de la France, par conséquent, les pertes des compagnies d'assurances seraient dans cette proportion (les frais d'administration non compris), si elles étaient organisées sur une base large et rationnelle.

En comparant au capital de dix milliards, assuré par les compagnies la moyenne de leurs sinistres, montant à 7 millions, on trouve que leurs pertes représentent *un quatorze cent vingt-huitième* de ce capital, c'est-à-dire, que ces pertes sont proportionnellement *sept fois plus considérables* que la moyenne des sinistres de toute la France.

Une association générale qui comprendrait toutes les valeurs assurables du pays éprouverait donc relativement sept fois moins de sinistres qu'une compagnie particulière.

Ce résultat suffirait à lui seul pour montrer combien est faux et vicieux le système des compagnies, car il tient uniquement à leur constitution anormale.

Si la moyenne des sinistres des compagnies est aussi élevée c'est que le système actuel des assurances n'offre d'avantage réel qu'aux mauvais risques. L'organisation dispendieuse des compagnies ne leur permet pas de baisser la prime, de manière à pouvoir attirer chez elles les assurances qui présentent le moins de danger, et qui serviraient à couvrir, dans une plus grande proportion, les pertes occasionnées par les mauvaises; il est donc absolument impossible qu'elles fassent mieux que par le passé. Quand les actionnaires renonceraient à tout intérêt, à tout bénéfice, il n'en faudrait pas moins faire payer aux assurés les frais d'administration et de courtage, qui, à eux seuls, dépassent de beaucoup la valeur des chances d'incendie courues par les premiers risques d'assurances.

Sans doute on a la prétention d'avoir calculé les primes d'assurance en raison des chances d'incendie. Mais, comment aurait-on pu apprécier ces chances d'une manière exacte? Quelle base rationnelle pouvait-on avoir pour cela? A vrai dire, il n'y en a pas. Quand on étudie avec soin les tarifs d'assurances, on ne comprend pas comment on a osé jamais classer maisons, industries et mobiliers dans ces catégories arbitraires, et leur appliquer une prime spéciale avec des variations de 5, de 10 et de 15 centimes, suivant les climats et les localités. Aussi ces tarifs ne sont-ils que très rarement suivis pour les grosses assurances. On trouve des polices stipulant une prime de 1, de 2 et de 3 francs pour des risques désignés dans les tarifs comme devant payer 2, 4 et 6 francs.

Cette classification de risques n'a donc aucune importance réelle, au point de vue de la justice distributive. Nous sommes même convaincus que, si les compagnies formaient un relevé exact des sinistres survenus dans chaque catégorie, ce relevé donnerait le plus souvent un démenti formel au classement actuel.

Si donc les compagnies d'assurances sont très onéreuses à leurs assurés, cela tient uniquement aux difficultés pratiques que rencontre à chaque pas leur organisation vicieuse et compliquée.

L'établissement des agents, la vérication des risques, la fixation des valeurs assurables, le règlement et la rédaction des polices, l'évaluation des sinistres, l'inspection des agents, le recouvrement des primes, sont autant d'opérations longues, difficiles et coûteuses, que les compagnies ne peuvent éviter, quelles que soient les améliorations apportées dans leur administration. Tous ces inconvénients tiennent forcément à leur système. Ce système pêche par la base, il est radicalement mauvais; consacrer ses soins et son talent à le perfectionner serait dépenser son temps et ses efforts en pure perte. Il faut absolument construire sur de nouveaux fondements, si l'on veut faire quelque chose de bon et de bien en matière d'assurances.

Dans un prochain article, nous passerons à l'étude des sociétés mutuelles.

Le congrès agricole a tenu aujourd'hui une séance préparatoire au Luxembourg, sous la présidence de M. le marquis de Torcy : un grand nombre de délégués des comices agricoles et des sociétés d'agriculture assistaient à cette séance.

La Société Maritime a tenu aujourd'hui une séance où ont été lus deux importants mémoires. M. Estancelin, député de la Somme, a traité la question des consulats et a fait ressortir les vices nombreux de l'organisation actuelle. M. Dejean de la Bâtie, délégué de l'île Bourbon, que sa position rend tout-à-fait compétent, a envisagé d'une manière élevée, sans cependant négliger les détails, l'importante question de la communication par la vapeur entre la France et les îles de l'Océan indien par la mer Rouge. Nous avons remarqué parmi les considérations générales auxquelles

(3) L'expérience a démontré que l'assurance faite pour dix années est, en moyenne, résiliée au bout de cinq ou six ans.

(4) *Organisation unitaire des Assurances*, mémoire adressé au gouvernement et aux chambres par l'auteur en 1840.

(5) Les dépenses pour plaques, risques locatifs et recours des voisins, ne sont pas comprises dans la somme de 140 millions. Nous avons pensé que si toutes les valeurs étaient assurées, il en résulterait une baisse dans les primes, puisque les sinistres diminueraient dans une certaine proportion, et nous avons considéré ces dépenses comme une compensation de la baisse des primes.

aux hommes de la lutte, d'occuper seuls les emplois publics pendant quatre années. La presse est unanime pour réprouver ce privilége. Elle déclare même que le décret qui l'a prononcé, n'est pas exécutable. La plupart des députés qui ont soutenu cette mesure en sont tout confus. Il est certain qu'ils agiraient différemment aujourd'hui. Le regret d'avoir méconnu un moment les saines idées est si réel, qu'il ne dépendait que de MM. Mavrocordato et Colletti de faire réformer l'article du projet de constitution, qui prononce que : « Tout successeur du roi Othon doit être de l'église grecque. »

Quoique ces deux hommes d'Etat eussent pu facilement obtenir sur cette question la même majorité de 159 voix sur 200, qui a voté que la représentation nationale sera formée d'une chambre de députés et d'un sénat, les représentants de France et d'Angleterre ayant fait comprendre parfaitement aux députés la convenance d'une telle réforme, ils n'ont pas voulu donner cette nouvelle satisfaction aux désirs de l'Occident. Ce principe d'exclusion a été voté à l'unanimité.

Bien que MM. Colletti et Mavrocordato se félicitent hautement d'avoir agi ainsi, nous ne saurions être de leur avis. Il était sans aucun doute convenable que l'assemblée nationale ne votât pas un article que le roi ne peut ratifier, puisqu'il préjudicierait par là aux droits que les traités ont acquis à son frère. Mais la Bavière a su inspirer une telle répulsion, une telle défiance, même aux hommes d'Etat grecs qui s'inspirent le plus complètement des idées politiques de l'Occident, qu'il n'y a qu'une voix en Grèce pour en finir avec elle.

Les Grecs peuvent justifier le *besoin* (c'est le mot employé par eux) dans lequel ils croient être, de rompre avec la Bavière. Le roi Othon, disent-ils, n'y est pas moins intéressé. Ce n'est pas le cas d'examiner ici leurs griefs, déjà assez connus. Nous ajouterons seulement que la dernière lettre du roi Louis à son fils Othon, lettre apportée tout récemment par un envoyé extraordinaire, et que le roi de Grèce a cru devoir communiquer à ses ministres, est conçue en des termes si peu bienveillants pour les Hellènes, qu'elle a rendu définitive l'opinion que MM. Mavrocordato et Colletti avaient déjà formée.

Nous ne prétendons pas qu'il y ait quelque utilité pour les Grecs à maintenir leurs relations avec la cour de Munich. L'assertion contraire paraît bien plus raisonnable, quand on examine de près jusqu'à quel point les volontés de la Bavière à l'égard de la Grèce, ont servi les desseins de la Russie. Aussi, la diplomatie occidentale ne demandait-elle qu'une forme différente dans la manière de s'exprimer. Elle aurait voulu qu'un décret spécial de l'assemblée décidât qu'il serait ouvert des négociations, sous les auspices des trois puissances, pour arriver à la fin proposée. Mais les Grecs ont voulu que la protestation fût plus solennelle, plus absolue. Nous souhaitons que l'avenir ne leur prouve pas que les moyens extrêmes ne sont pas toujours les meilleurs.

Il faut s'attendre à voir la Russie chanter ce résultat comme une victoire; mais personne ne sera dupe de ses feintes démonstrations. Son arme la plus puissante, celle que l'on trouve en première ligne dans tous les pamphlets qu'elle a fait publier, pour représenter les Grecs gouvernés par le roi Othon comme des enfants à jamais perdus pour l'Eglise grecque; cette arme si puissante au milieu de l'Orient, si utile à ses desseins, elle est brisée! La race hellénique n'aura plus aucun motif pour ne pas voir dans l'Etat grec, la véritable patrie du peuple hellène; pour ce peuple, la Russie ne sera plus que le pays des serfs qu'ils ont stigmatisé par une allusion directe dans l'article 9 de leur constitution. D'autre part, en proclamant que, dans le cas où le roi Othon n'aurait pas d'enfants, il désignera son successeur, de concert avec la représentation nationale, les Grecs ont paré à toute éventualité dangereuse.

On a l'espoir fondé que la constitution sera votée avant la fin de février. Aussitôt après le roi devra former un ministère; car on peut dire qu'il n'y a point de gouvernement en Grèce depuis bientôt six mois : le bon instinct du peuple y tient lieu d'administration. Il est à peu près certain que MM. Mavrocordato et Colletti formeront le prochain ministère.

En résumé, nous ne prétendons pas nier que les hommes de la Russie aient travaillé à amener le résultat que MM. Mavrocordato et Colletti préconisent, et que la masse du peuple ait désiré vivement ce résultat. Nous soutenons seulement que ce n'est nullement la sympathie du peuple grec pour la Russie, *sympathie que nous nions*, qui a déterminé ce résultat : nous soutenons surtout que ce résultat ne sera pas profitable à la Russie. C'est en cela que nous sommes d'accord avec MM. Mavrocordato et Colletti.

ANGLETERRE.

La presse de Londres continue à s'occuper de l'affaire de Taïti. Elle ne trouve pas complètement satisfaisantes les explications fournies par lord Aberdeen et sir Robert Peel; en revanche, elle accorde sa pleine approbation aux paroles de lord Brougham. Voici, à ce sujet, les réflexions que fait le *Times* :

« Nous ne craignons pas que l'acte *profondément regrettable* de l'amiral Dupetit-Thouars amène une interruption sérieuse dans les relations amicales qui existent entre l'Angleterre et la France. Nous avons, non-seulement dans la sagacité de M. Guizot, mais aussi dans le bon sens de la chambre et de la nation françaises, assez de confiance pour espérer qu'une conquête si indigne de leur ambition sera abandonnée. Les vainqueurs de Léopold et de Frédéric ne retireraient aucune gloire de la soumission de la reine Pomaré; les héros d'Iéna, de Marengo, d'Austerlitz ne trouveraient que peu d'honneur à l'annexation de Taïti. Une nation de sauvages et de missionnaires, des noix de coco et des cabanes, ne valent pas une simple frégate, encore moins valent-elles l'embarras d'une discussion diplomatique. Nous ne doutons pas que l'exemple donné par l'Angleterre dans l'affaire des îles Sandwich, ne soit suivi dans le cas actuel par nos voisins. Les îles Sandwich furent saisies et annexées à la Grande-Bretagne par le caprice d'un officier irresponsable. Aussitôt que l'avis de cette folle entreprise parvint au ministère de l'intérieur, les Sandwich furent rendues à leur indépendance, ce qui évita à notre pays les dépenses que lui aurait occasionnées une possession peu honorable et peu profitable. Pourquoi le ministère français n'agirait-il pas comme nous l'avons fait dans une circonstance analogue? »

Voici, d'un autre côté, comment le *Sun* termine un article sur le même sujet :

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* regarde comme terminée, par le rejet de la proposition Rémusat, la première période de la lutte entreprise par l'opposition contre le ministère. Deux faits signalent, à son avis, cette lutte, la rentrée de M. Thiers dans les rangs de l'opposition militante, et le contraste qui existe entre l'impuissance de l'opposition dans les questions sérieuses et sa violence dans les questions de personnes. Elle est patiente quand les affaires du pays vont mal, et violente quand les affaires sont en bon train. M. Thiers a subi la loi de la gauche, qui lui a imposé le scandale inconstitutionnel et anti-monarchique de la séance de jeudi.

Le même journal examine le projet de loi sur les patentes. Il est impossible, dit-il, que la chambre ne lui soit pas favorable ; car il remplace l'inégalité permanente par une égalité équitable et ne consacre aucune innovation aventureuse.

— La *Presse* critique le projet de loi sur les patentes, qui soulève, dit-elle, de nombreuses objections. Les résultats qu'on obtiendra au moyen du droit proportionnel, tel qu'on propose de l'asseoir, sont peu conformes à la pensée qui a présidé à l'établissement de l'impôt des patentes. Le *droit fixe* ajoute encore aux inégalités du *droit proportionnel*.

La même feuille ne pense pas que le cabinet puisse balancer à sanctionner la prise de possession de Taïti par l'amiral Dupetit-Thouars. S'il y a un reproche à lui faire, c'est d'avoir beaucoup trop tardé à se décider. Tant pis pour les Anglais qui ont rendu cette mesure nécesssaire ! Ils n'ont pas aujourd'hui le droit de s'en plaindre ; c'est une inconvenance que d'en parler comme ils le font.

— Le *National* signale, à propos de la prise de possession de Taïti, les empiétements continuels de l'Angleterre sur tous les points du globe. Il ne veut pas que nous soyons les ennemis de cette puissance, mais il veut encore moins que nous soyons dupes de son gouvernement. Il le défie de s'armer contre nous, si nous persistons à faire flotter le drapeau tricolore sur Taïti, et, s'il le fait, il le défie encore de donner suite à une pareille déclaration. Il ne s'inquiète ni des fanfaronnades de Brougham, ni des doléances de Robert Peel. Si le cabinet cède, ce sera une nouvelle faiblesse déshonorante et gratuite, car l'Angleterre ne tirera pas un coup de canon pour restaurer la reine Pomaré.

— Le *Constitutionnel* défend M. Thiers, attaqué, dit-il, par tous les écrivains du château avec la dernière violence, sans respect pour les services qu'il a rendus et pour ceux qu'il peut rendre. « Il y a long-temps, ajoute-t-il, que M. Thiers est engagé dans la vie politique ; les outrages et les calomnies ne lui ont manqué d'aucun côté ; rien en ce genre ne doit plus le surprendre ni l'émouvoir. Mais qu'on y prenne garde! cette ingratitude, ces violences, à l'égard des meilleurs serviteurs de la monarchie, peuvent exercer une fâcheuse influence sur des âmes moins fermes ou moins bien disposées. C'est par de tels excès qu'on aliène les esprits et qu'on pousse les gouvernements les plus solides vers des abîmes. »

Intérieur.

M. le garde-des-sceaux vient de présenter au roi le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année 1842. En voici le résumé :

La cour de cassation a été saisie de 549 pourvois en 1840, de 582 en 1841 et de 589 en 1842 ; elle en a jugé définitivement 495 la première année, 509 la seconde, et 515 la troisième.

Les cours royales avaient reçu 10,517 appels en 1840, et, en 1841, [illegible]457 ; elles ont eu à prononcer sur 10,834 en 1842 ; elles en ont jugé [illegible]559 la première année, 11,162 la seconde, et 11,365 la troisième.

Les tribunaux civils de première instance ont eu à statuer sur 113,386 affaires en 1840, sur 111,109 en 1841, et sur 114,091 en 1842 ; ils en ont terminé 123,406 la première année, 119,123 la seconde, et 120,838 la troisième.

Les tribunaux de commerce devaient s'occuper de 164,495 affaires en 1840, de 159,188 en 1841, et de 165,814 en 1842 ; ils en ont expédié [illegible]4,190 la première année, 158,775 la seconde, et 165,552 la troisième.

Enfin les juges de paix ont été appelés à connaître, comme conciliateurs, de 709,711 affaires en 1841, et de 760,424 en 1842 ; comme juges, de 664,611 affaires en 1841, et de 668,539 en 1842 ; ils les ont toutes terminées.

Faits divers.

L'administration du théâtre royal de Bruxelles a pris la résolution de faire jouer le drame des *Mystères de Paris* tel qu'il était écrit avant que la censure parisienne eût mutilé le manuscrit ; elle vient d'entrer, à cet égard, en arrangement avec M. Eugène Sue. Ce serait donc véritablement une première représentation, *sans précédents*, qui aurait lieu en Belgique. Il paraît certain que M. Sue fera le voyage de Bruxelles pour surveiller lui-même la mise en scène de son drame ; mais il reste une difficulté à vaincre, c'est celle des acteurs à engager pour compléter le personnel nécessaire à cette représentation. (*Commerce.*)

— On écrit de Vienne, le 11 février, au *Journal des Débats* :

« Dans la matinée d'hier, on a célébré dans notre capitale le mariage de la célèbre cantatrice Clara Novello (de Londres), prima donna du théâtre impérial italien, avec M. le comte Gaspare dei Gigliucci, patricien de [illegible], chambellan de l'empereur, un des plus riches propriétaires fonciers de sa patrie. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'archevêque, au milieu des hauts dignitaires de la cour, d'un grand nombre de membres de la noblesse et de presque toutes les solennités littéraires et artistiques de cette capitale. La jeune mariée quitte la scène pour toujours. Elle y paraîtra une fois seulement, pour faire ses adieux au public, dans le rôle de dona Anna du *Don Giovanni* de Mozart, dans lequel elle fit, il y a environ dix-huit mois, son premier début à Vienne. »

— Le *Moniteur* publie le programme du concours de composition musicale de 1844. L'entrée en loges du concours préparatoire aura lieu le samedi 22 juin ; la sortie le vendredi 28 ; le jugement le samedi 29. L'ent

« On parle depuis quelque temps d'un projet de réunir tous les enfants de troupe disséminés dans les divers régiments de l'armée, et d'en former une compagnie qui serait établie dans une de nos villes de garnison, probablement à Malines. Une école spéciale serait fondée près de cette compagnie, à l'effet de donner aux enfants l'instruction nécessaire pour en faire de bons soldats et leur fournir les moyens de parvenir dans la carrière militaire. »

— ETATS ROMAINS. — On lit les détails suivants dans une lettre d'Ancône, adressée au *Constitutionnel*, le 6 février :

« Un triste événement, l'assassinat du juge Allessandrini, de la commission extraordinaire, a rempli hier soir notre ville de bruit et de craintes.

» Parmi les membres du tribunal exceptionnel chargé de procéder contre les prisonniers politiques, et qui poursuit toujours ses opérations, soit à Bologne, soit à Ancône, sans qu'on puisse jamais rien pénétrer ni des débats, ni du jugement, ni même du sort des condamnés, le juge Alessandrini était signalé, à tort ou à raison, comme celui qui sévissait avec le plus de rigueur contre les malheureux inculpés. Connaissant lui-même l'état de l'opinion publique, et appréciant le danger réel auquel cette opinion l'exposait, il s'était décidé à ne jamais sortir sans se faire accompagner d'une escorte.

» Mais cette précaution même n'a pu le sauver, puisque hier, vers quatre heures, tandis qu'il descendait la rue Saint-Augustin, accompagné de deux gendarmes, un masque s'élança sur lui et lui enfonça un poignard dans le dos. La foule ouvrit ses rangs à l'assassin, qui se confondit bientôt avec les autres masques qui encombraient la rue. La police n'a pas même essayé de découvrir le meurtrier.

» L'état de la victime est désespéré. Le délégat a décrété la suspension des divertissements du carnaval.

» On a expédié un courrier à Rome pour y porter cette nouvelle, qui inquiétera vivement le cardinal Lambruschini, car on se rappelle les difficultés qu'il trouva déjà une première fois à réunir un nombre de juges suffisant pour former la commission extraordinaire dont il a été si souvent question. A moins de nommer des gens dont la position soit telle qu'elle les force à tout accepter, il sera impossible maintenant de compléter le nombre des juges de manière à conserver une apparence de légalité à une procédure tout-à-fait en dehors du code promulgué par le pape actuel lui-même. »

— On écrit d'Alais (Gard), au journal la *Provence* :

« Une jeune Anglaise a été enlevée, mercredi dernier, sur la route d'Alais à Saint-Ambroix. Voici les détails qui nous sont donnés sur cet événement :

» Mathilde C..., Anglaise d'origine, avait été placée comme institutrice chez M***, l'un de ses compatriotes, ministre de l'Evangile à Ganges. Des relations secrètes ne tardèrent pas à s'établir entre elle et un instituteur nommé André Pons. La correspondance des deux amants fut long-temps enveloppée d'un profond mystère, lorsqu'un jour le jeune homme se hasarda à faire la demande de la main de Mathilde à son père. M. C.... répondit par un refus formel. Pons ne renonça pas à l'objet de sa passion; il résolut dès ce moment d'en avoir à tout prix la possession. Soit qu'il eût laissé percé ses vues coupables, soit que M. C...., père, jugeât sage d'arracher sa fille aux séductions auxquelles elle était exposée chaque jour, Mathilde partit peu de jours après la réponse faite au jeune homme, avec Mme ***, sa sœur, qui se rendait de Ganges à Vallon, où elle est mariée depuis quelques années. Ces dames se mirent en route, accompagnées d'un seul domestique, qui conduisait la voiture. Mme*** croyait sa jeune sœur à l'abri de tout danger, lorsque vers 10 heures du matin, sur la route de Saint-Ambroix, près le pont d'Avène, André Pons se présenta à leur rencontre, venant en voiture du côté opposé, en compagnie de trois jeunes gens. Aussitôt l'un d'eux saute à terre, arrête par la bride le cheval de la voiture des demoiselles C..., un autre court sur le conducteur et le terrasse, tandis que le troisième adresse des menaces à Mme *** qui s'évanouit de frayeur. Mathilde, qui n'oppose qu'une faible résistance, est enlevée au milieu de ce tumulte, et disparaît rapidement avec son ravisseur à travers les champs.

» La justice est à la poursuite des auteurs de cet audacieux coup de main. Leur voiture, qu'ils ont abandonnée sur la route, a été saisie. »

Nous regrettons d'avoir à publier un fait aussi révoltant que celui qui fait l'objet de la lettre suivante. Tous les cœurs honnêtes s'indigneront à cette lecture, et penseront avec nous que la publicité est un châtiment trop doux pour une pareille action.

Monsieur le rédacteur,

Mardi, dernier jour des folles joies du carnaval, un industriel, presqu'un artiste, était étendu sur un grabat entouré de sa femme et de ses trois enfants; le malheureux se mourait, arrivé à la fin d'une longue et douloureuse maladie. Mercredi il était mort, et son agonie fut rendue plus courte et plus cruelle par le désespoir que lui causa la saisie du chétif mobilier qui lui restait de son aisance passée. Cette saisie, c'était son oncle, homme au-dessus du besoin, qui la faisait opérer... Le mourant a été enlevé râlant de son lit et placé sur une chaise, sa paillasse devant être fouillée par la justice. Habitant la même maison, j'ai été instruit de ces faits par les clameurs des voisins, qui, outrés d'une telle inhumanité, allaient faire un mauvais parti à l'indigne parent qui assistait impudemment à la saisie; mais une prompte fuite le mit hors de danger. Quant au pauvre neveu il a rendu l'âme, plié sur une chaise, à peine soutenu par sa famille en larmes. Son dénuement était tel qu'il n'a pu être enseveli, puis inhumé, qu'au moyen d'une collecte faite entre les locataires ses voisins.

Cette lettre, Monsieur le rédacteur, a pour but, non-seulement d'intéresser le public en faveur de la famille Dézévaux, mais encore de signaler l'odieuse conduite de l'oncle du défunt. Défenseur de la classe pauvre, j'espère que vous voudrez bien insérer le fait que je vous signale dans les colonnes de la *Démocratie pacifique*. Puisse la publicité empêcher de semblables barbaries!

Agréez, etc.

Votre dévoué serviteur,
A. ROYER,
Libraire-éditeur.

Paris, 23 février 1844.

bles ou de sureaux, que les brises du soir secouaient en passant des plis de leurs robes. Il se sentait pris de défaillances inconnues, d'inquiétudes, de pensées que le vocabulaire inexpérimenté de son cœur ne savait comment exprimer et qu'il regardait comme des souffrances. C'étaient ces émotions qui seront un jour des poésies; ce n'étaient pas encore des hymnes, ce n'étaient que des rêves.

D'autres soirs, lorsqu'il rentrait fatigué de ses odyssées enfantines à travers les taillis, il voyait ses frères les bergers presser de leurs aiguillons les bœufs haletants qui ramenaient au village la charrue renversée. Il voyait les jeunes filles rapporter aux étables de gerbes de luzernes en fleurs; et sur ces derniers travaux du jour, et sur cette retraite, aux derniers rayons du crépuscule, de ces deux inséparables compagnons de misère, le laboureur et le bœuf, le clocher jetait subitement les voix éplorées de l'Angélus. Alors le jeune homme se surprenait à réfléchir sur ce mystère de peines, sur ces routes des chaumières toujours couvertes d'hommes las et de fronts penchés. Ce n'était encore qu'une vague sympathie, qu'une commisération tacite pour le pauvre; ce sera plus tard le regard profond jeté sur les destinées de l'homme.

Il y a une sorte de providence particulière attachée aux grands esprits d'ici-bas. Cette providence fait elle-même les circonstances, les milieux où ces esprits doivent se développer. Elle leur mesure les vents et les rosées comme aux lys de Sion. Dieu ne choisit pas seulement ses glaives mais encore l'onde où il les trempe.

M. de Lamartine reçut une éducation toute religieuse. Il apprit la piété en même temps que la tendresse. Il alla doucement à Dieu, conduit par la main de sa mère. La religion apparut ainsi à sa jeune intelligence à travers ce sourire d'inépuisable bonté. Il reçut l'insufflation religieuse des lèvres les plus aimantes, les plus parfumées d'onction chrétienne d'une mère, de Vincent de Paule et de Fénélon. Cette jeune âme candide et affectueuse croyait par le cœur comme les plus doux et les plus angéliques anachorètes du moyen-âge. Cela lui suffisait, plus tard cela ne lui suffira plus.

Dès lors il avait des enthousiasmes pour les nobles représentants de la poésie dans ce sanglant abattoir de l'empire. Il faisait souvent bien des lieues à pied dans les montagnes, en secret pour ne pas choquer des parents jacobites, et il allait s'asseoir des journées entières pour voir passer la voiture de Mme de Staël. L'exilée de Coppet a-t-elle jamais remarqué sur le bord du fossé ce jeune homme poudreux et haletant qui venait admirer Corine emportée sur les éclairs de ses roues? A-t-elle soupçonné cette aurore qui devait replonger tant d'étoiles dans la nuit?

Tel fut le premier idéal du jeune poète. Le christianisme, la famille et la nature. Ses croyances étaient traditionnelles, affectueuses et révérencieuses envers le passé. Si à cette époque il fut poétiquement novateur, ce ne fut pas par de pénibles élaborations de style; il se contenta de demander à ses solitudes et non pas aux livres, aux champs, à la vie universelle, des formes, des émotions, des images inconnues. Il retrempa la poésie à sa véritable source.

C'était un jeune lévite élevé à l'ombre du temple, sous la robe de lin. Ses mains bénies n'avaient touché encore que le pain, le vin et le sel des sacrifices. Tous ses hymnes étaient comme imprégnés des douces évaporations de l'encensoir. Il adorait et il priait, et si quelquefois le doute bouillonnait dans ce cœur trop ardent et s'extravasait sur les dalles du parvis en plaintes trop vives, ces révoltes fréquentes, mais bientôt comprimées ne semblaient éclore que pour donner plus de gloire à la soumission.

Ces poésies étaient éminemment religieuses, mais aussi elles étaient fortement pénétrées de ces rêveries toutes modernes, de ces prostrations subites qui sont comme les agonies des cultes dans les âmes.

La foi est vive dans les premières poésies de M. de Lamartine, mais le doute y apparaît si souvent, si obstinément; cet hôte mystérieux, la tête enveloppée de son manteau est si constamment debout, morne et silencieux auprès du jeune chanteur que lui-même s'arrête parfois, qu'il hésite, et que la corde tremble sous ses doigts et quelquefois se brise. Il passe de l'exaltation à l'imprécation; il voudrait chasser ce fantôme des nuits obscures et des carrefours.

En ce temps-là la poésie septentrionale, réminiscence ou résurrection d'Ossian s'était rapidement vulgarisée : brouillard des montagnes de l'Ecosse qui se répandait sur l'Europe. Sans discuter l'authenticité de cette poésie, nous pouvons avouer qu'elle sympathisait admirablement avec les tendances des âmes. Elle trouvait de nouveaux espaces pour les vagues rêveries, dans les houles de la mer aérienne des nuages, dans les clartés crépusculaires qui changent tous les êtres en fantômes.

Sans s'inspirer directement de cette poésie, M. de Lamartine put oser cependant, avec plus de sécurité, se bercer dans les profonds espaces, sur le souffle de ses vagues harmonies. Il le pouvait d'autant mieux, qu'il craignait moins de voir sa poésie se fondre en molles vapeurs, car il tenait du génie hébraïque, qui avait sitôt et si profondément pénétré son âme, la précision rigoureuse de la forme et de la pensée.

S'il n'y avait eu dans les *Méditations* que la piété, que la rêverie, que les angoisses de l'âme devant l'énigme du monde, nous nous expliquerions sans doute le succès de ces premiers volumes auprès de certaines intelligences d'élite qui ont traversé les mêmes épreuves. Mais nous ne pourrions nous expliquer cette admiration, cette popularité universelle, qui fait de cette poésie une musique perpétuellement flottante sur toutes les lèvres.

C'est que l'amour domine dans ces vers, non pas l'amour palpitant et sensuel de Chénier, ce voluptueux écho de Théocrite. Chez le poète d'*Elvire*, ce n'est pas même l'amour, c'est la

C'est la contemplation, c'est l'adoration de Dieu, moins dans les murs étroits du temple, que sur le péristyle de cet autre temple, qui est l'univers.

A l'amour a succédé le regret, à la passion le souvenir.

Il est de bien douces journées d'automne, où le ciel est voilé, sans être sombre, d'un voile blanc étendu d'un horizon à l'autre. L'atmosphère est calme douce et silencieuse. Les feuilles, déjà décolorées, n'ont pas de bruit, pas un dialogue confus avec les vents. Il n'y a pas un rayon de soleil pour distraire l'œil, pas un bourdonnement de moucherons pour occuper la rêverie. Ce sont des journées de recueillement, où il faut remonter les longues allées en pente qui s'ouvrent comme une arche, au sommet de la colline, sur un ciel triste et doux. Il faut s'y promener en refoulant devant ses pieds les vagues de feuilles mortes, en songeant aux âmes que nous avons aimées et que nous avons perdues.

La poésie de M. de Lamartine était arrivée à son automne. Lorsqu'on lit la *Source dans les bois*, le *Premier Regret*, on sait que le temps miséricordieux a déjà étouffé les éclats de voix, pour ne laisser que les murmures de l'élégie, et l'élégie n'en est que plus triste, selon nous, comme les voix des cloches qui sont plus mélancoliques par l'éloignement.

M. de Lamartine a condensé toutes les inspirations de sa première période poétique dans la pièce de *Novissima Verba*; il a résumé là, et, revêtu de ses formes les plus splendides, il a laissé exhaler ses sanglots les plus désespérés sur le néant de la vie humaine et l'inanité de nos désirs. Mais au bout de cet hymne lugubre et lamentable, pourquoi cette vision soudaine de ces beaux golfes semés d'orangers, de ces treilles ondulant de colonnades en colonnades, de ces voiles blanches sur les mers bleues? Pourquoi ce sourire au milieu des douleurs humaines?

Etait-ce besoin de contrastes, était-ce caprice de poète? C'est qu'au-delà de la terre de désolation, il devait être donné au poète d'entrevoir une terre de promission féconde et souriante. C'était, en quelque sorte, le passage harmonieux de la première à la seconde période poétique.

Si M. de Lamartine n'avait écrit que les *Méditations* et les *Harmonies*, il n'eût fait que l'élégie du passé, élégie admirable, sans doute, éloquente jusqu'où l'éloquence peut aller, pathétique jusqu'à émouvoir les cordes les plus insensibles des heureux; mais ce n'eût été que l'élégie, c'est-à-dire le bruit sourd d'une ruine qui croule, d'une argile qui tombe sur une châsse.

Le poète ne devait pas seulement chanter les tristesses du passé, mais encore les espérances de l'avenir; de l'élégie il devait passer à la prophétie.

Déjà, dans la pièce des *Révolutions*, il avait mesuré, dans de magnifiques strophes, la marche ascendante de l'humanité. De ce moment, il ne vit plus seulement dans le monde le rêveur isolé, l'homme désabusé; il y vit encore l'être social; il sortit du foyer domestique, de ce christianisme un peu personnel dans l'œuvre du salut de chacun, pour se mêler, en esprit, aux grandes destinées collectives de l'homme.

Il publia le poème de *Jocelyn*. Voilà l'homme meurtri, brisé dans ses affections. Que fait-il? Va-t-il s'anéantir dans ses douleurs? Non, il devient l'homme social, l'homme de la charité, le prêtre. Il porte des souvenirs amers, comme les pieux pèlerins portaient, dans des urnes, les cendres des martyrs. Il tourne son désespoir à Dieu; il change ses douleurs en bonnes œuvres de consolation. Il va au chevet du pauvre; il partage son pain avec ceux qui n'en ont pas; il élève l'intelligence des petits aux notions divines; il se fait le serviteur de tous; il porte le fardeau de tous, au lieu de s'absorber dans sa tristesse.

> Jamais d'un mot brutal contristant ta tendresse,
> Mon cœur n'a repoussé ta touchante caresse;
> Mais toujours, et toujours en toi j'ai respecté
> De ton maître et du mien l'ineffable bonté.
> Comme on doit respecter la moindre créature,
> Frère, à quelque degré qu'ait voulu la nature.

Cette idée de confraternité universelle fut reprise et développée dans la *Chute d'un Ange*.

> Vous ferez alliance avec les brutes même,
> Car Dieu qui les créa veut que l'homme les aime:
> D'intelligence et d'âme, à différents degrés
> Elles ont eu leur part, vous la reconnaîtrez.
> Vous lirez dans leurs yeux, douteuse comme un rêve,
> L'aube de la raison qui commence et se lève;
> Vous n'étoufferez pas cette vague clarté,
> Présage de lumière et d'immortalité;
> Vous la respecterez; car l'ange la respecte,
> La chaîne à mille anneaux va de l'homme à l'insecte,
> Que ce soit le premier, le dernier, le milieu,
> N'en insultez aucun, car tous tiennent à Dieu.
>
> . . . .
>
> Du mammouth au coursier, de l'aigle à la vipère,
> Tous ont la juste part du domaine du père.
> Comprenez leur nature, adoucissez leur sort.
> Le pacte entre eux et vous, hommes, n'est pas la mort.
> Entre leur race amie et notre race humaine
> Votre seule ignorance a fait naître la haine;
> La justice entre vous rétablirait la paix,
> Cherchez à deviner pourquoi Dieu les a faits.
> A sa meilleure fin façonnez chaque engeance,
> Prêtez-leur un rayon de votre intelligence,
> Adoucissez leurs mœurs en leur étant plus doux,
> Soyez médiateurs et juges entre eux tous,
> Et de tout ce qui vit, la sagesse infinie
> Rétablira d'Eden la première harmonie.

Cependant le drame de Jocelyn semblait reposer sur une idée d'immolation de l'amour, sur une seconde déchéance de la femme, une glorification de célibat. Cette pensée plus ascétique qu'humaine était-elle entièrement celle de M. de Lamartine? Nous oserions en douter, en lisant l'épilogue de Jocelyn publié plus tard et dans un autre volume. Voici comment un pâtre raconte avoir vu Jocelyn et Laurence dans une apparition.

> Vêtus d'air et de jour, au lieu de vêtements,
> Se tenant par la main ainsi que deux amants,
> Sur l'herbe qui frémit leurs pieds joints s'arrêtèrent,
> Et de là, sans parler, leurs regards se portèrent
> Sur les sites, les eaux, les arbres du beau lieu.
>
> . . . .
>
> Puis ils se regardaient souriant, elle et lui,
> Comme quelqu'un qui voit son idée en autrui.
> Et Laurence, abaissant une main jusqu'aux herbes,
> De mille fleurs des prés cueillait de grosses gerbes,
> Feuille à feuille, au hasard, nuançait leurs couleurs,
> Et de la tête aux pieds se vêtissait de fleurs,
> Comme une aurore au ciel se revêt de la nue.
> Et l'amant enivré s'embaumait de sa vue.
> Et comme pour venir assister à leurs jeux,
> Tout ce qu'ils appelaient ressuscitait pour eux;
> Et les plantes croissaient à leur seule pensée,
> Et la biche accourait lécher leur main baissée;
> Et le chien, au soleil, se couchait à leurs pieds;
> Et les pigeons, enfuis de leurs nids, effrayés,
> Par Laurence nommés, revenaient d'un coup d'aile
> Becqueter son épaule et planer autour d'elle.
> Et puis je vis venir d'en haut, monter d'en bas
> Hommes, femmes, enfants que je ne connus pas,
> A ces noces du ciel, foule que Dieu convie,

les faibles et les forts devant elles. Nous le verrons entrer plus avant dans ces idées humanitaires livrées aux persécutions et au cirque de la critique. Après avoir atteint les plus sublimes hauteurs de l'extase, de l'idéalisme chrétien, sa poésie s'incarne dans l'humanité, prend de nouvelles formes imprévues, et revêt des beautés intellectuellement et littérairement plus éclatantes que dans ses premières œuvres.

Explique qui pourra ce grave problème de ces inspirations nouvelles, de ces langues de feu qui viennent se poser sur certains fronts. Quelle voix matinale a pu venir dire au poète: « Lève-toi et marche », quand il pouvait dormir du sommeil de sa gloire? Il n'avait qu'à persévérer dans ses premières poésies; le succès les avait irrévocablement consacrées. Pourquoi décourager ou délaisser son peuple de fidèles? Certes, il y a eu là un grand mystère de grâce, pour que, dans la maturité de l'âge et la plénitude de la réputation, le poète se soit senti retrempé à toute une jeunesse d'idées. Aujourd'hui, nous avons constaté cette évolution; nous la démontrerons une autre fois.

EUG. PELLETAN.

Bourse. — Revue de la semaine.

La liquidation des fonds publics, qui paraissait devoir se faire en grande hausse, s'est trouvée hier tout-à-coup modifiée par une réaction assez vive causée par les derniers événements des Iles-Marquises et par la manière acerbe avec laquelle le parlement anglais a paru les accueillir. Aujourd'hui, dimanche, la coulisse a fait de nombreuses affaires en 3 0/0; la rente, après avoir côté 82,10, est successivement remontée à 82,22 1/2 en liquidation, 40 fin prochain. Les fonds napolitains, toujours très animés, ont baissé pendant toute la semaine et ont donné lieu à beaucoup de transactions. La dette active d'Espagne, bien tenue, ici comme à Londres, révèle la présence de fortes opérations sur ces fonds et témoigne des louables efforts que le gouvernement de ce pays parait vouloir tenter en faveur de son crédit depuis long-temps anéanti. La création, à Paris, d'un agent chargé des intérêts financiers de l'Espagne peut faire espérer quelques bons résultats pour l'avenir. Les chemins de fer n'ont pas éprouvé de grandes variations, et jusqu'à la discussion spéciale des chambres, il est probable qu'ils se maintiendront dans les mêmes termes.

Depuis quelques jours les actions de la banque de France ont baissé de 25 francs.

Les reports offerts et l'argent abondant.

Fonds anglais.	Londres, 23 février.	
Consolidés, 97 1/2.	Brésiliens, 79 3/4.	Rouen, 32.
Esp. actif, 33 1/8.	Esp. différés, 13 5/8.	Orléans, 32 5/8.
2 1/2 holl., 55	» passive, 5 5/8.	Havre, 15 3/4.

Spectacles du 26 février.

7 h. » OPÉRA. — Lady Henriette. Le Guérillero.
8 h. » ITALIENS. — Otello.
7 h. » THÉATRE-FRANÇAIS. — École des Femmes. Le Célibataire.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Mina.
6 h. » ODÉON. — Lucile. Famille Cauchois.
6 h. » VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Gamins. La Veille. Paris bloqué.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Carabins. Michel Perrin. Les Comédiens.
6 h. » GYMNASE. — Tante Bazu. Rodolphe. Veuve Boudenois. Cadet.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Gravachon. Bonbonnière. Un Raout. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Les Mystères de Paris.
7 h. » AMBIGU. — Les Bohémiens de Paris.
5 h. 3/4 GAITÉ. — La Bohémienne de Paris.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Vengeur. Les Invalides. Les Pages.
6 h. » COMTE. — Bas Bleus. Henri IV. Iles Marquises. La Foret.
5 h. 1/2 FOLIES. — Postillon. Château. Bretelles. Dévorants.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 25 Février. — Le commencement de la semaine n'a présenté que des affaires lentes et difficiles sur les farines. Les prix se sont tenus difficilement; vers les derniers jours seulement les ventes ont eu plus d'importance. Jeudi, elles se sont élevées à 2144 quintaux, et samedi à 1405. Les premières marques en droiture ont soutenu leur cours; quelques affaires seulement se sont traitées avec une légère baisse. Les issues de blés sont restées stationnaires.

Sur le froment, il s'est fait peu d'affaires, et le cours n'a point sensiblement varié. Les seigles ont été assez bien tenus pendant toute la semaine. Même stagnation sur les orges, dont les arrivages sont toujours sans importance, ce qui conserve la fermeté des prix. Les avoines, sans demandes, soutiennent difficilement leur cours.

DÉPARTEMENTS. — La hausse et la baisse se sont à peu près balancées cette semaine sur nos marchés des départements; cependant ceux du nord ont encore présenté plus de tendance vers une élévation de cours, qui semble devoir se prononcer. Toutefois, un très grand nombre de marchés se sont tenus sans variation, beaucoup d'entre eux n'ont dû, soit de la fermeté dans les prix, soit une hausse légère, qu'à la persistance du mauvais temps, qui éloigne momentanément les approvisionneurs. Voici le résumé de ces variations:

Hausse dans l'ouest, rayon de Paris: Saint-Germain, Houdan, Les Andelys, Brionne, Evreux, Bray-Sur-Seine, Coulommiers, Nogent-le-Roi, Châteaudun, Gacé, Château-Gontier, Niort, Pont-l'Abbé. — Sur les marchés du nord et du nord-est: Villers-Cotterets, Araines, Abbeville, Saint-Quentin, Vouziers, Valenciennes, Bourbourg, Orchies, Bergues, Semur, Strasbourg, Mulhouse, Verdun. — Au centre: Provins, Beaugency, Nevers, Bourges, Vierzon, Saint-Arnould, Valençay, Sur les autres points: Gray, Saint-Claude, Bayonne.

Baisse dans l'ouest et le nord-ouest: La Ferté-Gaucher, Pithiviers, Montlhéry, Beauvais, Gisors, Louviers, Cany, Duclair, Bernay, Isigny, Pont-Audemer, Caen, Angers. — Au nord-est: Sésanne, Sainte-Menehould, Saint-Florentin, Mirebeau. Chalons-sur-Marne, Metz, Altkirch. — Sur les marchés du centre: Malesherbes, Montargis, Nemours, Dun-le-Roi, Sancerre, Châteauroux.

Cours des céréales (par hect.).

ÉTAMPES, 25 Février. — Froment, 1re: 20,66; 2e: 19,32; 3e: 18,32. — Méteil: 15,00 à 16,66. — Seigle: 9,66 à 11,66. — Avoine, 6,66 à 7,32.

CHARTRES, 24 Février. — Froment, 1re: 20,75; 2e: 19,75; 3e: 18,75. — Méteil: 16,75 à 17,75. — Seigle: 11,75. — Orge: 11,00. — Avoine: 7,50.

PROVINS, 24 Février. — Marché faible, à cause du mauvais temps. — Froment: 17,20 à 19,20, toujours sans variation. — Avoine: 6,50 à 7,00. Quelques lots pour semence ont été payés 7,50.

BRIONNE, 22 Février. — Froment: 20,84. — Seigle: 12,00. — Orge: 12,00. — Avoine: 8,25.

BEUZEVILLE, 20 Février. — Froment: 21,10. — Seigle: 14,00. — Orge: 13,00. — Avoine: 9,00.

SAINT-QUENTIN, 24 Février. — Froment, 1re: 17,62; — 2e: 16,21; 3e: 14,81. — Avoine: 6,24. — Notre marché était désert, attendu le mauvais temps. Cependant, de belles qualités y figuraient. Elles se sont vendues au même cours qu'au précédent marché. — L'avoine manquant s'est vendue avec hausse.

ARRAS, 24 Février. — Froment blanc vieux: 17,00 à 19,00; do nouveau: 15,25 à 18,25. — Seigle: 10,50 à 11,50. — Pamelle: 10,50 à 11,25. — Escourgeon: 11,00 à 12,40. — Avoine: 5,50 à 6,30. — Les blés ont eu vente facile au cours précédent. Il en a été de même pour les seigles et les escourgeons, et l'avoine a éprouvé un peu de hausse.

LE MANS, 23 Février. — Froment: 21,75. — Méteil: 19,15. — Seigle: 11,75. — Orge: 12,65. — Avoine: 8,40.

NANTES, 23 Février. — Froment, 1re: 22,06; 2e: 20,90; 3e: 19,92. — Seigle: 14,91. — Orge: 12,70. — Sarrazin: 10,07. — Maïs: 9,65. — Avoine: 9,10.

Marchés étrangers. — BRUXELLES, 23 Février. — Froment: 16,32 à 18,32. — Seigle: 9,60 à 10,86. — Orge: 10,10 à 10,50. — Avoine: 6,50 à 7,22.

Notre marché était passablement bien approvisionné en grains; les froments et les seigles ont été vendus rapidement aux prix cotés. Les grains chez les marchands, les froments et les seigles sont mieux voulus; l'orge et l'avoine sans variation.

AMSTERDAM, 21 Février. — Les froments sont en hausse sur cette place et très recherchés. Les seigles, sans affaires.

Graines fourragères (les 100 kil.)

PARIS, 25 Février. — Les graines fourragères ne suivent pas le mouvement que cette saison leur imprime d'ordinaire. En trèfles, les très belles qualités sont seules demandées, et les sortes secondaires restent dans l'inaction la plus complète. — Luzerne de pays, nouvelle: 125,00 à 128,00; do de Provence, vieille: 130,00 à 135,00. — Provence, nouvelle: 145,00 à 150,00.

ÉTAMPES, 24 Février (prix de l'hect.). — Trèfle: 73,32 à 80,00. — Luzerne: 80,00 à 86,66. — Sainfoin: 7,00 à 8,32.

ROUEN, 23 Février. — Trèfle, 120,00 à 125,00. — Luzerne, 125,00 à 130,00. — Vesce: 14,00 à 15,00 (l'hect.). Sans variation sur les cours du marché précédent.

Fourrages (les 500 kil.).

PARIS, *Marché de la barrière du Trône* du 23 février. — Foin, 1re: 44,00 à 45,00; 2e: 40,00 à 42,00. — Luzerne: 1re: 42,00 à 44,00; 2e: 3[illegible] à 40,00. — Regain de Luzerne: 30,00 à 35,00. — Paille de blé: 21,00 à 25,00. — Paille de Seigle: [illegible] 26,00. — Paille d'avoine: 73,00 à 35,00; [illegible] 26,00.

VERSAILLES, 23 Février. — Foin, 1re: 4[illegible] à 45,00; 2e: 40,00 à 41,00; 3e: 30,00 à 38,00. — Trèfle: 26,00 à 33,00. — Luzerne: 33,00 à 40,00. — Regain: 31,00 à 38,00. — Paille de blé: 19,00 à 24. — Paille d'avoine: 22,00 à 28,00. Marché bien approvisionné. Vente lente, surtout pour la paille.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de POISSY du 22 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.	
Bœufs	1638	1518	120	1 18	1 01
Vaches	36	36	00	1 06	» 92
Veaux	568	568	00	1 54	1 36
Moutons	5915	4723	192	1 36	1 18

TOULOUSE, 22 Février. — *Viande abattue.* Bœuf: 0,95. — Mouton: 1,10. — Veau: 1,[illegible] — Vache: 0,70.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...de l'entente cordiale... dont il a eu le courage de se vanter.

Un ministre jaloux de l'honneur de son pays, doué de cette fibre nationale qui vibre dans les âmes généreuses, et qui, cependant, voudrait l'alliance anglaise, dirait à l'Angleterre : « La France veut oublier ses vieilles hostilités ! elle vous offre son alliance pour la mutuelle grandeur des deux peuples et pour le bonheur du monde. Unis pour faire respecter le développement des institutions libres en Europe, soyons également unis pour travailler fructueusement et glorieusement à l'extension de la civilisation sur le globe. Vous avez dans vos mains des possessions maritimes immenses ; nous vous aiderons à consolider, à étendre même votre domination sur les terres barbares. Vous êtes grands, devenez plus grands encore dans la Nord-Amérique, aux Indes, en Australie, à la Nouvelle-Zélande. Assurez fortement jusqu'au centre de l'Asie votre puissance, afin de n'avoir rien à y redouter de la Russie.

En retour, vous ne ferez obstacle à la France sur aucun des points où elle entend porter sa légitime influence. Vous reconnaîtrez ouvertement notre empire d'Algérie ; vous favoriserez nos conquêtes civilisatrices dans les archipels de la mer du Sud ; vous nous aiderez à établir notre protectorat sur Saint-Domingue. Vous cesserez de nous jalouser et de nous susciter des embarras à Madagascar, cette belle île française. Ensemble, par nos possessions de Malegache, de l'Algérie, du Sénégal, de Sierra-Leone et du Cap, et par l'Egypte, notre commune protégée, nous attaquerons et vaincrons la barbarie séculaire du continent d'Afrique. Ensemble, nous organiserons la neutralité des Etats ottomans, afin de prévenir une trop forte et dangereuse irruption du Russe vers le midi, et nous ouvrirons à tous les peuples le passage de Suez, qui relie votre métropole à vos empires orientaux, et dont les plus grands avantages sont pour vous. Ensemble, nous ferons remonter à la civilisation le cours des vastes fleuves sauvages vers le centre de la Sud-Amérique, vous, sur l'Orénoque, nous sur l'Amazone. Ensemble, nous aiderons au développement des républiques américaines, autour de ce vaste bassin dont nos Antilles commandent l'entrée, et au fond duquel nous ouvrirons le passage de Panama et les grands entrepôts, où viendront se rencontrer les expéditions de l'Européen, de l'Africain, de l'Asiatique et de l'Océanien. L'Angleterre et la France pour la paix du monde ! *France and England for the world !* »

Voilà ce qu'aurait offert et demandé à l'Angleterre un ministère qui, jugeant l'alliance anglaise nécessaire ou utile, aurait eu le sentiment de la grandeur et le respect de la gloire du pays. Et encore, dans ces conditions, notre lot est-il moyen, et non comparable à celui que nous faisons à nos alliés. Que si l'Angleterre refusait des offres semblables, alors nous saurions, à n'en pas douter, que le gouvernement de ce pays, poursuivant les vues égoïstes de sa vieille politique, veut l'empire des mers, la domination des mondes coloniaux pour lui seul, sans partage, à l'exclusion de toutes les autres nations ; alors, nous saurions que torys et wighs n'entendent avoir notre alliance que par la duperie, ne veulent, pour la France, d'autre lot que la nullité, l'abaissement et la honte.

Au lieu de prendre ainsi une attitude digne, nos ministres d'alliance anglaise se sont jetés avidement sur cette alliance, quel qu'en fût le prix. L'empereur de Russie manquait de procédés aimables envers notre dynastie : rien ne doit coûter pour contrebalancer un semblable malheur, et l'on conclut l'alliance sur ces bases : abandon à l'Angleterre de tous nos droits, de tous les intérêts de la France et de l'honneur de son pavillon ; en échange de quoi nous aurons pour la personne du roi quelques manifestations gracieuses ; et encore, quand les ministres anglais feront parler officiellement la couronne, en rabattront-ils sur nos propres expressions de cordialité et d'entente universelle.

En 1842, la France plante son pavillon sur les îlots des Marquises et étend son protectorat sur Taïti. L'Angleterre murmure ; elle n'ose pas, cependant, protester, car ces nouvelles arrivent au moment où l'agitation de l'Irlande donne de grands embarras au cabinet tory. Bientôt les intrigues d'un missionnaire anglican poussent la reine de Taïti à rompre les conditions de l'accord accepté. Un officier de la marine royale anglaise fait une démonstration pour empêcher le rétablissement du protectorat de la France, et il ne faut rien de moins que l'arrivée de forces imposantes françaises pour que réparation soit obtenue. Enfin, de nouvelles intrigues, venues toujours de la même source, exaltent les mécontentements secrets de la reine Pomaré ; elle refuse une seconde fois d'exécuter les clauses du traité. Dans ces conjonctures, deux officiers supérieurs, hommes d'expérience, intelligents et fermes, MM. l'amiral Dupetit-Thouars et le gouverneur Bruat, observant les faits sur les lieux mêmes, convaincus que les dispositions de la reine et les influences qu'elle subit ne permettent pas que la France exerce utilement pour ces contrées et pour ces peuples son protectorat, se décident à substituer au pouvoir d'un chef sauvage l'autorité féconde d'une grande nation civilisée.

Cette révolution est acceptée par la population taïtienne sans opposition, sans aucun murmure.

Cette nouvelle éveille en France un sentiment de satisfaction. On se sent heureux de voir enfin la nation commencer à conquérir elle-même à la civilisation quelques terres du monde océanien. Nos jeunes princes, au bal des Tuileries, laissent éclater leur joie. Le *Journal des Débats* raconte en trois colonnes et avec complaisance les évènements accomplis à Taïti. Les feuilles de province les plus dévouées au ministère, les mieux renseignées (1), entonnent des airs de *bravura* et chantent la gloire conquérante du cabinet.

Mais, au premier bruit de cette affaire, un cri de jalousie s'élève de toutes parts, de l'autre côté du détroit. Au moment même où l'Angleterre, à peine reposée de l'échec de son ambition dans le Caboul et de son triomphe en Chine, s'empare par des moyens de perfidie et de violence, de l'empire des Emirs du Sind, au moment

(1) La *France méridionale*, le *Journal de Saône-et-Loire*.

...politique de M. Guizot. Céder partout et toujours, subir la loi de l'Angleterre, abandonner honteusement les droits de la France, et puis cacher sous le mensonge des mots l'abaissement continu dont il est le déplorable instrument, telle est l'œuvre de M. le ministre des affaires étrangères.

Nous le répétons, nous qui n'avons jamais provoqué ni appuyé aucune tactique pour le renversement du cabinet du 29 octobre, aujourd'hui nous croyons que l'acte qui vient de s'accomplir a comblé la mesure, et nous appelons les représentants du pays à déposer un ministère qui compromet en toute occasion son honneur, et trahit systématiquement ses droits et ses intérêts.

Qu'on ne vienne pas, à l'exemple du *Times*, objecter le peu d'importance de Taïti. Le gouvernement, l'an dernier, a bien su proclamer et exposer à belles phrases la valeur des archipels de la mer du Sud ; mais la possession de Taïti, fût-elle, en effet, aussi peu désirable que veulent nous le faire accroire les journaux tories, le désaveu des actes de nos officiers, imposé par l'Angleterre, n'en est pas moins une trahison des droits et des intérêts de la France. Le *veto* qu'on nous inflige dans cette affaire, on nous l'infligera partout, aux bords de la mer Rouge, à l'embouchure de l'Amazone, à Malegache. C'est un parti pris, c'est un système.

L'an dernier, nous avons entendu M. Guizot déclarer que, tant qu'il serait ministre, la France ne coloniserait pas Malegache ; hier, nous annoncions que la commission chargée d'étudier l'établissement d'une ligne de steamers par la mer Rouge a été arrêtée dans ses travaux, parce que le ministre des affaires étrangères s'oppose à ce qu'il soit émis aucun projet d'établissement de stations vers la mer Rouge et les côtes d'Afrique. Cette opposition constante, ce renoncement absolu à toute fondation coloniale, c'est là, qu'on n'en doute pas, la condition de l'entente cordiale, condition ruineuse et honteuse pour la France, condition qu'accepte M. Guizot par faiblesse et par inintelligence des vrais principes de la politique européenne.

Ce système de recul et d'abaissement continu ne peut que soulever de profonds mécontentements dans le pays. Cette faiblesse de nos gouvernants conduit infailliblement à jeter le trouble entre deux grands peuples ; elle mène à la guerre. Nous qui voulons la paix, nous croyons que la paix tend à être sérieusement compromise par un système de concessions dont l'effet nécessaire est de ranimer les ressentiments haineux de la France contre sa rivale. La France estime le peuple anglais, et peut favoriser, dans une juste mesure, son développement ; mais elle doit, dans l'intérêt de sa puissance et de sa gloire, tenir en bride des désirs d'excessive et exclusive ambition, et réserver pour elle et pour toutes les nations la liberté des mers et le droit des fondations coloniales. La politique du cabinet blesse profondément le sentiment national ; nous espérons que le pays entier se lèvera en ce moment, pour protester, et retirer le pouvoir à des ministres impuissants, indignes de représenter la France devant le monde.

L'indignation générale, soulevée par le rappel de l'amiral Dupetit-Thouars, ne pouvait manquer d'avoir de l'écho dans la chambre. On s'attendait à des interpellations. M. le général de Labourdonnaye avait essayé d'abord, de soulever incidemment cette grave affaire, à propos de la prise en considération de la proposition sur la sépulture du général Bertrand. La chambre n'a pas voulu écouter M. de Labourdonnaye ; elle tenait évidemment à ce qu'une affaire qui intéresse l'honneur et la dignité du pays ne fût point traitée ainsi à la légère et en passant. En effet, M. de Carné, quelques instants après, est monté à la tribune pour demander à adresser des interpellations au ministère. La chambre a décidé que ces interpellations auront lieu jeudi.

Discussion de la loi des patentes.

La chambre a commencé aujourd'hui la discussion de la loi des patentes. Plusieurs orateurs ont été entendus pour et contre le projet. M. le ministre des finances a pris la parole pour dire que l'intention du gouvernement avait été de perfectionner le système de la loi de brumaire an VII, et d'établir une proportionnalité réelle dans l'impôt des patentes.

Plusieurs orateurs se sont élevés contre le système des classifications des patentables proposé par le projet de loi, et ont démontré que ce système n'établissait pas une proportionnalité réelle. M. Lestiboudois a soutenu que le but véritable du gouvernement était d'augmenter les recettes du fisc. Il a montré cette tendance fiscale existant déjà dans la manière dont on applique la loi de brumaire an VII. C'est le même esprit de fiscalité qui a dicté la loi nouvelle. Cette loi rencontrera infailliblement les mêmes oppositions, les mêmes difficultés dans son exécution qu'a rencontrées l'évaluation locative pour la fixation de la cote personnelle.

M. Benoît a critiqué le projet de loi dans son principe ; il a démontré que ce projet n'atteignait pas le but avoué par M. le ministre des finances, la justice proportionnelle dans l'assiette de l'impôt.

En effet, les estimations locatives sont une mesure fausse et trompeuse. Le manufacturier auquel il faut de vastes bâtiments pour loger ses machines sera plus imposé que le commerçant ou le banquier qui pourtant aura une masse d'affaires plus considérable. Il y aura donc injustice dans la répartition, et cette injustice frappera le producteur le plus utile. Et si l'on voulait établir la proportionnalité sur le chiffre total des affaires de chaque industriel, en obligeant les patentables à produire leurs livres, on arriverait à une injustice inverse. Le commerçant, qui a un capital roulant plus considérable, serait moins imposé que le manufacturier dont une grande partie du capital est fixe.

M. Benoît ne se dissimule pas toute la portée d'une loi sur les patentes ; il comprend qu'une loi sur cette matière se rattache, par ... sans soutenue...

Malheureusement, M. Benoît n'a pas conclu, ou plutôt sa conclusion a été complètement illogique. Après avoir très bien critiqué le projet de loi ; après avoir prouvé que la base des classifications était fausse, et que la mesure vraie pour établir la juste proportionnalité était encore à trouver, l'honorable député s'est borné à annoncer qu'il proposerait un amendement qui consiste à donner, ou plutôt à faciliter au patenté le droit de réclamer contre l'estimation faite par le contrôleur. Chose singulière ! M. Benoît reconnaît que la loi est mauvaise, il appelle cette loi une *loi d'expédients*, un *pis-aller* ; il fait ressortir avec la plus grande lucidité la perturbation qu'elle apportera dans cette industrie qu'il s'agit d'organiser, et il finit par déclarer qu'il votera cette loi, par la raison qu'il ne voit pas comment la chambre pourrait en faire une meilleure.

Cet aveu naïf caractérise parfaitement la situation parlementaire. Il en est des projets de loi comme des ministères. La chambre garde depuis trois ans le ministère du 29 octobre, parce qu'elle ne peut en produire un meilleur. De même les députés votent des projets de loi mauvais, parce qu'ils ne peuvent les rendre bons. N'est-ce pas là confesser l'incapacité de la chambre ? N'est-ce pas abdiquer les fonctions de législateurs ?

Le roi de Prusse et son peuple.

Nous trouvons sous ce titre, dans un journal allemand qui se publie à Paris, le *Vorwærts* (*En avant*), un article signé par le rédacteur en chef de cette feuille, M. Boernstein, contenant une appréciation de l'état actuel des esprits et des choses en Prusse, qui pourrait bien être assez conforme à la vérité. Quoi qu'il en soit au fond, nous croyons devoir le traduire en entier, laissant d'ailleurs à l'auteur toute la responsabilité de ses assertions.

Il y a peu de princes qui, à leur avènement au trône, aient été salués avec plus d'enthousiasme, et qui aient donné, en entrant dans la carrière difficile du gouvernement des espérances plus belles que le roi actuel de Prusse. Ce n'est pas seulement en Prusse qu'on a ressenti cet enthousiasme et conçu ces espérances ; l'Allemagne tout entière a participé au mouvement de la Prusse. On connaissait le caractère ferme et la haute capacité intellectuelle du roi ; on savait qu'aux qualités de l'esprit il joignait des sentiments nobles et élevés. Comme prince royal, Frédéric-Guillaume IV avait pu s'instruire aux leçons de l'expérience ; enfant, il avait vu après la bataille d'Iéna, la monarchie prussienne presqu'anéantie ; à vingt-quatre ou vingt-cinq ans il avait été témoin de la chute de Napoléon, ce maître du monde ; cet évènement lui avait appris que le règne des canons et des baïonnettes était passé, et que celui des idées allait commencer ; que la force matérielle allait désormais se soumettre à la force intellectuelle et morale. A quarante-cinq ans, déjà mûri par la réflexion, il a vu encore la révolution de juillet renverser en trois jours un édifice que le congrès de Vienne avait eu tant de peine à élever ; il a vu la légitimité la plus incontestable mise en question, et le droit divin appuyé sur quinze siècles d'histoire, remplacé par un contrat entre le peuple et le roi. Quand il monta sur le trône, le 7 juin 1840, cinq semaines avant la signature du fameux traité du 15 juillet, les circonstances lui furent vraiment favorables. En effet, les menaces de M. Thiers retentirent bientôt après de l'autre côté du Rhin ; alors l'esprit national allemand se réveilla ; alors il y eut un moment sublime. L'Allemagne tout entière se tourna vers le nouveau roi de Prusse, croyant trouver en lui le futur régénérateur de sa grande et antique nationalité. Tous les regards étaient fixés sur Berlin ; on n'attendait que le mot d'ordre ; et quand on vit le roi sortir de sa capitale, se mêler au peuple des campagnes, parler un langage si bien fait pour aller au cœur, la joie extrême et les promesses et les espérances se confondant dans un concert unanime, retentirent depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe et à l'Oder.

Trois ans et demi se sont écoulés depuis cette époque : et quel changement ! Les provinces rhénanes silencieuses, découragées ; les provinces orientales mécontentes, irritées ; la vieille Prusse elle-même, critiquant, maudissant parfois ceux qu'elle adorait tantôt. Quelle peut être la cause d'un changement si inattendu, et à coup sûr, si sensible au roi ? Les faits de ce curieux procès entre Frédéric-Guillaume IV et le peuple sont encore peu connus : l'esprit pointilleux et subtil de la bureaucratie prussienne enveloppe d'un voile impénétrable tout ce qui s'est fait, ce qu'on fait actuellement et ce qui se fera ; les passions des partis dénaturent et chargent encore trop les tableaux du jour, pour qu'il soit possible de se faire une opinion nette et raisonnable sur les hommes et sur les choses ; mais en jugeant en masse et d'après les faits patents et connus, on ne peut s'empêcher de voir dans tous ces tiraillements, un des plus tristes résultats de ce système bâtard, le plus détestable de tous les systèmes politiques, celui qui consiste à aller tantôt en avant, tantôt en arrière, à agir sans plan et sans but, en hésitant toujours, en s'inquiétant soi-même et en inquiétant les autres. Fidèle à ce système, aujourd'hui si le gouvernement applaudissait à une idée de progrès, demain il battait en retraite, laissant ainsi s'effacer le lendemain la bonne impression de la veille. S'il faisait un jour une juste concession à l'esprit du siècle, le jour suivant il tendait la main aux abus de l'absolutisme : si un jour le roi lui-même laissait échapper du fond de son âme une parole bonne et franche, le lendemain on entendait sortir de la même bouche l'inflexible *je le veux*.

Placé en face de cette politique à double entente, le peuple a perdu confiance dans son roi ; l'éloignement et la froideur gagnent tous les cœurs et tous les esprits ; le roi qui avait pour lui l'amour et la confiance des masses, se trouve tout-à-coup seul, isolé, séparé de son pays.

A qui la faute ? demandons-nous encore une fois... Les journaux allemands, dans le peu qu'ils se permettent sur ce sujet, la rejettent tout entière sur le roi, et l'opinion publique, qui n'a rien à craindre de la censure, semble être complètement de cet avis.

Nous croyons que les journaux et l'opinion publique sont à côté de la vérité.

Suivant nous, la faute n'est pas seulement au roi, elle est à tous ceux qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas voulu le comprendre. Doué d'un esprit élevé, d'une intelligence étendue, d'un cœur généreux, le roi a jugé tout

Les diètes muselées, les chambres sans force et sans dignité morale, sont aussi peu goûtées que l'absolutisme pur avec ses abus ; le système représentatif a son côté faible comme le système despotique ; chacun d'eux a besoin d'être vivifié, corrigé et tempéré par la puissance des idées.

C'était bien un problème à résoudre pour le gouvernement prussien ; mais ou nous nous trompons ou l'on n'est pas encore prêt de trouver la solution.

Etendre la liberté de la presse, améliorer la législation, introduire l'audition orale et la publicité des débats, mettre à exécution un grand et bon système de chemins de fer, aider dans leurs progrès l'industrie et le commerce, pourvoir au développement de l'union douanière, et enfin chercher à rapprocher et à fondre dans un seul tout, les différentes provinces de l'Etat, tel aurait dû être le programme du gouvernement de Frédéric-Guillaume IV. Travailler à réaliser ce programme eût été digne de lui, et il en eût rejailli d'immenses bienfaits non-seulement sur la Prusse, mais encore sur toute l'Allemagne, car l'impulsion venant de Berlin, les autres gouvernements n'auraient pu faire autrement que de la suivre. Ceux qui seraient venus ensuite auraient au moins trouvé la voie ouverte, et le terrain préparé pour continuer l'œuvre de progrès.

Mais, si malheureusement on est encore loin d'atteindre ce résultat, la faute en est aussi à ceux qui n'ont pas compris que le roi Frédéric-Guillaume IV voulait le progrès. Or, il y a en Allemagne, en Prusse, des hommes qui ne voient le progrès que dans la destruction. Le roi voulait bâtir, tandis qu'eux ne songeaient qu'à renverser : il donna à la presse, comprimée depuis si long-temps, un peu d'air et d'espace, et la presse n'en profita que pour produire des platitudes ou pour attaquer les bases mêmes de l'Etat, et de la religion, et de la morale : les exigences rationnelles du temps, les besoins pratiques et réels de l'époque furent mis de côté. — Les journalistes auraient voulu qu'on leur dressât des autels : séduits par la gloire de Béranger, les poètes et les chanteurs se levèrent de toutes parts, colportant les produits de leur pauvre imagination comme autant de recettes pour le salut et la régénération de l'Allemagne. On chercha l'impossible, et on dédaigna le vrai, le possible : on s'occupa de la toiture d'un nouvel édifice social avant de songer à lui donner des fondements solides et durables.

Avec cette nullité d'un côté, avec ces excentricités de l'autre, il a été facile à ceux qui voyaient avec déplaisir les tendances sagement libérales du roi, et qui ne se sentaient ni la force ni le courage de le suivre, de le dégoûter de ses meilleurs projets, en lui présentant la presse et l'esprit du peuple comme les deux choses qu'il devait le plus redouter. Frédéric-Guillaume hésita : la crainte de l'immense responsabilité qu'il prenait sur lui tout seul s'empara de son esprit ; la Russie et les autres puissances vinrent ensuite avec leurs remontrances et leurs insinuations ; et lui, qui jusqu'alors n'avait écouté que la voix de son cœur, qui n'avait consulté que les lumières de sa raison, commença à s'en rapporter au jugement des autres et à suivre les avis auxquels il n'aurait jamais dû prêter l'oreille. C'est de cette époque que date ce système de bascule dont nous venons de parler.

Maintenant on accuse le roi, on le raille sur ses tergiversations : il serait plus juste de le plaindre ; car si les sentiments que nous lui supposons sont vrais, il est le premier à souffrir de la position où il se trouve. Trève donc à ces sarcasmes, qui s'accordent si mal avec les acclamations d'autrefois, qui ne servent à rien, sinon à exaspérer le roi, à diviser les autres princes, à les exciter les uns contre les autres, et tout cela sans aucun but, sans aucune utilité pour la chose publique ; trève à ces clabaudages des correspondants berlinois, dont les journaux étrangers sont si friands et qui font tant de mal à l'Allemagne. L'Allemagne ne veut pas de république ; l'Allemagne a conscience qu'elle ne peut marcher dans la voie de ses destinées qu'avec les dynasties qu'elle renferme ; c'est à la presse allemande de dire à tout le monde la vérité ; c'est à elle de combattre pour cette vérité avec courage et surtout avec probité ; c'est à elle de chercher à former dans le pays une opinion publique intelligente et féconde ; c'est à elle enfin de resserrer les liens qui doivent unir le trône et le pays.

AGRICULTURE.

CONGRÈS CENTRAL DE L'AGRICULTURE.

Le congrès s'est réuni aujourd'hui, pour la première fois, dans la grande galerie du Luxembourg : la séance a été ouverte à midi par le duc Decazes ; trois cents personnes environ, dont le plus grand nombre était délégué par des comices ou sociétés d'agriculture assistaient à cette première réunion.

Après quelques explications préliminaires sur le règlement et la composition des bureaux, M. de Torcy, l'un des vice-présidents, a pris la parole pour lire un rapport sur les travaux de la commission provisoire qui avait été chargée d'organiser le congrès. Ce rapport, écouté avec un vif intérêt par l'assemblée, doit être considéré comme l'expression officielle de l'opinion des fondateurs du congrès et, probablement, de tous les cultivateurs présents à la séance. Nous espérons pouvoir le reproduire demain presque intégralement. Dorénavant, nous prendrons des mesures pour donner avec exactitude les actes du congrès le jour même de la séance.

L'impression du discours de M. de Torcy a été demandée et votée à l'unanimité.

La première question mise à l'ordre du jour était relative à l'enseignement agricole. Il nous a paru que tout le monde était à-peu-près d'accord sur la nécessité d'organiser avec force l'enseignement agricole ; la discussion, qui s'est engagée sur ce sujet n'a point fait surgir de dissentiment sérieux ; des orateurs assez nombreux ont pris la parole ; chacun a défendu son système de prédilection, mais on a pu pressentir qu'il serait facile à la commission de concilier et d'unir entr'eux ces systèmes qui tendent tous au même but.

L'opinion émise par M. Moll (délégué de la société d'agriculture de la Seine) et M. Isabeau (délégué du Var) se confond, pour ainsi dire, avec le système de M. de Madrid (délégué de l'Aisne) et de M. de Saureau (délégué de Niort). M. Moll a surtout insisté sur la nécessité de confier à l'Etat l'organisation et la direction de l'enseignement. Nous ne suivrons pas M. Moll dans le développement de ses idées ; nous louerons sa conclusion, surtout les honorables sympathies pour nos pauvres travailleurs campagnards ; mais nous craignons qu'il ne se fasse illusion sur la valeur pratique de son système. Cependant, nous ferons observer à M. Bella qu'il eût été plus convenable de ne point dissimuler une partie des arguments de M. Dezaimeris pour le combattre ; il était facile de défendre le haut enseignement sans manquer de franchise.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser l'improvisation remarquable de M. Conflans, le discours de M. Bonnet, délégué du Doubs, non plus que les deux systèmes de MM. Darnis et L. Leclerc ; nous y reviendrons dans les articles que la *Démocratie* publiera bientôt sur l'enseignement agricole.

Demain, toutes les commissions se réuniront le matin ; probablement, plusieurs rapports pourront être présentés dans l'après-midi ; et alors, les discussions deviendront véritablement dignes d'intérêt.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Les bureaux de la chambre des députés ont examiné aujourd'hui la proposition de M. Combarel de Leyval. Cette proposition tend à modifier ainsi qu'il suit l'art. 34 du règlement :

« Toute proposition ayant une loi pour objet est votée par la voie du » scrutin secret. A l'égard des autres propositions, la chambre vote par » assis et levé, à moins qu'avant la première épreuve ou avant la se- » conde, si la première est douteuse, dix membres n'aient demandé le » vote par division, ou que vingt membres n'aient demandé le scrutin » secret. Si les deux modes sont demandés simultanément, le vote a lieu » simultanément. »

Les inconvénients du vote par assis et levés avaient déjà frappé à plusieurs reprises l'attention de la chambre. Il y a un an la proposition de substituer à ce vote, le vote par division, a été faite par M. Duvergier de Hauranne. Le rejet de la proposition de M. de Rémusat a fait revivre celle de M. Duvergier de Hauranne. Dans le vote de jeudi dernier, la majorité, s'il faut en croire M. Duvergier de Hauranne, a été plus que douteuse ; évaluée par l'un des secrétaires du bureau de la chambre de 7 à 8 voix en faveur de l'opposition, elle aurait été fixée par un autre secrétaire au même chiffre, en faveur du ministère, et portée par les deux autres, en faveur de ce dernier, à 25 et 30 voix.

Présentée sous l'influence de cet incident, la proposition de M. Combarel de Leyval a été attaquée dans plusieurs bureaux, non comme mauvaise ou comme inutile, mais plutôt comme inopportune. C'est dans ce sens qu'ont parlé M. le ministre de l'intérieur et MM. Pascalis, Darblay, Nisard, Janvier, Moreau (de la Meurthe), de l'Espée et de Lascases.

Ceux qui ont soutenu la proposition, et dans ce nombre nous citerons MM. Duvergier de Hauranne, Bineau, Léon de Malleville, Combarel de Leyval, Gauthier de Rumilly et Havin ont fait valoir surtout la difficulté qui existe aujourd'hui pour le bureau de constater fidèlement les votes de la chambre, et la certitude que cette difficulté disparaîtrait si l'on adoptait le vote par division.

La question la plus importante, celle de savoir comment ce vote pourrait être mis à exécution, n'a été soulevée que dans le 7e bureau par M. le baron Pérignon. Voici le mode qu'il propose : la chambre serait divisée en deux ; chaque député passerait du côté qui lui convient, et on compterait les votants au fur et à mesure qu'ils sortiraient par la porte de gauche ou celle de droite.

La lecture de la proposition a été repoussée dans six bureaux et approuvée dans trois. Elle aura donc lieu en séance publique.

Au commencement de la séance de la chambre des députés, M. le colonel de Bricqueville a développé sa proposition sur l'hommage funèbre à rendre au général Bertrand. La chambre presque tout entière s'est levée pour la prise en considération.

AFFAIRE DE TAITI.

Le *Moniteur* confirme ce matin en ces termes la nouvelle que nous avons donnée hier au soir :

Le gouvernement a reçu des nouvelles de l'île de Taïti, en date du 1er au 9 novembre 1843.

M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, arrivé dans la baie de Papeïti le 1er novembre pour exécuter le traité du 9 septembre 1842 que le roi avait ratifié, a cru devoir ne pas s'en tenir aux stipulations de ce traité, et prendre possession de la souveraineté entière de l'île. La reine Pomaré a écrit au roi pour réclamer les dispositions du traité qui lui assurent la souveraineté intérieure de son pays et le supplier de la maintenir dans ses droits. Le roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas, dans les faits rapportés, de motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, a ordonné l'exécution pure et simple de ce traité et l'établissement du protectorat français dans l'île de Taïti.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« La glorieuse conquête de Taïti par M. Guizot finit par une amende honorable à l'Angleterre.

» Il a suffi d'un froncement de sourcil du Jupiter de Waterloo pour que le maréchal Soult rappelât M. Dupetit-Thouars, et rétablît le pavillon de la reine Pomaré sur la hutte royale.

» Il est vrai que tout cela ne se passe pas en plein Océan Pacifique, et sous le Napoléon de la paix. Mais alors pourquoi ces velléités de conquête ? il faut en rester à l'entente cordiale.

» On a livré la Belgique à Léopold, l'Egypte à l'Angleterre, Constantinople à la Russie ; et Madrid aux colons anglais !

» Voilà les conditions du système doctrinaire ; s'il en veut sortir, il ne trouve que la honte et la flétrissure. »

— On lit dans la *Patrie* :

« La résolution du gouvernement français a été prise à la suite d'une longue conférence que lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, avait eue avec M. Guizot. Le ministère s'était occupé de la question dans plusieurs conseils de cabinet. On savait qu'il était très embarrassé ; qu'il hésitait entre les susceptibilités nationales et les exigences de l'Angleterre. Lord Cowley a fait de très vives représentations à M. Guizot ; et le gouvernement français a cédé. L'ambassadeur est sorti du ministère des affaires étrangères, et il a aussitôt expédié à son gouvernement avis des promesses qui lui avaient été faites ; ... difficilement se sont dessillés ... Une baisse assez notable a eu lieu. »

ANGLETERRE.

La longue discussion de la chambre des communes sur l'Irlande vient enfin de se terminer à la séance du 23, après un long discours d'O'Connell et un discours fort étendu de sir Robert Peel, auquel a répliqué lord Russell. La motion du chef des wighs a été rejetée par 324 voix contre 225 : majorité en faveur du cabinet tory, 99 voix.

Dans son discours, à la modération duquel sir Robert Peel a rendu lui-même hommage, O'Connell a insisté sur l'affreuse misère qui désole l'Irlande, misère telle qu'on n'en rencontre nulle part de semblable en Europe. Il a protesté, au nom de l'Irlande, contre les poursuites judiciaires dont il a été l'objet. Puis, il a posé ainsi la question au gouvernement : « Que voulez-vous faire pour le peuple irlandais ? Je vous déclare que la tranquillité ne régnera jamais en Irlande, tant que l'égalité religieuse et politique n'y sera pas établie. » Enfin, il a terminé par un appel à la conciliation : « Je vous adjure de prendre en sérieuse considération l'état de l'Eglise anglicane ; je vous adjure de faire disparaître cette anomalie d'une église possédant d'immenses biens (l'église des riches), à côté d'une autre église qui ne possède que les bénédictions des pauvres. Je crains bien que votre réponse à cette question : que ferez-vous pour l'Irlande ? ne soit pas satisfaisante ; je souhaiterais qu'elle le fût, car n'est-il pas temps que vienne le jour où tous les chrétiens, sans distinction de secte, s'embrassent comme hommes et comme frères (applaudissements) ; où l'esprit de vérité et de justice s'étende sur tout le pays ; où soit enfin aboli l'odieuse distinction entre les catholiques et les protestants, distinction odieuse sous tous les rapports, excepté pour la rivalité de piété et de justice. »

Sir Robert Peel a commencé par qualifier la motion de lord Russel de motion dictée par l'esprit de parti, pouvant se traduire en ces mots : « Destituez le gouvernement actuel et mettez-moi à sa place. » Il s'est attaché ensuite à repousser les attaques de lord Russel, de la violence desquelles il s'est plaint. Il a protesté contre la pensée attribuée au gouvernement de vouloir gouverner l'Irlande par la force. Bien loin d'avoir provoqué les collisions, comme on l'en accuse, l'autorité a toujours agi avec une réserve et une longanimité excessives. Si elle s'est décidée à empêcher les meetings, c'est dans l'intérêt de la paix publique menacée par ces monstrueux rassemblements ; et si, pour les empêcher, elle a attendu celui de Clontarf, c'est que ce dernier devait avoir un caractère plus séditieux et plus illégal que les précédents. Quant au procès, il a été fait légalement, et c'est sans collision, sans effusion de sang que la condamnation des accusés a été obtenue. « Et c'est après de tels résultats, s'est écrié l'orateur, que l'on vient incriminer le gouvernement ! » Quant à la commission chargée d'étudier les relations entre fermiers et propriétaires, si elle ne doit pas réaliser immédiatement l'amélioration de la condition du peuple irlandais, au moins jettera-t-elle les bases de cette future amélioration.

Arrivant à la question de l'église établie, sir Robert Peel a soutenu que le parlement ne pouvait, sans manquer à la foi jurée, supprimer une église consacrée tant par une existence de deux cent cinquante ans que par des actes solennels du parlement, et dont le maintien est d'ailleurs indispensable pour empêcher les animosités religieuses de prendre un caractère plus amer. Du reste, a-t-il ajouté, le gouvernement est disposé à améliorer la condition du clergé catholique irlandais.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 26 février.

A une heure un quart, M. le président monte au fauteuil.

Après la lecture du procès-verbal, plusieurs membres déposent des pétitions.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de M. le comte de Bricqueville, tendant à rapprocher les cendres du général Bertrand de celles de l'empereur Napoléon, et la discussion sur la prise en considération, et la discussion du projet de loi sur les patentes rapporté dans la dernière session.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Magne, qui demande un congé. — Accordé.

M. DE BRICQUEVILLE. Messieurs, déjà vous avez accueilli avec intérêt la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, lorsque, à la nouvelle de la mort du général Bertrand, je suis venu devancer à cette tribune l'expression du sentiment public.

Aujourd'hui je viens vous exposer, en peu de mots, les motifs d'une initiative qui a si heureusement rencontré vos sympathies en cette circonstance ; car, si j'en juge par vos premières dispositions, rien ne saurait mettre obstacle à l'exécution du projet qui vous est soumis.

Permettez-moi de le dire, avant toute considération se présente ici une question de moralité. En effet, chacun sait que nos mœurs politiques ont besoin de l'enseignement qui va résulter de la résolution de la chambre.

Dans les honneurs rendus à la mémoire de l'homme dont le génie plane encore sur nous par d'immortels souvenirs, vous n'avez pas seulement voulu être justes ; vous avez de plus pensé avec raison que de tels honneurs étaient une sorte de réhabilitation pour le pays.

Oui, messieurs, la France vous saura gré de l'hommage que vous rendrez ici à l'abnégation de soi-même dans l'accomplissement du devoir. Ne craignez pas d'être trop magnifiques envers une vertu qui devient chaque jour plus rare. Aux conditions sous lesquelles cette vertu se présente, vous ne risquez pas de rendre vulgaire le prix qu'elle recevra.

Que la munificence nationale fasse un appel aux arts pour décorer la tombe où reposent enfin de glorieuses cendres, au milieu de tant de merveilles, les yeux chercheront toujours un autre cercueil. Quelque modeste place que vous lui assigniez, vous aurez satisfait à cet instinct des grandes et belles choses qui, chez une nation comme la nôtre, ne mourra jamais.

Il ne s'agit pas ici de peser les titres de ceux qui pourraient plus ou moins dignement occuper cette place. Sans doute l'empereur vit beaucoup d'hommes éminents concourir à son œuvre, quand il éleva la France si haut. Aucun de ces hommes ne fut autant que le général Bertrand le confident de toutes ses pensées.

Peut-être faut-il attribuer à ce noble abandon d'une telle amitié le caractère d'un dévouement sans exemple. La fortune ne le rendit pas intéressé, et le malheur, loin de l'affaiblir, fit d'un devoir de la conscience un sentiment religieux.

Ainsi donc, messieurs, vous ne perdrez pas de vue l'esprit de ma proposition

[illegible] de l'empereur, sans autre inscription que [illegible] recouvrira : *Ci-gît le général Bertrand.*

M. RICHOND DES BRUS. Je m'associe aux généreux sentiments qui ont inspiré la proposition, et m'incline avec respect devant la haute renommée du général Bertrand. Mais qu'importe à sa renommée l'œuvre de nos statuaires et de nos architectes ? L'histoire ne séparera pas son nom de celui de Napoléon ; mais lorsque nous avons voté un monument à Napoléon, nous avons voulu qu'il fût seul dans son tombeau, comme il fut sans égal dans le monde. Pour lui faire un monument digne de lui, il eût fallu le faire vaste comme sa renommée ; que celui que nous lui avons élevé soit au moins unique !

M. DE LAS CASES. Quelle que soit la décision de vous allez prendre, c'est déjà un immense honneur que la proposition de l'honorable M. de Bricqueville ait été lue à cette tribune.

L'orateur passe en revue toute la vie du général Bertrand, et termine en disant qu'il vote pour la prise en considération.

M. DE LABOURDONNAYE appuie également la prise en considération.

Après avoir rappelé l'époque impériale et la gloire militaire de la France, dont le général Bertrand fut un des représentants, l'orateur reproche au gouvernement d'avoir laissé périr cette gloire, et rappelle le désaveu fait par le gouvernement de la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars dans l'affaire de Taïti. (Murmures au centre ; violente interruption.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à la question.

Honorer les morts, reprend M. de Labourdonnaye, ce n'est pas seulement leur voter des monuments, c'est continuer leur ouvrage ; il y a contradiction à voter aujourd'hui un monument à Bertrand, lorsqu'en même temps on fait des actes dont il eût rougi. Je le répète, la conduite du gouvernement dans l'affaire Taïti (Nouveaux murmures.)........

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis laisser l'orateur continuer à traiter une question entièrement étrangère au projet de loi, et s'il n'y revient pas, je serai obligé de lui interdire la parole.

M. DE LABOURDONNAYE dit que, du moment où il ne lui est pas permis de porter la discussion sur les affaires de Taïti, il n'a rien à ajouter à ce qui a déjà été dit, et qu'il ne comprendrait pas que la proposition ne fût pas votée à l'unanimité.

La prise en considération est prononcée à la presque unanimité.

M. Levavasseur a la parole contre la loi sur les patentes.

M. LEVAVASSEUR fait remarquer que les capitaux commerciaux profitent surtout au trésor auquel ils paient tribut sous toutes les formes, et notamment par les droits d'enregistrement qu'entraînent à chaque instant les protêts. Aussi voudrait-il que la loi montrât plus de bienveillance pour le commerce.

Après avoir signalé ces bazars qui, pour un seul droit de patente, couvrent dix industries, l'orateur signale les inégalités qu'entraîne le droit fixe, inégalités auxquelles le droit proportionnel ne saurait remédier. Il signale la concurrence qui amoindrit chaque jour les bénéfices, quand au contraire les charges et le luxe vont en augmentant. Il est vrai que le droit proportionnel est abaissé du 10e au 15e et au 20e. Mais cet abaissement n'est qu'illusoire, si l'on songe que le droit proportionnel est perçu maintenant sur une valeur atténuée, tandis que le droit proportionnel serait maintenant établi sur la valeur réelle des lieux occupés par les patentables.

En donnant aux communes, continue l'orateur, un intérêt à tirer de l'impôt des patentes tout ce qu'il peut produire, n'engagera-t-on pas les administrations municipales à exagérer les bases du droit proportionnel d'une manière funeste au commerce ?

L'impôt commercial augmente toujours sans que les bénéfices suivent la même progression ; je me demande pourquoi la richesse commerciale est plus frappée que les autres richesses ; la loi nouvelle n'offre au commerce aucune garantie, puisqu'elle laisse à l'administration à fixer l'assiette de l'impôt dont elle le charge.

L'assemblée constituante, dit l'orateur en terminant, a traité les commerçants en affranchis ; il est temps que l'on en vienne à des principes plus justes, et je crois le moment venu où le législateur doit faire au commerce une part plus bienveillante.

M. RICHOND DES BRUS. Je m'empresse de rendre justice à la commission dont les travaux ont éclairé vivement la question. Ce n'est pas sur les commis ou les ouvriers, mais sur ceux qui spéculent, que doit peser l'impôt des patentes. Je donne donc mon assentiment aux dispositions qui tendent à décharger les petits industriels, et à varier la patente, selon que le patentable habite une grande ou une petite ville, et de protéger la propriété foncière, déjà trop écrasée en France pour qu'on lui impose de nouvelles charges.

Mais si je pense qu'il faut conserver l'ancien mode de prélèvement, je ne suis point d'accord avec le gouvernement pour la répartition ; et je ne voudrais pas que le logement du patenté pût être compté dans la patente. Le logis est tout-à-fait en dehors du commerce : la famille peut être plus ou moins nombreuse ; le commerce peut être commencé avec plus ou moins de capitaux, sans qu'on puisse rien préjuger relativement aux succès de l'industrie, et je pense que la chambre, mieux informée, reviendra sur cette disposition de la loi.

Quant aux catégories, elles me semblent aussi peu justement distribuées. Qu'un village de deux mille habitants ait deux épiciers, ou qu'une cité de six mille en ait six, il est évident que, contrairement à ce que suppose la loi, ces derniers seront dans une position plus défavorable que les premiers.

Si votre loi a pour but d'atteindre toutes les professions pour lesquelles il n'y a pas de garanties exigées, pourquoi ne pas y comprendre toutes les professions libérales, et dans le cas contraire pourquoi y comprendre la médecine ? La médecine est une des professions qui rendent le plus de services à la société, dans les conseils de salubrité, dans les constatations des délits. Quelle est la marchandise du médecin ! des paroles consolantes. (Murmures.) Sont-ce les bénéfices que le médecin réalise ? Mais chacun sait qu'excepté quelques célébrités, la plupart des médecins ont à peine de quoi vivre. Je ne doute donc pas, messieurs, que vous n'acceptiez cet amendement de votre commission, et je regrette que le gouvernement n'ait pas pris cette initiative.

M. TAILLANDIER raconte les vicissitudes du projet de loi présenté depuis plus de dix ans sans que la chambre ait encore pu s'en occuper, et dit que les conditions d'expérience réclamées par un des préopinants ont été complètement remplies.

L'orateur prouve par les pensées mêmes des divers rapporteurs que la loi actuelle a été conçue dans un but purement fiscal, qu'elle pèse sur le producteur, le travailleur et le consommateur, et il en demande le rejet.

Abordant ensuite les détails du projet de loi, l'orateur approuve pleinement la disposition du projet qui assujétit à la patente les notaires, huissiers et commissaires-priseurs, mais il croit qu'on devrait en exempter les médecins, aussi bien que les avocats et autres citoyens exerçant des professions libres.

La chambre ne prête aucune attention aux paroles de l'orateur.

M. DE CARNÉ. Un article inséré dans le *Moniteur* a ému vivement le public. Il paraît que le gouvernement a désavoué la conduite de l'amiral français relativement à la prise de possession de Taïti. Je regrette même que les explications n'aient pas précédé les débats du parlement anglais sur ce sujet, et je demande à la chambre de me permettre des interpellations sur ce point et de les fixer à jeudi.

M. GUIZOT. Le gouvernement est prêt à donner à la chambre toutes les explications [illegible]

M. CUNIN-GRIDAINE. J'accepte en général les amendements de la commission sauf quelques exceptions qui seront indiquées à mesure de la discussion.

M. JUST DE CHASSELOUP-LAUBAT demande s'il a été dressé un tableau comparatif des résultats produits par la législation de l'an VII et des résultats que produirait la loi nouvelle.

M. CUNIN-GRIDAINE. Je consens à déposer ce tableau, mais pas aujourd'hui, car des modifications, nécessitées par de nouvelles conférences entre le gouvernement et la commission, changeront les résultats de ce tableau.

M. HOUZEAUX-MUIRON combat le projet, dont il approuve cependant quelques dispositions.

M. LESTIBOUDOIS critique vivement le projet de loi ; la loi de l'an VII était incomplète et semblait n'avoir été faite qu'en vue d'accroître les recettes du fisc ; les mêmes tendances se trouvent dans la loi nouvelle qui semble n'avoir pour but que de consacrer tous les changements que le temps a amenés dans la loi actuelle. La loi de l'an VII impose d'un dixième les boutiques, magasins, logements, etc. ; il est évident que chacune de ces choses doit être prise séparément et non collectivement comme le porte le nouveau projet.

L'orateur entre encore dans quelques développements sur l'assiette du droit proportionnel.

M. VITET, rapporteur, demande que la discussion sur les différentes propositions du projet de loi soit réservée jusqu'à l'examen des articles, où elle sera beaucoup mieux placée (Oui ! oui !) Je me bornerai à affirmer à la chambre que la commission a fait tous ses efforts pour tenir la balance entre les intérêts des contribuables et ceux du trésor.

M. RIVET expose les embarras de la commission au milieu de l'arbitraire qui avait été laissé depuis quelques années dans l'évaluation des valeurs locatives ; ce sont ces embarras et cette inégalité si injuste et si dangereuse qui nous ont fait adopter le principe que la valeur réelle doit servir de base aux droits des patentes. Ce moyen lui a semblé le seul pour établir partout la justice et l'égalité. Sur la portion foncière il est facile d'asseoir l'impôt ; ici la constatation est extrêmement difficile, et il faut au moins laisser à la loi tous les moyens possibles pour arriver à une juste assiette de l'impôt.

M. TAILLANDIER. La commission dans son rapport fait mention de plusieurs pièces dont je crois qu'il serait à propos que la chambre pût prendre connaissance, et je demande que toutes les pièces qui ont servi de base au projet de loi soient déposées aux archives.

M. CUNIN-GRIDAINE. Plusieurs de ces pièces consistent en des lettres dont le dépôt est difficile ; cependant, si la chambre l'exige, ce dépôt sera fait.

M. BENOIT. Avant de passer à la discussion des articles, je crois qu'il est nécessaire d'établir quelques principes.

Le projet de loi n'a pas pour but d'établir une répartition égale de l'impôt ; c'est une loi d'expédients. Les professions ne sont pas classées d'une manière rigoureuse, sans qu'on en puisse deviner la raison. Vous n'êtes pas non plus d'accord sur la base de l'impôt. Vous améliorerez en vain la loi, vous ne pourrez la faire autre chose qu'un palliatif et non une loi organisatrice.

La loi de 1790, vous a-t-on dit, est une loi d'affranchissement ; je trouve au contraire que c'était une loi d'anarchie. L'organisation du travail, avant la révolution, était excellente. Je suis industriel, et quelquefois je regrette, et tous les industriels sentent comme moi le mal que cause le manque d'organisation de l'industrie. Ce n'est pas cependant que je croie l'ancienne organisation applicable aujourd'hui, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était préférable à la loi actuelle.

On n'a rien conservé de cette organisation, on n'a gardé que les dispositions fiscales, qui sont établies sans base et sans que personne en puisse deviner la raison. Pourquoi les marchands de diamants et les marchands de bois sont-ils rangés dans le même cercle ? Il existe dans ces tableaux des contradictions choquantes.

A cette époque aussi, on faisait déjà une distinction entre le droit fixe et le droit proportionnel. Le droit fixe était le principal, et on le modifiait suivant les populations, mais on voulut aussi, toujours pour satisfaire à cette prétention de justice distributive et d'égalité d'impôt, ajouter à ce droit fixe un droit variable, proportionnellement à l'importance de loyers. Sous le système des maîtrises qui conféraient des privilèges, ces droits avaient une toute autre signification ; mais restées purement fiscales, ces dispositions sont devenues le droit devant lequel se sont inclinées toutes les lois postérieures.

Mais ce droit aveugle s'est trouvé dans certains cas tellement exorbitant, qu'il ne pouvait être appliqué ; suivant que l'industrie est une industrie ou fabricante ou marchande, le droit devient d'une importance toute différente ; le fabricant a immobilisé des capitaux considérables, le marchand n'a qu'un capital de roulement. Le capital immobilisé concourt à la valeur du loyer sur lequel s'établit le droit proportionnel.

Ainsi donc, entre le marchand qui vend pour une somme égale, et le fabricant qui fabrique pour la même somme, il y a pour l'un une patente beaucoup plus élevée que pour l'autre, parce que l'un a un loyer proportionné au local restreint que comporte sa vente, et sur lequel n'influe pas son capital de roulement, tandis que l'autre a un loyer proportionné aux capitaux immobilisés que nécessite sa fabrication. Le droit proportionnel n'est plus établi dans une juste proportion ni avec les capitaux, ni avec les bénéfices, ni avec l'importance des affaires.

La commission a diminué la quotité du droit proportionnel pour certaines industries fabricantes ; elle a modifié aussi le droit proportionnel devant certains signes qui caractérisent ces industries. Mais elle n'a pas été assez loin dans ces circonstances. Je crois pouvoir démontrer, dans la suite des articles, que cette idée est utile à maintenir dans tous les esprits de la chambre, parce que d'autres articles que la chambre aura à juger devront l'être à ce point de vue.

Il est un autre point que je crois devoir indiquer, je veux parler du mode d'appréciation des valeurs sur lesquelles doit être assis l'impôt.

On a dit que jusqu'ici certains départements étaient imposés beaucoup plus que d'autres, que pour Paris on était presque à l'exactitude rigoureuse à 88 p. 0/0 ; que d'autres départements ne paient que dans la proportion de 45 p. 0/0.

Mais a-t-on les baux qui le prouvent d'une manière positive ? Je ne le crois pas, et je suis convaincu que ce sont là des appréciations faites légèrement par des contrôleurs, admises légèrement par les directeurs, et légèrement acceptées par ceux qui les allèguent.

Un grand nombre de patentables paient en droit proportionnel une somme beaucoup plus considérable qu'en droit fixe, tellement plus considérable que quelquefois cela s'élève à quatre, cinq, six et dix fois le droit fixe.

Comprenez dès lors toute l'importance de l'assiette de l'impôt, toute l'inquiétude de l'industrie à cet égard. Si la base d'appréciation des valeurs sur lesquelles le droit proportionnel devra porter n'est pas faite d'une manière qui satisfasse complètement l'industrie, vous ne ferez que créer un malaise dans le pays plus grand que celui qui existe à présent.

Maintenant le fisc est appelé à asseoir l'impôt. Il me semble facile d'éviter ces inconvénients, de faire que l'intervention du maire soit réelle, que le travail du contrôleur soit fait en présence du maire, que ce travail soit déposé au bureau de la mairie, que tout le monde puisse en prendre connaissance. La patente est publique, et un industriel a intérêt à ce que son voisin ne paie pas moins que lui, qu'il soit ensuite examiné par le maire, revu par le sous-préfet et par le préfet, qui s'éclairera lui-même par les agents

[illegible]

— Le *Journal de Rouen* nous apporte la nouvelle de deux sinistres considérables. La manufacture d'indiennes de Mme Schlumberger, dans la vallée du Houlme, vient d'être dévorée par les flammes ; tout était assuré. D'un autre côté, la belle filature de M. Edouard Quesnel, à l'Ile-Dieu, n'offre plus qu'un monceau de ruines. On y filait par semaine 2,000 kilog. de coton ; on y occupait 150 ouvriers qui vont se trouver dans la misère.

— Les nouvelles du roi de Suède vont jusqu'au 13 ; elles sont inquiétantes. Un journal de Stockholm prétend que la gangrène s'est déclarée au pied dont souffrait le malade.

— Le *Courrier des États-Unis* qui paraît à New-York, annonce dans son numéro du 30 janvier, que M. Winchester, éditeur du *New-World*, vient d'imprimer une édition française des *Mystères de Paris*, dont il y aura des dépôts à la Havane, Matanzas, San-Yago de Cuba, Caracas, Mexico et la Nouvelle-Orléans.

— Un des complices dit-on, de l'assassinat du banquier de Pontoise, vient de se faire justice, voici dans quelle circonstance : Cet homme était depuis quelque temps dans l'hôpital pour cause de maladie, et par cette séquestration probablement volontaire, il s'était jusqu'à présent soustrait aux recherches de la police. Découvert hier dimanche et reconnu positivement par des agents comme inculpé de plusieurs vols et crimes (quatorze vols et trois assassinats), on devait venir aujourd'hui pour l'arrêter, après avoir pris des précautions pour empêcher son évasion ; mais on négligea de lui mettre la camisole de force et de le fouiller, et ce matin, il a été trouvé dans son lit, mort empoisonné. L'autopsie du cadavre aura probablement lieu demain matin.

— M. le procureur du roi avait fait saisir, il y a quelques jours, le 4e volume des *Mystères du grand monde*. Aujourd'hui il a rendu ce volume, déclarant qu'il levait la saisie.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 26 février 1844.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Dès qu'une solennité académique a pour objet la mémoire de quelqu'un de ces hommes qui ont joué un rôle éminent dans le grand drame de notre Révolution, le caractère de cette solennité s'élève ; l'intérêt qu'elle excite devient général ; une sympathie profonde, un sentiment patriotique et religieux à la fois s'éveille dans les âmes. C'est qu'une autre auréole encore que celle de la gloire scientifique et littéraire brille autour des fronts que la Révolution a sacrés.

Apôtres et martyrs de l'idée de régénération sociale, ces hommes doivent être aujourd'hui pour nous, qui avons à poursuivre l'œuvre d'émancipation qu'ils ont commencée avec un dévouement et une abnégation sublimes, ce qu'étaient pour nos pieux ancêtres les Bienheureux dont la vie, plus ou moins brodée de miracles dans la légende, était proposée en sujet de méditation et de naïve et enthousiaste vénération aux peuples croyants du moyen-âge. Plus rapprochés et mieux connus de nous, nos patrons dans l'œuvre du salut social ne perdront rien à ces deux circonstances. La réalité nous les montre en général assez grands et assez nobles pour qu'ils n'aient pas besoin que l'imagination leur construise un piédestal surnaturel.

Non, ce n'est pas sans motif qu'un respect en quelque sorte religieux s'attache aux noms des hommes qui, après avoir contribué à fonder en 89 la nouvelle ère civile et politique, ont ensuite péri victimes du mouvement qu'ils avaient eux-mêmes imprimé au corps social. Traînés au supplice, abreuvés d'outrages et de traitements cruels par ce même peuple pour lequel ils s'étaient dévoués, ils ne lui jetaient pas néanmoins, en quittant la terre, à ce peuple égaré, une malédiction pour adieu suprême ; aucun d'eux, en face de l'échafaud, ne se prenait à regretter ses généreux efforts pour la cause de la liberté et du peuple. Tous, comme l'héroïque Mme Rolland distinguaient la liberté sainte des crimes odieux commis en son nom, ou plutôt de la Furie altérée de sang qui avait usurpé momentanément sa place.

Mais si les atrocités de ces jours déplorables ne purent étouffer dans les âmes ferventes de ses fondateurs l'amour de la liberté, combien depuis n'ont-elles pas suscité d'obstacles au mouvement d'émancipation populaire ! Combien de préventions, d'hostilités, de terreurs qu'un demi-siècle n'a pu désarmer ont pris leur source dans les flots de sang versés sur l'échafaud de 93 ! Que ce résultat serve à jamais de leçon aux novateurs. Les coups que le génie révolutionnaire portait à ses ennemis et par lesquels il croyait les écraser, allaient frapper au cœur la liberté même. Ainsi s'est préparée une réaction dont les effets durent encore. Non, la violence ne peut ni faire vivre ni tuer les idées.

Avant de terminer ces considérations qui nous sont inspirées par l'éloge de Bailly, prononcé aujourd'hui dans la séance solennelle de l'Académie des sciences, qu'il nous soit permis de faire un rapprochement, dût l'idée en paraître étrange à beaucoup de lecteurs. Au moment où la Révolution remuait les masses au nom des principes de liberté, d'égalité, de bonheur universel, propagés par la philosophie, déjà commençait à germer, dans la tête d'un jeune et obscur commis marchand, la pensée qui seule rendrait possible un jour la réalisation de tous ces biens. A la fin de la mémorable année 1789, Charles Fourier, qui venait de quitter le collège, arrivait à Paris pour la première fois, et la vue du boulevart des Invalides lui révélait l'idée de l'architecture unitaire. Ainsi s'ouvrait devant le jeune homme de dix-huit ans la voie des spéculations qui devait le conduire de proche en proche au calcul de l'association générale. Mais combien il s'écoulerait encore de temps, combien surtout s'accompliraient d'événements étranges et prodigieux, avant qu'on en vînt à reconnaître avec Fourier, que le problème fondamental, posé par la Révolution, était celui de l'organisation du travail ou de l'Association ; ce qui est une seule et même chose !

Mais revenons à la séance de l'Institut. Elle avait attiré un public nombreux et choisi ; on remarquait dans l'auditoire une assez forte proportion de dames. Les lectures de M. Arago ont le privilège d'intéresser tous les esprits.

que tous les deux cents ans. Il étudia, en 1762, une comète parabolique, et détermina les positions de 515 étoiles non encore classées. Tels sont les travaux qu'il avait exécutés, lorsqu'en 1763, il fut nommé membre de l'Académie des sciences. Mais ce n'est pas de lui qu'on pourra dire : « Après son élection, il s'endormit et ne fit plus qu'un somme. » En 1771, il publia un essai sur la théorie des satellites de Jupiter, dont, le premier, il avait tracé les orbites. Il fit aussi la première histoire générale de l'astronomie, grand ouvrage aussi remarquable par la forme que par le fond, compréhensible pour l'homme du monde, et qui contient cependant la discussion de tous les points qui peuvent intéresser le savant. Outre ces travaux purement scientifiques, il composa un grand nombre d'éloges qui lui ouvrirent les portes de l'Académie française ; tels sont ceux de Charles-Quint, de Molière, de Corneille, de Gresset, de Lacaille, et bien d'autres. Nommé à l'Académie des sciences membre d'un grand nombre de commissions, il fit des rapports qui furent alors des événements dans la science ; tels sont ceux qui rendirent compte du magnétisme animal et de l'état des hôpitaux de Paris, en particulier de l'Hôtel-Dieu. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner à nos lecteurs le résumé qu'a fait M. Arago de ce dernier rapport, rempli des détails les plus curieux sur l'affreuse barbarie avec laquelle on traitait, il y a cinquante ans, les malades. Spectacle effrayant, qui a fait frissonner d'horreur la salle tout entière !

On doit se demander comment faisait Bailly pour mener de front tant de travaux divers. Pour ne pas être la proie des voleurs de temps des capitales, ainsi que dit Byron, il s'était retiré à Chaillot. Il vivait à l'écart, comme Casimir Delavigne ; il réunissait, a dit M. Arago, comme ce grand poète, talent, vertu et admirable patriotisme. Ce sont deux nobles existences dignes de nos pieux respects !

Lorsque la révolution ébranla toute la France, Bailly marcha sous son drapeau à la conquête de la liberté et de l'égalité, qu'il gagna, comme tous ses concitoyens, en perdant la position paisible et heureuse qu'il occupait. M. Arago ne nous a pas raconté la vie politique de l'illustre maire de Paris ; pressé par le temps, de peur de fatiguer l'attention de l'assemblée, il s'est hâté d'arriver à la mort de Bailly. Il s'est attaché à faire ressortir la noble conduite du martyr, et à le laver des imputations qui ont pesé sur quelques-uns de ses actes politiques. M. Arago a démontré clairement que le maire de Paris avait été indignement trompé par les rapports mensongers de ceux qui devaient l'aider dans son poste difficile et qui avaient profité de sa loyauté, de sa trop grande confiance et aussi de sa mauvaise vue, pour lui faire diriger les massacres du Champ-de-Mars, autour de l'autel de la liberté. Combien de détails intéressants M. Arago a réunis dans cette partie de la biographie ! Nous pensons qu'il a concouru à éclaircir l'histoire de cette déplorable journée, jusqu'à présent si obscure.

Les massacres du Champ-de-Mars furent cependant la cause de la condamnation du maire de Paris. L'homme vertueux par excellence, l'illustre savant, le bienfaiteur du peuple fut conduit, les mains liées derrière le dos, entouré d'insulteurs soudoyés, jusque sur l'échafaud où il monta tranquille, sans trembler, si ce n'est de froid ; une pluie glaciale l'inondait.

Bailly laissait sa femme sans ressource. L'épouse de l'académicien, du maire de Paris, du président de l'assemblée nationale, dut implorer la charité publique. Le géomètre Cousin la fit inscrire au bureau de charité, et allant chercher le pain accordé à la femme du martyr, il lui portait chaque jour sa nourriture. Mme Bailly vécut dans la plus profonde misère jusqu'à la journée du 18 brumaire. Napoléon fut proclamé premier consul, et Laplace nommé ministre de l'intérieur. Cette proclamation, criée dans les rues de Paris, monta jusqu'à la mansarde de la pauvre femme, qui eut alors un rayon d'espérance. Le lendemain de ce jour, en effet, Mme Laplace, qui avait été l'amie de Mme Bailly, arrivait avec une bourse pleine d'or à la main. Mme Bailly, en la voyant, lui dit : J'avais entendu hier la proclamation de l'heureuse nouvelle, et je vous attendais. — Mot sublime sur lequel il est doux de s'arrêter, a dit M. Arago, après le spectacle de tant de douleurs, comme il est doux à l'Africain de s'arrêter dans l'oasis du désert ; en terminant par ce trait heureux son éloquent discours.

... et qui lui ont été indiquées par vos commissaires.

La commission des prix relatifs aux arts insalubres a voté, et l'Académie a décerné aujourd'hui une récompense de quatre mille francs en faveur de M. Martin de Vervins, pour son « Procédé d'extraction de l'amidon des farines, sans altération du gluten et sans fermentation putride. »

Les moyens et appareils simples et économiques imaginés et mis en usage par M. Lamy ont complètement résolu, sans rien laisser à désirer, l'important problème de l'épuration du soufre. Pour cette raison, la commission a voté en faveur du sieur Lamy un prix de trois mille francs.

Dans plusieurs localités, de graves inconvénients sont résultés de la stagnation et des infiltrations souterraines des eaux provenant des féculeries.

Un étang aux environs de la capitale en fut naguère infecté ; les eaux des puits sont souvent devenues putrides par de semblables infiltrations, et surtout lorsque, sous l'influence des matières organiques, le terrain abondant en sulfate calcaire donnait lieu à la formation de sulfure, et par suite à la production de l'hydrogène sulfuré.

Telle était, en 1839, la situation fâcheuse de la féculerie de Trappes, dont les eaux putréfiées répandaient au loin leurs émanations, et menaçaient d'altérer les grands bassins-réservoirs de Versailles. MM. Jarrin et Longcoté, directeur de l'usine et des cultures de M. Dailly, mettant à profit les données de la science, parvinrent, par des dispositions ingénieuses et nouvelles, à répandre en utiles irrigations, successivement absorbées, toutes ces eaux durant chaque campagne.

Les dépôts même, si facilement putrescibles, furent, par leurs soins intelligents, réunis, soumis à une dessication économique, et convertis en un engrais pulvérulent.

Réalisant ainsi la valeur théorique de ces deux résidus appliqués comme agents de la fertilité du sol, ils ont changé une cause d'insalubrité et de dépréciation de la propriété en une source de véritables profits.

L'importance du service rendu par MM. Jarrin et Longcoté a engagé la commission des arts insalubres à leur décerner un prix de deux mille francs.

Un *appareil usuel* qui pourrait *faire prévoir la formation des mélanges détonants, soit dans les mines, soit dans les lieux habités ou l'on fait usage du gaz-Light*, rendrait certainement un éminent service à la salubrité, à la sécurité publiques, car les dangers, prévus alors, pourraient être évités.

Tel est le grave et difficile problème que M. Chuard a tenté de résoudre par des moyens très ingénieux ; les efforts persévérants qu'il a faits ont rendu M. Chuard digne de l'intérêt de l'Académie, en usant de toutes ses ressources pour approcher du but qu'il s'était proposé.

Quelques sacrifices encore l'y conduiraient peut-être ; mais déjà, nous pouvons le dire, il a dépassé ses forces.

Dans ces circonstances, la commission n'a pas cru pouvoir décerner un prix à M. Chuard ; mais elle a jugé convenable de l'indemniser des dépenses dans lesquelles il a dû être entraîné, en lui accordant une somme de 2,000 francs à titre d'encouragement.

La commission chargée par l'Académie d'examiner les travaux relatifs à la médecine et à la chirurgie, et de lui proposer pour eux des prix ou des récompenses, s'il y avait lieu, a eu à juger les travaux de vingt-six auteurs. Neuf seulement lui ont présenté ce caractère ; ce sont ceux de MM. Stromeyer, Dieffenbach, Bourgery et Jacob, Thibert Longet, Valleix, Amussat, Serrurier et Rousseau, Philippe Boyer.

Après un mûr examen, elle a proposé à l'Académie de décerner à MM. Stromeyer et Dieffenbach, un prix de 6,000 francs, qu'ils ont partagé. Elle le décerne à M. Stromeyer pour avoir le premier institué et exécuté, sur des cadavres, l'opération du strabisme, et à M. Dieffenbach, pour avoir le premier pratiqué avec succès cette opération sur l'homme vivant.

La commission a proposé à l'Académie d'accorder une récompense de 5,000 francs aux auteurs de l'*Iconographie d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire*, MM. Bourgery et Jacob. Dans des planches parfaitement exécutées, et qui leur ont coûté un immense travail, ils ont représenté tous les procédés, toutes les méthodes opératoires sans exception, ce qui n'avait encore été fait aussi complètement par personne. La fidélité et l'exactitude de ces représentations sont telles, qu'elles peuvent singulièrement faciliter l'étude des opérations et en guider la pratique. En outre, les auteurs ont donné des figures toutes nouvelles et très utiles, où se trouvent retracés, soit les voies de communication des divers organes, soit leurs différents modes d'isolement.

La commission a examiné avec soin la collection des pièces de M. Thibert-elle a été frappée de la fidélité avec laquelle étaient représentées, par exemple, jusque dans leurs plus minutieux détails, les maladies de la peau, celle des membranes muqueuses, et en particulier les altérations des follicules intestinaux dans la fièvre typhoïde, un grand nombre d'affections du cerveau, du foie, des poumons, des organes génito-urinaires, du système osseux. Elle est restée convaincue qu'il n'était guère d'altérations des organes, produites

5 0/0 compt.					
— fin cour.	125 60	125 60	125 50	125 50	125 80
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	82 30	82 30	82 25	82 25	82 50
— fin cour.	82 30	82 35	82 15	82 15	82 50
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	109 5/8	109 1/8	B. » 3/4
4 0/0....	106 25	» »	B. 0 25	— Portugais.	46	» »	» »
O. de la V.	1415 »	» »	H. 1 25	Esp. D. active	32 3/4	» »	B. » 1/8
B. de Fr.	3260 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	103 75	104 »	H. 0. 20
C. L. 5000	5077 50	» »	B. 2 50	— Romain..	106 1/2	» »	B. » 3/4
— 1000	1105 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1227 50	» »	» »
C. hyp...	767 50	» »	» »	Emp. d'Haiti.	540 »	545 »	H. 5 »
4 Can....	1293 75	» »	H. 3 75	Banq. belg.	660 »	» »	» »

CH. DE F. au Ct.					
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »	» »
V. R. Dr.	342 50	» »	B. 1 25	— »	» »
— R. G.	165 »	161 25	B. 3 75	— 161 25.	B. 3 75
Orléans.	835 »	837 50	B. 5 »	— 832 50, 837 50.	B. 5 »
Strasb...	243 75	242 50	B. 2 50	— 242 50.	B. 2 50
Rouen..	826 25	» »	B. 6 25	— 825.	B. 5 »
Havre...	670 »	667 50	B. 5 »	— 667 50, 670, 667 50.	B. »
Marseill.	» »	» »	» »	— »	» »
Montp..	460 »	457 50	» »	— 460.	H. 5 »

LONDRES, 24 FEVRIER.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 97 3/8.	Av.... 82 35, 30, 27 1/2.	F. c. 3 0/0 82 30, 25 d. 50.
Esp. act... 33 1/4.	Ap.. 82 15, 10, 05, 07 1/2.	5 0/0 125 60, d. 50.
Portug..... 45 1/4.	Et fin prochain 82 25.	F. p. 3 0/0 82 60, 70 d. un;
Mexic..... 34.	Rep. fin c. 3 0/0 5 à 2 1/2.	82 85, d. 50.
Brésil..... 80.	5 0/0 5.	» 5 0/0 126 05, 10 d. un;
5 0/0 holl. 102 1/8.	fin proch. 17 1/2 à 15.	» » 126 30, 35 d. 50.
2 1/2 do... 54 3/4.	32 1/2 à 30.	Orléans, 860, 865 d. 10.
Rouen......	Bons du Trésor.	Strasbourg. 250 d. 10.
Orléans.....	3 0/0 à 8 et 4 mois.	

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 79,80 00,00 ; courant du mois, 81,80 à 00,00 ; mars et avril, 81 à 82 ; 4 d'été, 83 à 84 ; 4 derniers, 86 à 00.

LILLE. — Colza, 00,00 00,00 ; œillette rousse, 00 ; lin, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 94,95 00,00 ; mars et avril, 94,50 95,00 ; 4 d'été, 97,00 offert ; 4 derniers, 98,00 offert.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

Ventes par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le lundi, 4 mars 1844.

Consistant en tables, chaises, fauteuils, commode, armoire à glace, pendule, le tout en acajou, et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 27 février.

7 h. » » **OPÉRA.** —
8 h. » » **ITALIENS.** — Norma. Il Barbiere.
6 h. 3/4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Ménage parisien. Deux Anglais.
6 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Cagliostro.
6 h. » » **ODÉON.** — Britannicus. Tôt ou Tard. Jeu de l'Amour.
7 h. » » **VAUDEVILLE.** — Gamins. Homme blasé. Paris bloqué. Petites Misères.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Représentation extraordinaire.
7 h. » » **GYMNASE.** — La tante Bazu. Nouveau Rodolphe.
6 h. » » **PALAIS-ROYAL.** — Raout. Cravachon. Bonbonnière. Indiana. Chans.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1/4 **GAITÉ.** — Bohémienne de Paris.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
7 h. » » **COMTE.** — Bas-bleus. Un Paysan. La Forêt. Iles Marquises. Les Fous
5 h. » » **FOLIES.** — Mauvaises Connaissances. Fumeurs. Postillon. Château.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

24 Février.				26 Février.			
Arrivages	1499 q.	33 k.		Arrivages	1886 q.	99 k.	
Ventes	1405	01		Ventes	2074	55	
Restant	15210	06		Restant	15022	50	
Cours moyen		37,88		Cours moyen		36,47	
Cours-taxe		36,67		Cours-taxe		33,63	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	20 q.	27 k.	30,95 à 34,15	Gr.	1 q.	71 k.	40,15 à 32,85
1re	119	19	36,95 à 37,35	1re	373	23	36,95 à 38,85
2	56	52	35,65 à 36,30	2e	409	77	35,35 à 36,30
3e	1	37	32,48 à 00,00	3e	7	67	28,05 à 32,51
4	15	35	26,10 à 26,75	4e	52	61	21,55 à 26,40
Af.	706	50	22,25 à 38,20	Af.	937	25	27,25 à 36,95

SOISSONS, 24 Février. — Farine, 1re : marque : 32,50.

VILLERS-COTTERETS, 22 Février. — Farine, 1re ; marque : 32,51 à 35,22.

ABBEVILLE, 23 Février. — Farine superfine : 34,50 ; 1re : 33,00 ; 2e : 30,50 ; 3e : 26,00.

LILLE, 22 Février. — Farine, 1re (cours officiel) : 35,50. — Farine de Saint-Omer, 1re : 35,00 à 35,50. — do Picardie : 33,50 à 34,00 ; do do 2e : 28,00 à 31,00. — 3e : 23,00 à 24,00. — Farine de seigle, 1re : 20,00 à 26,50. Peu d'affaires.

CAEN, 22 Février. — Farine de Crully, 1re : 33,66 à 37,22 ; — 2e : 35,32 à 36,00.

LIMOGES. — Farine de froment blutée : 41,00 ; do non blutée : 31,00. — Farine de seigle blutée : 31,00 ; do non blutée : 22,00.

NANTES, 19 Février. — Farine, 1re : 39,38 ; 2e : 38,36 à 39.

Issues de blés (par hect.).

PARIS, 26 Février. — Son : 3,20. — Recoupe : 4,00 à 5,00. — Demoulage : 6,00 à 7,35.

Taxe du pain (par kil.).

PARIS, 27 Février. — 1re : 0,34 ; 2e : 0,26 ; 3e : 0,00.

BEAUMONT, 22 Froment. — 1re : 0,31 1/2 ; 2e : 0,26 1/2 ; 3e : 0,00.

LE HAVRE, 24 Février. — 1re : 0,36 2/3 ; 2e : 0,00 ; 3e : 0,00.

LE MANS, 23 Février. — 1re : 0,38 ; 2e : 0,32 1/2 ; 3e : 0,24.

VALOGNES, 20 Février. — 1re : 0,34 ; 2e : 0,30 ; 3e : 0,24.

ORLÉANS, 25 Février. — 1re : 0,33 ; 2e : 0,30 ; 3e : 0,26 3/4.

TOURS, 24 Février. — 1re : 0,36 ; 2e : 0,31 ; 3e : 0,25 2/3.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, cours officiel. — Froment inférieur : 13,35. — Seigle : 11,35 à 12,00. — Avoine : 8,00 à 9,00.

BEAUMONT, 22 Février. — Froment, 1re : 19,03 ; 2e : 13,33 ; 3e : 17,66. — Méteil : 14,66 à 16,00. — Seigle : 10,66 à 11,00. — Orge : 10,00 à 10,66. — Avoine : 6,67 à 7,33. — Marché faible. Vente lente et difficile, froment sans variation. Orge et avoine hausse de 0,17 à 0,38.

LAGNY, 24 Février. — Froment, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 16,00 à 17,00 ; 3e : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 10,33. — Orge : 9,70 à 10,66. — Avoine : 6,25 à 9,50. — Marché ordinaire, fermeté sur les prix.

GODERVILLE, 22 Février. — Froment : 21,00 à 22,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

VALOGNES, 20 Février. — Froment, prix moyen : 21,05. — Orge : 11,66. — Avoine : 9,95.

REIMS, 24 Février. — Froment : 15,00. — Seigle : 9,17 à 9,25. — Orge : 9,00. — Avoine : 6,75.

CHALONS-SUR-MARNE, 24 Février. — Froment : 16,00 à 16,66. — Seigle : 8,66 à 9,32. — Orge : 9,32 à 10,16.

STRASBOURG, 23 Février. — Froment : 17,75 à 21,25. — Seigle : 11,50. — Avoine : 8,00.

BAR-LE-DUC, 24 Février. — Froment : 15,00 à 16,25. — Orge : 10,00. — Avoine : 7,25.

ORLÉANS, 24 Février. — Froment : 17,00 à 21,00. — Méteil : 15,50 à 16,75. — Seigle : 12,00 à 12,87. — Orge : 11,00 à 11,50. — Avoine : 8,00 à 9,50.

BEAUGENCY, 24 Février. — Froment : 19,00 à 25,50. — Méteil : 15,00. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,25. — Mouture : 14,40. — Sarrazin : 7,50. — Avoine : 8,00. Marché fort, vente active.

NIORT, 22 Février. — Froment, 1re : 19,15 ; 2e : 18,83 ; 3e : 18,51. — Baillarge : 11,17 à 11,49. — Avoine (le quintal métrique) : 16,50.

MARANS, 20 Février. — Froment, 1re : 18,50 ; 2e : 17,00. — Baillarge : 11,00. — Orge : 10,50. — Avoine : 7,66.

TOURS, 24 Février. — Froment : 19,83. — Seigle : 15,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 8,50.

NANTES, 19 Février. — Froment de Pont-Rousseau : 20,00. — Seigle de Bretagne : 14,00. — Orge : 12,00. — Avoine, grosse : 8,25.

CLERMONT, Puy-de-Dôme, 21 Février. — Froment, 1re : 23,85 ; 2e : 22,49 ; 3e : 21,95. — Méteil : 19,00. — Seigle : 17,90 à 17,98. — Orge : 13,46. — Grosse avoine : 9,43. — Petite avoine : 7,00.

LIMOGES. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 21,00. — Seigle : 15,30. — Sarrazin : 8,50. — Avoine : 7,31 à 8,78.

Marchés étrangers : **LOUVAIN**, 23 Février. — Froment : 17,82 à 18,72. — Seigle : 10,28 à 10,88. — Orge : 10,57 à 11,78. — Avoine : 5,72 à 7,00.

ANVERS, 22 Février. — Froment, 1re : 20,88 ; 2e : 19,30 ; 3e : 19,04. — Sarrazin : 12,00. — Seigle du pays : 12,00. — do de Riga : 13,10 ; — do de Stettin et Dantzig : 12,75 ; — do de Prusse : 12,42. — Orge : 11,50 à 11,75. — Avoine : 7,40.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, *ventes par facteurs* du 26 Février. — Haricots de Soissons : 32,00 à 38,65 ; — do Liancourt : 18,75 à 22,35 ; — do ordinaires : 17,65 à 20,35 ; — do flageolets : 25,35. — Haricots rouges de Chartres : 21,35. — Haricots nains : 17,35 à 18,00. — Pois cassés : 24,00 à 34,65. — Lentilles de Galardon : 41,00 à 44 ; — do de pays et autres : 22,65 à 32,00.

TROYES, 20 Février. — Haricots : 15,00 à 31,25. — Pois : 12,50 à 25,00. — Lentilles : 12,50 à 22,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 26 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1240	1104	136	1 16	1 02	» 88
Vaches....	169	156	13	1 06	» 92	» 78
Veaux.....	313	311	2	1 50	1 32	1 14
Moutons..	4355	3868	487	1 38	1 20	1 08

Marché fort, vente difficile.

Volaille et gibier (la pièce).

PARIS, *marché de la Vallée* du 26 Février. — Agneaux : 15,50. — Lièvres : 3,00 à 4,75. — Lapins : 1,60 à 2,00. — Dindes : 6,50 à 7,75. — Oies : 4,25 à 5,50. — Canards : 1,50 à 2,00. — Chapons : 5,00 à 6,00. — Poules et poulets : 3,40 à 5,00. — Perdrix : 1,50 à 2,70. — Bécasses : 1,25 à 2,75. — Pigeons : 0,90 à 1,05. — Sarcelles : 0,75. — Grives : 0,25 à 0,35. — Alouettes, la dixaine : 8,00 à 13,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] système guerroyant [illegible] avec toute raison, élevé au sein des chambres, a été le seul système pratiqué en Afrique. Nous ne ferons pas un crime au gouverneur-général actuel d'avoir subi les conséquences du passé et d'avoir poussé vigoureusement la guerre sur les points où la France se trouvait déjà engagée. Mais ce que nous ne saurions voir avec indulgence, c'est qu'après avoir développé le système de la conquête sur une étendue de terrain immense, qui absorbe une si grande somme de forces militaires et financières, on se dispose encore aujourd'hui, si nous sommes bien informés, à entreprendre une expédition qui n'est nullement motivée, et à faire, comme cela est arrivé si souvent depuis que nous sommes en Afrique, la guerre pour la guerre et pour les bulletins.

Nous savons de bonne source qu'il se prépare, contre les Kabyles de la province de Bougie, une expédition à laquelle il serait difficile, croyons-nous, d'assigner des motifs sérieux. Ces tribus adonnées à l'agriculture étaient, malgré le caractère belliqueux qu'on leur connaît, si éloignées, pour le présent du moins, de chercher à troubler nos établissements, qu'elles ont récemment offert au général commandant à Sétif de se charger de nos transports.

Eh bien! c'est quand les populations indigènes, qui se sont montrées jusqu'à présent les plus intraitables, témoignent ainsi de leurs dispositions pacifiques, de leurs tendances à entrer en bonnes relations avec nous, que l'on irait, sous quelque futile prétexte, les attaquer dans leurs montagnes? Et dans quel but? N'avons-nous donc pas déjà, dans le nord de l'Afrique, beaucoup plus de terrain que nous ne pouvons, que nous ne savons en utiliser? N'est-il pas temps de songer à signaler notre présence dans cette contrée par d'autres œuvres que le ravage et la destruction?

Si la chambre est lasse enfin de voir sacrifier inutilement nos soldats et nos trésors en Afrique, nous l'engageons à protester plus énergiquement qu'elle ne l'a encore fait contre le système de la conquête, contre les courses belliqueuses à travers les sables et les buissons de l'Algérie. Nous l'engageons notamment à demander au ministère des explications sur le projet d'expédition que nous venons de signaler contre les tribus kabyles voisines de Bougie. Nous exhortons la chambre enfin, si l'expédition projetée n'est pas justifiée par des raisons impérieuses, par des griefs qui exigent absolument l'emploi des armes, à prévenir, par ses avertissements sévères, une operation qui n'aurait d'excuse ni au point de vue de l'humanité, ni au point de vue de l'intérêt de notre établissement en Afrique.

Nous dénonçons formellement à la chambre, comme indice de la persistance dans le système guerroyant suscité et entretenu par les ambitions militaires, les préparatifs d'expédition qui ont lieu actuellement dans la régence d'Alger.

La chambre a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les patentes. Après un discours très animé de M. Deslongrais, dans lequel l'orateur s'est efforcé de prouver que le projet du ministère occasionnerait une perte de 4 millions au trésor. M. le ministre des finances a pris la parole et a démontré, sans peine, à la chambre que les craintes de M. Deslongrais n'étaient nullement justifiées. M. de Mesmay s'est principalement attaché à faire ressortir l'injustice du maximum pour le droit fixe. Il pense avec raison que l'on ne devrait faire usage de ce droit que lorsque le

[illegible] très grave. La gauche et le centre gauche [illegible] avant de se rendre à la chambre, une réunion pour s'entendre sur la discussion de jeudi. Il a été décidé dans cette réunion que les principaux orateurs appartenant à ces deux fractions de l'opposition prendraient la parole.

La commission du budget s'est occupée aujourd'hui de la liste des renseignements qu'elle aura à demander au ministre de l'intérieur.

Le *Courrier Français* et le *Persévérant*, journal radical de Limoges, s'occupent de la demande d'autorisation de poursuites formée par quelques magistrats du parquet de Limoges contre le rédacteur en chef de la *Presse*. Nous avouons que nous n'acceptons pas les raisons par lesquelles ces journaux combattent tous deux la demande des magistrats. Suivant le *Persévérant* l'obligation d'un cautionnement et les conditions sévères que la loi fait à la gérance devraient affranchir les auteurs d'articles de toute responsabilité. Nous considérons l'énormité des cautionnements comme une entrave monstrueuse apportée à la liberté de la presse; une législation libérale diminuerait considérablement la lourdeur de ces charges, mais la responsabilité personnelle des écrivains est un principe dont la presse elle-même devrait demander le développement et l'organisation, dans l'intérêt de son influence et de sa dignité.

En principe, la responsabilité de l'auteur d'un article ne doit pas être couverte par la responsabilité de la gérance; mais si nous passons à l'examen du fait qui sert de texte au *Courrier Français* et au *Persévérant*, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la plainte formée par messieurs les magistrats de Limoges n'est pas d'un intérêt et d'une urgence tels qu'on ne puisse attendre la fin de la session pour donner cours aux poursuites. Si l'on vient troubler M. de Girardin dans l'exercice de ses fonctions de député, ce n'est pas dans l'intérêt de la justice, c'est afin d'exciter un scandale politique et de ranimer d'anciennes passions. Ajoutons que l'autorisation de poursuivre, si elle était donnée par la chambre influerait sur l'esprit de certains jurés, comme une sorte de jugement préparatoire prononcé par les représentants du pays. Pour ces raisons, nous pensons que la chambre ferait bien de refuser l'autorisation qui lui est demandée.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET,

Séance du 27 février 1844.

A une heure, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DROZ dépose une pétition d'un instituteur qui réclame une pension de 500 francs pour les instituteurs qui auront plus de soixante ans de service.

M. Combarel de Leyval a la parole pour lire la proposition dont nous avons donné hier le texte.

Les développements de cette proposition auront lieu samedi de la semaine prochaine.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur le projet de loi des patentes.

M. PELTREAU DE VILLENEUVE résume la discussion qui a eu lieu dans la séance d'hier.

L'orateur s'attache à établir la légitimité de l'impôt sur la loi des patentes, et l'opportunité de la présentation de la loi après les ébranlements causés par le recensement. Quant à la base de l'impôt, quotité ou répartition, il s'en rapporte au savant rapport de la commission; l'industrie est essentiellement mobile dans les lieux et dans le temps; il est impossible d'arriver à rien de stable sans un impôt de quotité.

L'impôt de répartition est excessivement mal appliqué; les inégalités les plus choquantes existent non-seulement dans les diverses parties de la France, mais dans le même département, dans le même arrondissement, dans la même commune: la fixité de l'impôt est le seul remède à ces inconvénients.

Le projet du gouvernement pesait sur les associations; la commission a et

[illegible] et trouvé qu'il serait injuste [illegible] le département du Rhône, par exemple, est de 39 p. 0/0, jusqu'à 80 p. 0/0, tandis que dans le département de la Seine où l'impôt est de 82 pour 0/0, il faudra l'abaisser jusqu'à ce chiffre.

M. LACAVE-LAPLAGNE. C'est l'équité.

M. DESLONGRAIS. L'équité, c'est possible, mais il y a là d'immenses inconvénients qui rendraient l'application de la loi impossible.

L'orateur trouve que le commerce est bien mieux traité que la propriété foncière; que le gouvernement impose pour l'industrie d'immenses sacrifices, et que par conséquent il devrait exiger du commerce des impôts plus considérables. En résumé, le projet de loi lui semble mauvais sous presque tous les rapports, et pour sa part il le repousse.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, se défend des reproches d'avoir compromis, en adhérant aux amendements de la commission, les intérêts du trésor; il supplie la chambre de ne pas partager à cet égard les craintes de M. Deslongrais. On vient de rapprocher, pour faire craindre un déficit considérable, les localités où le résultat de la loi en discussion, serait d'opérer un dégrèvement de celles où il produirait un accroissement. Parmi ces dernières, on a oublié un de nos départements les plus importants, celui du Nord.

M. DESLONGRAIS. La principale ville du département du Nord, la ville de Lille, sera dégrevée de 6 p. 0/0.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Il s'agit du département du Nord en général, et non de la ville de Lille en particulier.

M. le ministre n'admet pas la diminution des produits, que M. Deslongrais a présentée comme la conséquence de la loi en discussion; mais s'il y a quelque chose à craindre à cet égard, ce ne pouvait être pour l'administration une raison de ne pas présenter une loi que lui commandaient l'équité et la nécessité d'égaliser les charges entre les contribuables. Il était impossible de maintenir cet état de choses, où les uns payaient 80 pour cent, et les autres 43.

M. GRANDIN. Vingt-cinq.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Et même 25, si je m'en rapporte à l'interruption de l'honorable M. Grandin. Je ne me suis pas dissimulé, pour ma part, que l'adoption du projet de loi entraînerait une diminution dans les produits.

Pour arriver à l'égalité des matières d'imposition, il est impossible de ne pas procéder par le dégrèvement des plus imposés. Pour ma part, j'ai consenti à ce dégrèvement, je m'y suis résigné, par des considérations d'égalité et de justice; je m'y suis résigné d'autant plus volontiers, que j'espère voir le commerce et l'industrie suivre le mouvement ascendant, prendre chaque jour de nouveaux développements, et combler ainsi par le seul effet de leur prospérité, la différence dont on vous parle.

Je supplie la chambre de ne pas s'y arrêter, et de donner sa sanction au projet de loi.

M. DESLONGRAIS, de sa place, ajoute de nouvelles observations; comme membre du conseil-général, il a examiné les tableaux dressés par suite du recensement; ce travail a été fait d'une manière incomplète, et s'il n'est révisé, les résultats en seraient désastreux.

M. DE MESMAY. Messieurs, je viens d'entendre avec bonheur M. le ministre des finances proclamer la nécessité et la possibilité de rétablir, dans l'impôt des patentes, l'égalité proportionnelle qu'il serait désirable de voir rétablir dans tous nos impôts.

Je suis d'accord avec l'honorable M. Peltreau de Villeneuve sur la légitimité de l'impôt des patentes; seulement, je ferai observer que, si le commerce et l'industrie doivent payer à l'Etat la protection qu'ils en reçoivent, je ne vois pas ce qui exempterait de cette charge d'autres professions tout aussi bien protégées.

Jusqu'ici, suivant moi, aucun orateur n'a appuyé assez fortement sur le principe qui devrait servir de base à la loi des patentes.

Quelle est, en effet, la nature de l'impôt des patentes? Est-ce le prix de la licence d'exercer une profession; ou bien n'est-ce pas plutôt l'acquittement de la part que l'industriel et le commerçant doivent à l'Etat sur leurs bénéfices présumés?

Je ne crois pas, pour ma part, qu'à cet égard, il puisse y avoir un doute; il en résulte que l'impôt des patentes doit être proportionnel dans toute la rigueur du terme, mobile et variable comme la matière imposable elle-même, et le droit fixe ne devrait intervenir que là où le droit proportionnel est inapplicable. C'est sur ces bases qu'a été établie la loi de 1791. Elle allait mê-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON: *La Famille Cochois.* — **VARIÉTÉS**: *Les Comédiens ambulants.* — **VAUDEVILLE**: *Les Gamins de Paris.* Mlle Page. — **GYMNASE**: *La Tante Bazu.* M. Delmas. — **GAITÉ**: *La Bohémienne de Paris.*

Plusieurs théâtres ont donné au public leurs œuvres du carnaval, faibles produits accusant, en général, un appauvrissement de ce génie français du bon gros rire, qui jetait encore, il y a peu d'années, de si vifs éclairs.

La Famille Cochois ou les *Mariages dans la Coulisse*, comédie bouffonne de M. Alex. de Longpré, fort mal accueillie d'abord par le public de l'Odéon, poursuit maintenant sans trouble une honnête carrière.

Les Cochois, de la famille des comédiens de Scarron, et qui eurent une certaine réputation au siècle dernier, sont à Berlin, où les trois sœurs, Babet, Marionnette et Gogo, représentent les Grâces dans le ballet. Marionnette se fait donner les premiers rôles par l'intendant des théâtres; Gogo reçoit les hommages et les riches présents d'un prince russe, et Babet-la-Réservée tient rigueur au marquis d'Argens. M. Cochois, chef général de la claque, est un bonhomme de père très complaisant, et la mère Cochois veille assez religieusement sur ses filles pour rendre leur mariage possible. Le plus austère de la famille, c'est le frère, M. Loulou, l'arlequin de la troupe. Il fait journellement de grandes esclandres à propos de la légèreté de ses sœurs et de la tolérance paternelle. Or, comme il arrive trop souvent, ce foudre de morale est au fond le membre le plus véreux de la famille sur l'article de l'amour; et, tout en soupirant pour sa fiancée absente, Mlle Chichotte, il fait à la servante de d'Argens de légères pincées provocatrices. Cette Chichotte, qui joue avec Loulou le rôle d'innocente, et qui a, sous divers noms, laissé des souvenirs galants dans toutes les capitales de l'Europe, passe en ce moment pour la marquise d'Argens, et a été, sous ce titre, présentée à la cour. Surprise par son amoureux l'arlequin chez le marquis, elle imagine de s'attribuer des facultés surnaturelles et le don des métamorphoses. Ainsi, toutes les scènes de reconnaissance qu'elle ne peut éviter dans le monde peuplé de ses amants, passeront pour des jeux de sa puissance magique, et l'amour confiant de Loulou s'accroîtra d'un respect superstitieux. Ce Loulou est si bête, bête avec si peu d'esprit, que, faute de rire, le public n'accepte pas l'invraisemblance de ce moyen dramatique. Eh! messieurs les poètes, ce n'est pas la fantaisie en elle-même qu'on repousse, ce ne sont pas les imaginations folles; mais, de grâce! quand vous avez recours à la muse fantastique, tirez de ses trésors de vifs entraînements de rire, de grands effets de surprise. Si vous vous emportez dans le monde des féeries, faites que nous soyons émerveillés et ravis. Produire un mince effet avec de grands moyens, c'est un signe de faiblesse impardonnable.

Le marquis d'Argens, débarrassé de sa qualité d'homme marié, n'en devient que plus tendre et plus séduisant chez les Cochois. Interrompu au plus beau d'une pointe d'amour par l'arrivée de Mme Cochois, pour échapper à cet Argus en jupons de mère, d'Argens revet le costume d'Arlequin et s'exerce aux grâces du métier. Par malheur, dans ce même moment, des soldats de police, envoyés à la recherche de Loulou, qui a manqué son entrée en scène, s'emparent du noble amoureux déguisé et le traînent sur le théâtre, où le savant marquis, sous le masque sauveur de sa dignité, s'acquitte du rôle d'Arlequin aux applaudissements de la cour et du parterre. Ayant ainsi dérogé, d'Argens ne saurait mieux faire que d'épouser sa camarade de théâtre, Babet Cochois.

Presque tous nos confrères font grand éloge de la pièce de M. de Longpré. J'étais donc bien mal disposé l'autre soir, car j'ai trouvé la chose très peu récréative. L'esprit (à ce qu'il m'a semblé) n'a pas de trait, il est lourd en même temps que vulgaire. Avec d'excellents éléments dans les caractères et dans les situations, l'auteur n'a rien produit qu'une œuvre lente, confuse, tout au long de laquelle les acteurs vous crient, en riant: « Eh! riez donc! » et vous restez glacé et cherchant en vain ce bon rire que vous seriez si heureux de jeter en éclats. La pièce est passablement jouée. Mlle Berthaut a des yeux de créole tout-à-fait bien placés dans la Chichotte; Mlle Volet (Babet) est toute charmante. Les feuilletons s'entendent aussi pour célébrer la verve de M. Monrose, chargé du rôle de Loulou. Il est fâcheux que ce concert d'éloges encourage M. Monrose dans l'excessive ambition de ses désirs, tandis que, mieux conseillé, cet artiste plein de zèle et de soin, deviendrait un sujet très précieux dans l'emploi plus modeste des seconds comiques.

La comédie de M. de Longpré, reçue il y a quelques années au Vaudeville, fut arrêtée aux répétitions par la susceptibilité des artistes de ce théâtre. Il leur parut qu'une telle peinture était un crime de lèze-acteur, et que la dignité de l'ordre se trouverait compromise par la représentation. Ce sont là des susceptibilités mal fondées. Nul ne confond aujourd'hui ces mœurs des troupes comiques d'autrefois avec les mœurs dignes et élégantes des compagnies dramatiques de nos jours. Mais, d'ailleurs, s'il restait encore, par aventure, par exception, trace de ces désordres et de ces ridicules, pourquoi n'en reproduirait-on pas les images sur la scène? Si les acteurs ne veulent pas qu'on les joue, si la censure interdit de mettre en scène prêtres et moines, gardes nationaux, gardes municipaux, notaires, etc., ce mouvement d'exclusion continuant, que restera-t-il aux auteurs dramatiques? O Figaro! aurons-nous encore besoin de tes protestations?

Le théâtre des Variétés, aussi libéral que l'Odéon, a célébré le carnaval en mettant en scène le monde des cabotins. La pièce des *Comédiens ambulants* est calquée sur les *Saltimbanques*, et voilà le malheur. Les saltimbanques! c'est là un des vrais triomphes du gros rire dont il est imprudent de rappeler le souvenir. La copie nouvelle manque tout-à-fait de couleur et de verve, et l'on s'ennuierait fort à ce tableau, si l'on n'y trouvait la belle et vigoureuse figure de Mlle Boisgontier. Voilà qui réjouit l'œil; et comme on se ferait volontiers l'*ami des artistes*, dût-on subir les plus cruelles tribulations pour avoir un jour durant le plaisir d'approcher une si vaillante beauté. M. Neuville, merveilleux quand il imite tous les comiques ses confrères, dans les rôles originaux, est un acteur un peu triste. Hier, il étendait apparemment ses influences sur Mlle Ozy, dont toutes les grâces tournaient en mélancolies. Mlle Ozy, parmi ses belles compagnes des Variétés, voit-elle une rivale qu'il faudrait expédier pour la Russie, comme vient de faire, par un coup de rare habileté, une blonde reine du Vaudeville? Voici l'histoire dont nous laissons la responsabilité à M. Pierre Durand, le spirituel écrivain du *Siècle*:

« Il y avait dans un de nos théâtres de vaudevilles, deux actrices jeunes, jolies et placées en première ligne par leur talent aimable et gracieux. L'une de ces actrices était brune et l'autre blonde, afin de contenter tous les goûts. Reines toutes deux, elles se partageaient les beaux rôles du répertoire et les applaudissements du public; mais le partage est un accommodement fâcheux, auquel les femmes se résignent difficilement. L'actrice blonde comptait parmi ses admirateurs les plus dévoués un magnifique boyard (dans le monde dramatique on appelle *boyards* tous les Russes, et quelques Polonais; les hommes du Nord sont plus sensibles qu'on ne se l'imagine généralement; ils ne sont étrangers à aucune délicatesse du cœur; ils ne peuvent voir passer sur un beau front le nuage d'une secrète contrariété, sans vouloir aussitôt et à tout prix ramener le beau temps. Voyant donc un nuage sur le beau front de l'actrice blonde, notre boyard réclama si instamment la faveur d'une confidence, qu'il fallut bien finir par lui avouer le sujet de cette tristesse. — Un théâtre, le

très complaisante pour les grands; elle les soumet au droit fixe, il est vrai, mais elle détermine un maximum que ce droit ne peut dépasser. Le petit industriel paie exactement ce qu'il doit, mais le gros meunier et le riche maître de forges se trouvent, par ce moyen, dégrevés d'une partie de leurs charges.

Ailleurs il existe deux usines de même nature; mais l'une a deux ou trois fois plus d'ouvriers que l'autre, et par conséquent produit le double ou le triple. Cependant le droit est invariable. Que devient dans tout cela la justice distributive? Lors même, comme le propose la commission, que le droit sur les usines sujettes au chômage serait admis, l'iniquité n'en serait pas moins flagrante.

Après être entré dans de nouveaux détails pour prouver l'iniquité de l'application absolue du droit fixe, l'orateur présente le tableau suivant, qu'il voudrait au moins voir accepter pour base de la classification des usines, d'après leur valeur locative :

Classe	Valeur locative	Martinets	Meules	Lames de scie
1re classe	de 10,000 et au-dessus	45	18	18
2e —	de 6,000 à 10,000	25	16	16
3e —	de 4,000 à 6,000	90	8	8
5e —	de 600 à 2,000	12	4	4
6e —	de 600 et au-dessous	3	2	2
		140	60	60
		35 fr.	10 fr.	10 fr.

Un tableau analogue, continue l'orateur, pourrait être dressé pour les usines imposées d'après le nombre des métiers et des ouvriers. J'en laisse le soin à la commission, qui s'en acquittera mieux que moi, si elle adopte mon système.

D'après cette combinaison, le droit fixe serait bien encore basé sur l'outillage, les métiers et le nombre des ouvriers, mais il varierait suivant la valeur locative, valeur basée sur le climat, la force motrice, les produits, les débouchés, le perfectionnement, le chômage, etc., toutes choses dont tenait compte la loi du 15 mai 1818.

Je ne demande, Messieurs, aucune opération que vous n'ayez prévue ; dans le projet, la valeur locative fait la base du droit proportionnel; je vous demande seulement d'en faire aussi la base du droit fixe.

Quant à la manière de procéder à cette évaluation, je crois suffisantes les garanties proposées par M. Benoit. Le fardeau de l'impôt est assez lourd pour que chacun doive être convaincu qu'il n'en porte que sa part; et c'est pour cela que je m'associe à l'honorable M. Benoit, pour réclamer l'intervention dans les évaluations fiscales de cette partie de l'administration qu'il a si justement qualifiée de protectrice et de paternelle, les préfets et les sous-préfets.

Avec tous nos efforts, messieurs, parviendrons-nous à faire une loi des patentes dans le sens absolu du mot? Je ne le pense pas. Nous pouvons améliorer ce qui existe; c'est là notre seule tâche aujourd'hui. Il n'y a rien de mieux à espérer jusqu'au jour où nous tenterons de mettre un peu d'organisation dans ce dédale industriel et commercial où tout n'est aujourd'hui que lutte, incohérence et anarchie.

Jusque-là maintenons du moins le principe que la loi des patentes doit reposer sur l'idée d'une rigide et équitable proportionnalité.

(Pendant ce discours, M. Guizot entre et va déposer sur le bureau du président le rapport sur les affaires de Taïti.)

M. VITET, rapporteur, combat les assertions de M. Deslongrais.

La discussion générale est fermée.

La chambre, consultée, déclare qu'elle entend passer à la discussion des articles.

L'article premier est ainsi conçu :

« Tout individu, Français ou étranger, qui exerce en France un commerce, une industrie, une profession non compris dans les exceptions déterminées par la présente loi est assujetti à la contribution des patentes. » — Adopté.

L'article 2 est ainsi conçu :

« La contribution des patentes se compose d'un droit fixe et d'un droit proportionnel. »

M. GRANDIN cherche à prouver que le projet de loi aura pour but d'augmenter les recettes du fisc, sans qu'il en résulte aucun bien pour les contribuables.

L'article est adopté.

L'article 3 est ainsi conçu :

« Le droit fixe est réglé conformément aux tableaux A, B C annexés à la présente loi.

» Il est établi :

» Eu égard à la population et d'après un tarif général, pour les industries et professions énumérées dans le tableau A. »

Ce tableau divise les patentables en 8 classes, et selon que les villes seront de 100,000, de 50,000, de 30.000, de 20,000, de 10,000, de 5,000, de 2,000 et

VOIX. Voilà l'affaire. (Interruption.)

La loi de l'an VII, reprend l'orateur, qui définit nettement le commerce en gros, a été plusieurs fois d'une très difficile application ; que sera-ce donc lorsqu'il s'agira de préciser si, dans tel ou tel cas, il y a commerce en détail ou en demi-gros.

M. RIVET répond qu'il ne lui semble nullement difficile de préciser quel est le genre d'opération de chaque commerçant ; quelques faits isolés ne pouvant évidemment servir de base à un changement de classification.

M. VITET dit que la commission, il est vrai, a constaté qu'à Paris le commerce de demi-gros tend à disparaître; mais outre qu'il n'en est pas ainsi dans les provinces, il a paru rationnel d'établir une classe intermédiaire entre les marchands en gros et les détaillants.

M. LEBOBE défend le gouvernement d'avoir été guidé, dans la classification, par des raisons politiques. (Aux voix ! aux voix !)

M. DURAND (de Romorantin) présente une brochure dans laquelle les commerçants de Paris ont exprimé leurs plaintes contre la classification.

Le second tableau relatif aux marchands en demi-gros est mis aux voix et adopté.

Les deux tableaux suivants sont également adoptés.

Les chiffres de la patente des classes 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont adoptés.

Ces chiffres sont, suivant les classes formées d'après la population des villes indiquées plus haut :

Pour la 2e classe, de 150, 120, 90, 60, 45, 40, 30, 25 fr.
Pour la 3e, de 100, 80, 60, 40, 30, 25, 22, 18 fr.
Pour la 4e, de 75, 60, 45, 30, 25, 20, 18, 15 fr.
Pour la 5e, de 50, 40, 30, 20, 15, 12, 10, 8 fr.
Pour la 6e, de 40, 32, 24. 16, 10, 8, 6, 4 fr.
Pour la 7e, 20, 16, 12, 8, 6, 4, 3, 2 fr.

Les tableaux 1 et 2 contenant les noms des professions qui devront faire partie des deux premières classes sont adoptés.

M. HOUZEAUX-MUIRON demande qu'on efface du tableau de la troisième classe les droguistes en détail.

L'amendement n'est pas adopté.

Le troisième tableau est adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure, suite de la discussion.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit d'Oran au journal l'*Algérie* :

« M. le général Lamoricière vient de visiter la subdivision de Mostaganem ; il a constaté les progrès de nos bonnes relations avec les Arabes, et les efforts satisfaisants de la colonisation pour réparer les désastres inévitables de la guerre.

» Les messages de l'ex-émir aux chefs des tribus soumises à notre domination se succèdent de jour en jour. Il leur dit de ne point désespérer de la bonne cause et de la miséricorde divine, leur annonce son prochain retour avec des forces nombreuses, devant lesquelles disparaîtront celles des chrétiens ; il les engage, en attendant, à ne pas vendre leurs chevaux et leurs grains, et à profiter de leurs relations momentanées avec les infidèles pour leur acheter de la poudre et des armes. Quelques-unes de ces lettres, signées de l'ex-califa Bou-Hamedi et d'autres chefs qui l'ont suivi sont remises au général Bedeau par ceux auxquels elles sont adressées; d'autres, sans aucun doute, sont conservées comme des oracles par des fanatiques ou des trembleurs que le seul nom d'El-Hadj-Abd-el-Kader met encore en émoi.

» Dans la crainte que la présence forcée des troupes sur la frontière du Maroc, ne puisse inspirer à quelque fanatique mécontent l'idée de soulever les populations sur ses derrières, M. le général Lamoricière a fait partir, le 8 février, un bataillon du 3e léger, qui stationnera entre Oran et Tlemcen, et dont la présence remplit un double but, celui de prévenir la révolte et en même temps de réparer la route de Tlemcen, qui a souffert des dernières pluies.

» Les troupes de la subdivision de Tlemcen sont toutes en mouvement : elles attendent les évènements, prêtes à y faire face.

» Le camp de l'émir est toujours à El-Ghedir (les ruines), sur le Chott-el-Gharbi, à vingt lieues sud-ouest d'Ouchda. De ce point il est au centre de Hamcian, Hall-Angad, Beni-Snasen et Halaf, qui l'approvisionnent de vivres et de munitions de guerre. »

— On écrit de Tunis, à la date du 3 février, au journal l'*Akbar* :

morale ; car si l'anarchie ne s'est point produite jusqu'à ce jour en faits de la force brutale, elle n'existe pas moins dans toutes les branches du service public : les impôts ne se perçoivent que peu ou point du tout ; le numéraire devient de plus en plus rare, et le commerce est paralysé. Pendant ce temps, on discute sur les droits imprescriptibles de l'homme ; on reconnaît que la presse sera dorénavant libre et sans cautionnement, que le principe du gouvernement sera constitutionnel, avec un roi et deux chambres, et enfin (ce qui vient d'être voté aujourd'hui à l'unanimité et malgré l'opposition des ministres de France et d'Angleterre), que les successeurs du roi Othon devront être de la religion orthodoxe.

M. Mavrocordato vient de donner sa démission de ministre de Grèce à Constantinople, par suite de la nomination par M. Metaxas d'un consul qu'il avait fait destituer avant le 3 septembre.

Voici les articles de la constitution qui ont été votés par l'assemblée nationale dans les dernières séances :

Art. 3. Les Grecs sont égaux devant la loi. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat. Les citoyens grecs sont seuls admissibles aux emplois publics. Sont citoyens grecs tous ceux qui ont acquis ou qui acquerront la qualité de citoyen, conformément aux lois de l'Etat.

Les art. 4, 5, 6 établissent la liberté individuelle, conformément aux principes de notre révolution. L'art. 7 consacre le droit de pétition, et l'art. 8 l'inviolabilité du domicile.

Art. 9. En Grèce, l'homme n'est pas une marchandise : un serf ou un esclave, de quelque nation ou de quelque religion qu'il soit, est libre dès qu'il met le pied sur le sol hellénique.

Art. 10..... La presse est libre, et la censure ne peut être établie. Les rédacteurs responsables des journaux ne sont tenus à aucun dépôt en argent, à titre de cautionnement. Les éditeurs des journaux doivent être citoyens grecs.

Art. 11. L'instruction supérieure est à la charge de l'Etat. L'Etat concourt aussi à l'entretien des écoles communales, selon les besoins des communes. Chaque citoyen a le droit de former des établissements d'instruction, en se conformant aux lois du royaume.

Art. 12. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause d'intérêt public dûment constaté, dans les cas et selon les formes que la loi prescrit, et toujours avec indemnité préalable.

Art. 13. La torture et la confiscation générale ne peuvent être établies.

Art. 14. Le secret des lettres est inviolable.

ESPAGNE.

Le découragement est grand parmi les rebelles d'Alicante. Bonet ne couche plus que dans la citadelle ; et sa femme a été arrêtée à Teruel à la suite d'une saisie de ses papiers. La junte révolutionnaire ne s'assemble plus. On fait courir dans le peuple le bruit que des renforts vont arriver de Carthagène et que Linage a fait fréter trois navires anglais pour transporter sur le continent tous les généraux espartéristes émigrés et l'ex-régent lui-même.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que le *Morning-Advertiser* annonce en même temps que les articles des blocus d'Alicante et de Carthagène ont été réglés de concert à Londres entre lord Aberdeen et l'ambassadeur espagnol, M. Sancho. On n'attend que l'artillerie de gros calibre pour commencer les deux sièges. Les gardes nationales qui se mêlent en foule aux troupes assiégeantes, sont pleines d'enthousiasme. La désertion, au contraire, éclaircit de plus en plus les rangs des rebelles. Roncali annonce qu'il va faire décimer les prisonniers restés en son pouvoir lors de la déroute de Bonet

Des nouvelles de Cuba du 3 janvier annoncent que les nègres de Matanzas ont tenté encore un soulèvement, que les principaux coupables ont été arrêtés et mis en jugement et que 14 condamnés à mort viennent d'être exécutés.

ORIENT.

Les journaux et les correspondances de Constantinople n'offrent pas un

---

dit-on, est trop étroit pour être partagé. — N'est-ce que cela? répondit-il, eh bien! avant peu vous serez satisfaite : je vous délivrerai de votre rivale.

» En effet, peu de jours après cet entretien, l'actrice brune reçut à son petit-lever la visite d'un aide-de-camp de M. le comte Guédéonoff, chambellan de sa majesté moscovite, général des armées russes, et surintendant des théâtres de Saint-Pétersbourg. L'aide-de-camp apprit à la jeune comédienne que la Russie éprouvait l'impérieux besoin de posséder son talent : on voulait l'avoir tout de suite, et pour la décider on lui offrait des conditions brillantes et irrésistibles : un traitement énorme, des feux considérables, des succès assurés, de riches présents, de séduisantes couronnes, l'admiration d'une cour fastueuse, et à la fin de son engagement, au bout de quelques années, une splendide pension de retraite. Hésiter eût été une folie ; l'actrice signa l'acte qu'on lui présentait, puis elle alla prendre son passeport et se rendit chez son directeur pour l'avertir qu'elle le quittait après avoir racheté sa liberté en payant le dédit de quinze mille francs stipulé dans son engagement. La Russie avait fait les fonds, et l'actrice paya de la meilleure grâce du monde. En lui voyant compter les billets de banque, le directeur lui dit :

— Vous ne m'avez jamais tant plu que dans ce rôle-là.

L'actrice, qui ne manque pas d'esprit, répondit en présentant les quinze billets de mille francs qu'elle venait de compter :

— Malheureusement pour vous, la pièce n'aura qu'une seule représentation. »

En vérité, l'ambition de la Russie est insatiable, et faut-il encore qu'elle étende sa main conquérante jusque sur nos plus chères beautés? Elle, si riche des filles de l'Orient, que vient-elle ravir la plus belle favorite de nos théâtres? Mlle Page va à Saint-Pétersbourg. Nous ne la reverrons plus qu'après de longues années, toute changée et vieillie, si elle ne reste princesse en Russie. Quel triste sort! Qu'allez-vous faire si loin? N'appartenez-vous point à Paris, vous, si admirée, et peut-on consentir à dépenser ailleurs ses trésors de jeunesse et de grâce? Il y a pour la critique, à ce départ, une compensation. Mlle Page est de ces artistes qui exercent un tel attrait d'entraînement, qu'on ne peut les juger jamais, les admirant toujours. Elle partie, les juges seront plus libres et plus impartiaux sur leurs sièges, mais attristés et regrettants. Adieu donc, favorite du public, vous qui nous avez ravis quelques jours; portez aux hommes du nord les caresses de votre sourire et la douce chaleur de vos regards.

Mlle Page nous fait ses adieux dans les *Gamins de Paris*, petite pièce de carnaval, sans importance. L'actrice est charmante sous le costume de débardeur, mais les allures du rôle ne conviennent pas à ses manières délicates et distinguées. Mme Guillemin est magnifique en garde national, et Mme Lecomte danse le cancan d'une merveilleuse façon.

Il est un artiste dont le nom commence à être entouré de quelque éclat, qui, lui, a tout sacrifié au séjour de Paris, et qui reçoit enfin le prix de sa courageuse ténacité.

Il y a quelques années, à Maurice, *ce Paris des colonies*, nous avions une belle troupe dramatique, opéra et ballet, drame et vaudeville. Dans cette île, perdue à quatre mille lieues dans l'Océan indien, on entendait *Don Juan* et *les Noces de Figaro*, *Guillaume Tell* et *Freyschütz*, *Robert*, la *Muette* et *Gustave*. Là chantaient Mlle Lemery, talent distingué, qui a tenu le premier emploi à Marseille et à Bordeaux ; Mme Sallard, charmante élève de Mme Damoreau, et que nous avons vue deux ans à l'Opéra-Comique de Paris ; M. Mondouville, l'aimable Figaro de l'ancien Odéon; M. Duplan, élève de Choron, savant musicien, aujourd'hui directeur du Grand-Théâtre de Lyon. A la tête du bataillon comique marchait M. Delmas, venu de Bordeaux, où il partageait la faveur du public avec M Achard. Pendant quatre années, ce Delmas a fait la joie de Maurice et de Bourbon. C'était le nom populaire par excellence, et il n'est pas un noir d'habitation qui ne le prononce avec un rire mêlé de respect : *Moussié Delmas ! ène farcer même!....*

Mais la gloire d'être le premier chez les Barbares, d'être le plus grand comique de l'hémisphère sud, ne pouvait suffire à l'artiste exilé ; il avait besoin d'entendre retentir à ses oreilles, dans le grand foyer de la vie du monde, les applaudissements du public parisien. Il devint ambitieux des richesses, afin de pouvoir se présenter en gentleman aux directeurs de Paris ; il se fit directeur lui-même, homme d'affaires. Delmas, homme d'affaires !.... Il y perdit jusqu'à son dernier sou. Alors, nous le vîmes, avec les débris de sa troupe, faire, dans les districts de Maurice et de Bourbon, la vie de comédien ambulant.

Un jour, après avoir chassé le cerf à Cure-Pipe, nous descendîmes au quartier du Grand-Port, et notre bande joyeuse s'abattit à la Barraque chez notre ami Thomy R..., il y a dix ans, élégant dandy parisien, aujourd'hui habile planteur et savant sucrier aux bords de la rivière du Poste. Après avoir un peu étourdi de nos rires et du récit de nos exploits cynégétiques les aimables châtelaines ; après avoir arrosé de savoureuses libations, un quartier de biche et quelques dindes engraissées, nous fîmes partie d'aller à Mahébourg, où nous arrivâmes à la nuit tombante. La baie était calme, et la brise sereine du soir ridait à peine le flot. Les bambous balançaient indolemment leurs panaches gracieux. La nature se reposait tranquille, par cette belle soirée de nos tropiques, et l'ombre, tombant rapidement, voilait déjà l'île de la Passe, et toutes ces collines autrefois témoins de la gloire de Duperré et de son escadre. Mais, dans le bourg, où jaillissaient de toutes parts les lumières, de grands murmures se faisaient entendre. De tous côtés, par les routes et les balisages, arrivaient des groupes de mulâtres endimanchés. Il y avait fête au Grand-Port, et c'était l'arrivée de Delmas qui mettait ainsi en mouvement ces paisibles populations. L'omnibus avait descendu à l'hôtel la troupe comique et son chef. Nous eûmes grand'peine à trouver un souper et des matelas pour la nuit. Le succès de Delmas fut immense ; il jouait précisément le Bilboquet des *Saltimbanques*.

Revenu en France, il y a deux ans, Delmas refusa des engagements avantageux qu'on lui offrait en province. Qui donc, en effet, après avoir connu Maurice, peut vivre ailleurs qu'à Paris ? On rencontre ici, dans le monde, vingt femmes charmantes, et que l'on nomme les belles, les aimables créoles. Toutes, au milieu des enivrements d'une vie heureuse, conservent l'amour de notre terre natale, de notre île si pleine de charme poétique et d'élégances. Les applaudissements seuls des Parisiens pouvaient faire oublier à M. Delmas ceux des colons de Maurice. Il sollicita long-temps pour se faire entendre ; enfin, il ne craignit pas de descendre jusqu'aux deux scènes infimes de la rive gauche, le Luxembourg et le Panthéon, où le Gymnase l'est allé chercher pour réparer la perte de Bouffé.

La *Tante Bazu* est une pièce d'un caractère trivial et pleine d'invraisemblances, mais en somme assez amusante. M. Delmas y joue le rôle

Faits divers.

Ce matin, vers onze heures et demie, une diligence des messageries royales, arrivant de Bourges, a accroché une charrette traînée par un homme, et a emporté homme et charrette de la rue Saint-Honoré à la rue du Pélican par la rue Croix des-Petits-Champs. Le malheureux a été relevé presque mourant. Un médecin présent à la catastrophe a déclaré l'amputation du bras nécessaire.

— On écrit de Sainte-Croix de Ténériffe, le 1er janvier, au *Journal des Débats* :

« Après une traversée constamment favorisée par le plus beau temps, la frégate *la Syrène*, qui porte M. de Lagréné, ministre de France en Chine, et le personnel attaché à sa mission, a mouillé sur notre rade avec sa conserve, la corvette *la Victorieuse*, le mardi 26 décembre. L'état sanitaire des deux bâtiments est aussi satisfaisant qu'on le peut désirer. S'ils ont mis quatorze jours pleins pour faire les quatre cents lieues maritimes qui séparent Brest de Téréniffe, c'est qu'ils ont été retardés par des calmes et des vents du sud. Le seul incident un peu curieux de leur navigation, c'est l'observation qui a été faite à bord d'un météore assez remarquable : le vendredi 22 décembre, par 36° 20' de latitude nord, et 16° 44' de longitude ouest environ, à cinq heures quarante-cinq minutes du matin, heure approximative du bord, par un beau ciel semé de quelques nuages, on a vu se détacher de l'un d'eux et dans la direction d'Orion, un météore de forme sphérique qui paraissait, à l'œil nu, avoir trente centimètres de diamètre ; il a conservé cette forme jusqu'à ce que, faisant explosion et s'avançant vers le sud 45° ouest du monde, il a pris tout-à-coup celle d'une gerbe de feu, de laquelle se sont échappées cinq étoiles, pareilles à celles d'un feu d'artifice. Sa durée approximative a pu être de deux secondes. Aujourd'hui, 1er janvier, après une relâche de cinq jours, la Sirène et *la Victorieuse* ont remis à la voile pour continuer leur voyage. »

— On lit dans le *Rhône* :

« Les dernières neiges ont été fatales aux lièvres et aux alouettes. Un chasseur au fusil a tué, dans nos environs, cinq lièvres dans sa journée ; un chasseur au filet a pris plus de 22 douzaines d'alouettes (268). Il avait balayé une place où étaient disposées les immenses nappes qui constituent ce que l'on nomme *tombereau*. Les volées d'alouettes se succédaient et venaient toutes s'abattre sur un sol qui était pour elles la terre promise, et où une mort perfide les attendait. Un témoin de cette chasse nous a affirmé en avoir vu prendre 48 d'un seul coup. C'est avec raison que l'on a prohibé cette terrible chasse, la plus destructive de toutes. »

— Un accident a eu lieu dans la nuit du 23 au 24, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Une masse d'environ deux mètres cubes s'est détachée du talus de la tranchée de la Brossarie près Saint-Chamond, et s'est abattue sur la voie de descente. La voiture, partie à onze heures et demie du soir de Saint-Etienne, étant arrivée sur ce point, le conducteur ne s'est pas aperçu assez tôt de l'obstacle, et, malgré l'action du frein, elle a été renversée sur le côté. Douze voyageurs se trouvaient sur le convoi ; trois d'entre eux seulement ont reçu de légères contusions. Tous les voyageurs se sont rendus à pied à Saint-Chamond, et ont ensuite continué leur route sur une des voitures de cette station.

(*Courrier de Lyon.*)

TRIBUNAUX.

Le gérant du journal la *France* a comparu hier devant la cour d'assises, présidée par M. Didelot. M. l'avocat-général Thorigny soutenait la prévention ; le journal était défendu par Me Fontaine. Après le réquisitoire du ministère public, la plaidoirie de Me Fontaine, les répliques et le résumé de M. le président, le jury est entré dans la chambre des délibérations.

Sept questions ont été posées, quatre ont été résolues affirmativement et trois négativement après deux heures de délibération. La cour a rendu un jugement qui condamne le gérant de la *France* à huit mois de prison et à 8.000 fr. d'amende.

été émise.

C'est par des hommes pratiques que la motion a été faite, et remarquons-le en passant, il fallait que cette motion répondit bien réellement à un besoin généralement senti, pour qu'elle obtînt, d'une extrémité de la France à l'autre, le retentissement qu'elle a eu, et pour qu'elle éveillât les nombreuses sympathies auxquelles nous devons de nous trouver réunis.

Il y a là, messieurs, un fait social dont il n'est donné à personne de contester la gravité, un fait qui survivra à la durée du congrès, et qui n'a pas moins d'importance que le congrès lui-même.

En effet, il pourrait arriver que, pris pour ainsi dire à l'improviste, rassemblés de tous les points du royaume, et ne vous connaissant pas entre vous, vous vinssiez à manquer de cet esprit d'ensemble que toute assemblée délibérante doit acquérir pour le posséder ; il pourrait arriver que la marche de vos travaux ne reçût point l'impulsion nécessaire, ou que ces travaux eux-mêmes ne fussent pas suffisamment mûris. Cela pourrait arriver (pardonnez-moi cette supposition, qui sans doute sera démentie par l'évènement), eh bien ! je ne craindrai pas de le dire, même dans ces circonstances, votre réunion serait encore pleine d'avenir.

Qu'êtes-vous venus faire à Paris? Vous éclairer et vous entendre, en débattant les grands intérêts agricoles du pays, en cherchant à les concilier, à les unir ; vous aurez appris à vous connaître entre vous ; vous aurez enseigné aux autres à vous estimer.

Le point capital était de sortir du fâcheux isolement où vous êtes restés jusqu'ici. A partir d'aujourd'hui, vous sentirez et vous apprécierez mieux votre force ; cette force ne doit pas rester plus long-temps ignorée : il est temps que l'agriculture soit estimée ce qu'elle vaut, et qu'elle compte pour quelque chose dans les intérêts et les destinées du pays.

Nous ne remonterons pas à l'antiquité grecque ou romaine pour y trouver nos titres de noblesse, et pour revendiquer le rang et l'importance qui doivent nous appartenir dans toute société bien organisée.

Nous n'appellerons pas en témoignage ce grand ministre qui sut, en protégeant les travaux des champs, rétablir les finances épuisées par les malheurs de la guerre; ce ministre qui a légué à ses successeurs son secret renfermé dans ces simples paroles : « Tout fleurit dans un état où fleurit l'agriculture. »

Nous laisserons à d'autres les ressources de l'éloquence et de l'érudition; assez de phrases ont été faites en faveur de l'agriculture, et nous sommes fatigués des discours stériles de nos hommes politiques ; sans doute ils servent ainsi leurs intérêts, mais nous demandons qu'ils s'occupent des nôtres.

Puissent-ils se pénétrer de cette sage pensée de Raynal : « Toute puis-
» sance qui vient d'ailleurs que de la terre est artificielle et précaire, soit
» dans le physique, soit dans le moral. L'industrie et le commerce qui ne
» s'exercent pas en premier lieu sur l'agriculture d'un pays sont au pou-
» voir des nations étrangères, qui peuvent ou les contrarier par émulation,
» ou les tuer par envie, soit en établissant la même industrie chez elles, soit
» en supprimant l'exportation de leurs matières en nature, ou l'importation
» de ces matières en œuvre. »

Puissent le commerce et l'industrie voir la question qui se débat entre nous sous son véritable jour ! puissent-ils apprécier à toute son importance la valeur de ce marché français, qui n'a point son pareil dans le monde, et dépouiller enfin cet esprit d'antagonisme qu'ils nous ont trop souvent montré.

L'agriculture, en venant tenir ses assises à Paris, au centre de la publicité, au foyer des lumières, témoigne de sa confiance dans l'opinion et de sa foi dans la justice de l'esprit public.

Sans doute elle réclame la juste et légitime protection à laquelle elle a droit pour ses produits, dans l'intérêt général comme dans son intérêt particulier; mais ses idées ne sont pas aussi exclusives, qu'une école exclusive elle-même a bien voulu les présenter : ce qu'elle demande, c'est une solution équitable de la question de protection.

En effet, l'agriculture doit ici être considérée sous deux points de vue:

Productrice des matières premières, elle est consommatrice et grande consommatrice des matières fabriquées ; si donc elle est favorisée par une partie des droits protecteurs, elle est blessée par l'autre, puisqu'elle paie plus chèrement à l'industrie les nombreux objets de sa consommation : il faut à l'agriculture un juste rapport entre les droits imposés sur les matières premières et ceux imposés sur les matières mises en œuvre. Sans ce juste rapport, elle serait frappée deux fois : pour prospérer, il lui faut un milieu vrai.

Cette position doit nous éloigner de toute exagération, et les lumières des membres de cette assemblée sont une nouvelle garantie que les intérêts (je ne dirai pas opposés), mais engagés de part et d'autre, dans la question, seront convenablement appréciés. . . . .

» quelles on applique son esprit, il n'en est pas de meilleure que l'agricul-
» ture, de plus féconde en résultats, de plus digne d'un homme vraiment
» libre. »

Vous avez su le comprendre, et le pays le comprendra bientôt aussi.

Honneur ! honneur donc à Mathieu de Dombasle; puisse cette gloire, hélas! trop tardive, en satisfaisant son ombre, appeler à nous de nobles esprits et nous assurer le concours des cœurs généreux.

Dans les siècles passés, les alchimistes ont dépensé de nombreux efforts à la recherche du grand œuvre.

De nos jours, le grand œuvre est trouvé, c'est l'œuvre agricole.

Ne cherchons pas ailleurs la force et la puissance des Etats ; c'est là peut être aussi qu'il faudra chercher leur salut. La prospérité matérielle et l'accroissement de richesses que l'on nous vante et que l'on contemple avec trop de complaisance, ne doivent pas nous rendre indifférents aux dangers de l'avenir. Que d'autres admirent les merveilles de l'industrie, ces machines rivales des hommes, et cette production dont les efforts démesurés peuvent, dans une hypothèse affreuse à prévoir, réaliser la fable de Tantale.

Esprits plus sérieux, nous apercevons la misère des individus sous la pompe des choses. Nous entendons les économistes signaler, sans pouvoir le prévenir, le danger de l'augmentation de la population en présence de la diminution éventuelle du travail.

Nous voyons avec eux la pauvreté et l'indigence assises au foyer du travailleur industriel, au moment où le *capital circulant* se trouvera diminué.

Nous le voyons, et dans la prévision des crises qui menacent l'avenir, nous travaillons à augmenter le *capital foncier* qui, développé de jour en jour, doit être la ressource des générations futures, nous le voyons, et nous préparons en silence ce résultat dont la seule espérance doit faire vibrer un cœur généreux. « *Le plus de bien-être possible pour le plus grand nombre possible.* »

Aujourd'hui, dès neuf heures du matin, plusieurs commissions étaient réunies dans les bureaux de la chambre des pairs, que M. le grand-référendaire avait mis, avec la plus grande bienveillance, à la disposition du congrès. La séance s'est ouverte à midi. Après la lecture du procès-verbal, rédigé d'une manière vraiment remarquable par M. Pommier, le président a donné la parole au rapporteur de la commission des graines oléagineuses. M. de Laboire, dans un rapport improvisé, a exposé avec talent l'effet produit sur notre agriculture du Nord, de l'Est et de l'Ouest, et sur les producteurs d'oliviers par l'invasion si inattendue du sézame et de l'arachide. Son rapport tendait à demander 1° que l'on appliquât le droit commun aux graines de lin, d'arachide, de sézame, à la touloucoula, et autres substances végétales, oléagineuses, étrangères ; avec un tarif proportionnel, à l'entrée du royaume, à la quantité d'huile contenue dans ces divers produits, en prenant pour base les droits qui frappent l'entrée des huiles d'olive étrangères ; 2° que les tourteaux fussent prohibés à la sortie.

Ces conclusions, à-peu-près conformes, du reste, aux pétitions des sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais, de Lille, de Saint-Omer, de Béthune, de Caen, ont été défendues avec une grande énergie par M. de Laboire.

MM. Moll et Blanqui, si rarement d'accord dans leur chaire du Conservatoire, se sont appuyés l'un sur l'autre pour combattre la commission. Selon M. Moll, ce qui importe le plus à l'agriculture, c'est d'augmenter la fécondité du sol ; or, la culture des graines oléagineuses tendrait, au contraire, à diminuer la fécondité; donc, leur culture ne mérite point l'encouragement qu'on propose de leur accorder. Il y aurait grand avantage, au contraire, selon l'honorable professeur, à laisser la concurrence étrangère diminuer peu-à-peu l'étendue de ces cultures épuisantes, pour les remplacer par des cultures fourragères qui imprimeraient une impulsion extraordinaire au véritable progrès agricole et dont les résultats certains seraient tout-à-la-fois une augmentation considérable des produits et de la fécondité foncière, cette richesse nationale la plus précieuse de toutes nos richesses.

A ces raisons tout agricoles, M. Blanqui ajoutait qu'il y avait en jeu, dans la question des graines oléagineuses, non-seulement les intérêts de l'agriculture, mais aussi ceux de l'industrie savonnière et du commerce maritime; que l'on ne devrait jamais essayer de faire fortune aux dépens de ses voisins. N'invoquez pas, disait-il, la prohibition ; les producteurs de vin se plaignent de ne pas trouver de débouché à l'étranger ; prenez garde de vous mettre en contradiction de telle sorte que l'on puisse ré-

---

Mme Bazu avec une grande supériorité. C'est un acteur plein de soin, d'animation, de verve et d'un talent très varié. C'est une de ces figures devant lesquelles on rit toujours. Toute la presse a constaté le succès de M. Delmas. Pour nous, créoles de Maurice, aux rires qu'excite l'excellent acteur, viennent se mêler souvent de tristes impressions, car il nous rappelle la patrie absente, les amis qui ne sont plus, car il éveille les pieux et mélancoliques souvenirs de la famille.

La *Bohémienne de Paris*, pièce de MM. Paul de Kock et Lemoine, a obtenu un très grand succès à la Gaîté. En voici le sujet rapidement indiqué.

La fille d'une marchande de bric-à-brac et de vieux linge, séduite probablement par quelque très honorable bourgeois riche, a abandonné sa mère dès l'âge de quinze ans. Cette femme, dont l'âme est d'un titre inférieur, s'est livrée à tous les vices et à tous les désordres. Elle est devenue Mme Stuart après avoir été Mme Jules ou Mme Saint-Phar. Cette Mme Stuart reçoit chez elle des comtes, des ducs, des financiers, dont elle fait ses dupes. Elle a pour complice de ses industries honteuses, un nommé Villaflor.

Mme Stuart a auprès d'elle une fille, Juliette, charmante enfant, fort bien élevée, tout-à-fait étrangère aux mœurs du monde où elle vit. Autour de Juliette, et aspirant à sa main, se pressent un duc, un certain Montrichard et un comte de Mendoça. Mme Stuart nourrit leurs espérances et exploite leur amour au profit de ses intérêts. Le comte de Mendoça ayant porté un soir chez elle une somme de quatre cent mille francs, la bohémienne soustrait cette somme du portefeuille qui la contient, et elle arrange si bien les choses, qu'elle fait croire que les billets de banque ont disparu au bal masqué de l'Opéra-Comique, tandis que le portefeuille était entre les mains du capitaine Lambert, ami particulier de Mendoça. Le capitaine, au désespoir, aidé de son jeune ami, s'épuise vainement en recherches, pour découvrir l'auteur du vol.

Un jour Mendoça, errant sur les quais, derrière Notre-Dame, voit passer devant lui Juliette qu'il aime, inquiète, agitée, désespérée. La jeune fille essaie de mettre fin à ses jours, en se précipitant à la rivière, mais le comte a le bonheur de lui sauver la vie ; il la transporte dans une maison voisine chez Mme Cruchot, mère de Mme Stuart. Là, pendant le délire de la fièvre, Juliette révèle à la mère Cruchot, puis à Mendoça et au capitaine Lambert, qu'elle a voulu mourir parce qu'elle ne peut plus vivre auprès d'une mère infâme : Juliette avait vu Mme Stuart commettre le vol des quatre cent mille francs.

La mère Truchot en découvrant dans sa fille une bohémienne et une voleuse, l'accable de reproches et de malédictions. Le comte par respect pour le malheur de la jeune fille qu'il aime toujours, renonce à exercer toute poursuite contre Mme Stuart ; mais dans ce moment, grâce à l'intervention d'une grisette (Chonchon), on découvre que Juliette n'est point la fille de Mme Stuart. C'est une orpheline que la bohémienne a enlevée à l'âge de cinq ans, dans des vues de spéculation, parce que cette enfant possède un bon de deux cent mille francs payable, chez un banquier, le jour de sa majorité. Juliette (ô complication providentielle du mélodrame !) se trouve être la propre fille du capitaine Lambert, l'ami intime du comte Mendoça. Voilà de grandes facilités pour conclure le mariage et pour arriver, au dénouement, au bonheur général et à la récompense de toutes les vertus.

Pour se donner le plaisir d'un acte encore, MM. les auteurs permettent à Mme Stuart d'enlever Juliette et de se dérober à toutes les poursuites. La bohémienne, cachée dans une maison de campagne aux environs de Paris, attend que sonnent les dix-huit ans de la fille du capitaine, afin de toucher les deux cent mille francs. Malheureusement pour elle, son complice Villaflor voulait épouser Juliette parce qu'il connaissait le secret des deux cent mille francs. Tandis que les deux bohémiens se disputent la possession de la jeune fille, arrivent successivement le jeune Montrichard, le capitaine et Mendoça. Tout ce monde est à la recherche de Juliette. Mme Stuart, ainsi surprise, parvient peu à peu cependant à se débarrasser de ses surveillants. Mendoça et le capitaine l'abandonnent pour courir après Villaflor qui enlève Juliette. Restée sous la garde de Montrichard elle feint de se brûler la cervelle, et met ainsi en fuite son gardien épouvanté. Enfin, elle est libre. Une voiture l'attend à la porte du parc ; elle va partir emportant ses bijoux et les quatre cent mille francs du comte ; quand tout-à-coup paraît devant elle le duc, et ce duc n'est autre que Lecoq, chef de la police de sûreté. La bohémienne sera condamnée à dix années de détention, et la mère Cruchot retrouve, en ce moment, des paroles de pitié maternelle pour cette femme criminelle qui est sa fille. Tous les personnages vertueux sont récompensés ; ils retrouvent leur fille, leurs parents, leur amant et leur argent. La haute moralité de la pièce est dans la figure mystérieuse du duc qui plane sur tout le sujet et qui fait le dénoûment. Ce mélodrame nous enseigne que tout le monde dans la société peut dormir tranquillement sur ses deux oreilles, car l'agent de police veille efficacement sur la vertu.

Dans cet ouvrage abondent des situations invraisemblables et fausses ; il ne s'y rencontre pas un seul caractère tracé avec talent ; mais les évènements se pressent et tiennent constamment la curiosité en éveil ; l'intrigue est rapidement menée, et le dialogue semé de mots très plaisants dont on rit malgré soi, tout en se disant : Mon Dieu ! que c'est bête ! Ce sont de bonnes bêtises. Mlle Léontine joue fort agréablement un rôle de grisette dont quelques traits rappellent la célèbre Chonchon de la *Grâce de Dieu* : gaîté, insouciance, bon cœur et bon appétit. Mmes Mélanie et Eugénie Sauvage, MM. Serres et Francisque méritent des éloges.

Mme Gauthier pousse souvent très loin l'expression dramatique ; elle a quelquefois le défaut de son frère, le grand acteur, Bouffé, qui représente en ce moment avec tant de succès, aux Variétés, l'excellente figure de Michel Perrin ; ce défaut, l'excès du geste, l'abus du détail, peut ne pas nuire à l'effet dans les situations comiques, mais il enlève de leur grandeur aux scènes pathétiques.

En rendant comte des *Mystères de Paris*, la beauté de la figure dessinée par Frédéric Lemaître occupait tellement notre pensée, que nous avons eu le tort de ne pas signaler le jeu très remarquable de MM. Raucourt, Jemma, Clarence et Nestor, qui représentent le Maître d'école, le Chourineur, Rodolphe et M. Pipelet.

D. LAVERDANT.

Le concert qui devait avoir lieu le 1er mars, dans la salle de Herz, au profit de l'*Association de fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins des deux sexes*, présidée par MM. Ch. Dupin et Michelot, est remis au vendredi 8 mars. On entrera avec les mêmes billets.

Belles, 5.

SALVIAT, ancien marchand de mercerie et rubans, demeurant ci-devant rue Saint-Denis, 159, actuellement rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, 10; juge-commissaire, M. Lefebvre; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

GUILLEMOT, limonadier, tenant l'estaminet du Nord, galerie Montpensier, 18, Palais-Royal; juge-commissaire, M. Letellier Delafosse; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

CH. DE F. au					
V. R. Dr.	348 75	[illegible]	H. 1 25	[illegible]	[illegible]
— R. G.	162 50	163 75	H. 2 50	— 162 50, 165.	H. 3 75
Orléans..	838 75	842 50	H. 5 »	— 837 50, 842 50.	H. 5 »
Strasb...	242 50	243 75	H. 1 25	— 242 50.	»
Rouen...	830 »	» »	H. 5 »	— 832 50.	H. 7 50
Havre ..	667 50	» »	»	— 667 50, 668 75.	H. 1 25
Marseill.	741 25	745 »	»	— 742 50, 765 25.	H. 11 25
Montp...	» »	» »	»	— »	» »

— L'auteur des ***Petits Mystères de Paris*** n'a pas eu la prétention de faire un livre qui ressemblât en rien à l'inimitable ouvrage de M. Eugène Sue; mais on trouvera dans celui-ci des faits positifs traités sous un point de vue tout différent. La lecture en est attachante, instructive et amusante. Enfin, c'est un livre qui doit être lu et conservé à cause des renseignements curieux qu'il donne sur tout ce qui se passe journellement dans Paris. (Voir aux Annonces.)

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par quintal).

HALLE DE PARIS.

26 Février.			27 Février.		
Arrivages	1886 q.	93 k.	Arrivages	1867 q.	41 k.
Ventes	2074	55	Ventes	2353	89
Restant	15022	50	Restant	14536	02
Cours moyen		36,47	Cours moyen		36,79
Cours-taxe		33,63	Cours-taxe		36,67
Cote administrative.			Cote administrati		
Gr.	4 q. 71 k.	40,15 à 52,85	Gr.	26 q. 69 k.	47,15 à 54,80
1re	375 23	36,95 à 38,35	1re	698 63	36,95 à 39,50
2e	409 77	35,35 à 36,30	2e	690 27	35,05 à 36,30
3e	7 67	28,05 à 32,51	3e	40 99	29,30 à 00,00
4e	52 61	21,55 à 26,10	4e	40 46	26,75 à 28,65
A l.	937 25	27,25 à 36,95	Al.	838 33	35,35 à 37,25

MONTEREAU, 24 Février. — Farine, 1re 36,66; 2e : 36,32; 3e : 36,00.

COMPIÈGNE, 23 Février. — Farine, 1re : 33,95; 2e : 33,12.

NOYON, 24 Février. — Farine, 1re : 33,12; 2e : 32,00; 3e : 28,30.

ARRAS, 24 Février. — Farine, 1re : 33,00; 2e : 31,00; 3e : 29,00.

CAMBRAI, 24 Février. — Farine, 1re : 35,00; do à la grosse : 34,00; 2e : 33,00; 3e : 31,50.

Cours des céréales (par hect.).

COMPIÈGNE, 23 Février. — Froment, 1re : 18,66; 2e : 18,00; 3e : 17,32. — Avoine : 6,66 à 7,16. — Marché faible; vente difficile; baisse, 50 c.

VERNON, 24 Février. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,00; 3e : 19,50. — Méteil : 17,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 10,50. — Avoine : 7,25.

RAMBOUILLET, 24 Février. — Froment : 1re : 20,66; 2e : 20,16; 3e : 19,16. — Champart : 18,16 à 19,16. — Méteil : 15,33 à 16,66. — Seigle : 10,66 à 11,33. — Orge : 10,66 à 11,33. — Avoine : 7,00 à 7,60. — Marché peu approvisionné; hausse de 0,10 sur l'avoine; le reste, sans variation.

SÉZANNE, 24 Février. — Froment, 1re : 17,25; 2e : 16,80; 3e : 16,00. Méteil : 12,50 à 14,30. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Orge, 8,25 à 9,00. — Sarrazin : 6,75. — Avoine : 6,00 à 6,75. — La pluie, qui n'a pas discontinué hier, a nui à l'approvisionnement. Le peu de graines qu'on a présenté sur le marché s'est vendu sans variation sur le cours précédent.

CAMBRAI, 24 Février. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 16,99. — Seigle : 11,04 à 11,20. — Orge : 12,00 à 12,20. — Avoine : 6,57 à 6,70.

COLMAR, 22 Février. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,37; 3e : 18,83. — Méteil : 14,92. — Seigle : 13,18. — Orge : 10,60.

CHALON-SUR-SAONE, 23 Février. — Froment, 1re : 21,25; 2e : 20,00; 3e : 19,00. — Méteil : 16,75. — Seigle : 15,00. — Orge : 13,75. — Sarrazin : 12,00. — Maïs vert : 14,00. — Maïs sec : 16,25. — Avoine : 9,25 à 10,00.

SALINS, 23 Février. — Froment, prix moyen : 21,77.

SAINT-LAURENT, 24 Février. — Froment : 1re : 23,37; 2e : 22,63; 3e : 21,98. — Seigle : 15,33 à 16,00. — Méteil : 17,33 à 18,00. — Sarrazin : 12,33 à 13,00. — Maïs, 17,00 à 17,66.

BOURG, 21 Février. — Froment : 22,65. — Méteil : 17,55. — Seigle : 16,75. — Orge : 16,25. — Sarrazin : 14,10. — Maïs : 15,75. — Avoine : 10,40.

PÉRIGUEUX, 21 Février. — Froment : 22,00. — Maïs : 12,50. — Avoine : 9,00.

FONTENAY, 24 Février. — Froment : 17,55. — Baillarge : 11,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,05. Mouture : 11,70. — Avoine : 7,80.

Marchés étrangers. **CHAMBÉRY**, 17 Février. Froment : 20,88 à 25,70. — Seigle : 11,45 à 19,29. — Maïs : 16,50 à 21,58. — Avoine : 8,45 à 12,12.

GAND, 23 Février. Les grains dont ce marché était peu approvisionné se sont vendus au cours précédent; à l'exception du froment, qui a éprouvé un peu de hausse, et a été vendu rapidement.

LONDRES, 23 Février. — Les arrivages en blés, soit des côtes, soit par terre, du rayon d'approvisionnement, ont été ce matin peu importants. Le temps s'étant mis à la gelée, le conditionnement des blés a été meilleur que dans le commencement de la semaine, et bien que la demande n'ait pas eu une activité marquée, les facteurs ont refusé des offres au-dessous du cours de lundi dernier.

Les transactions ed blés étrangers acquittés n'ont porté que sur des parties de détail; les détenteurs ont néanmoins été fermes, et les affaires se sont traitées au cours précédent.

Peu d'affaires en blés d'entrepôt, les cours se maintenant à des prix comparativement très élevés.

Les farines ont été tenues ferme au prix en hausse obtenu dernièrement.

Hier le droit a baissé; il est aujourd'hui de 7,75 par hect.

HAMBOURG, 6 Février. — Depuis vendredi dernier, nous n'avons rien fait ici en blés disponibles, mais aujourd'hui environ 3480 hect. ont été achetés livrables au printemps prochain, hors de notre port, aux prix suivants : Blés rouges de Poméranie, 75 kil. 77 déc. : 15,50. — Do par le Danemark, même poids : 14,65. — Blés de Mecklembourg, 75 kil. 50 déc. : 15,00.

TRIESTE, 6 Février. — En céréales, il s'est traité les lots ci-après : 1020 hect. blé de Banato de 13,17 à 13,71 l'hect. — 1600 hect. blé dur Mer-Noire à 13,17. — 800 hect. blé tendre dito à 11,82. — 2000 hect maïs Danube de 9,40 à 9,67. — 560 hect. maïs dito inf. à 6,60. — 1800 hect. fèves d'Egypte à 6,45 l'hect.

ROSTOCK, 6 Février. — Les beaux blés du poids de 77 kil 50 déc. ne pourraient s'obtenir au-dessous de 16,15 l'hect., rendus à bord. — L'orge est moins demandée; on en peut coter le prix à 9,25 l'hect. — Pois : 9,50 à 9,90. — Seigles : 9,90 l'hect.

DANTZIG, 3 Février. — Le marché est très ferme, et l'opinion générale ici aussi bien qu'en Pologne est que les prix doivent monter. — Nos cours actuels sont comme suit : Blés beaux haut bigarrés : 18,10 à 18,50. — Haut bigarrés : 16,80 à 17,70. — Bigarrés : 15,50 à 15,70. — Ordinaires : 15,10 à 15,50. Seigles : 8,80 à 9,05.

Graines oléifères et huiles (l'hect.).

PARIS, 26 février. — *Huiles* de colza disponible : 79,00 à 80,00. — Courant du mois : 87,00 à 82,00. — Mars et Avril : 81,00 à 82,00. — 4 m. d'été : 83,00 à 84,00. — Quatre derniers mois : 86,00.

CAEN, 19 Février. — *Graines* de colza : 21,00 à 22,00. — de caméline : 16,00. — de lin : 19,00. — de chènevis : 12,00. — *Huiles* de colza (les 100 kil. en fût) : 81,00. — de caméline : 78,00. — de lin : 80,00. — de chènevis : 77,00.

LILLE, 26 Février. — *Graines* de colza : 22,00 à 23,00. — Lin : 18,00 à 22,00. — Œillette : 22,00 à 23,00. — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Caméline : 17,00 à 21,00. — *Huiles* de colza : 75,75 à 76,00. — de lin : 71,00. — d'œillette rousse : 81,00. — de chanvre : 75,00. — de caméline, 73,00. — de colza épurée pour quinquet : 82,00.

CAMBRAI, 24 Février. *Graines* de colza : 22,00 à 23,00. — Œillette : 20,00 à 22,25. — Caméline : 18,00 à 19,00. — Lin : 17,60 à 19,00. — Colza de mars : 19,00 à 20,50. — *Huiles* d'œillette surfine : 85,00. — do bon goût : 85,00 à 86,00. — do rousse : 78,00. — Lin pour peinture : 72,00.

ARRAS, 24 Février. *Graines* d'œillette : 21,00 à 23,60. — Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 18,00 à 20,00. — Caméline : 16,00 à 20,00. — *Huiles* d'œillette, bon goût : 79,00. — do à clair : 82,00. — do rousse : 78,00. — De colza : 77,5. — do pour quinquet : 84,00. — De lin : 74,00. — De Caméline : 75,00.

Avis. Une pétition adressée à la chambre des députés ayant pour objet d'obtenir une loi prohibitive de l'introduction en France des graines oléifères exotiques, sera déposée à la bourse d'Arras les 28 et 20 février, 1er et 2 mars. Les promoteurs de cette proposition invitent tous les habitants de l'arrondissement à se joindre à eux en y apposant leurs signatures.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 26 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1240	1104	136	1 16	1 02	[illegible]
Vaches....	169	156	13	1 06	» 92	[illegible]
Veaux.....	313	311	2	1 50	1 32	[illegible]
Moutons..	4355	3868	487	1 38	1 20	[illegible]

Marché fort, vente difficile.

LA MAISON-BLANCHE, 27 Février. — Porcs amenés : 156; vendus : 114; renvoi : 42, au prix de 1,12; 1,08; 1,10.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, 27 Février. — Vaches grasses amenées : 85; vendues : 55; renvoi : 30, prix 1,06; 0,72; 0,78. — Taureaux amenés et vendus 3 à 0,84. — Vaches laitières amenées : 108; vendues : 32; renvoi : 76, de 220,00 à 520,00 la pièce.

Marché aux veaux du 27 Février. — 152 veaux amenés et vendus : 1,40; 1,10.

Imprimerie de M. Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

...races de couleur ont besoin... le développement de leur civilisation par les races blanches qui marchent à la tête de l'humanité. L'Europe doit à toutes les régions souffrantes du globe les secours de son initiation féconde.

Il convient que cette intervention des Etats civilisés soit bienveillante, paternelle, conforme aux règles de l'éternelle justice. L'Européen évitera de blesser, dans leurs sentiments et dans leurs mœurs, les peuples qu'il vient enseigner ; il respectera, autant que possible leurs institutions; il ménagera jusqu'à leurs préjugés, s'appliquant à les attirer à la civilisation chrétienne par la persuasion, par l'attrait de nos industries et de nos arts, par l'exemple de nos mœurs, plus dignes et plus heureuses, par l'empire de nos institutions plus justes.

La forme du protectorat est celle qui convient le mieux pour introduire la tutelle et l'action efficace des métropoles européennes sur les terres nouvelles, et pour organiser leurs rapports avec les peuples qui sont encore mineurs.

Tels sont les principes que les esprits éclairés et généreux doivent donner pour base à la politique colonisatrice. Tels sont les principes qu'il faut propager et rendre populaires au sein des nations civilisées.

Mais ce qui est convenant, juste, nécessaire au point de vue absolu, ce qui sera réalisé dans un temps peu éloigné peut-être, n'est pas toujours aisément praticable dans le moment présent. Les colonisateurs peuvent dès aujourd'hui, vis-à-vis des sauvages et des barbares, employer des moyens de bienveillance et d'attrait ; mais ils sont parfois contraints d'agir autrement, et il ne leur est pas toujours facile de respecter la constitution politique des pays où ils s'établissent. L'obstacle à cet égard vient particulièrement de l'Europe elle-même.

En effet, dans l'état de jalousie, de division où vivent entre elles les puissances européennes, aucune d'elles ne peut faire un acte d'activité à l'extérieur, d'expansion colonisatrice, qu'elle ne soit à l'instant même sourdement contrariée et desservie par ses rivales ; et cet état d'hostilités secrètes durera tant que des conventions générales, prises dans un congrès de la civilisation tout entière, n'auront pas déterminé pour chaque peuple la place qu'il peut occuper, les terres sur lesquelles il peut étendre sa main conquérante et civilisatrice, les limites dans lesquelles il doit exercer son action. Tant que l'idée du concert européen ne se sera pas réalisée et incarnée dans un congrès permanent ou périodique, où s'élaborera le travail de l'équilibre du monde, les menées jalouses des divers gouvernements ne laisseront pas au colonisateur la liberté de choisir les moyens d'action les plus justes. Une nation qui se jetterait aujourd'hui, toute seule, dans une politique chevaleresque jouerait un rôle de dupe dans les affaires du monde.

Tant que n'est pas organisé, entre les puissances, le conseil arbitral dont nous parlons, il est presque impraticable à un gouvernement européen d'établir et de maintenir son protectorat sur un peuple mineur. La forme du protectorat donne aux intrigues de faciles ouvertures; les agents des nations rivales circonviennent incessamment les chefs et s'efforcent de substituer leurs influences dans le gouvernement du pays. Ces manœuvres, ces luttes des intérêts opposés n'enfantent que tiraillements, hésitations, troubles, là où l'unité d'action serait indispensable, dans l'intérêt même du progrès des populations protégées, et tôt ou tard les plaintes, les protestations, les révoltes des princes indigènes conduisent à la nécessité de leur déposition et à des actes de répression violente.

C'est donc dans l'intérêt de la civilisation et des peuples que nous qu'il aurait la ... couronne ... son blazon une couronne ouverte ou une couronne fermée, et l'on plaisante la médiocre science héraldique de notre amiral ! Il s'agit bien de couronne fermée et de science héraldique ! Parlons franchement, et allons au fond des choses.

La querelle sur le signe de la souveraineté adopté par la reine sur son drapeau n'a été certainement que le prétexte de l'acte de nos marins. Il est évident que la cause véritable ç'a été le mauvais esprit d'hostilité sourde excité par les menées du révérend M. Pritchard. Il est évident que nos marins ne se sont décidés à cet acte extrême que parce qu'ils ont senti, au contact des faits, que, sous les influences anglaises, la reine paralysait incessamment l'action de la France, et rendait notre protectorat illusoire. Ils n'ont pas voulu accepter pour leur pays le ridicule d'une pareille situation, et ils ont bien fait. Si donc, demain, M. Guizot et ses collègues essaient de retenir sur ces questions de forme, sur ces détails oiseux, l'attention de la Chambre, nous espérons bien que des hommes intelligents se lèveront pour élargir la discussion et la porter sur son vrai terrain. Il est indigne d'un grand peuple de s'arrêter à de pareilles comédies, à de pareils mensonges. Si les moyens qu'emploie la politique civilisée par tout le globe sont mauvais et entachés de perfidie, osons l'avouer, et ne craignons de rougir devant l'Europe, qui porte les mêmes plaies que nous, devant l'Angleterre surtout qui marche la première dans ces voies fausses et ténébreuses.

Toute la question est ceci : — Il a convenu à la France de planter son pavillon sur une île sauvage de la mer du Sud et d'y établir son protectorat. Les manœuvres de quelques agents anglais et anglicans sont venues rendre impossible notre action féconde; elles condamnaient le gouvernement du pays à des tiraillements pénibles et sans fin. Alors des officiers généraux, représentants des intérêts français, ont dû faire cesser cet état insupportable pour nous, nuisible aux populations indigènes, et ils ont proclamé la souveraineté de la France. Voilà le fond des choses. Or, qu'arrive-t-il? Sur les représentations du gouvernement anglais, un ministère français, par un trait de faiblesse inqualifiable, désavoue l'acte qui avait précisément pour objet de faire cesser l'hostilité soulevée contre nous par les intérêts anglais. Ainsi, de nouveau, est laissé un champ libre aux intrigues des agents de l'Angleterre.

Telle est la question tout entière, dans ce qu'elle a de sérieux, et ce serait faire une injure à la Chambre que d'essayer d'en cacher la gravité par une analyse futile de quelques faits secondaires et insignifiants. Si vous voulez que le pavillon de France flotte glorieux dans le monde maritime, il faut qu'il soit le signe de la souveraineté directe. Si vous voulez que Taïti se développe sous l'influence française, il faut que notre autorité y soit pleine et entière. Le protectorat rétabli, c'est rien que l'annulation de notre puissance; c'est la porte ouverte aux intrigues anglaises, c'est le partage du pouvoir avec l'Angleterre, c'est le ridicule et la honte.

Et c'est ce ridicule, c'est cette honte que les ministres du roi n'ont pas craint d'accepter pour la France! Ils ont attendu pour se prononcer que l'Angleterre jalouse et le cabinet tory fissent entendre leurs protestations et jusqu'à leurs menaces, si bien qu'aux yeux de l'Europe, aux yeux du monde, il reste maintenant au front de la France une tache qui ne peut plus s'effacer. L'Angleterre va rire de nous, le monde va nous regarder en pitié, et, dans des archipels perdus du vaste Océan, des populations sauvages vont perdre tout respect pour cette France irrésolue et faible à laquelle l'aristocratie

(1) Le *Globe*.

...la justice ... voici le texte :

« Baie de Papéiti, 3 janvier 1844.

» A mon arrivée ici, le 1er, j'ai fait parvenir à la reine la ratification du traité du 9 septembre. Le 5, ayant reconnu que la reine était toujours mal avisée et hissait un pavillon qu'elle disait avoir reçu de la reine d'Angleterre, et ne pouvant plus tolérer tant d'actes provocateurs et insultants pour notre considération nationale, et voulant mettre un terme à tant de tergiversations, j'ai pris, en conformité de notre droit de souveraineté extérieure, la décision que je lui ai adressée, en vertu de laquelle je placerai le pavillon de la France successivement sur tous les points la défense et de protection des îles de la Société.

» Signé : DUPETIT-THOUARS. »

A la notification de cet acte, la reine Pomaré a répondu, le 4 du même mois, par une lettre adressée à l'amiral, dans laquelle, loin de chercher à se justifier, elle s'est bornée à déclarer que sa conduite, relativement au pavillon, ne se trouvait en contradiction avec aucun article du traité du 9 septembre, et ne blessait en aucune manière les droits de la France.

Quelque évasive et peut-être même quelque offensante qu'ait été cette réponse, l'amiral Dupetit-Thouars a cru devoir encore laisser à la reine le temps de revenir à de meilleurs sentiments. Il lui écrivit donc le jour même une nouvelle lettre, en l'engageant à amener le pavillon anglais et à en placer un autre aux couleurs et aux armes approuvées par la France. Cette seconde lettre étant restée sans réponse, l'amiral s'est cru suffisamment autorisé à exécuter ses menaces. Le pavillon français fut alors hissé et la domination de la France proclamée dans l'île. La reine cria à l'injustice et en référa au roi Louis-Philippe par une lettre qui ne contient que des protestations vagues de fidélité et un appel touchant à l'équité du roi.

Quelque concluants que soient ces faits par eux-mêmes, et quelque graves et légitimes qu'aient été nos griefs, nous avons rencontré, nous le disons avec douleur, dans la majorité fidèle quand même au ministère, plusieurs membres tout prêts encore à justifier sa conduite. Mais nous croyons savoir que l'opposition se propose de demander des explications catégoriques au gouvernement. Les principaux membres de la gauche et du centre se sont réunis de nouveau aujourd'hui pour se concerter à cet effet. Plusieurs d'entre eux prendront la parole.

La discussion du projet de loi sur les patentes a été continuée dans la séance d'aujourd'hui, sans offrir plus d'intérêt que la veille.

Un incident mérite d'être signalé. Le droit fixe pour les patentes d'agents de change de Paris avait été porté à 1,000 francs dans le projet du ministère. Ce droit avait été réduit ensuite à 500 fr. par la commission, et le ministère avait adhéré à cette réduction importante.

Aujourd'hui M. Leseigneur est venu proposer un amendement pour reporter à 1,000 francs le droit fixe des patentes d'agents de change de Paris, et l'amendement a été adopté, malgré les efforts du ministère, qui s'était cru obligé de défendre l'œuvre de la commission aux dépens de la sienne.

M. Lacave-Laplagne consultait le sentiment de la majorité plutôt que son opinion personnelle. Nous sommes étonnés de voir la question de portefeuille poindre jusque dans la fixation de la taxe des patentes.

Chemin de fer.

Une réclamation nous a été adressée par un des fondateurs de la compagnie de l'Union, formée pour l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon. Notre première intention avait été de la publier dans la période de notre travail où nous nous occuperons des différentes sortes de compagnies. Mais, comme l'ordre de ce travail aurait reculé trop loin l'insertion de cette lettre, nous la publions dès aujourd'hui, en la faisant suivre de quelques observations.

Monsieur,

Dans plusieurs circonstances où j'ai eu l'avantage de vous voir, je vous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

D'une multitude d'absurdités civilisées et de la question du sel

Une idée lumineuse. — La société actuelle est matériellement impossible. — Budget comparé de l'agriculture et de la guerre. — Le professeur de tartare mantchoux et son unique élève. — M. Lacave-Laplagne est un gros roué qui a voulu abuser de l'innocence de M. de Rotschild. — Question du sel. — Supériorité incontestable des populations et des industries salées. — Le cerf de l'Amérique du Nord et les chevreuils de la liste civile. — Le civilisé vaincu par le pigeon fuyard dans une question d'économie politique.

J'aurais bien pu, si je l'avais voulu, traiter cette question du sel au premier étage de ce journal, dans un premier-Paris ; mais elle m'a paru beaucoup trop importante pour être traitée sérieusement. D'abord, le premier-Paris est obligé, par position, de respecter beaucoup de sottises, sous prétexte de ne pas heurter l'opinion, et puis le sérieux est, comme chacun sait, un masque qu'affectionnent l'insignifiance et l'incapacité. *Sérieux comme un âne qu'on bride*, dit la Sagesse des nations. Tous nos économistes sont des hommes sérieux. J'aime peu, en général, à me moquer sur nos économistes.

Or, comme je traversais l'autre jour l'ancien parc de Vincennes, où il se fait en ce moment de si jolis travaux pour contenir dans le devoir le peuple de Paris, l'idée lumineuse m'est venue d'écrire un livre plein d'intérêt pour démontrer ces trois choses :

1° Que la société actuelle est une société mathématiquement impossible.

2° Que les plus charmantes institutions de cette société, même celle de la gendarmerie, sont des conceptions monstrueuses qui n'ont pu éclore que dans le cerveau des échappés de Charenton ;

3° Finalement, que le civilisé est un être qui marche à quatre pattes, comme feu Nabuchodonosor, et qui a été condamné à ce supplice en punition de son orgueil insensé.

Et Dieu sait si le volume sera gros, et si les preuves me manqueront pour établir mes trois propositions.

Exemples.

Il y a un pays qui s'appelle la France, et dont le peuple passe pour être le plus spirituel de la terre. Dans ce pays éminemment spirituel, il y a une industrie qu'on appelle l'industrie agricole, qui met en mouvement les bras des trois quarts des habitants, qui est l'industrie-mère et nourricière de tout l'Etat.

Or, il n'existe pas dans ce pays une seule école publique où l'on enseigne l'agriculture, la plus noble et la plus utile de toutes les professions.

En revanche, il y a des cours publics où l'on professe le tartare mantchoux, lequel cours se compose invariablement du professeur et d'un élève unique, qui ne suit ce cours tartare que dans l'espoir de remplacer un jour son professeur.

Et des écoles de droit, où l'on apprend à ergoter sur le texte des lois pour ruiner ses concitoyens.

Et des cours de chimie, où l'on apprend aux marchands de vins et aux boulangers à empoisonner le peuple et à frelater les denrées qu'ils débitent.

Cette malheureuse industrie agricole rentre dans les attributions d'un ministre qui n'a pas posé pour l'Apollon du Belvédère, et qui est, de son métier, fabricant de casimir pour culottes. Le budget de cette industrie supérieure, de cette industrie éminemment productive, s'élève à 800,000 fr., tandis que celui de la guerre, le budget de la destruction, s'élève à 330 millions, lesquels 330 millions sont employés à remuer des pavés, à solder des colonels qui jouent aux dominos et des soldats qui montent la garde à la porte des colonels, en attendant qu'on leur donne des hommes à tuer...

Dans ce même pays de France, les ministres de la religion sortent tous les ans de leur église, au mois de mai, pour appeler les bénédictions du ciel sur les fruits de la terre, et les cultivateurs de cette terre, les vignerons surtout, sont désespérés quand le Ciel exauce les prières de ses ministres, attendu qu'il n'y a de bonnes années pour les vignerons que celles où l'on ne fait pas de vin.

Il y a à Paris un ministre français, intitulé M. Lacave-Laplagne, lequel a déclaré publiquement, en décembre 1838, *que la tyrannie des compagnies financières des canaux était une véritable calamité publique*..... lequel a déploré l'année dernière, avec de longs sanglots, la faiblesse des ministres de la Restauration qui ont engagé l'avenir du pays, en aliénant les canaux aux banquiers... Et le même Lacave-Laplagne va proposer, dans huit jours, à la chambre des députés d'aliéner aux banquiers les chemins de fer et le reste, en même temps qu'il proposera de racheter les canaux aliénés par la Restauration.

Ces choses-là sont certainement fantasmagoriques, impossibles. Assurément que si vous preniez un homme tout frais tombé des nues et jouissant de la plénitude de son bon sens, et que vous voulussiez lui faire accroire que tout cela existe, cet homme sensé ne voudrait pas ajouter foi à vos paroles ; il vous supposerait animé de sentiments haineux à l'endroit du peuple le plus spirituel de la terre, et il vous répondrait, avec tous les artifices de langage dont son éducation le rendrait susceptible : Vous en avez menti...

Hélas ! ce qui est impossible en logique est vrai en civilisation. Je ne donne pas huit jours à M. Lacave-Laplagne pour nous apporter, de la main droite, un projet de concession de chemins de fer, et, de la gauche, le projet de rachat des canaux. Le ministre civilisé est capable de tout. C'est-à-dire que je défie l'imagination la plus vagabonde et la plus aventureuse d'inventer une sottise qui n'ait déjà trouvé un ministre des finances civilisé pour la mettre en pratique, et un *Journal des Débats* pour la préconiser.

On sait que, dans le projet de loi du chemin de fer du Nord de l'an dernier, le gouvernement se chargeait de livrer aux banquiers la voie toute bâtie, et leur en abandonnait l'exploitation pendant quarante ans moyennant la fourniture par ceux-ci d'un matériel dont il leur rembourserait la valeur, à l'expiration du bail. Le gouvernement, qui faisait les frais de tout et qui ne recevait rien, ayant demandé à entrer en partage des bénéfices des banquiers, quand ces bénéfices s'élèveraient au-dessus de 10 p. 0/0, le *Journal des Débats* s'écria, de cet accent douloureux convaincu qui n'appartient qu'à la feuille Bertin : « Nous allons voir ce neuf en matière d'association ; l'Etat s'associant aux compagnies, un

[illegible] moyenne 50,000 actions ou 25,000 fr. par souscripteur.

Ajoutez à ce principe d'association cet autre principe consacré par les statuts de la compagnie de l'Union, savoir : que les fondateurs de cette compagnie ne se réservent aucun privilège d'actions industrielles ou de part de bénéfice à titre de fondateur.

Le désir que vous avez de voir l'État se charger des grandes lignes ne me paraît pas un motif pour que vous refusiez de reconnaître que, jusqu'au moment où votre idée sera entrée dans la pratique des affaires, il serait fâcheux que l'on s'abstînt de faire des chemins, et que, par conséquent, il est utile de signaler et d'appuyer les associations auxquelles vous ne pourriez appliquer, sans injustice, la qualification de féodalité financière, et qui ont plutôt, au contraire, un cachet de bourgeoisie, de bourgeoisie laborieuse, je dirais presque de démocratie pacifique industrielle.

Oui, Monsieur, la compagnie de l'Union est fondée, avant toutes choses, pour que le chemin qui doit unir les deux foyers d'industrie les plus considérables *se fasse le plus promptement possible;* c'est là son but principal. Aucun de ses actionnaires ne peut, dans cette affaire, gagner une fortune ou perdre celle qu'il possède. Tous ont leur position faite dans le commerce, dans les manufactures, dans la propriété, dans les emplois publics ou les professions libérales. Tous ou presque tous, à Paris et à Lyon, trouvent dans l'exécution prompte de cette voie de communication entre les deux plus grandes villes de France, un *intérêt* plus puissant, plus positif que l'intérêt qu'ils peuvent en retirer comme actionnaires, quand bien même ils vendraient leurs actions à primes exagérées.

J'espérais, Monsieur, vous avoir fait sentir combien nous étions en dehors de la guerre que vous faites aux compagnies, et des arguments que vous employez contre elles. J'espère encore que vous trouverez équitable de ne pas généraliser vos attaques, à tel point qu'elles puissent faire croire que vous ne nous connaissez pas, ou que nous ne sommes point ce que nous sommes.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

A. D. de Lyon,
Actionnaire de la Compagnie de l'Union.

Paris, le 22 février 1844.

Nous maintenons, et l'auteur de la lettre en convient implicitement, qu'en règle générale les compagnies de chemins de fer se sont formées, sous l'influence de la loi du 11 juin 1842, purement et simplement en vue de l'agiotage. Cette règle générale admet des exceptions, et nous nous plaisons à reconnaître que la pensée de la fondation de la compagnie lyonnaise de l'*Union* n'a pas été une pensée de spéculation ; elle a été produite par le besoin très légitime que Lyon et d'autres villes du Midi ont éprouvé d'être mises promptement en possession de leur chemin de fer.

Ce point une fois établi, qu'en résulte-t-il contre les conclusions que nous avons tirées des conditions sous l'empire desquelles les compagnies sont fondées? Loin d'affaiblir ces conclusions, l'auteur de la lettre leur donne au contraire une sanction nouvelle. En effet, nous avons prouvé que la spéculation reposait tout entière sur le prêt gratuit fait par l'État. Au moyen de ce prêt, les actions atteignent promptement une valeur de cours supérieure à leur valeur nominale.

Il n'y aura pas d'exception pour la compagnie lyonnaise de l'*Union*. Les propriétaires d'actions de cette compagnie se trouveront amenés, sans l'avoir voulu, sur le terrain de l'agiotage : ils seront sans cesse tentés de vendre leurs actions aux cours supérieurs qui se coteront nécessairement peu de temps après l'émission des actions.

Une des fâcheuses conséquences de ces sortes d'affaires sera d'entraîner vers la spéculation les petits capitalistes, sérieux, honnêtes ; ces pères de famille dont nous parlions l'autre jour, qui seront entrés dans la compagnie simplement pour faire un placement d'argent, et obtenir plus promptement un chemin de fer. — Si les fondateurs ont cru obvier à cet inconvénient en limitant pour cha-

[illegible] la Gazette d'Augsbourg du 2[illegible] : « Des lettres que nous recevons de Constantinople, par voie extraordinaire, nous apprennent que le différend qui s'est élevé entre le gouvernement sarde et le bey de Tunis, est sur le point d'être arrangé à l'amiable, grâce à l'intervention bienveillante de M. de Bourqueney et de sir Stratford Canning. La Porte ottomane a promis au gouvernement sarde que le bey lui donnerait pleine satisfaction pourvu qu'il n'entrât pas directement en négociations avec lui et qu'il ne lui déclarât pas la guerre, ce qui serait le considérer comme souverain indépendant. On assure que le gouvernement sarde a déclaré qu'il était prêt à adhérer aux offres de la Porte.

Comment, d'un autre côté, concilier ce qui précède, avec la nouvelle, plus que hasardée à notre avis, que nous trouvons dans la *Gazette des Postes* du 26? Suivant ce journal, l'expédition que le duc d'Aumale prépare à Constantine et à Bone se rattacherait au départ de Toulon d'une escadre commandée par le prince de Joinville. Le but de ces deux expéditions serait de préparer au bey de Turin le même sort qu'au dey d'Alger. Resterait ensuite Tripoli.

Ici la presse allemande s'inspire évidemment de la presse anglaise. C'est toujours le même système, la même accusation d'envahissement dirigée contre la France, et cela, sous le ministère plus que pacifique de M. Guizot. En vérité, c'est trop compter sur la crédulité de nos lecteurs!

On lit dans *le Globe* de Londres : « Nous avons reçu les journaux français. Les amis de la paix ont appris avec peine l'évènement de Taïti, d'autant plus, dit le *Times*, que l'amiral Dupetit-Thouars a coulé la frégate britannique *the Dublin*. On nous assure, il est vrai, qu'il a agi sous sa responsabilité personnelle, et que ce fait sera prouvé; mais viendra ensuite la question délicate, la réparation? Le gouvernement français la résoudra, sans aucun doute, avec cette bonne foi qui le caractérise, et il regrettera vivement d'avoir confié un commandement aussi important à un homme dont la haine contre l'Angleterre est connue. Durant l'anglophobie de 1840, l'amiral Dupetit-Thouars pria M. Thiers de le mettre à la tête d'une escadre avec laquelle il s'engageait à pénétrer dans la Tamise et à brûler les vaisseaux qu'il trouverait entre les Dunes et la Tour de Londres.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 28 *février* 1844.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. BEUGNOT donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le règlement des comptes de 1841.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

La chambre fixe la discussion à lundi.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. SOULT, ministre de la guerre, communique à la chambre l'exposé des motifs du projet de loi tendant à accorder une pension à la fille du maréchal Drouet d'Erlon. Ce projet sera imprimé et distribué, et pendant la séance de lundi, la chambre se retirera dans ses bureaux pour l'examiner.

La chambre entend deux rapports de la commission des pétitions.

M. KÉRATRY, rapporteur :

« No 8. Le sieur Fichel, à Paris, adresse des observations tendant à faire exécuter la loi sur les fêtes et dimanches, qu'on ne saurait laisser tomber en désuétude sans un grand dommage pour la religion. »

La commission demande le renvoi aux ministères des cultes et de l'intérieur.

M. DUBOUCHAGE appuie le renvoi, en déclarant que le gouvernement peut le premier donner un grand poids à l'exécution de la mesure demandée, en exigeant de ses adjudicataires d'observer les principes de la religion de l'État. Il serait pénible de voir une grande nation, dont la majorité professe le christianisme, fouler aux pieds le principe divin du repos dominical. On parlait, dans une de nos dernières séances, de la moralité des ouvriers; mais en faisant observer strictement le devoir religieux, vous avez un moyen bien sûr de maintenir parmi eux cette moralité pour laquelle nous faisons tous des vœux.

M. DE TASCHER est de l'avis du préopinant, et dit que, d'ailleurs, la loi de 1814 est positive et exécutoire.

[illegible] M. VITET déclare, au nom de la commission, que [illegible] industriels soient replacés dans la sixième classe.

M. LASNYER demande que les fabricants et marchands quincailliers en détail soient descendus à la cinquième.

M. LACAVE-LAPLAGNE et M. VITET défendent les dispositions du projet relativement aux marchands ; quant aux fabricants, ils seront l'objet d'une disposition spéciale.

M. LASNYER se déclare satisfait.

M. TAILLANDIER fait remarquer que l'industrie des quincailliers en détail va dépérissant, et il appuie la proposition de M. Lasnyer.

Après une courte discussion entre M. Lacave-Laplagne, Beaumont (de la Somme) et Vitet, l'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. DELAPLESSE demande comment on distinguera les marchands de vins fins, et les marchands de vins en gros des marchands en détail.

M. LACAVE-LEPLAGNE répond qu'en principe les marchands de vins qui vendent au consommateur sont considérés comme marchands en détail, et que les marchands de vins fins en bouteille s'adressant à la fortune, le gouvernement a cru devoir les assimiler aux marchands aux gros.

M. LESCOT DE LA MILLANDERIE et BEAUMONT (de la Somme) demandent quelle est la situation que fait la loi au meunier qui vend la farine moulue dans son moulin.

MM. LACAVE-LAPLAGNE et TERNAUX répondent que tout industriel qui exerce deux industries paie la patente de l'industrie la plus élevée ; et que le meunier, qui est dans ce cas, pourra payer l'un ou l'autre droit, selon que l'une ou l'autre ses professions sera plus lucrative.

Le tableau comprenant les commerçants de la quatrième classe est adopté.

M. LASNYER présente des observations sur la classification des marchands d'armes.

M. DUFAURE demande ce que signifie l'expression de marinier en chef introduite dans la loi par la commission ; le mot marinier désigne les patrons de barque, qui ne sont, à proprement parler, que des ouvriers, auxquels il serait injuste de faire payer une patente.

M. VITET déclare que la commission n'a entendu atteindre que les propriétaires de barques.

La rédaction de cet article est renvoyée à la commission.

Le tableau des énonciations de la cinquième classe est adopté.

M. BEHAGHEL propose de faire descendre de la sixième à la septième classe les marchands et fabricants de bierre.

L'amendement n'est pas adopté.

Le tableau comprenant la sixième classe de patentables est adopté.

Les tableaux de la septième et de la huitième classe sont également adoptés après une discussion sans importance.

La discussion s'ouvre sur le tableau B, qui comprend les professions imposées eu égard à la population d'après un tarif exceptionnel.

M. PELTREAU DE VILLENEUVE se plaint que, de 300 fr., la patente des agents de change à Paris ait été portée à 600 fr. dans le projet, et il demande que cette patente soit réduite à 500 fr.

M. VITET répond que la profession d'agent de change est bien autrement importante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a dix ans, et que la patente exigée d'eux dans le projet est encore faible eu égard à leurs bénéfices. (Oui! oui!)

MM. LESEIGNEUR, DE LA PLESSE et LEBOBE demandent que, conformément au projet primitif du gouvernement, la patente soit portée à 1,000 fr.

M. BERGER dit qu'à la vérité les charges d'agent de change ont baissé, mais uniquement par l'incertitude de la législation sur les marchés à terme; une commission de la chambre est chargée d'un travail sur ce sujet; aussitôt que la législation sera complète, les charges d'agent de change reprendront leur importance; l'honorable membre appuie l'amendement.

M. TERNAUX défend le projet de la commission; il trouve le chiffre de 1,000 francs trop élevé à cause des autres charges que les agents de change ont à supporter.

L'amendement de M. Leseigneur est mis aux voix et adopté à la seconde épreuve.

La chambre fixe la patente des agents de chambre à 1,000 fr., 200, 150, 100 et 75, selon qu'ils résident à Paris, dans une ville au-dessus de 50,000 âmes, de 30 à 50,000 ou de 15 à 30,000 ayant un entrepôt réel, et de 15 à 30,000 dans les villes de population inférieure n'ayant pas un entrepôt réel ou dans toutes les autres communes.

Les agents de change des villes au-dessus de 100,000 âmes paieront une patente de 250 fr.

M. MANUEL propose un amendement qui a pour but de séparer les banquiers des villes d'une population de 5,000 âmes, de ceux qui habitent des villes d'une population inférieure, et de réduire à 100 fr. la patente de ces derniers, dont le commerce est trop peu productif.

---

quement pour toucher des bénéfices : infortunées compagnies qui sollicitent le privilège de se ruiner ! ! ! (Textuel.)

Que vous semble, dites-moi, du *Journal des Débats* faisant de M. Lacave-Laplagne un gros roué, et éprouvant le besoin de protéger l'inexpérience et la candeur du banquier israélite contre l'astuce et la perfidie du gouvernement français ! ! !

Je veux que le *Journal des Débats*, qui fait quelquefois mon bonheur, le complète aujourd'hui, en prenant parti pour le désintéressement et la moralité de la politique anglaise contre la fougue irréfléchie et la soif de conquête qui percent dans tous les actes du cabinet Guizot.

La manière dont le civilisé s'est conduit avec le sel m'a paru offrir aussi un chapitre passablement piquant pour le livre que je médite:

Quand une chose est indispensable ou simplement utile à l'homme, Dieu a grand soin de multiplier cette chose et de faire en sorte qu'elle se trouve en tous lieux à la portée de sa créature.

Ainsi a-t-il fait pour le sucre et pour le sel, deux substances qui sont éminemment nécessaires à la nourriture de l'homme, et qui sont destinées à servir d'assaisonnement à tous ses aliments. Il a placé le sucre au fond de tous les fruits, de tous les grains, de toutes les tiges ; il a voulu que les roseaux de la zône torride le versassent à longs flots et presque sans travail, afin que l'homme n'eût qu'à se baisser pour en prendre et pour s'en composer des breuvages reconfortants et des mets délicieux. Il a voulu que cette denrée précieuse fût pour les peuples des zônes brûlantes ce que le vin avait été pour ceux des zônes tempérées, un moyen de ralliement et d'échange avec les autres pays du globe. Aussi le sucre serait-il aujourd'hui la denrée alimentaire la plus commune et la moins chère, si le civilisé n'avait trouvé moyen d'en entraver la production par tous les procédés imaginables, et de manière à la rendre inaccessible à la bourse du pauvre. Si j'étais gouvernement français, le demi-kilogramme de sucre coûterait moins que le demi-kilogramme de pain avant deux ans d'ici, et l'impôt du sucre rapporterait trois fois ce qu'il rapporte. Le malheur, c'est que je ne suis pas gouvernement français.

Un des bonheurs suprêmes du civilisé est de détruire l'œuvre du Créateur, afin d'avoir occasion de se donner des peines infinies pour réparer ses sottises et refaire l'œuvre de Dieu. Le voilà très occupé en ce moment à reboiser les montagnes qu'il a dénudées par besoin de destruction. Ces penchants de destruction semblent innés dans la race ; le petit civilisé, au sortir de la mamelle, essaie déjà de briser de ses faibles mains les tiges de fleurs et les vases qui sont à sa portée.

Le sel étant pour l'homme un produit de nécessité première, indispensable, absolue, Dieu l'avait donc répandu sur la surface du globe avec prodigalité. Il en avait saturé certaines sources, pour que l'homme n'eût d'autre peine à prendre que d'en faire évaporer les eaux et d'en recueillir le résidu. Il l'avait fait jaillir en couches immenses des vagues de la mer, pour que le pêcheur eût toujours sous la main le moyen de conserver le produit de ses pêches et de l'expédier au loin. Au sein des continents, il avait fait effleurir le sel à la superficie du sol, et il en avait renfermé dans les entrailles de la terre des masses inépuisables.

Comme la richesse de l'homme devait consister principalement dans le nombre et dans la beauté de ses troupeaux, qui fécondent la terre par leur travail et rendent à cette terre en engrais, ce qu'ils lui enlèvent en récoltes, Dieu avait doué la plupart des animaux qui devaient les premiers se rallier à l'homme, d'un vif appétit pour le sel. Le sel est, pour les ruminants, la première condition de la santé, de la vigueur et de la succulence. Avec le sel, il n'est point d'épizooties à redouter pour ainsi dire ; avec le sel, il n'y a pas de mauvais fourrages pour le mouton et pour le bœuf. Les herbes sèches des prairies voisines de la mer et saturées de sel sont préférées par le bétail aux herbages les plus gras et les plus tendres des prairies de l'intérieur. Le mouton par excellence est le mouton des prés salés.

Le civilisé n'a pas eu de repos qu'il n'eût complètement tari cette source naturelle de richesses, et qu'il n'eût corrigé l'œuvre de Dieu. Le produit que Dieu donnait pour rien, parce que la consommation de ce produit était nécessaire à la santé de l'homme et à celle de ses compagnons de travail, il l'a imposé à des taux tellement fabuleux, que non seulement le mouton et le bœuf ont été forcés d'y renoncer, mais que l'homme lui-même a dû réduire sa consommation de sel à des proportions totalement insuffisantes. Le peuple français aura peine à croire que le kilogr. de sel, qu'on lui fait payer aujourd'hui 50 et 60 cent., ne vaut pas un centime sur les lieux de préparation. Voici le véritable prix de revient, 90 c. les 100 kil.

Il y a folie et folie, mais je ne connais pas de pire folie gouvernementale et fiscale que celle ci, qui s'arroge le droit de priver l'homme d'un aliment que le bon Dieu lui donne pour rien et dont il a absolument besoin pour vivre. Je conçois la haine du peuple pour les gabelous et les gabelles ; je conçois qu'on fasse des révolutions, rien que pour se délivrer de l'impôt sur le sel.

Mais il me faut mes impôts, dira le gouvernement, et il faut bien que je prenne de l'argent quelque part pour faire aller ma machine, et avoir de quoi bâtir mes fortifications et engraisser mes banquiers. — Vous avez raison, gouvernement, mais imposez le contribuable proportionnellement à sa fortune, comme le prescrit la charte, et non pas proportionnellement à sa consommation de sel, attendu que cette consommation est précisément proportionnelle à la pauvreté du consommateur. S'il vous faut absolument un impôt de 60 millions sur le sel ; si vous ne pouvez engraisser suffisamment vos banquiers sans cela, eh bien! rétablissez l'impôt de capitation ; ce sera bien plus juste. Nous sommes 35 millions de citoyens, faites-nous payer, proportionnellement à notre fortune, un impôt dont la moyenne sera de 2 francs par tête, en affranchissant ensuite la vente et la fabrication du sel ; on vous paiera 70 millions avec joie. Si j'étais gouvernement français, je voudrais supprimer dès demain l'impôt sur le sel, sans qu'il en coûtât un centime au trésor, au contraire.

Et ce serait merveille de voir comme les choses changeraient de face quasi-subitement ; car, notez bien ceci : le sel, c'est la richesse.

Le sel, c'est la richesse, la pureté ; le sel a un caractère tellement sacré, que, dans toutes les religions primitives, les hommes ne trouvent pas de plus noble offrande à présenter à la divinité.

Jésus-Christ a dit à ses disciples : « Vous êtes le sel de la terre. »

L'hospitalité s'exerce par le sel. L'Arabe se croit obligé de protéger et de défendre l'étranger qu'il a admis à partager le sel avec lui.

Le sel est l'élément par excellence de la salubrité et de la conservation. Le produit que le peuple éloigné de la mer estime le plus est le sel. La denrée qui renchérit le plus vite, dans la ville assiégée, est le sel.

Le sel est le principe de toute croissance et de toute vigueur. La

iquées plus haut, de 300, 200, 150, 100, 75 francs.

Le vote sur le tableau qui comprend les professions imposées sans égard à la population est réservé.

L'art. 4 est ainsi conçu, suivant l'amendement de M. Chasseloup :

« Les commerces, industries et professions non dénommés dans ces tableaux n'en sont pas moins assujettis à la patente. Le droit fixe auquel ils doivent être soumis est réglé d'après l'analogie des opérations ou des objets de commerce, par arrêté spécial du préfet sur la proposition du directeur des contributions directes, et sur l'avis du maire. »

M. BENOIT demande que le vote sur cet article et sur l'amendement soit réservé jusqu'après le vote de l'article 19 qui a rapport aux formalités de l'évaluation des bases du droit de patente.

Cette proposition, combattue par MM. le ministre des finances et Vitet, et appuyée par MM. Quinette et Taillandier, n'est pas adoptée.

M. PELTREAU DE VILLENEUVE demande qu'on ajoute à la fin de l'article *après avoir entendu les observations de la partie intéressée.*

M. STOURM demande que cette disposition soit reportée à l'art. 19.

M. LACAVE-LAPLAGNE demande qu'on ne charge pas la loi de trop de détails qui pourraient l'entraver dans l'exécution.

L'amendement n'est pas adopté.

M. DE BUSSIÈRES propose d'ajouter à la fin de l'article le paragraphe suivant :

« Cinq ans après que ce droit aura été ainsi réglé, il en sera dressé des tableaux additionnels à chacun de ceux qui sont mentionnés au précédent article, et ils seront proposés à la sanction législative. »

Cet amendement, combattu par MM. Vitet et Rivet au nom de la commission, et M. le ministre des finances, appuyé par MM. Lestiboudois et Houzeaux-Muiron, est renvoyé à la commission.

L'art. 5 est ainsi conçu :

« Pour les professions dont le droit fixe varie en raison de la population du lieu où elles sont exercées, les tarifs seront appliqués d'après la population qui aura été déterminée par la dernière ordonnance de dénombrement.

» Néanmoins, lorsque ce dénombrement fera passer une commune dans une catégorie supérieure à celle dont elle faisait précédemment partie, l'augmentation du droit fixe ne sera appliquée que pour moitié pendant les cinq premières années. »

M. LESCOT DE LA MILLANDERIE propose un amendement qui n'est pas adopté.

L'article de la commission est adopté.

La chambre n'est plus en nombre.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux ; à 1 heure, séance publique. — Interpellations sur l'affaire de Taïti ; suite de la discussion de la loi sur les patentes.

ANGLETERRE.

Le 26, à la chambre des lords, lord Brougham interpelle son noble ami le comte d'Aberdeen sur une rencontre qui aurait eu lieu dans les mers du Sud entre des vaisseaux français et anglais.

Le comte d'Aberdeen trouve dans cette interpellation une nouvelle preuve des inconvénients fréquemment signalés et blâmés dans les conversations qui s'établissent en plein parlement. Il n'a reçu, du reste, aucun avis et il croit très improbable que cette rumeur ait le moindre fondement.

Lord Brougham interpelle le noble comte sur la mesure récemment prise par le roi de Prusse dont il loue d'ailleurs le caractère pour expulser de son grand-duché de Posen tous les Russes et tous les Polonais autrichiens.

Le comte répond qu'en l'absence de nouvelles il ne saurait faire une réponse catégorique. (On rit.) Il loue aussi le caractère du roi de Prusse.

A la séance de la chambre des communes du même jour, M. O'Connell dépose une pétition de la corporation de Dublin demandant la révocation de l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande. Les pétitionnaires déclarent que l'acte d'union a été adopté contre le vœu du peuple irlandais, à une époque où la loi martiale avait été proclamée, où l'*habeat-corpus* était suspendu, où les forces militaires dirigées contre l'Irlande avaient été augmentées. Les pétitionnaires disent que l'union a été achetée au prix de 1,500,000 livres sterl. employées à corrompre et séduire les consciences. Le résultat de l'union a été que 2,300,000 pauvres couvrent le sol. La corporation de Dublin, tout en faisant déposer cette pétition ne renonce pas à son droit de pétitionner à la barre de la chambre. M. O'Con-

ayant passé devant Alicante, et s'étant trop approché, a reçu quelques boulets qui ont abattu sa cheminée et tué deux hommes de l'équipage. La ville est bombardée depuis le 17. Roncali renvoie sans pitié dans la place tous les officiers et soldats de la garnison qui se présentent à lui. Le désordre règne parmi les assiégés, qui en sont venus plusieurs fois aux mains, et se plaignent d'avoir été trompés et vendus. La population se serait déjà rendue, si la junte et les insurgés les plus compromis, réfugiés dans le château, ne les tenaient sous le joug.

Le 18, le général Pardo entrait à Murcie. Les consuls anglais et français de Carthagène sont venus en poste prendre leur correspondance de Madrid. Ils ont eu une longue conférence avec le général au sujet de la capitulation de la place ; mais celui-ci exige qu'elle se rende à discrétion. Il a sous ses ordres 6,800 gardes nationaux de la province et 11,000 hommes de troupes.

PORTUGAL.

Les dernières nouvelles de Lisbonne vont jusqu'au 14. 600 rebelles occupaient Castel-Blanco. Le bruit courait, dans la capitale, que l'importante place d'Almeida s'était déclarée en faveur de l'insurrection, mais on ne croyait pas à ce bruit.

Les feuilles de Porto, du 13, mandent que les révoltés des environs font peu de prosélytes, et que la plupart des provinces voisines jouissent d'une profonde tranquillité. La division du baron de Leiria était en marche sur Castel-Blanco. Divers employés civils et militaires ont été destitués.

MEXIQUE.

On a reçu à New-York, par la voie de la Nouvelle-Orléans, des nouvelles de Mexico allant jusqu'au 28 décembre. Santa-Anna a révoqué le décret d'expulsion qui avait été secrètement émis contre les Américains résidant dans la Californie, et contre lequel le ministre des Etats-Unis avait protesté en menaçant le gouvernement mexicain d'une rupture complète. Mais le dictateur, persistant dans cette étrange politique qui se manifeste par une suite non interrompue de rigueurs et de faiblesses, s'est immédiatement vengé de l'humiliante reculade qu'il lui a fallu faire, en publiant un nouveau décret par lequel tous les étrangers qui touchent le sol mexicain sont astreints à une surveillance de police que l'on peut comparer, sans exagération, à celle à laquelle sont soumis, en France, les repris de justice. Ils ne peuvent débarquer au Mexique, sans produire, non-seulement leurs titres de nationalité, mais aussi des espèces de certificats de bonne vie et mœurs. Puis ils ne peuvent circuler dans la république sans s'arrêter à chaque ville ou village, et là, décliner leur nom, leur âge, leur profession, leur religion, leur état civil, leur lieu de résidence, montrer leur permis de séjour, leur carte, etc., le tout avec une complication de formalités qui rendent cette mesure aussi coûteuse que tracassière.

Les nouvelles du Texas ne sont pas satisfaisantes. Les commissaires mexicains avaient quitté Galverton sans rien conclure, et le congrès avait voté l'incorporation du Texas aux Etats-Unis. Ce résultat était d'ailleurs prévu depuis long-temps. Toutefois la nouvelle, quoique reproduite par le *Globe* de Londres, mérite confirmation.

REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux reviennent ce matin sur l'affaire de Taïti.

Selon le *Siècle*, ce n'est pas dans les rapports de M. Dupetit-Thouars et dans la lettre de la reine Pomaré qu'il faut chercher le nœud de cette pitoyable affaire, c'est dans la correspondance de M. Guizot avec lord Aberdeen. Le *Siècle* compte bien que la chambre en demandera communication et l'obtiendra. Refuser cet élément du débat, dit-il, ce serait de la part du cabinet l'aveu formel de sa culpabilité.

— Le *Courrier Français* trouve que jamais gouvernement n'a montré aussi peu de respect du sentiment national et de sa propre dignité ; car ce qui est dès à présent certain, dit-il, c'est que le ministère n'a rien pris

Dans la lettre de la reine Pomaré au roi des Français, la reine invoque, la protection de Sa Majesté, et proteste qu'elle n'avait pas cru blesser la France en agissant comme elle avait cru pouvoir le faire.

— La Seine déborde en amont et en aval. Avant-hier, le niveau d'eau du fleuve s'élevait déjà à 3 mètres 90 ; aujourd'hui, à midi, il était, à l'échelle du Pont-Royal, à 4 mètres 30.

— L'Académie de Rouen met au concours l'éloge et l'appréciation des œuvres de Casimir Delavigne. Le prix sera une médaille d'or de 500 fr. Il sera décerné dans la séance du mois d'août 1845. Les mémoires devront être remis avant le 1er juin 1845.

— La frégate *l'Aube*, est entrée le 24 dans le port de Brest ; elle a à son bord, comme nous l'avons annoncé, M. Barrot, notre consul-général à Haïti, porteur de 1,600,000 fr., formant la somme échue de l'indemnité en faveur des colons. Quant à l'emprunt, le président, n'ayant pu faire face à son amortissement, a contracté l'engagement solennel, au nom de la république, de payer, le 1er juillet prochain, les trois semestres d'intérêts échus dus à la France.

— Nous extrayons d'une lettre adressée par M. le professeur Jung, bibliothécaire de Strasbourg, au journal l'*Alsace*, les détails suivants qui sont d'autant plus de nature à intéresser les personnes qui s'occupent d'histoire et de numismatique, qu'ils contiennent les observations d'un homme qui a fait une étude approfondie de ces matières :

« On a trouvé à Bebelnheim (Haut-Rhin) environ trois kilogrammes de monnaies renfermées dans un vase et enfoncées dans un champ. Les cinq grandes pièces et les quatre petites qui m'ont été communiquées paraissent être sorties de la même fabrique. Ce sont des monnaies de billon couvertes d'une couche très mince d'argent et fabriquées avec peu de soin. La plaque en cuivre est elle-même très mince et a dû se prêter difficilement à l'action du coin. L'écriture est en grande partie indéchiffrable. Un côté présente l'écu des rois de France avec trois fleurs de lis ; il est entouré de trois demi-cercles, ayant chacun dans son champ une couronne. L'inscription paraît être : *Karolus Francorum Rex*. Le revers a la croix avec deux couronnes et autant de fleurs de lis, alternant dans les quatre champs, fermés par quatre demi-cercles. L'inscription *Nomen Domini sit benedictum* est illisible. Les quatre petites monnaies ont d'un côté l'inscription *Karolus Francorum Rex* ; le milieu est traversé de quatre barres entre lesquelles on reconnaît *Fr. re*, c'est-à-dire *Francorum Rex*.

» Le revers a la croix dans un champ carré. Il est impossible de dire si l'inscription qui l'entoure est la même que celle des grandes ou une autre. Les grandes pièces s'accordent avec celles que donne *Le Blanc* dans son *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1690, in-4, page 30, table C, nº 9. Les couronnes avec les fleurs de lis indiquent que les *blancs* et *demi-blancs* ont été fabriqués après 1435 et sous le règne de Charles VII. A cette époque malheureuse, où la France était divisée et occupée en partie par les Anglais, le gouvernement avait recours à l'altération des monnaies, au point que le marc d'argent, payé par la monnaie avec 90 livres, était converti en 361 livres 10 sols, et donnait un profit de 270 livres. (Le Blanc, page 301.)

» La question de savoir comment cette quantité de monnaies a pu être enterrée à Bebelnheim s'explique facilement par les évènements du temps. On sait que Charles VII avec les Armagnacs occupait une grande partie de l'Alsace, notamment le Haut-Rhin (1444-1445), et que les dévastations de ces bandes avaient conduit à une guerre de guérillas. Il est vraisemblable qu'un des habitants du pays ait pu tirer vengeance de ses ennemis implacables, et se soit emparé de cet argent qu'il a enterré, mais qu'il n'ait pu le reprendre, ayant succombé lui-même quelque temps après.

» Il serait à désirer que le propriétaire de ce trésor, qui en lui-même paraît avoir peu de valeur, si toutes les pièces sont de la même espèce, le soumît en entier à des connaisseurs. »

— Le concert que Mme Claire Hennelle devait donner samedi 2 mars dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20, à 8 heures du soir, est remis au samedi suivant, 9 mars.

---

taille et la vigueur de l'homme sont en proportion du sel qu'il consomme. Le Patagon et le Taïtien, qui sont les plus grands des mortels, font leur cuisine à l'eau de mer.

J'ai ouï dire à des physiologistes consciencieux et éclairés que la génération de 92 n'avait déployé tant d'énergie physique et morale que parce que c'était la génération qui avait le plus consommé de sel. En effet, comme l'impôt de la gabelle, sous les rois Louis XV et Louis XVI, forçait chaque contribuable à payer une redevance fixe au trésor, qu'il consommât ou ne consommât pas la quantité voulue, le contribuable était forcé de consommer... et de là ces merveilleuses campagnes que nos aïeux ont exécutées sans effort, et qui nous paraissent, à nous autres pygmées, qui économisons le sel, des travaux de géants.

Cherchez maintenant, à travers les rangs de cette génération invincible, quelles sont les populations qui ont enfanté le plus grand nombre de héros et les guerriers qui ont le moins fondu au soleil de l'Égypte et le mieux résisté aux neiges de Russie : Lorrains et Francs-Comtois, enfants des pays de sel... Quels sont les marins qui se conservent le plus long-temps sur mer ? Les Bretons des marais salants. A quelle contrée appartenaient ces fédérés géants dont la taille superbe excitait si vivement l'admiration des dames parisiennes aux beaux jours de 90 ? Au Jura, pays de sel. Quelles sont aujourd'hui encore les contrées les plus éclairées, les plus laborieuses et les moins procédurières de la France ? Contrées de sel, Franche-Comté toujours et Lorraine. Le Breton ne sait pas lire, mais du moins il plaide peu. Dans quelle industrie s'est introduit d'abord le principe vivifiant de l'association ? Dans la fabrication des fromages, une industrie salée...

J'ai reproché un jour aux historiens de la révolution française, de n'avoir pas suffisamment caractérisé l'influence du rouge-gorge sur le résultat des campagnes d'Italie. Et l'influence du sel ! que d'omissions semblables on pourrait signaler, si l'on voulait s'en donner la peine, dans les récits des meilleurs historiens. Ce sont des historiens civilisés, que voulez-vous ?

Je me suis contenté d'arracher quelques preuves à l'histoire de nos conquêtes, pour démontrer la sottise et l'immoralité de l'impôt sur le sel. Je ne veux pas attaquer à ce sujet la corde révolutionnaire, et mettre en regard les conséquences de l'odieux impôt sur l'existence du riche et sur celle du pauvre, parce que ce sont là des comparaisons qui appellent des conclusions démocratiques non pacifiques, et qui ne peuvent, dès lors, trouver place en ces colonnes. Mais je veux foudroyer l'impôt par des considérations d'un autre ordre, par les inductions de l'analogie, science des sciences, c'est-à-dire par des arguments après lesquels il n'y ait plus qu'à tirer le rideau.

Le sel qui cristallise en cubes est l'emblème de la richesse, de la salubrité, de la conservation. Sans le sel, l'homme ne peut conserver ses richesses acquises, le poisson, les viandes ; comme, sans le sucre, ses fruits.

Le sel, répandu sur la terre stérile, la fertilise et y développe une végétation vigoureuse. Le peuple breton qui vit dans une atmosphère salée, est le peuple le plus chevelu de l'Europe.

Le sel excite l'appétit de l'homme et le maintient en santé. Il lustre le poil du bétail et active son engraissement.

Privez l'homme de sel, condamnez-le à manger de la viande non salée, et aussitôt vous allez voir se développer dans ses intestins, dans toutes les parties de son corps, des myriades de vers, ténias et dragonneaux, emblèmes de parasitisme. Ses cheveux et son corps se couvriront de vermine, emblème de misère et de dégradation ; je parierais que les enfants ont leurs raisons pour adorer le sel. Les Abyssiniens qui mangent beaucoup de viande et qui n'ont pas de sel, sont constamment affectés de dragonneaux et de vers solitaires. Je ne sais plus où j'ai lu que dans certains pays du nord, l'interdiction du sel était le supplice réservé à l'aristocratie. Au bout de quelques mois du régime, le condamné périssait, dévoré par la maladie pédiculaire.

Pénétrez pendant l'hiver dans les étables des pauvres cultivateurs de France, et vous y trouverez tous les animaux dévorés de vermine, par raison de mauvaise nourriture et de privation de sel. La plupart des épizooties, la clavelée, la morve, proviennent de l'appauvrissement du sang, et n'ont pas d'autre cause que la mauvaise qualité de la nourriture, qui se bonifierait immédiatement d'une minime addition de sel. Les mêmes causes produisent les mêmes effets sur les chevaux, le porc, le chien, qui semblent cependant ne pas rechercher aussi avidement le sel que le mouton et le bœuf. On découvrira quelque jour que la rage ne se développe chez les chiens qu'à la suite d'une inflammation des glandes salivaires, produite par une trop longue abstinence de nourriture salée.

Les cerfs de l'Amérique du nord, instruits par la nature, font tous les ans, à une certaine époque, des voyages de 400 et 600 kilomètres, pour venir paître le sel aux rives des lacs salés. La tradition leur a appris que c'était là le seul moyen de se débarrasser des myriades de tiquets (poux de bois) qui s'attachent en grappes à leurs chairs.

Il y a quelques années que tous les chevreuils de la belle terre de Vaux, appartenant à M. de Praslin, périrent de cette peste. Je tiens le fait de M. de Breteuil, neveu du propriétaire, un jeune officier de chasseurs d'Afrique que j'ai vu gagner noblement ses éperons et sa croix, dans cette affaire du 11 avril 1842 où périt le sergent Blandan, d'héroïque mémoire.

Autrefois quand on tenait beaucoup de fauves dans les forêts royales, on avait soin d'établir de distance en distance de petits monticules de glaise et de sel pétris ensemble et que venaient lécher les daims, les cerfs et les chevreuils. J'ai peur que cet usage n'existe plus aujourd'hui, vu la maigreur déplorable des chevreuils de la Liste Civile.

Cette loi de l'efficacité du sel, emblème de la pureté et de la richesse, contre la vermine, emblème de la misère et de la corruption, est si universelle que tous les animaux la comprennent. Tout le monde sait la passion du pigeon pour le sel. Tout le monde sait que le meilleur moyen d'affriander le pigeon fuyard et de le retenir au colombier, est d'orner de temps en temps sa demeure d'une queue de morue bien salée, ou mieux encore d'un rôti de renard richement salpêtré. Le pigeon mange les murs comme la brebis et la chèvre par goût pour le salpêtre qui y effleurit quelquefois. Le pigeon fuyard est le trop fidèle emblème des amours civilisés où tout n'est pas bien pur.

Eh bien ! ces civilisés avaient à choisir entre le sel et la vermine, entre la pureté et la corruption, entre l'extension de la richesse et celle de la misère, et ils ont opté pour la misère et la corruption. Je flattais encore le civilisé tout-à-l'heure, quand je le comparais à feu Nabuchodonosor ; car son intelligence, dans cette question des sels, ne s'est pas même élevée à la hauteur de celle d'un ruminant, que dis-je ? d'un ruminant : à la hauteur de celle d'un simple volatile.

(*La suite à l'an prochain.*)

A. TOUSSENEL.

sage sur ce triste événement.

Ce serait peut-être le cas d'examiner s'il est sage et prudent de permettre aux receveurs-généraux de faire des opérations de banque et d'établir, aux yeux de la population, un crédit factice au moyen du mouvement des fonds du gouvernement. Hier, c'était le receveur-général de Grenoble qui laissait un déficit énorme : aujourd'hui nous ne craignons qu'avec trop de raison qu'une pareille catastrophe se renouvelle dans notre pays. (*Bien Public.*)

— On écrit de Cusset (Allier) :

« Un crime affreux, qui rappelle dans quelques-unes de ses circonstances le drame sanglant de Chamblas, vient d'épouvanter notre contrée et de jeter le deuil et la désolation dans une famille nombreuse et honorable de notre pays.

» Le 15 février, vers neuf heures et demie du soir, le nommé Louis Givois, âgé de 57 ans, propriétaire et adjoint au maire de la commune de Charmeil, se trouvait dans sa locaterie de Saint-Germain-des-Fossés et se disposait à se coucher, lorsqu'un coup de feu tiré presqu'à bout portant par la fenêtre de sa chambre, qui est située au rez-de-chaussée d'un jardin, l'a frappé de trois balles au-dessus de l'omoplate gauche. Le malheureux a dit seulement : *Qu'est-ce que cela ?* a poussé un cri de douleur et a expiré sur-le-champ. Sa domestique, qui était occupée à bassiner son lit pendant que son maître se déshabillait, a crié au secours; les voisins sont accourus, mais il n'était déjà plus temps.

» On n'a pu encore rien découvrir qui mît sur la voie de l'assassin ou des assassins, car des traces retrouvées dans le jardin ont fait présumer qu'ils étaient deux. Il n'y a qu'un désir de vengeance qui ait pu pousser à ce crime, et cependant M. Givois était un homme généralement aimé et estimé. »

AGRICULTURE.

CONGRÈS CENTRAL DE L'AGRICULTURE.

Séance du 28.

Lorsqu'au mois de novembre dernier il fut décidé qu'un congrès des cultivateurs de toute la France serait convoqué à Paris; lorsqu'on nous chargea, nous et quelques hommes dévoués à l'agriculture, d'organiser ce congrès, qui n'avait point d'antécédents, de l'installer au centre du monde politique et commercial, des doutes s'élevèrent dans nos esprits, et nous ne vîmes pas sans appréhension arriver le moment où nous pourrions juger par les faits l'opportunité de la démonstration que nous allions tenter.

Maintenant, nous nous réjouissons de n'avoir point tout-à-fait désespéré du succès : de tous côtés on a répondu à notre appel; il nous est venu des avis de tous les points de la France pour réunir leurs efforts aux nôtres; notre démonstration a réveillé dans toutes les classes de la société, dans tous les partis, des sympathies dont l'agriculture n'eût jamais profité, qu'elle n'eût jamais connues si elle n'avait pas courageusement jeté son cri d'appel au milieu de la capitale de la France.

Sans doute, les travaux du congrès ne produiront point d'abord tous les résultats que nous désirons; l'administration n'en comprend point encore l'importance, n'en reconnaît point la valeur; mais déjà l'on peut constater que, par le seul fait de cette réunion, si incomplète cependant, l'agriculture a pris un rang qu'elle n'avait jamais eu jusqu'ici dans la société.

Ce n'est point un médiocre triomphe pour une assemblée de cultivateurs, de voir les pairs de France s'honorer de diriger ses délibérations, d'entendre des députés protester contre la tiédeur agricole que nous reprochons aux hommes politiques; des économistes qui viennent s'efforcer de nous réconcilier avec leurs doctrines surannées. Certes, ce sont là de beaux résultats pour un coup d'essai; et chacun de nous, en retournant à sa charrue, sentira que l'avenir est proche où l'agriculture sera forte et respectée.

[...] taxe par tête pour l'introduction des bestiaux étrangers. »

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner ici l'analyse de l'intéressante discussion sur l'enseignement qui a occupé une grande partie de la séance d'aujourd'hui; mais ce sujet sera traité *in extenso* par la *Démocratie*, et nous reviendrons alors sur les arguments et les objections que l'on a fait valoir devant l'assemblée. Les conclusions de la commission prouvent que le congrès a largement compris les doctrines d'unité, d'organisation et de justice envers les classes pauvres, dont nous sommes les propagateurs : ces conclusions posent en principe, le *droit à l'instruction* pour tous les cultivateurs sans exception; elles se résument dans les deux propositions suivantes, rédigées par le marquis de Torcy :

« M. de Torcy demande que le congrès soit consulté sur la question de savoir s'il admet en principe :

1° Que l'enseignement agricole doit favoriser le développement de la richesse publique, et qu'il est par conséquent *d'un intérêt général ;*

2° *Qu'il y a obligation* pour le gouvernement d'assimiler l'enseignement agricole à l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, et de l'organiser d'une manière *rationnelle et complète.* »

Nous félicitons M. de Torcy de la chaleur et de la netteté avec lesquelles il a expliqué (sur une interpellation qu'on aurait peut-être dû lui épargner), le sens qu'il entendait donner au mot *obligation du gouvernement ;* mais nous comprenons parfaitement pourquoi le congrès a retranché ces deux mots et les a remplacés par ceux-ci : Art. 2. « *Demander au gouvernement* d'assimiler l'enseignement agricole, etc. » Maintenant que nos esprits sont un peu plus calmes, nous sommes tous disposés à remercier notre président de nous avoir si heureusement retenus au moment où nous allions peut-être compromettre par un mot imprudent la cause que nous voulions défendre.

Demain, probablement, viendra la discussion sur les bestiaux, à laquelle MM. Blanqui, Moll, Payen doivent, dit-on, prendre une large part.

Bourse du 28 février 1844.

La bourse d'aujourd'hui a été très ferme sur toutes les valeurs.

La dette active d'Espagne a monté de près d'un demi pour cent, par suite de l'impulsion communiquée par les cours de la bourse de Londres.

La rente de Naples, médiocrement émue du manifeste relatif à son remboursement, n'a pas considérablement baissé.

Au comptant.—Autriche, 392 50.—Esp.: différée, 13 3|4.—Id. passive, 5 7|8. Oblig. Orléans, 1260.—Grand'Combe, 1400.—Canal Bourgogne, 1092 50.—Jouiss. id.: 103 75.—Banque du Havre, 1240.—Zinc, Vieille-Montagne, 4275. —Gaz français, 3800.

Fin courant.—Belge 1831, 105.—Id. 1840, 108 1|2. 108.—Naples, 103 30 40; Reports pour mars.—Act. de la Banque, 4 fr. — Belge 1840, 0,27 1|2. —Strasbourg, 1 fr.—Orléans, 1 25.—Rouen, 1 25.—Havre, 1 75, offert.—Saint-Germain, 2 75.—Rive droite, 1 50, offert.—Rive gauche, 80 c.—Marseille, 1 75.

	1er c.	P. H.	P. B.	de c	hier
5 0|0 compt.	125 70	125 75	125 65	125 70	125 65
— fin cour.	125 67	125 75	125 65	125 75	125 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	82 25	82 40	82 25	82 40	82 20
— fin cour.	82 25	82 40	82 20	82 35	82 20
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	108 1|4	108 1|4	» »
4 0|0 ...	» »	» »	» »	— Portugais.	46 »	» »	H. 1|4
O. de la V.	1412 50	1415 »	H. 5 »	Esp. D. active	32 5|8	33 1|3	H. 3|8
B. de Fr...	3260 »	3265 »	H. 5 »	5 0|0 Naples.	103 25	103 30	B. 0 45
C. L 5000	5080 »	» »	H. 2 50	— Romain.	106 3|8	106 1|4	B. 1|4
— 1000	1107 50	1105 »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1226 25	» »	B. 1 25
C. hyp...	767 50	768 75	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	545 »	542 50	» »
4 Can....	1290 »	1292 50	H. 2 50	B. Belge.	657 50	» »	B. 2 50

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 28 FÉVRIER 1844.

CHAUMEAU, charron serrurier en voitures, ci-devant avenue de Lamothe-Piquet, et actuellement rue de l'Eglise, 5. Juge-commissaire, M. Dubois; syndic-provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoye, 2.

GROSS aîné, confiseur, boulevart Saint-Martin, 3 bis. Juge-commissaire, M. Lamaille; syndic-provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

JOLLY, charpentier, rue des Amandiers-Popincourt, 23. Juge-commissaire, M. Moinery; syndic-provisoire, M. Jouve, rue du Sentier, 3.

JOUSSAINT frères, fabricants de flanelle à Limoges, et marchands de vin à Paris, rue Favart, 12. Juge-commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic-provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 29 février.

7 h. »|» OPÉRA.—
8 h. »|» ITALIENS.—Otello.
6 h. 3|4 THÉATRE-FRANÇAIS.—Roman d'une heure. Agiotage. Legs.
6 h. 1|2 OPERA-COMIQUE.—Cagliostro.
6 h. »|» ODÉON.—Vieux Consul. Duel sous Richelieu. Fausses Confidences.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Homme blasé. Paris bloqué. Adrien. La Veille.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Vendetta. Sapeur. Comédiens. Gamin.
7 h. »|» GYMNASE.—La tante Bazu. Nouveau Rodolphe.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Carlo et Carlin.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. 1|2 AMBIGU.—Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1|4 GAITÉ.—Bohémienne de Paris.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE.—Murat.
7 h. »|» COMTE.—Bas-bleus. Une Fête. Iles Marquises. Les Fous Ombres.
5 h. »|» FOLIES.—Postillon. Débine. Bretelles. Rigolette. Couvreurs.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par quintal).

HALLE DE PARIS.

27 Février.				28 Février.			
Arrivages	4867 q.	41 k.		Arrivages	2160 q.	32 k.	
Ventes	2353	89		Ventes	3332	83	
Restant	14536	02		Restant	13313	51	
Cours moyen			36,79	Cours moyen			36,37
Cours-taxe			36,67	Cours-taxe			36,37
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	26 q.	69 k.	47,15 à 54,80	Gr.	20 q.	44 k.	40,00 à 40,75
1re	698	65	36,95 à 39,50	1re	887	25	36,95 à 38,20
2e	690	27	35,05 à 36,30	2e	802	22	35,65 à 36,65
3e	10	99	29,30 à 00,00	3e	51	81	30,70 à 31,50
4e	10	46	26,75 à 28,65	4e	51	81	21,65 à 25,60
Al.	838	33	35,35 à 37,25	Al.	1362	76	35,65 à 37,60

BEAUVAIS, 25 Février. — Farine, 1re : 35,22 à 35,85.

CAEN, 23 Février. — Farine, 1re : 36,66 à 37,32; 2e : 35,32 à 36,00.

DOUAI, 24 Février. — Farine, 1re : 33,00; 2e : 30,00 à 31,00.

NANTES, 23 Février. — Farine, 1re : 39,38; 2e : 38,36; 3e, dite farine en son : 21,38.

Taxe du pain (par kil.)

PARIS, 28 Février. — Pain, 1re : 0,35; 2e : 0,28.

MELUN, 24 Février. — Pain, 1re : 0,32; 2e : 0,23.

CHARTRES, 23 Février. — Pain, 1re : 0,30; 2e : 0,26 1|4.

ÉVREUX, 24 Février. — Pain, 1re : 0,36; 2e : 0,31; 3e : 0,26.

LOUVIERS, 24 Février. — Pain, 1re : 0,31; 2e : 0,26.

VERNON, 24 Février. — Pain, 1re : 0,32; 2e : 0,27.

CAEN, 23 Février. — Pain, 1re : 0,37 1|2; 2e : 0,35; 3e : 0,32 1|2.

Issues de blés.

PARIS, 28 Février. — Son : 17,50 les 325 litres. — Recoupe : 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage : 20,00 les 150 kil. ou 325 litres. Ces deux derniers articles très délaissés.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, *cours commercial* du 28 Février. — Froment, choix : 30,50 à 31,00 de 115 à 116 kil. l'hect. 1|2; dito bonne sorte courante; 29,00 à 29,50 les 115 kil.; dito ordinaire : 27,50 à 28,00, les 112 kil. vivement demandés et facilement vendus avec faveur de 0,75 à 0,50 par hect. 1|2. —Seigles : 17,00 à 17,50 le sac de 108 à 110 kil. —Orge : 16,00 à 16,50 l'hect. 1|2 de 92 à 96 kil., ou 17,50 le quintal, entrée non comprise. Toujours peu abondante et bien tenue, à cause des fortes eaux, qui vont pour quelques jours suspendre la navigation.—Avoine sans variation avec le dernier marché.

MONTLHÉRY, 26 Février. — Froment, 1re : 20,67 à 21,34; 2e : 19,34 à 20,00; 3e : 18,00 à 19,00.—Méteil : 15,00 à 17,00.—Seigle : 11,00 à 12,00.—Orge : 10,00 à 11,00.—Avoine : 7,50 à 8,00.—Marché presque nul à cause de la pluie.

ÉVREUX, 24 Février. — Froment : 20,78. — Méteil : 18,89. — Seigle : 12,43. — Orge : 11,26. — Avoine : 7,51.

LOUVIERS, 24 Février. — Froment : 21,16. — Méteil : 18,32. — Seigle : 10,50. — Orge : 10,79. — Avoine : 7,25.

BERNAY, 24 Février. — Froment : 21,87. — Méteil : 18,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,50.

NOGENT-LE-ROTROU, 24 Février. — Froment, 1re : 19,40; 2e : 17,70. — Méteil : 15,40 à 17,40. — Orge : 12,80. — Mouture : 14,20. — Avoine : 8,40. La pluie continuelle empêche l'approvisionnement du marché. Cependant les cours n'ont point éprouvé de variation sensible. Les avoines sont bien tenues et demandées.

CAEN, 23 Février. — Froment, 1re : 22,00 à 23,00; 2e : 20,50 à 21,50; 3e : 19,00 à 20,00. — Froment inférieur : 17,50 à 18,50. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Orge : 11,50 à 12,50.— Avoine : 9,50 à 10,50. — Sarrazin : 13,00 à 14,00.

NANTES, 23 Février.— Froment, 1re : 23,33; 2e : 22,00; 3e : 20,00. — Seigle : 14,66.— Orge : 13,33. — Avoine : 8,27. — Sarrazin : 10,66.

SURGÈRES, 24 Février. — Froment : 21,75 à 22,00. — Maïs : 13,00 à 13,50. La hausse sur les froments se soutient et fait prévoir une augmentation de la taxe du pain. Une tempête mêlée de grêle et d'éclairs, à laquelle la pluie succède, a causé quelques dégâts.

PONTARLIER, 22 Février. — Froment : 22,75. — Orge : 15,00. — Avoine : 8,25 à 9,25.

PRIVAS, 24 Février. — Froment, 1re : 26,25; 2e : 25,00; 3e 23,75. — Seigle : 15,00 à 17,50.

TOULOUSE, 22 Février. — Froment, 1re : 22,50 à 23,00; 2e : 21,50 à 22; 3e : 20,00 à 21,00. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, 28 Février. — Cours commercial : Tous les légumes secs sont en voie de baisse. Les haricots de pays se vendent de 17,00 à 17,32; les lentilles de Lorraine : 26,66 à 33,32.

BOURGES, 24 Février. — Haricots : 15,00 à 17,50. — Lentilles : 18,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 24 Février. — Haricots : 18,25. — Pois verts : 16,90. — Lentilles : 18,50.

NANTES, 23 Février. — Haricots : 20,00.

Graines fourragères (les 100 kil.)

PARIS, 20 Février.—Graine de trèfle : 100,00 à 120.

BOURGES, 24 Février.— (A l'hect.) Graine de trèfle : 45,00 à 50,00. — De luzerne : 50,00 à 55,00. — De sainfoin : 7,50 à 10,00. — De ray-grass : 35,00 à 40,00. — Chenevis : 15,00 à 17,50.

SURGÈRES, 24 Février.—Graine de trèfle et de luzerne : 88,00 à 90,00. — Sainfoin : 28,00 à 30,00. — Garosse : 15,00 à 16,00.

Fourrages (les 500 kil.).

PARIS. Marché du faubourg Saint-Martin, du 28 Février. — Foin, 1re : 00,00; 2e : 41,45. — Foin d'emballage : 30,00 à 32,00. — Paille de blé, 1re : 24,00 à 26,00; 2e : 22,00 à 23,00, 3e : 18,00 à 21,00. — Paille de seigle : 1re : 24,00 à 26,00; 2e : 22,00 à 23,00.

MONTLHÉRY, 26 Février. — Foin : 28,30.— Luzerne : 26,30. — Paille de blé : 15,17. — Paille de seigle : 18,20.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 26 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1240	1104	136	1 16	1 02	» 90
Vaches....	169	156	13	1 06	» 92	» 78
Veaux....	313	311	2	1 50	1 32	1 14
Moutons..	4355	3868	487	1 38	1 20	1 08

STRASBOURG, 26 Février. — 65 bœufs, tous vendus, 1,24, 1,06. Les plus beaux sont toujours fournis par la Suisse.

PARIS, halle du 28 Février.

22728 kil.	Bœuf,	1,60	1,20	0,80
15506	Veau,	1,70	1,40	1,20
5563	Mouton,	1,60	1,20	0,90
43797	Porc frais,	1,20	1,13	1,06

Viande abattue. — STRASBOURG, courant de la semaine : 14 taureaux, à 0,80 et 0,90. — 16 vaches, à 1,00 et 1,10. — 253 veaux, à 1,10. — 121 moutons : 1,30. — 210 porcs : 1,10.

Beurre, œufs et fromages.

Halle des 24, 26 et 27 Février.

Beurre en livres (le kil.),	1,22 à 2,50
do en mottes, Isigny,	2,10 à 5,50
do do Gournay,	2,10 à 3,30
Œufs (le mille) du 24,	41,00 à 57,00
du 26,	45,00 à 60,00
du 27,	43,00 à 58,00
Fromages de Brie (la dixaine),	12,00 à 40,00
do à la pie (do),	5,00 à 15,00

[illegible]
la chambre voulait des choses sérieuses, et la question, même du drapeau de la reine a pris, grâce à MM. Billault et de Carné, une grande importance. Il a été établi que l'Angleterre avait pour habitude de donner aux chefs sauvages de l'Océanie des drapeaux en signe d'accord bienveillant et de protection. Il a été établi que le drapeau, hissé sur la maison royale à Papéiti, avait été donné à la reine par le commandant de la frégate anglaise, *la Vindictive*. Il a été établi, avoué par les ministres, que, pendant douze mois, les missionnaires anglicans, le consul Pritchard, et plusieurs des officiers de l'armée navale anglaise, n'avaient pas cessé de se livrer à des manœuvres pour rendre illusoire, pour détruire le protectorat de la France.

Bien que ces manœuvres eussent cessé, de la part des officiers anglais, depuis que la frégate *le Dublin* avait remplacé *la Vindictive*, six semaines avant l'arrivée de l'amiral Dupetit-Thouars, il est positif que le drapeau qui fait l'objet de la contestation était celui-là même qui avait été donné à Pomaré, par le capitaine Nicholas, dont les hostilités ne sont pas niées. Il est incontestable que ce drapeau était un signe de protestation contre le protectorat français, un symbole de la protection anglaise, secrètement offerte par des intrigants, en opposition à la nôtre. Il est constant que l'amiral Dupetit-Thouars épuisa tous les moyens de conciliation avant d'en venir à une dure extrémité, et qu'il offrit à la reine toutes les facilités qu'elle pouvait désirer en tant qu'elles n'étaient pas contraires au maintien de notre dignité.

Ainsi, l'amiral n'empêchait pas Pomaré de reprendre l'ancien drapeau de ses pères ou d'en choisir tel autre à son gré ; il se refusait seulement à accepter un signe qui venait d'une puissance rivale, et qui avait été hissé par les soins d'intrigants anglais agissant contre nous. L'amiral, dans ces conditions, a donc agi comme son devoir l'y obligeait, comme le commandait l'intérêt de la France.

En second lieu, les justes observations de M. de Carné, l'analyse sagace et inflexible de M. Billault, la chaleureuse protestation de M. Dufaure, ont édifié la chambre sur ce fait, que les ministres ont agi ou trop tardivement, ou avec une précipitation fâcheuse, et qu'ils ont condamné nos officiers généraux sur des documents insuffisants.

De deux choses l'une, ou l'arrêt porté par le gouvernement du roi, contre nos marins, ne repose pas sur une instruction suffisante, ou bien les ministres ont caché à la chambre une partie importante des dépêches qui leur sont parvenues. C'est ce qu'a démontré l'honorable M. Billault dans une argumentation un peu longue et chicanière, peut-être, dans la forme, mais très juste au fond et victo-victorieuse.

M. Billault a fait voir que les rapports émanés de notre amiral laissaient de l'obscurité sur un fait de la plus haute gravité, fait qui se trouve consigné dans la lettre insérée au *Journal des Débats*, et dont l'auteur, M. Gosse, a un caractère semi-officiel. M. Gosse raconte que le pavillon rouge, à couronne fermée, hissé sur la demeure royale, y aurait été substitué au drapeau même du protectorat. Dans cette hypothèse, on le voit, il ne s'agirait pas d'un simple *pavillon de fantaisie*, comme a dit M. l'amiral baron de Mackau. Le moindre doute sur un fait pareil faisait un devoir au gouvernement d'attendre des renseignements plus précis, et M. Dufaure a fait observer avec raison qu'il n'y aurait eu aucun inconvénient à prolonger quelques mois de plus notre souveraineté provisoire, pour recevoir de nouveaux documents.

Les ministres n'ont pas eu de succès dans la séance de ce jour. Nous ne parlerons pas du petit discours de rhétorique lu par M. le ministre de la marine. M. le baron de Mackau a été, nous devons le dire, d'une nullité parfaite ; ça été le sentiment de toute la chambre et des ministres eux-mêmes. Quant à M. Villemain, il avait débuté par une phrase mal construite, et le trouble qu'a jeté dans sa conscience un pareil échec littéraire, a paralysé tous ses moyens. Quelques traits d'éclat ont bien indiqué que M. le ministre de l'instruction publique pourrait, au besoin, manier habilement la parole ; mais le coup était porté, et le discours est resté confus, obscur et sans effet. M. le comte Duchâtel bondissait de mécontentement sur son banc, lui si vif, si clair, si habile à saisir corps à corps ses adversaires. M. Guizot était atterré.

M. Guizot lui-même, malgré la netteté et la puissance de sa parole, n'a obtenu qu'un médiocre succès. Il a eu le tort de trop insister sur le caractère d'indépendance et de dignité vis-à-vis de l'étranger, qu'il attribue à sa politique personnelle. M. Guizot devrait sentir que, s'il est accepté et maintenu au pouvoir par la majorité de la chambre, c'est *malgré* la timidité de ses allures dans la politique extérieure. La suspicion dont il est l'objet à cet égard n'est un secret que pour lui-même. M. Guizot devrait donc, par habileté, être très sobre dans les éloges qu'il adresse à sa politique, en tout ce qui touche à l'honneur national.

En considérant les faits accomplis à Taïti, M. le ministre des affaires étrangères a invoqué les grands principes de justice et d'humanité. Il s'est écrié que la France ne devait pas inaugurer sa puissance au sein du monde maritime par des actes d'injustice et de violence. Cela est fort bien dit, sans doute ; mais comment se fait-il absolument conforme aux principes absolus de la justice internationale. Nous le demandons, par exemple, est-il d'un homme d'État sérieux et vraiment instruit de dire gravement à la tribune qu'il convient de parler de la reine Pomaré avec le même respect qu'on accorde aux princes des États européens ? M. Guizot ne se fait pas apparemment, une idée juste de ce que sont les chefs des petites îles sauvages de l'Océanie. M. le ministre des affaires étrangères, pour avoir condamné si lestement des officiers généraux de notre armée navale, a provoqué une vive protestation de M. Dufaure. L'honorable député, avec une grande chaleur de cœur, avec une vraie intelligence de nos intérêts nationaux, a pris la défense de nos marins, et prouvé que le désaveu qui frappe l'amiral Dupetit-Thouars et le capitaine Bruat aurait pour effet de porter atteinte à ces sentiments de susceptibilité patriotique et de fermeté qui font la force de notre armée navale.

MM. Billault et Dufaure (nous devons les féliciter) ont été au fond de la question soulevée, et en ont fait valoir toute l'importance. Tous deux ont parfaitement fait comprendre à la chambre que le conflit de Taïti avait pour cause véritable l'hostilité jalouse de l'Angleterre contre toute expansion coloniale de la France. Ils se sont proclamés les partisans de la politique colonisatrice ; ils veulent que la France s'agrandisse par des conquêtes fécondes sur les terres barbares. Tous deux, ils ont rappelé que l'année dernière ils avaient critiqué le mode bâtard du protectorat, et prédit toutes les complications et tous les embarras qui en sont résultés.

M. Billault, en termes précis, annonçait alors qu'on en arriverait prochainement à la nécessité de déposséder la reine Pomaré ; et M. Dufaure, aujourd'hui, ajoute avec raison, qu'après ce qui vient de se passer à Taïti, le maintien sérieux du protectorat français y devient un fait absolument impossible. M. Guizot est tellement ignorant des faits de colonisation, de l'état des choses chez les peuples barbares, il persiste avec une telle naïveté à méconnaître l'hostilité des nations rivales, qu'il suppose qu'il est plus facile de surmonter toutes les difficultés nées et à naître du protectorat.

M. le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il ne pouvait y avoir pour la France aucun avantage à changer le mode d'intervention tel qu'il a été constitué par le traité de 1842. A son avis la souveraineté directe nous serait nuisible. Là, qu'on ne s'y trompe pas, est le point fondamental de la question. MM. Billault, Dufaure et de Carné ont eu peine à croire que le ministère n'eût pas donné d'instructions à nos officiers dans la prévision des nécessités extrêmes d'une rupture avec la reine Pomaré. On a tort, nous le croyons, de douter de la sincérité du ministre des affaires étrangères à cet égard. M. Guizot se vante de n'avoir donné aucune instruction pour le cas d'une déposition possible de la reine ; il n'a rien prévu, il n'a voulu rien prévoir. Cette conduite s'explique très naturellement ; elle est conséquente à la politique invariable du ministre.

M. le ministre des affaires étrangères, en vertu d'idées absurdes qu'il s'est faites sur l'inaptitude du génie français à la colonisation, à raison de ses sympathies pour l'alliance anglaise, dont la condition est le renoncement à toute expansion coloniale de la France, M. le ministre des affaires étrangères ne veut établir que des ports de refuge et des stations militaires. Conséquemment il ne pourrait voir qu'avec regret la souveraineté de la France s'étendre sur des terres fertiles, puisque nous serions ainsi entraînés à des fondations de colonies agricoles et industrielles.

M. Guizot représente donc à la chambre, dans ce débat, la politique opposée à l'expansion extérieure, à la colonisation, et c'est la politique colonisatrice qui a été introduite et défendue aujourd'hui à la tribune nationale avec tant d'intelligence et de fermeté par MM. Billault et Dufaure. Voilà enfin une idée sérieuse et féconde qui se formule au sein de la chambre, qui rallie deux membres éminents de nuances diverses ; voilà la base d'une véritable opposition de principes, et par conséquent d'un système de gouvernement. Nous avons vu avec d'autant plus de bonheur cette manifestation, qu'elle a été faite par MM. Dufaure et de Carné, et même par M. Billault, sous l'invocation des principes d'une politique de paix.

Si donc, tous les hommes désireux de mettre un terme à la politique de renoncement et d'abaissement veulent triompher demain, il faut qu'ils se placent franchement sur ce terrain nouveau indiqué par MM. Dufaure et Billault, il faut qu'ils opposent ces principes justes et féconds de politique extérieure aux principes timorés et dangereux du ministère actuel.

L'intervention de M. Thiers dans ce débat serait donc souverainement intempestive. Si M. Thiers prend demain la parole, le ministère est sauvé. M. Thiers, en effet, ayant solennellement proclamé que la France doit renoncer à être une puissance maritime, son opposition ramènerait infailliblement le débat à une pure et simple question d'ambition personnelle et de tactique parlementaire. C'est donc aux hommes placés dans une sphère supérieure, aux hommes de principes et non d'intrigues, à maintenir et à développer demain le caractère de haute politique qu'ont su imprimer aujourd'hui à la discussion MM. Billault et Dufaure. Nous attendons demain M. de Lamartine à la tribune.

En résumé, dans la séance de ce jour, le ministère a été accablé par les faits et par les principes. A une heure très avancée, M. Du- qu'elle ne croit pas avoir eu ici pour elle la raison, le bon droit et les intérêts de la France? Oh ! quand donc, à défaut d'un bon gouvernement, aurons-nous du moins une opposition intelligente et digne ?

Avant la séance publique, la chambre s'est réunie dans ses bureaux pour procéder à leur organisation mensuelle. Près de quatre cents députés, poussés évidemment par l'affaire de Taïti, ont pris part à cette opération. Les ministres députés y assistaient dans leurs bureaux. L'opposition a fait prévaloir ses nominations dans trois bureaux, savoir les 2e, 3e et 4e. La majorité est restée aux conservateurs dans les six autres. Voici les noms des présidents et des secrétaires, ainsi que de leurs concurrents :

PRÉSIDENTS.		MM.	Voix.	CONCURRENTS. MM.	Voix.
1er	Bureau :	Brunet,	28.	le général Subervic,	3.
2e	—	Abatucci,	21.	Goury,	18.
3e	—	Ladoucette,	14.	Clément	13.
4e	—	Thiers,	16.	Fulchiron,	6.
				8 voix perdues.	
5e	—	Hartmann,	22.	de Tocqueville,	16.
6e	—	le gén. Jamin,	à l'unanimité.		
7e	—	Bernard (Rennes),	23.	Gouin,	9.
8e	—	Vergney,	20.	Dupont (de l'Eure),	12.
9e	—	de Saunac,	20.	Lacrosse,	12.

SECRÉTAIRES.		MM.	Voix.	CONCURRENTS. MM.	Voix.
1er	Bureau :	Paillard du Cléri,	22.	Havin,	17.
2e	—	de Sieyès,	21.	Daru,	20.
3e	—	de Lasteyrie (J.),	15.	de Gribes,	14.
4e	—	Pierron,	21.	Demesmay,	12.
5e	—	de Gasparin,	28.	de Lanjuinais,	12.
6e	—	Sagliö,	à l'unanimité.		
7e	—	de Las-Cases.	20.	de Grammont,	11.
8e	—	Chass.-Laubat (J.),	22.	Boudet,	16.
9e	—	Soubrébost,	20.	Darnaud,	9.
		Lavielle.	1.		

Des lettres arrivées aujourd'hui de Beyrouth, par voie extraordinaire, renferment des faits de la plus haute importance : le Liban est en insurrection. Douze mille Maronites sont sous les armes ; ils out choisi pour chef Francis Cozeno. Deux chefs druses, en ôtage à Beyrouth, se sont échappés dans la nuit, courant à la montagne faire cause commune avec les Maronites. Les autorités de la Porte sont méconnues. Les révoltés déclarent qu'après avoir long-temps attendu la fin des exactions, ils n'ont plus d'espoir que dans les armes. (*Presse.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 29 février 1844.

A une heure un quart, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUMON, ministre des travaux publics, présente deux projets de loi relatifs aux baux des chemins de fer de Paris à la frontière du Nord, d'Orléans à Vierzon et de Montpellier à Nîmes.

Si la chambre le désire, dit M. le ministre, je donnerai lecture de l'exposé des motifs. (Oui ! oui ! Non ! non !)

La chambre paraît fort impatiente d'en venir aux interpellations ; les projets de loi sont déposés.

M. DE CARNÉ. Lorsque le gouvernement nous présenta, en 1842, un projet de loi relatif à la prise de possession des îles Marquises, deux opinions se manifestèrent dans le sein de l'assemblée ; les uns regardèrent comme un gage précieux d'avoir une position, une colonie à l'extrémité du monde, au milieu du grand Océan ; les autres désapprouvèrent la prise de possession parce que ce groupe d'îles ne se trouvait sur aucune des voies du commerce.

Entre ces deux points de vue, la chambre adopta une opinion intermédiaire et reconnut à ces établissements une valeur réelle, comme point de ravitaillement pour nos bâtiments de guerre.

Mais le motif qui décida la chambre à adopter la mesure fut surtout un motif d'honneur national. Le drapeau français avait été planté à l'extrémité du monde, la chambre n'a pas voulu permettre qu'il reculât, et la question nationale domina la question pratique.

Vous savez, messieurs, que nos établissements dans l'Océanie se composent de deux parties distinctes. Dans les uns, nous avons une souveraineté complète ; à Taïti, nous avons seulement obtenu un droit de protectorat, concédé à la suite d'un redressement de griefs par un acte du 9 septembre 1843, qui nous conférait la souveraineté extérieure, et le droit de régler les relations avec les étrangers ; ce même acte réservait à la reine l'administration intérieure du pays ; mais telle était la difficulté de cette situation complexe, qu'un acte nouveau vint bientôt compléter et changer notre situation à Taïti.

Il fonda à Taïti un conseil de trois membres auquel il laissa le pouvoir administratif ; ainsi que le droit de régler les rapports des naturels et des étrangers. Ce n'est pas tout : cet acte accordait au roi des Français une juridiction assez étendue en matière criminelle ; il accordait aussi au gouvernement local le droit de délivrer des patentes aux marchands. Tant il est vrai que les situations incomplètes sont difficiles à régler.

Assurément, j'ai assez de confiance dans les membres du cabinet, pour croire qu'ils prévoyaient, dans un terme plus ou moins éloigné, une extension amenée par la force des choses et par les difficultés locales.

Il y avait plus : des difficultés, politiques et religieuses à-la-fois, devaient nous créer dans l'avenir une position qu'on ne pouvait guère espérer rendre prospère et permanente.

Les ministres ont dû prévoir ces difficultés. Cependant je ne trouve aucune trace de cette préoccupation, ni dans les instructions adressées au contre-amiral Dupetit-Thouars, ni dans celles remises au capitaine de vaisseau Bruat chargé du gouvernement de nos nouvelles possessions.

Ces prévisions-là ne se publient pas ; de telles instructions restent secrètes ; mais nous ne pouvons supposer que les ministres du roi n'aient pas compris ce que nous distinguions parfaitement, nous autres membres d'une commission ; j'en conclus qu'évidemment les instructions qui nous ont été communiquées sont incomplètes. Je ne m'en plains pas ; je n'accuse pas : le ministre est dans son droit ; mais évidemment, je le répète, l'amiral et le gouverneur

[illegible] demander sous quelle influence a été donnée cette couronne de feuilles de cocotier dont on vient de parler, et qui a le mérite de la couleur locale. Est-ce sous l'influence française? N'est-ce pas au contraire une protestation éclatante contre ce qui avait été fait depuis un an? (Rumeurs au centre.)

Messieurs, il ne faut pas jouer avec les questions de pavillon. Le pavillon, c'est la foi du soldat, c'est la foi du marin, et lorsqu'à quatre mille lieues de sa patrie, l'amiral Dupetit-Thouars n'a plus trouvé ce symbole, il s'est ému, et il a eu raison, car il ne faut jamais laisser abaisser le pavillon national, à moins que, comme celui du *Vengeur*, il ne s'abîme au fond des flots. (Applaudissements.)

La question est donc tout entière dans le signe extérieur de la souveraineté politique, et dans les faits antérieurs, dans les actes provocateurs que signale M. Dupetit-Thouars et qui restent à expliquer.

Du reste, la correspondance est de peu d'intérêt. L'amiral exécute l'acte sévère, peut-être rigoureux, dont il menace la reine. La reine, à propos de cet acte, fait une protestation conçue en termes touchants, mais où il est facile de reconnaître une pensée, je dirai même une habileté européenne de rédaction. (Rires d'adhésion.)

Je dirai ma pensée avec une entière sincérité. J'aurais compris qu'on relevât la reine de sa déchéance. La France est assez grande, assez généreuse pour se montrer clémente; mais elle ne doit l'être qu'à une condition : il faut que le droit en vertu duquel l'amiral a agi soit reconnu; il faut qu'il soit reconnu en effet qu'il y a eu violation de la convention qui avait été conclue, laquelle violation constitue un cas de guerre.

Or, en Europe, lorsqu'il y a cas de guerre, on le manifeste par l'occupation d'une ville, par la prise d'une province; mais que pouvons-nous prendre à la reine Pomaré? (Hilarité générale.)

Messieurs, cette question est grave; aussi demanderai-je à MM. les ministres, lorsqu'ils répondront à mes interpellations, de déclarer s'ils reconnaissent le droit en vertu duquel le contre-amiral Dupetit-Thouars a agi.

Ce droit est distinct du fait, et ne doit pas être confondu avec le fait. Il y a, d'ailleurs, une autre question. Il faut qu'il soit bien établi, et que la chambre en ait la preuve qu'il y a, dans ces contrées lointaines, un droit de protectorat sérieusement établi et dégagé de toute influence. J'ai trop bonne opinion du gouvernement de mon pays pour en douter : mais il faut qu'il nous le dise.

Les évènements qui se sont passés dans les îles de la Société ont été connus par le baleinier *l'Elisabeth*. Ce n'est que long-temps après, le 26 seulement, que l'article du *Moniteur* a paru.

Que s'est-il passé dans l'intervalle? (Mouvements divers.) Que s'est-il passé, dis-je? Au sein d'un parlement étranger, le ministre d'une grande nation a été interpellé à deux reprises. La première fois, le 19 février, et il a répondu qu'il n'avait aucune connaissance du fait signalé. Une seconde fois, le 22, la même question a été reproduite dans la chambre des communes et dans celle des lords. Les deux ministres, lord Aberdeen et sir Robert Peel : « Deux bâtiments anglais, porteurs de documents complets, m'ont annoncé qu'un amiral français avait pris possession de Taïti. Je déplore grandement cet événement, et je n'ai aucun lieu de croire qu'il a été autorisé par le gouvernement français; mais notre gouvernement s'est mis en communication avec le gouvernement français, et, dans ces circonstances, je ne puis rien dire de plus. » L'honorable membre doit comprendre qu'un temps suffisant ne s'est pas écoulé depuis la réception de la nouvelle pour que nous ayons encore ouvert une communication sur ce sujet. »

Le sens de cette dernière phrase, messieurs est très-important, et je dis dans mon opinion qu'il me semble impossible que du 16 au 26, jour où l'article en discussion a paru dans le *Moniteur*, il n'y ait pas eu communication par l'intermédiaire des ambassades. (M. le ministre des affaires étrangères fait un geste négatif.) Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu de communication, et ne me l'explique pas. Quant à moi, je dis que la clémence, au cas où elle eût été d'une bonne politique, se présente sous un jour pénible et qui a besoin d'éclaircissements en présence du retard apporté au désaveu de la conduite du contre-amiral.

L'honorable membre résume son discours, et le termine en disant : Je souhaite que les explications du gouvernement soient favorables, non pas à ce que, dans une autre enceinte, on appelle le parti de la guerre, mais au parti de la paix.

M. GUIZOT. Si je suivais mon penchant, je commencerais par démentir absolument les interprétations honteuses qu'on a essayé d'accréditer depuis quelques jours, des bruits d'influence étrangère qui auraient déterminé le gouvernement du roi dans sa résolution relativement aux affaires de Taïti; mais il importe avant tout que la chambre soit complètement éclairée; j'exposerai donc des faits, et j'expliquerai les motifs qui ont guidé le gouvernement.

La chambre se rappelle le traité du 9 septembre 1843, intervenu entre le roi des Français et la reine Pomaré. D'après ce traité, la souveraineté intérieure de l'île était laissée à la reine; les principaux chefs conservaient leur autorité; la reine devait faire et signer les règlements; les possessions étaient garanties, et les contestations à ce sujet soumises à la juridiction du pays; la liberté absolue de cultes était conservée, et la souveraineté extérieure était seule laissée à la France.

Après la lecture de ce traité, M. le ministre lit de quelques fragments des instructions données à l'amiral Dupetit-Thouars, et au gouverneur de l'île, M. Bruat.

« ... A Taïti comme aux îles Marquises, vous exercerez l'autorité seul et sans partage. Comme commandant de la subdivision navale de l'Océanie, vous serez placé sous les ordres de M. le contre-amiral commandant la station de l'Océanie-Pacifique. Je diviserai les instructions que j'ai à vous donner en deux parties : l'une relative à nos possessions proprement dites, l'autre concernant les îles à l'égard desquelles nous ne devons exercer qu'un pouvoir de protection.

» L'acte par lequel les îles de la Société ont été placées sous le protectorat de la France a stipulé :

» 1° Le maintien de la souveraineté de la reine et de l'autorité des principaux chefs; toutes les lois et tous les règlements doivent continuer à émaner de la reine et à être signés par elle;

» 2° Le droit de propriété des indigènes sur les terres, et celui de faire juger exclusivement, par des tribunaux du pays, les contestations relatives à leur droit de possession;

» 3° La liberté générale des cultes et l'indépendance des ministres de toute religion.

» A ces conditions, la reine et les chefs ont demandé la protection du gouvernement français, et lui ont abandonné la direction de toutes les affaires avec les gouvernements étrangers, ainsi que tout ce qui concerne les résidents étrangers, les règlements de port, etc., en le chargeant, en outre, de prendre telle autre mesure qu'il pourrait trouver utile pour la conservation de la bonne harmonie et de la paix.

» Le gouvernement du roi, en accordant le protectorat qui lui est demandé, accepte ces stipulations comme base de son intervention. C'est ce que vous aurez à faire connaître à la reine et aux chefs, en leur déclarant que S. M. compte sur leur fidélité à leurs engagements, comme ils peuvent désormais se confier au loyal et tutélaire appui de la France.

» Il faut considérer seulement comme une première ébauche les institu[illegible]

[illegible] par la politique et la justice qu'a fait l'amiral? Que la chambre me permette, puisque j'y suis forcé, de parler de l'erreur d'un homme honorable : l'amiral s'est trompé; il a agi dans de bonnes intentions; mais il n'a agi ni avec la prudence, ni avec la justice que réclamaient les circonstances; il a trop écouté son humeur, humeur fondée, je l'avoue, par les obstacles qu'éprouvait sa mission, et il a élevé légèrement, beaucoup trop légèrement, la question de pavillon.

Trois pavillons se trouvaient en présence depuis le mois de novembre 1842 : le pavillon national, le pavillon du protectorat et le pavillon personnel de la reine.

L'amiral n'avait rien à régler sur le pavillon du protectorat, qui n'avait pas changé depuis son départ; il fit placer le drapeau tricolore sur tous les points de l'île; il ordonna à la reine de le substituer à son pavillon personnel, pavillon qu'elle avait cru devoir changer, mais d'une manière complètement inoffensive pour notre domination.

On a dit que ce nouveau pavillon était un présent des missionnaires anglais; que la couronne qu'elle y avait fait placer était une protestation contre notre protectorat. En admettant même ces assertions, y avait-il là une raison de s'emparer de ses Etats? Il est évident qu'il était impossible de lui enlever le droit d'avoir son pavillon personnel.

L'amiral était donc sans droit lorsqu'il lui a dit : « Otez votre pavillon, ou changez-le. » La reine Pomaré, d'elle-même ou par le conseil des agents anglais, crut devoir résister et répondit que les chefs méconnaîtraient son pouvoir si elle abattait son pavillon.

Quelque frivole que soit cette question (réclamations), quelque petits que soient les faits, je ne dois pas moins porter à la chambre tous les détails de cette négociation. (Parlez!)

L'orateur donne lecture d'une lettre de la reine Pomaré.

« Vous pensez que je me laisse guider, écrivait-elle; il n'en est rien : dans tout ce que j'ai fait, je n'ai agi que d'après moi; et si mon pavillon porte une couronne, c'est qu'il est un emblème de ma souveraineté... Si j'ai accepté le protectorat du roi des Français, c'était par la crainte d'exposer mon peuple à des malheurs semblables à ceux dont vous me menacez. » (Murmures.)

Que ces lettres, dit M. le ministre, aient été écrites ou dictées par les agents anglais, qu'importe, si les réclamations de la reine sont équitables!

L'amiral répondit à cette lettre en disant que la reine avait abandonné la souveraineté de l'île au roi des Français; notez bien, Messieurs, qu'il n'y a rien de tel dans le traité; le traité n'a rapport qu'à la situation extérieure. La reine, continuait l'amiral, a renoncé au droit de nommer des ambassadeurs, de conclure des traités; elle n'a donc plus le droit de bannière.

Il faut, Messieurs, exécuter les traités en bonne foi; il est certain que c'était étrangement abuser des mots que d'interdire à la reine le droit d'avoir sa bannière.

La prise du pavillon, continuait l'amiral, est donc une offense pour nous, une infraction formelle au traité, une insulte gratuite au roi des Français.

M. AYLIES. Vous avez oublié une phrase.

M. GUIZOT reprenant sa lecture.

« C'est avec regret que je me vois forcé de vous déclarer que si, deux heures après que vous aurez reçu ma lettre, votre pavillon n'est changé, si avant le coucher du soleil vous ne m'adressez une lettre d'excuse pour votre inexplicable conduite, je prendrai possession de l'île, et si demain toutes les terres appartenant à la reine et à sa famille ne m'ont été soumises, elles seront confisquées. » (Agitation.)

La reine répondit qu'en plaçant une couronne dans son pavillon, elle avait cru ne rien faire d'opposé au traité.

M. AYLIES. Vous ne lisez pas toute la phrase. (Rumeurs.)

M. GUIZOT. Je prie la chambre de juger si j'ai la moindre raison de ne pas lire toute la correspondance. (Agitation.)

La reine répétait dans cette lettre qu'elle n'avait signé le traité que sous l'influence de la peur. (Ah! ah!)

Eh! Messieurs, que le traité ait été accepté par crainte ou par amour, vous avez toujours le droit d'exiger qu'il soit accompli.

Quelques membres de la gauche adressent à l'orateur des interpellations qui n'arrivent pas à nous.

M. GUIZOT reprend sa lecture. « Je n'ai pas pensé, dit la reine, rompre le traité que j'ai accepté; je serais désolée qu'il en résultât le moindre éloignement entre le roi de France et moi; je suis, au contraire, pleine de respect pour sa personne et pour le traité. »

Malgré cette lettre, continue l'orateur, l'amiral a exécuté sa menace.

La chambre connaît la lettre que la reine a écrite au roi des Français. (Murmures.) Malgré les murmures que j'entends dans cette chambre, le caractère de cette pétition ne peut être révoqué en doute; la lettre nous a été transmise par l'amiral Dupetit-Thouars lui-même. La voici :

« Paofai, Taïti, le 9 novembre 1843.

» O Roi,

» J'ai été privée, dans ce jour, de mon gouvernement. Ma souveraineté a été violée, et votre amiral s'est emparé, les armes à la main, de mon territoire, parce que j'étais accusée de ne pas observer le traité conclu le 9 septembre 1842.

» Je n'eus jamais l'intention, en mettant la couronne dans mon pavillon, de condamner ledit traité et de vous insulter, ô Roi!

» Je suppose que vous ne considérerez pas le fait d'avoir mis la couronne dans mon pavillon comme un crime; votre amiral ne demandait le changement que d'une petite partie; mais, si j'y avais consenti, ma souveraineté aurait été méprisée par les grands chefs.

» Je ne connaissais non plus aucune partie du traité qui déterminât la nature de mon pavillon.

» Je proteste formellement contre la dure mesure prise par votre amiral; mais j'ai confiance en vous, et j'attends ma délivrance de votre compassion, de votre justice et de votre bonté pour une souveraine sans pouvoir.

» Ma prière, la voici : Puisse le Tout-Puissant adoucir votre cœur! Puissiez-vous reconnaître la justice de ma demande, et me rendre la souveraineté et le gouvernement de mes ancêtres!

» Soyez béni par Dieu, ô Roi, et que votre règne soit long et florissant!

» Telle est ma prière.

» *Signé* POMARÉ. »

Voilà les faits, Messieurs; quand il les a connus, le gouvernement a pensé qu'il n'y avait dans les instructions données par lui rien qui autorisât un acte de violence; ni dans les faits aucune raison de faire ce que l'amiral a fait. Nous avons pensé que, malgré les embarras, il était parfaitement possible de maintenir le protectorat.

Je dirai plus : il n'y avait pour la France aucun avantage à changer ce qui existait pour une possession complète. Pourquoi avons-nous voulu un établissement dans l'Océanie? Pour avoir une station pour notre marine militaire et marchande dans l'Océan Pacifique. Nous avons les Marquises. Ce n'est pas cependant que nous ne pensions que notre protectorat à Taïti ne pût s'étendre un jour à certaines parties du gouvernement intérieur; mais il fallait que cette extension fût pacifique, et nous devons repousser toute mesure violente pour y arriver.

[illegible] résoudre une question semblable.

On dit qu'il est malheureux que le parlement d'Angleterre nous ait devancés; c'est moi, Messieurs, qui ai du malheur (hilarité); car ce qui paraît fe[illegible] à mes adversaires, me paraît, à moi, timide et bas. Quoi! parce que quelques paroles ont été échangées dans un parlement voisin, il y aura pour nous nécessité de résoudre la question à la course! il faudra que nous approuvions dans les vingt-quatre heures pour éviter qu'on exprime une impression de l'autre côté de la Manche! ce serait cette préoccupation, Messieurs, que j'appellerais faiblesse et pusillanimité. (Au centre : très bien!)

Quand les questions se présentent, nous les décidons par des raisons françaises et non sur des paroles anglaises.

On parle beaucoup, en dehors de cette chambre, de la faiblesse du gouvernement du roi; c'est là une calomnie que je ne puis laisser passer, et je demanderai raison de l'audace de cette imputation. La bonne intelligence de la France et de l'Angleterre est essentielle au bien-être des deux pays; mais, je le répète, elle n'a jamais coûté aucun sacrifice à notre indépendance ni à notre sentiment national.

Est-ce en Espagne que nous marchons à la suite de l'Angleterre? Notre politique en Espagne peut être jugée bonne ou mauvaise, mais elle est assurément indépendante. Dans la question du droit de visite, n'avons-nous pas accompli ce que la chambre a désiré sincèrement, loyalement, au risque d'offenser l'Angleterre?

Voulez-vous que nous descendions à des questions d'intérêt matériel? Nos ordonnances sur les fils et les tissus de lin ont-elles été faites en faveur de l'Angleterre? Et au mois de décembre, M. le président du conseil n'a-t-il pas modifié les tarifs de l'Algérie contrairement à l'intérêt anglais?

Voilà quelle a été notre politique, non pas annoncée, mais mise à exécution; il est ridicule de se faire valoir; mais ici nous y sommes obligés, puisqu'on attaque avec si peu de ménagement; que l'on compte donc toutes les occasions où depuis trois ans nous aurions pu faire des concessions, et celles où nous en avons fait!

La tâche que nous nous sommes imposée, c'est de rétablir et de maintenir la bonne intelligence, l'entente cordiale entre les deux nations toutes les fois que les intérêts de l'Angleterre s'accorderont avec les nôtres; nous avons trouvé du bon vouloir dans le cabinet anglais, mais, je le répète, notre politique n'en est pas moins demeurée complètement indépendante.

Voici l'alternative où nous nous trouvions placés : le respect des traités, le maintien de la discipline, la défense des intérêts français en Océanie et en Europe; l'infraction aux traités et un oubli des instructions que nous avions données : nous n'avons pas hésité.

Si nous eussions agi autrement, si nous eussions pris une autre résolution, je ne sais ce qu'on nous dirait, mais je sais que je chercherais à me cacher à mes propres yeux. (Oh! oh!) tant je me sentirais honteux d'avoir conduit avec légèreté et de faiblesse les affaires de notre pays!

Longue agitation; la séance reste suspendue pendant vingt minutes.

M. BILLAULT. Il n'est pas étonnant que la chambre soit préoccupée de la question qui se débat. Il s'agit de l'influence et de la dignité de la France; il s'agit de la dignité, de l'honneur d'un de ses plus braves enfants.

Du côté de la France, il s'agit de l'autorité, du respect de son nom et de son drapeau; du côté de ses agents, il s'agit de la confiance dans le pouvoir central; oui, l'honneur national, et la confiance de vos agents, tout cela est impliqué dans la question.

M. le ministre des affaires étrangères a bien senti que c'est la conduite du gouvernement vis-à-vis d'un gouvernement étranger qui est en cause. Aussi est-il venu protester contre cette sorte de fatalité qui fait qu'on ne le croit pas exclusivement dévoué aux intérêts français. (Rumeur au centre).

Je suivrai, Messieurs, le conseil donné par M. le ministre des affaires étrangères; je respecterai mes adversaires. Je crois que, lorsque M. le ministre se décide à prendre une mesure, il ne se préoccupe que de ce qu'il considère comme étant l'avantage de la France. Mais il est fâcheux que la conduite de M. le ministre coïncide trop souvent avec les exigences de l'intérêt anglais. (Murmures au centre.) Cette circonstance est à mon avis, d'autant plus grave, que la marche de M. le ministre dans une semblable ligne est consciencieuse et persistante. La mission confiée à M. l'amiral Dupetit-Thouars, était extrêmement difficile. Cet officier-général avait à faire respecter le drapeau de la France au milieu d'un Océan presque tout anglais. Il fallait qu'il prît sur lui bien des choses; d'autant que les prévisions commandées par une position semblable, n'ont pas eu lieu de la part du ministère.

L'orateur rappelle les avis donnés par l'opposition dans la chambre, lorsque fut discutée la question du crédit relatif à nos établissements dans l'Océanie. Le protectorat, dit M. Billault, était la plus fâcheuse combinaison; il ouvrait la porte à des conflits incessants. Voilà ce que nous faisions observer au ministère dans la séance du 10 juin dernier. L'indépendance de la reine et le protectorat, disions-nous alors, sont incompatibles. S'il survient des désaccords trop faciles à prévoir, vous serez obligés de briser le pouvoir de la reine.

Ce que l'opposition annonçait s'est réalisé.

Si l'on était décidé à maintenir la reine Pomaré dans les conditions du traité, il fallait bien trouver un moyen efficace de l'y faire rentrer, au cas où elle s'aviserait d'en sortir. Des instructions à ce sujet avaient-elles été données à nos officiers? Nullement. Ils étaient livrés à leurs inspirations; ils n'avaient pas le choix des moyens; un seul se présentait; ils l'ont employé. Aujourd'hui vous venez trouver mauvais ce qu'ils ont fait : cela est bien facile.

En cédant, dans les circonstances où il se trouvait placé, l'amiral Dupetit-Thouars aurait déshonoré le pavillon. Il ne pouvait donc agir autrement qu'il l'a fait. Pour moi, je vous trouve bien prompts à blâmer, à désavouer des officiers, hommes prudents et expérimentés, pleins d'honneur et de dévouement à leur pays. Nous saurons bientôt si ce que vient de dire M. le ministre des affaires étrangères est toute la vérité.

La difficulté qui a donné lieu à la déposition de la reine Pomaré, s'est arrêtée sur une question de pavillon. M. le ministre de la marine nous a parlé tout-à-l'heure d'une couronne de feuilles de cocotier. Eh bien! pas un mot de cela ne se trouve dans la correspondance. (Interruption au centre.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, de sa place. Il n'y a rien, il est vrai, dans la correspondance sur la particularité dont j'ai eu l'honneur d'entretenir la chambre. Aussi n'aurais-je pu en parler si je n'avais eu, ce matin même, une conversation avec un officier de marine, revenu en France sur un des bâtiments qui arrivent de Taïti.

M. BILLAULT. Je ne sais si M. le ministre des affaires étrangères a eu aussi lui, ce matin, un entretien avec un officier quelconque; mais je soutiens que le pavillon substitué par la reine Pomaré à celui du protectorat avait une autre signification que celle qu'on lui attribue.

J'avais demandé, continue l'orateur, communication du rapport de l'amiral Dupetit-Thouars. Je m'étonnais que, pendant qu'un simple employé adressait à un journal un récit détaillé des évènements, les deux officiers commandant en chef, n'aient pas écrit.

Le ministère a communiqué à la chambre deux rapports, l'un de douze lignes, l'autre de cinq. Qui croira que la correspondance de l'amiral et du gouverneur se borne à cela?

M. GUIZOT de sa place. La partie des rapports qui n'a pas été déposée en[illegible]

bancs ministériels.) C'est avec les agents de l'Angleterre. Vous-mêmes vous en êtes convenu tout-à-l'heure : toute la conduite de Pomaré lui a été suggérée, dictée par les missionnaires anglais. (C'est vrai!)

L'orateur lit des passages de la correspondance de l'amiral Dupetit-Thouars avec la reine Pomaré. Il y est dit entre autres choses : « L'amiral a vu avec une pénible sensation les actes qui ont été commis pour entraîner la reine à violer le traité. » Ainsi, il y a eu des actes positifs contre le protectorat de la France. Déjà offensants pour nous avant le traité, ces actes ont pris un caractère plus grave encore depuis la ratification.

Les raisons qui ont été alléguées par la reine Pomaré pour le maintien du pavillon qui lui avait été remis par les agents anglais, sont des raisons tout européennes. Elle avait déjà changé trois fois son pavillon : ce qu'elle objectait de la déconsidération qu'elle encourrait auprès de ses sujets, était donc un prétexte sans fondement. Ce qui, en tout cas, est bien dicté par les agents anglais, c'est que la crainte seule l'aurait déterminée à accepter le protectorat de la France.

M. Gosse, qui était à bord de *l'Uranie*, a obtenu ses informations de nos officiers; elles sont sûres. Il rapporte que M. Pritchard était à Londres lors du traité. A son retour, par son influence et celle du commandant du *Talbot*, un meeting des habitants, fut réuni afin de les consulter sur le protectorat de la France, qu'ils avaient depuis long-temps accepté et dont la ratification avait eu lieu. Dans un second meeting, on demanda une déclaration portant que le protectorat a été établi malgré les habitants, et que la France a été usurpatrice.

Le commandant Nicholas défend à ses compatriotes, d'avoir des relations avec les autorités françaises. Il fait mouiller sa frégate dans un point où ne venaient pas d'habitude les bâtiments de guerre, afin de se donner l'apparence de protéger la reine contre nous. Les menées sont alors pratiquées si ouvertement, la malveillance est tellement manifeste, qu'il y eut un jour un branle-bas de combat à bord des navires des deux nations. Nous avions alors à Taïti, deux corvettes. Les choses en vinrent à ce point, qu'une corvette fut expédiée à Valparaiso, pour prévenir l'amiral de ce qui se passait.

Eh bien, ces faits ne prouvent-ils pas évidemment que l'Angleterre disputait à la France le protectorat? n'est-il pas vrai que les canons de l'Angleterre étaient là? Ce n'étaient pas seulement les influences religieuses et commerciales qui agissaient, il y avait là une frégate anglaise.

Le pavillon donné par l'Angleterre n'était-il pas un symbole? Il était le signe de la protection. Cela est si vrai, qu'en 1839, le gouvernement anglais refusa le pavillon qui lui était demandé par la reine, parce que c'eût été s'engager à des choses qu'on ne voulait pas alors.

C'est donc une démonstration très significative que le remplacement de notre drapeau par celui que l'Angleterre avait donné. Il y a eu alors symbole contre symbole, puissance maritime contre puissance maritime; et Pomaré n'était que l'instrument des intrigues dirigées contre nous.

Depuis l'arrivée de notre amiral, la frégate anglaise, s'abstint d'injures à notre égard; mais elle restait là embossée, et la reine refusait de retirer le drapeau qu'elle tenait de l'Angleterre. Reprenez, lui répondait l'amiral, le drapeau de vos pères, et je le saluerai; mais ce drapeau qui porte un symbole de souveraineté que Pomaré n'avait pas deviné, ce signe d'une autre souveraineté je ne puis le souffrir.

Si l'amiral avait cédé, ce qu'il ne pouvait sans tache, il y aurait toujours eu guerre sourde entre les deux influences. Il avait deux moyens d'agir sur la reine : les avertissements, puis les menaces. Et quand il les avait épuisés sans résultat, que restait-il à faire?

J'admire, messieurs, l'intérêt que l'Angleterre prend à cette question. Comment! la France ne peut poser son pavillon sur un îlot de l'Océan Pacifique sans que la tribune anglaise retentisse de protestations! Et cependant l'Angleterre, qui a des possessions immenses dans toutes les parties du globe, vient encore d'occuper les bouches entières de l'Indus!

Ah! cette politique de concessions continuelles à l'Angleterre n'aura pas l'assentiment de la France.

Ce qu'il y a d'essentiel dans la question, ce n'est pas Taïti. Il y a un an, nous disions qu'il ne fallait pas donner les six millions demandés pour un établissement dans l'Océanie. Mais ce qui vaut plus que les six millions, c'est l'honneur de la France!

Je ne veux pas prétendre qu'il y ait eu sur cette affaire des communications entre le gouvernement anglais et le nôtre; je ne veux pas me prévaloir des textes contradictoires du *Times* et du *Morning-Chronicle*.

M. GUIZOT. Ces journaux ne se contredisent pas.

M. BILLAULT. Ils sont loin d'être d'accord. Mais le ministère a-t-il blâmé la conduite du missionnaire Pritchard? Pour apprécier la véritable situation des faits, il fallait demander avant tout ce que le gouvernement britannique pensait de la conduite de son consul. Qu'avez-vous fait? Avez-vous demandé son rappel? Avez-vous depuis huit jours fait quoi que ce soit à ce sujet?

Sans vous enquérir des torts de l'agent anglais, vous prononcez la condamnation d'un officier général; vous avez tout tranché contre la France, et à son détriment. (Agitation.)

Ici M. Billault donne lecture de la note publiée dans le *Moniteur*, et où il est dit que l'amiral Dupetit-Thouars « n'a pas cru devoir s'en tenir au traité... »

Mais, reprend l'orateur, c'est précisément parce qu'il a voulu que le traité s'exécutât, qu'il s'est vu obligé d'agir. (Interruption au centre.) Vous allez le voir, car j'ai étudié cette question autant que qui ce soit dans la chambre.

La question du pavillon n'est pas une question incidente, et je le prouve. L'honorable membre cite la partie du traité qui stipule l'érection de ce pavillon en signe de protection, et il continue ainsi :

Ce pavillon, convenu entre la reine et l'amiral, ce pavillon paraît sur le palais de la reine; il est salué de vingt-un coups de canon : il est donc le pavillon commun aux deux pays, le signe du protectorat. (Interruption.)

Ne dites donc pas que l'amiral Dupetit-Thouars a contrevenu au traité quand ce pavillon disparaît. (Murmures.) Vous nous parlez toujours des malheurs de la reine Pomaré, vous parlez de ses droits, mais vous ne dites pas un mot de ses torts, de sa résistance au traité.

Et celui que vous substituerez à l'amiral, celui-là acceptera-t-il ce symbole hostile, ce symbole donné en haine de votre puissance? Vos instructions sur ce point seront-elles aussi incomplètes que la première fois? Et si vous saluez ce pavillon, si vous l'acceptez, que deviendra la considération de la France? Jusqu'où descendra-t-elle?

Quand cet ordre de réintégration de la reine Pomaré parviendra à Taïti, les faits seront consommés depuis huit mois; il faudra que nos officiers, que nos forces navales aillent chercher la reine pour la ramener triomphante; il faudra que nos canons saluent le pavillon donné par l'Angleterre. (Sensation.) Et pendant ce temps-là, un homme qui a porté haut dans son cœur et sur son navire le sentiment de l'honneur du pavillon, reviendra en France désavoué par son gouvernement et sous le poids des paroles qui ont été prononcées à cette tribune. (Mouvement général.) Ah! ce contraste, il naîtra une énergie funeste dans ces îles où vous voulez établir votre influence, on n'aura qu'à oser, qu'à vouloir pour en finir avec vous. (Agitation.)

... quelles sont en France les conséquences des actions de courage ...

La chambre doit y songer; il s'agit ici d'un intérêt très grave. Ce qui s'est passé est un indice de plus de la manière dont le cabinet entend nos intérêts, lorsqu'il s'élève un conflit entre nous et l'étranger.

Ce rétablissement de la reine Pomaré, ce rappel de notre amiral ont produit un effet déplorable en France. Si la chambre s'y associe, elle produira dans le monde une impression profonde et contraire à tous nos intérêts. (Vive adhésion à gauche.)

M. DANGEVILLE. L'honorable M. Billault a mal lu les dépêches de l'amiral Dupetit-Thouars; en effet, je lis dans celle du 3 novembre, que le pavillon du protectorat n'a point été un obstacle aux intrigues des agents anglais. Or, s'il n'a point été un obstacle, il n'a pas été abaissé. (Oh! oh!)

M. BILLAULT. Si le pavillon n'a pas été un obstacle, c'est qu'il avait été abattu. (Bruit confus.)

M. DE MACKAU. Messieurs, l'honorable préopinant a demandé à M. le ministre de la marine ce qui s'est passé pendant les quatorze mois qu'a duré l'absence de M. Dupetit-Thouars. La conduite des officiers qui ont été employés dans cette affaire a été telle, que j'éprouve une vraie satisfaction que l'occasion se soit offerte d'en parler à cette tribune. Le pavillon du protectorat établi sur l'île, n'en a pas bougé un seul instant; il n'y a eu de pavillon différent sur la maison de la reine Pomaré que dans ces derniers temps.

M. DE CARNÉ. Je demande la parole.

M. DE MACKAU. Tous les faits qui se sont passés pendant ce temps arrivés à ma connaissance ont été de nature à mériter tous les éloges; car, au milieu des nombreuses difficultés (rumeurs) qui se sont présentées, les officiers ont agi avec sagesse et modération, et je regrette d'être obligé de le dire, car j'ai la plus haute estime pour l'amiral Dupetit-Thouars, il serait à désirer que l'amiral les eût imités.

Sans doute, il y avait beaucoup d'embarras et de difficultés pour maintenir notre puissance à Taïti; mais je dois le dire, après avoir passé trois journées entières à relire et à méditer tous les documents relatifs à cette affaire, il n'est nullement résulté pour moi que l'amiral ait été mis dans la nécessité d'agir comme il l'a fait.

L'orateur ajoute que nouveau-venu dans le ministère de la marine, il lui a fallu du temps pour savoir ce qui avait été fait par le gouvernement dans ces dernières années, et qu'il ne pouvait prendre une résolution subite.

M. DUFAURE. Je n'abuserai pas des moments de la chambre; je ne vous redirai rien de ce qui a été dit, mais les faits qui ont été portés à la tribune sont de telle nature, que je ne crois pas pouvoir garder le silence.

Lorsque nous avons appris la prise de possession des Marquises, plusieurs opinions se sont manifestées à cette chambre; les uns ont craint que cet établissement dans la mer du Sud ne fût plus onéreux qu'utile; d'autres, au contraire, ont cru que tout ce qui tendrait à étendre notre puissance et notre action civilisatrice devait être glorieux pour la France; j'étais du nombre de ces derniers, et j'ai hautement approuvé la prise de possession.

Cependant, une question m'a préoccupé lorsqu'on est venu nous annoncer la convention conclue avec la reine de Taïti; je me suis demandé ce que c'était que ce protectorat, ce système hybride qui partage la souveraineté en souveraineté intérieure et extérieure, qui laisse à la reine le pouvoir de donner des lois au pays, et déclare que le gouvernement français seul représentera au-dehors les îles de la Société; je me suis demandé, dans le cas d'un conflit, quel moyen nous prendrions, ce que nous ferions si la reine ne voulait pas se soumettre aux conditions qu'elle avait acceptées. Est-il donc possible que le gouvernement n'ait pas réglé d'avance quel parti il prendrait dans cette circonstance?

Eh bien, ce conflit s'est réalisé. Des marins, dont le gouvernement avait vanté la prudence en même temps que la capacité, ont cru devoir prendre un parti, et dix jours après que le gouvernement en a eu connaissance, il les a désavoués.

Messieurs, en présence de ces faits, il me semble impossible que la chambre n'émette pas une opinion et ne fasse pas connaître son jugement au pays.

Ces marins, dit-on, ont manqué à leurs instructions. Messieurs, je n'admettrai jamais que les agents du gouvernement puissent garder une liberté absolue en présence d'instructions précises; mais les officiers envoyés à Taïti étaient-ils dans ce cas?

On a parlé de leurs instructions; mais ces instructions, quelles sont-elles?

Aucune, dit-on, ne prévoyait le cas. Est-il à croire, Messieurs, que l'amiral Roussin, qui a été tour à tour diplomate et militaire, n'ait pas prévu ce qui est arrivé, surtout en présence des faits qui avaient précédé l'acceptation du protectorat, lorsqu'il savait que la reine Pomaré ne l'avait accepté que par peur, qu'elle avait deux fois écrit à l'Angleterre pour demander sa protection contre le roi des Français?

Admettons cependant que le gouvernement n'ait rien prévu. L'amiral Dupetit-Thouars, le capitaine de vaisseau Bruat n'étaient-ils pas libres d'agir selon leur inspiration, puisque le gouvernement n'avait rien ordonné (Vives réclamations au centre.)

Que les honorables membres qui m'interrompent comprennent bien ma pensée.

L'amiral était à 4,000 lieues de la France; le gouvernement n'a pas prévu le cas où il se trouve. Qui donc n'eût pas pris sur lui d'agir? — Vous auriez donc voulu qu'au moment où les circonstances étaient si graves, vous auriez donc voulu qu'il envoyât à 4,000 lieues pour demander des ordres. (Nouvelle interruption.)

Je n'ai pas dit qu'il pouvait prendre tout parti possible; j'ai dit qu'il était abandonné à sa prudence, à sa sagesse. (Interruption.)

Et lorsque ces deux honorables officiers se sont décidés à ne prendre conseil que des circonstances, il est impossible que le gouvernement n'ait pas reçu des rapports, non-seulement de l'amiral, mais encore de M. Bruat.

On nous dit que ceux du premier sont de quelques lignes, mais M. Bruat doit en avoir fait aussi; pourquoi ne les communique-t-on pas?

L'orateur rappelle rapidement les faits qui se sont faits à Taïti. Gardons-nous d'oublier, ajoute-t-il, dans quelles circonstances notre protectorat a été accepté. Nos nationaux avaient reçu dans les îles de la Société les plus indignes traitements; ils avaient été maltraités et jetés en prison, et quand on avait demandé des réparations au nom de la France, il avait été répondu que le gouvernement de la reine Pomaré était trop faible pour nous les donner, et qu'il réclamait notre protection. C'est ainsi que nous avons obtenu le protectorat de l'île en échange de la réparation qui nous était due, et qu'on ne pouvait nous donner.

Ce protectorat, à peine l'avons-nous, qu'on proteste (Très bien! à gauche.), qu'on le dit arraché par la terreur; puis, on renverse le pavillon, on le méprise (très bien!); on lui substitue celui que l'agent anglais (non! non! si! si!) avait donné à la reine Pomaré. (Interruption.)

L'amiral se plaint; après huit jours de lutte, il n'a rien obtenu; c'est alors seulement qu'il se voit obligé de prendre le parti qu'il a pris, c'était le seul moyen de sortir de la situation. (Oui! oui! non!)

C'est chose grave, Messieurs, que de condamner aussi légèrement les chefs de notre marine. (Très bien!) Je ... dis pas seulement pour ceux-ci, mais pour ceux que nous avons sur toutes les ...s. (Très bien!) Un marin se trouve à 2, 3, 4,000 lieues de la France, il n'a pas d'instructions; il est obligé de prendre immédiatement son parti, car il est responsable de l'honneur du pavillon national, qui flotte sur la maison de la reine, maintenant occupée par lui; le capitaine de vaisseau Bruat, prenant avec lui ses lieutenants, ses soldats, ses matelots, devra parcourir l'île en vaincu. (Non! si! si!) et remporter son pavillon. (Sensation.) Le protectorat était très difficile avant ces faits, maintenant il sera impossible.

Si j'ai réclamé, je l'ai fait surtout dans l'intérêt de notre marine. Déclarez si vous voulez que la France n'est pas une puissance maritime, la France vous pardonnera plutôt que de vous voir exposer nos braves marins à des désaveux, à des humiliations.

Une vive agitation succède à ce discours.

M. VILLEMAIN paraît à la tribune. (A demain! à demain!)

La réponse doit être entendue. L'orateur qui descend de la tribune n'est pas de ceux qui, après avoir blâmé toute tentative d'extension de la puissance française dans les mers du Sud, se plaignent aujourd'hui de ce que cette première extension n'ait pas été donnée d'une manière plus complète. (La chambre paraît impatiente et ne prête aucune attention aux paroles de l'orateur.)

L'honorable préopinant a déclaré, au contraire, avec loyauté, qu'il avait vu avec satisfaction les premières tentatives de la puissance française dans les parages lointains; seulement, il trouvait qu'il y avait de grandes difficultés à concilier le protectorat et la conservation d'une puissance indigène. Mais de ce que le traité semblait d'une exécution difficile, en résulte-t-il qu'à la première occasion ce traité dût être violé?

Le traité passé avec une puissance, bien faible sans doute, établissait positivement cette distinction que blâme M. Dufaure, mais qui enfin avait été proposée et acceptée, la distinction entre une souveraineté intérieure et un protectorat français, et cette distinction n'était pas certainement une acquisition sans valeur dans ces parages lointains; elle donnait à la France un moyen de surveillance précieux dans l'Océan Pacifique.

A ces faits, on oppose des considérations d'utilité, de dignité, de nécessité; je vais parcourir ces différentes objections. (Marques d'impatience à gauche; des conversations s'établissent sur tous les bancs.)

S'il y avait eu une nécessité indispensable; si, dans les actes mêmes qui nous sont transmis, il y eût eu la preuve qu'il existait pour les forces françaises un danger, une nécessité d'agir, l'amiral, non-seulement serait appuyé par nous, mais devrait être complètement loué.

Mais est-ce là ce qui résulte des faits? Eh quoi! pendant plusieurs mois quelques officiers français, laissés dans l'île, avaient exercé ce protectorat provisoire, résultant de la convention signée par l'amiral; nul obstacle grave ne les avait gênés; une force étrangère, que l'on a supposée hostile à la France, s'était éloignée; une force française arrivait avec l'autorité du commandement suprême, il y avait là évidemment le moyen d'assurer la domination sur ces populations timides.

Et c'est à ce moment, Messieurs, que l'on peut croire qu'il est devenu nécessaire de prendre des mesures agressives, et de substituer au protectorat une occupation définitive! Personne, évidemment, ne pourra le croire.

Oui, sans doute, il faut que le pavillon français couvre et honore tous ceux qui servent sous lui; il faut que ceux qui sont dans les mers éloignées aient une grande liberté d'action, parce qu'ils ont une grande responsabilité; mais ils ne peuvent pas engager indéfiniment leur gouvernement.

Ce ne sont pas là des doctrines faites pour la circonstance, ce sont les doctrines de toutes les nations; plus la mission qu'on donne à un chef courageux est grande, plus on lui impose l'obligation de ne pas aller au-delà de son devoir. Le principe constant, c'est qu'il faut que le gouvernement central ait une action permanente incessante; le principe constant, c'est que l'obéissance aux instructions doit être d'autant plus rigoureuse que la mission est plus lointaine.

Une observation a été faite par M. Dufaure, et elle méritait d'être entendue, mais non d'être entendue exclusivement. M. Dufaure a dit que nous allions affaiblir l'autorité des commandants français. Ce serait là un motif appréciable, si des résistances étaient possibles; mais je le demande, Messieurs, quelle résistance est à craindre dans ces îles, et quelle force intérieure Taïti trouverait-il pour résister à la force française?

On a parlé avec dérision, Messieurs, du trône de la reine Pomaré; on n'a pas voulu regarder comme une violation du traité du 7 novembre cette expulsion, non pas d'un royaume, mais d'une maison.

Messieurs, chez ces peuples simples et primitifs, de pareils faits sont graves, quelque peu importants qu'ils nous paraissent; que les traités soient exécutés à Taïti, que le protectorat soit rétabli, et, loin de prendre une trop faible idée de la puissance de la France, ces peuples comprendront combien elle est forte, en voyant combien elle est juste.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, l'honorable M. Ducos propose de mettre fin aux interpellations par un voté ainsi formulé:

La chambre, sans approuver la conduite du cabinet, passe à l'ordre du jour. (Applaudissements à gauche, agitation.)

M. GUIZOT. Il est de l'intérêt, de la dignité de tout le monde. (Violentes interruptions.)

Il est, dis-je, de la dignité de tous que la question soit épuisée.

VOIX. Elle l'est.

M. GUIZOT. Elle l'est si peu que je viens apporter à cette tribune beaucoup de pièces que je ne vous ai pas lues. (Ah! ah! Violente interruption.)

M. le président essaie en vain de parler.

M. DANGEVILLE, qui a monté à la tribune, en descend sur un signe de M. Guizot.

La chambre entière est extrêmement agitée.

M. LE PRÉSIDENT. Le renvoi de la discussion à demain a été proposé par M. le ministre des affaires étrangères; je vais mettre cette proposition aux voix.

Le renvoi à demain est prononcé.

La séance est levée à sept heures.

Demain à une heure, séance publique.

ESPAGNE.

Le gouvernement espagnol s'est décidé à mettre en adjudication le fermage du tabac. Les principales conditions de cette adjudication, sont : 1° que la ferme du tabac sera adjugée pendant dix années consécutives, à partir du 1er mai de cette année; 2° que la compagnie adjudicataire paiera 75 millions par an au trésor, sans aucune réduction, et fera une avance de 50 millions, remboursable dans les dernières années du contrat; 3° que le grand point que se propose le gouvernement, en faisant ce contrat, étant d'assurer solennellement le paiement des intérêts du 3 0/0, tout le produit de cette entreprise devra être versé par les contractants dans la caisse d'amortissement.

Afin d'éviter que les fonds ne soient distraits de leur destination que, le gouvernement s'oblige à ne rien changer à ces dispositions, un le directeur de la caisse d'amortissement est personnellement responsab de l'application desdits fonds au paiement des intérêts de la rente 3 0/0

— Rien de nouveau en politique.

tout et toujours, se taire et s'humilier dès que l'ombre de la Grande-Bretagne se dressera devant eux ! Laissons faire M. Guizot, et personne ne voudra plus porter le glorieux uniforme de la marine française ; et les peuplades les plus sauvages, les plus reculées, nous crieront ironiquement : Sauvez-vous, Français ! voici les Anglais qui viennent ! »

— Le *Courrier français* ne veut pas préjuger l'affaire de Taïti ; peut-être, selon cette feuille, l'équité et une saine politique imposent-elles à la France l'obligation de maintenir le protectorat plutôt que la prise de possession de cette île. Ce qui ne lui paraît susceptible d'aucune justification, c'est l'intervention notoire de la diplomatie anglaise dans la décision du ministère.

— Suivant le *Constitutionnel*, un des principaux moyens de défense de M. Guizot consistera à se prévaloir de la concession que doit nous faire l'Angleterre en rappelant M. Pritchard. Si le cabinet anglais s'est engagé à prendre cette mesure, il est douteux qu'il tienne sa promesse, et, dans tous les cas, ce sera un acte purement illusoire. On rappellera Pritchard consul, mais Pritchard missionnaire restera pour protester contre notre présence et pour nous créer sans cesse des embarras. Il ne quittera pas Taïti, quoi qu'on fasse, et le gouvernement anglais, tout en lui enjoignant de partir, ne sera pas fâché de sa désobéissance.

— *Le Siècle* résume ainsi la question de Taïti : il s'agit d'abord de savoir si le ministère n'a fait, soit dans le fond, soit dans la forme, aucune concession honteuse à l'Angleterre. Ce point réglé, et il est le plus important puisqu'il engage la dignité nationale, il faudra examiner si l'amiral Dupetit-Thouars a été traité comme il mérite de l'être. Ensuite et très subsidiairement viendra la résolution relative à la reine Pomaré, à laquelle la France, pourvu qu'elle agisse dans sa pleine liberté, pourra également faire justice ou faire grâce.

Faits divers.

— Une ordonnance du roi, datée du 25, maintient le lieutenant-général baron Desmichels dans la première section du cadre de l'état-major général.

— M. Baron a été élu député par le collège électoral de Fontenay, en remplacement de M. Chaigneau, démissionnaire.

— Le gérant de la *France* a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné à huit mois d'emprisonnement et 8,000 francs d'amende.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais*, du 27 février :

« Le conseil municipal s'est réuni hier au soir ; il a modifié sa précédente délibération sur le chemin de fer de Bordeaux à Angoulême et d'Orléans à Tours.

» Prenant en considération le nouvel état de l'affaire, il a décidé, à l'unanimité, que la garantie de 3 0/0 d'intérêt sur un capital de 5 millions, serait accordée à la compagnie qui se chargerait de la construction de la ligne entière d'Orléans à Bordeaux, ou subsidiairement à celle qui se chargerait des deux tronçons d'Orléans à Tours et d'Angoulême à Bordeaux. »

— On lit dans la *Réforme* :

« On nous communique un fait important qui devrait servir d'exemple à notre ministère dans ses rapports avec l'étranger. L'empereur du Brésil vient d'envoyer une flotte contre Rosas qui avait maltraité *un Brésilien*. »

Nous doutons, pour notre part, de la vérité du fait, non qu'il nous étonne, émanant du jeune empereur du Brésil, mais parce que nous ne savons où cette puissance prendrait des flottes pour aller châtier les Barbares dont elle a à se plaindre.

— Il règne, depuis quelques jours, une épidémie sur les lièvres de la forêt de Compiègne. Plus de deux cents ont été trouvés morts sans aucune trace de blessure. Un de ces animaux a été examiné hier par M. Magen-

absolue du commerce sont assez connues, se trouve être précisément délégué d'un département où l'introduction libre du bétail étranger est regardée comme favorable aux intérêts locaux. Il avait donc, et comme économiste et comme délégué des Basses-Alpes, un double motif de chercher à faire prévaloir ses opinions ; c'est ce qu'il a fait avec autant de clarté que de chaleur, dans une improvisation ornée de cette limpidité d'élocution qui ne lui fait jamais défaut. L'assemblée lui a prêté l'attention la plus soutenue, et réellement il nous semble difficile de mieux défendre une mauvaise cause. Ses conclusions, tirées de l'argument banal d'une diminution de consommation et d'une production insuffisante des bêtes de boucherie, appuyées sur des chiffres erronés, et des données inexactes, tendaient à représenter l'agriculture française comme animée d'un esprit étroit d'égoïsme ; aimant mieux se placer commodément à l'abri d'un tarif protecteur, équivalant selon lui à une prohibition, que de se soumettre à la libre concurrence en admettant le bétail étranger, et de produire à meilleur marché la viande que l'étranger offre à bas prix à nos consommateurs.

M. Moll avait à répondre à MM. Payen et Blanqui ; c'est au second qu'il s'est attaché ; là en effet était la véritable attaque. Après avoir établi la différence de production du sol français, sous le régime de l'introduction libre du bétail étranger, et sous le régime du tarif actuellement en vigueur, différence exprimée par le rendement moyen de l'hectare cultivé en céréales, porté de 8 hectolitres à 13 hectolitres 80 litres, et cela de 1818 à 1843, M. Moll a victorieusement démontré que cet accroissement dans la production des céréales était dû au nombre toujours croissant de notre bétail, né, élevé et engraissé sur le sol français, et à la masse d'engrais produits par ce bétail. « Livrer le sol à des cultures lucratives, a dit M. Moll, en obtenir des produits commerçables, et recevoir en échange beaucoup d'argent, c'est se ruiner ; produire beaucoup de bétail et fumer largement la partie du sol livrée à la culture des céréales, c'est grossir incessamment la somme du capital foncier, c'est enrichir le sol, c'est enrichir la France : le sol, c'est la patrie. »

Cette improvisation chaleureuse a porté la conviction dans tout l'auditoire ; il ne fallait rien moins que le talent et les solides raisons de M. Moll pour détruire l'impression produite par le discours de M. Blanqui ; aussi cet honorable académicien s'est-il borné à une courte réplique, où, sans renoncer à son opinion, il se reconnaissait vaincu en se bornant, à exprimer le vœu que le congrès ne prononcât point en faveur du tarif actuel à perpétuité, ce qui, du reste, n'est dans la pensée de personne.

M. Romanet a résumé la discussion en ajoutant plusieurs excellentes raisons en faveur des conclusions de la commission dont il est le rapporteur ; nous avons été surtout frappé de l'argument suivant : « On nous accuse de produire trop peu de bétail, et l'on avoue que depuis vingt ans l'étendue des prairies naturelles et artificielles s'est accrue dans de larges proportions ; qu'est donc devenu cet excédant de fourrages ? Par qui a-t-il été consommé ? On n'exporte pas le fourrage au-dehors ; on ne le vend à l'intérieur que sous la condition qu'il prendra des jambes, et se portera lui-même au marché sous forme de bétail. »

Un incident sérieux a occupé un moment l'assemblée. M. le marquis de Torcy a proposé un amendement tendant à demander, qu'après un délai de dix ans, le droit sur le bétail étranger fût réduit d'année en année d'un dixième. Cet amendement a été rejeté par le motif que l'agriculture française, avant dix ans d'ici, cesserait déjà d'avoir besoin de la protection des tarifs actuels, et que l'entrée du bétail étranger pourrait être dégrévée beaucoup plus tôt. M. Blanqui, présent à ce vote, a pu voir que l'agriculture n'est point aussi exclusive qu'il avait pu se le figurer, et qu'elle n'entend pas écrire à la frontière, ainsi qu'il l'avait avancé, le terrible *jamais*, dont personne dans le congrès n'avait eu la pensée.

Le rapport de la commission des laines était à l'ordre du jour ; mais le rapporteur a compris que la discussion précédente avait épuisé l'attention du congrès ; il s'est borné à lire les conclusions de son rapport, conclu-

5 0/0 compt.								
— fin cour.	82	35	82	40	82	30	82	35
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Rge 1840	107 1/2	107 3/4	B. [illegible]
4 0/0 ...	106 10	» »	B. 0 15	— Portugais.	46 »	45 3/4	B. [illegible]
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	33 1/4	33 3/8	H. [illegible]
B. de Fr..	3270 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	103 »	102 65	B. 0 [illegible]
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	106 1/4	» »	»
— 1000	1105 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1225 »	» »	B. 1 [illegible]
C. hyp...	770 »	768 75	» »	Emp. d'Haïti.	540 »	» »	B. 2 [illegible]
4 Can. ...	1290 »	1291 25	B. 1 25	B. Belge.	657 50	660 »	B. 2 [illegible]

CH. DE F. au Ct.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.		
St-Germ.	825 »	» »	H. » 20	Fin cour. 825.	H. 5 [illegible]
V. R. Dr.	350 »	» »	H. 6 25	— 350.	»
— R. G.	170 »	175 »	H. 7 50	— 167 50, 175.	H. 7 [illegible]
Orléans..	850 »	850 »	H. 2 50	— 850, 852 50.	H. 5 [illegible]
Strasb...	246 25	246 25	» »	— 247 50, 245.	B. 1 [illegible]
Rouen..	» »	» »	» »	— 837 50.	H. 2 [illegible]
Havre...	673 75	» »	» »	— 673 75, 672 50.	B. 3 [illegible]
Marseill.	755 »	» »	B. 1 25	— 757 50, 758 75.	H. 3 [illegible]
Montp...	» »	» »	» »	— »	»

LONDRES, 18 FÉVRIER.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 97 1/2 5/8.	Av. 82 42 1/2, 40, 42 1/2.	Fin pr. 3 0/0 82 65, 70 d. [illegible]
Esp. act... 34 7/8.	Ap. 82 35, 40, 45.	» un, 82 80, 90 d. [illegible]
Portug..... 45 3/4.		» 5 0/0 126 15, 20 d. [illegible]
Mexic. .... 34 3/4.	Rep. Fin pr.	126 40, 35 d. 50.
Brésil..... » »	3 0/0 17 1/2 à 12 1/2.	» Strasb., 252 50, [illegible]
5 0/0 holl. 102 1/8.	5 0/0 32 1/2 à 27 1/2.	d. 10.
2 1/2 do... 54 7/8.	Bons du Trésor.	
Rouen..... 12 3/4.	3 0/0 à 4 mois.	
Orléans.... 13 1/4.		

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 79,00 à 80,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 ; mars et avril, 81,00 à 00,00 ; quatre mois d'été, 83,00 à 00,00 ; quatre derniers mois, 86,00 à 85,00.

Lille. — Colza, 75,50 ; 76,00 ; œillette rousse, 00 ; 00 ; lin, 00,00 ; cameline, 00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00.

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois et mars, 90,00, 00,00 ; avril, 90,00, 91,00 ; quatre mois d'été, 91,00 93,00 ; quatre derniers mois, 92,00 ; 00,00.

Savon. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0/0 première sorte ; id., id., 0/0 deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

Suifs de place. — 54,75 à 55,00 les 50 kil. — Suifs de Russie. — Disponible, 54,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, sans affaire à environ 60,00.

Spectacles du 1er Mars.

8 h. » **OPÉRA.** — Lady Henriette. Le Philtre.
7 h. » **ITALIENS.** —
7 h. » **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Voyage à Dieppe. Ménage parisien.
7 h. » **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. Déserteur.
7 h. » **ODÉON.** — Réparation forcée. Lucrèce.
6 h. » **VAUDEVILLE.** — L'Homme blasé. Adrien. Humoriste. La Veille.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Sapeur. Comédiens. Gamin.
6 h. » **GYMNASE.** — Tante Bazu. Rodolphe. Veuve Boudenois. Cadet.
6 h. » **PALAIS-ROYAL.** — Carlo et Carlin.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Les Mystères de Paris.
6 h. » **AMBIGU.** — Les Bohémiens de Paris.
5 h. 3/4 **GAITÉ.** — La Bohémienne de Paris.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. » **COMTE.** — Bas Bleus. Hommes de 15 ans. Forêt. Une Fête.
5 h. 1/2 **FOLIES.** — Postillon. Château. Bretelles. Dévorants.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

28 Février.			29 Février.		
Arrivages	2160 q.	32 k.	Arrivages	5850 q.	25 k.
Ventes	3352	83	Ventes	7836	48
Restant	13313	51	Restant	11337	28
Cours moyen		36,37	Cours moyen		36,49
Cours-taxe	—	36,37	Cours-taxe		36,45
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 20 q. 44 k.		40,00 à 40,75	Gr. 37 q. 68 k.		49,70 à 53,00
1re 887	25	36,95 à 38,20	1re 1343	92	36,95 à 38,20
2e 802	22	35,65 à 36,65	2e 1613	53	35,05 à 36,60
3e 51	81	30,70 à 31,50	3e 41	22	29,93 à 33,75
4e 51	81	21,65 à 25,60	4e 39	95	24,20 à 28,60
A l. 1362	76	35,65 à 37,60	A l. 1321	11	32,40 à 49,60

Les ventes de ce jour ont été considérables ; il n'y a pas eu de variation sensible sur les premières marques, mais les dernières se sont faites avec faveur.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 26 Février. — Farine : 35,22 à 36,47.

CHATEAU-THIERRY, 24 Février. — Farine, 1re : 34,00 ; 2e : 32,00 ; 3e : 30,00.

CHATEAUROUX, 24 Février. — Farine, 1re : 38,99 ; 2e : 36,47 ; 3e : 28,30.

COGNAC, 17 Février. — Farine, 1re : 42,00 ; 2e : 40,00 ; do en rame : 30,00 à 32,00, sans logement, de premier achat.

LYON, 24 Février. — Farines de 38,00 à 42,00, selon le mérite et les besoins de l'acheteur, cet article n'ayant pas en ce moment de cours fixe.

Taxe du pain (par kil.).

PARIS, 29 Février. — La taxe du pain reste la même pour la 1re quinzaine de mars. 1re qual. : 0,34 ; 2e : 26.

DOURDAN, 24 Février. — Pain, 1re : 0,22 1/2 ; 2e : 0,27 1/2.

GACÉ, 24 Février. — Pain, 1re : 0,37 1/2 ; 2e : 0,35 3/4 ; 3e : 0,34 1/4.

LE BLANC, 24 Février. — Pain, 1re : 0,37 1/2 ; 2e : 0,30 ; 3e : 0,15.

ORLÉANS, 25 Février. — Pain, 1re : 0,33 ; 2e : 0,30 ; 3e : 0,26 3/4.

BOURGES, 24 Février. — Pain, 1re : 0,42 ; 2e : 0,37 ; 3e : 0,32 ; 4e : 0,28.

TROYES. — Pain, 1re : 0,30 ; 2e : 0,25.

STRASBOURG, 23 Février. — Pain, 1re : 0,30 ; 2e : 0,22.

Issues de blés.

PARIS, *cours légal.* — Son (l'hect.) : 3,35.

CANY, 26 Février. — Son (les 100 kil.) 12,00 à 12,50.

GACÉ, 24 Février. — Son (l'hect.) : 2,50.

BLÉRÉ, 25 Février. — Son (les 100 kil.) : 5,50. — Recoupe : 8,00. — Mouture : 14,00.

CHATELLERAULT, 22 Février. — Son gros : les 100 d/d 45,00. — Recoupes : 60,00. — Remoulage bis : 75,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 28 Février. — Froment : 18,60 à 20,35 ; do à livrer : 16,50 à 20,35. — Seigle : 11,66 à 11,70 ; do à livrer : 11,65 à 12,00. — Sarrazin : 9,30. — Avoine : 8,50.

HOUDAN, 28 Février. — Froment, 1re : 21,00 à 21,33 ; 2e : 19,33 à 20,00. — Champart : 18,00 à 18,67. — Méteil : 16,67 à 17,67. — Seigle : 11,33 à 12,00. — Orge : 10,67 à 11,33. — Avoine : 7,20 à 7,70. — L'approvisionnement était considérable ; il en est résulté une baisse de 0,33 à 0,66 sur le froment, et de 0,10 sur l'avoine.

COULOMMIERS, 28 février. — Froment, 1re : 18,00 à 18,75 ; 2e : 17,50 à 18,13 ; 3e : 16,88 à 17,19. — Blé de mars, prix moyen : 19,88. — Seigle : 9,38. — Orge : 9,88. — Avoine de semence : 8,88. — Avoine marchande : 7,25. — Le marché étant faiblement approvisionné, et les échantillons fort rares, les prix se sont tenus très fermes, avec 0,25 de hausse par 160 litres. Les mauvaises qualités mêmes se vendaient avec faveur marquée de 0,25 à 0,50. Ce mouvement ascensionnel est à remarquer en présence des grandes eaux qui, depuis huit jours, paralysent la mouture.

NANGIS, 28 Février. — Froment : 17,65. — Avoine : 6,60.

ORLÉANS, 24 Février. — Froment : 19,40 à 21,00. — Méteil : 16,00 à 16,75. — Seigle : 12,69 à 12,87. — Orge : 11,25 à 11,50. — Avoine : 8,50 à 6,50.

BAR-SUR-SEINE, 23 Février. — Froment : 15,90 à 19,20. — Méteil : 12,50. — Seigle : 11,40. — Orge : 9,15. — Avoine : 6,90.

DIJON, 24 Février. — Froment : 19,00 à 21,00. — Méteil : 13,50 à 14,00. — Orge : 10,00 à 11,75. — Avoine : 7,75 à 9,00.

NANCY, 24 Février. — Froment, 1re : 17,10 ; 2e : 16,85 ; 3e : 15,38. — Orge : 9,00. — Avoine : 6,71.

ARRAS, 24 Février. — Froment blanc : 17,00 à 19,00 ; — do roux : 15,50 à 18,25. — Escourgeon : 11,60 à 12,50. — Avoine : 5,75 à 6,40.

Le marché de ce jour était très fourni. — Les blés ont eu vente plus active avec une légère faveur. — Les seigles, les escourgeons et les avoines demandés ou cours.

VALENCIENNES, 28 Février. — Froment blanc : 20,00 à 21,50 ; — do gris, 1re : 18,50 à 19,00 ; 2e : 17,00. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 7,00 à 9,00.

NOYON, 25 Février. — Il avait fait un temps affreux toute la nuit du vendredi au samedi, ce qui avait sans doute rendu notre marché des plus faibles. Les prix s'en sont ressentis et ont augmenté au moins de 50 c. sur toutes les qualités.

La vente s'est faite de 35,00 à 37,00. L'avoine est restée aux mêmes prix, de 8,50 à 10,00 l'hect. 1/2.

SOISSONS, 24 Février. — Froment, 17,70. Méteil : 15,03. — Seigle : 10,63. — Avoine : 6,61.

SAINT-OMER, 24 Février. — Froment blanc : 17,20 à 19,60. — do roux : 15,70 à 17,70. — Méteil : 15,00. — Seigle : 12,00 à 12,25. — Avoine : 6,00 à 7,25.

BERGUES, 26 Février. — Froment : 19,87. — Seigle : 12,44. — Orge : 12,74. — Avoine : 7,53.

Le marché était moins approvisionné que celui de la semaine dernière. Le blé a haussé de 0,06 à l'hect., l'orge de 0,01 les fèves de 0,50 les haricots de 1,39, les pois de 0,20 Le seigle a baissé de 0,08 l'avoine de 0,05.

DUNKERQUE, 24 Février. — Froment, 1re : 20,32 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,66. — Seigle : 12,66. — Avoine : 7,00 à 7,32.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, 28 Février. — Haricots de Soissons : 34,70 à 36,95 ; do Liancourt : 19,65 ; do flageolets : 28,65 ; do Suisses blancs : 20,00 ; do Suisses rouges : 20,67 à 21,35 ; do rouges de Chartres : 21,35 ; do nains : 17,65 à 18,00. — Pois cassés : 26,67 à 34,65. — Lentilles Galardon 40,00 ; do de pays et autres : 22,65 à 38,65. — Lentillons : 12,00 à 12,65.

BERGUES, 26 Février. — Haricots : 20,00. — Pois : 11,86.

POITIERS, 24 Février. — Haricots rouges 21,00 ; do blancs : 18,75. — Pois verts : 15,0[illegible] — Fèves : 10,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 29 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1536	1436	100	1 16	1 02	[illegible]
Vaches....	45	45	»	1 02	» 88	[illegible]
Veaux.....	582	582	»	1 60	1 40	[illegible]
Moutons..	5244	5109	135	1 42	1 24	[illegible]

Marché assez bien approvisionné. Vente facile pour les vaches et les veaux, qui ont tous été vendus.

HOUDAN, 28 février. — Veaux gras amenés 258, tous vendus : 1,30—1,45—1,55. — Veaux d'élève amenés, 60 ; vendus, 58, de 22,00 à 72,00.

COULOMMIERS, 29 Février. — 147 veaux gras vendus : 1,38—1,52—1,64. — 62 veaux d'élève de 18,00 à 32,00 l'un. — 50 gras porcs, de 37,00 à 69,06. — 68 petits porcs, de 8,00 à 21,00.

NANGIS, 28 Février. — 370 veaux : 1,10 à 1,20. — 30 bœufs : 1,10. — 2 vaches : 0,80 à 1,00.

...si grave.

Ainsi, la chambre, comme nous le redoutions, s'engageait sur le terrain des petites tactiques mesquines.

Pour occuper cet entr'acte, M. le comte d'Angeville est venu jeter contre le caractère de M. l'amiral Dupetit-Thouars des insinuations, des inculpations tout-à-fait fâcheuses. Il a supposé que l'amiral n'avait agi à Papéiti que sous l'inspiration d'un mécontentement causé par la nomination de M. Bruat au gouvernement des archipels, et qu'il avait voulu, du moins, en quittant les mers du Sud, y faire, en présence même du chef nommé, quelque trait d'audace et y laisser le souvenir d'un triomphe. Cette attaque, toute personnelle et malveillante, dont nous regrettons qu'un homme aussi honorable que M. le comte d'Angeville ait pris la responsabilité, a été vivement relevée par M. Mermilliod. Après avoir prouvé le peu de fondement des inculpations de M. d'Angeville et défendu avec la chaleur de l'amitié l'honneur de l'amiral, M. Mermilliod est entré dans la discussion des faits. Il a rappelé que M. le comte d'Angeville, aujourd'hui si acharné contre la proclamation de la souveraineté française à Taïti, avait, l'an dernier, conseillé lui-même au gouvernement de substituer la souveraineté directe au protectorat. Il a terminé en affirmant que le fanatisme religieux rendrait impossible l'action efficace de la France protectrice à Taïti, qui se trouve être le foyer des missions anglicanes.

Après un discours de M. le maréchal Sébastiani, dont la faible voix n'est pas entendue, M. le vicomte de Gasparin, appelé à la tribune par l'intérêt de ses convictions religieuses très connues, a eu le bon goût de ne pas insister sur une question particulière qui aurait prolongé inutilement le débat. L'honorable député s'est borné à protester, au nom des principes de justice, contre l'acte de violence commis au préjudice de la reine Pomaré. Il a déclaré que l'exemple de ces procédés mauvais, nous fût-il donné souvent par une nation rivale, ne devait pas être suivi par la France généreuse. Certes, nous voyons avec plaisir, nous honorons ces manifestations du zèle religieux, même lorsque ce zèle est un peu aveugle. Il est bon que les principes de l'éternelle justice trouvent des défenseurs à la chambre. Cependant il importe de ne pas se laisser égarer à la suite de ces enthousiastes, qui ne tiennent pas compte de la pratique des affaires et de l'état des choses où s'agitent les nations civilisées. Avec les allures chevaleresques de M. de Gasparin, la France, jouant vis-à-vis des autres nations un rôle de dupe, perdrait sa considération, son influence, et, conséquemment, ne serait plus capable de prendre une part utile dans la grande œuvre de la civilisation et de l'unité du monde.

Nous avons entendu avec un profond regret M. le vicomte de Gasparin protester contre la politique colonisatrice. Il s'est écrié aujourd'hui qu'il fallait « décourager ces imaginations ruineuses » qui veulent entraîner le pays à s'étendre en Algérie, dans les mers du Sud, à Madagascar et jusqu'à Saint-Domingue. Comment est-il possible qu'un de nos députés les plus jeunes condamne l'idée de l'agrandissement de la France par l'expansion colonisatrice? Comment se fait-il qu'un homme, dont le cœur honnête s'intéresse par d'ardentes sympathies au sort des races noires asservies, en vienne à cette étrange contradiction de repousser la colonisation qui sauve les peuples de la barbarie; comment peut-il refuser à la France la mission glorieuse de porter, elle aussi, sur tout le globe le flambeau de la civilisation?

Nous ne pouvons admettre que ce soit là une opinion arrêtée dans l'esprit de M. de Gasparin. Mieux vaut supposer que l'honorable négrophile est pour le moment hostile à la colonisation, parce que le colonisateur, jusqu'à ce jour, a presque constamment exploité, au moyen de l'esclavage, les populations qu'il devait protéger fraternellement. Mais, qu'on y prenne garde! il serait d'un esprit médiocrement ouvert de renoncer à l'œuvre supérieure et finale, l'organisation de l'unité humaine, par cette raison que les moyens qui servent à accomplir cette œuvre sont mauvais et entachés de violences. Tendons avant tout, et sans relâche, au but; et quant aux moyens de ce but, cherchons avec zèle, avec intelligence à les perfectionner.

M. de Gasparin, qui poursuit avec tant de chaleur l'abolition de l'esclavage, a-t-il examiné sérieusement le moyen que nous avons depuis long-temps indiqué comme le seul efficace pour l'émancipation réelle des noirs : *l'organisation de l'atelier colonial*. Pour nous, la pire chose, ce serait d'abandonner les races colorées à elles-mêmes. Nous préfèrerions à cet abandon le régime de l'esclavage colonial lui-même; nous lui préférons l'état d'émancipation confuse que veut M. de Gasparin pour nos esclaves des colonies, car c'est là, du moins, un abandonnement au milieu des influences de la civilisation. Ce que nous voulons, pour le salut des Barbares et des Sauvages, pour la liberté vraie de tous les hommes, c'est l'organisation du travail, le travail incohérent et répugnant étant la source de tous les modes d'asservissement et d'esclavage; mais, quels que soient les inconvénients des procédés actuels des colonisateurs civilisés, nous croyons que tout homme d'un esprit élevé doit conseiller à son pays les conquêtes civilisatrices.

...à la vie civilisée, sous les influences des missionnaires catholiques français et des anglicans, et il a demandé s'il ne serait pas déplorable de voir arrêter ce magnifique mouvement, et s'entre-déchirer dans des luttes fanatiques ces populations instruites dans deux communions rivales. Tel serait pourtant le résultat d'une rupture entre la France et l'Angleterre; car il faut l'union des deux gouvernements pour prévenir les mauvais effets des hostilités religieuses. M. Guizot a insinué que toute autre politique que celle du cabinet devait enfanter la guerre entre les deux nations. En terminant, il a déclaré que le ministère ne demandait pas l'approbation de sa conduite, mais qu'il n'accepterait certainement pas le blâme contenu sous la forme équivoque, *hypocrite*, de la proposition Ducos.

Le discours de M. Guizot est un chef-d'œuvre oratoire. Il est impossible d'être plus net, plus concis, d'invoquer de plus hauts principes et de plus nobles sentiments dans un style plus ferme et plus majestueux; mais ce qui est malheureusement certain, c'est que toute cette magnifique harangue est d'un bout à l'autre à côté de la question. Sur les faits accomplis à Taïti, sur les torts attribués à l'amiral Dupetit-Thouars, M. Guizot ne prouve rien; sa magnanimité envers la reine Pomaré va presque jusqu'à la niaiserie; sa confiance dans la loyauté de la politique anglaise et dans les bons procédés des agents britanniques va jusqu'à l'innocence. Ses grandes proclamations des principes de justice, dans leur exagération, ou ne sont pas d'un homme pratique, ou accusent peu de bonne foi. Sa religieuse sollicitude à l'égard du développement des peuples océaniens est digne de tout éloge; mais à quel homme sérieux M. Guizot fera-t-il croire que la prise de possession définitive de Taïti, justifiée par la conduite de la reine, dût amener une déclaration de guerre de la part du gouvernement anglais, alors surtout que ce gouvernement a ses embarras intérieurs et l'Irlande, qu'il est si péniblement engagé dans l'Inde, et qu'il ne saurait être sans crainte du côté de la Russie?

Et quoi donc, après tout! Les hommes de l'alliance anglaise eux-mêmes en sont-ils réduits à confesser que le prix de cette alliance est, de notre côté, le renoncement absolu; que, dans cette alliance étrange, l'épée de notre allié est suspendue sur notre tête, et que la prise de possession d'un îlot perdu dans l'Océan Pacifique doive donner, contre nous, le signal de la guerre! Quelle alliance, juste Ciel! Et qui ne préférerait, à une alliance semblable, l'isolement, la réserve et la froideur elle-même? Est-il donc étonnant qu'en embrassant aveuglément d'aussi étranges conditions de paix, on n'arrive qu'à réveiller déplorablement, dans la nation, les vieux ressentiments et les vieilles haines?

M. Guizot avait donc passé glorieusement à côté de la question : et personne, dans l'opposition, n'est venu détruire l'effet de son discours. Nous ne parlons pas de la harangue de M. Ducos, qui, après avoir relevé avec beaucoup d'énergie la qualification d'*hypocrite* donnée par M. le ministre des affaires étrangères à sa proposition d'ordre du jour motivé, s'est noyé dans une malencontreuse répétition de tout ce que la chambre savait déjà sur la question. On allait voter sur l'ordre du jour, lorsque M. Thiers a demandé la parole.

Evitant de rentrer dans la discussion des faits connus, M. Thiers a déclaré qu'il apportait des faits nouveaux. Il a alors annoncé à la chambre que, dans la matinée, il avait reçu communication d'une lettre, adressée par un des officiers supérieurs de la division de l'Océanie, à un de nos amiraux en France. M. Dupetit-Thouars ne s'est décidé à déposer la reine Pomaré que parce que les choses étaient arrivées à l'extrême; le pavillon hissé sur la maison d'habitation de la reine lui avait été donné par le commandant de *la Vindictive*, au nom de la reine Victoria; depuis l'arrivée des forces anglaises sur la rade, la reine refusa obstinément de recevoir aucun officier français, et affectait au contraire de recevoir tous les jours les officiers anglais; elle a laissé descendre à terre le commandant de *la Vindictive* avec des troupes; le missionnaire-consul anglais Pritchard prêchait tous les jours contre le protectorat de la France; la reine assistait au prêche; le pavillon rouge, donné par les Anglais à la reine, était hissé sur la demeure de la reine, tous les matins, en même temps que le pavillon était hissé à bord des vaisseaux anglais.

Tels sont les principaux faits cités par M. Thiers, faits dont la source a été jugée tellement authentique, que personne n'a essayé de les démentir ou seulement de les mettre en doute.

Eh bien! ces faits ont été entendus, ont été admis, ont été acceptés par une chambre française, et cette chambre a trouvé 46 voix de majorité pour consacrer le désaveu donné par le ministère à l'amiral Dupetit-Thouars!

Nous n'aurions jamais supposé que la chambre pût se charger de la responsabilité d'un pareil abaissement : c'est à désespérer de la destinée de la France! Le sentiment de l'honneur de la nation, de sa grandeur et de sa mission dans le monde est-il donc à tout jamais perdu, et faut-il se résigner désormais à toutes les hontes de la décadence! Certes, nous comprenons que la France s'effraie devant le fantôme du 1er mars; mais, révélés à la tribune, les faits

...social, pas un mot. Entourer la capitale de la France de vingt citadelles, de deux mille bouches à feu et de cent mille hommes de garnison, semble au colonel Allard une chose toute simple, toute naturelle, et qui ne doit avoir aucune influence sur nos destinées. Pas un mot non plus de l'historique des fortifications et des évènements qui les ont amenées.

Il faut espérer que la discussion qui va s'ouvrir au sein de la chambre, suppléera à ce silence, et approfondira le côté moral de la question. Nous ne voulons pas affirmer que ce silence ait été prémédité et calculé d'avance; mais ce qu'il y a de certain, c'est que si, dans le rapport du colonel Allard, on reconnait l'officier du génie, on n'aperçoit pas le député. On dirait que le rapporteur a essayé d'enterrer la question dans des moëllons, de la matérialiser, de la pétrifier en quelque sorte. On dirait qu'à son insu, il se sert déjà, sinon de l'artillerie qui n'est point encore en place, du moins des murailles et des constructions qui sont terminées, pour étouffer l'idée et commander à l'opinion. Ce sont les fortifications qui défendent les fortifications; c'est le fait qui soutient le fait; c'est la nécessité qui invoque la nécessité. Par une pente fatale, M. le rapporteur s'est trouvé ainsi jeté en dehors du domaine de l'intelligence, du droit et de la liberté.

Essayons de rentrer dans ce domaine :

Depuis que le ministère du 1er mars commença par ordonnance les travaux des fortifications de Paris, la situation générale est bien changée. Alors des craintes de guerre planaient sur le monde; la coalition de 1825 semblait réformée contre la France; et M. Thiers, à propos de la Syrie, parlait d'attaquer l'Europe sur le Rhin.

La question d'Orient a été l'occasion et le prétexte des fortifications de Paris. La politique de compression du 29 octobre s'est emparée à son profit de cet instrument militaire, afin de l'appliquer à l'intérieur. Quand on a vu M. Guizot, d'une part, proclamer comme base de sa politique extérieure la paix à tout prix, la paix partout et toujours, et, d'une autre part, presser avec la plus grande activité les travaux des fortifications, il n'a plus été possible de douter du nouvel usage qu'on voulait en faire. La faiblesse, la pusillanimité du 29 octobre au dehors, son affectation à braver l'impopularité au dedans, n'ont que trop justifié les alarmes de la capitale et des départements.

Nous croyons que la chambre doit tenir compte de ces alarmes, comme elle a tenu compte des craintes qui pouvaient venir de l'extérieur, lorsqu'elle a voté la loi des fortifications.

Cependant, le traité du 15 juillet n'existe plus; la Syrie, longtemps dévorée par l'anarchie, vient de se soulever contre les Turcs; les puissances européennes doivent enfin reconnaître qu'elles ont complètement manqué le but apparent du traité du 15 juillet, c'est-à-dire, le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité en Syrie. Les intérêts de la Russie et ceux de l'Angleterre sont plus que jamais divisés, on peut même dire hostiles, à Constantinople et sur tous les points de l'Orient. Ces deux grandes puissances sont assez occupées chez elles et au dehors : l'une a sur les bras la Pologne; l'autre, l'Irlande. La Prusse et l'Autriche, quoique marchant avec la Russie, surtout depuis le rétablissement de l'alliance anglaise, ont pourtant des intérêts opposés à cette puissance envahissante, et ne sont rien moins que bien traités par le czar. L'Angleterre, ou plutôt l'aristocratie anglaise, par ses tendances au monopole maritime et colonial, inspire des craintes à tous les États maritimes de l'Europe et de l'Amérique. Loin d'avoir à redouter une coalition nouvelle, la France serait donc maîtresse de la situation, si elle avait des hommes d'État et une politique. Au pis-aller, en admettant que la réussite d'équilibrer les tendances envahissantes de la Russie ou de l'Angleterre amenât ultérieurement une lutte, il est évident que cette lutte aurait lieu soit dans l'Océan, soit au fond de la Méditerranée.

Il faut donc reconnaître qu'il n'y a plus urgence à mettre Paris à l'abri d'une invasion, et à l'entourer de remparts et de citadelles. Les motifs qui avaient déterminé le vote de la loi des fortifications n'existent plus. Voilà ce que M. le rapporteur aurait dû d'abord constater.

En l'état, que reste-t-il? Un instrument militaire aux trois quarts terminé, et qui a déjà coûté au pays des sommes énormes. Ces dépenses ont obligé le ministère d'émettre des bons du trésor, et d'appliquer les réserves de l'amortissement à ces travaux improductifs qui n'avaient pourtant pas d'urgence. Les fortifications ne sont-elles pas la cause de la pénurie financière et du déficit? Voilà un autre côté de la question qui, certes, méritait bien aussi d'être examiné par M. le rapporteur.

Enfin, il est un point de vue supérieur, le point de vue d'ordre général et d'avenir, que nous allons indiquer en peu de mots.

Si la France veut être grande et forte dans le monde, elle doit commencer sur le continent une œuvre pacifique de justice et d'unité. Pour accomplir cette œuvre, la France doit faire alliance avec les États de l'Europe centrale, avec les nations qui n'ont plus de tendances à l'envahissement, mais qui veulent la justice et qui ont intérêt à la paix. Or, comment notre nation pourrait-elle former alliance avec ses voisins du continent, si elle continue toujours à leur inspirer des craintes? Ces craintes, l'habileté de l'Angleterre ne manquera pas de les exploiter; de sorte que la France, demeurant sous le coup d'une coalition permanente, sera garottée, même pour faire le bien, et s'agitera vainement dans un impasse.

Pour fonder l'alliance pacifique de l'Europe, il faut que la France inspire de la confiance aux États du continent; il faut qu'elle montre chez elle le démon des conquêtes vaincu pour jamais par le génie de la paix; il faut qu'elle fasse briller à leurs yeux l'ère nouvelle du travail producteur et de l'association. La suspension des fortifica-

conciliatrice ; mais nous devons rendre justice aussi au caractère officiel de lord Aberdeen. Le *Moniteur* de lundi, en nous permettant d'espérer que d'ici à quelques mois *la pauvre Pomaré* sera rentrée dans ses droits, nous fournit la preuve que *le nom du peuple anglais et la fermeté de notre ministre ne sont pas sans influence à la cour des Tuileries.*

Le gouvernement belge

Nous avons publié récemment le remarquable discours prononcé au parlement belge, en janvier dernier, par M. Nothomb, ministre de l'intérieur. Les hautes pensées sociales et gouvernementales qu'il exprimait, inspirent depuis long-temps cet homme d'Etat. Aussi, citerons-nous avec plaisir les lignes suivantes, que nous trouvons à la fin d'un rapport sur les chemins de fer, daté du 12 novembre 1839, et signé du même M. Nothomb, alors ministre des travaux publics. Ce passage renferme des idées élevées et un sentiment profond et vrai du patriotisme, tel que ce sentiment doit se manifester dans notre siècle, et que nous sommes heureux de trouver dans les ministres de cette jeune nation, qui a, depuis sa révolution, déployé, à travers tous ses embarras, une énergie assez grande pour construire le premier réseau de chemin de fer national, augmenter du quart ses routes d'Etat et du double ses routes provinciales, organiser vigoureusement une colonisation importante, et préparer l'amélioration de ses finances, en même temps que, dans ses journaux et à la tribune, elle poursuit, avec une ardeur et une intelligence trop peu connues en France, l'étude des faits sociaux et le développement d'une politique vraiment nouvelle.

Voici le passage en question :

« Après avoir attiré sur elle les regards de l'Europe, par sa naissance révolutionnaire, le danger, pour la Belgique, était de s'effacer dans la foule des petits peuples ; elle s'est maintenue sur la scène en posant un grand fait matériel. Elle a continué à faire parler d'elle, et c'est beaucoup que de faire parler de soi. *Les nations, collectivement, ont besoin d'avoir devant elles une idée, un but*, comme le citoyen individuellement. Cette idée, ce but a été, pour la Belgique, dans l'ordre matériel, le chemin de fer ; c'est la grande affaire nationale ; ce sera le monument du règne du premier de ses rois. C'est peut-être par là que la Belgique, tout en calmant ses agitations intérieures, a su échapper à l'*ennui* qui atteint même de grandes nations, à qui l'histoire a prodigué les plus beaux souvenirs.—La Belgique a donc obtenu, par les chemins de fer, ce que d'autres pays n'obtiennent pas par de grands efforts d'un autre genre et des dépenses souvent improductives : elle a obtenu l'attention du monde. C'est le premier essai qu'elle fait de ses forces, comme nation indépendante..... »

Quelle leçon pour nos députés et nos ministres, et même pour notre dynastie nouvelle, que ces belles et simples paroles du ministre belge !

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 1er mars 1844.

A une heure et demie la séance est ouverte.

Après la lecture du procès-verbal, M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Surrian qui demande un congé. — Accordé.

Les tribunes se garnissent de bonne heure ; un grand nombre de pairs siègent sur les bancs qui leur sont réservés. La chambre est très nombreuse et très agitée.

M. LE PRÉSIDENT. Hier M. Ducos a déposé une proposition sur le bureau de la chambre ; quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet ?

A GAUCHE. Le ministre ! le ministre !

M. Guizot s'avance vers la tribune, M. Ducos y paraît.

M. DUCOS. Hier, au moment où croyant la discussion close je me présentai à la tribune, M. le ministre des affaires étrangères s'y élança en disant qu'il avait à produire une foule de documents importants qu'il n'avait pas communiqués....

(Au centre. Non ! A gauche. Si ! si ! Vive agitation ; pendant un moment les interpellations se croisent et l'orateur attend en vain le silence.)

M. DUCOS lit dans le *Moniteur* les dernières paroles de M. Guizot à la séance d'hier. (Interruption).

M. Odilon Barrot, continue l'orateur, en continuant sa lecture, demanda si M. le ministre avait beaucoup de documents à déposer. Silence dans le *Moniteur*. (Bruit.)

L'assurance donnée par M. le ministre qu'il avait beaucoup de nouvelles choses à dire suffit pour m'arrêter ; je quittai la tribune, et le renvoi fut prononcé pour avoir de nouvelles explications. Ces explications, je les attends, et je ne conçois pas comment M. le ministre, qui les offrait hier, refuserait aujourd'hui de les donner. (Agitation).

M. GUIZOT paraît à la tribune. Profond silence.

Dans la séance d'hier, dit-il, lorsqu'on a proposé un ordre du jour motivé, je me suis promis de le combattre par des choses, et des raisons qui n'avaient pas été portées à la tribune ; c'est là tout ce que j'ai voulu dire (oh ! oh !) ; je n'ai rien entendu promettre de plus ; je n'avais jamais pensé qu'à l'appui de cet ordre du jour motivé, on ne donnerait pas de motifs. (Interruption bruyante.)

Ce qu'on a fait entrevoir hier, ce que j'ai demandé moi-même, c'est une nouvelle discussion. (Non ! non !) Personne n'a le droit de m'obliger de prendre la parole avant le moment où je jugerai convenable de la prendre. (Oh ! oh ! nouvelle interruption.)

Quand on fait une proposition nouvelle, on a pour habitude de la discuter. (Bruit.) Vous voulez que je suppose qu'au moment de la clôture de la discussion, on vous proposerait d'émettre un vote sans l'avoir discuté ! (Nouveau bruit.)

Je le répète, Messieurs, j'ai demandé la remise pour qu'il y eût une discussion complète.

VOIX A GAUCHE. Elle a eu lieu. (Nouvelle interruption.)

M. GUIZOT. Je demande donc à l'honorable M. Ducos de venir à la tribune motiver la proposition qu'il a faite.

Violente agitation. M. Ducos monte à la tribune.

M. DUCOS. M. le ministre des affaires étrangères croit devoir choisir le moment où il jugera opportun de combattre une proposition que j'ai faite. Je pense pouvoir user du même droit d'appuyer une proposition dans le moment qui me semblera opportun. (Rumeurs ; interruption.) Je dirai, au surplus, à M. le ministre des affaires étrangères que j'appuie la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer hier sur les raisons si éloquemment développées par les

de semblable, Messieurs, ne peut planer sur le caractère de ce brave officier ; il suffira du rapprochement de quelques dates, pour le laver d'une telle imputation.

L'orateur explique les causes qui ont empêché l'amiral d'arriver sur la rade de Papeïti plus tôt que le 9 novembre.

Ce qui prouve d'ailleurs, combien le soupçon élevé contre l'amiral est peu fondé, c'est qu'il n'est pas seul impliqué, c'est que M. le capitaine Bruat a été d'accord avec lui pour toutes les mesures qui ont été prises ; lui a prêté un concours absolu, et s'est fait solidaire de la responsabilité encourue par l'amiral.

Examinons si M. Dupetit-Thouars a mérité les reproches adressés à sa conduite.

Et d'abord, la façon dont le gouvernement avait accueilli la prise de possession des îles Marquises, et l'établissement de notre protectorat à Taïti, n'était pas propre à encourager l'amiral à dépasser ses pouvoirs. Il a fallu une nécessité impérieuse pour le déterminer à prendre le parti qu'il a pris ; cette nécessité s'est rencontrée.

Je fais cependant avec satisfaction une remarque qui résulte des faits établis dans la discussion d'hier. Il reste constant, au profit de toutes les opinions, que le pavillon de notre protectorat n'a point été abattu dans l'île de Taïti ; c'est seulement sur l'habitation de la reine qu'un autre pavillon a été arboré.

L'orateur rappelle le document qui fut rapporté par le capitaine Lavaux, commandant de la corvette *l'Allier*. Ce document signalait les intrigues de Pritchard, qui se produisaient même en présence de nos forces. Ces intrigues redoublaient, se changeaient en actes positifs, dès que les circonstances leur étaient favorables.

J'ai été frappé, comme tout le monde, que l'amiral a envoyé une relation aussi succincte ; mais il y avait des raisons peut-être pour cela. *L'Elisabeth* partait le lendemain ; il n'est pas étonnant que l'amiral ait ajourné le rapport qui devait donner des détails étendus et circonstanciés.

Le gouvernement devait attendre ces renseignements circonstanciés avant de se décider. Je crois que telle était d'abord son intention. S'il a changé d'avis ensuite, c'est qu'il aura craint les interprétations que l'on donnerait plus tard à sa détermination, après que des communications auraient eu lieu de la part du gouvernement anglais.

L'orateur soutient qu'il y a eu nécessité et justice à-la-fois pour l'amiral Dupetit-Thouars d'agir ainsi qu'il l'a fait. Dès-lors, tout ce qu'a dit hier M. le ministre tendant à incriminer l'amiral n'a point de fondement.

Lorsqu'il s'agit d'une mission semblable à celle qui était confiée à MM. Dupetit-Thouars et Bruat, les véritables instructions ne sont pas les instructions écrites. C'est dans le tête-à-tête qu'on les donne, et en raison de la confiance qu'inspirent les agents qu'on emploie. C'est d'après ces instructions verbales que la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars doit être jugée.

L'orateur rappelle que, l'année dernière, l'honorable M. d'Angeville lui-même exprimait l'espoir que bientôt le protectorat se transformerait en possession.

M. D'ANGEVILLE. J'ai dit, à la vérité, l'année dernière, que je ne comprenais pas le protectorat sans la perspective de la possession ; mais il ne s'agit pas de ce que j'ai dit, il s'agit des instructions que le gouvernement a données.

M. MERMILLIOD. Le *Moniteur* est aussi fidèle que la mémoire de l'honorable M. d'Angeville. Je voulais seulement montrer que le changement survenu était dans les prévisions.

Restant dans la question, il y a un fait, dit l'orateur, qu'il ne faut pas perdre de vue. C'est que Taïti est le centre du méthodisme pour l'Océanie tout entière ; c'est qu'il y a là une force religieuse qui triomphe de la volonté du gouvernement anglais lui-même.

Lorsque le gouvernement subit l'empire de ces influences religieuses, qui ne lui permettent pas de changer l'état de l'Irlande, il n'est pas étonnant que, le voulût-il, il ne puisse empêcher l'action des missionnaires protestants à Taïti et ailleurs. Là, vous vous trouverez toujours en face d'hommes qui feront résistance à votre protectorat : C'est ce que l'amiral avait senti.

Hier, on a dit qu'il y avait d'autres moyens que ceux employés par notre amiral... D'autres moyens ! Lesquels donc ?... Nos agents étaient en présence d'une nécessité qui leur faisait une loi d'agir comme ils ont agi ; et le gouvernement devait attendre, avant de se prononcer, qu'il connût toutes les raisons qu'avaient l'amiral Dupetit-Thouars et le capitaine Bruat.

M. SÉBASTIANI paraît à la tribune. La voix faible de l'orateur ne laisse arriver à nous que quelques mots de son discours ; les députés, pour l'entendre, descendent dans l'hémicycle et entourent la tribune.

Quant à la question personnelle, dit-il, à l'opinion qu'on doit avoir de l'amiral, les avis sont unanimes, ce qu'il s'agit de juger, ce sont les faits ; il s'agit de savoir si l'amiral, si le gouvernement ont bien ou mal fait dans les circonstances où ils étaient placés.

L'amiral n'avait pour lui ni le droit, ni le devoir, ni la justice ; le droit, ses instructions s'y opposaient ; le devoir, ce n'était pas un ennemi qu'il avait en présence, mais une femme, une reine de sauvages ; et il n'y avait ni justice ni nécessité de se livrer à cet acte de spoliation.

On dit que le gouvernement doit respecter et encourager les amiraux, les entourer de confiance, je suis de cet avis ; mais il important qu'ils ne dépassent pas leurs ordres et n'agissent pas surtout dans un sens opposé, il faut que la faute qui a été commise soit punie, afin qu'on soit bien sûr de ne la voir jamais se renouveler.

M. AYLIES. La question a été fort bien posée par l'honorable préopinant. Il s'agit de ce qu'ont fait l'amiral et M. Bruat, solidaires en cette circonstance, d'une part, et ce qu'a fait le ministère, de l'autre.

Examinons les faits. L'amiral Dupetit-Thouars fut chargé d'aller porter à la reine Pomaré la ratification du protectorat. Il se trouva en présence de circonstances difficiles ; on ne l'a pas nié : ces circonstances le sont devenues davantage avec le temps. L'agent Pritchard, qui n'y était pas d'abord, s'est rendu dans l'île aussitôt après, et dès-lors le désaccord a augmenté. Pendant treize mois, les officiers inférieurs, en l'absence de l'amiral, avaient agi avec prudence. Est-ce à dire que les menées anglaises eussent été nulles ? Non ; mais elles n'avaient pas encore fait explosion, et ce qui arriva ensuite le prouve suffisamment.

Lorque l'amiral revint, tout était provisoire. Il s'agissait de régler les choses définitivement : le moment était solennel ; il fallait absolument avoir alors justice de tout ce qui s'était fait. Les menées qui s'étaient sourdement traînées pendant treize mois s'étaient formulées, avaient pris un symbole ; le pavillon de la reine avait été changé, et c'est dans ces circonstances qu'on voudrait que l'amiral eût reculé ; cela était impossible.

M. le ministre de la marine, dans la séance d'hier, n'a pas dit que l'amiral a manqué à la discipline ; il s'est borné à dire qu'il s'était trop pressé d'agir, et qu'avec du temps on aurait levé les difficultés.

L'orateur s'attache à prouver ensuite que le seul moyen d'en finir avec le mauvais vouloir de l'Angleterre et la faiblesse de la reine, et en présence des insultes faites à notre pavillon, était d'agir comme l'a fait l'amiral.

Un grand nombre de députés quittent leurs places ; la chambre ne prête aucune attention aux paroles de l'orateur, que le bruit des conservations empêche d'arriver jusqu'à nous.

ce pays pour Saint-Domingue, c'est alors qu'on nous entraîne à des dépenses pour des entreprises funestes et inutiles. (Réclamations.)

Après avoir démontré la nécessité de la discipline navale, l'orateur s'élève contre la hardiesse de l'amiral Dupetit-Thouars, qui, envoyé pour faire exécuter un traité, à la première difficulté, commence par le déchirer.

Sous cette discussion, dit l'orateur, il y a une question ministérielle (réclamations) ; sans cela il était impossible qu'on s'échauffât autant pour l'honneur de l'amiral Dupetit-Thouars. (Réclamation.)

Pour moi, je crois que l'honneur de la France était engagé par une signature donnée par le roi, ratifiée par la nation.

On a lu à cette tribune une lettre d'un ministre de France, ordonnant à un ambassadeur de France de ne pas exécuter un traité signé par la France ; j'espérais que ce scandale ne se renouvellerait pas. (Interruption.)

C'est un cabinet nouveau que vous espérez ; mais que ferait-il ce cabinet ? Il ne serait pas difficile sur l'honneur national ; pour le relever, il commencerait par violer la parole de la France ! (Réclamations.) Sa politique serait une politique qui se laisserait traîner à la remorque de quiconque le voudrait : amiral, caporal (réclamations bruyantes), pourvu qu'il vînt à cette tribune attaquer les Anglais, qu'il voulût les léser dans leurs intérêts et préparer la guerre en parlant de la paix.

Oui, Messieurs, la question qui se débat ici est une question de guerre et de paix. (Réclamations et rires ironiques.)

Je ne quitterai pas la tribune sans expliquer le silence que je garde sur un côté de la question, qui, on le sait, me préoccupe très vivement. (Ah ! ah !)

On vous a beaucoup parlé, Messieurs, de M. Pritchard, de ses intrigues, de celles des missionnaires de Taïti. Mais M. Pritchard n'est pas missionnaire, il est consul anglais. (Interruption.)

Quant aux actes imputés aux autres missionnaires, j'éprouverai un vif regret s'il est vrai que ces honorables citoyens aient cédé aux tentations d'entraver la politique française à Taïti ; mais j'attendrai que sur ce point des rapports m'arrivent par d'autres que par leurs adversaires.

M. A. DE GASPARIN. Ces hommes, qu'on accuse de chercher à faire leur fortune, ont été souvent obligés d'avoir recours à la charité publique ; nous avons été obligés de faire, à Paris, une collecte pour eux, et pas un seul d'entre eux ne possède un arpent de terre.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, la discussion a pris à la fin de la séance d'hier et aujourd'hui, un tour bien différent de celui qu'elle avait d'abord.

Ce n'est plus la forme et l'opportunité de la résolution du gouvernement qui sont en cause ; c'est le fond même que l'on attaque. Nous aurions dû approuver, dit-on, au lieu de désapprouver l'acte de M. l'amiral Dupetit-Thouars.

Plusieurs membres soutiennent que ce qu'il a fait, l'amiral l'a fait avec toute justice, et qu'il y a été poussé par la nécessité.

Il y a donc ici la question du droit, et celle de la nécessité.

On prétend que l'amiral Dupetit-Thouars avait le droit de faire ce qu'il avait fait, parce qu'il y avait eu violation du traité de protectorat. Messieurs, jamais il n'y a eu violation du traité. La reine Pomaré, tout en se plaignant du traité, n'a pas cessé de s'y soumettre. Elle a pu chercher à susciter des difficultés, des entraves à son exécution ; mais elle ne l'a pas violé.

Je l'ai dit moi-même, il y a eu de mauvais conseils, de mauvaises influences autour de la reine Pomaré. Mais je me hâte de faire une distinction essentielle. On a dit que l'Angleterre se trouvait derrière les intrigants qui circonvenaient la reine contre nous ; on a dit que l'Angleterre se posait hostile devant nous. Ce langage n'est pas exact. S'il y a eu des Anglais qui ont agi dans un sens hostile à notre protectorat, jamais le gouvernement n'a autorisé ces actes ; il nous a déclaré à nous, qu'il n'apportait aucun obstacle à notre établissement, et il l'a signifié de même à ses agents.

J'ai assez de confiance, Messieurs, dans la sincérité, dans le sérieux du gouvernement, avec lequel nous traitons pour être persuadé que les agents pas plus à Taïti qu'ailleurs ne chercheront à mettre obstacle à un régime que ce jour a reconnu. J'ai cette confiance, et je suis sûr qu'elle ne sera pas trompée.

La violation qui, seule, nous aurait autorisés à ne pas tenir compte du traité, n'a pas eu lieu.

Y a-t-il eu pour l'amiral Dupetit-Thouars une de ces nécessités, un de ces périls imminents, qui font qu'un agent doit engager toute sa responsabilité. Non, Messieurs. Permettez-moi d'écarter toute la fantasmagorie de paroles qu'on a jetée sur la question. Il n'apparaît aucune difficulté réelle et sérieuse. Le maintien du protectorat n'était pas plus difficile que la dépossession de la reine. Il n'y avait aucune opposition ni sur rade, ni à terre. — N'était-il pas aussi facile, par exemple, à l'amiral, d'envoyer retirer le pavillon que de priver la reine de ses Etats ?

Il n'y avait ni nécessité, ni droit à faire, ce qu'a fait M. l'amiral Dupetit-Thouars.

On a donné d'autres motifs. On a parlé de la dignité nationale, de l'honneur de pavillon. Ces hommes, sur leur vaisssau, qui est la patrie, se dévouant à l'intérêt de la grande patrie, ont besoin, a-t-on dit, de savoir qu'ils sont appuyés, soutenus.

Je ne connais pas, Messieurs, de spectacle plus triste que celui des sentiments honorables au service de l'erreur. (Sensation).

Tous les sentiments de patriotisme, toutes les idées de nationalité qu'on a fait valoir ici, qui donc ne les partage pas ? Ces nobles sentiments nous les portons dans nos cœurs. Tous, nous voulons assurer protection à nos marins.

Mais à côté du devoir de la patrie envers eux, n'y a-t-il pas leur devoir aussi envers la patrie ! Pendant qu'ils portent la justice à quatre mille lieues, est-ce qu'il n'y a pas ici 35 millions de Français dont les droits, les intérêts méritent aussi d'être pris en considération ? Est-ce qu'il sera permis au marin, par un seul acte de sa volonté, de décider du bonheur, de la destinée de ces 35 millions de compatriotes ? Pourquoi voulez-vous que le gouvernement n'exige pas de nos marins une obéissance absolue aux ordres que la patrie leur a donnés ? Nous voulons, nous, que les ordres de la patrie s'observent partout. Voilà pourquoi nous trouvons qu'on a tort, fût-on à quatre mille lieues, de sortir des instructions qu'on a reçues. (Approbation au centre.)

UNE VOIX. Il n'y avait pas d'instructions.

M. GUIZOT. Savez-vous en quoi, Messieurs, réside surtout l'honneur de la France ? C'est dans la foi des traités.

L'honneur du pavillon n'a pas été un instant engagé. Le pavillon mixte, le pavillon du protectorat, n'a lui-même souffert aucune atteinte ; il a toujours été maintenu. Toute la question était donc entre deux pavillons purement personnels : le pavillon adopté par la reine et celui que l'amiral voulait lui imposer.

On a dit que l'Angleterre et la France se disputaient l'influence dans les mers du Sud. Il est vrai que l'arrivée de la France dans ces mers n'a pas été vue sans une certaine jalousie par l'Angleterre. Il y avait rivalité d'influence, mais nullement hostilité.

Ce qui domine dans l'Océanie, Messieurs, le grand principe d'activité qui s'y déploie, c'est la foi religieuse : non pas la foi protestante seulement, mais aussi la foi catholique.

Aux missionnaires anglais, nous avons garanti protection et sécurité. Cette

[illegible] ailleurs.

Nous ne siégerons pas sur ces bancs dans une position hostile ; nous n'accepterons pas une de ces censures qui énerveraient le pouvoir entre nos mains. (Agitation.)

M. DUCOS. La chambre doit comprendre qu'un mouvement spontané m'a porté à demander la parole au moment où sortait de la bouche de M. le ministre des affaires étrangères le reproche d'avoir porté à cette tribune une proposition détournée, hypocrite. (Très bien !)

A l'instant même, vous avez vu M. le ministre déclarer que, satisfait d'avoir fait son devoir, il ne demandait pas l'approbation de la chambre. Savez-vous ce qu'il y a dans ce langage ? Il y a plus que de l'hypocrisie. (Interruption.)

Oui, Messieurs, il y a plus que de l'hypocrisie dans ce langage ; car il y a de la peur. (Explosion de murmures au centre.)

M. le ministre des affaires étrangères a été parfaitement conséquent avec tous les actes de sa vie. (Violentes interruptions.)

AU CENTRE. A l'ordre ! à l'ordre !

M. DUCOS. Je serais très sensible à un rappel à l'ordre de la part de la chambre. Mais quel est celui d'entre vous qui serait moins offensé du reproche d'hypocrisie ? (Nouvelle interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Cette observation n'est pas parlementaire.

M. BEAUMONT (de la Somme). Et celle du ministre ?

M. LE PRÉSIDENT prononce au milieu du bruit quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. DURAND (de Romorantin). Vous ne savez pas faire respecter la chambre. (Explosion de murmures au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'honorable orateur à s'abstenir de toute observation personnelle.

VOIX A GAUCHE. Il fallait commencer par faire cette observation au ministre.

M. DUCOS. Après cet incident, que je n'avais point provoqué, et dont les conséquences doivent nécessairement retomber sur le provocateur (rumeur au centre), j'expliquerai en peu de mots ce qui a déterminé ma proposition.

La question m'a paru épuisée par les explications échangées à cette tribune ; je demande seulement à recueillir le résultat de la discussion.

Il est désormais constant et incontestable que MM. Dupetit-Thouars et Bruat n'ont reçu du gouvernement que des instructions incomplètes. (Réclamations au centre.) Les prévisions du gouvernement que MM. les ministres nous ont communiquées ne s'étendaient qu'à des faits ordinaires, et à rien de semblable à ce qui s'est réalisé.

Le ministère ne peut pas dire cependant qu'il n'avait pas été prévenu. Dans la discussion qui eut lieu à cette tribune, on fit remarquer soigneusement que la distinction mal définie du droit de souveraineté extérieure et intérieure amènerait des résultats funestes, et troublerait la sûreté de nos relations. Les avertissements n'ont pas manqué au ministre, je le répète, et cependant il nous assure aujourd'hui qu'il n'a rien prévu, endormi dans son optimisme ; il savait quelle jalousie ombrageuse excitait cet établissement chez nos voisins ; il savait les intrigues des missionnaires anglais à Taïti, la faiblesse de la reine, qui cédait à l'incessante influence de prétentions hostiles à la France. L'Europe a retenti des éloges que, d'un autre côté, M. le ministre des affaires étrangères adressait aux braves officiers qu'il chargeait des intérêts français dans les mers du Sud. Comment se fait-il qu'aujourd'hui on les désavoue ?

On nous déclare que l'amiral, forcé d'user de son omnipotence et de s'emparer de Taïti, n'a adressé aucun rapport détaillé de sa conduite ; que le gouverneur des Marquises, commissaire du roi près de la reine Pomaré, n'avait pas envoyé de rapports circonstanciés ; les documents manquent. C'est sur l'absence de documents que se base la proposition que je vous ai soumise ; l'ordre du jour pur et simple en approuvant le cabinet, serait la condamnation au moins implicite d'un des plus braves officiers de notre marine.

Un article publié en 1842 dans le *Moniteur*, dont je prie la chambre d'entendre la lecture, suffirait pour justifier mon ordre du jour.

MM. Wurtemberg, Th. Ducos, Gautier, Janvier, Roul, membres de la chambre de commerce de Bordeaux, ont fait hommage à M. Dupetit-Thouars d'une épée d'honneur pour sa noble et courageuse conduite dans la mer du Sud en faveur du commerce français à Lima.

M. THIERS. Après ce qu'ont dit hier mes honorables amis, MM. Billault et Dufaure. (Rires.)

UNE VOIX. Vous êtes réconciliés ?

M. THIERS. Je ne crois pas utile de rentrer dans la discussion ; seulement il me semble indispensable, pour bien fonder l'opinion du pays, qu'il y ait des faits bien connus.

C'est sans doute, Messieurs, quelque chose de grave que la désobéissance d'un chef de la force armée, je partage les opinions qui ont été émises dans ce sens à cette tribune ; je comprends la sollicitude des honorables membres qui veulent, par un acte énergique, donner une leçon pour l'avenir.

Mais n'y a-t-il pas aussi quelque chose de bien grave dans le fait de désavouer les représentants d'un pays à l'étranger ; il n'y a pas de gouvernement qui n'ait regardé un tel désaveu comme quelque chose de très grave, quelque chose de si important qu'avant de s'y décider il faut être sûr de bien connaître les faits.

Pour moi, Messieurs, je suis persuadé que c'est seulement par des raisons graves que des hommes de lumière et d'expérience comme les deux officiers envoyés à Taïti, se sont décidés à déposséder la reine Pomaré, et je le crois, non-seulement d'après mes prévisions, mais aussi d'après des renseignemens individuels qui me sont parvenus, et qui me font craindre qu'on ne les ait jugés prématurément, et qu'on ne se soit exposé au regret prochain de les avoir mal jugés.

J'ai demandé hier à M. le ministre de la marine comment on avait osé se permettre un tel désaveu sans connaître les faits ; je répète aujourd'hui ma demande, et je poserai au ministère le dilemme suivant :

Oui, vous connaissez les faits, alors il faut nous les communiquer ; ou vous ne les connaissez que comme vous nous les avez racontés, et alors il n'y a pas de raison suffisante pour désavouer vos officiers. (Réclamations au centre.)

Messieurs, la question est là tout entière. Vous connaissez les faits, me répondrez-vous ; je dis, Messieurs, que vous ne les connaissez pas suffisamment. Pour ma part, j'ai reçu une communication particulière de laquelle il résulte que vos officiers n'ont pu agir autrement qu'ils ont fait ; je suis persuadé, moi, qu'elle est exacte. Pour vous, si vous la révoquez en doute sans prouver qu'elle n'est pas vraie, il sera évident que vous n'avez pas été assez éclairés.

L'honorable M. Etienne, qui siège sur ces bancs, m'a communiqué une lettre écrite par l'un des hommes le plus à portée de savoir l'exactitude des faits, par un officier supérieur de l'expédition à un autre officier supérieur. Il m'est impossible, aujourd'hui, de citer les noms. (Bruit ; interruption. Si la chambre ne veut pas écouter les faits. (Si ! Si !)

Je le répète, personne ne peut être mieux informé que le correspondant qui a écrit la lettre dont je vais vous donner l'extrait. M. Etienne pourra vous le garantir.

[illegible]

Je n'ajouterai qu'un mot. J'ai cherché dans ma mémoire et dans l'histoire des faits de désaveu, et j'ai vu que partout les gouvernements laissaient une grande liberté à leurs agents.

Je me rappelle deux procès fameux, l'un en Angleterre, l'autre en France, qui eurent lieu à l'occasion des faits de ce genre : le premier, après une victoire, fut fait à l'amiral Kolder ; le second au commandant Dumanoir, après la bataille de Trafalgar.

L'amiral Kolder avait pris deux vaisseaux sur nous ; savez-vous pourquoi il fut condamné à être sévèrement censuré ? Parce qu'il n'avait pas poursuivi sa victoire.

Quant à l'amiral Dumanoir, il fut mis en jugement, mais ce fut parce que pendant la bataille il avait quitté le champ du combat et s'était retiré dans l'Océan. Il se justifia et fut acquitté.

Les grandes nations ne cherchent pas à diminuer le zèle de leurs agents ; elles cherchent à l'encourager et à l'augmenter.

DE TOUTES PARTS : Aux voix ! aux voix !

M. DE MACKAU se dirige vers la tribune ; M. Guizot le retient.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la proposition de M. Ducos, ainsi conçue :

« La chambre, sans approuver la conduite du cabinet, passe à l'ordre du jour. »

— Comme on a remis en mes mains une liste de vingt membres demandant le scrutin, le vote aura lieu au scrutin.

AU CENTRE. Les noms ! lisez les noms !

M. LE PRÉSIDENT lit la liste suivante : MM. de Malleville, Bouillaud, Rémusat, Guyet-Desfontaines, Crémieux, Jouvencel, Havin, Boudet, Luneau, Bethmont, Barillon, Taillandier, Abatucci, Pierron, Boulay (Meurthe), Dezeimeris, Lavalette, César Bacot, Marchant.

On procède au scrutin sur la proposition :

Votants,	420
Majorité,	211
Contre,	233
Pour,	187

La proposition de M. Ducos n'est pas adoptée.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique : discussion du rapport sur les fortifications de Paris.

ANGLETERRE.

La nouvelle du désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars est parvenue à Londres le 27 février ; la note du *Moniteur français* a été publiée ce jour-là dans la seconde édition du *Times*. Dans la chambre des communes, sur une interpellation de M. Hundley, sir Robert Peel s'est levé et s'est exprimé en ces termes :

» Je crois parfaitement exacte la citation faite par le *Times* du *Moniteur français*. J'ai la ferme et intime conviction que le roi des Français et le gouvernement français ont suivi l'impulsion de leur conscience. (Écoutez.) Je suis charmé de voir que ce gouvernement a agi d'une manière si satisfaisante pour les sentiments d'un grand nombre de personnes qui, en Angleterre, s'intéressent au bien-être de nos missionnaires. J'ajouterai, pour rendre justice au gouvernement français, que cet acte a été tout volontaire et spontané de sa part.

— A la même séance, une discussion s'est engagée sur une motion de lord John Manners, ainsi conçue : « Je demande que la chambre prie humblement la reine d'intercéder auprès de la cour des Tuileries pour obtenir la délivrance de don Carlos et de sa famille. »

Sir Robert Peel et lord Palmerston ont combattu la motion. « En considérant l'état de perturbation où se trouve l'Espagne, il faut reconnaître, a dit sir Robert Peel, que la France a parfaitement raison d'empêcher un nouvel élément de désordre de pénétrer dans ce malheureux pays. »

La discussion continuait au départ du courrier.

— Un grand banquet se prépare à Londres, en l'honneur d'O'Connell. Il doit avoir lieu le 12 mars dans le théâtre *Covent-Garden*. Le parterre et la scène seront réunis par un plancher ; les galeries seront ouvertes au public, et les loges exclusivement réservées aux dames. On ne sera admis dans les galeries et les loges qu'avec des cartes délivrées par les commissaires du banquet, au prix de 1 guinée chacune (25 fr.). Malgré ce prix élevé, on dit qu'il faudra se hâter pour en avoir.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* prétend qu'avant la discussion d'hier sur l'affaire de Taïti, rien n'avait pu le faire sortir de son exacte neutralité, pas même les absurdes violences de quelques journaux de l'opposition. Aujourd'hui, après avoir entendu l'admirable discours de M. Guizot, ses ennemis doivent rougir de leur passion. L'homme qu'ils calomnient, ils le respectent malgré eux ! La résolution qu'il a prise, il devait la prendre pour l'honneur de la France, pour notre réputation dans ces parages lointains. Maintenant l'ordre du jour proposé sera-t-il adopté ? Le *Journal des Débats* ne le croit pas. S'il en était autrement, M. Dufaure, ne pourrait pas reculer devant la responsabilité du pouvoir. Ce serait pour lui un devoir d'honneur, si le ministère succombait, de remplacer le ministère.

— Le ministère est battu, s'écrie le *Courrier-Français*. Il n'a échappé à un blâme solennel qu'en demandant le renvoi de la discussion de Taïti à la séance d'aujourd'hui. Entre la vive émotion de l'assemblée et le vote réprobateur de M. Ducos, il lui reste une nuit pour rallier les consciences et prévenir une défaite. Une nuit ! et il est sauvé, peut-être. Il est perdu si la chambre reste fidèle aux inspirations de la dignité nationale, du bon sens et de la justice.

— Le *Constitutionnel* reproche à la chambre d'avoir repoussé l'ordre du jour motivé, proposé par M. Ducos sur la question de Taïti. M. Guizot, plein d'assurance au commencement de la séance, s'était senti tout d'un coup saisi d'une frayeur indicible. Trois ministres avaient épuisé leurs arguments. La chambre, en renvoyant la suite de la discussion à aujourd'hui, a porté une nouvelle atteinte au sentiment national. En adoptant l'ordre du jour proposé, elle aurait laissé, tout au plus, le ministère sur le champ de bataille, mais elle aurait préservé tout ce qui peut l'être et conquis une grande popularité. Le parti conservateur doit obéir à ses bons instincts. L'opposition n'est pour rien dans la question des portefeuilles.

[illegible]

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la soixante-huitième liste de souscriptions en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Cette liste s'élève à 7,435 fr. 35 c. On y remarque des sommes recueillies dans notre armée d'Afrique et par notre consul à Christiania, ainsi que par l'évêque de Saint-Flour. Le total des produits jusqu'à ce jour s'élève à 4,052,005 fr. 45 c.

— M. Eugène Sue travaillait à un roman nouveau, intitulé le *Juif errant*. M. Dujarier, gérant de la *Presse*, le lui demanda. L'auteur et le journaliste étaient dans d'excellentes relations. En conséquence, M. Sue répondit qu'il donnerait très volontiers son roman à la *Presse*. Les choses en étaient là, et il n'y avait, d'ailleurs aucune convention écrite entre M. Sue et M. Dujarier, lorsqu'à la date du 1er mai 1843, un journal annonça qu'un de ses collaborateurs s'occupait d'un roman qu'il se proposait d'intituler le *Juif errant*. A l'instant même, et du consentement de M. Sue, la *Presse* se hâta de prévenir le public que l'auteur des *Mystères de Paris* travaillait à un ouvrage également intitulé le *Juif errant*, et destiné à paraître dans le feuilleton de la *Presse*. A quelque temps de là, M. Véron, qui se propose, comme on sait, de ressusciter feu le *Constitutionnel*, ou, si la chose est impossible, de fonder un nouveau journal quotidien, M. Véron offrit cent mille francs du *Juif errant*, à la condition que le roman aurait dix volumes, et que pour tous les ouvrages nouveaux que publierait M. Sue, après le *Juif errant*, M. Véron aurait de droit, à prix égal, la préférence sur tout autre acquéreur. M. Sue ne se décida à accepter ces offres considérables qu'après en avoir fait part à la *Presse* d'abord, ensuite au *Journal des Débats*, qui refusèrent l'un et l'autre d'acheter le *Juif errant* à un prix aussi élevé.

C'est dans ces circonstances que M. Dujarier, gérant de la *Presse*, a cru devoir intenter à M. Eugène Sue une demande judiciaire tendant à obtenir de ce dernier la livraison, dans un délai de quatre jours, du roman promis, ou, à défaut, 5,000 fr. de dommages-intérêts.

L'affaire s'est plaidée hier à la 1re chambre du tribunal civil de la Seine, au milieu d'une affluence considérable de curieux. Me Chaix-d'Est-Ange portait la parole pour M. Sue, et Me Léon Duval pour M. Dujarier. Le tribunal, se fondant sur ce motif que l'engagement pris par M. Sue de publier le roman du *Juif errant* dans le journal la *Presse*, ne saurait être considéré comme un contrat légalement formé, a débouté M. Dujarier de sa demande et l'a condamné aux dépens.

Le *Constitutionnel*, à propos du *Juif errant* de M. Eugène Sue, annonce qu'on a proposé à une société qui a en vue l'acquisition du *Constitutionnel*, une *Histoire du Juif errant, écrite par lui-même*, et que la *Quotidienne* a dans ses cartons un autre *Juif errant*, bon légitimiste et bon catholique, qui sera bientôt mis en lumière.

Le tribunal de police correctionnelle de la Seine a condamné, dans son audience d'hier, à 8 jours de prison et 50 f. d'amende, les nommés [illegible] et Pillon, convaincus de s'être livrés à une petite opération chimique consistant à transformer en thés verts des thés avariés qui leur avaient été vendus par l'administration des douanes après le naufrage de *la [illegible]*.

— Un évènement bien malheureux vient de plonger la ville de Ceret dans la consternation.

Le 12 de ce mois, 21 ouvriers étaient occupés à la construction d'un tunnel qui devait conduire les eaux dans plusieurs propriétés situées aux environs de la rivière du Tech. Les travaux avaient été repris dès le matin, lorsque tout-à-coup un éboulement énorme de terre et de pierres vint engloutir les travailleurs.

Au premier cri de détresse, la population entière, le maire et le commissaire de police en tête, s'est portée sur le lieu de l'évènement. Des secours ont été immédiatement dirigés avec intelligence et activité, et, après trois heures de fatigues, tout le monde a été sauvé, moins, toutefois, le nommé Jacques Marty, qui a été retiré mort.

La population de Ceret a donné, dans cette malheureuse circonstance, la plus grande preuve de son zèle et de son dévouement.

M. l'abbé Monner est descendu dans le tunnel pour administrer les sacrements à la victime.

Le malheureux Marty laisse une veuve et cinq enfants en proie au désespoir et à la plus affreuse misère. (*Journal des Pyrénées-Orientales*.)

— *Diligence écrasée par un arbre.* — « Des voyageurs qui se rendaient en diligence à Tirlemont viennent d'échapper à un accident extraordinaire. Voici, à ce sujet, quelques détails adressés à un journal de Bruxelles, par M. le curé de Burdinne, témoin oculaire :

« .... Tout-à-coup, un de mes compagnons de voyage jette des cris de frayeur en m'interpellant. Je me retourne, et que vois-je ? un arbre d'une grosseur énorme, que des ouvriers abattaient, se balancer un instant, puis tomber dans la direction de notre voiture.

» Une seconde se passe ; mon espoir se ranime ; mais au même moment, un craquement épouvantable se fait entendre au-dessus de nos têtes : tout vole en éclats ; le toit de la voiture s'enfonce sur nous avec fracas ; je n'ai que le temps de me jeter dans le fond ; des cris de douleur et de détresse m'annoncent que notre dernier moment est venu ; nous allons être broyés, je le sens... mais l'arbre s'arrête ; il est arrivé au point de repos ; nous sommes sauvés ! ! !

» Il s'agissait de sortir, mais il ne restait de la portière qu'une ouverture d'un pied et demi : nous parvînmes cependant à nous dégager et à nous faire tirer en dehors l'un après l'autre. Notre premier mouvement de liberté fut de nous compter : aucun n'avait perdu la vie. Seulement, le fermier Noël de Braive, éprouvait de terribles douleurs aux reins ; s'étant courbé au moment de la chute de l'arbre, le haut de la voiture avait pesé sur lui et l'avait en quelque sorte applati sur ses genoux.

» Une femme de Bruxelles, originaire de Thisme, était tout ensanglantée et avait perdu l'usage d'un bras. Je fis vite chercher les médecins ; une demi-heure après, nous en avions trois ; de grands éloges leur sont dus pour leur empressement à nous secourir. Après le pansement, ils reconnurent qu'aucun membre de cette femme n'était fracturé. Elle avait une large et profonde blessure à la tête. On pratiqua d'abondantes saignées aux plus malades.

On compte dans ce chiffre de 22,661 inhumations, 1,500 concessions perpétuelles, 5,765 temporaires, 16,332 dans des terrains non concédés.

— Du 1er juillet 1811 au 31 décembre 1842, les recettes générales provenant de la vente des tabacs en France se sont élevées à 2,261,251,331 francs. C'est une moyenne annuelle de 71,786,000 fr. En 1811, 1812, 1813 et 1814, cette moyenne a été de 72,248,682 fr.; le produit a été de 52,872,857 fr.; depuis et y compris l'année 1834; il a été supérieur à la moyenne; en 1842, il était de 100,715, 235 fr. Durant la même période, le bénéfice net a été de 1,469,546,896 fr.; ce qui donne par année un produit moyen de 46,652,540 fr. Le rapport entre les bénéfices et les recettes est dans la proportion de 65 0[0 environ.

Dans l'année 1842, les quantités vendues ont été de 16,756,493 kilogrammes de tabac en poudre ou à fumer. C'est une moyenne, par habitant, de 492 grammes. Après le Pas-de-Calais, où la consommation a été de 1 kilogramme 671 grammes, viennent la Seine (1 kil. 191 gram.) et le Haut-Rhin (1 kil. 150 gram.). C'est dans l'Ariège que le chiffre est le plus bas: la consommation n'a été que de 173 grammes.

— Mlle Korn annonce, pour le mardi soir, 12 mars, dans la salle Herz, un grand concert, où l'on entendra MM. Alexis Dupont, Lac, Offenbach, Dancla frères, Constans, Mmes Sabattier et Julie Vavasseur. La bénéficiaire exécutera plusieurs morceaux nouveaux et, entre autres, avec MM. Dancla et Offenbach, un trio de Mayseder qui n'a pas encore été joué en public.

— Demain dimanche, M. E. Julien donnera dans les salons de M. Lefèvre, rue Saint-Honoré, 352, une matinée musicale dans laquelle on entendra des fragments de la *Belle-Ferronnière* et de la *Chaumière moscovite*, opéras inédits du *Bénéficiaire*. On y entendra pour la partie vocale Mmes Deligni, de Berc et Grim, et pour la partie instrumentale Mlle Magrin et M. E. Saenger.

Arrestation d'un assassin. — Plusieurs journaux ont donné des renseignements curieux sur un triple assassinat tenté ou consommé à Périgueux sur un sieur Reynaud, un sieur Desplat et sa femme. On savait que Reynaud avait reçu la veille 8 à 10,000 fr. Le *Mémorial bordelais* annonce l'arrestation d'un nommé Delcoudert, inculpé de ce crime avec sa concubine, Alexandrine Bedin. Le 11, il avait logé à Bordeaux dans un hôtel garni, et le lendemain il était allé trouver un écrivain public pour avoir une entrevue avec Alexandrine. La police, qui avait les yeux sur celle-ci, l'arrêta, et, dès son premier interrogatoire, elle désigna Delcoudert comme l'assassin, ce dernier le lui ayant avoué, disait-elle, en la suppliant de ne pas l'abandonner. Delcoudert fut arrêté lui même, sur l'indication de cette fille, au moment où il sortait de chez un épicier.

On sut par la fille Bedin que depuis huit mois elle connaissait Delcoudert; que, par suite de mauvais traitements, elle l'avait quitté à Périgueux en lui laissant son adresse à Bordeaux, où il vint la rejoindre, et que, retourné avec elle à Bergerac, il l'avait quittée le 17, à quatre heu-

« La compagnie commerciale qui desservait le travail de la station de Folkstam à Boulogne, ayant retiré ses paquebots, la compagnie du chemin de fer en a profité pour les remplacer par des bateaux à vapeur plus appropriés à cette traversée, qui continue à chaque marée, de jour comme de nuit. Une nouvelle amélioration aura lieu, sous peu de mois, lorsque les trois paquebots en fer, maintenant en construction, feront la traversée de Folkstam à Boulogne, en deux heures au plus.

» On espère pouvoir organiser à Folkstam un service de douane qui permettra l'expédition, chaque jour, des marchandises pour la France et réciproquement. Outre la célérité, il y aurait ainsi une grande économie dans les frais. Le commerce de Paris réclame depuis long-temps cette amélioration. »

AGRICULTURE.

CONGRÈS CENTRAL DE L'AGRICULTURE.

Séance du 1er mars.

Aujourd'hui, M. de Tamisier, rapporteur de la commission chargée d'étudier la question de la représentation de l'agriculture, a lu son rapport dont voici les conclusions :

« 1° Il sera établi dans chaque département une chambre consultative d'agriculture ;

» 2° Les membres de la chambre consultative seront nommés par canton et par voie d'élection, suivant le mode qui sera déterminé ultérieurement par la loi ;

» 3° Leur nombre n'excédera jamais trente, et il sera, à cet effet, dans les départements qui comptent plus de trente cantons, procédé aux réunions de cantons, suivant le mode indiqué par la loi sur les conseils-généraux ;

» 4° Les chambres consultatives auront le droit de nommer chacune un membre du conseil-général de l'agriculture;

» 5° Le congrès appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur la nécessité d'accorder à l'avenir, dans les nominations au conseil supérieur, une égale part d'influence aux intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ;

» 6° Enfin le ministre de l'agriculture et du commerce régira à-la-fois l'agriculture, le commerce, les douanes, les forêts, et ces différents services, confiés chacun à un directeur-général formeront l'ensemble de ses attributions. »

Il est bien entendu que ces conclusions expriment tout simplement des vœux. Plusieurs députés ayant fait connaître leur désir de prendre part à la discussion, le congrès a décidé que l'examen de cette question serait renvoyé à dimanche prochain.

Après la lecture de M. de Tamisier, le congrès a entamé la discussion sur les laines. M. Cordier, négociant en laines, M. Blanqui, M. Dermigny, M. Fouquier d'Hérouelle, ont été écoutés avec un vif intérêt par l'assemblée : la discussion a été continuée à demain. Nous demandons la permission à nos lecteurs d'attendre la fin de cette question avant de leur en rendre compte, et nous espérons que, pendant cet intervalle, M. Blanqui nous mettra à même de pouvoir faire connaître comment ses doctrines économiques peuvent conduire à la solution pratique des malheureuses difficultés au milieu desquelles se débat aujourd'hui notre agriculture.

CH. DE F. Rouen...	835 » 832 50	B. » 50	— »		
Havre...	668 75 670 »	B. 3 75	— 672 50, 668 75.		B. 2
Marseill.	750 » » »	B. 5 »	— 752 50.		B. 8 75
Montp...	» » » »	» »	— »		»

LONDRES, 28 FÉVRIER.		C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.....	97 1[4 3[8.	Av. 82 35 liq.; 50 fin c.	Fin c. 3 0[0 82,60,70 d. 1.
Esp. act...	34 7[8.	Ap. 82 50, 55 fin c.	» 82 90,75 d. 50 c.
Portug.....	c.		5 0[0 126,05,10 d. 1.
Mexic.....	34 1[2.	Rep. Fin pr.	» 126,25,40 d. 50 c.
Brésil.....	» »	3 0[0 10 à 15.	Orléans, 870 d. 10 fr.
5 0[0 holl.	101 7[8.	5 0[0 15 à 20.	Strasbourg, 250, 252,50 d. 10 fr.
2 1[2 d°...	54 7[8.	Bons du Trésor.	
Rouen.....	32 1[2 à 3[4.	3 1[8 0[0.	
Orléans....	33 1[4.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 80,00; mars et avril, 81,00 à 00,00; quatre mois d'été, 83,00 à 00,00; quatre derniers mois, 85,00 à 85,00.

LILLE. — Colza, 76,50; 76,00; œillette rousse, 00; 00; lin, 00,00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible et courant du mois et mars, 90,00, 00,00; avril, 90,00, 91,00; quatre mois d'été, 92,00 92,00; quatre derniers mois, 92,00; 00,00.

SAVON. — Disponible, 120 fr. escompte 0 0[0 première sorte; id., id., 0[0 0[0 deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 19 0[0.

SUIFS de place. — 54,75 à 55,00 les 50 kil. — Suifs de Russie. — Disponible, 54,50 à 00,00; 4 derniers mois, sans affaire à environ 60,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 2 mars.

7 h. » [» OPÉRA. —
8 h. » [» ITALIENS. — Otello.
7 h. 3[4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Judith. La Tutrice.
7 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — Cagliostro.
6 h. » [» ODÉON. — Vieux Consul. Duel sous Richelieu. Fausses Confidences.
7 h. » [» VAUDEVILLE. — 1re rep. Pierre le Millionnaire. Une dame de l'Empire. La Robe déchirée.
7 h. VARIÉTÉS. — Sapeur. Gamin. Comédiens.
7 h. » [» GYMNASE. — La Tante Bazu.
6 h. » [» PALAIS-ROYAL. — Carlo et Carlin. Cravachon.
5 h. 1[2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1[2 AMBIGU. — Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1[4 GAITÉ. — Bohémienne de Paris.
6 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. » [» COMTE. — Un Jour de médecine. Bas-bleus. Forêt Hospitalière.
6 h. » [» FOLIES. — Bonne Vieille. Postillon. Bretelles. Rigolette. Coureurs.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

29 Février.			1er Mars.		
Arrivages	5850 q.	25 k.	Arrivages	3070 q.	68 k.
Ventes	7856	48	Ventes	3431	50
Restant	11337	28	Restant	10976	46
Cours moyen		36,49	Cours moyen		36,84
Cours-taxe		36,45	Cours-taxe		36,56

Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 37 q.	68 k.	49,70 à 53,00	Gr. 29 q.	83 k.	50,30 à 54,80
1re 1343	92	36,95 à 38,25	1re 293	59	36,95 à 39,50
2e 1613	53	33,05 à 36,60	2e 194	68	35,63 à 36,30
3e 41	22	29,95 à 33,70	3e 43	50	32,50 à 00,00
4e 39	93	24,20 à 28,60	4e 27	36	26,75 à 00,00
Al. 4321	14	32,40 à 49,60	Al. 2592	07	33,63 à 38,35

Cours des céréales (par hect.).

Tableau officiel du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et des farines.

1re classe, section unique.		22,17
2e classe, 1re section.		20,36
—	2e —	21,39
3e classe, 1re section.		19,55
—	2e —	18,32
—	3e —	19,92
4e classe, 1re section.		16,45
—	2e —	19,51

GONESSE, 26 Février. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 17,00; 3e : 16,00, sans variation.

ROYE, 29 Février. — Froment, 1re : 17,50 à 18,50; peu à ce dernier prix; 2e : 16,50 à 17,37 1[2; 3e : 15,50 à 16,25. Cette qualité un peu en faveur. — Avoine : 6,15. Vente active, tendance à la hausse.

GISORS, 27 Février. — Froment, 18,00 à 20,50. — Méteil : 16,00 à 17,00. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Orge : 10 à 09,50. — Avoine : 6,00 à 6,80.

SAINT-LO, 24 Février. — Froment : 20,69. — Orge : 11,07. — Sarrazin : 12,12. — Avoine : 8,72.

MORTAGNE, 24 Février. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,40; 3e : 19,00. — Seigle : 15,00 à 15,40. — Orge : 13,20 à 13,80. — Avoine : 7,80 à 8,00.

DREUX, 26 Février. — Froment, 1re : 20,66 à 21,66; 2e : 17,30 à 20,00. — Méteil : 16,66 à 19,32. — Seigle : 11,32 à 12,66. — Orge : 11,32 à 12,00. — Avoine de semence : 8,50; do marchande : 6,40 à 7,40. — Marché faible. Vente active et prix tenu ferme.

VALENCIENNES, 28 Février. Cours officiel. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 18,22; 3e : 17,00. — La vente pour le froment au marché d'aujourd'hui s'est ressentie de l'augmentation de samedi dernier. Les achats ont eu lieu avec une certaine difficulté au cours, ce qui constate une fermeté dans les prix. — Les autres céréales sont sans mouvement.

DOUAI, 27 Février. — Froment blanc : 17,75 à 20,00. — do roux : 16,75 à 17,60. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 11,50 à 13,00. — Avoine : 5,50 à 6,75.

METZ, 24 Février. — Froment, 1re : 15,00; 2e : 16,00; 3e : 17,00. — Avoine : 6,25.

VOUZIERS, 24 Février. — Froment : 16,37. — Seigle : 9,93. — Orge : 9,64. — Avoine : 5,53.

BAR-LE-DUC, 27 Février. — Froment, 1re : 16,25; 2e : 15,75; 3e : 15,00. — Orge : 7,50. — Avoine : 6,25.

SAINT-LAURENT, 24 Février. — Froment, 1re : 23,57; 2e : 22,63; 3e : 21,68. — Méteil : 17,33 à 18,00. — Seigle : 15,33 à 16,00. — Maïs : 17,00 à 17,66. — Sarrazin : 12,33 à 13,00.

GRENOBLE, 24 Février. — Froment, 1re : 24,40; 2e : 23,67; 3e : 22,92. — Méteil : 20,00 à 21,00. — Seigle : 17,25 à 17,75. — Orge : 17,00 à 17,65. — Sarrazin : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,20 à 10,00.

MONTAUBAN, 24 Février. — Froment, 1re : 22,75; 2e : 22,66; 3e : 21,19. — Méteil : 19,16. — Seigle : 16,75. — Maïs : 12,38. — Orge : 15,00. — Avoine : 10,31.

TOULOUSE, 27 — Février. — Froment, 1re : 22,50 à 23,00; 2e : 22,50 à 21,00; 3e : 20,60 à 21,00. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50, sans variation sur le dernier cours.

MARSEILLE, 24 Février. — La hausse a continué cette semaine sur les blés à l'entrepôt par suite des achats effectués pour l'Angleterre et pour la Sicile. La spéculation est venue également en aide à ce mouvement ascensionnel qui est encore favorisé par le manque d'arrivages. Nous avons recueilli parmi les affaires de ces huit jours, des blés de Romélie disponibles vendus à 20,00, et à livrer, 19,75 à 21,00 les 160 litres entr.; des Ibraïl disponibles de 20,50 à 21,50, et de Pologne à livrer par navire français de 25,50 à 25,00.

Les blés de consommation vont mieux, sans pourtant jouir de la même faveur que les blés d'entrepôt.

Consommation. — 1000 hect. Richelle, 25,80 à 25,05 l'hect. 6000 Pologne, 20,30 à 20,05. 1000 Odessa tendre, 18,75. 1800 Ibraïla tendre ordinaire, 16,82. 2500 Odessa dur, 18,75.

Entrepôt disponible. — 3500 hect. Pologne par nav. ang., 15,15 à 15,60. 2200 Galatz tendre, 12,65. 16,000 Ibraïla tendre, 12,80 à 12,85. 15,000 dito commun, 10,20 à 11,10. 2000 Romélie tendre, 12,50. 1600 dito dur, 14,20. 3200 Marianopoli dur, 13,15.

Dito à livrer. — 16,000 hect. Pologne par nav. ang., 15,60. 3200 Odessa tendre ordin., 15,50. 6000 Romélie, 12,50 à 13,10 l'hect.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 28 Février. — Notre marché était passablement approvisionné en grains, les froments et les seigles ont été vendus rapidement aux prix cotés. Les grains chez les marchands : les bonnes qualités de froments et de seigle ont eu des acheteurs aux prix cotés; l'orge et l'avoine sans variation.

Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 19 au 24 Février.

	Froment.	Seigle.
Arlon	17,30	11,60
Anvers	18,58	10,79
Bruges	16,20	9,40
Bruxelles	17,56	10,32
Gand	16,61	10,03
Hasselt	18,10	10,55
Liége	16,73	10,92
Louvain	18,25	10,70
Namur	16,78	10,30
Mons	15,99	9,35
Prix moyen.	17,03	10,41

Il résulte des prix moyens ci-dessus, d'après la loi du 31 juillet 1834, 1° que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil.; 2o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 c. les 1,000 kil.

LIÉGE, 26 Février. — Froment, 1re : 23.25 le sac de 104 kil. brut; do 2e : 22,75; 3e : 22,25. — Seigle, le sac de 95 kil. brut : 14,25 à 14,75. — Orge, les 194 kil. : 32,50. — Epeautre : les 115 kil. : 18,00. — Avoine, les 122 kil. : 17,50.

Légumes secs (par hect.).

ORLÉANS, 24 Février. — Haricots blancs : 15,00; — do rouges : 17,00.

BOURGES, 24 Février. — Haricots rouges : 18,50 à 22,50; — do blancs : 15,00 à 16,25.

NANTES, 24 Février. — Les légumes trouvent toujours un faible débouché sur notre place. Nos magasiniers prennent quelques lots pour renouveler leurs provisions à des prix qui n'offrent point de changements sur les dernières cotes; les haricots de Châlons ont eu emploi de 500 balles environ à 15 f. 75, et ceux de la Corse, 200 balles à 13 f. les 50 kil.

Les autres légumes sont cotés comme suit : Haricots gros de Dijon, 17,50 les 50 k. — Pois verts 15,00; roux 14,50. — Lentilles d'Auvergne 16; do d'Alexandrie 5,50. — Graines longues Sicile 18; do Tunis 15.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 29 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1536	1436	100	1 16	1 02	» 88
Vaches....	45	45	»	1 02	» 88	» 74
Veaux.....	582	582	»	1 60	1 40	1 20
Moutons..	5244	5109	135	1 42	1 24	1 06

PARIS, *halle aux veaux*, 1er mars. — Vaches amenées : 75; vendues : 74; renvoi : 1. Prix : 1,24; — 1,10; — 0,96. — 3 taureaux, vendus : 0,96.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, *marché aux porcs*, 29 Février. — 720 porcs amenés et vendus : 1,25; — 1,10; — 1,00.

Marché aux veaux, 1er Mars. — 444 veaux; tous vendus : 1,40; — 1,05.

METZ, 26 Février.

36 bœufs,	1,24	1,18	1,12
28 veaux,	1,30	1,22	1,15
27 moutons,	1,35	1,25	1,18
5 taureaux,	1,00	0,95	0,90
13 vaches,	1,14	1,05	0,96
64 porcs,	1,20	1,15	1,00

LONDRES. — *Marché de Smithfield*, du [illegible] Février.

Bœufs inf.	0,98 à 1,08.
2e qualité, do	1,15 à 1,21.
Prime, grosse race	1,27 à 1,32.
Prime écossais	1,32 à 1,38.
Moutons inf.	1,08 à 1,09.
2e qual.	1,15 à 1,21.
Prime à laine commune	1,27 à 1,38.
Prime South-Down	1,44 à 1,56.
Veaux, grosse race	1,32 à 1,50.
Primes, fins	1,56 à 1,67
Gros porcs	1,08 à 1,27.

Il y avait au marché : 2,319 bœufs; — 24,5[illegible] moutons; — 83 veaux; — 327 cochons. Dont 690 bœufs et 4,000 moutons amenés par les chemins de fer.

VENTES ET ADJUDICATIONS.

RAMBOUILLET. — *Vente annuelle de béliers et de brebis pure race mérinos, de la bergerie royale de Rambouillet.*

Le 12 mai 1844, à midi, vente publique à la bergerie, de 35 béliers de choix, et de 40 brebis pure race mérinos. — Le lavage à dos, essayé en 1843 sur une partie du troupeau, sera pratiqué cette année sur la totalité. Les laines ne seront vendues qu'après cette opération.

LE HAVRE. — Le 25 mars 1844, adjudication de la fourniture de 18,000 kil. fromage de Hollande étuvé. Le cahier des charges est déposé au bureau des subsistances de la marine, au Havre et à Paris.

TOULON. — Le 15 mars 1844, adjudication de la fourniture de 600 stères bois de pin du pays, propre au pilotage. Le cahier des charges est déposé au bureau des approvisionnements, à Toulon, et au ministère, bureau des travaux.

ROCHEFORT. — Le 8 mars 1844, adjudication de la fourniture de 50,000 litres vin blanc loyal.

[illegible] termes. Mais c'est surtout du dedans que le ministère a peur; c'est surtout contre le dedans qu'il se fortifie. M. de Tocqueville a démontré aujourd'hui, par les faits qu'il a apportés à la tribune et qui n'ont été démentis ni par le général Paixhans, ni par M. le ministre de la guerre, M. de Tocqueville a démontré que la manière dont on exécutait la loi de 1841 ne laissait aucun doute sur les intentions ultérieures du pouvoir. Eh bien ! nous dirons, nous, que si le ministère prépare des camps retranchés à Vincennes et à Saint-Maur, s'il essaie de fonder le gouvernement sur les baïonnettes, comme M. de Tocqueville l'en soupçonne, c'est que le ministère est faible et pusillanime, c'est qu'il a peur des Français, parce qu'il ne sait pas comment on peut les gouverner.

La peur du dehors et du dedans, voilà la maladie dont il faudrait guérir le pouvoir actuel. Mais que fait pour cela l'opposition? Hélas! elle-même ne sait qu'apporter des craintes, que nourrir des méfiances, qu'exprimer des alarmes. Tandis que les hommes du pouvoir n'ont foi ni en eux-mêmes ni dans le pays; tandis qu'ils fondent toute leur politique sur cette hypothèse injurieuse et absurde, que l'Europe et le monde entier sont ennemis de la France; tandis que, pour se donner du cœur au ventre, ils s'enfoncent jusqu'au cou dans tout ce que le vieux militarisme a de plus rétrograde et de plus barbare; les hommes de l'opposition, de leur côté, s'effraient, s'alarment, s'épouvantent, et viennent évoquer le fantôme sanglant du despotisme et de la guerre civile.

L'opposition verse de l'huile sur des charbons ardents: elle rend peur pour peur, méfiance pour méfiance; et, au milieu de ce tohu-bohu d'alarmes et de récriminations, personne ne songe aux destinées de la France, personne ne songe à créer un pouvoir fort, un pouvoir qui prendrait son point d'appui sur la confiance du pays, sur une politique de justice internationale, et qui par conséquent n'aurait plus besoin ni de fortifications, ni de camps retranchés.

Oui, la nation française est engagée dans une fausse voie; elle marche dans la nuit; elle marche dans l'inconnu; les hommes qui la dirigent, ceux du pouvoir comme ceux de l'opposition, sont les premiers à s'effrayer, à s'alarmer; chacun de son côté s'écrie: Alerte! alerte! garde à vous! Et personne ne songe à faire jaillir la lumière qui dissiperait toutes les ténèbres et toutes les craintes.

Oui, M. de Lamartine a raison, tout ce que l'on a fait depuis treize ans a été un perpétuel sacrifice; les libertés publiques ont été immolées sur l'autel de la peur; les institutions de juillet ont été dénaturées par la manière dont on a exécuté la loi de 1841; l'équilibre entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir royal est rompu; les instruments de la féodalité se redressent partout où il y a de grands centres de population; la civilisation est menacée par la barbarie; Paris, la tête et le cœur de l'humanité; Paris, qui renferme dans son sein les plus précieux monuments des sciences, des lettres et des arts; Paris est menacé de devenir un vaste champ de bataille. Les peuples se demandent: Où est cette France sur laquelle nous comptions pour nous initier à de meilleures destinées?

Hommes du pouvoir et de l'opposition, voilà votre ouvrage! En voyant s'élever les fortifications de Paris, le bon sens public a compris que vous étiez aussi aveugles les uns que les autres. M. de La-[illegible] on ne songera à l'attaquer; elle s'alliera avec les États de l'Europe centrale pour régler selon la justice les affaires générales, les intérêts communs à tous les peuples.

Le *Journal des Débats* dit aujourd'hui que les fragments de lettres lus par M. Thiers « *n'ajoutaient rien à ce que l'opposition avait déjà dit.* » Il n'est pas possible, en vérité, de pousser plus loin la mauvaise foi.

Personne, en effet, avant M. Thiers, n'avait annoncé à la chambre que le pavillon rouge de la reine Pomaré lui eût été donné par le commandant de *la Vindictive, au nom de la reine d'Angleterre.* Personne, durant le débat, n'avait avancé que Pomaré eût affecté de recevoir tous les jours les officiers anglais, et refusé l'entrée de son palais aux officiers français. Personne n'avait signalé l'affectation de Pomaré à déployer son pavillon en même temps que les vaisseaux anglais de la rade hissaient les leurs. Personne n'avait rapporté que Pomaré assistât aux prédications directement faites contre notre protectorat par le missionnaire-consul Pritchard. Personne n'avait dit que Pomaré eût donné l'autorisation aux officiers de la *Vindictive* de descendre à terre *avec des troupes.*

Sur tous ces points, c'est M. Thiers qui, le premier, a éclairé les chambres et le pays. Il faut que le *Journal des Débats* soit bien osé pour tromper ses lecteurs avec un pareil aplomb. Il y a quelque chose de bien honteux dans ce système éternel de mensonge dont vivent certaines feuilles. Quand donc une bonne organisation de la presse garantira-t-elle le public contre les œuvres de déloyauté et de perfidie?

Le bulletin de la *Société maritime* publie le portrait suivant du missionnaire Pritchard, dont le nom se trouve si fâcheusement mêlé pour la France aux affaires de Taïti.

« Le chef des missionnaires anglais à Taïti se nomme Pritchard: c'est en même temps le consul d'Angleterre en cette résidence. Je ne saurais dire combien d'autres fonctions il remplit encore. De forgeron qu'il était à Londres, il est devenu législateur à Taïti. Il a rédigé (à sa convenance, bien entendu) les lois de l'île. Pritchard est l'accoucheur de la reine, son trésorier et son payeur; il sait au besoin se faire exécuteur des hautes-œuvres et servir une pièce de canon. C'est le premier commerçant de l'archipel. — C'est encore bien autre chose. »

Le bulletin de la *Société maritime* ajoute quelques détails intéressants sur les hostilités des divers agents européens dans l'île sauvage:

« Pritchard a quitté l'Angleterre en 1810, emportant avec lui une bonne haine contre la France. La reine Pomaré n'a guère connu les Français que par l'intermédiaire de Pritchard; or, on peut juger quelle opinion elle s'en était faite; étourdie par les conseils de cet homme dangereux, et incapable de prendre un parti d'elle-même, elle fuyait toutes les fois qu'elle apercevait un de nos bâtiments de guerre. Pour augmenter ses inquiétudes et ses craintes, au lieu de chercher à les calmer, le consul français venait la menacer, au nom de la France, lorsque Pritchard la menaçait au nom de l'Angleterre.

» Le consul de France à Taïti est un sieur Moerenhout, Belge de nation, le consul américain est M. Blactet. Ces trois hommes étaient, avant notre protectorat, toujours en discussion devant Pomaré, et se haïssaient entre eux; la reine ne savait auquel entendre.

» Le secrétaire et interprète de la reine est un nommé Salmon, fils d'un

[illegible] ministère, ont, ainsi que nous l'avons dit, battu des mains et se sont même révoltées contre la supposition que l'amiral Dupetit-Thouars pût être désavoué. Parmi les feuilles amies du ministère qui se sont hâtées d'applaudir à la prise de Taïti, nous avons déjà nommé la *France méridionale* et le *Journal de Saône-et-Loire*; nous pouvons citer aujourd'hui le *Journal de l'Aube*, le *Courrier du Gard*, le *Mercure Ségusien*, le *Rhône*, l'*Indépendant de la Moselle*, le *Courrier de Lyon*.

» Nous sommes convaincu, disait le *Courrier de Lyon* à la date du 28 février, que si le cabinet a jusqu'à présent gardé le silence, ce silence ne durera pas toujours; que ses paroles et surtout ses actes seront conformes à ce que commandent l'intérêt de notre puissance, et les exigences de la dignité nationale, et qu'il donnera son approbation entière à l'initiative hardie prise par nos intrépides marins. »

« Les journaux de l'opposition, s'écriait fièrement l'*Indépendant de la Moselle*, affirment que le gouvernement désavouera le brave amiral qui vient de si dignement soutenir l'honneur du nom français dans l'Océanie; c'est là une de ces calomnies gratuites dont la presse opposante est constamment si prodigue envers ses adversaires, et que l'évènement démentira comme tant d'autres. »

« Le coup de vigueur de l'amiral Dupetit-Thouars, écrivait au *Mercure Ségusien* son correspondant de Paris, le coup de vigueur de l'amiral Dupetit-Thouars a été bien reçu parmi nous. Messieurs de l'opposition ont déclaré que le gouvernement serait cruellement embarrassé, et déjà ils ont raconté M. le maréchal Soult et M. Guizot reculant devant les réclamations de l'Angleterre. Je ne sais pas ce que dit M. Guizot, mais j'ai entendu M. le maréchal Soult qui disait se frottant les mains et se redressant sur sa jambe valide: — *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.* »

Après un tel langage, on comprend quelle a dû être la stupeur des feuilles ministérielles à la réception du *Moniteur* du 26. Il faut le dire à leur louange, quelques-unes d'entre elles n'ont pas hésité à blâmer le ministère, même avant qu'il se fût expliqué. Voici, par exemple, en quels termes s'est exprimé le *Journal de l'Aube*:

« Disons-le hardiment, en hommes dévoués, en amis sincères, mais indépendants, ayant toujours le droit de se faire écouter, c'est avec une profonde douleur que nous avons lu la note du *Moniteur*. Ce n'est pas ainsi que le ministère devait répondre aux interpellations de lord Brougham et du parlement anglais.

» Que l'amiral Dupetit-Thouars ait outrepassé ses instructions, c'est possible. Pour simplifier la question, nous admettons les torts de cet officier-général. Mais après les interpellations de la chambre des lords et de la chambre des communes, la France seule est en cause. Le blâme officiel de l'amiral, le désaveu de sa conduite, mesures justes peut-être, et très certainement inspirées par le sentiment de la véritable force, de la véritable dignité, ne sont plus qu'une nouvelle concession à nos ambitieux et insatiables voisins.

Le *Journal de Lille*, le *Courrier de l'Eure*, le *Journal d'Indre-et-Loire*, le *Courrier de Lyon*, et sans doute beaucoup d'autres journaux conservateurs de province n'ont pas été moins formels que le *Journal de l'Aube* dans leur désapprobation du désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars. Quand on voit, dans une affaire où notre honneur national est en jeu, les feuilles dévouées au gouvernement se prononcer ainsi contre lui

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris vu de la rue.

Le monde parisien, si bizarre, si compliqué, si varié que nul ne peut se vanter d'en connaître à fond tous les détails, a cependant certains aspects saisissants dont il est impossible de n'être pas frappé, rien qu'en flânant dans les rues, comme jadis Horace à Rome dans la voie sacrée:

Ibam fortè viâ sacrâ, mihi sicut est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

À la vérité, ceux qui flânaient comme Horace dans les rues de Rome rencontraient à chaque pas des inscriptions plus ou moins capables d'exercer leur intelligence. Paris n'a pas d'inscriptions, et le peu qu'il en a fait regretter vivement qu'on n'ait point encore songé à les supprimer tout-à-fait. Il suffira de citer à l'appui de cette assertion l'inscription latine placée à l'angle occidental de la Halle aux Veaux; elle apprend aux Parisiens que le préfet de police se nomme en latin *prefectus policiæ.* Les personnes curieuses de vérifier ce fait, sont priées de se hâter. Cette inscription, comme la plupart de celles dont s'enorgueillit la capitale du peuple le plus éclairé de l'univers, est peinte en détrempe sur une couche de plâtre. Il y aurait un chapitre curieux à faire sur les inscriptions de Paris, principalement sur celles qui brillent par leur absence. À défaut d'inscriptions, nous avons les légendes qui décorent les façades des boutiques, source inépuisable d'intéressantes observations.

Un mot d'abord sur les noms propres: les plus frappants sont des impératifs. Par exemple, vous hésitez sur le choix d'un état, vous errez par les rues en songeant à la carrière qui pourrait le mieux vous convenir; le hasard conduit vos pas vers l'Ecole-de-Médecine; vous levez machinalement les yeux, et vous lisez: *Soyez, coutelier*, ou bien vous vous trouvez faubourg Saint-Antoine, et un homonyme de M. Soyez, coutelier, vous conseille de faire plutôt des cuirs, *Soyez corroyeur.* Si pour rentrer chez vous vous passez par la rue Galande, prenez-bien garde à vous devant le n° 32; il y a sur la porte: *Maison Tremblez!* C'est une vieille masure en train de se démolir toute seule; elle obéit au commandement de *tremblez* chaque fois qu'il passe un omnibus; hatez-vous de profiter de l'avertissement, son émotion présage une chute prochaine.

Après les impératifs viennent les noms significatifs. M. *Poisson*, marchand de friture, a eu long-temps pour vis-à-vis M. *Thinlot* (teint l'eau), marchand de vin. M. Thinlot s'est retiré des affaires, sa fortune faite. On lit encore au dessus de sa porte, *maison Thinlot* (teint-l'eau). Il paraît que ce souvenir n'effarouche pas les pratiques, au contraire.

Après les noms propres, les légendes. Pour procéder avec ordre, nous devons commencer par les légendes officielles placées sur la porte des établissements publics: plusieurs de ces légendes offrent un grand intérêt historique. Par exemple, la bibliothèque de la rue Richelieu a changé bien souvent de légende. Nous l'avons vue tour-à-tour, *nationale, impériale* et *royale.* Depuis la révolution de juillet ce dernier titre n'a plus semblé assez royaliste. On a mis: *Bibliothèque du roi.* Napoléon n'avait pas songé à faire mettre *Bibliothèque de l'empereur.* En cherchant bien, nous nous ferions fort de trouver encore sur plus d'un hôtel très noblement habité: *Propriété nationale à vendre.* Mais ceci nous mènerait trop loin; nous ne sommes pas parfaitement sûrs de pouvoir exprimer à cet égard toutes nos impressions sans avoir maille à partir avec le procureur du roi. Tenons-nous donc prudemment aux légendes privées. Nous y trouverons encore assez de matière à des observations piquantes.

On connaissait, dès le temps de l'empire, l'établissement de la femme Marie, sur le Pont-Neuf. On y lit encore en lettres blanches sur un fond noir: La femme *Marie, tond les chiens proprement, coupe les chats et son mari va-t-en-ville.* D'autres légendes non moins remarquables ont moins de réputation. La femme Mathieu, cloître des Bernardins, bat les matelas et les *regarde;* rue Château-Landon, la veuve Laurent, tient lapins et *autres* volailles; enfin, rue de la Paix, une dame anglaise annonce au public qu'il désire montrer la langue: la Charte le lui permet. Tandis que nous nous promenions dans Paris pour rechercher les légendes les plus intéressantes, le hasard nous conduisit rue Notre-Dame-des-Victoires. En levant les yeux au ciel, pour y chercher des inspirations à la hauteur de notre sujet, nos regards tombèrent sur un pan de mur, où nous lûmes en lettres longues d'un mètre 60 centimètres: Société Œnophile: Vins ignobles de Bordeaux et de Bourgogne. Nous engageons le lecteur à vérifier cette naïveté; nous la signalons à MM. les directeurs de la Société Œnophile. Nous supposons qu'ils avaient fait mettre dans l'origine, vins des Vignobles, etc. Mais le mur ayant eu besoin de réparations, un honnête Limousin, qui sans doute, n'y entendait pas malice, a couvert de mortier les quatre premières lettres de la seconde ligne, ce qui donne à la légende un cachet de vérité, non prévu des fondateurs.

Mais c'est assez nous arrêter aux bagatelles de la porte; pénétrons au cœur de notre sujet, attaquons l'enseigne. Nous aurions pourtant encore bien des choses à dire particulièrement sur l'affiche, qui a bien aussi son côté pittoresque. Par exemple, nous lisons sur la pancarte: A vendre, rue du Helder, un cheval qui va à la selle. Mais on ne peut tout embrasser; il faut savoir sacrifier les détails. L'enseigne parisienne mériterait toute une histoire spéciale, histoire pleine de faits curieux. Il fut un temps à jamais regrettable et vivement regretté des aspirants malheureux au second grand prix de peinture, où pas un grand magasin de Paris ne pouvait se passer d'une enseigne digne de concourir pour les prix décennaux. L'école de David a régné long-temps sans partage sur l'enseigne parisienne. Le temps vient d'achever de faire justice, une justice lente et tardive, des deux premiers tableaux classiques, peints sous le consulat, pour servir d'enseigne à un magasin du quai de la Ferraille. On voyait sur l'un d'eux Saint-Crépin, le gant royal au poing, tirant le lignol; il avait pour pendant Saint-Crépinien, interrompant le ressemelage d'une sandale pour faire l'aumône d'un décime à un mendiant romain. L'enseigne classique faisait aux passants un cours d'histoire et de mythologie; il en reste la Vestale, Pygmalion et les forges du Vulcain.

Sous la restauration, le romantisme, à sa naissance, prit possession de l'enseigne. Il en reste pour monument, le roi Clovis et le pauvre diable, Marie Stuart et M. Dumollet, le grand Condé et M. Pigeon. Depuis la révolution de juillet, le propriétaire de M. Pigeon a cru charmer ses pratiques du noble faubourg, en tournant en ridicule, sur l'habit marron du garde national en bizet, les deux décorations de juillet et de la Légion-d'Honneur. Nous avons une observation importante à faire sur l'enseigne du grand Condé. L'artiste, nous regrettons de ne pouvoir donner son nom, doit être un homme d'une imagination puissante; il avait deviné le masque d'Arnal pour le donner au grand Condé. Il n'y a pas eu plagiat; l'enseigne existait avant Arnal. Qui sait si cet artiste, habile à faire de ses traits tout ce qu'il veut, n'a pas étudié l'enseigne du grand Condé?

Résumons-nous: notre époque stupide ne comprend plus les arts, à telles enseignes qu'elle n'en fait plus (d'enseignes) qui soient dignes de ce nom. Le romantisme, dépossédé de l'enseigne, lutte encore en désespéré dans les décors et attributs. On peut voir, rue du Petit-Lion, sur les contrevents d'un restaurateur, un génie ailé, la tête surmontée d'une flamme, portant dans sa main un potage au vermicelle, et dans la rue Saint-Jacques, près du Panthéon, sur la boutique d'un charcutier, un groupe d'anges aux formes ravissantes dans un paysage au clair de lune ces anges font griller un cochon. La peinture romantique appliquée à l'enseigne est tombée jusque là.

Molière, dans un célèbre placet, suppliait Louis XIV d'instituer un inspecteur-correcteur des enseignes de Paris, pour l'édification des étrangers, particulièrement des Allemands, grands lecteur desdites enseignes. La *Démocratie pacifique* adresse la même supplique au roi des Français. Mais comme Paris, chose que Molière ne pouvait prévoir, a débordé dans tous les sens sur un espace qui n'est à proprement parler, ni ville, ni campagne, nous demandons que les attributions de ce fonctionnaire à créer soient étendues sur les enseignes et légendes de la banlieue, afin qu'on ne voie plus, par exemple, à Montrouge, Thibaut, Au Bergiste, et à Vincennes, Simon, entrepositaire pour Paris et les En Virons.

N. Y.

» Malheureusement pour le gouvernement, les censeurs de journaux malgré leurs sévérités brutales, n'en sont pas encore arrivés à s'incarner entièrement dans la censure. Ils ont tant à rayer, que le peu qui reste est encore une protestation contre le système suivi par notre gouvernement depuis son alliance intime avec la Russie. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 2 mars 1844.

A une heure et demie M. le président monte au fauteuil.

M. de Las Cases s'excuse de ne pouvoir remplir ses fonctions de secrétaire d'ici à quelques jours.

L'ordre du jour appelle la discussion des pétitions sur les fortifications de Paris. On se rappelle que le rapport de M. Allard conclut à l'ordre du jour sur toutes les pétitions.

M. LHERBETTE. La chambre, en ajournant la discussion sur le rapport de M. Allard, a compris l'importance de la discussion que soulèvent les pétitions sur les fortifications de Paris ; cependant je n'abuserai pas de ses moments. Je ne veux pas revenir sur le passé, ni recommencer les discussions qui ont déjà eu lieu à cette tribune ; je veux seulement montrer que M. le rapporteur n'a pas porté le grand jour dans les replis de la question ; je parlerai des dangers que présente la loi de 1841. J'aurai un avantage sur M. le rapporteur, directeur des fortifications, celui de pouvoir juger la question avec impartialité.

La question, long-temps assoupie, s'est ranimée dans l'intervalle des sessions ; de toutes les parties de la France il s'est élevé un cri demandant garantie contre les fortifications, garantie pour nos libertés.

Lorsque la loi de 1841 fut votée, 160 voix s'unirent pour la repousser ; j'ose espérer qu'aujourd'hui ces 160 voix seront fidèles à leur vote. Quant à ceux qui ont appuyé la loi, ils ont droit de se plaindre, car on leur avait promis des fortifications de Paris, et non des fortifications contre Paris, et ils se joindront à nous, je n'en doute pas, pour réclamer des garanties qui ne permettent pas de tourner contre nous ce qu'ils ont entendu tourner contre l'étranger.

Trois systèmes se sont produits dans cette enceinte parmi ceux qui n'approuvent pas les fortifications : les uns repoussent toute espèce de travaux militaires autour de la capitale ; les autres veulent les forts sans l'enceinte ; d'autres enfin l'enceinte sans les forts. Les uns regardent l'enceinte comme une folie, les autres les forts comme un danger. Je ne vois pas comment, en additionnant une folie avec un danger, il pourrait en résulter une transaction au moyen de laquelle ceux qui ont voté les fortifications avec des restrictions viendraient aujourd'hui passer à l'ordre du jour sur les pétitions.

Je sais combien la question que nous avons à résoudre est délicate ; mais, Messieurs, les pouvoirs sont organisés pour se surveiller entre eux, et, dans une foule de cas, la défiance est non-seulement un droit, mais un devoir.

Je ne remonterai pas aux considérations générales sur la loi des fortifications ; je ne rappellerai pas le système de défense changé par ces travaux ; le désavantage qu'il y aurait à encombrer Paris de troupes, à livrer le reste de la France à l'ennemi ; je ne vous redirai pas le danger qu'il y a à laisser le siège du gouvernement sous le coup d'une force militaire.

La chambre prête peu d'attention aux paroles de l'orateur, qui ne nous parviennent plus qu'à travers le bruit des conversations particulières.

Pour moi, je crois, continue l'orateur, que les forts auront pour objet de démoraliser l'armée ; aussi je commence à comprendre pourquoi les ennemis ne sont nullement inquiétés de l'exécution des grands travaux dont il s'agit. Au reste, l'application de cette quiétude se trouve dans plusieurs ouvrages étrangers ; je n'en citerai qu'un exemple ; le major Preston a écrit ceci : « Impuissants contre l'invasion, ils ne sont bons qu'à maîtriser la capitale. »

Je ne vous parlerai pas d'une insurrection militaire s'emparant d'un fort ; je ne parlerai pas non plus des moyens de défense ; mais je parlerai des illégalités qui ont trait à l'agrandissement de Vincennes, les illégalités qui ont trait aux travaux de Saint-Maur, les illégalités qui ont trait aux aliénations de la liste civile, consistant en 180 hectares de bois, lorsque la liste civile, étant usufruitière, ne pouvait les aliéner.

L'honorable membre insiste sur ces trois points et demande à M. le rapporteur des explications précises. Il parle encore des corps-de-garde fortifiés, de certains travaux de fortifications entrepris, selon lui, en dedans de l'enceinte, et qui n'ont évidemment pour but que d'aider à la domination absolue du centre de la France, de la capitale du royaume.

M. Lherbette entre ensuite dans les détails de la question ; il insiste sur la portée de l'artillerie et conteste l'impossibilité établie par M. le rapporteur d'atteindre Paris avec les bombes et les boulets des forts.

M. le rapporteur a dit que le Louvre était hors d'atteinte : mais comment se fait-il que d'autres quartiers puissent être incendiés par l'artillerie des forts ?

On ajoute sur la question politique, que toutes les craintes sont vaines : le gouvernement qui a l'imprudence de recourir aux moyens extrêmes est à l'instant même renversé ; nous en avons eu plusieurs exemples, il est vrai ; mais qui nous garantira contre les violences du gouvernement ? A une autre époque, lors du procès des ministres, un honorable député s'écriait : Où trouver des ministres qui auraient l'insolence de mettre Paris en état de siége ?... Et dix-huit mois plus tard, il s'est trouvé des ministres qui avaient cette insolence !

Les moyens extrêmes ne peuvent sauver un gouvernement, cela est juste ; mais, avant sa chute, ce gouvernement épuisera tous les moyens de résistance : si les baïonnettes sont utiles, on les emploie toujours ; si l'artillerie est utile, on l'emploie aussi : quand les boulets et les bombes des forts deviendront utiles, on n'hésitera pas à les employer !

L'orateur demande des garanties contre le classement de la ville de Paris parmi les places de guerre, et conclut au renvoi au ministre de la guerre de la partie des pétitions relatives à ces garanties.

Abordant la question de l'armement, l'honorable membre développe cette opinion : il n'est pas besoin de dépenses nouvelles pour armer les forts ; il suffirait de 220 pièces pour armer les forts, de 220 pièces qui pourraient lancer 30,000 projectiles sur Paris en fort peu de temps.

M. le rapporteur a prétendu qu'il n'y avait à Vincennes que 329 pièces ; eh bien, soit. Mais on n'en montre que 100 ; où sont donc les 229 autres ? On les cache. Ne peut-on pas en cacher davantage ?

Vous, dit encore l'orateur, vous qui avez condamné les fortifications, vous qui les avez votées et qui voyez aujourd'hui toutes vos illusions détruites, vous tous, unissez-vous à nous pour obtenir des garanties contre l'abus des fortifications !

Je ne réclame pas, ajoute-t-il en se résumant, le renvoi de toutes les pétitions à M. le ministre de la guerre ; il en est qui demandent le renversement des fortifications ; je ne voulais pas des fortifications, mais puisqu'elles sont construites, je suis d'avis qu'il ne faut pas les laisser inutiles. Je n'approuve pas non plus les pétitions qui demandent que les crédits soient sus-

L'orateur lit un grand nombre de citations, entre autres plusieurs articles du *National* pour repousser l'idée que les fortifications pourraient servir contre Paris.

Je dirai deux mots sur le fond de la question en elle-même, dit-il en terminant. Avec les forts détachés, il faudrait, pour bloquer efficacement Paris, une armée d'un million d'hommes. Ces forts ajoutent donc considérablement à l'efficacité de l'enceinte. Une considération dont il faut aussi tenir compte, c'est que les moyens matériels doivent être proportionnés au personnel dont on peut disposer. Or, il y aura toujours à Paris, sans enlever un homme à l'armée qui tiendra la campagne, il y aura toujours à Paris de 30 à 35 mille hommes de troupes de ligne. On peut compter pareillement sur 40 mille gardes nationaux mobiles. C'est donc un corps de 60 mille hommes qu'on aura toujours dans Paris. Cette force suffira amplement pour la défense des forts et de l'enceinte et pour opérer dans l'intervalle.

Paris fortifié sera une garantie pour le gouvernement, et, dans le cas d'une guerre, quelles qu'en soient les chances, on n'aura pas à se préoccuper de la nécessité de déplacer les grands pouvoirs de l'Etat. Le roi et les chambres auront le siége de leurs délibérations à l'abri de toutes les atteintes de l'ennemi.

M. DE TOCQUEVILLE. Je n'arrêterai pas long-temps la chambre ; je n'ai pas pour but de rentrer dans la discussion ; je ne veux qu'éclaircir et circonscrire la question.

Je n'ai ni à attaquer ni à défendre la loi de 1841 ; c'est une loi, je la respecte ; l'avenir décidera si la chambre a eu tort ou raison de l'adopter.

La question est de savoir si la loi est exécutée dans le sens qu'on a voulu lui donner en la votant. Pour ma part, je crois qu'on a été beaucoup plus loin que la loi.

J'ai à demander à M. le ministre de la guerre des explications sans lesquelles je crois impossible de décider ce que nous devons faire des pétitions qui nous sont adressées.

J'interpellerai le ministère sur les travaux exécutés sur deux points : à Vincennes et à Saint-Maur.

On a fait à Vincennes ce que rien dans la loi ne pouvait faire prévoir. Je ne chercherai pas si le gouvernement avait le droit d'employer les fonds votés par la chambre à d'autres travaux de défense que ceux qui ont été déterminés dans la loi, si l'on avait le droit d'entreprendre, sans l'aveu de la chambre, des travaux qui n'appartiennent pas à la défense de Paris.

A Vincennes, on a entouré un espace de 2,000 hectares carrés, on le couvre de constructions ; ces travaux ont-ils pour but la défense de Paris ? J'ai consulté sur ce point tous les militaires de ma connaissance ; tous se sont réunis pour m'affirmer que ces travaux n'ajoutent rien à la défense de Paris. Je m'en rapporte sur ce point à tous les militaires qui siègent en cette chambre, à M. le ministre de la guerre, à M. le rapporteur lui-même.

Ce qu'on a fait à Vincennes, Messieurs, ce n'est ni plus ni moins qu'un camp retranché dans lequel on peut, dès aujourd'hui, enfermer 5,000 soldats, 1,000 chevaux, et dans lequel bientôt on pourra contenir 7 ou 8,000 hommes. Eh ! bien, Messieurs, je dis que c'est là un fait très grave. (Rumeurs au centre.)

Précisons les faits, nous en tirerons ensuite les conséquences. Cette idée n'est pas isolée ; ce qu'on fait à Vincennes, on a commencé à le faire aux portes mêmes de Vincennes, à Saint-Maur. Pour résoudre la question, il faut faire comme moi, aller à Saint-Maur. (On rit.)

On a fait à Saint-Maur un abattis complet sur un espace de 168 hectares. Savez-vous ce que c'est, Messieurs, que 168 hectares ? (On rit.) C'est un espace égal au cinquième de la totalité de ce que couvrent les fortifications. Je vous le demande, Messieurs, que comptez-vous renfermer dans cette enceinte ?

Vous y renfermerez des établissements, vous y renfermerez des régiments, vous en ferez un camp retranché, inutile à la défense de Paris, mais qui place les troupes en dehors de Paris, aux portes de la ville, et qui les rendra insaisissables à Paris. (Interruption.)

La loi de 1841 a-t-elle autorisé ces travaux ? Non, Messieurs, cela n'est ni dans la lettre ni dans son esprit. Cette conséquence qu'on fait sortir de la loi de 1841 serait beaucoup plus périlleuse que le principe lui-même.

Remarquez le danger qu'il y aurait si, à propos des fortifications de Paris, on pouvait trouver le moyen d'enfermer à ses portes une armée tout entière. La garnison de Paris, sous la république, sous l'empire, sous la restauration, était de 15,000 hommes, elle est aujourd'hui de 40,000 ; vous devez comprendre quel péril il y aurait à laisser enfermer en dehors de Paris, à côté de Paris, une force armée aussi considérable.

Je ne veux pas, continue l'orateur, remuer les passions, mais pensez-vous que lorsque Paris sera placé entre une armée de 200,000 hommes au-dedans et de 20,000 hommes au-dehors, placés de manière à échapper complètement au contact de la population, Paris ne sera pas menacé de quelque chose de nouveau et de considérable ?

On a parlé des dangers, de la possibilité d'un bombardement. Je n'ai jamais beaucoup cru à ces dangers ; je crois que ce n'est point avec des bombes qu'on contient les peuples, mais avec des baïonnettes.

Ce danger n'est pas le seul. N'en est-ce pas un aussi que de séquestrer les troupes de la population ? En France, le soldat est citoyen, c'est là notre garantie.

M. LIADIÈRES. Est-ce que les soldats ne sont pas aussi des citoyens ?

M. DE TOCQUEVILLE. Sans doute, mais le soldat est aussi subordonné d'une manière absolue, et l'on ne peut se dissimuler le danger qu'il y a à agglomérer des soldats autour de Paris, de les renfermer pour ainsi dire dans des lazarets. (Réclamations au centre.) Je vous le demande, Messieurs, est-ce là ce que vous avez voulu en votant la loi de 1841 ?

Si telles n'étaient pas vos intentions, si vous n'avez pas voulu établir des camps retranchés aux portes de Paris, pourquoi le ministère ose-t-il les entreprendre ?

Saint-Maur, suivant moi, Messieurs, est destiné à placer des régiments ; il est destiné à placer beaucoup d'autres choses, je le sais, et je puis, sur ce point, fournir à la chambre des renseignements très exacts et très détaillés.

Vous vous rappelez que M. le ministre de la guerre a dit l'année dernière dans un rapport au roi et à cette tribune, que les fortifications de Paris changeraient complètement le système de la défense ; il vous a dit qu'il fallait qu'il y eût à Paris un grand nombre d'établissements destinés à ravitailler une grande armée. Ces établissements, c'est à Saint-Maur qu'on veut les construire. Voilà la destination de cet espace qu'on a dépouillé ; cet espace est grand comme la ville de Dijon.

Messieurs, voici ce qu'on veut faire à Saint-Maur :

Fortifications,	6 millions.
Arsenal,	1 million.
Fonderie,	1 million.
Manufacture d'armes,	1 million.
Arsenal du génie,	500,000 fr.
Hopital pour 12,000 malades,	12 millions.
Manutention pour 100,000 hommes,	4 millions.
Magasin d'objets confectionnés, d'hab., etc.	1,500,000 fr.
Total,	32 millions au plus bas compte.

Voilà sur quels points j'appelle les dénégations de M. le ministre de la guerre.

Par quelles bizarreries si l'on croit que des établissements si considérables

[illegible] centre.)

Voilà pour Vincennes. A Saint-Maur, je ne nie pas qu'il ne puisse y avoir le projet de préparer l'emplacement d'un camp retranché de 30 mille hommes. Au surplus, messieurs, vous devez juger plus tard de ce projet comme de tous ceux qui auront pour objet l'armement de Paris. Quand les plans du gouvernement auront été tracés, il vous les soumettra ; vous en pèserez les inconvénients et les avantages.

Le premier orateur entendu, l'honorable M. Lherbette vous a dit qu'un major prussien avait exprimé l'opinion que les fortifications de Paris étaient plutôt dirigées contre le dedans que contre le dehors. Eh bien ! je citerai ce que l'on pense des fortifications de Paris en Angleterre, dans un pays de libre discussion, mais où tous les partis se réunissent quand il s'agit d'une mesure qui intéresse la puissance nationale. Qu'a-t-on dit des fortifications en Angleterre ? On a émis deux opinions : Qu'elles pourraient être très favorables à un despote, et qu'elles étaient parfaitement inutiles à la défense du pays. D'où il faut conclure que les Anglais sont très amis, très jaloux de notre indépendance nationale, ou qu'ils n'aiment pas les fortifications de Paris. (Hilarité.)

En Prusse, on a vu la chose d'une autre manière, et les Prussiens connaissent nos affaires politiques et militaires aussi bien que nous. Un officier de cette nation me disait, à la vue des fortifications de Paris : « Rien ne donne une plus haute idée de la force de la France que ces immenses travaux entrepris en pleine paix. »

Le même officier ajoutait : « Toutes les petites places que nous créons en Allemagne ne peuvent exercer une grande influence ; mais votre grande fortification de Paris change tout le système de la guerre. »

Différents écrits ont été publiés en Allemagne. Le plus récent portait ce qui suit : « La perte de la capitale frappe la nation comme un coup de foudre. Le danger de la capitale *fortifiée* excite tous les moyens de défense d'un pays. Tant qu'elle se défend, le pays peut se sauver. Par la manière grandiose dont il fortifie sa capitale, le gouvernement français met le point sur l'i. Paris fortifié est la garantie de l'indépendance nationale ; Paris, devenu le camp fortifié de la France, sera le point principal de ralliement de toutes les forces de la nation. Paris fortifié fournira le stimulant le plus énergique à tous les éléments de la défense du pays. »

L'honorable général termine en disant que les opinions exprimées par les étrangers sur la fortification de Paris, sont une excellente réponse aux objections élevées ici contre elles.

M. DE LAMARTINE. (Mouvement d'attention.) Sans m'arrêter au point spécial de Vincennes, soulevé tout-à-l'heure par mon honorable ami M. de Tocqueville, j'avouerai tout de suite à la chambre que j'ai le malheur d'être un de ces hommes assez naïfs, pour rappeler une expression employée à cette tribune, pour s'alarmer de cette vaine fantasmagorie de seize forts, de ces établissements considérables accessoires à ces forts, de cette enceinte et de ces bastions fortifiés, au milieu desquels vous aurez une garnison de 50,000 hommes et 3,500 bouches à feu en batterie sur la capitale de mon pays.

A ce titre, je suis aussi un de ces hommes qui ont le plus fomenté, soufflé, entretenu la sollicitude, l'agitation de l'opinion publique contre les fortifications de Paris, soit ici à la tribune, soit dans la sphère plus bornée de leurs départements et dans la presse périodique, et qui, par conséquent, doivent à leur commettants et à eux-mêmes d'appuyer le plus ces pétitions devant vous. (A gauche. Très bien ! très bien !)

Que l'honorable rapporteur et le préopinant ne cherchent donc pas ailleurs qu'où elles sont les causes de ces pétitions. Le seul coupable, le seul agitateur, c'est le bon sens des départements. L'émotion factice de 1848 est passée ; le bon sens se réveille.

Les pétitionnaires, Messieurs, vous disent ce que nous avons dit nous-mêmes à cette tribune, que les fortifications de Paris sont une dépense ruineuse et improductive, qui grève le contribuable des dernières extrémités du royaume pour protéger un seul point, et le point le moins défensible du territoire ; que ces seize forts, ces bastions, cette enceinte immense, ces casernes fortifiées, cette place de guerre de 1,200,000 âmes exigent, en bâtiments, entretien et garnison, des sommes en capital incalculables, et que la garnison d'une telle place exigerait un surcroît de troupes d'au moins 45,000 hommes et un entretien d'au moins 12 millions ; ces fortifications ajoutent au budget un chapitre permanent de 50 millions.

Ces pétitionnaires nous disent que la pensée de fortifier les capitales est une pensée en contradiction avec les lois de la guerre moderne et avec l'esprit même de la civilisation, qui a toujours mis hors de cause, hors de la loi de la guerre, ces grandes réunions d'hommes, de monuments, de richesses, d'arts, de population, de temples, de vieillards, de femmes, d'enfants, de commerce, qu'une nation entasse dans sa capitale ; qu'appeler sur ce point, pour ainsi dire vital, inviolable, sacré, des nationalités, les périls extrêmes, la loi des siéges désespérés, les blocus, la famine, c'est exposer les nations à périr d'un seul coup ! (Bravos à gauche.)

M. le général Paixhans faisait tout-à-l'heure un titre de gloire à la loi de 1841, de changer le système de la guerre. Je lui en fais un tort, moi ! Non, ce n'est pas à cette tribune, ce n'est pas du milieu d'un peuple qui a enseigné l'art de la guerre à toute l'Europe, et qui lui a dû tant de victoires et tant de glorieuses défenses de la patrie, qu'il faut se vanter de changer le système de la guerre en France ! (Très bien ! très bien !)

On vous rappelle ce que disait Bernadotte au directoire, qui lui proposait de fortifier Paris, et de se placer, comme voulez le faire avec l'armée française, entre Paris et la coalition. « Si Paris était fortifié, et que je fusse chargé de le couvrir, je me hâterais de m'en éloigner, car je craindrais bien plus la ville impossible à défendre que j'aurais derrière moi, que je ne craindrais l'armée que j'aurais en face. » Et, en effet, Messieurs, vous représentez-vous en cas de blocus ou de siége la situation morale d'une armée renfermée dans vos forts et dans vos remparts, ayant à côté d'elle, derrière elle, au milieu d'elle une ville agitée de 2 millions d'âmes en proie à toutes les terreurs, à toutes les fureurs d'une ville entourée par l'ennemi ? Tremblante pour ses vivres, remuée jusque dans ses fondements par les bruits vrais ou faux, par les contre-coups de l'imagination, émue de tant de milliers d'hommes, multipliée par leur marche et par l'aspect de la guerre, des bombes, des blessés, des malades, des hôpitaux encombrés, des incendies, des séditions, des émeutes inévitables et terribles dans de telles conditions ? Il n'y a pas de moral d'armée qui résiste à de si continuels ébranlements ! L'ennemi devant elle, une nation entière à contenir, et le siége du gouvernement lui-même, les *Tuileries*, les *chambres* à protéger contre les commotions réitérées de ce double volcan de la sédition et de la guerre, sur lequel reposerait un gouvernement dans Paris assiégé ; cela fait reculer l'imagination et le bon sens. (Murmures au centre.)

Mais ils vont plus loin, ils vont au fond même de la question militaire et politique. Ils disent : De deux choses l'une, ou la guerre pour laquelle vous élevez ces fortifications sera une guerre de la France à une autre puissance, à la Prusse, à l'Angleterre ou à l'Autriche, par exemple ; on cessera une guerre de coalition, une guerre extrême avec toute l'Europe. Si c'est une guerre ordinaire, une guerre de peuple à un autre peuple, à quoi bon ces dépenses incalculables, et ces périls dont vous menacez les institutions de votre pays, en les subordonnant à un système tout militaire ? En cas de guerre pareille, c'est une lâcheté et une honte de s'enfermer dans le cœur de

Messieurs, il est impossible que le pays ne se préoccupe pas de ces seize forts, dont deux portent jusqu'au sein de la capitale, et qui tous portent sur la banlieue, qui est aussi chère à la France que la capitale elle-même. Il est impossible qu'il ne se préoccupe des dangers que ces forts feraient courir au pays, non-seulement en cas de guerre étrangère, mais surtout en cas de guerre civile.

Oubliez-vous que du jour où les forteresses ont disparu du sol féodal, des repaires de la guerre civile ont disparu avec elles ?

Si, il y a quelques années, lorsque le prince Napoléon a fait sa tentative dans une caserne de Strasbourg, il l'eût faite dans un de vos forts, savez-vous si l'issue eût été la même, et s'il n'y aurait pas eu un danger extrême à laisser flotter le drapeau de la sédition militaire contre le drapeau des institutions de votre pays ?

Enfin est-ce que le pays ne doit pas s'occuper de ce qui s'est passé à d'autres époques de notre histoire? Est-ce qu'il ne se souvient pas que les forteresses élevées pour défendre la nation n'ont servi le plus souvent qu'à l'opprimer? Est-ce qu'il ne se souvient pas du règne de Charles VII où, pendant dix-huit ans, les Anglais firent flotter leur drapeau sur les remparts de France, en laissant errer de province en province le gouvernement national et les princes français chassés de Paris ?

Voilà, messieurs, ces pensées qui préoccupent, qui inquiètent légitimement le pays; voilà ce qui nous commande une grande sagesse, une grande prévoyance dans les concessions que nous faisons à la puissance militaire du trône.

Maintenant, que demandent les pétitionnaires? (Bruit.) Je prie la chambre de m'accorder ensuite très peu de minutes de silence, et je la prie de considérer que, quelles que fussent mes opinions personnelles sur l'ensemble de la question, je ne sors pas, dans la discussion, des bornes du respect que je dois à mes collègues. J'ai pensé autrement à l'origine de cette discussion que la plupart des honorables amis avec lesquels je vote aujourd'hui ; mais loin de ma pensée, loin de mon cœur l'idée de froisser les généreux sentiments que je reconnais en eux : ils ont voté les fortifications de Paris pour la sécurité du sol qu'ils voulaient défendre. Ils ont fait ce sacrifice; ils l'ont fait avec courage, avec énergie, avec conviction ; ce sacrifice, ils le referaient avec plus de réserve; ils y mettraient ces précautions que l'exagération même du système des fortifications d'aujourd'hui demande à tous les amis du pays, comme à tous les amis de la liberté !

Voilà les craintes de la France; elles sont chimériques si vous voulez, mais elles existent. Le pays ne croit pas que sa défense soit dans sa capitale. Il croit, au contraire, que c'est là que les nationalités s'engloutissent et périssent avec les civilisations ; il en a le pressentiment, et c'est là ce qui le rend irréconciliable avec vos forts.

Oui, voilà les impressions vraies de beaucoup de citoyens, impressions qui vont toujours croissant dans nos départements surtout, impressions que je m'honore de propager, car je les partage! dont j'assume hardiment la responsabilité sur mon intelligence et sur mon honneur. Oui, du jour où j'ai vu le gouvernement du roi surprendre à l'émotion généreuse de mes amis, ce vote d'urgence, cette loi de dictature, ces citadelles dominant le siège des pouvoirs législatifs, en face de la tribune, comme un défi à la sécurité, à l'indépendance des départements ; de ce jour-là, j'ai juré défiance au nouveau gouvernement de mon pays. (Murmures au centre.)

Jusque-là, j'avais travaillé à l'affermissement constitutionnel, non-seulement du gouvernement, mais même des personnes, mais même de la dynastie que la révolution de juillet avait inaugurée sur mon pays. Mais de ce jour-là, j'ai juré défiance au nouveau gouvernement de mon pays. Et pourquoi ne me défierais-je pas? Ne devons-nous pas nous défier tous d'un gouvernement qui ne se fie pas suffisamment au pays. (Très bien, très bien !) qui témoigne par des mesures dont il est impossible d'expliquer le sens qu'il n'a pas une confiance suffisante dans le pays; qu'il cherche dans des établissements militaires exagérées un appui, une sécurité, une permanence que, selon moi, il ne devrait demander qu'à ses institutions. Je ne trouverais pas un autre exemple de cette défiance dans l'histoire de mon pays; et vous ne voulez pas que je réfléchisse, que je m'étonne, que je me défie! (A gauche.— Très bien, très bien ! — Longue interruption.)

N'avons-nous pas vu Louis XIV avec les ennemis à sept marches de son trône; a-t-il fortifié ? Non, il a démantelé Paris. Henri IV a vu le royaume à peine dans sa main et prêt à lui échapper par le tiraillement des guerres religieuses, et il a rasé les fortifications de Paris. La république a vu le continent amonceler ses armées sur le Rhin, et elle n'a pas fortifié Paris : elle a levé la France, elle ne l'a ni assise, ni murée dans vos forteresses. Napoléon a vu deux fois l'Europe marcher sur lui, et il a été au-devant d'elle ; il n'a pas enfermé la France dans les bastions de Paris. Il l'a conduite au devant de l'ennemi, et l'a coupé en tronçons par des manœuvres décisives: il n'a péri que parce que la France lui manqué et non pas Paris. (Bruit au centre.)

Napoléon n'a pas cherché le salut de la France dans Paris, mais dans la victoire. Eh bien ! ce que de pareils hommes, ce que de pareils temps, ce que des institutions si énergiques, si libérales, ont cru devoir faire pour la sécurité du pays; vous, en pleine paix, avec un peuple façonné à la guerre, qui a vingt fois donné des leçons de courage et d'art militaire au monde, vous avez cru qu'il était nécessaire pour vous d'enfermer votre capitale non-seulement dans cette enceinte et dans ces établissements, dans cette ceinture de fer et de feu, dont l'honorable M. de Tocqueville vous démontrait le danger tout-à-l'heure, et dont l'honorable M. Arago viendra compléter tout-à-l'heure le tableau à cette tribune. (Interruption.)

Je dis, messieurs, qu'avec les intentions les plus loyales et les plus pures, quand on voit de la part du gouvernement de pareils témoignages d'inquiétude, de défiance envers le pays, on est involontairement amené à se demander à soi-même s'il n'y a pas quelque pensée pour lui sur les fortifications de Paris. Je n'accuse pas les hommes, j'avance et j'affirme que leurs actes peuvent être imprévoyants, mais que leurs intentions ont été loyales; mais je dis que sous l'institution même, car c'est une institution, des fortifications de Paris, avec la garnison qu'elles exigent, avec les forts qu'elles supportent, il y a une pensée, et que cette pensée, elle est violente pour moi ; elle est menaçante pour beaucoup d'opinions dans le pays; que cette pensée, ce n'est pas autre chose, écoutez-moi bien, et murmurez tant que vous voudrez (Rumeurs) ; ce n'est pas autre chose qu'une dénaturation réelle des institutions et du gouvernement de juillet. (Exclamations au centre. — A gauche. Très bien!) Cette pensée, ce n'est pas autre chose que la rupture matérielle de l'équilibre. (Interruption.)

Je demande à ceux qui persévèrent à m'interrompre de rentrer en eux-mêmes et de me répondre avec sécurité ; je le demande surtout aux hommes qui siègent de ce côté de la chambre... (la gauche), et qui se glorifient d'avoir les premiers donné l'initiative de la révolution et des institutions de 1830... (Réclamations au centre.) Je leur demande et je demande à la chambre tout entière, je demande au bon sens du pays, si les fortifications de Paris telles qu'on vous les dessine, telles qu'on vous les augmente, telles qu'on va vous les armer un jour, avaient existé en 1836, auriez-vous fait la charte de 1830? (Mouvement.)

Voilà ce que je vous demande. Eh bien, j'affirme qu'il n'en est rien; j'affirme que, si les fortifications de Paris avaient existé, la première œuvre de la révolution de juillet aurait été de les détruire, de les raser.... (Oui! oui!) que, si vous ne les aviez pas détruites le lendemain de la victoire du peuple, vous auriez fait une autre charte ! (Violentes exclamations au centre.) Oui, Ne vous étonnez pas que le pays, tranquillisé sur les dispositions des puissances étrangères et sur les destinées de sa nationalité, vous demande aujourd'hui quelques précautions que la prudence commande, quand il voit, non pas ses institutions, je n'exagère rien, mais le sens intime et profond de ces institutions sinon détruit, du moins altéré par les nouvelles forteresses que la loi de 1841 a fondées autour de la capitale.

Que la chambre y fasse attention, c'est la France du 14 juillet qui lui parle dans ces pétitions; respectez ses craintes, fussent-elles à vos yeux exagérées et sans motifs; il ne vous est pas permis de dédaigner ses inquiétudes, messieurs! La liberté est ombrageuse et jalouse partout, c'est sa nature, c'est son caractère et certes son devoir; elle est ombrageuse et inquiète, surtout quand elle est jeune, récente, à peine affermie, travaillée par la corruption dans ses organes, menacée au-dehors, et qu'elle a été trahie si souvent et si effrontément par ceux qui lui devaient tout (Bravos à gauche), qui ne vivaient, qui ne régnaient que par elle (Oui! oui!); par ceux qu'elle avait élevés sur son pavois, qu'elle avait été chercher dans la foule et entourer de sa toute-puissance, non pour la trahir et la menacer (Très bien! très bien!), mais pour la défendre et la conserver inviolable à nous et à nos enfants. (Approbation à gauche.)

Voilà, Messieurs, sur quoi se fondent les pétitions que nous soutenons dans leur droit, dans leur prudence et non dans leur exagération, s'il y en a; renvoyez-les au conseil des ministres, afin qu'il nous propose les lois de garantie, de sûreté, de limitation que la sécurité de la guerre et de la constitution nous commandent.

Je demande, en outre, que la chambre recommande ces pétitions à sa commission générale du budget, afin que cette commission s'assure s'il n'y a pas eu des interversions de crédits et si l'on ne s'est pas servi soit des fonds extraordinaires du budget, soit des fonds des fortifications pour en dénaturer la destination et créer un danger pour notre pays.

(Aux voix! aux voix! Agitation.)

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Ce que vient de dire M. de Lamartine m'impose de venir à cette tribune répondre quelques mots sur l'exécution de la loi qui a été votée en 1841.

Messieurs, lorsque j'ai vu des pétitions surgir de diverses parties de la France, lorsque j'ai vu la polémique des journaux exagérer le but de la pétition, lorsque j'ai vu.........

UNE VOIX. Quand il aura tout vu.

M. SOULT. Quand j'ai vu arriver la pétition à la chambre, je me suis demandé ce qui depuis un an m'avait pu mériter de tels reproches; ma conscience m'a rassuré.

Messieurs, l'année dernière, on parla également de Vincennes, de l'armement des forts, la commission chargée d'examiner le budget, demanda des retranchements insignifiants en eux-mêmes, mais qui avaient pour but de blâmer le ministre, la chambre, après avoir entendu le ministre de la guerre, décida que le retranchement n'aurait pas lieu.

Depuis lors la loi n'a pas cessé d'être observée. A Saint-Maur, dont on a parlé, il ne s'est fait encore aucun travail; on a fait des études, on en a fait sur d'autres points de la France, c'était mon devoir de ministre de la guerre de faire faire ces études, et je ne crois pas avoir à en rendre compte; je n'aurais pas cru devoir manquer à des devoirs que j'ai à remplir. (Hilarité.)

Dans le rapport que j'ai fait à la chambre en 1843 j'ai dit, il est vrai, que dans ma pensée, et il m'est bien permis d'en avoir une (hilarité) ; j'ai dit que par les fortifications de Paris le système de défense du royaume se trouvait totalement changé. Ne faut-il pas, en effet, qu'une armée battue à la frontière puisse trouver à se ravitailler en se repliant sur Paris? Eh bien! Messieurs, qui veut la fin veut les conséquences. (Nouvelle hilarité.)

Ce défrichement à Saint-Maur dont on a parlé n'est rien autre chose qu'un camp de manœuvre que le roi a bien voulu accorder à l'armée pour lui éviter de revenir de Vincennes au Champ de Mars, il l'a accordé dans sa sollicitude pour les troupes et je l'en ai remercié. (Hilarité.)

Le gouvernement, continue l'orateur, n'a rien fait et ne fera rien sans qu'il y ait été autorisé par la chambre. Vous le savez, Messieurs; chassez donc cette défiance que vous avez du gouvernement. Vous savez très bien que je ne serais pas ministre de la guerre si je n'avais pas la conscience d'avoir bien fait.

L'orateur termine en disant qu'il croit avoir donné des explications assez claires pour qu'il croie qu'il n'y a plus à y revenir.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Arago; l'usage est que l'on réponde toujours à un ministre, mais, vu l'heure avancée, je propose à la chambre de remettre la discussion à un autre jour.

Voix. Non ! non! Vive agitation. M. Arago monte à la tribune et prononce quelques paroles que le bruit de la chambre ne nous permet pas d'entendre.

A samedi! à lundi!

Après une discussion confuse, M. le président met aux voix le jour où la discussion sera renvoyée.

Le centre et le centre droit se lèvent pour demander que la discussion soit renvoyée à samedi; la gauche et une partie de la droite se lèvent contre. La première épreuve est déclarée douteuse.

A la seconde épreuve il est décidé que la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à six heures un quart.

Lundi à une heure séance publique. Suite de la discussion de la loi des patentes.

ANGLETERRE.

La presse anglaise continue à féliciter notre gouvernement de l'acte qui a froissé si vivement chez nous le sentiment national. Elle feint de s'étonner que l'opinion publique, en France, voie dans le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars une concession à l'Angleterre. Autant vaudrait, dit le *Standard*, qualifier de concession à la France la mercuriale adressée récemment à lord Paulett, qui avait pris possession des îles Sandwich.

Le *Globe* affirme qu'aucune remontrance n'a été faite par le cabinet de Londres à celui de Paris. Il avoue toutefois que lord Aberdeen a fait demander par lord Cowley au cabinet du 29 octobre, si à Paris on avait reçu de Taïti un rapport différent de celui parvenu à Londres. Puis il ajoute : « Toute idée de remontrance a dû être abandonnée, *quand on a su le gouvernement français décidé au désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars.* »

Le *Morning-Chronicle* regrette que le gouvernement anglais ne se soit pas opposé dès le principe au protectorat de la France sur Taïti. Cela aurait évité, dit-il, des difficultés et des collisions futures, car maintenant que l'amour-propre national des Français a pris feu sur cette question, ils sont capables de s'obstiner à réclamer la souveraineté de Taïti, d'accuser de lâcheté tout ministre *qui craindrait, comme M. Guizot, d'offenser l'Angleterre*, et de n'applaudir à l'avènement d'un ministère nouveau qu'à la condition que ce nouveau ministère prendrait l'engagement d'annexer Taïti à la couronne de France.

Mais il avait été prévenu par ses amis, qui lui ont procuré un passeport signé du chargé d'affaires belge, contresigné par divers représentants étrangers, et dûment visé par les autorités portugaises. Il attend, en lieu sûr, le prochain départ du paquebot d'Angleterre. C'est là le gracieux remerciement qui est fait par le gouvernement de Lisbonne à l'homme qui, étant à la tête du gouvernement de Madrid, lui offrit le secours d'une armée, secours, du reste, qui, s'il eût été accepté, eût été funeste au Portugal.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Siècle* termine ainsi son premier Paris sur la séance d'hier : « Au » sortir de la séance, sait-on qui s'applaudissait le plus haut? Ce ne sont » pas les ministériels, mais les radicaux. Les premiers étaient quelque » peu humiliés de leur victoire; les autres en prévoyaient les conséquen- » ces, et même en en déplorant l'effet immédiat, ils s'affermissaient dans » cette pensée que leur principe seul pourrait un jour, aux yeux des peu- » ples, relever tout ce qu'on abaisse aujourd'hui. »

— Le *Courrier français* n'espère plus rien d'une chambre qui expie par un prompt retour la moindre velléité d'infidélité à un ministère, dont elle ne peut pas plus se séparer que le corps de l'âme. Il n'y a plus, ajoute-t-il, qu'à attendre. L'opinion publique ne saurait tolérer toujours cet accouplement de l'inertie parlementaire et de l'inaction ministérielle.

— « Des hommes d'Etat peuvent-ils ignorer, dit le *Constitutionnel*, » que les blessures faites à l'honneur d'un peuple libre se ferment diffi- » cilement? M. Guizot se vante de son impopularité; c'est très bien dans » les jours sereins; mais le temps des orages est-il passé sans retour? » Voilà la question? »

— Voici un curieux aveu du *Globe* : « C'est parce que derrière la motion de M. Ducos, dit-il, on a vu poindre la personne de M. Thiers et les principes de M. Thiers, que la plus forte majorité qui se soit présentée depuis le commencement de la session a repoussé l'ordre du jour motivé de M. Ducos. »

— Le *National* regrette que quelque orateur de la gauche ne se soit pas levé pour protester, comme l'a fait un instant M. Ducos, contre le système d'abaissement progressif au terme duquel nous semblons être parvenus. Le silence de l'opposition, dans une circonstance semblable, ne lui semble pas moins déplorable que l'étrange aberration de la majorité.

— Après un tel vote, dit la *Quotidienne*, il ne reste plus qu'à abandonner le protectorat et à évacuer l'île de Taïti. »

— La *Presse* se félicite du résultat de la séance d'hier. « Nous sommes enfin entrés, dit-elle, dans la vérité du régime constitutionnel; désormais les cabinets ne tomberont plus sur des questions de personnes, mais sur des questions de principe. »

— Le *Journal des Débats* triomphe. « L'ardeur de l'opposition, dit-il, » son arrogance, ses menaces, ses faux calculs avaient jeté dans le pu- » blic et même dans la chambre le trouble et l'incertitude ; le vote a dis- » sipé tous ces nuages. » Au fond de cette discussion si âcre et si violente, déclare-t-il en terminant, il n'y avait certainement que des questions de personnes.

Faits divers.

Le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny sera ouvert au public le dimanche 17 mars et tous les dimanches suivants.

— On écrit de Constantinople le 14 février :

« Il règne ici un mouvement extraordinaire. Une partie de la colonne d'expédition a pris la route de Biskara. Le reste suit activement. Biskara est occupé par un bataillon de 300 hommes des réguliers d'Abd-el Kader, troupe qui vit de rapine et dont les habitants s'estimeront heureux d'être délivrés. »

— M. Saubat, député de Villefranche (Haute-Garonne), vient de mourir à Paris. Avant-hier, M. Saubat avait encore assisté à la séance. Le soir, en rentrant, il prit un bouillon, se sentit indisposé et se mit au lit pour ne plus se relever. Il est mort ce matin. On pense qu'il a succombé à une violente irritation d'entrailles.

— Une lettre de Goritz annonce que le duc d'Angoulême a eu une rechute, et que son état inspire de vives craintes.

— La chasse a été close dans le département de la Seine.

— Hier a eu lieu la clôture des déclarations des exposants à l'Hôtel-de-Ville. En 1839, le département de la Seine comptait 2,049 exposants à l'exposition de l'industrie, c'est-à-dire plus de la moitié. Cette année, il y en aura environ 2,500. Sous quelques semaines, les exposants vont être invités à transporter leurs produits au palais de l'industrie qu'on achève en ce moment. On sait que, par ordonnance royale, l'ouverture de l'exposition est fixée au 1er mai prochain.

— La Seine commence à baisser.

— On écrit de Turin à la *Gazette d'Augsbourg* que décidément le bey de Tunis refuse de céder aux représentations du gouvernement sarde, relativement à l'exportation du blé, et que l'escadre de cette dernière puissance se réunit à Cagliari, d'où elle mettra à la voile vers le milieu de mars. Si, d'ici-là, les efforts de M. de Bourqueney et de sir Strafford Canning à Constantinople ont été infructueux. Le chevalier Mameli remplacera M. Courtois dans le commandement de l'escadre.

— Il résulte des relevés officiels, que le chiffre total des pauvres soutenus pendant un trimestre dans 584 ateliers de charité de l'Angleterre et du pays de Galles, s'élevait à 1,303,089, savoir, 201,927 dans ces établissements et 1,101,162 au-dehors.

— La collecte de MM. les jurés de la seconde quinzaine de février s'est élevée à la somme de 240 francs, qui a été attribuée par quart aux sociétés de patronage des prévenus acquittés, des jeunes libérés, à la colonie de Mettray et à celle des jeunes garçons pauvres établie à Petit-Bourg.

— Le gouvernement belge vient de proposer aux chambres un projet de conversion de la rente cinq pour cent en quatre et demi pour cent.

salres à la prospérité de l'agriculture. Ces paroles ont été accueillies par les marques d'une vive sympathie de la part de toute l'assemblée.

Après avoir voté quelques amendements sur les modifications du tarif des douanes, après avoir demandé que le délai pour la préemption soit prolongé de trois à six jours, le congrès a émis le vœu que le gouvernement maintînt des tarifs suffisants pour laisser subsister dans des conditions *possibles* la production de la laine, indispensable à notre agriculture.

Demain s'ouvrira la discussion importante sur les chambres consultatives et le ministère de l'agriculture. Nous rappelons au congrès que cette discussion a été remise au dimanche, afin de permettre aux députés membres du congrès d'y prendre une part active dont chacun appréciera es avantages.

C. hyp...	770 »	» »	» »	Obl. Piémont	1000			
4 Can...	» »	» »	» »	Emp. d'Haïti				
				Banq. belg.	660	» »	» »	» »

CH. DE F. au Ct.					
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. ».	» »
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 352 50.	» »
— R. G.	175 »	» »	H. 5 »	— 177 50, 175.	H. 2 50
Orléans.	852 50	» »	H. 3 75	— 856 25, 853 75.	H. 2 50
Strasb...	245 »	246 25	H. 1 25	— 248 75, 247 50.	H. 2 50
Rouen..	832 50	» »	» »	— »	» »
Havre...	675 »	676 25	H. 6 25	— 677 50, 675.	H. 6 25
Marseill.	760 »	» »	H. 10 »	— 762 50, 757 50.	H. 7 50
Montp..	» »	» »	» »	— » ».	» »

Spectacles du ...

7 h. »|» OPÉRA.—Les Huguenots.
8 h. »|» ITALIENS.
6 h. 3|4 THÉATRE-FRANÇAIS.—Tartuffe. Verre d'eau.
6 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE.—Part du Diable. Richard.
6 h. »|» ODÉON.—Sémiramis. Lucile. Mlle Rose.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—L'Homme blasé. Marguerite. Petites misères. Veille.
7 h. VARIÉTÉS.—Gamin. Vendetta. Carabins. Maître d'école.
7 h. »|» GYMNASE. — La Tante Bazu.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Carlo. Cravachon. Paillasse. Bonbonnière.
5 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. 1|2 AMBIGU.—Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1|4 GAITÉ.—Chevaux, Stella.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE.—Murat.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

1er Mars.			2 Mars.		
Arrivages	3070 q.	68 k.	Arrivages	3264 q.	80 k.
Ventes	3431	50	Ventes	3364	31
Restant	10976	46	Restant	10876	95
Cours moyen		36,84	Cours moyen		36,97
Cours-taxe		36,56	Cours-taxe		36,61
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 29 q. 63 k.		30,30 à 54,80	Gr. 3 q. 14 k.		50,95 à 52,85
1re 293	50	36,95 à 39,50	1re 207	24	37,25 à 40,50
2e 194	68	35,65 à 36,30	2e 433	48	35,65 à 36,95
3e 13	50	32,50 à 00,00	3e 42	47	29,30 à 33,40
4e 27	36	26,75 à 00,00	4e 7	85	25,50 à 00,00
A l. 2592	07	35,65 à 38,35	Al. 2417	80	30,55 à 38,20

ROUEN, 1er Mars.—Farine à régence: 37,73. — Farine, 1re m.: 35,85; 2e: 35,22; 3e: 34,40.

LILLE, 28 Février.—Farine 1re m.: 35,37.

CAMBRAI, 28 Février. — Farine, 1re m.: 35,00; do à la grosse: 34,00; 2e: 33,00; 3e: 31,50.

NANTES, 27 Février. — Farine, 1re m.: 39,38; 2e: 38,90. Les cours n'ayant subi aucune variation, la position des farines reste la même.

Issues de blés.

PARIS, 2 Mars. *Cours commercial*. — Son: 7,00 à 7,50 les 225 litres. — Mouture: 8,50 à 9,00. — Recoupe 11,00,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage: 20,00 à 20,50 les 150 kil.

LILLE, 28 Février. — Son, les 100 kilog. 7,80.

CAMBRAY, 28 Février. — Son, les 100 kil. 10,50,

LYON, 24 Février. — La vente des farines est presque nulle. La baisse subite qu'elles ont éprouvé depuis quelques jours a démoralisé la boulangerie, qui n'ose en ce moment faire aucun achat. Nous ne pouvons citer un cours réel; des maisons cèdent à 42 fr. les 100 kil. les premières et à 38 fr. les secondes, d'autres maisons soutiennent les anciens prix. Des farines premières de peu de mérite se cèdent au-dessous de 42 fr. les 100 kil

Taxe du pain (par kil.).

PARIS, 2 Mars. — Pain, 1re: 0,34; 2e: 0,26.

VERSAILLES, 1er Mars. — La taxe du pain reste la même pour la 1re quinzaine de Mars; 1re; 0,32; 2e: 0,26.

MONTIVILLIERS, 29 Février. — Pain de gruau: 0,60. — Pain, 1re: 0,50; 2e: 0,85; 3e: 0,30.

MACON, 1er Février. — Par arrêté du 24 Février, le prix du pain, pour le mois de Mars, est fixé de la manière suivante. — Paris, 1re: 0,42; 2e: 0,36; 3e: 0,33; 4e: 0,28.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. 2 Mars. *Cours commercial*. — Froment, 1re, de 115 à 116 kil.: 30,50 à 31,00. — Do Picardie, de 115 kil.: 29.00 à 29,50. — Do ordinaire, 112 à 115 kil.: 28,00 à 28,50. Point d'arrivages; les prix sont bien tenus au cours du dernier marché. — Seigle, l'hect. 1|2, de 110 à 118 k.: 17,00 à 17,50. — Orge, très rare; même prix qu'au dernier marché; les arrivages toujours suspendus par la crue des eaux. Avoine mieux tenue sans hausse.

BRAY-SUR-SEINE, 1er Mars. — Froment, 1re: 18,66 à 19,32; 2e: 18,00 à 18,66; 3e: 18,00 à 19,32. — Seigle: 10,32 à 11,00.— Orge: 9,78 à 10,32. — Méteil: 14,00.— Mouture: 12,66.— Avoine: 6,32 à 7,00. Marché faible, hausse de 0,30 sur la 3e qual. de froment et de 1,00 sur la mouture.

ROUEN, 1er Mars.—Froment, 1re: 21,00; 2e: 20,00.—Seigle: 11,00 à 13,00. — Orge: 10,50 à 12,00. — Avoine, entrée comprise: 7,50 à 8,50. —Sarrazin: 11,50 à 12,00.

MONTIVILLIERS, 29 Février.—Froment, les 200 kilog.: 54,00. — Avoine, l'hect.: 6,50.

BEAUVAIS, 26 Février.—Froment, 1re: 19,50; 2e: 18,50.—Orge: 9,50,—Avoine: 6,50

CLERMONT (Oise), 24 Février. — Froment, 1re: 18,89; 2e: 18,33.—Méteil: 14,44.—Seigle: 10,50.—Orge: 10,00.—Avoine: 6,67.

SENLIS, 27 Février.—Froment, 1re: 18,66; 2e: 17,00.—Seigle: 11,33.—Avoine, 6,50.

LILLE, 28 Février. — Froment blanc, 1re: 21,43; 2e: 19,74: 3e: 18,78. — Froment roux, 1re: 18,48; 2e: 17,33; 3e: 17,46. — Seigle: 11,50 à 12,25.—Avoine: 7,75 à 8,25.

BOURBOURG, 27 Février.—Froment: 19,59. —Seigle: 12,14.—Escourgeon: 12,31.—Avoine: 6,73.—Marché mieux approvisionné que le précédent. Hausse sur le froment: 0,07; sur le seigle: 0,06; sur l'escourgeon: 0,11; et sur l'avoine: 0,12.

CAMBRAI, 28 Février.—Froment, 1re: 18,50; 2e: 16,71.—Seigle: 10,90 à 11,30.—Orge: 12,00 à 12,40.—Avoine: 6,40 à 6,50.

TOUL, 25 Février. — Froment, 1re: 16,39; 2e: 15,93; 3e: 15,05.—Orge: 8,50.

BESANÇON, 27 Février.—Froment: 20,05. — Avoine: 9,20.

MONTOIRE, 28 Février. — Froment: 19,68. — Méteil: 17,75.—Orge; 13,30.—Avoine: 7,50.

POITIERS, 27 Février. — Froment: 1re: 19,50; 2e: 19,25; 3e: 19,00. — Mouture: 13,75 à 14,00. — Seigle: 16,00. — Baillarge: 12,00. Avoine: 8,00 à 8,50.

LYON, 24 Février. — *Marché de la Guillotière*. Les offres en blé du Dauphiné ont été plus abondantes. Il a été offert beaucoup de blé de Bourgogne et de Champagne. Les dédétenteurs demandaient de 28,00 à 28,50 les 100 kil., ou de 20,00 à 21,00 l'hect. Il s'est fait peu d'affaires. Le cours n'a été presque que nominal. Les acheteurs ont craint la baisse par suite des arrivages assez importants qui ont lieu tous les jours par la Saône. Le cours du seigle s'est bien maintenu de 15,00 à 15,50 l'hect., ainsi que celui des orges aux mêmes prix. Ces deux articles trouvent facilement des preneurs.

Les autres grains, depuis plusieurs marchés, n'ont pas éprouvé de variations.

Fourrages (les 500 kil.).

PARIS. *Faubourg-Saint-Martin*, 2 mars. — Foin, 1re: 0,00; 2e: 44,46; 3e: 38,42. — Luzerne, 1re: 0,00; 2e: 40,42; 3e: 36,38.—Paille de blé, 1re: 24,00 à 25,00; 2e: 22,00 à 23,00; 3e: 20,00 à 21,00. — Le marché de ce jour était abondamment approvisionné; il y a eu hausse sur la paille de seigle, et la vente a été très-facile.

Barrière d'Enfer, 2 mars. — Foin, 1re: 46,00 à 47,00; 2e: 44,00. — Paille de blé: 25,00 à 26. — Marché fortement approvisionné; vente facile; hausse de 2,00 sur le foin, et de 1,00 sur la paille.

VERSAILLES, 1er mars. — Foin, 1re: 43,00 à 46,00; 2e: 40,00 à 42,00; 3e: 32,00 à 38,00. — Luzerne: 30,00 à 40,00. — Trèfle: 28,00 à 36,00. — Paille de blé: 19,00 à 25,00.—Paille d'avoine: 20,00 à 25,00. — Fort marché, vente active.

ROUEN, 1er Mars.—Foin (les 22 bottes): 10,00 à 11,00.—Trèfle (les 104 bottes): 40,00 à 45,00: —Paille de blé: 30,00 à 35,00.—Paille de seigle: 40,00 à 45,00. — Paille d'avoine: 22,00 à 24,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 29 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs. ...	1536	1436	100	1 16	1 02	» 88
Vaches....	45	45	»	1 02	» 88	» 71
Veaux.....	582	582	»	1 60	1 40	1 20
Moutons..	5244	5109	135	1 42	1 24	1 06

LA MAISON-BLANCHE, 2 Mars.—Porcs amenés et vendus, 51: à 1,10;—1,08;—1,06.—Vaches amenées, 64; vendues, 36; renvoi, 28: de 240,00 à 500,00.

ROUTOT, 28 Février.—639 bœufs: 1,15; — 1,30. — 322 vaches: 1,20; — 1,10. — 25 veaux: 1,10; — 1,05. — 478 moutons à divers prix. — Marché fort; vente difficile, en raison du peu d'empressement des acheteurs; il s'en est suivi une baisse de 0,10 sur les veaux et les moutons. Les bœufs Poitou et les Cotentins étaient d'une belle qualité; les Argentan, bien inférieurs.

PARIS, 2 Mars. — *Marché aux chevaux*. — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés: 18..., vendus: 39 de 310,00; 00 à 720,00. — Do de trait, amenés: 260, vendus: 48, de 280,00 à 1,200,00. — Do hors d'âge, amenés: 156, vendus: 21, de 40 à 300,00. — Anes et chèvres vendus: 4. — Essai, 120. Marché presque aussi fort que le précédent.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, 2 mars. — Halle à la viande.

23082 kil.	Bœuf	1,50	1,20	0,80
14268	Veau	1,50	1,30	1,10
5373	Mouton	1,55	1,20	1,00
44560	Porc frais	1,20	1,14	1,08

Volaille et gibier (la pièce).

Marché de la Vallée, 1er Mars. — Agneaux 4,00 à 20,00. — Lièvres: 3,00 à 4,50. — Lapins: 1,00 à 3,50. — Dindes grasses: 7,00 à 10,00; do communes: 3,25 à 5,00. — Oies grasses: 4,00 à 7,00; do ord.: 3,00 à 4,00. — Chapons: 3,50 à 6,50. Poules et poulets: 1,.. à 3,75. — Canards: 2,00 à 3,50. — Perdrix 1,25 à 2,75. — Pigeons: 1,00 à 1,50. — Bécasses: 2,00 à 3,50. — Grives: 0,25 à 0,30. — Allouettes (la dixaine): 12,50.

Beurre, œufs et fromages.

Halle des 28, 29 Février et 1er Mars.—Beurre en livres (le kil.): 1,52 à 2,40. — Do en mottes Isigny: 1,60 à 6,00. — Do en mottes Gournay: 1,40 à 3,10. — Petit beurre: 1,12 à 1,96. — Beurre salé et fondu: 1,58 à 1,74.

OEufs (le mille) du 29, de 40,00 à 62,00. — Du 1er, de 44,00 à 56,00.

Fromages Brie (la dixaine): 12,00 à 30,00. — do blanc et à la pie: 5,00 à 15,00.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...on et la lassitude. La chambre fait comme l'Europe : elle prend ...xte du moindre incident pour abuser du vrai courage avec lequel ... Guizot supporte les humiliations parlementaires et les humilia...ons diplomatiques. La discussion orageuse que vient de soulever ...affaire de Taïti a prouvé pour la vingtième fois que le cabinet ac...uel n'a d'autre raison d'être que le peu de confiance qu'inspirent les ...ommes qui briguent son héritage. Nul doute que, si M. Thiers con...entait à retirer sa fâcheuse candidature et à faire un voyage d'outre...er pour compléter ses études sur l'équilibre du monde, le cabi...et du 29 octobre ne tombât bientôt sous la moindre réaction du ...entiment national, au moindre réveil de la dignité de la France. ...u reste, les sujets de crise ministérielle ne manqueront probable...ent pas dans les quatre ou cinq mois que la session doit durer ...ncore. De la discussion nouvelle des fortifications de Paris à la dis...ussion du dernier chiffre du budget, l'agonie ministérielle a de quoi ...ouver son terme.

Cependant, si le ministère est gravement malade, la chambre ...lle-même est-elle saine et bien portante? Si le ministère est in...apable de gouverner dignement et honorablement, la chambre est-...lle capable de le combattre par une opposition franche, loyale et ...onvaincue? Si le ministère ne peut se soutenir qu'en alliant l'or...ueil à l'impuissance, la menace à l'intrigue, la circonspection à la ...use, la chambre est-elle de force à le renverser autrement qu'en ...alisant la faiblesse avec la violence, l'ambition avec la haine, l'in...rigue avec la lassitude? Nous ne le pensons pas. Il est probable ...ue le ministère sera plutôt *étouffé entre deux portes* que tué loya...ement à la tribune. La chambre elle-même est atteinte de la ...aladie du cabinet. Autant que le ministère, elle se laisse prendre ...u calme provisoire et trompeur de l'Europe, et ignore autant que ...ui les moyens de dominer les éventualités extérieures. La chambre, ...vec moins de vergogne encore que le ministère, étale son scepti...isme politique à la face du monde, et se refuse à l'intérieur, à toute ...rande lutte de principes. La chambre assiste pendant plusieurs ...ours, les bras croisés, au duel de MM. Thiers et Guizot, sans tirer ...e cette lutte autre chose qu'un intérêt dramatique, sans pouvoir dé...inir elle-même l'objet de leur querelle, sans susciter un homme ...'esprit, capable de jouer, aux dépens de ces éternels rivaux, la ...able des *Voleurs et de l'âne*. La chambre n'a pas même le courage ...'apporter à l'étude des questions d'intérêt, l'attention sérieuse et ...'esprit de suite que le ministère lui demande. La chambre est tout ...u plus disposée aux escarmouches de couloirs, aux engagements ...e personnalités et aux cancans domestiques. Si demain la cham...bre refuse une majorité à M. Guizot, elle sera encore moins dispo...sée à en accorder une à M. Thiers, à M. Barrot ou à M. de Lamar...tine. La chambre peut bien blâmer et arrêter la politique du 29 oc...tobre, mais elle est aussi impuissante que lui à en créer une nou...velle. Si la dissolution du ministère est donc prochaine et désirable, ...a dissolution de la chambre devient aussitôt nécessaire.

Mais la dissolution des chambres serait-elle elle-même un vrai remède à la maladie politique? Suffit-il de faire un appel nouveau aux lumières du corps électoral pour qu'arrive au sommet de l'Etat le bon génie de la France? Quatorze années d'expériences dernières n'ont-elles pas démontré que l'appel au pays légal change aussi ...ble. Le corps électoral est, comme la chambre, assez ennuyé de son rôle. Il ne comprend rien aux conflits diplomatiques, aux questions de colonisation, et trouve que c'est hors-d'œuvre. Il est saturé et blasé sur la discussion des principes; il bâille pendant qu'on discute les questions d'affaires; et c'est à peine s'il prend quelque intérêt aux rivalités de personnes, aux combats de coqs politiques. De sorte que, si la dissolution du ministère et la dissolution des chambres deviennent nécessaires, la dissolution du corps électoral nous paraît encore d'une égale urgence.

Mais, est-ce tout? La réforme électorale suffira-t-elle à son tour pour changer les termes de la situation? Suffira-t-il d'appeler les populations entières à l'urne électorale pour que de la mystérieuse incarnation du nombre jaillisse la révélation politique? Y a-t-il, en dehors des censitaires actuels, une opinion assez formée, assez mûre, un corps de doctrines gouvernementales assez bien comprises et acceptées pour que soit prête à en sortir une majorité d'hommes nouveaux et d'idées nouvelles? En d'autres termes, la presse a-t-elle rempli depuis quelques années sa mission de manière à transformer l'opinion publique, à la rallier à une alliance de principes, à une science de moyens pratiques; de manière à faire cesser le morcellement et le schisme infini qui la paralysent? La presse a-t-elle édifié l'esprit public sur le caractère du véritable progrès, sur la satisfaction commune qu'il doit apporter aux divers principes et aux divers intérêts de la société? A-t-elle inspiré au peuple une foi assez vive, une conviction assez forte pour justifier l'extension de sa souveraineté politique? Nous devons en douter encore. Ce n'est pas que nous ne répugnions de toutes nos forces au monopole électoral des propriétaires et des capitalistes! Ce n'est pas que nous méconnaissions un seul instant le principe de justice qui veut que l'extension des droits électoraux suive le développement des intérêts et des lumières! Ce n'est pas que nous ne réclamions, comme la majorité de nos confrères, une réforme électorale! Mais nous osons ne pas voir dans cette réforme la panacée universelle. Nous osons croire que, dans un pays comme la France, doué de publicité, d'unité, de centralisation et d'une spontanéité si vive, il n'est pas absolument nécessaire qu'une vérité féconde et généreuse passe par la filière électorale pour parvenir jusqu'au sommet de l'Etat. Nous ne craignons pas d'affirmer que si, depuis quatorze années qu'elle exploite, elle aussi, le monopole de l'attention publique, la presse parisienne avait mis à la recherche des solutions positives, à la conciliation des intérêts et des principes, l'ardeur qu'elle a apportée à la division des esprits, à l'agitation vaine des consciences, elle serait facilement parvenue, en dépit des restrictions électorales et des deux cents bornes qui représentent le parti étroitement conservateur, à inaugurer depuis long-temps la politique nouvelle de la France et du monde. C'est parce que le pouvoir initiateur de la presse est resté depuis quatorze ans le plus aveugle, le plus sceptique, sinon le plus corrompu de tous les pouvoirs politiques, que la corruption, le scepticisme, l'aveuglement des gouvernants et des assemblées législatives ou électorales nous paraissent échapper à tout autre remède que celui qui atteindrait la presse elle-même. D'où nous sommes forcés de conclure que la réforme ou l'extension des idées de la presse devrait ... pourrait à-la-fois éclairer la dynastie, dissiper ses défiances, en partie légitimes, dominer et vaincre l'aheurtement des ministres, faire cesser l'irrésolution, l'incurie et le scepticisme des chambres, ou au moins exalter le corps électoral et l'esprit public de manière à faire enlever, par assentiment unanime, tous les obstacles et toutes les résistances. Quel que soit le vertige qui s'empare de tous les gouvernants, quels que soient le doute et la lassitude des chambres, quel que soit le désenchantement politique des électeurs et du pays lui-même, nous ne pouvons croire qu'ils résisteraient long-temps à l'enseignement vraiment apostolique et conciliateur que notre siècle impose à la presse.

C'est à ceux qui gouvernent l'opinion à sortir les premiers de l'impasse où s'acculent les pouvoirs politiques. C'est à ceux qui gouvernent l'opinion à fixer la doctrine, à constituer la *majorité d'idées et de moyens* de progrès qui doivent inspirer la *majorité des consciences* et frayer la route à l'Etat lui-même. C'est à ceux qui gouvernent l'opinion à représenter incessamment la vérité, la justice, l'union, le dévouement et le courage, s'ils veulent que ces vertus descendent dans les masses pour remonter ensuite jusqu'aux régions gouvernementales. C'est à ceux qui occupent la chaire des temps modernes et qui s'indignent des faiblesses, des turpitudes et des corruptions du Bas-Empire, à comprendre enfin que la France n'a été faite grande entre toutes les nations par ses guerres et ses conquêtes, que pour suffire au nouvel enseignement religieux social et politique qu'attend le monde; comme l'empire romain n'avait été fait si retentissant et si vaste que pour mieux porter aux extrémités de la terre l'enseignement régénérateur du christianisme.

Le triomphe parlementaire du cabinet dans l'affaire de Taïti est célébré d'une façon peu flatteuse pour lui même par une feuille amie. On lit dans la *Presse* :

« Toute la force que le cabinet affaibli avait perdue dans la discussion du dernier paragraphe de l'adresse, il l'a retrouvée dans le vote d'hier, vote éclatant, vote significatif qui devra faire réfléchir sérieusement l'opposition, car ce qu'il prouve c'est que la majorité a plus encore de sévérité pour les brigues des partis que d'indulgence pour les fautes des ministres. Le cabinet n'a d'ennemi redoutable que lui seul ; jamais il n'a couru de véritable péril que de son propre fait ; dans toutes les conjonctures délicates où il s'est placé, ce sont toujours ses adversaires qui, par la violence de leurs attaques et l'activité de leurs menées, l'ont raffermi et sauvé. Les meneurs, en se laissant trop voir et montrant trop clairement le mobile qui les faisait agir, ont empêché la majorité de garder sur eux la moindre illusion, et l'ont préservée de tout entraînement. »

Dans un autre article, la même feuille s'applique à justifier la majorité de la chambre d'un vote qui peut si aisément s'interpréter contre le sentiment patriotique de cette majorité, et que le *National* avait traduit ainsi : « Il s'est trouvé 235 députés contre 187
» pour prononcer que l'amiral Dupetit-Thouars avait eu tort de
» défendre l'influence et l'honneur de la France contre les intrigues
» de l'Angleterre !... »

A quoi la *Presse* répond :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — *Lady Henriette*, par MM. de Saint-Georges et Mazillier.

Lady Henriette est une noble dame anglaise, favorite de la reine Anne. Elle possède une taille charmante, une figure enchanteresse et une de ces fortunes auxquelles correspond l'insouciance complète du chiffre des dépenses. Si l'on en juge par l'entière liberté dont elle jouit de faire ce qu'elle veut et d'aller où bon lui semble sans s'inquiéter de personne, ce doit être une jeune veuve. Il nous a toujours semblé que la position faite aux jeunes veuves dans notre société, devrait singulièrement favoriser les unions très disproportionnées. Il y a très peu de positions dans lesquelles, de nos jours, les femmes puissent honorablement, selon le monde, jouir d'une indépendance raisonnable, et l'on conçoit que beaucoup consentent à payer très cher une aussi précieuse faculté. Néanmoins, quoique pourvue de tous les avantages que l'imagination civilisée puisse concevoir, lady Henriette est dévorée par le spleen. Au sein de tout le luxe qui l'entoure, elle se morfond de lassitude et d'ennui. Le besoin d'activité la dévore, mais les travaux sont rares que puisse se permettre une riche lady, une dame de la cour? On lui présente un livre, un album de dessin! mais ces occupations solitaires l'ont bientôt fatiguée; un miroir! mais si jolie que l'on soit, c'est un médiocre divertissement que le tête-à-tête avec sa propre image. Ce ne sont pas non plus les fadeurs sentimentales que vient lui débiter sir Tristan, son adorateur, qui pourront beaucoup distraire lady Henriette, et le plaisir de lui faire exécuter à la minute les ordres les plus futiles et les plus contradictoires ne peut être ni très vif ni très prolongé. Tout-à-coup on entend sous les fenêtres une musique villageoise. — Qu'est-ce? — Une bande de jeunes filles qui semblent aller à une fête. — Qu'on les fasse entrer! — Les jeunes filles font irruption dans le riche salon. Ce sont des servantes de ferme sans place, qui vont au marché chercher des engagements pour l'année qui va s'ouvrir. Chacune porte à la ceinture un petit bouch... non! un bouquet de paille, symbole de disponibilité. Une idée folle traverse la tête de lady Henriette. — A quelles aberrations l'ennui ne peut-il pas conduire une jeune femme! — Elle imagine de se déguiser en servante et d'aller avec la joyeuse bande s'offrir aux enchères des fermiers. Sa suivante, Nancy, l'accompagne; et elles partent escortées par sir Tristan qui, tout scandalisé, n'a pu cependant résister à l'ordre impérieux d'endosser un costume de campagnard. Deux minois aussi friands ne peuvent manquer d'attirer l'attention; lady Henriette et Nancy sont bientôt poursuivies par les offres de deux fermiers. Sans y attacher la moindre importance, elles se laissent enlever leurs bouquets de paille et signent leurs engagements. Puis, après s'être mêlées aux danses joyeuses de la fête, elles veulent tout simplement se retirer. Mais les deux fermiers paraissent tenir beaucoup au droit qu'ils ont acquis d'emmener sous leur toit les deux accortes jeunes filles. Ils invoquent l'autorité du constable qui a présidé au marché; lady Henriette et Nancy sont obligées de suivre leurs maîtres. Une fois à la ferme, on veut les mettre de suite à la besogne. Mais, aux ordres qui leur sont donnés, elles répondent l'une par des regards du plus superbe dédain, et l'autre par des espiègleries qui vont jusqu'à un soufflet lestement appliqué sur la joue du rustre qui veut accompagner ses reproches de gestes trop familiers. Lionel, le maître de lady Henriette, subjugué par les airs hautains de la noble dame, et fasciné par son admirable beauté, en vient à la servir et à n'oser même s'asseoir auprès d'elle à table. Resté seul avec elle pendant quelques instants, il lui fait une déclaration d'amour dans toutes les règles. Lady Henriette lui rappelle qu'il vient de signer un contrat de mariage avec une autre. Lionel répond que son amour est plus fort que toutes les promesses, que tous les devoirs, et qu'il déchirera le contrat. Le retour de Nancy et du camarade de Lionel met fin à cette scène embarrassante pour lady Henriette.

A la fin, cependant, les deux amis, Lionel et John, se fatiguent des singulières allures de leurs servantes : ils s'impatientent, et aux rudes accents de leur colère, les deux pauvres filles tremblantes s'empressent de remplir de leur mieux l'office pour lequel elles ont été engagées. La nuit venue, et lorsque les deux fermiers se sont retirés, lady Henriette et Nancy se sauvent dans un carosse amené par sir Tristan. A la nouvelle de la fuite de sa belle servante, Lionel est désespéré. Il reçoit fort mal sa fiancée et tous les gens de la noce qui arrivent pour la cérémonie de son mariage; il déchire le contrat, et déclare qu'il veut se faire soldat. Cette conduite scandaleuse excite un violent tumulte, qui termine le premier acte.

Au deuxième acte, nous retrouvons Lionel soldat, et son ami John cantinier. Le détachement auquel ils appartiennent est de service pour une grande chasse royale. Le hasard amène une rencontre entre Lionel et lady Henriette, qui a repris ses fonctions de dame d'honneur de la reine. Naturellement, la belle lady refuse de reconnaître un semblable poursuivant, et elle le traite de visionnaire. Toutefois on devine que l'amour du pauvre paysan a touché la fière lady. Or, puisqu'elle ne veut pas descendre vers lui, il faut bien qu'il s'élève vers elle. Pour cela, voici que tout à point la reine Anne se laisse emporter par son cheval ; elle est en danger de mort ; Lionel se précipite, et bientôt on le voit revenir soutenant la reine à demi morte encore de frayeur. Revenue à elle, Anne fait chevalier son libérateur, et le nomme capitaine de ses gardes. Voici déjà un grand espace franchi de la distance qui sépare les deux amants. Aussi lady Henriette vient-elle furtivement serrer la main du nouveau chevalier, puis elle disparaît aussitôt. — Nous passons au palais. Il y a grande réjouissance à la cour et divertissement mythologique dans lequel figurent la reine et les principaux seigneurs. Anne représente Junon, sir Tristan Jupiter ; à la belle Henriette est échu le rôle de la reine des amours. Au plus beau du divertissement, au moment où Vénus achève un pas enchanteur, les yeux de Lionel se portent sur elle, et le malheureux, oubliant le lieu où il se trouve, se précipite aux pieds de la belle qui est devenue l'unique rêve de sa vie. On comprend le scandale excité par une telle algarade. Lionel est chassé ignominieusement du palais par la reine elle-même. Ce deuxième tumulte termine le second acte.

Au troisième acte, Lionel vient chez lady Henriette pour tâcher de fléchir son cœur. Il est repoussé avec tant de dureté, qu'il perd la tête entièrement, et qu'on est obligé de le conduire à Bedlam. Ceci nous amène un tableau où sont mis en scène les fous du Bicêtre britannique. La reine vient visiter l'établissement. A l'aspect du pauvre garçon devenu fou pour l'amour d'elle, lady Henriette sent fondre les glaces de son cœur. Elle s'approche de lui, et cherche, mais vainement, à s'en faire reconnaître. Alors on imagine de reconduire Lionel à sa ferme, de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la fuite des deux servantes. Au coup de huit heures, Lionel se retrouve à table à côté de John, et voit venir à lui lady Henriette, en costume de villageoise, avec un panier de fruits dans les mains. Le moyen réussit pleinement : Lionel recouvre la raison, et il épouse lady Henriette.

Le sujet de *Lady Henriette*, et même la plupart des détails, sont empruntés, dit-on, à un ancien vaudeville de M. Ancelot, intitulé *la Comtesse d'Egmont*, comme la *Jolie Fille de Gand* était imitée de *Victorine* ou *la Nuit porte conseil*. Ce deuxième plagiat nous paraît plus heureux que le premier. *Lady Henriette* forme un très joli ballet, et aurait pu fournir un opéra-comique encore plus joli. Nous offrons de parier qu'avant peu ce sujet paraîtra sur une des nombreuses scènes lyriques d'Italie, si toutefois ce n'est pas déjà fait. Les librettistes italiens nous empruntent presque tous leurs sujets d'opéra; mais il est à remarquer qu'ils ne les puisent jamais dans le répertoire de nos théâtres lyriques.

Comme on peut le voir par l'analyse que nous venons de donner, ce ballet appartient au genre des ballets d'action. Le drame y tient la place principale. Néanmoins, la part réservée à la chorégraphie est d'une importance très convenable, et la danse s'adapte sans effort à la plupart des situations. Ainsi, la fête du marché aux servantes, le divertissement mythologique de la cour, et la scène de Bedlam sont des sources naturelles d'inspiration pour le chorégraphe. Les autres scènes sont réservées à l'action qui se trouve exposée avec une clarté suffisante pour que le spectateur puisse se dispenser du livret; nous en avons fait l'expérience. C'est là, selon nous, un grand mérite pour un ballet, car si le livret est nécessaire à l'intelligence des scènes, de deux choses l'une, où il faut risquer de perdre de vue les acteurs au moment le plus intéressant, ou il faut lire d'avance l'exposition du sujet, et alors, adieu l'imprévu, c'est-à-dire un des éléments les plus essentiels au plaisir du spectacle. L'ac-

ANGLETERRE.

La motion de lord Manners relative à la captivité de don Carlos a été rejetée à une grande majorité dans la chambre des communes.

— Interpelé par lord Brougham, lord Aberdeen, dans la séance de la chambre des lords du 1er mars, a prononcé les paroles suivantes :

« Je crois devoir déclarer que le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars a été absolument un acte volontaire et spontané du gouvernement français. Je n'ai pas écrit à lord Cowley, et pas un mot de remontrance n'a été prononcé par lui. Dès le premier moment, j'ai eu la conviction que, lorsque la chose serait connue, le sentiment du gouvernement français, conforme au soin de son honneur et de la justice, amènerait le résultat qui a eu lieu. Je m'attends à voir les ministres du roi des Français attaqués par le parti de la guerre et accusés d'avoir fléchi devant l'Angleterre ; de même que je sais parfaitement que tout ce que j'aurai fait comme ce que je n'aurai pas fait sera interprété par les partisans en Angleterre du parti de la guerre française comme un acte de soumission basse et lâche à la France ; mais le parti de la guerre mérite aussi peu d'attention en France qu'il en obtient heureusement peu en Angleterre. »

Ainsi, voilà qui est clair : si lord Aberdeen ne s'est pas donné la peine d'adresser un seul mot de remontrance au gouvernement français, c'est qu'il connaissait trop bien M. Guizot pour ne pas être convaincu à l'avance que le parti auquel s'arrêterait le cabinet de Paris serait conforme au vœu de l'Angleterre.

— Voici des réflexions du *Sun* sur l'affaire de Taïti qui ne laissent pas que d'être piquantes :

« L'Angleterre n'a aucune raison de se montrer jalouse de la France; elle a des colonies sur tous les points du globe, et puisque le gouvernement français a montré des dispositions si bienveillantes envers nous, que le cabinet a risqué son existence pour se conformer aux vues du cabinet anglais, ne devrions-nous pas nous montrer généreux à notre tour, et non-seulement aider le ministère Guizot à repousser les attaques des journaux de l'opposition, mais chercher à nous concilier toute la nation française par quelque acte bienveillant ? »

Qu'on ne croie pas que l'acte de générosité que le *Sun* conseille ici à l'Angleterre vis-à-vis de la France soit de cesser d'intriguer, comme elle l'a fait jusqu'à présent, contre l'établissement de notre protectorat sur Taïti; loin de là : le *Sun* est convaincu que tant que les Français resteront à Taïti, il n'y aura pas de paix, d'entente cordiale durable entre la France et l'Angleterre. Le mieux serait, selon lui, que la France fît abandon de ce malheureux protectorat qui ne peut que lui être préjudiciable. A ce prix, l'Angleterre aurait sans doute la générosité de lui permettre la prise de possession d'une île à sa convenance, soit dans l'Océanie, soit ailleurs.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* entonne un chant de triomphe en l'honneur des fortifications. C'est, suivant cette feuille, dans le parti conservateur que la loi a eu à surmonter les plus vives répugnances. Ceux du parti radical qui l'appuyaient, disaient aux conservateurs : « Si vous empêchez Paris d'être fortifié, vous n'y gagnerez rien. Nous nous battrons dans les rues, les maisons, les palais, les musées. Aimez-vous mieux cela qu'un

— « M. de Lamartine, dit le *Courrier Français*, s'est exprimé, dans la discussion des fortifications, avec cette courageuse sincérité de conviction qui est l'âme de sa magnifique éloquence, et pourtant il a eu de la peine à obtenir l'attention de la chambre ; c'est que Taïti a plus vivement intéressé la chambre ; c'est que l'assemblée était lasse de discussions orageuses, à moins que, regardant la question des fortifications comme résolue, elle ne se soucie plus d'en entendre parler. »

Faits divers.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

« Perpignan, 29 février.

» La reine Christine est arrivée hier au soir à Figuières. Elle a été accueillie avec enthousiasme ; un *Te Deum* a été chanté.

» S. M. devait partir aujourd'hui à midi pour Girone. »

— On écrit de La Haye, le 29 février « Le projet de loi de M. Van-Hall, qui a pour objet, comme on sait, de mettre un terme à la crise financière de la Hollande, vient d'être adopté par la deuxième chambre des états généraux après des débats qui ont duré sept jours et quatre nuits. Plusieurs membres de l'opposition ont voté pour la loi dont le rejet eût infailliblement entraîné la chute du ministère. Ce fait honorable pour le caractère hollandais est rare dans les annales parlementaires. »

— On lit dans la *Gazette de France* : « Une lettre de Goritz, arrivée hier, annonce que le duc d'Angoulême a eu une rechute et que son état inspire les plus vives inquiétudes. »

— On lit dans le *Journal du Hâvre* :

« Par le navire baleinier *l'Ajax*, arrivé hier sur rade, nous avons des nouvelles des îles Sandwich, plus récentes de trois mois que celles venues par l'*Elisabeth*.

» Pendant sa campagne, le capitaine Letellier a relâché deux fois à Honolulu, qui devient de plus en plus le point de réunion des pêcheurs, par suite des migrations de la baleine dans les parages du nord-ouest de l'Amérique, de la Californie et du Kamschatka, où désormais il faut aller la chercher. Il en résulte que la présence des bâtiments de guerre français dans ces îles est indispensable pour protéger nos pêcheurs, et que c'est là, plutôt qu'à la Nouvelle Zélande, qu'il importe désormais d'entretenir une station. Quand *l'Ajax* s'y est présenté, il y avait un an que notre pavillon n'avait été aperçu de ce côté. Aussi lord Paulet avait-il beau jeu pour y accomplir le coup désavoué depuis, et y molester les Français dénués de protection.

» M. Dudoit, accrédité comme consul de France auprès du roi Kaméhaméha, avait refusé d'exhiber ses pouvoirs à la commission anglaise instituée par lord Paulet pour remplacer le gouvernement de Sandwich, et, sur son refus, cette commission, après avoir fait placarder qu'elle ne reconnaissait plus de consul de France, a fait mettre les scellés sur la maison et les papiers de M. Dudoit. C'est cet état de choses qui dure encore, et que sir Thomas a respecté, sous prétexte d'en laisser toute la responsabilité à son auteur.

» L'*Ajax* a quitté Honolulu, pour la dernière fois, le 31 octobre, sans avoir eu connaissance de *la Reine-Blanche*, qui, à cette époque, devait être en route de Taïti pour les Sandwich, où se trouvaient alors une corvette anglaise battant pavillon de contre-amiral et *deux corvettes amé-*

médecin et un officier de santé, par un temps abominable. Arrivés sur le lieu du désastre, un horrible spectacle s'est offert à leurs regards : l'avalanche de boue avait englouti la maison à un mètre du sol et comblé en un instant tout le rez-de-chaussée. C'était l'heure où toute la famille, à l'exception d'un fils âgé de seize ans, prenait le repas du soir. Ils n'ont pas eu à souffrir beaucoup, l'asphyxie a dû être instantanée. Une femme de 86 ans, couchée au premier étage, a été lancée à 10 mètres : on l'a retrouvée, le bras cassé. Plus loin, des gémissements se faisaient entendre ; on est accouru ; c'était une jeune fille de 15 ans, enterrée dans la boue jusqu'à la ceinture. On la voyait sans pouvoir lui porter secours. Il a fallu trois heures pour la délivrer : elle avait les jambes serrées entre une table et un banc sur lesquels pesait plus d'un mètre de terre. Sa voix se faisait constamment entendre : elle suppliait qu'on la sauvât ; elle ne voulait pas mourir si jeune ; elle joignait les mains, priant tout haut et recommandant à Dieu son père, sa mère, ses frères et ses sœurs. C'était une épouvantable scène au milieu d'une nuit sombre et pluvieuse. A peine sauvée, elle est morte, et, après seize heures de travaux continuels, on a pu compter neuf cadavres, ceux du père, de la mère, de six enfants et d'un domestique. De toute cette famille il ne reste plus que le fils dont nous avons parlé, et qui, une seconde plus tôt, eût augmenté le nombre des victimes.

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

LAMARTINE.

Quel est donc ce mystérieux Orient qui exerce une si puissante attraction sur toutes les intelligences ? Quelle est donc cette terre parfumée, où derrière un rideau de pourpre, notre imagination semble entrevoir la couche nuptiale du soleil.

Tous les poètes, tous les conquérants, toutes les âmes destinées aux plus hautes ascensions se sont acheminées du côté où se lève la lumière. Qu'on cherche un monde par la science comme Colomb; par les armes, comme cette trinité guerrière Alexandre, César et Napoléon; par la foi, comme Saint-Louis; par l'idéal, comme tant de poètes, l'on remonte toujours vers cette patrie originaire des races et des religions.

Le génie poétique n'est pas plus indépendant de l'espace que du temps. Les lieux ont aussi leurs inspirations. Du sein des montagnes, des ruines, des chœurs éplorés des vagues, de la nuit, des forêts vierges, s'échappent des voix qui ne sont pas des sons, mais les paroles directes de l'âme universelle à l'âme de l'homme.

En doutez-vous ? Mais comment vous expliquer les pérégrinations de certains poètes, lesquelles modifient les pensées et les formes de leur poésie?

Peut-être un jour ce mystère sera-t-il expliqué. Mais quoique nous ne puissions préciser la loi d'affinité de l'homme avec les lieux, de l'acteur avec la scène, nous savons que le talent a besoin de se déplacer, et qu'après avoir épuisé quelque part la sève poétique qu'il tire du sol, il a besoin de puiser une autre sève à l'immense réservoir de vie.

-tion du ballet de M. de Saint-Georges est même assez claire pour dispenser les personnages de cette langue conventionnelle, en usage dans les mimodrames, et qui n'est composée que de gestes hors nature, partant on ne peut plus disgracieux. Les acteurs n'ont, pour être compris, qu'à faire les gestes correspondant à ce qu'ils sont censés dire.

Mlle Adèle Dumilâtre a tenté, dans ce ballet, une épreuve décisive; de brillante planète elle est devenue soleil. La création du rôle de lady Henriette la classe définitivement parmi les centres de tourbillons. Le succès obtenu par cette charmante danseuse est d'autant plus honorable qu'elle était dépourvue du prestige qui, aux yeux parisiens, entoure toujours les artistes étrangers. Mlle Adèle Dumilâtre a grandi en grâces et en talent sous les yeux même du public de Paris. Il n'a donc pu y avoir aucune surprise dans les applaudissements qu'elle s'est attirés. L'épreuve pouvait paraître d'autant plus dangereuse pour elle, qu'il s'agissait d'un ballet d'action. Elle en a complètement triomphé. Il est à remarquer que, dans les divers costumes que son rôle comporte, ce sont les apparences les plus rapprochées de la vie réelle qui sont les plus avantageuses à Mlle Adèle Dumilatre; d'où il faut conclure que, pour être charmante, elle n'a besoin d'aucun prestige étranger à sa personne.

Elle s'est montrée ravissante de grâce dans l'adagio du pas du premier acte, où elle est parfaitement secondée par Petipa, et dans le pas de Vénus, du deuxième acte. Dans le premier acte, on a vivement applaudi un joli pas de trois, qui fait autant d'honneur à M. Mazillier qu'à Mmes Maria, Sophie Dumilâtre et à M. Mabille, qui l'ont exécuté à merveille. Dans la scène de Bedlam, troisième acte, M. Coralli a fait une véritable création du personnage d'un maître de danse fou. Cette figure immobile et grave, ce regard fixe et morne, sur un corps qui danse, forment un spectacle saisissant et douloureux. A ce propos, nous ferons une remarque générale. En introduisant un tableau comme celui de Bedlam, dans un ballet, on a, croyons-nous, outrepassé les limites du genre. La chorégraphie, plus absolument encore que le lyrisme, ne peut être que l'expression du luxe et de tous les genres de richesse. Qu'elle puisse parfois, exceptionnellement, traduire la douleur, soit; mais la misère ou les infirmités, jamais. Or, la folie n'est point une douleur, c'est une misère morale, c'est une infirmité. Mettre des fous en scène, dans un ballet cela équivaut à y faire figurer des boiteux, des manchots, des borgnes, des aveugles. Au surplus, nous reconnaissons que M. de St-Georges n'a usé de Bedlam qu'avec une extrême circonspection ; il n'a mis en scène que des fous convenablement choisis. Quoi qu'il en soit, il ne nous a pas semblé que ce tableau produisit une impression agréable, et nous n'avons guère entendu rire de ce spectacle que les gens qui sont payés pour cela.

La musique de *Lady Henriette* a été écrite par trois compositeurs, MM. Flotow, Burgmuller et Deldevez. M. Flotow a traité le premier acte, qui se passe presque tout en entier dans les régions populaires. Sa musique a, sous ce rapport, une très bonne couleur ; elle est facile, coulante, et exempte de recherche. M. Flotow a cherché à imiter les allures originales des mélodies irlandaises, et il y a plusieurs fois réussi avec bonheur. On reconnait de plus qu'il s'est attaché avec soin à suivre les inflexions de l'action et de la danse qu'il avait à accompagner. L'œuvre de M. Burgmuller s'applique à des scènes du grand monde, car le deuxième acte se passe tout entier dans le palais de la reine. Là, la distinction, le calme et même un peu de monotonie, étaient de mise. Ces trois conditions sont remplies. M. Deldevez a fait le troisième acte. On sent trop dans sa musique les préoccupations du symphoniste ; il n'y a point de laisser-aller, et puis la sonorité y fait un peu défaut. Si M. Deldevez veut encore faire de la musique de ballet, il fera bien de dépenser un peu moins de talent et un peu plus de verve. Nous devons dire cependant que le galop des fous a de la vivacité et de l'élan.

Lady Henriette a été montée avec beaucoup de soin; les costumes sont d'une riche élégance ; on ne voit partout que soie, velours et or. Rien de plus élégant que les costumes de chasse de Mlles Marquet et Dumilatre ; de longues robes amazones en soie, un habit brodé, dans le genre des mousquetaires de Louis XIV; un charmant petit chapeau de dessous lequel s'échappent les flots bouclés de la perruque caractéristique du grand siècle. C'est on ne peut plus joli.

Le décor du marché aux servantes, et surtout celui de la forêt, font honneur au pinceau si fécond de M. Ciceri.

THÉATRE-ITALIEN. — *Corrado d'Altamura*, par M. F. Ricci. — Rentrée de M. Ronconi.

Le sujet de *Corrado d'Altamura* appartient au genre mélodramatique qui florissait sur le boulevard du Temple vers l'an 1820. Ruggero, seigneur proscrit de Palerme, a trouvé accueil chez Corrado. Il s'est fait aimer de la fille de son hôte, et, bien que l'hymen n'ait pas encore eu lieu, les deux amants ont échangé leurs anneaux. Plus tard, Ruggero trouve une occasion de rentrer en grâce et de reconquérir ses titres et ses richesses. Il ne faut pour cela qu'épouser la fille du grand-chancelier de Palerme. Il lui en coûte de trahir Delizia, la fille de Corrado ; mais l'ambition inassouvie l'emporte nécessairement sur l'amour satisfait, et, tout en se faisant les plus cruels reproches, il marche à l'autel. Mais il rencontre sur son chemin Delizia elle-même, qui, informée de sa trahison, vient lui rendre son anneau et proclame publiquement les liens qui ont existé entre eux. Naturellement, le mariage de Ruggero est rompu par cette scène scandaleuse. Delizia se décide à entrer dans un couvent malgré les supplications de son père. Corrado, ivre de colère et de douleur, cherche partout Ruggero pour venger à la fois lui et sa fille. Ruggero, chez qui le malheur a surexcité les remords, vient, déguisé, implorer son pardon auprès de Corrado, qui refuse avec indignation et profère contre le traître les plus furieuses malédictions. Alors, Ruggero se dévoile. Un combat s'ensuit, dans lequel Ruggero évite de frapper Corrado et se laisse lui-même mortellement atteindre. Il se traine, blessé, dans l'enceinte extérieure du cloître où s'est retirée Delizia. Au moment de sa mort, tout le monde lui pardonne, et Corrado d'Altamura, sentant se fondre sa colère aux sanglots de sa fille, verse des larmes sur la victime de son aveugle fureur.

Tout cela est fort triste et passablement insipide.

La partition de M. Ricci n'est pas bonne. Si l'on en excepte un seul morceau d'ensemble, le finale du 2e acte, une prière en trio, dans le 3e acte, et quelques cavatines, tout le reste est un ramassis de notes qui ne correspondent à aucune idée, à aucun sentiment, un remplissage composé des formules les plus banales sous le double rapport rhythmique et harmonique, nous devrions dire *enharmonique*, car à chaque pas on rencontre des progressions de ce genre qui parcourent avec le même module mélodique toute l'échelle des tonalités. L'orchestration est généralement lourde et pâteuse, décélant une grande inexpérience de la sonorité. De temps en temps surgissent quelques dessins heureux dans les instruments à vent, mais ils sont presque toujours étouffés sous le placage de la masse de l'orchestre. Il n'y a point d'air, point d'espace entre les parties, de sorte que, même dans les *fortissimo*, on ne peut obtenir que du bruit, mais pas de sonorité. Le tympan est rudement frappé, mais l'oreille n'est pas remplie. Maintenant que nous avons fait notre critique générale, nous allons passer aux éloges que méritent plusieurs passages de cette partition.

Le morceau d'ensemble qui termine le deuxième acte est habilement construit, et les voix, notamment, y sont disposées avec art. La mélodie en est belle, et le dessin *pizzicato* des basses, qui règne d'un bout à l'autre de ce morceau est heureusement choisi.

La prière en trio du troisième acte, accompagnée avec des sourdines, est conçue avec une sobriété qui tranche sur tout le reste de l'ouvrage. C'est un morceau qui sent le maître. La mélodie a une allure sévère qui n'existe dans aucun autre des morceaux de l'opéra. C'est une inspiration heureuse habilement exprimée.

Dans le premier acte, on a vivement applaudi, et avec raison, une cavatine chantée avec un goût exquis et une merveilleuse habileté par Mme Brambilla. La mélodie de l'allegro 6/8 de cette cavatine est d'une grande élégance. L'andante de la cavatine Delizia : *O caro tu sei l'angelo* est d'une coupe très heureuse et très expressive, et il est accompagné avec une sage économie. L'allegro rentre dans les habitudes italiennes communes. Le finale du premier acte commence par un rondoletto très frais et très joli que Delizia chante en tressant une couronne de fleurs. Bien qu'il soit à 3/4, ce rondoletto rappelle certaines tournures mélodiques de la polonaise des *Puritani*. L'allegro final du premier acte, comme celui du deuxième, comme presque tous les mouvements rapides de l'opéra, est banal de mélodie et commun d'accompagnement. La manière d'écrire de M. Ricci accuse généralement peu de liberté dans la conception. M. Ricci

[illegible]
De son être souffrant l'impression profonde,
Dans sa neuve énergie, absorbe en lui le monde,
Et lui cache les maux d'autrui.

. . . .

O honte! ô repentir! Quoi, ce souffle éphémère
Qui gémit en sortant du ventre de sa mère,
Croirait tout étouffer sous le bruit d'un seul cœur.
Hâtons-nous d'expier cette erreur d'un insecte;
Et, pour que Dieu l'écoute et l'ange le respecte,
Perdons nos voix dans le grand cœur.

Jeune, j'ai partagé le délire et la faute;
J'ai crié ma misère, hélas! à voix trop haute.
Mon âme s'est brisée avec son propre cri!
De l'univers sensible, atôme insaisissable,
Devant le grand soleil j'ai mis mon grain de sable,
Croyant mettre un monde à l'abri.

. . . .

Depuis, dans le grand tout, mon âme répandue,
A fondu, faible goutte au fond des mers perdue
Que roule l'Océan, insensible fardeau,
Mais où l'impulsion, sereine ou convulsive,
Qui, de l'abîme entier, de vague en vague arrive,
Palpite dans la goutte d'eau.

Alors, j'ai bien compris par quel divin mystère
Un seul cœur incarnait tous les maux de la terre,
Et comment, d'une croix, jusqu'à l'éternité,
Du cri du Golgotha, la tristesse infinie,
Avait pû contenir seul assez d'agonie
Pour exprimer l'humanité.

. . . .

Par un dogme immuable, où le doute repose,
Le mensonge ou le vide au bout de toute chose.
Et le plus beau destin en un moment brisé
La mort, coursier trompeur à qui l'espoir se fie,
S'abattant, au milieu de la plus belle vie,
Sur le cavalier renversé.

. . . .

Ces mères expirant de faim le long des routes,
De leur mamelle à sec pressant en vain les gouttes
Aux lèvres de leur fils sur leurs genoux gisant :
Le travail arrosant de sa sueur stérile
Du sol ingrat et dur l'insatiable argile
Qui boit la rosée et le sang.

Et les vents de la mort, dont les fortes haleines
Vident dans le tombeau de grandes villes pleines,
Et sèchent, en trois jours, trois générations;
Et ces grands secouements de choses et d'idées,
Qui font monter si haut, en vagues débordées,
Les écumes des nations.

Et ces exils, qui font à tant d'enfants sans mères,
Des fleuves étrangers boire les eaux amères;
Et les dégoûts d'esprit, et les langueurs du corps;
Et, devant ce tombeau que leur misère envie,
Ces infirmes, traînant sur les bords de la vie
Le linceul de leurs longues morts.

. . . .

[illegible]
[illegible]
Le pont d'acier de Mahomet.

Il faut plonger ses sens dans le grand sens du monde.
Qu'avec l'esprit des temps notre esprit se confonde;
En palper chaque artère et tous les battements;
Avec l'humanité s'unir par chaque pore,
Comme un fruit qu'en ses flancs la mère porte encore,
Qui, vivant de sa vie, éprouve avant d'éclore
Les plus obscurs tressaillements.

. . . .

Frère du même lait, que veux-tu que je dise?
Que suis-je à vos destins pour que je les prédise?
Moi, qui sais sourdement que son sein a gémi,
Moi, qui ne vois de jour que celui qu'elle allume,
Moi, qu'un atome ombrage et qu'un éclair consume,
Et qui sens, seulement au frisson de ma plume,
Que l'onde où je nage a frémi.

Ecoute! Cependant, il est dans la nature,
Je ne sais quelle voix sourde, profonde, obscure,
Et qui révèle à tous ce que nul n'a conçu;
Instinct mystérieux d'une âme collective,
Qui, prenant la lumière avant que l'aube arrive,
Lit au livre infini sans que le doigt écrive,
Et prophétise à son insu.

C'est l'aveugle penchant des vagues oppressées
Qui reviennent sans fin, de leur lit élancées,
Battre le roc miné de leur flux écumant.
C'est la force du poids qui dans le corps gravite,
La sourde impulsion des astres dans l'orbite,
Ou sur l'axe de fer l'aiguille qui palpite
Vers les pôles où dort l'aimant.

. . . .

C'est l'éternel soupir qu'on appelle chimère,
Cette aspiration qui prouve une atmosphère,
Ce dégoût du connu, cette soif du nouveau,
Qui semblent condamner la race qui se lève
A faire un marchepied de ce que l'autre achève,
Jusqu'à ce qu'au niveau des astres qu'elle rêve,
Son monde ait porté son niveau.

Il se trompe? dis-tu. Quoi donc, se trompe-t-elle
L'eau qui se précipite où sa pente l'appelle;
Se trompe-t-il le sein qui bat pour respirer,
L'air qui veut s'élever, le poids qui veut descendre,
Le feu qui veut brûler tant que tout n'est pas cendre?
Et l'esprit que Dieu fit sans bornes pour comprendre,
Et sans bornes pour espérer?

Elargissez, mortels, vos âmes rétrécies!
O siècles! vos besoins, ce sont vos prophéties.
Votre cri, de Dieu même est l'infaillible voix.
Quel mouvement sans but agite la nature?
Le possible est un mot qui grandit à mesure;
Et le temps qui s'enfuit vers la race future
A déjà fait ce que je vois......

La mer, dont les flots sont les âges,
Dont les bords sont l'éternité,
Voit fourmiller sur ses rivages

Et nul n'absout ou ne condamne,
Mais chacun porte dans un cœur,
Dont la conscience est l'organe,
La loi, le juge et le vengeur.
La loi, de rature en rature,
A si bien écrit la nature,
Dont la révolte enfin s'est tu.
Que, semblable à la Providence,
Elle a trouvé la concordance
Des instincts et de la vertu.

Avec les erreurs et les vices
S'engendrant éternellement,
Toutes les passions factices
Sont mortes faute d'aliment.

. . . .

L'égoïsme, étroite pensée,
Qui hait tout pour n'adorer qu'un;
Maudit son erreur insensée,
Et jouit du bonheur commun.
Au lieu de resserrer son âme
L'homme immense en étend la trame;
Aussi loin que l'humanité,
Et sûr de grandir avec elle
Répand sa vie universelle
Dans l'indivisible unité.

Nous connaissons tout ce que lyrisme, aux époques passées et modernes, a pu exhaler d'hymnes sur la destinée humaine. Nous connaissons tous les défis jetés à la Providence par Byron, tous les cris de colère des uns, les sarcasmes des autres, les notes retentissantes ou désespérées de la harpe de Sion, les rugissements harmonieux de Prométhée, la poitrine ouverte, et la face tournée vers le ciel pour y lancer le blasphème. Nous avons entendu tous les cris éternels qui murmurent encore dans le monde, tous ces sons des âmes exaltées, brisées ou écrasées, et nous avouons que nulle part, chez aucun poète, le vol lyrique ne s'est élevé plus haut dans le ciel et n'a puisé dans l'humanité tout entière, dans tous les instincts les plus sublimes, un sentiment plus vrai, une prophétie plus splendide des mystères de bonheur qui nous sont réservés.

Dans notre siècle où l'on ne connait pas l'admiration, cette forme la plus haute de l'amour, cet enthousiasme de la sympathie, on pardonne difficilement à la critique ces effusions du cœur, ces naïves et pieuses tendresses que les époques de croyances ont pour les intelligences qui sont des vases d'élection; et cependant en lisant ces poésies, ces inspirations que je reconnais divines, je sens venir sur ma lèvre des paroles que les hommes vivants ne doivent pas dire sans doute à d'autres hommes vivants.

Mais parmi tant de désenchantements que plusieurs d'entre nous sont destinés à trouver en ce temps-ci, qui n'a de miséricorde que pour les petites idées et les petites œuvres, il est vraiment une illusion que nous aurions voulu conserver.

C'était l'illusion du génie. Voilà un poète qui a déposé dans une dernière œuvre un idéal tout nouveau, tout personnel, entièrement régénéré; qui devient plus grand devant Dieu par la foi, par la charité, par l'espérance, et on lui refuse l'attention qu'on lui avait toujours accordée. La critique, cette main placée entre le soleil et le

---

…t composer au piano, et les lourdes allures de son orchestre, dans les …uvements rapides, nous font présumer qu'il ne possède qu'une mé…re habileté d'exécution sur cet instrument.

Nous signalerons encore, parmi les bons passages, l'*aria* chantée *in* …ticulo *mortis*, par Mario. La mélodie est pleine d'une expression pénétrante, et les intervalles mélodiques de tierce diminuée, fréquemment re…duits dans l'accompagnement, ont un caractère profond de douleur. …st une très heureuse idée.

Corrado d'Altamura a été diversement accueilli par les spectateurs. …s le premier acte, quelques *pschts* ont protesté contre des applau…ements qui, souvent, n'étaient pas suffisamment motivés; les …testations sont devenues de plus en plus marquées, et les ap…udissements plus rares à mesure que l'opéra s'avançait. Toutefois, nous …vons faire remarquer que, si les applaudissements étaient parfois intem…tifs, les marques d'improbation ont plus d'une fois porté sur des pas…ges qui méritaient bon accueil. En sorte que l'on peut croire que, s'il y …t un certain nombre de spectateurs trop bienveillants, il y en avait …si plusieurs très prédisposés à la malveillance. Il est arrivé plus d'une …s au public des Italiens de laisser passer sans mot dire des choses aussi …uvaises que les plus mauvaises de la partition de Corrado.

En somme, et quoique M. Ricci se soit cru autorisé à venir saluer …remercier le public, cette première représentation a été loin de cons…er un succès. Au surplus, ce n'est pas la première fois que les auteurs, …Théâtre-Italien, se font illusion sur l'effet produit par leur œuvre. Nous …us rappelons avoir vu M. Gabussi venir saluer le public lors de la pre…ère représentation de son *Ernani*, qui n'a pu même atteindre le nom…e consacré des trois soirées d'usage. Successivement on a pu voir *Ilde…nda*, le *Bravo*, *Malek-Adhel*, *Parisina*, *Roberto Devereux*, *Safo*, la …*estale*, etc., etc., tous ouvrages qui n'ont pu être conservés même …ux années au répertoire, réussir admirablement aux premières repré…ntations, et les auteurs venir recevoir en face les bravos de toute la …lle. Cela prouve éminemment en faveur de l'urbanité du public fran…s. Dans des cas semblables, la politesse pourrait se borner à la protes…ion par le silence. Il nous semble même que cette façon d'agir serait …oins désagréable pour les auteurs, car la chute est lourde pour eux de …nthousiasme du premier jour à la froide indifférence des représenta…ons suivantes.

Les honneurs de l'exécution ont été pour Mme Brambilla. Le rôle de …lizia n'est pas de nature à mettre en dehors les qualités brillantes de …ve et d'élan de Mme Grisi. Nous en exceptons cependant l'andante du …ale du deuxième acte, dont elle expose le premier motif avec une puis…nce et une ampleur remarquable. M. Ronconi déploie dans plusieurs …rties de son rôle les qualités énergiques et expressives que nous avons …occasion de signaler déjà chez lui. Malheureusement, il y a trop d'exa…ration dans les élans de sa tendresse pour Delizia. L'affection paternelle, si profonde qu'elle soit, n'emploie pas ces formes exagérées et en dehors qui sont plutôt le propre des emportements de l'amour.

A sa première entrée en scène, Mario a excité dans le public une hilarité qui a eu beaucoup de peine à se calmer. Cette hilarité avait sa source dans le désaccord qui existait entre la figure douce et efféminée de ce chanteur et le casque sévère à visière relevée dont il était coiffé. La voix aimée de Mario a réussi enfin à reconquérir l'attention calme des auditeurs.

Les costumes sont généralement très beaux et font honneur au goût de l'artiste qui les a dessinés.

Lundi dernier, à la représentation donnée au bénéfice de Mme Persiani, M. Ronconi a fait sa rentrée. Avant que *Il Barbiere* ne commençât, on est venu annoncer que « M. Ronconi, encore très souffrant de la *grave indisposition* qui l'avait retenu loin du théâtre le mardi précédent, réclamait l'indulgence du public.

En faisant faire cette annonce, l'administration a pleinement justifié M. Ronconi, et l'a complètement lavé du reproche qu'elle lui avait publiquement adressé précédemment, d'avoir *manqué* à son devoir. Après l'air de Figaro, quelques sifflets se sont fait entendre. En supposant qu'après le désistement de l'administration, M. Ronconi fût encore justiciable du public, c'était dès son entrée en scène qu'il convenait de lui adresser des manifestations de blâme. Il s'est trouvé d'autant plus ridicule d'avoir attendu, pour le siffler, qu'il eût chanté son air, que jamais peut-être il ne l'avait dit avec autant de verve et d'entrain.

On ne saurait vraiment trop admirer le stoïcisme avec lequel M. Ronconi surmonte ses souffrances, quand une fois il est devant le public. Sans l'annonce qui avait été faite, il aurait été difficile de se douter qu'il fût le moins du monde indisposé. Il n'a pas montré moins de fermeté et de courage contre les manifestations hostiles d'une partie du public, et les sifflets, peu nombreux du reste, n'ont fait qu'aiguillonner sa verve.

Les administrations théâtrales devraient toujours faire les engagements de manière à ce que les artistes fussent pécuniairement intéressés à ne pas être malades. Les appointements fixes devraient être très minimes, et les feux, c'est-à-dire la prime accordée à l'acteur pour chaque représentation dans laquelle il figure, au contraire très considérablee.

Tant que le travail est répugnant, il ne faut pas exposer les hommes à la tentation de gagner leur argent sans rien faire. Or, dans les arts eux-mêmes, la permanence et la monotonie du travail enlève à la fonction les trois quarts de l'attrait dont elle est d'ailleurs si puissamment pourvue. Il n'y a plus que l'enivrement du succès qui puisse exciter, chez l'artiste, le désir de se montrer fréquemment au public. Mais combien d'artistes sont assurés de compter leurs triomphes par le nombre de leurs représentations? Quant à ceux que le public accueille froidement, il est clair que l'argent est le seul mobile qui puisse éveiller, chez eux, le désir de jouer souvent.

Au surplus, si les conditions exigées généralement par les chanteurs sont onéreuses aux administrations, cela tient à ce que, pour ces emplois, l'offre étant très inférieure à la demande, les chanteurs sont en position de faire la loi. Pour les artistes inférieurs des théâtres, ceux des chœurs et des orchestres par exemple, l'offre dépasse de beaucoup la demande; aussi, ceux-là voient-ils leur salaire au rabais. Des premiers violons de théâtres royaux reçoivent 66 francs par mois, et, de plus, il ne leur est pas permis d'être malades plus de huit jours. Passé ce délai, ils doivent fournir un remplaçant à leurs frais. Le directeur pressure l'artiste, qui a besoin de lui, et il est pressuré à son tour par l'artiste dont il a besoin. Telle est la conséquence naturelle de la divergence des intérêts et de l'absence de toute solidarité entre les individus qui concourent à une même entreprise; telle est, dans tous les ordres de fonctions, la loi des rapports entre le capitaliste et les travailleurs.

OPÉRA-COMIQUE. — *Oreste et Pylade.*

Mercredi dernier, on a donné à l'Opéra-Comique la première représentation d'un petit ouvrage en un acte, intitulé : *Oreste et Pylade.* Oreste est un jeune homme sur le point d'épouser la fille d'un honorable négociant, aux yeux de qui une lettre de change impayée est pour un gendre un vice qu'il considère comme parfaitement redhibitoire. Or, le susdit jeune homme, la veille même du jour fixé pour le contrat, a été incarcéré à Clichy pour un effet de cette nature. A force de supplications, il obtient de M. Lebon, l'huissier poursuivant, d'être conduit chez son futur beau-père, afin de ne pas voir rompre son mariage. Mais M. Lebon ne consent qu'à la condition de ne pas perdre un instant de vue son débiteur. M. Lebon, c'est Pylade. Nous ne vous en dirons pas davantage. Cet opéra est à ce qu'il paraît un très ancien vaudeville du Gymnase, qui s'appelait *les Deux amis* ou *les Inséparables*, et que MM. Scribe et Dupin ont rhabillé en opéra-comique pour en faire cadeau à un malheureux lauréat de l'Institut, M. Thys, qui depuis tantôt dix ans attendait, comme tant d'autres attendent, que M. Crosnier voulût bien lui accorder l'acte auquel, d'après les règlements de la direction des beaux-arts, tous les premiers prix ont droit. Avec le système actuel d'exploitation des théâtres royaux, ce règlement reste parfaitement à l'état de lettre morte. Nous ferons à M. Thys la faveur de ne rien dire de la musique que lui a inspirée ce malencontreux livret. Ainsi, voilà le sort réservé aux malheureux jeunes gens qu'un couronnement solennel et une pension annuelle de 3,000 fr. pendant cinq ans, ont lancés dans la carrière de compositeurs. Ils passent leur vie à frapper inutilement à la porte des théâtres; les heureux, après une longue attente, obtiennent un vieux manuscrit refusé à tous les théâtres de vaudevilles, ou tombé depuis long-temps, pour avoir été oubliés. Ils tombent nécessairement avec, et alors l'administration qui exploite le théâtre a le droit de répondre à ceux qui lui reprochent de ne point encourager les jeunes compositeurs : « Vous voyez ce que savent » faire vos auteurs inconnus; et celui-là pourtant était un prix de Rome! » Que serait-ce des autres! »

ALLYRE B.

atome, plus elle est grande; c'est ainsi que nous avons connu des peintres qui dessinaient des brins d'herbe au lieu de paysages, et des poètes intimes qui chantaient les trois détails de vie extérieure qui entouraient leur chétive personne.

M. Lamartine est devenu poète humanitaire parce que cette haute intelligence en s'élevant, en s'épurant, a compris qu'il ne pouvait y avoir de génie que, dans cet ordre d'idées. Ecoutons-le prophétiser l'œuvre de l'avenir :

Prendre au feu sa fumée, à l'aquilon ses ailes.

se levaient, on les accompagnait respectueusement comme des poètes qui avaient laissé la bénédiction des dieux dans la maison. Nous sommes des temps antiques, dans notre admiration pour les poètes. Ils ont la première place à notre foyer, et nous les accompagnons le plus loin que nous pouvons.

F. PELLETAN.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les fonds publics, arrêtés dans leur mouvement de hausse par les derniers

ODEON. — Vieux Consul. La Famille Coquois.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Millionnaire. — Palineau. La Veille.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Comédiens. Gamin. Jacquot. Vendetta.
6 h. »|» GYMNASE. — Tante Bazu. Daniel.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Carlo et Carlin.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Les Mystères de Paris.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Bohémiens de Paris.
5 h. 3|4 GAITÉ. — La Bohémienne de Paris.
6 h. 3|4 CIRQUE OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. »|» COMTE. — Pendule. Iles Marquises. Bas Bleus. Péris. Forêt.
6 h. »|» FOLIES. — Postillon. Bretelles. Bonne Vieille. Rigolette. Couvreurs.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 3 Mars. — Les farines ont augmenté progressivement pendant cette semaine, et la hausse sur les ventes en direction peut être évaluée à 0,60 par 100 kil. C'est toujours sur les premières marques que ce mouvement ascensionnel se fait sentir ; les qualités secondaires n'obtiennent de faveur qu'avec plus de difficulté. Les arrivages ont été de plus en plus considérables, et les ventes se sont accrues proportionnellement, de sorte que, malgré l'abondance de l'approvisionnement, le restant ne s'élève qu'à 10,876 quintaux 95 kil. Les besoins de la boulangerie peu approvisionnée, en face des obstacles que la crue des eaux apporte à la mouture, ont déterminé les achats, et par suite le mouvement général des affaires qu'a présenté la halle de samedi dernier.

Les froments ont été plus recherchés au commencement de la semaine ; les marchands de Chartres, de Roye et de Montereau se trouvaient en nombre, et cet article obtenait déjà faveur de 0,25 à 0,50. Les ventes des derniers jours ont soutenu cette hausse. Les affaires en seigle prennent peu d'activité, cependant le cours se maintient ; il y a même fermeté. Les orges sont toujours demandées et bien tenues ; quant aux avoines elles sont presque délaissées, toutefois les cours restent sans variation. Les sons restent sans variation, mais les issues fines ont tendance à la baisse.

DÉPARTEMENTS. — La hausse continue de prédominer sur les marchés de départements, notamment sur ceux du Nord. Les affaires y ont été généralement peu actives, tant à cause des mauvais temps que par suite des inondations qui font des progrès alarmants, et préoccupent vivement les cultivateurs riverains. Déjà sur beaucoup de points, des étendues considérables sont submergées, et les semences à-peu-près toutes perdues. Voici l'état des variations principales que nous avons constatées :

Hausse. — Coulommiers, Beaumont, Evreux, Louviers, Bernay, Chartres, Gaillardon, Verneuil, Beauvais, Senlis, Noyon, Pont-Saint-Maxence, Péronne, Roye, Béthune, Avaines, Douai, Bergues, Metz, Balleroy — Monthléry, Gacé, Le Mans, Chateau-Gontier, Pornic, Pont-Labbé, Thouars — Nogent-le Roi, Troyes, Strasbourg, Châlons-sur-Saône — Melun, Montargis, Nemours, Provins, Beaugency, Châteaudun, Orléans, Blois, Tours, Malesherbes, Aubigny (Cher), Vierzon, Nevers. — Cette, Marseille, Pau, Tarbes.

Baisse. — Houdan, Brionne, Bray-sur-Seine, Compiègne, Tournan, Le Havre, Pont-Audemer, Orbec, Sablé, Laval — Arcis, Bar-sur-Aube, Mulhouse, Nancy, Dole — Lyon, Châteauroux, Issoudun, La Châtre.

Cours des Céréales (par hect.).

ETAMPES, 2 Mars. — Froment, 1re : 21,32 ; 2e : 19,32 ; 3e : 18,66. — Méteil : 15,00 à 17,32. — Seigle : 10,66 à 12,00. — Orge : 9,32 à 10,32. — Avoine, 6,66 à 7,32.

CHARTRES, 2 Mars. — Froment, 1re : 20,75 ; 2e : 19,75 ; 3e : 16,75. — Méteil : 16,75 à 17,75. — Seigle : 11,75. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25.

PROVINS, 2 Mars. — Froment, 16,80 à 18,75. — Avoine : 6,00 à 7,00.

LAGNY, 1er Mars. — Le marché était assez approvisionné : les cours n'ont pas varié. Il y a toujours peu d'offres sur échantillons, et encore de qualité très ordinaire ; blé vendu de 15,66 à 16,00. — Bon blé : 18,00 à 19,75 à 76 kil.

Froment, 1re : 18,00 à 18,33 ; 2e : 16,00 à 17,00 ; 3e : 14,00 à 15,00. — Seigle : 8,66 à 10,00. — Orge : 10,00. — Avoine, 1re : 7,00 à 8,00 ; 2e : 6,50. — do semence : 9,00 à 9,50.

CHATEAUDUN, 1er Mars. — Notre halle était médiocrement approvisionnée ; nous avons éprouvé une hausse réelle de 50 c. La vente a été excessivement active et les achats difficiles ; nous ne voyons pas d'échantillons, et nous en sommes réduits à nos provisions locales ; aussi l'avenir se présente-t-il difficile pour le meunier.

Froment, l'hect., 1re : 20,75 à 21,25 ; 2e : 20,00 à 20,50 ; 3e : 19,00 à 19,75. — Orge enlevée rapidement de 12,00 à 13,00. — Avoine en hausse de 7,50 à 9,50.

CAEN, 26 Février. — Froment, 1re : 22,50 à 23,25 ; 2e : 21,00 à 22,00 ; 3e : 19,50 à 20,50. — Seigle : 13,50 à 14,00. — Avoine : 9,50 à 10,50.

BAYONNE, 26 Février. — Froment : 23,93. — Maïs : 14,10. — Seigle : 14,25. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,55.

Marchés étrangers. — **LONDRES**, 26 Février. — L'approvisionnement était faible en blés des pays du rayon ; les belles qualités en bon état de sécheresse ont été vivement recherchées.

Les transactions en blés étrangers acquittés ont été sans importance. — Aucune affaire en blés d'entrepôt n'a transpiré. — Les farines sont lourdes à la vente ; les marques d'embarquement maintient difficilement leur prix.

Les graines de trèfles rouges et blancs sont tenues à de hauts prix ; il s'est traité peu d'affaires.

HAMBOURG, 16 Février. — La navigation est arrêtée. Nous avons à constater des achats considérables de l'intérieur à livrer ici en blés de la Marche, à fr. 16,60 l'hect. de 76 kil. 25 déc. — En blés très supérieurs de Warben, à 17,90 de 77, de kil. 1|2.

La demande en blés en dehors de nos ports a été très active ; le marché s'est trouvé à-peu-près débarrassé de ses blés de toutes qualités à des prix plus avantageux. Les derniers prix payés sont : Blés de Danemark : 15,20 l'hect. de 76 kil. 25 déc. — Danemark ou Holstein : 15,50, 76 kil. 87 déc. — Lubeck : 15,20, de 76 kil. — Poméranie : 16,25 les 76 kil. 25 déc. — do 76 kil. 87 déc. : 16,50. Il y avait ce matin acheteurs à ces prix ; mais les détenteurs demandent 40 à 50 c. de plus pour toutes les sortes ci-dessus. — Les blés haut bigarrés de Kœnigsberg : 77 kil. 1|2, sont tenus 17,25. — do blancs bigarrés : 76 kil. 25 déc., 16,80. — do rouges : 16 fr.

Beaux blés jaunes de Stettin : 76 kil. 87 déc., 17 fr. l'hect. — Danemark, 76 kil. 60 déc., 15,75. — Poméranie, 76 kil. 60 déc., 16,60.

STETTIN, 10 Février. — Plusieurs parties de blés vieux rouges de Silésie ont changé de mains à 15,70 l'hect. rendu à bord ; cette sorte est maintenant tenue plus cher. — Environ 3,200 hect. de blés rouges nouveaux de Silésie, pesant 74 kil. 1|4, ont eu acheteurs à 15,50 l'hect. rendu à bord. — Les renforts en blés d'Ukermark restent faibles, et nos fermiers demandent 16 fr. de l'hect. rendu à bord, pesant 76 kil. 25 déc. Nous cotons les beaux Poméranie de 77 kil., 16,25 l'hect. rendu à bord au printemps.

L'orge continue à être bien demandée. — Les meilleures sortes de Poméranie, Ukermark et Silésie, pesant 63 kil. 3|4 à l'hect., sont tenues à 8,90 rendu à bord au printemps.

ODESSA, 2 Février. — Les achats en blés se sont élevés cette semaine à environ 36,570 hect., savoir : 4240 hect. blé de Pologne tendre : 8,14 l'hect. — 2,332 hect. do à 8,02, et 1908 hect. à 8,25. — 1,272 hect., un peu inférieur, à 8,14. — 1,696 hect., belle qualité, à 8,61. — 2,756 hect. blé marchand à 8,37. — 5,512 hect. blé inférieur à 7,78. — 1,272 hect. de Ghirka à 6,13. — 1,060 hect. à 7,08. On parle en outre d'un d'un achat fait par une maison anglaise dans les prix de 8,02 à 9,43 l'hect., avec condition de première qualité.

1,060 hect. blé dur, qual. marchande, ont été vendus à 7,31.

Ces opérations ont été provoquées par les nouvelles d'Angleterre.

PRODUITS ANIMAUX.

Soies. — Bulletin de la semaine, extrait du *Courrier de la Drôme.* — Nous devons continuer à signaler un mouvement à la hausse sur nos marchés de soie grège, quoique les prix soient déjà bien élevés.

A Romans, vendredi dernier, 23, des ventes assez importantes se sont faites aux prix de :

11|16 d. soies ordin. (1|2 kil.)	30,50	à 31,00
12|14 d. soies courantes,	31,50	à 32,00

A Aubenas, samedi, 24, et à Joyeuse, mercredi, 21, toute la soie qui a été portée sur le marché a été vendue ; mais il faut dire qu'elle était en petite quantité ; les prix sont toujours élevés et on croit encore à une augmentation.

Soies grèges courantes 1|2 k.	31	à 32
id. fines 1re qualité	31 50	à 33 [illegible]

A Nîmes, le 22, les tramettes d'Alais.

5|6 valaient le kil.	64	à 65
6|7	58 50	à 60 [illegible]

A Marseille, le marché des soies s'est maintenu pendant la semaine dernière à l'avantage des détenteurs. Toutes les opérations qui ont été traitées ont eu lieu avec une nouvelle hausse sur les derniers prix. — Il n'y a eu que des arrivages insignifiants. — La consommation a été de 8 balles Payembol à 13 fr. 50 le 1|2 kil. — 20 b. Brousse L. G. à 19 fr. — 11 b. Bengale à 20 fr. 50. — 18 b. Royale à [illegible] et 33 fr. — 3 b. entredouble à 22 et 23 fr. — 3 b. Hilandoros à 24 fr. 50 et 25 fr. 50. — 11 b. Tramas à 22 fr. — 13 b. Andrinople à 16 fr. 50. — 8 b. M. G. G. à 19 fr. 50. — 21 b. Sel[illegible] à 26 et 28 fr. — 35 b. Calamats à 11 fr. 75. — 3 b. Toscane à 32 fr. 50. — 3 b. Nankin à [illegible] fr. 50. — 3 bal. Castravan à 12 fr.

A Lyon, le 23, il était entré à la condition : Soies ouvrées, 41 balles ; soies grèges, 16. — Dernier numéro placé : 1,680.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de **POISSY** du 22 Février.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.	
Bœufs	1638	1518	120	1 18	1 04
Vaches	36	36	00	1 06	» 91
Veaux	568	568	00	1 54	1 34
Moutons	5915	4723	192	1 36	1 18

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] exclusivisme qui [illegible] mœurs et qui est contraire à toutes les véritables idées de progrès. Ce n'est pas seulement le parti légitimiste qui avait désapprouvé le vote prétendu flétrisseur ; toutes les nuances d'opinions s'étaient unies pour blâmer ce vote. On peut dire que la presse était unanime; car, en pareille circonstance, on ne peut tenir compte du *Globe* et des *Débats*. Le même accord a dû se retrouver dans les colléges électoraux. C'est ce qui explique cette forte majorité obtenue à Marseille et à Toulouse par MM. Berryer et de Valmy. Vainement le pouvoir a-t-il fait tous ses efforts pour lutter contre cette réunion des voix indépendantes, il a dû succomber devant le bon sens public et l'opinion générale de la France.

Cette réélection est donc un acte d'opposition contre le ministère ; c'est une condamnation flagrante de la politique qui pèse sur le pays depuis trois ans ; de cette politique faible et pusillanime qui cède à la peur partout et toujours, qui ne vit au-dedans que par la corruption, et qui voudrait flétrir les convictions qu'elle ne peut se rattacher.

Le vote qui ramène à la chambre les députés démissionnaires, n'est point une manifestation en faveur du prétendant de Belgrave-Square ; ce n'est point un vote contre-révolutionnaire, une déclaration de guerre contre la dynastie de Juillet. Non, le pays ne veut pas plus de contre-révolution qu'il ne veut de révolution ; le pays n'est point hostile à la branche cadette; mais il ne conserve aucune rancune contre les rejetons de la branche aînée.

La France a bien autre chose à faire que de se passionner pour des intérêts de famille, et de prendre parti dans la nouvelle concurrence dynastique. La France est occupée à préparer son avenir, à chercher la vérité et la justice sociale, au-dessus des misérables querelles de la politique et des partis. La France ne rejette ni la tradition ni le progrès; elle respecte toutes les convictions, lors même qu'elles seraient erronées.

Telle est la véritable signification du vote qui réhabilite les voyageurs de Belgrave-Square. Echos fidèles de la conscience publique, les électeurs ont rappelé les flétrisseurs à la logique et à la vérité ; ils leur ont appris à être conséquents, et à ne pas voter, comme députés, d'une manière entièrement opposée à leur sentiment comme hommes ; ils leur ont montré qu'il fallait honorer, en elles-mêmes, toutes les convictions sincères, toutes les opinions loyales, sauf à les rectifier par la persuasion.

Puissent ceux à qui cette leçon s'adresse, en profiter !

Exploitation des chemins de fer par l'Etat. — Question financière.

Nous avons prouvé par des chiffres irrécusables que le système financier présenté l'année dernière par les ministres pour les concessions à faire aux compagnies était ruineux, mal conçu, et, il faut le dire, empreint d'une sorte de folie.

Nous aurions à prouver maintenant qu'en principe l'Etat doit garder la possession et l'exploitation de ses chemins, et ne pas les abandonner à des compagnies, surtout pour de longues périodes comme celles de 99 ans consenties au profit des compagnies de Rouen et d'Orléans, ou même comme celles de 30 à 40 ans proposées l'année dernière ; nous aurions particulièrement à traiter la grave question des tarifs, mais nous croyons qu'il est convenable d'intervertir l'ordre logique des idées, et d'exposer dès à présent les moyens financiers que l'Etat peut employer pour la confection du réseau de fer.

En effet, la plupart de nos adversaires, et notamment le ministre des finances, ont été amenés, par le mouvement lent, mais irrésistible qui s'est opéré dans la généralité des idées économiques, à ne plus avoir en horreur l'exploitation par l'Etat, et même à reconnaître que ce mode est le plus juste, le plus raisonnable et le plus utile, mais la difficulté financière les arrête et les fait pencher vers les compagnies.

Au lieu donc de finir par la question des finances, nous allons immédiatement la traiter ; si nous parvenions à la résoudre heureusement, nous ôterions de l'esprit d'un grand nombre de personnes une préoccupation fâcheuse, qui, en ce moment, obscurcit leur intelligence. Cette préoccupation une fois détruite, ces personnes s'étonneraient même d'avoir été si long-temps à comprendre les raisons toutes simples, tout évidentes, toutes de bon sens, qui établissent la nécessité de l'exploitation par l'Etat, et que nous leur exposerions de notre mieux.

Nos finances sont embarrassées ; qu'imagine-t-on pour leur venir en aide? On propose de faire prêter par l'Etat gratuitement à des compagnies pendant un temps considérable, et sans aucun intérêt, une somme de 6 à 700 millions que l'Etat aura empruntés lui-même des banquiers à un taux d'intérêt perpétuel de 4 pour cent.

Ne voilà-t-il pas un ingénieux procédé, et sur quoi se fonde-t-il? Sur ce raisonnement non moins étrange : le réseau de fer coûtera 1200 millions. Si le gouvernement veut le construire lui-même, il sera obligé de payer la totalité de cette somme énorme ; donc, en donnant aux compagnies 600 millions, même gratuitement, à la charge par celles-ci de fournir les 600 autres, il économiserait 600 millions.

C'est à cet incroyable calcul que se réduit tout ce qui a été dit sur l'impossibilité où se trouverait l'Etat d'entreprendre lui-même cette grande œuvre.

En vérité, on doit rire de nous dans tous les comptoirs commerciaux du monde ; on doit nous prendre pour une nation de fous. Est-ce que nous ne savons pas seulement nos quatre règles d'arithmétique?

Car enfin il suffit d'établir le compte de ce que nous coûterait an-[illegible] lions aux banquiers au taux de 4 0|0, ce serait pour le trésor une perte *annuelle* de *vingt-huit millions* d'intérêts.

Voilà donc qui est certain : si on prête aux compagnies, on perd 28 millions par an pendant le temps de la durée des compagnies.

Mais, si l'Etat exploitait lui-même, perdrait-il 28 millions par an? perdrait-il plus, perdrait-il moins, ferait-il un bénéfice? C'est là la première de toutes les questions que l'on devait éclaircir : pourquoi ne s'en est-on pas occupé?

Tâchons de faire ce calcul.

Pour construire et exploiter, l'Etat serait contraint d'emprunter la somme de 1,200 millions. L'emprunterait-il à un taux supérieur à celui de quatre pour cent? Nous ne le pensons pas, et voici nos motifs :

Ces 1,200 millions ne s'emprunteraient pas à-la-fois ; la dépense se répartirait sur une dixaine d'années, laps de temps nécessaire pour la mise à fin de ce grand travail ; ils seraient employés d'une manière reproductive, et d'abord sur les lignes jugées les plus fructueuses ; et lorsque l'on dépenserait les derniers fonds, les premières routes construites donneraient déjà des produits certains ; enfin, la rente est aujourd'hui : le *cinq*, à 125 fr.; le *quatre*, à 106 fr., et le *trois* à 82 fr., c'est-à-dire toutes ces rentes à un taux commun de moins de 4 0|0 ; on doit donc raisonnablement penser que les emprunts *successifs* à faire se négocieraient à 4 0|0 au plus, surtout si, au lieu de s'adresser aux banquiers, on proposait un emprunt national.—A 4 0|0, c'est une dépense annuelle de 48 millions.

Maintenant, que rapporteront les chemins de fer?

En Belgique, où les tarifs sont très bas, et, par conséquent, désavantageux sous le rapport du produit direct ; ils rapportent actuellement 3 1|4 0|0 nets. (Capital dépensé : 150.264,000 fr. ; produit net, évalué pour 1844 : 4,900,000 fr.)

En Angleterre, où les tarifs sont plus élevés, ils rapportent jusqu'à 5 0|0 nets. (Capital dépensé : 1,504,000 fr.; produit net : 74,000,000 fr. environ.)

A combien estimerons-nous, en France, le produit net ? On ne peut encore le dire ; le succès des chemins de Rouen et d'Orléans ne peut nous servir de base sûre ; car toutes les lignes ne seront pas aussi fructueuses. Mais, cependant, si l'on considère les perfectionnements déjà introduits dans les machines et l'entretien des routes, et tous ceux que l'on doit attendre de l'avenir ; si l'on pense à l'immense développement que ces chemins nouveaux doivent donner aux affaires et au mouvement des voyageurs ; on s'accordera facilement à estimer que, sinon dans la première année, au moins à une époque peu éloignée, ils ne rapporteront pas moins de 4 0|0 nets et peut-être plus.

Mais il suffit qu'ils rapportent 4 0|0 pour qu'il n'y ait ni gain ni perte dans l'exploitation, puisque l'Etat aurait emprunté à 4 0|0.

Et même quand ils rapporteraient 4 0|0, 3 0|0 seulement, si vous voulez, moins qu'en Belgique, l'Etat ferait une perte, il est vrai ; mais de combien serait-elle ?

Il paierait, pour intérêts annuels des 1200 millions empruntés — 48 millions.

Il déduirait 3 0|0 des recettes des chemins de fer — 36

Il ne perdrait, *annuellement*, que — 12 millions.

Voulez-vous encore supposer qu'au lieu d'emprunter les 1200 millions à 4 0|0, il les aurait empruntés à 5 0|0, ce serait encore 12 millions à ajouter à la perte ! Soit ! mettons — 12 millions.

Il perdrait donc *annuellement* — 24 millions.

Vingt-quatre millions de perte annuelle ! Mais c'est encore moins que ce qu'on propose de faire perdre à l'Etat par le prêt gratuit aux compagnies, puisque nous avons vu que l'emprunt gratuit lui coûterait 28 millions par an (toujours en supposant que le prêt ne s'élevât qu'à 700 millions).

Appliquons ce calcul à deux faits existants :

La Belgique a emprunté 150,264,000 fr. pour ses chemins de fer, au taux de près de 5 0|0, et, par suite, constitué, à sa charge, une dette perpétuelle de — 7,146,650 fr.

Mais, le produit net des chemins étant de — 4,900,000

Elle se trouve ne perdre annuellement, en ce moment, que — 2,346,650 fr.

Laquelle perte sera sans doute atténuée, dans les années suivantes, par l'accroissement de circulation.

Tandis que, si elle avait suivi le système proposé en France, elle aurait fourni 80 millions, au moins, à des compagnies particulières, qui, au taux de 5 0|0, lui causeraient une perte perpétuelle de 4 millions, sans compter que ces compagnies feraient payer des tarifs plus élevés et entraveraient le gouvernement.

Voici l'exemple contraire. — L'année dernière l'Etat s'est engagé à fournir gratuitement 37 millions à la compagnie du chemin d'Avignon à Marseille, qui doit dépenser en outre, de son côté, 20 millions sur ce chemin, ce qui porterait la dépense totale à 57 millions.

Ce serait donc pour l'Etat, à raison de 4 0|0 sur 37 millions une perte annuelle et bien claire de — 1,480,000 fr.

Tandis que s'il eût pris à sa charge la totalité de la dépense des 57 millions, il aurait eu à payer, pour emprunt de cette somme au taux de 4 0|0, une somme annuelle de — 2,280,000 fr.

Mais il aurait reçu par contre 3 0|0 de revenu net, ou — 1,710,000

Il n'aurait par conséquent perdu annuellement que — 570,000

Au lieu de 1,480,000 fr., et seulement si l'exploitation n'avait rapporté que 3 0|0. Or, le revenu net de ce chemin a été évalué dernièrement dans un journal, opposé à l'exploitation par l'Etat, devoir s'élever jusqu'à 3,150,000 fr. *dès la première année*, c'est-à-dire à *cinq et demi* p. cent !

GAIN	Emprunt à 4 p. 0|0, et revenu net de 3 p. 0|0.	12,000,000	«
hypo-	Emprunt à 4 p. 0|0, et revenu net de 4 p. 0|0.	Balance.	Balance.
thétique.	Emprunt à 4 p. 0|0, et revenu net de 5 p. 0|0.	«	12,000,000

En examinant ce tableau, qui déjà résout la question au point de vue financier, qu'on ne perde pas de vue la question de gouvernement, et que l'on songe que le système des compagnies, outre qu'il coûte plus cher à l'Etat, lui est encore plus préjudiciable, en le dépouillant d'une partie de ses attributions souveraines, en le soumettant avec le public aux volontés des compagnies ; en transférant à ces dernières la puissance des tarifs, en donnant ouverture à un agiotage illimité, et enfin en renforçant l'influence sans cesse croissante des hauts spéculateurs.

Dans ces circonstances, le système le plus simple à employer, dès que le gouvernement serait résolu à entreprendre lui-même les chemins, serait d'émettre, au fur et à mesure de ses besoins, des emprunts successifs tant par voie d'adjudication aux banquiers, que par voie de souscription individuelle, ouverte par toute la France chez les receveurs-généraux et particuliers.

Mais, quoi qu'on en ait dit, les capitaux de province et les capitaux étrangers, n'ont été attirés vers les chemins de fer que par l'appât énorme offert à la spéculation, et non pas simplement pour y trouver un placement sérieux et définitif. En outre, le montant de la somme à couvrir est très considérable, et, bien qu'elle ne doive être employée en entier que dans un délai de dix à douze ans, il ne faut pas se dissimuler que c'est une affaire lourde ; pour être plus sûr de recevoir les fonds nécessaires, il sera utile de stimuler l'intérêt particulier, en lui offrant des chances inusitées dans l'emprunt à ouvrir, et d'exciter en même temps le sentiment national, en intéressant la nation tout entière dans l'œuvre à accomplir.

Nous présenterons prochainement le plan qui nous semble le plus convenable pour arriver à ce but.

P. S. Tous les calculs ci-dessus, faits sur les lois proposées l'année dernière, s'appliquent également à la loi apportée à la chambre le 29 février par M. Dumon, puisque c'est, sous le rapport de la concession, le même système, sauf quelques détails peu importants.

Il paraît que M. Dumon a eu la main forcée ; il a su cependant laisser subsister les traces de la lutte qu'il a soutenue en faisant insérer dans la loi quelques dispositions éventuelles en faveur des baux à période de douze ans.

Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre des députés a adopté plusieurs articles de la loi sur les patentes.

M. le ministre de l'intérieur a présenté le projet de loi sur les fonds secrets.

M. le ministre des finances a déposé un projet de loi portant le règlement définitif des comptes de 1842.

Le 5e bureau convoqué aujourd'hui pour la vérification des pouvoirs de M. Laffitte, réélu à Louviers, est ajourné à demain pour prendre sa décision.

La commission du budget continue les travaux préparatoires. Elle est en ce moment occupée à dresser la liste des renseignements qu'elle se propose de demander au ministre des finances.

UNE ACCUSATION.

CORRESPONDANCE.

Monsieur,

Je crains quelquefois, en vous lisant, que, parmi tant de morceaux admirables de loyauté et de respect pour toute justice et toute vraie convenance, qui placent votre feuille si haut dans l'estime des gens de bien, vos opinions au sujet de M. Guizot et de l'alliance anglaise ne ressemblent un peu à l'animosité *systématique*, dont seul, entre tous les journaux, vous savez, en général, si noblement vous défendre.

Je puis appréhender, comme bien d'autres, que notre brave amiral Dupetit-Thouars ait été sacrifié par le ministère, et, dans ce cas, je partagerais sans réserve tous vos sentiments à ce sujet (no du 10 février).

Cependant il n'est point impossible que l'amiral soit allé un peu vite en besogne, et qu'il n'ait pas été fondé à déposséder ainsi, à la manière de Napoléon, la reine Pomaré.

Cette destitution, sans forme de procès, et surtout d'une femme, reine d'un peuple si faible, a dû affliger bien des cœurs généreux et nourris de nos principes. Les rois dont Rome voulait se défaire, étaient ordinairement appelés au Sénat ou devant des commissaires spéciaux ; le jugement *du plus fort* n'en était pas moins rendu, et n'en était pas moins inique, nous le savons bien, mais il consacrait encore, dans ses formes, la sainteté du droit de défense ; ce droit sacré, ce n'est donc pas vous qui le contesterez pour la possession d'un *royaume de cinq ou six lieues de diamètre* (même no), pas plus que pour celle du *Moulin de Sans-Souci*.

Nous ignorons encore complètement si la reine a *réellement encouru la déchéance*, et une déchéance immédiate et sans procédure, ou si, trop fidèles imitateurs de nos voisins, nous ne l'avons pas brutalement et injustement dépouillée, et vous ne pouvez encore, Monsieur, en savoir là-dessus beaucoup plus que nous.

La déchéance, fût-elle injuste, n'aurait encore que trop besoin d'être approuvée, si elle était exigée par une raison d'*Etat*, puisque, dans la vieille organisation sociale, le droit de nous garantir des injustices d'autrui nous oblige trop souvent à être injustes nous-mêmes, sans nous inquiéter du tiers inoffensif qui peut en pâtir.

Cette raison d'Etat justifiera-t-elle notre agent ? Cela semble, comme le reste, encore fort incertain.

Beaucoup de gens trembleraient de voir *tricoloriser* cette nation lointaine, de la voir, presque département français, livrée à toutes nos paperasses ré-

des mers. Cette hostilité de la grande nation rivale ne nous inspire pas pourtant l'idée étroite de la représaille ; bien au contraire, et notre langage récent constate le libéralisme de nos sentiments. Le 27 février, en posant, dans ce journal, les principes qui nous allaient guider dans la discussion, nous répétions ce que nous avons toujours dit : Bien loin de gêner l'Angleterre dans sa grande œuvre des conquêtes civilisatrices, que la France lui offre son aide généreuse. Les possessions coloniales britanniques sont immenses : qu'elles deviennent plus grandes encore et plus assurées. Employons-nous, nous-mêmes, à ouvrir à l'Angleterre les passages qui relieront directement ses empires lointains à la métropole. Mais, ajoutions-nous, il faut qu'en retour le gouvernement anglais consente à ne faire obstacle à la France sur aucun des points où elle entend porter sa légitime influence et son initiative, dans les archipels de la mer du Sud, sur les bords de l'Amazone, à Saint-Domingue, en Algérie, à Malegache.

Ainsi, pour nous, la condition d'une alliance, d'une entente cordiale entre les deux nations, est dans une aide mutuelle, au moins dans une tolérance mutuelle en ce qui regarde leur agrandissement, leur expansion sur toutes les contrées barbares du globe.

Mais, tant que l'Angleterre n'aura pas prouvé qu'elle renonce à ces dispositions à l'accaparement qui sont le fond même de sa politique, nous serons forcés de trouver quelque raison de méfiance dans l'opposition qu'elle manifestera contre nos mouvements d'expansion ; nous pourrons à bon droit présumer que les motifs qu'elle allègue au nom des principes de la justice éternelle, cachent les ardeurs jalouses de son égoïsme national.

Quant aux scrupules émis par notre correspondant sur la médiocre justice des procédés employés envers la reine Pomaré, nous nous sommes expliqués à cet égard. — Une conduite absolument conforme aux principes de justice est souvent impossible, dans l'état présent des choses. Notre correspondant en a certainement la triste conviction, lui qui ne trouve rien à objecter contre l'acte d'établissement du protectorat à Taïti, acte accompli, comme chacun sait, par des moyens de contrainte. Est-il bien conséquent, lorsqu'on accorde une approbation tacite à cet acte, de crier à l'injustice pour le fait de la prise de possession ?

Subissons pour un temps encore, puisqu'il le faut, les nécessités du milieu mauvais dans lequel nous vivons, en nous attachant à y introduire les éléments du vrai et du juste. Vous voulez organiser, pour le bien des populations sauvages, le régime du protectorat imposé par la contrainte ; nous voulons, nous, organiser pour leur bien l'état de souveraineté également établi par la contrainte. Nous pensons (et nous en avons donné les raisons dans notre article du 29 février) que les moyens d'impulsion plus directs que donne la souveraineté sont plus favorables au développement des sauvages que le mode du protectorat qui nuit à l'unité d'action. Sans être précisément édifiés sur les avantages qu'aurait offerts le système du protectorat appliqué à la Corse, nous faisons observer qu'il n'y a point parité dans les deux situations.

En Corse, il n'y aurait pas eu à redouter l'inconvénient que nous trouvons particulièrement dans le système du protectorat appliqué aux possessions coloniales lointaines, où les intrigues et les influences des nations jalouses peuvent si aisément contrecarrer l'action du gouvernement protecteur.

Nous sommes convaincus que l'état de protectorat à Taïti n'est pas tenable, comme le déclaraient l'an dernier M. Billault et M. le comte d'Angeville. De nouveaux conflits amèneront la nécessité d'une nouvelle révolution, à moins que le gouvernement de la France ne soit décidé à rendre pour toujours illusoire et ridicule notre intervention dans les îles de la mer du Sud et n'accepte définitivement pour le pays la honte d'une situation pareille.

Enfin, nous ajouterons que, si l'amiral Dupetit-Thouars avait, en réalité, dépassé ses instructions et pris sur lui, sans urgence, une mesure dont il eût dû laisser l'initiative à son gouvernement, le gouvernement pouvait rappeler l'amiral, mais en gardant la souveraineté de l'île. Quant à la reine dépossédée, en lui faisant une pension de 10 ou de 20 mille francs, on aurait plus que compensé pour elle la perte de sa couronne de cocotier.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 4 mars.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs pétitions relatives à l'instruction secondaire sont renvoyées à la commission chargée d'examiner le projet de loi qui s'y rapporte.

M. LE PRÉSIDENT procède, par voie du tirage au sort, au renouvellement des bureaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de trois candidats, parmi lesquels sera choisi, par le roi, le président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement.

MM. le comte Roy, le marquis d'Audiffret et Odier sont nommés.

La chambre se retire à trois heures dans ses bureaux : 1° pour examiner le projet de loi présenté par le gouvernement au sujet de la famille de M. le maréchal comte d'Erlon ;

2° Pour entendre la lecture de la proposition de MM. Beugnot et Boullet tendant à modifier l'article 44 du code pénal.

A quatre heures, la séance publique est reprise.

M. LE PRÉSIDENT proclame l'organisation des bureaux.

Lecture est donnée de la proposition de MM. Beugnot et Boullet, autorisée par plus de trois bureaux, et la chambre décide qu'elle sera développée dans la séance de vendredi.

Cette proposition est ainsi conçue :

« L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera de donner au gouvernement le droit de déterminer le lieu où le condamné devra se rendre après l'expiration de sa peine, ainsi que les formalités propres à contrôler la présence continue dans ce lieu.

» Au moment de sa libération, il recevra une feuille secrète règlant l'itinéraire dont il ne pourra s'écarter et la durée du séjour dans chaque lieu de passage. Il sera tenu de se présenter dans les vingt-quatre heures de son arrivée devant le maire de la commune. »

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux, donne lecture des motifs de l'exposé du projet de loi sur la chasse, déjà adopté par la chambre des pairs

M. de Boissy signale des irrégularités de détails dans le budget de la marine. La construction d'un bâtiment est portée une année aux 17/24 ; dans le budget de l'année suivante, elle n'était plus qu'aux 15/24, c'est-à-dire, qu'en un an elle avait reculé de 2/24 ; un autre a été annoncé comme à flot pendant quatre années de suite ; une autre fois c'est un vaisseau qui a été mis deux fois sur les chantiers, etc.

L'orateur signale l'activité maritime de l'Angleterre en présence de notre inactivité. Il appelle l'attention du gouvernement sur ce fait, et il le trouve plus grave depuis que le gouvernement a désavoué un de nos amiraux.

M. DE MACKAU nie que le gouvernement ait rappelé le contre amiral Dupetit-Thouars pour complaire à l'Angleterre ; il n'a agi ainsi que dans le but de maintenir l'ordre et la subordination. Il ne voit rien de sérieux dans les plaintes qu'on fait sur l'extension de la marine anglaise ; on en a dit autant en parlant de nous de l'autre côté de la Manche.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je demande la parole.

La chambre décide que la discussion sera renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 1/2.

Demain, à une heure, suite de la discussion sur le projet de loi relatif au budget de 1841.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 4 mars.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Un très petit nombre de députés assistent à la séance.

M. le président donne lecture d'une lettre qui annonce la mort de M. Saubat, député de la Haute-Garonne, dont les obsèques ont lieu aujourd'hui ; une députation de la chambre a été chargée d'y assister.

M. REGNAUT, député de la Creuse, demande un congé. — Accordé.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente un projet de loi portant règlement définitif des comptes de l'exercice de 1842.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi des patentes.

M. VITET, rapporteur, propose, au nom de la commission, que l'amendement présenté par M. de Bussières dans une des précédentes séances, comme paragraphe additionnel à l'art. 4, soit ainsi rédigé :

« Tous les cinq ans, les tableaux contenant la nomenclature des commerces, industries, et professions, classés par voie d'assimilation depuis trois ans au moins, seront soumis à la sanction législative. »

Cette rédaction, acceptée par M. de Bussières est adoptée.

M. LACAVE-LAPLAGNE a la parole sur l'article 6, ainsi conçu dans la rédaction de la commission :

« Dans les communes dont la population totale est de 5,000 âmes et au-dessus, les patentables exerçant dans la banlieue des professions imposées eu égard à la population, paieront le droit fixe d'après le tarif applicable à la population non agglomérée.

» Les patentables exerçant lesdites professions dans la partie agglomérée, paieront le droit fixe d'après le tarif applicable à la partie agglomérée seulement.

» Dans aucun cas, les patentables de la banlieue ne paieront un droit plus élevé que ceux de la partie agglomérée. »

M. le ministre des finances combat l'article de la commission dans l'intérêt du trésor, et soutient que, soit que les populations soient agglomérées ou non, la situation des patentables est la même ; il demande qu'à la fin du second paragraphe, à ces mots : *à la partie agglomérée seulement*, on substitue ceux-ci : *à la population totale*.

M. BEHAGHEL lit, pour appuyer la rédaction de la commission, un discours que le bruit des conversations nous empêche d'entendre.

M. VITET donne des explications sur les modifications introduites par la commission, dans le projet du gouvernement. Les circonscriptions des communes ont été faites arbitrairement dans un assez grand nombre de cas, et il lui semble injuste de grever les patentables de communes qui, souvent, ont été juxta-posées et formées de trois ou quatre paroisses, qui occupent une étendue très considérable, et qui, par conséquent, ne sont que de véritables communes rurales.

M. LACAVE-LAPLAGNE insiste.

M. TERNAUX demande pourquoi on veut plus imposer les habitants des communes rurales, dans lesquelles il y a une grande agglomération de population, que les habitants des banlieues des villes, qui sont absolument dans le même cas, et il présente quelques chiffres tendant à établir cette assimilation.

M. DESLONGRAIS combat la rédaction de la commission comme tendant à scinder les communes.

M. BEHAGHEL reproduit et développe les observations de M. Ternaux.

La rédaction du gouvernement est mise aux voix et adoptée.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente un projet de loi d'intérêt local.

Il présente également un projet de loi portant demande d'un crédit d'un million pour dépenses de la police secrète.

L'exposé des motifs fait valoir les mêmes raisons qui sont présentées tous les ans.

L'article 7 de la loi des patentes, ainsi conçu, est mis aux voix et adopté :

« Le patentable qui exerce plusieurs commerces, industries ou professions, même dans plusieurs communes différentes, ne peut être soumis qu'à un seul droit fixe.

» Il paie ce droit dans celle de ces communes dont la population donne lieu au plus fort droit.

» Si les commerces, industries ou professions qu'il exerce appartiennent à des classes différentes, il paie le droit de celle de ces classes qui est la plus élevée. »

Le vote sur l'article 8 est réservé.

La discussion s'ouvre sur l'article 9, dont les trois premiers paragraphes sont ainsi conçus :

« Le droit proportionnel est établi sur la valeur locative tant de la maison d'habitation que des maisons, boutiques, usines, hangars, remises, chantiers et autres locaux servant à l'exercice des professions imposables.

» Il est dû lors même que le logement et les locaux sont concédés à titre gratuit.

» La valeur locative est déterminée au moyen de baux authentiques, ou, s'il n'en existe pas, par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté, ou sera notoirement connu, et, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation. »

M. TAILLANDIER propose de rédiger ainsi le premier et le dernier paragraphe :

« Le droit proportionnel est établi sur la valeur locative des magasins, boutiques, usines, hangars, remises, chantiers et autres locaux servant à l'exercice des professions imposables. »

M. SAGLIO combat, au nom de la commission, l'amendement qui introduit [...] de sa profession. »

Le premier paragraphe est adopté.

M. PELTREAU DE VILLENEUVE combat le second paragraphe, et présente un amendement tendant à soumettre au droit proportionnel toutes les maisons d'habitation que posséderait le même patentable toutes les fois que leur valeur locative s'élèverait à 1000 fr.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cet amendement et propose de revenir à la rédaction du gouvernement ainsi conçue :

Le droit proportionnel est payé dans toutes les communes où sont situés les maisons d'habitation, usines, magasins, boutiques et autres locaux, servant à l'exercice des professions.

M. BENOIST demande que le droit proportionnel ne soit assis que sur les bâtiments servant à l'industrie et sur les bâtiments occupés par ceux qui l'exploitent, si cette industrie n'est pas la profession principale du patentable.

Cet amendement est renvoyé à la commission.

M. OGER propose de placer l'article suivant entre les articles 10 et 11.

« Ne sont point soumis à l'impôt des *portes et fenêtres*, les manufactures, usines, et tous établissements industriels servant à l'exercice des professions imposables. »

Il ne reste que 165 députés dans la salle.

M. DELESPAUL dit que la discussion que soulève cet article viendra mieux à propos de la discussion du budget.

M. LACAVE-LAPLAGNE et SAGLIO combattent l'amendement.

L'amendement est retiré.

« Art. 11. Le patentable qui exerce dans un même local ou dans des locaux non distincts plusieurs industries ou professions, passibles d'un droit proportionnel différent, paie ce droit d'après le taux applicable à la profession pour laquelle il est assujetti au droit fixe.

» Dans le cas où les locaux sont distincts, il ne paie pour chaque local que le droit proportionnel attribué à l'industrie ou à la profession qui y est spécialement exercée.

» Dans ce dernier cas, le droit proportionnel n'en demeure pas moins établi sur la maison d'habitation, d'après le taux applicable à la profession pour laquelle le patentable est imposé au droit fixe. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Comme il serait impossible de terminer ce soir l'art. 12, je propose de voter sur l'art. 13.

Cet article est ainsi conçu :

« Tous ceux qui vendent en ambulance des objets non compris dans les exemptions déterminées par l'article précédent, et tous marchands sous échoppe ou en étalage, sont passibles de la moitié des droits que paient les marchands qui vendent les mêmes objets en boutique. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux bouchers, épiciers et autres marchands ayant un étal permanent ou occupant des places fixes dans les halles et marchés. » — Adopté.

« Art. 14. Les mari et femme séparés de biens ne doivent qu'une patente, à moins qu'ils n'aient des établissements distincts, auquel cas, chacun d'eux doit avoir sa patente et payer séparément les droits fixes et proportionnels. » — Adopté.

« Art. 15. Les patentes sont personnelles, et ne peuvent servir qu'à ceux à qui elles sont délivrées. En conséquence, les associés en nom collectif sont tous assujettis à la patente.

» Toutefois, l'associé principal paie seul le droit fixe en entier : les autres associés ne sont imposés qu'à la moitié de ce droit, même quand ils ne résident pas tous dans la même commune que l'associé principal.

» Le droit proportionnel est établi sur la maison d'habitation de l'associé principal et sur tous les locaux qui servent à la société pour l'exercice de son industrie.

» La maison d'habitation de chacun des autres associés est affranchie du droit proportionnel, à moins qu'elle ne serve à l'exercice de l'industrie sociale. »

M. BENOIT demande que les membres d'une société en nom collectif dont un seul gère les affaires ne soient pas assujettis au demi-droit.

M. PELTREAU DE VILLENEUVE demande que l'on ajoute au paragraphe 2 ces mots :

« Dans tous les cas ce droit réduit à moitié ne pourra jamais être au-dessus du droit entier applicable à l'établissement géré par l'associé principal. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Rivet, Lacave-Laplagne, Houzeaux-Muiron et l'auteur de l'amendement, les amendements de MM. Peltreau de Villeneuve et Benoit sont rejetés.

L'article 15 est adopté.

« Art. 16. Les sociétés ou compagnies anonymes, ayant pour but une entreprise industrielle ou commerciale, sont imposées à un seul droit fixe, sous la désignation de l'objet de l'entreprise, sans préjudice du droit proportionnel.

» La patente assignée à ces sociétés ou compagnies ne dispense aucun des sociétaires ou actionnaires du paiement des droits de patente auxquels ils pourraient être personnellement assujettis pour l'exercice d'une industrie particulière. » — Adopté.

« Art. 17. Tout individu transportant des marchandises de commune en commune, lors même qu'il vend pour le compte de marchands ou fabricants, est tenu d'avoir une patente personnelle, qui est, selon les cas, celle de colporteur avec balle, avec bêtes de somme ou avec voiture. » — Adopté.

« Art. 18. Les commis-voyageurs des nations étrangères seront traités, relativement à la patente, sur le même pied que les commis-voyageurs français chez ces mêmes nations. » — Adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain à une heure, suite de la discussion de la loi des patentes.

ESPAGNE.

MADRID, 27 *février* : — Le bruit s'est répandu que le consul d'Espagne dans le Maroc avait été assassiné par la population marocaine. Le gouvernement de Madrid se propose, dit-on, d'exiger de l'empereur de Maroc la réparation de cet attentat.

Le général Roncali mandait, à la date du 22, qu'il serait très prochainement maître d'Alicante, et qu'une fois la reddition de cette place obtenue, il marcherait avec toutes ses forces sur Carthagène.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *National* consacre presque tout son numéro d'aujourd'hui à de nouvelles pièces sur Taïti. M. Guizot, dit-il, avait cependant déclaré sur l'honneur qu'il avait tout remis à la chambre, mais personne ne l'a cru, et les journaux anglais nous prouvent que nous avons eu raison de ne pas le croire. Le moment de nouveaux sacrifices est venu. Les Anglais commencent à dire ce qu'ils ne disaient pas hier : *Le maintien du protecto-*

Faits divers.

Par ordonnance du roi, M. Duhamel, membre de l'Académie des ...ences, vient d'être nommé directeur des études à l'Ecole Polytechni... M. Duhamel était porté sur les deux listes de présentation votées ... l'Académie des sciences et par le conseil d'instruction de l'Ecole.

— La liste des médecins, chirurgiens, officiers de santé et sages-fem... exerçant dans le département de la Seine, vient d'être publiée : elle ...prend 1,779 noms, dont 1,048 docteurs en médecine, 27 idem en ...rurgie, 153 officiers de santé et 531 sages-femmes; 8 médecins ou ...rurgiens porteurs d'anciens diplômes, et 23 étrangers autorisés à ...rcer, sont aussi inscrits sur cette liste, qui comprend 292 noms de ...s que la dernière liste publiée en 1838. (*Moniteur*.)

— Le *Messager* publie ce soir la réélection des députés *flétris*. M. Ber... a obtenu, à Marseille, 80 voix de majorité; M. de Larcy, à Toulouse ... M. Blin de Bourdon, à Doullens, n'ont obtenu qu'une majorité de quel...es voix; M. le duc de Valmy, à Toulouse, a réuni la grande majorité ... suffrages. Le résultat de l'élection de Ploërmel n'est pas encore ...nu; mais tout fait présager qu'il sera favorable à M. de Larochejac...elin.

— Le conseil municipal de la Croix-Rousse est en état de refus de con...urs et d'hostilité ouverte avec l'administration municipale. La commis...n du budget a proposé, à l'unanimité, le rejet pur et simple du bud... pour 1844 présenté par le maire.

— Une remarque assez importante à faire, est que les villes de fabri...s sont celles qui comptent le moins de déposants aux caisses d'épar... Lyon, par exemple, ne compte que 3 déposants sur 1,000 habitants, ...dis qu'à Metz, qui n'est pas centre d'industrie, la proportion est de ... pour 1,000. (*Réparateur*.)

— On assure que la Banque de France s'occupe, en ce moment, de la ...stion des billets de 250 fr.

— La *Gazette universelle allemande* annonce qu'on se propose à ...n (Prusse), de rédiger une adresse de félicitations à O'Connell, et de faire revêtir de signatures dans toute l'Allemagne. Une liste de sous...ption pour le repeal serait en même temps ouverte dans chaque ville, ... l'adresse avec l'argent partirait prochainement pour Dublin.

— On écrit de Dublin, 29 février :

« Le steamer *Garryowen* a été frappé hier par la foudre, et un incen..., qui n'a pas eu de suite, grâce à de prompts secours, s'est aussitôt ...laré. Dimanche la foudre est aussi tombée sur une batterie d'artille... à Scattery Island, près de Limerick. Un canon a été démonté, et une ...tion de maçonnerie de la fortification a été renversée. »

— On raconte, dit la *Presse*, que les médecins du roi de Suède ont ... bien étonnés l'autre jour, en saignant S. M., de trouver très lisible... écrits sur son bras auguste ces mots : *Liberté, égalité, ou la mort!* ... ne pouvaient revenir de leur surprise. Il y a si long-temps que Char... Jean est roi, qu'on a oublié qu'il a commencé par n'être qu'un héros. ...ose étrange! un roi tatoué de liberté! Tout notre siècle est dans ce rap...chement.

— Les eaux de la Seine ayant augmenté depuis quelques jours, et cou...nt maintenant la route royale nº 19, dans la partie comprise entre la ...rière de la Gare et le pont de la Bosse-de-Marne, le préfet de police ...nt de défendre la circulation sur ce point.

— On nous écrit de Tarascon, le 28 février.

« Nous avons sous les yeux un spectacle effrayant.

» Le magnifique pont suspendu sur le Rhône tombe en pièces; le ta...er, soulevé par la force d'un vent impétueux, s'écroule avec fracas, et ... débris disparaissent dans le fleuve; on craint que les piles du pont, ...ues en équilibre par le tablier même, ne puissent résister long-temps. ...e malheureuse femme se trouve sur un débris du pont qui balance en ...r et qui est encore miraculeusement soutenu par les fils fer; elle im...re les secours de la foule consternée, accourue sur les deux rives du ...é de Tarascon et de Beaucaire; mais il est impossible de trouver un ...yen de salut pour elle. Sa conservation est entre les mains de la Pro...ence; les bateaux à vapeurs stationnés dans le port de Beaucaire ne ...vent manœuvrer, soit à cause de la tempête, soit parce que le point ... se trouve cette femme est inabordable à cause du gravier.

» Toute la population en alarme se presse pour voir cette scène affreuse ... fait des vœux impuissants pour la victime. Le pont brisé ressemble à ... vaisseau perdu dans le naufrage. L'atmosphère, obscurcie par la ...ussière, semble rendre la circulation impossible sur les bords du fleuve ... sur les routes; les raffales du vent sont tellement violentes qu'on ne ...ut tenir pied. »

Le *Journal de Paris* regrette sans doute d'avoir oublié d'annoncer ...r que son article sur *les inscriptions et les enseignes des rues de Pa...s* n'était autre chose que la reproduction littérale de notre feuilleton ... la veille.

TRIBUNAUX.

— UN PETIT-FILS. — Une vieille femme, toute brisée par les années, ...t amenée sur le banc correctionnel comme prévenue de mendicité. Elle ...nvient du fait. « Je suis bien vieille et bien malheureuse, dit-elle; il ...'est impossible de me livrer à aucun travail. J'avais placé toutes mes ...tites économies chez un ancien ami de mes maîtres; mais il m'a tout ...levé. Je vous serai obligée de m'envoyer au dépôt.

M. le président : Il résulte, en effet, des pièces du dossier que cette ...uvre femme avait 6,500 francs placés chez un sieur Deligne, et que ...t homme a disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

La prévenue : Hélas! oui, tout ce que j'avais mis de côté pendant ...ingt-huit ans.

M. le président : Vous n'avez personne qui puisse prendre soin de

...tous les dimanches ... je le porterai l'argent de ma semaine.

Le petit Félix se jette au cou de la pauvre vieille, et sort en essuyant ses larmes. (*Gazette des Tribunaux*.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 4 mars 1844.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

SOMMAIRE. — *Note sur les machines à vapeur, par M. Lamé. — De la décomposition électro-chimique des corps, par M. Becquerel. — De la composition de la canne à sucre, par M. Boussingault. — Métallurgie, par M. Ebelmen. — Des fa ences, par M. Barral. — Des oiseaux de mer, par MM. Jacquinot et Baudoin.* — SCIENCES MÉDICALES.

Machines à vapeur. — Dans l'avant-dernière séance, M. Lamé a lu un rapport très favorable sur les progrès que M. Clapeyron a fait faire aux machines à vapeur. On se rappelle peut-être que ces progrès ne consistent en rien moins qu'à avoir augmenté de 40 à 50 pour 100 l'effet utile des machines à vapeur, avantage énorme obtenu par de petits changements introduits dans les dimensions des tiroirs. M. Lamé avait avancé que ce perfectionnement était connu depuis assez long-temps en Angleterre, et qu'il était même la cause de la supériorité des machines à vapeur anglaises.

Pour justifier cette opinion, M. Lamé a recueilli tous les faits connus sur le règlement des tiroirs jusqu'à M. Clapeyron. Il a constaté que dès 1805 le célèbre Watt avait reconnu la nécessité de déterminer les dimensions du tiroir et la position de l'excentrique dans toute machine à vapeur. La méthode imaginée par Watt consistait à interrompre l'admission de la vapeur dans le corps de pompe aux 0,87 de la course du piston, et à ouvrir la communication avec le condenseur, lorsque le bras de la manivelle a encore 24 degrés et demi à parcourir, avant d'atteindre le point mort. Cette méthode fut long-temps la propriété exclusive de quelques uns des élèves de Watt, et c'est vers 1814 ou 1815 que M. Miller le recueillit dans l'établissement même de MM. Watt et Bolton à Soho. C'est dans le rapport de M. Miller que ces faits sont consignés.

La supériorité des machines anglaises ayant été bien constatée par les ingénieurs de la marine française, M. Rech, l'un d'eux, s'empressa d'en rechercher la cause pour les machines des bâtiments à vapeur. M. Clapeyron fit la même recherche pour les locomotives. Il est assez curieux de remarquer que les hommes de pratique et de théorie sont arrivés en France et en Angleterre à des résultats à-peu-près identiques, quoiqu'il n'y ait eu aucune liaison entre leurs travaux.

Physique. — M. Ed. Becquerel a recherché les lois qui président à la décomposition électro-chimique des corps soumis à l'action d'un courant galvanique. En opérant sur les corps bien définis, comme les oxides et les chlorures métalliques, les acétates et les hyponitrites de plomb, etc., il est arrivé à ce théorème important. « Un équivalent d'une combinaison, formé par la réunion d'un équivalent d'acide et d'une quantité correspondante de base, exige toujours un équivalent d'électricité pour être décomposé électro-chimiquement. » M. Becquerel appelle équivalent d'électricité, la quantité d'électricité nécessaire pour décomposer un équivalent d'eau. Il démontre de plus que l'électricité, dégagée dans une combinaison chimique, dépend du corps qui joue le rôle d'acide dans la combinaison, et qu'elle varie proportionnellement au nombre des équivalents de ce corps qui entrent dans le composé.

Chimie. — M. Casasecca a communiqué dernièrement à l'Académie un Mémoire intitulé : Recherches sur la composition de la canne créole, cultivée à la Havane. Le Mémoire fut soumis à l'examen d'une commission composée de MM. Boussingault et Pelouze. M. Boussingault a proposé à l'Académie de remercier l'auteur de sa communication qui offre un grand intérêt, parce qu'on n'a encore qu'un seul travail relatif à la composition de la canne à sucre. Ce travail est de M. Péligot, qui a attiré l'attention de nos colons sur les pertes énormes, incroyables qui ont lieu dans leur mode de fabrication du sucre, par suite de l'imperfection des méthodes qu'ils emploient pour son extraction. L'analyse que M. Casasecca a faite du vesou de la canne de la Havane a indiqué à-peu-près la même composition que celle qu'a trouvée M. Peligot dans le vesou de la canne d'Ataheiti. Mais M. Casasecca a trouvé notablement plus de ligneux dans la canne que n'en a indiqué M. Péligot.

Dans son rapport, M. Boussingault s'est étendu sur les inconvénients et les impossibilités que présenterait, dans nos colonies, l'emploi d'une méthode qui a été recommandée pour l'extraction du sucre de la betterave. Cette méthode consisterait à dessécher la canne decoupée en tranches, et à la faire macérer ensuite dans de l'eau. Sous un soleil ardent, il est probable que la fermentation rendrait très difficile l'emploi de cette méthode, en causant une perte de sucre considérable pendant la dessication. M. Boussingault ayant ajouté qu'il faudrait des masses énormes d'eau pour effectuer la macération, M. Dumas s'est é evé contre cette opinion. Il a allégué, avec raison, que rien, théoriquement, ne s'oppose à ce que, la canne étant desséchée en partie, on fasse usage du vesou extrait d'une autre partie de la canne, comme liquide de lavage. On pourrait se servir des procédés connus dans l'art du salpétrier pour le lavage méthodique des plâtres, et on aurait, d'une part, du vesou saturé de sucre, d'autre part, un résidu de canne à sucre lavée, que la pression ramènerait à l'état de bagasse.

— Déjà M. Ebelmen a communiqué à l'Académie les recherches qu'il a faites sur la composition des gaz produits dans les opérations de la métallurgie du fer. Ces premières recherches ont même été l'objet d'un rapport très favorable de M. Chevreul. Mais elles n'avaient été effectuées que dans des usines alimentées uniquement par du bois. M. Ebelmen a continué ses travaux sur les hauts fourneaux à la houille et au coke; ils doivent servir tout-à-la-fois à l'appréciation théorique des phénomènes qui se passent dans l'appareil métallurgique et à la détermination de la puissance calorifique des produits gazeux.

— M. Barral a présenté à l'Académie un mémoire sur la composition des faïences employées dans la fabrication des poêles. On sait que ces faïences sont recouvertes d'un grand nombre de petites fentes qui se croisent en tous sens et qui semblent naître sous la main lorsqu'on presse même légèrement. Pour faire disparaître ces fentes, qu'on appelle

... du lait en liant l'œsophage. Le sang de ces animaux, extrait soit du cœur, soit des gros vaisseaux, a donné, par l'appareil de Marsh, modifié d'après les instructions de l'Académie, des taches d'arsenic. Le chyle, obtenu par l'incision du canal thoracique des huit chiens, n'a fourni aucune trace d'arsénic. L'expérience a été répétée avec du tartrate de potasse et d'antimoine. L'antimoine a été retrouvé dans le sang et nullement dans le chyle. M. Chatin voit dans ces faits la confirmation de l'opinion de MM. Tiedmann, Gomelin, Magendie et Flandin, qui professent que les vaisseaux chylifères n'absorbent aucune substance toxique.

— M. Velpeau dépose un ouvrage de M. Burgraive, professeur à l'université de Gand; il est intitulé : *Histologie* ou *Anatomie de texture*. M. Burgraive, connu déjà par un commentaire sur l'Anatomie de Vésale, examine dans son nouvel ouvrage toutes les notions que la science possède sur la structure des différents tissus.

Le même membre présente, au nom de l'auteur M. Gherzi, professeur à l'université de Turin, les trois premières livraisons d'un traité d'obstétrique.

— M. Delabarre fils, médecin dentiste de l'hospice des Orphelins et des Enfants-Trouvés, adresse un Mémoire sur le caoutchouc appliqué à la stomatonomie. L'auteur a d'abord employé le caoutchouc pour obtenir la décroisement des dents, qui résulte du gonflement que cette substance éprouve par la chaleur de la bouche. Les ligatures diverses dont on fait usage dans le même but ont l'inconvénient de fatiguer les dents sur lesquelles elles prennent des points d'appui. Les petits coins de bois blanc, substitués aux ligatures par M. Delabarre père, faisaient éprouver la sensation d'une arête de poisson interposée entre les dents, et grattaient douloureusement les gencives et la langue. Une lame de caoutchouc sépare promptement les dents croisées, et n'a aucun des inconvénients reprochés aux autres agents.

— M. le docteur Guérin adresse une réclamation contre la note de M. Malgaigne, lue à l'avant-dernière séance sur la ténotomie. M. Guérin soutient qu'il n'a jamais fait la section des muscles paralysés, mais seulement celle des muscles rétractés. Il affirme en outre que, sur plus de quatre mille opérations, il n'a eu à regretter la mort d'aucun malade.

— M. Lebert lit un Mémoire sur l'emploi des observations microscopiques dans l'étude de la phthisie et du cancer.

— M. Felmann fait part de ses expériences sur la kératoplastie. Il a plusieurs greffé fois avec succès, sur la cornée d'un lapin, des plaques prises soit à l'autre cornée du même animal, soit à la cornée d'un cochon d'Inde ou d'un chat.

B. et P.

AGRICULTURE.

CONGRÈS CENTRAL DE L'AGRICULTURE.

Séance du 4 mars.

Pendant la durée du congrès agricole, des questions graves ont été débattues. Si dans nos colonnes nous n'avons donné qu'un espace restreint à l'analyse de ces discussions, il ne faut pas en accuser une indifférence pour l'agriculture, qui serait en désaccord avec nos principes comme avec nos vrais sentiments. C'est, au contraire, le caractère sérieusement agricole de notre journal qui a limité forcément nos comptes-rendus. Une partie de notre rédaction s'est trouvée personnellement engagée dans les discussions du congrès, et a pris trop de part à ses travaux pour se réserver le temps de les retracer au public. Telle a été en particulier la position de notre collaborateur M. E. Lefèvre, chargé comme secrétaire du congrès d'en rédiger les procès-verbaux.

La session du congrès expire. Mais les questions agricoles, économiques, sociales qu'il a soulevées, restent posées devant le pays. Nous nous réservons de les examiner en détail; nous reviendrons sur les thèses et sur les opinions qui se sont produites à ce premier rendez-vous de l'agriculture française dans lequel nous voyons un germe plein d'avenir.

Nous nous contenterons quant à présent d'analyser sommairement la dernière séance.

La discussion ouverte sur la question des vins était liée intimement à la question des octrois, sur laquelle le congrès s'était déjà prononcé en émettant le vœu que la loi intervînt dans le règlement des tarifs d'octroi, et qu'il fût interdit aux villes d'imposer les produits de l'agriculture au-delà de certaines limites.

Dans un rapport, écouté avec un vif intérêt, M. Dezeimeries s'est attaché à démontrer la nécessité d'inviter le gouvernement à prendre des mesures capables d'arrêter l'industrie viticole sur le penchant de sa ruine; il a établi, par des calculs qui nous ont semblé très exacts, que la même quantité de vin vendue 100 fr. à Paris, payait, soit à l'Etat, soit à la fraude, soit au commerce, 90 fr. et au producteur 10 fr.

Pendant la discussion, un membre, appuyant les conclusions de la commission, a établi que la totalité des sommes perçues par les villes, sous le nom d'octroi, dépassaient 80 millions, somme sur laquelle 25 millions sont payés par les vins et les liqueurs spiritueuses.

Le congrès, conformément aux conclusions de la commission, a exprimé le vœu que le gouvernement limitât le chiffre des droits perçus au profit des villes, sous le nom d'octroi, au *minimum* du chiffre des droits d'entrée perçus par le trésor, droits qui varient de 1 fr. 60 c. à 4 fr. par hectolitre. La loi avait, à la vérité, posé en principe que l'octroi sur les vins ne pourrait dépasser le maximum des droits d'octroi; mais la porte est restée ouverte aux exceptions, et la plupart des villes importantes ont obtenu, par exception, des tarifs d'octroi beaucoup plus élevés que les droits d'entrée perçus par l'Etat.

M. Duchatellier, dans le cours de la discussion, avait appelé l'attention de l'assemblée sur le danger d'une réduction trop brusque et trop importante des droits d'octrois sur les spiritueux, réduction qui aurait pour effet immédiat de donner un nouvel essor à l'ivrognerie parmi le peuple des campagnes.

Le congrès s'est ensuite occupé des chevaux. M. de Girardin a cherché à démontrer la connexité, la solidarité qui existe à l'égard de la question chevaline, entre les intérêts de l'agriculture et ceux de la défense du pays. Dans un discours, écouté avec une attention soutenue, M. de Girardin, établit qu'il ne faut pas moins de 200,000 chevaux à l'armée pour

4 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»
4 0/0...	100	50	»	»	H. »	40
O. de la V.	1415	»	»	»	»	»
B. de Fr..	3270	»	»	»	»	»
C. L. 5000	5080	»	»	»	»	»
— 1000	1107	50	»	»	»	»
C. hyp...	770	»	770	»	»	»
4 Can...	1291	25	»	»	»	»

5 0/0 Bq^e 1840	[illegible]						
— Portugais.	46	»	»	»		»	»
Esp. D. active	33	1/2	34	»	H.	»	3/8
5 0/0 Naples.	101	80	101	50	B.	»	30
— Romain. .	106	»	»	»		»	»
Obl. Piémont.	1227	50	»	»	H.	2	50
Emp. d'Haïti.	535	»	»	»	B.	5	»
B. Belge.	660	»	665	»	H.	5	»

...quement illustrées par Gavarni, Tony Johannot, Jules David, de Beaumont, Français, Nanteuil. Les douze livraisons réunies forment, au bout de l'année, un keepsake splendide, enrichi de plus de *deux cents gravures* sur bois expressément composées pour les nouvelles empruntées aux célébrités littéraires de l'époque : Eugène Sue, Alex. Dumas, Méry, Alph. Karr, Jules Sandeau, Frédéric Soulié, Léon Gozlan. Malgré ces avantages immenses, ce luxe artistique et typographique, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, l'abonnement annuel à la REVUE PITTORESQUE, n'est que de SIX FRANCS. Une pa-

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Mystères...
6 h. 1/2 AMBIGU.—Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1/4 GAITÉ.—Bohémienne.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE.—Murat.
6 h. »/» COMTE.—Bas-bleus. Iles Marquises. Hommes de 15 ans. Intermède.
5 h. »/» FOLIES.—Mystères de Passy.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

2 Mars.			4 Mars.		
Arrivages	3264 q.	80 k.	Arrivages	2629 q.	86 k.
Ventes	2364	34	Ventes	2215	05
Restant	10676	95	Restant	10294	78
Cours moyen		36,97	Cours moyen		37,36
Cours-taxe		36,84	Cours-taxe		36,70

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.	44k.	50,95 à 52,85	Gr.	79 q.	71 k.	39,50 à 53,50
1re	907	24	37,25 à 40,50	1re	579	19	37,40 à 38,20
2e	433	48	35,65 à 36,95	2e	353	01	35,70 à 36,95
3e	12	47	29,30 à 33,40	3e	43	54	29,25 à 32,50
4e	7	85	25,50 à 00,00	4e	56	63	25,45 à 28,05
Al. 2417		80	30,55 à 38,20	Al. 2017		45	32,50 à 38,55

ARRAS, 2 mars. — Farine, 1re : 35,50 : 2e : 31,00 : 3e : 29,00. Prix moyen auquel les farines sont généralement offertes sur notre place : 33,50 : c'est le cours du marché précédent.

SOISSONS, 2 Mars. — Farine, 1re : 33,12 à 33,95.

SAINT-QUENTIN, 2 Mars. — Farine, 1re : 33,00; 2e : 29,00; 3e : 26:00.

LYON, 2 Mars. — Les arrivages de la Bourgogne et de la Champagne sont retardés par le mauvais temps et les inondations; il en est résulté une élévation de 1,00 sur le cours des farines, qui étaient facilement cédées ces jours-ci par nos premiers fabricants à 42,00 les prem. marques, et 38,00 les deux. aujourd'hui 43,00 et 39,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,00.

NANTES, 1er Mars. — Farine, 1re : 39,38; 2e : 38,36; 3e : dite farine en son : 21,38. Toujours sans variation.

Taxe du pain (par kil.).

PARIS. — Pain, 1re : 0,34; 2e : 0,26.

PACY (Eure). — Pain, 1re : 10,31; 2e : 0,28.

LES ANDELYS. — Pain, 1re : 0,30; 2e : 0,25.

PONT-AUDEMER. — Pain, 1re : 0,40; 2e : 0,33.

LE MANS. — Pain, 1re : 0,36; 2e : 0,31 2/3; 3e : 0,23 1/3.

FONTENAY (Vendée). — Pain, 1re : 0,31; 2e : 0,26; 3e : 0,21.

BEAUGENCY. — Pain : 0,25.

ANGOULÊME. — Pain, 1re : 0,37 1/2; 2e : 0,32 1/2; 3e : 0,27 1/2.

BESANÇON.—Pain, 1re : 0,33 1/3; 2e : 0,26 2/3.

CLERMONT-FERRAND. — Pain, 1re : 0,42 1/2; 2e : 0,30.

Issues de blés.

PARIS, halle du 2 Mars. — *Cours légal.* — Son : 8,00 à 3,25. — Recoupe : 4,00 à 5,00. — Remoulage : 6,00 à 7,25.

BEAUGENCY. — Son : 4,00.

SAINT-QUENTIN. — Gros son, les 100 kil. : 12,00.— Petit son : 12,00. — Remoulage blanc : 15,00; d° bis : 14,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 2 mars. *Cours officiel.* — Froment : 17,65 à 18,66. — Seigle : 11,30.

PACY, 29 Février. — Froment : 20,15. — Méteil : 17,80. — Seigle : 11,88. — Orge : 10,62. — Avoine ; 7,13.

CRIQUETOT, 1er mars. — Froment : 22,00. Avoine : 6,00 à 7,00.

SAINT-ROMAIN, 2 mars. — Froment : 21,00 à 22,00.

LE MANS, 1er mars 1844. — Froment : 20,90. — Méteil : 18,55. — Seigle ; 15,75. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,40.

BEAUGENCY, 2 mars. — Froment : 1re : 20,62 à 20,30 ; 2e : 19,05 à 19,37. — Méteil : 15,90. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,50. — Mouture : 14,25. — Sarrazin : 7,75. — Avoine : 7,75.

ORLÉANS, 2 Mars. — Froment, 1re : 20,75 : 2e : 19,18 ; 3e : 17,00. — Méteil ; 15,00 à 17,75. — Seigle : 12,50. — Orge : 10,50 à 11,25. — Avoine : 8,00 à 10,00.

SAINT-QUENTIN, 2 Mars. — Froment, 1re : 17,75 ; 2e : 16,25 à 16,31 ; 3e : 14,50 à 14,87. — Inférieur : 12,00. — Avoine : 5,89. — Marché mieux approvisionné que le précédent ; les belles qualités manquant, les qualités secondaires en faisaient toute l'importance. Un petit lot a obtenu 17 fr. 75 c. l'hect. En résumé, il n'y pas de changement dans les prix. L'avoine, plus abondante, s'est vendue en baisse.

ARRAS, 2 Mars. — Froment blanc : 17,50 à 19,00 ; d° roux : 15,50 à 18,00. — Seigle : 10,50 à 11,60.— Escourgeon : 11,00 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 6,50. Les froments ont été demandés au cours précédent avec moins de choix dans les qualités. — Les seigles sans variation ; les escourgeons et les avoines assez recherchés au cours.

VALENCIENNES, 2 Mars. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 18,00 ; 3e : 17,50. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 5,75 à 6,75. Le cours du froment n'a pas subi de changement aujourd'hui. — L'avoine est toujours fortement demandée avec un peu de hausse.

SOISSONS, 2 Mars. — Froment, 1re : 18,15 à 18,46 ; 2e : 17,38 à 17,92 ; 3e : 16,76 à 17,23. — Méteil : 13,84. — Seigle : 10,46. — Avoine : 6,50. — Vente facile pour les premières qualités.

REIMS, 2 Mars. — Froment, 1re : 16,79 à 17,00. — Seigle : 9,51 à 9,75. — Orge : 9,54 à 10,00. — Avoine : 6,54 à 7,00. — Sarrazin : 7,16 à 7,25.

STRASBOURG, 1er Mars. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 19,83 ; 3e : 18,00.— Seigle : 11,50 à 12,00. — Maïs : 11,00 à 11,75. — Avoine : 8,50. — Hausse de 0,39 sur le froment.

LYON, 2 Mars. — Comme il ne se fait pas de demandes des rives du Rhône, qui sont assez alimentées par Marseille, nos prix sont seulement bien tenus, mais sans augmentation.—Les froments sont peu recherchés, ils se traitent à 28,00 les 100 kil. Les seigles valent, l'hect. : 14,50 à 15,00. — Orge : 14,00 à 14,50. — Les menus grains sont d'une vente facile pour la Suisse et la Savoie, qui paraissent toujours éprouver des besoins réels. Les demandes continuent pour le Dauphiné.

Marchés étrangers.—BRUXELLES, 1er Mars. — Froment, 1re : 19,20 ; 2e : 15,56. — Seigle : 9,98 à 10,70.—Orge : 10,25 à 10,70. — Avoine : 6,68 à 7,22.

LOUVAIN, 1er Mars. — Froment : 18,41 à 19,04. — Seigle : 10,28 à 10,88. — Orge : 9,97 à 11,18. — Avoine : 5,72 à 7,00.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, halle du 2 Mars.— Haricots de Soissons : 32,65 à 34,65; d° Liancourt : 19,65 à 22,65 ; d° ordinaires : 17,65 à 20,00; d° Flageolets : 26,65 ; d° suisses blancs : 19,65 ; d° suisses rouges : 18,00 à 20,05; d° rouges de Chartres : 20,65 à 22,00 ; d° nains : 17,65 à 18,00.— Pois verts : 18,00 à 18,65. — Pois cassés : 22,50 à 35,50.—Lentilles de Gallardon : 43,35 à 45,35; d° de pays et autres : 23,35 à 38,00.

REIMS, 2 Mars.—Lentilles : 12,19 à 13,00.

BEAUGENCY, 2 Mars.—Haricots : 17,00.

STRASBOURG, 1er Mars. — Haricots blancs : 18,50 à 21,00.—Pois : 14,75 à 17,50. —Fèves : 10,50 à 11,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 4 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.		
Bœufs.....	1056	1037	19	1 16	1 02	» 9[illegible]
Vaches....	64	55	9	1 02	» 86	» 7[illegible]
Veaux.....	415	415	»	1 60	1 40	1 2[illegible]
Moutons..	6346	6284	62	1 44	1 28	1 1[illegible]

Marché fort ; vente facile, excepté pour les vaches.

TOULOUSE, 29 Février.—*Viande abattue.*— Bœuf : 0,95. — Mouton : 1,10.— Veau : 1,20.— Vache : 0,70.

gauche que par M. Guizot. — Le *Journal des Débats* a pu dire avec raison que M. Thiers *avait rapetissé le débat*. Dès le premier jour de la discussion, en effet, une interruption de M. Thiers était venue détourner l'attention de la chambre, un moment portée vers des considérations générales par MM. Billault et Dufaure, et la gauche avait suivi son véritable chef, enchantée que ce coup de tactique lui permît de redescendre sur le terrain étroit de ses idées ordinaires.

Le *Courrier français* (que nous voyons souvent mieux inspiré) a trouvé le moyen d'applaudir à cette manœuvre qu'il avait le premier découverte. « M. Thiers, a-t-il dit, dans la conduite de cette discussion a fait preuve d'un *sens pratique* fort remarquable, auquel l'opposition entière s'est associée. Point de déclamation sur l'honneur national, *point d'aspiration à un développement immense de nos possessions d'outre-mer*, point de paroles amères et provocantes contre l'Angleterre. Toute la question à résoudre a été renfermée *dans un cercle étroit*, sur un terrain net, en termes précis : nous avons à prononcer; attendons les pièces du procès! Ni le ministère, ni la majorité n'a voulu apprécier cette sagesse et cette modération ; le pays lui rendra plus de justice. »

Nous croyons, nous, que la chambre a vu le piége ; elle a senti que plus on faisait le terrain étroit, plus l'entrée en devenait facile à l'intrigue ; et c'est ainsi que l'opposition, entraînée à la queue de M. Thiers, est sortie de ce débat, petite, sans force pour l'avenir.

Parce qu'on ne veut pas d'une souveraineté nationale fainéante, faut-il adorer M. Thiers, ce faux Dieu! et son agitation stérile, et sa politique finassière?....

Mais, dira-t-on, M. Thiers parle à la chambre le langage qu'elle entend : il ne fallait pas inquiéter les imaginations timides en discutant les grands intérêts de la colonisation, de la puissance navale. Nous croyons, nous, que l'homme politique de quelque valeur, et qui veut avoir de l'avenir, doit désormais enseigner à la chambre une langue nouvelle. Nous savons bien qu'il y a dans l'opposition, autant au moins que dans les centres, des esprits peureux qui ne comprennent pas les conditions de la vraie grandeur pour le pays, qui sont hostiles à l'idée de l'expansion colonisatrice. Mais qui ne sait aussi qu'une fois la bataille commencée, toutes les armes devenaient bonnes pour la gauche, et qu'elle eût accepté et prôné tout argument quelconque émis contre la politique du ministère, dût-elle se contredire elle-même cent fois? C'était donc le cas d'engager l'opposition sur une question de principe élevée, de grandir cette opposition malgré elle, et nous regrettons que l'honorable M. de Lamartine n'ait point saisi cette occasion d'imposer ses idées à la gauche, mission difficile qu'il s'est attribuée et pour le succès de laquelle il ne trouvera pas souvent d'aussi belle rencontre.

Oui, c'était le cas de dominer toutes ces intelligences moyennes, de les emporter aux plis de votre manteau, de les enlever sur vos ailes. Il y avait là à faire un coup de tactique grandiose, légitimé par la noblesse du but. C'était le cas d'élever au-dessus du guidon de M. Thiers, contre le drapeau de M. Guizot, une bannière plus large et d'invoquer les grands sentiments d'humanité d'une voix plus haute et plus fière.

M. Guizot a défendu son existence ministérielle en jetant, à l'a-

gence du sentiment national, dans la question du droit de visite, força la main au ministère; mais il fut constant que les doctrines générales les plus élevées avaient eu pour organe, au sein de la chambre, M. Guizot. Aujourd'hui, le même ministre triomphe encore par l'élévation de sa parole.

S'il est vrai que vous soyez plus grands que M. Guizot, chefs de la gauche, pourquoi donc vos pensées exprimées sont-elles plus étroites? S'il est vrai que ses discours ne soient qu'un manteau brillant dont il couvre la pauvreté de son système politique et le néant de ses idées, pourquoi donc ne trouvez-vous pas des paroles justes pour formuler une politique plus sincère que la sienne, plus grande et plus féconde? Le pays, il est vrai, se méfie de la faiblesse du ministre vis-à-vis des puissances étrangères ; il ne trouve pas dans cette cloche sonore une vibration pour la patrie : mais, en vous, que peut-il trouver? M. Guizot, au moins, par l'élévation de sa parole, représente avec une certaine grandeur la France devant l'Europe, devant le monde! Vous qui l'accusez de trahir, par ses actes, les intérêts nationaux, où sont les actes plus dignes, où sont les paroles plus nobles qui vous méritent la confiance du pays, le respect de l'étranger? Cette opposition, elle ne sait où elle va; elle ne sait ce qu'elle veut. Sans cesse injuriant le cabinet sur sa pauvreté, elle est plus indigente encore, sinon de bons désirs, du moins d'idées et de vues systématiques. Elle succombe alors qu'elle a raison, alors qu'elle a derrière elle la France tout entière ; elle subit incessamment de honteux échecs, juste punition de ses sottises passées et de ses confusions éternelles; juste punition dont on applaudirait le coup, s'il n'atteignait en même temps la nation dans ses plus profondes sympathies, dans ses plus sérieux intérêts.

Hé! messieurs de la bataille, puisque vous dépensez toute votre intelligence au métier de tacticiens, que l'esprit de tactique vous inspire du moins de grandes manœuvres! Puisque vous voyez le ministère avoir pour système de renfermer la France dans un rôle modeste, offrez donc au pays l'idée des grandes œuvres; puisque M. Guizot a pour système de reculer, de renoncer sur le terrain du développement extérieur par la colonisation, et de laisser tout aux mains de l'Angleterre envahissante, prenez donc pour système de réfréner l'expansion de nos rivaux dans ce qu'elle a d'exclusif, prenez pour système de marcher en avant, de prendre part aux conquêtes civilisatrices, et de donner de la gloire au pays. Mais non, toute votre tactique, elle est dans quelque interruption adroitement jetée, dans quelque conversation échangée à propos avec quelque chef de nuance voisine; elle est dans une promenade de couloir, elle est dans une attitude sur votre banc, elle est dans toutes ces niaiseries parlementaires qui font votre nullité et la honte de notre temps. Hier vous cherchez à étouffer la discussion, parce que M. Thiers a lancé un mot, et vous ne voulez pas que le débat soit renvoyé au lendemain, tant vous avez peur que M. Guizot, lui aussi, pendant la nuit, ne trouve son mot. Si vous défendez parfois l'intérêt réel du pays, la gloire de la cause nationale, tout le monde peut supposer, tant vous vous êtes compromis vous-mêmes, que c'est le vent de l'ambition personnelle qui passe et qui fait ainsi résonner vos fibres patriotiques. Ne vous étonnez donc pas si la majorité refuse de vous suivre, car elle ne veut pas retirer le pouvoir à des

pensée fermente en elle; obscure encore en beaucoup d'esprits, mal comprise, défigurée, calomniée, cette pensée grandit tous les jours; elle se fortifie, elle se propage, elle s'insinue en tous lieux, elle se fait la chair et le sang de la France. — Non, non, notre pays n'est pas en décadence, et s'il n'est plus au rang qu'il occupait naguère parmi les nations européennes, c'est qu'il se dirige vers un rang plus élevé encore; après avoir conquis la liberté pour les heureux du siècle, il travaille en faveur des membres souffrants de l'humanité, et il cherche à unir tous les hommes par le lien religieux de l'association.

S'il reçoit chaque jour de nouvelles humiliations au milieu du vieux monde, où il n'est plus à sa place, c'est que les hommes qui le conduisent, reste des libéraux incomplets de la Restauration, persistent à le retenir dans ce vieux monde, et méconnaissent l'existence du monde nouveau dont la France doit ouvrir les portes à l'humanité entière.

Loin de vous décourager sous les affronts que vous infligent tous les pouvoirs de l'Europe, sachez comprendre, ô Français! que vous les méritez pour ne pas mettre assez d'ardeur dans la mission que vous a confiée la Providence! O gens de peu de foi, vous qui avez le sort de l'humanité en vos mains, vous ne vous en inquiétez pas assez! Le monde souffre, et vous sommeillez... A l'œuvre, à l'œuvre sainte de la régénération pacifique de tous les peuples!...

La chambre des pairs a réglé aujourd'hui la partie du budget de 1841 qui est relative à la marine. Ce sujet a ramené incidemment la question de Taïti. Bien que des interpellations fussent prévues sur ce point, M. le ministre des affaires étrangères n'a pas daigné paraître à la chambre des pairs. C'est que l'existence des cabinets, souvent compromise au Palais-Bourbon, ne court pas les mêmes risques au Luxembourg. Sur cette mer plus calme, l'esquif ministériel ne rencontre, au lieu de vagues, que des rides à la surface de l'eau. Le naufrage n'est pas à craindre; aussi M. Guizot a-t-il remis le gouvernail aux mains de l'amiral Mackau, qui a suivi de son mieux l'exemple donné par le chef réel du cabinet devant l'autre chambre, et qui à son tour vient d'ajourner le débat en promettant pour une autre séance des explications décisives. La discussion relative à Taïti a été renvoyée au jour où la pairie s'occupera des fonds secrets. Les efforts de M. le prince de la Moskowa et de M. Dubouchage n'ont pas eu d'autre résultat. Il n'en faut pas moins féliciter ces deux orateurs d'avoir été les représentants de la dignité nationale dans une assemblée qui, suivant la trop juste expression de M. de Boissy, aurait besoin d'augmenter sa consistance. La pairie ne devrait pas permettre à nos ministres d'imposer silence à sa minorité, en rappelant, comme l'a fait aujourd'hui M. Villemain, la majorité obtenue par le cabinet dans un autre enceinte.

La séance d'aujourd'hui à la chambre des députés a été presque entièrement consacrée à la discussion du 4e paragraphe de l'article 9 de la loi sur les patentes.

Cet article a pour but de déterminer les bases sur lesquelles le droit de patente doit être établi. Trois systèmes ont été proposés.

La commission demande que le droit proportionnel soit établi, non-seulement sur la valeur locative des locaux servant à l'industrie, mais encore sur celle des machines, métiers et autres objets de fabrication, sans qu'il soit tenu compte de la valeur des forces motrices naturelles ou artificielles.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON, *Lucile*, drame de Mme Achille Comte. — VAUDEVILLE, *Pierre le millionnaire*, comédie de Mme Virginie Ancelot. — Reprise de la *Judith*, de Mme Emile de Girardin. — Les *Bas-Bleus*. — PALAIS-ROYAL, *Carlo et Carlin*, de MM. Mélesville et Dumanoir.

L'honneur et le devoir se trouvent, dans nos mœurs, en perpétuelle contradiction avec l'attrait du cœur. Des jeunes gens s'aiment; les nécessités du monde les obligent à briser eux-mêmes leurs liens, ou la famille intervient pour les séparer. Une mère adore son enfant : pour préserver l'honneur de sa maison, elle déchirera impitoyablement le cœur de cet enfant; un père deviendra cruel, inexorable, s'il apprend que sa fille a cédé un seul jour à l'entraînement d'un pur amour, et il voudra la mort de son meilleur ami, parce qu'une faiblesse amoureuse a compromis la dignité de son nom. C'est cette contradiction qu'a voulu peindre Mme Achille Comte.

Une jeune fille, Lucile de Blangy est folle. Personne ne sait la cause de ce malheur, que Mme la marquise de Blangy a cachée, même à son mari, éloigné de France depuis dix années. Lucile est douce, bienveillante pour tout le monde, mais elle semble éprouver contre sa mère un sentiment de répulsion invincible. M. le marquis de Blangy, revenant d'Amérique, a le bonheur de se voir reconnu par la pauvre malade; mais, au moment où Lucile se jette tout attendrie dans ses bras, apercevant auprès de lui sa mère, elle pousse un grand cri de haine, et s'enfuit avec horreur.

Marie, orpheline élevée par les soins de Mme de Blangy, surprend Lucile tressant des couronnes, comme pour une fête, et, au milieu des discours incohérents de la folle, elle entend des mots étranges qui lui révèlent un fatal secret. Elle interroge, elle presse de questions son amie d'enfance. Lucile lui raconte alors qu'une nuit, il y a trois ans, sa mère pénétrant dans sa chambre, la trouva pressant sur son cœur un enfant auquel elle venait de donner le jour. Epuisée par le mal et par les émotions, la jeune fille mère s'était endormie d'un profond sommeil. A son réveil, elle ne trouva plus à ses côtés le nouveau-né; on lui dit qu'il était mort. Depuis lors sa raison s'est égarée, et dans sa folie elle a pris en haine sa mère qu'elle accuse de son malheur. Aujourd'hui c'est l'anniversaire de cette naissance et de cette mort, et voilà pourquoi Lucile tresse des couronnes.

C'est, en effet, Mme de Blangy, qui, pour sauver l'honneur de sa famille, avait enlevé et fait exposer, à la porte d'un couvent, l'enfant nouveau-né. Cet enfant a été recueilli précisément par Marie, qui le fait élever secrètement.

Nous n'avons pas saisi, dans le drame, le motif pour lequel Marie entoure de mystère les soins qu'elle prodigue à l'enfant; l'explication de l'auteur nous a échappé. Quoi qu'il en soit, Marie, menacée elle-même du déshonneur, et calomniée auprès de son fiancé, avait révélé à Mme de Blangy le secret de cette histoire, et la marquise, retrouvant son petit-fils et voyant renaître ainsi un grand danger pour l'honneur familial, avait recommandé à Marie le plus profond silence. Mais la confidence de Lucile, ses malheurs, émeuvent tellement Marie, qu'elle ne peut résister à l'espoir de consoler et de guérir la jeune mère.

Lucile revoit son fils, et ce bonheur de l'âme maternelle rend à la raison toute sa clarté. Par surcroît d'aventure, Lucile retrouve aussi Albert, l'amant qu'elle a tant pleuré, et que des circonstances *indépendantes de sa volonté* avaient éloigné d'elle au milieu des transports d'un naissant amour. Albert avait connu Lucile à Paris, chez une tante, si tendrement attachée à sa nièce qu'elle lui faisait porter son nom. Rappelé dans son pays, en Amérique, par des besoins pressants de famille, il est parti, bien résolu à revenir offrir sa main à Lucile, mais ignorant qu'il laissait derrière lui un gage de leur premier amour. Albert, en Amérique, s'est lié avec le marquis de Blangy, sans soupçonner le lien qui l'unit à celle qu'il aime; il lui a rendu heureux le séjour des colonies, et le marquis paie tous ces soins par une affection presque paternelle. Ils reviennent ensemble en France; et dans la maison de son hôte, de son ami, Albert retrouve la jeune fille qu'il avait séduite.

Lucile, rendue à la raison, encouragée par les tendresses que lui prodigue son père, a fait au marquis l'aveu de sa faiblesse. Alors disparaît l'amour paternel pour faire place aux rigueurs de l'orgueil familial.

Jusqu'ici, toutes les situations du drame sont très fortement posées, et d'un grand intérêt. Malheureusement, l'auteur a poussé à l'extrême la cruelle tyrannie de l'honneur familial, et l'invraisemblance est venue détruire en partie l'effet. M. le marquis de Blangy, apprenant que c'est Albert qui a séduit sa fille, le provoque en duel. Albert demande à réparer ses torts par une union dont toutes les conditions sont d'ailleurs parfaitement convenables ; le bonheur de Lucile est attaché à l'existence d'Albert ; cette existence est même nécessaire pour que soit réparée l'atteinte portée à l'honneur de la maison, et pour que le fils de Lucile ait un nom. L'inflexible marquis refuse de rien entendre, et le jeune homme est tué en duel.

On croirait que la pièce s'arrête ici; mais à peine ce drame achevé, un autre commence. Mme Achille Comte a voulu épuiser son idée; après la persécution exercée par Mme de Blangy sur sa fille, l'auteur a voulu nous peindre la vengeance impitoyablement continuée par le père. C'est la famille entière punissant l'enfant coupable. Au troisième acte, la marquise a disparu, mais le vieux marquis, qui survit, depuis dix-huit ans torture le cœur de Lucile. Il lui défend de faire connaître à son fils le secret de sa naissance, et la pauvre femme garde auprès d'elle ce fils, à titre de secrétaire, sans pouvoir le presser sur son cœur. Marie, qui avait recueilli le pauvre enfant abandonné, a continué à l'élever; Marie a une fille que le jeune homme aime d'amour. On finit par les marier et par faire cesser le martyre de la malheureuse mère.

L'unité d'action manque tout-à-fait à l'œuvre de Mme Achille Comte. Il y a une même idée philosophique, mais il y a deux pièces distinctes, et malheureusement la seconde est tout-à-fait écourtée et mal développée. La première partie est pleine d'intérêt. C'est un succès de larmes. Il y a tout au long de cet ouvrage des invraisemblances, mais qui portent plutôt sur des faits de combinaison que sur les caractères et sur les sentiments. Le drame de *Lucile* accuse une grande inexpérience scénique, mais il révèle des qualités généreuses.

Quant à l'idée philosophique, un de nos confrères prétend que Mme Achille Comte a voulu condamner Lucile pour sa faiblesse et peindre les suites terribles d'une faute. Il me semble évident que l'auteur a eu bien plutôt en vue de protester contre les tyrannies exercées au nom de la société, sur les sentiments naturels. Mme Achille Comte a trouvé des paroles éloquentes pour flétrir « les préjugés cruels de l'orgueil; » des mots charmants pour défendre les droits du cœur. « Ma dignité, à moi, s'écrie Lucile, c'est d'aimer mon enfant, de le lui prouver, de lui exprimer toute ma tendresse. «La fille de Marie, à qui Lucile demande si ses parents consentiront à son mariage, lui répond avec naïveté : «Certainement! ils le *doivent*, puisque c'est mon bonheur. « Voilà des principes qui font honneur à l'esprit de Mme Achille Comte.

Mme Rousset a joué avec beaucoup de talent le rôle de la folle.

La nouvelle comédie de Mme Ancelot, *Pierre le millionnaire*, a obtenu un succès complet à la première représentation. Les mots suivants, que nous empruntons au dialogue, expriment toute la pensée de l'écrivain. « Quelle puissance que celle de l'argent! et quelle honte de s'y » soumettre!... Non, l'argent n'est pas tout, et il y a des gens à qui il » faut mieux que cela. »

Pierre Nicou est devenu passionément amoureux de la fille du marquis de Jonville, dont il est secrétaire. La fille du marquis partage secrètement cette passion. Pauvre, obscur, ne pouvant prétendre à la main d'une noble héritière, Nicou s'est expatrié. Après vingt années de travail aux Indes, il revient en France avec une fortune colossale, et toujours amoureux. Mlle de Jonville s'est mariée; des malheurs de famille l'ont ruinée; elle est restée veuve, pauvre, avec une fille. Par une rencontre heu-

[illegible] des *work-houses*, étaient en 1840, pour les mêmes six mois d'hiver, de 1,030,279 ; en 1842, de 1,204,545, et en 1843, de 1,300,950. Le nombre total des pauvres secourus était donc en 1840 de 1,199,529, et en 1843 de 1,539,490 : augmentation de presque un quart.

L'administration des *work-houses* a coûté en 1842, pendant les six mois d'hiver, 934,158 livres sterling, et en 1843, 958,057. Il est bien clair que cette somme n'est pas en rapport avec l'augmentation des chiffres des pauvres, et le *Times* semble avoir raison en disant : « Le paupérisme a donc augmenté bien plus que la charité ! » Une comparaison des dépenses des deux années de 1840 et 1843 ajoute encore plus de force à cette observation. Les pauvres dans les *work-houses* ont coûté en 1840, la somme de 868,151 livres sterling ; hors des *work-houses*, 2,951,264 livres sterling. Ces dépenses se sont élevées, pour 1843 à 958,059 livres sterling, et 3,321,508 livres sterling. En tout, pour 1840 : 3,759,414 livres sterling, et pour 1843 : 4,279,565 livres sterling.

Nous avons vu que, dans l'hiver de 1840, le chiffre des pauvres était de 1,199,329 ; et que, dans l'hiver de 1843, il était de 1,539,490. L'augmentation des dépenses en rapport avec ce chiffre devrait donner au moins 5,000 livres sterling, elle ne donne que 4,279,565 livres sterling.

Il est un résultat statistique plus triste encore. Dans l'hiver de 1842, il y a eu dans les *work-houses* 61,525 adultes sains, valides, et disposés à travailler. Ce chiffre est monté en 1843 à la somme de 73,227.

Voilà le budget de la misère en Angleterre, il augmente d'année en année, et bientôt la moitié de cette nation si fière de sa puissance ne suffira plus à nourrir l'autre moitié qui, dans un pays où abondent toutes les richesses du monde, et malgré les aumônes de l'aristocratie la plus opulente de l'univers, meurt de faim, si elle ne préfère ces maisons odieuses qu'on ose appeler *maisons de travail*.

La *Réforme* annonçait hier que des arrestations assez nombreuses avaient été faites dans un régiment de la garnison de Paris. Le *National* parlait de son côté de bruits qui auraient couru de la découverte d'une conspiration militaire. De ces nouvelles assez vagues et contradictoires, il résultait cependant, d'après cette feuille, que, depuis plusieurs jours, des arrestations avaient été opérées parmi les sous-officiers d'un régiment ; on allait même, ajoutait-elle, jusqu'à dire que des officiers supérieurs étaient compromis, entre autres, un lieutenant-colonel et un colonel.

Aujourd'hui, la *Réforme* constate que les journaux ministériels du soir ne parlent en aucune façon des arrestations faites depuis deux jours dans le 70e. « Cette nouvelle était, ajoute-t-elle, l'objet de toutes les conversations à la chambre et à la Bourse. Autant le ministère a essayé de tirer parti du prétendu complot de la rue Pastourel, autant il s'efforce de cacher ce qui s'est passé à la caserne de Reuilly et ailleurs. La nouvelle de l'arrestation d'officiers supérieurs est démentie, mais un assez grand nombre de sous-officiers et de soldats ont été conduits à l'Abbaye. On parle d'une conspiration qui aurait des ramifications dans d'autres régiments. »

Le *Constitutionnel* pense (renseignements pris), qu'on a beaucoup exagéré l'importance du complot. Douze à quinze militaires seulement ont été arrêtés comme affiliés à une association politique ; mais parmi eux ne se trouve aucun officier.

(1) Il faut observer que la dénomination de *pauvres* ne s'applique qu'aux *pauvres officiels*, et non à tous les indigents.

[illegible] » Le Rhin a crû de 3 m. 50 dans une seule nuit. A Coblentz, un bateau à vapeur a franchi le mur d'enceinte de la ville pour déposer une voiture dans la cour de son propriétaire, qui demeure à deux cents pas de la jetée. On ne se rappelle pas une telle crue d'eau depuis 1784, et encore elle dépasse même cette dernière de 25 à 30 centimètres.

» Les journaux de Cologne continuent à discuter le projet d'un pont suspendu sur le Rhin, de Cologne à Deutz. Nous appelons sur ce projet l'attention des ingénieurs français. »

Lettres sur l'Allemagne.

MORT DU PASTEUR FRÉDÉRIC-LOUIS WEIDIG.

Monsieur,

Vous me demandez de continuer dans la *Démocratie Pacifique* la série des *Lettres sur l'Allemagne*, que vous avez publiées dans la *Phalange*. J'accepte, mais j'aurais tort de dire avec plaisir, et voici pourquoi :

Deux systèmes se combattent en Allemagne, la politique libérale et la politique anti-libérale. La politique libérale a pour elle les sympathies de la majorité dans la nation ; elle gagne rapidement du terrain, mais toute guerre a ses oscillations, ses alternatives, ses retours. Dans le moment actuel, la politique rétrograde, anti-libérale exerce une prépondérance passagère, il faut l'espérer, mais incontestable.

Je serai donc forcé de vous parler souvent des misères de ma patrie. Je ne le fais qu'à contre-cœur et en protestant contre toutes les conclusions que la politique conquérante de certains partis en France pourrait tirer de ces tableaux. Malgré tous les excès imputables à la politique aristocratique des cours de l'Allemagne, le peuple sait aujourd'hui *que sa liberté ne dépend que de lui-même*. Ce sentiment intime garantit que le jour n'est pas loin où l'Allemagne se délivrera d'un système de gouvernement qui lui répugne et qui entrave son avenir.

Je commence ma nouvelle correspondance par une histoire bien simple, mais bien horrible. Ecoutez : (1)

Le 23 février 1837, à 7 heures et demie du matin, le geôlier Preussinger entrant dans une des cellules de la prison de Darmstadt, trouva le prisonnier qui l'occupait, étendu sur son lit, les mains croisées sur la poitrine ; il portait au cou des traces sanglantes ; du sang était répandu dans toute la pièce. Après avoir observé que le prisonnier vivait encore, et que sa poitrine était soulevée par le mouvement de la respiration, le geôlier sortit précipitamment et courut avertir le juge d'instruction, M. Georgi. Ce magistrat ne se hâta pas trop de partir pour la prison ; enfin il arrive, entre dans la cellule du blessé, jette un regard sur lui, puis il sort, referme la porte, et reste si long-temps inactif, que plusieurs heures s'écoulèrent entre la première visite faite au prisonnier par le geôlier et le moment où l'on fit appel aux secours médicaux. Les docteurs Graff et Stegmayer, médecins de la prison, n'arrivèrent qu'à dix heures. Dans la cellule du prisonnier, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre.

Quand les docteurs se présentèrent, le juge d'instruction Georgi leur assura que les blessures du captif ne devaient pas être dangereuses. Cependant les médecins constatèrent que la mort avait été la suite de cinq

(1) Tous les faits du récit qui va suivre sont attestés par des procès-verbaux judiciaires ou par des déclarations de médecins de la faculté de Zurich. On trouve ces pièces dans le livre intitulé : *Tod des pharrers Dr Fr. L. Weidig*, Zurich, 1843.

[illegible] il ne fut pas difficile de trouver le secret de la richesse du pauvre pasteur : c'était l'ordre et l'économie.

Weidig porta dans sa conduite politique la même générosité ; il témoigna la plus vive sympathie pour la Grèce, à l'époque de sa lutte contre les Turcs ; pour la France, en 1830 ; pour la Pologne, insurgée contre les Russes. Weidig eut le malheur de prendre au sérieux les promesses libérales arrachées aux gouvernements de l'Allemagne, par l'influence de la révolution de juillet. Bientôt ces promesses furent retirées, mais la jeunesse allemande s'était crue trop près du but pour reculer sans avoir fait des efforts désespérés pour l'atteindre. Weidig sut qu'à Francfort un coup de main se préparait, il essaya d'en dissuader les auteurs, *mais il ne les dénonça pas*. Tel est du moins le crime dont on l'accusa et dont on ne put le convaincre légalement ; mis en prison pour ce fait il fut bientôt relâché. Mais on croyait à l'énergie de sa conviction politique, et on connaissait l'influence qu'il exerçait dans sa paroisse. On l'en arracha pour l'exiler dans un village perdu, dans les montagnes du Westerwald. Il quittait un champ cultivé pour une terre en friche, mais il ne lui fallut que quelques mois pour être le père et le guide des montagnards, comme il avait été un père pour la population de Rutzbach. De son nouveau séjour il facilita la circulation de quelques publications libérales. Dès-lors sa perte fut jurée.

Un agent provocateur, nommé Clemm, se mit en rapport avec lui, [...] gagner sa confiance et lui dérober ses pensées les plus secrètes. Quand on crut Weidig assez compromis par cette voie, on l'emprisonna de nouveau, mais sans pouvoir lui reprocher autre chose que la non-révélation du complot de Francfort et la mise en circulation d'ouvrages défendus par la censure (1).

On sépare de lui sa femme et son enfant, on l'emprisonne dans une cellule dont les fenêtres étroites et fort élevées au-dessus du sol ne lui permettaient d'apercevoir que les nuages. Weidig fut mis au secret le plus rigoureux ; la lecture et l'écriture lui furent interdites. C'est seulement au bout de plusieurs années qu'on lui donna des plumes, du papier, une bible. Ce ne furent là que les moindres de ses maux.

Savez-vous ce que c'est qu'un *inquirent* dans la procédure allemande ? Ce mot rappelle l'inquisition par sa signification aussi bien que par son étymologie. L'inquirent est le juge d'instruction ; c'est à lui seul que l'accusé est livré ; c'est lui seul qui peut le voir pendant l'interminable instruction du procès, lui seul qui l'interroge. Sur ses procès-verbaux le captif est jugé par des magistrats qui n'ont jamais vu et qui ne verront jamais l'homme qu'ils condamnent à mort, peut-être. L'inquirent doit chercher des preuves à l'appui de l'accusation, et s'il n'en trouve pas, il a manqué son affaire, — son affaire à lui. Suivant l'issue, un procès politique est toujours suivi pour l'inquirent de la disgrâce ou des faveurs du pouvoir. Pour obtenir la confession de l'accusé, le juge d'instruction emploie tous les moyens, depuis les promesses les plus flatteuses jusqu'aux coups. Nous donnerons une idée suffisante de cette procédure secrète quand nous dirons que, sur cinq prisonniers politiques en Allemagne, il en a toujours un qui devient fou, les autres sortent de l'épreuve le corps miné, le cœur déchiré, la volonté anéantie.

Quel est l'homme qui remplissait le rôle d'inquirent, dans le procès du pasteur Weidig ?

M. Georgi, conseiller à la cour de Darmstadt, avait été d'abord ju[...]

(1) Cinq numéros du journal la *Défense des Hessois*. — Une traduction des *Paroles d'un Croyant* de M. de Lamennais.

---

reuse, elle retrouve, dans un jeune homme amoureux de sa fille Pauline, et qui la demande en mariage, son neveu, le comte de Jonville.

Sur ces entrefaites est arrivé Pierre le nabab. Il dit à la comtesse les souffrances de sa jeunesse, la constance de son dévouement, et lui offre sa fortune et sa main. La comtesse est touchée ; elle est pleine d'affection pour Pierre ; elle l'accepterait, même sans ses richesses ; mais elle connaît les préjugés de son neveu, qui refuserait probablement d'entrer dans une famille dont le vulgaire Nicou serait le chef, et elle se sacrifie au bonheur de sa fille : elle refuse.

Pierre, profondément irrité, jure de se venger, et il veut employer à traverser le bonheur d'autrui cet argent qui ne peut servir à assurer le sien. Le comte de Jonville se trouve tout-à-coup dans un très grand embarras d'affaires ; sa fortune est compromise. Pierre, qui a ramené de l'Inde une fille adoptive, Eva, la fait offrir en mariage au comte, avec *deux millions* de dot. La tentation est grande. Gustave de Jonville y succombe, et il consent à abandonner Pauline. C'est cette lutte de Gustave, ce sont les douleurs de la comtesse et de sa fille qui, avec les manœuvres de Pierre Nicou, aidé de son agent de change, forment l'intérêt du drame. C'est la lutte du sentiment contre l'argent ; et Mme Ancelot prend résolument parti pour l'esprit contre la matière, pour l'amour contre l'ambition des richesses.

Le père de Gustave, le marquis de Jonville, intervient dans le drame. Il enlève l'Indienne Eva pour la rapprocher de l'agent de change, rival de Gustave. D'un autre côté, comme il n'y a plus de raison pour que la comtesse tienne rigueur à Pierre Nicou, Pauline (moyen d'effet dramatique qui ne me paraît pas heureux) vient offrir au nabab la main de sa mère. Tandis que les choses s'arrangent ainsi des deux parts, on devine, qu'après un moment de combat, les sentiments les plus élevés finissent par l'emporter dans l'âme de Gustave. La pièce se termine par trois mariages, et tous les personnages se trouvent être à-la-fois très heureux par le cœur et très riches.

La comédie de Mme Ancelot n'est pas savamment construite au point de vue dramatique ; l'intérêt de passion languit un peu : mais il faut louer plusieurs scènes bien faites et l'esprit du dialogue.

Mme Ancelot distribue, un peu de tous les bords, des traits de critique, généralement justes et fins. Nous applaudissons particulièrement à tout ce que l'ouvrage contient de satyre contre l'aristocratie financière, et nous félicitons sincèrement Mme Ancelot qui porte, avec intelligence, sur la scène l'étude des questions sérieuses de notre temps. C'est un grand honneur pour une femme, alors que tant d'écrivains dépensent leur talent à des œuvres sans but et sans portée, c'est un grand honneur pour une femme d'observer avec sagacité les faits vivants dans la société et de chercher à en tirer une leçon.

Pierre le millionnaire est fort bien joué par Mmes Delvil, Thénard et Saint-Marc, par MM. Bardou, Félix et Laferrière.

Nous apprenons qu'hier la représentation de cet ouvrage a été suspendue par quelque fantaisie stupide du bureau de censure. L'interdiction a été heureusement levée aujourd'hui, et le bruit de cette querelle de dame Censure n'aura pas d'autre effet que d'accroître la curiosité du public.

Pour compléter cette semaine dramatique féminine, on a repris au Théâtre-Français la *Judith* de Mme Emile de Girardin, et le public a applaudi de beaux vers admirablement dits par Mlle Rachel.

Le sexe masculin a eu cette semaine une première représentation, la *Réparation forcée*, comédie en cinq actes et en vers, jouée sur le théâtre de l'Odéon. Je n'ai pu y assister : mais on assure que le côté de la barbe a été battu dans la personne de M. Buchère, et que cet écrivain n'a pas eu le même bonheur que Mmes Virginie Ancelot et Achille Comte. En attendant que nous parlions de la *Réparation forcée*, nous mettons sous les yeux du public une lettre circulaire, timbrée, qu'un petit saute-ruisseau vient de nous remettre de la part d'un second clerc de notaire, traître à la corporation.

Cette lettre a été adressée à toutes les études des notaires de Paris ; elle est signée par sept amis imprudents, dont nous ne révélerons pas les noms, malgré l'intérêt que doit inspirer tant de chaleur d'âme à l'endroit du notariat.

« Chers camarades,

» Une comédie en cinq actes et en vers, *la Réparation forcée*, doit être jouée vendredi ou samedi prochain au théâtre de l'Odéon. Cette pièce a été composée par le fils d'un notaire de Paris, l'un de nos anciens camarades : une cabale indigne est montée contre elle. Nous avons pensé vous faire plaisir en vous appelant à venir la protéger. Nous savons que son auteur vient de mettre la dernière main à une autre pièce où le notariat est vengé des attaques injustes et infâmes auxquelles il est depuis quelque temps en butte ; il mérite donc que nous prenions intérêt à sa comédie. Avons-nous en vain, chers camarades, compté sur votre esprit de corps, qui peut seul faire notre force. »

D. LAVERDANT.

PALAIS-ROYAL. — Première représentation de *Carlo et Carlin*, vaudeville en deux actes, par MM. Mélesville et Dumanoir. — Un tissu d'aventures et de situations impossibles, arrangées pour mettre en relief l'entrain et l'amabilité de Mlle Dézajet, voilà le vaudeville de *Carlo et Carlin*. Mlle Dézajet a eu de l'esprit dans ses poses, dans ses gestes, dans ses chatteries. Le vaudeville de MM. Mélesville et Dumanoir était fait pour elle, et elle a fait le succès du vaudeville de MM. Mélesville et Dumanoir.

Encore un tour de la censure théâtrale.

« Le théâtre du Vaudeville, dit le *Siècle*, a fait relâche aujourd'hui par ordre supérieur. A dix heures, une grande foule stationnait encore devant les bureaux de location. Voici les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet :

» Après divers pourparlers, la direction du Vaudeville avait obtenu la permission de jouer samedi dernier *Pierre le millionnaire*, pièce en trois actes, de Mme Ancelot. Les suppressions faites par la censure furent scrupuleusement observées. Quelques mots de la pièce furent accueillis par les applaudissements de la salle tout entière. Hier, dimanche, la pièce ne devait pas être jouée ; ce matin, lundi, elle fut mise sur l'affiche.

» Les directeurs ne prévoyaient aucun empêchement ; une location considérable était faite, lorsque vers quatre heures seulement une défense pure et simple de représenter *Pierre le millionnaire* arriva au directeur. Il ne put s'expliquer cette étrange mesure que par la rancune d'un agent subalterne de la censure.

» A cette nouvelle, le directeur se rendit à la chambre, vit M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, et lui montra le manuscrit revêtu de l'autorisation du bureau de censure. M. le ministre répondit, dit-on, que sa bonne foi avait été surprise, et accorda, pour demain mardi, l'autorisation de représenter la pièce telle qu'elle avait été jouée le premier jour.

» En attendant, voici une administration privée d'une recette importante par le mauvais vouloir d'un agent inconnu du ministère. Une circonstance grave à signaler est celle-ci, c'est que le commissaire de service invité à constater par un procès-verbal les prétendues infractions sur lesquelles on s'est appuyé pour obtenir la défense de jouer *Pierre le millionnaire*, a refusé son ministère, et n'a pas voulu se prêter à la constatation d'un fait qu'il savait être inexact.

» On annonce que M. Ancelot va intenter un procès en dommages-intérêts à l'inspecteur des théâtres. »

Maintenant veut-on savoir quels étaient les mots qui ont alarmé la censure et imposé au théâtre une sorte d'amende qu'on peut évaluer à 3,000 fr. pour cette seule soirée ? Les voici :

Un jeune homme porte moustaches, il a la croix d'honneur, on le prend naturellement pour un militaire ; mais il fait cesser l'erreur par cette réponse : « Militaire... *de la garde nationale*. »

Autre cas non moins pendable : « Pierre dit : *Je suis riche... je veux être roi... j'aurai des ministres... je ferai tout moi-même*. »

« On conviendra, ajoute le *Commerce*, que c'est pousser loin la susceptibilité, et que si jadis le régent a pu dire au cardinal Dubois : « Tu me déguises trop ; » la garde nationale et la royauté pourraient à leur tour dire à la censure : « Tu nous défends trop. »

gorgi le condamne à être suspendu pendant quinze jours à la muraille par des chaînes.

Quelque temps après avoir reçu cette cruelle leçon, notre captif, ne pouvant supporter l'isolement absolu, renoua conversation avec son voisin au moyen d'un alphabet mystérieux usité dans les prisons de l'Allemagne. Chaque lettre est indiquée par un nombre de coups frappés sourdement sur la muraille. Ce nouveau moyen de conversation est découvert par Georgi. Lui-même il se place dans la cellule avec laquelle correspondait notre prisonnier. De juge, devenu espion, il répond aux coups frappés sur la cloison, par d'autres coups, s'empare ainsi de tous les secrets du captif, puis il vient lui annoncer qu'on l'a surpris en conversation avec un autre accusé. Le prisonnier voulut nier le fait; mais quand Georgi lui dit: c'est moi-même qui vous ai répondu; le malheureux fut confondu, trop heureux d'éviter une sanglante flagellation, peine du mensonge pour les prisonniers, en passant quinze jours encore attaché à la muraille de sa prison.

Pendant le cours du procès de Weidig, Georgi, cet homme qui décidait du sort de tant d'autres, devint fou furieux et fut atteint du *delirium tremens*, conséquence de ses débauches. C'est le troisième inquisiteur de prisonniers politiques qui ait été frappé de folie; ceux de Francfort et de Berlin ont eu le même sort.

Sujet à des accès de folie furieuse, marqué par la vengeance divine, le conseiller Georgi fut laissé dans ses fonctions. Trois semaines après, le 23 janvier 1837, Weidig fut trouvé mort dans sa cellule.

Que cette mort accuse chez le juge et les geôliers une négligence inconcevable, on ne le contestera pas. Mais, de plus, nous avons vu qu'une faculté de médecine tout entière admet la possibilité d'un crime. Un médecin, qui a le tort grave de ne pas se nommer, change ce soupçon en accusation formelle.

Et qui faut-il accuser ? M. Georgi a été rendu responsable de la mort de Weidig dans une lettre qui lui fut adressée par le frère de la victime, employé dans les forêts. L'inquirent répondit au forestier par une plainte en calomnie, qui fut écartée par la cour de Darmstadt. Elle n'a condamné M. Weidig qu'à une amende de 18 florins pour manque d'égards envers la magistrature.

Avant de rendre ce singulier jugement, la cour avait sommé Georgi d'expliquer sa négligence à l'égard du prisonnier; dans la réponse du juge, on lit ces mots terribles et qui prouvent assez que sa victime attendait tout de sa part :

« Le défunt avait conclu de ce que je lui avais donné une bible et de ce qu'il avait appris de ma maladie que je le ferais mourir en secret. »

Peu de temps après cet événement obscur et sinistre, M. Georgi a reçu de l'avancement, une décoration; mais aujourd'hui l'opinion publique en Allemagne a été saisie de cette affaire par de nombreux écrits, on se les passe de main en main, les consciences se soulèvent, et la mort du pauvre pasteur ne sera pas sans fruit pour sa patrie. Notre code d'instruction criminelle ne résistera pas à l'atteinte que lui portent de pareils faits. L'Allemagne possède une organisation, bonne dans ses bases, pour la commune, l'administration provinciale, l'éducation publique et l'armée; il lui faut, en attendant d'autres réformes, un nouveau code de procédure civile et criminelle, la liberté de la presse et la constitution de son unité nationale.

La mort de Weidig doit faire époque dans l'histoire des lois pénales de l'Allemagne. J. V.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 5 mars.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de l'exercice 1841.

M. LE MARQUIS DE BOISSY cède la parole à M. le prince de la Moskowa.

M. LE BARON CHARLES DUPIN, répondant au discours prononcé par M. le marquis de Boissy dans la dernière séance, dit qu'il règne dans nos arsenaux la plus grande activité et que de 1840 à 1845 il a été mis à flot plus de 72 bâtiments de toute dimension.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA demande au ministère où en est l'affaire de Taïti et trouve que M. Guizot a été peu parlementaire dans une autre chambre, en promettant, pour obtenir un ajournement, de nouveaux faits, de nouvelles communications, tandis qu'il savait bien qu'il ne pouvait donner que de nouveaux développements à ce qu'il avait déjà dit.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'on peut discuter les faits; mais qu'il ne pense pas convenable de parler des impressions éprouvées ou des sentiments manifestés dans une autre enceinte.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA attaque la mesure que le gouvernement a prise envers le contre-amiral Dupetit-Thouars; le laconisme de ses dépêches tend à faire penser qu'il avait des pouvoirs très étendus; sans cela il aurait cherché à expliquer sa conduite.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. On venait de proposer dans l'autre chambre un ordre du jour motivé. Cette proposition n'avait pas été discutée; il fallait qu'elle le fût; le vote de la chambre a donné raison au gouvernement.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Et moi, Messieurs, je demande la parole pour le défendre. L'amiral Dupetit-Thouars est connu de moi. Je demande à justifier un caractère qui a été défiguré.

On a représenté M. Dupetit-Thouars comme un officier prompt, violent, trop violent; moi qui l'ai vu élever, dans ses premiers grades, je dis, et je dis hautement, sans craindre un démenti, que je ne connais pas d'homme plus circonspect, plus prudent.

Ainsi, quand M. Dupetit-Thouars a écrit ces mots : « Après une succession inouïe d'actes provocateurs et insultants pour notre honneur national et pour notre pavillon. »

Je dis que cet honorable amiral a bien fait d'agir comme il a fait.

A présent, que restait-il à faire au gouvernement? Il fallait attendre le rapport que l'amiral doit envoyer et qu'il enverra. Dans sa note officielle, il n'a parlé que du dernier fait; moi, je soutiens qu'il était suffisant, plus que suffisant pour autoriser le parti qu'il a pris en l'absence du pouvoir que M. le ministre de la marine aurait dû lui donner.

On demande ce qui a pu déterminer l'amiral au coup d'autorité qu'il a fait. Et qu'est-ce donc que cette protection demandée à l'Angleterre par la reine Pomaré le lendemain du jour où elle avait signé le protectorat de la France?

Je voudrais savoir quels ordres reçoivent nos officiers lorsque l'Angleterre semble autoriser de tels actes. Aujourd'hui, que le gouvernement est en voie de négociations sur le droit de visite, il me semblerait convenable qu'on sût quelles instructions les pays qui l'ont accepté donnent à leurs officiers.

L'orateur, arrivant à l'affaire de Taïti, dit qu'il croit la conduite du ministère également préjudiciable à l'honneur de la France et à l'avenir de la dynastie. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à l'ordre.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je voudrais que la chambre prît plus de consistance. (Violents murmures). La chambre a de la consistance; mais je voudrais qu'elle en eût davantage. Je crois qu'il est de sa dignité de ne pas permettre qu'on empêche les orateurs de faire toute espèce de questions.

Depuis que j'ai l'honneur de siéger sur ces bancs, toutes mes prévisions se sont réalisées. (Ah! ah!) J'avais appelé Espartero un bourreau.... (Réclamations.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à ne pas répéter de telles expressions.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Comme aujourd'hui je fus rappelé à l'ordre; mais la suite des événements m'a donné raison.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Les budgets de chaque année ne sont que des prévisions; un bâtiment peut rester long-temps sur les chantiers, d'autres ouvrages réclamant plus promptement la main des ouvriers; un autre est agrandi parce que lorsqu'il est à l'eau, on s'aperçoit qu'il peut porter de plus fortes machines.

M. de Boissy m'a demandé comment sont conçues les commissions de nos croiseurs; quand il s'agit de l'honneur du notre pavillon, nous n'avons pas besoin d'aller chercher nos inspirations; nous agissons avec la plus grande circonspection, et sous notre responsabilité.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je n'ai pas eu l'intention d'accuser M. l'amiral de Mackau; mais je dois dire que sous l'administration de ses prédécesseurs il a été donné à l'Angleterre des commissions contre l'honneur...

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Les deux amiraux qui m'ont précédé, et dont je m'efforce de suivre les traces, ont donné des garanties d'honneur suffisantes, par une longue vie employée au service de la France; l'un de ces deux amiraux est obligé de rester constamment dans un fauteuil, l'autre est allé au loin demander la santé à un climat meilleur; et ce sont ces deux hommes que l'on soupçonnerait d'avoir manqué aux lois de l'honneur!

M. LE MARQUIS DE BOISSY dit qu'il n'a accusé personne, mais qu'il y a eu des commissions données à l'époque où le traité de 1841 était signé, et pour l'exécution de ce traité que la chambre a condamné; elles n'étaient pas l'ouvrage de M. le ministre de la marine, mais elles avaient été délibérées en conseil. (Aux voix! aux voix!)

M. LE BARON CH. DUPIN présente quelques observations en réponse aux paroles de M. de Boissy.

La discussion générale est fermée.

Les articles du projet de loi sont successivement adoptés.

Voici le résultat du scrutin secret :

Votants	103
Boules blanches	99
Boules noires	4

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Vendredi, à une heure, discussion de la proposition présentée par MM. Boullet et Beugnot.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 5 mars.

A une heure et demie, M. le président monte au fauteuil.

Après la lecture du procès-verbal, plusieurs députés déposent des pétitions.

M. LE PRÉSIDENT invite la commission à faire connaître la nouvelle rédaction du deuxième paragraphe de l'art. 10.

M. le rapporteur propose de rédiger ainsi ce paragraphe :

« Si indépendamment de la maison où il fait sa résidence habituelle et principale et qui dans tous les cas, sauf l'exception ci-après déterminée, doit être soumise au droit proportionnel, le patentable possède, soit dans la même commune, soit dans des communes différentes, une ou plusieurs maisons d'habitation, il ne paie le droit proportionnel que pour celles de ces maisons qui servent à l'exercice de sa profession.

» Si l'industrie pour laquelle il est assujetti à la patente ne constitue pas sa profession principale, et s'il ne l'exerce pas lui-même, il ne paiera de droit proportionnel que sur la maison d'habitation de l'agent préposé à cette industrie. »

M. LESTIBOUDOIS. Un propriétaire qui habite un château, y annexe une mince féculerie, je demande s'il sera soumis au droit proportionnel pour sa maison d'habitation. (Non! non!)

Après quelques observations de M. Peltereau de Villeneuve et Lacave-Laplagne, cette rédaction est adoptée.

La discussion s'engage sur l'article 8 ainsi conçu :

« Le droit proportionnel est fixé au vingtième de la valeur locative pour toutes les professions imposables, sauf les exceptions énumérées au tableau D annexé à la présente loi. »

M. DESLONGRAIS développe un amendement ainsi conçu :

« Le droit proportionnel est fixé d'après la valeur locative conformément au tableau suivant :

» Communes de 100,000 âmes et au-dessus, au 12e; de 50,000 à 100,000, au 14e; de 30,000 à 50,000, au 15e; de 20,000 à 30,000, au 16e; de 10,000 à 20,000, au 17e; de 5,000 à 10,000, au 18e; de 2,000 à 5,000, au 19e; de 2,000 et au-dessous, au 20e.

» Pour toutes les professions imposables, sauf les exceptions énumérées au tableau D annexé à la présente loi. »

L'orateur insiste sur la nécessité d'imposer progressivement les industries, et se plaint que la petite industrie paie un droit incomparablement supérieur à celui que paie la grande.

Sous l'empire de la loi actuelle, près de la moitié du chiffre de l'impôt provient des recettes du droit proportionnel; dans le système du projet de loi, le produit du droit proportionnel sera diminué d'un huitième; et ce dégrèvement portera uniquement sur la grande industrie, qui réalise d'immenses bénéfices, tandis que la petite industrie continuerait à souffrir.

L'amendement qu'il propose aurait l'avantage de conserver les droits du trésor, et de n'imposer aux petits industriels que des charges équitablement réparties.

M. HOUZEAUX-MUIRON combat l'amendement qui lui paraît dirigé contre l'industrie manufacturière et devant avoir des conséquences opposées à celles qu'en a fait découler M. Deslongrais.

M. BEHAGHEL présente de nouvelles considérations en faveur de l'amendement.

M. VITET le repousse au nom de la commission.

... portées, des distances parcourues et des autres signes indiquant la puissance des industries, n'ont qu'un seul droit dans lequel se confondent le droit proportionnel et le droit fixe.

» Ce droit unique est fixé pour chacune de ces industries conformément au tableau C. »

M. LACAVE-LAPLAGNE dit que le mode proposé par le préopinant a été examiné par la commission et a été jugé par elle inacceptable. Au reste, il n'est pas d'accord avec la commission, et voudrait que l'impôt fût assis, non pas sur la valeur locative de l'outillage, mais sur la valeur de l'usine dans son ensemble. Il combat également le principe posé par la commission qu'il ne sera tenu aucun compte de la force motrice. Il est certain, dit l'orateur, qu'entre l'industriel qui peut disposer d'un cours d'eau, et celui qui est obligé d'entretenir une machine à vapeur, il n'y a pas égalité de dépenses, et par conséquent de bénéfices, toutes choses étant égales d'ailleurs, et il se prononce par conséquent pour un amendement proposé par M. Ardant, qui a pour but d'imposer la force motrice inanimée au lieu de l'outillage. Cet amendement est ainsi conçu :

« La force motrice provenant soit d'un cours d'eau, soit de tout autre moteur inanimé, sera comprise dans l'estimation de la valeur locative des usines et établissements industriels. »

M. TERNAUX défend l'article de la commission et insiste sur la difficulté d'évaluer une force motrice naturelle.

M. CUNIN-GRIDAINE appuie les observations de son collègue M. le ministre des finances, et croit qu'il est beaucoup moins difficile et plus juste de baser le droit proportionnel sur les forces motrices naturelles que sur l'outillage.

M. DEJEAN, membre de la commission, reproduit et développe les observations de M. Ternaux.

La chambre n'étant plus en nombre depuis long-temps, la séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, suite de la discussion.

NOUVELLES DE L'INDE.

Malte, 28 février.

La malle de Bombay du 1er février, annonce la prise de Gualior, après deux combats où plus de 1,000 hommes des troupes britanniques ont été blessés ou tués, avec une perte semblable d'environ 6,000 hommes du côté de l'ennemi.

Cet arrivage ne signale aucun fait important à l'égard du Punjaub, du Scinde ou de la Chine. (*Messager*.)

ESPAGNE.

La jeune reine d'Espagne, voulant perpétuer, dit-elle dans une ordonnance qui vient de paraître, le souvenir, dans sa brave et loyale armée, de l'heureux retour de sa très chère et bien-aimée mère sur le territoire espagnol, qui lui doit tant de bienfaits, a voulu que le 27e d'infanterie légère reprît son ancien nom de *Chasseurs de la Reine gouvernante*, et a nommé, derechef, *colonel de ce régiment*, ladite reine douairière Marie-Christine de Bourbon. Ce corps reprendra son vieux drapeau, nonobstant le décret de 1843, qui en a établi d'uniformes pour tous les régiments de l'armée.

Le 23 février, cent bouches à feu ont dû commencer à tourner contre Alicante. Tout individu pris entre la première parallèle et les remparts de la place sera immédiatement fusillé. On compte sur une réaction parmi les rebelles, ce qui épargnerait de grands malheurs. Toutes les gardes nationales des environs sont licenciées, à l'exception de celles d'Elda, qui a rendu tant de services. Plusieurs alcades sont arrêtés; plusieurs municipalités dissoutes; les élections sont suspendues pour tout le temps que la province sera soumise à l'état de siège. Une personne, qui est parvenue à s'enfuir de la ville, assure que les membres de la junte insurrectionnelle se sont partagé tout l'argent qu'ils ont pu trouver dans les caisses publiques, et qu'ils se préparent à se réfugier à bord d'un brick anglais, mouillé sur la rade.

Le siège de Carthagène est également poussé avec vigueur. Ici l'autorité a bien fait de ne pas dissoudre, malgré le décret de Madrid, les gardes nationales de la province; car, presque seules, elles forment le blocus.

Des lettres de Vittoria du 26 février annoncent qu'une conspiration carliste a été découverte dans les provinces basques. Il en est résulté l'arrestation d'un officier de l'armée du prétendant et celle de deux curés, dont un fondait des balles. Les conjurés avaient déjà recruté 200 hommes, principalement parmi les terrassiers employés aux grandes routes. Le complot n'est pas né en Biscaye; il vient d'au-delà des Pyrénées. Aussi surveille-t-on beaucoup les carlistes qui arrivent de France et enlève-t-on aux communes basques toutes leurs armes, jusqu'aux fusils de chasse, dont les canons sont assez larges pour recevoir des balles de calibre. Les instructions que reçoivent les rebelles, leur arrivent de Bayonne et de Bordeaux.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse*, à propos de la présentation de la loi sur les fonds secrets, concevrait difficilement, qu'après les débats de l'adresse, qui ont duré quinze jours, après les débats, qui viennent de finir par une question de cabinet nettement posée et nettement résolue, la chambre consentît encore à perdre plusieurs séances en controverses inutiles et inopportunes. Le ministère ne peut pas jouer son existence toutes les semaines. Désormais, il faut s'occuper exclusivement des affaires publiques. Les fonds secrets sont un mauvais terrain pour renouveler une lutte politique. Il serait temps qu'on se décidât à n'en plus faire qu'un article du budget.

— Le *National*, abordant la question des fonds secrets, dit qu'il en est des factions dont on proclame toujours la destruction dans cette circonstance, comme d'Abd-el-Kader; plus elles sont étouffées, plus il est nécessaire d'exiger de l'argent des contribuables pour les surveiller et les combattre. A quoi bon ces phrases ? Il suffirait de dire purement et simplement à la tribune qu'on désire avoir un million pour en faire ce qu'on voudra. Les fonds secrets seraient accordés. M. Guizot resterait au ministère, et le *National* s'en réjouirait : jamais ministère, dit-il, ne s'est employé à propager aussi puissamment les principes démocratiques.

— La *Réforme* fait observer que l'approbation constante que la cham-

chambre à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Legendec, décédé.

— Le marquis de La Rochejaquelein a été réélu député à Ploermel, à cent voix de majorité. (*Gazette de France.*)

— Par suite d'un arrêt de la cour royale (chambre des mises en accusation), M. Toussaint Michel est renvoyé aux assises, audience du 15 mars, comme prévenu d'avoir, par un ouvrage intitulé : *Caducité des religions prétendues révélées*, 1° commis un outrage à la morale publique et religieux; 2° outragé et tourné en dérision plusieurs religions légalement établies en France.

— Le directeur de l'administration des postes annonce que les lettres et journaux à destination des Indes-Orientales et de Ceylan seront reçus à l'hôtel des Postes et dans les bureaux d'arrondissement de Paris jusqu'au 7 mars au soir, le courrier pour les Indes-Orientales devant les emporter le 8 au matin. Les lettres pour la Chine et l'Archipel indien pourront être également acheminées par cette voie, moyennant l'affranchissement jusqu'à Alexandrie.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 3 et lundi 4 mars, de 7,631 déposants, dont 824 nouveaux, la somme de 1,003,188 fr. Les remboursements se sont élevés à 659,000 fr.

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, depuis le 23 jusqu'au 29 février inclusivement, par Boulogne : 605 passagers; par Calais, 203. L'époque correspondante de 1843 a donné pour Boulogne 408 passagers, pour Calais, 169.

— Le conseil-général de Saône-et-Loire a organisé un service nouveau de médecins de canton : il a même voté quelques fonds qui doivent être distribués entre les docteurs chargés de remplir des fonctions dans cette récente organisation, dont le but est le soulagement gratuit des indigents malades. Les communes sont appelées à fournir un contingent relatif à leur population et à leurs revenus, pour encourager le zèle de celui qui visitera les pauvres.

Cette création, qui a pour but de rémunérer le zèle des médecins de canton et de mettre à leur disposition des médicaments qu'ils pourront faire distribuer gratuitement aux indigents, est récente encore; elle mérite d'être étudiée dans son application.

En attendant qu'elle puisse être introduite partout, nous pouvons, dit la *Réforme*, citer un trait qui mérite d'avoir des imitateurs. M. de Villieu, maire de Loyes (Ain), vient de traiter à ses frais avec un médecin, pour qu'il visite les malades de sa commune, dont la fortune est au-dessous d'un certain chiffre d'imposition.

— On écrit de Louvain, à l'*Eclaireur de Namur*, que le 24 février, à 9 heures du matin, le nommé d'Estrée, boucher, a été trouvé sans vie, sous la garde de son chien, dans une pièce de terre à proximité du chemin. La visite cadavérique faite par les gens de l'art a constaté que sa mort n'était due qu'à l'inanition.

— La maison que le baron Alexandre de Humboldt habite à Berlin et à laquelle appartient un vaste jardin, dont il a la jouissance, a été vendue ces jours derniers à un négociant, M. Rœniger, qui a aussitôt donné congé à son locataire. Le banquier Joseph Medelssohn, instruit du fait, a racheté la maison pour un prix énorme, et a annoncé à M. de Humboldt qu'il ne serait pas dérangé dans ses habitudes. La maison et le jardin restent à sa disposition tant qu'il voudra.

— En 1842, une accusation de banqueroute frauduleuse fut portée contre un nommé Wedekind, fabricant de papiers peints, qui avait fui en Allemagne, emportant à ses créanciers, MM. Lemarchand et Magnier, une somme d'environ 200,000 fr. Ces derniers, après s'être mis à sa poursuite, le firent arrêter à Vienne, en Autriche, où l'on trouva cachés, sous

rue est envahie par les eaux.

— Jeudi prochain, à deux heures précises, s'ouvrira, à l'Institut historique, rue Saint-Guillaume, 9, pour être continué les jeudis suivants, à la même heure, le cours gratuit de *droit public français* de M. Dufey (de l'Yonne). (Histoire des institutions politiques, civiles et religieuses, depuis la période druidique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.)

Inondations.

Tous les journaux, toutes les lettres que nous recevons des différentes parties de la France ne nous entretiennent que de la crue subite des rivières, occasionnée par les pluies et la fonte des neiges. Tandis qu'à Paris, pendant plusieurs nuits, les inspecteurs de la navigation et les mariniers sous leurs ordres ont été sur pied, éclairant les rampes et les escaliers qui conduisent sur les ports de la Seine pour prévenir les accidents, le fleuve, nous écrit-on de Bray, est débordé sur le bas pays, et les fermiers craignent, avec raison, d'être obligés de réensemencer, dans le mois de mars, les terres emblavées en froment au mois d'octobre. Si, dans vingt-quatre heures, ajoute-t-on, la crue ne s'arrête pas, le niveau du fleuve aura dépassé celui de 1836.

On avait eu aussi des craintes au Mans, dans la journée du 27 février. Les eaux de l'Huisne et de la Sarthe avaient grossi considérablement, et peu s'en était fallu qu'elles eussent atteint le niveau de 1841. Mais elles commençaient à baisser, et l'on espérait qu'elles n'auraient occasionné aucun grave sinistre.

Les eaux du Cher ont envahi toute la vallée du département de Loir-et-Cher. A Selles, la route royale de Valençay était interrompue par une nappe d'eau de plus d'un mètre d'élévation. A Saint-Aignan, la rapidité de la crue n'avait pas permis d'enlever les marchandises qui garnissaient le bas-port, et il a fallu se contenter de les charger pour qu'elles ne fussent pas entraînées par les eaux. A Montrichard, l'ancienne gendarmerie avait été inondée, et on avait été obligé de déménager tout ce qui se trouvait pour la préserver des ravages de l'eau.

Dans la nuit du 26 au 27 février, la Gardempe, qui passe à Montmorillon (Vienne), a tellement inondé la basse ville que, depuis cinquante-deux ans, la population n'avait été témoin d'une crue aussi terrible. Celle de 1792, qui survint en juillet, le mois le moins pluvieux de l'année, ne dépassa l'inondation actuelle, que parce qu'une grande quantité de meules de foin, entraînées par les eaux, obstruèrent les arches du vieux pont, ce qui fit refluer le débordement dans les rues.

La tempête a été également affreuse dans les Basses-Pyrénées. La malle-poste de Pau à Tarbes a couru plusieurs fois le danger d'être emportée par les tourbillons. Le Gave s'est changé en un torrent fougueux. A Bayonne, les eaux de l'Adour ressemblent aux vagues de l'Océan, et ce qui ne s'est jamais vu, on entend la mer, située à deux lieues, comme si elle battait les portes de la ville. Elle doit être affreuse. Le vent souffle du nord-ouest.

Les dernières nouvelles de Lyon nous annoncent que le vent, qui était au sud depuis plusieurs jours, avait subitement passé au nord dans la nuit, et qu'il en était résulté un abaissement considérable de température.

On a craint un moment que la crue du Rhône, dont le niveau a atteint 4 mètres au-dessus de l'étiage, n'occasionnât de grands ravages dans les Brotteaux. Par suite des travaux qui sont en cours d'exécution, sur la rive gauche, pour l'établissement des culées du pont suspendu qui se construit sur ce point, l'épaisseur de la digue avait été considérablement réduite et sa rupture eût été imminente, si les eaux eussent continué à s'élever, et si des mesures de précaution n'eussent été immédiatement prises par les

— Jouissance [illegible] — Canal de [illegible] Vieille-Montagne, 4,275, 4,250. — Lin Maberly, 365. — Omnibus, rive gauche, 175. — Obl. Strasbourg, 1225.

Fin courant. Belge 1840, 107 3/4. — Naples, 101 80, 90.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c	hier
5 0/0 compt.	126 10	126 10	125 55	125 55	126 [illegible]
— fin cour.	126 25	126 25	125 60	125 60	126 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	82 65	82 65	82 60	82 60	82 [illegible]
— fin cour.	82 70	82 75	82 60	82 65	» [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	Dif° S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif° S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	107 1/2	» »	B. » 1[illegible]
4 0/0 …	» »	» »	» »	— Portugais.	46 »	46 »	»
O. de la V.	1412 50	» »	B. 2 50	Esp. D. active	34 »	34 »	»
B. de Fr..	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	101 50	101 60	H. » [illegible]
C. L 5000	5077 50	» »	B. 2 50	— Romain..	105 7/8	106 »	»
— 1000	1107 50	1105 »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1227 50	1225 »	B. 2 [illegible]
C. hyp…	770 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	535 »	530 »	B. 5
4 Can. …	1292 50	1291 25	» »	B. Belge.	665 »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif° S. le C. pr.	Fin cour.	
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. 830.	H. 5
V. R. Dr.	360 »	357 50	H. 2 50	— 360.	H. 5
— R. G.	177 50	175 »	» »	— 177 50, 175.	B. 1 [illegible]
Orléans..	855 »	855 »	H. 5 »	— 857 50, 853 75, 855.	B. 2 [illegible]
Strasb…	245 »	245 »	B. 1 25	— 246 25, 243 75, 245.	B. 2 [illegible]
Rouen…	837 50	840 »	H. 2 50	— »	»
Havre ..	673 75	672 50	H. 5 »	— 675.	»
Marseill.	757 50	» »	B. 2 50	— 762 50, 758 75.	B. 6 [illegible]
Montp…	» »	» »	» »	— ».	»

LONDRES, 3 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Dimanche. Bourse fermée.	Av. 82 75 sans affaires. Ap. 82 62 1/2, 60, 62 1/2. Rep. Fin c. 3 0/0 12 1/2 à 10. 5 0/0 10. Bons du Trésor. 3 1/8 à 11 mois.	3 0/0 82 75, 80 d. un. 82 90, 82, 95 d. 50. 5 0/0 125 90, 126 d. 1. 126 45, 126 50. Orléans, 865 d. 10. Marseille, 775 d. 10. Stras. 250 d. 10. Fin p. 3 0/0 83 20, 10 d. [illegible] » 83 45, 35 d. 50.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 82,50; courant du mois et avril 82,50 à 83,00; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00; 4 derniers mois d'été 86,00 à 87,00.

LILLE. — Colza, 76,00 75,50; œillette rousse, 00; lin, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 88,00 87,00; avril, 88,00 89,00; 4 mois d'été, 90,00; 4 derniers mois, 90,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

Spectacles du 6 Mars.

7 h. »/» OPÉRA. — Lady Henriette. Le Guerillero.
8 h. »/» ITALIENS. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Don Sanche. Ménage.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Dame blanche.
6 h. »/» ODÉON. — Famille Cochois. Misanthrope. Un Duel.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Le Millionnaire. Patineau. La Robe.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Comédiens. Sur les toits. Jacquot. Chevalier du Guet.
6 h. »/» GYMNASE. — Tante Bazu. Daniel.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Carlo et Carlin. Bonbonnière. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Les Mystères de Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

4 Mars.				5 Mars.			
Arrivages	2629 q.	86 k.		Arrivages	2344 q.	68 k.	
Ventes	3215	05		Ventes	2974	81	
Restant	10291	78		Restant	9658	65	
Cours moyen		37,26		Cours moyen		37,43	
Cours-taxe		36,70		Cours-taxe		36,81	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	79 q.	71 k.	39,50 à 53,50	Gr.	43 q.	73 k.	40,10 à 53,50
1re	579	19	37,10 à 38,20	1re	516	38	37,40 à 38,85
2e	383	01	35,70 à 36,95	2e	609	26	36,30 à 36,95
3e	43	54	29,25 à 32,50	3e	35	45	31,20 à 31,85
4e	36	63	23,45 à 28,03	4e	21	98	27,40 à 00,00
A l.	2017	45	32,50 à 33,53	Al.	1626	85	24,20 à 38,20

MONTEREAU, 2 Mars. — Farine, 1re : 34,85; 2e : 34.40; 3e : 33,95.

DOUAI, 2 Mars. — Farine, 1re : 33,00; 2e : 31,00.

LIMOGES, 29 Février. — Farine de froment blutée : 41,00; do non blutée : 31,00. — Farine de seigle blutée : 31,00; do non blutée; 22,00.

BORDEAUX, 2 Mars. — On reçoit de cette ville comme de beaucoup d'autres, les nouvelles les plus alarmantes sur l'inondation; là comme partout, des champs submergés et des céréales perdues. La Garonne, de nouveau sortie de son lit, suspend la navigation, et il en résulte une hausse forcée des farines existant sur la place. Il est maintenant impossible de se les procurer au dernier cours qui était de 40,00 à 42,00 brut.

Cours des Céréales (par hect.).

BEAUVAIS, 2 Mars. — Froment : 18,27. — Méteil : 14.95. — Orge : 9,77. — Avoine : 6,30. — Baisse sur le froment et sur l'avoine.

CAMBRAI, 2 Mars. — Froment blanc : 17,00 à 19,50. — Froment roux, 1re : 17,50 à 18,50; do 2e : 15,00 à 17,00. — Escourgeon : 12,00 à 12,30. — Pamelle et orge : 10,75 à 11,20. — Seigle : 10,75 à 11,50. — Avoine : 6,00 à 6,80. Marché bien fourni, vente active, baisse sur l'avoine.

DOUAI, 2 Mars. — Froment blanc : 17,00 à 18,50. — Froment roux : 16,00 à 17,50. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Escourgeon : 11,50 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 6,75.

CHALONS-SUR-MARNE, 3 Mars. — Froment : 16,66 à 17,32. — Seigle : 9,32 à 9,66. — Orge : 9,30 à 10,00. — Avoine : 6,66.

COLMAR, 29 Février. — Froment, 1re : 23,16; 2e : 21,62; 3e : 20,12. — Méteil : 15,70. — Seigle : 13,87. — Orge : 11,18.

DIJON, 2 Mars. — Froment : 20,10. — Seigle : 12,55. — Méteil : 14,50. — Orge : 12,05. — Avoine : 8,20.

SAINT-LAURENT, 2 Mars. — Froment, 1re : 23,68; 2e : 22,73; 3e : 21,78. — Seigle : 15,00 à 15,66. — Orge : 14,66 à 15,63. — Méteil : 16,66 à 17,33. — Maïs : 17,00 à 17,66. — Sarrazin : 12,66 à 13,33. — Avoine : 10,00 à 10,66.

NANTUA, 2 Mars. — Froment : 23,85. — Méteil : 17,00. — Orge : 16,75. — Avoine : 9,35.

CLERMONT (Hérault), 28 Février. — Froment, 1re : 26,50; 2e : 24,00; 3e : 22,00. — Pamelle : 16,50. — Avoine : 10,00.

LIMOGES, 29 Février. — Froment, du Berry, 1re : 22,00; do 2e : 21,00. — Seigle : 15,50. — Sarrazin : 8,50. — Avoine grosse : 8,37; do ordinaire : 6.97 à 7,89.

PÉRIGUEUX, 28 Février. — Froment : 21,65. — Maïs : 14,05. — Avoine : 9,25.

TOULOUSE, 2 Mars. — Froment, 1re : 24,00; 2e : 23,00; 3e 22,00. — Seigle : 15,50. — Maïs : 13,00. — Avoine : 9,50.

BAYONNE, 29 Février. — Froment : 24,48. — Maïs : 14,10. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,55.

Marchés étrangers. — MONS, 1er Mars. — Froment, 1re : 15,47; 2e : 15,90. — Seigle : 9,15 à 9,35. — Orge : 10,50. — Avoine, 5,10.

NAMUR, 29 Février. — Froment, 1re : 17,84; 2e : 16,63, — Seigle : 10,15 à 10,64. — Orge : 6,05 à 8,77. — Avoine : 6,05.

ANVERS, 29 Février. — Froment roux indigène : 20,88. — Froment blanc : 19,30. — Froment étranger roux et blanc : 19,04. — Sarrazin : 12,50. — Seigle : 12,00; do de Riga : 12,75; do de Stettin et Dantzig : 12,50; do de Prusse : 12,50. — Orge : 11,50 à 11,63. — Le froment étranger est très rare sur place; il ne s'est rien traité, par suite des hautes prétentions manifestées par les détenteurs du peu de marchandise qui existe encore au marché.

Sur les marchés de l'intérieur, le froment indigène s'est écoulé avec une légère faveur pour la consommation. Le seigle indigène est resté sans variation. Le prix de l'étranger est nominal.

Produits divers alimentaires (l'hect.)

POITIERS, 1er Mars. — Pommes de terre : 2,75. — Châtaignes, 1re : 11,25; do 2e : 10,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 1er Mars. — Pommes de terre : 12,50.

BOURG. — Pommes de terre : 5,25. — Châtaignes : 14,50.

CLERMONT (Hérault), 28 février. — Pommes de terre : 7,50 (les 100 kil.).

Fourrages (les 500 kil.).

PARIS. *Marché de la barrière d'Enfer* du du 5 Mars. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 45,00. — Luzerne : 38,00. — Paille de froment : 27,00 à 28,00. — Paille de seigle : 25,00 à 26,00. — Paille d'avoine : 23,00 à 24,00. Approvisionnement assez faible; hausse de 2,00 sur le tout.

Faubourg Saint-Antoine, 5 Mars. — Foin, 1re : 44,00 à 45,00; 2e : 40, à 42,00; 3e : 35,00 à 36,00. — Luzerne, 1re : 46,00 à 47,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 37,00. — Regain de Luzerne : 1re : 37,00; 2e : 32,00 à 34,00; 3e : 30,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 26,00; 2e : 22,00. — Paille de seigle; 1re : 28,00; 2e : 25,00. — Paille d'avoine, 32,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 32,00 à 35,00.

Avoine pour fourrage : 8,33 l'hect.

PRODUITS ANIMAUX.

LA MAISON-BLANCHE, 5 Mars. — Vaches grasses amenées : 77; vendues : 66; renvoi : 11. Prix : 1,06 — 0,92 — 0,80. — Taureaux 7; vendus : 0,70. — Vaches laitières amenées : [illegible]; vendues : 50, de 240,00 à 520,00 l'une. — 1 taureau : 300,00. — 137 veaux amenés et tous vendus; 1,50 — 1,20. — Porcs amenés : 213; vendus : 167; renvoi : 46. prix : 1,12 — 1,08 — 1,04.

PÉRIGUEUX, 25 février. — Bœufs de 750 kil. : 750,00; do de 540 kil. : 520,00. — Moutons de 25 kil. : 28,00; do de 12 kil. : 12,00. — Porcs de 120 kil. : 120,00; do de 75 kil. : 56,00.

BORDEAUX, 1er Mars. — Il s'est vendu aux marchés des 28 et 29 Février. — 93 veaux, à 1,50 — 1,40 — 1,30. — 121 bœufs, à 1,20 — 1,16 — 1,12 — 1,08 — 1,04. — Les porcs ont été vendus à 1,04.

CLERMONT (Hérault). *Viande abattue* (le kil.) — Bœuf : 1,00. — Vache : 0,80. — Veau : 1,30. — Mouton : 1,10. — Porc : 1,20.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 4 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs….	1056	1037	19	1 16	1 02	[illegible]
Vaches….	64	53	9	1 02	» 88	[illegible]
Veaux….	413	413	»	1 60	1 40	[illegible]
Moutons..	6346	6284	62	1 44	1 28	[illegible]

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16

tions de personnes, sur des questions de noms propres, mais sur des questions de principes, sur des questions de systèmes; désormais la chute d'un ministère ne sera plus le triomphe d'une ambition rivale, mais l'avènement d'une autre politique; désormais ceux qui voudront renverser un ministère devront s'y préparer de loin; à l'avenir, ce ne sera plus dans les couloirs de la chambre élective, ce sera dans les colléges électoraux que se posera et que se résoudra la question ministérielle. »

Oui, la *Presse* a raison, c'est dans les colléges électoraux et non dans les couloirs de la chambre que doivent se poser les questions ministérielles; mais il appartient aux hommes éminents, du haut de la tribune nationale, il appartient surtout à la presse d'enseigner le corps électoral et de l'édifier sur les meilleurs systèmes de gouvernement.

Au fond du débat qui vient d'agiter le parlement, se trouvaient, pour qui veut bien voir, engagées de grandes questions de systèmes. D'un côté, il y avait une politique timide qui s'effraie devant les belles entreprises, qui veut sacrifier à l'alliance anglaise notre puissance maritime, notre agrandissement par la colonisation; de l'autre côté, nous avons remarqué quelques bonnes tendances exprimées honorablement par MM. Billault et Dufaure. Mais personne n'est venu déclarer, en face du pays, un système contraire à celui du cabinet, et la masse de l'opposition, M. Thiers en tête, a dédaigné l'intérêt capital du débat, pour jouer aux quatre-coins parlementaires. Nous n'affirmons pas que le vote de la chambre eût condamné le ministère, si des voix éloquentes étaient venues proclamer, à la tribune, un système de politique active et généreuse : l'intervention de M. Thiers était un obstacle infranchissable; mais la majorité eût été moins nombreuse en faveur du cabinet, mais l'opposition serait sortie du débat plus grande, portant au front une lumière, au lieu de se retrouver plus petite devant le pays et devant l'Europe, et toujours perdue dans les ténèbres de ses intrigues et de son impuissance finale.

Dans la question de Taïti, s'écriait M. Guizot, et répète le *Journal des Débats*, il y a une autre question d'engagée que celle de la reine Pomaré et celle de son pavillon : « Il y a l'éternelle question des » procédés pacifiques et des procédés violents, question qui, pour » se présenter aujourd'hui sous de petites apparences, n'en est pas » moins, aujourd'hui comme toujours, la grande question de notre » époque. » L'opposition, absorbée dans ses petits calculs de crocs-en-jambe ministériels, n'a même pas songé à signaler le mensonge de ces doctrines, à montrer que la grande générosité de M. Guizot n'était qu'un jeu et une hypocrisie. Que vient-on, en effet, nous parler de l'éternelle question des procédés pacifiques, lorsqu'on a approuvé l'acte d'établissement du protectorat, lorsqu'on a fait chanter cet acte comme un triomphe pour l'honneur national? L'établissement du protectorat, à Taïti, s'est accompli (nul ne l'ignore) dans des conditions de fausseté, de perfidie et de contrainte. Ne nous étourdissez donc pas de vos phrases sur la justice éternelle. Si vous consentez, peut-être, à être un peu moins violents, c'est à la condition d'être plus perfides. Au règne de la violence pure, vous ne substituez rien que le règne de la violence flanquée d'hypocrisie. Ce sont là de douloureuses nécessités, ce sont là nos plaies qu'il faut avouer franchement, afin de mieux trouver le remède qui les fasse disparaître.

Nous l'avons dit, aujourd'hui que, dans la pensée générale, à la [...]

nécessités, elle laisse entacher de fausseté et de violence ses actes d'intervention dans les pays sauvages et barbares, elle y portera du moins tant de bienfaits, que l'origine illégitime de sa puissance sera bientôt oubliée. A Malegache, elle arrachera des populations douces et intelligentes à un joug affreux, à l'empoisonnement permanent; partout elle effacera des barbaries; partout elle portera l'industrie, la science et les principes d'une religion de paix et de fraternité.

Qu'on ne vienne donc pas opposer à l'idée de la politique colonisatrice de mauvais prétextes de morale, et invoquer les principes de l'éternelle justice contre une œuvre dont le but est le salut de la moitié du monde encore plongé dans la barbarie. Ces belles phrases ne servent qu'à voiler une politique timide et de renoncement, sous l'influence de laquelle la France, perdant sa part dans l'œuvre sainte, descendrait, sans retour, au second rang des nations.

C'est cette politique de renoncement, quel que soit le voile éclatant sous lequel on la dissimule, c'est elle qui, dans le débat récent, s'est posée devant la France et devant le monde, dans la personne de M. Guizot. C'était contre elle qu'il fallait élever et porter d'une main ferme le drapeau de la politique d'expansion colonisatrice. Espérons cependant que les idées semées par MM. Billault et Dufaure produiront leur effet, se développeront peu à peu et finiront par se formuler en système au sein de la chambre.

Quant à nous, nous continuerons à appuyer énergiquement et à vulgariser ces idées, auxquelles se rattache, pour la France, un avenir plein de prospérité et de gloire. Nous posons d'une manière décisive ce grand principe de gouvernement, quant à nos relations extérieures; nous voulons que la France accomplisse sa destinée religieuse en portant, avec son glorieux pavillon, la civilisation sur les contrées sauvages. A cet égard donc, nous constituons contre le système de M. Guizot et de ses collègues une opposition de principes très déterminée, et nous combattrons incessamment sur ce terrain le ministère, soit que ses doctrines se produisent franchement au grand jour, soit qu'elles se dissimulent sous le voile hypocrite de grandes phrases pseudo-humanitaires.

Un projet de loi tendant à ouvrir au ministre des travaux publics une allocation de 46,000,000 fr. pour l'amélioration des ports, vient d'être présenté à la chambre des députés. Les ports auxquels s'appliquera particulièrement cette allocation sont ceux de Marseille, du Hâvre et de Bordeaux.

Les dispositions relatives au port de Marseille comprennent d'une part la construction d'une route de ceinture destinée à créer une nouvelle voie d'accès pour le port de Marseille, et à mettre les quais élargis de la rive du nord, ainsi que le bassin projeté de la Joliette, en communication immédiate avec les terrains supérieurs de la vieille ville et avec la route d'Aix; d'une autre part, la construction d'un port auxiliaire formé au nord de la passe, par la réunion des anses de l'Ourse et de la Joliette, et en outre l'établissement de deux môles attachés aux îles de Pomègues et Ratonneau, pour assurer la sécurité du port de Frioul, et pour en faire le point unique de stationnement des navires en quarantaine d'observations.

Les améliorations arrêtées dans le projet de loi en faveur du port du Havre, consistent en élargissement et approfondissement du chenal, en établissement de nouvelles écluses et d'un grand dock, et en creusement des trois anciens bassins de la Barre, du Commerce et du Roi.

Quant au port de Bordeaux, les travaux que le gouvernement se pro-

---

Le conseil municipal de Paris, réuni aujourd'hui en séance extraordinaire pour délibérer sur l'établissement des conseils de prud'hommes à Paris, et qui était saisi depuis trois ans de cette grave question, a pris aujourd'hui la délibération suivante :

« Art. 1er. Il y a lieu, quant à présent, de n'établir, à Paris, qu'un seul des quatre conseils de prud'hommes indiqués dans les mémoires de M. le préfet.

» Art. 2. Le conseil émet le vœu que le conseil des prud'hommes à instituer d'abord soit le deuxième, celui indiqué pour les *Métaux* et les industries qui s'y rattachent.

» Art. 3. Le conseil se réserve de voter les fonds nécessaires à l'établissement et au service de ce conseil de prud'hommes, aussitôt que l'administration supérieure aura statué sur la présente délibération et fait rendre l'ordonnance royale qui doit créer l'institution demandée. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 mars.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La discussion se continue sur le quatrième paragraphe de l'article 9 de la loi sur les patentes. Nous avons donné hier cet article et indiqué les systèmes proposés 1° par le gouvernement, 2° par M. Lestiboudois qui demandent, l'un que l'impôt proportionnel soit assis sur les forces motrices inanimées et les locaux occupés par l'industrie, l'autre que cet impôt soit établi sur tout ce qui peut manifester l'importance d'une industrie, en confondant le droit fixe et le droit proportionnel en un seul impôt, tandis que la commission demande que le droit proportionnel soit établi sur l'outillage des usines et manufactures.

M. TALABOT combat tous les systèmes présentés; il se plaint que les fabricants soient plus mal traités que les autres commerçants, les banquiers par exemple. L'industriel et le banquier paient également sur leurs maisons d'habitation et leurs bureaux; l'impôt assis sur les ateliers est donc payé en plus par le fabricant, toutes choses demeurant égales; il faudrait donc pour rétablir l'égalité que l'on imposât les maisons de banque sur leurs correspondants, ou plutôt ne serait-il pas préférable de laisser le fabricant et le négociant sous l'empire d'un droit commun? Ne serait-il pas plus logique de supprimer le paragraphe?

M. RIVET défend le système de la commission contre les attaques de M. Talabot, bien qu'il ne partage pas complètement ce système.

L'honorable membre propose de rédiger ainsi le paragraphe et d'y en ajouter un second :

« La valeur locative des usines et établissements industriels portés à la deuxième partie du tableau C (primitivement proposé par la commission), est établie, non-seulement d'après celle des locaux servant à l'exercice de l'industrie, mais d'après celle des machines, métiers et autres moyens principaux de fabrication. Il n'est tenu aucun compte de la valeur locative de la force motrice provenant, soit d'un cours d'eau, soit d'une machine à vapeur, soit de tout autre moteur animé ou inanimé.

» Pour les usines et établissements industriels portés au même tableau (troisième partie), la valeur locative ne comprendra que le loyer des bâtiments et de la force motrice; s'il n'existe point de baux, ou s'ils ne comprennent point le loyer du moteur, la valeur locative sera établie, ainsi qu'il est dit ci-dessus, par comparaison avec les autres usines, en prenant pour base l'importance des bâtiments et la puissance de la force motrice. »

M. ARDANT donne quelques explications sur son amendement et répond au reproche qu'on a fait à la commission d'être divisée. Il dit qu'un outillage très perfectionné pourra, bien qu'ayant une valeur locative très considérable, rapporter beaucoup moins qu'un outillage d'une valeur bien moindre.

L'orateur, sur l'interpellation de M. Delespaul, termine par quelques expli-

(1) Voir le numéro d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PREMIER MARS.

Le printemps. — Revue rétrospective. — Du danger de trop croire aux harengs et pas assez aux pelures d'oignon. — Les marouettes, les cailles, les perdrix et les lièvres. — La plus précieuse découverte des temps modernes.

Le mauvis a chanté sa chanson du printemps; je l'ai entendu hier. Le bourgeon du noisetier laisse échapper de ses enveloppes sa fleur purpurine imprudente, si inconnue du vulgaire et si belle. La tige du thymelé des bois, à l'écorce perfide, se drape de sa gaîne éclatante de fleurs roses. La terre, réveillée de son long sommeil d'hiver par les chants joyeux de l'alouette et par les baisers du soleil, secoue avec effort son manteau de frimats, que l'imprévoyance du civilisé lui a fait si tenace et si lourd. La perdrix, race ardente, est appariée depuis quinze jours, malgré le froid et la neige. Pour la perdrix, la saison des amours commence six semaines plus tôt que pour les granivores, qui se marient plus communément le jour du dimanche des Rameaux. J'ai reconnu l'avant-garde des émigrants du Midi, qui reviennent avec le soleil : une bécasse maigre et une grive, qui n'ont pas quitté le continent d'Europe et qui ont passé l'hiver dans les grandes îles de la Méditerranée; avant quinze jours, ces deux dernières tribus tout entières auront franchi les Pyrénées et les Alpes. Avec les dernières bécasses et les dernières grives apparaîtront les becs-fins, les rossignols, les fauvettes, les rouge-gorges. Revenez, revenez, messagers des beaux jours, la France veut désormais vous être hospitalière, et les préfets ont mission de protéger vos amours. Revenez, voici que le traîne-buisson oublie sa note mélancolique pour préluder à ses gazouillements mélodieux.

Hélas! la législation s'y est prise bien tard pour être miséricordieuse aux oiseaux du Seigneur. Déjà la caille, fatiguée de ne rencontrer que réseaux et fusils sur le territoire inhospitalier de la France, a désappris le chemin de cette terre maudite et n'y veut plus séjourner. L'hirondelle, étonnée de trouver un ennemi dans l'homme, elle qui venait s'établir dans sa demeure pour en expulser les insectes ailés altérés du sang humain, l'hirondelle, confondue de tant d'ingratitude, déserte les cités et en abandonne les habitants aux piqûres des moustiques. Ç'aura été une grande étourderie de la loi nouvelle, que d'avoir confié aux préfets le droit d'interdire ou d'autoriser la chasse aux petits oiseaux. Que voulez-vous que ces préfets, qui sont de si mauvais chasseurs, étant pris pour la plupart dans la basse rédaction des *Débats*, connaissent à la chose? Il y a quelques années que j'écrivis à M. le préfet de police Delessert une lettre fort touchante, en faveur des moineaux francs, des linots et des hirondelles. Je m'étais vautré dans l'adulation aux pieds de ce fonctionnaire protestant et insensible; pour capter ses bonnes grâces, je l'avais fait se promener comme un pur esprit des flammes par les combles croulants de sa cathédrale embrasée; je l'avais représenté avec art, suspendu sur l'abîme, ordonnant les secours et gourmandant l'incendie; je crois même que j'avais fait fondre un peu de son collet d'uniforme au foyer incandescent des poutres de l'édifice : tout cela pour l'attendrir en faveur de mes pauvres hirondelles. Il m'est pénible d'avoir dépensé en pure perte tant de platitude et de rouerie; car il ne m'a point écouté, le préfet. De méchantes femmes, qui seraient capables de me faire prendre tout leur sexe en horreur dans certains moments, continuent tous les étés de vendre, sur le boulevart des Italiens, des hirondelles captives, des mères éplorées que réclament leurs enfants au berceau, et les agents de la police parisienne ne songent pas même à entraver l'exercice de cette inhumaine industrie. Oh! qu'ils valaient bien mieux que nous, ces juges de l'Aréopage, qui condamnèrent l'un des leurs comme indigne, pour avoir étouffé le moineau franc qui était venu chercher un asile dans son sein.

Enfin, béni soit Dieu! voici venir la saison des amours, et celle de la destruction a cessé. Maintenant que l'administration est armée des moyens de protéger la linotte, l'hirondelle et la caille, nous prévenons le préfet de Paris et celui de Draguignan que nous tenons l'œil ouvert sur leurs actes, et que nous sommes disposés, le cas échéant, à les réveiller du péché d'incurie.

La campagne de 1843 terminée, c'est le moment d'en résumer l'histoire et de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les six mois qui viennent de s'écouler. Le rédacteur des feuilletons de chasse de la *Démocratie* a aussi quelques comptes de prophéties plus ou moins hasardées à régler avec ses lecteurs. Sa loyauté lui fait un devoir de s'exécuter au plus vite.

Il est de fait que je me suis compromis dans ma prophétie sur l'hiver. J'ai trop cru aux harengs et aux glaces des Hébrides. J'ai cru revoir, dans cet humide été de 1843, le retour de phénomènes précédemment observés en 1829. — Les harengs, les glaces voyageuses et les pluies diluviales m'ont trompé. A qui se fier désormais, si les harengs eux-mêmes...... surtout quand on peut lire dans les papiers publics que le municipal de la rue de Tournon, protecteur officiel des mœurs, s'oublie jusqu'à jouer au Don Juan. Comment asseoir d'ailleurs une prophétie météorologique sur une base quelconque, dans un pays comme le nôtre, où l'œuvre de destruction et de morcellement intervertit tous les faits, change l'ordre de la nature et trouble la mécanique céleste. L'été de 1843 a commencé le 1er septembre et l'hiver au 1er octobre. Après un mois d'hiver est venu, au 15 novembre, l'automne, qui s'est prolongé jusqu'au 1er février; depuis le 1er février jusqu'au 1er mars a reparu l'hiver, le véritable hiver parisien, avec ses neiges, ses giboulées furieuses et ses débordements. Pour combien de temps en avons-nous encore? Je l'ignore et ne m'exposerai certes pas, sur ce chef, à une nouvelle déconvenue. Je rappelle seulement que le mauvis a chanté. Maintenant, si j'ai eu tort de me mêler du climat de Paris, qui n'est pas un climat, je n'ai pas les mêmes reproches à me faire relativement aux pays d'Europe et aux contrées de France où la main de l'homme n'a pas encore détruit ces forêts bienfaitrices que l'auteur de la nature a placées sur le haut des montagnes, pour briser l'ouragan et tamiser l'eau des nuages, pour protéger les vallées et les collines contre la sécheresse de l'été et contre les ravages des torrents de l'hiver. La Saône a pris à Lyon et l'avalanche a sévi dans les pays de montagnes. Dieu est juste en tout ceci; puisque l'hiver se prolonge à Paris jusqu'au cœur de l'été, il faut bien que par compensation, l'automne prenne la place de l'hiver. Nous ne perdons que deux choses à cette perturbation des lois de la nature, le printemps et l'été. Le printemps de Paris n'existe que dans les livres; c'est la saison des fleurs...... de rhétorique. Pour mon compte, j'en ai beaucoup entendu parler, mais je ne le connais pas.

Mais si le trouble apporté par l'imprévoyance du civilisé dans l'ordre des saisons m'excuse, il y a un fait qui me condamne. Je n'ai pas assez écouté les avertissements de l'oignon, et l'oignon m'avait dit ce qu'il en serait de l'hiver.

Oui! le bon Dieu pense à tout, quoi qu'en disent les mécréants et les rédacteurs du *Globe*. Il cuirasse l'oignon d'une triple enveloppe, quand l'hiver doit être rude. Il varie la couleur et l'épaisseur de la fourrure du lièvre, suivant la couleur de la terre et les exigences de la saison. Il lui fait changer en une magnifique pelisse blanche, à l'approche des neiges, sa modeste robe grise de l'été. Il métamorphose la belette de France en hermine, dans ces hivers exceptionnels où les châtaigniers séculaires se fendent jusqu'au cœur et détonent sous le coin des gelées. Or, le bon Dieu n'avait pas cuirassé les oignons cette année d'une triple enveloppe comme en 1829, et je suis d'autant plus coupable de n'avoir pas tenu compte de cette révélation explicite qu'une digne et vénérable femme m'avait charitablement averti de l'erreur que j'allais commettre. Enfin, j'ai confessé mes torts, et me voilà absous. Je pensais aussi que le ciel attacherait quelque signe néfaste à cette date de 1843, qui devait voir se

» 3o Les avocats;

» Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, sages-femmes, oculistes, dentistes et vétérinaires;

» Les peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs considérés comme artistes, et ne vendant que le produit de leur art;

» Les professeurs de belles-lettres, sciences et arts d'agrément; les chefs d'institution, les maîtres de pension, les instituteurs primaires;

» Les éditeurs de feuilles périodiques;

» Les artistes dramatiques.

» 4o Les laboureurs et cultivateurs, seulement pour la vente et la manipulation des récoltes et fruits provenant des terrains qui leur appartiennent ou par eux exploités, et pour le bétail qu'ils y élèvent ou qu'ils y engraissent;

» Les concessionnaires de mines pour le seul fait de l'extraction et de la vente des matières par eux extraites;

» Les propriétaires ou fermiers des marais salants;

» Les logeurs aux eaux;

» Les pêcheurs, même lorsque la barque qu'ils montent leur appartient.

» 5o Les associés en commandite, les caisses d'épargne et de prévoyance administrées gratuitement, les assurances mutuelles.

» 6o Les capitaines de navires de commerce ne naviguant pas pour leur compte.

» 7o Les cantiniers attachés à l'armée.

» Les écrivains publics.

» Les commis et toutes les personnes travaillant à gages, à façon et à la journée, dans les maisons, ateliers et boutiques des personnes de leur profession, ainsi que les ouvriers travaillant chez eux ou chez les particuliers, sans compagnons, apprentis, enseigne ni boutique. Ne sont point considérés comme compagnons ou apprentis, la femme travaillant avec son mari, ni les enfants non mariés travaillant avec leurs père et mère, ni le simple manœuvre dont le concours est indispensable à l'exercice de la professsion.

» Les personnes qui vendent en ambulance dans les rues, dans les lieux de passage et dans les marchés, soit des fleurs, des fruits, des légumes, des poissons, du beurre, des œufs, du fromage et autres menus comestibles, soit de l'amadou, des balais, des statues et figures en plâtre,

» Les savetiers, les chiffonniers au crochet, les porteurs d'eau à la bretelle ou avec voiture à bras, les rémouleurs ambulants, les garde-malades. »

M. HOUZEAUX-MUIRON combat l'article, qui lui semble créer une exception dans l'exception; il demande par quelle bizarrerie les huissiers sont assujettis à la patente, tandis que les notaires et avoués en sont exempts; il demande pourquoi, si l'on veut accorder un privilège aux professions libérales, on n'en exempte pas les industriels qui exercent aussi leur intelligence et agrandissent le domaine de la science; pourquoi les oculistes, dentistes, les officiers de santé, dont les examens sont si faciles à subir, sont soustraits à la patente, tandis qu'on y soumet les pharmaciens; pourquoi les directeurs et artistes, les commissaires-priseurs, les avocats, les concessionnaires de mines, en sont plus exemptés que les dessinateurs de fabrique, les architectes, etc.

L'orateur ajoute que le gouvernement n'a créé ces exceptions que pour s'attacher les hommes d'intelligence que le projet de loi soustrait au droit de patentes. Il voudrait qu'on bornât l'exemption d'impôt aux seuls fonctionnaires.

L'orateur termine en présentant quelques observations contre l'impôt proportionnel, et en demandant qu'on fasse une statistique, une sorte de cadastre industriel.

La discussion est continuée à demain.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux : Examen du projet de loi sur les fonds secrets, et du projet de loi sur les ports. — A deux heures séance publique.

gloire à la nation française, ne seront cependant, d'après leur propre aveu, qu'un vote arraché à la peur.

IRLANDE.

Le *Morning Advertiser* publie une lettre d'O'Connell au peuple irlandais, datée de Londres, le 27 février.

« Ayons bien soin à l'avenir, dit le grand agitateur, d'établir une distinction bien tranchée entre le peuple anglais et le gouvernement britannique. Tout ce que demandent les hommes sages et bons de l'Angleterre, c'est d'être bien informés de la pauvreté, de la dégradation de l'Irlande, pour se lever et nous aider. Ces hommes sages et bons de l'Angleterre sont pour nous; les hommes humains sont aussi pour nous. Bref, nous avons, aujourd'hui, en Angleterre, un appui tel que nous n'en eûmes jamais depuis la réunion des deux pays. Nous avons reçu aussi une puissante assistance de l'Ecosse. Sachons donc mettre, mes amis, les peuples d'Angleterre et d'Ecosse d'un côté, et le gouvernement britannique de l'autre.

» Mais, hélas! aujourd'hui la voix populaire de l'Angleterre et de l'Ecosse ne peut guère nous être utile. Le parlement est au pouvoir de législateurs amis des castes, et faisant partie des monopoleurs et de l'aristocratie sordide et égoïste du pays. Le torysme qui couve les principes les plus égoïstes de doctrine politique, est lâche et rampant.

» Le bill de la réforme est une nullité, et le pouvoir des lois est aux mains des ennemis des droits de la liberté humaine.

» N'importe! point de désespoir!

» Il est impossible que le peuple d'Angleterre ne se lève pas, lorsqu'il se sentira dégradé au point de n'avoir plus de véritable représentation nationale; il est impossible qu'il se résigne long-temps à être divisé en deux classes : celle des maîtres, jouissant des franchises, du vote, de la représentation; et celle des esclaves, n'ayant ni franchise, ni vote, ni représentation. Ce système de gouvernement ne peut durer long-temps. Le temps viendra où le gouvernement britannique réclame l'aide du peuple irlandais. — Il l'aura. — Mais le peuple irlandais réclamera aussi la sienne. »

ESPAGNE.

Il n'était bruit à Madrid le 29 février que d'une prochaine expédition destinée à aller tirer vengeance des derniers méfaits du gouvernement de Maroc. On préparait à Valence les deux batteries d'artillerie qui devaient en faire partie. On armait au port de Santa-Maria les bâtiments de transport. Enfin l'expédition devait être commencée par Prim qui, indépendamment d'un corps d'infanterie, attendait un renfort de 2,500 cavaliers. Le gouvernement n'est pas fâché d'éloigner ce chef dont on redoute l'humeur remuante et qui fait sonner trop haut, au gré du pouvoir, les services qu'il a rendus dans ces derniers temps.

Les factieux qui infestent le territoire de Valence et le Maestrazzo, voyant que le drapeau de Carlos V ne faisaient plus de prosélytes, ont arboré une nouvelle bannière combinée d'Isabelle II et de Carlos VI. On doute qu'ils réussissent mieux dans cette transformation.

La conspiration des provinces basques a été dévoilée par deux des chefs qui se sont présentés spontanément aux autorités. Un corps de cavalerie est parti de Vittoria pour Bilbao où l'on craignait de nouveaux troubles. On a trouvé dans les papiers d'un des curés arrêtés des do-

ments... gent, et s'embarque sur la frégate lorsqu'il a fini de voter. Le terme prochain de 600,000 dollars sera dû en juillet. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* voit un échec complet pour le ministère dans la réélection des députés légitimistes. « Sera-ce, dit-il, le dernier de la » session, comme le prétend M. Guizot? Nous avons peu de confiance » dans la résolution de la chambre; mais, cependant, le ministère prend » si mal toutes les affaires, que nous croyons fermement que le ministère » sera déçu. »

— La *France* demande à tout homme impartial s'il reste quelque chose du vote de la chambre sur la flétrissure après le verdict des électeurs. « Que devient, dit-elle, une ordonnance de la chambre du conseil, infirmée par un arrêt de la cour royale? L'arrêt de la juridiction souveraine » annihile l'ordonnance du tribunal inférieur. Il en est ainsi du vote de » la chambre, les électeurs l'ont biffé et il n'en doit plus être question. »

— « Voilà donc, s'écrie la *Quotidienne*, à quoi devait aboutir ce grand » bruit de *flétrissure!* Nous disions que la colère aveuglait le pouvoir; » on le voit, nous disions vrai! au lieu de cinq *flétris*, il a devant lui » maintenant des masses de citoyens dignes de l'être. Si les manifesta- » tions de Londres étaient un crime, voilà les électeurs criminels. »

— En reproduisant, d'après les journaux ministériels du soir, la nouvelle de la prise de Gualior par les Anglais, le *National* dit avec un à-propos qui sera apprécié : « Il paraît certain que M. Guizot est résolu à adresser sur cette prise les représentations les plus vives au gouvernement anglais. On ne doute pas que, dans le but de maintenir l'entente cordiale, le cabinet de Londres ne désavoue le gouverneur-général des Indes. »

— Le *Journal des Débats* continue à se plaindre avec amertume de M. Thiers. « Tout le monde est convaincu, dit-il, que non-seulement dans le débat de vendredi, mais dans tous les débats sérieux qui se sont succédé depuis l'ouverture de la session, M. Thiers n'a eu qu'une seule espérance, qu'une seule pensée : renverser M. Guizot. Or, M. Thiers quand il était président du conseil, disait de ses adversaires : *Ce sont des factieux*. Factieux, oui, sans doute, s'ils ne s'attaquaient qu'à sa personne. Attaquer un ministère, non pas pour les principes qu'il représente, mais pour les personnes qui le composent, c'est faire de la faction. Eh bien! ce qui était faction contre M. Thiers est-il donc légitime et constitutionnel contre M. Guizot. »

— La *Presse* impute à l'hostilité systématique de l'opposition l'approbation systématique des actes du cabinet par la majorité. « Que l'opposition, dit-elle, cesse de faire de toutes les questions des questions ministérielles, et l'impunité dont jouit le cabinet cessera de lui être assurée; que l'opposition ne manque pas de bonne foi, et la majorité ne manquera pas d'indépendance. »

Faits divers.

A Odessa a eu lieu le 25 janvier la bénédiction des drapeaux des régiments russes qui vont se mettre en marche pour le Caucase. Douze bâteaux à vapeur, armés en guerre, sont mouillés à Sébastopol. Huit ré-

---

consommer l'œuvre d'iniquité des bourreaux de l'Irlande. Le ciel a sans doute ajourné sa vengeance, comme les bourreaux l'exécution de leurs projets inhumains.

Mais je ne saurais faire aussi bon marché de mes prédictions de chasse que de mes prédictions météorologiques. Ici, je ne dois plus me défendre, car j'ai pour moi la raison et les faits. Mes prophéties sur la campagne de 1843 m'ont attiré force censures et force approbations; cela devait être; mais que messieurs les censeurs s'en réfèrent à mes dires du mois d'août, et ils verront, clair comme le jour, que je suis resté dans le vrai.

J'ai annoncé pour 1843 un déluge de marouettes dans les pays qu'aurait visités l'inondation d'été; j'ai prophétisé juste. La marouette foisonnait au 15 et au 20 août dans les prairies inondées de la Saône et du Rhône et sur les bords des grands étangs du midi. A cette époque, on m'écrivait de Bourg et d'ailleurs qu'il était impossible de faire un pas dans le marais sans lever une marouette ou un rale. Seulement, la marouette a fui rapidement et avait presque complètement déguerpi lors de l'ouverture de la chasse qui s'est faite très tard cette année. Que ne me suis-je trompé complètement, hélas! dans toute cette partie de la prophétie qui avait trait à la marouette; car j'avais enrichi à cette occasion, je me rappelle, les œuvres d'Hippocrate d'un aphorisme de ma fabrique : *Années de marouettes, années de fièvre*, et j'avais promis aux médecins la même bonne aubaine qu'aux chasseurs. Or, il paraît que le passage des fièvres a duré plus long-temps sur les rives de la Saône et du Rhône que celui des marouettes.

Ainsi avais-je dit pour la caille. J'écrivais : « L'année serait excellente pour la caille s'il y avait encore des cailles au beau pays de France. » J'avais eu soin également d'insister sur cette circonstance, que la caille passait au 15 d'août, et je citais à l'appui de cette affirmation les chasses fabuleuses de la Mitidja à cette époque. J'ai eu raison de tout point. Il y avait plus de cailles l'été dernier en France que dans les années ordinaires. Des chasseurs d'Issoudun (Indre), et de Civray (Vienne), qui ont chassé la caille dans les premiers jours du mois d'août, m'écrivaient avant le 15, que l'année 1843 leur rappelait 1829 pour l'abondance des cailles. J'invoque sur ce fait l'autorité de M. Arthur Ponroy, l'auteur du *Vieux Consul*, un jeune poète qui fait parfaitement les beaux vers, mais que je crois, entre nous, un peu plus fort dans les jeux d'Apollon que dans ceux de Diane. A propos, je préviens l'auteur du *Vieux Consul* que je tiens registre de toutes les erreurs cynégétiques que je rencontre chez les écrivains distingués de cette époque. J'ai des lapins de M. Alexandre Dumas qui passent la soirée dans la casserole, après avoir passé *la nuit dans leur terrier*. J'ai des lièvres à M. Jules Janin des *Débats*, le même qui s'amuse à faire distribuer des prix de vertu par ses maîtresses dans les institutions de Lille, sans que les habitants de Lille aient jamais songé à le traduire devant les tribunaux pour cet outrage sanglant à la morale publique. Les lièvres de M. Jules Janin habitent les terriers. J'ai des chevreuils, nouveau modèle des chevreuils à M. Adam le dessinateur, qui portent de longues queues comme les renards. J'ai des cailles à M. Gozlan et des laies armées à M. de Cassagnac. L'auteur du *Vieux Consul* ne trouvera pas mauvais que je lui garde une place en si bonne compagnie, pour les glands et les pommes de chêne que son héros s'amuse à cueillir au mois de mai.

En somme, la marouette et la caille ne demandaient pas mieux que de réaliser mes promesses. Malheureusement, Dieu qui savait que les gros temps arriveraient cette année de bonne heure, dès la fin de septembre, en a averti les marouettes et les cailles par un de ces messages mystérieux qui sont encore un secret entre ces oiseaux et lui; les voyageuses craintives ont profité de l'avertissement salutaire, et voilà pourquoi, à l'ouverture de la chasse, au 10 septembre, cailles et marouettes avaient généralement disparu du territoire français. La prolongation du séjour de cailles et des marouettes dans les pays froids est un gage assuré de la prolongation du beau temps. Beaucoup de chasseurs du nord n'ont pas voulu me tenir compte de ces accidents de température que le chasseur le plus expérimenté ne peut prévoir. Ces braves gens-là m'ont fait beaucoup de peine... pour eux.

Ce que j'avais annoncé relativement à la perdrix devait donner lieu à des commentaires analogues. J'avais cependant précisé cette partie de ma prédiction en des termes qui ne pouvaient laisser prise à l'équivoque. J'avais dit : *Perdreaux en masse* pour les terrains légers, les terres saines, à raison du *retard de la première coupe* des prairies artificielles. *Mauvaise année* pour les perdreaux dans les contrées humides, à raison de la *pourriture des œufs*, résultat naturel de l'abondance des pluies.

Or, ils sont quatre ou cinq qui m'ont écrit de la Normandie, de la Somme et du Nord, que j'avais abusé de leur crédulité en leur annonçant des perdreaux à foison. J'en suis au désespoir pour mes honorables correspondants des contrées aquatiques, mais je suis forcé de leur répondre que je ne leur avais pas promis le moindre perdreau, au contraire; partant, que je ne leur en devais pas.

En même temps, un correspondant de Joigny, pays de collines et de pierrailles, m'écrivait qu'il était enchanté de me trouver en faute, n'ayant pas eu depuis long-temps l'agrément de tuer une aussi grande quantité de perdreaux qu'en la présente année 1843, et cela en dépit de mes oracles. J'aime à penser que le désir de trouver un ami en faute aura été le seul motif de la singulière confusion de mon correspondant de Basse-Bourgogne; car ce correspondant, il faut que je le dise, est un ami.

Le fait est que l'année 1843 a été remarquable par l'abondance et la réussite des perdreaux dans tous les pays de terres sèches. La région voisine de Paris, où domine cette nature de terrain, n'avait pas vu, depuis 1830, une année plus féconde en perdreaux que celle qui vient de finir. J'en ai expliqué suffisamment les raisons avant l'ouverture de la chasse. Je n'ai point à revenir sur ce chapitre.

Je dois confesser maintenant, à l'honneur de tous les chasseurs du royaume, que mon opinion sur le lièvre a réuni l'unanimité de leurs suffrages. Dans tous les pays où les colleteurs et les panneauteurs sont à l'index, le lièvre a supérieurement réussi. J'ai pu vérifier le fait par moi-même, sur le territoire d'une commune de Seine-et-Marne où je chasse une grande partie de l'année. Tous renseignements bien pris, il a été tué sur le territoire de cette commune au moins deux cent soixante lièvres, dont deux blancs. Puisqu'on les y a tués, il est fort à croire qu'ils y étaient; s'ils y étaient, c'est que l'année était très favorable, puisque le chiffre des mêmes décès ne s'élevait guère auparavant qu'à cent ou cent vingt en moyenne. Au jour d'ouverture, par exemple, nous avions l'habitude de tuer une dixaine de lièvres tout au plus; cette année, nous avons été à vingt-deux : il y avait progrès. Mais je me plais à reconnaître que ce magnifique résultat doit être attribué en grande partie à l'infatigable activité de la brigade de gendarmerie de Ponthierry, commandée par le digne brigadier Laviolette, le fléau des panneauteurs, colleteurs et malfaiteurs de toute espèce. On vient de m'apprendre que les services et le dévouement du brigadier Laviolette allaient recevoir enfin leur récompense. Mon égoïsme ne protestera point contre une décision aussi conforme à l'équité. Puisse seulement son exemple servir de stimulant et de modèle à tous ses successeurs! Estimable brigadier Laviolette, laissez-moi vous offrir les témoignages publics des regrets et de l'estime de tous les chasseurs de la commune de Saint-Fargeau et lieux circonvoisins, où votre souvenir restera long-temps vénéré.

Les deux cent soixante lièvres de la commune de Saint-Fargeau prouvent une chose, c'est qu'il n'y a que la gendarmerie qui soit capable d'imposer le respect de la propriété et de la loi aux panneauteurs et autres braconniers de nuit. Le malfaiteur déterminé trouvera toujours un encouragement à son industrie coupable dans la crainte qu'il sait inspirer à l'autorité locale. Le garde-champêtre n'osera jamais se commettre dans une rencontre nocturne avec le déprédateur qui ne lui pardonnera pas ses poursuites, et lui fera expier son zèle tôt ou tard. Le maire craindra d'irriter les ressentiments du maraudeur, qui a mille moyens de se venger des dénonciations du riche propriétaire, comme de couper ses arbres, d'empoisonner ses viviers, de faire périr ses bestiaux. La gendarmerie, milice sainte du ministère public, agissant au nom de l'intérêt social, animée au bien et soutenue dans sa tâche par l'esprit de corps et l'espoir de récompenses légitimes, est la seule institution qui soit de force à lutter contre la passion du braconnage, l'un des mobiles les plus puissants et les plus dangereux du cœur de l'homme dans une société subversive.

ns notre port, et qui soulève un juste sentiment d'indignation contre équipage anglais du navire *le Romulus*. Dans la matinée du 1er mars ne tartane française, nommée *Laurentine*, s'occupait d'un transbordement de marchandises, quand le navire anglais, capitaine Emms, voulant rapprocher du quai sans autorisation, vint heurter rudement la tartane. Des observations furent faites par le capitaine français, M. Mottet. lles demeurèrent sans résultat. L'équipage britannique, non content de s repousser brutalement, en vint même jusqu'à des menaces qui ne rdèrent pas à se transformer en voies de fait. La lutte qui s'engaga r le pont de la tartane, où les Anglais avaient fait invasion, ne pouit être qu'une lutte inutile. Supérieurs en nombre et armés d'anspects, s Anglais tombèrent sur l'équipage français, composé seulement du capitaine, de deux matelots et d'un jeune mousse. Comment résister à une taque si peu loyale? M. Mottet crut que la vue de son pavillon suffirait ur faire respecter son navire; il s'empressa de le faire arborer dans les haubans. Inutile mesure: le drapeau fut arraché par un forcené qu'on us assure être le second du navire anglais. Nous ne savons quel dénoûment aurait pu avoir cette déplorable scène, sans l'intervention d'un ficier du port, et sans le secours généreux que la foule des quais s'empressa de porter aux victimes de la violence. Nous aimons à croire que la stice traitera sévèrement la conduite du capitaine anglais et de son équipage. Le châtiment doit être d'autant plus exemplaire que la modération nos compatriotes s'est montrée plus clémente envers les étrangers. otre population, justement exaspérée, aurait pu suivre les conseils de la colère: Elle s'est glorieusement abstenue de toutes représailles. C'est un té qui fait le plus grand honneur à son caractère. »

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le temps orageux qui règne depuis quelques jours et produit de brusques sautes de vent, soufflant avec violence des points opposés, a causé un sinistre sur notre côte. Le brick anglais *Merlin*, capitaine Thos. parti de Honfleur pour New-Castle sur lest, a fait côte sous les falaises de la Hève. L'équipage a été sauvé. On espère raflouer le bâtiment, i a été sabordé et degréé pour attendre la grande mer. »

— Les quais de la Garre, de Bercy et de Beau-Grenelle sont inondés; eau bat contre les maisons.

Sur le quai de la Tournelle, au bout de la rue de Bièvre, l'eau commence à envahir la chaussée.

Sur le quai Saint-Paul, au bout de la rue Saint-Paul, la chaussée est nvertie en gué.

L'eau a envahi les caves jusqu'au Palais-Royal. Les cuisiniers de Che- t ont été obligés de déguerpir.

— On lit dans le *Siècle* :

« Les malheureux Parisiens continuent à être empoisonnés quotidiennement et de mille façons plus ou moins ingénieuses. Il faut que la constitution publique soit bien robuste pour résister à tous ces attentats vas. Il nous arrive trop souvent de ne manger que des mensonges malns, de ne boire que des artifices pernicieux. Depuis long-temps le vin le lait de certains industriels sont des chimères auxquelles le peuple croit plus. Dans ses moments de vigilance et de sévère justice, l'aunté fait répandre sur le pavé ces liquides frelatés; mais si l'on versait si dans les ruisseaux tout le vin faux et tout le lait invraisemblable i se fabriquent à Paris, la Seine arriverait au Havre moitié rouge et tié blanche. — On a inventé un genre de pain fait avec du sable; tous quadrupèdes de la création passent à l'état de biftecks; toutes les

AGRICULTURE.

—

CONGRÈS CENTRAL DE L'AGRICULTURE.

Lundi, après une dernière séance pleine d'intérêt, M. le duc Decazes a clos la session du congrès par un discours que nous ne pouvons donner textuellement; car, selon son habitude, M. le président l'a prononcé d'abondance et sans notes écrites. Mais l'extrait suivant, que nous empruntons au procès-verbal, résume avec une grande fidélité les paroles de l'honorable duc.

« M. le président annonce que le congrès est arrivé au terme de ses travaux et de sa session. Il le félicite de l'appui qu'il lui a prêté dans la tâche difficile qu'il avait à remplir, et que l'indulgence de ses collègues lui a rendue plus facile. Dans une juste défiance de ses forces, ajoute-t-il, il avait hésité à accepter la présidence, et s'il s'est rendu à la demande qui lui en a été faite, c'est parce qu'on a cru qu'il pouvait faire un peu de bien et être utile à l'agriculture, qu'il aime avec passion, et qu'il considère comme la source la plus féconde de la prospérité du pays.

» Ce n'est que bien peu de jours avant la réunion qu'il a pu s'occuper, avec MM. les membres du bureau, et du règlement et du programme soumis au congrès. Il y avait une grande difficulté à choisir entre toutes les questions que soulèvent les intérêts de l'agriculture; les admettre toutes était impossible; n'en désigner qu'un petit nombre était l'exclusion des autres. Il est permis de croire que celles que le congrès a traitées étaient les plus importantes et les plus urgentes dans les circonstances données; il l'a fait avec tout le développement qu'il était possible de donner dans l'intervalle du temps, si court, où son règlement l'avait cependant justement restreint. Les discussions ont été aussi approfondies qu'elles pouvaient l'être : elles éclaireront et prépareront les solutions à intervenir en même temps qu'elles expliquent les votes utiles qui ont été émis. Elles aideront, on doit l'espérer, le gouvernement dans ses constants efforts, pour la prospérité de l'agriculture : il trouvera dans le concours et la reconnaissance de tant de cultivateurs éclairés, délégués de tous les points de la France, une nouvelle force pour le bien qu'il veut faire.

» M. le président rend hommage à l'ordre et au calme qui ont régné dans les discussions. Si quelquefois, et par exception, la vivacité inséparable de discussions entre des intérêts opposés ou rivaux, l'a forcé à réclamer un peu vivement lui-même une attention plus silencieuse, sa pratique des assemblées délibérantes lui fait reconnaître qu'il n'a jamais été possible d'en obtenir une plus complète d'une assemblée délibérante aussi nombreuse : il en remercie le congrès. Il le remercie aussi d'avoir compris que toutes les questions politiques devaient être bannies de ses délibérations, qui auront d'autant tant plus de poids aux yeux du gouvernement et de l'opinion, qu'elles n'auront porté que sur les intérêts directs de l'agriculture; de n'avoir point méconnu qu'il était réuni pour défendre et servir ces intérêts auprès de l'administration, mais non pour régler celle-ci et prononcer sur ses actes. S'il avait été appelé à le faire, il aurait rendu une entière justice au zèle et aux lumières du ministre qui est à la tête de l'agriculture, comme aux intentions de l'administration qu'il dirige. Sans doute cette administration est sujette à l'erreur : c'est le sort de l'humanité. Mais comme ayant eu l'honneur de présider le conseil-général de l'agriculture, et, comme membre des chambres, ayant eu autant que qui que ce soit l'occasion de suivre les travaux de ce département, il doit proclamer, avec tous ceux qui ont été à portée de les apprécier, que tout ce qui pouvait être fait avec les faibles moyens mis à la disposition du ministre, l'a toujours été avec une constante sollicitude et une sympathie réelle pour l'agriculture. Il ose croire que l'assemblée tout entière, s'il pouvait la consulter, s'associerait à ce témoignage et exprimerait une conviction égale à la sienne.

» M. le président termine en renouvelant au congrès l'expression de sa reconnaissance personnelle. Il exprime l'espoir que l'essor qui vient d'avoir

leur place, et peut-être personne n'aurait-il à s'en féliciter.

Nous examinerons de quelle nature sont les obstacles qui sont à redouter, nous verrons si l'on peut les surmonter et par quels moyens on doit y parvenir; mais il est nécessaire d'abord de passer rapidement en revue les travaux du congrès de cette année et d'en apprécier la valeur :

Les questions soumises au congrès peuvent se classer en deux catégories : la première, comprenant les rapports de l'agriculture avec les consommateurs, avec le fisc, avec la douane et les octrois; c'est ce que l'on pourrait appeler la politique extérieure de l'agriculture; la seconde catégorie (et celle-là est, de beaucoup, la plus importante pour l'avenir), comprenant toutes les questions de politique intérieure, c'est-à-dire les questions d'organisation.

Disons, en peu de mots, quels sont les principes qui nous semblent avoir guidé l'assemblée dans les décisions nombreuses qu'elle a prises et qui se rattachent à l'une ou à l'autre catégorie :

Le congrès a décidé que les produits agricoles ne pouvaient être, sans danger pour l'agriculture et pour la nation tout entière, exposés à la concurrence illimitée des produits similaires venant de l'étranger; il a réclamé en faveur de nos graines oléagineuses, de nos bestiaux, de nos laines, des droits protecteurs suffisants pour permettre à nos cultivateurs une lutte égale, sur nos marchés, contre les graines, les bestiaux et les laines qui se produisent à vil prix au-dehors : la liberté absolue du commerce lui a paru tout-à-fait inapplicable à l'agriculture; il a semblé, du reste, qu'il serait souverainement injuste de lui refuser un privilège qui est aujourd'hui concédé à toutes les autres industries françaises, dont quelques-unes même sont défendues par des droits exorbitants et même par la prohibition absolue.

Ce principe n'a point été adopté légèrement et sans que les conséquences en fussent bien connues du congrès. On lui a reproché de se constituer juge dans sa propre cause; mais, en vérité, nous ne comprenons pas la valeur d'une pareille objection. Les portes de l'assemblée étaient ouvertes à toutes les opinions, à tous les intérêts; le commerce, les fabriques, la science économique y avaient envoyé des représentants que l'on a écoutés avec bienveillance et dont les paroles ont été accueillies avec faveur; que pouvait-on faire de plus? Si l'on convoquait un congrès général de toutes les industries, et que chacune y fût représentée selon son importance, est-ce que l'agriculture n'y aurait pas aussi la majorité des voix? Elle doit écouter avec impartialité les raisons de ses adversaires, et les juger consciencieusement; mais c'est son droit de juger et de prononcer en sa propre faveur, quand elle a la conviction que la justice est de son côté.

Le jour où l'on saura démontrer aux cultivateurs qu'ils peuvent vivre de leur travail sous le régime de la liberté illimitée du commerce extérieur, ils voteront, soyez en sûrs, pour la destruction des tarifs protecteurs. Leur science économique se borne à un seul principe, c'est qu'ils ont le droit de vivre en travaillant; or, aujourd'hui, ils seraient réduits à mourir de faim, au milieu de leurs riches produits, si on les mettait aux prises avec la concurrence étrangère. Pourquoi les économistes, qui sont venus dans le congrès plaider la cause du *laisser faire et du laisser passer*, n'ont-ils pas essayé de résoudre avec leur système ces questions actuelles dont l'agriculture leur demandait la solution satisfaisante? Que nous importent l'élégance de leurs paroles, la vivacité spirituelle de leurs critiques? Nous savons aussi bien qu'eux que notre position n'est pas bonne; nous sommes tout prêts à en sortir; mais nous demandons d'abord que l'on nous assure une position meilleure; ce n'était point de la critique qu'il nous fallait, c'était le plan d'une organisation mieux conçue que celle qui nous

---

eux dire civilisée.

On a vu l'influence de l'été de 1843 sur les résultats de la saison de sse : il me faut à présent parler de l'influence de cette dernière camgne sur la campagne prochaine.

L'hiver a été *mou*, mais long, et la neige abondante. Il a été tué dans méchant mois de février une énorme quantité de lièvres. Il faut de te nécessité, si l'on tient à conserver l'espèce, tenir la main à l'interdiction absolue de la chasse en temps de neige. L'hiver de 1833-44 aura été plus funeste aux lièvres que celui de 1842-43. J'ai peur que te différence ne se trahisse dans le chiffre des décès de 1844. Mais il y a compensation pour la perdrix, dans ce débordement des cataractes ciel qui a signalé le cours de février, et qui a fait baisser le baromètre niveau auquel il n'était pas descendu depuis plus de six ans. Le sseur au chien d'arrêt s'est peu aventuré dans la plaine fangeuse où perdrix même appariée ne tenait pas. Il y a dans ce fait une grande messe de perdreaux pour septembre prochain. La chanterelle n'a pas ssi non plus par une raison analogue, raison de mauvais temps. On ura tué, par ce dernier moyen, qu'un très petit nombre de célibataires ficiles à placer, et dont le caractère entreprenant aurait pu introduire la corde dans une foule de bons ménages. L'espèce aura plus bénéficié e perdu à ce sacrifice de quelques victimes. Je n'ai pas besoin de dire e l'abondance du perdreau reste subordonnée, indépendamment de ces constances, à la manière dont se comporteront la saison et les prairies ificielles du 15 mai au 15 juin.

L'époque de la première coupe des trèfles, des sainfoins et des luzernes, là le point essentiel dans la grande question du perdreau. Si le printemps est doux, que la perdrix niche de bonne heure et que les perdreaux ssent éclore dans la première quinzaine de juin, on peut affirmer sans inte que l'année sera favorable. Si quelque accident imprévu vient reder, comme cela a eu lieu l'été dernier, la première coupe des prairies artificielles, c'est encore une circonstance heureuse. Par malheur, ns les années communes, cette première coupe se fait une huitaine de rs avant l'éclosion générale, et ce qu'il périt de compagnies de perdreaux français par année, pour cette cause, peut se compter par milliers; rifice incalculable de richesses gastronomiques et de jouissances comées! La prairie artificielle est la mort de la perdrix et de la caille. Un priétaire qui tient à conserver le gibier de sa chasse, doit chercher s les moyens d'empêcher les perdrix de nicher dans les sainfoins et les zernes. Pour cela, il faut au mois d'avril faire battre, par des chiens rants, les prairies artificielles où l'on sait que les perdrix ont élu domicile; ou mieux encore promener sur l'herbe une longue ficelle ornée de tites planchettes de distance à distance. Quand on aura fait partir la rdrix, on cherchera le nid avec un chien d'arrêt et on le détruira sans pitié. Le père et la mère déserteront le champ pour s'établir dans le voisinage, dans un froment ou dans un seigle; la couvée sera sauvée. Je m'étonne que les perdrix, qui sont une espèce intelligente, n'aient pas encore compris les périls de l'habitation des prairies artificielles; je ne doute pas que le sentiment de ces périls ne les frappe quelque jour.

Quand on n'a pas le courage de recourir au préservatif ci-dessus indiqué, procédé d'une application très difficile en grande échelle, dans les pays surtout où abondent les prairies artificielles, le mieux est d'intéresser par l'argent le faucheur à la conservation des couvées. J'ai vu parfaitement réussir et j'ai employé avec succès moi-même ce moyen bien facile. Il s'agit de recommander au faucheur de s'arrêter dans son opération, à l'endroit où il a fait partir une couveuse, et de laisser autour du nid, non pas un simple bouquet d'herbes, mais une surface d'une vingtaine de mètres carrés au moins, afin que les enfants et les pies qui connaissent ces remarques, n'en puissent profiter pour piller le nid, comme il arrive lorsque le faucheur ne laisse autour du nid qu'un rempart de quelques touffes d'herbe. Pour assurer le succès de la précaution, faites au faucheur la remise d'un franc par nid, mais gardez-vous bien de payer avant que les petits soient légitimement éclos, ce dont vous jugerez par la présence de toutes les coques vides dans le nid; ayez soin en outre d'indemniser raisonnablement le fermier. A ce compte, non-seulement vous serez sûr de ne pas perdre une couvée; mais le mois de septembre venu, vous saurez d'avance le point précis où les compagnies se trouvent, et vous récupérerez largement en jouissance le faible sacrifice pécuniaire que vous aura coûté la conservation de votre gibier. Quel est le chasseur qui ne donnerait pas un franc avec ivresse pour conserver sur son territoire une vingtaine de perdreaux!

Reste enfin la dernière ressource, celle de faire prendre les œufs et de les emporter chez soi pour les mettre sous une couveuse et les faire élever par une poule. Je ne sais pas comment feront les éleveurs de gibier pour s'entendre avec la loi nouvelle qui probibe, sous des peines très sévères, l'enlèvement des œufs de faisans, de perdrix et de cailles. Il est évident qu'il faut une exception ici en faveur des nids découverts par la fauchaison des prairies, puisque dans ce dernier cas, l'incubation artificielle est le seul moyen d'utiliser les œufs. A moins de l'exception, il arrivera que la loi qui a interdit l'enlèvement et la vente des œufs, dans une louable pensée de conservation, disposera contre son but même, en condamnant tous les œufs des nids abandonnés à pourrir. Je ne peux pas laisser passer la loi à la chambre des pairs, sans proposer un amendement *ad hoc* à l'illustre assemblée.

Il m'est arrivé quelquefois de me divertir prodigieusement tout seul à voir faire le gouvernement français, qui expédie tous les ans une foule de savants en Egypte, pour déterrer d'odieuses momies et de stupides blocs de pierre, incrustés de figures de moineaux qui semblent faire la nique à ceux qui les interrogent. Je parierais bien la vaillance de M. Thiers contre le puritanisme de M. Guizot, que l'idée ne lui est jamais venue à ce gouvernement et encore moins aux savants, de demander aux archives du peuple égyptien, le procédé dont il se servait pour multiplier les poulets sans le secours des poules, la seule institution certainement qui méritât d'être sauvée du naufrage de l'antiquité. L'autre jour, un de ces messieurs qui a dû passer une trentaine d'années à ne pas découvrir le langage des moineaux des obélisques, a affirmé dans le feuilleton du *Journal des Débats*, organe officiel de ces sortes de vérités, que la découverte de la *fameuse* inscription de Rosette était la plus *précieuse* découverte des temps modernes. J'ai perdu à tout jamais l'estime et la confiance d'un paléographe de mes amis qui est très fort sur la fameuse inscription de Rosette, pour avoir osé établir une comparaison entre les mérites du morceau de pierre et ceux de la machine à vapeur.

Donc, au lieu de proscrire l'enlèvement des œufs de faisans et de perdrix, il conviendrait au contraire d'encourager par de magnifiques primes l'incubation artificielle, de manière à faire progresser l'art d'élever les faisandeaux, perdreaux, jusqu'au niveau de l'art d'élever les poulets. Je ne vois pas qu'il soit possible d'assigner à l'impôt national une destination plus utile que de l'employer à mettre les espèces de gibier les plus délicates à la portée du plus humble travailleur.

Le jour où le commerce de gibier vivant sera en mesure de fournir à la demande du consommateur, comme le commerce de la boucherie, une immense question agricole sera vidée, et le désespoir du chasseur ne viendra plus protester contre les progrès de l'agriculture. Comme il est bien vrai qu'en civilisation, toute innovation avantageuse pour la masse commence par blesser l'intérêt d'une foule d'individus. L'introduction des prairies artificielles dans les anciens assolements, était sans contredit une amélioration importante; elle a commencé par détruire les perdreaux, source de plaisirs sans fin. L'assurance contre l'incendie était un germe de garantisme et d'association; elle a commencé par tripler le nombre des incendies. Fondez une société d'assurance contre les inondations, et tous les fleuves civilisés se coaliseront soudainement pour tous déborder à la fois. Je penche fortement à croire que les inondations qui couvrent en ce moment la surface de ma patrie proviennent d'une pareille cause. Une mauvaise affaire pour le gibier, que les débordements! La civilisation a pour type dans le gouvernement de l'aristocratie anglaise, qui ne se résigne jamais à faire le bien qu'à la condition qu'il en résulte un mal pire.

(*La suite à demain.*) A. TOUSSENEL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATION DE FAILLITES DU 5 MARS 1844.

KAMPF, chapelier, rue Rambuteau, 7. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

CH. DE F.								
Strasb...	242 50	244 15	1 45		— 242 50, 245.			
Rouen...	840 »	» »	» »		— 837 50, 840.	H. 2 50	6 h. 1¦2	AMBIGU.—Les Bohémiens de Paris.
Havre...	670 »	672 50	» »		— 672 50, 673 75.	B. 1 25	6 h. 1¦2	GAITÉ.—Bohémienne.
Marseill.	» »	» »	» »		— 760, 757 50.	B. 1 25	6 h. 1¦2	CIRQUE-OLYMPIQUE.—Murat.
Montp..	» »	» »	» »		— » ».	» »	5 h. »¦»	COMTE.—Bas-Bleus. Iles Marquises. Forêt. Péris.
							6 h. »¦»	FOLIES.—Mystères de Passy.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

5 Mars.				6 Mars.			
Arrivages	2841 q.	68 k.		Arrivages	1624 q.	60 k.	
Ventes	2974	81		Ventes	1380	58	
Restant	9658	63		Restant	10002	67	
Cours moyen		37,43		Cours moyen		37,06	
Cours-taxe		36,81		Cours-taxe		36,82	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	43 q.	75 k.	40,10 à 53,50	Gr.	36 q.	41 k.	47,75 à 53,50
1re	518	36	37,10 à 38,85	1re	152	29	37,60 à 38,20
2e	609	26	36,30 à 36,95	2e	401	35	35,65 à 36,30
3e	33	45	31,20 à 31,85	3e	20	23	30,55 à 34,40
4e	21	98	27,40 à 00,00	4e	25	12	26,75 à 28,05
Al.	1626	85	24,20 à 38,20	Al.	1023	64	36,30 à 38,20

CAEN, 1er Mars. — Farines, 1re: 36,66 à 37,32; 2e: 35,32 à 36,00.

BOURGES, 2 Mars. — Farines, 1re: 35,22; 2e: 33,10; 3e: 30,00 à 31,00, 3e: 28,92.

ARLES, 1er Mars. — Farines : 41,80 à 42,60.

Issues de froment (par 100 kil.)

PARIS, 6 Mars. *Cours commercial.* — Son : 7,00 à 7,50. — Mouture : 8,50 à 9,00. — Recoupes : 11,00 à 11,50. — Remoulage : 12,66 à 13,32 (ou 19,00 à 20,00 les 150 kil.)

ARLES, 1er Mars. — Gros son : 10,00. — Petit son : 10,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 6 Mars. *Cours commercial.* — Froment, choix 115 à 116 k.: 30,50 à 31,00 l'hect. 1¦2; — do Picardie 115 k. réglé : 29,00 à 29,50; — do Champagne, 115 k.: 29,00 à 29,50; do ordinaire, 112 k.: 28,50 à 29,00. Les affaires de cette halle ont été lourdes, tant par rapport aux prétentions plus élevées des détenteurs, qu'à cause des offres de la meunerie faites aux prix du dernier marché, ce qui rendait nécessairement les transactions difficiles. — Seigle, 106 à 110 kil.: 17,00 à 17,50. Rareté sur cet article; beaucoup de demandes et point d'offres. — Orge du poids de 92 à 93 kil., prix hors barrière : 16,50 à 17,00. — Avoine : même cours qu'au dernier marché.

MONTLHÉRY, 4 Mars. — Froment, 1re: 21,00 à 21,67; 2e: 19,67 à 20,34; 3e: 18,33 à 19,44. — Méteil : 15,17. — Seigle : 11,12. — Orge : 10,15. — Avoine : 7,40 à 8,00.

RENNES, 1er Mars. — Froment : 18,50. — Méteil : 15,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 10,86. — Sarrazin : 9,00. — Avoine : 7,50.

BOURGES, 2 Mars. — Froment, 1re: 19,35; 2e: 18,20; 3e: 16,50. — Méteil : 2,85. — Seigle : 13,00. — Mouture : 12,25. — Marsèche : 12,00. — Avoine : 7,25.

ISSOUDUN, 2 Mars. — Froment, 1re: 20,25; 2e: 19,50; 3e: 18,00. — Méteil : 13,50. — Seigle : 12,50 à 13,00. — Orge : 12,50 à 13,00. — Avoine : 7,50 à 7,75.

EPINAL, 2 Mars. — Froment : 18,40. — Seigle : 12,09. — Méteil : 13,33. — Sarrazin : 8,91. — Avoine : 7,20.

Graines oléifères et huiles (l'hect.).

LILLE, 4 Mars. — *Graines* de Colza : 18,00 à 24,00. — Lin : 17,50 à 21,00. — OEillette : 21,00 à 22,75. — Chanvre : 14,00 à 15,00. — Caméline : 17,00 à 19,50. — *Huile* de Colza : 76,75. — Lin, 71,50. — OEillette rousse : 83,00; do bon goût : 84,00. — Caméline : 73,50. — Colza épurée pour quinquet : 82,75. — *Tourteaux*, cotés de 11,75 à 16,0 les 100 kil.

ARRAS, 2 Mars. — *Graines* d'œillette, 22,00 à 24,20. — Colza : 20,00 à 23,00. — Lin, 18,00 à 19,50. — Caméline : 16,00 à 19,00. — *Huiles* d'œillette, bon goût, ord. : 81,00; do à clair : 84,00; do rousse : 80,00. — Colza : 77,50. — Lin : 73,50. — Caméline : 73,00. — *Tourteaux* : de 11,00 à 16,00, les 100 kil.

DOUAI, 2 Mars. — *Graines* d'œillette : 22,00 à 23,50. — Colza : 20,00 à 23,00; do d'été 18,00 à 21,00. — *Huiles* d'œillette bon goût : 84,50; do clarifiée : 87,50 à 89,50; do rousse : 82,00. — Colza : 75,50. — *Tourteaux* : de 11,50 à 17,00 les 100 kil.

CAMBRAI, 2 Mars. — *Graines*, colza nouveau, 1re : 22,50 à 23,50 ; do 2e ; 21,00. — OEillette, 1re : 22,75 à 23,05; do 2e : 21,00 à 21,50. — Caméline : 16,00 à 18,00. — *Huiles*, (les 71 kil.) colza : 77,00. — OEillette à clair : 84,00 à 86,00 ; do roussi : 82,00. — *Tourteaux* : de 10,50 à 12,00.

Sur tous ces marchés les graines d'œillettes sont en hausse. Les huiles tendent à suivre ce mouvement malgré la résistance des acheteurs. Les colzas font moins de variation. Les tourteaux sont aussi en hausse, et généralement bien demandés.

CAEN, 1er Mars. — *Graines* de colza : 21,00 à 21,50. — Caméline : 16,00 à 17,00. — Lin : 18,00 à 19,50. — *Huiles*, les 100 kil. en fût. — — Colza : 81,00. — Caméline : 78,00. — Lin : 79,00. — Chenevis : 75,00. — *Tourteaux*. Les colza sont demandés à 13,20 les 100 kil.

MARSEILLE, 1er Mars. — *Graines*. Le retard qu'éprouve les arrivages tiennent stationnaires les graines oléifères sur cette place. Les Sésame du Levant sont rares et conservent leur cours à 49,00, à livrer en mai ; do d'Egypte : 48,00 à 48,50. — Lin de Russie, mois d'été : 27,00; esc. 1 1¦2 à 2 1¦2. — *Huiles d'olives*. Les comestibles sont presque sans affaires, il s'est fait quelques placements insignifiants en Naples, no 2 et 3 à 143,00. — Rivière mi-fine : 135,90. Huiles du Var : 128,00 à 131,00; do inférieures : 125,00. — Les Lampantes, Naples et Métélin se sont traitées à 120,30 et 121,90; les Tunis à 115,60 et 117,20. Pour les huiles d'olive à fabrique, la liquidation de Février s'est effectuée à 120,70. Le courant Mars, de 120,30 à 120,70.

Huile de Sézame. La pénurie de cet article fait que son prix se soutient toujours pour disponible de 100,50 à 103,00 les 100 kil., selon le mérite; à livrer en mai et juin : 100,50; neuf derniers mois : 103,00. Les comestibles à froid soutiennent bien leur cours, qui se raisonne par 110,30 en première sorte, et 105,25 les secondaires. — *Huile de lin* disponible : 76,00 les 100 kil.; Roumélie : 80,90. Cet article ne donne lieu qu'à fort peu d'affaires. — *Tourteaux*. Les tourteaux de sésame et de lin se traitent en ce moment avec une certaine activité, en raison de l'accroissement des demandes par l'Angleterre et l'Afrique. Les premiers se placent à 12,00 et les seconds trouvent acheteurs de 11,00 à 12,50.

AVIGNON, 1er Mars. Le conseil municipal de cette ville, après avoir examiné les avantages que l'agriculture retire, dans les contrées méridionales, de la culture des graines oléifères, et le dommage qui résulterait pour ce pays d'un changement de tarif tendant à l'esquiver ou à la restreindre, émet le vœu « qu'il ne soit » porté aucune augmentation sur le droit d'importation des graines oléagineuses, par le » midi de la France, et que les droits de sortie » sur les tourteaux soient fixés de manière que » notre agriculture ne puisse en être privée » par l'exportation. »

Graines fourragères (les 100 kil.)

PARIS, Halle du 2 Mars. — Graine de luzerne : 124,00 ; — do de trèfle : 115 à 118,00; do de Minette : 51,00. — Vesces (par hect.) : 12,65 à 14,30; — Sainfoin : 9,65 l'hect. — du 6 mars mêmes cours.

MONTLHÉRY, 4 Mars. — Graine de trèfle : 70,00 à 90,00 l'hect.; do de luzerne : 80,00 à 100,00.

BOURGES, 2 mars. — Graine de luzerne (l'hect.) : 55,00 à 60,00; — do de trèfle : 45,00 à 50,00; — do Ray-grass : 40,00.

ARLES, 1er Mars. — Graines de luzerne : 120,30 à 124,00 les 100 kil.

Fourrages (les 500 kil.)

PARIS, 6 mars. *Marché du faubourg Saint-Martin.* — Foin inférieur : 24,53 à 28,40. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00 ; 2e : 22,0; à 24,00; 3e : 19,00 à 21,00. — Paille de seigle : 1re : 26,00 à 27,00. Tendance à la hausse pour les pailles. Vente facile pour le foin à emballage, à cause de son infériorité et de la faiblesse du prix.

DIJON, 2 Mars. — Foin : 25,00. — Paille : 12,50.

BOURGES, 2 Mars. — Foin : 35,00 à 40,00. — Trèfle : 25,00. — Paille de froment : 20,00 à 30,00. — Paille de seigle : 35,00.

RENNES, 1er Mars. — Foin : 25,00. — Paille : 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 4 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1056	1037	19	1 16	1 02	» 88
Vaches....	64	55	9	1 02	» 88	» 74
Veaux....	415	415	»	1 60	1 40	1 20
Moutons..	6346	6284	62	1 44	1 28	1 12

PARIS. *Marché aux chevaux* du 6 Mars. — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés : 199; vendus : 32, de 200,00 à 950,00. — do de trait, amenés : 260; vendus : 41, de 320,00 à 1400,00. — do hors d'âge, amenés : 166; vendus : 24, de 32,00 à 370,00. — Anes, amenés : 8; vendus : 2, de 29,00 à 40,00. — Encan, 3, de 45,00 à 180. — 91 chevaux ont été essayés. Le marché était fort, et les juments, fournies en grande partie par la foire de Rouen, étaient remarquables.

Marchés étrangers. — LONDRES, Smithfield, 4 mars.

Bœufs inférieurs.	0,86 à 0,9[illegible]
Id. 2e qualité.	0,98 à 1,0[illegible]
Prime grosse race.	1,15 à 1,3[illegible]
Prime écossais.	1,38 à 1,4[illegible]
Moutons inférieurs.	0,92 à 1,0[illegible]
Id. 2e qualité.	1,09 à 1,2[illegible]
Prime, laine commune,	1,27 à 1,4[illegible]
Prime South-Down.	1,50 à 1,5[illegible]
Veaux, grosse race.	1,27 à 1,5[illegible]
Prime, fins.	1,62 à 1,67
Porcs.	1,04 à 1,27

Viande abattue (le kil.).

PARIS, halle du 6 mars.

21,804 kil.	Bœuf,	1,50	1,20	0,[illegible]
15,495	Veau,	1,60	1,40	1,[illegible]
4,288	Mouton,	1,60	1,39	1,[illegible]
50,560	Porc frais,	1,18	1,11	1,[illegible]

LONDRES, 4 Mars.

Bœuf inférieur.	0,74 à 0,[illegible]
id. moyen.	0,86 à 0,[illegible]
Prime, grosse race.	0,98 à 1,[illegible]
Prime, fin.	1,09 à 1,2[illegible]
Porc.	0,86 à 1,1[illegible]
Mouton inf.	0,80 à 0,[illegible]
Id. moyen.	0,98 à 1,[illegible]
Id. prime.	1,15 à 1,[illegible]
Veau.	1,21 à 1,[illegible]

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halles des 2, 4 et 5 Mars.*

Beurre en livre (le kil.) : 1,12 à 2,20; — do en mottes, d'Isigny : 1,30 à 5,50; — do en mottes de Gournay : 1,30 à 3,40. — Petit beurre : 1,08 à 1,52. — *OEufs* (le mille), du 2 mars : 43,00 à 62,00; du 4 ; 47,00 à 58,00; du 5 : 44,00 à 56. — *Fromages* du 5 mars (la dixaine) : Brie : 12,00 à 40,00; — do à la pie de 5,00 à 15,00.

ADJUDICATIONS.

Il sera procédé le 8 mars prochain, à deux heures de relevée, en l'une des salles de l'hospice des indigents de Compiègne, à l'adjudication par voie de soumissions cachetées, de la fourniture de 60 hectolitres de vin rouge.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Quelle erreur ce serait de penser que nous n'avons combattu les projets de concessions que pour chercher à sauver quelques *trente millions* par an au trésor public!

Notre but était d'un ordre plus élevé. Trente millions de plus au trésor ont bien pour effet direct de réduire d'autant les besoins de l'Etat, et par conséquent l'*impot* annuel. — Trente millions par an sont sans doute beaucoup d'argent; mais, en définitive, ce n'est toujours que trente millions préservés ou dissipés.

Aussi, tout soucieux que nous sommes d'empêcher la dilapidation des deniers publics, notre discussion n'eût peut-être pris ni la même allure, ni le même développement, s'il ne se fût agi que de disputer à l'agiotage et à la féodalité financière cette nouvelle pâture.

L'avidité et les sophismes de nos adversaires, l'imprévoyance et la légèreté de nos ministres nous ont forcés de revenir souvent et long-temps sur la question financière. Nous avons été contraints de remettre de l'ordre et de la clarté dans leurs chiffres, de les ramener à des formules vraies; nous avons dû prouver que, dans la situation qu'on leur faisait, il était faux que les compagnies courussent aucun risque, et que, tout au contraire elles avaient raison de compter sur des bénéfices très considérables; nous avons dû prouver que l'agiotage prélèverait à son profit des sommes énormes sur le public; enfin, nous avons dû prouver que l'on ne devait pas alléguer le mauvais état de nos finances pour ôter à l'Etat l'exploitation de ses chemins, et qu'en aucun cas, l'exploitation directe ne pouvait lui être aussi onéreuse que le prêt gratuit de 7 à 800 millions proposé en faveur des compagnies.

Mais jamais nous n'avons pensé que la question d'argent fût la plus importante, et nous allons enfin en sortir; car, maintenant, la chambre peut voir clair dans une matière que l'on s'efforçait de lui rendre obscure; c'est à elle à décider si elle veut perdre des millions dans cette affaire; qu'elle s'y décide, ce sera une faute; quelle que soit la somme, ce ne sera que de l'argent perdu. Mais, si on livre les tarifs aux compagnies, n'y aura-t-il que de l'argent perdu? Voilà ce qu'il faut se demander. Eh bien! nous répondons: Non. Outre qu'elles vous coûteront très cher et vous précipiteront plus rapidement vers le déficit, les concessions demandées menaceront l'État d'un péril que vous devriez éviter à tout prix: c'est le monopole des transports conféré à des compagnies industrielles par l'usage des tarifs.

Et ici ce n'est plus nous seuls, simples journalistes, qui parlons; les hommes d'Etat parlent avec nous, et nous ne voulons être que les échos de leurs paroles.

Et d'abord, écoutez le chef du cabinet belge, M. Nothomb, qui du haut de la tribune vient féliciter son pays d'avoir échappé à un grand danger. Ce danger, dit-il maintenant, nous l'avons évité par bonheur, mais nous ne l'avions pas prévu.

Ce danger dont il parle, c'est le monopole des transports entre les mains des compagnies particulières.

Ecoutez les plaintes amères qu'un monopole semblable a arrachées à notre ministre des finances à la dernière session; plaintes amères qui doivent encore retentir à vos oreilles. N'avez-vous pas entendu M. Lacave-Laplagne accuser la *tyrannie insupportable* des compagnies particulières, et proposer de racheter les canaux pour mettre un terme à des résistances qui étaient une *véritable calamité publique*.

Cette calamité, cette tyrannie des tarifs régis par des intérêts privés, l'ancien ministre des travaux publics n'a-t-il pas été forcé lui-même presque en même temps de s'en plaindre, tout en tombant dans cette incroyable contradiction d'y exposer de nouveau et plus largement encore le gouvernement et le public? Après avoir présenté ses projets de concession des chemins de fer, M. Teste,

science tendront de plus en plus à diminuer les frais de l'exploitation. » (Exposé des motifs du nouveau projet de loi.)

Mais M. Dumon ne peut et n'ose pas tout dire, parce que le cabinet, dont il fait partie, l'arrête. S'il osait, il ne se contenterait pas de prouver en termes généraux qu'en 1842 et 1843 les chambres et les ministres se sont trompés complètement sur l'avenir des chemins de fer; il dirait que l'erreur ne portait pas seulement sur l'évaluation du revenu net, mais qu'elle avait des conséquences bien autrement graves.....

Il indique sa pensée secrète par cette phrase qui renferme deux sens, un sens caché et un sens apparent. « Ces chemins s'approprient des transports de marchandises qu'on ne supposait pas devoir leur appartenir. » Il n'entend pas seulement vous apprendre, comme quelques esprits légers pourraient le croire, que leurs recettes s'en augmenteront; par ces mots il vous signale (ou nous nous trompons fort) les envahissements, les empiètements des compagnies, leur tendance au monopole.

Car il sait que l'établissement de ces chemins de Rouen et d'Orléans a froissé, écrasé de nombreux intérêts commerciaux et industriels; que tous les anciens services de transport sont désorganisés dans les directions traversées par ces voies rapides de communication; que leur existence a engagé une foule de procès très importants, et qu'il y a lutte entre les compagnies et les administrations locales et départementales; que des tarifs ne peuvent parvenir à être homologués, et que la plupart de ces froissements, qui dérivent naturellement de l'application de ce nouveau mode de transport, mais qui auraient pu être singulièrement amoindris si les chemins étaient restés en la possession du gouvernement, sont aggravés par le système des compagnies.

Et déjà aussi ce ministre comprend que le droit de tarifer le transport des marchandises n'est autre chose que celui d'en *fixer la valeur sur les marchés* et par conséquent de fermer ou d'ouvrir à volonté les débouchés de l'industrie et de la production.

En effet, qu'est-ce que c'est qu'un *tarif* de chemin de fer?

Est-ce un droit de simple péage analogue à celui qu'exerce le propriétaire d'un pont, le fermier d'un bac?

N'est-ce pas le droit d'*élever* ou d'*abaisser* le *prix des choses?*

Par conséquent, le pouvoir de *classer et de déclasser le travail.*

Par conséquent l'arbitrage de la production des localités qui composent le pays; par conséquent un attribut qui dépasse tous les privilèges qu'a pu jusqu'ici s'arroger la souveraineté nationale elle-même?

Le droit de *tarifer le transport*, qui n'a jamais relevé de personne, qui n'a jamais appartenu qu'aux choses elles-mêmes, à la constitution topographique des contrées, à l'absence ou à l'existence des routes, des canaux, des rivières; le droit de tarifer le transport sur des rails-ways, devant lesquels s'effacent les routes, les canaux, les rivières..., ce droit effrayant *est-il cessible, aliénable?*

Voilà la vraie question, la question fondamentale des chemins de fer, et sur laquelle nous devons revenir plus d'une fois.

Cette question a-t-elle été suffisamment éclairée au sein de la chambre? Non, elle a été à peine entrevue; nous avons donc bien raison de dire aux députés: Arrêtez-vous, arrêtez-vous encore un instant! écoutez les avertissements qui vous viennent de toutes parts, et qui surgissent déjà des faits eux-mêmes, de l'opinion, de la presse, des hommes d'État; concevez qu'il y a là un grave péril, et si vous ne le prévenez pas, législateurs de la France, loin de pouvoir vous écrier avec joie, comme le ministre belge: « Nous avons été assez heureux pour échapper à un danger que nous ne connaissions pas... » vous seriez contraints plus tard de faire cet aveu honteux: « Tout nous avertissait du péril, et nous n'avons pas su l'éviter. »

Nous nous contentons aujourd'hui d'appeler la sollicitude des

exemptées; mais, au milieu de tous les faits, de toutes les opinions, de toutes les vues plus ou moins contradictoires, émises de toutes les parties de la salle, l'unité de conception législative était absente, et il ne restait debout que la pensée fiscale représentée par le ministre des finances, qui tenait le dé de la conversation et qui a parlé plus de dix fois de sa place.

Ce qui a souvent embarrassé la chambre, c'est de savoir s'il fallait soumettre ou non à la patente certaines professions et industries d'un genre mixte qui tiennent à la fois du travail ordonné et du travail libre. Ainsi, toutes les professions pour lesquelles la loi exige des brevets de capacité, des conditions d'admissibilité et de stage, se rattachent, sous le rapport du talent, au travail ordonné et hiérarchisé. De même, toutes les industries qui sont fondées sur l'association des capitaux, qui embrassent une généralité plus ou moins étendue de faits, et qui exigent un certain développement administratif, tendent à se rapprocher, sous le rapport du capital, de cette portion du travail national qui est ordonné et hiérarchisé. C'est ainsi que la chambre a exempté de la patente les avocats, avoués, notaires, etc., etc., de même que les sociétés en commandite, les caisses d'épargne et de prévoyance.

Mais il ne fallait pas se borner à ce point de vue instinctif. Après avoir distingué ces trois grandes catégories de travaux dans l'atelier national, il fallait se demander: Quel doit être l'esprit et le but d'une bonne loi sur les patentes? N'est-ce pas de ramener le plus possible les professions et les industries mixtes dans la catégorie du travail ordonné, et d'établir un certain ordre dans le travail libre par l'impôt proportionné aux profits obtenus? Il ne fallait pas se contenter de dire, comme l'a fait M. le ministre des finances: « L'impôt de la patente est une sorte de prime payée au gouvernement pour la protection qu'il accorde aux industries libres »; il fallait encore que la loi des patentes devînt un moyen de préserver l'industriel libre des funestes résultats de la concurrence excessive; il fallait en faire un germe d'organisation utile à-la-fois au producteur et au consommateur.

La protection dont on parle, est une protection indirecte et négative; elle est complètement illusoire. En réalité, l'industriel libre n'est lié au gouvernement que par l'impôt, c'est-à-dire que ce lien est une charge, et une charge injuste, puisqu'elle ne pèse pas proportionnellement sur tous les producteurs. Le moment n'est-il pas venu où la protection du gouvernement doit être directe et positive, où le seul lien qui rattache le travail libre au travail ordonné, c'est-à-dire l'impôt, doit être le prix d'un véritable service rendu par l'Etat à l'industriel libre?

En l'absence de ces principes qui eussent vivifié la loi dans tous ses détails, la chambre a dû s'en tenir à des à-peu-près. C'est ainsi que, pour savoir si l'architecte serait patentable, on a distingué et sous-distingué, amendé et sous-amendé, et qu'on a fini par décider que l'architecte ne serait assujéti à la patente que lorsqu'il serait entrepreneur de travaux pour des particuliers.

La question de savoir si les sociétés d'assurances mutuelles seraient soumises à la patente, et comment ces sociétés devaient être caractérisées, a aussi donné lieu à une discussion assez compliquée. On a prétendu que la mutualité n'était pas un acte de commerce; que les associés mutuellistes donnaient et ne recevaient pas; qu'enfin ces sortes de sociétés ne procuraient aucun bénéfice, aucun dividende aux sociétaires, bien que les directeurs, commis et employés fussent rétribués. Dans l'état de morcellement où se trouvent les assurances mutuelles, cette opinion n'est pas parfaitement juste; l'assuré mutuelliste reçoit quelque chose en échange de sa contribution; il reçoit l'*assurance* de son mobilier, de sa maison, de sa récolte, etc., assurance qui ajoute certainement à la valeur de ces objets. Cette opinion ne serait parfaitement juste que dans un système général d'assurances mutuelles par l'État, et pourtant elle a

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PREMIER MARS.

Suite et fin (1).

La faisanderie perfectionnée est une institution d'une période supérieure. — Influence de la femme sur le règne animal. — Le peuple français malade de la loi salique. — Nécessité de mettre la tonique du peuple français d'accord avec sa dominante. — Les lapins vengés par les rats. — Bonheur de la vie sauvage. — Le loup peut travailler.

Je préviens, au surplus, le civilisé, que l'art d'élever le perdreau, le cailleteau, le coq de bruyère et la gelinotte, n'est pas une industrie réservée à la société actuelle. La haute science de la faisanderie, qui doit être un jour le domaine exclusif de l'enfant et de la femme, veut une autre génération que celle-ci, des enfants ralliés par l'attrait au travail productif, et complètement étrangers à la règle *liber Petri*, — de jeunes filles robustes élevées au grand air, et à qui l'on ait appris autre chose qu'à séduire les hommes et à dissimuler leurs pensées. La faisanderie veut surtout une architecture, des jardins et des parcs dont la misère civilisée n'est pas même capable de concevoir l'idée, et que, par abrutissement, elle relègue dans le domaine des utopies, — des volières parfumées et étincelantes de luxe et de dorures, où la vierge élégante et parée aime à venir recevoir les bruyants tributs d'hommages d'une foule de sujets de toutes les zones, divers de costumes et d'idiômes, qu'elle aura arrachés à la sauvagerie par la magique fascination de sa beauté et les inflexions caressantes de sa voix. Et la femme y viendra, soyez sûr, lorsque les choses seront disposées de la sorte, car le don d'apprivoisement des créatures sauvages n'est qu'un autre apanage de la séduction féminine, un appendice du droit de plaire, et, pour le bonheur des animaux et de l'humanité, j'espère que la femme ne laissera pas ce droit se prescrire, faute d'usage.

J'ai beaucoup médité sur cette prestigieuse puissance qu'exerce la mélopée caressante de la voix de la femme sur le système nerveux de tous les êtres sensibles, hommes et bêtes. J'ai fini par y reconnaître le cachet de l'élection divine de la femme, et le signe certain de sa suzeraineté future. Il est évident pour moi, comme pour tous les esprits judicieux, qu'aux âges d'harmonie, le sceptre appartiendra à la femme. Dans ce monde de voluptés ineffables, où Dieu nous fera renaître, pour nous indemniser de ce séjour passager au milieu d'une civilisation odieuse, tous les lions seront amoureux et se feront rogner les griffes; et tous les Hercules fileront aux pieds de leurs Omphales, faute de monstres à tuer et de tyrans à punir.

Je ne cache pas non plus que, dans mon opinion, la plupart des calamités qui affligent le peuple français, doivent être attribuées au régime de la loi salique. Savez-vous pourquoi le travailleur est si malheureux en France, c'est que la voix de la souffrance et de la justice n'a jamais eu d'écho que dans le cœur de la femme, et que la femme ne joue qu'un rôle inférieur dans la société française. La religion chrétienne n'est devenue réellement charitable que depuis l'introduction du culte de la Vierge. Les Anglais n'adorent pas la Vierge, d'où leur égoïsme et leur cupidité. L'impôt du sel n'a jamais été dégrévé qu'une seule fois en France, et il l'a été par une reine, Catherine de Médicis, la même qui abolit la vénalité des charges. Il n'y a qu'un cœur de femme qui puisse comprendre la nécessité de varier l'ordinaire du peuple par un intermède hebdomadaire de cailles et de faisans.

Le peuple français est un immense clavier passionnel qui résonne faux parce que sa *tonique* n'est pas d'accord avec sa *dominante*. Quelle est la tonique du peuple français? L'amour de la liberté, la chevalerie, le dévouement. Quelle est sa dominante? L'épicerie, l'égoïsme. Amour et épicerie; je vous défie de faire jamais rimer ces deux mots-à ensemble. Pour rendre heureux le peuple français, il faut absolument commencer par mettre sa tonique d'accord avec sa dominante, c'est-à-dire appeler au pouvoir les plus aimants, les plus dévoués, les plus désintéressés. Je conseille aux héros des premières glorieuses, après avoir rasé préalablement les bastilles, d'effacer la loi salique de la charte nouvelle, et de remplacer la monarchie héréditaire de mâle en mâle, par une monarchie féminine élective, où la royauté serait accordée à la plus belle, et ne durerait que quatre ans, de seize à vingt. Ah! si les banquiers, qui ont fait la royauté et la charte de 1830, avaient eu l'heureuse idée de placer la couronne sur la tête de la princesse Marie, que d'humiliations et d'émeutes un tel choix nous eût épargnées. Ce n'est pas l'artiste sublime qui a retrouvé dans son cœur les traits de Jeanne d'Arc, qui nous eût fait subir un ministère anglais. Qu'eût été l'Espagne sans Isabelle, l'Angleterre sans Elisabeth, la Russie sans Catherine, Babylone sans Sémiramis? Mais comment se fait-il que ce soit précisément le peuple le plus galant et le plus troubadour de la terre qui ait prononcé contre la femme la sentence ignominieuse d'exclusion? Oh! les vieillards stupides! ils n'ont pas vu qu'en refusant à la femme le droit de porter le sceptre, ils proscrivaient en même temps la poésie et le dévouement, et qu'ils ouvraient les voies aux moralistes et à l'épicerie. Les moralistes et les épiciers sont venus.

Tous les génies supérieurs, les vrais poètes, les historiens eux-mêmes ont reconnu ce privilège de fascination dévolu à la femme. Le plus vaste et le plus universel de tous ces génies, Fourier désigne les races dont le secours est indispensable à l'humanité harmonienne, et que la femme et l'enfant sont chargés de lui rallier un jour. On sait qu'en harmonie, la cavalerie enfantine est montée de dawes, de quaggas et de deux ou trois autres espèces de porteurs nains charmants, avec lesquels elle exécute les fameuses évolutions curvilignes en *tourbillons*, en *ouragans* et en *lames brisées*.

Méry publie en ce moment dans *la Presse* un délicieux roman intitulé *la Floride*, presque aussi délicieux qu'*Eva*. Ses héros, cette fois, ne sont plus des tigres de Bengale, mais, car la scène se passe en Afrique, des lions et des éléphants. Il y a là une miss Elmina adorable qui règne, par la séduction, sur les monstres de la solitude, et dont les chasseurs les plus intrépides sont très heureux de pouvoir invoquer l'intervention dans les rencontres fâcheuses. J'y ai lu aussi une page ravissante sur la folie de ces malheureux civilisés d'Europe qui habitent des pays impossibles et qui s'amusent à se tirer des coups de canons chez eux pour des lambeaux de boue, au lieu de se croiser pour conquérir les plus fertiles contrées du globe sur les crocodiles et les lions.

Les héroïnes de Méry, que je reconnais de tout point délirantes, n'ont qu'un tort à mes yeux, celui de s'appeler trop généralement *miss*.

(1) Voir le feuilleton d'hier.

[illegible] l'esprit de famille à l'esprit fiscal ; la chambre ne s'est point émue, et elle a repoussé l'amendement de M. Demesmay. L'esprit de famille serait-il donc aussi le monopole des classes riches et oisives ?

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Les bureaux de la chambre des députés ont examiné aujourd'hui : 1° le projet de loi sur les fonds secrets, et 2° le projet de loi relatif à l'amélioration des ports.

Dans le premier de ces projets, on a vu généralement trois questions différentes : la question d'argent, la question de police, et la question de confiance.

Comme question d'argent, l'impôt d'un million à prélever sur les contribuables a paru dans plusieurs bureaux, aux conservateurs eux-mêmes, un peu lourd, et surtout un peu difficile à justifier, dans l'état de calme où se trouve le pays.

Comme question de police, on a été jusqu'à produire des preuves que la police proprement dite, celle qui veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité, n'entre dans le partage des fonds secrets que pour une part peu considérable, et que le reste est employé à soutenir le pouvoir en propageant la corruption.

La question de confiance a été nettement posée dans plusieurs bureaux. Le cabinet du 29 octobre mérite-t-il cette confiance ?

Le droit de visite, la loi sur les sucres, le triage des jurés, les persécutions contre la presse, et l'affaire de Taïti sont-ils bien des titres dont il puisse se prévaloir ?

M. Bureaux de Pusy a, dans le premier bureau, insisté beaucoup sur chacune de ces questions : M. le ministre du commerce, présent dans ce bureau, a été obligé de répondre.

Suivant M. le ministre, le cabinet n'a fait, dans la question du droit de visite, que sacrifier ses convictions à celles de ses amis dans la chambre. La loi des sucres, telle que le ministère l'a conçue, était radicale. La chambre a redouté cette loi ; elle a redouté aussi le maintien du *statu quo*, et elle a pris le *mezzo termine*. Quant à la formation des listes des jurés et aux persécutions de la presse, M. le ministre s'est engagé à donner à la chambre toutes les explications qu'elle lui demanderait.

L'influence que les fonds secrets procurent au pouvoir, dans la presse, tant parisienne que départementale, a donné lieu, dans le quatrième bureau, à une discussion très animée. On a cité un journal connu par son cynisme : et on a trouvé, au moins étrange, que la chambre votât des fonds pour se faire insulter par les feuilles stipendiées.

Malgré la chaleur de ces débats et l'évidence des griefs qu'ils ont fait ressortir contre le cabinet, ce dernier a encore eu aujourd'hui une immense majorité. Sur neuf bureaux, huit ont nommé leurs commissaires parmi les députés dévoués à M. Guizot. Un seul, le 4e, a porté son choix sur un membre de l'opposition. M. Leseigneur a dit, dans son bureau, et nous sommes complètement de cet avis : « Aussi long-temps que l'opposition ne se passionnera que pour des réformes insignifiantes, elle n'aura rien à espérer, rien à demander, rien à obtenir. »

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les fonds secrets se compose de MM. de Terme, le général Schneider, Viger, Berger, Couture, d'Haussonville, Sébastiani, Delessert et Ressigeac.

Le projet de loi sur l'amélioration des postes a été approuvé presque sans discussion dans tous les bureaux. M. le ministre des finances, interpellé dans le 5e bureau sur la question de l'établissement des bateaux transatlantiques, a déclaré que le ministère n'attendait que le retour du *Gomer*, à bord duquel se trouve la commission qui avait été chargée d'examiner les lieux, pour prendre une décision sur ce sujet.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion de la loi sur les patentes, et adopté l'article 12 relatif aux exemptions.

Le cinquième bureau a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de

[illegible] rectifier ses méprises ; ce que je n'ai pas encore obtenu.

Afin de ne pas paraître plus long-temps accepter, comme valables, les objections de M. Arago ; je suis obligé de vous demander l'insertion dans votre journal de cette lettre qui contient ma réponse.

M. Arago prend comme objet de ses critiques un article de mon ouvrage, page 233, qui se termine par ces mots : *Avis aux fortificateurs.*

Cet article se résume, dit-il, par *le plus étrange des résultats* et ne saurait être assez médité.

Selon lui (je tire d'un calcul où figurent des signes algébriques une conséquence étourdissante qui blesse le simple bon sens). Il lui *en coûte beaucoup plus qu'il ne saurait l'exprimer* d'avoir eu *le pénible devoir de fouiller dans mes prétendues formules*, qui *ne supportent pas un instant d'examen sérieux*, pour en *extraire une inconcevable méprise arithmétique* ; savoir :

1° Que le numérateur et le dénominateur de la fraction destinée à donner le rapport numérique de la force des assiégés à celle des assiégeants, sont comparativement hétérogènes, comme si l'on voulait diviser 1500 mètres par 5 kilogrammes ;

2° Que lorsque mes raisonnements m'amenaient à m'occuper d'une armée assiégée, il m'était *commandé, de par l'arithmétique*, de faire usage pour elle du multiplicateur zéro.

A ces incriminations je réponds :

La conséquence *étourdissante* est tout simplement le résumé numérique de faits avérés, enregistrés dans l'histoire, et qui se sont accomplis depuis 1793 jusqu'en 1814. Je les ai relatés dans le tableau no 14, pages 157, 158 et 159 de mon ouvrage. On y voit que 727,214 hommes ont tenu en échec 1 million 159,300 hommes, occupant 203 places fortes. Il suit de là que 50,000 hommes de siége ou de blocus ont été aussi forts que 80,000 assiégés ; c'est-à-dire qu'un homme des premiers a été aussi fort que 1,60 homme se défendant derrière des fortifications permanentes.

L'histoire militaire peut être ignorée par d'illustres savants.

Si M. Arago, décidé à traiter de la fortification, eût d'abord médité, comme il recommande de le faire, l'avis aux fortificateurs, il eût aisément reconnu qu'à l'aspect de ma conclusion, il n'est raisonnable pour personne d'en être étourdi.

Il eût encore remarqué que je ne prends pas mon point de départ ni d'appui sur la formule que j'ai présentée dans certaines hypothèses très favorables pour les fortifications, et que, si je la retranchais, mon livre resterait aussi entier, aussi concluant, et laisserait au lecteur attentif, libre de préoccupation, le soin facile de la déduire.

Il n'eût pas avancé que ma formule n'était point homogène.

En effet, le terme $A+B$, ou $(A+B)\times 1$, expression de la puissance d'une armée assiégée, comprend le nombre effectif de ses hommes, auquel on ajoute un nombre d'hommes que la valeur des remparts représente.

Le terme $A'+B'$ ou $(A'+B')\times 1$, expression de la puissance de l'armée assiégeante, est de même le nombre de ces hommes, auquel on ajoute un nombre d'hommes que la valeur des tranchées qui marchent représente.

Une armée reçoit de sa mobilité un avantage que personne ne conteste.

En exprimant, comme les auteurs militaires et avec Napoléon, que la force des armées s'évalue par la masse multipliée par la vitesse, j'ai dans mes essais.... suffisamment expliqué que je n'entends pas, par la vitesse d'une armée, un espace parcouru dans l'unité de temps, pas plus qu'on n'entend par sa masse un poids divisé par l'intensité de la gravité.

La puissance $A'+B'$ des assiégeants, qui se couvrent par des tranchées, reçoit donc, de la mobilité, un coëfficient que j'appelle V. Elle prend ainsi la forme $(A'+B')\ V$.

Le facteur V est numérique ; il est plus grand que l'unité. Pour l'armée assiégeante, libre de ses mouvements, il croît avec la mobilité. Il n'est pas une longueur, comme M. Arago semble le croire.

Renfermée entre des remparts, l'armée assiégée ne perd pas la faculté de combattre ; seulement elle s'y trouve irrévocablement réduite à sa force intrinsèque $A+B$. Le multiplicateur 1 lui reste constant, et, dans aucun cas, elle ne doit être affectée de ce *multiplicateur zéro, commandé de par l'arithmétique*, comme l'a signifié M. Arago dans une inexplicable précipitation.

Si l'assiégé n'emploie qu'une partie de sa force, s'il ne se défend pas, s'il tourne contre le parti pour lequel il tenait, la valeur de la masse $A+B$ diminue, devient zéro, devient négative.

Dans les hypothèses que j'ai faites sur l'accroissement, évalué en nombre d'hommes, de la force que reçoivent respectivement les assiégés de leurs remparts, et les assiégeants de leurs tranchées, la valeur $V=2$ que j'ai prise pour coëfficient de ce qu'on entend par vitesse, n'est pas exagérée.

[illegible] pitale.

On comprendra, peut-être, par mon livre et par celui que je m'apprête à publier, comment les forts détachés qui ne peuvent qu'entraver la défense du pays, ont été d'abord proposés seuls, et ont fait obtenir l'enceinte continue, dont l'influence et la valeur surprendront un jour ceux qui l'ont inconsidérément réclamée, et seront toujours désastreuses dans la guerre défensive.

Je serais heureux de contribuer à éclairer l'opinion et à prémunir la France contre les périls dans lesquels les intentions les plus pures, sans doute, tendent à la précipiter, par le mauvais emploi des fortifications.

Je suis, etc.

L. H. C. VAUVILLIERS.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 7 mars 1844.

A deux heures, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est adopté.

M. MASSEY, député d'Amiens, demande un congé. — Accordé.

M. Mauguin assiste à la séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'article 12 de la loi sur les patentes ; cet article a pour but de spécifier les exemptions.

M. DELAFARELLE présente des considérations en faveur de l'industrie et des classes populaires ; il réclame contre certains impôts dont elles ont surtout à souffrir, celui du sel par exemple, et voudrait qu'on établît un impôt sur les capitalistes ; il s'élève contre quelques-unes des exceptions écrites dans l'article, plusieurs de ces professions ayant un caractère commercial, et il voudrait qu'il n'y eût d'exemptions qu'en faveur des agriculteurs.

M. BARILLON combat l'opinion émise par M. Houzeaux-Muiron, dans la séance d'hier, que la patente est un prélèvement sur le travail ou sur les produits du travail ; l'impôt des patentes est, selon lui, un dédommagement de la protection que le gouvernement accorde à l'industrie. Pour lui, il est porté non-seulement à accepter le système de la commission, mais encore à donner plus d'extension aux exemptions de patente.

M. HOUZEAUX-MUIRON proteste contre l'interprétation donnée à ses paroles ; il est d'accord sur le principe avec le préopinant, mais il voudrait que les professions intellectuelles, aussi bien que les professions manuelles, payassent à l'Etat le prix de la protection que l'Etat leur donne.

Les paragraphes de l'article sont mis aux voix.

A propos du troisième paragraphe, MM. Chégaray et Berger demandent ce que la commission a entendu par *agréés*, ce titre et cette profession ayant été prohibés par la loi.

M. VITET, rapporteur, répond que ce mot a été inscrit dans la loi par le gouvernement.

M. MARTIN (du Nord) demande aussi la suppression du mot *agréés*.

M. VITET répond qu'il existe un arrêt du conseil d'Etat qui, par assimilation, exempte les agréés de la patente.

M. DEBELLEYME dit que l'existence des agréés n'est pas légale, et engage la chambre à ne pas constituer une nouvelle charge à propos de la loi des patentes.

M. GRANDIN. Les tribunaux de commerce ont reconnu la nécessité de désigner quelques hommes à la confiance des justiciables, les agréés existent ; ils transmettent leurs charges, et ce serait créer d'immenses embarras que de les supprimer.

MM. DEBELLEYME, BERGER et LEBOBE présentent de nouvelles observations.

Après quelques observations de MM. Rivière de Larque et Lacave-Laplagne, la commission retire cette énonciation.

M. P. BOUDET demande en vertu de quelle loi existent les référendaires au sceau ?

M. MARTIN (du Nord) dit qu'il ne peut citer la loi, mais que les référendaires au sceau ont toujours eu le droit de présenter leurs successeurs.

Après de nouvelles observations de MM. Boudet et Lacave-Laplagne, la commission retire cette énonciation.

MM. OGER, TAILLANDIER et DESSAIGNE proposent d'exempter aussi les huissiers de la patente, et M. Taillandier les commissaires-priseurs.

Ces amendements sont adoptés.

M. BOUILLAUD propose de rédiger ainsi un des paragraphes :

« Les docteurs en médecine et en chirurgie, officiers de santé, sages-femmes et vétérinaires. » — Adopté.

---

qu'on a végété dans les carrefours des villes et qu'on y a souffert la misère et le froid !

A la fin de mai 1842, lorsque les expéditions multipliées et rapides du général Bugeaud eurent refoulé Abdel-Kader sur les confins du Maroc, le bruit se répandit dans la Mitidja que la route de Médéah à Alger était libre, que des soldats isolés l'avaient parcourue sans mauvaise rencontre. Aussitôt l'esprit d'aventure se ralluma au cerveau des habitants de la plaine insalubre. Les plus entreprenants s'échappèrent des camps où le militaire est trop le maître, et poussèrent vers le sud. Le chef de cuisine du principal café de Bouffarik disparut, un artiste impayable pour le velouté de ses coulis de crabes et la supériorité de ses civets de tortue. La colonie le pleura, l'autorité le fit réclamer par la voie du tambour. A quelques jours de la disparition, le chef du district, poussant une reconnaissance agricole vers les rives de l'Arratch, rencontra le fugitif endormi du sommeil de l'insouciance, sous un massif d'orangers. Autour de lui gisaient encore les débris de son dernier repas, une omelette monstre d'œufs de moineaux, dont la couronne dorée festonnait richement les parois de la poêle qui lui servait d'ombrelle. — Comment, vous ici, paresseux, fit l'officier civil ravi de la trouvaille, vous, endormi en plein jour sous les orangers de l'Arratch, quand tous les estomacs de la colonie vous appellent, quand la fortune et la gloire vous tendent à la fois les bras, quand les grands marchés sont [illegible] ouverts, que le gibier, le poisson, la volaille, vont redescendre à ces prix fabuleux des premiers jours de l'occupation française, un franc le marcassin, la perdrix quinze centimes. Relevez-vous, voyons, et reprenez dès ce soir le sceptre de la casserole que la voix de l'intérêt public vous défend d'abdiquer.

L'artiste répondit en se frottant les yeux : Qui ? moi ! que je reprenne le sceptre de la casserole, comme vous dites, quand je me trouve à la tête de trois pièces de cent sous, d'un fusil et d'une poêle ! Que je me condamne à vivre au milieu des fourneaux, par une atmosphère de 35 degrés ! Que je m'exténue à travailler pour le plaisir des autres, quand il m'est si facile d'être heureux sans rien faire ! Travailler ! travailler ! en cette terre bénie où le bon Dieu a versé à pleines mains ses trésors, où le bien vient en dormant, où l'on n'a pas à s'inquiéter de la loi, des gendarmes et des commissaires civils ! Ah ! vous qui pensez me séduire en flattant mon orgueil d'artiste, vous ne me tenteriez pas ainsi, si vous saviez comme moi les joies de la vie sauvage. Et l'ami de la liberté se mit à raconter ce bonheur, et comme quoi il existait au fond de la Mitidja, à deux lieues de la mer, un délicieux Eden, où coulait une rivière paisible, ensevelie sous les ombrages des citronniers et des frênes ; rivière dont la surface était sillonnée à toute heure de milliers de poules d'eau, de morelles, de canards, promesses de salmis éternels — où chaque échappée de soleil qui venait dessiner une zone lumineuse, faisait bondir dans l'air des myriades de poissons — où les hautes herbes des bords, arrosées par des rigoles naturelles, servaient d'asile à des mondes de bécassines et de marouettes et où les laies descendaient de la montagne pour mettre bas. Il disait que l'hiver, chaque touffe de laurier rose abritait une bécasse, que la plaine était pavée jusqu'au pied de l'Atlas de lièvres, de perdreaux, de poules de Carthage ; que les jujubiers, les orangers, les citronniers, le figuier, l'olivier, le tabac et la vigne offraient au passant des fruits qui n'appartenaient à personne ; et qu'il avait vécu dix-huit mois, lui troisième, dans cette solitude enchantée, avec trois francs cinquante centimes. La reprise des hostilités en 1839, ayant chassé nos Robinsons de cet asile, ils s'étaient retirés dans les villes pour laisser passer l'orage et ils avaient employé leur temps d'emprisonnement à amasser des capitaux et à s'acheter un équipement convenable, de la poudre, du plomb et des armes. La paix était revenue et tous trois allaient rechercher le bonheur où ils l'avaient laissé. Joseph, c'était le nom de l'artiste, attendait ses deux associés sur les bords de l'Arratch, au lieu du rendez-vous.

Et le chef du district, ému de cette peinture naïve des charmes de la vie sauvage que lui-même avait rêvée bien des fois, ne chercha plus à combattre les résolutions de l'artiste. Il lui promit seulement d'aller lui rendre une visite un jour, à la saison des bécasses, et il le força d'accepter, en reconnaissance d'une hospitalité future, une carnassière, un coutelas, une scie, et tout ce qu'il avait de poudre. Le commissaire civil n'a pas tenu sa promesse. Des gendarmes l'ont *empoigné* par ordre de l'autorité militaire pour avoir refusé de condamner deux colons innocents.

Si quelque chasseur égaré dans la solitude a rencontré ces braves gens, je ne parle plus des gendarmes d'Afrique, il a reçu d'eux, j'en suis sûr, une hospitalité confortable, et ils l'ont remis sur sa route, et l'artiste se sera rappelé, pour faire fête à son hôte, le secret de ses assaisonnements les plus exquis. Ramenez-moi ces sauvages en France, et dans six mois ils figureront sur les bancs de quelque cour d'assises, comme voleurs ou comme meurtriers.

Un ignoble assassin, dont la loi a fait récemment justice, répondit à son juge, qui l'interrogeait sur la raison d'un crime : *La faim met le loup hors du bois.* » *Le loup peut travailler*, riposta le magistrat avec une vivacité que je n'ai pas trouvée heureuse. Le loup peut travailler, M. le président, c'est vrai ; mais c'est à la condition qu'on lui donnera à faire de la besogne de loup, et non de la besogne d'araignée, comme cela se pratique dans toutes vos institutions charitables, dont le séjour est aussi horrible pour les loups que vos geôles les plus redoutées. Assurez d'abord au loup une nourriture suffisante et confortable, si vous voulez qu'il renonce à ses appétits sanguinaires, et qu'il n'égorge plus nos agneaux.

A. TOUSSENEL.

P. S. Ces journaux civilisés, qui n'ont pas de plus grand bonheur que de répandre dans le public les rumeurs les plus alarmantes, font depuis quelque temps courir le bruit qu'une épidémie désastreuse sévit parmi les lièvres de la forêt de Compiègne. Ils disent que les victimes périssent par centaines, et que la mort provient de l'asphyxie.

Cette prétendue asphyxie des journalistes est tout simplement la maladie de la misère et de l'exténuation, cette même maladie qui afflige le tiers de l'année les prolétaires d'Irlande, et qu'un ministre anglais caractérisait ainsi : *Une maladie singulière dont les symptômes disparaissent aussitôt qu'on donne à manger au malade....* Elle se déclare chez les malheureux lièvres dans tous les lieux où le lapin abonde en trop grande quantité. C'est un résultat de concurrence anarchique. Le lapin est le bourreau du lièvre ; il empoisonne son existence, comme le boutiquier qui falsifie ses drogues empoisonne l'ouvrier. J'exposerai un autre jour cette analogie en détail. Ainsi l'on n'a jamais pu parvenir à tenir des lièvres dans le parc de Vincennes, trop peuplé de lapins ; ils y meurent tous de faim au bout d'un peu de temps. J'ai observé le même fait à Maisons-Laffitte il y a quelques années, et dans le parc de M. de Montlivault sur la route d'Essonne, et il n'est pas un chasseur doué de quelque expérience qui n'ait, à ce sujet, mille exemples à citer. L'épidémie de la forêt de Compiègne, si elle n'est pas un canard, est un acte d'accusation formelle contre l'administration des forêts de la liste civile, une accusation d'incurie.

« Les laboureurs et cultivateurs, seulement pour la vente et la manipulation des récoltes et fruits provenant des terrains qui leur appartiennent ou qu'ils exploitent, et pour la vente du bétail qui consomme ces produits. »

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté.

M. DE LAFARELLE propose d'ajouter ce paragraphe :

« Les éducateurs de vers à soie, pour la filature des cocons qui ont été le produit de leur récolte. »

Sur les observations de M. Lacave-Laplagne, l'amendement est retiré.

Un autre amendement de M. Barillon est aussi retiré.

Après une discussion de peu d'intérêt entre MM. Houzeaux-Muiron et ...mou, le paragraphe relatif aux concessionnaires de mines est adopté.

M. DELESPAUL demande qu'on exempte de la patente les exploitants de ...rières.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. VITET propose de remplacer ces mots : « les logeurs aux eaux », par ceux-ci : « les propriétaires ou locataires louant accidentellement une partie de leur habitation personnelle. »

Cette rédaction est adoptée.

M. GRANDIN dit, à propos du paragraphe 5, qu'il ne sait pas pourquoi les associés en commandite sont plus exempts de la patente que les autres associés.

L'exception en faveur des associés-commanditaires est adoptée.

Après une discussion confuse, à laquelle prennent part MM. F. Delessert, Lacave-Laplagne, Vitet, J. Lefebvre, Ternaux, Fulchiron et Vuitry, la chambre décide que l'on ajoutera à ces mots : *les assurances mutuelles*, ceux-ci : *régulièrement autorisées par le gouvernement*.

M. DEMESMAY propose d'insérer dans le quatrième alinéa du paragraphe 6 l'exemption de patentes en faveur des ouvriers travaillant chez eux ou chez les particuliers sans compagnons ni boutique, c'est-à-dire de supprimer les restrictions d'*enseigne* et d'*apprentis*.

M. FRANÇOIS DELESSERT propose de dire : sans compagnons ni boutique *avec un seul apprenti au-dessous de quinze ans*.

MM. LASNYER et FULCHIRON demandent que l'exemption soit étendue à l'ouvrier qui travaille avec un seul compagnon indispensable.

M. VITET déclare que tel est le sens du mot : *le simple manœuvre*.

M. DEMESMAY présente quelques observations en faveur de son amendement, et trouve injuste de ne pas accorder à un ouvrier la permission d'avoir une enseigne et de prendre chez lui un simple apprenti, souvent admis par charité.

L'auteur, du reste, réunit son amendement à celui de M. Delessert.

M. GLAIS-BIZOIN appuie l'amendement comme devant avoir pour effet d'empêcher les enfants d'être placés en bas-âge dans les manufactures.

M. DEMESMAY propose d'effacer de la loi la disposition qui considère comme compagnons les enfants mariés travaillant dans la maison paternelle.

M. AUGUIS propose de ne soumettre qu'à la demi-patente les marchands vendant en étalage.

Ces amendements ne sont pas adoptés.

L'ensemble de l'article 12 de la loi est adopté, sauf un paragraphe additionnel proposé par M. Stourm.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain à une heure séance publique. — Suite de la discussion.

ANGLETERRE.

Dans la séance de la chambre des lords du 4 mars, lord Brougham a appelé l'attention de l'assemblée sur ce fait, qu'un homme avait été condamné à mort dans la Louisiane pour avoir aidé un esclave à s'enfuir. Le noble lord a exprimé l'espoir que la mention publique de ce fait suffirait pour empêcher le retour d'une violation aussi grossière de tous les principes de justice et d'humanité.

M. Joseph Sturge a écrit la lettre suivante à Daniel O'Connell : « Par suite des actes extraordinaires qui ont eu lieu récemment en Irlande, et qui ont compromis les libertés constitutionnelles des habitants du royaume, Birmingham a résolu de tenir une réunion sous la présidence du maire, pour examiner la question de savoir s'il conviendrait d'adresser au parlement une pétition à ce sujet. Une grande partie des membres du conseil municipal, et près de sept cents habitants, dont les signatures ont été apposées en un seul jour, sont d'avis de tenir ce meeting. C'est donc au nom de ces messieurs que je me fais un plaisir de te prier d'y assister.

laissé sur le champ de bataille 3 à 4,000 morts et 50 pièces de canon. Voici maintenant les causes de cette lutte sanglante. Le gouverneur-général des Indes avait d'abord demandé la restauration du mamma Sahib et de ses amis. Mamma Sahib est le régent qui avait été reconnu par l'Angleterre comme ayant le droit de gouverner pendant la minorité du jeune maharajah Jyajet Rao Scindiah, adopté par la reine douairière après la mort du dernier maharajah Junkojee Rao Scindiah. Le gouverneur-général des Indes avait ensuite demandé qu'on lui livrât le khasjee Valla ; que l'on échangeât certaines parties du territoire pour l'amélioration des lignes frontières, et que l'on licenciât la partie de l'armée qui était indisciplinée. En dernier lieu, il avait réclamé la révision entière de l'organisation militaire et la remise du magnifique parc de 300 pièces d'artillerie, établi depuis quarante ans, et regardé comme le palladium de l'Etat. Ces prétentions ayant été considérées par les Mahrattes comme destructives de l'indépendance nationale, de là est venue la guerre, qui a abouti à la prise de Gwalior par les Anglais. »

— Une dépêche datée du camp de Gwalior le 13 janvier porte qu'un nouveau traité, à la suite de cette affaire, a été conclu. Ce traité, qui établit la juste autorité du gouvernement des maharajah et l'exercice de la régence pendant la minorité, pourvoit aussi à la continuation des relations amicales entre l'Angleterre et le gouvernement de Gwalior.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* défend avec chaleur M. Thiers contre les attaques du *Journal des Débats*. Eh quoi! dit-il, est-il permis de représenter M. Thiers comme un ambitieux qui cherche par tous les moyens possibles à se venger de M. Guizot, en lui arrachant le pouvoir? Ne sait-on donc pas que, s'il avait voulu rester ministre, aux conditions qui conviennent à M. Guizot, M. Thiers serait aux affaires? Il y a autre chose qu'une question personnelle entre ces deux hommes d'Etat. M. Thiers ne veut pas de guerre, mais il ne veut pas de honte ; il veut la réforme des abus, il ne veut pas d'une politique immobile ; voilà pourquoi M. Thiers combat M. Guizot.

— Le *National* continue à protester, au nom de l'honneur national, contre le vote de la chambre dans l'affaire de Taïti. Il s'indigne de ce qu'il n'y ait, dans la chambre, qu'une seule question qui inspire la discussion et qui commande les votes, la question de savoir si M. Thiers renversera M. Guizot. « Mais à qui fera-t-on croire, dit-il, que la chambre n'est pas maitresse de clouer les ambitieux à leur banc? Pourquoi donc, si elle jugeait l'affaire de Taïti comme l'opposition, n'a-t-elle pas présenté et adopté un amendement, comme elle l'a fait sur le droit de visite? Plaisante majorité, vraiment, qui a peur qu'un ministre ne s'installe malgré elle! »

— Le *Siècle*, revenant sur le vote relatif à Taïti, qu'il qualifie de déplorable, prétend que ce qui a rallié la majorité dans cette circonstance, ce ne sont ni les deux discours de M. Guizot, ni les discours de MM. Billault et Thiers. « Ce qui a rallié la majorité, dit le *Siècle*, c'est le mot de guerre colporté de banc en banc pendant qu'à la tribune on parlait de droit, de justice, de civilisation. La peur de la guerre, voilà en 1844 comme en 1840, ce qui a fait reculer le ministère et la chambre. »

— Selon la *Presse*, les hommes qui travaillent le plus efficacement à déchainer le fléau de la guerre ne sont pas ceux qui exagèrent le sentiment de la dignité nationale, ce sont ceux qui le blessent en toute occasion ; le *Journal des Débats* et l'entente cordiale, comme cette feuille l'entend et la pratique, compromettent plus le maintien de la paix que toutes les déclarations du *National*, dont les *Débats* se raillent au moment même où ils les justifient.

— La *Réforme* prend la liberté de donner aux hommes de la gauche un conseil dont elle ne se dissimule plus, d'ailleurs, l'inutilité. » La gauche, dit la *Réforme*, veut-elle escalader victorieusement le pouvoir? Eh bien! qu'elle se fasse peuple ; qu'elle accepte franchement la révolution qui tend à détruire le prolétariat; qu'elle ait, en un mot, une doctrine. »

« La succession de M. le marquis de Valory a été déclarée en faillite jeudi. Le passif s'élève à une somme de plus de 2 millions 500 mille fr. Les dépôts provenant des habitants de Mâcon et des environs sont de 11 à 1200 mille fr. MM. Delahante et Courtau sont nommés syndics provisoires de cette faillite. On peut dire que toutes les nouvelles que l'on apprend sur cette catastrophe sont tous les jours plus mauvaises ; le passif s'augmente en même temps que l'actif diminue ; cet actif présumé ne s'élève même pas à 700 mille francs, dit-on. Les jeux de bourse sont la cause, à ce que l'on nous assure, de ce triste évènement. »

— Trois des cinq galeries du palais de l'Industrie, aux Champs-Elysées, sont presque terminées. Les entrepreneurs n'ont, du reste, pas de temps à perdre, car c'est à la fin de ce mois qu'ils doivent remettre les clés de l'édifice entre les mains de M. le ministre du commerce. Le mois d'avril sera employé au placement des produits, et l'ouverture se fera le 1er mai.

— Le *Mémorial* parle d'une insurrection qui a éclaté dans le collège de Rouen dans la nuit de lundi à mardi, par suite de l'antipathie qu'un maitre d'études aurait inspirée aux élèves. Cette révolte a nécessité l'intervention de la police, qui a forcé le dortoir et apaisé l'émeute de vive force. Des mesures sévères ont été prises contre les plus coupables. Le pillage du dortoir a été si complet, qu'il n'est rien resté des meubles, et que les fenêtres n'ont pas conservé un seul battant.

— *Cinquantième anniversaire de la fondation de l'Ecole-Polytechnique*. Les anciens élèves se réuniront pour le célébrer, le lundi 11 mars, chez Lemardelay, restaurateur, rue Richelieu, 100, où la souscription est ouverte.

— Demain, samedi, Mme Hennelle donnera son premier concert public dans les salons de Pleyel, rue Rochechouart.

Des besoins de l'industrie du fer.

I.

ÉTAT DE LA FABRICATION EN ANGLETERRE, EN BELGIQUE ET EN FRANCE.

Parmi les industries qui sont actuellement en souffrance, celle des fers occupe le premier rang. Elle touche à des intérêts trop graves pour que nous passions ses besoins sous silence. Nous nous faisons un devoir de les exposer, et de réclamer en même temps l'exécution des moyens qui peuvent faire sortir d'une crise alarmante une industrie qui a le droit de vivre et qui peut d'ailleurs prospérer en France.

Mais il importe, pour bien apprécier la détresse de nos usines métallurgiques, de jeter un coup-d'œil sur la situation des forges d'Angleterre et de Belgique, et de résumer en deux mots l'histoire générale de la production du fer.

Jusqu'après le moyen-âge, on a extrait directement le fer de ses minerais. Ceux-ci devaient être très purs ; le combustible consommé était en proportion considérable ; par ces deux causes on fabriquait peu.

Quoique l'invention des hauts-fourneaux, au seizième siècle, permît de traiter avec avantage les minerais pauvres, la production resta limitée par les ressources des forêts et des cours d'eau. Elle reçut une immense extension de l'emploi du combustible minéral et de la découverte de la machine à vapeur. Alors les fourneaux furent alimentés par le coke, le puddlage inventé, les marteaux remplacés par les laminoirs. La fabrication put satisfaire aux demandes de plus en plus nombreuses d'un métal aussi généralement utile.

L'Angleterre présente les conditions les plus favorables au développement de l'industrie métallurgique. Par un heureux hasard, le terrain houiller s'y trouve en même temps métallifère, en sorte qu'on peut tirer par les mêmes puits et le métal et le charbon. Etablies sur une grande échelle, les usines fabriquent plus que celles de tout autre pays. Leur produit, qui fut en 1836 de 900 mille tonnes, s'est élevé à 1210 mille

---

...bion est fertile en femmes roses et blanches, ainsi que son nom l'indique. Ces femmes, qui sont, pour la plupart, d'excellentes nourrices, font très bien en vignettes; mais l'héroïne de roman ne croit pas dans cette ... au tempérament froid, calculateur et brumeux. La preuve, c'est que Walter Scott qui a cultivé le roman avec assez de succès, n'a jamais pu créer une femme avec les modèles qu'il avait sous les yeux. A l'exception d'Ami Robsart et d'Edith, toutes ses héroïnes sont des héros sans moustaches qui n'endossent le jupon que lorsqu'elles y sont forcées. La véritable héroïne de roman, la femme frêle, pâle et nerveuse, brodée de poésie sur toutes les coutures, est française de sang et ne lit pas la Bible.

L'auteur de *Jocelyn* constate également dans d'admirables vers l'influence mystérieuse de la voix de Laurence sur la biche des monts et sur l'oiseau des bois.

Or, miss Elmina et Laurence habitent la solitude. L'atmosphère viciée de la civilisation ne laisserait pas se développer d'aussi adorables créations.

L'enfant partage avec la femme le privilège de capter la confiance du quadrupède ou de l'oiseau timide, et de le rassurer contre les intentions de l'homme. J'ai vu sur la terrasse du palais du gouverneur-général à Alger, un endroit où l'illustre guerrier me conduisait quelquefois pour me confier son opinion relativement à la bataille des Aropyles, — une charmante gazelle aux yeux de femme, qui fuyait éperdue au moindre craquement d'une botte d'homme, et qui revenait aussitôt de sa frayeur, à l'appel familier de l'enfant du logis. C'était plaisir de la voir accourir pour lécher les mains du doux maître et lui abandonner sa jolie tête avec toutes les coquetteries d'une jeune fille, puis se pavaner avec grâce de la couronne d'étoffe écarlate que l'enfant attachait à la racine de ses cornes effilées. Et trop souvent, je le confesse, cet intéressant spectacle m'a donné des distractions coupables et m'a empêché de suivre le fameux mouvement de conversion de l'armée française, ordonné par le duc de Raguse.

Ainsi le civilisé se trouve prévenu que la domestication du gibier est une institution d'une période supérieure. C'est tout ce que je voulais démontrer.

Le fait saillant de la campagne actuelle, le fait qui attachera une date à l'année 1844, c'est le vote de la loi sur la chasse, que j'avais si grand' peur de voir rejeter par la chambre, après cette discussion mémorable qui est venue ajouter un si joyeux chapitre aux divertissements des jours gras.

A propos de carnaval, je me suis laissé raconter une aventure assez plaisante, arrivée au dernier bal de l'Opéra ; une scène d'expiation infligée à un futur immortel, député de son état, fort connu dans le monde politique et littéraire pour sa haine contre les lapins. L'honorable, vendu par un frère, aurait été assailli dans sa loge par quatre rats de l'Opéra déguisés en lapins, qui lui auraient défilé un si long chapitre d'épigrammes à l'endroit de ses titres académiques et de ses succès oratoires, qui lui auraient rendu, en un mot, l'existence si amère, que l'infortuné aurait été obligé de déserter la salle pour se soustraire à la persécution. Et les sauvages des Marquises, et toute la tribu des débardeurs de faire chorus avec les rats vengeurs et d'accompagner courtoisement le nouveau Pourceaugnac jusqu'à la porte de l'établissement. On assurait aujourd'hui, sur le Pont des Arts, que cette échauffourée carnavalesque pourrait bien avoir de fâcheuses conséquences pour la candidature de l'honorable, et que les actions de l'auteur de *Colomba* étaient en ce moment en hausse. C'est le jour de la Mi-Carême que la question doit se décider.

Elle n'est pas bonne cette loi sur la chasse ; elle ne pouvait pas l'être, bâclée par des civilisés ; telle qu'elle est cependant, c'est une conception démocratique très louable et dont ceux qui l'ont forgée, j'aime à le croire, n'ont pas su comprendre la portée.

Elle porte un coup terrible au braconnage de nuit, apprentissage du crime.

Elle interdit au riche propriétaire le droit de vendre son gibier, en temps prohibé, ce qui contrariera excessivement le riche propriétaire. Elle ne permet pas même au roi de chasser dans ses forêts, une fois la clôture de la chasse publiée.

Ces diverses dispositions de la loi sont plus que justes. On l'a dit avec raison : le roi doit être le premier sujet de la loi. Les forêts de la liste civile d'ailleurs appartiennent à l'Etat et doivent être soumises au régime des lois de l'Etat. De la fenêtre de l'appartement où j'écris ces lignes, je vois détaler sur la route une meute formidable escortée de cinq piqueurs à la livrée écarlate. Tout ce monde se rend à Fontainebleau, dit-on, pour courre le sanglier ou le cerf dans la forêt royale. Messeigneurs, profitez du peu de temps que vous avez encore à jouir des bénéfices de la loi de 1790. L'an prochain, à pareille époque, votre privilège aura cessé, et je vous dénoncerai aux magistrats pour la plus petite des infractions à la loi.

Malheureusement il ne s'agit pas seulement de faire une bonne loi de police sur la chasse, il s'agit de la faire exécuter. Une loi répressive du droit de braconnage serait déjà chose dangereuse à présenter, dans un moment d'effervescence populaire; car elle armerait aussitôt contre le gouvernement la partie la plus remuante et la plus énergique de la population des campagnes, un monde où ne sont pas encore morts tous les éléments d'une nouvelle jacquerie. Défiez-vous, monsieur le garde-des-sceaux, défiez-vous...

Il est possible que beaucoup de braconniers ne braconnent plus, par impossibilité de placer leur gibier ; mais je doute que le chiffre des attentats contre les personnes et contre la propriété diminue en même temps que le nombre des délits de chasse.

Oh ! c'est bien là le cercle vicieux des civilisés dont je parlais tout à l'heure! La société civilisée est un corps gangréné où l'ulcération ne s'arrête au bras que pour s'attaquer à la jambe.

Ils s'imaginent qu'ils vont contraindre par leur loi ces énergiques natures de braconniers, qui réclament le mouvement et l'espace, à se renfermer dans le sein de ces cités populeuses, où l'air et la liberté sont mesurés à chacun. Ils se trompent ; ces natures énergiques n'accepteront pas le travail abrutissant qu'on veut leur imposer, et elles s'insurgeront pour briser le joug qui comprimera l'essor de leurs facultés naturelles. Les braconniers, que vous avez cru rendre au travail par votre loi de contrainte, s'associeront pour marauder la nuit comme ils s'associaient pour chasser autrefois. Forcés de renoncer au vol du gibier, ils se rabattront sur le vol des récoltes ; puis de cette industrie ils passeront enfin à d'autres plus lucratives, et qui conduisent au bagne ou bien à l'échafaud. Et parmi ces coupables, il y aura des hommes de qui l'humanité devait beaucoup attendre, et qui précisément auront dû leurs malheurs et leurs crimes à cette fatale supériorité native, à laquelle les conditions de la société actuelle n'auront pas su donner un légitime essor.

Oh! le bonheur de la vie sauvage dont cette loi ne veut pas tenir compte! Oh! la chasse et la liberté, quand on est jeune et robuste, et

Si d'autres conditions géologiques concourent aussi pour favoriser la fabrication du fer en Angleterre et en Belgique, en France, il n'en est point ainsi. Nos gisements de minerai sont riches, mais malheureusement très distants des bassins houillers avec lesquels ils n'ont pas tous des communications faciles. Il en résulte que nos usines n'ont pu prendre cette grande importance qui permet la transformation rapide des procédés. Il en résulte aussi que nos méthodes métallurgiques, subordonnées à la nature du combustible, à son prix, à son abondance, sont très variées.

Nous avons quatre procédés principaux pour le traitement du minerai de fer.

1° *Procédé direct, catalan ou pyrénéen.* Le fer est obtenu par la conversion directe des minerais en fer malléable. Cette fabrication n'a plus d'importance que dans les Pyrénées; son produit, qui reste stationnaire, s'élève à 10,000 tonnes.

2° *Procédé comtois.* Les usines qui pratiquent cette méthode fabriquent le fer et la fonte par l'usage exclusif du charbon de bois. Elles se trouvent principalement en Comté, dans le Berry, le Nivernais et le Nord-Ouest. Leur production décroît: elle était en 1834, de 91,000 tonnes, elle était tombée en 1841 à 26,000.

3° *Procédés mixtes, champenois et autres.* Le charbon de bois et les autres combustibles concourent à la fabrication; ces procédés ont produit en 1841, 127,960 tonnes.

4° *Procédé anglais.* Le fer est obtenu par l'usage exclusif du combustible minéral. Production en 1841, 69,000 tonnes.

La production totale de la France dans la même année a donc été de 260,000 tonnes.

Quelles sont maintenant les conditions auxquelles ces différentes classes d'usines livrent leurs produits au commerce?

Les forges des deux premières classes, de la seconde surtout, sont dans l'état le plus critique. Un grand nombre d'entre elles, en Berry, en Comté et ailleurs sont en chômage. La raison de la ruine de ces usines est facile à comprendre: avant l'introduction du système anglais, elles n'avaient de rivales qu'en Champagne, où l'on suivait la même méthode. Les produits de cette dernière contrée étaient bien de qualité inférieure; mais comme ils se vendaient moins cher, ils pouvaient faire la concurrence à ceux de la première. Mais une fois établies, les forges à la houille fabriquèrent à meilleur compte du fer plus mauvais, il est vrai, mais assez bon pour une foule d'usages auxquels on faisait servir les fers au bois, lorsqu'ils avaient le monopole du commerce. Il y eut alors une diminution rapide dans les commandes faites aux anciennes forges. Beaucoup de hauts-fourneaux durent s'éteindre pour ne plus se rallumer. Cependant, comme il est des usages pour lesquels sont indispensables les qualités du fer au bois, il est certain que cette fabrication, malgré sa décroissance, ne s'anéantira jamais. C'est pour cela que les principaux maîtres de forges de comté ne redoutaient pas, il y a quelques années, l'introduction des fers anglais.

Les industriels champenois ressentirent le malaise de leurs confrères, et s'ils n'adoptèrent pas complètement le système nouveau, ils prirent un terme moyen. En conservant l'ancien matériel, ils puddlèrent leurs fontes intérieur à celui du littoral. On s'est grandement trompé; les canaux et les rivières ont remplacé la Manche et l'Océan; les transports qu'on supposait devoir être très coûteux pour les fers introduits par notre frontière de terre, se sont réduits assez pour que les fontes anglaises et belges soient parvenues à s'emparer du marché de Paris. Elles arrivent maintenant en Alsace et jusqu'au cœur de la France, d'où elles chassent les fontes françaises. Des industriels de Belgique construisent même, en ce moment, dans le département du Nord, près des houillères et des voies navigables, des forges dans lesquelles ils ne consommeront que des fontes étrangères qui leur reviendront à 130 et 140 francs, c'est-à-dire au même prix que s'ils les achetaient en France.

Tout concourt donc à précipiter l'industrie métallurgique dans l'abîme. Si l'on ne songeait sérieusement à la sauver, nous serions, dans un avenir peu éloigné, témoins de sa ruine. Notre production n'a pas encore été poussée à ce point d'exagération et d'imprévoyance qui a fait tomber nos voisins dans l'état déplorable où nous les voyons, qui leur a fait construire de nombreux et magnifiques établissements devenus bientôt inutiles et sans valeur. Mais il est temps que la fabrication s'arrête. Le gouvernement peut la rendre prospère par une distribution équitable des canaux, par l'abaissement du prix des bois, par le perfectionnement des procédés; ce sera le sujet des articles suivants.

— On aime à voir de près les talents qu'on applaudit au théâtre. C'est ce qui explique la prodigieuse affluence de souscription pour le bal que l'association des artistes dramatiques doit donner le 9 mars prochain. L'an dernier, à pareille époque, les plus jolies femmes de la scène ornaient la salle de l'Opéra-Comique, où se pressaient en foule les sommités des lettres et des arts. Il en sera de même cette année, à en juger par l'empressement avec lequel on s'arrache les billets. Les personnes qui désirent des loges doivent se hâter; à peine en reste-t-il encore quelques-unes à la disposition du public.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 MARS.

Durand, tapissier, rue d'Amsterdam, 4. Juge-commissaire, M. Dubois. Syndic provisoire, M. Hellot, rue Sainte-Avoye, 2.

Bourse du 7 mars 1844.

Le peu de consistance que paraît prendre le bruit d'une conversion du 5 0/0 a produit aujourd'hui une réaction assez vive de hausse. Le 3 0/0, qui n'avait presque point baissé, a remonté aussi dans la proportion.

Les chemins de fer sont en bonne demande. Celui de Rouen a monté de 15 fr. Les Espagnols et Portugais, recherchés sur les principales places d'Europe ont donné lieu, ces derniers surtout, à de considérables transactions à Londres et Amsterdam. Sur ces deux bourses, les opérations à la hausse ont donné aux spéculateurs des bénéfices importants.

Au comptant. — Oblig. hypothécaires, 492,50. — Esp. passive, 5 7/8, 6. — 11. ancienne différée, 7 1/2. — Oblig. Orléans, 1240, 1245. — Grand'Combe, [...]

Esp. ...	33 1/4.		Orléans, 875 d. 20.
Portug.....	46 3/4.		F. c. 82 75, 85 d. 50, 122
Mexic.....	34 1/4.	Rep. Fin c.	» 60, 123 20 d. 50.
Brésil.....	» »	3 0/0 10 à 5.	Orléans, 870 d. 20, 875 d.
5 0/0 holl.	102.	5 0/0 20 à 25.	» 10.
2 1/2 d°...	35 1/2.	Bons du Trésor.	Rouen 860, 870 d. 20.
Rouen.....	32 3/4.	3 1/8 à 5 mois.	Marseille, 765 d. 20.
Orléans....	33 1/4.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 00,00; courant du mois, 84,00; avril, 84,00; 4 mois d'été, 85,00 à 86,00; 4 derniers mois d'été, 87,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 78,00 00,00; œillette rousse, 00; lin, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 88,50 89,00; avril, 89,00, 90,00; 4 mois d'été, 90,00; 4 derniers mois, 91,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

SUIFS de place, 55 50 à 56 fr. 50 kil.

— de Russie disponibles, 55 50 à 56 fr.

— — 4 derniers mois, 60 fr. à peu près sans affaires.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 8 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lady Henriette.
8 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Demoiselles de Saint-Cyr. Médecin.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Richard.
6 h. 1/2 ODÉON. — Lucile. Mlle Rose. Comtesse d'Altenberg.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. Pierre. Gants jaunes. Veille du Mariage.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fille de l'Avare.
7 h. 1/2 GYMNASE. — La Tante Bazu. (Delmas.)

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

6 Mars.			7 Mars.		
Arrivages	1624 q.	60 k.	Arrivages	1969 q.	62 k.
Ventes	1380	58	Ventes	2854	30
Restant	10002	67	Restant	9117	69
Cours moyen		37,05	Cours moyen		37,26
Cours-taxe		36,62	Cours-taxe		36,87

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	36 q.	41 k.	47,75 à 53,50	Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	152	29	37,60 à 38,20	1re	574	62	27,00 à 38,85
2e	104	85	35,65 à 36,30	2e	572	58	35,70 à 36,95
3e	20	23	30,55 à 34,40	3e	99	07	30,56 à 34,50
4e	25	12	26,75 à 28,05	4e	44	49	24,85 à 28,60
Al.	1023	64	36,30 à 38,20	Al.	1432	40	36,05 à 38,20

LYON, *Marché de la Guillotière*, du 2 Mars. — La baisse est arrêtée; il y a même eu hausse de 0,50 sur les cours du dernier marché. — Farine, 1re: 40,80 à 41,60; 2e: 38,00 à 38,80.

Issues de froment (par 100 kil.)

PARIS, 6 Mars. — Son: 3,25. Les autres issues, non cotées.

Taxe du pain (par kil.)

			1re	2e
VERNON,	2	mars	0,32	0,27.
ANDELYS,	1		0,30	0,25.
EVREUX,	2		0,36	0,31.
LOUVIERS,	2		0,31	0,26.
COULOMMIERS,	6		0,29	0,24.
TROYES,	2		0,39	0,22 1/2.
SAINT-OMER,	2		0,30	0,24.
LA ROCHELLE,	2		0,34	0,23.
TOULOUSE,	1		0,41 1/4	0,32.

Cours des céréales (par hect.)

PARIS, 6 Mars. — *Cours légal.* — Froment: 18,85 à 19,65. — Seigle: 12,00. — Orge: 11,66. — Sarrazin: 8,65 à 9,35. — Millet: 16,65.

VERNON, 2 Mars. — Froment: 20,09. — Méteil: 17,00. — Seigle: 12,00. — Orge: 10,50. — Avoine: 6,88.

LES ANDELYS, 4 Mars. — Froment: 19,31. — Méteil: 17,50. — Seigle: 11,50. — Orge: 10,75. — Avoine: 6,64.

ÉVREUX, 2 mars. — Froment: 20,45. — Méteil: 18,40. — Seigle: 11,15. — Orge: 11,30. — Avoine: 7,19.

LOUVIERS, 2 Mars. — Froment: 19,67. — Méteil: 17,61. — Seigle: 12,12. — Orge: 11,08. — Avoine: 7,60.

HOUDAN, 6 Mars. — Froment, 1re: 21,00 à 21,67; 2e: 19,67 à 20,33. — Champart: 18,33 à 19,00. — Méteil: 17,00 à 18,00. — Approvisionnement ordinaire; l'empressement des acheteurs a produit une hausse de 0,50. — Seigle et orge sans variation. — Avoine de semence: 8,50 à 0,00. — Avoine marchande, 1re: 7,40 à 7,60; 2e: 7,10 à 7,30. — La halle était bien fournie de ces derniers articles et la vente en a été lente.

COULOMMIERS, 6 Mars. — Froment, 1re: 18,13 à 19,06; 2e: 16,88 à 17,66; 3e: 16,44 à 16,56. — Orge: 10,25. — Avoine de semence: 9,13. — Avoine marchande: 7,25. — Halle mieux approvisionnée qu'au marché précédent. Vente prompte et facile avec hausse de 0,18 à 0,30 qui a principalement porté sur les qualités inférieures, dans le cours de 16,32 à 19,06; peu à ce dernier prix.

NANGIS, 6 Mars. — Froment, prix moyen: 17,90. — Avoine: 6,90.

ROYE, 5 Mars. — Froment, 1re: 17,75 à 18,75; 2e: 16,75 à 17,50; 3e: 15,50 à 17,25. — Avoine: 6,20. — Marché très peu approvisionné à cause du mauvais temps; faveur sur tous les grains et hausse de 0,50 sur le froment.

TROYES, 2 Mars. — Froment: 15,00 à 20,75. — Méteil: 10,50 à 13,75. — Seigle: 9,00 à 11,25. — Orge: 8,50 à 10,50. — Sarrazin: 8,75. — Avoine: 6,25 à 7,50.

Autant était insignifiant et calme le marché du 25 Février, autant celui-ci a été brillant et animé.

Le 25 Février, le nombre d'hectolitres vendus sur place au cours de la halle s'élevait à peine à 792. Aujourd'hui ce nombre a dépassé 1925.

Aussi les vendeurs et acheteurs ordinaires de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Marne et de la Haute-Marne, attirés par notre foire annuelle de mars, étaient nombreux sous la halle, et presque tous ont fait bien de bonnes affaires. Les prix en effet ont fléchi dès le matin, et de 17,00 à 21,25, cours des mercuriales du 25 Février, ils sont venus à 15,00 net et 20,75 pour les qualités courantes de froment. Le méteil a aussi baissé, mais dans une moindre proportion.

La foire de mars nous donnera probablement encore quelques marchés aussi productifs que celui-ci.

NOGENT-SUR-SEINE, 2 mars. — Froment: 17,55. — Méteil: 12,05. — Seigle: 10,55. — Orge: 9,95. — Avoine: 6,75.

VALENCIENNES, 5 mars. — Froment blanc: 20,00 à 21,00. — Froment gris, 1re: 18,50 à 19,00; d° 2e: 17,00 à 18,00. — Seigle: 11,00 à 11,50. — Orge: 12,00 à 13,00. — Avoine: 7,00 à 9,00.

SAINT-OMER, 2 mars. — Froment blanc: 17,10 à 19,20. — Froment roux: 15,70 à 18,00. — Méteil: 14,10. — Seigle: 12,50. — Avoine: 6,25 à 7,50.

LYON, *marché de la Guillotière du 2 mars.* — Froment: 20,25 à 21,00. — Seigle: 15,25 à 15,50. — Orge du Dijonnais et de Champagne: 15,00. Orge du Dauphiné, pour brasserie: 16,00. — Sarrazin: 12,00. — Maïs vert: 12,00. — Avoine: 9,00 à 9,50.

Les affaires ont eu un peu plus d'activité qu'au précédent marché. Les acheteurs de Savoie et du Haut-Dauphiné, qui depuis quelque temps avaient abandonné la place, ont reparu; leurs achats ont porté principalement sur le seigle et l'orge.

TOULOUSE, 4 Mars. — Froment, 1re: 24,50; 2e: 23,50; 3e: 22,50. — Seigle: 15,50 à 16,00. — Maïs: 14,00. — Orge: 12,00 à 12,50. — Avoine: 9,50.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 5 Mars. Tableau des prix moyens du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 26 Février au 2 Mars.

	froment.	seigle.
Arlon.	17 50	11 50
Anvers.	18 17	10 58
Bruges.	16 64	9 61
Bruxelles.	17 58	10 32
Gand.	16 46	10 03
Hasselt.	18 45	10 87
Liége.	16 92	11 11
Louvain.	18 71	18 68
Namur.	16 86	10 38
Mons.	15 99	9 35
Prix moy.	17 42	10 50

Il résulte des prix moyens ci-dessus, de la loi du 31 juillet 1834:

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1000 kil., et le seigle à celui de 21,40 les 1,000 kil.; 2° que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 cent. les 1000 kil.

Prix moyen établi par la régence. Froment: 17,36. — Seigle: 9,68. — Avoine: 7,06.

LONDRES, 4 mars. — Quoique le commerce sur les blés soit resté tout-à-fait calme pendant la semaine qui vient de s'écouler, il n'y a pas eu cependant de recrudescence dans la baisse; et même les vendeurs ont tenu avec une grande fermeté. — La farine est mieux demandée. — Les affaires sont lourdes pour les orges. — Les pois se vendent bien. — Le marché est bien approvisionné en avoine, cet article tend à la baisse.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, 6 Mars. — *Ventes par facteurs de la halle.* — Haricots de Soissons: 30,65 à 32,00; de Liancourt: 18,65 à 22,67; do ordinaires: 17,65 à 20,05; de suisses rouges: 20,00; d° rouges de Chartres: 18,35 à 21,35. — Pois cassés: 26,67 à 33,34. — Lentilles Gallardon: 40,00 à 44,00. — Lentilles de pays et autres: 24,67 à 34,67.

TROYES, 2 Mars. — Haricots: 15,00 à 27,50. — Pois: 11,25 à 20,00. — Lentilles: 11,25 à 21,50.

POITIERS, 2 Mars. — Haricots rouges: 21,00; d° blancs: 18,75. — Pois verts: 15,00. — Fèves: 10,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 4 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1221	1212	9	1 26	1 14	1 00
Vaches....	55	53	2	1 06	» 93	» 71
Veaux.....	680	677	3	1 70	1 52	1 34
Moutons..	6417	6417	»	1 46	1 30	1 14

Marché bien approvisionné. — Vente facile.

HOUDAN, 6 Mars. — Veaux gras amenés: 290; tous vendus: 1,55 — 1,45 — 1,30. — Veaux d'élève amenés: 65; vendus: 61, de 61,20 à 65,00 l'un.

COULOMMIERS, 6 Mars. — 106 chevaux neufs de 505,00 à 820,00; — 47 chevaux de 65,00 à 340,00; — 32 bêtes asines: de 51,00 à 90,00. — 119 vaches laitières: de 90,00 à 230,00. — 3 vaches de boucherie à 0,94 le kil. — 190 veaux gras, 1,60 — 1,48 — 1,36 — 137 veaux d'élève de 19,00 à 32,00 chaque. — 106 grands porcs: de 12,00 à 53,00. — 57 petits porcs de 11,00 à 26,00.

NANGIS, 6 Mars. Il y a eu un fort marché, et il est arrivé sur place 306 veaux, prix de vente: 1,20 à 1,50. — 40 bœufs, 1,00 à 1,20. — 64 vaches: 0,80 à 0,90.

STRASBOURG, 4 mars. — 65 bœufs amenés et tous vendus 1,24 — 1,16; — On a battu, pendant le cours de la semaine, 14 taureaux 0,80 à 0,88. — 15 vaches 1,00 à 1,10; — 228 veaux: 1,10. — 117 moutons, 1,30. — 211 porcs: 1,10.

Suifs crus, 0,95 le kil.

Cuirs verts, 0,86 à 0,96.

[illegible]eusement, toutes ces discussions péchaient par la base : chacun se donnait ou cherchait à se donner raison en posant des hypothèses à la convenance de son opinion : on faisait manœuvrer des armées, on les amenait sous les murs de Paris, on supposait des siéges, et l'on discutait les opérations d'attaque et de défense comme si Paris eût été une place de guerre ordinaire : et chacun, avec ses idées préconçues et en vue de son opinion sur la question politique, résolvait la question militaire à sa guise.

Souvent les ennemis politiques des fortifications et les plus ignorants en ces sortes de matière, sont allés jusqu'à trancher la question de la façon la plus nette, en déclarant que la fortification de la capitale affaiblissait considérablement la défense de la France. Nous avons même entendu dire à la tribune, si notre mémoire est bonne, que fortifier Paris c'était désigner ce point à l'ennemi et l'attirer vers la capitale ! C'est qu'apparemment une armée ennemie, en position de marcher sur Paris, jugerait indigne d'elle de le faire si la ville était ouverte ! Mais ne nous arrêtons pas à chasser des mouches, abordons la question.

Pour des raisons de haute politique, nous avons été et nous sommes les adversaires les plus décidés des fortifications de Paris. Cela ne nous fera jamais nier la valeur militaire de ces fortifications. Nous répudions de toutes nos forces ces indignes habitudes de discussion, si généralement introduites aujourd'hui dans la presse et à la tribune, qui consistent, parce que l'on a sur un sujet une opinion, à nier effrontément et systématiquement tout ce qu'il peut y avoir de fondé dans l'opinion de ses adversaires. Sur cette question, comme toujours, nous nous sommes montrés fidèles à nos principes de loyauté, de vérité, d'impartialité. Ennemis des fortifications de la capitale, nous avons proclamé leur grande puissance *offensive* et *défensive*, et nous avons même expliqué les véritables raisons de leur valeur militaire. Ces raisons, nous allons les rappeler brièvement.

En France, la capitale a obtenu sur la province une telle prépondérance politique et sociale que la prise de la capitale, plus que dans toutes les autres nations européennes, est justement considérée par l'ennemi comme le coup décisif et suprême de toute guerre continentale avec la France. Après une campagne malheureuse pour nous, un ennemi hardi peut traverser le cordon de nos places frontières et se porter sur Paris. Paris fortifié, cette manœuvre audacieuse n'est plus possible. Eussions-nous éprouvé de grands désastres sur les frontières ou au-delà, dès que Paris n'est plus une ville ouverte, dès que l'ennemi ne peut plus avoir la certitude d'y entrer d'emblée, dès qu'il peut craindre de rester quelque temps arrêté devant les fossés de la capitale, cette manœuvre n'est plus possible. Une armée ne se hasarde pas au cœur d'un pays belliqueux, ayant devant elle un obstacle qui peut l'arrêter pendant un temps indéterminé, et, derrière elle, une ligne de places fortes coupant ses communications.

Toute la valeur des fortifications de Paris est là. Ces fortifications, bien loin d'attirer la guerre sur Paris, de faire de Paris le centre militaire (comme on l'a dit sottement il y a quelques années ; comme le dit adroitement aujourd'hui le maréchal Soult pour préparer l'escamotage d'une loi d'armement), bien loin d'attirer la guerre sur Paris, les bastions qui l'enveloppent, rejettent forcément la guerre aux frontières.

Avec les fortifications de la capitale, malgré de grandes défaites essuyées par nos armées, l'ennemi ne peut plus marcher sur Paris comme il l'a fait en 1814 et en 1815. Il faut qu'il s'arrête à la frontière, qu'il fasse des siéges, qu'il prenne plusieurs places pour assurer sa base d'opération et ses communications. Pendant ce temps, la France, si elle n'est pas divisée par la guerre civile, reforme ses armées et reprend l'offensive ou traite, sans que l'ennemi pénètre au cœur du pays.

Voilà tout l'effet et toute la valeur de la fortification de Paris ; la fortification de Paris rend à notre cordon de places frontières toute sa puissance offensive et défensive ; elle fait de la France tout entière, comme une immense citadelle dont chaque place forte de la circonférence n'est plus qu'un bastion ; elle environne la France d'un rempart gigantesque, auquel il faut faire brèche, et sur lequel il faut s'établir solidement avant de songer à s'engager au cœur du pays et à attaquer le grand réduit du centre.

Certes, militairement, cette valeur est considérable, très considérable. Mais s'il est quelque chose d'évident, c'est que la fortification de Paris arrêtant la guerre à la frontière, et Paris fortifié ne devant pas être attaqué ou ne pouvant l'être qu'à coup sûr, toutes les discussions stratégiques et militaires faites sur les différents systèmes de défense de la place de Paris, contre des armées étrangères que l'on supposait manœuvrant sous Paris n'ont été que des illusions, des amusettes, des textes à phrases ou des jongleries.

On peut juger, d'après cela, si c'est dans un but de défense que l'on a environné Paris de forts détachés ! L'enceinte, et une enceinte beaucoup moins forte même que celle que l'on a exécutée, suffirait amplement pour arrêter l'ennemi à la frontière. Au point de vue militaire, d'ailleurs, on *affaiblit une place* en la surchargeant d'ouvrages extérieurs : cette opinion n'est pas seulement vraie, elle est passée en axiôme dans la science, et le gouvernement la fait enseigner officiellement à ses ingénieurs militaires. Cela n'em[illegible] désormais par des idées subversives qu'elle doit exercer son initiative en Europe, et accomplir dans le monde sa grande mission pacifique et organisatrice. Sous peine de manquer à sa destinée et d'entrer dans la voie la plus fatale à sa gloire et même à son existence comme grande nation, la France doit songer à préparer fortement la grande et sainte alliance de la civilisation, c'est-à-dire l'alliance du centre européen, l'union de la France avec l'Allemagne et avec toutes les puissances continentales de second et de troisième ordre, la constitution d'une grande fédération capable de préserver le monde des envahissements continentaux de la Russie, des envahissements maritimes de l'Angleterre. Telle est la véritable grande politique d'avenir de la France.

La fortification de Paris, en faisant de la France entière une immense citadelle armée en guerre, est un fait éminemment redoutable et menaçant pour nos voisins continentaux. Pour entrer dans la voie de la politique extérieure qui peut seule nous donner force, puissance et gloire dans le monde, nous devrions tendre à nos voisins une main amie : au lieu de cela, nous leur présentons la pointe de l'épée, nous nous armons comme pour recommencer contre eux des siècles de guerre ! On a dit dans les siècles de guerre et de barbarie, *si vis pacem, para bellum* ; au siècle où nous vivons cet axiôme est devenu pour la France un contre-sens énorme ; il s'agit aujourd'hui, non plus de se *préserver* de la guerre, mais d'*organiser* la paix ; il faut donc dire aujourd'hui : *Si vis pacem, para pacem !* Voilà la vraie devise de la France et de notre temps. Les fortifications de Paris *préparent la guerre !* voilà pourquoi, du côté de l'extérieur et pour des raisons de haute politique, nous condamnons comme un fait barbare la fortification de la capitale de la France.

Parmi les hommes d'Etat de l'Angleterre ; ceux qui sont encore attachés aux vieilles traditions de la politique machiavélique, ont vu avec une joie cruelle s'élever les fortifications de Paris : ils ont compris que ces fortifications seraient une éternelle pomme de discorde sur le continent, et que, plus ces fortifications sont redoutables contre nos voisins de terre, moins il nous serait facile de contracter avec eux cette alliance solide, à toute épreuve, qui donnerait au Centre européen une puissance prépondérante sur les destinées du monde ! La fortification de Paris, c'est le gage de la division et de la faiblesse du Centre européen. Voilà, en grande politique européenne, la véritable formule de la fortification de Paris.

Une réflexion encore : quand une puissance augmente sa force militaire, soit en exécutant des fortifications, soit en accroissant son matériel mobile et son personnel de guerre, les puissances voisines tendent à se mettre avec elle en équilibre militaire. Les fortifications de Paris, dans un temps donné, auront ce résultat. Déjà nos voisins sont entrés dans cette voie. Nous n'aurons donc fait, en accroissant notre puissance militaire, que forcer l'augmentation du pied militaire de l'Europe. C'est un résultat barbare et absolument contraire aux besoins de la civilisation et à la tendance actuelle de la France.

Politique intérieure. — La pensée secrète de politique intérieure qui a dominé l'idée de la fortification de la capitale, n'est un mystère pour personne. Les forts détachés, inutiles et même nuisibles au point de vue purement militaire de la défense, l'ont révélée aux yeux les moins clairvoyants. Cette pensée a même été nettement exprimée par M. Guizot à l'époque où il défendait avec acharnement ces fortifications (à la première nouvelle desquelles il s'était écrié à Londres : *Quelle folie !*). A cette époque, en effet, la grande formule de M. Guizot n'était-elle pas : *Je suis bien plus préoccupé du dedans que du dehors ?*

Ce n'est pas que nous craignions pour Paris, même après le bombardement de Barcelonne, les mortiers des forts détachés. Nous ne faisons même pas aux hommes du gouvernement actuel l'injure de supposer qu'ils aient jamais compté sur ces forts, dans un cas quelconque, pour un service aussi exécrable. Les exagérations déclamatoires que l'on a prodiguées sur le bombardement de la capitale par le gouvernement ont, suivant nous, agi par réaction sur les esprits, comme tout ce qui est excessif, et servi considérablement peut-être la cause des fortifications.

Mais ce qui est bien clair, bien certain, bien évident, c'est que l'on compte sur les forts pour mâter et commander la capitale en commandant militairement toutes ses communications. On sent fort bien que, la garnison de Paris séparée de la population et jetée dans les forts s'ils eussent alors été construits, la révolution de juillet eût été étouffée dans son foyer, et cela sans seulement qu'on eût dû lancer une seule bombe sur Paris. Voilà l'idée, la pensée que les fortifications de Paris tendraient même à donner, par le seul fait de leur existence à tout gouvernement qui ne puisera pas dans l'assentiment public la conscience de sa force et de sa sécurité.

Eh bien ! cette influence politique des forts détachés sur la disposition du gouvernement, nous la trouvons au plus haut degré fâcheuse. C'est un très grand malheur qu'un gouvernement qu'il faudrait, dans le plus haut intérêt du pays, dans le sien propre, dans celui de la dynastie, pousser dans la voie de la force morale, de la conquête morale des esprits et du pays, penche du côté de la force matérielle, se fasse des réserves de force matérielle, s'habitue à compter sur la force matérielle, à puiser ses raisons de confiance dans les se[illegible]

[illegible] Un ministère qui prendrait, en la [illegible] comme elle peut l'être, devant la France et l'Europe, une résolution pareille, se placerait immédiatement et placerait son pays à une grande hauteur. — Mais qui donc aujourd'hui, parmi nos hommes politiques, oserait seulement rêver qu'il pourrait bien y avoir à faire autre chose que de la politique de couloir, de la tactique parlementaire et des petitesses ?

La loi des patentes. --- Suite de la discussion.

L'impression que l'on éprouve en assistant aux séances de la chambre est une impression pénible. Il semble qu'une épaisse nuit pèse sur toutes les parties de l'assemblée ; et que la législature ne puisse trouver le droit chemin. Pourtant, de temps à autre, quelques lueurs passagères viennent illuminer à l'improviste ces ténèbres habituelles, et montrer à la chambre la vérité, la vérité dont elle n'a pas la force de se saisir.

Un de ces éclairs malheureusement trop rares a signalé la séance d'aujourd'hui. On sait qu'il y a dans les campagnes un assez bon nombre de cultivateurs qui se livrent accessoirement ou temporairement, pendant le chômage des saisons, à des travaux d'industrie. C'est là, d'ailleurs, une conséquence nécessaire du morcellement des propriétés. Frappé de ce fait qui tend à souder l'industrie agricole à l'industrie manufacturière, pour le progrès commun de l'un et de l'autre, l'honorable M. Stourm proposait d'exempter du droit proportionnel ces industries accessoires, et de les soumettre seulement à la moitié du droit fixe.

A l'appui de son amendement, M. Stourm a présenté à la chambre les considérations les plus élevées et les plus vraies sur les désordres de notre état industriel et social, dont l'effet le plus déplorable est de rejeter les populations loin des campagnes, loin des travaux agricoles essentiellement productifs, hygiéniques et moralisateurs, pour encombrer les grandes villes qui deviennent des foyers de misères, de crimes et de révolutions. Le morcellement du sol et l'exploitation du cultivateur par les capitalistes, tendent de plus en plus à livrer le petit propriétaire pieds et poings liés à l'usure et à la chicane. Spoliés, ruinés, expropriés, les petits propriétaires sont obligés de vivre de salaires, de quitter leur pays natal, et d'aller peupler les ateliers infects des villes et ces bagnes industriels qu'on appelle des manufactures.

Le remède à ce mal, c'est de faire que le petit propriétaire puisse se créer un modique capital mobilier, en se livrant à une industrie qui se marie naturellement à ses occupations agricoles. Le remède à ce mal, c'est d'unir, d'associer le travail agricole et le travail manufacturier ; c'est-à-dire de favoriser, de perfectionner cette association qui tend à se former d'elle-même entre ces deux genres de travaux. L'expérience démontre déjà qu'ils se prêtent un mutuel appui. L'honorable M. Stourm a affirmé que, dans les départements de l'ancienne Lorraine, depuis que les cultivateurs se livrent à quelques industries accessoires et temporaires, l'aisance et le bien-être se sont répandus dans le pays, les terres incultes ont été défrichées, les campagnes se sont couvertes de riches et abondantes moissons.

M. le ministre des finances est venu corroborer de son propre témoignage le témoignage de M. Stourm. M. Lacave-Laplagne a commencé par dire à la chambre que, dans le département qu'il a l'honneur de représenter, presque tous les cultivateurs se livraient à quelques industries, et il a confessé que les choses n'en allaient pas plus mal pour cela, au contraire. M. le ministre n'a pu s'empêcher de reconnaître la supériorité et la justesse des principes posés par l'honorable M. Sourm. Mais, hélas ! après avoir déclaré qu'il était d'accord avec l'auteur de l'amendement sur les principes, M. Lacave-Laplagne s'est refusé à admettre les conséquences. Certes, ce n'est pas la première fois que les ministres du 29 octobre donnent une entorse à la logique, mais ils n'avaient pas jusqu'à présent affiché l'inconséquence avec tant de solennité et d'aplomb.

Quel peut donc être le motif qui détermine M. le ministre des finances à ne pas déduire pratiquement les conséquences des principes dont il proclame la bonté et la fécondité ? Ce motif, le voici. Aux yeux de M. Lacave-Laplagne, ces principes sont trop beaux, trop grands, et les applications qu'on en veut faire trop petites, trop insignifiantes. Il opine donc au rejet de l'amendement proposé par M. Stourm. M. le ministre des finances est d'avis qu'il faut soumettre à la patente les cultivateurs qui se livrent à quelques industries accessoires et temporaires, précisément parce que cette habitude devient de plus en plus générale dans les campagnes. Cet impôt est d'ailleurs si peu de chose pour celui qui le paie !

Dans les observations qu'il a présentées, le rapporteur de la commission a paru partager l'opinion de M. le ministre des finances. Le rapporteur de la commission s'est efforcé de démontrer, par la lecture et les commentaires des articles déjà votés, que la patente pour les industries exercées accessoirement par des cultivateurs, surtout pour l'industrie des tisserands, était excessivement modique (2 fr. au minimum), et que par conséquent l'amendement avait peu de portée.

Obéissant à cette double impulsion, la chambre a rejeté l'amendement de M. Stourm.

Ainsi, le pays peut être édifié maintenant sur la logique et la bonne volonté de nos prétendus conservateurs. N'est-il pas évident qu'ils sont rétifs à toute amélioration industrielle et sociale, soit qu'on la leur présente par le grand côté, soit qu'on l'aborde par le petit côté. Demandez-leur des réformes sur une vaste échelle, proposez-leur des plans généraux d'organisation, ils vous appelleront des utopistes, des rêveurs dangereux ; ils vous reprocheront de ne pas tenir compte des faits existants, de manquer de mesure et de tact, de n'avoir pas le sens des choses pratiques et possibles. Appelez leur attention sur quelque menu détail de finances, d'administration ou d'impôt, qui, sans rien déranger à ce qui existe,

sous l'impression desquelles la chambre était encore aujourd'hui.

La chambre des pairs a pris aujourd'hui en considération la proposition de MM. Beugnot et Boullet, tendant à modifier l'art. 44 du code pénal relatif à la surveillance des condamnés.

On nous écrit de Bruxelles :

« Une de nos feuilles, l'*Indépendance*, annonce que M. No homb, ministre de l'intérieur, a remis sa démission au roi, qui ne l'aurait pas acceptée. Nous pensons que cette nouvelle n'a aucun fondement, et que cette feuille a pris ses désirs pour la réalité. Nous ne regardons pas l'opposition que le projet de loi sur le jury des examens rencontre dans le parti catholique comme un motif suffisant pour M. Nothomb de se retirer du cabinet. Cette loi, d'ailleurs, n'a pas été soumise à l'épreuve de la discussion, et nous espérons que, dans le cas même d'un rejet, le ministre ne se croirait pas obligé d'offrir sa démission. Mais nous ne doutons pas que le parti catholique ne vote cette loi. Il est trop prudent et trop sage pour la rejeter ; il ne voudra pas se déclarer aussi ouvertement hostile à l'opinion libérale. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Londres, le 6 mars 1844.

Je ne vous écris pas souvent, parce qu'il ne se passe pas grand' chose ici d'un intérêt vraiment général. Un seul fait domine tout le mouvement politique et social dans nos chambres : c'est le désir de ne rien faire pour amoindrir les avantages et les privilèges de l'aristocratie qui est sourdement menacée par les autres classes de la société. L'agitation des classes prolétaires et bourgeoises est tellement intense qu'on ne s'intéresse nullement aux questions de la politique extérieure. Il n'y a que les chambres et les journaux politiques qui s'occupent de l'extérieur et qui suscitent les controverses sur des choses de nulle importance, telles que l'affaire de Taïti, à laquelle personne ne s'intéresse, afin de détourner l'attention publique autant que possible de la question intérieure des monopoles de privilèges sociaux et politiques, qui excitent de plus en plus les passions du peuple et qui mènera nécessairement à une révolution sociale. O'Connell a été reçu en Angleterre, depuis son procès, comme jamais homme n'a été reçu par le public. Il a été salué avec l'enthousiasme le plus éclatant par les libéraux. On prépare un grand dîner pour le 12, où il y aura une grande manifestation de sympathie pour O'Connell et pour le peuple de l'Irlande. — L'agitation de « l'Anti-Corn Law League » fait des progrès étonnants : il y a maintenant 57,000 membres inscrits dans la seule ville de Londres, la plupart pères de familles et de la classe moyenne. L'aristocratie a formé une « contre League » et la haine qui est engendrée par le conflit des deux partis est difficile à décrire.

On représente les propriétaires du sol, et l'aristocratie en général, comme des voleurs privilégiés par les lois qu'ils ont faites eux-mêmes, et l'esprit public est profondément ébranlé par l'exposé continu des injustices légalisées. On publie constamment, et sous toutes les formes dans les journaux libéraux, des « entrefilets » comme celui-ci : « Depuis cinquante ans, les revenus des propriétaires de la terre ont triplé, le prix du pain a doublé et le salaire du prolétaire est resté stationnaire. » (*Lancaster-Guardian.*)

L'accroissement du paupérisme et les incertitudes de l'avenir des classes industrieuses occupent tous les esprits ici, à l'exception des privilégiés, et quand on apprend que toute la France est agitée par une bagatelle de mauvais procédés entre quelques employés et officiers des deux pays, dans l'Océanie, on se dit que les Français doivent être bien heureux chez eux, pour avoir le temps de s'occuper si chaudement de pareilles choses. On vous accorderait toute l'Océanie et ses sauvages, si vous pouviez aider un peu le peuple ici à se débarrasser du poids des fraudes privilégiées sous lesquelles il est écrasé. — On soupçonne l'aristocratie et son gouvernement de fomenter des troubles à l'extérieur pour détourner l'attention publique des questions de réformes intérieures ; mais ils ne réussiront pas. Le public ici ne veut de guerre avec l'étranger, sous aucun prétexte : on veut le commerce libre et la paix avec tout le monde. Il n'y a qu'une seule espèce de guerre possible dans l'esprit du peuple ici : c'est une guerre sociale entre les privilégiés et les non-privilégiés, entre les riches et les pauvres ; et cette guerre me paraît inévitable, car les riches ont pleine connaissance de la détresse des classes moyennes et inférieures, et des moyens théoriques et pratiques d'y remédier, mais ils refusent obstinément d'y faire attention. L'infatuation est inexplicable.

Tant que le feu ne prend pas, on se moque du danger. Est-ce de la raison ou de la folie ?

H. D.

L'Irlande devant la chambre des communes.

Les débats sur l'Irlande viennent de se terminer. Le résultat matériel du scrutin a constaté un succès assez prononcé pour le ministère de sir Robert Peel. Il avait commencé son administration avec une majorité de 91 voix sur 658 membres du parlement.

Le scrutin sur la motion de lord John Russell a donné à sir Robert Peel une majorité de 99 sur 534, ce qui, proportions gardées, indiquerait une augmentation de 14 voix dans le camp ministériel.

Le résultat moral des débats est autre. Les whigs ont prouvé que les tories ont toujours mal gouverné l'Irlande : les tories ont démontré, clair comme le jour, que les whigs n'ont jamais fait mieux.

En ce qui regarde les réformes que l'Irlande demande, les whigs se montrent un peu plus tolérants que les tories, en religion, mais ils ne veulent pas entendre parler des réformes économiques réclamées par la misère des paysans. Les tories, de leur côté, sont un peu plus équitables pour les paysans, mais n'accorderont pas la moindre concession à l'Eglise catholique.

Le dernier jour, le grand combat s'est personnifié dans les deux champions : O'Connell et sir Robert Peel. O'Connell a été très modéré dans ses expressions, très fermes au fond. Il a accepté, au nom de l'Irlande, les concessions que les conservateurs veulent faire en augmentant les fonds pour l'éducation du peuple et en élargissant les bases du droit d'élection.

[illegible] cette vérité, et il ajoute : « Arrêtons-nous, car nous pourrions, sans le vouloir, plaider la cause du repeal au moins aussi bien que Milton plaidait celle du divorce, par la raison d'une incompatibilité naturelle et ineffaçable. (*Natural and inconquerable dissimilarity.*)

Le triomphe d'O'Connell, hors du parlement, a prouvé au peuple irlandais qu'il y a une grande partie du peuple anglais qui sympathise avec ses souffrances ; le triomphe de sir Robert Peel dans le parlement a prouvé que ces sympathies sont stériles là où le sort de l'Angleterre et celui de l'Irlande se décident. Les conséquences ne peuvent pas se faire attendre ; l'Irlande comptera sur une partie du peuple anglais pour combattre et vaincre le parlement, et O'Connell, en prison, ne sera pas seulement l'agitateur de l'Irlande mais aussi celui de l'Angleterre. Tel sera le résultat du voyage d'O'Connell à Londres et des débats, monstres qui viennent de se terminer par un nouveau refus du parlement anglais de rendre justice à l'Irlande.

Paris, 4 mars 1844.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai eu l'honneur de proposer au congrès agricole qu'une souscription fût ouverte dans son sein et dans le sein de tous les comices de France, par les soins de MM. les délégués, afin d'élever un monument national à la mémoire de Parmentier.

Cette proposition a été accueillie à l'unanimité par le congrès. Je viens vous prier de vouloir bien lui donner la publicité de votre journal, afin que les amis de l'agriculture et de l'humanité se joignent à nous pour honorer la mémoire d'un savant modeste qui a plus contribué à l'amélioration des classes pauvres par l'introduction de la pomme de terre en France, que ne l'ont fait, hélas ! nos révolutions politiques.

Eh bien ! l'homme qui, à si juste titre, a mérité la reconnaissance de la patrie, n'a pas même une statue dans sa ville natale. Nous devons dire, cependant, à l'honneur de la ville de Mondidier, qu'elle a ouvert depuis long-temps une souscription en faveur de Parmentier ; mais tout en constatant ce fait, il est triste d'avouer que les offrandes recueillies jusqu'à ce jour sont restées insuffisantes. Après la solennité agricole qui vient de nous réunir, nous ne voulons pas nous séparer sans donner un témoignage de vive sympathie à la mémoire d'un homme que l'on peut mettre à la tête des bienfaiteurs du pauvre, et dont le buste devrait se trouver dans les salles de tous les comices du royaume.

J'ai l'honneur de déposer entre vos mains 20 francs au nom du comice agricole d'Evreux.

Agréez, M. le rédacteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A. LESBREZ,
délégué de l'Allier.

N. B. La souscription Parmentier est ouverte au bureau de la *Démocratie pacifique*, entre les mains de M. Elisée Lefebvre, secrétaire du congrès, et chez M. Pommier, trésorier, rue Coquillière, 37.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 8 mars.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA demande la parole sur le procès-verbal dont M. Cauchy donne lecture.

Interrompu plusieurs fois, dit-il, dans la dernière séance par M. le président, au moment où j'appréciais la conduite du ministère dans la question de Taïti, je n'ai pu suffisamment développer ma pensée. Je me suis tu par respect pour M. le président ; mais je crois devoir protester contre les conclusions qu'on pourrait tirer de mon silence.

J'ajouterai que je ne puis non plus admettre, avec M. le ministre de l'instruction publique, qu'il ne soit pas permis d'apprécier à cette tribune les impressions manifestées dans une autre enceinte.

M. LE PRÉSIDENT. Tout en laissant à l'orateur la plus grande latitude dans l'appréciation des faits, je ne puis admettre qu'on soit autorisé à s'occuper à cette tribune des sentiments éprouvés à la chambre des députés.

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande à ajouter quelques observations.

M. LE PRÉSIDENT. Si l'honorable M. de Boissy veut présenter des réclamations sur le procès-verbal, je suis prêt à lui donner la parole ; mais je ne puis permettre qu'on rentre dans un débat terminé.

Après quelques nouvelles observations échangées entre M. le marquis de la Moskowa et M. le président, le procès-verbal est adopté.

M. LE COMTE DE TASCHER demande que plusieurs pétitions sur la chasse et l'instruction secondaire qu'il dépose soient renvoyées aux commissions chargées d'examiner les projets sur ces questions.

L'ordre du jour appelle le développement pour la prise en considération de la proposition de MM. Beugnot et Boullet, tendant à modifier l'article 44 du Code pénal.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Conformément à l'art. 15 de la charte constitutionnelle, et au titre V du règlement intérieur de la chambre des pairs, nous avons l'honneur de proposer à la chambre d'adopter la disposition suivante :

» L'art. 44 du code pénal sera modifié ainsi qu'il suit :

» L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera de donner au gouvernement le droit de déterminer le lieu où le condamné devra résider après l'expiration de sa peine, ainsi que les formalités propres à constater sa présence continue dans ce lieu.

» Au moment de sa libération, il recevra une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne pourra s'écarter, et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage. Il sera tenu de se présenter, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, devant le maire de la commune.

M. LE COMTE BEUGNOT fait l'historique de la législation relative à la surveillance des condamnés. Depuis long-temps les cours royales, les conseils généraux demandent la réforme de cette partie de la législation. La loi actuelle n'est pas assez explicite, puisqu'un condamné qui est placé à Rouen sous la surveillance de la haute police, peut venir passer deux jours à Paris. 1783 libérés habitent actuellement le département de la Seine, qui cependant leur est interdit. Le projet de loi qu'il propose aura, au contraire, pour effet de donner au gouvernement le pouvoir de mettre un terme aux mauvaises passions, sans lui laisser cependant la faculté d'en abuser contre les condamnés.

M. LE BARON DE BUSSIÈRES trouve la proposition insuffisante. Il est d'avis de laisser au gouvernement la plus grande liberté d'action, et croit que la répression ne sera vraiment efficace que le jour où l'on possédera sur une plage lointaine un lieu de déportation. Le nombre des condamnations augmente chaque année, et, suivant l'orateur, cela s'explique facilement par l'admission des circonstances atténuantes par les jurés, qui interdisent la peine de mort dans presque tous les cas. La facilité des communications et les chemins de fer rapprochent chaque jour les frontières ; les chances d'impu-

L'orateur [illegible] la situation que les lois font aux cultivateurs. Les villes, dans l'état actuel, enlèvent aux campagnes leur vitalité : les hommes et les capitaux abandonnent les villages, parce qu'ils n'y trouvent qu'un profit extrêmement insuffisant. Le moyen d'arrêter ce dépérissement des campagnes, c'est de favoriser l'industrie agricole, de permettre aux cultivateurs de vendre eux-mêmes les produits de leur industrie : tel est le but de l'amendement qu'il propose.

L'orateur cite quelques fragments d'une brochure de M. de Villermé pour appuyer ces considérations.

La chambre, dit l'orateur, a fait sagement en accordant aux ouvriers qui travaillent seuls des exemptions de patentes, qui eussent pu cependant être plus étendues. Mais, à côté de ces ouvriers, il y a une classe d'hommes qui ne méritent pas moins d'intérêt ; ce sont les industriels cultivateurs, et je réclame pour eux cependant une faveur moins grande. Le trésor, s'il est lésé d'abord, ne tardera pas à retrouver un chiffre de recettes au moins égal à celui d'aujourd'hui, puisqu'un plus grand nombre de citoyens se livreront à l'industrie agricole.

M. VITET ne conteste pas le principe invoqué par M. Stourm, que le droit entier doit s'appliquer aux commerçants qui commercent toute l'année, et le demi-droit à ceux qui ne commercent qu'une partie de l'année ; mais il croit que, dans ce cas, il est extrêmement difficile de distinguer si la profession principale est l'agriculture ou le commerce. Un cabaretier de village qui cultive un champ pourra dire qu'il est agriculteur, et demander comme tel à n'être soumis qu'à la demi-patente. Une foule d'autres cas analogues se présenteront. En conséquence, l'orateur repousse l'amendement au nom de la commission.

M. STOURM insiste. Il dit que la distinction dont a parlé M. le rapporteur est au contraire sans difficultés ; il sera toujours facile de savoir si la principale industrie est l'agriculture. L'orateur cite l'arrondissement de Sarreguemines, où il y a une très grande quantité de distilleries qui sont des annexes de fermes, et où il y a un grand nombre de tisserands qui n'exercent cette professio que l'hiver. L'hiver, les cultivateurs demeurent oisifs s'ils ne peuvent exercer une industrie. Si on les impose comme s'ils exerçaient toute l'année une profession accessoire, on les forcera à déserter des travaux agricoles qui ne leur fourniront pas des moyens suffisants de subsistance.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, trouve que les agriculteurs industriels sont suffisamment protégés par d'autres dispositions du projet de loi, qui leur fait un sort beaucoup plus doux que la législation actuellement existante. Il ajoute que l'amendement aurait pour but de soustraire à la patente presque tous les industriels de la campagne, qui exercent presque tous l'agriculture, en outre de leur profession ; et, dans l'intérêt du trésor, il demande le rejet de l'amendement.

M. BEAUMONT (de la Somme) présente de nouvelles observations en faveur de l'amendement.

M. GUYET-DESFONTAINES propose de substituer dans l'amendement le mot *temporairement* à celui d'*accessoirement*.

Cette rédaction est acceptée par M. Stourm.

M. RIVIÈRE DE LARQUE demande que le tisserand qui travaille à la campagne soit exempté de la patente, qu'il travaille pour son compte ou pour le compte d'autrui.

M. VITET repousse ces amendements.

M. DELAPLESSE fait remarquer que le tisserand de la campagne travaille ordinairement seul, sans compagnon, enseigne ni boutique, et qu'en ce cas il se trouve exempté de la patente, en vertu d'un des articles votés.

M. LACAVE-LAPLAGNE reproduit ses précédentes observations.

Les amendements sont repoussés à une grande majorité.

M. DE BUSSIÈRES propose le paragraphe additionnel suivant :

« Ne sont passibles que de la moitié du droit fixe, et sont exempts du droit proportionnel, jusqu'à l'entier écoulement de leurs produits, les propriétaires de vignes récoltant sur leur propre fonds, qui, exceptionnellement, se sont livrés à une opération de commerce pour la préparation et la vente des vins mousseux.

UNE VOIX : Vous êtes orfèvre, M. Josse. (Longue hilarité.)

M. DE BUSSIÈRES. Je ne comprends pas l'hilarité de la chambre, car elle sait aussi bien que moi que ce n'est pas seulement en Champagne qu'il se fait des vins mousseux.

Le bruit des conversations particulières nous empêche d'entendre les développements que l'orateur donne à son amendement.

M. LACAVE-LAPLAGNE dit qu'il regrette de n'avoir pas été mis à même de se former une opinion sur la matière ; cependant, il croit devoir repousser l'amendement à cause des difficultés qu'offrirait cette disposition dans l'application.

M. DE BUSSIÈRES retire son amendement.

La chambre passe à l'art. 19 ainsi conçu :

« Les contrôleurs des contributions directes procéderont annuellement au recensement des imposables et à la formation des matrices des patentes.

» Ces matrices seront communiquées aux maires, qui pourront y consigner leurs observations.

» Dix jours après avoir été communiquées aux maires, les matrices seront remises aux contrôleurs, qui les enverront sans délai au sous-préfet.

» Le sous-préfet y joindra, s'il y a lieu, ses observations, et les remettra dans les dix jours au préfet.

» Elles seront ensuite transmises au directeur des contributions directes qui établira les taxes conformément à la loi.

» Le préfet arrêtera les rôles et les rendra exécutoires. »

M. BEHAGHEL propose de substituer à cet article les dispositions suivantes :

« Art. 19. La contribution des patentes sera établie par voie de répartition, entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables, conformément aux dispositions de la présente loi et aux tableaux y annexés, sauf les modifications proportionnelles qu'il sera nécessaire de faire aux tarifs pour régler les contingents. »

« Art. 20. Le montant total de la contribution des patentes sera déterminé annuellement par la loi des finances ; sa répartition entre les départements sera réglée tous les cinq ans par une loi.

» Dans l'année qui précèdera celle où la loi de répartition devra être rendue, il sera procédé dans toutes les communes, par les contrôleurs des contributions directes, assistés des maires ou de leurs délégués, à la formation du tableau présentant le nombre des patentables de chaque classe, le montant des valeurs locatives destinées à servir de base au droit proportionnel pour chacun d'eux, et le montant de la taxe à percevoir d'après ces éléments et les dispositions de la présente loi. Ces tableaux, revêtus des observations des maires, seront réunis par département, par les directeurs des contributions directes, et transmis avec les observations des préfets au ministre des finances, pour servir de base au projet de répartition. »

« Art. 21. Le contingent assigné à chaque département sera réparti, chaque année, entre les arrondissements par le conseil-général ; et entre les communes par le conseil d'arrondissement.

» Des tableaux dressés conformément à ce qui est prescrit en l'article précédent et revêtus des observations des maires et des sous-préfets, serviront de renseignements aux conseils-généraux et d'arrondissement pour cette répartition.

« Art. 22. Les commissaires répartiteurs, assistés des contrôleurs des con-

Cet amendement [illegible] contre l'arbitraire du fisc ; la garantie municipale est indispensable en présence du pouvoir laissé aux agents du gouvernement. M. Duchâtel lui-même a dit autrefois qu'aucun impôt ne pouvait être établi sans qu'on entendît au moins le contribuable ou ses délégués ; l'orateur insiste donc pour que l'administration municipale, non-seulement *puisse*, comme le demande M. Benoît dans un autre amendement, mais *doive* intervenir dans la confection des rôles des patentes.

M. BENOIT. Et s'il ne le veut pas ?

M. CORNE. S'il ne le veut pas ! Que ferait M. le ministre de l'intérieur à un maire qui refuserait de recevoir les actes de l'état civil ? Ce maire ne devrait pas rester un jour en place. L'autorité municipale a le droit d'interveuir dans la confection des rôles, et l'intérêt de ses administrés lui en fait un devoir.

C'est par la même raison que l'orateur demande que ce soit le préfet, et non les contrôleurs, comme le propose la commission, non le ministre des finances, comme le propose M. Benoît, qui statue, dans le cas de dissentiment entre les contrôleurs et l'administration municipale. Le directeur des contributions et le ministre des finances sont intéressés dans la question, et il est impossible qu'ils soient des juges impartiaux de ces difficultés. Le préfet semble offrir toutes les garanties désirables.

M. BENOIST propose de rédiger ainsi cet article : (Cet amendement est adopté par le gouvernement et la commission.)

« Les contrôleurs des contributions directes procéderont annuellement au recensement des imposables et à la formation des matrices de patentes.

» Le maire sera prévenu de l'époque de ce recensement, et pourra assister à l'opération ou s'y faire représenter par un délégué.

» Les matrices dressées par les contrôleurs seront communiquées aux maires, qui les feront déposer pendant dix jours au secrétariat de la mairie pour que tous les intéressés puissent en prendre connaissance et adresser leurs observations.

» A l'expiration d'un second délai de dix jours, la matrice revêtue des observations du maire sera transmise au sous-préfet.

» Le préfet y ajoutera également ses observations et transmettra les matrices au directeur des contributions directes, qui établira les taxes conformement à la loi pour tous les articles non contestés ; à l'égard de ceux sur lesquels le maire ou le sous-préfet ne seront pas d'accord avec le contrôleur, le directeur soumettra les contestations au préfet avec son avis motivé : si le préfet ne croit pas devoir adopter les propositions du directeur, il en sera référé au ministre des finances.

» Le préfet arrête le rôle et le rend exécutoire. »

L'orateur dit que le patentable et le gouvernement doivent être protégés, et il croit que, par les dispositions proposées par M. Corne, la balance penche trop en faveur du patentable.

L'orateur croit que c'est trop exiger des maires que de les obliger à assister à la confection des rôles.

Quant au juge dans ces dissentiments, l'orateur croit que, puisqu'il s'agit d'impôt, le seul est M. le ministre des finances, et non le préfet étranger à la matière, et qui pourrait se laisser influencer quelquefois par les circonstances.

M. LESTIBOUDOIS convient que la rédaction de M. Corne présenterait des embarras si le maire était obligé d'assister lui-même aux opérations, mais puisqu'il peut se faire représenter, cet inconvénient disparaît. Ce qui à ses yeux sépare les deux amendements, c'est que celui de M. Benoît donne aux maires un rôle purement passif, tandis que les maires doivent assister activement à l'opération. Il propose donc de rédiger ainsi le second paragraphe de l'amendement de M. Benoît.

« Le maire sera prévenu de l'époque de ce recensement et assistera le contrôleur dans cette opération ou se fera représenter à cet effet par un délégué. »

M. VITET croit que l'obligation imposée aux maires d'assister à la confection des rôles de patentes rendrait la loi inexécutable. Il adhère du reste à l'amendement, à la condition que le mot *devra* sera remplacé par *pourra*.

M. GAUTHIER DE RUMILLY appuie la proposition de M. Vitet.

M. CORNE dit qu'il accepte le sous-amendement de M. Lestiboudois, et propose, pour répondre à toutes les observations, d'ajouter le paragraphe suivant :

« En cas de refus de la part du maire, le contrôleur procèdera seul au recensement. »

Dans ce cas, ajoute l'orateur, la loi ayant épuisé tous les moyens de protection en faveur du contribuable, les affaires du pays ne devraient pas rester plus long-temps suspendues.

M. LACAVE-LAPLAGNE supplie la chambre de ne pas donner aux maires le pouvoir d'émettre un vote dans une question d'impôt ; le refus du maire d'accompagner les agents du fisc pourrait être considéré par certains contribuables comme une condamnation de l'opération du recensement, et il en pourrait résulter de graves complications.

M. DE LA PLESSE, en sa qualité de maire, proteste du dévouement des administrateurs municipaux aux intérêts des contribuables, et s'indigne qu'on ait pu soupçonner les maires de vouloir jamais se soustraire aux prescriptions de la loi.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que, si l'on a proposé quelque chose d'outrageant pour les maires, c'est l'amendement de M. Corne. (Aux voix ! aux voix !)

M. CORNE précise le sens de son amendement ; il attribue aux maires un rôle actif, au lieu d'un rôle purement passif, et d'ailleurs, si les maires sont aussi zélés que l'a dit M. le ministre des finances, il est évident qu'ils regarderont la *faculté* qui leur est laissée comme un *devoir*, et par conséquent les résultats seront les mêmes.

M. DURAND (de Romorantin) monte à la tribune.

AU CENTRE. Aux voix ! aux voix !

M. DURAND retourne à son banc. (Bruit.)

La clôture de la discussion demandée par le centre est mise aux voix et rejetée.

M. DURAND (de Romorantin). Nous voulons tous des garanties. (Oui ! oui !) Eh bien, dans ce cas, je ne comprends pas la discussion qui s'est élevée sur la différence des mots *devra* et *pourra*. Ne craignons pas, Messieurs, de multiplier les garanties : plus il y en aura, plus le peuple sera disposé à se soumettre à vos demandes. D'ailleurs, la disposition que M. Corne vous demande d'inscrire dans la loi des patentes, vous l'avez déjà inscrite dans le budget de 1842.

L'orateur termine en disant que si, par extraordinaire, un maire se refuse à accompagner le contrôleur, il se trouvera toujours bien deux membres du conseil-municipal disposés à le remplacer.

L'amendement de M. Durand est mis aux voix et n'est pas adopté.

Après quelques observations de MM. Lestiboudois et Corne, l'amendement de M. Corne est rejeté.

M. RIVIÈRE DE LARQUE propose d'ajouter à l'amendement de M. Benoît : *un délégué choisi dans le sein du conseil-municipal.*

M. LACAVE-LAPLAGNE demande qu'on laisse aux maires le choix du délégué.

Plusieurs membres ajoutent quelques observations en faveur du sous-amendement de M. Rivière de Larque.

M. O. BARROT. Il s'agit ici d'une attribution essentiellement municipale, et il est évident que le maire ne doit pouvoir déléguer qu'un membre du

[illegible] sible d'arriver, sans le *repeal*, à réconcilier l'Irlande avec l'Angleterre. Mais, ajoute-t-il, tant que le pouvoir sera aux mains de l'aristocratie, le rétablissement du parlement irlandais pourra seul mettre un terme à nos maux.

ESPAGNE

C'est le 11 ou le 12, au plus tard, que la reine Christine arrivera à Aranjuez. Le 6, Isabelle et sa sœur partiront de Madrid pour aller l'attendre à cette résidence. Le général Narvaez, et une partie de la garnison de la capitale, seront du voyage. La cour fera son entrée à Madrid le 14 ou le 15. Le corps diplomatique et les hauts fonctionnaires quitteront également sous peu de jours la capitale pour aller grossir le cortège.

Le juge d'instruction de Madrid, chargé de l'affaire de MM. Madoz, Cortina et autres, a invité son collègue d'Alicante à ouvrir une enquête dans cette ville pour savoir si la cause des députés incarcérés dans la capitale, se rattache à l'insurrection de Bonet, et s'il est vrai que ce dernier événement devait coïncider avec une explosion générale de la Péninsule. On parle d'un comité directeur qui, de Madrid, attisait le feu dans toutes les provinces, et sur la liste duquel figuraient MM. Madoz, Cortina et autres. Du reste, il faut se méfier de ces nouvelles empruntées à la correspondance du gouvernement.

Le *Castellano* annonce que les consuls anglais et français ont demandé vainement aux assiégés l'autorisation de sortir de Carthagène. Le dernier, ajoute cette feuille, a même été en butte, de la part des rebelles, à des récriminations fort aigres et nullement méritées.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 7 mars.

L'entrée de la reine Christine à Barcelone, le 2, a été un véritable triomphe. Il y a eu un grand enthousiasme ; la ville a été illuminée d'une manière magnifique. Les fêtes continuaient avant-hier. S. M. devait partir aujourd'hui ou demain, par terre, pour Tarragone, et s'y embarquer sur *le Lavoisier* pour Valence. Les élections municipales de Valence ont été connues le 3. Les modérés l'ont emporté.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* est loin d'admettre avec le *Constitutionnel*, que la réélection des députés légitimistes soit un échec pour le gouvernement. « Les cinq députés de Belgrave-Square vont rentrer à la chambre, dit-il, mais ils n'y rentreront qu'en jurant fidélité au roi des Français, et moins que jamais, après la discussion et le vote de l'adresse, il leur sera possible d'équivoque sur le sens de cet engagement et d'en éluder la force. »

Dans un autre article, le *Journal des Débats* critique le mémoire que les évêques de la province de Paris ont adressé au roi, et qui vient d'être publié par les journaux du parti ecclésiastique. Ce que le *Journal des Débats* reproche surtout à l'épiscopat, c'est de n'avoir élevé la voix contre l'université que depuis 4 ans, alors que de l'aveu des évêques le mal existe depuis 1830 et en vertu même des principes proclamés depuis 1830. Le *Journal des Débats* ne veut pas essayer de justifier la charte de 1830 et les professeurs. « L'université, dit-il, a toujours été coupable aux yeux du clergé même quand il la gouvernait, car il y a quelque chose que le clergé aime encore mieux que de gouverner l'université, c'est de la remplacer. »

— Le *Constitutionnel* trouve que le mémoire des évêques repose tout entier sur deux arguments, dont l'un est une calomnie, et dont l'autre est un sophisme ; le premier, c'est que l'université enseigne l'irréligion et corrompt la jeunesse, le second c'est que l'université n'enseigne et ne peut enseigner aucune espèce de religion. « Pour que la liberté de conscience existe dans l'éducation publique, dit le *Constitutionnel*, il faut que toutes les sciences humaines soient *indépendantes* de la religion, ce qui ne veut pas dire qu'elles lui soient hostiles. »

— La condamnation de M. Combalot suggère à la *Quotidienne* les réflexions suivantes : « La politique du pouvoir est par la force des choses » anti-prêtre et anti-épiscopale. C'est ce qu'une partie du clergé n'avait » pas encore assez compris. Mais le doute, à présent, est-il possible ? Voici » M. Combalot condamné à la prison pour avoir dit à sa manière, c'est-à- » dire avec des métaphores, avec des exagérations d'images, si l'on » veut, mais enfin, pour avoir dit ce que pensent tous les prêtres catho- » liques de France. »

— Le *Courrier Français* déclare que la loi des patentes, telle que le gouvernement l'a conçue, telle que la commission l'a modifiée, telle enfin que la votera la chambre, sera décidément une des plus mauvaises lois de notre législation fiscale. Pour asseoir leurs cathégories d'exception, MM. les députés, selon le *Courrier*, auraient bien mieux fait de recourir aux dés que de s'escrimer pendant trois heures à trouver des rapprochements ou à chercher des dissemblances impossibles.

Faits divers.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Plusieurs journaux ont annoncé qu'une corvette de guerre avait été expédiée à Taïti, pour y porter la décision du gouvernement relative à la réintégration de la reine Pomaré, et l'ordre de rappel de M. le contre-amiral du Petit-Thouars.

» Cette nouvelle était prématurée : aucun bâtiment de l'Etat n'a reçu jusqu'à ce jour une semblable mission, et aucun ordre d'appareillage n'a été envoyé à cet égard au port de Brest, où se trouvent cependant deux navires prêts à mettre à la voile et qui auraient pu recevoir cette destination, les corvettes *l'Ariane* et *le Berceau*. »

— On nous écrit de Boulogne-sur-Mer, le 7 mars 1844 :

« On remarque en ce moment un mouvement extraordinaire de courriers entre la France et l'Angleterre. Hier, indépendamment de la malle de l'Inde, qui a été embarquée à Boulogne pour Douvres, cinq courriers ont apporté des dépêches qui ont été expédiées de Boulogne sur Folkestone. »

— D'après le *Times*, la lettre lue par M. Thiers à la chambre des dé-

— [illegible] rats dans l'intérieur de la ville. Cette nuit, on les rencontrait par bandes dans certains quartiers voisins de la rivière.

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« La marée d'avant-hier, plus forte encore que celle des jours précédents, se combinant avec la crue considérable de la Seine, a occasionné des débordements sur tous les quais de Rouen et dans toutes les prairies au-dessus et au dessous de la ville. Les eaux ont presque atteint la même hauteur qu'au mois de décembre 1836. Cependant nous n'avons pas entendu parler d'autres accidents que l'envahissement des caves dans les quartiers bas de la ville. »

— Voici quelles ont été les années pendant lesquelles les historiens ont constaté que les Parisiens ont eu à souffrir des hautes eaux :

En l'an 583, l'an 1280, les eaux rompirent les ponts de Paris, « pour Sainne qui crut à outraige ». En 1296, 1374, 1408, 1427, il y eut des inondations désastreuses. En 1497, l'eau déborda, à droite, jusque sur la place de Grève, et à gauche, jusque dans la rue Saint-André-des-Arts. En mémoire de cette inondation, on érigea, au coin de la Vallée de Misère, une statue à la Vierge avec cette inscription :

« Le septième jour de janvier, Seyne fut ici à son aise. »

En 1529, la Bièvre déborda aussi : le débordement de la petite rivière fut appelé le déluge Saint-Marcel. Le pont Saint-Michel fut emporté en 1616, et, quarante-et-un ans après, le pont Sainte-Marie. Les travaux exécutés aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, ont fini par mettre un obstacle permanent au fléau terrible des inondations. C'est, comme on sait, vers le milieu du dix-septième siècle qu'on commença à observer régulièrement les eaux basses et les eaux hautes de la Seine.

En 1651, elles s'élevèrent jusqu'à 8 m. 6 cent. ; en 1658, 6 m. 75 ; en 1693, 6 m. 49 ; en 1711, 6 m. 4 ; en 1719, 1733 et 1740, à plus de 8 m. ; en 1751, 7 m. 93 ; en 1764, 6 m. 90 ; en 1799 et 1802, 7 m. 85 ; en 1807, 6 70 ; en 1836, 7 m. ; enfin, en 1844, à 6 m. 80.

— On écrit d'Andrinople, en date du 8 février, qu'un dégel subit a occasionné une inondation qui a détruit trois mille maisons et emporté une quantité considérable de marchandises. On estime la perte à 3 millions de piastres.

— On lit dans l'*Impartial du Rhin*, du 1er mars :

« Par toute la France il est question d'inondations. Les journaux des localités sont pleins de détails à cet égard. Mais nulle part ces inondations ne sont aussi considérables qu'en Alsace. Les environs et la ville de Strasbourg sont principalement en proie au fléau. Le village d'Ostwald est entièrement submergé. Les eaux couvrent la route de Neuhoff à une hauteur de quarante centimètres. Des plaines entières présentent l'aspect de vastes lacs. Certains quartiers de la ville commencent à être envahis. La circulation est impossible dans plusieurs endroits.

» Un froid assez vif permettait d'espérer une baisse prochaine, mais le temps s'est de nouveau radouci, et la neige tombait à chaque instant pour fondre immédiatement. Cette situation devient alarmante ; dans tous les cas, les pertes résultant déjà à l'heure qu'il est de ces inondations sont incalculables. »

— En l'absence de M. Gay-Lussac, M. Fremy commencera le cours de chimie organique au muséum d'histoire naturelle (Jardin-des-Plantes) le samedi 9 mars, à huit heures du matin, et le continuera les mardis et samedis suivants à la même heure.

— Le célèbre pianiste Dochler donnera, après une absence de Paris de trois ans, son premier concert le jeudi 21 de ce mois, à 2 heures, dans les salons Erard. Il y fera entendre plusieurs de ses nouvelles compositions.

TRIBUNAUX.

— Victorine a seize ans ; elle est petite, mignonne ; elle se présente blanchement vêtue, en simple ouvrière, sans recherche, sans coquetterie ; elle pleure, car elle est sur le banc de la police correctionnelle, et son père est là qui porte ses yeux pleins de larmes de sa fille à ses juges, des juges à sa fille.

Elle est prévenue d'un double délit d'abus de confiance et de vol.

Tout le monde vient dire, et son père le premier, que Victorine est sage, d'une conduite exemplaire ; elle aime le travail, n'a le goût ni de la dépense ni des plaisirs ; après sa journée faite, à neuf ou dix heures du soir, elle rentre chez son père, et là elle se livre à son goût pour la lecture.

Mais ce goût est devenu une passion qui prenait sur son sommeil ; elle passait ses nuits à dévorer des pièces de théâtre. Sur tout le reste, soumise à ses parents, ils ne pouvaient obtenir d'elle qu'elle renonçât à une distraction dont l'excès devenait une fatigue et un danger. Le père de famille dut user de son autorité ; il lui enleva tous les moyens de se procurer des livres ; il était loin de prévoir que cette enfant, toujours respectueuse, viendrait expier à la police correctionnelle sa première désobéissance.

Victorine, privée de son plaisir favori, fut pendant quelques jours triste, abattue, d'une humeur inégale ; elle luttait contre une mauvaise pensée : elle ne put en triompher. Elle va dans un cabinet de lecture, choisit cinq pièces de théâtre qu'elle demande à louer ; et comme on la prie de déposer 2 fr. 50 cent. en garantie, et qu'elle ne les possède pas, elle donne un faux nom, une fausse adresse, et consent à se laisser accompagner d'un commis pour vérifier les indications qu'elle donne. Elle promène le commis dans les rues, arrive au marché Saint-Martin, et se sauve, cachant et serrant sous son châle les cinq pièces de théâtre. Ailleurs, elle s'est emparée de deux autres pièces.

C'était bien pour les lire que l'enfant les avait dérobées ; elle ne les a pas vendues, et le libraire qui, sans prendre de renseignements, sans se douter qu'il allait peut-être perdre à jamais une jeune fille honnête, le libraire, qui pour cinquante sous la livrait aux tribunaux, sait aujourd'hui qu'elle ne voulait que les lire, puisque les cinq pièces de théâtre lui ont été rendues.

Quelques paroles sévères de M. l'avocat du roi ont un moment effrayé la jeune fille, qui, les mains jointes, s'est écriée : « Messieurs, je vous demande bien pardon, jamais je ne recommencerai ; je n'aimerai plus la lecture. »

... en charbons de bois s'est toujours accru jusqu'en 1843.

De 1840 à 1841, de 55,877 hectolitres.
De 1841 à 1842, 47,015.

En deux ans, de 102,892 hectolitres.

Et quoique l'année 1843 soit plus chargée que 1840 de 61,403 hectolitres, elle est réellement inférieure à 1842 de 41,405 hectolitres, ou de 20,744 francs et demi de 2 hectolitres. Cette diminution nous afflige, en ce qu'elle prouve à n'en pas douter qu'il y a un déficit important, quoiqu'il soit certain que la population de Paris est toujours croissante. C'est un fait grave que nous signalons à regret à la propriété forestière et aux exploitants de bois. Ce déficit, au milieu de la prospérité de la ville de Paris, s'augmentant et s'étendant chaque jour, démontre évidemment, avec la cessation de diverses industries qui consommaient beaucoup de charbons de bois, qu'il y a présentement surabondance, et par conséquent baisse dans cette marchandise, qui s'élève même jusqu'à 50 p. 0/0 dans quelques-uns de nos départements de l'Est, et de 10 à 15 dans ceux qui approvisionnent Paris. Cependant, cette baisse, qui existe faiblement pour les forêts du bassin de l'approvisionnement de Paris, sera de courte durée, d'un côté, à cause de la destruction incessante des bois, et, de l'autre, en raison de l'augmentation continuelle de la population parisienne, qui s'élève à 20,000 âmes au moins par an.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATION DE FAILLITES DU 7 MARS 1844.

MONTFORT, limonadier, à Saint-Denis, rue de Paris, 42. Juge-commissaire, M. Letellier-Delafosse; syndic-provisoire, M. Maillet, rue du Sentier, 16.

CH. DE F. au Cl.	St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »		
	V. R. Dr.	380 »	380 »	H. 10 »	— 375, 380.	H. 10 »
	— R. G.	175 »	» »	» »	— 175, 177 50, 175.	B. 5 »
	Orléans.	868 75	862 50	» »	— 870, 872 50, 865, 867 50.	H. 2 50
	Strasb.	243 75	242 50	B. 1 25	— 245, 242 50.	B. 1 25
	Rouen.	855 »	865 »	H. 10 »	— 862 50, 855.	» »
	Havre.	683 75	680 »	H. 1 25	— 687 50, 688 75, 682 65.	B. 2 50
	Marseill.	770 »	767 50	H. 7 50	— 770, 760.	H. 2 50
	Montp.	» »	» »	» »	— » ».	» »

LONDRES, 6 MARS.
Consol..... 97 5/8, 3/4.
Esp. act.... 35 1/4.
Portug..... 47.
Mexic...... 34 7/8.
Brésil...... »
5 0/0 holl. 101 3/4.
2 1/2 d°.... 55 1/2.
Rouen...... »
Orléans..... »

C. DE LA COULISSE.
Av.... 82 60, 62 1/2, 65.
Ap.... 82 65, 70, 75.
Rep fin c.
3 0/0 5.
5 0/0 10 à 15.
Bons du Trésor.
3 1/8 à 9 mois.

PRIMES.
F. c. 82 60, 90 d. 50, 123 40, 122 85 d. 50.
Orléans, 875, 880 d. 10.
Rouen, 692 50 d. 10.
Marseille, 775 d. 10.
Strasb., 247 50 d. 10.
F. p. 82 8., 55 d. un.
» 123 20, 35 d. un.
Orléans, 882 50 d. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 83,00; courant du mois, 84,00; avril, 84,00; 4 mois d'été, 86,00 à 00,00; 4 derniers mois d'été, 88,00 tenus.

LILLE. — Colza, 78,75 à 79,25; œillette rousse, 00; lin, 71,75 à 72,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 90,00 à 91,00; courant du mois, 91,00; avril, 91,00 à 92,00; 4 mois d'été, 93,00; 4 derniers mois, 94,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

SUIFS de place, 18,00 à 19,00 0/0.
— de Russie disponibles, 55 50 à 56 fr.
— 4 derniers mois, 60 fr. à peu près sans affaires.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

... fait et accompagné de douze gravures au burin, dues aux meilleurs artistes. Le texte est rédigé par les sommités littéraires, et chaque numéro ne contient que des romans complets. Pour donner une idée de l'importance des matières contenues dans ce recueil, qu'il nous suffise de dire que le beau roman de Mme Clémence Robert, intitulé le *Roi*, et publié à part en deux volumes in-8°, est renfermé dans le *Feuilletoniste*, en moins de cent pages, dans le volume broché de l'année 1843. Ce recueil, qui a été jusqu'ici une bonne publication, devient une charmante Revue, grâce aux nombreuses améliorations nouvellement apportées, digne par son luxe de pénétrer dans le boudoir de nos femmes à la mode, tandis que sa rédaction lui ouvrira la bibliothèque de l'homme lettré, et que son prix minime l'introduira dans l'atelier de l'artisan laborieux. L'éditeur du *Feuil etoniste* est sûr d'obtenir de beaux résultats et d'arriver à de brillants succès, s'il continue à publier d'aussi bons livres à un prix aussi minime. X.

Spectacles du 9 Mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
8 h. 1/2 ITALIENS. — Corrado d'Altamura.
8 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marie Stuart. Le Legs.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cagliostro. Oreste et Pylade.
6 h. 1/2 ODÉON. — Misanthrope. Un Duel.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Millionnaire. Gants Jaunes. Adrien.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Catherine. Fille de l'Avare. Vendetta.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Tante Bazu. Daniel.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Carlo et Carlin. Bonbonnière. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Les Mystères de Paris.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Bohémienne.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
5 h. 1/2 COMTE. — Bas-Bleus. Jour de Médecine. Perroquet. Deux Frères.
6 h. 1/2 FOLIES. — Mystères de Passy.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

7 Mars.			8 Mars.		
Arrivages	1969 q.	62 k.	Arrivages	4007 q.	09 k.
Ventes	2854	50	Ventes	4237	02
Restant	9117	69	Restant	8887	76
Cours moyen		37,24	Cours moyen		37,60
Cours-taxe		36,87	Cours-taxe		36,89
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 60 q. 6 k.		00,00 à 00,00	Gr. 45 q. 43 k.		44,00 à 54,73
1re 574	62	37,00 à 38,85	1re 266	90	37,00 à 38,85
2e 372	52	35,70 à 36,95	2e 79	09	36,30 à 36,95
3e 99	07	30,50 à 34,40	3e 61	07	29,30 à 33,40
4e 44	49	24,85 à 28,60	4e 4	70	23,80 à 00,00
Al. 1[illegible]	40	36,95 à 38,20	A l. 400	35	27,40 à 38,85

ARRAS, 6 Mars. — Farine, 1re : 33,25 à 33,50; 2e : 31,50.

BOURGES, 2 Mars. — Farine : 30,00 à 35,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Farine, 1re : 40,00; 2e : 35,00.

Cours des céréales (par hect.).

[illegible], 4 Mars. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 16,00. Marché faible.

BAR-LE-COMTE-ROBERT, 4 Mars. — Froment, 1re : [illegible]; 2e : 18,20; 3e : 16,00. — Hausse 0,33. — Avoine : 6,00 à 8,00.

LA FERTÉ-GAUCHER, 7 Mars. — Froment, 1re : 19,32; 2e : 19,16; 3e : 18,32. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 10,66. — Avoine : 6,50 à 6,95.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 5 Mars. — Froment, 1re : 20,33; 2e : 19,00; 3e : 18,00. — Seigle : 10,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 7,00 à 8,35.

ARRAS, 6 Mars. — Froment blanc : 17,50 à 19,00; de roux : 15,50 à 18,50. — Seigle : 10,50 à 11,75. — Escourgeon : 11,00 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 6,75.

Le marché n'était pas très fourni en blés, ils se sont vendus vivement, avec hausse de 25 cent. — Les seigles et les escourgeons sans variation. — Les avoines très recherchées et en hausse.

CAMBRAI, 6 Mars. — Froment blanc : 16,50 à 19,00. — Escourgeon : 12,00 à 12,40. — Seigle : 10,50 à 11,20.

DOUAI, 5 Mars. — Froment, 1re : 17,80 à 19,25; 2e : 16,75 à 17,00; 3e : 15,25 à 16,75. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Orge : 11,50 à 12,75. — Avoine : 5,75 à 6,70.

BERGUES, 1er Mars. — Froment, 1re : 20,50; 2e : 19,92; 3e : 19,33. — Seigle : 11,94. — Marché moins bien approvisionné que celui de la semaine dernière. Hausse de 0,11 sur le froment, et de 0,44 sur le seigle.

METZ, 5 Mars. — Froment, 1re : 17,00; 2e : 16,00; 3e : 14,00. — Avoine : 5,75 à 6,10.

NANCY, 2 Mars. — Froment, 1re : 17,50; 2e : 17,10; 3e : 15,71. — Orge : 8,25. — Avoine : 6,72.

PONT-A-MOUSSON, 2 Mars. — Froment, prix moyen : 15,56. — Orge : 8,50. — Avoine : 5,95.

SAINTE-MÉNÉHOULD, 2 Mars. — Froment, 1re : 15,72; 2e : 14,61. — Seigle : 8,93. — Orge : 8,97. — Avoine : 5,88 à 6,33.

BAR-LE-DUC, 5 Mars. — Froment, 1re : 16,25; 2e : 15,75; 3e : 15,00. — Orge : 7,50. — Avoine : 6,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 2 Mars. — Froment, 1re : 24,60; 2e : 22,44; 3e : 21,95. — Méteil : 18,22. — Seigle : 17,30. — Orge : 13,47. — Avoine : 6,00 à 7,[illegible].

MONTAUBAN, 2 Mars. — Froment, 1re : 22,75; 2e : 22,66; 3e : 21,19. — Méteil : 19,16. — Seigle : 16,75. — Maïs : 12,38. — Orge : 15,00. — Avoine : 10,31.

BAYONNE. *Cours commercial*, 4 Mars. — Froment du pays : 23,50 à 24,00; de de Bretagne : 22,00 à 22,50. — Seigle du pays : 15,00 à 16,00; d° étranger : 14,00 à 15,70. — Orge : 10,50 à 11,00. — Avoine de Bretagne : 8,00 à 8,25. — Maïs blanc du pays : 13,75 à 14,00; de roux : 13,75 à 14,00.

Marchés étrangers. — GENÈVE, 2 Mars. — Froment : 20,00 à 22,00. Orge : 12,00 à 13,00. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Sarrazin : 9,00 à 10,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

Fourrages (les 500 kil.).

PARIS, *barrière du Trône*, 8 Mars. — Foin, 1re : 44,00 à 47,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 33,00 à 36,00. — Luzerne, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 32,00 à 34,00. — Regain : de 30,50 à 36,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 26,00; 2e : 20,00 à 22,00. — Paille de seigle : 26,00 à 28,00. — Paille d'avoine, 1re : 38,00; 2e : 30,00 à 32,00; 3e : 24,00 à 26,00.

Barrière d'Enfer, 8 Mars. — Foin, 2e : 45,00 à 46,00; 3e : 43,00 à 44,00. — La paille de froment et celle de seigle au même cours qu'au marché précédent. Approvisionnement médiocre.

SAINT-DIZIER, 5 Mars. — Foin vieux : 27,00. — Paille : 11,00.

MONTAUBAN, 2 Mars. — Foin : 37,50. — Paille : 22,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 7 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1221	1212	9	1 26	1 14	1 00
Vaches	55	53	2	1 06	» 92	» 78
Veaux	680	677	3	1 70	1 52	1 34
Moutons	6417	6417	»	1 46	1 30	1 14

PARIS, *marché aux vaches grasses du 8 Mars.* — Vaches amenées : 244; vendues 243 à 1,32, -1,18, -1,04. — 6 taureaux tares vendus : 1,00-0,90.

Marché aux veaux du 8 Mars. — 763 veaux amenés et vendus : 1,80, -1,64, -1,48.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, *marché aux porcs du 7 Mars.* — Porcs amenés : 952; vendus : 850 à 1,20, -1,10, -1,00.

Marché aux veaux du 8 Mars. — 592 veaux amenés et vendus : 1,50, -1,20.

Cuirs. (Prix du kil.)

CHALON-SUR-SAONE. Foire aux cuirs. — Veau en croûte : 2,30 à 3,50; de en huile : 3,25 à 3,40. — Vache en croûte : 3,30 à 2,60; mâle : 2,0 à 2,20. — Vache : 2,20 à 2,30. — Bœuf : 2,10 à 2,15. — Cuir noir : 1,90 à 2,10. — Cuir fort de Givet : 3,20 à 3,30; de d' Héricourt : 3,20 à 3,25. — Cuir de pays : 2,60 à 3,00. — Veau en poil : 3,10 à 3,20 la peau. — Basanes, de 15,00 à 25,00 la douzaine.

BOURGES, 3 Mars. — Peaux de bœufs : 0,40; de vaches : 0,40; de veaux : 0,40; d° moutons : 0,80 à 0,90; de agneaux, 0,20.

LE HAVRE, 7 Mars. — Buénos-Ayres secs ont été traités à raison de 76,87 1/2. — Tampico secs avariés : 33,56.

MARSEILLE, 1er Mars. — Les transactions en cuirs ont été plus animées cette semaine. On a réalisé 2,100 cuirs de La Guayra, à 0,67, acq.; 7,000 de de Calcutta, en diverses ventes, à 0,78, ent.; 3,000 de Buenos-Ayres, en trois lots, de fr. 0,64 à 0,65, ent.; 900 Buenos-Ayres, en saumure, à 37,50, acq.; et 600 Rio-Grande, en saumure, à 36,00, acq. Nous avons encore reçu 7,000 cuirs secs et 5,000 en saumure, par *la Louise*, venant de Buenos-Ayres, et 1,000 cuirs par *André-Camille*, de Gibraltar.

jusqu'au fanatisme. Sous l'empire, la pensée commune était la gloire de la patrie, l'obéissance et le dévouement au César moderne, l'agrandissement par la conquête, et un certain rêve d'unité universelle qui semblait faire croire que tous les hommes allaient devenir Français. Sous la restauration, la foi commune qui animait le pays était une opposition de plus en plus acharnée contre les tendances rétrogrades de l'ancienne noblesse et du clergé, opposition mélangée d'un certain mysticisme libéral et constitutionnel.

Aux trois journées de juillet, l'opposition s'enterra elle-même dans son triomphe; elle avait vaincu les prétentions nobiliaires et cléricales; elle n'avait plus de cause, elle n'avait plus de base. Il ne resta plus que le mysticisme libéral et constitutionnel, mysticisme dont on ne tarda pas à reconnaître l'inanité, et que nous voyons aujourd'hui se traîner et mourir au milieu de la corruption politique.

A l'heure qu'il est, la France n'a plus de croyance commune; le scepticisme, l'indifférence et l'apathie ont pénétré dans toutes les classes de la société, et surtout dans les classes bourgeoises qui gouvernent. De temps à autre, le naturel français, naturel ardent qui a besoin de se passionner, reprend le dessus; alors on se passionne pour des coteries, pour des intrigues, pour des intérêts individuels ou locaux; et les ambitieux subalternes exploitent à leur profit cette disposition du caractère national. Voilà ce qui nous rend petits et mesquins aux yeux du monde! voilà ce qui nous empêche d'accomplir nos nouvelles destinées pacifiques et glorieuses!

Mais, en l'absence d'une foi commune, en l'absence d'idées précises sur l'œuvre politique et sociale qui est dévolue à la France, on trouve heureusement au fond des âmes un sentiment instinctif de pudeur, d'humanité et de loyauté, qui a des racines profondes, des racines que la corruption n'a pu pourrir, que les intrigues et les coteries n'ont pu extirper, et qu'une nouvelle rosée intellectuelle fécondera. Bien qu'en général on pratique la corruption en secret, il y a pourtant peu de Français qui consentent à passer pour corrompus ou corrupteurs, et qui affichent hautement l'immoralité politique.

C'est ce sentiment de pudeur qui a prévalu aujourd'hui dans la chambre. Appelée à se prononcer sur la réélection de M. Charles Laffitte, la chambre a annulé cette réélection, malgré les conclusions contraires de la commission. Les faits et les circonstances étant les mêmes, la majorité s'est montrée conséquente en persistant dans son premier verdict. La chambre tient à sa considération, et elle a raison.

Ce n'est pas là, assurément, un grand acte de vigueur, un vote d'une haute portée; mais il est permis, du moins, d'en conclure que, si la chambre ferme souvent les yeux sur les fraudes électorales cachées, si elle tolère la corruption latente, elle est décidée à frapper de réprobation la corruption à ciel ouvert, et ne veut pas que les élections deviennent un marché public, comme en Angleterre.

Jusqu'à présent nous n'avons imité nos voisins d'outre-Manche que par le mauvais côté du régime représentatif et économique; nous marchons comme eux à la corruption électorale et aux bourgs pourris, à la féodalité industrielle et financière, à l'asservissement collectif des industrieux, au paupérisme, à la guerre sociale des classes les unes contre les autres. Depuis 1830 surtout, le scepticisme et l'indifférence politique nous ont fait faire des pas rapides dans [illegible] France, quel est le député, dans quelque fraction de la chambre qu'on le prenne, qui voulût conduire notre société française à l'état où se trouve la société britannique?

Non, non, tout nous dit que nous avons un autre rôle à jouer; notre passé si grand même dans ses écarts, notre inquiétude au milieu du scepticisme et des basses intrigues du présent; cet instinct de pudeur et de loyauté qui reverdit et pousse des jets vivaces à travers la fange politique; tout nous dit que nous avons d'autres destinées que celles d'imiter l'Angleterre dans ses bourgs pourris, ses marchés électoraux, sa féodalité industrielle et son paupérisme. Ce que nous avons à faire, c'est de partir de ces sentiments d'honnêteté et de bonne foi, et de chercher la croyance commune, l'idée politique et sociale qui nous enthousiasme, nous passionne pour le bien. La chambre a montré aujourd'hui qu'elle ne voulait pas de la corruption hautement affichée; mais ce n'est point assez: la chambre doit vouloir aussi cette croyance commune, cette foi raisonnée dans l'œuvre à accomplir, le plus sûr antidote contre la corruption latente qu'on ne peut atteindre.

Discussion sur les fortifications de Paris.

« Toute proposition de démolition, s'écriait aujourd'hui à la chambre M. le colonel Allard dans la discussion sur les fortifications, ne peut être considérée que comme une idée véritablement insensée. Et la chambre n'a pas démenti M. Allard. Cela ne nous empêcherait en aucune façon d'offrir à M. Allard le pari que voici, à savoir qu'avant quinze ans les forts détachés, tout au moins, seront démolis. Nous ajoutons que cette démolition sera une œuvre de civilisation, de bon sens élevé et un acte historique de gloire pour la France.

La discussion qui a eu lieu aujourd'hui à la chambre n'a été qu'une discussion mesquine. La faute, il faut le dire, en est à M. Arago qui a porté le débat sur un terrain étroit. M. Arago a fait, avec tout le talent et l'esprit qu'on lui sait, une leçon élégante sur des cas singuliers de balistique. *Non erat hic locus.* Il ne s'agissait pas, en effet, de discuter sur la portée des mortiers monstres à âme allongée, arme qui n'existe pas et qui serait d'ailleurs fort peu redoutable, ni sur la portée des pièces de gros calibre tirant à pleine charge sous un angle de 45°, tir qui n'est pas admissible. Il s'agissait d'étudier de haut le côté militaire et le côté politique de la question des fortifications de Paris.

Il fallait démontrer que les fortifications de la capitale arrêtaient forcément, à la frontière, les armées d'invasion, et que les ouvrages extérieurs, défavorables à la défense en cas de siége comme la science militaire officielle elle-même le prouve, ne pouvaient avoir été conçus que dans une pensée d'intimidation et de commandement des communications de la capitale; il fallait prouver péremptoirement que les forts détachés n'étaient que l'expression d'une très mauvaise et très funeste tendance politique.

C'était bien là sans doute la pensée de M. Arago; mais l'honorable savant n'a pas pris le bon chemin pour la rendre évidente et palpable. Toute son argumentation a roulé sur la possibilité de faire arriver quelques projectiles, dans des conditions et avec des armes tout-à-fait exceptionnelles et hors d'usage, dans l'intérieur de l'enceinte du mur d'octroi. Il était impossible qu'en posant le débat sur [illegible] un gouvernement suspect, très suspect, peut-être même plus que suspect déjà. Voilà ce qu'il fallait exprimer en termes larges et chaleureux devant la chambre, ne fût-ce que pour l'édification du pays.

Il fallait, en outre, montrer la prépondérance politique, monstrueusement exagérée déjà, de Paris sur les provinces; il fallait faire voir clairement au pays que les fortifications de la capitale portaient cette prépondérance au dernier degré, au degré de la domination absolue.

Enhardi par l'appui des forts détachés, un gouvernement engagé dans une voie mauvaise, peut tout tenter contre les libertés de la France, contre la volonté de la chambre élective et se croire plus fort que l'opinion publique et la résistance de la capitale. — D'autre part une faction maîtresse par un coup de main, par une surprise, de Paris fortifié, peut faire peser sur la France le plus affreux despotisme. Avec les fortifications de Paris, une insurrection militaire peut livrer sans merci la France au régime prétorien.

Plus on examine, au point de vue de la mission européenne de la France et au point de vue de la politique intérieure, l'influence de la fortification de Paris, plus on est effrayé des conséquences barbares, anti-libérales et anti-sociales de ce grand acte de folie arraché par le machiavélisme à de honteuses et ridicules frayeurs.

Sans doute il serait insensé d'attendre aujourd'hui de la chambre l'acte sensé de la démolition des forts détachés, — ce qui ne serait encore pourtant qu'une transaction du bon sens et de la haute prévoyance politique avec la folie qui a dominé dans les conseils suprêmes de la nation. Mais il faut préparer cet acte dans l'opinion: ceci est la tâche de la presse, et nous avons assez de confiance dans le développement de la raison publique pour ne pas douter que, d'ici à quelques dix ou quinze années, il se trouve un ministère et des chambres bien inspirées, qui offrent cet holocauste glorieux au génie de la civilisation et de l'humanité. Pour notre compte, nous comprenons notre mission et nous saurons la remplir. Le pouvoir ne fait aujourd'hui que des lois, c'est-à-dire des actes présents et temporaires: nous faisons, nous, des idées, c'est-à-dire que nous faisons l'avenir. Le présent appartient aux faits, l'avenir aux idées, et, chaque jour heureusement, les idées grandissent et se font fortes!

Il est un point sur lequel il faut, dès aujourd'hui, attirer vigoureusement l'attention du pays: c'est celui de l'armement des forts, qui se prépare. M. le maréchal ministre de la guerre, dans une pensée dont le sens est très clair, est venu déjà émettre à la tribune cette étrange assertion, que le système offensif et défensif de la France était changé, et que *désormais Paris était le grand centre militaire du pays.* Oh! qu'une chambre dépositaire des grandes pensées libérales et humanitaires de la révolution française eut bondi en entendant une proposition pareille! Paris, la capitale politique de la France, le siége du gouvernement constitutionnel, la tête des libertés conquises sur la barbarie et le despotisme; Paris métamorphosé en une immense place de guerre, en un immense arsenal militaire, en un camp immense! Représentez-vous l'effet produit sur l'Assemblée constituante ou sur la Convention par une proposition pareille! C'est pourtant là que l'on veut en venir: maintenant qu'on a les remparts, les bastions, les forts, on va vouloir,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La *Démocratie pacifique* commencera, dans le courant de la semaine prochaine, la publication d'une nouvelle de M. Emile Souvestre, intitulée: LE FORT DU CÈDRE.

L'EMPEREUR NICOLAS Ier.

Le morceau qu'on va lire est extrait d'un ouvrage inédit intitulé: *La Russie, la France et l'Allemagne*, qui doit être prochainement publié par M. Marc Fournier. Nous empruntons à cette œuvre des détails sur le caractère de l'empereur Nicolas, qui nous paraissent curieux; mais les éléments nous manquent, soit pour en contester, soit pour en garantir l'exactitude.

On a dit et répété partout que l'empereur était un des plus beaux hommes de son empire. Ce qu'il fallait surtout remarquer et mentionner, c'est que la beauté du czar est une beauté froide, inanimée, sans grâce et sans reflet. Il est plus grand que son frère Alexandre; mais il n'a de lui ni le sourire, ni l'extérieur séduisant, ni les manières galantes, qui exerçaient un magnétisme invincible sur tous ceux qui approchaient le czar. Nicolas peut bien être l'homme le plus grand de son empire, nous ne lui contestons pas ce privilége; mais Alexandre en était le plus aimable et certainement le plus aimé. Nicolas est raide, apprêté, glacial; ses traits froids et sévères affectent l'impassibilité. Sa démarche n'a aucun abandon; il prend je ne sais quelle allure empesée pour de la dignité; on le dirait enchâssé des pieds à la tête dans une armure de baleines. Sa figure a cette immobile régularité du masque d'où la vie est absente. Elle est belle, correcte, mais sans transparence: c'est du marbre. On voit que la flamme humaine n'a jamais glissé sur ce front poli. Ses yeux manquent d'éclairs, son regard lutte sans cesse entre le besoin de paraître bienveillant et l'ennui d'être impérial; il est hautain, mais il n'impose pas. Ce qu'il y a de particulier dans l'expression de cette figure, c'est la discordance de la bouche, qui veut quelquefois sourire, avec l'œil qui demeure rebelle à ce passager caprice. Feindre d'être homme est plus difficile pour Nicolas que de paraître empereur.

Il a reçu ce qu'on appelle vulgairement une assez bonne éducation; mais ses goûts l'ont porté de préférence vers les menus détails de la profession militaire. Il parle avec assez de facilité le français, moins bien l'allemand et l'anglais; sans être brillante, sa parole est nette, précise, un peu commune; il ne court jamais après le cliquetis des mots; ce n'est pas un homme d'esprit, mais il a un certain bon sens pratique assez estimé, dans les petites choses. Il a même une brusquerie qui passe pour de la franchise dans la plupart des cas. Quant à de la hauteur dans la prévision, de l'audace dans l'intelligence, il n'en a jamais donné de preuves. Il manque même totalement de ce coup-d'œil militaire qui fait les grands capitaines; mais il commande un régiment avec éclat, surveille avec talent la tenue des troupes et le déploiement des manœuvres, devine avec le regard d'un aigle un uniforme mal boutonné, une toilette militaire un peu négligée, ou contraire à la lettre précise des règlements. Il brille moins dans le commandement d'une brigade où il faut déjà plus d'espace à l'œil et à la pensée; il pâlit même dès qu'il s'agit d'une division, et la conduite d'un corps d'armée, selon des juges compétents, dépasserait de beaucoup ses facultés guerrières. Cependant il s'est occupé de plusieurs questions avec assez de bonheur. C'est ainsi qu'il a porté d'utiles réformes dans les corps du génie et de l'artillerie. Celle-ci est parfaitement attelée, quoique inférieure pour l'instruction de ses cadres et pour le tir à l'artillerie prussienne, qui, de son côté, n'est pas à la hauteur de l'artillerie française.

Nicolas, quoi qu'on en dise, n'a aucun goût inné pour les beaux-arts, mais sa politique, toute de prosélytisme, lui commande de gagner les artistes étrangers à la cause russe. Au reste, un calcul utile à tenter, serait celui des délices que Saint-Pétersbourg ménage aux artistes qui y abondent: pauvres aventuriers, que des déceptions multipliées n'empêchent pas de rêver encore et de rêver toujours.

L'empereur, affirme-t-on, aime beaucoup le théâtre; mais, parmi les délassements de la scène, il choisit de préférence les plus superficiels. Ce n'est ni la pureté grecque de Racine, ni la profondeur de Corneille, ni l'inspiration de Schiller, ni les vastes conceptions de Shakespeare qui sauront l'intéresser; un vaudeville, une bouffonnerie, un ballet nouveau, de la petite musique de contredanse, de jolies femmes, de la gaîté irréfléchie, voilà les sources suprêmes de ses plaisirs.

Il est bon de dire qu'on s'ennuie beaucoup au palais impérial, attendu qu'on ne sait s'y créer aucune occupation noble et intéressante. Tel maître, tels courtisans. Une lecture sérieuse et poétique, l'étude des hautes questions sociales, l'histoire à son point de vue philosophique, l'avenir des peuples, les devoirs du trône en face de l'humanité, tout cela n'est pas précisément le fait de Nicolas. Il n'a guère lu les *Méditations* de Lamartine que pour les *expurger*, car il s'occupe spécialement de censure avant son avènement, et il a conservé depuis, pour les questions qui s'y rattachent, une sollicitude fort vive.

Au surplus, il a cette politesse souvent expansive dont les nécessités du pouvoir et de la politique donnent fort vite l'habitude. Dans toutes les villes où il passe, à l'étranger, il visite scrupuleusement les musées, les artistes et les ateliers de peinture, et laisse après lui le [illegible] d'un enthousiasme savamment calculé. En Prusse, il embrassera fréquemment les officiers en pleine revue, et les serrera sur son cœur avec une effusion très bien jouée. Il ne manquait jamais de baiser la main du feu roi Guillaume, surtout aux revues de la garde et au balcon royal du château de Berlin, rappelant ainsi aux Allemands ce proverbe sarmate: *Je baise la main que je veux couper.*

Nicolas, dans son intérieur, possède toute la souplesse et la grâce d'un capitaine de Cosaques. Une de ses habitudes de la vie intime, c'est d'avoir dans son cabinet un petit tambour et une petite trompette qui lui servent à appeler ses ministres. S'il éprouve le besoin de voir le comte Czernitschef, ministre secrétaire-d'Etat au département de la guerre et général d'infanterie, il exécute un roulement de tambour, auquel on le dit très expérimenté; mais il donne du cor, s'il s'agit de faire venir le général de cavalerie Benkendorf. Ces allures, qui sentent leur discipline militaire, sont tellement em-

O'Connell à Birmingham.

Après avoir été flatté et défendu dans le parlement par l'aristocratie whig, à Cowent-Garden par la *cotonocratie*, O'Connell vient d'avoir son jour auprès du peuple, auprès du parti populaire et radical de l'Angleterre. Les démocrates de Birmingham ont été, dans l'accueil qu'ils ont fait au *conspirateur* condamné, aussi enthousiastes pour le moins que l'aristocratie et la classe moyenne et libérale de Londres.

Depuis qu'il était à Londres, bien des voix accusaient O'Connell d'avoir abandonné le *repeal*, ce but de toute la vie de l'agitateur. Dans le discours qu'il vient de prononcer, O'Connell a bien prouvé qu'il n'en était rien. Voici un aperçu de ce discours remarquable :

O'Connell commence par déclarer qu'il est toujours repealer ; mais il a changé, dit-il, de direction, ajoutant que le *repeal* est le seul moyen d'empêcher la *séparation* entre l'Irlande et l'Angleterre. Il demande donc la révocation de l'union pour le bien de l'Angleterre même.

Depuis qu'il a été attaqué par le gouvernement, O'Connell n'a cessé de remuer l'Angleterre. Il veut soulever toutes les oppositions anglaises pour se débarrasser du ministère. Il dit aux radicaux de Birmingham : « Nous *vous* assisterons. » Il s'écrie : « D'ici, Anglais, je vous fais appel. levez-vous pour votre liberté! Partout où vous avez combattu, les Irlandais ont été vos auxiliaires dévoués. Nous vous avons aidés à gagner vos batailles, et nous sommes encore prêts à combattre pour vos libertés. Je dis l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande à jamais ! »

Ce discours d'O'Connell est le programme du plan de campagne qu'il se propose de suivre. Après comme avant sa quasi-alliance avec l'Angleterre, il veut le repeal de l'Union ; mais il a vu que l'agitation pacifique de l'Irlande ne suffisait pas : il cherche des auxiliaires en Angleterre, et le succès qu'il a obtenu dans ces derniers quinze jours doit donner à penser à sir Robert Peel. Mais sir Robert ne se doute pas encore que l'injustice qu'il a commise à l'égard de l'Irlande pourra bien trouver sa peine en Angleterre, et remettre les destinées de la Grande-Bretagne entre les mains du *conspirateur* irlandais.

La commission du budget a commencé la discussion sur le budget de la guerre. Elle entendra prochainement M. le président du conseil.

Une circulaire du vorort (directoire suisse) informe les cantons que le gouvernement belge a décidé que les bagages des Suisses qui iraient s'embarquer à Anvers pour l'Amérique, seraient transportés gratuitement sur les chemins de fer. Si ces voies de communication étaient exploitées en Belgique par des compagnies, est-il bien certain que ces compagnies mettraient aussi spontanément ces moyens de transport à la disposition des classes pauvres?

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, vice-président.

Séance du 9 mars.

A une heure, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est adopté.

M. His demande un congé. — Accordé.

M. LEBOBE. La chambre ayant annulé l'élection de M. Charles Laffitte, à Louviers, le collége électoral de cette ville a dû procéder à une nouvelle enquête [illegible] à une nouvelle élection. M. Laffitte réunit toutes les conditions, il a obtenu près de cent voix de plus que son concurrent ; aucune réclamation n'a été annexée au procès-verbal, mais une protestation signée de 43 électeurs a été adressée à la chambre ; M. Laffitte, en conséquence, a été ap-

[illegible] pu s'entendre. (Légère rumeur.)

On a contesté la sincérité de ma première élection, en disant qu'étranger à la localité, je n'avais pu être élu qu'à la suite d'une transaction entre les électeurs de Louviers et moi; mais M. le rapporteur vous a lu des pièces dont il résulte que, dès le 1er et le 9 septembre, il y a eu des négociations pour l'établissement de l'embranchement du chemin de fer de Rouen sur Louviers, que le conseil municipal, dès le mois de novembre, avait voté une subvention en faveur de la compagnie qui voudrait entreprendre les travaux ; la compagnie avait avantage à entreprendre ce chemin, mais elle était épuisée; d'un autre côté, une autre compagnie faisait étudier le terrain dès le mois de novembre. Le bruit s'était répandu qu'un autre allait s'occuper du même travail. C'est alors que je crus devoir intervenir, dans l'intérêt de la compagnie du chemin de fer de Rouen, dans l'intérêt général du commerce et dans celui de la ville de Louviers, qui, plus que toutes les autres cités voisines de la Seine, tirera un avantage de cet embranchement, et aussi dans mon intérêt personnel. Mais il n'y avait en cela je le répète, rien de politique.

M. GRANDIN. J'ai déjà été l'historien de l'élection de M. Charles Laffitte; je serai avec impartialité l'historien de la réélection. Si j'avance un fait inexact, je ne veux d'autre contradicteur que M. Laffitte lui-même.

Louviers désirait un embranchement sur le chemin de fer, et envoya une députation à la compagnie; cette députation fut reçue par M. Charles Laffitte, qui répondit qu'il transmettrait la demande au conseil de la compagnie, mais que d'avance il pouvait dire que l'embranchement ne serait pas entrepris. En effet, une décision en ce sens fut prise quelques jours après par l'administration, et l'on ajouta que, si la ville de Louviers voulait faire voter 1000 fr. pour frais des études nécessaires pour établir le chemin, la compagnie y pourrait envoyer un ingénieur. Voilà les négociations et les études dont M. Laffite a parlé. Ce fut seulement après la promotion de M. H. Passy à la pairie qu'une lettre fut envoyée à un électeur de Louviers pour offrir l'exécution du chemin de fer aux frais de M. Charles Laffite, à la condition qu'il serait porté à la députation; un électeur de Louviers se rendit chez M. Charles Laffitte pour lui demander si la lettre disait vrai. M. Laffitte fit lui-même quelques corrections à la lettre, la parapha, et pendant cinq jours tout Louviers en a pu prendre connaissance au cercle commercial de cette ville. Il existe des copies de cette lettre ; je nommerai qui en a reçu, qui ne possède, si la chambre le désire. (Sensation.)

Depuis l'annulation de l'élection, on tâche de faire oublier ces faits, pour amener la chambre à faire amende honorable.

AU CENTRE. Allons donc? (Rumeurs.)

M. GRANDIN. Tout l'arrondissement de Louviers a été inondé de circulaires, dans lesquelles on appelle la discussion qui a précédé l'annulation de l'élection, « une pitoyable comédie, un charlatanisme misérable. « L'opposition a fait un acte de justice, et les conservateurs acte de pusillanimité. (Rumeurs.) Si l'on voulait empêcher les électeurs de rien promettre à leurs électeurs, la plupart des députés seraient dans un grand embarras; les motifs qui ont déterminé l'annulation ont été profondément absurdes, et les électeurs seraient de pauvres cervelles s'ils retiraient leur confiance à M. Laffitte pour d'aussi pauvres chicanes. (Rumeurs.) »

Cet écrit, c'est M. Ch. Laffitte lui-même qui l'a fait distribuer ; ce fait est notoire à Louviers.

Les journaux de la localité n'ont pas mis moins de cynisme dans leurs articles, où l'on atteste qu'il n'y a pas vingt députés à la chambre qui n'aient été élus pour des motifs personnels.

L'orateur cite encore les procès-verbaux de réunions électorales dans lesquelles un électeur demande si M. Ch. Laffitte est toujours soumissionnaire du chemin de fer, et sur les réponses affirmatives, conclut que la nouvelle élection se fait aux mêmes conditions que la première. Dans une autre séance, plusieurs électeurs ayant voulu que l'on demandât à M. Laffitte s'il maintenait sa promesse d'exécuter le chemin de fer, ce ne fut que devant l'indignation d'une partie des électeurs que le bureau déclara que la question ne serait pas posée.

L'orateur termine en rappelant les paroles de M. Dupin à la séance où l'élection de M. Laffitte fut annulée ; il maintient la vérité des faits qu'il a annoncés ; si l'on en veut la preuve, si l'on ordonne une enquête, il est prêt à tout prouver.

M. CHARLES LAFFITTE. Je ne puis répondre que des écrits émanés de moi ; je n'ai jamais fait de lettres anonymes, et je n'ai jamais eu le talent d'écrire dans un journal.

M. DE GASPARIN. Je ne veux dire qu'un mot sur la prétendue contradiction qu'on voudrait trouver à valider aujourd'hui l'élection de M. Laffitte après l'avoir annulée il y a un mois. Les deux actes me paraissent, à moi, pouvoir [illegible] vous soumettre?

L'honorable membre qui vient d'occuper la tribune a reconnu lui-même que rien n'était changé depuis le vote de la chambre, et qu'à cette époque l'élection avait dû paraître le résultat du marché.

On a été plus loin ; on a offert de soumettre à la chambre le marché formulé, écrit, débattu, signé de la main du candidat. Ainsi, ce qui n'était qu'une présomption est maintenant un fait certain.

Que le collége électoral de Louviers, offensé par la décision de la chambre, ait déclaré qu'il persistait, peu vous importe, la chambre ne peut se rétracter.

On nous parle d'indignité personnelle. Eh ! Messieurs, s'agit-il ici de personnes? S'agit-il d'opinions? Il s'agit de l'acte (Très bien), de l'acte vicié dans son principe du plus capital des vices, l'immoralité.

Les électeurs sont souverains, mais ils sont souverains dans l'exercice loyal et honnête de leur droit ; ils sont souverains pour donner leurs suffrages suivant leurs sympathies, mais non pour le vendre dans leur intérêt. (Très bien!)

Là s'arrête le pouvoir des électeurs, Messieurs; là commence le vôtre; il ne s'agit pas ici de la liberté des électeurs, il s'agit de la moralité du corps représentatif.

Ce droit, j'en tombe d'accord, vous ne devez pas l'exercer légèrement, mais vous avez reconnu dans le fait qui vous est soumis un acte de corruption; vous avez accompli un acte de moralité, vous devez persister lorsque les électeurs persistent.

Dans un pays voisin, Messieurs, lorsqu'une élection a été annulée par des causes analogues, si le corps électoral a persisté, le dernier mot en est toujours resté au corps souverain. Le parlement est allé plus loin; il a déclaré que lorsqu'une élection a été annulée pour manœuvres frauduleuses, le député frappé ne pouvait point être réélu pendant la législature.

Il faut espérer, Messieurs, que nous n'en serons pas réduits à cette nécessité, que les électeurs rentreront en eux-mêmes, et comprendront que le droit de donner des législateurs à son pays n'est pas une propriété personnelle, mais une fonction de l'Etat, que ce droit n'est pas le leur, mais celui de tous. (Très bien !) C'est par ces motifs, Messieurs, que je demande l'annulation de l'élection.

M. CHARLES LAFFITTE. — Messieurs, on a dit qu'il existe un écrit signé par moi, qu'il a été vu.......

M. GRANDIN. Je demande la parole. (Interruption.) L'écrit a été paraphé par M. Charles Laffitte. (Nouvelle interruption.)

M. CHARLES LAFFITTE se plaint des attaques dont il est l'objet, et dit que tant qu'il restera dans la chambre, il doit protecteur en faveur de l'indépendance du collége électoral de Louviers. (Aux voix ! aux voix ! au centre.)

M. GRANDIN répète mot pour mot ce qu'il a déjà dit à la tribune et demande à être mis à même de prouver les faits qu'il a avancés. (Longue agitation.)

M. LEBOBE. Je ne conteste pas les principes posés par M. O. Barrot, mais l'honorable préopinant s'est trompé quand il a dit que des faits pareils s'étant passés en Angleterre, le dernier mot est resté au parlement. (Bruit. Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau ayant proposé la validation de l'élection, c'est cette proposition que je dois d'abord mettre aux voix. (Réclamations.)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Lors de la première élection de M. Charles Laffitte, c'est l'annulation qui a d'abord été mise aux voix.

Après quelques nouvelles explications échangées, la validation de l'élection est mise aux voix.

Le centre se lève pour ; la gauche, le centre gauche et une partie de la droite se lèvent contre.

A la seconde épreuve, l'annulation de l'élection est prononcée. (Longue agitation ; la séance est un moment suspendue.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les fortifications de Paris.

M. ARAGO. J'ai dit, Messieurs, que la fortification de Paris serait le palladium de la défense de la France. Je ne viens donc pas appuyer les pétitions, et demander que les fortifications soient abattues; si j'ai demandé la parole, c'est qu'on a mis en discussion des faits, qu'on a nié des chiffres que j'ai publiés. Je viens montrer que, dans le rapport de la commission, il n'y a pas une seule proposition qui ne soit susceptible d'une rectification.

On dit, dans le rapport, qu'il n'est pas besoin de s'occuper des motifs qui ont amené le vote des fortifications; je ne suis pas de cet avis. Une loi, en général, doit être observée; peu importe que ceux qu'elle regarde la trouvent juste ou non. Il n'en est pas ainsi de la fortification de Paris; il faut, évidemment, que tous ceux qui sont appelés à s'en servir y aient confiance.

[illegible] l'empereur, que sa famille elle-même ne saurait s'y soustraire. [illegible] manifester une volonté différente [illegible] la volonté du maître a toujours comme un air de [illegible] visites, tout est réglé dans la famille im[illegible] comme dans l'ordre du jour d'une caserne [illegible] ordon[illegible] le czar exigeant de sa femme une continuelle représentation [illegible] inexorable de fêtes et de cérémonies, a exposé la [illegible] l'impératrice, sans pour cela se résoudre à violer ce qu'il appelle [illegible] préceptibles et sacrés de l'étiquette souveraine. Mais celui de tous les princes qui souffre le plus de cette discipline implacable, c'est, sans contredit, le duc de Leuchtenberg, élevé dans les habitudes douces et bienveillantes des familles princières de l'Allemagne, et transplanté tout-à-coup dans l'atmosphère morne et glacée du palais impérial.

Il s'est plus d'une fois souvenu, depuis son mariage, de [illegible] liberté [illegible] et de la vie un peu bourgeoise de son intérieur bavarois. Et, à ce propos, on a voulu mettre en doute que les rapports entre le duc de Leuchtenberg et l'empereur ne fussent souvent devenus à Saint-Pétersbourg d'une nature assez délicate ; le fait est positif : le duc de Leuchtenberg a été plusieurs fois [illegible] pour n'avoir pas boutonné son habit selon les réglements. Le czar trouvait également que c'était, de la part du jeune duc, une lèse-majesté flagrante que de passer dans les appartements de la princesse et de s'asseoir à côté d'elle en robe de chambre. Mais que devint Nicolas, surprenant un jour le jeune époux fumant auprès de sa femme! Les réprimandes ne cessaient que pour recommencer le jour suivant, [illegible] à chaque instant de nouvelles révoltes et de nouvelles scènes. L'empereur ménage fort peu ses expressions ; on l'a vu accabler des généraux, des princes, de vieux serviteurs de duretés cruelles ; il a le mauvais goût de se croire toujours à la parade. C'est assez dire tous les affronts que le pauvre duc de Leuchtenberg a été forcé de dévorer, et surtout de dévorer en silence. Un mot qu'il prononça dans une occasion récente caractérise tout à fait cette situation si différente de celle qu'il avait en Allemagne, et qu'il ne cesse de regretter chaque jour. Il était question de quelques ouvertures faites aux Bourbons de la branche aînée pour marier le duc de Bordeaux avec une fille de l'empereur, tantôt la grande-duchesse Olga, tantôt la grande-duchesse Alexandra. Ce projet ayant échoué, le duc de Leuchtenberg dit à un légitimiste français : « Que le duc » de Bordeaux rende grâces au Ciel de ne pas venir partager la cage où » je végète. » Il y a plus : ses lettres à ses amis de France et d'Allemagne portent toutes, avec la date de Saint-Pétersbourg, les traces d'une mélancolie profonde ; seulement on voit que ses lettres n'ont pas été transmises par la poste, mesure prudente contre les effractions que se permet la police russe sur toutes les correspondances destinées à l'étranger ou qui en viennent. Les lettres de Paris surtout sont soumises à un contrôle particulier.

Depuis quelques années, les facultés de l'empereur Nicolas, sans baisser sensiblement, ont pris néanmoins une teinte d'acrimonie plus marquée que dans le commencement de son règne. Il est devenu sombre et morose. Il se plaint amèrement d'avoir été calomnié par ses ennemis politiques. Cette pente aux idées noires lui est commune avec l'empereur Alexandre, l'empereur Paul, et presque tous les Romanoff. C'est une maladie qu'ils se transmettent par héritage, et dont ils ressentent les premières atteintes à certaine époque de leur vie. Une inquiétude sourde, irritante, fait un besoin à Nicolas du mouvement et des voyages. Il voyage vite et souvent. Le repos lui pèse ; la réflexion l'oppresse ; le recueillement le rendrait fou. Le sang de ses devanciers, mal effacé des marches de son trône, lui inspire de secrètes terreurs. Des gardes cosaques dorment la nuit en travers de la porte de sa chambre à coucher. Il résulte, pour lui, de ce penchant, des préoccupations de police qu'il pousse jusqu'à établir l'espionnage au sein de son propre palais, parmi les membres de sa famille, système dépravant et corrupteur, qui s'étend de là sur tout l'empire et même à l'étranger.

L'impératrice Alexandra est encore, à quarante-quatre ans, une belle personne, un peu svelte, un peu pâle, un peu mélancolique, mais d'une prestance et d'un regard fort remplis de majesté. On dit qu'elle a beaucoup aimé son auguste époux, sans convoiter toutefois la moindre part aux priviléges suprêmes de la couronne. Les catastrophes dont elle a été témoin, l'avénement sanglant de l'empereur Nicolas, la mort si triste et si subite d'Alexandre, lui ont occasionné un tic nerveux et ont répandu dans ses traits comme dans son humeur, un certain cachet de sévérité qui se trouvait déjà dans la physionomie de Frédéric Guillaume III, son père. La représentation perpétuelle où son époux l'oblige, ainsi qu'une passion presque frénétique pour la valse et la mazurque, ont fini par altérer sa santé, au point que les médecins lui ont conseillé les eaux d'Ems, et lui ont interdit tout excès de danse à l'avenir. On prétend même que les prescriptions, ou pour mieux dire les prohibitions d'Esculape, se sont étendues beaucoup plus loin encore, et que les ordonnances obligeant le czar autant que son auguste épouse, il s'ensuit que l'empereur n'observe plus aussi scrupuleusement que jadis la fidélité conjugale. Mais à ce propos, on ne saurait rendre assez à Nicolas la justice qui lui est due. Sauf quelques hommages, furtivement adressés à une princesse d'une beauté fameuse, on peut dire que l'empereur est exempt de tout reproche, et que jamais influence féminine dans les affaires politiques ne s'est fait sérieusement sentir à la cour du czar. Quant à la princesse dont il est ici question, on ne peut nier que sa faveur n'ait brillé d'un assez vif éclat. Elle était alors dame d'honneur de l'impératrice. Madame la princesse Urussof, aujourd'hui princesse Léon Radzivil, fut sans contredit le type achevé de la beauté russe. On ne vit jamais éclat plus pur, ni plus éblouissante fraîcheur. Ses cheveux tombaient par masses souples et prodigues sur des épaules arrondies selon toute la richesse du galbe antique. Ses yeux surtout, de grands yeux bleus pleins de lumière et de caresses, exerçaient autour de leurs rayons une magnétique puissance. C'était l'épanouissement de la forme, même au-delà des bornes du goût sévère que la beauté plastique doit respecter, mais que la volupté peut franchir. Depuis 1833, la princesse Urussof est mariée au prince Radzivil, de l'ordinat de Kleck, capitaine de cavalerie et aide-de-camp de l'empereur. La chronique n'en dit pas davantage. Mais, plus récemment, les méchantes langues de Saint-Pétersbourg ont répandu le bruit d'une faveur nouvelle, dont elles désignent l'objet charmant sous un pseudonyme assez pittoresque ; elles l'appellent *Madame de Pompadour*. Quant à la belle princesse de Woronzow, nous ne la citerons que pour mémoire.

[illegible] puisse lancer des bombes jusque dans l'intérieur de Paris. M. Allard a dit qu'aucun fort ne pourrait faire arriver une bombe jusqu'au Louvre. C'est une erreur, je le répète ; car il n'est pas, au contraire, un seul des forts qui ne puisse le faire : c'est ainsi que le fort de Charenton peut lancer des projectiles à 2,400 mètres de l'enceinte, celui de Romainville à 2,600, celui d'I[illegible] à 2,500, et ainsi des autres.

On a dit, Messieurs, que les mortiers étaient aussi dangereux pour ceux qui les lancent que pour l'ennemi. Mais des mortiers de ce genre ont été lancés à Cadix et à la Fère, et jamais aucun n'a éclaté. Un mortier, il est vrai, a éclaté au siége d'Anvers, mais ce mortier était de ceux que fait fondre M. le général Paixhans. (Hilarité.)

On allègue que des forts on ne voit pas la ville, mais qu'importe? La bombe lancée en sera-t-elle moins destructive? Or, les forts, je l'ai établi, peuvent tous jeter des bombes dans Paris à une distance très considérable du mur d'octroi.

On dit que le gouvernement ne fera jamais tirer sur Paris ; mais on tire en ce moment sans doute sur Alicante ; sous la révolution on a tiré sur Lyon ; quand Henri IV, quand la Bastille ont tiré, se préoccupait-on s'il y avait là des amis ou des ennemis?

L'orateur rappelle les circonstances qui ont précédé la prise de la Bastille, qui fut attaquée parce qu'on y plaçait des canons. Ceux qui l'ont prise ne s'occupaient guère de Marmontel, de Voltaire, de Bernard, de Palissy, comme l'a dit M. Allard.

M. le rapporteur ajoute : Pourquoi le fort de Vincennes n'a-t-il jamais excité de défiances? On procède par interrogation. Ceci me rappelle la réponse faite par un philosophe à une interrogation :

« Pourquoi, lui disait-on, le cheval, quand il est poursuivi par le loup, est-il plus agile! — C'est peut-être, répondit-il, parce que ce n'est pas vrai. » (Rires.) Eh bien! il est inexact que jamais on ne se soit défié du fort de Vincennes, et en l'an II, la population s'émut à la nouvelle qu'on en faisait un vaste dépôt d'armes. Il fallut que la garde nationale intervînt pour arrêter le mouvement de la population.

Est-ce qu'il n'est jamais arrivé que dans un siége les bourgeois aient été plus utiles que les soldats? La bourgeoisie n'a-t-elle pas plusieurs fois empêché des citadelles d'être rendues?

Savez-vous ce que le général Carnot pensait des citadelles : « Une citadelle, dit-il, loin de nuire aux ennemis du dehors leur est favorable ; une citadelle est une monstruosité dans un pays libre. »

J'ai regretté de voir l'honorable général Paixhans dire à la tribune que nous sommes débarrassés de la fantasmagorie des bombardements.

M. PAIXHANS. Je le maintiens.

M. ARAGO. Alors vous avez changé d'opinion.

Lors de la discussion de la loi de 1841, M. Paixhans, combattant les objections tirées des horribles conséquences d'un bombardement par une armée ennemie, dit :

« On dit qu'un grand nombre de places ont été bombardées sans souffrir beaucoup, et l'on cite Bruxelles ; mais on oublie de dire qu'à Bruxelles 3,800 maisons ont été brûlées, et que 40 millions ont été nécessaires pour réparer ce désastre ; ce serait bien pire à Paris. » (Rires.)

M. PAIXHANS. Ce n'est pas par des erreurs que je veux combattre M. Arago. Je dois dire que les chiffres apportés à la tribune sont vrais, parfaitement vrais ; mais je ne saurais partager son opinion sur les conséquences qu'il en fait découler. Quand M. Arago, en défendant l'enceinte continue, a trouvé que le bombardement par l'ennemi était peu dangereux, j'ai combattu son opinion. Je suis beaucoup plus inquiet que lui sur des bombardements, quand ils se font de près et par une armée qui nous enveloppe ; mais ce que j'ai dit, et ce que je répète encore, c'est qu'un malheureux despote qui est dans un fort à 6,000 mètres, ne peut être dangereux.

Je dois ajouter encore, puisque l'occasion s'en présente, que le mortier dont a parlé M. Arago n'a pas éclaté à Anvers, mais dans des expériences scientifiques où les choses avaient été portées à l'extrême.

M. ARAGO persiste à n'être pas d'accord avec le général Paixhans sur la différence qu'il voit, sous le rapport du danger, entre les bombardements à grande ou à petite distance ; car quand la bombe tombe, peu importe qu'elle vienne de près ou de loin.

Le rapport, continue M. Arago, dit dans un endroit que les forts sont nécessaires pour éloigner le bombardement, que c'est là leur grande utilité ; ailleurs il dit que les bombardements ne sont pas à craindre, qu'ils ne font qu'irriter les défenseurs et causent plus de peur que de mal. Cela est contradictoire.

Les raisonnements de la commission sont comme les forts détachés ; ils se précèdent, et ne se soutiennent pas. (Hilarité.)

Le rapport de la commission, je dois l'avouer, m'a plus d'une fois stupéfié. On a voulu me forcer à tout dire à la tribune ; je le dirai sans aucune espèce de ménagements.

Lorsqu'il fut question, en 1831, de construire des fortifications autour de Paris, M. le général Valazé, qui m'honorait de son amitié, me confia son chagrin d'être obligé de construire autour de Paris des forts qui ne seraient pas utiles à la défense de la ville. Je lui demandai les documents nécessaires pour combattre ce projet. Il me les envoya par son aide-de-camp.

M. ALLARD. Si c'est moi que M. Arago veut désigner, je dois déclarer que c'est une erreur. (Très bien !)

M. ARAGO. Oui, très bien, si cela est vrai. (Bruit.) J'ai rappelé dernièrement ce fait à l'honorable M. Paixhans lui-même. Ces documents me furent envoyés par un aide-de-camp. Je fis des articles qui, insérés dans le *Courrier*, déplurent à M. le maréchal Soult ; je dis alors que ces articles étaient de moi, et laissai croire que des articles faits par l'aide-de-camp étaient de moi.

M. ALLARD. Aide-de-camp du général Valazé à l'époque dont M. Arago vient de parler, personne ne peut mieux que moi donner des explications sur ces faits. M. Valazé tenait beaucoup à l'enceinte continue. Il fit étudier la position de Montmartre, afin de montrer que les forts étaient une entreprise inutile et inopportune ; il y avait de la répugnance de sa part à s'occuper de ces travaux ; mais je ne puis croire qu'il ait communiqué à M. Arago des documents qu'il ne devait pas communiquer. (Agitation.)

M. ARAGO répond quelques paroles que nous n'entendons pas.

VOIX. Le discours!

L'orateur, reprenant son discours, rappelle les paroles de M. Guizot : « Je me préoccupe plus de l'intérieur que de l'extérieur », et dit que les nouvelles rues qu'on trace dans Paris sont disposées non pas pour la plus grande facilité des communications, mais par des raisons stratégiques, et ajoute qu'il est prêt à fournir des preuves de ce qu'il avance. (Bruit.)

On a l'air de tout préparer dans la ville de Paris pour le combat ; lorsqu'on discute l'ouverture d'une rue, on ne se préoccupe pas de considérations commerciales, mais de considérations politiques. Il est question d'agrandir une mairie, il faut abattre des maisons, et j'ai dans les mains des lettres qui attestent qu'on se préoccupe particulièrement de considérations stratégiques pour les forts. On a sollicité l'adhésion de membres de cette chambre en faisant une question dynastique, en disant qu'il fallait être ou n'être pas. (Interruption au centre. — Une voix : Les noms !) Je ne veux pas citer les personnes, mais seulement les faits. M. le rapporteur a dit qu'il avait éclairé la question.

La question principale, continue l'orateur, n'a pas été traitée, celle de sa-

[illegible]

M. DE LA BOURDONNAYE. Je demande la parole contre la clôture. Il est un point qui n'a pas été discuté. M. le président du conseil a dit à la tribune que le système de défense du royaume va être changé. Cette question n'a pas été traitée devant la chambre. (Vociférations au centre.) Il y a aussi des pétitions qui ont demandé la révision de la loi. (Interruption bruyante.)

La chambre consultée déclare qu'elle entend clore la discussion générale.

L'orateur quitte la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Les pétitions qui ont demandé la démolition des fortifications de Paris n'ayant été appuyées par personne, la chambre n'a pas à s'en occuper.

L'ordre du jour étant proposé par la commission sur les autres pétitions, l'ordre du jour doit avoir la priorité.

M. LHERBETTE a la parole sur l'ordre du jour ; les cris d'impatience des centres l'empêchent de se faire entendre.

M. DUPIN. Si l'ordre du jour était mis aux voix, je voterais pour l'ordre du jour, mais il s'agit ici d'une proposition sur un fait à venir. Le gouvernement dit qu'il n'armera pas les forts sans une loi, je demande donc la question préalable.

(Bruit ; longue agitation.)

M. LHERBETTE. Le gouvernement a promis de s'adresser à la chambre pour armer les forts, mais il ne le fera que s'il a besoin d'argent ; or, le non-armement n'est pas seulement une question d'argent, c'est une question de sécurité personnelle...

Les cris : aux voix! aux voix ! couvrent la parole de l'orateur.

La question préalable est mise aux voix et adoptée.

Après quelques observations de M. Dumon, ministre des travaux publics, et de M. Combarel de Leyval, il est décidé que la chambre continuera lundi à une heure la discussion de la loi des patentes.

La chambre se sépare dans une vive agitation ; il est six heures un quart.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 7 mars de la chambre des communes, sir Robert Peel, interpellé par M. Labouchère, a confirmé la rupture annoncée par M. Guizot des négociations entamées pour amener un traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

« Pour faire un traité de commerce, a dit sir Robert Peel, on sait qu'il faut le consentement des deux parties. Si des obstacles sont survenus, ce n'est pas le gouvernement britannique qui les a élevés. Le gouvernement français était libre de donner sa signature ou de la refuser. Aujourd'hui, les dispositions du gouvernement français sont telles, qu'il n'y a aucune probabilité que des réductions de droits commerciaux puissent être effectuées. »

— Une grande démonstration en faveur de l'Irlande a eu lieu à Birmingham, mercredi dernier 6 mars. O'Connell est arrivé en ville à onze heures. A une heure, il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, lieu fixé pour le meeting. Le milieu de la salle était occupé par le peuple, qui se tenait debout ; aux galeries de côté se trouvaient assis les personnages marquants de la ville et un grand nombre de dames. D'immenses applaudissements ont accueilli le grand agitateur à son entrée dans la salle. Invité par le président à prendre la parole, et monté sur la plate-forme d'où il dominait l'assemblée, il commence en ces termes :

« Je suis venu à Birmingham pour deux raisons, d'abord pour vous témoigner toute la reconnaissance que m'inspirent les sympathies manifestées par l'Angleterre en faveur de l'Irlande. A ces sympathies vient se joindre la promesse d'un appui précieux pour l'avenir, et cette promesse double ma gratitude. Quel bonheur pour moi de pouvoir porter aux Irlandais, mes frères, l'assurance que désormais il n'y a plus de différence entre l'Anglais et l'Irlandais, et que nous commençons à nos comprendre, à nous aimer, à fraterniser ! (Applaudissemens.) Je suis venu en outre pour m'entendre avec vous sur les moyens de fonder l'union des deux pays et de donner aux saints principes de la démocratie toute leur puissance et toute leur force. Oui, je viens essayer de combiner les deux peuples et je ne parle pas ici des classes privilégiées, elles n'ont rien de commun avec le peuple ; elles ont fait les lois dans un tel esprit que, loin de tendre à protéger le peuple, les lois tendent à enrichir toujours le riche et à appauvrir le pauvre. »

Après ce mode, O'Connell s'attache à démontrer que ce qu'il demande avec le peuple irlandais, ce n'est point la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre, mais simplement un parlement local siégeant à Dublin, seul moyen, selon lui, de prévenir une séparation absolue. Il déclare qu'il désespère moins que jamais du salut de sa patrie, depuis les déclamations qui ont résonné à ses oreilles dans Covent-Garden et Birmingham. Il promet au peuple anglais l'appui de l'Irlande pour l'obtention du suffrage universel, à la condition que le peuple d'Angleterre aide le peuple irlandais à obtenir ce qu'il désire, c'est-à-dire un parlement local à Dublin.

O'Connell termine ainsi :

« Ce n'est qu'après m'être vainement adressé aux whigs et aux tories pour que justice fût rendue à l'Irlande, que j'ai invité le peuple irlandais à se rallier autour de moi et à demander le repeal. Quant à vous, hommes de Birmingham, vous pouvez vous attendre, après ce qui vient de se passer à Dublin, à voir les institutions et les libertés les plus précieuses successivement attaquées par le gouvernement tory. Voulez-vous prévenir ces malheurs? ralliez-vous à l'Irlande, et faites cause commune avec elle. (Applaudissements prolongés.)

A la suite de ce discours, l'assemblée a adopté une pétition à la chambre des communes, dans laquelle, après s'être plaint que les amis du peuple, dans le parlement, ne cherchent pas à remettre en vigueur cet ancien principe que la question du soulagement des souffrances populaires doit précéder le vote des subsides, les pétitionnaires prient instamment la chambre des communes de faire tous ses efforts pour mettre un terme aux souffrances du peuple irlandais.

RUSSIE.

Nous trouvons dans les journaux allemands les nouvelles suivantes :

Plusieurs bâtiments sous pavillon turc viennent d'être capturés. Ils avaient à bord des armes et des munitions pour les insurgés de la Circassie. A Constantinople, on regarde toujours les Circassiens et les autres tribus des montagnes comme sujets turcs : ceux-ci, de leur côté, n'ont pas cessé de reconnaître le protectorat du sultan. Aussi croit-on savoir que les ministres turcs ne sont pas restés étrangers à ces expéditions. On prétend même en avoir trouvé la preuve à bord des bâtiments. Au reste, les montagnards se procurent encore des armes d'un autre côté. On assure en avoir vu dans leurs mains de fabrique anglaise. Quoi qu'il en soit, la Russie s'est adressée à cet égard à la Porte et lui a fait des représentations énergiques. Elle insiste pour le maintien strict du traité des Darda-

[illegible] ment servien, en faveur des conjurés appartenant à des familles distinguées pour obtenir qu'ils ne fussent pas condamnés à la peine de mort, mais seulement bannis de la Servie. Toutefois, le gouvernement servien ne paraît guère disposé à accueillir cette intercession.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Courrier Francais*, abordant la question des chemins de fer, reproche au ministère d'éluder l'initiative, de recevoir et de ne pas donner le mouvement, de balancer entre l'exécution par l'Etat et l'exécution par les compagnies, tantôt se laissant mettre le pied sur la gorge par les compagnies, et leur payant chèrement la rançon de son inertie, tantôt boudant les compagnies sans déployer plus d'activité. « Si notre situation était » normale, dit le *Courrier*, ce serait à l'Etat à exécuter ; il ne peut y » avoir qu'une opinion. Cependant, nous ne saurions exagérer l'engoûment de la théorie jusqu'à trouver bon que l'Etat empêche de faire » lorsqu'il ne fait rien. C'est manquer de l'esprit pratique, que de prétendre lier les mains à tant de monde, parce que l'Etat se croise les bras. » Nous ne poussons pas aussi loin le respect du sabbat gouvernemental, » et nous refusons de dire : *Périssent les chemins de fer plutôt qu'un » principe !* ».

— Le *Siècle* examine *in extenso* les bruits de conspirations militaires qui ont couru ces jours derniers. Il ne croit pas à la réalité de ces machinations. « L'armée sait, dit-il, que l'opposition parlementaire se déclarerait contre tout 18 brumaire, qu'il partît d'en bas ou d'en haut, et l'armée n'entreprendrait pas un mouvement désavoué d'avance par *les représentants les plus sincères du sentiment national*. Seulement, le gouvernement doit être convaincu que tout pouvoir qui voudrait tourner l'armée contre nos institutions, n'aurait plus d'armée à l'instant même. »

— Le *Siècle* revient ce matin sur le nouvel acte de corruption électorale qu'il signalait hier. Au moment où le collége de Marseille qui envoie M. Berryer à la chambre, allait voter, une dépêche télégraphique, publiée et affichée, annonçait que la loi des ports venait d'être présentée à la chambre et que *Marseille y était comprise pour vingt millions*. Ainsi, dit le *Siècle*, les ministres qui ont voté pour l'annulation de l'élection de M. Charles Laffitte, viennent de renouveler, pour leur propre compte, le fait qui lui était reproché, avec la circonstance aggravante d'une audacieuse publicité, et en lui imprimant la gravité qui s'attache à tous les actes émanant des hommes placés à la tête de l'Etat.

— Le *Journal des Débats* continue sa polémique avec ce qu'il appelle les journaux de M. Thiers.

Le même journal reproche amèrement à la vieille opposition d'avoir fait cause commune avec les légitimistes, dans la réélection des *flétris*. Cette feuille a tort d'oublier qu'en pareille circonstance les ministériels se sont plus d'une fois ligués avec ces mêmes hommes, et qu'*in petto* ils n'y renoncent pas sans doute pour l'avenir.

Faits divers.

Nos lecteurs se rappellent que l'honorable M. de l'Espée avait saisi la police correctionnelle d'une plainte en diffamation contre le journal le *National*. La 8e chambre condamna M. Peyrot, gérant du journal poursuivi, à deux mois de prison, 4,000 fr. d'amende et 6,000 fr. de dommages-intérêts envers M. de l'Espée. M. Peyrot interjeta appel de ce jugement. Hier la cour royale (chambre des appels de police correctionnelle) l'a confirmé purement et simplement.

— D'après un journal du soir, quelques émigrés italiens, résidant à Paris, tels que le lieutenant-général Pepé, le général Busi, les comtes Mamiami et Lovatelli, Amari, Canuli, Crema, Leopardi, Montallegri, Robecchi, Gonna, auraient été avertis que le gouvernement français connaissait les menées de M. Mappini (chef de la Jeune-Italie), tendant à insurrectionner la Péninsule italienne, et on leur aurait donné l'avis bienveillant de ne pas prendre part à des actes qui pourraient les compromettre.

— Par délibération de la société d'émulation du Jura, doit être érigée, sur le tertre qui domine le village de Quintigny, une colonne portant cette inscription : AU BON CHARLES NODIER !

— Le roi de Wurtemberg est dans un état de santé qui donne des inquiétudes.

— Après trente ans de service, le sergent Niclot vient de quitter Toulon, avec la pension de 250 fr. que lui allouent les règlements militaires. En voyant partir ce doyen du régiment, qui y était fort aimé, les sous-officiers du 36e régiment de ligne ont ouvert une souscription dont le produit a été adressé au maire de la commune où Niclot va finir ses jours. En y arrivant, il y trouvera une chaumière et un mobilier modestes achetés au nom de son régiment.

— Les débris du pont de Beaucaire sont venus, dans la matinée du 29, briser le pont de bateaux d'Arles. La malle-poste, qui traversait, en ce moment, le pont, n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit du postillon, Jacques Roche. Deux barques à traille ont été immédiatement établies, et le passage a pu être continué.

— On lit, dans le *Constitutionnel*, que les élèves de l'Ecole-Polytechnique viennent d'être consignés pour quinze jours. La cause de cette rigueur serait dans la démarche faite, par 250 d'entre eux, en souscrivant, individuellement, pour l'épée d'honneur destinée à M. Dupetit-Thouars.

— Le *Journal du Hâvre* parle d'un voyage que ferait le roi Louis-Philippe avec sa cour, en Angleterre, vers le mois de septembre, pour rendre visite à la reine Victoria. Cette entrevue n'aurait pas lieu à Londres, mais à l'île de Wight.

— L'article 1er du projet de loi de conversion et d'emprunt, présenté par le cabinet belge, vient d'être adopté à l'unanimité par la chambre des représentants dans la séance du 7 mars. Cet article est ainsi conçu : « Le gouvernement est autorisé à effectuer le remboursement au pair des titres non encore amortis et des inscriptions nominatives de l'emprunt de 100,800,000 fr., à l'intérêt de 5 pour 100, contracté en vertu de la loi du 16 décembre 1831. » L'article 2, qui a été voté à la même séance, porte que les porteurs de titres et les propriétaires d'inscriptions nominatives dudit emprunt auront la faculté d'en réclamer la conversion au pair en rentes à 4 1/2 pour 100.

— fin cour. | 82 85 | 82 95 | 82 75 | 82 75 | 82 6 | 87,00, 88,00.
— en liquid. | » » | » » | » » | » » | » 5 | **LILLE.** — Colza, 78,50 à 00,00; œillette rousse, 00; lin, 71,75 à 00,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

8 Mars.			9 Mars.		
Arrivages	1007 q.	09 k.	Arrivages	1131 q.	80 k.
Ventes	1237	02	Ventes	1128	83
Restant	8857	76	Restant	8890	73
Cours moyen		37,40	Cours moyen		37,63
Cours-taxe		36,89	Cours-taxe		36,90

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	15 q.	13 k.	44,60 à 54,75	Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	266	99	37,00 à 38,85	1re	51	81	38,20 à 00,00
2e	79	09	36,30 à 36,95	2e	21	98	36,95 à 00,00
3e	61	07	29,30 à 33,10	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	4	79	23,50 à 00,00	4e	9	42	23,55 à 00,00
At.	460	35	27,40 à 38,85	At.	887	03	36,30 à 38,26

ROUEN, 8 Mars. — Farine, 1re : 35,85; 2e : 35,22; 3e : 34,40.

CAMBRAI, 6 Mars. — Farine, 1re : 34,00; de à la grosse : 33,50; 2e : 32,50; 3e : 21,00.

BEAUNE, 2 Mars. — Farine de froment : 40,80. — Farine de maïs : 15,25 l'hect.

GRAY, 2 Mars. — Farine, 1re : 40,80; 2e : 37,00; 3e : 27,20.

Issues de froment (les 100 kil.).

PARIS, 9 Mars. — *Cours commercial.* — Son : 7,25 à 7,50. — Mouture : 8,50 à 9,00. — Recoupe : 10,50 à 11,50. — Remoulage : 13,00.

CAMBRAI, 6 Mars. — Son : 10,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 9 Mars. — *Cours commercial.* — Froment de choix, l'hectolitre 1/2 de 115 à 116 kil. : 30,50 à 31,00; — do Picardie, 115 kil. : 29,00 à 29,50; — do ordinaire 112 kil. : 28,00 à 28,50. — Seigle, 106 à 110 kil. : 17,00 à 17,50. — Orge, de 91 à 93 kil. : 16,50 l'hect. hors barrière. — Avoine, les 3 hect., de 150 kil. : 25,50 à 26,00; — do de 145 kil. : 24,75 à 25,00; — do de 140 kil. : 24,00 à 24,50; — do de 135 kil. : 22,75 à 23,50. — Les froments, sans variation, ont donné lieu à des affaires peu actives; il ne se fait point d'arrivages, et les moulins sont tenus dans l'inaction par la crue des eaux. — Les orges disponibles sont très rares.

BRAY-SUR-SEINE, 8 Mars. — Froment, 1re : 18,66 et 19,33, sur échantillon; 2e : 18,00 à 18,33,00; 3e : 17,66 à 18,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 9,66 à 10,33. — Méteil : 14,00 à 14,66. — Avoine : 6,66 à 7,00. — Mouture : 12,00 à 12,66.

ROUEN, 8 Mars. — Froment, 1re : 20,50; 2e : 20,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,50 à 11,00. — Avoine : 7,50 à 9,00.

MONTIVILLIERS, 7 Mars. — Froment, les 100 kil. : 27,50. — Avoine, l'hect. : 6,50.

BONNÉTABLE, 5 Mars. — Froment : 18,90. — Méteil : 17,35. — Seigle : 15,50. — Mouture : 15,00. — Maïs : 11,50. — Orge : 13,25. — Avoine : 8,00.

BOURBOURG, 5 Mars. — Froment : 19,65. — Seigle : 12,15. — Escourgeon : 12,04. — Avoine : 6,34. Approvisionnement ordinaire. Hausse de 0,06 sur le froment, et de 0,01 sur le seigle. Sur l'escourgeon, baisse de 0,27, et sur l'avoine, de 0,39.

BEAUNE, 2 Mars. — Froment, 1re : 20,75; 2e : 20,00; 3e : 18,75. — Méteil : 14,50 à 16,25. — Seigle : 12,50 à 13,75. — Orge : 12,50 à 14,00. — Maïs : 18,00 à 20,00. — Avoine : 12,75 à 14,50.

GRAY, 2 Mars. — Froment, 1re : 20,50; 2e : 19,00. — 3e : 17,25. — Seigle : 12,50 à 13,50. Orge : 10,90 à 12,00. — Avoine : 7,85 à 8,85.

BESANÇON, 5 Mars. — Froment : 20,25. — Avoine nouvelle : 9,30.

MONTOIRE, 6 Mars. — Froment : 19,64. — Méteil : 17,55. — Seigle : 14,25. — Orge : 13,00. — Avoine : 7,35.

CLOYES, 7 Mars. — Froment : 19,50. — Méteil : 16,50. — Orge : 12,25. — Avoine : 7,86.

PAU, 4 Mars. — Froment : 24,53. — Maïs : 14,20. — Avoine : 11,20.

Légumes secs (l'hect.).

PONTOISE, 2 Mars. — Haricots : 18,40. — Pois : 16,00. — Lentilles : 28,00.

ROUEN, 8 Mars. — Haricots : 20,00 à 21,00. — Fèves : 23,00 à 24,00. — Lentilles : 30,00 à 32,00. — Pois : 15,00.

CHATELLERAULT, 7 Mars. — Haricots rouges : 21,30 à 21,50. — do blancs : 16,25 à 16,75. — Pois : 16,00.

TOULOUSE, 2 Mars. — Haricots nouveaux : 19,00. — Fèves : 10,00 à 11,50.

Graines fourragères. (les 100 kil.)

PARIS, 9 Mars. — Ces graines restent sans affaires. La graine de luzerne est en baisse depuis quelques temps et les trèfles se raisonnent de 100,00 à 120,00, selon les qualités.

ROUEN, 8 Mars. — Graine de luzerne : 130,00 à 135,00; — do de trèfle : 125,00 à 133,00; — do de sainfoin, l'hect. : 11,00 à 12,00. — Vesce l'hect. : 14,50 à 15,00.

Fourrages (les 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, 9 Mars. *Faubourg Saint-Martin.* — Foin, 2e : 45,00 à 46,00; 3e : 30,00 à 42,00. — Foin pour emballage : 28,00 à 30,00. — Luzerne, 2e : 38,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00; 2e : 22,00 à 24,00; 3e : 10,00 à 21,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 28,00; 2e : 26,00. Vente peu facile, tendance à la hausse sur la paille de blé. Les foins 1re qual. manquaient; ils sont rares à cause de la médiocrité de la récolte.

Barrière d'Enfer, 9 Mars. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 46,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re : 27,00 à 28,00; 2e : 25,00 à 26,00; 3e : 23,00 à 24,00. — Paille de seigle : 24,00. — Marché abondant; fermeté sur le cours.

VERSAILLES, 8 Mars. — Foin, 1re : 43,00 à 45,00; 2e : 40,00 à 42,00. — 3e : 30,00 à 38,00. — Trèfle : 30,00 à 37,00. — Luzerne : 32,00 à 38,00. — Regain : 30,00 à 38,00. — Paille de froment : 19,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 20,00 à 25,00. Marché fortement approvisionné; quelques voitures sont restées sans acheteurs.

GRAY, 6 Mars. — Foin : 25. — Paille : 14,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 7 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs	1221	1212	9	1 26	1 14	1 00
Vaches	55	53	2	1 06	» 92	» 78
Veaux	680	677	3	1 70	1 52	1 34
Moutons	6417	6417	»	1 46	1 30	1 14

LA MAISON-BLANCHE, 9 Mars. — Porcs amenés et vendus 79; prix : 1,10 — 1,08 — 1,06. — Vaches amenées : 56; vendues 50, de 190,00 à 430,00 l'une.

ROUTOT, 6 Mars. — 495 bœufs vendus 1,35. — 1,15. — 322 vaches, 1,20 — 1,10. — 33 veaux, 1,05 — 1,00. — 398 moutons : 1,50 — 1,40. — porcs : 90,00 — 80,00. Marché un peu moins fourni que le précédent; le bétail y était de fort belle qualité, et les bœufs ont été en hausse de 0,09. — Vente généralement facile.

PARIS, 9 Mars. — *Marché aux chevaux.* — Chevaux de selle et de cabriolet entrés : 150. Vendus : 28, de 260 à 900. — Chevaux de trait entrés : 270; vendus : 41 de 310 à 1000. — Chevaux hors d'âge : 149; vendus 20, de 40 à 200. — Anes amenés 6, tous renvoyés. — Encan, 5, de 35,00 à 300,00. — Essai, 111.

Volaille et gibier (la pièce).

PARIS. *Marché de la vallée du 8 mars.* — Agneaux : 16,50 à 20,00. — Lièvres : 3,00 à 4,75. — Lapins : 2,50 à 2,75. — Dindes : 7,00 à 10,00. — Oies : 3,00 à 7,00. — Chapons : 3,50 à 4,50. — Poules et poulets : 1,50 à 4,75. — Faisans : 9,00. — Canards : 1,50 à 3,50. — Pigeons : 0,75 à 1,00. — Perdrix : 2,00. — Alouettes (la dixaine) : 11,00.

HOUDAN, 6 Mars. — Lapins, 1er choix : 2,25 à 2,75; 2e : 1,50 à 2,25. — Dindes : 6,00 à 9,00. — Canards : 5,50. — Poulets gras, 1er choix : 3,75 à 4,25; 2e : 3,00 à 3,75; 3e : 2,50 à 3,00. — Vente lente.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, halles des 6, 7 et 8 Mars. — Beurre en livre, le kil. : 1,22 à 1,32. — do en mottes d'Isigny : 1,30 à 5,50. — do en mottes (Gournay) : 1,30 à 3,30. — Petit beurre : 1,10 à 1,40. *OEufs* (le mille), du 7 Mars : 44,00 à 58,00. — du 8 Mars : 44,00 à 54,00. — Fromages du 8 Mars. — Brie, la dixaine : 12,00 à 30,00. — do à la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 8 Mars. — *Beurre*, 1re : 1,80; 2e : 1,50 à 1,70. — *OEufs* (le mille) : 46,00 à 51,00.

[illegible] ne se contentent pas d'expédients, et s'attachent à prévoir toutes les conséquences des mesures générales prises par le gouvernement dans l'intérêt du pays.

Considéré au point de vue général, sous le rapport économique, la France est un vaste atelier industriel. Nous n'avons pas à examiner aujourd'hui si cet atelier est bien ou mal organisé ; disons seulement qu'il est organisé, en ce sens que chaque fraction du territoire a sa part de travail, et que, dans le moment actuel, chacune se livre à une tâche presque aussi déterminée qu'est déterminée dans une manufacture la tâche de chaque individu.

A l'accroissement du travail a toujours correspondu un développement des voies de communication et de transport, qui ne se sont effectuées que lentement, et jamais à la fois, sur une vaste étendue de pays.

Chaque route, cependant, a apporté un changement dans la distribution du travail existant : elle a opéré des déplacements d'industries et de travailleurs. Néanmoins, ces déplacements n'ont eu lieu que d'une manière presque insensible, et jamais la perturbation que ces déplacements amenaient dans l'atelier social ne furent très rapides. Des villes riches et commerçantes s'éclipsaient peu à peu, tandis que d'autres, à leur tour, grandissaient lentement : une industrie disparaissait d'une contrée pour renaître à petit bruit dans une autre ; mais ces changements partiels et successifs n'altéraient qu'insensiblement l'ordonnance générale.

Puis, malgré les perfectionnements introduits dans les voies de transport, ces voies ne cessaient pas d'être d'un parcours long et difficile.

En somme, dans l'état actuel des communications, l'atelier social français se trouve ordonné bien ou mal, d'après une distribution à peu près constante dans l'ensemble des travaux.

Mais qu'un réseau de chemins de fer soit établi instantanément sur tout le pays et traverse l'atelier social, cette distribution du travail national ne sera-t-elle pas violemment troublée?

Qu'est-ce qu'un chemin de fer? Une machine puissante qui produit une rapidité inouïe dans le transport, et dont il est littéralement vrai de dire qu'elle rapproche les distances ; or, rapprocher les distances, c'est bouleverser la topographie d'un pays.

Avec un réseau de fer, l'atelier national est donc bouleversé lui-même : de nouvelles conditions de concurrence se présentent ; les fonctions se déplacent.

Ce résultat est tellement évident, qu'il nous paraît superflu d'insister. En effet, pour ne parler que d'un seul point, les chemins de fer ne mettront-ils point Paris, ce grand centre de consommation et de production, à quelques heures seulement de distance des extrémités du royaume, et avec des facilités incroyables de transport pour les marchandises les plus encombrantes? Ce rapport nouveau n'est-il pas à lui seul tout une révolution industrielle? — Nous ne parlerons pas davantage du résultat que doit assurer la brièveté des voyages pour les personnes ; c'est là une question encore plus sociale qu'économique.

Mais, voulant nous renfermer strictement dans les limites de la discussion des lois présentées, nous n'avons qu'à examiner si, au moment où se produira cette perturbation industrielle que causeront les chemins de fer, il convient mieux que ce soit le gouvernement ou les compagnies qui aient l'exploitation de ces chemins.

Dans l'état présent de l'industrie, certes le gouvernement n'est pas le chef de l'atelier industriel, puisque cet atelier est livré à la concurrence anarchique ; mais au moins est-il chargé d'en surveiller l'ensemble. C'est donc à lui à prévenir, selon son pouvoir, les grandes perturbations, et à établir autant d'ordre que possible dans les transformations à subir.

En créant les chemins de fer, le gouvernement introduira un élément de désordre passager ; son devoir est d'atténuer le mal que l'instrument nouveau peut causer ; il doit garder la direction de cette machine puissante, pour être maître d'en appliquer successivement et d'en régler les effets, et pour que d'autres n'en abusent pas.

C'est par les tarifs que l'on peut corriger en partie ; que l'on peut atténuer les résultats de l'introduction subite dans un pays de la voie de fer. C'est par les tarifs qu'un gouvernement peut équilibrer, autant qu'il est possible de le faire, les productions des diverses zones ; c'est par les tarifs qu'il peut ménager et rendre moins brusque, et par conséquent moins fâcheuse pour toutes les industries, la *transition* du mode de transport actuel au mode nouveau des locomotives rapides ; c'est par les tarifs enfin que la nouvelle distribution du travail amenée par les chemins de fer étant terminée, il peut empêcher que cette nouvelle distribution soit sans cesse troublée. Par les combinaisons des tarifs, il peut en quelque sorte, au lieu d'ouvrir la porte toute grande aux flots de marchandises qui font irruption soit d'un côté soit de l'autre, ne la tenir qu'entrebâillée, et ne permettre l'entrée qu'à sa convenance.

Nous ne méconnaissons pas tout ce que cette tâche a de difficile ; peut-être même ne peut-elle être complètement remplie par l'administration telle qu'elle a été constituée et qu'on l'a considérée jusqu'à présent ; et nous ne serions pas surpris de voir commettre de grandes fautes dans une situation si difficile et si nouvelle. Nous n'en pensons pas moins que, sous le prétexte de l'insuffisance, de l'impuissance de l'administration à manier les tarifs aussi habilement qu'il serait à désirer, il faut bien se garder de les remettre entre les mains des compagnies particulières ; car ces dernières ne feraient certainement pas mieux que le gouvernement dans l'intérêt général, et tout au contraire, leur intérêt privé les porterait trop souvent à abuser des tarifs. Protéger l'intérêt général est le devoir et la mission du gouvernement ; ce n'est point l'affaire des compagnies, qui ne se préoccuperont que de leurs intérêts particuliers et des intérêts de ceux qui les dirigeront.

Ainsi, il est clair que les compagnies ne songeront nullement à [illegible] général qui est placé à un point de vue assez général pour savoir et pour statuer en connaissance de cause et avec équité sur ce qu'il convient de faire à leur sujet : et, cependant, il se trompe souvent, et fait de fausses applications de la puissance des *tarifs de douanes*. Est-ce un motif de lui retirer cette faculté pour la remettre à des compagnies particulières qui affermeraient les douanes et régiraient ces tarifs comme il leur conviendrait, et chacune d'une manière différente? Oh! non, ce serait une absurdité.

Eh bien! cette absurdité, on la commet en investissant les compagnies financières du droit de tarifer le prix des transports.

Car quelle n'est pas l'importance économique du transport? Pour être produites, pour être consommées, toutes choses n'exigent-elles pas un transport, soit des hommes, soit des instruments, soit de ces choses elles-mêmes? Le prix du transport s'ajoute donc à la valeur de toutes les choses : le transport est un élément essentiel de la valeur.

Par conséquent, celui qui, dans l'Etat, serait le maître du transport, posséderait un pouvoir que n'a jamais possédé personne, ni gouvernement, ni particulier, celui de faire varier, au gré de sa volonté, toutes les valeurs.

C'est ce pouvoir que l'on abandonnerait aux compagnies sans garantie ni pour le public ni pour le gouvernement. Leur concéder l'exploitation des chemins de fer, ce serait en même temps leur livrer le monopole des transports, puisque les nouvelles voies de communication ont sur toutes les voies anciennes une supériorité qui doit enlever à celles-ci la presque totalité des marchandises et des voyageurs.

Aujourd'hui, l'Etat possède et entretient les routes, mais il ne les exploite pas. Leur parcours est ouvert à tous, et leur nature est telle qu'elle permet à chacun d'aller et de venir en tout temps et en toute direction, sans que jamais la nécessité se soit fait sentir d'en soumettre l'usage, resté gratuit, à de certaines règles qui puissent limiter cet usage et rendre indispensable leur *appropriation*. Le public possédant donc de fait les grandes routes (terrestres ou navigables), une concurrence entre tous les agents de transport s'est toujours maintenue, qui a empêché que quelques-uns de ces agens ne devinssent monopoleurs.

Néanmoins, les canaux creusés à main d'homme se sont trouvés plus susceptibles d'appropriation, et ont été en effet appropriés, parce que le parcours des canaux ne se prête pas, comme les routes, à toutes les allées et venues, et qu'il doit nécessairement être réglé.

L'appropriation des canaux a été un commencement des monopoles du transport, et l'on sait tous les inconvénients qui en sont déjà résultés.

L'usage des chemins de fer exige, aussi impérieusement que celui des canaux, une réglementation particulière qui ne permette au public de s'en servir que sous une direction spéciale, mais si les canaux détournaient des routes de terre une certaine portion de marchandises, cependant les lenteurs, les embarras, les interruptions fréquentes, auxquelles ces voies de communication étaient sujettes ne donnaient pas aux propriétaires de ces canaux la faculté de monopoliser tous les transports.

Il n'en est pas de même avec les chemins de fer. Ils pénètrent partout, ils vont vite et en tout temps ; leur établissement doit donc l'emporter sur les autres modes de transport en usage dans les directions où ils seront placés et aboutir à un monopole ; les faits en Angleterre l'ont prouvé, les faits le prouvent aussi en France sur la ligne de Rouen, où tous les autres services de roulage terrestre et fluvial sont désorganisés.

Résumons ce qui précède.

L'établissement des chemins de fer complète le monopole des transports ébauché par les canaux.

Posséder le monopole du transport, c'est posséder le droit de faire varier toutes les valeurs, le transport étant un des éléments de la valeur.

Ce monopole exorbitant ne peut être concédé à des particuliers.

L'Etat doit se le réserver, afin de pouvoir toujours prendre, dans l'intérêt général, les mesures qui seraient nécessaires.

Car les compagnies, concessionnaires du monopole, ne l'exerceraient jamais qu'en vue de leur intérêt privé, qui serait souvent contraire à l'intérêt général. Jamais les compagnies ne chercheraient, jamais même, faute d'accord entre elles, elles ne pourraient parvenir à maintenir l'équilibre dans la production et la consommation des localités qu'elles desserviraient ; tout au contraire, elles n'y porteraient que le trouble.

Il est donc impossible de songer plus long-temps à leur concéder ces prérogatives exorbitantes : un grand nombre d'hommes politiques le comprennent, et les ministres eux-mêmes ; mais ils redoutent la puissance des financiers, et ils leur cèdent. Que M. Dumon s'appuie fortement sur la chambre des députés, il trouvera la force de faire prévaloir les idées gouvernementales que nous défendons.

Nous déroulerons successivement, dans de prochains articles, les autres conséquences du monopole du transport par les compagnies privées.

Le progrès en Allemagne.

A mesure que les gouvernements allemands semblent vouloir rétrograder et entrer dans la voie des réactions, la presse germanique marche hardiment en avant, malgré les entraves de la censure. Nous avons souvent cité la *Gazette de Trèves*, qui a ouvertement arboré le drapeau de la politique sociale. Dans un de ses derniers numéros, le même journal répond à la *Gazette de Cologne*, journal soi-disant libéral, par un article remarquable dont voici un extrait :

« La *Gazette de Cologne* conseille aux libéraux de se défaire des élé- [illegible] *National*, qui a pour but de nous faire métamorphoser en Français, au grand plaisir des flaneurs de la rue Lepelletier ; mais vous n'avez donc rien lu depuis dix ans de tout ce qui se publie en France? Vous ne lisez donc même pas les journaux les plus distingués de Paris : il paraît même que vous ne lisez pas ce qui se publie de mieux en Allemagne. Un teutoniste, un nationaliste a-t-il besoin de rien apprendre? Il a une idée! heureux journaliste! Sa tête est si remplie de cette idée qu'il n'y peut plus rien entrer. Les plus grands systèmes philosophiques et politiques passeraient devant lui qu'il ne s'en soucierait pas. Il a une idée! que lui importent le monde, les nations, l'homme, l'humanité! Enfin, il a, comme Sangrado, un remède à tous les maux... La nationalité! vraiment, cela fait pitié.

» Oui, il est une propagande grande, puissante, terrible même, contre laquelle aucun peuple ne peut se mettre en garde, fût-il entouré d'un mur chinois et de teutonistes. C'est la propagande de l'esprit, de la vérité, de l'humanité ; enfin, la propagande de la confraternité de tous les peuples dans le temple de l'association spontanée, à la fois *intellectuelle* et *matérielle*. Que la *Gazette de Cologne* s'affuble tant qu'elle voudra de ceintures de flanelle et de nationalité, l'esprit pénètre partout et quelquefois même dans la tête étroite d'un teutoniste. »

Etablissement d'une station dans les mers Malegaches.

Plusieurs journaux annoncent que M. le capitaine de vaisseau, Romain Des Fossés, appelé à Paris par le gouvernement, y vient prendre des instructions pour une expédition dans les mers du Sud. M. le capitaine Des Fossés ne va pas à Taïti ; il vient d'être nommé commandant de station dans les mers de Madagascar et de l'Ile-Bourbon. Jusqu'à présent les bâtiments en station à Bourbon avaient été sous les ordres du gouverneur. L'administration de la marine, en formant une station avec son chef distinct, lui donne par cela même beaucoup plus d'importance. Nous devons féliciter le gouvernement sur cette mesure, qui prouve un certain intérêt pour nos possessions des mers orientales. Nous pensons que M. le capitaine Romain Des Fossés, ayant sous ses ordres cinq ou six bâtiments de guerre pourra rendre des services sérieux à la France, dans ces parages. Il montrera notre pavillon sur toutes les côtes d'Afrique, dans les mers arabiques. Il développera nos bons rapports avec l'Abyssinie ; il agira surtout sur Madagascar, et préparera, nous l'espérons, les voies pour la conquête ultérieure et la colonisation de cette île magnifique, de cette *France orientale*, comme on la nommait au temps de Louis XIV.

Puisque le gouvernement envoie un officier supérieur de notre marine dans les mers indo-africaines, nous espérons qu'il donnera à cet officier une mission auprès de l'iman de Maskate, à Zanzibar. L'iman serait pour la France un allié précieux, et il serait heureux de s'appuyer sur notre amitié pour échapper aux influences anglaises qui pèsent sur lui comme un joug. Lorsqu'en 1840, le capitaine de corvette Guillain, conduisit un consul à Zanzibar, l'iman lui témoigna le regret qu'il éprouvait de ne pas avoir encore vu dans ses Etats, l'envoyé de la France, alors qu'il avait reçu des ambassadeurs de l'Angleterre et des Etats-Unis. Notre nouvelle position à Mayotte et à Nosse Bé nous fait particulièrement une obligation de nous mettre en bon rapport avec le souverain de Zanzibar.

Presse départementale.

GARANTIES COMMERCIALES. — COMMERCE DE LA VIANDE.

L'Impartial contient sur les profits exagérés des bouchers de Besançon une observation qui est applicable à beaucoup d'autres villes.

» Le prix de la viande sur pied, dans nos localités, est présentement de 36 fr. le quintal métrique. Un bœuf du poids de 425 kilogrammes revient donc à 153 fr. prix d'achat, 27 fr. droit d'octroi, 45 fr. bénéfice élevé à 25 p. cent au profit du boucher ; total 225 fr.

Les basses viandes, poids 62 kilogr.,		valent 6 fr.	
Cuir,	43	à 1 fr. 43	61
Graisse, suif,	20	60 c. 12	
Sang, excréments,	50	»	
Reste en viande nette,	250	à 65 c. [illegible]	164

Le prix légitimement acquis au boucher pour des livraisons en viande de qualité fort supérieure à celle qu'il débite journellement en exagérant la proportion des os, devrait ainsi ne pas dépasser 70 centimes (7 sous la livre), et à l'heure qu'il est, nous n'obtenons la viande qu'à 1 fr. 20 cent. le kilogramme (12 sous la livre). Et un état de choses aussi absurde devra se maintenir comme irrémédiable! Nous ne l'admettrons jamais. »

Comme moyen de remédier à un aussi grave abus, l'*Impartial* a exposé un plan de boucherie communale véridique, et, subsidiairement demande que l'autorité taxât la viande comme elle taxe le pain.

« Peu importe, dit ce journal, qu'il n'existe point de marché périodique pour les ventes de viande sur pied. La notoriété publique peut toujours être consultée et constatée. On peut, au besoin, mettre les bouchers en demeure de déclarer eux-mêmes les prix d'achat qu'ils paient, et les lieux d'où proviennent les bestiaux qu'ils abattent. En un mot, l'autorité peut s'assurer de la vérité par tous les moyens légaux qu'elle juge propres à la lui garantir. »

Le même journal, dans son numéro du 1er mars, annonce que l'on prend en sérieuse considération à Besançon, l'idée d'une boucherie communale. Voici les nouveaux détails que contient à cet égard l'*Impartial* :

« Si nous sommes bien informés, des dispositions se sont manifestées au conseil municipal de Besançon pour l'établissement d'une boucherie communale. Le conseil reconnaîtrait la convenance parfaite, sur laquelle nous avons tant insisté, d'agir à cet effet par analogie avec ce qu'il a mis en pratique et ce qui a si bien réussi depuis plusieurs années, pour déjouer la collusion dans le commerce des bois de chauffage. Il est pleinement évident que la ville a tout autant le droit de faire vendre pour son compte la viande de boucherie que de débiter en chantier le bois à brûler ; il lui est fort loisible de se créer ainsi des ressources financières, tout en offrant et assurant de grands avantages à ses habitants.

» Le conseil municipal serait, dit-on, arrêté par une seule difficulté, celle de trouver, parmi les trente-six membres qui le composent, des inspecteurs ayant la volonté d'exercer une surveillance peu en rapport avec les habitudes, les opinions et les goûts d'hommes jouissant d'une position sociale élevée. Une telle difficulté, si elle existe, ne prouve qu'une chose à nos yeux, c'est que ceux qui l'éprouvent ne se sont pas bien rendu compte de la na-

Le chancelier de l'Echiquier vient de saisir la chambre des communes d'un projet de conversion de la rente, lequel consiste à réduire le 3 1/2 0/0 à 3 1/4 jusqu'au 10 octobre 1854, et à 3 0/0, depuis cette époque jusqu'au 10 octobre 1874. D'après les calculs du chancelier de l'Echiquier, ce projet, s'il est adopté, réalisera pour le pays une économie annuelle de 625,000 liv. st., pendant les dix premières années, et de 12,500,000 liv. st. pendant les dix autres. La chambre a accueilli avec beaucoup de faveur l'exposé des motifs de la mesure.

Ainsi, sur cette question de la conversion des rentes, comme sur toutes les questions importantes, voilà que l'initiative est prise par l'Angleterre et la Belgique. Il est certain que la France suivra un jour l'exemple qui lui est donné : mais il est probable qu'elle ne se pressera pas.

TURQUIE.

INONDATIONS. — Les journaux de Constantinople ne contiennent aucune nouvelle politique importante. Ils sont pleins de détails affligeants sur le fléau des inondations qui désolent la Turquie comme la France. La fonte des neiges a fait déborder trois rivières, et d'immenses dommages ont été causés. Andrinople est submergée ; l'eau arrive jusqu'au premier étage des maisons. On a à déplorer la mort de beaucoup de personnes. On ne connaît pas encore toute l'étendue du mal, mais il est évident que le temps affreux qui a régné doit avoir sévi cruellement sur toutes les populations de la plaine.

GRÈCE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Athènes, 20 février 1844.

L'assemblée nationale a déjà voté jusqu'à ce jour, et avec plus ou moins de modifications, la moitié des articles du projet de constitution. Ainsi que je vous l'ai dit, le triomphe des autochtones sur les hétérochtones a été complet, il n'en pouvait être autrement ; car vous savez très bien que, dans le système occidental qu'on cherche à introduire ici, les droits politiques ne sont accordés qu'aux propriétaires du sol; en un mot, qu'à ceux qui possèdent les instruments du travail, à l'exclusion de ceux qui n'ont que leur capacité personnelle : or, c'est dans cette dernière position que se trouvent les hétérochtones, c'est-à-dire les Grecs nés en-dehors des limites de la Grèce libre ; aussi ces derniers déplorent-ils unanimement le triomphe d'une révolution qui leur enlève le monopole des emplois publics, monopole dont ils jouissaient surtout, depuis l'installation du pouvoir royal en Grèce ; ils en sont déjà venus au point d'appeler l'intervention armée des trois puissances protectrices qui, seules, peuvent les rétablir dans leurs positions primitives, mais les autochtones, tout aussi avisés que les hétérochtones, en ce qui touche leurs intérêts, se garderont bien de donner aux étrangers le moindre motif d'intervenir dans leurs affaires intérieures.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Moniteur* de ce matin contient une sévère réprimande adressée par le ministre de la justice et des cultes à l'archevêque de Paris et à quatre de ses suffragants relativement au mémoire qu'ils viennent d'envoyer au roi sur la question de la liberté de l'enseignement.

— Le *Journal des Débats* blâme la chambre de l'usage qu'elle a fait de son *incontestable omnipotence* pour exclure M. Ch. Laffitte. Il reproche à la chambre son inconcevable acharnement : la chambre, suivant lui, ne pardonne pas à M. Ch. Laffitte de professer des opinions conservatrices, avec le nom qu'il porte ; le *Journal des Débats* en appelle de ce jugement à l'opinion publique.

A propos de la discussion sur les fortifications de Paris, le même journal attaque ce qu'il appelle les anecdotes de M. Arago et ses fantasmagories de bombardement. Lyon bombardé a moins souffert, durant son siége, que Paris, tout ouvert n'a eu à souffrir de l'échafaud. Par d'odieuses insinuations on cherche à perdre un gouvernement qui n'est fondé que sur les lois, et qui est le dernier rempart de notre sécurité. Les fortifications sont contre l'étranger. Contre l'émeute et la révolte, il y a la garde nationale et l'armée.

— La *Presse* déplore l'abus fait par la chambre de son omnipotence en repoussant M. Ch. Lafitte ; car, dit-elle, selon toute vraisemblance, les électeurs de Louviers tiendront à faire respecter leur droit et le rééliront.

— Le *Constitutionnel*, sur la question de l'élection de Louviers, félicite la chambre d'avoir persisté dans son premier vote ; elle a d'autant mieux agi qu'il a fallu aux membres de la majorité qui se sont réunis à l'opposition quelque courage pour résister aux influences ministérielles. La majorité n'a pas obéi cette fois au mot d'ordre des ministres.

— Le *Courrier français* invite M. Ch. Laffitte et le collége de Louviers à ne pas se décourager ! La moralité politique de la chambre a reculé dans cette seconde épreuve ; elle lâchera pied à une troisième. En le voyant revenir avec persévérance, la majorité ministérielle lui criera, pour la forme, le qui-vive parlementaire, et sur la réponse : Corruption électorale impénitente, la majorité répliquera : Entrez donc et restez !

— Suivant le *Siècle*, le ministère, donnant lui-même l'exemple de la corruption politique, et poussant cette corruption jusqu'au cynisme comme à Marseille, ne pouvait s'empêcher de prendre sous sa protection le scandale de Louviers. Cependant l'élection de M. Ch. Laffitte a été annulée sans hésitation, à la confusion extrême de M. Guizot et de ses collègues.

Ce journal, dans la question des forts, regarde comme un triomphe la substitution à l'ordre du jour de la question préalable qui n'est qu'un ajournement. Il demande une enquête.

Faits divers.

Par décisions royales du 3 mars, M. le lieutenant-général baron Galbois est nommé au commandement de la 9e division militaire, en remplacement de M. le général Piré, mis en disponibilité, et M. le lieutenant-général marquis de Saint-Simon prend le commandement de la 17e divi-

... des forces, l'appétit est revenu ... la nuit précédente ... en huit heures d'un sommeil excellent. L'état du pied s'améliore, la suppuration s'annonce.

—L'*Armoricain*, journal de Brest, annonce que le capitaine Des Fossés, commandant la frégate *le Berceau*, vient d'être appelé à Paris par le ministre pour y recevoir très vraisemblablement les instructions qu'il sera chargé de porter à Taïti. Une dépêche télégraphique prescrit au préfet maritime d'activer les préparatifs du départ de la corvette *l'Ariane* et de la disposer à recevoir un contre-amiral.

— Le contre-amiral Hamelin a été mandé de Toulon à Paris par dépêche télégraphique. Il est destiné, dit-on, à remplacer M. Dupetit-Thouars dans les mers du Sud.

— Le *Mercure ségusien*, journal conservateur de Saint-Etienne, publie, dans son numéro du 6 mars, une lettre de Vera-Crux, de laquelle il résulte que les Français résidant au Mexique, ont continuellement à se plaindre de Santa-Anna, qui leur fait éprouver toutes sortes de vexations. Cette lettre est ainsi terminée :

« L'excès du mal nous a réunis. Nous avons fait une souscription, et j'envoie ce qu'elle a produit à un journal de Paris, pour qu'il ne laisse rien ignorer de ce qui se passe ici. Nous avons fait plus; en même temps que cette lettre, part une adresse au roi, signée par 140 maisons françaises ; tous nos griefs y sont exposés; nous attendons justice. »

« Espérons, ajoute le *Mercure ségusien*, que la justice réclamée par nos compatriotes, ne se fera pas attendre. M. Guizot exprime trop bien à la tribune française les grands principes de nationalité et de civilisation, pour permettre qu'ils fléchissent devant un despote tel que Santa-Anna. »

Il faut espérer, en effet, que notre gouvernement n'hésitera pas à prendre la défense des Français résidant au Mexique, si leurs plaintes sont fondées. Mais n'est-il pas au moins singulier que, pour obtenir d'un journal de Paris qu'il se fasse l'écho de leurs griefs, ils se croient obligés de lui envoyer de l'argent.

— M. Pagès (de l'Ariège) se présente au collége de Villefranche (Haute-Garonne), pour remplacer M. Saubat, récemment décédé. Quelques électeurs de l'extrême gauche ont offert cette candidature à M. Martin, de Strasbourg. Le ministre leur oppose M. Lavergne, ancien chef du cabinet du ministre de l'intérieur sous le 1er mars.

— Par ordre de la place, le 70e de ligne est privé de permissions jusqu'à nouvel ordre, par suite de l'affaire qui a motivé l'envoi de plusieurs des soldats de ce régiment aux compagnies de discipline d'Afrique.

— Mgr Philippe-François de Sauzin, évêque de Blois, est mort mardi, à 6 heures du soir. Il occupait ce siége depuis 1823, et était âgé de 88 ans. C'était le doyen de l'épiscopat français.

— Après un interrègne de douze mois occasionné par la mort du duc de Sussex, les francs-maçons de la Grande-Loge unie d'Angleterre et du pays de Galles se sont réunis en assemblée générale pour procéder à l'élection d'un nouveau grand-maître. Le comte de Zetland a été nommé à une très grande majorité. (*Sun*.)

— Gwalior, qui a été pris par les troupes anglaises dans les Indes, est située au sommet d'une montagne qui a deux milles de long. Les flancs de la montagne sont à pic, et la partie la plus élevée du côté du nord est de 342 pieds plus haute que la plaine environnante. Le rempart suit dans toute la ligne les obliquités de la colline. Le sol est habité et cultivé au pied de la montagne ; à l'est, est assise la ville qui est grande et bien bâtie. Elle est à 68 milles au sud d'Agra. En 1780, les Anglais s'en étaient emparés par une escalade nocturne. (*Morning Herald*.)

— *Révélation du lieu secret où les navires anglais vont chercher le guano.* — On se rappelle les expéditions secrètes, parties de Glascow et de Liverpool, pour aller chercher du guano, non plus au Chili, mais sur la côte d'Afrique, où l'on avait découvert d'énormes quantités de cet engrais sur une île dont le nom restait un secret. Le mot de l'énigme est aujourd'hui révélé par l'arrivée à Liverpool d'un des bâtiments expédiés, qui revient avec un chargement complet : c'est *le Levenside*, de Glascow, jaugeant 400 tonneaux. Ce navire, qui a laissé au lieu de son départ un certain nombre de navires chargeant aussi cette substance, et tous à différents degrés de chargement, annonce leur prochain retour. Le nom de l'endroit qui contient cette mine abondante de guano a été découvert par l'inspection des enregistrements d'arrivages. *Le Levenside*, inscrit le 20 septembre à Glascow, en partance pour Valparaiso, a été à son retour enregistré à Liverpool comme venant de l'île d'Angra-Pequens, sur la côte africaine. (*Journal des Travaux publics*.)

— On lit dans le *Bulletin de la Société maritime*:

« Nous apprenons qu'il vient de se former à Paris, sous le nom modeste de *Réunion de l'exportation parisienne*, une société de fabricants et d'exportateurs, dans le but d'étudier toutes les questions qui se rattachent au placement des produits de l'industrie parisienne à l'étranger. Déjà plusieurs documents ont été publiés dans la *Réunion de l'exportation parisienne*; nous avons sous les yeux un tableau de l'exportation des articles de Paris pour 1842, rédigé avec une merveilleuse clarté, et qui fait honneur à M. D. Patonnié, vice-président de la Société, chargé de ce travail. Il résulte de ce document que l'industrie parisienne a exporté; durant l'année 1842, pour une valeur de 127,562,000 fr., qui se divisent ainsi : métaux, 24 millions ; — tabletterie, meubles, 7 millions ; — papier, ses applications et accessoires, 20 millions ; — vitrification, 12 millions ; — peaux et analogue, 21 millions ; — mercerie, industrie parisienne, etc., 42 millions ; — articles divers, scientifiques, chimie, etc., 5 millions.

» Des commentaires intéressants accompagnent ces chiffres, que nous ne pouvons que reproduire. Nous suivrons avec intérêt les travaux de la *Réunion de l'exportation parisienne*, dont les études se lient étroitement à celles de la *Société maritime*. »

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 7 mars :

« Pour la troisième ou quatrième fois, le fléau des inondations a porté ses ravages dans le département de la Gironde et de ses environs. La pluie d'hier, jointe à la haute marée, a couvert d'eau une partie des rues des Chartrons et des Marais. Les routes royales de Bayonne et de Toulouse ont été de nouveau envahies, et les dépêches ne peuvent parvenir à Bordeaux que par la vapeur. »

— Samedi soir, vers dix heures, le sieur Geoffroy, entrepreneur de menuiserie, rue de Seine, 13, s'est suicidé au moyen d'un fusil de chasse à deux coups, chargé de balles. On attribue ce suicide à l'impossibilité où aurait été cet entrepreneur de terminer, dans le temps déterminé par un marché, un bâtiment dont il devait, sauf indemnité de retard, terminer la menuiserie. Chacun s'accorde à déplorer cet évènement, eu égard aux qualités personnelles du malheureux suicidé.

— Un magistrat, parfaitement placé pour connaître les misères physiques et morales de la population de Saint-Brieuc, adresse le récit suivant au journal *le Français de l'Ouest* :

« Le fait que je vais vous raconter paraît incroyable ; cependant je l'ai vu de mes propres yeux.

» Dans la rue Poel, dans la mansarde d'une maison habitée par plusieurs locataires, existe une famille se composant du mari, de la femme et de deux enfants, l'un âgé de trois ans et demi, l'autre de dix-huit mois. L'unique appartement de cette famille est à peu près rond, et peut avoir quatre mètres de circonférence. Point de cheminée, point de meubles, une petite croisée où l'on peut passer juste la tête donne jour à cette espèce de bouge.

» Dans un coin se trouve une poignée de paille pourrie recouverte par un lambeau d'une espèce d'étoffe, dont la couleur primitive a disparu et qui est percée de part en part. Vous diriez la sale couchette d'un petit chien. Eh bien! c'est l'unique berceau d'un enfant de 18 mois? J'ai trouvé cet enfant nu, nu dans toute l'acception du mot ; il est chétif et décharné ; sa figure livide est couverte d'ordures ; ses petites jambes pendent grêles et inertes. C'est affreux ! la souffrance a enlevé à ce pauvre petit être jusqu'à la voix ; il ne pleure plus, il n'en a plus la force ; il est toujours haletant, il a la bouche ouverte ou tordue, sa petite tête penche sur son épaule gauche.....

» C'est pour tâcher de mettre un terme à cette misère que je me suis transporté ce matin dans ce bouge infect.

» Le croirez-vous : j'ai vu là un homme privé de toute espèce de vêtement, assis sur une pierre et raccommodant une paire de mauvais souliers. A côté de cet homme, un enfant de trois ans, entièrement nu aussi, était assis sur une seconde pierre. La moitié d'une cruche remplie de cendre chaude était placée entre eux. C'étaient le père et le fils âgé de trois ans; j'ai cru un moment être poursuivi par un rêve horrible. Jamais la dégradation humaine ne s'était dévoilée à mes yeux aussi repoussante ; jamais non plus elle n'a été entretenue avec tant de cynisme. Je dis entretenue, et c'est le mot ; car cet homme est un ouvrier qui pourrait gagner 4 fr. par jour ; car cet homme a vendu ses habits, ses draps, ses chemises, ses souliers, son chapeau pour boire....

» Sa femme, tristement connue en ville sous un sobriquet qu'elle ne justifie que trop, vend les hardes que les dames charitables lui donnent pour couvrir ses enfants, et elle les vend encore pour boire. Ce matin les deux petits enfants n'avaient rien mangé à dix heures, le père et la mère avaient bu leur *demoiselle* d'eau-de-vie.

» Dans ce moment, rien ne manque aux enfants, ils sont habillés, ils ont de quoi se bien coucher ; le père est aussi habillé, je vais lui donner ou lui faire donner du travail. Nous verrons si je pourrai le faire changer de conduite en exerçant sur lui une surveillance de chaque jour.

» Vous prendrez de ces faits ce que vous jugerez convenable pour le public ; je vous les garantis tous. »

— Dans la nuit du 20 au 21 février, le hameau de Chasse-Gros, dépendant de la commune Beauvezer, arrondissement de Castellanne, est devenu la proie des flammes.

Vers une heure après minuit, la femme Michel allait se coucher, lorsqu'elle aperçut les premières lueurs de l'incendie, elle s'empressa de réveiller son mari, qui sortit aussitôt et vit, avec effroi, que les toits de huit maisons du hameau étaient embrasées : ses cris donnèrent l'alarme. Quelques instants plus tard, la population surprise dans le sommeil, aurait péri tout entière, et les époux Michel seraient restés seuls debout pour raconter cet épouvantable désastre.

Ce fut un spectacle déchirant, que celui de tous les habitants réveillés en sursaut par le même effroi, fuyant le même danger, courant à demi nus dans la neige, à la sinistre clarté de l'élément qui dévorait leurs demeures ; leur premier soin fut de se compter, de s'assurer que personne ne restait exposé au supplice du feu. Une femme âgée de 70 ans ne répondit pas à l'appel ; on se souvint qu'elle était malade, et que les forces avaient pu lui manquer pour s'élancer hors de son lit ; on vola à son secours. Déjà les flammes avaient envahi sa chambre ; le lit brûlait. A demi suffoquée par la chaleur et la fumée, la pauvre femme s'était résignée à son sort : elle attendait la mort, et priait. On l'emporta dans des couvertures en partie consumées ; mais elle ne pourra survivre à ses blessures.

Les moyens manquaient pour combattre l'incendie. Etablies sur la même ligne, d'une hauteur égale, construites en bois, et n'ayant pour toiture que des planches de mélèze ou du chaume, toutes les maisons de Chosse-Gros avaient été, en un instant, confondues dans une seule colonne de feu dont le vent redoublait la fureur. Il fallut donc se résigner à voir cette force invincible ravager les constructions, et les réduire en cendres. Quelques-uns essayèrent de sauver leurs troupeaux et les débris de leur mobilier. On sait la pauvreté des paysans des Alpes : quelques meubles grossiers, un peu de blé, des instruments aratoires, telles sont les richesses que les habitants de Chosse-Gros avaient à disputer aux flammes. L'un d'eux, Jean Flourens, après être parvenu à arracher ses quatre enfants à une mort certaine, songea à leur conserver du pain ; il ne lui restait plus qu'un sac de blé qui allait disparaître dans les ruines de sa maison ; il prit tout-à coup une résolution désespérée, il se fraya un passage au milieu des flammes. Le malheureux ne reparut plus... Le lendemain, lorsque le jour eut éclairé les ruines de Chosse-Gros, quatre orphelins pleuraient sur le corps calciné de leur père...

Il ne reste plus du hameau de Chosse-Gros que quelques murailles noircies, pour marquer la place où s'élevaient hier huit maisons, habitées par des familles désormais sans asiles et sans ressources.

Le *Mémorial d'Aix*, à qui nous empruntons le récit qui précède, fait un appel chaleureux à la charité de ses lecteurs en faveur de cette population réduite au dénuement.

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

LAMARTINE.

Le voyage d'Orient, avons-nous dit, fut pour M. de Lamartine une époque de rénovation. Ses dernières œuvres nous signifiaient assez le déplacement de cette grande intelligence. Lui-même nous a expliqué directement le mystère de sa profonde transformation, lorsque, sur le tombeau du Christ, il s'interrogea devant Dieu.

« Je restai long-temps ainsi priant le Ciel, le Père, là, dans le lieu même où la plus belle des prières monta pour la première fois vers le ciel ; priant pour mon père ici-bas, pour ma mère dans un autre monde, pour tous ceux qui sont ou qui ne sont plus, mais avec qui le lien invisible n'est jamais rompu ; la communion de l'amour existe toujours ; le nom de tous les êtres que j'ai connus, aimés, passa de mes lèvres sur la pierre du Saint-Sépulcre ; je ne priai qu'après pour moi ; ma prière fut ardente et forte ; je demandai de la vérité et du courage devant le tombeau de celui qui jeta le plus de vérité dans ce monde, et mourut avec le plus de dévouement à cette vérité dont Dieu l'avait fait le verbe. Je me souviendrai à jamais des paroles que je murmurai dans cette heure de crise pour ma vie morale. Peut-être fus-je exaucé : une grande lumière de raison et de conviction se répandit dans mon intelligence et sépara plus clairement le jour des ténèbres, les erreurs des vertus. Il y a des moments dans la vie où les pensées de l'homme, long-temps vagues et douteuses, et flottantes comme des flots sans lit, finissent par toucher un rivage où elles se brisent et reviennent sur elles-mêmes avec des forces nouvelles et un courant contraire à celui qui les a poussées jusque là. Ce fut pour moi un de ces moments. Celui qui sonde les pensées et les cœurs le sait, et je le comprendrai peut-être moi-même un jour. Ce fut un mystère dans ma vie qui se révélera plus tard. »

C'était au milieu des déserts, sur un sépulcre, que le Dieu révélateur, enfermé dans notre siècle, comme il l'était autrefois dans la nue, devait aller conquérir M. de Lamartine, à cette heure avancée de la vie qui n'est plus celle du rajeunissement, mais bien de l'endurcissement. Il y a eu là plus qu'une bénédiction pour cet homme.

De ce jour, et de cette funèbre entrevue avec la vallée de larmes, d'où il rapporta sa croix aussi, triste pèlerin de la mort, père brisé qui avait vu l'avenir de sa chair, un enfant séché par un de ces souffles des grandes ruines qui ont emporté des royaumes entiers ; de ce jour le poète ne sentit pas seulement grandir en lui l'intuition philosophique, il sentit palpiter en lui un sentiment plus vaste et flotter devant ses regards des formes et des apparitions plus éblouissantes.

Quoique publié après le *Voyage d'Orient*, *Jocelyn* n'en reflète pas le soleil. Ce poème est né sur les chastes et rêveuses cimes qui frissonnent dans l'hermine éternelle de leurs neiges. La *Chute d'un ange*, au contraire, est un poème oriental, où la nature primitive est surprise en quelque sorte par une prophétie à rebours, dans toutes ses exubérances et les monstruosités de ses premiers jours. Les hommes y vivent, y agissent, s'y meuvent par instinct, par bonds, comme les animaux. On n'y rencontre qu'un monde titanique et grandiose, formation trop hâtive des premiers limons. L'homme étonné de vivre, comme le premier arbre, puisa sans doute trop de sève dans le sol et prit des proportions démesurées.

Pourrait-on comprendre de nos jours, les tribus de Titans, les colossales exagérations de la race humaine, qui bâtissait des montagnes pour villes et qui nous a laissé les pyramides comme les monuments infimes de sa dégénérescence? Pouvait-on comprendre les architectures, les enveloppes fantastiques d'existences impossible pour l'étroitesse de nos raisons. L'épopée qui habite toujours un monde surnaturel ne suffit pas pour amnistier M. de Lamartine de cette prodigieuse création. Ce poème ne pouvait être recueilli que par quelques-uns.

Quant à nous, nous l'admirons comme une de ces imposantes forêts vierges d'où la vie jaillit du sol en colonnes gigantesques et s'étale en rameaux interminables. Il n'y a ni allées, ni sentiers. Par-dessus les immenses combles de verdure, et sur leurs flancs tombent et pendent des lianes comme des plis de draperies. Une odeur pénétrante, terrible, de vie et de mort, une sueur âpre s'exhale de tous les végétaux en putréfaction ou en fleurs. Et dans la nuit épaisse de ces feuillages, dans l'eau fétide et croupissante qu'ils distillent à leurs pieds, rampent des monstres hideux, se tordent des accouplements sans fin, de serpents, de lézards, tandis que dans les branches et au soleil, chantent et voltigent, parmi les fruits, des oiseaux radieux qui portent un arc-en-ciel sur leurs plumes. Ce sont là de ces grands spectacles de Dieu qui nous pénètrent d'horreur et d'admiration.

Demandez-en compte à Dieu et non au poète qui les reproduit. Si M. de Lamartine n'avait représenté les orgies des Titans, comment donc aurait-il pu annoncer le déluge, qui devait régénérer le monde?

Nous avons entendu dire ailleurs que les inspirations de M. Lamartine s'étaient élevées, mais par l'abandon et la chute même des formes de son langage. Il ne serait pas difficile de trouver dans la haute esthétique le démenti d'un semblable contre-sens. Il n'y a pas, Dieu n'a pas voulu qu'il y eût de dualisme entre la forme et l'idée, entre l'inspiration et le style. Prenez tous les écrivains, vous verrez que chacun, dans la mesure de ses forces, a une science de paroles, de rhythme, d'images, d'autant plus étendue que son intelligence est plus grande, son émotion plus vibrante.

Ne nous y trompons pas ; le style est le plus grand apôtre des

monde, admirable prophétie de rénovation religieuse. Le poète garde le dévouement du père qui laisse ses enfants orphelins.

> C'est ainsi que Sion contemple
> Le cèdre du Liban, taillé pour le saint lieu,
> Qui soutient la charpente et parfume le Temple,
> Incorruptible appui de la maison de Dieu ;
> Tandis que les rejets de ses propres racines
> Reverdissent aux lieux qu'il ombrageait avant,
> Et, se multipliant sur les rudes collines,
> Souffrent le soleil et le vent.
>
> . . . .
>
> Toi, pourtant, qui, dans ta poitrine,
> Oses prendre et porter l'aigle des vieilles lois,
> Comme Paul, à Tarsys, prit l'œuf de la doctrine,
> Et le portait éclore aux soleils d'autrefois,
> Ses ailes d'aujourd'hui, les as-tu regardées?
> Sais-tu si deux mille ans l'oiseau n'a pas grandi
> Sais-tu quelle heure il est au cadran des idées?
> Et si l'aurore est le midi?
>
> Si l'oiseau retourne à son aire?
> Si l'œuf des vérités, qu'il ne peut contenir,
> N'est pas éclos plus loin, et n'a pas changé l'ère
> D'où son jour, plus parfait, datera l'avenir?
> Sais-tu quel vol nouveau son œil divin mesure,
> De quel nuage il veut s'abattre, et sur quels bords?
> Et, jusqu'au soir des temps, pour qu'il se transfigure,
> Combien il lui faut de Thabors?
>
> Quand le fils de l'homme, au Calvaire,
> Premier témoin de Dieu, sur la croix expira,
> Le rideau ténébreux du sombre sanctuaire,
> Dans le temple ébranlé du coup se déchira.
> Le jour entra tout pur dans l'ombre des symboles,
> Les fantômes sacrés d'Oreb et de Sina
> Pâlirent aux éclairs des nouvelles paroles,
> Et le passé s'illumina.
>
> . . . .
>
> Nouveaux fils des saintes demeures,
> Dieu parle! Regardez le signe de sa main ;
> Des pas, encor des pas ; nous avançons les heures ;
> Le siècle a fait vers vous la moitié du chemin :
> Comprenez ce prodige, imitez cet exemple ;
> Déchirez les lambeaux des voiles du saint lieu ;
> Laissez entrer le jour dans cette nuit du Temple :
> Plus il fait clair, mieux on voit Dieu.
>
> . . . .
>
> Que le mystère entier s'éclaire et se consomme ;
> Le Verbe, où s'incarna l'antique vérité,
> Se transfigure encor : le Verbe s'est fait homme ;
> Le Verbe est fait humanité.

Il faut se méfier des grands poètes. On ne doit jamais parcourir leurs œuvres légèrement. Ils sont beaux dans quatre endroits, lorsqu'ils le sont dans un seul. Nous voudrions pouvoir citer entièrement une pièce, sur le tombeau de David, adressée à M. Dargaud. Nul n'avait plus de droit que cet éloquent écrivain à cette dédicace. Non-seulement il a fait la meilleure traduction des Psaumes, mais encore, dans ses œuvres originales, il a déposé ces mélancolies et ces aspirations profondes qui sont comme les journées de travail de toutes les grandes âmes. Le poète s'adresse à la lyre de David :

> Es-tu comme le large glaive
> Dans les tombes de nos aïeux,
> Qu'aucun bras vivant ne soulève
> Et que l'on mesure des yeux?
> Harpe colossale es-tu comme
> Ces immenses ossements d'homme
> Que le soc entraîne avec lui,
> Grands débris d'une autre nature,
> Qui pour animer leur stature
> Voudraient dix âmes d'aujourd'hui.
>
> Faut-il avoir, dans son enfance,
> Gardien d'onagre et de brebis,
> Brandi la fronde pour défense,
> Porté leurs toisons pour habits?
> Faut-il avoir, sur les collines,
> Errant des rochers aux épines,
> Déchiré ses pieds aux buissons?
> La nuit, épiant, solitaire,
> Les soupirs du cœur de la terre,
> Monté son âme à l'unisson?
>
> . . . .
>
> Faut-il, enfant des sacrifices,
> Avoir transvasé les prémices
> Dans les corbeilles du saint lieu,
> Et retenu ce doux bruit d'ailes
> Que font les prières mortelles
> En s'abattant aux pieds de Dieu?
>
> . . . .
>
> Non, de tous ces grands cris j'ai parcouru la gamme,
> De la plainte des sens jusqu'aux langueurs de l'âme,
> Chaque fibre de l'homme au cœur m'a palpité,
> Comme un clavier touché d'une main lourde et forte
> Dont la corde d'airain se tord brisée et morte,
> Et que le doigt emporte
> Avec le cri jeté.
>
> Ah? c'est que la douleur et son brûlant délire
> N'est pas le feu du temple et la clé de la lyre ;
> C'est que de tout foyer ton amour est le feu ;
> C'est qu'il t'aimait, Seigneur, sans mesure et sans doute,
> Que son âme à tes pieds s'épanchait goutte à goutte,
> Et qu'on ne sait, quand on l'écoute,
> S'il parle à son égal ou s'il chante à son Dieu.
>
> . . . .
>
> J'ai vu blanchir sur les collines
> Les brèches du temple écroulé.
>
> . . . .
>
> Est-ce là mourir, ô prophète?
> Quoi! pendant une éternité,
> Sentir le souffle qu'on lui prête,
> Respirer dans l'humanité ;
> Quoi! donner le vent de son âme
> A toute chose qui s'enflamme ;
> Etre le feu de cet encens,
> Et partout où le jour se couche
> Avoir son cri sur toute bouche,
> Son accent dans tous les accents.
>
> Est-ce là mourir? Non c'est vivre,
> Plus vivant dans le verbe écrit ;
> Par chaque œil qui s'ouvre au saint livre.
> C'est multiplier son esprit,
> C'est imprimer sa sainte trace
> Sur chaque parcelle d'espace
> Où peuvent plier deux genoux.

Nous ne quitterons pas cette source de poésie que nous ne l'ayons épuisée. Nous ne tenons pas à démontrer leurs torts à des contemporains. Le génie écouté, d'une oreille inattentive, pendant une courte minute, n'a pas besoin de nos réhabilitations. C'est le temps qui se charge de ces solennelles justices. Mais ici où nous avons un auditoire de frères, où nous nous adressons aux âmes intelligentes et amantes de l'avenir, nous avons cru devoir leur signaler des poésies qui chantent nos espérances communes.

Ce n'était pas assez pour nous, qui comprenons aussi les jouissances de l'art à côté des joies austères de la pensée. Ajoutons que l'art n'a jamais été plus admirable que dans ces dernières poésies.

Il en est parmi nous qui connaissent ces mystères de rhythmes qui font de la poésie la langue monumentale, sacramentelle, inviolable, éternelle, comme tout ce qui est soumis à une loi inflexible de nombre. Il en est qui ont étudié profondément la musique des mots qui est aussi la musique de l'âme.

Pour ceux-là, comme pour tous ceux qui sentent vivement la poésie sans l'avoir pratiquée, il est évident que jamais dans la langue française le rhythme n'a été plus souple et plus animé. Tantôt ondoyant et harmonieux, il embrasse et caresse la pensée comme la vague caresse le contours des syrthes avant de mourir en douces et molles palpitations sur le lit d'or des grèves. Tantôt majestueux et solennel, il marche gravement comme les processions de pontifes et de canéphores autour des péristyles et des grands temples de marbre.

Voilà pour le mouvement du style, mais pour le style en lui-même, qui a trouvé avant M. Lamartine, et après lui qui retrouvera cette langue épurée, cette aristocratie de mots, qui se compose de tout ce que les langues antiques, nos langues modernes ont [illegible] ser exhaler de parfums les plus suaves. Nous ne [illegible] pas de la splendeur des images, mais de ces sons doux à l'oreille, qui glissent comme la soie, qui étincellent comme l'or, qui vibrent [illegible] la corde. Personne ne connaît comme ce grand poète [illegible] de mots qui laissent un étonnement, un éblouissement dans [illegible] ni ces mille charmes qu'il est plus facile de sentir que d'analyser, qui brillent comme ces pierreries d'atomes sur l'aile des papillons. Et toutes ces richesses sont jetées, abandonnées, comme celles de Dieu, généreusement, intarissablement, largement et non pas étalées pour attirer l'attention. Chez M. de Lamartine la poésie est toujours spontanée ; elle n'a point de procédés, de recherches, d'effets ; elle n'accentue pas violemment ses beautés pour les faire ressortir. Ses statues laissent couler la lumière sur leurs contours et en suivre les molles flexions. Tout est lumineux et harmonieux. Il ne cherche pas les ombres pour obtenir de plus fortes saillies.

Nous ne croyons pas encore avoir assez fait en démontrant les hautes pensées et les riches formes des poésies récenres de M. de Lamartine. Il nous reste à examiner, dans un dernier article, le sentiment plus pathétique, plus tendre qui se trouve dans ce volume.

EUGÈNE PELLETAN.

AGRICULTURE.

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

Nous avons dit que les vœux émis par le congrès pouvaient se diviser en deux catégories, savoir : 1° les vœux ayant pour but d'obtenir le droit de vendre, avec bénéfice, les produits agricoles sur les marchés français ; 2° les vœux tendant à obtenir que l'Etat intervienne dans l'industrie agricole en mettant à sa disposition de nouveaux moyens de production, en organisant le personnel de l'agriculture, en lui garantissant le droit de se développer et d'intervenir dans les affaires publiques, en raison de son importance. La première partie des vœux du congrès, si elle est prise en considération par le gouvernement, allégera immédiatement des souffrances très réelles. Cependant ce ne sont là que des remèdes temporaires, dont l'action bienfaisante ne se ferait pas sentir long-temps : il faudra donc se hâter d'étudier sérieusement la cause du mal dont se plaignent, avec raison, nos cultivateurs, et s'efforcer de la combattre par un remède radical ; car les palliatifs, dont on se sert aujourd'hui, suspendent la douleur pendant quelque temps, mais le mal existe toujours dans toute sa force et ne tarde pas à se manifester avec une violence toujours croissante.

La seconde partie des vœux du congrès a pour but, au contraire, d'augmenter réellement la force vitale de l'agriculture, de préparer un avenir meilleur, qui donnerait tout à la fois satisfaction aux besoins du producteur et du consommateur. Pour arriver à ce résultat, tout est encore à faire ; car il s'agit d'organiser l'agriculture, et par conséquent la société tout entière ; il s'agit de mettre en œuvre la science sociale dont nos hommes d'Etat ne soupçonnent pas l'existence, et qui n'a été étudiée jusqu'ici que par un petit nombre d'esprits éminents. Nous ne pouvions espérer que les questions soumises au congrès seraient envisagées d'un

mier coup. On a ainsi ajourné une grande partie des questions de l'enseignement, des chevaux, des chemins vicinaux, du morcellement, des desséchemens, des chambres consultatives, celle du ministère de l'agriculture, etc.

A plus forte raison a-t-on senti la nécessité de ne point discuter encore, au moins en séance publique, tout ce qui se rattache à l'organisation du personnel de l'agriculture, aux rapports du propriétaire, du fermier, du manouvrier : il y a là des problèmes sociaux qu'il est imprudent de soulever quand on ne se sent pas de force à les résoudre. On les a indiqués dans la discussion particulière de la commission des vœux généraux, à l'occasion du projet sur les colonies agricoles présenté par M. Châles, et d'un autre projet sur les chemins vicinaux soutenu par MM. Bureaux de Puzy, de Vibraye et d'Havrincourt. Il est resté quelques traces, fort légères à la vérité, de nos idées dans un rapport du marquis d'Havrincourt sur les encouragements à donner à l'agriculture. L'année prochaine on arrivera plus au fond de la question, parce que l'on y sera mieux préparé ; M. d'Havrincourt n'hésitera pas alors à exprimer nettement sa pensée, et nous le félicitons d'avoir pu déjà la laisser entrevoir sans choquer aucun des membres du congrès.

« Votre commission, dit le rapport, a été vivement frappée d'un symptôme grave, affligeant, qui lui a paru l'obstacle incessant qui s'oppose le plus aux progrès de notre agriculture ; je veux parler de cette tendance des propriétaires et des jeunes fils de cultivateur à abandonner l'agriculture pour embrasser les carrières dites libérales, à fuir la campagne pour

M. Wissocq sur les irrigations, le projet de M. le comte de Girardin sur les chevaux, de M. le vicomte de Madrid sur l'enseignement, etc., etc. Nous ne pouvons tout citer, mais nous ne devons pas oublier le rapport de M. Darblay (député) sur le crédit foncier et les banques agricoles, travail dont nous parlerons plus tard d'une manière toute spéciale.

Les résultats de ce premier essai ne laissent donc plus aucun doute sur la possibilité de réunir à Paris, tous les ans, un congrès agricole représentant l'ensemble de l'agriculture française. Les délégués, venus cette année à Paris, se sont réunis en assemblée particulière, la veille de leur départ, pour nommer une commission chargée d'organiser la session prochaine : tous les membres du bureau de cette année ont été renommés au scrutin, et cinq nouveaux membres, MM. Darblay, député délégué du comice de Seine-et-Oise ; Lemaire, député, délégué de la société de Senlis ; Moll, délégué de la société royale et centrale de Paris ; de Turenne, délégué du comice de Vervins et de Roman, et délégué de l'Indre ont été nommés pour compléter les quinze membres qui, selon le règlement doivent composer la commission permanente. Déjà deux fois la commission s'est réunie, et elle a décidé que dorénavant le congrès se composerait uniquement de délégués ; les pairs de France, les députés, les membres du conseil général d'agriculture et de l'Institut pourront seuls prendre part aux travaux du congrès sans être munis des pouvoirs d'un comice ou d'une société d'agriculture, il a été aussi décidé que les notes du congrès de 1844 seraient imprimés immédiatement et envoyés aux personnes

les travaux qui ont été faits, tant dans notre pays qu'à l'étranger, sur cet intéressant sujet. L'auteur, M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand, y a déposé les fruits de plus de vingt années d'observations toutes coordonnées avec la plus grande méthode et la plus grande clarté. — La même maison édite le journal d'*Horticulture pratique*, qui occupe un si haut rang dans l'agronomie. Son existence, qui remonte à deux années, continue d'être marquée par une suite croissante de succès. (Voir aux annonces.)

Spectacles du 11 mars.

7 h. » | » **OPÉRA.** — Lady Henriette.
8 h. » | » **ITALIENS.** —
7 h. 0 | 0 **THÉATRE FRANCAIS.** — Demoiselles de Saint-Cyr. Médecin.
6 h. 1 | 2 **OPERA-COMIQUE.** — Cagliostro.
6 h. » | » **ODÉON.** — Lucile. Mlle Rose. Comtesse d'Altenberg.
9 h. » | » **VAUDEVILLE.** — Pierre. Gants jaunes. Adrien.
7 h. » | » **VARIÉTÉS.** — Marjolaine. Fille de l'Avare. Deux Brigadiers.
7 h. » | » **GYMNASE.** — La Tante Bazu. (Delmas.)
7 h. » | » **PALAIS-ROYAL.** — Carlo. Cravachon. Paillasse. Bonbonnière.
6 h. 1 | 2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. » | » **AMBIGU.** — Les Bohémiens de Paris.
6 h. 1 | 1 **GAITÉ.** — La Bohémienne de Paris.
6 » | » 3 | 4 **CIRQUE OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. » | » **COMTE.** — Bas Bleus. Péris. Perroquet. Deux frères.
6 h. 3 | 4 **FOLIES.** — Postillon. Mystères de Passy.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 10 Mars. — Les ventes en farines disponibles et à livrer ont été importantes, surtout au commencement de la semaine. Elles ont perdu de leur activité, dans les derniers jours, tout en se maintenant à l'élévation de 1 fr. qu'elles avaient obtenue. Le chiffre d'approvisionnement, qui s'était constamment élevé durant la semaine précédente, a fini par décroître : il n'est, aujourd'hui, qu'à 8890 quintaux. Le cours taxe a gagné tous les jours, sans sortir néanmoins des limites de la taxe actuelle du pain.

Les blés restent sans variation, et les transactions se restreignent, ce qui tient, en grande partie, à la prétention des détenteurs, et à l'inaction des usines envahies par les inondations.

Les seigles avaient pris un peu d'activité, mais leur cours, se tenant ferme, en a rendu la vente assez difficile.

Point de changement dans la position des orges, qui sont toujours rares sur place. Il en est de même pour les avoines, qui sont peu demandées. Les prix de ces deux céréales sont bien tenus et tendent à la hausse.

Il s'est fait quelques achats en légumes secs qui, depuis long-temps, restaient stationnaires. Les bonnes sortes en haricots ont éprouvé un mouvement de hausse que les qualités secondaires n'ont point suivi. Les issues varient peu, et les graines fourragères sont encore délaissées.

DÉPARTEMENTS. Les blés présentent toujours plus de hausse que de baisse sur les marchés des départements, toutefois il est un grand nombre de localités où les cours ne subissent point de variation. On ne peut guère conclure de la situation présente pour l'avenir, les mauvais temps et les inondations, étant pour beaucoup dans le mouvement que nous signalons.

Hausse. Neauphle, Pontoise. Coulommiers, Houdan, Etampes, Saint-Arnould, Verneuil, Montivilliers, Brie-Comte-Robert, Rosoy, Senlis, Soissons, Roye, Sézanne, Bourbourg, Metz ; — Nancy, Arcis-sur-Aube, Strasbourg, Altkirch, Mulhouse ; — Bray-sur-Seine, Gacé, Beaumont, Bléré, Lannion, Pornic, Pont-Labbé, Tréguier, Nantes, Marans, Blois, Issoudun, Lachâtre, Vatan, Malesherbes ; — Bordeaux, Condom, Carcassonne, Tarbes, Pau, Marseille, Grasse.

Baisse. Melun, Louviers. Evreux, Beauvais, Bailleul, Bonneval, Beuzeville, Pont-Audemer, Caen, Orbec, Fécamp, Amiens, Bergues, Lille, Charleville ; — Le Mans, Sablé, Tours, Nevers, Châteauroux ; — Dole, Saint-Claude, Castelnaudary.

Cours des céréales (par hect.).

CHARTRES, 9 Mars. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Méteil : 17,00 à 18,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 11,25. — Avoine : 7,25.

ÉTAMPES, 9 Mars. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Méteil : 16,32 à 18,00. — Seigle : 11,00 à 12,32. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,32.

PROVINS, 9 Mars. — Froment : 17,00 à 19,20. — Avoine : 6,25 à 7,00.

LAGNY, 9 Mars. — Froment, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 17,00 ; 3e : 16,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 10,00. — Avoine pour semence : 9,10. — Avoine marchande : 6,50 à 7,50.

BEAUMONT, 9 Mars. — Froment, 1re : 19,66 ; 2e : 19,00 ; 3e : 18,33. — Méteil : 16,33. — Seigle : 10,00 à 10,86. — Orge : 10,33. — Avoine : 6,67 à 7,32.

VILLERS-COTTERETS, 7 Mars. — Froment : 17,32 à 17,66. — Seigle : 9,32 à 10,66. — Avoine : 6,00 à 13,33.

ARRAS, 9 Mars. — Froment blanc : 17,50 à 19,00. — Froment roux : 15,75 à 18,25. — Escourgeon et pamelle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 6,50. — Le froment plus demandé a obtenu 0,50 de hausse, et les avoines, moins communes qu'au marché précédent, ont été facilement placées au cours.

VALENCIENNES, 9 Mars. — Froment, 1re : 19,00 à 19,50 ; 2e : 18,00 à 19,00 ; 3e : 17,00 à 17,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 5,75 à 6,75. Fermeté sur le froment, les autres céréales sans variations.

SAINT-QUENTIN, 9 Mars. — Froment, 1re : 17,50 ; 2e : 16,12 à 16,50 ; 3e : 14,75. — Petit blé : 13,00. — Avoine : 5,93.

Les premières qualités manquaient généralement à notre marché de ce jour ; aussi les qualités secondaires se sont vendues avec rapidité et hausse. — L'avoine s'est écoulée avec tendance à la baisse. — Quelques lots de féverollé sont venus à notre marché. Une petite partie à été vendue à 11 fr. l'hect,

METZ, 7 Mars. — Froment : 14,00 à 17,25. — Orge : 5,00 à 6,40. — Avoine : 6,40.

BOURG, 6 Mars. — Froment : 18,75 à 24,50. — Seigle : 15,50 à 17,50. — Méteil : 15,50 à 17,00. — Orge : 15,00 à 17,25. — Avoine : 8,50 à 10,50. — Maïs : 14,75 à 18,00.

DRAGUIGNAN, 2 Mars. — Froment : 22,90. — Maïs : 15,10. — Orge : 15,00. — Avoine : 11,25.

Marchés étrangers. — BRUXELLES, 8 Mars. Froment : 16,32 à 19,88. — Seigle : 9,04 à 10,52. — Orge : 10,25 à 10,70. — Avoine : 6,88 à 7,22. — Notre marché était fortement approvisionné en grains ; les froments et les seigles ont été vendus très rapidement aux prix cotés, mais sans variation. Les bonnes qualités de froment trouvent des acheteurs aux prix cotés ; l'orge en hausse ; le seigle et l'avoine sans variation.

LONDRES, 8 Mars. — Les arrivages de blé et de farines ont été très petits depuis lundi. Les acheteurs étaient en petit nombre, et les affaires ont été généralement fort limitées. Point de changements dans les prix des froments, des fèves et des pois. L'orge et l'avoine se vendent peu, quoiqu'elles se maintiennent ferme au prix de lundi.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 7 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1221	1212	9	1 26	1 11	1 00
Vaches....	53	53	2	1 06	» 91	» 76
Veaux.....	680	677	3	1 70	1 52	1 36
Moutons..	6417	6417	»	1 46	1 30	1 14

BONNÉTABLE, 5 Mars. — *Viande abattue.* — Bœuf : 0,90. — Vache : 0,70. — Veau : 1,00. — Mouton : 1,00. — Porc : 1,10.

PERPIGNAN, 2 Mars. — Mouton : 1,25. — Bœuf : 1,65. — Vache : 0,90. — Chèvre : 0,90. Porc : 1,40.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...teurs des chemins de fer, c'est la puissance des tarifs qu'ils ont le droit de modifier à leur gré, et dont le maximum seulement a été réglé par le gouvernement.

S'ils n'avaient pas le droit de modifier et de varier les tarifs, s'ils ne faisaient pas autre chose que se livrer purement et simplement à l'exercice tout mécanique de leur fonction de roulier; s'ils ne faisaient pas autre chose que recevoir les voyageurs et les marchandises, les placer sur des wagons, les voiturer jusqu'à destination, et recevoir pour ce service un prix réglé à l'avance par le gouvernement, ils ne seraient alors que les instruments passifs, les employés de ce dernier, et ils resteraient dans leur position subordonnée à l'égard du commerce et de l'industrie.

Mais le droit de changer les tarifs les met dans une position toute nouvelle.

Quand le conseil d'administration d'une compagnie de chemins de fer s'assemble pour examiner le tarif qu'il convient d'appliquer à telle et telle marchandise, que se passe-t-il?

Là, autour d'un tapis vert, quelques individus qui ne sont dans l'Etat rien que des négociants, qui sont même en grande partie des étrangers, comme dans la compagnie de Rouen et du Hâvre, comme dans les compagnies projetées de Lille et autres; quelques individus décident que, leur calcul fait, il est de l'intérêt de leur société de leurs actionnaires, d'élever le tarif sur telle marchandise, de l'abaisser sur telle autre. Est-il question un instant, dans cette délibération, de l'intérêt du producteur, du consommateur de l'Etat? Pas le moins du monde. Ces messieurs ne sont pas chargés de veiller à tous ces grands intérêts; ils n'ont qu'un seul objet en vue; c'est que leur chemin produise net le plus possible.

Mais quelle sera la conséquence de leur décision?

L'arrêt qu'ils ont porté est définitif et forcément exécutoire, puisqu'ils ont le monopole, et que les marchandises produites dans la direction de leur chemin ne peuvent arriver que par ce chemin.

Telle marchandise a été taxée par eux à un prix plus élevé. Elle se vendra donc plus difficilement sur le marché, puisqu'elle sera devenue plus chère, et que les marchandises similaires arrivées par les autres routes n'auront pas subi la même augmentation.

Telle autre marchandise, au contraire, a été taxée à un prix plus bas: tant mieux pour elle; elle fera une concurrence plus avantageuse aux autres produits.

Et même, ne peut-il arriver qu'une denrée simulaire ait été dégrevée par une compagnie et surtaxée par l'autre? De cette manière, les produits transportés par l'une des deux voies auraient un double avantage sur ceux transportés par l'autre voie.

Mais quelle est la conséquence de cette inégalité dans la valeur des choses, inégalité produites par la volonté, le caprice, l'ignorance, l'intérêt d'une compagnie de chemins de fer? C'est que telle province, telle localité qui vivait de l'industrie surtaxée, se trouve froissée, lésée, ruinée peut-être; que telle autre, au contraire, au moyen de l'amélioration du prix de transport, se développe et s'enrichit.

De manière que, dans le conseil de l'administration des compagnies, en touchant aux tarifs, en cherchant un revenu supérieur pour les actionnaires, on a enrichi des provinces, on en a ruiné d'autres, on a ruiné des usines, on a déplacé des travailleurs.

Vous voyez donc bien que le roulier, l'entrepreneur de transport a cessé d'être un agent, un subordonné, et qu'il est devenu le maître, l'arbitre, le tyran de l'industrie.

Doit-on lui abandonner cette fonction? doit-on lui laisser un pouvoir aussi exorbitant?

Comment! il suffira de la volonté de quelques individus pour changer brusquement les conditions d'existence de toutes les industries et les rapports de toutes les provinces!

Quelle contradiction! dans un pays, où souvent pour l'intérêt le plus minime, roi, ministres, députés, pairs de France, consultent, délibèrent pendant des mois entiers, en présence du public; il suffira, pour un objet aussi important que le chargement des tarifs de transport, pour un objet qui intéresse au plus haut degré tout le pays, toutes les fortunes, toutes les industries, il suffira de la décision subite, secrète, intéressée de quelque réunion d'actionnaires qui aura le droit de jeter constamment la perturbation dans toutes les relations industrielles, en faisant varier à son gré la valeur des choses!

Et tout cela pour l'intérêt mesquin d'une compagnie exploitante, et pour arriver au bout de l'année à donner un dividende de trois ou quatre francs de plus à chaque action!

C'est ainsi que nous voyons dès à présent en France une classe entière de voyageurs, la classe pauvre, sacrifiée au dividende des actionnaires des compagnies de Rouen et d'Orléans. Il en sera de même pour toutes les compagnies quand il s'agira des marchandises. Peu leur importeront les contre-coups des abaissements ou élévations qu'elles feront subir aux tarifs; de même qu'elles n'ont aucun souci maintenant des intérêts, du bien-être et de la santé des pauvres gens qu'elles voiturent en wagons découverts et aux heures les plus incommodes.

Il est un autre ordre de considérations qu'il est urgent de présenter et qui feront comprendre que le *monopole simple* des voies de transport conduit à un autre monopole que nous appellerions volontiers *monopole composé*, pour exprimer la réunion entre les mêmes mains de plusieurs monopoles.

Nous avons supposé jusqu'ici que la variation des tarifs, que les compagnies feraient subir au commerce, n'auraient d'autres motifs que celui de chercher à retirer de l'exploitation des chemins un revenu net plus considérable; c'est-à-dire que nous avons supposé que les compagnies se renfermeraient purement et simplement dans l'exercice de leur profession de roulier, tâchant d'en tirer le meilleur parti possible.

Mais se renfermeront-elles dans ce cercle étroit? Ne seront-elles pas sans cesse tentées d'en sortir? Les grands industriels, qui auront toujours soin de se tenir à la tête de ces compagnies, pour n'être pas froissés par elles, n'auront-ils jamais la velléité de faire des chemins et des tarifs une arme offensive et défensive dans la

» grands vassaux d'une autre espèce, qui seraient les mercantiles » ou chefs de compagnies actionnaires. C'est là que la Civilisation » est entraînée par sa marche naturelle; elle doit s'obérer d'abord » de plus en plus par la fiscalité et la décimation d'avenir, pour » tomber ensuite sous le joug du monopole féodal. »

Ce passage est tout une prophétie. N'est-ce pas, en effet, par suite d'un accroissement non interrompu et pour ainsi dire fatal dans les charges publiques; n'est-ce pas par suite des dépenses improductives que l'état précaire de la société force de multiplier, comme le maintien d'un pied de guerre ruineux et le système des fortifications parisiennes, que le gouvernement se trouve trop souvent obligé de plier devant les désirs et les menaces du haut commerce, et qu'en l'occasion présente, il lui abandonne la possession et l'exploitation des grandes routes, concession qui ne fera que consolider et agrandir la puissance de cette nouvelle féodalité?

Intérêts départementaux et communaux de la France.

LE COMMERCE DES RIVES DE LA SEINE TRANSPORTÉ A 8 KILOMMÈTRES DES QUAIS DE PARIS.

La valeur des maisons particulières de Paris est portée par les compagnies d'assurance à TROIS MILLIARDS.

Les créances hypothécaires qui grèvent ces propriétés montent à près d'UN MILLIARD.

La valeur des constructions et des terrains appartenant aux administrations publiques (Etat, ville, hospices, liste civile), y compris les monuments, peut se porter à UN MILLIARD.

On peut évaluer à un DEMI-MILLIARD les valeurs engagées dans les maisons de la banlieue qui sont juxta-posées au mur de l'octroi, et qui forment les faubourgs *extra-muros* de la capitale.

Eh bien! les deux tiers des constructions particulières de Paris et de la banlieue, représentant DEUX MILLIARDS QUATRE CENTS MILLIONS, sont menacés, dans un temps très rapproché, d'être abandonnés par leurs locataires, c'est-à-dire menacés de perdre leur valeur vénale, si les propriétaires des maisons qui se trouvent sous le coup de cette ruineuse dépréciation et leurs créanciers hypothécaires ne font pas une énergique démonstration pour empêcher ce désastre économique.

Nous allons établir l'imminence de ce danger; mais rappelons d'abord l'état de la question.

Persuadés qu'il est nécessaire de combattre les déplacements successifs des foyers d'activité de la population parisienne, déplacements qui poussent Paris hors de son assiette naturelle, nous avons appelé l'attention du ministre de l'intérieur et celle de l'administration des ponts-et-chaussées sur la double nécessité de rendre la navigation de la Seine moins coûteuse, et de construire les embarcadères des chemins de fer de la capitale à la portée de TOUS les quartiers de Paris et de la banlieue. Nous avancions alors des propositions fécondes en heureux résultats, car elles tendaient à *fixer* dans la vallée, le long des quais, un foyer supérieur de vie, de mouvement, d'affaires et de plaisirs, assez puissant pour arrêter Paris dans ses déplacements successifs.

En effet, avant de déterminer la position des embarcadères, il fallait examiner, — en thèse générale: 1° si leur emplacement au nord de Paris était conforme à la justice distributive; 2° si leur établissement à la proximité des hauteurs qui bordent Paris de ce côté, était rationnel; — en thèse spéciale, s'il fallait tenir compte du déplacement de Paris dans la construction de ces immenses gares de chargement et de déchargement qui absorbent à elles seules tout le mouvement commercial des chemins de fer, et surtout si le commerce fluvial de la Seine et celui des canaux Saint-Martin et Saint-Denis serait anéanti, ou pourrait lutter contre ces nouvelles voies de communication. L'administration supérieure, sans tenir compte de toutes ces considérations, a établi la position des embarcadères sous la seule inspiration du hasard. Elle a construit ou laissé construire, et elle propose de grouper les embarcadères des marchandises des chemins de fer du Havre, de Rouen, Caen, Lille, Calais, Strasbourg, Lyon, au nord de Paris, dans la plaine de Monceaux et dans celle de Clichy, au-delà des hauteurs qui forment la ceinture naturelle de notre grande cité, c'est-à-dire là où le mouvement ne tend déjà que trop à se porter.

Cependant, il était simple de rattacher à des principes généraux la position que doivent occuper les embarcadères; il était naturel de s'éclairer sur les besoins particuliers que doivent satisfaire dans Paris ces nouveaux centres de mouvement.

Principes généraux. — Pour que les embarcadères soient distribués avec justice, et mis à la portée de *tous* les quartiers, il faut qu'ils soient disposés suivant la direction du plus long diamètre d'une ville.

Pour que le mouvement de roulage qu'ils engendrent soit facile, il faut que les embarcadères soient de niveau avec le plus grand nombre de rues possibles; il faut que de larges rues les avoisinent.

Ces vérités sont axiomatiques; il est inutile de les prouver.

Application. — Or, le diamètre le plus long de Paris (8 kilomètres, 2 lieues) s'étend de l'est à l'ouest, de Bercy à Passy, en suivant le cours de la Seine, c'est-à-dire au centre de la vallée, au centre de figure de la ville, le long des quais qui sont les plus larges voies de communication que Paris possède, et qui ont encore l'avantage d'être en rapport d'horizontalité presque parfaite avec la plus grande partie de la superficie occupée par la capitale.

Donc, en thèse générale, les embarcadères doivent être placés le long de la Seine, dans la vallée.

Cas particulier du déplacement. — Dans le cas particulier du dé-

dérés là où la nature, la justice, la raison, les droits acquis indiquaient impérieusement de les établir, le ministère a disposé ces grands affluents de mouvement à droite et à gauche de l'extrémité nord du plus *court* diamètre de la ville. C'est-à-dire que, pour y parvenir, les habitants de Paris et de la banlieue sont forcés de parcourir le plus *long* trajet possible. Ce diamètre passe à travers les plateaux qui ceignent Paris au sud et au nord; ces plateaux sont surtout très élevés à cette extrémité nord, et les rues qui y ont été construites, présentent de très fortes pentes et n'ont qu'une faible largeur. Il en résulte d'une part que le mouvement des voitures et des piétons autour des embarcadères-stations forcera la ville à entrer dans d'énormes dépenses de percement, et que, d'autre part, le commerce fluvial de la Seine se trouve transporté, non-seulement à l'extrémité nord de la ville, mais bien au-delà dans la plaine de Monceaux, à SIX MILLE MÈTRES DE LA DOUANE ACTUELLE. Voilà ce qu'a fait le ministère.

Conséquences de cette fixation. — Le transport par bateaux ordinaires de Rouen à Paris coûte 12 à 14 fr. par tonne; il a lieu dans un intervalle de huit à douze jours. — Le transport par bateaux à vapeur coûte de 18 à 22 fr. et il se fait en *deux jours et demi*; le transport par chemin de fer de Rouen à l'embarcadère des marchandises de Monceaux, se fait en *six heures*, et la compagnie peut, sans perte, baisser les prix jusqu'à *sept francs par tonne*.

Donc, les 260 mille tonnes de marchandises que Rouen expédie par voie fluviale à Paris, et qui se déchargent, soit à l'amont et à l'est de la capitale (Bercy, la Gare, la Halle aux Vins, la Villette, le canal Saint-Martin), soit à l'aval (depuis Grenelle jusqu'au port des Saints-Pères, pont du Carrousel), et les *quarante mille tonnes qui vont spécialement à l'entrepôt des Marais*, arriveront désormais à la plaine de Monceaux y obtiendront, en vertu des faits accomplis, un nouvel entrepôt, et le mouvement que ces marchandises donnaient à Paris, s'établira à huit kilomètres (2 lieues) du centre de la ville, à huit kilomètres des quais, à onze kilomètres de la banlieue du sud de Paris.

Les Batignolles. — Aussi les Batignolles, ce parvenu né d'hier, qui doit son existence parasite à la *bonne* ville de Paris, ne se contente-t-il déjà plus d'être une simple commune; il demande à être érigé en chef-lieu de canton! Voyez comment le nouveau mouvement commercial va faire surgir de terre tout un nouveau quartier (celui qui se développera entre l'église des Batignolles et l'embarcadère des marchandises); et comprenez toute la valeur que vont acquérir ces terrains et ces maisons!

Mais voyez aussi, administrateurs de l'Etat, et rougissez de votre imprévoyance, voyez le dépérissement rapide de la rive gauche, du 8e arrondissement, du vieux Paris central; voyez la dépréciation qui frappe jusqu'aux maisons de la place de la Bourse où les loyers ont baissé, depuis deux ans, de 25 pour 0/0, parce que ce quartier est déjà en arrière du mouvement désordonné qui emporte le centre d'activité de Paris au-delà de la Madeleine. Voyez — injustice criante! — la Seine, ce grand et antique pourvoyeur de la capitale, à qui Paris doit son existence séculaire et son lustre, abandonnée, au milieu des ruines qui s'accumuleront sur ses rivages, comme une inutile vieillerie. Et pourtant, si la science humaine a vaincu, pour ainsi dire, l'œuvre de Dieu, en cette circonstance, elle ne peut pas l'annuler. Non, méditez, et vous verrez que la Seine, dans l'intérieur de Paris peut être encore une succursale utile des têtes des chemins de fer, et que les quais peuvent encore devenir les deux voies normales de la distribution des marchandises dans l'intérieur de Paris. Méditez, et vous verrez qu'il y aurait plus que de l'injustice à doter *ex abrupto*, un point inconnu de la banlieue de tout le mouvement commercial dont la Seine a enrichi peu à peu ses abords pendant vingt siècles.

Abandon des quartiers riverains de la Seine. — Mais si le ministère ne veut pas comprendre l'énormité du fait économique et social qui transporte le centre du mouvement commercial à deux lieues de la Cité et du Louvre, c'est aux propriétaires urbains de ne pas l'oublier. Cette translation entraîne leur ruine.

Lorsque les spéculateurs, ces hommes actifs dont les prévisions devancent de loin celles de l'administration et des rentiers sur immeubles, arriveront sur les terrains où s'élèvera le nouveau Paris, autour du nouveau courant commercial, avec d'immenses capitaux pour la construction de nouvelles habitations, pourrez-vous les arrêter?

Lorsque ces spéculateurs bâtiront sur ces terrains ce genre de maisons modestes, mais saines, qui manquent à Paris pour la classe laborieuse et les petits ménages; lorsque les hommes et les familles qui n'ont vécu, jusqu'à présent, que dans les plus misérables taudis privés d'air et de lumière, émigreront par centaines et par milliers, les maisons du vieux Paris, que vous n'aurez pas pu reconstruire parce que les administrateurs de l'Etat n'auront pas offert à ces quartiers un centre d'affaires et de plaisirs, seront abandonnés pour toujours, pourrez-vous arrêter cette émigration?

Comment supposer, en effet, que la classe ouvrière et les personnes peu fortunées continueront d'habiter le 12e, le 11e, l'extrême partie sud du 10e, la partie sud, sud-est du 8e, les quartiers de l'Hôtel-de-Ville, des Arcis, du Louvre, etc., etc., lorsque le mouvement commercial et industriel qui les fait vivre sera transporté à 8 kilomètres de leur habitation actuelle?

Le rendez-vous des ouvriers maçons, par exemple, sera-t-il alors, comme aujourd'hui, à la Grève et aux abords du marché Saint-Jean?

Intérêt social. — Mais la question se présente sous un aspect plus général. Les propriétaires urbains, en défendant leurs intérêts, défendent l'intérêt de l'Etat, de la ville, l'intérêt de la France; la question du déplacement de Paris touche à des faits financiers de la plus haute importance.

à celui du Havre et de Rouen par ... de l'Est à l'ouest la plaine de Clichy.

Que l'on cherche à centraliser les embarcadères le plus possible, nous le comprenons ; mais cette centralisation ne doit pas être faite à 8 kilomètres du centre de figure de la ville, et de manière à supprimer le mouvement commercial dans l'intérieur de la capitale, à ruiner les propriétaires de la plus grande partie des maisons de Paris et de la banlieue.

Les propriétaires des maisons de la rive gauche, du vieux Paris central, des arrondissemens de l'Est et de la banlieue, etc., doivent donc intervenir dans l'enquête, pour mettre opposition aux plans du gouvernement, contre le projet qui place l'embarcadère de Strasbourg au faubourg Poissonnière.

Nous venons d'indiquer sommairemement les conséquences désastreuses qu'aurait, pour le centre de Paris, le transport, à 8 kilomètres des quais, du commerce qui se fait aujourd'hui par la Seine. Nous reviendrons sur cette grave question pour l'examiner dans ses détails, et pour prouver les faits que nous venons d'annoncer.

Aujourd'hui la chambre a continué la discussion entamée dans la séance de vendredi, sur le mode de procéder à la formation des matrices des patentables, et à l'évaluation des valeurs locatives qui doivent servir de base au droit proportionnel.

La chambre avait déjà adopté en principe l'intervention facultative du maire ou du délégué choisi par lui. C'était la partie essentielle de l'amendement proposé par M. Benoît. La seconde partie de cet amendement, qui prescrit le dépôt de la matrice des patentes, pendant un délai de dix jours, *au secrétariat de la mairie*, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et remettre au maire leurs observations, était une conséquence du principe déjà posé de l'intervention municipale. Seulement, le dépôt de la matrice ne paraît pas être *facultatif*, s'il faut en juger par les termes de l'amendement « *sera déposée.* »

Après le dépôt et les observations des intéressés et du maire, celui-ci doit s'adresser au sous-préfet, qui consigne également ses observations sur la matrice, et la transmet au directeur des contributions indirectes. Ce dernier taxe pour tous les articles non contestés. A l'égard des articles contestés, il soumet la difficulté au préfet. Si le préfet ne croit pas pouvoir décider la question, on en réfère au ministre des finances. C'est le préfet qui arrête les rôles et les rend exécutoires.

Tel est le système de garanties établi par la seconde partie de l'amendement de M. Benoît, qui a été adoptée aujourd'hui par la chambre, avec un sous-amendement de M. Corne, portant que les observations contradictoires des maires ou de leurs délégués sont consignées dans une *colonne spéciale*.

Les articles 20 et 21 du projet de loi ont été également adoptés.

La fixation de l'ordre du jour de demain a amené un incident qui n'est pas sans quelque importance. M. le ministre des travaux publics a demandé que les deux projets de loi sur les chemins de fer fussent renvoyés à une seule et même commission. MM. de Lafarelle et Luneau ont soutenu qu'il devait y avoir autant de commissions que de projets de loi. La chambre a décidé qu'une commission serait nommée pour chaque projet de loi. Sans rien préjuger sur l'opinion de la chambre à l'endroit du système adopté par le ministère, il est permis cependant de voir dans ce fait un indice des dispositions de la chambre à examiner avec soin les deux projets de loi qui lui sont présentés.

La commission des crédits supplémentaires a eu aujourd'hui une longue et vive discussion sur le crédit affecté à indemniser les maîtres de postes. Le principe de l'indemnité a été repoussé par la majorité de la commission ; mais on a pensé qu'il y avait lieu à approuver le crédit demandé, sauf à en modifier le chiffre, et sans qu'il en résulte aucun précédent pour l'avenir.

La commission des fonds secrets a entendu aujourd'hui M. le président du conseil et MM. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur.

La commission du budget a continué la discussion sur le budget de la guerre.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

Les questions politiques qui peuvent servir à la stratégie parlementaire ont toujours chance d'être reprises, à la faveur de quelque nouvelle évolution de la droite ou de la gauche ; il peut même arriver que les circonstances politiques poussent à la défense d'une proposition tel homme qui l'avait combattue la veille. Grâce aux manœuvres du système constitutionnel, les chambres ont repris dix fois la question des incompatibilités, et la même proposition, plus ou moins radicale, baptisée comme un noble espagnol, d'une longue kyrielle de noms propres, a pu s'appeller la proposition Blondeau-Gauguier-Remilly-Ganneron-de Sade-Rémusat.

Il n'en est pas de même des questions économiques et sociales, il n'en est pas de même surtout des questions qui touchent aux intérêts agricoles. S'il surgit à la chambre une proposition de cette nature, la chambre s'empresse de l'enterrer assez profondément pour qu'elle ne puisse de longtemps être ressuscitée. Il y a bien des années qu'on parle de donner à l'agriculture des représentants spéciaux, et de fonder des institutions pour la défense de l'industrie agricole, l'industrie nationale par excellence.

En 1829, une ordonnance du roi, émanée du ministre Martignac, avait créé des *comités consultatifs* pour l'agriculture ; ces comités étaient institués par arrondissement ; leurs rapports aboutissaient à un comité central à chaque chef-lieu ; mais ils étaient nommés par les préfets, qui les convoquaient lorsqu'ils le jugeaient convenable. Il arriva ce qu'on devait pouvoir ; s'il arrive souvent que, victime de l'opposition d'intérêts qui règne entre toutes les branches du travail social, elle est sacrifiée par nos législateurs au profit du commerce et de l'industrie manufacturière, c'est qu'elle n'a pu encore organiser administrativement la défense de ses intérêts. Les cultivateurs isolés dans les campagnes ne peuvent lutter contre les industriels des villes, qui se liguent entre eux dans des comités spéciaux, opposant à la faiblesse de l'isolement la force de l'union, qui, de plus, ont fait introduire dans les institutions du pays des corps officiels chargés de formuler leurs vœux et de donner des avis que le gouvernement est forcé de prendre en considération. Ainsi, les chambres de commerce, aussitôt qu'une mesure semble menacer les intérêts du négoce, sont toujours prêtes à faire des représentations qui ont une grande influence sur les décisions du pouvoir, parce qu'elles émanent d'un corps officiellement constitué ; souvent même les ministres, avant de présenter un projet de loi aux chambres législatives, ont soin de consulter les chambres de commerce et de prendre l'avis des négociants.

Il n'existe rien de semblable pour l'agriculture. Cette industrie, sur laquelle reposent la richesse et la propriété de la France, n'a point d'organe légal, et c'est là une étrange lacune dans l'organisation administrative du pays.

Dans la discussion à laquelle a donné lieu la question des chambres consultatives au sein du congrès agricole, M. de Beaumont, député de la Somme, a signalé un fait trop saillant pour ne pas trouver place ici. On prétend, a dit M. de Beaumont, que les conseils-généraux représentent les intérêts agricoles. L'année dernière, le conseil-général de la Nièvre, consulté sur les questions des douanes, sur les fers et les bestiaux, vota la prohibition des fers, et l'admission libre du bétail étranger ; une chambre consultative aurait très certainement voté tout le contraire. Cette chambre aurait eu le même tort que le conseil-général, en demandant la prohibition absolue du bétail étranger, et l'introduction libre du fer ; mais l'opposition des vœux exprimés aurait donné à l'autorité, pour les besoins et les désirs de l'agriculture, des idées entièrement différentes de celles qu'il a pu puiser dans les vœux émis par les conseils-généraux.

Les sociétés d'agriculture, institutions utiles pour les progrès de la science agronomique ; les comices agricoles, institutions favorables à l'application pratique de la science, n'ont aucune influence sur les intérêts économiques des cultivateurs. Ces institutions ne font point partie de l'organisme politique ; elles n'ont pas le droit de parler au pouvoir ; elles n'ont aucune action officielle sur les décisions du gouvernement. Les conseils-généraux de département qui devaient prendre en main la défense des propriétaires ruraux et des laboureurs, sont loin de remplir leur mission, parce que la plupart des membres qui les composent ignorent les besoins de l'agriculture, quand ils ne sont point hostiles à ses intérêts. Les conseils-généraux sont, il est vrai, le fruit de l'élection, mais d'une élection où dominent toujours les opinions purement politiques ; or, ce n'est point la politique courante qu'il s'agit d'offrir pour remède aux souffrances des campagnes.

Si l'on veut réellement améliorer la position des propriétaires, appeler sur les communes rurales, les faveurs du pouvoir et répandre l'aisance dans les populations attachées à la culture du sol, il faut, c'est la première chose à faire, organiser administrativement la représentation de l'agriculture et la défense de ses intérêts ; il faut créer des institutions qui fassent partie du mécanisme politique et donnent aux travailleurs des champs des organes officiels. Les chambres consultatives seront le premier degré de ces institutions nouvelles. Pour compléter cette organisation et établir des rapports entre les représentants des diverses parties du territoire, il faudrait former un conseil-général ou central d'agriculture qui se composerait de délégués des chambres consultatives des 86 départements. Dans les sessions annuelles du conseil-général qui s'assemblerait à Paris, les intérêts différents ou opposés se mettraient en contact et chercheraient des solutions favorables à l'intérêt collectif. Enfin, des délégués du conseil-général entreraient dans un *conseil supérieur* qui se composerait d'un nombre égal de représentants pour l'agriculture, les manufactures et le commerce. Et là encore les délégués de ces trois branches industrielles chercheraient les moyens de satisfaire des intérêts qui souvent ne sont opposés qu'à la surface, qu'on est obligé de sacrifier l'un à l'autre tant qu'ils restent isolés, mais qui, une fois mis en présence, s'uniraient inévitablement par un accord commun et pour l'avantage de tous.

En même temps que s'organiserait cette représentation officielle de l'industrie agricole, les sociétés libres se sentiraient animées d'une nouvelle ardeur, et s'efforceraient, en suivant cet exemple venu d'en haut, d'établir entre elles une certaine hiérarchie et des lieus réciproques qui augmenteraient leur puissance ; sans aucun doute, les sociétés d'agriculture et les comices ne tarderaient pas à se mettre en rapport avec la société royale de Paris qui deviendrait le centre de leurs travaux et de leurs opérations. Ainsi, on aurait, d'une part, les chambres consultatives, le conseil central et le conseil supérieur, organes officiels et administratifs chargés de représenter l'agriculture, de faire connaître ses besoins, de défendre ses intérêts et de donner des avis au pouvoir ; d'autre part, la société centrale d'agriculture, les sociétés locales et les comices agricoles, sociétés libres chargées du perfectionnement de la science agronomique, de l'application et de la vulgarisation des méthodes rationnelles. Sous l'influence de pareilles institutions, on verrait bientôt les lumières et l'abondance se répandre parmi les populations des campagnes, aujourd'hui si peu éclairées, si misérables, si délaissées par le pouvoir.

Nous ne nous occupons pas, en ce moment, du mode d'élection ni des garanties à exiger pour la nomination des membres qui formeraient ces assemblées ; nous exposerons nos idées, sur ce point, si la question parvient jusque dans l'enceinte législative. Notre seul but, actuellement, c'est d'attirer l'attention des députés sur la création des chambres consultatives. Le congrès agricole a consacré, à l'étude de cette question, une séance particulière à laquelle assistaient plusieurs membres de la chambre. Nous espérons qu'ils porteront à la tribune les vœux qu'ils ont entendus de la bouche même des agriculteurs.

Cinquantième anniversaire de la fondation de l'Ecole Polytechnique.

Plus de 160 anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, parmi lesquels on peut citer les hommes les plus éminents dans les sciences et dans les arts, étaient réunis aujourd'hui dans les salons de Lemardelay, pour cé-

---

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 11 mars.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à accorder une pension, à titre de récompense nationale, à Mlle Drouet d'Erlon, fille de M. le maréchal comte d'Erlon.

M. LE VICOMTE DE VILLERS DU TERRAGE, rapporteur, propose, au nom de la commission, de remplacer dans l'art. 1er ces mots : *à titre de récompense nationale, etc., etc.*, par ceux-ci : *en considération des services rendus à l'Etat par M. le maréchal comte Drouet d'Erlon, il est accordé à sa fille, etc.*

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion est mise à l'ordre du jour de samedi prochain. Il est probable que le même jour la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la police des chemins de fer, aura aussi terminé son travail et qu'elle présentera un rapport à la chambre.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner la proposition faite par MM. le comte Beugnot et le président Boullet, relative à la surveillance des libérés, et pour nommer la commission à laquelle sera renvoyée cette proposition.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 mars 1844.

A une heure et demie, M. le président monte au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles de la loi sur les patentes.

La chambre, dans sa séance de vendredi, a adopté les deux premiers paragraphes de l'amendement de M. Benoît qui se rattache à l'article 19.

La discussion s'ouvre sur les paragraphes suivants ainsi conçus :

« La matrice, dressée par le contrôleur, sera déposée, pendant dix jours, au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance, et remettre au maire leurs observations. A l'expiration d'un second délai de dix jours, le maire, après avoir consigné ses observations sur la matrice, l'adressera au sous-préfet.

» Le sous-préfet portera également ses observations sur la matrice, et la transmettra au directeur des contributions directes, qui établira les taxes conformément à la loi, pour tous les articles non contestés. A l'égard des articles sur lesquels le maire ou le sous-préfet ne seront pas d'accord avec le contrôleur, le directeur soumettra les contestations au préfet avec son avis motivé. Si le préfet ne croit pas devoir adopter les propositions du directeur, il en sera référé au ministre des finances.

» Le préfet arrête les rôles et les rend exécutoires. »

M. CORNE propose 1° d'ajouter entre le premier et le deuxième paragraphe de cette proposition l'alinéa suivant :

« En cas de dissentiment entre les contrôleurs et les maires ou leurs délégués, les observations contradictoires de ces derniers seront consignées dans une colonne spéciale. »

2° De rédiger ainsi la seconde phrase du paragraphe suivant et de supprimer la troisième :

« A l'égard des articles sur lesquels le maire ou le sous-préfet ne seront pas d'accord avec le contrôleur, le directeur soumettra avec son avis motivé les contestations au préfet, *qui statuera*.

M. CORNE développe son amendement qui est combattu par M. Benoît.

M. LACAVE-LAPLAGNE ne voit pas d'inconvénient à l'adoption de l'amendement de M. Corne, mais il croit que ce que demande M. Corne est implicitement compris dans la partie de l'article adopté, et pense que, d'après la manière dont il est conçu, il pourrait donner lieu à quelques embarras.

M. DESLONGRAIS présente quelques considérations en faveur de l'amendement, dont la première partie est adoptée.

M. CORNE présente quelques observations sur la seconde partie de son amendement. Il trouve que, dans un conflit entre l'administration municipale et l'administration fiscale, il est injuste de laisser juges les contrôleurs ou le ministre des finances, qui appartiennent à la seconde administration et se trouvent par conséquent juges et parties dans la cause. Le préfet d'ailleurs est sur les lieux et doit naturellement être plus à portée de statuer que le ministre des finances étranger aux localités.

M. BENOIT combat l'amendement.

M. DELAPLESSE donne lecture des circulaires du ministre des finances publiées à l'occasion du recensement, dans lesquelles, pour la première fois, le ministère s'est attribué le droit de statuer dans des questions de ce genre.

M. LACAVE-LAPLAGNE dit que l'amendement aurait pour but de déplacer la responsabilité, et il s'étonne que ce soit la gauche qui demande que la responsabilité soit enlevée aux ministres pour être portée sur les préfets.

M. CORNE insiste. Je me préoccupe moins, dit-il, des misères du présent que des intérêts de l'avenir. Le préfet peut être aujourd'hui un personnage politique, mais il a aussi un caractère municipal que l'avenir lui rendra. L'impôt des patentes sera nécessairement le plus lourd de tous les impôts, et il importe qu'il y ait un contrôle en dehors de l'administration fiscale.

M. DEJEAN combat l'amendement au nom de la commission.

M. GALIS l'appuie, principalement à cause du nombre immense d'affaires dont le ministère serait assailli, si l'on adopte la rédaction de M. Benoît.

M. BIVET présente de nouvelles objections contre l'amendement.

La seconde partie de l'amendement de M. Corne est mise aux voix et rejetée.

La rédaction de M. Benoît est adoptée.

M. GANNERON propose d'ajouter à l'article 19 le paragraphe suivant :

« A Paris, l'examen de la matrice des patentes aura lieu, pour chaque arrondissement municipal, par le maire, assisté, soit de l'un des membres de la commission des contributions, soit de l'un des agents attachés à cette commission, délégué à cet effet par le préfet. »

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cette proposition qui lui semble devoir amener des embarras multipliés. Au reste, le gouvernement se propose de présenter prochainement une loi où la question posée par M. Ganneron sera discutée avec plus d'opportunité.

M. ODILON BARROT. Si, par des considérations d'ordre public, Paris se trouve à certains égards dans une situation exceptionnelle, il n'y a pour cela aucune raison de refuser aux patentables de Paris les garanties que vous avez établies pour tous les patentables de France. Or que vous propose M. Ganneron ? de laisser aux maires de Paris un droit de surveillance toujours sous le contrôle de l'administration ; vous ne pouvez leur dénier ce que vous accordez à tous.

M. DUCHATEL. Dans l'état des choses, les attributions des maires de Paris sont bornées à un petit nombre de fonctions ; les autres sont remises aux deux préfets. La raison en est qu'il faut qu'il y ait unité dans l'administration de Paris, et qu'il ne s'y trouve pas douze communes au lieu d'une. Je crois que l'adoption de l'amendement créerait de graves embarras, et bouleverserait sans raison l'administration de la ville de Paris.

[illegible] patente. Il ajoute qu'il présentera [illegible] à propos d'un article subséquent.

M. LUNEAU voudrait que les décisions ne fussent pas sans recours; il se plaint de l'inégalité avec laquelle l'impôt est réparti; il y a des départements [qui], dans la même situation, ou paie le double ou même le triple de ce qu'on paierait dans un autre.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que, malgré les efforts de l'administration, il est impossible d'établir partout une égalité absolue. L'administration a toujours réparé les injustices quand elle les a connues, et elle est toujours prête à les réparer. M. le ministre compte sur la présente loi, qui pose des règles fixes pour que ces inégalités deviennent plus rares.

M. DURAND (de Romorantin) demande que, dans les formalités qui précèdent les décisions, il y ait des garanties pour le contribuable, et, en conséquence, présente un amendement tendant à faire ajouter à l'article que « dans le cas d'expertise des valeurs locatives, si les deux experts sont divisés, ils puissent s'en adjoindre un troisième; s'ils ne peuvent en convenir, le conseil de préfecture y pourvoiera. Aucun agent de l'administration ne pourra être choisi pour expert. »

M. VITET dit que l'adoption de l'amendement renverserait toutes les règles établies.

M. DURAND (de Romorantin) insiste.

M. CHASSELOUP-LAUBAT combat l'amendement, qui est appuyé par MM. Stourm et Marchand, lequel l'avait formulé d'abord et n'a renoncé à le présenter que parce qu'il n'a pas une assez grande confiance dans l'impartialité des conseils de préfecture.

M. LACAVE-LAPLAGNE. L'amendement tend à dénaturer tout le système de la législation sur la matière. Les experts ne sont nullement chargés de faire un arbitrage, mais un supplément d'instruction; la présence d'un troisième expert ne servirait qu'à augmenter les frais, sans produire aucun résultat utile.

Après une réplique de MM. Marchand et Durand, l'amendement est mis aux voix et n'est pas adopté.

L'article 21 est adopté.

M. DUMON, à propos de l'ordre du jour de demain, demande que, dans l'examen des projets de loi sur les chemins de fer, il ne soit nommé qu'une seule commission pour les trois projets, afin que les projets de bail à présenter par la commission soient uniformes.

M. DE LAFARELLE, député du Var, dit qu'il y a urgence à s'occuper du chemin de fer de Nîmes à Montpellier avant la foire de Beaucaire, et il craint que la nomination d'une seule commission n'amène des retards préjudiciables au commerce du Midi.

M. DUMON insiste.

M. LUNEAU appuie la proposition de M. de Lafarelle, afin que ces projets de loi ne soient pas renvoyés aux derniers jours de la session, lorsque la chambre est dispersée et n'est plus disposée à discuter soigneusement les questions.

La proposition de M. de Lafarelle est adoptée.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux; nomination de deux commissions sur la loi des chemins de fer; examen d'une proposition; à deux heures, séance publique: suite de la discussion.

ANGLETERRE.

A la fin de la séance de la chambre des communes du 8, M. Ewart a appelé l'attention de l'assemblée sur les relations commerciales de l'Angleterre avec le *Rio de la Plata* durant la guerre de Buénos-Ayres et de Montevideo. Il ignore si le bon droit est du côté de Rosas ou de Riveira, mais il fait des vœux pour qu'on mette un terme à l'ordre de choses actuel. Il loue sir Robert Peel de son amour pour la paix et de ses rapports avec M. Guizot, *le ministre de la paix en France, le grand ministre sur lequel l'Europe entière a aujourd'hui les yeux*. Il espère que leurs communs efforts feront cesser un état de guerre contraire aux intérêts de la France et de l'Angleterre, et préjudiciable à l'Amérique elle-même.

Sir R. Peel remercie le préopinant de ses éloges et déclare que *le grand homme* dont il a parlé, est animé des mêmes sentimens que le gouvernement anglais; qu'il cherche par tous les moyens à maintenir intacte la paix du monde, et que *son vœu le plus cordial* est de resserrer les liens qui unissent les cabinets de Paris et de Londres. Il peut personnellement attester, de *la manière la plus irrécusable*, que M. Guizot est bien décidé, pour acheter cette paix et cette bonne intelligence, à n'exercer aucune influence préjudiciable aux intérêts de son pays, et il espère que le bon sens public le fera triompher de toute opposition, en l'élevant au-dessus des clameurs des hommes qui attaquent sa réputation publique, au moyen d'allégations qu'il n'hésite pas un instant à déclarer dénuées de tout fondement.

Sir R. Peel examine la conduite de l'Angleterre dans le Rio de la Plata. Elle a employé, dit-il, tous les moyens possibles, sauf l'intervention armée. Elle a offert sa médiation, on l'a refusée. Elle l'a offerte, jointe à celle de la France, et une des parties belligérantes l'a acceptée, l'autre l'a repoussée. Une intervention armée ne serait admissible que combinée entre l'Angleterre, la France et le Brésil. Du reste, la guerre aujourd'hui semble toucher à son terme. Sir R. Peel déclare qu'après le refus des offres réitérées de médiation, le parti vaincu, quel qu'il puisse être, a peu à compter sur les sympathies de l'Angleterre.

[illegible]

Nos nouvelles de Madrid sont du 3. [illegible] sible du côté d'Aranjuez.

Le *Castellano* revient sur les nouvelles conspirations découvertes. Les agents du gouvernement s'étant cachés dans une maison où les conjurés devaient se réunir, en arrêtèrent un grand nombre, munis de gibernes, de cartouches, et dont quelques-uns avaient des armes. Un colonel, qui devait commander les rebelles, a été arrêté sur la route de Guadalaxara. Il était porteur de papiers compromettants. [illegible] a acheté 200 fusils et des caisses pour les renfermer. On exige maintenant des passeports de tous les voyageurs sans exception.

Une autre conspiration avait pour but de semer des matières fulminantes sur la route que doit suivre la voiture de la reine à son entrée à Madrid, à effrayer ainsi les chevaux et à profiter du tumulte pour exciter une émeute.

La *Gazette* publie un décret qui [illegible] la carrière diplomatique. Des études spéciales et des examens sont exigés pour cette carrière.

Nous avons annoncé, d'après le *Constitutionnel*, que l'Ecole Polytechnique avait été [illegible] en masse pour avoir participé à la souscrip[tion]

[illegible] effrayé de l'audace ecclésiastique au point de concéder à l'Université le monopole de l'instruction publique, modestement réclamé par le projet de M. Villemain. « Le conseil royal de l'instruction publique, dit le *Courrier*, ne devrait pas être exclusivement composé de membres de l'Université; il devrait compter des représentants de chacune des trois grandes divisions de l'enseignement national, et, qu'on excuse notre témérité, nous voudrions y voir *un banc des évêques*. Aussi long-temps que l'Université règnera seule dans le conseil royal, elle sera souveraine au ministère, et le ministre ne sera qu'un grand-maître, adversaire obstiné des libertés légitimes et de tout autre enseignement. »

— Les questions soulevées par l'agrandissement et par l'organisation des ports de Marseille et du Havre ne paraissent pas au journal le *Commerce* avoir été examinées et résolues. Cependant, depuis le temps que ces questions sont à l'étude, l'administration a pu les traiter dans leur ensemble. Aujourd'hui, en procédant par des projets partiels, l'administration s'expose à ne faire que des travaux sans ordre, sans harmonie, sans unité. « Au lieu de s'attacher, ajoute le *Commerce*, aux grands travaux d'utilité générale, on ne sait qu'éparpiller les fonds sur une multitude de travaux secondaires qui ne rendent que des services restreints et qui n'exercent aucune action sensible sur l'ensemble du pays. »

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 mars, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement doit être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Faits divers.

Voici le tableau des candidats pour la double élection qui aura lieu, jeudi prochain 14, à l'Académie française.

Pour le fauteuil de M. Casimir Delavigne: MM. Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, Vatout, Emile Deschamps.

Pour le fauteuil de Charles Nodier: MM. Aimé-Martin, Casimir Bonjour.

Pour les deux fauteuils vacants, sans désignation de choix: MM. Prosper Mérimée, Onésime Leroy, Léon Halévy. Cette dernière candidature ne s'est produite qu'à la séance de jeudi 7 mars.

— C'est toujours le 15 mars prochain que doit avoir lieu la vente du *Constitutionnel*. Le 1er avril prochain aura lieu celle du journal le *Commerce*, sur la mise à prix de 100,000 fr. en sus des charges.

— On écrit de La Haye, le 9 mars:

« C'est pour demain ou après-demain qu'on annonce le départ du vaisseau de l'État *le Brono*, destiné à transporter à Java le personnel de l'ambassade hollandaise près la cour du Japon. Le général Nepven, ayant refusé de faire partie de l'expédition, a été remplacé par le général-major de Gagekr, fils de l'ancien ministre des Pays-Bas au congrès de Vienne. »

— Vendredi dernier, le feu s'étant manifesté dans une cheminée du n° 16 de la rue Poissonnière, M. Victor Lagrange, qui se trouvait dans la maison, est monté sur le toit pour fermer avec des draps mouillés, l'ouverture de la cheminée. Il avait réussi dans sa périlleuse opération; mais, lorsqu'il a voulu redescendre, ses pieds ont glissé sur les tuiles humides, et l'infortuné jeune homme a été précipité dans la rue de la hauteur d'un sixième étage. Il est resté mort sur le coup.

Les obsèques de M. Victor Lagrange ont eu lieu hier dimanche, au cimetière Montmartre.

Un cortège considérable a accompagné à sa dernière demeure la dépouille de ce noble jeune homme. On remarquait dans la foule des députés, des journalistes, des savants, des artistes et un grand nombre d'ouvriers, tous pénétrés d'une profonde douleur.

Victor Lagrange était un digne enfant du peuple; son caractère, son patriotisme, son dévouement, qui est une vertu de famille, lui avaient concilié les sympathies de tous ceux qui l'avaient connu. (*Patrie.*)

— Hier dimanche, à trois heures après-midi, un coup de vent des plus impétueux s'est fait ressentir sur la Seine dans la direction du pont des Arts au pont Notre-Dame; les tuyaux de tôle garnissant les cheminées ont été enlevés et précipités dans la rivière, plusieurs enfants ont été renversés par la violence du vent. Sur le Pont-Neuf, les boutiques des marchands d'habits [illegible] en un clin d'œil; les pantalons, redingotes et gilets enlevés par la bourrasque sont allés tomber dans la Seine avec les chapeaux des nombreux curieux qui se pressaient sur les parapets. Des mariniers se sont empressés de désamarrer leurs barques [illegible] sont [illegible] à force de rames, repêché les objets qui surnageaient encore, mais beaucoup de marchandises ont été perdues. Aux abords des quais, les rues étaient jonchées de tuiles et de débris de cheminées.

— Mouvement des passagers entre la France et l'Angleterre, depuis le 1er mars jusqu'au 7 inclusivement. Par Boulogne, [illegible] passagers; par Calais, [illegible]. L'époque correspondante de 1843 a donné: pour Boulogne, [illegible] passagers; pour Calais, 288.

— Nous lisons dans le *Journal de Saône-et-Loire*:

« Quelques journaux, en rapportant les projets de loi concernant divers chemins de fer, présentés dernièrement à la chambre par M. le ministre des travaux publics, se sont affligés de n'y point voir figurer encore celui de Lyon. Un de nos correspondants, ordinairement bien informé, nous donne l'explication suivante de cette apparente négligence. Il est à peu près certain que le gouvernement serait disposé à construire les chemins de fer sans le concours des compagnies, et qu'il n'aurait retardé la présentation du projet de loi sur le chemin de fer de Lyon que pour s'éclairer des enseignements que la discussion de la ligne du Nord ne peut man[quer]

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 11 mars 1844.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Optique. MM. Bontemps et Soleil.—Aérostats; MM. Marey-Monge et Dupuis-Delcourt.—Chimie. M. Laurent.—Du puits de Grenelle. M. Lefort.—Piles animales, M. Matteucci.

La séance d'aujourd'hui s'est bornée au dépouillement de la correspondance par M. Arago. Les membres de l'Académie qui s'étaient fait inscrire pour prendre la parole étaient absents, et le président a fait en vain l'appel des étrangers qui avaient l'intention de se faire entendre par l'Académie. Cependant quelques-uns des honorables savants, qui avaient demandé la parole, attendaient en vain depuis six mois que leur tour fût arrivé. On ne peut guère leur faire un reproche de ne s'être pas trouvés aujourd'hui à la séance, car ils ignoraient qu'ils pourraient lire leurs mémoires. Il y a là un défaut d'organisation auquel il serait important qu'on remédiât. Ne serait-il pas facile de prévenir les personnes inscrites que leur tour de parole est arrivé? Nous appuyons vivement la motion qu'a faite à cet égard le savant M. Thénard. M. Arago a donc pris la parole dès le commencement de la séance, et quoiqu'il se soit étendu longuement sur les communications dont il avait à rendre compte, il n'a pu donner une grande importance à des travaux généralement assez insignifiants.

M. Arago a commencé par rendre compte des résultats merveilleux auxquels est arrivé M. Bontemps, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, directeur de la verrerie de Choisy-le-Roi. Les pièces de verre de la plus grande dimension qu'on eût obtenues jusqu'ici avaient 38 centimètres de diamètre, et encore elles n'étaient pas sans défaut. M. Bontemps présente à l'Académie deux pièces de flint-glass de 38 et 41 centimètres, et deux pièces de crown-glass de 38 et 50 centimètres. Jamais morceaux de verre aussi purs, aussi dépourvus de bulles ou tous autres défauts, aussi grands, n'avaient été obtenus.

Les verres de M. Bontemps sont en outre très blancs, comparativement aux verres qu'on fabrique ordinairement. On a l'habitude de corriger la couleur jaunâtre que présente le flint-glass de Guinaud ou de Munich par un crown-glass verdâtre. On n'aura pas besoin de recourir à cette correction en se servant des verres fabriqués par M. Bontemps, qui permettent d'obtenir des lunettes plus parfaites que toutes celles fabriquées jusqu'à ce jour.

— C'est Newton qui a fait l'étude et la théorie des anneaux colorés donnés par une lame mince, gazeuse ou liquide, renfermés entre deux lames de verre, dont l'une, de forme sphérique, est en crown-glass, et appuie plus ou moins, par des vis de pression, sur la lame plane en flint-glass. Newton croyait que la succession des anneaux était indépendante de la nature de la lame mince. Young a démontré théoriquement que cela ne pouvait être, et que, par exemple, le point central pouvait de noir devenir blanc. M. Arago a imaginé de mettre pour lame mince, entre la lame de flint et celle de crown, de l'huile de sassafra, dont la réfringence est intermédiaire entre celle de ces deux verres, et M. Soleil a exécuté un appareil qui permet de réaliser cette expérience. En substituant à cette huile celle de cassia, dont la réfringence est plus grande que celle du flint, le point central redevient noir.

M. Babinet a proposé à M. Soleil de construire une lame sphérique qui serait à la fois de crown et de flint, et qui pourrait donner en même temps les deux phénomènes en pressant la lame double contre la lame de crown-glass. C'est ce qu'a réalisé M. Soleil en polissant une lame composée de deux parties faites des deux espèces de verre. Cet appareil jette un grand jour sur la théorie des anneaux colorés en montrant le rapport qui existe entre leur nature et la réfringence des corps agissant sur la lumière.

Aérostats. — Lans, en 1760, et Guyton de Morveau, en 1784, avaient imaginé qu'il pourrait être utile de construire des ballons métalliques. M. Marey-Monge vient de réaliser cette idée par la construction d'un ballon en feuilles de laiton, ayant 10 mètres de diamètre, pesant 400 kilogrammes vide, et 452 kil. plein d'hydrogène. En admettant que le poids de la nacelle, du filet et de l'aéronaute soient de 130 kil., le ballon, déplaçant un volume d'air dont le poids est de 600 kilogrammes, a encore une force ascensionnelle de 90 kilogrammes.

Ce ballon doit servir à une ascension que fera prochainement un aéronaute bien connu, M. Dupuis Delcourt. Il servira à résoudre plusieurs problèmes intéressants sur la navigation aérienne. Comme il ne donnera pas lieu à une continuelle déperdition d'hydrogène, ainsi que font les ballons en étoffes, il pourra séjourner long-temps dans l'air et servir à l'étude de la direction des courants atmosphériques constants. Ce ballon pourra de plus décider la question de savoir s'il est possible de pouvoir prévenir la grêle. On sait que ce phénomène si dangereux est dû à l'électricité des nuages. Si on parvient à décharger les nuages de leur électricité, le phénomène n'est plus possible. [illegible] ballon [illegible] de rester long-temps suspendu dans l'atmosphère, si on le met par un fil métallique en communication avec le sol, il enlèvera complètement aux nuages qui l'approcheront leur électricité, et on aura ainsi obvié à un des plus grands [illegible] fléaux de l'agriculture. Nous souhaitons vivement que le nouveau ballon puisse servir à résoudre un problème aussi intéressant.

— Nous ne parlerons que pour mémoire d'un travail sur la gélatine, entrepris par l'Institut des Pays-Bas, et dont la conclusion est que cette substance n'est [illegible] nutritive; d'un travail de M. Grote sur la matière colorante que l'on peut retirer du test de l'écrevisse; d'une note sur la théorie des voûtes, par M. Fabré; d'une note de M. Fournet, sur l'influence de la pression dans les phénomènes géologico chimiques, qui ont empêché le dégagement de l'acide carbonique; d'une réclamation de M. Desterquois, sur la priorité qu'il aurait sur la formule de l'action exercée par des masses voisines du sol sur la direction du fil à plomb, formule qu'ont donnée dernièrement MM. [illegible] et [illegible]; d'un mémoire de M. Bellevue, enseigne du vaisseau *le Marengo*, sur les polygones étoilés; d'un travail que continue à faire M. Alexis Perrey sur les tremblements de terre, dont il donne la liste pour 1843. Les tremblements ont été plus nombreux que jamais; ils se sont élevés jusqu'à soixante; ceux qui sont arrivés en hiver et en automne sont deux fois plus nombreux que ceux

drogène, et jouer le même rôle dans les combinaisons, c'est ce qu'a re-connu aujourd'hui M. Dumas, tout en disant qu'il ne pouvait pas y avoir à cet égard les susceptibilités de M. Laurent.

—M. Matteucci est parvenu à former une pile animale avec cinq pigeons ou cinq grenouilles vivants, qu'il a placés de telle sorte que la surface externe du muscle d'une cuisse de l'un des animaux fût en communication avec la partie intérieure du muscle de la cuisse de l'animal suivant. Avec les pigeons, il a obtenu un courant qui marquait 15 degrés à son galvanomètre, et qui décroissait rapidement à cause du sang coagulé qui se formait sur les parties blessées. Avec les grenouilles, M. Matteucci n'a obtenu qu'une déviation de 6 degrés, moins persistante d'ailleurs qu'avec les pigeons.

M. Matteucci a de plus étudié l'endosmose qui a lieu à travers les poumons de l'agneau, et qui est tel, que l'acide carbonique pénètre très rapidement dans l'intérieur des poumons, tandis que l'oxigène s'en échappe avec une grande facilité. B.

Bourse du 11 mars 1844.

Le 5 0/0 a continué à baisser, malgré la bonne tenue du 3 0/0 et la hausse

Rouen..	875 »	885 »	H. 12 00	— 882 50, ...	
Havre...	682 75	685 »	H. » »	— 680, 685.	
Marseill.	775 »	» »	H. 3 75	— 775, 777 50, 771 25.	B. 3 75
Montp..	» »	» »	» »	— » ».	» »

LONDRES, 9 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 98 1/2, 5/8.	Av.... 82 92 1/2, 95.	F. c. 83 10, 83 d. 50, 122 » 25 d. un, 30, 65 d. 50.
Esp. act... 35 3/8.	Ap..... 82 85.	R. d. 395 d. 10.
Portug..... 47.		Orléans, 887 50, d. 20.
Mexic..... 36.	Rep. fin c.	Rouen, 900 d. 10.
Brésil..... 81.	3 0/0 5 à 10.	Hâvre, 692 50 d. 10.
5 0/0 holl. 101 7/8.	5 0/0 15 à 25.	Strasb., 247 50, 246 25 d. » 10.
2 1/2 do... 66 1/16.	Bons du Trésor.	F. p. Orléans, 910 d. 10.
Rouen...... »	3 1/8.	
Orléans..... »		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 84,00; avril, 84,00; 4 mois d'été, 85,50, 86,00; 4 derniers mois d'été, 87,00, 88,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00; lin, 00,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 90,00 à 91,00; courant du mois, 90,00, 91,00; avril, 91,00 92,00; 4 mois d'été, 93,00, 94,00; 4 derniers mois, 94,00.

... concours MM. T. Johannot, Em. Wattier, Girardet et autres artistes ont bien voulu prêter leur concours à son illustration. La typographie ne laisse rien à désirer : c'est un triomphe de plus pour la maison Lacrampe et compagnie.

Spectacles du 12 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
8 h. 1/2 ITALIENS.—Otello.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Mithridate. Voyage à Dieppe.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Part du Diable. Richard.
6 h. 1/2 ODÉON.—Comtesse d'Altenberg.
9 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Pierre. Veille du Mariage. Mme Barbe-Bleue.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Marjolaine. L'Avare. Chansonnette. Deux Brigadiers.
7 h. 1/2 GYMNASE. — La Tante Bazu. (Delmas.)
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Carlo. Cravachon. Paillasse. Bonbonnière.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 1/1 GAITÉ.—La Bohémienne de Paris.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

9 Mars.			11 Mars.		
Arrivages	4131 q.	80 k.	Arrivages	4107 q.	74 k.
Ventes	4128	83	Ventes	4335	92
Restant	8890	73	Restant	8662	55
Cours moyen		37,83	Cours moyen		37,19
Cours-taxe		36,90	Cours-taxe		36,92

Cote administrative. (9 Mars)				Cote administrative. (11 Mars)			
Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00	Gr.	41 q.	99 k.	51,00 à 52,85
1re	81	81	38,20 à 00,00	1re	262	19	37,25 à 38,85
2e	21	98	36,05 à 00,00	2e	282	42	35,70 à 36,95
3e	00	00	00,00 à 00,00	3e	17	27	31,20 à 31,83
4e	9	42	22,55 à 00,00	4e	9	42	24,20 à 26,10
Al.	887	03	36,30 à 38,20	Al.	00	00	00,00 à 00,00

ORLÉANS, 8 Mars. — Farine, 1re : 36,50 à 37,10; 2e : dite bis blanc : 35,22 à 35,85.

NANTES, 8 Mars. — Farine, 1re : 39,38; 2e : 38,36, sans variation sur le dernier cours.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,00.

TOULOUSE, 5 Mars. — Farines (au quintal marc), Cô supérieures estampes : 22,00; — semblés fines, 1re estampe : 22,50; do 2e est. : 20,00; do 3e : 19,50.

Taxe du pain (par kil.)

LE NEUBOURG, 6 Mars. — Pain, 1re : 0,33 1/2; 2e : 0,30.

FONTENAY (Vendée), 9 Mars. — Pain, 1re : 0,31; 2e : 0,26; 3e : 0,21.

BEAUGENCY, 9 Mars. — Pain ordinaire : 0,30.

STRASBOURG, 8 Mars. — Pain, 1re : 0,32; 2e : 0,24.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 11 Mars. — Les déclarations des facteurs n'ayant point accusé d'affaires en grains à la halle de samedi, nous ne donnons pas de cours légal, la situation restant la même.

EVREUX, 9 mars. — Froment : 20,60. — Méteil : 18,22. — Seigle : 11,25 1/9. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,57.

BRIONNE, 7 Mars. — Froment : 20,72. — Seigle : 12,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,57.

LE NEUBOURG, 6 Mars. — Froment : 20,12. — Méteil : 15,75. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,75.

ELBEUF, 9 Mars. — Froment : 20,00 à 21,00. — Sarrazin : 13,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 9,00.

LE MANS, 8 Mars. — Froment : 21,85. — Méteil : 18,70. — Seigle : 15,50. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,00.

FONTENAY (Vendée). — Froment : 18,52. — Seigle : 13,00. — Baillarge : 11,05. — Orge : 11,05. — Mouture : 11,70. — Garobe : 7,80. — Avoine : 7,90.

NANTES, 8 Mars. — Froment, 1re : 23,33; 2e : 22,00; 3e : 20,00. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,00. — Sarrazin : 8,00. — Avoine : 8,27.

ORLÉANS, 9 mars. — Froment, 1re : 20,75; 2e : 19,00; 3e : 18,00. — Méteil : 10,00 à 18,75. — Seigle : 12,50. — Orge : 10,35 à 11,25. — Avoine : 0,50 à 10,00.

NIORT, 7 Mars. — Froment, 1re : 19,79; 2e : 19,47; 3e : 19,15. — Baillarge : 11,47 à 11,49. — Avoine : 10,50 les 100 kil. — Son : 10,60 les 100 kil.

REIMS, 9 Mars. — Froment : 15,50. — Seigle : 9,38 à 10,00. — Orge : 9,47 à 9,75. — Avoine : 6,33 à 6,75. — Sarrazin : 8,75 à 9,00.

DIJON, 9 Mars. — Froment, prix moyen : 19,88. — Seigle : 13,00. — Méteil : 15,30. — Orge : 12,95. — Avoine : 9,00.

STRASBOURG, 8 Mars. — Froment, 1re : 23,25; 2e : 20,15; 3e : 17,75. — Hausse de 0,32. — Seigle : 11,50. — Avoine : 8,50. — Maïs : 11,25 à 12,50.

SURGÈRES, 9 Mars. — Froment : 1re : 22,50; 2e : 22,00. — Maïs : 13,00 à 14,00. — Baillarge : 11,75 à 12,25. — Avoine : 7,75 à 8,00. — La pluie a cessé pendant deux jours, mais elle nous menace encore; nous sommes en retard pour nos semailles et la taille de la vigne; nous avons grandement besoin que le beau temps nous favorise.

CIVRAY, 6 Février. — Froment : 21.50. — Méteil : 18.50. — Seigle : 12,00. — Baillarge : 12,25. — Maïs : 10,00. — Avoine : 7,50. — 15,00.

Légumes secs (par hect.).

PARIS. Halle du 9 mars. *Cours officiel.* — Haricots de Soissons : 133,35; do Liancourt : 20,00 à 23,35; do ordinaires : 18,00 à 21,30; do flageolets : 24,00; do Soissons blancs : 20,00; do rouges de Chartres : 20,65; do nains : 18,00. — Pois cassés : 27,35. — Lentilles Gallardon : 40,00 à 44,00; do de pays et autres : 26,34 à 38,65. — Lentillons : 16,67. — Millet : 16,65.

ELBEUF, 7 mars. — Haricots rouges, 24,00 à 30,00; do blancs : 20,00 à 30,00.

STRASBOURG, 8 mars. — Haricots blancs : 20,00 à 21,00. — Fèves : 10,50 à 11,25.

SURGÈRES, 9 mars. — Haricots : 13,00 à 14,00. — Fèves : 8,00 à 10,00. — Pois : 13,00 à 14,00.

Cours des spiritueux (par hect.)

PARIS, 11 Mars. — 3/6 disponible : 90,00; — do courant du mois : 89,00 à 90,00; — avril : 90,00 à 91,00; — quatre mois d'été : 92,00 à 93,00; — quatre derniers mois : 93,00. — A Bercy, le débordement de la Seine a causé dans les caves qu'il a envahies un dommage considérable; aussi ne se fait-il point d'affaires. — Voici le cours actuel des vins (à la pièce) : Bordeaux, ordinaire : 85,00 à 90,00. — Grand-Médoc : 300,00 à 600,00. — Petit do : 100,00 à 150,00. — Anjou et Orléannais : 75,00 à 85,00. — Macon : 80,00 à 120,00. — Cher : 85,00 à 90,00. — Vouvray : 90,00 à 100,00. — Auvergne : 78,00 à 80,00. — Marseille : 85,00 à 90,00 (par 2 feuillettes). — Auxerre : 90,00 à 120,00. — Chablis nouveau : 100,00 à 110,00 (par hect.) — Saint-Gilles, 40,00 à 45,00. — Roussillon : 45,00 à 50,00.

BÉZIERS, 1er Mars. — La spéculation et le manque de demande ont opéré une baisse subite de 10,00 par hect. On refuse à 76,00, et l'on achetait à 80,50. On espère que les cours se relèveront prochainement.

LUNEL, 4 Mars. — Le cours des 3/6 disponibles a été fixé, sur notre marché à 79 f. l'hect. pour quelques pièces.

3/6 de marc 66 f., avec acheteurs.

CETTE, 6 Mars. — Nous n'avons pas eu de cours fixé sur le 3/6 à notre marché de ce jour; les prétentions des vendeurs étaient d'obtenir 80 f. de l'hect., mais les preneurs ne voulaient accorder que 78,50.

Le 5/6 ne s'est payé que 59 f.

On aurait pris quelques pièces 3/6 de marc à 66 f. l'hect.

SURGÈRES, 9 Mars. — Eau-de-vie nouvelle : 68,00 à 70,00; — do rassise : 75,00 à 77,00. — Vin bl. com. 9,75 à 10,00; do rouge ord. : 12,25 à 12,50; do vieux : 22,00 à 23,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 11 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1138	1127	11	1 22	1 10	» 96
Vaches....	126	117	9	1 08	» 91	» 80
Veaux.....	573	573	»	1 51	1 34	1 14
Moutons..	9517	8346	1171	1 42	1 26	1 10

Vente facile pour les bœufs et les vaches, difficile pour les moutons et les veaux. Marché fortement approvisionné.

Laines (le kil.)

PARIS, 6 Mars. — Les affaires, depuis huit jours, ont repris de l'activité, tant ici, que dans les dépôts des villes de fabriques. — Il s'est vendu d'assez fortes parties de laines de France et d'Allemagne, principalement en laines, au-dessous des prix que l'on obtenait sur la fin de 1843. — Les peignés deviennent plus rares et sont mieux tenus; les filés se vendent activement, mais sans amélioration sensible dans les prix; les fils cardés, qualité fine, reprennent un peu de faveur, les sortes communes restent sans demande, la vente de cet article ne prendra guère d'activité qu'en mai et juin. — Les blousses fines se vendent avec plus de facilité depuis quelques jours, mais les prix en sont toujours limités; cependant on espère qu'ils augmenteront, dès que les ouvriers quitteront cette partie pour se livrer aux travaux des champs.

9 Mars. — Laines triées à peigner, 3,10 à 3,25, toujours recherchées à ce cours. Il se fait peu de transactions et la position ne s'améliore pas sensiblement.

REIMS. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais, de 1,90 à 2,20 (rech. rares); id. de Picardie, de 1,70 à 2,00 (rech. rares); id. triées pour le peigne, de 2,30 à 3,10 (rech. rares).

Marchés étrangers. — LIVERPOOL, 2 mars. — Les laines grasses des Highlands sont très demandées, ainsi que les laines blanches highlands et les Cheviots, dont les prix se soutiennent. Voici les cours :

Laine highland en gros. (le kil.)	1,06 à 1,12
Id. blanche.	1,44 à 1,50
Id. Cheviot en suint.	1,21 à 1,50
Id. — lavée.	1,62 à 2,13
Id. blanche.	2,05 à 2,75

La laine étrangère continue à être bien demandée pour toutes les sortes. Les principales importations proviennent de Buenos-Ayres et du Pérou. Une bonne quantité d'Alpagas sont en route, mais tout le chargement est vendu d'avance. A Londres il a été importé pendant la semaine 1259 balles, dont 164 de Calcutta; 396 de Sydney, 205 du Cap, 89 de Turquie et 32 de Portugal.

Le marché a été bon pour les laines coloniales, et par suite pour les laines étrangères.

Les correspondances de Hambourg annoncent que les magasins sont presque vides en Allemagne; les détenteurs ne veulent aujourd'hui traiter qu'à des prix plus élevés.

Soies.

VALENCE, 5 Mars. — Même situation sur nos marchés de soies grèges; la marchandise continue à être assez rare et d'un prix très élevé.

A Romans, 1er courant, des transactions ont été faites aux cotes suivantes :

14/16 d. soies ordin. (1/2 kil.)	32 à 32,50
12/14 d. soies id.	32,50 à 33
11/12 d. fil. d'ord. 5/6 cocons	34 à 35

Le marché de Joyeuse de mercredi dernier, à cause du mauvais temps, a été nul; le vent était si fort, que personne n'osait s'aventurer dans les rues; il ne s'est vendu que trois ou quatre ballots au prix de 37 à 37 fr. 20 le 1/2 kilo.

A Aubenas, le 2 mars, le marché était nombreux; il y avait une assez grande quantité de marchandises, parce que les détenteurs s'attendaient à vendre leurs soies au plus haut cours, c'est-à-dire 37 fr. à 37 fr. 50; mais leur attente n'a pas été satisfaite; les acheteurs n'ont accepté ces prix que pour les qualités extra-fines. Voici les cotes :

12/16 d. soies ordin. (1/2 kil.)	34 à 34,50
11/12 d. soies courantes	35 à 36
9/10 d. id. très rares	36 à 37,50
12/14 d. id. de filat. d'ordre	37 à 38
12/13 d. id. 4/5 cocons	38 à 39
9/10 d. id. 3/4 id.	39 à 40
9/10 d. id. 3/4 St-Jean	41 à 42

A Nîmes, la hausse a continué pendant la semaine dernière; les grèges fines sont très rares, à tel point que les 5/6 de Provence valent 65 fr. 40 le kil.

Les transmettes d'Alais	5/6 valent	65,40 à 66,[illegible]
id.	6/7	60,25 à 62,[illegible]

A Marseille, il y a eu, pendant la semaine écoulée, des ventes importantes de provenances d'Espagne et de Baffa, toutes les autres qualités continuent à être recherchées, et comme on est privé d'arrivages, cela ne contribue pas peu à affermir les cours.

ADJUDICATIONS.

ROCHEFORT (Charente-Inférieure). — Le 2[illegible] mars 1844, adjudication sur soumissions cachetées pour la fourniture, au port de Rochefort.) de :

Vin rouge de Saintonge,	500,000 kil.
Blé froment, 1re qualité blanc,	100,000 kil.
Id. Id, rouge,	200,000 kil.
Graine de moutarde,	2,000 kil.

Le cahier des charges est déposé au ministère de la marine à Paris.

apprécier notre véritable position dans ce pays.

Le lecteur va juger de la créance qu'il faut donner aux déclarations les plus explicites, les plus catégoriques, les plus solennelles du ministère.

Le quatrième article du traité conclu à bord du brick parlementaire français *la Boulonnaise*, entre le ministre de Rosas, don Felipe Arana et le baron de Mackau, le 29 octobre 1840, est ainsi conçu :

« Il est entendu que le gouvernement de Buenos-Ayres continuera à considérer en état de parfaite et absolue indépendance la République Orientale de l'Uruguay, de la manière qu'il l'a stipulé dans la convention préliminaire de paix, conclue le vingt-sept août mil huit cent vingt-huit, avec l'empire du Brésil, sans préjudice de ses droits naturels, toutes les fois que le demanderont la justice, l'honneur et la sécurité de la Confédération Argentine. »

La convention préliminaire de paix dont il est ici question, est celle qui fut conclue à Rio-Janeiro à la suite de la victoire remportée par le général Albear sur les Brésiliens à Ituzaingo (20 février 1827). Cet acte fut signé au nom de Dorrego, gouverneur de Buenos-Ayres à cette époque, et chargé des affaires extérieures de la Confédération Argentine.

C'est cette convention qui crée la République Orientale de l'Uruguay, dont Montevideo est la capitale, comme étant entièrement indépendant de la Confédération Argentine, du royaume de Portugal et de l'empire du Brésil.

Sur la première partie du texte que nous venons de citer, il ne peut donc y avoir aucun doute ; le traité Mackau, fait au nom de Rosas et de S. M. Louis-Philippe, reconnaît la parfaite indépendance de la République Orientale de l'Uruguay. Examinons la deuxième partie ; demandons-nous si le gouvernement de Buenos-Ayres a été, depuis le traité Mackau, attaqué ou compromis dans son honneur et sa sécurité par celui de Montevideo, ou en d'autres termes si la levée de boucliers de Rosas contre la République Orientale est juste et conforme à l'esprit et à la lettre de cet article de notre traité.

A l'époque du traité Mackau, Montevideo et les départements de l'intérieur de la république étaient tranquilles. Rivera occupait légalement la présidence depuis le 1er mars 1839. Quant à la République Argentine, elle était loin d'être aussi calme. Les provinces de l'ouest et de l'ouest s'étaient soulevées contre Rosas.

Les différents corps de l'armée révolutionnaire commandés par les généraux Lavalle et Lamadrid étaient dans les provinces de l'intérieur à plus de 800 kilomètres (200 lieues) de Montevideo. On comprend qu'il était impossible de continuer l'envoi des secours que nous et Rivera nous avions d'abord fournis aux Argentins exilés ou émigrés pour soutenir la lutte contre Rosas. D'ailleurs, quand Rivera vit que la France se retirait du conflit, la prudence devait lui conseiller la plus stricte neutralité. C'est en effet ce qu'il fit après le traité Mackau.

Rosas, délivré de notre blocus, qui durait depuis le 28 mars 1838 ; devenu possesseur de l'île de Martin Garcia, clef de la navigation des deux grandes rivières qui forment la Plata (le Parana et l'Uruguay) ; dont nous nous étions emparés avec les Montévidéens, et où nous avions permis au général révolutionnaire Lavalle d'organiser

Aussitôt que Rosas put disposer de ses forces militaires, ce premier acte d'hostilité fut suivi de l'envoi d'une armée d'invasion contre la République Orientale. Cette armée, sous les ordres du général Manuel Oribe, gagna, le 6 décembre 1842, la bataille de l'Arroyo Grande, qui lui ouvrit le territoire de la République Orientale, et qui permit au lieutenant de Rosas, Oribe, d'établir le 16 février 1843 son quartier-général d'opération au Cerrito, monticule à 3 ou 4 kil. nord-est de Montevideo, et de bloquer cette ville.

Pendant ce temps, Montevideo s'était fortifié, le président Rivera avait réuni de nouvelles troupes ; mais le temps de sa présidence ayant légalement cessé (1er mars 1843), il continua comme général en chef à garder la campagne et à surveiller les mouvemens d'Oribe.

Rosas, désappointé de trouver tant de résistance là où il croyait être vainqueur de prime abord, donna ordre (avril 1843) à son amiral Brown de bloquer le port de Montevideo, dans l'espoir que la ville se rendrait par famine.

Ce blocus ne fut pourtant reconnu que plus tard par la France, l'Angleterre et le Brésil, et ne reçut d'exécution définitive que dans le mois de novembre 1843. Ainsi Rosas, dans sa haine contre Montevideo, ne se contenta pas de diriger un coup de main contre cette ville, il établit le système d'attaque le plus complet.

En janvier 1841, il ordonne le blocus des rivières de Parana et de l'Uruguay.

En décembre 1842, il envahit le territoire de la République Orientale.

En avril 1843, il met le blocus devant le port de Montevideo.

Ces trois actes de flagrante hostilité contre Montevideo, constituent-ils, de la part de Rosas, la violation de l'article 4 du traité Mackau, oui ou non ? Oui, parce que le gouvernement de Rivera, après le traité Mackau, n'a rien fait impunément et rien entrepris contre l'honneur et la sécurité de la Confédération Argentine.

Le cabinet du 29 octobre non seulement a laissé Rosas enfreindre le traité Mackau, mais il l'a aidé, de ses propres mains aidé, à le fouler au pied, en reconnaissant le blocus du port de Montevideo.

Ce premier point établi. Quels sont les motifs allégués par Rosas pour justifier la violation du traité Mackau ?

A l'époque du blocus formé par l'escadre française contre la Confédération Argentine (du 28 mars 1838, jusqu'au traité Mackau, 29 octobre 1840), D. Manuel Oribe était depuis plus de trois ans président de la République Orientale. Oribe se montra, en cette circonstance, entièrement dévoué à Rosas, et il ne nous permit même pas de venir vendre ou abriter dans ses ports les petits navires que nous capturions. A la même époque, Oribe et Rivera se faisaient la guerre dans la campagne.

Après plusieurs rencontres, le 16 juin 1838, Rivera gagna une bataille décisive (celle du Palmar, près la petite rivière de Santa-Anna), sur le frère même du président, le général Ignacio Oribe. Cette victoire rendit Rivera maître de toute la campagne. La présidence légale d'Oribe finissait le 28 février 1839. Oribe se dessaisit du pouvoir ouvertement par un acte légal, et se retira à Buenos-Ayres, près de Rosas, qui le reçut pourtant comme *président légal*.

Voilà l'unique justification de la conduite du président Oribe. Telle fut la conséquence d'un scandaleux abus, consommé exclusivement par » les forces étrangères. »

3° La vive sympathie de Rosas pour Oribe, et la haine du gouverneur de Buenos-Ayres pour les étrangers, et surtout pour les Français, se manifeste dans les lignes suivantes :

« Le choix du gouvernement de Buenos-Ayres a donc dû tomber, » à son grand regret, sur l'emploi des armes pour obtenir une paix » véritable et permanente (c'est-à-dire pour placer Oribe au pouvoir). S'il désire vivement le rétablissement de l'autorité légale » violemment expulsée ; c'est parce qu'il les regarde comme le seul » moyen conciliable avec la paix.

» Ces dangers (ceux que courent, d'après Rosas, les libertés constitutionnelles de Montevideo, si Rivera revient au pouvoir), ces » dangers doivent être regardés, de jour en jour, comme plus » grands, à cause de l'*affluence*, dans le pays, d'une population » *étrangère* (la population française), capable de *changer*, en peu » de temps, les institutions de la République Orientale de l'Uruguay, et de soumettre à une volonté étrangère l'indépendance » nationale. »

Ainsi, Rosas ne craint pas de dire officiellement à notre ministre plénipotentiaire, que les Français font cause commune avec des *sauvages* ; que nous avons, par un scandaleux attentat, renversé Oribe, l'autorité légale et constitutionnelle ; que nous voulons changer les institutions de la République Orientale. N'est-ce pas insulter ouvertement la France et dénaturer les faits historiques pour l'insulter encore ? Et d'ailleurs quel droit a donc Rosas de s'immiscer dans les affaires intérieures de la République Orientale ?

Et, toutes ces insultes, pour faire croire au cabinet du 29 octobre que lui, Rosas, agit légalement en déchirant de son épée le traité Mackau !

Avoir raison, être dans son droit, comme nous y sommes, et se laisser dire, avec accompagnement d'outrages, que l'on a tort ; donner raison à son adversaire ; se réunir à lui pour lui donner gain de cause. Voilà la conduite que tient, sur les deux rives de la Plata, le ministère de la faiblesse partout et toujours.

Ces questions éclaircies, voyons si nos compatriotes qui résident à Montevideo ont été amenés forcément à prendre les armes, abstraction faite de toute considération diplomatique et de toute excitation, fausse ou réelle ; de la part de notre consul-général à Montevideo, M. Pichon.

Montevideo est à 200 kilomètres (50 lieues) de Buenos-Ayres ; l'histoire contemporaine doit y être connue ; les actes de Rosas doivent y être justement appréciés. La violation flagrante du traité Mackau, la conduite du ministère à cet égard doivent y être justement flétris ; les actes de férocité commis par Oribe contre les prisonniers doivent soulever l'indignation générale ; les réactions sanglantes que Rosas et Oribe se proposent d'exercer contre Montevideo, si cette malheureuse ville tombe entre leurs mains, doivent tenir en éveil tous les esprits, surexciter, par l'imminence du péril, tous les citoyens généreux qui ne veulent pas voir le joug de fer de Rosas s'appesantir sur les deux rives de la Plata ; en un mot, la population de cette capitale, cernée par terre, bloquée par eau, doit être

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Les Amants de Murcie, drame en cinq actes de M. Frédéric Soulié.

M. Frédéric Soulié a commencé sa carrière dramatique par *Roméo et Juliette*, tragédie en vers, qui fut très remarquablement jouée par Mme. Anaïs Aubert, MM. Lockroy et Beauvallet, et qui obtint un très grand succès, à l'Odéon. Le poète a voulu chanter encore les lamentables douleurs de l'amour opprimé, et il a rappelé, lui-même, la source pure de son inspiration ; car, dès la première scène, un écuyer s'accompagnant de sa mandoline raconte l'histoire des amants de Vérone et des haines de leurs familles. Du reste, M. Frédéric Soulié a ajouté à cette donnée première de l'œuvre de Shakespeare de nouveaux éléments dramatiques innombrables et des complications énormes. Homme de son temps, il a analysé d'un esprit libéral le jeu des passions et des caractères, et son œuvre révèle de généreuses sympathies. Même dans l'étude des mœurs des siècles écoulés, nous avons besoin, aujourd'hui, de voir mettre en relief l'attrait naturel du cœur ; nous aimons que le poète prenne parti contre les préjugés et se fasse l'écho de la voix de Dieu. Le désespoir du vieux Capulet sur la tombe de sa fille a touché l'âme de M. Soulié, et il n'a pas voulu que le cœur du père restât impitoyable jusqu'à la fin. Dans les *Amants de Murcie*, Paccheco, combattu entre l'orgueil nobiliaire, entre les haines barbares et la pitié de son cœur paternel, cède à la voix de ses tendresses ; il pardonne à sa fille coupable ; il la console et pleure avec elle en la serrant dans ses bras, « foyer d'amour où la pauvre femme réchauffe son cœur glacé.... C'est un vieillard malheureux, s'écrie le comte, que celui qui ne sait pas accorder quelque chose aux ardents désirs de la jeunesse. » Les haines de famille, dans la pièce nouvelle, se trouvent personnifiées dans Faustus, le jeune Paccheco, espèce de brutal qui ne paraît rien avoir dans le cœur que le culte de ses inimitiés ; homme de fer, toujours la menace à la bouche ou brandissant sa grande épée, et que le poète s'est attaché à rendre ridicule autant qu'odieux, par l'excès même de ses violences. L'acteur chargé de ce rôle, comprenant sans doute la pensée intime du poète, a achevé de nous rendre le Faustus insupportable par l'exagération emphatique de son jeu. C'est un artiste qui entend les questions sociales, et qui veut s'employer à pousser le public de l'Ambigu-Comique dans la voie des destinées harmoniques !

Au milieu des deux familles ennemies, des Paccheco et des Tellès, M. Soulié a jeté le marquis Fernand de Villaflor, une grande figure de don Juan ; il a opposé aux débauches de la violence et de la haine les débauches du plaisir, et il a donné raison à celles-ci. Le vice, dit Villaflor à ceux qui lui reprochent ses excès, le vice n'est pas tout dans l'insouciance, les prodigalités, dans l'emportement des fantaisies d'amour, dans l'orgie ; il est aussi dans ces mœurs féroces où toute générosité disparaît, dans cette passion inassouvie pour la bataille et pour le sang ; il est dans ces hommes qui sacrifient tout à leur haine, les tendresses du cœur et les devoirs du patriotisme. Villaflor ridiculise les puritains guerriers, « ces patriarches des vieilles idées, qui croiraient manquer à la vertu, » s'ils mettaient un coussin sur un banc... Oh ! s'écrie le hardi jeune » homme, je changerai tout cela ! »

M. Soulié n'a pas reproduit complètement la situation de Roméo et de Juliette ; il n'a pas voulu confondre dans une même sympathie Sylvio Tellès avec son amante Stella. Le poète généreux a compris qu'il était plus juste de représenter les choses comme elles arrivent le plus souvent dans nos sociétés mauvaises, et il nous a montré la femme torturée et insultée, même par l'homme qu'elle a comblé d'amour et de dévouement. Toute la pièce, on peut dire, est dans cette destinée de souffrance d'une noble fille, entourée de persécutions, et qui trouve des bourreaux jusque dans son père et dans son amant.

Le marquis de Villaflor, le chevalier le plus brave, le plus brillant et le plus débauché des Espagnes, devient amoureux de Stella Paccheco. Il sent que l'amour de Stella peut l'arracher à sa vie désordonnée et le rendre tout entier aux grandes pensées et aux grandes œuvres ; mais comment Villaflor, le débauché, pourrait-il prétendre à la main de la fille des Paccheco ? Une nuit, soupant chez la courtisane Cornélia, piqué au vif par les sarcasmes de cette fille sur sa passion ridicule et impuissante, le marquis s'engage sur parole et par écrit à faire de Cornélia la marquise de Villaflor, si, dans un mois, il n'a donné ce titre à Stella. Au moment où ce délai fatal va expirer, Villaflor, pour échapper au déshonneur d'une alliance indigne, se décide à une entreprise extrême et fort peu honorable ; mais Villaflor n'est qu'un bandit d'amour, et ses orgies chez les courtisanes ne lui ont pas enseigné les procédés des conquêtes délicates. Il pénètre par surprise dans l'appartement de Stella ; il y passe la nuit fort tranquillement endormi dans une galerie, et, le jour venu, devant une foule assemblée par les soins de son page Lélio, il se montre au balcon du palais des Paccheco. Stella est déshonorée, et son mariage avec Villaflor peut seul effacer ce scandale.

Réveillés par le bruit, arrivent tous les Paccheco, leurs longues épées à la main. Villaflor a bien prévu qu'il courrait risque d'être tué dans ce premier élan de la famille irritée ; mais c'est un beau joueur, et que lui importent mille chances de mort s'il en est une pour la satisfaction de ses désirs ! Tous les Paccheco tiennent conseil, et don Henrique, leur chef, demande s'il faut frapper à la fois et sa fille coupable et le séducteur. Le sauvage Faustus, le fils aîné, vote impitoyablement la mort de sa sœur, et toutes les barbes blanches et noires s'inclinent en signe d'assentiment. Un seul, un blond, un jeune cousin, plaide le pardon, et don Henrique, qui tout-à-l'heure semblait incliner lui-même à la vengeance se jette dans les bras de don Louis, en le nommant son fils ; le cœur du père rencontre un appui dans cette famille brutale : Stella sera sauvée. Stella paraît toute tremblante ; elle fait à genoux l'aveu de sa faute. Depuis long-temps elle aime un cavalier brave et de noble sang ; mais elle n'espérait pas que son père pût consentir à leur union. Paccheco relève sa fille, il l'embrasse ; il ne veut que son bonheur. La chapelle est prête ; dans une heure Stella épousera Fernand de Villaflor. Villaflor ! s'écrie Stella ; mon père a-t-il perdu sa raison ? Villaflor ! je le hais et je le méprise pour les désordres scandaleux de sa vie. — Ma fille est-elle folle, reprend à son tour Paccheco ; c'est Villaflor que tu aimes, mon enfant. N'est-ce pas lui que tu reçois, chez toi, et que nous venons de surprendre tout-à-l'heure dans ton appartement ? — Eh ! non, mon père, celui que j'aime, celui dont je veux être la femme, celui qui a passé la nuit ici, c'est Sylvio Tellès.

En effet, Tellès était monté par une échelle de soie, tandis que la duègne trompée introduisait le marquis par une porte secrète, et Stella n'a rien vu, pendant la nuit, que son beau Sylvio. Or, Sylvio, c'est l'ennemi de famille des Paccheco, c'est le Roméo de ces Capulet de Murcie. On comprend la rage du vieillard, voyant sa famille à-la-fois insultée et par le Tellès, et par le Villaflor, et ses haines héréditaires trahies par sa fille. La situation est inextricable, la honte est immense ; revenir sur la résolution prise à l'égard du marquis, cela est impossible, car on ne peut laisser sans réparation l'injure qu'il a faite à la gloire de Stella ; mettre au jour l'aventure de Sylvio, c'est avouer un second déshonneur plus affreux que le premier. Stella s'offre noblement en sacrifice. Sa faute, qu'ont rendue nécessaire les préjugés haineux de sa famille, elle va l'expier en épousant un homme qu'elle hait et qui l'a indignement outragée. Le marquis de Villaflor conduit à l'autel la fille des Paccheco. Don Henrique appelle Faustus (qui n'apparaît jamais que le sourcil froncé et appuyé sur sa grande épée), et il lui dit : « Cherche Sylvio Tellès et le tue, car c'est lui qui était l'amant de ta sœur ; » puis, se retournant vers la chapelle, quand la cérémonie s'achève, il jette à sa fille ses malédictions, la chasse de son palais, et lui défend d'en repasser jamais le seuil.

A peine marié, Villaflor n'a plus qu'une pensée, racheter son crime, faire oublier sa vie de débauches. Il est devenu le premier entre les chefs de Murcie ; il a l'estime du roi qui lui a confié le soin d'opérer la réconciliation des Tellès et des Paccheco, afin de réunir, contre les Maures, toutes les forces des chevaliers chrétiens. Il donne dans son château une fête où, pour la première fois, depuis des siècles, vont se trouver rapprochées les deux familles ennemies. Villaflor cherche la gloire pour se faire pardonner, et pour consoler Stella ; mais la marquise de Villaflor est inconsolable. Elle veut mourir. Surveillée par ses femmes, ne pouvant avoir recours ni au fer ni au poison, elle refuse les aliments et demande sa délivrance aux tortures de la faim. Dans son palais, cette femme mourante se voit insultée et menacée par son frère ; elle apprend que ce grossier Faustus n'est venu à la fête que pour y assassiner, sous ses yeux, son amant Sylvio. Le vieux Paccheco seul se laisse attendrir : il accorde encore une fois son pardon et il bénit sa fille malheureuse. C'est alors que, pour mettre le comble aux douleurs de Stella, Sylvio Tellès vient, devant

en plus grandes, et par conséquent paralyser pour toujours dans ces parages le développement industriel de nos 15,000 concitoyens!

Nous le répétons, les Français de Montevideo sont à 50 lieues de Buenos-Ayres; ils savaient ce que valent les promesses et les mesures de Rosas; ils connaissaient la faiblesse du ministre Guizot, et la protection qu'ils pouvaient en attendre, ils étaient donc forcément amenés à prendre les armes.

Après avoir rétabli les faits dans toute leur vérité, sans crainte d'aucun démenti, quel nom devrons-nous donner aux derniers actes de notre consul à Montevideo, M. Pichon, et à ceux de l'amiral Massieu de Clerval, qui, après avoir fait tous les efforts imaginables pour désarmer la légion des volontaires français, reconnaissent implicitement le titre que s'arroge Oribe, de président légal de la république, abandonnent la ville, et supposent qu'une promesse écrite d'Oribe peut garantir la vie et les propriétés de nos concitoyens si Oribe se rendait maître de Montevideo.

Voilà les tristes fruits que la France recueille de la politique *ferme* et *éclairée* suivie par le cabinet actuel dans l'Amérique méridionale. Au surplus, ne le rendons pas responsable de tout le mal. Le 29 octobre récolte sur les rives de la Plata ce qui a été semé par le 1er mars.

Le 29 octobre 1840, à l'instant même où la pusillanimité fanfarone de M. Thiers abandonnait aux mains de M. Guizot la direction des affaires, et constituait dans nos relations avec l'Europe la politique de la peur, l'envoyé extraordinaire de M. Thiers dans les eaux de la Plata, M. de Mackau bâclait à la *hâte*, à *tout prix*, sans exiger de garanties matérielles, un traité de paix avec un ennemi irréconciliable de notre influence et de la civilisation, c'est-à-dire avec Rosas.

C'est ainsi que M. Thiers a rendu possible, le même jour, l'avènement du ministère Guizot et le traité de paix Mackau; c'est ainsi que la perte de notre influence morale sur le vieux continent a coïncidé avec la perte de notre influence dans le Nouveau-Monde.

On voit que, relativement à notre position dans l'Amérique méridionale, comme à beaucoup d'autres égards, M. Thiers et M. Guizot sont d'une égale impuissance; pour recouvrer sa grandeur, la France ne doit pas se borner à substituer l'un de ces hommes à l'autre, mais bien faire appel à des sentiments généreux, à de nouvelles idées et à des hommes nouveaux.

Dans la séance du 8 mars de la chambre des communes, sir Robert Peel vient de faire entendre une parole aussi juste que vraie à propos des effets de la déplorable guerre que Rosas fait à Montevideo et qui paralyse le commerce dans ces contrées :

« L'unique moyen d'arranger les choses, c'est la combinaison des for-
» ces de l'Angleterre, de la France et du Brésil, les trois pays les plus
» profondément intéressés. Il faudrait agir là comme on l'a fait en Grèce,
» où nous avons dit : il est de l'intérêt du monde que ces disputes ces-
» sent, et nous voulons un arrangement immédiat. »

frontière de Belgique, et se dirigera par Abbeville et Étaples.

» Art. 2. Une somme de 15 millions de francs est affectée à l'établissement des lignes de fer dirigées sur Calais et Dunkerque.

» Art. 3. Sur l'allocation de 15 millions, il est ouvert au ministre des travaux publics,

» Sur l'exercice 1844, un crédit de 2 millions ;

» Sur l'exercice 1845, un crédit de 6 millions.

» Art. 4. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, moyennant une durée de jouissance qui n'excédera pas vingt-huit ans, à partir du délai fixé pour la pose de la voie de fer, le chemin de Paris à la frontière de Belgique, et sur l'Angleterre par Calais et Dunkerque, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges.

» Art. 6. Dans le cas où, dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation de la loi, ces compagnies, agréées par le ministre des travaux publics, n'auraient point accepté les conditions réglées par la loi et par les cahiers des charges, le ministre des travaux publics est autorisé à faire poser la voie de fer aux frais du trésor. »

La discussion sur ce projet a été longue et approfondie.

La question du tracé et celle de l'exploitation ont surtout fixé l'attention des bureaux.

Plusieurs membres partant du principe que la question des tracés doit être plutôt une question internationale qu'une question de communications intérieures, ont prétendu que le tracé proposé par le gouvernement pour le chemin du Nord, sacrifie nos relations extérieures et nos intérêts maritimes aux calculs et aux prévisions des compagnies spéculant sur un transport plus ou moins considérable des voyageurs. C'est dans ce sens qu'ont parlé M. de Stapland dans le 2e bureau, M. Lestiboudois dans le 3e, M. Stourm dans le 5e, M. d'Hérambault dans le 6e, et M. Bethmont dans le 9e.

Le tracé, a dit ce dernier, sacrifie Boulogne, Saint-Valery et Abbeville, c'est-à-dire un grand établissement maritime en voie de prospérité croissante, Boulogne, un port qui se relie à une ville importante, Saint-Valéry et Abbeville. Le tracé, au lieu de relier Londres à Paris par une ligne de circulation plus rapide, et de rapprocher ainsi les deux plus grandes capitales du monde, tend à établir une voie plus longue que celle aujourd'hui parcourue, et plus longue de 88 kilomètres; impôt énorme, tout au profit de la compagnie qui exploitera le chemin du Nord, au grand préjudice du voyageur et du public entier, que l'économie des transports intéresse.

Vainement dirait-on que le tracé du chemin de Boulogne existe dans la loi. Il n'y existe que nominalement; c'est un leurre jeté aux populations, c'est une promesse qu'on ne veut pas réaliser, qu'on ne doit pas réaliser.

On ne le veut pas, car on ne demande pas de fonds pour se mettre à l'œuvre; on laisse la priorité d'exécution à la ligne qui desservira Calais et Dunkerque, et par là on stérilise, on déshérite à l'avance la ligne de Boulogne. On fait plus : en proposant de concéder à une compagnie l'exploitation pour vingt-huit ans de la ligne rivale, on s'interdit moralement toute concurrence. Quoique le droit soit réservé, il est évident que quand le fait aura prévalu, l'usage du droit sera considéré comme exorbitant, comme injuste. Ainsi, le chemin anglo-français, celui qui doit unir Lon-

… besoins de l'Etat et aux intérêts du pays, qu'aux vues particulières des compagnies, et que le système de l'exécution par l'Etat serait préférable sous tous les rapports. L'Etat peut seul, a dit dans le deuxième bureau M. Legrand, établir des chemins à des conditions favorables. Il a dans ses caisses des fonds improductifs : il faut en disposer par une loi et les y appliquer, car ce n'est qu'un service d'intérêt. Abandonner, dans un avenir plus ou moins éloigné, la richesse de l'Etat au monopole des compagnies, serait une faute impardonnable.

Dans le 3e bureau, MM. Glais-Bizoin et Pouillet se sont prononcés dans le même sens.

Le système de l'adjudication à courts termes a trouvé plusieurs défenseurs.

La commission chargée de l'examen de ce projet, se compose de MM. Duprat, Lasnyer, Pouillet, Muret de Bort, Vejux, de Varennes, Delbecque, Chasles et Saunac.

Le projet de loi relatif au chemin de Montpellier à Nîmes a pour objet de donner à bail, moyennant une durée de jouissance qui n'excédera pas dix ans, l'exploitation de ce chemin. L'adjudication aura lieu par voie de publicité et de concurrence sur un prix minimum de ferme qui sera déterminé par le ministre et qui ne pourra être inférieur à 5 0/0 de la dépense de la voie de fer.

Ce projet de loi n'a donné lieu à aucune discussion importante.

Les commissaires nommés pour l'examiner sont : MM. Deslongrais, Daru, Glais-Bizoin, Luneau, Lebobe, Parès, de Lafarelle, Laurans et Chabaud-Latour.

La proposition de MM. Lacrosse, Leyraud et de Beaumont contre la corruption électorale, a été lue aujourd'hui dans les bureaux de la chambre qui l'ont tous approuvée. Les ministres eux-mêmes se sont levés en sa faveur. Voici cette proposition, que nous nous réservons d'examiner plus tard :

Art. 1er. Quiconque aura dans les élections : 1o acheté ou vendu un suffrage à un prix quelconque; 2o fait l'offre ou la promesse d'un emploi public ou privé, d'une subvention sur les fonds de l'Etat ou sur ses deniers personnels, ou de tout autre bénéfice en vue d'*influencer* le suffrage d'un ou de plusieurs citoyens ou de les détourner à s'abstenir de voter; 3o porté atteinte à la liberté des votes par abus d'autorité ou de pouvoir, promesses, offres, dons, et par toutes autres manœuvres, sera puni de l'interdiction des droits de citoyen et de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins, et dix ans au plus : il sera, en outre condamné à une amende de cent francs à cinq mille francs.

Art. 2. Si le délit est imputé à un agent du gouvernement, la poursuite aura lieu sans qu'il soit besoin d'aucune autorisation préalable. L'accusé sera traduit directement devant la cour d'assises, conformément aux articles 479 et 483 du Code d'instruction criminelle. En cas de condamnation, la peine portée par l'article 1er pourra être élevée jusqu'au double.

Art. 3. Si l'inculpé est renvoyé de la plainte, la partie civile pourra, selon les circonstances, être condamnée à une amende de 100 fr. à 5,000 fr., sans préjudice des dommages-intérêts. Si l'inculpé renvoyé de la plainte est un agent du gouvernement, cette amende pourra être élevée jusqu'au double.

Art. 4. Aucune poursuite ne pourra être intentée si la plainte du minis…

---

toute la noblesse de Murcie, révéler le secret de leurs amours et l'accabler lâchement d'injures.

Jusque-là le drame est conçu avec une grande puissance, les combinaisons en sont vigoureuses; l'intérêt est vif, profond; le cœur est touché dans ses fibres délicates. Après la grande scène du troisième acte, nous ne trouvons plus qu'entassement des moyens vulgaires, abus des ressources matérielles. Il y a bien çà et là quelques beaux éclairs encore; mais on se sent lassé par l'excès du bruit, par les évolutions guerrières, par le clinquant de la mise en scène, par l'invraisemblance des effets scéniques.

Sur le coup de l'insulte faite par Sylvio, les Paccheco et les Tellès mettent l'épée à la main, et ils vont tous s'égorger sous les yeux même de Stella, lorsque Villaflor survenant, *avec des forces supérieures*, arrête les chefs des deux partis et les jette dans un cachot. Le marquis cherche à ranimer en eux le dévouement à la patrie. Allons, dit-il, combattre les Maures, et quand nous aurons délivré l'Espagne des infidèles, alors nous viderons nos querelles privées. Le vieux Paccheco accepte cet accord. Tellès, qui refuse, est enfermé dans un caveau obscur, où il est condamné à mourir de faim, où il marche sur les squelettes qui sont morts victimes de la vengeance des Villaflor. Heureusement, Stella vient à son secours, elle demande sa grâce à son mari : « J'allais mettre sa destinée entre vos mains, lui répond Villaflor. Qu'il parte librement; accompagnez-le même si vous le voulez : je ne vous demande que votre estime et le pardon de mes torts envers vous. Stella sauve Sylvio, mais elle refuse de fuir avec lui.

Sur ces entrefaites, survient Faustus toujours l'épée au poing; il a massacré toute la famille de Sylvio, et il veut en finir avec le dernier et le plus détesté de ses ennemis. Tellès est arraché à ce danger par l'intervention de Villaflor et de don Henrique, lui-même, honteux des violences de son fils.

Au cinquième acte nous voyons que la ville de Murcie va tomber aux mains des Maures; tous ses moyens de défense sont épuisés; ses meilleurs soldats sont morts. Le conseil des chevaliers assemblé décide qu'on subira la loi du vainqueur. Le chef des Maures assiégeants, c'est Sylvio Tellès; il a tout abandonné, patrie, religion, pour venger la mort de sa famille assassinée par Faustus. Il exige, pour épargner la ville réduite, que don Henrique, Faustus et Stella soient conduits dans son camp, la corde au cou, et lui soient livrés en esclaves. Les Paccheco acceptent cette humiliation afin de sauver leur patrie; mais ils prennent du poison afin d'échapper bientôt, par la mort, à l'infamie.

Au moment où les chefs de Murcie courbent le genou devant Tellès, le marquis de Villaflor vient présenter aux Maures un ordre du sultan qui délivre Murcie et abandonne Sylvio Tellès à la merci du marquis. Le vaillant Villaflor a surpris la nuit, dans son camp, le sultan Abd érhaman; il l'a enlevé, il l'a obligé à signer une paix honorable pour les chrétiens. Stella et Sylvio meurent dans les bras l'un de l'autre. Dona Stella s'était rendue la première dans le camp de Tellès et elle a versé le poison dans la coupe où ils boivent ensemble : la fière Espagnole ne veut pas que l'homme qu'elle a tant aimé ait la honte de survivre à sa trahison et à son apostasie.

L'analyse qui précède ne saurait donner une idée de l'habileté des combinaisons et de la puissance des effets du drame. Les trois premiers actes contiennent des scènes de la plus grande beauté, et nous regrettons vivement que M. Frédéric Soulié, après avoir commencé son œuvre avec tant de grandeur, ait eu recours, pour la terminer, aux procédés vulgaires du mélodrame. Du reste, l'ouvrage tout entier indique que, chez le poëte, la source des inspirations est élevée. Les préjugés des sociétés barbares sont attaqués avec chaleur et avec verve; la cause du faible est toujours défendue. M. Soulié, par la peinture du caractère de Villaflor, montre qu'il comprend combien pourraient aisément être tournées au bien les facultés puissantes que la société laisse trop souvent se perdre dans le mal. Stella est une belle figure de femme, et nous félicitons le poëte d'avoir sérieusement pris parti contre les mille tyrannies dont les femmes ont à souffrir au milieu des mœurs brutales et oppressives, tyrannies qui n'ont pas toutes disparu dans nos sociétés les plus civilisées.

Mme Guyon joue avec une grande puissance d'expression le rôle de dona Stella; elle est bien secondée par MM. Mélingue, Saint-Ernest et Albert. M. Mélingue est magnifique sous ses beaux costumes, surtout quand il reste au repos, car ses mouvements n'ont pas toute la grâce qui convient au personnage de Villaflor. MM. Mélingue et Saint-Ernest ont tous deux bien de la prétention dans le geste et dans la parole. Lorsque M. St-Ernest est emporté par la situation, lorsqu'il oublie ses petits mouvements étroits et minaudiers, il fait souvent preuve d'une vraie sensibilité. L'artiste chargé du petit rôle de la nourrice, Mme Lemaire, joue avec une franchise que nous nous plaisons à louer. La simplicité est une qualité rare, surtout à l'Ambigu.

Le dernier feuilleton dramatique de la *Démocratie Pacifique*, dans lequel il était question de trois ouvrages dus à la plume de femmes distinguées, portait dans son titre ces mots : *les Bas-bleus*, et ces mots, que ne suivait aucune explication, auraient semblé avoir un caractère injurieux, si nos lecteurs ne connaissaient parfaitement la libéralité de nos principes sur la question des droits de la femme. La vérité est que nous avions fait une vive sortie contre les caricatures publiées depuis quelque temps par le spirituel M. Daumier, dans le *Charivari;* mais de vrais sages ayant pensé que la meilleure cause pouvait être compromise par un mauvais avocat, ma plaidoirie dût être retranchée. Le titre seul resta. Aujourd'hui, nous recevons d'un de nos amis de province quelques observations sur les caricatures du *Charivari*. Je les joins à ce feuilleton, et je suis heureux qu'une main amie vienne réparer les torts de ma faiblesse.

D. LAVERDANT.

Daumier publie depuis quelque temps dans le *Charivari*, sous le titre *les Bas bleus*, une série de caricatures qui forment une disparate assez singulière avec la série des *Impressions de ménage*, où le même artiste moraliste s'est égayé aux dépens des douceurs du ménage civilisé. Dans un des derniers numéros de la nouvelle série, une femme auteur est, dit l'explication, dans le feu de la composition, pendant que son enfant, au milieu d'un effroyable désordre de ménage, pique une tête dans la baignoire où madame vient de laver ses pieds. Je recommande à M. Daumier une autre scène où l'on verrait d'un côté une blanchisseuse à son bateau, et de l'autre un enfant seul au milieu d'une chambre pauvre et bien rangée, se laissant tomber dans le feu. Au-dessous, vous écrivez : *La mère s'enrhume à son bateau, et l'enfant se laisse rôtir au pauvre feu de la cuisine.* Morale : les blanchisseuses devraient, pour plaire à messieurs les moralistes, ne jamais s'absenter de leur ménage quand elles ont des enfants en bas-âge.

Ces messieurs pourraient répondre que leur prétention n'est pas d'exclure les femmes de tous les travaux autres que le ménage, qu'ils entendent au contraire qu'elles soient vouées le plus complètement possible aux travaux serviles, et qu'il suffit, pour assurer la puissance de la barbe, d'interdire aux femmes les travaux où domine la pensée, base réelle de toute puissance.

Cependant, voici une petite histoire où je doute qu'aucun moraliste ait le triste courage d'appliquer ce principe d'exclusion. Une jeune et belle femme appartenant à la bonne bourgeoisie, se trouva ruinée par la faillite de son mari, lequel fut même condamné comme banqueroutier. Elle est toujours demeurée persuadée de l'injustice de cette condamnation, et lui arracher cette illusion serait une cruauté lâche et stupide, digne peut-être de quelque vertueux moraliste, amant acharné de l'auguste vérité. Le susdit philosophe pourrait, par la même occasion, traiter madame... de *bas bleu*, sous prétexte qu'elle s'est faite artiste. En effet, en femme de tête et de cœur qu'elle est, elle nourrit son mari et élève ses enfants, avec le prix des leçons de musique qu'elle donne en ville. Qu'un jour l'inspiration lui vienne et qu'elle compose quelque belle mélodie bien originale, que sa musique soit goûtée des amateurs et *payée* par les éditeurs, et voilà la pauvre femme décidément titrée de *bas bleu*.

Pour peu que le moraliste ait conservé quelque chose d'humain, il conviendra que madame... n'est point blâmable pour avoir cherché une ressource dans un art qu'elle avait étudié comme simple délassement lorsqu'elle était riche, et que le principe de l'exclusion des femmes des travaux de la pensée doit souffrir quelques exceptions. Mais avec un peu de logique, on conclurait que ce principe est faux en lui-même, et que la véritable règle de conduite raisonnable est de tirer le meilleur parti possible des ressources que l'on a, dans l'intérêt des personnes qui ont droit à notre dévouement.

Les satiriques tels que M. Daumier seraient mal venus à se retrancher derrière la médiocrité des écrits des femmes. Que l'on prenne au hasard cent livres écrits par des hommes et cent autres écrits par des femmes, que l'on trie ensuite dans ces deux masses le peu de bon qui s'y trouvera, et je parie cent contre un que les bons ouvrages dus à des femmes se trouveront plusieurs fois plus nombreux en proportion. Je ne parle même pas de ce qui est grâce et élégance (là, ce que je soutiens serait bien trop digne de M. de Lapalisse); mais si l'on prend pour unique base de l'appréciation des ouvrages la pureté du sentiment moral qu'ils manifestent, la supériorité des écrits féminins ne sera pas moins incontestable pour tout le monde.

En vain on alléguerait l'autorité de Molière. Molière a fait la part à tout le monde, et l'on sait s'il a épargné aux pédants et aux hypocrites du sexe masculin les traits de sa critique. Leur comédie est faite. L'une de ces comédies se trouve dans les *Femmes savantes*, et fait la moitié du sujet de la critique de l'*Ecole des Femmes*; elle a fourni toute seule les rôles des médecins de Molière; l'autre constitue à elle seule le sujet du *Tartuffe*. Ainsi, Molière, comme tous les hommes de bon sens, n'a pas plus voulu exclure les femmes des travaux littéraires qu'empêcher les hommes d'étudier la médecine. Il s'est borné à employer son génie à éloigner *tout le monde* du pédantisme, de l'hypocrisie, et en général de tous les travers qui, de son temps, existaient sous quelque forme déterminée. Malheureusement, ce génie puissant n'a pu que briser la forme extérieure des vieux ridicules *qui subsisteront toujours*, ainsi qu'on l'a constaté officiellement le 15 janvier dernier dans la rue Richelieu!...

[illegible] pour satisfaire aux exigences du moment, [illegible] [illegible] la guerre. — On ne brûle pas plus vaillamment ses vaisseaux.

Que les colons ne perdent pas de vue cependant qu'eux, moins que personne, ne sont maîtres de l'avenir, et qu'il pourrait bien arriver une situation qui leur fasse considérer comme leur ancre de salut ce qu'ils auront par avance proclamé irrationnel et impraticable. Il pourrait donc se faire qu'ils fourbissent en ce moment les armes qui serviront un jour contre eux. — C'est toujours une mauvaise tactique que de se placer volontairement en dehors du droit commun. Lorsque l'on consent à se laisser déguiser, que ce ne soit pas du moins à la manière dont Dubois déguisait son royal élève au bal de l'Opéra.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 mars 1844.

A deux heures, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les patentes. La chambre s'est arrêtée hier à l'article 22 ainsi conçu :

« La contribution des patentes est due pour l'année entière, par tous les individus exerçant au mois de janvier une profession imposable.

» En cas de cession d'établissement, la patente sera, sur la demande du cédant, transférée à son successeur ; la mutation de cote sera réglée par arrêté du préfet.

» En cas de fermeture de magasins, boutiques et ateliers, par suite de décès ou de faillite déclarée, les droits ne seront dus que pour le passé et le mois courant; sur la réclamation des parties intéressées; il sera accordé décharge du surplus de la taxe.

» Ceux qui entreprennent, après le mois de janvier, une profession sujette à patente, ne doivent la contribution qu'à partir du 1er du mois dans lequel ils ont commencé d'exercer, à moins que, par sa nature, la profession ne puisse pas être exercée pendant toute l'année. Dans ce cas, la contribution sera due pour l'année entière, quelle que soit l'époque à laquelle la profession aura été entreprise.

» Les patentés qui, dans le cours de l'année, entreprennent une profession d'une classe supérieure à celle qu'ils exerçaient d'abord, ou qui transportent leur établissement dans une commune d'une plus forte population, sont tenus de payer au prorata un supplément du droit fixe.

» Il est également dû un supplément de droit proportionnel par les patentables qui prennent des maisons ou locaux d'une valeur locative supérieure à celle des maisons ou locaux pour lesquels ils ont été primitivement imposés, et par ceux qui entreprennent une profession passible d'un droit proportionnel plus élevé. »

Cet article est adopté avec la modification suivante proposée par M. Galis.

« Ces suppléments seront dus à dater du 1er du mois où les changements auront eu lieu. »

« Art. 23. La contribution des patentes est payable par douzièmes, et le recouvrement en est poursuivi comme celui des contributions directes : néanmoins, les marchands forains, les colporteurs, les directeurs de troupes ambulantes, les entrepreneurs d'amusements et jeux publics non sédentaires, et tous autres patentables dont la profession n'est pas exercée à demeure fixe, sont tenus d'acquitter le montant total de leur cote, au moment où la patente leur est délivrée.

» Dans le cas où le rôle n'est émis que postérieurement au 1er mars, les douzièmes échus ne sont pas immédiatement exigibles : le recouvrement en est fait par portions égales, en même temps que celui des douzièmes non échus. » — Adopté.

« Art. 24. En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, la contribution des patentes sera immédiatement exigible en totalité.

» Les propriétaires et, à leur place, les locataires généraux, qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales, donné avis au percepteur du déménagement de leurs locataires, seront responsables des sommes dues par ceux-ci pour la contribution des patentes.

» Dans le cas de déménagements furtifs; les propriétaires, et, à leur place, les locataires généraux, deviendront responsables de la contribution de leurs locataires, s'ils n'ont pas donné dans les trois jours avis du déménagement aux percepteurs.

» La part de la contribution laissée à la charge des propriétaires ou locataires généraux par les paragraphes précédents, comprendra seulement les deux derniers douzièmes, y compris le douzième courant, dus par le patentable. Les douzièmes antérieurs resteront à la charge des percepteurs s'ils ne justifient avoir fait les poursuites nécessaires pour opérer leur recouvrement. »

Cet article est adopté.

Le dernier paragraphe est un amendement de M. Terme, accepté par la commission et le gouvernement.

» Art. 25. Les formules de patentes sont expédiées par le directeur des contributions directes sur des feuilles timbrées de 1 fr. 25 cent. Le prix du timbre est acquitté en même temps que le premier douzième des droits de patente.

» Les formules de patentes sont visées par le maire, et revêtues du sceau de la commune. »

M. DELESPAUL propose de rédiger ainsi cet article :

« Les formules de patentes sont expédiés par le directeur des contributions directes sur des feuilles timbrées de 1 fr. 25 cent. pour les patentables compris, soit dans les tableaux B, C, D, soit dans les six premières classes du tableau A.

» En ce qui concerne les septième et huitième classes du tableau A, les formules de patentes sont expédiées sur des feuilles timbrées de 0,35 c.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cet amendement qui aurait pour effet, dit-il, de priver annuellement le trésor de 600,000 francs.

M. DELESPAUL insiste ; ce dégrèvement des petits patentables lui semble réclamé par la justice et l'humanité.

M. VITET présente de nouvelles considérations contre l'amendement.

L'amendement est rejeté.

L'article de la commission est adopté.

» Art. 26. Tout patentable est tenu d'exhiber sa patente lors qu'il en est requis par les maires, adjoints, juges-de-paix, et tous autres officiers ou agents de police judiciaire. — Adopté.

» Art. 27. Les marchandises mises en vente par les individus non munis de patentes, et vendant hors de leur domicile, seront saisies ou séquestrées aux frais du vendeur, à moins qu'il ne donne caution suffisante jusqu'à la représentation de la patente ou la production de la preuve que la patente a été délivrée. Si l'individu non muni de patente exerce au lieu de son domicile, il sera dressé un procès-verbal qui sera transmis immédiatement aux agents des contributions directes. » — Adopté.

» Art. 28. Nul ne pourra former de demande, fournir aucune exception ou défense en justice, ni faire aucun acte ou signification extra-judiciaire pour tout ce qui sera relatif à son commerce, sa profession ou son industrie, sans qu'il soit fait mention, en tête des actes, de sa patente, avec désignation de la date, du numéro et de la commune où elle aura été délivrée, à peine d'une amende de 50 fr., tant contre les particuliers sujets à la patente que contre [illegible] — Adopté.

« Art. 30. Le patenté qui aura égaré sa patente ou qui sera dans le cas d'en justifier hors de son domicile, pourra se faire délivrer un certificat par le directeur ou par le contrôleur des contributions directes. Ce certificat fera mention des motifs qui obligent le patenté à le réclamer, et devra être sur papier timbré du même prix que celui de la formule.

M. LESCOT DE LA MILLANDERIE propose de retrancher les mots : du même prix que celui de la formule.

M. TAILLANDIER propose d'ajouter à ces mots : contrôleur des contributions directes ceux-ci : du lieu où il se trouvera.

L'amendement n'est pas adopté.

Celui de M. Lescot de la Millanderie est adopté.

Art. 31. « Il est ajouté au principal de la contribution des patentes 5 centimes par franc ; il est, en outre, prélevé sur le principal, 8 centimes par fr. Le produit de ces 13 centimes est destiné à couvrir les décharges, réductions, remises et modérations, ainsi que les frais d'impression et d'expédition des formules de patentes.

» Si le produit des 13 centimes n'est pas absorbé, l'excédant est versé dans la caisse municipale : en cas d'insuffisance des 13 centimes, le montant du déficit est prélevé sur le principal des rôles.

» Sont également prélevées sur le principal, avant décompte avec les communes, les décharges prononcées en faveur d'individus qui ont cessé leur commerce avant le 1er janvier de l'année pour laquelle ils ont été portés au rôle. »

M. DE LA PLESSE propose de rédiger ainsi cet article :

« Il est ajouté au principal de la contribution des patentes 5 centimes par franc pour couvrir les décharges, réductions, remises et modérations, ainsi que les frais d'impression et d'expédition des formules des patentes. En cas d'insuffisance, le montant du déficit est prélevé sur le principal du rôle.

» Le dixième du produit net des droits de patente, déduction faite de 20 centimes par franc pour la confection des rôles, est versé dans la caisse municipale. »

M. LACAVE-LAPLAGNE dit que le système proposé par cet amendement serait favorable au trésor, mais qu'il préfère la rédaction de la commission comme garantissant mieux les intérêts des contribuables.

M. FERDINAND DAVID (Deux-Sèvres) propose de rédiger ainsi cet article :

« Il est ajouté au principal de la contribution des patentes 5 centimes par franc, dont le produit est destiné à couvrir les décharges, réductions, remises et modérations, ainsi que les frais d'impression et d'expédition des formules des patentes.

» En cas d'insuffisance des 5 centimes, le montant du déficit est prélevé sur le principal des rôles.

» Il est en outre prélevé sur le principal 8 centimes, dont le produit est versé dans la caisse municipale. »

M. RIVIÈRE DE LARQUE combat cet amendement au nom de la commission.

M. DE LA PLESSE se réunit à l'amendement de M. David.

Après une discussion confuse à laquelle prennent part un grand nombre de membres, l'amendement est mis aux voix et adopté.

M. DELESPAUL propose d'ajouter à la fin de l'article :

« L'emploi qui aura été fait des 13 centimes ci-dessus énoncés, sera mis chaque année sous les yeux des conseils municipaux. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

Art. 32. « Les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses des bourses et chambres de commerce, et dont la perception est autorisée par l'article 11 de la loi du 23 juillet 1820, seront réparties sur les patentables des trois premières classes du tableau A annexé à la présente loi, et sur ceux désignés dans les tableaux B et C, comme passibles d'un droit fixe, égal ou supérieur à celui desdites classes.

« Les associés des établissements compris dans les classes et tableaux susdésignés, contribueront aux frais des bourses et chambres de commerce. » — Adopté.

Art. 33. « La contribution des patentes sera établie conformément à la présente loi, à partir du 1er janvier 1844. » — Adopté.

Art. 34 et dernier. « Toutes les dispositions contraires à la présente loi seront et demeureront abrogées à partir de la même époque. » — Adopté.

M. LACAVE-LAPLAGNE demande que la loi sur l'emprunt grec soit mise à l'ordre du jour après la loi sur les patentes.

M. BOUDET demande que la discussion sur la demande en poursuites contre M. Emile de Girardin soit également mise à l'ordre du jour.

Ces deux propositions sont adoptées.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain séance à une heure. — Discussion des articles de la loi des patentes sur lesquels la chambre a réservé son vote. — Lecture d'une proposition.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* trouve que le projet de M. Dumon réduit beaucoup trop les profits des compagnies. « Et quel intérêt si grand, s'écrie-t il, y a-t-il à cette réduction ? On dirait que tout ce que gagne une compagnie est autant de ravi au public. Or, il n'en est rien. L'intervention des compagnies vaut au public le développement des affaires résultant de la substitution des voies de fer aux routes ordinaires, et qui voudrait mettre un pareil avantage en balance avec les suppléments qu'une compagnie intelligente perçoit en sus des prix dont se contenterait l'Etat. »

Dans un autre article, le *Journal des Débats*, qui ne néglige aucune occasion de se faire l'avocat des capitalistes et des rentiers, s'efforce d'établir que la France n'a aucune raison de se prévaloir de l'exemple donné par l'Angleterre et la Belgique relativement à la conversion des rentes. « La dette de ces Etats, dit-il, n'est pas constituée comme celle de France, et leur droit de remboursement n'a jamais été contesté. »

— Suivant la *Presse*, il n'est pas exact de prétendre que la dissolution des compagnies organisées pour la pose des rails, éloignerait l'industrie privée de l'exploitation de nos chemins de fer. Quelle que soit la décision de la chambre, elle est sûre d'avoir des compagnies ; et dès-lors elle peut introduire dans les contrats de concession les modifications que l'intérêt général réclame. « La coûteuse école des canaux n'est pas encore soldée, » ajoute la *Presse*, gardons-nous de recommencer la même faute pour nos » chemins de fer. »

— La *Réforme* pense que la question des fortifications de Paris a été tranchée par une majorité toute faite d'avance, mais que cette question n'a été ni instruite, ni résolue. Elle est convaincue que la décision de la chambre sera révisée, car la France n'est pas destinée, dit-elle, à croupir éternellement dans l'ornière où la retiennent les écoliers de l'empire.

— Le *National* a vu avec plaisir les légitimistes en grand nombre invoquer le principe de la souveraineté nationale. Mais il conteste qu'il existe une alliance entre le parti radical et le parti de la légitimité, comme tendraient à le faire croire les articles des gazettes légitimistes.

[illegible] mon père [illegible] en [illegible], par conséquent âgé de [illegible] ans, doué de toutes ses facultés intellectuelles, qui ne l'ont abandonné qu'au dernier moment. Au convoi assistaient quatre-vingt-un descendants du défunt, tant petits-fils qu'arrière-petits-fils ; une fille âgée de soixante-treize ans pleurait sur le cercueil de son père inanimé. Pendant sa vie longue et orageuse, le défunt n'avait jamais été malade et n'avait jamais eu recours aux médecins. (*Glaneur du Haut-Rhin.*)

— On écrit de Berlin, 1er mars, au *correspondant de Nuremberg*, que le grand chemin de fer qui doit relier Kœnigsberg à Berlin, est définitivement arrêté, ainsi que celui de Potsdam à Magdebourg. Ce dernier sera construit aux frais des princes de la maison royale, sans intérêts et sans bénéfices. Le conseil-d'État de Prusse s'occupait des lois sur les polices industrielle et rurale.

— Voici, d'après une lettre écrite de Gênes, le 29 février, à la *Gazette d'Augsbourg*, dans quels termes le gouvernement sarde a répondu à la déclaration de la Porte Ottomane relative au différend survenu entre cette puissance et le bey de Tunis. « La Sardaigne ne prétend nullement contester à la Porte le droit de suzeraineté qui lui appartient sur le bey de Tunis. Mais comme le bey a violé ouvertement un traité qu'il a signé, on ne saurait d'un autre côté contester au gouvernement sarde le droit d'en exiger une réparation. On trouve d'ailleurs dans l'histoire une foule d'exemples qui prouvent que dans des cas analogues, des Etats ont fait valoir le même droit contre des gouvernements sur lesquels la Porte Ottomane exerçait le droit de suzeraineté, et l'on en trouverait même dans l'histoire de la Sardaigne. Toutefois le gouvernement sarde, qui est ami de la paix, autant qu'il est ferme pour maintenir son bon droit, espère que la Porte Ottomane saura se faire obéir à Tunis, et contraindre le bey à offrir à la Sardaigne une réparation satisfaisante. Si cet espoir ne se réalisait pas, la Sardaigne, jalouse de maintenir son indépendance, adopterait toutes les mesures propres à faire respecter son droit. »

— Les nouvelles de Naples du 24 février, annoncent qu'à Potenza, capitale de la Basilicate, on vient de ressentir un tremblement de terre qui a duré cinq minutes. Le chemin de fer de Livourne à Pise a été livré à la circulation le 27. Le trajet est de 15 minutes.

— Suivant la *Gazette des Postes* de Francfort, les juifs de l'île de Marmora avaient été accusés, par les habitants grecs, d'avoir égorgé un jeune Italien, et c'était le patriarche qui poursuivait la répression du prétendu crime ; mais le 26 février, le tribunal suprême les a déclarés innocents. L'ambassadeur d'Angleterre a beaucoup contribué à éclaircir cette affaire, dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

— On remarque les lignes suivantes dans le dernier numéro de l'*Atelier* :

« Il y a quelque temps, à Paris, un jeune enfant est mort, après deux jours de cruelles souffrances, empoisonné par du vert-de-gris et d'autres substances pernicieuses qui entrent dans la composition des couleurs. Ceci a eu lieu dans une fabrique de papiers, dans laquelle sont exploités quinze ou vingt enfants que l'on emploie à broyer et à mélanger des couleurs, ou à d'autres travaux non moins fatigants que dangereux pour ces pauvres petits qui, n'ayant pas assez de raison pour éviter les dangers dont ils sont menacés à chaque instant, ont continuellement la figure et les mains couvertes de couleurs dans lesquelles il entre du vert-de-gris, on ne les fait pas pas seulement se laver pour prendre leurs chétifs repas, composés d'un morceau de pain et d'un sou de poires ou de pommes assaisonnées avec la couleur qui s'est attachée à eux. Oh ! c'est un triste tableau que de voir ces petits malheureux, le teint pâle et livide, étiolés par les tortures physiques et morales qu'ils éprouvent, ce sont là de rudes souffrances pour ces enfants qui, à demi nus dans l'hiver, sont obligés de commencer à travailler avant le jour jusqu'à huit heures du soir, et ne reçoivent jamais aucun principe de morale ni d'instruction. »

— Un évènement qui aurait pu causer la mort de plusieurs personnes est venu attrister les habitants du quartier des Martyrs. Lundi dernier, vers trois heures de l'après-midi, un mur, construit en briques et servant de clôture à des terrains, s'est écroulé avec un fracas épouvantable sur une longueur d'environ vingt mètres, et a enseveli sous ses décombres un jeune homme de dix-huit à vingt ans, qui a été relevé dans un état fort alarmant par les personnes témoins de l'éboulement.

(*Echo français.*)

— Une affaire qui promet d'être instructive se débattra prochainement devant le tribunal de commerce de Rouen. Si vous demandez dans un magasin du vin de Constance, par exemple, on vous le fera payer de 15 à 20 fr. la bouteille. C'est le prix, il n'y a rien à dire, si l'on vous a livré du vin naturel ; mais il y a des industriels qui ne craignent pas de vendre aux prix les plus élevés d'abominables drogues qui ne leur coûtent que quelques centimes. Dans l'affaire que nous annonçons, il s'agit d'un négociant de Rouen qui a commandé à une maison du Languedoc une certaine quantité de barriques de vin de Chypre, Lacryma-Christi, Constance, etc., au prix de 90 centimes le litre, soit 65 centimes la bouteille ! Le négociant en question a accepté la livraison d'une partie de sa commande ; mais il refuse l'autre, parce que la marchandise n'est pas d'assez bonne qualité. Qu'est-ce donc que du vin de Chypre qui ne vaut pas 65 centimes la bouteille ? (*Echo français.*)

— On lit dans le journal l'*Algérie* :

« Le bateau à vapeur *le Grondeur*, arrivé à Toulon le 28 février, a ramené d'Alger 150 colons que le défaut d'ouvrage a chassés de notre colonie, où les promesses de l'administration les avaient entraînés. Ces malheureux étaient dans l'état le plus déplorable ; la mendicité ou le vagabondage, le lit de l'hospice ou celui de la prison, tel est l'avenir qui les attend sur la terre natale.

» Ainsi, ces infortunés, que l'imprévoyance de l'administration a abandonnés dans nos ports du midi, qui ont attendu leur embarquement pendant près d'un mois, qui, arrivés à Alger, n'ont trouvé ni travail ni abri, retournent dans leurs foyers, malades et indigents, après que l'Etat a dépensé pour chacun d'eux une somme de plus de 600 fr., qui, employée avec intelligence, avec prévision, eût pu procurer à la colonie de robustes travailleurs, à l'Etat de bons citoyens.

» C'est là un fait grave, douloureux, qui accuse hautement l'administration en France aussi bien qu'en Algérie. »

put être recueilli par quelque personne charitable qui aurait pitié de son sort. Dans de pareilles circonstances, la publicité a souvent accompli une noble mission d'humanité; nous lui demandons son concours cette fois encore. Jamais il n'aura été plus utilement invoqué. Et dans l'espoir que notre appel à la charité publique sera entendu, nous remettons cette affaire à quinzaine. (*Droit.*)

Ce compte-rendu de la feuille judiciaire inspire au *Charivari* les réflexions suivantes, qu'a reproduites l'*Echo français* d'aujourd'hui, en leur accordant son adhésion :

« Deux choses résultent de ces charitables paroles de M. le président d'Herbelot :

» — La première, que la presse remplit une mission utile, et qu'elle exerce une magistrature qui, pour être moins officielle, n'est pas moins nécessaire à la société que les autres magistratures constituées ;

» — La seconde que, dans notre gouvernement, où l'administration politique et l'administration civile sont organisées, l'une avec exubérance, l'autre avec soin, ce qu'on pourrait appeler l'administration sociale est entièrement à créer.

» Quoi ! nous avons une société organisée, et les juges peuvent se trouver dans cette affreuse alternative, — ou d'infliger à un enfant une punition imméritée, — ou de le laisser mourir de faim !

« Dire cependant que, dans les rues de Paris, les petits orphelins, dont les bras ne sont pas assez forts pour le travail, périront d'inanition sur les trottoirs, si la charité privée ne leur vient point en aide ! Que le hasard ne mène pas sur leur chemin une âme compatissante, et ils vont s'éteindre dans le besoin, en face d'une police qui a dix mille bras, et près d'un budget d'un milliard et demi.

« » Mais cette charité, sans laquelle nos pauvres meurent de faim, sans laquelle nos magistrats émus se voient condamnés à la cruauté ou à l'injustice, — cette charité n'est pour le simple particulier qu'un devoir moral que le cœur seul lui dicte ; tandis qu'elle est pour le gouvernement un devoir strict et direct, qui lui est imposé par ses fonctions, comme le devoir de protéger les citoyens et de leur distribuer la justice. De la part

Les chemins de fer sont [illegible] comptant que un de mois.

Au comptant : Autriche, 395. — Esp., 3 0|0; 36, 36 1|4, 1|8, 1|4 ; — id. passive, 6 1|8. — Hollande, 57 1|2, 58. — Grand'-Combe, 1550. — Jouissances de Bourgogne, 160. — Jouissances Quatre-Canaux, 141 25, 140. — Zinc, Vieille-Montagne, 1240. — Lin Maberly, 385. — Gaz anglais, 7250.

Fin courant : Belge, 1831, 105 1|4 ; — id., 1840, 108 5|8. — Naples, 102 80 — Banque de France, 3260.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c	hier
5 0|0 compt.	121 50	121 65	121 40	121 65	121 75
— fin cour.	121 90	121 90	121 50	121 85	121 95
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	82 75	82 75	82 70	82 75	82 80
— fin cour.	82 70	82 85	82 70	82 80	82 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	108 1|2	» »	» »
4 0|0 ...	104 50	104 75	H. 0 25	— Portugais.	47 »	» »	H. » 1|4
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	34 »	» »	» »
B. de Fr..	3260 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	102 50	102 50	B. » 15
C. L 5000	5087 50	» »	» »	— Romain. .	106 1|2	» »	» »
— 1000	1105 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	» »
C. hyp. . .	770 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	549 »	» »	» »
Can. . . .	1295 »	1295 »	» »	B. Belge,	660 »	» »	» »

CHEMINS DE FER	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour.	DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	835 »	» »	H. 5 »	»	»
V. R. Dr.	380 »	» »	B. 3 75	— 385, 382 50.	B. 2 50
— R. G.	175 »	» »	H. 1 25	— 175.	H. 2 50
Orléans. .	890 »	891 25	H. 10 »	— 890, 893 75, 887 50, 892 50.	H. 10 »
Strasb. . .	245 »	246 25	H. 1 25	— 245, 248 75.	H. 5 »
Rouen. . .	890 »	895 »	H. 10 »	— 890, 896 25.	H. 11 25
Havre. . .	687 50	680 »	H. 2 50	— 697 50.	H. 2 50
Marseill.	772 50	» »	» »	— 775, 780, 771 25.	» »
Montp. . .	460 »	775 »	» »	— »	» »

Les *Mystères de Paris* portent leurs fruits. Voici un nouveau livre de cette même école.

Une fausse position, de Mme C. Marbouty (Claire Brune) renferme des révélations piquantes, et soulève un des coins du rideau social, pour nous montrer d'affreuses vérités. Une femme vertueuse, entourée de vices qui doivent la tuer moralement, comme on entoure de feu, dans le midi, le scorpion qu'on veut détruire, tel est le sujet de ce livre remarquable. D'un côté, le talent de l'auteur, de l'autre l'intérêt du drame, la vérité des situations, et des caractères pris sur des gens bien connus, assurent à cet ouvrage un succès réel.

Spectacles du 13 mars.

7 h. »|» **OPÉRA.**—Lady Henriette.
8 h. »|» **ITALIENS.**—
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANCAIS.**—L'Agiotage. Malade Imaginaire.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.**—Cagliostro. Eau Merveilleuse.
6 h. »|» **ODÉON.**—Comtesse d'Altenberg.
9 h. »|» **VAUDEVILLE.**—Pierre. Veille du Mariage. Homme Blasé.
7 h. »|» **VARIÉTÉS.**—Monsieur qui paie. Fille de l'Avare. Chansonnette. — Carabins.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Boudenois. Doct. Robin. Tante Bazu. Daniel.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.**—Carlo. Cravachon. Paillasse. Bonbonnière.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.**—Mystères de Paris.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Les Amants de Murcie.
6 h. 1|1 **GAITÉ.**—La Bohémienne de Paris.
6 »|» 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. »|» **COMTE.** — Péris. Perroquet Deux frères. Iles Marquises.
6 h. 3|4 **FOLIES.**—Postillon. Mystères de Passy.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

11 Mars.			12 Mars.		
Arrivages	1107 q.	80 k.	Arrivages	838 q.	01 k.
Ventes.	1335	92	Ventes	824	52
Restant	8662	55	Restant	8696	07
Cours moyen		37,19	Cours moyen		37,96
Cours-taxe		36,92	Cours-taxe		36,93
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 11 q. 99k.		51,00 à 52,85	Gr. 12q. 56k.		49,70 à 51,00
1re 262	19	37,25 à 38,85	1re 211	95	38,20 à 39,20
2e 282	42	35,70 à 36,93	2e 128	74	36,95 à 37,60
3e 17	27	31,20 à 31,83	3e 24	70	33,10 à 35,05
4e 9	42	24,20 à 26,10	4e 9	42	24,85 à 00,00
Al. 00	00	00,00 à 00,00	Al. 397	90	33,65 à 38,85

ARRAS, 9 Mars. Farine, 1re : 33,50 à 34,00 ; 2e, 31,50.

DOUAI, 9 Mars. — Farine, 1re, 33,00 ; 2e, 31,00.

CAMBRAI, 9 Mars. — Farine : 1re 35,00 ; do à la grosse : 34,00 ; 2e, 33,00 ; 3e 21,50.

SAINT-QUENTIN, 9 Mars. — Farine, 1re, 33.00 ; 2e, 29,00 ; 3e, 26,00.

LIMOGES, 3 Mars. — Farine de froment blutée : 41,00 ; do non blutée : 31,00. — Farine de seigle blutée : 31,00 ; do non blutée : 22,00.

Issues de froment (les 100 kil.).

ARRAS. — Gros son : 9,00. — Petit son : 8,00.

CAMBRAI. — Son : 10,00.

Cours des céréales (par hect.).

DOUAI, 9 Mars. — Froment blanc : 17,00 à 19,00. — Froment roux : 15,50 à 18,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 5,50 à 6,50.

PÉRONNE, 9 Mars. — Froment, 1re : 17,50 ; 2e : 17,00 ; 3e : 14,50. — Méteil : 12,50. — Orge : 11,00 à 11,50. — Avoine : 5,75 à 6,75.

CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre), 7 Mars. — Froment : 18,75 à 20,00. — Seigle : 15,00. — Avoine : 7,50.

Les céréales sont stationnaires, mais en raison de l'épuisement prochain des provisions, on s'attend, sur ce marché, à une forte reprise. Les avoines sont recherchées.

CONFLENS, 8 Mars. — Les travaux agricoles de l'arrondissement ont été retardés par les pluies abondantes qui n'ont pas cessé depuis plus d'un mois. Rien n'est encore préparé pour les semailles de mars. Les blés d'hiver sont peu avancés, ils sont cependant très vivaces et donnent des espérances qui sont soumises, toutefois, à la saison où nous allons entrer.

Les blés ont toujours un cours assez élevé ; peut-être trop élevé pour les simples ouvrers et gens de journée. Cependant, il faut remarquer que les travaux n'ont manqué nulle part dans la contrée, et que l'hiver n'ayant pas été très rigoureux, la misère n'a pas été aussi grande qu'on pouvait le craindre à la fin de l'automne. Il n'y a qu'un moyen, au surplus, de l'éviter à toujours : c'est d'assurer du travail, encore du travail, et toujours du travail, à ceux qui en ont besoin. C'est, au surplus, la dette sacrée de la société, de laquelle elle ne saurait s'affranchir dans aucun cas.

SAINT-LAURENT, 9 Mars. — Froment, 1re : 23,71 ; 2e : 22,58 ; 3e : 21,44. — Méteil : 16,33 à 17,00. — Seigle : 15,33 à 16,00. — Sarrazin : 13,00 à 13,66. — Maïs : 16,63 à 17,00. — Avoine : 10,83 à 11,00.

COLMAR, 7 Mars. — Froment, 1re : 23,37 ; 2e : 21,87 ; 3e : 20,37. — Méteil : 15,75. — Seigle : 14,42. — Orge : 11,46.

GRAY. Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 19,00 ; 3e : 17,25. — Seigle : 12,50 à 13,50. — Orge : 10,00 à 12,00. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 7,85 à 8,85.

PONTARLIER, 9 Mars. — Froment : 21,00 à 23,00. — Orge : 15,00. — Avoine : 8,25 à 9,25.

Marchés étrangers. **LOUVAIN**, 8 Mars. — Froment, 1re : 19,04 ; 2e : 18,14. — Seigle : 10,28 à 10,88. — Orge : 10,28 à 11,18. — Avoine : 5,72 à 7,00.

HASSELT, 8 Mars. — Froment : 18,40. — Seigle : 11,00. — Orge : 10,70. — Avoine : 5,00. — Sarrazin : 9,60.

Fourrages (par 500 kil.).

PARIS, barrière d'enfer, 12 mars. — Foin, 2e : 45,00 à 46.00 ; 3e : 43,00 à 44,00. — Luzerne : 41,00 hors barrière. — Paille de froment, 1re : 27,00 à 28,00 ; 2e : 24,00 à 25,00 ; 3e : 22,00 à 23.00. Marché faible, sans variation sur les cours des deux marchés précédents.

MONTLHÉRY, 11 Mars. — Foin : 27,30. — Luzerne : 25,30. — Paille de froment : 15,18. — do de seigle : 15,18. — Paille d'avoine : 19,25.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 11 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1138	1127	11	1 22	1 10	» 96
Vaches....	126	117	9	1 08	» 94	» 80
Veaux.....	573	573	»	1 54	1 34	1 14
Moutons..	9517	8346	1171	1 42	1 26	1 10

LA MAISON-BLANCHE, 12 Mars. — Porcs amenés : 219 ; vendus : 172 à 1,12, 1,08, 1,04.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 12 Mars. — Taureaux amenes : 21 ; vendus : 20 à 0,80. — Vaches grasses amenées : 108 ; vendues : 71, à 1,04, 0,94, 0,80. — Vaches laitières amenées : 88 ; vendues, 55, de 240 à 500 l'une. — Veaux amenés et tous vendus : 210 ; prix : 1,50, 1,20.

CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre), 11 Mars. — Le bétail pour embauche, dont il se traite de fortes parties pour notre localité, vaut, maigre, 1,00 à 1,20. Il est vivement enlevé.

CONFOLENS, 8 Mars. — Le commerce des bestiaux de l'arrondissement de Confolens commence à être assez prospère. Les bœufs et les vaches grasses, les moutons ont un cours assez élevé, et la vente en est facile. Celle des veaux, à peine commencée, s'annonce sous le plus heureux auspices. Ils sont déjà très recherchés, et si le printemps est favorable, ils ne peuvent manquer de se vendre à des prix très élevés.

Foire de Chabanais, 5 Mars. — Pas de bœufs. Les vaches en étaient très recherchées par les nourrisseurs du pays. Cela tient à ce que tous les domaines de la contrée sont encore très abondamment pourvus en fourrages. Il a été aussi enlevé quelques vaches pour les boucheries de Limoges, Tours et Orléans. — Les veaux étaient très chers, et l'on doit augurer une bonne vente pour toute la saison.

BORDEAUX. *Marché du 6 Mars.* — Veaux amenés : 130 ; vendus : 110 à 0,70, 0,68, 0,65, 0,60. — *Marché du* 7. — Bœufs amenés : 135 ; vendus : 115 à 0,60, 0,58, 0,56, 0,54, 0,52. — Moutons amenés : 636 ; vendus : 314 à 0,80, 0,75, 0,67.

ADJUDICATIONS.

Le 18 *Mars*, vente à la préfecture de la Meuse des coupes de bois non adjugées de l'exercice de 1843.

— Le 5 avril prochain, il sera procédé par l'administration de la marine, à Lorient, à l'adjudication suivante : 9,000 kilogrammes d'huile de colza épurée pour quinquets.

Le cahier des charges est déposé au bureau des approvisionnements, à Lorient, ainsi qu'au ministère (bureau des travaux).

...regarderons-nous comme un plan, comme une idée, l'aveugle désir d'élargir les limites de notre occupation sans motif et sans terme? N'avons-nous pas déjà, sans profit pour la métropole, dévasté en Algérie assez de champs, vidé assez de silos, égorgé assez d'hommes, emmené captifs assez de femmes et d'enfants? N'avons-nous pas planté notre drapeau dans plus de contrées que nous n'en pouvons pacifier et rendre fertiles? Ces ravages, ce sang versé, cette armée d'occupation qu'il faut augmenter sans cesse, quels résultats nous ont-ils procurés? Après quatorze ans de combats, que produit l'Algérie?

Elle produit pour nos officiers des décorations et des épaulettes. Cette contrée est mise en coupe réglée par l'exploitation militaire. C'est là que l'avancement mûrit en serre chaude et que le sous-lieutenant va chercher sa dot. Le ciel d'Afrique fait pousser aux épaulettes de capitaine des franges à graines d'épinard et laisse pleuvoir des étoiles d'argent sur les épaulettes des colonels. Semée en terre d'Afrique une simple croix d'honneur se change en plaque rayonnante. Pour éterniser cette moisson stérile, cette récolte dont le trésor public fait les frais, il faut conserver précieusement en Algérie l'agitation et les combats. Quand la guerre s'éteint, faute de motifs, il faut la ranimer par des prétextes.

Lorsque nos princes visitent ces régions, ils sont suivis d'un état-major affamé de bulletins élogieux et *d'actions d'éclat*; au lieu de mettre sa gloire à leur montrer des fermes, des pépinières, des ateliers, à les promener au milieu de tribus amies, chaque gouverneur, en châtelain qui fait les honneurs de sa terre, se croit obligé de leur offrir une razzia. Le premier jour de son arrivée, le prince chasse au sanglier, le second jour à l'Arabe. Et l'on dit que nous civilisons l'Afrique!

Le projet d'une expédition contre les Kabyles de la province de Bougie donne à la chambre une occasion de protester contre le système aveugle, inhumain que nous suivons depuis quatorze ans en Algérie. Nous invitons les députés qui ont le sentiment de la fraternité humaine et du rôle que doit jouer un peuple initiateur au milieu des nations barbares, à demander sur ce fait des explications au ministère.

La loi des patentes. — L'industrie manufacturière.

Une aveugle fatalité semble peser sur toutes les œuvres du ministère et de la chambre.

On se heurte contre des difficultés, contre des impossibilités; on les constate, on les reconnait : on ne cherche pas à les vaincre. On déclare naïvement que ce qu'on fait ne vaut rien, qu'on n'atteint pas le but, qu'on est à côté de la vérité; et, malgré cela, on marche toujours, on vote, on légifère. On arme le pouvoir d'une législation qui peut conduire à l'arbitraire, au désordre, au désaffectionnement; puis, quand on a donné sa voix, on rentre dans son repos, on s'endort sans plus se soucier des conséquences fâcheuses que l'on a prévues.

...et offre une assiette bien plus large au droit proportionnel, quoi qu'elle laisse souvent des bénéfices moins considérables que le commerce. Il y a donc là une première cause d'injustice, et le moins utile se trouve privilégié par le fait. Mais, en supposant que l'on ferme les yeux sur cette inégalité relative, comment fixer les évaluations qui doivent servir de base au droit proportionnel? Faut-il évaluer seulement la maison d'habitation, les magasins et hangars du fabricant? Faut-il y comprendre les moteurs? Et, parmi les moteurs, faut-il prendre les moteurs éteints ou les moteurs allumés? Ou l'un ou l'autre? Faut-il, en un mot, faire entrer dans l'évaluation l'outillage, jusque dans ses plus petits détails; même la houille et les charbons qui servent aux moteurs?

Ici, l'esprit fiscal de la loi s'est montré de nouveau dans tout son jour. L'amendement de M. Chasseloup-Laubat, concerté sans doute avec le ministère, accepté par lui et par la commission, a été adopté, et est devenu l'art. 9 de la loi. Cet amendement englobe tout dans sa généralité; il frappe, comme on l'a dit, la *puissance productrice*. Il ne résout pas la difficulté, mais il établit un vague indéfini favorable à l'arbitraire. Il dispose, en effet, que le droit proportionnel sera calculé sur la valeur des établissements industriels pris dans leur ensemble, et munis de *tous leurs moyens matériels de production*.

Plusieurs orateurs ont démontré, avec beaucoup de raison, combien c'était un principe faux, dangereux, subversif de l'industrie, que de frapper ainsi la puissance productrice en elle-même, au lieu de faire porter le droit sur les bénéfices de la production. Ce n'est pas, en effet, la faculté, la puissance de produire qui doit un impôt au gouvernement; ce sont les produits eux-mêmes, les produits existants et visibles.

Ce qui n'est encore qu'en puissance n'existe pas, et vouloir prélever un droit sur ce qui n'existe pas, c'est établir un impôt absurde et barbare. Les sauvages coupent l'arbre pour cueillir le fruit, mais ici le fruit n'existe pas même. Souvent, ce sera par l'impéritie, par la faute du gouvernement, que l'arbre ne portera pas de fruit, c'est-à-dire que la machine ne produira pas. En effet, des complications industrielles, des changements dans les tarifs, des concurrences à l'extérieur ou à l'intérieur, des inventions nouvelles ou des perfectionnemens inattendus, tout cela peut paralyser la puissance productrice, peut empêcher, en tout ou en partie, la machine de fonctionner. Et pourtant l'impôt pèsera toujours sur cette puissance inerte, inféconde! Le gouvernement, qui n'aura pas su protéger, activer, animer la puissance productrice, ne perdra rien pour cela, et touchera le prix de son incapacité.

Oh! que le système du droit proportionnel sur les bénéfices nets eût été bien préférable! car, dans ce système, le gouvernement eût été intéressé à favoriser l'industrie; il y aurait eu entre la puissance productrice et lui un commencement de solidarité; il eût été en quelque sorte associé aux travailleurs, dans leur bonne comme dans leur mauvaise fortune.

Nous ne répéterons pas tout ce qui a été dit à la chambre sur les difficultés qu'entraînera l'exécution de cet article 9. Plusieurs orateurs ont affirmé que, dans la plupart des cas, on serait obligé d'en venir à un inventaire; et ils n'ont été contredits ni par M. le minis-

Chemins de fer.

M. Tesserenc, qui, depuis long-temps, défend avec talent dans la *Presse* les intérêts de l'État relativement aux chemins de fer, vient de publier dans la *Revue indépendante* (numéro du 10 mars) un article très étendu et fort remarquable sur le même sujet. Nous pensons qu'il a eu le tort de s'en tenir, comme terme moyen, aux baux à courtes périodes, de dix à douze ans. Quoique ce système mixte nous paraisse de beaucoup préférable à celui des concessions proposées, il est indubitable à nos yeux qu'avec de la fermeté le gouvernement l'emporterait sur les compagnies; nous ne cesserons de l'encourager à entrer dans la voie nette et franche de l'exploitation par l'État. En attendant que nous puissions revenir sur ce point, nous signalons au public le beau travail de M. Tesserenc, et nous rapporterons, dès aujourd'hui, les lignes suivantes où il fait ressortir vivement l'avantage que l'État a déjà retiré du retard éprouvé dans l'adoption du système primitif de M. Teste :

« Sommes-nous assez éclairés aujourd'hui pour prononcer? N'avons-nous pas vu les Anglais, peuple plus pratique et moins expérimenté que nous, au regret d'avoir, dans la question des chemins de fer, aliéné l'action gouvernementale? En ce qui nous touche, n'en sommes-nous pas à déplorer les engagements contractés avec les compagnies des canaux, et à sentir, au début de leur exécution, les embarras amphytéotiques dont ils nous menacent? Dans cette incertitude, que faire? Attendre, examiner. (Ajoutons que le retard dans la décision de savoir à qui appartiendra l'exploitation ne retardera pas d'une année, d'un mois, d'un jour l'achèvement des chemins, puisque les travaux commencés ne seront pas un seul instant interrompus.)

» La temporisation nous a déjà rendu un immense service : pour avoir reculé d'une année la concession du seul chemin du Nord, la France va réaliser une économie considérable. La comparaison des conditions offertes aux compagnies dans les projets soumis aux chambres à huit mois de distance par M. Teste et par M. Dumon, fait ressortir cette économie : *trois cent cinquante-sept millions*, intérêts cumulés non compris.

» Pour vingt-huit années de jouissance, remplaçant quarante années.	180 millions.
» Pour le remboursement des rails, autrefois consenti, aujourd'hui réduit.	25
» Pour la réduction du tarif pendant vingt-huit ans. . .	37
» Pour l'addition de la clause *nouvelle* du partage des bénéfices au profit de l'État, 4,500,000 fr. par année, et pour la durée du bail.	117
» Total.	357

» Un tel résultat, une réaction si soudaine et si profonde doivent être pour nous un salutaire avertissement. L'éducation du pays n'est pas encore complète. Quelques mois d'épreuve n'ont pu y suffire. Si l'expérience des chemins de Rouen et d'Orléans a déjà popularisé quelques unes des règles qu'on nous contestait l'an dernier, elle n'a cependant pas eu le temps de produire tout son effet. Il est encore des principes que nous soutenons, et qui ne sont point acceptés. Le temps seul les fera pénétrer dans les esprits; la temporisation les popularisera et les rendra féconds. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'académie va donner demain des successeurs à Casimir Delavigne et à Charles Nodier. Après la mort de M. de Campenon, dès le moment où se sont révélés les candidats qui frappent encore aujourd'hui à la porte de l'académie, nous avons donné un témoignage de sympathie à l'auteur de *Cinq Mars*, de *Stello*, de *Chatterton*, à M. Alfred de Vigny. Nous insérons donc avec plaisir l'article qu'on va lire.

Peut-être si nous jugions M. de Vigny, notre opinion différerait à quelques égards de celle de M. Schwob; mais comparés aux titres des autres candidats, ceux de MM. de Vigny et Prosper Mérimée sont assurément les mieux établis. Nous ne croyons pas que M. Vatout en particulier soit beaucoup plus acceptable, depuis ses discours sur les lapins, que lorsqu'il était seulement auteur de *Cellamare* et poète lauréat de la liste civile. On dit cependant que M. Vatout a des chances. Si le fait était vrai, il resterait prouvé que les choix des quarante n'ont plus rien de littéraire. Mais les chances de M. Vatout sont un faux bruit qui est mis en circulation par les ennemis de l'académie.

M. ALFRED DE VIGNY.

AVANT-PROPOS.

D'abord protestons contre les insinuations qui pourraient être faites sur la portée de cet article. Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. de Vigny, et nous ne prétendons pas lui servir de trompette. Notre rôle n'est pas celui d'un seide; exprimer une opinion personnelle, et que nous croyons juste, tel est notre but, notre unique intention.

Deux fauteuils attendent encore à l'académie. Parmi les concurrents figure un poète, un véritable poète. Puisque l'académie ne daigne pas aller en corps solliciter elle-même Lamennais et Béranger, ces deux sublimes boudeurs retirés sous leur tente, que son choix tombe du moins sur le plus digne après eux, qu'elle rende enfin justice à l'un des plus éminents talents littéraires de ce temps-ci, et que tout accueil soit fait à l'auteur de *Cinq Mars!*

Des deux siéges il en est un que nous revendiquons pour lui, c'est celui du chantre des Messéniennes.

Où trouver, en effet, pour remplir cette place, hélas! trop tôt vide, une plume plus honnête, et capable de le louer plus dignement? Entre ces deux hommes existe une filiation spirituelle que l'analyse ne saurait définir, mais que le sentiment peut apprécier. L'un et l'autre, dans des voies diverses, ont également su se préserver du mauvais goût, en conservant les saines traditions. Leurs médaillons se feraient mutuellement pendant :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, sed qualem decet esse sororum.

Dans leur forme à tous deux se retrouve un je ne sais quoi de diaphane qui défie la critique, une candeur neigeuse que rien ne pourrait ternir. L'offre d'un autre fauteuil à M. de Vigny serait un déni de justice. — A lui seul revient de droit l'éloge de Casimir Delavigne.

Maintenant que nos réserves sont faites, entrons en matière; les faits parleront plus haut que tout ce que nous pourrions ajouter. — Pas n'est besoin de dire que nous comptons médiocrement sur la réussite du plaidoyer. Les derniers votes de l'Institut sont écrasants, mais c'est précisément peut-être ce qui nous stimule à la tâche. Les causes perdues d'avance ont notre prédilection, et la défaite, à nos yeux, couronne le vaincu d'une auréole de martyr.

Une des physionomies les plus pures et les plus poétiques de notre époque littéraire, c'est, sans contredit, celle de M. Alfred de Vigny. Aucun parti en politique, aucune coterie en littérature ne peuvent le revendiquer exclusivement. « Le dévouement et la pitié sans bornes que lui » inspirent les hommes, ses compagnons en misère, le désir, le besoin » même qu'il éprouve de leur tendre la main, et de les élever sans cesse » par des paroles de commisération et d'amour; » tels sont les seuls mobiles, les muses inspiratrices du poète dont nous allons tenter d'esquisser l'étude. Mais, comme il n'appartient qu'à Dieu de pouvoir envelopper ainsi l'humanité dans un amour profond, infatigable, auquel

Tous seront appelés et tous seront élus,

M. de Vigny, borné par l'impuissance humaine, a dû faire un choix dans cet océan d'affections qui eût débordé son cœur. Le privilége de ses sympathies s'est donc plus spécialement reporté sur le poète et sur le soldat, ces deux parias du monde moderne, selon son expression. Il nous a montré l'agonie désespérée du poète également méconnu sous toutes les formes de gouvernement. Un livre entier, magnifique trilogie, *Stello*, n'est que le développement et l'exposé de cette lutte fatale d'un seul contre tous. A son tour, le soldat a eu aussi son plaidoyer. Mais n'anticipons pas, et procédons par ordre. Une biographie succincte de l'auteur nous expliquera l'origine de ces deux prédilections, senties profondément, exprimées éloquemment, et qui se retrouvent à chaque page dans ses œuvres.

La Touraine, ce vert et plantureux jardin de la France, a servi de berceau à notre poète. C'est à Loches, petite ville toute gracieuse, se mirant coquettement dans l'Indre, qu'il naquit le 27 mars 1799. Son père était un officier de cavalerie qui avait servi avec distinction sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les premières années de l'enfant se passèrent sur les genoux blessés du vieux soldat, et son caractère grave et sérieux se révélait dès-lors dans l'attention soutenue qu'il prêtait au récit des guerres auxquelles son père avait pris une part active et glorieuse. Écoutons-le raconter ses premières impressions.

« Mon père, dit-il, me nourrit d'abord de l'histoire de ses campagnes, » et, sur ses genoux, je trouvai la guerre assise à côté de moi; il me montra » la guerre dans ses blessures, la guerre dans les parchemins et dans le » blason de ses pères, la guerre dans leurs grands portraits cuirassés, » appendus aux murs du vieux château. Je vis dans la noblesse une » grande famille de soldats héréditaires, et je ne songeai plus qu'à m'élever à la taille d'un soldat. »

Enfin, il vint à Paris et fut placé dans un lycée. C'était dans les dernières années de l'empire. Comme un flambeau qui va s'éteindre et qui projette, en expirant, un éclat plus brillant encore, Napoléon, à cette heure, sublime de courage et de génie, se multipliait pour faire face à tout, luttant contre sa destinée et faisant éclore à la fois des armées et des victoires sous le galop furieux de son cheval. A cette époque, une ivresse vertigineuse s'était emparée de toutes les têtes, de celles des jeunes gens surtout, au grand effroi de leurs mères éplorées. La guerre était dans l'air, comme la contagion dans les pays que brûle le soleil; le clairon vibrait aux oreilles et inspirait la bravoure aux moins belliqueux. La vue de nos étendards souillés de poudre et de fange, glorieuses dentelles, déchiquetées par les balles, éveillait dans les cœurs une ardeur incroyable. En vain des revers ou des victoires, plus sanglantes que des défaites, enlevaient-elles à la France épuisée la fleur de sa jeunesse, les lycéens de l'empire, séduits par le prestige des armes qu'on leur avait confiées, tout fiers des institutions militaires introduites dans leurs colléges, remarquaient à peine les noirs vêtements de leurs mères et de leurs sœurs en deuil et se laissaient fasciner par les brillants uniformes tout chamarrés d'or. La mort d'un frère tombé au champ de l'honneur était pour eux un sujet d'envie, celle d'un père un motif de vengeance.

Les récits de son vieux père et l'enthousiasme général exercèrent nécessairement leur influence sur l'esprit du jeune homme. « Je ne fus, dit-il, » qu'un lycéen distrait... le tambour étouffait à nos oreilles la voix de » nos maîtres. »

Effrayé du fanatisme belliqueux qui l'entraînait précisément à l'instant où l'on commençait à se lasser de la guerre en France, la famille du jeune écolier essaya de le ramener à des goûts plus pacifiques et plus en harmonie avec la situation des esprits. Tout fut inutile. — Les évènements qui eurent la Restauration pour conséquence ne purent calmer cette fièvre, ni refroidir cette martiale ardeur. Il fallut céder et on le plaça, âgé de seize ans à peine, dans les mousquetaires rouges de la maison du roi. En 1816, à la suppression de ce corps, il passa dans l'infanterie de la garde. Mais la guerre, dont il avait soif, la guerre, l'unique objet de ses désirs de jeune homme, son aspiration de la nuit et du jour, semblait, pa-

blié récemment par un inconnu, qu'il est défendu aux ministres consti-tutionnels de l'Allemagne de céder jamais devant la majorité des députés élus par le peuple.

»Le lendemain de cette scène, le grand-duc publia une lettre officielle adressée aux députés, dans laquelle il leur dit que l'affaire en question n'étant pas du tout de la compétence de la chambre, il aimait à croire qu'ils entendraient raison et qu'ils passeraient outre. La lettre se termine toutefois par une menace indirecte de dissolution générale. Le duc même ne se gêne guère pour faire entendre que si les députés ne sont pas sages; il saurait bien gouverner tout seul avec l'aide de la diète. Cet incident a fait beaucoup de sensation en Allemagne. Quant à la chambre, elle fera comme toujours, elle se taira et attendra. »

Réforme judiciaire.. — Proposition Boullet et Beugnot.

Si l'on veut se reporter par la pensée à l'attitude prise, depuis 1830, par la chambre des pairs, on ne manquera pas d'être frappé de l'état de paralysie dans lequel est tombée peu à peu cette partie du pouvoir législatif. Quelques membres de la noble assemblée ont même, à de certaines époques, protesté contre cette annihilation politique et contre les tendances de la chambre démocratique, à ne plus considérer le Luxembourg que comme le bureau de légalisation du Palais-Bourbon. Si les choses en sont là, certes c'est bien à elle que doit s'en prendre la chambre des pairs. Au lieu de paraphraser lourdement chaque année le discours du trône, de toujours suivre les routes tant de fois battues et si vainement explorées, que n'a-t-elle laissé la chambre des députés se débattre sur le terrain des stériles discussions de la vieille politique, pour prendre l'initiative des questions d'améliorations sociales. En suivant cette nouvelle direction, la seule vraie, la seule capable de produire quelques résultats significatifs, la chambre des pairs n'eût pas manqué de se placer promptement au premier rang, de donner aux débats parlementaires la vitalité qui leur manque, et de prendre par suite, dans la direction et le mouvement des affaires du pays, une prépondérance justement méritée. Mais combien elle est loin de comprendre et d'accepter ce rôle, si l'on en juge toutefois par la prise en considération de la proposition de MM. Beugnot et Boullet, relative à l'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police.

Quant à nous, nous ne saurions trop protester contre cette proposition, mauvaise au triple point de vue de l'économie légale, politique et sociale. Sous le rapport légal ou administratif, il ne faut pas de très grands efforts pour prouver ce que nous avançons, car déjà la question a été jugée à la chambre même par M. le garde-des-sceaux. Bien que la proposition, a-t-il dit, ait son adhésion, il ne la croit cependant pas complètement satisfaisante, et pense qu'il y a encore mieux à faire. Mais alors, pourquoi donc ne pas repousser la proposition? Faire sciemment moins bien, c'est faire plus mal. Pourquoi donc, encore une fois, ne pas tenter ce mieux? C'est qu'assurément le ministre ne comprend pas ce mieux dans le même sens que nous; et tandis que nous envisageons la question au point de vue social, il en fait une question de politique étroite et mesquine; c'est qu'en un mot, ces paroles du ministre cachent un piége et une mauvaise arrière-pensée politique.

[...] le gouvernement a seulement le droit de déterminer certains lieux interdits au condamné qui a subi sa peine; 2° le condamné choisit lui-même le lieu où il veut fixer sa résidence; et pour faciliter la surveillance de l'administration, il reçoit une feuille de route réglant son itinéraire et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage; puis, il est tenu de se présenter dans les vingt-quatre heures de son arrivée devant le maire de la commune; 3° enfin, le condamné est libre de changer de résidence en indiquant trois jours à l'avance le lieu où il se propose d'aller habiter, et pour lequel il reçoit une nouvelle feuille de route. Cette loi, tout le monde peut en juger, concilie parfaitement le droit de l'individu, à sa liberté d'action avec le droit de surveiller l'usage qu'il entend faire de cette liberté. C'est pourtant cette disposition législative, dont MM. Beugnot et Boullet proposent la suppression pour nous reporter à l'absolutisme de 1810 avec un peu plus d'arbitraire, car ils ne reproduisent même pas le système de la caution qui pouvait au moins donner la possibilité d'aller et venir librement et sans entraves.

Et maintenant n'avons-nous pas raison de repousser cette proposition comme rétrograde et anti-libérale; n'avons-nous pas raison de suspecter le ministre qui, ne trouvant pas bonne la loi de 1832, approuve la proposition nouvelle en souhaitant quelque chose de mieux, lorsque ce ministre nous a donné le singulier spectacle de la surveillance de la haute police appliquée par ordonnance, quand elle ne peut résulter que de la loi ou d'une condamnation spéciale dans les cas déterminés par la loi.

MM. Beugnot et Boullet sont-ils donc, en cette circonstance, les fauteurs d'une mauvaise pensée ministérielle; ou bien, effrayés des cas nombreux de récidive accusés par nos annales judiciaires, ont-ils cédé à cette malheureuse inspiration, d'attribuer cet accroissement de rechutes à la difficulté de la surveillance des condamnés libérés? Alors, nous sommes plus que jamais en désaccord avec ces messieurs; car nous ne voyons pas en quoi leur proposition donnera plus de facilité au droit de surveillance; et, ce qui n'est pour eux qu'une question de gendarme ou d'espion de police, est, pour nous, une question toute sociale! Combien de fois, en effet, n'avons-nous pas démontré que l'avenir des sociétés dépendait d'une organisation du travail; organisation qui, fixant l'homme à la production par l'attrait, utiliserait toutes les forces sociales misérablement perdues aujourd'hui. Une fois reconnu et garanti par la société, le droit au travail serait à son tour le plus sûr garant de l'ordre et de la fortune publique. Une fois que chaque intelligence aurait sa place, chaque bras son emploi, l'homme ne lutterait plus contre l'impossibilité d'exister, et l'esprit de révolte ne s'emparerait plus du malheureux, et il ne tournerait plus contre la société ces bras et cette intelligence que Dieu lui a donnés pour un tout autre usage.

Nous dirons donc aussi, il y a quelque chose de mieux à faire que la loi de 1832, mais ce n'est pas la proposition Beugnot et Boullet, à laquelle nous préférons, en tout état de cause, la loi de 1832, car elle contient, du moins, une protestation écrite en faveur du droit de liberté naturelle.

Il y a donc deux choses de mieux à faire: 1° ne pas engloutir les richesses du pays dans des dépenses folles et improductives; 2° utiliser l'argent épargné à des fondations de colonies agricoles comme celle d'Ostwald, par exemple. De pareilles fondations offriraient du moins à l'homme de bonne volonté un toit et du travail assurés. Il ne serait pas, comme

[...] la loi sur le roulage devant revenir à la chambre des députés, il est bon d'éclairer la question. C'est dans ce but que nous publierons sur ce sujet deux lettres qui nous sont adressées par des ingénieurs des ponts-et-chaussées. La première était plutôt destinée à nous fournir des renseignements qu'à être publiée textuellement; mais nous pensons pouvoir en conserver sans inconvénient le style.

A présent parlons, si vous voulez, de la police du roulage. Ces messieurs (les pairs et les députés), ne voyageant guère qu'en chaises de poste, ne soupçonnent pas l'existence des vrais délits commis journellement par les routiers, et n'ont pas (si j'ai bien lu), introduit un seul article sur la loi du roulage pour réprimer ces délits du roulier contre le bourgeois. Voici ce que c'est:

Le roulier est, en général, un honnête homme, qui se rappelle avoir été paysan, et qui a la haine du monsieur infiniment plus forte que le paysan resté paysan. Ce qui vexe le plus le roulier, c'est de voir ce monsieur dans une voiture légère dépasser au grand trot sa lourde charrette. La conséquence mathématique de cette vexation, c'est que le roulier, qui se sent maître chez lui sur les routes faites pour lui, et où il est le plus fort, n'entend pas que l'habit humilie la blouse en marchant plus vite, et refuse net de céder la moitié de la route aux voitures qui l'atteignent par derrière. Il répond presque invariablement, quand on le prie de se ranger: « Vous avez bien le temps d'arriver, ce qui veut dire: Pourquoi arriveriez-vous plutôt que moi? »

Cette antipathie du roulier pour une circulation rapide est insensible vis-à-vis des chaises de poste des pairs de France et des députés, et vis-à-vis des voitures qui font le service des dépêches. Pour les uns, le roulier redoute les gros bonnets, et, du reste, il tient peu à vexer des gens trop loin de lui; pour les autres, il existe un préjugé salutaire en faveur des priviléges attribués aux courriers. Mais cette antipathie, déjà visible pour ceux qui voyagent en diligence, éclate dans toute sa force vis-à-vis du bourgeois, c'est-à-dire du petit monsieur de la ville ou de la campagne, qui a loué un char-à-bancs pour aller promptement à ses affaires. Le roulier ne manque jamais, s'il le peut, de barrer le chemin à la petite voiture, et de l'obliger à verser pour n'être pas écrasée par sa grosse masse. S'il en résulte une cassure de bras ou de jambe, le roulier est aux anges. Et cela se comprend, si on réfléchit que les notes voisines sont d'autant plus discordantes qu'elles diffèrent moins. Je ne dis pas cela pour flatter le roulier, en insinuant qu'il a l'oreille juste, mais pour que les lecteurs de la *Démocratie* (si vous publiez quelques bribes de cette lettre) comprennent que je sais mon Fourier, et que j'y crois.

Puis donc que nous sommes des civilisés incapables de nous conformer à la raison sans une belle et bonne contrainte, il faut être conséquents. Tous les bourgeois, habitants des petites villes et des villages, devraient demander à la chambre des députés, avant la discussion de la loi sur le roulage, deux articles ainsi conçus:

«Article *n*. Quiconque refusera de céder la moitié de la route à une voiture » venant devant ou derrière lui, sera passible de quinze jours à deux mois » de prison, et de 50 à 100 fr. d'amende s'il a retardé le voyage de la voiture rencontrée.

» Art. *n*—1. Quiconque, en refusant de céder la moitié de la route, aura » occasionné un accident, sera puni des peines portées contre la tentative » de meurtre. »

Je vous réponds que le roulier civilisé n'est pas homme à céder à une législation à l'eau de rose. Il faut une loi d'écus, sinon de sang, pour lui persuader que la route est à tout le monde aussi bien qu'à lui. Je vous assure que si on avait établi une législation draconienne en faveur de la liberté de circulation, et qu'on eût donné pour tout le reste une entière liberté au roulage, moyennant les conditions que vous avez indiquées dans la *Démocratie*, on aurait fait le mieux ou le moins mal qu'il y ait à faire maintenant.

---

reille au mirage des déserts, fuir ou se rapprocher pour fuir encore à ses yeux.

Il avait rêvé le camp; la réalité lui donnait la caserne.

Peu à peu, la paix se consolida; les bruits de guerre s'évanouirent. Le vieux colosse de l'Europe, agité encore par soubresauts convulsifs, reprit son immobilité. La Sainte-Alliance, mystique conception d'Alexandre et de Mme de Krudner, avait, pour quelque temps, rétabli l'équilibre.

La vie prosaïque et monotone des garnisons amortit bien vite cette exaltation guerrière. Le désenchantement s'en mêla, une sorte de tristesse douce et rêveuse étendit son voile sur l'esprit du jeune enthousiaste. Le découragement et le désespoir eussent peut-être été la suite funeste de cette déception, de toutes ces espérances avortées, lorsqu'une précieuse faculté vint se révéler en lui,—la poésie. Ce fut sa consolation. Cette salutaire et pacifique influence calma ses rêves de gloire militaire, et il n'aspira bientôt plus qu'à des jouissances et à des triomphes purement littéraires.

En 1824, l'apparition d'un volume de vers, *Poëmes antiques et modernes*, vint enfin donner aux frivoles compagnons d'armes du jeune officier l'explication de cette vie calme, active et solitaire qui contrastait si fort avec leurs mœurs d'estaminet, leurs duels et leur désœuvrement. Le Rhin traverse le lac de Constance et en sort ensuite, sans avoir un instant confondu le ruban vert de ses eaux rapides avec la nappe bleuâtre et dormante qu'il signale. Ainsi, le poète avait passé, sans salir sa robe blanche, dans le vin ou dans le sang.

Que l'on nous permette, avant l'examen de ce livre, une réflexion sur la nature du talent de M. de Vigny. Avec toutes les qualités du poète, il a la sobriété, la concision du penseur. Son style a l'éclat du cristal comme il en a la transparence. — De là, rigoureuse expulsion de toute image superflue; la palette est nettoyée avec soin; le tableau scrupuleusement brossé. — M. de Vigny est le Paul Delaroche de la littérature — Aussi, dans la première partie du volume, la gêne est-elle visible. Ce luxe de métaphores bibliques, d'images orientales, de symboles et d'allégories, la couleur locale, comme on disait il y a dix ans, dont il a cru devoir surcharger [illegible] le contraignent d'une singulière façon; l'apprêt s'y fait sentir. [illegible] de cet embarras, qui se trahit surtout dans la *Femme* [illegible] morceaux sont presque sans tache. *Moïse*, [illegible] divin, solitaire comme [illegible] de l'amour e. de l'amitié, ces deux [illegible]; le *Déluge*, grande et large scène qui a le tort, pourtant, de rappeler Gessner sans l'effacer; la *Fille de Jephté*, Iphigénie douce et résignée de la Bible; le *Bain*, charmante miniature d'antiquaire, et la *Somnambule*, petit drame d'intérieur romain, lugubre et fatal, circonscrit dans l'étroit espace de quarante-huit vers, mais qui pourrait défrayer les cinq actes d'une tragédie. Nous aimons moins la *Dryade* et *Symétha*, pâles réminiscences d'André Chénier. Voici venir

Eloa, le plus beau fleuron, à coup sûr, de la couronne du poète. Toutes les formules de l'admiration ont été épuisées pour cette ravissante création, type immatériel de l'abnégation et de la charité, ces divins caractères de la femme. — *Dolorida*, petit poème espagnol, qui se passe dans l'ombre d'une nuit d'été, ouvre la série des poésies modernes. Ici, M. de Vigny respire plus librement; la couleur ne lui est plus imposée comme une nécessité; sa poitrine se dilate, il marche tout léger. La *Prison*, *Mme de Soubise*, le *Cor*, sont autant de courts et ravissants morceaux gros de tristesse et de larmes, et dont le plus complet, à notre avis, est encore *Dolorida*.

A partir de cette époque et à l'exception de trois pièces remarquables, publiées en 1830, la *Frégate la Sérieuse*, les *Amants de Montmorency* et *Paris*, la muse de M. de Vigny s'est condamnée au silence. L'ingrat semble dédaigner le vers, et la prose usurpe le monopole de ses faveurs. Espérons que cet adieu à la poésie rhythmique n'est pas irrévocable (1).

En 1828, M. de Vigny résolut d'en finir avec la carrière militaire, quotidienne antithèse de ses nouveaux penchants: il donna sa démission de capitaine. La même année parut *Cinq Mars*. Le succès de cette œuvre fut immense. A la fin de 1829 on en comptait déjà quatre éditions. Que dire de ce livre que tout le monde a lu? Rappellerai-je la scène du supplice d'Urbain Grandier, noble et intelligente victime de la politique et du fanatisme? Qui n'a présentes à la mémoire, la délicieuse et poétique figure de Marie de Gonzague, la chevaleresque et touchante amitié de Cinq Mars et de De Thou, celui-ci martyr de son amitié, celui-là de son ambition. On pourrait reprocher à l'auteur d'avoir par trop idéalisé les deux victimes de l'homme à la robe rouge; le père Joseph et Richelieu sont bien un peu exagérés; l'histoire est parfois traitée trop cavalièrement; mais de tous ces éléments il résulte une action si animée, des tableaux si vrais, que la critique se laisse volontiers désarmer pour applaudir. — *Notre-Dame de Paris* et *Cinq-Mars*, noble couple! — La France peut, avec quelque orgueil, vous opposer à l'Angleterre, cette mère féconde qui a bien conquis le droit de se reposer, après avoir enfanté Byron et Walter-Scott, Walter-Scott, l'auteur de vingt romans, beaux et profonds comme *Notre-Dame de Paris* intéressants et nobles comme *Cinq-Mars!*

En 1828, M. de Vigny avait abordé le théâtre par une traduction de l'*Othello* de Shakspeare. Ce n'était plus cette fois le drame mitigé, fardé par Ducis. Le sombre Iago s'y révélait dans sa perversité native; Desdemona y brillait de toute sa naïveté charmante et passionnée. La littéralité de la traduction ne fut que médiocrement goûtée par le public du Théâtre-Français, que des essais plus hardis n'avaient pas encore mûri. La *Maréchale d'Ancre*, en 1830, ne reçut également qu'un accueil assez froid. Mais le poète devait prendre bientôt une éclatante revanche.

(1) Un nouveau volume de vers, les *Poëmes philosophiques*, est sous presse. Quelques extraits ont paru dans les Revues.

En 1832, il publia *Stello*, cadre d'une délicieuse fantaisie, dans lequel il enchâssa trois nouvelles qui ont pour titre: *Gilbert*, *André Chénier* et *Chatterton*. C'est, comme nous le disions, au début de cet article, un tableau désespérant de la poésie, étouffée sous les trois formes de gouvernement. Les deux derniers morceaux sont évidemment traités avec plus de soin que le premier, et *Chatterton* est le meilleur des trois. Il est à regretter que M. de Vigny ait déparé sa belle étude sur Chénier, en rapetissant certains grands hommes de notre histoire contemporaine, bien excusables d'avoir méconnu Chénier, occupés qu'ils étaient de renouveler la face du monde.

En 1835, M. de Vigny fit de *Chatterton* un drame pour le Théâtre-Français. Le succès fut grand et mérité. Le poète, sans le secours d'aucune péripétie, sans fracas, sans cris, sans grincements de dents, était parvenu à émouvoir son auditoire par le seul fait d'une action pleine de tristesse et d'une mélancolique simplicité. Une passion ardente, mais contenue, s'y laissait deviner, sans que la chasteté de l'expression ou du geste fût compromise un instant. Le sensible et honnête quaker, à la parole brève et sentencieuse; Kitty Bell, si pudique et si passionnée en même temps, et ce jeune poète de dix-huit ans qui veut mourir parce qu'il est las, parce qu'il a faim, ont fait verser bien des larmes, ont moralisé, quoi qu'on en dise, plus d'un parterre.

Trois intéressantes nouvelles, précédemment accueillies par les Revues et réunies depuis en corps, ont paru sous le titre de *Servitude et Grandeur militaire*. Dans cette publication, la plus récente de toutes, en déplorant la condition de l'armée, avec son organisation actuelle, grand corps inerte et presque inutile, en raison des progrès de la civilisation, nation dans la nation, *imperium in imperio*, suspecte au pouvoir comme aux masses, M. de Vigny, ainsi que dans *Stello*, effleure des questions sociales dont la solution importe vivement. La raison, la froide et saine logique, dont il fait preuve en abordant ces sujets scabreux, nous font regretter qu'il ait cru devoir se contenter d'indiquer le problème, sans prendre à tâche de deviner lui-même l'énigme de l'avenir, sphynx impitoyable qui nous dévorera sans miséricorde, s'il ne survient quelque Œdipe.

Il y a, dans *Chatterton*, une grande et belle image, à peu près exprimée en ces termes: « L'Angleterre, s'écrie Chatterton dans un moment d'exaltation sublime, en s'adressant à Beckford, le lord-maire de Londres, qui lui offre une place de valet-de-chambre: « L'Angleterre est un vaisseau » dont la proue est tournée vers le nord. Aucun bras n'est de trop à la » manœuvre. Négociants, artisans, cultivateurs, sont autant de matelots » dont le concours intelligent fait voguer le navire. » Et le poète, lui demande-t-on, quel est donc son rôle? — « Le poète est à la barre et lit dans » les astres la marche du vaisseau! »

M. de Vigny, en sa qualité de pilote, devrait-il se contenter de signaler les écueils, sans nous donner le moyen de les éviter?

GEORGES SCHWOB.

[illegible]

Séance du 13 mars 1844.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. Esnault écrit pour demander un congé. — Accordé.

Un très petit nombre de députés sont dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois prévenir la chambre que si MM. les députés n'y mettent pas plus d'exactitude et si les membres présents ne sont pas même en nombre pour qu'il puisse être procédé à un appel nominal, le bureau se verra dans la nécessité de prendre les noms des députés présents et de lever la séance.

M. LACROSSE, l'un des auteurs de la proposition sur la corruption électorale, donne lecture de sa proposition contre la *Démocratie pacifique* a publiée hier.

Cette proposition sera développée dans la séance de lundi 18 mars.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur les patentes.

M. VITET dit que, sur la proposition de M. Dufaure, appuyée par la chambre, la commission demande que l'on comprenne dans la troisième classe du tableau A le maître ou patron de barque naviguant pour son compte, qu'il en soit propriétaire, ou qu'il l'ait à location. Si c'est un homme à gages la patente sera payée par le propriétaire de la barque.

Cette proposition est adoptée.

M. VITET, au nom de la commission, s'oppose à la suppression de la profession de droguiste en détail, de la troisième classe du tableau A.

MM. HOUZEAUX-MUIRON, TAILLANDIER, MERMILLIOD appuient cette suppression.

M. LACAVE-LAPLAGNE la combat.

La suppression n'est pas adoptée.

M. VITET dit que, sur la proposition de M. Muret de Bord, la commission a effacé les brasseurs de bière du tableau B.

Ce tableau, voté sous cette réserve, se trouve donc complètement adopté.

M. VITET annonce que la commission à laquelle on avait renvoyé le quatrième paragraphe de l'article 9, ainsi que tous les amendements qui s'y rapporteraient, a accepté l'amendement de M. de Chasseloup-Laubat ainsi conçu :

« Le droit proportionnel, pour les usines et les établissements industriels, est calculé sur la valeur locative de ces établissements, pris dans leur ensemble et munis de tous leurs moyens de production. »

Cet amendement donne lieu à une nouvelle division du tableau C que l'amendement propose de diviser en cinq parties ;

La première contenant les professions dont le droit proportionnel serait fixé au 20e ;

La deuxième, dont le droit proportionnel serait du 20e sur la maison d'habitation et sur les magasins de vente complètement séparés de l'établissement et au 25e sur l'établissement industriel ;

La troisième, qui ne diffère de la deuxième qu'en ce que le droit proportionnel sur l'établissement industriel est fixé au 30e ;

La quatrième, dont le droit sur l'établissement industriel serait du 40e ;

La cinquième enfin, dont le droit proportionnel serait du 20e sur la maison d'habitation seulement.

M. ARDANT, qui avait proposé sur ce paragraphe un amendement tendant à écarter l'appréciation de l'outillage pour base de la patente, dit que son but était d'empêcher l'arbitraire dans la fixation de la patente, et que l'article proposé par la commission y offrant moins de prise que la première proposition du gouvernement, il croit devoir retirer son amendement.

M. LESTIBOUDOIS combat la proposition de M. de Chasseloup-Laubat. Il trouve injuste que le droit proportionnel sur la maison d'habitation soit établi sur la même base pour toutes les industries ; il se plaint que l'on conserve l'outillage comme base d'évaluation, base qui enfantera une foule d'inconvénients ; la valeur de l'outillage lui semble essentiellement mobile, et il croit imprudent d'en laisser l'appréciation aux agents du fisc.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT défend son amendement.

M. LACAVE-LAPLAGNE déclare que le gouvernement adopte l'amendement à l'exception de la première et de la cinquième partie du tableau C qui y trouve annexé.

M. GAUTHIER DE RUMILLY combat l'amendement parce qu'il le croit tout-à-fait impraticable.

M. PELTEREAU DE VILLENEUVE appuie la proposition qui lui paraît résoudre les difficultés autant qu'il était possible de le faire.

M. LASNYER ne conteste pas le principe de l'amendement, mais il croit qu'il trouvera de grandes difficultés dans l'application, et il trouve préférable l'article proposé primitivement par le gouvernement.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que s'il ne s'était préoccupé que de fiscalité, il eût repoussé tous les amendements ; mais il croit que le système proposé par l'amendement donne à l'assiette de l'impôt des bases plus justes, plus complètes, et c'est l'unique raison pour laquelle il l'a adopté.

M. RIVIÈRE DE LARQUE donne aussi la préférence au système proposé d'abord par le gouvernement.

M. SCHNEIDER (d'Autun) demande que l'impôt soit établi, sur l'ensemble des moyens de fabrication mis en usage par chacun des établissements.

Sur les observations de M. le ministre des finances, l'amendement est rejeté.

M. LESTIBOUDOIS demande que ces mots : « De tous leurs moyens de fabrication » soient remplacés par ceux-ci : « De leur matériel de fabrication. »

M. TALABOT demande qu'on dise : « Moyens matériels. »

La commission et le gouvernement adhèrent à cette rédaction.

Le paragraphe 4 est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 9.

M. DESLONGRAIS dépose une pétition sur la loi des patentes.

Il ne reste plus à voter que les tableaux C et D.

M. STOURM présente des observations générales sur le tableau C ; il trouve que la petite industrie est lésée par les chiffres proposés et demande que dans le tableau C tous les maximums soient portés au double.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. ROGER (du Nord) propose des modifications sur le tarif présenté par la commission pour les armateurs pour le long cours et pour le cabotage.

MM. DE WUSTEMBERG et LACAVE-LAPLAGNE combattent cet amendement.

M. LANJUINAIS établit la différence qui sépare le long cours du cabotage et le grand cabotage du petit, et il appuie l'amendement de M. Roger.

Après de nouvelles observations de MM. Vitet, Hernoux, Roger, Lacave-Laplagne et Mermilliod, l'amendement de M. Roger est rejeté.

Les énonciations de la commission sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain à une heure séance publique, suite de la discussion des tableaux C et D.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 11 mars de la chambre des lords, le comte de Radnor a présenté et appuyé une pétition signée des habitants du comté de

---

[illegible] qu'ils ont fait savoir au divan que les ordres de leurs cabinets étaient péremptoires et que leurs instructions respectives s'accordaient parfaitement. Au reste, leurs démarches sont venues à temps pour empêcher qu'un nouveau meurtre n'eût lieu, dans un conseil secret tenu par les ministres, on avait résolu de faire exécuter secrètement un Européen qui avait embrassé l'islamisme dans son enfance, et qui, redevenu chrétien depuis plus de vingt ans, se trouve en ce moment attaché à une mission dans une ville éloignée de Constantinople ; mais, en présence de l'orage qui est amoncelé sur leurs têtes, les ministres n'ont pas osé commettre ce nouveau crime. — Un fait qui vient de se passer récemment pourra donner une idée des excès dont le gouvernement actuel est capable. Le sultan s'étant rendu dernièrement à Jami-Jchiflik pour y passer une revue adressa aux troupes une allocution qui lui avait été remise au moment même par Rizza. On y remarque cette phrase incendiaire : « Soldats, le coran et les hadis (les hadis sont les traditions orales de Mahomet) vous imposent le devoir sacré de faire la guerre aux infidèles. » Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, reçut de Rizza l'ordre de faire imprimer cette allocution dans le journal officiel turc et de la faire tirer à 2,000 exemplaires pour être envoyée dans les provinces. Sir Stratford-Canning en eut heureusement connaissance et il exigea que la phrase provocatrice fût rayée ; les ministres voulaient la maintenir, mais le sultan en ordonna la suppression. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* examine aujourd'hui les observations adressées à la chambre des pairs, par M. le cardinal de Bonald sur le projet de loi d'instruction secondaire. Le prélat demande la liberté de l'enseignement *telle qu'elle existe en Belgique*. C'est purement et simplement la prépondérance du clergé, au lieu de la concurrence sous la surveillance de l'Etat réclamée par le projet de loi.

Hier, suivant la même feuille, le ministre des finances a reçu les membres d'une réunion formée sous la présidence de M. le comte Molé, pour examiner un projet destiné à développer l'institution des caisses d'épargne, à donner à la prévoyance une forme nouvelle dans l'intérêt des classes ouvrières, et à diminuer le danger éventuel des demandes de remboursements en masse. Ce projet consisterait à autoriser les caisses d'épargne à recevoir des dépôts qui ne seraient remboursables qu'après un délai déterminé, au moyen d'annuités semblables aux pensions de retraites. Ce serait pour les ouvriers une caisse de retraites dont les ressources seraient fournies par les déposants. Le ministre a promis que la proposition serait de sa part l'objet, dans un bref délai, de l'examen le plus attentif.

— La *Presse* s'occupe aussi de la création de la caisse de retraite pour les travailleurs des deux sexes comme institution complémentaire des caisses d'épargne ; elle en attribue l'initiative aux conservateurs intelligents, hommes de bien, industriels distingués, hommes d'Etat pleins de sollicitude pour les besoins des classes laborieuses, et se félicite de leur avoir servi d'écho. (Suivent les dispositions principales du projet.)

— Le *Siècle* se demande comment il se fait que le gouvernement censure la conduite de M. l'archevêque de Paris et de ses quatre suffragants, parmi lesquels figure M. Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, tandis qu'il appelle ce dernier à l'archevêché de Rouen. Récompenser et punir à la fois, c'est une singulière contradiction.

Le même journal se prononce avec chaleur en faveur de la création d'une caisse de retraite pour les classes laborieuses, création qu'il regarde comme étant dans le devoir et dans l'intérêt du gouvernement.

— Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement a l'intention de retirer sa loi sur l'instruction secondaire, attendu que la commission de la chambre des pairs est d'avis (conformément aux vues que nous avons émises les premiers) de séparer les attributions du ministère de l'instruction publique de celles du grand maître de l'université.

Faits divers.

La *Gazette de France* annonce qu'elle a été saisie ce matin à la poste et dans ses bureaux. On ne lui a pas fait connaître le motif de la saisie.

— On écrit de Berlin, le 6 mars, au *Journal des Débats* :

« Hier soir, au théâtre du Cercle-Dramatique, dit d'Uranie, une réunion d'étudiants a représenté, dans la langue originale, la comédie de Plaute, intitulée *Captivi*, réduite de cinq actes en trois, avec son prologue. A cette réunion assistaient le roi et le prince de Prusse, le prince de Wurtemberg, le baron A. de Humboldt, et grand nombre de sommités scientifiques, littéraires et artistiques. Dans les entr'actes, vingt étudiants ont exécuté, avec accompagnement d'orchestre, trois odes d'Horace : *In Mercurium, ad lyram, et integer vitæ*. Parmi les décorations, on cite celle qui représente une rue de Pompéia. Les costumes, donnés par le roi, ont été dessinés par l'archéologue Zimmermann. Pendant la représentation, S. M. feuilletait un exemplaire des œuvres de Plaute.

— On nous communique ce soir, dit le *Commerce*, une lettre de Madrid du 6, d'après laquelle Bonet aurait quitté Alicante à bord d'une frégate anglaise, qui aurait mouillé le 29 février ; à la nuit tombante, devant la ville, et qui aurait remis à la voile vers onze heures du soir, emportant d'assez fortes sommes. La dépêche télégraphique a cru devoir taire ces circonstances.

—M. de Haber, traduit devant le tribunal d'Alzei pour le fait de son duel avec M. de Goëler, vient d'être condamné au minimum de la peine, c'est-à-dire à six mois de prison dans une forteresse. Les témoins ont été acquittés.

—Nous lisons dans la correspondance parisienne du journal le *Politique* de Bruxelles :

« La santé chancelante de M. de Metternich et les idées probables de son successeur pour une alliance de l'Europe centrale, peuvent changer entièrement en un jour la politique de la cour de Vienne. »

On sait que l'alliance de l'Europe centrale, c'est-à-dire l'alliance de la France, de la Prusse et de l'Autriche, n'a pas de plus chauds partisans

---

» Il n'y a rien à faire : c'est-à-dire il n'y a pas de têtes [illegible] villages à incendier, de tribus à sabrer, de bulletins à écrire.

» N'est-il pas étrange d'entendre le langage de la raison sortir de la bouche d'un tout jeune homme, tandis que de vieux militaires, qui n'ont rien oublié et rien appris, en sont encore à leurs rêves de monomanie homicide.

» M. le duc d'Aumale a fait ses preuves militaires là où la guerre était une nécessité ; mais il a compris qu'il y avait encore de la gloire, et à notre avis une gloire bien plus grande, parce qu'elle est bien plus rare, à organiser la paix, à la rendre productive pour l'humanité et pour son pays.

» Les premiers actes de son administration portent le cachet de cette noble pensée. L'opinion du pays saura en tenir compte, même à un prince du sang. »

Nous applaudissons vivement, pour notre part, aux paroles que l'*Algérie* attribue au duc d'Aumale, et nous nous associons pleinement aux réflexions qu'elles suggèrent à ce journal.

— Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le nouvel ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis, M. Packenham, est arrivé le 15 février à New-York. En annonçant son départ, les journaux anglais ont confirmé ce qu'ils avaient déjà dit des pleins pouvoirs confiés à M. Packenham, pour la solution du difficile problème de l'Orégon. Il n'a d'ailleurs été fait aucune révélation sur les instructions qui lui ont été données, sur les propositions dont il est porteur ; mais, à en juger par les termes dans lesquels la question a été jusqu'ici posée de part et d'autre, il nous semble très difficile d'espérer que les conditions offertes par le gouvernement britannique soient de nature à satisfaire les exigences américaines.

» Ce n'est pas seulement sur le territoire d'Orégon que se posera la lutte diplomatique, entre MM. Upshur et Packenham ; ce qui a valu à celui-ci le rôle important auquel il vient d'être appelé, c'est avant tout, sans doute, sa parfaite initiation aux intérêts et aux projets de l'Angleterre sur le Mexique, où il a long-temps représenté la cour de Saint-James. Or, au Mexique, il y a, depuis longues années, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, un antagonisme qui devient chaque jour plus manifeste et qui menace de se transformer en une hostilité ouverte. Une rupture entre les Etats-Unis et le Mexique entraînerait presque inévitablement une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Eh bien ! s'il faut en croire des rumeurs très accréditées, le cas de guerre posé par Santa-Anna au gouvernement américain pourrait bien ne pas tarder à se réaliser. On se rappelle que, dans les correspondances échangées, d'un côté entre le ministre des affaires extérieures et le ministre des Etats-Unis au Mexique, de l'autre entre le secrétaire d'Etat américain et le ministre du Mexique aux Etats-Unis, il a été formellement déclaré que le gouvernement de Mexico regarderait comme une déclaration de guerre l'annexion du Texas à la république des Etats-Unis. Or, il paraît que ce projet d'annexion a été pris sérieusement à cœur par M. Tyler qui, sans se préoccuper d'ailleurs des sympathies et des antipathies qui existent, à cet égard, dans le sein du congrès, en poursuit activement la réalisation. »

Jamais peut-être les vols à l'aide de fausses clés n'avaient été aussi nombreux à Paris que depuis quelques mois ; cette criminelle industrie semble faire chaque jour des progrès déplorables.

Avant-hier, le sieur Shaffe, rentrant à son domicile, rue Vieille-du-Temple, reconnut que sa porte n'était fermée qu'au pêne seulement, ce qui le surprit grandement, car il se rappelait très bien avoir donné deux tours de clé en sortant. A peine entré chez lui, il eut l'explication de ce fait : un homme et une femme étaient occupés à vider les tiroirs des meubles, dont ils avaient forcé les serrures, et telle était l'ardeur avec laquelle ils opéraient, que le sieur Schaffe arriva près d'eux avant qu'ils se fussent aperçus de son arrivée. La femme s'étant retournée la première, tira de dessous son châle un couteau-poignard et fit mine de vouloir s'ouvrir un passage par la force ; l'homme, qui tenait à la main une bougie allumée, s'empressa de l'éteindre afin que l'obscurité favorisât sa fuite ; mais le sieur Schaffe, qui avait battu en retraite jusqu'à la porte, cria aussitôt *au voleur !* de toutes ses forces, et les voisins étant accourus, les deux malfaiteurs furent arrêtés.

Outre le couteau-poignard dont la femme était armée, on trouva sur elle un trousseau de fausses clés et un ciseau à froid. L'homme était également porteur de dix fausses clés et de deux crochets dont il tenta de se débarrasser en les jetant sous le lit-de-camp du corps-de-garde de l'Imprimerie royale, où tous deux avaient d'abord été déposés. Tandis qu'on les conduisait chez M. le commissaire de police du quartier, ils trouvèrent moyen de faire dire à une fille Lauret, demeurant rue St-Antoine, qu'ils étaient arrêtés. Arrivés au commissariat, tous deux direnl leurs noms, et déclarèrent qu'ils demeuraient ensemble, rue des Barres-Saint-Paul. Perquisition fut faite à leur domicile, où l'on trouva un grand nombre d'autres fausses clés fabriquées ou en cours de fabrication, de la cire à empreintes, et tous les instrumens à l'usage ordinaire des malfaiteurs de cette espèce. On saisit en outre chez la fille Lauret, qui avait disparu, des étaux, des limes, des crochets et un grand nombre de fausses clés.

L'homme et la femme, arrêtés en flagrant délit, ont été mis à la disposition de la justice ; la police est à la recherche de leurs complices.

VARIÉTÉS.

La Bibliothèque de Genève et M. de Sismondi.

La *Bibliothèque de Genève* répudie l'économie politique de M. de Sismondi pour exalter celle d'Adam Smith, de J.-B. Say et de Ricardo. Les vues du premier. lui semblent trop favorables aux utopies socialistes : ce sont des prémisses d'où se déduisent très logiquement les réformes les plus radicales dans la constitution de la société.

En cela, nous ne nions pas que la *Bibliothèque de Genève* ait raison : c'est le mérite et la gloire de M. de Sismondi, que ses franches et irréfutables critiques de l'école du *Laissez-faire* appellent et justifient l'œuvre poursuivie aujourd'hui, sous des noms et sur des plans divers, par les partisans, de plus en plus nombreux, de l'ORGANISATION DU TRAVAIL. Mais signaler cette filiation d'idées, ce

[illegible] ... et du bon sens.

Ah! nous comprenons le but de ces efforts pour ébranler l'autorité du savant loyal qui a dénoncé les abus de l'industrialisme, signalé les lésions que souffre la classe laborieuse et invoqué en faveur du pauvre et de l'exploité la justice sociale.

« Les ouvriers, disait M. de Sismondi, ont moins de jouissances que tous les autres, ils retirent moins d'avantages que tous les autres de l'ordre social; ils font naître la richesse et n'y ont eux-mêmes presque aucune part. Obligés de lutter pour leur subsistance, avec ceux qui les emploient, ils ne sont point leurs égaux en force. Les maîtres et les ouvriers sont, il est vrai, réciproquement nécessaires les uns aux autres; mais cette nécessité presse chaque jour l'ouvrier, elle donne du répit au fabricant; le premier doit travailler pour vivre, le second peut attendre et peut vivre encore sans faire travailler. Qui ne serait pénétré d'une profonde douleur, quand il voit les ouvriers d'une ville manufacturière abandonner en corps leur ouvrage, parce que leurs maîtres sont résolus à ne point augmenter de nouveau des salaires qu'une année d'affreuse détresse avait fait baisser; quand il les voit se résigner à toutes les privations dans l'espérance de lasser enfin l'obstination des manufacturiers, et qu'il calcule en même temps que chaque jour détruit le petit capital d'une malheureuse famille que la nudité, le froid et la faim menacent déjà, pendant que des années d'interruption ne feraient pas encore sentir au manufacturier les étreintes du besoin? Et tandis que ces infortunés disputent un gage duquel dépendent leur vie et celle de leurs enfants, et que dans leur désespoir ils respectent encore une organisation qui les écrase, des soldats, des archers les veillent; ils attendent impatiemment le premier désordre pour les livrer aux tribunaux et les punir sévèrement. Qui sait même si quelques traîtres ne se mêlent pas parmi eux pour les exciter au crime qu'on est si impatient de châtier? »

Voilà des paroles dont la sombre vérité n'est pas plus contestable que le généreux sentiment qui les anime.

« Les nations s'enrichissent, ajoute le savant et judicieux contradicteur de l'école du *laissez-faire, laissez-passer*, quand elle augmentent leur revenu, mais non pas quand le revenu de l'une de leurs classes est *usurpé* par l'autre. » (*Principes d'économie politique*, l. IV, ch. 5.)

Les ouvrages économiques de M. de Sismondi abondent ainsi en critiques franches et hardies, qui atteignent les bases mêmes de la société actuelle. De là le discrédit qu'on cherche à jeter sur les doctrines de l'auteur. Quel danger, en effet, quand un homme qui appartenait au parti conservateur, un homme qu'on ne peut accuser d'avoir voulu pour lui-même sa part des dépouilles des riches, et d'avoir rêvé à cette fin quelque loi agraire; quand cet homme, réputé sage et même timide en fait d'innovations, qu'on ne saurait dire avoir été enclin à l'utopie, a laissé dans ses écrits des choses semblables à celles qui suivent :

homme dans la nation ne pourrait ni travailler lui-même, ni rendre la terre fertile, ni obtenir de nourriture. Les économistes en ont conclu que les propriétaires étaient seuls souverains, et qu'ils pourraient renvoyer la nation de chez eux. Bien plutôt on doit en conclure qu'*un privilége aussi prodigieux n'a pu être accordé que dans l'intérêt de la société, et que c'est à la société à le régler*. Elle aurait pu tout aussi bien accorder la propriété des eaux, et aucun homme n'aurait pu boire sans le consentement des propriétaires de rivières ou de leurs fermiers. Elle a accordé la propriété de la terre; mais, en le faisant, elle doit garantir aussi l'avantage social qu'elle en a attendu. Elle doit veiller aux intérêts de ceux qui demandent à la terre ou de la nourriture ou du travail. » (*Ibid.*)

Nous concevons que les partisans du *statu quo* social cherchent à se débarrasser de l'autorité d'un économiste dont les aveux sont si compromettants pour la cause des grands monopoles légaux. Aussi le mot d'ordre est donné, à Paris comme à Genève, de tenir dans l'ombre et de rabaisser Sismondi, le précurseur des socialistes à beaucoup d'égards, quoique les fondateurs des trois grandes écoles, Fourier, St-Simon et Owen, eussent produit leurs systèmes avant les travaux du profond analyste genevois. Donc, silence sur Sismondi dans les cours officiels et dans les revues bien pensantes; ou si parfois on le mentionne, c'est pour l'immoler sur l'autel dressé à Smith, à Say et à Ricardo, ces érudits Panglossdu monde économique. Voilà ce que vient de faire la *Bibliothèque de Genève* ellemême, elle qui, pour des raisons de plus d'une nature, ne devrait pas être la première à prendre un tel rôle.

Après avoir traité d'une façon fort dédaigneuse tous ceux qui parlent de la nécessité d'*organiser le travail*; après s'être formellement prononcée contre tout projet de cette nature, la *Bibliothèque de Genève* termine son article par une proposition qui nous paraît peu conséquente à la doctrine que cet article a pour objet de défendre. On finit, en effet, en engageant les riches à faire participer la classe pauvre et laborieuse à la jouissance des biens qui sont le produit de ses sueurs et de ses fatigues. La revue genevoise convient donc que le sort de cette classe n'est pas ce qu'il devrait être. Elle repousse le mode de réparation qui résulterait d'une autre organisation du travail. Reste l'aumône. Est-ce là le dernier mot de l'économie politique des publicistes qui ont succédé à M. de Sismondi? Ils seraient, dans ce cas, beaucoup moins avancés que certaines sectes des premiers siècles du christianisme, qui comprenaient fort bien que distribuer les fruits du travail d'autrui était au fond une charité assez peu méritoire, et qu'il fallait, en outre, payer de sa personne en travaillant soi-même de ses propres mains.

(1) Et si, en vertu de la constitution même, les législateurs ne peuvent être choisis que par et parmi les possesseurs du monopole, pense-t-on qu'ils seront bien empressés à en limiter les priviléges, bien attentifs à en prévenir les abus qui leur profitent? (Note du rédacteur de la *Démocratie*.)

C. hyp....	770	»	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	540	»	»
4 Can....	1295	»	»	»	»	»	Banq. belg.	660	»	660

Ch. de f. au Ct.							Fin cour.	
St-Germ.	835	»	»	»	»	»	Fin cour. »	» »
V. R. Dr.	380	»	»	»	»	»	— 382 50, 385.	H. 2 50
— R. G.	175	»	175	»	»	»	— 175.	» »
Orléans.	890	»	888	75	B 1	25	— 892 50, 887 50.	B. 8 75
Strasb...	248	75	247	50	H. 1	25	— 248 75, 245, 247 50.	B. 1 25
Rouen..	890	»	888	75	B. 6	25	— 895, 887 50, 895.	B. 1 25
Havre...	687	50	683	75	B. 3	75	— 685, 682 50.	B. 5 »
Marseill.	»	»	»	»	»	»	— 777 50, 767 50.	B. 3 75
Montp..	470	»	»	»	H.10	»	— 470.	» »

LONDRES, 11 MARS.

Consol..... 98 1/2, 5/8.
Esp. act... 35 3/8.
Portug..... 46 3/4.
Mexic...... 36.
Brésil..... 79.
5 0/0 holl. 101 3/4.
2 1/2 d°... 57.
Rouen...... »
Orléans.... »

C. DE LA COULISSE.

Av..... 82 90, 92 1/2.
Ap..... 83 12 1/2. 15, 17 1/2, 20.
Rep fin c. fin pr.
3 0/0 5 à 10. 15.
5 0/0 20 à 25.
Bons du Trésor.
3 0/0 de 4 à 7 mois.

PRIMES.

F. c. 85 10, d. un, 83 05.
» 35 d. 50, 122 65, 40 d.
» un, 122 40, 75 d. 50.
Orléans, 900, 902 50 d. 10.
Rouen, 900 d. 10.
Marseille, 785 d. 10.
Strasb., 255 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 84,00; avril, 84,00, 85,00; 4 mois d'été, 86,00, 87,00; 4 derniers mois, 88,00, 89,00.

LILLE. — Colza, 77,50 à 00,00; œillette rousse, 83,25; lin, 72,50 à 72,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible 90,00 à 00,00; courant du mois, 90,00, 00,00; avril, 91,00 00,00; 4 mois d'été, 93,00, 00,00; 4 derniers mois, 93,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Bal.
8 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Précieuses, Pourceaugnac, le Malade imaginaire.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, l'Ambassadrice.
7 h. 1/2 ODÉON. — Comtesse d'Altenberg.
9 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Pierre. Homme Blasé. Veille du Mariage.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Fille de l'Avare. Carabins. Chansonnettes.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Boudenois. Doct. Robin. Tante Bazu. Daniel.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — 1re rep. de la Polka. Carlo. Cravachon. Judith. Frise Poulet.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 1/1 GAITÉ. — La Bohémienne de Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

12 Mars.				13 Mars.			
Arrivages	858 q.	04 k.		Arrivages	8020 q.	99 k.	
Ventes	824	52		Ventes	1091	28	
Restant	8096	07		Restant	85	23	
Cours moyen			37,96	Cours moyen			37,19
Cours-taxe			36,95	Cours-taxe			36,96
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	12 q.	56 k.	49,70 à 51,00	Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	211	95	38,20 à 39,20	1re	00	00	00,00 à 00,00
2e	128	74	36,93 à 37,60	2e	00	00	00,00 à 00,00
3e	21	70	33,10 à 35,05	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	9	42	24,85 à 00,00	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	397	90	35,65 à 38,85	A l.	00	00	00,00 à 00,00

BOURGES, 9 Mars. — Farine, 1re : 36,47; 2e : 34,40; 3e : 31,45; 4e : 28,90 à 30,00.

CAEN, 8 Mars. — Farine, 1re : 36,66 à 37,32; 2e : 35,32 à 36,00.

ARLES, 8 Mars. — Farine : 41,80 à 42,22.

Issues de froment (par 100 kil.)

PARIS, halle du 13 Mars. — Son : 7,00 à 7,50. Mouture : 8,50 à 9,00. — Recoupe : 11,00 à 11,50. — Remoulage : 12,33 à 13,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 13 Mars. — Froment, choix, de 115 à 118 kil. : 30,50 à 31 (l'hect 1/2); — d° Montereau, Picardie et Champagne, 115 kil. : 29,50 à 30,00; — d° ordinaire, 112 kil. : 28,00 à 28,50. — Seigle, 108 à 110 kil. : 17,50 à 18,00. — Orge, 92 à 100 kil. : 16,50 à 17,50. — Avoine, (dans Paris) 150 k. : 26,000 à 26,50 (les 3 hect.); — d°, 145 kil. : 24,50 à 25,00; — d°, 140 kil. : 23,50 à 24,00. — D'après les nouvelles des marchés du dehors, on s'attendait à la hausse, il n'y a eu que fermeté; les détenteurs augmentaient de 2,25 à 0.50 leurs prétentions, sans obtenir mieux que le dernier cours.

MONTLHÉRY, 11 Mars. — Froment, 1re : 21,00 à 22,00; 2e : 19,31 à 20,69; 3e : 18 à 19,34. — Méteil : 15,17. — Seigle : 11,34 à 12,00. — Orge : 10 à 11,00. — Avoine : 7,20 à 8,00.

VERNON, 9 Mars. — Froment : 20,46. — Méteil : 17,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25.

LOUVIERS, 9 Mars. — Froment : 19,91. — Méteil : 17,82. — Seigle : 12,12. — Orge : 11,94. — Avoine : 7,73.

BERNAY, 9 Mars. — Froment : 21,75. — Méteil : 18,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,50.

BEAUGENCY, 9 Mars. — Froment d'élite : 20,66; d° marchand : 19,76 à 19,80. — Méteil : 16,25. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,50. — Mouture : 14,50. — Sarrazin : 7,50. — Avoine : 7,90. — Marché faible, activité dans les transactions.

BOURGES, 9 Mars. — Froment : 1re : 19,45; 2e : 18,15; 3e : 16,70. — Méteil : 14,75. — Seigle : 13,25. — Mouture : 13,00. — Marsèche : 12,50. — Avoine : 7,50.

VIERZON, 9 Mars. — Froment, 1re : 19,95; 2e : 19,45; 3e : 18,75. — Méteil : 16,90. — Seigle : 12,80. — Marsèche : 12,95. — Avoine : 9,55.

CAEN, 8 Mars. — Froment : 1re : 22,50 à 23,25; 2e : 21,00 à 22,00, 3e : 19,50 à 20,50; — d° inférieur : 10,50. — Seigle : 13,50 à 14,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Sarrazin : 14,00 à 15,00. — Avoine : 9,50 à 10,50.

ORCHIES, 11 mars. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 18,00; 3e : 17,00. — Seigle : 11 à 11,50. — Avoine : 5,00 à 6 50.

SAINT-BRIEUC, 8 mars. — Froment : 19,08. — Avoine : 7,90.

TROYES, 9 mars. — Froment : 15 à 20,50. — Méteil : 10,50 à 13,75. — Seigle : 10,00 à 11,25. — Orge : 9,25 à 10,50. — Avoine : 6,75 à 7,50. — Sarrazin : 7,00.

SAINTE-MENEHOULD, 7 mars. — Froment, 1re : 15,96; 2e : 14,90. — Seigle : 8,95. — Orge : 8,90. — Avoine : 5,90 à 6,36.

NANTUA, 10 mars. — Froment : 22,75. — Orge : 16,25. — Avoine : 10,00.

ARLES, 8 mars. — Froment seizette d'Arles : 49,00; d° du pays, ordinaire : 46,50; d° de Châlons : 24,00; d° Marianopoli : 23,00; d° Tangarock : 22,00; d° Odessa tendre : 20,00. — Orge du pays : 9,00. — Avoine du pays : 10,00; d° de Bretagne : 9,75.

BAYONNE, 7 Mars. — Froment : 24,28. — Maïs : 14,50. — Seigle : 15,00. — Orge : 12,25. — Avoine : 8,55.

Marchés étrangers. BRUGES, 9 Mars. — Froment : 16,75. — Seigle : 9,93. — Sarrazin : 8,81. — Avoine : 5,96. — Orge : 10, 22.

ANVERS, 9 Mars. — Le froment et le seigle du pays se soutiennent avec fermeté, mais ne présentent aucune affaire importante. On ne fait rien en seigle et en froment étranger, par suite du peu de marchandises existant sur place et des prétentions élevées des détenteurs, eu égard aux prix de ceux du pays. L'orge a éprouvé une légère faveur, principalement la belle qualité. L'avoine se maintient. En graine de lin, on a fait des transactions assez importantes.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

LILLE, 12 Mars. — *Graines.* Colza : 20,00 à 24,00. — Lin : 18,00 à 21,00. — Œillette : 22,00 à 23,00. — Chanvre : 10,00 à 14,00. — Cameline : 18,00 à 21,00.

Huiles de colza : 77,50; — de lin : 72,50 à 72,75; — d'œillette rousse : 83,25; — d° bon goût : 84,50; — de chanvre : 76,50; — de colza épurée pour quinquets : 83,50. — Les *tourteaux* se sont vendus de 11,50 à 13,50.

ARRAS, 9 Mars. — *Graines.* Œillette : 21,00 à 24,25. — Colza : 20,00 à 23,00. — Lin : 19,00 à 20,00. — Cameline : 17,00 à 20,00. — *Huiles* d'œillette bon goût : 82,50; d° à clair : 85,00 à 88,00; d° rousse : 81,50 à 82,00; — de colza : 79,50; d° ép. pour quinquet : 85,50; — de lin : 75,75; — de caméline : 74,00.

Les graines d'œillette abondantes et sans variation; leurs huiles ainsi que celles de colza sont demandées au cours. — Les tourteaux se raisonnent de 12,00 à 16,00.

Graines fourragères. (les 100 kil.)

PARIS, 13 Mars. — Toutes les graines fourragères par suite du mauvais temps, qui retarde les semences, restent sans activité; cependant quelques affaires se sont faites aujourd'hui sur la graine de trèfle.

ÉTAMPES, 9 Mars. — Luzerne : 110,00 à 125,00. — Trèfle : 105,00 à 115,00. — Sainfoin : 10,50 à 12,00 les 100 kil.

BEAUGENCY, 9 Mars. — Graine de foin : 7,25.

SURGÈRES, 9 Mars. — Trèfle et luzerne : 43,00 à 44,00. — Sainfoin : 15,00 à 16,00. — Vesce : 10,75 à 11,00. — Garosse : 7,75 à 8,00.

Fourrages (les 500 kil.)

PARIS, *barrière d'Enfer, du 13 mars.* — Foin, 1re : 46,50 à 48,00; 2e : 40,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re : 27,00 à 28; 2e : 22,00 à 26,00. — Paille de seigle; 1re : 29,00.

DIJON, 9 mars. — Foin : 22,00 à 32,00. — Paille : 11,00 à 16,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 11 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1138	1127	11	1 22	1 10	» 96
Vaches....	126	117	9	1 08	» 94	» 80
Veaux.....	573	573	»	1 54	1 34	1 14
Moutons..	9317	8346	1171	1 42	1 26	1 10

STRASBOURG, 11 mars. — 59 bœufs vendus 1,28 — 1,20.

PARIS. *Marché aux chevaux du 13 Mars.* — Chevaux de selle et de cabriolet am. : 106. Vend., 18, de 160,00 à 680,00; — d° de trait, 195, vend. : 29, de 210,00 à 820,00; — d° hors d'âge, 131, vend. : 20, de 42,00 à 300,00. — Anes am. : 7; vend. : 1, à 30,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, halle des 11, 12 et 13 mars. — Beurre en livres (le kil.) de 1,36 à 2,34; — d° en mottes Isigny 1,30 à 5,10; — d° en mottes Gournay : 1,30 à 3,40. — Petit beurre : 0,90 à 1,62; — d° salé et fondu : 0,76. — Œufs du 11 (le mille), de 40,00 à 53,00; — du 12, de 36,00 à 50,00. — Fromages, 12 Mars. — Brie (la dixaine) 12,00 à 40,00; — à la pie, de 5,00 à 15,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

demande du temps pour consulter les ulémas, les cheiks des villes saintes : mais ce sont là évidemment des prétextes pour se refuser à ce qu'on exige de lui, puisqu'en ce moment même il est sur le point de faire procéder à une quatrième exécution à mort pour crime contre l'islamisme.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre menacent d'une rupture; ils menacent de s'adresser directement au sultan lui-même, afin de renverser Rifaat-Pacha, qui a ordonné les exécutions, et qui est à la tête de la réaction fanatique. Déjà même ils ont refusé d'assister à un grand dîner donné par le divan à tous les représentants des puissances, et par lequel Rifaat-Pacha voulait montrer au sultan que le bon accord n'avait pas cessé de régner entre le ministère turc et les ambassadeurs européens.

Pour bien comprendre toute la portée de l'engagement que la France et l'Angleterre exigent de la Porte, il ne faut pas perdre de vue que la base de l'empire ottoman est l'unité, l'identité du pouvoir politique et du pouvoir religieux. Il n'y a pas, chez les musulmans, deux ordres de faits, les faits de conscience et les faits civils. En Turquie, il n'y a pas, comme chez nous, séparation entre la loi politique à laquelle tout le monde est obligé de se soumettre, et la croyance religieuse qui n'a pas de sanction coërcitive; la loi et le dogme ne font qu'un; le souverain tient d'une main le Koran, de l'autre le cimeterre; quiconque attaque le dogme, attaque par cela même la loi; quiconque se révolte contre le souverain religieux, se révolte par cela même contre le souverain politique. Cette unité, il est vrai, est confuse et fausse; elle contient en elle des principes de violence, de tyrannie et d'inquisition; elle tend à détruire toute individualité, toute liberté, tout progrès; elle peut servir d'explication à cet état de décadence où se trouvent aujourd'hui l'empire ottoman et tous les empires fondés sur l'islamisme : mais enfin c'est là un préjugé profondément enraciné dans l'esprit des musulmans, qui ne comprennent pas comment leur empire pourrait avoir une autre base.

On conçoit maintenant la résistance de Rifaat-Pacha et des ministres turcs. Pour eux, l'intervention de la France et de l'Angleterre, sous l'apparence d'une intervention purement religieuse, est, en réalité, une intervention politique. Que leur demande-t-on, en effet? On leur demande de changer la loi, d'effacer du code pénal musulman un article qu'eux-mêmes ils regardent comme fondamental. On leur demande d'enlever la clé de voûte qui soutient l'édifice chancelant de l'islamisme. Les conservateurs ottomans, traqués par les conservateurs de France et d'Angleterre, sentent fort bien que, si l'on supprime la peine de mort pour offense à la religion du prophète, c'en est fait de l'islamisme, et que la ruine de la religion entraînera nécessairement la ruine du vieil empire turc.

Les conservateurs ottomans reculent donc devant cet abîme que la main des deux nations révolutionnaires voudraient creuser sous leurs pieds; et ils comptent surtout, pour les soutenir dans leur résistance, sur l'appui de la Russie, c'est-à-dire sur la puissance dont la position précaire de M. Guizot, comme il s'en plaint souvent, auprès des puissances continentales, les craintes de guerre que la France inspire encore. De son côté, la Russie continue à jouer son double jeu, qui consiste, d'une part, à pousser l'empire ottoman dans les voies rétrogrades, pour mieux le déconsidérer et le perdre, et, d'une autre part, à exciter contre lui les populations chrétiennes d'Orient auxquelles elle fait entrevoir la liberté sous son protectorat. Restent la Prusse et l'Autriche : mais elles se rangent derrière la Russie, par la raison que la France marche à la suite de l'Angleterre.

Cependant, dans cette circonstance, le cabinet de Vienne montre une certaine velléité conciliatrice, une vague tendance à se poser comme médiateur. L'Autriche, en principe, paraît tenir à la conservation des croyances musulmanes. Dans le grand dîner offert par le divan aux ambassadeurs, l'internonce autrichien, M. de Sturmer, a porté un toast au sultan avec de l'eau pure; ce trait est caractéristique. Mais si l'Autriche désire que les musulmans ne versent pas le vin, elle paraît désirer aussi qu'ils ne versent pas le sang. L'Autriche serait donc bien aise de profiter de la pointe poussée par l'Angleterre et par la France pour amender cette loi barbare et inhumaine. Sans se séparer complètement de la Russie et de la Prusse, qui appuient les résistances du divan, l'Autriche a donc imaginé un *mezzo termine*, un expédient assez subtil et assez singulier. D'après les inspirations de M. de Metternich, l'internonce autrichien propose de retourner les termes de la difficulté. On demande au divan un engagement formel, une déclaration écrite et signée, qu'il s'abstiendra dorénavant de toute exécution capitale pour crime contre la religion. Eh bien! d'après la proposition de l'internonce autrichien, ce seraient la France et l'Angleterre, ou, si l'on veut, les puissances européennes qui feraient cette déclaration écrite au divan, et le divan n'aurait plus qu'à donner son adhésion verbale.

Que sortira-t-il de tout cela? La loi musulmane sera-t-elle entamée, ou tiendra-t-elle bon, appuyée par la Russie? La France et l'Angleterre retireront-elles leurs ambassadeurs, et enverront-elles une flotte combinée pour forcer les Dardanelles? Ce qu'il y a de certain, dès maintenant, c'est qu'au milieu des complications qui s'accumulent sur les rives du Bosphore, des éventualités égyptiennes, de la décrépitude et de la ruine de cette vaste unité islamique qui se brise et s'entr'ouvre comme pour recevoir une nouvelle vie sociale, la politique de la France, représentée par le cabinet du 29 octobre, n'est pas à la hauteur de la situation. Il faudrait avoir une pensée haute et grande, une pensée vraiment humanitaire qui établit une harmonie supérieure entre tous ces éléments orientaux et européens. Et nous sommes à la remorque de l'Angleterre!

Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre des députés a validé l'élection de MM. Berryer, Blin de Bourbon et Mottet.

Le rapporteur de la commission des fonds secrets, M. Viger, a donné lecture de son rapport.

... de Goualior, capitale de Sindhia, par les forces britanniques.

Nous empruntons les détails suivants à une lettre qui nous parvient directement par la même voie.

Delhi, le 15 janvier 1844.

Je me proposais depuis long-temps de vous écrire, mais, contrarié dans mes espérances, forcé de modifier mon itinéraire et de me jeter au milieu des djongles et des marais du Deccan, dans la plus mauvaise saison de l'année, je suis tombé malade et j'ai été plus d'un mois sans avoir la force de sortir du lit.

Que ne pouvez-vous parcourir avec moi ces belles contrées, tombées aujourd'hui si bas, et contempler comme je le fais, toutes ces œuvres merveilleuses de l'art musulman et de la patience hindoue, contre lesquelles conspirent sans relâche et la main de l'homme et l'action destructive du temps? En vain compteriez-vous, pour les sauver du néant, sur la sollicitude du gouvernement britannique : la Compagnie ne fait rien pour le pays, encore moins pour l'art; chacun ici ne songe qu'à amasser de l'argent, rien que de l'argent; les arts, l'industrie, ont quitté le sol de l'Inde depuis la conquête anglaise; l'agriculture y est tombée à l'état d'enfance, et cette contrée, autrefois si riche en exportations, n'est plus qu'un immense bazar pour les fabriques de la métropole. Tout l'argent que l'Europe et les différentes contrées de l'Asie avaient apporté jadis sur les divers marchés de l'Inde, en échange de leurs productions naturelles et manufacturées, a repassé les mers. Tout ce luxe dont parlent Tavernier, Bernier, et les autres voyageurs a disparu; la plupart des princes ont été dépossédés ou pensionnés en échange de leurs Etats; la cour de Delhi n'est plus qu'une dérision; le sang noble ne coule plus dans les veines de ceux qui portent encore le nom des grandes familles, tels que les Holkar, les Sindhia, les Peyschwa, etc. Cette puissance de Goualior, capitale de Sindhia, qui s'étendait depuis les bords du Tchemboul jusqu'à Bombay, vient de rendre le dernier soupir; la cour et l'armée, livrées aux dissensions intestines, n'ayant pas voulu que le gouvernement anglais intervînt dans leurs affaires, ont été attaquées par une armée formidable qui depuis long-temps se réunissait sous leurs frontières. Comptant sur la foi des traités, elles n'avaient fait aucuns préparatifs de résistance contre un ennemi si puissant, et elles ont été accablées par le nombre et la discipline, mais le soldat maharatte est mort en brave, manquant seulement d'un bon général pour opposer une résistance plus longue et pour faire éprouver à l'ennemi une perte plus considérable.

Ainsi, voilà un territoire de plus de 5,000 lieues carrées, avec quatre millions d'habitants, réuni aux possessions déjà si vastes de la Grande-Bretagne dans l'Inde (1). Les journaux anglais n'ont sans doute pas cru nécessaire de vous en instruire; ce sont d'ailleurs des lauriers achetés à trop bon marché, pour que les bouches de la renommée en fassent retentir le monde. Si, du moins, le pays et les peuples devaient y gagner! mais ce n'est là que changement de maître, avec quelques milliers d'existences de moins. Le Pandj-âb ne tardera pas à subir la même destinée; les Syks se coupent la gorge entre eux; leur roi, le Mâha-rajah, vient d'être assassiné en présence de son armée. Lorsque, revenus de leur stupeur, les chefs ont couru aux armes pour venger leur prince, les officiers français, ou prétendus tels, *peu fidèles au sel* (comme disent les indigènes), se sont renfermés chez eux; puis, ils se sont hâtés de demander leur congé dans

(1) Il est bon de remarquer que ceci se passe au moment où la cour de Londres nous dispute la possession d'un misérable îlot (Taïti), qui, avec ceux auxquels il commande, n'a pas 70 lieues carrées et 40,000 habitants.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE.

L'été de l'année 1755 fut remarquable au Canada par sa chaleur excessive et les désastres qui en furent la suite. Les moissons périrent sur pied; les buffles, les élans, les orignaux, privés de pâturages, émigrèrent vers l'ouest; enfin, la plupart des petits affluents qui servent à relier entre eux les lacs ou les grands fleuves furent asséchés de manière à interrompre les communications entre les points extrêmes de cet immense territoire. Aussi les sauvages, qui venaient d'habitude échanger leurs pelleteries contre des marchandises françaises, ne parurent-ils ni au Détroit, ni à Montréal, ni à Tadoussac. Quelques coureurs de bois, qui s'étaient décidés à prendre la voie de terre, rejoignirent seuls nos établissements, après avoir bravé la famine, la maladie et surtout les incendies, qui se multipliaient de toutes parts.

Telle fut, du reste, l'action de cette température inaccoutumée, que toute hostilité cessa parmi les peuplades sauvages. Il y eut, entre les ennemis les plus acharnés, une sorte de trêve momentanée et tacite; l'énervement du corps avait gagné l'âme elle-même; on n'avait plus la force de se haïr, et il eût fallu trop de mouvement pour se combattre; on se contentait de s'éviter.

Il arriva, par suite, que les voyageurs forcés de traverser le désert, renoncèrent aux précautions ordinairement en usage, et s'arrêtèrent partout, à toute heure, sans autre souci que celui de trouver une source et de l'ombrage; la fatigue leur tenait lieu de sécurité.

Il ne fallait rien moins que ces circonstances exceptionnelles pour justifier la troupe qui venait de s'arrêter sur la rive septentrionale du lac du Cèdre, aux limites du haut Canada. Non-seulement la position prise entre le lac et la forêt, de manière à rendre toute surprise facile et toute fuite impossible, était contraire aux règles les plus élémentaires de la castramétation sauvage, mais aucune mesure n'avait été prise pour cacher la fumée du campement, ni effacer les pistes qui pouvaient y conduire.

La troupe dont il s'agit était pourtant composée de cinq Hurons, servant d'escorte à un jeune homme et à une jeune femme, qui s'étaient évidemment confiés à leur expérience. Il était, en effet, facile de deviner, à la première vue, que la vie des forêts et la vue de la solitude leur étaient nouvelles. La jeune femme surtout ne pouvait cacher son étonnement naïf. Assise près de son conducteur, elle contemplait tour-à-tour les bois, le lac, le ciel, puis ramenait son regard sur le jeune homme, comme si elle eût voulu lui rapporter sa joie émerveillée.

A la vérité, le paysage qui se déroulait alors sous leurs yeux était empreint d'une grandeur sauvage à laquelle l'habitude de pareils aspects pouvait seule rendre indifférent. A droite, s'étendait une plaine encadrée de hauteurs, au sommet desquelles se déployaient d'immenses forêts, tandis qu'au-dessous, les pentes adoucies étaient tapissées d'herbe fine, que paissaient, de loin en loin, quelques élans. Une brèche, interrompant cette ceinture de montagnes, ouvrait une percée sans bornes, dans laquelle le regard se perdait de vallons en vallons et de collines en collines, jusqu'à l'horizon bleuâtre. A gauche, apparaissait le lac, à peine ridé par une brise mourante et scintillant sous le soleil comme une plaque d'argent moirée par les flammes; enfin, presque en face, s'ouvrait une immense ravine hérissée de buissons récemment ravagés par l'incendie et pendant sur des rocs calcinés.

Cependant quelque digne d'attention que fût le tableau dont nous venons d'indiquer les principaux traits, le plus curieux de tous ses détails était, sans aucun doute, les personnages mêmes occupés à le contempler. Ces deux figures formaient un contraste si singulier avec ce qui les entourait, qu'il était impossible de les voir, dans cette position et à cette place, sans oublier, à l'instant, tout le reste, pour chercher comment un couple si éminemment *civilisé* pouvait se trouver fourvoyé dans les solitudes du nouveau monde.

Leurs vêtements même indiquaient l'imprévu d'un pareil voyage. Ceux de la jeune femme se composaient d'un pardessus de soie brune, d'une robe à corsage busqué dont les manches, descendant jusqu'aux coudes, laissaient voir des bras nus et charmants, de gants de filet et d'une mante de soie. On eût pu prendre cette toilette pour celle d'une Parisienne de qualité allant en promenade au jardin de Torré, si elle n'eût été complétée par un chapeau de paille à la quakeresse, un long manteau de castor et des bottines de peau d'élan, piquées en poils de porc-épic.

Ces derniers objets formaient, avec le reste du costume, une opposition qui eût pu paraître choquante, si celle qui les portait n'eût été une de ces femmes privilégiées qui communiquent leurs grâces à tout ce qui les approche et pour qui chaque parure semble avoir été inventée. Grande, souple et vive, elle avait, dans toute sa personne, un charme ondoyant qui prenait successivement mille caractères. C'était tantôt la pétulance de l'enfant, tantôt la gravité sereine de la jeune fille, tantôt la langueur de la femme qui s'abandonne. Le reflet de tous ces sentiments passait successivement dans ses grands yeux limpides, comme les teintes du jour sur un horizon découvert; mais, lorsque ces yeux se portaient sur le jeune homme, toutes leurs nuances faisaient place à l'expression d'une tendresse ineffable.

L'aspect de celui-ci semblait, du reste, justifier cette affection passionnée. Sa beauté mâle avait toutes les grâces de la force et de l'intelligence unies à la bonté. En voyant de quel regard il enveloppait la femme assise près de lui, on sentait que, pour la préserver du moindre froissement ou de la moindre souillure, il eût jeté sa vie devant elle comme Raleigh jeta autrefois son manteau devant la reine d'Angleterre. Il était vêtu d'un habit de chasse serré par un ceinturon auquel était suspendu un couteau de veneur, et il portait en bandoulière un fusil à canon damasquiné.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la jeune femme et lui se tenaient assis sur la lisière de la forêt, tandis que leurs chevaux, attachés à peu de distance, broutaient paisiblement les plus jeunes pousses des buissons, et que les Hurons se tenaient, un peu plus loin, groupés autour du bagage. Tous deux contemplèrent long-temps le magnifique spectacle qui se déroulait sous leurs yeux, en se contentant d'échanger quelques regards et quelques étreintes; mais, enfin, la jeune femme étendit la main vers le lac et dit doucement, comme si elle se parlait à elle-même :

— C'est donc là-bas?

— Oui, Henriette, répondit tendrement son compagnon; encore quelques heures, et nous serons arrivés à la retraite que nous cherchons.

— Oh! je voudrais retrancher de ma vie ces heures d'attente! reprit-elle avec une impatience joyeuse.

Le jeune homme la regarda.

— Ainsi, cette solitude ne vous épouvante pas? demanda-t-il.

— M'épouvanter! ah! ce serait à moi de vous adresser cette question.

— Pourquoi?

— Parce qu'en quittant le monde vous renoncez à des plaisir connus, à des succès certains, tandis que moi je ne fais que passer d'une solitude à une autre! seulement celle que je quitte était un cachot et celle que je vais trouver est un paradis terrestre.

— Pourvu que le serpent ne cherche point à nous en dépouiller.

— S'il vient, nous le combattrons; le bonheur vaut bien qu'on le défende.

— Mais cette défense empêche d'en jouir!

— Ne croyez point cela, Louis. Depuis que je vous aime, nous avons subi bien des épreuves, et cependant elles n'ont pu me dégoûter de la vie; quand le bonheur a de solides racines, il ressemble à ces arbres que le

En sortant d'Indore, j'aurais désiré visiter la vieille Oudjayini, pour y étudier les antiquités et différentes questions sociales, entre autres celle de l'infanticide, coutume barbare, encore ici dans toute sa force. Elle frappe particulièrement, vous le savez, sur les individus du sexe féminin. Quel en est le mobile? L'intérêt, m'ont dit quelques-uns ; un point d'honneur mal entendu, qui s'est perpétué de famille en famille, m'ont assuré quelques autres, et je pense que ceux-ci sont plus près de la vérité que les premiers. En effet, il me semble que cette barbare coutume a sa source, d'une part dans la crainte de ne pas marier les filles convenablement, et d'une autre, dans le besoin de laisser toute sa fortune aux enfants mâles, chargés de conserver le nom et le rang de leurs aïeux. Voilà surtout ce qui fait violer à ces hommes les lois les plus sacrées de la nature ; mais ce qu'il y a d'assez extraordinaire parmi eux, c'est que leurs princes mêmes vont prendre leurs femmes dans une caste musulmane célèbre par la beauté de ses filles ; on en a vu vendre depuis 1,000 jusqu'à 20,000 roupies. Là elles deviennent une source de richesses pour leurs parents, qui dès lors les préfèrent de beaucoup aux enfants mâles. Les Anglais ont essayé d'abolir cette coutume de l'infanticide, mais les mesures qu'ils ont prises ont été jusqu'ici impuissantes, et bien des années s'écouleront encore sans que l'on puisse ramener à des sentiments plus humains ces races guerrières.

J'ai passé quelque temps à Agrah, où l'on a rassemblé une armée d'environ 30,000 hommes, destinée à agir contre les Maharattes. L'ambition britannique n'est pas encore assouvie. ***

Elections de l'Académie française.

Aujourd'hui MM. de Sainte-Beuve et Mérimée ont été élus membres de l'Académie. Nous félicitons l'illustre compagnie sur ces choix. Il eût été déplorable que M. Vatout l'emportât dans les élections. M. Vatout est un homme d'esprit, sans aucun doute ; mais son mince bagage littéraire ne pouvait balancer les titres sérieux de ses concurrents.

Hier, dans une note insérée au feuilleton de la *Démocratie pacifique* sur les élections académiques, le nom de M. de Sainte-Beuve ne se trouvait pas parmi ceux des candidats dont nous appuyons les titres. C'est un pur oubli du rédacteur de la note, et nous avons à cœur de le réparer.

Nous considérons M. de Sainte-Beuve comme un des écrivains qui, dans notre temps, ont rendu le plus de services aux lettres. Ses études critiques sur les poètes des seizième et dix-septième siècles, et sur les écrivains contemporains, ont éclairé bien des questions littéraires et guidé heureusement le goût public.

Nous voyons avec plaisir que l'héritage de Charles Nodier soit recueilli par un écrivain capable de l'apprécier et digne de le juger.

M. Alfred de Vigny peut se consoler de sa défaite. Les élections d'aujourd'hui indiquent de bonnes tendances dans le sein de l'Académie, et nous espérons que le premier fauteuil vacant sera pour l'auteur de *Chatterton* et de *Cinq-Mars*.

...bliques d'amidon ayant cinq ouvriers et au-dessous, 10 fr.

Et trois fr. par chaque ouvrier en sus, comme au projet.

Faire cette modification à tous les articles du tableau C, taxés ainsi à 25 fr. pour 10 ouvriers et au-dessous.

M. DEMESMAY. M. le ministre des finances a proclamé hier l'excellence du principe de justice distributive. Notre amendement découle de ce principe. Nous demandons qu'au lieu d'un minimum de droit fixe de 25 fr. pour dix ouvriers, il ne soit prélevé qu'un minimum de 10 fr. pour cinq ouvriers. L'impôt ne doit porter que sur des réalités. Prendre sur une fabrique qui occupe trois ou quatre ouvriers le droit que doit celle qui en occupe dix; c'est là une combinaison qui répugne autant à la raison qu'à l'équité.

J'insiste d'autant plus pour l'adoption de notre amendement, que je suis convaincu que, si l'impôt est lourd par son chiffre, il l'est encore plus par les inégalités qui se manifestent dans sa répartition.

M. VITET combat cet amendement et dit que ces usines payaient 25 fr. d'après l'ancienne législation.

M. DEMESMAY : *Elles étaient exemptes du droit proportionnel*, et malgré cela trop imposées.

L'amendement n'est pas adopté.

M. LEFREVOST fait un rapport sur l'élection de M. Blin de Bourdon, par le collége de Doullens. Les opérations sont régulières, seulement il a été constaté qu'un individu étranger au corps électoral s'est introduit dans la salle du vote; le bureau tout en blâmant sévèrement l'acte qui est rapporté, propose la validation de l'élection, sauf à ajourner l'admission jusqu'à complète production de pièces.

M. DESLONGRAIS, à propos de la patente des fabricants de chaux, demande une réduction qui n'est pas adoptée.

M. DEZEIMERIS propose de réduire les droits des fabricants de chaux naturelle à 6 fr., 12 fr., 25 fr., selon qu'il sont un, deux ou trois fours.

M. LACAVE-LAPLAGNE repousse cet amendement dans l'intérêt du trésor.

L'amendement de M. Dezeimeris n'est pas adopté.

La seconde partie du tableau C est adoptée, sauf l'énonciation relative aux fabriques et tissages mécaniques, qui est réservée sur la demande de M. Houzeaux-Muiron.

M. BEHAGHEL propose l'addition du paragraphe suivant au tarif relatif aux brasseurs de bière :

« Néanmoins, quand les produits d'une brasserie, constatés par les employés de l'administration des contributions indirectes de l'année précédente, ne se seront pas élevés au-delà de 500 hectolitres, le droit de patente sera réduit à 25 fr. »

M. VITET combat cet amendement, et lit un paragraphe additionnel de la commission, qui aurait, suivant l'orateur, un résultat analogue.

Voici ce paragraphe :

« Le droit sera réduit de moitié pour les brasseries qui ne fonctionneront que quatre mois de l'année. »

M. BENOIT appuie l'amendement de M. Behaghel, qui est mis aux voix et rejeté.

M. VIGER fait un rapport sur la loi des fonds secrets.

Messieurs, le gouvernement vous propose d'affecter aux dépenses de la police secrète un crédit égal à celui du dernier exercice.

Vous n'avez pas oublié la discussion solennelle qui précéda le vote de ce crédit dans votre dernière session. Le dissentiment grave dont il fut l'objet ne porta que sur la question de confiance mise dans le débat par un amendement qui réunit les suffrages de la majorité. La faible réduction proposée par cet amendement, et les termes dans lesquels il fut soumis à la chambre, laissaient en dehors de la discussion le crédit considéré en lui-même; et en présupposaient la nécessité.

Tel fut aussi l'unique objet de l'amendement proposé en 1840 sur le crédit ... était fondé principalement sur ce motif pour rejeter le crédit.

Votre commission ne pense pas qu'il y ait utilité à provoquer en ce moment, au sein de la chambre et devant le pays, de nouveaux débats sur cette question de confiance, que des votes récents et décisifs ont résolue. Ces votes établissent la bonne harmonie des pouvoirs publics ; ils ont éclairé la conviction du pays sur le concours que la majorité de la chambre prête à la politique du gouvernement.

Mais si la question des fonds secrets était placée sur ce terrain, votre commission n'hésiterait pas à les accorder à titre de confiance aussi bien qu'à titre de nécessité.

J'ai l'honneur de vous proposer l'adoption pure et simple du projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT propose de fixer la discussion de ce projet après la discussion de la proposition contre la corruption électorale.

Cette proposition est adoptée.

M. PHILIPHE DUPIN fait, au nom du deuxième bureau, un rapport sur l'élection de M. Mottet, élu par le collége électoral d'Apt. Les opérations électorales ont été régulières, mais l'élection a donné lieu à une scène qui a été signalée dans une protestation signée par seize électeurs.

Le président du tribunal d'Apt ne vint pas dès le commencement des opérations, le juge d'instruction s'établit au fauteuil du président, et ne consentit à céder la présidence que par suite de l'intervention des gendarmes. On ajoute que le lendemain le juge d'instruction qui dépouillait le scrutin ouvrait les billets pour les compter.

D'autres faits se seraient passés en dehors du collège électoral; un électeur n'aurait voté pour M. Mottet que sur la promesse de faire acquitter un de ses neveux, accusé de fabrication clandestine de poudre ; mais celui qui avait fait la promesse était précisément l'avocat du prévenu ; on aurait cherché à influencer d'autres électeurs en les menaçant de la perte ou en leur promettant le gain de leurs procès ; on aurait, dans un café, proposé à un électeur d'acheter son suffrage, etc.

Tous ces faits, continue le rapporteur, étant vagues, votre bureau, tout en croyant devoir vous les signaler, n'a pas pensé qu'ils fussent de nature à invalider l'élection.

L'élection est validée ; M. Mottet prête serment.

La discussion est reprise sur la troisième partie du tableau.

MM. D'ARBLAY et DELESPAUL, proposent des amendements qui ne sont pas adoptés.

A propos de la patente sur les fabricants de martinets, MM. Demesmay et Dufournel proposent de réduire à dix francs le droit de quinze francs par arbre de camage, proposé par la commission.

M. DEMESMAY soutient que d'après l'importance de la valeur locative de ces petites usines, ce droit, même réduit à moitié par chômage, sera trop élevé, puisqu'il fera payer 12 ou 15 0/0 d'impôt de patente seulement, de leur prix de bail, à des usines indispensables dans des localités qui, pendant six mois d'hiver, sont privées de communication avec un centre de population.

Cet amendement, qui est combattu par M. le ministre des finances, est rejeté.

M. DE SÉGUR propose de ne faire payer aux tanneurs de cuirs forts et mous, par mètre cube de fosses et de cuves, que 25 centimes, jusqu'au maximum de 300 francs.

Cette proposition, acceptée par la commission, est adoptée.

La troisième partie du tableau C est mise aux voix et adoptée.

On passe à la discussion de la quatrième partie.

M. SCHNEIDER (d'Autun) demande que les exploitants de machines soient imposés comme il suit :

S'ils emploient moins de 25 ouvriers,	100 fr.
de 50 ouvriers,	200
plus de 50 ouvriers.	300

Cet amendement, auquel adhère la commission, est adopté.

---

vent plie, mais qui se redressent aussitôt.

— Répétez-moi cela, Henriette ; j'ai besoin de me persuader que cet exil ne vous sera point douloureux.

— Comment le serait-il, puisque vous resterez près de moi ? Ce que vous appelez exil n'est que l'éloignement de tout importun et de tout persécuteur ; c'est le droit de vivre avec vous seul et pour vous seul. Quelle plus douce condition pourrait-on me faire ? Nous autres femmes nous n'ambitionnons point de grands royaumes; le plus aimé est celui que l'on peut enfermer dans ses deux bras !

Louis la regarda d'un air d'admiration attendrie.

— Savez-vous ce que j'éprouve quand vous me parlez ainsi, Henriette, dit-il, après un moment de silence ; je suis d'abord heureux, puis l'étonnement me vient...

— L'étonnement ?

— Oui, en me rappelant ce que j'ai vu partout, je me demande pourquoi une exception s'est trouvée en ma faveur, et ce que j'ai fait pour mériter une pareille tendresse.

— Vous l'avez cherchée mon ami; vous lui avez sacrifié votre fortune, votre rang...

— Plus bas, Henriette !

— Que pouvez-vous craindre ? nos guides entendent à peine le français....

— Je le sais, mais voici des gens qui, sans doute, l'entendent mieux.

La jeune femme tourna les yeux vers le côté que son compagnon lui indiquait du doigt, et aperçut trois nouveaux voyageurs debout vis-à-vis des Hurons.

— Quels sont ces hommes, Louis? demanda-t-elle avec une surprise inquiète.

— Des coureurs de bois, sans doute, répondit-il.

— Mais n'avez-vous rien à craindre d'eux?

— Que peut craindre le capitaine Louis de la Roche de la part de compatriotes ?

L'aspect des trois étrangers ne pouvait, en effet, laisser aucun doute sur leur nationalité. Tous trois portaient le costume canadien, leur habit long et sans collet était serré par une ceinture à laquelle pendaient une petite hache et deux poches, ornées de rassade, destinées au plomb et à la poudre. Ils étaient, en outre, chargés d'un sac de voyage retenu par une bandoulière et tenaient à la main des fusils boucaniers.

Au moment où l'attention du capitaine Louis et de sa compagne se portèrent sur ces nouveau-venus, le plus vieux, qui était un homme de petite taille, mais dont les mouvements fermes et réguliers annonçaient la vigueur, continuait une conversation engagée avec Joseph, le chef des guides.

— De sorte que l'on ne peut naviguer d'ici au grand portage ? demandait-il tranquillement.

— A moins que mon frère ne sache faire voguer une barque sur des lits de rochers et de sables, répondit le sauvage d'un accent ironique.

— La chasse, au moins, est-elle abondante?

— Voilà six jours que nos chasseurs laissent la chaudière de voyage vide...

— Et la pêche?

— Les ticamangs ont eu peur du soleil ; ils se sont enfuis dans les grands lacs.

— De quoi vivez-vous donc ?

— De *pemican* (1).

— Allons, dit le coureur de bois, en se tournant vers ses deux compagnons qui avaient écouté ces explications d'un air de mauvaise humeur, je vois qu'il faudra continuer la *sagamité* (2) de folle-avoine assaisonnée de grenouilles. Ce n'est qu'un dérangement de calendrier ; nous faisons le carême en juillet. Tout a son bon côté, d'ailleurs ; si la chaleur nous coupe les vivres et nous ôte les moyens de communication, elle nous préservera de la poursuite des Outagamis (3).

— Le soleil n'empêche point les *renards* de quitter leurs terriers, observa Joseph.

— Mon frère les aurait-il rencontrés près d'ici? demanda le chasseur.

— A la plaine du Bois-Blanc.

— Et ils étaient nombreux ?

— Nos jeunes gens en ont compté six qui dansaient autour d'un cadre (4).

— Ils avaient donc fait un prisonnier?

— Ce n'était qu'une jeune fille andaste.

— Et les lâches l'ont brûlée ?

— Non, le chef pâle n'a point voulu laisser torturer une femme, et nous l'avons délivrée.

— Quel chef pâle ? et de qui veux-tu parler ? demanda le coureur de bois.

— De celui qui nous a pris pour guides, reprit le Huron.

— Vous ?

— Regarde derrière toi.

L'aventurier se retourna et aperçut les deux amants qui l'écoutaient depuis un instant.

— Un gentilhomme et sa dame ! s'écria-t-il étonné ; par Saint-Lô, je ne savais pas être en si honorable compagnie.

Il avait porté la main à la casquette fourrée qui lui servait de coiffure ; Louis et Henriette s'avancèrent vers lui en exprimant la joie que leur causait la rencontre d'un compatriote; mais celui-ci, qui avait poussé une exclamation de surprise au premier mot prononcé par eux et dont les regards allaient du capitaine à sa compagne avec une expression d'incertitude, recula tout-à-coup en frappant ses mains l'une contre l'autre, et s'écria avec une sorte d'explosion.

— Dieu me damne ! je ne me trompe pas, c'est mademoiselle Henriette et M. le comte de Nérac !

Deux cris d'effroi partirent en même temps.

— Ce sont eux, ce sont bien eux ! reprit le coureur de bois qui continuait à les examiner ; expliquez-moi, monsieur le comte...

— Silence, malheureux ! silence sur ta vie ! interrompit Louis en l'attirant vivement à l'écart.

— Monsieur de Nérac aurait-il quelque chose à craindre? demanda l'aventurier plus bas et avec intérêt.

Le jeune homme le regarda d'un air défiant.

— Qui es-tu d'abord, reprit-il, et d'où sais-tu mon nom?

— Monsieur le comte ne me reconnaît point ?

— Non.

— Ni mademoiselle Henriette?

— Je cherche en vain....

— A-t-elle donc tout-à-fait oublié une ancienne connaissance... Le braconnier de la Tremblaie.....

— Pierre Laffut ! s'écria la jeune femme avec un saisissement mêlé de joie... Est-ce bien vous, mon vieux protecteur, mon ami !...

Elle avait tendu ses deux mains au coureur de bois qui les prit dans les siennes et les baisa tout attendri.

— C'est la vérité ! dit le comte qui s'était également approché et qui posa amicalement la main sur l'épaule du chasseur ; c'est notre brave Pierre auquel nous devons tant.

— Et qui vous doit encore davantage, M. le comte, reprit Laffut, puisque sans votre protection il trainerait aujourd'hui, comme braconnier, la chaine des galériens...

— Ah ! Dieu est bon ! s'écria Henriette émue ; car de tous ceux que j'ai connus, vous êtes le seul, Pierre, dont je pouvais désirer la rencontre.

— Et vous la seule que j'aurais demandé de revoir, si j'avais osé faire une telle prière, répliqua le braconnier avec une brusque affection : mais je m'attendais si peu à ce bonheur, que j'ai peur de rêver. Je me demande si je vois réellement ce que je crois voir ; si j'ai bien là sous les yeux mademoiselle Henriette et M. le comte de Nérac....

Louis l'interrompit par un geste d'inquiétude.

— Je ne suis plus le comte, dit-il vivement et à voix basse, je ne m'appelle plus de Nérac, mais le capitaine Louis de la Roche.

— Vous ! s'écria Pierre, vous avez donc quelque raison de vous cacher?

— Les raisons les plus graves !

— Vrai !

— Il y va de mon bonheur et de celui d'Henriette.

— Alors, que les cinq-cents diables me brûlent si je desserre les dents ! s'écria Laffut avec énergie ; le passé est mort, et je ne connais, dans le présent, que le capitaine de la Roche.

Puis, se rapprochant des deux amants, il ajouta d'un ton d'intérêt

---

(1) Viande séchée au soleil et pilée, que l'on emporte pour provision de voyage.

(2) Espèce de bouillie.

(3) Ou *Renards*, nom d'une tribu sauvage.

(4) Nom donné à l'appareil auquel les Indiens attachent leurs prisonniers.

... majorité.
... de M. de ... adopté.

M. DARBLAY propose de réduire le droit proportionnel de la quatrième classe au 50e.

Après une discussion confuse, ce chiffre est mis aux voix et adopté.

Il reste à voter sur le droit proportionnel des tableaux A, B, et sur la première et la cinquième partie du tableau C.

M. LACAVE-LAPLAGNE demande que l'on conserve le droit proportionnel 15e sur les deux premières classes du tableau A, comprenant les marchands en gros et en demi-gros qui réalisent des bénéfices considérables sur industries placées dans le tableau B et dans la première et la cinquième classe du tableau C.

M. VITET combat cette proposition au nom de la commission et demande que ce droit soit réduit au 20e.

La proposition de M. le ministre des finances est mise aux voix et adoptée.

Il ne reste plus à voter que le tableau D contenant les exceptions à la règle qui fixe le droit proportionnel.

Les diverses énonciations de ce tableau sont adoptées.

Il est procédé, au scrutin, au vote sur l'ensemble de la loi.

Votants.	269.
Majorité.	135.
Pour.	209.
Contre.	60.

La chambre adopte.

La séance est levée à six heures et quart.

Demain à une heure, séance publique.

Discussion de la loi sur l'emprunt grec.

Discussion d'une demande en autorisation de poursuites, formée en exécution de l'article 44 de la charte.

REVUE DES JOURNAUX.

Hier on saisissait la *Gazette de France* à la poste et dans ses bureaux. C'est aujourd'hui le tour de la *Nation*. On lit dans ce journal :

« La *Nation* a été saisie aujourd'hui à la poste et dans nos bureaux. On nous a laissé ignorer le motif de cette nouvelle rigueur. »

— Le *Siècle* prêche une croisade contre le Mexique. Il veut qu'on y envoie deux régiments pris dans notre armée d'Afrique, lesquels appuieront les Texiens et auront bientôt mis, dit-il, le gouvernement de Santa Anna à la raison. Il veut qu'on bloque les ports, qu'on abatte les forts de la côte, qu'on prive Santa-Anna de ses droits de douane, son seul revenu, qu'on fasse passer le pouvoir aux fédéralistes, mieux disposés en notre faveur. En cas de rupture avec l'Angleterre, nos troupes auraient dans le Texas, et au besoin aux Etats-Unis, une retraite assurée. Une ancienne colonie française, la Louisiane n'est pas loin du Texas.

— Le *Courrier français* signale de nouveau le ton d'incertitude et d'hésitation qui règne dans l'exposé des motifs du nouveau projet de loi sur l'achèvement des chemins de fer. En étudiant ce document dans ses détails, ce caractère d'indécision instinctive ou calculée ressort encore, dit-il, d'une manière plus effrayante. L'Etat a eu une velléité d'exécuter lui-même le chemin du nord. Le *Courrier* ne lui en ferait pas un reproche s'il avait eu le courage de sa résolution; mais sa velléité indécise accuse le défaut d'énergie nécessaire pour pousser à bien et promptement de grands travaux; et elle suffit pour ôter tout élan à l'industrie privée. Qu'attendre d'un ministère qui n'ose pas faire hardiment et qui ôte toute

... danger sur la côte. »

— La malle de Suède apporte des nouvelles de Stockholm, du 1er. L'état du roi était le même, sans espoir d'amélioration, d'après les médecins eux-mêmes.

— Des lettres de Goritz, du 5 mars, confirment les bulletins précédents sur la santé du duc d'Angoulême. On n'a plus d'espoir.

— Encore un des beaux jardins de Paris qui va disparaître. On coupe en ce moment les arbres, on rase les massifs du jardin Marbeuf, aux Champs-Elysées. Le joli temple grec sera conservé, il a été acheté par M. E. de Girardin, qui va le convertir en maison d'habitation avec un petit jardin. Le surplus du terrain est à vendre par lots. (*Commerce.*)

AGRICULTURE.

COURS D'AGRICULTURE, par M. le comte de GASPARIN, pair de France, membre de l'Académie des sciences, etc. (*Au bureau de la Maison Rustique, quai Malaquais,* 19.)

Il existe d'innombrables traités d'agriculture chez tous les peuples de l'univers; ceux qui ont été composés spécialement pour la France suffiraient à remplir toute une bibliothèque; nous avons des cours d'agriculture en prose, en vers, en français, en latin, et de tous les formats, depuis l'in-folio jusqu'à l'in-douze le plus exigu; ces derniers, surtout, se sont multipliés dans une effrayante proportion, depuis une vingtaine d'années; on a inondé nos écoles primaires de traités qui ne dépassent pas trois ou quatre feuilles d'impression; le gouvernement, les conseils-généraux, les sociétés d'agriculture, les comités d'instruction, rivalisent de zèle pour encourager les auteurs de ces ouvrages élémentaires dont ils recommandent la lecture dans tous les villages; quelques hommes de mérite (MM. Moll, Raspail, Royer et autres), n'ont pas dédaigné de consacrer leur savoir à la composition de ces petits livres, que l'on rencontre aujourd'hui partout; mais l'agriculture n'y a pas gagné grand' chose: est-ce la faute des livres? Est-ce la faute des lecteurs? C'est ce que nous chercherons à démêler plus tard. Aujourd'hui nous avons affaire à de gros livres, destinés à ceux qui savent lire couramment, et qui ont le temps de lire.

Eh bien! les gros livres, il faut le dire tout net, n'ont eu d'autre résultat utile, en général, que de réveiller le goût de l'agriculture chez les classes riches, et de rappeler dans les champs une population instruite et pleine d'ardeur pour l'exploitation de la terre; c'est bien quelque chose; mais lorsque ces nouveaux prosélytes se sont mis à l'œuvre, sur la foi de leurs cours complets d'agriculture, il est arrivé que des revers, sans cesse répétés, ont déconsidéré leurs méthodes aux yeux du public, et bientôt à leurs propres yeux; presque toujours, pour échapper à une ruine imminente, il leur a fallu se hâter de redescendre aux procédés vulgaires de la pratique locale, de cette pratique qu'ils méprisaient profondément, et dont ils avaient espéré devenir les réformateurs.

En vérité, ce n'est point par les livres que l'agriculture a fait des progrès; c'est par la pratique, c'est par l'enseignement *de visu*: l'enseignement écrit a été peut-être aussi nuisible qu'utile, excepté pour ce qui ... conduite par la science; et lorsque l'on examine le catalogue de notre richesse ou plutôt de notre pauvreté bibliographique, dit M. de Gasparin, on voit que ce n'est que depuis peu de temps que des savants ont consenti à être agriculteurs et que des agriculteurs ont voulu être savants.

Le plus grand service que l'on pût donc rendre aujourd'hui à l'agriculture, c'était de composer un cours de science agricole: un esprit éminent pouvait seul concevoir une pareille œuvre et tenter de l'exécuter en bravant le préjugé presque général qui a exclu jusqu'ici l'agriculture du rang des sciences pour la classer parmi les arts ou les métiers. M. de Gasparin l'a osé, et bientôt, nous l'espérons toute une génération nouvelle de jeunes travailleurs viendra féconder le terrain dont le savant agronome a commencé le défrichement.

« Ce n'est point une vaine étude que nous vous proposons, dit l'auteur dans son introduction, adressée à de jeunes propriétaires qui se destinaient à diriger l'exploitation de leurs terres. L'agriculture élevée au niveau des autres connaissances humaines, est une science sérieuse réservée à de hautes destinées, et qui, commençant à peine à s'organiser, répand déjà ses lumières et sa vie sur le monde, qui attend d'elle la subsistance de cette population nouvelle que la paix et la civilisation font pulluler de toutes parts.

» Ce n'est plus cette science purement descriptive et historique, se bornant à raconter les procédés en usage parmi les cultivateurs les plus soigneux; elle a aujourd'hui la juste ambition de les devancer, de leur expliquer leurs propres observations, de les réduire à des valeurs numériques, de leur en faire la critique, de les perfectionner, de leur en indiquer de nouvelles. Voilà sous quel point de vue je voudrais vous faire envisager l'étude que nous allons entreprendre; voilà la carrière que je voudrais vous ouvrir. »

Au point de vue le plus abstrait, on pourrait considérer l'agriculture comme une science qui nous apprend à diriger, à gouverner la production animale et végétale; mais, comme l'intérêt de l'homme est en définitive le but que l'on veut atteindre en cherchant les lois de la production, nous acceptons la définition suivante de M. de Gasparin: *L'agriculture est la science qui recherche les moyens d'obtenir les produits des végétaux de la manière la plus parfaite et la plus économique.*

Cuvier avait dit: l'agriculture est l'art de faire en sorte qu'il y ait toujours, dans un espace donné, la plus grande quantité possible d'éléments combinés en substances vivantes. Cet esprit si pénétrant ne s'était point aperçu que l'art de convertir la matière inerte en êtres vivants impliquait une science qui en déterminât les règles; du reste, pour la pratique, sa définition était encore inexacte; car elle aurait dû tenir compte du travail de l'artiste et de sa rémunération. Cependant, il y a quelque chose de grand dans cette formule qui n'hésite point à classer dans le même domaine tous les êtres vivants, quelque nom qu'on leur donne, animaux ou végétaux. M. de Gasparin, au contraire, les a séparés; il veut que l'on étudie, d'un côté, la culture des végétaux, et de l'autre la culture des animaux; voici ses motifs:

« La zoologie (connaissance des animaux) et la phythologie (connaissance des végétaux), font bien partie du même groupe de sciences, mais elles forment deux sciences distinctes qui ont chacune leurs méthodes et

---

... velléité d'inquiétude :

— Mais, vous avez donc quelque danger à craindre? Etes-vous sûrs au moins de ne pouvoir être reconnus? Avez-vous pris toutes vos précautions? Comment vous trouvez-vous ici sous la conduite de ce vaurien de Joseph? Vous comprenez que ce que j'en dis n'est point par curiosité; mais je connais le pays, et si je savais ce que vous cherchez...

— Tu sauras tout, interrompit Henriette, et nous te demanderons tes conseils.

— Demandez ce que vous voudrez, dit le coureur de bois, avec cette ... et cordiale franchise qui force la confiance; vous savez que je suis ... vous sang et âme. S'il y a quelque chose à faire, s'il faut aller quelque part, dites-le et j'irai, je ferai!... Mademoiselle Henriette n'a point oublié qu'elle m'appelait autrefois, quand elle était petite, son *chien Pierre*; je le suis même qu'alors; tout ce que je lui demande, c'est de m'avertir quand je dois mordre et caresser.

Comme la jeune fille allait répondre, ils furent interrompus par l'arrivée de deux chasseurs hurons, dont la chance avait été plus heureuse que les jours précédents. Il apportaient un *masquah* et deux *minks* tués au bord du lac.

En apercevant cette chasse, les guides et les coureurs de bois poussèrent un joyeux *hourrah*. Le feu que l'on avait allumé par précaution, ... négligé, fut vivement ranimé. Les uns coururent couper du bois et ... de l'eau, tandis que d'autres suspendaient la chaudière. Tous les fronts s'étaient déridés, tous les regards brillaient, toutes les bouches étaient souriantes. A voir la joyeuse agitation des voyageurs, on eût dit que quelque grand évènement venait de les arracher à leur apathique immobilité. C'est qu'en effet, aux yeux du sauvage, un repas assuré est une sorte de victoire. Pour lui, une chose domine tout le reste: la faim! elle seule l'occupe et le pousse. Sûr du pain de chaque jour, l'homme civilisé peut écouter les voix qui parlent en lui et hors de lui; il peut consulter ses désirs, les exalter par l'espérance ou le désespoir; mais, chez l'homme des forêts, le cri du besoin étouffe tous les autres; la plupart des passions humaines ne sont pour lui que des intérêts secondaires; la grande affaire, c'est la nourriture; tout en découle et y retourne; le mariage, la guerre, la religion! Le mariage n'est que l'association d'une femme assez forte pour planter le maïs et d'un homme assez adroit pour tuer les bêtes fauves; la guerre, le droit de dévorer le vaincu; la religion, une croyance à des plaines bénies, où la venaison ne manque jamais. Au milieu des douces rumeurs des lacs, devant les sublimes horizons, au fond des bois mystérieux, le sauvage n'entend que ce cri perpétuel du ventre! La création n'est à ses yeux ni un spectacle ni une manifestation, c'est un garde-manger à la porte duquel rôde toujours le squelette hideux de la famine!

Le comte et Henriette profitèrent de la préoccupation de leurs compagnons pour conduire Pierre à l'écart, afin de lui confier par quel concours de circonstances tous deux se trouvaient si loin de la France, fugitifs et sous un faux nom.

Nous utiliserons également le temps employé à cette confidence pour donner au lecteur quelques explications nécessaires à l'intelligence du drame qui va se dérouler sous ses yeux.

(*La suite à demain.*) E. SOUVESTRE.

Le Globe et M. de Castellane.

Il faut dire une prière pour l'âme du *Globe*; il nous apprend ce matin que sa rédaction littéraire est mise sous la protection de M. le comte Jules de Castellane.

L'apparition de ce nom est pour un journal comme pour une société scientifique un symptôme, non seulement de mort, mais de décomposition déjà très avancée.

C'est quand une œuvre ne répond plus à aucun besoin public, quand la société refuse d'en faire les frais, qu'un contrat se forme entre sa pénurie et la vanité d'un riche protecteur dont on affiche le nom en lettres majuscules. Un fait récent démontrera toute la gravité de ce symptôme.

Il y avait à Paris, rue de Valois, 2, un chauffoir public où de bons vieux allaient dans un demi-sommeil passer leurs soirées auprès d'un poêle. Ce chauffoir était appelé l'*athénée.*

Il est vrai que dans la salle on voyait un tableau noir et des cornues sur des planches; il est vrai qu'au moment où l'auditoire s'abandonnait à une somnolence confortable, un monsieur montait dans une chaire et parlait assez long-temps d'économie politique, d'histoire ou de chimie; mais on ne l'écoutait pas et le poêle, demeurait toujours le but de la réunion, l'objet capital de la soirée.

Toutefois, avec le temps, les bons vieux habitués reconnurent que le monsieur qui parlait d'histoire ou d'économie politique les empêchait de dormir tranquilles, et ils quittèrent successivement l'Athénée pour chercher d'autres lieux également chauffés, où l'on pût sommeiller en paix.

L'Athénée en était réduit à la solitude, quand ses directeurs avisèrent un riche propriétaire que la soif de la publicité dévorait. Tout Paris savait que, pour conquérir droit de cité dans les journaux, il avait fait de son habitation le temple des arts; vingt divinités de terre cuite étaient montées sur les toits, des magots de la Chine, peints sur fond noir, avaient décoré les salles; un nombreux public s'était rendu, par un corridor égayé de quelques momies, dans une salle de spectacle où l'on jouait le vaudeville un peu moins bien qu'à la porte Saint-Antoine.

A la requête de l'Athénée, M. de Castellane consentit à subventionner ce spectre, modérément toutefois, car M. de Castellane aime les arts avec prudence, et la protection qu'il leur accorde, produisant beaucoup d'effet avec peu de moyens employés, participe d'un attribut de la providence l'*économie de ressorts.*

Mais enfin M. de Castellane subventionna l'Athénée qui dès lors dans toutes ses réclames, affiches et prospectus se déclara placé *sous un haut patronage*, et fit savoir à tous les échos, que ses séances étaient présidées par M. le comte Jules de Castellane.

Souvenez-vous qu'à cette époque, après avoir eu sous la restauration son moment de vogue et même d'éclat, l'Athénée était un cadavre et que depuis on le galvanise.

Eh bien! on lit aujourd'hui dans le *Globe* :

« Notre rédaction littéraire est placée désormais sous un haut patronage.

« Le journal publiera de *petites chroniques* par M. le comte Jules de Castellane. »

Comme les fantômes, les revenants ne s'effraient pas entre eux, le feuilleton du *Globe* donne place immédiatement au compte-rendu de l'Athénée royal de Paris (*présidence de M. le comte Jules de Castellane*), en nous menaçant de faire suivre ce compte-rendu d'une série de récidives. Ainsi M. de Castellane, le grand fossoyeur des sociétés et des journaux, fait dans le *Globe* une apparition funèbre. Ne sont-ce pas là les symptômes qui ont suivi le trépas de l'Athénée. O *Globe!* es-tu si avant dans le royaume des ombres?

Nous ne savons pas quels secours efficaces apporte au *Globe* M. de Castellane; mais nous savons que, dans les stipulations qui ont dû intervenir, son amour de la gloire s'est montré plus exigeant que dans le contrat passé avec l'Athénée. Aux directeurs, disons mieux, aux embaumeurs et conservateurs de cette société, M. de Castellane n'avait demandé que de le faire présider; au *Globe*, il veut qu'on le fasse écrire.

« *Petites chroniques par M. le comte Jules de Castellane.* »

M. de Castellane chroniquera-t-il en personne, ou bien apposera-t-il sa signature aux œuvres d'un chroniqueur anonyme? Un prochain numéro nous l'apprendra.

La soif de célébrité qui paraît posséder M. de Castellane, le désir d'attacher son nom à des œuvres collectives en leur donnant son patronage, est un sentiment qui n'est pas condamnable en lui-même, et dont la société pourrait tirer grand parti; mais on trompe M. le comte Jules de Castellane quand on lui persuade qu'il recueillera quelque honneur en venant faire les obsèques d'un journal qui soutient envers et contre tous les doctrines de la compression et de l'immobilisme, d'un journal qui voudrait éterniser l'esclavage dans les colonies, la misère des ouvriers en France. Qu'on cherche à ressusciter l'Athénée, qu'on offre en pâture à de mauvais plaisants et à des bavards les questions les plus graves de l'époque, on ne court que la chance d'un léger ridicule, mais venir en aide au *Globe*, c'est en quelque sorte demander sa part de la juste réprobation qu'il inspire. M. de Castellane n'y a pas songé.

S'il veut noblement inscrire son nom dans les annales de notre époque, il y a mieux à faire aujourd'hui que d'engager dans un salon une concurrence avec nos petits théâtres, que de s'associer au journal le *Globe*. Combien de fermes à organiser dans les campagnes! que d'écoles et d'ateliers à créer dans les villes! que de secours à préparer aux malades! que de retraites seraient nécessaires aux vieillards! Par combien de côtés un homme généreux et riche ne peut-il pas aborder pratiquement aujourd'hui le grand problème du siècle, l'organisation du travail!

Nous le répétons à M. de Castellane: en protégeant le *Globe*, il se fourvoie.

l'unité.

L'agriculture, réduite aux limites de la phytologie, ne comporte pas moins un cadre d'études fort étendu ; car, pour être bon agriculteur, il est nécessaire de connaître plusieurs sciences accessoires qui régissent les éléments de la production végétale.

« La vie des plantes, dit M. de Gasparin, exige une base qui ordinairement est la terre, plusieurs éléments minéraux, et en outre de l'eau, de la chaleur, de la lumière, du charbon, de l'oxigène et de l'azote, à quoi il faudrait joindre l'électricité. En parcourant ces différents chefs, nous allons retrouver les sciences que leur parenté avec l'agriculture nous fait un devoir de faire entrer dans notre plan d'études. »

1° La *terre*, etudiée dans ses rapports avec la culture, conduit à une science spéciale que l'auteur nomme agrologie, et secondairement à la mécanique agricole qui fait connaître les instruments propres à préparer convenablement le sol.

2° L'*eau*, que le cultivateur a besoin tantôt d'amener sur les champs où elle fait défaut, tantôt d'expulser lorsqu'elle surabonde ou lorsque son séjour devient nuisible, oblige d'avoir recours aux lois de la mécanique et de l'hydraulique.

3° La *chaleur* et la *lumière*, qu'il serait si utile de pouvoir augmenter ou diminuer selon les circonstances, conduisent à l'étude de la physique.

4° Les *météores*, dont la distribution naturelle influe si fortement sur la végétation, sont l'objet d'une science secondaire, de la climatologie agricole ; la nécessité d'abriter les récoltes contre l'action des météores engendre l'architecture rurale.

5° Le carbone, l'oxygène, l'azote, sont fournis aux végétaux par l'atmosphère, mais d'une manière insuffisante : le cultivateur doit y suppléer par d'autres substances, dont la préparation et l'usage sont réglés par la science des engrais ou amendements.

6° Enfin l'*économie sociale* et la législation sont nécessaires pour éclaircir ce qui touche à l'économie rurale.

Envisagé ainsi dans son ensemble et avec toutes ses circonstances ac-

M. Chatenet; syndic provisoire, M. Maillet, rue du Sentier, 16.

SAUGRIN, serrurier, rue Perdue, 1 bis. Juge-commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Richomme, rue Montorgueil, 71.

Bourse du 14 mars 1844.

Les fonds publics, après avoir monté au commencement de la bourse, ont fléchi et ferment au plus bas. Le haut prix auquel ils sont parvenus explique assez ces fluctuations, que ne motive d'ailleurs aucune nouvelle politique ou financière.

Les chemins de fer ont tous baissé.

Au comptant : Autriche, 395. — Esp. nouv. diff., 14 1/8. Id. passive, 6 1/4. — Id. 3 0/0, 36, 35 7/8, 3/4. — Hollande, 58 5/8. — Mulhouse, 380. — Jouiss. 4 canaux, 140, 141 25. — Id. Bourgogne, 102 50. — Lin Maberly, 390. — Orléanaises 1,100

Fin courant. Belge 1840, 108 3/8, 5/8. — Id, 1842, 109 1/2. — Naples, 102 55, 50,

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	122 »	122 15	121 85	122 »	122 »
— fin cour.	122 30	122 40	122 »	122 »	122 30
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 15	83 20	83 »	83 10	83 »
— fin cour.	83 15	83 30	83 10	83 10	83 10
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 1/2	108 1/2	» »
4 0/0 ...	104 75	» »	» »	— Portugais.	47 3/4	47 3/4	B. » 1/4
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	34 »	» »	» »
B. de Fr..	3250 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 25	102 30	H. » 05
C.L. 5000	5085 »	» »	» »	— Romain. .	106 »	» »	» »
— 1000	1107 50	1105 »	» »	Obl. Piémont.	1227 50	» »	H. 2 50
C. hyp...	770 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	540 »	» »	» »
4 Can. ...	1295 »	» »	» »	B. Belge.	662 50	» »	H. 2 50

Spectacles du 15 mars.

7 h. »|» OPÉRA.—La Juive.
8 h. »|» ITALIENS.—
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Polyeucte, le Voyage à Dieppe.
6 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE.—Cagliostro, l'Esclave.
6 h. »|» ODÉON.—Comtesse d'Altenberg.
9 h. »|» VAUDEVILLE.—Pierre, Homme Blasé, Veille du Mariage.
6 h. 0|0 VARIÉTÉS.—Marjolaine, Fille de l'Avare, Deux brigadiers.
7 h. »|» GYMNASE.—Boudenois, Doct. Robin, Tante Bazu, Daniel.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL.—La Polka, Carlo, Cravachon, Paillasse.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. 1|2 AMBIGU.—Les Amants de Murcie.
6 h. 1|2 GAITÉ.—La Bohémienne.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE.—Murat.
9 h. »|» COMTE.—Perroquet, Iles Marquises, Bas bleu, Pierrot, Péris.
6 h. »|» FOLIES.—Postillon, Charolais, Mystères.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

13 Mars.			14 Mars.		
Arrivages	8020 q.	99 k.	Arrivages	1989 q.	02 k.
Ventes	4094	28	Ventes	2102	78
Restant	8525	58	Restant	8414	82
Cours moyen		37,19	Cours moyen		37,78
Cours-taxe		36,96	Cours-taxe		37,78
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr. 1 q.57k.		49,75 à 00,00	Gr. 32 q.97k.		50,30 à 54,45
1re 98 43		37,90 à 40,50	1re 353 25		38,20 à 39,75
2e 217 36		36,30 à 37,60	2e 245 47		35,35 à 37,60
3e 23 20		29,30 à 35,65	3e 51 84		29,30 à 33,10
4e 23 76		24,20 à 28,00	4e 20 41		24,20 à 26,10
Al. 650 35		35,35 à 37,60	Al. 1224 60		27,40 à 38,20

NOTA. *Le cours des farines n'étant pas sorti des limites qui servent de base à la taxe du pain, elle sera maintenue pour la 2e quinzaine de Mars à 0,34 pour le pain de 1re qual. et 0,26 pour celui de la seconde.*

Issues de froment (par hect.)

PARIS, 13 Mars. *Cours légal.* — Son, non coté. — Recoupe : 3,66. — Remoulage : 6,50.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 13 Mars. *Cours légal.* — Froment : 18,65 à 20,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,35 à 11,00. — Sarrazin : 9,35. — Avoine : 7,82 à 8,31.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 11 Mars. — Froment, 1re : 20,66; 2e : 19,00; 3e : 18,00. — Seigle : 10,66 à 12,00. — Orge : 11,00 à 11,60. — Avoine : 7,33 à 8,00. — do pour semence : 8,00 à 8,33.

GONESSE, 11 Mars. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 17,00; 3e : 16,00; 4e : 14,66.

NANGIS, 13 Mars. — Froment, prix moyen : 18,10. — Avoine : 6,80.

SAINT-FLORENTIN, 12 Mars. — Froment, 1re : 19,25 à 20,00; 2e : 18,25 à 19,00. — Seigle : 11,25 à 14,00. — Orge : 10,75 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,50. Marché très peu approvisionné ; vente facile et prompte.

ARRAS, 13 Mars. — Froment blanc : 17,00 à 19,00. — do roux : 16,00 à 18,50. — Seigle : 10,50 à 11,60. — Escourgeon : 11,00 à 12,50. — Avoine : 6,25 à 6,75. Le marché était peu approvisionné en froment, dont le cours n'a pas varié. Les seigles, l'escourgeon et les avoines étaient demandés au cours.

CHARLEVILLE, 11 Mars. — Froment, 1re : 15,00 à 16,50. — Seigle : 10,00 à 10,75. — Orge : 10,00 à 10,50.

VOUZIERS, 9 Mars. — Froment : 15,84. — Seigle : 9,28. — Orge : 9,82. — Avoine : 5,71.

VALENCIENNES, 13 Mars. — Froment blanc : 19,00 à 21,00. — Froment gris, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 18,00. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Orge : 13,00 à 13,25. — Avoine : 7,00 à 9,00.

LYON, *marché de la Guillotière*, 9 Mars. — Froment : 28,50 à 29,00 (les 10 kil.). — Seigle : 15,50 à 16,00 (l'hect.). — Orge de Bourgogne : 15,00 à 15,50. — Orge du Dauphiné pour brasserie : 16,00 à 16,50. — Maïs : 15,00. — Sarrazin : 12,00. — Avoine : 9,25 à 9,75.

Il y a eu hausse sur presque tous les articles par suite de quelques ordres d'achats pour la côte du Rhône et le Vivarais. Ces contrées, qui jusqu'à présent s'étaient approvisionnées à Marseille, n'y trouvent plus convenance, vu l'augmentation qui vient d'avoir lieu sur les blés exotiques.

La Savoie et le Haut-Dauphiné continuent à demander du seigle et de l'orge.

POITIERS, 9 Mars — Froment, 1re : 19,50 ; 2e : 19,25 ; 3e : 19,00. — Mouture : 13,50 à 14,00. — Seigle : 15,75. — Baillarge : 12,00. — Orge nouvelle : 15,00. — Avoine : 8,25 à 8,50.

MOISSAC, 9 Mars. — Froment, 1re (Quercy) : 23,50, do mêlé : 22,50. — Maïs blanc : 13,50, do roux : 13,00.

MONTAUBAN, 9 Mars. — Froment, 1re : 23,43; 2e : 22,28 ; 3e : 22,17. — Méteil : 19,50. — Seigle : 17,25. — Maïs : 13,91. — Avoine : 10,46.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, Halle du 13 Mars. *Cours légal.* — Haricots de Soissons : 34,65. — do Liancourt : 22,65. — do ordinaires : 17,35 à 18,65. — do rouges de Chartres : 21,00. — do nains : 18,00. — Pois cassés : 32,00. — Lentilles Gallardon : 40,00. — do de pays et autres : 22,33 à 36,65.

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), 9 Mars. — Haricots : 24,00. — Lentilles : 38,00.

MONTLHÉRY, 11 Mars. — Haricots : 16,18. — Lentilles : 20,32.

BOURGES, 9 Mars. — Haricots rouges : 20,00 à 22,50. — do blancs : 15,00.

Fourrages (par 500 kil.).

PARIS, *barrière du Trône*, 12 Mars. — Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 30,00 à 34,00. — Sainfoin : 38,00. — Luzerne, 1re : 44,00 à 45,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e, 32,00 à 36,00. — Regain : 36,00 à 38,00. — Trèfle : 25,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 20,00 à 22,00. — Paille de seigle : 30,00. — Paille d'avoine, 1re : 34,00 à 35,00; 2e : 30,00. — L'avoine : 8,16 l'hect.

Faubourg Saint-Martin, 13 Mars. — Foin, 2e : 29,00 à 44,00; — do pour l'emballage : 25,00 à 30,00. — Luzerne, 2e : 42,00; — do 3e : 39,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 23,00; 3e : 18,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00 à 27,00; 2e : 24,00 à 25,00; 3e : 21,00. — Marché abondant, vente difficile.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 14 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs....	1552	1534	18	1 22	1 10	» 96
Vaches....	37	37	»	1 06	» 92	» 80
Veaux....	660	652	8	1 64	1 44	1 20
Moutons..	6161	5504	657	1 42	1 22	1 00

NANGIS, 13 Mars. — Veaux amenés, 287, prix de vente : 1,20—1,50. — 19 bœufs : 1,00—1,20. — 17 vaches : 0,80—0,90. Marché fort, vente facile.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, halle du 13 Mars.

20666 kil.	bœuf	1,60	1,30	0,80
16547	veau	1,60	1,40	1,20
4997	mouton	1,55	1,30	1,00
52160	porc frais	1,20	1,15	1,10

STRASBOURG, 11 Mars. — Il a été abattu pendant le cours de la semaine : 15 taureaux : 0,80-0,88 ; — 18 vaches : 1,00-1,10 ; — 298 veaux : 1,10 ; — 120 moutons : 1,30 ; — 199 porcs : 1,10.

Suif cru : 0,95 le kil.

Cuirs verts : 0,86-0,96.

de calomnieux. Déjà, pendant la session dernière, ils ont demandé l'autorisation de traduire M. de Girardin, auteur de l'article, devant la cour d'assises de la Haute-Vienne. A ce sujet, la chambre avait nommé des commissaires, et, conformément à leurs conclusions, elle avait refusé l'autorisation demandée.

Cette année, la même question se représentait. Une commission nouvelle, nommée par la chambre, était d'avis d'autoriser les poursuites. Cependant, après une discussion d'un faible intérêt, les députés ont refusé l'autorisation.

Si elle avait été donnée, M. de Girardin aurait été obligé de se rendre à Limoges. C'était une boule de moins pour un côté de la chambre, aussi pouvait-on s'attendre à voir sur cette question l'assemblée se diviser en deux fractions politiques. Il n'en a pas été ainsi. Nous devons ce témoignage à l'impartialité des votants: plusieurs membres de l'extrême-gauche se sont levés pour que l'autorisation fût refusée.

Nous adhérons à la décision qui a été prise par la chambre, mais parmi les arguments présentés à la tribune par les amis du rédacteur en chef de *la Presse*, il en est un que nous n'acceptons pas. On a prétendu qu'il était contraire à la législation de poursuivre l'auteur d'un article quand le journal est signé par un gérant responsable. A notre avis, quoi que puissent dire les textes, il est de l'honneur des journalistes de repousser une pareille fiction et d'être toujours prêts à répondre au premier appel, de leurs écrits comme de leurs actes.

La requête de MM. les magistrats de Limoges devait être écartée, parce que l'inviolabilité du député est un principe qui ne doit recevoir d'exception, que dans des cas d'une urgence et d'une gravité qui ne se rencontrent pas dans l'espèce. L'article de la *Presse* n'a pas causé aux plaignants un préjudice tel qu'il y ait péril en la demeure et qu'il leur soit impossible d'attendre satisfaction trois mois de plus.

La chambre doit sentir qu'une permission de poursuivre, accordée par elle, serait exploitée devant les assises de la Haute-Vienne. On *plaiderait* que M. de Girardin a subi une condamnation préparatoire; que, sur le rapport d'une commission, les représentants du pays, en parfaite connaissance de cause, ont jugé sa conduite répréhensible. Il y aurait là pour beaucoup de jurés un précédent grave. La chambre ne devait pas rendre une décision qui pouvait recevoir cette interprétation et créer des embarras à la défense.

La chambre a voulu ensuite, et nous l'en félicitons, témoigner qu'elle ne se faisait pas l'auxiliaire des animosités de toute nature qui se déchaînent depuis long-temps contre le rédacteur en chef de la *Presse*. Nous ne prétendons pas juger en elles-mêmes les réclamations incessantes dont il est l'objet; mais nous pensons qu'une assemblée souveraine ne doit pas faciliter ces attaques, qui se renouvellent sous mille formes, et que souvent on a vues excitées par des ennemis politiques.

La chambre était présidée aujourd'hui par M. de Salvandy. Un peu d'expérience lui manque encore, mais il s'acquitte de ses fonctions avec dignité et avec une impartialité complète; il a fait re-

Nos prévisions sont-elles fondées? c'est ce que nous allons examiner; mais avant de passer outre, il convient de donner quelques mots d'explication sur le sens que nous attachons à ces mots de féodalité industrielle, qui reviennent souvent sous notre plume.

Au moyen-âge, la féodalité nobiliaire était la hiérarchie établie entre les divers propriétaires du sol. A leur tête se trouvait le roi, chef suprême de ce camp militaire qui s'était assis sur la terre des Gaules et en avait pris possession. Au-dessous de lui, mais tous relevant de lui, étaient placés les autres principaux chefs, qui, vassaux du roi suzerain, étaient eux-mêmes suzerains de vassaux, chefs inférieurs; cette chaîne de suzeraineté et de vasselage s'étendait jusqu'aux derniers degrés de l'échelle sociale, et s'arrêtait aux serfs qui, vassaux de tout le monde, n'étaient suzerains de personne. Les deux caractères les plus saillants de cette féodalité, étaient d'être toute militaire et tout individuelle; — toute militaire, en ce qu'elle s'était fondée par la guerre, se maintenait par la guerre et avait la guerre pour but; — tout individuelle, en ce que chaque individu relevait directement de son seigneur; que chaque vassal était l'homme de son suzerain, le baron le plus puissant, comme le serf le plus obscur, — en droit s'entend; car il est évident que le baron, entouré de ses hommes d'armes, renfermé dans son château crenelé, *méritait* plus d'égards, et *pouvait* avoir d'autres prétentions que l'humble et pauvre serf; et en effet, le baron luttait souvent les armes à la main contre son suzerain.

Il n'en est pas moins vrai que le caractère principal du lien qui rattachait ensemble tous les anneaux de la chaîne féodale, était la dépendance d'homme à homme; laquelle, au dernier échelon, s'exprimait d'une manière nette et tranchée par le servage.

Et, pour le dire en passant, ce caractère de dépendance individuelle, ce relèvement direct d'homme à homme, se traduisait par le serment, au moyen duquel on jurait fidélité à un autre homme *en mettant ses mains dans les siennes*, on exprimait qu'on lui appartenait; c'est ce qui peut faire comprendre pourquoi, de notre temps, où toutes ces choses n'existent plus, le serment n'est plus qu'une formule vide, reste des temps passés, qui est en contradiction avec nos nouvelles institutions, et d'après lesquelles le *souverain* n'est plus un homme, mais une collection d'hommes.

La féodalité nouvelle que nous annonçons a deux caractères très opposés à ceux de la féodalité militaire. — Elle sera mercantile, industrielle, et non militaire: elle sera fondée par l'argent et se maintiendra par l'argent; elle aura l'argent pour loi et non la guerre.

De plus, au lieu d'être individuelle, elle sera collective, — c'est-à-dire que ce ne seront plus les individus qui relèveront directement de tel ou tel haut-baron de finance, mais que ce seront les masses qui appartiendront collectivement aux chefs industriels et financiers, et seront gouvernés par eux. Dans la féodalité militaire, au bas de l'échelle sociale, nous trouvons le serf ou l'esclave; dans la féodalité industrielle, nous trouvons à la même place, le prolétaire, qui ne relève de personne individuellement, qui est libre, dit-on, mais dont les bras et les forces appartiennent de fait à qui peut les payer, ce qui constitue un véritable esclavage indirect. En remontant l'échelle mercantile, tous les industriels dépendraient de même, non pas individuellement, mais en masse et indistinctement, des industriels placés aux échelons supérieurs.

Ainsi, et c'est pour cela surtout que nous sommes entrés dans une explication, il ne faut pas se représenter la féodalité industrielle, comme la renaissance de tous les anciens servages individuels; il

[illegible] les grands industriels seront, pour la plupart (du moins en France) des étrangers, des cosmopolites.

Cette digression terminée, revenons à nos chemins de fer, et reconnaissons que leur monopole sera la méthode la plus prompte pour arriver à constituer la féodalité industrielle.

Maîtres de toutes les grandes routes et de tous les transports, les compagnies ou, pour mieux préciser la position, les grands industriels (banquiers, fabricants, commerçants) qui sauront se ménager une place dans le conseil des compagnies, et qui les dirigeront, ne tarderont pas à vouloir utiliser à leur profit les avantages du monopole; et à employer leur chemin à favoriser ou à combattre telles ou telles branches d'industrie, suivant leurs intérêts particuliers.

Aussi, dès les premiers temps, tendront-ils (et cela en dépit des lois, dont les prescriptions seront toujours impuissantes), à étendre leur monopole de transport, par la constitution d'entreprises de roulage ou de diligences, relevant directement d'eux-mêmes, ou dans lesquelles ils seront intéressés, et qui opéreront les transports, soit en continuation de la ligne principale tant que celle-ci ne serait pas achevée, soit sur les directions latérales de cette ligne; de manière à ce que tout le transport opéré dans le pays se rattache directement au chemin de fer et lui soit subordonné (1).

Il est évident qu'aucune entreprise particulière ne pourra lutter avec ces puissantes compagnies, et que dès lors celles-ci posséderont et régleront le monopole du transport, non-seulement sur la ligne de fer, mais aussi sur les routes de terre et aboutissant au rail-way; donc, *monopole complet du transport*.

Le monopole du transport ainsi constitué, on ira plus loin; on favorisera certains produits aux dépens d'autres produits, certaines manufactures aux dépens d'autres manufactures.

Qu'un maître de forges du Nivernais, par exemple, fasse partie du conseil supérieur de la ligne de Paris à Nevers, n'est-il pas naturel de penser qu'il cherche à faire classer favorablement les fers en général, ou mieux encore qu'il fera admettre *ses propres fers* sur le chemin à un taux inférieur à celui des autres maîtres de forges du Nivernais?

Dans le premier cas, il serait dans son droit, mais causerait un tort considérable aux fers des autres parties du royaume, qui ne trouveraient pas sur leurs chemins respectifs un taux aussi favorable. — Dans le second cas, il commettrait une fraude, puisqu'il éluderait le tarif en sa faveur. — Cette seconde supposition est fort admissible, car on sait que les réglements sont faits pour être éludés, et que les compagnies n'ont pas souffert l'intervention du gouvernement dans l'intérieur de leur administration.

Dans la supposition précédente, le tarif, ou l'application faussée du tarif, n'agit pas dans l'intérêt positif de la compagnie, mais bien dans l'intérêt des administrateurs ou de toute autre personne qui influerait directement ou indirectement sur les marchés de la compagnie.

(1) La compagnie d'Orléans a déjà désorganisé l'ancien roulage de Paris à Lyon, en transportant les marchandises par voie de fer jusqu'à Orléans, d'où elles sont transportées à Lyon par des entreprises nouvelles formées sous le patronage de la compagnie.

La même compagnie subventionne des diligences qui, de Corbeil (extrémité de l'embranchement de la ligne d'Orléans), conduisent les voyageurs à Melun. Cette subvention suffit à grand'peine à soutenir l'entreprise dans sa lutte contre toutes les voitures qui mènent directement de Paris à Melun, et qui, par suite de la concurrence, se sont vues dans la nécessité d'augmenter à grands frais leur vitesse.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE (1).

II.

Vingt-deux ans avant les événements dont le chapitre qui précède a commencé le récit, vivait en Normandie, près de Dives, et dans la ferme de Gros-Bots, une servante appelée Marine, que la couleur de sa chevelure avait fait surnommer la Rousse. C'était une pauvre fille sans parents, que le fermier avait prise, toute jeune, pour la garde des bestiaux. Ses cheveux rouges, ses haillons, sa sauvagerie, l'avaient alors fait trouver repoussante à ceux qui la recueillaient, et cette réputation de laideur s'était établie dans la ferme, de manière à avoir force de chose jugée. Or, la beauté quelque visible qu'elle soit, a besoin, comme tout le reste, de l'opinion; sans ce secours, elle demeure inaperçue. L'âge ôta en vain à Marine sa fruste enveloppe; en vain fleurirent les grâces de la jeune fille: la réputation de l'enfant continua à survivre; et lorsque les plus clairvoyants se hasardaient à dire: — Elle se décrasse, la petite; vous verrez qu'elle aura une figure de chrétienne, le plus grand nombre haussait les épaules en répétant: — C'est une réputation faite; depuis qu'elle est petite, on dit dans le pays: *laide comme la rousse*.

Et il n'y avait rien à répondre: l'opinion avait prononcé, et personne n'osait protester contre elle.

Personne, sauf un homme, pourtant, un étranger, établi à Dives depuis peu, et qui demeurait dans une des cabanes bâties au bord de la mer. Pascal (c'était son nom) prétendait y vivre du produit de sa pêche, mais les habitants du bourg assuraient que le poisson pris par lui en un mois, n'eût point suffi à sa dépense d'une semaine. Il s'absentait souvent avec sa barque, sans que l'on sût pourquoi, et revenait toujours de ces mystérieuses expéditions la bourse garnie pour quelque temps. Aussi, le nom de contrebandier avait il été prononcé tout bas, et les maltôtiers le surveillaient-ils avec soin. Mais Pascal s'en inquiétait peu. C'était un de ces hommes aventureux qui aiment à s'appuyer sur leur force et cherchent les émotions du péril. Elevé à Brest, dans l'atelier des décorateurs de galères, il l'avait volontairement quitté pour courir les hasards d'une profession moins paisible, et après avoir été, tour-à-tour, marin et soldat, il s'était fait contrebandier.

Lui seul, comme nous l'avons dit, osa combattre le préjugé établi contre Marine, et proclamer sa beauté dans le village. La jeune fille fut d'abord presque aussi surprise que les autres. Trompée par l'opinion générale, elle s'ignorait elle-même. Pour la première fois, elle se regarda, osa se comparer aux jeunes filles de son âge, et trouva que le pêcheur avait raison!

A la joie de cette découverte, succéda une profonde reconnaissance pour Pascal. En proclamant sa beauté, il la lui avait, pour ainsi dire, donnée; il avait les premiers droits à ce trésor découvert par lui. Aussi la gratitude de la Rousse se changea-t-elle insensiblement en un amour que le jeune homme partagea: le reste se devine. Maîtresse d'elle-même, Marine se donna à Pascal presque sans résistance, et, une fois à lui, se laissa aller naïvement à son nouveau bonheur.

Pascal le partagea avec passion. Nature également facile à emporter dans le mal ou dans le bien, il était à cette époque de la vie où l'âme cherche sa direction et accepte la route qu'on lui présente. Cet amour donna à toutes ses pensées un nouveau but. Décidé à épouser Marine, il voulut que cette prise de possession de la vie domestique commençât une nouvelle ère pour la jeune fille, et qu'elle pût passer subitement des privations et des rudes travaux de la domesticité à toutes les aisances du chez soi. En conséquence, il se fit rangé et économe. Son habitation, autrefois délaissée, lui devint chère. Il se rappela son ancienne profession pour meubler et décorer l'unique pièce qui la composait; il l'orna de peintures, rappelant, pour la plupart, les traits de Marine; il cultiva le coin de terre qui entourait la cabane et fit grimper des fleurs le long des croisées. D'un autre côté, ses expéditions secrètes devenaient de plus en plus fréquentes, et, chaque fois, il fixait à leur mariage un terme plus prochain. Enfin, un soir, il annonça à la jeune fille qu'il partait pour huit jours et que ce serait son dernier voyage!

Marine attendit les huit jours indiqués, mais il ne revint pas; huit autres jours s'écoulèrent également sans qu'il reparût! Avait-il été arrêté, s'était-il enfui, avait-il péri en mer? Toutes les recherches de la jeune fille pour le découvrir restèrent inutiles, et la seule certitude qu'elle put acquérir fut que Pascal était à jamais perdu pour elle.

La douleur lui ôta d'abord toute autre pensée que celle de mourir, mais elle allait devenir mère, les soins que réclamait son enfant firent distraction à son désespoir. Elle résolut d'y chercher sa consolation puisqu'elle avait perdu son bonheur. La naissance d'Henriette (car c'était elle) n'obligea point Marine à quitter la ferme. On y eût difficilement trouvé une autre servante aussi probe et aussi laborieuse; l'intérêt rendit indulgent pour sa faute. Elle dut seulement confier sa fille à la tante de Pierre Laffut, qui habitait, avec ce dernier, à la Tremblaye, une cabane écartée.

Henriette grandit là, protégée, pour ainsi dire, par les regards de Marine, qui trouvait moyen de s'échapper plusieurs fois chaque jour pour venir lui faire une caresse. Il s'établit, par suite, entre l'enfant et la mère, l'espèce de tendresse passionnée qu'amènent toujours infailliblement ces relations traversées. Toutes deux, ne pouvant se voir qu'à la dérobée, ne cessaient de se désirer, de se chercher, de s'attendre. Enfin, Henriette approchait de sa dixième année, époque à laquelle le fermier avait promis de l'employer chez lui, lorsque Marine fut subitement atteinte par la petite vérole qui ravageait alors le pays. Les progrès du mal furent si rapides, que, dès le troisième jour, tout espoir était perdu. La malheureuse mère mourut en se refusant la dernière joie de voir sa fille, pour qui elle craignait la contagion, et qu'elle recommanda, par une prière touchante à ceux qui se trouvaient présents. Tous s'engagèrent à ne point l'abandonner; mais l'expression de cette agonie effacée, un seul se rappela sa promesse; ce fut Pierre Laffut.

Henriette atteignit chez lui sa douzième année, partageant la pauvreté de son protecteur, auquel le braconnage fournissait à peine le pain de chaque jour. Enfin, vers cette époque, un hasard lui ayant fait rencontrer M. de Nérac, le vieux comte prit à gré la petite paysanne, proposa à Pierre de s'en charger, et, sur son consentement, l'amena au château.

Placée dans ce nouveau milieu, l'enfant ne tarda pas à laisser paraître la distinction naturelle qui se trouvait en elle, et le comte, frappé de sa vive intelligence, finit par en faire une compagne de jeu et d'étude pour son neveu Louis.

Ces associations bizarres étaient alors en usage chez la plupart des gentilshommes. On plaçait un enfant du peuple près de l'enfant noble comme jouet et comme un moyen d'instruction. C'était lui qui expérimentait les méthodes, qui essayait les maîtres, et déblayait l'abord des études: son condisciple le voyait faire, puis imitait. On le lui offrait à-la-fois pour instrument et pour exemple. Le gouverneur disait à son noble écolier:

— Monseigneur ne voudrait pas se laisser dépasser par le fils d'un paysan.

Et excité par cet utile avertissement, monseigneur se décidait à apprendre assez d'orthographe, d'arithmétique et de blason pour devenir ce que l'on appelait alors un gentilhomme accompli. A sa majorité, le jeune manant, ainsi éduqué par contre-coup, devenait, selon sa capacité, homme d'affaires, aumônier, ou valet de chambre de monseigneur.

Bien que ce rôle de compagnon d'études fût plus rarement joué par une petite fille, le fait n'était point sans précédents, et M. de Nérac pensa que la rencontre d'un sujet comme Henriette était une occasion dont il fallait profiter. Son neveu témoigna d'ailleurs à l'orpheline, dès le pre-

(1) Voir le nº d'hier.

quer le *maximum* du tarif, alors que d'autres concurrents n'y seraient pas soumis? Avec le temps, les détenteurs du monopole des transports commanderont en maîtres aux industriels. Il y aura même des cas où ils pourront les tuer.

En effet : le *maximum* établi par les cahiers des charges est supérieur aux prix actuels des roulages. Ce *maximum* était fixé l'année dernière par les lois proposées, à 16, 18 et 20 centimes par tonneau et par kilomètre, pour les trois différentes classes de marchandises ; c'est le tarif des compagnies d'Orléans et de Rouen.

Eh bien ! ces deux compagnies, à cause de la concurrence du roulage, n'appliquent que les prix de 9, 15 et 16 centimes.

Donc, le jour, où délivrées de toute concurrence, les compagnies voudront entraver ou tuer une industrie, elles n'auront qu'à lui demander le *maximum*, qui se trouve, comme nous venons de le dire, supérieur aux prix actuels.

L'imprévoyance du gouvernement a donc été bien grande, lorsqu'il a cru par des *maximum* limiter la puissance des compagnies. Ces *maximum* sont tellement élevés qu'ils n'ont pas encore été appliqués par les chemins de fer. Il en a été de même pour les canaux. Mais lorsque le monopole aura tué les concurrences, tous ces *maximum* revivront, et les transports par chemin de fer et par canaux pourront devenir plus chers qu'ils ne l'auraient été sur les routes de terre.

Nous ne prétendons pas dire que cet envahissement du domaine industriel par les monopoleurs du transport suivrait une progression régulière et ordonnée : point du tout, de pareils faits se produisent dans le monde industriel peu à peu, et sans qu'on s'en aperçoive ; l'état du commerce en France, est-il le même aujourd'hui qu'il y a vingt ans? Non, et cependant le changement s'est opéré d'une manière presque insensible; la prépondérance des grands capitaux et des fortes maisons se fait certainement plus sentir maintenant que vers 1815 ou 1820 ; les petites industries sont plus dépendantes des industries supérieures, et les banques collectives et individuelles exercent une action et une supériorité qu'elles n'étaient pas à même d'exercer il y a vingt-cinq ans. Le jeu de la bourse a suscité et entretenu les grandes maisons de banque ; ce jeu deviendrait plus vif encore à l'occasion des centaines de millions à émettre pour les chemins de fer, et ne ferait par conséquent qu'accroître la richesse des maisons parisiennes ; et assurer leur prééminence. De là, à intervenir directement dans l'industrie, à la régler, à la commander, il n'y a pas loin, et la voie est tout ouverte ; le monopole du transport, qui sera l'attribut de la banque parisienne (Paris devant devenir par les chemins de fer même, un centre encore plus puissant et plus absorbant), ce monopole empêchera facilement les autres monopoles ; tous ces monopoles gradués et affiliés, seront dirigés par les mêmes chefs, et nous serons alors en pleine phase mercantile, en pleine féodalité industrielle.

Arrêtons-nous ; notre objet était plutôt d'attirer l'attention sur de pareilles éventualités que de les prouver régulièrement ; d'indiquer les désastreuses conséquences des concessions aux compagnies, plutôt que d'en faire l'analyse complète ; nous aurons atteint notre but, si nous avons fait comprendre quelles graves questions renferment les lois proposées, et si l'on reconnaît avec nous qu'il ne

il propose l'admission.

L'admission est prononcée. M. de Larochejacquelein prête serment.

M. DELESPAUL dépose une pétition.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'emprunt grec.

La chambre consultée déclare qu'elle entend passer à la discussion des articles.

Le projet de loi est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 527,241 fr., à l'effet de pourvoir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au paiement du semestre échu le 1er mars 1844, des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement, jusqu'à concurrence de la portion garantie par le trésor de France, en exécution de la loi du 14 juin 1833, et de l'ordonnance royale du 9 juillet suivant.

» Art. 2. Les paiements qui seront faits en vertu de l'autorisation donnée par l'article précédent auront lieu à titre d'avances à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce. Il sera rendu annuellement aux chambres un compte spécial de ces avances et des recouvrements opérés en atténuation.

» Art. 3. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 24 juillet 1843, pour les besoins de l'exercice 1844. »

Ces trois articles sont adoptés sans discussion.

On procède ensuite au vote au scrutin sur l'ensemble de la loi. Le scrutin donne le résultat suivant ;

Votants,	258.
Majorité,	130.
Boules blanches,	229.
Boules noires,	29.

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Emile de Girardin.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Emile de Girardin, dans laquelle il dit que des raisons de convenance ne lui permettant pas de combattre les conclusions du rapport ; d'autres conclusions ne lui permettant pas de les appuyer, il croit devoir s'abstenir d'assister à la délibération.

M. DE COURTAIS demande le rejet de la proposition de la commission au nom des privilèges que la charte a accordées à la chambre.

M. P. BOUDET, rapporteur, s'en réfère à son rapport qui a été distribué à la chambre.

M. DE LABAUME. Je viens combattre les conclusions de M. Boudet. La commission me semble avoir complètement méconnu le sens de l'article 44 de la charte. (Bruit.)

La preuve que la question est très difficile, c'est que de deux commissions que vous avez nommées, une s'est prononcée pour et l'autre contre.

La première a dit que l'article 44 de la charte donne à la chambre un privilège qu'il ne faut pas laisser violer ; cet article a voulu autre chose ; il a voulu consacrer l'inviolabilité de la représentation nationale, et il a voulu la consacrer non-seulement dans l'intérêt de la chambre, mais encore plus dans l'intérêt du pays.

En effet, Messieurs, voyez les conséquences qui résulteraient si vous pouvez accorder facilement les autorisations. Une discussion importante peut s'élève ; le membre même que vous avez laissé poursuivre, peut avoir à donner sur ce sujet un avis important, dont vous vous serez interdit de profiter.

Il n'y a pas d'urgence, Messieurs, dans l'ordre privé, il n'y en a pas dans les considérations secondaires d'ordre public, qui puissent exiger que vous fassiez un acte de ce genre. Je ne reconnais qu'un cas d'urgence, celui où un de nos collègues serait sous le poids d'une accusation grave ; dans ce cas je serais le premier à demander qu'il se purgeât avant d'entrer dans notre sein. Mais qu'il y ait urgence parce que, dans une discussion animée, un de nos collègues se sera laissé aller à écrire des paroles imprudentes, c'est ce que je ne puis admettre.

M. DURAND (de Romorantin) prononce, au bruit des conversations particulières, un discours pour demander le rejet des conclusions de la commission.

M. P. BOUDET insiste.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix. Un grand nombre de membres de l'opposition se lèvent contre ; quelques membres du centre se lèvent pour.

La première épreuve est déclarée douteuse.

A la seconde épreuve, le bureau déclare que les conclusions de la commission ne sont pas adoptées.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE fait un rapport sur la pétition suivante :

« Des enfants de vétérans du camp d'Alexandrie, en Piémont, à Paris, demandent que les pensions de leurs pères soient reversibles sur eux, comme elles l'ont été sur leurs mères. » — Ordre du jour.

M. ED. BLANC fait un rapport favorable sur l'élection de M. de Valmy, élu par le collège électoral de Toulouse.

L'admission est prononcée.

M. F. DE LASTEYRIE, rapporteur de pétitions :

« Le sieur de Comnène, à Paris, demande l'appui de la chambre pour la liberté des Grecs et l'émancipation de l'Orient. » — Ordre du jour.

« Le sieur Gaillard, ancien militaire, à Castres, réclame contre un jugement qui aurait autorisé indûment la vente de ses biens. » — Ordre du jour.

M. PÉRIGNON, autre rapporteur :

« Des habitants de la section de Serny (Pas-de-Calais) demandent leur distraction de la commune d'Enquien. »

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

La chambre passe à l'ordre du jour.

« Le sieur Pontois, avocat, docteur en droit, premier juge suppléant, à Civray (Vienne), demande que la réforme du casuel des curés et du tarif des justices de paix, soit opérée par l'augmentation progressive des traitements. »

La commission propose le renvoi à M. le ministre de la justice et des cultes.

M. ODILON BARROT se plaint de l'assimilation que le rapport tend à faire entre les deux fonctionnaires d'une nature différente ; il demande l'ordre du jour sur la première partie relative aux curés, parce qu'il croit qu'il ne faut, sous aucun prétexte, faire des curés des agents de l'autorité ; il désire, au contraire, que les juges de paix soient soustraits, autant que possible, à la dépendance des contribuables, et demande le renvoi de la seconde partie de la pétition à M. le garde des sceaux.

MM. DE BEAUMONT (de la Somme) et SHAUEMBURG combattent la première partie de cette proposition, et pensent que le traitement que reçoivent les desservants des campagnes étant insuffisant, il serait injuste de passer à l'ordre du jour sur une réclamation en leur faveur.

M. MARTIN (du Nord) dit que si, par le renvoi, on veut demander autre chose que l'examen de la question de l'augmentation du traitement des desservants des campagnes, il ne s'oppose pas au renvoi ; mais que si l'on entend que le casuel doive être supprimé, et remplacé par un supplément de traitement, il demande que l'on passe à l'ordre du jour.

Quelques membres échangent de nouvelles observations

La proposition de M. Odilon Barrot, mise aux voix, est adoptée.

M. SOUBREBOST, autre rapporteur :

« Le sieur Pastourel, à Paris, demande qu'il soit planté des mûriers sur les routes du midi de la France. »

Cette pétition est renvoyée à MM. les ministres du commerce et des travaux publics.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique. — Développements et vote sur la prise en considération de la proposition de M. Combarel de Leyval. — Rapport de pétitions. — Discussion de plusieurs projets de loi d'intérêt local.

---

mier instant, une affection dont on espérait profiter pour obtenir une application plus suivie. Le jeune comte abandonna, en effet, toutes ses habitudes pour prendre celles de sa nouvelle compagne, imitant ce qu'il lui voyait faire, sans réclamation, sans ennui, et par cela seul qu'elle le faisait. Cette espèce d'empire d'Henriette alla même chaque jour croissant. Louis ne voulait et n'aimait que par elle. De son côté, la fille de Marine n'avait d'autre pensée que Louis. Elle y rapportait tout ; elle en déduisait tout : chacun semblait vivre de l'autre, et le compléter.

Cette tendresse n'eut point tout de suite un caractère aussi absolu. Elle grandit lentement avec les années. Ce fut un de ces amours indestructibles qui prennent racine dès l'enfance, au fond de communes habitudes, se fortifient plus tard dans les épanchements, et finissent par s'épanouir sous le souffle brûlant de la jeunesse.

Ce moment arriva pour Louis et Henriette : tous deux découvrirent qu'ils s'aimaient et se l'avouèrent ! quelque immenses que fussent les obstacles qui les séparaient, leur tendresse était plus immense encore. Aussi, bien loin de se laisser aller au désespoir, tournèrent-ils les yeux vers l'avenir, contemplant leurs rêves brillants comme des enfants, qui ne pouvant retrouver leur route, s'asseieraient tranquillement dans la nuit et regarderaient les étoiles, en attendant le jour.

Une bonne action, pour laquelle ils furent obligés de s'associer, vers cette époque, resserra encore leurs liens. Le premier protecteur de la jeune fille, Pierre Lafitut, avait fini par être surpris en flagrant délit de braconnage sur une seigneurie voisine, et par être condamné aux galères, malgré les démarches d'Henriette et du jeune comte : tout ce qu'ils purent obtenir fut une commutation de peine pour leur protégé, qui fut expédié en Acadie, où quelques condamnés avaient déjà été envoyés comme colons. Pierre Lafitut partit, muni de recommandations et d'une somme d'argent qui devait adoucir son expatriation.

Malheureusement, ce départ fut bientôt suivi de celui de Louis. Le moment était venu de présenter au roi ce dernier descendant de la famille de Nérac. Il dut se rendre à la cour avec son oncle, qui voulait solliciter pour lui un régiment, et qui, après l'avoir obtenu, revint seul à Dives, laissant le jeune homme prendre possession de son nouveau grade. Des craintes de guerre l'obligèrent peu après à partir pour l'Alsace où un camp venait de se former ; mais cette absence, loin de refroidir la tendresse des deux jeunes amants, sembla la développer. Ils avaient trouvé moyen de s'écrire en secret, et leurs lettres les rendaient sans cesse présents l'un à l'autre. Enfin, la dispersion du camp permit à Louis de revenir au château de son oncle, où il retrouva Henriette plus belle et plus tendre que jamais. Tous deux reprirent leurs douces habitudes interrompues ; promenades solitaires, lectures sous les charmilles, longs épanchements entrecoupés de plus longs silences !... joies infinies et sans nom que l'on connaît, hélas ! si peu de temps pour les regretter toujours !

Deux mois s'écoulèrent dans cette série d'extase ! mais le bonheur est rarement prudent : l'intimité d'Henriette et de Louis, en devenant chaque jour plus tendre, finit par éveiller les soupçons de M. de Nérac ; des regards dérobés, quelques paroles surprises au passage achevèrent de l'éclairer. Il voulut sonder son neveu qui, au premier mot, avoua tout et déclara sa résolution d'épouser Henriette, dès qu'il en serait maître. Le vieux comte comprit que toute discussion serait inutile ; et que c'était à lui de rendre impossible la mésalliance qui menaçait de déshonorer sa famille. M. de Nérac était un véritable chef de nom et d'armes, fier, bref, inexpugnable. Il eût sacrifié le genre humain à son arbre généalogique. Son parti fut pris sur-le-champ. Il monta un matin en voiture avec Henriette, sous prétexte de voir quelques voisins, revint seul, trois jours après, et annonça à Louis que son ancienne compagne était entrée au couvent pour n'en plus sortir !

Le premier mouvement du jeune homme fut une explosion de colère. Il reprocha à M. de Nérac sa déloyauté, déclara qu'il arracherait Henriette à sa prison, et voulut quitter à l'instant le château ; mais le duc, qui avait prévu cette révolte, s'était précautionné d'une lettre de cachet, au moyen de laquelle le colonel fut arrêté le jour même et conduit au fort de Honfleur.

En recourant à ce moyen, alors généralement usité dans la noblesse, M. de Nérac avait espéré que l'ennui de la captivité briserait bientôt la résistance de son neveu ; mais il le connaissait mal. C'était un de ces cœurs simples et forts que rien ne change, parce qu'ils ont choisi avant de vouloir ; courages sans incertitudes qu'un vieux écrivain a comparés au cube qui, « *de quelque côté qu'on le renverse retombe toujours sur sa base.* » Victime d'une autorité arbitraire, Louis ne se laissa ni abattre, ni effrayer. Il se trouvait possesseur d'une somme assez forte, au moment de son arrestation et s'en servit pour gagner le gardien de sa prison. Celui-ci mit quelques amis en campagne, fit faire des recherches et apprit enfin au colonel qu'Henriette habitait le couvent des Ursulines à Bayeux.

Des lettres furent aussitôt échangées entre les amants. Un plan de fuite conçu par le comte et rejeté d'abord par la jeune fille fut enfin accepté après de longs débats. Les deux captifs, aidés par leurs propres gardiens, devaient se rejoindre au Havre, s'y marier secrètement et monter sur le premier navire qui mettrait à la voile.

Tout s'exécuta comme on était convenu. Le comte, muni de papiers qui le désignaient sous le nom de Louis de la Roche, capitaine de mousquetaires, s'embarqua avec Henriette pour le Canada où tous deux arrivèrent sans obstacles.

Plusieurs raisons avaient déterminé le choix de Louis pour cette colonie. Outre l'immense étendue de son territoire, qui rendait plus facile d'y vivre caché, et le voisinage des établissements anglais auxquels on pouvait demander asile, en cas de poursuite, le comte devait trouver là un parent de sa mère, le vicomte d'Ormeil mis, autrefois, au ban de la famille pour une mésalliance, et qui, devenu veuf, était allé, depuis quelques années, dans le Canada, chercher cette vie rude, périlleuse et pauvre qui plait aux grands courages et aux cœurs en deuil. Louis, qui l'avait vu autrefois, avait gardé un profond souvenir de son mépris pour les préjugés de la naissance, et, il ne mettait point en doute, qu'il ne trouvât près de lui sympathie, protection.

Son espérance ne fut point trompée. Le vicomte d'Ormeil le reçut comme un frère, approuva ce qu'il avait fait et lui offrit tous les secours dont il pouvait disposer. Mais il ne lui cacha point, en même temps, que son séjour à Québec avait mille dangers impossibles à prévoir comme à éviter. Outre les soupçons que ferait naître l'arrivée d'un capitaine de vingt-deux ans qui débarquait sans recommandation, sans projets et en compagnie d'une femme aussi belle qu'Henriette, chaque navire venant de France pouvait mettre les deux fugitifs en présence de quelque ancienne connaissance, dont l'indiscrétion ne manquerait point de les trahir. Un seul moyen s'offrait pour échapper à ce péril ; c'était de chercher une retraite à l'une des extrémités de la colonie, dans quelque poste assez écarté pour être à l'abri de toute curiosité et de toute rencontre. Tel était le fort du Cèdre, pour lequel le vicomte était chargé de trouver un commandant. Louis, qui ne craignait que d'être reconnu, et, par suite, séparé d'Henriette, déclara qu'il était prêt à accepter ce titre, et M. Dormeil lui en fit aussitôt délivrer le brevet. Il lui apprit en même temps que l'officier qu'il allait remplacer, et que l'on appelait à un gouvernement plus important, était le chevalier de Roselles, allié à leur famille, connu du comte et dans la discrétion duquel on pouvait avoir toute confiance.

Ainsi rassurés, les deux amants entreprirent leur long voyage avec la confiance que donnent la jeunesse et le bonheur. Leur ignorance des dangers qu'ils allaient courir devait d'ailleurs les aider à les surmonter. Enveloppés dans leur amour comme les dieux d'Homère dans leurs nuages magiques, ils traversèrent les lacs, les plaines, les forêts, sans s'apercevoir de la fatigue ni du péril, et tout entiers à leur enchantement.

La rencontre de la jeune fille andaste que Louis avait arrachée aux mains des Outagamis, avait été le seul événement de ce voyage. Elle avait suivi quelques jours la petite troupe, entourant son libérateur d'une sorte d'adoration muette et servile, puis elle avait disparu tout-à-coup, sans que l'on eût pu deviner le motif de sa fuite, ni la route qu'elle avait suivie.

(*La suite à demain.*)

E. SOUVESTRE.

Dès-lors, celui-ci cessa tout rapport avec Bonet, et le soir même, une commission, composée de membres du clergé, du tribunal du commerce et de l'ayuntamiento, venait supplier Roncali de permettre que les femmes, les enfants, les vieillards sortissent de la place. Le général assiégeant refusa, tant que la place ne se serait pas rendue à discrétion, mais il consentit à suspendre le feu jusqu'au lendemain à midi.

Bonet, voyant que tout était perdu, songea à la fuite, et, le 6 au matin, il sortit avec une poignée de ses plus dévoués, sous le prétexte de pousser une reconnaissance dans la direction du Maz de Trazgo. Arrivé à la première ligne des troupes royales, il répondit au cri de *qui vive!* par celui de *Savoie*, faisant allusion au régiment de ce nom qui figurait dans les forces assiégeantes. Il traversa la ligne grâce à ce stratagème, et piqua des deux, mais, au moment où il allait franchir la seconde ligne, les troupes de la reine s'aperçurent du stratagème et firent feu sur les fuyards; Quelques uns furent blessés. Bonet parvint à s'enfuir.

En même temps, la place d'Alicante et les châteaux se rendaient à discrétion, et le drapeau national flottait sur les remparts.

Suivant une lettre d'Albacète du 7, Bonet doit être entré dans Carthagène, qu'assiége Roncali, et qui ne peut tarder à se rendre. Un des chevaux du chef des rebelles est tombé au pouvoir de ceux qui le poursuivaient.

Le *Heraldo* du 9 annonce qu'on s'est emparé de tous les hommes qui l'accompagnaient, et qu'ils ont été fusillés. Le colonel Contreras, ajoutait-il, se faisait fort de prendre Bonet qui n'avait pu réussir à entrer dans Carthagène.

Enfin, d'après une troisième version, Bonet, lui-même, aurait été fait prisonnier et passé immédiatement par les armes.

PORTUGAL.

Les dernières nouvelles de Portugal, reçues par le *Standard* de Londres et par le *Castellano* de Madrid, sont du 7. Les insurgés étaient toujours enfermés dans la petite place d'Almeida. Le vicomte de Fonte-Nova avait sommé la garnison de se rendre à discrétion; mais le comte de Bomfin lui avait fait répondre qu'il préférait s'ensevelir sous les ruines de la forteresse. Tout le monde sait à merveille qu'il n'en fera rien. Cette insurrection portugaise se terminera comme toutes les autres; il ne sera pas tiré un seul coup de fusil de part ni d'autre. Quand on aura suffisamment paradé, le parti qui restera le plus nombreux proclamera sa victoire, et, quel qu'il soit, il faudra bien que la reine arbore sa bannière jusqu'à la prochaine insurrection. Les choses ne se passent pas autrement dans ce pays.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Quotidienne* appelle l'attention publique sur une pétition que vient d'adresser aux chambres M. de Bourgoing, président du comice agricole de Cosne (Nièvre). Cette pétition signale à la législature les maux qui affligent les habitants des campagnes, et demande, dans l'intérêt de la classe agricole, l'assainissement immédiat des bourgs, villages et hameaux de France, et la création, par chaque canton, d'un hôpital pour recevoir les malades et les femmes en couche.

— Le *Constitutionnel* veut bien reconnaître que c'est avec raison que l'on se préoccupe du sort des classes ouvrières et des moyens d'assurer l'existence des travailleurs, soit quand il sont valides, soit lorsque l'âge et les infirmités leur commandent le repos; mais ce qu'il conteste, c'est que les combinaisons présentées pour atteindre ce but soient applicables. Le *Constitutionnel* ne pense pas que la situation des travailleurs et de l'industrie exige des propositions extraordinaires. Aussi, les mesures dont il recommande l'emploi sont-elles fort ordinaires. L'établissement des voies de fer va donner lieu à une vaste administration qui deviendra un refuge pour les intelligences de tous les degrés. Il n'y aura alors, selon le *Constitutionnel*, pour améliorer la condition générale des travailleurs, qu'à introduire dans cette administration, avec une caisse de pension pour les employés de tous grades, une caisse de secours pour les individus mis hors de service, soit par accident, soit pour cause de maladie, et la société sera sauvée.

—La *Presse* ignore quel sera le sort de la proposition de MM. Lacrosse, Legrand et de Beaumont; mais elle est bien aise que cette proposition soit discutée, ne fût-ce que pour réduire à leur juste valeur toutes les déclamations dont la corruption électorale est le sujet. En elle-même, l'efficacité de la proposition paraît à la *Presse* fort contestable. Et, en effet, dit-elle, la législation politique de l'Angleterre n'est-elle pas pleine de statuts contre la corruption électorale? Or, l'on sait quelle influence tous ces statuts ont exercée dans la pratique. Alors même quelle la croirait utile et efficace, la *Presse* verrait avec regret l'adoption d'une proposition semblable, parce qu'elle croit que le jour n'est pas loin où il conviendra de modifier complètement la loi électorale, et que des modifications partielles ne peuvent que retarder une modification conforme aux progrès accomplis dans le pays.

— Le *National* regrette, comme nous, que M. Teisserenc, dans l'excellent article qu'il vient de publier sur la question des chemins de fer dans la *Revue indépendante*, ait cru devoir faire une concession aux préjugés de la chambre et de l'opinion, en proposant le système des fermages à court terme, par la seule raison qu'il est plus acceptable dans l'état actuel des esprits.

Faits divers.

Le *Morning-Post*, qui est, comme on sait, l'organe du torysme pur, a publier récemment une lettre signée *Strongbow*, qui donne une idée du violent dépit que font éprouver aux tories les manifestations sympathiques d'une partie de la population anglaise envers O'Connell. Voici les passages les plus saillants de cette lettre.

Monsieur l'éditeur, le ***monstrueux imposteur de l'Irlande*** va être invité à un dîner au théâtre de Covent-Garden, dîner offert par les membres de l'association contre la loi des céréales. Le conspirateur condamné va être fêté dans la métropole, tandis qu'il est sous le coup de la sentence de la cours du

... du sermon, salut et bénédiction du Saint-Sacrement.

La quête sera faite par mesd. la vicomtesse de Carrière, rue Duphot, 16; Ducrest de Villeneuve, rue Cuvier, au Jardin-des-Plantes; Guiton, rue de Sèvres, 64; Hoffmann, avenue Fortunée, 8; Adolphe Leveau, rue des Vinaigriers, 31; Martin (du Nord), au ministère de la justice et des cultes; la marquise de Miramon, place Vendôme, 20; Preschez, rue Saint-Victor, 120; Philippe, rue Taitbout, 9; la vicomtesse de Saint-Priest, rue Jacob, 25; de Salvandy, dame de charité, rue Cassette, 30.

Les personnes qui ne pourraient assister à cette réunion sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à l'une des dames quêteuses, à M. le curé ou à M. Bardin, trésorier de la conférence, rue des Fossés-Saint-Bernard, 12.

—On lit dans le *Journal du Loiret* du 15 :

« La commune de Saint-Pryvé vient d'être le théâtre d'un accident affreux. Dimanche, Mme L.-R. était montée avec son fils au quatrième étage de son moulin, situé à Saint-Mesmin, sur le Loiret, et s'était arrêtée près d'un amas de blé qu'elle examinait, quand le vent vint faire flotter sa robe sur une tige de fer qui tourne en ce lieu, et dont l'emploi est de monter les sacs. L'étoffe de la robe s'enroule sur le fer, et Mme L. se sent tirer en arrière; elle pousse un cri, son fils s'élance, la saisit et fait des efforts désespérés pour la délivrer; mais il est renversé lui-même, et, à deux reprises, il subit avec sa mère, dans un espace d'environ 30 centimètres qui existe entre le plancher et la barre de fer, un mouvement de rotation qui le déchire et le couvre de contusions. Voyant ses efforts inutiles, il s'élance et court arrêter le moulin. Mais que faire contre un mouvement qui fait 60 tours à la minute? Quoique son action eût été aussi rapide que la pensée, quand il revint au lieu de l'évènement, sa malheureuse mère était littéralement broyée, et quelques instants après, elle rendait le dernier soupir.

» Ce déplorable évènement n'est explicable que par une sorte de fatalité; l'état des lieux ne présente aucun danger apparent; il n'y a là aucune espèce d'engrenage, et il est tout-à-fait probable qu'une pièce d'étoffe qu'on soumettrait à l'action de la pièce de fer qui a causé le mal ne s'y enroulerait pas comme l'a fait la robe de Mme L. Il a fallu un concours inouï de circonstances fatales pour que ce malheur arrivât, et le hasard ne pouvait frapper plus mal à propos, car il a brisé une existence éminemment utile.

» La mort de Mme L. laisse dans la désolation une famille honorable. »

— Dans la nuit du 20 au 21 janvier, la corvette française la *Créole* fit côte sur l'île de Negrepont. Le temps était extrêmement mauvais et la nuit très-obscure. Aussitôt le contre-amiral Le Ray, commandant la station française du Levant, dirigea sur ce point le bateau à vapeur le *Castor*, et le capitaine Ch. Sullivan, commandant le vaisseau anglais le *Formidable*, fit partir du Pirée le steamer le *Vésuvius*. Le 27, ce bâtiment ramenait la *Créole* au Pirée. Le contre-amiral Le Ray a adressé aux officiers de la marine anglaise une lettre de remercîements que l'amiral Owen, commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée, s'est empressé de faire mettre à l'ordre du jour. (*Moniteur.*)

— Le général Bertrand a chargé, en mourant, M. L. Bertrand, son frère, de remettre à la ville de Lyon les objets suivants :

1° Un double des campagnes d'Italie, écrites par l'empereur à l'île Sainte-Hélène. Napoléon fit faire deux copies de ses mémoires sur ces campagnes: une de ces copies a été remise entre des mains du général, c'est celle qu'il a offerte à la ville de Lyon;

2° Une carte d'Italie, par d'Albe, celle qui était à l'usage de l'empereur et qui lui a servi à écrire les guerres d'Italie;

3° Une croix de la couronne de fer, qui a été portée par l'empereur;

4° Un aigle en argent donné au général Bertrand par Napoléon, et qui faisait partie de l'argenterie brisée à Sainte-Hélène.

— Le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny sera ouvert au public dimanche prochain 17, à midi et les dimanches suivants. Il faudra des billets pour le visiter les mercredis et vendredis.

ECONOMIE AGRICOLE.

A PROPOS DU MORCELLEMENT,

Par M. DE MONSEIGNAT, député de l'Aveyron.

Chaque jour nous apporte de nouvelles preuves que les principes de la science sociale, professés par nous depuis douze ans, deviennent ceux de tous les hommes qui cherchent consciencieusement un remède aux désordres de nos industries. Cependant, parmi les travaux qui revêtent ce caractère sympathique à nos idées, il en est peu qui nous aient aussi complètement satisfaits que la petite brochure publiée sur le morcellement agricole, par M. de Monseignat, député de l'Aveyron. A toute page de cette brochure se trouve une proposition ou une critique en parfait rapport avec les vues de notre rédaction agricole. C'est un travail serré, rapide, plein de faits, qui a pour objet de démontrer que le principe de toutes les améliorations matérielles, la solution des problèmes économiques les plus pressants se trouvent sous la dépendance des modifications profondes réclamées par notre agriculture.

En comparant la mauvaise organisation de l'industrie agricole avec la mauvaise organisation de l'industrie manufacturière, M. de Monseignat établit que, si l'une n'a rien à envier à l'autre, on peut cependant trouver dans les abus mêmes auxquels se livrent les chefs d'usine, des facilités qui manquent à l'agriculteur. Le manufacturier a un puissant moyen d'action pour pressurer le travailleur, c'est le mode des *prix faits*. Il dit à l'ouvrier : « Tu fileras tant de livres de laine, tu tisseras tant de mè» tres d'étoffe, et tu recevras tant, sinon non. » En agriculture, rien de pareil : on est dans l'obligation de confier les travaux importants à des serviteurs *à gages*. Mais ces serviteurs, n'espérant rien d'un succès dans l'entreprise agricole à laquelle ils sont attachés pour quelques mois, et n'ayant rien à redouter d'un revers, sont d'une indifférence qui désespère le maître. Ce défaut complet de solidarité entre le salarié des campagnes et le propriétaire est un des vices les plus affligeants de l'agriculture.

Mais l'obstacle plus grave, plus général encore, sur lequel échouent tous les efforts d'amélioration notable en agriculture, est dénoncé avec force par l'honorable député de l'Aveyron :

« Qu'avons-nous vu, dit-il, lorsque la fureur muricaule commença à se
» déclarer? Il y avait quelque chose d'heureux à attendre d'un vaste sys-
» tème de plantations de mûriers. Il existe en France beaucoup de plaines
» peu productives, et dont le sol cependant a de la profondeur; des pentes
» nombreuses dans nos vingt-cinq ou trente départements de montagnes
» dont la déclivité est, ou plutôt devrait être, un obstacle à la culture des
» céréales. Ces terrains auraient pu être plantés en mûriers au grand bé-
» néfice, et du possesseur du sol, et du pays. Qu'est-il arrivé? C'est que
» ces pentes, ces côteaux, appartiennent à des myriades de petits proprié-
» taires qui ne sauraient attendre pendant douze années la récolte d'un
» arbre, qui exige tant d'avances et tant de soins. Ces terrains n'ont pas
» été plantés et n'ont pas acquis ainsi une valeur énorme, qu'avec de la
» prévoyance et des moyens d'exécution on aurait pu leur donner dans un
» avenir que le pauvre peut trouver éloigné, mais qui est prochain pour la
» société. En revanche, un assez grand nombre d'amateurs de nouveau-
» tés, se sont donné le plaisir de couvrir d'arbres des terres de première
» qualité qui, avant cette parure, produisaient des fourrages, du jardi-
» nage, des chanvres, des colza, des céréales abondantes. Qu'a pu gagner
» à cela le pays? Quelques mûriers de plus, sans doute; mais d'autres
» produits ont disparu, et au total y a-t-il eu accroissement de richesse
» sociale? »

Au sujet de la question dite chevaline, l'auteur signalant les contradictions de systèmes entre les prôneurs de l'administration militaire et ceux de l'administration civile et les économistes cerbères, et les agriculteurs et les *amateurs*, se demande comment on peut espérer aussi quelque amélioration dans cette branche de l'industrie agricole au point où en est arrivée la division irrationnelle du sol. Pour élever des chevaux, il faut des avances considérables, des écuries, un personnel; surtout il faut de vastes prairies, et tout cela de jour en jour tend à disparaître. Et cependant nous avons en France des terrains nombreux où nous pourrions nous livrer avantageusement à l'élève des chevaux, si, nous plaçant à un point de vue supérieur et d'ensemble, on pouvait désigner telle ou telle contrée comme propre à telle ou telle spécialité agricole, et que cette contrée fût à même de l'adopter.

« Au surplus, poursuit M. de Monseignat, tamisez à l'égal du nôtre le sol de la Grande-Bretagne, et vous verrez ses belles races bientôt diminuer et s'abâtardir. »

Ce qui est vrai à l'égard du cheval l'est aussi pour les races bovines et ovines. La cherté de la viande de boucherie et la question si débattue de l'entrée des bestiaux étrangers, soulèvent encore une contradiction d'intérêts entre l'agriculteur et le commerçant, et même entre l'agriculteur, en tant que producteur, et l'agriculteur en tant que consommateur. Ces difficultés restent également sans solution dans l'impossibilité où on se trouve, en raison du morcellement croissant de la culture, d'obtenir une augmentation dans les produits avec la même somme de travail.

L'insuffisance de la proposition de M. d'Angeville sur les irrigations n'échappe pas à la critique, d'ailleurs très courtoise, de M. de Monseignat. Le but qu'on se propose, celui de multiplier nos prairies et de supprimer à l'étranger le tribut que lui paient notre agriculture, notre industrie, notre armée, notre consommation de viande, etc., sera-t-il atteint en accordant à tout propriétaire, qui voudra se servir pour l'irrigation de ses propriétés, des eaux naturelles ou *artificielles* dont il a le *droit* de disposer, le pouvoir de réclamer le passage de ces eaux sur les fonds intermédiaires, à la charge d'une juste et préalable indemnité? A-t-on vraiment songé aux difficultés qu'on rencontrera dans l'application de la loi, aux procès, aux motifs de haines, aux sujets de discorde que soulèvera la distribution des eaux selon les saisons, l'état de sécheresse et la situation du pré de chacun? Qui ne voit l'impossibilité de forcer les riverains à réaliser eux-mêmes, sans contestation, cette justice distributive de rigoles? Eh! c'est ailleurs que dans leur mauvais vouloir qu'il faut chercher la cause de la persistance qu'ils mettront à se refuser à ce que la majorité leur demandera. « Cette cause, dit M. de Monseignat, ne la cher-
» chons pas ailleurs que dans le morcellement. Adoptez le petit système,
» entreprenez le grand système, faites des canaux, changez le cours des
» rivières; partout où vous ferez passer l'eau, vous trouverez, comme au-
» jourd'hui, l'impossibilité de l'utiliser. Que voulez-vous attendre de pro-
» priétaires sans avances, sans instruments accélérateurs, sans bâtiments
» ruraux convenables, sans la possibilité d'employer à des travaux pro-
» ductifs les animaux qu'ils auraient acquis la faculté d'entretenir? Ils ne
» feront rien, soyez-en sûrs, et les tentatives isolées qui là, comme ail-
» leurs, pourront se produire, n'atteindront jamais la proportion d'un in-
» térêt général. »

Avec la question des irrigations celle du *crédit agricole* fixe l'attention des hommes qui se préoccupent des intérêts de l'agriculture. De tous côtés on entend proclamer la nécessité de *banques agricoles* où les cultivateurs iraient puiser, à un intérêt plus modéré, des capitaux qui sont pour eux à un prix exorbitant. Mais qu'est-ce donc que ces banques? Qui les établira, qui fournira les fonds à un intérêt plus faible que le 5 et 6 0/0, réclamés aujourd'hui par les capitalistes?

« Pour que l'emprunt soit favorable à l'emprunteur, il faut évidem-
» ment que la somme qu'il *loue* serve à produire *plus* qu'elle ne coûte
» de louage; sans quoi il y a perte, cela est clair : or, demandez aux
» vrais praticiens combien il reste de bénéfice sur l'emploi d'une somme
» quelconque empruntée, l'intérêt une fois payé. Qu'est-ce que l'argent?
» C'est un instrument de travail, et cet instrument ne peut pas fonction-
» ner avantageusement, parce que l'atelier dans lequel on opère n'est pas
» régulièrement organisé; et cette belle institution du crédit qui pour-
» rait produire des merveilles sans nombre, ne peut avoir aujourd'hui
» qu'un effet plus que médiocre. »

L'inefficacité de la question des banques à peine épuisée, on peut voir encore poindre celle du reboisement. *Conseiller* les plantations, donner des primes aux planteurs, faire dire par tous les comices de France que le moment de replanter est venu : voilà probablement ce qui sera fait; et le reboisement ne s'opérera pas davantage.

« Les conseils en agriculture ne sont suivis que lorsqu'ils sont appli-
» cables et profitables. De même qu'on a beau dire qu'il fallait se livrer à
» l'élève des chevaux, et qu'on n'a pas élevé de chevaux; de même qu'on
» n'irrigue pas là où l'irrigation est possible, malgré l'avis des irrigants,
» de même on ne reboisera pas, quoiqu'on s'évertue à répéter sur tous
» les tons qu'il faut reboiser. Si c'est une si bonne chose, pourquoi

» cupés par les clôtures, des frais énormes pour la garde des bestiaux,
» des frais de ménage, des causes permanentes de procès entre voisins,
» du temps précieux employé individuellement pour porter au marché
» des objets dont le prix ne vaut pas souvent plus que les journées per-
» dues, des servitudes si nombreuses et si nuisibles, de la dépense incal-
» calable de combustible ; toutes ces déplorables conséquences ne sont-
» elles pas évidentes aux yeux de tous ! »

Mais voici les conclusions de l'honorable M. de Monseignat :

« Toutes les industries doivent être solidaires ; pourquoi sacrifier l'une
» aux dépens de l'autre ? Est-ce que l'agriculteur peut se passer du ma-
» nufacturier, et réciproquement ? Pourquoi donc une guerre éternelle et
» ruineuse ? Avez-vous une loi nouvelle pour réglementer et faire vivre
» ensemble tous les grands intérêts ; ou bien, vous retranchant derrière
» cette économie anti-libérale des libéraux de la restauration, direz-vous :
» Laissez faire, laissez passer ? Comme les liquides, toutes les mar-
» chandises se nivellent, et vont là où le besoin s'en fait sentir. — Oui,
» laissez faire la fraude, l'agiotage, la concurrence, la banqueroute : tout
» se nivelle avec le niveau du désordre et de la misère.

» Nous le savons, dans tous les partis, il y a des hommes d'intelligence
» et de cœur qui veulent le bien ; il serait temps pour eux de quitter le
» terrain fécond des réformes positives. En démontrant ce qu'il y a de
» défectueux dans notre ordre social, ils travailleraient à préparer les
» transformations successives dont il est susceptible. La grande affaire du
» moment serait bien mieux, ce nous semble, de trouver une organisa-
» tion du travail dans laquelle la production des richesses et leur distr.-

— Les chemins de fer, toujours offerts au comptant, n'ont éprouvé que de très faibles variations.

Au comptant. — Autriche, 395. — Oblig. hypothéc., 495. — Esp. nouv. diff., 14 3/8. — Id. passive, 6 1/4, 1/8. — 3 0/0 36. — Oblig. Orléans, 1265. — Grand' Combe, 1550. — Oblig. id., 1170. — Jouiss. 4 canaux, 140. — Id. Bourgogne, 102 50. — 3 canaux, 1285. — Lin Maberly, 395, 392 50. — Canal des Alpines, 700.

Fin courant. Banque, 3250. — Naples, 102 40.

	1er C.		P. H.		P. B.		dr C.		hier	
5 0/0 compt.	121	60	121	60	121	45	121	55	122	»
— fin cour.	121	80	121	95	121	60	121	75	122	»
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 0/0 compt.	83	05	83	05	82	95	83	»	83	10
— fin cour.	83	11	83	15	82	90	83	»	83	10
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		DIFFe S. le C. pr.	
4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»
4 0/0....	»	»	»	»	»	»
O. de la V.	1415	»	»	»	»	»
B. de Fr.	3245	»	»	»	B. 5	»
C. L. 5000	5087	50	5085	»	»	»
— 1000	1106	25	1140	»	H. 5	»
C. hyp...	768	75	»	»	B. 1	25
4 Can....	1295	»	»	»	»	»

F. ETRANG.	1er C.		Der C.		DIFFe S. le C. pr.	
5 0/0 Bge 1840	»	»	»	»	»	»
— Portugais.	47	1/2	47	3/4	»	»
Esp. D. active	33	7/8	34	»	»	»
5 0/0 Naples.	102	30	»	»	»	»
— Romain..	106	»	»	»	»	»
Obl. Piémont.	1227	50	»	»	»	»
Emp. d'Haiti.	540	»	»	»	»	»
Banq. belg.	660	»	665	»	H. 2	50

Les 1re et 2e livraisons de l'Atlas du Dictionnaire des Dates viennent d'être mises en vente ; elles renferment la carte des routes suivies par les Barbares qui ont envahi l'empire romain, et le tableau de l'Europe politique en 1812, sur lequel on a tracé la campagne de Russie et donné la population des divers Etats de l'Europe. Ces deux cartes, dressées avec une grande exactitude par M. Levasseur, sont gravées avec beaucoup de soin par M. Laguillermie et ajoutent un nouveau degré d'utilité au *Dictionnaire des Dates*.

Spectacles du 16 mars.

7 h. »|» **OPÉRA.** —
8 h. »|» **ITALIENS.** — I Puritani.
7 h. 0|0 **THÉATRE FRANCAIS.** — Tartufe. Etourdi.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.** — Cagliostro. Esclave.
6 h. »|» **ODÉON.** — Comtesse d'Altenberg.
9 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Voyage impossible. Grisette. L'Amour. La Veille.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.** — Trim. Marjolaine. Carabins.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Boudenois. Doct. Robin. Tante Bazu. Daniel.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — La Polka. Carlo. Gravachon. Paillasse.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Les Amants de Murcie.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — La Bohémienne.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
9 h. »|» **COMTE.** — Perroquet. Bas bleu. Deux Frères. Intermède.
6 h. »|» **FOLIES.** — Postillon. Charolais. Mystères.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

14 Mars.			15 Mars.		
Arrivages	4989 q.	02 k.	Arrivages	604 q.	42 k.
Ventes	2102	78	Ventes	674	70
Restant	8411	89	Restant	8341	21
Cours moyen		37,78	Cours moyen		38,88
Cours-taxe		37,78	Cours-taxe		38,21

Cote administrative. (14 Mars)				Cote administrative. (15 Mars)			
Gr.	32 q.	57 k.	50,30 à 54,45	Gr.	3 q.	44 k.	50,30 à 52,25
1re	353	25	38,20 à 39,75	1re	174	27	38,20 à 39 50
2e	245	47	33,35 à 37,60	2e	40	82	37,00 à 37,60
3e	51	84	29,30 à 33,10	3e	42	00	31,00 à 32 00
4e	20	41	24,20 à 26,10	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	1224	60	27,40 à 38,20	A l.	403	65	27,00 à 38,20

LILLE, 14 Mars. — Farine, 1re : 35,25. — Son : 7,80.

Taxe du pain (par kil.).

PARIS, 15 Mars. Pain, 1re : 0,34 ; 2e : 0,26.

COULOMMIERS, 14 Mars. — Pain, 1re : 0,29 ; 2e : 0,25.

PACY, 7 Mars. — Pain : 1re : 0,31 ; 2e : 0,28.

LES ANDELYS, 11 Mars. — Pain, 1re : 0,30 ; 2e : 0,24.

VERNEUIL, 11 Mars. — Pain, 1re : 0,34 ; 2e : 0,28.

PONT-AUDEMER, 11 Mars. — Pain, 1re 0,40 ; 2e : 0,33.

NEVERS, 9 Mars. — Pain, 1re : 0,37 1/2 ; 2e : 0,32 1/2 ; 3e : 0,25.

CAEN, 11 Mars. — Pain, 1re : 0,37 1/2 ; 2e : 0,32 1/2.

Cours des céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 14 Mars. — Froment, 1re : 18,13 à 18,75 ; 2e : 17,19 à 17,81 ; 3e : 16,56. — Blé de Mars, prix moyen : 18,75. — Orge : 10,00. — Avoine de semence : 9,13 ; do marchande : 7.25. — Le blé sur place étant très rare, et les échantillons peu nombreux, les affaires ont été difficiles et se sont traitées avec une légère faveur, sur le marché, et en hausse de 0,31 à 0,47 sur échantillons.

LAFERTÉ-GAUCHER, 14 Mars. — Froment, 1re : 20,16 ; 2e : 19,32 ; 3e : 18,66 à 19,32. — Seigle et orge : 10,66 à 11,66. — Avoine : 6,50 à 7,00.

HOUDAN, 13 Mars. — Froment, 1re : 21,00 à 21,67 ; 2e : 19,67 à 20,00. — Champart : 18,33 à 19,00. — Méteil : 17,00 à 18,00. — Avoine marchande : 7,10 à 7,60 ; — do pour semence : 8,50 à 9,00. — Halle ordinaire, les cours sont restés sans variation.

PACY, 7 Mars — Froment : 20,30. — Méteil : 18,12. — Seigle : 12,46. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,19.

LES ANDELYS, 11 Mars. — Froment : 19,48. — Méteil : 17,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 10,50. — Avoine : 6,62.

VERNEUIL, 11 Mars. — Froment : 20,50. — Méteil : 19,25. — Seigle : 13,50. — Orge : 22,50. — Avoine : 7,50.

PONT-AUDEMER, 11 Mars. — Froment : 22,28. — Seigle : 14,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 9,00.

ROYE, 11 Mars. — Froment, 1re : 18,00 à 18,75 ; 2e : 17,00 à 17,75 ; 3e : 16,25 à 16,50. — Avoine : 6,15. — Marché très faible par suite du mauvais temps, ce qui a produit fermeté dans les prix et même hausse de 0,50 à 0,75 sur le froment de 3e qualité.

LILLE, 11 Mars. — Froment blanc, 1re : 21,00 ; 2e : 19,62 ; 3e : 18,62. — Froment roux, 1re : 18,82 ; 2e : 18,06 ; 3e : 17,42. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 7,75 à 8,25.

BAR-LE-DUC, 12 Mars. — Froment, 1re : 16,25 ; 2e : 15,75 ; 3e : 15,00. — Orge : 7,50. — Avoine : 6,25.

METZ, 12 Mars. — Froment, 1re : 18,00 ; 2e : 16,00 ; 3e : 15,00.

NEVERS, 9 Mars. — Froment, 1re : 18,75 ; 2e : 18,00 ; 3e : 17,00 ; 4e : 16,50. — Méteil : 15,00. — Seigle : 14,00. — Mouture : 16,00. — Orge : 12,75. — Avoine : 8,00.

CAEN, 11 Mars. — Froment, 1re : 22,00 à 23,00 ; 2e : 20,60 à 22,00 ; 3e : 17,00 à 18,50. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Orge : 11,00 à 12,00. — Sarrazin : 14,00 à 15,00. — Avoine : 9,50 à 11,00.

ROANNE, 9 Mars. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 22,00. — Seigle : 17,00 à 17,50. — Orge : 16,75. — Avoine : 8,75.

GRENOBLE, 9 Mars. — Froment, 1re : 24,14 ; 2e : 23,39 ; 3e : 22,64. — Méteil : 19,25 à 19,75. — Seigle : 17,00 à 18,00. — Maïs : 17,05. — Sarrazin : 12,50. — Avoine : 9,80 à 10,20.

TOULOUSE, 12 Mars. — Froment, 1re : 24,50 ; 2e : 23,50 ; 3e : 22,50. — Seigle : 15,50. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50.

BAYONNE, 11 Mars. — Froment du pays : 24,25 ; — do de Bretagne : 22,50. — Seigle du pays ; 15,00 à 16,00 ; — do étranger : 14,00 à 14,25. — Orge : 12,00 à 13,00. — Maïs blancs : 14,25 ; — do roux : 14,00. — Avoine de Bretagne, 8,00 à 8,25.

Marchés étrangers. — GENÈVE, 9 Mars. — Froment (la coupe) : 20,00 à 22,00. — Orge : 13,00 à 14,00. — Seigle : 14,00 à 15,00. — Sarrazin : 9,00 à 10,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

Spiritueux (l'hect.).

ÉPERNAY, 12 Mars. Les vins en cercles de 1842, quoique d'une qualité supérieure, sont encore abondants dans nos environs ; quelques maisons de Reims en ont enlevé au prix de 90,00 à 100,00. La casse sur les 1842 a été grande sur notre place, et encore plus à Reims, ce qui a déterminé plusieurs négociants de cette ville à arrêter tant ici qu'aux environs d'assez fortes parties de vin en bouteille, à des prix très variés. La mauvaise qualité des vins de 1843 fait espérer que ceux de 1842 seront incessamment très recherchés.

TOUL, 14 Mars. Les vins ont été recherchés ces jours derniers ; de forts chargements ont été faits ; le vin de 1842 a été vendu 27,50 l'hect., et l'eau-de-vie de marc : 35,00.

BAR-LE-DUC, 14 Mars. Il se traite quelques affaires en vins nouveaux.

LUNEL, 11 mars. *Spiritueux.* — La baisse que cet article avait subie dans le courant du mois dernier n'a pas été de durée. Nous avons eu une faveur très prononcée à notre marché de ce jour. Le cours du 3/6 bon goût disponible a été fixé à 85 fr. l'hect. : on a donné le même prix pour avril. C'est le commerce qui a vendu. Les distillateurs et propriétaires qui sont détenteurs de 3/6 sont tenaces à la vente, parce qu'ils croient à de plus hauts prix.

Nous approchons de l'époque de la pousse des vignes ; jusqu'à présent la végétation est endormie ; il gelait encore ces jours derniers, mais depuis hier le temps s'est bien radouci.

COGNAC, 9 Mars. — Eau-de-vie (1843) des bois sans fût à 60 deg. centig. : 92,00 à 95,00 ; do Champagne : 105,00 à 110,00. — Eau-de-vie (1842) des bois : 102,00 à 105,00 ; — do Champagne : 118,00 à 120,00. — Eau-de-vie (1841) des bois : 105,00 à 110,00 ; — do Champagne : 122,00 à 125,00. — Vins (fût compris) rouge de 1843 : 23,75 à 25,00 ; do blanc : 21,25 à 22,50. — Malgré la nullité des affaires en ce moment, les vins et les eaux-de-vie se maintiennent aux prix déjà cotés parce que nous approchons de l'époque critique pour la vigne, que la matière est rare et en bonnes mains, et qu'une adjudication de 5,000 hect. de vin rouge est annoncée pour le 26 de ce mois, pour la marine royale à Rochefort. D'après ces motifs, la baisse est peu probable.

BORDEAUX, 8 Mars. — 3/6 disponible : 82,00. — Eau-de-vie d'Armagnac ; 1840, logée : 57,00.

BAYONNE, 11 Mars. — Esprits 33 deg. : 98,00 à 98,50. — Eau-de-vie, 19 deg. 1/2, pour l'int. à bord : 60 ; — do pour l'étrang. 60,50 ; pour Fr., 22 deg. : 60. — Vins (1843) hors lie, Jurançon blanc : 33,30 à 36,50 ; — do Béarn et Madiran rouge : 30,00 à 33,00 ; — do Tursan et Haut-Chalosse : 23,33 à 30,00 ; Bas-Chalosse : 23,30 à 26,50 ; — Armagnac et Piquepont-Chalosse : 18,30 à 20,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Faubourg-Saint-Antoine*, 15 Mars. — Foin, 1re : 44,00 ; 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 32,00 à 36,00. — Luzerne, 2e : 40,00 à 43,00 ; 3e : 34,00 à 36,00. — Regain de luzerne, 1re : 40,00 ; 2e : 34,00 à 37,00 ; 3e : 30,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00. — Paille de seigle : 1re : 26,00. — Paille d'avoine 32,00 à 34,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 14 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilog. sur pied.		
Bœufs....	1552	1534	18	1 22	1 10	[illegible]
Vaches....	37	37	»	1 06	» 92	[illegible]
Veaux.....	660	652	8	1 61	1 41	[illegible]
Moutons..	6161	5504	657	1 42	1 22	[illegible]

PARIS, *Halle aux veaux* du 15 Mars. — *Veaux* amenés : 792 ; vendus : 783, prix : 1,60, 1,48, 1,30. — *Vaches* amenées : 100 ; vendues 99 à 1,28, 1,28, 1,14, 1,00. — 1 *Taureau*, à 0,9[illegible]

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS. *Marché aux porcs* du 14 Mars. — Porcs amenés : 915. — Vendus : 825 à 1,15, 1,10, 1,00. — *Marché aux veaux* du 15 mars. — 505 veaux amenés et vendus 1,50, 1,20.

COULOMMIERS, 12 Mars. — Veaux gras 178 ; vendus : 162, 1,46, 1,32. — Veaux d'élève : 157 vendus de 16,00 à 25,00 l'un. — grands porcs : de 37,00 à 51,00. — 56 petits de 6,00 à 18,00.

HOUDAN, 13 Mars. — Veaux gras amenés 331, tous vendus, 1,55, 1,40, 1,25. — Veaux d'élève : 70 amenés et vendus, de 18,00 à 70,0[illegible]

ATLAS DE CARTES HISTORIQUES,

Pour servir de complément au

DICTIONNAIRE DES DATES,

Dressé et rédigé d'après les travaux les plus récents sur la Géographie, l'Archéologie et l'Histoire, et notamment ceux de MM. de Barante, Champollion, de Chateaubriand, Daunou, Guizot, Ch. Lenormand, Lesage, Letronne, Malte-Brun, Michelet, Michaud, Sismonde Sismondi, Raoul-Rochette, Augustin, Amédée Thierry, Villemain, etc.

PAR V. LEVASSEUR,

Géographe-ingénieur du Cadastre, membre de la Société royale asiatique, et gravé par LAGUILLERMIE.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. — Cet atlas renfermera vingt cartes, la plupart imprimées à deux couleurs et retouchées au pinceau, offrant : 1o le tableau des changements successifs apportés par les événements dans les délimitations des États ; 2o le tracé des plus importantes expéditions qui ont eu lieu dans toutes les contrées du globe, à différentes époques ; marches d'armées, voyages de découvertes, etc.

Il sera publié en VINGT livraisons, contenant chacune une carte renfermée dans une élégante couverture. Le prix de chacune des livraisons est de 30 centimes pour Paris, et de 40 centimes pour les départements et l'étranger. En s'abonnant et payant à l'avance les 20 livraisons, on les reçoit franches de port à domicile. — Il paraît une ou deux livraisons par semaine. — Les demandes doivent être adressées franches de port et accompagnées d'un bon sur la poste. On souscrit chez A. LEVAVASSEUR, rue Jacob, 44.

Immédiatement après la mise en vente de la 20e livraison, le prix de cet Atlas complet sera porté à 10 francs. — NOTA. L'éditeur adressera *franco*, à titre de spécimen, une livraison de cet Atlas, aux personnes qui en feront la demande *affranchie*.

Malheureusement, le zèle du conseil municipal n'a pas été partagé par les ministres de l'intérieur, du commerce et des travaux publics. La commission ministérielle nommée en 1839 pour étudier ce grave problème, n'a été convoquée qu'une fois ; la question a été administrativement enterrée.

En attendant, le mal s'est aggravé, et, quoique, dans le développement d'une ville telle que Paris, l'espace de cinq années ne soit qu'un instant, cet instant a suffi, tant le mouvement est rapide, à empirer considérablement les choses.

Mais la rapidité du déplacement de la population de Paris n'a rien d'étonnant à une époque où l'activité matérielle est si grande, où les chemins de fer et les machines à vapeur substituent aux anciennes vitesses des vitesses cinq ou six fois plus grandes, où des quartiers nouveaux sortent de terre d'une saison à l'autre, s'élèvent comme par enchantement, et attirent la population avec une intensité croissante aux environs des rues et des boulevarts près des théâtres, des promenades, des clubs, des casinos.

Le mouvement du déplacement qui emporte le Paris actif n'est donc plus un mouvement lent et mesuré, comme on l'a vu à d'autres époques ; c'est un tourbillon qui dévore l'espace et que de grandes et très grandes mesures peuvent seules arrêter.

En l'état, un élément nouveau se présente, qui va accélérer encore le mouvement désastreux du déplacement, ou qui peut servir avec efficacité à le combattre : nous voulons parler de l'influence qu'exerceront sur l'économie de Paris les têtes des différents chemins de fer qui vont établir les nouvelles et puissantes communications de la capitale avec la France entière et avec l'extérieur. Il est évident, en effet, que la position des embarcadères à gauche, à droite, ou au voisinage du centre de figure de la ville, peut accélérer ou combattre énergiquement le déplacement de la ville.

Qui pourrait nier, par exemple, que l'emplacement de l'embarcadère des marchandises du Hâvre et de Rouen dans la plaine de Monceaux, ne détruise d'un seul coup tout le mouvement commercial qui nous venait de ces villes, et qui vivifiait, soit l'aval, soit l'amont, soit les canaux à l'est de la capitale? Les chemins de fer du Havre et de Rouen ne sont-ils pas des fleuves et des canaux qui transporteront les marchandises quarante fois plus vite que la Seine, à 40 p. 0/0 meilleur marché, sans déchet ni avaries, et sans retard en toute saison?

Le centre de la plus grande activité de la France est compris dans le grand triangle sphérique qui a pour sommets Paris, le Havre et Mulhouse, et pour base la frontière qui du Havre à Mulhouse passe par Boulogne, Calais, Dunkerque, Lille et Strasbourg.

C'est là que sont renfermés les intérêts les plus puissants, les plus remuants, les plus compactes. Aussi les lignes qui s'appuient sur le Havre, sur Calais, sur Lille et sur Strasbourg, c'est-à-dire la ligne du port de Paris, celle de l'entente cordiale ou d'Angleterre, la ligne dynastique ou de Belgique, etc., sont poussées avec une grande activité et seront bientôt livrées au public ; comparées d'ailleurs aux lignes du sud-est, du centre et de l'ouest de la France, elles offrent des dimensions trois ou quatre fois moins grandes.

Tous ces immenses avantages assurent donc aux lignes du nord, et du nord-est une prompte et complète exécution. Le mouvement qui s'opérera entre ces différents points et Paris sera prodigieux, car, nous le répétons, indépendamment du Havre, où afflue tout notre commerce avec les côtes de l'Océan et celui de la plus grande partie des pays transatlantiques, les autres villes auxquelles Paris sera prochainement joint par des voies de fer, sont celles par où s'établissent tous nos rapports avec Londres, Copenhague, Stockholm, La Haye, Bruxelles et l'Allemagne.

Or, ce mouvement se centralisera dans les embarcadères de Paris; ces embarcadères deviendront le grand réservoir des marchandises, le grand centre des échanges entre ces différentes villes et ces différents pays. Ce mouvement sera tel que, si les anciens quartiers de Paris étaient depuis des siècles groupés autour d'un centre d'activité fixe et invariable, ce centre séculaire et normal pourrait être pendra dans la plaine de Clichy.

Alors aussi, les quartiers du vieux Paris, de la rive gauche et de l'est, se trouveront tellement éloignés du nouveau centre de mouvement, qu'ils seront abandonnés. L'émigration sera d'autant plus rapide, que le plus grand nombre de ces maisons ne renferment que des locataires pauvres, et que la *rage* s'emparant de plus en plus de tout le monde, l'amour du confort et du bien-être, fera abandonner de vieux et puants quartiers, où tout est vicié jusqu'à l'atmosphère, et qui ne pourront plus dès-lors, être régénérés (1).

Les propriétaires des maisons seront ruinés, la Ville et l'Etat perdront des sommes énormes qui sont engagées dans les établissements et les monuments publics existants, le budget considérable de l'entretien des rues, de l'éclairage, des égoûts, etc., se verra doublé, des milliards seront perdus sans retour.

L'explication que nous venons de donner sur la formation du nouveau centre d'activité à Monceaux et à Clichy nous dispense d'examiner les effets analogues relativement aux lignes du sud-est, du centre et du nord-ouest. Ces lignes, qui n'auront d'importance réelle que lorsqu'elles toucheront la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, sur plusieurs points, ne seront exécutées que bien des années après que le nouveau centre de Monceaux et de Clichy sera installé dans toute sa puissance.

En cet état de choses, que trouvera-t-on de mieux à faire? On trouvera parfait de rattacher à ce grand centre nouveau les têtes des chemins de fer qui réuniraient Paris à la Méditerranée! aux Pyrénées, à l'Océan.

Et voilà comment, les faits accomplis, ceux même qui l'ont été sous les plus absurdes influences, finissent par avoir gain de cause, et par écraser, sous leur aveugle puissance, la justice, les anciens droits, et tous les projets d'amélioration intelligente et calculée.

Les preuves sont sous nos yeux.

D'un côté, ne voyons-nous pas la direction centrale des ponts-et-chaussées proposer de placer l'embarcadère de l'est ou de Strasbourg au nord de Paris, près la barrière Poissonnière, au lieu de le placer à l'est, dans le 8e arrondissement, à la barrière du Trône, en poussant la tête du chemin à la place Mazas (pont d'Austerlitz), par le nouveau boulevart que la Ville se propose d'ouvrir en ligne directe de cette place au rond-point de la barrière du Trône!

Ne voyons-nous pas, d'autre part, la compagnie du chemin de fer de Versailles (rive droite) réclamer la tête du chemin de Chartres qui, par sa position naturelle, devrait être rattachée à la rive gauche, réclamer, disons-nous, cette tête de chemin pour son embarcadère du nord-ouest, déjà surabondamment encombré par le service des lignes de Versailles (rive droite), de Saint-Germain, de Rouen, et qui desservira plus tard la ligne du Hâvre?

Propriétaires de la rive gauche, habitants de l'est et du vieux Paris central, vous êtes bien avertis! La direction des ponts-et-chaussées, loin de tenir compte, dans ces études des embarcadères de Paris, de la grave question du déplacement de la capitale et de la nouvelle direction que les chemins de fer feront prendre au commerce de transport, fixent à l'aventure la position des embarcadères, et les concentrent au nord de Paris, où Paris déjà ne tend que trop à se jeter.

La compagnie du chemin de fer de Versailles (rive droite), s'apprête à vous porter un nouveau et non moins grave préjudice. Vous connaissez l'influence immense de cette haute et puissante compagnie. — Vous êtes avertis, bien avertis! c'est à vous aujourd'hui d'agir, de peser sur le gouvernement par des démarches, des réclamations et des plaintes à la justice desquelles il faudra bien que l'on fasse droit si vous vous unissez, si vous vous concertez, pour leur donner du nombre et de l'énergie.

(1) Voir notre article du 12 mars : « *Le commerce de la Seine transporté à 8 kilomètres des quais de Paris.* »

meurent sur le qui-vive ; on maintient, on augmente même les armées de terre ou de mer ; on se mesure de l'œil, on lutte indirectement par la diplomatie, en tourmentant ou en révolutionnant les petits Etats ; et l'on ne peut régler les affaires les plus urgentes ni résoudre les questions qui touchent aux intérêts communs de tous les peuples.

Soit qu'on le juge dans son principe, soit qu'on l'apprécie dans ses résultats, il est évident que c'est là un ordre contre nature. Pour qu'il y ait symétrie, proportion et harmonie, les termes extrêmes ne doivent pas absorber les termes moyens. Cela est vrai, en politique comme en mathématique. En coupant en deux l'Europe centrale et moyenne, l'Europe qui ne songe pas aux conquêtes et qui est essentiellement intéressée à la justice et à l'ordre, le système actuel empêche le véritable équilibre, l'équilibre naturel qui résulterait de la pondération et de l'union des termes extrêmes par les termes moyens.

Ceux qui veulent la paix vraie, le progrès des peuples et la sécurité des gouvernements, doivent donc travailler au rapprochement de la France et de l'Allemagne. L'union des trois puissances, la Prusse, l'Autriche et la France, qui forment les termes moyens de la série, ramènerait l'Europe à une politique normale. Ce revirement de front aurait la plus heureuse influence sur toutes les questions générales, et notamment sur la question d'Orient, qui redevient plus scabreuse, plus brûlante que jamais.

Nous voyons avec plaisir que l'opinion, en Allemagne, commence à apprécier la situation générale de l'Europe à-peu-près au même point de vue que la *Démocratie pacifique*. Voici, en effet, ce qu'on écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

« Le système de la Russie consiste à se rattacher autant que possible les cabinets autrichien et prussien, afin d'opposer une digue forte aux deux puissances constitutionnelles. On ne peut pas se dissimuler que le prétendu accord européen n'était que passager. L'Europe est divisée en deux grands camps politiques ; à l'ouest le système des deux puissances maritimes est prépondérant ; il ne laisse aucune influence sérieuse aux autres puissances. Au Nord et à l'Est, ce sont les puissances absolutistes qui l'emportent. Le cabinet de Saint-Pétersbourg cherche avant tout à gagner le cabinet autrichien dans ses intérêts. Depuis que l'on a permis aux Russes de passer le Balkan, depuis la conclusion de la paix d'Andrinople et depuis que les embouchures du Danube sont au pouvoir du czar, on s'est tacitement résigné à jouer un rôle secondaire. A l'époque où le général Diebitsch remporta ses victoires, l'on aurait bien voulu, à Vienne, intervenir à main armée et se mesurer avec les armées russes, afin de sauver le sultan ; mais l'opinion publique en Allemagne s'y opposa. On sait qu'elle avait été indisposée par les résultats du congrès de Carlsbad et de Vérone. La situation de l'Italie et les embarras de finances ont également contribué à laisser agir la Russie sans obstacles. Celle-ci a tiré partie de toutes ces circonstances, et c'est en vain que l'influence anglaise et française cherchera à se faire valoir à Constantinople ; le cabinet de Saint-Pétersbourg l'emportera toujours. De fait, le czar est le suzerain du sultan, il est suzerain à Constantinople, comme il l'est à Jassy, à Bucharest et à Belgrade. Les principautés danubiennes sont dominées par la Russie, comme les autres provinces. Le czar est, en outre, le protecteur naturel des chrétiens grecs qui sont sujets de la Turquie. Les Slaves, qui appartiennent à l'Église grecque, sont regardés par la Russie comme étant sous sa domination. En Hongrie, les habitans slaves sont attachés à l'empereur Nicolas ; son portrait se trouve partout. Il en est de même dans les provinces turques. Tous les Slaves, sous la domination étrangère, ont les regards dirigés vers la Russie. Les publicistes russes se plaignent du sentiment national exagéré qui se manifeste parmi les Magyares.

« S'il est vrai que l'archiduc Étienne épouse la princesse Olga, on verra à Prague beaucoup de Russes qui chercheront à endoctriner les Slaves de la Hongrie, pour la cause du *panslavisme*, représenté par la Russie. Cette union matrimoniale ne rencontre pas plus de sympathie dans le public que la position que notre gouvernement a prise vis-à-vis des principautés du Danube. On se rappelle l'époque du prince Eugène et le temps où la petite Valachie faisait partie de la monarchie autrichienne. On com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE (1).

III.

Nous avons déjà dit que le comte et Henriette avait conduit Pierre Laffut à l'écart, pour le mettre au courant de ce qui s'était passé depuis son départ de France. Après lui avoir raconté les persécutions du duc de Nérac, son mariage avec Henriette et leur fuite, Louis expliqua comment la crainte d'être reconnu à Québec lui avait fait accepter le commandement du fort du Cèdre, dont il venait prendre possession.

Le coureur de bois, qui avait écouté tranquillement tout le reste, releva brusquement la tête à cette dernière confidence.

— Le fort du Cèdre! répéta-t-il ; mais il a un commandant.

— Le chevalier de Roselles!

— C'est peut-être son nom. On ne l'appelle ici que le *Grand-Aigle*.

— C'est lui que je viens remplacer.

Pierre regarda le comte d'un air étonné et inquiet.

— Ah! vous venez remplacer le *Grand-Aigle*, reprit-il, en allongeant chaque syllabe... Et il n'est pas averti, probablement?

— Non, mais mon arrivée ne peut lui déplaire, observa Louis, car je lui apporte une commission de gouverneur pour les îles.

Le coureur de bois secoua la tête.

— Reste à savoir s'il voudra quitter un nid tout fait, pour s'en bâtir un autre, dit-il. Aux îles il y a des lois qui gênent et des yeux qui surveillent; tandis qu'ici, quand on a la force, on a le droit!

— Le chevalier aurait-il abusé de sa position? demanda Louis plus bas.

— Assez pour devenir la terreur du pays, répliqua Laffut sur le même ton.

Henriette fit un mouvement.

— C'est étrange, dit-elle, en regardant le comte ; on vous avait déjà parlé de la même manière au fort du Grand-Portage sans que vous ayez voulu y ajouter foi.

— Et je ne le puis encore, répliqua Louis ; j'ai connu le chevalier en France ; il est impossible que quelques années l'aient changé à ce point.

— Il ne faut pas beaucoup de temps pour que le meilleur chien gagne la rage, observa Pierre, et, quoi que puisse penser M. le comte, Dieu le préserve de faire obstacle au commandant.

— Pourquoi cela?

— Parce que c'est un homme qui, pour se faire une route, imite les chasseurs de buffles et brûle tout devant lui!

Henriette ne put retenir un geste d'effroi : le comte s'efforça de la rassurer par un sourire.

— Dans tous les cas, dit-il, le *Grand-Aigle*, comme vous l'appelez, n'a point la prétention, je suppose, de résister aux ordres du roi, et, quand je lui aurai montré mon brevet, il faudra bien qu'il cède la place.

— Je n'en sais rien, dit le coureur de bois, je n'en sais rien, M. le comte! Nous avons aussi, nous autres, des commissions du roi qui nous autorisent à trafiquer jusqu'au cent-vingtième degré, ce qui n'empêche pas le commandant de nous interdire la traite avec toutes les peuplades voisines, et de nous tendre des pièges au besoin.

— Parce que vous faites concurrence à son propre commerce.

— M. le comte n'est-il pas également un concurrent?... Puis, je voudrais ne pas être obligé de dire ces choses, mais il faut bien que vous soyez averti... On ne voit pas souvent, dans nos forêts de figures comme celle de madame la comtesse... et le *Grand-Aigle* ne fait pas moins de cas des belles femmes que des belles fourrures!

— Quoi, tu le supposerais capable de quelque violence... s'écria Louis. Non, non, c'est impossible! on aura calomnié le chevalier ; tu auras été trompé.....

— Je n'ai point été trompé, dit Pierre avec insistance ; il y a six mois à peine que les Miamis ont voulu assiéger le fort, parce que le commandant avait enlevé deux de leurs femmes.

— Et il les a rendues?

— Mieux que cela! il a fait avertir les Illinois qui ont attaqué les villages des Miamis, et les ont forcés à lever le siège.

— Il entretient donc des relations avec toutes les peuplades?

— Par le moyen d'une jeune fille sauvage qu'il a adoptée, et dont il se sert pour ses missions secrètes. Les peaux rouges accusent même cette fille de répandre sur eux des maléfices au profit du *Grand-Aigle*.

— Et tu crois à ces folies?

— Je ne dis pas cela, mais la vérité est que la mort a l'air de se tenir à ses ordres. Aussi M. le comte fera bien de réfléchir avant de se mettre à la discrétion du commandant, car, sur mon honneur et sur mon salut, c'est le dernier homme du Canada à qui je voudrais me fier.

Louis essayait de douter encore, mais les questions qu'il adressa au coureur de bois, amenèrent de nouvelles révélations si détaillées, si précises et surtout si menaçantes, que l'inquiétude commença à le gagner lui-même. Quant à Henriette, elle paraissait atterée d'épouvante.

— Mais que faire alors, mon Dieu! s'écria-t-elle, en regardant alternativement le comte et Pierre Laffut.

— Il est sûr qu'on serait embarrassé à moins, observa celui-ci ; cependant, s'il m'était permis de donner un avis......

— Ah! parlez.

— Eh bien! il me semble que l'important serait de savoir si le changement de poste conviendrait au *Grand-Aigle*, et s'il accepterait de bonne volonté un successeur.

— Mais le moyen? demanda Louis.

— Que M. le comte aille seul au fort.

— Seul! répéta Henriette effrayée.

— C'est le meilleur moyen de ne pas donner au commandant quelque mauvaise tentation.

— Mais je ne puis me présenter comme un coureur de bois, observa Louis; le chevalier me connaît ; quel prétexte donner à mon voyage?

— Mon Dieu! l'idée de voir du pays, de chercher des aventures! La plupart des gentilshommes qui courent les forêts, n'ont pas d'autre motifs. M. le comte ne sera pas d'ailleurs embarrassé pour arranger une histoire. Il sondera les intentions du *Grand-Aigle*, et verra s'il doit tout lui dire, ou revenir nous rejoindre. De cette manière, on n'avancera qu'après *avoir étudié les pistes*, comme disent les peaux rouges, et on ne risquera pas de se trouver pris au trébuchet.

Cette proposition était évidemment ce qu'il y avait de plus sage, et, dans la position où se trouvaient nos deux fugitifs, aucun autre moyen ne pouvait les tirer aussi vite, ni aussi sûrement d'incertitude. Henriette elle-même le sentit. Esprit droit et ferme, elle n'avait aucune des aveugles obstinations que certaines femmes regardent comme un privilège, et,

(1) Voir les numéros des 15 et 16 mars.

M. LE PRÉSIDENT rappelle à M. le marquis de Boissy que, d'après l'art. 68 du règlement, tout membre qui veut prendre la parole sur une chose étrangère à l'ordre du jour, doit déposer sur le bureau une proposition sur laquelle la chambre est consultée.

M. LE BARON DUPIN, rapporteur :

« Soixante-dix habitants de la ville et du canton d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), réclament contre une modification qui aurait été apportée au tracé du chemin de fer de Paris à Lyon, par suite de laquelle ce chemin aboutirait à Dijon par la vallée de la Brême et par un tunnel de 4,000 mètres au lieu de suivre, à ciel découvert, les vallées de l'Armançon et de l'Ouche.

» Cent cinquante-six habitants du canton de Pouilly-en-Auxois, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or), font la même réclamation.

Le renvoi au ministère des travaux publics est adopté.

M. LE MARQUIS DE BOISSY dépose sur le bureau, une proposition dont un de MM. les secrétaires donne lecture, et par laquelle l'honorable pair demande que la chambre veuille bien l'autoriser à demander au cabinet, la communication à la chambre des pairs, des pièces relatives à la prise des possessions de Taïti par M. l'amiral Dupetit-Thouars.

M. LE MARQUIS DE BOISSY expose les motifs de sa proposition. Dernièrement, un débat a eu lieu dans le parlement anglais, sur l'affaire de Taïti, et le cabinet a promis aux chambres, communication des pièces relatives à cette grande affaire. Il est de la dignité de la chambre de n'avoir pas connaissance de ces pièces d'une manière indirecte et par la voie de la presse anglaise.

La chambre consultée, se prononce pour la proposition de M. le marquis de Boissy.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre ayant adopté la proposition de M. le marquis de Boissy, le gouvernement est invité à communiquer à la chambre, les pièces et rapports dont elle désire avoir communication.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi qui accorde, à titre de récompense nationale, une pension de 3,000 fr. à la fille du maréchal comte Drouet d'Erlon, et qui ouvre un crédit spécial pour les funérailles du maréchal.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre, combat le changement de rédaction proposé par la commission et tendant à subtituer à ces mots, *il est accordé à titre de récompense nationale*, ceux-ci : *En considération des services rendus à l'État, par le maréchal Drouet, comte d'Erlon, il est accordé à sa fille*...

M. le maréchal rappelle que jusqu'à présent les mots, à titre de récompense nationale, ont été la formule employée dans des circonstances pareilles, et il ne comprend pas le motif qui a pu porter la commission à la changer.

M. VILLIERS DU TERRAGE, rapporteur, défend la rédaction de la commission. Ce ne peut être à Mlle d'Erlon qu'une récompense nationale doit être accordée ; une récompense lui est donnée en considération des services de son père.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES défend la rédaction primitive.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD défend celle de la commission.

L'amendement de la commission est rejeté ; la rédaction du gouvernement est adoptée.

La loi est adoptée dans son ensemble par 107 boules blanches contre 4 noires.

M. LE COMTE DARU. Le sieur Lecointre, au nom et comme membre du conseil municipal de Courtry, se plaint du retard que le préfet de Seine-et-Marne met à renvoyer à cette commune le classement, approuvé par lui, des chemins ruraux, d'où résulte l'impossibilité de poursuivre les contraventions et usurpations dont ces chemins ont été l'objet. » — Ordre du jour.

« Les propriétaires du canal d'irrigation de Pierrelatte (départements de la Drôme et de Vaucluse), appellent l'attention de la chambre sur l'importance des irrigations, et sur les mesures à prendre pour assurer aux entreprises de ce genre des encouragements efficaces de la part du gouvernement. » — Ordre du jour.

La séance est levée à trois heures et demie. — La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE SALVANDY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 16 mars 1844.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

[...] constitutionnels il y a un mode de voter qui ne permet [...] simple de ces modes est celui que je vous propose.

On a dit que l'opération serait difficilement exécutable ; il me semble, au contraire, que rien n'est plus facile, et qu'elle constitue le seul moyen d'apprécier rapidement une question de nombre, la subdivision.

Ma proposition, Messieurs, est un intermédiaire entre le vote public que l'honorable M. Duvergier de Hauranne a proposé l'année dernière, et le vote secret en usage. Elle réserve le vote secret pour les cas importants ; elle économisera les moments de la chambre. On a dit qu'elle conduit à l'abolition du scrutin secret ; si cela est, c'est au moins par un chemin très détourné. L'effet, d'ailleurs, doit peu nous préoccuper ; il s'agit simplement de trouver un moyen facile de savoir d'une manière précise à quoi l'on doit s'en tenir sur un vote et de substituer la certitude à la conjecture.

M. Guizot disait dernièrement à cette tribune : « Est-ce que nous ne parviendrons pas à nous combattre sans nous accuser d'employer les uns contre les autres des moyens honteux ? Je ne soupçonne en aucune façon la partialité du bureau ; je prie la chambre de vouloir bien examiner la question en elle-même et sans préoccupation.

M. DE RESSIGEAC. L'honorable préopinant reprend aujourd'hui une proposition qui a été présentée par M. Duvergier de Hauranne. Cette proposition, qui demandait la suppression du vote secret, a succombé devant la chambre malgré l'appui d'une partie de la majorité et de l'opposition. Cette proposition a eu mon suffrage, parce que je désire que tout le monde vote tête levée ; mais le résultat de la proposition actuelle serait-il le même ?

Notre règlement prescrit que le scrutin secret aura lieu sur la demande de vingt membres, à la condition d'avoir été demandé avant la lecture de la seconde phrase d'une proposition au plus tard, et dans le cas où deux épreuves auront paru douteuse. A ce mode de voter, M. Combarel de Leyval en veut ajouter un troisième, celui qu'il appelle le vote par division, mode auquel on devrait préférer le scrutin secret dans le cas où il serait demandé simultanément.

Mais quels résultats l'honorable auteur de la proposition espère-t-il d'une mesure réduite à des proportions si exiguës ? Si le vote par division n'a lieu qu'après une épreuve douteuse, la crainte que l'on témoigne sur les inconvénients d'une décision approximative n'existeront-elles pas toujours pour le premier vote ?

On a parlé des Etats-Unis. Savez-vous, Messieurs, quel est le mode de voter employé aux Etats-Unis ? On procède à l'appel nominal, et chacun répond à haute voix : Oui ou non. Est-ce ce mode que vous voulez ? Il a été proposé l'année dernière, et vous l'avez rejeté.

Si la proposition qu'on vous présente pouvait être adoptée, elle ne serait presque jamais appliquée. Il faudrait qu'une liste circulât sur les bancs ; mais ne serait-il pas plus simple, dans ce cas, de demander le scrutin secret ?

L'orateur rappelle les circonstances dans lesquelles la proposition s'est offerte, et présente encore quelques considérations que le bruit toujours croissant des conversations nous empêche de saisir.

M. DENIS a la parole.

M. Corne se présente en même temps à la tribune ; puis en redescend, sur les observations de M. Denis et de M. le président.

M. DENIS. Avant même de la connaître, je me suis prononcé contre la proposition de M. Combarel de Leyval, parce qu'il siége sur des bancs où se trouvent des opinions que je ne partage pas ; j'ai même voté dans les bureaux contre la prise en considération, mais je me suis ravisé, et je viens aujourd'hui l'appuyer, parce qu'il m'a semblé que toute considération étrangère étant écartée, il y avait là pour les conservateurs une question de loyauté.

Il s'agit simplement de savoir si 2 et 2 font 4, ou bien si, sous l'empire d'une majorité dominatrice, on ne pourra pas décider que 2 et 2 font 5. Je regrette que la proposition ne se soit pas présentée dans une autre circonstance ; mais, bien que je pense que le mode proposé sera plus long, plus tumultueux, plus embarassant que le mode actuel, je crois cependant que nous ne pouvons nous dispenser d'y faire droit. Il s'agit, pour les conservateurs, d'une question de bonne foi. Il ne faut pas qu'on puisse attribuer leur majorité à une erreur. Je vote donc pour la prise en considération, et j'espère que mes honorables collègues du parti conservateur feront comme moi, et s'exécuteront de bonne grâce.

(Aux voix ! aux voix !)

La prise en considération est mise aux voix. Malgré l'invitation de M. Denis, deux ou trois conservateurs à peine se lèvent pour. Les ministres se lè-

[...] dans plusieurs tontines, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, et il appelle l'intérêt de la chambre sur sa position. » — Ordre du jour.

« Des habitants de quelques communes du Calvados demandent que le port de Courseulle soit racheté par l'Etat, et exécuté à ses frais. »

La proposition est renvoyée au ministre de la marine.

La séance est levée à quatre heures et un quart.

Lundi, à une heure, séance publique, — Développements de la proposition sur la corruption électorale : — Discussion de la loi sur les fonds secrets.

ANGLETERRE.

Banquet offert le 12 mars à O'Connell dans Covent-Garden.

Ce banquet, dont l'attente occupait tous les esprits depuis plus d'une semaine, n'était pas achevé, que déjà le compte-rendu du journal le *Sun*, contenant sept grandes colonnes, se distribuait dans Covent-Garden et dans les rues de Londres. Le discours d'O'Connell était imprimé 20 minutes après avoir été prononcé. Nous empruntons au compte-rendu du *Sun* les détails suivants :

« Trente élégants candélabres d'or, outre le grand lustre du milieu et les petits lustres des loges, éclairaient la salle. La scène était décorée de glaces au milieu et sur les côtés. Le nombre des convives était de 1,100. A la table du milieu, un peu plus élevée que les autres, se trouvait assis le président, M. F. S. Duncombe, ayant à sa droite M. O'Connell, et à sa gauche lord Schrewsbury. Sur un écran, derrière le président étaient écrits, en verres de couleurs, ces mots : *Justice à l'Irlande.* Les galeries et les loges, exclusivement réservées aux dames, présentaient une magnifique rangée de femmes charmantes.

Le premier toast, porté par le président, a été celui de la reine, *celle qui occupe dans les affections de ses peuples anglais ou irlandais une place qu'aucun souverain n'occupa jamais dans le cœur de ses sujets.*

Le second toast également porté par le président a été celui d'O'Connel. — Dussé-je encourir, dit-il, le déplaisir de certains hauts personnages, du ministre de l'intérieur, par exemple (rires), a dit M. Duncombe, je vous invite, Messieurs, à vous joindre au toast que je porte en l'honneur de ce conspirateur convaincu. (Applaudissements.)

M. O'Connel a répondu :

Messieurs, je vous déclare que jamais je ne me suis trouvé dans un aussi grand embarras qu'en ce moment. je suis dominé, je suis écrasé par la situation. Le cachot n'a pas de terreurs pour mon esprit ; ajoutez-y l'échafaud et la torture, et tout cela m'affectera moins que l'honneur que vous me faites aujourd'hui. (Applaudissements.) Comme il faut, Messieurs, que vous aimiez la justice ! et que vous détestiez la tyrannie et l'iniquité pour proclamer, ainsi que vous le faites ce soir, votre dégoût et votre haine pour une partialité révoltante ! Quels sont donc mes titres à votre bienveillance et à votre appui ? Je n'en ai qu'un : vous voyez en moi la victime de l'injustice. (On applaudit.) Vous trouvez que la loi a été violée en ma personne, et vous détestez cordialement ceux qui abusent du pouvoir dans un esprit d'iniquité. (On applaudit.) Gloire à vous, Messieurs, vous faites des miracles, vous changez la défaite en victoire, et d'une condamnation vous faites une source de triomphes et non de pénalités ! (On applaudit !) Je suis heureux, je le dis en toute sincérité, oui, je suis heureux de ce qui m'est arrivé, parce que j'ai eu ainsi l'occasion de connaître toute la sympathie de l'Angleterre pour l'Irlande, et j'ai reconnu dans la joie de mon âme, que des sentiments élevés animent à notre égard les classes moyennes et la meilleure partie des hautes classes et que nous sommes nés pour être unis comme peuples et pour combiner nos efforts contre le monde entier. (On applaudit.)

Mon excellent ami, votre président vous a dit que les catholiques romains me devaient l'émancipation des catholiques. Il eût pu ajouter, et je le dis avec orgueil, que je n'ai cherché à faire triompher aucune préférence pour aucune croyance. A mes yeux, la religion est une question entre l'homme et son créateur ; il est injuste de priver un homme de ses droits civils à cause de ses croyances religieuses, et tout homme a le droit d'honorer Dieu suivant l'impulsion de sa conscience. Voilà dans quel esprit j'ai recherché et obtenu l'émancipation catholique. Aussi ai-je fait une pétition pour réclamer l'émancipation des protestants en Angleterre, et voici la main (élevant la main) qui a rédigé cette pétition ; 28,000 catholiques romains l'ont signée.

---

une fois la justice ou la nécessité d'une action prouvée, elle employait sa volonté à s'y soumettre, non à l'empêcher. Aussi, après le saisissement causé par l'idée de cette séparation, s'y résigna-t-elle sans résistance.

Quant au comte, il avait adopté sur-le-champ et avec chaleur l'expédient proposé par le coureur de bois.

Il ne restait donc plus qu'à prévenir les soupçons du chevalier, en justifiant, d'une manière vraisemblable, l'arrivée de Louis au fort du Cèdre ; ce fut à quoi tous trois employèrent leur imagination.

Le débat fut long, car il fallait prévoir les moindres détails. Enfin, ils tombèrent d'accord de tout. Il fut convenu que le comte partirait sur-le-champ pour l'établissement français, qui n'était éloigné que de quelques milles, tandis que le reste de la troupe, conduit par Pierre, gagnerait, à travers les bois, la *Montagne-Noire* d'où l'on pouvait apercevoir le fort. Là, elle s'arrêterait, sans se montrer. Si, par hasard, l'entrevue avec le chevalier tournait au gré de Louis, et le déterminait à la confiance, un pavillon hissé à côté du drapeau qui flottait sur le fort devait prévenir Henriette, et la décider à le rejoindre avec ses compagnons ; dans le cas contraire, tous demeureraient cachés jusqu'au retour du comte.

Ces conventions une fois bien établies, le coureur de bois recommanda, par dessus toute chose, de ne rien laisser soupçonner au chef des guides, Joseph, dont il connaissait, de longue main, l'avarice et l'astuce ; puis, faisant observer que le jour était déjà avancé, et que les fugitifs ne pouvaient sortir trop tôt d'incertitude, il pressa le comte de partir.

Celui-ci prit sur-le-champ congé d'Henriette, qui l'enveloppa dans ses bras avec une émotion comprimée, sans pouvoir lui dire autre chose que :

— Pense à moi !

Puis, tous trois rejoignirent les guides et les Canadiens qui avaient achevé leur repas.

A peine eurent-ils quitté la lisière du bois, que la tête de Joseph se dressa au milieu du feuillage qui l'avait caché pendant tout cet entretien.

Après les avoir suivis un instant des yeux, il se glissa à travers les broussailles, réussit à gagner la partie de futaie où le passage était libre, et disparut à travers les arbres, en se dirigeant vers le lac.

Quelques instants après, le comte, ou plutôt le capitaine de La Roche, suivait la même direction par la partie découverte de la vallée.

En se décidant à se rendre seul près du chevalier, Louis ne s'était point fait illusion sur les difficultés de son projet. Cette visite au fort devait soumettre son sang-froid et sa présence d'esprit à une sérieuse épreuve.

Il s'agissait, en effet, de donner un prétexte assez naturel à son arrivée, non-seulement pour n'éveiller aucune défiance, mais pour cacher ou confier la vérité à de Roselles, selon qu'il le jugerait prudent. Par bonheur, il se trouvait dans un pays où le romanesque était vulgaire, et où l'invraisemblable avait toujours pour lui la probabilité.

Le Canada et la Louisiane étaient, en effet, devenus, depuis quelques années, la terre promise des folles imaginations ! La noblesse française y venait, comme aux baquets de Mesmer, comme aux séances de Cagliostro, un peu pour chercher de l'extraordinaire, beaucoup pour se donner l'air extravagant. Car c'était là surtout sa vanité. Tout gentilhomme se faisait gloire d'agir sans savoir pourquoi. Le genre évaporé avait envahi les actes les plus importants de la vie. On épousait une femme sans l'avoir vue ; on vendait un domaine sans en connaître le revenu ; on se mettait en route sans savoir où l'on allait. Des gentilshommes, revenant d'une fête, et ayant aperçu un vaisseau près de lever l'ancre, s'étaient fait conduire à bord, en habit de bal, et étaient revenus, au bout de deux ans, des Grandes-Indes, avec une provision d'épices pour leurs amis. La déraison était en quelque sorte le signe distinctif de la naissance, et l'on pouvait dire de quelque folie que ce fût, lorsqu'elle était attribuée à un seigneur du temps, ce que saint Augustin dit des mystères de notre religion : *Credo quia absurdum.* Plus d'un gentilhomme avait déjà traversé le Canada sans autre but que de faire *quelque chose* ou *d'aller quelque part*, et tout le monde se rappelait encore, dans la colonie, cette excursion du marquis de Follard, qui était parti de Montréal pour une promenade, et avait poussé, de proche en proche, jusqu'à la baie d'Hudson, où il était arrivé, trois mois après, sans savoir comment ni par quel chemin.

On comprend qu'en préparant l'histoire qu'il allait raconter au *Grand-Aigle*, Louis avait dû avoir égard à ces habitudes de la noblesse et à ces antécédents. Il se présentait seul, d'ailleurs, sans mission, sans connaissance du pays, et ne pouvait jouer le rôle d'un voyageur sérieux. Le seul moyen de justifier sa visite était de se faire passer pour un étourdi venu là sans motif raisonnable, allant devant lui sans rien observer, et incapable de rendre un compte exact de sa conduite. Restait seulement à jouer ce personnage avec assez de suite et d'entrain pour persuader le chevalier. Tout en continuant sa route, le comte tâcha de s'y préparer.

Les indications données par Pierre Laffut sur la direction à suivre pour arriver au fort étaient si précises, que Louis ne tarda pas à apercevoir, au loin, les lignes brisées de ce dernier, se découpant sur le bleu du ciel.

Ce poste, qui pouvait alors être regardé comme les colonnes d'Hercule de la colonie française, n'avait été établi que depuis environ dix ans, et dans l'intérêt du prédécesseur du *Grand-Aigle*.

Ceci demande une courte explication.

La traite des pelleteries, qui était alors à-peu-près le seul commerce exploité dans le Canada, y avait subi, à plusieurs époques, un grand nombre d'organisations différentes. Exclusivement accordée d'abord à une compagnie, puis abandonnée à tous les colons moyennant une redevance, puis soumise de nouveau au monopole, elle était alors réservée à des coureurs de bois, munis d'une commission à cet effet, ou aux commandants des forts bâtis dans les passages les plus fréquentés par les sauvages. Ces établissements étaient donc en même temps, des postes militaires et des comptoirs où des officiers privilégiés faisaient le trafic, loin du contrôle d'*Ononthio* (1), qui ne pouvait ni les défendre, ni les surveiller. Or, cet abandon ou cette indépendance, comme on voudra l'appeler, croissait nécessairement en proportion de l'éloignement, et le poste établi au lac du Cèdre était tellement avancé vers l'ouest, que l'on ne savait rien à Québec de ce qui s'y passait. On n'y voyait guère que quelques chasseurs allant à la découverte, ou les Anglais de la baie d'Hudson qui, malgré la défense, venaient y commercer.

Le fort avait été construit sur une éminence, et ne se composait, comme la plupart des établissements de ce genre, que d'une enceinte de pieux. On y arrivait par un sentier étroit, serpentant aux flancs du rocher et aboutissant à une porte défendue par deux pierriers. Un large drapeau blanc, semé de fleurs-de-lis, flottait au-dessus.

Du reste, nulle sentinelle ne veillait sur la plate-forme, et Louis arriva aux pieds du monticule sans rien voir, ni rien entendre qui annonçât le voisinage d'un poste occupé. Derrière lui, devant lui, autour de lui, tout était désert et muet. Le jeune homme demeura un instant les yeux fixés sur cette citadelle que l'on eût pu croire abandonnée, si le parfait entretien des palissades, l'éclat des canons qui les garnissaient, et le mât de pavillon fraîchement repeint, n'eussent évidemment prouvé de quelle surveillance active elle était l'objet. Ce soigneux arrangement formait même, avec le morne silence dont nous avons parlé, et l'apparence fermée du fort, un contraste qui avait quelque chose de sinistre. Louis se rappela, malgré lui, ce qu'avait dit Pierre Laffut, et sentit au fond du cœur un léger frisson.

Cependant, il domina cette émotion rapide et prit le sentier qui montait

(1) Nom donné par les sauvages aux gouverneurs du Canada.

— Selon le *National*, la conversion de notre 5 0[0 sera beaucoup moins difficile que ne peut l'être en Angleterre celle du 3 1[2. Pour l'opérer, le *National* ne pense pas qu'il faille au gouvernement une avance de plus de 300 millions. En dépit des alarmes, des ignorances et des sophismes, le gouvernement n'aurait qu'à vouloir fermement pour opérer la conversion du 5 0[0.

— Suivant le *Siècle*, c'est avec un courage prudent et une loyauté parfaite que l'Angleterre entre dans la réduction de sa dette, tandis que la Belgique et le gouvernement napolitain violent tout simplement des engagements qu'ils avaient contractés à l'égard de leurs créanciers. Le *Siècle* se propose de tirer du bill proposé à la chambre des communes des enseignements applicables à l'état de notre crédit.

— Nous nous associons volontiers à ces réflexions de la *Réforme* sur le projet des pensions de retraite, qui vient d'être célébré à l'envi par la *Presse*, le *Siècle*, le *Constitutionnel* et les *Débats*. « Quand les ouvriers réclament contre l'insuffisance des salaires, contre les effets de la concurrence, contre l'absence du travail, l'hypocrisie leur répond en leur opposant les caisses d'épargnes; les caisses d'épargnes doivent donner du pain aux malheureux qui, bien loin d'économiser, ne peuvent pas même vivre avec leur chétif salaire... Combinez tant que vous voudrez et comme vous voudrez les économies de la classe pauvre, vous ne ferez pas que les travailleurs, auxquels l'épargne est interdite, vu la modicité de leurs salaires, puissent profiter de vos savans calculs; et malheureusement, c'est l'immense majorité des ouvriers qui est en-dehors de votre Charte, faite pour une minorité privilégiée. »

Faits divers.

M. Schulmeister, capitaine de service à l'Etat-Major de la garde nationale, est mort subitement avant-hier dans la nuit, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On l'a trouvé mort sur le lit de repos des officiers, où il s'était couché sans que rien indiquât chez lui le moindre dérangement de santé.

— Le paquebot anglais du Rio de la Plata vient d'arriver. Il apporte des nouvelles de Montevideo qui vont jusqu'au 7 janvier. Le même jour, à quatre heures du matin, Oribe a tenté de prendre cette ville d'assaut; mais il a été repoussé avec perte.

— Tandis que la *Gazette de Brême* parle du prochain voyage de la reine d'Angleterre à Berlin, le *Morning-Post* annonce que l'empereur de Russie se propose de visiter la Grande-Bretagne au mois de mai.

— Suivant les journaux de la Nouvelle-Orléans, la résolution suivante aurait été présentée à la dernière séance du conseil-général de cette ville :

« Attendu que le gouvernement français a l'intention d'établir deux lignes de steamers entre la Nouvelle-Orléans et la France;

» Considérant les avantages que doit retirer le commerce de cette ville de l'établissement d'une correspondance directe au moyen des steamers transatlantiques;

» Le conseil-général arrête ce qui suit :

» Les steamers transatlantiques français seront admis, francs de tout droit de quayage, dans les limites du port de la Nouvelle-Orléans. »

(*Moniteur parisien.*)

— On lit dans l'*Osservatore triestino* du 6 : La *Gazette de Zara* continue à rapporter les fréquentes secousses de tremblement de terre qui se succèdent à Raguse. Aucune n'a été plus forte que celle du 18 février. »

— Par une délibération du 5 janvier dernier, le conseil municipal de Bordeaux avait garanti un minimum d'intérêt de 3 0[0 sur trois millions souscrits pour l'exécution du chemin de fer de Bordeaux à Angoulême et d'Orléans à Tours. Le même conseil municipal, sur la proposition de M. le

De même que l'or est l'ornement du règne minéral, Jéhovah est l'ornement du monde des esprits. C'est par la même combinaison mystique que l'or et le nom ineffable du roi des cieux se représentent dans les livres de la cabale. L'or est donc le dieu, le roi des métaux. Sa rareté, ses propriétés, son emploi, sont conformes à cette dénomination. Il est réservé pour les choses sacrées, ou monopolisé par les dominateurs des nations. Tandis que le peuple, les pauvres, les esclaves meurent à la peine en exploitant les mines d'or, les riches s'en revêtent. Il est curieux de rapprocher les souffrances des mineurs de l'emploi que font les princes de la terre des richesses que l'on va chercher par leurs ordres dans les entrailles du globe (2). « Jamais les ouvriers ne chôment; on les excite sans cesse au travail par les mauvais traitements et par des coups de fouet. Les enfants même ne sont pas ménagés : les uns sont chargés d'apporter les blocs de pierre, les autres de les briser en morceaux... les fragments pilés sont moulus dans des moulins à bras, qu'on fait tourner par des femmes et des vieillards. Il y en a deux ou trois pour chaque moulin. Il est impossible de décrire les souffrances de ces malheureux; exposés tout nus au froid et à la pluie, on ne leur laisse aucun repos; il n'y a aucun sentiment de commisération ni pour la femme débile, ni pour le vieillard sur le bord du tombeau; il n'y a aucun égard pour le malade en proie au frisson de la fièvre : on les frappe tous indistinctement à coups redoublés, jusqu'à ce qu'ils expirent à la peine, sur le lieu même de leur travail. » Ce tableau est horrible, et l'on est saisi à sa vue de la sainte indignation dont Pline est animé quand il rapporte que Marc-Antoine, le triumvir, se servait de vases d'or pour les besoins et les usages les plus dégoûtants; « Luxe, ajoute-t-il, à faire rougir Cléopâtre même. »

Cependant la rareté de l'or en a bientôt limité l'emploi dans les usages ordinaires. Bientôt il est venu à l'idée des hommes de ne l'appliquer qu'à la surface des corps, et d'en faire revêtir seulement les objets sacrés ou de luxe. On ne connaissait pas encore la dorûre proprement dite à l'époque de Moïse; mais il est dit, à l'occasion de la construction du tabernacle : « Vous couvrirez les ais de lames d'or; — vous couvrirez aussi ses barres de lames d'or. (3) » C'est là une simple opération mécanique à laquelle l'or se prête admirablement par sa grande malléabilité. On dore le bois, le marbre, en y appliquant l'or réduit en feuilles minces, au moyen du blanc d'œuf. Ce procédé réussit à merveille, mais il n'est pas aussi facile d'appliquer l'or sur les métaux. Pour qu'il y ait adhérence entre le métal de peu de valeur et le métal précieux, il faut se servir d'un intermédiaire qui fasse quelque peu pénétrer l'or dans le métal qu'on veut dorer. Cet intermédiaire a été trouvé; c'est le mercure, le *vif argent*, connu des Grecs et des Romains, et qu'on recueillait directement dans les mines de l'Espagne, sous forme « d'un liquide éternel, poison de toutes choses (4). » Le mercure dissout l'or; en employant des proportions convenables, on obtient l'amalgame d'or. Comme le mercure attaque aussi l'argent et le cuivre, on répand une couche de l'amalgame sur ces métaux, et quand on chasse par l'action du feu le mercure qui est volatil, les objets restent dorés. « La véritable méthode de dorer le cuivre consiste dans l'emploi du vif-argent, dit Pline; à cet effet, on décape d'abord parfaitement le cuivre, en le chauffant et en l'éteignant dans un mélange de sel, de vinaigre et d'alun. On lui applique ensuite les feuilles d'or, amalgamées avec du vif-argent, et mêlées de poudre de pierre-ponce et d'alun. » Quant au fer, qui n'est pas attaqué par le mercure, cette méthode ne pouvait s'y appliquer, et ce n'est que plus tard qu'on est parvenu à le dorer. Pour cela on revêtit le fer d'un métal intermédiaire, du cuivre, sur lequel l'or fût fixé. « On plonge, dit Boyle, le fer dans une dissolution chaude de sulfate de cuivre; la mince couche de cuivre qui s'y dépose suffit pour qu'on applique dessus l'amalgame d'or. »

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3.
(2) Diodore de Sicile, liv. II, 2.
(3) Exod., XXVI, 10, 29.
(4) Pline, XXXIII, 6.

Il nous reste à exposer l'histoire de la découverte de MM. de [illegible] et Elkington, et les conséquences qu'elle a eues pour le commerce. B.

AGRICULTURE.

Le travail de M. de Monseignat sur le morcellement dont nous avons rendu compte hier, a été composé pour la session du congrès central d'agriculture; nous devons dire en quelques lignes comment cette question a été envisagée par le congrès.

Rappelons d'abord que le mot de morcellement renferme deux idées bien distinctes qu'il faut étudier à part, sous peine d'arriver à des conclusions erronées : on désigne du même nom, tantôt la division de la terre, tantôt la petite culture ou la culture morcelée, quoique ces deux faits ne soient pas même une conséquence nécessaire l'un de l'autre; en effet, la culture morcelée peut exister dans un pays de grande propriété; et, réciproquement, la grande culture pourrait fort bien exister sur une contrée divisée en parcelles : c'est pour n'avoir pas fait cette distinction entre le mode de culture et le mode de possession de la terre que l'on a si souvent divagué à l'occasion du morcellement.

La commission, chargée par le congrès de faire un rapport sur cette grave question, avait laissé quelque vague dans ses conclusions, qui auraient pu être mal comprises du public si on les eût votées sans discussion. M. Elisée Lefèvre fit observer qu'il était nécessaire de poser plus nettement les véritables principes : on devait, dit-il, éviter toute espèce de manifestation contre la division de la propriété, qui tend à affermir l'ordre social et nullement à l'ébranler, comme le soutiennent à tort beaucoup de personnes : sans aucun doute, la grande culture unitaire devait être le point de mire des agronomes, mais à condition toutefois que l'on pût offrir aux manouvriers et aux petits cultivateurs une position plus heureuse que celle qui leur est garantie par la culture morcelée.

M. Darblay a émis une opinion, dit M. Lefèvre, qu'il nous est impossible de partager : l'honorable député pense que le morcellement est dangereux pour le peuple des campagnes; nous pensons, au contraire, que c'est la seule sauve-garde réelle de la démocratie contre la féodalité agricole, et par ce motif nous défendrons la division du sol et la culture parcellaire tant que l'on ne sera pas décidé à accepter un ordre social nouveau dans lequel le pauvre ne soit pas à la discrétion du riche, dans lequel l'instrument de travail ne pourra plus être un instrument de servitude. Du reste, il faut avouer que, dans l'état actuel de la société, la petite culture produit plus que la grande culture, de telle sorte qu'aujourd'hui l'intérêt public et l'intérêt privé semblent exiger sa conservation. C'est ce que M. le comte de Gasparin a démontré dans deux articles sur l'agriculture de la Provence, publiés par la *Démocratie pacifique*, et dans un chapitre spécial de son cours d'agriculture : voici, entr'autres, deux passages qui nous paraissent renverser complètement les principes de M. Darblay.....

« Les paysans, en devenant propriétaires, satisfont à-la-fois leur intérêt et leur vanité. Ils achètent presque toujours pour des sommes supérieures à celles qu'ils possèdent; mais on leur donne du temps, et alors, par des efforts de travail, d'industrie, d'économie, ils parviennent à se créer cette petite fortune qu'ils n'auraient jamais su acquérir sans le puissant aiguillon du créancier, prêt à les dépouiller, qui fait leur gloire et leur bonheur; voilà comment la propriété se divise, et comment cette division devient à-la-fois la source de la fortune des paysans et la grande école de cette agriculture qui donne des produits immédiatement réalisables..... La progression de la valeur des terres vendues en parcelles continuera tant que la grande culture n'aura pas trouvé le secret de faire produire aux terres un revenu net égal à celui des parcelles. »

M. Elisée Lefèvre ajoutait enfin que la question du morcellement ne pouvait être résolue avec justice, avec humanité, sans s'occuper en même temps de l'organisation du travail agricole.

---

au fort.

Comme il arrivait à l'un des tournants, il crut entendre devant lui un léger bruit. Il prêta l'oreille et reconnut ce froissement particulier des mocassins sur l'herbe desséchée. Désirant savoir qui le précédait, il marcha plus vite et entrevit bientôt une forme svelte qui disparut à l'instant derrière les arbres qui bordaient le chemin.

Quelque rapide qu'eût été l'apparition, Louis en fut frappé. Ni cette démarche, ni ce costume de femme, ne lui étaient inconnus! Il pressa le pas pour atteindre celle qui le portait, mais les sinuosités du sentier la lui faisaient perdre à chaque instant de vue; enfin, profitant d'un passage où les talus se trouvaient moins escarpés, il les franchit brusquement pour couper au plus court et atteignit un des derniers détours du chemin au moment même où la jeune femme venait de le dépasser.

Avertie par le bruit des pas, celle-ci se retourna, et Louis ne put retenir une exclamation!...

C'était la jeune fille andaste, qu'il avait arrachée, le mois précédent, aux mains des Outagamis.

Elle le reconnut également, car elle porta deux doigts à ses lèvres, selon l'habitude de tous les peuples de la langue algonkine, lorsqu'ils veulent exprimer leur admiration ou leur surprise, et prononça, d'un accent guttural, le mot de *gannoron !*

— C'est bien elle! s'écria le comte, que le son de cette voix venait de confirmer dans sa découverte : c'est Néhala.

— Mon frère a retenu le nom de son esclave? dit la jeune fille avec une expression joyeuse et caressante.

— Et comment ma sœur se trouve-t-elle ici? demanda Louis, chez qui cette rencontre de Néhala près du fort, venait d'éveiller un soupçon subit.

— En me déliant du poteau, le chef pâle ne m'a-t-il pas ordonné de retourner vers les miens? répliqua la jeune fille.

— Et ils sont là, au poste français?

— Oui.

— Ainsi ma sœur est cette orpheline recueillie par le commandant.

— Et qu'il a adoptée pour fille.

La rencontre était tellement inattendue, que Louis en demeura d'abord étourdi, ne sachant s'il devait s'en affliger ou s'en réjouir. Quant à Néhala, elle semblait toute au plaisir d'avoir retrouvé son libérateur. Elle lui raconta comment, après l'avoir quitté, elle s'était dirigée vers la rive occidentale du lac Ounipic, ne marchant que la nuit, afin d'éviter les surprises, et avait ainsi gagné le fort.

Pendant ce récit, le comte s'était remis : il avait eu le temps de calculer toutes les chances de la rencontre qu'il venait de faire et de se décider, malgré les nouvelles difficultés qu'elle pouvait amener, à poursuivre son projet jusqu'au bout.

Evitant, pour le moment, de répondre aux questions de Néhala, il se contenta de lui dire qu'il venait parler au commandant.

— Mon frère aurait-il quelque affaire à régler avec le *Grand-Aigle*? demanda la jeune sauvage, d'un ton inquiet.

— Aucune, répondit Louis.

— Vient-il dans le pays en chef ou en marchand?

— Simplement en voyageur.

— Que veut dire, mon frère?

— Qu'avant de continuer son excursion, il a besoin de conseils et de renseignements.

— C'est là seulement ce qu'il veut demander au *Grand-Aigle*?

— Pas autre chose.

La jeune fille le regarda, hésita quelques minutes, mais parut enfin se décider et montrant le fort avec un sourire :

— La cabane du *Grand-Aigle* est fermée pour tout le monde, dit-elle; mais Néhala peut la faire ouvrir à son frère.

A ces mots, elle se remit en marche, suivie de Louis, et tous deux parvinrent au pied de la palissade.

Arrivés là, Néhala s'approcha seule de la porte d'entrée et fit entendre un cri particulier auquel on répondit du dedans. Un homme parut bientôt au guichet, reconnut la jeune fille et ouvrit. Elle échangea avec lui quelques mots dans une langue inconnue, puis, se tournant vers son compagnon, elle lui apprit que le *Grand-Aigle* n'était point encore revenu de la chasse, mais qu'il ne pouvait tarder, et elle l'engagea d'un geste à la suivre.

Le fort présentait la figure d'un triangle dont le plus grand côté, disposé en plate-forme, communiquait, par deux galeries, aux logis de la garnison et du commandant. Ce fut dans ce dernier que Néhala conduisit Louis.

Le logement du *Grand-Aigle* formait le premier étage d'une vaste case dont le rez-de-chaussée servait de magasin pour les marchandises de traite et pour les pelleteries. La première pièce, dans laquelle le comte fut introduit, et qui, par sa position, devait servir de vestibule à toutes les autres, était une chambre basse, dont les boiseries rugueuses n'avaient d'autres ornements que quelques dépouilles de cerfs et d'élans. Un immense poêle hollandais, formant cuisine, occupait le fond, et, tout auprès, se dressait un buffet garni de deux ou trois pièces de vaisselle plate et de porcelaines de Saxe, mêlées à des plats d'écorce. Plus loin, contre la fenêtre, sur une table massive servant de bureau, on apercevait une bouteille, une pipe, un registre de compte et des pistolets; enfin, une demi-douzaine de carabines étaient accrochées à la muraille avec un capot et des raquettes. Une épée à garde d'argent richement ciselée, suspendue plus bas, formait seule disparate avec l'ameublement. Louis s'approcha pour la regarder et reconnut les armes du chevalier de Roselles gravées sur la coquille.

Pendant qu'il s'occupait à les examiner, Néhala posa sur le bureau une bouteille de rhum, des pipes, du tabac, et l'invita à s'approcher.

— Que ma sœur m'excuse, dit Louis en souriant, mais *je ne suis point encore un homme*, comme disent nos Hurons, car je préfère votre eau d'érable à votre *eau de feu*.

— Mon frère sera servi selon son goût, dit la jeune fille en faisant un mouvement pour sortir.

Mais il la retint du geste, déclarant qu'il n'avait besoin de rien, et qu'il ne désirait que le prompt retour du commandant. Néhala, qui allait répondre, devint tout-à-coup attentive.

— Le *manitou* a entendu ton souhait, dit-elle.

— Comment?

— Ecoute.

Le comte prêta l'oreille; le son d'un *lembis* venait de retentir au-dehors des palissades, faible d'abord, puis grossissant et prolongé.

— Serait-ce le *Grand-Aigle*? demanda Louis, ému malgré lui.

Pour toute réponse, Néhala ouvrit la fenêtre, et il aperçut, en effet, un chasseur qui gravissait le sentier, suivi de deux de ces chiens à oreilles droites et à têtes de loup depuis long-temps naturalisés parmi les sauvages. Le gardien du fort, averti par le son de la conque marine, s'était hâté d'ouvrir la poterne, et Néhala quitta la chambre pour annoncer à son père l'arrivée d'un compatriote.

Cependant les deux chiens s'étaient déjà élancés dans la cour, où ils tournoyaient avec de joyeux aboiements. Le chasseur y parut bientôt lui-même; mais à sa vue, Louis tressaillit; il porta vivement la main à son front, se pencha pour mieux voir, puis recula, en poussant un cri involontaire.

Le commandant du fort n'était pas le chevalier de Roselles!

(*La suite prochainement.*)

E. SOUVESTRE.

— fin cour.					
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 »	83 15	82 95	83 10	83 »
— fin cour.	83 05	83 20	83 »	83 15	83 »
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 1/2	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	48	» »	H. 1/4
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	34	33 3/4	B. 1/4
B. de Fr.	3245 »	3240 »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	102 15	102 30	» »
C. L. 5000	5090 »	» »	H. 2 50	— Romain.	106 1/4	106 »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1225 »	1230 »	H. 2 50
C. hyp...	770 »	» »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	541 25	» »	H. 1 25
4 Can....	1295 »	» »	» »	Banq. belg.	» »	» »	» »

...par de la langue française, par M. Bescherelle aîné. Ce dictionnaire est publié sous le patronage d'un grand nombre de pairs de France, de députés, de membres du clergé et du barreau et de notabilités scientifiques et littéraires. Ce magnifique Dictionnaire complétera deux volumes in-8o de 1600 pages à 4 colonnes, contenant la matière de plus de quatre volumes du Dictionnaire Landais. Le succès qu'obtient chaque jour cet ouvrage si utile et si précieux est une preuve de l'efficacité de sa rédaction et des notes savantes, des recherches profondes et précises qui le composent. Ajoutons que ce dictionnaire, beaucoup plus étendu que tous ceux qu'on a faits jusqu'à ce jour, est rempli d'indices historiques, géographiques, cosmographiques, géométriques, etc., si satisfaisantes qu'on pourrait se passer volontiers de recourir au vocabulaire de chacune de ces sciences particulières. — Nous ferons remarquer que le roi a bien voulu honorer cet ouvrage de sa souscription, et que le gouvernement a souscrit pour quelques départements. Il serait à désirer qu'à la satisfaction générale, l'œuvre scientifique de M. Bescherelle aîné, si bien secondé par le zèle intelligent de M. Simon, fût adoptée pour chaque commune. La 32e livraison du *Dictionnaire National* vient de paraître. — M. Monier, libraire à Madrid, se charge de recevoir les souscriptions pour toute l'Espne'ag

Le 18 mars 1844.

Consistant en tapis, oreillers, traversins, quantité de pièces de toiles à matelas et autres, couvertures de laine, crins, laine à matelas, duvet, plumes et marchandises.—Le tout au comptant

Spectacles du 17 mars.

8 h. »|» **ITALIENS.**—Le 2e acte d'Otello. Le 3e de Maria di Rohan. Dernière scène de Lucia.
7 h. 0|0 **THÉATRE FRANCAIS.**—Les Vêpres. Un Ménage parisien.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.**—Pré aux Clercs. Domino noir.
6 h. »|» **ODÉON.**—Comtesse d'Altenberg.
9 h. »|» **VAUDEVILLE.**—Voyage impossible. Patineau. Pierre. Adrien.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.**—Trim. Mon Rival. Fille de l'Avare. Jacquot. Chans.
7 h. »|» **GYMNASE.**—Boudenois. Doct. Robin. Tante Bazu. Daniel.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.**—La Polka. Carlo. Cravachon. Indiana.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.**—Deux Serruriers. Jocko. Enfer. Polka.
6 h. 1|2 **AMBIGU.**—Les Amants de Murcie.
9 h. 1|2 **GAITÉ.**—Caravage. Eclat. Stella.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

15 Mars.				16 Mars.			
Arrivages	604 q.	42 k.		Arrivages	4528 q.	55 k.	
Ventes	674	70		Ventes	8277	50	
Restant	8341	24		Restant	8277	50	
Cours moyen		38,88		Cours moyen		37,81	
Cours-taxe		38,21		Cours-taxe		38,04	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3 q.	44 k.	30,30 à 32,25	Gr.	4 q.	71 k.	31,00 à 34,93
1re	474	27	38,20 à 39 50	1re	202	53	38,20 à 40,10
2e	40	82	37,00 à 37,60	2e	379	31	36,30 à 37,90
3e	12	00	31,00 à 32,00	3e	3	44	30,55 à 31,20
4e	00	00	00,00 à 00,00	4e	18	35	24,85 à 27,40
A l.	403	65	27,00 à 38,20	Al.	894	90	36,10 à 38,85

BRAY-SUR-SEINE, 15 Mars. — Froment, 1re : 19 00 à 19,66 ; 2e : 18,66 à 19,00 ; 3e : 8,00. — Seigle : 10,00 à 11,00.—Méteil : 14,60 à 14,66.—Orge : 10,00.— Avoine : 6,68 à 8,00.

ROUEN, 15 Mars. — Farine 1re : 35,85 ; 2e : 35,22 ; 3e : 34,40. — Pain, 1re : 0,66 ; 2e : 0,60.

MONTIVILLIERS, — Pain, 1re : 0,60 ; 2e : 50,00 ; 3e : 0,36 2/3 ; 4e : 0,31.

ARRAS, 14 Mars. Pain, 1re : 0,42 1/2 ; 2e : 0,34 2/3 ; 3e : 0,24 2/3 ; 4e : 0,22.

CAMBRAI, 13 Mars. — Farine, 1re : 35,00 ; de à la grosse : 34,00 ; 2e : 33,00 ; 3e : 21,50. — Son : 10,00.

PAU, 11 Mars. — Pain : 1re : 0,45 ; 2e : 0,35 ; 3e : 0,29.

ANGOULÊME, 13 Mars. — Farine : 30,00. — Son : 12,09.

Issues de froment (par 100 kil.)

PARIS, *cours des céréales du 16 Mars.* — Son : 7,00 à 7,50. — Mouture : 8,50 à 9,00. — Recoupette : 11,00 à 11,50.—Lemoulage : 12,00 à 13,32.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. — *Cours commercial du 16 Mars.* — Point de changement sur les cours des céréales, qui n'ont point varié depuis la halle du 13. Les froments sont bien tenus sans hausse.

ROUEN, 15 Mars.—Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00. — Seigle : 11,00 à 13,00. — Orge : 10,50 à 12,00. — Avoine : 7,75 à 8,50 sans variation.

PÉRONNE, 12 Mars.— Froment, 1re : 17,50; 2e : 16,75. — Méteil : 12,25. — Seigle : 9,50. — Orge : 11,50. — Avoine : 6,75.

SENLIS, 12 Mars. — Froment, 1re : 19,52 ; 2e 17,65. — Seigle : 11,61. — Avoine : 6,85.

MONTIVILLIERS, 14 Mars. — Froment (les 100 kil.) : 28,50. — Avoine (l'hect.) : 6,50.

MAMERS, 12 Mars.—Froment : 18,00 à 20,50. — Mouture : 15,50 à 16,00. — Orge : 13,00 à 14,50. — Avoine : 8,00 à 8,60. — Les pluies continuelles éloignant les approvisionnements, nos marchés deviennent de plus en plus mauvais. Lundi 4 mars et lundi dernier à peine voyait-on quelques étrangers; nous espérons mieux pour lundi prochain, jour de notre foire.

DOUAI, 12 Mars. — Froment, 1re 17,75 à 19,40 ; 2e 16,75 à 17,00 ; 3e : 15,25 à 16,50. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 11,65 à 12,50. — Avoine, 5,50 à 6,50.

VALENCIENNES, 15 Mars.—Froment blanc : 20,00 à 21,00. — Froment gris, 1re : 19,00 à 20,00 ; 2e : 17,50 à 18,00. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Orge : 12,50 à 13,25. — Avoine : 7,00 à 9,00.

CAMBRAI, 13 Mars.—Froment nouveau, 1re : 10,00 ; 2e : 17,22. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,70.—Orgette : 11,50 à 11,80. — Avoine : 6,45 à 6,50.

BOURBOURG, 12 Mars. — Froment : 19,93. —Seigle : 11,33.—Escourgeon ; 12,47.—Avoine : 6,72.

Le marché de ce jour a été approvisionné comme celui de la semaine dernière. Le blé a haussé de 0,28 à l'hect., l'escourgeon de 0,43, l'avoine de 0,38, les vesces de 0,16, et la graine de lin de 0,33. Le seigle a baissé de 0,82, les fèves de 0,11, et les pois de 0,05.

BEAUNE, 9 Mars. — Froment, 1re : 20,75 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Méteil : 15,00 à 16,00. —Seigle : 11,00 à 11,50.—Orge : 11,00 à 12,50. —Maïs : 16,50 à 20,00.—Avoine: 11,00 à 12,25.

BESANÇON, 12 Mars. — Froment : 20,65. — Avoine : 9,25.

MONDOUBLEAU, 11 Mars.—Froment : 18,25. — Méteil : 17,15. — Orge : 13,25. — Avoine : 8,15.

MOUTOIRE, 13 Mars. — Froment : 19,69. — Méteil : 17,00.—Seigle : 14,50. — Orge : 12,62. Avoine : 7,87.

ANGOULÊME, 13 Mars. — Maïs : 10,00. — Avoine : 8,00. — Les autres céréales non cotées.

PAU, 11 Mars. — Froment : 24,28. — Maïs : 14,18. — Avoine : 11,00.

CETTE, 9 Mars. — Dans la semaine, nous avons eu l'arrivée de plusieurs navires, portant ensemble environ 20,000 hectol. blés diverses qualités. Les ventes ont eu la même activité que la semaine dernière, et les prix ont toujours en faveur. Les blés de Romélie, qu'on avait fait la semaine dernière à 18 fr. sont tenus aujourd'hui à 18 50 et même 19. Les Pologne, belle qualité, s'enlèvent au prix coté dans notre dernière revue. Il nous est arrivé quelques Ibraïla qu'on vend à 20 fr. Les avis du dehors sont toujours à la hausse. A Marseille, le manque d'arrivages et les nombreuses demandes d'Angleterre et du royaume de Naples, tiennent les prix en grande faveur. Il y a en ce moment sur cette place un grand nombre d'acheteurs du Languedoc qui n'achètent pas, faute de marchandise disponible ; il en est du reste de même sur la nôtre.

MARSEILLE, 8 Mars. — *Blés.* L'insuffisance des arrivages et les achats continuels du Languedoc maintiennent la hausse sur les blés à l'entrepôt. Nos détenteurs élèvent toujours leurs prétentions, d'autant plus qu'ils n'ont point à craindre l'arrivée de fortes quantités jusqu'aux mois de mai et juin. La spéculation a opéré sur des changements, par pavillon anglais, attendus prochainement ; elle a pris des blés de Pologne de 25,50 à 26,00 et une cargaison de Romélie à 21,00.

En disponible, il s'est traité, entre autres, des blés d'Ibraïl dans les prix de 21,00 à 22,25, et des Bulgarie à 21,75 les 160 litres, entr.

La consommation continue à se ressentir de la faveur des blés d'entrepôt.

Marchés étrangers. **CHAMBÉRY**, 5 et 9 Mars. — Froment : 27,69. — Seigle : 18,63. — Orge : 19,62. — Maïs : 20,93. Avoine : 9,41.

Légumes secs (par hect.).

ROUEN, 15 Mars.— Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 23,00 à 24,00. — Lentilles : 30,50 à 32,00.

POITIERS, 12 Mars. — Haricots rouges : 21,00 ; do blancs : 18,75. — Pois verts : 15,50. — Fèves : 10,50.

BEAUNE, 9 Mars. — Haricots : 15,75 à 17,00. — Pois : 16,00 à 17,00.—Fèves : 15,00 à 15,50. — Lentilles : 18,00 à 20,00.

ANGOULÊME, 13 Mars. — Haricots : 22,00. — Fèves : 17,00. — Lentilles : 24,00. — Pois : 20,00.

MARSEILLE, 8 Mars. Les légumes secs se maintiennent en bonne position sur la place, avec apparence de faveur. On a écoulé pendant cette semaine environ 400 balles haricots de Châlons à 14 fr., et 200 balles do de Corse à 13 fr. les 50 kil.

Les autres cotes sont cotées comme suit :

Haricots gros de Dijon, 18 fr. les 50 kil. ; pois verts, 15 ; do roux, 14 50 ; lentilles d'Auvergne, 16 ; lentilles d'Alexandrie, 5,50, ent. ; graines longues, 18, cons. ; petit millet, 10.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *faubourg Saint-Martin*, 16 Mars.— Foin, 2e : 43,00 à 46,00 ; 3e : 30,00 à 42,00, — Luzerne : 1re : 40,00 à 42,00 ; 2e : 36,00 à 39,00. —Paille de froment : 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 20,00 à 21,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 à 29,00 ; 2e : 26,00 à 27,00. Marché passablement approvisionné. Vente ordinaire. Hausse sur la paille de seigle ; pas de foin 1re qualité.

VERSAILLES, 15 Mars. — Foin, 1re : 43,00 à 44,00 ; 2e : 38,00 à 41,00 ; 3e : 30,00 à 36,00. — Luzerne : 35,00 à 40,00. — Regain de luzerne : 28,00 à 37,00. — Trèfle : 28,00 à 38,00. — Paille de froment : 19,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 25,00 à 32,00. Marché fort, excepté pour la paille.

ROUEN, 15 Mars. — Foin (les 22 bottes) : 10,00 à 11,00. — Trèfle : 40,00 à 45,00.—Paille de froment : 31,50 à 35,00. — Paille de seigle : 40,00 à 45,00. — Paille d'avoine : 22,00 à 24,00. — Il y a eu sur cette place hausse de 3,00 sur les 100 kil. de graine de trèfle.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 14 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	4532	4534	48	1 22	1 10	» 96
Vaches....	37	37	»	1 06	» 92	» 80
Veaux.....	660	652	8	1 64	1 44	1 24
Moutons..	6161	5504	657	1 42	1 22	1 04

LA MAISON-BLANCHE, 16 Mars. — Porcs, amenés et vendus, 100, prix : 1,10-1,08-1,06. — Vaches, amenées, 57 ; vendues, 39, de 185,00 à 460,00.

ROUTOT, 13 Mars. — 613 bœufs : 1,30-1,10. — 354 vaches : 1,20-1,10. — 29 veaux : 1,10-1,00. — 497 moutons : 1,45-1,35. — Marché ordinaire, vente facile. Les animaux amenés étaient en général inférieurs à ceux des marchés précédents.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 16 Mars.*

18750	kil.	bœuf,	1,50—1,20—0,80
17529		veau,	1,50—1,30—1,10
5678		mouton,	1,60—1,30—1,00
53520		porc frais,	1,16—1,11—1,06

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] que ce fait d'armes a eu lieu près de l'Uruguay, dans la province de l'Entre-Rios, et qu'il date du 6 décembre **1842**. Depuis cette époque Oribe attend patiemment la capitulation de Montevideo. Si la *Presse* veut parler de quelque nouvel *engagement décisif*, qui aurait eu lieu au moment de l'embarquement de M. Pichon, nous lui dirons qu'il n'y en a pas eu, et que la position militaire d'Oribe, au Cerrito, était exactement la même au mois de décembre dernier qu'un an auparavant.

Plus loin la *Presse* dit : « Il est vrai qu'Oribe est l'allié de Rosas, et que c'est par le secours de ce dernier, qu'Oribe rentre à Montevideo, dont il a été déjà président légal. Mais n'est-il pas vrai aussi qu'il y rentre, en en chassant un étranger, le général Paz, qui y dominait avec l'appui des étrangers ? »

Quoique M. Paz soit un Argentin de la province de Cordova, il est, d'après la constitution de la république, citoyen de fait de Montevideo, en sa qualité d'ancien soldat de la guerre de l'indépendance soutenue contre le Brésil (1825-1828). Ce général d'ailleurs n'est que le commandant de la place de Montevideo. La guerre ayant empêché l'élection d'un nouveau président, la présidence, selon la constitution, est échue au président du sénat, M. Joaquin Suarez, qui l'exerce avec le titre de vice-président. MM. Santiago Vasquez, José Bejar, Melchior Pacheco y Obes constituent le ministère.

La *Presse* ajoute : « Dans quel but faire toujours un épouvantail de Rosas ? Le but, le voici : Depuis que Rosas est au pouvoir, Buenos-Ayres accapare tout le commerce de la Plata au détriment de Montevideo. Quelques spéculateurs de cette dernière place, trouveraient bon de profiter encore une fois d'un nouveau blocus fait à Buenos-Ayres. »

En 1839, à l'époque du blocus, les importations générales de Montevideo ont été de 31 millions de francs ; les exportations de 37 millions.

En **1842** (après le blocus), ces chiffres ont monté à **42** millions et demi pour les importations ; à **44** millions pour les exportations. — Cela résulte de documents officiels.

Depuis que Rosas, le protégé de la *Presse*, exerce la souveraineté, la dette de la République Argentine a plus que doublé, et la population a diminué d'un tiers ; enfin, Buenos-Ayres a cessé d'être l'entrepôt des marchandises européennes qui, de ce port, se rendaient dans la république de Bolivie.

Voilà comment « Rosas, depuis qu'il est au pouvoir, a su accaparer le commerce en faveur de Buenos-Ayres. »

Dans son numéro d'aujourd'hui, la *Presse* annonce que « les Anglais établis à Buenos-Ayres ont protesté contre la conduite du commodore Purvis. »

Si l'écrivain de la *Presse* s'était donné la peine de lire le journal officiel de Rosas la *Gaceta mercantil* du 15 décembre dernier que nous avons eu occasion de citer l'autre jour, elle aurait trouvé que Rosas se plaint à M. Mandeville de la conduite des résidents anglais en ces termes :

« Il est de toute notoriété que les résidents britanniques se montrent constamment et dans tous leurs actes, disposés contre ce gouvernement en faveur des *sauvages unitaires* ; qu'ils ont de vives sympathies pour les desseins sanguinaires de Rivera... Enfin *qu'ils applaudissent avec une joie aussi vive que non équivoque aux hostilités attentatoires du commodore Purvis contre la dignité et la souveraineté de la Confédération Argentine*. »

La *Presse* prétend avoir trouvé les *motifs secrets* de la conduite du commodore Purvis, « dans quelques contrats *clandestins* passés, pendant le siége, entre les autorités de Montevideo et quelques *spéculateurs d'Angleterre*. L'un de ces contrats engage, pour trois ans, les recettes de la douane de Montevideo. »

[illegible] Est-ce clair ?

La *Presse* persistera-t-elle à sacrifier les intérêts et les droits de nos concitoyens dans la Plata pour faire un piédestal à Rosas ?

Réaction en Allemagne.

Des bords du Danube, 11 mars 1844.

Les saturnales de l'absolutisme allemand n'ont pas cessé un instant de poursuivre leur cours bruyant depuis que je vous ai écrit ma dernière lettre. Hier, on arrêtait à Cassel le docteur Murhard, pour avoir écrit, avec la permission de la censure saxonne, dans le *Dictionnaire politique* (*Staats-Lexicon*), des professeurs Rotteck et Welcker, un article sur l'organisation des cours de justice dans les Etats constitutionnels, article où le gouvernement de la Hesse-Electorale croit voir une allusion injurieuse au tribunal supérieur de Cassel. Aujourd'hui, ce sont les haines du gouvernement prussien qui poursuivent à outrance de jeunes professeurs qui n'ont pas voulu suivre aveuglément les idées officielles en matière d'enseignement. Ainsi, la censure et les règlements universitaires eux-mêmes ont fini par n'être qu'un mensonge de plus. De son côté, le gouvernement de Hesse-Darmstadt vient de confisquer, sans autre forme de procès, plusieurs livres publiés en Suisse, entre autres celui qui contient la relation de l'horrible mort du pasteur Weidig.

Mais ces persécutions, tout odieuses qu'elles puissent paraître, ne sont rien en comparaison de celles que les gouvernements de Prusse et de Saxe ont régulièrement organisées contre les étudiants. C'est un admirable système de terreur ; la moindre peccadille est punie par l'emprisonnement et la relégation, à tel point que les jeunes gens osent à peine se parler. Toutes les réunions d'étudiants sont prohibées, jusqu'à celles qui n'avaient qu'un but purement littéraire. En présence de pareils faits, il est vraiment difficile de dire où l'on s'arrêtera.

Les gouvernements de Prusse et de Bavière viennent aussi de défendre, sous des peines très sévères, à tous les avocats, leurs sujets, d'assister au grand congrès des avocats allemands, qui doit se tenir, au mois de juillet prochain, dans la ville de Mayence, et dont je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres. Ceux d'entre ces avocats qui y assisteraient seraient poursuivis comme conspirateurs. Voilà qui s'appelle être conséquent !

Non content de cela, le roi Louis de Bavière vient de défendre à ses sujets protestants de se faire affilier à l'association dite de *Gustave-Adolphe*, qui, sous la protection de S. M. le roi de Prusse, a pour objet de secourir des communes protestantes qui ne seraient pas en état de subvenir à leurs besoins religieux. Jusqu'où iront encore les haines du parti jésuite en Bavière ?

Le gouvernement badois vient également de lancer une ordonnance en vertu de laquelle ne pourront plus être reçus dans le pays les journaux et les brochures qui parleraient de la fameuse affaire *Haber*. C'est un nouveau soufflet donné aux lois qui régissent la presse allemande. Mais, au fait, pourquoi reculer devant une infraction de plus aux lois et aux règlements quand on en a déjà tant à se reprocher ? Et voilà justement comment on gouverne les Etats !

Pendant que le gouvernement de Prusse et ceux des petits Etats luttent ainsi de leur mieux contre la presse et les associations d'étudiants, le gouvernement d'Autriche déclare une guerre à mort à la contrebande. Tout récemment encore, il vient de sévir contre les nombreux contrebandiers de la ville de Prague en Bohême. Mais savez-vous le moyen que le gouvernement a employé pour connaître les noms des contrebandiers ? Il a violé, sans aucun scrupule, le secret des lettres confiées à la poste, et donné ainsi lui-même à ses sujets l'exemple de l'immoralité et de l'improbité.

La plaie hideuse du paupérisme envahit de plus en plus les différentes provinces de l'Allemagne. Il ne se passe pas de jour qui ne révèle la gravité toujours croissante du mal, et les gouvernements restent là les bras

[illegible] Selon le *Journal des Chemins de fer*, défenseur des Compagnies financières, nos derniers articles sur les tarifs ne sont que des *puérilités*, et il le prouve, en réfutant parmi nos nombreuses erreurs, dont le choix l'embarrasse, les deux suivantes :

Première erreur. — Nous avions dit que la concurrence des rouliers entre eux, maintenait les prix dans un taux à peu près *régulier*. — Là-dessus, notre adversaire établit que les variations de prix sont fréquentes et notables à différentes saisons de l'année, suivant l'état des routes, la cherté des fourrages, et pour le transport par eau, suivant la hauteur des rivières.

Dieu nous garde d'avoir jamais voulu dire que les prix ne devaient pas varier, quand les difficultés du transport variaient elles-mêmes, et d'avoir voulu engager les rouliers à lutter contre les forces naturelles, dont ils ne sont pas les maîtres ! Mais est-ce que *un taux à peu près régulier* veut dire un taux égal et qui ne change pas ? Est-ce que cette expression ne s'applique pas aux relations entre le transporteur et celui qui veut faire transporter ? Nous parlions de monopole et de concurrence ; nous avons qualifié de taux à peu près régulier dans le prix, celui qui, y compris bien entendu les difficultés naturelles, plus ou moins grandes, selon la saison, se fixe d'après l'offre et la demande librement débattues, tandis que nous qualifions d'irrégulier le prix qui est imposé par le monopoleur, sans contrôle et sans débat, et qui peut varier au gré de celui-ci.

Deuxième erreur. — Après avoir dit que les Compagnies auraient le monopole, et que toute marchandise produite dans la direction d'un chemin de fer ne pourrait arriver que par ce chemin, nous avions ajouté, immédiatement dans le paragraphe suivant, deux lignes plus bas : donc, si une marchandise est taxée par une compagnie à un tarif plus élevé, elle se vendra plus difficilement sur le marché, puisqu'elle sera devenue plus chère, et que les marchandises similaires arrivées *par les autres routes* n'auront pas subi la même augmentation.

C'est là la seconde erreur que notre confrère relève très longuement, en termes vraiment fort peu flatteurs pour nous.

Bon lecteur, vous ne comprenez peut-être pas trop bien en quoi nous avons erré ; tâchons de vous l'expliquer. Le mystère réside dans ces quatre mots : *par les autres routes*. Nous avions entendu exprimer par là les autres lignes de fer, situées dans d'autres directions, comme l'indiquait suffisamment la phrase précédente. Mais notre confrère ne veut pas l'entendre ainsi : il prétend que ces quatre mots veulent dire les autres routes qui suivent la même direction que le chemin de fer, ce qui lui permet de nous accuser de contradiction, et de nous poser des dilemmes effrayants.

Voilà les erreurs énormes qu'on nous impute ; c'est *l'embarras du choix* qui a fait sans doute que notre adversaire a si mal choisi ; c'est pour cela qu'il faut l'excuser.

Nous l'excuserons de même d'avoir fait entendre, par une autre interprétation toute volontaire, que nous voulions faire régler les tarifs à l'avance pour toute la durée des compagnies ; nous l'excusons même de nous donner une leçon sur Fourier.

Cependant nous prendrons la liberté de lui dire, que lorsqu'on veut établir une discussion utile et fructueuse pour le public, on doit se garder, en combattant un adversaire, de défigurer et de tronquer ses idées : qu'il ne faut pas, emporté par le besoin de le mettre en faute, s'empresser de donner à ses paroles un sens qu'elles n'ont pas pour se procurer la facile satisfaction d'en faire sortir quelque grosse absurdité : et que tout au contraire, quand on croit à première vue que l'adversaire a commis une de ces fautes qui choquent ouvertement le bon sens ; il faut avoir la charité et en même temps la modestie de se défier d'une première impression, et regarder à deux fois avant de prononcer *ex cathedrâ*, qu'il a dit une sottise. Ce sont là, nous le pensons, les règles d'une dis-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

La vigne, son excellence et ses nombreuses variétés. — Ce que c'est, en réalité, que le jus de la treille. — Longévité et dimensions colossales de certains ceps, confirmées par le témoignage des historiens. — Un ministre et des savants de l'Institut, à propos de l'incision annulaire. — Remarques physiologiques sur le mode de végétation et de fructification de la vigne ; conséquences qu'il en faut tirer pour la tailler convenablement. — Opinion d'un praticien distingué sur la facilité avec laquelle ce précieux végétal se plie à la culture.

Nous rappellerons à ceux de nos lecteurs qui ne dédaignent pas de profiter de nos indications en horticulture, nos précédents feuilletons sur la taille et la conduite des arbres à fruits à noyau et à fruits à pépins. Si vous avez lu Sterne (et vous devez l'avoir lu), vous connaissez le brave caporal Trim, et vous devez savoir qu'à son avis il n'est pas du tout facile de faire la révérence quand on est à genoux. Il n'est pas non plus aussi facile que le monde se l'imagine, de faire des feuilletons avec de l'horticulture ; ceci soit dit en passant pour rappeler nos droits particuliers à l'indulgence du lecteur.

Il y a deux espèces bien distinctes de bavards : ceux qui n'ont rien à dire (Dieu vous en préserve), et ceux qui ont trop à dire ; ceux-là méritent plus de pitié que de courroux. Par exemple, aujourd'hui, nous avons à vous parler de la vigne. La vigne ! présent du ciel auquel, comme l'a dessiné Charlet, on peut conserver toute son estime, alors qu'on en est venu à mépriser souverainement l'espèce humaine ! Renfermer dans les proportions d'un humble feuilleton les richesses d'un sujet d'une telle fécondité, c'est une œuvre assez difficile pour que nous demandions pardon d'avance s'il nous est impossible de n'être pas un peu bavard.

Non que nous nous permettions de reprendre la vigne à la création, ou seulement au déluge : nous vous faisons grâce de Noé, de Bacchus et de Silène ; nous passons l'historique des vignes arrachées dans les Gaules par Domitien, replantées sous Probus, avançant vers le nord ou reculant vers le midi, au gré des variations de notre climat, lesquelles, par parenthèse, pourraient fort bien n'être que des oscillations. Tenons-nous-en à la vigne dans son état actuel ; encore nous faut-il renoncer, non sans un vif regret, à ce qui concerne la culture de la vigne pour la cuve. N'oublions pas que l'horticulture seule est de notre domaine ; nous n'avons à traiter que des raisins de table. On voudra bien remarquer qu'en disant raisin de table, nous nous servons d'un terme reçu, bien que ce terme soit des plus impropres : le raisin n'est jamais meilleur que quand on le mange, non pas à table, mais au pied de la treille.

Que de choses nous aurions à dire et quelle matière à feuilletons dans ce seul mot, la treille ! Encore un mot dont on a scandaleusement abusé. Les chansonniers nous rompent les oreilles avec leurs flonflons et leurs lanla sur le jus de la treille. Savez-vous ce que c'est que le jus de la treille ? Ce jus, quand on prend la peine de l'exprimer, est une indigne piquette. Le raisin de treille, c'est-à-dire celui qui mûrit sur le treillage fixé à un espalier, se consomme ordinairement en nature. C'est seulement dans les années froides et pluvieuses où le raisin est resté à l'état de verjus, que, ne pouvant le manger, on essaie d'en faire du vin, sans parvenir le plus souvent à en faire même du bon vinaigre. En sacrifiant le raisin de treille pour en faire du vin, dans les années où le chasselas mûrit complétement, on n'en obtiendrait encore qu'un vin médiocre. Croyez donc au jus de la treille ! à cette liqueur vermeille chantée, ou, si vous voulez braillée par tous les chansonniers du Caveau ancien et moderne !

La France possède dans le chasselas le meilleur de tous les raisins pour la table. Les raisins à la fois abondants, sains et agréables au goût, sont moins communs qu'on ne pense. Dans la collection rassemblée à la pépinière du Luxembourg par les soins de Chaptal, où l'on ne compte pas moins de 500 espèces ou de variétés de raisins, il n'y en a pas plus de douze à quinze qui ne soient ni trop doux ni trop acides, ou capables de donner, quand on en mange un peu trop, cette indisposition qui nuisait à la régularité des manœuvres de l'armée prussienne en Champagne sous les ordres du duc de Brunswick.

La vigne peut vivre pendant un nombre indéterminé de siècles. — Strabon, au temps d'Auguste, dit avoir vu des ceps de vigne tellement gros que deux hommes pouvaient à peine les embrasser. — Pline cite une statue de Jupiter, faite de bois de vigne, et qui avait traversé les siècles sans altération. Des colonnes de bois de vigne soutenaient le temple de Junon à Patera, à Metaponte et à Marseille. On prétend que toute la charpente du célèbre temple de Diane, à Ephèse, était du même bois. De nos jours, les portes de la cathédrale de Ravennes, dont les planches ont plus de 4 mètres de hauteur sur 28 centimètres de large, sont en bois de vigne. Enfin, on connaît, aux châteaux de Versailles et d'Ecouen, de très grandes tables faites d'une seule planche de ce même bois. Il paraît certain qu'il existe encore, dans l'intérieur de l'Afrique et de l'Amérique, des ceps de vigne d'une grosseur colossale, remontant à une très haute antiquité. M. le comte Lelieur, en rapportant les exemples que nous venons de citer, ajoute qu'il a vu lui-même des ceps énormes de vignes sauvages dans l'Amérique du Nord. La longévité très grande de la vigne est un fait hors de doute. L'antiquité de sa culture n'est pas moins bien établie.

On a donc lieu de s'étonner que le véritable mode de végétation de la vigne, seule base rationnelle de sa culture, soit généralement peu connu.

Nous en citerons un exemple remarquable. On sait que, sous l'influence de certaines circonstances atmosphériques, la vigne *coule*, c'est-à-dire que la fleur passe sans laisser de fruit après elles. Il y a quelques années, un particulier prétendit empêcher la vigne de couler au moyen d'une incision annulaire pratiquée dans l'écorce du sarment, au moment de la floraison. Il se présenta chargé de procès-verbaux du maire de son endroit et des maires des communes voisines. Il obtint même, et ceci ne surprendra personne, des attestations positives de plusieurs savants de l'Institut. Quant aux hommes du métier, ils avaient commencé par rire au nez de l'inventeur ; on lui avait prouvé qu'à l'époque de la floraison de la vigne, le sarment n'étant pas à l'état ligneux parfait, l'incision annulaire pratiquée dans l'écorce le ferait mourir immédiatement. Cela n'empêcha pas un ministre, en traçant le tableau de la prospérité croissante du progrès des sciences, des arts, et en particulier de l'agriculture, de dépenser les plus belles fleurs de sa rhétorique

[illegible] du ministère. [illegible] *poliment* un pareil oubli de citation au *Journal de Paris* pour un article à nous de plus d'une colonne relatif aux enseignes de la capitale, et que son frère siamois, l'*Entr'acte*, inséra à son tour, sans nous citer davantage. Quelques soirs après, ce fut le tour de leur troisième frère siamois, du *Moniteur parisien*. Celui-ci nous emprunta textuellement, sans nous citer davantage, un article relatif à l'envoi de M. le capitaine de vaisseau Romain des Fossés, en qualite de commandant de station, non pas à Taïti, comme toute la presse le disait, mais dans les parages de Madagascar et de l'île Bourbon.

Le lendemain matin, plusieurs feuilles, plus consciencieuses que le *Moniteur parisien*, inséraient l'article, en annonçant qu'elles le tenaient de ce journal. Nous n'avons rien à redire à cela. L'accusation de piraterie doit retomber tout entière sur l'organe semi-officiel qui en cachait la source.

Qu'on nous prenne nos idées, qu'on les propage, qu'on les popularise tant qu'on voudra! nous nous garderons bien de nous en plaindre. Mais s'emparer des nouvelles détaillées qui nous viennent de nos correspondants particuliers, en prendre non-seulement le fond, mais s'en approprier textuellement la forme, sans se donner la peine de jamais nous citer, ce sont là, à notre avis, des procédés indignes de gens qui se respectent, et nous n'épargnerons rien de notre côté pour faire cesser un scandale qui dure depuis trop long-temps.

On nous écrit de Berlin :

« Il y a quelques jours, M. Nauwerk, qui, en sa qualité de *professeur particulier* (*privat docent*), faisait un cours de droit politique, avant reçu l'injonction de suspendre, à cause des idées constitutionnelles qu'il y professait, fit placarder à la porte de l'université l'ordre qu'il venait de recevoir. A l'instant même six cents étudiants se rendirent en ordre, à la maison de M. Nauwerk, en traversant les rues les plus fréquentées de la ville, pour lui faire une ovation. M. Nauwerk les remercia dans un discours bref et concis. Quelques moments après, la police se présenta chez lui pour savoir les noms des étudiants qui avaient porté la parole. Ces étudiants se trouvaient encore dans la maison du professeur, M. Nauwerk s'opposa à l'entrée des agents de la police dans son salon, en se fondant sur le droit, appelé *Hausrecht*, *le droit de la maison*, en vertu duquel il est défendu à la police de troubler une fête de famille. Les agents se retirèrent, mais une enquête vient d'être ouverte à l'occasion de ce fait.

» Deux jours après, il y eut une scène semblable entre les étudiants et quelques autres professeurs. Les frères *Grimm*, connus en Allemagne par des travaux linguistiques, et qui figurent parmi les sept professeurs de Goettingue qui ont fait dans le temps de l'opposition au roi du Hanovre, furent l'objet des félicitations des étudiants qui voulurent les fêter et leur donner une sérenade aux flambeaux. La police donna son autorisation à condition que les étudiants ne porteraient des toasts et des vivat qu'à des professeurs connus par leur attachement au gouvernement.

» Il y avait en outre force gendarmes qui accompagnaient les étudiants. Mais par hasard M. *Hoffmann de Fallersleben*, ci-devant professeur à l'Université de Breslau et déposé par le gouvernement pour avoir publié des chansons républicaines, se trouvait à côté de MM. Grimm, ses anciens compagnons d'étude. Ce voyant, les étudiants poussèrent un second vivat en l'honneur de M. Hoffmann et de tous les professeurs indépendants. Comme ils étaient en très grand nombre, aucune arrestation n'eut lieu, mais le lendemain M. Hoffmann reçut l'ordre de quitter la ville, et MM. Grimm publièrent une déclaration officielle dans laquelle ils exprimaient le désir « qu'on les laissât vivre en repos et qu'on ne les plongeât pas dans l'atmosphère méphytique de l'esprit de parti. » Maintenant toute la presse allemande se déclare contre les deux professeurs soi-disant libéraux.

» Du temps de l'affaire de Honovre, dit la *Gazette de Cologne* » MM. Grimm ne repoussaient nullement ni les honneurs, ni l'argent que l'*es-*

[illegible] plausible pour s'opposer à l'exercice du protectorat des Français. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique ne prétend donc soulever aucune question relative à l'exercice de ce pouvoir, ni à la légitimité du nouveau pavillon que les Français ont jugé à propos de substituer à l'ancien drapeau taïtien. Mais le gouvernement de la reine est dans la ferme intention de maintenir les droits du christianisme protestant à jouir d'une liberté entière et sans restriction dans l'exercice de ses attributions religieuses, y compris l'entière liberté de soutenir dans la chaire, la vérité des dogmes protestants, contre toutes personnes qui pourraient les combattre. Le gouvernement de Sa Majesté, se propose en outre, dans toutes les occasions convenables, d'intercéder autant que cela pourra convenir, auprès du gouvernement de France, en faveur de la reine de Taïti, afin d'obtenir pour elle protection contre un rude traitement, et de lui assurer, dans sa détresse, les adoucissements qui pourront, du moins jusqu'à certain point, l'indemniser de la perte de son indépendance.

Lord Aberdeen recommande ensuite au consul Pritchard la plus grande politesse dans ses rapports avec les autorités françaises ; et d'avoir soin surtout de ne se servir devant la reine et les chefs de l'île d'aucune expression qui pût leur faire espérer l'appui de l'Angleterre contre la France.

Dans sa lettre à lord Cowley, lord Aberdeen répète à peu près les déclarations précédentes sur la ferme volonté du gouvernement anglais de protéger les missionnaires protestants à Taiti, et déclare que l'Angleterre se croit autorisée à intercéder auprès du gouvernement français en faveur de la reine Pomaré soumise à un traitement trop rude.

M. Guizot, dans sa note en réponse à la lettre précédente, rassure lord Aberdeen sur ses appréhensions relatives à la future pssition des missionnaires protestants, et déclare qu'indépendamment de leur loyauté dans l'accomplissement des engagements pris vis-à-vis de la reine Pomaré, les autorités françaises la traiteront toujours avec le respect qui lui est dû.

A la séance du 15 mars de la chambre des communes, lord Ashley ayant fait une motion tendant à diminuer le travail des femmes dans les manufactures, qui est, a t il dit, la source de la misère et du crime, sir James Graham a prononcé ces paroles caractéristiques :

C'est avec peine que je me vois obligé de repousser la proposition du noble lord, mais la prospérité du commerce l'exige. Cependant j'espère que les amendements que je me propose d'introduire dans le bill, remédieront aux maux dont se plaint le noble lord. Quant à la diminution de 1/6 du temps du travail demandé par le noble lord, c'est une mesure impossible ; les intérêts du chef manufacturier en souffriraient.

ESPAGNE.

C'es le 11 mars qu'a été reçue à Madrid la dépêche annonçant la prise et le châtiment de Bonet et de ses principaux compagnons. Arrêtés le 7 mars, ils ont été amenés à Alicante au nombre de 24, et, leur identité constatée, immédiatement fusillés par derrière, en présence de toutes les troupes.

La reine mère devait arriver à Aranjuez le 18 ou le 19.

ÉTATS-UNIS.

Evénement horrible arrivé aux Etats-Unis.

On vient de recevoir, à Liverpool, par le steamer *Hibernia*, des nouvelles de New-York de quatorze jours de date. Le 28 février, Washington était en deuil ; un horrible événement venait de frapper le pays. Le capitaine du steamer, Princeton, avait invité 3 ou 4 cents gentlemen et ladies, le président et sa famille, les ministres, plusieurs ambassadeurs étrangers, des sénateurs et des députés, à faire sur son beau vaisseau une oxcursion sur le Potamac. Le temps était magnifique, et chacun se promettait une journée délicieuse. Après un salut de 21 coups de canon tiré avec les petites pièces de bord, on chargea la grosse pièce pour faire voir aux dames l'effet d'un boulet de 250 livres sur l'eau. Elles étaient toutes sur le pont, au premier ranp. On fit feu, et le boulet parcourut la distance en faisant plusieurs ricochets. On descendit ensuite dans la chambre, et après que les dames eurent accepté la collation qui leur était

» Ces étrangers doivent aussi rechercher s'il existe sur la côte de l'une et l'autre mer des mines de charbon de terre, base indispensable à l'établissement des lignes de bateaux à vapeur qui traverseraient journellement l'isthme et transporterait la correspondance de la France avec les États mérédionaux de l'Amérique, les Iles Marquises et l'Océanie. Fasse le ciel que ces importants travaux soient couronnés de résultats heureux, et qu'à la fin l'isthme joue dans le mouvement industriel du siècle le rôle qui lui convient !

» La rédaction de notre journal, interprète des sentiments de la nation entière, offre à M. le consul et à MM. les ingénieurs une cordiale hospitalité ; elle fait des vœux pour que tout le pays leur soit favorable, et que conservant leur santé et pénétrant dans notre société, ils contribuent à fortifier les sympathies de notre population pour la France ! »

MEXIQUE.

La province de Yucatan, qui s'était détachée, il y a quelques années, de la république du Mexique, pour former une république à part, vient de rentrer dans la fédération mexicaine. Le 14 décembre, un traité a été signé, à cet effet, entre les commissaires du Yucatan et le ministre de la guerre et de la marine du Mexique. Le gouvernement du Mexico se flatte d'en finir aussi promptement avec le Texas, qui se trouve dans la même position, et qui n'eût pu tenir aussi long-temps sans le secours des Etats-Unis, auxquels il sera forcé de s'annexer s'il veut échapper au Mexique.

COLONIES FRANÇAISES.

Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 10 mars :

« L'expédition de S. A. R. le duc d'Aumale sur Biskara à commencé sous les plus heureux auspices. Parti le 25 février de son dépôt de vivres de Bathéna, position intermédiaire entre Constantine et Biskara, le prince était arrivé le 1er mars à el Kantara, à deux journées environ de cette dernière ville. Quelques tribus de ces contrées, les Lakdar et les Al-faouia, avaient été châtiées sur la route pour refus de démonstrations d'obéissance à notre approche ; les grands n'avaient point à se rendre à notre camp pour implorer la clémence du prince.

» Quelques jours avant l'arrivée de S. A. R. au camp de Bathéna, les tribus citées précédemment et quelques autres qui entourent ce poste, fort tranquilles d'abord, mais excitées par les intrigues d'Akhmet-Bey, ex-bey de Constantine, étaient venues tirailler sur nos gardes ; le lieutenant-colonel Butafoco, sorti le 22 au soir avec quatre compagnies d'élite et 130 chevaux, était tombé le 23 au matin sur le rassemblement ennemi qui avait été mis en pleine déroute, en laissant 15 hommes sur le terrain.

» La plus parfaite tranquillité continue de régner dans tout le reste de la division de Constantine.

» Il en est de même dans toute l'étendue de la division d'Alger, y compris la subdivision d'Orléansville et le cercle de Ténès. Tous nos bataillons s'y livrent avec ardeur aux travaux des routes et à tous les grands travaux d'utilité publique.

» La subdivision de Tlemcen surveille avec vigilance les démarches de l'ex-sultan, qui, bien que réduit à un état extrêmement précaire, ne conserve pas moins l'espérance de revenir tôt ou tard à la fortune.

» Sa smala est aujourd'hui à un lieu nommé Gaaloul, sur la limite du pays de Chelala et du pays de Figuig. Il n'y a plus là que les familles des chefs attachés encore à la cause de l'émir ; tous ceux qui étaient venus à la suite de ces chefs se sont dispersés, les uns d'un côté, les autres de l'autre, dans l'espoir de rentrer dans leur pays. De temps en temps, quelques razias sont exécutées sur les troupeaux de la smala par les tribus nomades environnantes, sans qu'il soit possible à Abd-el-Kader d'en tirer vengeance ou de récupérer les objets enlevés.

» Le camp de l'émir occupe toujours la même position, non loin de Messiouen, sur la frontière, et ne compte pas plus de 140 Khialas et de 300 à 400 fantassins, débris de tous ses réguliers. Ce camp ne compren[d]

à propos de l'abondance que cette heureuse découverte allait assurer à nos vignobles. Si notre mémoire est fidèle, c'était le ministre de l'intérieur de ce temps-là. La première lettre de son nom, c'est M. de Montalivet. Il va sans dire que l'*heureuse découverte* tomba d'elle-même dans le fleuve de l'oubli, comme disent les poètes. L'incision annulaire n'empêche pas la vigne de couler, puisqu'il est matériellement impossible de la pratiquer à l'époque de la floraison ; elle n'est possible que quand le sarment commence à s'*aoûter*, c'est-à-dire à devenir ligneux ; les résultats qu'elle peut avoir sur la grosseur et la maturation du raisin sont encore douteux ; fussent-ils favorables, ils n'influeraient en rien sur la conlure.

Le fait est que nous commençons seulement à nous douter des principaux faits physiologiques sur lesquels repose la culture de la vigne, soit pour la cuve, soit pour la table.

Le fait principal, celui qui domine tous les autres, c'est la production du fruit sur le bois naissant, de sorte que les yeux de la vigne sont en même temps à bois et à fruit.

Dans les arbres à fruits à noyau, il faut préparer par la taille, la formation des branches à fruit, et disposer en outre l'arbre à produire un nombre suffisant de branches de remplacement, pour tenir lieu de celles qui, tous les ans, cessent d'être productives.

Dans les arbres à fruits à pépins, la formation des boutons à fruit et des branches de remplacement doit être ménagée de longue main plusieurs années à l'avance.

Dans la vigne, rien de semblable. Le sarment, qui a porté fruit, si on le livrait à lui-même, porterait dans les aisselles de toutes ses feuilles des yeux dont chacun produirait un sarment pouvant donner une ou plusieurs grappes de raison. Mais la nourriture, répartie entre un si grand nombre de jeunes sarments affamés, serait tellement insuffisante, que le fruit, réduit à quelques baies acides, grosses à peine comme des pois, n'aurait aucune valeur. Ainsi, lorsqu'on taille la vigne, ce n'est pas seulement pour obtenir une plus grande abondance de meilleur raisin, c'est tout simplement parce que, si on ne la taillait pas, on n'aurait rien du tout.

On donne le nom de *bourre* à l'œil de la vigne renfermant, comme nous l'avons dit, non pas seulement le fruit, mais le sarment qui doit porter un ou plusieurs fruits. La bourre doit son nom à l'espèce de duvet dont elle est revêtue. Quand la vigne entre en végétation, il sort de la bourre un jeune sarment sur lequel naissent les grappes, espoir de la vendange. Les yeux de la vigne ne sont jamais isolés ; ils ont toujours pour accompagnement un ou deux sous-yeux. Il arrive quelquefois, mais assez rarement, que les trois yeux s'ouvrent à-la-fois, et donnent naissance à trois sarments qui, tous, peuvent être fertiles ; mais, le plus souvent, il ne se développe qu'un seul œil. Les sous-yeux sont une espèce de réserve à laquelle la nature a recours dans le cas où l'œil ouvert le premier vient à avorter par une cause quelconque, le plus souvent par la gelée ; il est à remarquer que le sous-œil, ou les sous yeux, s'ouvrent toujours, s'ils doivent s'ouvrir, plus tard que l'œil principal.

Nous avons dit, en traitant de la culture du pêcher, que cet arbre ne renferme point d'yeux latents, et que son vieux bois ne donne pas de jeunes bourgeons comme le vieux bois des arbres à pépins ; dans la vigne, les yeux latents sont toujours en grand nombre, et lorsqu'on rabat un cep sur le vieux bois, il est rare qu'il n'en sorte pas un jeune sarment.

Dans une vigne abandonnée au cours naturel de la végétation, la sève, comme dans le pêcher, se portant toujours vers le haut, laisserait le bas dégarni. Il y a une analogie remarquable entre la végétation de la vigne et celle du pêcher, et par conséquent entre la manière de tailler et de conduire l'un et l'autre de ces deux arbres. Toutefois, il faut bien tenir compte d'une différence assez importante. La position des branches du pêcher en espalier influe singulièrement sur la vigueur de leur végétation. Plus on les rapproche de l'horizontale en les palissant à l'espalier, plus la sève se trouve gênée dans son mouvement vers l'extrémité supérieure de chaque rameau ; plus on les rapproche de la perpendiculaire, plus on favorise l'ascension libre de la sève. Ce fait, bien constaté par l'observation, est d'une grande utilité pour maintenir dans toutes les parties d'un pêcher l'équilibre de végétation.

Cette ressource manque pour la vigne. Quelle que soit la position des sarments, on ne voit pas de différence sensible dans leur manière de végéter, même quand on les incline au-dessous de l'horizontale.

L'homme peut, à juste titre, s'enorgueillir du fruit de la vigne, l'une des plus belles conquêtes de son industrie, conquête qui, dans le court espace de deux ans, perdrait tout son prix, s'il ne savait la maintenir par un travail assidu.

M. le comte Lelieur regrette presque la docilité de la vigne à se laisser conduire et à nous prodiguer les trésors de sa fécondité. Si elle était un peu plus rebelle à la taille, on ferait, dit cet auteur, plus d'efforts pour chercher ce qui lui convient le mieux ; mais elle s'accommode de toutes les cultures, et elle vit toujours malgré les mauvais traitements. Nous avons vu en Provence des vignobles formés en piquant dans le sol, percé avec une broche de fer, un sarment de l'année précédente, on avait tout au plus pris la peine d'égratigner la surface du sol. Sans doute les produits de ces vignes, taillées ensuite en dépit du bon sens, n'étaient point comparables à ce qu'auraient pu être ceux de la même vigne bien plantée et bien cultivée ; mais enfin, bravant la stérilité du sol, des sécheresses de cinq à sept mois, et des traitements capables de tuer tout autre végétal, ces vignes poussent et donnent une récolte tous les ans. C'est que le produit de la vigne est si précieux, que Dieu n'a pas voulu sans doute que le paresseux lui-même en fût totalement privé.

Mais entraîné par notre sujet, nous nous laissons dériver hors du domaine de l'horticulture. Hâtons-nous d'y rentrer, et bornons-nous à montrer comment il faut s'y prendre pour multiplier, cultiver, conduire et tailler la vigne en treille, seule culture qui donne, pour la table, du raisin digne de ce nom.

(*La suite prochainement.*) A. YSABEAU.

— Mme Bonnias donnera, dans la salle de M. Pleyel, rue de Rochechouart, 20, un grand concert vocal et instrumental, le jeudi 28 mars 1844, à deux heures. Prix des places : Stalles réservées, 8 fr. ; billets, 5 fr. On trouve des billets chez M. Pleyel, rue de Rochechouart, 20, ou au magasin de pianos, boulevart Montmartre, 18, et chez M. Henri Lemoine, marchand de musique, rue de l'Echelle-Saint-Honoré, 9. Pour les stalles réservées, s'adresser à Mme Bonias, passage Saulnier, 19.

— Jeudi, 21 mars, M. Doehler donnera une matinée musicale dans les salons de M. Erard. Il exécutera 6 morceaux. On trouve des stalles au prix de 15 fr., et des billets au prix de 10 fr., chez MM. Erard, rue du Mail 13, Schlesinger, rue Richelieu 97, et Doehler, hôtel de Paris, rue Richelieu.

« Nous avons reçu par voie extraordinaire des lettres d'Athènes du 1er mars, qui nous apprennent que le ministère grec est en dissolution, par suite d'un vote de l'assemblée nationale, qui a repoussé, sur les suggestions des ambassadeurs de France et d'Angleterre, le principe de l'élection des sénateurs.

» Après un débat très long et très violent, le congrès a décidé, par 112 voix contre 92, que les sénateurs seraient élus par le roi et nommés à vie, tandis que le ministère voulait l'élection directe par la nation, et pour le terme de dix années seulement.

» Sur douze journaux qui se publient à Athènes, trois seulement, parmi lesquels le journal officiel, qui appartient au gouvernement, avaient appuyé le système qui a prévalu. »

— Mardi prochain, 19 mars, jour de la Saint-Joseph, il sera célébré, dans l'église de Rueil, à dix heures précises du matin, un service pour le repos de l'âme de l'impératrice Joséphine.

— Au moment de mettre sous presse, dit le *Mémorial des Pyrénées* du 13, nous apprenons qu'un incendie, qui règne depuis quarante-huit heures, a détruit une partie de la forêt communale de Hasparren. On s'accorde à attribuer ce déplorable événement à la malveillance.

— On vient de faire dans la ville d'Alger et dans ses faubourgs un recensement général des populations européenne et indigène, au 1er octobre 1843. En voici la récapitulation : européens, 20,089 ; musulmans, 17,858 ; juifs, 5,758 ; nègres, 1,067. Total : 44,772 habitants.

Les religions sont ainsi réparties : catholiques, 19,760, protestants, 275 ; mahométans, 18,704 ; israélites, 6,033. Total : 44,772.

— Voici comment se compose, en 1834, l'armée française :

Division de l'intérieur : officiers, 14,221 ; troupes, 209,779 ; total, 284,000 hommes. Chevaux, 69,520. — Division d'Algérie : officiers, 3,037 hommes ; troupes, 37,963 ; total, 60,000 hommes. Chevaux, 13,896. — Total général, 344,000 hommes, 83,416 chevaux.

— La *Gazette de France* annonçait hier soir que son gérant et celui de la *Nation* vont porter plainte contre le *Courrier de la Gironde*, qui les représente comme des Robespierre et des Saint-Just.

— **Les dernières inondations de la Loire ont amené un spectacle tout** à-fait neuf, un cas de chasse à la vapeur non prévu par le législateur. Un jeune cerf, lancé des forêts d'Ancenis, et suivi d'une meute nombreuse, s'est jeté dans les eaux qui baignaient au loin la campagne ; mais, découvert par un bateau remorqueur qui a remonté le courant, il a trouvé un nouvel et formidable ennemi. C'était chose curieuse d'entendre gémir la vapeur et de voir fuir devant elle ce cerf haletant. Enfin, après une demi-heure de lutte, la victime a été hissée en triomphe au milieu de l'équipage.

— L'Académie de Lyon met au concours le sujet suivant : *Quels sont les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter, pour la ville de Lyon, de l'établissement des chemins de fer ?* Une médaille d'or de DOUZE CENTS francs, sera décernée au mois de décembre 1844, à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet. Les mémoires devront être envoyés avant le 15 novembre.

— Nous lisons dans l'*Echo de l'Oise* :

« Une affaire analogue à celle qui a bien vivement ému il y a quelques jours les magistrats du tribunal correctionnel de Paris, a signalé à l'audience correctionnel du 6 mars, à Senlis, un enfant de sept ans, la petite Restitude Chantrelle, abandonnée par ses parents, avait mendié pour acheter un peu de pain. Amenée devant le juge d'instruction, elle répondit naïvement : — « Oui, monsieur, j'aime mieux en demander que d'en prendre, car ça ne serait pas beau. » Le tribunal a ordonné qu'elle serait retenue dans une maison de correction jusqu'à l'âge de dix huit ans, pour y être traitée avec l'intérêt particulier qu'elle mérite. Mais ne vaudrait-il pas mieux que cette intéressante enfant fût, ainsi que Marie Cigny, confiée à une personne vénérable qui se chargerait de l'élever et de l'établir convenablement. »

— Une des prétentions les plus amusantes et les moins justifiables du journal le *Globe* est, comme on sait, de réglementer le domaine de la syntaxe en même temps que celui de la politique. Le *Globe*, après avoir entonné hier le *de profundis* en l'honneur de feu le *Constitutionnel*, exprime l'espoir que le journal le *Siècle* viendra aussi *dans quelques années*, expirer *dans quelque* étude de notaire. « Le *Siècle*, écrit le *Globe*, c'est le *Constitutionnel ne sachant pas sa langue.* »

Et pour placer sans doute l'exemple à côté du précepte, le *Globe*, dans un article littéraire consacré à l'ouverture du salon, a jugé à propos de publier la délicieuse phrase que voici :

M. Marilhat, l'un de nos meilleurs paysagistes, a plusieurs ouvrages *de sa main*. M. Corot, M. Biard ont peint des sites des pays *septentrionaux*. On voit des peintures savantes et gracieuses de M. A. Giroux, ainsi que de M. Léon Fleury. MM. Coignet, Carelli, Tuillier, Desgoffe et Jadin, *chacun* d'après *les inspirations qui leur sont propres, ont présenté de nouveaux gages de leur talent.*

— **Mgr l'archevêque de Paris, vivement touché de la situation malheureuse des chrétiens *maronites* du Mont-Liban, vient d'autoriser un sermon avec une quête en leur faveur. Le discours sera prononcé en l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, le lundi 16 mars, à deux heures précises, par M. l'abbé Lecourtier, chanoine théologal de Paris.**

L'assemblée sera présidée par Mgr l'archevêque maronite de Laodicée qui donnera le salut.

La quête sera faite par Mme la marquise de Coislin, rue de Lille, 65 ; Mme la marquise de Gabriac, rue de Varennes, 44 ; Mlle de Pommaret, rue de l'Université, 90.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée, sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande aux dames quêteuses ou à Mmes la duchesse de Rauzan, rue Neuve-des-Capucines, 13 ; la marquise de Pastoret, place Louis XV, 6 ; la vicomtesse de Vaufreland, avenue des Champs-Elysées, 18 ; la vicomtesse Villeneuve-Bargemont, rue Blanche, 5 ; la baronne Onffroy, rue Godot-de-Mauroy, 11 ; Alphonse de la Bouillerie, rue de Richelieu, 92.

Il n'est sans doute pas besoin de recommander à l'intérêt public cette réunion de charité. Le dévouement des maronites du Liban à la France,

poir. L'infortunée se trouvait dans un état de grossesse avancée. Par un sentiment de touchante pudeur, elle avait lié les bords de sa robe, avant de se précipiter sur le pavé. »

— On nous écrit de Gray, 14 mars :

« Un ouvrier mineur, de la commune de Mont-le-François, canton de Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), étant chargé de creuser un puits venait d'acheter 20 kilogrammes de poudre pour faire sauter la roche. Cet homme, en rentrant chez lui, laissa tomber le sac contenant la poudre ; ce sac se perça et la poudre fut répandue. Il était dix heures du soir, au lieu d'attendre au lendemain pour ramasser cette poudre, la femme de l'ouvrier la rassemble avec un balai ; la poussière produite par ce moyen s'enflamma, une explosion terrible eut lieu : le toit de la maison fut lancé au loin avec les portes et les fenêtres, les poutres furent brisées.

» Le malheureux mineur fut lancé tout brûlé avec la porte à quinze pas de son habitation ; ses blessures, néanmoins, n'offrent aucun danger. Il n'en est pas de même de sa femme, dont l'état est désespéré. Heureusement que ce triste accident n'a pas été suivi d'incendie. »

— Le *Sémaphore* consacre une grande partie de son numéro du 10, à la description technique des manœuvres stratégiques d'une formidable partie d'échecs, engagée en ce moment entre le cercle des Phocéens et celui des beaux-arts de Marseille. La victoire appartiendra à celui des deux camps qui aura le plus tôt gagné sept parties. L'un des salons du cercle des Phocéens est le théâtre de cette lutte qui excite au plus haut degré la sollicitude de tous les amateurs d'échecs et qui n'a pas de précéden à Marseille.

— On trouve au GRAND SALON MONTPENSIER, *en face de la grande galerie d'Orléans*, outre tous les journaux français et étrangers, TOUS les journaux des départements, et une boîte aux lettres jusqu'à 5 heures moins un quart.

Odieux attentats. — Depuis quelque temps, des bruits sinistres se répandaient dans les quartiers du faubourg Saint-Jacques et du faubourg Saint-Marceau. On parlait d'une société mystérieuse, dont la retraite était inconnue, et dont les membres apparaissaient la nuit aux environs des barrières, enlevaient les jeunes filles qu'ils pouvaient saisir, et ne leur rendaient la liberté qu'après leur avoir fait souffrir des tortures inouïes.

Il y a huit à dix jours, M. Blavier, commissaire de police, reçut à ce sujet les plaintes de plusieurs pères et mères de famille, lesquels racontèrent à ce magistrat que leurs jeunes filles, toutes âgées de douze à quatorze ans, avaient été accostées, les unes à la barrière Fontainebleau, les autres à la barrière Saint-Jacques, par des jeunes gens bien vêtus qui leur avaient proposé de les conduire au bal, et qui, ensuite, les avaient en quelque sorte forcées d'accepter à souper. A partir de la fin du repas, ces jeunes filles ne pouvaient dire ce qui leur était arrivé, car elles étaient tombées immédiatement dans un sommeil léthargique ; et lorsqu'elles avaient rouvert les yeux, elles s'étaient trouvées assises près d'une borne, dans quelqu'une des rues désertes des quartiers dont nous venons de parler ; mais elles n'avaient pas tardé à reconnaître que d'infâmes attentats avaient été commis sur elles, et six de ces jeunes filles, dans l'espace de huit jours, avaient dû être conduites à l'hospice du Midi.

M. le commissaire de police ne négligea rien, dès-lors, pour découvrir les auteurs de ces crimes hideux, et ses investigations furent dirigées avec tant de zèle et d'activité, qu'il parvint, en peu de jours, à se mettre sur les traces des coupables : il sut que douze jeunes gens avaient formé **une association ayant pour but de satisfaire leurs passions brutales, et de se livrer impunément aux désordres les plus effrénés et les plus criminels. A cet effet, ils avaient loué, rue de l'Oursine, une maison à laquelle ils avaient donné le nom de *la Tour de Nesle* ;** chacun d'eux avait pris le nom de l'un des personnages du drame qui porte ce titre, et la chambre où devaient être consommés tant de monstrueux attentats était appelée par eux *la chambre Orsini.* C'est dans cette chambre qu'étaient apportées les jeunes filles, sous l'influence d'un puissant narcotique ; c'est de là que souillées, flétries, torturées, elles étaient transportées dans quelqu'une des rues voisines.

Grâce aux sages mesures prises par M. le commissaire, quelques jours lui suffirent pour opérer successivement l'arrestation des coupables qui sont, en ce moment, au nombre de douze sous la main de la justice.

L'instruction de cette grave affaire est confiée à M. Bazire.

(*Gazette des Tribunaux.*)

TRIBUNAUX.

La cour d'assises du Puy-de-Dôme vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité le nommé Diancourt déclaré coupable par le jury d'une double tentative d'assassinat commise sur M. le curé Maistrias et sur sa servante.

Voici les principaux faits qui dans ce procès sont ressortis de l'acte d'accusation et des débats :

« **Dans la nuit du 28 au 29 juin 1843,** Orbeil, petit hameau de l'arrondissement d'Issoire, était le théâtre d'un crime dont l'audacieuse exécution jetait l'épouvante dans tous les villages environnants. M. le curé Maistrias, desservant de la commune, s'était retiré de bonne heure le 28 juin. Dès neuf heures du soir, toute lumière était éteinte dans la maison curiale, et les habitants, le curé et sa servante Marie Clavette, se livraient paisiblement au sommeil. Entre dix et onze heures du soir, deux hommes s'avancent au milieu des plus profondes ténèbres ; ils sont porteurs d'une échelle ; bientôt elle est dressée contre le volet de l'une des fenêtres de la maison ; un seul de ces deux hommes s'élance et s'introduit dans une chambre inhabitée ; il est muni d'une lanterne sourde, armé d'un couteau ; il se dirige vers le cabinet où couche la servante ; un examen rapide lui donne la certitude qu'elle dort ; il s'élance sur elle, lui remplit la bouche de boue, maintient violemment cette fille à l'aide des genoux ou des pieds, et frappe à coups redoublés. Le sang qui coule baigne sa couche, la victime est sans mouvement.

» L'assassin s'éloigne et marche vers la chambre du curé : il en tourne doucement le bouton, s'avance avec précaution ; il est prêt à frapper.... Mais M. le curé Maistrias a été réveillé par le bruit de la porte qui s'ou-

les suivre dans leur fuite. Ces traces sont soigneusement gardées. Le tocsin sonne ; les habitants des villages environnants accourent ; la gendarmerie se rend à Orbeil.

» Dix jours après, on arrêtait à Dôle, le nommé Diancourt dont l'instruction et les débats ont établi la culpabilité. Le curé et la servante, remise de ses blessures, ont été entendus aux débats. »

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

LAMARTINE.

Il ne suffit pas au poète d'entrer en communication avec les hautes idées, ni même avec les sentiments généraux de son temps. De ces contemplations sereines et grandioses sur la montagne, il pourrait descendre des sources éclatantes, mais glaciales. On doit respecter, admirer le philosophe ; on n'a de sympathie que pour l'homme de cœur, ému, susceptible des mêmes émotions que les autres hommes.

Le cœur est la langue commune des plus grands et des plus humbles. Si les philosophes, qui ont voulu souvent ne faire que des religions rationnelles, parvenaient à mettre l'argument sur l'autel, qu'arriverait-il ? Ils auraient un culte d'initiés, des privilégiés de l'intelligence, des mathématiciens et des docteurs ; ils laisseraient à la porte de leur temple la grande multitude, les femmes et les jeunes gens.

Il y a donc, à côté de la raison, un élément plus religi[illegible] l'onction, la tendresse, la pitié. Ce qui a fait la puissance [illegible] christianisme, c'est qu'avec l'Évangile, il n'est pas toujours [illegible] d'être convaincu, il suffit d'être touché. La religion est la plu[illegible] expression d'amour entre les hommes. Comment n'aurait-o[illegible] au moyen-âge, le bon pasteur qui a souffert de toutes le[illegible], ce révélateur toujours rayonnant de mansuétude, de [illegible], de miséricorde. Ce qui fait que les femmes quitteraient les [illegible] l'Église, c'est que le christianisme est la religion des larm[illegible] effusions, des réhabilitations de toutes les amours ; c'est qu'on y trouve à chaque pas la pieuse intervention de la femme, des services qu'elle rend au Fils de Dieu ; c'est qu'elle y penche l'urne aux lèvres du Christ, qu'elle répand ses cheveux sur ses pieds, qu'elle embrasse sa croix, et qu'elle l'ensevelit au milieu des aromates.

Ce qui est vrai pour la religion l'est aussi pour la poésie. On a pu voir les idées, les prophéties de M. de Lamartine sur la destinée de l'homme ; mais ce qui en fait un poète éminemment religieux, c'est qu'il est à chaque instant purifié, sanctifié par la douleur ; c'est que la douleur, lors même que chez lui elle est personnelle, n'est jamais égoïste ; c'est qu'elle est communicative ; c'est que le regard de sa muse, noyé de pleurs, est toujours levé au ciel ou tourné vers les autres hommes.

Dans ces disparitions terribles de personnes chères, qui sont les catastrophes de nos pauvres vies individuelles, comme dans les accidents de la nature, M. de Lamartine trouve toujours des paroles pathétiques, animantes et consolantes, qui sont comme les odeurs amères des plantes sauvages qui croissent sur les tombeaux, arrosées par les larmes des étoiles.

Il y a, dans le nouveau volume de M. de Lamartine, un cantique adressé à un rayon de soleil. On y voit comment il s'élève de l'infiniment petit aux plus tendres extases d'adoration et de mélancolie. Le poète rêve sur le bord d'un ruisseau :

> Par instant, le vent qui semble
> Couler à flots modulés,
> Donne à la feuille qui tremble
> Un doux frisson qui ressemble
> A des mots articulés.
>
> Ruisselant de feuille en feuille,
> Un rayon répercuté
> Parmi les lis que j'effeuille,
> Filtre, glisse et se recueille
> Dans une île de clarté.
>
> Le rayon de feu scintille
> Sous cette arche de jasmin,
> Comme une lampe qui brille
> Aux doigts d'une jeune fille,
> Et qui tremble dans sa main.
>
> Elle éclaire cette voûte,
> Rejaillit sur chaque fleur ;
> La branche sur l'eau l'égoutte,
> L'aile d'insecte et la goutte
> En font flotter la lueur.

Dans cette arche de verdure, le poète représente un nid d'oiseau, et il ajoute :

> La mère habile entrecroise
> Au fil qui les réunit
> Les ronces et la framboise,
> Et tend, comme un toit d'ardoise,
> Ses deux ailes sur son nid.
>
> Au bruit que fait mon haleine,
> L'onde ou le rameau pliant,
> Je vois son œil qui promène
> Sa noire prunelle pleine
> De son amour suppliant.
>
> Ce coin de soleil condense
> L'infini de volupté.
> O charmante Providence !
> Quelle douce confidence
> D'amour, de paix, de beauté !

Sans doute, dans quelque étoile
Le même instant vous dévoile
Quelque autre perle de Dieu.

. . . .

Pourtant, mon âme est si pleine,
O Dieu d'adoration!
Que mon cœur la contient à peine,
Et qu'il sent manquer l'haleine
De sa respiration.

Par ce seul rayon de flamme
Tu m'attires tant vers toi,
Que si la mort, de mon âme
Venait délier la trame,
Rien ne changerait en moi.

Sinon, qu'un cri de louange,
Plus haut et plus solennel,
En voix du concert de l'ange
Changerait ma voix de fange
En un concert éternel.

Oh! gloire à toi qui ruisselle
De tes soleils à la fleur,
Si grand dans une parcelle,
Si brûlant dans l'étincelle,
Si plein dans un pauvre cœur.

Nous espérons, nous avons de fortes raisons de croire que la douleur diminuera toujours si elle ne disparaît pas sur la terre; l'âme de l'homme sera profondément changée, elle aura le calme des joies divines. L'art tout entier en sera changé aussi : mais aujourd'hui la douleur est éminemment sainte. L'art doit être pathétique, et pour notre époque qui secoue son suaire et qui s'agite dans ses aspirations, il n'y a rien de plus sublime que les larmes. Les poètes de ce temps doivent être affligés; leur âme doit être faite de souffrances, comme la corde de leur lyre d'entrailles tordues.

Ils marchent tristes, gémissants et courbés sous le poids du Dieu qu'ils portent. Ils ne doivent pas connaître le bonheur; ils ne doivent converser qu'avec le vent qui passe, avec la feuille qui tombe, avec l'heure qui sonne. Si un matin ils pressent leur fiancée, leur mère, leur fille entre leurs bras, le lendemain ils doivent l'étendre dans le cercueil. Ils ne bâtissent leurs œuvres, ces indestructibles monuments des siècles, qu'avec des cendres trempées de leurs larmes.

Tous ceux qui dirigent, qui dominent leur temps par le bras ou avec des hymnes, sont frappés d'un tonnerre invisible. Leurs journées sont de mystérieuses tragédies auxquelles il faut toujours de nouvelles catastrophes.

Ne nous étonnons pas des tristesses des poètes ; elles sont les conditions de leur génie. Plus il y aura d'urnes brisées, de poussières répandues, de plaies béantes, de lèvres pâlies, de regrets funèbres dans leur vie, dans leurs œuvres et plus ces œuvres seront sublimes. Aussi tous les grands poètes de ce monde, Homère, Virgile, Dante, Milton, Schakespeare, sont venus dans des époques de troubles, ont chanté, vécu, passé dans les premiers ou dans les derniers mugissements des tempêtes qui emportaient les peuples.

Allez au milieu du désert, là où le soleil verse un feu si ardent qu'il ne féconde plus, mais qu'il dévore toutes les plantes, et là,

Et mêlant sa crinière à mes beaux cheveux blonds,
Quand le sol, sous ses pieds, sonnant comme une enclume,
Sa croupe m'emportait, et que sa blanche écume
Argentait l'herbe des vallons.

Ce n'est pas même, amour, ton premier crépuscule,
Au mois où du printemps la sève qui circule,
Fait fleurir la pensée et verdir le buisson
Quand l'ombre, ou seulement les jeunes voix lointaines
Des vierges rapportant leurs cruches des fontaines,
Laissaient sur ma tempe un frisson.

Ce nest pas vous non plus, vous pourtant que je pleure,
Premier bouillonnement de l'onde intérieure,
Voix du cœur qui chantait en s'éveillant en moi,
Mélodieux murmure, embaumé d'ambroisie,
Qui fait rendre à sa source un vent de poésie;
O gloire, c'est encor moins toi !

. . . .

C'est le jour où ta voix, dans la vallée en larmes,
Sonnait le désespoir après le glas d'alarmes,
Où deux cercueils passaient sous les coteaux en deuil,
Et bercés sur des cœurs, par des sanglots de femmes
Dans un double sépulcre enfermèrent trois âmes,
Et m'oublièrent sur le seuil.

De l'aurore à la nuit, de la nuit à l'aurore,
O cloche, tu pleuras, comme je pleure encore,
Imitant de nos cœurs le sanglot étouffant ;
L'air, le ciel, résonnaient de ta complainte amère.
Comme si chaque étoile avait perdu sa mère,
Et chaque brise son enfant.

Je dors lorsque tu dors, je veille quand tu veilles,
Ton glas est un ami qu'attendent mes oreilles ;
Entre la voix des tours, je démele ta voix,
Et ta vibration encore en moi résonne,
Quand l'insensible bruit qu'un moucheron bourdonne
Te couvre déjà sous les bois.

Je me dis : ce soupir mélancolique et vague
Que l'air profond des nuits roule de vague en vague,
Ah! c'est moi, pour moi seul là-haut retentissant !
Je sais ce qu'il me dit, il sait ce que je pense,
Et le vent qui l'ignore, à travers ce silence,
M'apporte un sympathique accent.

Je me dis : cet écho de ce bronze qui vibre,
Avant de m'arriver au cœur de fibre en fibre,
A frémi sur la dalle où tout mon passé dort ;
Du timbre du vieux dôme il garde quelque chose,
La pierre du sépulcre où mon amour repose
Sonne aussi dans ce doux accord.

Ne t'étonne donc pas, enfant, si ma pensée,
Au branle de l'airain secrètement bercée,
Aime sa voix mystique et fidèle au trépas;
Si dès le premier son qui gémit sous sa voûte
Sur un pied suspendu, je m'arrête et j'écoute
Ce que la mort me dit tout bas.

Et toi, saint porte-voix des tristesses humaines,
Que la terre inventa pour mieux crier ses peines,
Chante ! des cœurs brisés le timbre est encore beau;
Que ton gémissement donne une âme à la pierre,
Des larmes aux yeux secs, un signe à la prière,
Une mélodie au tombeau.

[illegible] mité du vide — qui vivant extérieurement à la création [illegible] l'a évoquée de la nuit que pour l'y rejeter ensuite et reprendre sa solitude ténébreuse, au milieu des fantômes gémissants de la création détruite ?

Qui osera chanter la grande divinité infinie, inépuisable sein d'où tout s'échappe et où tout rentre pour s'échapper encore, loi et phénomène, force et masse — qui ne finit que là où elle recommence; — mystérieuse évolution de tous les mondes et de tous les grains de sable, action universelle de l'être, depuis le sillage des soleils dans l'espace jusqu'aux obscures et silencieuses élaborations de la sève qui tisse la feuille dans l'écorce ?

Qui chantera l'idéal de l'humanité, son regard plus profond sur sa vie et sur la vie du monde et son insatiable cupidité vers la justice, la sagesse, la vérité. Le poète d'un semblable poème peut-il naître à notre époque ?

Oui sans doute il est né, et il se nomme Lamartine.

EUG. PELLETAN.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Depuis quelque temps, les fonds publics n'ont pas offert de variations considérables. Le 3 0|0 surtout se maintient stationnaire, et le 5 0|0, à travers des fluctuations qui le ramènent résultat aux mêmes prix, ne paraît pas devoir continuer à fléchir. L'effet des idées de conversion semble produit, et l'abondance des capitaux sur la place contribue à soutenir les cours.

Les chemins de fer ont subi les mêmes phases. On a cessé de coter Montpellier.

Les portugais reprennent peu-à-peu le cours élevé qu'ils avaient atteint avant les derniers événements politiques de ce pays.

Fonds anglais du 15 mars :

Consolidés, 98 1|2, 5|8. — Espagnols, 35 5|8. — Portugais, 46 5|8. — Mexicains, 35 7|8. — Belges, 104 1|8. — Brésiliens, 79 1|2. — Hollandais, 57 1|2. — Rouen, 34 5|8. — Orléans, 34 3|8. — Hâvre, 7 1|4.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 18 Mars.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Lady Henriette. Siège de Corynthe.
8 » »|» **ITALIENS.** —
8 h. »|» **THÉATRE-FRANCAIS.** — Enfants d'Edouard. L'Etourdi.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Cagliostro.
6 h. »|» **ODEON.** — La Comtesse d'Altemberg.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Le Millionnaire. Voyage impossible. Adrien Patineau.
6 h. 3|4 **VARIÉTÉS.** — Marjolaine. Trim. Perruquière. Chansonnette. Deux Brigadiers.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Tante Bazu. Daniel. Doct. Robin. Vve Boudenois.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Carlo et Carlin. Gravachon. Polka. Indiana.
5 h. 1|2. **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. »|». **AMBIGU.** — Amants de Murcie.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Bohémienne.
6 »|» 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. »|» **COMTE.** — Péris. Deux Frères. Iles Marquises. Bas-Bleus. Interm.
6 h. 3|4 **FOLIES.** — Postillon. Mystères de Passy. Charolais.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 17 Mars. La fermeté que nous avions signalée la semaine dernière sur le cours des farines tant disponibles qu'à livrer, a continué durant celle qui vient de finir. Le cours moyen qui s'était élevé vendredi est redescendu hier, de sorte qu'il est difficile d'en rien inférer pour la prochaine taxe du pain. Des affaires assez considérables ont été traitées hier en disponible, et les prix en premières et deuxièmes marques se sont parfaitement maintenues.

Les froments ont fait peu de variation, malgré les efforts des détenteurs pour obtenir de la hausse; les cours se sont seulement tenus fermes. Les affaires qui avaient été assez actives sur cet article se sont ralenties à la fin de la semaine. — Les seigles sont rares et bien tenus. — Les arrivages ne faisaient que de reprendre, les orges et les avoines sont recherchées à un cours soutenu. Il n'en saurait être autrement, attendu que nous entrons dans l'époque des semences, qui ont généralement été retardées par l'abondance et la continuité des pluies.

DÉPARTEMENTS. L'approvisionnement des marchés s'est encore beaucoup ressenti du mauvais temps et des inondations. Puis viennent maintenant les travaux retardés qui, pour un certain temps, éloigneront encore des marchés les approvisionnements et les acheteurs. Aussi la hausse se généralise-t-elle, comme le démontre le résumé suivant des variations sur les blés.

Hausse. — Néauphle-le-Château, Clermont (Oise), Chartres, Etampes, Dourdan, Rozoy, Rambouillet, Noyon, Beauvais, Evreux, Louviers, Beaumont, Bernay, Lagny, Rouen, Fécamp, Bayeux, Pont-Audemer, Montivilliers, Villers-Cotterets, Pont-Sainte-Maxence, Château-Thierry, Gallordon, Soissons, Sézanne, Saint-Quentin, Abbeville, Arras, Lille, Bergues, Cambrai, Bourbourg, Metz; — Provins, Nemours, Orléans, Beaugency, Sancerre, Bourges, Issoudun, Chateauroux, Blois; — Le Mans, Pont-L'abbé; — Saint-Florentin, Sainte-Menehould, Châlons-sur-Marne, Strasbourg, Mulhouse; — Limoux, Castelnaudary, Cette, Marseille.

Baisse. — Pontoise, Beuzeville, Aubigny, Bailleul, Hazebrouck, Stenvorde; — Montargis, Vatan, Malesherbes; — Gacé; — Troyes; — Condom, Carcassonne.

Cours des Céréales (par hect.).

ETAMPES, 16 Mars. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,32; 3e : 19,32. — Méteil : 14,00 à 17,30. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 9,66 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,32.

PROVINS, 16 Mars. — Froment : 17,60 à 19,80 (hausse). — Avoine pour semence : 7,50 à 8,00; avoine marchande : 6,50 à 7,25. Notre marché était bien faible à cause des semences de mars qui commencent à se faire. Il y a si peu de grain dans le commerce des environs de la capitale, que le moindre épuisement des marchés produit de la hausse.

PACY, 14 Mars. — Froment : 20,65. — Méteil : 18,30. — Seigle : 12,08. — Orge : 11,25. — Avoine : 7,18.

BRIONNE, 14 Mars. — Froment : 21,01. — Seigle : 12,00. — Orge : 10,00. — Avoine : 8,25.

BEUZEVILLE, 12 Mars. — Froment : 23,50. — Seigle : 14,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 9,00.

GISORS, 11 Mars. — Froment : 19,00. — Méteil : 16,50. — Seigle : 14,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 6,50.

SAINT-QUENTIN, 16 Mars. — Froment, 1re : 18,00; 2e : 16,75; 3e : 15,50. — Petit blé : 13,00. — Avoine : 6,15. — En blé, l'approvisionnement était ordinaire; il y a eu hausse sur toutes les qualités. L'avoine, peu abondante, s'est vendue avec tendance à la hausse.

LILLE, 13 Mars. — Froment blanc, 1re : 21,60; 2e : 19,62; 3e : 18,62. — Froment roux, 1re : 18,82; 2e : 18,06; 3e : 17,42. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 7,75 à 8,25.

VALENCIENNES, 16 Mars. — Froment, 1re : 19,00 à 19,50; 2e : 18,00 à 18,75; 3e : 17,00 à 17,50. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 5,50 à 6,75. — Fermeté sur les froments inférieurs et premières qualités rares. Le seigle tend à la baisse. L'orge est demandée au cours.

LONS-LE-SAULNIER, 14 Mars. — Froment, 1re : 22,75; 2e : 21,25; 3e : 20,00. — Maïs : 16,00. — Seigle : 15,75. — Orge : 15,65. — Avoine : 10,75.

Marchés étrangers. — **BRUXELLES**, 15 Mars — Froment, 1re : 19,54; 2e : 16,66. — Seigle : 9,82 à 10,86. — Orge : 10,15 à 10,70. — Avoine : 6,88 à 7,22.

Notre marché était passablement bien approvisionné en grains; les froments et les seigles ont été vendus très rapidement aux prix cotés, le froment avec hausse.

ANVERS, 15 Mars. — Froment roux indigène : 21,16; do blanc : 19,83; do étranger, roux et blanc : 19,30. — Seigle indigène : 11,70; do de Riga : 12,15; do de Stettin et Dantzig : 11,90; do de Prusse : 11,90. — Sarrazin indigène : 13,21. — Orge du pays : 11,37; do étrangère : 11,45. — Avoine : 7,13.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

LILLE, 16 Mars. — *Graines.* — Colza : 20,00 à 24,00. — Lin : 18,00 à 22,00. — Œillette : 22,00 à 23,00. — Chanvre : 10,00 à 14,00. — Caméline : 18,00 à 21,00. — *Huiles.* De colza : 77,50 à 78,00; — de lin : 72,75 à 73,00; — d'œillette rousse : 84,00; do bon goût : 85,50; do s. : 90,50; d° fr. : 92,50; — de chanvre : 78,00; — de caméline : 74,00; — de colza épurée pour quinquet : 82,75. — Légère baisse sur les huiles de colza; hausse sur les autres.

CAEN, 10 Mars. — Les graines et les huiles restent fermes, il se fait peu d'affaire sur ces articles. Le colza promet beaucoup, parce que les plantes se montrent vigoureuses quoique très près de terre et peu avancées pour l'époque. Quelques champs ont souffert par des pluies.

MARSEILLE, 10 Mars. — *Graines oléifères* — Notre marché a offert cette semaine un mouvement très remarquable. Nous avons eu quelques arrivages, mais le vent ayant de nouveau passé au nord, les navires qui se trouvaient près de notre littoral ont dû prendre le large. Les graines de sésame, toujours bien soutenues, ont été vivement demandées. Après quelques jours de calme, occasionnés par l'apparition de quelques changements, les acheteurs ont repris courage et ont fait des opérations importantes. Il s'est traité en disponible environ 3000 qx. mét. graines d'Egypte à 49,00 et 49. 00 esc. 1|2 0|0 les 100 kil. On évalue à environ 11000 qx. mét. le total des ventes à l'heureuse arrivée; les prix pratiqués sont 49 50 esc. 1|2 les Levant et 48 esc. 1 1|2 à 2 les Egypte selon l'époque de l'arrivée.

Les tourteaux de sésame ont fléchi; le disponible est coté aujourd'hui de 11 à 11 25. On a fait une vente à livrer pour Mai, Juin, Juillet et Août à 11 00. Les mois d'été sont offerts à 11,00.

Sucres indigènes (les 100 kil.).

PARIS, 16 Mars. *Raffinés.* — Raffinade : 220,00 à 230,00; demi-raffinade : 200,00 à 220,00; — 1re sorte : 175,00 à 185,00; — bon ord : 165,00 à 170,00. — 4 cas ord. : 155,00 à 160,00. — Lumps : 155,00 à 162,00. — Clairecé, 1re sorte : 158,00 à 160,00; d° 2e : 132,00 à 136,00; d° 3e : 120,00 à 128,00. — Fine 4e : 131,00 à 132,00. — Belle 4e : 129,00 à 130,00. — Bonne 4e : 127,50. — 4e bon ord. : 122,00 à 123,00. — 4e ord. : 119,00 à 120,00. — Mélasse : 20,00.

LILLE, 15 Mars. — Raffinade : 195,00. — Pain métis : 170. — Lumps : 162,50 à 167,00. — Claircé blanc : 130,00 à 150,00. — Basse 4e : 126,00. — Bonne 4e : 122,00. — Bon ord. 4e : 120,00. — Ord. 4e : 117,00 à 118,00. — Belle 4e : 106,00 à 115,00. — Commun : 80,00 à 102,00.

PRODUITS ANIMAUX.

PARIS. *Marché aux chevaux* du 16 Mars. — Chevaux de selle et de cabriolet amenés, 115; vendus, 20, de 220,00 à 800,00. — Chevaux de trait, am. 240; vend. 46, de 300,00 à 1200,00. Chevaux hors d'âge am. 11; vend. 4, de 20,00 à 60,00. — Encan : 5 de 18,00 à 150,00. — Il a été essayé 96 chevaux. Le marché était remarquable en juments.

ADJUDICATIONS.

PARIS. — Adjudication, le mardi 2 Avril 1844, à une heure précise, dans l'une des salles de l'administration des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, 2, au rabais et sur soumissions cachetées, qui seront déposées à l'avance, de la fourniture des farines nécessaires au service de la boulangerie générale des hôpitaux, hospices civils et secours à domiciles de Paris, pendant les mois de Mai, Juin, Juillet et Août 1844.

Cette fourniture divisée, pour chaque qualité, en six lots qui pourront être réunis, consiste :

1o En 600,000 kilogr. environ de farine 1re qualité.

2° Et en 563,000 kilogr. environ de farines 2e qualité.

Nul ne sera admis à concourir à la présente adjudication, s'il n'y a été préalablement autorisé par le conseil-général des hospices.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au samedi 23 Mars 1844, à quatre heures du soir.

Il sera donné communication des cahiers des charges au secrétariat des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, 2, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis dix heures jusqu'à trois.

proposition, et il a annoncé que [illegible] native des fonctionnaires publics.

Ainsi, bien que l'on s'entende sur le principe, on peut prévoir dès à présent, qu'on ne s'entendra pas également sur les conséquences. Il est douteux que la chambre, qui s'est levée comme un seul homme pour la prise en considération, présente la même unanimité quand il s'agira de transformer en loi la proposition de MM. Lacrosse, Leyraud et de Beaumont.

Nous l'avons dit naguère en parlant de l'annulation de l'élection de Louviers : il y a un terrain sur lequel l'entente cordiale de tous les partis est possible ; c'est le terrain de la probité, de l'honnêteté, de la loyauté politique. Le vote d'aujourd'hui vient confirmer notre assertion. Mais ce qui manque encore au pays, c'est le génie créateur qui formule un ensemble de procédés et de moyens sur lequel on soit d'accord, comme on paraît l'être sur le point de départ.

D'après M. Ledru-Rollin, le ministère actuel est loin de posséder cet ensemble de procédés et de moyens qui lui permettrait de se tenir ferme sur le terrain de la probité et de l'honnêteté politique. Le ministère joue un rôle passif dans la politique extérieure. M. Ledru-Rollin s'est efforcé de démontrer par des citations nombreuses de documents diplomatiques et de discours ministériels, qu'il laisse une influence occulte diriger les affaires du dehors. La portée de ces attaques a été parfaitement sentie par les ministres, qui trépignaient sur leur banc, et par les centres, qui ont interrompu plusieurs fois l'orateur par leurs vociférations tumultueuses. Au reste, si les critiques de M. Ledru-Rollin n'avaient pas laissé suffisamment deviner l'influence occulte dont il s'agit, les éloges de M. Guizot l'auraient indiquée de manière à ne laisser aucun doute.

En vérité, on ne sait ce qu'il y avait de plus inconstitutionnel et de plus compromettant dans toute cette scène, ou des coups portés au pouvoir irresponsable par le hérault de la démocratie fausse et révolutionnaire, ou de l'apologie quelque peu dithyrambique faite par le ministre de l'abaissement continu. C'était un affligeant spectacle que de voir le député et le ministre se reprocher l'un à l'autre avec véhémence de violer la constitution. Le député criait au ministre : En tolérant l'intervention du pouvoir irresponsable dans les affaires extérieures, vous dénaturez les conditions du gouvernement représentatif, vous violez la constitution du pays. Le ministre criait au député : En attaquant à la tribune le pouvoir irresponsable, c'est vous qui violez la Charte et les lois. Que pouvait-il sortir d'une pareille lutte? Beaucoup d'irritation, mais assurément aucune lumière sur le meilleur système de politique générale.

La parole de M. de Lamartine a apporté quelque calme à l'assemblée. Avec plus de tact et de mesure, l'honorable député de Mâcon a fait une critique très vive de la politique extérieure du cabinet. Il a parfaitement démontré combien les erreurs de la politique extérieure étaient plus funestes que celles de la politique intérieure. Au dedans, si l'on se trompe, on peut revenir sur ce qui a été fait. Le souverain, qui ne périt jamais, peut changer, modifier, transformer ce qui existe, et ramener le pouvoir dans la bonne voie. Mais, au dehors, ce qui a été fait reste ; le pays se trouve engagé par les fautes du ministère ; et, dès que l'on est entré dans une fausse voie, il est presque impossible d'en sortir, si ce n'est par des secousses violentes et des guerres.

C'est M. Guizot qui est coupable de perdre ainsi la France au dehors ; c'est M. Guizot qui cause au pays un tort irréparable par les fautes que sa politique extérieure accumule depuis trois ans. M. Guizot s'est hâté de rentrer dans la communion des puissances ; mais il n'y est rentré que pour compromettre le pays. M. Guizot n'a pu apporter l'harmonie dans le concert européen ; il n'a pas fait une paix française, mais une paix anglaise. Eh! comment l'homme de la coalition, l'homme qui a attaqué avec tant d'acharnement la politique extérieure qu'il pratique aujourd'hui, l'homme dont la conduite n'est qu'un tissu de contradictions et d'inconséquences, comment cet homme aurait-il pu apporter dans la réunion des puissances européennes une harmonie qu'il n'a pas en lui-même?

M. le ministre des affaires étrangères a répondu, de sa place, qu'il ne voulait pas revenir sur des questions qui avaient été vidées. Au reste, il a répété ce qu'il avait déjà dit dans le discours qu'il prononça lors de la discussion de l'adresse. La politique du cabinet dans la question d'Orient est toujours la politique de François Ier et de Louis XIV. M. le ministre des affaires étrangères n'a pas d'autre politique, dans cette immense question, que la politique suivie, il y a deux ou trois siècles, par les rois de France. Vainement, tout est changé en Orient, vainement nous avons fait une grande révolution qui s'est efforcée de réaliser des principes de fraternité applicables aux nations aussi bien qu'aux individus. M. Guizot ne tient aucun compte de tout cela dans sa politique d'Orient. Protéger les populations chrétiennes, voilà toute sa formule. Mais comment M. le ministre ne voit-il pas qu'en proclamant cette protection exclusive, il pousse la Russie à prendre le contrepied et à soutenir les Turcs? Est-ce donc là une politique de justice supérieure et de bonne harmonie? Ne serait-il pas plus logique, plus humain, de se placer au-dessus de toutes ces qualifications de chrétiens, de musulmans, de grecs, d'arméniens, de catholiques ou de juifs, pour ne voir que des hommes, et pour faire pencher la balance du côté de la justice et du bon droit?

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Avant la séance publique, la chambre, réunie dans les bureaux, a examiné 1° le projet de loi pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1842, et 2° la proposition de M. de St-Priest, relative au tarif des ports de lettres.

Le projet de règlement arrête les recettes de l'exercice 1842 à	1,324,999,885 fr.
Les dépenses sont fixées à	1,422,221,492
Excédant des dépenses, distraction faite du service colonial.	97,221,607
Le découvert final du budget de 1842 est arrêté à	109,980,263

Il porte sur le service ordinaire pour 108,612,172 fr., et sur les grandes lignes de chemins de fer pour 1,368,091 fr. Cette dernière somme restera provisoirement à la charge de la dette flottante, l'autre sera portée au compte spécial des insuffisances budgétaires pour être couverte par le produit des réserves annuelles de l'amortissement.

La discussion sur ce projet de loi a été courte et dans la plupart des bureaux très insignifiante. Les commissaires nommés pour l'examiner sont : 1er bureau, MM. Manuel et Poisat. — 2e, Liadieres et Leyraud. — 3e, Auguis et Rustaud. — 4e, Delespaul et Etienne. —5e, Lebobe et Couture. — 6e Segur et Proa. — 7e, Armez et Dilhau. — 8e, Parelle et de Loynes. — 9e, Siméon et Lenoble.

La proposition de M. de St-Priest dont les bureaux se sont occupés ensuite est conçue en ces termes :

Art. 1er. La taxe de toute lettre simple, ayant à franchir plus de 40 kilomètres, sera fixée à 3 décimes. Les lettres qui n'ont pas plus de 40 kilomètres à franchir continueront à être taxées à 2 décimes. Le poids d'une lettre simple sera porté à 10 grammes. Au-dessus de ce poids, les lettres seront frappées des surtaxes qui frappent les lettres pesant plus de 10 grammes.

Art. 2. Les lettres écrites à leurs familles par des sous-officiers, soldats ou marins, ne seront soumises qu'à une taxe de 25 centimes.

Art. 3. Le droit de 5 0|0, établi au profit du trésor par la loi du 3 nivôse an V, sera réduit à 2 0|0 pour toute somme n'excédant pas 50 fr.

Cette proposition, qui a paru à quelques membres mal formulée, a été approuvée, presque sans discussion, dans tous les bureaux. La lecture aura donc lieu en séance publique.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 18 mars.

A une heure, M. le président monte au fauteuil. Le procès-verbal de samedi est adopté. M. Gautier, député de la Loire, demande un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de MM. Lacrosse, Leyraud et Gustave de Beaumont, pour assurer la liberté des votes dans les élections, et discussion sur la prise en considération.

M. LACROSSE. La charte de 1814 a donné aux citoyens le droit de se gouverner par leurs représentants légalement élus ; mais si le choix des députés est vicié dans son principe, si l'intérêt de l'électeur ou de l'élu prend la place de l'intérêt général, l'élu perd sa puissance, la constitution son caractère, les institutions leur force, et la representation nationale n'est plus qu'un mensonge.

En 1810, les droits politiques étaient réduits au néant ; les fonctionnaires secondaires étaient choisis arbitrairement par le gouvernement ; le sénat était à la nomination de l'empereur, et toute élection interdite au peuple. Une loi faite à cette époque, peut-elle être suffisante aujourd'hui ?

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous rappeler ce qu'en beaucoup d'endroits sont devenues les élections municipales et départementales ; vous savez assez que ces élections ne sont souvent faites qu'à la suite de conventions immorales. Le scandale des élections politiques a eu plus de publicité. Les élections de 1842 vous ont révélé une foule de faits de corruptions dont l'enquête a prouvé la vérité.

La corruption devient de jour en jour plus ingénieuse et plus hardie ; l'argent n'est plus le seul moyen auquel on a recours ; il est des moyens plus puissants, et que l'on regarde comme moins honteux ; chez les uns on éveille la crainte, la cupidité chez les autres ; on promet un avancement, on fait craindre une destitution, on fait la promesse fastueuse de quelque grand travail qui sera immédiatement exécuté ; on fait au commerce et à l'agriculture des assurances que l'événement ne confirme pas toujours, mais qu'importe?

Ces manœuvres, Messieurs; les lois, dans la plupart des cas, ne peuvent les atteindre. Le but de notre proposition est de suppléer à l'insuffisance de la législation.

La chambre prête peu d'attention à discours.

L'orateur arrivant aux articles de sa proposition cherche à établir qu'elle aura pour effet de mettre un frein à la corruption électorale dans la plupart des cas et s'appuie de l'autorité de C. Perrier, de MM. Sauzet, Guizot et de quelques autres membres de la chambre. — Le bruit toujours croissant des conversations nous empêche de suivre l'orateur dans ces développements.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Le moment n'est pas venu d'examiner dans ses détails la proposition qui vous est soumise, mais je puis dire dès aujourd'hui en formulant ses réserves contre l'abrogation de l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, que le gouvernement approuve le principe du projet de loi.

Ce n'est pas cependant que je croie les élections françaises entachées de corruption et d'immoralité (vives réclamations), je les crois aussi pures, aussi sincères qu'elles puissent l'être, mais je reconnais que la législation que la proposition tend à remplacer peut laisser quelque chose à désirer, et qu'on peut examiner si la loi de l'an VIII n'est pas susceptible de développements. Sous ces réserves, je déclare que le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération.

(Aux voix! aux voix! Agitation).

M. G. DE BEAUMONT se dirige vers la tribune. (Aux voix! parlez!) Je ne connais rien de plus flatteur pour la proposition que le sentiment unanime de bienveillance qu'elle reçoit de toutes les opinions de la chambre. Malheureusement, je vois que cet assentiment ne porte pas sur le point principal de la proposition ; on veut bien concourir avec nous à réprimer la corruption électorale quand elle se produira, mais une corruption électorale dont on commence par nier l'existence. (Bruit.)

Je remercie les membres de la majorité qui s'indignent de la corruption électorale, de s'associer à nous, je sais qu'il y a dans le parti conservateur des hommes courageux. (Réclamations au centre.) Si j'ai protesté à cette tri-

tion spéciale des fonctionnaires; nous avons cru qu'il fallait leur accorder des garanties particulières; nous avons voulu l'ordre en même temps que la moralité. Nous avons veillé à ce qu'ils ne fussent pas exposés à l'animosité des partis; nous avons voulu la poursuite, mais nous avons rendu la poursuite difficile, trop difficile même au gré de quelques-uns ; nous avons voulu qu'ils ne pussent être poursuivis que devant la cour royale, qui peut écarter la prévention par une ordonnance de non-lieu. Nous avons demandé une pénalité contre la partie civile en cas d'interprétation calomnieuse nous avons limité le temps pendant lequel la poursuite peut être faite. Voilà les garanties que nous avons données aux fonctionnaires pour concilier les exigences de leur position et celles de la moralité. Mais, si l'on écartait cette disposition du projet de loi ; si la proposition pouvait être acceptée sans cette garantie, ce serait aller complètement contre la pensée des auteurs.

M. DUCHATEL, de sa place. Je ne veux pas entrer dans le fonds de la question ; les raisons que nous avons à faire valoir contre l'article 2 viendront plus à propos dans la discussion de la loi ; il est possible que nous soyons en désaccord avec les honorables auteurs de la proposition, car ce n'est pas contre les fonctionnaires que nous voulons une loi, mais contre tout ce qui tend à vicier les élections ; mais, je le répète, il sera temps de présenter ces considérations lorsque la loi aura été examinée par les bureaux.

La prise en considération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. ED. BLANC propose l'admission de M. de Valmy, qui a produit les pièces justificatives exigées

M. de Valmy prête serment.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur les fonds secrets.

M. F. BARROT. La loi que nous allons discuter pose a question de confiance d'une manière nette. Donnez-nous un million, dit le ministère; il y va de l'ordre, de l'avenir du pays, de la sécurité de tous.

Je serais l'ami du ministère, un de ses adhérents les plus fervents, que je ne pourrais m'empêcher de demander des explications sur des points que, même entre amis, même en matière de fonds secrets, il est possible de discuter.

Je sais qu'on ne peut guère entrer dans le détail de l'emploi des fonds secrets ; mais n'y a-t-il pas des motifs qui pourraient être invoqués tout haut pour motiver le vote qu'on nous demande?

On se contente de quelques phrases banales sur les partis et les passions anarchiques. Si le tableau qu'on nous présente était vrai, il devrait entraîner le vote. Mais les motifs que l'on invoque sont-ils bien réels? Je ne sais pas ce qui a déterminé les convictions de la commission, un seul membre excepté ; mais il y a des faits qui pourraient dénoter les mouvements des passions anarchiques; l'agitation sourde se manifeste par quelques symptômes. Nous avons passé par des temps de grandes crises ; à chaque instant on attendait les orages.... Mais en sommes-nous là? Y a-t-il encore des complots? Pour moi, je ne le crois pas.

Je ne le crois pas, et j'en ai pour garants les apologistes des ministres. Chaque jour ils nous répètent : Le calme renaît, les passions s'apaisent, les partis extra-constitutionnels ne font plus de provocations violentes, et se rallient aux questions d'industrie et de commerce ; ils comprennent que dans ces discussions il y a place pour eux, et en abordant ces idées pratiques les esprits se *dépassionnent*, si l'on peut employer cette expression.

Le ministère me paraît bien malheureux, si les faits sont réels, ou bien mal avisé, si ce ne sont que des prévisions : l'existence du cabinet actuel est un des exemples les plus remarquables de longévité ministérielle. Voilà trois ans et demi que les ministres actuels gouvernent ; ne peut-on pas dire que le ministère a été bien impuissant, et que la France a peu à se féliciter de son passage aux affaires, puisqu'aujourd'hui encore il vient, vous demander des moyens anormaux de gouvernement?

Comprenez-vous de quelles acclamations serait salué un ministère qui, aujourd'hui, monterait à la tribune pour dire que, grâce à la prévoyance de son administration, il peut gouverner désormais sans avoir recours à des secours équivoques!

Mais quels sont donc les besoins auxquels il faut pourvoir? Je crois que le vrai motif de la demande se trouve dans le post-scriptum de l'exposé des motifs, dans le paragraphe qui pose la question de confiance ; mais l'épreuve aurait pu être tout aussi concluante à meilleur marché.

Pour moi, Messieurs, je n'ai pas confiance et je m'explique. Le sentiment de la liberté est dans le sang de la nation. On a pu tourner le sens de la loi, l'embarrasser par des équivoques, mais le texte de la constitution nous reste; l'esprit, nous le retrouverons toujours dans la raison et la conscience du pays. Je ne puis donc concevoir de craintes graves relativement à notre liberté. Je ne crois pas non plus que l'honneur de la France puisse être sérieusement compromis au dehors. Mais ce qui me préoccupe vivement, c'est la condition des pouvoirs dans l'Etat. C'est là qu'il y a désordre, confusion, danger ; c'est là qu'est le mal profond qu'il faut signaler et guérir.

Je suis persuadé, Messieurs, que je formulerai une des pensées qui sont au fond de toutes les consciences quand je dirai que les idées de pouvoir sont compromises, que la loi a perdu de cette sainteté qui commande l'obéissance. (Très bien à gauche!)

Quelles sont les causes de cet affaiblissement du pouvoir? Les attaques des partis? Mais ces attaques sont la condition essentielle de la liberté. Mais la discussion est là pour les épurer. Dire que les attaques des partis ont affaibli le pouvoir, c'est proclamer l'impuissance du régime de discussion sous lequel nous vivons. Non, Messieurs, la cause de ce mal est ailleurs; la cause, c'est que les pouvoirs ont perdu leurs limites ; qu'il y a eu usurpation d'un pouvoir sur l'autre ; qu'il y a eu usurpation latente des droits et des devoirs tracés aux grands pouvoirs de l'Etat. (Très bien! à gauche.)

Le pouvoir parlementaire et ministériel se rencontrant toujours, ont pactisé sur les conditions mêmes de leurs fonctions ; ils ont créé une situation que M. Dupin aîné résumait d'un mot quand il disait que nous sommes sous le *régime de l'apostille*. (Bruit.)

Cette situation, Messieurs, compromet à la fois les intérêts et les mœurs du pays.

Faut-il répéter les faits qui se reproduisent chaque jour ; il serait banal d'y revenir après tout ce qui a été dit. Ce scandale, ce désordre, cette situation constituent un danger que je signale et qui mérite d'autant plus d'attention de la part de toutes les opinions, qu'à mesure que la foi dans notre gouvernement représentatif s'affaiblit, la foi dans l'établissement de juillet s'affaiblit dans la même proportion ; il y a entre ces deux sentiments une solidarité inexorable.

Je veux fermement le maintien de l'un et de l'autre. Je crois que le gouvernement représentatif suffit à tous les besoins du pays, qu'il ouvre une large carrière à la liberté. Mais pour qu'il garde sa puissance, il faut qu'il soit sincère. On a dit que l'honneur est le principe des monarchies; la vertu, le principe des erépubliques. Je crois que la condition des gouvernements constitutionnels est la sincérité.

Je suis troublé, Messieurs, par l'étendue du sujet que je traite, et j'ai besoin de m'appuyer sur des faits.

Il n'est pas dans ma pensée de soulever un de ces débats dans lesquels le ministère a la liberté de ne dire tout juste qu'autant qu'il le veut pour s'assurer une majorité. Je ne parlerai que de faits patents et connus de tous. Je dirai un mot, par exemple, de la question si grave de la municipalité d'Angers. (Bruit. Mouvement en sens divers.)

La chambre se rappelle que, dans la discussion de l'adresse, M. le ministre de l'intérieur répondit à un orateur qui avait porté la discussion sur ce point en détournant la question, et du département de Maine-et-Loire, transport,

que le sentiment d'honnêteté reprendra bientôt le dessus.

Je ne suis pas un homme d'Etat, mais je me permettrai cependant de proposer un système qui ne me paraîtrait pas le plus mauvais, c'est le système de la probité politique. (Réclamations.)

Je suis persuadé que la pratique de l'honnêteté politique obtiendrait l'assentiment de la chambre à la fois et du pays; qu'il y aurait des chances pour un gouvernement de ce caractère de devenir populaire, et qu'en se montrant ferme, en appliquant à tous la loi, il ne manquerait pas de rallier tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté.

Si un ministère de ce caractère, de ce système, venait un jour demander à la chambre un million de fonds secrets, je croirais qu'il les demande pour sauver le pays: je le lui accorderais; aujourd'hui je ne puis avoir cet espoir, et je vote contre le projet.

Agitation. M. Ledru-Rollin se rend à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. LEDRU-ROLLIN. Messieurs, bien des ministères se sont succédé: je demande si la politique de chacun d'eux, à part quelques imperceptibles modifications, a été bien différente; je demande comment il se fait que des hommes qui sont arrivés au pouvoir animés de sentiments patriotiques, avec des intentions droites et pures, n'ont pas pu réaliser tout le bien qu'ils voulaient faire, n'ont pas pu empêcher tout le mal qu'ils auraient pu prévenir.

Cette question est grave et j'y ai long-temps réfléchi; des esprits graves s'en sont sérieusement préoccupés dans l'intérêt du pays. Elle a même été soulevée par une partie des hommes qui siégent aujourd'hui sur les bancs du ministère. Lors de la coalition, ils ont prétendu que le gouvernement manquait peut-être d'unité et d'ensemble; qu'il n'avait pas une homogénéité suffisante; qu'il ne faisait pas tout ce qu'il voulait; qu'il n'avait pas assez de liberté dans ses allures. La question fut soulevée pour faire le procès aux hommes qui occupaient le ministère.

Je ne reviendrai pas sur la politique intérieure; la politique extérieure me semble plus grave. Vous vous rappelez que, peu après 1830, une question a vivement préoccupé les chambres et le pays: celle de la non-intervention; vous vous rappelez qu'après avoir excité le souffle révolutionnaire, on a proclamé qu'on devait laisser les peuples modifier librement, à leur gré, leurs gouvernements, sans qu'on eût à intervenir. Vous vous rappelez avec quel enthousiasme ce principe fut proclamé: eh! bien, la politique de non-intervention si solennellement intronisée fut abandonnée. M. Laffitte n'avait pas tout su. Vous vous rappelez l'affaire de Suisse; M. Thiers a été obligé de vous dire: Ne me faites pas responsable: je n'ai pas tout vu, je n'ai pas tout su. (Bruit.) Dans la question de droit de visite, vous savez comment les choses se sont passées. C'est M. Molé lui-même qui parle: « Les négociations étaient entamées entre les cinq puissances; l'Angleterre pressait vivement le cabinet dont M. Molé était le chef de signer le protocole; M. l'ambassadeur Sébastiani l'en pressait de son côté; le ministre, pour gagner du temps, n'envoyait pas les instructions nécessaires à son ambassadeur, et cependant (c'est toujours M. Molé qui parle), chose incroyable! chose sans exemple dans les faits diplomatiques. M. Sébastiani, sans instructions, sans autorisation du ministre responsable, signa le protocole, engagea son pays.

Ainsi hors du pays, dans une de ces questions qui intéressent l'honneur national, il y a eu une volonté qui s'est interposée entre le ministre des affaires étrangères et un ambassadeur: c'est le ministre lui-même qui l'a dit. (Exclamations au centre.)

Je viens maintenant à une autre question. Que s'est-il passé dans la question d'Orient! Voici ce qu'écrivait lord Palmerston, alors ministre, à son représentant en France. Ici l'orateur donne lecture d'une lettre de lord Palmerston à lord Granville, de laquelle résulte la preuve que l'ambassadeur anglais a eu, pendant le cours de la question d'Orient, des communications directes et confidentielles avec le roi des Français. (Exclamations.)

Ainsi donc, continue l'orateur, dans toutes les grandes questions qui se sont produites depuis 1830, vous trouvez le même fait dans la question de non-intervention, la chambre se prononce en un sens, le ministre veut l'intervention; la non-intervention est décidée à son insu. Dans une autre question, M. Thiers, qui ne saurait être suspect de dévoûment à la dynastie de juillet (rires), je veux dire suspect de partialité contre la dynastie de juillet, a signalé le même fait. Enfin, il s'est produit dans la question du droit de visite et dans la question d'Orient.

M. LE MARÉCHAL SÉBASTIANI se lève vivement. Je dois déclarer, dit-il, que je ne puis consacrer par mon silence les paroles de l'orateur. Je repousse les accusations qu'il vient de porter devant cette chambre. Jamais, je le dis hautement, je n'ai reçu d'ordres directs que du ministère, et jamais je n'ai eu de communications du genre de celles dont il vient de parler. Si je suis coupable, je le suis seul; j'ai agi de mon propre chef.

M. LEDRU ROLLIN. Pour vous, Messieurs, membres de la majorité, qui voulez l'exécution complète de la constitution, (Oui! oui!) si vous trouvez qu'il soit bon qu'un pouvoir irresponsable... (Vive interruption.—Au centre: A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur peut accuser la conduite des ministres, des ambassadeurs, mais toute autre allusion est impossible dans cette chambre.

M. LEDRU-ROLLIN. Le langage que je tiens en ce moment est celui qu'ont tenu à une autre époque des hommes qui font autorité dans cette enceinte. M. Guizot disait à l'époque de la coalition: « Sous la monarchie constitutionnelle, je ne connais rien de plus anti-monarchique, de plus inconstitutionnel à la fois que l'attitude du cabinet dans cette discussion. »

Nous portons à la puissance royale tout le respect qui lui est dû; nous savons tous les services qu'elle a rendus au pays et peut lui rendre encore; qu'elle se déploie donc librement dans l'exercice de ses prérogatives; que dans ses conseils elle éclaire ses conseillers et tâche de faire prévaloir son opinion; c'est son droit. C'est votre devoir, à vous, de l'éclairer de votre côté et de répondre au pays de tout ce qu'elle aura fait, hormis de ce qu'elle aura fait à votre insu et sans votre aveu. J'accepte cette doctrine, et je demande si, lorsqu'une dépêche a été soustraite...(Violents murmures au centre.) J'interroge M. Laffitte... (Bruit.) Je demande si, lorsque M. Thiers a dit qu'il n'a pas tout su (Agitation.), je vous demande si ce sont des actes accomplis de l'aveu des ministres. (A l'ordre! à l'ordre.)

M. GUIZOT prononce quelques mots de sa place.

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT au centre. Faites donc silence.

M. HÉBERT. Ce n'est pas à nous qu'il faut imposer silence, M. le président, c'est à l'orateur. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. M. Thiers disait encore: « Oui, comme président du conseil, j'aurais pu tout savoir, j'aurais dû tout savoir; mais je n'ai pas tout su; on devait tout me dire; on ne m'a pas tout dit. La responsabilité m'aurait appartenu si j'avais tout su; mais elle ne m'appartient pas, parce que je n'ai rien su de tout ce que je devai savoir. » (Mouvement prolongé.)

M. GUIZOT se levant. Je demande à répondre un seul mot de ma place.

M. LEDRU-ROLLIN. Parlez.

M. GUIZOT. Je ne crois pas qu'un seul des ministres qui ont été appelés au pouvoir ait jamais refusé la responsabilité d'aucun des actes qui ont été accomplis sous son administration.

VOIX A GAUCHE. Vous venez de l'entendre. (Bruit au centre.)

M. GUIZOT. Il n'est pas un seul de ces ministres, je le répète, qui ne se soit regardé comme complétement responsable de tous les actes; et, comme le disaient les paroles qu'on vient de citer tout-à-l'heure, tout ce qui s'est fait par le conseil et par [illegible] d'un ministre, est fait sous sa responsabilité.

M. LEDRU-ROLLIN. Comment, je ne suis pas dans la question? Je parle du respect que l'on doit exiger de la part d'une dynastie naissante surtout envers la constitution, et je ne suis pas dans la question! Je dis que j'y suis et je continue. Non-seulement le parlement anglais se montra rigoureux en paroles envers le roi, mais il témoigna sa rigueur par des actes. Pourquoi cela? C'est que le parlement anglais savait qu'il y aurait du danger à lui confier une autorité absolue. Eh bien! je dis que vous vous trouvez aujourd'hui sur la pente qu'a su éviter le parlement anglais, et que sur cette pente vous n'avez et ne trouverez jamais que deux moyens, la violence et la corruption.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, je me hâte de faire descendre la discussion de la question brûlante et inabordable dans laquelle elle s'est un moment élevée, pour la ramener dans la sphère constitutionnelle et parlementaire.

Les fonds secrets sont une question de confiance; c'est une politique tout entière; c'est une situation. C'est sous ce point de vue que je veux les envisager en ce moment.

Pourquoi, et je fais cette observation, malgré le silence du ministère jusqu'à cet instant, pourquoi des hommes éminents, des hommes arrivés aux affaires dans des circonstances très difficiles, et sous la présidence d'un illustre maréchal dont le nom était fait pour donner autant de dignité à la paix, qu'à d'autres époques d'autorité à la guerre; pourquoi, dis-je, des hommes qui ont conquis par leurs talents, par la difficulté même des situations dans lesquelles ils se sont trouvés, une juste considération dans leur parti, sentent-ils le pouvoir si hésitant et si chancelant dans leurs mains! Pourquoi d'autres hommes très distingués, dans beaucoup de questions qui nous ont divisés depuis trois ans, n'ont-ils pu obtenir jusques aujourd'hui la majorité? Enfin, pourquoi l'opposition, cette opposition si persévérante, si patente, cette opposition dont les chefs sont investis aussi d'une si grande autorité morale dans leur pays; pourquoi cette opposition a-t-elle vu un moment s'atténuer, je ne dirai pas sa confiance dans l'opinion, mais quelque chose de son ardeur et de sa force? Et enfin, quel est le moyen de sortir de la difficulté ou plutôt de l'impossibilité que tout le monde trouve à gouverner? Quel est le moyen de raffermir une situation qui s'ébranle au-dedans, qui tend à s'abaisser au-dehors? Tels sont les quatre points que je veux aborder devant la chambre.

Il y a long-temps qu'à cette tribune on se refuse, par respect pour les personnes, à déchirer en entier le voile qui couvre les affaires; il est temps, Messieurs, que ces égards fassent place à un autre langage, il est temps que nous montrions, par l'énergie de nos paroles, l'énergie du sentiment dont nous sommes animés. Un grand patriotisme donne un grand courage. Je dirai tout.

L'honorable rapporteur de votre commission, car c'est à lui seul qu'il m'est possible de répondre. (On rit.) L'honorable rapporteur de votre commission dit à la fin de son travail que tout est calme dans le pays. En effet, pour les hommes qui se contentent de la superficie des choses, un calme apparent règne dans le pays; mais il n'en est pas moins vrai que jamais peut-être, depuis les événements de 1830, sous une apparence plus calme, la situation du pays n'a présenté en réalité plus de gravité, n'a inspiré plus d'inquiétude aux hommes qui ne se contentent pas de la superficie, mais qui sondent jusqu'au fond une situation. Je pourrais le démontrer en examinant, comme l'un de nos honorables préopinants, les questions intérieures, je pourrais aussi le démontrer en examinant nos relations étrangères.

Mais laissons l'intérieur; ne parlons pas du sens de deux révolutions faussé, des idées apostasiées une à une, comme si le sort de la révolution française était d'être successivement désavouée par tous ceux qui sortent de ses flancs et qu'elle élève à la puissance! Laissons la représentation rétrécie, les masses refoulées hors du droit représentatif, l'intérêt national absorbé dans les préoccupations dynastiques, l'ancien régime sous de nouveaux noms! Ce n'est pas cela qui me préoccupe, ce n'est pas même cette inquiétude du pays sur cet appareil militaire, sur ces fortifications qui s'élèvent comme un présage des dangers de la nationalité ou des dangers de la liberté; tout cela, je le dis, Messieurs, tout cela n'est rien en présence des questions qui passionnent, qui aigrissent, qui irritent une partie de l'opinion au moment où nous parlons, irritation que vous n'apercevez pas assez.

Ces passions, Messieurs, où prennent-elles naissance? Dans un sentiment bien délicat, bien respectable; dans ce sentiment, dans ce préjugé, si vous voulez, d'une certaine subalternité dans nos relations avec l'Europe, d'une certaine compression de notre sentiment de nationalité au-dehors. (Approbation à gauche.)

Oui, ce qui m'alarme, ce qui ne se corrige pas à volonté, c'est une situation mal prise au dehors.

C'est ce sentiment de la subalternité de la France qui fait que tout devient ombrage pour la liberté; que vos actes les plus innocents, les plus louables, souvent deviennent des accusations contre vous; et qu'en pleine paix de la France et du monde, vous ne pouvez pas donner le moindre coup de gouvernail au vaisseau de l'Etat sans craindre de vous briser sur quelque écueil. (Vive agitation.)

En vain accusez-vous le pays d'ingratitude et l'opposition de malveillance. Non, Messieurs, tous les torts ne sont pas au pays, et je peux dire, car, à plusieurs époques de ma vie, j'ai montré quelque courage contre l'impopularité, quand j'ai cru que mon pays se trompait en patriotisme.

Mais maintenant, le pays est dans son droit, voulez-vous que je vous dise pourquoi?

J'aborde énergiquement et personnellement la vraie question. Quels que soient le mérite et le talent, quelle que soit l'autorité, croyez-vous qu'il soit donné à un gouvernement quelconque et aux différents hommes d'Etat qui ont servi, personnifié le gouvernement; croyez-vous qu'il leur soit donné de se tromper impunément cinq ou six fois en dix ans sur les cinq ou six plus grosses affaires du pays, de la nation? Non, cela n'est pas dans la nature, cela n'est pas dans la justice même! Les choses portent avec elles leurs conséquences, leur expiation; les fautes commises dans les grandes affaires, dans les questions vitales du pays, retombent tôt ou tard sur ceux qui les ont faites; elles pèsent sur eux; elles embarrassent leur route; elles les arrêtent. Les hommes ne sont pas éternels, Messieurs; ils s'usent comme toutes les choses humaines, au pouvoir plus vite qu'ailleurs; dans les temps de révolutions plus vite que dans les temps de calme; les hommes d'Etat d'un système ne peuvent pas se faire à volonté les hommes d'Etat d'un autre système. Un même homme n'a pas cinq ou six significations opposées dans sa vie publique; ou bien alors ce n'est plus un homme sérieux; c'est un acteur politique. (Bravos à gauche.) Cela est vrai surtout des affaires étrangères, affaires sur lesquelles il ne faut jamais se tromper. Au-dedans, un ministre défait ce que le premier a malheureusement fait; mais, au-dehors, il y a un tiers intéressé: le continent, le monde tout entier. Quand on s'est trompé sur la grande affaire du dehors, il n'y a pas de remède, ou plutôt il n'en est qu'un, c'est de changer les hommes; c'est de désavouer les systèmes; c'est de présenter à l'Europe et aux hommes qui la gouvernent l'expression complète, pure, responsable, du nouveau système adopté par votre pays.

Or quelles sont les fautes commises dans ces dernières années par le gouvernement de juillet et par les hommes qui tiennent le timon des affaires?

Je pourrais parler de l'intervention d'Espagne en 1835, 1836 et 1837, à cette époque où nous sentions tous, et où je disais moi-même, ainsi que l'honorable président du conseil du 22 février, que la France n'avait qu'un moyen de rétablir son attitude; c'était de se faire des peuples en leur portant le défi

Il y avait là, en face de vous, une monarchie immense s'écroulant de l'autre côté de la Méditerranée; une monarchie de 60,000 lieues carrées, dans le climat le plus fertile, de la population la plus intelligente, la plus active, la plus militaire, ouvrant tous ses accès aux grandes ambitions de la Russie et de l'Angleterre qui la convoitent depuis long-temps; la France pouvait ressaisir non pas l'empire du monde, personne ne pense à l'empire du monde dans l'Europe telle qu'elle est constituée aujourd'hui, mais ressaisir d'une main sage et préservatrice les poids même de la balance de l'Europe qui lui avaient échappé en 1815. Eh bien! au lieu de saisir cette occasion, qu'a-t-on fait? On a rêvé je ne sais quelle politique égyptienne, réminiscence de l'empire; on a rêvé de fermer à la fois à l'Angleterre la route des Indes par l'Egypte, et la route de la mer Noire à la Russie.

Ce système eût été bon, disait l'autre jour M. Thiers, si vous eussiez défendu l'intégrité de l'empire ottoman, si vous aviez empêché que personne n'y touchât; il eût rendu sa décadence impossible. Mais pendant que vous mécontentiez d'un côté la Russie et l'Angleterre, vous attaquiez les Turcs en favorisant le pacha d'Egypte, en consentant au démembrement de l'empire turc. Vous avez vu ce qui est résulté; l'Angleterre et la Russie unissant leurs mains antipathiques dans le traité du 15 juillet, et depuis les populations chrétiennes abandonnées en Egypte, qui vous demandent compte de leur sang.

Qu'y avait-il à faire pour le ministère du 29 octobre, au moment où le pays l'appelait à cette grande réparation? Ce qu'il a voulu faire, mais le faire autrement. Il fallait que le ministre des affaires étrangères de ce pays dit à l'Angleterre et à la conférence de Londres: « La France, par une détermination qui n'est pas de mon ministère, a commis une erreur de fait dans la politique égyptienne. Mais, enfin, un grand peuple même quand il se trompe, mérite les égards respectueux des puissances. Un ministre peut être désavoué, un peuple jamais. Le traité du 15 juillet a blessé la France. Elle a armé 500,000 hommes; elle a frappé du pied son sol militaire, il en est sorti, il en sortirait des bataillons par centaines, elle a réparé ses vaisseaux, elle a armé ses flottes, elle a voté un emprunt de 400 millions, elle s'est préparé à tout, elle est debout, elle a élevé même ces fortifications de Paris qui, si elles ne sont pas un sentiment de défense nationale pour le pays, sont néanmoins un symbole de guerre désespérée! Eh bien! la France n'a pas remis toutes ces forces, toutes ces armes entre les mains de son gouvernement nouveau, entre les mains du ministère du 29 octobre pour rien! Elle veut que sa dignité soit sauve, et que la réconciliation ne coûte rien à sa grandeur, à son rang parmi les nations. Nous sommes un ministère pacifique, nous ne craignons pas de le déclarer, mais plus nous sommes pacifiques et justes envers les puissances, plus nous reconnaissons que la politique de 1840 était une erreur de la France, plus nous devons veiller à ce que l'honneur et les susceptibilités de la nation soient intacts.

A GAUCHE. Très bien!

La France, dans une pareille attitude, avec un ministre des affaires étrangères tenant un pareil langage, la France aurait obtenu justice, vous n'auriez pas aujourd'hui le triste spectacle des populations chrétiennes, qui étaient vos colonies avancées dans le Levant, des populations que vous voyez massacrer dans leurs montagnes, malgré toutes vos instances de concert avec l'Angleterre à Constantinople.

N'attribuez pas à l'Angleterre ce qui n'est pas à l'Angleterre. Ce n'est pas l'Angleterre qui pousse ces Albanais à massacrer ces restes de populations; c'est la politique que vous avez suivie dans la question d'Orient, cette politique qui vous faisait donner ordre à votre ambassadeur de signer le traité du 11 juillet 1841, avant que les puissances n'eussent consenti avec lord Palmerston, quinze jours avant l'heure, avant le moment où l'honneur aurait été dégagé; c'est cette politique qui ne vous a laissé que le choix des ennemis en Orient!

La faute du ministère du 11 octobre, c'est d'avoir manqué de dignité dans la réconciliation de son pays avec l'Europe.

Vous vous êtes hâté de proclamer ici, à toutes les tribunes, le lendemain de votre retour à Londres, la paix! la paix toujours! Eh! oui, la paix! Mais quand on la veut digne et solide, on la prépare, on ne la demande pas. Qu'en est-il résulté?

Il en est résulté, Messieurs, que vous ne pouvez plus accomplir les actes les plus élémentaires du gouvernement représentatif; que si, dans vos prévisions, si dans les documents dont vous seuls avez connaissance, s'il arrive qu'un de vos officiers, à 4,000 lieues de vous, dans son droit, dans son devoir, dans le sentiment de sa dignité, et dans le sentiment plus grand pour lui de la dignité de son pays, de son pavillon, a eu à tirer un coup de canon, la France, avant l'affaire instruite, avant l'arrivée des documents, lui vote son enthousiasme, et à vous son blâme et son indignation.

N'est-ce pas là un état des esprits dangereux pour la paix du monde! Et cependant, n'étiez-vous pas l'homme le plus naturellement indiqué par son caractère, par son ascendant sur une majorité conservatrice, par ses illustres amitiés dans le parlement même de l'Angleterre, pour rétablir la bonne harmonie, je ne dirai pas seulement entre les deux cabinets, mais surtout entre l'esprit des deux peuples?

Pourquoi ne l'avez-vous pas pu? Je vais le dire avec toute la franchise que la situation commande.

Vous ne l'avez pas pu, parce qu'il n'est pas donné aux mêmes hommes de représenter impunément deux pensées contraires. (Approbation à gauche.) Vous ne l'avez pu, parce que les hommes ne sont pas éternels, parce que les hommes s'usent dans les révolutions et dans les systèmes, et que quand des hommes ont personnifié en eux certains systèmes, certaines pensées, certains actes de leur gouvernement et de leur pays, il ne leur est pas donné de changer à volonté, et comme des acteurs qui changent de rôles. (A gauche. Très bien.)

Eh bien! pourquoi ne vouliez-vous pas représenter, aussi bien que la hauteur de vos talents vous l'aurait permis, à une autre époque, la politique de la réconciliation, du rétablissement de l'harmonie en Europe? c'est que vous-même, ne l'oubliez pas, vous étiez solidaire d'une des pensées de la politique extérieure de votre pays en 1840; c'est que vous-même vous avez fait partie de cette coalition fameuse que je ne qualifie pas, qui est entrée dans le domaine de l'histoire, mais dont les conséquences pèsent encore sur vous en 1844; c'est qu'à l'issue de cette coalition, vous, un de ses membres les plus actifs, vous qui aviez fait prévaloir contre le cabinet de M. Molé, et en accusant ce cabinet de la dégradation de la politique étrangère de la France; vous qui aviez fait surgir le cabinet du 1er mars; vous qui aviez consenti à être son représentant; vous qui avez accepté le rôle de son ambassadeur, de porter à l'Europe le défi de l'intervention en Syrie et à Constantinople; il ne vous était pas permis, à moins de vous désarmer vous-même, de venir ici, le lendemain du renversement du cabinet du 1er mars, démentir toute la politique que vous avez défendue à Londres, de désavouer vos propres paroles. Vous ne le pouviez pas. Et c'est pour cela que votre situation est devenue forcée; votre amour-propre, pour se couvrir, a découvert votre pays; vous avez accepté toutes ces conditions que vous aviez contestées trois mois, l'abandon de l'Egypte, l'abandon de la Syrie, l'abandon de la flotte du sultan, la rentrée de notre flotte dans vos ports.

Mais enfin les hommes sérieux qui mettent l'ensemble de la politique de leur pays au-dessus de ces bouillonnements du patriotisme national se préoccupent avec raison du premier coup de canon qui sera tiré entre l'Angleterre et vous. Ce coup de canon allume à l'Europe tout entière; la France

venir apporter notre symbole, notre système politique au pouvoir, nous saurions les y défendre et les administrer aussi bien que vous. (Approbation à gauche.) Mais jusque-là nous resterons dans la réserve où nous nous sommes tenus jusqu'ici; mais nous n'exagèrerons pas les programmes d'opposition, nous ne surenchérirons pas sur notre propre pensée.

Ainsi, moi, par exemple, qu'on accuse, je le sais, sur quelques-uns de ces bancs, d'être un homme incorruptible, absolu, exagérant ses vérités de peur qu'elles ne deviennent applicables, je dis sincèrement à la chambre, que si je suis en effet un de ces hommes qui ne veulent pas qu'on émiette les forces de l'opposition en mille réformes insignifiantes, qui ne veulent pas qu'on énerve l'opinion de son pays au moment où l'on doit chercher dans son énergie la force suffisante pour renverser un mauvais système et en inaugurer un bon, je ne suis pas non plus un de ces hommes qui exagèrent les vérités et les rendent impossibles à force de les vouloir absolues, et qui voudraient, pour ainsi dire, écraser le peuple sous l'excès même des libertés qu'on lui jetterait. C'est entre ces deux extrêmes que je place l'opposition constitutionnelle, l'opposition qui peut conquérir aujourd'hui le pouvoir et s'il se présentait des hommes qui apportassent à l'examen du pays un programme de changements sérieux, efficaces dans la politique et dans la conduite du gouvernement, je serais prêt, pour ma part, à leur donner mon concours.

Je ne demanderai que quatre ou cinq changements réels à la politique de mon pays : révision des lois de septembre, surtout dans la partie juridique de ces lois, c'est-à-dire dans ce qui concerne la presse, cet organe vital du gouvernement représentatif;

Révision de la loi des fortifications, non pas pour les raser, pour engloutir dans les fossés de la capitale, les millions qu'on y a mis; mais pour prémunir le pays, les institutions, la représentation nationale, contre les périls contingents que les fortifications, ainsi faites, peuvent leur faire courir:

Un changement, non pas radical, mais sensible dans les conditions de l'électorat en France; c'est-à-dire l'introduction de toutes les capacités morales et intellectuelles constatées, c'est-à-dire l'abaissement du cens dans certaines proportions, c'est-à-dire la représentation des intérêts des masses, par leurs délégués, choisis par le travail, par l'industrie, par les intelligences;

L'élection au chef-lieu ; l'indemnité aux députés, ce préservatif de la corruption, cette liste civile de la nation. Enfin, un changement complet dans notre faux système d'affaires étrangères.

Ce système a sa clé dans l'immense affaire d'Orient; c'est celle qui a perdu notre politique en 1840, et qui perdra tous ceux qui, suivant la même pensée, placeront le levier de la France en Egypte, et rallieront à la fois contre nous, l'intérêt vital de l'Angleterre et l'intérêt oriental de la Russie, et forceront ainsi la France à une guerre folle ou à une paix humiliée.

Mais pour être forts à l'extérieur et maîtres de la paix, savez-vous ce qui vous manque! la confiance dans le pays! Vous vous défiez du pays au-dedans! l'étranger le voit. Voilà, dit-il, un gouvernement qui craint son peuple! abusons-en! Vous vous défiez de la révolution! de la liberté, de l'élection, de la presse, de tous les organes du pays. Soyez le gouvernement de la liberté et vous serez le gouvernement de la nationalité; Cela est-il si exigeant, si périlleux, si difficile! Est-ce donc la révolution et la guerre! Non, c'est le progrès et la paix!

A ces seules conditions, je me rallie à l'instant au gouvernement, je m'y dévoue et j'accepte avec orgueil le nom de ministériel et de soutien du pouvoir dans mon pays, pourvu que ce pouvoir soit lui-même au service de la liberté, du peuple, du travail, de la paix et de la grandeur de la nation! Mais en dehors de ces garanties il n'y a pas de séduction, pas de tactique parlementaire qui nous arrache, nous (violents murmures) de ces bancs, et qui nous déplace d'une ferme et inexorable opposition.

Vous nous direz qu'avec cette conduite nous courons risque de passer notre vie, de vieillir, de mourir dans l'opposition.

N'importe! S'agit-il de nous, misérables individualités, qui passons perdues dans le grand mouvement des idées et des choses! Non, il s'agit d'une nation qui ne vieillit pas, des destinées d'un peuple qui ne meurt pas, du progrès ou du ralentissement d'idées qui sont immortelles, et qui n'ont besoin des hommes que pour s'y personnifier quelques courtes années et en animer d'autres, quand ces hommes lassés de la marche s'arrêtent, se retirent du combat ou disparaissent de la scène, en faisant place à des hommes plus jeunes moins fatigués. (A gauche : Très bien!)

Est-ce donc un sort si triste, si honteux, si inacceptable en ce temps-ci, que de se sacrifier pendant toute une vie de dévouement gratuit, et dont le seul salaire est souvent le mépris des ambitieux et la calomnie des imbéciles; est-ce donc un sort si regrettable que de conserver intacts et vivants, dans nos rangs d'opposition, au pays, au peuple, à la démocratie, cet avenir prochain du monde, les idées, les vérités, les espérances d'une grande révolution, afin qu'à l'heure où le peuple et le gouvernement, lassés d'erreurs, de faiblesses, de fausses routes, voudront revenir à la seule route qui mène les idées libérales au progrès régulier, et la nation à son développement pacifique, ils trouvent quelques hommes fidèles, en revenant sur leurs pas, qui ne les aient pas suivis dans leurs fautes et qui leur disent : Voilà le chemin de la vraie liberté! voilà le chemin de la France! voilà le chemin de ces idées qui doivent renouveler le monde et le conquérir, non par la guerre, mais par la raison, le travail, l'intelligence, la paix, aux influences de notre pays! voilà le chemin de la vraie grandeur nationale! voilà le chemin par où Dieu veut conduire le peuple à tous ses progrès!

Quant à nous, nous ne nous plaindrons pas de ce sort, et, dussions-nous passer notre vie dans l'opposition, nous y resterions sans désespérer de l'opposition et de nous; car le jour où nous désespérerions de nos principes et de leur triomphe, nous désespérerions du gouvernement.

(Violente agitation : Aux voix! aux voix!)

M. GUIZOT, de sa place. Je crois que ce n'est pas ici le moment de discuter les plans de gouvernement et les projets de réforme qui ont été présentés par l'honorable préopinant, ni de recommencer les débats sur une question qui a été résolue il y a deux ans à une grande majorité. Il faut bien que les discussions aient un terme, et que, lorsque les questions sont vidées, on les regarde comme vidées.

L'honorable préopinant ne pensait pas non plus que nous fussions aussi impropres qu'il le dit à la tâche dont nous nous chargions, puisque, pendant deux ans, il a appuyé le cabinet.

Maintenant, un mot sur le fond de la question.

Il est vrai que, par nos efforts, la paix a été rétablie, mais nous n'avons pas prétendu faire sortir de ces faits ce que l'honorable préopinant appelle la solution de la question d'Orient, et qui ne serait autre chose que la destruction de l'empire ottoman. Nous avons voulu, nous, la conservation de ce qui est, tout en donnant aux populations chrétiennes la protection qui leur est due. Nos efforts ont prévalu. Maintenant, en Syrie comme à Constantinople, les populations chrétiennes sont à l'abri de toutes vexations sous l'empire de la double action de la France et de l'Angleterre.

Tel a été le but de nos efforts; nous avons voulu le maintien de la paix et une politique nationale.

L'honorable préopinant a parlé de l'agitation des esprits; mais je ne saurais rien voir là que de parfaitement régulier, de conforme au développement du gouvernement représentatif; ces agitations sont l'état normal des gouvernements libres; il faut s'accoutumer à ressentir et à combattre ces émotions, il n'y a rien qui là qui doive effrayer le pays, ni le gouvernement.

Le préopinant a, sur tous les points, exagéré les difficultés et les craintes; il n'est pas vrai que deux bâtiments anglais et français ne puissent se ren-

après-midi; deux cent mille personnes couvrant la route depuis Valence. S. M. n'a pu y arriver qu'à sept heures du soir. La réception a été admirable. S. M. devait partir de Valence le 18.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* examine la proposition présentée par M. Gustave de Beaumont et quelques autres membres de la gauche pour réprimer la corruption en matière électorale. Il pense qu'il y a *quelque chose* à en tirer, et espère que la chambre ne la rejettera pas. C'est le cas, dit-il, de prendre l'opposition au mot et d'en finir avec ses déclamations vagues sur la corruption électorale.

— Suivant le *Globe*, si l'usage intelligent, modéré et raisonnable de l'initiative parlementaire est un bien, il devient peu à peu, par l'abus qu'en font quelques membres, un instrument de luttes de circonstance. Ce journal ne balance pas à se prononcer contre la proposition de M. de Beaumont et espère bien qu'elle sera rejetée.

— Le *National* a peu foi dans la proposition contre la corruption électorale. Pour que les citoyens puissent se décider à poursuivre les corrupteurs, il ne faudrait pas les menacer d'avance d'une peine très grave s'ils échouaient. Ensuite, il faudrait ranger la corruption électorale au nombre des crimes et lui donner pour juge le jury. En dehors de ces deux conditions, on ne fera rien de sérieux. Tout ce qu'on peut espérer, c'est d'agir comme la douane agit sur la contrebande. On sait que la fraude échappe toujours.

— Le *Siècle* s'occupe aussi de cette proposition, et pense que le ministère, décidé, quoi qu'il dise, à la faire avorter, s'abstiendra de la combattre directement, se réservant, lorsque la commission sera nommée dans les bureaux, de lui donner des parrains disposés à l'enterrer dans toutes les règles. Nier les manœuvres électorales, contester l'opportunité des mesures destinées à les prévenir, c'est impossible. Le ministère aime mieux prendre un détour, gagner du temps et arriver, sans bruit et sans péril, à son but.

— La *Presse* revient sur la proposition Combarel de Leyval qui montrait, à son avis, une fois de plus, l'incohérence qui règne dans les idées de l'opposition. Il est bon, dit-elle, que cette tentative pour changer le mode de votation ait avorté cette année comme l'an dernier, et nous faisons des vœux pour que cette épreuve soit décisive. La proposition repoussée ne remédiait en rien aux erreurs du bureau. La seule chose à faire est de décider qu'il y aura lieu de recourir à une seconde épreuve, ou au scrutin, toutes les fois que le bureau ne sera pas unanime, ou que dix membres de la chambre demanderont que ce recours ait lieu.

Faits divers.

— Par ordonnance royale en date du 15 mars, la réunion du 6e collège électoral de la Haute-Garonne, qui avait été convoqué à Villefranche pour le 6 avril, a été remise au 9 du même mois.

— Par suite de l'annulation des opérations du 5e collège de l'Eure, une ordonnance du roi, en date du 16 mars, a convoqué de nouveau ce collège à Louviers, pour le 13 avril prochain, à l'effet d'élire un député.

— *Nouveaux détails de l'affreux accident arrivé aux Etats-Unis.* « C'est par la culasse que la monstrueuse pièce a éclaté. Le président des Etats-Unis a été sauvé comme par miracle; mais un de ses domestiques, homme de couleur, a été blessé, et il est mort peu de temps après.

» Aucune des deux cents dames qui étaient venues là pour assister à une fête, n'a reçu la moindre blessure; elles en ont été quittes pour une forte commotion et une terrible frayeur. On les a embarquées pour les ramener à la ville; sans qu'elles connussent l'étendue de la catastrophe. Mistress Gilmer, la femme du gouverneur, n'a appris la mort de son mari qu'après son retour à la ville; elle en a presque perdu la raison.

» Le capitaine Stockton a eu la figure et les mains brûlées par la poudre; mais son état n'a rien d'alarmant. Le colonel Benton a été blessé, non point par un fragment de la pièce d'artillerie, mais parce qu'il a été lancé, par la force de l'explosion, contre un des agrès du vaisseau. Il y a en ceci une fatalité bien déplorable : c'est le gouverneur Gilmer qui a voulu que l'on tirât encore le gros canon qui a fait de si affreux ravages : lui-même a commandé le feu. Sans cet événement, on allait rentrer à Alexandria, où la ville avait préparé un bal et un banquet somptueux.

» On a remarqué, en examinant le canon rompu, que l'endroit où la cassure a eu lieu manquait d'épaisseur. Cependant il avait été éprouvé plusieurs fois. »

— *La peste à Alexandrie.* — Les nouvelles d'Orient annoncent que la peste a reparu à Alexandrie. Quatre cas viennent d'avoir lieu, un entr'autres au centre du quartier franc, ce qui a jeté l'épouvante parmi les Européens. La maladie a été évidemment importée de Damiette, où elle continue toujours à sévir, et on doit attribuer son introduction à la lenteur des mesures sanitaires. Ce n'est qu'après que la contagion a eu acquis tout son développement à Damiette, que l'intendance sanitaire s'est avisée d'établir un cordon autour de cette ville. Aussi on désespère de voir jamais le pays délivré de ce fléau, tant qu'on ne forcera pas l'administration chargée de veiller sur la santé publique, d'adopter des mesures énergiques, lorsqu'il en est encore temps.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Depuis trois mois les personnes qui passent dans la rue des Couteliers à Toulouse s'arrêtent avec douleur devant une maison de médiocre apparence; la boutique est close; les volets sont fermés à chaque étage. Sur l'enseigne on lit : *Ducros, coutelier*. C'est la maison du malheureux père d'Honoré Ducros, qui s'est empressé de se rendre à Paris, dès qu'il a appris l'arrestation de son fils. M. Ducros père, que l'on voulait préparer par degrés à cette affreuse nouvelle, croyait que son fils avait été arrêté pour vol. »

— La *Dorade* no 3, qui a transporté à Paris les restes mortels de l'empereur Napoléon, était restée à Vernon depuis la crue de la Seine. Elle a enfin voulu franchir en amont le pont de la ville, mais, la force de sa machine n'ayant pu résister à la rapidité du courant, elle a été jetée contre une arche et a éprouvé quelques avaries qu'on répare dans le port. Un chaland qui était à sa remorque n'a rien éprouvé.

— Mercredi 20 mars, à huit heures du soir, M. Schad donnera un concert dans les salons de M. Erard. M. Schad exécutera son *Chant de Madone* pour piano et violon, avec M. Bernardin, son *Te Deum* allemand, et terminera la séance par trois polkas, dont une composée par le duc de Bavière. M. Piatti, violoncelliste italien, qui a débuté devant le public de Paris au concert de la *France musicale*, se fera entendre dans cette soirée.

— Tous les samedis, à huit heures du soir, M. le docteur Teste fait chez lui, rue Ste-Marguerite, no 30, un cours qui a pour sujet *le magnétisme animal*. Chaque leçon est suivie d'expériences; celles qui auront lieu samedi prochain seront particulièrement intéressantes. On prend des cartes d'entrée chez M. Teste.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 18 mars 1844.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Election de MM. Brodie et Ch. Bonaparte, prince de Canino, comme correspondants de l'Académie. — Analyse d'air atmosphérique, par MM. Boussingault et Lewy. — Précipitation des métaux, par M. Becquerel. — Galvanomètre. — Statistique des suicides et des crimes. — Botanique MM. Duchartre et de Candolle. — Anatomie de la girafe. — SCIENCES MÉDICALES. *Gélatine. — Ulcères et calculs urinaires. — Quarantaines. — Extirpation de la rate. — Embaumement. — Orthopédie. — Réparation d'un oubli.*

L'Académie a ouvert la séance par deux scrutins pour la nomination de deux correspondants. Les deux places vacantes étaient dans les sections de médecine et de chirurgie d'une part, et d'anatomie et de zoologie d'autre part.

La liste de candidats, arrêtée par la section de médecine et de chirurgie pour remplacer M. Astley Cooper, se composait de MM. Brodie, Mott, Dieffenbach, Chélius, Stromeyer et Ribéri. M. Brodie, de Londres, a réuni 39 voix sur 43 votants.

La section d'anatomie et de zoologie avait présenté les deux listes suivantes pour nommer le successeur de M. Jacobson : *Zoologistes* : MM. Ch. Bonaparte, prince de Canino; Nilsson, Kirby, Mac-Leay, Deslonchamps, Goldfuss, Dujardin, Macquart. *Anatomistes* : MM. Muller, Carus, de Baer, Rathke, Delle Chiaie, Valentin. Sur 51 votants, M. Ch. Bonaparte a obtenu 30 voix, M. Muller 20, M. Carus 1; en conséquence, le prince de Canino a été proclamé correspondant.

Nous avons déjà promis de donner prochainement une histoire des différents travaux qui ont été exécutés pour rechercher la composition de l'atmosphère; nous tiendrons prochainement notre promesse, et nous tâcherons de ne rien oublier de ce qui touche à cette intéressante question. Aussi, nous ne ferons aujourd'hui que mentionner le nouveau travail communiqué par MM. Boussingault et Lewy, et qui a pour but la recherche de l'acide carbonique contenu dans l'air pris, soit à la ville, soit à la campagne. Ces deux savants ont recueilli et analysé simultanément de l'air pris à Paris, dans le quartier bien populeux du collège de France, et de l'air pris à Andilly, près Montmorency, pendant plusieurs jours du mois d'octobre dernier. Ils ont opéré à-la-fois sur 450 litres d'air en moyenne, et ils ont constaté que l'acide carbonique de l'air de Paris est à celui de l'air d'Andilly comme 100 est à 92, résultat qui était prévu, sauf l'exactitude des chiffres.

— M. Becquerel a lu aujourd'hui un long Mémoire, ou plutôt un long chapitre sur la précipitation des métaux en couches continues et adhérentes ou non-adhérentes. C'est la suite des Mémoires ou des chapitres publiés jusqu'à présent par M. Becquerel, soit sur la galvanoplastie, soit la précipitation des oxides métalliques. L'appréciation des importants travaux de M. Becquerel trouvera sa place dans la série d'articles que nous avons commencés « publier sur l'art du doreur. Nous dirons seulement que nous regrettons sincèrement qu'il manque toujours quelque chose aux résultats obtenus par M. Becquerel, comme cela se trouvait par exemple pour du cobalt, qu'il disait aujourd'hui avoir obtenu parfaitement pur, à cela près qu'il contenait du cuivre, et peut-être aussi un peu de nickel.

— M. Dujardin (de Lille) a envoyé une note concernant une nouvelle boussole galvanométrique propre à mesurer, suivant l'auteur, les courants électriques d'une grande intensité, ce que ne font pas les galvanomètres ordinaires. Nous avons lu attentivement la note de M. Dujardin, et nous n'avons pu deviner, malgré tous nos efforts, ce qu'il y avait de neuf dans la communication.

Statistique. M. Andral a présenté un ouvrage de M. Etoc-Demancy contenant des recherches statistiques sur le suicide dans l'arrondissement du Mans pendant douze années consécutives. Sur 87 suicides, il s'en est trouvé 66 d'hommes et 21 de femmes; c'est 1 sur environ 1900 habitants. Contre l'ordinaire, les suicides ont été plus nombreux parmi les individus mariés que parmi les célibataires. La plus grande partie des individus qui se sont donné la mort avaient montré auparavant des signes évidents d'aliénation mentale, étaient accablés de grandes souffrances physiques ou avaient mené une vie déréglée ou criminelle. Les suicides ont eu lieu en plus grande proportion le jour que la nuit, et à l'époque de la pleine lune. A cette occasion, M. Dupin a fait la fine plaisanterie que voici : Faut-il en conclure que les suicidés étaient lunatiques? Comme nous n'aimons pas à plaisanter en pareille matière, nous nous contenterons de désirer que beaucoup de personnes fassent de pareils travaux pour les différentes contrées de la France.

— M. Fayet, à Colmar, avait envoyé pour concourir pour le prix de statistique un Mémoire concernant les crimes, la commission n'a pas cru pouvoir en admettre toutes les conséquences. M. Fayet écrit aujourd'hui pour expliquer son travail. Nous nous rangeons à cette occasion du côté de M. Dupin, dont nous respectons la *sérieuse* autorité, en résumant ainsi la discussion : il n'est pas bien certain de conclure que, parmi les gens lettrés les crimes sont plus communs avant l'âge de 21 ans que parmi les personnes sans éducation, quand la statistique n'a considéré pour cela que les populations des villes. Dans les campagnes il se commet beaucoup de délits qui échappent aux tribunaux, et certains de ces délits sont plus coupables que certains crimes des villes. Un homme qui, mourant de faim, vole une livre de pain, n'est-il pas puni d'une peine infamante, tandis que celui qui coupe un arbre de 50 francs ne commet qu'un délit?

ment cette utilité, selon lui la durée moyenne de la vie des hommes auxquels on ne pratique pas l'extirpation est de six ans, tandis qu'elle n'est que de cinq ans deux mois chez ceux qui ont subi l'opération. Quant à la longueur moyenne du temps qui s'écoule depuis l'instant de l'opération jusqu'à la mort, elle n'est que de un an cinq mois!

Le cancer des lèvres est, selon M. Leroy d'Etiolles, beaucoup plus fréquent chez l'homme que chez la femme, à cause de l'usage du tabac, et surtout de cette pipe à courte-queue qu'il n'a pas osé nommer *brûle-gueule*.

Le cancer de la lèvre est aussi fréquent chez l'homme que chez la femme.

Quant aux tumeurs des seins, M. Leroy a constaté que sur 204 femmes opérées, 22 sont mortes dans l'année, et 85 sont en état de récidive.

Il conclut que l'extirpation ne doit être opérée que pour les cancers des lèvres et de la peau, et pour les autres organes, dans les cas d'hémorrhagies seulement.

— M. Aubert-Roche réclame pour obtenir un rapport sur les Mémoires qu'il a présentés concernant les quarantaines et la peste. Nous nous joignons à lui pour prier la commission de vouloir bien rompre un silence préjudiciable aux intérêts de la France.

— M. Bardeleben de Berlin présente un mémoire sur l'extirpation de

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 3/4	» »	H. » 1/4
4 0/0 ...	105 »	105 50	H. 0 75	— Portugais.	47 7/8	» »	B. » 1/8
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	34 »	» »	H. » 1/4
B. de Fr..	3225 »	3210 »	B. 0 30	5 0/0 Naples.	102 30	102 50	H. » 20
C. L. 5000	5087 50	» »	B. 2 50	— Romain.	105 7/8	106 »	» »
— 1000	1115 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1230 »	» »	H. » »
C. hyp...	768 75	770 »	» »	Emp. d'Haïti.	545 »	» »	3 75
4 Can. ...	1295 »	1297 50	H. 2 50	B. Belge.	660 »	» »	B. 5 »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.		DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	835 »	837 50	H. 2 50	Fin cour. 837 50.	» »
V. R. Dr.	390 »	387 50	H. 2 50	— 387 50.	H. 2 50
— R. G.	175 »	176 25	H. 1 25	— 177 50, 176 25.	H. 2 50
Orléans..	890 »	» »	H. 1 25	— 891 25, 892 50, 890, 891 25.	H. 2 50
Strasb...	246 25	246 25	» »	— 247 50, 248 75, 246 25, 247 50.	H. 1 25
Rouen...	897 50	900 »	H. 5 »	— 900, 897 50, 900.	H. 5 »
Havre...	685 »	685 »	H. 2 50	— 685, 686 25.	H. 5 »
Marseill.	765 »	» »	B. 2 50	— 768 75, 767 50.	B. 2 50
Montp...	» »	» »	» »	— 470.	» »

permis l'essor à un dévouement qui n'est ni servile, ni aveugle. Son livre, enrichi de faits nouveaux, se recommande donc à tous les hommes qui font cas d'une sincérité, qui ajoute un nouveau degré d'intérêt au récit des événements et à la position des caractères.

Spectacles du 19 Mars.

8 h. » ITALIENS. — I Puritani.
8 h. » THÉATRE-FRANÇAIS. — Ménage Parisien. Célibataire. Homme Marié.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Richard.
6 h. » ODÉON. — 1re rep. de Champmeslé, de M. Hippolyte Lucas.
6 h. » VAUDEVILLE. — Le Millionnaire. Voyage impossible. Veille du Mariage. Idée de médecin.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Trim. Perruquière. Chansonnette. Monsieur qui paie. Fille de l'Avare.
7 h. » GYMNASE. — Tante Bazu. Jean Lenoir. L'Italien. Cadet de famille.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Carlo et Carlin. Cravachon. Polka. Cravachon.
5 h. 1/2. PORTE-SAINT-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. » AMBIGU. — Amants de Murcie.
6 h. » GAITÉ. — Bohémienne.
6 » 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

16 Mars.			18 Mars.		
Arrivages	1528 q.	53 k.	Arrivages	1366 q.	24 k.
Ventes	8277	50	Ventes	1793	36
Restant	8277	50	Restant	7850	38
Cours moyen		37,81	Cours moyen		37,71
Cours-taxe		38,04	Cours-taxe		37,93
Cote administrati[ve].			Cote administrative.		
Gr. 4q.71k.		51,00 à 34,95	Gr. 12q.56k.		32,15 à 51,75
1re 202	53	38,20 à 40,10	1re 376	80	38,20 à 40,10
2 379	31	36,30 à 37,90	2e 355	98	35,65 à 37,60
3e 3	14	30,53 à 31,20	3e 28	99	30,55 à 31,85
4 18	55	24,85 à 27,40	4e 183	62	26,10 à 29,95
Al. 894	90	36,10 à 38,85	Al. 573	05	36,60 à 38,85

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 16 Mars. — *Cours légal.* — Froment : 19,33 à 26,70. — Seigle : 12,00. — Orge : 13,35. — Sarrazin : 9,35. — Avoine : 8,35.

Issues. — Son : 3,35. — Les autres, non cotées.

CHARTRES, 16 Mars. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 20,50 ; 3e : 19,50. — Méteil : 17,50 à 18,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,50. — Avoine : 7,25.

LAGNY, 15 Mars. — Froment, 1re : 19,00 à 20,00 ; 2e : 18,00 à 19,00 ; 3e : 14,00 à 17,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 11,00 à 11,66. — Avoine pour semence : 9,00 à 9,50. — Avoine marchande : 6,50 à 7,50. Hausse légère sur le froment et sur l'avoine.

BEAUGENCY, 16 Mars. — Froment, 1re : 20,30 à 20,50 ; 2e : 19,90 à 19,93. — Méteil. 16,50. — Seigle : 12,75. Orge : 11,75. — Mouture : 14,75. — Sarrazin : 7,75. — Avoine : 8,10. — Marché approvisionné, vente active, hausse sur le froment de première qualité.

DIJON, 16 Mars. — Froment, 1re : 18,50 à 20,75. — Seigle : 13,00 à 14,00. — Méteil : 14,25 à 15,00. — Orge : 12,00 à 13,25. — Avoine : 8,50 à 10,75.

STRASBOURG, 15 Mars. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 20,13 ; 3e : 19,00. — Seigle : 11,50. — Maïs : 11,50 à 12,50.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, halle du 16 Mars. — *Cours légal.* — Haricots de Soissons : 32,00 à 34,66 ; do Liancourt : 19,00 à 22,65 ; do ord. : 17,20 à 20,00 ; do Suisses blancs : 20,66 ; do Suisses rouges : 22,00 ; do de Chartres, rouges : 20,65 à 22,00 ; do nains : 17,35 à 20,00. — Pois verts : 17,00. — Lentilles de Gallardon : 38,00 à 40,00 ; do de pays et autres : 22,00 à 40,00. — Lentillons : 21,00.

BEAUGENCY, 16 Mars. — Haricots : 17,25. Pois : 9,25.

DIJON, 16 Mars. — Haricots : 18,00. — Lentilles : 12,50 à 14,50.

STRASBOURG, 15 Mars. — Haricots blancs : 17,00 à 20,00. — Pois : 14,75 à 17,50. — Fèves : 10,50 à 11, 25.

Graines oléifères et huiles (l'hect.).

ARRAS, 16 Mars. — *Graines* œillette, 21,25 à 24,25. — Colza : 20,00 à 23,00. — *Huiles* d'œillette bon goût : 83,50 ; do à clair : 86,00 à 91,00 ; do rousse : 83,00 à 83,50 ; do colza : 78,50 ; do pour quinquet : 84,50 ; do de lin : 74,75 ; do cameline : 74,50. — *Tourteaux* : 11,50 à 16,00. Les graines d'œillette étaient abondantes. Vente calme et sans variation. Les huiles d'œillette, recherchées, en hausse ; les autres, sans variation. Les tourteaux d'œillette ont un peu fléchi.

CAMBRAI, 14 Mars. — *Graines* colza : 22,00 à 23,60 ; do vieux : 23,50 à 24,60. — œillette : 22,00 à 23,35. — Cameline : 17,00 à 18.50. — Lin : 18,00 à 20,00. — Colza de Mars : 19,00 à 21,00. — *Huiles* d'œillette surfine : 90,50 ; do bon goût, à clair : 87,00 ; do froissage brut : 84,00, do rousse : 82,00 ; do colza (1 s 71 kil.) : 78,00 ; do de lin pour peinture : 74,00. — *Tourteaux* de 11,50 à 14,00 (les 100 kil.).

Spiritueux (l'hect.).

PARIS, 16 Mars. — *Esprit* 3/6 disponible : 90,00 à 91,00 ; avril : 90,00 à 91,00 ; quatre mois d'été : 93,00 ; quatre derniers mois : 93,00. — *Vins.* Des arrivages en Saint-Gilles, Bordeaux, Narbonne et Marseille ont eu lieu à Bercy, depuis la reprise de la navigation ; il est aussi arrivé quelques bateaux de Bourgogne, du Berry et de l'Orléannais. Il s'est fait quelques affaires au cours.

BORDEAUX, 15 Mars. — *Eau-de-vie* à 53 deg. cent. Armagnac : 57,00. — Esprit 3/6 à 86 deg. cent. : 83,50 à 84,00,

MONTPELLIER, 10 Mars. — Augmentation sur le 3/6. Hier, à Pézenas, le cours du disponible pour cette place a été fixé à fr. 79 pour 14 pièces ; après le marché, on a acheté quelques pièces fr. 79-25 et 79-50. Cette n'a pas eu de cours fixé, faute de vendeurs, à fr. 80 ; on tenait à 81. Il ne s'est pas fait d'affaires pour les mois prochains, parce que les vendeurs avaient des prétentions trop élevées.

Il gèle à glace depuis trois jours, nos montagnes sont couvertes de neige ; je ne pense pas que ce soit un mal pour la pousse de la vigne.

CETTE, 13 mars. Le prix des 3/6 disponibles a continué son mouvement ascensionnel : a notre marché d'aujourd'hui, le cours a été fixé à 82 fr. pour quelques pièces seulement ; les vendeurs n'ont pas voulu livrer à ce prix à la fin du marché. Mai, 85 fr.

MARSEILLE, 9 mars. *Esprit* 3/6 bon goût : dispon. : 82,50 à 84,00 ; do à liv. de nov. en avril proch. : 84,00 à 85,00 ; 3/6 marc disp. : 67,00. — *Eau-de-vie* preuve de Holl. : 53,00 à 54,00.

Amidon, fécule et glucose (les 100 kil.).

PARIS, 18 mars. *Amidon* 1re : 76,00 à 80,00 ; 2e : 65,00 à 75,00. — *Fécule* sèche 1re : 27,00 à 28,00 ; 2e : 25,00 à 26,00. — *Sirop* blanc, 40 deg. : 36,00 à 38,00 ; do coloré, 33 deg. : 26,00 à 28,00.

LILLE, 15 mars. — *Amidon* 1re : 60,00 à 62,00 ; 2e : 45,00 à 50,00. — Fécule 1re : 26,50 à 27,00.

DENRÉES COLONIALES.

Sucre exotique (les 100 kil.).

PARIS, 16 Mars. — (Pour les raffinés, voir notre article d'hier, *Sucre indigène*). — Belle 4e : 128,00 à 129,00. — Bon 4e : 125,00. — 4e bon ord. : 122,00 à 123,00. — 4e ord. : 116,00 à 120,00.

HAVRE, 16 Mars. — Sucre brut, base de bonne 4e : 59,00 à 59,50.

DUNKERQUE, 14 Mars. — Après les affaires considérables que nous avons eu à signaler, il n'est pas étonnant que les transactions aient été faibles pendant cette semaine. Dans les premiers jours, on a cité environ 300 barriques brut des Antilles, traitées sur la base de 59,50 la bonne 4e ; depuis lors, les prétentions des détenteurs, de ne rien vendre au-dessous de la base de 60 fr., ont écarté les acheteurs, et le marché est resté calme. Il n'est arrivé aucun renfort, et d'ici à quelque temps, il n'est attendu que très peu de chose, soit des Antilles, soit de Bourbon.

MARSEILLE, 9 Mars. — *Sucre terré*, Havane blanc : 36,00 à 40,00 ; do blanc : 26,00 à 28,00. — Trinité blanc : 34,00 à 36,00 ; do blond : 24,00 à 26,00. — Brésil blanc : 32,00 à 33,00 ; do Moscovade : 21,00 à 22,00. — *Sucre brut*, Porto-Rico : 24,00 à 25,00. — Saint-Yago : 23,00. — Havane : 23,00 à 24.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 18 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1174	1143	31	1 20	1 04	» 86
Vaches....	119	106	13	1 06	» 90	» 78
Veaux.....	527	511	16	1 54	1 30	1 10
Moutons..	7198	6434	731	1 42	1 22	1 00

Marché bien approvisionné ; vente difficil pour chaque sorte.

LONDRES, *Smithfield*, 11 Mars 1844.

Bœufs inf.	0,92	à	0,98.
Bœufs 2e qual.	1,06	à	1,15.
Bœufs prime gr. sorte	1,21	à	1,27.
Prime écossais	1,32	à	1,38.
Moutons inf.	0,98	à	1,09.
id. 2e qual.	1,15	à	1,21.
Prime grosse laine	1,27	à	1,38.
Prime South-Down	1,44	à	1,56.
Veaux g. sorte	1,32	à	1,44.
Prime fins	1,50	à	1,67,
Porcs, gras	0,98	à	1,27.

Le bœuf est en baisse. — Les agneaux gras sont abondants ; on les vend de 5 à 6 sch. par 8 livres. Les cochons se vendent avec facilité. — Un quart, à peu près, de l'approvisionnement du marché, en bœufs et moutons, était venu par les chemins de fer.

Il y avait sur le marché 12 bœufs d'Espagne et 10 de Hollande.

Pour accomplir plusieurs formalités déterminées par le cahier des enchères, l'Administration nouvelle du CONSTITUTIONNEL ne publiera que du 20 au 25 mars les modifications considérables qu'elle doit apporter au prix, à la publication du CONSTITUTIONNEL, et tous les changements qui auront lieu dans sa rédaction.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

...a pu se hausser, c'est qu'il faut que l'Etat continue à faire ce qu'il a toujours fait, c'est-à-dire qu'il soumette l'Eglise. L'Etat a d'autant plus de droit aujourd'hui à soumettre l'Eglise qu'il la paie.

Telle a été aussi la conclusion de M. Dupin. D'après la théorie de l'honorable député de la Nièvre, le prêtre est un fonctionnaire public salarié par l'Etat; et à ce titre, le prêtre n'est pas libre, comme tout autre citoyen, de critiquer les actes du gouvernement. Si les prélats, les curés, et en général tous les desservants des cultes salariés, veulent faire usage du droit que donne la charte à tout citoyen de critiquer la politique du gouvernement, ils en sont parfaitement les maîtres : ils n'ont qu'à abandonner leur traitement et à rentrer dans la vie privée. Mais l'Etat ne peut tolérer, sans manquer à son devoir essentiel, qui est de maintenir l'ordre, l'Etat ne peut tolérer que des fonctionnaires se tiennent vis-à-vis de lui dans un état permanent de révolte morale et intellectuelle. Dans les circonstances présentes, l'Etat peut et doit d'autant moins tolérer de pareils abus, que la levée de boucliers de l'épiscopat offre une fâcheuse coïncidence avec les espérances et les démonstrations légitimistes. Loin d'être inspirés par un véritable esprit chrétien, l'esprit d'union, de paix et de conciliation, les évêques semblent n'obéir qu'aux impulsions du démon des partis et des luttes politiques.

Cette théologie constitutionnelle est fort commode, sans doute; mais, en ramenant toute fonction sacerdotale à une question d'argent, elle absorbe l'Eglise dans l'Etat; elle enterre le pouvoir spirituel. Pour des libéraux, voilà une théorie bien peu libérale! En vérité, ces nouveaux docteurs n'y font pas attention; eux qui ont tant combattu l'infaillibilité du pape, ils décrètent l'infaillibilité de l'Etat!

La liberté de conscience doit être un fait social, supérieur à toute organisation politique. L'Etat ne peut ni donner ni ôter la liberté de conscience. L'action des gouvernements ne va pas jusques-là. Il y a une foule de choses que l'Etat devrait faire, qui sont dans ses attributions naturelles, et que pourtant il ne fait pas; tandis que, d'un autre côté, en voulant transformer le prêtre en un simple fonctionnaire, il s'ingère dans les opinions religieuses, qui ne sont pas de son domaine. L'honorable M. Dupin pense que la chambre a le droit de juger le jugement des évêques, tandis que, s'il s'agissait de la plus petite organisation du commerce ou de l'industrie, des milliers de voix s'élèveraient pour contester au souverain le droit d'intervenir dans cet ordre de faits.

Déplorable chaos au sein duquel s'agite la société française! Eh quoi! la liberté de conscience ne serait plus qu'une affaire d'argent! A la raison du plus fort, on aurait substitué la raison du plus riche? La vérité ne sortirait plus du fond de son puits, mais du fond d'un coffre-fort! Est-ce donc là le perfectionnement moral et social tant vanté par nos modernes libéraux?

Non, ce n'est pas là le dernier mot de la liberté humaine. M. de Carné a dit que le clergé était dépositaire de vérités éternelles, de ...

... avait été appelé en 1827. Dans les dernières années de la restauration et les premières de la révolution, il prit part à plusieurs discussions importantes; quoique fort souffrant dans ces derniers temps des suites de ses blessures, il n'en continuait pas moins de participer aux travaux de la chambre, et c'est le lendemain de son dernier discours qu'il s'est alité pour ne plus se relever.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 19 mars.

A une heure, M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est adopté.

M. DE SAINT-PRIEST lit sa proposition sur le port de lettres que nous avons insérée hier. Les développements de cette proposition sont fixés pour le 30 mars prochain.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le vicomte de Toqueville qui annonce la mort de M. de Bricqueville, député de Cherbourg, et tire au sort la députation de la chambre chargée d'assister à ses obsèques.

M. ISAMBERT. Je remercie la chambre d'avoir bien voulu me permettre d'attirer son attention sur une question qui intéresse au plus haut point la religion, les intérêts de l'Etat et de la liberté.

Depuis quelques temps certains hommes ont levé le masque; chez eux la menace a remplacé le murmure; on réclame le monopole au nom de la liberté; on marche au renversement des libertés publiques par des menées secrètes; on cherche à rendre nulle la liberté de la conscience et des cultes.

L'orateur fait l'histoire de la liberté de conscience depuis Clovis jusqu'à nos jours. Il se plaint que plusieurs membres de l'épiscopat français aient adressé un mémoire au roi. Le ministère, il est vrai, l'a blâmé; mais ce mémoire avait été présenté au roi avant la présentation du projet de loi sur l'instruction secondaire, et ce n'est que plus tard que le mémoire a été blâmé; et depuis cette époque l'un des signataires, l'évêque de Versailles, a été nommé à l'évêché de Rouen; c'est un fait grave et sur lequel il est indispensable que le gouvernement s'explique.

On dit que l'université conspire, continue l'orateur : non, Messieurs, c'est l'opinion publique qui, avec l'université, résiste à une conspiration jésuitique.

Voyez, vous qui tenez à conserver le respect du serment, comment le clergé entend ses serments. Après la révolution de juillet, l'archevêque de Paris consulta le pape pour savoir s'il devait prêter serment au nouveau pouvoir.

On a fermé les églises protestantes de Montargis et de Senneville, mais les congrégations ne sont pas atteintes. Les mémoires publiés récemment par le clergé contiennent de magnifiques éloges des jésuites. Et qu'on y fasse attention, il y a une liaison entre ce qui s'est passé à Belgrave-Square et la levée de boucliers de 1843.

L'honorable membre rappelle les dénonciations qu'il a portées précédemment à la tribune contre les tendances de l'épiscopat; il cite les mémoires publiés collectivement ou en particulier par les archevêques d'Alby, de Bordeaux, et par d'autres prélats. Comment se fait-il que le *Moniteur* n'ait pas fait connaître le blâme que le gouvernement a dû infliger à ces manifestations? M. le garde des sceaux n'a donc pas fait son devoir?

L'orateur cite encore l'opinion de M. l'évêque de Versailles, qui craint qu'on n'enseigne dans les séminaires les *Provinciales* de Pascal. Enfin il se demande si les évêques deviendront des fonctionnaires de l'Etat ou demeureront inviolables comme le monarque. (Allons donc!)

L'honorable membre, après avoir rappelé les lettres récentes de MM. les évêques et archevêques de Châlons, de Cambrai, etc., termine ainsi :

La question est nettement posée : il s'agit de savoir quelle est la valeur de ce parti qui se prétend fort de l'adhésion de la chrétienté tout entière; il s'agit de savoir si la majorité des citoyens français partage ses opinions; il s'agit de savoir si le pays n'a pas l'habitude et la ferme volonté d'entendre sous ...

... préférence aux hommes les plus haut placés, aux écrits qui ont le plus vivement frappé les esprits. Il faut qu'il y ait condamnation, et le gouvernement ne doit s'adresser aux tribunaux que lorsque les actes sont assez graves pour être punis.

Depuis quelques années il y a eu un assez grand nombre de déclarations d'abus prononcées; est-ce une chose insignifiante, Messieurs, qu'une déclaration d'abus? (Murmures.)

Non, ce n'est pas une garantie insignifiante; cette garantie a été employée constamment dans toutes les occasions où le clergé a abusé de son pouvoir; elle l'a toujours été avec succès, et toujours les prélats en ont éprouvé, non-seulement le sentiment qu'ils devaient en éprouver... (Violents murmures.)

Nous ne nous en sommes pas tenus là, Messieurs; lorsqu'il s'est présenté un fait plus grave, le gouvernement est-il resté inactif? Dernièrement encore, n'a-t-il pas fait poursuivre et condamner à Paris un homme estimé et respecté dans le clergé? Une autre poursuite a été intentée à Nîmes; la décision n'a pas encore été rendue, mais une instruction a été faite.

Le gouvernement a cru remarquer dans un mémoire signé de plusieurs prélats des attaques contre la loi de germinal an X, le gouvernement a écrit la lettre que vous savez. On nous dit que cette lettre a été retardée. Le mémoire a été remis par le roi dans le conseil, mais ce mémoire des mains du roi a immédiatement passé dans les nôtres. Ce mémoire ne devait pas être publié, nous en avions reçu l'assurance positive; non publié, devait-il donner lieu à la censure? Le lendemain du jour où le mémoire a été rendu public, le gouvernement a désapprouvé la conduite de ceux qui l'avaient présenté, et cette censure a été adressée à un prélat qui avait annoncé l'intention d'appuyer sincèrement le gouvernement de juillet. Je vous le demande, Messieurs, y a-t-il là rien qu'on puisse qualifier de faiblesse?

UNE VOIX. Et l'évêque de Versailles?

M. MARTIN (du Nord). La nomination de M. l'évêque de Versailles au siége de Rouen est un des principaux points de l'accusation de M. Isambert. Voici ce qui s'est passé à cette occasion. L'archevêque de Rouen mourut au commencement de janvier; il s'agissait de lui donner un successeur; j'ai pesé mûrement cette question; il m'a semblé que M. l'évêque de Versailles pouvait rendre des services; il n'y a pas de secret en pareille matière; j'ai mandé M. l'évêque de Versailles; j'ai rencontré quelque résistance qui ont été heureusement vaincues...

M. ODILON BARROT. Vous ne répondez pas à l'objection; ce sont les idées du mémoire que vous avez censurées; comment voulez-vous qu'on prenne votre censure au sérieux, lorsque le lendemain du jour où vous aviez reçu le mémoire, et sous les impressions qu'il vous avait laissées, vous en éleviez l'auteur à la dignité d'archevêque de Rouen.

M. MARTIN (du Nord). Ce mémoire n'était pas connu; il s'agissait d'apprécier si le fait de l'avoir signé était assez grave. (Vives réclamations; plusieurs membres de la gauche interpellent l'orateur.)

Il s'agissait, reprend le ministre, de savoir si cette faute était assez grave pour qu'on dût priver le diocèse de Rouen d'un prélat. (Nouvelle interruption.)

Je dois le dire, Messieurs, il n'est pas un homme remarquable dans le pays, il n'est pas dans cette chambre un député de la Seine-Inférieure qui n'ait demandé ou approuvé cette nomination. (Violents murmures.) Ce sont ces demandes qui ont déterminé le ministère; dans une nomination de ce genre, il lui a paru que l'opinion publique devait être, avant tout, consultée.

J'arrive à la lettre écrite par M. l'évêque de Châlons, à ces félicitations adressées à un prêtre que la justice venait de condamner. Eh bien, Messieurs, à peine cette lettre eût-elle paru que le ministre de la justice et des cultes s'en préoccupa; après avoir mûrement examiné cette lettre, il n'a pas paru au cabinet qu'il fût possible de traduire l'auteur devant les tribunaux. Mais, avouons-le, Messieurs, si M. l'évêque de Châlons est répréhensible, il n'a fait que suivre l'exemple donné trop souvent par des factieux qui adressent des félicitations, qui font des ovations à des hommes que la justice a flétris.

On vous a entretenus de différents écrits publiés par quelques prêtres, à l'occasion du projet de loi sur l'instruction secondaire. A cela, Messieurs, il y a ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS. — Reprise de l'*Etourdi*. Le *Malade imaginaire*. MM. Provost et Samson. L'*Agiotage*. — **ODÉON.** La *Duchesse d'Altenberg*, drame en cinq actes de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz. Mmes Dorval et Naptal. — **VARIÉTÉS.** *Trim*, par M. Duvert et Lausanne. — **VAUDEVILLE.** Le *Voyage impossible*, par MM. Xavier et Comberousse.

La Comédie-Française a donné cette semaine la première et la dernière comédie de notre Molière, l'*Etourdi* et le *Malade imaginaire*. Il y a sans doute une grande différence entre ces deux ouvrages, et la main qui traçait le second était plus ferme et plus savante; mais l'*Etourdi* contient des scènes excellentes, et le caractère de Mascarille est un chef-d'œuvre. Certaines parties du style sont déjà d'une franchise et d'une finesse rares.

Nous avons vu souvent, en analysant les pièces de Molière, qu'un des caractères saillants du génie de ce grand homme, c'était une généreuse protestation, au nom de la liberté, contre les institutions et les mœurs oppressives. Il y a dans Molière toute une galerie de portraits de vieux pères égoïstes et avares, qui tyrannisent les jeunes gens dans leurs amours, et les gênent dans leurs plaisirs. Ce ne sont point de méchantes gens, ce ne sont pas des cœurs durs!

« Ouais! voici qui est plaisant. Je ne mettrai pas ma fille dans un couvent, si je veux? — Non, vous dis-je, etc. Mon Dieu, je vous connais, vous êtes bon naturellement. »

La tyrannie exercée par les pères de Molière ne vient pas du cœur; c'est un fait d'institutions et de mœurs, un résultat de nécessités et d'habitudes sociales. Quel que soit le motif de la contrainte, Molière prend parti contre elle. Il est toujours du côté de la jeunesse, de l'amour et du plaisir, contre la vieillesse grondeuse et tracassière. Molière est certainement un des penseurs qui ont le plus puissamment sapé la puissance paternelle patriarcale.

Ces protestations du poète, nous les trouvons au début comme à la fin de sa carrière. Dans le *Malade imaginaire* il raille admirablement :

« Quoi, monsieur! vous auriez fait ce dessein burlesque? — Et avec tout le bien que vous avez, vous voudriez marier votre fille avec un médecin?.... Quelle est votre raison, s'il vous plaît, pour un pareil mariage? — Ma raison est que me voyant infirme et malade comme je suis, je veux me faire un gendre et des alliés médecins, afin de m'appuyer de bons secours contre ma maladie, d'avoir dans ma famille les ressources des remèdes qui me sont nécessaires, et d'être à même des consultations et des ordonnances.... — Mais votre fille doit épouser un mari pour elle; et, n'étant point malade, il n'est pas nécessaire de lui donner un médecin. — C'est pour moi que je lui donne ce médecin; et une fille de bon naturel doit être ravie d'épouser *ce qui* est utile à la santé de son père. — Votre fille n'y consentira pas. Elle vous dira qu'elle n'a que faire de M. Diafoirus, ni de son fils Thomas Diafoirus, ni de tous les Diafoirus du monde. — J'en ai affaire, moi.... »

Voilà l'égoïsme du père de famille merveilleusement bafoué; mais ici, Molière venge un peu moins cruellement qu'il ne le fait d'ordinaire l'injure faite à la liberté. Il se contente de railler. Argan ne trouve dans ses enfants qu'une véritable piété et la servante ne moleste pas trop rudement son maître. D'ailleurs, les pères de sa comédie se sont corrigés, peut-être, depuis le temps que le poète les fustige. Argan renonce d'assez bon gré à ses projets sur Thomas Diafoirus, et donne à sa fille l'époux qu'elle préfère.

Dans l'*Etourdi*, Molière associe les fils à leurs valets pour renverser les obstacles jetés par les pères sur les pas de la jeunesse. Ici, tous les moyens sont bons au poète. Lélie, Mascarille trompent tout le monde, inventent les fourbes les plus damnables, et font cinq ou six tentatives de vol, de vol très caractérisé, pour tirer la belle esclave Célie des mains de Trufaldin. Lélie tolère toutes les injures que son valet adresse à son père. Lélie, pour obtenir que son valet continue à son profit ses manœuvres et ses fourberies, s'humilie jusqu'à se mettre à genoux devant lui. Les escapades, les délits graves de Lélie et de Mascarille ne reçoivent pas de punition, et si le maître a quelques coups de bâton, c'est surtout pour prix de son étourderie à ruiner les combinaisons du valet. Toute cette conduite est vraiment indigne, gravement coupable : comment se fait-il donc que nul spectateur ne songe à s'indigner, et, bien loin de là, que tous applaudissent en riant aux méchants tours du fourbe fourbissime? C'est que le public se range avec Molière du côté de la liberté; c'est que Lélie et Célie sont amoureux l'un de l'autre et que l'amour veut être satisfait; c'est que le but, l'union des deux amants, étant juste et bon, on est poussé à excuser les moyens qui y conduisent, fussent-ils très coupables. On aime Mascarille, parce qu'il est plein d'audace et de ressources, et que le génie force toujours notre admiration; on l'aime surtout parce que dès l'abord il a dit : —

> D'un censeur de plaisirs, ai-je fort l'encolure?
> Et Mascarille est-il ami de la nature?
> Vous savez le contraire, et qu'il est très certain
> Qu'on ne peut me taxer que d'être trop humain.
> Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père;
> Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire.
> Ma foi, j'en suis d'avis que ces penards chagrins,
> Nous viennent étourdir de leurs contes badins,
> Et, vertueux par force, espèrent par envie,
> Oter aux jeunes gens les plaisirs de la vie!
> Vous savez mon talent, je m'offre à vous servir.

Dans les deux comédies de Molière, nous avons vu, étudié, admiré deux artistes éminents de la comédie française, MM. Samson et Provost. Tous deux composent admirablement un rôle, tous deux connaissent toutes les ressources de leur art et sont passés maîtres au jeu de la scène. M. Samson est plein de finesse et d'habileté, et rachète par de grands efforts ses défauts naturels. Son organe est nazillard, d'un effet monotone pénible; ses traits n'ont pas assez d'accentuation; son corps pas assez de désinvolture; son œil n'a pas de vif éclair; l'épanouissement de son visage manque de vraie franchise; enfin il n'a, à un haut degré, ni les qualités du naturel ni les qualités de la verve. Il ne s'efface jamais sous le personnage; on sent toujours l'homme de grande étude. A chaque trait, à chaque tirade, dans les situations les plus entraînantes d'un rôle, il semble qu'on voit l'artiste dire aux gens de goût, aux élèves et au public : Ecoutez bien, vous allez voir comme je dis cela; observez la composition de ce couplet, la finesse de ce trait.... Avez-vous vu, avez-vous senti ce que je viens de dépenser de talent, ce que j'ai mis de conscience et d'habileté? Les élèves applaudissent avec transport, les gens de goût admirent tant de travail et tant de science, et toutes les finesses du maître de l'art échappent le plus souvent au public, parce qu'il leur manque le jet du naturel. Le public donne souvent de joyeux applaudissements à M. Samson; mais, faut-il le dire, c'est d'ordinaire lorsqu'il se laisse aller à l'exagération, lorsqu'il force le trait, quelquefois jusqu'à le fausser. Ainsi, dans le *Malade imaginaire*, la récitation des compliments de Thomas Diafoirus a un immense succès. C'est en effet une scène très drôle, et il est impossible de mieux exprimer la rapidité d'une mémoire satisfaite, l'embarras et la stupidité d'une mémoire troublée. Tout dans l'artiste, l'attitude, la fixité, le mouvement mécanique du petit doigt, concourent plaisamment à cet effet, préparé avec un soin extrême et rendu avec un rare bonheur. Ici, il y a du naturel, quoiqu'un peu chargé; mais l'effet est demandé à de petits moyens, et le sens de la scène et du caractère est évidemment diminué et faussé. Thomas Diafoirus, c'est autre chose qu'un écolier récitant une leçon au galop, sans avoir l'air de la comprendre. Thomas a profondément médité sur ses œuvres; il a caressé toutes ses phrases prétentieuses avec la passion de l'artiste et du pédant;

(Très bien.)

Un archevêque, placé sur un des premiers siéges de France, a donné le signal, et c'est long-temps après que la lutte est ouverte, que vous choisissez un subalterne pour faire peser sur lui toute la peine! C'était la tête qu'il fallait punir, le prélat que vous deviez frapper; c'est l'archevêque de Lyon que vous deviez punir, lui qui le premier avait formulé une menace. A cette époque que M. Isambert rappelait tout-à-l'heure, on avait bien menacé les rois de cette interdiction, on en avait menacé les hommes, jamais on n'en avait menacé l'enfant; jamais il n'était venu à l'esprit de personne de vouloir retirer les saines doctrines d'un lieu pour laisser la place libre aux mauvaises.

Il s'agit, Messieurs, d'une pétition collective, on nous répond que les prélats ont profité du droit de tout le monde; c'est une erreur: on n'est pas dans le droit de tout le monde quand on est fonctionnaire; ce qui est permis au citoyen ne peut l'être toujours à l'évêque; l'évêque est trop haut placé, tous ses actes sont en évidence et ont une influence que ceux du particulier ne peuvent avoir.

Ce qu'il faut censurer, Messieurs, c'est le concert, ce n'est pas la publicité; la publicité n'eût été qu'une aggravation; le mémoire a été publié sans l'autorisation des signataires, ce n'est qu'une indiscrétion, c'est le concert qui est condamnable, c'est le concert qui a été condamné par M. le garde-des-sceaux; le fond du mémoire est aussi blâmable que la forme. La loi de germinal an X ne renferme pas un article qui ne puisse être justifié, et lorsque la loi a été portée, le clergé se soumettait et ne murmurait pas.

Vous avez interdit les associations politiques, les congrégations non autorisés, eh bien! la réclamation de cinq évêques n'est-elle pas une association? N'est-il pas vrai que la voix de cinq évêques réunis doit être plus puissante que celle d'un seul, celle de vingt, que celle de cinq? Si vous admettez que cinq évêques puissent se concerter par écrit, ne leur sera-t-il pas possible bientôt de former un concile par écrit en dépit de nos lois.

C'est sous Charles X, à qui les évêques ne reprochèrent pas de n'être pas dévot, que furent rendues les ordonnances de 1828; il s'agissait d'arrêter l'irruption souterraine des congrégations, et le ministère qui les avait fait rendre répondait fièrement aux observations: Le roi qui, dans sa haute sagesse, a rendu les ordonnances, saura les faire exécuter.

L'orateur, arrivant au fait de la poursuite de M. l'abbé Combalot, félicite le gouvernement de sa décision, le procureur-général de son habileté, et le jury de sa sagesse, et il ajoute:

M. l'évêque de Châlons, déjà atteint par les tribunaux, bien qu'il y eût un peu de calomnie dans ce qu'il avait publié, mais par une déclaration d'abus, répond à cette condamnation en s'en rendant solidaire, en adressant au condamné des félicitations en son nom et en celui du clergé de son diocèse, en le louant du bel exemple qu'il a donné, en le remerciant d'avoir pris la défense de l'Eglise catholique contre l'Université, son ennemie déclarée, en regrettant que son pamphlet n'eût pas un évêque pour auteur.

Si l'abbé Combalot eût écrit une lettre de ce genre à son évêque condamné, il serait répréhensible; cependant, de l'inférieur au supérieur, la manifestation aurait eu un tout autre caractère; mais qu'un supérieur félicite un inférieur d'avoir violé la loi, qu'il le pose en martyr dans sa prison, qu'il loue un délit que la loi a frappé, c'est pour l'évêque un oubli de tous ses devoirs d'évêque et de citoyen; c'est un fait extrêmement grave pour la société, car cette approbation peut avoir des conséquences terribles; et, je le demande à la France entière, comment doit-on qualifier cet acte d'un homme qui, institué pour prêcher le respect des lois, encourage la rébellion contre les lois? (Très bien!)

Il n'y a plus maintenant de privilèges du clergé; les membres du clergé comparaissent maintenant comme les autres devant la loi; l'appel comme d'abus c'est la jurisprudence du clergé; qu'on l'emploie quand il n'y a ni

... livres impies au pied du grand escalier du palais, et c'est dans cette époque que vous voulez aller chercher des armes pour l'état de choses où nous nous trouvons? Cela n'est pas possible.

Le concordat impérial ne terminera pas non plus la querelle. Le consulat et l'empire ont rendu des services immenses à la religion; il ont arraché à l'échafaud les débris mutilés du clergé; ils ont restauré le culte; mais Napoléon a apposé sur cette partie de son administration, comme sur tout, le cachet de son despotisme; il voulait une société à son image et c'est pour agir sur le clergé qu'il a fondé l'université impériale; et, sous la charte de 1830, ce n'est pas une pareille organisation qu'on peut nous donner pour modèle.

La révolution politique s'est faite par la charte, la révolution des intérêts matériels par le droit civil. Il faut que la révolution religieuse se fasse. Il faut que toutes les sectes rentrent sous le droit commun. Ce n'est point dans les traditions du passé, ce n'est point dans les traditions de l'empire, quelque glorieuses qu'elles soient, qu'il faut aller chercher des lois.

J'entends dire, non sans émotion, qu'il y a sous cette question des espérances coupables. On établit une association entre des intérêts humains et des intérêts éternels. La question n'est pas si petite, c'est une question sociale, une question politique. Ceux qui la réduisent à de mesquines proportions se trompent ou sont de mauvaise foi.

Allons au fond des choses. On a dit que le clergé obéit à un chef étranger. Je demanderai si, de toutes les cours de l'Europe, la cour de Rome n'est pas celle près de laquelle le gouvernement de juillet a trouvé le plus d'appui, de sympathie et de loyauté. (Mouvements divers.) Je ne fais que constater un fait, Messieurs; Rome n'a fait en cela, d'ailleurs, que suivre l'autorité de ses traditions et l'autorité de ses intérêts. Car, il ne faut pas l'oublier, en Italie, les influences ne sont pas françaises, elles sont autrichiennes, et la cour de Rome a besoin de l'appui de la France. Voilà pourquoi la révolution de juillet a trouvé en elle sympathie réelle et sincère. C'est ainsi qu'après avoir accueilli don Miguel, elle a reconnu dona Maria, c'est ainsi que, malgré ses sympathies pour don Carlos, elle a reconnu le gouvernement de la reine Isabelle.

Elle a fait plus, quand l'Europe monarchique hésitait à reconnaître ces jeunes républiques formées au-delà des mers, Rome les reconnut la première. Et qu'il me soit permis de le dire, nulle part le catholicisme ne marche avec plus de force et de liberté qu'en Amérique; il n'y pas de temple, il n'y a pas d'or, on célèbre les mystères divins sur une pierre, et cela suffit au catholicisme. Et aujourd'hui que des paroles imprudentes ont excité quelque irritation dans cette chambre, aujourd'hui même je demande où sont les esclaves et les tyrans? Messieurs, la cause du catholicisme est la cause de la liberté. C'est d'une terre catholique que vous voyez résister avec courage à un empereur qui serait forcé de reconnaître ses torts, c'est encore d'une terre catholique que montent les souvenirs de la Pologne asservie, et s'il faut revenir aux faits d'une politique terre à terre, d'une politique de cabinet. (Rires à gauche.) En 1830 on a voulu éveiller les sympathies de l'Allemagne en faveur de la France. Sans y réussir, les espérances se sont évanouies, les complots ont été étouffés, les efforts de la jeune Allemagne se sont arrêtés. Eh bien! maintenant, il s'y passe un fait important dont, sans doute, le cabinet a mesuré la puissance.

La chambre ne doit pas l'oublier, si nous avons dans l'avenir quelques chances de sympathies politiques, c'est à l'élément catholique que nous les devrons. Aussi, je voudrais être remplacé à cette tribune par un homme appartenant à ce côté de la chambre (l'orateur montre la gauche) et qui viendrait, au nom du droit, au nom des idées de 89, proclamer l'alliance intime, indissoluble de la liberté religieuse et de la liberté politique. (Très bien.)

M. Garnier-Pagès monte à la tribune, en même temps que M. Dubois à qui l'on a accordé la parole.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure). La chambre est-elle disposée à ne pas donner suite à cette discussion? (Aux voix! parlez!) Je serai très bref.

Votants,	394
Majorité,	198
Boules blanches,	225
Boules noires,	169

La chambre adopte.

La séance est levée à cinq heures.

Demain à une heure, séance publique. — Discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

GRÈCE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Nous recevons plusieurs lettres d'Athènes sur la marche des affaires de Grèce. Comme les jugements de nos correspondants ne sont pas toujours identiques, nous distinguerons nos correspondances par des signes alphabétiques qui leur resteront affectés.

Athènes, 29 février.

Les efforts des agents russes pour compromettre l'œuvre de la constitution par l'exaltation des idées démocratiques, viennent de causer encore un grave incident, dont le bon sens du peuple a heureusement prévenu les funestes conséquences.

Tous les moyens imaginables avaient été employés pour faire considérer la formation des deux chambres représentatives, comme l'établissement d'une aristocratie: et l'on sait quelle répulsion ce dernier nom inspire à tous les Grecs. Néanmoins, l'institution du sénat a eu les trois quarts des voix de l'assemblée nationale; la même majorité a prononcé qu'il serait nommé par le roi.

Vaincus complètement sur ces graves questions, les instigateurs du parti ultra-démocratique, se concertèrent de leur mieux, pour empêcher que les sénateurs fussent nommés à vie. Ils avaient d'autant plus de chances de succès, qu'aucune idée n'inspire plus de répugnance à la masse des Grecs que celle de conférer des fonctions politiques viagères. Le parti conservateur, reconnaissant cette répulsion instinctive, que trop de faits semblent justifier, avait d'abord songé à l'élection de candidats élus par le peuple, d'après une loi de catégories; candidats parmi lesquels le roi aurait choisi les sénateurs. Mais quand l'exclusivisme des autochthones, à l'égard des Grecs étrangers, se fut manifesté, on renonça à ce système, parce qu'assurément les Hellènes du dehors n'auraient pas eu accès dans les corps représentatifs, quoiqu'ils aient contribué plus, peut-être, que les autochtones à l'indépendance de leur nation, et qu'ils soient les Grecs les plus éclairés. C'est ce qui donna une aussi forte majorité à la nomination des sénateurs par le roi.

Une fois ce mode de nomination adopté, les fonctions de sénateur ne pouvaient plus être que viagères, pour donner une véritable indépendance à ce corps. Cependant, le parti des ultra-démocrates soutint qu'il fallait ne les nommer que pour dix ans, afin que cette partie de la charte pût être révisée après l'épreuve du système. S'appuyant de toutes les répugnances du pays pour le sénat, ce parti parvint à entraîner un grand nombre de députés, et le premier vote partagea l'assemblée en deux fractions de 98 voix chacune, une dizaine de députés conservateurs s'étant trouvés absents au moment du vote.

Deux séances furent de nouveau consacrées à la même délibération. A l'ouverture de la seconde, on distribua, dans l'assemblée, deux adresses de députés, publiées par les journaux le *Siècle* et l'*Espoir*, dans lesquelles on vit ce que l'exaltation démocratique peut emprunter à l'égarement, était employé pour intimider les représentants de la nation. Néanmoins, le résultat de la séance donna 20 voix de majorité pour le sénat à vie.

---

il doit donc débiter ses compliments avec orgueil et avec amour. L'embarras de la mémoire, au début du compliment de Béline, serait d'un effet comique bien plus puissant, si l'on pouvait sentir, non-seulement le malaise d'un homme arrêté court dans son débit, mais encore la souffrance d'un pédant qui perd les phrases sur lesquelles il avait compté pour produire une grande impression. Dans l'*Etourdi*, lorsque Mascarille aborde si habilement le vieil Anselme, pour le duper:

Je sais bien les discours dont il le faut bercer, etc...

l'exagération du jeu de l'acteur me semble d'une maladresse excessive; il est impossible qu'Anselme ne soupçonne pas que le rusé coquin se joue de lui. Au contraire, la scène neuvième entre Mascarille et Pandolfe a été jouée excellemment par M. Samson, avec un naturel parfait. Voilà bien Mascarille. Il est vrai que le vulgaire ne se passionne pas à ces traits si justes, qu'il lui faut de la charge, qu'il lui faut les grands tournements de bouche et d'yeux, les grands éclats de voix et de geste. Nous ne comprenons pas, cependant, qu'un homme aussi distingué que M. Samson introduise au quatrième acte la charge du coup de pied dans les reins de son maître, afin de faire un détestable calembourg sur le mot Turin.

Nous ne comprenons pas, non plus, que la Comédie-Française enlève trois vers de Molière, à la fin du second acte, pour fournir à MM. Samson et Maillard l'occasion d'exercer leurs jambes à la course. Un de nos confrères a trouvé cette mise en scène excellente; jugez-en. — Mascarille furieux de voir toutes ses ruses déjouées par l'étourderie de son maître, s'emporte, ne veut lui donner aucune explication et lui défend de le suivre.

Je te suivrai partout pour savoir ce mystère,
— Oui? sus donc, préparez vos jambes à bien faire,
Car je vais vous fournir de quoi les exercer.

Ici les deux acteurs se mettent à faire des crochets sur la scène, le maître poursuivant le valet, et puis enfin ils disparaissent, ventre à terre, comme des chevaux de course. Dans la pièce, Lélie *reste seul* à se désoler.

Il m'échappe. O malheur qui ne se peut forcer!
Au discours qu'il m'a fait que saurais-je comprendre!
Et quel mauvais office aurais-je pu me rendre?

Voilà la situation vraie; et comprenez-vous qu'un homme qui s'écrie: «ô malheur qui ne se peut forcer!» puisse faire des zig-zag et un *lancé* à la poursuite de son valet? Que Mascarille se sauve, c'est fort bien; mais mener Lélie à ses exercices, c'est fausser le sentiment de Molière. Le comique est dans le mot: «Sus donc, préparez vos jambes à bien faire», mais non pas dans une gymnastique de baladins.

M. Maillard, qui joue d'ailleurs avec intelligence le rôle de Lélie, avait, à ce qu'il paraît, le feu aux jambes. Il a fait encore un temps de galop tout-à-fait déplacé, au moment où il reçoit la bourse d'Anselme. Ce jeu-là est une charge indigne de la Comédie-Française. Le comique de la scène est dans la douleur feinte de Lélie et dans la bonne foi des consolations du vieillard. A tous les discours de celui-ci sur l'instabilité des choses humaines, le jeune homme répond par un *ah!* prolongé. Il s'agit de tromper le bonhomme. Lélie, dans cette scène, n'est pas au ton de l'étourderie, il est au ton de la fourberie; aussi Molière lui fait-il pousser encore son éternel *ah!* après avoir reçu la bourse, et il échappe ainsi par le même trait de ruse (la feinte douleur) au vieillard qui veut lui demander un reçu de son argent.

M. Samson a fait preuve certainement d'un vrai talent dans l'étude du grand rôle de Mascarille. Nous lui ferons cependant un reproche. Il ne prend pas assez à cœur l'enthousiasme de Mascarille pour son métier de fourbe. Mascarille admire sincèrement son propre génie, et il est de très bonne foi lorsqu'il s'écrie:

Vive la fourberie, et les fourbes aussi....
Après ce rare exploit, etc., etc.

M. Samson laisse percer une légère ironie au commencement de ces vers; mais c'est surtout dans la scène avec Hyppolite que l'acteur a l'air de se moquer de lui-même. Je crois qu'il y a quelque chose de très sincère dans la protestation de Mascarille, blessé de voir que la jeune femme l'ait soupçonné de trahison et n'ait pas compris l'habileté de ses fourberies.

Apprenez qu'il n'est rien qui blesse un noble cœur
Comme quand il peut voir qu'on le touche en l'honneur.

Mascarille dans l'ouvrage ne nous apparaît pas comme un valet intéressé. C'est un homme dévoué à son jeune maître, passionné pour l'intrigue, peu scrupuleux sur les moyens, mais plein d'orgueil et d'enthousiasme pour son art.

Si je suis maintenant ma juste impatience,
On dira que je cède à la difficulté,
Que je me trouve à bout de ma subtilité;
Et que deviendra lors cette publique estime
Qui te vante partout pour un fourbe sublime,
Et que tu t'es acquise en tant d'occasions
A ne t'être jamais vu court d'inventions?
L'honneur, ô Mascarille, est une belle chose!
A tes nobles travaux ne fais aucune pause;
Et quoiqu'un maître ait fait pour te faire enrager
Achève pour ta gloire et non pour l'obliger...

M. Provost a un répertoire moins varié que celui de M. Samson; celui-ci aborde généralement, d'une manière satisfaisante, un plus grand nombre de rôles très divers.

Lorsque M. Provost reproduit une figure quelque peu grave et distinguée, on sent aussitôt le professeur. Son geste prend une élégance affectée, sa bouche se contourne en cœur, sa voix devient suave et sa diction melliflue. C'est là le mauvais côté du talent de M. Provost; c'est le côté de l'école. Mais cette part faite à la critique, nous trouvons dans M. Provost des qualités admirables, et c'est incontestablement à nos yeux le meilleur comique de la Comédie-Française (après Mme Desmousseaux, bien entendu). Il a moins de variété peut-être et d'entrain que MM. Samson, Régnier, mais il a, au degré supérieur, la précieuse qualité du naturel.

Au moment où l'homme décline dans la vie et tend à la vieillesse, il résulte des conditions d'existence de notre société fausse et mesquine, que l'âme se couvre de faiblesses et d'infirmités. Les organisations fortes seules échappent à ce triste état d'appauvrissement, qui frappe surtout les individus de la classe moyenne. C'est ce caractère qu'excelle à exprimer M. Provost. Avec lui prennent un corps et se déterminent en traits justes et saisissants les mœurs du bourgeois vieillissant, ses timidités, ses superstitions, ses mesquines idées, la pauvreté de ses allures, tous ses défauts, tous ses vices et tous ses ridicules. Si M. Provost n'aborde pas avec un égal succès, tous les types généraux, il est merveilleux de voir comme il embrasse, sous toutes ses faces, le caractère dont nous venons de parler, comme il en saisit toutes les nuances, et quelle infinie variété de figures il crée dans ce grand cadre.

Nous l'avons vu, cette semaine, dans trois rôles: le *Malade imaginaire*; Anselme, de l'*Etourdi*, et le vieil avoué retiré, de l'*Agiotage*. Ce sont des peintures achevées, et qui méritent l'étude et l'admiration de tous les hommes de goût, amis du théâtre. L'avoué agioteur, sous les traits de M. Provost, c'est le type de l'hypocrisie moyenne, du faux moraliste phraseur de notre temps, et cette teinte de fausseté puritaine a été reproduite par l'artiste avec une sobriété et un goût au-dessus de tout éloge. La naïve franchise du ridicule d'Argan, sa confiance glorieuse dans la médecine, sa duperie tout amoureuse à l'endroit de Mme Béline, son égoïsme paternel, tout cela a été rendu en perfection. Le rôle d'Anselme, moins important, a été également un succès pour l'artiste. Un mot de critique. Lorsque Anselme recule avec épouvante devant le fantôme de Pandolfe, de deux choses l'une, ou il doit laisser tomber sa canne, ou il doit la serrer de manière à s'en faire mal aux doigts. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre effet.

Autre critique: Tous les acteurs de la Comédie-Française, plus ou moins, ont le malheur d'ajouter des interjections, des mots, quelquefois des phrases au texte original. M. Provost tombe, lui aussi, dans ce vice, ce qui va mal à un professeur. Dans les charges qu'on ajoute au *Malade imaginaire*, lui, Diafoirus, neveu, persistant à rester sur le siége d'Argan, M. Provost lui a dit: «C'est ma place.» Mlle Avenel arrange ainsi le mot héliotrope du texte: «Ah! Madame! vous avez bien perdu de n'avoir point été au second père, à la statue de Memnon, et à la fleur nommée héliotrope.» Il nous a paru que l'artiste affectait d'altérer le mot par forme de naïveté ignorante. M. Joannis met des *heu!* partout. Les *oh!* et le *ah!* paraissent avoir été adoptés à l'unanimité par le théâtre; c'est une ressource habituelle. Mlle Mars, MM. Michelot, Samson et Provost, dans leurs savantes leçons, enseignent certainement aux élèves que l'emploi des interjections, en surcharge, est un signe de faiblesse. Ces querelles ne nous empêchent pas d'applaudir à la manière dont est généralement joué la comédie au Théâtre-Français. Nous ferons, un de ces jours, une petite

État du Peuple, l'Observateur et la Réforme, La Minerve, dont le rédacteur-propriétaire, M. Antoniadès, est Crétois, a surtout fait preuve, et cela dans toutes les circonstances critiques, avant et après le 3 septembre, de la plus louable indépendance, et d'un dévouement absolu à la cause de l'ordre.

Le ministère n'a exercé aucune poursuite contre la presse; il n'a employé aucun moyen de rigueur pour combattre l'influence des écrits anarchiques: aucune arrestation ni mise en accusation n'a eu lieu. Vraiment c'est un spectacle admirable qu'un pays où l'action des lois est suspendue, résistant à l'influence étrangère qui y a tant de prise en ces critiques circonstances, et accomplissant l'acte le plus important de sa régénération, sans troubler l'ordre. L'Europe voit par ces faits ce qu'on peut attendre du peuple grec.

On parle beaucoup ici de grandes démarches faites par les agens de la Russie, et de sommes considérables arrivées pour les appuyer. Bien que la monnaie russe ait recommencé à paraître, ce qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années, et bien que certaines lettres de change fort suspectes aient été aperçues, nous croyons que l'on exagère ces faits. Toutefois, il est constant, qu'en annonçant l'appel de M. Katacazy à une direction importante du ministère impérial, les agents russes se sont efforcés de rallier leurs adhérents, fort dispersés depuis le 3 septembre. Mais il est certain qu'ils ont fait dans ce but de grandes promesses irréalisables. Comme la perspicacité ne manque pas au peuple grec, il ne tardera pas à reconnaître le côté dangereux des suggestions auxquelles il est exposé. Le ministère est toujours celui du 3 septembre: malgré la retraite de trois de ses membres, la majorité en est restée debout. Le glorieux amiral de la guerre de l'indépendance, M. Canaris, est maintenant président du conseil. Le patriote André Londas est ministre de la guerre et de l'intérieur. M. Drasso-Mansolas a les portefeuilles des finances et des affaires étrangères. M. Mélas ceux de la justice, des cultes et de l'instruction. Ce ministère achèvera l'œuvre de la constitution, qui doit être terminée dans la quinzaine. A.

Notre A correspondant joint à cette lettre, comme échantillon, un article du *National* d'Athènes, publié dans la soirée qui a suivi le vote du sénat à vie, et dont la violence et le style déclamatoire nous paraissent d'ici très grotesques. Voici maintenant un extrait de la lettre que nous écrit, à la même date du 29 février, notre correspondant B:

Athènes, 29 février 1844.

Je crois convenable de vous rappeler aujourd'hui ce que je vous écrivais, immédiatement après la journée du 3 septembre, dont les principaux auteurs et acteurs, vous étaient signalés par moi comme des agents de la politique russe en Grèce.

Le but de la Russie, dans cet évènement était de bouleverser la Grèce et de soulever en même temps l'Italie. A chacun de ces deux pays elle offrait également en perspective le duc de Leutchemberg. C'est ainsi qu'elle se proposait de troubler l'Occident, pour rester libre de ses volontés et de ses mouvements sur l'Orient. Mais les résultats immédiats du 3 septembre ont trompé son attente. Le roi Othon n'a pas abdiqué, l'Italie n'a pas bougé, et en même temps l'union subite et intime de l'Angleterre et de la France, est venue la surprendre, la paralyser et la faire rétrograder dans ses plans. Il n'est donc resté à ses agents en Grèce que l'alternative ou de se perdre inutilement pour sa politique, en cherchant, mais trop tard, à pousser tout à l'extrême, ou de se soumettre prudemment aux exigences des nouvelles circonstances, et de conserver la position la moins désavantageuse jusqu'à des temps meilleurs.

Ce peu de réflexions nous donne la clé de l'ardent royalisme actuel du chef

(1) L'impartialité nous fait un devoir d'ajouter que M. Metaxas a contesté ces assertions, qui sont, toutefois, maintenues dans leur intégralité.

martine, dont les intentions, au fond, lui paraissent ne différer nullement de celles de la gauche constitutionnelle, ne fasse pas cause commune avec elle; il le regrette d'autant plus, que nul homme, dans la chambre, n'a des facultés plus hautes, des sentiments plus généreux.

— En accordant sa pleine adhésion au programme tracé hier à la tribune par M. de Lamartine, le *Commerce* ne paraît pas douter que la gauche ne se rallie à ce programme. L'illusion du *Commerce*, à cet égard, n'existe plus sans doute aujourd'hui.

— La *Presse* blâme le président de la chambre, M. Sauzet, d'avoir laissé M. Ledru-Lollin s'engager trop avant dans un système d'attaques inconstitutionnelles. Elle reviendra plus tard sur les questions que M. de Lamartine a remuées dans son brillant discours.

— Selon le *National*, les beaux côtés du talent de M. de Lamartine se sont perdus dans une improvisation sans unité, sans ordre, quoique abondante toujours et quelquefois magnifique; quant à M. Ledru-Rollin, il est entré hardiment et avec courage au cœur même de la situation actuelle.

— Le *Journal des Débats* rappelle à M. Ledru-Rollin que son prédécesseur à la chambre, M. Garnier-Pagès, savait être factieux avec tact, violent avec art. Quant à M. de Lamartine, le *Journal des Débats* trouve qu'il compromet son beau talent en le traînant dans les redites de toutes les vieilles discussions.

— Le *Moniteur* publie ce matin: 1° une ordonnance royale, datée du 17 mars, qui appelle à l'activité seize mille hommes sur le restant disponible du contingent de la classe de 1842; 2° une ordonnance royale qui autorise la caisse d'épargne établie à Limoux (Aude); 3° enfin, une autre ordonnance qui autorise la société anonyme d'assurances maritimes formée à Bordeaux sous le nom de *La Garonne*.

Faits divers.

Le roi vient de faire prendre chez M. le comte Portalis un grand nombre de billets pour le concert qui va être donné ce mois-ci au bénéfice de la colonie de Petit-Bourg, dans la magnifique salle de l'Hôtel-de-Ville, destinée à ces sortes de solennités et qui sera inaugurée à cette occasion.

Afin de donner à cette fête le plus d'éclat possible et d'embellir la salle, S. M. a fait offrir à la société de mettre à sa disposition les tentures, tapis, lustres, banquettes, etc. de la liste civile dont elle pourrait avoir besoin.

Dans quelques jours, nous publierons la liste des dames patronesses chez lesquelles on pourra se procurer des billets. Nous ferons aussi connaître les noms des artistes distingués qui figureront dans ce beau concert.

— On écrit des bords du Danube, 8 mars, à la *Gazette de Cologne*: » La mésintelligence entre les puissances occidentales et la Porte, au sujet de l'exécution des renégats turcs, excite au plus haut degré l'attention

(1) Lettre du 31 décembre 1843.

Lunéville. — Mercredi 13 mars, à l'aube du jour, un cadavre trouvé dans un ruisseau derrière les maisons du faubourg de Viviers, à Lunéville, fut aussitôt reconnu pour être celui du sieur Simon, propriétaire à Blainville, et transporté à l'hôpital. A neuf heures, les substituts du procureur du roi, le juge d'instruction, faisaient constater par un chirurgien l'état du cadavre. Prévenu par la police, le fils de la victime s'était rendu aussi à l'hôpital et s'y trouvait en même temps que la justice.

Là une scène déchirante eut lieu. Simon fils se jeta sur le corps de son père, l'embrassa à plusieurs reprises en poussant des sanglots et montrant un chagrin tel que les magistrats présents firent éloigner ce jeune homme. Aucun soupçon ne planait encore sur lui, et sa conduite à la vue du corps de son père aurait pu contribuer à écarter de lui toute idée de culpabilité. Cependant de vagues rumeurs circulaient dans le quartier où Simon fils a sa demeure. Retiré du service, il y a trois mois à peine qu'il s'est marié et a monté un établissement de cabaretier.

Suivant les uns, Simon père avait abandonné à son fils sa petite fortune, consistant en 4,000 francs environ, à la condition qu'il serait nourri et logé chez ce dernier. La jeune femme aurait plusieurs fois témoigné à son mari le mécontentement qu'elle éprouvait de voir Simon père venir demeurer avec eux. Suivant d'autres, Simon père avait le projet de se remarier, et ce projet aurait singulièrement contrarié son fils. Quoi qu'il en soit, sur ces indices, la justice se transporta chez Simon fils, et des recherches minutieuses amenèrent bientôt la découverte d'un hoyau et de linges ensanglantés cachés derrière une provision de bois à brûler.

Interrogé sur ces preuves accablantes, Simon fils finit par avouer son crime, et déclarer que son père n'avait succombé qu'après plusieurs coups de hoyau frappés sur la tête du malheureux vieillard, et qu'après lui avoir donné la mort, il avait encore eu l'affreux courage de porter sur ses épaules le corps de sa victime au lieu où il a été trouvé, c'est-à-dire à plus de 500 mètres de distance. L'assassin a été incarcéré immédiatement. La justice informe et ne tardera pas sans doute à découvrir toutes les circonstances qui se rattachent à ce déplorable événement.

(*Impartial de la Meurthe*.)

ERRATUM. — Une faute de typographie a rendu tout-à-fait inintelligible la dernière partie de notre compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences d'hier. On nous a fait dire: Le cancer de la lèvre, au lieu de: le cancer de la langue est aussi fréquent chez l'homme que chez la femme.

Plus loin, on nous a fait dire aussi que M. Leroy d'Etiolles ne conseillait l'extirpation que des cancers des lèvres et de *la peau*, au lieu de: et de *la langue*.

VARIÉTÉS.

UN SOURCIER.

Que les incrédules se rassurent: il ne s'agit point ici de la baguette divinatoire, mais tout simplement d'un jeune homme de quinze à seize an

revue des pensionnaires de la Comédie; plusieurs méritent des encouragements et des éloges; quelques-uns devraient être remplacés.

La Comédie-Française a repris, depuis quelques temps, un certain nombre de pièces d'une valeur moyenne, mais amusantes: le *Voyage à Dieppe*, l'*Enfant trouvé*, le *Célibataire*... Le défaut de ces ouvrages, c'est qu'ils n'offrent aucune observation importante sur la nature humaine, aucune étude sérieuse des caractères et de la société.

L'*Agiotage*, de M. Empis et de Picard, a plus de valeur. Cette comédie critique vivement un vice de notre époque; elle touche à un désordre social. Les auteurs, en exposant les abus de l'agiotage, constataient l'avènement du règne de la finance, et en attaquaient honorablement les excès. « Aujourd'hui, il n'y a plus que deux classes, le riche et le pauvre, » disaient-ils... Ah ça! s'écrie un des personnages qui, cédant à l'entraînement général, a vendu toutes ses propriétés pour jouer à la bourse; » ah ça! comprenez-vous qu'on cultive encore la terre? »

L'*Agiotage* est parfaitement joué par Mlle Denain, par MM. Geffroy, Régnier, Mirecourt, Michaud et Riché.

Le drame de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, la *Comtesse d'Altenberg*, a obtenu un succès complet à l'Odéon. Cette pièce, pleine de lenteur et de faiblesses dans certaines parties, contient des situations d'un grand intérêt et d'un effet puissant, et elle vient d'une inspiration généreuse.

Ce mot que dit à sa fille la comtesse d'Altenberg, au milieu de ses douleurs: « Que veux-tu, mon enfant, nous autres femmes, nous sommes au monde pour souffrir, » ce mot contient toute l'idée du drame.

Le comte d'Altenberg n'aime plus sa femme. Il est séduit, fasciné par une baronne de Rozenthal, une intrigante qui veut pousser le comte au divorce pour se faire épouser. D'Altenberg est dévoué au régent de Saxe, usurpateur des droits du jeune prince Frédéric; sa femme a donné asile, dans un pavillon du parc, au prince, qui se cache sous un nom supposé, et se prépare à reconquérir son trône. Pendant son séjour au château, le prince, très sincèrement amoureux, est devenu l'amant de la belle Marie d'Altenberg.

Le comte s'imagine que sa femme le trompe; il surprend un billet d'amour de l'inconnu, un rendez-vous la nuit au pavillon du parc. D'horribles souvenirs se rattachent à ce pavillon: seize années avant les évènements du drame, la mère du comte y a été assassinée par ordre de son mari outragé. D'Altenberg y vient attendre la comtesse et l'étranger qu'il suppose son complice. Il fait sortir du caveau, où on le tient enfermé depuis seize ans, le malheureux serf qui a commis le meurtre pour obéir à son maître. Il se fait raconter cette lamentable histoire; il voit le pavé taché de sang, l'épée pleine de rouille encore; il contemple le portrait de sa mère suspendu dans ce lieu funèbre: et toute l'horreur de ces souvenirs ne sert qu'à pousser plus ardemment à la vengeance ce cœur impitoyable.

La comtesse d'Altenberg a reçu le billet destiné à sa fille; elle vient trouver le séducteur pour lui reprocher sa trahison, son crime, et pour lui demander une juste réparation. C'est au milieu de cette scène, où la mère indignée cherche à protéger sa fille et l'honneur de sa famille, que le comte, ce mari brutal, si indulgent pour ses propres fautes, si prompt à punir chez sa femme l'apparence même d'une faiblesse, accourt entouré de tous ses serviteurs, pour se faire une justice publique. Le prince Frédéric se fait reconnaître; le comte n'ose pas porter atteinte à sa personne royale et le laisse partir en liberté.

La comtesse, tout en protestant de son innocence, n'a pas voulu révéler le secret de son entrevue. Elle aime mieux mourir, avec une flétrissure, devant le monde (oh! dévouement maternel!), que de faire connaître au comte la faute de sa jeune fille, que d'exposer l'enfant aux emportements d'un père inflexible. Le comte, pourtant, s'arrête dans sa vengeance et renonce à laver son injure dans le sang; il se contente du divorce.

Marie d'Altenberg a appris la rencontre du pavillon, et, grâce aux insinuations de la maîtresse de son père, elle soupçonne sa propre mère d'être sa rivale. C'est là le dernier coup pour le cœur de la comtesse. Trahie par son mari, qu'elle aime toujours, soupçonnée, par lui, de la dernière trahison, méprisée, haïe et maudite par sa fille: c'est une destinée complète de douleurs non méritées, c'est un martyre.

La comtesse ne peut supporter la haine de sa fille: « Malheureuse enfant! s'écrie-t-elle, j'allais à ce rendez-vous pour te sauver, car je connais ta faiblesse et ta faute. » Alors, c'est un grand cri de remords et de désespoir de la fille, un élan d'immense tendresse de la mère, qui toujours adore et pardonne; ce sont des sanglots et des effusions suprêmes du cœur. Cette scène est magnifique, et elle est jouée, par les deux artistes, avec une puissance d'expression que nous avons rarement rencontrée au théâtre. Marie, âme délicate et noble, ne veut pas que sa mère porte la peine de ses torts; elle s'élance au-devant de son père. « Vous avez outragé ma mère innocente, lui dit-elle; c'est moi qui suis la coupable, moi seule. — Ne l'écoutez pas, s'écrie à son tour la mère inépuisable en son dévouement, elle est folle! Elle veut se perdre pour me sauver. » C'est un combat sublime.

Pour nous soulager, après tant de pathétiques émotions, MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz font survenir le prince Frédéric au dénouement. Le prince a reconquis sa couronne, et il vient l'offrir à Marie d'Altenberg, en s'inclinant avec respect devant sa noble mère. D'Altenberg, confus, demande grâce et pardon, et la comtesse lui répond: « J'oublie. »

M. Théophile Gautier, dans le feuilleton de la *Presse*, dit: « Nous reprocherons à MM. Vaëz et Royer d'avoir présenté d'abord le comte d'Altenberg comme un mari infidèle; complication inutile à notre avis, car il suffisait qu'il fût jaloux, et même il l'eût été avec bien plus de raison n'ayant jamais négligé sa femme: sa conduite dans le quatrième et le cinquième acte aurait paru plus logique. »

Nous ne saurions nous ranger de l'avis de notre spirituel confrère. Il est plus dramatique de montrer le mari, s'emportant en violences jaloux ses, accablant d'injures et de mauvais traitements sa femme innocente et pure, alors que lui même est le premier et le seul coupable. Cela est beaucoup plus vrai, surtout. Nous voyons, hélas! beaucoup de maris jaloux, tracassiers et querelleurs, et nous savons tous qu'il n'en est pas un, peut-être, qui n'ait cent fois manqué à ses devoirs de fidélité. Il faut donc féliciter MM. Gustave Vaëz et Alph. Royer d'avoir reproduit, dans leur vérité, les mœurs plus ou moins barbares de notre civilisation, et d'avoir, avec une généreuse sympathie, montré à quel point nos sociétés fausses font les hommes injustes et cruels et les femmes martyres.

La *Comtesse d'Altenberg* est convenablement jouée par MM. Milon, Rouvière, Baron et Bouchet. M. Rouvière, qui avait joué avec talent la scène du meurtrier, nous a laissé sous une impression fâcheuse par une sortie mélodramatique et ridicule. Ce jeune artiste cherche, et parviendra sans doute. MM. Milon et Baron sont en progrès. M. Bouchet, artiste plein de zèle et de conscience, a des défauts et des imperfections dont, nous le craignons, il ne se défera jamais. Mme Dorval a été tout-à-fait à la hauteur des deux belles situations du quatrième et du cinquième acte; elle a produit un effet profond. C'était la grande artiste dans toute sa puissance. Mlle Naptal a joué la scène du cinquième acte avec un rare talent; elle a, il faut le dire, étonné tous ceux qui étaient habitués à ne voir en elle qu'une très belle personne, agréable et distinguée, disant bien, avec un peu de manières, enfin, un reflet affaibli de Mlle Plessy. Mlle Naptal a exprimé la douleur et le désespoir de Marie d'Altenberg avec un naturel saisissant, qui dépassait, en quelque sorte, la convention de la scène; on se croyait tout-à-fait en face d'une douleur réelle. Ces grands cris de l'âme, ces sanglots se rencontrent quelquefois facilement; mais, ce qui nous fait fonder de véritables espérances sur l'avenir de cette jeune artiste, c'est la manière vraiment supérieure dont elle a joué la scène où, pleine de doute et d'irritation, elle reste froide et glacée auprès de sa mère, dont elle repousse les caresses. Si la pièce de MM. Royer et Vaëz était diminuée d'un grand tiers, et plus fortement serrée; si le rôle du comte était joué par M. Frédéric Lemaître ou par M. Bocage, l'Odéon aurait cent représentations productives avec la *Comtesse d'Altenberg*.

Du *Voyage impossible* et de *Trim*, le plus heureux a été *Trim*, bien que le voyageur, au Vaudeville, fût Arnal. L'intrigue de la pièce des Variétés, très compliquée, aurait nui au succès, si de bonnes bêtises, au second acte, étayées du nez d'Hyacinthe, n'eussent reposé le public et forcé le rire général. Le voyage qu'Arnal ne peut exécuter, c'est celui de Montmorency. Revenu de New-York pour épouser une fiancée qu'il a laissée dans la vallée de Montmorency, Jobinet se voit arrêté à Paris par mille obstacles, et fort heureusement, car il a le temps de découvrir, à l'endroit de sa future, certaines aventures amoureuses qui l'engagent à ne pas conclure la sienne. Malgré les excellents efforts de M. Arnal, le *Voyage impossible* a médiocrement réussi.

D. LAVERDANT.

sourcier et parvint à lui faire comprendre que, pour être ... culté dont il est doué n'était ni infernale, ni criminelle.

» Cette singulière épreuve apprit à Roux l'étendue de ses facultés et le moyen vrai d'en faire l'application. Aujourd'hui, dès qu'il aperçoit les *traînées de vapeur,* il court se placer à leur centre et fermant les yeux il aperçoit alors très distinctement *le cours d'eau intérieur, son volume et les couches terrestres qui le séparent de la surface du sol,* comme si tous ces objets étaient mis à découvert au moyen d'une tranchée qui descendrait jusqu'au lit du fleuve souterrain.

» C'est ainsi que chez M. Monrosier, fabricant de papiers à Entrechaux (Vaucluse), où il signala l'existence d'une source, il affirma qu'on ne la découvrirait qu'en traversant, entr'autres couches, un lit de houille sous laquelle elle était située. Ce fait se vérifia, si bien que la couche de houille est actuellement en exploitation; l'existence d'une seconde mine de houille a été signalée par lui chez un autre propriétaire (1).

» Sur les coteaux de l'Ile-Neuve, en face d'Avignon et au-delà du Rhône, il a trouvé une source souterraine dont les eaux pourront être amenées sur le rocher d'Avignon, et de là se répandre dans la ville, en fontaines, etc.

» On l'a conduit à C*** (2) (maison de campagne sur la route de Marseille, à une lieue d'Avignon); il a trouvé dans les bosquets un courant d'eau dont il évalue le volume égal à celui du corps d'un homme; il estime son gisement à 35 mètres de profondeur. Il décrit les couches minérales à traverser pour l'atteindre :

1° Terre végétale; 2° sable; 3° grosses pierres, etc. Il a remonté la traînée de vapeur jusque sur le Mont-de-Vergues (colline voisine), pour vérifier si cette source pourrait donner des eaux jaillissantes, et cette certitude étant désormais acquise, on va prochainement procéder au creusement d'un puits artésien.

» Il est à remarquer que les eaux stagnantes ne se révèlent pas à notre jeune sourcier; il ne peut en reconnaître la présence....

» ..... Les yeux de Roux sont très grands, et la pupille est susceptible de se développer au-delà des dimensions ordinaires. Sous l'influence d'une clarté vive, elle se contracte jusqu'à disparaître entièrement.

» Recherché de toute part, il parcourt en ce moment les environs d'Avignon, à la découverte de sources.... »

(1) Dans tout ce paragraphe, il est probable qu'au lieu de houille, il est question de *lignite*.

(2) Cette maison de campagne est occupée, en été, par l'auteur de la lettre dont ceci est extrait. Dans une lettre postérieure, il annonce que les travaux sont commencés; il les suivra avec la plus grande attention.

— fin cour.	122 »	122 40	122 »	122 35	121 90
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 35	83 40	83 30	83 40	83 25
— fin cour.	83 35	83 40	83 30	83 40	83 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 3/4	» »	» »
4 0/0 ...	105 50	» »	» »	— Portugais.	48 »	» »	B. » 1/8
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	33 3/4	» »	B. » 1/4
B. de Fr..	3210 »	3207 50	B. 2 50	5 0/0 Naples.	102 60	102 65	H. » 15
C. L. 5000	5095 »	» »	H. 7 50	— Romain. .	106 »	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1232 50	» »	H. 2 50
C. hyp. . .	768 75	771 25	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
Can. . . .	1297 50	1300 »	H. 2 50	B. Belge.	» »	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour.	DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	» »	» »	» »		» »
V. R. Dr.	388 75	» »	H. 1 25	— 388 75, 387 50.	» »
— R. G.	177 50	175 »	B. 1 25	— 177 50, 175, 177 50.	H. 1 25
Orléans. .	892 50	893 75	H. 3 35	— 892 50, 895.	H. 3 75
Strasb. . .	246 25	» »	» »	— 246 25.	B. 1 25
Rouen. . .	900 »	902 50	H. 2 50	— 902 50, 905.	H. 5 »
Havre . . .	686 25	685 »	» »	— 686 25.	» »
Marseill.	770 »	765 »	» »	— 768 75, 767 50.	» »
Montp. . .	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 17 MARS.

Dimanche.
Bourse fermée.

C. DE LA COULISSE.

Av. 82, 32 1/2, 35.
Ap.. 82, 42 1/2, 45 off.

Rep.	Fin c.	Fin proch.
3 0/0	pair.	15.
5 0/0	15.	30.

Bons du Trésor.
3 0/0 à 9 mois.

Primes.

Fin c. 83 40, 60 d. 50, 122 35, 40 d. un; 30 50 d. 50.
F. p. 83 70, 75 d. un; 90, 84 d. 50; 122 70, 85 d. un; 123 15, 35 d. 50.
Orléans, 902 50, 903 75 d. 10.

Spectacles du 20 Mars.

7 h. » 1/2 **OPÉRA.** — Guillaume Tell.
8 h. » 1/2 **ITALIENS.** —
8 h. » 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Andromaque. Bourru bienfaisant.
7 h. » 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Cagliostro.
6 h. » 1/2 **ODÉON.** — Champmeslé. Comtesse d'Altemberg.
6 h. » 1/2 **VAUDEVILLE.** — Le Millionnaire. Voyage impossible. Veille du Mariage. Homme blasé.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Trim. Chansonnette. Mon Rival. Fille de l'Avare. Jacquot.
7 h. » 1/2 **GYMNASE.** — Tante Bazu. Don Pasquale. Jacquart. Doct. Robin.
6 h. » 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Carlo et Carlin. Cravachon. Polka.
5 h. 1/2. **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. » 1/2. **AMBIGU.** — Amants de Murcie.
6 h. » 1/2 **GAITÉ.** — Bohémienne.
6 » 1/2 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. » 1/2 **COMTE.** — Perroquet. Bas Bleu. Les Péris. Jour de Médecine.
6 h. » 1/2 **FOLIES.** — Postillon. Charolais. Mystères de Passy.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

18 Mars.				19 Mars.			
Arrivages	4366 q.	24 k.		Arrivages	4543 q.	53 k.	
Ventes	4793	36		Ventes	4652	84	
Restant	7850	38		Restant	7741	07	
Cours moyen.		37,74		Cours moyen		38,00	
Cours-taxe		37,93		Cours-taxe		37,95	
Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	42q.	56k.	52,15 à 54,75	Gr.	33q.	83k.	44,00 à 53,50
1re	376	80	38,20 à 40,10	1re	651	55	38,00 à 39,50
2e	355	98	35,65 à 37,60	2	356	49	35,65 à 37,60
3e	28	99	30,53 à 31,85	3e	0	00	00,00 à 00,00
4e	483	62	26,10 à 29,95	4	37	92	26,85 à 29,50
Al.	573	05	36,60 à 38,85	Al.	491	41	35,65 à 41,40

BEAUVAIS, 16 Mars. — Farine, 1re : 35,22 à 35,85.

ARRAS, 16 Mars. — Farine, 1re : 34,00; 2e : 32,00. — Son : 4,00.

SOISSONS, 16 Mars. — Farine, 1re : 33,15 à 33,95. Sans variation.

CAMBRAI, 16 Mars. — Farine, 1re : 35,00 à 36,00; 2e : 34,00; 3e : 24,50. — Son : 10,50.

NANTES, 15 Mars. — Farine, 1re : 39,95; 2e : 38,35; 3e, dite en son : 34 30.

Taxe du pain (par kil.)

RAMBOUILLET. — Pain, 1re : 0,33; 2e : 0,29. — **EVREUX.** — Pain, 1re : 0,37; 2e : 0,32; 3e : 0,27. — **VERNON.** Pain, 1re : 0,32; 2e : 0,27; — **LOUVIERS.** Pain, 1re : 0,31; 2e : 0,26. — **BRIONNE.** Pain, 1re : 0,35; 2e : 0,31. — **LE NEUBOURG.** Pain, 1re : 0,68; 2e : 0,60 1/2. — **SAINTE-MÉNEHOULD.** Pain, 1re : 0,29; 2e : 0,27; 3e : 0,23. — **FONTENAY.** Pain, 1re : 0,31; 2e : 0,26; 3e : 0,21. — **COLMAR.** Pain, 1re : 0,44; 2e : 0,34; 3e : 0,24.

Cours des Céréales (par hect.).

RAMBOUILLET, 16 Mars. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,50; 3e : 19,50. — Champart : 18,50 à 19,00. — Méteil : 15,50 à 17,00. — Seigle : 11,00 à 11,66. — Orge : 10,33 à 11,00. — Avoine : 6,90 à 7,20.

EVREUX, 16 Mars. — Froment : 20,88. — Méteil : 16,71. — Seigle : 12,25. — Orge : 12,08. — Avoine : 7,63.

VERNON, 16 Mars. — Froment : 20,47. — Méteil : 17,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25.

LOUVIERS, 16 Mars. — Froment : 19,70. — Méteil : 17,60. — Seigle : 12,17. — Orge : 41,22. — Avoine : 7,83.

BRIONNE, 14 Mars. — Froment : 21,01. — Seigle : 12,00. — Orge : 10,00. — Avoine : 8,25.

ELBEUF, 16 Mars. — Froment : 20,00 à 22,22. — Sarrazin : 13,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 0,00.

LE NEUBOURG, 13 Mars. — Froment : 20,70. — Méteil : 16,75. — Seigle : 12,25. — Orge : 11,75. — Avoine : 9,50.

SAINTE-MENEHOULD, 16 Mars. — Froment, 1re : 15,96; 2e : 15,25. — Seigle : 9,58. — Orge : 9,47. — Avoine : 5,56 à 6,38.

ARRAS, 16 Mars. — Froment blanc : 17,00 à 19,50. — Froment roux : 16,00 à 19,00. — Seigle : 10,75 à 11,75. — Escourgeon : 11,25 à 13,00. — Avoine : 6,00 à 7,00. — Les froments ont été bien demandés avec hausse de 0,50 à 0,75, et les seigles au cours. Les escourgeons sont en faveur et les avoines mieux tenues.

LILLE, 16 Mars. — Froment blanc : 17,50 à 19,00; do roux : 15,50 à 18,50. — Seigle : 10,75 à 11,50. — Escourgeon : 11,50 à 12,50. — Avoine : 5,25 à 7,00.

CAMBRAI, 16 Mars. — Froment, 1re : 20,00; 2e : 17,49. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00. — Orgette : 11,20. — Avoine : 6,39.

COLMAR, 14 Mars. — Froment, 1re : 23,03; 2e : 21,23; 3e : 19,62. — Méteil : 15,26. — Seigle : 14,29. — Orge : 10,93.

BESANÇON, 15 Mars. — Froment : 20,75. — Avoine : 9,30.

CHALON-SUR-SAONE, 15 Mars. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,00; 3e : 19,25. — Méteil : 16,50. — Seigle : 14,50. — Sarrazin : 12,00. — Maïs : 17,50. — Avoine : 10,50.

FONTENAY (Vendée), 16 Mars. — Froment : 18,85. — Baillarge : 11,70. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,70. — Mouture : 11,70. — Garobe : 7,80. — Avoine : 7,80.

NANTES, 15 Mars. — Froment, 1re : 23,33; 2e : 22,00; 3e : 20,00. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,00. — Sarrazin : 8,00. — Avoine : 8,27.

NIORT, 14 Mars. — Froment : 1re : 19,79; 2e : 19,47; 3e : 19,15. — Baillarge : 11,17 à 11,49. — Avoine (les 100 kil.), 16,50.

CLERMONT (Hérault), 6 et 13 Mars. — Froment, 1re : 25,50; 2e : 24,00; 3e : 22,50. — Pamelle : 16,00. — Seigle : 14,00. — Avoine : 10,50.

TOULOUSE, 16 Mars. — Froment, 1re : 24,50; 2e : 23,50; 3e : 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00. — Avoine : 9,50.

MARSEILLE, 15 Mars. — L'espérance d'une diminution des droits pour les mois d'avril ou de mai et le manque continuel des arrivages, ont déterminé sur les blés une nouvelle hausse, favorisée encore par les besoins qui se font toujours sentir en Languedoc. Le disponible étant peu abondant n'a donné lieu qu'à des affaires peu nombreuses. On a réalisé entre autres deux chargements d'Ibraïl de 22,00 à 23,50 les 160 litres ent. et des Pologne en magasin de 25,00 à 26,00. A livrer, on a opéré sur des époques rapprochées; il s'est traité des Romélie de 21,00 à 22,50; des Pologne de 25,00 à 26,00, et des Bulgarie à 22,75. La consommation suit en grande partie le mouvement ascensionnel de blés à l'entrepôt.

Graines fourragères (les 100 kil.)

PARIS, 16 Mars. — Graine de luzerne : 118,00 à 124,00; — de trèfle : 102,00 à 120,00; — de minette : 32,00 à 40.

ÉTAMPES, 16 Mars. — Graine de luzerne (l'hect.) : 73,32 à 86,66; — de trèfle : 73,30 à 83,32; — de sainfoin : 7,00 à 8,00.

DIJON, 16 Mars. — Graine de sainfoin (l'hect.) : 9,00 à 10,00. — Vesces : 10,75 à 12,50.

Fourrages (les 500 kil.)

NOTA. *Le cours des farines n'étant pas sorti des limites qui servent de base à la taxe du pain, elle sera maintenue pour la 2e quinzaine de Mars à 0,34 pour le pain de 1re qual. et 0,26 pour celui de la seconde.*

PARIS (Faubourg-St-Antoine), 19 Mars. — Foin, 1re : 45,00 à 47,00; 2e : 41,00 à 43,00; 3e : 36,00 à 38,00. — Luzerne, 1re : 42,00 à 43,00; 2e : 40,00; 3e : 36,00. — Regain, 1re : 40,00 à 41,00; 2e : 34,00 à 36,00; 3e : 30,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00; 2e : 20,00 à 22,00. — Paille de seigle, 1re : 24,00 à 26,00. — Paille d'avoine : 35,00 à 36,00.

DIJON, 16 Mars. — Foin, 23,00 à 31,00. — Paille : 10,00 à 13,00, sans entrée.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **SCEAUX** du 18 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1174	1143	31	1 20	1 04	» 94
Vaches....	119	106	13	1 06	» 90	» 78
Veaux.....	527	511	16	1 54	1 50	1 10
Moutons..	7185	6454	731	1 42	1 22	1 00

LA MAISON-BLANCHE, 19 Mars. — Porcs amenés : 226; vendus : 138,00; prix : 1,10, 1,06, 1,02.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 19 Mars. — Vaches grasses, amenées : 97; vendues : 62 1,08, 0,96, 0,80. — Veaux amenés et vendus 196 à 1,50, 1,20. — Taureaux amenés : 20; vendus : 17 à 0,90. — Vaches laitières amenées : 93; vendues : 23, de 300,00 à 580,00.

BORDEAUX, 13 Mars. — 106 bœufs vendus : 1,20, 1,15, 1,00. — 118 veaux à 1,40, 1,25, 1,10. Les moutons ont valu de 1,25 à 1,50 et les porcs 1,00.

PÉRIGUEUX, 10 et 13 Mars. — Bœufs, 1re qual., de 850 kil. : 906,00; do 2e qual., de 750 kil. : 483,00. — Moutons, 1re qual., de 25 kil. : 30,00; do 2e qual., de 15 kil. : 14,00. — Porcs, 1re qual., de 160 kil. : 140,00; do 2e qual., de 70 kil. : 60,00.

NANTES, 16 Mars. — La foire de la mi-carême, qui s'est tenue hier à Nantes, a été très nombreuse, mais en général les bestiaux se sont vendus au rabais. Le prix des chevaux s'est mieux soutenu.

C'est pourtant une chose d'une bien haute gravité qu'une loi sur le recrutement de l'armée. L'armée, c'est la nation armée pour le maintien de l'ordre au-dedans et de l'indépendance au-dehors. La chambre n'a point encore abordé les deux points principaux de la question militaire : la durée du temps de service et le remplacement.

A voir avec quelle légèreté les treize premiers articles de la loi ont été enlevés, il n'est guère permis d'espérer que le reste du projet de la commission ne passe à la même majorité. Les choses resteront donc à peu près dans leur état actuel, sauf en ce qui concerne le remplacement, la condition imposée par la commission; aux remplacés, de déposer le prix du remplacement à la caisse des consignations, pour que cet argent ne passe entre les mains du remplaçant qu'à l'expiration de son temps de service, clause qui rendra, sans doute, le remplacement beaucoup plus difficile. C'est là, sauf les amendements qui peuvent surgir de la discussion, la seule digue que l'on se propose d'opposer à la démoralisation de l'élément militaire en France.

C'est une honte pour la société que l'existence de ces repaires infâmes connus sous le nom de bureaux de remplacements. Il n'y a pas de terme pour exprimer le dégoût qu'inspire le trafic de ceux qui exercent cette odieuse industrie. Le peuple, dans sa justice, les a flétris du nom de *marchands de chair humaine*.

Les compagnies qui commanditent les bureaux de remplacement ont, dans toutes les grandes villes, des agents chargés d'épier les jeunes gens débauchés, de les entraîner plus avant dans la fange du vice, pour les acheter à vil prix, alors qu'ils les ont réduits à rompre avec leurs familles d'abord, et trop souvent avec la société.

Nous ne pourrions, sans manquer au respect dû à la pudeur publique, tracer ici le tableau de ce qui se passe dans les bureaux de remplacement. Si l'auteur des *Mystères de Paris* n'a pas osé mettre à nu cette plaie hideuse, c'est qu'il aura reculé devant tant de turpitudes. Nous ne parlons pas des faux innombrables dont les agents de remplacement tiennent boutique ouverte; on sait qu'il n'y a pour ainsi dire pas de jour où les tribunaux ne soient appelés à les punir.

On a dit avec raison que les hommes turbulents versés par le remplacement dans l'armée, y sont moins dangereux, sous le joug de la discipline, qu'ils ne le seraient dans la vie civile sous le joug des lois ordinaires : cela est fort juste. Ce n'est pas nous d'ailleurs qui ferions le procès à ces natures énergiques, mal à l'aise dans une société mal faite, et très capables du bien si elles étaient convenablement dirigées ; mais cela ne peut être une excuse pour ceux qui pervertissent les jeunes gens portés à l'oisiveté ou à la débauche, ou qui travaillent à vicier ces natures énergiques ; cela ne détruit pas la culpabilité de ces marchands de chair humaine qui préparent leur marchandise par la corruption.

Il faut que ce commerce cesse ; il faut que la loi y mette un terme. Tant que ce sera une industrie comme une autre, ceux qui l'exerceront voudront y gagner le plus possible ; c'est la porte ouverte à toutes les infamies.

Le seul remède capable d'extirper le mal dans sa racine, c'est que la loi supprime le remplacement comme industrie privée, c'est que l'Etat seul fournisse les remplaçants et qu'il en réponde.

On objecte la dignité de la loi, on ne veut pas *reconnaître en principe* qu'une somme d'argent puisse dispenser le citoyen du devoir de défendre la patrie.

sont disposés à prendre, à l'expiration de leur temps de service, le parti de se consacrer à la carrière militaire. Ce ne serait pas donner une consécration légale à l'espèce d'injustice qui fait aujourd'hui peser l'impôt du sang sur celui qui n'a pas d'argent pour se faire remplacer ; ce serait rendre moins mauvais, moins préjudiciable aux familles, un état de choses qui existe et qu'on tolère, alors qu'on peut en faire cesser immédiatement les plus graves abus.

Ce ne sont pas seulement les familles riches ou aisées qui font remplacer leurs enfants désignés par le sort pour rejoindre les drapeaux ; ce sont encore les familles d'artisans qui, très souvent, s'endettent pour conserver un jeune homme nécessaire à leur soutien. Bien des ouvriers empruntent à un taux usuraire pour se racheter, et n'ayant rien que leurs bras, meurent à la peine avant d'avoir pu s'acquitter. Si l'Etat seul fournissait les remplaçants et qu'il en fût responsable, on ne verrait plus des jeunes gens forcés de servir en personne après s'être ruinés pour fournir un remplaçant qui déserte.

La mesure que nous réclamons serait pour les familles un bienfait réel, un bienfait immédiat, et nous ne concevons pas quelle atteinte elle pourrait porter à la dignité de la loi.

Mais pour que l'Etat, contractant l'obligation de fournir des remplaçants, fût à même de remplir cette obligation, il faudrait offrir aux réengagés des avantages proportionnés à leurs services ; il ne faudrait pas que, comme aujourd'hui, le militaire qui remplace, fût par ce seul fait dépouillé, contre toute raison, de son grade, s'il en a un, et de ses droits d'ancienneté, fruit légitime de ses services antérieurs. Nous reviendrons sur les moyens de retenir les militaires sous le drapeau, et de provoquer les engagements volontaires, en rendant compte de la suite de la discussion du projet soumis en ce moment à la chambre. Nous pouvons dire dès à présent que les difficultés nous semblent aisées à surmonter, et que dans tous les cas, tout est préférable au *statu quo* qui livre la jeunesse aux séductions des marchands d'hommes, et met les familles à la merci de leur rapacité.

Chemins de fer.

Le bruit a couru depuis quelques jours que des propositions étaient faites au ministère, par une forte compagnie de banquiers anglais, hollandais et français, pour la conclusion d'un emprunt de 500 millions applicables aux chemins de fer.

Nous avons aujourd'hui la certitude de cette nouvelle; voici quelles sont les principales conditions du prêt :

1° Un intérêt de 5 0|0;

2° Une prime au profit des prêteurs, pendant vingt-cinq ans, de un centime par chaque voyageur et par chaque tonne de marchandise pour chaque kilomètre parcouru ;

3° Un demi-centime seulement au-delà de 1,000 voyageurs et de 1,000 tonnes par jour et par kilomètre,

4° Et le remboursement au pair du capital prêté à opérer dans un délai de vingt-cinq ans à partir de 1860.

Il est inutile de remarquer que ce ne sont là, sans doute, que les ouvertures préliminaires faites par la compagnie en question, et que si le gouvernement consentait à traiter avec elle, il pourrait faire agréer quelques modifications.

zootie de la morve qui décimait la race chevaline, des spéculateurs achetèrent à vil prix un grand nombre de chevaux morveux, et recevoir seuls la prime qui ne profitait point aux vrais propriétaires. C'est que le peuple belge, surtout dans les campagnes, sachant le gouvernement hollandais plus enclin à prendre qu'à donner, ne croyait point à un acte de justice de sa part, et regardait le fonds d'agriculture comme de l'argent pris avec l'intention de ne pas le rendre. Il fallut modifier, à plusieurs reprises, les conditions qui donnaient droit à l'indemnité ; la maladresse de l'administration hollandaise ne sut jamais trouver les mesures propres à arrêter complètement ces fraudes coupables.

Puis vint la révolution de septembre 1830 ; les Hollandais furent chassés de la Belgique. A cette époque, le fonds d'agriculture, avec les intérêts accumulés, avait produit un capital de plus de onze millions de francs. Il va sans dire que les Hollandais emportèrent cette somme en se retirant. Toutefois, elle ne fut pas détournée de sa destination primitive. Une épizootie, la même qui sévit en ce moment en Belgique, frappa la race bovine en Hollande ; le gouvernement remboursa, dans une seule année, le prix intégral de 76,000 têtes de gros bétail : évidemment, pas une compagnie d'assurances n'aurait pu ou voulu supporter les conséquences d'un tel sinistre.

A la vérité, l'argent distribué, à cette occasion, aux Hollandais, était en majeure partie sorti de la poche des Belges. Il n'y a pas d'expression parlementaire pour qualifier ce détournement de fonds, quand il émane de la volonté d'une tête couronnée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que si une compagnie d'assurances s'avisait d'indemniser ainsi une partie de ses clients avec l'argent des autres sans prendre leur avis, ceux dont on aurait distribué l'argent sans leur aveu se croiraient indignement volés, et il nous semble qu'ils auraient raison.

Remarquons néanmoins, pour être justes, qu'à l'époque où cet évènement eut lieu, le roi Guillaume regardait ses sujets belges comme des séditieux auxquels il n'avait garde de rendre, sous aucun prétexte, la moindre parcelle de leur argent ; remarquons, en outre, que, pour cette fois, cet argent n'entra pas directement dans la poche du souverain, et fut employé à indemniser les Hollandais.

Aujourd'hui, une épizootie dangereuse sévit sur les bêtes bovines en Belgique ; le moyen le plus prompt de l'arrêter ce serait d'abattre les animaux malades ; mais le fonds d'agriculture a cessé d'être perçu depuis l'expulsion des Hollandais : qui indemnisera les propriétaires des animaux abattus ?

On comprend les motifs des pétitions qui réclament le rétablissement du fonds d'agriculture.

Il est urgent de prendre un parti ; le mal fait des progrès effrayants ; ce n'est plus seulement le bétail que menace l'épizootie ; la santé publique est compromise. Les paysans se hâtent de vendre pour la boucherie les animaux atteints d'un commencement de maladie ; déjà la commune d'Etterbeck, près Bruxelles, a chargé un vétérinaire d'examiner les animaux abattus par les bouchers, craignant que, par l'emploi des viandes malsaines, l'épizootie n'entraîne à sa suite une épidémie.

Ces circonstances donnent un caractère de gravité qu'il est impossible de méconnaître, à la pétition concernant le fonds d'agriculture.

Nous touchons à la Belgique par une frontière ouverte sur un développement de plus de 300 kilomètres. Supposons que l'épizootie franchisse la frontière, qui tiendra compte à l'agriculture des millions représentés par le gros bétail ? Nous avons bien la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique ; les propriétaires d'animaux malades peuvent toujours être expropriés en vertu de cette loi ; mais c'est toujours moyennant indemnité : reste donc la question, qui est-ce qui paiera ?

La *Démocratie pacifique* a déjà exprimé le vœu de voir toutes les as-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE-ITALIEN. — Reprise de *I Puritani*. — BELLINI.

Lundi dernier, aux Italiens, a eu lieu la représentation au bénéfice de M. Mario, qui avait choisi la dernière œuvre de Bellini, *I Puritani*. C'est une bonne fortune pour les abonnés que la reprise de cet ouvrage qui semblait abandonné depuis quelques années, non pas que sa vogue fût épuisée, mais parce que l'administration voulait se dispenser de payer à l'éditeur de la partition le tribut qui lui revenait comme acquéreur de tous les droits de Bellini sur cette œuvre qui a précédé de si peu sa mort. Nous sommes enchanté pour notre part que, de manière ou d'autre, l'interdit qui pesait sur *I Puritani* soit levé. Outre son mérite intrinsèque, cet opéra a tout l'intérêt qui s'attache au dernier ouvrage d'un homme qui s'est fait une place honorable parmi les compositeurs dramatiques, et qui, s'il eût vécu, serait incontestablement aujourd'hui à la tête de l'école italienne et du mouvement musical de notre époque, si peu fertile en grands compositeurs, du reste, que sur les trois contrées en possession d'alimenter le monde d'œuvres dramatico-lyriques, la France paraît encore être la mieux partagée. En effet, les ouvrages de nos compositeurs sont applaudis en Italie et en Allemagne comme en France, tandis que la plupart des opéras italiens modernes qui nous arrivent couronnés de l'auréole du succès indigène, font assez triste figure en France. Quant aux opéras modernes allemands, il est difficile d'en parler, attendu qu'on ne les connaît guère à Paris. Mais s'il est permis de juger sur l'échantillon offert par la troupe allemande qui fit, il y a deux ans, une si courte et si malencontreuse apparition à la salle Ventadour, il faudra concevoir une triste idée des œuvres théâtrales des compositeurs allemands de nos jours ; car Spohr est un des maîtres contemporains et sa *Jessonda*, annoncée comme une œuvre de haute valeur, est un lamentable ouvrage à quelque point de vue que l'on veuille le considérer. Spohr a cependant fait des œuvres symphoniques et de la musique de chambre qui constatent ses droits à la maîtrise : mais il ne paraît pas doué des qualités qui font le compositeur dramatique, et à l'absence de vie, de mouvement et d'invention qui se fait remarquer dans la musique de *Jessonda* il faut joindre encore l'absence d'intérêt au point de vue du travail harmonique qui est des plus communs.

La partition des *Puritani* est loin d'offrir les qualités réunies qui peuvent constituer un chef-d'œuvre ; mais, du moins, le mérite réel, profond, de la plupart des morceaux qui la composent justifient en partie le goût marqué du public pour cet ouvrage. Il y a dans la musique de Bellini des trésors inépuisables de tendresse affectueuse et douce qui lui gagnent irrésistiblement les sympathies de la masse. Tous ceux qui se laissent naïvement aller à leurs sensations sans analyser les causes, qui mesurent le mérite d'une œuvre d'art à l'intensité de la jouissance qu'elle procure sans se préoccuper de savoir si les règles ont été plus ou moins scrupuleusement observées dans cette œuvre, tous ceux-là ont eu des raisons très légitimes de classer l'opéra des *Puritani* parmi les meilleurs qui existent au répertoire du Théâtre-Italien. Bellini écrivait sous la dictée de son cœur, et c'est avec le cœur qu'il faut l'écouter. Toutes les natures tendres sont immédiatement saisies par sa musique et en subissent le charme. En passant en revue tous les compositeurs anciens et modernes, on n'en trouverait pas un peut-être qui possédât au même degré la sensibilité communicative. Il n'est rien de plus suave, de plus tendre et de plus pénétrant en même temps que les mélodies créées par cette nature exquise et délicate. Si Bellini eût vécu, il se serait sans nul doute assimilé bien vite les procédés de facture qui font le seul mérite de tant d'auteurs, et, dans les œuvres qu'il écrirait aujourd'hui, on ne rencontrerait plus de ces outrages à la rhétorique et même à la syntaxe musicales qui font rejeter ses partitions aux derniers rangs par les puristes. Quand un homme possède à la fois l'invention et le style, et Bellini était richement doué sous ces deux rapports, il ne lui faut qu'un peu d'attention et de travail pour acquérir la correction et le métier. Tant que Bellini avait écrit pour les publics italiens habitués à juger par la sensation et non par l'intelligence, il n'avait pas dû sentir la nécessité de l'étude ; mais les exigences du public parisien pour la pureté de la forme lui eussent fait une loi d'acquérir ce qui lui manquait de ce côté, et déjà l'on avait pu s'apercevoir à l'orchestration des *Puritani* que Bellini avait compris la nécessité de satisfaire à ces exigences. Seulement, le temps lui avait manqué pour digérer des études trop fraîches encore, et sa préoccupation sous ce rapport n'avait abouti qu'à lui enlever la naïveté de forme, qui est le propre de l'inexpérience complète ou de l'art consommé.

L'œil attentif découvre facilement dans les œuvres de Bellini les germes de tous les effets de combinaisons que le musicien habile peut mettre au service du compositeur dramatique. Toutes les fois qu'il a eu à traduire une situation qui l'impressionnait vivement, on sent non-seulement dans la mélodie principale, mais dans tout l'ensemble des parties, le souffle de l'inspiration, et par la seule puissance créatrice, il est arrivé à réaliser des morceaux irréprochables dans leur arrangement au point de vue de l'art et en même temps admirables comme expression dramatique. Ainsi en est-il de l'*andante* du finale du premier acte de la *Sonnambula*, ainsi de tout le finale du deuxième acte de la *Norma*, à partir du moment où Norma s'est, devant tous, confessée coupable; ainsi des deux célèbres cavatines du *Pirata*, de la grande scène *tutto e sciolto* dans la *Sonnambula;* ainsi dans *I Puritani*, du quatuor *a te, o cara*, de la scène de folie du deuxième acte, de la romance *Corre a valle, corre a monte*, et enfin de l'andante *ella è spirante* qui termine musicalement l'opéra. Nous ne connaissons rien, dans la musique ancienne ou moderne, qui soit supérieur à ces trois derniers morceaux et au finale du deuxième acte de la *Norma*, au double point de vue de l'inspiration et de la disposition des parties, qui, chacune avec son allure et son expression propre, se mêlent sans se confondre, sans se nuire les unes aux autres, et composent un ensemble d'une clarté diaphane, nonobstant la variété des rhythmes et des dessins mélodiques qui concourent à l'effet. Ces morceaux témoignent de la richesse d'organisation de Bellini, et prouvent qu'il n'était pas seulement, comme l'ont avancé quelques-uns, capable de créer de belles mélodies, mais qu'il avait un sentiment profond des effets de l'harmonie, ou pour mieux dire de la mélodie composée ; car il faut remarquer que, dans les fragments que nous avons cités, on trouve à peine des traces du placage insipide et uniforme qui caractérise la musique italienne moderne, et dont Bellini, notamment, inhabile comme il l'était, a fait un usage permanent, lorsque l'inspiration n'était pas assez forte chez lui pour lui fournir autre chose qu'une mélodie simple. A l'inverse des compositeurs de la haute école allemande et de l'ancienne école d'Italie, Bellini ne recherchait pas la mélodie composée, il ne se mettait pas l'esprit à la torture pour la trouver, au risque de gâter, par des dessins parasites, l'idée simple et pure que l'inspiration lui fournissait; il se bornait à l'accueillir quand, sans efforts de sa part, elle venait le trouver. C'est à cela, sans aucun doute, qu'il faut attribuer la clarté qui subsiste toujours dans ses morceaux réussis, même lorsque des dessins divers y sont simultanément employés.

Une chose remarquable dans la musique de Bellini, et qui contribue beaucoup à caractériser ses œuvres, c'est l'emploi presque constant des tonalités majeures pour traduire les impressions douloureuses de l'âme. Il est assez généralement reçu dans l'esthétique musicale que le *mineur*

Sens, qui appellent l'attention de la chambre sur la nécessité d'une loi pour faire cesser le conflit qui existe entre les notaires et les autres officiers ministériels, au sujet des ventes de récoltes pendantes par racines, sur lesquelles les notaires s'attribuent un droit exclusif. Renvoi à M. le garde-des-sceaux.

Le baron de Labatat, à Morlaas (Basses-Pyrénées), appelle l'attention de la chambre sur l'iniquité du décret de la convention qui a aboli les rentes foncières. Il demande que ce décret soit rapporté par une loi expresse. — Ordre du jour.

Le sieur Faye, docteur en médecine à Limoges sollicite l'intervention de la chambre pour faire révoquer un arrêté du consul de France au Para (Brésil), qui, sous un prétexte calomnieux, lui a refusé la protection à laquelle il avait droit comme Français.

La commission propose le renvoi de la pétition à M. le ministre des affaires étrangères.

M. LE MARQUIS DE BOISSY présente quelques observations sur la mesure arbitraire du consul de France, et qui, placé dans un pays lointain, refuse de son chef la qualité de Français à un de nos compatriotes qui réclamait sa protection.

L'honorable pair insiste pour que la pétition soit examinée avec le plus grand soin.

M. BOULLET. Je ferai observer à M. le marquis de Boissy que la commission demande aussi l'examen de la pétition.

Le renvoi à M. le ministre des affaires étrangères est adopté.

Le sieur Guillot réclame contre un abus de pouvoir par suite duquel, détenu pour dettes à la maison d'arrêt de Clichy, il aurait été, malgré lui, transféré dans la prison des Madelonettes, où la détention a un caractère pénal qu'aucune loi n'attribue à l'emprisonnement pour dettes.

La chambre prononce l'ordre du jour sur la première partie de la pétition, qui tend à établir des faits de préventions, et renvoie la deuxième partie à M. le ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi, relatif à la police des chemins de fer.

M. PERSIL, rapporteur, fait connaître à la chambre plusieurs amendements proposés par la commission.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

La séance est levée à quatre heures. — Samedi, séance publique ; examen des deux projets de loi, sur l'emprunt grec et les patentes.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 mars.

La séance est ouverte à une heure.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président donne communication d'une lettre de M. Galis, que des raisons de santé ont déterminé à donner sa démission des fonctions de député.

Cette lettre sera communiquée à M. le ministre de l'intérieur.

MM. BOUET ET DULIMBERT écrivent pour demander un congé. — Accordé.

A 2 heures 1/4, il n'y a encore dans la salle qu'un très petit nombre de députés.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur le recrutement.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC. La question est grave, et il est à regretter que la chambre ne soit pas plus nombreuse.

M. BUREAUX DE PUZY. Il faudrait pourtant que l'appel nominal vînt constater les noms des absents ; il est inconvenant que nous soyons si nombreux quand il s'agit de questions de personne, et que les questions d'affaires soient traitées devant les banquettes.

M. MANUEL. M. le président annonçait, il y a quelques jours, que lorsque les députés ne seraient pas en nombre, il ferait prendre les noms des présents et lever la séance ; je demande que demain on use de ce moyen.

l'armée :

» 1° Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante ;

» Ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont, en outre, été placés, par le jugement de condamnation, sous la surveillance de la haute police, ou interdits, en tout ou en partie, des droits civiques, civils ou de famille.

M. FULCHIRON se plaint que les fils d'étrangers soient exemptés du service militaire.

M. CORNE appuie les observations de M. Fulchiron. C'est, dit-il, une iniquité qui pèse surtout sur les habitants des frontières que d'exempter de la conscription des fils d'étrangers établis en France depuis très long-temps, et qui sont Français toute leur vie, excepté le jour où il faut servir leur pays d'adoption. En 1841, j'avais proposé un amendement qui fut écarté parce qu'on me fit observer que ce n'était pas le lieu, et parce que le gouvernement promit de s'occuper de la question.

Les faits qui se sont passés depuis cette époque n'ont fait que me confirmer dans mon opinion.

En 1839, il n'y avait que 471 jeunes gens qui se fussent fait exempter comme fils d'étrangers ; parmi ces jeunes gens, 21 habitaient le département du Nord ; en 1840, ces chiffres se sont élevés à 1307, dont 471 pour le seul département du Nord.

L'art. 9 du Code civil permet aux fils d'étrangers de réclamer la qualité de Français ; il y a en effet des jeunes gens qui usent de ce droit ; mais savez-vous, Messieurs, quels sont ceux qui en usent ? ce sont des jeunes gens des départements du Haut et du Bas-Rhin, qui veulent devenir remplaçants. Il y avait, en 1841, soixante-six réclamations de ce genre dans le premier de ces départements, et soixante-douze dans le second.

M. le garde-des-sceaux avait promis de présenter un projet de loi à ce sujet, et je regrette qu'il ne soit pas à la chambre pour lui demander quelles sont aujourd'hui les intentions du gouvernement.

M. BUREAUX DE PUZY combat les observations des deux préopinants. Il croit qu'il serait très dangereux d'introduire des étrangers dans l'armée française.

M. FULCHIRON présente de nouvelles observations qui sont combattues par M. Croissant.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT dit que ce n'est pas à propos de la loi sur le recrutement que cette question ne peut-être tranchée. Il voit d'ailleurs d'immenses dangers à laisser entrer des étrangers dans l'armée.

M. CORNE. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut admettre des étrangers dans l'armée ; il s'agit de savoir si des hommes qui sont nés et élevés en France doivent ou ne doivent pas être considérés comme Français. Ils ont joui de tous les bénéfices de la qualité de Français, il est juste qu'ils en supportent les charges.

Remarquez bien, Messieurs, que les chiffres que je vous ai présentés sont bien au-dessous de la vérité, car les maires n'inscrivent pas sur leurs listes les fils d'étrangers qui réclament d'avance leur non-inscription, ils ne figurent pas par conséquent dans les chiffres que je vous ai cités.

Après quelques nouvelles observations échangées entre plusieurs membres, l'art. est adopté.

Art. 3. « L'armée se compose, dans les proportions qui résultent des lois annuelles de finance et du contingent :

» 1° De l'effectif entretenu sous les drapeaux ;

» 2° Des hommes en réserve dans leurs foyers. » — Adopté.

Art. 4. « La répartition entre les départements du nombre d'hommes à fournir en vertu de la loi annuelle du contingent, pour les troupes de terre et de mer, sera faite par une ordonnance royale, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes du tirage de la classe appelée. Cette ordonnance sera insérée au ***Bulletin des lois.***

» Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes du tirage de quelques cantons ou départements ne peut être connu dans le délai qui aura été déterminé par une ordonnance du roi

récompensons en vous accordant le titre de Français, mais, en même temps nous vous obligeons à vous rendre chez l'officier de recrutement, de manière à vous retirer d'une main la faveur que nous vous donnons de l'autre ? Votre commission, Messieurs, a pensé que ce serait là une injustice.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI appuie les observations de M. le maréchal Soult.

Ces observations sont combattues par MM. Vivien et Dubois (de la Loire-Inférieure).

Le 3e paragraphe du gouvernement est mis aux voix et rejeté.

« Art. 6 Seront considérés comme légalement domiciliés dans le canton :

» 1° Les jeunes gens même émancipés, engagés, établis au-dehors, expatriés ou *en état d'emprisonnement*, si d'ailleurs leur père, mère ou tuteur ont leur domicile dans une des communes du canton, ou si leur père expatrié avait son domicile dans une desdites communes :

» 2° Les jeunes gens mariés dont le père, ou la mère à défaut du père, sont domiciliés dans le canton, à moins qu'ils ne justifient de leur domicile réel dans un autre canton ;

» 3° Les jeunes gens mariés et domiciliés dans le canton, alors même que leur père ou leur mère n'y seraient pas domiciliés ;

» 4° Les jeunes gens nés et résidant dans le canton, qui n'auraient ni leur père, ni leur mère, ni tuteur ;

» 5° Les jeunes gens résidant dans le canton, qui ne seraient dans aucun des cas précédents, et qui ne justifieraient pas de leur inscription dans un autre canton. » — Adopté.

« Art. 7. Seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis pour le tirage, les jeunes gens qui ne pourront produire, ou n'auront pas produit avant le tirage, un extrait des registres de l'état civil, constatant un âge différent, ou qui, à défaut de registres, ne pourront prouver ou n'auront pas prouvé leur âge, conformément à l'art. 46 du code civil. » —Adopté.

« Art. 7. Les tableaux de recensement des jeunes gens du canton soumis au tirage d'après les règles précédentes, seront dressés par les maires :

» 1° Sur la déclaration à laquelle seront tenus les jeunes gens, leurs parents ou tuteurs ;

« 2° L'office, d'après les registres de l'état civil et tous autres documents ou renseignements.

» Ils seront ensuite publiés et affichés dans chaque commune, et dans les formes prescrites par les art. 63 et 64 du code civil.

» Un avis publié dans les mêmes formes, indiquera le jour et heure où il sera procédé à l'examen des dits tableaux, et à la désignation, par le sort, du contingent cantonnal. » — Adopté.

« Art. 9. Si, dans les tableaux de recensement ou les tirages des années précédentes, des jeunes gens ont été omis ; ils seront inscrits sur les tableaux de la classe qui sera appelée après la découverte de l'omission, à moins qu'ils n'aient trente ans accomplis à l'époque de la clôture de ces tableaux. » — Adopté.

« Art. 10. Dans les cantons composés de plusieurs communes, l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort auront lieu au chef-lieu de canton, en séance publique, devant le sous-préfet, assisté des maires du canton. Dans les communes qui forment un ou plusieurs cantons, le sous-préfet sera assisté du maire et de ses adjoints.

» Le tableau sera lu à haute voix. Les jeunes gens, leurs parents ou ayant cause, seront entendus dans leurs observations. Le sous-préfet statuera, après avoir pris l'avis du maire. Le tableau, rectifié s'il y a lieu, et définitivement arrêté, sera revêtu de leurs signatures.

» Dans les cantons composés de plusieurs communes, l'ordre dans lequel elles seront appelées pour le tirage sera, chaque fois, indiqué par le sort. » — Adopté.

« Art. 11. Le sous-préfet inscrira, en tête de la liste du tirage, les noms des jeunes gens qui se trouveront dans les cas prévus par l'avant-dernier paragraphe de l'article 48 ci-après, ainsi que ceux des omis qui auront accompli leur vingt-quatrième année.

» Les premiers numéros leur seront attribués de droit : ces numéros seront

---

correspond à la tristesse : les résultats obtenus par Bellini sembleraient conclure contre ce sentiment général. Le final du premier acte de la *Somnambula*, l'air d'*Elvino* au deuxième acte, sont en majeur ; le final de la *Norma* est majeur, dans *I Puritani* tous les passages les plus douloureusement expressifs sont en majeur. Evidemment, l'émotion profonde chez Bellini ne trouvait à se traduire que par les tonalités majeures ; et le plus souvent même le compositeur ne choisit pas dans ces tonalités les plus sombres, celles surchargées de bemols. Ainsi, la romance de *l'Exilé*, un des morceaux les plus profondéments empreints de mélancolie et de larmes qui existent, est en *ut* majeur ; la phrase *non parlar di lei che adoro* est en *la* majeur ; le grand final de *Norma* est en *sol* et en *mi* majeurs. Nous pourrions multiplier les exemples.

Bellini avait un génie essentiellement original. Quand il était inspiré, sa musique ne ressemblait à celle d'aucun maître ; quand il ne l'était pas, plutôt que d'emprunter aux autres les idées qui lui manquaient, il préférait s'en passer. C'est dans les passages que l'inspiration n'avait pu dicter, soit que la situation fût insuffisante pour l'émouvoir, soit qu'elle fût trop forte ou en dehors de sa nature presque exclusivement affectueuse et tendre que la faiblesse du compositeur se manifeste. Un exemple nous suffira pour bien préciser cette partie de notre analyse, et nous l'emprunterons à la partition des *Puritani*. Suivons le compositeur pas à pas dans toute la dernière moitié du premier acte, à partir de l'entrée en scène d'Arturo. Le premier morceau : *A te, o cara*, est un quatuor dans lequel deux des personnages sont en effusion réciproque d'amour, tandis que les deux autres, contemplant la joie des amants donnent essor à leur tendresse familiale, et que ce tableau de bonheur inspire au chœur des accents doux et sympathiques. Ce morceau rentrait parfaitement dans la nature affectueuse de Bellini ; aussi l'avons-nous déjà cité comme un modèle de mélodie pénétrante et douce. Ensuite vient une scène entre Arturo et la reine, qu'il veut sauver. Toute la partie en duo décèle de la part du compositeur un embarras visible ; cette situation ne l'inspire évidemment pas, et il ne se relève que pour faire exhaler à Arturo cette plainte déchirante : ***Non parlar di lei che adoro***, que lui arrache l'idée du bonheur que l'accomplissement d'un devoir sacré va lui faire perdre. Nous ne parlons que pour mémoire de la ***Polonaise*** chantée par Elvira. Bien que cette ***Polonaise*** ait eu presque tous les honneurs des premières représentations, c'est tout simplement un charmant air de ballet très propre à faire briller la vocalisation d'une cantatrice habile, mais dont il n'y a pas à tenir compte dans une analyse faite au point de vue de la traduction du drame en musique. Nous expliquerons tout-à-l'heure pourquoi cette ***Polonaise*** et le duo du second acte, que Rossini disait avoir entendu de Florence, ont, dans les commencements surtout, écrasé par leur succès tout le reste de l'ouvrage. Passons donc au duo de défi entre Arturo et Ricardo. Là encore le compositeur est mal à l'aise. Les paroles de haine et de colère ne lui fournissent qu'une mélodie embarrassée dans son allure et des accompagnements ternes. Après le départ d'Arturo, le compositeur avait à exprimer d'abord la rumeur qui se répand dans le château, de cette brusque disparition du fiancé, puis la confusion, l'indignation, la fureur des personnages, la désolation d'Elvira, et l'explosion finale de malédictions causée par l'aspect de la folie de la pauvre abandonnée. A partir de ce moment, l'orchestre entre dans une phase de confusion, de désordre inexprimables ; il n'y a plus ni rhythme, ni mélodie ; l'inspiration a tout-à-fait disparu : c'est un chaos complet où les sons se croisent, se heurtent sans en rien exprimer que l'impuissance du musicien à rendre une situation au-dessus de ses forces. Il faut excepter cependant l'andante 12/8 qui correspond à la première manifestation de la folie d'Elvira. Celle-ci ne croit pas d'abord à la disparition de son amant. Elle le voit, elle lui parle, et l'invite à se rendre avec elle à l'autel. Cet épisode du finale rentre dans la nature des impressions fécondes pour le génie de Bellini ; aussi la mélodie chantée par Elvira est-elle pleine d'expression et de charme ; mais là s'arrête l'effort de l'inspiration : les sentiments divers et violents qui grondent dans l'âme de tous les assistants à ce triste spectacle ne sont rendus ni dans l'orchestre, ni dans les parties accessoires du chant. Après le 12/8, l'orchestre et les chœurs retombent dans le chaos bruyant pour n'en plus sortir jusqu'à la fin de l'acte.

Rien ne prouve mieux encore le besoin que Bellini avait de l'émotion du cœur, pour trouver des idées musicales, que la manière dont il a traité l'orage qui ouvre le 3e acte. Pour tous les compositeurs un peu rompus au métier, c'est toujours un excellent motif musical qu'un orage. Qui n'a pas admiré ceux d'***Il Barbiere***, de ***Cenerentola*** et de ***Guillaume Tell***. Dans ***I Puritani*** comme dans ***Il Pirata***, l'orage se traduit par un interminable *tremolo* de tous les instruments à cordes, coupé de quelques bouffées intermittentes des cuivres et des fusées des instruments aigus consacrées pour traduire en musique les éclairs. C'est du bruit confus dépourvu de tout intérêt musical.

Le dilettantisme parisien se rappelle encore l'enthousiasme excité par *I Puritani*. Ce fut l'évènement de la campagne et des deux ou trois qui suivirent. Un des ouvrages les plus estimables de M. Donizetti, *Marino Faliero*, fut écrasé par ce succès. Nous ignorons pourquoi depuis on n'a pas repris cet ouvrage composé pour la scène de Paris, plutôt que d'emprunter au répertoire d'Italie plusieurs opéras du même maître, très inférieurs, et qui sont tombés comme ils le méritaient. Les bravos les plus furieux éclataient surtout après la polonaise du premier acte et le duo qui termine le second acte. Chaque fois ces deux morceaux étaient redemandés et réapplaudis avec transport. C'était un véritable fanatisme, et l'on n'entendait plus parler dans tous les salons de Paris que de la polonaise et du duo des Puritains. Ces deux morceaux résumaient toute la partition dans les conversations générales, et l'on ne semblait tenir aucun compte des admirables pages dans lesquelles réside le principal mérite de l'opéra, et qui, aujourd'hui que l'engouement a pu se calmer pour faire place à une appréciation plus raisonnée, font véritablement le succès de l'ouvrage. Bellini a dû souffrir plus d'une fois de la supériorité accordée par le goût du public à ces deux morceaux, et il n'a pas assez vécu malheureusement pour jouir du succès de ceux où il avait déposé tous les trésors de son âme mélodieuse et tendre.

Aujourd'hui la polonaise et le duo continuent à être applaudis, mais ils ne le sont plus seuls, et la cantilène qui termine l'opéra, après avoir passé presque inaperçue pendant deux ou trois ans, a conquis enfin la préséance qu'elle mérite véritablement sur tout le reste. Le quatuor : *a te, o cara*, la scène de folie du deuxième acte, la romance de l'exilé, ont aujourd'hui autant et plus de succès que la polonaise et le duo, bien que ce dernier ait presque toujours conservé les honneurs du *bis*. Venons maintenant à l'explication du succès de ces deux morceaux. La musique de Bellini est généralement dépourvue de rhythmes vigoureux et accentués. C'est une plainte mélodieuse amoureusement soupirée qui s'écoule lentement et vous pénètre d'une douce langueur pleine de charme et de jouissances profondes. Nécessairement lorsqu'il se rencontre au milieu de cette musique un morceau vif et puissamment rhythmé, la loi des contrastes veut qu'il tranche sur tout le reste, et comme le propre du rhythme est d'exciter l'auditeur au mouvement, ce morceau éveillera des manifestations bruyantes de contentement. Maintenant, il est assez naturel que la majorité du public mesure la valeur d'un passage aux manifestations extérieures d'approbation qu'il excite. De là le succès et le retentissement de la polonaise et du duo, les deux morceaux de la partition dans lesquels le rhythme est le mieux accusé. La place occupée par ces morceaux a beaucoup contribué aussi à leur succès ; ainsi, la *polonaise* succède au doux quatuor ***a te, o cara*** et au duo insignifiant entre Arturo et la reine, le duo du deuxième acte suit la grande scène de folie où ne sont traduits que des sentiments tendres. C'est à Rossini que Bellini doit l'heureuse disposition qui a valu à l'allegro *Suoni la tromba* tant de succès et le *bis*. Dans la partition primitive, l'opéra n'avait que deux actes, et le duo entre Tamburini et Lablache suivait l'introduction du deuxième acte ; la scène de folie ne venait qu'après. Rossini conseilla d'intervertir l'ordre entre ces deux morceaux et de baisser la toile sur le duo. Sa longue habitude du public lui avait fait découvrir là un élément sûr de succès, et Bellini doit à ce conseil une grande partie de l'effet produit par son deuxième acte. Un morceau dans un opéra, comme une figure dans un tableau, peut souvent tirer la meilleure partie de son importance et de son effet de la place qu'il occupe au milieu des autres.

…tit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année.

Dans les cas prévus par les paragraphes ci-dessus 3o et 4o, le frère puîné jouira de l'exemption, si le frère aîné est aveugle, ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent ;

5o Le plus âgé des deux frères appelés à faire partie du même tirage, et désignés tous deux par le sort, si le plus jeune est reconnu propre au service ;

6o Celui dont un frère sera mort sous les drapeaux ou en réserve, comme appelé, engagé volontaire ou rengagé ;

7o Celui dont un frère sera mort sous les drapeaux, aura été réformé ou admis à la retraite, soit pour blessures reçues dans un service commandé, soit pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

« Dans les cas prévus aux paragraphes 6o et 7o ci-dessus, l'exemption sera accordée dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

» Seront comptées néanmoins en déduction desdites exemptions les exemptions déjà accordées aux frères vivants, en vertu du présent article, à tout autre titre que celui d'infirmité.

» Le jeune homme omis qui ne se sera pas présenté par lui ou ses ayant cause pour concourir au tirage de la classe à laquelle il appartenait, ne pourra réclamer le bénéfice des exemptions indiquées par les paragraphes 3o, 4o 5o, 6o et 7o du pré ent article, si les causes de ces exemptions ne sont survenues que postérieurement à la clôture des listes du contingent de sa classe. »

M. LE VICOMTE DECAZES propose de donner le no 1 à l'exemption pour cause d'infirmités, en l'exprimant comme ci-après :

1o Ceux que leurs infirmités rendent impropres au service. Cette exemption sera appliquée de préférence à toute autre.

Ajouter au 4o ce qui suit :

« Ou atteint de toute infirmité incurable qui le rende impotent. »

Ajouter aussi à l'avant-dernier paragraphe :

« Et si ses frères ne sont pas atteints d'infirmités incurables qui les rendent impotents. »

Le but du 1er paragraphe de cet amendement serait de favoriser les familles dont l'un des fils aurait été exempté du service militaire.

Ce paragraphe et le paragraphe correspondant de l'article, sont renvoyés à la commission après une courte discussion.

Le 2e paragraphe de l'amendement combattu par MM. Manuel, de Mornay, Delessert, Vivien, et appuyé par MM. Schauenburg et Sevin-Moreau, est rejeté.

Le 3e paragraphe est retiré.

M. DE MORNY propose un amendement qui est renvoyé à la commission.

M. DE LESPINASSE propose d'ajouter à l'article le paragraphe suivant :

« Seront exemptés du service militaire, et seront portés en déduction de l'effectif,

» Le fils unique ou le fils aîné de mère ou de grand'mère devenue veuve depuis l'appel. »

M. LE COMMISSAIRE DU ROI combat cet amendement.

M. DE LESPINASSE insiste.

M. SOULT dit que l'amendement est sans objet puisque tous les jours le gouvernement accorde des congés temporaires aux militaires qui se trouvent dans cette situation.

MM. VIVIEN et LUNEAU échangent de nouvelles observations.

L'amendement est rejeté.

L'article 13 est adopté dans son ensemble.

La séance est levée à 5 heures et demie.—Demain séance publique, à une heure, suite de la discussion.

AFFAIRE DE MAROC.

L'agent consulaire d'Espagne dans un des ports du Maroc, victime de la brutalité de l'empereur, était un jeune homme de 28 ans, nommé Vic-

…du successeur de l'homme juste, de l'homme de paix, de Jésus-Christ. Ayons moins de foi au Saint-Siége que M. de Carné, alors que la milice ecclésiastique répandue dans le monde se prépare, non pas au combat spirituel, mais au combat temporel, à la conquête de la puissance terrestre. »

— Tandis que le *Globe* accuse M. Isambert d'avoir déclamé de *sa voix glapissante* contre les jésuites de telle façon, que l'on serait tenté de croire qu'un *repas de jésuite ne serait pas sans charme pour lui*, le *Journal des Débats* déclare que M. Isambert a fait preuve d'une modération à laquelle il n'a point habitué la chambre. Mais l'évènement de la séance, suivant le *Journal des Débats*, a été le discours de M. Dupin. « La chambre tout entière, dit-il, a été profondément émue par les accents de cette voix puissante qui a retrouvé toute sa vieille énergie pour combattre ces ennemis éternels de la civilisation qui font une guerre hypocrite à la liberté sous le manteau de la liberté même. »

— La *Presse* espère qu'après un vote comme celui d'hier, il n'y aura plus, dans le cours de cette session, d'autres discussions que des discussions d'affaires exemptes d'esprit de parti et uniquement inspirées par l'intérêt du pays. L'opposition doit maintenant comprendre, dit-elle, qu'elle s'affaiblit en multipliant sans mesure et sans bonne foi les questions de cabinet, et que c'est ainsi qu'elle affermit le ministère qu'elle veut renverser.

Faits divers.

— La présence de M. Berryer à Marseille a donné lieu à des manifestations légitimistes qui ont amené une espèce d'émeute, le 16 mars, pure de toute effusion de sang. Il n'y a eu que des cris, des chants et des banquets.

Le roi de Wurtemberg vient d'autoriser la construction d'un chemin de fer de Ludwigsbourg à Stuttgard, de Stuttgard à Cronstadt et de là sur la rive droite du Necker à Esslingen. (*Merc. de Souabe.*)

— Une proposition vient d'être déposée à la 2e chambre des Etats du grand-duché de Bade ayant pour but la suppression des jeux de hasard qui attirent tant d'étrangers aux eaux de Baden-Baden. (*J. de Manheim.*)

— On écrit d'Ostende que le roi des Belges et sa suite sont attendus dans ce port pour le 26. Ils vont visiter la reine d'Angleterre.

— Voici l'état statistique des ouvrages exposés au salon depuis 1830 : en 1831, 2,881 ; 1833, 2,932 ; 1834, 2,314 ; 1835, 2,536 ; 1836, 2,122 ; 1837, 2,130 ; 1838, 2,031 ; 1839, 2,658 ; 1840, 1,849 ; 1841, 2,280 ; 1842, 2,121 ; 1843, 1,597 ; 1844, 2,423, dont, ouvrages de peinture, 2,156, scupture, 132 ; architecture, 24 ; gravure et lithographie, 111 ; total égal, 2,423, appartenant à 1,325 articles parmi lesquels on compte 188 dames.

— La nomination du contre-amiral Hamelin au commandement des forces navales dans l'Océan Pacifique est annoncée comme officielle par le journal la *Flotte*.

— La *Gazette de Cologne* annonce que le rabbin Hirschfeld se propose de présenter au gouvernement russe le plan d'une grande colonisation dee israélites polonais dans l'intérieur de la Russie, dans le cas où l'ukase qui les concerne serait mis à exécution.

— Nous lisons dans la correspondance anglaise du *Politique* de Bruxelles :

…complètement le ciel de la terre, ne s'est pas occupé des rapports de Dieu avec l'homme et des moyens de révélation permanente que Dieu peut employer à notre égard ; le moraliste, dictant aux rédacteurs de constitution politique la liste des droits de l'homme, a constamment oublié les droits du sexe faible qui reste asservi sur les troits quarts de la terre. Parmi les droits du sexe fort, puisqu'on ne songeait qu'à lui, on a négligé d'inscrire le plus important de tous, *le droit au travail*, le droit d'exiger un travail convenablement rétribué ; quand les moralistes, sortant de leurs utopies de répression et de contrainte, ont rêvé quelquefois le bonheur général, n'est-il pas vrai que leurs méthodes, applicables seulement aux peuples civilisés, ont laissé en dehors de la loi les barbares et les sauvages qui peuplent les 5/6e du globe et que les colons civilisés exterminent faute de savoir les attirer à l'industrie.

En politique, tandis qu'on se préoccupait du droit électoral et des prérogatives parlementaires, a-t-on tenu compte d'une condition essentielle au bonheur des peuples, de la proportion qui doit être maintenu entre le développement de la population et les objets de consommation qui circulent dans le pays ? Rarement on a compris l'imdortance de ce problème, aussi ne l'a-t-on pas résolu. La conscience refuse d'accepter comme une solution les entraves au mariage des pauvres et à l'éducation de leurs enfants qui sont proposées par Malthus.

En administration, a-t-on jamais combiné un plan vaste et régulier de communication entre les peuples ? S'est-on jamais élevé à la conception d'un système de routes, de ports, de canaux, non plus français ou anglais, mais européen ou même universel, tel qu'il pourrait être réalisé par l'accord des grandes nations ?

Si le publiciste n'a pas osé spéculer sur l'unité administrative du globe, à laquelle nous devons invinciblement parvenir, l'économiste, en combinant des règles pour le commerce, n'a pas su extirper, n'a pas même voulu punir la fourberie, l'accaparement et l'agiotage. Il a toujours pris pour base de ses calculs la culture morcelée, industrie exercée dans des ateliers incohérents, sans lien les uns avec les autres ; le commerce éparpillé dans mille boutiques, qui se font porte à porte une guerre acharnée. L'économiste n'a jamais conçu l'activité humaine se développant dans le mécanisme de l'association intégrale, qui est pourtant sa destinée providentielle.

Passant à côté de toutes les grandes questions sans les voir, les sciences morales et politiques devaient produire peu de résultats. Aussi, aspirant vaguement à réaliser le bien général, elles ont laissé vivre dans les cités les plus riches et les plus éclairées de l'Europe, le prolétariat au l'esclavage du salarié, la mendicité, la prostitution, les épidémies, la guerre et l'émeute, qui se réveillent par intervalles et qui conservent, même dans leur sommeil, une attitude menaçante.

L'opinion générale a jugé les sciences morales et politiques par leurs fruits, et la France, après les déceptions qui ont suivi la fin du dix-huitième siècle, a cessé de s'intéresser à leurs efforts.

Aujourd'hui, cependant, que de grandes découvertes ont renouvelé le champ de la métaphysique, de la morale, de la politique et de l'économisme, dans notre siècle où la science sociale se fonde, l'Académie, mettant au concours les questions urgentes, examinant et appuyant de son autorité les plans sérieux de réforme agricole et industrielle, adoptant un langage nouveau, rajeunirait son influence et prêterait un utile concours à la régénération qui se prépare. Il est impossible que les représentants officiels des sciences morales demeurent insensibles au mouvement qui s'accomplit autour d'eux. Nous ne pouvons leur attribuer le dessein pré-

---

Qu'on nous pardonne la longueur de notre dissertation sur Bellini ; c'est le sentiment profond des jouissances qui nous ont été enlevées par la mort qui nous a fait nous complaire dans l'examen attentif de la dernière œuvre de ce regrettable compositeur. Que de bons ouvrages il aurait pu nous donner, et, partant, que de mauvais il nous aurait évités !

L'exécution d'*I Puritani* est très satisfaisante. M. Mario a fait d'immenses progrès depuis l'époque où il aborda pour la première fois le rôle d'Arturo. Il serait à désirer que M. Mario voulût se défaire de la mauvaise habitude qu'il a de fermer et rouvrir la bouche à chacune des notes placées sur la même syllabe, de manière à faire entendre, par exemple : *amo-uo-uo-uore*, au lieu de *amore*. Son chant, qui devient de plus en plus vigoureux et expressif, y gagnerait beaucoup en correction.

Le rôle de Riccardo est un peu calme pour M. Ronconi, et il chante la cavatine du premier acte un peu bas. Est-ce à lui seul qu'il faut s'en prendre des dissonnances non prévues par le compositeur, qui se font entendre dans la prière en quatuor de l'introduction ?

Mme Grisi chante merveilleusement la scène de folie du deuxième acte. C'est maintenant la partie de son rôle qu'elle dit le mieux.

Dimanche dernier, on a donné, au bénéfice de M. Salvi, un concert composé d'un acte d'*Otello*, d'une scène de *Lucia* et d'un acte de *Maria di Rohan*. M. Salvi a été très applaudi dans la scène finale de *Lucia*. Il l'a dite avec beaucoup ne sensibilité, mais peut-être avec trop de sanglots.

Lundi prochain aura lieu la représentation au bénéfice de Lablache. Ce sera grande fête à la salle Ventadour. Encore cinq ou six représentations, et la saison italienne sera close. Nous jetterons un coup-d'œil d'ensemble sur cette campagne, qui n'a pas été aussi heureuse que ses débuts auraient pu le faire présumer.

RÉUNION DES ORPHÉONISTES. — COURS DE M. CHEVÉ.

— Dimanche 10 mars, a eu lieu, à la Sorbonne, une des grandes réunions des orphéonistes. On désigne sous ce nom les élèves des classes organisées par B. Wilhem, et qui ont formé, dans le peuple parisien, une masse chantante capable d'exécuter des chœurs avec un ensemble, une précision et une justesse que l'on cherche vainement sur nos théâtres lyriques. Mais il ne faudrait point se hâter de conclure de cette supériorité des orphéonistes à une supériorité d'instruction et d'aptitude musicales. Il est bien plus naturel de penser que les orphéonistes ne chantant ensemble qu'accidentellement, se passionnent pour cet exercice, véritable récréation pour eux, et apportent une attention qu'il serait insensé d'espérer de la part des pauvres diables obligés de chanter pendant des mois entiers tous les soirs la même chose. Pour les orphéonistes, la réunion accidentelle est une fête, elle constitue un travail attrayant ; pour les choristes, les réunions journalières sont des corvées fastidieuses et abrutissantes, c'est du travail répugnant au plus haut degré. Là est certainement la principale raison de la différence entre les deux exécutions. Ce qui le prouve, c'est que la supériorité des orphéonistes est loin d'être aussi grande, et cesse même tout-à-fait quand on les compare aux choristes de théâtres à la première représentation d'un bon ouvrage ; parce que, alors, la *papillonne* de ces derniers est en partie satisfaite par la nouveauté de ce qu'ils ont à exécuter. Au surplus, à mérite égal d'exécution, les orphéonistes ont encore l'avantage, à cause de la supériorité de leur nombre. Il y a, dans l'ensemble d'une masse considérable de voix humaines, un charme pénétrant et particulier indépendant de tous les artifices de l'art, et tel, qu'une simple succession d'accords parfaits chantée par cette masse, produira souvent plus d'effet qu'un beau chœur dit avec ensemble par un petit nombre de chanteurs.

Quoi qu'il en soit, les orphéonistes ont obtenu leur succès accoutumé. Le chœur de Joseph et la marche nocturne de Grétry et un chœur de chasse à cinq parties de M. Thys ont eu les honneurs de la séance. Le chœur de M. Thys, n'offrant que des harmonies de cors de chasse prêtait beaucoup à l'exécution par une grande masse, et ne pouvait manquer de produire un grand effet. Un morceau à quatre parties de Claude Goudimel, un de nos vieux maîtres français, a été moins bien accueilli, quoiqu'il offrit des qualités très supérieures sous le rapport de la disposition des voix.

La réunion des orphéonistes nous amène naturellement à parler de l'enseignement musical pratiqué par M. Chevé. Nous suivons avec intérêt la marche du cours dont nous avons eu occasion déjà de parler à nos lecteurs. Les résultats que nous avons constatés à la 25e leçon sont dignes de fixer l'attention. Les élèves entonnent avec ensemble et justesse tous les intervalles pris dans une gamme majeure, dans la gamme mineure relative et dans la gamme mineure de même nom. De plus, le professeur chantant ces intervalles en vocalisant, les élèves les répètent en nommant les notes ; ce qui est la contre-partie du solfége, et le commencement des exercices qui doivent les amener à être plus tard également capables d'écrire une mélodie entendue et de chanter une mélodie écrite. Passant à l'étude du rhythme, les élèves ont exécuté avec beaucoup de précision toutes les combinaisons les plus difficiles de la mesure à deux temps, division ternaire, comme des musiciens sous le nom de mesure à 6/8. Grâce au procédé de Galin dont M. Chevé se sert pour l'enseignement de la mesure, les élèves ne soupçonnent pas les difficultés des syncopes, des attaques alternatives sur les temps forts et les temps faibles, des silences irrégulièrement placés dans les mesures successives, etc., etc., toutes difficultés qui demeurent insurmontables pour neuf élèves sur dix quand on fait usage du procédé ordinaire. Enfin, pour terminer la leçon, un solfége en canon à deux parties et à deux mesures de distance a été chanté avec justesse et précision de mesure, après une première lecture de toute la classe ensemble. Ce solfége composé exprès et apporté pendant la leçon n'avait pu être vu d'avance. C'était donc une lecture d'ensemble assez difficile réalisée presque à première vue. Nous nous sommes amusé depuis à embarrasser avec le même solfége des personnes qui ont appris long-temps la musique et passé au travers de toutes les épreuves du solfége ordinaire.

Ces résultats sont dignes de remarque, et si l'enseignement musical était dirigé en France, M. Chevé obtiendrait immédiatement les moyens d'établir une classe en concurrence de celles qui existent aujourd'hui, sauf à n'admettre sa méthode dans l'enseignement courant que du jour où sa supériorité serait officiellement reconnue.

De ce que nous avons vu et soigneusement expérimenté jusqu'à ce jour, il résulte pour nous que le procédé de M. Chevé pour apprendre l'intonation, et celui de Galin pour enseigner la mesure, constituent une méthode susceptible de conduire l'élève en un temps trois ou quatre fois moindre que celui exigé par le procédé ordinaire, à une connaissance complète et réelle du solfége et de sa contre-partie, c'est-à-dire de la lecture et de l'écriture musicales. Dans l'enseignement de M. Chevé, il y a une méthode ; dans l'enseignement de Wilhem, il y a simplement un mode ingénieux pour faire étudier simultanément dans la même salle différents groupes d'élèves à différents degrés d'instruction. Pour l'enseignement rapide et sûr du solfége, nous croyons à la supériorité de la méthode de M. Chevé, et nous en appelons au juge suprême et sans appel, à l'expérience faite dans les conditions convenables de publicité et de loyauté.

— Le défaut d'espace nous force à renoncer au compte-rendu de différents concerts, et notamment des deux dernières séances du Conservatoire. Nous acquitterons ces dettes dans notre prochain feuilleton.

Un accident grave tient M. Habeneck éloigné de la société des concerts et de l'Opéra. En sortant d'une répétition de l'opéra nouveau de M. Halévy, il y a eu samedi huit jours, il est tombé dans un de ces escaliers obscurs si dangereux qui existent dans la partie des théâtres réservés aux artistes, et qui, de jour, ne reçoivent aucune lumière naturelle ou artificielle La chute a été si malheureuse, qu'il s'est cassé un poignet, foulé l'autr[e] qu'il a reçu à la face et au côté de fortes contusions. M. Habeneck s'est promptement remis de la secousse violente qu'il a éprouvée, et jeudi dernier sa santé était en très bonne voie de rétablissement : mais on ne sait point encore ce qui adviendra de la brisure du poignet. Espérons que M. Habeneck ne sera point enlevé aux deux orchestres qu'il dirige d'une main si ferme et si habile.

ALLYRE B

menencement de ce travail l'auteur abaisse trop l'utilité pratique de la logique. La logique n'est pas une science purement descriptive, et dont l'étude ne satisfasse que la curiosité. Dans la conversation et dans une composition rapide, l'esprit tire peu de secours de la connaissance des règles du syllogisme ; mais celles de la classification, de la définition peuvent aider puissamment le savant qui complète un système, qui veut introduire l'ordre dans une œuvre approfondie. La classification sera surtout un instrument énergique pour le progrès des sciences, quand elle sera mise en harmonie avec les lois mieux connues de l'ordre universel.

Dans la séance du 16 mars, M. Barthélemy Saint-Hilaire fait l'histoire de la logique d'Aristote. Nous la voyons régner au moyen-âge sous les étranges oripeaux dont la scolastique l'avait affublée. Ramus, puis Bacon, se révoltent contre son joug ; M. Saint-Hilaire continue contre Bacon la réaction si vivement commencée par M. de Maistre. Il refuse au philosophe anglais la gloire d'avoir mis en lumière la forme de raisonnement appelée induction, comme Aristote avait attiré l'attention des savants sur la déduction et l'équation qu'il appelle syllogisme. Au dix-huitième siècle, sous le règne du sensualisme, la gloire de Bacon peut avoir été surfaite, mais M. Saint-Hilaire nous paraît trop animé contre lui. Pour rabaisser le chancelier d'Elisabeth comme philosophe, M. Saint-Hilaire fait valoir les faits peu honorables de sa vie politique, et lui reproche son style de mauvais goût, sa classification des erreurs en *illusions de l'antre, du théâtre, de la caverne*, langage obscur et forcé, mais qui était à la mode sous Elisabeth et qui se retrouverait dans Shakespeare.

M. Barthélemy Saint-Hilaire accorde une tout autre valeur aux travaux de Descartes, et donne des éloges, du reste bien mérités, à la logique de

Les banques, toujours offertes, sont tombées et ferment à 3200; les caisses Laffitte, au contraire, ont monté de 15 francs.

Les chemins de fer ont la plupart continué en hausse. Orléans, Rouen et Marseille étaient très demandés.

Au comptant. St-Germain (obl. nouv.), 1230.—Vers. rive droite (obl. anc.), 1065. — Grand' Combe, 1500. — 4 canaux (sans prime), 1095. — Bourgogne, 1100. — Id. oblig., 100. — Obl. 4 canaux, 140. — Lits militaires, 1025. — Zinc, V. Montag., 4200. — Lin Maberly, 400. — Gaz de Troyes, 530.

Fin courant. Banque, 3200. — Belge 1840, 108 5|8, 108 3|4. — Id. 1831, 105 1|2. — Id. 1842, 109 7|8. — Naples, 102 80.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0|0 compt.	122 15	122 25	122 10	122 25	122 15
— fin cour.	122 40	122 50	122 25	122 40	122 35
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	83 40	83 40	83 25	83 25	83 40
— fin cour.	83 10	83 40	83 25	83 25	83 40
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	108 3|4	» »	» »
4 0|0 ...	105 50	» »	» »	— Portugais.	47 1|4	» 5|8	B. » 3|8
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	33 7|8	» »	H. » 1|8
B. de Fr..	3207 50	3200 »	B. 7 50	5 0|0 Naples.	102 65	102 65	» »
C. L. 5000	5100 »	5110 »	H. 15 »	— Romain. .	106 »	» »	» »
— 1000	1115 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1232 50	» »	» »
C. hyp...	770 »	» »	B. 1 25	Emp. d'Haiti.	» »	» »	» »
4 Can...	1300 »	1297 50	B. 2 50	B. Belge.	660 »	» »	» »

Le succès des Œuvres de George Sand a été jusqu'ici plus littéraire que bibliographique. L'élévation du prix de ses ouvrages n'avait permis qu'à un petit nombre de personnes d'acheter les œuvres de cet écrivain justement célèbre. L'édition que publie M. Perrotin va leur ouvrir toutes les bibliothèques. En effet, en réduisant à 50 fr. le prix des 16 volumes qui forment les œuvres complètes, au lieu de 230 fr., il sera permis à chacun de lire *Indiana, Jacques, Valentine, Léone, André, Lélia, Simon, Mauprat*, etc., etc.—Cette édition, revue par l'auteur, est en outre augmentée de morceaux inédits, tels qu'Aldo le Rimeur, les Lettres à Marcie, le poème de Mirza, etc., morceaux écrits avec une grande pureté de pensée et de style.

Le Béranger complet, du même éditeur, est arrivé aux dernières livraisons. 44 gravures sur acier, d'après les meilleurs maîtres, beauté typographique, modicité de prix, etc., expliquent le succès qu'obtient cette édition.—2 volumes grand in-18, au prix de 11 fr. les 2 volumes.

Spectacles du 21 Mars.

7 h. »|» **OPÉRA.**—
8 h. »|» **ITALIENS.**—Otello.
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—L'Agiotage, L'Etourdi.
6 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.**—Déserteur. Dame Blanche.
6 h. »|» **ODÉON.**—Comtesse d'Altenberg.
9 h. »|» **VAUDEVILLE.**—Pierre. Adrien. Homme blasé.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.** — Trim. Fille de l'Avare. Chansonnette. Vendetta. Monsieur qui paie.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Doct. Robin. Tante Bazu. Deux Favorites. Cadet de Famille.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.**—La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.**—Mystères de Paris.
6 h. 1|2 **AMBIGU.**—Les Amants de Murcie.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

19 Mars.			20 Mars.		
Arrivages	4543 q.	53 k.	Arrivages	802 q.	27 k.
Ventes	4652	84	Ventes	830	38
Restant	7741	07	Restant	7712	96
Cours moyen		38,00	Cours moyen		38,21
Cours-taxe		37,93	Cours-taxe		37,98
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	33q. 83k.	44,00 à 53,50	Gr.	00q. 00k.	00,00 à 00,00
1re	651 55	38,00 à 39,50	1re	485 26	38,85 à 40,50
2	356 49	35.65 à 37,60	2e	268 47	36,30 à 37,60
3e	0 00	00,00 à 00,00	3e	7 50	32,50 à 00,00
4	37 92	26,85 à 29,50	4e	3 44	22,30 à 00,00
Al.	491 44	35, 65 à 41,40	Al.	235 50	35,65 à 41,30

BOURGES, 16 Mars. — Farine, 1re marque : 36,48; 2e : 33,95; 3e : 30,82.

ORLÉANS, 16 Mars. — Farine, 1re : 37,10; 2e : 35,85.

Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 18 Mars. — Froment, 1re : 21,67 à 22,67; 2e : 20,21: 3e : 18,19. — Méteil : 15,00 à 17,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge: 10,00 à 11,67. — Avoine : 7,00 à 8,50.

BOURGES, 16 Mars. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 19,00; 3e : 17,00 ; 4e : 15,00. — Méteil et seigle : 13,00 à 14,50.—Mouture : 12.50 à 14,00. — Marsèche : 11,75 à 13,75. — Avoine : 7,00 à 7,50.

METZ, 16 Mars. — Froment : 17,47 à 18,25. — Avoine : 5,86 à 6,25.

ROANNE, 16 Mars. — Froment, 1re : 23,50 ; 2e : 22,00. — Seigle : 17,00 à 17,50. — Orge : 14,00. — Avoine : 8,75.

RENNES, 15 Mars. — Froment : 18,50.— Méteil : 15,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 10,86. Sarrazin : 0,00, — Avoine : 7,50.

DRAGUIGNAN, 13 Mars. — Froment : 24,45. — Orge : 17,50. — Avoine : 11,25. — Maïs : 15,00.

Marchés étrangers. — HASSELT (Belgique), 15 Mars. — Froment : 18,80. — Seigle : 11,00. Orge : 10,70. — Avoine : 5,00. — Sarrazin : 10,00.

WAKEFIELD (Angleterre), 15 Mars. — Les détenteurs de blé ont maintenu avec fermeté les cours de la semaine dernière ; mais les acheteurs n'ont pas voulu s'y conformer, en sorte que les affaires ont été presque nulles.

Peu d'empressement pour les orges, sans diminution sur les cours.

Les avoines et graines à cosse, très abondantes ; mais leur prix s'est bien maintenu.

Blé rouge de Suffolk, Essex et Kent : 22,85 à 24,13 ; — do blanc : 24,13 à 25,43. — Blé de Yorkshire rouge : 20,27 à 22,85 ; — do blanc : 21,55 à 23,27. — Orge Norfolk et Suffolk : 13,80 à 15,51. — Avoine à gruau.

Fourrages (par 500 kil.).

PARIS. *Faubourg Saint-Antoine*, 20 mars. Foin, 2e : 39,00 à 43,00. — Paille froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 16,00 à 21,00. — Paille seigle, 1re : 28,00 à 29,00 ; 2e : 26,00 à 27,00. — Marché ordinaire ; vente difficile, cours sans variation.

NEVERS, 9 mars. — Foin : 24,00 à 30,00.

BOURGES, 16 mars. — Foin : 35,00 à 40,00. — Trèfle : 20,00 à 25,00.

ANGOULÈME, 13 mars. — Foin : 30,00. — Paille : 20,00.

BESANÇON, 15 mars. — Foin, 1re : 32,10 ; 2e : 30,45 ; 3e : 25,90. — Paille, 1re : 15,15 ; 2e : 14,35.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

STRASBOURG, 18 Mars. Bœufs, amenés et vendus, 60, prix : 1,28-1,20.

PARIS. *Marché aux chevaux du 20 Mars.* — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés, 80, vendus, 15, de 220,00 à 850. — Chevaux de trait, amenés, 270, vendus, 33, de 400,00 à 900,00. — Chevaux hors d'âge, amenés, 106, vendus, 20, de 50,00 à 320,00. Anes amenés et non vendus, 3. — Encan, 6, de 25,00 à 210. — Il a été essayé 109 chevaux.

Marché de SCEAUX du 18 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1174	1143	31	1 20	1 04	» 94
Vaches....	419	406	13	1 06	» 90	» 78
Veaux.....	527	511	16	1 54	1 50	1 40
Moutons..	7198	6454	731	1 42	1 22	1 00

Viande abattue (le kil.).

PARIS (halle du 20 mars :

23,077 kil.	bœuf,	1,50	1,20	0,80
16,082	veau,	1,50	1,30	1,10
5,854	mouton,	1,60	1,30	1,00
48,160	porc frais,	1,16	1,11	1,05

BOURGES, 16 Mars.—Les bœufs gras se sont vendus : 0,80. — Vaches : 0,60.—Veaux : 0,90. Porcs gras : 0,70.—Moutons gras : 0,80.—Chèvres : 0,40.—Brebis grasses : 0,50.

METZ, 11 Mars.—57 bœufs : 1,08-1,12-1,16. — 35 veaux : 1,05-1,15-1,25. — 28 moutons : 1,10-1,15-1,20.—10 taureaux : 0,95-0,90-1,00. —20 vaches : 0,92-1,00-1,08.—82 porcs : 1,15-1,17-1,20.

STRASBOURG, 18 Mars. — Il a été abattu pendant la semaine dernière 253 veaux à 1,10. — 129 moutons : 1,30. — 209 porcs : 1,10. — 18 vaches, 1,00 à 1,10. — 17 taureaux : 80,00 à 88,00.

Volaille et gibier (la pièce).

PARIS. (Halle du 20 mars.) — Agneaux : 6,00 à 22,00. — Veau de rivière (le cuisseau) : 8,25. — Lièvres : 3,50 à 5,00. — Lapins : 1,00 à 2,60. — Dindes gras : 8,00 à 12,50 ; do com. : 2,50 à 7,50. — Oies grasses, de 6,00 à 7,00 ; do com. : 2,50 à 4,00. — Chapons : 1,75 à 7,00.— Poulets gras, de 3,00 à 4,25 ; do com. : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,00 à 3,00. — Perdrix : 0,75 à 2,50 ; do rouges : 3,00 à 3,50. — Pigeons : 0,25 à 1,00. — Vaneaux : 0,25 à 0,50. — Alouettes : 1,00 à 1,25.

Cuirs et peaux.

Cuirs en poils (les 100 kil.)

Gr. bœufs de 40 kil. et plus,	70,00 à 72,00
P. bœufs de 39 kil. et moins,	70,00 à 00,00
Vache,	82,00 à 84,00
Do salée,	84,00 à 86,00
Do étrangère,	90,00 à 100,00
Veau avec tête,	120,00 à 130,00
Do sans tête,	144,00 à 150,00
Do sec, en poil,	200,00 à 210,00
Buenos-Ayres léger,	150,00 à 160,00

Cuirs fabriqués (le kil.)

Cuir jusé acide,	1,90 à 2,10
Do sans acide,	2,60 à 2,90
Do Buenos-Ayres,	1,90 à 2,10
Do do sans acide,	2,20 à 2,50
Bœuf en croûte,	1,90 à 2,10
Vache en croûte,	2,30 à 2,50
Do légère,	2,50 à 2,80
Do étirée,	2,50 à 3,00
Veau en croûte,	2,80 à 3.30
Do sec d'huile, com.	2,70 à 2,90
Do de Tourraine,	3,60 à 3,75
Cheval en croûte,	2,00 à 2,30
Cuir de Hongrie,	1,50 à 1,70

Petites peaux (la douzaine).

Basane en croûte,	1re,	30,00 à 40,00
Do	2e,	18,00 à 26,00
Do	3e,	15,00 à 18,00
Moutons Sumac,	1re,	19,00 à 2[illegible]
Do chamoisés,		15,00 à 18,00
Veaux bronzés,		58,00 à 6[illegible]
Moutons ramaillés,		16,00 à 22,00
Chèvre sèche d'huile, 1re (le k.)		7,00 à 7,[illegible]
Do	2e,	5,00 à 5,[illegible]
Do	3e,	2,00 à 3,00

Peaux blanches mégissées (les 100.)

Peaux blanches,	1re,	200,00 à 225,00
Do	2e,	145,00 à 160,00
Agneaux,	2e,	90,00 à 100,00
Chevreaux,	3e,	65,00 à 80,00
Chevreaux blancs,	1re,	32,00 à 34,00
Do	2e,	24,00 à 25,00

BOURGES, 16 Mars. — *Peaux* (le kil.) — Peaux de bœufs : 0,80 ; — de vaches : 0,80 ; — de veaux : 0,80 ; — de moutons : 1,80 à 2,00 ; — d'agneaux : 0,40.

BORDEAUX, 12 Mars. — La situation de notre marché n'a pas éprouvé de changement depuis la semaine dernière, et les prix se sont soutenus, bien que les demandes n'aient pas été très actives. Il a été traité 8,000 cuirs secs du Mexique et de la Côte-Ferme, à 60 c., et 1,602 salés verts de la Plata et de New-Orléans, à 40 c. Environ 1,200 Buenos-Ayres secs en état sain, ont été réalisés en vente publique, de 61 à 65 c. le demi-kil., acquitté. Nous avons reçu 1,067 peaux de New-Orléans, par *le Châteaubriand*, et un petit renfort de peaux salées de Rotterdam. Stock : 41,000 cuirs de la Plata (dont 10,000 salés verts), et 26,000 en autres sortes.

MARSEILLE, 15 Mars. — Il y a, par continuation, peu de mouvement sur les cuirs. Les transactions se sont bornées à 1,000 cuirs de Calcutta, vendus à fr. 87 les 50 kil. ent. ; 400 Rio-Grande légers, de fr. 64 à 66. 600 dits forts, de fr. 63 à 65 ent., et 500 Buenos-Ayres en saumure, légers, à fr. 38.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Aujourd'hui, malgré la rapidité de la discussion, la chambre n'a pu qu'entamer la question du remplacement, dont elle n'a encore abordé que les prémisses. La loi nouvelle modifie assez sensiblement le genre d'exemption accordé aux jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique. Les évêques ont fait observer, à ce qu'il paraît, qu'en exemptant seulement les élèves des grands séminaires, on nuisait au recrutement du clergé catholique; beaucoup d'aspirants au sacerdoce n'ont pas acquis à vingt ans, au dire des évêques, la capacité requise pour entrer au séminaire. La chambre ayant égard à cette considération, exempte, par un article de loi voté aujourd'hui, les élèves des petits séminaires, pourvu qu'au moment du tirage, ils y soient depuis trois ans. Les listes seront à cet effet transmises au ministère des cultes par les évêques. Si les jeunes gens exemptés par ce motif ne sont pas entrés dans les ordres à vingt-six ans, ils ne pourront être astreints qu'à un service de quatre ans seulement. Cette modification au régime actuel n'est pas sans importance. Des dispositions analogues s'appliquent aux jeunes gens destinés au service des autres cultes.

Les conseils de révision, leur composition et leurs attributions ont ensuite occupé la chambre, sans donner lieu à aucun incident un peu saillant, sans interrompre le bourdonnement continu qui met à une si rude épreuve la sonnette du président.

Nous n'avons pas compris le motif d'amour-propre qui a empêché l'honorable M. Vivien, rapporteur, de consentir à la suppression d'un non-sens signalé par plusieurs membres et spécialement par M. Vatout. « Les conseils, dit le texte conservé, visiteront les jeunes gens, et en cas d'absence, ils procéderont comme s'ils étaient présents. » M. Vatout a fait ressortir vivement l'absurdité d'un article qui oblige à visiter les conscrits en leur absence; la majorité ari; mais docile à la consigne, elle a voté. Ce trait est caractéristique.

L'article 23, relatif au remplacement, n'est arrivé à son tour qu'à une heure assez avancée; le principe du remplacement a été voté sans discussion. A prendre l'ensemble du reste de l'article 23 et à en juger par ce qui a été dit jusqu'ici, le gouvernement, la commission et la majorité de la chambre sentent le besoin de modérer d'une manière quelconque, l'invasion des rangs de l'armée par les remplaçants, et surtout d'éloigner parmi les remplaçants ceux qui portent dans les régiments le désordre et la démoralisation. C'est une simple tendance, mais suffisamment accusée dès à présent, et qui peut grandir dans la suite de la discussion. Les jeunes gens au service sont autorisés à remplacer dès la dernière année de leur temps de service; un amendement de M. le général Oudinot, tendant à autoriser les jeunes soldats à remplacer deux ans avant leur sortie du corps, n'a été repoussé qu'à une faible majorité. Il est à regretter que l'honorable général n'ait pu défendre lui-même son amendement, lu en son absence par un député dont le nom nous échappe et dont la voix sourde a été très peu entendue de la chambre. M. Oudinot était retenu près du lit de mort du général Pajol.

Avant la clôture de la séance, la chambre a rejeté un autre amendement de M. Delespaul concernant l'emploi du prix de vente de certaines classes de remplaçants; on voit que plusieurs députés ont porté leurs vues vers ce côté de la question; on sait qu'en effet, dans l'état actuel des choses, beaucoup de remplaçants ont touché et dissipé d'avance leur prix de vente, de sorte que, comme ils le disent, *ils se sont mangés* avant d'être incorporés dans l'armée. Bien que ce ne soit qu'un bien faible palliatif, nous applaudirons à une disposition de la loi qui mettrait un terme à cette cause de désordre; elle dénoterait du moins une intention louable, une préoccupation des intérêts du peuple. Car, nous le disons avec un sentiment service de l'État.

Néanmoins, nous ne serions pas aussi vivement préoccupés de la durée du temps que les conscrits doivent passer sous les drapeaux, si, au lieu de traîner leurs oisiveté de garnison en garnison, et de peupler les hospices d'enfants trouvés, le soldat relevé à ses propres yeux par des travaux réellement utiles, stimulé à ces travaux par des récompenses honorablement conquises, devenait dans les rangs de l'armée plus instruit et plus capable, en un mot, si l'armée rendait à la société le soldat meilleur qu'elle ne l'a reçu.

Alors l'armée serait en effet, selon la pensée de Napoléon, la grande école de la jeunesse du peuple; de cette école sortiraient de grands travaux d'utilité publique, juste dette payée en temps de paix à la France par son armée; là se développeraient librement de grands talents, de grandes vertus, de grands citoyens.

Que le gouvernement entre largement dans cette voie; alors nous n'insisterons pas sur les inconvénients d'un temps de service trop prolongé; mais si ces inconvénients ne sont rachetés par aucun avantage, nous ne voyons pas la nécessité d'allonger d'une année les sept ans de vice et d'oisiveté que subit en ce moment sous les drapeaux l'élite de la jeunesse française.

Lord Ashley et le travail des femmes en Angleterre.

Sir James Graham a présenté, il y a quelques jours, un projet de loi sur l'organisation du travail des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine, de soie et de toile. Cette loi limite les heures de travail à 12 par jour. Lord Ashley qui, depuis dix ans, poursuit sans relâche ses projets philanthropiques pour l'amélioration des classes ouvrières, a proposé par un amendement que les enfants et les femmes ne pussent travailler plus de 10 heures par jour. Cet amendement a obtenu dans la dernière séance du parlement, dont le compte-rendu nous est parvenu aujourd'hui, une majorité de 179 voix contre 170. N'allez pas croire que, pour cela, le ministère va se retirer; s'il s'agissait de quelques milliers de livres sterlings supprimées au budget, à la bonne heure; cela serait une question ministérielle; mais une dissidence radicale sur une mesure relative au sort et à la vie de centaines de milliers d'ouvriers ne dérangera rien au jeu de la machine parlementaire.

Les débats, qui ont abouti à ce résultat, ont été au plus haut degré intéressants. Dans la première séance, il y a quatre jours, lord Ashley a démontré que, dans beaucoup de fabriques, le travail des femmes est préféré à celui des hommes. La conséquence en est que les femmes travaillent pendant que les hommes ne font rien: la mère et ses filles vont à la fabrique; le père reste à la maison, garde les enfants et fait le travail des femmes. De là, dégradation et démoralisation pour l'homme et pour la femme. Celle-ci, dans ses heures de repos, va au cabaret, boit, s'enivre, et y reste souvent jusqu'à ce que le mari vienne la chercher. Ces faits n'ont pas besoin de commentaires, et il n'est pas étonnant qu'ils aient donné à la proposition de lord Ashley un très grand poids.

Pourtant, le ministère a cru devoir combattre la proposition de lord Ashley. Sir James Graham, dans un discours solennel, a dit qu'il fallait prendre garde de frapper, à la racine, l'arbre des abus, parce que cet arbre portait les fruits qui font la grandeur de l'Angleterre; il a averti les membres du parlement que le système industriel de l'Angleterre était comme un château de cartes, et qu'on ne pouvait y toucher sans le faire crouler du haut en bas. Sir Robert Peel a soutenu le même système. Il a cherché à démontrer comment deux heures de repos, et plus, pour les femmes et les enfants, forceraient les maîtres de fabriques de faire éga-

La question, malgré la majorité qu'elle a obtenue, n'est pas encore décidée, car on y reviendra forcément par un autre vote, et le gouvernement espère bien regagner alors ce qu'il a perdu dans le vote du 18 mars.

Alors aussi nous reviendrons sur la discussion qui décidera du sort de la loi sur les fabriques.

Lettre de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des cultes.

On sait que M. l'archevêque de Paris et les évêques ses suffragants on signé collectivement un mémoire contre le nouveau projet de loi relatif à l'instruction publique, et que cette protestation, adressée au ministre des cultes, a été publiée dans l'*Univers*. M. Martin (du Nord) y a répondu par une lettre du 8 mars, dont nous avons donné le texte, et par laquelle il rappelait les prélats signataires du mémoire aux convenances et à l'observation de la loi du 18 germinal an X. La pièce émanée du ministre n'est pas demeurée sans réplique de la part du haut clergé. Le 13 mars, M. Martin (du Nord) a reçu de l'archevêque de Paris une lettre qu'il croyait d'abord purement confidentielle. Il avait accueilli avec une grande incrédulité un avis qui lui annonçait l'apparition prochaine de cette lettre dans les journaux ultra-catholiques. Cependant la nouvelle était exacte. La lettre de M. l'archevêque au ministre des cultes est publiée aujourd'hui dans l'*Ami de la Religion*. Nous allons en extraire les passages les plus saillants.

Paris, le 13 mars 1844.

Monsieur le ministre,

Votre lettre du 8 de ce mois m'est parvenue au moment où, comme [illegible] consécrateur, j'étais obligé de retracer à un nouveau collègue et de me retracer à moi-même les grands et difficiles devoirs que l'église nous impose.

Le même jour, j'étais invité à les méditer sur la tombe du vénérable doyen de l'épiscopat français. Signataire du *Mémoire* que vous avez censuré, l'évêque de Blois vient de rendre le compte que je rendrai moi-même un jour. Heureux si je pouvais présenter à Dieu tous les actes de ma vie avec la même confiance!

Je ne me défendrai pas, monsieur le ministre, sur le respect des convenances que vous pensez avoir été méconnues. Un sentiment général a déjà répondu que ce n'est pas à nous que peut être adressé ce reproche.

Le blâme que vous nous accusez d'avoir jeté sur les membres d'une grande institution retombait principalement sur le système qu'ils sont condamnés à suivre. Mais, avant d'être écrit dans notre *Mémoire*, ce blâme l'était déjà, du moins implicitement, dans la charte de 1830. Le plus grand blâme infligé au monopole est la promesse de le détruire. Ce blâme était énoncé dans les mille publications émanées, depuis vingt ans, des écrivains de tous les partis; il était dans la conscience de tous les catholiques, dans celle de beaucoup de membres du corps enseignant, qui ne se dissimulent point les améliorations et les réformes dont nos écoles sont susceptibles. Il était, monsieur le ministre, dans votre conscience de père de famille, de conseiller de la couronne et de chrétien sincère; il était dans le serment que vous avez fait à une charte qui nous promet la suppression du monopole.

M. l'archevêque cherche à établir que la manifestation de son blâme était légitime. Le ministre connaissait le mémoire long-temps avant son insertion dans les journaux; cependant il a attendu le 8 mars pour adresser des observations aux signataires.

Plus je réfléchis sur ce fait, dit l'archevêque, plus je demeure convaincu que votre improbation a été une nécessité politique et non un acte spontané de votre conscience.—Nous avions droit, ce semble, d'être loués de notre modération.

Suivant M. Affre, les évêques étaient tenus, par leur devoir, par le serment prêté au roi, de lui dénoncer les complots.

Nous n'avons pu prévoir qu'une seule application pratique de notre serment: la révélation au gouvernement du roi de la conspiration des sophis-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE [1].

IV.

La découverte faite par Louis était si imprévue, qu'il en demeura d'abord comme foudroyé! Le commandant du fort du Cèdre n'était point le chevalier de Roselles!... Mais qui donc alors?... Comment un inconnu commandait-il ce poste sous le nom du chevalier? D'où venait l'épée qui était là, et sur laquelle se trouvait encore l'écusson de ce dernier? Toutes ces questions se présentèrent en même temps à l'esprit du comte, et il eut comme le pressentiment de quelque affreux mystère.

Une réflexion rapide lui fit comprendre, pourtant, qu'il ne devait rien laisser paraître. S'il avait cru, en effet, devoir dissimuler avec le chevalier, combien, à plus forte raison, avec un étranger qui occupait une position usurpée et dont on lui avait signalé les trahisons. Il rappela donc toute sa présence d'esprit, repassa rapidement dans sa pensée le rôle qu'il avait préparé, afin d'y faire les modifications nécessaires, étouffa l'espèce de tremblement intérieur dont il s'était senti saisi au souvenir d'Henriette, et se rendit assez maître de lui-même pour que son visage ne montrât aucune trace de trouble, ni de surprise, lorsque le commandant entra.

Il était accompagné de Néhala qu'il semblait quereller; mais à la vue du comte, elle l'interrompit vivement, et désignant le jeune homme par un geste amical, elle dit:

— Voici mon frère!

Le *Grand-Aigle* releva la tête avec une sorte de grondement qui s'éteignit devant la figure distinguée du jeune homme. Ses regards exprimèrent l'étonnement, et il porta involontairement la main à son chapeau.

— M. le chevalier de Roselles? demanda Louis, qui s'avança à sa rencontre.

— C'est moi! répondit le commandant.

Le jeune homme jeta sur lui un coup d'œil rapide et silencieux.

— Pardieu! c'est une bonne fortune de trouver si loin un homme de qualité, reprit-il d'un ton léger, et je dois remercier le ciel du miracle!

— Monsieur voulait me parler? interrompit sèchement le *Grand-Aigle*.

— Comme vous dites, chevalier; je montais au fort, lorsque j'ai reconnu cette jeune fille... que j'avais déjà eu l'occasion de rencontrer.

— Près du lac du Bois-Blanc.

— Ah! elle vous a donc parlé de notre aventure avec les Outagamis?

— Sans pouvoir m'apprendre le nom de celui qui l'avait sauvée.

— Mon nom! c'est pardieu vrai; j'aurais dû commencer par me faire annoncer... mais dans ce pays, on tourne malgré soi au sauvage! Je me nomme de la Roche,

— De la Roche?

— Oui, je n'ose me flatter que ce nom vous soit connu, bien qu'il ait fait quelque bruit dans un certain monde. Louis de la Roche, capitaine aux mousquetaires rouges, mais, pour le moment, sans compagnie, comme vous voyez.

Le commandant le regarda d'un air scrutateur.

— Et par quel hasard, monsieur le capitaine de mousquetaires rouges se trouve-t-il sur les limites du Haut-Canada? demanda-t-il.

— Un hasard! s'écria le comte, qui sentait plus que jamais le besoin de jouer assez naturellement son rôle pour détourner les soupçons; ce n'est pardieu point un hasard, chevalier! je suis ici par décision de famille, et dans l'intérêt de la moralité.

— Je ne comprends pas, Monsieur.

— L'énigme est cependant des plus transparentes. M. de la Roche, mon honoré père, prétendant que j'avais trop de dettes, de bonnes fortunes et de duels, a jugé nécessaire de me dépayser, et m'a proposé une promenade dans la Nouvelle-France. Comme, en refusant d'y venir de bonne grâce, il eût pu m'y envoyer de force (ce qui était déjà arrivé, par parenthèse, à deux de mes amis), je me suis décidé à partir sans résistance, et l'on m'a débarqué à Québec, il y a huit mois.

— Monsieur le capitaine a eu quelque motif sérieux pour quitter cette résidence?

— Un motif capital, chevalier: l'ennui! Tant que l'hiver a duré, le séjour de Québec m'a paru tolérable: on se réunissait chez le gouverneur, chez l'intendant, chez le grand-prévôt, chez le maître des eaux et forêts; le jeu et les parties de traîneaux nous occupaient; mais, l'été venu, tous vos gentilshommes ont repris leurs bottines d'élan, et sont partis au-delà des lacs.

— La plupart n'ont pas d'autre moyen d'existence.

— C'est ce que j'ai appris plus tard; mais j'avais fait la sottise de ne pas les suivre, si bien que je me suis trouvé seul à Québec avec les commis et les officiers en réforme. On ne parlait alors justement que de découvertes à faire vers le Nord, où se trouvent, dit-on, un fleuve qui se jette dans la mer et une nation d'hommes blancs. J'étais désœuvré, morose; ma foi, j'ai eu l'idée de vérifier la chose; j'en ai dit quelques mots au gouverneur, qui m'a répondu en plaisantant; cela m'a piqué, et je suis parti.

— Se peut-il!...

— Je suis parti comme vous me voyez, bien résolu à exécuter mon voyage, ne fût-ce que pour en publier une relation chez Bilaine. Malheureusement, tout s'est passé jusqu'ici le plus bourgeoisement du monde, et, sauf la délivrance de Néhala...

— Mais monsieur le capitaine n'était point seul lorsqu'il l'a rencontrée? observa le *Grand-Aigle*.

— Il est vrai, j'avais des guides.

— Et une compagne de route?

— Ah! Néhala vous en a parlé? reprit Louis, qui s'efforça de cacher son émotion sous un redoublement de légèreté; c'est la vérité, chevalier, j'ai fait une partie du voyage en compagnie d'une femme charmante qui avait bien voulu accepter ma protection jusqu'au fort du Bois-Blanc, où il a fallu, malheureusement, la remettre à son défenseur légitime... un rustre bas-normand, qui ne connaît pas le trésor qu'il possède.

— Et vos guides?

— Ils ont continué avec moi jusqu'au delà du lac du Bonnet, où les drôles m'ont abandonné, en emportant les bagages.

— Et vous avez néanmoins continué!

— Grâce à une troupe de Knisteneaux qui m'a indiqué le chemin du fort.

— Et que venez-vous y chercher?

Louis regarda le commandant en face et éclata de rire.

— Ce que je viens y chercher? répéta-t-il. Sur mon âme, vous êtes merveilleux! Après n'avoir vu, pendant deux mois, que des malheureux peints à l'huile ou frottés de graisse, j'apprends, par hasard, qu'il y a, dans le voisinage, une demeure de gens civilisés; j'y accours, et vous me demandez ce que j'y cherche! Mais, Dieu me damne! chevalier, je suis comme Diogène, je cherche un homme! J'espérais seulement le trouver plus poli.

— La politesse est bonne à Versailles, Monsieur, interrompit brusquement le *Grand-Aigle*; mais ici, il faut avant tout se montrer prudent. Le premier soin de chacun est de veiller à sa peau.....

— Et à ses peaux, chevalier, dit Louis en riant; c'est là surtout la grande affaire! Vous me prenez, je parie, pour un brocanteur de fourrures, qui vient vous faire concurrence.

— Monsieur le capitaine de mousquetaires ne serait point le premier officier.....

— Je sais, je sais, mon cher; l'édit du roi Louis XIV permet ici le commerce à la noblesse; mais j'ai encore les préjugés de Versailles, et moi je ne pourrais me résoudre à me faire fournisseur de manchons. Je ne dis point cela pour vous blesser, chevalier.

[1] Voir les numéros des 15, 16 et 17 mars.

Je ne terminerai point cette lettre, monsieur le ministre, sans vous exprimer le sentiment que j'éprouve, et dont vous avez été sûrement affecté vous-même, en la provoquant. Comment pourrais-je ne pas regretter qu'aux rapports jusque-là si bienveillants, tant de votre part que de la part de M. le ministre de l'instruction publique, ait succédé tout-à-coup une situation si différente, et que je ne saurais trop déplorer? Les paroles du *Mémoire* qui concernent votre honorable collègue n'avaient déjà fait regretter vivement sa publication. Mes regrets n'ont pas été moins grands, lorsque cet écrit est devenu la cause d'un grave dissentiment entre nous. Combien, depuis deux ans, de divisions analogues se sont formées, soit entre des corps, soit entre des personnes jusque-là unis ou ayant du moins des relations pacifiques! Ces divisions qui semblent se multiplier tous les jours davantage ne sont-elles pas le symptôme d'un grand mal? Les esprits légers ou déjà prévenus pourront nous en rendre responsables; mais l'impartiale histoire l'attribuera à une promesse solennelle faite depuis quatorze ans et non encore exécutée, à un grand besoin des familles jusqu'ici méconnu, et enfin aux intérêts sacrés de la religion et des mœurs qu'une bonne loi n'a pas encore protégés et protègera sans doute quelque jour. Tel est, du moins, notre vœu le plus ardent et celui de tous les catholiques français.

La démonstration faite par l'archevêque de Paris coïncide avec d'autres actes semblables émanés du haut clergé. M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, publie aujourd'hui, dans l'*Ami de la Religion*, une lettre qu'il adressait au ministre des cultes le 15 février dernier, et qui est signée, comme le Mémoire de M. Affre, par plusieurs évêques suffragants, ceux d'Autun, de Dijon, de Grenoble, de Langres et de St-Claude. On annonce une semblable déclaration de M. l'évêque de Metz.

Cette série de manifestations est un fait grave. Nous voyons avec regret que la lutte de l'Etat et du clergé s'envenime chaque jour, et qu'à chaque moment les chances de conciliation s'éloignent. L'hostilité des prélats contre le pouvoir temporel devient systématique, et leurs efforts se combinent. Ce nouvel aspect de la question donne à penser que les demi-mesures seront impuissantes, que la temporisation aura son terme, et que l'Etat se verra obligé de prendre quelque parti décisif. Nous reviendrons sur ces problèmes délicats, et auxquels, comme nous l'avons déjà dit, il est impossible de donner aujourd'hui une solution parfaite.

Manifestatations chez les classes ouvrières de la Belgique.

Il vient de s'établir à Bruxelles une société populaire qui, dans ses réunions, discute, entre autres questions importantes, la question de l'organisation du travail, et qui, en se constituant, a publié un manifeste qu'elle a fait distribuer au nombre de dix mille exemplaires dans les principales villes de la Belgique. Ce manifeste, bien propre à faire réfléchir les hommes qui traitent légèrement le grand mouvement de transformation des idées dans notre époque, est conçu en ces termes :

« OUVRIERS! jetez les yeux autour de vous, envisagez vos souffrances, et réfléchissez.

» D'où vient que vous, producteurs de tout ce qui satisfait aux besoins et aux jouissances de l'homme, de toutes les richesses qui couvrent notre fertile pays, et même du luxe qui fait l'orgueil de nos oppresseurs, vous avez à peine de quoi suffire aux nécessités les plus pressantes de la vie, trop heureuses lorsque les crises industrielles ou politiques ne vous jettent pas sans ouvrage sur le pavé?

» Regardez ces somptueux palais que vous bâtissez, que vous décorez, et regardez ensuite vos tristes réduits que garnissent à peine un lit de paille et une armoire délabrée.

» Regardez ces enfants déguenillés, rôdant dans les rues pour recueillir ... vils et militaires; si la jeunesse et l'enfance recevaient dans les établissements publics une éducation digne d'un peuple libre, si l'existence était assurée aux *invalides de l'industrie*, comme elle l'est aux invalides de la guerre, franchement, la société ne serait-elle pas mieux organisée, et la *paix*, que les gouvernements de nos jours achètent *à tout prix*, même au prix de l'opprobre, ne serait-elle pas mieux assurée qu'aujourd'hui? »

Répandu à des millier d'exemplaires dans de grands centres industriels, un manifeste qui contient des plaintes aussi fondées contre les vices de l'ordre social en même temps que des réclamations, pour la plupart aussi justes, à l'adresse des représentants des hautes classes, un tel manifeste nous paraît un fait plein de gravité. C'est chose grave, en effet, que de voir les idées de réforme sociale s'infiltrer de plus en plus au sein de ces populations, dont le sort précaire contribue pour une si large part aux révolutions politiques. C'est chose grave surtout que de voir, livrées aux commentaires des masses, des paroles comme celles-ci : « Ouvriers! toute richesse vient de vous, et votre lot habituel est la misère, c'est-à-dire *le vol, le crime, le suicide*. On vous prêche la résignation; mais la loi chrétienne, en proclamant la fraternité universelle, ne commande-t-elle pas aux hommes de partager les peines comme les jouissances? Or, cette loi, si elle est violée à votre détriment, devez-vous vous résigner à en subir la violation? La résistance à l'oppression n'est-elle donc pas un devoir sacré? »

Se figure-t-on l'effet que doivent produire de telles paroles sur les ouvriers des villes, sur ces masses qu'une misérable nécessité, celle de la faim, tient à la merci des capitalistes, et qui, souvent même, se voient réduites à manquer de travail, c'est-à-dire de pain!... Eh bien! ce n'est pas seulement en Belgique que l'esprit des masses est échauffé, remué par de semblables prédications. Partout où les progrès de l'industrie ont empiré la position des classes inférieures, en Suisse, en Allemagne, en France, en Angleterre, des voix nombreuses s'élèvent pour faire sentir au travailleur combien il est injuste qu'il supporte à lui seul le faix des charges sociales, tandis qu'à l'oisif sont réservés tous les privilèges. Partout on se plaint d'une société qui n'assure pas même à l'homme la jouissance de son premier droit, qui est le *droit de vivre*; partout, enfin, on commence à demander avec plus ou moins d'énergie l'organisation du travail.

En présence d'un pareil mouvement, sans exemple dans l'histoire, les législateurs des nations civilisées continueront-ils long-temps encore *à fermer les yeux pour ne pas voir, à se boucher les oreilles pour ne pas entendre?* La question est pourtant nettement posée. On réclame pour le peuple, et le peuple en masse réclamera bientôt lui-même le *droit au travail*, c'est-à-dire l'emploi régulier et normal des bras et de l'intelligence de chaque être humain, homme, femme ou enfant. Que les classes, qui disposent des richesses et du pouvoir, y prennent garde; ce n'est pas avec des caisses d'épargnes, des tontines, des pensions de retraite et autres mesures de ce genre, que le sort matériel et moral du peuple peut être efficacement amélioré. Eh bien! si le sort de ces masses de prolétaires qui encombrent les villes n'est pas bientôt amélioré, il est grandement à craindre que le contraste perpétuel de leur misère avec le luxe étalé sous leurs yeux ne finisse par lasser leur patience, et que la guerre du pauvre contre le riche, de celui qui ne possède pas contre celui qui possède, n'envahisse nos cités, et n'amène un bouleversement social autrement terrible que celui de 93. — Il n'y a qu'un ...

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 21 mars.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance d'hier est adopté.

M. DE LA PLESSE demande un congé. — Accordé.

A deux heures un quart les députés sont aussi peu nombreux qu'hier à la même heure.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

La chambre a adopté hier les paragraphes de l'art. 13 proposés par le gouvernement.

M. VIVIEN propose au nom de la commission de rédiger ainsi le paragraphe de l'art. 5 qui avait été renvoyé à la commission par suite d'un amendement :

« Les individus nés en pays étranger d'un Français qui aura perdu la qualité de Français, et qui aurait été admis à recouvrer cette qualité en vertu de l'art. 10 du code civil, concourront également au tirage avec les mêmes formalités, à moins qu'ils n'aient trente ans au moment du tirage. »

Cette rédaction et l'art. 5 qui avait été réservé hier, sont adoptés.

M. DE PREIGNE propose d'ajouter à l'art. 13 le paragraphe suivant :

« Les jeunes militaires qui après l'incorporation viendront à se trouver dans un des cas prévus par les paragraphes 3, 4 et 7 du présent article, seront immédiatement placés dans la réserve, et de telle sorte qu'ils soient les premiers appelés en cas d'appel. »

Cette disposition, repoussée par le gouvernement, la commission et n'est pas adoptée.

M. DE PANAT propose d'ajouter à cet article le paragraphe additionnel suivant :

« Les exemptions mentionnées aux n° 3 et 4 ne seront pas applicables aux familles qui auront des moyens d'existence indépendants du travail de leurs mains. »

Toute exemption, dit M. de Panat, est une injustice; il ne faut donc accorder que celles qui sont indispensables.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. DE LA ROCHEFOUCAULT demande que les jeunes soldats qui n'auront pu se procurer, avant la fin des opérations du jury de révision, les pièces nécessaires pour établir qu'ils sont dans les cas mentionnés dans les paragraphes 3, 4, 6 et 7 de l'art. 13, devront jouir de l'exemption qui leur est due aussitôt qu'ils pourront faire parvenir au ministre de la guerre, les pièces qui établissent leur droit.

Cet amendement, repoussé par la commission et combattu par M. Manuel, est rejeté.

« Art. 14. Seront considérés comme ayant satisfait à l'appel, et comptés numériquement, sous le titre de dispenses, dans le contingent à former, les jeunes gens désignés par leur numéro pour faire partie dudit contingent qui se trouveront dans l'un des cas suivants :

» 1° Ceux qui seraient déjà liés au service, dans les armées de terre ou de mer, en vertu d'un engagement volontaire, d'un brevet ou d'une commission;

» 2° Les jeunes marins portés sur les registres matricules de l'inscription maritime, conformément aux règles prescrites par les art. 1, 2, 3, 4 et 5 de la loi du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), et les charpentiers de navire, perceurs, voiliers et calfats immatriculés, conformément à l'art. 44 de ladite loi;

» 3° Les élèves de l'Ecole polytechnique et ceux de l'école dite Ecole de langues, à condition qu'ils passeront, soit dans ladite école, soit dans les services publics, un temps égal à celui qui est fixé par la présente loi pour le service militaire;

» 4° Les membres de l'instruction publique et les élèves de l'Ecole normale centrale de Paris, dont l'engagement de se vouer pendant dix ans à la carrière de l'enseignement aura été accepté par le conseil royal de l'Université, avant l'époque déterminée par le tirage au sort;

» 5° Les professeurs des institutions royales des Sourds-Muets, aux même...

— Que veut enfin M. de la Roche?

— Moi? je vous l'ai dit, je veux faire des découvertes.

— Vous ne renoncez donc point à poursuivre votre route?

— Renoncer, fi donc! pour que ces messieurs de Québec s'amusent à mes dépens? Non, sur mon âme; il faut leur prouver que la noblesse de Versailles n'a ni moins de persévérance, ni moins de courage que celle du Canada. Je tiens, d'ailleurs, à rapporter en France des nouvelles de quelque terre inconnue.

— Pour en demander la seigneurie?

— Précisément. Songez donc, chevalier, quel avantage pour moi si à mon nom de sieur de la Roche tout court, je puis ajouter les titres de gouverneur du fort des montagnes rocheuses, de marquis du lac de l'Ours, de la vallée du Castor, et de cinquante autres domaines que je choisirai moi-même; car il n'y a ici qu'à se baisser et à prendre! Cela fera au moins deux pages de qualifications en avant de tous les actes où je figurerai, et vous savez que l'importance d'un gentilhomme est proportionnée à la quantité de papier timbré que l'on dépense à le désigner.

Le *Grand-Aigle* ne put s'empêcher de sourire.

— Ainsi, vous êtes résolu à ne point retourner sur vos pas, dit-il.

— Si résolu que je viens vous demander des conseils et des secours pour continuer.

Néhala, qui avait jusqu'alors tout écouté en silence, ne laissa pas au commandant le temps de répondre, et étendant la main vers Louis :

— Mon frère n'a que faire d'interroger un grand chef, observa-t-elle, car une femme suffit pour lui donner le conseil qu'il demande.

— Voyons cela! dit le comte en se tournant vers elle; j'écoute le conseil de ma sœur.

— Que le chef pâle regarde derrière lui, devant lui et autour de lui, reprit la jeune fille d'un accent expressif. Derrière, sont les Outagamis toujours cachés dans l'herbe qui borde les chemins; devant, *les pieds noirs* qui ont promis à leurs veuves des chevelures de visages pâles; autour de lui, des hommes de sa nation, et des amis!

— Ce qui veut dire que, selon ma sœur, je devrais rester ici? demanda Louis.

— L'oiseau cherche l'arbre où il peut nicher en sûreté, répliqua Néhala, et si mon frère consentait...

Le sifflement d'une flèche qui traversa rapidement la chambre, l'empêcha d'achever.

Le *Grand-Aigle* et la jeune Indienne firent un mouvement; le comte jeta un cri de surprise.

— Voici, en tout cas, la preuve que l'arbre serait mal choisi, dit-il gaiement, en montrant la flèche qui, après avoir frappé le mur, était venue rouler à leurs pieds.

Mais Néhala l'avait déjà relevée et examinée; elle la lui tendit.

— Il n'y a rien à craindre d'un serpent sans dard, observa-t-elle.

— En effet, dit Louis, on a brisé la pointe.

— Alors, c'est un message? demanda le commandant.

— Mon père va le savoir.

La jeune fille avait déroulé une bande d'écorce qui entourait la flèche, et sur laquelle différents signes étaient grossièrement tracés au charbon.

Le *Grand-Aigle* s'en empara, parut étudier quelques instants ces caractères confus; puis, se tournant vivement vers le comte :

— Que mon hôte veuille m'excuser, dit-il d'un ton le plus aimable, je reviens à l'instant.

Et reprenant le fusil qu'il avait posé contre le mur, il sortit par une petite porte à demi cachée derrière l'immense buffet de chêne.

A peine eut-il disparu, que Louis courut à la fenêtre par laquelle la flèche venait d'entrer. Il n'y avait personne au-dessous! Il ouvrit la porte donnant sur la galerie, et s'avança jusqu'à la plate-forme d'où il pouvait découvrir toute la campagne; mais son regard chercha en vain; le tertre qu'elle dominait était désert, la rivière qui coulait plus bas immobile, et le bois dont elle était bordée silencieux!

Il se retourna, étonné, vers Néhala qui l'avait suivi.

— La flèche a dû être lancée de ce côté, dit-il, et pourtant je n'aperçois nulle apparence d'être vivant.

— L'homme ne laisse point de traces sur les eaux, répliqua la jeune sauvage avec calme.

— Ma sœur croit donc que la flèche venait de la rivière? Mais où se cache alors celui qui l'a lancée?

— Mon frère ne voit-il pas les buissons qui poussent aux pieds du rocher?

— Quoi! le fourré qui tapisse le fond de cette ravine?... Vous avez, parbleu! raison, Néhala; je distingue maintenant un sentier qui conduit du fort au bord de l'eau, à travers ce précipice...; il me semble même que j'y aperçois quelqu'un : oui... je ne me trompe pas... c'est le commandant qui parle à un homme rouge..

— Alors que mon frère regarde ailleurs, interrompit vivement la jeune fille, en attirant le comte plus loin; le *Grand-Aigle* ne veut pas qu'il y ait des yeux fixés sur ses actions.

— C'est juste! répliqua Louis, qui, sans y penser, tourna la tête vers la ravine; c'est juste! l'entrevue est secrète, et il y aurait de l'inconvenance à en rester témoin... quoique à cette distance on ne puisse rien entendre...

Il se pencha de nouveau sur la balustrade.

— Ni même rien voir, ajouta-t-il, car le commandant a disparu avec son messager.

— Mon frère ne veut-il pas rentrer jusqu'à son retour?

— Non, le soleil est moins chaud, la brise commence à souffler; j'attendrai ici.

En prononçant ces mots, le comte fit quelques pas vers l'autre extrémité de la plate-forme; ses regards s'arrêtèrent sur la campagne, et, malgré les préoccupations pénibles qui l'agitaient, il fut saisi par la magnificence du tableau qui se déroulait sous ses pieds.

C'était, à la vérité, un de ces spectacles dont nos contrées ne peuvent donner aucune idée. En Europe, l'homme a servi d'échelle pour la création; tout est proportionné à ses facultés, et la grandeur du cadre ne fait pas trop sentir la petitesse du personnage; en Amérique, au contraire, la nature semble avoir été taillée pour une race de géants dont nous avons depuis usurpé l'héritage. Là les lacs sont des mers; et les fleuves coulent pendant mille lieues avant de rencontrer l'Océan; là tombent des cascades, trop hautes pour que l'œil les mesure, et s'étendent des forêts que l'incendie ne peut dévorer qu'en plusieurs années!

Or, le paysage qui s'offrait alors aux yeux du comte semblait précisément un échantillon de cette gigantesque création. A l'ouest coulait la rivière de Satkatchiouaine qui, après avoir baigné la colline sur laquelle s'élevait le fort, s'avançait impétueusement jusqu'à la barrière de rocher appelée le *saut du cerf*, où elle se précipitait d'environ trente pieds d'élévation avec un bruit formidable. Ce rapide passait pour l'un des plus dangereux de tout le Canada, et les plus intrépides se hasardaient seuls à le franchir en canot. A l'est, d'immenses forêts s'étageaient de plateaux en plateaux, de sommets en sommets, comme les flots d'un immense océan sans bornes, et allaient se perdre dans le ciel. Du côté du nord s'ouvrait une vallée de cent lieues, entrecoupée de lacs, de collines, de rivières; enfin, vers le midi, se montrait la chaîne immense des Montagnes-Rocheuses.

Mille parfums sauvages flottaient dans l'air, et une rumeur profonde composée des bruits du vent, du murmure des bois, du rugissement de la cascade, grondait sans cesse au-dessus de cette solitude!

Louis demeura fasciné devant ce prodigieux spectacle. Immobile à la même place, il le contempla dans une muette admiration jusqu'à ce que ses regards fatigués de ces perspectives infinies se reportassent enfin sur la plate-forme, comme éblouis. Ils y rencontrèrent Néhala qui se tenait debout à quelques pas, le front baissé et une main appuyée sur la balustrade.

(*La suite à demain.*)

E. SOUVESTRE.

A propos du troisième paragraphe de l'article du gouvernement, M. Lacrosse dit que, depuis 1795, la marine a été enrichie d'une nouvelle branche, la marine à vapeur, et demande que les mécaniciens attachés à la construction des machines à vapeur soient immatriculés dans la marine de l'Etat; ce serait faire à-la-fois un acte de justice et accorder un encouragement utile.

M. LE MARÉCHAL SOULT dit que la proposition lui paraît devoir être prise en considération, mais qu'il serait à propos d'entendre M. le ministre de la marine, et demande le renvoi de ce paragraphe à la commission.

Le renvoi est prononcé.

M. LACOUDRAIS, à propos du même paragraphe, demande que les ouvriers immatriculés qui seront exemptés du service dans l'armée de terre, en vertu de cette disposition, soient astreints à servir dans la marine.

Sur le septième alinéa, M. Duprat propose de reprendre les dispositions de la loi de 1832, et de rejeter ces mots : « et des écoles secondaires. »

M. VIVIEN combat cette disposition au nom de la commission ; il dit que les élèves des écoles ecclésiastiques étant pour la plupart tirés des classes les moins éclairées, il est presque impossible qu'à vingt ans ils aient pu être admis dans les grands séminaires ; il croit que les dispositions écrites dans le projet de loi offrent des garanties suffisantes à l'Etat et aux familles.

M. RIVET propose la rédaction suivante :

« Les élèves des grands séminaires, régulièrement autorisés à continuer leurs études ; les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques désignés par les archevêques et évêques, et qui auront été portés pendant trois ans sur les listes générales transmises annuellement, à cet effet, au ministre des cultes ; les jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se vouer, etc. »

Cet amendement, accepté par le gouvernement et la commission, est mis aux voix et adopté.

L'article 14 est adopté dans son ensemble avec l'amendement de M. Rivet, excepté le deuxième paragraphe.

« Art. 15. Les opérations du recrutement seront revues : les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu seront entendues, et les causes d'exemption et de dispense seront jugées, en séance publique, par un conseil de révision composé :

» Du préfet, président, ou, à défaut, du conseiller de préfecture qu'il aura délégué ;

» D'un conseiller de préfecture ;

» D'un membre du conseil général du département ;

» D'un membre du conseil de l'arrondissement, tous trois à la désignation du préfet ;

» D'un officier général ou d'un officier supérieur.

» Un membre de l'intendance militaire assistera aux opérations du conseil de révision ; il sera entendu toutes les fois qu'il le demandera, et pourra faire consigner ses observations au registre des délibérations.

» Le conseil de révision ne pourra procéder à ses opérations, si quatre au moins de ses membres ne sont présents. En cas de partage égal des voix, celle du président sera prépondérante.

» Ce conseil se transportera dans les divers cantons ; toutefois, suivant les localités, les opérations du conseil se feront dans le même lieu pour plusieurs cantons, si le préfet le juge nécessaire.

» Le sous-préfet, ou le fonctionnaire par lequel il aurait été suppléé pour les opérations du tirage, assistera aux séances que le conseil de révision tiendra dans l'étendue de son arrondissement.

» Il y aura voix consultative.

» Les maires des communes auxquelles appartiendront les jeunes gens appelés devant le conseil de révision assisteront aux séances, et seront entendus. »

M. DE GARAUBE propose de remplacer les mots : *officier supérieur*, par celui de *co onel*, dans le paragraphe 6.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. DELESPAUL, sur le quatrième paragraphe, dit que c'est un grand embarras pour les membres d'un conseil-général de faire partie d'un conseil de révision dans les arrondissements par lesquels il sont été nommés, à cause des sollicitations dont ils sont assaillis et des mécontentements qu'ils peuvent soulever.

« Les membres du conseil de révision siégeant en vertu d'un titre électif, n'exerceront pas leurs fonctions dans les arrondissements par lesquels ils auront été élus. »

M. MANUEL combat cet amendement qui est appuyé par M. Combarel de Leyval lequel, du reste, n'entend pas qu'on en fasse un article de la loi.

M. DUCHATEL repousse cette disposition qui lui semble injurieuse aux membres des conseils-généraux.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC demande que le membre de l'intendance militaire ait voix délibérative.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. BOISSY-D'ANGLAS demande la suppression de ces mots du neuvième paragraphe : Toutefois; suivant les localités, les opérations du conseil, etc.

Cet amendement est rejeté.

M. DUPIN, à propos du dernier paragraphe, se plaint que les préfets traitent souvent assez mal les maires des communes et accordent trop peu d'importance à leurs observations.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC demande que l'article soit terminé par ces mots : *toutes es fois qu'ils le demanderont*.

Cette rédaction est adoptée.

L'art. 15 est adopté avec ces modifications :

« Art. 16. Hors les cas prévus par les art. 19 20 et 45 de la présente loi, les décisions des conseils de révision seront définitives.

» Elles pourront néanmoins être attaquées devant le conseil d'Etat, pour incompétence ou excès de pouvoir.

» Elles pourront aussi être attaquées pour violation de la loi, mais par le ministre seulement, et dans l'intérêt de la loi.

» Toutefois, l'annulation profitera aux parties lésées. »

Cet article est adopté après une discussion sans intérêt.

« Art. 17. Les jeunes gens qui, d'après leurs numéros, pourront être appelés à faire partie du contingent, seront convoqués, examinés et entendus par le conseil de révision.

» Sur l'ordre du président, ils seront visités par des médecins ou chirurgiens qui constateront leur aptitude au service militaire, et donneront leur avis motivé dans le cas d'exemption pour infirmités.

» Si les jeunes gens ne se rendent point à la convocation, ou s'ils ne se font pas représenter, ou s'ils n'obtiennent pas un délai, il sera procédé comme s'ils étaient présents.

» Les cas d'exemption autres que ceux pour infirmités et défaut de taille, et les cas de dispense, seront jugés sur la production de documents authentiques, ou, à défaut de documents, sur des certificats signés de trois pères de famille domiciliés dans le même canton, dont les fils sont soumis à l'appel ou ont été appelés, et sont sous les drapeaux. Ces certificats devront en outre être signés et approuvés par le maire de la commune du réclamant. »

M. DE LA COSTE demande que dans le quatrième paragraphe, après les mots : « Dont les fils sont soumis à l'appel », on supprime : « Ou ont été appelés et sont sous les drapeaux. »

M. VIVIEN déclare que la commission adopte la pensée de cet amendement, mais il croit que les restrictions qu'il pose rendraient l'article inexécutable.

[illegible] appliqués lorsque, aux termes de l'article [illegible] auront été déférés aux tribunaux comme prévenus de s'être rendus impropres au service, ou lorsque le conseil de révision aura accordé un délai, soit pour production de pièces justificatives, soit pour motif d'absence. Ce délai ne pourra excéder vingt jours. »

M. MOLIN propose d'ajouter à cet article le paragraphe suivant :

« Il ne donnera ouverture en aucuns cas à des droits qui ne seraient déjà acquis au moment où il aura été accordé. »

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté ainsi que l'art. 20.

Art. 21. « Après que le conseil de révision aura statué sur les cas d'exemption et ceux de dispense, ainsi que sur toutes les réclamations auxquelles les opérations du recrutement auront pu donner lieu, la liste du contingent de chaque canton sera définitivement arrêtée et signée par le conseil de révision, et les noms inscrits seront proclamés.

» Les jeunes gens qui, aux termes des articles 19 et 20, sont appelés à défaut d'autres, ne seront inscrits sur la liste du contingent que conditionnellement, et sous la réserve de leurs droits.

» Le conseil déclarera ensuite que les jeunes gens qui ne sont pas inscrits sur cette liste sont définitivement libérés. Cette déclaration, avec l'indication du dernier numéro compris dans le contingent cantonnal, sera publiée et affichée dans chaque commune du canton.

» Dès que les délais accordés en vertu de l'article 20 seront expirés, ou que les tribunaux auront statué en exécution des articles 19 et 48, le conseil prononcera de la même manière la libération des réclamants, ou des jeunes gens conditionnellement désignés pour les suppléer.

» Le conseil de révision pourra statuer ultérieurement sur les demandes de substitution et de remplacement.

» La réunion de toutes les listes du contingent de chaque canton d'un même département, formera la liste du contingent départemental. » — Adopté.

« Art. 22. Jusqu'au jour de la clôture de la liste du contingent départemental, les substitutions de numéros sur la liste cantonnale pourront avoir lieu, si celui qui se présente à la place de l'appelé est reconnu propre au service par le conseil de révision.

» Le substitué ne sera responsable de celui qui aura été admis à sa place, que dans les cas prévus par l'art. 50. » — Adopté.

« Art. 23. Les jeunes gens compris définitivement dans le contingent cantonnal pourront se faire remplacer.

» Le remplacement ne pourra avoir lieu qu'aux conditions suivantes :

» Le remplaçant devra :

» 1o Etre libéré de tout service et de toutes les obligations imposées, soit par la présente loi, soit par celle du 25 octobre 1795 sur l'inscription maritime; toutefois, les militaires qui seront entrés dans la dernière année de leur service, pourront être admis comme remplaçants, sous la condition qu'ils accompliront le temps qui leur restera à faire, indépendamment de celui auquel ils seront tenus par leur acte de remplacement ;

» 2o Etre âgé de vingt à trente ans au plus, ou de vingt à trente-cinq ans s'il est ou a été militaire ;

» 3o N'être ni marié, ni veuf avec enfants ;

» 4o Avoir au moins la taille d'un mètre cinquante-six centimètres, et réunir les autres qualités requises pour faire un bon service ;

» 5o N'avoir été ni réformé du service militaire, ni exempté en vertu du paragraphe 2 de l'article 13 de la présente loi ;

» 6o Suivant sa position, être porteur des certificats spécifiés aux articles ci-après. »

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT propose de substituer à ces mots du quatrième paragraphe : *Dans la dernière année de leur service*, ceux-ci : *Dans l'avant-dernière année de leur service*.

Cet amendement, développé par M. Roux, au nom de M. Oudinot, et combattu par M. le maréchal Soult, est mis aux voix et rejeté.

M. DELESPAUL propose d'ajouter au paragraphe 5e : « Avoir obtenu le consentement préalable de ses père, mère, beau-père ou belle-mère, aïeul ou aïeule ou autres ascendants, s'ils se trouvent dans les cas indiqués dans le paragraphe 4 de l'art. 13 de la présente loi, et n'ont pas d'autres exemptions.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'art. 23 est adopté.

La séance est levée à 6 heures.

Demain, à une heure, suite de la discussion.

ANGLETERRE.

Le 18, il y avait foule immense à la chapelle romaine de Virginia Street, pour assister à la réception d'O'Connell, en qualité de confrère de Saint-Joseph et de Notre-Dame. Les confrères et sœurs étaient réunis en costume de l'ordre ; les frères, en manteaux vert émeraude, bordés de fourrures, à collet blanc ; les sœurs en robes et écharpes vert émeraude, avec chapeaux de paille bordés de vert. A six heures, O'Connell est entré dans la chapelle, et la cérémonie a commencé.

La réception finie, il s'est rendu à Philantropic-Hall, où une adresse lui a été présentée pour le féliciter d'être entré dans la confrérie de Saint-Joseph et de Notre-Dame. Il y a répondu par un long discours qui a été fort applaudi.

Le *Times* mentionne de nouvelles pièces relatives à Taïti, déposées au parlement par le ministère. C'est d'abord une adresse de la reine Pomaré et des chefs des îles à la reine d'Angleterre pour lui peindre leurs sympathies, leur reconnaissance, le bonheur qu'ils éprouvent de vivre dans la religion anglicane, et lui rappeler la demande qu'ils lui firent, en novembre 1838, de les prendre *sous sa protection*.

La seconde pièce est une loi votée par le corps législatif taïtien contre tous les cultes opposés à la religion anglicane, établie dans le pays depuis 1797 par les missionnaires de la Grande-Bretagne. Tous les étrangers qui professeraient ces cultes seront renvoyés de Taïti et n'y pourront plus résider. Les Taïtiens de haut rang ou de classe inférieure qui auraient commis le même crime, seront envoyés dans leur îlot natal, pour y faire 50 brasses de route publique, ou s'y livrer à tout autre travail, et, en cas de récidive, ils seront condamnés à une besogne *plus rude*.

NOUVELLES DE RUSSIE.

On nous communique une lettre écrite des mers du Levant par un officier de notre marine, et l'on nous autorise à en extraire les passages suivants, qui intéresseront vivement nos lecteurs :

« J'ai eu occasion, dans la traversée de..... à..... de causer avec le prince *** qui avait pris passage à notre bord, et il m'a dit que le gouvernement russe faisait des préparatifs immenses pour réduire les Circassiens ; 150,000 hommes sont rassemblés à cet effet dans la Russie méridionale. Odessa, qu'il venait de quitter, était occupée par un corps de 30,000 hommes qui forme la 1re division de cette année.

» L'escadre de la mer Noire est partie de Sébastopol pour transporte[r] [illegible] travaux les plus importants et les plus urgents [illegible] fres de quoi soutenir cette guerre. »

REVUE DES JOURNAUX.

Une dépêche télégraphique de Cologne, parvenue hier au soir à l'ambassade de Prusse, annonce que le roi de Suède et de Norwège, Charles XIV (Bernadotte), est mort le 8, à trois heures et demie de l'après-midi, à 81 ans. 1 mois, 12 jours, après un règne de 36 ans.

Son fils, Oscar Ier, est monté sur le trône. Il a quarante-quatre ans et demi. De son mariage, avec la princesse Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille du prince Eugène, il a eu quatre fils et une fille. Son fils aîné, le prince royal, est âgé de 18 ans. (*Journal des Débats.*)

— Le *Journal des Débats* loue la tribune nationale d'avoir répondu d'une manière ferme et digne, par la bouche de M. Dupin, aux provocations imprudentes de l'épiscopat. Il reproche à M. le cardinal de Bonald d'avoir menacé le roi et les chambres d'une excommunication, et essaie de réfuter les arguments de M. de Carné.

— Suivant la *Presse*, l'impression produite dans la chambre par le discours de M. Dupin, devrait faire sentir aux membres exaltés du clergé et aux écrivains qui les excitent encore, le tort qu'ils font, parmi nous, à la sainte cause qu'ils ont la prétention de défendre. L'*Univers* appelle les bourreaux et semble se préparer au martyre. Que signifient ces ridicules bravades ?

— Le *Constitutionnel*, examinant la question soulevée dans la chambre à l'occasion de l'attitude étrange d'une partie du clergé, et les félicitations adressées à l'abbé Combalot par les évêques de Châlons et de Valence, craint beaucoup que le ministère ne change pas de manière d'agir, et, qu'au lieu de montrer plus de fermeté, il ne persiste dans son système de concessions.

Faits divers.

M. le lieutenant-général Pajol, pair de France, est mort hier à onze heures du soir.

— Après plusieurs conférences chez M. le comte Molé, le conseil d'administration pour le chemin de fer de Strasbourg s'est constitué et a présenté au ministre des travaux publics une soumission pour l'exécution immédiate des travaux. Ce travail est composé ainsi qu'il suit :

MM. le comte Molé, président, le maréchal Gérard, Chevaudier, Etienne, Magnier de Maisonneuve, Ganneron, Benoît, de Lespée, St-Charles Bary Baldwin, membre du parlement, baron d'Hervey et Emond Roux.

Les trois derniers font en même temps partie du comité de Londres, présidé par l'alderman W. Thompson, membre du parlement, banquiers à Paris, Ganneron et compagnie ; à Londres, Denison, Reywood, Kennards et sir Claude Scott.

— A la suite de l'exclusion d'un élève, un désordre grave, que rien d'ailleurs n'avait provoqué, et qui ne s'attaquait à aucun fonctionnaire, a éclaté hier dans la division mathématique de l'institution de Sainte-Barbe. Les élèves de cette division, entièrement séparés des divisions classiques de la même maison, ont été sur-le-champ exclus de l'établissement, et nulle réadmission n'aura lieu qu'après une enquête sévère, faite immédiatement par le directeur, assisté du comité des anciens élèves.

— La *Patrie* avait annoncé qu'à la suite d'une révolte qui avait eu lieu au collége Stanislas, soixante élèves avaient été chassés et qu'un professeur avait été poursuivi, pendant la nuit, par des élèves qui avaient voulu le jeter par la fenêtre.

M. l'abbé Gratry, directeur de ce collége, écrit à la *Patrie* qu'il n'y a eu aucune révolte dans l'établissement, dont l'esprit est manifestement meilleur que jamais, mais qu'un désordre nocturne a eu lieu dans l'école préparatoire aux institutions spéciales, annexée au collége, que dix élèves ont été exclus et trente compromis. Aucun professeur, ajoute M. le directeur, n'a été poursuivi.

AFFAIRE DE LA RUE DU POT-DE-FER-SAINT-MARCEL. NOUVEAUX DÉTAILS. — Le *Constitutionnel* publie, sur l'épouvantable affaire que nous avons racontée d'après la *Gazette des Tribunaux*, quelques nouveaux détails dont il garantit l'exactitude ; les voici en abrégé :

Les jeunes gens arrêtés, au nombre de seize, sont pour la plupart des artisans. C'est au mois d'octobre dernier qu'ils louèrent un appartement dans une maison de la rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel, et non de la rue de l'Oursine. Ils n'y venaient d'abord que de temps en temps, et très irrégulièrement. Mais bientôt leurs visites devinrent assez nombreuses et assez fréquentes pour éveiller l'attention de la police. Voici comment elle arriva à la découverte de la vérité :

La rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel est située dans l'un des quartiers les plus retirés de la capitale. Un sergent de ville, de service dans ce quartier, rencontra un soir une jeune fille qui se soutenait à peine. Il l'interrogea. L'embarras des réponses de la jeune fille, ses larmes ne firent qu'accroître la sollicitude du sergent, qui, après l'avoir harcelée de questions, finit par obtenir d'elle un aveu qui fut la révélation des épouvantables crimes qui se commettaient dans les réunions de la rue du Pot-de-Fer. Le sergent fit immédiatement son rapport à l'autorité.

La police prit sur-le-champ d'énergiques et prudentes mesures, afin que les coupables n'échappassent pas à la vindicte publique. Un jour que la réunion était assez nombreuse, le commissaire de police de quartier, assisté de plusieurs agents, envahit le domicile suspect, et il se trouva en face de la plus repoussante orgie ! Les jeunes gens furent arrêtés. Mais tous les coupables n'étaient pas présents. Plus tard, on est parvenu à arrêter seize de ces misérables. Une enquête a été dès lors ordonnée, et elle a amené la découverte d'une grande partie de leurs victimes, toutes jeunes filles de quatorze, quinze ou seize ans. D'actives et intelligentes recherches ont fait découvrir, dans divers hôpitaux, six jeunes filles que ces monstres ont réduites à un état tel, qu'il est impossible à notre plume de le décrire.

Les déclarations de toutes ces victimes sont parfaitement conformes et ne pouvaient laisser aucun doute. Voici les moyens que ces infâmes employaient pour attirer ces malheureuses dans leurs piéges :

circulation.

Les Banques ont baissé de 15 fr.

Au comptant : Belge, 1831, 105 1/4 ; — id., 1842, 109 7/8. — Esp. diff. nouv., 14 3/8 ; — id. passive, 6 1/8 ; — 3 0/0, 35 7/8. — Obl. Orléans, 1265. — Grand'-Combe, 1500. — Lin Maberly, 400. — Gaz français, 39 25.

Fin courant : Banque de France, 3190.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c	hier
5 0/0 compt.	122 20	122 50	122 20	122 50	122 25
— fin cour.	122 65	122 95	122 30	122 60	122 40
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 15	83 20	83 »	83 20	83 25
— fin cour.	83 15	83 25	83 »	83 25	83 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 82,00 ; courant mois, 83,50 à 84,00 ; mars et avril, 83,50 à 84,00 ; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00 ; 8 derniers mois, 86,00 à 87,00 ; 4 derniers mois, 87,00 à 88,00.

LILLE. — Colza, 77,00 à 00,00 ; œillette rousse, 84,25 ; lin, 72,75, 72,00 ; caméline, 74,00 ; chanvre, 79,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,50 à 91,00 ; courant du mois et avril, 90,00 à 90,50 ; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 93,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 à 19 0/0.

SUIFS en branche, 43,00 à 45,00.

— Chandelle, 59,00.

— de Russie disponibles, 56,50 à 57 fr. Les 4 derniers mois, 60,00 les 50

Spectacles du 22 Mars.

7 h. »/» OPÉRA. — Lady Henriette. Le Comte Ory.
8 h. »/» ITALIENS. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louis XI. Le Legs.
6 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Cagliostro. L'Esclave.
6 h. »/» ODÉON. — Comtesse d'Altemberg. Champmeslé.
6 h. »/» VAUDEVILLE. Pierre. Adrien. Homme blasé.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Trim. Fille de l'Avare. Chanson. La Perruquière.
7 h. »/» GYMNASE. — Tante Bazu. Deux Sœurs. Jean Lenoir. Angélique.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Bohémienne.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

20 Mars.			21 Mars.		
Arrivages	802 q.	27 k.	Arrivages	2419 q.	69 k.
Ventes	820	38	Ventes	3258	67
Restant	7712	96	Restant	6873	98
Cours moyen		38,21	Cours moyen		38,01
Cours-taxe		37,98	Cours-taxe		37,99

Cote administrative. (20 Mars)				Cote administrative. (21 Mars)			
Gr.	00q.	00k.	00,00 à 00,00	Gr.	37q.	68k.	50,95 à 52,90
1re	185	26	38,85 à 40,50	1re	706	50	38,30 à 40,00
2e	268	47	36,30 à 37,60	2	425	47	36,30 à 37,60
3e	7	50	32,50 à 00,00	3e	54	25	31,20 à 32,50
4e	3	14	22,30 à 00,00	4	20	41	21,85 à 28,65
Al.	235	50	35,65 à 41,30	Al.	1415	49	24,20 à 49,00

Les affaires ont été aujourd'hui très actives, et la hausse que la meûnerie poursuit avec persistance paraît inévitable.

VITRY-LE-FRANÇAIS, 17 Mars. — Farine, 1re : 36,00 ; 2e : 32,40.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 19 Mars. — Farine, 1re : 36,45 à 37,10.

ORLÉANS, 16 Mars. — Farine, 1re : 37,10 à 37,75 ; 2e : 35,85 à 36,45.

BORDEAUX, 18 Mars. — Farines. Cô Nérac : 46,00 ; — Cô Bordeaux : 45,00 à 45,50. 1re qual. du dehors : 44,00 à 45,00. — Farine en rame : 34,00 à 34,50.

Issues de froment (par hect.).

Halle de Paris du 20 Mars. — Son : 3,40. — Recoupe : 4,00 à 4,50. — Remoulage : 5,35 à 6,65. Il ne s'est vendu que du son par l'entremise des facteurs ; les autres cours ne sont que nominaux ; ces produits se traitent de préférence en direction.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, 20 Mars. — *Cours légal*. — Froment : 18,57 à 21,33. — Seigle et orge non cotés. — Sarrazin : 9,35. — Avoine : 8,25 à 9,15.

COULOMMIERS, 21 Mars. — Froment, 1re : 19,69 à 20,00 ; 2e : 18,13 à 18,75 ; 3e : 17,19 à 17,81. — Prix moyen : 18,22. — Blé de Mars : 18,28. — Orge : 10,41. — Avoine de semence : 8,88. — Avoine marchande : 7,75. Marché faible sur place et sur échantillons. Cette circonstance jointe aux besoins de la meûnerie et à la tendance vers la hausse que manifestent les froments dans le rayon de Paris, a fait élever les cours d'environ 0,62 sur les premières sortes, et de près de 0,90 sur les qualités inférieures.

EVREUX, 16 Mars. — Froment : 20,88. — Méteil : 16,71. — Seigle : 12,25. — Orge : 12,08. — Avoine : 7,63.

LES ANDELYS, 18 Mars. — Froment : 19,05. — Méteil : 17,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 10,75. — Avoine : 6,62.

LOUVIERS, 16 Mars. — Froment : 19,70. — Méteil : 17,63. — Seigle : 12,17. — Orge : 11,22. — Avoine : 7,83.

BERNAY, 16 Mars. — Froment : 21,70. — Méteil : 18,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,50.

CAEN, 18 Mars. — Froment, 1re : 23,25 ; 2e : 21,40 ; 3e : 17,50. — Seigle non coté. — Orge : 12,05. — Sarrazin : 14,25. — Avoine : 10,33.

HOUDAN, 19 Mars. — Froment, même cours qu'au marché précédent, et peu abondant sur la halle à cause des semences. — Avoine de semences : 8,00 à 9,00. — Avoine marchande : 7,20 à 7,70. Approvisionnement faible, vente facile ; hausse de 0,10 à 0,20.

NANGIS, 20 Mars. — Froment : 18,65. — Avoine : 6,80.

ORLÉANS, 16 Mars. — Froment : 19,52 à 21,35. — Méteil : 16,71 à 19,00. Orge : 11,00 à 11-50. — Avoine : 8,40 à 9,00.

NOYON, 17 Mars. — Nos blés se sont vendus hier avec une nouvelle faveur de 0,50. C'est aux besoins de la localité qu'on peut attribuer cette hausse ; car à nos prix, qui ont valu de 17,50 à 19,00 l'hect., il sera difficile de pouvoir expédier au dehors. Le marché n'était pas très fourni, et sans doute qu'il va en être de même pendant quelques semaines encore, puisque les cultivateurs n'attendent que le beau temps pour commencer les travaux des champs. — L'avoine se maintient toujours aux mêmes prix, de 5,66 à 6,66.

ROYE, 18 Mars. — Froment, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 16,50 à 17,87 ; 3e : 15,00 à 16,00. Prix moyen : 18,05. — Seigle et orge : non cotés. — Avoine : 6,00. — Marché bien approvisionné ; vente facile, avec augmentation de 0,50.

TROYES, 16 Mars. — Froment : 15,00 à 21,25. — Méteil : 12,00 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 9,50 à 11, 25. — Avoine : 6,50 à 7,50.

VALENCIENNES, 20 Mars. — Froment blanc : 20,00 à 21,00. — Froment gris, 1re : 18,50 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 18. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Orge : 12,00 à 13,25. — Avoine : 7,00 à 9,00.

DOUAI, 16 Mars. — 1re : 18,00 à 20,50 ; 2e : 17,00 à 17,75 ; 3e : 15,25 à 16,75. — Seigle : 11,25 à 11,50. — Orge : 11,40 à 12 75. — Avoine : 5,75 à 6,50.

SAINT-OMER, 16 Mars. — Froment blanc, 1re : 19,60 ; 2e : 18,20 ; 3e : 17,20. — Froment roux, 1re : 17,60 ; 2e : 16,30 ; 3e : 15,10. — Méteil : 13,70. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Orge : 12,50. — Avoine : 6,00 à 7,50.

BERGUES, 18 Mars. — Froment, 1re : 20,80 ; 2e : 21,25 ; 3e : 19,75. — Seigle : 11,65. — Orge : 12,82. — Avoine : 7,24. — Marché mieux approvisionné que le précédent ; hausse de 0,49 sur le froment. — Baisse de 0,36 sur l'orge, et de 0,30 sur l'avoine.

ORCHIES, 19 Mars. — Froment, 1re : 19,25 ; 2e : 18,25 ; 3e : 17,25. — Seigle ; 11,00 à 11,50. — Avoine : 6,00 à 7,00.

MONTAUBAN, 16 Mars. — Froment, 1re : 24,88 ; 2e : 24,16 ; 3e : 23,55. — Méteil : 20,37. — Seigle : 17,55. — Maïs : 13,79. — Avoine : 10,38.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 20 Mars. — *Mercuriales du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique, du 11 au 16 Mars.*

	froment	seigle
Arlon,	17,40	10,50
Anvers,	18,57	10,99
Bruges,	16,78	10,05
Bruxelles,	18,04	10,44
Gand,	16,63	10,61
Hasselt,	18,70	11,06
Liège,	16,92	11,11
Louvain,	18,37	10,90
Namur,	16,96	10,54
Mons,	15,99	9,35
Prix moyen,	17,39	10,64

N. B. Il résulte des prix moyens ci-dessus, 1° que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1,000 kil. ; 2° que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 0,25 les 1,000 kil.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, 20 Mars. — *Cours légal.* — Haricots de Soissons : 32,00 ; do Liancourt : 20,65 ; do ordinaires : 18,30 à 20,00 ; do suisses rouges : 20,00 à 20,65 ; do rouges de Chartres : 20,65. — Pois verts : 13,35 à 16,00. — Pois cassés : 34,00. — Lentilles de Gallardon : 40,00 à 42,00 ; do de pays et autres : 16,67 à 32,00.

MONTLHÉRY, 18 Mars. — Haricots : 16,00 à 18,67. — Lentilles : 22,00 à 45,00.

BOURGES, 16 Mars. — Haricots rouges, 1re : 25,00 ; 2e : 20,00 ; — do blancs : 15,00 à 17,50. Lentilles : 17,50 à 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 21 Mars 1844.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogr. sur pied.		
Bœufs.....	1583	1553	30	1 20	1 08	» 94
Vaches....	67	64	3	1 02	» 88	» 71
Veaux.....	604	604	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	5590	5552	38	1 41	1 26	1 01

COULOMMIERS, 20 Mars. — 186 veaux gras : 1,26 — 1,42 — 1,56. — 127 veaux d'élève de 16,00 à 29,00 l'un. — 52 grands porcs de 38,00 à 55,00. — 85 petits porcs de 8,00 à 32,00.

NANGIS, 20 Mars. — 392 veaux pris de vente ; 1,20 à 1,50. — 22 bœufs : 1,00 à 1,30. — 45 vaches : 0,80 à 0,90. Marché fort, vente facile.

HOUDAN, 19 Mars. — 291 veaux gras, tous vendus 1,55 — 1,40 — 1,25. — Veaux d'élèves amenés : 68 ; vendus : 65, de 15,00 à 68,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

figure de l'empereur passe par degrés de l'état de souvenir contemporain, vivant à celui de tradition historique ; bien que sa cendre se refroidisse, qu'il ait tout perdu, jusqu'à cette seconde vie dont son ombre semblait jouir sous les saules pleureurs de Sainte-Hélène ; bien que les pompes des Invalides constatant son décès à tous les yeux et le scellant sous une froide pierre, l'aient frappé d'une seconde mort.

Aujourd'hui que la mission de la France n'est plus guerrière, que l'organisation de l'industrie, que l'association des peuples doit être le but de toute son activité, il faut employer à cette œuvre pacifique toutes les forces morales qui peuvent agir sur le cœur des Français. Assez long-temps on a ressuscité le souvenir de Napoléon comme un symbole de guerre, assez souvent on a invoqué l'autorité de l'empereur dans l'intérêt de tel ou tel système de fortification ou de stratégie. Il faut dire à ces anciens soldats qui conservent avec amour une vieille croix d'honneur et un vieux sabre ; il faut dire à leurs enfants qui palpitent aux souvenirs de l'empire, et qui se croiraient inférieurs à leurs pères s'ils ne franchissaient pas le Rhin bannières déployées, et s'ils ne portaient pas dans l'Europe entière l'incendie et le carnage : on vous a trompés sur les vrais projets de l'empereur. Ceux qui veulent éterniser l'antagonisme des peuples n'ont pas le droit d'invoquer son autorité. A la fin de sa carrière, embrassant d'un regard l'ensemble de sa vie, Napoléon ne voyait dans ses campagnes incessantes que des obstacles qui l'avaient empêché de remplir sa véritable destinée. Il a déclaré qu'il laissait à ses successeurs une œuvre plus grande que la sienne : l'organisation industrielle de la France, la confédération de tous les peuples européens.

Régénération de la commune, application de l'armée, seul corps organisé que nous possédions, à des travaux d'utilité publique, extension de l'enseignement agricole ; au-dehors paix européenne, congrès permanent débattant les intérêts généraux des puissances civilisées, récompenses décernées par ce conseil amphyctionique de l'Europe aux savants, aux artistes, aux inventeurs de tous les pays ; unité administrative du globe, capitale universelle placée entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, telles sont les idées que les socialistes propagent aujourd'hui ; telles sont celles que Napoléon avait conçues lorsque, dans l'exil, affranchi des passions, des préoccupations politiques de chaque jour, il appliquait froidement sa vaste intelligence à la solution des problèmes qui intéressent l'humanité. Telles sont les conclusions qui résument toute l'expérience acquise par lui pendant son orageuse carrière.

Ce ne sont point les partisans rétrogrades de la guerre, les enthousiastes de la destruction ; ce sont les socialistes qui ont le droit de s'adresser au peuple au nom de Napoléon ; ce sont eux qui sont exécuteurs de son testament, dépositaires de ses dernières pensées.

Cette assertion, étrange au premier coup d'œil, a besoin de se justifier par des textes. C'est à l'œuvre de Las-Cases, au *Mémorial de Sainte-Hélène* que nous les emprunterons.

» ponds à fonder une nouvelle société et à sauver de grands malheurs. L'Europe attend, sollicite ce bienfait ; le vieux système est » à bout et le nouveau n'est point assis et ne le sera pas sans de » longues et furieuses convulsions encore. »

Pour établir cette nouvelle société, quelles mesures fallait-il prendre ? Nous avons parlé de l'organisation de la commune :

Napoléon dicta, en 1810, à son frère Lucien, alors ministre de l'intérieur, une note dans laquelle il exprime positivement que s'il n'était pas distrait par la guerre, il travaillerait à la prospérité de la France, en commençant par celle de la commune. « C'est ainsi, » ajoute-t-il, que Henri IV entendait faire lorsqu'il parlait de sa » poule au pot ; autrement, il n'aurait dit qu'une sottise. »

Aux travaux d'utilité générale, dépassant la sphère de la commune, il faut employer l'armée. Voici quel est à cet égard le récit du comte de Las Cases.

« L'empereur avait le projet, à la paix générale, nous a-t-il dit » plus d'une fois, d'amener chaque puissance à une immense ré» duction des armées permanentes. Il eût voulu que chaque sou» verain se bornât à sa seule garde, comme cadre du reste de l'ar» mée à composer au besoin. Il eût voulu, s'il avait été contraint » de conserver une forte armée en temps de paix, l'employer aux » travaux publics, lui donner une organisation, une tenue et une » manière de se nourrir tout-à-fait spéciales.

» Dans son système et ses intentions, la conscription, loin de » nuire à l'éducation, en fût devenu l'instrument. L'empereur en » serait arrivé, disait-il, à avoir dans chaque régiment une école » pour instruire ou pour perfectionner dans tous les genres de » travaux, soit pour les arts libéraux, soit pour les arts mécani» ques, et rien de plus aisé que d'obtenir tout cela, remarquait-il ; » le principe une fois adopté, vous eussiez vu chaque régiment ti» rer tout ce qui lui eût été nécessaire de ses rangs mêmes : et quel » bienfait le déversement de tous ces jeunes gens avec leurs con» naissances acquises, n'eussent-elles été qu'élémentaires, avec » les mœurs qui en dérivent nécessairement n'aurait-il pas été » produire dans la masse de la société ? »

Voici comment Napoléon voulait restaurer l'influence du clergé en la faisant tourner au bien général :

« Puis, venaient les *curés*, qu'il eût voulu rendre très importants » et fort utiles. Plus ils sont éclairés, disait-il, moins ils sont portés » à abuser de leur ministère : aussi, à leur cours de théologie, au» rait-il voulu qu'on eût joint un cours d'agriculture et les éléments » de la médecine et du droit.

« Par là, disait-il, le dogme et la controverse, qui ne sont que le » cheval de bataille et les armes du sot et du fanatique, fussent in» sensiblement devenus plus rares dans la chaire ; il ne serait plus » guère demeuré que la pure morale toujours belle, toujours élo» quente, toujours persuasive, toujours écoutée ; et comme on aime » d'ordinaire à parler de ce qu'on sait, ces ministres d'une religion » toute de charité eussent de préférence entretenu les paysans de » leur culture, de leurs travaux, de leurs champs ; ils eussent pu-

« Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la » concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, » morcelés les révolutions et la politique. Ainsi, l'on compte en Eu» rope, bien qu'épars, plus de trente millions de Français, quinze » millions d'Espagnols, quinze millions d'Italiens, trente millions » d'Allemands ; j'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul » et même corps de nation. C'est avec un tel cortége qu'il eût été » beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles : » je me sentais digne de cette gloire....

» Après cette simplification sommaire, il eût été plus possible de » se livrer à la chimère du beau idéal de la civilisation : c'est dans » cet état de choses qu'on eût trouvé plus de chances d'amener par» tout l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des sen» timents, des vues et des intérêts. Alors, peut-être, à la faveur des » lumières universellement répandues, devenait-il permis de rêver » pour la grande famille européenne, l'application du congrès amé» ricain ou celle des amphyctions de la Grèce ; et quelle perspec» tive alors de force, de grandeur, de jouissances, de prospérité ; » quel grand et magnifique spectacle !

» ..... Quoi qu'il en soit, cette agglomération arrivera tôt ou tard » par la force des choses ; l'impulsion est donnée, et je ne pense pas » qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Eu» rope d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la » concentration des grands peuples. Le premier souverain qui, au » milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la » cause des peuples, se trouvera à la tête de l'Europe et pourra ten» ter tout ce qu'il voudra. »

M. de Las Cases ajoute : « J'ai entendu maintes fois Napoléon » en diverses circonstances, répéter qu'il eût voulu un institut eu» ropéen, des prix européens pour animer, diriger et coordonner » toutes les associations savantes en Europe. »

Si la confédération des peuples civilisés avait pu s'accomplir, après avoir constitué l'unité de l'Europe, il fallait constituer celle du globe et lui donner une capitale. Cette idée, chimérique en apparence, avait été conçue, adoptée par Napoléon, le plus pratique des hommes.

« L'empereur a gardé de nouveau le silence : mesurant avec un » compas des distances sur la carte, il disait Constantinople placée » pour être le centre et le siége de la domination universelle. »

Nous ne sommes point des adorateurs de la parole impériale. Celles de nos idées qui coïncident avec les aperçus de Napoléon, nous ne les avons pas puisées dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : pour nous, elles reposent sur des principes scientifiques ignorés de l'empereur ; elles aboutissent à des plans de réalisation qu'il n'a pas connus ; mais il importait de prouver, par des textes irrécusables, que si des ambitieux aspirent à bouleverser l'Europe, ce ne sont pas là les vrais continuateurs de l'Empire, et que si le nom de l'empereur est un levier, on n'a pas le droit de s'en servir pour ébranler la paix du monde. Admirateurs aveugles et systématiques

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE (1).

La taille de la jeune fille était élevée, mais frêle ; ses traits délicats, son œil doux et velouté. Elle portait une tunique de coton ornée de verroteries, une couverture bleue rattachée aux épaules, en guise de manteau, et des brodequins de cuir de daim délicatement ouvrés. Ses cheveux noirs, séparés avec soin, n'avaient pour ornement qu'une peau de serpent enroulée dans leurs tresses ondoyantes. A la voir ainsi, svelte, grave et pudique, dans la demi-nudité que voilait, pour ainsi dire, sa teinte pourprée, on eût dit le marbre de la divine chasseresse coloré par un soleil couchant.

Son aspect complétait si merveilleusement le tableau que le comte avait alors devant lui, qu'il demeura les regards fixés sur la jeune fille, frappé de son étrange beauté.

Cette attention parut la troubler ; elle détourna les yeux et les arrêta sur la campagne. Louis s'approcha.

— Ma sœur admire comme moi ce grand horizon, dit-il, en indiquant du geste la rivière, la plaine et les bois.

La jeune fille secoua la tête dédaigneusement.

— Néhala ne regarde jamais le pays qui est autour du fort ou plus loin, répondit-elle avec indifférence.

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'elle ne l'aime pas !

— Et qui l'empêche de l'aimer ?

— Ceux qui l'habitent.

— Ah ! je comprends ; ce sont des ennemis du peuple de ma sœur.

— Néhala n'a plus de peuple, reprit-elle d'un accent calme et triste, elle était encore toute petite quand les Outagamis égorgèrent les derniers Andastes. Sa mère seule fut épargnée.

— Et elle resta avec Néhala dans la cabane du vainqueur ?

— Oui, les Outagamis coupèrent les cheveux de la mère et de la fille, pour en faire des esclaves.

— Vous avez dû bien souffrir !

— On souffre avec patience, quand on peut venger son peuple.

— Le venger ? répéta Louis étonné, et comment ?

La jeune fille ne répondit rien, mais une expression de triomphe sauvage éclaira ses traits.

— Que pouvait, contre les Outagamis, une femme et une enfant ? continua le comte, en regardant Néhala.

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17 et 22 mars.

Elle sourit ; ses narines se gonflèrent, et, étendant la main avec une fierté haineuse.

— Oui, répliqua-t-elle, à demi-voix, comme si elle se fût parlé à elle-même ; eux aussi disaient : — que peut une femme et une enfant ! mais la femme et l'enfant avaient une compagne qu'ils ne voyaient pas ?

— Quelle compagne ?

— La maladie

— Comment ?

— Pour chaque Andaste égorgé, elles ont fait mourir vingt Outagamis !

— Vous ! s'écria Louis, et par quel moyen...

— C'est le secret de Néhala !

Il y eut une pause : le comte avait fait un mouvement en arrière, et regardait la jeune fille avec une curiosité soupçonneuse.

— Ainsi, reprit-il enfin, les hommes rouges ont raison quand ils accusent ma sœur de souffler un vent de mort sur leurs cabanes ?

Néhala garda le silence.

— Et comment les Outagamis n'ont-ils point reconnu la main qui les frappait, continua-t-il.

— Ils l'ont reconnue, répondit la jeune fille.

— Sans se venger ?

— Les Outagamis sont des hommes ! ils ont brûlé la mère de Néhala.

— Et ma sœur a été épargnée ?

— Parce que le *Grand-Aigle*, qui se trouvait alors en traite chez ses ennemis, l'a adoptée et emmenée.

— Il y a long-temps de cela ?

— Sept fois douze *nuits de soleil* (1).

— Ma sœur n'a-t-elle pas, depuis, quitté le fort ?

— Néhala visite souvent les villages des hommes rouges, par ordre de son père.

— Et ma sœur n'a-t-elle jamais songé à y rester pour avoir, elle aussi, une cabane ?

— Néhala y a pensé : quand elle voyait de jeunes mères sourire à leurs petits enfants, elle se sentait le cœur triste, et elle eût voulu ne pas être seule ; mais, un jour, son père l'a conduite vers la grande baie, dans la demeure des visages pâles et ses pensées ont changé.

— Pourquoi cela ?

— Jusqu'alors Néhala avait vu chez ceux de sa race la femme porter les fardeaux, labourer la terre, rapporter le gibier tué, et elle avait trouvé cela bien ; mais chez les visages pâles, elle a vu que son seul devoir était de veiller au foyer, de soigner les faibles, d'être bonne pour tout le monde, et elle a trouvé cela mieux, puisque le grand-esprit lui avait

(1) Les sauvages appellent la lune, la *nuit du soleil* ; ils comptent les années par les lunes.

donné plus de caresses que de forces. Alors elle a compris que les hommes rouges étaient des méchants qui avaient fait les femmes leurs esclaves, parce qu'elles étaient les plus faibles, elle les a pris en haine, et elle a juré qu'aucun guerrier de sa race ne serait le père de ses enfants.

— De sorte, observa le comte, qui avait écouté avec un intérêt étonné, de sorte que ma sœur ne veut épouser qu'un visage pâle ; mais, en ce cas, il me semble qu'elle peut choisir dans la garnison du fort.

— Néhala est la fille d'un chef ! interrompit la sauvage fièrement.

— Ah ! ma sœur a raison, s'écria Louis ; diable ! j'oubliais que la couleur n'empêche pas les préjugés. Les mésalliances ne sont pas moins blâmées dans les forêts qu'à Versailles, et pour prétendre à la main de ma sœur, il faudrait au moins un anspessade (1).....

— Il faudrait un homme qu'elle pût préférer à tout autre, répondit Néhala simplement, et sans comprendre l'ironie des paroles du comte.

Celui-ci en eut honte.

— Vous avez raison, reprit-il sérieusement ; ici, comme partout, c'est le premier devoir et la première sagesse ; mais, lorsqu'un guerrier songe à la chasse, il se représente d'avance comment il voudrait trouver l'étang et les huttes de castors ; ma sœur doit avoir fait aussi, dans son esprit, le portrait de celui qu'elle désirerait rencontrer ?

Néhala baissa les yeux avec embarras, mais fit un signe affirmatif.

— Et son frère ne peut-il connaître ce portrait ? demanda Louis en souriant.

Elle lui jeta un regard de côté, rougit, puis secouant la tête.

— Néhala n'a pas d'esprit, dit-elle avec une confusion souriante, le plus sûr pour elle est toujours de se taire.

Louis n'eut point le temps d'insister, car, avant qu'il pût répondre, un cri d'appel particulier se fit entendre du côté de l'habitation. La jeune sauvage dressa la tête ; le cri retentit une seconde fois.

— C'est le *Grand-Aigle*, dit-elle vivement ; il veut parler à Néhala, que mon frère prenne patience jusqu'à mon retour.

Et sans attendre la réponse du comte, elle traversa rapidement la plate-forme, et rentra chez le commandant.

V.

Resté seul, Louis fut naturellement ramené à la pensée d'Henriette et de la position périlleuse dans laquelle ils se trouvaient engagés.

Son premier soin fut de regarder autour de lui pour s'orienter. Grâce aux indications de Pierre, il reconnut sans peine la Montagne-Noire à l'extrémité de laquelle ses compagnons devaient attendre son signal ou son retour. Elle s'élevait à environ deux milles du poste français, et formait, sur la rivière, une sorte de promontoire d'où l'on pouvait voir, sans

(1) Caporal.

mont et de M. Troy, a voté sans modification les paragraphes de la commission. Il nous semble qu'un règlement administratif est une chose bien élastique lorsque la loi n'en a point déterminé les bases; et les députés qui demandaient à la chambre de poser ces bases pour fermer la porte à l'arbitraire, nous semblaient animés, non d'une défiance injurieuse pour l'autorité, mais d'un juste sentiment de répulsion pour tout ce qui peut mettre les intérêts les plus chers des citoyens à la merci d'une volonté autre que celle de la loi.

M. Joly s'est élevé contre les inconvéniens du remplacement en lui-même; la chambre ayant admis le remplacement en principe, il n'y avait plus à y revenir; M. Joly a dû se borner à faire ressortir les entraves que la loi nouvelle apporte au remplacement, entraves qui, devant faire forcément renchérir les remplaçants, ne peuvent que faire peser plus durement l'impôt du sang sur les pauvres. M. Vivien a répondu que le remplacement versait plusieurs millions par an dans les familles pauvres; ce fait est inexact. Nous ne blâmons pas les dispositions de la loi nouvelle; elles offrent des garanties qui n'existaient pas dans la législation antérieure, et si elles rendent le remplacement un peu plus difficile, le mal qui peut en résulter ne nous semble pas bien sérieux. Ce n'est donc point par opposition, mais pour rétablir les faits, que nous croyons devoir relever l'assertion de M. Vivien.

Il n'est pas vrai que l'argent payé par les remplaçants profite aux familles pauvres; bien des familles très près de l'indigence sacrifient tout leur avoir pour racheter leurs enfants; ce sont les compagnies de remplacement qui dévorent, sans profit pour personne, que pour elles-mêmes, l'argent du remplacement.

La chambre a ensuite entendu, avec des marques réitérées d'impatience, un long discours de M. Corne sur les inconvénients que présentent, selon lui, les faveurs accordées par la loi nouvelle aux militaires qui remplacent, étant au service. Evidemment ces militaires seront les plus recherchés comme remplaçants, par cela seul que, du moment où ils seront admis, et ils le seront toujours, toute responsabilité cesse pour le remplacé. Le sentiment qui a inspiré les craintes de M. Corne est louable et patriotique; c'est le désir de conserver au soldat l'attachement à son titre de citoyen; c'est l'appréhension de voir l'armée se peupler d'hommes qui n'auraient plus derrière le drapeau le clocher. Mais, d'une part, l'armée, telle qu'elle est constituée, ne peut admettre que des soldats citoyens; de l'autre, il semble naturel que la charge de porter les armes soit principalement supportée par ceux qui, façonnés à la discipline, habitués à la vie du soldat, ont acquis ce qu'on nomme à l'armée le tempérament militaire, et servent par conséquent sans répugnance; les hommes dans cette position nous semblent, comme à la commission, les plus convenables de tous les remplaçants.

La grande question de la réserve est ensuite venue sur le tapis. M. le général Subervic a fait ressortir les inconvénients d'une réserve composée en partie de conscrits n'ayant jamais porté les armes. Rappelons en peu de mots l'historique de la réserve. Fortement organisée par la loi Gouvion Saint-Cyr, première loi de recrutement de la restauration, la réserve était composée de vétérans ayant tous satisfait au service militaire. En 1824, M. de Clermont-Tonnerre détruisit cette réserve sérieuse, et mit à la place une réserve fictive formée de la partie de chaque contingent laissée dans les foyers, c'est-à-dire d'hommes étrangers au service. En 1832, M. le maréchal Soult, comme le lui a rappelé M. le général Subervic, disait à la tribune en présentant un projet de réserve formée

marchés, causait avec les pauvres ouvriers, buvait même avec eux, recevait leurs députés en robe de chambre, et leur serrait la main le plus cordialement possible. La reine le secondait de son mieux, et gagnait le peuple en parlant aux députations des *Hal'aurés*, les bateliers de halle, de son *homme*, comme aurait pu le faire une bonne bourgeoise. Cela suffisait alors. Une fois bien assis sur le trône de son père, le roi-bourgeois redevint roi absolu; la conséquence de ce revirement fut la bataille d'Iéna.

Le roi Frédéric Guillaume IV a commencé à-peu-près comme son père. Il a flatté, comme lui, tous les goûts de son peuple et ceux de l'Allemagne en général. Et cela lui a presque aussi bien réussi qu'à son père. Aujourd'hui il joue le second acte de sa pièce, Dieu sait si le troisième n'aboutira pas à un second Iéna, mais cette fois avec l'Allemagne pour adversaire.

Ce que nous savons, ce que nous voyons, c'est que la réaction est complète; elle est aussi complète pour la politique du roi que pour sa popularité.

Cette fois le peuple a pris au sérieux les promesses du roi. Depuis la fin du siècle dernier l'Allemagne fait d'immenses progrès, et la comédie bourgeoise du feu roi et de sa *femme* ne suffirait plus aujourd'hui. Quand le roi actuel a parlé vaguement de liberté, le peuple a ajouté : Oui, la liberté de la presse, la liberté individuelle; quand il a parlé de justice, le peuple a pensé à une justice égale pour tous, à la réforme des tribunaux, au jury et à la publicité des débats; quand le roi a parlé de l'unité de l'Allemagne, le peuple, dans son bon sens, a compris qu'il s'agissait d'organiser cette unité dans l'intérêt de toute l'Allemagne. Si le roi a cru pouvoir lancer ces idées à la légère, le peuple les a prises au sérieux.

Maintenant on cherche à le faire revenir de son erreur, et on n'y réussit pas mal. La liberté de la presse a fait place à une censure plus rigoureuse que jamais, et la tolérance à l'intolérance inspirée par la peur, la pire de toutes. La philosophie allemande est condamnée au silence; les avocats de la Prusse se proposaient de s'unir à leurs confrères du duché de Hesse, pour s'occuper théoriquement des lois de l'Allemagne et des réformes dont elles pourraient avoir besoin. On leur a défendu de se joindre à leurs collègues, en les menaçant d'accusations de haute trahison.

L'inquiétude voit des ennemis partout. A Cologne, quelques conseillers de la régence et de hauts employés, sous la présidence d'un conseiller du consistoire protestant, avaient créé une société pour propager les études gymnastiques. Le gouvernement a défendu et dispersé cette société.

Je pourrais citer beaucoup de faits pour montrer que la réaction veut descendre jusque dans les détails les plus minutieux de la vie privée. Mais pour indiquer l'état des esprits en Allemagne, il me suffira de caractériser le mouvement qui s'opère dans ce moment parmi les étudiants allemands. Chaque jour nous apporte la nouvelle que les étudiants d'une université quelconque ont fait des démonstrations plus ou moins inquiétantes pour les divers gouvernements de l'Allemagne. On se tromperait bien si on confondait ces démonstrations avec celles qu'on voit encore quelquefois à Paris. Pour en comprendre la portée, il faut se rappeler l'organisation universitaire de l'Allemagne. Chaque université allemande est un corps privilégié, ayant ses lois, ses tribunaux et son administration propres. Les étudiants composent une caste à part, et l'esprit de corps les a jusqu'ici isolés de tout ce qui n'était pas étudiant. Les bourgeois étaient pour eux des *philistins*, les ouvriers des *bûches* (knaten). L'étudiant était un être supérieur. Le bourgeois qui osait s'opposer à un caprice de l'étudiant qui demeurait chez lui était déclaré hors la loi; l'ouvrier qui se serait défendu contre les brutalités d'un étudiant aurait été assommé, lui et tous ses compagnons de métier, sans distinction.

Le gouvernement laisse subsister ces mœurs et ces lois d'un autre âge; on dirait presque qu'il ne voit pas avec déplaisir ces éternelles querelles entre la jeunesse étudiante, la bourgeoisie et le peuple. Cette hostilité persiste souvent même après la vie d'université. Les employés de l'Etat semblent regarder encore les bourgeois comme des *philistins*, et les ouvriers comme des *bûches*.

Eh bien! aujourd'hui, les étudiants de l'Allemagne demandent l'abolition de ce non sens féodal, l'abolition de leurs privilèges, privilèges pour lesquels, il y a deux ans, ils auraient encore risqué volontiers leur position sociale, leur fortune, et même leur vie.

la possibilité d'arriver, par une autre voie, à la solution des grands problèmes qui préoccupent le pays. Nous avions lieu de penser que la *Phalange* ne s'était transformée que pour pouvoir se dégager plus à l'aise du lourd bagage de ses anciennes illusions. C'était une erreur. La *Démocratie pacifique*, comme la *Phalange*, attend, avec naïveté, du gouvernement, la réalisation de ses théories, et ses rédacteurs espèrent encore que Louis-Philippe ne tardera pas à leur céder le chateau de Neuilly pour y fonder un phalanstère.

Nous avions cru, nous, en voyant les écrivains de la *Réforme* venir sur le terrain des idées, qu'ils s'étaient dégagés de leur bagage révolutionnaire des mauvais temps qui suivirent la révolution de juillet; et nous ne dirons pas que nous nous étions complètement trompés; car ces écrivains sont beaucoup plus convertis à la cause de l'ordre, aux principes d'organisation, et beaucoup moins révolutionnaires qu'ils ne voudraient le paraître dans certaines occasions.

La *Réforme* défend la démocratie du discours de M. Ledru-Rollin, et dit que cette démocratie est la sienne. — La *Réforme* serait un bien triste journal, si elle ne possédait pour toute démocratie que celle de ce discours, et si elle n'avait mêlé beaucoup de notre démocratie à nous à la démocratie stérile et révolutionnaire de M. Ledru-Rollin. Et, à ce propos, nous dirons à la *Réforme* qu'elle devrait un peu plus de ménagement à la source où elle puise toutes ses bonnes idées, toutes les idées par lesquelles elle s'est distinguée, qui l'ont rendue un organe de valeur, et l'ont empêchée d'être la doublure pure et simple d'un journal vieux et rétrograde qu'on appelle le *National*.

Dans ces derniers temps, la *Réforme* a affecté, sur les idées qu'elle a *adoptées* avec plus ou moins de largeur et d'intelligence, des airs de propriété et d'invention qui ne sont pas de bon goût. Il ne faut pas non plus chercher à dénigrer ce que l'on copie, même quand on déforme en copiant.

Nous dirons encore à la *Réforme* qu'une révolution est un fait et non un principe, et que ce fait, qui est toujours un mal, ne peut être provoqué et légitimé que quand un gouvernement s'oppose, avec un entêtement fatal, avec une persistance prolongée, au courant des idées d'un peuple et d'une société. Nous concevons, en conséquence, que l'on propage dans une nation des principes et des idées au nom desquelles une révolution puisse devenir nécessaire un jour contre un gouvernement systématiquement rétrograde; mais nous ne concevons pas que des gens sensés puissent se déclarer *révolutionnaires* en principe, accepter, pour les doctrines qu'ils professent, le caractère *révolutionnaire*.

Quant à nous, notre démocratie est organisatrice; nous travaillons à faire des idées, à donner à la société le sentiment des droits jusqu'ici méconnus qu'elle doit satisfaire, la notion des institutions au moyen desquelles elle pourrait, sans dommage pour aucune classe, associer tous les intérêt qui luttent dans son sein. Nous sommes convaincus que quand l'opinion sera imbue de ces idées fécondes, elle les réalisera sans perturbation et sans violences. En tout cas, si ces idées régénératrices, devenues nationales, trouvaient dans le mauvais vouloir d'un gouvernement un obstacle insurmontable, et qu'une révolution devînt nécessaire à leur réalisation, la responsabilité en serait à ce gouvernement : c'est ce gouvernement qui aurait provoqué la révolution, et les idées organisa-

---

être aperçu, tout ce qui se passait dans cette partie de la vallée. Le comte calcula que la troupe conduite par Laffut devait y arriver dans ce moment et pensa aux moyens de la rejoindre, le plus tôt qu'il lui serait possible.

La substitution d'un étranger aux lieu et place du chevalier de Roselle ne pouvait manquer de modifier ses résolutions. Il devait évidemment renoncer à tout espoir de se faire accepter de bonne grâce comme remplaçant par le *Grand-Aigle*, et il ne voyait aucun moyen de se faire accepter de force, à moins que Pierre Laffut n'eût à ce sujet quelque expédient. Il ne lui restait donc d'autre parti à prendre que de retourner vers Henriette et de rebrousser chemin avec elle.

Mais il fallait pour cela revoir le commandant, et son absence se prolongeait ainsi que celle de Néhala. Après avoir parcouru en tous sens la plate-forme et examiné tous les points de vue, le comte commença à se fatiguer de ce long retard. Il allait se décider à rentrer pour chercher ses hôtes, lorsque le bruit de leurs voix l'arrêta court. Tous deux parlaient vivement dans cette langue inconnue qu'il avait déjà entendu la jeune fille employer avec le gardien de la poterne. Le ton de celle-ci était ému et suppliant, celui du *Grand-Aigle* impérieux. La discussion (car c'en était une) semblait s'animer à chaque réplique; mais tout-à-coup il y eut une pause; Néhala murmura sourdement quelques mots, et les voix se turent. Un accord subit venait d'avoir lieu entre les deux interlocuteurs. Presque au même instant, la porte s'ouvrit, et Louis n'eut que le temps de s'éloigner vivement, c'était le Grand-Aigle qui venait le rejoindre.

Ses yeux injectés brillaient d'une résolution farouche, et ses traits, brûlés par le soleil, avaient une expression encore plus dure que d'habitude. Cependant, à l'aspect de Louis, ils parurent faire effort pour se détendre.

— Le capitaine me pardonnera de lui avoir ainsi faussé compagnie, dit-il avec une politesse contrainte; je suis maintenant tout à ses ordres.

Louis parut étonné de ce changement de manières.

— Comment donc, chevalier, s'écria-t-il en reprenant son ton léger; c'est moi qui devrais m'excuser de ma visite indiscrète; je vous dérange?

— En aucune façon.

— Allons, allons, c'est de la politesse; mais tout-à-l'heure vous étiez plus franc.

Le Grand-Aigle chercha à justifier la brusquerie de son premier accueil en parlant du grand nombre d'aventuriers qui s'étaient montrés, depuis quelque temps, aux environs du fort, et de la prudence que sa position lui commandait. Le jeune homme eut l'air de croire à ses excuses et déclara qu'il ne lui gardait nulle rancune.

— Je devrais même vous remercier de ce qui s'est passé, ajouta-t-il en riant, car l'excessive prudence de votre réception m'a fait réfléchir.

— Vous, capitaine?

— Oui, j'ai pensé qu'en continuant ma route, je pourrais trouver des hôtes de plus en plus *prudents*, ce qui finirait par devenir embarrassant. Or, je ne voyage, moi, après tout, que pour mon agrément.....

— Eh bien!

— Eh bien! je me demande ce que peuvent faire, dans ce cas, quelques centaines de lieues de plus ou de moins.

— Comment!

— Vos solitudes sont singulièrement monotones, chevalier; toujours des rochers, des bois, des lacs!... J'en ai eu un échantillon de six cents lieues; et cela suffit pour en parler aux dames de la cour.

— Ainsi vous renonceriez à poursuivre? demanda le commandant surpris.

— Franchement, ce qui m'a été dit, il y a un instant, par Néhala et par vous, me ferait pencher pour la retraite.

— Mais vos projets de découverte?

— Ah! le fleuve qui se jette dans la mer et la nation d'hommes blancs? Pardieu! chevalier, on dit que devant la justice divine l'intention est réputée pour le fait, les hommes ne peuvent être plus exigeants que Dieu. Puisque j'ai eu l'intention de visiter l'ouest, on doit admettre que je l'ai visité. Qui m'empêche, d'ailleurs, de découvrir ma nation blanche et mon fleuve, comme le père Hennepin a découvert le Mississipi? Je n'ai pour cela qu'à faire graver une carte représentant des pays *habités par un peuple inconnu*, une grande rivière où *l'on trouve des pélicans* et des lacs parsemés de gros dauphins relevant la queue! Les trois quarts de nos voyageurs n'ont pas d'autre procédé pour faire leurs découvertes.

— Dans tous les cas, observa le commandant, M. de la Roche ne peut s'en retourner seul.

— Vos routes sont, je l'avoue, un peu confuses.

— Il y a ici près un campement de Knistenaux, je viens d'y envoyer, et, avant deux heures, on en ramènera des guides qui conduiront le capitaine où il voudra.

Louis se trouva sérieusement embarrassé. Rester jusqu'à l'arrivée de ces guides, c'était retarder l'instant où il devait rejoindre Henriette; mais refuser de les attendre, c'était montrer une impatience sans motif et qui ne pouvait manquer d'éveiller les soupçons. Le Grand-Aigle lui fit d'ailleurs observer que les Knistenaux arriveraient à temps pour qu'il pût repartir le soir même et faire quelques milles avant la nuit. Le comte, qui avait d'abord paru hésiter, consentit enfin à rester.

Presque au même instant, un nègre entra et adressa au commandant quelques mots dans ce langage étranger qui semblait seul en usage dans le fort. Le commandant se tourna vers le comte :

— Lago m'annonce que le diner est servi, dit-il, et j'espère que le capitaine ne refusera point d'en prendre sa part en attendant les guides knisteneaux.

Louis s'inclina en signe d'assentiment, et son hôte le conduisit dans une pièce voisine de celle où il avait été précédemment reçu.

Une table s'y trouvait dressée et servie avec profusion. Outre la langue de vache boucanée, le jambon d'ours et le pâté de chair de castor qui en chargeaient les deux extrémités, le milieu était occupé par une bosse de bison cuite dans la moëlle, et par un ticamang (1) servi sur une sagamité de folle-avoine, des fraises, des pracanes et des piakimines (2) servaient de dessert.

— Vive Dieu! s'écria le comte émerveillé, est-ce là l'ordinaire du commandant du fort du Cèdre?

— Rien ne manque ici à l'homme qui ne se manque pas à lui-même, observa le *Grand Aigle*.

— Sur mon âme, chevalier, vos diners feraient honte à ceux d'Homère, et si l'habileté du cuisinier répond à la prodigalité du fournisseur.....

— Vous allez en juger, capitaine.

Lago avança des sièges, et les deux convives allaient prendre place, lorsque Néhala entra, portant deux de ces larges bouteilles hollandaises, à ventre arrondi et à goulot court, que le commerce avec la Nouvelle-York avait répandues dans tout le Canada.

— Voici de vieux compatriotes avec lesquels je veux que le capitaine fasse connaissance, dit le commandant : l'un est de Bordeaux, l'autre de Montpellier. Auquel donnera-t-il la préférence?

— Au gascon, chevalier, répondit Louis.

— J'en étais sûr, reprit il, le vin près du capitaine; moi j'ai pris les goûts du pays; je préfère l'eau de feu.

La jeune fille fit ce qui lui avait été ordonné; mais, au moment où elle plaça la bouteille devant Louis, celui-ci s'aperçut qu'elle était pâle et que sa main tremblait. Le Grand Aigle le remarqua sans doute également, car il lui fit un signe impérieux. Néhala tressaillit, sembla hésiter un instant, puis sortit.

Le nègre posa sur la table la corne de buffle renfermant les épices, deux chevilles à moëlle (3), deux pipes chargées de tabac, et se retira.

(*La suite à demain.*)

E. SOUVESTRE.

(1) Appelé aussi poisson blanc.
(2) Sorte de noix et de prune de l'Amérique du nord.
(3) C'est un morceau de bois vert, dont on mâche le bout, de manière à ce qu'il fasse brosse; on introduit ce bout dans l'os pour en retirer la moëlle.

des anciens partis. L'Angleterre la première ose sérieusement aborder la question de l'organisation du travail. La proposition de lord Ashley ne changera pas grand'chose; mais elle battra en brèche l'ancien préjugé du *laisser faire, laisser-aller* dans l'organisation industrielle.

Le *Times* du 19 contient un article de très haute portée sur la motion de lord Ashley. Il accepte la décision du parlement comme « bien venue »; mais il montre également que lord Ashley a le double tort de ne pas assez s'inquiéter du sort des industriels, et de ne pas descendre jusqu'au fond de la question en cherchant la cause de la misère des ouvriers, aussi bien dans l'organisation du travail que dans celle de l'industrie.

Il reproche donc au noble lord d'avoir « de l'humanité sans prudence politique, » mais il ajoute que le ministère a de la « prudence sans humanité. » Il faut convenir que cette antithèse est assez heureuse. Nous craignons seulement que le *Times* ne soit pas beaucoup plus avancé que lord Ashley.

En attendant, enregistrons ce premier succès. C'est un immense pas de fait, qu'un corps comme celui du parlement anglais soit entré dans la question de l'organisation du travail, et ait posé en principe le droit de la législature nationale sur ces matières. Lord Ashley aura l'éternelle gloire d'avoir commencé pratiquement une nouvelle époque économique, une époque que nous appellerions volontiers celle de l'économie humaine, par opposition à l'économie *inhumaine du laissez faire*, qui a trop long-temps dominé. Il se pourrait qu'il n'eût pas assez de « prudence politique, » comme dit le *Times*, mais le premier besoin de notre siècle, c'est l'admission d'une politique d'humanité. Qu'on pose le principe, l'application viendra ensuite.

On lit dans la *Presse* :

« M. Adolphe Barrot, envoyé comme commissaire extraordinaire près le nouveau gouvernement de Haïti, est de retour en France depuis déjà assez long-temps. Quel a été le résultat de sa mission? Les journaux anglais ont dit, et le *Journal des Débats* a répété, que M. Barrot est arrivé avec le montant du terme échu le 31 juillet dernier. Mais ce bruit n'a pas été officiellement confirmé, et il y a quelques jours encore, aucun avis de prochaine remise de ce terme n'avait été transmis à la caisse des dépôts et consignations. Nous comprenons bien que si M. Adolphe Barrot n'a retiré de sa mission extraordinaire que la somme minime de 1,600,000 fr., échue depuis juillet dernier, ses amis ne se soient pas empressés d'en proclamer le résultat, mais nous ne comprenons pas qu'à leur défaut, le gouvernement n'ait pas senti qu'à côté de l'intérêt politique il en est un bien douloureusement respectable, à cause de sa faiblesse même. Oublie-t-on que voilà neuf mois que les malheureux indemnitaires de Saint-Domingue attendent cette miette tombée de leur ancienne splendeur, ce modeste débris dans lequel le traité de 1838 a si largement taillé sans tenir compte des droits acquis? »

La commission du budget poursuit avec activité ses travaux. Elle a terminé aujourd'hui l'examen du budget des affaires étrangères. M. Guizot a donné des explications sur les missions étrangères et l'organisation des consulats. M. le ministre a déclaré que l'ordonnance qui règle encore l'organisation des consulats sera révoquée très prochainement, et que celle qui la remplacera permettra au gouvernement d'apporter dans ce service toutes les améliorations nécessaires. Ces explications ont paru suffisantes à la commission. Les dépenses affectées aux missions étrangères ont été approuvées par la commission sans aucune modification.

La commission examine maintenant le budget de l'instruction publique.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 22 mars 1844.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Floret demande un congé.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 1,225,000 fr. applicable à la construction de bâtiments à vapeur destinés à nos établissements dans l'Océanie.

Ce projet est renvoyé à la commission des crédits supplémentaires et extraordinaires.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement. La chambre a voté hier l'article 23 de ce projet.

« Art. 24. Le remplaçant produira un certificat délivré par le maire de la commune de son dernier domicile. Si le remplaçant ne compte pas au moins une année de séjour dans cette commune, il sera tenu d'en produire également un autre du maire de la commune ou des maires des communes où il aura été domicilié pendant le cours de cette année.

» Le certificat ne sera valable qu'autant qu'il aura été revêtu de l'approbation du sous-préfet. Il devra en outre être visé par le préfet, s'il doit en être fait usage hors du département.

» Il devra contenir le signalement du remplaçant, énoncer la durée du temps pendant lequel il a été domicilié dans chacune des communes qu'il a habitées pendant la dernière année, et attester :

» 1° Qu'il est de bonne vie et mœurs;

» 2° Qu'il jouit de ses droits civils;

» 3° Qu'il n'a jamais été condamné à l'une des peines énoncées en l'article 2 de la présente loi, ni à une peine correctionnelle, pour vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs.

» Dans le cas où le maire de la commune ne connaîtrait pas l'individu qui ferait la demande de ce certificat, il devra constater légalement l'identité, et recueillir les preuves et témoignages nécessaires pour arriver à la connaissance de la vérité.

» Si le remplaçant n'est pas domicilié dans le lieu de sa naissance, il produira en outre un certificat du maire de la commune où il est né, constatant également les circonstances spécifiées aux paragraphes 2° et 3° ci-dessus. »

Cet article est adopté après une discussion sans intérêt.

M. VIVIEN propose de rédiger de la manière suivante le paragraphe 3 de l'article 14, qui avait été renvoyé à la commission :

« Les ouvriers mécaniciens employés dans les arsenaux de la marine, aux ateliers de construction des machines à vapeur, et qui, s'ils ne sont pas inscrits comme marins, seront soumis aux conditions indiquées par une ordonnance royale.

» Les charpentiers, perceurs, voiliers, calfats et les mécaniciens ne seront dispensés qu'autant qu'ils s'engageront à servir en leur qualité, quand ils en seront requis, à bord des bâtiments de l'Etat. »

Ces dispositions sont adoptées.

M. VIVIEN rend compte des délibérations de la commission sur un amendement de M. Beaumont (de la Somme), et quelques autres amendements. Ces amendements ne sont pas appuyés.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que le prix du remplacement soit essentiellement fait en numéraire, et que la remise du livret de la caisse d'épargnes soit substituée à la déposition de la somme dans une caisse publique. Les dépôts à la caisse d'épargne pourraient être faits à des époques diverses.

Cette proposition est rejetée.

M. JOLY condamne le principe même du remplacement; il croit que c'est une condition dure, faite aux classes laborieuses en faveur des classes riches; mais puisque la loi le consacre, il voudrait que les conditions exigées de ceux qui remplacent, fussent moins difficiles; il résultera de ces exigences que le prix des remplaçants augmentant, les riches seuls pourront se faire remplacer. Pour écarter les remplaçants de l'armée, on créera un privilège. D'ailleurs, les remplaçants ne sont pas toujours des mauvais sujets; il en est qui se sont vendus pour faire sortir leur père de prison. L'orateur ajoute : vouloir retenir le prix du remplacement jusqu'à la libération du remplaçant, serait donc une mesure souverainement injuste. Il demande la suppression de l'article.

MM. DE TOYE et VIVIEN combattent ces observations. L'administration conservant le droit de juger le cas où l'argent pourra être remis au remplaçant, il est évident qu'elle le fera toutes les fois qu'il s'agira d'en faire un emploi utile.

M. JOLY réplique. Le projet de loi, suivant lui, est dirigé surtout contre les classes pauvres. Il aura pour résultat de créer une sorte de milice prétorienne mercenaire et sans nationalité.

L'orateur termine en disant qu'il est étonné de voir M. Vivien soutenir cette loi, que le gouvernement doit trouver que par là il rachète pleinement les quelques boules d'opposition qu'il a données au ministère.

M. MANUEL croit que la stipulation, en effets mobiliers, ouvre la porte aux abus; il dit que la valeur des objets mobiliers pourrait devenir, pour les compagnies, ce que sont les vieux habits pour les usuriers, et demande que ces mots *valeurs mobilières* soient remplacées par ceux-ci : *droits incorporels*, et qu'on ajoute à la fin de l'article : le prix du contrat ne pourra être stipulé en effets mobiliers.

M. PASCALIS présente encore quelques observations à la suite desquelles le troisième paragraphe est renvoyé à la commision. Les autres paragraphes sont votés.

« Art. 27. Un règlement d'administration publique déterminera :

» 1° La caisse où se fera le dépôt;

» 2° Les conditions et les formalités, ainsi que les époques de la remise, en tout ou en partie, du prix stipulé au substituant ou remplaçant;

» 3° Les mesures nécessaires pour amener, soit l'exécution des contrats qui donnent des délais pour le paiement, soit l'entier accomplissement des conventions qui auraient pu être stipulées dans les contrats;

» 4° La quotité du droit et des honoraires dus aux notaires pour la rédaction et la réception de ces actes. — Adopté.

« Art. 28. Aucun paiement ne pourra être fait valablement entre les mains du substituant ou du remplaçant, contrairement aux dispositions de ce règlement.

» La caisse où seront déposés, soit le prix stipulé, soit la grosse du contrat, ne pourra recevoir ni opposition au paiement ni signification de transport ou de cession. — Réservé. »

« Art. 29. Le remplaçant sera admis par le conseil de révision du département dans lequel le remplaçant a encouru au tirage. » — Adopté.

« Art. 30. Les actes de substitution et ceux de remplacement seront reçus, dans les formes prescrites pour les actes administratifs, par le préfet du département dans lequel le substituant ou le remplaçant aura été admis.

» Après la clôture de la liste du contingent départemental, aucun remplaçant ne pourra être admis qu'à la condition d'avoir la taille exigée pour l'arme à laquelle le remplacé a été assigné.

» Aucun acte de remplacement ne sera reçu par le préfet dans les deux jours qui précèderont l'époque fixée pour le départ du contingent.

» Passé cette époque, les remplaçants ne pourront plus être admis que par les conseils d'administration des corps. Une ordonnance du roi, insérée au *Bulletin des Lois*, règlera les formes et les conditions de cette admission. » — Adopté.

« Art. 31. Le remplacé sera responsable de son remplaçant :

» 1° Pour les cas prévus par l'art. 50, pendant tout le temps de service imposé à la classe dont il fait partie;

» 2° Pour le cas d'insoumission ou de désertion du remplaçant pendant une année, à compter du jour où l'acte aura été passé. Toutefois, le remplacé ne sera tenu de marcher, ou de fournir un autre remplaçant, qu'à l'expiration de l'année de responsabilité, et que si, à cette époque, le remplaçant n'est pas sous les drapeaux ou en état d'arrestation.

» Le remplacé ne sera soumis à aucune responsabilité, si, au moment du remplacement, son remplaçant était sous les drapeaux.

» Il en sera de même si son remplaçant est réformé ou s'il meurt, soit sous les drapeaux, soit dans la réserve.

» Lorsque, par l'effet de l'insoumission ou de la désertion de son remplaçant, le remplacé aura été mis dans l'obligation de marcher en personne ou de fournir un autre remplaçant, l'acte du premier remplaçant sera nul de plein droit, et le premier remplaçant sera libéré, sans préjudice des peines qu'il aura encourues, et des dommages-intérêts dus au remplacé. »

M. CORNE propose de supprimer le paragraphe 3 qui lui semble créer un privilège trop grand aux anciens militaires, et qui aurait pour effet de faire de l'état militaire une sorte de métier, et finirait par dénationaliser l'armée.

M. DE MORNAY combat cette suppression, qui n'est pas adoptée.

L'art. 31 est adopté.

« Article 32 (du gouvernement) : Les jeunes gens définitivement compris dans le contingent, ou ceux qui ont été admis à les remplacer, sont immédiatement répartis entre les corps de l'armée.

» Ces jeunes soldats seront mis en activité en vertu d'ordonnances royales, et d'après l'ordre de leurs numéros, selon l'arme qui leur aura été assignée.

» Lorsque le contingent ne sera pas en totalité sous les drapeaux, les jeunes soldats laissés dans leurs foyers seront assimilés aux militaires en congé illimité. »

MM. ESTANCELIN et LACROSSE présentent des observations sur la formation des corps des équipages de ligne.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC propose de remplacer l'article du gouvernement par le suivant :

« Chaque année, le contingent appelé passera en entier sous les drapeaux.

» En conséquence, les jeunes soldats qui en feront partie, ou ceux qui auront été admis à les remplacer, seront immédiatement répartis entre les corps de l'armée.

» Ces jeunes soldats seront mis en activité en vertu d'une ordonnance royale, et d'après l'ordre de leurs numéros, selon l'arme qui leur aura été assignée. »

M. LE MARÉCHAL SOULT repousse cet amendement; il croit qu'il suffit de laisser au gouvernement la faculté d'appeler le contingent sous les drapeaux, sans lui en faire une obligation quand les circonstances ne l'exigeront pas. L'adoption de l'amendement serait d'ailleurs un grand embarras pour les armes spéciales.

M. SUBERVIC insiste et dit que l'organisation d'une bonne réserve amènerait des économies par centaines de millions.

Après une réplique de M. le maréchal Soult et quelques observations de M. de Labourdonnaye, qui voudrait un plus grand développement des gardes

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui, d'après l'*Ami de la religion*, la réponse de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, et la fait suivre des réflexions suivantes : « M. l'archevêque paraît craindre que les esprits légers, ou déjà prévenus, ne veuillent rendre l'épiscopat responsable de l'agitation des idées et du trouble des consciences. » Nous croyons, quant à nous, qu'on peut, sans être un esprit léger ou » prévenu, remarquer avec chagrin qu'il y a six mois on se contentait de » quelques concessions pour les petits séminaires, et qu'aujourd'hui on » demande le retrait ou le rejet de la loi sous l'instruction secondaire, » *sous peine d'excommunication*, ou l'abolition d'un article fondamen» tal de la loi organique sur le concordat. »

— Bien différent du *Journal des Débats*, le *Globe* constate l'esprit de modération, de justice et de dignité qui règne dans la réponse de M. l'archevêque de Paris. « Des dissentiments avec des hommes d'une telle bonne » foi ne sont jamais ni longs, ni dangereux, dit le *Globe*, et nous vou» drions pour les autres évêques et pour l'ordre public, qu'ils prissent » modèle sur ces paroles conciliantes. »

— La *Presse* remarque qu'aucune feuille ne discute la proposition de M. Chapuys-Montlaville tendant à supprimer le droit de timbre sur les journaux. La presse quotidienne craint plus le succès de cette proposition qu'elle ne le désire; la concurrence l'effraie. C'est une erreur : le timbre qui n'est un impôt considérable que pour les journaux établis, n'empêchera nullement des journaux nouveaux de se fonder. Le seul résultat de l'adoption de la mesure serait de réduire leur prix ou d'agrandir leur format, deux avantages pour les masses. La *Presse* désire que l'abolition du timbre s'étende *à tous les imprimés*, même aux affiches.

— Le *National* constate le grand calme et la complète indifférence avec lesquels la chambre vote les articles de la loi sur le recrutement. Pourquoi lui en faire reproche, dit-il; que voulez-vous qu'on fasse d'une loi nouvelle qui n'est que la reproduction de la loi existante, et que l'on propose seulement pour qu'elle soit rebaptisée au nom du ministère de M. Soult? Le vieux maréchal, avant de terminer sa carrière, veut laisser un monument, et, ne pouvant en construire un neuf, il rebadigeonne le vieux. Pardonnons-lui cette petite vanité et excusons la chambre de s'endormir au bruit monotone de ces articles de loi!

Faits divers.

Par ordonnance du roi en date du 21 de ce mois, le 9e collége électoral du département de la Seine est convoqué à Paris, pour le 12 avril prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la démission de M. Galis.

Deux ordonnances du roi, insérées au *Moniteur*, nomment conseillers à la cour royale d'Agen et à celle de Nancy, MM. Pelleligne et Fabvier; procureur du roi à Auch, M. Cassassoles; président du tribunal de première instance de Ste-Affrique, M. Galtier; juges aux tribunaux de première instance de Rodez, Espalion, Compiègne, MM. Bérail, Ernouf, Hecquet de Roquemont; juges-de-paix de Belcaire (Aude), Plouha (Côtes-du-Nord) et *nord-ouest* de Saumur, MM. Fondi de Niort, Derrieu et Persac

— Par ordonnance royale du 10 mars, ont été nommés colonels : du 31e régiment de ligne, M. Regeaud, lieutenant-colonel du 25e de ligne, en remplacement de M. Chivaud, passé au commandement du 44e de ligne; du 38e régiment de ligne, M. Bergounhe, lieutenant-colonel du 11e de ligne, en remplacement de M. d'Augustin, passé dans le service des places

— On nous écrit de La Haye, 18 mars :

« Aujourd'hui a été ouverte dans tout le royaume la souscription à l'emprunt volontaire ou don gratuit destiné à remédier à la détresse financière. On croit que le roi, la reine et le prince d'Orange souscriront pour des sommes considérables. Le plus jeune des fils du roi a souscrit à l'emprunt pour quarante mille florins; le second fils, le prince Alexandre, a versé dix mille florins comme don gratuit. Le prince Frédéric, frère du roi, a fait un don gratuit de la somme de cent mille florins.

— On construit dans l'Amérique septentrionale des églises portées sur des roulettes et qu'on transporte sur les chemins de fer d'un village à l'autre. Dès qu'il arrive dans une localité, le ministre sonne la cloche, les villageois accourent, écoutent le sermon et retournent à leurs affaires. Puis le prêtre roule son église et va prêcher plus loin.

Nous laissons au *Constitutionnel*, qui annonce ceci, la responsabilité du fait.

— On lit dans le *Courrier français* :

« Une scène étrange a signalé la clôture du cours de langue slave professé par M. Adam Mickiewitz au collége de France. A la fin de sa leçon, le professeur, qui se dit l'apôtre d'une nouvelle révélation, a interpellé ses auditeurs, parmi lesquels figuraient un grand nombre de dames initiées à cette doctrine encore mystérieuse, et du ton d'un inspiré il les a sommées de déclarer s'ils croyaient à l'existence de cette révélation. De tous les points de la salle lui répondirent des *oui* répétés avec une indicible exaltation. On remarquait chez les femmes surtout des cris étouffés, des soupirs, des larmes, tous les symptômes de l'enthousiasme mystique touchant à l'extase. Les auditeurs étrangers à la doctrine sont restés stupéfaits de cette communion excentrique du professeur et de ses disciples, ou plutôt de l'apôtre et de ses néophytes. »

— Hier ont eu lieu les obsèques de M. le comte de Bricqueville, député. A onze heures, la députation de la chambre, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de députés, des militaires de la vieille et de la jeune armée, se trouvaient réunis à la maison mortuaire, place Vendôme, hôtel du Rhin. On s'est séparé après la cérémonie religieuse. Les restes de M. de Bricqueville seront, dit-on, transférés dans le département de la Manche.

— Les obsèques de M. le lieutenant-général comte Pajol auront lieu demain, 23 mars, à 11 heures, à l'église Saint-Louis-d'Antin.

— Le gouvernement papal vient d'ériger un consulat à Bordeaux. Une ordonnance du 7 accorde l'*exequatur* au titulaire.

— Le roi de Prusse suit l'exemple de l'empereur d'Autriche et accorde aux auteurs dramatiques des droits sur la recette de chaque représentation de leurs ouvrages. Ces droits, d'après le *Bulletin législatif*, varieront selon l'étendue de l'ouvrage, de 4 à 10 0/0 sur la recette brute et continueront à être payés pendant les dix années qui suivront les décès des auteurs, à leurs veuves ou à leurs descendants directs. L'intendance des

sur le bruit qui s'est répandu d'un projet autorisé de chemin de fer de Paris à Strasbourg. Les capitalistes anglais en seraient, dit-on, le principal élément.

Au comptant : Belge, 1831, 105 1|4 ; — id., 1842, 109 7|8. — Rive droite (obl. ancien), 1065. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Jouiss. Bourgogne, 100. — Omnibus, rive gauche, 250 payé 172 50.

Fin courant : Banque de France, 3185, 3180.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0|0 compt.	122 40	122 50	122 40	122 45	122 50
— fin cour.	122 50	122 65	122 50	122 50	122 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	83 15	83 15	83 10	83 10	83 20
— fin cour.	83 15	83 20	83 »	83 05	83 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	108 5|8	108 1|2	» »
4 0|0 ...	105 50	» »	» »	— Portugais.	46 1|4	» »	B. 1 »
O. de la V.	» »	» »	» »	Esp. Dte active	33 7|8	» »	» »
B. de Fr..	3185 »	3175 »	B. 10 »	5 0|0 Naples.	102 50	» »	B. » 15
C. L. 5000	5115 »	5115 »	H. 5 »	— Romain. .	106 3|4	» »	H. » 1|4
— 1000	1115 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1235 »	» »	» »
C. hyp. . .	770 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	545 »	» »	» »
4 Can. . . .	1295 »	» »	B. 2 50	B. Belge.	660 »	» »	B. 2 50

TRIBUNAUX.

ODIEUSE BRUTALITÉ D'UN MARI. — Un homme d'une haute stature, dans toute la force de la jeunesse, est assis sur le banc de la police correctionnelle ; il est prévenu d'avoir frappé sa femme.

Celle-ci, jeune encore, s'avance à la barre, tenant dans ses bras un enfant de quelques mois ; son teint pâle, sa maigreur, ses yeux creusés et inquiets, encore plus que les haillons qui la couvrent, indiquent de longues privations et de dures souffrances. Elle dépose :

Je suis mariée depuis huit ans, j'ai trois enfants, un garçon de sept ans, une fille de quatre, et celle que je tiens dans mes bras, qui n'a que deux mois et demi. A peine j'étais remise de ma dernière couche, il y a deux mois, que mon mari m'a quittée pour vivre avec une fille Delorme. Lui parti, on m'a renvoyée de la chambre que nous occupions et dont je pouvais plus payer le loyer ; sans asile pour moi et mes pauvres enfants, j'ai été obligée d'aller en demander un à celle qui est la cause de tous mes malheurs, à la maîtresse de mon mari ; mais à peine y étais-je, que cette femme a quitté sa chambre ; mon mari l'a suivie. Le 26 février, au matin, il est revenu, je croyais que le remords de sa conduite le ramenait auprès de moi ; je me trompais. Il venait me demander de l'argent. Je n'en avais pas à lui donner ; je lui présentai sa petite fille à embrasser (elle désigne l'enfant de deux mois qui dort sur son sein) ; il la prit dans

L'un des Gérants : V. Considerant.

Spectacles du 23 Mars.

7 h. 1|2 **OPÉRA.** —
8 h. 1|2 **ITALIENS.** — I Puritani.
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Judith. Voyage à Dieppe.
6 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Pré aux Clercs. Domino Noir.
6 h. 1|2 **ODÉON.** — Comtesse d'Altemberg. Champmeslé.
6 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Pierre. Poltron. Veille du Mariage. Gants jaunes.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.** 1re rep. les Trois Polkas. Mathias. Roquefinette.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Tante Bazu. Ve Boudenois Doct. Robin. Cadet de F.
7 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — La Polka. Carlo. Cravachon. Polka.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Les Amants de Murcie.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Bohémienne.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Bas Bleu. Polka. Hommes de 15 ans. Perroquet. Maison.
6 h. 1|2 **FOLIES.** — Mystères de Passy. Bonne Vieille. Claire.

Imprimerie de Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

21 Mars.				22 Mars.			
Arrivages.	2419 q.	69 k.		Arrivages	704 q.	62 k.	
Ventes	3258	67		Ventes	910	23	
Restant	6873	98		Restant	6668	37	
Cours moyen		38,01		Cours moyen		37,92	
Cours-taxe		37,99		Cours-taxe		37,98	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	37 q.	68 k.	50,95 à 52,90	Gr.	17 q.	27 k.	48,00 à 58,60
1re	706	50	38,30 à 40,00	1re	221	16	38,20 à 39,50
2	425	47	36,30 à 37,60	2e	205	98	36,20 à 37,60
3e	54	25	31,20 à 32,50	3e	14	97	30,55 à 33,10
4	20	41	24,85 à 28,65	4e	56	52	25,50 à 29,30
Al.	1415	49	24,20 à 49,00	Al.	261	95	36,95 à 38,20

CAMBRAI, 20 Mars. — Farine : 34,00 à 37,00.
LILLE, 20 Mars. — Farine, 1re : 35,90. — Son : 8,00.

Cours des Céréales (par hect.).

LAFERTÉ-GAUCHER, 21 Mars. — Froment, 1re : 20,66 ; 2e : 19,66 ; 3e : 18,66 à 19,32. — Seigle : 11,32. — Orge : 11,32. — Avoine pour semence : 14,00 à 17,32.

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), 16 Mars. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 17,80. — Méteil : 14,00 à 16,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 7,80.

ARRAS, 20 Mars. — Froment blanc : 18,00 à 19,50 ; — do roux : 16,50 à 19,00. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon : 11,50 à 13,00. — Avoine : 6,00 à 7,75.

Le marché était moins fourni en blé, et la demande soutenue avec une nouvelle hausse de 0,25 à 0,50 par hect. ; les seigles peu demandés ; les escourgeons ont conservé leur bonne tenue, et les avoines ont été un peu plus faibles sur la fin du marché.

CAMBRAI, 20 Mars. — Froment blanc : 17,00 à 20,00 ; do roux : 16,00 à 19,50. — Escourgeon : 12,30 à 12,80. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

LILLE, 20 Mars. — Froment blanc : 19,34 à 21,20 ; do roux : 17,69 à 18,62. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 7,75 à 8,50.

METZ, 19 Mars. — Froment : 15,50 à 18,50. — Orge : 7,00. — Avoine : 6,25.

CHALONS-SUR-MARNE, 16 Mars. — Froment, prix moyen : 17,48. — Seigle : 9,67. — Orge : 9,64. — Avoine : 6,77.

BAR-LE-DUC, 19 Mars. — Froment, 1re : 16,75 ; 2e : 16,25 ; 3e : 15,75. — Orge : 8,00. — Avoine : 6,25.

MONTBRISON, 16 Mars. — Froment, 1re : 22,50 ; 2e : 21,75 ; 3e : 20,75. — Seigle : 17,00. — Orge : 13,75. — Avoine : 9,00.

ST-LAURENT, 16 Mars. — Froment : 21,39 à 23,69. — Méteil : 16,00 à 16,66. — Seigle : 15,00 à 16,66. — Orge : 14,33 à 15,00. — Maïs : 15,66 à 16,33. — Sarrazin : 13,33 à 14,00. — Avoine : 9,00 à 9,66.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 16 mars. — Froment, 1re : 25,00 ; 2e : 22,67 ; 3e : 22,25. — Méteil : 20,00. — Seigle : 18,04 à 18,36. — Orge : 13,82. — Avoine : 7,05 à 9,55.

TOULOUSE, 19 mars. — Froment, 1re : 24,50 ; 2e : 23,50 ; 3e : 22,50. — Seigle : 15,50. — Maïs, 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50.

BAYONNE, 18 mars. — Froment du pays : 20,00. — Do de Bretagne : 22,50. — Seigle du pays : 15,00 à 16,00. — Do étranger : 11,00 à 14,95. — Maïs blanc : 14,75 à 15,00. — Avoine de Bretagne : 8,00 à 8,25.

LONDRES. *Marché de Mark-Lane*, 10 mars. — Le temps humide est devenu hier sec et froid avec un fort vent d'est. Peu d'arrivages en blés anglais ; vente difficile et lente au cours de lundi dernier. Les blés vieux étrangers peu recherchés. Baisse de 1 s. *par quarter*, ou 0,45 par hectolitre.

Demande active pour la farine.

L'orge de 1re qualité peu demandée. La 2e qualité se vend bien, sauf baisse de prix.

Grands arrivages d'avoine, demande active, prix soutenus.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 21 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs. . . .	1585	1555	30	1 20	1 08	» 94
Vaches. . . .	67	64	3	1 02	» 88	» 74
Veaux.	604	604	»	1 66	1 46	1 26
Moutons. .	5590	5552	38	1 41	1 26	1 04

PARIS. *Halle aux vaches, du 22 mars.* — Vaches amenées : 124. — Vendues : 118 ; renvoi : 6 ; prix : 1,25 — 1,12 — 0,88. — 3 Taureaux vendus : 0,92.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS. *Marché aux porcs du 21 Mars.* — Porcs amenés : 708 ; vendus : 740 à 1,15 — 1,05 — 1,00.

Marché aux veaux du 22 Mars. — 455 veaux amenés et vendus : 1,60 — 1,30.

METZ, 18 Mars. — 33 bœufs : 1,22 — 1,18 — 1,14. — 30 veaux : 1,20 — 1,10 — 1,00. — 49 moutons : 1,20 — 1,15 — 1,10. — 6 taureaux : 1,00 — 0,94 — 0,88. — 17 vaches : 1,12 — 1,03 — 0,94. — 53 porcs : 1,20 — 1,15 — 1,10.

Marchés étrangers. Smithfield (Angleterre), 18 Mars.

Bœufs inf.	0,80	à	0,86.
do 2e qualité	0,92	à	0,98.
Prime grosse race	1,09	à	1,21.
Prime écossais	1,27	à	1,32.
Moutons inf.	0,92	à	1,15.
do 2e qual.	1,21	à	1,27.
Prime à laine commune	1,32	à	1,44.
Prime South-Down	1,50	à	1,56.
Veaux, grosse race	1,32	à	1,62.
do prime fins	1,62	à	1,67.
Porcs gros	0,98	à	1,32.

Il a été amenés, bœufs : 3,003 ; — moutons et agneaux : 23,230 ; — veaux : 63 ; — porcs : 375.

Il y avait, du Norfolk, 1400 bœufs de race écossaise ; — des contrées du Nord, 300 gourtes cornes ; — de l'Ouest et du Centre : 400 Durhams, Devons, Herefords ; — d'Ecosse, par le bateau à vapeur, 260 à longues cornes ; — des autres parties de l'Angleterre, 300 bêtes de races diverses.

Viande abattue (le kil.).

CHATEAUROUX, 16 Mars. — Bœuf : 0,90. — Vache : 0,80. — Veau : 1,20. — Mouton : 1,00. — Porc : 1,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 16 Mars. — Vache : 0,90. — Veau : 1,00. — Mouton : 1,00. — Porc : 1,00.

CASTRES, 16 Mars. — Veau : 1,10. — Mouton, 1,20. — Bœuf : 0,60 à 0,90. — Brebis : 0,40. Porc : 1,00.

Volaille et gibier (la pièce).

Agneaux, de 13,00 à 20. — Chevreaux ou cabris, de 2,00 à 3,00. — Lièvres : 4,00 à 5,00. — Lapins : 1,00 à 3,75. — Dindes : 3,00 à 11,00. — Oies : 3,75 à 6,00. — Chapons : 2,00 à 6,00. — Poulets : 1,50 à 3,75. — Canards : 1,80 à 2,50. — Pigeons : 0,30 à 095. — Perdrix : 2,25 à 3,50. — Bécasses : 2,25 à 3,00. — Cailles : 2,50. — Vanneaux : 0,25 à 0,40. — Allouettes (la dizaine) : 1,00 à 1,50.

Laines (le kil.).

PARIS, 21 Mars. — Laines d'Espagne pour le peigne : 5,00 à 6,25. Cet article prend une activité extraordinaire. Les peigneurs et les fabricants le demandent à cause de la pénurie de laines françaises et allemandes dans les bas prix. — Les plus fortes parties ont été traitées par les négociants de Reims, de Rhétel et d'Elbeuf. — Laines peignées : 10,00 à 11,00 ; — do à la main : 11,00 à 12,00, délaissées.

On signale une hausse de 0,75 à 1,00 sur les fils peignés. En général, les laines deviennent rares et les prix tendent à l'élévation. Les demandes de l'étranger contribuent à ce mouvement.

BOURGES, 19 Mars. — Sur cette place les laines lavées sont cotées de 4,40 à 5,40.

Soies.

VALENCE, 19 Mars. — Le marché de Joyeuse de mercredi dernier, favorisé par un beau temps, a été assez bon ; mais les détenteurs un peu effrayés de la légère baisse qui s'était manifestée, n'avaient apporté qu'une petite quantité de soies fines.

Les prix ont été tenus pour les soies de 1re qualité de pays à 36,00 et 36,50 le demi kil.

Quant au 2e choix, soies de Bagnols et autres pays, la cote a été de 34,00 à 35,00 le demi-kil.

A Aubenas, le 16 courant, les belles soies se sont payées des prix très élevés, la marchandise se rarifie, les soies fines surtout sont très recherchées.

12|13 d. soies ordin. (1|2 k.)	34,00 à 35,00
11|12 d. soies courantes	35,00 à 35,50
9|10 d. soies de pays	36,00 à 36,50
9|10 d. soies de Joyeuse	36,50 à 37,50
12|14 d. soie de filature d'ordre	37,00 à 38,00
12|13 d. soie 4|5 cocons	38,00 à 38,50
9|10 d. soie 3|4 id.	40,00 à 41,00
9|10 d. soie 3|4 id.	42,00 à 42,50

Le 15 courant, à Romans, les soies grèges étaient rares, les prix bien tenus, il s'est fait peu d'affaires.

14|16 d. soies ordinaires	32,00 à 32,50
12|14 d. soies courantes	33,00 à 33,50
12|13 d. soies de Peyrins	34,00 à 35,00

A Nimes, le 14 du courant, les trametles d'Alais 5|6 étaient tenues le kil. 65,35 à 66,50
Id : 6|7 60,20 à 62,30

A Avignon, pendant la semaine dernière il ne s'est presque rien fait ; mais cet état de choses ne peut durer ; on s'accorde à dire que la consommation a des besoins, et que sous peu de jours les affaires reprendront. La rareté des grèges est cause que les prix se maintiennent élevés. Les 13|15 de Provence sont cotées 70,00 à 71,00 le kil.

A Marseille, la semaine écoulée a présenté peu d'intérêt sous le rapport des transactions. Il ne s'est traité sur place que 70 balles seulement à des prix soutenus. Le dépôt est toujours fort réduit, faute de nouveaux arrivages.

On dit sur la place que toutes les soies de Perse ont été achetées à Constantinople pour l'Angleterre.

On écrit d'Alais : La faveur dont nos soies jouissent depuis quelque temps, paraît devoir se soutenir. Rien ne fait présager que la hausse qui s'est déclarée sur les principaux marchés et particulièrement à Aubenas, à Joyeuse et à Saint-Ambroix ; soit menacée d'une réaction prochaine. Si l'éducation des vers à soie a lieu sous l'influence de circonstances favorables, ainsi que tout dans ce moment autorise à le croire, il est indubitable que les cocons de la nouvelle récolte se vendront avantageusement. La feuille de mûrier est déjà recherchée et le prix en est assez élevé, malgré l'intervalle qui doit s'écouler d'ici à l'ouverture de la campagne.

MILAN, 9 Mars. — *Soies.* Les organsins fins de 26-30, et les trames fines de 40 sont les articles les plus demandés ; l'activité continue de régner sur notre marché. Depuis quelques jours les affaires se poursuivent moins vivement, aussi la spéculation ne trouve pas à opérer vu la fermeté des cours.

solder quatre à cinq cent mille francs. Tous les citoyens français n'étant pas généralement pourvus de cette somme, il en résulte que le monopole de la presse politique appartient au capital.

En augmentant les difficultés qui font de la presse un monopole pour les riches, le gouvernement a commis une de ces énormes balourdises qui ne sauraient trouver d'excuses dans la nécessité des circonstances.

C'est en concentrant dans quelques mains l'action du journalisme exclusif qu'on en exagère la puissance, en lui conférant l'unité. C'est le monopole des écus et l'unité de direction qui a fait la force du *Constitutionnel* sous la restauration. Si le gouvernement a voulu atténuer la puissance du journalisme par ses lois de septembre, il a agi directement contre son but.

Il est étonnant que l'exemple de la Belgique et des Etats Unis, où la presse est presque complètement débarrassée d'entraves, n'ait pas encore dissipé les terreurs dont tous les gouvernements européens semblent frappés à l'endroit de la publicité.

Un des résultats les plus déplorables de ce monopole du capital, c'est la substitution de l'intérêt financier à l'intérêt intellectuel dans la direction de la presse.

Presque tous les journaux sont devenus des entreprises commerciales dont les fonds sont faits par des spéculateurs en politique ou en finance, par des banquiers actionnaires. Tous nos riches financiers, tous nos hommes politiques ont des journaux à eux. Il y a beaucoup de journaux où l'influence de l'homme d'argent domine exclusivement, mais très peu où cette influence appartienne à l'homme politique. Il y a des journaux sans abonnés dont l'existence est un mystère. Telle de ces feuilles a vécu de la question des sucres; telle autre de la question de l'esclavage ou de celle des chemins de fer.

Cette transformation déplorable de la presse a nécessairement amené dans la direction du mouvement intellectuel du pays un nouvel élément, le courtier d'affaires, l'homme entendu dans les choses de la bourse et de la réclame. Ce n'est pas un progrès.

La direction de plusieurs grands journaux de Paris appartient en ce moment à des spéculateurs de cette espèce, fort peu compétents en matière politique ou sociale, et n'ayant que du mépris pour les idées.

Ces nouveaux directeurs de l'esprit public ont particulièrement en vue la quatrième page du journal. Le journal le mieux rédigé à leur sens est celui où la question de la pommade du lion et du caïfa d'Arabie occupe le plus d'espace.

Les citoyens qui ont fait une révolution en juillet 1830 pour conquérir la liberté de la presse, ne s'attendaient probablement pas à ce que le journal libéré serait forcé de se faire, pour vivre, le coadjuteur de tous les marchands d'orviétan de la capitale.

La fondation des journaux à 40 francs, qui a été un progrès sous un certain rapport, est cependant ce qui a fait prévaloir définitivement l'intérêt mercantile sur l'intérêt politique dans la direction de [la presse. Nous avons d']excellents arguments à l'appui de son opinion, mais il oublie le meilleur, le seul qui tranche la question d'une manière conforme à la raison et au respect des droits de l'intelligence.

Il ne s'agit pas de supprimer un des impôts qui pèsent sur la presse. Il s'agit de faire peser l'impôt sur la matière réellement imposable du journal.

Il y a, dans un journal, deux parties bien distinctes : la partie intellectuelle et la partie mercantile.

La première a pour objet de donner satisfaction à l'un des plus nobles essors de l'esprit humain. Elle a pour but l'enseignement. Bien dirigée, elle doit constituer un jour un véritable sacerdoce.

C'est cette partie intellectuelle et supérieure de la presse que le gouvernement doit affranchir, et il ne saurait pousser l'émancipation trop loin. Nous l'y engageons fort, dans son intérêt même. Que M. Guizot traduise en formule législative l'opinion qu'il exprima sur la question en novembre 1830, et nous applaudirons vivement à la mesure, et tous les hommes consciencieux et progressifs avec nous.

Mais la partie mercantile et parasite, l'industrie de contrebande qui s'est greffée sur la presse depuis quelques années; qui rapporte 300,000 fr. par an aux *Débats*, 180,000 fr. au *Siècle*, et 120,000 fr. à la *Presse*, la feuille d'annonces, puisqu'il faut l'appeler par son nom, voilà où il y a à prendre et où l'impôt doit peser.

Nous demandons l'abolition des entraves qui pèsent sur la publicité. Nous demandons l'émancipation de la presse, en tant que moyen de propagation et de discussion d'idées politiques, religieuses, scientifiques, littéraires; mais nous ne voulons pas qu'une industrie de charlatanisme, une industrie aussi lucrative que l'annonce, jouisse d'une immunité injurieuse pour les autres industries et non justifiée. Voilà la véritable solution de la question. Nous convions sur ce terrain tous les hommes qui ont sérieusement à cœur l'émancipation de la pensée et la dignité de la presse. Aujourd'hui nous nous bornons à poser le principe; nous le développerons en suivant la discussion qui va être portée devant la chambre.

Chemins de fer. — L'Etat doit les exploiter.

Nous trouvons dans l'*Impartial du Rhin*, la réclamation suivante que nous publions pour appuyer d'un nouvel exemple les vues émises par nous, sur l'inconvénient d'abandonner les grandes routes à la direction des compagnies privées. Les réclamants se plaignent de ce que l'administration de la compagnie ne s'inquiète nullement des perturbations que ses calculs jettent dans le pays; il en sera de même avec toutes les compagnies; et plus elles seront puissantes, moins elles auront d'égard pour les intérêts qu'elles peuvent froisser; et qu'est-ce que les petites compagnies de Strasbourg à Bâle, en comparaison des grandes compagnies qui, rayonnant de Paris, se trouveront maîtresses des transports à la fois du point central et des extrémités ?

Le pouvoir de placer, supprimer ou annihiler des *stations*, équivaut évidemment pour une compagnie au pouvoir de créer, maintenir, détruire des routes latérales. Ce pouvoir, dont l'application [...] alors, comme il y a deux siècles, obligés de faire la route à pied jusqu'au chef-lieu du département; mais que de frais ne supporterions-nous pas, si nous étions obligés de pernocter à Strasbourg quand nous irions à Colmar? Nous demandons donc aussi la conservation de cette station.

» Si les chemins de fer procurent des avantages immenses aux deux points extrêmes, et aux voyageurs qui sont obligés de parcourir rapidement des contrées éloignées, il n'est pas surprenant de voir que ce moyen de communication trouve beaucoup de partisans. Mais peut-on croire que ceux qui sont dans la même position que nous, en soient satisfaits? Notre petite ville perdra énormément par la création du chemin de fer de Paris à Strasbourg, et elle perdrait bien davantage encore, si les habitants, en allant dans le Haut-Rhin, étaient obligés de passer deux nuits dans cette dernière ville, c'est-à-dire celle qui précéderait le départ, et celle qui suivrait l'arrivée. Ce calcul paraîtra peut-être déplacé et mesquin aux yeux de quelques personnes, mais il doit être fait, parce qu'il sera compris par des hommes haut placés dans l'administration qui n'ignorent pas que tous les habitants des campagnes, n'ont pas assez de ressources à leur disposition pour en faire si facilement le sacrifice.

» Nous aimons à penser que le conseil-général ne sera pas sourd à notre demande, et qu'il réclamera la révision du classement des stations; mais en attendant le moment de sa réunion, veuillez, M. le rédacteur, nous placer au nombre de ceux qui prient avec instance M. le ministre, de laisser provisoirement à l'autorité départementale le droit de faire les rectifications qui seront jugées nécessaires, puisque l'administration des chemins de fer ne s'inquiète nullement des perturbations que ses calculs jettent dans notre pays.

» Nous avons l'honneur, »

(Suivent les signatures de dix-neuf fonctionnaires et autres personnes notables.)

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Les bureaux de la chambre des députés ont examiné aujourd'hui trois propositions importantes.

La première, celle de M. Chapuys de Montlaville, pour la suppression de l'impôt du timbre sur les journaux et les feuilles périodiques, a soulevé une vive discussion.

M. Chapuys de Montlaville, après avoir déclaré dans son bureau qu'il n'entendait pas faire de cette question une question de parti, s'est attaché seulement à démontrer que la proposition était opportune, nécessaire, et qu'elle profiterait également à la presse ministérielle et à la presse de l'opposition.

L'impôt du timbre qui pèse aujourd'hui sur les journaux est exorbitant. Il s'élève, droits de poste compris, à 36 fr. 80 c. par abonnement pour le *Journal des Débats*; à 32 fr. 85 c. pour le *National*, la *Presse*, le *Siècle*. Il est prélevé sur le produit brut, contrairement à tout ce qui se pratique en matière d'impôt. Une fois cet impôt payé, il reste à la plupart de ces journaux, en portant au plus haut leurs recettes, moins du tiers de leur produit brut pour frais de papier, d'impression, de rédaction, d'administration, et pour ces intérêts un capital engagé.

La conséquence d'un tel état de choses, a dit M. Chapuys-Montlaville, est qu'il est impossible aux journaux de vivre avec leurs propres ressources, et qu'ils sont obligés d'avoir recours à des moyens plus ou moins immoraux pour subvenir à leur existence.

En passant à la question financière, l'honorable auteur de la proposition a cru pouvoir affirmer que la suppression du timbre ne causerait au trésor aucune perte considérable; le produit du timbre trouvera aussitôt

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE(1).

Le commandant ne parut d'abord occupé que de servir son hôte et de lui expliquer les ressources et les procédés de la cuisine sauvage; mais, une fois la première faim apaisée, l'entretien changea d'objet.

Le Grand-Aigle voulut avoir des nouvelles de Québec; il demanda à Louis ce que devenaient les démêlés avec l'Angleterre, le commerce des pelleteries, et s'il y avait quelques changements dans les commandements des forts.

Toutes ces questions étaient faites avec politesse, mais d'un ton distrait, dont le jeune homme fut surpris. Il s'efforça pourtant d'y répondre de son mieux. Pendant qu'il parlait, le Grand-Aigle l'excitait à achever la bouteille qui lui avait été servie, et, bien qu'il se tînt sur la réserve, le comte ne tarda point à se trouver étourdi. Il le déclara en renversant son verre.

— Quoi! le capitaine cède déjà la partie? demanda le Grand-Aigle.

— Et il eût fait prudemment de céder plus tôt, continua Louis; vous avez là un vin auquel il faut prendre garde, chevalier! quelques verres suffisent pour vous rendre la tête lourde et la vue trouble.

— Aussi ne paraît-il que dans les grandes occasions, observa le commandant avec un sourire équivoque; mais l'arrivée au fort d'un homme tel que le capitaine est un événement.

— Trop aimable chevalier, trop aimable! Permettez-moi de vous dire seulement que vous êtes un homme singulier...

— Moi?

— Vous voilà devenu le plus charmant des hôtes, la fleur de la chevalerie, et, tout-à-l'heure, quand je suis arrivé, vous m'avez reçu comme un vagabond.

— Il est vrai, répondit le Grand-Aigle, en jetant un regard de côté au comte qui semblait lutter contre un malaise croissant; mais, ainsi que je l'ai déjà dit au capitaine, ma position m'oblige à certaines précautions contre les visiteurs.

— Pourquoi cela?

— Parce qu'il pourrait se trouver parmi eux d'anciennes connaissances dont la rencontre serait dangereuse.

— Que voulez-vous dire?

Le Grand-Aigle le regarda fixement.

— Je veux dire, capitaine, reprit-il, en appuyant sur chaque mot, que celui qui vous parle est arrivé en Amérique, il y a vingt ans, comme condamné, et les fers des galériens aux pieds; il a même travaillé longtemps aux défrichements de la Louisiane, à titre d'esclave, et n'a dû sa délivrance qu'à la destruction d'une partie de nos établissements par les Anglais.

— Est-ce vrai! s'écria Louis stupéfait.

— J'aurais pu suivre ceux qui m'avaient rendu la liberté; mais j'avais un fusil, de la poudre, l'espace devant moi... je me suis fait coureur de bois, et j'y ai vécu quinze années, ami des forts, ennemi des lâches et indépendant de tous.

— Et comment êtes-vous arrivé au commandement de ce fort?

— Un jour, en revenant du grand portage, j'appris, par un guerrier Pied-Noir, que ceux de sa nation avaient rencontré un fils d'Onontio près du lac de la Pluie; qu'ils avaient tué ses guides et l'avaient emmené prisonnier. Leur campement était proche; je m'y rendis, et je trouvai l'officier français lié au poteau. Les chefs Pieds-Noirs, avec qui j'avais fumé le calumet de paix, me montrèrent des papiers qu'ils avaient trouvés sur lui. C'était une commission de commandant pour le fort du Cèdre accordée au chevalier Paul de Roselles.

— Dieu!

— L'éloignement du fort le mettait à l'abri de toute surveillance; le nouveau commandant n'y était connu de personne; la chance était donc sûre et l'occasion unique : j'en voulus profiter. Les Pieds-Noirs me cédèrent, pour quelques fourrures, les papiers et l'épée du chevalier... qui fut brûlé le soir même.

Louis poussa un cri d'horreur!

— Et vous osez me faire une pareille confidence? dit-il enfin, les yeux fixés sur le Grand-Aigle.

— Parce que je sais mon déguisement découvert, répliqua celui-ci; le chevalier de Roselles était connu de M. le comte de Nérac.

— Qui vous a dit...

— Le Huron, qui vous sert de guide, avait entendu votre entretien avec Pierre Laffut; il a jugé que je serais bien aise d'être instruit, et cette flèche d'avertissement était lancée par lui.

Louis n'en entendit pas davantage : il se leva pour s'élancer vers son fusil; mais la tête lui tourna, il se sentit chanceler et fut obligé de s'appuyer au fauteuil.

— M. le comte doit comprendre que je ne pouvais le laisser maître de mon secret sans me perdre, continua le Grand-Aigle toujours impassible; aussi ai-je pris mes précautions et suis-je sûr maintenant de n'avoir rien à craindre.

— Qu'as-tu donc fait, misérable! demanda le jeune homme surpris et épouvanté de ce qu'il éprouvait.

— Je me suis souvenu, reprit le commandant, que j'avais près de moi une jeune fille à qui sa mère avait enseigné l'art de tuer un ennemi sans bruit.

— Néhala!

— Je lui ai demandé de faire, pour ma sûreté, ce qu'elle avait fait pour sa haine.

— Ainsi ce vin que tu me versais?...

— Avait été préparé par elle.

Louis se rejeta en arrière, les cheveux hérissés.

— Empoisonné! balbutia-t-il... lâchement empoisonné!... Est-ce possible? quoi! ces vertiges, ce froid qui gagne tous mes membres... c'est donc la mort?... La mort!... ah! avant qu'elle vienne, je me serai du moins vengé!

Il voulut dégainer le couteau de chasse qu'il portait à la ceinture; mais l'arme échappa à sa main engourdie.

— M. le comte voit que je n'ai rien à craindre de ses violences, observa le Grand-Aigle avec une sombre ironie; encore quelques instants, et je serai également à l'abri de ses révélations.

— Ne l'espère pas, misérable! bégaya Louis, qui se raidissait en efforts inutiles; ma mort sera connue... et j'ai des amis... qui me vengeront!

— S'ils ne devaient point être bientôt à ma discrétion, comme toi-même.

— A ta discrétion? tu mens! Par quel moyen?

— Regarde.

Le Grand-Aigle avait repoussé le volet d'une fenêtre, jusqu'alors fermée, et le comte aperçut à l'extrémité de la plate-forme, les deux drapeaux blancs qui devaient avertir ses amis de quitter la Montagne-Noire pour le rejoindre.

— Le signal! s'écria-t-il épouvanté... ils vont venir!

— Ils sont venus! interrompit le commandant en lui faisant signe de prêter l'oreille.

Le son d'une corne d'appel venait, en effet, de retentir aux pieds du rocher. Louis se pencha à la fenêtre et aperçut, à l'entrée du sentier, Pierre Laffut et Henriette qui se dirigeaient vers le fort!

Réunissant tout ce qui lui restait de forces, il essaya de pousser un cri qui pût être entendu par eux. Mais le Grand-Aigle, effrayé, le terrassa, et, saisissant le couteau de chasse tombé à ses pieds, le leva pour l'en frapper.

Il fut arrêté par une exclamation de Néhala qui venait de paraître sur le seuil.

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 22 et 23 mars.

C'est impossible. Aussi, qu'est-ce que j'entendais tout-à-l'heure ici même, de la bouche d'un honorable membre du bureau dont vous ne récuserez pas l'autorité, M. Dupin, qu'il me pardonne si je révèle un mot qu'il proférait à mon oreille : « La presse est tellement monopolisée, me disait-il, qu'il n'y a aucune place pour les opinions neutres et impartiales, et que si je voulais insérer une ligne de mes opinions dans les journaux tels qu'ils sont, je n'en trouverais pas la place.

» Il y deux oppositions, Messieurs ; il y a ce que j'oserai appeler une opposition posthume qui oublie, pour ainsi dire, quelle a triomphé d'un gouvernement, et que le gouvernement nouveau lui appartient si elle veut, si elle sait le conquérir ; il y en a une autre qui ne tend pas, comme on nous en accuse, au renversement du gouvernement, mais qui voudrait l'élargir, l'agrandir, l'animer du souffle des idées régénératrices, et lui imprimer la vie, le mouvement, le sens de la véritable révolution française continuée et régularisée dans nos institutions !

» Eh bien ! c'est cette opposition surtout qui ne peut aujourd'hui créer d'organes qui lui soient propres, et qui se voit sans cesse exaspérée, ou amoindrie, ou faussée, ou calomniée par la presse des partis anciens ! Il y faut remède. L'abolition des limites rendra seule la place, la liberté, l'action libre à tous. Vous nous la devez !

» Et ce n'est pas dans un intérêt de partialité, croyez-le bien, que je demande cette abolition ; ce n'est point comme membre de l'opposition, ce n'est point comme ayant appartenu à certains égards, et un moment, au parti conservateur. Non, je m'adresse à tous les partis, et je dis au parti conservateur qui m'écoute : Souvenez-vous de ce jour où, tombé du pouvoir soudainement, et par une majorité qui n'était que de trois voix, restés encore fermes et compactes sur vos bancs au nombre de 221, vous avez vu tout-à-coup la presse qui vous appartenait la veille vous échapper le lendemain, et vous êtes tombés dans un tel dénuement de publicité, que sur des questions de vie et de mort pour le pays, sur une question de guerre avec le continent tout entier, sur une question de diplomatie qui impliquait le sort de l'Orient et le vôtre, sur une question qui changeait le système militaire de votre pays, celle des fortifications de Paris, vous n'aviez pas un seul organe pour faire éclater vos doléances, vos inquiétudes, et pour résister à l'entraînement simultané de la presse de l'opposition et de la presse des subventions. Et je dis à l'opposition à son tour : « N'abusez pas contre la presse périodique, qui n'est pas encore née et qui demande à naître, du monopole que l'imprévoyance des lois de septembre, du gouvernement, des chambres et l'agglomération des capitaux entre vos mains vous ont donné. Car un jour viendrait où vous succomberiez vous-mêmes devant l'irrésistible concurrence de l'action, des subventions, des intimidations du gouvernement, et où la pensée de l'opposition tout entière succomberait avec vous.

» Votons donc, Messieurs, soit que nous soyons conservateurs, soit que nous soyons de l'opposition, une proposition qui est le terrain commun de tous les partis, et qui ne doit appartenir à personne qu'à la discussion et à la liberté. »

M. Dupin aîné, M. Gustave de Beaumont, M. de Tracy et plusieurs autres membres ont pensé dans le même sens.

La proposition a été combattue dans quelques bureaux comme inopportune, ou comme devant avoir pour résultat infaillible la multiplication des journaux et portant la déconsidération de la presse.

Six bureaux sur neuf se sont prononcés pour la lecture de cette proposition. La lecture aura donc lieu en séance publique.

La proposition de MM. Lacrosse, Leyraud et Gustave de Beaumont, contre la corruption électorale, a été vivement combattue dans presque

... améliorer ce qu'il y a de rétrograde dans la loi ... conforme aux mœurs, aux idées, aux besoins de l'époque, aux véritables sentiments d'humanité. En fait, il est certain que déjà, dans plusieurs circonstances, le sultan Abdul-Medjid ou son prédécesseur, le sultan Mahmoud, soit de leur propre inspiration, soit par une impulsion extérieure, ont modifié ou même détruit des dispositions écrites de la loi musulmane, contrairement à la décision du corps des ulémas.

Il est donc peu probable que les ambassadeurs de France et d'Angleterre s'arrêtent devant un pareil subterfuge. Le divan et Rizza-Pacha l'ont si bien senti qu'avant de donner une réponse décisive et officielle, ils ont sollicité la médiation de l'Autriche.

Tout ce qu'on a fait depuis douze ans pour conserver l'empire ottoman, n'a servi qu'à hâter sa ruine. A l'heure même où nous écrivons, tandis que les résistances aveugles et fanatiques de Rizza-Pacha préparent des complications nouvelles qui se feraient sentir au centre même de l'empire, la révolte des Albanais dans leurs montagnes devient de plus en plus menaçante. Les lettres de Malte du 16 février mandent que, dans la partie septentrionale de l'Albanie turque, un mouvement général a eu lieu. Les habitants de cette province se sont rassemblés pour assiéger les troupes turques dans leurs quartiers d'hiver.

Ainsi, voilà ces mêmes populations albanaises, cette pépinière de soldats dont la politique machiavélique et barbare du divan se sert pour garder, ou plutôt pour opprimer et spolier les provinces, et dont les hordes n'ont pas quitté le territoire de la Syrie, quoi qu'en ait dit tout récemment M. le ministre; voilà ces mêmes populations albanaises en insurrection contre l'empire ! Et pour quel motif ? Parce qu'on veut les soumettre à la conscription, c'est-à-dire parce qu'on veut les forcer à devenir les instruments du despotisme turc !

On le voit, la situation est grave. Ce qu'il pourrait y avoir de plus heureux pour la Turquie et pour l'Europe, c'est que le cabinet de Saint-Pétersbourg se réunit aux cabinets de Paris et de Londres, sur la question des renégats, comme semblent le faire supposer les nouvelles arrivées par la voie d'Allemagne. La *Gazette universelle* de Leipsick annonce que M. de Titoff, ambassadeur de Russie, a déclaré qu'il avait des instructions analogues à celles des ambassadeurs de France et d'Angleterre. Si cette nouvelle est exacte, il est certain que la Porte-Ottomane sera bien obligée de céder, et que le sultan devra abroger la loi relative à la peine de mort contre les renégats, malgré la décision du corps des ulémas.

Ce serait là un précédent d'une grande portée. Ce serait le premier acte de la tutelle collective et progressive que l'Europe est appelée à exercer sur la Turquie. Il ne s'agirait plus que de s'entendre sur ce qu'il y a à faire pour entrer dans une voie de régénération positive.

Le motif *parlementaire* que M. Galis a articulé, en donnant sa démission de député, était le désir de consacrer tout son temps aux travaux du conseil municipal de Paris. Le motif *réel* de cette démission est le dégoût profond que lui ont inspiré les intrigues et la corruption dont il était en position de voir autour de lui l'affligeant spectacle. Ce fait, que nous sommes en position d'affirmer, est un symptôme de plus du mal qui nous ronge, et doit donner à réfléchir.

M. Wyse a déposé à la chambre des communes une pétition des membres de l'Association du repeal d'Irlande, réclamant une enquête sur le procès d'O'Connell. La pétition est couverte de 821,334 signatures. Il n'a fallu que trois semaines pour les réunir. Elle est en outre signée

... mélange des tissus.

La commission demande le renvoi au bureau des renseignements.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Je demande le renvoi de la pétition à M. le ministre du commerce. Cette pétition a un but excessivement utile, et je crois que la chambre doit marquer sa sollicitude dans cette occasion. Notre commerce, principalement celui des draps, souffre beaucoup des falsifications nombreuses que des fabricants malhonnêtes se permettent ; mais il y a plus, les fabricants probes et honnêtes sont obligés de lutter avec le plus grand désavantage contre toutes ces falsifications d'étoffes. Il est donc essentiel, dans l'intérêt même de l'ouvrier, dont ces falsifications menacent les salaires, de renvoyer cette pétition à M. le ministre du commerce, afin que le gouvernement se hâte de nous présenter une loi qui règle ces matières.

Nous avons déjà, il y a un mois, appelé l'attention de M. le ministre du commerce sur la nécessité de régler le sort des ouvriers et d'organiser le travail. Le premier pas à faire dans cette voie, c'est d'empêcher la falsification dans tous les produits, falsification qui s'étend jusqu'aux aliments que nous consommons journellement.

La proposition de M. le vicomte Dubouchage est adoptée.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE, rapporteur. « Dix-huit anciens salpêtriers, jadis commissionnés par le ministre de la guerre pour la fourniture du salpêtre, demandent à être indemnisés du préjudice que leur a causé la loi des douanes du 5 juillet 1836. » — Ordre du jour.

M. FRANCK-CARRÉ, rapporteur, communique à la chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la chasse.

Le noble pair annonce que la commission, adoptant les modifications apportées à ce projet par la chambre des députés, proposera des dispositions additionnelles qui compléteront les améliorations que le projet primitif a reçues dans l'autre chambre.

La commission propose en outre de rétablir l'art. 29, rejeté par la chambre des députés, article qui met les forêts de la couronne dans le droit commun.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

La discussion en est renvoyée à mercredi prochain.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner les projets de loi relatifs à l'emprunt grec et à l'impôt des patentes, et choisir les commissaires qui devront les examiner.

Ces commissions sont ainsi composées :

Emprunt grec : MM. le baron de Barante, le baron de Bussières, le duc de Coigny, le duc d'Harcourt, le comte d'Haubersaert, le comte de Mosbourg, le baron Pelet (de la Lozère).

Impôt des patentes : MM. le comte d'Argout, le marquis d'Audiffret, Chevaudier, Odier, Passy, le comte Roy et le comte de St-Cricq.

La séance est levée à quatre heures.

Mercredi, séance publique à deux heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 23 mars.

La séance est ouverte à trois heures.

La chambre adopte, par assis et levé, divers projets d'intérêt local : les uns autorisant les départements de la Seine, de la Sarthe, de la Haute-Loire, de Seine-et-Marne, à s'imposer extraordinairement pour l'achèvement ou l'amélioration de leurs routes départementales ; deux autres ayant pour but d'autoriser les départements de Seine-et-Oise et de Corse à s'imposer extraordinairement ; un autre ayant pour but de réunir deux communes de la Corse, et un dernier tendant à établir de nouvelles limites entre deux communes du département de la Moselle.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose sur le bureau de la chambre deux projets de loi relatifs à des échanges d'immeubles entre l'Etat et la ville de Blois, et entre l'Etat et un particulier.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. PÉRIGNON, rapporteur :

« Le sieur Lhuillier, à Vic-en-Bigorre, demande que la loi qui bannit la famille Napoléon soit abrogée, que l'effigie de l'empereur soit rétablie sur la

---

— Pas de sang ! dit la jeune fille, les deux mains tendues.

— Ses cris vont nous trahir, répliqua le Grand-Aigle.

— La femme pâle est encore loin, reprit-elle, en s'approchant et écartant doucement l'arme, pas de sang !

La voix de Louis commençait effectivement à s'éteindre. Néhala détacha la couverture bleue qui pendait à son épaule, et l'étendit sur le mourant. Celui-ci voulut faire quelques efforts pour se dégager ; mais le nègre Lago, qui venait d'entrer, s'avança sur un signe, l'enveloppa dans le manteau, afin d'étouffer ses derniers cris, et, l'enlevant dans ses bras comme un enfant, sortit précédé de la jeune sauvage.

VI.

Pendant la fin de la scène rapportée dans le chapitre précédent, Henriette et Pierre Laffut avaient commencé à gravir le sentier qui conduisait au fort. Malgré le signal qui flottait sur la plate-forme, le coureur de bois n'avait quitté qu'à regret le campement de la Montagne-Noire. Son avis était d'attendre le retour du comte ; mais la jeune femme ne voulut point accepter ce retard, et son impatience finit par vaincre les répugnances de Pierre.

Mais à mesure qu'il approchait du fort, il s'étonnait de plus en plus de ce que M. de Nérac ne venait point à leur rencontre, et il finit par communiquer ses inquiétudes à sa compagne de route. Il insista, en même temps pour s'arrêter et attendre. Mais sa confidence venait de soulever le plus aveugle et le plus sourd de tous les sentiments qui peuvent s'éveiller au cœur d'une femme ! la crainte pour l'être aimé ! Loin de suivre le conseil de Pierre, Henriette pressa le pas sans vouloir rien écouter.

Cependant, arrivés au tiers du sentier que nous les avons vus gravir tout à l'heure, le coureur de bois s'arrêta de nouveau, appuya la crosse de son fusil à terre et regarda autour de lui.

— Par tous les saints du paradis, le capitaine doit pourtant nous avoir aperçus maintenant, s'écria-t-il, et pour qu'il ne vienne pas, il faut des empêchements sérieux.

— Nous les connaîtrons tout-à-l'heure, répondit la jeune femme qui continuait à s'avancer.

— Oui, murmura Pierre, mais tout-à-l'heure, nous serons dans le nid de l'aigle, et alors il sera trop tard pour regarder derrière soi ; le plus sage serait de rebrousser chemin.

— En abandonnant Louis ?

— Pour le servir plus utilement.

La jeune femme fit un geste d'impatience.

— Je veux le revoir ! dit-elle avec cette résolution emportée d'une âme qui n'écoute que son effroi. S'il est vrai qu'il coure quelques dangers, mon devoir est de les partager. Mais je ne dois point y exposer les autres. Le fort est devant moi, je n'ai plus besoin de guide, laissez-moi m'y présenter seule, et retournez au campement.

— Sans savoir ce que le commandant fera du comte et de vous ? dit Pierre brusquement ; il faudrait n'être guère curieux.

— Mais s'il vous tend un piége à vous-même ?

— Je tâcherai de l'éviter.

— Et si vous y tombez ?

— Eh bien ! j'y laisserai ma peau. Ne faut il pas toujours la laisser quelque part ? Le castor ne renonce pas à nager dans un étang parce qu'il y soupçonne des trappes de chasseur. Allons rejoindre monsieur le comte.

Il avait rejeté son fusil sur son épaule et s'était remis en marche. Trop pressée d'arriver au fort pour prolonger un pareil débat, Henriette le suivit sans essayer de nouvelles objections.

Ils arrivèrent ainsi à la poterne qu'ils trouvèrent ouverte.

— Voici du moins la preuve qu'on nous attendait, observa le coureur de bois.

— Le chevalier ? demanda rapidement Henriette ; conduisez-moi au chevalier !

Pierre le lui montra qui s'avançait de leur côté, et elle courut à sa rencontre.

A la vue de la jeune femme, celui-ci ne put réprimer un mouvement d'admiration ; mais elle n'y prit point garde, et, répondant rapidement à son salut, elle demanda où était Louis.

— Il a long-temps attendu avec impatience madame la comtesse, répondit le Grand-Aigle, en appuyant sur ce mot.

Henriette fit un mouvement.

— Quoi ! dit-elle avec quelque embarras, monsieur le chevalier sait donc... Ainsi, Louis lui a avoué...

— Ne venait-il point dans cette intention ? demanda le commandant.

— Et il vous a dit ?...

— Tout, madame. Je sais quelles raisons vous ont obligés à quitter la France, puis Québec, et comment vous vous êtes décidés à chercher un refuge au fort du Cèdre, dont le comte veut bien prendre le commandement à ma place.

Henriette se tourna vivement vers le coureur de bois.

— Tu entends, Pierre, s'écria-t-elle joyeusement ; nos craintes étaient des folies ! Louis avait raison, et ses espérances ne seront point trompées.

— C'est ce que nous saurons quand nous lui aurons parlé, reprit Pierre Laffut, en promenant sur tout ce qui l'entourait un regard soupçonneux.

— Monsieur le chevalier va nous conduire vers lui, reprit rapidement Henriette. Ah ! j'ai besoin de le voir pour être complètement rassurée.

Et remarquant le mouvement du Grand-Aigle, qu'elle prit pour une expression de surprise, elle ajouta avec une rougeur souriante :

— Une pareille inquiétude après une si courte absence doit paraître étrange à monsieur le chevalier ; mais Louis l'excusera.

— D'autant plus facilement que lui-même la partage, observa le Grand-Aigle. Les deux pavillons flottaient à peine sur la plate-forme qu'il s'est étonné de ne point voir madame la comtesse, et j'ai vainement essayé de lui faire prendre patience ; il a voulu aller à votre rencontre.

Henriette et le coureur de bois poussèrent une exclamation.

— A notre rencontre ! répéta ce dernier. Par Saint-Lô, comment monsieur le chevalier explique-t-il alors que nous ne l'ayons point vu ?

— Parce qu'en prenant le chemin de la vallée, qui est le plus direct, le comte ne pouvait être aperçu de ceux qui suivaient la route des coteaux, répliqua le Grand-Aigle froidement.

Pierre fit un geste de dépit. La vérité était que, quittant la Montagne-Noire avec répugnance, il avait choisi le chemin le plus long et le plus couvert, afin de s'approcher du fort sans se montrer. Henriette proposa aussitôt de courir après Louis ; mais le commandant lui fit observer qu'elle ne pouvait espérer de le rejoindre, et qu'elle s'exposait ainsi infailliblement à prolonger leur séparation au lieu de l'abréger. En supposant d'ailleurs que le comte poussât jusqu'à la Montagne-Noire, les gens qui y avaient été laissés devaient l'instruire du départ d'Henriette, et il ne pouvait manquer d'être de retour dans quelques heures. Le plus sage était donc de l'attendre au fort en se reposant.

Bien qu'on ne pût rien opposer de raisonnable à ces objections, Henriette et son guide n'y cédèrent qu'avec peine. Celui-ci surtout ne cessait de questionner, d'émettre des doutes, de faire des suppositions, cherchant chaque fois dans les regards du Grand-Aigle s'il n'avait point touché juste. Il ressemblait à l'homme qui croit sentir un ennemi au milieu des ténèbres, et qui frappe autour de lui, à l'aventure, dans l'espérance qu'il finira par trouver quelque chose sous ses coups. Mais l'impassibilité du commandant déconcerta toutes ses épreuves et finit par l'ébranler lui-même. Après tout, ses craintes pouvaient être sans fondements. Le motif donné à l'absence du comte n'avait rien d'invraisemblable, et s'il s'était dirigé par la vallée, ainsi que le disait le Grand-Aigle, leur rencontre avait été réellement impossible.

Pierre commença à douter et à se demander si ses soupçons n'étaient pas allés trop loin. Quant à Henriette, moins défiante que son conducteur, elle avait accepté sur-le-champ les raisons qui lui avaient été données, et, passant avec cette facilité des âmes jeunes, de l'effroi à la sécurité, elle ne songea plus qu'au prochain retour de Louis et à la joie d'avoir enfin atteint la retraite où elle devait vivre près de lui.

Le Grand-Aigle, qui avait suivi d'un œil attentif les impressions successivement réfléchies sur ce visage charmant, engagea alors la jeune femme à le suivre, et indiqua à Pierre le logement du sergent.

(*La suite prochainement.*)

E. SOUVESTRE.

le 30 novembre 1843, entre la France et l'Autriche.

— Le Constitutionnel, qui est, en ce moment, comme on sait, aux mains de M. Veron, publie ce matin un programme qui peut se résumer en ces mots : « Maintien du gouvernement parlementaire dans toute son énergie ; progrès sage ; politique extérieure digne et ferme. » Le *Constitutionnel* se donne comme l'organe du centre gauche, qui ne veut pas, dit-il, de réformes indéfinies dans leur étendue et leur objet, mais qui en déterminant exactement les changements qu'il croit utiles et praticables, pose les bases d'une transaction précise.

— Le *National* se préoccupe médiocrement de l'échec que vient d'éprouver le cabinet tory ; mais ce qu'il remarque avec plaisir, c'est qu'en Angleterre, comme en France, on a enfin senti la nécessité de faire intervenir la législation pour venir au secours d'une classe pauvre, laborieuse et cruellement exploitée ; c'est qu'en Angleterre, comme en France, on commence à reconnaître que le devoir de l'autorité sociale est de ne pas abandonner à tous les caprices de la spéculation, à tous les abus de l'industrie, les malheureux que leur position condamne à chercher leur existence dans les durs travaux des manufactures. « C'est, assurément, » un progrès dont il faut se réjouir, ajoute le *National*, que de voir les » idées prêchées depuis si long-temps par la démocratie percer les couches » épaisses du parlement anglais. »

— Selon la *Presse*, l'amendement de lord Ashley est le commencement d'une révolution complète dans la constitution manufacturière et commerciale de la Grande-Bretagne ; et, en effet, dit-elle, la victoire du parti agricole dans la chambre des communes ne peut manquer de susciter à ce parti de nouveaux ennemis. L'industrie tout entière va, par représailles, se jeter dans la ligue contre les lois sur les céréales, et la lutte entre les deux intérêts, déjà si animée, prendra ainsi un caractère tout nouveau de violence et d'emportement.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mars, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Faits divers.

Le journal *la Verdad* annonce que le général Pavia a découvert une conspiration qui se tramait à Barcelone contre le gouvernement espagnol ; plusieurs individus ont été arrêtés.

— Le roi de Hollande a souscrit à l'emprunt volontaire pour un million de florins, et la reine pour 500,000. Toutefois, jusqu'à présent, les souscriptions sont loin de répondre à l'attente du public. On croit que le ministère devra malheureusement recourir à l'emprunt forcé.

— On a saisi hier chez l'imprimeur A. Sirou, et au bureau de l'*Univers*, une brochure intitulé : *Procès de M. l'abbé Comballot*, précédée d'une introduction par M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, et suivi de documents historiques.

— Le conseil municipal de Poitiers vient de garantir un minimum d'intérêts de 3 0|0 pour un million aux souscripteurs d'actions du chemin de fer de Bordeaux à Orléans ; le conseil municipal de Châtellerault a garanti un intérêt semblable pour un capital de 500,000 fr.

— On assure dans la Cité, dit un journal anglais du 18, que la nouvelle de l'explosion d'une pièce de canon, à bord du steamer *Princeton*, est un CANARD de la même espèce que celui de la terrible catastrophe arrivée sur les bords du Niagara. Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'exactitude de ce bruit, mais nous serions heureux qu'il se confirmât.

(*Moniteur parisien.*)

— Un individu s'était glissé dans la chaloupe du prince Albert, afin de pouvoir rendre compte du voyage du mari de la reine à l'île de Wight. Cet homme, ayant été surpris, a été retenu de force dans la chaloupe, où on l'a laissé exposé au vent de nort-est, qui était très fort, jusqu'au retour du prince. On l'a ensuite remorqué jusqu'à Portsmouth, sans cesse couvert par les vagues ; et le prince, qui le trouvait suffisamment puni de sa curiosité, n'ayant pas voulu qu'il fût livré à la police, on s'est contenté de le débarquer dans la vase, à une grande distance de chez lui. — Voilà les jeux de courtisans et de prince que raconte très sérieusement le *Sun*.

— Les journaux des Etats-Unis rendent compte d'une affaire qui a récemment eu lieu à Washington. M. Cochrane ayant dit qu'il soupçonnait M. May de lâcheté, un cartel lui fut envoyé, et un duel eut lieu à la taverne de Nelson. Pour aller à ce rendez-vous, M. Cochrane avait quitté Washington, avec ses témoins et son chirurgien, dans une belle calèche attelée de quatre chevaux blancs. M. May s'était rendu, de son côté, dans une modeste voiture à l'endroit où devait avoir lieu la rencontre. M. Cochrane, suivant son habitude, pendant qu'on le plaçait à la distance voulue, a fredonné quelques refrains ; M. May a été placé vis-à-vis : les deux adversaires ont fait feu de leurs carabines au signal donné. M. Cochrane a tiré une seconde après M. May. Ce dernier est résté debout. M. Cochrane est tombé à la renverse, il était mortellement blessé à la tête. Le chirurgien, ayant été d'avis que la mort ne se ferait pas attendre, a engagé M. May à se sauver à cheval ; ce qu'il a fait. Le chirurgien a vainement tenté de replacer la cervelle qui s'échappait, le blessé est mort quelques instans après. La direction de la balle prouve que M. Cochrane a été frappé au moment où il visait. M. May a quitté Washington en toute hâte ; les témoins sont également en fuite.

(*Sun.*)

— Le tribunal de police correctionnelle de la Seine (6e chambre) a condamné hier à six mois de prison une jeune ouvrière de vingt ans,

leur c... denrées.

» Si vous portez cette lettre sur vous avec dévotion, vous auriez commis autant de péchés qu'il y a d'étoiles au firmament, que tous vos péchés vous seraient pardonnés et vous êtes sûrs de voir Notre-Dame-de-Bon-Secours trois jours avant de mourir. Dieu vous en fasse la grâce, mesdames et messieurs. Ainsi soit-il !

» Je recommande à tous les chrétiens et à tous ceux qui auront le bonheur de posséder cette lettre, d'en faire part à tous ceux et celles qui la leur demanderont. Tous les chrétiens qui ne croiront pas à cette lettre seront indignes de la grâce de Dieu, et ceux qui la croiront seront bénis de lui. »

La lettre miraculeuse qui obtenait, comme on le pense bien, un débit considérable dans les campagnes, n'a pas eu la vertu de protéger le nommé Chappey contre les rigueurs de la justice. Traduit devant le tribunal de correctionnelle de Gap (Hautes-Alpes), il s'est vu condamné à huit jours de prison pour vente d'écrit sans nom d'imprimeur.

Cercle général d'horticulture.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'HORTICULTURE.

Paris possède deux sociétés d'horticulture : l'une déjà ancienne, formée de riches amateurs et d'horticulteurs de profession, sous le nom de Société royale, l'autre, de fondation plus récente, formée presque exclusivement de praticiens, sous le nom de Cercle général d'horticulture. La Société royale donne tous les ans une exposition des produits de l'horticulture ; le Cercle en donne deux, l'une au printemps, l'autre à l'automne, disposition qui permet de faire comparaître à deux reprises devant le public tout ce que chaque saison produit d'intéressant dans le domaine de l'horticulture.

L'exposition ouverte en ce moment offre une nouvelle preuve du goût toujours croissant du public parisien pour l'horticulture. Quoique la distribution des billets d'entrée ait été faite avec un peu d'économie, chaque billet pouvant servir pour plusieurs personnes, il y a eu foule toute la journée dans la salle de l'exposition, ce matin, à dix heures, à l'ouverture des portes, malgré la pluie, il y avait queue à la grille du parterre du Luxembourg. Le Cercle, dont les expositions d'automne se font dans l'orangerie des Tuileries, a dû à l'obligeance de M. Decazes la faculté de disposer, pour les expositions du printemps, du local clair, aéré et parfaitement commode où s'est réuni dernièrement le congrès agricole. Les dames, si naturellement passionnées pour les fleurs comme pour tout ce qui réunit, ainsi qu'elles-mêmes, la grâce et l'élégance à la beauté, les dames ornaient en très-grand nombre la salle d'exposition : c'est d'un bon augure pour la propagation rapide du goût de l'horticulture ; les dames n'ont qu'à vouloir pour élever chez nous, comme chez les anciens, l'usage des fleurs au rang des choses indispensables.

Passons en revue les principales richesses exposées au Luxembourg ; le premier revient de droit aux plantes de collection. Les jacinthes et les autres plantes bulbeuses y brillent en grand nombre ; la régularité des formes et la vivacité des nuances laissent peu à désirer ; quant aux dimensions des plantes, il y a encore des pas à faire pour égaler les belles collections de Hollande et de Belgique. Hâtons-nous de dire que les jacinthes, plus que toute autre plante bulbeuse, veulent avant tout l'air de la mer ; c'est le climat océanique de la Belgique et de la Hollande qui donne aux horticulteurs de ces deux pays, fort habiles d'ailleurs à profiter de cet avantage, une supériorité marquée dans la culture des plantes bulbeuses en général, et des jacinthes en particulier. Quoi qu'il en soit, M. Tripet Leblanc, à qui le prix a été décerné pour cette culture, a prouvé, ainsi que ses concurrents moins heureux, combien l'art est puissant pour lutter contre les désavantages du climat ; les jacinthes sont en progrès, et nous, nous tenons pour certain que nous aurons, aux expositions prochaines, à signaler encore des progrès nouveaux.

On demeure en extase devant les masses de camélias exposées par l'élite de nos horticulteurs ; l'espace nous manque pour tout citer : le jury a dû être embarrassé pour décerner le prix obtenu par M. Mabire.

La foule se presse pour admirer les nombreux et beaux rhododendrum de M. Paillet, et ses camélias non moins remarquables pour le commun des visiteurs ; mais les fins amateurs ne regardent que les rhododendrum. C'est qu'il y a là ce qu'on demande à tout prix, du nouveau, de l'inconnu, de l'imprévu. Il faut du neuf, n'en fût-il plus au monde, a dit un poète ; en horticulture, c'est bien pis ; il faut du neuf d'une certaine façon, et non autrement. Or, M. Paillet, par des soins assidus et des travaux judicieux dignes de sa belle réputation, a su conquérir des rhododendrum tout-à-fait nouveaux, réunissant au plus haut degré les conditions exigées des amateurs délicats, les qualités les plus rares et le plus difficiles à obtenir.

Nous ne saurions mentionner tout ce qui mérite l'attention ; citons, cependant, la riche et magnifique collection de plantes intertropicales de MM. Cels frères, placés depuis long-temps, comme leur père, au nombre de nos premières illustrations horticoles. Deux plantes d'une excessive rareté et d'un puissant intérêt figurent dans leur collection, l'une et l'autre de la Californie, appartenant à la famille des conifères : c'est un Dacrydium cupressicum de grande taille, et un Phyllocladus trachymenoïdes, tous deux d'une nuance indécise entre brun et vert. Ces arbres, de même qu'un magnifique Araucaria excelsa, qui touche à la voute de la galerie, sont des souvenirs de la dernière catastrophe après laquelle la végétation s'est rajeunie à la surface du globe ; leurs ancêtres ont vu le déluge ; ils ont pu former de grandes forêts anté-diluviennes dans le nouveau continent.

Les orchidées en petit nombre, mais d'une très belle végétation, se font remarquer dans les masses de verdure des autres végétaux, si différents de cette bizarre tribu.

Les roses, d'autant plus belles que la saison offrait plus d'obstacles à leur floraison, sont en grand nombre à l'exposition, et d'une rare distinction, particulièrement celles de M. Roblin.

Nommons encore M. Souchet fils pour les Azalées, dignes émules des Rhododendrum ; M. Aimé pour les Amarillis, M. Rousseau pour ses Erica, M. Pelé pour ses primevères, et M. Modeste Guérin pour ses belles plantes de serre tempérée. Tous ces horticulteurs ont obtenu de justes récompenses ; dans la séance de demain, ils seront proclamés vainqueurs

pas, il conserve seulement ; mais il conserve de manière à menacer d'une rude concurrence les producteurs de raisin forcé. Le sien, cueilli en septembre de l'année dernière, est aussi frais, aussi lustré, aussi transparent que s'il venait d'être cueilli. Les habiles horticulteurs qui dépensent tous les ans tant d'argent et de talent à faire mûrir en plein hiver le raisin de leurs vignes forcées, sont tous membres du Cercle ; ils n'ont point écarté M. Bouet de l'exposition. Cette conduite est digne du désintéressement de ces honorables horticulteurs, et de l'impartialité bien connue du jury du Cercle général d'horticulture.

Ce qui frappe dans les raisins de M. Bonet, c'est l'absence de toute ride à la surface des grains, et surtout la verdeur des rafles, verdeur inexplicable quand on ne connait pas le procédé de M. Bonet ; pour nous qui le soupçonnons, nous devons, on le comprend nous abstenir de l'indiquer.

En résumé, l'exposition du Cercle général d'horticulture soutient dignement la réputation de cette active société. C'est aussi bien que possible, pour Paris bien entendu. Quand on a vu le grand Festival de flore à Gand, et qu'on en revient les yeux éblouis des merveilles horticoles de nos riches voisins, on peut trouver qu'il nous reste des progrès à faire ; mais reportez-vous à trente ans en arrière, et mesurez l'espace déjà franchi.

Il nous reste la part de la critique, part si minime que nous pourrions la passer sous silence ; nous nous bornerons à souhaiter qu'à la prochaine exposition, le Cercle se souvienne de l'ordre parfait qui régnait aux expositions antérieures, où la foule, obligée de circuler de droite à gauche, ne causait ni confusion, ni encombrement. Il n'est point indifférent de bien voir ; les facilités données à cet égard au public qui, partout où il y a foule, veut être dirigé, sont toutes à l'avantage de l'horticulture.

A. YSABEAU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 22 MARS.

MOREAU, négt., Cité Bergère, 6. Juge-com., M. Riglet ; synd.-prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Bourse du 23 mars 1844.

Les fonds français, très faibles au commencement de la Bourse, ont rapidement repris vers la fin, et ferment au plus haut.

Les Banques de France ont considérablement haissé.

Les chemins de fer, pour la plupart, ont fléchi, Rouen, surtout. Parmi ceux qui ont, au contraire, monté, nous signalerons Saint-Germain et Versailles, rive droite et rive gauche.

Au comptant : Autriche, 397 50. — Belge, 1831, 105 1|4 ; — id., 1842, 109 1|2. — St-Germain (obl. nouv.) 1230. — Versailles (r. d.) id., 1175. — Esp. passive, 6 1|8 ; — id. 3 0|0, 36, 36 1|4, 3|8. — Hollande, 58 1|4. — Jouiss. Quatre-Canaux, 140, — Gaz français (nouveau) 3625.

Fin courant : Banque, 3160, 3125. — Belge, 1840, 108 1|2, 3|4. — Naples, 102 40.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	[illegible]
5 0|0 compt.	122 30	122 40	122 30	122 40	122 4[illegible]
— fin cour.	122 40	122 50	122 35	122 5[illegible]	[illegible] 50
— en liquid.	» »	» »	» »	»	»
3 0|0 compt.	83 »	83 10	82 90	83 [illegible]	[illegible]
— fin cour.	83 »	83 10	82 90	83 [illegible]	[illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	»	[illegible]

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	110 40	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	108 »	» »	B. » 1|2
4 0|0 ...	105 50	» »	» »	— Portugais..	» »	» »	» »
O. de la V.	1415 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr..	3150 »	3105 »	B.70 »	5 0|0 Naples.	102 30	102 »	B. 0 50
C.L 5000	» »	» »	» »	— Romain..	106 3|4	» »	» »
— 1000	1115 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	H. 5 »
C. hyp...	771 25	770 »	» »	Emp. d'Haïti.	545 »	» »	» »
Can. ...	1300 »	» »	H. 5 »	B. Belge.	660 »	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour.	DIFe
St-Germ.	842 50	» »	» »	Fin cour. 855.	H.10 »
V. R. Dr.	405 »	407 50	H.17 50	— 398 75, 415.	H.17 50
— R. G.	185 »	200 »	H.17 50	— 186 25, 201 25, 200.	H.15 »
Orléans..	907 50	910 »	B. 2 50	— 912 50, 900, 905.	B. 7 50
Strasb...	277 50	276 25	H. 1 25	— 280, 272 50, 277 50.	H. 1 25
Rouen...	925 »	920 »	B.15 »	— 925, 912 50.	H.27 50
Havre...	695 »	692 50	B. 2 50	— 695, 690.	B. 5 »
Marseill.	777 50	772 50	B. 5 »	— 777 50, 770, 773 75.	B. 3 75
Montp...	» »	» »	» »	— »	»

LONDRES, 21 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 98 3|4, 7|8.	Av. 83 07 1|2, liq. 22 1|2	Fin c. 83 10, 83 d. 50.
Esp. act... 35 1|2.	avr. fin proch.	» 122 55, d. 60 d. 50.
Portug.... 45 3|4.	Ap. 83, 07 1|2, 10, 12 1|2	Orléans, 907 50 d. 10.
Mexic...... 36 1|8.	offert.	Strasb., 280, 283 75 d. 10.
Brésil...... 79 3|4 ex-div.	Rep. Fin c.	F. p. 83 25, 40 d. 1 ; 50 d. 50.
5 0|0 Holl. 101 3|4.	3 0|0 p. 5 offert.	» 122 95, 123, 10 d. 1 ;
2 1|2 do. 57 1|4.	5 0|0 10.	St-Germ. 860 d. 15.
Rouen... 35 7|8.	Bons du Trésor.	Orléans, 920 d. 20, 935 d. 10.
Orléans... 35 1|8.		Strasb., 275 d. 20, 290.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 82,00 ; courant du mois, 83,00 à 84,00 ; avril, 83,00 à 84,00 ; 4 mois d'été, 86,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,50 à 76,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00 ; caméline, 00,00 ; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible courant du mois, 90,00 à 00,00 ; avril, 80,00 à 80,00 ; 4 mois d'été, 92,00 ; 4 derniers mois, 91,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0|0, première sorte, id., id., id., 0 0|0. deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 0|0.

SUIFS en branche, 43,00 à 45,00.

— Chandelle, 59,00.

— de Russie disponibles, 56,50 à 57 fr. Les 4 derniers mois, 60,00 les 50 kil. — Chandelle, 59,00. — Les suifs de place se sont d'abord vendus à 5725, et à la fin à 56,75.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

ROUEN, 22 Mars. — Farine : 36,47 1|2. Hausse de 1,00 sur le cours du marché précédent.

Issues de froment (par hect.).

PARIS, 23 Mars. — *Cours commercial.* — Son : 7,25 à 7,75 les 125 litres ; bien tenu. — Recoupette : 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage : 18,00 à 19,00 les 150 kil.

Cours des Cereales.

PARIS, halle du 23 Mars. — *Cours commercial.* — Froment de choix, pesant 116 à 118 kil. : 32,00 à 32,50 ; — d° Montereau de 115 kil. : 30,00 à 30,50 ; — d° Picardie, de 112 à 115 kil. : 29,50 à 30,50 ; — d° inférieur, 112 kil. réglé : 28,50 à 20,00. Affaires bien tenues, vente facile. — Seigle, poids de 106 à 110 kil. : 18,00 à 18,50. — Orge, de 92 à 94 kil. : 17,00 à 17,50 l'hect. 1|2. — Avoine, poids de 150 kil. : 25,50 à 26,00 ;

BÉTHUNE, 18 Mars. — Froment : 20,50 à 18,50 ; d° mêlé : 17,00 à 18,00. — Méteil : 14,25. — Seigle : 12,50. — Orge : 12,00. — Escourgeon : 13,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

BOURBOURG, 19 Mars. — Froment : 20,10. — Seigle : 11,41. — Escourgeon : 12,85. — Avoine : 6,95.

Le marché de ce jour a été bien approvisionné. Le blé a haussé de 0,17 à l'hect. ; le seigle de 0,08 ; l'escourgeon de 0,38 ; l'avoine de 0,23.

BEAUNE, 16 Mars. — Froment, 1re : 21,00, 2e : 20,00 ; 3e : 19,25. — Méteil : 15,50 à 16,00. — Seigle : 13,00 à 14,25. — Orge : 14,50 à 15,00. — Maïs : 20,00 à 21,00. — Avoine : 9,50 à 12,25.

CETTE, 16 Mars. — Les affaires de la semaine ont été peu importantes faute de marchandises ; mais le vent du sud, qui règne depuis hier, ayant amené dans le port un grand

Graines fourragères (les 100 kil.)

PARIS, 23 Mars. — Les affaires sont tout-à-fait calmes pour cet article, et les cours n'ont éprouvé aucune variation.

ROUEN, 22 Mars. — Graine de trèfle : 110,00 à 125,00 ; — de Luzerne : 125,00 à 135,00. — Vesce (l'hect.) : 14,00 à 15,00. — Graine de sainfoin : 11,00 à 12,00 l'hect.

BOURGES, 20 Mars. — Graine de luzerne : 100,00 à 120,00 ; — de trèfle : 90,00 à 100,00 ; — de sainfoin (l'hect.) : 7,50 à 10,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché Saint-Martin du 23 Mars.* — Foin, 1re : 46,00 ; 2e : 40,00 à 44,00. — Luzerne, 2e : 38,00. — Paille froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 20,00 à 21,00. — [...] froment : 18,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 24,00 à 29,00.

ROUEN, 22 Mars. — Foin (les 22 bottes) 10,00 à 12,00. — Trèfle (les 104 bottes) 40,00 à 45,00. — Paille de froment : 32,50 à 36,00. — Paille de seigle : 40,00 à 45,00. — Paille d'avoine : 20,00 à 24,00. Hausse de 1,00 sur le foin et sur la paille de froment.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 21 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs...	1585	1555	30	1 20	1 08	» 94
Vaches...	67	64	3	1 02	» 86	» 74
Veaux...	604	604	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	5590	5552	38	1 41	1 26	1 04

[...] (le kil.).

PARIS. Halle du 23 Mars.

24,247 kil.	bœuf	1,50—1,20—0,80.
16,824	veau	1,60—1,40—1,00.
6,130	mouton	1,60—1,30—1,00.
48,320	porc frais	1,14—1,09—1,04.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halle des 21, 22 et 23 Mars.* Beurre en livre (le kil.) 1,26 à 2,46 ; d° en mottes d'Isigny : 1,70 à 5,60 ; d° en mottes Gournay : 1,30 à 3,30. — Petit beurre : 1,20 à 1,50. — Beurre salé et fondu : 1,24 à 1,52. — *OEufs* (le mille), 21 Mars : 36,00 à 49,00. Du 22 : 30,00 à 46 ; du 23 : 30,00 à 50,00. — *Fromages* (la dixaine). Brie : 12,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

LE CONSTITUTIONNEL

Prix d'Abonnement, par an :

40 FRANCS POUR PARIS, 48 FRANCS POUR LES DÉPARTEMENTS.

Le CONSTITUTIONNEL reste le représentant du centre gauche dans la presse. (Voir le numéro du 23 mars 1844.)

Le CONSTITUTIONNEL publiera au moins 25 feuilletons par mois.

CRITIQUE DRAMATIQUE, par M. H. Rolle. — ARTICLES D'ART, par M. Mérimée. — SCIENCES MORALES ET PHILOSOPHIQUE, par M. Peisse. — LETTRES SUR LA MUSIQUE (les théâtres lyriques exceptés), par M. Halévie, de l'Institut. — SPORT ET CHRONIQUE DE PARIS, par M. Charles de Boignes. — REVUE SCIENTIFIQUE ET ARTICLE DE CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Le CONSTITUTIONNEL s'est déjà assuré les publications suivantes :

JEANNE, roman nouveau en un volume, par Mme GEORGE SAND, dont la publication commencera le 25 avril prochain, et finira vers les premiers jours de juin.

ITINÉRAIRE DE L'EMPEREUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1813, pour faire suite à l'ITINÉRAIRE 1812, par le baron DENNIÉE, ancien inspecteur aux revues.

LE JUIF ERRANT, roman nouveau en dix volumes, par M. EUGÈNE SUE, dont la publication commencera au 20 ou 25 juin prochain.

On s'abonne à PARIS, rue Montmartre, 121 ; et dans les DÉPARTEMENTS, chez les Directeurs de Postes et à toutes les Messageries.

nombreuse et la plus active des administrés et l'âge de chacun des administrateurs.

Or, la société ne vieillit pas avec l'individu ; elle se maintient à l'âge viril, dans la plénitude de sa force. Pour comprendre ses tendances et ses besoins, pour y correspondre, il faut donc que les administrateurs ne soient pas entrés dans cette phase de la décadence individuelle caractérisée sans ménagements, par Shakespeare, en ces termes :

« L'homme est un être qui va mûrissant, mûrissant, mûrissant, » jusqu'à ce qu'il aille pourissant, pourissant, pourissant. »

Le rapport qui doit exister entre l'âge de l'administrateur et le droit d'administrer a déjà été parfaitement compris par le législateur, lorsqu'il a dit au citoyen : « Tu ne seras majeur qu'à vingt » ans. »

On conçoit que, lorsqu'il s'agissait du droit d'administrer appliqué à la fortune privée, le législateur n'ait pas déterminé une limite postérieure aussi bien qu'une limite antérieure. L'autorité presque absolue du père, système adopté par la législation relative à la famille, n'était pas compatible avec cette espèce d'interdiction.

Mais sans nous occuper ici de la famille, n'est-il pas évident que, lorsqu'il s'agit de la société, lorsqu'il s'agit de l'administration d'un Etat, d'une nation, lorsqu'il s'agit de l'honneur, de la gloire, de la richesse de tout un peuple, il est du plus haut intérêt que cette limite postérieure soit déterminée.

Dans la sphère politique, la législation française ne s'est pas occupée d'établir un rapport d'âge entre l'administrateur, appartenant à la fois à *une seule* génération, mais vivant, agissant au milieu de *plusieurs*, et les administrés ; par un effet du caractère national, notre pays souffre plus vivement que tout autre de cette lacune législative.

La France a tous les instincts de la jeunesse, elle aime le progrès, le mot de liberté la passionne. Généreuse comme on l'est toujours au commencement de la vie, elle ne veut pas que ses efforts profitent à elle seule. Loin de regretter les maux qu'à d'autres époques la guerre et les agitations politiques lui ont fait subir, elle se glorifie de ces souffrances qui ont servi sur toute la terre la cause des opprimés.

Quant aux hommes qui administrent ce généreux pays, ils sont vieux et, comme beaucoup de vieillards, ils ne sentent plus vibrer en eux la fibre du dévouement et du sacrifice ; ils sont enchâssés dans leurs habitudes, la moindre innovation les inquiète, ils craignent les mouvements trop rapides et les sons trop éclatants. La passion qui chez eux a remplacé toutes les autres, c'est l'amour du confortable et du bien-être. Les longues entreprises paraissent des folies à ces hommes qui vont finir. Ils se soucient peu de planter des arbres dont ils ne cueilleront pas les fruits.

Pourquoi donc ces impuissants veulent-ils à jamais épouser notre destinée qui, par eux, ne deviendra jamais féconde ?

La vieillesse, pour être respectée, ne doit pas venir, par son inertie naturelle, opposer une borne à l'action virile sans cesse renaissante de la société, à notre époque surtout où l'application des plus grandes découvertes exige chez les administrateurs de l'État une intelligence hardie, large et sympathique. La France ne doit pas être paralysée par des hommes qui, s'ils avaient jamais eu le génie administratif des Sully, des Vauban, des Turgot, des Colbert, des Napoléon, seraient des Sully, des Vauban, des Turgot, des Colbert, des Napoléon de quatre-vingts ans.

[illegible] l'époque infranchissable de la mort administrative, combien ne seraient-ils pas intéressés à étudier les besoins publics, à les satisfaire, afin de se retirer avec les bénédictions de tout un peuple.

Il faut déplorer dans l'intérêt du pays que le principe invoqué par nous n'ait pas été adopté au début de la révolution française, dans l'entraînement généreux de 89. Il faut le regretter dans l'intérêt même des hommes politiques d'un grand âge qui dirigent les affaires de la France.

Pour prendre un glorieux exemple, est-il bien désirable pour le vainqueur de Toulouse que les apparences du pouvoir lui soient continuées ? Quel est aujourd'hui son rôle ? Paraître à la chambre avec le titre de président du conseil, dont il n'exerce pas les droits ; ils appartiennent au vu et au su de tous à un homme plus remuant et moins âgé, dont il n'est que la doublure ; — figurer dans un cabinet comme une pièce honorable dans un blason ; avec l'emploi d'illustre épée ; — se voir troublé par la moindre interpellation, et venir balbutier à la tribune des discours louables d'intention, mais auxquels la science politique et sociale fait défaut comme la grammaire ; — être un objet de compassion pour la presse tout entière qui pourrait cribler le maréchal de sarcasmes, et qui le ménage à cause de sa vieille gloire !

Que si le maréchal Soult, et nous ne parlons pas pour lui seul, avait quitté à temps les affaires actives, affranchi du ridicule qui s'attache à ses prétentions d'orateur et d'homme d'Etat, à son rôle de président sans présidence, il serait aujourd'hui pour toute la France l'homme qui fut à des époques guerrières l'un des principaux artisans de notre gloire, le général qui commandait à Austerlitz une aile de notre armée, et qui en 1814 fût le dernier à défendre le territoire français. Le maréchal Soult jouirait vivant des louanges de la postérité ; la nation qu'aujourd'hui sa main glace, que son autorité paralyse, viendrait quelquefois avec respect prendre conseil de sa vieille expérience.

L'administration d'un grand pays ne doit pas être le rôle de la caducité : l'intérêt des vieillards eux-mêmes le demande ; l'intérêt de la société l'exige.

Besoins de l'industrie des fers.

Réduction du prix du fer par le perfectionnement des communications. — Abaissement du prix de la houille et des transports en général.

Nous avons montré, dans un premier article, que la plus grande partie du fer fabriqué par nos usines se vend à perte ou sans bénéfices (1). Comme il n'est pas probable que le prix vénal puisse se relever, tous les besoins de l'industrie se résument dans l'abaissement du prix de revient. Ces besoins deviennent alors ceux du progrès, et c'est une raison de plus pour que nos efforts se dirigent vers leur satisfaction. Notre métallurgie fût-elle prospère, nous n'en demanderions pas moins les améliorations que nous nous proposons de réclamer.

Les éléments du prix coûtant du fer sont : le combustible, le minerai et les frais divers.

Les minerais sont, en général, rapprochés des usines, et faciles à extraire. Leur prix, qui n'est pas élevé, ne peut subir de réduction importante.

Les frais divers pourront décroître par l'amortissement des capitaux de premier établissement, ce qui pourra résulter, comme en

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 8 mars.

[illegible] forges situées près des gisements ferrifères éloignés des bassins houillers. C'est ainsi qu'ils se sont établis dans la Champagne, la Bourgogne, le Périgord, le Berry, le Nivernais, la Normandie. Ils se substitueront presque partout à la méthode comtoise, à cause de l'abaissement forcé du prix de revient. Le combustible végétal sera consacré à la fabrication de la fonte, et le fer seulement se fera au combustible minéral.

Cette tendance est bonne ; elle assure la diminution du prix du fer et doit être favorisée. Il faut donc que la houille puisse arriver économiquement dans le petit nombre de groupes où s'est agglomérée la fabrication de la fonte au charbon de bois.

De ces groupes, les plus puissans sont ceux des Ardennes, de la Haute-Saône, sur les bords du Doubs et dans le sud de la Côte-d'Or, et enfin de la Haute-Marne et les cantons attenants de la Meuse.

Le service général du premier est assuré par un bon nombre de fleuves et de canaux. Le second a à sa disposition la Saône, les canaux du Rhône au Rhin et de Bourgogne. Le troisième groupe, au contraire, ne jouit d'aucune grande communication avec les mines de houille. Il tire son charbon minéral des environs de Sarrebruck et du bassin de la Loire. Dans le premier cas, la houille vient moitié par eau moitié par terre jusqu'à Pont-à-Mousson, d'où le roulage la conduit aux forges. Ce prix qui, sur la mine, n'est que de 10 fr. par tonne, est plus que quintuplé par les frais de transport, puisqu'il est de 55 fr. à l'usine. Quand le canal de la Marne au Rhin sera ouvert, la seconde partie du trajet se fera par eau. La première partie exige une dépense de 22 à 25 fr. qu'on éviterait en partie par le creusement d'un canal de médiocre étendue, réunissant le bassin houiller avec Pont-à-Mousson. Nous indiquerons, par des chiffres, l'heureuse influence que ce travail exercerait sur l'industrie du fer en Champagne. Pour obtenir 1,000 kilogr. de fer, on y consomme 1,400 kilogr. de houille, qui coûtent actuellement 77 fr., et qui n'en coûteraient plus que 47 ou 49 après l'exécution du canal. Le prix de revient de la tonne serait ainsi diminué de 28 à 30 fr., réduction d'autant plus importante qu'elle s'applique à une production annuelle de 40,000 tonnes, et s'élève par conséquent à près de 1,200,000 fr.

La houille de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier entre pour moitié dans la consommation de la Champagne, où elle coûte 55 fr., chiffre aussi exorbitant que l'autre et qu'il faut attribuer à ce que, depuis Gray, le combustible est conduit par terre jusque dans les forges. Si ce groupe industriel était doté du canal de la Marne à la Saône, la concurrence pourrait amener dans le prix des houilles une diminution de cinq francs par tonne, ou de 300 mille francs dans le prix du fer fabriqué pendant l'année. Le canal de Gray à Sait-Dizier, présenté aux chambres en 1838, indiqué par des ingénieurs chargés de tracer un plan général de canalisation, ce canal qui devait rattacher le nord au midi par la voie la plus courte et la plus directe, n'a pas été voté. Cette lacune n'existerait sans doute pas si l'administration faisait elle-même les canaux. Mais elle est due à la souveraineté des députés qui, voulant chacun un canal ou un chemin de fer pour leur arrondissement, se réunissent pour appuyer et même pour faire présenter telle ligne qui satisfait chacun des membres de la coterie en particulier, mais qui est en désaccord avec les intérêts généraux de France. C'est ainsi que l'administration voit souvent avorter le projet le plus utile, et mutiler un plan général élaboré avec impartialité. Maintenant que le canal de la Marne au Rhin a été voté, on songera sans doute à le relier avec bassin du Rhône et de la Saône ; puisse le canal de Gray à Saint-Dizier servir à cette jonction et apaiser les plaintes que les maîtres de forges de la Haute-Marne font justement entendre contre la manière dont le gouvernement effectue les travaux publics !

Mais ce n'est pas assez de reprocher au gouvernement de ma

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

Végétation de la vigne. — Coulure. — Avortement. — Gelée. — Influence de la lune. — Gaccilettò de la Vega. — Expériences de Daniell. — Culture de la vigne à Thomery. — Plantation. — Taille. — Incision annulaire.

Achevons de donner au lecteur un aperçu des particularités les plus intéressantes qui caractérisent le mode de végétation de la vigne, et qui peuvent servir de guide dans la manière de la cultiver pour en obtenir le fruit précieux dans toute sa perfection.

Ainsi qu'on l'a vu, le sarment et le raisin naissent en même temps et se développent ensemble ; si, dans l'intervalle du printemps à l'automne, le sarment n'est pas devenu complètement ligneux, le raisin ne peut mûrir ; en un mot, comme disent les jardiniers, le bois du sarment et le raisin doivent *mûrir* ensemble.

Les bourgeons, d'une vigueur ordinaire, ont deux ou trois grappes, toujours placées au bas du sarment ; quelques variétés seulement en donnent jusqu'à cinq ; la grappe qui naît le plus près de l'insertion du sarment est toujours la plus forte.

Passons en revue, pour n'avoir plus à y revenir, les causes qui peuvent faire manquer la fructification du raisin ; nous en trouverons quatre principales : 1° la surabondance de la sève ; 2° l'avortement ; 3° la coulure ; 4° la gelée.

La surabondance de la sève empêche la formation de la grappe qui, dans ce cas, dégénère tout simplement en une longue vrille ; ce qui ne veut pas dire que toutes les vrilles proviennent des grappes dégénérées ; mais toujours l'abondance et la fougueur des vrilles dénotent dans la vigne une grande vigueur de végétation.

L'avortement ne doit point être confondu avec la coulure ; il n'a pas non plus le même résultat. Quand, sous l'empire de certaines circonstances, l'acte de la fécondation demeure incomplet, les pépins ne peuvent se former dans l'intérieur du grain qui, au lieu du volume propre à son espèce, s'arrête à la grosseur d'un pois. Mais, par une sorte de compensation, les grains avortés devancent les autres pour l'époque de leur maturité ; ils ont aussi en général un goût plus délicat. L'avortement est donc un phénomène bien distinct de la coulure, et dans sa forme et dans ses conséquences.

La coulure est l'absence totale de la fécondation ; la grappe qui coule n'a pas ou presque pas de grains, mais ceux qu'elle a sont complets et contiennent des pépins fertiles. On sait généralement que la vigne coule lorsqu'au moment de la floraison, il survient des pluies fréquentes. On aurait tort d'en conclure que la pluie tombant sur la vigne en fleur doive toujours et nécessairement la faire couler ; loin de là, la vendange peut être fort abondante et le raisin de très bonne qualité, bien que des pluies continuelles aient lavé la fleur de la vigne, pourvu que ces pluies soient chaudes et qu'entre les ondées il y ait des intervalles de soleil. Pour bien comprendre le phénomène de la coulure, il faut l'examiner de très près et avec beaucoup d'attention. On voit alors qu'après la pluie, les étamines de chaque fleur sont collées les unes entre les autres et ramassées vers le centre. Si la pluie est froide, et que le soleil ne se montre pas entre les ondées, les étamines ne se relèvent pas ; elles restent collées ; leurs anthères ne peuvent s'ouvrir, et la fécondation n'a pas lieu. Mais comme cette fécondation s'opère dans un espace de temps très court, si la pluie est chaude et qu'un rayon de soleil vienne frapper la vigne après chaque ondée, la fleur se *ressuye*, comme disent les jardiniers ; les étamines se détachent, les anthères s'ouvrent, et la fécondation est aussi parfaite que s'il n'était pas tombé une goutte de pluie pendant la floraison. Ce n'est donc pas d'une manière absolue la pluie qui fait couler la vigne ; c'est seulement la pluie froide et l'absence du soleil dans les intervalles des ondées.

La cause la plus puissante de toutes celles qui font manquer la vendange, soit dans les vignobles, soit sur la treille, c'est la gelée. Ce sujet offre assez d'intérêt pour que nous nous permettions une digression à propos des phénomènes qui accompagnent la destruction des végétaux sous l'influence d'un froid de quelques degrés. Ce n'est pas sous l'action d'un froid intense que la vigne et les autres végétaux originaires du Midi gèlent sous les climats tempérés. Les végétaux, en général, ne gèlent que quand ils sont en végétation. Pendant la durée de leur sommeil, ils ne gèlent pas. Si l'olivier est quelquefois atteint par la gelée, même sur le littoral de la Méditerranée, dans le département du Var et dans la rivière de Gênes, ce n'est pas sous l'influence du froid le plus rigoureux des hivers de ces contrées méridionnales, c'est uniquement par l'effet des très petites gelées de deux ou trois degrés qui ne durent quelquefois pas plus d'une heure ou deux à l'époque où les arbres sont rentrés en sève et recommencent à végéter. Il en est de même de la vigne. Un froid d'un degré seulement fait périr ses jeunes bourgeons et détruit l'espoir de la vendange. Tout n'est pas perdu cependant quand ces gelées ne sont pas trop tardives ; le sous-œil se développe et donne quelquefois plus de raisins que n'en aurait donné le premier. Mais, malheureusement, la vigne gèle le plus souvent du 1er au 15 mai, époque à laquelle il n'y a pas de ressource.

Les treilles en particulier dont la végétation est toujours plus avancée que celle des ceps, en raison de l'abri qu'elles reçoivent de l'espalier, sont excessivement sensibles aux gelées tardives. Elles gèlent le plus souvent en mai, sans que la température soit descendue jusqu'au degré de congélation.

Et d'abord nous ne savons pas trop si nous ne devons pas commencer par faire amende honorable à cette pauvre lune, à laquelle on s'en prend ordinairement des effets pernicieux de la gelée sur la végétation. Il est bon de remarquer combien cette opinion est ancienne et universelle. Pline le naturaliste en fait mention comme d'une croyance accréditée de toute antiquité. Quand les Espagnols s'établirent au Pérou, ils y trouvèrent la même croyance en vigueur.

Bien des lecteurs s'étonneront sans doute de trouver la gelée blanche au Pérou que chacun se représente comme une contrée soumise à l'influence d'une température constamment chaude. Cependant il n'y a pas de pays plus sujet que le Pérou à perdre ses récoltes par la gelée. Chez les Péruviens, ce ne sont pas les vignes qui gèlent, parce qu'ils n'en ont pas, c'est le maïs, base de leur nourriture. Les Péruviens attribuaient ces désastres fréquents à l'influence directe des rayons lunaires. Voici la traduction littérale du passage de Garcilasso de la Vega dont le témoignage à ce sujet ne peut être révoqué en doute. Lorsque les Indiens voyaient, à la nuit tombante, le ciel découvert et sans nuage, craignant alors la gelée, ils brûlaient du fumier afin de produire de la fumée, et chacun d'eux en particulier tâchait de faire de la fumée dans sa cour ; parce qu'ils disaient que la fumée empêche la gelée en faisant comme les nuages l'office d'une couverture. Ce que je rapporte ici, je l'ai vu prati-

[illegible] sur les chambres pour l'obtenir, [illegible] ou de le taxer d'incapacité.

ISTHME DE PANAMA.

Dans notre numéro du 17 mars, nous avons cité quelques passages d'un journal de Panama, qui, se rendant l'interprète de son pays, offrait une cordiale hospitalité aux envoyés français chargés d'étudier le percement de l'isthme : « Nous faisons des vœux, disait ce journal, pour que tout le pays leur soit favorable, et que, conservant leur santé, et pénétrant dans notre société, ils contribuent à fortifier les sympathies de notre population pour la France. »

Nous devons revenir en quelques mots sur ce sujet, pour faire observer que la mission actuellement remplie à Panama par nos ingénieurs est tout-à-fait conforme au véritable rôle que la France doit désormais jouer dans le monde. Arrière les moyens violents et guerriers là où ils ne sont pas absolument nécessaires ; arrière la fourberie et le mensonge ; arrière les prétentions de domination tyrannique et universelle. Le seul empire auquel notre pays doive aspirer désormais est celui qui se peut conquérir par la bonté, la bienveillance, la générosité, le dévouement, en un seul mot qui résume tous les autres, par la Charité sociale.

Nous avons parmi nous des trésors de science, de puissance et de richesse ; employons-les à répandre sur le globe entier une vie nouvelle par des entreprises à-la-fois glorieuses et utiles aux autres comme à nous-mêmes. Partout les peuples ont pour nous des sympathies involontaires ; nous pouvons avoir des rivaux et des jaloux, mais nous n'avons pas un seul peuple ennemi : quelle est la nation qui jouit comme nous de l'amitié, de la sympathie universelle ?

Le témoignage que vient de nous rendre la population de l'isthme nous engage sérieusement dans l'affaire du percement du passage. On avait accusé le cabinet du 29 octobre de n'avoir envoyé en Amérique des agents spéciaux que pour se donner un certain vernis d'honneur, et quelques occasions de vanterie à la tribune, mais au fond de ne pas avoir l'intention de pousser les choses jusqu'au bout. Nous ne nous prononcerons pas sur ces insinuations, car la conduite habituelle du cabinet justifiait en quelque sorte cette accusation ; nous l'avons néanmoins toujours repoussée ; mais, quelqu' it été la pensée originaire du cabinet, maintenant que l'Amérique a pris acte de la démarche généreuse faite par le gouvernement français, et à laquelle nous le poussions depuis long-temps ; celui-ci ne peut plus reculer, et doit faire honneur à ses engagements. Espérons donc que l'initiative de l'œuvre grandiose du percement de Panama appartiendra à la France, et lui conquerra la reconnaissance et l'affection de la jeune Amérique.

Nous n'avons pas supposé ni avancé à la légère, nous avons prouvé par des textes irréfragables que l'empereur Napoléon avait conçu, relativement à l'organisation de la société et à la politique extérieure de la France, des idées conformes à celles que nous travaillons à propager. S'il faut en croire le *Globe* de ce matin, dès qu'un homme s'élève au-dessus du vulgaire, nous nous empressons de le classer au nombre des socialistes-fouriéristes. A ce compte, les hommes du *Globe* doivent être bien tranquilles ; ils ne seront pas enrégimentés parmi les phalanstériens. Nous songerons tout au plus à leurs personnes quand nous dresserons la liste des avocats maladroits qui compromettent leurs causes et soulèvent contre leurs clients une réprobation générale. Suivant le journal de l'esclavage, quand il veut rire, il se fait apporter la *Démocratie pacifique*. La lecture du *Globe* produit chez nous un autre effet : elle nous fait lever les épaules de pitié. Aussi ne lirions-nous jamais cette triste feuille, si ceux qui veulent travailler au soulagement de l'humanité n'étaient pas obligés d'en étudier toutes les plaies.

Voici la seconde lettre sur le roulage, que nous avions annoncée, et que l'abondance des matières nous a forcés d'ajourner jusqu'à aujourd'hui.

[illegible]

de 0,14 et de 0,17 ; pour les chariots elle n'est généralement que de deux cents. Et puis pour ceux-ci, comme pour celles-là, le tarif d'été rachètec ette légère diminutton.

» 2° On estime, d'après M. Dutens, la production annuelle de la France à 173 millions de tonnes dont 172 pour le sol, et près de 800 mille, ou pour abréger un million, pour l'industrie.

» Sur ces 173 millions, il y en a (voir notre brochure de février 1839 sur la comparaison des routes, des voies navigables et des chemins de fer, page 14-146 qui subissent un transport obligé, et de ces 146 dix et demi seulement, d'après M. Dutens, qui voyagent par le grand roulage, le reste, qui est surtout formé, 1° d'engrais, 2° de fourrages, 3° de bois de chauffage et de charpente, 4° de moëllons, pierres et autres matériaux de construction, etc., etc. est transporté par les cultivateurs et les petits industriels de chaque localité qui n'ont d'ordinaire aucune relation avec les maisons de roulage, et qui, lors même qu'ils en auraient, feraient scission avec elles sur ce point de la question. Les quatre articles désignés ci-dessus comprennent à eux seuls près de 130 millions de tonnes.

» Mais, sur les 173 millions, M. Dutens n'en compte comme entrant dans la circulation qu'un peu plus de 46. Bornons-nous donc à ce chiffre, bien qu'une partie plus ou moins considérable des cent autres millions soit exposée, tout en n'entrant pas dans cette circulation, à être atteinte par la loi. Il en résulte que, même en supposant, ce qui, pour de bonnes raisons, est douteux pour moi, que les dix à onze millions appartenant au grand roulage donnent tous lieu à la réclamation énergique dont parle M. Petetin, cette réclamation ne porterait que sur le quart des produits à considérer.

» 3° Autre observation plus essentielle encore : sur les 25 millions de cultivateurs que compte la France, il y en a plusieurs millions qui tous les ans consacrent quelques jours à conduire au marché, pour les vendre, une partie de leurs denrées, à voiturer de la ville à la campagne des fumiers ou des matériaux de construction, à transporter des marchandises dans les villes voisines, ou même éloignées. Sans doute la loi peut avoir des exceptions pour une partie de ces tâches ; mais elle n'en a que pour une partie, et il n'en est pas moins vrai que presque tous ces cultivateurs sont exposés à ses coups. Ainsi, par exemple, les bois de chauffage et de charpente, les moellons, pierres, briques, sable, etc., ont à eux seuls en circulation plus de trente millions de tonnes ; eh bien, ils y sont mis par je ne sais combien de voitures à eux appartenant.

» Ce qui constitue la grande masse des transports, ce sont les matières encombrantes et à bas prix, matières dont les maisons de roulage ont rarement à s'occuper. Ce qui met cette masse en circulation, c'est un ensemble de véhicules, vingt fois, cent fois, peut-être mille fois plus considérable que ne le sont ceux de toutes les maisons de roulage réunies. Chacun en fait peu, mais chacun en fait. Enfin, et c'est là l'objet le plus important, la classe qui fait tout cela, et sans s'occuper de la loi du roulage, est une classe peu aisée, et qui cependant est forcée d'employer des millions d'ouvriers, de les faire vivre, une classe qui utilise par ces transports bien des momens perdus, et fait payer moins cher son ministère, ce qui, pour des matières à bas prix, celles surtout que travaille le peuple, n'est pas chose à dédaigner.

» Si M. Petetin avait eu l'occasion, comme nous l'avons depuis de longues années, d'observer ce qui se passe sur les routes, il aurait su que M. Daru a eu plainement raison de dire qu'il y a un grand nombre de voituriers, nous dirions au moins les 9/10e qui ne font nulle attention aux discussions sur le roulage, ou qui n'y comprennent rien, ou même qui ne savent pas qu'elles ont lieu, et qui, suivant nous, n'auraient qu'à perdre à l'unité de tarif, et dont l'opinion, dans tous les cas, n'est pas connue et peut difficilement l'être. Il aurait su de plus qu'une foule de charretiers de profession, d'hommes appartenant au gros roulage sont à cet égard, aussi ignorants qu'eux.

» Je vous prie, monsieur, de remarquer que, suivant en cela vos principes, dont la justesse et l'équité me paraissent évidentes, je ne repousse pas, quoique je les trouve exagérées, les tendances des clients de M. Petetin, je dis seulement que la chambre des pairs a eu raison d'admettre que des intérêts beaucoup plus importants encore que les leurs se trouvent, quoique muets, en jeu dans la question, et qu'à mes yeux elle a bien fait de rejeter, comme règle générale, une disposition qui froissait ces intérêts.

» Je viens d'emprunter aux publicistes, et aux économistes leurs armes : je prends maintenant celles des ingénieurs, et je dis : Pour qui connaît les questions d'entretien de routes, l'unité de tarif est une des idées les plus étranges qui ait jamais pu naître dans un cerveau d'homme. Il est su et connu de tout le monde, que dans la mauvaise saison ces voies sont exposées à être sinon abîmées, défoncées, ce qui pourtant n'a malheureusement lieu encore que trop souvent, au moins considérablement détériorées ; il [illegible]

[illegible] de concession. Deux mois sont accordés aux compagnies pour accepter les bases définitivement arrêtées. Si aucune compagnie ne se présente, l'Etat procède à la pose des rails et afferme les chemins. Dépouillées ainsi des moyens de peser sur les délibérations des chambres, les compagnies recourent à la ruse, soulèvent des doutes, et sèment les défiances. La *Presse* espère que la commission ne cédera pas aux vaines terreurs dont on l'assiège.

— Un fait affligeant, dit le *Siècle*, est aujourd'hui visible par tout le monde, c'est la déconsidération de tous les pouvoirs. A la chambre les députés *flétris* reviennent après avoir fait casser leur jugement. Le mandement d'un évêque, incriminé par le conseil-d'Etat, est approuvé par presque tout le clergé. Parlement, magistrature, université, ministère, rien n'échappe à la déconsidération. Quel rôle joue nos ambassadeurs au-dehors et nos marins sur toutes les mers ? Est-il sûr que l'armée n'ait reçu aucune atteinte des bruits de conspiration qui ont couru ? Le *Siècle* pense qu'un tel état de choses est plus fait pour inquiéter les amis du gouvernement que pour décourager ses ennemis.

— Le *Constitutionnel* examine la loi sur les manufactures actuellement en discussion devant le parlement anglais. Si la proposition de lord Ashley est adoptée, dit-il, voici l'alternative qui se présentera : ou les entrepreneurs d'industrie seront forcés de baisser leurs salaires, et la condition des ouvriers restera la même, ou ils élèveront les prix de vente, et leurs produits n'auront plus les mêmes avantages sur les marchés étrangers, d'où diminution dans les exportations, réaction sur l'activité des manufactures, chômage et détresse du travailleur. Selon le *Constitutionnel*, l'abolition de la loi sur les céréales, poursuivie par le parti manufacturier, pourrait seule adoucir cette transition.

— Le *Courrier français*, revenant sur la proposition de MM. Lacrosse, de Beaumont et Legrand, pense que, puisque le parlement ne peut pas réussir à s'administrer l'élixir dont il a besoin pour se purifier le sang, il siérait à la sagesse du gouvernement de prendre l'initiative de cette guérison. Dès qu'il proposera des moyens curatifs énergiques, la chambre fera mieux que de s'y résigner, elle les votera avec cette unanimité dont elle a donné l'autre jour un si mémorable exemple ; mais le ministère aura-t-il cette vertu ? Le médecin n'est-il pas intéressé à entretenir une maladie dont il a les bénéfices ? Si le pays perdait confiance dans la sincérité du gouvernement représentatif, que ferait-il ? Le remède appliqué par un pays s'appelle *Révolution* ; par un gouvernement : ***Réforme***. Qu'on choisisse !

Faits divers.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

« Marseille, 23 mars 1844, à 8 heures du soir.

» ***Le général de Bar, à M. le ministre de la guerre.***

» Alger, le 20.

» Le duc d'Aumale est entré le 4, sans coup férir, à Biscara, où il a été

---

quer dans le Cosco. Si les Indiens le pratiquent encore aujourd'hui, je n'en sais rien ; je n'ai jamais su non plus s'il est vrai que la fumée puisse empêcher la gelée, car alors j'étais trop enfant pour chercher à approfondir ce que je voyais faire aux Indiens.

Garcilasso était un prince de la race royale des Incas, converti au christianisme ; il a écrit en espagnol l'histoire de son pays, curieux monument d'une grande naïveté.

Or, voici qu'après bien des siècles les savants se sont avisés de penser qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de fondé dans une opinion aussi anciennement et aussi généralement admise par les hommes pratiques en contact journalier avec les faits. Du moment où ils voulurent faire comme les paysans, se mettre à observer, ils reconnurent ce que les jardiniers savaient depuis long-temps, que lorsque la température de l'air reste à plusieurs degrés au-dessus de zéro, celle des végétaux peut descendre à plusieurs degrés au-dessous, ce qui suffit pour les tuer.

En Angleterre, M. Daniell plaça deux thermomètres près l'un de l'autre, le premier suspendu dans l'atmosphère, le second dans la bruyère près de la surface du sol ; il y eut entre ces deux instruments, pendant les nuits froides du printemps, des différences de 3 à 7 degrés. Les plus grandes de ces différences, comme le savaient très bien les cultivateurs, coïncidaient avec le calme de l'atmosphère, et le plus souvent avec le clair de lune. Ainsi les paysans, de même que Pline, de même que les Péruviens, s'étaient trompés peut-être en croyant que la lune seule faisait geler leurs vignes et leurs récoltes : mais ils avaient très bien remarqué que les effets pernicieux de la gelée sur la végétation n'avaient pas lieu par un temps couvert et nuageux, où il ne peut y avoir de clair de lune. Quand on voit la coïncidence des marées avec le cours de la lune, son influence incontestable sur la germination des graines, la reprise des greffes, la conservation du bois abattu, et une foule d'autres phénomènes de la vie végétale, on en vient à douter si cet astre n'a pas réellement une part dans la destruction des végétaux par la gelée.

Nous laissons, comme trop éloignée de notre sujet, l'explication de la théorie du rayonnement qui rend compte d'une manière satisfaisante de ce singulier phénomène. Qu'on nous pardonne de n'avoir pu résister au désir de rappeler à nos lecteurs des notions que plusieurs d'entre eux nous sauront gré, nous l'espérons, de leur avoir remises en mémoire. Revenons à la vigne.

Les divers procédés de multiplication propres aux autres végétaux peuvent servir à multiplier la vigne. Les semis employés seulement par quelques curieux, au nombre desquels nous devons citer notre honorable confrère M. Vibert (d'Angers), ne reproduisent pas constamment les espèces et les variétés. On peut en espérer par le croisement hybride des variétés nouvelles. Ce mode de propagation ne peut être admis généralement dans la pratique.

Les marcottes, qui portent le nom de *recouchages* ou de *provins*, sont d'un usage très fréquent. On donne le nom de *chevelées* aux pieds de vigne enracinés obtenus de marcotes, en couchant dans le sol excavé une certaine longueur d'un sarment dont on laisse deux yeux hors de terre, sans le détacher de sa souche. Nous prévenons les amateurs de chasselas de se méfier des chevelées qu'ils n'ont pas faites eux-mêmes. En général, on ne sacrifie pour cet usage que les ceps épuisés, dont on veut tirer un dernier profit avant de les détruire. On risque donc, en achetant les chevelées, de garnir ses treilles de ceps sans vigueur, dont il est difficile d'obtenir jamais de bons résultats.

Le meilleur de tous les procédés, c'est, sans contredit, le bouturage. Comme la vigne se taille tous les ans, on a toujours des sarments à choisir. Les meilleurs sont ceux qui conservent à la base une portion de bois de deux ans ; on les nomme, pour cette raison, des *crossettes*.

Avant d'entrer dans les détails du mode de plantation des boutures de vigne pour la treille, disons un mot des vignes de Thomery. Les cultivateurs de ce village suivent, pour la plantation, la conduite et la culture de leurs vignes, des procédés à eux, faciles à imiter partout, et qui, quoi qu'on en ait dit, peuvent donner partout, sauf dans nos départements trop septentrionaux, les mêmes résultats qu'à Thomery.

On a cru pendant long-temps, et on croit encore assez généralement, que le chasselas de Thomery doit sa qualité et sa célébrité européenne à des conditions locales de sol et d'exposition ; il n'en est rien. Le sol et l'exposition de Thomery ne sont pas généralement favorables à la culture du chasselas ; ce n'est qu'à force d'art et d'industrie qu'on a pu vaincre les difficultés naturelles d'une situation où le raisin, par toute autre méthode que celle de Thomery, mûrirait trop tard, et quelquefois ne mûrirait même pas du tout. Nous insistons sur ce fait, parce que personne ne doit désespérer, en imitant ces industrieux cultivateurs, d'obtenir, comme eux, ces belles grappes si dorées, si transparentes, d'un goût si parfait, que quiconque n'en a pas mangé ignore ce que c'est que du bon raisin.

Et d'abord on donne aux vignes de Thomery de très bonne terre et beaucoup d'engrais. Ceci est tout-à-fait contraire au préjugé qui attribue au fumier la propriété de n'augmenter la quantité du raisin qu'aux dépens de sa qualité. Ce préjugé peut être fondé à l'égard de certains vignobles où l'usage immodéré des engrais a pu nuire à la qualité du vin. Mais, quant au chasselas, une terre riche et largement fumée lui est nécessaire, si l'on veut réunir la qualité du raisin à l'abondance de la production.

Dans un sol trop fort et trop humide, la vigne donne des sarments trop vigoureux pour qu'ils puissent achever avant l'automne la maturation du bois nécessaire à celle du fruit. Les terres de cette nature doivent être amendées de manière à diminuer leur ténacité.

Le chasselas ne réussit parfaitement que sous la protection de l'espalier. Mais, pour ne pas perdre, pendant plusieurs années, l'intérêt d'un capital important, on ne construit pas les murs au moment où l'on plante la vigne.

Il peut encore arriver qu'on veuille garnir de vignes en espalier un mur couvert de pêchers ou d'autres arbres, dont on prévoit l'épuisement prochain. Dans ce cas, on peut conserver les vieux arbres pendant trois ans après la plantation de la vigne, et ne les sacrifier que quand celle-ci commence à rapporter. Quoique cette méthode ait été publiée en détail dans l'excellent ouvrage de M. le comte Lelieur (***Pomone française***), nous en croyons la propagation tellement utile, que nous en retraçons les principales opérations.

Les vignes pour la treille se plantent à un mètre 33 centimètres en avant du mur, ou de la place que le mur doit occuper. On couche les boutures parallèlement à la direction du mur, dans des fosses ou tranchées profondes seulement de 25 à 30 centimètres, et larges de 40 à 50. Les boutures sont ordinairement des crossettes de 60 à 65 centimètres de long, que l'on recourbe de manière à laisser dehors, leur extrémité supérieure. La partie laissée hors de terre se taille sur deux yeux ; il importe que ces yeux soient bien formés et en bon état. La distance entre chaque bouture

[illegible] militaires [illegible] au général.

— Un Anglais, au portefeuille gonflé de bank-notes, était descendu à l'hôtel Paradis, à Marseille, où il faisait de la dépense et ne paraissait nullement atteint du *spleen*. Un soir, son absence de la table d'hôte fut remarquée : la porte de sa chambre était fermée à l'intérieur ; on appela un commissaire de police, qui, y pénétrant, aperçut le malheureux Anglais baigné dans son sang. Un rasoir, dont il s'était servi pour mettre fin à ses jours, était près du cadavre. (*Sémaphore.*)

— Il y a eu 47 tremblements de terre pendant 1843 en Europe, en Asie et en Afrique : 16 en hiver, 9 au printemps, 8 en été, 14 en automne. La moyenne des dix dernières années a été de 34. (*Courrier français.*)

— Le 11 de ce mois, le jeune Marchal, âgé de quatorze ans, et sa sœur, âgée de vingt-un ans, habitant le Valtin, revenaient de la foire de Munster avec deux autres personnes de leur pays. Surpris au haut du Thanet par un ouragan épouvantable, Marchal et sa sœur, brisés de fatigue et glacés, tombèrent sur le chemin pour ne plus se relever. Leurs compagnons, le nommé Masson et la fille Michel, se traînèrent jusqu'à une ferme, où ils obtinrent des secours. Sur leurs indications, on courut à la recherche des deux pauvres enfants, mais en vain ; ce ne fut que le lendemain qu'on retrouva leurs cadavres. La sœur du jeune Marchal l'avait couvert de son manteau pour le garantir du froid ; elle avait succombé sans pouvoir le sauver. Il est impossible de dépeindre l'affreuse douleur de leur père. (*Patriote de la Meurthe.*)

— Bernadotte étant mort, le maréchal Soult est aujourd'hui le dernier survivant des dix-huit premiers maréchaux de l'empire, créés en 1804, au camp de Boulogne.

— On lit dans le *Sud* de Marseille :

« La frégate à vapeur *le Gomer*, commandant le capitaine de corvette M. Laurencin, est partie le 7 de la Corogne pour rentrer en France en touchant à Lisbonne.

» On sait que ce bâtiment a à bord une commission chargée par le gouvernement de l'exploration des ports par lesquels devront passer les bateaux à vapeur de la navigation transatlantique. Cette commission se compose de MM. Saladin, inspecteur des finances ; de Clerq, consul de France à Santander ; Gaude, commissaire de la marine ; Durant-Saint-André, vice-consul.

— Le ministre de la marine vient de souscrire à un grand nombre d'exemplaires du plan de La Rochelle, et d'une notice historique sur cette ville, par le capitaine Goy, du 45e de ligne.

TRIBUNAUX.

LA MENDIANTE DE SIX ANS. JUGEMENT. — Nos lecteurs se rappellent l'intéressante histoire de Marie-Louise Cagny, cette pauvre petite de six ans que sa famille forçait à mendier sous peine de durs traitements. Son père, qui se dit ancien militaire, et la fille Liébert, sa belle-sœur, ont été condamnés hier à trois mois de prison par le tribunal de police correctionnelle, qui a ordonné en même temps que l'enfant serait détenue dans une maison de correction pour y être élevée jusqu'à l'âge de 20 ans. Après le prononcé du jugement, M. le président d'Herbelot a ajouté :

« On comprend la portée de cette décision ; elle donne le moyen de soustraire cette enfant à l'autorité malveillante et dangereuse de son père. Dès demain elle sortira de prison et sera placée en bon lieu. Nous devons remercier les organes de la publicité de l'aide qu'ils ont donnée à la justice pour arriver au but qu'elle se proposait. Nous ajoutons que la jeune Cagny a été l'objet du plus vif intérêt ; dans toutes les classes de la société elle a éveillé des sympathies, et l'unique embarras est de choisir entre tant de bras généreux qui se tendent vers elle. »

Nous ne pouvons qu'approuver cette décision du tribunal ; mais, nous le demandons, n'offre-t-elle pas la preuve évidente qu'il y a, dans notre législation, une grave lacune à combler? Eh quoi ! pour soustraire un en-

[illegible] doués d'une verve apparente et passagère, il est rare de rencontrer un vrai poète. M. de Laprade est un vrai poète. Si jusqu'à ce jour, son chant modeste a été couvert par les orages politiques et par le bruit que font dans leurs ateliers ornés de larges et voyantes enseignes l'industrie littéraire et toutes les autres industries ; si sa voix s'est perdue dans la rumeur immense qui s'élève d'une grande cité, notre devoir, à nous, dont les doctrines ont souffert si long-temps du silence et du dédain de la presse, c'est de réclamer l'attention pour cette lyre nouvelle ; c'est d'empêcher que cette note du grand concert soit étouffée. Il nous appartient de faire valoir les titres d'un poète qui, sans avoir encore approfondi toutes nos idées, chante ce que nous enseignons, la grandeur de Dieu, l'universalité de sa Providence, qui prophétise ce que nous démontrons, la réalisation prochaine de l'harmonie sociale et les destinées heureuses du genre humain.

M. Victor de Laprade a déjà publié deux volumes, un poème nommé *Psyché*, et un recueil de poésies diverses.

Ce qui frappe d'abord le lecteur à l'ouverture de ces volumes, c'est une grande sûreté de versification et une pureté de style inaltérable. Jamais de brusques enjambements, de tournures périlleuses pour la grammaire, de sons qui blessent l'euphonie. Admirateur de l'antiquité, M. de Laprade en a retrouvé le vers mélodieux, accompli, et cependant flexible et souple. L'onde qui s'épanche de son urne coule d'un flot toujours transparent, toujours égal, et ne se brise en mousse argentée contre aucun écueil. Il est rare de nos jours que le lecteur puisse avec autant de sécurité s'abandonner au courant de la poésie. Cette limpidité révèle en M. de Laprade un admirateur du génie grec. Ses poèmes, en effet, sont un temple aux colonnes de marbre, au tympan sculpté ; la blanche théorie se déroule sur les degrés de la façade, le faune et la dryade ne manquent pas dans les bois d'alentour. C'est au bord de l'Eurotas ou sur les sommets de l'Hémus que le poète va cueillir ses métaphores : il ne cache pas son enthousiasme pour l'Hellade.

> Grèce, où l'amour des dieux, chaleur douce et bénie,
> Comme un fruit de ton sol, fait mûrir le génie,
> Grèce ! Olympe terrestre où respirent encor
> Mille habitants du Ciel, parés de jaspe et d'or ;
> Qui pourra retrouver, une fois abattues,
> Le moule harmonieux d'où sortaient tes statues ?
> Nos fils, à l'idéal, s'essayeront en vain ;
> Les hommes ont brisé leur modèle divin.

Si M. de Laprade admire la Grèce, ce n'est pas à la manière froide et classique du dix-septième siècle, ni à la manière frivole du dix-huitième ; les déités qu'il place sur ses autels ne sont ni les Muses de Boileau, ni les Amours de Parny ; mais plutôt les dieux symboles de Goëthe. En style mythologique, M. de Laprade émet des idées modernes, des idées contemporaines et vivantes. S'il place le faune dans chaque bois, la naïade sous chaque onde, c'est pour exprimer la diffusion de la vie universelle qui, partant de Dieu, vient, comme les rayons d'un autre soleil, éclairer, échauffer toute la nature. Tout vient de Dieu, tout y retourne : une attraction universelle sollicite les êtres à graviter vers l'infini. L'homme, cherchant le bonheur dans une intime union avec l'âme de la nature, tel est le tableau retracé allégoriquement par M. de Laprade dans ses deux œuvres les plus étendues : *Psyché*, ou l'Ame humaine, l'Humanité ; *Hermia*, cette vierge charmante et muette qui symbolise la nature.

Le Désir infini qui stimule tous les êtres, est vivement rendu par les vers de *Psyché* que nous allons reproduire.

L'âme humaine croit seule dans la nature être aiguillonnée par le désir ; elle s'adresse à la création tout entière.

> Et toi, fier Océan, tu ne demandes rien ?
> Tes flots n'ont pas la paix du flot aérien ;
> Mais, ce qui trouble ainsi ta face révérée,
> Ce n'est pas le désir : c'est Notus ou Borée !
> Et vous qui, sur mon front, versez l'ombre et l'odeur,
> Grands cèdres, du désir connaissez-vous l'ardeur ?
> L'ardeur de l'infini, dont j'ai l'âme embrasée ?

> De son immensité nous destinait la proie.

L'OCÉAN.

> Le chœur universel, de l'astre à la fourmi,
> O reine ! à tes regards paraît donc endormi !
> Nul espoir ne l'émeut, et la torpeur enchaîne
> Cet aveugle troupeau sans désir et sans haine !...
>
> Ah ! tu ne vois donc pas, vers un but ignoré,
> Mais qu'il aime pourtant, chaque flot attiré,
> La flamme du désir dans les flots même habite ;
> Tu n'as donc pas compris mon grand sein qui palpite,
> Et tordus de douleur, mes bras ambitieux,
> Comme ceux des Titans se dressant vers les cieux !
>
> Le désir, le désir est au fond de chaque être,
> De la création l'amour est le seul maître,
> L'amour qui nous défend de l'immobilité !
> Le plus voisin du but est le plus agité !
> Après sa chute, ainsi plus la terre est prochaine,
> Plus rapide y descend le gland tombé du chêne.

Bien que M. de Laprade n'ait peut-être pas voulu formuler dans ses vers un système complètement arrêté, il est impossible d'exprimer plus nettement l'attrait universel qui sollicite la création et, l'analogie qui existe à tous les étages entre les effets de cette puissance morale et vivante, et les lois de l'attraction matérielle déterminées par Newton.

L'immense désir, éprouvé par toute la nature, ne peut être une aspiration stérile. Si Dieu est juste et bon, il n'a pu nous décevoir. Le poète dit à Psyché, c'est-à-dire à l'âme de l'homme :

> Crois-en ton propre cœur, tout ce qu'il cherche existe.

Le dénouement des épreuves de Psyché, c'est son union avec l'Amour ; le terme de l'enfance douloureuse que traverse l'humanité, c'est la communion intime avec Dieu, c'est la venue de son règne sur la terre ; le poète conclut par ces paroles mises dans la bouche des dieux. Ils chantent sur l'Olympe :

> Et toi, meurs, ô Douleur ! vieille reine des hommes :
> Leur terre est arrivée avec eux où nous sommes :
> Tout vit là, d'où jamais tu ne pus approcher :
> Quel asile te reste, ô mal ! pour t'y cacher ?
> Meurs ! Psyché brave ici ta poursuite fatale ;
> Le Dieu qui la rend mère en a fait son égale.
> Meurs ! la volupté naît de leur hymen puissant
> Tu ne fus rien, ô Mal ! que l'idéal absent,
> Que l'époux éloigné de l'âme qu'il éprouve ;
> Qu'es-tu donc, maintenant que Psyché le retrouve
> Et près de cette couche, aux transports infinis,
> Où l'éternel baiser les garde réunis ?

Dans l'allégorie de Psyché, telle que l'antiquité nous l'a transmise, il est facile de reconnaître l'histoire de l'humanité qui a perdu les jouissances des premiers jours, le bonheur de l'édénisme protégé par l'ignorance ; elle est condamnée à souffrir jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé le principe d'amour et d'harmonie dont au premier âge elle n'avait joui qu'à tâtons et dans les ténèbres. M. de Laprade, en modifiant la fable, a rendu le symbolisme encore plus transparent, le parallèle plus exact ; sa Psyché ne descend pas dans les enfers. Après son union fugitive avec l'Amour, époque de l'édénisme, elle parcourt les périodes de la sauvagerie, du patriarcat, de la barbarie, de la civilisation, symbolisées par des séjours de la jeune fille errante chez les antropophages, au sein d'une caravane asiatique, dans l'Egypte demi-barbare, en Grèce. Chacune de ces phases est vivement caractérisée ; nous avons remarqué cette invocation du prêtre sauvage qui lève le couteau pour immoler Psyché à ses dieux.

> Quand le sang a coulé sur l'image du Dieu ;
> Quand les corps palpitants se tordent dans le feu ;
> Quand on frotte de chair l'idole sur la bouche,
> Les dieux sentent au cœur une ivresse farouche.
> Les esprits attisant le brâsier souterrain,
> Où se fondent pour nous l'or, le fer et l'airain,

---

varie selon la nature du sol. S'il est très fertile, une distance de 50 à 55 centimètres est suffisante ; s'il l'est un peu moins, les ceps peuvent être espacés entre eux de 65 à 70 centimètres.

Les boutures mises en place ne doivent être recouvertes que de 12 à 15 centimètres de terre douce et parfaitement meuble, de sorte que la tranchée n'en soit remplie qu'à moitié ; l'on remplit le reste avec du bon fumier à demi consommé : il maintient sur les boutures une fraîcheur qui favorise le développement rapide des racines.

Les boutures commencent à pousser des sarments d'abord faibles et délicats, puis, de plus en plus forts, qu'on rabat tous les ans sur un bon œil. La troisième année, le sarment doit avoir assez de force et de longueur pour atteindre le mur, en avant duquel le cep qui le porte a pris racine. Alors, seulement, on ouvre une tranchée à angle droit avec la première, allant, par conséquent, droit du cep au pied du mur ; on y couche le sarment, en laissant sortir son extrémité supérieure, qu'on taille sur deux bons yeux.

De ce moment, la vigne commence à rapporter, d'abord un petit nombre de grappes, car il serait imprudent de la laisser s'épuiser par une production trop abondante. La place de la vigne doit avoir été marquée d'avance sur l'espalier. Un mur de 3 mètres suffit pour recevoir quatre étages de vigne, à 50 centimètres les uns des autres. Nous ne pouvons trop insister auprès des propriétaires pour les engager à faire garnir de chaperons la crête de leurs murs d'espalier. On nomme *chaperons* un rebord saillant de 20 à 25 centimètres, couvert en tuiles superposées. Le chaperon n'a pas seulement pour effet d'empêcher la chute perpendiculaire de la pluie et l'action des courants d'air glacé sur les branches des arbres en espalier, il agit encore, et bien plus efficacement, comme abri ; il s'interpose comme un écran, pendant les nuits claires, calmes et froides du printemps, entre l'arbre et les parties élevées de l'atmosphère dont les couches supérieures sont à une température constamment glaciale, il agit avec tant d'efficacité, que, de deux arbres en espalier, placés côte à côte, dans les mêmes conditions, celui qui est surmonté d'un chaperon peut ne pas ressentir les effets du froid, tandis que l'autre, dépourvu de cet abri, peut être complètement gelé.

Une fois parvenue au mur, la vigne ne doit être conduite que peu à peu à la hauteur où l'on se propose de l'arrêter ; on lui laisse tous les ans plus ou moins de longueur, selon la force de sa végétation. Arrivée à la distance qu'on juge convenable, on dirige au printemps à droite et à gauche, parallèlement au bord supérieur du mur, les sarments sortis des deux yeux laissés à cet effet à l'époque de la taille. Ces sarments sont l'origine des bras de la vigne. Ces bras, si l'on voulait les laisser s'allonger, prendraient en une seule année plusieurs mètres de longueur, et croîtraient tous les ans dans la même proportion ; c'est ce qu'on voit dans ces immenses cordons de vigne dont un seul pied fait le tour d'un grand bâtiment.

Mais, d'une part, la sève se portant toujours vers les extrémités de la vigne laisse le reste plus ou moins dégarni ; de l'autre, la sève fournie par un seul pied à un si grand nombre de grappes tous les ans ne donne que du raisin de qualité médiocre.

Les cultivateurs de Thomery ont reconnu depuis long-temps, par expérience, qu'une vigne ne peut nourrir convenablement que deux cordons de la longueur d'un mètre 35 centimètres chacun, formés progressivement, comme l'a été le cep lui même, et arrêtés à ces dimensions.

L'époque de la taille varie comme celle de la maturité du raisin, laquelle varie tous les ans selon la température. Si la maturité est suffisamment précoce, on taille la vigne aussitôt après l'enlèvement des dernières grappes ; si elle est tardive, on attend jusqu'au printemps de l'année suivante. Tant que les cordons de la vigne ne sont pas encore complètement formés, on ne leur laisse porter qu'une quantité modérée de raisin ; l'on a même soin, au printemps, de supprimer sur les jeunes sarments les grappes qui sembleraient surabondantes ; on sera dédommagé dans la suite de ces légers sacrifices par une production constante et régulière, ainsi que par la qualité du fruit.

Chaque année, on ne doit laisser au bourgeon de prolongement que trois ou quatre yeux tout au plus ; on choisira toujours, pour prolonger les cordons, un œil placé à leur partie inférieure. De tous les yeux qui s'ouvriront sur les cordons à cette époque de leur existence, on ne conservera que ceux qui seront placés à leur partie supérieure ; les autres, placés au-dessous ou en avant du cordon, seront supprimés.

Ainsi se formeront sur les cordons les branches à fruits ou coursons, qui tous les ans, taillés chacun sur deux yeux, donneront des récoltes assurées. Dans un bon terrain, on peut laisser les coursons espacés entre eux sur les cordons de 15 à 20 centimètres ; un plus grand rapprochement fatiguerait les ceps ; un plus grand espacement rendrait la production trop faible, sans nécessité.

Nous avons dit que les cordons de vigne en treille devaient être disposés par étage à 50 centimètres l'un de l'autre ; une plus petite distance aurait un grave inconvénient : le sarment qui porte les grappes à sa base rencontrerait en s'allongeant les grappes du cordon placé au-dessus du sien ; il leur ferait ombre au moment où elles ont le plus besoin de soleil. On pourrait à la vérité raccourcir les sarments, soit en les rognant, soit en pinçant leur extrémité ; mais ces retranchements, avant que le sarment ait atteint la longueur de 50 centimètres, ne laissant pas assez de place à l'expansion de la sève, le sarment se fatiguerait à pousser dans les aisselles de ses feuilles des bourgeons anticipés, et la qualité du raisin en serait sensiblement altérée.

Sur la vigne ainsi traitée, le raisin cueilli près du cep est aussi beau et aussi bon que celui des extrémités des cordons, ce qui n'arrive jamais sur des cordons trop prolongés ; la sève également répartie, la végétation réglée sans excès de vigueur comme sans faiblesse, et la production proportionnée à la force des ceps, donnent au fruit ce degré de perfection que nul autre mode de traitement ne saurait lui faire acquérir.

Nous ne terminerons pas sans dire quelques mots sur les effets singuliers de l'incision annulaire appliquée à la vigne. Nous avons démontré l'impossibilité d'employer ce procédé comme préservatif contre la coulure ; l'observation démontre qu'étant pratiquée à l'époque où le raisin a atteint la moitié de son volume, l'incision annulaire peut hâter la maturité du raisin, quelquefois d'une manière peu sensible, mais quelquefois aussi de dix à quinze jours, ce qui donne aux espèces tardives le temps de mûrir avant l'arrivée des premiers froids. Toutefois, il ne faut pas oublier d'assujétir solidement les sarments incisés, sans quoi, le premier coup de vent les fait fléchir à la place de l'incision, et c'en est assez pour la faire périr.

Qu'on nous pardonne l'aridité didactique de nos préceptes ; ceux qui auront eu la patience de nous suivre jusqu'au bout, et qui auront eu celle de mettre nos indications en pratique, n'auront point de regret à leur peine, ou bien ils ne méritent pas de manger une bonne grappe de chasselas.

A. YSABEAU.

langage mêlé d'orgue et ses consonnances sourdes, est-elle un attrait tout aussi réel que le vers accompli de Virgile? D'où vient le sentiment profond qui nous intéresse aux premières œuvres de la nation qui s'essaie et de l'enfant qui balbutie?

L'inspiration de M. de Laprade n'est pas exclusivement vouée aux poèmes symboliques et de longue haleine; sa pensée ne s'épanche pas nécessairement dans le vers alexandrin. Déjà, dans plusieurs passages d'*Hermia*, nous avions remarqué une grande légèreté et une grande richesse descriptive.

> Avant ces blonds cheveux, ces bras roses et frêles,
> Aviez-vous, Hermia, des plumes et des ailes?

trésors qu'il répandra le long de sa route sont nécessaires, peut-être au salut de la cargaison précieuse dont son navire est chargé. Quand on navigue dans un archipel sauvage, il faut savoir distribuer aux indigènes des miroirs et des colliers de verroterie. Que cette comparaison, appliquée à ses morceaux détachés, ne blesse pas M. de Laprade : tous ses miroirs brillent au soleil, et ses colliers sont admirablement ciselés.

VICTOR HENNEQUIN.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Nos fonds publics éprouvent, depuis quelque temps, des variations très multipliées, et les idées de conversion ou d'emprunt contribuent toujours à

7 h. »|» **OPÉRA.**—Le Diable Amoureux. [illegible]
8 h. »|» **ITALIENS.**—Don Pasquale.
7 h. 0|0 **THÉATRE FRANÇAIS.**—Mlle de Belle-Isle. Pourceaugnac.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.**—Cagliostro.
6 h. »|» **ODEON.**—Comtesse d'Altemberg. Champmeslé.
6 h. »|« **VAUDEVILLE.**—Veille du Mariage. Grisette, Moyen. Gants jaunes.
6 h. 0|0 **VARIETÉS.** Trois Polkas, Fille de l'Avare. Chanson. Vendetta.
7 h. »|» **GYMNASE** — Tante Bazu. Doct. Robin. Cadet de F. Antoine
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.**—La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.**—Mystères de Paris.
6 h. 1|2 **AMBIGU.**—Les Amants de Murcie.
6 h. 1|2 **GAITÉ.**—Bohémienne.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 24 Mars. La hausse, que depuis longtemps les détenteurs s'efforcent de réaliser sur les farines, commence à s'établir, malgré la réserve de la boulangerie, qui semble attendre pour opérer au-delà de ses besoins immédiats, que le cours se soit définitivement constitué dans les limites qui déterminent l'augmentation de taxe du pain. Au commencement de la semaine les affaires ont été fort actives, et les premières marques tenues fermes; il y a même eu, en direction, une augmentation sensible des cours. Vers la fin de la semaine, les ventes ont été plus lourdes et la fermeté moins prononcée; les marques inférieures ne sont pas, à beaucoup près, tenues comme les premières. Malgré quelques forts arrivages, le restant des farines diminue tous les jours : il n'est plus aujourd'hui que de 6,783 quintaux 90 kil.

Les froments ont obtenu faveur de 25 à 30 c. par hectolitre, au commencement de la semaine, et les transactions ont été assez actives. Ce mouvement s'est ralenti sur les derniers jours, sans qu'il en résulte variation dans les cours. — Les seigles étant toujours assez rares sur place sont bien demandés; cependant la vente en est calme, les cours se soutiennent. — Les orges continuent d'être recherchés à Bercy. — Les avoines, sans variation, se vendent assez difficilement à cause de la réserve des acheteurs. — Les issues ont repris de la faveur, quoique la demande ne soit pas encore active.

DÉPARTEMENTS. — La hausse est devenue générale sur les marchés par suite du mauvais temps, des inondations et de la coïncidence de ces contretemps avec l'époque de l'ensemencement. Si quelques contrées privilégiées voient se développer avec succès les céréales confiées à la terre, il en est d'autres qui ne jouissent pas du même avantage, et nous recevons déjà de différentes localités des avis peu favorables.

Hausse sur le blé. — Bray-sur-Seine, Gonesse, Coulommiers, Provins, Tournon, Maule, Auneau, Brezolles, Chartres, Gallardon, Montlhéry, Châteaudun, Etampes, Beauvais, Houdan, Pacy, Dreux, Evreux, Bonneval, Brionne, Beuzeville, Pont-Audemer, Clermont, Noyon, Péronne, Roye, Aubigny, Saint-Quentin, Abbeville, Amiens, Arras, Bourbourg, Cambrai, Douai, Bergues, Orchies, Lille, Charleville, Vouziers, Metz, Saint-Florentin. — Pithiviers, Orléans, Blois, Bourges, Tours, Châteauroux, Issoudun, Malesherbes, Châtellerault. — Orbec, Bléré, Gacé, Laval, Pont-Labbé, Lannion, Landernau, Tréguier, Angoulême. — Arcis-sur-Aube, Bar-le-Duc, Vitry-le-Français, Chalons-sur-Marne, Gray, Mulhouse, Blaye, Condom, Montpellier, Marseille.

Baisse. — Louviers, Beaumont. — Sancerre, La Châtre. — Trévières. — Limoux.

Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 23 Mars. — Froment : 18,00 à 20,00. — Avoine : 6,50 à 7,25. — Marché faible, hausse sur le froment.

ETAMPES, 23 Mars. — Froment, 1re : 21,66 : 2e : 20,60; 3e : 19,66. — Méteil : 15,66 à 17,66. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,32.

CHARTRES, 23 Mars.—Froment, 1re : 22,00, 2e : 21,00; 3e : 20,00. — Méteil : 18.00 à 19,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,25.

LE MANS, 22 Mars.—Froment, prix moyen, 21,80. — Méteil : 18,00. — Seigle : 15,70. — Orge : 12,20. — Avoine : 8,20.

VALOGNE : 19 Mars. — Froment : 21,03. — Orge : 12,54. — Sarrazin : 9,66. — Avoine : 11,50.

ARRAS, 23 Mars. — Froment blanc : 18,00 à 19,50. — do roux : 17,00 à 20,00. — Seigle : 10,50 à 11,90. — Escourgeon ; 11,50 à 13,25.— Avoine : 6,00 à 6,75. — La hausse des blés a fait de nouveaux progrès au marché de ce jour, notamment sur les deuxième et troisième qualités. — Les seigles ont peu varié. — Les escourgeons sont haussés de 0,25 et les avoines demandées au cours.

VALENCIENNES, 22 Mars. — Froment, 1re ; 19,00 à 19,75; 2e : 18,00 à 19,00; 3e : 17,00 à 17,50.— Seigle : 10,50 à 11,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 5,50 à 6,50. — La fermeté constatée dans le cours des blés du dernier marché s'est maintenue aujourd'hui, car la vente a été active. — Les avoines restent calmes. — Le seigle et l'orge sont demandés au comptant. — Les colzas et œillettes tendent à la baisse. — L'augmentation dans les cours des fleurs de froment, que nous avions annoncée au dernier marché, s'est maintenue aujourd'hui très fortement. On a pu constater 1,00 à 1,50 de hausse sur le dernier cours.

NANCY, 16 Mars. — Froment, 1re : 17,50; 2e : 17,10 ; 3e : 15,84.— Orge : 8,60. — Avoine : 7,00.

BOURG, 20 Mars. — Froment : 19,50. — Seigle : 15,00. — Méteil : 16,75. — Orge : 15,00. — Avoine : 12,75. — Sarrazin : 11,50.— Maïs : 14,50.

Marchés étrangers.—**BRUXELLES**, 22 Mars. — Froment : 16,32 à 19,34. — Seigle : 9,82 à 11,04. — Orge : 9,85 à 10,52. — Avoine : 6,68 à 7,06.

HASSELT, 22 Mars. — Froment : 18,60. — Seigle : 10,95.—Orge : 10,80. — Sarrazin : 9,80. — Avoine : 5,70.

ANVERS, 21 Mars. — Froment roux indigène : 21,42. — Froment blanc : 19,90 ; do étranger mêlé : 19,56. — Sarrazin : 13,21. — Seigle indigène : 12,16; do de France : 11,70; do de Stettin : 11,80 ; do de Prusse : 11,70. — Orge du pays : 11,63; do étrangère : 11,45. — Avoine : 7,13. Prix soutenus, surtout pour les blés.

Amidon, fécule et glucose (l. 100k.)

PARIS, 23 Mars.—Avoine, 1re : 75,00 à 80,00. 2e : 65,00 à 70,00. — Fécule sèche, 1re : 28,00 à 29,00 ; 2e : 26,00 à 27,00. — Fécule verte : 17,00.—Sirop blanc : 40 degrés, 37,00 à 39,00; do coloré, 33 degrés, 27,00 à 29,00.

Sucre indigene (les 100 kil.)

PARIS. *Bourse du 23 Mars.* — Sucre clairce 1re sorte : 158,00; do 2e : 138,00; do 3e : 128,00 à 130,00; do fine 4e : 132,00 à 133,00 ; do belle 4e : 130,00 à 131,00; do bonne 4e : 128,00; do 4e bon ord. : 127,00; do 4e ord. : 124,00.

LILLE, 22 Mars. — Sucre clairce blanc : 130,00 à 150,00; do belle 4e : 126,00 à 128,00; do bonne 4e : 123,00; do bonne 4e ord. : 121,00; do ord. 4e : 119,00; do basse 4e : 110,00; do commun : 0,90.

Nous extrayons d'un document statistique sur l'industrie sucrière des chiffres comparatifs qui ne seront pas sans intérêt pour ceux de nos abonnés qui s'occupent de cette branche importante de la production agricole.

A la fin de février 1843, le nombre des fabriques sucrières en activité montait à 384; cette année, à pareille époque, il n'était plus que de 325. Diminution, en 1844, de 59 fabriques. En outre, à la fin de février 1843, il ne se trouvait que 24 fabriques en non-activité, et à la fin de février dernier il y en avait 50. Augmentation de 26 en non-activité. Les sucres fabriqués et ceux qui se trouvaient en reste ou reprise à la fin de février 1843 formaient ensemble un total de 31,893,046 kil., dont 21,452,628 kil. mis en consommation; cette année, à pareille époque, cet effectif ne s'élevait plus qu'à 28,455,357 kil., dont 20,447,120 kil., en consommation. Différence en moins pour 1844 : 3,737,689 kil. de production dont 1,005,508 kil. livrés en moins à la consommation.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 21 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs. ...	1583	1555	30	1 20	1 08	» [illegible]
Vaches....	67	64	3	1 02	» 86	» 7[illegible]
Veaux.....	604	604	»	1 66	1 46	1 [illegible]
Moutons..	5590	5552	38	1 41	1 26	1 [illegible]

PARIS. *Halle à la volaille du 23 Mars.* — Agneaux : 9,00 à 25,00. — Chevreaux : 2,50. — Lièvres : 3,75 à 4,50.—Lapins : 1,40 à 2,25. — Dindes : 4,00 à 11,00. — Oies : 2,50 à 4,75. — Chapons : 2,20 à 6,50. — Poules et poulets : 1,50 à 4,25. — Canards : 2,25 à 3,50. — Perdrix : 1, 0 à 3,50. — Pigeons : 0,27 à 1,00. — Bécasses : 2,50 à 3,00.—Grives : 0,25.—Alouettes, la dixaine : 1,50.

BOURGES, 16 Mars. — Lièvres : 3,50. — Lapins : 1,25. — Dindes : 9,00 à 14,00 (la paire). — Oies : 6,00 à 9,00. — Canards : 2,00 à 3,50. — Chapons : 5,00. — Poulets : 3,50 à 4,00. — Petits poulets : 2,00 à 2,50. — Perdrix : 1,50. — Pigeons ramiers : 0,40.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Notre édition des départements n'est pas partie aujourd'hui.

A cette occasion, nous avons gravement à nous plaindre, non de l'Administration, mais de deux employés, l'un du timbre, l'autre de la poste.

Depuis deux mois, nous expédions, avec le consentement de l'Administration, des prospectus que nous prétendons être exempts du timbre. Samedi dernier, 1600 de ces prospectus partaient encore sous le couvert du *Journal de l'Agriculture pratique*, et il avait été convenu très explicitement ce jour-là, avec le vérificateur du timbre préposé à la Poste, que nous encarterions, aujourd'hui, de ces prospectus dans la *Démocratie pacifique*. Notre chef de départ arrive à la Poste à trois heures cinq minutes pour faire la déclaration nécessaire. Refus de recevoir le journal, sous prétexte que l'heure est expirée depuis cinq minutes. Pendant que notre employé va demander au chef de division l'autorisation de partir, arrive le *Galignani's Messenger*, qui est expédié sans difficulté. — Notre chef de départ proteste et prend à témoins les employés du bureau. Alors le vérificateur du timbre déclare que, si l'on n'enlève le journal, il va le saisir à cause du prospectus. « Quand je vous ai envoyé chez le chef de division, dit alors l'employé de la poste, je savais bien que vous ne le trouveriez pas... Maintenant, si vous voulez faire partir vos journaux, je suis prêt... »

Ainsi, sous la surveillance du vérificateur du timbre, et de concert avec l'Administration (envers qui nous nous sommes soumis d'avance à payer toutes amendes qui pourraient être infligées pour cet objet), nous avons expédié à plusieurs reprises des prospectus non timbrés; nous convenons explicitement qu'il en sera expédié aujourd'hui par notre journal; et c'est au moment où nous allons faire notre déclaration, que nous sommes arrêtés par le caprice du vérificateur. — Quand bien même ces antécédents n'existeraient pas, quand bien même nous ne serions convenus de rien avec le vérificateur, quand même ce vérificateur n'aurait pas reçu de l'administration des instructions positives pour permettre, dans les cas d'urgence et par provision, le départ des imprimés qui ne sont pas en règle, ce serait chose répréhensible que d'arrêter brutalement le service d'un journal quotidien, pour un motif qui peut n'être qu'une erreur, et une erreur dont les directeurs du journal consentent, d'ailleurs, à supporter toutes les conséquences.

Mais ici, le vérificateur du timbre n'est pas seul en faute; car ce soir même, à la Poste, où nous sommes allés demander des explications, le fonctionnaire des postes qui avait adressé notre employé au chef de division sachant qu'il ne le trouverait pas, nous a répondu que, quant à l'envoi du *Galignani's Messenger*, arrivé dix minutes après nous, et dont le départ a été néanmoins effectué, il n'avait pas de compte à nous rendre, et que du reste, en offrant de faire partir nos journaux quand le vérificateur menaçait de les saisir, il avait voulu *plaisanter*.

Nous trouvons que deux plaisanteries coup sur coup sont du luxe, et que la dernière surtout est de trop, et nous sommes bien certains que la journée de demain ne se passera pas sans que MM. les directeurs du timbre et des postes n'aient fait justice de l'inintelligente rigueur des deux employés en question.

Séance de la Chambre. — Suite de la discussion de la loi du recrutement.

L'amendement du général Subervie tendant à substituer à la réserve fictive proposée par la commission une réserve réelle, composée, non de conscrits étrangers au maniement des armes, mais de soldats ayant servi, a occupé la chambre pendant toute la séance d'aujourd'hui. La question de la durée du service, intimement liée à celle de la réserve a été l'objet d'une discussion longue et par moment assez animée, qui a été non point épuisée mais suspendue par le renvoi des amendements à la commission. Le général Paixhans a parlé dans le sens du gouvernement; il aurait pu se dispenser de prendre la parole; les dispositions de la majorité ne

villages, à l'époque du tirage, des larmes et du désespoir; il y a des mutilations, il y a des suicides pour ne pas servir.

Dans les campagnes, la conscription est restée un fléau tout aussi redouté qu'au temps des guerres de l'empire. Et vous allez, de gaieté de cœur, sans aucune nécessité, sans aucun avantage réel pour la défense du pays, ajouter le poids d'une année à cette charge déjà si pesante!

Les registres des hôpitaux militaires en font foi, la nostalgie enlève tous les ans 3,000 *jeunes soldats*. M. le général Oudinot et M. Rivet ont parlé à la tribune des avantages que les paysans retirent de leur passage dans les régiments. Nous ne pouvons accepter de telles assertions.

Oui, sans doute, l'armée pourrait être la grande école de la jeunesse du peuple; c'est ce que nous demandons, et alors nous ferions bon marché de la durée du service, qui ne serait pas du temps perdu. Mais cela n'est pas; mais rien n'indique dans le pouvoir aucune disposition à faire que cela soit. En fait, que rapporte le soldat du service militaire? Des vices et des maladies honteuses, rien de plus.

Interrogez les maires de village, les chefs des familles rurales, les curés de campagne; tous vous répondront: « Non, l'armée n'est point une école pour le peuple; l'armée rend au foyer domestique le soldatpire qu'elle ne l'a reçu. »

Expliquons franchement toute notre pensée. La majorité de la chambre ne s'arrête point à des considérations aussi minimes que celle des intérêts du peuple des campagnes; elle ne voit que l'intérêt du gouvernement dont elle fait partie; elle croit que cet intérêt, qu'elle regarde comme le seul dont elle ait à se préoccuper, exige ce sacrifice de la part du peuple. Eh bien! qu'elle ait le courage de son opinion; qu'elle dise au pays: Il nous faut des soldats retenus huit ans sous le drapeau, parce que nous voulons une armée de machines à tuer, une armée qui ne connaisse que le drapeau, un instrument de compression qui nous permette de jouir en paix du pouvoir, à l'ombre des baïonnettes. Mais quand on prend à la nation, dans ce seul but, tant de centaines de mille hommes, tant de centaines de millions, il ne faut pas dire au paysan: laissez-vous faire, c'est pour votre bien!

Nous ne sommes point les ennemis de l'esprit de corps; c'est un levier tout puissant pour le bien comme pour le mal. Si l'esprit de corps était l'esprit de fraternité engendré dans l'armée par une forte et virile éducation reçue en commun, par l'accomplissement en commun de grands travaux d'utilité publique, il aurait toutes nos sympathies, et nous applaudirions à tout ce qui peut le faire naître et le fortifier.

M. Odilon-Barrot a prononcé dans ce sens quelques paroles pleines de convenance et d'énergie.

Aucun orateur n'a fait remarquer les inconvénients pour les conscrits des campagnes de leur situation dans la réserve qui, d'après la loi nouvelle, leur interdit le mariage jusqu'à vingt-neuf ou trente ans. Le paysan n'a pas recours, comme l'habitant des villes, aux liaisons illégitimes; il n'a pas à sa portée les ressources hideuses de la prostitution; il préfère, aux mauvaises joies du vice, les joies pures et saintes de la famille, les joies de l'amour partagé. Ceci n'est pas de la poésie; un grand nombre de bons soldats, faisant loyalement et bravement leur devoir au régiment, aspirent à leur libération pour retourner au pays épouser leur *bonne amie* qui devient leur *bonne femme*. Ce sont là les vrais ménages de bonnes gens, comme on dit au village, et la France a toujours été le pays des bonnes gens.

Nous demandons qu'une disposition formelle de la loi enjoigne aux préfets d'autoriser, en temps de paix, les jeunes gens compris dans la réserve à se marier: nous le demandons au nom de l'intérêt des populations rurales, au nom de la morale publique; le député qui proposera cette disposition probablement acceptée

des amendements renvoyés à la commission, [illegible] votes dans la prochaine séance.

Du timbre des journaux.

Nous pensions bien que l'opinion que nous avons émise sur la question du timbre ne passerait pas sans soulever quelques réclamations dans le sein de la presse. Un journal consacre ce matin quatre de ses colonnes à réfuter le système par nous proposé.

Nous avons demandé au gouvernement, au fisc, de distinguer entre la partie industrielle et la partie intellectuelle du journal, d'affranchir la pensée et de frapper le négoce. La *Presse*, que cette opinion contrarie, commence par nous accuser de ne connaître qu'imparfaitement les conditions d'existence du journalisme. La question n'était pas là. C'est, au contraire, parce que nous connaissons trop bien les conditions d'existence du journalisme que nous désirons les changer.

Nous allons rappeler ce que nous avons dit en peu de mots, et rétablir la question. Nous tâcherons de nous faire aussi clairs et aussi explicites que possible, pour que nos adversaires ne soient plus exposés à se tromper sur le sens de nos expressions.

Nous avons dit que l'article de la charte qui permet à tout citoyen français de publier son opinion est un droit illusoire, dont l'exercice n'appartient qu'à la richesse.

Nous avons dit qu'un journal qui se vend quarante francs, et qui en coûte cinquante, par exemple, est un journal qui se débite *au-dessous du prix de revient*. Nous déclarons persister dans cette proposition audacieuse.

Nous avons ajouté qu'un journal qui ne pouvait vivre de sa vie normale, c'est-à-dire du prix de l'abonnement, était forcé de demander l'existence à l'annonce, à la réclame, en un mot de chercher le succès en dehors des idées et des sentiments dont il est l'organe, et nous avons affirmé hardiment que ce n'était pas là un progrès.

Nous avons imprimé encore que le journal s'était trouvé inféodé à la marchandise qui tient l'annonce, du jour où le journal avait été obligé de convenir qu'il ne pouvait vivre sans l'annonce, et nous avons déploré cette inféodation du journalisme au capital.

Nous avons reproché à la presse de quarante francs d'avoir contribué à empirer l'état des choses et à la subalternisation du rôle de l'intelligence dans la direction de la presse.

Enfin nous avons demandé, par forme de conclusion, que l'Etat distinguât entre les deux intérêts qui se partagent la direction de la presse, qu'il imposât la boutique et dégrevât l'enseignement.

Autant de propositions, autant d'hérésies, dit la *Presse*.

Comme nous n'aimons point à ergoter sur des équivoques, nous ne répondrons pas au premier reproche que nous adresse la *Presse*, d'avoir mal interprété l'article de la Charte qui accorde à tout citoyen français le droit de publier son opinion. La *Presse* prétend qu'il faut distinguer entre avoir le droit de publier *son opinion* à soi et celui de publier un journal qui est *l'opinion des autres*. Nous avouons modestement que ces distinctions subtiles sont trop fortes pour nous.

Nous ne parlerons pas non plus d'une autre équivoque non sérieuse relative au prix de revient. La *Presse* sait bien que dans notre opinion ce prix de revient ne fait allusion qu'au revenu normal de l'abonnement.

La *Presse* affirme que l'obligation du cautionnement de cent mille francs et l'énormité des droits de timbre ne contribuent aucunement à assurer aux capitalistes le monopole de la publicité, attendu que cet accaparement du journalisme par le capital est déjà forcé par une multitude d'autres causes et notamment par les frais généraux de composition, rédaction, administration, etc. Nous abandonnons volontiers à nos contradicteurs la responsabilité de cette sin-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La Croulle.

Chasse de la bécasse au printemps et à l'automne. — Mœurs de la bécasse, ses voyages. — Triomphe du chien. — Ulysse et M. de Lassagnac. — Le lévrier transformé en basset à jambes torses. — Morale.

La clôture de la chasse ressemble à toutes les clôtures définitives et sans remise, au dernier tour de bouillotte, à la dernière lettre de change de la bayadère adorée. Quand il n'y a plus de chasse, il y en a encore, il y en a toujours. L'ouverture de la Croulle coïncide précisément avec la clôture de la chasse, avec le 1er mars. Elle dure quinze jours, trois semaines, un mois, suivant le temps.

La croulle, c'est la chasse ou plutôt l'affût à la bécasse en amour. La bécasse étant un oiseau de nuit qui se lève fort tard, un quart d'heure environ après le coucher du soleil, le bon moment ne dure qu'une demi-heure tout au plus, le temps qui sépare l'instant du réveil de la complète obscurité.

On dit aussi dans beaucoup de pays *la passe* de la bécasse pour désigner cette chasse de printemps. C'est là une expression vicieuse. On l'affûte en mars comme en novembre. Il fallait donc un terme technique pour caractériser la chasse de chaque époque. L'expression de la croulle, la seule qui soit acceptée par tous les vrais chasseurs, répond parfaitement à cette exigence. C'est un mot qui reproduit à peu près la dernière syllabe de l'appel d'amour de la bécasse: *Pitt! Pitt! corrrrr*... La langue de la vénerie est une fort belle langue, à raison de ses nombreuses onomatopées. J'ai remarqué que l'emploi de cette figure de rhétorique était particulièrement agréable au chien d'arrêt dans la conversation.

Dans toutes les chasses à l'affût, le choix du poste est l'affaire capitale. Rien de plus facile que de reconnaître le bon poste, quand il s'agit du gibier à poil qui laisse dans les épines ou sur le sol les traces de son passage habituel, mais c'est différent pour l'oiseau. Il n'y a ici que la sagacité, l'expérience du coup-d'œil qui puisse vous affémer que la bécasse passera à telle place et non pas à telle autre. Cette difficulté de divination qui s'inspire de l'aspect des lieux et d'une science d'observation prodigieuse dont l'esprit ne se rend pas compte, est l'âme de la pipée et de la tendue. Pourquoi ces gluaux, ce collet, cette sauterelle ici et non pas là? Parce que l'oiseau se jettera ici et non ailleurs. Je ne saurais vous en dire plus long.

Le bon poste pour la croulle est celui d'où l'on peut voir le plus loin et tirer dans toutes les directions. Cette dernière considération est essentielle; car la bécasse vous surprend souvent à la faveur de l'obscurité, même quand elle s'est annoncée de loin par son pitt! pitt sonore. Il arrive alors que vous êtes forcé de pirouetter sur vos talons pour la tirer en arrière. Et ce n'est pas chose commode à cette heure que de retrouver sa bécasse tout de suite et de la ressaisir à portée, quand elle s'est égarée à travers les branchages des grands arbres. Fuyez donc ce voisinage. Il y a peu d'inconvénients, du reste, à n'être pas très caché à la croulle. La bécasse est un oiseau plus que myope qui n'y voit pas, même de nuit. Je connais certain critique ennuyeux et spirituel à qui la myopie a mieux réussi qu'à la bécasse, étant parvenu à se faire de son infirmité un bouclier à l'abri duquel il peut injurier impunément un chacun.

Ainsi vous pouvez vous cacher pour la croulle derrière une cépée de charmille ou de chêne encore garnie de son feuillage, au milieu d'une clairière et autant que possible à mi-côte. Vous attendrez là patiemment que le gibier vous arrive.

La croulle est rarement meurtrière. Il faut beaucoup de réussite pour tuer trois ou quatre bécasses dans sa soirée. Elle demande un temps doux et clair. J'aime à penser que les amateurs auront fait peu de tort à l'espèce dans le courant du présent mois de mars.

J'ai beaucoup pratiqué la croulle dans ma vie; c'est un genre de chasse fort pauvre en incidents, et une matière fort ingrate pour un feuilleton cynégétique. Elle déplaît souverainement au chien, qui n'y joue aucun rôle. Le tirer de la bécasse à la croulle ne met pas même bien vivement en jeu la cabaliste du chasseur. C'est un amusement de simpliste. La nouvelle loi sur la chasse supprimera la croulle, je l'espère, et les chasseurs ne feront pas d'émeutes à propos de la suppression. Outre le principe de charité chrétienne qui défend de troubler les amours d'autrui et de faire à la bécasse ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fût fait, il y a celui de la gastrosophie, la plus jolie des sciences et la meilleure conseillère de toutes, en matière de vénerie. Or, la gastrosophie nous conseille de respecter la bécasse du printemps, méchant morceau de viande dure et sèche qui sera représentée à l'automne suivant par cinq ou six pelottes de graisse blanche, dodues et savoureuses, un vrai gibier de roi.

Il se fait cependant deux jolis coups de fusil à cette chasse; le coup du roi d'abord, et un autre qui n'a pas de nom et que je propose de baptiser *nœud d'amour*. Le premier consiste, comme on sait, à tirer la pièce de gibier, bécasse, perdrix, faisan, au moment où elle se trouve à votre zénith, c'est-à-dire au-dessus de votre tête et de manière à ce qu'elle puisse entrer dans votre carnier en tombant. Le second demande une grande habitude de calcul et une finesse de coup-d'œil exquise. Vous voyez deux bécasses arriver l'une sur l'autre de deux points de l'horizon, se chercher, se poursuivre. Vous calculez le moment où elles se croiseront, où elles ne feront plus qu'un au bout de votre fusil; vous lâchez la détente, et vous les tuez toutes les deux du même coup.

Tous les jours on cherche de semblables nœuds avec les compagnies de perdreaux qui vous passent en travers. Il y a aussi le nœud composé avec les pluviers dorés, les étourneaux, les bizets, quand deux bandes se croisent. Qui est celui qui n'a pas tué ou vu tuer 40 étourneaux d'un seul coup (et même moins) au moment où le nuage se replie sur lui-même?

On rencontre la bécasse en mars et en novembre, dans presque tous les pays boisés de France. Toutefois, le grand passage suit deux routes principales, celle des Pyrénées, celle des Alpes.

Tous les ans, la majeure partie des bécasses nées en Europe traversent la Méditerranée et s'établissent pour deux ou trois mois en Afrique. J'ai déjà écrit qu'en décembre et janvier, il n'était pas rare de tuer sa douzaine de bécasses en deux heures dans le premier ravin venu de notre Mitidja. Il s'en faut du tout au tout que la bécasse soit aussi difficile à tirer dans les lauriers roses de l'Algérie que dans nos épais fourrés de France. C'est-à-dire que le vol de la bécasse en plaine n'est qu'une maladroite contrefaçon de celui de la caille. En revanche, la caille est un peu moins facile à exterminer en Algérie que chez nous.

Quel est le moyen le plus sûr d'avoir un grand nombre d'abonnés? c'est à mérite de rédaction égal, sinon supérieur, de faire payer le plus faible prix d'abonnement.

Eh! mon Dieu, oui, la question d'abonnement est une question commerciale comme les autres, et la masse des abonnés se préoccupe fort peu de la différence du mérite de la rédaction.

Que parlez-vous, continue la *Presse*, de la prééminence de l'intérêt mercantile sur l'intérêt politique, etc. Ne vous occupez que *d'être le meilleur journal ou le plus recherché*, et les annonces viendront à vous d'elles-mêmes. Est-ce que le *Siècle* et la *Presse* se préoccupent de leur quatrième page?

Le *Siècle* et la *Presse* agiraient en ingrats, s'ils ne se préoccupaient de leur quatrième feuille, qui seule les fait vivre. La longueur de l'article de la *Presse* auquel nous répondons, est pour nous la preuve que ce journal ne mérite aucunement ce reproche d'ingratitude. Mais la *Presse* qui nous attaque du haut de ses 188,121 francs d'annonces n'est ni charitable, ni modeste, quand elle écrit que les annonces viennent d'elles-mêmes au journal le *meilleur*.

Pour conserver cette source de revenu, qu'a à faire le journal qui en est en possession? Mériter son succès, être impartial, rester indépendant des coteries, etc., mettre les principes au-dessus des hommes.

Nous aurions autant aimé que la *Presse* nous déclarât tout de suite que l'annonce était la récompense de la vertu; c'eût été plus simple et plus clair, et toutes ses explications ne signifiaient pas autre chose. Au surplus, pour qu'on ne s'égare pas sur le sens de sa définition, elle écrit quelques lignes plus bas.

En définitive qu'est-ce que l'annonce? N'est-ce pas la consécration publique du talent, ou au moins du succès. Quand la *Démocratie pacifique* aura dix mille abonnés, elle sera de notre avis.

Nous ne savons pas si les abonnés changent le cœur des hommes, mais nous pouvons répondre à la *Presse* que nous aurons considérablement changé quand des considérations d'argent et de nombre auront assez d'influence sur nous pour nous dicter nos opinions.

En attendant cette épreuve, nous dirons à la *Presse* qu'il n'est pas juste de soutenir que l'annonce soit la consécration publique du talent. Qu'elle soit la consécration du succès, la proposition est plus soutenable, mais le succès lui-même devra-t-il être considéré par tous comme la consécration du talent.

La *Presse* croit-elle sincèrement que l'infériorité du nombre de ses abonnés relativement au nombre de ceux du *Siècle*, soit le résultat naturel de l'infériorité de sa rédaction?

Nous pourrions multiplier les questions perfides de ce genre, si nous tenions à embarrasser la *Presse*; nous aurions le droit de lui dire, par exemple, que si d'après elle, l'annonce est la récompense de ceux qui *méritent leur succès en demeurant impartiaux et indépendants de coteries*, elle a eu souvent tort d'accuser le *Siècle* de mettre les hommes au-dessus des principes et de faire un crime au *Journal des Débats* de ses apostasies.

L'argument le plus amusant de la *Presse* dans cette malencontreuse polémique est à coup sûr celui au moyen duquel elle entend prouver que la quatrième page d'un journal est la plus solide caution de l'indépendance et de la modération politique des trois autres pages consacrées à l'appréciation des hommes et des choses...

Nous n'avons pas besoin d'aller chercher le *Times* pour trouver l'application du principe proclamé par la *Presse* pour le besoin de sa polémique d'aujourd'hui. Nous avons sous la main le *Journal des Débats*. Le *Journal des Débats* qui n'a jamais joui sous aucun régime d'une réputation d'indépendance bien farouche, a une feuille d'annonces qui lui rapporte, à ce qu'on assure, plus de trois cent mille francs. La *Presse*, un jour qu'elle avait avec le *Journal des Débats* une querelle de format, écrivit que le *Journal des Débats vendrait la France pour deux abonnés de plus*... Donc l'annonce n'est pas... Mais nous n'abuserons pas plus long-temps de la position délicate et embarrassée de la *Presse*: nous avons réfuté ses réfutations peu concluantes. Nous reprendrons prochainement le corps de la question, et nous démontrerons péremptoirement que tous ceux qui veulent avec sincérité dégager la pensée de ses entraves, faciliter la circulation des idées, diminuer la domination que le capital exerce sur l'intelligence et se conformer aux princi-

MM. Saint-Marc-Girardin, de Gasparin, d'Haussonville, de Saint-Aulaire et deux autres députés, ont déposé aujourd'hui sur le bureau de la chambre une proposition tendant à régler l'avancement et l'admission au service de tous les employés et fonctionnaires publics.

Nous avons attribué, sur la foi d'un journal mal informé, un âge trop avancé à M. le maréchal Soult. Il parait que M. le ministre de la guerre tient beaucoup à ce qu'on sache qu'il est né en 1770, année qui a produit, sans le compter, une foule d'hommes de génie: Napoléon, Cuvier, Châteaubriand et Talma sont nés en 1770. Quelques années de moins ne nous semblent d'ailleurs infirmer en rien nos assertions sur la vieillesse du maréchal.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 mars 1844.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE donne lecture de sa proposition tendant à faire décider que la chambre pourra discuter et voter une loi par articles, lors même qu'il ne se trouverait que cent membres présents.

Les développements de cette proposition auront lieu immédiatement après la discussion de la loi sur le recrutement.

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE lit également sa proposition sur l'abolition du timbre des journaux et feuilles périodiques.

Cette proposition sera développée samedi prochain, 30 mars.

M. DUTHEIL, député de Lot-et-Garonne, demande un congé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

La discussion continue sur l'amendement de M. le général Subervic, demandant que chaque année le contingent passe en entier sous les drapeaux. (Voir la *Démocratie* de samedi.)

M. CHASSELOUP-LAUBAT combat cette proposition. Des cadres bien organisés, de vieux soldats et une jeune réserve, voilà ce qu'il faut tâcher d'obtenir. Toute innovation serait dangereuse et d'une immense difficulté dans l'exécution.

M. BERRYER prête serment.

M. BUREAUX DE PUZY. Le système proposé par M. le général Subervic, n'est pas nouveau; il a été proposé autrefois par M. le président du conseil, une commission de la chambre s'y est associée. Ce système concilie l'intérêt du trésor, celui de l'armée, et celui des citoyens, il permet de former un grand nombre de jeunes soldats qui, au besoin, se lèveraient tout-à-coup pour défendre leur patrie sans que leur entretien coûtât rien à l'Etat ni aux familles, et qui, au besoin, seraient le complément ou plutôt l'avant-garde de la nationale mobile. Il ne s'agit pas, ici, d'une question de parti, mais d'une question d'intérêt général, et l'orateur conjure la France de la trancher dans le sens proposé par l'amendement.

M. LE GÉNÉRAL PAIXHANS croit que quatre années de service sont insuffisantes pour bien former le soldat, pour établir les cadres et lui apprendre l'obéissance; l'espoir de retourner bientôt dans ses foyers empêchera le soldat de prendre goût à son état, et l'armée s'affaiblira de jour en jour.

M. RIVET critique l'article de la commission. Il voudrait que le service fût porté, non pas à huit ans, mais à neuf; ce temps lui semble indispensrble pour que l'on puisse compléter l'instruction des réserves; pour ne pas rendre ce prolongement du service trop onéreux, il voudrait qu'on n'appelât par an que 70,000 hommes, au lieu de 80,000. Le service obligé, dans ce cas, serait de cinq ans, indispensables pour former les soldats des corps d'armes spéciales, et les contingents seraient appelés en entier sous les armes, comme le demande le général Subervic. Telles étaient les conclusions de la commission nommée en 1831, et que l'orateur, qui en était membre, prie la chambre d'adopter.

M. SCHAUENBURG dit que ce système est précisément celui de la minorité de la commission, et donne lecture des articles qu'elle avait proposés, et qui ne diffèrent de l'amendement de M. Rivet que parce que la durée du service effectif est portée à six ans.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC dit que ce serait aller contre la pensée de son amendement que de vouloir porter à neuf ans la durée du service militaire; il proteste contre ce surcroit de charges qu'on veut imposer à la population.

M. ODILON BARROT demande qu'on ne vote sur les amendements que lorsque tous les systèmes se seront produits à la tribune.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT appuie la proposition de M. Rivet. Si les Allemands sont de bons soldats au bout de trois ans, les Français n'arrivent pas sitôt à prendre l'habitude de l'obéissance, de la discipline militaire et du rentre dans ses foyers [illegible] res lui sont interdites.

L'orateur termine en disant qu'il se réserve de développer ces idées lorsque la commission aura rendu compte de sa délibération sur les amendements.

Le renvoi de ces amendements à la commission est adopté.

Un grand nombre de députés quittant la salle, M. le président fait observer que la séance ayant commencée tard, elle ne peut être encore levée, et la discussion s'ouvre sur l'art. 38, les articles précédents dépendant de l'art. 32, non voté.

« Art. 38. Il n'y aura, dans les troupes françaises, ni prime en argent, ni prix quelconque d'engagement. » — Adopté.

« Art. 39. Tout Français sera reçu à contracter un engagement volontaire aux conditions suivantes:

» L'engagé volontaire devra:

» 1° S'il entre dans l'armée de terre, avoir dix-huit ans accomplis, et au moins la taille d'un mètre cinquante-six centimètres;

» 2° S'il entre dans l'armée de mer, avoir seize ans accomplis, sans être tenu d'avoir la taille prescrite par la loi; s'il y entre à l'âge dix-huit ans, il ne pourra être reçu qu'autant qu'il aura cette taille.

» 3° Jouir de ses droits civils;

» 4° N'être ni marié, ni veuf avec enfant;

» 5° Être porteur de certificats délivrés dans les formes prescrites par l'art. 24, et, s'il a moins de vingt ans, justifier du consentement de ses père, mère ou tuteur. Ce dernier devra être autorisé par une délibération du conseil de famille.

» Les conditions relatives, soit à l'aptitude militaire, soit à l'admissibilité dans les différents corps de l'armée, seront déterminées par ordonnance royale insérée au *Bulletin des lois*. » — Adopté.

L'art. 40 est réservé.

« Art. 41. Les engagements volontaires seront contractés dans les formes prescrites par les art. 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42 et 44 du code civil, devant les maires des chefs-lieux de canton.

» Le roi désignera les fonctionnaires qui, hors des départements du royaume, pourront, comme officiers de l'Etat civil ou comme appelés à les suppléer, recevoir les engagements volontaires.

» Les conditions relatives à la durée des engagements seront insérées dans l'acte même.

» Les autres conditions seront lues aux contractants avant la signature, et mention en sera faite à la fin de l'acte, le tout sous peine de nullité. » — Adopté.

« Art. 42. L'état sommaire des engagements volontaires de l'année précédente, sera communiqué aux chambres lors de la présentation de la loi du contingent annuel. » — Adopté.

L'art. 43 est réservé.

« Art. 44. Les rengagements seront contractés devant les intendants ou sous-intendants militaires, dans les formes prescrites par l'art. 41, sur la preuve que le contractant ne peut rester ou être admis dans le corps pour lequel il se présente. » — Adopté.

« Art. 45. Toutes fraudes ou manœuvres, par suite desquelles un jeune homme aura été omis sur les tableaux de recensement ou sur les listes du tirage, seront déférées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an.

» Seront déférés aux mêmes tribunaux et punis de la même peine:

» 1° Les jeunes gens appelés qui, par suite d'un concert frauduleux, se seront abstenus de comparaître devant le conseil de révision;

» 2° Les jeunes gens qui, à l'aide de fraudes ou manœuvres, se seront fait exempter par un conseil de révision, sans préjudice des peines plus graves en cas de faux.

» Les auteurs ou complices, autres que les jeunes gens appelés, seront punis des mêmes peines.

» Si le jeune homme omis a été condamné comme auteur ou complice de fraude ou manœuvres, les dispositions de l'art. 11 lui seront appliquées lors du premier tirage qui aura lieu après l'expiration de sa peine.

» Le jeune homme indûment exempté sera rétabli sur la liste cantonnale du contingent de sa classe, et le jeune soldat inscrit le dernier sur cette liste, par suite de l'exemption indûment obtenue, sera libéré. » — Adopté.

« Art. 46. Tout appelé, tout substituant ou remplaçant au domicile duquel un ordre de route aura été régulièrement notifié, et qui ne sera pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre, sera, après un mois de délai, et hors le cas de force majeure, puni, comme insoumis, d'un emprisonnement d'un mois à un an.

» Ces dispositions seront applicables à tout engagé volontaire qui, sans motifs légitimes, ne sera pas arrivé à sa destination dans le délai fixé par sa feuille de route.

» En cas d'absence du domicile, et lorsque le lieu de la résidence sera inconnu, l'ordre de route sera notifié au maire de la commune dans laquelle l'appelé ou le remplacé aura concouru au tirage.

Parmi les bécasses paresseuses qui ne peuvent se résoudre à quitter le continent européen, les unes prennent pour quartier d'hiver l'Espagne, et les autres l'Italie ou le midi de la France. Je ne doute pas qu'il n'en restât une immense quantité dans nos départements méridionaux, s'il y avait par là-bas quelques forêts pour leur donner abri.

Les bécasses de Vendée, de Bretagne, de Normandie, d'Angleterre et d'Ecosse prennent la route de l'ouest en passant par les landes de Gascogne pour gagner le midi. Celles de la Laponie, de la Suède, de la Norwège, de la Belgique, du Jura et des Vosges prennent par les Alpes pour gagner l'Apennin et le royaume des Deux-Siciles. La Russie, la Pologne, la Bohême fournissent à l'archipel et aux continents voisins. Je ne sais pas pourquoi je me fais une idée délicieuse des forêts de la Servie et des rives du Danube, pour toutes sortes de chasse, celle des bécasses y comprise. Il y a long-temps que je médite une savante excursion cynégétique à travers ces contrées inédites, favorisées du loup, du coq de bruyère et du cerf, et que je désire m'adjoindre un compagnon de voyage qui se chargerait de tous les frais.

Les montagnes du Bugey, qui sont les glacis des Alpes, les pinadas des Landes, qui sont la dernière station forestière de l'Europe occidentale avant les Pyrénées, sont donc les rendez-vous obligés de la grande émigration des bécasses du Nord. Aussi les habitants de ces contrées hospitalières n'ont-ils rien de plus pressé et de mieux à vous offrir qu'une chasse à la bécasse, au moment du passage. Je ne parle que de la vraie chasse, la chasse au fusil et au chien d'arrêt, du 15 octobre jusqu'aux froids.

J'ai vu pratiquer cette chasse en grand dans les districts alpestres de l'Ain et de l'Isère. C'est une des plus récréatives et des plus fructueuses que je sache. Le chien artiste l'adore, comme la jeune fille le bal, parce que c'est là seulement qu'il peut déployer ses talents et briller de tout son éclat. Le chasseur expérimenté et le tireur habile la tiennent, par la même raison, pour la première de toutes; car elle fournit à chacun l'occasion de se distinguer dans sa partie spéciale. Je partage l'opinion du chasseur expérimenté et du tireur habile. Je ne connais qu'une seule chasse plus jolie et plus pénible que celle de la bécasse dans le Bugey, c'est celle des marais à tourbières où l'on trouve des bécassines à foison. Au marais, il y a le chapitre de l'imprévu qui entre pour une forte part dans l'agrément de l'exercice, et on y brûle plus de poudre qu'à la quête de la bécasse.

La bécasse se plait à barboter dans les marécages des bois qu'entretiennent les sources des montagnes. Pour cette cause, elle fait élection de domicile dans la région située sous les neiges. Elle y niche, elle y élève sa famille. On la rencontre jusqu'en Islande et au Cap nord. Un navire à l'ancre, dans le port de Dunkerque, fut un jour assailli d'une pluie de bécasses et ne s'en plaignit pas.

La bécasse ne craint pas non plus le voisinage des prairies fréquentées par le bétail. *Ne pas craindre* est une locution bourguignonne qui veut dire *aimer beaucoup*. Les jeunes Mâconnaises sont de ravissantes créatures comme les Arlésiennes, et qui ont l'habitude de porter, comme celles-ci, des figures, des tailles et des coiffures délicieuses; lorsqu'on les prie de formuler leur opinion sur le mérite du jeune marchand de vin qui a reçu leur foi, elles disent: *Je n'y crains pas*.

La bécasse se tient, comme le faisan, au plus épais du fourré. C'est un tirer plus difficile que celui de la bécassine; car c'est déjà quelquefois un immense travail que de la mettre en joue, et il n'y a pas à la suivre. Le coup doit se jeter au juger. J'accorde, pour mon compte, la palme de l'adresse en fait de tir, au plus habile tireur de bécasse.

La bécasse d'automne se chasse au chien d'arrêt. Un bon chien de bécasse (habituellement un griffon, quand ce n'est pas un épagneul ou un braque) n'a pas de prix dans les environs de Bourg et de Grenoble. Et, en effet, la quête de la bécasse exige plus que du nez, du jarret, un arrêt supérieur, elle demande au griffon un tant soit peu de génie. C'est très bien de rencontrer une bécasse et de l'arrêter ferme. Mais comment le maître fera-t-il pour *nous* apercevoir dans ce canton de buis et de houx parfaitement imperméables à l'œil de l'homme. On nous a attaché un grelot au collier pour pouvoir nous suivre de l'oreille. Si nous sonnions un coup particulier de la clochette (trémoussement), pour l'avertir de la position délicate où nous sommes. — Voyons. — Je n'entends rien venir; mais ce second coup, qui va partir de la même place que le premier, lui apprendra du moins que je suis cloué quelque part. Il n'arrivera pas, si nous n'allons le chercher nous-mêmes. Décidément, ces pauvres humains, qui n'ont que deux méchantes pattes, qui n'y voient pas la nuit, qui n'éventent pas une bécasse à vingt pas, sont des êtres bien disgraciés de la nature...

Je n'affirmerai pas que les bons chiens d'arrêt se font un raisonnement semblable en cette circonstance, je dis seulement qu'ils en auraient le droit. Le fait est qu'on en voit souvent qui, fatigués de garder un arrêt inutile, s'en vont chercher leur maître et le tirent à part comme pour une révélation importante. Rien de mystérieux comme l'allure que prend le chien dans ces graves conjonctures. Il craint de peser sur les feuilles sèches et rentre sa queue dans ses jambes de peur d'accrocher les buissons. J'en ai vu qui prenaient leur parti de l'absence de leur maître et qui se couchaient tout bonnement auprès de la pièce arrêtée, déterminés à subir le destin de ce chien fameux si connu dans l'histoire, qui resta six mois en arrêt sur une compagnie de perdreaux, et qu'on retrouva un jour réduit à l'état de squelette, mais toujours en arrêt.

On peut être un excellent chien, un chien d'esprit, sans être un chien de génie. Le chien d'esprit ne manque jamais *de couper* la bécasse, quand elle piète comme le râle. Piéter, c'est filer devant le chien, sans partir. La bécasse qui est fort grasse en octobre, tient l'arrêt comme la caille, mais quand il fait beau seulement. Or, nous sommes dans la saison des brouillards, et quand le bois est humide, la bécasse court et ne se laisse pas arrêter. Le chien qui voit filer la bécasse devant lui, observe sa direction, et par une manœuvre savante, vient lui barrer la voie et la placer entre son maître et lui. La pose du chien est magnifique dans cette circonstance. Il n'est pas en arrêt, mais il est immobile; il ne regarde pas la bécasse, mais son maître. Il lui dit, en remuant la queue: le gibier est là, entre nous, mais je ne sais pas précisément la place. Voyez, marchez

« A l'expiration [illegible] ion du ministre de la guerre, [illegible] doivent à l'Etat. »

« La peine portée au présent article sera prononcée contre les complices, indépendamment d'une amende de deux cents francs à mille francs qui pourra aussi être prononcée, et sans préjudice de peines plus graves dans les cas prévus par le Code pénal. Si les complices sont des médecins, chirurgiens, officiers de santé ou pharmaciens, la durée de l'emprisonnement sera de deux mois à deux ans. »

M. DELESPAUL demande que le jeune homme qui se sera rendu coupable de mutilations sur lui pour se rendre impropre au service militaire, sera puni quand même il se trouverait exempté du service militaire par une toute autre raison.

Cette proposition, acceptée par le gouvernement et la commission, est adoptée, et le premier paragraphe de l'art. est renvoyé à la commission pour la rédaction.

Le reste de l'article est adopté.

« Art. 49. Ne comptera pas pour les années de service exigées par la présente loi, le temps pendant lequel un militaire aura subi la peine de l'emprisonnement en vertu d'un jugement. » — Adopté.

« Art. 50. Les substitutions ou remplacements effectués, soit en contravention aux dispositions de la présente loi, soit au moyen de pièces fausses ou de manœuvres frauduleuses, seront poursuivis par les tribunaux. La condamnation emportera de plein droit la nullité de l'acte de substitution ou de remplacement. Dans ce cas, le substitué ou le remplacé sera tenu de rejoindre son corps ou de fournir un autre substituant ou remplaçant dans le délai d'un mois, à compter de la notification de ce jugement.

« Tout auteur ou complice de la substitution ou du remplacement frauduleux sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice de peines plus graves en cas de faux. » — Adopté.

« Art. 51. Tout fonctionnaire ou officier public, civil ou militaire, qui, sous quelque prétexte que ce soit, aura autorisé ou admis des exemptions, dispenses ou exclusions autres que celles déterminées par la présente loi, ou qui aura donné arbitrairement une extension quelconque, soit à la durée, soit aux règles ou conditions des appels, des engagements ou des réengagements, sera coupable d'abus d'autorité, et puni des peines portées dans l'art. 185 du Code pénal, sans préjudice des peines plus graves prononcées par ce Code dans les autres cas qu'il a prévus. » — Adopté.

Sur l'art. 52, M. Genoux propose de modifier la rédaction du premier paragraphe.

Cette rédaction, acceptée par le gouvernement et la commission, est adoptée, et l'art. est voté avec la rédaction suivante :

« Les médecins, chirurgiens ou officiers de santé qui, appelés au conseil de révision, à l'effet de donner leur avis conformément à l'art. 17, auront reçu des dons ou agréé des promesses pour être favorables aux jeunes gens qu'ils doivent examiner, seront punis : 1° de la dégradation civique ; 2° d'une amende double de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues, sans que ladite amende puisse être inférieure à deux cents francs.

« Cette peine leur sera appliquée, soit qu'au moment des dons ou promesses ils aient déjà été désignés pour assister au conseil, soit que les dons ou promesses aient été agréés dans la prévoyance des fonctions qu'ils auraient à y remplir.

« Il leur est défendu, sous la même peine, de rien recevoir, même pour une exemption ou réforme justement prononcée. »

« Art. 53. Dans tous les cas non prévus par les dispositions précédentes, les tribunaux civils et militaires, dans les limites de leur compétence, appliqueront les lois pénales ordinaires aux délits auxquels pourra donner lieu l'exécution du mode de recrutement déterminé par la présente loi.

« Dans tous les cas où la peine d'emprisonnement est prononcée par la présente loi, les juges pourront, suivant les circonstances, user de la faculté exprimée par l'art. 463 du Code pénal.

« Art. 54. Les jeunes gens appelés au service en exécution de la présente loi, recevront, dans le corps auquel ils seront attachés, et autant que le service militaire le permettra, l'instruction prescrite pour les écoles primaires. »

M. BOULAY (DE LA MEURTHE) insiste pour que le gouvernement fasse scrupuleusement exécuter les dispositions qui prescrivent de faire donner aux soldats l'instruction primaire, dont 40 pour 0/0 de nos soldats sont encore privés.

M. LE MARÉCHAL SOULT répond que ces dispositions sont très bien exécutées dans les régiments.

L'article est adopté.

« Art. 55. Nul ne sera admis, avant l'âge de trente ans accomplis, à un emploi civil ou militaire, s'il ne justifie qu'il a satisfait aux obligations imposées par la présente loi. » — Adopté.

« Art. 56. Les dispositions de la présente loi ne seront applicables qu'à partir de l'année qui suivra sa promulgation. » — Adopté.

« Art. 57. Le Français dont un frère est mort ou aura reçu des blessures qui le rendent incapable de servir dans l'armée, en combattant pour la dé-

que, [illegible] avait eu les deux bras et une jambe coupés ; deux lambeaux de chair pendaient de ses vêtements ensanglantés. M. Gardiner et le commodore Keunow vécurent une demi-heure, mais sans connaissance, et ils n'articulèrent pas un mot. Il est impossible de peindre la douleur des filles de M. Gardiner, en apprenant la mort de leur père ; elle n'est cependant pas comparable à celle de mistress Gilmer. Elle était sur le pont, plongée dans une atonie affreuse, les yeux secs et fixes, les lèvres pâles, agitées d'un mouvement convulsif. C'était horrible à voir. Le ministre de la guerre a échappé à la mort par un pressentiment inexplicable. Au moment où l'on allait mettre le feu à la pièce : « Retirons-nous, dit-il ; quoique ministre de la guerre, je n'aime pas ces expériences, » et il s'éloigna. M. Tyler, président de la république, le suivit.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *National* combat la disposition du projet de loi sur le recrutement, en vertu de laquelle la durée du service militaire sera de huit ans. « Cette disposition, dit-il, renferme toute la pensée de la loi, pensée funeste en ce qu'elle augmente la charge des classes pauvres, sur lesquelles pèse exclusivement l'obligation du service, plus funeste encore, s'il est possible, en ce qu'elle ne pourvoit que d'une manière incomplète à la défense de l'Etat. » Le *National* voudrait que l'on fît passer indistinctement sous les drapeaux tous les jeunes gens (sauf les exceptions que la loi prononce, et que l'on pourrait au besoin étendre), mais qu'on ne les y retînt que deux ans ou trois ans au plus, après quoi ils seraient incorporés dans la garde nationale mobile qu'il faudrait organiser fortement, et dont ils formeraient naturellement les cadres. « Par ce moyen ajoute le *National*, on rétablirait, dans sa plénitude, le principe d'égalité outrageusement violé aujourd'hui par la faculté accordée aux riches de se faire suppléer pour de l'argent. »

— Le *Siècle* ne partage pas, sur cette question de la durée du service militaire, l'opinion du *National*. « Si l'on veut avoir, dit-il, une véritable réserve, il faut qu'elle se compose de soldats expérimentés. De là, deux nécessités : celle de faire passer le contingent entier sous le drapeau, et celle de déterminer la durée du service actif et du temps à passer dans la réserve. Or, d'après les tableaux officiels, cinq contingents, donnant 278,000 hommes, et le nombre des soldats qui ne proviennent pas des appels s'élevant à 89,000, on voit qu'en retenant les jeunes hommes des appels cinq ans sous le drapeau, l'effectif soldé s'élève à 367,000. N'est-ce pas là une force suffisante pour toutes les éventualités de la paix ? Il s'agit donc pour obtenir à-la-fois une bonne armée et une bonne réserve, d'obliger le gouvernement à envoyer tous les jeunes gens du contingent sous les drapeaux, et à ne pas les y retenir plus de cinq ans. Au lieu d'une aggravation, la loi nouvelle, si elle est bien faite, apportera donc un adoucissement à la durée du service. »

— Le *Courrier Français* se félicite de voir arriver à la tribune la proposition de M. Monnier de la Sizeranne, qui lui parait renfermer une indication des devoirs qu'aurait à accomplir une représentation nationale. « Ce sera, dit-il, un avis aux électeurs, qui sauront dans quel désert se font les lois, et ce sera peut-être une leçon pour ceux qui, attachant du prix au gouvernement représentatif, songeront à donner leur mandat à des hommes mûris dans de sérieuses études pour les fonctions de députés. »

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mars, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

(*Moniteur parisien.*)

— Aujourd'hui la cour d'assises, présidée par M. Didelot, était saisie de la double poursuite dirigée contre la *Gazette de France* et la *Nation*, à raison d'un délit connexe. Sur la demande de MM. Aubry-Foucaut et Durand, l'affaire a été renvoyée à une autre session.

L'affaire, qui ne concerne que la *Nation* seule, a été appelée ensuite. M. Durand, le gérant du journal, était prévenu d'avoir, dans le numéro du 28 décembre, fait adhésion à une autre forme de gouvernement que celui établi par la charte de 1830.

M. l'avocat-général de Thorigny a soutenu la prévention, et Me Jules Favre a présenté la défense du prévenu.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif, la cour a condamné M. Durand à six mois de prison et 6,000 fr. d'amende, en fixant à deux ans la durée de la contrainte par corps.

— Le conseil municipal de Nantes, dans sa séance du 20 mars 1844, a voté un minimum d'intérêt de 3 p. 0/0 sur un capital de 5,000,000 fr., en faveur de la compagnie qui obtiendrait la concession de la ligne du chemin de fer de Tours à Nantes, après premier établissement de la part du gouvernement, conformément à la loi du 11 juillet 1842.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER. — Courtrai (Belgique), 21 mars : « Un de ces évènements qui peuvent causer des accidents effroyables, est arrivé hier au soir au convoi de cette ville sur Tournai. Ce convoi a rencontré près de cette dernière ville, sur la voie, une charrette et un cheval sans conducteur ; le cheval a été littéralement écrasé et broyé, et l'attelage brisé en pièces et morceaux. Les voyageurs ont éprouvé des secousses violentes, mais heureusement personne n'a été tué ; on en a été quitte pour quelques contusions.

» La locomotive, en s'arrêtant, se trouvait montée sur les débris de la charrette, et ce n'est qu'au bout d'un quart-d'heure que le convoi a pu continuer sa route. Le conducteur avait abandonné sa voiture pour entrer dans un cabaret non loin de la traverse du chemin de fer, et s'apercevant trop que le cheval avait tourné sur la voie, il s'est enfui. Deux diligences du convoi sont fortement endommagées. » (*Echo tournaisien.*)

FAILLITE DE M. DE VALORY, RECEVEUR-GÉNÉRAL A MACON. — NOUVEAUX DÉTAILS. — Voici, d'après le *Journal de Saône-et-Loire*, les chiffres exacts de cette faillite : *actif*, 1,060,000 fr. ; *passif*, 3,239,000. Dans le passif, les créances hypothécaires montent à 237,000 fr. ; ce qui, pour les créances ordinaires, réduit la situation aux chiffres suivans : *actif*, 823,000 fr. ; *passif*, 3,002,000 fr. ; ainsi les créanciers ordinaires ne doivent pas s'attendre à recouvrer plus de 26 à 27 0/0.

Comment se fait-il que la *Démocratie pacifique* n'ait presque pas parlé de la catastrophe qui vient de bouleverser notre département ? Si c'est faute de renseignements, je vais vous transmettre quelques détails à cet égard :

M. de Valory était receveur-général à Strasbourg, où son crédit commençait à s'épuiser, lorsque M. Humann, ministre des finances, auquel il devait, assure-t-on, au moins 400,000 fr., et qui convoitait la recette de Strasbourg pour son gendre, proposa à M. de Valory d'échanger cette recette contre celle de Mâcon. M. de Valory accepta la proposition, moyennant 100,000 fr. d'indemnité, et il vint à Mâcon, où il déploya un grand luxe et soutint son crédit jusqu'au moment de sa mort. On prétend que, du vivant de M. Humann et à l'époque où ce dernier restait encore débiteur de M. de Valory pour une somme considérable, un inspecteur des finances voulut visiter minutieusement les livres du receveur-général, mais qu'il en fut empêché par ordre ministériel expédié par le télégraphe.

L'on ne croit pas ici que la mort de M. de Valory ait été naturelle, d'autant plus que la maladie n'a duré que trois jours, et que, le jour de la mort, il a brûlé des liasses considérables de papiers (on assure même que, trouvant que le foyer ne les dévorait pas assez vite, il les a brûlés dans le four de son hôtel). Après la levée des scellés, on n'a trouvé que 300 fr. dans sa caisse particulière, ce qui a donné lieu à toutes sortes de conjectures. On a dit que, se voyant ruiné, il avait fait passer des sommes considérables à l'étranger. Il y a même des gens qui sont convaincus, mais cela n'en est pas moins une fable absurde, que M. de Valory n'est pas mort, que son inhumation a été simulée, et qu'il s'est enfui à l'étranger.

Au demeurant, ce qu'il y a malheureusement de trop réel, c'est que le passif laissé par notre receveur-général dépasse au moins des deux tiers son actif, et que ses malheureux créanciers, parmi lesquels il se trouve un grand nombre de petits rentiers et même d'ouvriers, se trouvent victimes d'une catastrophe imprévue, imputable, tout au moins, pour une grande part, au défaut de surveillance du gouvernement vis-à-vis de M. de Valory.

---

sur moi, je l'arrêterai au passage et je forcerai la bécasse de vous partir dans les jambes. Et la bécasse prise entre deux feux part, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mauvais temps pour la bécasse avec un chien de ménie. J'ai vu tuer dix et douze bécasses dans un seul jour, par la pluie.

Il est facile de retrouver la bécasse à la remise, d'après la direction de son vol. J'ai souvenance d'un Médor qui observait si bien ce vol, qu'il arrivait presque au même instant que la pièce à l'endroit où elle s'abattait.

Quand la chasse de jour est finie, beaucoup de chasseurs se placent pour l'affût à portée des mares où les bécasses viennent barboter le soir. De larges tachès blanchâtres qu'on appelle des *miroirs* et qui tranchent sur la couleur de l'eau vaseuse, désignent les endroits que fréquentent les bécasses.

Les chasseurs de bécasses s'embarquent pour des semaines entières ; les chasseurs de montagnes se distinguent en général par la supériorité de leurs facultés digestives et ne s'embarquent pas sans biscuit. Ils trouvent toutes préparées dans les cantons à bécasses, des espèces de chalets de chasse, dont le mobilier, composé des quatre murs et orné d'un ratelier à fusil et d'une crémaillère, est abandonné pendant dix mois de l'année à la bonne foi publique. On s'arrange là, hommes et chiens, de la façon la plus confortable et la plus horizontale possible. La communauté des besoins et des sympathies, le désir de se chauffer surtout, rapprochent tous les rangs et font régner parmi ces associés d'un jour, d'une semaine, le ton de l'égalité, de l'amitié, de la critique badine. Pendant le jour l'on a partagé les mêmes travaux ; il y a eu sur la montagne émulation d'adresse, d'activité, de talent. On a cherché à éclipser ses rivaux par la sûreté de son coup-d'œil, par le mérite de son chien, par l'infatigabilité de ses jambes. Le soir, quand l'étalage des pièces a proclamé le roi de la journée, quand la lutte d'adresse a pris fin, commence le grand tournoi gastrosophique, où chacun va tenter encore de monter en grade dans l'estime de ses compagnons de chasse, par la savante préparation du souper. Ces gens-là ont d'immenses réputations à conserver, qui, dans la confection de sa matelotte d'anguilles, qui, dans celle du salmis ou de la truite au bleu. Il n'y aura pas par conséquent de vins assez délicats pour arroser la bécasse ou l'anguille. Les femmes ne sont pas là, pour modérer la prodigalité du beurre ; ces messieurs s'entendent merveilleusement à mettre à profit leur liberté d'un moment. Arrière les paresseux ! En voici un qui ne sait rien faire ; on le condamne à tourner la broche, en punition de son inutilité. Il s'est excusé de son ignorance d'ailleurs sur la vétusté de l'Hermitage ou du Condrieux dont il a gonflé les bats de son mulet, et je devine à l'air de satisfaction qui s'épanouit sur la physionomie du juge rapporteur, que le tribunal est disposé à goûter les excuses. Un autre, également inexpert dans l'art dédaigné de Vatel, a placé ses moyens de défense au fond d'une immense terrine de faïence, indiquant par sa forme de quadrupède ou d'oiseau et plus encore par les parfums de la truffe nouvelle, la nature des arguments qu'elle renferme. Les estomacs généreux se reconnaissent à leur impartialité. Toutes les bonnes raisons ont chance d'être accueillies par eux avec faveur, et puis l'on a huit jours devant soi pour expédier les affaires les plus lourdes.

Mais voici enfin que, pour couronner dignement l'œuvre, commence à se déployer le ressort de l'émulation, non pas précisément véridique, mais anecdotique. Le premier coup de feu a été terrible ; chacun était trop occupé de soi pour songer à son voisin, et l'heure est venue de donner la clé des champs à la folle du logis. Ecoutez. Je crois que le sage Ulysse, aimé des dieux, a légèrement brodé son chapitre du cyclope Polyphême et bien d'autres ; je crois que M. Granier de Cassagnac, qui a vu comme le roi d'Ithaque *les mœurs et les villes de beaucoup* (*mores multorum et urbes*), a abusé quelque peu de notre crédulité en nous peignant les suprêmes voluptés de l'esclavage ; mais que de fois les récits de ces deux agréables navigateurs m'ont semblé pâles et ternes en comparaison de ceux de nos Mohicans des Alpes. C'est là, je m'en souviens, que j'ai entendu parler pour la première fois d'un levrier qui s'était si bien usé les pattes à force de courir les lièvres, qu'il était arrivé sur la fin de ses jours à l'état de basset à jambes torses. J'en passe et des meilleurs. C'est peut-être très mal d'outrager ainsi la vérité et de calomnier les bêtes, mais dites si de telles histoires, qui sont de ton dans les réunions épicées où je viens de vous conduire, ne sont pas préférables encore à l'exhibition de ces hypocrites sentences de morale, qu'on est obligé de subir trop souvent dans le monde académique et officiel, comme celles-ci, par exemple : *La vertu est plus précieuse que l'or*, ou bien *les racines des sciences sont amères, mais le fruit en est doux*.

La vertu plus précieuse que l'or ! Vous en avez menti, moralistes, et la preuve, c'est que l'Académie a été obligée de dorer les prix de vertu qu'elle décerne pour en encourager la culture.

Il n'est pas vrai non plus que les racines des sciences soient amères quand elles sont bien assaisonnées : au contraire, et je m'en rapporte à cet égard aux nombreux auditeurs des cours de M. Isidore Geoffroy-St-Hilaire, de M. le docteur Chevé et autres. Et puis, dites donc, moralistes, l'acétate de morphine, que les civilisés emploient comme poudre de succession, et l'acétate de strychnine, qui sert à *amertumer* la bière, sont des fruits de la science qui ne sont pas très doux.

J'ai souvent demandé à Dieu, dans une pensée de vengeance, de m'envoyer un moraliste en chasse de montagne pour mon menu-plaisir. Dieu n'a pas exaucé mes vœux, parce que le moraliste est un être qui jouit généralement d'une très mauvaise vue, d'un mauvais estomac et de jambes désastreuses, et notoirement incapable de se livrer aux jeux de Bacchus et de Diane, et qui n'est moraliste précisément que parce que la nature prodigue l'a doué de tous ces agréments.

Morale : cette chasse à la bécasse vous prouve qu'une société dans laquelle l'homme riche est enchanté de déserter la couche conjugale et les joies du ménage pour aller chercher la fatigue sur la natte primitive du châlet des montagnes, au milieu des bécasses, est une société où les époux peuvent avoir beaucoup d'enfants, mais où certainement ils ne sont pas très heureux.

A. TOUSSENEL.

certaines parties des végétaux. La principale conclusion du Mémoire concerne l'origine des ovules qui, selon M. Brongniart, sont de deux sortes. Dans l'immense majorité des végétaux phanérogames, les ovules naîtraient d'abord des feuilles carpillaires, et représenteraient des lobes ou dentelures de ces feuilles. Dans un petit nombre de familles, telles que les primulacées, les myrsinées, les théophrastées, et probablement les santalacées, les ovules correspondraient à autant de feuilles distinctes portées sur la prolongation de l'axe floral.

Géologie. — On a donné deux explications des blocs erratiques ; MM. de Saussure, de Buch, Elie de Beaumont les considèrent comme entraînés par des courants d'eau d'une violence énorme et d'une étendue immense. MM. Agassiz, Charpentier, Forbes les regardent comme provenant de glaciers qui occupaient jadis toute l'étendue des vallées des chaînes de montagnes des zones tempérées. M. Collegno a recherché à laquelle de ces deux causes il fallait attribuer les blocs erratiques du revers méridional des Alpes. Il conclut de ses observations que jamais les glaciers de la Valteline ne se sont étendus jusqu'au lac Como, et que, par suite, les blocs erratiques et les cailloux roulés qui se trouvent répandus dans la vallée du Pô, ont été transportés dans leurs positions actuelles par de grands courants provenant, suivant toute probabilité de la fusion des glaciers antérieurs au dernier soulèvement des Alpes.

Astronomie. — Nous avons déjà parlé plusieurs fois de l'orbite elliptique de la comète découverte il y a quelques mois par un jeune astronome de l'Observatoire de Paris, M. Faye. Cette particularité d'une comète qui se trouve comme fixée à notre système planétaire a dû attirer l'attention de tous les astronomes de l'univers, aussi chacun apporte-t-il à son tour ses propres observations. M. Goldschmidt, de l'observatoire de Gottingue, a calculé l'orbite de la comète, en se servant de toutes les observations qui lui ont été connues, et c'est ainsi qu'il est arrivé à une détermination très exacte de l'ellipse très excentrique que parcourt la comète de M. Fage. Sa distance périhélie est de 1,69, et sa distance aphélie, 5,89 ; sa révolution sidérale est de 2701 jours.

— M. Guinand présente à l'Académie un morceau de flint-glass ayant 55 centimètres de diamètre ; cet habile fabricant avait obtenu une pièce d'un mètre de diamètre, mais ne se doutant pas de l'importance scientifique d'une lentille d'une telle grandeur ; il a fait couper en deux son gigantesque morceau de verre. Cependant, comme M. Guinand a obtenu un morceau de crown-glass, ayant aussi 55 centimètres de diamètre, on pourra encore construire une lunette qui dépassera considérablement toutes les lunettes connues. La plus grande qui existe est celle de Cacowa, qui n'a que 39 centimètres de diamètre. Nous avons dit dans notre dernier compte-rendu que M. Bontemps avait aussi obtenu à Choisy des pièces de verre de dimensions analogues ; on croit donc que l'industrie rivalise pour faire des chefs-d'œuvre en ce genre.

Mécanique. — Les fils d'un ancien ingénieur, de M. Dallery, mort depuis quelques années, en recherchant les travaux de leur père pour en composer les archives de la famille, ont trouvé un brevet d'invention inséré dans la deuxième colonne de la collection des brevets expirés, et qui renferme les renseignements les plus curieux pour l'histoire d'une question tout-à-fait à l'ordre du jour, celle de l'emploi de l'hélice comme propulseur sous-marin, dans les bateaux à vapeur. Ce brevet contient la description de l'hélice propulseur de la chaudière tubulaire, du mât ren-

propos du rapport négatif de l'Institut des Pays-Bas sur les propriétés nutritives de la gélatine, M. Bergama vient en aide à M. Darcet pour soutenir l'efficacité de cette substance comme aliment. Aussitôt, M. Gay-Lussac prend la parole pour rappeler à l'Académie que, depuis quatorze ans, une commission a été nommée pour résoudre une question qui intéresse aussi vivement l'humanité, et qu'il est malheureux que cette commission n'ait pas encore fait un rapport circonstancié à ce sujet.

Cette observation pleine de justesse donne lieu à un débat animé, qu'il nous semble intéressant de reproduire, comme un des épisodes les plus curieux de la question.

M. THÉNARD. Je suis président de la commission, et je dirai à l'Académie que s'il n'a pas été fait de rapport, si l'on n'est pas arrivé à une conclusion, cela tient uniquement au grand nombre de commissaires. Deux ou trois membres auraient travaillé ; sept académiciens n'ont rien fait.

M. DUPIN. Que la commission nomme une sous-commission de trois membres, et la difficulté sera levée.

M. THÉNARD. Deux sous-commissions de deux membres ont été nommées pour travailler chacune de son côté ; elles n'ont rien fait.

M. GAY-LUSSAC. Il est impossible que la commission garde plus longtemps le silence sur un tel sujet, car, en attendant, plusieurs établissements publics donnent de la gélatine aux malades.

M. THÉNARD. Je demande que M. Gay-Lussac soit adjoint à la commission pour la rajeunir et la retremper.

M. GAY-LUSSAC. Vous avez dit que la commission était trop nombreuse.

M. THÉNARD. Il y a long-temps que j'ai indiqué l'expérience à faire. Faire maigrir des chiens...

M. POINSOT. Pauvres bêtes !

M. THÉNARD. Faire maigrir des chiens, ajouter alors de la gélatine à leur aliments insuffisants, et constater si leur poids continue à diminuer. Dans ce cas, la gélatine ne serait pas nutritive. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si le poids augmentait, j'en conclurais que cette substance est réellement nutritive, ce que je crois fermement.

M. POINSOT. Je ne le crois pas.

M. THÉNARD. Pourquoi ne le croyez-vous pas ?

M. POINSOT. Parce que les rats même ne veulent pas en manger.

M. MARCEL DE SERRES. Il faudrait rassembler la commission, et la prier instamment de faire un rapport.

M. THÉNARD. Je rassemblerai la commission, mais auparavant je demande l'adjonction de M. Dutrochet.

M. Dutrochet est adjoint à la commission, qui est donc composée de huit membres, quoique sept soient déjà trop nombreux. Les huit membres avanceront-ils la question ? la résoudront-ils ? Il est encore permis d'en douter.

B.

Bourse du 25 mars 1844.

Le 3 0|0, après une certaine fermeté au commencement de la Bourse, a fléchi vers la fin. L'attention s'est tout entière portée sur les Banques, qui ont encore baissé de 25 fr., et sur les chemins de fer, qui ont éprouvé des

CH. DE FER							
Strasb.							
Rouen...	915	»	»	»	B. 5	»	— 917 50, 915.
Havre...	695	»	692	50	»	»	— 700, 695.
Marseill.	775	»	777	50	H. 5	»	— 775, 777 50, 770, 775.
Montp...	»	»	»	»	»	»	— »

H. 2 50 — H. 5 » — H. 1 25

LONDRES, 23 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 98 5[8, 3[4.	Av.	Fin c. 83 20, d. 50.
Esp. act... 36.	Ap. 83, 07 1[2, offert.	» 122 50; d. 50.
Portug. ... 46 1[2.		Strasb., 295 d. 10.
Mexic...... 36.	Rep. Fin c. fin proch.	F. p. 83 25, 40 d. 1; 60 d. 50.
Brésil...... »	3 0[0 p. 5 au p. 15 à 12 1[2	» 123 45, 123 d. 1, 123 50.
5 0[0 Holl. 101 3[4.	5 0[0 10. 27 1[2 à 30.	Vers. (r. d.) 427 50 d. 20.
2 1[2 do. 57 1[2.	Bons du Trésor.	Orléans, 910 d. 10.
Rouen... 36 1[8.		Mars. 785 d. 20.
Orléans... 35 1[8.		Strasb., 300, 315 d. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible ; 84,50 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 83,00 ; avril, 83,50 à 83,00 ; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,50 à 76,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00 ; caméline, 00,00 ; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible courant du mois, 89,00 à 00,00 ; avril, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 92,00 ; 4 derniers mois, 91,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0[0, première sorte, id., id., id., 0 0[0, deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 0[0.

SUIFS en branche, 43,00 à 45,00.
— Chandelle, 59,00.
— de Russie disponibles, 56,50 à 57 fr. Les 4 derniers mois, 60,00 les 50 kil. — Chandelle, 59,00. — Les suifs de place se sont d'abord vendus à 57,25, et à la fin à 56,75.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Ventes par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 27 mars 1844.

Consistant en : traversins, toiles de différentes qualités, tapis, oreillers, table, bureau, chaises, fontaine et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 26 Mars.

7 h. 0[0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. Oscar.
6 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — 1re rep. La Syrène.
6 h. » » ODÉON. — Comtesse d'Altemberg. Champmeslé.
6 h. » » VAUDEVILLE. — Pierre. Moyen. Passé Minuit. Adrien.
6 h. 0[0 VARIÉTÉS. Trois Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Vendetta. Trim.
7 h. » » GYMNASE. — Tante Bazu. Doct. Robin. Ve Boudenois. L'Italien.
» h. » » PALAIS-ROYAL. — La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1[2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1[2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 1[2 GAITÉ. — Bohémienne.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

23 Mars.				25 Mars.			
Arrivages	1071 q.	93 k.		Arrivages	4819 q.	27 k.	
Ventes	926	40		Ventes	4615	46	
Restant	6783	90		Restant	6989	71	
Cours moyen		37,94		Cours moyen		38,10	
Cours-taxe		37,98		Cours-taxe		37,99	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	5 q.	14 k.	44,00 à 53,50	Gr.	27 q.	12 k.	44,00 à 52,85
1re	433	45	38,20 à 39,50	1re	331	27	38,20 à 39,50
2e	158	57	36,30 à 37,55	2e	300	33	36,95 à 37,80
3e	40	21	33,40 à 00,00	3e	39	34	30,25 à 32,50
4e	9	28	25,50 à 28,65	4e	18	84	23,50 à 25,50
Al.	452	46	31,20 à 37,75	Al.	785	00	22,90 à 39,50

LYON, 23 Mars. — Un fort convoi de farines vient d'arriver de la Bourgogne. Chaque jour des livraisons s'effectuent pour le compte de la boulangerie, mais la vente de chaque jour est minime, quoique les prix se tiennent peu élevés. Le cours apparent est à 44,00 les premières marques, et 40,00 les rondes ; mais les détenteurs cèdent volontiers à 1,00 de moins. Les Champagne, 1re, valent 43,60. — Les Bourgogne se traitent au-dessous de ce cours suivant le mérite. 400 sacs viennent d'être faits à 40,00 les 100 kil.

Cours des Céréales. (par hect.)

PARIS. — Halle du 25 Mars. *Cours légal.* — Froment : 20,65. — Seigle : non coté. — Orge : 12,00 à 13,00. — Sarrazin : 9,45. — Le son vaut de 3,70 à 3,00.

EVREUX, 23 Mars. — Froment : 21,16. — Méteil : 18,83. — Seigle : 12,62. — Orge : 12,04. — Avoine : 8,01.

PACY, 21 Mars. — Froment : 20,78. — Méteil : 17,94. — Seigle : 11,96. — Orge : 11,30. — Avoine : 7,15.

GISORS, 18 Mars. — Froment : 19,00. — Méteil : 16,50. — Seigle : 11,25. — Orge : 10,25. — Avoine : 6,60.

BRIONNE, 21 Mars. — Froment : 21,60. — Seigle : 11,75. — Orge : 12,25. — Avoine : 8,75.

LE MANS, 22 Mars. — Froment : 21,80. — Méteil : 18,45. — Seigle : 15,70. — Orge : 12,20. — Avoine : 8,20.

BONNÉTABLE, 16 Mars. — Froment : 18,60. — Méteil : 16,95. — Seigle : 15,25. — Mouturé : 15,05. — Orge : 13,10. — Avoine : 8,75.

BEAUGENGY, 23 Mars. — Froment, 1re : 22,85 ; 2e : 20,90 ; 3e : 20,00. — Méteil : 16,75. — Seigle : 13,00. — Orge : 12,00. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 8,00. — Avoine : 8,25. — Son : 4,25. Marché bien approvisionné, activité dans les affaires ; hausse sur les froments 1re qualité.

TOURS, 23 Mars. — Froment : 20,50. — Seigle : 15,38. — Orge : 15,00. — Avoine : 8,75.

NIORT, 21 Mars. — Froment, 1re : 19,79 ; 2e : 19,47 ; 3e : 19,15. — Baillarge : 11,49 à 11,86. — Avoine, le quintal métrique : 16,50.

REIMS, 23 Mars. — Froment : 17,00. — Seigle : 9,71 à 10,00. — Sarrazin : 7,62 à 7,75. — Orge : 9,59 à 10,00. — Avoine : 6,60 à 7,00.

DIJON, 23 Mars. — Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,50. — Seigle : 13,00 à 14,50. — Maïs : 15,00 à 14,75. — Orge : 12,50 à 13,75. — Avoine : 9,00 à 10,75.

CHALON-SUR-SAONE, 22 Mars. — Froment, 1re : 21,00 ; — 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Méteil : 17,00. — Seigle : 14,50. — Orge : 14,50. — Sarrazin : 11,50. — Maïs : 17,50. — Avoine : 11,25.

LYON, 23 Mars. — Le prix du froment se balance entre 28,00 et 28,50 les 100 kil. Le seigle est toujours demandé de 14,50 à 15,50 l'hect. Les orges à 14,50 sont moins recherchées.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, halle du 23 Mars. — *Cours légal.* Haricots Soissons : 30,65 à 36,34 ; — do Liancourt : 21,34 à 22,00 ; — do ordinaires : 18,00 à 24,00 ; — do flageolets : 24,65 ; — do Suisses rouges : 20,65 ; — do de Chartres : 20,65 ; — do nains : 17,25 à 17,65. — Lentilles Gallardon : 38,00 à 40,00 ; do de pays et autres : 26,65 à 33,30. — Lentilles : 12,65.

DIJON, 23 Mars. — Haricots : 20,00 à 21,25. — Lentilles : 14,50.

Produits divers alimentaires.

PARIS, 22 Mars. — *Pommes de terre* : Hollande, l'hect. : 8,40 à 9,20. — do vitelotte : 7,60 à 8,40. — do jaunes : 4,80 à 5,60. — do grise : 6,40 à 6,80. — *Oignons*, le cent, de 8,00 à 12,00 ; en grain : 6,00 à 10 l'hect.

STRASBOURG, 22 Mars. — Pommes de terre : 2,50-2,75-3,00.

Marchés étrangers. — LONDRES, 18 Mars. — Pommes de terre rouge d'York : 93,75 à 112,50 la tonne ; — do Devons hatives : 93,75 à 100,00 ; do blanches d'Essex et de Kent : 75,00 à 87,50 ; — do Prince-Régent et Shaw : 81,25 à 100,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 25 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1141	1091	50	1 20	1 08	» 94
Vaches....	86	75	11	1 06	» 90	» 78
Veaux....	519	512	7	1 60	1 38	1 16
Moutons..	6900	5997	903	1 46	1 25	1 06

Marché ordinaire. Vente difficile.

METZ, 15 Mars. — Bœufs, 1,08. — Veaux, 1,10. — Moutons et brebis, 1,15. — Taureaux, 0,91. — Vaches, 0,97.

Sels et engrais.

LE CROISIC, 20 Mars. — Sel marin, les 100 kil. sous vergue : 10,00 ; — do raffiné : 12,00.

PARIS, 24 Mars. *Engrais.* Poudrette de Montfaucon (l'hect.) 5,00. — Engrais lainé : 3,00 ; — Engrais musculaire : 9,00 ; — Noir d'engrais Ducoudré : 7,00. — Engrais-sel-Turrel : 10,00 les 100 kil. — Chiffons de laine : 7,00 les 100 kilog.

LONDRES, 18 Mars. — Engrais à blé de Potter (Guano artificiel) : 137,56 l'hect. — Guano liquide concentré pour l'horticulture : 8,75 la bouteille. — Engrais de Daniell : 206,34 l'hect. — Compost pulvérulent de Clarke ou extrait d'humus : 87,50 par Hogshead. — Guano naturel : 162,50 la tonne. — Guano artificiel de Hunt : 200,00 la tonne. — Nitrate de soude : 34,46 à 36,92 les 100 kil. — Nitrate de potasse : 64,00 les 100 kil. — Muriate d'ammoniaque : 59,00 les 100 kil. — Sulfate de soude : 18,50 les 100 kil. — Phosphate de chaux : 34,50 les 100 kil. Noir animalisé des abattoirs de Liverpool : 62,50 par tonne.

venir sur cet important sujet, nous prenons acte de cette manifestation suggérée par l'esprit nouveau qui doit, par un travail organisateur, régénérer notre vieille société.

Le Chemin de fer atmosphérique.

L'attention publique a été éveillée dans ces derniers temps par l'annonce de la découverte et de l'essai en grand d'un nouveau système de chemins de fer. A en croire les partisans de ce système, il doit enfin dégager les chemins de fer de leurs conditions si sévères de pentes et de courbures, et surtout prévenir le retour des terribles accidents qui ont jeté dans l'esprit public tant de préventions et de terreurs.

Un essai de ce nouveau chemin de fer, dit *chemin atmosphérique*, a lieu maintenant en Irlande, près de la petite ville de Kingstown. Justement désireux d'en connaitre les résultats d'une manière positive, M. le ministre des travaux publics a envoyé sur les lieux M. Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées. Déjà nous avons dit (1) en quoi consiste l'invention anglaise, et nous avons rendu compte de l'opinion manifestée sur son importance par M. Mallet à son retour d'Irlande. Nous allons donner aujourd'hui un extrait du rapport que cet ingénieur a fait au conseil général, en proposant l'essai en France du système atmosphérique sur une plus grande échelle.

Avant d'entrer dans les détails, nous rappellerons les différences extérieures et caractéristiques qui distinguent les deux systèmes de locomotion actuellement en présence.

Dans l'ancien système, la locomotive, sorte d'être animé, s'élance sans moteur apparent, sur la voie de fer, et entraine à sa suite un immense convoi. Gigantesque animal créé de toutes pièces, par la main des hommes, elle réalise les plus audacieuses fictions de la fable; rapide à l'égal des coursiers les plus agiles, à l'égal du vent lui-même, elle secoue dans sa course impétueuse, une longue crinière de fumée. A la voir ainsi dotée, du principal attribut que Dieu ait donné aux animaux, celui de se mouvoir par eux-mêmes, l'esprit saisi de craintes mystérieuses se prend à douter que cette puissante machine soit fille de l'industrie humaine, et il serait tenté de rechercher si elle ne cache aucun être vivant sous sa cuirasse épaisse.

Il n'en est pas ainsi dans le nouveau système. En dehors du convoi, il existe un point d'appui, un effort de traction. La main des hommes se montre, et le phénomène de la locomotion, si rapide qu'elle soit, s'explique par ces puissantes machines qui apparaissent de distance en distance, le long du chemin. Seulement au lieu de cordes ou d'engin, ces machines emploient le moteur invisible qui soulève l'eau dans nos pompes, le mercure dans nos baromètres, en un mot la pression atmosphérique.

Ainsi, dans l'ancien système, la locomotive se meut elle-même et entraine à sa suite le convoi. Dans le nouveau système, le convoi s'avance sous la puissante aspiration de fortes machines.

Cette distinction établie, abordons le mémoire de M. Mallet.

En recherchant les titres de naissance et de parenté de l'idée des voies de fer atmosphériques, comme cela se pratique d'habitude, pour toute idée qui a fait son chemin dans le monde, nous trouvons

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 7 septembre et du 10 décembre.

sente en plan des courbes de raccordement dont le rayon n'a pas plus de 173 mètres 80 centimètres, et son profil offre une pente moyenne de 9 millimètres et demi. Les pentes partielles atteignent le chiffre de 17 millimètres, et seraient tout-à-fait inadmissibles dans le système actuel des chemins de fer.

Les rails sont posés au niveau du sol. A égale distance entre les rails, se trouve placé un tube en fonte, de 38 centimètres de diamètre intérieur, dont nous avons donné la description. Nous avons aussi décrit avec de nombreux détails les moyens de fermeture de la longue rainure longitudinale à travers laquelle passe la tige qui conduit les wagons. Cette tige s'avance en même temps qu'un piston placé dans le tuyau de fonte où se fait le vide sous l'aspiration d'une machine à vapeur de la force de trente chevaux.

L'air étant raréfié de manière à n'avoir plus que le tiers ou le quart de sa pression, le piston s'élancera en avant sous une charge de 0 k. 68 ou de 0 k. 77 par chaque centimètre carré de sa surface. L'intérieur du tube est enduit d'une forte couche de suif, qui diminue les frottements. Grâce au système ingénieux de fermeture employé, la soupape s'ouvre devant la tige directrice, et se referme immédiatement après.

Les expériences de M. Mallet ont pour objet l'étude de la marche des convois de diverses dimensions, et celle de la raréfaction de l'air dans le tube.

La vitesse est variable avec le poids de chaque convoi. On le concevra facilement si l'on remarque, qu'à part certaines inégalités dans le vide du tube, on a toujours pour force motrice, la même fraction de la pression atmosphérique. Sous cette impulsion constante, la vitesse donnée à des masses différentes, ne saurait rester la même. Elle varie donc depuis 52 jusqu'à 20 kilomètres à l'heure avec des convois pesant de 30 à 73 tonneaux.

Le nouveau système n'exclut pas, comme on l'avait craint dès l'abord, les transports par grands convois, et il permet, tout aussi bien que le système actuel, le développement de grandes vitesses.

Le mode suivant lequel se produisent la raréfaction de l'air dans les tubes, sous la puissante aspiration des machines, et la propagation de l'air après le passage des convois, sont des phénomènes importants à étudier dans le système qui nous occupe. En effet, s'il fallait, dans les circonstances que nous avons indiquées, un quart d'heure pour produire le vide nécessaire à la mise en marche du convoi, un quart d'heure encore pour la rentrée de l'air, nous aurions à ajouter une demi-heure au temps du parcours d'une série de tubes, pour avoir la mesure de l'intervalle minimum, qui séparerait deux convois successifs. De cette question, en apparence toute théorique, résulte donc, immédiatement, le plus ou moins d'utilité pratique du chemin atmosphérique.

La production d'un vide correspondant à la hauteur de 10 centimètres de mercure est à-peu-près instantanée; celle d'un vide de 50 centimètres 1/2, vide suffisant pour le départ, s'obtient en deux minutes. Ainsi, il suffit de faire fonctionner chaque machine fixe deux minutes avant l'arrivée du convoi pour être sûr qu'il continuera sa marche après avoir franchi sa soupape d'entrée.

Ce temps, faut-il le dire, varie avec la puissance de la machine fixe, la longueur et le diamètre des tubes. Les chiffres dont nous avons donné les limites extrêmes ne se rapportent donc qu'aux circonstances spéciales dans lesquelles on a expérimenté à Kingstown.

voulait que la loi imposât au gouvernement l'obligation de faire incorporer tous les ans la totalité des contingents. Il en résultait forcément, non pas une réserve organisée, embrigadée avec les corps de l'armée active, ayant derrière elle la garde nationale mobile, mais au moins les éléments d'une semblable réserve, éléments qu'il aurait bien fallu finir par organiser; c'est là que tendait l'amendement de l'honorable général; aussi ne pouvait-il manquer d'être rejeté. Sauf la gauche et quelques députés de la droite, la chambre s'est levée contre cet amendement.

Pourtant la commission, frappée des raisons développées par le général Subervie, avait admis son principe. L'amendement de la commission ordonnait l'incorporation dans l'armée de la totalité des jeunes soldats désignés par le sort, et le renvoi dans leurs foyers de la partie de ces militaires que la loi des finances et celle du contingent ne permettraient pas d'incorporer. Le mot réserve, dont le gouvernement a peur (de quoi n'a-t-il pas peur?) n'était pas même articulé dans l'amendement de la commission; mais enfin il devait sortir de la loi ainsi amendée une réserve composée, sinon en partie, du moins en majorité, de soldats ayant passé de trois à quatre ans sous le drapeau. C'était un élément de force nationale, un engagement pris pour l'organisation dans un avenir prochain, d'une réserve sérieuse, formidable, permettant de réduire l'effectif de l'armée et d'opérer, sans compromettre la sûreté de la France vis-à-vis de l'étranger, des économies importantes sur nos dépenses militaires d'ici à quelques années.

La chambre, après deux épreuves douteuses par assis et levé, a rejeté l'amendement de la commission à une assez faible majorité.

Ce vote termine réellement la discussion de la loi sur le recrutement. Il ne reste plus à voter que la durée du service. Sur l'observation de quelques membres, la chambre, bien qu'elle fût encore en nombre, a remis le vote à demain.

Ainsi, nous n'aurons pas de réserve réelle, nous n'en aurons pas même les éléments.

Quant aux huit ans de service, nous les regardons comme votés. M. le général Oudinot a dit le dernier mot du gouvernement à ce sujet; le général Subervie, veut, a-t-il dit, une réserve forte qui permette d'avoir un effectif faible: nous voulons, au contraire, un effectif fort, et pas de réserve.

La loi, telle que la chambre l'a faite, rend la charge du service militaire plus lourde pour le peuple qu'elle ne l'a été jusqu'à présent; elle rend le remplacement de plus en plus inaccessible au pauvre; elle produira sur le peuple des campagnes une impression profonde et douloureuse. La chambre n'a point insisté pour obtenir, en compensation, des garanties d'instruction pour le peuple dans les régiments. Un député a demandé qu'on donnât aux jeunes soldats l'instruction primaire. M. Soult a répondu, sans rire, que cette instruction était donnée avec un soin scrupuleux, et qu'on en obtenait les meilleurs résultats. Voilà ce que le président du conseil des ministres a dit en face, à la chambre, quand il est prouvé que le soldat ne sait pas lire, quand les chefs de corps en sont à ne savoir, faute d'éducation primaire chez les soldats, où prendre des sous-officiers. On n'a pas même parlé de l'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique.

Les débats de cette loi si grave, liée aux intérêts les plus sérieux de la nation, se sont traînés dans les limites d'une discussion plate et mesquine; pas un des chefs parlementaires n'a voulu y prendre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

La Champmeslé, comédie en un acte et en vers de M. Hippolyte Lucas. — *Les Trois Polkas*, de MM. Siraudin et Carmouche. — *Le Moyen le plus sûr*, par M. de Rochemond. — *Les Français et les Françaises*, par le vicomte de Launay.

Je pourrais vous parler longuement de la scène de garnison, jouée au Vaudeville sous le titre de: *le Moyen le plus sûr*, et qui a obtenu un succès un peu froid. Il s'agit d'un colonel menacé dans son honneur par l'arrivée, au régiment, d'un certain sous-officier que Mme la colonelle aimait innocemment avant son mariage. Un chef de bataillon, qui a surpris le secret des jeunes gens, parvient à empêcher qu'ils se revoient, et expédie le sous-officier pour l'Algérie. Pour arriver à son but, il lui a fallu causer mille désordres dans la garnison, et il laiss croire qu'il a eu un accès de fièvre chaude, heureux de pouvoir sauver à ce prix l'honneur de son colonel et de son régiment.

M. de Rochemond parait convaincu que le vrai moyen de prévenir les malheurs conjugaux c'est d'empêcher les célibataires d'approcher des femmes mariées. Cette opinion est peut-être assez fondée, en civilisation; mais le moyen ne tient-il pas jusqu'à certain point au procédé barbare des harems.

M. Ferville joue excellemment le rôle du brave commandant.

Je pourrais vous parler longuement des *Trois Polkas*, vaudeville médiocrement réussi, mais où la présence de l'excellente Mlle Flore et du nez de M. Hyacinthe suppléent convenablement à l'esprit absent. Je devrais m'efforcer de vous dire tout ce que Mlle Maria Volet, la débutante, a déployé d'élégances exquises. Voilà le vrai modèle de la Polka. Je devrais vous parler longuement de cette danse favorite, qui fait rage, et dont la vogue s'accroit encore par l'arrêt de proscription porté contre elle, d'une façon si majestueusement ridicule, par M. le président de chambre Turbat. Un très spirituel civilisé qui nous parait fort médiocrement attaché à la civilisation, M. Théophile Gauthier, faisait hier d'excellentes réflexions sur cet emportement passionné où se laisse aller, en ce moment, tout le beau monde parisien.

L'enthousiasme excité par cette prétendue danse slave ne prouve qu'une chose, c'est l'ennui profond causé par ces mœurs puritaines et protestantes qui voient tout plaisir d'un œil louche, et semblent regarder le mouvement comme un crime. A la moindre petite échappée qui se présente pour sortir de la monotonie affreuse où nous vivons, comme on se précipite, comme on se rue en foule! Seulement, l'état de choses actuel, où tout se règle par les majorités, devant nécessairement produire la timidité individuelle, personne ne risque sa *furie* dans un caprice particulier. On attend une vogue, une mode, pour pouvoir dépenser, sans être ridicule, sont trop plein d'activité enthousiaste; on se *passionne* pour une chose qui vous est profondément indifférente, et qui même vous déplait beaucoup; on profite de l'occasion pour être *excessif* à peu de frais et à peu de risques. L'important est d'échapper pour quelques instants à cette vie formulée d'avance et d'où les perfectionnements de la civilisation ont banni toute possibilité d'aventure.

Songez quel évènement, — pour des gens du monde qui, depuis un temps immémorial, exécutent avec ce respect aux traditions que les Français, ces Chinois du plaisir, apportent toujours dans les choses frivoles, la contredanse, la valse, le galop et le cotillon, — d'avoir à faire deux ou trois mouvements de jambes, de bras inédits dans les salons, quoique parfaitement connus des étudiants, des grisettes et des sergents de ville, ces délicats appréciateurs de chorégraphie.»

Je devrais vous parler longuement de la *Champmeslé*, des amours de Racine, et de l'aimable comédie de M. Hippolyte Lucas, dont le succès a été complet à l'Odéon. — Mais cette semaine a produit un chef-d'œuvre de vraie et bonne comédie, et depuis deux jours je me fais une fête et une gloire de réserver la place dont je dispose, et d'offrir à nos lecteurs l'admirable écrit du *Vicomte de Launay*. C'est le parallèle du Français et de la Française; c'est la question des droits de la femme dans notre galant pays de France. Jamais plus d'esprit, plus de verve ironique n'ont été mis au service d'une idée plus heureuse et plus juste.

Le vicomte de Launay publie tous les dimanches son *Courrier de Paris* dans la *Presse*.

23 mars 1844.

Depuis dix jours Paris est tout occupé de beaux-arts et de littérature. L'ouverture du salon, les superbes concerts publics et mondains, les nouvelles élections de l'Académie sont les évènements de la saison; car nous sommes au printemps. Fiez-vous donc aux apparences! M. Gautier vous dira ce qu'il faut penser du salon. Nous ne voulons pas, et pour une raison que nous vous donnerons aussi, raconter avant samedi prochain, les détails des fêtes qui ont eu lieu cette semaine; il nous reste donc seulement à vous parler de l'Académie, et à vous soumettre quelques idées assez étranges qui nous sont venues à propos d'elle.

A chaque nouvelle candidature académique, les divers galants admirateurs de nos diverses femmes célèbres répètent en chœur, et comme un refrain, cette même charmante flatterie:

— Mais c'est vous, madame, c'est vous qui devriez vous mettre sur les rangs!...

Aussitôt, un académicien quelconque se hâte de reprendre:

— Madame, je vous promets ma voix. Puis, après un gracieux ou affreux sourire, selon ses moyens, il ajoute: Sérieusement, pourquoi n'y aurait-il pas à l'Académie française deux fauteuils réservés pour des femmes; pour Mme Sand et pour madame une telle? Dans chaque salon, on dit un nom différent. Pourquoi les femmes d'un grand talent ne seraient-elles pas de l'Académie?...—Pourquoi?... Nous allons vous le dire... Parce que ce serait une anomalie, une inconséquence, une chose ridicule et contre vos mœurs. Nous vous demanderons à notre tour: Pourquoi donc les femmes auraient-elles un fauteuil dans un pays où elles ne peuvent avoir un trône? Pourquoi voulez-vous leur octroyer la plume, quand vous leur avez refusé le sceptre? Pourquoi, lorsqu'elles ne sont rien par leur naissance, seraient-elles quelque chose par leur génie? Pourquoi leur reconnaître un privilége quand on leur a dénié tous les droits? Une femme, en France, ne peut être duchesse ou comtesse qu'en épousant un duc ou un comte; eh bien! elle ne doit être académicienne qu'en épousant un académicien. Toute dignité personnelle est interdite aux femmes dans ce beau pays de la chevalerie; elles ne doivent briller que de reflets; la loi salique les atteint partout, vous le savez bien; ne rêvez donc pas de les y soustraire: les exceptions sont dangereuses; elles détruisent l'harmonie, elles provoquent les espérances folles, elles retardent, pour les opprimées, l'heure bienfaisante, l'heure fortunée, l'heure de la résignation, cette grande force des victimes: RÉSIGNATION! mot sublime qui signifie tant de choses: secret découvert, trésor trouvé, moyens ingénieux, ressources inespérées, rôle accepté, travail souterrain, trappes, échelles de soie, portes murées, glaces tournantes, lanternes sourdes, tapis muets; guerre intime, puissance voilée, foi profonde, orgueil ténébreux, modestie implacable, gracieuse haine, mépris doucereux, vengeance câline, ressentiment éternel; voilà ce que signifie chez les femmes le mot résignation. Vous comprenez combien il est important pour elles d'être promptement et complètement résignées.

Du jour où une femme a prononcé ce mot terrible: « Que voulez-vous! il a bien fallu se résigner... » Tremblez... si vous êtes son mari ou son tyran; à dater de ce jour, décachetez sa correspondance, interrogez tous les tiroirs de sa commode, de son secrétaire, de sa table à ouvrage, ne dormez plus que d'un œil et refusez toute boisson acidulée.

Oh! galants législateurs, ne touchez pas à la loi salique; c'est une sage loi qu'il ne faut vouloir abroger dans aucun de ses articles. Bien loin de la maudire, les femmes doivent l'aimer, pour ce qu'elle a de flatteur dans son humilité naïve. Ne vous êtes-vous jamais demandé comment il se faisait que le peuple de France, peuple de troubadours et de paladins, l'esclave de l'amour, le défenseur de la beauté, fût précisément le seul qui eût pensé à exclure à jamais les femmes de la succession au trône, et à leur ravir toutes les dignités de la noblesse et de la littérature. Comment ce peuple adorateur des *dames* a-t-il pu imaginer un arrêt cruel contre les femmes? Peut-on concilier tant de courtoisie dans les mœurs avec tant de malveillance dans les lois? Quelle est donc la cause de cette contradiction inexplicable?

Les débats n'ont pas eu l'intérêt qu'on aurait pu en attendre. Tous les orateurs se sont adressés plutôt aux sentiments qu'à la raison politique des membres de la Chambre. Sir James Graham seul a apporté quelques nouveaux arguments, en disant qu'une députation de 150 fabricants est venue le voir le jour même de la discussion, et que 120 ont été pour 12 heures, 17 pour 11, et seulement 13 pour 10 heures. Si ces chiffres prouvent quelque chose, c'est que, même parmi les fabricants il y en a trois sur quinze qui croient qu'il faut et qu'on peut restreindre le travail des ouvriers à 10 heures au lieu de leur imposer 12 heures de travail par jour.

Sir James Graham a promis d'apporter lundi prochain sa résolution finale à la chambre. Nous aurons dès lors occasion de revenir sur ce débat, qui touche à la question de l'organisation du travail.

L'échec moral que le ministère a essuyé est grand. On ne peut pas encore calculer quel sera l'effet que le rejet de l'amendement produira dans les villes de fabrique. On semble craindre des désordres. En attendant, le ministère est plus ou moins ébranlé, et le *Times* semble prévoir et provoquer la démission de sir James Graham.

Ce matin, notre numéro d'hier (édition des départements), a pu partir avec le numéro d'aujourd'hui.

Les explications que nous a données, avec beaucoup de bonne volonté, M. le directeur du timbre, et celles que nous avons pu obtenir à l'administration des postes, nous permettent de constater deux points :

Le vérificateur du timbre préposé à la poste a bien parlé d'arrêter nos journaux à cause des prospectus qui y étaient joints ; mais cette parole n'a nullement influé sur la détermination bien arrêtée du chef du départ de la poste. En conséquence nous retirons notre plainte contre M. le vérificateur. Il nous est démontré que ce fonctionnaire, à qui son chef a donné devant nous des éloges mérités, n'aurait pas été un obstacle réel au départ de notre feuille, si les employés de la poste ne s'y étaient formellement refusés.

De son côté, M. le chef du départ de la Poste était dans son droit strict en refusant nos journaux arrivés cinq minutes après l'heure ; de plus, en expédiant le *Gagliani's Messenger*, arrivé 10 minutes après nous, il n'a fait que se conformer aux ordres qu'il a reçus de son chef immédiat, lequel a reçu cet ordre de M. le sous-directeur, qui l'a reçu lui-même de M. le directeur-général des postes. Nous retirons donc aussi, quant au fond, notre plainte contre M. le chef du départ, et nous regrettons seulement l'excessive rigueur de son refus et la forme sous laquelle il s'est produit.

Reste à savoir jusqu'où nous devrons remonter pour retrouver la première trace de l'ordre plus ou moins supérieur dont M. le chef du départ n'est que l'exécuteur, ordre qui constitue au profit du *Gagliani's Messenger*, un privilège avoué en fait, mais non justifié quant à la cause.

Un nouveau critique de Georges Sand.

Le *Journal des Débats*, dans son numéro de samedi dernier, consacre à Georges Sand un feuilleton qui sera complété par quelques autres.

Le *Journal des Débats* est trop dominé par son opinion, nous nous trompons, par ses devoirs politiques, pour qu'on puisse attendre de lui quelque justice envers l'illustre rédacteur de la *Revue indépendante*. Pour être fidèle à son rôle, il devait surtout condamner en George Sand ce dévouement au progrès, cet appel à de nouvelles institutions, ces aspirations vers une société meilleure, qui sont les premiers titres de ce poète. Nous comprenons tout l'aveuglement de l'esprit de parti, et nous aurions même permis aux *Débats* cette assertion plus que risquée : « *Valentine* n'est pas une œuvre écrite par une plume habile. » Ces con-[illegible] « C'est parce que, après tout, nous espérons qu'un réel intérêt s'atta- » che à ce livre où sont déposées les ressources d'un incontestable ta- » lent, que, sans être rebutés par ses divagations, ni découragés par ses » longueurs, nous essaierons de l'apprécier avec justesse. »

Cette appréciation de Georges Sand fait suite aux critiques commencées dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de *Simples Essais d'Histoire littéraire*. Où est la simplicité ? Elle est au *Journal des Débats* et à la *Revue des Deux-Mondes*, s'ils comptent faire fortune avec cette *Histoire littéraire*. Que le *Journal des Débats* entende mieux ses intérêts, qu'il prie l'auteur de reprendre son épée à poignée d'acier, son chapeau à claques, d'appeler à la cantonnade ses valets Champagne, Comtois, Basque, Lafleur et Laverdure, et de retourner à la *Revue de Paris*. Il pourra continuer de persiffler, avec toutes sortes de drôleries, les femmes qui auraient une autre ambition que celle d'écumer le pot au-feu et de faire des reprises à l'habit pailleté de M. le marquis.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 26 mars.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE dépose sur le bureau l'exposé du projet de loi des douanes trop long pour être lu à la tribune, et donne lecture du texte de ce projet.

M. LEMERCIER. Je demande à M. le ministre s'il déposera bientôt le projet de loi sur les marques de fabriques ; cette loi est l'indispensable complément de la loi de douanes, et il est important que ces projets soient votés à la même époque.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Depuis six mois, le gouvernement s'occupe de ce projet ; mais c'est une loi extrêmement difficile et compliquée. Cependant, j'espère pouvoir bientôt apporter à la chambre le résultat de mon travail.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

M. VIVIEN propose, au nom de la commission, la rédaction suivante de l'amendement de M. Delespaul, qui lui a été renvoyé hier :

. . . . Quand même ils auraient à invoquer d'autres causes de réforme.

Cette rédaction est adoptée ainsi que l'ensemble de l'art. 48.

M. VIVIEN propose de rédiger comme il suit le troisième paragraphe de l'article 26 qui a été renvoyé à la commission par suite d'un amendement de M. Manuel.

« Si le paiement est stipulé à terme, la grosse de l'acte sera déposée dans la même caisse où devront se faire tous les paiemens à leur échéance successive: Le paiement ne pourra avoir lieu qu'en numéraire. »

Cette rédaction est adoptée.

M. VIVIEN propose, au nom de la commission, la rédaction suivante de l'art. 28 :

« Aucun paiement ne pourra être fait, aucune opposition, aucun transport, aucune cession ne pourront être reçus par cette caisse contrairement aux dispositions de ce réglement. »

Cette rédaction est adoptée.

M. VIVIEN rend encore compte de la partie de la loi relative à la réserve et à la durée du service qui avait été renvoyée à la commission.

Après avoir rappelé les principes en présence, M. le rapporteur cherche à démontrer la nécessité de réserver à la fois les droits du budget et ceux du contingent à fixer chaque année, et pense qu'il pourrait être dangereux d'introduire le principe rigoureux de l'incorporation complète du contingent. C'est dans ce but que la commission propose que la fixation du nombre de soldats qui seraient chaque année laissés dans leurs foyers sera faite par la loi annuelle du contingent. Elle vous propose donc de rédiger ainsi l'art. 32 :

« Chaque année, le contingent sera incorporé en entier.

» En conséquence, les jeunes gens définitivement appelés, ou ceux qui auront été admis à les remplacer, seront immédiatement répartis entre les [illegible]

M. DE SALVANDY persiste à croire la prérogative [illegible] l'article 32, et à demander le renvoi à demain.

M. VIVIEN nie que l'article 32 ait pour effet, comme l'a dit M. de Salvandy, d'enlever les jeunes gens restés dans leurs foyers à la libre disposition du ministre de sa guerre.

M. RIVET reconnaît que l'amendement qu'il a présenté hier pourrait présenter quelque embarras au gouvernement. Il regrette que le ministère ne veuille pas l'adopter, et déclare qu'en présence de ce refus il croit devoir le retirer.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE démontre de nouveau les avantages qui résulteraient de l'adoption de son amendement.

M. DE LABOURDONNAYE présente quelques observations au milieu du bruit.

M. ODILON BARROT. Faire passer le plus grand nombre de jeunes gens qu'il sera possible sous les drapeaux, les y retenir le moins long-temps qu'il sera possible après avoir complété leur instruction, faire de l'armée une école de moralisation et de civilisation, organiser comme conséquence une garde nationale mobile dont la réserve formera la partie active, voilà ce que nous devrions chercher, voilà ce qu'il nous était encore possible de demander hier.

Mais aujourd'hui on nous ramène à des pensées plus modestes, nous ne sommes pas au temps où l'on prend des mesures générales ; il faut bien accepter la situation qu'on nous fait. Le mot de réserve est effacé de la loi, car, que nous importe une réserve de soldats qui n'ont pas été exercés?

En présence de ces faits, nous ne pouvons nous associer à l'augmentation de durée du service militaire qui nous est demandée ; nous ne pouvons accepter un si grand sacrifice sans compensation.

M. ALLARD approuve le principe de l'amendement du général Subervie, mais il croit que les termes dans lesquels il est rédigé sont trop absolus, et qu'accepté ainsi, il aurait pour effet d'affaiblir l'armée pour fortifier la réserve.

Après quelques observations de M. Bureaux de Puzy, l'amendement de M. Subervie est mis aux voix et rejeté. La gauche et le centre gauche ont voté pour, la droite et les centres contre.

M. ALLARD regrette que la commission ait cru devoir abandonner la rédaction du gouvernement qui est aussi celle de la chambre des pairs et à laquelle il ne trouve d'autre inconvénient que de ne pas poser le principe que le contingent devra être incorporé en entier chaque année ; il propose de rédiger ainsi l'art. 32.

« Les jeunes gens définitivement compris dans le contingent ou ceux qui ont été admis à les remplacer, seront immédiatement répartis entre les corps de l'armée.

» Ces jeunes soldats seront mis en activité en vertu d'ordonnances royales et d'après l'ordre de leurs numéros, selon l'arme qui leur aura été assignée.

» Lorsque le contingent ne pourra pas être appelé en totalité sous les drapeaux, les jeunes soldats laissés dans leurs foyers, seront assimilés aux militaires en congé illimité. »

M. VIVIEN combat cette rédaction.

M. DE SALVANDY propose de rédiger ainsi les trois derniers alinéas de l'article.

« Les incorporations partielles seront faites d'après l'ordre des numéros et selon l'ordre assigné à chacun.

» Si l'incorporation totale ne peut être effectuée, les jeunes soldats laissés dans leurs foyers seront assimilés aux militaires en congé illimité ; ils ne pourront être appelés à l'activité qu'en vertu d'ordonnances royales. »

M. VIVIEN s'étonne de la persistance que met le préopinant à vouloir supprimer de l'article le droit pour la chambre de déterminer par une loi chaque année le nombre des jeunes soldats qui devront être laissés dans leurs foyers. Ce droit est déjà inscrit dans l'article 3 de la loi, adopté par la chambre.

M. LE MARÉCHAL SOULT déclare que le gouvernement adopte l'amendement de M. Allard.

M. DE SALVANDY fait la même déclaration pour son amendement.

Les quatre premiers paragraphes de l'art. 32 de la commission sont mis aux voix. La gauche et la droite se lèvent pour, le centre et le centre droit se lèvent contre.

Après deux épreuves douteuses, il est procédé au scrutin secret sur ces paragraphes.

— L'envie.

— Les hommes sont envieux des femmes ?

— Non... les Français sont envieux des Françaises, et ils ont raison...

Un Italien a plus d'esprit qu'une Italienne.

Un Espagnol a plus d'esprit qu'une Espagnole.

Un Allemand a plus d'esprit qu'une Allemande.

Un Anglais a plus d'esprit qu'une Anglaise.

Un Russe a plus d'esprit qu'une Russe.

Un Grec a plus d'esprit qu'une Grecque.

Mais une Française a plus d'esprit qu'un Français.

Hâtons-nous de dire que nous ne parlons pas des hommes d'esprit, des hommes supérieurs de France. D'abord, un homme d'un esprit complet est de tous les pays, ce qui ne l'empêche pas d'être plus particulièrement du sien ; mais il n'est pas de génie sans universalité ; ensuite, un homme d'esprit a toujours plus d'esprit qu'une femme d'esprit, par l'excellente raison qu'un homme supérieur, un homme de génie, dans la perfection de sa nature, réunit toutes les qualités de l'intelligence : les qualités de l'homme et les qualités de la femme, la force de l'un et la délicatesse de l'autre. Et la preuve qu'il possède toutes les qualités de la femme, c'est qu'il en a aussi tous les défauts : il est capricieux, nerveux, *impressionnable*, inquiet, susceptible, jaloux comme un enfant gâté ; il est aussi doué de finesse et d'adresse, ce qui ne devrait pas être permis, quand on a déjà pour soi l'énergie et la ténacité. Le génie d'une femme (une brillante exception ne prouve rien) ne possède pas ce double avantage ; il n'a jamais ni les qualités ni les défauts masculins, alors même qu'il s'exerce le plus à les acquérir. L'énergie factice et fébrile qu'une femme donne à son talent par l'excitation est toujours stérile et passagère ; après ces excès, ces attaques d'épilepsie intellectuelle, elle retombe dans le vague, plus faible et plus déroutée ; car elle n'obtient jamais cette énergie d'emprunt qu'aux dépens de sa force naturelle, qui n'est point, comme celle de l'homme de génie, dans la violence des passions, dans la gravité des études, dans la vigueur des pensées, mais dans la profondeur des observations, dans l'exaltation des croyances, dans la sublimité des sentiments.

Comment, nous dira-t-on, avec de telles idées excusez-vous les femmes qui font des tragédies ? Nous répondrons que si elles font des tragédies féminines elles sont dans leur droit ; qu'une femme, sans présomption ridicule, peut bien célébrer, dans un drame ou dans un poème, l'action héroïque qu'une autre femme a eu le courage d'accomplir. Il y a même des héros qui, par leur faiblesse, ont mérité d'être illustrés par une femme, c'est leur châtiment. Sans doute l'Antoine de Rome, vengeant César, appartient au plus mâle génie ; mais l'Antoine d'Egypte adorant Cléopâtre est une proie naturelle pour l'imagination d'une femme ; elle doit laisser par respect le vainqueur de Philippes à Shakespeare ; mais, convenez-en, le fuyard d'Actium lui revient. Ainsi plus d'un événement dans l'histoire appartient à ce que nous appellerons l'art féminin ; car il mérite d'être reconnu et défini.

Croyez-vous, par exemple, qu'une œuvre littéraire qui serait parmi les créations de l'intelligence, ce qu'est la femme parmi les êtres de la création divine, ne serait tout simplement une chose admirable ? Eh bien ! n'est-il pas permis d'essayer de la créer, et si l'on parvenait à former cette belle femme littéraire, ne vaudrait-elle pas à elle seule toute une bibliothèque de livres nains, difformes et masculins ?

Nous mettons donc hors de cause les hommes d'esprit et les femmes d'esprit, et nous disons qu'en général les Françaises ont plus d'esprit que les Français. De là vient que depuis la conquête des Gaules par les Francs, la guerre est déclarée entre les hommes et les femmes dans notre belle patrie.

Tout Français déteste la femme qu'il aime.

Toute Française considère l'être adoré comme son plus mortel ennemi ; inquiète et soupçonneuse, elle est toujours auprès de lui comme l'Arabe dans le désert, il se repose un moment sur le sable, mais en gardant à ses côtés un fusil armé pour la défense, un cheval sellé pour la fuite.

Entre un Français et une Française, l'amour n'est qu'une hostilité déguisée, un moyen commode d'espionnage certain ; c'est la lutte harmonieuse de deux tyrans jaloux l'un de l'autre, c'est l'accord perfide de deux conquérans rivaux qui rêvent chacun la victoire et la domination personnelle. Et la preuve que cet amour est de la haine, c'est la joie que ces tendres ennemis éprouvent en découvrant dans l'objet chéri quelque affreux défaut, quelque bon vice incorrigible ; des cœurs aimants s'affligeaient de cette triste découverte, eux s'en félicitaient... Je la tiens, dit l'un,—il ne m'échappera pas, dit l'autre. Mais à parler franchement celui des deux qui doit le plus se réjouir, c'est le Français ; son autorité est toujours la plus menacée. Aussi comme il redoute les femmes qu'il risque d'estimer ou d'admirer ! Il vient à elles mais par vanité, et il leur fait payer cher l'hommage forcé qu'il leur rend.

Un Français n'aime beaucoup que la femme qu'il méprise un peu. Les femmes d'un monde fantastique sont celles qu'il préfère ; comme elles sont dans sa dépendance par la misère de leur condition, il ne s'aperçoit pas qu'il est dans la leur par la pauvreté de son caractère, et il daigne leur obéir parce qu'il ne leur reconnaît pas le droit de lui commander. Ce sont les seules femmes à qui il pardonne d'avoir plus d'esprit que lui.

Car en France, excepté les bas-bleus, toutes les femmes ont de l'esprit.

Les Français qui ont de l'esprit en ont beaucoup ; mais il y a beaucoup de Français qui n'ont pas même un peu d'esprit.

Sur cent hommes, vous en trouvez deux spirituels ; sur cent femmes, vous en trouverez une bête. Voilà la proportion.

Examinez l'intérieur d'une maison, interrogez le portier.—Monsieur est-il sorti ?—Je l'ignore.—Madame est-elle rentrée ?—Je ne pourrais pas bien vous le dire.—Y a-t-il encore du monde chez madame ?—Je ne sais pas. Le portier (une brillante exception ne prouve rien) ne vous fera jamais d'autre réponse ; il est abruti par la fumée de son poêle et de sa pipe ; il ne voit rien, n'entend rien... Mais interrogez un peu la portière ; elle vous répondra sans hésiter : Monsieur est chez lui, madame est rentrée ; et s'il est onze heures et demie du soir et qu'il n'y ait pas de voiture à la porte, elle vous dira toujours qu'il n'y a plus personne chez madame ; ce qui veut dire : voilà encore des visiteurs qui nous feront veiller jusqu'à deux heures, je vais les renvoyer. Toute portière est un Argus, ou, pour parler un langage moins mythologique et plus à la mode, toute portière est une *Anastasie Pipelet*, tout portier est un *Alfred*.

Regardez maintenant la femme de charge : c'est une maîtresse femme qui mène tout.

Admirez la femme de chambre : c'est une fée, laborieuse, adroite, qui fait tout.

Voyez l'apprentie femme de chambre : c'est une fine mouche qui, sans avoir encore rien appris, sait tout.

Maintenant, regardez les hommes qui composent le personnel de cette maison ; il y en a douze ; excepté l'intendant, qui est un industriel ; le maître d'hôtel, qui est un poète ; le cuisinier, qui est un architecte, et le cocher, qui est un naturaliste, et qui, du moins, a acquis un peu d'intelligence dans le commerce... non dans la société des chevaux, tous les hommes de cette maison sont de grands paresseux qui ne savent que boire, manger et dormir. Ainsi, sur quatre femmes, quatre personnes intelligentes ; sur douze hommes, quatre spirituels, huit nuls.

Entrez dans un magasin : il y a douze commis : quatre sont intelligents et ont très bonne façon ; huit sont de véritables *Chalamels* (Voir les *Mystères de Paris*.) Dans ce magasin, il n'y a qu'une femme ; ses manières sont pleines de tact et de dignité ; toutes ses paroles sont convenables, et quelquefois elle répare en un moment et d'un mot les inqualifiables sottises que les huit *Chalamels* viennent de débiter à l'envi.

Consultez les autorités et les amateurs... A l'Opéra, parmi les figurantes combien de bêtes ? Ils vous diront : Il y en a trois tout au plus. Et parmi les figurants ?... Un soupir sera leur réponse.

Dans un régiment on compte trois mille soldats ; dans le nombre, deux cents sont, nous en conviendrons, spirituels comme des soldats français, ce mot dit tout. Il n'y a que trois cantinières qui ont plus d'esprit à elles trois que tout le régiment.

Il n'est qu'une seule condition dans l'état social de notre pays où il se trouve que les hommes ont autant d'esprit que les femmes : chez les laboureurs. Cela s'explique facilement : les rudes travaux de la campagne éteignant l'imagination des femmes, l'égalité s'établit.

Rien n'est plus rare en France qu'une femme tout-à-fait sotte. Depuis quinze ans et plus que nous allons dans le monde en observateur, étudiant malgré nous, comme types, comme modèles, comme exceptions, comme preuves, les individus qui vivent sous nos yeux, nous n'avons encore rencontré qu'une seule femme complètement bête, d'une bêtise stupide, *anatide*... Mais il faut être juste et tout dire, cette femme a un frère qui est plus bête qu'elle.

simple et non moins efficace des bons des chemins de fer. Mais elle ne veut pas risquer de compromettre une question de fond par une question de forme. Le système d'achèvement complet des chemins de fer par l'Etat rencontre déjà assez de préventions ; elle n'ira pas, sur une question accessoire, lui créer de nouvelles hostilités. Si donc la compagnie en instance se montre disposée à restreindre ses prétentions dans d'équitables limites, la *Presse* ne comprendrait pas que le gouvernement laissât échapper l'occasion d'achever complètement, sûrement et sans aliénation à long terme, la grande œuvre des chemins de fer.

— Selon le *Courrier français*, si l'on ne connaissait déjà le degré de fractionnement des opinions à la chambre, la séance d'hier ne laisserait plus le moindre doute à cet égard. La continuation de la discussion de la loi du recrutement a donné la mesure de l'harmonie qui existe entre les idées de nos législateurs. Tous les systèmes se sont élancés dans l'arène, se heurtant au milieu d'une confusion qui, pour n'être pas bruyante, n'en a pas moins offert le spectacle le plus triste au sein d'une assemblée délibérante.

— Le *National* reproche au ministère de chercher à avoir des hommes qui restent long-temps sous les drapeaux, parce qu'il espère que là ils perdront le souvenir de la famille et cesseront d'être citoyens. Une armée qui compte un tiers de remplaçants, et qui est composée d'hommes enlevés à la vie civile pour tout le temps de leur jeunesse, est bien plus complètement sous la main du pouvoir. Augmenter d'un an, de deux ans, la durée du service, qu'importe à ceux qui font les lois? Tout se résoud pour eux en quelques pièces de cinq francs de plus. Mais c'est un impôt inhumain pour le laboureur, pour l'artisan qui n'ont d'autre revenu que leur travail. Faut-il donc tant d'années pour faire un bon soldat? Les jeunes gens sortant de Saint-Cyr, de Saumur, n'ont que quatre ans de service et ils sont officiers! Les recrues de Lutzen, de Bautzen avaient appris la charge en faisant des marches forcées!

Faits divers.

— Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, 25.

« La reine Christine était encore à Aranjuez le 22.

» S. M. devait, avec la reine Isabelle et l'infante, entrer à Madrid le 23. »

— M. Gabriel Delessert, préfet de police, vient d'être élevé à la dignité de pair de France.

— Le *Moniteur* publie enfin ce matin l'ordonnance royale, datée du 3 mars, qui nomme M. le contre-amiral Hamelin au commandement de la station de l'Océanie et des côtes occidentales d'Amérique, en remplacement de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars. C'est M. le contre-amiral Turpin qui est nommé major-général de la marine à Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Hamelin.

Par la même ordonnance, M. le contre-amiral Laplace est nommé au commandement de la station des Antilles, en remplacement de M. le contre-amiral de Mosges.

— Le *Moniteur* publie en outre l'instruction détaillée pour l'admission à l'Ecole royale Polytechnique. Cette instruction est exactement pareille à celle de l'année dernière ; on y a seulement ajouté la note suivante :

« A partir de 1845, le diplôme de bachelier ès-lettres sera un titre en faveur des candidats pour l'admission à l'Ecole royale Polytechnique. Il est donc de l'intérêt des familles de diriger en conséquence les études de ceux de leurs enfants qui se destinent à ladite école. »

— Le 27 février, à 10 heures 30 minutes du matin, au moment de la nouvelle lune, Raguse a éprouvé une nouvelle secousse de tremblement de terre qui a duré 7 secondes. Le 3 mars, il y en a eu trois autres. On

de ses victimes, a voulu mettre fin à son existence [illegible] manqué, et l'incision s'est trouvée peu profonde.

Rien n'égale la misère du réduit fort étroit où la famille Dickenson vivait renfermée. On y respirait une odeur infecte ; il n'y avait pas un seul meuble, pas de linge, pas de vêtemens autres que ceux portés par le père, la mère et leurs enfans. Ils couchaient tous les cinq sur la paille, et encore elle n'était pas souvent renouvelée. Tous leurs effets avaient été mis en gage pièce à pièce.

Ces détails ont profondément ému la cour, le jury et l'auditoire.

M. Doane a soutenu l'accusation, et exposé que le dénûment, quel qu'il fût, ne pouvait autoriser un forfait aussi atroce. Les ateliers de charité sont ouverts aux indigens ; la paroisse leur donne des secours ; la taxe des pauvres pèse assez durement sur la classe aisée pour qu'elle atteigne au moins une partie du but que s'est proposé le législateur.

M. Clarkson, qui s'était chargé par humanité de la défense, a entrepris de prouver que Sarah Dickenson avait agi dans un moment où sa raison était troublée par de longues souffrances morales et physiques. Il a fait entendre des témoins pour prouver que Sarah Dickenson avait, même avant son mariage, donné des symptômes d'aliénation mentale.

M. Arthur, docteur en médecine, chargé par la partie publique d'examiner l'état mental de l'accusée, a dit : J'ai examiné fréquemment cette femme depuis son arrestation jusqu'à ce jour; elle m'a paru frappée de démence par intervalles, et rien ne m'autorise à croire qu'il y ait eu de sa part simulation.

Le président ayant fait le résumé des débats, le jury a déclaré l'accusée non coupable, attendu qu'au moment de son épouvantable action elle était dans un accès d'aliénation mentale.

Sarah Dickenson a été mise en liberté.

VARIÉTÉS.

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS.

Pour tous les esprits attentifs à suivre la marche des idées qui influent sur le mouvement des masses, il est évident que, depuis une douzaine d'années environ, l'esprit de solidarité et de prévoyance collective a pris un très grand développement. Ce serait une statistique curieuse à faire que celle des diverses institutions plus ou moins basées sur le principe de l'association que cette période a vues naître. Sans doute, il y a bien loin encore de ces sociétés à l'association intégrale, but des efforts de l'humanité, mais qu'aujourd'hui encore les esprits soi-disant pratiques relèguent parmi les rêves irréalisables, ou tout au moins d'un avenir si lointain, qu'ils regardent comme insensé à la génération actuelle de s'en préoccuper. Le nombre est petit des penseurs qui s'élèvent jusqu'à l'idée de la solidarité des générations entre elles. C'est déjà une chose précieuse que le sentiment de la solidarité contemporaine ait acquis un développement dont nul ne saurait contester l'importance.

En y regardant de près, on reconnaît, il est vrai, que la plupart des sociétés basées sur le principe de l'association, qui ont pris naissance dans ces derniers temps, ont été formées dans un but d'intérêt égoïste, et ont eu le plus souvent pour résultat l'exploitation de la masse au profit de quelques uns; mais il n'est pas moins vrai que ces sociétés n'auraient pu se fonder si l'esprit public n'eût été convenablement préparé à les accueillir, et ce n'est point au principe qu'il faut s'en prendre des mauvais effets produits par quelques applications dans un milieu qui a pour propriété d'envenimer les meilleures choses.

[illegible] amateurs, et, ainsi, rend illimité le champ de ses récoltes possibles.

Il n'est point de classe qui se mêle plus au monde que celle des artistes musiciens. La musique est un art essentiellement communicatif, et l'artiste a autant besoin du public que le public a besoin des jouissances que l'artiste procure. De là, un échange continuel de services entre les musiciens et le monde, échange dans lequel il faut bien reconnaître que le monde est en reste avec les musiciens; car, le plus souvent, celui-ci dépense son temps et son talent, sans en recueillir autre chose que le plaisir d'avoir procuré aux autres de vives jouissances. C'est une douce et inappréciable récompense, sans doute, et que, le plus souvent, l'artiste ne consentirait pas à échanger contre une rémunération matérielle; et, cependant, l'artiste musicien a un grand besoin de tirer profit de son travail. A part quelques talents exceptionnels, qui, grâce à leur réputation immense, peuvent battre monnaie dans le monde entier, les musiciens trouvent peu de carrières dont les produits puissent à la fois assurer leur existence présente, et garantir leur vieillesse contre les atteintes de la misère. Le monde ne soupçonne pas quelle est la position faite, par la société actuelle, aux prolétaires de l'art musical. Les places dans les orchestres de théâtres, même des théâtres royaux, très recherchées, comme étant les seuls emplois qui correspondent à un salaire fixe et assuré, sont misérablement rétribuées. Un artiste de l'Opéra-Comique ou de l'Académie-Royale-de-Musique, en supposant même qu'il joigne aux appointements de sa place, le produit de quelques leçons, gagne beaucoup moins que la plupart des ouvriers. Le plus grand nombre des artistes de ces théâtres sont payés sur le pied de 800 fr. par an, et, d'après leurs engagements, ils n'ont pas le droit d'être malades plus de huit jours sans fournir un remplaçant à leurs frais. On comprend que tous ne peuvent pas se faire une clientèle productive d'élèves. Peu de temps leur est laissé, d'ailleurs, pour donner des leçons, et, pour beaucoup d'entre eux, les chiffres réunis des appointements et du casuel n'atteignent pas 1,200 fr. Ceux qui arrivent à 2,000 fr. sont très favorisés. Au-delà, c'est la très minime exception. Qu'est-ce cela, à Paris, surtout quand il faut, comme les artistes sont obligés de le faire, se tenir, extérieurement, en harmonie avec le luxe au milieu duquel la nature même de leurs fonctions les fait vivre. Nous avons pris pour exemple les musiciens des grands orchestres. On conçoit que ceux des petits théâtres sont moins rétribués, et les artistes des chœurs sont encore plus mal traités. Quelle possibilité y a-t-il pour tous ces musiciens de se précautionner contre les atteintes de la misère, lorsque l'âge les aura rendus impropres au travail? Aussi arrive-t-il que presque tous continuent leur rude labeur jusqu'au-delà de l'époque où, dans l'intérêt de l'art comme dans le leur propre, ils devraient pouvoir se reposer. Les administrations qui les emploient n'osent pas les renvoyer, parce qu'elles savent trop bien que ce serait les condamner à mourir de faim.

Les tortures du dénuement sont d'autant plus affreuses pour l'artiste que toute sa vie s'est passée au contact des classes les plus favorisées, et que, habitué à paraître participer au bien-être de ces classes, le sentiment de la dignité s'est fortement développé chez lui et il souffre en silence plutôt que de subir l'humiliation de l'aumône. Au moyen de l'association qui vient d'être fondée, l'artiste dans le besoin sera secouru et sa dignité sera complètement sauvegardée, parce que l'aumône perd tout caractère dégradant et se transforme en secours quand elle est faite à l'individu par la masse dont lui-même fait partie. D'ailleurs, l'artiste dans ce cas n'a plus à implorer une aumône, il a simplement à faire valoir les droits que

---

Or, par ce mot *un homme bête*, nous n'entendons pas un monsieur plus ou moins bien élevé, qui, dans un salon, pendant une heure, vient dire des balourdises; ce bavard-là peut être un homme d'esprit fort remarquable en affaires, en industrie, en politique, et voire même en littérature; le jargon du monde est un langage de convention à l'usage des gens médiocres, et que les gens supérieurs ne parlent pas toujours avec facilité. Nous appelons un homme bête un monsieur qui, sérieusement, lourdement, longuement, vient nous raconter ses projets; d'abord ses projets sont absurdes; ils trahissent une complète ignorance des intérêts du jour, des besoins et des préjugés du pays. Ensuite, il énumère ses chances de succès : chimères les plus folles nées des raisonnements les plus faux; il prévoit les objections et les obstacles, et développe avec inspiration ses moyens de les combattre victorieusement : c'est alors qu'il fait défiler sous vos yeux des troupeaux d'arguments stupides; c'est alors qu'il répand autour de lui comme une lave sombre, des torrents de bêtises noires; c'est alors qu'il égraine, avec une profusion merveilleuse, pour vous éblouir, des chapelets d'erreurs... Et ce n'est rien encore : sa stupidité rayonnante éclate tout entière dans son plan de vengeance contre son ennemi... Il est beau, ce plan de vengeance! il est admirablement bien combiné, et il réussira certainement... à faire parvenir sa victime aux emplois qu'on sollicite pour elle deux ans plus tôt qu'on n'aurait osé l'espérer.

Pour une personne qui a de la gaîté dans le caractère, et que les bonnes *charges* divertissent, rien ne vaut, pas même une comédie de Molière, rien ne vaut la conversation d'un homme bête qui admire Machiavel.

Jamais une femme n'atteindra ce degré de bêtise suprême. Il faut, pour y parvenir, une force que les femmes n'ont point. En cela, comme en tout, les hommes leur seront toujours supérieurs.

Aussi, quand nous disons que les Françaises ont plus d'esprit que les Français, ne prétendons-nous pas donner l'avantage aux unes sur les autres, nous voulons seulement dire qu'en France il y a plus de femmes spirituelles que d'hommes spirituels; c'est une question de nombre. Mais cela suffit pour expliquer l'immense influence des femmes dans ce pays où elles ont si peu d'autorité, où elles ne sont rien, et où tout se fait par elles et pour elles. Il n'existe pas un homme à Paris, en province, qui n'agisse par la volonté d'une femme, ou fatalement ou à son insu. Presque tous les actes de nos hommes politiques répondent à des noms de femmes. A Paris, tous les gens importants sont menés par une intrigante de leur société; en province, l'influence est légitime. Nous avons habité pendant six mois une petite ville de la Touraine : là, tous les maris étaient menés par leurs femmes, excepté un, un seul, qui était mené par la femme d'un autre.

Après tout, ce que nous disons-là n'est pas à la louange des Françaises; elles n'ont à un si haut degré les passions de l'esprit que parce qu'elles n'ont pas les autres; si elles avaient plus de sentiments, elles auraient moins d'idées, si elles avaient plus d'amour, elles auraient moins d'ambition; mais ce sont d'étranges personnes; les Françaises ont une imagination dévorante et une nature froide, une vanité folle et un cœur plein de bon sens.

L'ambition, c'est toute leur vie; avoir de l'importance c'est tout leur rêve. L'amour n'est pour elles qu'un succès; être aimée, c'est seulement prouver que l'on est aimable.

L'unique passion qu'elles puissent ressentir et comprendre, c'est la passion de la maternité; parce que l'amour maternel est une ambition sainte, un orgueil sacré.

Ce qu'il y a de plus rare en France, après une femme bête, c'est une femme généreuse. Il n'y a point d'exemple d'une riche héritière qui ait choisi un jeune mari parce qu'il était séduisant et beau; celle-ci a voulu être ambassadrice, celle-là a voulu être duchesse.

Quand la femme d'un vieux maréchal goutteux vient à mourir, toutes les jeunes filles qui ont de belles dots, en s'éveillant pensent à lui..... Mme la maréchale!... pour une âme tendre, ce mot est si doux!

Les Français sont généreux et capables de nobles folies; ils ont une bonté de cœur admirable. Les Françaises n'ont pas le cœur aussi bon, mais elles font beaucoup de bien et rendent de grands services pour constater leur influence et conserver leur clientèle.

Plus une Française est jeune, et plus elle est ambitieuse et intéressée.

Une Française sincère n'a pas une pensée généreuse avant trente ans; à cet âge, elle s'interroge, elle se demande si elle ne s'est pas trompée de route, si les douces affections ne valent pas mieux que les hautes positions; elle a un éclair de sensibilité, elle entrevoit, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les vanités de la vanité, elle consent à faire une expérience de cœur, elle se hasarde, elle se risque à aimer; mais cet essai n'est pas de longue durée, bientôt elle retombe dans la vérité de son caractère, elle revient à sa nature, et après s'être fait la tendre protectrice de quelque jeune inconnu, elle se fait la gouvernante de quelque vieillard en crédit pour retrouver plus promptement son importance perdue; elle expie enfin par des années de raison et d'orgueil une heure folle d'amour.

Mais là aussi il y a des exceptions... Sans doute, il y a d'abord les femmes qui ayant de l'importance par elles-mêmes n'ont pas besoin, pour en obtenir, de sacrifier leurs affections; mais on ne peut pas savoir si elles auraient été généreuses dans la nullité, ni ce qu'elles auraient fait pour acquérir de l'importance si elles n'en avaient pas eu déjà par leur position ou par leur talent.

Certes, il a fallu aux femmes une bien grande habileté pour arriver à cette influence; malgré tant d'obstacles, malgré ces lois faites contre elles, malgré les craintes soupçonneuses des hommes, si jaloux de leur autorité. Elles ne sont parvenues à prendre cet empire qu'à force de duplicité et d'innocente hypocrisie; elles se sont *résignées*; elles ont accepté avec douceur le rôle modeste qu'on leur imposait pour déguiser leurs prétentions au rôle important qu'elles voulaient jouer; elles ont voilé leur supériorité réelle sous une futilité volontaire, exagérée, insupportable, et elles ont ainsi rassuré leurs tyrans, ou plutôt leurs rivaux, qui, les voyant si folles et si légères dans leurs plaisirs, ne se sont pas aperçu qu'elles étaient plus que jamais ambitieuses et profondes dans leurs desseins.

Elles ont dansé pour cacher qu'elles pensaient; elles ont déraisonné pour cacher qu'elles devinaient; il y en a même qui ont fait semblant d'aimer pour cacher qu'elles jugeaient; elles ont volé le sceptre et l'ont caché sous des chiffons, et comme elles étaient bien soumises on les a laissées régner.

Ce fut un travail merveilleux et tant soit peu diabolique; mais un vieux philosophe de nos amis prétendait que toute Française était plus ou moins douée d'une certaine dose d'infernalité. Elle n'a pas, ajoutait-il, précisément fait ni signé de pacte avec Satan; oh! non, une Française ne se compromettrait jamais jusqu'à lui laisser de son écriture; mais il s'occupe d'elle, et elle est en coquetterie avec lui. Sans le bien traiter, elle l'écoute, et s'il n'en conçoit pas de fatuité, ce qu'un homme ferait à sa place, c'est que la fatuité est une espérance, et que Satan habite un royaume où, le Dante l'a dit, on n'espère plus!

Voilà comment les Françaises sont parvenues à détruire les effets de la loi salique. Ce résultat était glorieux; il y a quelques années, les bas-bleus ont failli tout perdre. Les insensés!... ils s'étaient révoltés; ils avaient proclamé la femme libre; ils avaient demandé des droits, de l'air et de l'encre pour tous! Et les femmes ne dansaient plus!...et leur influence de jour en jour s'effaçait.

Heureusement la Polka vient de les sauver; les Françaises reprennent leur futilité, elles vont retrouver leur empire.

Certes, cela doit paraître absurde d'éventer ainsi un complot quand on s'intéresse à sa réussite. Publier dans un journal très répandu un moyen de ruse dont la force est dans le mystère, c'est imprudent; avertir le gibier de la place où l'on va poser le piège, c'est maladroit. Cette recommandation là ne se trouve dans aucun manuel des chasseurs... Eh bien! les Français sont de si bons enfants, qu'une telle imprudence est sans aucun danger. En lisant ces lignes, ils vont hausser les épaules, jeter les hauts cris, faire de grands éclats de rire, et ils n'y verront que du feu, c'est-à-dire un paradoxe plus ou moins extravagant.

Mais les Françaises! les Françaises! elles comprendront l'origine de la loi salique et le secret de la neutraliser, sans paraître jamais l'enfreindre. Quant aux femmes célèbres, elles vous diront qu'elles ne rêvent nullement les dignités académiques; l'art pour elles n'est pas une profession, mais une religion; leur talent n'est pas un trésor qu'elles exploitent comme les hommes, par intérêt et par orgueil, c'est un don du ciel qu'elles cultivent avec amour et respect. Gardez pour vous le docte fauteuil, Messieurs; aux femmes modestement *résignées*, le trépied suffit.

VICOMTE DE LAUNAY.

[illegible] que doit inspirer le corps des artistes contractant tous plus ou moins envers quelques uns de ceux-ci des obligations résultant de services qui n'ont point été rémunérés. C'est une misère pour eux que 6 fr. par an. Ils n'oseraient certes pas les offrir en échange du plaisir procuré à eux et à leurs amis. Mais ce n'est point la faiblesse du don qui le rend impossible à offrir, c'est son isolement, son infécondité. Versée à une caisse centrale, et faisant partie d'une nombreuse contribution, la même somme devient féconde ; elle honore celui qui la donne et ne mortifie plus ceux qui la recevront transformée en un secours ou en une pension légitimement acquise. Plus nous y réfléchissons et plus nous trouvons vraisemblable la réalisation dans un avenir prochain d'un nombre considérable de souscripteurs.

Indépendamment des cotisations, l'association, par le seul fait de sa constitution, attire nécessairement à elle les dons volontaires et les legs des personnes riches passionnées pour la musique, et dont l'amour pour cet art se reportera toujours sur le corps de ses ministres. Ce chapitre ne peut être évalué. Mais tout peut faire présumer qu'il correspondra à un chiffre notable. Déjà, dans la première année, les dons volontaires ont fourni une somme presque égale à celle des cotisations. (1)

Nous n'avons point encore parlé de la source la plus sûre et la plus productive, celle des concerts et des représentations à bénéfice. Bientôt, nous n'en doutons pas, tous les théâtres lyriques, les théâtres royaux en tête, considèreront comme un devoir de consacrer, de loin en loin, le produit d'une de leurs représentations à la caisse de l'association. Les artistes qui sont en position de donner de fructueux concerts, et que l'on trouve toujours prêts à concourir aux œuvres de bienfaisance, auront une double excitation quand il s'agira de leurs confrères malheureux. Eux aussi, d'ailleurs, ne contractent-ils pas à chaque instant des dettes envers les prolétaires de l'art sans le concours et l'appui desquels le plus souvent ils ne pourraient tirer aucun parti de leur talent? Enfin, l'association elle-même n'aura-t-elle pas seule les moyens d'organiser ces grandes [illegible]ments. Le comité qui s'est groupé autour de lui renferme les noms les plus illustres et les plus honorables de l'art musical. Nous citerons MM. Berton, Spontini, Meyerbeer, Auber, Halévy, Carafa, Onslow, Ad. Adam, Habeneck, Girard, Liszt, Thalberg, Zimmermann, Erard, Berlioz, Vogt, Tulou, Dorus, H. Herz, et enfin parmi les amateurs, MM. le marquis de Louvois et Martinez de la Rosa. Sous un semblable patronage qui, de la part de beaucoup des membres cités se traduit par un concours actif aux travaux du comité, l'association des artistes musiciens ne peut manquer de prospérer. Le nom de M. le baron Taylor restera attaché à cette association et à celle des artistes dramatiques, qui, fondée il y a quatre ans et privée d'une partie des ressources sur lesquelles l'association des musiciens est en droit de compter, est arrivée aujourd'hui à un capital de plus de 150,000 fr., qui lui permettra de servir cette année vingt-trois pensions viagères, indépendamment des soulagements qu'elle peut apporter aux misères qui lui sont signalées. L'abandon que le gouvernement fait des intérêts de l'art et des artistes, abandon qui date principalement de 1830, et qui a eu pour premier symptôme l'aliénation des théâtres royaux à la spéculation, et par suite la suppression inqualifiable des caisses de pension, cet abandon honteux aura eu au moins pour précieux résultat de provoquer les deux associations dont nous venons de parler (1).

ALLYRE B.

(1) Tout récemment, M. Erard vient d'offrir à l'association, à la suite de son élection au comité, un piano à queue à choisir dans ses ateliers. M. Maurice Schlesinger a joint à ce don celui d'un millier de morceaux de musique, parmi lesquels les partitions de tous les grands opéras modernes dont il est l'éditeur. Au moyen d'une loterie organisée par le comité, à 1 fr. le billet, ce piano et cette musique vont produire huit à dix mille francs pour l'association. Chaque année et de toutes parts afflueront les offres de cette nature qui viendront grossir le capital inaliénable et indestructible de l'association. On trouve des billets de cette loterie chez l'agent général de l'association, M. Thuillier, rue Boucherat, no 34, et chez les principaux marchands de musique de Paris et de la province.

(1) L'annuaire de l'association des artistes musiciens pour l'année 1844, contenant le compte-rendu des opérations de 1843, les statuts de la société et la liste des souscripteurs est donné gratuitement aux personnes qui adressent leur demande à M. Thuillier, agent général de la société, rue Boucherat, no 34.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 25 MARS.

LÉONARD RONET, charpentier, quai Valmy, 63. Juge-com., M. Riglet; synd.-prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

KNŒPFLER, fabr. de cannes, passage Basfour, 7. Juge-com., M. Le Roy; synd.-prov., M. Thiébaut, r. de la Bienfaisance, 2.

PIEREN, potier d'étain, r. Quincampoix, 17. Juge-com., M. Riglet; synd.-prov., M. Thierry, r. Monsigny, 9.

MABON, ancien march. de farine, r. St-Maur, 102; juge-com., M. Le Roy; synd.-prov., M. Pascal, r. Richer, 32.

Bourse du 26 mars 1844.

Le 3 0|0, assez ferme avant l'ouverture, a été rapidement entraîné en baisse, par la chute du 5 0|0, qui, cédant à de nouveaux bruits, a beaucoup fléchi dès le commencement de la Bourse. On prétendait que, très prochainement, il serait fait une proposition relative à la conversion du 5 0|0.

LONDRES, 24 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Dimanche. Bourse fermée.	Av. 83, 83 02 1|2. Ap. 82, 70, 72 1|2.	Fin c. 82 95, 80 d. 50. » 122 05, 121 60 d. 50. F. p. 83 d. 1; 83 40, 25 d. 50 » 122 15, 70 d. 1; 122 15, 75 d. 50.
	Rep. Fin c. fin proch. 3 0|0 p. à 5. 12 1|2. 5 0|0 15 à 25. 30 à 27 1|2	Strasb., 335, 315 d. 10, 307 50 d. 20.
	Bons du Trésor. 3 0|0 de 4 à 8 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; avril, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 75,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible courant du mois, 87,00 à 00,00; avril, 87,00 à 00,00; 4 mois d'été, 87,00 à 88,00; 4 derniers mois, 86,00 à 87,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0|0, première sorte, id., id., id., 0 0|0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0|0.

SUIFS en branche, 43,00 à 45,00.
— Chandelle, 59,00.
— de Russie disponibles, 56,50 à 57 fr. Les 4 derniers mois, 60,00 les 50 kil. — Chandelle, 59,00. — Les suifs de place se sont d'abord vendus à 57,25, et à la fin à 56,75.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 27 Mars.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Freyschutz.
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Les Horaces. Valérie.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.** — Joconde. Pré aux Clercs.
6 h. »|» **ODÉON.** — Comtesse d'Altenberg. Voyage à Pontoise.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Patineau. Moyen. Gants jaunes. La Veille.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.** — Trois Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Trim.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Tante Bazu. Doct. Robin. L'Assassin. Daniel.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Les Amants de Murcie.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Bohémienne.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Prix des 100 k.)

HALLE DE PARIS.

25 Mars.				26 Mars.			
Arrivages	4849 q.	27 k.		Arrivages	4899 q.	52 k.	
Ventes	4615	46		Ventes	4869	81	
Restant	6989	71		Restant	7017	42	
Cours moyen		38,40		Cours moyen		38,40	
Cours-taxe		37,99		Cours-taxe		38,02	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	27q.	12k.	44,00 à 52,85	Gr.	6q.	28k.	53,50 à 54,80
1re	331	27	38,20 à 39,50	1re	240	21	38,20 à 40,15
2e	300	33	36,95 à 37,80	2	427	47	36,95 à 37,60
3e	39	34	30,25 à 32,50	3e	30	44	30,25 à 33,75
4e	18	84	23,50 à 25,50	4	23	06	23,55 à 29,40
Al.	785	00	22,90 à 39,50	Al.	1293	50	32,50 à 38,20

ORLÉANS, 23 Mars. — Farine, 1re : 36,50 à 37,10; 2e : 35,20 à 35,85.

SOISSONS, 23 Mars. — Farine, 1re : 33,12 à 33,50.

VIC-SUR-AISNE, 20 Mars. — Farine, 1re : 32,50 à 33,50.

SAINT-QUENTIN, 23 Mars. — Farine, 1re : 34,00; 2e : 30,00; 3e : 27,00.

CAMBRAI, 23 Mars. — Farine, 1re : 38,00; do à la grosse : 36,00; 2e : 35,00; 3e : 25,00. — Son : 10,50 les 100 kil. Fermeté sur le cours des farines.

GRAY, 23 Mars. — Farine, 1re : 40,80; 2e : 37,60; 3e : 28,00.

Taxe du pain (par kil.)

	1re	2e	3e
Paris.	0,34	0,26	0,00.
Chartres,	0,30 1|2	0,00	0,00.
Le Havre,	0,36 2|3	0,00	0,00.
Montivilliers.	0,35	0,00	0,00.
Saint-Quentin,	0,31 1|4	0,29 3|4	0,00.
Beaugency	0,31 1|4	0,00	0,00.
Le Mans,	0,38	0,32 1|2	0,26 1|3.
Orléans,	0,34 1|4	0,31 1|4	0,28.
Tours,	0,38	0,32 1|2	0,27.
Mulhouse.	0,34	0,26	0,00.
Bayonne,	0,45	0,40	0,35.

Cours des Céréales. (par hect.)

BEAUVAIS, 23 Mars. — Froment, 1re : 20,50 à 21,00; 2e : 19,50 à 20,00. — Orge : 19,00 à 21,00. — Avoine : 6,50 à 7,00. — Marché ordinaire; hausse de 0,50 sur le froment.

CLERMONT (Oise), 23 Mars. Froment, 1re : 19,45; 2e : 18,89; 3e : 18,33. — Méteil : 15,56. Seigle : 11. — Orge : 10,00. — Avoine : 6,83. Hausse sur le froment et particulièrement sur les premières qualités.

VERNON, 23 Mars. — Froment, 1re : 21,00. Fermeté; 2e : 20,70. Hausse de 0,25; 3e : 19,50. Méteil : 17,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,15. Baisse de 0,25 sur ce dernier article.

CRIQUETOT, 22 Mars. — Froment, 1re : 22,00 à 23,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

MONTIVILLIERS, 21 Mars. — Froment : 21,00 à 22. — Avoine : 6,00 à 7,00.

SAINT-ROMAIN, 23 Mars. — Froment : 22,00. — Orge : 10,00 à 13,00 — Avoine : 6,00 à 7,00.

PÉRONNE, 23 Mars. — Froment, 1re : 18,50; 2e : 18,00; 3e : 15,50. — Méteil : 13,00. — Seigle : 11,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 5,75 à 6,75.

SAINT-QUENTIN, 23 Mars. — Froment, 1re : 18,50; 2e : 16,50; 3e : 12,00 à 15,25. — Avoine : 6,04.

ARRAS, 23 Mars. — Froment blanc : 18,50 à 20,00; do roux : 16,50 à 20,00. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon : 12,00 à 13,25. — Pamelle : 11,50 à 12,25. — Avoine : 6,25 à 7,00.

DOUAI, 23 Mars. — Froment blanc : 18,00 à 20,00; do roux : 16,50 à 19,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. Escourgeon : 12,00 à 13,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

STRASBOURG, 22 Mars. — Froment, 1re : 23,00; 2e : 21,03; 3e : 18,25. Hausse de 0,90. — Seigle : 11,50. — Avoine : 8,50 à 9,75. — Maïs : 11,00 à 12,75.

COLMAR, 21 Mars. — Froment, 1re : 23,25; 2e : 21,50; 3e : 19,83. — Méteil : 15,43. — Seigle : 14,40. — Orge : 11,18.

ORLÉANS, 23 Mars. — Froment, 1re : 20,00 à 22,00; 2e : 18,00 à 19,00; 3e : 16,00 à 17,00. — Orge : 11,00 à 11,50. — Avoine : 5,75 à 6,75. — Marché ordinaire, vente active; hausse sur le froment : 0,65.

SURGÈRES, 23 Mars. — Froment : 22,50 à 22,75. — Baillarge : 12,25 à 12,50. — Avoine : 7,75 à 8,00.

NANTUA, 23 Mars. — Froment, 1re : 23,00. — Méteil : 16,75. — Orge : 17,25. — Avoine : 9,25.

SAINT-LAURENT, 23 Mars. — Froment, 1re : 23,60; 2e : 22,56; 3e : 21,52. — Seigle : 14,66 à 15,33. — Orge : 15,00 à 15,33. — Sarrazin : 13,00 à 13,66. — Maïs : 16,66 à 17,33. — Avoine : 10,33 à 11,00.

GRAY. — Froment, 1re : 20,57; 2e : 19,32; 3e : 17,64. — Seigle : 12,07. — Orge : 10,64 à 12,21. — Avoine : 8,25 à 9,25.

PONT-LABBE, 21 Mars. — Froment : 19,47. — Seigle : 11,60. — Orge : 9,45. — Sarrazin : 8,73. — Avoine : 6,69.

FONTENAY, 23 Mars. — Froment : 18,85. — Baillarge : 11,70. — Seigle : 13,00. — Mouture et orge : 11,70. — Garobe : 7,80. — Avoine : 7,80.

CIVRAY, 19 Mars. — Froment : 22,00. — Méteil : 18,50. — Seigle : 12,00. — Baillarge : 12,2[illegible]. — Maïs : 10,00. — Mouture : 15,00. — Avoine : 7,50.

TOULOUSE, 22 Mars. — Froment, 1re : 24,50. 2e : 23,50; 3e : 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50.

Marchés étrangers. **ODESSA**, 2 Mars. — Les céréales ont donné lieu cette semaine à des opérations importantes. Il s'est traité 22,000 schetwerts blé de Pologne de différentes qualités, en belle marchandise et de poids, dans les prix de 19,95 à 20,00 et 21,00; 6000 schetw. dito moins beau, à 19,40; 3200 schetw. supérieur à 21,00; 2600 schetw. brun à 18,50; 1000 schetw. rouge à 19,00; 1200 schetw. jaune, à 19,25; 1000 dito à 18,75; 1000 dito à 19,25; 2500 dito à 20,00; 1600 dito jaune et rouge, basse qualité, à 17,40; 3500, diverses qualités, de 17,00 à 18 1|4; 29000 Bessarabie et des environs, qualité inférieure, de 15,00 à 15,60; 2000 schetw. blé dur, dit-on, à 18,00; 1500 dito, marchand, à 15 1|4. Le peu qui nous reste en bonne qualité de Pologne est soutenu, en l'absence des blés supérieurs, de 20,00 à 21,00. L'apparence de prochains besoins de blés en Angleterre a aussi provoqué, dans cet intervalle, un mouvement peu ordinaire sur notre place, ainsi qu'une légère augmentation sur les prix.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

PARIS, 25 Mars. — Huiles de colza disponible : 81,50; do courant du mois : 83,50. — 4 mois d'été : 85,00. — Avril : 83,50. — 4 derniers mois : 88,00.

ROUEN, 22 Mars. — Huile d'arachide, les 100 kil., 150,00 tenu.

Huile de baleine blonde disponible, 78,00 tenu : brune, 78,00 tenu.

Huile de colza, disponible, en barriques, 84,50 affaire faite, 85,00 tenu, 84,50 demandé; courant du mois, 85,00 tenu; 6 derniers mois, 88,00 tenu, 87,00 demandé; 4 derniers mois, 88,00 tenu, 87,00 demandé.

Huile de lin, disponible, les 100 kil., 82,50 tenu, 82,00 demandé; courant du mois, 82,50 tenu.

Huile de morue, 92,00 tenu.

ARRAS, 23 Mars. — Graines d'œillette : 21,50 à 23,00; — de colza : 19,00 à 22,00; — de caméline : 16,50 à 19,50. — Huiles d'œillette. Froissage : 83,50; — do bon goût ord. : 83,00. — do à clair : 86,00; — do rousse : 83,00; — de colza : 77,00; — de lin : 71,50. — Tourteaux, de 11,00 à 16,00 selon le mérite.

CAMBRAI, 21 Mars. — Graines de colza : 23,00; — d'œillette : 21,50 à 22,90; — caméline : 17,00 à 18,50; — de lin : 18,00 à 20,00; de colza de mars : 19,00 à 20,00. — Huiles d'œillette surfine : 90,00 à 92,00; — do bon goût à clair : 88,50; — do froissage brut : 84,00 à 85,00; — do rousse : 82,00; — de colza aux 91 kil. : 77,00 à 78,00; — de lin, pour peinture : 74,00. — Tourteaux, de 11,00 à 15,00.

DOUAI, 23 Mars. — *Graines* d'œillette : 22,50 à 23,50; de colza : 20,00 à 23,00; do d'été : 18,00 à 21,00. — Huiles d'œillette clarifiée : 88,00 à 90,00; do bon goût : 84,00 à 86,00; do rousse : 82,50 à 83,00; de colza : 77,00; de lin : 73,00.

LILLE, 25 Mars. — Graines de colza : 20,00 à 23,00; de lin : 18,00 à 22,00; d'œillette : 22,00 à 23,00; de chanvre : 10,00 à 14,00; de caméline : 18,00 à 20. — Huile de colza épurée : 82,00; de colza ord. : 76,00; de lin : 72,25 à 72,50; d'œillette bon goût : 84,00; do rousse : 82,50; de chanvre : 79,00; de caméline : 74,00. — Tourteaux : 12,00 à 17,00.

Marchés étrangers. — **LONDRES**, 18 Mars. — Huiles : Le marché continue à être lourd pour les huiles de cacao; un beau lot de Manille a été acheté 750,00 par toun. Toutes les huiles de poisson sont fermes; les meilleures sparmaceti d'origine anglaise se vendent de 175,00 à 180,00 par toun.

Huile de lin bien demandée; les prix ne descendent pas au-dessous de 33,75.

Huile de palme peu demandée, mais se tient ferme à 68,92 les 100 kil.

Graines fourragères (l'hect.).

PARIS, 23 Mars. — Vesce de printemps : 12,00 à 14,65. — Sainfoin : 9,35 à 9,50. — Criblures : 10,66. — Luzerne, les 100 kil. : 120,00 à 146,00. — Trèfle : 112,00 à 115,00.

ÉTAMPES, 23 Mars. — Luzerne : 70,00 à 80,00. — Trèfle : 72,00 à 80,00. — Sainfoin : 7,00 à 7,66.

CHARTRES, 23 Mars. — Vesce : 11,00. Baisse de 1 fr. sur le cours du marché précédent.

ROUEN, 22 Mars. — Vesce : 15,00. — Sainfoin : 11,00 à 12,00. — Luzerne, les 104 kil. : 125,00 à 135,00. — Trèfle, les 104 kil. : 110,00 à 125,00. Baisse de 5,00 sur ce dernier article.

BOURGES, 23 Mars. — Graine de Luzerne : 100,00 à 110,00; do de trèfle : 100,00; do de ray-grass : 90,00. — Sainfoin (l'hect.) : 7,50 à 10,00. — Paille froment : 15,00 à 20,00. — Paille seigle : 25,00 à 30,00.

DIJON, 22 Mars. — Vesce : 12,25. — Sainfoin : 9,85.

Fourrages (les 500 kil.)

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *faubourg Saint-Antoine du 26 Mars.* — Foin, 1re : 44,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00 à 38,00. — Luzerne, 1re : 44,00 à 45,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00 à 38,00. — Regain de luzerne, 1re : 40,00; 2e : 35,00 à 37,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00. — Paille de seigle : 25,00 à 28,00. — Paille d'avoine, 1re : 37,00; 2e : 34,00 à 35,00.

Barrière d'Enfer du 26 Mars. — Foin, 1re : 47,50 à 48,00; 2e : 43,00 à 45,50; 3e : 39,00. — Luzerne : 46,00. — Paille de froment, 1re : 26,50 à 27,50; 2e : 24,50 à 25,50; 3e : 21,50 à 23,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00; 2e : 26,00; 3e : 24,00. Marché abondant, vente facile, hausse de 1,00 sur tous les articles.

STRASBOURG, 22 Mars. — Foin, 1re : 36,00; 2e : 34,00; 3e : 32,00. — Paille : 20,00 à 23,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Foin : 29,50. — Paille de seigle : 17,00. — Paille de froment : 17,00.

TOULOUSE, 20 Mars. — Foin : 35,00 à 45,00. — Luzerne : 20,00 à 25,00. — Trèfle : 17,00 à 23,00. — Sainfoin : 25,00 à 35,00. — Paille : 17,00 à 23,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **SCEAUX** du 25 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1141	1091	50	1 20	1 08	» 98
Vaches....	86	75	11	1 06	» 90	» 78
Veaux.....	[illegible]	512	7	1 60	1 38	1 16
Moutons...	6900	5997	903	1 46	1 26	1 06

LA MAISON-BLANCHE, 26 Mars. — Porcs amenés : 185; vendus : 144; renvoi : 41 : 1,08-1,04-1,00.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 26 Mars. — Vaches grasses amenées : 83, vendues : 56 : 1,08-0,96-0,80. — Veaux amenés et vendus, 224 : 1,50-1,10. — Taureaux amenés : 22; vendus : 18 : 0,90. — Vaches laitières amenées : 93; vendues : 52, et 1 taureau de 200,00 à 550,00.

NANTES, 20 Mars. — La foire qui vient d'avoir lieu à Nantes n'a rien offert de remarquable. Les bœufs maigres, les vaches et les chevaux abondaient; mais les prix étaient toujours très élevés; la veille du marché, les beaux chevaux se sont mieux vendus que le jour même.

A la foire qui s'est tenue mardi dernier à Saint-Père-en-Retz, le bétail s'est vendu encore plus cher qu'à Nantes.

Les prix des fourrages ne varient pas.

Les suifs de pays ont subi une légère baisse.

Quant aux cuirs de pays, les cours ne s'établiront guère qu'après Pâques.

tre est au début, n'a encore figuré que sur le papier, et se présente dans sa primitive nudité.

Pour juger de la valeur définitive et absolue de chacun d'eux, ne doit-on pas tenir compte au second des améliorations inévitables que les années lui apporteront.

Quelque difficile que soit cette tâche de critique, nous allons l'aborder. Nous laisserons de côté, comme nous l'avons déjà fait précédemment, quelques considérations essentiellement techniques, bien qu'elles soient familières à un grand nombre de nos lecteurs.

La première question qui se présente est celle de la sécurité dans l'emploi des chemins de fer. Depuis la terrible catastrophe du 8 mai, cette question prime toutes les autres; nous allons la traiter, dès l'abord, lui laissant ainsi le rang qu'elle occupe, peut-être à tort, dans l'opinion publique.

Dans le chemin atmosphérique, le wagon directeur, fixé d'une manière invariable au piston, et par suite au tube, ne peut jamais dérailler. Les autres wagons n'ont pas, il est vrai, ce point d'attache fixe, mais comme chacun d'eux est toujours sollicité dans la direction de la voie de fer par celui qui le précède, ils ont en réalité fort peu de chances de déraillement. Si le convoi était considérable, il serait d'une bonne précaution de munir le dernier wagon d'un piston qui parcourrait le tube, mais sans exercer d'autre action qu'une action directrice. Ce piston pourrait être très léger; son établissement ne présenterait aucune difficulté et n'augmenterait pas d'une manière notable les frottements. Le convoi étant ainsi maintenu dans la ligne par ses deux extrémités, ne pourrait pas en sortir.

Aucune machine à feu n'accompagne le convoi; un simple réchaud s'y trouve, destiné à fondre la composition de suif qui recouvre la soupape. Ce réchaud est impuissant à causer aucun incendie.

Enfin, une dernière remarque suffira pour achever d'établir la supériorité du nouveau système sur l'ancien, au point de vue de la sécurité. Dans le système actuellement en usage, toutes les parties étant dépendantes les unes des autres, rien ne s'oppose aux accidents: la masse, la vitesse, les chocs, tout est à redouter. Le système atmosphérique, au contraire, tend à corriger de lui-même ses imperfections accidentelles. Si le convoi marche trop lentement, sous l'influence d'une cause retardatrice, le vide se perfectionne dans le tube, et le piston se trouve soumis à une pression plus énergique. Si, au contraire, le convoi marche trop vite, il condense l'air dans le tube et la force motrice diminue.

Ajoutons encore que le système atmosphérique permet l'emploi d'un frein d'un usage facile, peu dispendieux et peu sujet aux ruptures. Je veux parler de l'air que l'on peut introduire au besoin par le piston lui-même, dans le tube où le vide a été fait. On peut même, pour activer l'effet du frein, faire entrer, au lieu d'air à la pression ordinaire, de l'air comprimé à plusieurs atmosphères et mis en réserve dans un wagon très léger qui suivrait le convoi.

Passons maintenant à la comparaison des frais d'établissement des deux systèmes de chemin de fer. Nous avons vu que le système atmosphérique permet l'emploi de pentes plus fortes et de courbes de plus faibles rayons. Le tracé d'une voie de fer de ce système est donc intermédiaire entre le tracé des voies de fer actuelles et celui de nos routes ordinaires. Mais l'avantage qu'il offre sous ce rapport est fortement diminué par la pose dispendieuse des tu-

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 7 septembre et 10 décembre 1843, et 2 mars 1844.

M. Mallet cherche à l'étayer. Nous regardons comme incontestable qu'une circulation active et régulière ne saurait être établie avec une seule voie de fer. En établissant deux voies, les frais de construction s'élèvent à 410,000 fr. par kilomètre. L'excédant de dépenses du nouveau système sur l'ancien devient alors de 100,000 fr. par kilomètre.

En admettant pour son chemin de fer atmosphérique les conditions de pentes et de courbures dans lesquelles se trouve le chemin actuel de Paris à Rouen, M. Mallet conclut de ses calculs, que le prix du transport des voyageurs serait réduit des deux cinquièmes par l'emploi du nouveau système, mais que le prix de transport des marchandises resterait le même.

Plusieurs causes nous font douter de la légitimité de cette conclusion.

M. Mallet admet que les deux machines fixes qui desservent un tronçon de 2 kilom. de longueur, et qui auront un travail effectif de 6 h. 12 par jour, ne seront chauffées chacune que pendant 8 heures. Cependant la journée de travail sera au moins de 12; elle commencera, terme moyen, à six heures du matin, pour finir à six heures du soir, et d'heure en heure, la machine sera occupée pour le passage d'un convoi. Or, ces machines, qui seront en partie à haute tension, et qui auront des chaudières d'une grande capacité, ne pourront ainsi fonctionner qu'à la condition d'être constamment chauffées, et dès lors ce n'est plus sur huit heures, mais bien sur douze heures de travail, qu'il faut compter. Il est vrai que l'on pourra souvent appliquer les machines travaillant à vide à des usines, qui n'éprouveront pas grand inconvénient de quelques interruptions.

M. Mallet admet, en outre, que la quantité de charbon brûlé sera, dans tous les cas, comme à Darkley, de 2 kil. 50 par cheval et par heure.

Or, il faut observer que ce chiffre est la limite inférieure de la dépense en charbon pour les machines les plus parfaites, celles qui, fonctionnant à haute tension, ont à la fois détente et condensation. Mais dans beaucoup de circonstances on ne pourra pas donner de condenseurs aux machines fixes. Ainsi, par exemple, sur les plateaux arides que parcourt le chemin de fer d'Orléans, il serait difficile, sans grands frais, d'approvisionner chaque machine de la quantité d'eau nécessaire pour la condensation. On devra donc forcément admettre, en un grand nombre de points, des machines à haute pression, à détente, mais sans condenseur, et ces machines consomment de 4 à 5 kil. de charbon par cheval et par heure. Le chiffre de 2 kil. 50 admis comme moyenne de la dépense, est certainement trop faible. Il faudrait au moins le porter à 3 k. 50 pour se tenir dans les circonstances ordinaires d'exploitation d'une grande ligne.

En tenant compte de toutes ces rectifications, nous trouvons que les frais d'exploitation ne sont pas moins considérables dans le nouveau système que dans l'ancien.

Devons-nous conclure de tout ceci que le nouveau système doive être rejeté? Certainement non; et quelques considérations suffiront pour établir que même avec ses imperfections le chemin de fer atmosphérique peut encore être fort utilement employé.

Et, en effet, si nous considérons une ligne de chemin de fer un peu étendue, nous pouvons la décomposer en parties horizontales ou à pentes faibles, le long des vallées, et en plans inclinés au passage des chaînes de montagnes qui séparent les vallées. Pour franchir ces points difficiles, on est forcé, ou d'admettre des pentes très considérables, ou de percer des souterrains. C'est ordinairement ce dernier parti que l'on prend. Aussi les souterrains entrent-ils quel-

...rs à Toulouse, on pourrait pousser la voie de fer ordinaire jusqu'au pied des contreforts du Limousin, puis, arrivée à ce point, la remplacer par la voie atmosphérique, dont les pentes et les courbures se plient mieux à un terrain aussi tourmenté.

Une autre considération milite encore en faveur du nouveau système.

Nous avons admis dans le calcul des frais d'exportation que le chemin atmosphérique était desservi par des machines à feu. Mais rien n'empêche de leur substituer des machines hydrauliques dans le voisinage des cours d'eau. Cette substitution serait d'autant plus avantageuse, que le travail d'aspiration dans les tubes est intermittent. On pourrait utiliser des cours d'eau peu considérables en les barrant, et ne lâchant l'eau que par écluses au moment de faire fonctionner l'appareil. Avec cet emploi de machines hydrauliques, les frais d'exploitation seraient considérablement réduits.

Ne pourrait-on pas aussi, sauf à doter d'une alimentation plus riche la plupart de nos canaux, profiter des chutes qu'ils présentent de distance en distance, pour établir les machines qui feraient mouvoir les wagons sur des voies de fer placées dans le voisinage?

Aux yeux de beaucoup de personnes, ces considérations paraîtront hardies, même téméraires. Mais le reproche de témérité, surtout en semblable matière, n'a rien qui effraie.

L'application de toute découverte exige des études nouvelles, des frais d'imagination. Il faut bien se garder d'accueillir avec malveillance une invention qui surgit grosse de travail et d'efforts nouveaux.

Il faut, qu'en opposition avec une prudence systématique, une réserve glaciale, une défiance chagrine, il se trouve quelque part de l'enthousiasme et de la confiance. Il faut que les découvertes, ces pauvres filles de la pensée humaine, trouvent à leur entrée dans le monde des regards d'amour et d'espérance. Isolées, sans autres soutiens que leurs auteurs, en butte aux railleries, elles périraient dans leur douloureux avènement si elles ne rencontraient de temps en temps des encouragements bienveillants.

La *Presse* craint d'aborder le point capital du débat dans la délicate question du timbre et de l'annonce. Elle cherche à se rejeter sur les questions accessoires, à nous trouver en défaut sur l'évaluation du revenu de ses annonces ou de celles du *Siècle* et à nous amener à des questions de personnes. Ainsi, elle nous demande aujourd'hui de lui dire où sont les riches financiers, et ce que nous appelons les faiseurs à qui appartiennent les journaux. Nous aurions le droit de répondre à cette interrogation peu sérieuse de la *Presse* par cette autre: Où sont les journaux qui n'appartiennent pas de corps ou d'âme à d'habiles faiseurs ou à de riches financiers; où sont les journaux fondés pour une idée *et qui vivent* de cette idée?

Nous concevons la répulsion qu'éprouve la *Presse* à entrer avec nous dans le vif de la question; mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver plaisant que ce journal, qui ne demande pas mieux que de se retirer de la polémique imprudente dans laquelle il s'est engagé avec nous, écrive aujourd'hui une phrase comme celle-ci:

« C'est la raison pour laquelle nous avons relevé *les erreurs commises* » par la *Démocratie pacifique*, qui avait dit que *les journaux étaient* » *un monopole*, et que ce monopole était celui *des hommes d'argent*, » des riches financiers. »

Notre réplique sera plus courte encore, mais moins embarrassée que celle de la *Presse*. Nous nous bornerons à lui faire observer que nous n'avons commis aucune erreur, et qu'elle ne nous a aucunement réfutés.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE(1).

La nuit allait venir: un de ces brouillards, qui montent des vallées vers le déclin des jours d'été, commençait à envelopper le fort; les palissades d'enceinte et les bâtiments de service les plus éloignés avaient déjà disparu, tandis que les objets plus rapprochés flottaient eux-mêmes dans une vague obscurité. Pierre, incertain et pensif, était resté à la même place, le menton appuyé sur son fusil. Ne pouvant renoncer à sa défiance ni lui trouver une justification suffisante, il avait suivi d'un regard distrait le commandant qui venait d'atteindre la grande case avec Henriette. Ce fut seulement, en la voyant disparaître, qu'il sortit de sa rêverie, et qu'il se disposa à entrer chez le sergent. Il souleva son fusil, en laissant échapper une sourde interjection, qui pouvait exprimer également le dépit ou l'anxiété, fit quelques pas du côté de la case qu'on lui avait indiquée, puis, par une prudence que sa vie sauvage lui avait rendue familière, il s'arrêta pour prendre connaissance du lieu où il se trouvait.

C'était une cour bordée de petites cases de service, formant, presque à chaque pas, d'étroits refuges assombris par la nuit, et au fond desquels l'œil ne pouvait alors atteindre. Elle était terminée par l'angle aigu de la palissade, dont nous avons déjà parlé. Pierre s'avança vers cette sombre encoignure afin de s'assurer si aucune issue ne s'ouvrait de ce côté, et il aperçut la petite porte conduisant à la ravine; mais elle était fermée d'un lourd cadenas!

Il allait reprendre la route de la plate-forme, lorsque le bruit d'une respiration entrecoupée frappa son oreille; il regarda devant lui: au coin le plus obscur de la palissade un objet informe était accroupi à terre. Pierre s'approcha avec précaution et distingua un sauvage qui dormait la tête enveloppée dans sa couverture. Une gourde vide exhalant l'odeur de l'*eau de feu*, et qu'il tenait encore, expliquait suffisamment la cause de ce sommeil et le singulier choix du lieu dont l'homme rouge avait fait sa chambre à coucher. Mais Pierre fut frappé du tatouage imprimé sur la main qui serrait cette gourde; c'était l'image grossière d'une tortue, signe de l'une des trois familles huronnes! Pris d'un vague soupçon, il se pencha doucement et essaya de soulever la couverture qui cachait les traits du dormeur; celui-ci, troublé dans son sommeil, se retourna avec un grognement sourd, et, dans ce mouvement, la couverture dérangée laissa voir son visage: Pierre, saisi, se redressa: c'était le guide Joseph!

Par bonheur, l'ivresse du sauvage, jointe à la nuit et à son demi-sommeil, l'empêcha de reconnaître le coureur de bois; il ne fut frappé que de son costume européen et murmura le nom du commandant. Pierre profita de son erreur.

— Le Grand-Aigle ne savait point trouver ici son frère, dit-il en dialecte huron; qu'est-il venu y faire, et que cherche-t-il?

Joseph leva le bras, renversant la gourde pour montrer qu'elle était vide, et bégaya:

— Le Grand-Aigle a une fontaine d'eau de feu; il a dit que Joseph pourrait y boire, et Joseph attend!

— Mais comment Joseph s'acquittera-t-il? demanda Pierre en se tenant toujours à distance. Parmi les guerriers de sa tribu, Joseph est le plus pauvre!

Le Huron releva la tête, frappé seulement du dernier mot.

— Pauvre! répéta-t-il avec fierté.... Oh! oh! oh! Joseph aura toutes les richesses du visage pâle; le Grand-Aigle l'a promis.

— Quand il a parlé ainsi, sa main était trop ouverte, observa Pierre; pour mériter une pareille récompense; Joseph aurait dû rendre quelque grand service....

— Et qui donc a dit à mon frère l'arrivée du chef qui venait prendre sa place? s'écria le sauvage. N'est-ce pas Joseph? C'est grâce à Joseph que le Grand-Aigle a pu tuer le fils d'Onontio.

— Le tuer!

— Oui, oui; Néhala et Lago ont emporté le cadavre; Joseph a tout vu, et il lui refuse de l'eau de feu il n'apportera point, comme il l'a promis, la chevelure du coureur de bois! Joseph a soif; Joseph veut boire!

Tout en parlant, le Huron avait secoué son sommeil; il s'était relevé chancelant, et se trouva face à face avec Pierre, dont il n'avait pu jusqu'alors distinguer les traits.

L'aspect de celui-ci l'avertit sans doute de sa méprise, car il tressaillit, recula, et chercha machinalement le couteau qu'il portait à sa ceinture. Pierre Laffut ne lui laissa heureusement point le temps de s'en servir. Suffisamment éclairé par ce qu'il venait d'entendre, et prenant son parti avec cette rapidité que donne l'habitude du péril, il s'élança sur l'indien, qu'il saisit à la gorge, et le renversa en arrière. Joseph voulut appeler au secours, mais le coureur de bois étouffa ses cris dans une vigoureuse étreinte.

Alors commença une lutte muette et furieuse. Le Huron, dégrisé par la peur, faisait des efforts désespérés pour se relever. Ses ongles et ses dents s'enfonçaient dans la chair de son adversaire, mais sans que celui-ci lâchât prise. Les deux genoux appuyés sur la poitrine du guide, les deux mains serrées à sa gorge, il ne s'occupait que de le tenir sous lui sans mouvement et sans voix. Enfin, il sentit que les efforts du sauvage allaient s'affaiblissant; ses deux bras se détendirent, sa tête retomba, son corps frémit convulsivement, puis tout resta immobile!

Après avoir attendu un instant, Pierre rouvrit lentement ses mains crispées, et resta penché sur le Huron; sa respiration avait cessé; son cœur ne battait plus; il était mort!

Il se leva alors avec précaution, traîna le cadavre dans le coin le plus caché, le recouvrit de paille de maïs arrachée au toit d'une case, afin de le dérober à la première vue, et se glissa vers la petite porte donnant sur la ravine.

Elle était trop solidement cadenassée pour que l'on pût songer à la forcer; mais son existence prouvait que, de ce côté, se trouvait une issue, et Pierre n'en demandait pas davantage. Après ce qui venait de se passer, il était évident que sa présence au fort amènerait infailliblement sa perte, et assurerait celle d'Henriette. Prisonnier du Grand-Aigle, il devait, en effet, s'attendre à le voir d'autant plus audacieux qu'il n'aurait plus rien à redouter; libre, au contraire, il pouvait espérer que la crainte de son intervention ou de sa dénonciation arrêterait toute violence contre la jeune femme. Dans l'intérêt de celle-ci elle-même, il devait donc tenter de rejoindre le plus tôt possible ses compagnons.

Ces réflexions furent faites par Pierre Laffut tout en préparant ses moyens de fuite. Il commença par choisir parmi des bois de charpente entassés près d'une case, un jeune sapin dont les nœuds lui servirent d'abord d'échelons pour atteindre le sommet de la palissade, puis, pour descendre du côté opposé. Arrivé ainsi à la ravine, il se glissa en rampant le long du sentier qui côtoyait le rocher, atteignit le fourré où il

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 22, 23 et 24 mars.

[illegible] bourgeois. Dernièrement encore, les étudiants de la ville de Berlin allaient s'assembler pour signer une pétition dans laquelle ils réclament l'abrogation du code universitaire et l'assimilation des étudiants aux lois civiles; mais la police leur ayant fait signifier que tout rassemblement, même celui destiné à signer une pétition, sera considéré comme une association illicite, la pétition n'a pas été présentée. Il y a en général beaucoup de mouvement parmi la jeunesse studieuse de l'Allemagne.

Depuis quelque temps, les gouvernements absolus de l'Allemagne ont trouvé de nouveaux et terribles adversaires dans les femmes. A peine un professeur ou un poète est-il déposé ou poursuivi par le gouvernement, qu'il se trouve une jeune et riche héritière pour l'épouser et lui assurer une position sociale et indépendante. La plupart des professeurs de l'extrême gauche de l'école de Hegel, depuis qu'ils ont été chassés des universités, ont trouvé des épouses riches qui les mettent à l'abri du besoin : Nauwerk est de ce nombre. On dit qu'il va se rendre à Paris pour collaborer à la *Revue Allemande*, qui y parait sous la direction de MM. Ruge et Marx. Au surplus, il est des villes allemandes où les demoiselles ont formé une espèce de *club* dont les membres s'engagent à ne jamais épouser un censeur, ni à répondre en aucune manière à ses offres galantes. Le métier de censeur allemand devient de plus en plus difficile. La société allemande commence à voir dans le censeur un bourreau moral, et à le traiter comme tel. Il résulte de là que ces fonctions sont refusées par les hommes de quelque mérite, et qu'il ne se trouve que des employés subalternes, mariés, qui s'en chargent, en vue de recevoir de l'avancement dans la hiérarchie gouvernementale. La première conséquence de cet état de choses, est la décadence complète de la presse allemande, qui ne répond en aucune manière à l'opinion publique. Les Allemands ne supportent cette tyrannie qu'en vue d'un avenir meilleur et proche. Nous avons tous la conviction, qu'au bout de tout cela est la liberté, et, avant tout, la liberté de la pensée, seul moyen pacifique de nous rapprocher du véritable règne de l'humanité.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 27 mars.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne communication de l'ordonnance royale, qui appelle à la pairie M. Gabriel Delessert, préfet de police, et tire au sort la commission des trois membres qui examineront les titres du nouveau pair.

La chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner les projets de loi relatifs aux fonds secrets et à divers changements de circonscriptions terririales, et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

La séance est reprise à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT donne les noms des commissaires. Ce sont MM. Persil, le comte de Brigode, le duc d'Estissac, le comte Roy, le marquis d'Audiffret, le comte d'Haubersaert et de Cambacères.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la chasse.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les différents articles de ce projet.

Les art. 1, 2 et 3 sont adoptés.

M. MERILHOU propose de supprimer le mot *transporter*, inséré dans le premier paragraphe de l'art. 4.

Cette proposition donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. le général Dejean, baron Pelet (de la Lozère), comte Turgot, Martin (du Nord), garde-des-sceaux, Frank-Carré, rapporteur, marquis de Gabriac, comte d'Argout.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article ainsi amendé. Deux épreuves sont réputées douteuses.

Voici le résultat du scrutin secret :

Nombre des votants, 119

militaire en toute connaissance de cause.

L'orateur entre dans quelques développements en faveur de cette proposition, qui aurait pour effet l'organisation d'une réserve, comme l'avait proposé le général Subervie. Il importe d'avoir un grand nombre de jeunes soldats; les vieux soldats sont souvent sans zèle et dégoûtés de leur métier, il importe que l'impôt du sang soit réparti également sur tous, et qu'il ne soit pas trop prolongé.

M. SUBERVIE se réunit à la proposition de M. de Tracy.

Après une courte discussion, il est décidé que la jonction demandée par M. de Tracy ne sera pas discutée, mais que la délibération s'ouvrira sur l'amendement de M. de Courtais, dont la seconde phrase de l'amendement de M. de Tracy reproduit le premier paragraphe.

Le reste de l'amendement est ainsi conçu :

» Ces quatre années dateront du jour de l'arrivée au corps.

» Les sous-officiers, caporaux et soldats pourront opter pour rester dans les régiments ou rentrer dans leurs foyers. Ils devront en faire la déclaration lors de l'inspection générale qui précèdera l'année de leur renvoi en congé.

» Une ordonnance royale pourra retenir ou rappeler sous les drapeaux, selon la nécessité, tout ou partie des hommes ayant droit aux congés illimités. Il en sera rendu compte aux chambres dans la session suivante.

» Les militaires en congé illimité ne pourront pas contracter mariage sans l'autorisation du lieutenant-général commandant la division militaire où ils résident. »

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT combat cet amendement et s'attache à montrer les inconvénients de son adoption.

M. DE TRACY propose de décider que le congé illimité ne sera accordé qu'après avoir obtenu un certificat délivré, après examen, qu'ils ont une instruction suffisante. C'est ce que la Prusse fait depuis vingt ans. Que le service soit de quatre ou cinq ans, peu importe; ce qui est important, c'est qu'il y ait une réserve instruite et qui puisse au besoin prendre les armes pour la défense de la patrie. La garde nationale, telle qu'elle est actuellement, serait presque inutile en cas de guerre, s'il n'y a près d'elle une réserve exercée. Ce qui a fait la force de notre armée de 1792, c'est que les jeunes volontaires qui la composaient étaient exercés depuis trois ans.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT appuie le chiffre de neuf ans de service dont les deux dernières années pourraient être passées dans leurs foyers; il regrette que le ministre de la guerre n'ait pas eu le courage de faire prévaloir dans la loi une opinion qui est la sienne.

M. DE COURTAIS dit qu'il a passé une partie de sa vie à former des soldats, et qu'au bout de trois ans, il n'est pas un seul soldat des armes spéciales qui ne soit parfaitement exercé. Cependant, bien qu'il ait proposé un maximum de quatre ans, il consentira à adopter le chiffre de cinq ans si l'on juge que quatre ans de service actif ne sont pas assez. L'orateur termine en se plaignant qu'après un long service, les sous-officiers ne trouvent aucun emploi utile.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que des places de gardes-forestiers ou de douanes sont toujours données aux sous-officiers qui les demandent, mais que la plupart de ceux qui les ont obtenues s'en démettent parce qu'ils ne les trouvent pas assez avantageuses.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT conteste cette assertion.

M. LE GÉNÉRAL SCHNEIDER combat l'amendement de M. de Courtais.

M. LE MARÉCHAL SOULT ne comprend pas comment on s'obstine à vouloir voter l'accessoire avant le principal. Il présente de longues considérations sur la nécessité de fixer le service total des soldats à huit ans.

M. LE PRÉSIDENT fait observer à l'orateur que ce point n'est pas en question dans ce moment.

M. LE MARÉCHAL SOULT ne croit pas que ce soit favoriser les soldats que de les autoriser à prendre leur congé après quatre ans de service actif; dans l'état actuel, beaucoup refusent de le prendre parce qu'ils ont pris des habitudes militaires qu'ils ne se soucient pas de quitter, et parce que, n'ayant pas de famille, ils regardent l'Etat comme leur clocher.

L'amendement de MM. de Courtais, Subervie et de Tracy est mis aux voix et rejeté.

La chambre reprend sa délibération sur le premier paragraphe de l'article relatif à la durée du service.

M. LE MARÉCHAL SOULT combat, au milieu du bruit des conversations particulières, l'amendement de MM. Duprat et de Mornay.

adopté.

Sur la proposition de M. le général Subervie, M. Vivien propose d'ajouter ces mots à la fin du troisième paragraphe : A moins qu'une loi spéciale n'en décide autrement.

Cette proposition est adoptée ainsi que l'ensemble de l'article.

« Art. 34. Les militaires qui, avant d'avoir droit à un congé définitif, cesseront de faire partie de l'effectif soldé, recevront des congés illimités pour rester en réserve, et former, avec les jeunes soldats laissés dans leurs foyers, le complément de l'armée.

» Le nombre et la répartition de ces congés entre les corps de l'armée seront déterminés par le ministre de la guerre, selon les nécessités du service.

» Ils seront délivrés, dans chaque corps ou fraction de corps, en commençant par les militaires de la classe la plus ancienne sous les drapeaux. Toutefois, ceux qui feront connaitre l'intention de ne pas en profiter pourront être autorisés à rester au corps. »

MM. OUDINOT et DE LESPINASSE proposent sur cet art. des amendements qui ne sont pas adoptés.

« Art. 35. Les hommes en réserve pourront être soumis à des appels qui seront déterminés par le ministre de la guerre.

» Ils pourront être appelés sous les drapeaux par ordonnances royales, d'après l'ordre des classes, en commençant par la moins ancienne. » — Adopté.

« Art. 36. Des substitutions pourront avoir lieu entre les militaires envoyés en congé illimité, et ceux qui doivent rester sous les drapeaux. Dans ce cas, les premiers achèveront le temps de service dû par les seconds, et ceux qui accompliront dans la réserve le temps de service que devaient y faire les premiers. » — Adopté.

» Art. 37. Les dispositions des art. 26, 27 et 28 ci-dessus, seront applicables aux substitutions autorisées par l'art. précédent. Une ordonnance du roi, insérée au *Bulletin des Lois*, déterminera les autres conditions et les formes de ces substitutions. » — Adopté.

« Art. 40. La durée de l'engagement volontaire sera de trois ans au moins et de sept ans au plus.

» Les années de l'engagement volontaire compteront dans la durée du service militaire exigée par l'art. 33 ci-dessus.

» Les engagements dont la durée serait inférieure à sept ans, ne donneront pas lieu à l'exemption prononcée par le paragraphe six de l'art. 13 de la présente loi.

» Hors le cas de licenciement, les engagés volontaires ne pourront être envoyés en congé sans leur consentement. » — Adopté.

« Art. 43. La durée des rengagement sera de deux à cinq ans.

» Les rengagements ne pourront être reçus que pendant le cours de la dernière année de service due par le contractant.

» A l'expiration de cette année, ils donneront droit à une haute paie.

» Les autres conditions seront déterminées par une ordonnance royale insérée au *Bulletin des Lois*. »

M. GENOUX propose d'ajouter au deuxième paragraphe de cet article.

» Pourvu que le premier service ait eu la durée prescrite par l'art. 33 de la présente loi. »

Cette addition est adoptée ainsi que l'ensemble de l'article.

Tous les articles se trouvant votés, il est procédé au vote au scrutin secret sur l'ensemble de la loi : ce scrutin donne :

Votants,	256
Majorité,	129
Boules blanches,	178
Boules noires,	78

La chambre adopte.

La séance est levée à six heures.

Demain à une heure et demie séance publique.

Développement de la proposition de M. Monnier de la Sizeranne, tendant à modifier l'art. 40 du règlement, et discussion sur la prise en considération.

Discussion des projets suivants :

Proposition de MM. Mauguin, de Lasalle et Tesnières, tendant à réprimer la falsification des vins;

Projet de loi sur les brevets d'invention;

Projet de loi sur les prisons;

Projet de loi sur le conseil d'Etat.

---

trouva le bateau d'écorce laissé par Joseph, traversa la rivière, et se dirigea en courant vers le campement de la Montagne-Noire.

VII.

En entrant dans la grande case, le commandant fit traverser à Henriette la pièce au milieu de laquelle la table se trouvait encore dressée, et la fit entrer dans une seconde chambre plus reculée.

Il était aisé de voir, au premier aspect, que tout le luxe de l'habitation s'était réfugié dans cette espèce de boudoir sauvage. Outre le tapis de peau d'ours couvrant le plancher, des nattes fines garnissaient les murailles, et les poutres du plafond étaient ornées de sculptures hardiment travaillées. L'ameublement se composait d'un hamac caraïbe, d'un de ces miroirs italiens à encadrement parsemé de miroirs plus petits; de quelques sièges fourrés et d'une petite table sur laquelle étaient placés des rafraîchissements. Des rideaux de cuir fermaient la fenêtre et une porte conduisant à une chambre plus reculée; enfin, deux torches de cire végétale éclairaient la pièce et y répandaient un léger parfum.

Henriette, qui ne s'était jusqu'alors occupée que de questionner son conducteur sur l'heure où Louis avait quitté le fort, sur ce qu'il avait dit avant de partir, et sur le moment présumé de son retour, ne parut point prendre garde au lieu dans lequel elle se trouvait. Le commandant lui présenta un siège et resta debout devant elle.

La vue de la jeune femme avait produit sur lui un effet étrange. Non-seulement ses manières s'étaient dépouillées d'une partie de leur brusquerie, mais elles semblaient presque contraintes. Ce n'était pourtant ni de la réserve ni du respect, mais une sorte de surprise, quelque chose comme l'embarras du mendiant qui, comptant partager le dîner d'un de ses pareils, se trouverait subitement transporté à la table d'un roi. Fixant sur la jeune femme des yeux profonds, ravi de la voir si belle et, pourtant gêné et contenu par le pur caractère de cette beauté, le Grand-Aigle restait immobile à la même place, heureux de tenir Henriette en sa puissance, mais hésitant à en profiter, sans remords du crime commis, mais aussi sans empressement à en commettre un nouveau!

C'est qu'outre l'aspect de noblesse qui environnait la jeune femme et qui la défendait, elle avait pour son hôte ce charme particulier et serein qui enchaîne une volonté à la première vue. Il prenait plaisir à la regarder sans arrière-pensée, rien que pour la voir. Lui, depuis si long-temps indifférent au bonheur des autres, il se sentait disposé à la vouloir heureuse!

Tout cela n'était pourtant qu'une première impression, vague pour lui-même, et qui devait être passagère sans doute; car qui ne connait ces réveils fugitifs de meilleurs instincts dans les natures endurcies? Parce qu'on a heurté ces cœurs de pierre au bon endroit, une étincelle en sort, mais elle ne luit qu'un instant, et tout retombe bien vite dans la nuit!

Ce fut ce qui arriva pour le commandant. Henriette l'arracha elle-même à son espèce de contemplation bienveillante en prononçant le nom de Pierre Laffut. Ainsi ramené à la pensée d'un ennemi encore vivant, et, par cette pensée au souvenir de l'ennemi déjà mort, le Grand-Aigle rentra pour ainsi dire en lui-même. Il sentit comme une réaction intérieure qui réveillait ses mauvaises passions un instant inactives. Honteux de ses hésitations et retrouvant les manières hardies qui lui étaient habituelles, il jeta loin de lui le chapeau qu'il avait jusqu'alors tenu à la main, approcha la table sur laquelle la collation était servie, et s'assit près d'Henriette en l'engageant à y faire honneur.

Celle-ci eut probablement conscience du changement qui s'était opéré dans son hôte, car elle détourna la tête et recula doucement son siège en s'excusant de rien accepter. Après quelques instances inutiles, le Grand-Aigle prit un des flacons et remplit un verre pour son propre compte.

— Madame la comtesse eût peut-être préféré du maïs en lait et de l'eau de frêne, dit-il; mais la saison est trop avancée; elle pardonnera notre pauvreté, à laquelle il faut, d'ailleurs, qu'elle s'habitue, car ici le nécessaire est de l'opulence.

— J'ai déjà pu l'apprendre, observa Henriette, depuis trois mois que je vis dans les forêts et sur les lacs.

— Et, pendant ce pénible voyage, madame la comtesse n'a-t-elle jamais regretté d'être partie? demanda le Grand-Aigle en la regardant.

— Loin de là, dit Henriette, je trouvais une sorte de joie à essayer mes forces; cette communauté de fatigues et de périls m'unissait à Louis d'une manière plus complète, plus absolue; j'acquérais ainsi la certitude que, quoi qu'il arrivât, je serais capable de le suivre.

Le Grand-Aigle jeta sur la jeune femme un regard sombre, vida le verre qu'il tenait à la main, et le remplit de nouveau.

— Du reste, reprit-elle en souriant, M. le chevalier sait quel charme irrésistible a la vie des bois pour notre nation. Loin d'attirer les hommes rouges à notre civilisation, nous nous laissons presque tous séduire par leur sauvage liberté. Les solitudes qui nous entourent ressemblent aux forêts enchantées dont on me parlait dans mon enfance, et près desquelles nul chevalier ne pouvait passer sans entrer. J'ai subi, comme tous les autres, cette espèce de fascination, et, depuis trois mois que j'ai quitté les établissements, je sens que je suis devenue à demi-sauvage.

— De sorte que madame la comtesse pourra renoncer à ses habitudes? Elle acceptera une vie de fatigue et de travail?

— N'y étais-je pas destinée? En la reprenant, je ne fais pour ainsi dire que retourner à mon origine. Ne suis-je point la fille d'une paysanne?

— Vous!

— Oui, monsieur le chevalier: Fille d'une pauvre servante, et, plus tard, orpheline, recueillie par charité. Le comte ne vous l'a-t-il point dit?

— Non, répliqua le commandant qui, en voyant tomber le prestige aristocratique dont Henriette était entourée, parut se trouver plus à l'aise.

— M. le chevalier doit comprendre maintenant pourquoi j'ai tout bravé, continua celle-ci; la fuite était pour moi le seul moyen d'éviter une séparation à laquelle j'eusse préféré la mort!

— Vous pouviez la rencontrer dans cette fuite elle-même, observa le Grand-Aigle; car elle rôde partout dans nos solitudes; ici, chaque arbre, chaque pierre, chaque touffe d'herbe cache un ennemi. L'homme est le gibier de l'homme : on est tué ou on tue. Ce fort lui-même où vous êtes venue chercher un asile, peut, à chaque instant, être surpris ou attaqué.

— Je tâcherai de n'y point penser, répondit Henriette avec un tremblant sourire, et, quand le danger viendra, eh bien... j'en sortirai ou j'y succomberai avec Louis.

— Reste à connaître ce danger, reprit le commandant, qui semblait prendre plaisir à éprouver l'énergie de cette âme sous ses menaçantes prévisions, comme le tigre éprouve, sous sa griffe, la vitalité de sa proie. Madame la comtesse sait-elle ce que c'est que mourir de la main des hommes rouges? A-t-elle pensé à ces tortures qui font attendre la mort plusieurs jours?

— Non, interrompit rapidement Henriette qui devint pâle; non, je veux repousser ces horribles images!

— Et si elles devenaient une réalité?

— Alors, je demanderais à Dieu de me donner la force!

— Et ne regretteriez-vous point, dans ce cas, d'avoir suivi le comte?

— Je regretterais de n'avoir pu vivre plus long-temps près de lui et pour lui.

(*La suite à demain.*) **E. SOUVESTRE.**

rouges et blancs, qui, d'après les renseignements ... auraient été falsifiés de cette manière :

Les vins blancs étaient des vins de chaudière de la Dordogne et de la Charente, mêlés avec 2/3 de poiré *parés* (c'est-à-dire à l'état acide et impotables), dans lesquels, préalablement, on avait introduit 1/5e d'eau. Ce vin se vendait surtout aux débitants de la banlieue, à raison de 55 à 60 fr. la pièce de 228 litres.

Les vins rouges étaient également falsifiés au moyen de cidres de pommes, *parés* et préparés d'abord avec un tiers d'eau, et mélangés ensuite par moitié avec des vins rouges de la Dordogne et de Gaillac ; ils avaient été consignés à Bercy à des maisons de commission qui les vendaient soit pour Paris, soit pour la banlieue.

La commission propose en conséquence d'augmenter les amendes déjà fixées, dans le premier projet, à des sommes assez fortes ; mais nous doutons que des mesures coercitives seules mettent une digue aux falsifications ; il ne faut pas seulement punir, il faudrait aussi prévenir, et, malheureusement, la proposition dont va s'occuper la chambre ne résout nullement cette question, car elle ne réglemente en aucune façon l'industrie et le commerce des vins.

RUSSIE.

Une lettre datée du Caucase, le 12, et reçue par la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que le système pacifique que le cabinet de Saint-Pétersbourg a adopté pour subjuguer les montagnards, en se bornant à les cerner, n'a fait que les encourager dans leur résistance, et que le fameux Dschamil, que les Tscheichenses et les Kistes vénèrent comme un prophète, est parvenu à attirer à lui tant de partisans, qu'il s'est rendu momentanément maître de tout le Daghestan septentrional, a franchi la route du Kisliar à Baka, et a fini par s'emparer de la ville de Tarki, sur la mer Caspienne. Dans le Chundschach-Unjukuld-Kainnetche, les montagnards ont pris d'assaut plusieurs forts, et les garnisons, après s'être défendues vaillamment contre un ennemi vingt fois plus nombreux, ont été passées au fil de l'épée.

Les habitants des villages qui s'étaient soumis aux Russes ont eu le même sort. Ils ont été égorgés ou emmenés en esclavage. Le 15 décembre, le général Klugde de Gluggenau et le colonel Paskitsch ont délivré la garnison du fort de Serani, qui était vivement pressée par l'ennemi, et Dschamil a été forcé de regagner ses montagnes, traînant à sa suite les canons qu'il avait pris. Tous ceux qui ont fait cette guerre sont de l'avis du général Yermoloff, qui prétend qu'il faudra aux Russes un demi-siècle pour conquérir le Caucase ; mais il ajoute que les Russes ont besoin de cette route pour communiquer par terre avec l'Asie centrale, et qu'ils finiront par l'avoir.

BELGIQUE.

La chambre des représentants discute en ce moment un projet de loi d'enseignement qui préoccupe vivement l'opinion publique. La principale disposition de ce projet consiste à enlever au pouvoir législatif le droit que lui confère une loi de 1835 de composer les *jurys d'examen*, pour attribuer ce droit au pouvoir exécutif. Le parti catholique, qui est autrement puissant en Belgique qu'en France, se soulève contre un projet qu'il considère comme attentatoire à la liberté d'enseignement. En présentant ce projet, M. Nothomb a déclaré qu'il n'entendait pas faire de son adoption une question de cabinet. Dans le discours qu'il a prononcé à la chambre, il s'est élevé contre une prétention plus commune encore en Belgique qu'en France, celle de regarder la liberté d'enseignement comme incompatible avec des lois exigeant des certificats de capacité, pour conditions d'admissibilité à l'exercice de certaines professions. M. Vilain XIV, dans un discours passionné, a combattu le projet de M. Nothomb, qu'il a qualifié de *malheur public*, d'atteinte à la nationalité belge.

GRÈCE.

Les journaux grecs qui nous parviennent sont datés du 10 mars. A cette date, l'assemblée nationale venait de voter la constitution, dont nous avons fait connaître à nos lecteurs les dispositions principales, et qui se compose en tout de 107 articles. L'allégresse était universelle, et la plus parfaite union régnait entre les pouvoirs de l'Etat.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* applaudit à la proposition de MM. de Saint-Marc-Girardin et d'Haussonville, etc., relative à l'avancement des fonctionnaires, et, chose assez curieuse, il en attribue l'honneur à M. de Rémusat. « Si cette proposition aboutit à une mesure utile, ce sera, dit-il, un premier avantage *résultant de l'initiative honorable qu'a su prendre M. de Rémusat*, et un engagement nouveau contracté par la chambre d'entrer enfin dans la voie des sages réformes. »

— Le rejet de l'amendement du général Subervie et de celui de la commission, à propos de la réserve, inspire au *Siècle* les réflexions suivantes : « Il faut se résigner à attendre, car, sous le système actuel, il n'est permis d'espérer aucune amélioration, aucune réforme ; qu'elle soit proposée par la gauche, par le centre ou par les commissions ministérielles. Mais les nations auraient tort de perdre patience en face des systèmes qui vieillissent et qui passent. »

— « La loi actuelle du recrutement, dit la *Réforme*, est le complément logique et forcé du système adopté depuis treize ans par tous les ministères qui se sont succédé au pouvoir. »

— Le *Journal des Débats* applaudit, au contraire, au vote de la majorité. « Obsédée par les souvenirs de 1840, et rêvant toujours une conflagration européenne, l'opposition, dit-il, voudrait tout disposer en vue de ses préoccupations habituelles ; son but est d'être toujours en mesure de mettre cinq cent mille hommes sous les armes. De là, l'importance exclusive qu'elle attache à l'instruction de la réserve. Mais le gouvernement, appuyé sur ses intentions pacifiques et sur l'espoir sérieux qu'il a de les faire triompher en Europe, ne peut attacher la même importance aux mesures concertées en vue d'un danger prochain et d'un armement

... Il y avait une salle d'asile dans ce faubourg.

(*Patriote de Saône-et-Loire.*)

— Le *Castellano* de Madrid a des nouvelles de Lisbonne du 13. Le *Phare des Pyrénées* en a reçu du 14 par la voie de Cadix. Toutes les lettres démentent le bruit qui a couru, d'après les journaux de Galice, de la prise d'Almeida par les troupes de la reine dona Maria. Si cette nouvelle était exacte, disent-elles, elle serait arrivée plus tôt par la voie de Salamanque, distante de quelques lieues seulement d'Almeida ; et le gouvernement espagnol en eût été informé par quelque autorité de la frontière. Il convient donc d'attendre de nouveaux renseignements pour savoir à quoi s'en tenir.

— Le *Mercantile advertiser* de Londres prétend que ce qui retarde la fameuse question de l'emprisonnement d'O'Connell, c'est la détermination qu'ont prise certains ultra-tories de demander, aussitôt que la sentence d'incarcération sera prononcée, l'expulsion d'O'Connell et de son fils de la chambre des communes. On comprend que sir Robert Peel hésite avant de s'engager dans cette voie.

— Des poëtes contemporains anglais Crabbe, Rogers, Wordsworth, Scott, Coleridge, Southey, Campbell, Moore, Byron, le *Morning-Post* fait remarquer qu'il ne reste plus que Rogers, Wordsworth, Campbell et Moore. Byron, le plus jeune de tous, est mort en 1824 à 36 ou 37 ans ; Crabbe, en 1832, à 78 ans ; Scott, même année, à 62 ans ; Coleridge, en 1834, à 62 ans ; Southey, en 1834, à 69 ans. Des survivants, Rogers est le doyen : né en 1762, il a 82 ans. En 1782, il publia une *Ode à la superstition* ; en 1792, il fit paraître son poëme *des Plaisirs de la Mémoire*. Wordsworth, né en 1770, a 74 ans ; Campbell, né en 1777, est âgé de 67 ans : il publia en 1799 son poëme *des Plaisirs de l'Espérance*. Moore est âgé de 64 ans ; il est né en 1780.

— Dans un procès récent où se discutaient devant la cour royale de Paris les différents modes d'embaumement pratiquées aujourd'hui, Me Em. Arago, avocat de M. Gannal, a présenté, touchant l'emploi de l'arsenic, des considérations générales qu'il nous semble utile de recommander vivement à la sollicitude de l'autorité.

Une dissolution d'arsenic injectée dans les veines, et pénétrant ainsi dans toutes les parties du corps, dans l'estomac, dans les entrailles, rendrait à jamais impossible, a dit M. Arago, la découverte des empoisonnements. Où trouver, en effet, les preuves et les traces de ces assassinats, quand les coupables prévoyants auront fait embaumer leurs victimes avec le même poison qui les aura tuées ? Les chimistes experts ne sauront jamais distinguer le liquide des assassins du liquide des embaumeurs, et les crimes les plus atroces resteront impunis, et cette impunité assurée par avance, engendrera de nouveaux crimes.

— Dans la capitale anglaise, dit un journal de Londres, il n'y a pas de classe plus malheureuse et plus digne d'intérêt que celle des femmes, que leur mauvaise fortune condamne à gagner leur vie à la pointe de l'aiguille. Voudrait-on croire, si l'on n'en avait journellement des exemples sous les yeux, que des femmes sont obligées de travailler plus de vingt heures sur vingt-quatre pendant des semaines entières ? Pourrait-on s'imaginer qu'on arrache de pauvres filles au sommeil, le samedi, à deux heures du matin, et qu'on les tient à l'ouvrage jusqu'au dimanche à huit heures, c'est-à-dire trente heures sans relâche ? Tel est pourtant le sort de beaucoup de femmes ; parmi lesquelles on en trouve, sans doute, à qui leur naissance et leur éducation promettaient une autre destinée. Et cela se passe à Londres, au centre de la civilisation, dans un pays chrétien, où les lois punissent la cruauté envers les animaux. (*Presse.*)

— Le *Corresponsal* de Madrid, du 19, annonce, d'après une dépêche reçue à la capitainerie générale de Valence, que la place d'Almeida a capitulé. La reine aurait amnistié les 6,000 hommes de la garnison, et ordonné qu'on délivrât des passeports à ceux qui en demanderaient. Il n'est pas question de Bomfin.

— Pour couper court aux mesures rigoureuses de la Russie contre les israélites, les rabbins des gouvernements frontières ont fait afficher dans leurs synagogues un avis qui met au ban du temple tout juif âgé de plus de 13 ans, toute juive de plus de 12, qui feraient la contrebande. Tout israélite, informé d'un délit de ce genre, doit dénoncer son coreligionnaire coupable, ou subir la même peine. On compte sur l'effet salutaire de cette mesure, les juifs polonais ou russes craignant moins le knout que les peines spirituelles. (*Gazette des Postes.*)

— Le second concert de M. Dohler est fixé au mercredi 3 avril, à deux heures, dans les salons Erard.

Un ouvroir a été créé à Vaugirard, rue de Sèvres, no 119, par les dames de l'Œuvre des prisons, dans le but de sauver des dangers de la misère et des mauvaises relations, les ouvrières sans ouvrage et les femmes libérées. Une surveillance active et dévouée, des instructions religieuses régulières, une administration toute maternelle, ont déjà produit les heureux résultats qu'on pouvait en attendre : c'est une association pour le travail et la bonne conduite qui vient remédier aux tristes conséquences de l'immoralité et du bas prix des ouvrages. En même temps qu'elle diminue sa dépense, fixée à 85 c. par jour pour loyer, nourriture, chauffage, éclairage, blanchissage, l'ouvrière reçoit intégralement le produit de son travail, qui est, journée moyenne, de 1 fr. 10 c., et elle apprend à remplir ses devoirs d'honnête femme et de bonne chrétienne.

L'expérience d'une année a prouvé qu'une bonne organisation permettait de faire le bien sans imposer de grands sacrifices. Arrivé au chiffre de cinquante lits, l'établissement subsistera par lui-même ; mais jusque-là il y a un excédant de dépenses et des frais de premier établissement qui obligent de faire appel à la charité.

Une assemblée de charité aura lieu le samedi 30 mars, à une heure et demie, dans l'église de Saint-Roch, en faveur de l'Ouvroir fondé à Vaugirard, pour les ouvrières sans ouvrage et les femmes libérées. Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Pintaud, chanoine honoraire de Meaux. — La quête sera faite par : Mmes Bayard, rue Louis-le-Grand, 31 ; comtesse de Galwey, rue de la Chaussée-d'Antin, 38 ; Huguin, boulevart Saint-Martin, 14 ; O'Mahonny, faubourg Saint-Honoré, 77 ; Pages, rue de Grammont, 16. Les personnes qui ne pourraient assister à cette réunion sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à l'une des dames quêteuses, ou à Mme Cousin, trésorière de l'Œuvre des prisons, rue de Babylone, 19.

Cette circonstance nous a conduit à la pensée de donner à cette grande opération un caractère national, en appelant les capitaux français à y coopérer jusqu'à concurrence de 250 millions.

Cette somme serait à verser à raison de vingt-cinq ou trente millions par année.

Il serait superflu de répondre aux publications par lesquelles on a entrepris de démontrer que les conditions demandées sont exorbitantes. Il n'entrera dans l'esprit de personne qu'on ait eu la pensée d'offrir à l'Etat un prêt de 8 0/0, comme on l'a prétendu, et moins encore que le gouvernement eût pu s'arrêter un instant à l'examen d'une proposition semblable.

Si la combinaison présentée froisse quelques intérêts, nous dirons au petit nombre de compagnies qui se sont réunies dans le but d'entreprendre l'achèvement de quelques lignes : ralliez-vous à une opération qui, en vous affranchissant des soins et des risques d'une entreprise industrielle, vous assure, avec une complète sécurité, une portion raisonnable des produits.

Nous dirons aux compagnies qui n'ont en vue que l'exploitation seule, facilitez la réalisation d'une combinaison qui doit vous conduire, par la voie la plus prompte, au but que vous ambitionnez.

Nous dirons à tous les capitaux français : Réunissez-vous pour l'exécution d'une œuvre nationale résumée dans une participation avec l'Etat pour l'exécution d'une entreprise qui doit combler les vœux du pays, et qui vous assure un placement aussi solide que productif.

Les résultats probables peuvent être établis comme il suit :

Un intérêt fixe de 3 0/0 payable par semestre ;

Une participation aux produits, fixée à un centime par voyageur et par tonne de marchandise, sur le parcours de chaque kilomètre, dans toute l'étendue des lignes, évaluée à 3,600 kilomètres, et ce, jusqu'à concurrence d'un mouvement moyen et journalier de 1,000 voyageurs ou tonnes réunis.

La prime de un centime devant être réduite à un demi-centime sur l'excédant de ce mouvement.

Allocation de cette prime pour vingt-cinq ans, à partir de la mise en exploitation de chaque ligne.

Le transport journalier de 1,000 voyageurs ou tonnes sur le parcours total des lignes à créer est une évaluation basée sur l'étude des localités, par voie de comparaison avec le mouvement constaté sur les lignes déjà exploitées.

Le produit de 1,000 voyageurs ou tonnes pendant 365 jours, sur 3,600 kil. à un centime, s'élèverait à 13,140,000 fr. ; soit à *un trois-quarts* pour cent du capital de 750 millions.

Nous laissons aux chances de l'inconnu ce que pourrait produire l'allocation supplémentaire du demi-centime, parce que, quel que fût ce produit, l'Etat, propriétaire de lignes, serait assuré de retrouver dans les conditions de ses baux d'exploitation, fort au-delà de la concession consentie en faveur des prêteurs.

Le remboursement (sauf modification) est demandé par vingt-cinquièmes d'année en année à partir de 1860, époque à laquelle toutes les lignes devront être en plein rapport.

Ce remboursement s'effectuerait par la voie du sort, et tout porteur d'obligation appelé au remboursement recevrait une action de jouissance qui conserverait ses droits à la prime pendant le temps qu'elle serait encore à percevoir, chance aléatoire qui, sans charge pour l'Etat, offre aux prêteurs un incontestable avantage.

Au point de vue commercial et financier, comme au point de vue politique, il ne peut être mis en doute qu'une combinaison ayant pour but d'arriver à l'exécution complète des grandes lignes de chemins de fer, à des conditions modérées pour l'Etat, avantageuses pour les fortunes particulières et au moyen d'une association entre les capitaux français et étrangers, ne soit digne de l'attention de tous les hommes sérieux.

Une souscription publique est ouverte dans nos bureaux pour la soumission de l'emprunt AU PAIR, *jusqu'à concurrence de 250 millions.*

Les souscriptions seront inscrites par ordre de demande et devront être accompagnées d'un versement de 5 0/0, lequel serait immédiatement remboursé dans le cas où le gouvernement ou les chambres ne donneraient pas, dans la session actuelle, leur assentiment aux conditions proposées. Les dépôts de 5,000 fr. et au-dessus pourront être effectués en billets de notre caisse portant intérêt à 3 0/0.

J. LAFFITE et Cie.

NÉCROLOGIE.

LE GÉNÉRAL PAJOL.

« Général Pajol, si tous les généraux
» m'avaient servi comme vous, l'ennemi
» ne serait pas en France. »
(NAPOLÉON).

Claude-Pierre Pajol était né à Besançon le 3 février 1772. Destiné au barreau par sa famille, qui avait dans la magistrature un nom honorable, il faisait, en 1789, son droit à la faculté de Besançon. Mais le jeune étudiant, qui s'était déjà acquis, grâce à certaines querelles assez retentissantes avec les officiers de la garnison, une réputation formidable parmi ses condisciples, se sentait appelé à manier une autre arme que la parole. Sous-lieutenant au régiment de Saintonge, en 1791, il faisait, l'année suivante, sa première campagne en qualité de lieutenant. Ici commença pour lui cette série brillante et serrée de faits militaires dont le simple récit ressemblerait à un fabuleux roman. Le 30 septembre 1792 il entre le premier à Spire, où il reçoit une grave blessure qui ne l'empêche pas de marcher sur Worms ; il éclaire l'aile gauche de notre armée en marche sur Mayence, puis sur Francfort ; contribue glorieusement, le 8 novembre 1792, à l'avantage remporté par le général Houchard sur les Prussiens, à Limbourg, et se fait distinguer, à la bataille d'Hocheim (6 janvier 1793), par le général Custine, qui l'admet dans son état-major. Mais Mayence vient d'être investie par l'ennemi ; Pajol se jette dans la place, profite d'une sortie de nuit pour marcher, à la tête de sa compagnie, contre une

de cette journée faillit lui être fatale; comme d'habitude, il s'était élancé
le premier à la poursuite de la cavalerie ennemie; enveloppé dans les rangs des fuyards, il est assailli d'une grêle de coups de sabre; son cheval tombe encore sous lui, criblé de blessures; pour se tirer de là, il fallait un miracle d'adresse et de vaillance; Pajol le fit, et parvint à rejoindre son corps sur un cheval démonté. A la suite de cette affaire, le général Decaen lui confia le commandement de l'arrière-garde, composée du 4ᵉ hussards et du 2ᵉ d'infanterie: Pajol occupe, avec ce petit corps, les débouchés de Furtwangen et de Triberg; mais, pendant la nuit, l'armée continue, sans qu'il en soit informé, son mouvement de retraite, en sorte que, le lendemain, à sa grande surprise, il se trouve entièrement enveloppé. On le somme de se rendre; il répond en commandant le feu, charge tête baissée, s'ouvre un passage sanglant à travers les masses ennemies, et réunit, à Offembourg, son détachement presque intact à l'armée française.

Qu'on nous permette encore de citer ici un fait étonnant d'audace, même parmi les faits militaires étonnants dont cette vie toute d'action fut remplie. C'était en avant de Winterthur: forcé de se replier, après avoir renversé quelques escadrons de hussards autrichiens, Pajol avait vu son cheval tomber sous lui, ce qui ne l'effrayait guère, grâce à l'habitude qu'il avait de ces sortes d'accidents, et il était resté lui-même prisonnier. Cependant le régiment s'inquiète de ne plus voir Pajol; il se rallie autour du capitaine Gérard, fond sur l'ennemi, et lui reprend son prisonnier. A peine dégagé, l'intrépide Pajol s'élance sur un cheval de prise, et se retrouve à la tête de ses hussards; mais, pendant le peu d'instants qu'il est resté entre les mains des Autrichiens, on l'a dépouillé de tous ses vêtements; il ne lui reste que sa chemise; eh bien! il chargera en chemise. Il tombe de nouveau sur l'ennemi, le taille en pièces, et lui fait un assez grand nombre de prisonniers. Masséna, émerveillé de ce trait de vaillance, nomme Pajol colonel sur le champ de bataille.

Commandant le sixième régiment de hussards à l'armée d'Italie, Pajol se trouve à la malheureuse retraite de cette campagne où périt la plus grande partie de ses hommes. Rentré en France après la bataille de Novi, il ne prend que le temps de réparer ses pertes, et court, avec son régiment entièrement recomposé, se remettre en ligne à l'armée du Rhin, dans l'avant garde du corps commandé par le général Lecourbe. Aux batailles de Moeskirch, de Stokach, de Biberach; au passage du Danube, à l'affaire d'Hochsteat, la cause nationale le trouva toujours prêt, toujours brave et dévoué. Le combat de Neubourg s'engage (27 juin 1801): Pajol surprend un régiment de cuirassiers, l'enfonce, lui enlève deux cents prisonniers, passe le reste au fil de l'épée, et reçoit un sabre d'honneur. A Hohenlinden, il poursuit l'ennemi à outrance, et ramène une foule de prisonniers. La paix de Lunéville lui permet enfin de rentrer en France; il ne s'y repose qu'un moment, remonte à cheval, et court avec son régiment s'embarquer au Helder, pour l'expédition d'Angleterre projetée. Mais il attend en vain six semaines, l'expédition ne se décide pas. Le bouillant Pajol ne peut pas demeurer, les bras croisés, à bord de ces tranquilles navires, tandis qu'on se bat en Autriche; il lui faut l'émotion du danger, la voix électrique de la bataille, l'atmosphère enivrante de la fumée du canon; aussi se trouvera-t-il encore à temps aux champs d'Ulm, de Léoben et d'Austerlitz.

Général de brigade dans les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), Pajol soutenait brillamment sa réputation de courage au passage de la Possarge et au combat de Gustadt. A la bataille de Heilsberg, il tenait tête, avec sa seule brigade, à toute la cavalerie ennemie, laissant aux nôtres, par l'opiniâtreté de cette belle résistance, le temps de se reformer et de rentrer en ligne. Après Friedland, il passe, le premier, le Prégel, pousse l'ennemi l'épée dans les reins, et entre avec lui dans Tilsitt. Ce fut de là qu'il adressa à Napoléon l'officier russe chargé des premières

nos victoires.

Lorsqu'on discuta, sur les hauteurs de Montrouge, la capitulation de Paris, Pajol protesta de toutes ses forces, et son indignation déborda en paroles si vives, que le maréchal Davoust le fit arrêter. On sait avec quelle ardeur il s'associa à l'élan de juillet 1830, et le peuple, qui combattit sous lui à l'Hôtel-de-Ville, à la Bourse, au Palais-Royal; le peuple qu'il conduisit jusqu'à Rambouillet, pour compléter et assurer la victoire des trois jours, n'oubliera jamais son nom.

Deux mots de Napoléon résument parfaitement le caractère militaire du général Pajol: un jour qu'il avait été sur le point d'être pris, faute de surveillance de la part des piquets de sa garde, l'empereur s'écria devant tout son état-major: « Je n'ai plus de général de cavalerie que Pajol! Celui-là du moins sait non-seulement bien se battre, mais ne pas dormir, » se bien garder et n'être jamais surpris. »

Une autre fois, à la bataille de Wachau (1813), que nous avons mentionnée déjà, un obus vient éclater en plein poitrail du cheval de Pajol. L'animal est mis en pièces; le cavalier, lancé en l'air, retombe, un bras fracassé et les côtes enfoncées, au milieu d'une mêlée de vingt-mille chevaux. Il eût été infailliblement broyé sans le dévoûment de son premier aide-de-camp, M. Priot, et de ses officiers, qui l'enlevèrent du champ de bataille. L'empereur fut vivement affecté de cet accident; il examina les lambeaux du cheval et dit, en parlant de Pajol: « Je fais une grande perte » que je ne remplacerai pas de si tôt. Si Pajol en revient, il ne doit plus » mourir. »

Il s'est écoulé plus de trente ans depuis le fait que nous rapportons ici; et pourtant l'homme qui avait résisté à un aussi effroyable coup vient de mourir des suites d'une misérable chute dans l'escalier des Tuileries. Aussi, disait-il à son lit de mort, avec un sentiment de patriotique regret: « Encore, si c'eût été un boulet qui m'eût brisé les os, j'aurais été favo- » risé jusqu'à la fin de ma vie; elle se serait éteinte au service de la » France! »

Le général Pajol, aussi bon, aussi affectueux dans la vie privée qu'il était terrible sur un champ de bataille; le général Pajol, dont bien des personnes béniront toujours le nom inséparablement lié, pour elles, au souvenir de certains services obscurément rendus, avec cette simplicité discrète que les grands cœurs mettent toujours à faire le bien, était un des derniers et des plus glorieux représentants de cette époque merveilleuse, si rapprochée et pourtant déjà si loin de nous, qui ferait croire aux plus invraisemblables prodiges des âges héroïques. A qui lui eût demandé compte de ses titres, de ses honneurs, il eût pu montrer sur son corps plus de blessures qu'on ne compte de grades dans la hiérarchie militaire, qu'il avait honorablement escaladée, en laissant de son sang sur chacun des degrés qui la composent. Si nous nous sommes laissés aller à l'entraînement bien naturel de rappeler quelques-uns des faits de cette vie dévouée, ce n'est pas pour éveiller l'émulation des batailles, ces effroyables nécessités devant lesquelles on ne doit jamais reculer, sans doute, mais qui, Dieu merci, ne sont plus de notre temps; c'était pour rendre à sa mémoire l'hommage auquel tous les hommes de bien, tous les cœurs passionnés pour les sentiments généreux ont droit. L'héroïque phalange à laquelle appartenait le général Pajol a défriché le sol pour nous; elle a fait sa tâche dans la guerre; c'est à nous d'accomplir la nôtre dans la paix.

LOUIS BOIVIN.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 26 MARS.

DORLEANS, entrep. de bâtiments, r. de Vaugirard, 87 bis. Juge-com., M. Leroux; synd.-prov., M. Magnier, r. Taitbout, 14.

CHEMINS DE FER.								
St-Germ.	850	»	»	»	»	»	Fin cour. »	»
V. R. Dr.	387	50	390	»	B. 10	»	— 39.	H. 5 »
— R. G.	220	»	235	»	H. 17	50	— 225, 235, 220, 235.	H. 15 »
Orléans..	895	»	902	50	H. 2	50	— 895, 905.	H. 10 »
Strasb...	290	»	288	75	B. 1	25	— 285, 290, 280, 288 75.	B. 1 25
Rouen...	912	50	915	»	H. 5	»	— 915, 920.	H. 8 75
Havre ..	690	»	»	»	»	»	— 692 50.	H. 2 50
Marseill.	765	»	760	»	B. 5	»	— 765, 760.	B. 10 »
Montp...	»	»	»	»	»	»	— »	»

LONDRES, 24 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 98 3/4, 7/8.	Av. 82, 70, 72 1/2, 75.	Fin c. 83 d. 50.
Esp. act... 36.	Ap. 82, 97 1/2, 92 1/2.	» 122 10, 122 d. 50.
Portug. ... 46.		F. p. 83 20 d. 1; 35, 55 d. 50.
Mexic...... 36.	Rep. Fin c. fin pr.	» 122 50, 60 d. 1; 70, 123 d. 50.
Brésil...... »	3 0/0 5. 15, 12 1/2.	Orléans, 922 50 d. 20; 940 d. 10.
5 0/0 Holl. 101 3/4.	5 0/0 10 à 20. 30.	Marseille, 787 50 d. 10.
2 1/2 do. 57 1/2.	Bons du Trésor.	Strasb., 300 d. 20, 305, 320 d. 10.
Rouen... 36 1/2.	3 0/0 de 8 à 10 mois.	
Orléans... 35 1/2.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,50 à 81,00; courant du mois, 83,00 à 83,50; avril, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00 à 84,00; 4 derniers mois, 88,00 à 87,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 75,75; œillette rousse, 82,25; lin, 72,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 87,00 à 88,00; avril, 87,00 à 88,00; 4 mois d'été, 87,00 à 88,00; 4 derniers mois, 87,00 à 88,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., 0 0/0, deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0/0.

SUIFS de place, 56,75 à 56,50 les 50 kil.

— Chandelle, 00,00.

— de Russie disponibles, sans affaires. Les 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Ventes par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 29 mars 1844.

Consistant en rideaux, commode, glace, chaises, bureau, pendules, livres manuscrits, table de nuit et autres objets. Au comptant.

Spectacles du 28 Mars.

7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Un Ménage Parisien. L'Etourdi.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Syrène.
6 h. 1/2 ODÉON. — Comtesse d'Altenberg. Voyage à Pontoise.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Pierre Moyen. Gants jaunes. Les Misères.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Trois Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Trim.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Tante Bazu. Doct. Robin. L'Assassin. Daniel.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Bohémienne.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

26 Mars.				27 Mars.			
Arrivages	1899 q.	52 k.		Arrivages	1022 q.	44 k.	
Ventes	1869	81		Ventes	901	18	
Restant	7017	42		Restant	7138	68	
Cours moyen		38,40		Cours moyen		39,49	
Cours-taxe		38,02		Cours-taxe		38,10	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	6 q.	28 k.	53,50 à 54,80	Gr.	1 q.	57 k.	52,20 à 00,00
1ʳᵉ	240	21	38,20 à 40,15	1ʳᵉ	321	99	38,85 à 40,50
2	127	17	36,95 à 37,60	2ᵉ	59	66	37,60 à 38,20
3ᵉ	30	44	30,25 à 33,75	3ᵉ	1	57	28,00 à 00,00
4	23	06	23,55 à 29,40	4ᵉ	3	14	24,20 à 00,00
Al.	1293	50	32,50 à 38,20	Al.	423	90	37,10 à 38,25

MONTEREAU, 23 Mars. — Farine, 1ʳᵉ: 36,47; 2ᵉ: 36,00; 3ᵉ: 35,85.

BOURGES, 23 Mars. — Farine, 1ʳᵉ: 37,75; 2ᵉ: 35,85; 3ᵉ: 33,95; 4ᵉ: 30,00 à 31,50.

Issues de froment.

PARIS. Halle du 27 Mars. (Cours commercial.) — Le son s'est tenu plus ferme et est augmenté de 0,25; les remoulages sont toujours très offerts; le remoulage blanc, en belle qualité, est seul recherché. — Son, de 7,50 à 8,00 les 325 litres. — Mouture: 8,50 à 9,00. — Recoupette: 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage: 17,00 à 18,50 les 150 kil. — Remoulage blanc fin: 21,00 à 21,50 les 325 litres.

Cours des Céréales. (par hect.)

PARIS, halle du 27 Mars. *Cours commercial.* — Depuis long-temps on n'a vu aussi peu de monde à la halle qu'aujourd'hui; les froments se sont tenus fermes, sans qu'on puisse signaler une nouvelle hausse. — Les seigles peu abondants et bien tenus. — Les avoines au même cours qu'au dernier marché. — Froment de choix, pesant 116 à 118 kil. l'hect. 1/2: 32,00 à 32,50; — dᵒ Montereau, de 115 kil.: 30,50 à 31,00; — dᵒ Picardie, de 115 à 116 kil.: 30,50 à 31,50; — dᵒ inférieur, de 108 à 112 kil.: 28,00 à 28,50. — Seigle, de 108 à 110 kil.: 18,00 à 18,50. — Orge, de 91 à 96 kil. hors Paris: 16,50 à 17,00.

MONTLHÉRY, 25 Mars. — Froment, 1ʳᵉ: 22,00 à 22,67; 2ᵉ: 20,67 à 21,30; 3ᵉ: 19,00 à 20,00.

MONTEREAU, 23 Mars. — Froment, 1ʳᵉ: 20,35; 2ᵉ: 19,67; 3ᵉ: 18,87. — Méteil: 13,33 à 16,33. — Seigle: 10,33 à 11,33. — Orge: 10,00 à 10,67. — Avoine: 7,00 à 8,00. Hausse de 0,60 sur le froment, et de 0,30 à 0,50 sur l'avoine.

CHALONS-SUR-MARNE, 23 Mars. — Froment: 17,32 à 19,00. Hausse de 0,60. — Seigle: 10,32. — Orge: 9,85 à 10,16. Hausse légère sur ces deux articles. — Sarrazin: 6,66. — Avoine: 6,66 à 7,00. Marché peu approvisionné. Vente facile.

STE-MENEHOULD, 23 Mars. — Froment, 1ʳᵉ 16,36; 2ᵉ: 15,05. — Seigle: 7,16. — Orge: 10,02. — Avoine: 6,16 à 6,60.

BOURGES, 23 Mars. — Froment, 1ʳᵉ: 21,00; 2ᵉ: 19,00; 3ᵉ: 15,00 à 17,00. — Méteil et seigle: 13,00 à 15,50. — Mouture: 12,50 à 13,75. — Marsèche: 11,75 à 12,75. — Avoine: 7,00 à 8,25.

VIERZON, 23 Mars. — Froment, 1ʳᵉ: 22,10; 2ᵉ: 19,85; 3ᵉ: 18,90. — Méteil: 16,85. — Seigle: 13,15. — Marsèche: 13,30. — Avoine: 8,10.

ISSOUDUN, 28 Mars. — Froment, 1ʳᵉ: 21,00; 2ᵉ: 20,50; 3ᵉ: 18,75. — Seigle: 13,50 à 14,00. — Orge: 13,00 à 14,00. — Avoine: 7,75 à 8,00.

BESANÇON, 23 Mars. — Froment: 20,35. — Avoine: 9,60.

ST-JEAN-D'ANGELY, 23 Mars. — Froment; 1ʳᵉ: 22,50 à 23,00; 2ᵉ: 21,00 à 22,00. — Orge: 13,00. — Baillarge: 13,50. — Maïs: 10,50. — Seigle: 14,50. — Avoine: 7,75. Marché ordinaire, vente facile, cours sans variation.

Marchés étrangers. — LIÉGE, 25 Mars. — Le froment a haussé de 5 c. au sac au marché de ce jour; les autres qualités n'ont point varié de prix. — Froment, 1ʳᵉ, le sac de 104 kil. brut: 23,50; 2ᵉ: 23,00. — Seigle, 1ʳᵉ, le sac de 95 kil. brut: 14,75; 2ᵉ: 14,25. — Orge, le muid de 190 kil. brut: 32,50. — Epeautre, 1ʳᵉ, le muid de 115 kil. brut: 18,00; 2ᵉ: 17,00. — Avoine, le muid de 122 kil. 1/2 brut: 17,50.

BRUGES, 23 Mars. — Froment: 16,88. — Seigle: 10,05. — Sarrazin: 9,40. — Avoine: 6,40. — Orge: 10,47.

LIVERPOOL, 24 Mars. — Les demandes en blés de la nouvelle récolte sont loin d'être actives. Aussi pour opérer des ventes les détenteurs ont-ils baissé les prix de 0,33 à 0,66 par hect., et cependant les facteurs n'ont rien pu traiter. Les blés étrangers ont baissé de 0,66 par hectolitre depuis lundi. Les farines ont une tendance à la baisse. (*Sun.*)

Legumes secs (par hect.)

MONTLHÉRY, 25 Mars. — Haricots: 18,00 à 20,00. — Lentilles: 21,00 à 30,00. — Pois clamard: 10,00 à 13,00.

ROUEN, 23 Mars. — Haricots: 21,00 à 22,00. — Feves: 23,00 à 24,00. — Lentilles: 32,00 à 33,00. — Pois: 14,00 à 15,00.

BOURGES, 23 Mars. — Haricots rouges 1ʳᵉ: 25,00; dᵒ 2ᵉ: 20,00. — Haricots blancs: 15,00 à 17,50. — Lentilles: 20,00.

CETTE, 20 Mars. — Les haricots manquent complètement sur notre place; mais on espère que le vent du large nous amènera les deux chargements attendus.

Les lentilles sont en hausse: on les cote 16,00 à 16,50.

Les pois valent de 15,00 à 15,50.

Graines fourragères. (les 100 kil.)

MONTLHÉRY, 25 Mars. — Luzerne: 80,00 à 100,00. — Trèfle: 72,00 à 90,00. — Sainfoin: 7,00 à 8,00.

BOURGES, 23 Mars. — Sainfoin: 7,50 à 10,00. — Luzerne (les 100 kil.): 100,00 à 110,00. — Trèfle; 100. — Ray-grass: 90,00.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, 23 Mars. — Trèfle: 65,00. — Luzerne: 60,00. — Sainfoin: 19,40. — Vesce: 12,50.

Fourrages (les 500 kil.)

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. (Marché Saint-Martin du 27 Mars.) — Foin: 2ᵉ: 40,00 à 44,00. — Paille de froment, 1ʳᵉ: 24,00 à 25,00; 2ᵉ: 22,00 à 23,00; 3ᵉ: 18,00 à 21,00. — Paille de Seigle, 1ʳᵉ: 27,00 à 28,00; 2ᵉ: 25,00 à 26,00.

MONTLHÉRY, 25 Mars. — Foin: 30,00 à 34,00. — Luzerne: 28,00 à 30,00. — Paille de blé: 15,00 à 17,00. — Paille de seigle: 18,00 à 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 25 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1141	1091	50	1 20	1 08	» 94
Vaches....	86	75	11	1 06	» 95	» 78
Veaux.....	519	512	7	1 60	1 38	1 16
Moutons..	6900	5997	903	1 46	1 26	1 06

STRASBOURG, 25 Mars. — Bœufs amenés et vendus, 63 à 1,24—1,16. — Il a été abattu pendant la semaine, 247 veaux à 1,10. — 220 porcs: 1,10. — 130 moutons: 1,30. — 9 taureaux: 0,80 à 0,88. — 171 vaches: 100,00 à 110,00.

Le suif cru coté 0,95 le kil.

Cuirs verts, de 0,86 à 0,96 le kil.

BOURGES, 23 Mars. — Bœufs gras: 0,80. — Vaches: 0,60. — Veaux: 1,00. — Porcs: 1,00. — Chèvres: 0,40. — Moutons gras: 0,80. — Brebis grasses: 0,60.

BONNÉTABLE, 20 Mars. — Bœuf: 0,90. — Vache: 0,70. — Veau: 0,80. — Mouton: 1,00. — Porc: 1,10.

PARIS, marché aux chevaux du 27 Mars. — 90 chevaux de selle et de cabriolet, vendus 22 de 200,00 à 1000,00. — 160 chevaux de trait, vendus 30, de 320,00 à 1200,00. — 134 chevaux hors d'âge, vendus 27, de 40,00 à 400,00. Anes amenés, 9; vendus, 3, de 28,00 à 55,00. — Chèvres amenées, 6; vendue, 1, à 20,00. — Encan, 2, de 30,00 et 80,00. — Essai, 112.

Volaille et gibier (la pièce).

PARIS, halle du 27 Mars. — Chevreuils: 45,00 à 50,00. — Moutons de pré salé: 7,50 à 16,00. — Agneaux: 8,00 à 28,00. — Chevreaux ou cabris: 2,50 à 3,50. — Lièvres: 4,00 à 5,00. — Lapins: 1,00 à 2,90. — Dindes gras: 7,00 à 10,00; dᵒ communs: 2,50 à 6,00. — Oies: 2,50 à 5,50. — Chapons: 2,00 à 6,25. — Poulets gras: 3,00 à 4,00. — dᵒ ordin.: 1,00 à 2,50. — Canards: 1,00 à 2,75. — Sarcelles: 0,50 à 1,30. — Perdrix grises: 1,00 à 2,50; dᵒ rouges: 3,00. — Pigeons: 0,30 à 1,00. — Bécasses: 1,00 à 3,00. — Bécassines: 0,50. — Grives: 0,50. — Vanneaux: 0,50. — Alouettes (la dixaine): 1,25.

BOURGES, 23 Mars. — Lièvres: 3,00. — Lapins: 1,20. — Dindes, 1ʳᵉ: 12,00 à 14,00 la paire; dᵒ 2ᵉ: 9,00 à 10,00. — Oies, 1ʳᵉ: 8,00 à 9,00; dᵒ 2ᵉ: 6,00 à 7,00. — Canards: 2,00 à 3,50. — Chapons; 4,00 à 5,00. — Poulets: 2,50 à 3,00. — Petits poulets: 1,50 à 2,00. — Pigeons ramiers: 0,40. — Perdrix: 1,50.

prétexte de ne pas gêner le commerce, ou d'empêcher que l'innocent puisse être atteint par la nouvelle loi, nombre de députés ont voulu restreindre la portée de cet article. C'est d'abord M. Delespaul qui veut qu'on introduise dans la loi que le délinquant doit être convaincu d'avoir agi *sciemment*, pour qu'on puisse lui appliquer une peine. La chambre a fait bonne justice de cet amendement, qui aboutissait à rendre toute répression impossible.

Est venu, ensuite, M. Jules Persil, qui a demandé que l'immixtion de l'eau dans le vin ne fût déclaré coupable que s'il était démontré qu'elle fût frauduleuse, et qu'elle n'eût pas eu lieu du consentement de l'acheteur et du vendeur. M. le ministre des finances s'est rallié à cette proposition, en soutenant que les employés des contributions indirectes n'avaient point tort d'assister, lorsqu'ils en étaient requis, à l'étendage des vins, et que ces employés ne devaient point rechercher s'il y avait intention frauduleuse ou non de la part du marchand de vins. Ne faut-il pas, par exemple, a dit M. le ministre, permettre aux maîtres de pension de s'entendre avec leurs marchands pour fabriquer l'*abondance?* — Et voilà toute la chambre convaincue qu'on ne saurait défendre aux marchands de vin de mettre de l'eau dans le vin, comme si les maîtres de pension ne pouvaient pas fabriquer eux-mêmes l'*abondance* dans leurs établissements.

Le débat s'en va ainsi tombant de plus en plus dans des détails où il se noie, jusqu'à ce que M. Lherbette monte à la tribune et se mette à attaquer la proposition elle-même, résultat, selon lui, d'une coalition de l'intérêt vinicole contre tous les grands intérêts français. — Vigoureuse sortie contre la corruption générale qui gagne le cœur de la nation, s'attaque aux hommes les plus honorables, qui ne s'aperçoivent même pas de l'immoralité de leurs actes. On est bien loin, alors, de la question des vins, et MM. Billaudel, Mauguin, Tesnières, Luneau, se livrent à des attaques personnelles d'une vivacité extrême jusqu'à ce qu'enfin la séance soit levée.

Pendant toute la discussion, personne n'a songé à dire un mot de l'agriculture, que la question intéresse si vivement. Cependant l'honorable M. de Lagrange a signalé, avec une grande force, dans son rapport, la détresse profonde et la misère désolante de la plupart de ceux qui cultivent la vigne. Il a montré que l'encombrement des produits devient chaque jour plus considérable, que les expéditions à l'intérieur se restreignent de plus en plus, et que les exportations à l'étranger demeurent stationnaires pour quelques crus, et se sont réduites des trois quarts pour quelques autres.

L'encombrement des produits a surtout pour cause le déclassement de la culture de la vigne, déclassement engendré par la nécessité imposée à l'agriculteur d'obtenir la quantité plutôt que la qualité. Le cadastre, en effet, a élevé d'une manière uniforme, à la première classe, tous les terrains plantés en vignes, et, par suite, a engagé à employer à cette culture les plants les plus productifs, car l'agriculteur ne pouvait plus payer l'impôt au moyen d'une récolte faible en quantité, quoique forte en qualité, obtenue dans un terrain sablonneux.

Il faudrait que les vignobles qui occupent des terres arides fussent dégrevés à la charge des vignobles qui occupent des terres fertiles, et on pourrait produire dans la culture de la vigne une excitation en sens contraire de celle qui a engendré le mal actuel.

Le mode de répartition de l'impôt, perçu soit sur la circulation du

fin qu'on puisse être sûr de boire à Paris une bouteille de vin naturel, l'industrie viticole ne sera pas sauvée de l'anarchie complète où elle est plongée dans toute la France.

La chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur la chasse; il ne reste plus à voter qu'un dernier chapitre, consacré entièrement à la procédure. Quelques amendements proposés par la commission, et admis après une assez vive opposition, nécessiteront le renvoi de ce projet à la chambre des députés, qui le modifiera sans doute à son tour. Si les honorables membres qui siègent au palais Bourbon étaient bien inspirés, ils profiteraient de cette circonstance pour refaire la loi tout entière, pour nous donner enfin un véritable code de la chasse, qui réglementerait la production, la conservation et la consommation du gibier; mais à vrai dire, nous en avons peu l'espoir. Nous espérons seulement que les députés corrigeront certaines dispositions adoptées par la chambre des pairs, qui conduisent à des conséquences trop injustes pour être jamais acceptées par l'opinion publique.

Le projet primitif avait établi une pénalité contre tout individu trouvé porteur de filets ou autres engins de chasse; la commission de la chambre des pairs n'a pas trouvé cette disposition suffisamment étendue, et elle a proposé d'appliquer la même peine au fait même de la possession d'un filet ou engin dont l'usage est prohibé, sans qu'aucune excuse pût jamais être admise pour mitiger l'amende. Malgré les efforts de M. Persil et de M. de Boissy, l'amendement a été voté sans que la commission ait voulu même admettre une exception en faveur des femmes ou des enfants en bas âge qui seraient trouvés, par hasard, détenteurs, peut-être à leur insu, d'un filet qui aurait appartenu autrefois à leur auteur. Dans ce cas-là, qui se rencontrera sans doute assez fréquemment, les tribunaux devront punir des individus dont l'innocence sera bien constatée; ils devront les punir, quoiqu'ils n'aient pu faire mal, et il ne sera pas loisible d'invoquer en leur faveur l'article 463 du Code pénal, que l'on applique souvent à de véritables criminels.

Si la chasse aux filets doit être proscrite d'une manière absolue (ce qui n'est pas bien certain pour nous), sans doute il faut prohiber les filets, il faut les saisir et en ordonner la destruction; mais il est contraire à tous les principes de notre droit criminel de pousser la sévérité jusqu'à ses dernières conséquences, comme l'a fait la chambre des pairs en votant l'amendement de la commission. Cet article, sans aucun doute, ne résistera pas à un examen attentif.

Insurrection en Italie.

Les nouvelles arrivées directement de Naples par Livourne et confirmées par les correspondances de l'Allemagne, signalent sur plusieurs points de l'Italie des mouvements populaires dont la coïncidence et la nature apparaissent comme les symptômes d'une insurrection générale. De nombreuses correspondances particulières annonçaient depuis six mois déjà cette nouvelle tentative de révolte et en fixaient l'explosion simultanée au milieu de mars. Les évènements de la Romagne au mois de septembre dernier, bien qu'on ait voulu leur donner le caractère de brigandages, étaient réellement une première manifestation partielle et anticipée de cette conspiration toute politique. L'organisation des préparatifs n'étant pas considérée alors comme suffisante par les chefs dirigeant le mouvement se trouva confiné aux environs de Bologne. Alors le bruit courut déjà que la main de la Russie n'était pas étrangère à ces

ples. Le peuple ayant attaqué le palais de l'Indépendance et les casernes de la garnison aux cris de: *A bas le gouvernement absolu! Vive la constitution!* n'aurait eu que trois hommes tués et quelques blessés, pendant que la garnison comptait trente hommes morts et un nombre proportionné de blessés. Cependant le gouvernement, annonce-t-on, a pris des mesures énergiques pour empêcher le mouvement de s'étendre. Le roi a donné l'ordre à son escadre de surveiller toutes les côtes des Deux-Siciles. Des arrestations nombreuses ont eu lieu en même temps à Naples.

Une lettre écrite le 12 mars à la *Gazette de Leipsick* annonçait une grande fermentation à Ravenne et à Bologne. Des rixes violentes avaient éclaté déjà à Faenza et à Rimini entre la populace et les gendarmes, et ces derniers auraient été massacrés. Le gouvernement paraissait vouloir céder ou du moins temporiser. On le croyait d'accord en cela avec l'Autriche. A la date du 18 mars, on annonçait aussi à la *Gazette d'Augsbourg* une tentative d'insurrection à Imola, qui n'a pu être étouffée que par la force. Une vingtaine d'insurgés ont été arrêtés; plusieurs sont blessés, d'autres ont pris la fuite vers les montagnes. L'insuccès de cette tentative venait d'arrêter des manifestations analogues dans plusieurs villes voisines d'Imola.

On a reçu à Paris des nouvelles de Constantinople par la voie d'Allemagne et par celle de la Méditerranée. La grande affaire de l'abolition de la peine de mort contre les renégats, traine en longueur. Le ton général des correspondances semble faire désespérer d'une issue favorable au progrès. Rifaat-Pacha a obtenu du temps, et il le met à profit pour noyer au milieu des formes diplomatiques le principe d'humanité et de liberté que la France et l'Angleterre voudraient introduire dans la législation musulmane.

La Porte ne se refuse pas absolument à admettre le principe soutenu par les ambassadeurs de France et d'Angleterre; mais elle l'admet comme une vérité abstraite. Quant à l'application de ce principe, le ministère turc prétend qu'on ne peut le faire entrer dans la loi musulmane, car, si la peine capitale contre les renégats était abolie, les chrétiens seraient traités plus favorablement que les musulmans, puisque le musulman qui abjure doit être mis à mort. En conséquence, Rifaat-Pacha persiste à dire que les ambassadeurs de France et d'Angleterre doivent se contenter de la promesse du divan, et il refuse formellement l'abrogation de la loi qui condamne à mort les renégats. Il prétend que la France et l'Angleterre ne peuvent exiger davantage sans dépasser toutes les limites d'une légitime influence, et qu'aucune nation n'a le droit de faire la loi chez une autre.

De leur côté, les ambassadeurs de France et d'Angleterre sout[illegible] que tous les précédents fâcheux qui ont eu lieu jusqu'à prése[illegible] en dépit de leurs réclamations au moment même où le sang allai[illegible] leur ont donné le droit de ne plus compter sur les promesses du [illegible]n, et que d'ailleurs les instructions de leurs cabinets respectifs leur [illegible] impérieusement d'obtenir l'abrogation de la loi contre les ren[illegible]

Tels sont les termes où se trouve en ce moment la que[illegible] tant, rien ne se conclut. Les journaux allemands annonce[illegible] même [illegible] de nouvelles instructions ont été demandées à Londres et à Pa[illegible] Si cette nouvelle est exacte, elle dénoterait une faiblesse impardonna[illegible] de la part des ambassadeurs de France et d'Angleterre. N'ont-ils pas déclaré que leurs instructions exigeaient l'abrogation de la loi? Qu'attendent-ils? Pourquoi interroger de nouveau leurs cabinets? Pourquoi donner ce non-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE[1].

Le Grand-Aigle, dont le verre avait continué à se vider et à se remplir pendant cet entretien, regarda la jeune fille avec une sorte de surprise... Il eût été difficile de dire au juste ce qui se passait au fond de ce cœur ténébreux; lui-même ne le savait pas! C'était comme un flux et comme un reflux de sentiments contraires qui ballotaient tour-à-tour sa volonté. L'amour dévoué d'Henriette pour le comte lui inspirait, en même temps, une instinctive admiration et une sourde jalousie. Elle lui en plaisait davantage, et il eût pourtant voulu l'en punir! La beauté morale qui se réflétait sur les traits charmants de la jeune femme, loin de comprimer ses mauvais désirs, les éveillait plus vivement; c'était pour eux une sorte d'aiguillon; la pureté de l'ange excitait la rage du démon. Seulement, il laissait celle-ci s'attiser, grandir; il prolongeait l'attente, comme le vautour qui, pour aiguiser sa faim, regarde quelque temps sa proie folâtrer au-dessous de lui.

Il but de nouveau, et se rapprocha d'Henriette.

— Après tout, dit-il, le fort du Cèdre a, jusqu'à présent, échappé aux surprises des sauvages, et rien n'empêche qu'il n'y échappe encore. Je m'étonne seulement que madame la comtesse ne s'effraie pas de cette solitude.

— Parce que M. le chevalier a oublié le passé, dit-elle avec un sourire; mais qu'il y cherche bien; ne se rappelle-t-il pas, lui aussi, une époque où sa suprême joie eût été de vivre à l'écart, sous quelque pauvre toit, avec une personne choisie?...

L'effet de cette question si simple fut aussi inattendu qu'extraordinaire. Une expression douloureuse contracta subitement le visage du commandant; il replaça brusquement sur la table le verre qu'il tenait à la main.

Henriette comprit qu'elle avait involontairement touché à quelque souvenir poignant, et demeura interdite. Il y eut un silence. Le Grand-Aigle se tenait le corps penché en avant, les yeux fixes, les deux poings fermés et appuyés sur ses genoux. Ses lèvres s'agitaient comme s'il eût murmuré tout bas quelques mots inintelligibles. Cependant la douleur qui s'était d'abord réflétée sur ses traits se transforma peu-à-peu en une expression d'inflexibilité amère; son regard se reporta sur la jeune femme et s'enflamma subitement. Celle-ci, confuse, baissa les yeux.

— Que M. le chevalier pardonne ma question, balbutia-t-elle; je lui ai imprudemment rappelé le passé!...

— Non, interrompit le commandant avec l'espèce de précipitation exaltée d'un homme qui veut s'étourdir; il n'y a plus de passé pour moi; il n'y a qu'un présent... un présent qui doit me dédommager de tout.

Henriette le regarda avec inquiétude.

— Moi aussi j'ai fait autrefois des rêves romanesques, continua-t-il ironiquement; mais l'expérience m'a guéri. J'ai appris que le bonheur est un privilège du plus fort, et après avoir long-temps subi cette loi, je prétends en user à mon tour.

— Que voulez-vous dire? demanda la jeune femme effrayée des regards du Grand-Aigle.

— Que ma solitude commençait à me fatiguer, reprit-il, et que je bénis le hasard d'avoir envoyé madame la comtesse pour l'égayer.

Henriette se leva tremblante.

— M. le chevalier de Roselles semble oublier à qui il parle, balbutia-t-elle.

— Au diable de Roselles! interrompit le commandant avec impatience; il n'a rien à voir dans tout ceci.

— Comment?

— Je ne suis point le chevalier.

Henriette poussa un cri.

— Non, reprit le Grand-Aigle qui se rapprocha, je ne suis point le chevalier, mais je suis le maître ici, le maître absolu, et je veux en profiter.

La jeune femme s'élança vers la porte qu'elle essaya d'ouvrir; mais elle s'aperçut alors que la clé avait été retirée.

— Louis! à moi! cria-t-elle épouvantée, au secours, Louis!

— Nul ne peut vous entendre, dit le Grand-Aigle; me croyez-vous donc assez novice pour ne point prendre mes précautions? Vous êtes seule ici et à ma discrétion!

— Seule! répéta-t-elle pâle, d'épouvante; cela ne peut être, monsieur; vous voulez m'effrayer! Mais, qui que vous soyez, vous ne voudriez point user de violence contre une femme sans défense; ce serait trop lâche! Monsieur, monsieur, je vous en conjure, ouvrez-moi cette porte; laissez-moi rejoindre le comte!... par générosité... par grâce... par pitié.

Elle était inclinée devant le Grand-Aigle, les mains jointes et le visage couvert de larmes. Sa pelisse qui avait glissé de ses épaules, laissait voir, sans obstacle, sa taille souple, et ses cheveux, dénoués par le brusque mouvement qu'elle venait de faire, flottaient sur son cou demi-nu. Ce désordre la rendait si belle que le Grand-Aigle demeura un instant fasciné, mais, sortant vite de son extase, il voulut l'envelopper dans ses bras.

Henriette, tremblante, recula jusqu'au mur, rencontra le rideau de cuir qui fermait l'entrée de la pièce voisine et s'y précipita poursuivie par le commandant; mais tout-à-coup son regard éperdu resta fixe; elle se redressa avec un cri!... En face d'elle, contre la muraille, était suspendu un portrait de femme portant le costume des paysannes normandes.

Elle se dégagea par un effort désespéré des bras du commandant qui l'avait enveloppée de nouveau, courut au portrait, le contempla un instant avec une indécision palpitante et s'écria:

— C'est elle!

— Qui? demanda le Grand-Aigle.... Marine la rousse?...

— Ma mère!

Ce mot, prononcé avec tout l'élan du cœur, fut suivi d'un cri si profond, poussé par le commandant, qu'Henriette elle-même en fut saisie. Elle releva la tête; il était debout, appuyé au mur, pâle, les bras ouverts, les yeux égarés.

— Oui, ma mère, répéta-t-elle d'un accent mouillé de larmes, et en montrant du doigt la douce image; la pauvre servante de la Tremblaie, la fiancée de Pascal, ainsi qu'on l'appelait!... Ah! si vous l'avez connue, monsieur, ne soyez pas sans pitié pour sa fille...

Et voyant que le Grand-Aigle lui tendait les bras sans pouvoir répondre, elle ajouta:

— Mais, vous-même, qui êtes-vous donc?

Il fit un effort suprême, avança d'un pas, tendit les mains, et lui cria:

— Je suis Pascal!...

La plume doit renoncer à décrire de pareilles scènes. Henriette, déjà éprouvée par tant de secousses, resta long-temps à demi évanouie aux pieds du commandant. Quant à celui-ci, une révolution complète s'était opérée en lui. A l'ivresse des sens avait succédé une sorte d'ivresse de cœur. Ramené aux souvenirs de sa jeunesse, subitement assailli par les joies inconnues de la paternité, fou de surprise, d'attendrissement, de bonheur, il s'était jeté à genoux près de sa fille, qu'il soutenait dans ses bras et qu'il rassurait en pleurant.

Cela dura long-temps, sans qu'il pût tarir ses larmes ni se rassasier de sa joie. Enfin, Henriette, qui en reprenant ses forces avait aussi retrouvé le souvenir, se dégagea doucement et demanda Louis.

Ce nom fut comme une morsure d'aspic pour Pascal. Il se releva en portant les deux mains à sa tête avec un gémissement désespéré.

— Louis! répéta la jeune femme effrayée; qu'en avez-vous fait, mon père?

— Ah! viens, s'écria-t-il, égaré; nous pourrons peut-être encore le sauver!

Il courut à la porte, l'ouvrit, et s'élança vers la première pièce, suivi d'Henriette; mais, en y entrant, il heurta Lago qui rentrait.

— L'étranger? cria-t-il.

— Emmené par Nébala, répondit le nègre.

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 22, 23, 24, 25 et 28 mars.

Nous voyons avec plaisir le *Constitutionnel*, au moment où il change de direction, protester contre la politique anti-colonisatrice, produite par M. Guizot, et se placer ainsi au-dessus des préjugés d'un certain nombre de députés de son propre parti. Cette manifestation est particulièrement précieuse dans un journal qui passe pour être l'organe de M. Thiers. On sait que l'honorable chef du centre-gauche avait hautement proclamé *que la France ne devait plus songer à être une puissance maritime*. Il paraît que M. Thiers a fait de nouvelles études sur la politique générale et heureusement élargi ses idées.

Le *National*, de son côté, fait un pas en avant sur le terrain de la politique extérieure. Il terminait hier en ces termes son premier-Paris :

Il est bien temps que l'Europe surveille avec vigilance les entreprises de la Russie. Le continent a deux ennemis : la Russie et l'Angleterre. La première veut avoir sur l'Europe la suprématie que l'autre a conquise sur les mers. Le continent est donc placé entre la barbarie et l'exploitation ; et l'on frémit en considérant les invasions progressives de ces deux puissances également abrutissantes, quoique par des moyens différents. C'est aux peuples à se réunir afin de former la digue que les gouvernements sont impuissants à construire pour arrêter cette double marée qui menace l'existence des sociétés modernes. Nous ne croyons pas que la civilisation soit emportée si les nations s'allient sous les mêmes principes ; mais le problème reste posé à cette heure comme il l'a été par Napoléon : et il faut que l'Europe devienne, en effet, républicaine ou cosaque.

L'inspiration guerrière, républicaine, domine encore dans l'âme du *National*; mais la situation générale des choses en Europe se trouve justement appréciée, et le nouveau principe de l'équilibre européen est indiqué. Nous nous félicitons de voir le *National* arriver (bien qu'à sa manière) au système de politique extérieure que nous défendons depuis long-temps.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 28 mars.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Gabriel Delessert, préfet de police, dont nous avons annoncé hier la promotion à la pairie, est introduit suivant la cérémonie d'usage et prête serment.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la police de la chasse.

La chambre s'est arrêtée hier à l'art. 4, dont le premier paragraphe a été adopté.

La commission propose de renvoyer le deuxième paragraphe au titre III, relatif à la poursuite des délits.

M. LE COMTE BEUGNOT propose un paragraphe ainsi conçu :

« En cas d'infraction aux dispositions du paragraphe précédent, le gibier sera saisi. Le procès-verbal de saisie sera présenté immédiatement au juge-de-paix, et à son défaut au maire, qui pourra ordonner que le gibier soit livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin. »

L'auteur de l'amendement fait observer que cette mesure ne concerne nullement le chasseur dont le gibier ne peut être saisi.

M. FRANCK-CARRÉ, rapporteur, adhère à l'amendement de M. le comte Beugnot.

On entend encore plusieurs orateurs, et, sur l'avis de M. le marquis de Boissy, l'amendement est renvoyé à la commission.

[...] dis que cela ne sera pas toujours un délit.

M. LE BARON FEUTRIER. J'appuie le projet du gouvernement, et voici pourquoi : Un individu est propriétaire d'une petite portion de terrain ; il se promène avec ses chiens près de la propriété contiguë, une forêt par exemple, qui ne lui appartient pas, mais à son voisin.

Les chiens ont-ils ou n'ont-ils pas fait lever le gibier sur la petite propriété du chasseur? Personne ne le sait. Cet individu attend que les chiens poursuivent le gibier qui a été levé je ne sais où, et le ramènent à la reudonnée, au lieu voisin du départ. Il connaissait la voie que suivait habituellement le gibier, la coulée ; il s'y est tenu armé, il tire et tue.

Certainement, dans ce cas, il a lancé ses chiens, il a tué le gibier au préjudice du propriétaire voisin. Je crois que de cette manière, c'est attenter à la propriété voisine.

Cet amendement est mis aux voix.

Une première épreuve est déclarée douteuse ; à la seconde épreuve, l'amendement est rejeté.

La commission propose une modification sur le troisième paragraphe de l'art. 12 ainsi conçu :

« Ceux qui seront détenteurs ou ceux qui seront munis ou porteurs, hors de leur domicile, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés. »

Cet amendement est adopté.

Immédiatement après le cinquième paragraphe du même article, la commission propose d'ajouter un sixième et un septième paragraphe ainsi conçus :

« Ceux qui auront chassé avec appeaux, appelants ou chanterelles.

« Les peines déterminées par le présent article pourront être portées au double contre ceux qui auront chassé pendant la nuit sur le terrain d'autrui et par l'un des moyens spécifiés au paragraphe 2, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée. »

M. FRANK-CARRÉ, rapporteur, reconnaît que le propriétaire d'un parc, d'un enclos, peut chasser avec engins, avec appeaux et avec chanterelles.

Les art. 6 et 7 additionnels sont adoptés.

L'article 13 est adopté sans discussion.

La chambre passe ensuite à la discussion du paragraphe proposé par M. le comte Beugnot.

M. FRANK-CARRÉ, rapporteur, propose une modification à cet amendement, ainsi conçue :

« En cas d'infraction à cette disposition, tout le gibier sera saisi et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu d'une ordonnance du juge de paix ou à son défaut, d'après l'autorisation du maire de la commune ; lesdites ordonnances seront rendues sur la requête des agents qui auront opéré la saisie sur la présentation du procès-verbal régulièrement dressé. »

La chambre revient à la discussion des articles du titre II.

Les art. 13, 14 et 15 sont adoptés.

L'art. 16 est adopté après une modification faite au premier paragraphe ainsi conçue :

« Tout jugement de condamnation prononcera la confiscation des filets, engins et autres instruments de chasse. Il ordonne, en outre, la destruction des instruments de chasse prohibés. »

Les autres paragraphes du même article sont adoptés.

Les art. 17 et 18 sont également adoptés.

L'art. 19 est renvoyé à la commission parce qu'il est question de l'art. 10 qui n'est pas encore voté.

L'art. 20 est adopté.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, à une heure, séance publique, suite de la discussion du projet de loi sur la chasse.

[...] bres de la chambre. (Hilarité.) Je ne puis croire que cet argument ait été présenté sérieusement. La négligence de quelques-uns de nos collègues est un fait trop certain ; mais n'est-il pas à craindre que la proposition l'encourage? Si 230 membres sont difficiles à réunir, 100 ne le seront pas moins; quand il ne faudra que 100 membres, on comptera encore les uns sur les autres, comme on y compte aujourd'hui.

L'Angleterre, il est vrai, a adopté un réglement analogue à celui qu'on nous propose. Savez-vous ce qui en résulte? Un de nos collègues est allé dernièrement en Angleterre ; il est allé trois jours au parlement, et, les trois jours, là on n'a pu délibérer, parce que la chambre n'était pas en nombre suffisant.

Il y aurait un inconvénient beaucoup plus grave à l'adoption de la proposition. Sans doute, on sera averti quand il y aura des lois politiques, mais encore faudra-t-il que nous soyons à Paris ; car il arrive très souvent que nos collègues, contrairement au réglement, s'absentent sans prévenir, et s'évadent au lieu de demander un congé. (Hilarité.) D'ailleurs, un vote politique peut survenir à propos d'un amendement, et se trouver surpris. C'est par ces raisons que je demande à la chambre de ne pas prendre en considération la proposition qui lui est soumise.

La prise en considération de la proposition de M. Mounier de la Sizeranne est mise aux voix ; une dixaine de députés se lèvent pour ; tout le reste de la chambre se lève contre. (Hilarité.)

La proposition n'est pas prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Mauguin, Tesnières et de La Salle, tendant à réprimer la falsification des vins.

M. BOUDOUSQUIÉ présente des considérations générales en faveur de la proposition, et cherche à établir que les causes de la falsification proviennent des entraves que la législation oppose à la libre circulation des vins.

La chambre ne prête aucune attention à ce discours.

La chambre, consultée, déclare qu'elle entend passer à la discussion des articles.

« Article premier. Toute personne faisant le commerce des vins en gros ou en détail; même accessoirement à une autre industrie, qui aura dans ses caves, celliers, magasins ou autres parties de son domicile, des vins de lies pressées, combinés avec des substances étrangères aux produits de la vigne, de l'eau colorée, et en général un liquide quelconque préparé, et reconnu propre à fabriquer, altérer, falsifier ou mixtionner les vins, sera punie d'une amende de cent francs ; les liquides seront saisis et répandus.

M. BOUDOUSQUIÉ propose de remplacer ces mots : « magasins ou autres parties de son domicile », par ceux-ci : « ou autres parties ou dépendances de son établissement ou de son domicile ».

L'article est adopté avec cette modification :

« Art. 2 Quiconque vendra sciemment des boissons altérées ou falsifiées, ou en aura en sa possession, s'il fait le commerce des vins, à quelque titre que ce soit, sera puni, si ces boissons contiennent des substances nuisibles à la santé, de deux mois à deux ans de prison, et d'une amende de 200 fr. à 2,000 fr.

» Si les boissons ne contiennent aucune substance nuisible à la santé, la peine sera de six jours à un mois de prison, et d'une amende de 50 à 1,500 fr.

» Les tribunaux pourront appliquer seulement l'une des deux peines ci-dessus établies, suivant les circonstances ; les boissons altérées ou falsifiées seront, dans tous les cas, saisies et répandues, et le jugement sera affiché et inséré dans un ou plusieurs des journaux du département désignés par le tribunal. »

M. JULES PERSIL propose de dire :

« Quiconque vendra des boissons falsifiées, ou altérées par l'addition frauduleuse d'une certaine quantité d'eau, quiconque en aura en sa possession, s'il fait le commerce des boissons, etc. »

M. DELESPAUL propose de dire : « Quiconque vendra *sciemment*, etc. »

— Où cela?

— A la *case des morts !*

VIII.

Un des signes distinctifs des rivières américaines est la quantité toujours croissante d'îles et de *battures* dont elles sont parsemées. Chaque année, des arbres renversés par l'orage et entraînés par les eaux, s'arrêtent aux endroits les moins profonds, forment des digues contre lesquelles viennent s'entasser le sable, le limon, les épaves, et donnent ainsi naissance à de nouveaux îlots, que les alluvions ne tardent pas à grandir. D'abord tapissées d'herbe, puis de buissons, puis de grands arbres, ces attérissements révèlent leur âge par la nature des végétations qui les couvrent.

Or, parmi les îles qui parsemaient la Saskatchiouaine, à quelques milles du fort, on en voyait un groupe dont les chênes énormes et les gigantesques noyers prouvaient clairement l'antiquité. Elles s'élevaient vers le milieu de la rivière, formant un cercle au centre duquel se cachait un îlot plus petit, couvert de sapins et bordé de buissons si touffus, qu'au premier coup d'œil le débarquement y semblait impossible. Cependant, en faisant le tour de ce massif de verdure, on finissait par y apercevoir une trouée qui s'ouvrait sur une grève de quelques pieds. Ce passage, qui semblait avoir été pratiqué par une bête fauve, ne pouvait être remarqué que par un regard attentif et exercé ; mais lorsque l'on avait la curiosité de le franchir, on pénétrait sans peine au centre de l'îlot où les grands arbres formaient une clairière complètement libre et sans autre végétation qu'une herbe épaisse.

Cet espace, qui servait de cimetière au fort, était occupé par une dixaine de monticules, les uns surmontés de trophées sauvages, les autres de croix rustiques, selon qu'ils indiquaient la sépulture d'un idolâtre ou d'un chrétien. Une cabane y avait également été bâtie à la manière sauvage ; c'est-à-dire, avec des branches, de l'écorce de bouleau et de la mousse : c'était là que Lago et Néhala avaient transporté Louis ; c'était la *case des morts !*

L'intérieur en était complètement dépouillé. Une peau d'élan fixée à quatre pieux y formait une espèce de lit sur lequel le cadavre du jeune homme était étendu.

Néhala, accroupie à ses pieds, le contemplait d'un œil fixe mais vague. Ses traits n'exprimaient ni regrets, ni malaise, mais plutôt une sorte de joie contenue. On eût dit que pendant qu'elle regardait ce corps immobile, sa pensée poursuivait quelque rêve heureux. Une lueur souriante traversait, par instants, ses noires prunelles, et un imperceptible frémissement agitait ses lèvres.

Cependant, après être restée long-temps plongée dans cette espèce de rêverie, elle se releva et vint se pencher sur le cadavre.

Celui-ci, à demi caché dans la couverture dont elle l'avait enveloppé, ne laissait voir qu'un visage livide, dont les yeux ternes et ouverts, le front contracté, les dents serrées exprimaient encore la rage douloureuse au milieu de laquelle la mort l'avait surpris. L'un de ses bras roidis était levé comme pour frapper, tandis que l'autre main serrait convulsivement le manteau dans lequel il avait été emporté.

Cette attitude, jointe à l'expression menaçante du visage, donnait au mort quelque chose de terrible, mais de beau, dont Néhala fut sans doute frappée, car elle semblait s'oublier à le regarder, lorsque, tout-à-coup, elle redressa la tête, comme une biche effarouchée, et prêta l'oreille !...

Parmi le clapotement des eaux contre les îles, un bruit léger venait de se faire entendre ; il devint bientôt plus distinct : c'était un murmure de voix, suivi d'un froissement de pas précipités ! Néhala ramena vivement la couverture sur le visage du comte, et courut à la lampe pour l'éteindre ; mais, avant qu'elle en eût eu le temps, le rideau d'écorce qui fermait la porte fut arraché plutôt qu'ouvert, et le Grand-Aigle se précipita dans la cabane avec Henriette.

Tous deux ne purent que crier en même temps le même nom !

— Louis !

Néhala les regarda, surprise.

— Qu'en as-tu fait?... où est-il?... répéta Pascal haletant.

Elle désigna le lit du geste ; Henriette y courut, écarta le manteau, se pencha sur le cadavre et recula avec un cri horrible.

— Mort? demanda le Grand-Aigle, dont le sang se glaça.

La jeune femme ne put répondre. Elle était tombée à genoux contre le lit, la tête flottante, les mains étendues, bégayant le nom de Louis.

— Ainsi... c'est vrai ! reprit Pascal qui regarda Néhala.

— J'ai fait ce que mon père m'avait ordonné, répondit celle-ci froidement.

— Mais tu connais les moyens de combattre ce poison ! s'écria le Grand-Aigle ; tu me l'as dit toi-même.

— Il est vrai !

— Alors, tu peux encore rappeler la vie dans ce cadavre ?

— Il est trop tard !

Le Grand-Aigle leva les mains avec une expression de rage désespérée ; ce qu'il craignait était ainsi accompli sans retour. Sa fille était veuve !

Il ne fit entendre pourtant ni cri, ni plainte. Pour que la douleur s'épanche, il faut qu'elle puisse s'avouer. La souffrance méritée et honteuse garde le silence.

Le coup qui le frappait, d'ailleurs, n'était qu'un châtiment. Lui-même l'avait voulu et préparé ! Aussi, demeura-t-il muet, l'œil immobile et fixé sur Louis, tandis que les sanglots d'Henriette continuaient à éclater. Néhala regardait d'un air inquiet et surpris.

Le lieu et l'heure ajoutaient encore à l'aspect lugubre de cette scène. La lampe près de s'éteindre, ne jetait plus qu'une lueur vacillante ; les murs d'écorce de la cabane, agités par le vent, semblaient se mouvoir ; et l'on entendait au dehors le murmure monotone de la rivière, qu'entrecoupait le hurlement des bêtes fauves.

Quant à Henriette, d'abord foudroyée par le malheur qui la frappait, elle n'en avait pas bien compris toute l'étendue ; mais à mesure qu'elle s'en pénétrait plus complètement, son désespoir grandissait et devenait plus bruyant. A ses plaintes inarticulées avait insensiblement succédé un désespoir qui touchait au délire. Penchée sur Louis, elle couvrait ses cheveux de baisers ; elle l'appelait, comme pour s'assurer qu'il ne pouvait l'entendre ; elle cherchait à réchauffer son pâle visage et ses mains glacées ; elle demandait à Dieu que le cadavre pressé dans ses bras pût reprendre d'elle la vie ou lui communiquer la mort !...

Le Grand-Aigle finit par ne pouvoir supporter la vue de cette douleur. Il s'avança vers la jeune femme et prononça doucement son nom ; mais celle-ci tressaillit à cette voix, enveloppa le cadavre dans ses bras comme pour le défendre, et leva sur Pascal des yeux égarés.

— Henriette ! répéta celui-ci suppliant.

— N'approchez pas ! interrompit-elle d'un accent saccadé.

— Ne veux-tu donc point m'entendre ?

— Qu'avez-vous à me dire?... Il est mort.

— Un seul mot, Henriette !

— Il est mort !

— Au nom de ta mère !

— Il est mort ! il est mort !

Le Grand-Aigle regarda un instant sa fille, voulut encore parler, puis, la force et le courage lui manquant en même temps, il porta les deux mains à son front avec une exclamation étouffée et sortit de la cabane.

Restée seule, Néhala demeura à la même place, les yeux fixés sur Henriette et attendant que la fatigue amenât quelque trève à sa douleur ; mais celle-ci, loin de s'apaiser, semblait grandir !

Cependant, les premières lueurs du jour ne tardèrent pas à pénétrer dans la cabane. La jeune sauvage parut prise d'une impatience inquiète. Ses regards allaient à chaque instant du lit mortuaire à la porte ouverte, et, chaque fois, un froncement de sourcils révélait son mécontentement. Enfin, elle s'avança résolument vers Henriette, et dit d'une voix calme.

— Que ma sœur rappelle son courage et interrompe pour aujourd'hui ses plaintes.

Henriette releva lentement son visage noyé de larmes ; elle n'avait entendu que des sons confus.

— Que voulez-vous? demanda-t-elle.

— Avertir ma sœur qu'elle ne peut rester.

Henriette se serra contre le lit.

— Je ne m'en irai pas ! dit-elle ; cette place m'appartient ; nul ne peut m'en arracher ; je ne m'en irai pas !

— Ma sœur veut-elle refuser le repos aux morts ? reprit la sauvage.

— Comment !

— Lago va venir, il aidera Néhala à déposer le guerrier pâle dans sa tombe.

(*La fin à demain.*)

E. SOUVESTRE.

[illegible], à laquelle assistaient deux pairs et six députés, et où il a été décidé qu'on n'appuierait que les candidats-députés ayant des vignes, beaucoup de vignes, trop de vignes; et que les députés nommés par eux s'engageraient à n'appuyer le ministère qu'autant qu'il prendrait l'initiative de la loi qui se discute aujourd'hui.

L'opposition combat le ministère, mais loyalement, et elle ne peut pas s'associer à un acte résultant d'une violation de la constitution.

Ce ne sont pas seulement des engagements de faire des chemins de fer qui ont été pris par des candidats à la députation, il n'est pas un seul candidat du midi, qui, pour me servir des expressions d'un document que j'ai sous les yeux, n'ait mis dans ses circulaires une certaine quantité d'esprit... de vin.

L'orateur termine en protestant contre les marchés qui se font entre les députés et les candidats et entre les députés et le ministère.

Trois orateurs se disputent la tribune; M. Billaudel en reste en possession.

M. BILLAUDEL dit qu'il assistait à la réunion dont il s'agit, que les députés qui s'y trouvaient appartenaient à tous les partis; qu'ils n'avaient pas voix délibérative et qu'ils n'ont pu voter. Il avoue que la proposition faite dans cette réunion pèche dans la forme, et pour sa part il n'aurait jamais voulu accepter un mandat du genre de celui dont on a parlé.

Mais pour avoir été mal défendue, la question en a-t-elle moins d'importance, et la chambre est-elle engagée à voter pour ou contre parce que quelques-uns de ses membres ont assisté à une réunion où il s'agissait de s'éclairer, sans avoir droit d'émettre un avis?

M. LHERBETTE, dans une longue réplique que la chambre écoute avec la plus grande impatience, reproche aux députés présents à la réunion des propriétaires de vignes de n'avoir pas protesté énergiquement contre les résolutions qui ont été prises dans cette assemblée.

M. TESNIÈRES dit que la proposition en question ayant été présentée à la chambre dans la dernière session, le comité vinicole qui ne s'est réuni qu'au mois d'octobre dernier n'a pu avoir aucune influence sur sa présentation. L'orateur pense donc que l'incident soulevé par M. Lherbette n'aura aucune influence sur la décision de la chambre.

M. MAUGUIN Je ne puis accepter le reproche qui m'a été fait par M. Lherbette. On a parlé de coalition, mais le gouvernement parlementaire n'est-il pas composé essentiellement de coalitions. Nous nous sommes réunis pour des questions pratiques, mais ne vous réunissez-vous pas pour des questions politiques? Vous etes d'un pays manufacturier, nous ne vous empêchons pas de vous réunir pour vous entendre, pour chercher le remède au mal existant, mais de notre côté laissez-nous nous réunir, nous concerter pour les intérêts agricoles, c'est un droit qui ne peut être disputé à personne, et les intérêts matériels ont aussi bien droit à être défendus que les intérêts politiques. La chambre a-t-elle aliéné son droit parce que nous nous sommes réunis?

M. LUNEAU réplique au nom de M. Lherbette absent pendant la plus grande partie du discours de M. Mauguin.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux.

Séance publique à deux heures. Suite de la discussion de la proposition sur la falsification des vins.

ESPAGNE

La *Correspondance particulière* de Madrid est pleine de détails sur l'entrevue de la reine-mère et de ses filles, qui a eu lieu à Aranjuez le 21. Voici quelques-uns de ces détails: «A trois quarts de lieue de la résidence royale d'Aranjuez, et dans une plaine à la gauche de la route royale, on avait élevé deux tentes de campagne: l'une, couverte de draperies d'écarlate bordées de galons d'or, avec des rideaux de soie et des drapeaux, avait, sur les côtés, deux jolis cabinets destinés à servir de lieu de repos pour leurs majestés et l'infante. Arrivées à quatre heures et demie à la tente, la reine Isabelle et sa sœur continrent quelques minutes leur impatience; mais bientôt l'inquiétude qu'elles éprouvaient les firent sortir de la tente et parcourir du regard la route par où devait venir leur mère bien-aimée. A chaque nuage de poussière qui s'élevait, elles s'écriaient: «La voici!» Et quand leurs illusions s'évanouissaient, leurs marques d'impatience redoublaient. Enfin elles aperçurent sur la route royale quelques escadrons de lanciers, dont les banderoles rouges donnaient au groupe l'aspect d'un champ flottant de coquelicots. Alors elles se précipitèrent au-devant de l'équipage qui amenait la reine Christine. La première entrevue de la mère et de ses illustres filles a été muette; des larmes seules ont éloquemment témoigné des sentiments qui animaient leurs cœurs. La reine Isabelle et sa sœur se disputaient les caresses de leur mère, qui prodiguait à toutes deux les tendres baisers maternels. Dans la tente, les témoignages d'amour échangés entre la mère et les augustes princesses ont été plus touchants encore... »

REVUE DES JOURNAUX.

A propos de la loi sur le recrutement, qui vient d'être votée, le *Journal des Débats* prétend que la chambre n'avait pas le droit de fixer la durée du service effectif sous le drapeau, et qu'elle n'aurait pu décider une semblable question sans entreprendre sur les droits et sans porter atteinte à l'indépendance et à la liberté du pouvoir auquel appartient le commandement de l'armée. En somme, il est peu satisfait du résultat. Sur la question capitale, celle de la réserve, la loi n'établit, à son avis, presque rien de nouveau; rien de nouveau, non plus, sur la durée du service; mais il approuve quelques dispositions qui ont pour but de prévenir les abus du remplacement.

— Suivant la *Presse*, le moment approche où tout gouvernement ne voudra plus entretenir que l'armée nécessaire au maintien de l'ordre. Alors il sera aussi difficile de devenir soldat que surnuméraire dans les contributions indirectes. Il faut pour cela que l'armée soit réduite à 200,000 hommes, que l'âge où l'on pourra s'engager s'abaisse à seize ans, et qu'après 20 ou 25 ans de services une retraite soit assurée au soldat comme au chef. La *Presse* demande dans un avenir prochain, ou le recrutement volontaire, ou le service obligatoire POUR TOUS sans faculté de remplacement pour aucun; dans le premier cas, service très long avec retraite; dans le second cas, service très court, déterminé par les incorporations.

— Le *Commerce* prétend que, si l'augmentation de la durée du service eût été combinée avec l'augmentation d'une réserve sérieuse, elle eût été accueillie comme ajoutant aux garanties de la défense nationale. Adoptée isolément, elle n'eût été qu'un sacrifice sans résultat. L'échec éprouvé par le ministère dans cette circonstance a donc une portée véritable: c'est la condamnation de la pensée fondamentale du projet de loi. Le ministère

[illegible] de sciences physiques au collège royal Bourbon, a été nommé inspecteur de l'académie de Paris, en remplacement de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

Affaire du Princeton. — Le paquebot *Patrick-Henry* a apporté à Londres des journaux de New-York, qui vont jusqu'au 7 mars.

D'après ces journaux, c'est le 2 mars qu'ont eu lieu les funérailles des victimes de l'affaire du *Princeton*: toutes les boutiques étaient fermées, la ville était plongée dans un deuil général. Les cloches sonnaient le glas funèbre et le canon se faisait entendre de minute en minute. Le convoi était immense; il s'est rendu au cimetière du congrès, situé sur le bras oriental du Potomac. Après la lecture de l'office des morts, les cercueils, sauf celui de M. Maxey, dont le corps a été envoyé dans le Maryland, ont été descendus dans les caveaux du congrès, au bruit du canon et de la mousqueterie.

— Ce matin, à huit heures, un chiffonnier, explorant un amas d'ordures rue de Glatigny, y a trouvé un enfant nouveau-né qui respirait encore; il s'est empressé de l'apporter au commissaire de police du quartier.

— L'hospice des aliénés d'Orléans vient d'être le théâtre d'un évènement déplorable. Un pensionnaire arrivé depuis trois jours des environs de Montargis, et qui, à part sa manie de se croire millionnaire et héritier d'Abd-el-Kader, se montrait fort doux et fort tranquille, avait changé de chambre avec un autre aliéné, et sur la proposition de celui-ci. Lundi, au moment même où les médecins venaient de faire leur visite, le fou qui avait cédé sa chambre y rentra pour prendre quelques objets qu'il y avait laissés. Le Montargois, le voyant fouiller dans un meuble, est saisi de l'idée qu'il a affaire à un voleur, et aussitôt, saisissant une bûche dans le foyer, il en assène plusieurs coups sur la tête de son camarade, qu'il étend mort à ses pieds. Les médecins qui étaient à quelques pas de là accourent au bruit, et trouvent le meurtrier enchanté de lui-même, et convaincu qu'il a accompli l'action la plus méritoire en faisant justice d'un voleur.

Une séquestration plus complète sera la seule punition qu'il soit possible de lui appliquer.

La victime est un homme de 40 ans, fils d'un percepteur du département d'Eure-et-Loir.

Le meurtrier appartient à une famille honorable de notre département; il remplissait encore il y a peu d'années des fonctions publiques.

(*Journal du Loiret.*)

— *Falsifications des liquides en Algérie.* — Plusieurs des causes qui ont coûté la vie à un si grand nombre de nos compatriotes en Algérie ont disparu ou tendent à disparaitre tous les jours, sous les efforts combinés de l'intelligence et du travail. L'une de ces causes morbifères se maintient avec une grande persistance; on serait presque tenté de croire qu'elle grandit pour se substituer à celles qui s'affaiblissent ou qui ont entièrement cessé. Nous voulons parler de la falsification d'un grand nombre de matières qui servent d'aliment et de boisson à l'homme, qui s'incorporent à sa substance, et agissent comme autant de poisons lents qui ruinent la santé et détruisent la vie.

Le gouverneur-général avait très bien compris qu'il y avait, sinon dans l'usage, du moins dans l'abus des boissons vendues aux soldats, une cause très grande de mortalité; aussi a-t-il essayé de réglementer la vente des boissons, et de réduire le nombre des débitans.

Mais le remède au mal que nous signalons doit être cherché dans des réglements sages qui peuvent atteindre le falsificateur partout où il se trouve.

On ne peut se faire en France une idée de la tolérance établie en Algérie, sur une question aussi importante; elle est telle que chacun sait, en achetant une bouteille de vin ou de liqueurs, qu'il achète une substance falsifiée.

C'est un fait reconnu vrai, dans toute l'armée d'Afrique, que le seul vin naturel, que la seule bonne eau-de vie en Algérie sont ceux distribués par l'Etat.

— Nous lisons dans le *Français de l'Ouest*:

« Des lettres écrites de divers ports du Brésil, s'accordent à regarder, comme très probable, la conclusion du traité de commerce que l'Angleterre exige de ce pays.

» On considère, comme déjà moralement acceptées, les conditions de l'Angleterre, c'est-à-dire.

» 1° L'émancipation immédiate de tous les nègres africains, introduits depuis 1832;

» 2° L'immunité de juridiction à tous les sujets britanniques, qui, même dans les affaires contentieuses où des Brésiliens seraient intéressés, ne seront plus désormais justiciables des lois et tribunaux brésiliens, mais exclusivement des lois et des magistrats anglais.

» C'est notre jurisprudence consulaire dans le levant que l'Angleterre vient appliquer au Brésil. Il faut espérer, dans l'intérêt des Européens, en Amérique, que les bienfaits de cette mesure ne resteront point bornés au seul Brésil, mais seront étendus à tous les états indépendants du nouveau continent. *La Boulonnaise* est arrivée à Santarem, à l'embouchure, dans l'Amazone de Rio-Preto, ou Tapajos, le 7 décembre 1843. Tout le monde était en bonne santé à bord. Cette corvette avait mis douze jours à se rendre de Macapa à Santarem. »

— Le *Moniteur* publie le tableau comparatif, établi par l'administration des douanes, des principales marchandises importées en France pendant les deux premiers mois de 1844, 43 et 42, avec l'indication des droits perçus.

Pour 1844, les droits se sont élevés à 21,757,751 fr.; pour les deux premiers mois de 1843, à 23,093,768, et, pour ceux de 1842, à 19 millions 390,274 fr.

Les deux mois de 1844 présentent donc un excédant de recettes de 2,367,477 fr. sur ceux de 1842; mais ils accusent une diminution de 1,336,017 fr. sur 1843.

Ainsi, le mouvement d'ascension des revenus de la douane s'est arrêté; cependant, les dépenses augmentent chaque jour.

Le budget de 1844 ne se soldera encore, suivant toute apparence, qu'avec un déficit. Et l'on répète que la prospérité publique va croissant et facilitera le rétablissement de l'équilibre dans nos finances!

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les dimanche 24 et lundi 25 mars 1844, de 3,437 déposants, dont 383 nouveaux, la somme de

[illegible]teurs. Une messe sera célébrée, une fois chaque année, pour obtenir de Dieu qu'il bénisse cette association. (*Vigie du Morbihan.*)

TRIBUNAUX.

LES DISCIPLES D'UN NOUVEAU PROPHÈTE. — DEMANDE EN INTERDICTION. — Un procès assez curieux est en ce moment pendante devant le tribunal civil de la Seine (1re chambre). Voici en résumé les faits: — M. Faguer gère à Paris, dans la rue Richelieu, un établissement de parfumerie renommé. En 1839, il a marié sa fille à M. Emile Bournier et se l'est associé pour son commerce. M. Bournier devait ensuite devenir seul gérant et propriétaire de l'établissement; mais voici les circonstances qui sont venues déranger les prévisions du père de famille.

Il y a quatre ans environ qu'un nommé Pierre-Michel Vintras, des environs de Caen, prétendit prophétiser l'avenir et faire des miracles pour prouver sa mission divine. Ce nouveau messie enseignait que l'homme, outre son corps et son âme, a un esprit distinct de l'âme; que les esprits sont des anges déchus qui sont envoyés dans des corps terrestres en expiation des fautes qu'ils ont commises dans le ciel. Il fit dans la Touraine et dans le Maine un assez grand nombre d'adeptes qui prirent le nom d'*Associés de l'œuvre de la Miséricorde*.

M. Emile Bourrier, devenu l'un des adeptes de Pierre-Michel Vintras, ne tarda pas à communiquer ses inspirations à sa femme et à son frère.

Cependant, un schisme se déclara bientôt au sein de la nouvelle religion, et la plupart des inspirés et des adeptes de l'*œuvre de la miséricorde* se rallièrent au drapeau du polonais André Towienski, qui, à l'en croire, a maintenant en lui l'esprit de Napoléon, mort à Sainte-Hélène pour expier le tort d'avoir manqué à la divine mission de régénérer le monde.

Les époux Bournier se trouvent en ce moment sous l'empire des idées de Towienski, qui se dit chargé d'accomplir la mission divine négligée par Nopoléon, et qui compte parmi ses disciples le poète polonais Adam Miekieviez.

La plus parfaite union n'avait cessé de régner entre M. et Mme Bournier et leur famille, lorsqu'on découvrit, en 1843, qu'ils étaient adeptes de l'*OEuvre de la Miséricorde* et disciples de Zowienski. Dès ce moment, ils furent considérés comme atteints de démence par leur famille, qui, après avoir réussi à leur faire quitter la maison de commerce dont ils étaient associés, provoqua juridiquement leur interdiction.

Cités à comparaitre, le 1er février 1844, dans la chambre du conseil pour y subir un interrogatoire, les époux Bournier ne se sont pas présentés, et ils ont formé opposition au jugement de la chambre du conseil. L'affaire est ensuite revenue devant le tribunal, qui a rejeté leur opposition, et a déclaré qu'ils seraient tenus de se présenter dans la huitaine devant la chambre du conseil.

Dans ce procès, Me Blot-Lequesne, avocat des époux Bournier, a soutenu une thèse qui nous parait fort juste, selon la raison, si ce n'est selon la loi, à savoir que des opinions religieuses ou philosophiques, quelles qu'elles soient, ne peuvent jamais servir de base à une demande en interdiction.

Erratum. Dans notre article d'hier sur le chemin de fer atmosphérique il s'est glissé une erreur qu'il importe de rectifier. Dans le calcul des dépenses des deux systèmes, à l'article ateliers et dépôts de machines, nous avons porte pour le système ordinaire 104,100 fr., il fallait mettre 127,100 fr.

AGRICULTURE.

Des petits colons dits BORDIERS.

Nous appelons en général *borderie* le logement de tout travailleur agricole, jusqu'au fermier exclusivement, et tout établissement rural qui n'est pas assez important pour être classé parmi les fermes. Mais le *bordier* proprement dit, dont nous voulons parler ici, ne se livre que par exception à un travail salarié, et consacre ordinairement tout son temps à la culture des terres qu'il possède.

La *borderie* se compose d'un logement semblable en tout à celui du journalier, avec des *servitudes* un peu plus vastes, et d'une étendue de terrain cultivable qui dépasse rarement 12 hectares; elle s'afferme de 150 à 400 fr. par année.

Le jeune homme nouvellement marié, qui a recueilli par son travail, comme domestique ou comme journalier, une somme suffisante pour monter un ménage et vivre sans salaire jusqu'à la récolte prochaine; celui-là *se met en borderie*: c'est là son point de départ. Plus tard, s'il réussit, lorsque sa jeune famille, devenue capable de travailler, aura besoin, pour utiliser ses bras, d'un atelier plus vaste, il pourra devenir fermier. Mais un jour aussi, quand il aura vieilli, si ses affaires n'ont pas prospéré, si ses enfants le quittent,—ce qui n'arrive que trop fréquemment,—pour aller porter dans les villes leurs bras ambitieusement inutiles, alors il lui faudra revenir à la *borderie*: elle est un point de départ, et souvent un refuge.

Le bordier possède une ou deux vaches, quelques brebis, une couple de porcs. Entre des mains intelligentes, ces animaux sont très productifs. Une seule vache bien tenue, et qui ne travaille pas, peut produire annuellement au petit colon jusqu'à 150 fr. S'il en a deux, il les fait labourer, tire encore un bénéfice raisonnable du lait, ou bien il élève des veaux qui, à l'âge de cinq ou six mois, peuvent se vendre de 60 à 110 fr. l'un. Les jeunes porcs sont achetés, à six ou huit semaines, de 5 à 15 fr.; nourris de petit lait, de pommes de terre et des débris de l'humble cuisine; ils sont vendus plus tard de 15 à 40 fr., et remplacés par d'autres. Mais c'est surtout la brebis qui est comme la seconde providence du pauvre; son prix peu élevé la met à la portée des plus petites bourses. Son lit est de feuilles ramassées, durant les mauvais jours, par les chemins ou sous les hauts bois de quelque riche tolérant et charitable; sa nourriture, elle la cherche le long des chemins publics, dans les plaines incultes et vagues: elle reçoit en outre à l'étable, pendant l'hiver, la dépouille du lierre, quelque peu de foin soigneusement recueilli dans les prés dépouillés de leur récolte; pendant la belle saison, les enfants et les femmes vont arracher pour elle les herbes parasites. En échange de ces soins, la brebis donne sa laine, un agneau, du lait, un engrais précieux et recherché. Un pauvre vieillard me montrait cet automne une brebis qui, tout

[illegible] qu'il puisse faire [illegible] parti de tout, et qu'il soit toujours occupé. Ces conditions ne se trouvent presque jamais remplies. Les progrès de l'agriculture tendent bien à une meilleure répartition du travail entre toutes les saisons de l'année; mais le petit cultivateur ne sait pas encore, et même il ne peut pas s'associer au progrès qui vient bouleverser tout son système économique.

L'agriculture perfectionnée exige plus de sécurité dans la possession du sol; l'indépendance absolue de ce même sol auquel il faut pouvoir arriver en tout temps, avec bestiaux et voitures; une agglomération au moins suffisante; sinon entière; des travaux préparatoires nombreux et coûteux; des instruments perfectionnés; un capital plus considérable; des bâtiments plus vastes; plus de bestiaux; plus d'engrais; des amendements. Eh bien! le bordier n'a pas de sécurité dans la possession du domaine qu'il exploite; ce domaine est morcelé à l'infini et enclavé à ne pouvoir en sortir les récoltes qu'à dos d'homme; il ne peut disposer d'aucun capital, ni même de son travail, qu'à la condition de le voir devenir immédiatement productif; il n'a de bâtiments capables de contenir ni ses bestiaux ni ses récoltes; il ne peut augmenter le nombre de ses animaux pour faire consommer ses racines et produire plus d'engrais; il n'a pas à sa proximité des marchés pour l'écoulement des denrées qu'il ne peut consommer. Et toutes ces impossibilités, il ne peut les vaincre. Deux ressources seulement lui restent: les prairies artificielles et les pommes-de-terre. Mais ces éléments de progrès sont encore paralysés et presque annihilés dans ses mains: les prairies, il ne peut en créer, par suite du morcellement, qu'autant que ses voisins voudront bien en faire autant, et comme il ne peut ni loger ni faire manger ses foins, il faut qu'il leur vende à la récolte, c'est-à-dire au moment où il a le moins besoin de leur valeur. Quant aux pommes-de-terre, il les dépose dans un sol appauvri qu'elles effritent; encore il les cultive mal, et n'en retire qu'un très faible produit, qui le dédommage à peine de son travail.

[illegible] valeur la portion qu'ils supposent devoir perdre par le maraudage.

De là à des délits plus graves il n'y a qu'un pas: dans ces cœurs ulcérés par un déplorable abandon, le spectacle des joies du riche fait naître des idées de haine et de vengeance; partout la propriété reste exposée aux invasions de ces hommes qu'une civilisation égoïste et imparfaite n'a pas encore su tirer de l'état sauvage.

Un membre du conseil-général de la Haute Vienne.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 27 MARS.

GOUJON, march. de vin traiteur, à Courbevoie, r. de Bezons, 27. Juge-com. M. Chatenet; synd.-prov., M. Héron, r. des Deux-Ecus, 33.

DARDENNE, bonnetier, faub. Poissonnière, 40. Juge-com., M. Milliet; synd.-prov., M. Defoix, r. St-Lazard, 70.

Bourse du 28 mars 1844.

La proposition de M. Garnier Pagès, relative à la conversion du 5 0|0, a causé quelque agitation dans la Bourse d'aujourd'hui, et une dépréciation légère en comparaison des cours de la veille.

Les chemins se sont maintenus avec une nouvelle faveur, surtout au comptant.

Les reports pour fin prochain continuent à se détendre encore.

Au comptant: Rente de la Ville de Paris, 106. — Belge, 1831, 105 1|4; — id., 1842, 109 5|8, 7|8. — Hollande, 58. — Esp. passive, 6 1|4; — id. différés anciens, 7 1|4, 3|8; — id. 3 0|0, 36 3|8, 3|4. — Autriche, 397 50. — St-Germain (obl. nouv.), 1185. — Orléans (obl.), 1270. — Grand-Combe, (obl.), 1175. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1100.

[illegible] 5 0|0 Holl. 102.	[illegible] 3 0|0 [illegible]	[illegible] d. 10.
2 1|2 do. 57 5|8.	Bons du Trésor.	Marseille, 785 d. 10.
Rouen... 35 3|4.	3 1|8 de 5 à 11 mois.	Strasb., 315, 317 50 d. 10.
Orléans... 35 1|2.		

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 81,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; avril, 84,00 à 83,00; 4 mois d'été, 84,00 à 00,00; 4 derniers mois, 88,00 à 87,00; six derniers, 86,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible courant du mois, 88,00 à 00,00; avril, 88,00 à 00,00; 8 dern. mois, 88,00 à 00,00; 2 derniers mois, 87,00 à 86,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0|0, première sorte, id., id.; id., 0 0|0, deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0|0.

SUIFS de place, 56,75 à 56,50 les 50 kil.

— Chandelle, 00,00.

— de Russie disponibles, sans affaires. Les 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 29 Mars.

7 h. »|» **OPÉRA.** — 1re rep. Le Lazzarone.
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Tartuffe. Voyage à Dieppe.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.** — Dame Blanche. Richard.
6 h. »|» **ODÉON.** — Comtesse d'Altemberg. Voyage à Pontoise.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Pierre Moyen. Gants jaunes. Les Misères.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.** — 3 Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Trim. Vendetta.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Tante Bazu. Doct. Robin. 2 Favorites. Cadet de F.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.

Imprimerie de LANGE LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

27 Mars.				28 Mars.			
Arrivages	1022 q.	44 k.		Arrivages	2189 q.	08 k.	
Ventes	901	18		Ventes	2600	72	
Restant	7138	68		Restant	6718	00	
Cours moyen		39,19		Cours moyen		37,99	
Cours-taxe		38,10		Cours-taxe		38,09	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	1 q.	57 k.	52,20 à 00,00	Gr.	39 q.	82 k.	50,30 à 34,80
1re	324	99	38,85 à 40,50	1re	207	24	38,55 à 40,10
2e	59	66	37,60 à 38,20	2	475	29	36,30 à 38,20
3e	4	57	28,00 à 00,00	3e	87	90	28,65 à 33,10
4e	3	14	24,20 à 00,00	4	3	14	23,30 à 24,20
Al.	423	90	37,10 à 38,25	Al.	1351	58	31,85 à 38,50

Les cours des marques inférieures s'est un peu élevé aujourd'hui; il est à-peu-près certain que la taxe de pain sera élevée d'un centime.

ARRAS, 23 Mars. — La farine, par suite de la hausse sur le froment, est tenue à 36,00 et demandée à 35,50.

BEAUNE, 25 Mars. — Farine, 1re: 40,50; 2e: 38,40; 3e: 29,60.

GRAY, 23 Mars. — Farine, 1re: 40,80; 2e: 37,60; 3e: 28,00.

Issues (l'hect.).

PARIS, 27 Mars. — Cours légal. Son: 3,25. Les autres non cotés.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 Mars. — Cour légal. Froment: 18,35 à 21,50. — Seigle: 12,00 à 12,35. — Sarrzin: 9,35 à 9,65.

COULOMMIERS, 27 Mars. — Froment, 1re: 18,75 à 20,00; 2e: 17,81 à 18,44; 3e: 13,88 à 17,50. Prix moyen: 19,06. — Orge: 10,00. — Avoine: 7,13. — Malgré un meilleur approvisionnement et des offres plus nombreuses sur échantillons, nous avons encore à signaler une nouvelle hausse sur le blé. Elle est de 0,16 à 0,31 sur la première qualité; 0,62 sur la 2e; et 0,93 sur la 3e. Les affaires traitées sur échantillons indiquent une hausse de 0,31 sur toutes les qualités.

NEAUPHLE-LE-CHATEAU, 25 Mars. — Froment, 1re: 21,00; 2e: 20,40; 3e: 19,60. — Méteil: 16,00 à 18,70. — Seigle: 11,40 à 12,70. — Orge: 10,70 à 12,00. — Avoine: 7,10 à 7,80. Fermeté sur le froment, hausse sur le seigle, baisse sur l'orge.

ST.-GERMAIN-EN-LAYE, 25 Mars. — Froment, 1re: 21,33; 2e: 20,00; 3e: 19,00. — Seigle: 12,00 à 12,16. — Orge: 10,66 à 12,00. — Avoine: 7,33 à 8,00. Marché faible, hausse de 0,67 sur le froment.

HOUDAN, 27 Mars. — Froment, 1re: 22,00 à 22,33; 2e: 20,67 à 21,33. — Champart: 20,00 à 20,67. — Méteil: 18,67 à 20,33. — Seigle: 12,33 à 13,00. — Avoine: 7,40 à 7,60. Halle peu fournie. Vente facile; hausse de 0,33 à 0,50 sur le froment.

NANGIS, 27 Mars. — Froment: 19,35. — Avoine: 5,30.

ROYE, 25 Mars. — Froment, 1re: 18,25 à 19,25; peu à ce dernier prix; 2e: 17,50 à 18,12; 3e: 16,00 à 17,00. — Le seigle et l'orge manquaient. — Avoine: 6,25.

CANY, 25 Mars. — Froment, 1re (les 100 kil.) 27,75; 2e: 27,00; 3e: 25,50. — Orge: 39,00 à 42,00 l'hect. — Avoine: 7,00 à 7,75. — Marché ordinaire, vente lourde, cours sans variation.

ARRAS, 23 Mars. — Froment roux: 17,00 à 20,00. — Seigle: 10,50 à 11,90. — Escourgeon: 11,50 à 13,25. — Avoine: 6,00 à 6,75. — La hausse des blés a fait de nouveaux progrès au marché de ce jour, notamment sur les deuxième et troisième qualités. — Les seigles ont peu varié. — Les escourgeons sont haussés de 25 c. et les avoines demandées au cours.

ST.-OMER, 23 Mars. — Froment blanc, 1re: 19,60; 2e: 16,70; 3e: 15,70. — Méteil: 13,70. — Seigle: 12,00 à 12,50. — Avoine: 6,25 à 7,50.

BERGUES, 25 Mars. — Froment blanc: 21,57. — Froment, 1re: 22,16; 3e: 21,00. — Seigle: 11,99. — Orge: 12,45. — Avoine: 7,75. — Marché faible. Hausse sur le blé de 0,77; sur le seigle: 0,24; sur l'avoine: 0,51. Baisse sur l'orge: 0,37.

VALENCIENNES, 27 Mars. — Froment blanc: 20,50 à 21,50; do gris, 1re: 19,00 à 19,50; 2e: 17,00 à 17,50. — Seigle: 11,50 à 12,00. — Orge: 12,00 à 13,50. — Avoine: 7,00 à 7,50.

MONTAUBAN, 23 Mars. — Froment, 1re: 25,62; 2e: 24,83; 3e: 24,57. — Méteil: 21,25. — Seigle: 17,00. — Maïs: 11,50. — Avoine: 10,30.

MARSEILLE, 23 Mars. — Blés. La rareté des blés disponibles et l'incertitude où l'on est encore sur l'époque des prochains arrivages, a occasionné du ralentissement dans les opérations. Toutefois les cours demeurent tenus avec fermeté. Les principales ventes consistent en deux chargements blé dur dont un de Smyrne à 26,00 esc. 3 et un de Romélie à 26,00 les 160 litres; ces deux achats ont été faits pour la Sicile. De plus, un Galatz à 23,50.

A livrer, il s'est traité une partie Romélie à 21,00 et une partie Pologne à 25,50.

Les blés à la consommation sont bien tenus, mais sans affaires marquantes.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, halle du 27 Mars. — Cours légal. Haricots Soissons: 30,00 à 32,00; do Liancourt: 21,35; do ord.: 19,00 à 20,65; do Suisse blancs: 19,00 à 20,00; do Suisse rouges: 20,00 à 20,65; do nains: 18,65. — Pois verts: 18,65. — Lentilles Gallardon: 42,00; do de pays et autres: 28,00 à 30,00. — Lentillons: 12,65 à 18,00.

COULOMMIERS, 27 Mars. — Pois hâtifs: 9,06. — Pois tardifs: 9,38.

BERGUES, 25 Mars. — Haricots: 18,00, hausse de 0,08. — Pois: 11,66 à 11,80, hausse de 1,10.

MARSEILLE, 22 Mars. — Nous restons sans provision en haricots de Châlons. Les ventes de cette huitaine se composent de 500 balles haricots de Nantes de 11,00 à 11,50 et 100 bal. do de Corse à 13,25.

Les autres espèces sont cotées comme suit: haricots gros de Dijon: 18,00 les 50 kil. — Pois verts: 15,50; do roux: 15,00. — Lentilles d'Auvergne: 16,00. — Lentilles d'Alexandrie: 5,50. — Graines longues: 18,00. — Petit millet: 10,00.

Cours des spiritueux (par hect.)

PARIS, 28 Mars. — *Esprits* 3|6 disponible et cour. du mois: 87,00 à 88,00; — do Pézenas: 76,00; — do Narbonne: 77,00. — *Eaux-de-vie* Montpellier: 70,00. — Saintonge: 95,00. — Armagnac: 65,00 à 70,00. — Cognac nouveau: 120,00; do rassis: 130,00; do vieux: 150,00 à 300,00.

Vins sans variation, toujours cotés comme suit, prix de la pièce: Grand Médoc: 300,00 à 600,00. — Petit Médoc: 100,00 à 150,00. — Bordeaux ordinaire: 85,00 à 90,00. — Chablis nouveau: 100,00 à 110,00. — Vouvray: 90,00 à 100,00. — Cher: 85,00 à 90,00. — Marseille: 85,00 à 90,00. — Mâcon: 80,00 à 120,00. — Anjou et Orléannais: 75,00 à 85,00. — Auvergne: 78,00 à 80,00. — Auxerre et Joigny (les 2 feuillettes): 90,00 à 120,00. — Saint-Gilles l'hect.: 40,00 à 45,00. — Roussillon: 45,00 à 50,00.

ROUEN, 23 Mars. — *Vins*. Roussillon: 33,00 à 38,00. — Provence: 33,00 à 36,00. — Bordeaux rouge: 30,00 à 35,00; do blanc: 28,00 à 30,00. — Cahors: 30,00.

CHATEAUROUX, 23 Mars. — *Vins* (l'hect.) d'Issoudun, 1843: 18,60 à 21,70; — de Selles, 1843: 22,70 à 31,80.

MONTBRISON, 23 Mars. — *Vin* du pays nouveau: 28,00.

SURGÈRES. — Aucune affaire en eaux-de-vie, baisse sur les vins. — *Eaux-de-vie* nouvelle: 67,00 à 68,00; de rassise: 74,00 à 75,00. — *Vins* blanc: 10,00 à 10,25; do rouge: 12,00 à 12,25; do vieux: 22,00 à 23,00.

LA ROCHELLE, 23 Mars. — Les eaux-de-vie sont sans affaires sur cette place et les cours nuls.

COGNAC, 23 Mars. — *Eaux-de-vie* 1841, des bois, sans fût: 103,00 à 108,00; de Champagne: 120,00 à 122,00. — 1842 des bois: 100,00 à 103,00; do Champagne: 115,00 à 118,00. — 1843 des bois: 85,00 à 90,00; do Champagne: 110,00 à 115,00. — *Vins*, fût compris, rouge de 1843: 22,50 à 23,75; — blanc 1843: 20,00 à 21,25.

Les eaux-de-vie de 5 ans et au-dessus sont bien tenues par les propriétaires. Les derniers froids que nous avons éprouvés joints à la presque nullité des demandes d'Angleterre et de l'intérieur, ont fait fléchir les cours; mais comme les vendeurs sont rares, aux premiers besoins et au moindre accident qu'éprouverait la vigne en avril ou mai, on verrait probablement la reprise des affaires.

LIMOGES, 25 Mars. — *Vins* du Périgord: 35,00; — du Bas-Limousin: 30,00.

ANGOULÊME, 20 Mars. — Eau-de-vie: 92,00. — Vin rouge: 16,00; do blanc: 14,00. — Vinaigre: 16,00.

BORDEAUX, 20 Mars. — *Esprits* 3|6 disponible: 83,50; avril: 84,00; mai et août: 85,00; novembre et décembre: 75,00. — Lunel: nul; faute d'acheteurs à 85,00. — Cette: nul, faute de preneurs à 80,00.

MONTPELLIER, 20 Mars. — Augmentation sur le 3|6. Hier, à Pézénas, le cours du disponible pour cette place a été fixé à 79,00 pour 14 pièces; après le marché, on a acheté quelques pièces à 79,25 et 79,50. Cette n'a pas eu de cours fixé, faute de vendeurs, à 80,00; on tenait à 81,00. Il ne s'est pas fait d'affaires pour les mois prochains, parce que les vendeurs avaient des prétentions trop élevées.

Il gèle à glace depuis trois jours; nos montagnes sont couvertes de neige; on ne pense pas que ce soit un mal pour la pousse de la vigne.

NARBONNE, 22 Mars. — *Esprits* 3|6 disponible: 77,00; do à livrer en novembre et décembre: 68,00.

CLERMONT (Hérault). — *Vin* de table, 1re: 12,85 à 14,25; 2e: 11,40 à 11,85.

BEZIERS, 23 Mars. — *Esprits*, le 3|6 disponible, qui s'était élevé la semaine dernière à 80,00, 81,00 et même 83,00, est retombé à 77,00 pour la première quinzaine d'avril; 78,00 pour la seconde et à 80,00 de mai en août. La végétation de la vigne, qui se trouve retardée par le froid, et par conséquent moins exposée aux dernières gelées, a produit cette baisse. Il y a du reste peu d'empressement à vendre comme à acheter.

MARSEILLE, 23 Mars. — *Esprits*. Nous voici arrivés à une époque où les cours des 3|6 sont sans cesse en variation; bien tenus la semaine dernière, ils sont aujourd'hui de nouveau à la baisse. Depuis lundi le plus grand calme et la plus grande nullité d'affaires existaient sur place et l'on ne trouvait plus acheteurs aux prix cotés dans notre précédente revue. L'approche des livraisons de fin courant, la quantité de marchandise arrivée ou attendue ont influé d'une manière sensible sur le disponible qui de 86 fr. est resté offert à 84 fr. Les mois d'avril, mai et juin de 87 fr. sont tombés presque sans affaires à 84 fr. prix auquel il y avait encore vendeurs. On s'attend généralement à ce que les marchés du Languedoc viennent de nouveau en baisse, mais cet article est si versatile et nous approchons chaque jour davantage d'une époque si critique pour la vigne que le moindre changement dans la température influe sur les prix et peut amener la hausse au moment où tout ferait présumer la baisse. — Les marcs: 67 fr. — Les eaux-de-vie: 54 fr. 50.

Places étrangères. — **LONDRES**, 18 Mars. — *Spiritueux* (l'hect.) — Rhum de la Jamaïque: 73,28 à 112,50; do marque supérieure: 105,31 à 123,66; do des Indes-Orientales: 52,67. — Eau-de-vie Cognac 1840, 1re: 146,56; 2e 144,27; do inférieure de 82,44 à 91,60. — Genièvre de Hollande: 48,19 à 62,12. — Arrack de Batavia: 68,70 à 96,18.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 28 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1523	1443	80	1 16	1 04	» 90
Vaches....	49	43	[illegible]	1 04	» 88	» 76
Veaux.....	641	641	»	1 62	1 42	1 22
Moutons..	7398	6252	1146	1 40	1 20	1 »

Marché ordinaire. Vente difficile.

COULOMMIERS, 27 Mars. — 148 veaux gras: 1,30-1,44-1,58. — 139 veaux d'élève: 14,00 à 27,00 l'un. — 58 grands porcs: 38,00 à 54,00. — 67 petits porcs, de 9,00 à 28,00 la pièce.

NANGIS, 27 Mars. — 320 veaux, prix: 1,20 à 1,50. — 16 vaches: 0,80 à 0,90. — Point de bœufs.

HOUDAN, 27 Mars. — 280 veaux gras amenés et vendus: 1,60-1,45-1,30.

Viande abattue (le kil.).

PARIS. Halle du 23 Mars.

20,997	kil.	bœuf	1,50—1,20—0,80.
16,067		veau	1,50—1,30—1,10.
4,489		mouton	1,50—1,20—1,00.
46,560		porc frais	1,14—1,09—1,04.

Beurre, œufs et fromages.

Paris, halle des 25, 26 et 27 Mars.

Beurre en livres (le kil.): 1,36 à 2,56; do en mottes, Isigny: 1,60 à 5,10; do en mottes, Gournay: 1,00 à 3,60. — Petit beurre: 1,58 à 1,78. — Œufs (le mille), du 25: 36,00 à 50,00. — Du 26, 37,00 à 48,00. — Fromages, du 26. Brie (la dizaine): 12,00 à 40,00. — A la pie: 5,00 à 15,00.

[illegible]

de voir les subtilités par lesquelles nos ministres cherchent tous les jours à légitimer leurs actes les plus condamnables.

Après l'admission de M. de Larcy, la chambre a continué la discussion de la proposition sur les falsifications du vin. Puisqu'il est évident que cette proposition ne doit apporter qu'un soulagement faible et passager aux souffrances des cultivateurs de vignes, puisqu'elle ne doit pas organiser l'industrie et le commerce des vins, et que son but unique est d'empêcher la fraude par une répression plus efficace des délits impudents d'un commerce déshonnête, cherchons si les moyens proposés à la chambre arrêteront l'empoisonnement du consommateur par d'infâmes breuvages ; ce sont les mots dont se sert la commission elle-même.

La commission propose de rendre la répression plus efficace en élevant les pénalités d'un degré et les transportant du tribunal de police au tribunal correctionnel. Certes ce n'est pas trop que de regarder comme des délits des actes qui ne consistent en rien de moins, selon la commission même, qu'à ruiner la santé du consommateur. La chambre paraît décidée à consacrer ces dispositions.

Une des principales falsifications consiste dans la fabrication d'un breuvage, n'ayant du vin que l'apparence, au moyen des vins de lies pressées, d'eau et toutes sortes de résidus dangereux. Cette fabrication se fait surtout à Paris dans les usines des vinaigriers. Plus de 12,000 hectolitres, où il n'entre pas une goutte de jus de raisin, sont ainsi livrés chaque année à la consommation, sous le couvert d'une industrie autorisée. La commission avait proposé l'interdiction de la fabrication des vinaigres dans Paris, mais cette mesure n'a pas été votée par la chambre, qui a craint de nuire à la liberté du commerce, chose si précieuse, comme on sait, pour produire toutes sortes de maux.

Les mélanges des vins de différentes provenances n'ont pas été condamnés par la chambre, sous prétexte qu'on ne peut pas empêcher le commerce d'améliorer le mauvais vin par le bon, comme si ce n'était pas une contradiction flagrante avec le principe même de la loi, la répression de l'altération du bon vin par le mauvais. Nous ne blâmons pas cependant les mélanges des différents vins ; nous les croyons utiles, nécessaires même, mais il ne devraient avoir lieu que sous une surveillance sévère et avec des garanties suffisantes.

C'est par les mêmes motifs de respect pour la liberté du commerce, que la chambre n'a pu davantage se résoudre à punir l'immixtion simple de l'eau dans le vin, et celle de l'alcool au-delà de certaines proportions. Elle a renvoyé à la commission la révision de toutes ces dispositions. Avec une telle pusillanimité, une telle indécision, il n'est pas possible que l'on arrive à faire une loi réellement efficace.

Espérons cependant que la chambre se décidera à empêcher l'étendage et le vinage des vins. Si le marchand peut mettre de l'eau dans le vin dans certains cas, il en mettra constamment. Si le marchand peut introduire de l'alcool dans le vin, jusqu'à la proportion de vingt-un centièmes, il pourra toujours faire d'un hectolitre deux hectolitres de vin. Il est impossible de tolérer une telle opération. Les vins ordinaires ne contiennent pas plus de 10 0|0 d'alcool ; les vins du midi en contiennent au plus 16 0|0. Pourquoi donc autoriser le marchand à aller, sans payer aucun droit pour le vin ajouté, au-delà de la limite naturelle ?

Comment, d'ailleurs, concilier avec une telle disposition la mis-

[illegible] revenir sur ce sujet.

« Pour avoir les mêmes chemins dans le même temps, dit le *Journal des Débats* du 23 mars, il faudrait porter l'allocation annuelle du trésor à 80 ou 90 millions au lieu de 50, *ce qui est impraticable*. Par la même raison, tous les calculs spéciaux à l'aide desquels on essaie de motiver l'exécution entière par l'Etat, au nom du bon marché des transports, seront écartés. »

Il est facile d'écarter des motifs spéciaux, en se retranchant dans le mot *impraticable*, mais voyons comment le même journal fournit la preuve de cette impraticabilité : « Il serait indispensable, dit-il dans son numéro du 26 mars, d'invoquer le secours du crédit. Or, la lenteur avec laquelle s'est écoulé le dernier emprunt de 150 millions est bien propre à refroidir extrêmement, à l'égard d'un emprunt nouveau, le zèle du ministre des finances. »

Qu'est-ce à dire, sinon qu'*il faut faire des conditions meilleures aux prêteurs*. Le dernier emprunt, si difficile, suivant vous, à écouler était à 4 0|0, mettons le nouveau à 5, à 6 0|0 s'il le faut. Car, après tout, il s'agit d'un principe ; si vous décidez qu'il vaut mieux sous tous les rapports que ce soit l'Etat qui exploite lui-même, vous ne devez pas reculer devant des sacrifices financiers pour obtenir ce résultat.

Mais dans l'état présent des choses il n'est pas même question de faire de nouveaux et plus amples sacrifices, c'est ce que nous avons déjà démontré, et que nous rappelons en quelques lignes.

Le réseau entier coûtera, suivant nous, 1,200 millions sur lesquels, par une fausse et abusive interprétation de la loi du 11 juin 1842, l'Etat se laisse pousser à prêter gratuitement aux compagnies financières une somme qu'on doit évaluer de 700 à 750 millions au moins.

Supposons cependant que l'Etat ne dépense qu'un milliard, et qu'on ne prête gratuitement aux compagnies que 600 millions.

Ce sera pour lui une perte nette des intérêts annuels de cette somme énorme, lesquels, à raison de 4 0|0, sont de 24,000,000.

S'il construisait les chemins en entier et les exploitait lui-même, et qu'il empruntât la totalité du milliard à 6 0|0, il aurait à payer pour intérêts annuels 60,000,000.

Mais les chemins, comme tout le monde le reconnaît maintenant, devant rapporter *au moins* en moyenne, 4 0|0, 4,000,000.

Il ne perdrait par an que 20,000,000.

4 millions de moins que par le système des concessions gratuites. Donc il est ridicule, nous pouvons le dire, de parler désormais de la difficulté d'emprunter, puisqu'en empruntant, *même à* 6 0|0, l'Etat se trouverait dans une meilleure position que celle qu'on veut lui faire.

C'est en vue de ce calcul bien simple, et indépendamment de tous les autres motifs si grands qui se rattachent à cette question, que dès l'année dernière nous avions vivement invité le gouvernement à proposer une souscription *nationale* dont nous avions tracé le plan dans la *Phalange*, et qui eût été ouverte chez les receveurs généraux et particuliers des finances, sans intermédiaire des banquiers. Nous stipulions un intérêt fixe de 3 à 4 0|0 avec droit à des primes, dont nous indiquions nécessairement la quotité.

Nous avions l'intention de reproduire de nouveau ce plan avec quelques modifications ; mais ce que le *Journal des Débats* déclare impraticable est devenu un fait qui commence à se réaliser. Une souscription nationale s'est formée par l'intermédiaire de la banque Laffitte. Il nous suffit donc aujourd'hui d'appeler l'attention sur

[illegible] cette donnée, en rappelant que la compagnie demande 5 0|0 des 750 millions, plus, une prime de 1 centime par voyageur ou par tonne par chaque kilomètre parcouru ; laquelle prime ne serait plus que de 1|2 centime par voyageur ou par tonne au-delà de 1,000 voyageurs ou tonnes par jour pour chaque kilomètre, c'est-à-dire au-delà de 3,600,000 voyageurs ou tonnes par jour.

Il s'agit donc de calculer quelle est la charge que cette compagnie imposerait au gouvernement.

Les tarifs étant, pour chaque kilomètre, de 9, 7 et 5 centimes par voyageur, et de 9, 13 et 16 centimes (prix réduits) par tonne, nous évaluons que la prime de 1 centime serait le *septième* de la recette brute, et que celle de 1|2 centime en serait le quatorzième.

Nous évaluerons aussi le revenu *net* des chemins à 1|2 de la recette brute.

Ces deux évaluations sont peut-être un peu forcées au détriment de l'Etat ; mais elles ne donneront que plus de rigueur à nos évaluations.

Si l'on calcule d'après ces bases, ont trouvera facilement que l'intérêt stipulé pour les prêteurs est assez modéré, puisque le revenu net de l'Etat variant de 3 à 6 p. 0|0, l'intérêt de la somme prêtée oscillera de 4 1|8 à 5 p. 0|0.

Au surplus, si on craignait que la progression des rentes de l'Etat n'agrandit démesurément l'intérêt des prêteurs, on pourrait stipuler une réduction du 1|2 centime à 1|4 de centime, à un 1|8 de centime, lorsque les recettes atteindraient un certain taux, de la même manière que le centime lui-même a été réduit à 1|2 centime.

Mais cependant, à cette occasion, nous devons poser le dilemme suivant au gouvernement, s'il se fondait, pour rejeter l'emprunt, sur l'énormité de cette progression : ou les chemins ne donneront pas un revenu net supérieur à 6 p. 0|0, et alors l'intérêt des prêteurs n'est pas exagéré, puisqu'il ne s'élève pas à 5 p. 0|0 ; ou bien les chemins de fer donneront un produit net bien plus considérable, et alors vous commettrez une énorme bévue en les abandonnant à des compagnies, et, de plus, en leur fournissant les 2|3 des sommes nécessaires à l'exécution.

Si les chemins ne rapportaient pas 3 0|0, l'Etat recevant net 30 millions, et payant au prêteurs 31,071,000, perdrait par an.	1,071,000
Mais comme il aurait été obligé de prendre ailleurs 250 millions pour compléter sa dépense, il perdrait en outre l'intérêt de ces 250 millions ; à combien faut-il l'évaluer ? — à 4 0|0 seulement, attendu qu'une partie de cette somme a été déjà dépensée, et provient de l'emprunt de 150 millions, que le reste s'obtiendrait facilement en dix ans par les négociations des bons du trésor ; mettons pour 4 0|0.	10,000,000
Il perdrait donc annuellement.	11,071,000

Ce qui correspond, sur le milliard dépensé, à un intérêt de 1 et 1|10 0|0.

Si les chemins rapportaient 4 0|0, il paierait aux prêteurs près de 34 millions ; il en recevait 40 ; il aurait donc un reliquat de 7 millions, qui viendrait en déduction des intérêts des 250 derniers millions ; il perdrait annuellement 4 millions, soit 4|10 0|0 d'intérêt sur un milliard.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE FORT DU CÈDRE [1].

— Néhala ! répéta Henriette en levant les yeux sur son interlocutrice à qui elle avait jusqu'alors répondu sans la regarder.

Et la reconnaissant tout-à-coup.

— Vous ! continua-t-elle, avec un geste de haine et d'horreur ; c'est vous qui l'avez tué !

Néhala ne parut point prendre garde à cette exclamation, mais seulement aux clartés de l'aube qui blanchissait de plus en plus.

— Il faut que ma sœur parte, dit-elle vivement ; il faut qu'elle parte tout de suite.

— Malheureuse ! reprit Henriette qui suivait sa pensée, et tu n'as pas été arrêtée pour ce qu'il avait fait pour toi ? Tu as pu oublier que tu lui devais la liberté et la vie !

Les yeux de la jeune fille étincelèrent.

— Néhala n'a rien oublié, dit-elle avec une énergie concentrée ; le bien et le mal qu'elle a reçus sont écrits dans son cœur comme sur du fer poli ; rien ne les efface. Elle se rappelle qu'elle a dormi près du feu du chef pâle, qu'elle a mangé de son pain et échangé avec lui des paroles d'amitié... oui... Néhala se le rappelle.

— Et cependant elle lui a donné la mort ! acheva Henriette.

La jeune fille ne répondit pas. Elle demeura un instant silencieuse et les regards fixés sur le comte ; mais, frappée tout-à-coup de la lueur plus vive qui éclairait ses traits, elle reprit précipitamment :

— C'est le jour... c'est le jour... ma sœur doit se retirer.

— Je resterai, dit Henriette avec énergie.

— Non, interrompit Néhala agitée ; c'est impossible ! Que ma sœur ne s'obstine pas... on saurait la forcer...

— Essayez ! s'écria Henriette qui se cramponna convulsivement aux pieux de la couche funèbre.

Néhala parut indécise ; ses traits mobiles exprimaient tour-à-tour l'irritation, le dépit, la crainte ; elle regarda Henriette, puis l'entrée de la cabane où un rayon du soleil levant venait de glisser, et elle s'écria avec angoisse :

— Le Grand-Aigle va venir !

— Que m'importe ! répondit Henriette.

Néhala courut à elle, lui prit la main et dit rapidement à voix basse :

— Il ne faut pas qu'il vienne !... que ma sœur écoute et réponde. N'eût-elle point tout sacrifié pour le chef pâle ?

— Ah ! mon bonheur ! ma vie !

— Et si pour le sauver elle avait dû renoncer à lui ?

— Je l'aurais fait ; mais pourquoi cette supposition ?

— Plus bas ! murmura Néhala en regardant autour d'elle avec inquiétude ; tout à l'heure, ma sœur a dit que le cœur de Néhala n'avait point gardé de reconnaissance pour le chef pâle. Ma sœur avait raison, car le cœur de Néhala avait gardé de l'amour.

— Dieu ! et c'est alors la jalousie qui vous a fait obéir au commandant ? s'écria Henriette indignée.

— C'est la prudence ! répondit le sauvage. Il menaçait de frapper avec la hache si on lui refusait le poison ; Néhala a réfléchi. Puisque ma sœur devait appartenir au grand aigle, rien ne l'empêchait de devenir, elle, la compagne du chef pâle.

— Que dis-tu !... mais pourquoi le tuer alors ?

— Pour le faire revivre.

— Revivre ! Louis ?...

— Il n'est pas empoisonné ; il dort !

Henriette jeta un de ces cris qui ne peuvent avoir de nom dans aucune langue humaine. Le saisissement du condamné recevant sa grâce aux pieds de l'échafaud, l'émotion du naufragé luttant contre la vague, et qui sent tout-à-coup la terre sous ses pieds, l'enivrement du damné pour qui s'ouvre le ciel, feraient à peine comprendre l'effet que ces mots produisirent sur elle. Cependant, la joie fut aussitôt suivie du doute ; elle crut qu'elle avait mal entendu, qu'elle était folle. Elle saisit les deux mains de Néhala, la força à répéter, et, quand elle l'eut entendue de nouveau, elle s'écria :

— Tu veux me tromper ; tu mens ; c'est impossible !

— Que ma sœur parte, dit la sauvage, qu'elle retienne le Grand-Aigle loin d'ici, et je jure que le chef pâle se relèvera.

— Qu'il se relève donc sur-le-champ ! cria une voix éclatante.

Les deux femmes se retournèrent ; le commandant venait de paraître à l'entrée de la cabane, où il avait entendu les derniers mots prononcés par Néhala.

Celle-ci fit un geste d'épouvante, mais Pascal s'était élancé vers elle et l'entraîna près du lit.

— Prouve que tu nous dis vrai, s'écria-t-il ; que Louis se relève, qu'il parle, qu'il vive, et je te remercierai à genoux.

Néhala, stupéfaite, le regarda.

— Mon père désire rendre la vie à Louis ? demanda-t-elle.

— Ah ! au prix de la mienne.

— Il ne veut donc plus que la femme pâle soit veuve ?

— C'est ma fille ! cria Pascal.

Néhala recula comme frappée d'un coup de foudre.

— Oui, ma fille ! répéta le Grand-Aigle en tendant les bras à Henriette ; ma fille qui me pardonnera si elle peut encore être heureuse ?

Néhala devint pâle.

— Alors, balbutia-t-elle ; c'est pour rendre Louis à ma sœur que le Grand-Aigle veut qu'il vive ?

— En peux-tu douter ?

— Ainsi, ce n'est pas pour elle que Néhala l'aura sauvé ; Néhala devra renoncer à toutes ses espérances.... Néhala restera seule ?... Non, c'est impossible !

— Que veux-tu dire ?

— Je ne donnerai pas celui que j'aime à la femme pâle ! dit la jeune fille avec une sorte d'emportement désespéré ; si Louis ne peut revivre pour Néhala, eh bien ! il restera mort pour toutes deux.

Pascal saisit le bras de la jeune fille.

— Malheureuse ! tu ne feras pas cela ? dit-il.

— Néhala fait tout ce qu'elle promet, répliqua la sauvage avec une sombre résolution.

— Ne l'écoutez pas, interrompit Henriette ; Louis est vivant, elle l'a dit, et sa volonté ne peut l'empêcher de sortir bientôt de ce sommeil.

— Ma sœur se trompe répondit froidement la sauvage ; Néhala peut seule l'en retirer, et si elle ne le fait pas avant que ce rayon de soleil ait dépassé le seuil de la cabane, le sommeil sera devenu la mort !

— Dis-tu vrai ?

— Néhala ne sait point mentir.

— Alors, tu l'éveilleras ! s'écria Pascal impétueusement ; tu l'éveilleras si tu tiens à ta propre vie. Songe que tu es en ma puissance...

— Non, interrompit vivement Henriette, qui comprit au fier regard de Néhala que les menaces ne feraient que l'affermir dans sa résolution ; non, ma sœur n'a rien à craindre ; mais que veut-elle de nous ; que désire-t-elle ? ma sœur n'a qu'à le dire ; rien ne lui sera refusé. Nous pouvons la faire plus riche que le plus grand chef de sa race.

Néhala secoua la tête, regarda le rayon qui avait déjà franchi la moitié du seuil et répondit :

— Néhala ne veut que l'amour du guerrier pâle.

— Et cet amour lui a fait perdre la mémoire ! dit Pascal avec une indignation douloureuse ; mais moi je me rappelle qu'il y a huit ans les Outagamis allaient brûler une enfant qu'ils accusaient de souffler la mort autour d'elle : pour la délivrer, je donnai tout ce qui me restait de marchandises, et l'enfant se mit à mes pieds en me promettant d'être mon es-

[1] Voir les numéros des 15, 16, 17, 22, 23, 24, 25, 28 et 29 mars.

[illegible] toujours [illegible] que toutes ces compagnies, sans exception, excitent le gouvernement à déserter les véritables principes qui doivent régir les Etats, et le poussent en fait à abandonner des droits qui ne peuvent être aliénés sans les plus grands dangers.

Loin de demander au gouvernement des sommes énormes à des conditions ruineuses pour l'Etat, les diverses réunions formées tant à Paris qu'en province pour coopérer à l'œuvre de l'établissement du réseau de fer, auraient compris, si elles avaient été animées d'un sentiment vraiment désintéressé, vraiment patriotique et unitaire, qu'il fallait aider le trésor et non pas l'épuiser, qu'*il fallait lui prêter et non pas lui emprunter*.

La *Gazette du Midi* publie la lettre suivante, qui prend un vif intérêt des nouvelles qui arrivent de tous côtés d'Italie :

« Rome, le 16 mars.

» Nous sommes ici dans un grand émoi. Quelle en est précisément la cause? Personne ne le sait, excepté le pape et le secrétaire d'état. Les bruits divers, les versions plus ou moins vraisemblables ne manquent pas, les exagérations, les commentaires ridicules vont leur train; mais on ne sait rien d'assuré, tant le secret est gardé rigoureusement. Qu'il y ait cependant quelque chose de très grave, c'est ce qui est évident d'après les mesures que l'on a prises.

» Vous savez peut-être que les côtes des états pontificaux sont gardées par de petits forts placés à peu de distance les uns des autres. Il est certain qu'on vient d'augmenter les garnisons, et qu'on y a envoyé de l'artillerie. Cette mesure parait motivée sur l'avis qu'il serait parti de Malte trois bâtiments chargés de réfugiés italiens qui vont faire une descente sur on ne sait quel point de notre péninsule. Depuis long-temps, en effet, la France et les autres cabinets européens avaient averti tous les gouvernements italiens de se tenir sur leurs gardes, parce que les réfugiés avaient formé le plan d'une grande conspiration ayant pour but de révolutionner au printemps tout ce pays. Ce qui rend la chose assez probable, 1o c'est qu'il est certain qu'en ce moment le plus grand nombre des réfugiés s'est rendu à Malte; 2o c'est qu'ils peuvent être sûrs de la protection tacite de l'autorité anglaise.

» Une seconde mesure du gouvernement pontifical vient de répandre l'alarme partout. Hier on a imprimé, distribué à profusion et affiché dans les rues, un édit qui annonce dans les termes les plus désolés que de nouveaux et très grands dangers menacent l'église (on a voulu dire sans doute les états romains). Cet édit ordonne des prières publiques, engage le peuple à accourir dans les temples pour implorer la sainte Vierge protectrice spéciale de Rome; enfin il ordonne un *Triduo* en son honneur pour la supplier de conjurer l'orage. Je vous laisse à penser quelle agitation règne dans les esprits.

» Voici maintenant ce qu'il y a de positif, quant aux événements: il y a quinze jours, un courrier de cabinet arriva de Vienne; un peu plus tard, l'auditeur ou premier secrétaire de la nonciature d'Autriche vint lui-même, expédié en courrier; il aurait fait le voyage de Vienne en six jours et devait être de retour dans cette capitale le dixième après son départ. C'était tout le délai que le nonce avait pu obtenir à l'exécution de certains projets du cabinet autrichien. L'auditeur est reparti hier matin. On ajoute que, dans l'intervalle, un autre courrier est venu annoncer qu'attendu la gravité des circonstances, l'Autriche ne croyait pas même devoir attendre la réponse et qu'elle avait donné des ordres pour agir immédiatement.

» Voici maintenant les *on dit* les plus accrédités :

» Il parait que le gouvernement pontifical aurait reçu de M. de Metternich un *memorandum* contenant différents avis, à l'occasion des troubles de Bologne et certains conseils sur les moyens de les réprimer. Ces conseils n'auraient pas été goûtés ici, et l'on aurait mieux aimé dissimuler encore l'importance de ces mouvements, moins graves par eux-mêmes que par la présence évidente d'une main qui les a fait naître et les maintient. Cette main est-elle anglaise ou russe! C'est ce que tous se demandent; mais nul doute

5e Bureau. — M. le général Jam[illegible] à l'unanimité. — M. Saglio, secrétaire.

6e Bureau.— M. de Gras-Préville, président, nommé au scrutin de ballotage, contre M. Fr. Delessert, par 18 voix contre 18.— M. de Valon, secrétaire, contre M. Crémieux.

7e Bureau. — M. Clément, président, à la presque unanimité. — M. de Montesquiou, secrétaire, contre M. Quinette.

8e Bureau. — M. Fulchiron nommé président par 18 voix, contre M. de Sade. — M. le vicomte Daru, secrétaire, contre M. Léon de Malleville.

9e Bureau. — M. le général Bonnemains, contre M. le général Subervie. — M. de Maingoval, secrétaire.

Les bureaux ont examiné ensuite deux propositions importantes : celle sur la conversion des rentes, et celle sur l'avancement des fonctionnaires publics.

La première de ces propositions, qui n'est que la reproduction du projet de loi présenté à la chambre des députés le 16 janvier 1840, adopté par elle le 25 avril, et rejeté le 9 mai par la chambre des pairs, a soulevé une vive discussion.

Personne n'a contesté le principe. Bien au contraire, il a été reconnu généralement que l'Etat avait le droit de rembourser ou de convertir la rente.

L'utilité, l'opportunité et la nécessité de la conversion ont été démontrées avec lucidité dans le premier bureau par M. Garnier-Pagès.

La conversion des rentes, a-t-il dit en terminant, permettra d'établir l'équilibre dans nos finances; elle contribuera à relever le crédit, vivifiera l'industrie, l'agriculture et le commerce, et facilitera les emprunts futurs. Le moment pour exécuter cette mesure est opportun : nous avons la sécurité intérieure, la sécurité extérieure et la sécurité financière.

Le ministère n'a pas été de l'avis de l'honorable M. Garnier-Pagès. Il a déclaré, par l'organe de MM. Duchâtel, Cunin-Gridaine, Lacave-Laplagne et Dumon, qu'il combattra la proposition comme inopportune, comme pouvant jeter un trouble dans nos finances, et donner occasion à l'agiotage. M. le ministre des travaux publics a déclaré que l'application de cette mesure était d'autant plus inopportune, que le gouvernement pourrait avoir à contracter un emprunt déjà autorisé par une loi précédente.

Quelques membres auraient voulu qu'on se bornât à poser le principe de remboursement dans le rapport sur le budget de 1845.

MM. Havin et de Bussières, membres de la commission du budget ont déclaré dans leurs bureaux, que la commission est occupée de cette question et qu'elle n'attendait pour prendre sa résolution, les explications de M. le ministre des finances.

Après cette discussion, la lecture de la proposition a été rejetée dans le 1er et le 9e bureaux, et approuvée dans les sept autres. Elle aura donc lieu en séance publique.

La lecture de la proposition sur l'avancement des fonctionnaires publics a été autorisée par tous les bureaux et sans discussion dans plusieurs. M. le ministre de l'intérieur s'est prononcé pour la proposition dans le 4e bureau. Dans le 5e, M. de Gasparin, l'un des auteurs de la proposition, l'a développée longuement.

La proposition lui paraît bonne :

1o Parce qu'elle tend à restreindre le nombre de ces solliciteurs impatients, qui se croient aptes à tout, et qui exploitent à leur profit leur influence électorale; 2o parce qu'elle aura pour résultat de rehausser la considération départementale qui, sous le règne actuel, est souvent paralysée par les influences parlementaires; 3o parce qu'elle donnera à l'administration supérieure une force dont elle a besoin pour s'affranchir des

Cette séance s'est terminée par la nomination de la commission des pétitions no 4. Elle se compose ainsi qu'il suit :

1er bureau MM. David, 2e Baude, 3e Boulay (Var), 4e Demesmay, 5e Giraud (Drôme), 6e Magne, 7e Labaume, 8e Rasteau, 9e Maingoval.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 29 mars.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre se réunit immédiatement dans ses bureaux pour examiner six projets de loi relatifs : le premier, à un changement de circonscription territoriale, et les cinq derniers à autoriser des impositions extraordinaires dans les départements des Basses-Alpes, de l'Oise, du Pas-de-Calais (deux projets) et du Var, et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

La séance est reprise à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE, rapporteur. Les desservants du canton du Catelet (Aisne) sollicitent une augmentation de traitement, moyennant laquelle ils renonceraient au bénéfice du supplément que les communes sont autorisées à voter annuellement en leur faveur. — Renvoi à M. le garde des sceaux.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'emprunt grec.

M. LE BARON DE BUSSIÈRES fait son rapport, qui sera imprimé et distribué.

La chambre passe à la suite de la délibération sur les articles du projet de loi sur la chasse.

L'art. 21 est adopté sans discussion.

L'art. 22, amendé par la commission, est ainsi conçu : « Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officier, maréchal-des-logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes pêche, gardes champêtres ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve du contraire. »

A la suite de l'art. 22 doit se placer le paragraphe additionnel suivant, proposé par la commission :

« Les employés des contributions indirectes et des octrois dans la limite de leurs attributions respectives auront qualité pour rechercher et constater les délits prévus par l'art. 4 de la présente loi.

Ce paragraphe additionnel est adopté.

L'art. 23 du projet de loi est rejeté comme inutile.

L'art. 24, qui devient dès lors l'art. 23, ainsi que le suivant sont adoptés.

Le 1er paragraphe de l'art. 25 est adopté sans discussion.

Le 2e paragraphe est amendé par M. le vicomte de Flavigny en ces termes:

« Néanmoins, en cas de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, la poursuite d'office ne pourra être exercée par le ministère public, sans une plainte de la partie intéressée, qu'autant que le délit aura été commis dans un terrain clos et attenant à une habitation et sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits. »

Cet amendement est adopté à une grande majorité.

Les art. 26, 27 et 28 sont successivement adoptés sans discussion.

La commission propose d'ajouter un article additionnel ainsi conçu :

« Les dispositions de la présente loi, relatives à l'exercice du droit de chasse, ne sont pas applicables aux propriétés de la couronne. Ceux qui commettraient des délits de chasse dans ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections II et III. »

M. LE MARQUIS DE BOISSY jette un coup-d'œil rétrospectif sur la législation de la chasse, promulguée par un décret de 1790; il dit que l'amour immodéré que Charles X avait pour la chasse n'est pas étranger à la chute aînée des Bourbons, et regrette, dans l'intérêt de la couronne, que cet article additionnel soit proposé par la commission. Nul en France ne s'opposera à

---

clave soumise. Depuis, elle a vécu sous mon toit, libre et maîtresse. Moi, qui étais dur pour tous les autres, j'ai été bon pour elle, elle m'appelait son père, et j'avais cru qu'elle disait vrai. Eh bien, j'étais fou! l'enfant qui a grandi dans mes bras était une vipère, et aujourd'hui elle veut me mordre le cœur.

Néhala tressaillit. Cet appel, fait aux souvenirs du passé, parut la saisir d'abord, puis l'émouvoir, elle rougit et pâlit tour-à tour.

— Le Grand-Aigle n'était pas fou, dit-elle, Néhala est sa fille; mais pourquoi songe-t-il plus au chagrin de ma sœur qu'au sien; pourquoi veut-il que ce soit Néhala qui renonce à Louis?

— Parce que ce n'est point Néhala qu'il préfère, répliqua vivement Pascal; parce qu'il ne peut être heureux qu'avec celle qu'il a choisie. Si Néhala aimait le guerrier pâle, elle eût compris cela, et elle eût tout sacrifié à son bonheur; mais ce n'est pas Louis qu'aime Néhala, c'est elle-même!

La jeune fille tressaillit : le commandant venait de toucher au point le plus sensible de cette nature fière et dévouée. Il y eut une longue pause. Néhala, l'œil dilaté et les lèvres tremblantes, semblait en proie à un douloureux combat intérieur. Enfin, relevant la tête, elle dit d'un accent abattu :

— Mon père a raison... Néhala ne doit point penser à elle... Néhala n'a point le droit d'être heureuse... D'ailleurs, sa volonté appartient au Grand-Aigle... Néhala a promis d'être son esclave... Elle a promis...

Elle s'arrêta. Une pâleur mortelle couvrait son visage et un frisson parcourait tous ses membres. Elle promena autour d'elle un regard effaré... Henriette mourante lui montra du doigt le rayon de soleil près de quitter le seuil. Alors la jeune sauvage s'approcha lentement du lit, tira de son sein un petit flacon d'écorce et le pressa sur les lèvres du mort.

Il y eut quelques moments d'une attente et d'une terreur inexprimables; mais tout-à-coup, deux cris partirent : les yeux de Louis venaient de se r'ouvrir!

IX.

Quelques heures après ces évènements, tous les personnages que nous avons vus y jouer un rôle étaient de nouveau réunis au bas de la grande ravine du fort. A leurs pieds coulait la Saskatchiouaine, sur laquelle flottait une barque d'écorce que le Grand-Aigle et Néhala achevaient de préparer. Tous deux quittaient le fort pour n'y plus revenir.

Ceci demande une courte explication.

Une fois le comte rappelé à la vie, Pascal avait d'abord été tout à la joie d'avoir retrouvé la fille de Marine; mais il comprit bientôt que le souvenir de celle-ci lui imposait envers Henriette de sérieux devoirs. Le premier, le plus impérieux, était de ne point imposer à cette jeune destinée la triste solidarité de ses hontes et de ses crimes. La plus grande preuve de tendresse qu'il pût donner à sa fille était de renoncer à tous les droits de la paternité, et de la laisser jouir, loin de lui, de l'amour du comte.

Pascal comprit la nécessité de ce sacrifice, et eut le courage de l'accomplir.

Ce fut une résolution subite, mais si fermement déclarée, que ni Henriette ni Louis ne purent y opposer d'objections. Tous deux d'ailleurs en sentaient la nécessité! Pascal remit à Louis le commandement du fort, lui donna quelques avertissements importants, mais brefs, puis se prépara à partir.

En arrivant au bord de la Saskatchiouaine, il trouva Néhala qui l'attendait dans le canot d'écorce; ils ne s'étaient rien dit, mais elle avait deviné et se tenait prête à le suivre.

Le Grand-Aigle se tourna alors vers Henriette dont les yeux retenaient à peine quelques larmes.

— Ne vous affligez pas, dit-il, en lui prenant la main; vous ne perdez rien, car monsieur le comte vous reste! Ce qui sort d'ici avec moi, c'est la mauvaise part du passé; les souvenirs tristes ou coupables; il ne faut point les regretter. Quant à moi, je retourne aux forêts sans chagrin, puisque je vous laisse au milieu de votre joie; je n'ose souhaiter qu'il continue; mes souhaits doivent porter malheur; mais j'ai bonne espérance!

Se tournant ensuite vers le comte :

— Je ne vous demande point de me pardonner ce qui s'est passé, continua-t-il; mais seulement de n'en vouloir qu'à moi; ne songez jamais au père en regardant la fille. A partir d'aujourd'hui, d'ailleurs, vous pouvez la croire orpheline comme par le passé, car je ne reviendrai plus.

— Quoi! jamais! s'écria Henriette émue.

— Non!... non!... répéta Pascal en regardant Louis; il vaut mieux que je ne revienne pas... Monsieur le comte le pense comme moi... Son silence vous le dit... Adieu! Henriette; adieu! ma fille... Je puis vous donner ce nom encore une fois.... Personne ne nous entend!...

Il attira la jeune femme sur son cœur, resta quelque temps les lèvres appuyées sur ses cheveux; puis, s'éloignant doucement, il salua Louis, et entra dans la barque.

Néhala, qui y était déjà assise, dénoua la corde de bouleau qui la retenait à la rive, et le courant l'entraîna.

Louis et Henriette, cachés sous les buissons de la ravine, la regardèrent s'éloigner.

Mais, à ce moment même, un peu plus loin et sur l'autre rive, trois hommes accroupis dans un fourré de saules, suivaient également des yeux la marche du canot. C'étaient Pierre Laffut et ses deux Canadiens.

Ignorant ce qui s'était passé au fort depuis la veille, le coureur de bois s'en était approché, dans l'espérance que le hasard pourrait lui fournir quelque occasion de porter secours à Henriette, et il venait d'atteindre une des pointes qui s'avançaient dans la rivière, lorsqu'il aperçut la barque dans laquelle se trouvaient Néhala et le Grand-Aigle. Son parti fut aussitôt pris. Il se glissa avec ses deux compagnons jusqu'aux touffes de saules près desquelles le courant devait nécessairement entraîner le canot, et attendit.

Celle-ci continuait à descendre rapidement. Le Grand Aigle, debout sur l'avant, tenait à la main la perche qui devait l'aider à franchir le rapide, tandis que Néhala était assise à l'autre extremité, la tête baissée.

Pierre Laffut laissa la barque arriver devant le fourré; alors, il fit un signe, trois coups de feu partirent en même temps, et Pascal tomba : deux des balles l'avaient atteint au cœur!

Les coureurs de bois le virent chanceler et entendirent le cri poussé par Néhala; mais rien de plus; car le canot, emporté par le courant, avait passé sans s'arrêter. Voulant s'assurer de ce qui était arrivé, tous trois gagnèrent, en courant, la lisière du fourré, gravirent une des pentes qui l'encaissaient, et parvinrent au sommet du coteau.

Ils aperçurent alors distinctement la barque, au fond de laquelle le cadavre du Grand-Aigle était couché sans mouvement. Elle était arrivée à quelques centaines de toises du Saut-du-Cerf, et Néhala, avertie par le fracas des eaux, avait instinctivement saisi son aviron et s'efforçait de la faire sortir du courant. Elle avait déjà réussi à l'approcher de la rive gauche, lorsqu'Henriette et Louis y parurent, accourant ensemble.

A cette vue, la jeune sauvage s'arrêta comme paralysée et laissa tomber la rame. La barque n'étant plus gouvernée, tournoya un instant sur elle-même, puis reprit rapidement sa première direction; mais Néhala ne s'en inquiéta point. Les mains pendantes et les yeux fixés sur Louis, elle semblait avoir tout oublié. Un cri d'avertissement poussé par les coureurs de bois l'arracha enfin à cette espèce de contemplation; elle regarda autour d'elle et s'aperçut que le canot avait été reporté au milieu du courant. Le moindre retard entraînait infailliblement sa perte! Elle le comprit, jeta un dernier regard vers la rive gauche du fleuve, et s'enveloppant dans son manteau, elle s'assit près du cadavre de Pascal.

Dans ce moment, Henriette et Louis atteignirent un endroit découvert d'où la rivière se montrait tout entière. Ils virent la barque s'élancer avec la rapidité d'une flèche, passer sur la voûte de la cascade comme un flocon d'écume et disparaître dans l'abîme.

E. SOUVESTRE.

FIN.

...tions relatives à la question des plantes oléagineuses.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur la falsification des vins.

La discussion s'est ouverte hier sur l'amendement de M. Jules Persil, que l'auteur consent à transporter du premier au deuxième paragraphe de l'article 2.

Ce paragraphe serait ainsi conçu :

« Si les boissons ne contiennent aucune substance nuisible à la santé, mais si elles sont altérées par l'addition frauduleuse d'une certaine quantité d'eau, quiconque en aura en sa possession, s'il fait le commerce des boissons, sera puni de dix jours à six mois d'emprisonnement, et d'une amende de 50 fr. à 5,000 fr. »

M. BÉCHARD demande si, en probibant le mouillage des vins, on interdira aussi le mouillage des alcools, ce qui lui paraîtrait devoir entraver une industrie qui ne peut s'exercer autrement.

M. DE LAGRANGE, rapporteur, fait remarquer que ces deux mouillages sont tout-à-fait distincts : le mouillage des alcools pouvant toujours être apprécié d'une manière précise, ne peut constituer une fraude.

M. JULES PERSIL présente quelques observations dans le même sens.

Le renvoi de l'amendement à la commission proposé par M. Béchard est adopté.

M. DE LA TOURNELLE fait, au nom du huitième bureau, un rapport sur l'élection de M. de Larcy par le 9e collége électoral du département de l'Hérault, faite à la simple majorité.

Une protestation a été présentée contre cette élection. Cette protestation se fonde sur ce qu'un étranger se serait introduit dans le collége électoral; un électeur aurait voté sous un faux nom; un autre électeur aurait voté, bien qu'il fût inscrit sur la liste d'un autre département; enfin un électeur aurait été l'objet d'obsessions au moment où il se disposait à voter, et entraîné par des amis de M. de Larcy.

Le bureau a pensé que le premier cas ne pouvait constituer une illégalité; quant à l'inconnu, il est inscrit sur la liste électorale; il y est même inscrit deux fois, mais avec un âge différant notablement de celui qu'il a. Des explications ont été obtenues; on a reconnu qu'il y avait eu erreur dans la liste électorale.

Le quatrième fait a paru seul important aux yeux du bureau; cependant, examen fait des circonstances, le bureau n'a pas cru qu'il y eût séquestration. (Murmures au centre.)

M. le rapporteur donne lecture de la déposition même de l'électeur séquestré; il est certain qu'il a été l'objet d'obsessions à la porte du collége électoral; il a déchiré sa carte, et s'en est allé dîner chez un de ses amis; cependant il ne fut pas retenu. Pendant le dîner, il alla causer avec des amis du candidat opposé à M. de Larcy. Après le dîner, il alla dans un café dont les portes étaient ouvertes, et d'où, par conséquent, il était entièrement libre de sortir. Le huitième bureau a pensé que ce fait devait être blâmé à la tribune, mais il n'a pas cru que ce fût une cause d'annullation.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va mettre aux voix l'admission de M. de Larcy.

M. LHERBETTE demande la parole.

M. LHERBETTE. Je ne veux pas attaquer l'élection de Larcy, mais je profite de l'occasion pour porter à la tribune un autre fait. Je veux parler de la destitution d'un général commandant de division. (Murmures aux centres.) Oui, Messieurs, le général Pirée a dit avoir été destitué à l'occasion des élections, parce n'a pas joué dans les élections le rôle que le ministère aurait voulu.

Cet officier supérieur, quelques jours avant l'élection, a été mandé à Paris pour affaire de service; quand il a été arrivé, aucune affaire de service ne lui a été indiquée. Puis, lorsque l'élection a été faite, on l'a destitué. (Bruit au centre.) Le ministère avait le droit sans doute de mettre ce général en disponibilité, ou en non activité, mais au moins n'y avait-il pas d'opportunité.

Ce fait, Messieurs, constitue une immixtion illégale du ministère dans les élections.

N'est-ce pas encore une immixtion illégale du ministère dans les élections, que ce qui s'est passé à Marseille lorsque, la veille de l'élection, vous avez fait annoncer par le télégraphe qu'il venait d'être présenté une loi sur les ports, et que la ville de Marseille y était comprise pour 20 millions?

L'orateur termine en disant qu'il proteste contre ces actes de corruption, et qu'il attend les explications du ministère.

M. DUCHATEL. Le général commandant la division militaire de Montpellier, auquel il a été fait allusion, n'est pas électeur dans l'arrondissement de Montpellier; le roi, le ministère, ont toujours le droit de déterminer le lieu où devront résider les officiers; en cette circonstance, il n'ont fait qu'user de leur droit.

M. DUMON. Nous fait-on le reproche d'avoir présenté dans un but électoral la loi sur l'amélioration des ports, ou de l'avoir annoncée dans un but électoral? L'accusation n'ayant pas été précisée, je répondrai à l'une et à l'autre supposition : La loi n'a pas été présentée dans un but électoral puisque j'en ai annoncé la présentation à la commission de l'adresse; elle n'a pas été annoncée dans un but électoral, car si tel eût été le but du ministère, au lieu de s'adresser à la reconnaissance des électeurs, il se serait adressé à leurs espérances, et aurait laisser croire que la loi ne serait présentée que si l'élection était favorable au ministère.

M. BERGER. Si l'annonce de la présentation du projet de loi n'avait pas un but électoral, pourquoi n'a-t-on pas envoyé des dépêches télégraphiques au Havre et à Bordeaux?

M. DUMON. Il n'y a pas de télégraphe de Paris au Havre. D'ailleurs, les députés du Havre et de Bordeaux étaient prévenus depuis plusieurs jours, et la voie télégraphique était inutile où la poste pouvait suffire.

M. LHERBETTE dit que les lois en poche sont un des moyens les plus habituels d'influence employés par le ministère, mais qu'il en est des lois comme des olives dont les pochetées ne sont pas les meilleures; que souvent un projet de loi peut rester long-temps dans les cartons, et que la présentation du projet de loi, au moment précis de l'élection, a bien été évidemment un moyen de corruption, et que le fait de la dépêche télégraphique envoyée à Marseille, et non ailleurs, le prouve suffisamment.

L'élection de M. de Larcy est validée; l'honorable membre prête serment.

La discussion est reprise sur la loi contre la falsification des vins.

M. DELESPAUL propose d'ajouter, dans le dernier paragraphe de l'art. 2, le mot : confisquées.

Cet amendement est adopté.

M. BOUDOUSQUIÉ propose d'ajouter après ces mots : « Les boissons falsifiées seront répandues, » ceux-ci :

« Devant l'établissement des délinquants. »

M. DE LAGRANGE combat cet amendement au nom de la commission, qui ne veut ce surcroît de pénalité qu'en cas de récidive.

L'amendement est rejeté.

M. JULES PERSIL demande si la commission entend restreindre la faculté dont les tribunaux ont usé jusqu'ici, de faire répandre le vin dans le lieu où ils le jugeaient convenable.

M. DE LAGRANGE. Il nous a paru que les mesures de publicité suffisaient, et que l'effusion devant la maison du marchand serait une peine trop sévère.

M. JULES PERSIL propose formellement d'ajouter dans l'article la faculté pour les tribunaux, d'ordonner, selon les circonstances, que les boissons fal-

revanche ils font beaucoup de vin. (On rit.)

M. JOLY demande qu'au moins, si l'industrie est supprimée, il y ait indemnité pour les industriels.

M. VATOUT parle dans le même sens.

M. DELAGRANGE combat le principe de l'indemnité, l'interdiction étant réclamée par l'intérêt général.

M. O. BARROT. Quand on jette un interdit dans un intérêt général sur des établissements, il est évident qu'aucune indemnité n'est due, mais quand il s'agit d'une interdiction dans un intérêt individuel, il est juste qu'une indemnité soit payée. Nous sommes ici dans ce cas; il ne s'agit pas des fabriques de vinaigres de toute la France, il s'agit seulement de celles de Paris, c'est donc à l'Etat à payer l'indemnité et non pas à la ville.

Si vous craignez que la fraude ne s'exerce sous le manteau de cette industrie, qui vous empêche de déclarer que l'industrie des vinaigres sera soumise à certaines mesures? mais procéder par voie de suppression et sans indemnité serait une souveraine injustice.

M. LE PRÉSIDENT. On me remet un amendement qui laisserait à une ordonnance royale le soin de déterminer l'époque de la suppression de l'industrie des vinaigriers, et comment les indemnités seront réglées.

M. DUFAURE. Il me répugne de supprimer une industrie parce qu'elle pourra donner lieu à des fraudes; c'est au gouvernement de les prévenir et a les punir.

Le premier paragraphe de l'art. 4 est mis aux voix et rejeté.

M. DEZEIMERIS propose, pour le remplacer, un amendement qui est renvoyé à la commission :

« Art. 5. Des dégustateurs experts des boissons, assermentés en justice, partout où il en sera institué, rechercheront et constateront la fabrication ou le débit des boissons altérées ou falsifiées.

» Ils saisiront ces boissons, ainsi que les substances spécifiées dans l'article 1er, et dresseront procès-verbal de leurs opérations. »

M. DELESPAUL. Le procès-verbal signé d'un seul dégustateur suffira-t-il?

M. LE PRÉSIDENT. L'article étant muet sur ce point, on reste dans le droit commun.

M. DE TRACY demande comment les dégustateurs pourront reconnaître la présence de la litharge dans les boissons: la chimie seule peut reconnaître cette fraude si fréquente, qui empoisonne des quantités considérables de vin.

M. DE LAGRANGE. Quand il en sera besoin, on recourra à des experts chimistes; mais, dans presque tous les cas, les dégustateurs offriront toutes les garanties désirables.

M. HOUZEAUX-MUIRON ne croit pas que la saveur suffise pour reconnaître la falsification; il demande la création d'un comité de salubrité publique chargé de surveiller et de réprimer la fraude.

M. O. BARROT croit que la loi restreint trop les moyens dont l'administration pourra user pour constater la fraude, et demande de remplacer le mots : « des dégustateurs experts, » par ceux-ci : « des experts assermentés. »

M. DE LAGRANGE. Les dégustateurs experts datent de 1791, et le projet de loi ne leur attribue pas de nouvelles fonctions.

M. O. BARROT. Je ne proscris pas les dégustateurs, mais je demande que toute latitude soit laissée à l'administration, afin qu'elle puisse recourir à tous les experts chimistes ou dégustateurs qui pourront faire apprécier la fraude.

M. MAUGUIN, tout en rendant hommage à la chimie, croit que la dégustation d'un expert exercé est parfaitement suffisante.

M. HOUZEAUX-MUIRON raconte le fait d'un vin falsifié qui avait produit une maladie épidémique sur un corps de soldats; les dégustateurs n'avaient pu découvrir aucune falsification : des chimistes consultés y reconnurent l'existence d'un sel de plomb.

Après quelques nouvelles observations de MM. Bouillaud et Dezeimeris, l'article est adopté, avec la modification proposée par M. O. Barrot.

« Art. 6. Un réglement d'administration publique prescrira les conditions d'admission des dégustateurs experts, déterminera le mode et l'étendue de leurs fonctions, et fixera le nombre et le traitement de ces employés. »

M. VIGER propose un amendement ainsi conçu :

« Dans les communes autres que celles du département de la Seine, si la population est de moins de 40,000 âmes, il ne pourra être établi d'experts dégustateurs que sur la demande du conseil municipal.

» Dans les communes d'une population de plus de 40,000 âmes, il suffira que le conseil municipal soit consulté. »

M. O. BARROT croit qu'en effet le pouvoir municipal ne doit pas être étranger à la création de dégustateurs experts.

M. DUFAURE appuie l'amendement en tant qu'il demande l'assentiment des conseils municipaux; mais il ne croit pas qu'on doive exiger qu'ils prennent l'initiative.

M. VIGER modifie ainsi son amendement : « Les conseils municipaux devront toujours être consultés. »

L'article est adopté avec cet amendement.

« Art. 7. Les frais occasionnés par le service de la dégustation seront supportés par les communes et par l'Etat, dans une proportion correspondante à celle qui existe entre les droits d'octroi et les droits perçus au profit du trésor.

» La dépense attribuée aux communes sera obligatoire. » — Adopté.

« Art. 8. Tout individu qui voudra exercer la profession de marchand de vin sera tenu, sous peine de 16 à 50 fr. d'amende, d'en faire la déclaration, à Paris et dans le ressort de la préfecture de police, au préfet de police, et partout ailleurs à l'autorité municipale.

» Cette déclaration sera obligatoire sous la même peine, pour tous ceux qui, sans être débitants de boissons, joindront accessoirement à une profession quelconque le commerce de vins. »

Cet article est adopté moins le chiffre qui est réservé par suite d'un amendement de M. Ternaux, lequel propose de fixer l'amende de 50 fr. à 200 fr.

M. BOUDOUSQUIÉ propose de voter auparavant sur un amendement qui ajouterait au 1er paragraphe de l'art. 8 : « et sans préjudice de celle exigée par les art. 95 et 101 de la loi du 15 avril 1816. »

M. TERNAUX demande qu'avant de voter sur ce premier amendement la chambre soit appelée à voter sur l'amendement suivant, qui deviendrait un paragraphe additionnel.

« Cette déclaration devra être renouvelée toutes les fois que les individus qui y sont assujettis transporteront leur établissement dans un autre local.

» Cette déclaration donnera lieu à un droit de 15 fr. »

Le 1er paragraphe de cet amendement est adopté et le second rejeté.

M. TERNAUX déclare qu'il retire son amendement relatif au chiffre de l'amende.

Le chiffre de l'amende proposé par la commission, de 16 à 50 f., est adopté.

L'art. 8 est adopté dans son ensemble.

M. TH. DUCOS propose d'ajouter à l'art. 7 un paragraphe additionnel qui consiste à attribuer aux communes et à l'Etat le produit des amendes dans la proportion de leur part dans le paiement des experts.

Cette disposition est adoptée.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à une heure et demie, séance publique. — Développement de la proposition sur la réforme postale.—Rapports de pétitions.

pas associés, groupez-les, associez-les, et leur conciliation devient possible et même facile.

Faits divers.

M. le lieutenant-général baron Rohault de Fleury est maintenu dans la première section du cadre de l'état-major général.

— L'Académie a procédé, dans la séance d'hier, au renouvellement de son bureau. M. de Lamartine a été élu directeur; M. Viennet, chancelier.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Honoré Ducros, condamné à mort pour assassinat sur Mme veuve Senépart.

— On écrit de Naples, 12 mars, à la *Gazette de Cologne* :

« Le gouvernement a fait récemment déporter des condamnés dans l'île de la Trinité pour y établir une colonie. Le roi ayant eu, ces jours derniers, l'idée de faire sortir de l'hospice de l'Annonciation vingt jeunes filles pour les envoyer à l'île de la Trinité et les faire épouser aux condamnés, le peuple a manifesté une telle indignation contre ce projet, que le roi, cédant aux conseils de son confesseur, y a renoncé. »

SALON DE 1844.

(1er article.)

LE JURY.

L'année dernière, un grand nombre d'artistes éminents avaient été frappés d'exclusion par le jury du Louvre; on avait refusé les œuvres de MM. Barye et Préault, Louis Boulanger et Flandrin, Corot, Français, Paul Huet, Eugène Deveria, Antonin Moine, Flers, etc. Ce fut un grand cri d'indignation dans le monde des artistes. On s'assembla, on fit une adresse au roi, que tous signèrent, peintres, architectes, sculpteurs et graveurs. Un des exemplaires de cette adresse, mis en circulation pour avoir des signatures, est tombé entre nos mains : nous en citons quelques passages où se trouvent respectueusement exposés à Sa Majesté les griefs et les souffrances des artistes :

« Sire, vous avez voulu encourager particulièrement les artistes, développer tous les germes de talent par l'émulation et par l'espoir des récompenses. Dans cette intention, Votre Majesté a institué une grande fête annuelle de l'art. Sire, vous avez convoqué dans la plus vaste galerie de votre palais toutes les écoles françaises et toutes les écoles étrangères, afin que la France devînt la patrie commune de tous les mérites. Vous avez voulu ainsi constater, année par année, les efforts, les progrès de l'art, sous l'influence de votre direction.

» Sire, vous avez songé à faire l'éducation continuelle du public et celle des artistes. Vous avez ouvert un concours, et vous y avez appelé tous les architectes, tous les peintres, tous les sculpteurs, tous les graveurs, vous réservant de désigner vous-même ceux qui avaient mérité vos augustes suffrages.

» De la haute sphère où vous dirigez les destinées de la France, vous n'avez voulu qu'aucun talent pût rester ignoré, trop éloigné de vous; vous avez voulu faire comparaître devant votre juridiction royale et généreuse toutes les œuvres dignes d'une récompense. Nous vous remercions, Sire, de cette bienveillante pensée.

» Cependant, Sire, nous croyons que votre pensée de large hospitalité n'a pas toujours été assez libéralement comprise. Les portes du Louvre ont été fermées plusieurs fois à des talents qui avaient reçu de vos mains la plus haute considération que l'artiste puisse ambitionner. On a frappé d'exclusion peut-être systématique des jeunes et laborieuses espérances de l'avenir qu'il était dans l'esprit de l'institution de faire arriver jusqu'à vos regards.

» Les éventualités des refus dont les causes rationnelles ne s'expliquent pas toujours suffisamment troublent l'inspiration de l'artiste; elles le préoccupent au milieu de ses travaux et lui enlèvent cette spontanéité, cette confiance en son art et en lui-même, qui est la première condition de toutes les œuvres sérieuses.

» Sire, nous ne dirons pas en vain à votre âme généreuse, à votre cœur paternel, que les exclusions qui frappent les jeunes artistes atteignent souvent de vieux parents dans leur existence, enlèvent à des malheureux leur pain nécessaire, et plongent des familles entières dans le désespoir.

» La commission que Votre Majesté avait nommée pour recevoir des tableaux au musée du Louvre suffisait à exécuter dignement votre volonté, à l'origine des expositions annuelles. Mais, depuis que, par le fait de l'impulsion si intelligente et si puissante que vous avez imprimée aux arts et au développement des diverses écoles, le nombre des membres de cette commission est devenu insuffisant pour juger en pleine connaissance de cause la multitude des œuvres qui affluent chaque année aux portes du salon; ces œuvres ont dû être examinées en trop peu de temps (1), par trop peu de personnes, pour que beaucoup d'erreurs regrettables ne fussent pas commises. Les jugements qui demanderaient toujours une délibération lente, réfléchie et calme, sont faits avec une telle précipitation, que souvent les ouvrages refusés une année sont reçus l'année suivante, et que des copies de maîtres anciens sont admises comme des toiles originales.

» Il est arrivé aussi qu'obligé de remédier à l'insuffisance du nombre, les peintres se sont adjoints pour juger les ouvrages de peinture, des sculpteurs et même des architectes; souvent ces derniers se trouvaient en majorité. Il est résulté de ce mode d'examen de tels inconvéniens que, parmi les peintres, les membres les plus illustres du tribunal d'admission, n'ont pas cru devoir, dans la sincérité de leur conscience, s'associer à des sentences nécessairement expéditives; et, par un scrupule honorable, ils ont repoussé toute solidarité dans l'œuvre de la commission : le nombre des juges s'est trouvé encore restreint par suite de ces récusations volontaires.

» Peut-être dans les inspirations de votre haute bienveillauce pour les arts, penserez-vous, Sire, que vos royales intentions seraient mieux remplies si le jury recevait une plus grande extension, si votre majesté y appelait les artistes éminents qu'elle a elle-même signalés à l'admiration publique, si dans la composition de ce jury, plus large, les principales catégories des beaux-arts étaient examinées par des juges spéciaux.

» Sire, remplis de déférence et de gratitude pour votre royale personne, pour les innombrables faveurs que vous avez accordées à nos travaux, nous déposons à vos pieds ce vœu unanime et respectueux des artistes exposants. Nous admirons trop profondément les gloires pacifiques de votre règne; nous désirons, trop vivement, ouvriers plus ou moins obscurs, plus ou moins heureux des grandes conquêtes de l'art, gagner nos grades sous vos yeux, et recevoir de vos mains la rémunération de nos efforts, pour ne pas nous adresser, en cette circonstance, à vos sentiments de bienveillance et de justice. »

Nous devons penser que la plainte des artistes a été entendue, et que de royales remontrances ont été adressées aux membres du jury; car, cette année, peu de réclamations s'élèvent, et l'on se réjouit fort de la bienveillance du tribunal académique. Il y a eu encore, nous n'en doutons pas, plusieurs ex-

(1) On a calculé que le jury actuel ne peut accorder que 30 secondes à peine à l'examen de chaque toile.

les idées de l'Institut a suffi d'invoquer un fait qui ... l'honorable compagnie en suspicion et éveille le doute sur l'aptitude de ses membres à remplir le rôle de juges souverains.

L'Académie des Beaux-Arts, comme toutes les corporations analogues, a long-temps condamné et proscrit des hommes qu'elle a fini par admettre dans ses rangs, contrainte par l'applaudissement du monde. Ce qu'elle a fait antérieurement, elle le fait certainement aujourd'hui encore, et il suffit de citer le nom illustre de M. Eugène Delacroix, celui de M. Barye, tous deux proscrits, pour démontrer que l'Académie ne représente pas suffisamment les diverses forces de l'art à notre époque. Condamnant ces maîtres, la majorité des académiciens ne peut manquer de contrarier les jeunes gens qui s'élèvent sous leur influence; cette majorité sera également disposée à repousser toute autre tentative, toute autre manière, légitime en soi, mais indépendante de la manière académique. Toute originalité est un crime pour des gens qui n'entendent admettre que la leur, quand ils en ont. Une originalité, tôt ou tard, ce devient une royauté; les académiciens le savent, et ces messieurs, seigneurs et rois dans leur temps (rois de parade souvent), n'aiment pas à faire place au conquérant hardi qui viendrait partager avec eux le pouvoir et les honneurs suprêmes. Ils repoussent les écoles nouvelles, les gloires naissantes d'abord, parce qu'elles viennent contredire leur doctrine; ensuite parce qu'elles diminuent, par leur éclat plus jeune, les gloires anciennes et consacrées; enfin, (faut-il le dire?) parce que, la gloire se payant en argent, les hommes qui arrivent à la réputation prennent leur part dans la distribution des commandes de l'Etat, divisent et affaiblissent les vieilles clientelles, et portent atteinte aux positions acquises. Cette dernière raison de l'hostilité académique est la moins noble, on ne se l'avoue pas à soi-même souvent, mais elle est humaine comme les autres. L'ambition matérielle ou d'argent, l'ambition spirituelle ou de gloire, l'esprit corporatif et de secte, l'amour ardent que chacun porte à ses idées et le besoin qu'on a de faire de sa pensée, une pensée commune à tous, la croyance unitaire, tels sont les divers mobiles qui entretiennent l'Académie des Beaux-Arts dans son état d'hostilité systématique à l'égard de toutes les manières nouvelles et indépendantes.

Le vouloir du corps académique est donc que tout procède de lui, et tant que sa constitution restera ce qu'elle est, nous verrons toujours les anciens se coaliser, avec une passion très sincère, pour étouffer l'homme original qui viendra se dresser devant eux. Il faut être doué d'une rare énergie, d'une force extraordinaire, pour ne pas succomber dans la lutte contre les puissances officielles, pour ne pas se briser avec douleur, ou céder de guerre lasse et d'épuisement. Or, il importe à la société qu'aucun génie naturel ne soit détourné de sa voie ou arrêté dans son essor. Il faut donc bien déterminer quelle est la limite des droits de l'Académie, et quelle est la vraie mission de ce corps; il faut réserver, dans toute leur plénitude, les droits et la liberté de l'artiste.

L'Académie fonctionnant au jury du Louvre, s'est imaginé qu'elle avait charge d'imprimer, par son choix, une direction particulière à l'art. C'est une complète erreur. « L'exposition continuelle du Louvre, disions-nous, l'an dernier, n'est pas l'exposition de l'Académie. C'est une exhibition libre, où toutes les écoles, tous les genres, toutes les manières ont droit de se produire. Un jury d'admission ne peut avoir d'autre objet que d'exercer une surveillance au nom des convenances supérieures des mœurs. Tout au plus, peut-il exiger des exposants les connaissances premières du métier, l'orthographe de l'art, si l'on peut ainsi parler. Et la difficulté de trouver un local suffisant à la masse des œuvres envoyées, autorise seule un choix et l'exclusion des médiocrités. En principe, il devrait y avoir faculté pour tous les artistes d'arriver au public, leur juge. L'exposition n'est pas une récompense; c'est un moyen de solliciter la récompense. Si l'Académie désire intervenir pour donner une direction aux études, deux moyens se présentent à elle :

Qu'elle fasse, chaque année, et livre à la publicité un rapport sur le Salon ; qu'elle porte ainsi son jugement sur les œuvres, sur les hommes, sur les écoles, sur les doctrines. En outre, qu'elle institue un second degré d'exposition, où elle accueillera les ouvrages qu'elle aura trouvés dignes de son es-

(1) Les portes de la nouvelle église de St-Vincent de Paule.

(2) Le *Charivari* seul, peut-être, a continué à protester avec énergie. M. Th. Gautier, au feuilleton de la *Presse*, prétend qu'on ne saurait guère trouver mieux, en fait de jury, que ce qui existe. Nous voyons avec regret M. Gautier devenir à ce point conservateur.

... ces privilèges d'admission pour quelques-uns, ... plus rigoureux désormais envers tous les nouveaux-venus.

On a demandé encore le fractionnement du jury en petites sections, afin que le travail d'examen, ainsi divisé, devînt moins fatigant pour les juges, dont la sévérité s'exaspère souvent par un effet de lassitude et d'ennui. C'est là une bonne idée pour l'organisation du travail dans le sein du jury; mais cette mesure, comme les autres, ne touche pas à la composition même du jury; c'est là qu'est le vice, c'est là qu'il faut porter le remède.

Les artistes ont droit à être jugés par leurs pairs, par ceux qui ont fait leurs preuves de science et de mérite. Ces pairs, ces juges naturels, ce sont ceux qui ont été distingués, signalés à l'estime publique par les récompenses mêmes du roi et du gouvernement. Les membres de l'Institut, les décorés, les médaillistes, voilà le corps élu, l'aristocratie des arts. Dans ces catégories, où se trouvent, à divers degrés, représentées presque toutes les écoles, presque toutes les idées fortes, on tirerait au sort, tous les ans, les membres devant fonctionner et former le jury. Il serait peut-être convenable, en rendant obligatoire la présence des personnes désignées, de leur accorder une légère indemnité.

Une semblable mesure, si elle était respectueusement indiquée à la sagesse du roi, ne pourrait qu'être agréable à sa majesté. Cette proposition lui serait flatteuse; elle témoignerait d'un haute confiance, puisque c'est le roi lui-même qui choisit et récompense, puisque ce sont ses élus que les artistes demanderaient pour juges. Cette combinaison rend les exclusions systématiques et les tyrannies d'écoles impossibles. Elle offre toutes les garanties que sa majesté peut souhaiter dans sa haute sollicitude pour les arts. Quelques membres de l'Institut pourraient seuls se voir, avec regret, enlever la toute-puissance dont ils prétendent se servir dans l'intérêt de leurs doctrines. Mais l'Académie, au Louvre, n'est pas chez elle; elle est chez le roi. Or, comme sa majesté n'a pas entendu évidemment confier au jury qu'elle institue un tel pouvoir d'exclusive direction sur les progrès de l'art; comme son estime s'est plusieurs fois manifestée contrairement aux opinions étroites de l'Académie; comme sa majesté doit être blessée de voir le jury empêcher d'arriver jusqu'à elle des artistes qu'elle a honorés par ses récompenses, nul doute que les résistances, si elles osaient se produire, ne fussent aisément réprimées et soumises.

Nous espérons que MM. les membres de l'Institut voudront bien accueillir cette idée de réforme et en presser eux-mêmes la réalisation. Qu'ils ne l'oublient pas, il y va ici de leur considération et de leur dignité. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'ils n'ont su conserver leur autorité que par des proscriptions violentes. Nous vivons dans un temps où les doctrines ne s'imposent plus par la force, mais s'adressent à l'intelligence libre et se propagent par la conviction. Que l'Académie, pour satisfaire sa légitime ambition, pour remplir sa mission de haute institutrice, n'ait donc recours désormais qu'à des moyens nobles et bienveillants. Qu'elle enseigne par sa parole, qu'elle éclaire et qu'elle guide. Que chaque année une leçon féconde vienne mettre les jeunes gens en garde contre les mauvais entraînements et leur montre les voies du beau et du vrai. Que par une hospitalité glorieuse dans ses salons privilégiés, elle récompense ceux qu'elle jugera dignes d'honneur. En procédant ainsi, l'Académie finira par avoir raison devant tout le monde, — si la raison est en elle en effet, — et, sans aucun doute, elle méritera l'estime et obtiendra le respect que le public n'accorde jamais à des coteries égoïstes et tyranniques.

Nous avons cru devoir renouveler notre protestation contre l'organisation du jury du Louvre, sans tenir compte des sentiments de tolérance manifestés cette année par messieurs les académiciens. Nous voyons avec regret les artistes se laisser aller à leur indolence habituelle et négliger la défense des intérêts les plus sérieux de leur corporation. Les plus influents d'entre eux, voyant leurs œuvres reçues au Salon cette année, se trouvent satisfaits et se taisent, sans plus s'inquiéter des souffrances qui peuvent atteindre leurs plus jeunes confrères; égoïsme mal entendu, et dont ils porteront la peine, car ils doivent s'attendre à voir les persécutions recommencer contre eux-mêmes tant que le principe même de la composition du jury n'aura pas été transformé. La bienveillance, nous le répétons, n'est pas une solution; elle peut cesser demain. Ce qu'il faut aux artistes, c'est la reconnaissance de leur droit. Nous engageons les artistes à avoir toujours présent le sentiment de ce droit, et à faire parvenir, tous les ans, au ministre, au directeur de la liste civile, et jusqu'au souverain, l'expression de leurs plaintes et de leurs griefs, jusqu'à ce que justice soit faite.

D. LAVERDANT.

— 1000	1132 50	» »	H. 7 50	Obl. Piémont.	» »	»	»	
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	537 50	535	»	B. 5 »
4 Can. ...	1298 75	» »	B. 1 25	R. Belge.	660 »	»	»	

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	850 »	» »	» »	Fin cour. »	
V. R. Dr.	400 »	398 75	H. 1 25	— 396 25, 400.	H. 6 25
— R. G.	250 »	250 »	H. 10	— 250, 255, 245, 250.	H. 10
Orléans.	905 »	900 »	B. 2 50	— 900, 905.	H. 2 50
Strasb.	297 50	293 75	H. 3 75	— 297 50, 300, 293 75.	» »
Rouen...	920 »	» »	H. 5	— 916 25, 920.	H. 5 »
Havre...	695 »	697 50	H. 7 50	— 692 50, 697 50.	H. 7 50
Marseill.	768 75	767 50	» »	— 767 50, 70.	B. 6 25
Montp...	» »	» »	» »	— »	»

LONDRES, 27 MARS.
Consol..... 98 3/4, 7/8.
Esp. act... 36 1/4.
Portug. ... 46.
Mexic...... 36 1/8.
Brésil...... »
5 0/0 Holl. 102.
2 1/2 do. 57 1/8.
Rouen... 35 3/4.
Orléans... 35 1/4.

C. DE LA COULISSE.
Av. 82, 77 1/2, 75.
Ap. 82 92 1/2, 95, 97 1/2.
Rep. Fin c. fin proch.
3 0/0 p. à 2 1/2. 12 1/2, 15.
5 0/0 10, 15. 27 1/2, 30.
Bons du Trésor.
3 1/8 à 7 mois.

Primes.
Fin c. 83 10, 20 d. un; 30 40 d. 50 c.
F. p. 122 25, 60 d. un; 70, 123 d. 50 c.
Marseille, 765 d. 10 fr.
Strasb., 305, 302 50 d. 20
Id. 310, 320 d. 10 f.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 83,00; avril, 83,50 à 83,00; 4 mois d'été, 85,00 à 84,00; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00; six derniers, 00,00.

LILLE. — Colza, 75,50 à 00,00; œillette rousse, 82,00; lin, 72,00, 00,00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 87,00 à 88,00; avril, 87,00 à 88,00; 4 mois d'été, 88,00 à 00,00; 4 derniers mois, 86,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0 deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0/0.

SUIFS de place, 56,75 à 56,50 les 50 kil.

— Chandelle, 00,00.

— de Russie disponibles, sans affaires. Les 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Ventes par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.
Le 1er avril.

Consistant en environ 100 kilog. de cuivre. — Au comptant.

AUTRE en la place publique de la commune de Montreuil, le 31 mars 1844.

Consistant en tables, bancs, chaises, flambeaux, malles, glace, armoire, caisses et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 30 Mars.

8 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bajazet. Jeune Femme colère.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Syrène.
6 h. 1/2 ODÉON. — 1re rep. de Jane Grey, par Georges, Naptal et Ballande.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Pierre Moyen. Les Misères. La Veille.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Trim. Vendetta.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Tante Bazu. Doct. Robin. 2 Favorites. Cadet de F.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Polka. Carlo. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

28 Mars.				29 Mars.			
Arrivages	2189 q.	08 k.		Arrivages	1560 q.	35 k.	
Ventes	2600	72		Ventes	1566	56	
Restant	6718	00		Restant	6744	83	
Cours moyen		37,99		Cours moyen		38,63	
Cours-taxe		38,09		Cours-taxe		38,44	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	39 q.	82 k.	50,30 à 51,80	Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	207	24	38,55 à 40,10	1re	00	00	00,00 à 00,00
2	475	29	36,30 à 38,20	2e	00	00	00,00 à 00,00
3e	87	90	28,65 à 33,10	3e	00	00	00,00 à 00,00
4	3	14	23,50 à 24,20	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al. 1351		58	31,85 à 38,50	A l.	00	00	00,00 à 00,00

LILLE, 27 Mars. — Farine : 1re : 36,90. — Son : 8, 20.

Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 28 Mars. — Froment, 1re : 20,66; 2e : 20,00; 3e : 19,32. — Seigle : 10,66 à 11,60. — Orge : 10,66 à 11,32. — Avoine : 6,58 à 7,16.

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), 23 Mars. — Froment, 1re : 18,40; 2e : 17,80. — Méteil : 14,40 à 16,50. — Orge : 12,10. — Avoine : 8,20.

TOURNAN, 25 Mars. — Froment, 19,50; 2e : 19,33; 3e : 19,00. — Avoine : 7,00 à 7,80. Hausse d'environ 0,50 sur le froment, en raison de l'exiguité de l'approvisionnement.

CAMBRAI, 23 Mars. — Froment, 1re : 19,50 à 21,00; 2e : 20,00 à 21,00; 3e : 17,00 à 19,50. — Escourgeon : 12,75 à 13,50. — Pamelle et orge : 12,00. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

LILLE, 27 Mars. — Froment blanc, 1re : 20,19; 2e : 21, 16; 3e : 20,08. — Froment roux, 1re : 20,16; 2e : 19,50; 3e : 10,92. — Seigle : 12,50 à 13,50. — Avoine : 8,25 à 8,75.

METZ, 26 Mars. — Froment, 1re : 18,30; 2e : 17,28; 3e : 15,50. — Orge : 6,00 à 6,50. — Avoine : 6,20 à 6,50.

TROYES, 23 Mars. — Froment : 18,75 à 21,00. Méteil, 11,00 à 15,50. — Seigle : 10,50 à 12,00. — Orge : 9,00 à 11,25. — Sarrazin : 7,50 à 7,75. — Avoine : 7,00 à 8,25.

BAR-LE-DUC, 26 Mars. — Froment, 1re : 16,75; 2e : 16,25; 3e : 15,75. — Orge : 8,00. — Avoine : 6,25.

PONT-A-MOUSSON, 23 Mars. — Froment : 16,38. — Orge : 7,25. — Avoine : 6, 32.

EPINAL, 23 Mars. — Froment : 19,18. — Seigle : 12,71. — Méteil : 14,07. — Sarrazin : 8,91.

NEVERS, 23 Mars. — Froment, 1re : 18,75 à 19,00; 2e : 18,00 à 18,50; 3e : 17,00 à 17,50. — Méteil : 16,25. — Seigle : 13,50. — Mouture : 15,50. — Orge : 13,25. Avoine : 8,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 25 Mars. — Froment, 1re : 26,20; 2e : 23,50; 3e : 23,17. — Méteil : 20,75. — Seigle : 18,70 à 19,45. — Orge : 14,36 — Avoine : 7,05 à 9,60.

NANTES, 25 Mars. — Froment, 1re : 22,60; 2e : 21,54; 3e : 20,73; en moyenne : 21,59. — Seigle : 14,50. — Orge : 12,25. — Sarrazin : 11,05. Mais : 9,35. — Avoine : 9,25.

Les froments ont un peu baissé la semaine dernière à Nantes. On a fait environ 600 hectolitres froment de Pont-Rousseau à 20,50 les 78 kil., et à ce prix les acheteurs ont manqué, dit le *Lloyd Nantais*.

Les farines, qui n'avaient pas suivi la hausse des grains, ne peuvent pas se ressentir de la baisse, à moins qu'elle ne devienne plus sérieuse.

BAYONNE, 25 Mars. — Cours commercial. — Froment du pays : 23,00 à 23,50; d° de Bretagne : 22,50. — Seigle du pays : 15,00 à 16,00; do étranger : 14,00 à 14,25. — Maïs blanc : 14,00 à 14,50. — Orge : 13,00 à 14,50. — Avoine : 8,00 à 8,25.

Marchés étrangers. — BRUXELLES.

Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 18 au 23 Mars.

	Froment.	Seigle.
Arlon	17,50	11,00
Anvers	18,82	10,93
Bruges	16,88	10,05
Bruxelles	18,08	10,48
Gand	16,63	10,61
Hasselt	18,65	10,92
Liége	16,90	11,11
Louvain	18,76	11,25
Namur	16,79	10,52
Mons	15,99	9,35
Prix moyen	17,66	10,71

N. B. Il résulte des prix moyens ci-dessus : 1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1000 kil.; 2° que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 0,25 les 1000 kil.

GENÈVE, 23 Mars. — Froment : 20,00 à 22,75. — Seigle : 11,00 à 15,00. — Sarrazin : 13,00 à 14,00. — Orge : 13,00 à 14,00. — Avoine : 7,50 à 8,50.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, faubourg Saint-Antoine, 29 Mars. — Foin, 1re : 44,00 à 46,00; 2e : 40,00 à 42,00. — Luzerne, 1re : 42,00 à 43,00; 2e : 40,00; 3e : 35,00 à 36,00. — Regain de luzerne, 1re : 40,00 à 41,00; 2e : 34,00 à 36,00; 3e : 30,00 à 32,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00; 2e : 20,00. — Paille de seigle, 1re : 30,00 à 32,00; 2e : 24,00. — Paille d'avoine, 1re : 37,00; 2e : 30,00 à 33,00.

Barrière d'Enfer, 29 Mars. — Foin, 1re : 47,00; 2e : 42,00 à 44,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 18,00 à 20,00. — Paille de seigle : 27,50. Marché abondant en paille, vente difficile pour cet article, et baisse de 3,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 28 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1523	1443	80	1 16	1 04	» 90
Vaches....	49	43	6	1 04	» 88	» 76
Veaux.....	641	641	»	1 62	1 42	1 22
Moutons..	7398	6252	1146	1 40	1 20	1 »

PARIS, marché aux porcs du 28 Mars.

Porcs amenés : 669; vendus : 414; renvoi : 253. Prix : 1,06—1,04—1,02.

Marché aux veaux du 29 Mars. — 531 veaux, tous vendus : 1,40-1,00.

Marché aux vaches du 29 Mars. — 76 vaches, toutes vendues pour la boucherie à 1,20-1,08-1,92. — Id. taureaux à 0,92.

METZ, 25 Mars. — 67 bœufs : 1,12-1,07-1,02. — 96 veaux : 1,15-1,07-1,00. — 69 moutons, même prix que les veaux. — 8 taureaux : 0,91-0,89-0,84. — 18 vaches : 1,02-0,97-0,92. — 72 porcs : 1,15-1,07-1,00.

ANGLETERRE, marché de Smithfield du 25 Mars.

Bœufs inf.	0,83 à 0,92
d° 2e qual.	0,98 à 1,09
Prime grosses races,	1,15 à 1,21
Prime écossais,	1,27 à 1,32
Moutons inf.	0,92 à 1,03
d° 2e qual,	1,09 à 1,21
Prime à laine commune,	1,27 à 1,32
Prime South-Down en laine,	1,38 à 1,50
d° sans laine,	1,15 à 1,27
Veaux gr. race,	1,32 à 1,56
d° prime fins,	1,62 à 1,67
Gros porcs,	1,03 à 1,27
Agneaux,	1,73 à 2,09

Amenés : 2900 bœufs. — Moutons et agneaux. 25240. — Veaux : 75. — Porcs : 330. — Le cours des moutons faiblit d'une façon importante. Il n'est pas venu plus de 20 bœufs de l'étranger.

Volaille et gibier (la pièce).

PARIS. Halle du 29 Mars. — Chevreuils : 48,00. — Agneaux : 6,00 à 17,00. — Chevreaux ou cabris : 2,25. — Lièvres : 3,00 à 4,25. — Lapins : 1,10 à 2,50. — Dindes : 4,00 à 12,00 — Oies : 3,00 à 4,00. — Faisans : 6,00 à 10,00. — Chapons : 2,25 à 6,00. — Poulets gras : 3,00 à 4,00; do ord. : 1,25 à 2,25. — Canards : 1,50 à 2,90. — Perdrix grises : 1,50 à 2,25. — do rouges : 2,75 à 3,00. — Bécasses : 1,00 à 3,35. — Bécassines : 0,35. — Sarcelles : 1,00 à 1,50. — Rales de genêt : 0,20. — Vanneaux : 0,75. — Pluviers : 0,50 à 0,90. — Pigeons : 0,75 à 1,00. — Grives : 0,20. — Alouettes (la dixaine) : 1,10.

HOUDAN, 27 Mars. — Lapins : 1,50 à 2,50. — Dindes : 5,00 à 9,00. — Canards : 2,50 à 3,25. — Poulets gras, 1er choix : 4,00 à 4,50; 2e : 3,00 à 4,00; 3e : 2,25 à 3,00 — Baisse de 0,50 sur les poulets. Vente généralement lourde et difficile.

ADJUDICATIONS.

Le 4 avril prochain, adjudication de la fourniture des articles suivants pour le port de Bordeaux : 5,000 kil. riz Caroline nouveau non logé; cautionnement : 220,00. — 2,000 kil. huile d'olives fine, non logée; cautionnement : 390,00. — 600 kil. prunes d'Entes, non logées; cautionnement : 100,00. — Le cahier des charges est déposé à l'inspection de la marine, rue Fonvaudége, no 3.

dent de correspondances qui résulterait de l'adoption d'une taxe uniforme. M. le ministre a rappelé l'exemple de l'Angleterre, qui a vu baisser de 41 millions à 15 le revenu de l'impôt des lettres par suite d'une mesure analogue ; mais M. le ministre n'a pas tenu compte de l'accroissement marqué que prend maintenant ce revenu. Après une épreuve douteuse, l'ajournement demandé par le ministre a été rejeté. Il était évident, en effet, que la question était assez étudiée pour être résolue, et la prise en considération de la proposition, dont la nécessité est généralement sentie, a dû être votée, malgré l'opposition du ministère.

Si la proposition est définitivement admise par la chambre, elle rendra un grand service à la classe peu aisée, non-seulement par la diminution de la taxe des lettres, mais encore par celle du droit établi au profit du trésor sur les sommes inférieures à 50 f. confiées à l'administration des postes par les membres des familles pauvres, qui, pour s'aider entre eux, doivent d'abord payer au trésor le droit exorbitant de 5 0/0. Au lieu de gêner les relations entre les différents membres de la société, une administration intelligente doit employer toutes les mesures qui peuvent les accroître. Un intérêt fiscal mal entendu ne saurait l'emporter sur les considérations d'un ordre aussi élevé. D'ailleurs nous sommes bien convaincus que l'adoption de la mesure proposée par M. de Saint-Priest en multipliant les transports de lettres et les mouvements de valeurs n'entraînerait aucune perte pour le trésor. En supposant une diminution momentanée dans les recettes, ce déficit ne saurait tarder à être comblé. Au reste, il est une manière infaillible d'éviter toute perte et de créer même des ressources très importantes au trésor, tout en rendant aux administrés un service signalé, ce serait de ne fixer aucune limite aux sommes dont l'administration serait autorisée à opérer les transports ou les revirements à un taux d'intérêt réduit. Nous reviendrons sur cette importante question.

La question du travail à la chambre des lords.

Dans la séance de la chambre des lords du 25 courant, lord Brougham, en déposant une pétition sur le bureau du président, a prononcé un discours que nous ne pouvons laisser passer sans observations. Nous allons résumer l'analyse que le *Morning-Herald* en a donné.

L'auteur débute en recommandant fortement à l'attention de leurs seigneuries la pétition qu'il dépose. Elle émane de quelques femmes employées autrefois dans les mines de charbon du comté de Lanark et privées aujourd'hui de tout moyen d'existence par effet de ce bill dicté au parlement par un sentiment de philanthropie qui défend aux propriétaires de mines de se servir de femmes dans leurs travaux. Depuis long-temps le noble pair s'était constitué le défenseur des classes ouvrières. Il a réclamé pour elles les bienfaits de l'instruction et demandé l'amélioration de leur condition matérielle ; enfin, il a toujours considéré comme extrêmement important de maintenir ou d'élever le taux du salaire en abaissant le prix des subsistances. En conséquence, il croit avoir quelques droits à prendre la parole dans une question relative au travail et aux souffrances des classes ouvrières.

Cependant lord Brougham ne rêve point pour le peuple une félicité sans limites. Que les classes laborieuses soient trop écrasées de labeur, trop mal vêtues, nourries et logées, Dieu le sait ! et l'orateur est loin de le nier, mais il craint beaucoup que ce ne soit là le lot de l'humanité et le résultat de l'état actuel de civilisation : aussi l'orateur ne dira pas que les travailleurs soient des êtres *opprimés*, et il ne conviendra pas qu'il y ait *oppression* à leur égard, à moins que *que que doctrine* dont il n'a jamais entendu parler

de ton front. — L'ouvrier agricole n'a-t-il pas ses souffrances, souffrances si énergiquement et si minutieusement décrites par le poète Crabbe ; cependant leurs seigneuries devront-elles décréter que l'ouvrier des campagnes ne travaillera pas plus d'un certain nombre d'heures, afin de le préserver de l'hydropisie ? Leurs seigneuries feront-elles un bill pour défendre à leurs cochers de les attendre à la porte d'un raout ou d'un bal depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin, ce qui est à coup sûr très malsain ? Défendront-elles qu'on affaiblisse par les sueurs et la diète un enfant de sept ou huit ans, comme le réclament les nécessités des courses de chevaux et les paris que leurs seigneuries elles-mêmes feront sur le turf ? S'il est bon que les mères allaitent elles-mêmes leurs enfants, les nobles lords proscriront-ils par acte législatif les nourrices étrangères que l'on trouve jusque dans les familles de leurs seigneuries ? Certes il y aurait beaucoup de légèreté à intervenir de la sorte dans tous les intérêts. Il est, dit-on, deux choses dont l'homme se montre toujours trop prodigue ; ce sont ses propres avis, et l'argent d'autrui. »

Vouloir transformer l'industrie, c'est agir à l'aveugle, et faire le mal en cherchant le bien, voilà par quels motifs l'orateur s'est opposé, dit-il, au bill sur les mines. Il a prédit alors les résultats qui se manifestent aujourd'hui. Lord Brougham termine en recommandant de nouveau à la chambre la pétition qu'il dépose sur la table.

Le discours de lord Brougham nous paraît un document propre à éclairer la discussion à l'ordre du jour dans la partie la plus vivace de la presse française, sur l'intervention du législateur dans les transactions entre le maître et l'ouvrier.

On remarquera d'abord qu'en face de difficultés insolubles pour lui, l'orateur semble au moment souhaiter, pressentir l'avènement d'une doctrine, dont il n'a jamais entendu parler, qui vienne lui montrer, ce sont ses propres paroles, comment on pourrait améliorer le sort des classes souffrantes par des moyens humains.

Malheureusement ce n'est là qu'une aspiration vague, que le noble pair semble étouffer à dessein pour retomber dans l'impossibilisme.

L'orateur est également sur la voie de la vérité quand il dit que les souffrances des classes laborieuses sont le résultat de l'état actuel de civilisation. Mais il se contredit dans la même phrase et blasphème la Providence en affirmant que ces souffrances sont le lot de l'humanité. Plus loin il interprète d'une manière que nous oserons appeler impie, les paroles du Seigneur, qui veut *que l'homme produise son pain à la sueur de son front*. Evidemment Dieu n'a pu vouloir dire par là : l'homme souffrira éternellement en travaillant ; mais bien chacun des progrès de l'homme devra être le fruit de ses efforts, de son obéissance active aux instincts que j'ai mis en lui. Dans tous les cas, Dieu n'a jamais dit : l'homme suera et travaillera sans gagner son pain et surtout sans le manger, comme il arrive beaucoup trop souvent aujourd'hui.

De même, lord Brougham entrevoit que réglementer un seul intérêt social conduit à les réglementer tous. On défend d'employer les femmes dans certains travaux, et voilà que les femmes redemandent de l'emploi, c'est-à-dire du pain. On fixe l'âge de travail des enfants, et les privations que souffrent les enfants s'en augmentent. On détermine les heures de travail, et il faudrait maintenir le salaire, etc., etc. Il faudrait donc s'occuper non d'un seul intérêt, mais de tous les intérêts, afin de les coordonner, de les harmoniser. L'orateur lui-même signale, avec une légèreté fort étrange, une partie des abus qui restent à supprimer ; mais que conclut-il de là ? Que cette réglementation universelle est impossible. Et elle l'est bien, en effet, si on la demande à des moyens purement restrictifs.

[illegible] lateur dans les questions d'organisation industrielle sert toujours à éclairer les esprits sur l'étendue et la gravité des maux, et sur l'urgence d'une réforme beaucoup plus large.

Nous trouvons dans un journal allemand la correspondance suivante datée de Berlin :

« Un fait sans contredit remarquable, sous plus d'un rapport, c'est que les fils de presque tous les grands hommes sont des niais. Ainsi, les fils et petits-fils de Schiller et de Gœthe ne se distinguent que par les qualités les plus bourgeoises, et, aujourd'hui même, nous voyons le seul et unique fils du célèbre philosophe Hegel remplir les fonctions de censeur dans une ville provinciale de Prusse. C'est en vain que M. Marheinecke, disciple de Hegel, professeur et pasteur à Berlin, lui a fait présenter les différents passages des œuvres de son illustre père, où le philosophe a écrit contre l'immoralité de la censure ; le jeune Hegel est resté sourd à ces remontrances et n'a pas le moins du monde fait mine de vouloir donner sa démission de censeur. C'est cependant par la voie de l'hérédité que la noblesse s'est transmise de père en fils. Eh bien ! admettons que tous les grands hommes de l'Allemagne aient été anoblis, à partir de Luther jusqu'à Hegel, et nous verrons que pas une seule famille n'a produit deux grands hommes de père en fils.

» Le même journal nous apprend que l'ambassadeur russe, M. Meyendorf, a présenté une note au cabinet prussien contre la censure qui a autorisé l'impression d'un article sur les chemins de fer en Russie, dans lequel l'auteur avertit les capitalistes allemands de ne point souscrire d'actions, attendu qu'*il n'y avait ni capital ni intérêt de sûr dans un pays où tout dépend du despotisme et de l'arbitraire.* »

Le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de la rive gauche a déposé ce matin, entre les mains de M. le ministre des travaux publics une soumission pour le prolongement du chemin de fer de Paris à Versailles jusqu'à Chartres. Les soumissionnaires s'engagent à amener le débarcadère jusqu'à la Croix-Rouge.

Une contestation existait entre un particulier et l'Etat à raison d'un transport de marchandises sur le chemin de fer ; la cause avait été portée devant le tribunal civil. Ce tribunal s'est déclaré incompétent, et a renvoyé les parties devant le tribunal de commerce, par ce motif que l'Etat exploitant les chemins de fer, se trouve, vis-à-vis des particuliers, précisément dans la même situation qu'un entrepreneur de transports sur une voie quelconque, qu'il fait acte de commerce, et est soumis, par conséquent, à la juridiction consulaire.

M. Lebobe a été nommé rapporteur de la commission du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

On nous communique la note suivante :

« Une réunion d'électeurs de l'opposition a eu lieu ce soir dans le 9e arrondissement.

» Huit candidats présentés par divers électeurs, ont été désignés comme devant être appelés dans une réunion préparatoire générale, dont

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

QUESTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LE TABAC.

Le ministère du 1er mars a remboursé en huit mois tout l'esprit qu'on lui avait prêté. — La rose, l'hortensia, l'œillet, le géranium. — Que peut vouloir dire une plante qui vous fait aspirer par la bouche et manger par le nez ? — La terre fait ses dents. — Cause première des misères de l'humanité. — Les amours civilisés sont une mascarade perpétuelle. — Travestissement obligé des emblèmes d'amour. — Le chou-fleur, emblème du lion de la loge infernale.

Le tabac ! encore une de ces questions formidables qui dépassent de vingt coudées la hauteur du premier-Paris, et qui semblent n'avoir été jetées dans le mode que pour donner du fil à retordre aux faux savants et aux économistes. Les malheureux n'y ont vu que de la fumée.

Les professeurs d'économie politique sont évidemment des individus payés par le gouvernement, pour développer le côté inutile des questions par la parole, comme les journalistes officiels par la plume. Je confesse à la gloire de tous, que le journal et la chaire s'acquittent de leur tache avec zèle.

Un de mes amis, un écrivain officiel qui déploie dans son art un talent prodigieux, un contempteur souverain de l'idée, essayait l'autre jour de me convaincre que le premier talent du journaliste était de faire un journal avec rien. Ma raison demeura rebelle à sa dialectique, bien qu'il eût dépensé, pour en arriver à ses fins, tout l'esprit qu'il avait économisé en six mois de rédaction officielle. Par exemple, nous sommes tombés d'accord que les ministres du 1er mars étaient les plus honnêtes gens qu'on eût vus au pouvoir depuis 1830, n'ayant eu besoin que de huit mois de ministère pour rembourser jusqu'à la dernière obole tout l'esprit qu'on leur avait prêté.

Le tabac !

L'observateur le plus versé dans la connaissance des secrets de la nature, le savant qui a passé trente années de sa vie à méditer sur le caractère passionnel et politique des plantes, s'arrête épouvanté devant la question formidable que soulève le tabac. Economistes, qui n'êtes pas sorciers, consolez-vous d'avoir été forcés de jeter votre langue aux chiens sur la terrible énigme. L'analogie, l'analogie elle-même, l'Œdipe de tous les sphinx, a failli être embarrassée un moment.

C'est chose bien facile que d'expliquer le langage de la rose, de l'œillet, de l'hortensia, du géranium, fleurs parlantes, un langage qu'un enfant civilisé lui-même comprendrait, surtout s'il avait du génie.

L'humanité sait depuis des siècles la signification de la rose, emblème de pudeur et de virginité. Les ouvrages des poètes sont pleins de cette image.

La poésie ne s'est pas encore exercée sur l'œillet, par la raison que la poésie est encore viciée de simplisme, comme les meilleures choses de ce monde. Mais examinez bien cette tige élégante et flexible, prête à s'affaisser sur elle-même, si quelque main prévoyante ne lui donne l'appui d'un tuteur ; cette fleur délicieuse, à l'arome enivrant, ce calice bleu gonflé de sève, qui crève sous l'effort d'expansion des pétales, qui les laisse déborder pour peu qu'on néglige la plante, et dites si ce n'est pas bien là l'emblème de la jeune fille en proie au deux besoin d'aimer.

Hélas ! que j'en ai vu s'effeuiller avant l'heure !

Que peut vouloir dire l'hortensia, sinon la coquette du grand monde ? Une adorable plante dont la tige disparaît sous des monceaux de fleurs, une feuille artistement travaillée, festonnée comme la parure de la coquette, mais fleurs froides, sans parfum, sans sexe et sans amour... et craignant le soleil... faites pour séduire les yeux, non pour charmer le cœur.

La feuille du géranium est parfumée. Donc le géranium est un emblème de travail attrayant, puisque la feuille représente le travail. Le parfum est le charme secret de la chose, la qualité intime, le symbole d'illusion et d'entraînement. Il est d'observation générale que la femme, si supérieure en une infinité de points à l'homme, mais non dans l'art d'assommer son semblable et de suppléer le chameau, n'adore que les fleurs odorantes. Cette préférence explique encore celle que la femme accorde à la beauté de l'âme sur la beauté du corps.

Mais, encore une fois, que répondre à la question du tabac ?

Une plante qui vous fait aspirer par la bouche et manger par le nez !!!

Comment expliquer cette interversion incroyable de rôles entre les deux organes de l'odorat et du goût, de la respiration et de la déglutition ? Allez chercher un peu un économiste pour vous tirer de là.

. . . .

C'est qu'en effet le tabac symbolise ces écarts monstrueux de l'imagination qui pervertissent les sens et abrutissent l'intelligence, dérèglements caractéristiques des sociétés subversives et notamment des civilisations faisandées.

Le tabac est comme le pavot blanc, l'emblème d'un essor d'amour comprimé. Il fait allusion aux fausses relations d'amour. La femme n'a pas d'ennemi plus redoutable que le tabac, après le pavot blanc, la plante pâle et stérile dont le suc vénéneux inocule dans l'imagination et dans le sang l'habitude mortelle, irrésistible, qui conduit le Chinois à la mort prématurée par l'extase solitaire. Les deux analogies du tabac et de l'opium sont de celles qui demandent à être exposées en latin, ce que je ne ferai pas attendu que mes lectrices ne comprennent pas cette langue.

Je soupçonne le tabac d'être un produit de Sapho, satellite d'Herschell. Les astronomes, qui n'aperçoivent pas même les comètes qui leur passent à portée d'une lorgnette de spectacle, ne reconnaissent que quatre lunes à Herschell. Il est heureux pour la science que le télescope de l'analogie distingue les objets de plus loin que les lunettes des observatoires.

Je prie qu'on ne m'accuse pas de pédantisme, à raison de l'étalage d'érudition qui va suivre. Ce n'est pas ma faute si j'ai besoin de remonter un peu en avant du déluge pour expliquer le rôle du tabac dans l'humanité. C'est la question qui m'entraîne, non ma plume. Après cela, les économistes et les moralistes ont répandu dans ce monde tant de sottises et d'erreurs, qu'il est utile que la vraie science vienne de temps à autre rafraîchir le cerveau des humains par le souffle de la vérité. Qu'on veuille bien se souvenir d'ailleurs que je ne suis que la vulgarisateur indigne de vérités découvertes et formulées par le génie des génies, et qu'on ne me taxe pas d'outrecuidance sans motif.

Pour rendre compte de la conduite du tabac qui est symbole des fausses relations d'amour, il faut bien que j'explique, et les torts de la dernière création à notre égard, et pourquoi les relations d'amour sont faussées.

Certes, je ne scandaliserai personne par l'audace de mes théories, en affirmant que la dernière création de ce globe a été éminemment subversive et ridicule. Le grand nombre de requins, de fièvres jaunes, de punaises et de serpens à sonnettes dont jouit en ce moment la terre, ne permet pas de protester contre une vérité aussi palpable.

Cependant cette création était un progrès sur celles qui l'avaient précédée.

Les créations bienfaisantes et harmoniques sont privilégiées des phases supérieures de la vie des planètes. Le mobilier d'un globe, sa valeur locative, si le mot vous va mieux, doit être constamment en rapport avec la fortune de ceux qui l'habitent.

Il est donc naturel que la terre qui *fait ses dents*, à l'heure qu'il est, c'est-à-dire qui traverse la période la plus douloureuse de l'enfance (civilisation), soit en proie à toutes les vermines et à toutes les tribulations qui dévorent cet âge. Les dents de la terre, c'est l'imprimerie, c'est la poudre, la vapeur, la foudre apprivoisée, l'acide carbonique liquide, tous instruments dont l'enfantement déchire cruellement ses flancs, mais dont elle a besoin d'être armée pour s'élancer à la conquête de la période d'harmonie, de même que l'enfant a besoin de ses canines pour s'élever de la bouillie au bifteek.

Or, de toutes les causes de misère et de désordre qui pèsent sur ce globe et compriment son essor harmonique, la plus terrible, et, je le parierais, celle dont le cabinet du 29 octobre se préoccupe le moins, c'est le déplacement violent de la note d'amour dans la gamme passionnelle

[illegible] compagnies, approuvés par le préfet du département.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY propose de remplacer l'art. [illegible] du projet du gouvernement et des art. 1, 2 et 7 du projet de la commission par un article ainsi conçu :

» Les chemins de fer construits ou concédés par l'Etat font partie de la grande voirie. Les lois et règlements sur la grande voierie de terre concernant l'alignement des plantations, la conservation des fossés, talus, levées et ouvrages d'art, les dépôts de terres, fumiers et autres objets quelconques, l'exploitation des mines, minières, carrières et sablières, le paccage des bestiaux sont déclarés applicables aux chemins de fer. »

« Art. 2. Aucune construction qu'un mur de clôture ne pourra être établie dans une distance de deux mètres du franc-bord d'un chemin de fer sans une autorisation préalable de l'administration.

» La limite de ce franc-bord sera déterminée au moyen d'une clôture continue, fermée par des murs, ou par des haies, barrières, poteaux avec lisses ou par des fossés.

» Néanmoins, lorsque la sûreté publique ou la conservation des chemins de fer l'exigera, la distance déterminée par le présent article pourra être augmentée en vertu d'une ordonnance royale rendue après enquête, les parties intéressées entendues ou dûment appelées. »

Après une courte discussion entre M. le marquis de Barthélemy et M. le comte d'Argout, la chambre décide qu'elle examinera d'abord l'amendement proposé par M. le marquis de Barthélemy.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY développe son amendement qui a pour but de prévenir autant que possible les accidents qui jettent trop souvent le trouble et le deuil dans le pays.

M. LE COMTE DARU reconnaît que la sollicitude du gouvernement doit être continuelle ; mais il pense qu'en adoptant l'amendement on grèvera sans compensation la propriété des riverains, des personnes qui possèdent des propriétés traversées par des chemins de fer.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Après l'évènement du 8 mai, on ne saurait prendre trop de précautions ; nous savons tous combien est précieuse la vie des citoyens. J'appuie l'amendement de M. le marquis de Barthélemy.

M. PERSIL, rapporteur, combat l'article du gouvernement, qu'il trouve vague et incomplet.

La séance est levée à cinq heures.

Samedi, à une heure, séance publique, suite de la discussion du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY.

Séance du 30 *mars* 1844.

La séance est ouverte à une heure et demie.

MM. MALLYE ET DUFOURNEL demandent des congés qui sont accordés.

M. SAINT-MARC GIRARDIN donne lecture de la proposition destinée à régler l'avancement dans les fonctions publiques.

Cette proposition sera développée après celle de M. Chapuys de Montlaville sur l'abolition du timbre pour les journaux.

M. GARNIER-PAGÈS donne lecture de sa proposition sur la conversion des rentes.

Sur la demande de M. Lacave-Laplagne, la chambre décide que les développements de cette proposition auront lieu immédiatement après la discussion de la loi sur les falsifications de vins.

M. CUNIN-GRIDAINE présente à la chambre 1o deux projets de loi relatifs à divers travaux qui devront être exécutés à Paris ; 2o un projet de loi portant demande d'un crédit de 54,000,000 francs pour l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne par Orléans, Tours et Bordeaux ; 3o un projet de loi portant demande d'un crédit de 50,000,000 pour l'établissement du chemin de fer de Paris à la Méditerranée pour la partie du chemin comprise entre Paris et Dijon.

Je comprendrais, continue le ministre, qu'on réclamât une réforme radicale comme celle qui s'est faite en Angleterre ; cependant, Messieurs, si l'on défalque du chiffre total de l'impôt postal de l'Angleterre ce que rapporte le transport par les paquebots qui n'a pas été atteint par la réforme, il y aura un déficit au lieu d'une augmentation, et c'est là une objection contre l'uniformité de la taxe pour toutes les lettres. Cependant, ce système a de grands avantages sur celui qui est proposé par M. de Saint-Priest. Le système uniforme exigeant l'affranchissement, simplifie singulièrement les moyens de distribution.

La réforme de M. de Saint-Priest n'atteint que les lettres adressées à des distances éloignées, et qui, par conséquent, sont beaucoup moins fréquentes ; le nombre des lettres adressées à des distances rapprochées augmenterait peut-être si les frais diminuaient ; mais c'est précisément celles-là que la proposition n'atteint pas. Quant aux commerçants, il est certain qu'ils écrivent toutes les lettres dont ils ont besoin, et ils n'en écriraient pas davantage quand même chaque lettre leur coûterait quelques centimes de moins. Pour les militaires, le gouvernement est tout disposé à étendre à ceux qui écrivent à leurs familles les avantages accordés aux familles écrivant aux militaires, et il espère pouvoir présenter à la chambre un projet de loi, en ce sens aussitôt que des difficultés administratives dans lesquelles la chambre ne peut rien pourront être résolues.

L'orateur termine en disant qu'il y a certainement des réformes à faire dans l'administration des postes, mais il ne croit pas que dans les circonstances actuelles elles puissent encore être réalisées, et il demande l'ajournement.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT demande que le prix de port des lettres écrites par les militaires à leur famille et à leurs amis, soit réduit à 25 centimes, à la condition que ces lettres seront attestées et timbrées par l'administration militaire.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. GLAIS-BIZOIN demande le renvoi du projet de loi à la commission du budget.

M. DESLONGRAIS demande que la proposition ne soit pas prise en considération ; il croit cette décision moins funeste qu'un ajournement.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'aux termes du règlement ces deux questions ne peuvent être posées.

M. GLAIS-BIZOIN prononce quelques paroles au milieu des cris : Aux voix ! aux voix !

L'ajournement de la proposition est mis aux voix. Après une épreuve douteuse, l'ajournement est rejeté.

La prise en considération est adoptée. Les ministres votent contre.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. PÉRIGNON, rapporteur. Des membres de la chambre consultative des arts et manufactures d'Angers demandent que des modifications soient apportées à l'article 619 du code de commerce concernant la formation de la liste des notables commerçants.

Le préfet de Maine-et-Loire a rayé cette année, disent les pétitionnaires, jusqu'à dix membres, parmi lesquels deux juges du tribunal de commerce, et d'autres négociants chefs de maisons considérables et bien famées, de la liste des notables commerçants d'Angers, et cela sans consulter, comme c'est l'usage, ni le tribunal de commerce, ni la chambre consultative ; par suite de cette décision, cinq des notables conservés sur la liste ont cru devoir donner leur démission. Les pétitionnaires demandent qu'en conséquence il y ait des règles apportées au pouvoir discrétionnaire des préfets dans le choix des notables ; plusieurs fois des dispositions tendant à modifier l'article contre lequel ils réclament ont déjà été faites aux chambres, soit par les membres de la chambre, soit par le gouvernement lui-même, mais des circonstances fortuites ont chaque fois empêché les chambres de s'y associer ; et cependant, jusqu'alors, il ne s'était élevé aucune plainte contre le pouvoir discrétionnaire des préfets.

La commission conclut au renvoi du ministre au commerce.

M. le rapporteur ajoute qu'en 1828 M. Cunin-Gridaine lui-même fut, rayé par un préfet d'une liste de notables au moment où il était pré-

J'ignore, continue l'orateur, la patente précise de chacun des notables rayés ; mais je sais que deux d'entre eux ont augmenté considérablement leurs affaires depuis un an, et ont été appelés à des fonctions consulaires.

On peut, par ce fait, juger des autres, et voir s'il est vrai que la cause de la radiation ne soit pas politique.

M. Bineau arrive ensuite à la conduite du gouvernement dans la nomination du maire d'Angers ; il lui reproche d'avoir choisi précisément, pour le nommer maire, le membre du conseil municipal qui soulevait le plus d'antipathies d'avoir voulu, par un prétendu respect pour la prérogative royale, précisément le contraire de ce que la ville d'Angers désirait, et d'avoir ainsi avili le pouvoir. (Réclamations au centre.)

Qu'en est-il résulté ? Que le conseil municipal a refusé de s'associer à son maire, qu'il lui a dit : « Vous n'avez pas notre confiance, et nous aimons mieux que les affaires soient ajournées que de vous en confier l'exécution. » Ce conflit, je le déplore ; mais le conseil municipal a fait sagement, il a fait légalement. Les affaires d'une grande ville sont suspendues ; mais à qui la faute ? N'est-ce pas à celui qui a amené le conflit ?

VOIX. A la question !

M. BINEAU. J'y reviens. Quand les élections de la garde municipale sont venues, on les a fait long-temps attendre, mais on s'est enfin exécuté ; eh bien ! quels sont ceux qui ont été investis par le gouvernement du commandement de la garde nationale ? C'est précisément celui de nos collègues qui, il y a six mois, était jugé indigne d'être maire, et un de ces notables que le préfet a rayés. Quand le gouvernement a-t-il fait la faute : est-ce il y a six mois, est-ce hier ?

Le ministère reconnaît-il qu'il s'est trompé ? Dans ce cas, qu'il révoque le maire : qu'au moins il dissolve le conseil municipal, et qu'il fasse un nouvel appel aux électeurs. — Vous dites que la résistance du conseil municipal d'Angers est factieuse : vous êtes les gardiens des lois, et vous laissez insulter les lois ! Un conseil municipal sort de la légalité et vous le laissez subsister ! (Très bien !)

L'orateur termine en demandant qu'au moins, si la révision de l'art. 619 n'est pas faite, le ministère tienne à ce que les lois et coutumes existantes soient observées.

M. DUCHATEL dit que parmi les nouveaux noms inscrits sur la liste des notables d'Angers, il se trouve ceux de plusieurs négociants appartenant à l'opposition.

Les lois centrales doivent avant tout être observées.

On a cité un vote du conseil municipal d'Angers, pour demander que l'administration municipale fût conservée. Ce vote, Messieurs, était un excès de pouvoirs les conseils municipaux n'ont aucun droit de désigner à la couronne les choix qu'elle doit faire ; en présence de cet acte, le pouvoir central devait tenir à faire respecter son droit, il l'a fait, et il a bien fait. (Très bien au centre.)

Les conseils municipaux n'ont aucun titre pour s'occuper des intérêts généraux de l'Etat, ils n'ont à régler que les intérêts de la cité. Or, est-ce par des raisons municipales que le conseil municipal d'Angers refuse son concours au maire actuel ? Personne n'oserait le dire.

Le gouvernement, s'il pouvait céder sur ce point, ouvrirait la porte à d'énormes abus, il s'ensuivrait que dans une ville importante une municipalité pourrait s'insurger contre le pouvoir central, lui prescrire les choix qui devraient être faits, et élever ainsi un petit gouvernement en face du gouvernement. (Au centre : Très bien !) Non, Messieurs, cela est impossible : ce serait établir autant d'Etats qu'il y a de communes en France.

Les affaires municipales d'Angers sont en souffrance, on nous dit que c'est la faute du gouvernement qui n'a pas assez respecté les droits de la cité ; et je dis, moi, que la faute en est au conseil municipal, qui n'a pas assez respecté le pouvoir central et la prérogative royale.

On nous demande de dissoudre le conseil municipal ; c'est là, Messieurs, une mesure extrême que le gouvernement ne croit pas devoir prendre. Il faudra bien qu'un jour l'harmonie se rétablisse. Cela dépend du conseil municipal. Les intérêts du gouvernement central sont parfaitement garantis à Angers. Si la ville d'Angers trouve que ses intérêts municipaux sont compro-

---

l'humanité. Autrement dit, pour me servir du vocabulaire des civilisés, c'est la subalternisation du rôle de l'amour (passion de luxe, génératrice d'enthousiasme) dans la direction du mouvement social.

La note d'amour sonne faux, parce qu'elle n'est pas à sa place dans le clavier passionnel de l'humanité. Voilà le mal. Je défie qu'on me cite un seul instrument législatif, je veux dire un seul code qui donne la note d'amour juste. Je défie qu'on me nomme un pays, une époque où la femme ait été libre, où le véritable amour qui ne peut naître que de la liberté de la femme ait eu son plein essor. L'imagination du civilisé est tellement pervertie par les ravages du virus moralique, qu'il n'y en a pas un peut-être pour qui cette expression de plein essor ne veuille dire libertinage honteux et débordements effrénés.

Maintenant je vous demande, si vous ne mépriseriez pas souverainement un piano désemparé de la touche du *mi* ou qui ne donnerait qu'un *mi* criard et ne pourrait moduler sur cette tonique. Je vous demande encore quel cas vous feriez d'une palette de peintre, excommuniée d'azur. Très peu de cas, j'en suis sûr. Eh bien ! le clavier passionnel de l'humanité se trouve précisément aujourd'hui dans cette position désastreuse du piano veuf du *mi*, de la palette sans azur.

On doit savoir que la passion d'amour correspond au *mi* dans la gamme naturelle des sons, et à l'azur dans la gamme des couleurs. Chaque note a sa couleur spéciale. C'est pour cela qu'il y a sept couleurs dans le rayon solaire, comme sept notes dans la gamme. Fiez-vous-en là dessus à l'expérience d'un homme qui ne sait pas la musique, mais qui en raisonne par anologie, il n'y a qu'un système d'écriture musicale, celui qui consiste à distinguer les notes par *leurs* couleurs naturelles. Je m'étonne même qu'aucun savant n'ait encore songé à me ravir la gloire de cette découverte, mais il en est toujours ainsi, ces savants croiraient se déshonorer de découvrir quoi que ce soit. Je fais remarquer qu'avec la note de couleur, il n'y aurait pas de confusion possible, et qu'il ne serait plus besoin de ces ennuyeux calculs relatifs à la distance de la clé qui font mon désespoir, quand je travaille une de ces graves questions hiéroglyphiques qui figurent au bas de la quatrième page de l'*Illustration* et du *Charivari*. Les dièzes, les bémols, la mesure, l'accentuation, tous les éléments de l'harmonie seraient donnés par la différence d'intensité des tons et l'étendue des zônes coloriées. Et que de problèmes importants l'on résoudrait encore à l'aide de cette méthode !

Pourquoi, par exemple, les grands compositeurs ont-ils baptisé de tout temps le ton de *mi*, *ton des anges?*

Parce que le ton de *mi* est celui de l'amour.

Pourquoi le *mi* est-il la dominante du *la* en musique, comme l'azur la dominante de l'orangé en peinture ?

Parce que le *la* et l'orangé correspondent à l'enthousiasme, le *mi* et l'azur à l'amour, et que la passion d'amour est dominante d'enthousiasme.

J'ai besoin de m'échapper de ce sujet, parce que je sens que si je me laissais aller, je découvrirais le système d'harmonie des couleurs. Ce sera pour une autre fois. Je reviens aux conséquences du déplacement de la note d'amour.

Pour un civilisé, c'est peu de chose que la perte d'une note bleue, le civilisé ne regarde pas à un élément de confusion de plus. C'est beaucoup pour vous qui n'êtes pas civilisé et qui avez suivi pendant huit jours le cours du docteur Chevé (un professeur qui sait tout et qui vous force de l'apprendre en trois mois par la méthode de l'enseignement attrayant). En effet, vous en avez appris suffisamment pour comprendre qu'une fois le *mi* absent ou déplacé, l'*ut* et le *la* ne vont plus savoir à qui entendre, et se trouveront désormais dans la gamme comme des âmes en peine. Plus de *mi*, plus d'accords ! Une seule note de moins dans la gamme des sons ou dans celle des couleurs, et tous les rapports de l'harmonie sont radicalement entravés.

A bien plus forte raison en est-il de même pour les touches du clavier passionnel de l'homme. Ces touches aussi sont paralysées et deviennent inhabiles à l'harmonie, du moment qu'une seule d'entre elles est brisée.....

Donc, la fausseté des relations d'amour s'oppose fatalement à l'accord parfait des passions qui est l'universelle harmonie, la double volupté de l'âme et des sens, le bonheur....

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que le sujet commence à prendre des proportions passablement colossales, et je me flatte que ce ne serait pas un membre de l'Institut, section des économistes, qui s'aviserait de tirer une vérité mathématique de cet ordre d'une question de cigare.

Si la disgrâce du sort et l'infériorité de ma nature m'avaient condamné à la triste condition d'homme sérieux, comme qui dirait de professeur de philosophie ou de M. Ch. Louandre, je voudrais enlever le prix Monthyon vingt ans de suite, et je ne dis pas assez, avec la moitié des solutions merveilleuses contenues dans une feuille de tabac.

M. Charles Louandre, dont le nom poétique respire comme un vague parfum des grèves d'Abydos, et charme vos oreilles pour la première fois vous représente un des plus valeureux champions de l'école moraliste, un Thémistocle qui ne pouvait dormir des lauriers de M. Louis Reybaud. Les historiens de son enfance rapportent qu'il est venu à la vie littéraire dans une bibliothèque de province, où il aurait été abreuvé de la poussière des bouquins dès ses plus tendres ans. J'ai lu de ce jeune simpliste une dissertation toute récente, mais pleine d'avenir et de présomption dans laquelle il est démontré, clair comme le jour, que l'auteur de la théorie sociétaire est un *mystique fervent*... à preuve qu'il a promis aux mortels

qui voudraient bien l'honorer de leurs suffrages, une queue de vingt-deux pieds de long, mesure des eaux et forêts. (Elle diminue visiblement cette queue, je l'ai connue plus longue). Ledit Fourier aurait encore proposé de faire tous les pauvres millionnaires, comme unique moyen d'arriver à l'extirpation du vol. Je trouve qu'ils ont énormément d'esprit en Basse-Picardie.

Je sais tout ce qu'il faut d'indulgence pour les écarts d'imagination de l'adulte civilisé qui a respiré quelque temps l'atmosphère des bibliothèques, surtout lorsque la position topographique et sociale de l'individu ne lui permet pas de savoir qu'à Paris les plus charmantes plaisanteries s'usent vite, même celles renouvelées de la queue du chien d'Alcibiade. D'un autre côté, je dois pardonner, d'autant plus volontiers à M. Charles Louandre l'accusation qu'il adresse aux disciples de Fourier, de renier les doctrines de leur maître, que ces doctrines me font l'effet d'être du latin pour notre accusateur. Mais je n'en regrette pas moins que les égards qu'on se doit entre écriavailleurs m'interdisent de qualifier, suivant qu'ils le méritent, certains procédés de discussion, fort en honneur dans l'école moraliste, et qui dénotent presque autant d'ignorance que de mauvaise foi chez ceux qui les pratiquent.

C'est ici que je réclame l'attention de mes lectrices que le sujet concerne spécialement. Je les prie de se remémorer pour une ou deux minutes, les grands principes d'analogie que j'ai développés naguère dans cette grave question du canard, qui m'a bien coûté un volume.

Nous étions convenus que tout le mobilier terrestre, bêtes et plantes, avait été calqué sur le modèle de l'homme, roi de la création ; que chaque chose créée était chargée de reproduire une face quelconque du caractère et des affections de l'homme.

Partons de là et suivons bien le raisonnement.

Puisque la femme est encore esclave dans les quatre parties du monde, puisque les relations d'amour sont faussées par l'hypocrisie, le moralisme et les préjugés dans les sociétés subversives, il faut de toute nécessité que les emblèmes de la passion d'amour soient empreints du signe de fausseté, de duplicité et de contradiction, pendant ces périodes subversives de sauvagerie, patriarcat, barbarie et civilisation.

Les amours de civilisation ne sont qu'une mascarade perpétuelle.

Donc les emblèmes de cette passion sont obligés de se présenter en costume travestis.

C'est ce qui a lieu, en effet. Le clavier emblématique d'amour civilisé, n'offre que des tableaux de *récurrences* d'amour, des résultats douloureux ou bizarres d'essors d'amour comprimés. Ces emblèmes sont souverainement ironiques.

Ce sera le champignon, par exemple, l'innombrable famille des cryptogames (amours cachés !) une vaste série de végétaux sans fruit ni fleur,

rer ces tentatives qu'avec le sentiment le plus le plus pénible. « Elles » sont d'autant plus insensées, dit-il, qu'elles sont manifestement sans » espoir. Ceux qui cherchent à révolutionner les Etats d'Italie ne comp» tent sans doute pas sur leurs propres forces. Mais il serait aussi cruel » qu'impolitique d'encourager chez eux, même par le silence, de folles il» lusions et des espérances sans fondement. »

— Le *Siècle* tenait hier à peu près le même langage, et à ce propos il est vivement gourmandé ce matin par la *Réforme* et le *National*. « Est-il généreux, dit le *National*, de décourager par de tristes paroles le noble élan des patriotes italiens. Le langage du *Siècle* était bon avant l'action commencée ; mais aujourd'hui les organes de l'opinion en France ne doivent que des encouragements à une œuvre difficile, périlleuse et sainte. »

— Le *Courrier français* regarde la proposition de MM. Tesnière, de Lagrange et Mauguin comme insuffisante pour arrêter le développement d'une frauduleuse industrie qui déshonore le commerce et empoisonne les consommateurs. Il regrette que la chambre ne jette pas un coup d'œil plus profond sur la cause toujours active de ces indignes désordres qu'elle s'efforce de réprimer. « Cette cause, dit-il, c'est la concurrence commerciale qui altère, falsifie, dénature, corrompt tous les produits au détriment des consommateurs qui paient toujours de leur argent ou de leur santé les frais de cette guerre marchande. »

« On a quelquefois parlé de l'organisation du travail, ajoute le *Courrier*, c'est-à-dire du classement des travailleurs et de la distribution des instruments du travail. Il est impossible qu'on ne s'occupe pas tôt ou tard d'une organisation du commerce, en d'autres termes, du classement des commerçants et de la distribution des produits. »

— La *Réforme* reconnaît bonnes les intentions de conservateurs philanthropes qui, en Angleterre et en France, plaident pour l'adoucissement de la condition des travailleurs, et se laissent, sans le savoir, convertir aux idées des socialistes français. Cependant dit-elle, ces bonnes intentions proviennent moins d'une pure inspiration de la charité que d'un sentiment de crainte et d'une prévision des nécessités de l'avenir.

Faits divers.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

Madrid.

Carthagène s'est rendue à discrétion, le 25.

Il y a eu, hier, un baise-mains très nombreux et très brillant à la cour. Les deux reines et l'infante se portent bien.

La tranquillité la plus parfaite règne sur tous les points de l'Espagne.

— Nous lisons dans une correspondance du *Toulonnais*, datée de Constantine, le 14 mars :

« M. le duc d'Aumale a quitté Biskara dans la journée du 13 pour se porter de là sur quelques douars de Ben-Saïd, décapité à Constantine par ordre du général Négrier. Un butin considérable a été fait dans cette razzia. Les femmes ont été recueillies et laissées sous la protection des gens de Biskara. Cette expédition détruit complètement l'influence qu'avait conservée dans le pays l'ex-bey de Constantine, Achmet, qui sera sans doute forcé sous peu d'aller demander l'hospitalité au bey de Tunis. »

— M. Viennet a déposé sur le bureau de la chambre des pairs une pétition de M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institut royal

avec un chanteur des rues nommé Pluckrose, son amant.

(*Standard.*)

— Lundi matin, dit le *Sun*, une dégoûtante scène se passait à Chatam. Un soldat du 57e régiment d'infanterie de ligne, qui avait menacé de tuer le capitaine Jackson, était condamné à recevoir 150 coups de fouet devant 3,000 hommes de la garnison. On commença l'application de la peine, et, dès le premier coup, le patient fit entendre des cris épouvantables ; au douzième coup, on dut resserrer les cordes qui lui liaient les bras, tant ses efforts avaient été grands pour se dégager. Le pauvre soldat reçut encore douze coups de martinet, et alors il fut pris de convulsions ; son pouls cessa de battre, et son visage devint noir. Quatre soldats détachèrent ses cordes, et le posèrent sur l'herbe fraiche. Quelques minutes après, il revint à lui et fut transporté à l'hôpital.

— Nous lisons dans le *National de l'Ouest* :

« Une pauvre mère de famille était dans une maison à demander de l'ouvrage d'aiguilles, et elle allait réussir dans le but de sa visite, quand elle voit entrer une religieuse qui remit une lettre à la maitresse du lieu. La lettre produisit son effet, et la religieuse obtint l'ouvrage à 40 centimes de rabais. La multiplicité des couvents fait un tort immense aux ouvrières de la ville, et produit un vif mécontentement dans les familles pauvres et laborieuses. »

— Le musée royal du Luxembourg sera ouvert au public demain dimanche, 31 mars.

— On lit dans l'*Observateur d'Avesnes* :

« Il existe actuellement à Orsinval, près le Quesnoy, une centenaire, âgée de 104 ans, la veuve Clairbaut. Cette femme jouit encore de toute la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles. Elle vient, presque chaque semaine, à pied du Quesnoy, n'ayant pour tout guide qu'un énorme bâton noueux et patriarcal, qu'elle manie encore plus facilement que la plupart des femmes ne manient le fuseau. Elle marche droit et ferme, sans s'arrêter, sans se fatiguer. Elle a la voix forte et sonore, et elle s'exprime avec un aplomb et une franchise admirables.

» Nous l'avons vue, il y a deux jours, à son passage au Quesnoy, se régaler d'un bon verre de bière, qu'elle vidait aussi lestement qu'un homme, tandis qu'elle mangeait un gros croûton de pain et un morceau de charcuterie. Elle s'était blessée au pied, mais elle ne tenait guère compte de sa blessure, sur laquelle elle appliquait, pour tout remède, un morceau de papier gris humecté de salive. Elle a le projet d'aller à Paris, à *pied*, rendre visite, dit-elle, au roi et à la reine. Nous la connaissons femme de parole. Elle était allée déjà, dans sa jeunesse, à Paris et avait parlé à Louis XVI. « Je connais bien les appartemens du roi, dit-elle ; j'y ai été. »

» Cette femme est née à Louvignies en 1740, mais elle a long-temps habité le Quesnoy, où elle est connue sous le sobriquet de l'*Avocateresse*, à cause de sa hardiesse à parler aux grands personnages et de sa facilité d'élocution. »

— D'après un rapport préparé pour être présenté au parlement, il paraît que, l'an dernier, la quantité de tabac brut entré dans le royaume-uni pour la consommation s'est élevée à 22,891,526 livres. Le droit perçu par le gouvernement s'est élevé à 3,605,107 liv. sterl. (90 millions de francs). Il est entré, en outre, 263,813 livres de tabac manufacturé ; ce qui fait en tout 23,155,339 livres, payant un droit de 3,729,714 liv. sterl.

5 0/0 compt.	1er c. 122 45	P.H. 122 45	P.B. 121 90	dr c. 121 90	hier 121 60
— fin cour.	122 25	122 50	121 90	121 90	121 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 05	83 15	82 95	83 15	82 90
— fin cour.	83 »	83 10	82 90	83 »	82 95
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 »	» »	H. » 1/4
4 0/0 ...	105 50	» »	H. » 20	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1410 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr..	3190 »	3180 »	» »	5 0/0 Naples.	101 50	101 50	» «
C.L. 5000	5130 »	» »	H. 5 »	— Romain. .	106 1/8	» »	H. » 1/8
— 1000	1135 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	» »	» »	» »
C. hyp...	772 50	1137 50	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
4 Can. ...	» »	» »	» »	B. Belge.	662 50	» »	H. 2 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	850 »	» »	» »	Fin cour. 852 50.	H. 2 50
V. R. Dr.	410 »	» »	H. 11 25	— 412 50, 407 50.	H. 7 50
— R. G.	257 50	260 »	H. 10	— 265, 252 50, 260.	H. 10 »
Orléans. .	900 »	897 50	H. 2 50	— 900, 897 50.	B. 7 50
Strasb. .	295 »	295 »	H. 1 25	— 290, 295.	H. 1 25
Rouen. . .	920 »	» »	» »	— 920, 917 50.	B. 2 50
Havre. . .	697 50	695 »	B. 2 50	— 695, 697 50.	»
Marseill.	767 50	» »	» »	— 770, 765.	B. 5
Montp. . .	» »	» »	» »	— »	»

LONDRES, 28 MARS.

Consol..... 98 3/4, 7/8.
Esp. act... 37.
Portug. ... 45 3/4.
Mexic...... 36 1/4.
Brésil...... »
5 0/0 Holl. 101 7/8.
2 1/2 do. 57 7/8.
Rouen... 35 7/8.
Orléans... 35 1/4.
Strasb... 12.

C. DE LA COULISSE.

Av. 82, 97 1/2, 95, 83 05.
Ap. 82 02 1/2, 05, 10, 05, offert.

Rep.	Fin c.	fin proch.
3 0/0	pair.	10 à 7 1/2.
5 0/0	10.	27 1/2.

Bons du Trésor.
» ».

Primes.

Fin c. 83 25, 20 d. un; 35, 55 d. 50 c.
F. p. 122 95, 70 d. un; 1233 40, 123 d. 50 c.
Strasb., 315, 317 50 d. 10.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 81,00 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 83,00 ; avril, 83,50 à 83,00 ; 4 mois d'été, 86,00 ; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

Lille. — Colza, 70,50 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00 ; caméline, 00,00 ; chanvre, 00,00.

Esprit 3/6. — Disponible courant du mois, 87,00 à 88,00 ; avril, 87,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 86,00 à 88,00 ; 4 derniers mois, 86,00 à 00,00.

Savon. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 0/0.

et reproduisant on ne sait trop comment, vivant dans la corruption, plantes viciées de sucs mortels et n'offrant qu'une bonne espèce pour vingt mauvaises — comme les amours civilisés, généralement féconds en turpitudes et en empoisonnements, loterie terrible où il est trop difficile, hélas ! d'attraper un bon lot.

C'est le chou, si cher aux moralistes, emblème des amours clandestins qui cherchent vainement à ensevelir leurs secrets dans l'ombre du mystère. Le mystère est figuré par les replis des innombrables feuilles qui recouvrent la fleur. Comme le bonheur et la paix ne sont pas faits pour les civilisés, les émanations impures qui s'exhalent de la plante, et les chenilles qui la rongent, disent l'impossibilité du mystère, et la ligue acharnée des jaloux et des indiscrets contres les amants heureux. Il y a dans cette famille une variété qui étale ses fleurs avec ostentation, contrairement aux habitudes discrètes de l'espèce. C'est le chou-fleur, emblème du lion ventru de la loge infernale, du coryphée de la réclame affichant ses bonnes fortunes, séduisant par la candeur et le volume de sa cravate, mais au fond plein de vices.

C'est encore l'asperge, l'artichaut, des symboles parlants caractérisés par la fétidité de leurs sucs.

Le pavot blanc, à l'odeur vireuse, dégoût de l'amour pur, plaisirs prématurés, hébétation, consomption, mort précoce...

C'est le tabac, enfin, un narcotique qui pervertit les sens, une habitude déréglée, qui est à la civilisation de l'Europe ce qu'est l'opium à la civilisation de la Chine. J'ai exposé les raisons qui m'interdisent de m'étendre sur l'analogie du tabac et sur celle du pavot blanc. Je ne dis plus qu'un mot à ce sujet. La prodigieuse fécondité du tabac et du pavot est une des plus cruelles épigrammes que la nature ait jamais adressées à l'homme. On a compté jusqu'à 330,000 graines sur un seul pied de tabac. L'ironie est sanglante, mais elle frappe juste : la fécondité déplorable des amours civilisés dont les deux plantes antiérotiques se raillent, est un de leurs plus doux agréments. Voyez la Chine, le Wurtemberg, la Belgique et l'Alsace.

Rien que la fétidité de ces emblèmes d'amour devrait suffire pour convaincre des gens sensés, que nous vivons aujourd'hui dans un monde à rebours ; car l'amour est une passion délicate qui pousse au luxe, exalte l'ame et raffine les sens, celui de l'odorat surtout, et qui ne peut s'accommoder en aucune façon des grossières senteurs.

Cependant, il faut bien nous le tenir pour dit, et prendre notre parti là-dessus, cet état de choses doit durer autant que la civilisation. La mascarade des emblèmes d'amour ne cessera, que lorsque la femme aura été réintégrée dans l'exercice de ses attributions souveraines ; en un mot lorsque l'entente cordiale sera parfaitement rétablie entre Herschell et la terre.

Peut-être se trouve-t-il parmi les nombreux lecteurs de la *Démocratie pacifique* quelques personnes qui ne sont pas parfaitement au courant des démêlés de la terre et de la planète Herschell, et qui ne seraient pas fâchées d'avoir quelques renseignements sur l'affaire. Je m'empresse d'aller au-devant de leurs vœux.

(*La fin à demain.*) A. TOUSSENEL.

NEUVAINE A LA SAINTE-VIERGE, HISTOIRE ROMANESQUE ET TOUCHANTE. — Nous lisons dans le *Mercure Ségusien* : — De cela, il n'y a pas encore quatre semaines, une pauvre mère, à qui la mort avait pris ses petites filles bien-aimées, priait de tout son cœur la Sainte-Vierge de lui en redonner au moins une ; la pauvre mère achevait sa neuvaine. Or, voilà que, peu de jours après, comme une troupe de petites filles étrangères folatrait sous ses yeux, dans un de nos plus beaux jardins, par une de ces bénignes journées, avant-courrières du printemps, où les amandiers commencent à fleurir, tout-à-coup l'on frappe à la porte du jardin ; la porte s'ouvre, une jeune bonne chargée d'un enfant parait aussitôt et disparait plus vite encore ; mais l'enfant reste, et le voilà sous les feuillages qui décorent l'avenue, comme un bouton de fleur détaché de sa tige : et le pauvre enfant de pleurer et d'étendre ses petits bras vers sa bonne fugitive, et de l'appeler à grands cris. Mais elle était bien loin ; et déjà toute la troupe folatre des petites filles était accourue autour du nouvel hôte ; et toutes de le saluer du doux nom de petite sœur, car c'était une petite fille comme elles, beaucoup plus petite qu'elles ; et toutes d'essuyer ses grosses larmes, de l'embrasser, de lui sourire, de lui promettre le retour de Jeannette la fugitive ; puis, de se demander entre elles si nulle ne connaissait la nouvelle venue, et de l'accabler de leur babil interrogateur pour découvrir ce mystère. Mais à toutes ces caresses, à toutes ces agaceries, la pauvre enfant ne savait répondre que par ce nom de Jeannette qui était à la fois si cher et si douloureux. Cependant la jeune dame était venue, la petite se mit à tendre vers elle ses petites mains et à l'appeler : Maman. Il y avait assez long-temps que cette mère affligée ne s'était entendue appeler ainsi, et je vous laisse à penser par quelles naturelles étreintes elle répondit à la naïve salutation de la pauvre enfant inconnue. Les questions aussi recommencèrent : — Comment s'appelle ta maman ? — Maman, c'est toi, maman. — Et papa ? — Papa n'y est pas. Bien loin, bien loin ! — Et Jeannette ? — Et l'enfant montre la porte qui s'est refermée sur elle. — Où va-t-elle ? — Bellecour, Bellecour. — C'est tout ce que l'on put obtenir. Aucun indice ne venait en dire davantage, le mystère demeurait impénétrable.

La journée s'écoule ; Jeannette ne revient pas, ni personne pour elle ; aucune de nos mères n'a perdu sa fille. Qui sait si ce n'est point Jeannette qui est mère elle-même ? Le vêtement de la petite délaissée semble trahir cette origine. Mais voilà des livres, et les regards de la petite s'animent ; c'est un souvenir de la maison paternelle. Voilà le piano, elle lui sourit ; c'est un autre souvenir ; le piano résonne, et la petite se met à la mesure du galop ; cette harmonie n'est pas pour elle un langage inconnu. Une foule d'autres charmants détails, et toutes les manières de l'enfant à table et au salon viennent donner un démenti au vêtement.

La nuit est venue ; personne encore ; toujours et plus que jamais un étrange mystère. On déshabille l'enfant, et il devient certain que ce n'est point Jeannette qui est sa mère. Sous la coiffe d'indienne on trouve un petit bonnet élégant de la plus fine dentelle, sous les bas de laine les plus jolis bas de soie à jour, et sous la pantoufle de grosse lisière un petit soulier, gracieux, comme celui de la Esméralda ; enfin, en tout, même contraste ; c'était comme un bouton de rose qu'on effeuille, et qui, sous sa grossière enveloppe, ne laisse voir que le plus frais velours et les formes les plus élégantes. Mais pourquoi ce déguisement ? peut-être pour plus de secret, peut-être pour mieux préserver l'enfant. Qu'y a-t-il dans tout cela ? Incroyable énigme et douce et douloureuse à fois au cœur de cette mère qui priait tant la Sainte-Vierge de lui redonner une fille ! Qui sait si cette enfant n'est point le trésor tant désiré, si ce n'est point une fille adoptive, que la Sainte-Vierge lui envoie ! Mais qui sait ? — Peut-être aussi y a-t-il là quelque larcin coupable, peut-être quelque mère inconsolable pour cette enfant qu'on lui a ravie. Que penser ? A quoi s'attendre ? C'était, dans le cœur de cette femme sensible et pieuse, tantôt l'enthousiasme naïf de la foi qui vient d'être exaucée, tantôt une généreuse inquiétude pour les souffrances d'une autre. Ainsi était-elle agitée, lorsque sur la poitrine de l'enfant, elle découvre ce billet : « Nous vous confions ce » trésor ; il est à vous pour toujours ; trente mois forment son âge. Léo» cadie est son nom. »

« A cette lecture, ce qui se passa dans le cœur de cette mère d'une foi si vive, ne saurait se peindre. Sa neuvaine était donc exaucée, cet enfant si aimable et si précoce lui était donc donné à elle, pour l'aimer de tout son cœur. Ainsi, la Sainte Vierge avait montré, pour elle, qu'elle comprenait le cœur des mères. — Cependant, après cette joie des premiers moments, des inquiétudes restaient encore ; on interrogeait toujours pour dénouer le nœud du drame ; et de toutes parts venaient les plus belles dames pour voir Léocadie et interroger à leur tour les premiers témoins de cette merveilleuse aventure. Mais plusieurs jours s'écoulèrent, sans qu'une seule plainte, un seul mot se fit entendre pour réclamer Léocadie, ou fit seulement soupçonner un regret. Léocadie était donc bien à sa nouvelle mère, lorsque vint une lettre inattendue et signée d'un de nos plus respectables ecclésiastiques. — « Cette enfant est légitime, écrivait-il ; d'étranges mal» heurs ont forcé d'en faire le sacrifice, et le sacrifice en est fait. Cette » enfant ne vous sera jamais réclamée. Elle est bien à vous pour tou» jours. » — Mais, du reste, rien de plus ; pas le moindre mot révélateur sur tout ce mystère.

Cote administrative.			
Gr.	31q.42k.		51,00 à 54,75
1re	111	47	38,85 à 40,50
2e	123	60	37,60 à 33,40
3e	62	45	30,00 à 33,10
4e	34	54	22,30 à 26,40
Al.	1139	87	35,50 à 54,80

Cote administrative.			
Gr.	4q.57k.		53,30 à 00,00
1re	237	07	39,50 à 40,80
2	87	92	38,00 à 38,85
3e	32	83	29,50 à 32,50
4	1	57	25,50 à 00,00
Al.	741	85	38,00 à 40,10

Le cours moyen arrêté aujourd'hui fixera, pour la première quinzaine d'Avril, la taxe du pain à 0,35 le kil., hausse: 0,01.

LILLE, 27 Mars. — Farine: 36,90. — Son: 8,20 les 100 kil.

LYON, 28 Mars. — Nos cours n'ont pas varié depuis mon dernier avis; seulement les ventes sont plus difficile.

Beaucoup de détenteurs, malgré la plus value des blés du Nord, s'empressent de vendre les farines à 43,00 les prem. marques, et 39 les secondes. — Les Champagnes prem. valent 43,20 et les Bourgognes, de 41,60 à 42,40.

CETTE, 23 Mars. — Les farines sont en voie de hausse. On tient aujourd'hui les prem. Dunkerque de 52,50 à 53,00; les deux. dito à 52,00; les St-Chamatz, 1re estampe, de 54,00 à 55,00; 2e, de 52,50 à 53,00. Les marseille valent, les co, 48,00; les autres qualités à des prix proportionnellement inférieurs.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 30 Mars. *Cours commercial.*

VERSAILLES, 29 Mars. — Froment, 1re: 22,00; 2e: 21,35; 3e: 20,35. — Avoine, hors la ville (150 kil.): 7,50 à 7,85.

BRAY-SUR-SEINE, 23 Mars. — Froment, 1re qual. vendu sur échantillon: 20,00 à 20,66; 2e: 19,00 à 19,66; 3e: 18,00 à 18,66. — Seigle: 11,00 à 11,66. — Méteil: 14,00 à 15,00. — Mouture: 12,00 à 13,00. — Orge: 10,00. — Avoine: 6,66 à 7,00. — Marché faible. — Hausse de 0,32 à 0,50 sur le froment.

MONTIVILLIERS, 28 Mars. — Froment, prix [illegible] Avoine [illegible] Marché fort. Hausse sur le froment, de 0,74; sur le seigle: 0,38; sur l'escourgeon: 0,05. — Le cours de l'avoine a fléchi de 0,23.

LYON, 28 Mars. — Froment: 28,00 à 28,50 le sac. Quelques beaux lots de Saint-Florentin se vendraient 29,50. Les seigles et les orges se vendent aisément à 14,50 et 14,00.

BESANÇON, 26 Mars. — Froment: 20,70. — Avoine: 10,50.

CETTE, 23 Mars. — *Blés.* Les ventes de la semaine ont été généralement assez importantes. Elles se sont faites aux prix cotés dans l'avant dernière revue avec une légère faveur. Notre stock est faible. On attend toujours plusieurs chargements achetés à Marseille à des prix proportionnellement plus élevés que les cotes de notre place. Une nouvelle faveur est donc évidente.

Marchés étrangers. — **LONDRES**, 25 Mars. — Nous n'avions aujourd'hui à Mark-Lane qu'un faible approvisionnement; les affaires ont été calmes et les détenteurs se seraient décidés à céder en baisse, mais le mauvais conditionnement des blés a fait que beaucoup d'échantillons sont restés invendus. — En blés étrangers acquittés, les demandes ont été peu nombreuses et les affaires qui se sont faites ont constaté une baisse de 0,86 par hect.; mais, en général, les détenteurs paraissent peu décidés à baisser davantage, le restant en magasin étant peu considérable et de qualité convenable.

CHAMBÉRY, 25 Mars. — Froment: 28,32. — Seigle: 18,96. — Orge: 18,96. — Maïs: 20,95. — Avoine: 9,95.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

[illegible] 27,00 à 28,00.

VERSAILLES, 29 Mars. — Foin, 1re: 43,00 à 45,00; 2e: 38,00 à 42,00; 3e: 32,00 à 36,00. — Trèfle: 34,00 à 40,00. — Luzerne: 30,00 à 31,00. — Paille de froment: 18,00 à 24,00. — Paille d'avoine: 24,00 à 28,00. Marché fortement approvisionné.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 28 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs	1523	1443	80	1 16	1 04	» 90
Vaches	49	43	6	1 04	» 88	» 76
Veaux	641	641	»	1 62	1 42	1 22
Moutons	7398	6252	1146	1 40	1 29	1 »

LA MAISON-BLANCHE, 30 Mars. — Porcs amenés: 65, tous vendus: 1,08-1,06-1,04. — 49 vaches laitières amenées; vendues: 24 de 150,00 à 540,00.

PARIS. — *Marché aux chevaux du 30 Mars.* — Chevaux de selle et de cabriolet entrés: 122; vendus: 29 de 210,00 à 1050,00. — Chevaux de trait: 240. Vendus, 42 de 400,00 à 1500,00. — Hors d'âge: 166. Vendus: 24 de 45 à 500. — Anes: 9; vendus: 4 de 30,00 à 80,00. — Chèvres, 6; vendues: 2 de 15,00 à 40,00.

Viande abattue (le kil.).

PARIS. *Halle du 30 Mars.*

22,805 kil.	bœuf	1,60—1,20—0,80.
15,710	veau	1,50—1,30—1,10.
6,040	mouton	1,50—1,30—1,00.
46,080	porc frais	1,12—1,07—1,02.

Volaille et gibier (la pièce).

PARIS, *Halle du 30 Mars.* — Chevreuils:

Beurre, œufs et fromages.

PARIS *Halle des 28, 29 et 30 Mars.* — Beurre en livres (le kil.): 1,40 à 2,66; do en mottes, Isigny: 2,10 à 5,20; — do en mottes, Gournay: 1,60 à 3,40. — Petit beurre: 1,18 à 2,02. — Beurre salé et fondu: 1,28 à 1,50. — *OEufs* (le mille) du 28: 33,00 à 56,00; du 29: 36,00 à 51,00; du 30: 32,00 à 51,00. — *Fromages* (la dixaine) du 29, Brie: 12,00 à 30,00; do à la pie: 5,00 à 15,00.

Cuirs et peaux.

PARIS, halle aux cuirs du 29 Mars.

Cuirs en poils (par 100 kil.).

Gr. bœufs de 40 kil. et plus,	70,00 à 72,00
P. bœufs de 39 kil. et moins,	70,00 à 00,00
Vache,	82,00 à 84,00
do salée,	84,00 à 86,00
do étrangère,	90,00 à 100,00
Veau avec tête,	120,00 à 130,00
do sans tête,	144,00 à 150,00
do sec en poil,	200,00 à 210,00
Buenos-Ayres léger,	150,00 à 160,00

Sans variation sur le cours de la dernière halle.

Cuirs fabriqués (le kil.).

Cuir jusé acide, non coté.	
do sans acide,	2,50 à 2,80
Bœuf en croûte,	1,80 à 2,00
Vache en croûte,	2,20 à 2,30
do légère	2,40 à 2,50
do étirée,	2,50 à 2,80
Veau en croûte,	2,80 à 3,30
do sec d'huile commun,	2,70 à 2,90
do de Tourraine,	3,60 à 3,75
Cheval en croûte,	2,00 à 2,30
Cuir de Hongrie,	1,50 à 1,70

Petites peaux (la douzaine).

Basane en croûte, 1re,	30,00 à 40,00
do 2e,	18,00 à 26,00

[illegible] 1,50 à [illegible] — Peaux de chevreaux: 23,00 à 23,50. — Peaux de menon en laine (les 100 k.): 110,00 à 120,00.

Laines (le kil.).

PARIS. — Mère-laine en suint commun: 1,20 à 1,40; métis: 1,50 à 1,70; — Mérinos: 1,90 à 2,30. — Agneaux com.: 2,30 à 2,60; do métis: 2,70 à 3,00; do mérinos: 3,30 à 3,70. — Lavée à dos com.: 3,50 à 4,00; do 2e: [illegible] à 4,75; do 1re: 5,00 à 5,50. — Lavée à ch. mi-laine, 3e: 5,00 à 5,50; do 2e: 5,75 à 6,50; do 1re: 7,00 à 7,50; do prime: 8,00 à 10,00; do agneaux com.: 4,50 à 5,25; do 2e: 5,50 à 6,[illegible]; do 1re: 7,00 à 8,50. — Laine noire: 4,00 à 5,50; pelures: 2,00 à 3,75; do noires: 2,75 à 3,50. — Mère-laine écouailles commune: 4,25 à 4,[illegible]; do 3e: 5,00 à 5,50; do 2e: 5,75 à 6,25; do 1re: 6,50 à 7,25; do prime: 8,00 à 10,50. — Laine de Bayonne: 1,60 à 2,00; do du Béarn: 1,50 à 2,60.

ROUEN, 22 Mars. — Laines de Caux pour peigne, prem. sorte: 4,30 à 4,50. — 2e sorte: 4,10 à 4,30. — Pour carde: 3,80 à 4,15. — Pelure de Caux: 3,80 à 4,10. — De Bayonne lavée: 2,20 à 2,30. — do de Picardie, 3,20 à 4,00. — De Buénos-Ayrès, en suint: 1,30 à 1,60. — do lavé: 1,10 à 2,00. — D'Espagne R. lavée 5,05 à 5,25. — do F. do: 4,50 à 5,25. — do S. do 3,50 à 4,75. — De Russie: 2,00 à 2,10. — De Béarn, prem. sorte: 2,80 à 3,40. — do 2e sorte: 2,60 à 3,50.

CHALON-SUR-MARNE, 25 Mars. — Ce qui restait de laine chez les spéculateurs s'est vendu depuis quelques jours. On craint à la tonte prochaine une augmentation de près de 5 [illegible] sur les cours de l'année dernière. Ce serait une circonstance fâcheuse pour la fabrique dont les produits sont loin d'éprouver une augmentation proportionnée.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] ; on le sait, d'une proposition tendant à réduire de deux heures le travail des enfants et des femmes dans les manufactures de coton, de laine, de fil et de soie. Les hommes politiques de la Grande-Bretagne étaient loin de s'imaginer que, d'une proposition en apparence si bénigne, si philanthropique, si morale, pouvait surgir un sujet de discorde et d'épouvante qui ferait oublier tout-à-coup la ligue des céréales, les chartistes et le grand agitateur lui-même. L'Europe entière, avec ses préoccupations libérales ou philosophiques, a lieu d'être surprise aussi qu'une question si restreinte de charité et d'humanité puisse mettre en péril l'avenir commercial, industriel et politique de la Grande-Bretagne. C'est cependant ce qui arrive. Il suffit d'une goutte d'eau pour faire déborder un vase, et d'une étincelle pour faire éclater une mine. On a tort de l'oublier.

Depuis dix ans, nous nous exténuons à prêcher l'importance immense des questions industrielles et sociales, et l'innocuité relative des questions politiques. Depuis dix ans, les faits ont grandi lentement pour nous donner raison ; mais un incident de quelques minutes vient en Angleterre de justifier notre opinion outre mesure.

Observez cette péripétie : on discute un projet de loi sur les fabriques. Le cabinet anglais est tranquille ; il croit trouver dans le caractère industriel de ce bill une diversion opportune à tout débat ministériel et politique. La majorité ne peut lui faire défaut ; il ne s'en inquiète seulement pas. Cependant, la détresse croissante de la classe ouvrière, l'effervescence produite par le drame et le procès de l'Irlande, semblent prédisposer quelques cœurs parlementaires à des mesures de justice et de bienveillance. Au spectacle de l'agitation morale qu'O'Connell a communiquée au peuple des trois royaumes, les chambres anglaises n'ont pu rester entièrement indifférentes. Au récit officiel des travaux forcés et des douleurs latentes sur lesquels reposent les grandeurs de l'aristocratie manufacturière de la Grande-Bretagne, on voit quelques membres de l'aristocratie de naissance s'émouvoir et une partie de l'aristocratie religieuse s'indigner. Whigs et tories, ministériels et opposants, ne demandent pas mieux que de soulager un peu le malaise du peuple. Il répugnerait à la noblesse et à la religion de leurs Seigneuries de penser que la grandeur et le salut de l'empire puissent dépendre de quelques sueurs et de quelques gémissements de plus arrachés à la faiblesse des enfants et des femmes. Sur la proposition de réduire à dix heures la journée de cette classe intéressante qui s'épuise et s'abrutit aujourd'hui dans des labeurs de quinze heures, la chambre des communes vote par entraînement et par conscience. Rien n'annonce, en ce moment, au parlement anglais qu'il puisse avoir à se repentir d'un mouvement généreux aussi simple. Pris à l'improviste, le ministère lui-même ne se rend qu'imparfaitement compte du péril caché sous cette bonne œuvre. Il lui fallait trois jours pour reconnaître qu'il ne pouvait consentir à soulager un peu le labeur accablant des enfants et des femmes, sans porter la plus grave atteinte à la prospérité industrielle de l'Angleterre; partant sans en ruiner la constitution sociale et politique; partant encore, sans la faire descendre du rang qu'elle occupe [illegible] raient le peuple anglais lui-même en sa double qualité de producteur et de consommateur, et que les milliers d'individus qui ne vivent en Angleterre que de commerce, se trouveraient ruinés et affamés par le seul fait du moindre soulagement apporté au labeur forcé de 35.000 enfants et d'un plus grand nombre de femmes. Ils n'ont pas vu, les insensés philanthropes, que tous leurs efforts d'humanité allaient tourner contre l'humanité même...

Ces simples objections, il faut en convenir, étaient bien de nature à dérouter les esprits du parlement anglais, et même les plus grands cerveaux politiques et philosophiques de l'Europe. Jamais le cercle vicieux dans lequel s'agitent les sociétés civilisées ne s'était dessiné d'une façon à la fois aussi nette, aussi saisissante, aussi sinistre. Il ne s'agit de rien de moins pour l'Angleterre, en ce moment, que d'abdiquer toute grandeur morale, toute dignité historique, toute ferveur religieuse en sacrifiant des populations entières à toutes les nécessités meurtrières de ses batailles industrielles ou de consentir à une déchéance politique, à l'abandon du sceptre des mers, pour sauver sa religion et son histoire. Aussi, cette alternative déchirante a-t-elle terrifié tous les hommes de cœur de ce gouvernement oligarchique. Aussi, a-t-elle, comme une explosion inattendue, jeté le plus grand trouble dans toutes les classes de la nation et dans tous les camps politiques. Devant ce double abîme, les quatre-vingts tories qui avaient suivi le cri démocratique de leur conscience, ont reculé d'épouvante. Mis en demeure de se démentir devant Dieu et devant les hommes, ou d'assumer sur leurs têtes la responsabilité d'une révolution sociale, ils ont consenti à se démentir sans trouver cependant en eux le courage de consacrer définitivement l'iniquité qui les indigne. Les deux heures de répit et d'haleine qu'ils avaient accordées aux enfants et aux compagnes des esclaves de leurs domaines, ils les leur refusent trois jours après ; mais ils répugnent à fixer eux-mêmes le temps que ces faibles créatures doivent passer chaque jour et chaque nuit sous le *knout* de l'industrialisme. La pudeur humaine et religieuse combat encore en eux le patriotisme aveugle et alarmé ; 186 voix contre 185 s'opposent à la législation barbare du ministère ; mais 188 voix contre 181 protestent aussi contre le triomphe récent de la générosité. La destinée de l'Angleterre peut-elle flotter long-temps entre ces termes de négation et d'épouvante? Le gouvernement le plus résolu des temps modernes confessera-t-il tout d'un coup son impuissance, et consentira-t-il au suicide? Non! à défaut de convictions et de lumière, l'aveuglement et la violence ne manqueront pas à l'ère de convulsions et de déchirements qui s'inaugure à peine. Une seconde épreuve, après trois jours de réflexion, avait détruit la première, le ministère a le courage d'en appeler à une troisième, en imposant 8 jours de plus d'examen à la charité chrétienne et à l'égoïsme de la peur. Vendredi, 22 mars, le sort de l'Angleterre était neutralisé par quatre ou cinq voix contradictoires; dans la séance du vendredi 29, il devait faire un pas de plus pour suivre la pente irrésistible des évènements et des crises. La chambre des communes était appelée, avant-hier, à décider de l'existence ministérielle et de la conservation des privilèges de l'aristocratie manufacturière. On pensait [illegible] lui-même. C'est au pays à diriger sa double tendance au progrès et à la dissolution; car entre ces deux extrêmes de fatalité et de providence, ses gouvernants refusent d'opter. Il faut que l'Angleterre suive, au milieu des douleurs et des déceptions, la trace d'une initiation nouvelle, la voie d'une complète régénération.

Mais le spectacle des déchirements de l'empire britannique ne peut rester indifférent au monde. Grâce aux correspondances sympathiques qui s'établissent, depuis soixante ans, entre les nations européennes, l'Angleterre n'aura pas à redouter la peine du talion. Elle expie trop amèrement la politique d'envahissements et de monopole qui la gouverne depuis deux siècles, pour que l'Europe éclairée et pacifique marche sur les errements de cette politique, en essayant de profiter de ses malheurs. Le rôle de dupe, que joue en particulier la France avec l'Angleterre depuis une quinzaine d'années, peut devenir, sans danger aujourd'hui, un rôle de générosité glorieuse. Lorsque l'intérêt social et humain remplace la question politique, lorsque le peuple anglais occupe lui-même la scène, les ressentiments nationaux doivent faire place chez nous à une confraternité empressée. La voix de l'humanité que les wighs et les tories repoussent pour essayer de sauver leur féodalité industrielle et commerciale, nous devons l'écouter nous-mêmes pour aider le peuple anglais à triompher le moins violemment possible des résistances qu'on lui oppose. Nos rivaux, long-temps heureux, dans la guerre, dans les arts et dans les sciences, nous donnent, par leurs embarras actuels, l'occasion la meilleure de les dépasser désormais en grandeur morale. Le cabinet anglais se targue publiquement des procédés de la concurrence étrangère, des dispositions commercialement hostiles des peuples du continent, pour justifier son refus de rien changer aux conditions du travail de ses nationaux : c'est à nous à lui enlever ce prétexte d'iniquité et de barbarie. La France peut rassurer l'Angleterre, en déclarant demain qu'elle est résolue elle-même à améliorer profondément la constitution du travail de ses manufactures. La France peut garantir le peuple anglais contre toute infériorité relative de production en se concertant avec les États européens pour faire triompher, dans les industries de tous les peuples, les principes d'humanité et de solidarité communs à toutes les sectes chrétiennes. C'est en s'aidant à résoudre leurs difficultés sociales de même nature, à éviter les mêmes abîmes, que les nations pourront cimenter des alliances fécondes et indissolubles. Il y aurait dans cette initiative, que nous conseillons à la France, de quoi mettre à profit et réhabiliter, aux yeux du pays, l'ardente sympathie que notre dynastie et que notre ministère professent pour la Grande-Bretagne. Nous avons vu avec plaisir, ces jours derniers, le *Journal des Débats* apprécier la situation anglaise avec une pudeur et un esprit de justice dont il fait trop rarement preuve. Il dépendrait de ce journal d'attirer l'esprit de ses patrons sur cette voie d'intercession en faveur du peuple anglais et de faire oublier, par une active sollicitude pour le peuple, tous les actes d'abnégation servile commis envers son gouvernement aristocratique.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

QUETION D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LE TABAC (1).

Causes de la mésintelligence survenue entre Herschell et la Terre. — Funestes conséquences de la rupture. — Solution du fameux problème de la rose bleue. — Crimes du tabac. — Causes inédites de la grandeur et de la décadence d'une foule de monarchies. — Le tabac à priser triomphe de Jésus-Christ et de Mahomet. — Mort de l'esprit français. — L'amour, le vin et le tabac. — Les nez rouges ont sauvé la France. — Parole profonde de M. de Lamartine.

Les planètes que nous connaissons, sont les touches du clavier solaire; les planètes d'un même tourbillon sont des notes d'une gamme sidérale qui se comportent dans leurs rapports mutuels, de la même manière absolument que les notes en musique. Elles ont besoin du concours l'une de l'autre pour parfaire leur mobilier : elles se fécondent par échange d'aromes. Herschell est la planète cardinale d'amour : elle parfume d'œillet et colore d'azur. La terre cardinale d'amitié parfume de violette et colore de violet. Ces choses-là sont bonnes à savoir : mes lectrices ont grand tort de me supplier d'abréger. Je les préviens que j'ai été obligé de [illegible] le nom d'Herschell pour réparer l'inconvenance de ces malheureux astronomes qui ont [illegible] donner un nom d'homme à une planète cardinale d'amour.

Conformément à la lettre du contrat primitif, Herschell devait donc envoyer à la Terre son contingent d'arome spécial d'amour. Herschell ne demandait pas mieux que de s'exécuter dès le principe, et la preuve, c'est qu'elle a commencé à opérer ses versements à une époque dont il serait impossible de préciser rigoureusement la date. Qu'il nous suffise de savoir que c'est le dernier déluge, une catastrophe [illegible] faite pour [illegible] à penser à une planète [illegible], qui a déterminé Herschell à suspendre toutes ses relations avec nous. La rupture, comme on le pense bien, a amené entre les deux astres un peu de refroidissement : mais ce refroidissement a dégénéré depuis en une hostilité systématique, et a pris un caractère d'aigreur et d'antipathie prononcée. Je suis forcé de le confesser, quoi qu'il m'en coûte, tous les torts sont de notre côté. La Terre avait éprouvé des malheurs : ce n'était rien : tout pouvait se réparer avec un peu de sagesse, mais elle a eu une faiblesse qui me paraît sans excuse. Elle s'est laissé envahir par les dogmes impies des moralistes, une secte de malheureux qui ont déclaré que les plus nobles et les plus saintes affections du cœur, l'amour entre autres, étaient des penchants subversifs, et qu'y céder était un crime irrémissible aux yeux de Dieu. Était-ce là, je le demande, une conduite à tenir pour reconquérir l'amitié d'une planète cardinale d'amour! et cette planète pouvait-elle, sans abjurer complètement sa dignité personnelle et ses principes politiques, accepter l'alliance d'un monde gouverné par des principes si différents des siens. D'autre part, n'y a-t-il pas péril grave pour une planète en pleine phase d'harmonie, comme est Herchell, dans le simple contrat d'un monde pestiféré? Je ne puis, quant à moi, refuser mon approbation à la résolution prise par la Cardinale d'amour, de se tenir à distance de la Terre, et de ne reprendre les négociations avec elle qu'au jour où celle-ci se présentera guérie de tous ses ulcères et purgée de ses innombrables virus, psorique, philosophique, rabique, moralique, et tant d'autres. Malheureusement, ces lâches civilisés aiment mieux calomnier Dieu qui les a créés pour être heureux et se déclarer condamnés à la misère perpétuelle, que de se mettre bravement à l'œuvre de leur bonheur, en m'aidant à extirper de ce monde la lèpre du moralisme.

Je viens d'expliquer les raisons de la bizarrerie des emblêmes d'amour en civilisation. Voulez-vous voir maintenant, une des plus funestes conséquences de cette rupture de l'entente cordiale entre Herschell et la Terre? C'est la pauvreté du règne végétal en fleurs bleues, et surtout en fleurs bleues odorantes. La gamme d'azur manque si complètement au clavier végétal, que ce phénomène a frappé depuis long-temps une foule d'esprits supérieurs, notamment M. Alphonse Karr, qui n'est certainement pas à sa place chez les civilisés. Je saisis avec empressement l'occasion d'offrir à M. Alphonse Karr la solution du fameux problème de la Rose bleue, qui paraît l'intriguer si vivement. Je prie, en même temps, le spirituel auteur du délicieux caprice intitulé : *Voyage autour de mon jardin*, d'agréer le tribut de ma reconnaissance pour le plaisir que m'a fait éprouver la lecture de son livre..... refusé par la *Presse!!!*

Pourquoi il n'y a pas de roses bleues?.... La raison en est bien simple. Il n'y a pas de roses bleues, parce que la Terre est en ce moment trop pauvre en aromes d'amour pour enfanter une semblable production. Elle voudrait bien pouvoir en arriver là, mais elle en est empêchée par l'interruption de ses rapports avec Herschell, foyer des aromes d'amour et réservoir des fleurs bleues.

La création de la rose bleue à odeur d'œillet est expressément réservée aux âges d'harmonie, et ne paraîtra dans ce monde qu'au jour où la passion d'amour y aura conquis son plein essor. C'est-à-dire, que nous avons encore à attendre, pour en jouir, deux ou trois cents ans tout au moins. J'engage M. Alphonse Karr à ajourner jusque-là ses courageuses tentatives.

Or, Herschell ne peut pas se constituer en dépense de couleurs et d'arômes délectables pour une race civilisée, pour un tas de vandales parfaitement incapables d'apprécier ses faveurs, et je conçois ce mauvais vouloir. A quoi bon, je vous prie, s'ingénier à moduler de nouveaux accords de fleurs bleues pour des yeux d'académiciens porteurs de lunettes vertes, et forger de nouvelles cassolettes de parfum pour des nez bourrés de tabac!

Une chose désespérante, c'est que les plus jolies fleurs bleues de notre connaissance, s'amusent à continuer les mauvaises plaisanteries du chou et du tabac. Le bluet n'a pas de parfum, le tendre myosotis non plus. La bourrache, le plus bel azur que je sache, la buglose sont *médicinales ;* la staphisaigre et l'aconit, *poisons*. Et presque toujours le feuillage de ces plantes est âpre au toucher, rêche et armé d'aspérités maussades, contrairement aux indications de l'analogie directe, qui voudrait pour emblèmes des occupations d'amour, le festonnement et le soyeux des feuilles du rosier et de l'hortensia.

Je déplore tous les jours, comme M. Alphonse Karr, cette rareté des fleurs bleues dans le règne végétal, j'ai même bien des intentions de poésie en ma vie à l'endroit de l'absence du parfum dans le bluet et dans le myosotis. Ces regrets sont d'autant plus vifs que je sais que nous n'aurions qu'à vouloir pour tenir bientôt la rose bleue et le bluet odorant!

Hélas oui! et de ce qu'Herschell a fait pour nous aux temps de l'entente cordiale, il est facile de juger de ce qu'elle pourrait faire et de ce qu'elle fera un jour. C'est d'elle que nous tenons l'œillet, la tubéreuse, le café, la truffe, le pigeon, la tourterelle, le cygne, hiéroglyphes enchanteurs d'amour et qui caressent tous les sens à la fois. L'œillet est un présent de la lune Hébé, une adorable note du clavier planétaire. Je ne vous engage pas à demander au bureau des longitudes l'adresse de la lune Hébé. En vérité, en vérité, je vous le dis, le déluge et les philosophes qui sont venus après nous ont fait bien du mal.

Le tabac figure au premier rang parmi les crimes de lèse-humanité imputables aux économistes (économisme, moralisme, philosophisme, c'est tout un). Jugeons un peu l'arbre à ses fruits, conformément à la parole du Christ, ce divin rédempteur de la femme et du vin.

Le tabac en poudre émousse le sens de l'odorat qui joue un si grand rôle dans les relations d'amour. Je vous plains si le parfum de la fleur

(1) Voir le numéro d'hier.

[illegible] la branche cadette, en allant à *Belgrave-Square* saluer la branche aînée. Aux prévenances du gouvernement actuel, le haut clergé répond en lui portant des coups sensibles. Sans gratitude pour une condescendance qui a compromis le pouvoir dans l'esprit public, le corps épiscopal a reçu toute concession comme un tribut, comme un hommage, comme une faible partie de ce qui lui était dû. Puisant sa vigueur dans la faiblesse de nos gouvernants, il demande par des manifestations multipliées et collectives, il exige même, sous peine d'excommunication, la *liberté d'enseignement*, humble formule de ses prétentions immenses. Par la liberté d'enseignement, on espère bien ruiner toute liberté; à l'aide de ce principe, on compte amener l'université à donner un enseignement purement, littéralement, exclusivement catholique, ou la détruire. La domination sacerdotale une fois établie par l'absence de contradicteurs, il est permis de prévoir quelles conséquences politiques pourraient suivre. Probablement le corps épiscopal n'emploierait pas son influence à consolider un gouvernement pour lequel beaucoup de ses membres nourrissent une antipathie faiblement déguisée.

Ces prétentions du haut clergé commencèrent à prendre un caractère impérieux au moment où, sur l'ordre intimé par le parti ultrà-catholique de Strasbourg, M. le ministre de l'instruction publique destitua, pour défaut d'orthodoxie, un professeur qu'il aurait pu mettre en disponibilité pour défaut de logique. Les prétentions sacerdotales frappèrent tous les yeux quand Mgr l'archevêque de Paris sermonna le roi un jour de fête, quand M. Dupanloup, professeur d'éloquence traîna aux gémonies les grands hommes du 18e siècle. Mais, à la fin de l'année dernière, c'est contre l'université que tout l'effort se concentra. M. l'évêque de Chartres multiplia ses *premiers Paris*, et la menace faite par M. de Bonald, archevêque de Lyon, de retirer les aumôniers des colléges, devint le signal d'une explosion, dans laquelle Mgr de Prilly, évêque de Châlons, se fit remarquer et censurer pour les écarts de sa polémique.

A cet instant de la lutte, guidés par un esprit sincèrement conciliateur, nous avons cru devoir intervenir entre les deux armées. Sans dissimuler à l'Etat et au clergé qu'ils vivaient dans une société incohérente, vouée au cercle vicieux, et que l'harmonie entre eux n'était réalisable que dans une société et dans un ordre d'idées supérieurs, nous avons essayé d'atténuer le mal en inspirant aux deux partis le désir de l'accord.

Nous avons supposé le haut clergé libéral, éclairé, progressif, uni à la nation, afin de lui suggérer la résolution de le devenir. D'autre part, nous avons dit au gouvernement : pour empêcher la querelle de s'envenimer, il y a mieux à faire que des articles dans les *Débats*, des discours à la chambre, et des appels comme d'abus impuissants jusqu'au ridicule. Nous avons demandé qu'on appliquât sincèrement au clergé des principes proclamés et en voie d'application dans la société laïque, l'élection, le jury. Tout en maintenant pour l'Etat et pour l'université qui le représente le droit d'enseigner une philosophie indépendante de toute religion révélée, de tout dogme spécial, nous avons réclamé pour tous une liberté d'enseignement qui n'existerait pas au bénéfice exclusif du clergé catholique, mais dont ce clergé pourrait user comme tous les éléments de la nation. Afin de justifier cette émancipation du prêtre dans la sphère de l'éducation, afin de la faire désirer, nous [illegible]

[illegible] lecteurs de l'*Univers*. Le 30, nous recevons, par la même voie, la protestation de l'archevêque de Lyon, souscrite par les évêques d'Arles, de Langres, de Saint-Claude, de Grenoble et de Dijon. Le 22 mars, Mgr l'archevêque de Paris fait insérer dans les journaux une lettre, originairement confidentielle, par laquelle il repoussait le blâme infligé par le ministre des cultes à son *Mémoire*. Une nouvelle *lettre au roi*, signée par M. l'évêque de Marseille, est venue s'ajouter à cette collection de manifestes.

Ainsi, le haut clergé, malgré les prévisions du concordat, constitue en France un corps qui se concerte, qui discute les projets de loi avant qu'ils soient soumis aux chambres, et cherche à jouer le rôle d'un pouvoir politique. Ce corps, très uni dans ses différentes parties, mais nullement homogène avec la nation, réclame bruyamment sa liberté, moyen détourné d'arriver au monopole. Suivant le Mémoire des évêques de la province de Paris, pièce qualifiée par l'*Univers* de monument impérissable et solennel : si l'enseignement de l'Université devient catholique, « son premier acte d'autorité, » ou plutôt le premier témoignage de son repentir, doit être de » faire justice des hommes et des livres qui pervertissent en son » nom, de la manière la plus flagrante, la jeunesse catholique de la » France. » — Il est évident que si cette hypothèse se réalisait, si l'enseignement d'un catholicisme exclusif était imposé à l'Université, les signataires du Mémoire feraient bon marché de la liberté d'enseignement. Ils la font figurer en seconde ligne, comme un expédient; non comme un principe.

En présence de ces faits, nous reproduisons notre ancien programme : élection des curés et des évêques, formation d'un jury ecclésiastique, nous persistons à réclamer la liberté d'enseignement que nous voudrions voir organiser dans l'intérêt de toutes les opinions et non pas d'une seule. Nous demandons la liberté d'enseignement, bien que les fautes du haut clergé soient de nature à retarder de long-temps la réalisation de ce principe utile à tous; mais il est une partie de nos anciennes conclusions que nous devons nécessairement modifier; les événements deviennent assez graves pour que les demi-mesures soient abandonnées. Nous croyons que, dans l'intérêt de la tranquillité publique, il faut amener le clergé à faire corps avec la nation à se préoccuper de l'esprit du peuple et des tendances du siècle, à ne plus vivre dans le royaume des illusions, à ne plus prendre les applaudissements et les transports de l'*Univers, union catholique*, pour l'adhésion de la France. Nous croyons nécessaire de réclamer, dès aujourd'hui, l'application d'un principe dont naguères nous placions la réalisation dans le lointain, la rétribution des ministres du culte par l'association libre des fidèles. Nous disons, avec M. de Lamartine, le gouvernement ne doit pas créer, aux dépens de tous, une vie artificielle à une corporation qui lui est hostile, et cherche à le miner dans sa base sans lui savoir gré de ses ménagements et de ses avances.

Quand il ne sera plus subventionné par l'Etat, le clergé catholique verra sa dignité s'accroître : affranchi de toute chaîne, il prouvera, par son existence même, son utilité, son influence, les sympathies qu'il trouve dans la nation. Il suffit de quelques mesures transitoires pour concilier ce principe salutaire avec les engagements pris par l'Etat à l'égard des prêtres actuellement en fonctions. Nous reviendrons plus d'une fois sur ce sujet ; mais nous en avons dit assez pour établir que les circonstances réclament des [illegible]

[illegible] » dans l'un des cas déterminés par cette loi, et par suite, à accorder ou re- » fuser l'extradition. »

M. le ministre a répondu qu'il avait reçu un rapport circonstancié sur cette affaire, et que son collègue, le ministre des affaires étrangères, allait faire les démarches nécessaires près du gouvernement français, pour que l'individu soit rendu à sa patrie. Les explications seront-elles satisfaisantes? Nous l'espérons bien. Je vous tiendrai au courant de cette affaire.

Lille, 30 mars. L. V.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Sur la motion de sir Robert Peel, la chambre déclare s'ajourner à lundi prochain. — Sir J. Graham présente une pétition de trente-deux maisons de commerce de Manchester employant plus de 30,000 ouvriers. Les pétitionnaires ont été très alarmés en apprenant qu'il s'agissait de réduire à dix heures le chiffre de la durée du travail. Il y aurait pour eux réduction d'un septième des bénéfices et de la même proportion des capitaux ; l'exportation des produits serait aussi diminuée.

Sir J. Graham ayant demandé l'ordre du jour pour la formation des comités sur le bill du travail dans les fabriques, M. Cochrane reproche au noble lord Ashley d'avoir inquiété le pays en agitant cette question. Il pense qu'il y a peu de chance que la clause de dix heures passe.

M. Duncombe est étonné de la marche suivie par le noble lord Ashley. Il serait peu satisfaisant pour le pays que la discussion de la mesure fût reculée après Pâques. Il demande que la chambre s'engage à maintenir le principe de la clause de dix heures dans tout nouveau bill qui sera présenté. Selon l'orateur, les ministres de sa majesté eussent mieux fait de se retirer eux-mêmes. (On rit.)

Lord Ashley croit, après tout ce qui s'est passé, que le plus sage parti est de ne pas s'opposer au retrait du bill du travail dans les ateliers. Il a conféré assez sérieusement avec ses amis à ce sujet pour pouvoir craindre d'être en minorité s'il combattait la motion. Il sera assez temps, lorsque le nouveau bill sera présenté, de dire la marche qu'il croira devoir suivre. Aussitôt qu'il aura pris connaissance de ce bill, il fera connaître sa résolution.

Le vicomte Owick approuve complètement la pensée du noble lord Ashley, et pense que la meilleure proposition de toutes est celle qui fixerait à 11 heures le chiffre de la durée du travail!

Lord John Russell déclare se rallier également au parti que le noble lord Ashley croit devoir actuellement adopter.

Sir Robert Peel déclare qu'à son avis une réduction des heures de travail, dans une proportion moindre que douze heures, porterait le plus grand préjudice aux classes ouvrières. La fixation du chiffre de onze heures est une transaction dont il ne veut en aucune manière. Le gouvernement de sa majesté n'a pas autre chose à faire que de persévérer dans la ligne de conduite qu'il s'est primitivement tracée.

L'amendement de M. Duncombe est rejeté sans que la chambre aille aux voix.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* annonce triomphalement la présentation à la chambre des députés par le ministre du commerce, au nom du ministre des travaux publics, de deux projets de chemins de fer, celui de Paris à Di[illegible]

---

que vous respirez ne vous rappelle pas la personne aimée du jour ou celle d'autrefois. En émoussant le nerf olfactif, le tabac corrompt la sentinelle placée en avant de la bouche pour inspecter les aliments qui s'y présentent, et l'estomac n'a plus de garantie contre la fraude commerciale. On s'en aperçoit assez cruellement aujourd'hui.

Administré sous forme de cigares, le tabac jaunit les dents, provoque une salivation dégoûtante, emplit la bouche d'aphtes et d'ulcères, affaiblit la puissance de l'appareil digestif et débilite le corps. Je ne saurais parler dans un feuilleton décent de cet ignoble plagiat du bétel et de l'opium qui s'appelle la chique.

Un jour que j'étais gouvernement, tribunal, procureur du roi et tout, un mari se plaignit à moi de la légèreté de sa femme. Le délit de légèreté était prouvé, mais le plaignant chiquait ; j'admis la circonstance atténuante et renvoyai les deux époux dos à dos.

Le tabac, comme que vous le preniez, est le repoussoir du baiser. On ne fume pas quand on aime. La fin de la lune de miel s'annonce par l'apparition du cigare. Le Turc et le Chinois n'aiment pas ; ils possèdent. S'ils aimaient, ils ne briseraient pas le pied des femmes dans des instruments de torture ; ils ne les enfermeraient pas dans des harems sous la garde injurieuse des eunuques. Je ne puis pardonner le cigare qu'à l'amour malheureux, le cigare qui émousse la douleur en détruisant la sensibilité nerveuse; qui ne console pas le prisonnier, mais l'empêche de souffrir; qui ne nourrit pas le malheureux, mais qui trompe sa faim.

La pipe pousse à l'isolement et à la stupidité. On m'a cité comme éminemment spirituelle cette déplorable phrase de M. Jules Janin : « Le cigare a cela de bon qu'il permet à deux amis de rester deux heures ensemble sans se parler. » Comme c'est flatteur pour la conservation de ce monsieur.

La pipe mène droit à la vie horizontale, caractère d'affaissement et de décrépitude.

Toute population horizontale est destinée à servir de proie au peuple vertical. Il a suffi, dans ces dernières années, d'une poignée de matelots européens pour forcer les portes du céleste empire, peuplé de 300 millions d'âmes, et pour réduire à merci la seule partie qui vive encore du cadavre ottoman. Il fallait bien que le Chinois et le Turc, ces adorateurs du tabac et de l'opium, expiassent un jour le crime de la longue tyrannie qu'ils ont fait peser sur la femme.

Les historiens ont attribué mille et une causes plus absurdes les unes que les autres à la décadence si rapide de la monarchie espagnole. Ce n'est pas l'Amérique, ni l'émigration incessante, ni même le fanatisme catholique qui ont tué la monarchie de Charles-Quint... c'est le tabac qui a éteint dans son germe l'essor de l'activité espagnole. C'est en ce sens, seulement, qu'il est vrai de dire que la découverte de l'Amérique a été funeste à l'Espagne.

La même cause a produit le même effet sur l'empire ottoman. La Turquie atteignait, sous Soliman, comme l'Espagne sous Charles-Quint, l'apogée de sa gloire. Les deux Etats aspirèrent le même poison le même jour, et ils agonisent en ce moment de la même maladie.

L'église catholique prévit bien, dès l'origine, ce qu'elle aurait à souffrir de l'introduction du tabac dans la chrétienté. (Cette introduction est contemporaine de la réforme. Tous les peuples protestants sont fumeurs !) Un pape Urbain, je ne se sais plus lequel, excommunia les priseurs. Un sultan Mourad, dont j'ignore également le chiffre, crut extirper le mal dans ses racines, en faisant couper le nez aux priseurs. La passion du tabac fut plus forte que les foudres de l'église et la crainte des supplices. Le prêtre catholique est devenu l'un des plus solides soutiens de la régie des contributions indirectes ; et la pipe, la pipe seule rappelle aujourd'hui, à l'étranger, par ses dimensions et son luxe, la splendeur éclipsée de la dynastie d'Othman.

On s'accorde généralement à considérer l'Allemagne comme la patrie des penseurs nébuleux. C'est que le peuple allemand est le peuple de l'Europe qui fait la plus furieuse consommation de tabac. Comment voulez-vous qu'une idée claire arrive à ces pesants cerveaux, à travers les vapeurs du narcotique dissolvant qui engourdit la pensée. On sait que les professeurs des universités allemandes n'obtiennent guère l'autorisation de parler en public, que sous promesse de demeurer parfaitement inintelligibles pour les dix-neuf vingtièmes de leurs auditeurs. Il m'a été confié par un Allemand, que les professeurs de son pays qui jouissaient de la plus haute réputation de science et de profondeur, étaient ceux qui se conformaient le plus rigoureusement à la lettre de leurs instructions officielles.

J'entends souvent parler d'émeutes et de conspirations allemandes ; je n'y crois pas. Peuple qui fume murmure, mais ne se révolte pas, ou se révolte pour rire, ce qui revient au même ; comme font les Portugais, les Mexicains, les Espagnols, peuples abrutis par le tabac.

Je ne connais d'échauffourée allemande un peu sérieuse que celle qui éclata à Berlin en 1832, et qui eut pour origine la défense faite par le gouvernement de fumer dans la rue.

Oui, le tabac, qui amortit l'essor des passions généreuses, qui trompe la faim et empêche de souffrir, qui fait de tout mouvement une souffrance, est un des plus puissants leviers du despotisme ; et je ne crains pas d'affirmer que la révolution de 89 serait encore à faire, si l'impôt du tabac eût rapporté 50 millions en France, il y a soixante ans. L'antipathie de l'empereur Nicolas pour le tabac me surprend ; elle a énormément contribué à rétrécir la haute opinion que je m'étais faite de ce despote.

Mais de toutes les nations civilisées qui ont brillé à la surface du globe, la nation française est peut-être celle qui a le plus perdu déjà, et à qui il reste le plus à perdre, aux progrès de la consommation du tabac.

En effet, la supériorité de la France sur tous les autres Etats du globe lui venait de sa supériorité intellectuelle.

On entend répéter tous les jours que l'esprit français se meurt, que l'esprit français est mort. Il n'est pas encore mort, mais il n'en vaut guère mieux. C'est le tabac qui l'a mis à mal.

Qu'est-ce que c'était que l'esprit français?

C'était la gaîté du bon sens, mais nuancée de pudeur et de délicatesse par le reflet du ton de la chevalerie.

Il avait deux pivots : la femme, reine de beauté, mobile d'enthousiasme (générosité, bravoure, justice) ; le vin, lien affectueux des idées et moteur d'expansion (la causerie, le souper).

Les femmes et les vins de France ont une saveur et un bouquet particuliers ; ils ne ressemblent en aucune façon aux femmes et aux vins d'ailleurs. Je parle des bons crûs, crûs naturels, et des femmes non falsifiées.

Ailleurs, ces dons aimés du ciel, sans être indifférents à l'homme, ont cependant l'inconvénient d'amortir son intelligence et d'enfumer sa pensée. C'était jadis tout le contraire en France, où la femme et le vin donnaient de l'esprit aux plus sots. De là cette réputation du peuple le plus spirituel de la terre, à laquelle les 22,000 abonnés du *Constitutionnel* ont porté un si terrible coup.

La France est cependant le seul pays du monde où la femme subalternise encore l'homme par l'esprit. Je suis heureux de pouvoir étayer ici mon opinion de celle du vicomte Delaunay lui-même. Ce farouche ennemi des bas-bleus a proclamé, l'autre jour, la supériorité de la femme avec un désintéressement que je ne saurais trop louer. Cette supériorité féminine est le trait caractéristique de la nationalité française. C'est elle qui me fait espérer que tout n'est pas perdu.

Car la femme est en possession de sauver la France, depuis qu'il y a une France. Or, s'il est vrai que Dieu protége cette contrée, comme l'affirment les pièces de cinq francs, Dieu ne l'abandonnera pas. De même qu'il a suscité sainte Geneviève pour la délivrer des Huns, Agnès Sorel et Jeanne d'Arc pour en expulser l'Anglais, Mlle Cabarus pour briser le joug de la terreur, il suscitera une jeune princesse qui brisera le joug du tabac et réhabilitera l'amour. Avez-vous entendu parler de la conspiration héroïque de ces jeunes filles d'Allemagne qui s'engagent par serment à ne jamais épouser un censeur? Ah ! si les femmes savaient, comme nous, le secret de leur puissance ! Si elles savaient se concerter pour s'affran-

Faits divers.

Le contre-amiral en retraite Angot des Rotours vient de mourir à Brest, à 71 ans.

— Par ordonnance royale du 28 mars sont nommés : président de chambre à la cour royale de Paris, M. Cauchy; président de la chambre temporaire de la même cour royale, M. de Glos; conseillers *idem*, MM. Terray, Salvaing de Boissieu, Monsarrat, Michelin, procureurs du roi à Chartres, Dreux et Arcis-sur-Aube; MM. Busson, Armet de Lisle, Joseph; président du tribunal de première instance de Tonnerre, M. Baillot; juge au tribunal de la Seine, M. Lacaille.

— Un arrêté de M. le préfet de la Seine du 29 mars porte que les électeurs inscrits à la 1re partie de la liste du 9e arrondissement électoral se réuniront le vendredi 12 avril, la 1re section, à l'Hôtel-de-Ville, salle du trône; la 2e, *idem*, salle du conseil-général. Des cartes individuelles seront délivrées, à partir du 8, à la mairie du 9e arrondissement.

— La police vient de faire jeter à la mer cinquante caisses de thé falsifié à l'aide d'acide fluorique. (*Vorwarts*.)

— On écrit de Christiania, 12 mars :

« Le roi Oscar Ier vient de déclarer qu'à l'avenir tous les actes et ordonnances publiés en Norwége seraient intitulés : Oscar Ier, roi de Norwége et de Suède, et non roi de Suède et de Norwége, comme sous le feu roi. Le roi Oscar a pensé que ce titre indiquerait mieux l'union qui existe entre la Suède et la Norwége. » (*Gazette d'Augsbourg*, 27 mars.)

— Les travaux du chemin de fer d'Orléans à Tours ont été repris sur tous les points environnant Blois. Près de la butte des Capucins, de nombreux terrassiers achèvent la tranchée depuis le débarcadère jusqu'à la rue Bourreau. Sous peu, cette rue sera coupée pour recevoir le pont projeté. Aux Basses-Granges, l'échafaudage du centre du viaduc est disposé, et tous les matériaux sont prêts. Les pierres destinées à former les parapets sont d'une grosseur remarquable.

Ce viaduc aura une grande solidité; ce sont de vrais travaux romains qu'on exécute sur ce point. Aux Hautes-Granges, la tranchée profonde qu'il a fallu ouvrir à travers des carrières de pierre dure est presque terminée. Ici, de grandes difficultés ont été vaincues, et la mine a été fréquemment employée. On coupe en ce moment la route de Vendôme pour construire le pont sous lequel passera le chemin de fer. Cette route est construite sous le rocher, et ce n'est qu'à l'aide de la mine qu'on parvient à la percer. Il y a lieu d'espérer que tous les travaux de terrassement et de maçonnerie seront terminés dans la campagne prochaine. On attend l'approbation du conseil général des ponts et chaussées pour changer la direction de la tête du chemin de grande communication de Blois à Châteauroux.

COMBAT DE COQS A COURTRAI (Belgique). — Nous lisons dans un journal belge :

Courtrai est décidément la ville des combats de coqs. Ces spectacles cruels ont, paraît-il, autant d'attrait pour ses habitants que les combats de taureaux pour les Gatidanos ou les Sévillans. On écrit de cette ville, le 25 mars :

Le combat de coqs de dimanche dernier, que l'on peut appeler le *massacre des innocents*, avait attiré une grande foule. Neuf coqs armés ont été lancés à la fois sur le champ de bataille. Dès la première mêlée, trois

On assure que ce ne sont pas seulement des femmes d'une condition obscure qui ont été entraînées dans ces repaires : il en est qui occupent dans le monde une certaine position; mais il paraît que ces malheureuses, dans la crainte de comparaître devant un tribunal, et d'être assujéties à des révélations qui blessent leur pudeur et peuvent compromettre leur réputation, se retranchent dans des dénégations qui paralysent l'action de la justice.

Jusqu'à ce jour, dix-huit individus, hommes et femmes, appartenant à l'association de la *Tour de Nesle*, ont été arrêtés. On finira bien, il faut l'espérer, par atteindre le reste de la bande et en purger la société. (*Droit*.)

GRAND CONCERT AU PROFIT DE LA COLONIE DU PETIT-BOURG. — C'est le 14 avril prochain qu'aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le grand concert vocal et instrumental au profit de la colonie industrielle et agricole de Petit-Bourg. On ne pouvait mieux choisir, pour l'inauguration de la salle des concerts de l'Hôtel-de-Ville, que cette solennité musicale, qui est consacrée à une bonne œuvre.

Des dames, dont le talent se fait admirer dans les premiers salons de la capitale, ont bien voulu joindre leur concours à celui de plusieurs artistes distingués, de sorte que la curiosité viendra ici en aide à la bienfaisance.

Quoique ce concert n'ait pas encore été annoncé, il y a déjà un très grand nombre de billets placés; les personnes qui voudront s'en procurer sont priées de se presser; elles en trouveront encore chez M. le comte Portalis, place Royale, 4; M. Allier, secrétaire de la Société de Petit-Bourg, rue d'Enghien, 22, et chez les dames patronnesses dont les noms suivent : Mme Alloury, rue du Dragon, 14; Mme d'Assailly, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 25; Mme de l'Espinasse, rue de la Sourdière, 16; Mme la vicomtesse d'Haussonville, rue Saint-Dominique, 101; Mme la vicomtesse Merlin, rue de Bondy, 58; Mme la comtesse de Rambuteau, Hôtel-de-Ville; Mme Rhoné, rue des Pyramides, 2; Mme la comtesse de Rigny, rue de la Victoire, 40; Mme la vicomtesse de Ségur-Lamoignon, rue de la Ville-l'Evêque 9; Mme Vatry, rue Notre-Dame-de-Lorette, 20.

Nota. Le prix du billet est de 10 fr.

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

VICTOR HUGO.

Quelle a été l'influence des idées sociales sur les poètes de notre époque, et quelle a été l'action des poètes sur ces mêmes idées? Telle est la question littéraire que nous nous sommes posée.

Lorsque M. Victor Hugo débuta dans la littérature, il commença par la gloire; il eut la célébrité avant d'avoir une conviction.

Il possédait simplement les opinions qu'il avait trouvées dans son milieu, qu'il avait reçues des circonstances de famille. Ses idées ne lui étaient pas personnelles; il n'avait pas le temps, et il ne pouvait avoir la force, à cet âge d'extrême jeunesse, de traverser d'autres mondes, de s'assimiler d'autres opinions, de s'associer à d'autres espérances.

Il chanta ce qu'il y avait de plus traditionnel : le catholicisme, le ... développement nécessaire, ce qui est erroné chez lui n'est que l'incomplet qui se modifie, s'agrandit et s'élève. L'erreur n'est que la doctrine permanente de la faiblesse.

M. Victor Hugo devait marcher et changer d'horizon. Il recueillait le bénéfice de l'âge, qui mettait sous ses yeux de nouveaux points de vue. Il était marié; en l'absence de toute conviction philosophique et sociale, la famille devint en quelque sorte une croyance pour lui. Le foyer lui parut le temple de l'Humanité.

Et disons-le tout de suite, le foyer du poète était béni; une jeune et belle femme était assise, grave et indulgente, à sa droite; une blonde enfant disait aux anges la prière pour tous : souriante espérance alors, tragique destinée aujourd'hui, Ophélie emportée par les eaux du fleuve.

» Il est donc tout simple, disait-il à cette époque, quel que soit » le tumulte de la place publique, que l'art persiste, que l'art s'en» tête, que l'art reste fidèle à lui-même, *tenax propositi*. Car la » poésie ne s'adresse pas seulement au sujet de telle monarchie, » au sénateur de telle oligarchie, au citoyen de telle république, » au natif de telle nation, elle s'adresse à l'homme, à l'homme tout » entier. A l'adolescent elle parle d'amour, au père de la famille, » au vieillard du passé; et quoi qu'on fasse, quelles que soient les » révolutions futures, soit qu'elles prennent les sociétés caduques » aux entrailles, soit qu'elles leur écorchent seulement l'épiderme, » à travers tous les changements politiques possibles, il y aura » toujours des enfants, des mères, des jeunes filles, des vieillards, » des hommes enfin qui aimeront, qui se réjouiront, qui souffri» ront. »

Ainsi, d'après ce nouveau programme, la poésie n'est déjà plus l'éternelle vagabonde qui va de choses en choses, de formes en formes, du laid au gracieux, du polythéisme au déisme; c'est une faculté qui doit reproduire des émotions, des sentiments, et non plus seulement des sensations extérieures.

Ce sont, il est vrai, les émotions, les sentiments de l'individu, et tout au plus de l'individu à l'état d'association le plus restreint, c'est-à-dire la famille.

L'être humain, général, social, celui par lequel chacun de nous vit, pense, agit, sans lequel nous ne pouvons nous concevoir vivants, pensants et agissants, échappe encore entièrement à l'intuition du poète. Il se croit d'autant plus grand qu'il rebrousse son siècle.

« Tout, au contraire, des vaisseaux, ajoute-t-il, les oiseaux ne » volent bien que contre le vent. Or la poésie tient de l'oiseau. » *Musa ales*, dit un ancien.

» Et c'est par cela même qu'elle est plus belle et plus forte, ris» quée au milieu des orages politiques. Quand on sent la poésie » d'une certaine façon, on l'aime mieux habitant la montagne et la » ruine, planant sur l'avalanche, bâtissant son aire dans la tem» pête, qu'en fuite vers un perpétuel printemps. On l'aime mieux » aigle qu'hirondelle. »

Ces paroles disent clairement que le poète refuse de s'associer à la marche du siècle, qu'il se retire de l'isolement, au sein des ruines; c'était une doctrine de mort que M. Victor Hugo devait réfuter plus tard.

Les *Orientales* et les *Feuilles d'Automne* n'en étaient pas moins des poésies qui étonnèrent, qui enthousiasmèrent leur époque. Elles déplaçaient, elles élargissaient le champ clos de l'ancienne esthétique; elles restituaient à la forme poétique plus de liberté, de vérité. Le vers trop archaïque, trop conventionnel, devint plus vi-

---

... comme nous pour les tyranniser! Aristophane leur a cependant indiqué, il y a long-temps déjà, la manière de s'y prendre.

Le tabac a réduit l'ancienne royauté de la femme en France à la royauté nominale. Il a commencé par la bannir des festins dont elle était le plus bel ornement, et le souper français a dégénéré aussitôt en orgie britannique. Le tabac a fait éprouver au bourgeois le besoin de ces réunions sans cérémonie, où l'on peut se présenter décemment, vêtu d'une castorine rousse et d'un chapeau tromblon, faire sa partie de domino, ou dormir, ou lire le *Globe*, au choix. Alors l'industrie française, toujours empressée de répondre aux besoins de l'époque, a inventé le divan, une institution d'origine ottomane. Nous virons horriblement au chinois et au turc; je ne le cache pas, nous déclinons sensiblement vers la vie horizontale. Gare à nos libertés! gare les bastilles! Mais la femme a eu le tort de ne pas se défendre. Je me suis consolé d'avoir passé *l'âge heureux où la fleur de la vie s'épanouit et parfume le cœur*, du jour où la française a abdiqué le trône et consenti à fumer.

Les faits ont proclamé assez haut la funeste influence de cette dégradation de la femme sur le caractère national. Il est trop facile de suivre dans l'histoire contemporaine de France, la marche parallèle de la décadence de l'esprit public et des progrès de la consommation du tabac. L'inauguration de cette misérable politique, qu'ils ont intitulée *modeste*, et dont le vrai nom est *servile*, et le traité du 15 juillet, et le rappel de l'amiral Dupetit-Thouars, coïncident avec les plus forts chiffres de recettes qu'ait donnés l'impôt du tabac. Arrachons-nous à ces scènes affligeantes.

Le tabac a tué le vin comme il a tué la femme; après l'amour, l'amitié. Je ferai un autre jour l'analogie de la vigne, la plante amicale par excellence, qui s'unit à tout ce qui l'entoure pour former des berceaux, qui embaume l'air des parfums les plus suaves, qui fait jaillir le nectar des flancs de l'aride rocher. Prenez le tabac et la vigne et regardez bien les deux plantes, vous verrez qu'il y a un abîme entr'elles, rien qu'à la dissemblance de leurs physionomies.

La pipe a le vin en horreur; elle a la propriété de transformer le Vougeot en poison, en pervertissant les organes du goût. La pipe recherche au contraire l'alliance de ces boissons grossières et détestables qu'affectionnent les palais du Flamand et de l'Anglais, la bière, le grog, le vin, l'absynthe, une liqueur verte qu'on colore avec du vert de gris. Les braves gens qui discutent en ce moment même à la chambre la question viticole, n'ont pas vu que toute leur question était là, dans le tabac. C'est vraiment désespérant d'être obligé de recommencer la leçon tous les jours, pour des députés et des ministres qui en profitent si peu. Je ne ris pas quand je parle ainsi et que j'affirme que la question est grave. Ecoutez.

Le tabac, en poussant à la consommation de la bière, des boissons chaudes et de l'alcool, a tué la vigne, une industrie du sol français cent fois plus respectable et plus nationale à ce titre, que toutes ces industries manufacturières non viables qu'exercent les banquiers, et qui sont pour cette cause l'objet d'iniques faveurs. La culture de la vigne faisait vivre sept millions de travailleurs français. Le tabac, de complicité avec les octrois et les tarifs protecteurs, a cassé les bras et ravi leurs moyens d'existence aux pauvres vignerons qui n'avaient point à la chambre de banquiers pour les défendre. Les banquiers se rapprochent toujours un tant soit peu du juif, le type idéal de l'espèce; ils trouvent plus honorable de ramasser des écus que de piocher la terre. Les meilleurs terrains de nos vignobles ont donc perdu moitié de leur valeur depuis vingt ans. A Lyon, à Mâcon même, les marchands de vin ont renoncé à leur commerce pour fonder des brasseries. Les Francs barbares avaient renoncé à la bière inventée par Odin, le jour où ils avaient goûté au jus de la vigne. Nous voilà revenus par le tabac à la délicatesse de goût qui caractérisait nos ancêtres germains. Ce n'est rien encore, attendez. Le vin, emblème de franchise et de ralliement, ne pouvant s'accommoder avec la pipe, emblème d'isolement et de fausseté, le civilisé adorateur du faux a commencé par transformer le vin en eau-de-vie. D'une liqueur généreuse et réparatrice, il a fait une boisson abrutissante et meurtrière, que les populations industrielles, éminemment fumivores ont adoptée avec acharnement. On dit qu'il se consomme tous les matins quarante mille petits verres d'alcool dans la seule ville d'Amiens, une cité qui fabrique des draps, mais où les ouvriers sont à peine vêtus pour la pudeur. J'ai habité l'Afrique et j'en ai fait arroser le sol de nombreux litres d'absynthe falsifiée; je ne suis pas éloigné de croire que la consommation de ce dernier liquide y est aussi abondante que celle du vin frelaté, le seul que les Algériens comprennent ainsi que leurs frères de Paris. Mais l'eau-de-vie de vin était une boisson trop salutaire encore, au gré du débitant et des économistes amis de la vertu. Une fois que le goût du malheureux consommateur a été perverti par le tabac et l'alcool, le débitant a substitué peu à peu à l'eau-de-vie de vin dans son commerce, l'esprit de pomme de terre coupé, et cette nouvelle boisson plus abrutissante et plus homicide que l'autre, a amené avec elle une foule de maladies d'estomac (le cancer du pylore entre autres) qui abrègent l'existence de l'homme d'une autre façon. C'est-à-dire que la législation actuelle, basée sur le principe du *laissez-faire*, traite nos malheureux parias de l'industrie manufacturière, comme les Anglais de l'Amérique ont traité les Peaux rouges des grands lacs, et qu'elle les détruit par l'eau-de-feu. Economistes et députés, on vous avait promis des questions capitales.... en voilà, si vous savez lire, à remuer à la pelle et que vous n'avez pas même en-trevues! M. Mauguin, M. Lasalle, vous vous élevez vainement contre la fraude; votre courage restera sans fruit; le succès de votre proposition ne sauvera pas la vigne, car votre proposition n'envisage qu'une face de la question. Par exemple, ces cent millions et plus que la population française a dépensés cette année en tabac, vous comprenez qu'elle n'a pas pu les dépenser en vins, puisque ses dépenses sont fixées par ses revenus. Eh bien! c'est là en grande partie l'origine du mal; parce que ce n'est pas le marché extérieur, mais le marché intérieur qui doit être le grand débouché de la production viticole française. Mais encore une fois, est-ce donc le feuilleton de la *Démocratie pacifique* qui devrait être chargé d'enseigner ces choses-là aux représentants du pays!

Le vin a toujours été, après la femme, la planche de salut de la France, en ses passes désastreuses.

Un publiciste éminent de la presse ministérielle me disait l'autre jour au Divan : « Les nez rouges ont sauvé la France. »

L'armée prussienne, qui envahit en 92 le territoire français, périt d'une maladie désagréable pour avoir trop aimé les raisins de Lorraine.

La France était sauvée en 1814, si l'invasion eût eu lieu en septembre. Napoléon comptait qu'il en serait ainsi. La fortune, fatiguée de le servir, fit arriver l'ennemi au printemps.

L'année d'après, quand l'Europe, soudoyée par l'or de nos bons amis les Anglais, se rua tout entière sur notre pauvre patrie; quand le juif, qui suit les misères publiques comme le vautour les armées, pour s'engraisser de la chair des cadavres; quand le juif négociateur des emprunts s'abattit sur la noble proie, — qui força l'étranger de rendre gorge à la France de tous les trésors que la défaite nous avait arrachés? Qui nous fit restituer sans violence l'or des tributs que nous avait imposés la victoire? Le vin, le vin tout seul, le plus patriotique et le plus généreux produit du territoire français.

Leipsick et Waterloo, hélas! n'étaient que des catastrophes. Tout était perdu, fors l'honneur. Le 15 juillet est une honte. Qui nous en relèvera, à présent que la femme et le vin ne sont plus!

Je me résume, et je crois qu'il en est temps, pour tous ceux qui me lisent :

— Le tabac est le tombeau de l'amour.

— La consommation du tabac est en raison inverse de l'influence de la femme dans la société, et en raison directe de l'abrutissement des peuples.

— C'est le thermomètre infaillible de la décadence des Etats.

M. de Lamartine a proclamé cette immense vérité à la tribune, le jour où il a dit : La France est une grande nation qui..... s'ennuie.

A la place du poète, et pour exprimer la même vérité, l'homme du peuple aurait dit : La France est une grande nation qui..... fume! !

A. TOUSSENEL.

» L'auteur sait que le drame, sans sortir des limites impartiales de » l'art, a une mission *nationale*, une mission *sociale*, une mission » *humaine*. Quand il voit, chaque soir, ce peuple si intelligent et si » avancé, qui a fait de Paris la cité centrale du progrès, s'entasser » en foule devant un rideau que sa pensée à lui, chétif poète, va » soulever le moment d'après, il sent que si son talent n'est rien, » il faut que sa probité soit tout; il s'interroge avec sévérité et re- » cueillement sur la portée *philosophique* de son œuvre, car il se » sait responsable, et il ne veut pas que cette foule puisse lui de- » mander compte un jour de ce qu'il lui aura enseigné. Le poète » aussi a changé d'âme. »

La rupture est complète avec cette théorie de perpétuelle fantaisie. Il fut désormais un poète, un idéal, une conviction supérieure, au nom de laquelle il enseigna les autres hommes.

Le poète n'a pas seulement une mission domestique, comme il le proclamait dans les *Feuilles d'automne*, il a encore une mission *sociale*, une mission *humaine*, et M. Victor Hugo le comprenait bien ainsi, puisque, à cette époque, il écrivait la nouvelle de *Claude gueux*, sur cette donnée sociale : qu'il faut moraliser le peuple, non le punir; que le crime vient moins de l'individu que de la fausse organisation de la société.

Il ne trouvait pas qu'il suffisait de jeter une tête coupée en réponse aux socialistes pour les convaincre d'erreur; qu'il fallait créer des ateliers de travail et des écoles de moralisation.

Il ne s'arrêtait pas là; il abordait cette autre question du sort de la femme. Voici ce qu'il disait avoir voulu dans le drame d'*Angelo* :

« Mettre en présence, dans une action toute résultante du cœur, » deux graves et douloureuses figures, la femme dans la société, » la femme hors de la société, c'est-à-dire en deux types vivants, » toutes les femmes, toute la femme. Montrer ces deux femmes, » qui résument tout en elles, généreuses souvent, malheureuses » toujours. Défendre l'une contre le despotisme, l'autre contre le » mépris; enseigner à quelles épreuves résiste la vertu de l'une, à » quelles larmes se lave la souillure de l'autre. Rendre la faute à » qui est la faute, c'est-à-dire à l'homme qui est fort et au fait so- » cial qui est absurde. »

... un développement d'idées.

La contradiction qu'il faut blâmer ou plaindre est celle qui existe dans la même époque d'un talent. Cela prouve qu'il n'y a pas de conviction chez lui, qu'il n'y a que désordre dans ses idées.

Mais la contradiction qui vient par le fait de temps, par l'éducation, par l'étude des faits nouveaux, est la condition même de la vérité, dans une époque qui se retire des anciens dogmes pour aller aux dogmes nouveaux.

On doit avoir une profonde compassion pour ces malheureuses intelligences rétives qui proclament avec orgueil leur immobilité, leur implantation perpétuelle dans un ordre d'idées, que le plus souvent elles ont adopté, sans pouvoir s'en rendre compte.

Vous n'avez pas changé d'opinion, dites-vous; mais êtes-vous certain que ces opinions soient vraies; les avez-vous confrontées avec les autres opinions; avez-vous traversé toutes ces profondes couches de connaissances qui vous permettent de vous élever à la véritable certitude rationnelle?

Il n'y a pas d'orgueil plus dérisoire que celui qui prétend ne pas modifier son intelligence. Pour oser le dire, il faut tout connaître. Et que savez-vous, hommes aux opinions immobiles comme les rochers? Vous rampez dans de ténébreuses profondeurs, comme ces larves informes de l'Océan qui en labourent les vases. A travers le voile épais des vagues, vous ne recevez qu'une lumière éteinte, diffuse et glaciale, et vous croyez avoir vu le soleil. Ce n'en sont que des rayons morts et divergents. Montez à la surface, et vous verrez des mondes de lumière dont vos yeux seront éblouis.

Loin donc de reprocher les contradictions au poète, nous l'en glorifions, car elles témoignent en lui d'un progrès évident, et d'un saint désir de se mêler à notre travail. Dans cette ascension vers ces vérités qui sont les montagnes du monde spirituel il a trouvé, il trouvera encore de grandes ressources de poésie. Qu'importe que M. Victor Hugo ait formulé des croyances positives? Il a les aspirations de l'avenir.

Il traverse son siècle comme le fleuve traverse la plaine. Il passe toujours, mais en passant il reflète dans ses eaux, les grandes cités, les palais de marbre, les draperies mortuaires des cyprès, les ...

EUG. PELLETAN.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les fonds publics, extraordinairement agités depuis quelque temps par l'annonce du projet de conversion soumis à l'appréciation de la chambre, ont vu s'accroître encore les fluctuations par l'approche de la liquidation. Au milieu des appréhensions qui avaient signalé les jours précédents, la rente a tout-à-coup vivement remonté, par suite de l'opinion très répandue chez les spéculateurs que ce projet de conversion n'avait point de chance, au moins immédiate, de réussir. L'on paraissait se familiariser avec un vote même approbatif à la chambre des députés, dans la conviction d'un rejet à la chambre haute.

Hier, en liquidation, il s'est manifesté un peu de découvert. Aujourd'hui dimanche, on a fait 83 05 en liquidation et 12 1/2 fin prochain.

Les chemins de fer sont toujours en bonne demande. On n'a point coté cette semaine les fonds portugais. Le 3 0/0 espagnol s'est chaque jour élevé depuis le commencement de la semaine.

Fonds anglais. — Londres, 29 mars. Consolidés, 98 3/4, 7/8. Espagnols, 37 1/4; id. différés, 15 3/8; id. passive, 6 7/8. — Portugais, 46 1/2. — Mexicains, 36 5/8. — Belges, 104. — Hollandais, 57 5/8. — Rouen, 35 7/8 — Orléans, 35 1/2.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 1er Avril.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Le Lazzarone.
7 h. 0|0 **THÉATRE FRANCAIS.** — Le Cid.
6 h. 1|2 **OPERA-COMIQUE.** — Joconde. Dame blanche.
6 h. »|» **ODÉON.** — Jane Grey.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Papillon. Moyen. Pierre. Passé Minuit.
6 h. 0|0 **VARIÉTÉS.** — 3 Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Trim. Marjolaine.
7 h. »|» **GYMNASE** — Tante Bazu. Doct. Robin. Veuve Boudenois. L'Oncle.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — La Polka. Carlo. Brelan.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. 1|4 **GAITÉ.** — Bohémienne.
6 h. »|» **AMBIGU** — Les Amants de Murcie.
6 »» 3|4 **CIRQUE OLYMPIQUE.** — Murat.
6 h. »|» **COMTE.** — Péris. Deux Frères. Iles Marquises. Bas-Bleus. Interm.
6 h. 3|4 **FOLIES.** — Château. Claire. Bretelles. Rigolette. Couvreur.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 31 Mars. — Au commencement de cette semaine les transactions en farines, tant en droiture qu'à la halle, avaient pris une certaine activité. Les cours, en deuxièmes marques surtout, se sont élevés et ont produit l'augmentation de 0,01 sur la taxe du pain. Toutefois cette faveur des farines ne suit point la progression en hausse des froments, et l'incertitude générale sur la bonne tenue de cette augmentation de prix a un peu paralysé les affaires dans ces derniers jours; cependant il s'en est encore traité quelques-unes d'une certaine importance et à des prix élevés. L'attention se porte sur le mouvement des marchés d'approvisionnement du rayon de Paris, qui sera décisif pour la situation des farines pendant la semaine prochaine.

Les froments, les seigles et l'orge sont aux mêmes cours depuis la halle de mercredi; ils ne les ont conservés qu'avec difficultés; les affaires ont été plus lourdes et moins nombreuses. Les avoines sont mieux tenues, ce qu'il faut attribuer à la faiblesse des arrivages. Il s'est traité, dans cet article, quelques affaires avec faveur de 0,50.

Les graines fourragères sont toujours dans le même état, malgré la saison, elles ne donnent lieu qu'à peu d'opérations, encore un certain nombre de détenteurs cèdent-ils les trèfles en baisse pour les écouler. Les luzernes et les minettes sont stationnaires.

Parmi les issues, les sons obtiennent seuls les demandes; les autres sans affaires et sans variation.

Les bestiaux se sont vendus en baisse, surtout au dernier marché de Poissy et notamment les moutons. Les besoins limités de la boucherie joints à l'abondance des arrivages ont opéré ce mouvement rétrograde.

DÉPARTEMENTS. — Le mouvement ascensionnel du cours des froments ayant été général, à très peu d'exceptions près, nous indiquons seulement les marchés sur lesquels la baisse a été signalée; ce sont ceux de La Châtre, Bayeux et Trévières. Ces derniers jours de beau temps ont permis de faire les semences dans les localités où elles étaient en retard, et beaucoup de marchés ont dû à cette circonstance l'abandon où ils se sont trouvés.

Cours des céréales (par hect.).

ETAMPES, 30 Mars. — Froment, 1re : 22,00. 2e : 20,66; 3e : 19,32. — Méteil : 15,00 à 17,32. — Seigle : 11,32 à 12,32. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,32.

CHARTRES, 30 Mars. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 21,00; 3e : 20,00. — Méteil : 18,00 à 19,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,25.

ROUEN, 29 Mars. — Froment : 1re : 21,50; 2e : 20,00; 3e : 19,00. — Seigle : 14,00 à 14,00. — Orge : 10,50 à 12,00. — Avoine pour semence : 10,00. — Avoine marchande : 7,00 à 7,75. — Sarrazin : 12,00 à 13,00.

PROVINS, 30 Mars. — Froment : 18,00 à 20,00 sans variation. — Avoine : 6,50 à 7,00. — Marché un peu mieux approvisionné que le précédent.

SAINT-QUENTIN, 30 Mars. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 17,38; 3e : 15,75. — Petit blé : 12,50. Avoine : 6,00. — Marché approvisionné comme à l'ordinaire, vente lente au commencement, attendu les hautes prétentions des vendeurs. En résumé, nos blés se sont vendus avec hausse. Un petit lot a obtenu 19,00 l'hectolitre. Les petits blés sont toujours recherchés. — L'avoine, abondante, s'est vendue au cours de samedi dernier.

LUNÉVILLE, 27 Mars. — Froment : 1re : 18,94; 2e : 18,07; 3e : 15,69.

VALOGNES, 26 Mars. — Froment : 21,10. — Orge : 12,65. — Sarrazin : 11,65. — Avoine : 9,33.

LE MANS, 29 Mars. — Froment : 21,15. — Méteil : 18,40. — Seigle : 15,75. Orge : 12,25. — Avoine : 8,10.

MARANS, 26 Mars. — Froment, 1re : 19,50; 2e : 18,50. — Baillarge : 12,00. — Orge : 10,50. — Avoine : 7,66.

BOURG, 27 Mars. — Froment, 1re : 24,50; 2e : 22,85; 3e : 20,00. — Seigle : 15,00 à 17,25. — Méteil : 15,75 à 19,00. — Orge : 15,00 à 17,50. — Maïs : 10,00 à 14,50. — Avoine : 8,25 à 11,00.

GRENOBLE, 23 Mars. — Froment, 1re : 24,26; 2e : 23,50; 3e : 22,76. — Méteil : 19,25 à 20,00. — Seigle : 17,00 à 17,80. — Sarrazin : 12,00 à 12,50. — Maïs : 16,50 à 17,00. — Avoine : 9,80 à 10,50.

DRAGUIGNAN, 23 Mars. — Froment : 24,75. — Orge : 16,25. — Maïs : 15,25. — Avoine : 11,25.

AGEN, 27 Mars. — Froment : 23,32. — Seigle : 14,50. — Maïs : 12,50. — Avoine : 8,50.

TOULOUSE, halle du 27 Mars. — Froment : 23,05. — Maïs : 13,60. — Avoine : 10,36.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 29 Mars. — Froment, 1re : 19,54; 2e : 16,60. — Seigle : 9,98 à 10,86. — Orge : 10,15 à 10,25. — Avoine : 6,50 à 6,88. Fort approvisionnement. Froment vendu lentement au cours; il en est de même chez les marchands. Le seigle et l'orge toujours sans variation. L'avoine est bien demandée au cours.

ANVERS, 29 Mars. — Froment roux indigène : 21,95; do blanc : 20,00; do étranger roux et blanc : 19,56. — Sarrazin : 13,21. — Seigle indigène : 12,42; do de Riga : 12,25; do de Stettin et de Dantzig : 12,35; do de Prusse : 12,49. — Orge du pays : 11,63; do étrangère : 11,37. — Avoine : 7,13.

AMSTERDAM, 27 Mars. — Les seigles bien demandés sur cette place; les autres grains sont calmes et sans variation.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux : (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 28 Mars 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs	1523	1443	80	1 16	1 04	» 90
Vaches	49	43	6	1 04	» 88	» 76
Veaux	641	641	»	1 62	1 42	1 22
Moutons	7398	6252	1146	1 40	1 20	1 »

ROUTOT, 27 Mars. — 507 bœufs : 1,30-1,15. — 325 vaches : 1,20-1,10. — 21 veaux : 1,10-1,00. — 469 moutons : 1,45-1,35. Vente facile.

Cours des Soies.

VALENCE, 26 Mars. *Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.*

« A Romans, le 22 courant, il y avait peu de soie grège au marché; il y a peu d'affaires en ce genre aux prix suivants :

14/16 d. soies ordinaires (1/2 k.),	32,00 à 32,50
12/14 d. soies courantes,	32,50 à 33,00
12/13 d. soies de choix,	33,00 à 34,00

Le dernier marché de Joyeuse a amené, on ne sait comment, une légère baisse sur les prix; on en jugera par les cotes du marché d'Aubenas, que l'on trouvera ci-après.

Il s'est vendu une balle grège de la Blachère, qui est la qualité supérieure du pays, à 35,90 le kil.

A Aubenas, le 24, le marché n'a pas été bien animé; il y avait tendance à la baisse sur l'article soie; il s'y est fait peu d'affaires. — Voici les cotes :

12/13 d. soies ordin. (1/2 kil.),	32,00 à 33,00
11/12 d. soies courantes,	33,00 à 34,00
9/10 d. id. de pays,	34,00 à 35,00
9/10 d. id. de Joyeuse,	35,00 à 37,00
12/14 d. soie de filature d'ordre.	37,00 à 38,50
12/13 d. id. 5/6 cocons,	37,00 à 38,00
9/10 d. id. 3/4 id	38,00 à 40,00
9/10 d. id. 3/4 S.-J.-du-Gard,	40,00 à 42,00

A Avignon, les affaires ont été peu animées pendant la semaine écoulée; il s'est placé quelques grèges d'Italie et quelques trames à deux bouts à la cote ci-après :

24/26 d. valent, 1er ordr. :	76,00. 2e :	73,00 k.
26/28 d. — —	75,00 —	72,00
30/36 d. — —	75,00 —	70,00-69,00

D'après les derniers avis de Marseille, l'article soie est resté calme et sans affaires marquantes; toutefois, les cours n'ont point varié et sont au contraire bien soutenus.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

…able de répandre toujours dans le [illegible] les vins saisis, lors même que ces vins n'étaient dénaturés que par de l'eau. Il est évident, en effet, qu'une telle boisson n'a rien de dangereux. Il était donc à désirer que les vins mouillés fussent attribués aux hospices et établissements de bienfaisance. Nous avons vu avec un grand plaisir M. de Remilly proposer, et la chambre adopter presqu'à l'unanimité, malgré l'opposition de la commission, un amendement qui modifie la pénalité dans ce sens.

Dans la dernière séance, la chambre avait repoussé une disposition tendant à interdire la fabrication du vinaigre dans Paris. Cette industrie envoie chaque année dans les entrepôts 12,000 hectolitres d'un indigne breuvage qui ne contient pas une goutte de jus de raisin. Il était important de la réglementer, si on ne la supprimait pas, et la chambre a adopté un article dans ce sens.

La discussion s'est alors ouverte sur le vinage, opération autorisée par la loi du 24 juin 1824, et consistant à verser sur les vins une certaine quantité d'eau-de-vie qui ne paie pas de droits. Le vinage est devenu le mode de falsification le plus généralement employé. Il procure les plus beaux bénéfices à ceux qui l'exercent. Le tour est facile à faire. On fait venir des vins du Midi chargés en couleur, et qui ont reçu une forte addition d'alcool sur le lieu de production ; hors des barrières, ou à l'entrepôt, on y verse, en présence des employés de l'octroi, cinq centièmes d'eau-de-vie sans payer de droit. Le vin qui contient ainsi jusqu'à 60 p. 100 d'alcool, entre dans Paris, et est alors étendu de deux, trois et même cinq fois son volume d'eau. Avec un hectolitre de vin, le marchand fabrique donc cinq hectolitres, et il ne paie aucun droit pour avoir fait une opération qui lèse à la fois le trésor et le consommateur.

Il s'agit de mettre un terme à de pareils abus. La chambre a décidé qu'il ne serait permis de viner que dans les lieux de production et dans certaines proportions qui seraient déterminées pour chaque arrondissement par une ordonnance spéciale. Malgré cette prohibition, le vinage ne cessera pas d'offrir une prime considérable à la fraude, à moins que la chambre n'autorise les employés de l'octroi à vérifier si le vin ne contient pas une quantité d'alcool supérieure au maximum admis. Espérons qu'elle n'hésitera pas à adopter cette disposition. Alors, malgré ses imperfections, la loi nouvelle mettra sans doute un frein aux fraudes audacieuses, grâce auxquelles il est presque impossible aujourd'hui de trouver une bouteille de vin véritable dans Paris.

La Conversion des rentes.

La question de la réduction de la dette va être de nouveau débattue devant la chambre ; elle sera sans doute écartée, mais comme elle se reproduira nécessairement dans les sessions suivantes, il serait bon que les députés commençassent à en faire une étude sérieuse, car le sujet est important, non seulement par l'économie directe qu'une réduction apporterait dans la diminution du taux de l'intérêt payé par l'Etat, mais en ce qu'une bonne solution de la difficulté amènerait l'abolition de l'amortissement, ce mot trompeur et ruineux d'extinction de la dette, dont l'existence dans le budget sert de masque à toutes les bévues financières que peuvent commettre les administrateurs de la fortune publique.

Tous les pays voisins ont réduit ou réduisent leur dette sans trouble et sans embarras. Nous, qui sommes dans une très bonne position, pourquoi ne réduirions-nous pas le nôtre? La Belgique, Naples et voilà le principe, le principe incontestable, et aujourd'hui incontesté; obéissez-y, sauf dans l'application à admettre les tempéraments et les exceptions qui paraîtraient convenables.

Dans le temps, nous avons déjà dit que la manière la plus nette et la plus franche d'arriver à cette réduction serait tout bonnement d'imposer la rente. Nous maintenons toujours que cette opinion est juste et parfaitement applicable ; mais notre conviction à ce sujet ne nous ferme pas les yeux sur le mérite des autres méthodes qui sont proposées.

Nous en avons distingué une, que nous faisons volontiers connaître à nos lecteurs, comme étant peut-être la plus féconde en résultats avantageux.

Nous l'empruntons à un ouvrage intitulé: *Du Crédit et de la Circulation*, publié en 1839 par M. Cieszkowski, et dont la *Phalange* a plusieurs fois parlé.

Voici en quoi consisterait l'opération que nous nous contenterons d'indiquer sommairement, en négligeant les détails d'exécution et les développements théoriques.

L'Etat achèterait en masse et d'un seul coup, toute la rente cinq pour cent, au cours de la Bourse, tel que ce cours se trouverait au moment de la présentation du projet de loi, ou même un peu au-dessus, si les cours avaient été déprimés par quelque circonstance incidente.

Ce ne serait donc pas un remboursement au pair, ce serait *un rachat*, ce serait un amortissement appliqué à la fois au lieu de l'être partiellement comme il l'est maintenant.

Ce rachat serait soldé, non pas en écus, mais en billets portant intérêts à 3 fr. 65 0[0 (un centime par jour) de la même nature que les billets de la banque Laffitte.

Si le rachat s'opérait à 120 fr., le rentier recevrait donc pour prix de son inscription 120 fr. par chaque cinq francs de rente ; or, ces billets, portant intérêts à 3 f. c. 65 0[0, l'Etat resterait devoir 4 f. 38 c. d'intérêts par an au lieu de 5 fr.; en moins 62 c.

Ces billets nouveaux seraient nécessairement admis en paiement par toutes les caisses publiques.

Le rentier, qui aurait reçu le prix de sa rente, se trouverait dans l'alternative suivante : — ou garder ces billets comme placement de fonds à un taux réduit, — ou bien les employer comme il le ferait d'autres capitaux, d'une manière productive dans telle opération qui lui conviendrait.

Néanmoins, on laisserait le choix au porteur d'inscription de *convertir* son inscription de cinq pour cent en une autre inscription de 4 1[2.

L'opération proposée, comme on peut le voir, détruit l'objection d'*inopportunité* que l'on oppose à ceux qui veulent toucher à la rente. Il est, en effet, assez difficile, et peut-être même contradictoire, en restant dans les termes des formules de remboursement jusqu'ici émises, de vouloir réduire la rente au moment même où l'on se trouve forcé d'emprunter des sommes considérables pour les chemins de fer et pour d'autres besoins non moins urgents.

En appliquant le système de M. Cieszkowski, cette difficulté se trouverait résolue d'une manière fort heureuse.

En effet, en même temps qu'il émettrait des billets à rente jusqu'à concurrence du rachat de la dette cinq pour cent, l'Etat émettrait d'autres billets à rente pour subvenir au paiement des dépenses occasionnées par les chemins de fer, et cela sans danger pour le crédit public, puisque l'intérêt de ces derniers billets se trouverait nécessairement plus que compensé par le revenu des chemins de fer, que l'on ne peut certes pas évaluer à moins de 3,65 p. 0[0, et que le capital desdits billets serait amorti peu à peu chaque année par la portion de ces revenus qui excéderaient 3 fr. 65 c.

Une autre conséquence nécessaire de ce mode d'opération serait pourtant il est vrai. Avant-hier le ministre a présenté à la chambre les projets des chemins de Paris à Lyon, et d'Orléans à Bordeaux, et hier le *Journal des Débats* a préparé des entraves à ces projets, sous le prétexte modeste de faire quelques observations.

Mauvais pronostic pour ces chemins, car nous nous fondons là-dessus pour prédire hardiment que ces derniers projets de loi ne passeront pas dans cette session.

Compagnies lyonnaises et bordelaises, faites attention à nos paroles. Vous êtes venues innocemment soutenir l'agiotage des banquiers parisiens en demandant pour vous-même des concessions de chemins de fer. Mais les banquiers parisiens sont plus habiles et voyent plus loin que vous. Ils acceptent aujourd'hui votre concours bénévole, pour vous évincer demain quand ils n'en auront plus besoin.

Les projets de lignes sur Bordeaux et sur Lyon ne seront pas convertis en loi cette année : 1° faute de temps ; 2° parce qu'après tout, il n'y a pas urgence ; 3° et (voici la grande raison) parce que M. de Rothschild a intérêt à ce que ces projets ne soient pas adoptés dès à présent et ne le veut pas.

— Qu'est-ce que cela fait à M. de Rothschild? et pourquoi venir mêler son nom à une affaire à laquelle il est complètement étranger?

— Pourquoi? par déférence pour M. de Rothschild lui-même et par un juste respect pour sa capacité intellectuelle et sa position financière.

M. de Rothschild est devenu le roi de la finance en France ; et nous supposons, à sa gloire, qu'il a le caractère et les talents nécessaires pour se maintenir à cette haute position, avec les prérogatives qui y sont attachées.

Déjà il tient en échec le Conseil des ministres, les Chambres et la Presse ; sans lui, rien ne peut plus se faire ; avec lui tout est facile. Supposez qu'il lui ait pris fantaisie de se déclarer contre les fortifications de Paris : de deux volontés également tenaces, il est incertain qui l'aurait emporté.

Une haute position agrandit le cœur de l'homme ; une haute position donne de l'ambition à ceux qui n'en ont pas, et étend démesurément celle dont ils pouvaient être animés avant de parvenir au rang qu'ils occupent.

M. de Rothschild doit avoir de l'ambition, et une grande ambition : nous ne l'en blâmons pas ; car, s'il n'en avait pas, nous dirions qu'il est au-dessous de sa position.

Voici donc ce qu'il doit penser dans ce moment ; voici du moins ce que nous penserions, si nous étions à sa place, et si nous nous laissions diriger comme ce banquier se dirige habituellement, par des pensées tout individuelles, tout en dehors de l'intérêt général : « Je suis le premier banquier de l'Europe ; j'ai étendu mon influence sur tous les marchés ; je suis le banquier cosmopolite, je suis le banquier-roi. Mais c'est en France que j'ai établi le siége de ma puissance, parce que la France doit être encore long-temps la première nation européenne : elle ne le comprend pas ; je le comprends pour elle, et j'use à mon profit de l'influence naturelle dont elle jouit et dont elle et ses chefs ne savent que faire. Mais, un jour ou l'autre, elle peut reconnaître son erreur ; elle peut rougir d'avoir à sa tête un banquier étranger; il faut donc me mettre en garde contre un pareil retour de fortune, et profiter, pour lui lier les pieds et les mains, du moment où elle me laisse régner à mon aise à côté du roi véritable, et un peu au-dessus des autres pouvoirs, bien au-dessus des ministres du roi, qui m'obéissent. Jamais occasion plus propice ne s'est présentée. Elle offre ses routes, ses grandes routes à qui veut bien les prendre, et elle nous paie bien pour cela par dessus le marché. Prenons-les, et prenons-en le plus possible. J'ai déjà le chemin d'Avignon à Marseille ; je

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

La Suisse. — Types de voyageurs, le fétichiste, le fricoteur, le touriste. — On parcourt la Suisse, on ne la voit point.

Que n'a-t-on pas dit de la Suisse, ce beau pays tant de fois trahi par des descripteurs intrépides ou cupides, tels que les faiseurs de manuels; pays aux vivants contrastes, aux ombres profondes et à la lumière éclatante, aux vallées rocheuses, désolées, stériles, et aux vallons verdoyants animés par des lacs bleus où tombent des cascades, écharpes argentées pendantes aux flancs des montagnes; pays aux pics énormes avec de durs profils d'une crudité si blanche ou si terne, et aux collines couvertes de forêts de sapins, sous lesquels se déroulent de longues prairies resplendissantes de verdure, pays si vivant qu'on ne le revoit jamais le même, et qu'il ne s'est jamais rencontré deux voyageurs ayant admiré la même Suisse. Nous ne décrirons pas, mais nous consignons ici que, pour nous, le spectacle le plus complet, le plus ravissant dont on puisse jouir dans ce pays, c'est celui qu'offre la situation d'Interlaken, de Lucerne ou de Thun. Dans ces sites admirables, vous avez sous les yeux la nature des lacs, fraîche et gracieuse, celle des vallons cultivés, la nature des montagnes de moyenne élévation, couvertes de noirs sapins, puis celle des hautes Alpes qui encadrent le paysage et le terminent par leurs lignes anguleuses de blanches arêtes.

Puisque nous nous faisons une loi d'éviter la description purement plastique, parlons d'autre chose, et, par exemple, examinons un peu la physionomie des voyageurs de loisir.

On ne saurait s'imaginer combien la gent voyageuse, ordinairement riche d'écus, est, en général, pauvre d'esprit et de cœur. Cela dépasse toutes les prévisions. Byron s'horripilait à l'idée de rencontrer ses compatriotes en Italie et en Suisse. Il les regardait comme une véritable peste à faire fuir de ces belles contrées qu'ils désenchantent et dépoétisent. Le poète en avait le droit, tant la pruderie anglaise lui avait été dure ! Mais ce ne sont pas seulement les Anglais, quoiqu'ils en forment la meilleure part, qui composent cette nuée de harpies voyageuses incapables de jouir et de profiter de ces loisirs que leur a faits Plutus. Eh, mon Dieu ! c'est tout le monde ; tout ce qui voyage. Pour en donner une idée, esquissons quelques variétés de cette pauvre espèce.

Il y a d'abord le voyageur minutieux ou fétichiste, celui qui ne voyage que pour constater l'existence des choses, annoncées dans son livret. Cette variété est très nombreuse et fort britannique. Le procédé de ce bipède voyageur est celui-ci : en arrivant au sommet d'une haute montagne, soit le Righi, par exemple, il se réjouit d'abord de s'être élevé à la hauteur d'un tiers de lieue, équivalant à neuf fois la hauteur du clocher de Strasbourg. Son manuel le lui assure, et vous comprenez que c'est là une joie bien triomphante. Sa première affaire ensuite, c'est de bien compter sur ses doigts les dix grands lacs et les sept petits, annoncés dans son livre. Quand, sur ce point, tout est *vu*, il tourmente ses voisins pour savoir les noms de toutes les montagnes que l'on découvre. Il n'a de cesse que lorsqu'il a tout *vu*. Le livre porte que le Righi offre le plus vaste horizon de la Suisse, et que, de son sommet, on embrasse un rayon de 70 lieues. Quelle bonne fortune ! que de choses à *voir !* Dix-sept lacs, et, ma foi, je ne sais plus combien de sommets alpestres. Le fétichiste se frotte les mains, un peu par l'effet du froid, plus encore par celui du plaisir. Il descend et arrive au chemin creux de Guillaume Tell près Kusnacht. Ici fut tué Gessler, dit la chronique. Il était là, dans ce sentier étroit et profond ; Tell au bas du coteau. En comptant les pas, la distance est raisonnable pour une arbalète. Mais le chemin n'a que tant de mètres de profondeur ; oui, c'est bien cela. Ceci mesuré, et son nom écrit sur le registre de la chapelle, le bipède est très satisfait. Il part pour aller compter d'autres lacs, nombrer d'autres sommets, mesurer d'autres distances, apprécier l'exactitude de son *Guide du Voyageur*, et buriner enfin son nom immortel dans ces lieux célèbres. J'oubliais de dire qu'il possède un portefeuille pour consigner ses *Impressions de voyage*. Personne, aujourd'hui, n'est exempt de ce genre d'infirmité. Donc il écrit laconiquement :

« Parti de Lucerne à deux heures, débarqué à Wégis à 3, pris un cheval et un guide, arrivé au Righi à 6 heures 1[2. Magnifique panorama ; vu tous les lacs dont les noms suivent (nous vous en faisons grâce), trouvé le nombre des montagnes conforme au plan-panorama publié par Fussli et compagnie, à Zurich. Je suis content tout-à-fait. »

Cette espèce de voyageur ne manque jamais d'aller visiter les ours pelés de Berne, les aigles encagés de Genève ; pauvres bêtes, que la munificence aussi bien que la naïveté des républiques suisses entretiennent religieusement, sous prétexte que ces animaux entrent dans leurs armoiries. Cependant Genève porte pour devise cet exergue assez outrecuidant : *Post tenebras lux*.

Laissons ce commissaire-priseur avec son palper analytique, qui ne sait que nous dire : vu ceci, touché cela, tel jour, à telle heure : il faisait pluie ou soleil. Voici une autre variété, que j'appellerai *fricoteur* (excusez-moi si ce mot sent le ragoût), en raison de l'analogie qu'elle présente avec certains soldats maraudeurs, toujours préoccupés de vivre lors qu'ils sont en campagne. Donc, sachez qu'on trouve nombre de gens qui se mettent en voyage tout juste pour bien manger et jouir des excellents hôtels de la Suisse. C'est pour cette espèce de voyageurs que la nature a créé le lavaret du lac du Bourget, la ferra du Léman, la truite dorée de l'Aa, et autres succulences gastronomiques. C'est pour elle surtout que le comfort s'est instauré dans tous les établissements publics, si propres et si bien tenus.

On n'a avec eux que des conversations de ce genre : — Monsieur a déjà vu Vevey? — Non, monsieur. — Ah! monsieur, quel bel hôtel que les *Trois Couronnes!* Le service s'y fait admirablement, la table y est exquise. — Effectivement, on vante partout cet hôtel; on dit que la position en est magnifique. — On dit vrai, monsieur, je vous l'assure ; vous ne trouverez rien de plus comfortable en Suisse. Et Genève, l'hôtel des Bergues ; la Suisse est réellement admirable pour ses hôtels ; il n'y a point de pays qui présente autant de ressources au voyageur. — On voit des familles anglaises, retenues par un attrayant comfortable, s'établir dans un hôtel pour un mois et plus, et oublier dans ces modernes Capoues que la saison, dans ce pays, n'est que de trois à quatre mois.

Arrivons au *touriste* proprement dit, au voyageur pressé.

soin de deux ans environ.

C'est donc en ce moment à l'opinion publique à venir au secours des conseillers de la couronne, qui sont obligés de plier devant la haute banque, qui sont contraints de porter à la tribune des projets qu'eux-mêmes regardent comme désastreux. C'est au pays à se garder lui-même de l'invasion et de la prépondérance régularisées du pouvoir financier... et ce pouvoir néanmoins pourrait être utile s'il était exercé par un homme à idées vastes et généreuses. Quelle belle position en France que celle d'un banquier, aussi riche, aussi puissant que M. de Rothschild, et qui ayant les idées d'un Sully ou d'un Turgot, emploierait sa royauté financière, et libre de toute entrave, à développer les germes de l'association des travailleurs, et continuerait ainsi l'œuvre sainte de 89, désertée par le gouvernement officiel.

Presse départementale.

L'*Observateur des Pyrénées* publie en ce moment, sous ce titre : *Avènement de la politique nouvelle*, une série d'excellents articles, dont nous extrayons le passage suivant :

Nous ne voulons certainement pas nier l'influence des réformes politiques dont plusieurs aujourd'hui même sont devenues indispensables; mais nous soutenons qu'il faudrait attendre long-temps le salut du monde, s'il devait venir seulement de ce côté.

Il serait temps enfin de mettre un terme à cette politique de charlatanisme qui fait beaucoup de bruit et ne sait remédier à rien; il serait temps d'abandonner toutes ces vieilles théories de ruse, toutes ces vieilles tactiques parlementaires, qui laissent le gouvernement des affaires à des vanités puériles et compromettent de plus en plus la destinée des peuples. La vieille politique a terminé son règne, c'est maintenant à la politique sociale de commencer le sien et de révéler au monde son avènement officiel.

— La *Sentinelle des Pyrénées*, journal radical qui se publie à Bayonne, a récemment inséré dans ses colonnes une lettre signée J. Métinon, dont les passages suivants devraient être pris en sérieuse considération par tous les organes du parti radical :

L'émancipation progressive du peuple par le travail et par la paix; la fusion des classes prolétaires et des classes bourgeoises, telle est à mes yeux l'œuvre dont la société actuelle est en travail.

Le temps est véritablement venu, et nous ne sommes point les premiers à le proclamer, de faire descendre les questions sociales des hauteurs de la théorie pure dans les réalités de la discussion quotidienne; la question sociale devient une question politique.

A côté de ces mots sacrés qui firent tressaillir nos pères: *Liberté, égalité, fraternité*, nous devons inscrire ceux-ci qui complètent et achèvent la synthèse: *Paix, travail, association!*

La grande affaire d'un gouvernement, ce devrait être, quoi qu'en puissent dire les railleurs ignorants du *Globe* et du *Constitutionnel*, d'assurer aux enfants du peuple du travail, et par le travail du pain! Non pas seulement la nourriture physique que le maître ne refuse pas à l'esclave, mais la nourriture intellectuelle et morale à laquelle a droit toute nature humaine!

Les questions de *salaire*, de *répartition des produits*, d'*éducation professionnelle*, d'*organisation du travail*, de *répression des fraudes commerciales*, de *constitution du crédit agricole*, de *perfectionnement du crédit manufacturier;* voilà les questions que la presse doit agiter et tenter de résoudre dans l'ordre matériel et intellectuel.

La France, qui depuis cinquante années, a donné au monde tant d'admirables exemples, lui doit un enseignement plus grand encore. A l'Europe tremblante et stupéfaite, nous avons montré comment on entame et poursuit les révolutions; il nous reste à lui faire voir comment on les achève, et quels fruits de justice, de fraternité et de paisible liberté donnent à la fin ces grandes catastrophes qui se font absoudre de quelques maux passagers par les biens éternels dont elles assurent à tous la conquête.

Unissons donc nos efforts, nous tous qui aimons le peuple, nous tous qui aimons l'humanité, et dans l'humanité la patrie! Il ne manque point par le monde d'intelligences généreuses pour sympathiser à nos efforts! Ele-

sera en définitive celui qui, ralliant toutes les forces, toutes les tendances, conquerra par cette voie le triomphe qui doit sauver la nation.

M. Persil a été nommé, aujourd'hui, rapporteur de la commission des fonds secrets à la chambre des pairs.

MM. les électeurs du 9e arrondissement de Paris se réuniront en assemblée générale préparatoire, le jeudi 4 avril, à l'Hôtel-de-Ville, salle du conseil des hospices, à 7 heures précises du soir, afin d'entendre les divers candidats à la députation.

La Phalange,

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

En annonçant, dans son dernier numéro (30 juillet 1843), l'apparition de la *Démocratie pacifique*, le journal la *Phalange* avait promis de donner tous les mois une feuille consacrée à la Science Sociale. « Cette petite » Revue, disait-elle, sera le germe d'une Revue plus considérable, qui » publiera les manuscrits de Fourier et les travaux spéciaux de l'Ecole » sociétaire. »

Aujourd'hui que la rédaction de la *Démocratie pacifique* est organisée, et l'avenir du journal assuré, rien ne s'oppose plus à ce que la Revue en question paraisse.

Il a été jugé convenable d'adopter pour la nouvelle *Phalange*, le format grand in-8º de la *Revue des Deux Mondes*. — Ce recueil paraîtra tous les mois; il se composera de cinq feuilles, — soit 84 pages d'impression, y compris la couverture — et reprendra les anciennes devises de la *Phalange*, ainsi modifiées :

Progrès social sans révolutions; Bien-être général; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.	Organisation de l'Industrie; Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Les calculs sont faits. Huit cents abonnés, au prix moyen de 20 fr. par an, suffiront pour couvrir les frais. Toutefois, la *société* du 15 juin 1840, *pour la propagation et la réalisation de la Théorie de Fourier*, aux frais de laquelle se fera cette nouvelle publication, a cru devoir offrir un avantage aux abonnés de la *Démocratie pacifique*. En conséquence les prix d'abonnements on été fixés comme suit :

	un an.	6 mois.	3 mois.
Pour les abonnés de la *Démocratie Pacifique*	18 fr.	9 fr.	5 f. 00 c.
Pour les non-abonnés	24	12	6 50

Un certain nombre de manuscrits inédits de Fourier sont prêts pour l'impression, ainsi que différents travaux d'écrivains appartenant à l'Ecole sociétaire.

Le jour donc, et le jour seulement où la *Phalange* mensuelle aura réuni 800 souscripteurs, tant à 18 fr. qu'à 24 fr. par an, le premier numéro paraîtra.

On peut s'abonner au nouveau recueil, en même temps et par les mêmes voies que pour la *Démocratie Pacifique*.

Les abonnés de la *Démocratie Pacifique*, et tous les anciens abonnés de la *Phalange* sont prévenus que le mode de recouvrement, à crédit et par mandats, est supprimé pour la *Phalange* comme pour la *Démocratie Pacifique*.—La *Phalange* ne sera donc adressée qu'aux personnes qui auront fait parvenir au gérant, RUE DE SEINE, 10, un mandat sur la Poste, sur le Trésor ou sur une maison de Paris. — Ne sont exceptés de cette règle, ni les actionnaires de la Société du 10 juin 1843, ni ceux de la Société du 15 juin 1840, ni les personnes qui, lors de leur souscription à la *Démocratie Pacifique*, ont annoncé qu'elles entendaient rester abonnées au Journal de la Science Sociale.

prescriptible. Mettez dans cette catégorie les chemins de fer et tout aussitôt ils auront le même avantage.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion générale étant terminée, je mets aux voix l'amendement de M. le marquis de Barthélemy.

Le premier paragraphe est adopté.

M. LE BARON NAU DE CHAMPLOUIS propose sur le deuxième paragraphe un sous-amendement qui consiste à supprimer les mots: « Alignement et plantation. »

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 1er avril 1844.

A une heure et demie la séance est ouverte.

MM. DELESPAUL et LÉON MALLEVILLE déposent des pétitions d'industriels qui demandent des modifications dans le projet de loi sur les brevets d'invention qui sera discuté prochainement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur la falsification des vins.

M. DE LAGRANGE rend compte de la délibération sur le paragraphe 2 de l'art. 2 qui lui a été renvoyé par suite d'un amendement de M. Persil, demandant l'interdiction absolue du mouillage des vins.

Dans certains cas, l'immixtion de l'eau peut être considérée comme une fraude, comme un vol dans certains autres, mais cette immixtion est licite lorsqu'il y a convention entre le vendeur et l'acheteur, lorsque le vin mouillé n'est pas vendu comme vin. La commission n'a donc pas cru que le mouillage doive être interdit d'une manière absolue et proposé le rejet de l'amendement de M. Persil.

M. J. PERSIL dit que du moment où il est décidé que le mouillage frauduleux des vins est un délit, que les agents des contributions indirectes ne pourront jamais y assister, son amendement devient dès-lors sans objet.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que le préopinant va au-delà de sa pensée, et qu'on doit laisser la liberté aux agents des contributions d'assister au mouillage des vins quand ce mouillage sera permis.

Après quelques observations de M. Dezemeries, le paragraphe 2 est mis aux voix et adopté.

M. de Rémilly formule un amendement tendant à faire décider que lorsque les vins confisqués ne seront composés que de vin mêlé d'eau, ce vin mouillé pourra en tout ou en partie être attribué aux hospices.

M. DE PANNAT dit qu'il serait injuste de donner aux hospices un vin qui ne serait pas jugé salubre.

M. de Rémilly répond qu'il ne s'agit nullement de vin jugé insalubre, mais de vin mélangé d'eau, ce qui constituerait de la part du vendeur non un empoisonnement, mais seulement un vol.

L'amendement de M. Rémilly, repoussé par la commission et le gouvernement, est adopté et deviendra un paragraphe additionnel à l'art. 2.

M. RÉMILLY demande qu'on ajoute à ce paragraphe que cette disposition sera appliquée même en cas de récidive.

M. Dufaure propose de rédiger ainsi cet amendement, qui prendra place comme dernier paragraphe de l'art. 3.

Le dernier paragraphe de l'art. 2 sera applicable même dans le cas de récidive.

Cette proposition est adoptée.

La chambre a renvoyé à la commission l'article 4 relatif à la fabrication des vinaigres. Voici la nouvelle rédaction proposée par la commission.

« La fabrication du vinaigre et la préparation des vins seront assujéties à la surveillance des experts des boissons, sans préjudice de la surveillance des employés des contributions de l'octroi.

» La vente et le commerce des vins sont interdits aux vinaigriers dans Paris et dans le ressort de la préfecture de police. Toute contravention à cette disposition sera punie d'un amende de 500 fr. à 1,000 fr. »

Cette rédaction est adoptée.

M. TERNAUX propose l'article additionnel suivant:

« L'exercice restreint aux bières dans l'intérieur de la ville de Paris par

---

En général, tout le monde voyage trop vite. Par suite de la rareté des voyages, on éprouve un effet analogue à celui qui résulte de toute privation. C'est ainsi qu'on est *affamé de voir la Suisse*. On voudrait l'avaler d'un seul coup, en une saison, en un mois, en quinze jours, pour mille francs, pour cinq cents francs, en allant en bateau à vapeur, en courant la poste, en prenant des guides et des mulets, etc. Tout le monde, surtout en commençant, subit l'influence de cette folle ardeur, de cette gloutonne façon de procéder. Le voyageur sensé ne s'arrête bientôt qu'en s'apercevant qu'il va sans cesse ni relâche, comme le juif errant, mais qu'il ne voit rien et ne jouit de rien. Il existe une grande différence entre parcourir un pays et le voir. Tout ce que l'on mange ne nourrit pas, dit un proverbe; de même tout ce que l'on parcourt n'est pas vu. Pour voir, pour goûter, pour savourer la Suisse, il faut du temps; il en faut beaucoup, précisément parce que la Suisse est un magnifique morceau, un morceau de roi, bien que ce soit une macédoine de républiques. C'est ce que ne peut comprendre le touriste.

Le touriste est cet homme qui part de Berne à cinq heures du matin, arrive à huit heures à Thun pour s'embarquer sur le bateau à vapeur. Il traverse le lac en prenant du café, et débarque à Interlacken à onze heures. Immédiatement il prend une voiture et court à Lauterbrunnen, où il s'échappe un instant de table pour admirer la cascade du Staubbach. Il remonte en voiture et se dépêche d'arriver au Grindelwald. Il examine à la hâte et de loin les glaciers et la vallée; le voilà reparti afin d'être au bord du lac à temps pour le départ du bateau. Ce qui arrive souvent, tant le touriste voyage avec célérité et promptitude. Donc il repasse le lac, revient à Thun à sept heures, et par la diligence il est de retour à Berne pour dix heures du soir. Le touriste a *vu* l'Oberland!...

Prooodigieux! allez-vous vous écrier, comme ce plaisant Dominus Simpson de Walter Scott. Oui, prodigieux sans doute, prodigieux de sottise et d'absurdité. Eh bien, cette course échevelée et haletante et d'autres analogues s'accomplissent chaque jour en Suisse, par l'espèce de projectile appelé vulgairement touriste. J'en ai aperçu, pas long-temps (ils passent si vite!) mais j'en ai vu.

Voilà l'esquisse de quelques variétés de l'espèce de gens qui voyagent pour voir la Suisse. *Voir la Suisse!...* Pour nous, nous croyons fermement que sur les huit ou dix mille voyageurs qui parcourent la Suisse, il n'y en a peut-être pas cent qui la voient. En effet, ici, tout autant qu'en astrologie, il est nécessaire que votre disposition du moment se conjugue avec la nature des lieux et encore avec l'aspect particulier du ciel, qui est très fantasque en ce pays. C'est ainsi que dans certaine occasion vous étiez en compagnie et vous sentiez qu'il fallait être seul, ou bien c'était le contraire. D'après votre disposition d'esprit, il vous fallait un paysage riant, une douce vallée avec un lac bleu, et c'est une contrée sauvage, abrupte, nue, qui offense vos regards. Maintenant, aviez-vous pour vous la lumière, cet œil du monde sans lequel la terre nous échappe? Rien n'est à nous, si nous n'avons d'abord l'agrément du blond Phébus, si ses rayons ne viennent tout animer et dissiper ces gazes brumeuses, qui enveloppent les vierges alpestres. La plus légère influence est favorable ou funeste, et va gâter votre jouissance. Rien de fugitif, rien de difficile à atteindre comme le point qui permet de voir les objets. La chose tient à un concours de circonstances si diverses que ce n'est qu'après avoir joui qu'on peut dire : *J'ai vu!*

Conclusion sur ce point : Voir la Suisse n'est donc pas chose aisée, et peu de privilégiés l'ont vue, bien qu'elle soit traversée par des milliers d'amateurs.

Béni soit Dieu pour m'avoir doué d'un jarret suffisant et de muscles dorsaux pouvant correspondre à un sac honorablement chargé! O créateur! sans ces dons précieux je n'aurais pu admirer les œuvres de tes mains. Enchaîné par ma faiblesse et tapi dans le fond d'une voiture, j'aurais roulé trop vite au milieu de flots de poussière, et je n'aurais pas joui des merveilles semées sur ma route.

Sans consulter un astrologue, on peut être assuré que le meilleur moyen, pour un voyageur, de se mettre en *état de grâce* devant la nature, c'est de voyager à pied. Le piéton est maître de lui; il ne dépend ni des voituriers, ni des guides, ni des mulets. Fier de son indépendance et de la conscience de ses forces, brandissant son pic de montagnes, il est *expeditus*, et, comme le philosophe, porte tout avec lui. Ainsi posé, le voyageur à pied peut légitimement espérer que le Ciel lui sera favorable, qu'il se conjuguera avec sa disposition d'esprit, et donc qu'il saisira souvent le seul point d'où l'on puisse voir les objets.

Il faut dire encore que, nécessairement, le piéton n'est ni fétichiste, ni fricoteur, ni touriste; il est plutôt philosophe et artiste. La constatation minutieuse et puérile des choses ne saurait avoir de mérite à ses yeux. C'est de l'ensemble, c'est du milieu général où il se transporte qu'il attend une impression, qu'il reçoit un sentiment nouveau. Il jouit de la sérénité de l'air, de la contemplation d'une nature imposante et variée à l'infini. Au milieu de ces grandes scènes, son cœur se dilate, son intelligence se ravive et se retrempe. Il se ressouvient de toutes les bonnes et douces émotions de sa vie passée; son imagination le porte au milieu de ses amis; il les appelle, les entraîne; ils sont là avec lui descendant ce coteau abrupte, longeant ce lac charmant, et la joie s'exprime par mille traits de folle gaîté; ou bien c'est une conversation nette, poétique et solide, inspirée des sites merveilleux avec lesquels on associe intimement sa pensée et ses actes. Quelquefois encore, marchant solitairement sous de beaux ombrages alpestres, au milieu d'un air pur, par une fraîche matinée et un beau soleil, enivré de la senteur franche et tonique des sapins, les yeux errant sur les colchiques mauves qui ornent la prairie et les fleurs grimpantes du rocher, le piéton s'arrête tout-à-coup sous l'impulsion trop vive de ses souvenirs les plus précieux recélés au fond de son cœur. Il sourit par l'effet de cette joie intérieure : il étend les bras, et, comme s'il s'avançait au-devant de quelqu'un, il laisse échapper de ses lèvres : *Si elle était là!...*

— Allons, il faut marcher. Ainsi fait le piéton, mais sans abandonner les rêveries qui peuplent et animent sa solitude pittoresque et changeante.

EDOUARD DE POMPERY.

M. et Mme Balfe annoncent pour le 11 avril prochain, chez M. Erard, un beau concert. Nous ferons connaître ultérieurement le programme dans lequel entreront plusieurs morceaux des différents opéras de M. Balfe. — Prix des places : 20 fr., 15 fr. et 10 fr.

On trouve des billets chez M. Balfe, 6, rue Laffitte.

— Mlle Louise Matmann, la jeune pianiste dont le talent a reçu la consécration d'un succès à la Société des concerts, donnera, le 11 avril, une soirée musicale dans la salle des concerts de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20.

[illegible] qu'à trois, ne contenant aucune substance nuisible, à la vérité, mais qui, enfin, ne sont pas du vin naturel. La disposition du projet est réclamée, à la fois, par le haut commerce de Bercy et par les consommateurs, et il espère que la chambre n'hésitera pas à s'y associer.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

MM. ARAGO et ESPERONNIER proposent de porter la quantité d'alcool tolérée de 15 à 25 centièmes, quantité qui leur semble nécessaire pour la non-altération dans le transport des vins des bords de la Méditerranée.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cet amendement, et la quantité d'alcool contenue dans chaque espèce de vins n'étant pas encore parfaitement déterminée, il propose la disposition suivante qui poserait le principe, en attendant que les expériences qui se font aient donné des résultats certains.

Une ordonnance royale, rendue dans la forme de règlement d'administration publique, déterminera les départements et arrondissements dans lesquels les eaux-de-vie et esprits, versés sur les vins, ne pourront être affranchis des droits qu'aux conditions suivantes :

1° Que cette mixtion ne se fera que dans le lieu où le vin aura été récolté ;

2° Que la quantité d'alcool pur ajoutée n'excèdera pas cinq litres par hectolitre.

3° Qu'après la mixtion qui devra être faite en présence des préposés de la régie, le vin ainsi mélangé ne contiendra que la quantité d'alcool fixée pour chaque arrondissement par l'ordonnance.

M. BÉCHARD combat le dernier paragraphe de cet article qui lui semble laisser trop de latitude au fisc, et il demande que le paragraphe 3 soit ainsi rédigé :

« Que le maximum d'alcool que contient naturellement le vin auquel il est permis d'ajouter cinq litres par hectolitre sera déterminé pour chaque arrondissement par ladite ordonnance. »

M. DESLONGRAIS demande la suppression du paragraphe 2.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat ces amendements; il y a une foule de localités où il est inutile de viner les vins, et il ne voit pas la nécessité d'accorder aux marchands une franchise qui ne servirait qu'à favoriser une altération.

Le premier paragraphe est adopté.

M. DUCOS demande si le propriétaire seul aura le droit de viner son vin ou si le marchand ne pourra pas user de ce droit, et il propose de modifier ainsi le paragraphe 1er :

» Que le mélange sera effectué dans les lieux où le vin aura été récolté ou dans celui de la première expédition. »

Cette proposition est adoptée.

Après une discussion confuse, l'amendement de M. Béchard est mis aux voix et rejeté.

M. DUCOS propose un paragraphe additionnel demandant que, postérieurement à l'expédition, le vinage ne puisse être fait que dans le cas où deux experts nommés par le président du tribunal de commerce décideront le vinage indispensable, et qu'alors les eaux-de-vie employées devraient payer le droit auquel elles sont soumises dans le lieu où se fera la mixtion.

Cet amendement est mis aux voix et adopté, ainsi que le reste de l'art. 10.

« Art. 10, devenu art. 11. Lorsque les employés des contributions indirectes et des octrois auront lieu de croire que des vins soumis à leurs vérifications, soit au domicile des marchands en gros ou débitants, soit en cours de transport, soit aux entrées des villes, contiennent une quantité d'alcool supérieure au maximum fixé en vertu de l'article précédent, ils pourront en prendre des échantillons et les soumettre à la distillation ; et s'il résulte de cette opération un excédant d'alcool, les contrevenants seront punis d'une amende de 100 à 600 fr. »

»En cas de vérification en cours de transport ou aux entrées des villes, les employés seront autorisés à retenir les vins jusqu'après la distillation. »

M. MUTEAU propose sur cet article l'addition du paragraphe suivant :

« Seront également affranchies de tous droits les eaux-de-vie versées sur les vins avariés ou non avariés, destinés à la fabrication des vinaigres.

»La quantité employée dans ce cas pourra être de 12 pour 100 par hectolitre de vin ; mais, en même temps que l'opération sera faite, il sera ajouté par hectolitre, sans désemparer, et toujours en présence des préposés de la régie, 20 litres de vinaigre de vin, pesant 2 degrés au moins à l'aréomètre de Bougleux. Les vins soumis à l'opération ne pourront contenir plus de 21 centièmes d'alcool pur. »

L'amendement n'est pas adopté.

La séance est levée à 6 heures moins un quart.

Demain, à une heure et demie précise, séance publique.

Suite de la discussion de la proposition de MM. Mauguin, de Lasalle et Tesnières, tendant à réprimer la falsification des vins.

Développements de la proposition de M. Garnier-Pagès relative à la conversion des rentes, et discussion sur la prise en considération.

Développements de la proposition de M. Chapuys de Montlaville, ayant pour objet l'abolition du droit de timbre sur les feuilles périodiques, et discussion sur la prise en considération.

Développements de la proposition de MM. d'Haussonville, de Sahune, Saint-Marc-Girardin, de Gasparin, de Saint-Aulaire et Rihouet, sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques, et discussion sur la prise en considération.

ANGLETERRE.

A la fin de la séance de la chambre des communes du 29 mars, sir James Graham a présenté son nouveau bill sur le travail des manufactures. Ce bill réduit à six heures et demie par jour le travail des enfants dans toutes les manufactures de soieries, de lin, de laine et de coton, et porte que le travail des femmes adultes ne pourra se prolonger au-delà de douze heures par jour. La seconde lecture du bill a été fixée au 22 avril.

— Les habitants libéraux de Liverpool viennent de tenir en l'honneur d'O'Connell un grand meeting dans lequel le libérateur a prononcé un long discours dont voici la péroraison :

Messieurs, combien je me félicite de voir l'entente cordiale qui, désormais, va régner entre nous, Anglais et Irlandais ; les deux peuples s'uniront en qualité de frères et de compagnons d'infortunes et de souffrances: ils se ligueront contre la législation de catégorie et la tyrannie oligarchique. Cette union fera la force des deux peuples. N'est pas digne du nom d'homme celui-là qui n'aime pas la liberté. L'Angleterre ne sera jamais plus grande et plus forte que lorsque les Irlandais et les Anglais coopéreront à sa gloire et à sa prospérité! Voilà ma consolation et mes délices.

Vous le savez, Messieurs, je suis né sur les montagnes ; j'ai vu, jeune enfant, rouler au-dessous de moi les vagues de l'Océan ; qu'ils étaient beaux, ces flots qui, venus de la côte du Labrador, accouraient se briser écumants sur les roches que foulaient mes pieds; homme fait, j'écoutais avec délices autour de moi les bruits harmonieux de la nature : il me semblait prêter l'oreille aux voix de l'Eternité qui me dictaient mon devoir et m'ordonnaient de lutter sans relâche pour ma belle patrie! (Applaudissements.)

On pourrait m'empêcher cette année de visiter ces montagnes chéries (Jamais! Jamais!) dont la sauvage beauté a charmé mes yeux et conquis mon [illegible] celle qui assurerait le bien-être général. On s'apitoie sur la détresse des cultivateurs de la Provence et du Nord : il faut que tout le monde vive, ajoute-t-on. Oui, et c'est pour cela que nous repoussons, dit le *Journal des Débats*, le système ultra-protecteur, puisqu'il met les populations dans le dénûment.

— Il y a, dit la *Presse*, beaucoup de gens en Angleterre qui continuent à protester contre l'acte politique qui a placé les îles de la Société sous la protection de la France. Le désaveu du dernier acte de l'amiral Dupetit-Thouars ne leur suffit pas et ils demandent que le protectorat lui-même disparaisse, le mot, la chose, l'exemple surtout étant absurdes et pernicieux ; mais quel peuple a fait un abus plus constant, plus scandaleux des principes du protectorat que l'Angleterre? Voyez les îles Ioniennes! Heureusement la France et l'Europe ne peuvent manquer de reconnaître un jour que l'opposition qui règne entre elles est toute factice, et qu'au fond aucun intérêt moral ou matériel sérieux ne les divise, tandis que tout les sépare de l'Angleterre. Il faudrait douter de l'action de la Providence sur nos sociétés pour croire qu'un tel malentendu fût durable et Dieu nous garde d'un tel blasphème!

— Le *National* revient sur les deux votes de la chambre des communes d'Angleterre au sujet du bill relatif au travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Il a fallu que l'univers devînt tributaire du commerce britannique pour qu'il pût se soutenir; mais aujourd'hui la population anglaise s'est accrue, la rivalité des manufactures étrangères a diminué la consommation. Qu'en est-il résulté? On a substitué, tant qu'on a pu, les femmes et les enfants à la portion virile et forte des travailleurs. Ce qu'on a exigé de ces bras a révolté tous les sentiments humains, et il reste démontré que cette inhumanité est nécessaire, qu'il faut la subir ou se ruiner. C'est là qu'en est l'aristocratie si habile et si fière de la Grande-Bretagne. Elle a beau chercher à soutenir l'édifice par des étais, il se lézarde, il penche, la décomposition de ce grand corps politique a commencé....

Faits divers.

Nous nous empressons de rectifier une erreur que nous avons commise hier en annonçant diverses nominations judiciaires. M. Baillot a été nommé juge au tribunal de première instance de Tonnerre, et non pas président, comme nous l'avons annoncé d'après les journaux du soir ; c'est M. Retif, qui a été promu aux fonctions de président à ce même tribunal.

— Les obsèques de don Augustin Arguelles, ex-tuteur de la reine d'Espagne, mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante, ont eu lieu à Madrid, le 25 mars, au milieu d'un grand concours de population.

— On écrit de Posen, 18 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le gouvernement vient d'accorder aux émigrés polonais la permission de prolonger, jusqu'à nouvel ordre, leur séjour dans la province. On se flatte de l'espoir qu'ils seront admis à y séjourner indéfiniment, pourvu qu'ils se tiennent tranquilles et ne prennent part à aucune menée politique. »

— Nous lisons dans le *Journal des Chemins de Fer* :

« Les travaux du chemin de fer de Rouen au Hâvre avancent rapidement ; la partie entre Rouen et Barentin est celle qui comprend le plus grand nombre de travaux d'art et les plus difficiles de toute la ligne ; c'est aussi celle où les travaux ont été, avec raison, tout d'abord entrepris ; les plans viennent d'être déposés pour une autre partie de la ligne jusqu'à Mirville ; ces deux sections représentent les deux tiers de la longueur totale de la ligne. On ne peut plus douter que le chemin de Rouen au Hâvre ne soit en activité au commencement de l'été de 1846. »

— Un grave évènement vient de jeter la perturbation sur la place de Mamers. M. Tison, maire de cette ville et ancien notaire, vient de prendre la fuite, laissant dans la consternation ses nombreux créanciers. Son passif est, dit-on, considérable. (*Courrier de la Sarthe.*)

— On sait que Joseph Bonaparte et Bernadotte avaient épousé les deux sœurs, Mlles Clary ; mais on ne sait pas que Joseph est auteur d'un roman intitulé : *Moïna*, dont le héros se nomme Oscar. Mme Bernadotte étant accouchée d'un fils, le nom d'Oscar, ce nom emprunté à la mythologie scandinave, fut donné à ce fils dans l'intention d'être agréable à l'auteur de *Moïna*.

Napoléon, arrivé au pouvoir, voulait que sa nouvelle cour fût brillante. Il engagea tous les grands dignitaires à se choisir des armes et des livrées. Bernadotte adopta la jonquille et le bleu de ciel, qui sont les couleurs nationales de Suède.

— Il vient d'être fondé, sur le domaine de Bardoulet, commune de Rouquette, dans l'arrondissement de Bergerac (Dordogne), une colonie agricole de trente jeunes détenus protestants, organisée à l'instar de celle de Mettray.

— Un pénitencier militaire, pouvant contenir trois cents détenus, va être construit à la Guillotière, près de la Vitriolerie, par ordre de M. le ministre de la guerre.

— On lit dans le *Patriote de la Meurthe* : « Les lois de septembre, en ce qui concerne les représentation théâtrales, viennent, pour la première fois, d'être mises à exécution à Nancy. Le préfet de la Meurthe a refusé son visa aux *Mystères de Paris*.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les dimanche 31 mars et lundi 1er avril, de 5,583 déposans, dont 651 nouveaux, la somme de 803,295 fr.

Le montant des remboursements demandés s'est élevé à la somme de 955,000 fr.

— Le journal le *Commerce* a été mis en vente aujourd'hui 1er avril, par suite de dissolution de société, en l'étude de Me Desprez, notaire, sur la mise à prix de 100,000 fr. L'adjudication a été prononcée au prix de 317,000 fr., au nom de Me Mertian, notaire, qui a fait sa déclaration de command comme ayant agi pour M. Alfred-Etienne Sainte-Marie de Quillebœuf, propriétaire, demeurant à Paris, rue Fontaine-St-George, 1.

(*Moniteur parisien.*)

— Le *Journal de Saône-et-Loire* relève quelques inexactitudes con- [illegible] me. Aux questions qui lui furent adressées, cet infortuné ne put faire que des réponses vagues et inintelligibles ; enfin, un mot prononcé avec effort vint toucher d'une vive compassion les quelques personnes charitables qui l'entouraient : *J'ai faim!*... dit-il. Des secours furent promptement apportés ; mais la faiblesse était telle chez ce malheureux, qu'il ne put avaler les aliments qui lui furent offerts. Craignant les funestes suites d'un pareil état, un bon fermier recueillit chez lui le pauvre Lazare, puis il alla quérir un médecin, qui lui donna tous les soins que réclamait sa triste position.

» Remis de ses douloureuses émotions, le malade raconta comment, ne trouvant pas d'occupation à Rennes, son pays, il était venu à Saint-Malo, le 14 février dernier, pour chercher un travail rare aujourd'hui partout ; comment, après avoir vu l'inutilité de ses démarches, n'ayant plus, depuis *trois longues journées*, le pain nécessaire à la vie, d'autre abri que le ciel, et d'autre lit que la terre humide, il s'était résigné à mourir...

» Quelles pénibles réflexions ne fait-on pas devant de pareils faits?... Si cependant le sentiment de l'honneur n'avait pas été aussi puissant qu'il l'est chez cet homme, où l'eût conduit l'excès de sa misère... au bagne... peut-être, hélas! à l'échafaud!...

» N'y a-t-il donc pas quelque moyen d'améliorer le sort des déshérités de la grande famille?... Faut-il qu'ils soient réduits à envier le pain du prisonnier? à regarder comme un bienfait l'affreux séjour des cachots?... à s'appliquer cette exclamation douloureuse d'un illustre écrivain : *Qui me l'eût dit, ô mon Dieu! que j'aurais pleuré d'être homme!* »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 1er avril 1844.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Encore la gélatine. — Théorie des vapeurs, M. Regnault et M. Biot. — De la respiration, M. Gay-Lussac. — Théorie des substitutions, M. Laurent. — Argenture, M. Becquerel. — Communications physiologiques et médicales. — Election de M. Hamilton comme membre correspondant.

M. Magendie a pris la parole au commencement de la séance pour prier l'Académie d'accepter sa démission de commissaire dans la question de la gélatine. Il désire, a-t-il dit, recouvrer sa liberté pour pouvoir combattre dans le sein de l'Académie contre ceux qui soutiennent que cette substance est nutritive. Comme membre de la commission, il ne peut parler et s'élever assez contre la persistance qu'on met à donner cette matière aux pauvres dans quelques hôpitaux. Or, on ne peut savoir quand la commission se décidera à rompre enfin le silence, ~~et il craint~~ qu'une certaine déférence pour un collègue, M. d'Arcet, n'empêche le rapport d'avoir jamais lieu. Cependant on continue, dans plusieurs hôpitaux, soit à Paris, à l'hôpital St-Louis, soit à Lyon, soit dans plusieurs autres villes, à imposer la gélatine aux pauvres. L'humanité s'oppose à ce que la question reste plus long-temps suspendue. M. Magendie s'explique donc clairement sur ce sujet.

Depuis douze ans, il fait des essais constants sur les propriétés nutritives de la gélatine, et il est resté convaincu qu'elle ne peut en aucune façon servir à l'alimentation, qu'elle est même nuisible.

Elle ne peut servir à l'alimentation, par la raison que ce n'est plus un corps organisé, que c'est un produit chimique, bon tout au plus dans les arts. Ainsi, un chien se nourrit avec des os, et se contente même de cet unique aliment. Mais un chien ne peut manger de la gélatine que durant deux ou trois jours; au-delà, il se laisse mourir à côté plutôt que d'y goûter, quelque bien accommodée qu'elle soit.

La gélatine est nuisible dans les aliments, car c'est une espèce de ferment qui, même dans de très petites proportions, gâte le meilleur bouillon en y apportant une rapide putréfaction.

Plutôt que de ne pas se prononcer aussi nettement, M. Magendie aime mieux se retirer de la commission de la gélatine. On ne peut que s'associer à l'énergie qu'il a mise à défendre les intérêts sacrés des malades pauvres qui viennent chercher des soins dans les hospices, et qu'on n'a pas le droit de soumettre à des essais. Mais est-ce bien le moyen d'arriver à ce résultat que de se retirer de la commission? Qui donc insistera dans son sein pour qu'on termine le travail commencé depuis tant d'années, si M. Magendie cesse d'en faire partie? Nous pensons, avec M. Marcel de Serres, que M. Magendie concourra plus puissamment à faire triompher la vérité en continuant à assister les commissaires. Dans tous les cas, MM. de Serres et Gay-Lussac demandent que M. Magendie attende, pour se décider, que M. Thénard, président de la commission, soit présent, et puisse donner des explications.

— Après cet incident, M. Regnault donne quelques détails sur les expériences qu'il a entreprises pour rechercher les lois de l'élasticité des vapeurs d'un grand nombre de corps à différentes températures et sous différentes pressions. Depuis long-temps déjà M. Regnault a commencé son travail dont le ministre des travaux publics fait les frais à cause de son importance. Mais la difficulté des expériences est telle que M. Regnault n'est pas encore près d'avoir terminé son travail, et il n'aurait pas communiqué les résultats qu'il a obtenus jusqu'à présent, si M. Magnus, de l'Académie de Berlin, n'avait pas publié dernièrement un Mémoire sur le même sujet. Les expériences de M. Regnault portent sur la vapeur d'eau qu'il a étudiée jusque sous la pression de cinq à six atmosphères; il l'a aussi étudiée à une température de vingt à trente degrés sous zéro. Les nombres qu'il a obtenus s'accordent assez bien avec la formule de MM. Dulong et Arago, mais ils vont plus loin que les circonstances pour lesquelles cette formule a été construite. Ils s'accordent aussi avec la formule de M. Magnus, mieux même que ceux qu'a trouvés ce physicien entre zéro et cent degrès.

A la suite de cette communication, M. Biot met sous les yeux de l'Académie un travail mathématique sur les interpolations, dans lequel il a eu des occasions fréquentes d'employer, comme exemples de calcul, les résultats obtenus par M. Regnault. M. Biot termine en rendant hommage à la persistance que met M. Regnault à conduire ses nombreuses expériences, qui ont une véritable supériorité sur celles de M. Magnus.

— M. Gay-Lussac donne lecture d'observations critiques sur les phénomènes chimiques de la respiration. Jusqu'à présent, les physiciens, les chimistes et les physiologistes sont partagés entre deux théories. Dans la

vant la théorie des substitutions qui a déjà fait faire plusieurs découvertes importantes. Il a rappelé qu'il avait, le premier, posé en principe que le chlore peut se substituer à l'hydrogène pour donner des produits semblables, quoique ce soient deux corps très opposés. Il formule aujourd'hui d'une manière générale le principe qui le guide dans ses recherches. Quoiqu'il n'y ait pas, dit-il, la plus légère analogie entre le chlore et l'hydrogène, quoique l'un de ces corps soit éminemment positif, et l'autre négatif, on peut, néanmoins, les introduire indifféremment l'un ou l'autre, dans un grand nombre de composés sans altérer sensiblement les propriétés fondamentales physiques et chimiques de ces composés, d'où il résulte que le nombre, l'arrangement et la forme sont, dans certains cas, plus essentiels que la matière. A l'appui de ce principe, M. Laurent apporte la série des combinaisons de l'indigo qui y satisfont toutes. Pour que le principe sortit tout-à-fait du vague dont il est encore entouré, nous voudrions une définition de la similitude des propriétés des corps où la substitution s'est effectuée, et la définition des cas où la matière l'emporte sur le nombre, l'arrangement et la forme des molécules.

— M. Becquerel lit encore une note sur l'argenture galvanique qu'il cherche à rendre plus tenace et plus épais. La méthode qu'il emploie consiste à plonger les pièces dérochées et décapées dans une dissolution concentrée de chlorure double d'argent et de sodium. Alors les pièces ont déjà pris le blanc mat, et on achève de les argenter en les mettant au pôle négatif d'un appareil de six à huit couples. Pour que l'argent adhère plus fortement au cuivre, M. Becquerel conseille aussi de platiner avant d'argenter.

Après la lecture des Mémoires précédents, il a été fait un grand nombre de dépôts que nous allons mentionner par leurs titres : Mémoire sur les valeurs moyennes des fonctions par M. Cauchy ;— Loupe achromatique d'un grossissement considérable, par M. Nachet ; — Sur les explosions des chaudières, par M. Delphon ;—Sur une matière propre à remplacer la colle et la gomme dans la peinture, par M. Chérot ;—Sur l'emploi de l'acétate de potasse et du chlorure de calcium pour dessécher l'air dans le daguerréotype où l'humidité empêche d'obtenir de bonnes épreuves, par M. Desbordeaux ;—Sur les ossements fossiles du département de la Gironde, par M. Pédroni ;—Analyse chimique des vins de Bordeaux, par M. Fauré ;—Sur les moyens de conclure en médecine légale, et sur la

— fin cour.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— en liquid.	121 90	122 10	121 90	122 10	121 90
3 0/0 compt.	83 10	83 10	83 05	83 10	82 95
— fin cour.	83 20	83 20	83 05	83 05	83 »
— en liquid.	83 10	83 10	82 95	83 »	83 10

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 »	» »	» »
4 0/0 ...	105 50	» »	» »	— Portugais.	46 »	» »	B. » 1/4
O. de la V.	1412 50	» »	H. 2 50	Esp. D. active	34 5/8	» »	H. » 1/8
B. de Fr..	3175 »	» »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	101 45	101 25	B. 0 25
C.-L. 5000	5135 »	» »	H. 5 »	— Romain..	107 »	» »	H. 1 »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	» 5
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	535 »	» »	»
Can. ..	» »	» »	» »	B. Belge.	662 50	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour.	DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	» »	» »	» »	»	» »
V. R. Dr.	412 50	410 »	» »	— 400.	B. 7 50
— R. G.	250 »	270 »	H. 10 »	— 270, 260.	» »
Orléans..	900 »	902 50	H. 5 »	— 907 50, 902 50.	H. 5 »
Strasb...	302 50	301 25	H. 6 25	— 305, 300.	H. 5 »
Rouen...	920 »	925 »	H. 5 »	— 930, 925.	H. 7 50
Havre...	697 50	700 »	H. 5 »	— 700, 697 50.	» »
Marseill.	766 25	770 »	H. 2 50	— 767 50.	H. 2 50
Montp...	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 30 MARS.
Consol..... 98 7/8.
Esp. act... 37 1/2.
Portug. ... »
Mexic...... 37.
Brésil...... »
5 0/0 Holl. 102.
2 1/2 do. »
Rouen... 36 1/4.
Orléans... 35 3/4.
Strasb... 13.

C. DE LA COULISSE.
Av. 83 20, liq., 10, f. c.
Ap. 83 07 1/2, f. c.

Rep. Fin c.
3 0/0 5 à 12 1/2.
5 0/0 32 1/2 à 27 1/2.
Bons du Trésor.
» ».

Primes.
Fin c. 83 15, 20 d. un; 55, 30 d. 50 ; 122 50, 70 d. un ; 123 05, 122 80 d. 5.
Strasb., 325, 320 d. 10.

— L'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE, par A. Paget, est un abrégé du *Nouveau-Monde industriel et sociétaire* de Ch. Fourier, un *compendium* substantiel destiné surtout aux esprits sévères, qui vont droit au fond des choses. — La première partie de cet ouvrage offre un coup d'œil général sur l'état de la science sociale et sur les systèmes de Fourier, d'Owen et de Saint-Simon. Ces deux derniers projets d'organisation y sont esquissés avec une netteté qui fait ressortir tout ce qu'ils ont d'incomplet. L'inefficacité de la philantropie est ensuite démontrée d'une manière également irréfutable. Reste donc la véritable science sociale, celle que Fourier a créée, et dont le résumé occupe la deuxième partie du volume.

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles, économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'École sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

Spectacles du 2 Avril.

7 h. 1/2 **OPÉRA.**—
7 h. 0/0 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Andromaque. Jeune Femme colère.
6 h. 1/2 **OPERA-COMIQUE.**—La Sirène.
6 h. 1/2 **ODÉON.**—Comtesse d'Altenberg.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.**—Papillon. Moyen. Petites Misères. M. et une Dame.
6 h. 0/0 **VARIÉTÉS.**—3 Polkas. Fille de l'Avare. Chanson. Trim. Marjolaine.
7 h. 1/2 **GYMNASE.**—Tante Bazu. Doct. Robin. L'Oncle. 2 Favorites.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.**—La Polka. Brelan. Létorières. Cravachon.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.**—Mystères de Paris.
6 h. 1/4 **GAITÉ.**—Bohémienne.
6 h. 1/2 **AMBIGU.**—Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 **CIRQUE OLYMPIQUE.**—Murat.
6 h. 1/2 **COMTE.**—Hommes de 15 ans. Gamin de Sologne. Polka.
6 h. 3/4 **FOLIES.**—Représentation extraordinaire.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

30 Mars.			1er Avril.		
Arrivages	1264 q.	66 k.	Arrivages	1182 q.	21 k.
Ventes	1176	60	Ventes	850	80
Restant	6779	89	Restant	7131	30
Cours moyen		39,72	Cours moyen		00,00
Cours-taxe		39,72	Cours-taxe		00,00

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	1 q.	57 k.	53,50 à 00,00	Gr.	1 q.	57 k.	55,40 à 00,00
1re	237	07	39,50 à 40,80	1re	277	89	39,50 à 40,50
2e	87	92	38,00 à 38,85	2e	166	42	37,60 à 38,85
3e	33	83	29,50 à 32,50	3e	9	42	29,30 à 32,50
4e	4	57	25,50 à 00,00	4e	3	00	26,75 à 00,00
Al.	741	85	38,00 à 40,10	Al.	274	75	37,55 à 38,85

ROUEN, 29 Mars. — Farine, 1re: 36,50; 2e: 35,22. — Farine bise (l'hect.) : 38,00 à 40,00.

LILLE, 28 Mars. Les farines devenant rares sur ce marché et suivant le mouvement de hausse des froments, conservent la fermeté de leurs prix, qui sont pour les farines de Saint-Omer, 1re: 37,00 à 37,50; do à la grosse : 35,00. Picardie, 2e: 35,00 à 35,50; do à la grosse: 29,00 à 33; 3e: 24,00 à 26,00.

CAEN, 25 Mars. — Farine, 1re: 36,00 à 36,66; 2e: 31,32 à 35,32.

MARSEILLE, 28 Mars. — Farine, 1re: 36,66 à 37,32.

Issues (l'hect.).

Il ne s'est point traité d'affaire sur place, et les cours suivants ne sont que nominaux. — Son : 2,70 à 3,00. — Recoupe : 3,75 à 4,25. — Remoulage : 5,50 à 6,25.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, 1er Avril.

Tableau officiel du prix moyen de l'hect. de froment, dressé le 31 Mars, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines.

1re classe. Section unique.			22,83
2e	—	1re	21,67
—	—	2e	21,62
3e	—	1re	20,38
—	—	2e	18,65
—	—	3e	20,42
4e	—	1re	16,58
—	—	2e	20,05

DREUX, 27 Mars. — Froment, 1re: 22,00 à 22,66; 2e: 20,66 à 21,32; 3e: 20,00. — Orge : 10,66 à 12,00. — Avoine : 7,00 à 7,80. Hausse de 0,75 à 1,00. Le blé a été vivement enlevé à cause de l'exiguité de l'approvisionnement.

BEAUMONT, 28 Mars. — Froment, 1re: 20,33; 2e: 19,66; 3e: 16,00. — Méteil : 16,66 à 17,33. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 9,66 à 10,33. — Avoine : 7,00 à 7,66. — Marché fort peu approvisionné, hausse de 0,66 sur le froment et le méteil, et de 0,33 sur l'orge et l'avoine.

ORLÉANS, 30 Mars. — Froment, 1re: 22,00; 2e: 19,65; 3e: 16,00. — Méteil : 14,00 à 19,00. — Orge : 8,75 à 12,00. — Avoine : 7,50 à 8,75.

BEAUGENCY, 30 Mars. — Froment, 1re: 21,64; 2e: 20,75; 3e: 19,30. — Méteil : 16,50. — Seigle : 13,15. — Orge : 12,00. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 8,00. — Avoine : 8,25. — Marché bien approvisionné. Vente active.

SOISSONS, 30 Mars. — Froment, 1re : 18,46 à 18,85 ; 2e : 17,70 à 18,10 ; 3e : 17,00 à 17,35. — Seigle : 10,40 à 10,75. — Avoine : 8,46 à 9,22.

ARRAS, 30 Mars. — Froment blanc : 18,00 à 20,00; do roux : 16,25 à 20,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Escourgeon : 12,00 à 13,50. — Pamelle : 11,75 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 6,90. Le marché était assez fourni en blé et leur prix sans variation. Il en a été de même pour les seigles et avoines. — Les escourgeons sont de nouveau haussés.

DIJON, 30 Mars. — Froment, 1re : 20,40 ; 2e : 19,85 ; 3e : 18,00. — Seigle : 13,35. — Méteil : 15,25. — Maïs : 17,50. — Orge : 13,70. — Avoine : 9,75.

STRASBOURG, 29 Mars. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 21,19 ; 3e : 20,00. — Seigle : 11,75 à 12,75. — Avoine : 10,00. — Maïs : 11,75 à 13,00.

NIORT, 28 Mars. — Froment, 1re, 19,79 ; 2e : 19,47 ; 3e : 19,15. — Baillarge : 11,49 à 11,81. — Avoine (les 100 kil.) : 6,00 à 6,40.

REDON, 19 Mars. — A l'exception des seigles qui ont maintenu leur prix, les autres grains ont éprouvé une baisse ; elle est de 0,56 pour le froment, de 0,52 pour l'avoine, et de 0,18 pour le sarrazin.

D'après la mercuriale du marché d'hier, on cote : froment : 18,62; seigle : 13,50; sarrazin : 8,43; avoine : 8,87.

Marchés étrangers. — **BRUGES**, 29 Mars. Froment : 14,51 à 17,57. — Seigle : 9,97 à 10,70. Orge : 9,97 à 11,56. — Avoine : 5,44 à 6,93. — Sarrazin : 9,52 à 9,75. Marché bien approvisionné, cours sans variation.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, halle du 30 Mars. — *Cours légal.* Haricots de Soissons : 30,66 à 34,00 ; do Liancourt : 20,30 à 20,66; do ord. : 18,00 à 20,00 ; do flageolets : 23,35 à 24,00; do suisses rouges : 21,35; do rouges de Chartres : 20,65; do nains : 17,66 à 19,00. — Pois cassés : 21,35 à 31,65. — Lentilles de Gallardon : 35,60 à 46,00 ; do de pays et autres : 21,35 à 29,35.

ROUEN, 29 Mars. — Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 24,00. — Lentilles : 38,00 à 40,00. — Pois : 15,00.

Amidon, fécule et glucose (les 100 kil.).

PARIS, 30 Mars. — Amidon, 1re : 75,00 à 80,00; 2e : 65,00 à 70,00. — Fécule sèche, 1re : 28,00 à 29,00 ; 2e : 26,00 à 27,00. — Fécule verte : 17,00. — Sirop blanc, 40 degrés : 36,00 à 38,00; do coloré, 33 degrés : 26,00 à 28,00.

LILLE, 29 Mars. — Les demandes de fécule ont produit sur cet article faveur d'environ 1,00. Le cours est de 27,00 à 27,50, et ne s'en tiendra probablement pas là. L'amidon prem. est coté 60,00 à 62,00, et les produits inférieurs varient de 45,00 à 50,00.

Sucre indigène (par 100 kil.).

PARIS, 30 Mars. — *Sucre raffiné.* Raffinade : 220,00 à 230,00 ; — 1/2 raffinade : 200,00 à 220,00 ; — 1re sorte : 175,00 à 185,00. — Bon ord. : 165,00 à 170,00. — 4 cass. ord. : 157,00 à 162,00. — Lumps : 155,00 à 161,00. — *Non raffiné.* Sucre claircé, 1re : 158,00; do 2e : 132,00 à 136,00 ; do 3e : 128,00 à 130,00. — Fine 4e : 132,00 à 133,00. — Belle 4e : 130,00 à 131,00. — Bonne 4e : 129,00. — 4e bon ord. : 127,00. — 4e ord. : 124,00 à 125,00. — Mélasse : 20,00 à 22,00.

LILLE, 29 Mars. — *Raffiné.* Raffinade : 195,00. — Métis de 3 kil : 187,00 ; do de 6 kil. : 170,00 à 172,50. — Lumps ; 162,50 à 167,50. — *Candi* mi-blanc : 215,00. — Paillé : 205,00. — Clair-jaune : 195,00. — Clair-roux : 190,00. — Brun : 170,00. — *Non raffiné.* Clairé blanc : 130,00 à 150,00. — Belle 4e : 128,00 à 130,00. — Bonne 4e : 123,00. — 4e bon ord. : 120,00 à 121,00. — 4e ord. : 118,00. — Basse 4e : 114,00 à 116,00. — Commun : 84,00 à 108,00. — Vergeois : 85,00 à 135,00, suivant le mérite.

Sucres exotiques (par 50 kil.).

PARIS, 30 Mars. (*Pour les raffinés, voir sucre indigène.*) — Belle 4e : 64,50 à 65,00. — Bonne 4e : 63,50 à 64,00. — 4e bon ord. : 62,00 à 62,50. — 4e ord. : 60,00 à 60,50. — Mélasse : 17,00 à 17,50.

LE HAVRE, 25 Mars. — Le marché aux sucres bruts des Antilles, qui tendait à fléchir, s'est relevé, et nous avons maintenant de la hausse à signaler. Il a été vendu 1,200 barriques, disponible sur la base de 59,50, et 850 barriques à livrer, sur celle de 59,00 à 60,00 la bonne 4e à l'acquitté. Nous avons eu en outre le placement de 763 boucauts Saint-Yago, et de 100 boucauts Porto-Ricco, à 25,50 la bonne 4e, à l'entrepôt. Il nous reste maintenant fort peu de sucre sur place.

DUNKERQUE, 29 mars. — On se plaint sur cette place du calme des transactions sur le sucre brut, qui se trouvent limitées aux seuls besoins de l'épicerie ; cependant le cours se tenait assez ferme ces jours derniers, et l'on citait plusieurs affaires en bonne 4e traitées à 61,00 et 61,50. Aujourd'hui, de pareils marchés se sont faits avec concession à 60,00.

NANTES, 26 Mars. — L'exiguité des approvisionnements, autant que les prix assez élevés auxquels tiennent les importateurs, ont limité les achats aux seuls besoins de quelques raffineries. L'épicerie aurait manifesté le désir de prendre certains lots de choix en Bourbon ; mais comme ils se trouvent en secondes mains et qu'ils ont été payés sous l'influence des anciens prix, il a été impossible de s'entendre. Le résumé des ventes ne consiste donc qu'en 41 barriques des Antilles et 500 sacs Bourbon payés de 61,00 à 62 la bonne 4e, plus 873 sacs passés aux enchères de 58,00 à 63,00. Les prix des raffinés s'élève tous les jours ; le pain de 4 sans papier vaut de 83,00 à 86,00. Les ventes sont très actives malgré la hausse. La mélasse vaut de 17,00 à 18,00 fr. Le prix courant de ce jour arrête la bonne 4e des sucres à 61,00 pour ceux des Antilles, et à 62,00 pour les Bourbon.

MARSEILLE, 24 Mars. — La position des sucres bruts est sans variation et les transactions se ressentent de la pénurie d'approvisionnement. Les sucres bruts des Antilles disp. 33,00; et en qualité ord. 29,00. Les bruts de Cayenne ont obtenu 52,50. Quoique les affaires aient diminué d'activité pour les raffinés, le cours se soutient. Raffinés, papier 7 0/0 F. 34,50. — Cassés : 35,00. — Batardes : 33,25 à 33,50. — Tapés : 33,00. — Nus : 79,00 à 79 50. — Batardes blanches : 75,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **SCEAUX** du 1er Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1209	1050	159	1 14	1 »	» 90
Vaches....	81	72	9	1 06	» 88	» 78
Veaux.....	451	443	8	1 62	1 40	1 10
Moutons..	7151	5585	1566	1 40	1 20	1 »

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *marché de la Vallée*, 1er avril. — Chevreuils : 45,00. — Lièvres : 3,50 à 4,50. — Lapins : 1,50 à 2,00. — Dindes : 7,00 à 11,00. — Oies : 2,75 à 4,00. — Chapons : 3,50 à 6,50. — Poulets gras : 3,00 à 4,10. — Poulets ord. : 1,25 à 2,50. — Canards : 1,00 à 3,00. — Perdrix : 2,00 à 2,50. — Bécasses : 1,75 à 2,00. — Pigeons : 0,27 à 1,00.

« Pour assister aux assemblées [illegible] posséder ou représenter, en actions ou coupons d'action [illegible] francs au moins.

» Les actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent, et les pouvoirs y correspondant, au siége de la société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

» La proportion des voix aux actions est fixée ainsi qu'il suit :

» 1 voix pour	500	à 1,500 fr.	
» 2	1,500	3,000	
» 3	3,000	5,000	
» 4	5.000	et au delà. »	

Ceux de nos actionnaires qui voudront se faire représenter peuvent nous adresser leurs titres avec un pouvoir *qui devra être spécial à l'assemblée du 28 avril* 1844.

N. B. Avant dix jours d'ici, le très petit nombre de titres d'action qui restent en retard seront envoyés aux titulaires.

Séance de la chambre. — Conversion des rentes.

La chambre a adopté aujourd'hui, à la majorité de 201 voix contre 69, la proposition sur les falsifications du vin. Il ne restait plus qu'à voter les deux derniers articles du projet. Le premier article, destiné à autoriser les employés de l'administration à vérifier si le vin ne renferme pas une quantité d'alcool supérieure au maximum admis par une disposition précédente, a été vivement combattu par M. de Lamartine. Cependant cette partie du projet est la consécration nécessaire de la loi nouvelle, qui, autrement, n'aurait été, dans la plupart des cas, qu'une lettre morte. Le second article défend aux employés de la régie d'assister aux mixtions que les marchands seraient disposés à faire entrer dans le vin, sans la présence du commissaire de police ou du maire, aidé d'un expert assermenté pour les boissons, lesquels s'associeront, si le mélange est contraire aux dispositions de la loi. Il était, en effet, intolérable que les employés de l'administration coopérassent en quelque sorte par leur présence à la consommation d'un délit.

La loi, telle qu'elle est votée, rendra un grand service et au consommateur et aux commerçants loyaux, qui ne pouvaient faire concurrence aux fraudeurs, et se trouvaient écrasés par l'impuissance de lutter à armes égales contre des spéculateurs pour qui tous les moyens étaient bons. Nous nous joignons à M. de Lamartine pour rendre hommage au commerce honnête, et protester contre une trop grande généralisation du juste blâme que l'on a fait seulement peser sur la spéculation ayant recours, pour s'enrichir, aux falsifications les plus condamnables et les plus dangereuses.

Après le vote de la loi sur les falsifications des vins, M. Garnier-Pagès a développé sa proposition sur la conversion des rentes à 5 0/0. L'honorable député a démontré, avec beaucoup de force, la nécessité et l'opportunité de la prise en considération de cette mesure qui, depuis huit ans, est sollicitée par l'intérêt du trésor, et a déjà une fois été adoptée par la chambre. En passant en revue les différentes objections qu'on élève contre la conversion des rentes, il a fait voir qu'elles ne sont nullement sérieuses, car elle ne doit apporter aucun trouble dans l'économie du budget. Qu'on ne vienne pas, a-t-il dit, parler de la rupture de l'équilibre qui résulterait de l'adoption de la mesure ou des embarras de nos finances. Quand on parle de réduire l'effectif de l'armée, on ne trouve pas assez de paroles pour vanter la situation du trésor et exalter notre prospérité; et lorsqu'il s'agirait de la conversion, on ferait un tableau désastreux de notre position financière. Il faut renoncer à ces argu-

[illegible] la clôture du grand-livre pour procéder à la conversion. M. le ministre n'a donc pas remarqué que M. Garnier-Pagès avait répondu d'avance à cet argument.

En effet, il y aura toujours des travaux publics à entreprendre, et, pour les exécuter, il faudra avoir recours au crédit. Songez-vous donc à reculer la conversion jusqu'au moment où vous n'aurez plus rien à faire, ou bien préférez-vous ne rien faire pour avoir la satisfaction de dire que le grand livre est clos? Il ne s'est ouvert que trop souvent ce grand livre pour enregistrer le gaspillage du crédit de pure consommation, — ne craignez donc pas, aujourd'hui, de le tenir ouvert en faveur du crédit de production, de ce puissant agent de la force et du bien-être du pays. Le grand livre ne peut pas et ne *doit* pas être fermé. Est-ce donc une raison pour différer la conversion? Bien au contraire, c'en est une pour la hâter. Tout ce que vous parviendrez à épargner sur le service de la dette se transforme immédiatement en subsides disponibles pour le service des travaux publics.

Le second argument de M. le ministre, c'est le déplacement des rentes. (Remarquez : *déplacement*, et non *déclassement*, car M. le ministre a eu la bonne foi de convenir que personne, ou presque personne, ne demanderait le remboursement.) Le déplacement serait, selon M. le ministre, préjudiciable à la chose publique, en absorbant les capitaux disponibles auxquels il serait fait un appel au moment de l'emprunt. C'est ainsi, du moins, que nous avons compris l'argument, au milieu de la discussion diffuse et embarrassée dont M. le ministre l'a étayé.

En vérité, cette objection n'est pas sérieuse. Si, en effet, il y a une partie de la rente qui se déplace, y a-t-il pour cela des capitaux disponibles de moins? Si ceux-ci entrent dans la rente, ceux-là en sortent en revanche. Ils ne sont pas perdus ni engloutis pour cela, ils ne resteront pas stérilement en portefeuille; il faut bien qu'ils aillent chercher un emploi productif quelque part, et cet emploi, c'est encore dans les actions de chemin de fer ou dans l'emprunt qu'ils le trouveront.

Il est vraiment surprenant d'entendre dire que la conversion n'est pas possible à cause de sa simultanéité avec l'emprunt. Vous oubliez donc que presque toutes les conversions opérées jusqu'à présent ont coïncidé avec un emprunt. En effet, en procédant à une conversion, l'on se ménage toujours la possibilité de contracter un emprunt pour faire face à une demande de remboursement. Ici tout le monde convient qu'une demande de remboursement n'est pas possible, et tout de suite l'on a fait une arme exceptionnelle contre la conversion de cet emprunt qui est toujours la règle en matière de conversion. C'est encore, comme dirait M. Garnier-Pagès, le monde renversé.

Au moment où tant de pays limithrophes viennent d'effectuer ou effectuent une opération si profitable à l'Etat, au moment où la Prusse vient de publier le rapport définitif de sa conversion *sans bourse déliée* (car un remboursement de 6,825 écus sur une créance de 99,000,000 d'écus ne sauront être mentionné que pour mémoire), au moment où ces différentes conversions atteignent du 4 p. 0/0 et même du 3 1/2 p. 0/0 sans les faire fléchir, la France hésitera-t-elle encore à réduire son 5 p. 0/0?

En vérité, nous sommes à chercher une raison financière valable contre la conversion. Nous sollicitons nos adversaires de nous en présenter une. Sinon, qu'ils avouent franchement leur impuissance et répondent : *sit pro ratione voluntas*. Alors tout sera dit et compris.

Espérons que la chambre ne démentira pas ses anciennes tendances, et qu'elle prendra la proposition en considération. C'est le seul moyen de mettre la question à l'étude : or, le mode de conver-

ECONOMIE SOCIALE.

SOCIÉTÉ CIVILE DE CITEAUX.

Il faut reconnaître que les idées nouvelles, en Europe et surtout en France, sont dans un milieu bien peu favorable à leur éclosion, et singulièrement réfractaire à leur développement. Certes, c'est bien à tort que la France passe pour un pays que toutes les nouveautés passionnent follement. Il serait difficile d'exprimer une contre-vérité plus forte, et la preuve, c'est que jusqu'ici toutes les idées nées en France y ont été méconnues et n'ont pu y recevoir le droit de cité, qu'après s'être fait donner à l'étranger le baptême du succès.

La France est une nation très susceptible d'engouement, voilà la vérité. Les spéculateurs et les charlatans ont sur elle beaucoup d'empire. Quant aux idées proprement dites, il leur faut un temps infini pour se faire accepter. Il est vrai que quand elles sont arrivées, quand elles commencent à avoir le ton pour elles, l'esprit français les épouse, bonnes ou mauvaises, avec une grande vivacité, et les poursuit avec beaucoup de feu et d'ardeur.

Voyez l'idée de la locomotion rapide, les chemins de fer! Nous avons été le dernier des peuples civilisés de l'Europe à y venir; il a fallu que les Etats-Unis, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne possédassent déjà de très grandes lignes pour que nous nous décidassions à nous occuper sérieusement des chemins de fer. Aujourd'hui nous voulons mettre des chemins de fer partout, nous voulons en couvrir la France, nous voulons commencer l'exécution sur tous les points à la fois; et quoique les motifs les plus graves plaident pour l'ajournement d'une décision sur la question des concessions, le flot de l'engouement grossit toujours et menace d'emporter les arguments les mieux fondés en raison eux-mêmes.

A quelles causes attribuer ces dispositions du caractère français? — A ce que l'esprit français est plein de virtualité, de feu, mais est moins doué de jugement que d'ardeur. En présence de ce fait, il faut reconnaître que la défiance de l'esprit français pour les idées nouvelles, sa malveillance instinctive contre les innovations, servent, en un sens, de préservatif aux écarts de son jugement et de son entrain. Ne serait-il pas fâcheux, en effet, que notre esprit national se jetât dans toutes idées nouvelles, avec cette *furia* qui lui est si particulière qu'on l'a nommée la *furia francese?* puisque, en fait d'idées nouvelles, il s'en rencontre toujours neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fausses pour une qui est juste?

Cependant notre nation acquerrait incontestablement une immense supériorité, si, à son ardeur naturelle, à sa précieuse faculté de se passionner en masse pour la réalisation d'une donnée acceptée par elle, elle joignait une maturité de jugement qui lui permit de se dépouiller, sans danger, de son instinct malveillant contre les découvertes, et d'ap[illegible] avec calme, avec raison, avec justice les idées et les systèmes qui dépassent le cercle de ses préjugés ou celui des vérités reconnues [illegible]ment par elle. Et comme cette noble et brillante ardeur dans [illegible] d'un but donné, et la maturité du jugement qui doit présider [illegible]ciation des résolutions individuelles ou collectives, ne sont p[illegible] cultés incompatibles; comme la première nous appartient par [illegible] que la seconde est susceptible de s'acquérir par éducation, on [illegible] espérer que le peuple français parviendra à cumuler ces deux qualités, [illegible] la possession combinée lui garantirait pour long-temps le rôle initiateur dans l'histoire des principaux développements de l'humanité.

Malheureusement, nous n'en sommes pas là, et les idées, au lieu d'être assurées de trouver chez nous un accueil impartial, juste et même bienveillant dans le domaine de l'esprit public, y restent encore soumises à la critique la plus hostile, aux accusations les plus fausses et les plus perfides. On les calomnie, on les présente sous toutes sortes d'aspects

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Le *Lazzarone*, ou *le Bien vient en dormant*, par MM. de Saint-Georges et Halevy.

L'Académie royale de musique a besoin de petits ouvrages lyriques qui puissent servir à compléter les soirées dont les grands ballets forment la pièce de résistance. Plusieurs de nos confrères ont dit, en rendant compte du *Lazzarone*, que les proportions mesquines et exigues d'un opéra bouffe étaient incompatibles avec la grandeur et la pompe de notre première scène lyrique. L'un d'eux a même ajouté que les petits opéras devaient être proscrits comme favorisant l'exploitation du genre, *ruineux pour l'administration*, des ballets à grandes proportions. Nous ne savons pas jusqu'à quel point l'accusation lancée contre les ballets est fondée, mais nous trouverions fort regrettable que les grands ballets et les opéras légers fussent rayés du répertoire. De ce que le *Guerillero*, le *Vaisseau fantôme* et *Carmagnola* n'ont pas eu de succès, de ce que le *Lazzarone* n'est pas amusant, il faut d'autant moins en conclure contre le genre, qu'aucun de ces quatre ouvrages n'en remplit les conditions essentielles. Quant aux ballets, nous ne savons pas ce que l'administration aurait pu gagner à remplacer le *Diable amoureux*, *Giselle*, la *Péri*, la *Jolie fille de Gand* et *Lady Henriette* par des grands opéras de la force d'ennui de *Charles VI*, de la *Reine de Chypre*, des *Martyrs*, etc., etc. Bref, nous persistons à croire que l'administration de l'Opéra a grand intérêt à se procurer des petits ouvrages en un ou deux actes, des levers de rideaux, comme on les appelle. Il y a à cela un triple avantage : 1° ouvrir aux compositeurs un débouché de plus; 2° éviter les mutilations que l'on fait subir à de grands ouvrages qu'il vaut mieux laisser dormir dans la paix de l'oubli que d'offrir massacrés et par tronçons, comme on l'a fait trop souvent; 3° jeter de la variété dans le répertoire et favoriser les grands ballets qui, après tout, ont bien leur mérite quand ils sont bons. Mais il va sans dire qu'il importe que les *levers de rideaux* ne soient pas ennuyeux comme ceux que nous avons cités, et surtout qu'ils ne durent pas deux heures et demie, auxquels cas ils ne répondent plus du tout à l'usage auquel ils doivent être destinés, et deviennent au contraire un obstacle aux ballets.

M. de Saint-Georges a pris l'idée fondamentale de son livret à la fable de La Fontaine : *L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit*. Le premier est un industriel qui a essayé de tout, et finalement exerce le double métier de docteur non breveté, ou charlatan, et d'improvisateur de place publique, ou baladin. Le second est un jeune lazzarone qui passe ses jours et ses nuits à dormir sur un banc de pierre. Le lazzarone s'est fait aimer d'une jeune marchande de fleurs, reconnue plus tard pour la nièce d'un vieil avare, qui l'a fait perdre au berceau afin d'éviter l'embarras des comptes de tutelle. C'est le charlatan qui fait cette découverte, espérant bien l'exploiter à son profit; c'est le lazzarone qui en tire tout le bénéfice, car la jeune fille, devenue riche, n'oublie pas ses amours de plébéienne, et s'empresse d'appeler son amant au partage de la fortune qui lui tombe des nues. Cette donnée, qui serait mieux intitulée : *Le bien vient en aimant*, que *le bien vient en dormant*, est délayée en deux actes, qui n'offrent aucun intérêt d'ensemble ni de détail; qui n'excitent ni sympathie, ni gaîté. Dans cet ouvrage, écrit avec l'intention d'être comique, il n'y a pas le plus petit mot qui puisse provoquer le rire. L'improvisateur, qui s'appelle *Mirobolante*, n'a ni esprit ni verve; le lazzarone a une envie de dormir perpétuelle et communicative, et Josue Corvo, vieil avare, n'est pas drôle le moins du monde.

La partition de M. Halévy fait honneur au membre de l'Institut; l'orchestre et les morceaux d'ensemble offrent des combinaisons du plus haut mérite scientifique; mais il manque à tout cela de la verve, de l'entraînement. C'est à peine si l'on rencontre quelques fragments de morceaux au charme desquels on puisse se laisser aller, sans être obligé de fouiller dans les détails pour découvrir et sentir leur mérite. Nous attendions mieux de M. Halévy, dans le genre bouffe, et sans parler du *Dilettante d'Avignon*, son heureux début, le trio du collier dans la *Juive*, un des excellents morceaux bouffes qui existent, le chœur des pêcheurs dans la *Reine de Chypre*, la chanson d'Odette et celle du soldat dans *Charles VI*, permettaient de compter sur des inspirations plus coulantes dans le genre gracieux. Le *Lazzarone* est un ouvrage manqué, mais nous sommes loin d'en conclure que M. Halévy ne puisse pas faire un bon opéra bouffe. Parmi les éclairs d'inspiration qui illuminent quelques parties de cet ouvrage, nous citerons la phrase : *J'aime ma Baptista*, le milieu du songe de Beppo; *Ouvre les yeux, réveille-toi*, pendant lequel l'orchestre fait entendre des harmonies neuves et charmantes; les allegros des deux trios, du premier et du deuxième actes, et la majeure partie du chœur qui accompagne un baptême de cloche. Comme la musique du *Lazzarone* est précieusement travaillée et qu'elle gagnera à être entendue et étudiée de près, les auteurs agiront dans leur intérêt et dans celui du public, en réduisant le plus possible les dimensions de l'ouvrage, de manière à ce qu'elle puisse servir d'introduction à un ballet important, comme *Lady Henriette* ou *Giselle*, par exemple. La distribution des rôles dans le *Lazzarone* en fait un opéra sans ténor. Il est vrai que Mme Stoltz y joue un rôle travesti; voudrait-elle donc aux rôles de soprano et de contralto qu'elle cumule et monopolise déjà, ajouter ceux de ténor?

M. Baroilhet n'a rien de comique, ni dans le geste, ni dans la voix, ni dans le masque, et il continue à faire une guerre à outrance à la prosodie et à l'articulation. Il supprime tous les accents graves et circonflexes, et substitue invariablement des brèves à toutes les longues. C'est d'un exemple déplorable sur notre première scène lyrique. Il y a des personnes qui trouvent que M. Levasseur possède la *vis comica*; nous faisons de vains efforts pour arriver à partager cet avis. Nous ne le jugerions pas sur le rôle de Josue Corvo, qui est passablement funèbre; mais nous l'avons vu dans Fontanarose, et il ne nous a pas semblé plus comique. Que peuvent donc devenir, en présence de Lablache, ceux que Levasseur a le pouvoir de faire rire?

OPÉRA-COMIQUE. — *La Syrène*, par MM. Scribe et Auber.

La féconde association de MM. Scribe et Auber vient de produire un nouvel ouvrage qui renouvellera probablement pour l'Opéra-Comique les succès productifs de *l'Ambassadrice* et du *Domino noir*. M. Crosnier est un heureux directeur, et l'état de prospérité financière dans lequel il maintient son entreprise paraît d'autant plus assuré et à l'abri des revirements, qu'il ne repose pas sur la base fragile de quelques individualités.

phalanstère de Condé.

L'expérience de l'hostilité systématique et instinctive de l'esprit français pour les idées neuves, les faux jugements portés sur l'affaire de Condé, et le sort qu'ils ont fait à la cause de l'association, ont dû imposer à la *Phalange*, à l'égard de Citeaux, une très grande réserve. L'École sociétaire n'était pas encore assez fortement posée pour se faire entendre au loin, pour répandre, à grande publicité, la vérité et les explications sur les faits qui pouvaient se produire à ses côtés ; elle devait être très prudente envers tous les faits, qui, mal interprétés, pouvaient donner des armes contre les doctrines d'association qu'elle présente au monde. Aujourd'hui, la situation est changée. Notre voix a conquis une autorité sérieuse, et elle se fait écouter. Aujourd'hui, on ne répandrait plus aussi aisément que par le passé des erreurs grossières sur des faits matériels, et nous serions en mesure de faire bonne justice des sottises et des calomnies, s'il plaisait, par aventure, à quelques esprits légers d'en débiter à l'endroit des opérations de toute sorte qui, de près ou de loin, peuvent se rapprocher du régime sociétaire.

M. Arthur Young n'a point prétendu fonder un *phalanstère* à Citeaux ; il s'est toujours catégoriquement expliqué à cet égard. Il a voulu faire des essais, des études partielles d'organisation du travail, afin de préparer la voie pour une réalisation ultérieure. Des tentatives diverses de cet ordre auront certainement des résultats utiles, du moment où elles ne pourront plus compromettre l'avenir d'une théorie qu'elles n'engagent et ne traduisent pas dans ses conditions essentielles, et dont elles expriment simplement les tendances. Dans les cas les plus défavorables, elles indiqueront ce qu'il faut éviter, elles éclaireront les voies où il convient de s'engager, en attendant qu'une opération complète, établie dans les conditions mêmes imposées par la théorie, puisse être entamée et s'accomplir glorieusement. Ces tentatives, tournant peu à peu les yeux du public vers les idées d'association, le disposeront bientôt à demander à des expériences d'un ordre supérieur la solution définitive du problème social.

En ce moment, M. Arthur Young se propose d'organiser sur des bases nouvelles l'exploitation du beau domaine de Citeaux. Remaniant avec raison, suivant nous, le premier système d'exécution qu'il avait conçu, M. Young marche par une voie, dont l'idée lui appartient en ce qu'elle a de spécial, à l'application du principe de la participation sociétaire, et des améliorations dont le mode du travail et les conditions de la vie des travailleurs sont susceptibles. Ces combinaisons, imaginées par M. Young pour réaliser une transition entre le système actuel de l'industrie morcelée et le mode sociétaire, sont très ingénieuses, et donneraient, en cas de réussite, une expérience de la plus haute importance. On peut prendre complète connaissance de ces dispositions en étudiant diverses pièces que M. Young vient de publier sous le titre général de SOCIÉTÉ DE CITEAUX : un *Prospectus* ; un *Rapport concernant le sol, les bâtiments et les produits du domaine de Citeaux*, par M. Lefour ; un *Compte approximatif des produits généraux et budget des bénéfices probables de la Société* ; un *Compte spécial et distribution des bénéfices probables entre les actionnaires pour les exercices de 1844 à 1855* ; enfin le *Statut constitutif de la Société et les conditions des souscriptions de mandats hypothécaires et d'actions*.

Ces pièces forment un ensemble assez compliqué qui demande à être étudié très attentivement.

Nous essaierons, dans un prochain article, d'esquisser la combinaison

brité peu commune justifiée par une foule d'intéressants souvenirs ;

Sur des titres conférant des droits réels sur la propriété du domaine de Citeaux, et cependant transmissibles par endossement ou au porteur ;

Enfin, sur diverses branches d'industrie, subdivisées de manière à ce que chacun puisse y trouver un emploi de ses capitaux et de ses connaissances acquises, en accord avec ses goûts.

Les garanties offertes au travail reposent :

Sur les mêmes éléments que ceux offerts au capital, et sur la participation au bénéfice d'une action que l'acte de société désigne sous le nom d'*Action des bénéfices éventuels*, espèce de titre qui doit devenir entre les mains de l'administrateur de la société un moyen certain de stimuler et de développer l'intelligence et l'activité des travailleurs, en les intéressant à l'avenir de la société et en les faisant participer aux avantages de la propriété commune.

Les garanties offertes au talent reposent :

Sur une division du travail, qui permettra à chaque aptitude de se manifester, et mettra à la disposition de quiconque se sera distingué dans une branche d'industrie, les capitaux spéciaux nécessaires à l'exécution de plans qui, en cas de succès, contribueront à la prospérité générale.

Et toutes ces garanties offertes au capital, au travail et au talent, ont, outre leur valeur actuelle et intrinsèque, une valeur d'avenir d'autant plus grande, qu'elles sont fondées sur une large idée religieuse qui, prenant sa source dans un sentiment vraiment chrétien, puise chaque jour de nouvelles forces dans l'étude de l'homme et dans les plus pures inspirations de son esprit et de son cœur. »

Nous ne saurions garantir la réussite d'un tel plan, car elle dépendra entièrement de la manière dont l'opération sera conduite ; mais, toutes réserves de responsabilité faites, sous ce rapport, au nom des principes, nous exprimons notre vive sympathie pour le projet de M. Young, et notre ardent désir de voir le succès couronner les efforts d'un homme que ses antécédents de dévouement et de sacrifices à la cause de l'humanité ont placé parmi les plus grands et les plus nobles cœurs de notre époque.

Chambre des pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 2 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

M. LE BARON NAU DE CHAMPLOUIS développe son sous-amendement concernant l'article 1er, que nous avons fait connaître hier ; il propose en outre de substituer à l'art. 2 de l'amendement de M. le marquis de Barthélemy l'article suivant :

« Art. 2. Des règlements d'administration publique, rendus après enquête et sur l'avis des conseils-généraux des départements traversés, détermineront, pour chaque ligne de chemin de fer, les conditions sous lesquelles les propriétaires riverains pourront construire et planter le long de ce chemin. »

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY. La proposition de M. Nau de Champlouis entraînerait de graves inconvénients ; il n'est pas possible que les chemins qui traversent des vallées et des montagnes n'aient qu'un même règlement, et qu'à l'avenir on en rende de nouveaux et tout-à-fait spéciaux.

M. LE BARON NAU DE CHAMPLOUIS répond qu'il n'a pas dit que les chemins n'auraient qu'un seul règlement dans tout leur parcours.

M. BUBOUCHAGE fait remarquer qu'après avoir voté le principe qui sou-

pagnies devraient en supporter tous les frais. Le préjudice serait moins grand qu'on peut le croire au premier coup d'œil. Un chemin de fer sans clôture, ces temps passés, a été condamné à payer une amende à une famille dont un des membres a été écrasé ; la clôture eût prévenu cet accident. Vous voyez donc que la compagnie perd de l'argent. Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle le dépensât d'une autre façon, et qu'elle évitât des malheurs qu'elle ne pourra jamais, après tout, réparer ?

M. PERSIL, rapporteur, propose le paragraphe additionnel suivant :

« A l'égard des chemins de fer qui n'auraient pas été assujétis à l'obligation de la clôture, un règlement d'administration publique déterminera le mode et les conditions de la clôture. »

Ce paragraphe, qui devient le second de l'article, est adopté, ainsi que le troisième, après la suppression de ces mots : « *Des compagnies approuvés par le préfet du département.* »

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'art. 2 proposé par M. le marquis de Barthélemy ainsi conçu :

« Aucune construction autre qu'un mur de clôture ne pourra être à l'avenir établie dans une distance de deux mètres du franc-bord d'un chemin de fer, sans une autorisation préalable de l'administration.

» La limite de ce franc-bord sera déterminée au moyen d'une clôture continue, formée par des murs ou par des haies, barrières, poteaux, avec lisse, ou par des fossés.

» Néanmoins, lorsque la sûreté publique ou la conservation des chemins de fer l'exigera, la distance déterminée par le présent article pourra être augmentée, en vertu d'une ordonnance royale rendue après enquête, les parties intéressées entendues ou dument appelées. »

Après deux épreuves douteuses, M. le comte Chollet demande la suppression, dans le premier paragraphe, des mots : *autre qu'un mur de clôture.*

La proposition de M. le comte Chollet est rejetée.

La commission demande à son tour la suppression de ces mots : *sans une autorisation préalable de l'administration.*

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. le comte Daru et le marquis de Barthélemy, l'art. est adopté : le premier paragraphe après la suppression demandée par la commission, et le 3, après la suppression du mot *néanmoins*.

L'art. 4 est adopté, avec la rédaction suivante :

« Dans les localités où les chemins de fer se trouvent en remblai de plus de trois mètres au-dessus du terrain naturel, il est interdit aux riverains de pratiquer, sans autorisation préalable, des excavations dans une zone de largeur égale à la hauteur verticale du remblai, mesurée à partir du pied *du talus.* »

« Cette autorisation ne pourra être accordée sans que le concessionnaire ou les fermiers aient été entendus ou dument appelés. »

« Art. 5.—Il est défendu d'établir à une distance de moins de vingt mètres *du franc-bord* des chemins de fer, des couvertures en chaume, des meules de grains, ni aucun autre dépôt de matières combustibles.

» Une autorisation préalable de l'administration publique sera nécessaire pour que l'on puisse former des amas ou dépôts de pierres ou autres objets non combustibles, dans la distance de moins de dix mètres.

» Cette autorisation sera toujours révocable. » — Adopté.

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande qu'à cause des fêtes de la Semaine-Sainte, il n'y ait pas de séance demain ni les jours suivants.

Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

La séance est levée à 5 heures.

Demain, à une heure, séance publique ; suite de la discussion du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

---

en possession d'attirer le public, mais pouvant disparaître d'un moment à l'autre. A l'Opéra-Comique ce n'est pas le nom de tel ou tel artiste sur l'affiche qui fait arriver la foule. Il n'y a point dans le personnel de talents assez élevés et assez célèbres pour cela ; on n'entend point dire : nous allons entendre tel chanteur, telle cantatrice, mais bien : nous allons voir le *Déserteur*, *Richard*, *l'Ambassadrice*, la *Part du diable*, *Cagliostro*, etc., etc., et maintenant la *Syrène*.

Qu'est-ce que la *Syrène* ? (Comme Théophile Gautier, nous nous permettons de rejeter l'orthographe académique moderne, et nous restituons à la syrène son *y* pittoresque et figuratif). La syrène est une jeune fille des Abruzzes, douée par la nature d'un gosier merveilleux et d'une voix magnétique. Elle a pour frère un chef de contrebandiers qui utilise cette puissance attractive pour l'exploitation de son dangereux métier. Nous n'essaierons pas de nous perdre dans l'analyse de l'imbroglio créé par M. Scribe sur cette donnée. Il n'y a pas un mot dans toute la pièce qui ne soit ce qu'on appelle en terme de l'art, une *ficelle*. Il faudrait donc transcrire toute la pièce. Pour nous et nos lecteurs de Paris, nous préférons qu'ils aillent à l'Opéra-Comique ; quant à ceux de province, que les deux expositions n'attireront pas à Paris, la *Syrène* ira prochainement les trouver dans les théâtres de leurs départements respectifs, et ils nous sauront gré de leur avoir laissé le plaisir d'être intrigués par les péripéties sans nombre qui font tout l'intérêt de l'œuvre de M. Scribe. Nous nous bornerons à dire qu'il y a dans cette pièce un chef de contrebandiers, sa sœur (la syrène), un officier de marine, amoureux de la jeune fille, dont il ignore l'état social : un directeur de théâtre qui court après une cantatrice comme les directeurs de Paris courent après un ténor, et un duc Popoli, gouverneur des Abruzzes. Les personnages de la pièce se trouvent être à la merci, qui pour une cause, qui pour une autre, du chef des contrebandiers. Il profite de cette position pour assurer l'union de sa sœur avec l'officier de marine, lequel se trouve être le fils et l'héritier du duc Popoli, et après s'être sauvé grâce aux séductions du chant de la Syrène, il va jouir ailleurs de la fortune qu'il a gagnée par la contrebande.

M. Auber est de tous les compositeurs celui qui a le moins besoin de sources extérieures d'inspirations. Toutes situations et toutes paroles lui sont bonnes. Il ferait de la musique charmante sur les charades du Mercure de France ou une discussion métaphysique de Mallebranche. Aussi triomphe-t-il mieux que personne des canevas compliqués de M. Scribe.

Au surplus, celui de la *Syrène*, tout enchevêtré qu'il est, présente des situations très heureuses pour le compositeur. Comme tous les imbroglios, et notamment ceux de M. Scribe, il est surchargé d'impossibilités ; mais l'auteur ne vous laisse pas le temps de respirer, et à chaque instant une invraisemblance nouvelle et inattendue vient vous empêcher de remarquer celle qui allait vous frapper.

La partition de la *Syrène* nous paraît être une des meilleures échappées à la plume féconde de M. Auber, y compris même ses anciens ouvrages. Elle brille par les mêmes qualités de finesse, d'élégance et de précieuse distinction, qui caractérisent le style de cet habile compositeur, mais on y trouve de plus que dans la plupart de ses derniers ouvrages, une abondance de mélodies vocales larges et suaves dont il nous avait déshabitués depuis long-temps. Indépendamment des idées élégantes et gracieuses qui fourmillent d'un bout à l'autre, il se trouve dans cette partition des morceaux du plus noble caractère et de la plus noble facture. Le second acte, notamment, offre deux morceaux d'ensemble puissamment conçus et touchés de main de maître.

L'andante de l'ouverture, qui sert d'introduction au finale du premier acte est remarquable par l'ampleur de la mélodie. Roger chante au deuxième acte un andante qui est un modèle de style noble et posé. Complimentons Roger en passant, de la manière dont il dit ce morceau. La romance chantée par Mlle Lavoye au deuxième acte présente les mêmes qualités. Nous insistons principalement sur les morceaux qui sortent du caractère sautillant et léger qui, tout en nous charmant, nous chagrinait souvent dans les derniers opéras de M. Auber. Nous sommes heureux de lui voir prendre plus au sérieux la musique dramatique, et ne pas persister à croire que le public français est incapable d'apprécier autre chose que des motifs de danse et de chansonnettes.

Si nous voulions énumérer maintenant tous les passages marqués au coin de la grâce la plus exquise et de l'éloquence la plus distinguée, il nous faudrait citer neuf morceaux sur dix. L'opéra de la *Syrène* aura une suite nombreuse de représentations, et, par sa vivace originalité, il sera long-temps nouveau ; nous pourrons donc y revenir plus à loisir. Bornons-nous, aujourd'hui, à constater un succès légitime et sérieux. Pour notre part, il nous faut remonter jusqu'à *Fra Diavolo* pour trouver un ouvrage de M. Aubert qui, à une première audition, nous ait procuré des jouissances aussi vives et aussi continues.

L'ouvrage est joué avec beaucoup d'ensemble. Roger a fait de Marco Tempesta, le contrebandier, un personnage réel et vivant. C'est une création qui lui fait honneur. Ricquier est on ne peut plus amusant dans le rôle grotesque du duc Popoli, un imbécile comme la plupart des grands seigneurs de M. Scribe. Henri, qui, dans plusieurs rôles déjà, a fait une étude spéciale de la peur, représente au naturel le poltron directeur Bolbaïa. Mlle Lavoye est une véritable sirène, et la magie de son chant rachète l'inexpérience et la timidité de son jeu dans les passages où il faudrait de l'élan.

CONCERTS.

Nous sommes en arrière de tous les concerts qui ont eu lieu dans le mois de mars. Il y en a une telle quantité à cette époque de l'année que, indépendamment de l'impossibilité où l'on est d'assister au plus grand nombre, il ne nous faudrait pas moins de trois ou quatre colonnes pour en donner la simple énumération. Comme toutes les séances de ce genre sont à peu de chose près semblables les unes aux autres, au lieu de les décrire, nous nous bornerons à mentionner les principaux artistes que nous avons eu occasion d'entendre.

Et d'abord, donnons le pas à qui de droit, à la Société des concerts. A la 4e séance, on a entendu une cantatrice anglaise, miss Maria B. Hawes, qui a chanté deux airs d'Hændel. Hændel est sans contredit un grand compositeur, c'est, parmi les maîtres, un de ceux que nous admirons le plus vivement ; mais il a beaucoup écrit, et il y a une grand choix à faire dans sa musique. Les deux airs choisis par miss M. B. Hawes sont des psalmodies assez tristes et passablement monotones. Miss B. Hawes bat le trille avec une grande agilité. A cette même séance, MM. Charles et Léopold Dancla ont exécuté trois ou quatre morceaux intitulés *Etudes mélodiques pour deux violons*, et composés par l'aîné des deux frères. Ces études sont finement écrites ; elles ont été habilement exécutées, mais elles n'ont produit aucun effet. MM. Dancla s'étaient trompés de place. Ces morceaux eussent charmé dans un salon, au milieu d'un cercle intime et peu nombreux.

A la 5e séance, M. Klosé, qui a succédé à M. Berr, au Théâtre-Italien et au Conservatoire, s'est fait vivement applaudir dans un air varié de sa composition, écrit très sagement et très élégamment, et brillamment exécuté. Nous n'avons rien à dire que tout le monde ne sache des symphonies d'Haydn, de Mozart et de Beethoven. A la dernière séance, la grande scène d'*Iphigénie en Tauride*, où se trouvent enclavés le chœur : *Il nous faut du sang*, et la danse des Scythes, a produit un immense effet. Quelle puissance et quelle sobriété dans les moyens employés !

Passons aux artistes qui se sont fait applaudir dans les autres concerts auxquels nous avons pu assister.

Mme Sabatier est une cantatrice aimée du public. Elle chante avec esprit et finesse. Elle appartient au genre des actrices de salons. L'affluence était considérable à son concert.—MM. Dorus et Allard ont associé deux talents, dont un seul aurait amplement suffi pour attirer le public.—M. Hallé a donné une séance très intéressante dans les salons d'Erard. M. Hallé a un grand mérite à nos yeux : c'est un pianiste très habile et il ne compose pas. Il résulte de là qu'il ne fait jamais entendre que d'excellente musique, ayant à choisir parmi les meilleures œuvres anciennes

[illegible] contraire, et amener ainsi peut-être la ruine des propriétaires.

L'orateur termine en disant qu'il votera pour l'amendement.

M. HOUSSAUX-MUIRON combat cet amendement. La plus grande partie des falsifications des vins ont lieu par suite de la tolérance accordée au vinage par la législation actuelle, et ce serait donner un moyen de plus à la fraude, que de refuser aux employés de la régie de s'assurer si les vins qu'ils laissent circuler n'ont pas été falsifiés.

M. VIGER croit que l'adoption de l'article de la commission finirait par amener l'interdiction du transport des vins du Midi. En présence d'une amende de 100 à 600 francs, les propriétaires des vins du Midi n'oseront faire circuler les vins dans lesquels il pourrait se trouver, même sans addition d'alcool de leur part. L'orateur ne voit, dans la question du vinage, qu'une question de fiscalité, et dit que la fraude, dans le cas de vinage, n'est pas du marchand au consommateur, mais du marchand au gouvernement, et que le versement de l'alcool, qui a payé les droits, dans le vin, ne peut être un délit.

M. LACAVE-LAPLAGNE dit que le préopinant n'a pas compris la question ; que si la loi n'était que fiscale, le fisc devrait favoriser l'immixtion de l'alcool dans le vin, lorsque cet alcool a payé les droits, et il prie la chambre de repousser l'amendement.

Après une réplique de M. de Lamartine, l'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. TH. DUCOS propose d'intercaller après ces mots : *aux employés de l'octroi*, ceux-ci : *les experts de boissons*, et, après : *au domici-le*, etc. : *dans leurs caves et magasins.*

Ces additions sont adoptées.

M. DUCOS propose d'ajouter, après le premier paragraphe de cet article :

« Et, en outre, passibles, pour la quantité excédante d'alcool, du double des droits sur l'alcool dans les lieux ou la contravention aura été constatée. »

Cette disposition est adoptée ainsi que l'ensemble de l'art. 11.

« Art. 12. Toutes les fois que des marchands en gros ou des débitants de boissons déclareront à la régie vouloir couper ou mélanger des vins avec toute substance de quelque nature qu'elle soit, autre que des eaux-de-vie ou esprits, les employés n'assisteront à l'opération qu'après avoir requis la présence du maire ou du comissaire de police, lesquels, si le mélange est contraire aux prescriptions de la loi, dresseront procès-verbal pour servir à la répression du délit.

» Lorsqu'ils reconnaîtront que le mélange ci-dessus spécifié a eu lieu hors de leur présence, ils devront en donner avis au maire ou au commissaire de police.

M. PERSIL propose sur cet article l'amendement suivant :

« Les employés des contributions indirectes et des octrois, quand ils auront connaissance, dans le cours de leurs exercices, d'une altération ou falsification de boissons, seront tenus d'en dresser procès-verbal, et devront le transmettre immédiatement au procureur du roi.

» Leurs procès-verbaux, dans ce cas, seront assimilés à ceux des dégustateurs experts. »

M. DE LAGRANGE combat cet amendement.

M. VATOUT présente quelques observations en faveur de l'amendement.

M. MAUGUIN dit qu'en thèse générale il vaut mieux s'en rapporter aux experts de boissons qu'aux employés des contributions, mais que, dans le cas particulier dont il s'agit, il croit qu'il serait beaucoup plus logique de permettre aux employés de la régie de dresser les procès-verbaux ; ils ne prononceraient pas la condamnation, ils ne feraient qu'attirer l'attention sur un délit qui peut avoir lieu ; agir autrement, c'est laisser disparaître le corps du délit et favoriser la fraude.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat ces observations.

MM. PERSIL et **VATOUT** présentent en faveur de l'amendement des observations qui sont combattues par MM. Tesnières et Lacave-Laplagne.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. DESLONGRAIS dit qu'il est indispensable de préciser dans la loi quels

Belgique, en Angleterre, des mesures analogues ont été présentées, il en est résulté une agitation ; pour qu'elle cesse il n'y a qu'un moyen, c'est de mettre un terme à l'incertitude. C'est d'adopter promptement la loi.

On a dit que pour avoir des chances de succès, cette proposition ne devait pas venir de l'initiative parlementaire. Mais n'est-ce pas toujours de cette initiative que sont parties les propositions de cette nature qui ont été faites jusqu'ici. N'est-ce pas M. Gouin qui porta cette proposition à la chambre en 1832, en 1836, en 1838 ? N'est-ce pas malgré le ministère qu'à cette dernière date, la majorité des deux tiers de la chambre s'est prononcée pour la loi ? Jamais le ministère n'a pris l'initiative d'une proposition de conversion, et M. Humann, dont c'était la pensée, a été obligé de donner sa démission.

On m'a dit de faire ma proposition à la commission du budget ; mais la commission ne pourrait que la recommander à M. le ministre, elle ne pourrait poser le principe ; j'ai donc employé la seule voie qui se présentait pour que la mesure puisse arriver à bonne fin.

Pour prouver l'opportunité de la mesure, je n'aurai qu'à démontrer qu'elle est nécessaire, indispensable.

Je ne parlerai pas de la nécessité d'équilibrer les budgets, bien que cette question ne doive pas être négligée, et je suis chaque jour témoin des nombreux et pénibles efforts que fait la commission du budget pour arriver à ce but. Je vous parlerai de l'influence de la mesure que je réclame pour le crédit public, pour l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Vous vous préoccupez de l'agriculture, vous créez des inspecteurs, des écoles chargées d'assurer le développement de cette branche de la richesse nationale. Mais le meilleur moyen d'arriver à ce but, n'est-ce pas de mettre des capitaux à la portée de l'agriculture ?

Sans des capitaux l'agriculture ne peut rien entreprendre, rien perfectionner, et le moyen d'espérer que les capitaux puissent se porter sur l'agriculture tant qu'on leur offrira ailleurs un placement plus avantageux ?

L'honorable membre rappelle ici les paroles prononcées en 1836, sur l'importance et la nécessité de la conversion.

Mais il est une autre position à donner à la question ; il faut se demander si, dans l'intérêt de nos emprunts futurs, il n'est pas nécessaire de faire baisser l'intérêt de l'argent. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Celui qui achète à 122 obtient 4 francs 50 de rente ; s'il veut acheter du 3 au cours de 83, il obtient 3 fr. 50 cent. ; il est évident que si vous convertissez le 5, le 3 0/0 n'offrant déjà que 40 cent. de moins, personne ne pourra en acheter au-dessous de 83 fr. Le 3 0/0 montera à 85 ou 90 fr., et si vous avez des emprunts à faire, vous aurez l'argent à un taux meilleur.

Les chiffres que je donne sont des chiffres positifs, incontestables, reconnus par tous les financiers. Maintenant j'aborde la question, la vraie question, celle de l'opportunité. Pour pouvoir opérer la conversion, il faut trois choses principales : sécurité extérieure, sécurité intérieure, sécurité commerciale et industrielle. Et, non seulement absence de crise au dedans, mais encore au-dehors. Quant à la sécurité extérieure, je ne traiterai pas cette question ; si j'étais seulement attaqué par mes adversaires sur ce point, je les renverrais à M. le ministre des affaires étrangères ; quant à la sécurité intérieure, je poserai la question de la même manière que pour la première, et je renverrai les contradicteurs à M. le ministre de l'intérieur. Quant à la situation commerciale et industrielle, je ne puis pas croire les choses aussi bien que je le désire ; mais grâce à l'état de paix, car je rends justice même à mes adversaires, aucune crise n'est à redouter. Aux époques précédentes, lorsqu'on a pris en considération la proposition de convertir, je demanderai si la situation extérieure n'était pas plus pénible. Ainsi, en 1838, on avait la question d'Ancône ; en 1839, celle d'Espagne ; en 1840, celle d'Orient ; et lorsque la loi fut portée à la chambre des pairs, le président du conseil, M. Thiers, a constaté non pas le fond, mais l'opportunité. Les trois sécurités nécessaires pour la conversion existent précisément au même moment ; vous les avez, pourquoi n'en pas profiter ?

En effet, Naples adopte la conversion. En Angleterre, on remue 6 milliards sans trouble ; et, lorsque vous avez la sécurité intérieure, la sécurité financière doit, au contraire, en augmenter. Il existe une foule de rentes perdues dont vous pourrez profiter. D'ailleurs, j'ai prouvé que la mesure est instamment réclamée par tous les intérêts, vous en convenez vous-mêmes. Vous ne nous opposez que des objections de non opportunité ; mais n'y aura-t-il pas toujours des travaux publics à exécuter, et cette fin de non-recevoir n'existera-t-elle pas toujours ? Est-ce à dire que vous deviez toujours repousser la mesure ?

Je résume en peu de mots ma pensée ; et je viens vous dire : Si vous voulez faire la conversion, vous le pouvez. La conversion ne peut pas être une cause de diminution de crédit, mais d'augmentation. Vous n'avez pas besoin d'encaisser pour la faire ; vous n'aurez point de remboursement à effectuer ; ce que vous trouverez au fond de la mesure, ce sont des rentes perdues, des rentes égarées qui vous seront acquises pour près de 40 millions (réclamations) de capital. Il ne vous faut pas d'encaisse ; s'il vous en faut un, vous l'avez. N'ajournez donc plus, il y a opportunité, et je supplie la chambre de prendre en considération la proposition que je lui ai soumise.

Je termine, Messieurs, par ceci : Je viens dire aux membres de la législature de 1842 : Repousserez-vous ce que tous les financiers ont jugé utile, convenable de faire, ce qui, en 1836, a été proposé par M. Lacave-Laplagne, en 1838 par M. Passy, en 1840 par M. Muret de Bord ? Viendrez-vous dire au pays, à l'Europe, que vous n'avez ni la volonté ni la puissance de faire ce qui a été fait dans le passé, ce qu'ont pu faire les peuples plus faibles ?

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je répondrai d'abord à ce qu'a dit M. Garnier-Pagès relativement à ses démarches près de la commission. On lui a dit qu'il fallait une loi spéciale ; en effet, messieurs, la loi de finance de 1833 veut une loi spéciale pour un intérêt de cette importance. Mais on conçoit que la commission pouvait avoir une opinion qui eût donné de la force à l'auteur de la proposition ; mais cette force paraît lui avoir manqué, car il vient ici isolé de tout appui. (Rumeurs diverses.) Messieurs, M. Garnier-Pagès a fait l'historique de la question pour justifier son initiative ; il a dit que d'abord le projet de conversion est venu de l'initiative de la chambre, et il a rappelé que plus tard, cette question avait été apportée par le gouvernement lui-même dans cette chambre, et qu'alors le ministère avait le même chef.

Les opinions qu'on a rapportées, je les ai toujours ; je persiste à considérer le remboursement comme un droit pour le gouvernement ; cette opération faite avec opportunité, serait utile et avantageuse. Je le crois toujours, et si les circonstances étaient favorables, je me ferais un devoir de la provoquer.

Les motifs de non-opportunité ne tiennent ni de la question extérieure, ni de la question intérieure. L'honorable préopinant l'a reconnu lui-même. Je le remercie de l'avoir dit : dans sa bouche cette déclaration est assez importante pour qu'on doive en prendre acte. (Léger murmure.)

La conversion de rentes n'a jamais eu de partisan plus convaincu que M. Humann. Cependant, parvenu au ministère, il n'a pas fait de proposition et a jugé la mesure inopportune.

Quelles sont les considérations qui déterminaient l'honorable M. Humann à regarder la mesure comme n'étant plus praticable. Ces considérations sont les mêmes qui nous déterminent aujourd'hui à la regarder comme inopportune, c'est que le grand livre a été rouvert, c'est qu'il n'est pas fermé. (Mouvements divers.)

M. Garnier-Pagès me demandait tout-à-l'heure si je croyais qu'il serait demandé beaucoup de remboursements. Non. Je partage son opinion à cet égard ; je crois qu'il y en aurait très peu ; s'il devait s'en présenter un grand nombre, l'opération serait manquée. Il n'y en aura pas, puisque vous offrez aux rentiers un intérêt supérieur au taux régulier de l'argent.

Mais il y a autre chose dont il faut aussi se préoccuper : les véritables rentiers, ceux qui restent le plus volontiers dans la rente, ceux que le gouvernement a le plus d'intérêt à y retenir, à y rappeler quand ils en sortent, ne demanderont pas le remboursement, mais ils porteront ces rentes à la Bourse et les vendront. Ces rentes tomberont aux mains des intermédiaires naturels entre l'Etat et les rentiers ; ces rentes se trouveront déplacées.

---

et contemporaines. Nous ne prétendons pas ici blâmer tous ceux qui composent. Il y en a qui s'en acquittent trop bien pour que nous puissions nous en plaindre. — M. Dœhler a donné une première matinée dernièrement, et il en donne une seconde demain. Il a exécuté, avec MM. Allard et Seligmann, le beau trio en *ut* mineur de Beethoven. Parmi les morceaux de lui qu'il a fait entendre, on a vivement applaudi et redemandé une charmante tarentelle pleine de vivacité, d'élégance et de verve, et merveilleusement exécutée. — M. Schad, qui s'est promptement placé au nombre des artistes adoptés par le public parisien, a donné un concert dans lequel il a fait applaudir, pour la seconde fois, son grand morceau sur le *Te Deum* allemand. M. Schad a gagné, depuis l'année dernière, pour le fini, la puissance et la verve de l'exécution. — Mme Claire Hennelle chante avec beaucoup de goût et une parfaite méthode. On sent qu'elle possède bien les préceptes qu'elle a résumés dans une petite brochure intitulée : *Manuel des Chanteurs*, un peu nébuleuse, peut-être, en ce qui concerne quelques définitions et notamment celle de la pose de la voix, mais offrant, dans sa dernière partie, d'excellents conseils qui dénotent un professeur réfléchi et expérimenté. A son concert, nous avons entendu une pianiste distinguée, Mlle Mazel, qui exécute, avec une rare intelligence, la musique d'ensemble. Mlle Mazel a eu le tort d'abandonner Paris, au moment où sa réputation comme virtuose et comme compositeur commençait à s'étendre. — M. Lacombe est un pianiste de beaucoup de mérite, qui n'a pas, à Paris, la réputation qu'il devrait avoir. En revanche, il obtient de brillants succès dans les villes de province qu'il parcourt, succès dus à son seul talent, car la presse a peu parlé de lui jusqu'à présent. Il a été très applaudi à son concert, qui péchait par la trop grande abondance de morceaux. M. Lacombe a une exécution brillante, tour-à-tour puissante et délicate. Ses compositions dénotent du goût et de la science. — Dans plusieurs concerts, nous avons eu occasion d'entendre Mme d'Iweins-d'Hennin, qui joint à une plus belle voix que nous connaissions, un talent de diction remarquable. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la réputation de Mme d'Iweins-d'Hennin, et la faveur du public lui est justement acquise. Nous avons retrouvé aussi M. Révial, pour qui chaque occasion de chanter a été une occasion de succès. Tous ceux qui l'entendent, reconnaissent l'élévation et la pureté de son talent. Il ne manque donc plus à sa réputation que de s'étendre, et cela ne peut s'obtenir que par de fréquents rapports entre le chanteur et public, surtout quand il s'agit d'un artiste dont les qualités sont plutôt profondes que superficielles.

— Les Italiens ont terminé dimanche le cours de leurs représentations. Nous sommes forcés de remettre à plus tard la revue générale que nous voulons faire de la saison qui vient de s'écouler. ALLYRE B.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. — *Jane Gray*, drame en vers de Mme Gabrielle d'Altenheim et de M. Alexandre Soumet.

Jane Gray, dans un beau domaine, au fond des provinces, est toute livrée à l'étude et aux pures ardeurs de l'amour. Savante, elle traduit et commente Platon ; poète, elle chante sa passion pour Guilford Dudley, jeune et tendre comme elle. Mais ses joies naïves vont être bientôt troublées, et l'égoïsme d'un chef ambitieux doit bouleverser toute son existence. Jane Gray est du sang royal : le duc de Northumberland la marie secrètement à son fils Guilford, et il se propose de pousser la jeune femme sur le trône, afin de gouverner sous son nom.

Marie Tudor, reine d'Angleterre, vient visiter sa cousine, et elle découvre le secret des amours de Jane et de Guilford. Or, Marie est elle-même éprise de lord Dudley ; et lorsqu'elle apprend le mariage accompli des deux jeunes gens, sa colère et ses emportements n'ont plus de bornes. C'est le moment d'agir pour Northumberland. Le duc a un testament par lequel Edouard VI mourant a désigné pour lui succéder Jane : ce titre peut suffire pour contester les droits de la souveraine légitime. Jane refuse long-temps de s'associer aux projets de Northumberland ; mais, toute pleine d'amour et de dévouement, elle cède aux prières de son bien-aimé Guilford.

Jane est reine quelques jours. Elle use de son pouvoir pour rendre à la liberté Marie, que le duc retenait prisonnière. Marie a bientôt ressaisi toute son autorité : Jane et Guilford se préparent à mourir ensemble. Alors la reine Marie consent à leur faire grâce, s'ils se résignent au divorce. Jane refuse avec indignation ; Guilford accepte : il signe l'acte que lui présente la reine, afin de sauver les jours de Jane ; mais il s'est empoisonné pour ne pas survivre à la perte de son amour. La reine envoie sa rivale à la mort ; et tandis qu'au fond du théâtre on voit la représentation du célèbre tableau de M. Delaroche, Marie Tudor, épouvantée et dans le délire du remords, se débat sous l'étreinte de la main glacée de Guilford, qui l'a saisie, au moment d'expirer, comme pour l'entraîner avec lui dans la tombe.

L'habile critique R..., qui du *National* vient de passer au *Constitutionnel*, et son successeur au *National*, M. A. A..., font reproche aux auteurs de *Jane Gray* d'avoir choisi une héroïne qui leur paraît appartenir plutôt au domaine de l'élégie qu'au théâtre ; c'est là une théorie que nous ne saurions admettre. Il est bien vrai que le spectateur se lasserait promptement, si on ne lui montrait qu'une figure inactive et dolente, si l'œuvre n'offrait pas d'autres personnages plus passionnés et plus puissants ; mais le poète aura savamment choisi les éléments de son drame, quand, au milieu d'une action vigoureuse d'ailleurs, il aura jeté quelque belle image éplorée, quand il aura fait se heurter et se briser au choc des passions quelque âme délicate et noble dont les souffrances et la plainte éveillent notre sympathie et notre pitié. C'est ainsi qu'a procédé Racine dans deux de ses chefs-d'œuvre, auxquels il donnait précisément le nom des héroïnes passives et affligées, *Andromaque* et *Iphigénie*. Son cœur généreux et tendre appelait ainsi l'attention sympathique sur la victime incessamment agitée et torturée par les luttes d'Agamemnon, de Clytemnestre et d'Achille, de Pyrrhus, d'Hermione et d'Oreste. Mme d'Altenheim et M. Soumet ont donc fort justement suivi un sublime modèle. Il y a dans *Jane Gray* cette pensée douloureuse et vraie :

> Les femmes ont toujours la science des pleurs ;

et l'on peut dire qu'elle contient toute l'idée poétique du drame. C'est toujours le faible écrasé par le puissant ; c'est toujours l'amour victime de l'ambition ; la femme troublée dans ses plus chères affections par les désirs dominateurs de l'homme. C'est toujours la jalousie, ce vice odieux de nos mœurs barbares, ce principe de la propriété fausse transporté dans le domaine de l'amour, où tout doit être liberté, la jalousie exerçant ses tyrannies et ses violences, et conduisant à des catastrophes sanglantes.

Les auteurs de *Jane Gray* ont souvent rencontré de généreuses inspirations. Leur œuvre est semée de vers où des sentiments élevés se traduisent sous une forme élégante. On voit passer des images toutes nobles ; il vous arrive des parfums bien purs : tout révèle le génie délicat d'une femme. Heureux, M. Soumet, de pouvoir associer sa fille à ses travaux de poète, et d'avoir à ses côtés une muse à la fois secourable et adorée !

Le drame de *Jane Gray* manque d'ailleurs de nouveauté dans ses combinaisons, et ne porte pas suffisamment un cachet d'originalité et de grandeur. Les souvenirs de *Marie Tudor*, de M. Victor Hugo, ont trop influencé les auteurs dans leur travail. L'ampleur du style dégénère quelquefois en redondance ; l'image ne se colore pas de tons assez fermes. C'est, en somme, une œuvre facile et distinguée, qui fait honneur surtout aux sentiments du cœur de Mme d'Altenheim et de M. Soumet. Le succès au théâtre a été complet.

Jane Gray est représentée avec beaucoup de charmes par Mlle Naptal. Mme Georges déploie dans le rôle de Marie Tudor de rares qualités de grandeur et de force. M. Ballande reste trop le même dans toutes ses études, et on lui reproche avec raison de mettre du mystère et des prétentions à l'effet sur les mots les plus simples. M. Rouvière a été convenable dans le rôle trop sacrifié de Northumberland.

Le journal le *Commerce*, qui est devenu la propriété de Sainte-Marie de Quillebeuf, et dont la rédaction en chef a été confiée à M. Théodore Lechevalier, publie ce matin une sorte de programme qui peut se résumer ainsi : — « Avant les opinions politiques, le *Commerce* prendra en sérieuse considération les intérêts, les besoins du pays. Il travaillera à l'application pratique des idées qui ont en elles les éléments les plus féconds de la prospérité matérielle. La nouvelle rédaction du *Commerce* ne répudie pas, sans exception, les principes politiques des écrivains qu'elle remplace, pas plus qu'elle n'adopte toutes leurs opinions. « Ce programme pourrait être plus explicite.

— Le *National* ne connait pas de critique plus directe et plus vive de la conduite des ministres que la proposition présentée par leurs amis relativement aux conditions d'admission dans les fonctions administratives. S'il est donc tout disposé à appuyer une proposition toute de circonstance, qui témoigne de la profondeur de la corruption politique actuelle, il est loin, d'ailleurs, d'en admettre en principe la bonté. Sous un gouvernement bien ordonné, le *National* ne comprendrait pas que le pouvoir central, amovible et responsable, fût contrarié dans le choix de ses agents. Une telle restriction lui paraîtrait incompatible avec la dignité du pouvoir et avec les droits des citoyens.

— Le *Journal des Débats* continue sa croisade contre la conversion des rentes. « La conversion des rentes, dit-il, a contre elle le droit. Elle est d'ailleurs incompatible avec la politique de ménagement que le gouvernement de 1830 a adoptée, qui lui a valu son affermissement, et à laquelle il doit rester imperturbablement fidèle. Jamais on ne persuadera aux populations qu'un titre qui est régulièrement coté 125 n'en vaille que 100 ; la conversion sera donc prise pour une spoliation. Il n'y a que la révolution qui puisse dire que 100 fr. en paient 125. « Et n'est-ce pas, ajoute le *Journal des Débats*, avec un zèle tout-à-fait méritoire ; n'est-ce pas le contrepied de la science et de la pratique des affaires, que de se mettre sur les bras les difficultés d'un remboursement quand on peut, à tout instant, avoir besoin de recourir au crédit. »

— Le *Constitutionnel* parle d'un bruit qui commence à se répandre, et d'après lequel on doit recevoir, avant trois mois, la nouvelle de la prise de possession, au nom de la France, de quelque île lointaine, de quelque coin de terre oublié par les grands colonisateurs du monde. A ce propos, le *Constitutionnel* reproche au gouvernement de ne pas diriger toutes les ressources qu'il dépense à l'extérieur, vers l'Afrique et vers les colonies que nous occupons depuis longues années, où tout est à faire.

Faits divers.

— ***Le Feuilleton des Débats*** annonce qu'une commission, composée

dernier a dépassé toutes les prévisions. Pendant huit à dix jours, le thermomètre a marqué de 16 à 32 degrés au-dessous de zéro. La misère des classes pauvres de Québec et de Montréal devenait épouvantable. Le froid était tel que les paysans des environs n'osaient s'aventurer hors de leurs demeures pour apporter du bois au marché. Le prix du combustible monta donc à un taux extraordinaire, et bientôt on n'en put avoir à aucun prix ; dans cette pénurie extrême, il fallut convertir les tables, les chaises, et jusqu'aux bois de lit, en bois de chauffage, et tâcher ainsi de ne pas mourir de froid. »

UNE ÉVASION. NOUVELLE LAVALETTE. — Le nommé Lapeyre avait été traduit devant la cour d'assises du département du Lot pour vol avec effraction et condamné pour ce crime.

Au mois de septembre dernier, quelques jours avant le départ des forçats pour le bagne, la cellule de Lapeyre fut trouvée vide ; les barres de fer d'une petite croisée donnant sur le mur de ronde avaient été sciées ; une corde à nœuds, attachée à celles qui restaient, traversait le mur et descendait jusqu'à terre. Il était évident que l'évasion avait été facilitée par les personnes qui venaient ordinairement visiter le condamné.

La femme Lapeyre, Brigitte Farenc, une domestique, ainsi qu'un gardien de nuit, furent arrêtés ; le concierge en chef et un autre gardien furent mis en prévention.

La femme avoua que, dans les visites qu'elle avait faites à son mari, elle lui avait remis une lime et un paquet de ficelle, et qu'au jour fixé pour l'évasion, elle stationnerait auprès du mur de ronde avec Brigitte Farenc.

Le tribunal, tenant ces faits pour constants, a complètement relaxé la femme Lapeyre, condamné Brigitte Farenc à un mois de prison, et un des concierges à six mois pour négligence grave. Dans le cas de connivence, la cour d'assises seule aurait été saisie.

Cette affaire a rappelé celle qui avait été jugée par la cour royale de Paris, en 18 6. Lavalette avait été condamné à mort pour crime de haute trahison ; la veille de l'exécution de l'arrêt, Mme de Beauharnais de Lavalette, sa femme, ayant obtenu du procureur-général la permission de communiquer avec son mari, lui donna le moyen de sortir de la Conciergerie, en lui faisant mettre les habits de son sexe.

La chambre des mises en accusation rendit en faveur de la dame de Beauharnais un arrêt de non lieu.

Aussi heureux que M. de Lavalette, Lapeyre est passé à l'étranger, où il attendra patiemment la prescription de sa peine. (*Droit*.)

Bourse du 2 avril 1844.

Le 3 0/0 a monté dès l'ouverture, et, à la coulisse, la rente s'est maintenue

4 LONDRES, 31 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Dimanche, Bourse fermée.	Av. 83. Ap. 83 20,25, 27 1/2, Rep. Fin c. 3 0/0 10, 25. 5 0/0 30, 40. Bons du Trésor. 3 1/8 à 6 et 8 mois.	Fin c. 83 35, d. un ; 50, 40 d. 50 ; 123 10, 122 90 d. un ; 123 15, 40 d. 50. Mars. 785 d. 10. Strasb., 310, 315 d. 20 ; 320, 325 d. 10. F. p. 83 60, 65 d. un ; 83 90 d. 50.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,50 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 83,00 ; avril, 00,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 84,00 ; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00 ; caméline, 00,00 ; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 86,00 à 87,00 ; avril, 87,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00 ; 8 derniers mois, 86,00 offert.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 0/0.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 3 Avril.

7 h. » / » OPÉRA. — Le Lazzarone.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Misanthrope. Philosophe sans le savoir.
6 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Jannot et Colin. Pré aux Clercs.
6 h. » / » ODÉON. — Jane Grey.
6 h. » / » VAUDEVILLE. — Gants jaune. Moyen. L'Amour. L'Extase.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Chanson. 3 Polkas. Marjolaine. Fille de l'Avare. Trin.
7 h. » / » GYMNASE. — Tante Bazu. Doct. Robin. L'Oncle. 2 Favorites.
7 h. » / » PALAIS-ROYAL. — 1re rep. de la Part du Lion.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/1 GAITÉ. — Bohémienne.
6 h. » / » AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 »» 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. » / » COMTE. — Gamin de Sologne. Polka. Perroquet.
9 h. 3/4 FOLIES. — Spodé. Claire. Cocarde. Bonne Femme. Mari.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

1er Avril.				2 Avril.			
Arrivages	4482 q.	21 k.		Arrivages	906 q.	78 k.	
Ventes	850	80		Ventes	528	55	
Restant	7431	30		Restant	7509	53	
Cours moyen		39,37		Cours moyen		39,35	
Cours-taxe		39,52		Cours-taxe		39,46	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	4 q.	57 k.	35,40 à 00,00	Gr.	3 q.	14 k.	51,00 à 52,25
1re	277	89	39,50 à 40,50	1re	205	67	39,50 à 40,80
2e	166	42	37,60 à 38,85	2	150	72	36,85 à 38,85
3e	9	42	29,30 à 32,50	3e	4	50	29,25 à 00,00
4e	3	00	26,75 à 00,00	4	40	92	24,20 à 26,75
Al.	274	73	37,55 à 38,85	Al.	47	10	37,60 à 00,00

BEAUVAIS, 30 Mars. — Farine, 1re ; 35,22 à 35,85.

PÉRONNE, 30 Mars. — Farine, 1re : 34,00 à 35 ; 2e : 31,00 à 32.00.

SAINT-QUENTIN, 30 Mars. — Farine, 1re : 33,00 ; 2e : 29,00 ; 3e : 26,00.

CAMBRAI, 30 Mars. — Farine, 1re : 38,00 ; do à la grosse : 36,00 ; 2e : 35,00 ; 3e : 25,00.

NANTES, 29 Mars. — Farine, 1re : 40,25 ; 2e : 62,00 ; 3e, dit farine en son ; 35,00. — Malgré la baisse légère qu'ont subie les froments, les cours de la farine sont restés stationnaires.

Issues.

BEAUGENCY. — Son : 4.25 l'hect.

SAINT-QUENTIN. — Rebulet blanc : 15,00 ; do bis : 14.00. — Son : 12.00 les 100 kil.

CAMBRAI. — Son : 10,50 les 100 kil.

Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 1er Avril. — Froment, 1re : 21,00 à 22,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 19,00 à 20,00. — Méteil : 17,00 à 18,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

CAMBRAI, 30 Mars. — Froment, prix moyen, 1re : 20,50 ; 2e : 18,07. — Seigle : 11,00. — Orge : 13,54. — Avoine : 6,57.

VALENCIENNES, 29 Mars. — Froment blanc : 21,00 à 22,50. — Froment gris, 1re : 19,50 à 20,00 ; 2e : 18,50 à 19,00 ; 3e : 17,00. — Seigle : 11,50 à 12. — Orge : 12,50 à 13,50. — Avoine : 7,00 à 9,00.

STE-MENEHOULD, 30 Mars. — Froment, 1re : 16,08 ; 2e : 16,04. — Seigle : 9,26. — Orge : 9,86. — Avoine : 6,17 à 6,58.

ROANNE, 29 Mars. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 22,00. — Seigle : 17,50. — Orge : 14,00.

MONTBRISON, 29 Mars. — Froment, 1re : 22,50 ; 2e : 22,00 ; 3e : 21,00. — Seigle : 17,50. — Orge : 14,25. — Avoine : 9,25.

BOURG, 27 Mars. — Froment : 22,85. — Méteil : 17.25. — Seigle : 15,90. — Orge : 16,00. — Sarrazin : 15,35. — Maïs : 15,75. — Avoine : 9,10.

NANTUA, 30 Mars. — Froment : 23,50. — Orge : 19,50. — Avoine : 9,50.

BESANÇON, 29 Mars. — Froment : 20,70. — Avoine : 10,20.

SAINT-LAURENT, 30 Mars. — Froment, 1re : 23,50 ; 2e : 22,49 ; 3e : 21,48. — Seigle : 15,66. — Orge : 14,66 à 15,33. — Sarrazin : 11,66 à 12,33. — Maïs : 17,33 à 18,00. — Avoine : 11,00 à 11,66.

GRAY. — Froment, 1re : 20,75 ; 2e : 19,53 ; 3e : 18,03. — Seigle : 12,25 à 14,25. — Orge : 11,00 à 12,75. — Avoine ; 8,25 à 9,25.

PONTARLIER, 28 Mars. — Froment : 22,00 à 23,00. — Méteil : 17,00 à 18,50. — Orge : 15,00. — Avoine : 9,00 à 10,00.

TOURS, 30 Mars. — Froment : 21,23. — Seigle : 15,33. — Orge : 15,00. — Avoine : 8,75.

NANTES, 29 Mars. — Froment, 1re : 23,33 ; 2e : 22,00 ; 3e : 20,00. Seigle : 14,00. — Sarrazin : 12,00. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,50. Baisse sur les froments, affaires lourdes et peu nombreuses.

MARSEILLE, 29 Mars. — *Blés*. — Les blés avaient au commencement de la semaine une tendance vers la baisse, et déjà il s'était fait quelques affaires à 50 c. en dessous des prix précédents ; on s'attendait même à une baisse prononcée par suite des chargements considérables qui sont attendus ; depuis deux jours l'opinion s'est raffermie par les nouvelles de la Sicile ; et des achats qui en ont été la conséquence. — Les affaires ont été animées hier et aujourd'hui, et au total l'article reste bien soutenu.

Marchés étrangers. LOUVAIN, 29 Mars. — Froment, 1re : 19,34 ; 2e : 18,72. — Seigle : 10,88 à 11,78. — Orge : 10,57 à 11,68. — Avoine : 5,94 à 7,00. — Sarrazin : 9,97.

MONS, 29 Mars. — Froment, 1re : 15,47 à 15,99. — Seigle : 9,18 à 9,35. — Orge : 10,40. — Avoine : 5,38.

LIÈGE, 28 Mars. — Froment : 17,11 à 17,48. — Seigle : 10,93 à 11,32. — Epeautre : 6,34. — Orge : 10,34. — Avoine : 6,71.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

PARIS, 30 Mars. — *Graines* de colza : 20,00 ; de chenevis : 14,66 à 17,30. HUILES de colza disp. : 81,00 à 81,50. Cours du mois : 83,50 ; 4 m. d'été : 85,00 ; 4 derniers mois : 88,00.

ROUEN, 29 Mars. — *Graines* de colza : 21,00 à 24 00. — Lin, 24,00 à 25,00. — Chanvre : 14,00 à 15,00. Hausse de 1,00 sur ce dernier article.

CAMBRAI, 30 Mars. — *Graines*. Colza : 21,00 à 22,50 ; — colza de mars : 18,00 à 20,50. — Œillette : 21,00 à 22,50. — Caméline : 17,00 à 19,00. — Lin : 17,00 à 19,00. — *Huiles*. D'œillette surf. : 88,00 à 90 ; do rousse : 82,00 ; — de colza, aux 91 kil. : 76,00 ; — de lin pour peinture : 74,00. — *Tourteaux* divers : 11,00 à 14,00 les 100 kil.

LILLE, 1er Avril. — *Graines*. Colza : 20,00 à 23,00. — Lin : 18,00 à 22. — Œillette : 21,00 : 23,00. — Chanvre : 10,00 à 14,00. — Caméline 18,00 à 20,00. — *Huiles* de colza : 76,50 ; d épurée : 82,50 ; — de lin : 73,75 ; — d'œillette rousse : 82,00 ; do bon goût : 84,00 ; — de chanvre : 80,50 ; — de cameline : 75,00. — *Tourteaux* : 12,00 à 14,00.

MARSEILLE, 29 mars. *Huiles comestibles.* — Les affaires sont actives, surtout pour les provenances de Naples. Les qualités n. 21 et moyen A se sont traitées de 146,86 à 156,25. Les huiles du Var ont eu preneurs à 121,00, mais pour un petit nombre d'affaires peu importantes. Les sésame à froid 1re qual. obtiennent couramment 56,50, et les 2e qual., 55,25 les 50 kil. — Les huiles d'olive à fabrique sont descendues à 117,18, et fin cour. à 117,95. Les mêmes, à livrer en mai et juin, 117,50, et les 9 derniers mois, 117,95. — *L'huile de lin* sans affaires, offerte en disponible à 73,55, et à liv. 78,45.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *faubourg Saint-Antoine*, *2 avril.* — Foin, 1re : 44,00 à 45,00 ; 2e : 38,00 à 40,00 ; 3e : 32,00 à 35,00. — Luzerne, 1re : 45,00 ; 2e : 38,00 à 40,00 ; 3e : 34,00 à 36,00. — Regain de luzerne, 2e : 34,00 à 36,00 ; 3e : 30,00 à 32,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00. — Paille de seigle : 1re : 28,00 à 30,00. — Paille d'avoine, 1re : 36,00 à 38,00 ; 2e : 31,00 à 32,00. — Une seule voiture de foin a été vendue à 52 le 100, poids de 600 kil.

Barrière d'Enfer, 2 Avril. — Foin, 1re : 46,00 à 47,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 40,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re : 23,25 ; 2e : 21,22 ; 3e : 20,00. — Le marché était fort, et tout a été facilement vendu en hausse pour le foin, et à les prix fermes pour la paille.

MONTLHÉRY, 1er avril. — Foin : 26,00 à 32,00. — Luzerne : 24,00 à 30,00. — Paille de froment : 17,00 à 19,00. — Paille de seigle : 20,00 à 21,00. — Paille d'avoine : 25,00 à 28,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 1er Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1209	1050	159	1 44	1 »	» 96
Vaches....	81	72	9	1 06	» 88	» 72
Veaux.....	451	443	8	1 62	1 40	1 10
Moutons..	7151	5585	1566	1 40	1 20	1 »

LA MAISON-BLANCHE, 2 avril. — Porcs amenés, 162 ; vendus, 129 ; renvoi, 33, à 1,06 — 1,04 — 1,02. La vente a été difficile.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, 2 Avril. — 202 veaux amenés et tous vendus : 1,40 — 1,00. — Vaches grasses amenées : 54 ; vendues, 31 ; renvoi, 23 : 1,08 — 0,90 — 0,72. Taureaux amenés et vendus, 8 à 0,90 — 0,70. — Vaches laitières amenées, 126 ; vendues, 57 de 260,00 à 460,00. — 1 taureau vendu à prix inconnu.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Après deux épreuves déclarées douteuses, la chambre a passé au scrutin secret, et a rejeté, à l'*immense* majorité de 9 voix, la prise en considération de la proposition de M. Garnier-Pagès.

Ce résultat matériel du scrutin, prévu par nous, nous donne tort, — mais, à coup sûr, les détails de la discussion nous donnent suffisamment raison.

Nous conjurions hier nos adversaires de nous présenter un seul argument valable contre la conversion. M. le ministre des finances s'est chargé de répondre à notre vœu. La raison qu'il donne aujourd'hui, c'est la lenteur obligée d'une telle opération en France. Il a vanté la méthode expéditive des Anglais, qui annoncent, font adopter, et accomplissent une conversion de rentes dans l'espace de quinze jours. Mais puisque en France elle ne peut s'opérer ainsi, mieux vaut y renoncer.

Nous avouons que voilà une raison à laquelle nous n'aurions jamais songé. Elle a tout le mérite de l'imprévu.

Pris à l'improviste, nous ne savons que répondre à ce puissant argument. Aussi n'y répondrons-nous pas.

M. le ministre a tâché ensuite de prouver que la conversion n'était pas une mesure aussi facile qu'on pouvait le croire, en un mot, qu'elle n'était pas *un jeu d'enfant*. Quant à cela, nous sommes tout-à-fait d'accord avec M. le ministre ; aussi croyons-nous qu'on n'est pas ministre pour procéder seulement a des jeux d'enfant.

Loin de nous la pensée de persiffler les arguments auxquels M. le ministre a été obligé d'avoir recours dans cette discussion. Nous préférons nous en rapporter pour ce soin à M. Lacave-Laplagne lui-même. M. Lacave-Laplagne est non seulement une haute capacité financière, mais encore un homme de beaucoup d'esprit, qualité rare dans tous les temps parmi les financiers. Nous en appelons donc à son sentiment intime, dès qu'il aura lu à tête reposée, dans le *Moniteur*, les deux discours de M. le ministre des finances.

MM. Baude et Gouin ont appuyé par des raisonnements nets et précis la proposition. Ils ont développé avec talent quelques-uns des points de vue que nous indiquions hier, et nous sommes heureux de constater cette coïncidence de nos vues avec celles d'hommes éminents qui ont fait leurs preuves dans la carrière administrative.

M. Fould lui-même, tout en se prononçant contre la prise en considération, a fait un discours rempli de faits et d'observations positives, qui militent plutôt en faveur de la mesure proposée.

Enfin M. Benoît a nettement posé la question en disant qu'il ne s'agissait nullement d'approuver la proposition telle qu'elle était formulée, mais bien de reconnaître le principe et de procéder à la recherche des moyens d'application.

S'il se fût agi, en effet, du texte même de la proposition, nous aussi nous l'eussions combattu. Mais il ne s'agissait que de la prise en considération, c'est-à-dire de l'étude définitive de cette matière si importante pour les finances et le crédit de l'Etat. Or, nous avons contracté la mauvaise habitude d'élever toujours notre voix en faveur de toute étude positive, et nous regrettons sincèrement que la chambre ait ajourné celle-ci.

Force nous est donc de remettre à l'année prochaine les considérations que nous avions l'intention de présenter sur ce grave sujet.

La majorité microscopique qui a repoussé aujourd'hui la mesure, nous donne bon espoir pour l'avenir. Toujours est-il fâcheux que

sent M. Old Nick plus cruelles encore, et par conséquent plus dignes d'intérêt que celles des classes dégradées et proscrites du peuple des grandes villes, nous le voulons bien; ce n'est là qu'une question de mesure : mais cette différence est-elle une raison pour jeter un blâme dédaigneux sur celui qui, en traitant l'autre face de la question, a ouvert d'une manière si brillante cette voie de recherches utiles à l'humanité? Nous pensons, nous, qu'on pouvait indiquer ce sujet des *Mystères du travail*, sans condamner pour cela les *Mystères du tapis franc*; et, si M. Old Nick tentait d'approfondir ce qu'il ne fait maintenant qu'indiquer, nous doutons qu'il parvînt jamais à tracer des tableaux plus féconds en enseignements que ceux de son devancier.

Parmi les faits relatifs au travail des mines, que signale aujourd'hui le feuilletoniste du *National* nous en remarquons quelques-uns qui ont déjà été indiqués dans la *Démocratie Pacifique*. L'auteur de l'article y ajoute de tristes détails empruntés aux rapports faits, en 1842, au parlement anglais, par la commission chargée de l'enquête sur le travail des enfants. Cette partie de l'article de M. Old-Nick ne mérite que des éloges, et nous allons en extraire les passages les plus saisissants.

Un enfant de cinq ou six ans, le *trapper*, réveillé deux heures avant le jour, quitte sa dure couchette au premier cri du travail qui l'appelle. La nuit est glacée, la pluie tombe à torrents ; il est transi de peur ou de froid, peu importe ; il faut aller de sa cabane à l'ouverture de la mine, se risquer dans le panier, à la merci d'un cable qui peut casser, d'une pierre qui souvent se détache et tombe, et, cheminant ainsi, se laisser descendre au fond des souterrains.

Là, son poste lui est assigné, dans une niche étroite, à côté d'une porte dont il est le gardien invisible et aveugle. L'obscurité l'environne, et pour tout le jour. Pendant quinze heures consécutives, il faudra qu'il demeure immobile et attentif. Chaque fois qu'un bruit de roues viendra frapper son oreille, il ouvrira la porte; le charriot passé, il la refermera. S'il s'est endormi, s'il a oublié sa consigne — un pauvre enfant! — il reçoit, du conducteur, un vigoureux coup de fouet. Ne vous hâtez pas de blâmer cet homme et sa cruauté. Sa vie et la vie de ses camarades peut dépendre d'une étourderie, d'une négligence du *trapper*, d'une porte qui reste fermée trop longtemps ou qui s'ouvre mal à propos.

. . . .

Telle est la destinée du *trapper*, jusqu'à ce qu'il devienne à son tour conducteur de charriot. Passé huit ou neuf ans, on n'aurait garde de laisser inactives des forces que la nature a développées en lui malgré l'étrange vie qu'il a menée jusque-là. Donc, aussitôt qu'on l'en juge capable, il passe *driver*, c'est-à-dire bête de somme. Attelé à une corbeille roulante, la tirant des épaules, ou la poussant du front, il châtie à son tour, il tyrannise le *trapper* oublieux de son devoir, et se console, en le frappant, des coups et des injures qu'il a reçus jadis. Voulez-vous maintenant connaître les effets de ce travail précoce et violent? En exagérant la croissance musculaire, il rapetisse la stature des enfants, il déforme leurs cuisses ; il courbe leur épine dorsale, il les prédispose à l'anévrisme, à l'asthme ; il leur ôte l'appétit, il les dessèche, et, dix fois sur vingt, les fait mourir avant l'âge.

Après le *trapper*, il faut signaler le *teerer*, son frère en souffrances. Le *teerer* est employé dans les fabriques de toiles peintes à broyer et assortir les couleurs employées par les ouvriers adultes. Il peut avoir de cinq à neuf ans. Son travail est ordinairement fixé à douze heures par jour ; mais continue le *report*, comme on ne les laisse partir que lorsque l'ouvrier adulte n'a plus besoin d'eux, il n'est pas rare de voir des enfants de cinq ou six ans constamment occupés pendant *quatorze ou seize heures* consécutives.

Que l'ouvrage presse, et cette limite, qui semble extrême, sera inexorablement dépassée :

« . . . Thomas Sidbread, imprimeur, parlant d'un enfant par lequel il se faisait aider la nuit, après sa journée de travail, donne les détails suivants : — Nous commençâmes à travailler le mercredi, sur les huit à neuf heures du soir; mais l'enfant avait été occupé depuis le matin à balayer les ateliers. Vous ne me croirez peut-être pas, et pourtant c'est l'exacte vérité : je ne quittai mon métier que le samedi matin à six heures, n'ayant pas cessé de travailler, si ce n'est pendant une heure ou deux. L'enfant ne m'avait pas abandonné une minute. Alors, je tombai d'épuisement (*I was knocked up*), et l'enfant avait presque perdu connaissance. »

[illegible] de diriger cette pluie sur l'enfant, qui lui sert d'aide et qu'il veut punir. Elle tombe sur ses mains, sur sa figure, sur sa poitrine à moitié nue ; les parcelles embrasées se logent dans les plis de sa chemise entr'ouverte, et c'est à lui de s'en débarrasser comme il peut.

Le plus dangereux travail dans les manufactures d'objets métalliques, c'est celui du *grinder* (émouleur). La poussière fine de la meule et du métal qu'elle affile se mêle à l'haleine de l'ouvrier, pénètre dans ses poumons, et les affecte mortellement. Un émouleur à sec (*dry grinder*) ne vit guère au-delà de trente-cinq ans. La meule humectée (*wet grinder*) tue dix ans plus tard. C'est un compte fait, un tarif statistique, une sorte de contrat passé entre l'ouvrier et la mort. Celui qui consent à émouler des fourchettes, — les fourchettes anglaises sont en acier, comme on sait, — celui-là sait qu'il hâte encore sa fin ; et l'influence de cet horrible travail est si positive que les ouvriers qui résistent le plus long-temps sont les ivrognes. Ceci vient de ce qu'ils s'absentent de la meule plus fréquemment que l'ouvrier sobre; et mieux vaut pour leur poitrine les flots brûlants de l'alcool que la poussière âpre et sèche mêlée à l'air qu'il respire.

Maintenant, sachez qu'on a inventé une sorte de soufflet, un tuyau pneumatique (*dust-flue*), qui chasse et emporte cette poussière, à mesure qu'elle se produit, loin du malheureux qu'elle empoisonne; et que, loin d'adopter avec reconnaissance ce moyen de salut, il le repousse, il le blasphème, il le maudit. Son raisonnement est simple. Le travail, par cela même qu'il était périlleux, valait quelques pence de plus. Supprimez ces dangers, la concurrence augmente, le salaire baisse. Et ne vaut-il pas mieux vivre, avec quelques jouissances de plus, quelques années de moins? Ils le pensent ainsi ces misérables. Partout où s'élève à grands frais l'appareil sauveur, les ouvriers s'insurgent pour les renverser, et dansent ensuite sur les débris.

Toutes ces horreurs pâlissent, dit-on, auprès de ce qui se passe dans les ateliers de modes, à Londres. Il y a là près de trente mille jeunes filles dont le travail est, absolument parlant, illimité. Selon les circonstances, elles restent à l'ouvrage de quinze heures par jour, — c'est le moins, — jusqu'à dix-huit et même vingt-deux heures. Jamais elles ne dorment plus de six heures ; le plus souvent, elles n'ont que quatre heures de sommeil : il n'est pas rare qu'on diminue de moitié cette dernière nuitée.

Dans les magasins bien réglés, où l'on prend souci de la santé des ouvrières, elles sont à l'ouvrage dès quatre heures du matin, pour ne le quitter qu'à onze heures du soir. Si la reine reçoit, s'il se donne quelque fête splendide, si un deuil de cour est ordonné, il est bien entendu que les nuits et les jours ne comptent plus. La besogne est là, il faut la faire. Le repos dominical lui-même n'existe pas; le précepte religieux cède aux fantaisies de la mode, et cela chez le peuple qui se vante le plus de son respect pour le culte national. Tel mariage aristocratique a coûté la vie à trois ou quatre pauvres filles du peuple, et quand la riche fiancée montait à l'autel, couverte des parures sorties de leurs mains, elles s'en allaient, elles, expier dans quelque hôpital, et plus tard au fond de la tombe, le malheur de leur naissance, le crime de leur pauvreté !

Il resterait à examiner, après toutes ces souffrances physiques, les misères morales ; et dans quels abîmes de corruption ne descendrions-nous pas alors? car ces créatures pliées sous le joug industriel ne livrent pas seulement à Mammon leur pauvre corps, dont le vampire industriel épuise les veines, dont il infecte le sang, dont il tourmente et ploie la frêle charpente, mais aussi leur âme qu'il énerve, qu'il prive de lumière, qu'il abâtardit et qu'il souille. Lisez ces enquêtes, et vous verrez. Ici un enfant de seize ans qui pour la première fois entend le nom de Jésus-Christ. Plus loin, c'est un citoyen anglais, en âge de voter aux élections, qui ne sait pas au juste si l'Ecosse fait partie des Trois-Royaumes. Un autre n'avait jamais entendu parler de la France. (*I never heard of France.*) Un autre n'avait jamais entendu parler de Dieu. Et sur ce propos:

LE MANUFACTURIER (*au commissaire*) : Vous avez paru surpris que Thomas Mitchell (on venait de l'interroger) n'ait jamais entendu parler de Dieu. Mais je pense que bien peu de ses camarades en savent là-dessus plus long que lui.

Puis, dans ces mines ténébreuses, dans ces forges ardentes où l'ouvrier travaille, sans vêtements, devant des jeunes filles à peine vêtues, où la force est reine, où l'impunité est garantie, où quelques bouchées de bœuf, quelques verres de whiskey représentent la valeur parisienne d'un cachemire, imaginez, — nous ne voudrions pas le décrire, — ce que deviennent ces brutes humaines, abandonnées sans secours à leurs penchants. L'ivresse furieuse y

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

La baie était formée par deux promontoires. A la pointe de l'un se dressait une croix sépulcrale, sur la pointe de l'autre promontoire apparaissait une hutte de douanier, et tout en face, à l'autre rive de l'embouchure du petit fleuve, un gothique château d'armes jonchait la falaise et l'ourlet rocheux de la grève de ses tas de moëllons éboulés et de ses blocs de granit en ruine. Une multitude d'éperviers, et, dans l'été, de martinets, se logeaient aux crevasses de ses murailles. Ils mêlaient leurs cris sauvages aux cris non moins sauvages des goëlands et aux plaintes mélancoliques des courlieux errants le long des gués. Tous ces bruits se fondaient dans le bruit de l'Océan lointain ; et l'âme rêveuse trouvait là une nature toute selon ses vœux.

Au fond de cette anse que les paysans nommaient l'anse de la Galiotte, parce qu'une galiotte hollandaise y avait fait naufrage, était la petite chaumière d'une pauvre famille. Cette famille se composait de quatre personnes, deux vieillards, mari et femme, et deux petites filles dont ils étaient les aïeuls ; le père de Brigitte et de Jeanne, ainsi se nommaient les deux enfants, s'était noyé dans son canot aux approches de la Toussaint. Son corps, qui, comme disent nos pêcheurs, demandait la terre sainte, vint s'échouer dans l'anse de la Galiotte. Sa femme elle-même le trouva ; et elle en fut si frappée qu'elle mourut peu d'heures après. Les petites filles restèrent à la charge des vieillards, dont l'un se nommait Jonathas et l'autre Rachel.

Depuis quelques années, le vieux Jonathas n'avait plus assez de force et de souplesse pour aller en pêche. Il était, à l'époque que nous peignons, âgé de soixante-dix ans, Rachel en avait soixante-huit, mais elle était beaucoup plus cassée que son mari.

Le vieux pêcheur cultivait un petit jardin devant la chaumière. Il l'engraissait avec des dépôts de mer, et les légumes y abondaient. On y voyait aussi des fleurs et quelques arbres fruitiers. Tout cela prospérait, car le jardinet était à l'abri de tous les vents, hormis du vent d'est. Le fond de terre n'appartenait point à Jonathas, mais il y vivait à l'aise, car la location n'en était pas trop dure. Pour Rachel, elle était vaillante fileuse, et ce qu'elle gagnait ainsi suffisait à vêtir la famille et à payer une partie du loyer. Après cela Jonathas n'était point encore sans pêcher quelquefois à la pointe des caps; et, dans l'hiver, il chassait et tuait assez souvent des canards sauvages et des bernaches ; ce qui se vendait bien.

Les deux sœurs se ressemblaient de visage à s'y méprendre, chose assez commune chez les enfants jumeaux, et elles l'étaient; toutes deux promettaient d'être belles, mais leurs chances de bonheur ici-bas étaient bien différentes. La petite Jeanne était aveugle : une goutte sereine lui avait enlevé la vue à l'âge de huit ans ; elle en avait alors dix. Mais Dieu, avec cette bonté mystérieuse qui se mêle à tout ce qu'il nous inflige, avait choisi, entre les deux sœurs, celle qui devait le mieux supporter cette infirmité cruelle. Rien n'égalait la douceur du caractère de Jeanne. Celui de Brigitte était beaucoup plus fantasque et beaucoup plus ambitieux des joies mondaines. Jeanne se rappelait avec amour et reconnaissance ce qu'elle avait vu avant que ses yeux fussent voilés. Elle disait que c'était une grande consolation pour elle de se ressouvenir du soleil, des fleurs, des eaux et des bois; et que le bon Dieu aurait pu la rendre beaucoup plus malheureuse en la faisant naître aveugle : que, grâce à cette faveur, la nuit qui était autour d'elle n'était point dans son âme ; que, là, le beau soleil ne se couchait jamais. Et puis elle priait sa sœur de la conduire à la pointe d'un promontoire ou au bord d'une fontaine ; là, en filant sa quenouille, elle écoutait les oiseaux et la mer ; et tout ce qu'elle ne voyait pas, revivait en elle, étincelait dans son œil interne. Elle aimait aussi d'affection particulière à dire son chapelet au seuil de la cabane, quand la lune était au ciel et sur l'Océan, et que les bateaux pêcheurs rentraient dans le petit fleuve. Entendre, à cette heure, dans le silence de toutes choses extérieures, le bruit des vagues et des rames, était pour elle un grand bonheur.

Elle disait souvent avec tristesse à sa grand'mère :

— Je ne pourrai jamais vous venir en aide; je vous serai toujours à charge.

Et puis, avec un sourire que la crainte d'affliger appelait à ses lèvres, elle ajoutait :

— Mais si je mange votre pain, je vous paierai en amour. Le bon Dieu dit que l'on peut beaucoup aider le prochain en priant pour lui, eh bien! ma grand'mère, je prierai pour vous.

La vérité est que, par son assiduité au travail, elle suffisait à son entretien, et était bien moins à charge à ses parents que sa sœur, dont la dissipation et la légèreté d'esprit effrayaient la bonne Rachel.

Mme de Roche-Grève faisait, avec Olivier et la petite Angélique, de fréquentes visites à la cabane des vieillards; c'était souvent le rendez vous qu'elle donnait à M. de Boishue. Ils disaient quelquefois à la vieille femme :

— Le bon Dieu vous a cruellement affligée en vous donnant cette pauvre enfant aveugle ; mais il y a une grande consolation pour vous dans cette autre qui promet tant d'espoir à votre vieillesse.

Rachel répondait en hochant sa tête grise :

— Quant à ce qu'il adviendra de tout ceci, Dieu seul le sait, ma bonne petite dame ; il se pourrait bien que la consolation nous vînt d'où nous attendons le deuil. Dieu se plaît à tromper les prévisions des hommes. Je suis bien vieille, et j'ai toujours vu cela. Quand on porte sa peine avec résignation et courage, le bien en sort presque toujours. Lorsqu'on reçoit la joie avec trop d'ivresse et de confiance, le malheur est tout près de nous atteindre. Ceci a été dit par mon père, qui l'avait appris de ses aïeux, et il est rare que cette sentence soit en défaut. Quant à cette beauté qui, je le vois bien, vous flatte tant dans ma pet'te Brigitte, doit-elle être un bonheur pour elle? Hélas ! madame, j'en doute fort : la beauté expose la fille du pauvre à bien des tentations, à bien des périls. Sur vingt hommes, dix-neuf travaillent à la perdre, ou faible créature; et quand nous ne serons plus, peut-être avant peu, il faudra bien que Brigitte se mette

(1) Cette nouvelle est un épisode tiré du *Manoir des Dunes*, de M. H. Morvonnais, d'où nous avons déjà extrait la touchante et poétique histoire de Ruth.

La commission propose de supprimer dans le premier paragraphe le mot *constater*. Cette suppression n'est pas adoptée.

Les autres paragraphes de cet article sont adoptés.

M. LE BARON DUPONT DELPORTE propose de remplacer les articles dont la commission demande la suppression, par les suivants :

« Art. 9. Lorsqu'une compagnie concessionnaire ou fermière de l'exploitation d'un chemin de fer, soit par l'exécution de travaux non autorisés, soit par l'inexécution de travaux ordonnés conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, aura entravé le service de la navigation ou la viabilité d'une route royale, départementale ou vicinale, ou le libre écoulement des eaux, procès-verbal sera dressé de la contravention, soit par les ingénieurs des ponts-et-chaussées ou des mines, soit par les conducteurs, gardes-mines et piqueurs.

» Art. 10. Les procès-verbaux, dans les quinze jours de leur date, seront notifiés administrativement au domicile élu par la compagnie, à la diligence du préfet, et transmis dans le même délai au conseil de préfecture du lieu de la contravention.

» Art. 11. Les contraventions prévues à l'art. précédent seront punies d'une amende de 300 à 3000 fr.

» Art. 12. L'administration pourra d'ailleurs prendre immédiatement toutes mesures provisoires pour faire cesser le dommage, ainsi qu'il est procédé en matière de grande voirie.

» Les frais qu'entraînera l'exécution de ces mesures seront recouvrés contre la compagnie par voie de contrainte, comme en matière de contributions publiques. »

M. LE COMTE DARU, membre de la commission, dit que sous la législation actuelle la justice n'est pas désarmée. Ainsi les concessionnaires des travaux publics, des canaux, des ponts, etc., qui se mettent en contravention sont punis de peines pécuniaires très sévères.

M. LE COMTE BEUGNOT appuie le projet du gouvernement; le gouvernement dans les mains duquel repose la fortune publique, doit toujours avoir droit de demander l'insertion de nouvelles clauses dans les contrats passés avec les compagnies.

M. LE COMTE DARU combat le projet du gouvernement et l'amendement de M. le baron Dupont Delporte.

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande le renvoi de la prochaine séance à mardi après Pâques. Cette proposition est rejetée.

La séance est levée à cinq heures.

Lundi, suite de la discussion du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 avril 1844.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. DAVID (Calvados) présente une pétition relative au projet de loi sur les douanes. Cette pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner ce projet de loi.

A deux heures et un quart, il ne se trouve encore qu'une dixaine de députés dans la salle.

M. Monnier de la Sizeranne demande qu'il soit procédé à l'appel nominal, et que la séance soit levée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Garnier-Pagès, relative à la conversion des rentes.

M. BAUDE. Je remercie l'honorable auteur de la proposition d'en avoir écarté toutes les considérations politiques, et je lui sais gré d'avoir dit que si l'adoption de la loi est aujourd'hui possible, il faut en rendre grâce à la politique suivie par la majorité.

La mesure n'a rien de contraire à la consolidation du gouvernement actuel; ceux qui l'ont présentée à la chambre, M. J. Lefebvre, M. Gouin, n'ont jamais passé pour être partisans de l'anarchie.

M. le ministre des finances a établi hier le droit et les avantages de l'opération, soit que l'on considère les intérêts de l'Etat ou ceux des particuliers.

Une seule chose est contestée, c'est l'opportunité de la mesure. Il y aura, dit-on, un déplacement de la rente : la rente flottante sera plus considérable, et par conséquent il en résultera quelque malaise dans le pays. Depuis par tous les intérêts.

L'honorable député termine en demandant que la proposition soit prise en considération; la commission, qui, d'après la composition des bureaux, sera composée presque en entier des membres de la majorité, pourra toujours donner au gouvernement toutes les garanties désirables. Ce que l'orateur demande, c'est que la question soit étudiée par une commission; la commission pourra être contraire, la chambre des pairs aussi; la prise en considération n'engage donc à rien, mais il prie la chambre de ne pas étouffer dès aujourd'hui cette discussion par une ordonnance de non lieu.

M. FOULD prononce au milieu du bruit un discours contre la prise en considération.

Une question, dit-il, qui n'a pas été même posée, c'est celle de la justice de la mesure. Il me semble pourtant qu'il était juste d'examiner s'il est équitable d'imposer aux créanciers de l'Etat une diminution de leurs revenus; d'examiner si le gouvernement peut rompre ainsi justement un contrat fait entre lui et les particuliers.

L'honorable membre ajoute qu'il est loin cependant d'être, en principe, opposé à la conversion; cette mesure aurait surtout cet avantage, qu'elle permettrait d'augmenter la dotation des travaux publics; il est nécessaire de donner une base nouvelle à la dette flottante, et de mieux déterminer la base de l'amortissement.

Ce qui le détermine surtout à repousser la mesure, c'est son inopportunité; la conversion opérée aujourd'hui pourrait soulever de graves embarras et se terminer par une banqueroute.

L'orateur fait l'historique de la proposition; il rappelle également les circonstances dans lesquelles ont opéré l'Angleterre et la Belgique, et cherche à établir que la loi serait d'une exécution impossible. L'élément indispensable pour un succès, c'est l'initiative, le concours du gouvernement qui pourra toujours, s'il le veut, apporter des entraves sans fin à la mise à exécution de la loi.

M. GOUIN. C'est avec une satisfaction réelle que j'ai entendu hier M. le ministre des finances déclarer qu'il n'abandonnait aucune des opinions qu'il a soutenues en d'autres occasions. On ne nous oppose que la question d'opportunité. Ainsi, quel que soit le sort de la proposition, le principe est acquis.

Pour moi, je crois le remboursement opportun, mais à la condition que le gouvernement sera favorable. Je suis même persuadé que l'opération faite avec la conviction et la ferme volonté du gouvernement, la conversion sera facile, même quand les circonstances seraient défavorables.

M. le ministre a dit hier qu'il n'y avait ni dans la politique extérieure, ni dans la politique intérieure, aucune objection sérieuse contre la conversion. Nos rapports, en effet, ne sont-ils pas aussi pacifiques avec les puissances que cela est possible? Il y a plus. Au moment même où nous nous occupons de cette mesure, les autres puissances s'en occupent également, n'est-ce pas là l'occasion ou jamais pour nous de la réaliser. Les capitaux anglais, par exemple, qui ne trouveront pas à se placer avantageusement en Angleterre, peuvent se rejeter sur la France. Nous ne nous retrouverons jamais dans cette situation.

A l'intérieur, quelles meilleures circonstances peut-on désirer? Quand les capitaux ont-ils été plus abondants qu'au milieu du calme dont nous jouissons?

Ces circonstances ont donc des avantages dont il faut se hâter de profiter. Je dois aborder les difficultés que redoute M. le ministre des finances; mais je n'en vois pas. Si ces difficultés étaient celles qu'il y avait il y a quelques années, s'il s'agissait d'une grande mesure, s'il s'agissait de replacer l'amortissement dans ses premières conditions, je comprendrais qu'on fût arrêté; mais il n'y a rien de semblable; nous voulons une mesure utile qui doit apporter avec elle un accroissement de crédit, les difficultés qui se présenteront seront aisément surmontées avec une ferme volonté. Quant à l'opération, elle est simple dans son exécution. M. le ministre lui-même a dit qu'il n'était pas effrayé personnellement des remboursements. Je crois, a-t-il dit, qu'il y aura peu de remboursements demandés, et cela ressort, en effet, Messieurs, du caractère de la proposition même.

M. le ministre des finances a fait une deuxième objection à la proposition : il a dit qu'elle pourrait le gêner pour l'emprunt qu'il a à contracter. Je retourne l'objection, et je dis : Vous êtes gênés en ce moment pour votre emprunt, pourquoi? Parce que votre crédit est mal classé, parce que vous avez des fonds traités avec une trop grande faveur. La conversion débarrasse le terrain de ces difficultés. Elle est donc une mesure plus favorable que préjudiciable à l'emprunt.

Voilà, Messieurs, quels sont les motifs qui me font appuyer la prise en

M. GARNIER-PAGÈS. Il est évident que toutes ces critiques de détail ne sont nullement des arguments contre l'opportunité de la prise en considération. (Aux voix!)

Acceptez le principe, nous vous voterons les moyens que vous voudrez; si vous n'osez faire toute l'opération à la fois, réduisez d'abord le 5 en 4 1/2, et, plus tard, vous la réduirez en 4. (Aux voix! aux voix!)

M. BENOIST. M. le ministre des finances, qui a soutenu presque seul la non opportunité de la mesure, nous a présenté des fins de non recevoir qui finiraient par rendre à jamais la conversion impossible. (Aux voix!)

On ne nous oppose que des difficultés de détails, mais les détails, mais les moyens de la proposition, nous ne les soutenons pas; proposez-en de meilleurs, nous les adopterons. Il faut que la chambre fasse justice d'arguments qui rendraient la proposition irréalisable à jamais (Très-bien!)

Ce n'est pas cette fois seulement que l'Angleterre a recouru aux moyens dont on vient de nous parler, et elle l'a toujours faite avec succès; si vous voulez profiter des avantages que donne la promptitude, demandez-les, mais cela ne doit pas empêcher la prise en considération. (Aux voix! aux voix!)

La prise en considération est mise aux voix. Les deux épreuves sont déclarées douteuses.

Le scrutin secret, auquel il est procédé, donne le résultat suivant :

Votants,	310
Majorité,	159
Boules blanches,	154
Boules noires,	163

La prise en considération n'est pas adoptée.

M. MARTIN (du Nord) présente à la chambre le projet de loi sur la chasse, qui vient d'être adopté avec quelques modifications par la chambre des pairs.

La séance est levée à 5 heures moins un quart.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux; à deux heures, séance publique; développement des propositions sur le timbre des journaux et sur les conditions d'avancement dans les fonctions publiques; rapport de pétitions.

ORIENT.

VALACHIE. — La *Gazette universelle allemande* publie, sous la rubrique : ***Bucharest***, 8 mars, des nouvelles qui ne manquent pas d'importance. Il s'agit d'un grave conflit survenu entre l'assemblée des Etats et le gouvernement du prince Bibesco, soumis, comme on sait, à l'influence russe. Voici le fait : — Le gouvernement valaque avait conclu un traité avec une compagnie russe pour l'exploitation de mines. Ce traité a été annulé par l'assemblée des Etats, qui a prétendu que, d'après le règlement organique, le gouvernement n'avait pas le droit de conclure un traité sans l'avoir soumis préalablement à l'approbation des Etats. On conçoit dans quels embarras cette décision devait jeter le prince Bibesco, engagé vis-à-vis du gouvernement russe. Aussi, a-t-il pris le parti de signifier à l'assemblée, par une ordonnance, qu'elle eût à se borner à réviser les comptes, attendu que les membres de l'opposition étaient incapables de s'occuper sérieusement des intérêts du pays. Là-dessus, grande agitation dans l'assemblée des Etats, et résolution de voter une adresse au prince pour lui demander satisfaction. — Dans ces circonstances, ajoute le correspondant de la *Gazette universelle*, le prince va être forcé de recourir la Porte ottomane, et comme elle est impuissante, il faudra que celle-ci invoque le secours de la Russie, en sorte que les Russes finiront par s'introduire dans la Valachie.

— Une autre correspondance d'Orient, publiée par la *Gazette de Cologne*, nous apprend que l'influence russe gagne tous les jours du terrain dans la Valachie et la Moldavie, et en même temps elle dément un bruit qui a couru, et d'après lequel l'armée russe du Sud serait destinée à renforcer l'armée du Caucase.

ANGLETERRE.

A la chambre des communes du 1er, lord Elliot a demandé l'autorisation de présenter un bill pour modifier et amender les lois q[illegible]

---

en service : alors qu'arrivera-t-il? Dieu le sait, madame; oh! qu'il veille sur elle!

Quelque joyeuse et avenante que fût Brigitte, la petite Angélique aimait Jeanne de prédilection. Pendant qu'Olivier courait avec Brigitte parmi les rochers et les falaises, ou dans les prés semés de *véroniques* roses ou de *pensez à moi* étoilés d'azur et d'or, Athanase et elle s'asseyaient des deux côtés de l'aveugle, et lui faisaient quelque sainte lecture. Ils lui contaient Jésus guérissant les infirmes comme elle, et, dans sa foi naïve et tendre, Jeanne se prenait à dire :

— Oh! un jour aussi, il doit me guérir et dévoiler mes yeux! — Et puis elle pleurait et Angélique avec elle.

L'esprit de Jeanne était beaucoup plus élevé et plus délicat que ne l'est d'ordinaire celui des jeunes filles de campagne. Elle le devait à cette âme méditative qu'elle avait reçue du ciel et qui, privée de la vue des objets extérieurs, s'était développée au milieu d'une vision continuelle du monde interne. Car, à l'aide du souvenir, le monde visible lui-même était en quelque sorte entré dans les régions idéales; et ce qui pouvait désormais lui en arriver, elle le spiritualisait dans la mélodie. La puissance musicale de l'âme, dont le sens est dans l'oreille, avait acquis chez elle une infinie délicatesse. Elle aurait passé des journées entières à écouter les bruits de la nature.

Sa voix était belle à ravir; et, quand la nuit régnait paisible et pure, on l'entendait souvent mêler son hymne sans paroles articulées au bruit de l'Océan dans l'éloignement des grèves. Ce qu'elle improvisait alors était en parfaite harmonie avec la mélancolie du paysage; et, recueilli par un musicien, ce chant eût transporté la foule. On la pouvait entendre des fenêtres du manoir de Roche-Grève; mais la mère d'Olivier aimait sur tout à l'ouïr du pied de la croix sépulcrale. Alors d'ineffables visions lui révélaient les régions du *pressenti* dont elles illuminaient le lointain mystérieux; et ses larmes coulaient en abondance.

Extrait de la correspondance d'Athanase avec son ami Olivier.

Pour nous distraire, nous herborisons sur la montagne ou aux falaises des caps : nous visitons les malades et les affligés que protégeait ta mère, surtout la cabane du vieux Jonathas, qui n'est pas heureuse cette année. Le pauvre vieillard est tombé d'une crevasse de la côte où il guettait les courlieux. Depuis deux mois il est sur son lit, et un coup de mer a noyé tout son petit jardin qui, comme tu le sais, s'élève très peu au-dessus du niveau des hautes marées. Ce malheur l'a frappé au mois de mars dernier, pendant un affreux ouragan du nord ouest. De sorte que, cette année, il n'a, pour subsister, que le travail des femmes : c'est bien peu de chose. Si tu pouvais épargner pour eux quelque peu de l'argent qu'on te donne, tu ferais une œuvre bien agréable à Dieu et à ta sainte mère.

Avant-hier, après avoir rempli, selon la coutume, notre tâche d'étude, nous nous acheminâmes vers la chaumière du bon père Jonathas. Angélique avait fait une petite quête chez les riches fermiers du voisinage, et avait obtenu quelque chose pour le vieux pêcheur : un peu de blé, du pain et un peu de laine. Nous leur portions les dons du pauvre; les vieillards étaient seuls. Jonathas disait son chapelet sur son lit, et chantait, par intervalle, un couplet d'un cantique à Notre-Dame-de-Bon-Secours, patronne des mariniers. Rachel filait à la porte et se réchauffait aux derniers rayons d'un soleil de printemps. Nous leur demandâmes où étaient Jeanne et Brigitte? Rachel rougit et Jonathas interrompit tout aussitôt son cantique; ils répondirent, après quelques hésitations, qu'elles étaient allées cueillir des *buchettes*. Je vis qu'il y avait un mystère là-dessous, car des larmes roulaient dans les yeux de Rachel, et, quoique le vieux Jonathas se fût couvert le visage avec son chapeau de paille goudronné, je devinais, aux mouvements de sa poitrine, qu'il sanglotait. Je me rappelai que ta mère était d'une discrétion extrême lorsqu'il s'agissait de pénétrer les secrets et les chagrins du pauvre; nous l'imitâmes et ne poussâmes pas plus loin nos questions.

En retournant au manoir, nous nous arrêtâmes à herboriser sur le cap, auprès de la hutte des douaniers; de tristes, mais bien douces pensées se mêlaient à tous les bruits du paysage. Pendant que, pour ne pas me laisser déborder par la puissance de mélancolie émanant de tout ce qui nous environnait, je m'occupais à cueillir des plantes dans les fentes des rochers, Angélique s'assit sur la petite *bancelle* de bois, au pignon de la hutte. Là elle se prit à pleurer silencieusement, en regardant les croix des tombeaux dont les derniers rayons du jour empourpraient légèrement le granit grisâtre; trois mouettes volaient au-dessus. Craignant que cette impression ne lui fît mal, je lui demandai de quitter ce lieu, dans lequel, si je puis m'exprimer ainsi, la voix des morts parlait de trop près à son oreille. Nous cheminâmes quelque temps sans nous rien dire, par le chemin rocheux et solitaire.

En suivant notre route, je voulus entrer dans quelques logis de paysans que je savais dans le deuil. Angélique me pria en grâce de remettre à demain ces visites; elle désirait, me dit-elle, consacrer la soirée aux pensées qui l'occupaient, puis elle prononça le nom de ta mère et se mit à fondre en larmes. Tout en n'approuvant pas ce trop grand abandon qui n'est pas rigoureusement dans les limites chrétiennes, car il doit sortir du fond de notre douleur même une vertu qui profite aux autres, cependant j'obéis sans lui rien objecter; l'heure n'eût pas été propice pour la ramener dans la véritable voie; d'ailleurs, elle y reviendra assez d'elle-même et à l'aide de la force qui vit dans la pensée de ta mère.

Pour rentrer à la maison paternelle, elle prit, comme d'instinct, le sentier qui passe derrière le château de Roche-Grève; le tard se faisait. En approchant de ta chère demeure, nous rencontrâmes Brigitte qui menait Jeanne par la main. Nous vîmes de loin qu'elles auraient voulu nous éviter; du moins Brigitte adressa pour cela, nous sembla-t-il, quelques paroles à sa sœur qui la força de poursuivre.

Jeanne nous aborda avec son sourire et sa candeur accoutumés; quant à Brigitte, elle perdit presque contenance. Nous devinâmes que, sans doute, elle voulait nous cacher quelque chose. Nous nous gardâmes bien de chercher à pénétrer dans son secret; pourtant j'eus un demi soupçon de ce que ce pouvait être, et j'en eus le cœur mortellement saisi.

Nous étions alors dans ce petit chemin vert et abandonné qui touche aux abords du château de Roche-Grève, là même où ta mère disait qu'elle aimait tant à s'asseoir dans l'automne pour entendre le vent froisser les fougères séchées, et l'angelus à l'autre bord du fleuve mêler sa voix au bruit des vagues de la mer. La vivacité des souvenirs que réveillait cet endroit détourna l'attention d'Angélique qui n'eut pas le même soupçon

M. Garnier-Pagès. « La question de la conversion des rentes, dit-il, pèse sur tous les intérêts, sur les contribuables, sur le crédit public, sur le crédit commercial. Or, aujourd'hui que cette opération est prévue, il y a des inconvénients graves à lui faire subir un nouvel ajournement; c'est prolonger inutilement une situation factice, un état de choses essentiellement précaire. »

— La *Quotidienne* regarde comme très probable le prochain rappel du maréchal Bugeaud. « Si nous sommes bien informés, dit-elle, le maréchal est sur le point de quitter l'Algérie pour venir occuper, en France, le ministère de la guerre ou le commandement en chef des troupes en garnison à Paris. » — Quel que soit le poste réservé à M. Bugeaud, ajoute la *Quotidi nne*, c'est Mgr le duc d'Aumale qui le remplacera à Alger. Le commandement de Constantine ne lui a été confié que pour préparer l'opinion à lui voir jouer un rôle plus élevé.

Faits divers.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante, datée de Marseille le 2 avril :

« Athènes, le 20 mars.

» *Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

» Le 16 mars, la constitution faite de concert entre le roi et l'assemblée nationale a été votée et acceptée. »

— Nous lisons dans les journaux du soir :

« Le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, vient de rappeler aux officiers, sous-officiers et soldats, qu'aucune souscription ne peut être ouverte dans l'armée, à quelque titre que ce soit, sans l'approbation préalable de l'autorité supérieure, et que les militaires qui manquent à ce devoir encourent une punition. »

— Quelques jurisconsultes des plus distingués de l'Angleterre et de l'Irlande ont déclaré, dit le *Times*, que dans leur opinion, un writ d'erreur déterminerait sans aucun doute la cassation du jugement d'O'Connell et de ses co-accusés. Mais un writ d'erreur ne peut être rendu qu'après la sentence; et ici s'élève la question de savoir si les repealers devront subir l'emprisonnement pendant que la chambre des lords discutera le writ d'erreur. Cela serait monstrueux, il est impossible de croire que la couronne procède ainsi.

— Si l'on en croit la *Gazette de Cologne* du 1er, la fermentation qui règne depuis quelques temps dans les îles Ioniennes, a déterminé le gouvernement anglais à adopter quelque amélioration. Le lord haut commissaire a présenté successivement à la législature divers projets de loi, concernant : 1° l'égale répartition des impôts; 2° l'établissement de routes nouvelles; 3° les droits des communes.

Pour procurer du travail aux classes pauvres, le gouvernement a ordonné diverses constructions.

— Les feuiles de Berlin annoncent que le duc de Leuchtenberg est parti le 19 mars de Saint-Pétersbourg pour Stockholm où il va présenter à son beau-frère, Oscar Ier, roi de Suède, les condoléances de l'empereur au sujet de la mort du roi Charles-Jean, ainsi que ses félicitations sur son avènement au trône.

— M. le marquis de Louvois, pair de France, est mort ce matin. (*Patrie.*)

— Nous recevons à l'instant de Copenhague une nouvelle qui affligera profondément tous les amis des beaux-arts.

Le célèbre sculpteur danois Thorwaldsen est mort subitement le 24 mars. Il assistait, au théâtre royal, à la première représentation d'une pièce intitulée *Griseldis*, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie foudroyante dans la stalle où il était assis.

— Le *Heraldo* du 28 mars annonce qu'on vient de fonder des caisses d'épargne à Barcelone et à Saragosse. Ce journal constate avec bonheur que l'entreprise est accueillie avec faveur ; elle stimulerait nécessairement la conscience des gouvernants. Ils se sentiraient obligés d'assurer à bref délai au paysan et à l'ouvrier la sécurité, le bien être dont ils auraient fait jouir le bandit. Il est naturel, il sera peut-être nécessaire, que l'organisation du travail se réalise d'abord dans les réunions d'hommes qui sont sous le coup de la loi, sous la main de l'autorité. Dans ces conditions, l'intelligence des administrateurs est entièrement libre de chercher et d'appliquer les principes de l'ordre universel. C'est peut-être en creusant le type de la prison qu'on trouvera celui de la commune. Dans l'excès du mal, la Providence ménage toujours une issue qui ramène au bien. La loi du contact des extrêmes est universelle.

Dans un Mémoire lu à l'Académie des sciences morales, le 22 mars, M. Lélut n'entrevoit pas ces perspectives; il ne cherche pas quelles seraient les conséquences du travail en plein air, exécuté par tous les détenus. A ses yeux, la réclusion, l'application des condamnés à des travaux de manufacture étant des principes adoptés, il s'agit de savoir quelle est la moins imparfaite : de la méthode qui admet le travail en commun, avec obligation du silence, et réclusion cellulaire la nuit seulement; ou de la séquestration de jour et de nuit, proprement appelée système cellulaire.

M. Lélut a très bien dégagé la multiplication des cas de folie dans les pénitenciers de toutes les causes étrangères au système cellulaire; il a bien montré que la population captive se trouvait dans un état cérébral particulier; que le crime lui-même était le résultat d'une surexcitation passionnelle touchant à la folie; que le procès, la condamnation impressionnaient vivement les âmes, et que les cas de folie, quel que soit le régime pénitentiaire, seraient toujours plus nombreux dans la population prisonnière que dans la population libre. Il est encore vrai que le système cellulaire, isolant les condamnés, les plaçant pour ainsi dire sous la loupe des médecins et des administrateurs, a mis en évidence des cas de folie qui auraient passé inaperçus dans la confusion inséparable de la vie commune. Mais M. Lélut, dans sa défense systématique de la méthode cellulaire, a tenu trop peu de compte des statistiques dressées dans les pénitenciers de Lausanne et de Philadelphie, et qui constatent invinciblement un accroissement rapide des cas de folie depuis l'adoption, dans ces maisons, du système cellulaire. Nous ne voyons pas pourquoi M. Lélut ne veut pas avoir égard aux cas de folie qui se manifestent parmi les noirs enfermés dans la prison de Philadelphie, et s'inquiète uniquement de l'état mental de la population blanche. Est-ce que les noirs ont été mis sur la terre pour devenir fous? Est-ce que la folie entrerait par hasard dans leur destinée providentielle?

M. Lélut considère le système cellulaire comme un moyen de moralisation plus actif que toute autre méthode d'emprisonnement. Il a raison; mais son Mémoire néglige une face de la question : les inconvénients inséparables de ce système dans les conditions avec lesquelles il est présenté. Il fallait conclure, non pas à l'adoption du système cellulaire pur et simple, mais aussi à l'abréviation du temps de captivité, car les remèdes énergiques, pour ne pas tuer le malade, doivent être appliqués à raisonnable dose. En outre, comme le but du régime cellulaire est moins d'isoler complètement le condamné que de changer le milieu dans lequel il respire, il fallait réclamer la mise en relation des détenus avec la partie intelligente et morale de la population.

M. Lélut a bien émis un vœu à cet égard, mais il n'est pas entré dans l'examen des moyens de réalisation. Aussi a-t-il fourni l'occasion d'une critique incisive à M. Lucas, inspecteur des prisons, adversaire du système cellulaire qui a vivement mis en relief la difficulté de procurer des visites fréquentes à cinquante mille détenus, et le tort que causerait à la sûreté, à la discipline des prisons, le passage continuel, dans ces établissements, de la population extérieure.

Séance du 29 mars. — M. Cousin recommande à l'attention de l'Académie un ouvrage du père Girard sur l'enseignement de la langue maternelle considérée comme base de l'éducation. Le père Girard, né en Suisse, terre classique de la pédagogie, est, suivant l'expression un peu ampoulée de M. Cousin, prise dans son ensemble, ne poursuit aucun but, aucune pensée collective. Elle néglige d'utiliser, de mettre au service de l'intérêt public ces considérations d'intérêt privé qui stimulent les auteurs, et que nous sommes loin de condamner en elles-mêmes. L'Académie, disons mieux les Académies, l'Institut, bien que composé de célébrités consacrées, ne joue pas un rôle important dans le progrès intellectuel de l'époque, et pourrait le jouer. Au lieu d'être un Panthéon où s'alignent des bustes couronnés de lauriers, ce corps pourrait être un atelier donnant à tous les autres une direction supérieure.

Une des premières réformes à opérer ce serait de rendre plus mobiles les cloisons qui, dans l'intérieur de l'Institut, séparent les académies. Ne devrait-il pas y avoir, pour les sections, des réunions générales, indépendamment des séances d'apparat qui les rassemblent? L'artiste, le philosophe, l'historien, le physiologiste, sont-ils condamnés à ne se voir jamais qu'en habit vert? N'y a-t-il pas des questions dont la discussion devrait être annoncée d'avance, afin que les membres étrangers à la section qui les examine puissent y porter leurs lumières? La question du régime cellulaire par exemple requérait le concours des hommes des sciences exactes aussi bien que des moralistes. Si l'Académie française avait convoqué pour l'élaboration de son dictionnaire, les naturalistes et les mathématiciens, elle n'aurait pas défini l'écrevisse *un petit poisson rouge qui marche à reculons* ou du moins, car cette histoire nous paraît suspecte, elle n'aurait pas rédigé des définitions de l'assymptote, du logarithme et de l'hyperbole qui font les délices de l'Ecole polytechnique aux heures de récréation. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter la réorganisation de l'Institut; l'espace nous manque même pour analyser complètement la dernière séance de l'Académie des sciences morales. Disons seulement qu'après la lecture de M. Benoîton de Châteauneuf, M. Hippolyte Passy a lu un travail sur les causes qui ont accéléré ou ralenti la marche de la civilisation dans les diverses contrées de la terre. Nous renvoyons au prochain compte-rendu l'analyse de ce travail dont la lecture n'a pas été terminée et qui a soulevé une discussion entre l'auteur et MM. Cousin, de Rémusat et de Portalis.

V. H.

Bourse du 3 avril 1844.

Les fonds publics n'ont guère monté, malgré la hausse des consolidés à Londres. Ici, l'opinion des spéculateurs a beaucoup varié sur les paroles prononcées hier à la chambre par M. le ministre des finances. Les uns ont cru y voir l'annonce d'un emprunt prochain; d'autres n'ont voulu relever que le refus du ministre d'adhérer à la proposition de conversion. Il en est résulté peu de variations importantes, et le 3 0/0 ferme à peu près comme la veille.

Au comptant : Autriche (série sortie), 535. — Belge, 1831, 105 1/8, 1/4; — id., 1842, 109 7/8. — Esp. passive, 7 1/4, 1/8; — id., 3 0/0, 38, 38 1/4, 38. — Hollande, 60 1/2. — Saint-Germain (obl. nouv.), 1230. — Versailles (r. [illegible], obl. anc.), 1070; — id. (obl. nouv.), 1185. — Orléans (obl.), 127[illegible] — Grand'-Combe (obl.), 1160. — Jouiss. Quatre-Canaux, 140.

	1er c.		P.H.		P.B.		dr c.		hier	
5 0/0 compt.	122	45	122	60	122	35	122	40	122	20
— fin cour.	122	70	122	85	122	70	122	80	122	65
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 0/0 compt.	83	15	83	15	83	10	83	15	83	10
— fin cour.	83	25	83	25	83	15	83	20	83	20
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	110 50	» »	H. 0 50	5 0/0 Bge 1840	108 »	» »	» »
4 0/0 ...	105 80	» »	H. 0 30	— Portugais.	47 »	46 5/8	H. » 1/2
O. de la V.	1412 50	» »	» »	Esp. D. active	34 3/4	» »	» »
B. de Fr..	3160 »	3150 »	B. 10 »	5 0/0 Naples.	101 25	101 40	H. » 10
C. L 5000	5140 »	» »	H. 5 »	— Romain..	106 »	» »	B. » 1/4
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	» »
C. hyp...	775 »	» »	H. 2 50	Emp. d'Haïti.	530 »	520 »	B. 15 »
C an. ...	1275 »	» »	» »	B. Belge.	660 »	» »	» »

---

que moi. Autrement elle n'aurait pu se défendre de jeter aux deux pauvres et simples créatures, des paroles d'amour et de consolation. Nous les quittâmes.

. . . .

Le lendemain, Angélique me dit : « Sais-tu d'où venaient Brigitte et Jeanne hier, quand nous les rencontrâmes? Elles venaient de quêter leur pain aux portes des villages éloignés. J'ai appris cela de la petite vachère de la ferme du Val-aux-Saules, et j'ai été prise d'une telle compassion que je donnerais tout pour qu'une pareille extrémité ne les surprit pas à l'avenir. O mon ami, si maman de Roche-Grève avait vécu, cela ne serait point arrivé. Rien ne lui échappait à elle! Je conçois cette pudeur dont Brigitte était atteinte à notre abord; mais ce que je conçois à peine, tant cela me semble surhumain, c'est la sérénité de la bonne Jeanne. En vérité, c'est encore là un bienfait de Dieu d'avoir posé près de nous ce modèle. Et moi, qui tombe presque toujours lorsqu'un léger caillou me froisse le pied! Oh! que généralement aux yeux de Dieu le riche doit être petite chose en face du pauvre! »

Le soir, je remarquai qu'Angélique, qui sortait de sa chambre, avait beaucoup pleuré. Le lendemain elle fut triste et douce à ravir l'âme. Un de nos serviteurs arrivant de la ville, lui remit furtivement un petit paquet qu'elle ne reçut pas sans une émotion visible.

J'interrogeai secrètement cet homme : il me dit que c'était le prix d'une chaîne d'or que mademoiselle Angélique l'avait chargé de vendre.

. . . .

Suivie d'Athanase, qui voulait se prêter à tous ses vœux, Angélique se dirigea vers la chaumière du vieux Jonathas.

En approchant, mais à quelque distance encore, ils virent Jeanne assise au pied d'un rocher tout à l'ourlet d'une fontaine. Elle inclinait la tête et pleurait silencieusement. Angélique lui prit la main et lui demanda ce qui causait son affliction. Après s'être recueillie un moment, la douce aveugle répondit : « Ma sœur, avec laquelle j'étais sortie pour aller au village de Saint-Alban, m'a abandonnée seule ici, et a suivi une troupe de jeunes filles gaies et légères comme elle. Je ne l'accuse pas; il serait mal à moi de la priver des amusements que lui a permis le ciel. Je l'ai même engagée à profiter de l'occasion; mais quand elle a été partie, je suis retombée dans la pensée de mon infirmité, je me suis dit que j'étais réservée à une vie pénible et à charge à ceux qui m'aiment, et qu'après avoir vécu dans la privation de toutes les choses qui font les autres heureux, je mourrais peut-être dans l'abandon complet et la misère. A ces prévisions, je n'ai pu retenir un gémissement qui ressemblait presque à un murmure; et, dans mon effroi d'avoir offensé Dieu, j'ai voulu prier. Mais, Dieu me le pardonne, mademoiselle Angélique, je n'ai trouvé que de vaines paroles. L'agitation des lèvres n'était plus l'expression de la ferveur de l'âme. Alors, le peu de force qui me restait m'a délaissée, et je me suis mise à pleurer, en prêtant l'oreille au murmure de la fontaine. J'avais un bonheur tout extraordinaire en l'écoutant, ce murmure. Il me semblait que mes larmes coulaient plus facilement à l'entendre; et, poussée par je ne sais quel désir, j'allais chanter, lorsque vous êtes arrivée.

— Pourquoi ne chanterais-tu pas, ma bonne Jeanne! dit Angélique. Tu sais combien ton chant me plaît! j'en ai peut-être, en ce moment, autant besoin que toi-même.

Et la simple fille commença ce pieux cantique de résignation :

O mon Dieu! l'âme se désole:
Prenez pitié de moi, Seigneur!
J'attends qu'avec votre parole
Revienne vers moi le bonheur.

Car le bonheur est comme un ange,
Ou comme l'oiseau passager
Qui suit le soleil, et qui change
A chaque saison de verger.

La fleur aime la tiède brise,
L'abeille aime la fleur; et moi
J'irai, mon Dieu, dans ton église,
Car le bonheur est près de toi.

Je n'y vois plus : à chaque pierre
Je brise mon pied dans la nuit;
Mais, ô mon Dieu! j'ai ta lumière
Qui souvent au-dedans reluit.

Soutiens-moi nue et solitaire,
Seigneur! et, dans ma pauvreté,
Qu'il soit fait, de mes jours sur terre,
Selon ta sainte volonté.

L'effet produit par ce cantique est réellement inexprimable. Il était presque nuit, et les clartés de la lune se jouaient sur le courant du ruisseau. Un rossignol commençait son hymne à la mélancolique reine des ombres; mais il s'était tu aussitôt que la voix de Jeanne avait éclaté sous la limpidité du ciel. Si la voix de Jeanne avait imposé silence aux êtres animés, il n'en était pas ainsi relativement aux flots des sources et aux feuillages naissants, qu'agitait une brise imperceptible. Cette harmonie accompagnait la voix de la mélodieuse aveugle, qui, d'instinct, se mariait si bien aux bruits vagues de la nature, que c'était merveille que de l'ouïr. A ces bruits se joignait encore le magnifique et solennel murmure de la mer retirée au fond des grèves. Et il y avait tant de sérénité et de rosée dans les rayons des étoiles, que l'on eût dit qu'elles pleuraient d'amour et de pitié sur la mélancolie de cette pieuse fille des champs.

H. MORVONNAIS.

Le concert spirituel que donnera, le samedi saint, M. Berlioz, à l'Opéra Comique, sera un des plus beaux de l'hiver. La presque totalité de la salle est déjà louée pour cette grande solennité musicale, à laquelle tout Paris voudra assister.

60,00 à 61,00.

10 heures à 5, rue de Richelieu, 47 bis.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

2 Avril.			3 Avril.		
Arrivages	906 q.	78 k.	Arrivages	893 q.	00 k.
Ventes	528	85	Ventes	739	40
Restant	7509	53	Restant	7663	43
Cours moyen		39,35	Cours moyen		39,47
Cours-taxe		39,46	Cours-taxe		39,47

Cote administrative. (2 Avril)				Cote administrative. (3 Avril)			
Gr.	3 q.	44 k.	51,00 à 52,25	Gr.	47 q.	27 k.	51,00 à 54,80
1re	205	67	39,50 à 40,80	1re	221	37	39,50 à 41,00
2e	430	72	36,85 à 38,85	2e	221	37	37,63 à 38,85
3e	4	50	29,25 à 00,00	3e	4	50	32,50 à 00,00
4	40	92	24,20 à 26,75	4e	000	00	00,00 à 00,00
Al.	47	40	37,60 à 00,00	Al.	259	03	34,90 à 38,20

GRAY, 23 Mars. — Farine, 1re : 40,80 ; 2e : 37,60 ; 3e : 27,20.

BAR-LE-DUC, 30 mars. — Farine, 1re : 34,00 ; 2e : 32,50.

LYON, 30 mars. *Marché de la Guillotière.* — Les farines soutiennent bien leurs cours, et les bonnes fabriques ne cèdent pas au-dessous de 43,00 à 44,00 les 100 kilogrammes. Les premières et les secondes, 40,00 à 40,50 ; terme, 60 jours ; escompte, 1 0/0. Les farines de pacotilles arrivées par la Saône, de diverses provenances, sont offertes : les premières, de 52,50 à 53,00 le sac de 125 kilogrammes ; les secondes, de 48,75 à 49,50 le sac de 125 kilog. Quelques-unes de ces marchandises commencent à se sentir de la fermentation.

Issues.

PARIS, halle du 3 Avril. — *Cours commercial.* Son : 8,00 à 8,50 les 125 litres. — Mouture : 9,00 à 10,00 la même mesure. — Recoupes : 11,00 à 11,50. — Remoulage : 11,32 à 12,66 les 100 kil. Hausse sensible sur les sons et les moutures ; demande active.

Taxe du pain (par kil.).

	1re	2e	3e
PARIS,	0,35	0,28	0,00
CHARTRES,	0,30 2/3	0,28	0,00
ORLÉANS,	0,31 1/4	0,31 1/4	0,28
BEAUGENCY,	0,31 1/4	0,00	0,00
BOURGES,	0,40	0,35	0,35
LYON,	0,40	0,35	0,00
CORTE (Corse),	0,40	0,35	0,30

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 3 avril. — *Cours commercial.* — Froment de choix pesant 116 à 118 kil. l'hect. 1/2 ; 31,50 à 32,00. — Picardie, de 114 à 115 kil. : 29,50 à 30,50. — Montereau, de 115 kil. : 30,00 à 30,50, placement très difficile à ce dernier prix. — Inférieur, 110 à 112 kil. 26,50 à 28,00. Beaucoup d'offres et peu d'empressement dans les achats ; baisse d'environ 0,50 à 0,75. — Seigle : 18,00 les 100 kil. Vente facile. — Orge : de 92 à 94 kil. : 17,00 à 17,50, peu abondants ; placement facile à ce cours. — Avoine, sans variation quoique moins fermes.

ARMENTIÈRES, 1er Avril. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 21,00 ; 3e : 20,75 ; 4e : 19,00 à 20,00.

METZ, 30 Mars — Froment, 1re : 18,00 ; 2e : 16,89 ; 3e : 15,50. — Orge : 6,25 à 6,50. — Avoine : 6,15 à 6,60.

BAR-LE-DUC, 30 Mars. — Froment, 1re : 16,50 ; 2e : 16,00 ; 3e : 15,50.

BOURGES, 30 Mars. — Froment, 1re : 21,25 ; 2e : 19,00 ; 3e : 15,00 à 17,00. — Seigle et méteil : 13,00 à 15,00. — Mouture : 12,75 à 13,75. — Marsèche : 11,25 à 12,50. — Avoine : 7,25 à 8,00.

LYON, 30 Mars. — *Marché de la Guillotière.* — Froment de diverses provenances : 21,00 à 21,50. — Seigle du Dauphiné : 15,50 à 16,00 ; do Bourgogne ou Champagne : 15,00 à 15,25. Orge : 14,50 à 15,00 ; do pour la brasserie : 16,00. — Maïs : 15,00 à 15,50. — Sarrazin : 12,50 à 13,00. — Avoine pour semence : 10,00. — Avoine marchande : 9,00 à 9,50. — Tous ces prix restent sans variation. Aujourd'hui les affaires se ressentaient un peu du calme qu'il y a eu sur les marchés du Pont-de-Beauvoisin et de Bourgoin. Malgré cela, les prix se sont soutenus, principalement pour les blés, qui ont une tendance à la hausse. Le seigle et l'orge étaient moins recherchés ; l'orge inclinait à la baisse.

Cours des spiritueux (par hect.).

PARIS, 2 Avril. — *Esprit* 3/6, Montpellier disponible : 86,00 à 87,00 ; de fécule ou betterave 36 deg. : 83,00 à 84,00. — *Eaux-de-vie*, même cours que dans notre avis du 28 Mars. — *Vins*, également sans variation, quoique les arrivages aient été considérable à Bercy, et la vente pour Paris assez animée.

LILLE, 30 Mars. — Esprit 3/6 : 95,00 à 97,50. — Eau-de-vie de Cognac : 90,00 à 120,00.

BAR-LE-DUC, 1er Avril. — *Vins.* La vente des vins en général est un peu active en ce moment, et le commerce peu satifait des ventes au dehors. Les vins nouveaux se vendent cependant ; mais le consommateur ne trouvant pas la qualité recherche surtout le bon marché.

BORDEAUX, 29 Mars. — *Esprits* 3/6, 86 deg. : 80,00. — Armagnac, 52 deg. centésimaux : 55,70 à 56,25.

CLERMONT (Hérault), 27 Mars. — *Vins de table*, 1re : 13,50 ; 2e : 12,00. Ces vins sont assez recherchés par les départements voisins. Il s'en expédie pour Paris, et l'Algérie est pour ce pays vinicole un débouché qui acquiert tous les jours de l'importance.

LUNEL, 25 Mars. — Notre marché a été déclaré nul pour toutes les preuves ; on offrait de prendre à 75,00, et les vendeurs tenaient à 77,00 et 78,00 pour le 3/6 disponible. On a offert quelques pièces pour novembre et décembre à 66,00.

CETTE, le 27 Mars. La baisse a fait de nouveaux progrès ; les 3/6 disponibles étaient faiblement tenus à Beziers à 77,00 l'hectolitre, et Bordeaux ayant porté le cours de 79,50, ces prix ont influé sur notre marché d'aujourd'hui. Le cours ayant été déclaré nul, il s'est traité ensuite environ 80 pièces à 75,00 en marchandise disponible sans empressement à vendre ni à acheter.

BEZIERS, 25 Mars. — Au commencement de la semaine, 60 pièces 3/6 disponibles furent achetées à 81,00 l'hectolitre. Depuis lors nous avons fléchi jusqu'à 77,00. Aujourd'hui on voulait faire progresser la baisse : on n'offrait d'abord que 75,00, plus tard 76,00, et l'on ne trouvait pas de vendeurs. C'est ainsi que nous sommes arrivés à la fin du marché. Cependant le cours a été fixé à 77,00 l'hectolitre pour seulement quinze pièces. Nous n'avons eu connaissance d'aucune affaire à livrer.

MARSEILLE, 30 Mars. — *Spiritueux.* — Le prix des 3/6 a de nouveau fléchi sur notre place ; on a payé le disponible 81,00 l'hectolitre, et 80,00 pour quelques reventes de fin courant. — Les livrables pour avril et mai se sont faits à 81,00. — 3/6 marc de raisin : 67,00 à 68,00. — Eau-de-vie preuve d'Hollande : 52,00. La spéculation est sans doute pour beaucoup dans cette baisse, qui nous paraît factice ; car nous sommes loin d'être encombrés de vins, et les demandes se font avec une activité peu ordinaire à cette époque de l'année.

CORTE (Corse). Un avis qui nous parvient de cette ville donne le prix des vins du pays ainsi cotés. *Vin* de 1re qual. : 50,00 ; 2e : 25,00 ; 3e : 15,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *faubourg Saint-Martin*, 3 avril. — Foin, 2e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 35,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 21,00 à 22,00 ; 3e : 16,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 29,00 à 30,00 ; 2e : 26,00 à 28,00. Approvisionnement très fort et vente difficile.

Barrière d'Enfer, 3 Avril. — Foin, 1re : 46,00. Paille de froment, 2e : 23,00 à 24,00 ; 3e : 21,00 à 22,00. Marché faible, vente lourde ; plusieurs voiture sont restées sans acheteurs.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **SCEAUX** du 1er Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1209	1050	159	1 15	1 »	» 86
Vaches....	81	72	9	1 06	» 88	» 72
Veaux.....	451	443	8	1 62	1 40	1 10
Moutons..	7151	5585	1566	1 40	1 20	1 »

STRASBOURG, 1er Avril. — Bœufs amenés 89 ; vendus 83 à 1,24-1,16. Abattu, pendant la semaine, 234 veaux à 1,10 ; — 165 porcs à 1,10 ; — 101 moutons : 1,30 ; — 18 taureaux 0,88-0,80.

Suif cru, 0,95 le kil.

Cuirs verts, 0,86 à 0,96.

PARIS. *Marché aux chevaux du 3 Avril.* — Chevaux de selle et de cabriolet amenés 117 ; vendus 22 de 300,00 à 1000,00. — Chevaux de trait amenés 240 ; vendus : 43 de 410,00 à 980,00. — Chevaux hors d'âge amenés 151 ; vendus 30 de 60,00 à 340,00. — Anes amenés : 10 ; vendus : 4 de 18,00 à 90,00. — Encan : 3 de 30,00 à 325,00. Il a été essayé 127 chevaux.

Viande abattue (le kil.).

PARIS. *Halle du 3 Avril.*

16,396	kil.	bœuf	1,50—1,20—0,80.
10,918		veau	1,50—1,25—1,00.
3,115		mouton	1,50—1,20—1,00.
27,520		porc frais	1,14—1,09—1,04.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halle des 1er, 2 et 3 Avril.* — *Beurre* en livre le kil. : 1,48 à 2,54 ; do en mottes Isigny : 1,50 à 5,40 ; do en mottes Gournay : 2,10 à 3,60. — Petit beurre : 1,16 à 1,74. — Beurre salé et fondu : 0,82 à 1,60 ; — *œufs* (le mille), du 1er : 32,00 à 48,00 ; du 2 : 33,00 à 48,00 ; — *fromages*, du 2, (la dizaine). Brie : 12,00 à 36,00 ; à la pie : 5,00 à 15,00.

Vente par autorité de justice,

En l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2, le 5 avril 1844. Consistant en table, chaises, rayons, comptoirs, marchandises de nouveautés, glaces et autres objets. — Au comptant.

[illegible]
l'opinion publique sans se reconnaître un droit égal à ses faveurs. Si dans deux ou trois circonstances solennelles, depuis quatorze ans, les chambres se sont occupées sérieusement de la presse et l'ont envisagée comme un intérêt public, comme une institution importante, ce n'a été que pour profiter à ses dépens de leur position légale et lui imposer les plus dures conditions d'existence. Les lois de septembre et les arrêts de la cour des pairs sont là pour l'attester.

Cependant la presse a survécu bien ou mal à ces durs traitements et il se trouve que le parlement en la voyant lutter péniblement, mais avec résignation contre ces entraves, se prend d'un certain retour de justice et d'intérêt pour elle. A entendre les orateurs qui ont traité aujourd'hui à la chambre des députés la question de l'abolition du timbre, on aurait dit que l'enseignement de la tribune et celui de la presse avaient toujours marché d'accord. Un seul ministre s'est élevé contre la prise en considération de la proposition de M. Chapuys de Montlaville, et encore a-t-il essayé d'invoquer contre cette mesure l'intérêt de la presse elle-même tout autant que l'intérêt des finances dont il est dépositaire. M. Lacave-Laplagne a parlé seulement pour acquit de conscience ministérielle, et il était facile de découvrir dans le mauvais choix de ses arguments dans son peu de frais d'éloquence, la preuve que le ministère comptait aveuglément sur sa majorité. Le ministère s'est trompé. La proposition de M. Chapuys de Montlaville, après avoir été très habilement soutenue par son auteur, a trouvé dans la parole de M. de Lamartine un appui moral et une valeur logique qui lui ont valu un premier succès. Quoiqu'une majorité de six voix, obtenue au scrutin secret, après deux épreuves douteuses par assis et lever, laisse planer l'incertitude sur le vote définitif, la presse doit s'applaudir d'avoir inspiré à la chambre un premier sentiment d'intérêt aussi significatif, aussi spontané.

Pour cette défense des intérêts de la presse, les honorables MM. Chapuys de Montlaville et de Lamartine ont bien voulu puiser dans la presse elle-même quelques-unes des armes de leur argumentation. Cependant la justice distributive de leur sympathies s'est tenue constamment élevée à la hauteur de l'impartialité, et c'est à ce titre que les citations qui ont été faites de la *Démocratie pacifique* nous touchent infiniment. Le premier de ces orateurs a lu à la tribune un article de notre numéro du 9 février dernier dans lequel nous dénoncions comme non moins scandaleuses que des subventions ministérielles, les subventions industrielles que certains organes de la presse se croient permis d'accepter pour la prise en défense de quelques intérêts spéciaux. En nous élevant contre ces simonies, en démontrant la nécessité où se trouve la presse de se surveiller elle-même pour sauver sa dignité et son crédit moral, nous protestions déjà indirectement contre l'impôt qui provoque en grande partie cette corruption envahissante.

M. de Lamartine a exprimé aujourd'hui en quelques termes magnifiques ce que pourrait être la presse si elle le voulait. Il a démontré par quels liens indissolubles la presse se rattachait à l'exercice du gouvernement représentatif et comment de la vérité, de la moralité de cette institution libre pouvait découler la vérité et la moralité du gouvernement lui-même. En indiquant combien il serait facile à la presse monopolisée par les capitaux, comme elle tend à le devenir chaque jour de former une coalition imposante et d'entraver à la fois l'opinion publique et les pouvoirs officiels de l'Etat, M. de Lamartine a surtout produit une impression très vive sur la chambre.

Cependant le débat de ce jour, suffisant pour une prise en considération, a manqué de la profondeur et de la netteté qui seront indispensables à la discussion générale. Le caractère industriel de la presse actuelle n'a pas été analysé d'une manière complète et les conditions morales de la publicité, après la suppression même du timbre, restent contestables. Nous sommes heureux que la chambre ait consenti à se livrer à une étude approfondie de cette question; car nous espérons fournir à sa discussion les éléments d'une solution satisfaisante.

L'assemblée préparatoire pour l'élection d'un député au neuvième collége de Paris a eu lieu aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville. M. Considerant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, étant l'un des candidats entendus par les électeurs, nous devons, pour nous montrer fidèles à nos habitudes, nous interdire toute appréciation sur l'effet et les résultats de cette séance. Nous nous contentons de reproduire avec impartialité et aussi complètement qu'il nous est possible les idées exprimées par les différents orateurs.

Election du neuvième arrondissement. — Réunion préparatoire.

On sait que le 9e collége électoral de Paris est convoqué pour le 12 avril, afin d'élire un député en remplacement de l'honorable M. Galis, démissionnaire.

Aujourd'hui, à 7 heures, les électeurs de cet arrondissement se sont réunis dans la salle du Trône, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre les explications des candidats à la députation.

Environ quatre cents électeurs sont présents.

M. Morel d'Arleux, notaire, et adjoint au maire du 9e arrondissement, présidait la réunion.

M. le président explique d'abord le but de la convocation, et annonce que le bureau va recueillir les noms des candidats et tirer au sort l'ordre dans lequel ils parleront.

Lorsque les électeurs d'un collége [illegible] à un citoyen l'honneur de l'appeler à poser devant eux sa candidature, son devoir est d'expliquer quelles sont ses opinions sur les intérêts généraux, et, subsidiairement, quelles sont ses idées et ses vues sur les intérêts de l'arrondissement qu'il peut être appelé à représenter.

Quoique des opinions émises par moi à une époque antérieure à celle où j'ai pu songer à me présenter dans le 9e collége aient été favorables à votre arrondissement, je n'entends, en aucune façon, m'en prévaloir auprès de vous, et, pour ainsi dire, escamoter vos suffrages. Si vous devez me les donner, je ne veux les devoir qu'à des considérations d'ordre général; il faut que votre représentant soit député de la France avant d'être député de Paris.

Les questions générales sont de plusieurs ordres. Vous n'entendez pas, messieurs, que je développe devant vous des considérations sur le passé ou l'avenir de l'humanité; si l'on exigeait de moi des explications sur des questions sociales, philosophiques ou religieuses, je suis prêt à les donner, mais ce n'est pas à moi à les apporter devant un collége électoral; ce n'est pas ici pour moi le lieu de faire un enseignement, je dois me borner aux objets de la politique actuelle.

La première question qui se présente est celle qui a rapport aux institutions du pays. Depuis que je suis entré dans la carrière politique, j'ai toujours accepté les institutions que la France s'est donnée en juillet 1830, je pense encore que dans l'état actuel des idées du pays et des choses, ce sont celles qui conviennent le mieux à la nation. Bien que je ne veuille pas interdire la libre discussion, je ne cesserai jamais de combattre ceux des adversaires du gouvernement qui voudraient le renverser par des moyens violents.

Vient ensuite la question de la marche du gouvernement. Messieurs, si sur les institutions je suis en général d'accord avec la majorité de la France, je crois que ces institutions peuvent être utilement améliorées, largement modifiées de manière à donner au pays toutes les satisfactions que l'opinion réclame. Si j'arrivais à siéger à la chambre, j'appuierais toutes les mesures qui tendraient à élargir et développer nos institutions, mais avec prudence, mais avec maturité, mais de manière à garantir à la fois l'ordre, le progrès et la liberté.

Bien loin d'être satisfait de la marche du ministère, je crois qu'il y a lieu de lui adresser un grand nombre de reproches, non-seulement pour ce qu'il fait, mais encore pour tout ce qu'il ne fait pas. Je crois qu'il devrait donner une grande impulsion aux affaires, développer la richesse et la prospérité du pays; le ministère actuel paraît au contraire ne se préoccuper que de conserver sa majorité, il paraît ne songer qu'aux intrigues parlementaires, il se contente d'administrer tant bien que mal; il ne s'occupe en aucune façon d'améliorer, d'organiser, d'imprimer une vive et forte impulsion à l'activité nationale; loin de chercher à développer la richesse et la liberté de la France, loin de marcher en avant, il ne sait faire emploi de ses forces que pour résister au mouvement et aux besoins de l'opinion.

Sous ce rapport donc, je ne suis généralement pas d'accord avec le système suivi par le ministère du 29 octobre.

Cependant, je n'accepterais pas que mon opposition fût taxée d'opposition *systématique*. Je déclare formellement que je ne repousserai pas une bonne proposition, par cela seul qu'elle serait faite par le ministère. Je ne veux voir en tout que la raison et l'intérêt du pays.

Quant à la politique extérieure suivie par le cabinet, je ne trouve pas que le sentiment national soit représenté dignement dans les conseils du gouvernement; je gémis profondément de voir notre nation perdre chaque jour de sa considération, de son influence au sein de l'Europe, non pas parce que le gouvernement veut la paix, mais à cause de la manière dont il la veut, mais parce qu'il cherche à la maintenir par des moyens nuisibles aux intérêts et à la dignité de la France.

Je crois que sans recommencer la guerre, sans recommencer la propagande armée, il est possible de suivre une politique sage, intelligente, supérieure, sans cesser d'être pacifique. En conséquence, sur la politique extérieure je me sépare du système ministériel.

J'arrive à des considérations d'un ordre secondaire, à la manière dont je comprends les devoirs d'un député de l'arrondissement, après avoir expliqué celle dont je comprends les devoirs d'un député de la France. Il est du droit des électeurs d'exiger de leur candidat l'exposition de ses vues et de ses principes sur les intérêts de l'arrondissement qu'il sera chargé de représenter.

Depuis long-temps déjà, et dernièrement encore, j'ai eu occasion d'exprimer mes idées sur les intérêts généraux de la ville de Paris. Lorsque le 10e arrondissement m'a fait l'honneur de me nommer membre du conseil général, je ne me suis pas donné comme le représentant d'un quartier, mais bien comme représentant des intérêts de la ville de Paris tout entière.

La grande question parisienne est celle du déplacement de la population, le transport de la vie active, de la richesse dans un nouveau Paris qui tend à s'établir au-delà de la Madeleine. Cette question, que j'ai spécialement traitée lors des élections municipales du 10e arrondissement, n'intéressait pas seulement la rive gauche en particulier, elle intéressait l'île Saint-Louis, la Cité, la partie centrale de Paris et les deux rives de la Seine. Mon opinion, toute favorable à cette époque au 9e arrondissement, ne s'est donc point formée pour les besoins particuliers de ma candidature actuelle. Je tiens à ce que ce point soit formellement établi. Dernièrement encore, à propos du projet du gouvernement, qui veut concentrer les embarcadères des chemins de fer dans la plaine de Clichy, et avant qu'il pût être question d'une élection dans votre collége, j'ai émis l'opinion que les débarcadères des chemins de fer, entre autres celui de Strasbourg, devaient être établis sur les rives de la Seine.

Au reste, Messieurs, je le répète, je n'attache à ces idées, qui se trouvent, par le hasard des circonstances, favorables à votre arrondissement, qu'un intérêt secondaire, et je n'en ai parlé que parce qu'on m'a fait l'objection qu'il se trouvait une sorte d'incompatibilité entre les qualités de représentant du 9e arrondissement et celle de représentant du 10e. Ce qu'il vous importe surtout de considérer, ce que vous devez surtout exiger de votre candidat, c'est qu'il représente vos idées sur la politique et sur les intérêts généraux du pays.

L'orateur termine en disant qu'il se tient prêt à répondre aux interpellations qui pourront lui être adressées par les électeurs.

UN ÉLECTEUR. Comment M. Considerant entend-il la réforme électorale?

M. CONSIDERANT. On me demande mes opinions sur la réforme électorale. C'est une question très compliquée, et sur laquelle il y a beaucoup de systèmes.

Je commence à dire que je suis loin de considérer le système actuel comme parfait. Parmi les réformes proposées, il y en a une qui a l'avantage d'être déjà mûre; je veux parler de l'adjonction des capacités; je désire donc cette adjonction. Maintenant, je ne dis pas que cette mesure suffirait, et je crois, notamment, qu'il faudrait porter l'élection au chef-lieu; ce serait le moyen de remplacer, par des hommes éminents, ce qu'on appelle les capacités de clocher.

Lorsque ces deux points, qui me paraissent répondre dès aujourd'hui au vœu du sentiment public, seraient obtenus, je ne me regarderais pas encore comme satisfait, et je demanderais d'autres réformes à mesure que le pays les aurait mûries; je ne crois pas, à moins que vous n'en manifestiez le désir, devoir entrer ici dans des développements qui ressembleraient trop à un cours de politique.

UN ÉLECTEUR. Seriez-vous pour l'incompatibilité des fonctions salariées?

[illegible] avec vous.

Quand on aspire à obtenir un mandat aussi honorable, il faut être bien connu de ceux dont on sollicite la confiance.

J'ai traversé la restauration dans les rangs de l'opposition: la révolution m'a trouvé prêt à la servir sans que j'aie participé à aucune conspiration. Quand vinrent les ordonnances, j'ai été comme vous indigné de cette audace et j'ai fait mon devoir. Alors je fus honoré de la confiance des électeurs qui m'appelèrent à des fonctions municipales auxquelles j'ai consacré tout mon zèle.

Plus tard je fus nommé payeur-général à Strasbourg. J'avais cru qu'il était enfin permis à un fonctionnaire de suivre les inspirations de sa conscience et je fis de l'opposition constitutionnelle. Je me trompais; car un travail sur les finances, qui étaient ma spécialité, me valut l'offre d'une recette générale; je refusai avec indignation, et je fus destitué.

Voilà, messieurs, ma vie de fonctionnaire; je revins à Paris où je me remis à la tête de ma maison de banque et j'ai cherché à rendre tous les services qui dépendaient de moi. J'écrivis dans la presse quelques articles sur les finances et je les écrivis sans arrière-pensée, avec la franchise d'un homme dont les intentions sont droites et dont toutes les préoccupations sont de procurer au plus grand nombre la plus grande somme de bien-être.

L'orateur signale aux électeurs la part qu'il a prise au rejet de la loi relative au chemin de fer du Nord; il se félicite également d'avoir fait rejeter la loi qui abolissait les monnaies de province si utiles au commerce.

J'ai été moins heureux, continue M. Goudchaux, pour ce qui concerne la banque. Je fus un des intermédiaires entre le commerce et la banque pour obtenir l'escompte avec moins de trois signatures, et j'ai fait des efforts inutiles jusqu'à présent pour l'abaissement de l'intérêt.

Quant à la politique je vais m'expliquer: j'appartiens à l'opinion radicale; je siégerais à l'extrême gauche: pour moi, la pierre angulaire de mes opinions c'est l'amour du prochain.

Nous avons un gouvernement démocratique; mais nos finances sont restées aristocratiques; de là pour moi le malaise dans la société; de là la nécessité de chercher un remède.

Le budget s'accroît annuellement; il est mal classé; les impositions sont perçues d'une manière inintelligente et injuste. Le remède n'est pas de supprimer les contributions, mais de les améliorer, de les organiser au fur et à mesure et de les remplacer par d'autres plus justes.

L'honorable candidat signale les droits d'enregistrement, les droits de mutation comme de lourdes charges pour la propriété; il passe en revue d'autres points d'économie financière qui lui paraissent appeler une réforme.

Les travaux auxquels je me suis toujours livré, et auxquels je veux me livrer encore, exigent naturellement de l'ordre; c'est vous dire que cette qualité m'est naturelle et indispensable.

Permettez-moi de répondre par avance à deux observations qui pourraient m'être faites.

Je ne vous ai pas parlé de ma religion, parce que je ne vous fais pas l'injure de penser que vous en feriez contre moi un titre d'exclusion. Nous sommes dans un siècle d'égalité qui ne me fera pas de ma religion un obstacle devant des hommes intelligents et amis de la liberté.

Je me suis présenté seul devant vous; mais la vie d'un candidat appartient tout entière aux électeurs; je vous livre ma vie tout entière. Je suis de l'opposition; ce sont les suffrages de l'opposition que je sollicite; j'aurais pu réclamer le patronage de quelques députés; je n'ai fait auprès des députés aucune démarche, pas plus qu'auprès de vous. Mais j'adjure MM. Arago, Barrot et Ganneron, comme chefs des trois nuances d'opposition à la chambre, de vous dire ce qu'ils pensent de ma moralité privée, de la sincérité et du patriotisme de mes convictions, de l'utilité dont je pourrais être à la chambre.

Maintenant, messieurs, j'attends les interpellations qu'il vous plaira de m'adresser.

UN ÉLECTEUR. Quelle est l'opinion de M. Goudchaux sur la conversion de la rente.

M. GOUDCHAUX. Je regrette la décision qui a été prise hier; j'ai et je serai toujours favorable à la réduction de la rente. Il est injuste que l'Etat soit obligé de payer un intérêt plus élevé que ne le ferait aucun particulier.

D'ailleurs la réduction de la rente vaudrait à l'Etat des économies qui déverseraient des capitaux plus abondants sur l'industrie et sur l'agriculture.

M. DE SIVRY. Je vous demanderai la permission de lire les explications que j'ai cru devoir fixer sur le papier. Pendant huit ans j'ai été député; huit ans je me suis assis sur les bancs de l'opposition à la chambre; vous savez comment j'en suis sorti; je vois que ces faits me dispensent de vous dire ce que je suis et ce que je veux être.

Je suis homme d'opposition, Messieurs, mais de cette opposition gouvernementale qui veut éclairer, redresser, mais non renverser.

Il est inutile d'ajouter que je condamne la politique générale du gouvernement, tout cœur généreux la répudie; ce que je reproche surtout au ministère, c'est de négliger les intérêts du pays; l'Angleterre cherche partout de nouveaux débouchés à ses produits; notre gouvernement laisse tarir les siens; l'Angleterre va jusqu'en Chine chercher des consommateurs; mais nous, à ces grandes choses, nous en opposons timidement de petites, de mesquines; le déploiement de nos forces se borne à l'occupation des îles Marquises, et quand un brave officier entreprend de défendre notre nationalité au-delà des mers, quand il fait ce que tout autre aurait fait à sa place, nous craignons que nos voisins n'en soient offusqués, nous le rappelons, nous le désavouons!

La conduite des ministres est aussi condamnable dans une autre question qui intéresse surtout le commerce de cet arrondissement, la question des tarifs si indignement sacrifiés dans la dernière loi qui vient d'être présentée à la chambre. L'exportation des bronzes et des meubles qui intéresse surtout le quartier Saint-Antoine a diminué des trois quarts ces dernières années, si la fabrication de ces produits n'a pas diminué, c'est que la consommation est plus considérable à l'intérieur; mais avec un autre système les produits de ce commerce auraient doublé.

A l'intérieur, quand les choses marchent bien, c'est à la sagesse des populations qu'on le doit, et non pas au ministère qui n'a aucune idée, aucun système. Je ne citerai que les lignes de chemins de fer que le ministère voulait donner à ses amis, sans concours ni publicité; ce n'est que forcé par le vœu public et par la chambre qu'il a consenti à abandonner cette pensée.

L'orateur continue l'examen des actes du ministère et le montre partout flottant et incertain de sa direction, occupé seulement à s'assurer une majorité; pour arriver à ses fins, il emploie des moyens subreptices et détournés; dans la loi sur les annonces judiciaires, il insère un article insignifiant en apparence et qui est la ruine de la presse départementale indépendante; il a tenté d'introduire une mesure analogue dans la loi sur la chasse. Il est essentiel que tous les actes du ministère, même les plus éloignés de la politique en apparence soient attentivement surveillés. Aussi, repoussé par tous les esprits honnêtes et amis de leur pays, le ministère a-t-il été obligé de chercher son appui chez ses ennemis naturels.

L'orateur termine en disant qu'il n'entend point faire de son élection une affaire de localité; nommé par les électeurs du 9e arrondissement, il se croira le député de toute la France.

M. LE PRÉSIDENT invite les électeurs à faire à M. de Sivry les interpellations qu'ils jugeront à propos.

M. DE SIVRY. Je suis favorable à la conversion.

UN AUTRE ÉLECTEUR. Que pense M. de Sivry du gouvernement personnel ?

M. DE SIVRY. J'ai toujours été ami du gouvernement parlementaire, et c'est pour en avoir trop consciencieusement défendu le principe que j'ai quitté la chambre.

M. ARRONSOHN. En me présentant devant vous, je ne puis me dissimuler la témérité qu'il y a à me poser comme candidat à la députation, dans un arrondissement de la première ville du monde; je me suis demandé aussi à quel titre je me présente pour obtenir cette distinction.

Messieurs, je ne suis que ce que j'ai pu devenir par mes études et mes travaux.

L'orateur rappelle qu'il a travaillé d'abord dans une étude de notaire, puis, qu'arrivé à Paris, il s'est fait commerçant et a pu étudier ainsi les plaies du commerce; enfin, que rentré dans l'étude du droit, il s'est fait admettre au barreau de Paris, dont il fait partie depuis quinze ans.

Depuis lors, il n'a cessé de s'occuper de toutes les questions politiques et sociales, et, sur presque tous les points, il s'est dans le désaccord le plus complet avec le cabinet du 29 octobre.

L'établissement des fortifications de Paris lui semble une mesure impraticable; il voudrait qu'on eût appliqué les fonds qu'on a consacrés à ces travaux à donner l'instruction indispensable aux pauvres enfants de Paris; il est partisan de la paix; il s'applaudit des progrès que font chez nous les idées allemandes, et de celui que font les idées françaises chez nos voisins. Il se réjouit de voir les grands peuples du centre de l'Europe se tendre aujourd'hui la main, prêts à oublier les haines qui les ont si long-temps divisés et à préparer la paix de l'Europe et du monde. Cependant, il croit devoir protester de toute son énergie contre le ministère anti-national qui a laissé avilir la France devant l'étranger.

L'orateur parcourt successivement divers points de politique intérieure et de politique extérieure, et y trouve de nouvelles raisons de condamner le ministère.

UN ÉLECTEUR demande ce que le candidat pense sur la question des chemins de fer.

M. ARRONSOHN répond qu'il est d'avis que ces travaux doivent être exécutés par l'Etat.

M. BOULARD, électeur, demande la parole. Il lit, au nom de plusieurs membres du collége, une note présentant M. Locquet aux suffrages des électeurs. M. Locquet accepterait avec reconnaissance le mandat qui lui serait confié. Il est, du reste, inutile de dire à l'assemblée ce qu'est M. Locquet; il vit depuis assez long-temps au milieu des électeurs; il est connu de tous par ses longs services, et son caractère est trop généralement estimé pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge devant le collége.

UN ÉLECTEUR demande que M. Considerant soit rappelé pour avoir à s'expliquer sur le gouvernement personnel, sur les lois de septembre et sur les fortifications.

M. VICTOR CONSIDERANT. Bien que je croie l'assemblée fatiguée, je suis prêt à répondre; je le ferai brièvement.

On me demande d'abord ce que je pense du gouvernement personnel. Je n'ai qu'un mot à dire: Notre gouvernement est un gouvernement constitutionnel et parlementaire et non un gouvernement absolu. Dans les gouvernements absolus, la direction des affaires publiques appartient au chef héréditaire de l'Etat; dans les gouvernements constitutionnels, il appartient aux trois pouvoirs réunis, il appartient surtout aux deux chambres et principalement à celle qui représente plus directement les besoins et les opinions du pays. C'est assez dire que je suis loin d'être partisan du gouvernement personnel.

On me demande mon opinion sur les lois de septembre. Ces lois, Messieurs, vous vous le rappelez tous, ont été votées sous des impressions funestes, à la suite de cet attentat de Fieschi qui avait épouvanté la France. Ces lois portent le cachet d'un sentiment dont je suis loin de contester la légitimité. Mais elles ont considérablement outré le principe de la répression. Aujourd'hui, que nous jouissons du calme, elles doivent être révisées et modifiées dans de larges proportions.

Quant aux fortifications de Paris, je me suis fortement prononcé contre elles pour des motifs nombreux, dans l'exposition desquels je n'entrerai pas en ce moment. Aujourd'hui, que ces fortifications sont faites, j'accepte l'enceinte continue en tant que moyen de défense. Mais, en ma qualité d'ancien officier du génie, je suis en position de dire que les ouvrages extérieurs n'ajoutent généralement rien à la force d'une place.

L'enseignement officiel que le gouvernement nous donnait à l'école de Metz, m'a appris que des forts détachés nuisent plutôt à la défense en éparpillant les forces de l'assiégé. Il est donc évident pour moi que le système des forts qui environnent Paris répond à une pensée politique, et non à une pensée de défense. Ce n'est pas que je craigne pour Paris la fantasmagorie d'un bombardement. Je n'admets pas qu'à une époque comme la nôtre il se trouve jamais en France un gouvernement capable de reproduire chez nous les scènes de barbarie dont Barcelone a naguère été le théâtre. Mais les forts détachés commandent les abords de Paris. Si, en 1830, le gouvernement avait pu isoler les troupes de la population et bloquer la capitale, il est douteux que le peuple de Paris eût accompli la révolution légitime à laquelle nous devons nos institutions actuelles.

UN ÉLECTEUR. Quelle est l'opinion de M. Considerant sur l'enseignement?

M. CONSIDERANT. L'enseignement doit être libre: c'est une promesse de la charte de 1830, mais la liberté de l'enseignement doit être surveillée et organisée. Toutefois, dans ma pensée la surveillance doit appartenir à l'Etat directement et non à l'Université qui est elle-même un corps enseignant. Le grand maître de l'Université doit être distinct, et placé au-dessous du ministre de l'instruction publique; un jury supérieur doit exercer la surveillance au nom de l'état sur les établissements universitaires et sur les établissements libres. Voilà le seul mode qui me paraisse concilier le développement de nos institutions universitaires avec une liberté promise par la charte et réclamée par l'opinion.

UN ÉLECTEUR. M. Considerant voudrait-il s'expliquer sur les relations de la France et de l'Angleterre?

Le bureau décide que la question ne sera pas posée.

UN ÉLECTEUR voudrait savoir où siégerait M. Locquet à la chambre.

UNE VOIX. Il n'est pas là.

L'ÉLECTEUR. Ses amis peuvent répondre.

UN AUTRE ÉLECTEUR. M. Locquet a plusieurs fois refusé de se rendre aux assemblées préparatoires, mais lorsqu'il était membre de la chambre il a toujours siégé au centre; il était le secrétaire et le caissier de la fameuse réunion Jacqueminot; c'est tout dire.

UN ÉLECTEUR. Défendrait-il le ministère actuel?

L'ÉLECTEUR PRÉCÉDENT. Nous ne pouvons répondre puisque M. Locquet est en Italie. Je vous ai seulement rappelé ses antécédents.

La séance est levée à dix heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE BELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 4 avril 1844.

La séance est ouverte à deux heures; le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de M. Chapuys-Montlaville...

Il est donc évident pour tout le monde que ces journaux sont constitués en monopole, et, chose bien singulière, le monopole ne les fait pas vivre. Pour trouver les éléments de leur vie quotidienne, ils sont obligés de s'adresser à des industries étrangères, ou de faire appel à des passions personnelles. Ils sont contraints de sortir des voies morales.

On m'objectera la diminution subite et énorme des prix d'abonnement, qui a eu lieu depuis quelques année, et qui a constitué ce qu'on appelle la presse à bon marché, à 40 fr.

Si ces journaux à bon marché, si cette presse à 40 fr. avait pu se soutenir par elle-même, l'objection serait fondée; mais il n'en est rien; c'est précisément cette presse, qui, malgré tous ses efforts, a une peine infinie à se soutenir; c'est elle qui a cherché dans les annonces un moyen d'existence, sans lequel évidemment aujourd'hui elle n'existerait plus; et elle a été obligée d'y recourir, parce que le monopole était trop exorbitant, parce que de nombreuses idées et de très grands intérêts étaient étouffés sans pouvoir se faire jour, parce que la pensée publique s'agitait de toute part, pour trouver passage, parce qu'un nombre de citoyens étaient privés de journaux, à raison de l'élévation de leur prix.

L'établissement des journaux à bon marché a donc été une protestation contre la rigueur du monopole; il a rendu de grands services en faisant pénétrer les journaux, et par conséquent les connaissances politiques, dans certaines régions de la société. Ce fait est salutaire, mais il est incomplet.

D'abord, la presse à bon marché, après de longs combats, de grands labeurs, des sacrifices énormes, n'est arrivée qu'au partage du monopole. Elle a été impuissante à le détruire. Elle a fait circuler plus activement la pensée publique; mais il y a certaines limites qu'elle n'a pas pu franchir. Elle est arrivée jusqu'aux classes moyennes, aisées de la société; elle n'est pas descendue jusque dans les rangs populaires, là où principalement les connaissances générales manquent, où le journal est plus nécessaire, parce qu'il y a à la fois moins d'instruction et moins de temps, où il y a plus de préjugés, plus d'idées incomplètes, plus de mouvements passionnés.

L'ignorance et la passion sont naturelles à l'homme, c'est la raison et la science qu'il est appelé à conquérir, pour s'élever à toute la dignité de son être, et c'est ce qui fait que l'ordre général, aussi bien que la liberté, est intéressée à ce que l'instruction se répande et fasse pénétrer le rayon civilisateur jusque dans la plus petite chaumière, jusque dans l'esprit le plus étroit.

Mais les journaux, me direz-vous, répandent-ils l'instruction? Au lieu de donner de la force à la raison, de développer le jugement, d'apprendre la science de la vie aux populations, ne les troublent-ils pas par des mensonges et des calomnies adressées aux choses aussi bien qu'aux hommes, ne développent-ils pas outre mesure l'imagination et les passions excitées qui naissent d'elles? Au lieu de maintenir l'ordre dans les idées, ne jettent-ils pas le trouble et le désordre dans les esprits? leur polémique n'a-t-elle pas pour résultat d'exciter les jalousies, les haines, l'envie d'un bien-être extrême que la richesse seule peut donner?

Eh! mon Dieu, il y a eu de tout cela dans la presse, depuis longues années, et assurément, je ne le nierai pas, mais aussi que de compensations, que de lumières répandues, quel soin merveilleux à prendre la défense du pauvre, à faire redresser les torts, à répandre les belles actions, à encourager les nobles sentiments de l'honneur et du patriotisme, quels hommages perpétuels rendus aux nobles qualités de l'esprit et du cœur! Quel courage contre l'arbitraire, quelle indépendance en face des partis et du pouvoir, quelles ressources dans les temps difficiles, quelle puissance dans les jours de lutte et de combat!..

D'ailleurs ces inconvénients, trop réels, n'est-il donc pas possible de les faire disparaître au moins en partie? Pour moi, je le crois.

Nul ne peut aujourd'hui fonder un journal s'il n'a 300,000 fr. à sacrifier, je ne dis pas à exposer; ou bien s'il n'est soutenu par des intérêts égoïstes, avides, qui, ayant besoin de la publicité, la lui achètent à l'avance. Il faut donc ou se ruiner, et il y a peu de gens en France qui soient en goût ou en état de se ruiner, ou bien vendre, pour une subvention annuelle, un coin de sa conscience à un enchérisseur. (Très bien!)

Les passions et les intérêts, Messieurs, profitent de cette situation. Quand ils voient un journal prêt à s'établir ou prêt à succomber, ils courent à lui et font des offres; on résiste d'abord, mais les besoins deviennent plus pressants; le timbre, qui n'attend pas; le droit de poste, qui veut être acquitté journellement, réclament de l'argent, et trop souvent le marché est accepté.

Chaque semaine alors, un jour ou une heure, la conscience se voile pour laisser passer des articles honteux, qui ont pour but quelquefois la spoliation publique. Tout cela s'est vu, et je ne calomnie pas en le disant.

Quand la condition des journaux sera meilleure, les difficultés pour se maintenir libres seront moins grandes, les organes de la publicité n'auront pas besoin d'un patronage doré pour s'établir ou se soutenir. Et puis alors, Messieurs, lorsque deux ou trois hommes de bien, pénétrés de la nécessité de faire prévaloir des idées de sagesse et de raison, pourront se réunir pour fonder une feuille quotidienne, sans les sacrifices énormes dont j'ai parlé, croyez-vous qu'il ne s'en trouvera pas qui le feront?

Et alors comptez-vous pour rien cette influence salutaire? pensez-vous que cet élément modérateur n'aura pas d'action sur la société? pensez-vous que ce soit un mauvais moyen de gouvernement et d'apaisement, que je vous propose?

En somme, et pour préciser, ne pouvant pas vivre par eux-mêmes, des journaux ont été obligés d'avoir recours à des expédients; car les journaux sont comme les simples individus, ils ont horreur de la destruction; ils se sont adressés à des intérêts étrangers, avides, puissants, riches, et ils leur ont accordé une trop grande influence sur leurs déterminations. Il y a tel banquier qui a son jour de colonne dans un journal comme il a son jour de loge à l'Opéra. Et je n'aurais pas osé m'exprimer d'une façon aussi nette devant vous, sur un sujet aussi délicat, si je n'avais trouvé la question très clairement posée et résolue dans l'article suivant de la *Démocratie pacifique*.

L'orateur donne lecture de l'article suivant, que nous avons publié il y a quelques mois:

« Il est de notoriété publique à Paris, dans le monde de la politique et du journalisme, que, depuis quelques années surtout, la subvention a fait un nouveau et très grand pas dans la presse. De purement politique qu'elle était, la subvention est devenue en outre industrielle et s'est étendue à des feuilles de toutes les couleurs. Nous avons fait plusieurs articles l'année dernière pour apprendre aux gens des provinces comment des journaux gris, bleus ou rouges, ministériels ou vertueux, vendaient leur question des sucres, leur question des fers, leur question des vins, des lins, des chemins de fer et autres à des comités industriels, à des compagnies financières.

» Le scandale de ces simonies a été poussé l'année dernière au plus haut degré. Il y eut un moment où on n'en faisait plus mystère. Nous avons rapporté cette naïve réponse d'un propriétaire de journal à quelqu'un qui lui avait offert un article sur la question des sucres: « Votre travail est très bien; » Monsieur; malheureusement, vous arrivez un jour trop tard; nous avons » vendu hier notre question des sucres. » (Hilarité.)

» Pour cette année-ci, nous croyons savoir déjà, entre autres choses, que les manœuvres des colonies, leur or ou leurs séductions ont fait une grande brèche dans la vertu du journalisme parisien; nous croyons savoir que plusieurs journaux libéraux et abolitionistes ont passé plus ou moins complètement à l'esclavage; nous nous croyons même, et nous en sommes très heureux, en état d'affirmer que le *Siècle* a résisté bravement aux sollicitations pressantes dont il aurait été l'objet sur ce chapitre.» Murmures d'approbation.)

Une situation qui conduit à de telles choses n'est pas tolérable; des hommes... nal qui est obligé... où il s'imprime.

Ce double impôt de la poste et du timbre est prélevé sur le produit brut contrairement à tout ce qui se pratique en matière d'impôt, contrairement à tous les principes d'équité et de bonne administration financière. Mais, pour vous faire bien comprendre, Messieurs, l'énormité de cet impôt, que je pourrais qualifier autrement et appeler une véritable confiscation légale, permettez-moi de supposer un instant que le chiffre brut des recettes des divers journaux nous est connu, et voyons quel est le prélèvement du fisc sur elles.

Je suppose que les recettes du *Journal des Débats* s'élèvent annuellement à 1,200,000 fr., l'impôt s'empare aussitôt de plus de 550,000 fr. C'est-à-dire qu'il prend un peu moins de la moitié des recettes.

Je suppose que les recettes du *National* montent à 600,000 fr., le trésor percevra 350,000 fr., c'est-à-dire un peu plus de la moitié.

Je suppose enfin que les recettes du *Siècle*, celui de nos journaux qui est le plus riche en abonnés, s'élèvent à 1,500,000 fr.; l'impôt prélèvera plus de 1,100,000 fr., c'est-à-dire plus des deux tiers. Je demande à tous les hommes raisonnables si un tel état de choses n'est pas intolérable.

Pour achever la démonstration du fait, il faut que nous examinions ce qui reste, à chaque journal par abonnement, pour les éléments de sa vie ordinaire.

Le *Journal des Débats* conserve, une fois l'impôt payé, pour frais de papier, d'impression, de rédaction, d'administration et pour les intérêts du capital engagé, 43 fr. 50 c. Le *National* n'a que 27 fr. 45 cent. pour les mêmes frais, et enfin la *Presse*, le *Siècle*, la *Démocratie pacifique*, n'ont plus que 15 fr. 15 cent., soit moins du tiers de leur produit brut. Ces faits confirment ce que nous avons dit déjà sur l'impossibilité où se trouvent les journaux de vivre avec leurs propres ressources.

D'abord ils ont eu recours aux annonces. Ce moyen a été utile à la publicité, en permettant à la presse à bon marché de se soutenir, mais il n'a été profitable qu'aux journaux déjà en crédit, parce que le nombre et le produit des annonces étant en raison du nombre des abonnés du journal, elles rendent beaucoup à celui qui est riche déjà, et peu de chose à celui qui est en perte. Ce moyen a profité à deux ou trois journaux au plus, il a été insuffisant pour les autres.

Ce sont ces derniers qui se sont jetés dans les mauvaises voies que j'ai indiquées plus haut. Ils se sont attaqués plus volontiers aux personnes qu'aux choses; on n'a plus discuté, on a injurié. On a mis chaque matin un cantique sur les lecteurs pour les tenir en éveil. Et ce qui vient à l'appui de mon raisonnement, c'est un fait donc chacun de vous peut se rendre compte: ce sont les journaux dont le nombre d'abonnés est le plus restreint, et qui, par conséquent, ont le plus de difficulté à vivre, qui se sont montrés les plus violents contre les personnes. Mais, Messieurs, d'autres scandales se sont produits, et toujours par suite de la même situation: l'argent ne venant pas par les abonnés, après avoir cherché à le faire venir par la passion, par l'industrialisme et les annonces, on a inventé les romans en feuilleton.

Je me suis expliqué à ce sujet. J'ai dit combien il y avait de dangers dans cette surexcitation quotidienne produite par une littérature de bas étage, où la langue et la moralité sont sacrifiées à la fois; je ne reviendrai pas là-dessus, mais je me bornerai à dire que le roman en feuilleton serait encore à naître si nos lois fiscales n'avaient forcé les journaux à avoir recours à des moyens de salut extraordinaires.

Je ferai observer ici à la chambre que ces feuilletons tiennent la place d'articles plus sérieux, et entre autres, des débats des chambres.

On s'est plaint, et avec raison, de la manière peu fidèle avec laquelle la presse rendait compte des discussions parlementaires; ce n'est pas le mauvais vouloir de la presse qu'il faut accuser, c'est la rigueur de nos lois fiscales, qui mesurent avec une telle parcimonie à la presse quotidienne le papier et l'espace, qu'il lui est impossible de rien sacrifier à l'impartialité de ce qui est exclusivement réservé et nécessaire à l'alimentation de sa vie habituelle. Abolissez le timbre, que les journaux puissent adopter le format qu'ils voudront, et vous verrez bientôt que la presse reproduira, comme dans un miroir fidèle, toutes vos agitations et vos débats. Vos paroles alors ne seront plus perdues pour la nation; elles iront partout dans les pays éveiller ou encourager les bons sentiments, répandre les bonnes doctrines, effacer les erreurs et activer le grand mouvement de la civilisation, dont la France est dans le monde l'agent le plus énergique. (Très bien! à gauche.)

Les conditions fiscales qui pèsent sur la presse conduisent donc nécessairement à des faits d'immoralité. L'impôt qui pèse sur elle a pour but et pour résultat de la tuer ou de la corrompre. Comment de telles charges peuvent-elles se concilier avec les dispositions de la charte, qui établissent la liberté de la presse? Cela ressemble terriblement à cet homme, à qui on avait attaché les jambes et les bras, et à qui, dérisoirement, on disait: Marche, agis, tu es libre. (On rit.)

Mais, si vous supprimez le droit de timbre, me dira-t-on, le trésor perd aussitôt une somme annuelle de 3,500,000 fr. environ. Je crois pouvoir dissiper les craintes de M. le ministre des finances à ce sujet.

Le produit des droits de timbre sur les journaux et écrits périodiques a été, en 1812, de 3,500,000 fr.; en 1843, de 3,800,000 fr. Le produit du droit de poste, sur les journaux et écrits périodiques, a été, en 1841, de 2,173,000 f. Or, ma proposition conserve intact le droit de poste; si elle est adoptée, le trésor perdra d'un côté, mais il trouvera aussitôt une compensation dans l'élévation du produit des droits de poste; je raisonne d'après un exemple.

Il y a quelques années, en Angleterre, le droit de timbre, qui était de 70 centimes, fut réduit à 10 centimes. Il en est résulté que le nombre des abonnements à la poste a doublé aussitôt. Ce fait est consigné dans le rapport de M. Hervé sur la proposition de M. de Golbéry.

Je pense donc que, non-seulement le trésor ne perdra rien, mais, comme je suis fondé à croire que le nombre d'abonnements fera plus que doubler en France par suite de cette mesure, je ne doute pas que le trésor ne perçoive bien au-delà des 3 millions qu'il ne touchera plus. La question financière se trouve donc ainsi tout-à-fait écartée.

Il y a plus, le ministre des finances obtiendrait, par cette mesure, plus de rendement qu'il n'en obtient aujourd'hui du fait de l'impôt. En multipliant, soit le nombre des journaux, soit le nombre des abonnements, on augmentera dans une grande proportion le nombre des annonces dont le prix devra nécessairement être diminué par le fait seul de la concurrence.

Cette multiplicité des annonces donnera au commerce général une activité plus grande, et comme le commerce ne fait pas de mouvement dans ce pays sans être atteint par l'impôt, l'impôt sera payé plus souvent. Ce sera un nouvel accroissement des revenus publics, et j'ai tout lieu de croire qu'il sera très considérable.

De plus, cette baisse du prix des annonces, qui les mettra à portée d'un plus grand nombre, aura des résultats meilleurs et plus importants encore; elle facilitera l'écoulement des produits de notre industrie déjà encombrés; elle étendra jusque dans les coins les plus reculés du royaume la connaissance des inventions et des perfectionnements nouveaux; elle mettra les grands centres de production en rapport plus intime et plus général avec ces millions de consommateurs répandus sur toute la surface du royaume. Ainsi, loin de nuire aux intérêts du trésor, cette mesure assurera le développement de sa prospérité.

Maintenant, l'abolition du droit de timbre aura-t-elle pour résultat de provoquer la création des feuilles nouvelles ou d'accroître seulement le tirage des feuilles actuelles.

...tenues que par des hommes entièrement étrangers à la politique. La presse ...rnit dans une voie régulière, normale, et tout le monde y gagnerait.

La liberté de la presse, Messieurs, est pour ainsi dire le suffrage universel de la pensée; c'est l'exercice du droit que chacun a de dire ce qu'il pense des affaires publiques; c'est l'accomplissement du devoir qu'a tout citoyen de communiquer au pays ses inspirations et ses jugements; c'est, dans toute sa richesse, dans ses plus nobles proportions, la mise en pratique de la souveraineté générale.

Ainsi donc, il faut que les idées, à mesure qu'elles s'élèvent du milieu de la foule, trouvent en haut, dans les régions constitutionnelles, un point qui reçoive leur empreinte et sur lequel elles se gravent. Voici les fonctions et les services de la presse.

Avant que la presse fût devenue publique par le journalisme, chaque matin, sous sa porte, on était exposé à trouver un de ces pamphlets ignobles qui, dans leur méchanceté obscure, déchiraient le père et le fils, la mère et la fille. L'arbitraire de ce temps engendrait ainsi à domicile l'assassinat de la vie privée. J'aime mieux le régime de la liberté qui me provoque, me frappe, m'insulte, peut-être, mais qui me laisse voir d'où les coups sont partis, et où il faut que je réponde.

Je n'ai pas épargné la presse assurément devant vous; je lui ai dit qu'elle compromettait sa dignité par de mauvaises actions; je lui ai reproché ses torts; il m'est permis aussi de lui rendre hommage. Conquête de notre époque, application magnifique d'une invention dont elle est la conséquence naturelle et infinie, de l'invention de l'imprimerie, la presse est la vie des sociétés modernes. C'est un écho général qui répond à tous les échos; c'est le fluide électrique qui se répand au même instant à l'heure où la parole tombe des lèvres sur tous les points de l'univers. La révolution et la civilisation se résument en elle: la presse, c'est à la fois la science et la liberté. Supposez un instant que toutes ces lumières quotidiennes s'éteignent, où se réfugieront les garanties des citoyens et qui nous préservera de l'arbitraire?

Que je voudrais avoir de l'éloquence dans l'esprit, de l'inspiration dans le cœur, de l'autorité dans la parole, pour vous dire tout ce qu'elle a fait de grand et de beau!

Si je jette les yeux devant moi dans cette enceinte, les plus rares talents, les plus illustres politiques ont commencé par elle. Vous êtes presque tous de cette origine, vous qui avez dirigé les affaires publiques depuis quatorze années. La presse est la première tribune où monte le citoyen qui aspire à monter plus haut.

Et qui vous dit que si la presse eût été plus libre, si son accès avait été plus facile, vous n'auriez pas vu à côté de ces riches intelligences dont notre pays s'honore s'en élever d'autres qui eussent avec elles fait l'orgueil de notre temps? Messieurs, plus vous étendrez la liberté de la presse, plus vous donnerez d'activité au mouvement intellectuel de notre époque. Ne marchandez à la presse, ni l'air ni l'espace; permettez-lui de déployer ses ailes à son aise, de jeter ses rayons partout, et vous aurez fait à la fois un acte de législateur et de bon citoyen.

Pour moi, aujourd'hui, je ne viens pas vous demander tant de choses pour elle. Je ne viens réclamer pour la presse que les moyens de vivre honorablement. (Très bien!)

M. LACAVE-LAPLAGNE. L'honorable préopinant nous a dit que, dans l'état actuel de la législation fiscale, les journaux sont condamnés à des capitulations de conscience, par l'impossibilité où ils sont de vivre sans un appui étranger, condamnés à la partialité par le peu d'espace qu'ils peuvent donner aux débats parlementaires, condamnés à admettre dans leurs colonnes des feuilletons-romans qu'il croit funestes à la moralité et aux saines doctrines littéraires.

Si je croyais que ces inconvénients dussent disparaître par la seule suppression du timbre, j'appuierais la proposition, malgré les autres motifs que j'ai de la repousser; mais je ne puis croire qu'il en soit ainsi. Je crois que si un journaliste a été assez vil pour se vendre sous la législation actuelle, il se vendra toujours lors même qu'elle sera abolie; je suis convaincu que ce n'est pas l'espace qui manque aux journaux pour reproduire les séances des chambres avec impartialité, c'est l'esprit de parti; quant aux feuilletons-romans, ils sont devenus une habitude, et je ne crois pas que désormais il soit possible de la supprimer.

L'honorable préopinant nous a dit que le produit du timbre est de 3,600,000 francs; ce produit était de 2,600,000 francs en 1834. En dix ans il s'est accru d'un tiers. Puisque, malgré cet impôt, la presse a pu s'accroître dans cette proportion, le droit de timbre n'est donc pas un obstacle absolu à son développement.

Cet impôt, Messieurs, si l'on remonte à son origine, est aussi légitime que tout autre impôt. C'est une source de revenu public, et puisque les dépenses ne diminuent pas, il importe qu'on ne porte pas atteinte aux recettes sans des considérations d'une grande importance.

Je ne puis admettre la compensation qu'on nous promet de l'augmentation des droits de poste. Sur 90,903 feuilles présentées au timbre, il n'en figure à la poste de Paris que 52,600, ainsi près de la moitié des journaux de Paris se distribuent dans Paris même, par les agents des journaux, et ne paient aucun droit de poste.

Il est d'ailleurs une autre raison qui ne permet pas d'espérer une augmentation de recettes de la multiplication des journaux. Nos malles-postes sont disposées de telle façon qu'elles sont complètement chargées en partant de Paris. (Murmures.) Le prix que paient les journaux pour le port est si faible, que si le nombre des journaux augmentait, les dépenses faites pour les transports ne seraient pas compensées.

Il est encore un autre point de vue qui n'a rien de fiscal, et qui doit porter la chambre à repousser la prise en considération. Je veux parler de la presse provinciale, dont la chambre doit tenir compte.

Le système qui tend à concentrer le gouvernement sur un point, a des conséquences qui ne sont pas toutes bonnes. Il importe que les provinces puisent vivre de leur vie propre; qu'il y ait, dans les provinces, une presse libre et indépendante.

M. ODILON BARROT. Vous avez fait tout ce qu'il fallait pour la détruire.

M. LACAVE-LAPLAGNE. A Paris, les journaux paient 5 centimes de timbre; la moyenne du droit payé par les journaux de province est de 4 centimes. Ainsi, les feuilles de province ont avantage sur celles de la capitale. En supprimant le timbre, vous détruirez cette différence, et comme la presse parisienne a les avantages d'avoir des nouvelles plus générales et une rédaction supérieure, elle multipliera son action dans les départements, mais elle tuera la presse départementale. (Aux voix! aux voix!)

M. DE LAMARTINE rappelle que l'Angleterre a fait récemment une grande expérience; elle a abaissé à 10 centimes le tarif de son timbre, qui était à 10 centimes, et en peu de temps le nombre des abonnements a doublé. L'augmentation des frais de poste serait une compensation suffisante au détriment subi par le trésor. Si le trésor public ne fait qu'une perte insignifiante et plus ou moins problématique, et si, d'un autre côté, la publicité politique doit gagner immensément en étendue, en impartialité, en moralité, un gouvernement bien conseillé, une chambre bien inspirée, ne sauraient balancer à accorder la prise en considération qui est demandée.

Je l'ai dit dans mon bureau, continue l'orateur, et je le répète ici, il n'y a pas, où la liberté se fonde, de pire impôt qu'un impôt sur la constitution. Or, l'impôt du timbre est un impôt sur la constitution. (A gauche. Très bien!)

La presse est-elle, comme le dit M. le ministre des finances, une simple industrie qui s'apprécie en chiffres, et qu'on peut frapper sans danger de ...00,000 fr. par an: ce qui fait en quatre ans, 320,000 fr.

Ajoutez ces 320,000 fr. aux 500,000 fr. précédents, vous trouverez au bout de quatre ans, même en supposant 4,000 abonnés, 7 ou 800,000 fr. engloutis dans l'entreprise!

Voilà le bilan sinistre de nos moyens de publicité industrielle! Maintenant, ajoutez-y l'intimidation politique, et demandez-vous si on peut s'y engager autrement qu'avec un dévouement qui accepte et qui ose tout?

Vous avez adouci, en 1828 et dans la loi du 14 décembre 1830, les conditions du journalisme fixées en 1817. Mais combien aussi ne les avez-vous pas aggravées dans les lois de septembre; joignez-y la loi plus récente sur les annonces judiciaires, qui met un poids immense du côté du gouvernement contre la presse libre et indépendante!

Ajoutez-y un autre fait plus grave, la complicité des journalistes frappés dans un seul homme, la complicité morale des écrivains de la presse dans les crimes les plus détestables et les plus honteux pour le pays. (Très bien! très bien!)

Ajoutez-y de plus cette interprétation véritablement *tibérienne*, qui attribue à l'imprimeur la solidarité avec ce qu'il imprime, c'est-à-dire qui implique la culpabilité mécanique de l'instrument même de la pensée avec le crime de la pensée! (Mouvement.)

Voilà quatre conditions morales et une condition fiscale, qui, indépendamment de l'exagération de l'impôt du timbre, suffiraient pour intimider jusqu'à une compression mortelle toutes les entreprises de presse que l'on voudrait tenter aujourd'hui dans un sens indépendant ou impartial.

M. ODILON BARROT. Ajoutez-y l'action civile de la part des fonctionnaires publics!

M. DE LAMARTINE. Oui, et j'entends ce que disait tout à l'heure M. le ministre des finances; mais ces conditions-là, elles n'ont pas cependant empêché de naître, de se répandre, de se propager dans le pays des entreprises de presse, très belles, très grandes, très fécondes; la presse à 40 fr. est née.

Mais à quelle condition est-elle née?

Je vois devant moi, je lui demande pardon de le citer, un homme dont l'esprit novateur a tenté le premier cette grande entreprise de l'abaissement des prix des journaux. La *Presse* a créé heureusement cette grande et féconde innovation; elle a pu supporter trois ans la concurrence hostile de tous les journaux! Un autre journal, le *Siècle* a découvert dans une région de l'abonnement une nombreuse exploitation de la pensée politique; et, je lui rends justice, ce journal n'a pas cherché sa popularité dans les excès, dans les violences de l'opinion, mais dans sa modération. (On rit au centre.)

Je ne sais pas ce qui fait sourire mes honorables collègues; je ne suis pas à cette tribune pour faire l'éloge ou la censure de personne; mais je rends justice à tous, quelle que soit la nuance de l'opinion qu'ils représentent.

Je dis que, dans mon opinion, de ces deux journaux, l'un, la *Presse*, a conservé seul une voix indépendante et courageuse au parti conservateur après sa chute, l'autre, le *Siècle*, a créé des éléments inconnus de publicité et d'abonnement dans les masses, et n'a cherché, je le répète, son succès, sa popularité que dans sa modération, dans son amour pour la cause libérale et nationale. Je dis que ces journaux, et plusieurs autres au même prix, sont d'heureuses exceptions.

Eh, Messieurs, ne pourrai-je pas citer encore un journal dont vous ne me soupçonnez pas de partager les théories socialistes, je veux parler de la *Démocratie pacifique*, journal qui a trouvé aussi de nouveaux procédés de propagation, et qui, par l'élévation de ses vues et l'impartialité de sa politique, s'est constitué, en quelque sorte, l'organe de la conscience du pays.

Mais que de chutes pour compenser ces succès si rares!

Hier encore, n'avons-nous pas assisté à l'extinction d'un journal indépendant d'une partie importante de l'opposition? le *Commerce*. (Ecoutez! écoutez!)

Le journal le *Commerce* ne vient-il pas d'être vendu hier et d'échapper des mains habiles et termes de son rédacteur, de l'homme qui l'avait fondé, illustré, grandi (M. de Lesseps), pour tomber sous le poids peut-être du timbre dans les mains de capitaux nouveaux et inconnus? (Mouvement.)

En résumé, Messieurs, toute la question pour moi est celle-ci. Y a-t-il dans les conditions actuelles assez de facilités, de possibilités de créer des journaux nouveaux pour que toutes les opinions soient représentées, pour qu'aucune ne soit étouffée entre la presse des subventions ou la presse des vieux partis? Et si le timbre était supprimé, la presse serait-elle plus libre et l'opinion plus vraie? Pour nous, cela n'est pas douteux.

M. le ministre des finances me faisait tout-à-l'heure la seule et grande objection contre la proposition que je soutiens. Vous oubliez, disait-il, la presse des départements?

Vous oubliez que si, par l'abaissement ou la suppression des droits de timbre à Paris, vous venez à favoriser démesurément, exclusivement la presse de Paris, vous porterez atteinte d'autant à la presse des départements, vous opprimez les intérêts locaux.

Est-ce donc sous le timbre seul qu'expire la presse des départements? N'est-ce pas plutôt cette loi des annonces judiciaires qui a permis au gouvernement, aux tribunaux, d'attribuer aux journaux d'un seul parti un salaire énorme de 30 et 40,000 fr. (Vive approbation à gauche.)

Et comment voulez-vous que le journalisme indépendant résiste, dans les départements, à ces faveurs iniques d'un seul côté, et en outre à cette intimidation des imprimeurs qui tremblent de se sentir coupables de chaque pensée à qui ils prêtent leurs presses, et qui refusent même leur ministère à la publicité la plus innocente. (Murmures.)

Eh bien! quel est le procédé par lequel un peuple s'élève, s'éclaire, se moralise ainsi? Qui est-ce qui le fait penser? Qui est-ce qui le fait discuter, juger, vouloir et choisir? C'est le journalisme.

Plus vous restreignez par des lois, ou préventives ou fiscales, ce retentissement par les journaux, cette diffusion de la pensée publique dans tous les points du territoire, plus vous retardez ce développement de la pensée individuelle, plus vous ralentissez les vrais progrès, les vrais bienfaits du gouvernement représentatif.

La multiplication libre et sans limite des journaux de toutes couleurs a un autre avantage précieux, surtout après les grandes commotions de gouvernements, d'institutions, de dynastie, qui ont laissé dans les esprits des ferments de division et de haine; c'est la création des partis politiques nouveaux, qui, n'ayant pas participé aux querelles, aux ressentiments du passé, aux passions ou aux résistances révolutionnaires, apportent des éléments d'opinion neutres, désintéressés, et qui créent des terrains communs où les hommes de bien de tous les partis et les générations récentes peuvent se rencontrer, s'unir, se fondre en un patriotisme unanime qui étouffe les vieux ferments de dissensions. (Très bien! très bien!)

Eh bien! c'est à cela que s'opposent vos lois fiscales et vos lois d'intimidation contre les journaux à créer. Vous agissez contre vous-mêmes, vous, hommes de gouvernement, vous conservez les vieux cadres de nos divisions.

Il dépend de vous de les briser en laissant naître de nouveaux journaux.

Et ne dites pas que ce sont là des chimères.

Il y a bien peu d'années, qu'un trône est tombé au milieu de nous, et qu'une révolution soudaine et terrible a jeté les hommes dans des partis en apparence contraires et irréconciliables; certes, si la liberté de la presse, dans une certaine mesure, n'eût pas existé depuis 1830, ces hommes seraient encore sur toutes choses séparés par des antipathies, par des malentendus, par des préventions infranchissables. Nous n'aurions jamais su, que sur le terrain de certains grands principes communs à tous les partis, il y avait au ...

... trémités.)

M. DEMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Bien que je n'approuve pas entièrement la proposition de M. Chapuys de Montlaville, je viens cependant appuyer la prise en considération. Je crois que d'une modification dans le timbre, il peut résulter une amélioration dans la presse dont profiteront le pays et les grands corps délibérants de l'Etat.

La modification à faire, je crois qu'elle doit être dans le sens de ce que disait ici l'honorable M. Chambolle, c'est-à-dire que je crois qu'il faudrait substituer à l'impôt proportionnel un impôt fixe. Je demanderai à la chambre de me permettre de développer cette proposition.

VOIX. Vous la développerez lors de la discussion. — Parlez!

M. DEMOUSSEAUX DE GIVRÉ. L'adoption pure et simple de la proposition de M. Chapuys de Montlaville peut produire un très grand bien comme un très grand mal. Le bien serait la moralisation, l'émancipation de la presse, le mal serait la facilité de spéculer sur le journalisme qui en serait un résultat.

L'orateur essaie, au milieu du bruit des conversations, de rappeler la situation de la presse au commencement de la révolution; les marques d'impatience et les cris aux voix le forcent à descendre de la tribune.

M. EMILE DE GIRARDIN. Le journalisme actuel est complètement désintéressé dans l'adoption de la proposition de M. Chapuys de Montlaville. Le prix des journaux baisserait dans la proportion du droit de timbre supprimé, mais il n'y aurait ni un journal de plus, ni un journal de moins. Ce qui s'oppose à la multiplication des journaux, ce sont les frais de rédaction, d'administration, en un mot les frais généraux, qui s'élèvent à 300 francs par jour au moins. Mais je crois que la prise en considération de la proposition aurait pour résultat de faire étudier les conditions de la presse; c'est pour cela que bien que je repousse la proposition, je voterai pour la prise en considération.

M. MAUGUIN. J'appuie la proposition dans l'intérêt du pouvoir; il est très dangereux pour le gouvernement qu'il n'y ait que deux ou trois journaux, qui peuvent, dans beaucoup de cas, lui imposer la loi. S'il y en avait un plus grand nombre, cet inconvénient n'existerait pas. Je voterai donc pour la prise en considération.

La prise en considération est mise aux voix. Les deux épreuves sont déclarées douteuses.

Le scrutin secret, auquel il est procédé, donne le résultat suivant:

Votants,	286	
Majorité,	144	
Boules blanches,	146	(Sensation.)
Boules noires,	140.	

La chambre prend la proposition en considération.

Après une courte discussion, la délibération sur le projet de loi relatif aux irrigations est fixée après les autres lois mises à l'ordre du jour, lequel demeure ainsi fixé:

Lundi, à midi, réunion dans les bureaux. A une heure, séance publique. Développements de la proposition de MM. d'Haussonville, de Sahune, [illegible] Marc-Girardin, de Gasparin, de Sainte-Aulaire et Rihouet, sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques, et discussion sur la prise en considération. — Discussion des projets de loi sur les brevets d'invention, sur les prisons, sur le conseil d'Etat et sur les irrigations.

M. MERCIER demande qu'il y ait séance samedi. (Non! non!)

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

L'abondance des matières nous force à remettre à demain la suite de la nouvelle de M. H. Morvonnais.

Faits divers.

Les journaux anglais ont reçu des Etats-Unis des nouvelles qui vont jusqu'au 11 mars. A cette date, la question de la présidence était résolue. M. Van Buren avait obtenu 91 voix, et M. Johnson 56. En conséquence, M. Van Buren a été proclamé président des Etats-Unis.

— Sir Robert Peel vient de déclarer dans la chambre des communes que l'Angleterre, d'accord avec la France et le Brésil, avait commencé des négociations dans le but d'ouvrir des communications avec le Paraguay; qu'à la vérité le commissaire envoyé à cet effet dans ce pays avait assez mal réussi dans sa mission, mais que cependant il y avait lieu d'espérer que bientôt le Paraguay consentirait à laisser les étrangers pénétrer sur son territoire.

— On écrit d'Auch, le 28 mars, au *Journal de Toulouse*: Il y a quelques jours deux condamnés aux travaux forcés furent exposés à Lisle-Jourdain. Les deux exécuteurs des hautes-œuvres d'Auch et d'Agen, chargés de conduire les deux criminels, devaient dîner en tête-à-tête dans la meilleure auberge: on refusa de leur donner à manger. Même refus chez les autres aubergistes. Force leur fut de s'en retourner à jeûn.

— Ducros, l'assassin de Mme Sénepart, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, n'a pas été exécuté. On assure que le roi, cédant aux instances de son malheureux père, a commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Vingt-neuf archevêques ou évêques ont envoyé leur adhésion aux principes soutenus par l'archevêque de Paris dans sa réponse au ministre des cultes. (*Univers.*)

Concert donné par M. Cossmann, samedi, 13 avril, à huit heures du soir, dans les salons de M. Erard. Partie vocale, M. Alexis Dupont, Mlle Dobré. Piano, Mlle Barraud. Cossmann jouera pour la première fois une grande fantaisie sur le *Freyschutz*, composée par lui. On trouve des billets chez M. Schlessinger, marchand de musique, rue Richelieu, 27, et chez M. Cossman, rue du faubourg Montmartre, 62.

— La matinée musicale de M. Dœhler, qui devait avoir lieu mercredi dernier dans les salons d'Erard, a été remise au mardi 3 avril.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 3 AVRIL.

GANDILHON, march. de vins, r. des Ecluses-St-Martin, 28. Juge-com., M. Selles; synd.-prov., M. Pellerin, r. Pelletier, 16.

Bourse du 4 avril 1844.

Le bruit s'est répandu aujourd'hui, parmi les spéculateurs, que la commission du budget devait réclamer, du ministre des finances, l'accomplissement de la négociation de l'emprunt. Bien ou mal fondée, cette nouvelle a fait éprouver au 3 0/0 un mouvement de retrait assez prononcé.

— R. G.	280 »	283 75	B. 3 75	— 200, 282 50.	B. 5 »
Orléans..	905 »	912 50	H. 2 50	— 905, 915.	H. 3 75
Strasb...	285 »	292 50	B. 2 50	— 285, 292 50, 283 75, 292 50	B. 5 »
Rouen...	935 »	» »	B. 2 50	— 935, 940, 935.	B. 2 50
Havre...	700 »	700 »	» »	— 700.	B. 2 50
Marseill.	765 »	760 »	B. 7 50	— 762 50, 760.	B. 7 50
Mulhous.	392 50	ex-div.	B. 7 50	— ».	» »

La méthode de M. B. WILHEM, pour l'enseignement du chant est aujourd'hui généralement appréciée du public : c'est une de ces œuvres nationales

seconde édition d'un livre qui soulève des questions sociales d'une grande importance, et dont la discussion appartient plus particulièrement à la *Démocratie pacifique*. Le livre de M. Couder traite de l'*Architecture et de l'industrie*, comme moyen de perfection sociale, et l'on y voit s'y dérouler, dans une suite de gravures magnifiques, un plan de palais grandiose destiné à glorifier le génie du peuple dans ses diverses applications. La prochaine exposition de l'industrie doit donner à ce travail un intérêt tout particulier, à part le mérite du livre. (*Voir aux Annonces.*)

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

3 Avril.				4 Avril.			
Arrivages	895 q.	00 k.		Arrivages	1612 q.	21 k.	
Ventes	739	40		Ventes	1298	39	
Restant	7665	13		Restant	7978	95	
Cours moyen		39,47		Cours moyen		39,27	
Cours-taxe		39,47		Cours-taxe		39,42	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	47q.	27k.	31,00 à 34,80	Gr.	4q.	57k.	33,30 à 00,00
1re	221	37	39,50 à 41,00	1re	230	79	39,10 à 41,00
2e	221	37	37,63 à 38,85	2	284	47	37,55 à 38,85
3e	1	50	32,50 à 00,00	3e	42	39	31,83 à 00,00
4e	000	00	00,00 à 00,00	4	3	14	29,30 à 00,00
Al.	259	03	31,90 à 38,20	Al.	422	33	37,55 à 39,50

SOISSONS, 30 Mars. — Farine : 33,12 à 33,95.

PÉRONNE, 30 Mars. — Farine, 1re : 32,00; 2e : 28,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 3 avril. — *Cours légal*. — Froment : 20,00. — Seigle : 12,35. — Avoine : 9,00.

GONESSE, 1er avril. — Froment, 1re : 20,34 ; 2e : 18,34 ; 3e : 17,31. Hausse sur le froment : 0,34.

MAULE, 30 Mars. — Froment, 1re : 21,32 ; 2e : 20,66; 3e : 20,00. — Méteil : 14,00 à 17,32. — Seigle : 11,00 à 11,32. — Orge : 10,66 à 11,00. Avoine : 7,33 à 8,00.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 1er Avril. — Froment, 1re : 20,66; 2e : 20,00; 3e : 19,66. — Seigle : 11,33 à 12,66. — Orge : 11,55 à 12,66. — Avoine : 7,33 à 8,00.

PACY, 28 Mars. — Froment : 21,22. — Méteil : 18,55. — Seigle : 12,08. — Orge : 11,62. — Avoine : 7,25.

LOUVIERS, 30 Mars. — Froment : 20,94. — Méteil : 16,36. — Seigle : 12,38. — Orge : 11,73. — Avoine : 8,21.

VERNON, 30 Mars. — Froment : 20,73. — Méteil : 17,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,13.

LES ANDELYS, 1er Avril. — Froment : 20,19. — Méteil : 18,00. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,00. Marché faible, vente active, le seigle est resté au cours et les autres grains ont subi une hausse légère.

EVREUX, 30 Mars. — Froment : 21,07. — Méteil : 18,94. — Seigle : 13,50. — Orge : 11,96. — Avoine : 8,04. Baisse sur l'orge et hausse sur les autres céréales.

NANGIS, 3 Avril. — Froment : 18,80. — Avoine : 7,20. Prix moyen.

TROYES, 30 Mars. — Froment, 1re : 21,00; 3e : 15,50. — Méteil : 13,25 à 15,75. — Seigle : 10,00 à 12,00. — Orge : 9,50 à 11,50. — Avoine : 7,00 à 8,50. — Sarrazin : 8,50 à 8,75.

PÉRONNE, 30 Mars. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 18,50; 3e : 16,00. — Méteil : 13,00. — Orge : 12,00 à 12,25. — Avoine : 5,75 à 6,75.

DOUAI, 30 Mars. — Froment, 1re : 19,25 à 20,00; 2e : 17,50 à 19,00; 3e : 15,50 à 17,25. — Seigle : 10,20 à 11,50. — Orge : 11,00 à 13,50. Avoine : 5,80 à 7,00.

ARRAS, 30 Mars. — Froment blanc : 18,00 à 20,00; do roux : 16,25 à 20,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Escourgeon : 12,00 à 13,50. — Avoine : 6,00 à 6,90.

AIRE, 29 Mars. — Froment blanc : 21,00 à 22,50; do roux : 18,00 à 20,00. — Seigle : 11,50 à 12,25. — Escourgeon : 12,50 à 13,50. — Avoine : 6,25 à 7,25.

SAINT-OMER, 30 Mars. — Froment blanc, 1re, 20,50; 2e : 19,10; 3e : 18,10; do roux, 1re : 18,80; 2e : 17,80; 3e : 16. — Méteil : 14,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Avoine : 6,25 à 7,50.

BERGUES, 30 Mars. — Froment, 1re : 22,91 ; 2e : 22,30 ; 3e : 21,19. — Seigle : 12,18. — Orge : 13,14. — Avoine : 8,65.

VALENCIENNES, 3 Avril. — Froment blanc : 20,50 à 21,50 ; do gris, 1re : 19,00 à 20,00 ; 2e : 18,00 à 18,50. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 12,00 à 13,50. — Avoine : 7,00 à 9,00.

SAINT-LAURENT, 30 Mars. — Froment, 1re : 23,88 ; 2e : 22,35 ; 3e : 21, 37. — Seigle : 15,00 à 15,66. — Orge : 14,66 à 15,33. — Maïs : 17,33 à 18,00. — Sarrazin : 11,66 à 12,33. — Avoine : 10,00 à 10,66.

RENNES, 31 Mars. — Froment : 18,50. — Méteil : 14,60. — Seigle : 13. — Orge : 11,00. — Sarrazin : 9,50. — Avoine : 7,50.

FONTENAY, 28 Mars. — Froment : 19,00. — Orge : 10,00. — Sarrazin : 10,00. — Baillarge : 10,66. — Millet : 10,00.

POITIERS, 30 Mars. — Froment : 1re : 19,50; 2e : 19,25; 3e : 19,00. — Mouture : 13,50 à 14,00. — Méteil : 17,00. — Seigle : 15,50. — Baillarge : 12,00. — Orge : 11,25. — Avoine : 8,25 à 8,50.

MARANS, 28 Mars. — Les prix des grains restent sans variation. La mercuriale du marché d'hier cote : froment (l'hect.), 1re : 19,50; 2e : 18,50; baillarge : 12 fr. — Orge : 10,50. — Avoine, 1re : 7,66; do 2e : 7,33.

CLERMONT (Hérault), 27 Mars. — Froment, 1re : 26,50; 2e : 25,00; 3e : 23,00. — Pamelle : 15,00. — Avoine : 10,50.

CETTE, 30 Mars. — Voici les prix du jour pour les blés à la consommation. — Blé Pologne rouge, 1re : 23,50; do blanc : 23,50; do 2e : 22,50. — Blé Galatz : 27,00. — Blé Romélie : 19,50 à 20,00. — Seigle : 14,50 à 15, très rare et fort recherché. Nous croyons ces prix susceptibles de hausse, car les mois dans lesquels nous allons entrer jusqu'à la récolte prochaine sont d'une grande consommation, et la marchandise peu abondante à la vente dans tous les entrepôts. Notre opinion est que les premiers achats que l'on fera rencontreront encore bien.

La semaine qui vient de s'écouler n'a donné lieu à aucune transaction importante. Les acheteurs, connaissant le peu de marchandises qu'il y a sur place, se sont abstenus de venir, nous pensons les voir arriver dans la semaine prochaine. Les vents du Sud qui règnent en ce moment nous amèneront quelques arrivages, ce qui permettra aux acheteurs de mieux choisir.

Marchés étrangers. — **BRUXELLES.** — *Prix moyen du froment et du seigle, sur les marchés régulateurs de la Belgique du 25 au 30 Mars.* — Froment : 17,68. — Seigle : 10,71, ce qui porte le droit d'entrée des 1,000 kil. de froment à 37,50, et ceux du seigle à 21,50. — Droit de sortie pour ces deux céréales : 0,25.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, halle du 3 Avril. — *Cours légal*, Haricots de Soissons : 30,65; do Liancourt : 22,00 à 22,66; do ord. : 17,00 à 20,00; do suisses blancs : 19,65; do rouges de Chartres : 20,65; do nains : 18,00. — Lentilles de Gallardon : 38,00 à 46,00. — Lentillons : 18,00.

TROYES, 30 Mars. — Haricots : 15,00 à 30,00. — Pois : 7,50 à 23,50. — Lentilles : 8,75 à 21,25.

MARSEILLE, 29 Mars (prix des 100 kil.) — Haricots de Nantes cons. : 28,50; do corse : 28,00; do gros Dijon : 36,00. — Pois verts : 31,00; do roux : 30,00. — Lentilles d'Auvergne : 32,00. — Graines longues : 36,00; do de Turin : 32,00. — Lentilles d'Alexandrie : 11,00. Les haricots de Châlons, de Bourgogne et de Corse manquent totalement.

Houblon (les 100 kil.)

VLAEMERTINGHE, 24 Mars. — Houblon du pays et des communes environnantes : 88,00 à 90,00. A Poperinghe, le cours de cette fleur est de 96,00 à 100,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1902	1652	250	1 14	» 96	» 8[illegible]
Vaches....	18	16	2	» »	» 96	» 76
Veaux.....	691	691	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6148	5648	500	1 40	1 20	1 »

NANGIS, 3 Avril. 258 veaux : 1,50—1,20. — 75 bœufs : 1,20—1,00. — 7 vaches : 0,90—0,80. Marché fort, vente facile, surtout pour les veaux.

BORDEAUX, 29 Mars. — 70 bœufs : 1,14—1,12—1,10—1,06. — 62 veaux : 1,40—1,30—1,20—1,10. — Les porcs se sont vendus 1,00, et les moutons 1,66 et 1,30. — Il n'y a pas eu de vaches sur ce marché.

Adjudication.

M. le préfet du Rhône donne avis que, le vendredi 19 avril 1844, il sera procédé, dans l'une des salles de la préfecture, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1839, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter : 1o pour la construction de quinze aqueducs sous la chaussée Perrache, route royale, n. 88. La dépense est évaluée à 81,961 fr. 20 c., non compris une somme à valoir de 3,038 fr. 80 cent.; 2o pour la reconstruction d'un pont sur le Morgon, dans la traversée de Villefranche, route royale, n. 6, la dépense est évaluée à 9,839 fr. 31 cent., non compris une somme à valoir de 1,160 fr. 69 c. (*Courrier de Lyon.*)

Imprimerie de LANGE LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

dustrie immorale, parce qu'elle force les travailleurs à recourir, pour vivre, au dol et à la fraude. Nous allons plus loin: nous disons que la loi ne devrait pas tolérer ce genre d'industrie.

La vente au-dessous du prix de revient est l'arme que les gros capitalistes emploient pour ruiner les petits capitalistes qui leur font concurrence. C'est ainsi que les deux grandes entreprises de messageries qui desservent aujourd'hui presque toutes les grandes routes de France, ont accaparé le monopole des transports; elles se sont imposé des sacrifices momentanés pour ruiner les entreprises qui, n'ayant pas les *reins* aussi forts qu'elles, n'ont pu supporter aussi long-temps une baisse exagérée de prix. Cette concurrence est tout bonnement une guerre brutale dans laquelle la victoire est assurée aux plus gros capitaux. Nous regrettons que l'administration, par un respect outré pour la liberté du commerce, n'ait pas cru devoir intervenir dans cette lutte et réprimer ces manœuvres des compagnies financières qui sont de véritables coalitions. Toutes les fraudes commerciales, sans exception, sont des résultats de cette concurrence odieuse. Les concurrents, pour soutenir une lutte impossible, ont été obligés de dénaturer et de falsifier leurs marchandises; nous n'insisterons pas plus long-temps sur une démonstration à l'appui de laquelle nous pourrons citer cent exemples. Nous voulons nous r nfermer dans la question de publicité.

La presse à 40 fr. et à 48 fr. *débite ses produits au-dessous du prix de revient*. Nous disons donc que cette presse est une industrie immorale.

Que la presse à 40 fr. débite ses produits au-dessous du prix de revient, c'est une vérité qui ne peut pas être contestée.

La *Presse*, qui est un journal à 48 fr. et non pas à 40 fr., a avoué l'autre jour, dans sa polémique avec nous, que ses annonces lui avaient rapporté 188,121 fr., et que le journal tout entier n'avait rapporté à ses actionnaires que 184,287. Ainsi, la *Presse*, qui a plus de 16,000 abonnés à 48 fr. a perdu sur son chiffre d'abonnement une somme de 3,834 fr.

Mais cet aveu ne nous était certes pas même nécessaire. Les frais du timbre étant de 5 centimes pour chaque exemplaire de journal du format le plus habituel, et ceux de poste de 4 centimes, en tout 9 centimes, le timbre et la poste coûtent, pour chaque numéro par année, 32 f. 60 cent.; reste donc sur 40 fr., prix de l'abonnement du *Siècle*, du *Constitutionnel*, etc., à Paris, et non compris les remises, une somme de 7 f. 40 pour faire face à tous les frais de rédaction, impression, administration, papier, pliage, etc. La *Presse*, pour prendre ses chiffres, déclare que ces frais reviennent à 300 fr. par jour, disons 120,000 fr. par an, et que cette somme de 7 f. 40 c. ci-dessus est complètement insuffisante pour les couvrir. En effet, à 7 fr. de bénéfice net par exemplaire, il faudrait déjà 17,000 abonnés rien que pour niveler la recette et la dépense.

Dès qu'il y a perte avec un chiffre de plus de 16,000 abonnés pour une feuille à 48 francs, comme la *Presse*, à plus forte raison cette perte doit-elle se reproduire pour le journal à 40 fr., possesseur d'un nombre d'abonnés égal ou inférieur. Nous craindrions d'empiéter sur les priviléges de M. de Lapalisse, en cherchant à démontrer cette dernière proposition.

Voici donc qui est bien établi en chiffres. La presse à 40 fr. et à 48 f. ne peut vivre de l'abonnement, même quand elle a seize mille et vingt mille abonnés.

La presse à 40 fr. ne pouvant vivre de l'abonnement, a été obligée de recourir à la spéculation de l'annonce. Nous disons et nous allons prouver que cette source de revenus est viciée d'une immoralité profonde, et qu'il ne faut pas chercher ailleurs les causes du

nonce, qu'un journal qui a déclaré franchement ne pouvoir vivre que par l'annonce, appelait l'autre jour la *consécration publique du talent*.

L'annonce est un procédé de commerce qui peut jouer aujourd'hui, dans les entreprises de publicité, le même rôle que la baisse exagérée des prix de transport dans les entreprises de messageries.

Les entrepreneurs de publicité de 1836 n'ont employé, pour culbuter le monopole des vieux journaux, d'autre procédé que celui de la baisse exagérée des prix.

Ils ont dit : En donnant pour 40 francs la même marchandise qui se vend 80 francs dans les boutiques voisines, nous sommes sûrs d'enlever à celles-ci leurs clientèles.

Maintenant, comme la marchandise que nous vendrons 40 fr. nous en coûtera plus de 50, il faut que nous trouvions moyen de ne pas faire un marché de dupes.

Ce moyen est tout trouvé : c'est l'annonce. A l'aide de notre baisse exagérée de prix, nous allons acquérir une publicité immense. Par cette publicité, nous offrirons au commerce, et surtout au charlatanisme un commode moyen de se passer du service des commis-voyageurs, des imprimés, des circulaires, des affiches, des tréteaux de la foire. Plus cette publicité augmentera, plus nous élèverons le prix de nos annonces. Ce que nous perdrons par le journal proprement dit, par l'enseignement, nous le regagnerons par la spéculation.

Ce qui a été fait. La *Presse* a pu affermer en 1840 sa feuille d'annonces au prix de 120,000, pour 12,000 abonnés et avec condition d'élévation successive du prix de location, proportionnellement à l'accroissement du nombre des abonnements. Le *Siècle*, qui comptait un nombre d'abonnés plus que double de celui de la *Presse*, a traité à 180,000 fr., à des conditions à peu près analogues.

Moyennant quoi, la *Presse* et le *Siècle* ont vécu et brillamment vécu.

Mais l'existence de la presse à 40 francs, qui peut être une question de très haute importance pour les directeurs des entreprises que nous venons de citer, ne saurait avoir la même valeur aux yeux des hommes d'état et des publicistes qui se préoccupent premièrement, dans une question de presse, des intérêts de l'enseignement.

La fortune de certains organes de la presse à bon marché ne nous éblouit pas au point de nous empêcher de voir que cette splendeur n'a été conquise qu'au détriment des intérêts supérieurs de l'intelligence.

En effet, du jour où il a été reconnu que la quatrième page du journal, la page aux annonces, la page de la boutique, était le grand ressort du journalisme, le grand moyen de richesse et d'influence, tout directeur de journal un peu habile a dû viser à donner le plus de développement possible à cette partie intéressante de sa publication. Nous n'avons pas pris au sérieux cette mauvaise plaisanterie d'un journal à 48 francs, qui nous affirmait en riant, l'autre jour, que le *Siècle* et la *Presse* n'avaient pas à s'occuper de leur quatrième page, *mais bien de continuer à être les meilleurs journaux* de leur époque...

Comme le revenu de l'annonce devait être proportionnel au chiffre des abonnés, il a fallu cultiver l'abonnement avec amour.

Or, ce n'est pas en cherchant à éclairer le public sur les plus graves questions de l'économie sociale qu'on réussit le plus habituellement à conquérir l'abonné. En général, et en ne parlant qu'au point de vue de l'abonnement, il y a plus à gagner à flatter les passions et les préjugés du pays qu'à le servir en les contrariant. Le journal à annonces, il nous en coûte de le dire, doit mieux aimer souvent descendre jusqu'au niveau de son public, que de chercher à élever

C'est-à-dire que le triomphe du journalisme industriel, voué à la propagation du rob de Laffecteur et de la pommade du lion, a pour ricochet obligé la ruine du journal sérieux, voué à l'enseignement des idées religieuses, politiques ou sociales.

Nous le déclarons dans toute la sincérité de nos convictions : cette position d'infériorité désastreuse, que le triomphe du journalisme mercantile fait au journalisme intellectuel, est la plus sanglante condamnation de la législation qui régit aujourd'hui la publicité. Une loi qui tolère, qui favorise de telles anomalies, déshonore le code d'un peuple libre, chez lequel le sens de la moralité publique n'est pas totalement perverti.

Car remarquez bien que les faveurs accordées par la loi à la presse, le transport du journal à bas prix, par exemple, n'ont été accordées qu'à l'enseignement et à la propagation de l'idée. Or, voici une industrie parasite, une industrie commerciale qui se glisse frauduleusement dans la feuille publique où la loi ne lui avait pas assigné positivement sa place; qui profite d'abord de l'immunité octroyée à la pensée pour s'en attribuer les bénéfices les plus positifs; puis, qui, non contente d'user et d'abuser de la tolérance de la loi, usurpe le quart de l'espace destiné primitivement à l'enseignement et à la narration des faits, et finit par accaparer le monopole de la publicité.

Voilà, nous le répétons, où est le mal qu'il s'agit de réprimer : la subalternisation de l'intérêt intellectuel à l'intérêt mercantile dans la direction de la presse. Ceci est la considération de justice et de moralité qui doit dominer tout le débat, et conduire tous les esprits logiques à l'adoption du système que nous proposons, l'imposition de la réclame et de l'annonce, proportionnellement à leur revenu.

La presse, considérée comme moyen d'enseignement et de progrès, doit être entourée de toutes les faveurs de la loi, encouragée par toutes les immunités, réduction des droits de poste, abolition du timbre. Mais du moment qu'elle perd ce sacré caractère, qu'elle se prostitue à l'agiotage, et qu'elle se met au service du négoce, il est nécessaire qu'elle rentre dans la catégorie des industries patentées. La loi ne doit pas admettre la promiscuité de l'enseignement et du charlatanisme mercantile.

Le législateur n'a point à craindre que l'abolition des entraves qui tiennent emprisonnée la vraie publicité, augmente dans une grande proportion le nombre des journaux existants. Les charges qui pèsent sur une entreprise de publicité quotidienne sont assez lourdes encore, indépendamment des droits de poste et de timbre, pour faire au capital un privilége de ce moyen d'action. L'abolition de ces droits rendrait moins écrasant ce privilége du capital, voilà tout, et c'est là un résultat heureux devant lequel il ne nous semble pas que le législateur puisse avoir envie de reculer. C'est la perspective de ce résultat qui nous fait appuyer la proposition de l'honorable M. Chapuys-Montlaville. M. de Lamartine a donné encore un excellent argument en faveur de l'abolition du timbre, quand il a démontré qu'aucune opinion ne pouvait se faire jour, par la publicité, sans être obligée de dépenser, pour prospectus, une somme de 10,000 francs.

Maintenant, si nous abandonnons le côté moral de la question sur lequel nous n'avons pas tout dit, combien ne trouverons-nous pas de considérations d'ordre secondaire pour démontrer l'immoralité de l'inféodation de la publicité au capital.

Nous n'agiterons pas même, avec ces journaux vertueux dont la susceptibilité s'est si fort irritée de la publication des *Mystères de*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1)

Angélique, en écoutant le cantique, entrait dans une communion toute divine avec les sentiments qui l'avaient dicté, et avec les choses qui, pour ainsi parler, venaient se fondre dans l'expression de ces sentiments, et leur faire l'hommage de toutes les vertus poétiques et mystérieuses qui sont en elles; car, pour quiconque a le sentiment des puissances musicales de la nature, ces puissances ne sont jamais rebelles. L'artiste veut-il exprimer ce qu'il y a de plus délicatement mélodieux en lui, et, poète ou musicien, a-t-il besoin de leur aide afin que son expression reste le moins possible au-dessous de la vision qui l'illumine ou le ravit? elles se viennent docilement offrir sous ses doigts, comme les touches d'un clavier.

Or, la jeune paysanne, douée à un degré tout excellent de cette intuition instinctive, en était venue à sentir de prime-abord les relations de l'âme et des sons, quels qu'ils fussent. Aucun bruit du paysage, encore qu'il semblât parfaitement indifférent aux autres, ne lui arrivait sans s'idéaliser aussitôt et sans rencontrer dans la vision permanente de l'aveugle quelque sentiment dont il se faisait comme la parole la plus exquise; et, par une réciprocité mystérieuse, si le sentiment idéalisait le son, le son, à son tour, idéalisait le sentiment, et l'élevait dans ces sphères transcendantes de l'amour, où l'idée, tout éclatante et vivante qu'elle est par elle-même, prend quelque chose du voilé et du flottant de la rêverie : elle erre aux abords des infinis horizons.

Angélique, en écoutant la pauvre petite chanteuse, était en cet état d'âme. Ses peines vivaient toujours au fond de son cœur; mais elle les voyait et les sentait tout autrement que d'abord. Ce qu'elle voyait et sentait en elles, était l'amour qu'elles avaient éveillé dans les régions les plus reculées, vers les éternelles perspectives, là où l'âme entre dans la notion, dans le sentiment mystérieux de l'esprit, de la parole, de l'idée qui se voile sous la poésie des choses de la terre; là où se lève, comme une indéfectible aurore, la vision du ciel.

Le murmure des eaux et des feuillages n'était plus pour elle, à proprement parler, un murmure; c'était la mélodie. Tout cédait dans Angélique à cette puissance : peine et plaisir, tout devenait mélodieux, et s'unissait en un parfait et vivifiant accord.

Lorsque Jeanne eut fini son chant, ils la reconduisirent à la chaumière du vieux Jonathas. Brigitte arrivait comme eux, non sans quelque crainte d'aborder son aïeul. « Enfant, lui dit le vieillard, tu as fait une action condamnable devant Dieu et devant les hommes. Dieu nous a créés pour l'aimer et le servir : aujourd'hui as-tu rempli cette loi en abandonnant ta sœur? Enfant, dans toute circonstance, le devoir doit marcher avant le plaisir, et quiconque fera autrement mourra de mort. Que ceci te soit une leçon qui te préserve à l'avenir. »

Brigitte s'assit dans un coin de la chaumière, et se mit à sangloter. Jeanne, guidée par les gémissements angoissés de sa sœur, s'avança vers elle, et dit au vieillard : « Mon grand-père, votre enfant se repent de la faute qu'elle a commise, non devant moi, mais devant vous et devant Dieu. Retirez de sur elle la sévérité de votre parole. »

Le vieux pêcheur répondit : « La sévérité de l'aïeul ne sera pas plus rigoureuse que celle de Dieu. L'enfant peut se lever, et venir vers moi. »

Jeanne poussa du coude Brigitte, qui faisait quelque difficulté d'obéir, car elle était réellement portée aux caprices boudeurs. Enfin elle se leva, et vint embrasser son aïeul.

Rachel ne se mêla point à cette scène, car l'attachement qu'elle éprouvait pour le vieux nautonnier était dominé par un respect craintif.

Angélique et Athanase reprirent la route du Manoir des Dunes. Avant d'atteindre le chemin rocheux qui conduit d'un village à un autre village, ils devaient suivre pendant quelque temps un étroit sentier, le long des falaises du rivage. La mer était haute; son bruit était mélancolique et lent vers les grèves lointaines, au bas des ravines et des promontoires que côtoyaient les nocturnes marcheurs. A leurs pieds, quelques alouettes de l'espèce que l'on nomme *solitaire*, parce qu'elles ne se réunissent jamais en bande, gémissaient au fi de la vague, parmi les *galets*, ou sur le sable des baies isolées; et des martins-pêcheurs faisaient ouïr leur plainte perçante en volant à toutes les pointes d'écueils. Un *côtre caboteur* remontait le petit fleuve, et ses voiles passaient indécises dans la demi-obscurité de la nuit et de la lune. Les matelots de son bord se taisaient, car le matelot est naturellement taciturne, et plus encore la nuit que le jour. L'on n'entendait que le rauque gémissement des ferrures de son gouvernail et le bruit cadencé des rames. Elles brisaient à la surface de l'eau ces rayons tremblottants, que les marins nomment *la chaloupe de la lune*, parce qu'elle semble les traîner à la remorque. La lumière d'un phare étincelait dans le lointain, guide de route pour les navigateurs, et tout à-la-fois signal d'une côte périlleuse. Quelques voix de courlieux soupiraient sous les ruines du gothique château d'armes.

Athanase et Angélique arrivèrent auprès de la croix du sépulcre. La jeune fille s'assit au pied de la base de granit, dans une muette contemplation de la nuit étoilée éclatant à la face des mers. Elle avait un Milton dans la poche de son léger tablier. Elle le prit; et, voyant qu'à la clarté de la lune elle pouvait facilement distinguer les lettres, elle lut à haute voix cette sublime conversation de nos premiers parents.

« Eve, ornée d'une beauté parfaite, dit à Adam, le plus beau des hommes : ô toi, dont je suis le produit et le disciple, quelque chose que tu me commandes, j'obéis sans examen, comme à l'ordre de Dieu. Dieu est ta loi, tu es la mienne. Ne savoir rien plus, est la science la plus heureuse de la femme.

» J'oublie la fuite du temps dans ces entretiens que je fais avec toi; toutes les saisons me plaisent également. Bien douce est la brise du matin; bien doux est son réveil avec le charme des oiseaux de l'aurore; le soleil est ravissant à voir lorsqu'il répand ses rayons orientaux sur la campagne délicieuse, sur l'herbe, les arbres, les fruits et les fleurs étincelantes de rosée.

» Bien doux sont les parfums de la terre fertile après les suaves ondées et charmante aussi est l'arrivée du soir : alors la nuit s'étend silencieuse avec son oiseau solitaire et sa belle lune, et le cortège des étoiles, et

(1) Voyez le numéro d'avant-hier.

tions désordonnées de l'aristocratie financière. Elle est pour beaucoup dans les causes de cette position de vassalité dans laquelle l'Etat se trouve vis-à-vis des hauts barons de la banque. C'est une des plaies de notre époque.

Des écrivains personnellement intéressés dans la question ont imprimé que l'abolition pure et simple des droits de timbre permettait aux journaux de réduire leurs prix de toute la différence du chiffre de cet impôt, soit 18 fr. 25 c., favoriserait ainsi la diffusion des idées. Il ne faut pas que l'opinion publique et les chambres se laissent prendre à ce leurre. La réduction du prix des journaux, qui se vendent déjà moins cher qu'ils ne coûtent, ne profiterait qu'aux journaux *spéculateurs*, qu'aux journaux richement pourvus d'annonces. Ceux-ci savent parfaitement qu'en réduisant leur prix de 18 fr. au-dessous du prix actuel, ils augmenteront le nombre de leurs abonnés.

Déjà ils songent à s'indemniser de cette réduction par l'augmentation de revenu qu'ils percevront sur leurs annonces dont le produit croîtra avec leur publicité nouvelle. Cette baisse de prix leur permettra d'arriver encore plus vite à l'accaparement de la publicité, et d'écraser plus que jamais le idée sous le poids du capital.

La fortune du journal, comme celle de l'écrivain, ne peuvent avoir d'autre base honorable et légitime que la supériorité du talent et l'utilité de la publication.

Nous conjurons tous les organes de la presse consciencieuse, ceux de la presse de province surtout qui souffrent plus que tous autres de cette inféodation honteuse de la publicité au mercantilisme, de nous aider de tous leurs efforts dans la guerre que nous avons déclarée au charlatanisme industriel. Nous supplions tous les esprits consciencieux de la chambre et de la presse de s'unir à nous dans le but d'affranchir la pensée de la tyrannie des écus. Nous demandons l'abolition des priviléges du mercantilisme ; nous demandons l'imposition de l'annonce et la suppression du timbre, parce que ces deux moyens sont ceux qui nous paraissent les plus propres à rendre à la presse sa légitime influence, sa dignité et sa moralité.

Belgique. Résultats de la session.

La session actuelle des chambres belges marquera dans les annales législatives de ce peuple. La grande et utile mesure de la conversion des rentes vient d'être votée par les chambres, et mise aussitôt à exécution par un arrêté royal du 25 de ce mois.

Il ne s'agit de rien de moins que du remboursement au pair ou de la conversion immédiate de cent millions de francs empruntés par l'Etat en 1831, capital énorme, eu égard au chiffre de la population belge et à l'étendue de ce pays, qui représente à peu près neuf départements français.

Par cette opération, la Belgique consolide une partie considérable de sa dette flottante ; elle pourvoit au rachat de sa part dans la dette hollandaise ; elle assure et régularise l'amortissement des emprunts de 1841 et 1842.

En même temps qu'elles s'appliquent ainsi à mettre l'ordre dans les finances de la nation, les chambres belges élaborent un projet tendant à frapper le tabac d'un impôt modéré (45 centimes par kil.) et elles travaillent activement à opérer l'achèvement du système de canalisation qui doit, en reliant les cours d'eau navigables de la

...fesseurs de l'université libérale ; elle n'a même admis qu'en minorité les professeurs des universités de l'Etat ; le jury est formé en majorité de professeurs de l'université catholique de Louvain : d'où il résulte que nul ne peut être en Belgique avocat ou médecin, que sous le bon plaisir du clergé. C'est cet abus que le ministère belge a tenté d'attaquer de front devant les chambres, en proposant de remettre au pouvoir exécutif, sous certaines conditions, la désignation des membres du jury d'examen chargé du droit de conférer seul les grades universitaires.

Le parti catholique ne s'est point fait illusion sur la portée de ce projet de loi ; la preuve, c'est la démission offerte à ce sujet par le plus catholique des ministres belges, M. Deschamps. Les journaux du parti répètent de concert que le trait part de France, qu'il est le contre-coup de la lutte du clergé français contre l'université ; le *Nouvelliste de Bruges* attaque ouvertement M. Nothomb, qu'il traite de ministre de l'étranger. D'un autre côté, les journaux d'une couleur moins prononcée reconnaissent l'exagération du parti catholique. « Nous sommes certains, dit l'*Indépendant de Bruxelles*, que » les fautes de notre clergé, ses prétentions, son immixtion dans les » affaires politiques, ont tellement excité la défiance chez nos voi» sins, que le projet de loi présenté par M. Villemain sur l'ensei» gnement secondaire en France s'en est ressenti ; sans cela, ce » projet, nous n'en doutons pas, aurait fait la part plus large au » clergé français. » — Il y a certainement quelque chose de vrai dans cette opinion.

On le voit, dans les deux pays, le gouvernement sait les inconvénients des empiètements du clergé ; seulement, en Belgique, le clergé tient à garder le monopole dont il est en possession ; en France, c'est ce monopole qu'il prétend conquérir ; il serait malheureusement difficile aujourd'hui d'en douter.

Le parti catholique belge a montré, dans les débats sur le jury d'examen, une violence dont les chambres de ce pays sont rarement le théâtre. M. Vilain XIV, l'un des organes dévoués de ce parti, avait menacé le ministère d'une désobéissance absolue de la part des catholiques, si la loi qu'il présente était adoptée ; il l'avait mis au défi de la faire exécuter. « Osez, lui avait-il dit, osez comminer des peines contre les récalcitrants ! »

M. Nothomb a répondu avec autant de dignité que d'à-propos : « Il ne m'appartient pas de prévoir la désobéissance à la loi ; si celle que je soutiens devant les chambres est adoptée, je crois fermement que pas un citoyen belge ne refusera d'y obéir, sauf à user de son droit pour en solliciter le changement, dans les limites de la constitution. »

Cette réplique a fait une grande impression sur l'assemblée. Les préventions du parti catholique ne s'étaient jamais manifestées avec cet emportement. Le parti clérical se tenait pour sûr de son fait ; il se regardait comme tout-puissant en face du ministère et de la royauté. En effet, dans la séance du 30 mars, une majorité de sept voix a rejeté l'intervention du roi dans la nomination des membres du jury d'examen, et maintenu le droit exclusif des chambres, c'est-à-dire du parti catholique, dominant aujourd'hui. Les dissensions religieuses de la Belgique doivent être pour nous un spectacle instructif. Dans ce pays, une majorité systématique de sept voix suffit pour imposer à la nation la continuation d'un régime vexatoire. Quand les préventions du clergé interviennent dans la politique, les peuples se partagent en camps ennemis, et les questions, au lieu d'être résolues par la raison, sont tranchées par l'esprit de parti. S'il se formait chez nous, comme en Belgique, une faction

...pas avoir légué ses qualités à sa dynastie, quand l'opinion des Débats était comptée dans le pays, influait même sur les décisions des ministres, ce journal ne descendait pas à de pareilles misères.

Le *Journal des Débats* aurait-il manqué d'espace ? Mais, dans ce même numéro où il écourte la chambre, il trouve de la place pour décrire « une jeune fille remarquable par sa chevelure couleur d'or pâle, appar» tenant à ce genre de femmes nommées, sans doute en mémoire d'Eve, » les blondes célestes, et dont l'épiderme satiné ressemble à du papier de » soie appliqué sur la chair, qui frissonne sous l'hiver, ou s'évapore au » soleil du regard, en rendant la main jalouse de l'œil. » Dans un journal politique, il serait plus essentiel de donner, des discussions du pouvoir législatif, un compte-rendu fidèle, impartial, honorable, que de décrire les blondes célestes en papier de soie.

Troubles en Italie.

Les troubles qui agitent l'Italie sont loin de se calmer. Les nouvelles de Naples annoncent que le mouvement de la Calabre gagne de proche en proche. A San Giovanni in Fiore, il y a eu une lutte entre le peuple et la troupe, et le sang a coulé. A Paola, ville de 5,000 âmes, sur la côte de la Méditerranée, le peuple s'est également battu avec la troupe ; il y a eu des morts et des blessés de part et d'autre, et l'on assure même qu'un colonel a été tué.

Dès que ces événements ont été connus à Naples, le gouvernement a dirigé des forces considérables sur les Calabres, et de nouvelles arrestations ont été opérées dans la capitale.

Les insurgés espèrent tenir dans les montagnes contre les troupes napolitaines, et ils comptent sur les complications de la politique européenne et sur une diversion qui pourrait occuper l'Autriche ailleurs et l'empêcher de jeter encore le poids de son épée dans la balance.

Cependant, les lettres de la Romagne annoncent que les troupes autrichiennes se renforcent sur le Pô, et que vingt mille hommes des troupes impériales sont déjà prêts à occuper les légations.

L'Italie centrale est dans une agitation extraordinaire. L'opinion la plus répandue est qu'il existe un plan général de soulèvement, et que la Péninsule italique tout entière est minée par une organisation souterraine que la police des gouvernements ne peut découvrir. Tout le monde croit que les insurrections partielles qui ont lieu actuellement ne sont que le prélude d'une grande révolution qui ne peut tarder à éclater, pour peu que les éventualités de la politique générale ne lui soient pas contraires.

Une nouvelle importante, reçue par la voie de Malte, tendrait à prouver que les espérances des insurgés italiens ne sont pas si dénuées de fondement qu'elles peuvent le paraître au premier abord. En effet, le journal *il Mediterraneo* publie une lettre de Trieste du 18 mars, portant que le gouvernement autrichien vient de découvrir une conspiration dans l'armée de la Gallicie. Cette conspiration aurait des correspondances avec l'insurrection italienne. Plus de 200 officiers et sous-officiers, parmi lesquels vingt officiers italiens, auraient été arrêtés en Gallicie.

Si l'Autriche était occupée du côté de l'Orient par des insurrections ou par ses démêlés avec la Russie relativement aux provinces danubiennes ; si la France et l'Angleterre en revenaient à la politique de non intervention, à la politique de Casimir Perrier qui amena l'occupation d'Ancône ; si la Russie, qui n'aime pas le pape, prêtait les mains, comme on l'a soupçonné, aux mouvements insurrectionnels des légations ; nous ne voyons pas ce qui empêcherait l'Italie de se régénérer par une grande révolution.

Déjà, le cabinet de Saint-James opine ouvertement à une réforme radicale dans le gouvernement papal. Le *Times* s'exprime à cet égard d'une

---

diamants des cieux.

» Mais ni l'haleine du matin quand elle monte avec le charme des oiseaux de l'aurore ; ni le soleil se levant sur cette délicieuse campagne, ni les herbes, ni les fruits, ni les fleurs étincelantes de rosée, ni les sentiers parfumés après les ondées, ni les grâces du soir, ni la nuit silencieuse avec son oiseau solitaire, ni la promenade sous la lune ou à la lueur des étoiles, ne me peuvent être douces sans toi.

» Mais pourquoi ces choses brillent-elles dans la nuit? Pourquoi ce glorieux spectacle, quand le sommeil a clos tous les yeux? »

Naïves questions auxquelles répondit de la sorte l'ancêtre des hommes :

« Fille de Dieu et de l'homme, ma beauté accomplie, ces feux du firmament ont leur course à continuer autour de la terre devant le matin qui doit éclore. Ils se couchent et se lèvent pour porter avec une régularité parfaite, la lumière de régions en régions, quoique les nations ne soient point nées encore. La flamboyante armée poursuit ses évolutions harmonieuses, de peur qu'à l'aide des ténèbres complètes, la nuit ne reprenne son antique possession et n'éteigne la vie dans les choses de la nature ; car cette nature et ses productions, non seulement ces flambeaux les éclairent, mais encore, avec une tendre chaleur d'influence variée, ils les fomentent, ils les tempèrent, ils les nourrissent et répandent leur vertu constellée sur toutes les espèces qui croissent à la face de la terre ; et par là, ils les préparent à recevoir leur perfection des rayons plus puissants du soleil. Dès-lors ces astres, tout voyageant qu'ils sont dans la profonde nuit, ne brillent pas en vain. Encore que les hommes soient absents, ne crois pas que le ciel manque de spectateurs, et Dieu de cantique de gloire. La terre est pleine de créatures spirituelles et invisibles, qui la parcourent aussi bien durant les heures de notre sommeil que durant celles où nos yeux sont ouverts. Nuit et jour, elles contemplent l'ouvrage de l'éternel ouvrier, avec une hymne continuel d'amour et de glorification. Combien de fois n'avons-nous pas, du sommet des collines sonores, ou du milieu des arbustes épineux, entendu monter dans la sérénité de l'air de minuit, des voix ou solitaires ou se répondant les unes aux autres, en célébrant leur grand créateur? Souvent réunies en bandes, lorsqu'elles font leur veille et cheminent leur ronde nocturne, les mystérieuses créatures portant entre les mains des instruments dont elles joignent les sons en nombres harmonieux, divisent par leurs chants les heures de la nuit et soulèvent vers le ciel notre pensée. »

Angélique, ayant fini sa lecture, baissa la tête et se tut. On n'entendait plus que le grand et mélancolique murmure de la mer, qui effleurait à peine les galets des anses sauvages et désertes. Un rossignol chantait dans des coudriers qui enveloppaient, à peu de distance, une croupe de roche ; et un ruisseau se plaignait sous la lune, dans le creux du vallon.

La douce jeune fille, en écoutant les paroles de l'amour d'Adam pour la mère des hommes, n'avait pu se défendre d'un pudique retour sur elle-même et sur les espérances que le changement d'Olivier avait faites des illusions.

Quoi qu'il en fût, cette forte et magnifique poésie lui fut profitable. Elle se dit que cette vision du poète devait se réaliser un jour, puisque, selon la parole divine, l'état primitif devait nous être rendu avec plus de gloire encore. Et puis, elle sentait que les relations sympathiques de l'âme et de la nature, exprimées par l'aveugle Puritain, n'étaient point toutes anéanties ; et qu'en cela même, Dieu lui donnait un puissant moyen de consolation, à l'aide duquel elle pouvait entrevoir quelque chose de l'éclat de la glorification promise.

. . . .

A quelques jours de là, Angélique, son père et Athanase, en s'en retournant au Manoir des Dunes, passèrent à la porte de la chaumière de Jonathas. La nuit allait se clore ; les habitants de l'ermitage avaient fini leurs travaux du jour, ils étaient tous à leur seuil, excepté Jeanne qui, comme il lui advenait souvent au crépuscule, était allée s'asseoir sur une roche couverte de mousse au bord du ruisseau, dont l'eau traversait le petit jardin et y faisait croître, dans les mois les plus arides, de verdoyantes laitues.

Angélique s'approcha d'elle avec son père et Athanase. L'aveugle avait reconnu le léger pas de la blanche fille du château.

— C'est vous, mademoiselle, lui cria-t-elle d'assez loin ; soyez la bienvenue, plus encore dans cet instant que dans un autre, car je pensais à vous d'une manière dont j'étais tout étonnée. Je vous voyais toute brillante ; vous étiez belle comme la lumière dont je jouissais autrefois. Maintenant je vous touche, mais je ne vous vois pas mieux. Il en est ainsi, pour moi encore, de madame de Roche-Grève. On me dit qu'elle est morte? Mais qu'est-ce que c'est qu'être morte? C'est donc ne plus se toucher, mais c'est encore se voir. Oh! c'est bien peu de chose que la mort. Etre mort, c'est n'être plus, me dit-on ; alors madame de Roche-Grève n'est pas morte, car pour moi elle est encore ; et je ne sais d'où il provient que je la vois mieux que jamais : c'est peut-être parce que je la pleure, et qu'en la pleurant, je l'aime mieux.

Je me trompais, quelque chose me manquait d'elle, je ne l'entends plus, — je ne l'entends plus? Est-il bien vrai? Ne me trompé-je point? Oh! certainement je l'entends encore, au-dedans de moi, comme je la vois, car mon univers à moi est dans mon âme. Ce n'est que là qu'est mon soleil.

Je me trompe encore : quelque chose existe au dehors de moi ; ce sont les bruits ; et je ne sens l'absence de madame de Roche-Grève, que dans l'absence des sons de sa voix ; car ne me parlez pas, mademoiselle, et vous serez pour moi morte comme madame de Roche-Grève. Je pleure de ne plus l'entendre là, tout autour. Oh ! ce monde qui est là, tout autour, doit être quelque chose de bien beau, lui qui a des bruits si ravissants !

Mais madame de Roche-Grève ne me parle-t-elle plus réellement dans les bruits qui font chanter mon âme et ma voix? Mon âme est comme ce ruisseau ; quand son eau coule, il chante : aussi quand mon âme coule, ma voix éclate ; c'est tout semblable.

Madame de Roche-Grève me disait souvent de chanter, et qu'elle aimait, quand je chantais, à entendre l'eau murmurer entre les racines des saules et puis couler moins bruyante entre les roseaux : et je chantais ; et madame de Roche-Grève était heureuse. Maintenant d'où vient qu'alors que j'entends l'eau murmurer dans les racines des saules, et couler moins bruyante parmi les glaïeuls, je vois beaucoup mieux madame de Roche-Grève? Il faut que ces bruits m'apportent quelque chose d'elle.

L'innocente aveugle se souvenait ; or, se souvenir, c'est vivre dans la personne dont on a mémoire.

Et puis sa tête tomba pensive : et, dans sa méditation, sa parole intérieure bénissait toutes ces voix du paysage que notre amour personnalise, et qui, grâce à lui, deviennent des transmissions charmantes et mystiques.

Et l'aveugle chanta sous la lune, et son chant n'avait point de parole articulée, mais la parole musicale était intelligible à tous : et tous les êtres animés, subjugués par la puissance de la voix humaine, se turent. Il n'y eut à l'accompagner que l'eau de la fontaine et la vague lointaine de l'Océan. Des matelots qui passaient suspendirent leurs rames sur l'eau et pensèrent mélancoliquement aux tristesses de l'exil. Etait-ce l'exil loin du doux ménage qui occupait leur âme ; ou n'était-ce pas plutôt l'exil loin des cieux?

(*La suite à demain.*)

H. Morvonnais.

[illegible] que la souscription ouverte par la société de colonisation a pour but de favoriser l'industrie nationale par l'exportation de ses produits, de créer un capital au profit de l'industrie linière, et de venir en aide aux classes ouvrières, la liste de souscription sera déposée dans toutes les communes du royaume par les soins des administrations locales ; les receveurs des contributions sont autorisés à recevoir les montants des souscriptions, et à effectuer le versement au trésor, pour compte de la compagnie, etc., etc. »

Cette compagnie belge n'est pas une compagnie financière créée pour agioter et pour ruiner le pays. Elle est destinée à rendre d'immenses services à la Belgique ; c'est donc avec raison que le gouvernement, qui prend directement part à la conduite de cette affaire, met à son service les nombreux agents dont il dispose ; il ne se laisse par arrêter, comme nos députés et nos hommes d'Etat, par de mesquines difficultés d'exécution.

La commission des chemins de fer a décidé qu'il ne serait fait aucune communication extérieure sur la marche de ses travaux. Elle est loin d'avoir terminé l'enquête qu'elle poursuit, et qui, nous l'espérons, changera les convictions de plusieurs de ses membres. Il est donc inexact qu'elle ait pris aucune résolution sur le fond même de la question, comme quelques journaux l'avaient annoncé.

Nous accueillons comme un document utile sur la question des vins, la lettre suivante :

Paris, 3 avril 1844.

Monsieur,

Il n'y avait qu'une seule chose à faire pour empêcher la falsification des vins, c'était de frapper d'une peine infamante ceux qui livrent à la consommation des vins capables de nuire à la santé publique. Punissez comme empoisonneurs ceux qui empoisonnent, et tout le monde applaudira.

Mais pour empêcher la falsification des vins, il ne fallait pas ajouter de nouvelles entraves à un commerce déjà si fatigué d'entraves de tous genres; il ne fallait pas ajouter une nouvelle fiscalité à des droits déjà ruineux et pour le producteur et pour le consommateur, car le vinage des vins, s'il couvre la fraude, devient indispensable en certains cas pour la conservation des vins, il faudra dorénavant payer des droits et des droits énormes sur ce vinage nécessaire, c'est-a-dire, ajouter une perte à une perte puisque des vins qu'on est obligé de remonter ont déjà perdu une partie de leur valeur. Je crois qu'il n'y a ni justice, ni moralité à cela. Maintenant de l'injuste passons à l'absurde de cette nouvelle loi. Elle fixe à 15 c. d'abord, y compris le vinage, le taux auquel les vins pourront être transportés sans crainte d'être arrêtés et saisis. Or, les bons vins du Midi, Roussillon et Saint-Gilles, contiennent souvent dans leur état de nature, sans addition d'alcool, de 15 à 18 p. 0|0 d'alcool et pourtant il faut de toute nécessité qu'ils soient vinés pour l'expédition à l'intérieur comme à l'extérieur, malgré cette richesse naturelle. Ne pas permettre que les vins du Midi voyagent au-dessus de 15 p. 0|0 d'alcool équivaut à leur prohibition, c'est tuer ce commerce. Mais nous possédons encore en France des vins plus riches en alcool que les vins du Midi, ce sont les grands vins de la Côte d'Or, ces vins contiennent jusqu'à 22 p. 0|0 d'alcool dans les bonnes années, il faudra bien, à plus forte raison qu'ils restent dans les caves des propriétaires lorsqu'il plaira à Dieu de leur envoyer des vins aussi généreux.

La presse en général a beaucoup crié contre les marchands de vins. S'il est vrai qu'ils vendent de l'eau pour du vin, ils doivent s'enrichir facilement. Si, au contraire, ils sont de tous les boutiquiers de Paris les plus misérables, si sur 10 il y en a 9 au-dessous de leurs affaires et je n'exagère pas, si les marchands en gros ne sont guère mieux partagés, il faut croire que les 9|10e au moins, n'ont pas su faire 3 pièces, comme dit M. le ministre des finances, 4 ou 5 comme vous le dites vous-même après lui, Monsieur le rédacteur, d'une seule pièce de vin; on répètera après vous 10: il y a eu, n'en doutez pas, beaucoup d'exagération dans cette affaire.

D'abord, sachez-le bien, jamais un vin chargé de 60 p. 0|0 d'alcool n'a pu circuler comme vin et encore bien moins entrer dans Paris, car à cette dose, blanc ou rouge, ce n'est plus du vin, c'est de l'eau-de-vie à 22 d. de cartur (60 degrés cent.) et qui serait saisie bel et bien, fût-elle goûtée par le plus inepte des employés de la régie. Je ne crois pas non plus qu'en mélangeant purement et simplement un vin viné, au chiffre d'alcool que vous voudrez, avec de l'eau, on pût en faire 2, 3 ou 4 pièces, il faut pour cela qu'il y ait préparation, fabrication d'un liquide soit avec des lies pressées ou autrement. Dans ce cas, cela est toujours reconnaissable, c'est cela seulement qu'il fallait empêcher et frapper d'une pénalité rigoureuse.

Ne croyez pas que je prétende qu'on ne mette jamais d'eau dans le vin, je vous dirai au contraire que les 99|100e des marchands de vins ont pour règle de faire leur vin à 60 c. avec leur vin à 80 en y ajoutant 1|4 d'eau. Soyez assurés que beaucoup d'entre eux préféreraient ne pas faire ce mélange, mais à côté d'eux on vend 60 c. ils sont bien obligés de vendre de même. Il y a un autre moyen pour vendre aujourd'hui à 60 c., c'est de mélanger avec de mauvais vins, *mais en nature*, achetés à bon marché. Ce moyen-là ne vaut certainement pas le premier pour le consommateur. Le marchand de vin qui agit ainsi ne fait à mes yeux ni tort au consommateur, ni au fisc, car il est certain que la vente diminuerait considérablement, si on obligeait tous les marchands de vins aujourd'hui pour demain à vendre 80 c.

En résumé, cette loi serait faite au profit de ce qu'on appelle le haut commerce de Bercy faisant les vins du Midi, si on eût porté de 20 à 25 p. 0|0 la quantité d'alcool que pourrait contenir un vin, vinage compris, au détriment des petits marchands qui auraient été obligés de passer par leurs mains.

Elle est toute fiscale et immorale en ce sens qu'elle offre une nouvelle prime à la contrebande des spiritueux et qu'elle est faite au profit du petit nombre. Il y aura des vinages clandestins, au lieu de vinages légaux dans lesquels le fisc gagnera tout ce que la contrebande ne pourra lui enlever. Voilà ce que je trouve de plus positif.

J'ai l'honneur d'être, etc.

UN MARCHAND DE VINS.

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, reconnaissant enfin que les démarches relatives à l'affaire des renégats n'aura aucun résultat favorable tant que le personnel actuel du divan ne serait pas changé, a déclaré qu'il allait s'adresser directement au sultan, et transformer ainsi une question de principes en une question de personnes. La *Gazette d'Augsbourg* approuve cette détermination, et elle pense que la substitution de Reschid-Pacha à Rifaat-Pacha serait la meilleure garantie que pourrait obtenir l'Europe contre le retour des exécutions barbares qui ont soulevé une indignation si légitime et si universelle.

[illegible] salon politique et philosophique où on reçoit les membres de l'opposition, soit celui d'une femme. On peut dire que Bettina est le seul personnage politique, à Berlin, qui ose braver la cour et le roi, bien que ses filles soient souvent invitées à la cour. »

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Le projet de loi sur les douanes a été examiné hier dans les bureaux.

Présenté l'an dernier sans avoir pu être discuté à la chambre, et modifié depuis dans quelques-unes de ses parties, ce projet contient plusieurs dispositions importantes.

Les points qui ont principalement fixé l'attention des bureaux, sont : les fils de lin, les bestiaux, les grains et les fers.

Le projet du gouvernement a paru à quelques membres trop doux, trop libéral. Ils auraient voulu qu'il fût plus protecteur, plus prohibitif.

C'est ainsi que, suivant M. Leseigneur, au lieu de soumettre la graine de sésame au droit de 5 f. 50 à 10 f., il aurait fallu la frapper d'un droit égal à celui de l'huile d'olive, c'est-à-dire de 27 fr., c'est ainsi que, suivant M. Deslongrais, au lieu d'admettre des bestiaux au poids, il aurait été plus naturel de les laisser frapper d'un droit exorbitant par tête ; c'est ainsi, enfin, que, suivant M. Kœchlin, les droits que le ministère propose d'établir, sur les machines à vapeur venues de l'Angleterre et de la Belgique, dévraient être bien plus élevés.

La liberté absolue du commerce a trouvé quelques défenseurs.

La majorité des membres, dans chaque bureau, s'est prononcée en faveur du projet ministériel; qui a été soutenu avec force et talent dans le 7e bureau, par M. le ministre du commerce; dans le 6e, par M. Lasnyer ; dans le 2e, par M. de Lagrange, et dans le 5e, par M. Saglio.

La commission chargée d'examiner ce projet se compose de MM. Ternaux, Kœchlin, Dezeimeris, Chassiron, Saglio, Lasnyer, Schneider, Fulchiron et Golbéry.

Le second projet de loi, relatif au crédit pour l'achèvement des différents édifices publics à Paris, a été approuvé presque sans discussion dans tous les bureaux.

IRLANDE.

Association du repeal. Séance du 1er avril. — M. O'Connel, de retour à Dublin depuis la veille, est accueilli à son entrée dans la salle par de vifs applaudissements. Après avoir donné lecture d'une correspondance entre les lords Charlemont et French, correspondance de laquelle il résulte qu'un certain nombre de lords irlandais sont décidés à réclamer un parlement irlandais pour la discussion des affaires locales de l'Irlande. M. O'Connel s'exprime ainsi :

Je dois vous déclarer que j'ai trouvé en Angleterre, où je croyais l'oligarchie toute puissante, un peuple parfaitement disposé pour l'Irlande et imbu des plus saines idées de justice. A Covent-Garden j'ai été accueilli aussi bien que je pourrais l'être et que je l'ai été en Irlande. A Birmingham, malgré les chartistes, j'ai été reçu avec enthousiasme et je le déclare ici, j'ai le cœur plein de reconnaissance pour ces braves et loyaux Anglais. Il ne faut pas croire que la faveur qui m'est accordée en Angleterre provienne d'un mouvement whig. Cet élan est l'élan spontané d'un peuple qui aime la justice. C'est une bonne nouvelle que je vous donne, lorsque je vous annonce qu'en Angleterre le peuple est tout disposé à discuter avec calme et raison la question du rappel. Aussi, dès à présent j'en prends l'engagement : jamais il ne sortira de ma bouche un seul mot qui puisse blesser le bon peuple anglais. Si je conserve ma liberté, je veux dire si l'on ne m'enferme pas dans une bastille, je retournerai en Angleterre, et dans les districts les plus populeux je m'attends au plus favorable accueil. Que fait le parlement anglais à cette heure? il reçoit de lord Eliot un bill de franchise électorale pour l'Irlande. Le principe de ce bill serait fatal aux corps électoraux de l'Irlande, il est basé sur la clause de Chandos, qui met les tenanciers à la complète merci du propriétaire foncier. Je fais la motion d'une adresse dictée par un esprit de conciliation et de gratitude au peuple anglais ; au peuple irlandais, je continuerai de prêcher la persévérance. Quant à moi, peu m'importe la destinée qui m'attend; je ne forme qu'un vœu du fond de mon cœur, c'est de pouvoir léguer à l'Irlande la paix et la prospérité. (Applaudissements.)

L'assemblée décide, sur la proposition de M. O'Connell, qu'une commission sera chargée de préparer une adresse de reconnaissance au peuple anglais, et qu'une autre commission rédigera une adresse au peuple irlandais pour lui prêcher la paix et la persévérance.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* ne peut qu'applaudir à la prise en considération de la proposition de M. Chapuys-Montlaville relative au timbre des journaux. Il désire ardemment l'abolition d'une des charges qui pèsent sur la presse. En défendant les intérêts du trésor, le ministre des finances a fait son devoir. Le *Journal des Débats* trouve qu'il est tout naturel qu'il défende les siens ; mais en approuvant la proposition il lui serait difficile d'approuver également tout ce qui a été dit en sa faveur soit par M. Chapuys-Montlaville, soit par M. de Lamartine.

— Suivant le *National*, la prise en considération n'est pas une victoire pour l'opposition, attendu que ce résultat n'appartient pas à elle seule. L'opposition brillait par son absence. C'est une fraction des centres qui a fait défaut au ministère et a donné à M. Chapuys-Montlaville l'appoint qui lui était nécessaire pour ne point échouer. Si donc le vote d'aujourd'hui contrarie le ministère, il ne l'ébranle pas. Le *National* pense que, parmi ceux qui ont voté pour la prise en considération, plusieurs y ont été déterminés par cet espoir que l'examen des conditions actuelles du journalisme fournirait peut-être à ceux qui veulent tuer la liberté de la presse, de nouveaux moyens de compression. Mais peu importe ! L'essentiel est que ces conditions soient examinées à fond, percées à jour, et complètement éclairées en présence de ses amis et de ses ennemis. La presse ne peut qu'y gagner.

— Le *Siècle* applaudit au succès de M. de Lamartine. « Il a fait, dit-il, un vrai miracle : il a obtenu contre le ministère tout entier, dans une chambre ministérielle, une majorité de deux voix ! Dans d'autres temps et

[illegible]

— Des accidents causés par les voitures deviennent de jour en jour plus fréquents dans les rues de Paris. Hier encore, un pauvre enfant de sept à huit ans fut renversé, rue Pavée-Saint-Sauveur, par une voiture dont le charretier, au lieu d'être à la tête de son attelage, marchait derrière sa charrette lourdement chargée. Atteint par l'un des chevaux, l'enfant fut jeté violemment sur le pavé, et avant qu'il eût pu essayer de se relever, étourdi qu'il était par cette chute, l'une des roues lui passa sur la jambe droite et la lui broya au-dessous du genou. Ce malheureux enfant, relevé sans connaissance, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a subi immédiatement l'amputation de la jambe. Quelques heures après, il était dans un état désespéré. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Mardi prochain, 9 avril, à 8 heures du soir, dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20, M. Nicolo Martyns donnera un concert. On y entendra MM. Révial, Baumès-Arnaud, C. Delsarte et Mlle Mondutaigny.

— Mardi, 9 avril, à huit heures du soir, dans les salons de M. Erard, M. Seligmann donnera son concert. On y entendra MM. Dœhler, Osborne, Herman, et pour la partie vocale, Mesd. Brambilla, Castellan.

MM. Seligmann, Piatti, Cosmann et *** feront entendre, pour la première fois à ce concert, un quatuor composé pour quatre violoncelles, par M. Mercadente.

VARIÉTÉS.

—

HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. MICHELET.

6e vol., Louis XI et Charles-le-Téméraire.

Au temps de Louis XI, toute chevalerie était morte en France, et le bon roi ne fit que l'enterrer. Il en fut moins le bourreau que le fossoyeur ; ce qui n'empêche pas qu'au seul nom de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, le commun des lecteurs se figure la ruse aux prises avec la chevalerie, la royauté bourgeoise, basse et mesquine, en lutte avec la brillante noblesse du pays de France, et les qualités odieuses de cette royauté triomphant des aimables défauts de la noblesse. J'ai toujours cru que la vérité n'était pour rien dans ce balancement monotone d'antithèses académiques, et que la noblesse n'était point si aimable au temps de Louis XI, ni la royauté si odieuse qu'on l'a dit. Il serait difficile de citer de la part de Charles-le-Téméraire et de ses associés, les grands seigneurs de ce temps-là, un seul acte favorable aux masses, tandis que la sympathie pour le peuple éclate dans les ordonnances de Louis XI. Les beaux massacres du temps, les grandes tueries de serfs et de vilains, se font généralement au compte et au profit de la noblesse. Auprès de l'horrible extermination des Liégeois, commandée et présidée par le duc de Bourgogne, que sont les supplices ordonnés par Louis XI, et les exploits fameux de Tristan l'Ermite. Il est vrai que la noblesse massacrait le peuple dans un beau mouvement de colère, et que Louis XI envoyait de sang-froid ses ennemis à l'échafaud. Différence réelle, j'en conviens, mais peu consolante. Les âmes sensibles et les esprits poétiques diront encore que dans cette lutte célèbre ils prennent parti pour le lion contre le renard ; mais la comparaison pèche en ce point, que les prétendus lions étaient renards le plus souvent. C'est ce que prouve surabondamment la lecture du sixième volume de M. Michelet.

On sait ce que l'auteur, dans le précédent volume, a trouvé de poésie et de grandeur autour de l'imitation de Jésus-Christ et de Jeanne d'Arc, ce double idéal de la religion et du patriotisme. Ici la poésie diminue; et même en suivant l'infatigable érudition de l'historien à travers les intrigues, sans nombre qui se nouent dès le commencement du règne de Louis XI, on craint qu'elle ne lui échappe tout-à-fait. Suivez-le pourtant, et vous la retrouverez avec lui, à Liège et à Morat, autour de l'industrie et de la liberté, parmi les forgerons de la Meuse et les vachers de la Suisse. Il est demeuré tel que vous le connaissiez déjà, le plus grand poète parmi nos historiens, et le plus savant historien parmi nos poètes. Il évoquera devant vous toute la poésie de notre histoire jusqu'à la révolution de 89, jusqu'à celle de 1830. Mais je ne vous promets pas qu'il trouve la poésie au-delà.

Il faudrait plaindre M. Michelet, avec son intelligence vive et passionnée de la vie populaire, avec sa profonde et large sympathie pour le peuple, oublié ou caché par la plupart des historiens, avec sa brillante imagination que l'érudition nourrit sans l'éteindre ou la calmer, il faudrait le plaindre, s'il n'avait dû nous raconter que la lutte de Louis XI et des nobles, la *comédie politique*. Dans ce triste et malheureux quinzième siècle, la foi du moyen-âge n'existe plus, et la science des temps modernes n'est pas encore venue, et le monde cherche à tâtons des lois nouvelles. Cette pauvre société, qui ne veut plus de la noblesse, et qui ne se fie pas encore à la royauté, tiraillée et déchirée par ces deux puissances ennemies, fait, par moments, une affreuse grimace que M. Michelet veut peindre. Mais les deux figures, dont le peuple s'effraie, la noblesse et la royauté, sont bien autrement grimaçantes et monstrueuses dans l'ombre du quinzième siècle, dans ce crépuscule nébuleux des temps modernes.

Pour quiconque a lu les historiens du temps, ces deux figures sont, dans le tableau de M. Michelet, d'une ressemblance affreuse et parfois comique. Il y a des moments où le peuple quitte la scène pour laisser les nobles et le roi s'injurier, se vendre et se trahir. Dans ces moments-là, M. Michelet s'abandonne sans scrupule à sa verve comique. Rien n'était moins prévu, j'en conviens, pour le public nombreux de M. Michelet ; mais rien n'est moins déplacé dans une histoire de Louis XI, que cette vive et récréante satire de la politique matérialiste, qui savait déjà tant de choses, c'est-à-dire tant de bonnes ruses et de bons crimes et de bons mots, avant Machiavel.

Je n'ai jamais compris pourquoi ce quinzième siècle, malgré toutes ses misères, faisait le désespoir de quelques historiens, et pourquoi M. Guizot, par exemple, le qualifie un temps d'agitations sans résultats. Il est facile de voir que tous les peuples allaient à la royauté, c'est-à-dire à l'unité. Le même homme apparait presque partout marqué d'un caractère providentiel, pour concentrer dans ses mains toutes les forces nationales et tous les moyens de gouvernement; Louis XI en France, Henri VII en Angleterre, Ferdinand-le-Catholique en Espagne, Jean II en Portugal, Iwan III en Russie. Partout le droit commun fait la guerre aux priviléges; mais l'unité apparait d'abord sous la forme du despotisme. C'est là ce caractère étrange du quinzième siècle que le bien y prenne la forme du mal, et que le roi le plus méchant soit en même temps le plus utile.

Nulle part on ne voit mieux qu'en France le mouvement de centralisation violente et salutaire, et ce douloureux enfantement de l'égalité. Il n'y a confusion, agitation stérile, perturbation complète de tous les éléments de l'ordre social, qu'aux yeux de l'historien qui ne sait point distinguer l'œuvre personnelle d'un roi de son œuvre générale, et qui serait tenté, par exemple, de rapporter à l'ambition de Louis XI ses ordonnances relatives à la bourgeoisie, pour se dispenser de rendre justice à son génie politique. On a vu de nos jours de ces historiens profonds qui blâment tout, faute de rien comprendre, et qui vous expliqueront le code civil lui-même par l'ambition personnelle de Napoléon.

L'idéal du genre est l'abbé Montgaillard, ce grand juge de la révolution française. Demandez-lui ce que veut la constituante? — Mauvais! La convention? — Mauvais! L'empire? — Mauvais! Qu'y avait-il donc de grand et de bon dans l'époque? Apparemment le génie de l'abbé Montgaillard, qui eut, je crois, autant d'éditions que M. Thiers. Ce que c'est que d'être profond!

Mais à propos de l'abbé Montgaillard, nous sommes un peu trop loin de M. Michelet. Ce n'est pas à notre savant historien qu'il faut reprocher d'avoir méconnu le génie vraiment politique de Louis XI, la partie générale et durable de son règne. Duclos, l'un de ses devanciers, a poussé le mauvais goût philosophique jusqu'à résumer son histoire de Louis XI par ces mots qu'il croyait sans doute bien profonds: *C'était un roi*. M. Michelet n'ose pas nous dire à son tour: *C'était un homme*. Mais il recueille volontiers quelques bons traits de Louis XI, quelques preuves de sa pitié pour le pauvre peuple. Nous comprenons qu'un écrivain aussi profondément religieux (dans le sens le plus large du mot) refuse de s'agenouiller avec Comines devant les succès de Louis XI; mais nous croyons qu'il pouvait louer plus souvent le méchant roi, et se réjouir de son triomphe, sans le faire soupçonner d'une coupable indulgence pour la politique matérialiste. Se borner à montrer que les nobles ne valaient pas mieux que Louis XI, c'est ne lui rendre qu'une justice négative. Dans une histoire où les détails abondent, on voudrait voir les relations amicales de la royauté et de la bourgeoisie exposées, non comme un accident, mais comme un système, non comme chelet d'opposer au duc de Bourgogne qui détruisait les villes, le roi intelligent qui les relevait de leurs ruines; à ce brutal conquérant qui menaçait d'asservir toutes les cités du Rhin, et de s'en faire le bourguemestre, le roi qui agrandissait partout les franchises municipales. Si l'auteur eût mieux montré certaines parties du gouvernement de Louis XI, ou s'il leur eût accordé du moins dans son exposition une place plus distincte, il lui serait moins nécessaire à la fin de son livre de protester contre le succès de Louis XI. Ces protestations, qui font le plus grand honneur à sa conscience, pourraient bien être exagérées. L'histoire prouverait-elle, par hasard, qu'on déjoue la trahison à force de loyauté?

En supposant que notre critique fût fondée, le livre de M. Michelet serait encore le plus complet et le plus juste qu'on ait jamais écrit sur Louis XI. Aucun écrivain n'a porté dans l'histoire une sensibilité plus vraie et plus communicative. Il semble impossible de nous intéresser aux hommes et aux événements du quinzième siècle aussi vivement qu'à ceux de notre époque. Par la plus heureuse alliance d'érudition et de poésie qui se puisse imaginer, M. Michelet fait ce miracle. Qu'il ait à nous montrer les chevaliers de la Croisade ou les bourgeois industrieux des Pays-Bas, il nous émeut par ceux-ci comme par ceux-là, comme si le travail aussi était de l'héroïsme. Son style, le plus français de notre époque, se prête avec une merveilleuse souplesse à la peinture des sujets les plus divers. On se souvient à peine, en lisant ce nouveau livre, de l'odieuse distraction que les jésuites ont donnée à l'auteur. Sa prose, si poétique et si religieuse pour le martyre de Jeanne d'Arc, se fait vive et mordante pour la fine politique de Louis XI. Mais s'il faut peindre dans ce sixième volume quelque grand malheur du peuple, soyez sûr que M. Michelet retrouvera bien vite les couleurs du cinquième.

Ce bel accord du style avec le sujet, et de l'investigation la plus opiniâtre avec un magnifique talent d'exposition, grave profondément dans l'esprit du lecteur toute révolution racontée par M. Michelet, toute figure peinte à sa manière. Il ne manque pas de Jeanne d'Arc et de Louis XI dans notre littérature historique; mais la mémoire du lecteur gardera de préférence la Jeanne d'Arc et le Louis XI de M. Michelet, et nous pouvons nous en réjouir, car la vérité de l'histoire y gagne autant que la réputation de l'historien.

T......l.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 AVRIL.

PLÉ, fabr. de tôles vernies et bronzes, r. des Fontaines-du-Temple, 29. Juge-com., M. Gallais; synd.-prov., M. Héron, r. des Deux-Ecus, 33.

DU 2 AVRIL.

BONCOUR, march. de meubles, r. St-Victor, 11. Juge-com., M. Châtenet; synd.-prov., M. Henrionnet, r. Cadet, 13.

DAGRON (Dame veuve), march. à la toilette, faub. Montmartre, 40. Juge-com., M. Lamaille; synd.-prov., M. Dechoix, r. St-Lazare, 70.

Rouen...	935 »	935 »	» »	— 940, 942 50, 937 50, 940.	B. 5 »
Havre...	697 50	695 »	B. 5 »	— 697 50, 692 50.	B. 7 50
Marseill.	760 »	755 »	B. 5 »	— 762 50, 755.	B. 5 »
Mulhous.	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 3 AVRIL.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 99 1/2, 5/8.	Av. 83 12 1/2, 10, 07 1/2, 05.	Fin c. 83 20, 10 d. 50. 123 10, 35 d. 50.
Esp. act... 37 3/4.	Ap. 83, 02 1/2, 05, 02 1/2.	Orléans. 930 d. 10.
Portug..... 46 1/4.	Rep. Fin c.	Strasb., 290, 295 d. 10.
Mexic...... 37.	3 0/0 5 à 10.	F. p. 83 30, 45 d. un; 60, 70 d. 50.
Brésil...... 80 1/4.	5 0/0 10.	
5 0/0 Holl. 79 3/4.	Bons du Trésor.	
2 1/2 do. 60 1/4.	3 1/4 de 2 à 7 mois.	
Rouen... 36 3/4.		
Orléans... 36 1/4.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 83,00; 4 derniers mois, 86,00 à 85,50.

LILLE. — Colza, 75,25 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 81,00 à 82,00; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 82,00 à 00,00; 4 derniers mois, 82,00 à 80,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0/0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, 56,00 à 55,75.

— étrangers, disponibles, complétement délaissés; 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 5 Avril.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Relâche.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Relâche.
6 h. 1/2 ODÉON.—Comtesse d'Altenberg. Athalie.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.— Menuet. Polka. Pierre.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS.—Sur les toits. Chevalier du Guet. Séperation. Jacquot.
7 h. 1/2 GYMNASE.— 1re rep. de Alberta.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—1re rep. de la Part du Lion.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. 1/1 GAITÉ.—Bohémienne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Péris. Fantasmagorie. Mari de 5 ans.
6 h. 3/4 FOLIES.—Cocarde. Bonne d'Enfant. Mari. Bretelles.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

4 Avril.			5 Avril.		
Arrivages	1612 q.	21 k.	Arrivages	904 q.	98 k.
Ventes	1298	39	Ventes	604	98
Restant	7978	95	Restant	8302	62
Cours moyen		39,27	Cours moyen		39,54
Cours-taxe		39,42	Cours-taxe		39,43

Côte administrative.				Côte administrative.			
Gr.	1 q.	57 k.	53,50 à 00,00	Gr.	00	00 k.	00,00 à 00,00
1re	230	79	39,10 à 41,00	1re	000	00	00,00 à 00,00
2	284	17	37,55 à 38,85	2e	000	00	00,00 à 00,00
3e	42	39	31,85 à 00,00	3e	0	00	00,00 à 00,00
4	3	44	29,30 à 00,00	4e	000	00	00,00 à 00,00
Al.	422	33	37,55 à 39,50	Al.	000	00	00,00 à 00,00

Cours des céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 3 Avril. — Froment, 1re: 19,38 à 19,69; 2e: 17,31 à 19,06; 3e: 17,19 à 17,50. — Prix moyen: 18,40. Transactions plus faciles qu'il y a huit jours. Les premières qualités sans variation. Baisse de 0,16 à 0,31 sur les deuxièmes qualités, et de 0,31 à 0,47 sur les dernières. — Orge: 10,79. — Avoine et semence: 8,50. — do marchande: 7,13.

LA FERTÉ-GAUCHER, 3 Avril. — Froment, 1re: 20,32; 2e: 19,66; 3e: 28,00. — Seigle: 10,66 à 11,32. — Avoine: 6,33 à 6,83. — Orge: 10,60 à 11,32.

HOUDAN, 3 Avril. — Froment, 1re: 21,67; 2e: 20,67; 3e: 19,33 à 20,00. — Méteil: 18,67 à 19,33. Vente lente; baisse de 0,66. — Avoine de semence: 7,60 à 7,80; do marchande: 7,20 à 7,50.

ROYE, 1er Avril. — Froment, 1re: 18,12 à 19,12; 2e: 17,00 à 18,00; 3e: 15,00. — Seigle et orge non cotés. — Avoine: 6,50.

ARRAS, 3 Avril. — Froment blanc: 18,00 à 20,40; do roux: 16,25 à 20,00. — Seigle: 10,75 à 11,50. — Escourgeon: 12,50 à 14,00. — Avoine: 6,00 à 6,75.

Le marché était en général peu fourni. — Les blés sont restés fermes au cours de samedi dernier. — Les seigles n'ont pas varié et les escourgeons toujours bien tenus et demandés.

METZ, 2 Avril. — Froment 1re: 18,00; 2e: 16,97; 3e: 15,75. — Orge: 6,31 à 6,50. — Avoine: 6,15 à 6,60.

CHALONS-SUR-MARNE, 1er Avril. — Froment: 17,94. — Seigle: 9,95. — Orge: 9,76. — Avoine: 6,93.

GRENOBLE, 30 Mars. — Froment 1re: 24,48; 2e: 23,73; 3e: 22,98. — Méteil: 19,50 à 20,25. — Seigle: 16,75 à 17,10. — Orge: 18,50 à 20,00. — Sarrazin: 12,00 à 12,75. — Maïs: 16,75 à 17,25. — Avoine: 9,50 à 10,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché du faubourg Saint-Antoine du 5 Avril.* — Foin, 1re: 44,00 à 46,00; 2e: 40,00 à 42,00; 3e: 33,00 à 35,00. — Luzerne: 1re: 43,00 à 44,00; 2e: 40,00. — Regain de luzerne, 1re: 37,00 à 38,00; 2e: 32,00 à 34,00; 3e: 30,00. — Paille de froment, 1re: 24,00 à 26,00; 2e: 22,00. — Paille de seigle: 27,00. — Paille d'avoine, 1re: 40,00; 2e: 32,00 à 35,00.

Barrière d'Enfer, 4 Avril. — Foin, 1re: 46,00 à 48,00; 2e: 44,00 à 45,00; 3e: 40,00 à 42,00. — Paille de froment: 23,00 à 24,00. — Paille de seigle: 21,00 à 22,00. Vente lourde.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1902	1652	250	1 14	» 96	» 82
Vaches....	48	46	2	» »	» 96	» 76
Veaux.....	691	691	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6148	5648	500	1 40	1 20	1 »

PARIS. *Halle aux vaches du 5 avril.* — Vaches amenées: 72; vendues: 63,00 à 1,20-1,90.

La Chapelle-Saint-Denis, 4 Avril. — Veaux amenés: 644, tous vendus à 1,50-1,20. — Porcs amenés: 621; vendus, 594: 1,08-1,01-1,00.

COULOMMIERS, 3 Avril. — 32 vaches de boucherie: 0,94; — 186 veaux gras à 1,56-1,44-1,30. — 3 taureaux de 150,00 à 310,00 l'un. — 127 vaches laitières, de 130,00 à 285,00. — 157 veaux d'élève, de 19,00 à 28,00 l'un. — 102 grands porcs, de 43,00 à 56,00. — 63 petits porcs, de 12,00 à 34,00. — 5 chèvres, de 7,00 à 15,00. — 67 chevaux neufs, de 575,00 à 920,00. — 34 chevaux plus ou moins surâgés, de 35,00 à 260,00. — 11 bêtes asines, de 45,00 à 180,00.

HOUDAN, 3 Avril. — Veaux gras amenés: 302; vendus: 295 à 1,55-1,40-1,25. Vente difficile. Veaux d'élève amenés: 69; vendus: 65, de 12,00 à 68,00.

METZ, 30 Mars. — 112 veaux: 1,15-1,05-0,95. — 115 moutons: 1,20-1,10-1,00. — 5 taureaux: 0,94-0,89-0,84. — 7 vaches: 1,02-0,96-0,90. — 41 porcs: 1,10-1,00-90.

Marchés étrangers.

SMITHFIELD (Angleterre): — *Bêtes sur pied.*

Bœuf inf.	0,80 à 0,86
do 2e qual.	0,86 à 0,92
Prime gr. race,	0,98 à 1,21
Prime écossais,	1,27 à 1,32
Moutons inf.	0,86 à 0,98
do South-down en laine,	1,38 à 1,50
do tondus,	1,15 à 1,27
Veaux gr. race,	1,09 à 1,32
do fine race,	1,38 à 1,50
Porcs, gros,	1,09 à 1,27
do fins,	1,32 à 1,50

Viande abattue (le kil.).

LONDRES, 1er avril.

Bœufs.	0,74 à 0,80
Do moyen,	0,86 à 0,92
Do,	0,98 à 1,04
Prime fin,	1,09 à 1,15
Mouton inf.,	0,86 à 0,92
Moyen,	0,98 à 1,15
Prime,	1,21 à 1,27
Veau,	1,04 à 1,44
Porcs, gros,	0,86 à 1,27
Do fin,	1,21 à 1,50

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *halle du 5 Avril.* — Chevreuils: 32,00. — Agneaux: 7,00 à 23,00. — Lièvres: 1,50 à 4,00. — Lapins: 1,50 à 2,50. — Dindes: 3,00 à 9,00. — Oies: 1,50 à 3,75. — Chapons: 2,00 à 6,00. — Poulets gras: 2,50 à 3,50. — Poulets ordinaires: 1,30 à 2,00. — Canards: 1,00 à 2,10. — Pigeons: 0,30 à 1,00. — Pilets: 0,75 à 1,50. — Faisans: 3,00. — Perdrix: 1,00 à 2,00. — Bécasses: 1,50 à 2,50. — Sarcelles: 0,75 à 1,00. — Grives: 0,50. — Vanneaux: 0,10 à 0,35. — Pluviers: 0,25. — Alouettes (la douzaine): 0,75 à 1,25.

Cours des soies.

Soies.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

Les approches de la nouvelle récolte ne laissent pas que de donner une certaine activité sur nos marchés de soies grèges de la Drôme et de l'Ardèche. A Joyeuse, mercredi dernier, il y avait un assez grand nombre de détenteurs et d'acheteurs. Les soies du pays, 1re, se vendaient de 34,00 à 35,00 le 1/2 kilo, les soies de deuxième choix, 30, 31, 32, 33 et 34,00 le demi-kilo.

Les graines de vers à soie se vendaient 6,50 à 7,00 (bien entendu suivant l'ancien système).

A Aubenas, le 30 Mars, le marché a été aussi d'une assez grande activité. Il s'est vendu quelques balles en premier choix de pays au prix de 35,20 le 1/2 kil.

Voici la cote des prix fournie par notre correspondant.

12/13 d. soies ordin. (1/2 k.),	32,00 à 32,50
11/12 d. id. courantes,	33,00 à 33,50
9/10 d. id. de pays,	33,50 à 34,50
9/10 d. id. de Joyeuse,	34,50 à 35,00
12/14 d. soie de filature d'ordre,	35,00 à 36,00
12/13 d. id. 4/5 cocons,	36,00 à 37,00
9/10 d. id. 3/4 id,	37,00 à 38,00
9/10 d. id. 3/4 S.-J.-du-Gard,	39,00 à 40,00

Les prix des graines de vers à soie se tenaient de 7,00 à 7,50 (toujours dans l'ancien système).

A Romans, le 29 mars, les soies grèges n'étaient pas très abondantes; les prix étaient aussi bien tenus qu'au marché précédent:

14/16 d. soies ordinaires (1/2 kil.),	32 à 32 25
12/14 d. soies id.	32 25 à 32 50
12/13 d. soies de Peyrins,	32 50 à 33

A Marseille, la position des soies n'a point varié toute la semaine dernière; les cours sont toujours bien soutenus, et les ventes s'opèrent lentement.

Voici l'état de la consommation: 14 balles Castravan à 12 et 14 fr. 5 le 1/2 kil.; — 8 b. Barutbine à 10 fr.; — 17 b. Espagne à 22 et 22 fr. 75; — 2 b. Antioche à 14 fr. 75; — 7 b. Payembole à 14 fr.; — 1 b. M. L. G. à 20 fr.

ADJUDICATIONS.

Vente de taureaux Durham, de béliers et brebis de races anglaises et autres aux enchères publiques.

(Ecole royale vétérinaire d'Alford.) — Le mercredi 17 avril, il sera mis en vente des béliers et des brebis des races de Dishley, New-Kent et Southdown.

On peut se procurer le catalogue des taureaux au bureau d'agriculture du ministère, et à l'école d'Alfort.

BERGERIE ROYALE DE RAMBOUILLET.

Le dimanche 12 mai 1844, heure de midi, la bergerie mettra en vente publique: 35 béliers de choix, 40 brebis de pure race mérinos. Le lavage à dos, essayé en 1843 sur une partie du troupeau, sera pratiqué cette année sur la totalité. Les laines ne seront vendues qu'après cette opération.

ROCHEFORT. Le 15 avril 1844, adjudication de la fourniture de 500,000 kil. de pois verts de la récolte de 1843.

LA ROCHELLE. — Le 11 mai 1844, à une heure précise, à l'administration des hospices civils de La Rochelle, adjudication au rabais et à l'extinction des feux de la fourniture de 45,000 kil. de blé rouge et blanc.

— Le 15 avril 1844, à une heure précise, à l'administration des hospices civils de La Rochelle, adjudication au rabais et à l'extinction des feux des fournitures de chauffage ci-après, savoir: 11,000 fagots, 3,000 rondins, 3,000 bûches, 30,000 kil. de houille, 3,300 hectolitres de charbon de bois.

Le cahier des charges de ces diverses adjudications sont déposées aux bureaux de l'économe, où on peut en prendre connaissance.

— Le 2 mai 1844, il sera procédé, à procédé, à Brest, à l'adjudication de la fourniture de 10,000 quintaux métriques de blé froment de la récolte de 1843.

Le cahier des charges est déposé au bureau des subsistances de la marine à Brest et à Paris.

— Le 13 avril 1844, il sera procédé, à Saint-Servan, à l'adjudication de la fourniture de 100,000 kil. de blé froment.

Le cahier des charges est déposé au bureau des travaux, tant qu'à Cherbourg qu'au ministère de la marine.

...fiance de l'opposition, pour que nous n'ayons nul besoin d'insister sur ces mêmes titres. D'un autre côté, M. Goudchaux s'est cru en droit, avec raison, d'en appeler au témoignage de plusieurs membres des plus considérables de la chambre sur les services qu'il a déjà rendus ou qu'il pourrait rendre encore par la spécialité de ses connaissances financières. Nous sommes certains que le témoignage de l'honorable M. O. Barrot, un de ceux qu'il a invoqués, ne lui manquerait pas au besoin. M. Goudchaux s'est expliqué sur la nature de ses opinions avec autant de franchise que M. de Sivry. C'est aux électeurs indépendants, désormais parfaitement éclairés, à faire leur choix, non pas entre deux hommes également honorables, mais entre deux opinions politiques différentes. Nous avons l'espoir qu'ils ne feront pas, en se divisant, la faute de donner au parti ministériel les seules chances de succès que ce parti puisse se promettre. »

Il n'est pas dans les habitudes de la *Démocratie pacifique* de déguiser sa pensée ; nous nous exprimerons aussi franchement en cette occasion que de coutume. Nous dirons donc tout net que cet article du *Siècle* est un acte de déloyauté politique, comme s'en permettent trop souvent, pour les besoins de la circonstance, plusieurs organes du journalisme quotidien de la capitale.

Par un sentiment d'honnêteté et de convenance, dont nous nous faisons toujours une loi de suivre les inspirations, nous avons tenu, en rendant compte de la séance préparatoire du 9e arrondissement, à nous abstenir de toute réflexion sur l'effet de cette séance. Le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* était en cause : nous avons voulu nous borner à un compte-rendu pur et simple des idées émises par les différents candidats. Nous avons mis un soin particulier à ne rien omettre de ce qui pouvait être favorable aux concurrents de M. Considerant ; nous en appelons, sur ce point, au témoignage de tous les électeurs présents à la réunion, et nous nous en rapportons volontiers aux concurrents de M. Considerant eux-mêmes ; qu'ils disent s'ils ont trouvé un seul journal qui ait rendu, de la séance, un compte plus exact, plus honnête et plus complet que celui de la *Démocratie pacifique*.

Eh bien ! c'est quand nous donnons un pareil exemple de loyauté et de probité politique que, pour favoriser leurs candidats, le *Siècle* et d'autres journaux dont nous parlerons tout-à-l'heure s'efforcent de dénaturer les faits et faussent impudemment des résultats connus de tous les membres du neuvième collége présents à la réunion de l'Hôtel-de-Ville.

Que le *Siècle* veuille concentrer sur l'honorable M. de Sivry les voix des électeurs du 9e collége, c'est son droit. Mais que, pour arriver à son but, il affecte aujourd'hui de passer sous silence la candidature de M. Considerant, de ne présenter, comme candidats sérieux, que M. de Sivry et M. Goudchaux, tout en cherchant, par une phrase habile, à faire échouer ce dernier, c'est ce que nous ne devons pas laisser passer sans en prendre acte. Nous devons donner à cette démonstration le nom qu'elle mérite : en huit lettres, c'est une intrigue.

Il est un fait acquis, connu des électeurs, accepté dans l'arrondissement, et que nous ne pourrions désormais taire sans duperie et sans ridicule en présence de la manœuvre du *Siècle*, c'est que l'effet de la réunion préparatoire du 4 avril a été très favorable à M. Considerant. Il n'y a dans l'arrondissement, parmi les adversaires politiques de ce dernier, qu'une voix à cet égard. Eh bien ! c'est parce que ce résultat est acquis, c'est parce que la séance préparatoire a fait à M. Considerant une bonne position dans le neuvième collége, que le *Siècle* imagine de s'exprimer aujourd'hui comme si la candidature de M. Considerant n'avait pas même été posée de-... de leurs suffrages, elle n'eût été qu'une manifestation très bien et très régulière. Mais la publication de cette lettre, antérieurement à la réunion, était fort déplacée. Les journaux qui font si grand bruit de la souveraineté des électeurs, devraient avoir, pour cette souveraineté, un peu plus de respect. Les électeurs sont les juges des candidats, et, quand ils ont appelé ceux-ci à leur barre, il est peu convenable à un journaliste de prétendre leur faire leur jugement d'avance.

Après le *Siècle* vient le *Journal des Débats*, qui ne trouve rien de mieux à dire contre la candidature de M. Considerant, si ce n'est que ce dernier a été nommé membre du conseil municipal par le 10e arrondissement. L'intention du grand journal peut bien être méchante, mais son procédé n'est pas adroit ; les électeurs du 9e arrondissement, en effet, savent que la manière dont M. Considerant entend les intérêts de la ville de Paris est parfaitement conforme aux principes soutenus par leurs propres conseillers municipaux, ils savent qu'il s'accorde parfaitement avec ceux-ci sur la nécessité de combattre le mouvement qui entraîne la population au nord-ouest au détriment du vieux Paris, et de rappeler le commerce, la richesse et la vie au centre de la ville, dans la Cité, dans l'île Saint-Louis, et dans tous les quartiers avoisinant la Seine. Les idées publiquement défendues par M. Considerant à ce sujet ont été nettement formulées ; elles ont été établies si long-temps avant qu'il s'agît d'une élection dans le 9e collége, que la malveillance du *Journal des Débats* ne trompera que ceux qui tiendraient bien décidément à être trompés.

Parlerons-nous de la *France*, journal du duc d'Angoulême, qui accuse M. Considerant de s'être porté en *tribun humanitaire* ? L'esprit dont le plus rétrograde des journaux légitimistes s'est mis, à ce sujet, en frais, et qui semble lui coûter fort cher, nous paraissant uniquement propre à endormir quelques douairières octogénaires du faubourg Saint-Germain, nous n'avons rien à en dire.

Mais voici le bouquet ! — Il est parmi les journaux de Paris un organe qui s'est donné pour mission de flatter les instincts les plus égoïstes et les plus aveugles des mauvais conservateurs, et qui fait au parti conservateur plus de mal que tous les journaux de l'opposition réunis ; un journal qui ne spécule que sur le scandale du cynisme, sur l'hyperbole du mensonge ; qui ne vit que de subventions arrachées à la caisse des fonds secrets avec l'audacieuse importunité d'un mendiant que l'on craint, et des subventions qu'il se fait fournir par des propriétaires de Noirs pour défendre la noble cause de l'esclavage ; un journal enfin dont le principal rédacteur a été baptisé par M. Guizot lui-même du nom de *Roi des drôles*, et qui s'évertue chaque jour à mieux mériter ce glorieux surnom. Il est inutile, après une définition aussi exacte, de dire que ce journal s'appelle le *Globe* ?

La façon dont ce digne journal rend compte de la séance préparatoire du 9e arrondissement, est trop honnête pour que nous résistions au désir d'en faire une citation. Il y a long-temps que nous n'avions donné du *Globe* à nos lecteurs : ce serait mal à nous de les en priver totalement.

« Après la question des intérêts particuliers de l'arrondissement, dit le *Globe*, sont venues les questions générales, gouvernementales et nationales. Là encore, les quatre candidats de l'opposition ont rivalisé de faiblesse ou de folie. Interpellés successivement sur *l'entente cordiale, l'abaissement continu, la réforme électorale, l'incompatibilité des fonctions* ... en chef, qu'on ne se voie pas plus estimé des hommes gens de tous les partis en raison même des attaques auxquelles on a le bonheur d'être en butte de la part de pareils mécréans.

Aux dernières élections municipales, en traitant *de Marat et d'homme de sang* M. Considerant, dont les principes d'ordre, d'humanité et les doctrines de progrès mesuré, sage et pacifique, sont si bien connus aujourd'hui, le *Globe* a contribué autant qu'il était en lui à assurer le succès de M. Considerant. Nous votons donc des remercîments au *Globe* pour l'appui qu'il vient de donner, à sa manière, à la candidature de notre rédacteur en chef.

En terminant, nous constatons que si les électeurs du 9e arrondissement choisissaient M. Considerant pour leur mandataire malgré l'hostilité systématique et la concurrence acharnée de vieux journaux menacés par un organe nouveau dans la possession de leur monopole, ces électeurs feraient preuve d'une indépendance encore peu commune : celle qui consiste à marcher dans sa liberté et à secouer la dictature d'un journalisme sans idées aussi bien que le joug ministériel.

Constantinople. Affaire des Renégats.

L'affaire des renégats soulevait une immense question de principes. Mais, comme nous le pressentions, l'insistance des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et l'habileté de la Porte, tendaient à transformer la question de principes en question de personnes. Sur ce nouveau terrain, l'affaire pouvait avoir une issue. La Porte et les puissances qui la conseillent devaient préférer un changement dans le personnel du divan à une abrogation formelle du texte de la loi. Cela a paru moins dangereux pour la puissance du sultan.

Sacrifier quelques membres du divan, ceux qui se trouvaient le plus compromis dans les récentes exécutions des renégats, tel était le moyen que la Porte, conseillée par l'Autriche et la Russie, tenait en réserve, et auquel faisaient probablement allusion les correspondances des journaux allemands. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre refusaient avec raison l'engagement verbal du ministère actuel, puisqu'il avait manqué à sa parole en faisant mettre à mort coup sur coup des renégats, malgré les démarches et les protestations de ces ambassadeurs. On a pensé qu'ils accepteraient la parole de nouveaux ministres, et qu'ils renonceraient alors à demander l'abrogation de la loi.

L'ambassadeur d'Angleterre était décidé à demander une audience au sultan. D'après la correspondance du *Sémaphore*, cette audience aurait été demandée. Nous ne savons si elle a été obtenue ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'une lettre de Constantinople, insérée dans la *Gazette universelle*, annonce la prochaine destitution du ministre des affaires étrangères et du grand-amiral. Cette même lettre nous apprend que, tout récemment, un Grec d'Andrinople ayant été traduit devant le cadi pour avoir abjuré l'islamisme, et l'ambassadeur d'Angleterre s'étant empressé de faire des réclamations auprès du divan, la Porte ordonna immédiatement de mettre le Grec en liberté.

D'un autre côté, nous trouvons dans le *Standard* une lettre de Constantinople du 18 mars qui s'exprime en ces termes : « J'apprends à l'instant que la querelle religieuse élevée entre le divan et les puissances occidentales sera prochainement terminée. Une des conditions de l'arrangement serait le renvoi de Riza-Pacha et de ses partisans. Une fois le ministère changé, il sera plus facile d'arranger l'affaire sans compromettre le trône et l'empire, ce qui arriverait si l'on abrogeait les lois musulmanes, qui sont les bases de la religion.

Ainsi paraît devoir se terminer cette affaire des renégats. Si la conclusion n'est pas telle que l'eussent désiré les amis du progrès et de l'humanité, il faut reconnaître pourtant que quelque chose a été obtenu, et l'on peut espérer que le renversement des ministres qui ont ordonné les exécutions, sera une leçon qui profitera à leurs successeurs. Il arrivera

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

A quelque distance du Hâvre Villageois, Olivier vit, tout au bord des flots, une jeune paysanne assise sur une pierre, dans une attitude pensive ; au-dessus d'elle se courbait la cime morte d'un vieux chêne, et à ses pieds était endormi un petit chien qu'elle tenait en laisse. Derrière s'étendait une prairie plantée de peupliers dont le feuillage mêlait son murmure à celui des glaïeuls qui croissaient là en grand nombre, au bord d'une fontaine. La jeune fille paraissait écouter avec ravissement le bruit des vagues de la mer qui se mariait harmonieusement aux autres musiques de ce lieu charmant et sauvage. C'était Jeanne l'aveugle. Olivier, qui la reconnut de loin, s'approcha d'elle avec quelque précipitation.

La tête de la jeune infortunée se tourna vers lui. Elle fondit en larmes ; ce qui n'empêchait pas qu'elle n'eût aux lèvres le plus aimable sourire. Le petit chien se mit à éclater en aboiements. Elle s'écria avec impatience :

— Tais-toi, Fidèle ! Et le docile animal se tut incontinent.

Alors elle se leva :

— Ce ne peut être que monsieur Olivier, dit-elle. Aux rumeurs de joie que j'ai tout-à-l'heure entendues dans le village, j'ai bien soupçonné qu'il était là. Que béni soit le ciel qui a enfin exaucé nos prières, car j'ai bien prié pour vous avec Mlle Angélique, monsieur Olivier.

Olivier lui prit la main, et s'assit auprès d'elle.

— Vos prières ont été exaucées, ma bonne Jeanne, si elles avaient pour but d'obtenir que je revinsse parmi vous avec un grand amour du pays dans le cœur. Mais pourquoi êtes-vous seule ? Où donc est votre sœur ? Qui conduit aujourd'hui vos pas ?

Jeanne répondit :

— Je ne suis point seule, monsieur Olivier ; car, ainsi que de coutume, j'ai toujours autour de moi la divine Providence qui, comme le répète Mlle Angélique, *aux petits oiseaux donne la nourriture*. Ma sœur est en service, et, depuis le départ de Brigitte, ce petit chien conduit mes pas.

— Et Jonathas, et Rachel, demanda Olivier : ils sont tous deux très bien, selon ce que j'ai appris ?

— Je suis reconnaissante de l'honneur que vous leur faites, répondit la douce aveugle. Ma grand'mère est demeurée au logis ; et je suis venue jusqu'à ce lieu avec mon grand-père, que vous allez rencontrer à quelques pas d'ici. — Mais il ne faut pas vous arrêter plus long-temps ; Mlle Angélique, qui vient de passer auprès de moi, m'a parlé de vous avec quelque tristesse. Monsieur Olivier, il ne faut pas faire pleurer les anges. Au revoir donc, je vous en supplie.

Olivier partit profondément ému. Arrivé à la crête d'un petit promontoire, il aperçut au-dessous de lui Jonathas. Le vieillard était occupé à tendre des filets de pêche sur un écueil attenant au rivage, et où venait se briser la marée montante. Elle jetait de l'écume blanche aux goëmonds noirs du rocher. Derrière le bon pêcheur, une petite lande s'arrondissait sur la croupe qui terminait le promontoire agreste. Elle était pleine d'abeilles et d'alouettes qui picoraient et chantaient au-dessus et parmi les ajoncs fleuris où les brises allaient prendre des parfums qu'elles promenaient sous le ciel rempli de rayons d'or : des courlieux, à peu de distance du vieil homme, faisaient, de fois à autre, ouïr leur cri mélancolique. Tout cela formait un tableau qui répandait la paix dans l'âme.

Olivier s'arrêta un instant, indécis. Il ne savait s'il devait aborder le vieux pêcheur, qui aurait été fort réjoui par son salut d'arrivée ; mais il se rappela la parole de Jeanne : il ne faut pas faire pleurer les anges. — Cela le décida ; et, après avoir adressé un signe amical à Jonathas, qui s'était retourné avec un sourire sur son visage austère, en lui montrant la route du Manoir-des-Dunes, il reprit sa marche sur le sentier solitaire.

Du haut d'un tertre sablonneux, il aperçut le Manoir-des-Dunes avec ses vieilles toitures et ses longues et minces cheminées qui portaient des couronnes à fleurons de granit. Un lac baignait les pieds de ses quatre tourelles. Olivier s'arrêta quelques instants à contempler cette demeure antique, dont il avait conservé une si fidèle image. La brise de mer agitait les branches de quatre saules pleureurs plantés aux rives du petit lac. Des poules d'eau sortaient des glaïeuls, et quelques mouettes se mêlaient aux hirondelles, voletant au faîte du vieux bâtiment. Toutes ces grâces simples et sauvages étaient éclairées par les derniers rayons du soleil qui se plongeait dans la mer, derrière un trois-mâts, voguant à toutes voiles du côté de l'aurore. Cette perspective était pleine de repos, de solennité et de grandeur.

Olivier descendit dans la grève. Au milieu de la baie s'élevait un rocher isolé que l'on nommait la Héronnière, parce que les hérons aimaient à s'y poser lorsque septembre les ramène dans nos parages. Auprès de ce rocher était un vieux canot abandonné par les pêcheurs, et dont ils faisaient si peu de prix qu'il ne l'amarraient même plus à la rive. Les flots le promenaient de çà de là dans la baie solitaire, et les petits enfants de la côte aimaient à s'y blottir aux premiers rayons du soleil printanier.

Olivier, en s'approchant de l'esquif délaissé, entendit quelques voix ; il s'avança avec précaution, désirant ne point être vu. Dans la nef caduque et minée par les eaux de la mer et les pluies du ciel, il aperçut une jeune fille, petite de taille, grasse, mais d'une extrême élégance de formes. Elle était entourée d'une troupe d'enfants ; d'une main, elle tenait un livre ouvert, et de l'autre une longue baguette avec laquelle elle touchait tour-à-tour la tête de ses petits auditeurs attentifs. Souvent ils souriaient ; quelquefois ils étaient sérieux ; mais le plus souvent ils semblaient chercher au ciel quelque chose. Était-ce les oiseaux ? Était-ce les étoiles ?

La jeune fille demandait à l'un des petits enfants, debout au milieu des autres têtes bouclées :

— Toi, mon petit Justin, dis-moi pourquoi nous devons aimer Dieu ?

— Parce qu'il est bon, répondit l'enfant.

— Comment lui prouver notre amour ?

L'enfant hésita. L'un des plus jeunes se leva et dit :

— Je le sais bien, moi, mademoiselle Angélique, car, l'autre semaine, vous me l'avez dit.

— Eh bien ! mon petit Joseph, dis-moi ce que tu fais lorsque tu veux prouver au bon Dieu que tu l'aimes bien ?

— Je fais ce que vous me dites, mademoiselle Angélique ; je fais ce que lui-même a fait, je suis bon.

— Mais qui t'a dit que Dieu veut que tu lui ressembles ?

— Lui-même, mademoiselle.

— Et quand, et où cela ?

(1) Voyez les numéros des 4 et 6 avril.

duc de Doudeauville.

Dans la chronique de son dernier numéro, la *Revue des Deux-Mondes* adopte les principes que nous cherchons à faire prévaloir sur l'abolition du timbre pour la partie intellectuelle des journaux, et l'imposition de la partie mercantile proportionnellement à la quantité des annonces. Le journal la *France* entre dans la même voie que nous avons été les premiers à tracer. On voit que les organes les plus opposés de la presse viennent à notre aide pour éclairer à ce sujet l'opinion publique. Tout nous fait donc espérer que la chambre prendra en considération le système que nous proposons.

Dans la lettre que nous avons publiée hier sur les falsifications du vin, notre correspondant oublie qu'il y a eu un amendement adopté par la chambre; lequel ne fixe pas à 15 p. 100 la quantité maximum d'alcool que la loi tolèrerait dans les vins. La chambre a laissé au gouvernement la faculté de régler, par une ordonnance spéciale, le maximum qui pourra être variable pour les différents crûs. Le principal reproche de notre correspondant est donc sans aucun fondement.

Quant à l'exagération qu'il suppose dans les narrations de la presse, nous croyons qu'elle ne consisterait que dans la généralisation des accusations portées contre les commerçants déshonnêtes.

GRÈCE.

L'*Observateur grec*, du 19 mars, contient des détails sur l'achèvement et l'adoption de la charte constitutionnelle des Grecs. Le roi a d'abord adressé à l'assemblée une note dans laquelle il exposait les modifications qu'il jugeait utile d'introduire dans le projet. L'assemblée a consacré trois séances tenues à huis-clos à délibérer sur les modifications dont plusieurs ont été admises. Puis les quatre vice-présidents se sont rendus auprès du roi et lui ont exprimé, au nom de l'assemblée nationale, le désir de le voir accepter la constitution, ce qu'il a fait spontanément après avoir pris connaissance des modifications faites au projet.

Le 18 mars, l'assemblée nationale a commencé la discussion de la loi d'élection. L'élection directe a été adoptée, contrairement aux dispositions du projet, à la majorité de 175 voix contre 5.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* déclare qu'il a pleinement approuvé la proposition de M. Chapuis-Montlaville, par l'excellente raison que plus le prix des publications quotidiennes sera réduit, plus les journaux auront de lecteurs et plus l'instruction politique du pays prendra de développements. Cette raison est tellement déterminante aux yeux du *Constitutionnel*, qu'à la place de M. Chapuis Montlaville il n'eût pas voulu en présenter d'autres. Le *Constitutionnel* trouve qu'il n'est pas de bon goût de censurer, comme l'a fait l'honorable député de Louhans, les procédés dont use la presse; et il regrette que sur la foi d'un journal M. Chapuis-Montlaville ait accusé la presse de se prêter à de honteux marchés, et de soutenir, à beaux deniers comptants, telle ou telle thèse industrielle ou commerciale. Le journal de M. Véron ignore si de telles accusations sont fondées. Dans tous les cas, si le mal signalé existe, il est moins grave que M. Chapuis Montlaville ne l'imagine (on vend un journal à la rigueur, c'es possible, mais on ne vend pas un public); et ce n'est pas l'abolition du timbre qui supprimera un tel abus.

— La *Réforme*, dans un article intitulé : *les intérêts matériels*, accorde volontiers que les gouvernements s'amendent, que l'ancien régime était pire que les régimes qui l'ont suivi, qu'aujourd'hui, enfin, la France

— Hier, à la chapelle de la rue Chauchat, un jeune homme, qui se trouvait dans une tribune en face de celle occupée par S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, a fait quelques gestes qui ont dû éveiller l'attention des agents préposés au maintien de l'ordre.

Comme ils invitaient cet individu à se retirer, celui-ci a tiré de sa poche un poignard de très petite dimension, sans paraître d'ailleurs en vouloir faire usage.

Il a été conduit hors de la chapelle, et l'on a reconnu qu'il était Allemand d'origine, qu'il habite ordinairement le Hanovre, et que ses facultés mentales étaient dérangées.

— La nomination de M. Calhoun comme ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, à la place de M. Upshur, mort si malheureusement dans l'affaire *Princeton*, a fait sensation à Londres. M. Calhoun est l'homme d'Etat le plus modéré de la république et sur lequel on puisse le plus compter pour l'issue pacifique des négociations entamées avec l'envoyé anglais M. Packenham, sur l'affaire de l'Orégon et sur la question du Texas.

— M. le marquis de Lusignan, pair de France, est mort hier soir. Ses obsèques auront lieu lundi prochain, 8 avril, à 10 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

— Par décision royale du 25 mars, M. le maréchal-de-camp baron Zæpffel, commandant le département du Haut-Rhin, passe dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Par décision royale du 29 mars, M. le lieutenant-colonel Lesbros, chef du génie à Soissons, a été nommé commandant en second de l'école Polytechnique, en remplacement de M. Gosselin.

— Les faillites qui ont été déclarées à Paris, pendant le premier trimestre de 1844, c'est à-dire depuis le 1er janvier jusqu'au 1er de ce mois, présentent plus de 12 millions de passif. Et, dans ce chiffre énorme, ne sont pas comprises plus de quarante de ces faillites qui n'ont pas de bilan, et dont, par conséquent, les passifs sont inconnus.

Tant de désastres commerciaux contrastent singulièrement avec la *prospérité croissante* tant vantée par les journaux ministériels.

— Le fidèle ami de Bernadotte vient de le suivre de près au tombeau :

On écrit de Stockholm, 21 mars : « Hier, le général-major Louis de Camps est mort dans une propriété du roi, à deux mille de Stockholm. De tous les Français qui vinrent en 1810 et 1811, il était le seul qui fût resté ici. Comme le feu roi, qui le traita toujours en ami, il était né à Pau en 1765. Il fut anobli en 1824, et avait reçu la grand'-croix de l'ordre de l'Epée en 1825. Il laisse trois fils et une fille. »

— Le maire de Senozan (Saône-et-Loire), a été condamné à cinq ans de prison, aux dernières assises de Châlon, pour avoir favorisé, à l'aide de faux papiers, l'exemption d'un conscrit de sa commune. (*La Mouche*.)

— Rien de nouveau, en Espagne si ce n'est la création d'un corps de gardes civiques (espèce de gendarmerie), spécialement destiné, sous les ordres du ministre de l'intérieur, au maintien du bon ordre, de la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés. On veut, dit le préambule de l'ordonnance, empêcher l'intervention fréquente de l'armée et de la garde nationale dans la police et dans les mouvements populaires. La garde civique, organisée (infanterie et cavalerie) en légions, bataillons ou escadrons, compagnies et escouades, sera composée d'anciens soldats, jeunes encore et porteurs de bons états de service. Il y aura une légion par division militaire.

— Nous avons annoncé qu'un habitant de Mâcon avait vendu son fils âgé de trois ans, à une troupe de saltimbanques. Cet acte inouï avait sou-

Jusqu'à ces dernières années, on dorait les objets d'argent, de bronze et de cuivre au moyen d'un amalgame d'or et de mercure dont on revêtait soigneusement les pièces. On passait ensuite les objets au feu, de manière à en chasser le mercure et à ne garder à leur surface que l'or qui leur donne son brillant si recherché. Mais le mercure liquide et les vapeurs délétères de ce métal entouraient de toutes parts les malheureux ouvriers doreurs qui respirant ce poison par tous les pores, ne tardaient pas à en éprouver les terribles effets.

Un art aussi insalubre a attiré depuis long-temps l'attention des sociétés savantes. L'Académie des sciences de Genève a couronné, en 1793, un mémoire de H. A. Gosse, qui s'était appliqué à augmenter le tirant des cheminées pour entraîner plus vite et plus complètement les émanations mercurielles. En 1818, un prix de 3,000 francs, fondé par un ancien fabricant de bronze, M. Ravrio, a été décerné par l'Académie des sciences de Paris à M. d'Arcet qui avait aussi introduit plusieurs modifications importantes dans les ateliers des doreurs. En 1841, cette dernière Académie, soucieuse d'encourager tous les progrès qui apportent du soulagement aux souffrances des ouvriers, a décerné des récompenses, dont la somme s'élevait à 15,000 francs, à MM. de La Rive, de Ruolz et Elkington, qui ont attaqué l'insalubrité de l'art du doreur dans son point capital, l'emploi du mercure. Les nouveaux procédés sont de deux sortes : l'un inventé par M. Elkington, et qu'on appelle dorure par immersion, n'est propre qu'à recouvrir d'or les bijoux en cuivre; l'autre procédé fondé sur l'emploi de la pile voltaïque, est d'une importance plus générale. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la dorure par immersion.

L'invention de ce procédé, quoiqu'il soit restreint aux bijoux de cuivre, a complètement changé l'industrie et le commerce de la dorure. C'est en 1836 que M. Elkington, de Birmingham, prit en France un brevet d'importation de 15 ans pour sa découverte déjà pratiquée dans ses ateliers d'Angleterre. Une société fut fondée pour l'exploitation du nouveau procédé, et les avantages qu'il présenta furent tels que tous les anciens doreurs sur bijoux furent forcés de fermer leurs ateliers et d'abandonner la fabrication aux cessionnaires de M. Elkington. Avant 1836, il existait à Paris 12 établissements de dorure sur bijoux employant au plus 200 ouvriers, dont le salaire maximum était de 3 francs par jour. Aujourd'hui, plus de 1,200 ouvriers travaillent pour les cessionnaires de l'inventeur, et reçoivent un salaire quotidien de 5 à 6 francs. Les derniers ouvriers ont en outre cessé d'être les victimes des terribles maladies engendrées par le mercure. La nouvelle invention a donc incontestablement amélioré le sort des ouvriers; elle a aussi apporté des perfectionnements nombreux dans la fabrication. Elle produit beaucoup et à peu de frais; les nouveaux bijoux donc magnifiquement dorés en même temps qu'à très bon compte.

Mais bientôt a commencé, entre l'inventeur anglais et plusieurs doreurs de Paris, une lutte judiciaire qui dure depuis six ans, et dont les tribunaux ont retenti tant de fois, lutte où 100,000 francs ont déjà été consommés en frais de toute nature causés par des procès en déchéance et en contrefaçon, par des expertises auxquelles ont concouru presque tous les chimistes de Paris, arrêts de toutes sortes, au tribunal civil, à la cour royale, au tribunal de police correctionnelle, à la cour de cassation. La lutte n'est pas encore terminée, et peut-être elle ne cessera qu'à l'expiration du brevet. Ces faits sont bien graves; ils dénotent une bien-grande lacune dans notre législation, une bien grande impuissance de la

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 23 mars.

— Oh! il y a bien long-temps, dans le plus ancien des saints livres, où il est dit que Dieu fit l'homme à son image. Si Dieu a fait l'homme ainsi, c'est qu'il veut qu'il soit ainsi.

— Mais pourquoi l'homme qui, en sortant des mains du créateur, était fait à l'image de Dieu, n'est-il plus tel qu'il était dans le commencement?

— Parce qu'il a péché.

— Qu'est-ce que le péché?

— C'est le mal.

— Mais pourquoi donc Dieu a-t-il créé le mal?

L'enfant s'arrêta; sa petite science était épuisée.

— Dis-moi cela, toi, Jacques? reprit la douce institutrice.

— Dieu n'a point créé le mal, puisque le mal c'est le péché, et que c'est l'homme qui a péché.

— Voilà qui est très bien, mon petit philosophe. Maintenant, à toi, ma petite Laurence : Que devons-nous à Dieu?

— Tout, et même la vie.

— Qu'est-ce que la vie?

— C'est aimer Dieu, connaître sa loi et vouloir l'accomplir : volonté, intelligence, amour.

— Mais quel est le plus beau de ses dons?

— C'est l'amour.

— Pourquoi cela?

— Parce qu'il est la charité sans laquelle, dit l'apôtre, toutes choses sont vaines.

— Mais la charité ne regarde-t-elle que Dieu?

— Non, elle regarde aussi les hommes. La charité est l'amour des hommes en Dieu.

— Et comment aime-t-on les hommes en Dieu?

Une autre petite fille se leva, car la petite répondante avait hésité.

— On aime les hommes en Dieu, quand on les aime selon sa loi et en vue de leur bonheur éternel.

— Qu'est-ce que le bonheur éternel?

— C'est la mort du juste.

— Et l'enfer?

— C'est l'éternité du méchant.

— Qu'est-ce que le méchant?

— C'est celui qui hait et ruine.

— Qu'est-ce que le bon?

— C'est celui qui console et fonde.

— Mais quand je détruis les fruits de la terre, l'oiseau du ciel ou l'animal qui broute les herbes, fais-je mal?

— Non, quand on détruit ces choses non pour le plaisir de la destruction, mais dans le but de se nourrir ou de se défendre.

— Pourquoi, alors, ne fais-je pas le mal?

— Parce que Dieu à donné la terre aux enfants des hommes.

— Donc, mes enfants, ajouta la belle jeune fille, ne détruisez jamais par plaisir les innocentes créatures de Dieu. Toi, Paul, ne poursuis plus à coups de pierre les hirondelles de nos rivages. Toi, François, ne déniche plus les rossignols dans les taillis du château de Roche-Grève, car ils nous donnent de beaux cantiques, et ne nous demandent pas même, la nourriture. Un insecte suffit à leur appétit frugal, et encore cet insecte nous eût peut-être été nuisible. Donc à l'avenir respecte Dieu dans ces oiseaux que les anges et les hommes viennent, sous les étoiles, entendre dans les bocages, aux bords des vives fontaines. Dieu, mes petits enfants, aime, comme nous, les oiseaux et les fleurs, car ces choses sont des créations de son amour et de sa puissance. Mais s'il aime tout ce qui passe si vite, le lis des champs qui, encore qu'il soit vêtu plus magnifiquement que les rois dans leur gloire, ne brille qu'une heure et que l'on jette ensuite à la gueule du four, l'oiseau des bois dont toute la vie est de chanter quelques mois sous les feuillages, combien plus ne doit-il pas aimer l'homme qui brille comme la fleur, qui chante comme l'oiseau et qui, de plus, l'adore avec des paroles d'intelligence et d'amour! Aussi, mes tous petits enfants, il est dit dans le saint livre que Dieu aima l'homme jusqu'à mourir pour lui.

Dieu nous donne beaucoup et nous promet beaucoup plus encore; mais faut-il se fier aux promesses de Dieu? — Oui, mes petits enfants, car il est la vérité même; et s'il nous trompait, il ne serait plus la vérité, il ne serait plus Dieu, car il ne serait plus lui-même : la vérité est la vie de Dieu.

Mais si Dieu est fidèle à sa parole, il veut que nous le soyons à la nôtre, car il nous a faits à son image. Ainsi, chaque fois que vous promettrez quelque chose, avant de promettre aux hommes, il faut promettre à Dieu. Promettre à Dieu, c'est ne promettre que le bien, car on ne peut promettre le mal qu'à l'esprit du mal. Après cela, mes petits enfants, il faut toujours accomplir sa promesse, quoi qu'il nous en puisse arriver, et et alors même que les lois de l'homme ne nous y contraindraient pas, car une promesse faite ainsi est au-dessus de toutes les lois de la terre. Si vous en évitez l'accomplissement dans la certitude de l'impunité parmi les hommes, il y a là-haut un juge qui en fera son affaire. Donc, mes petits enfants, ne dites point : Je promets devant les hommes; mais : Je promets devant Dieu.

Maintenant, mes bons petits amis, vous allez regagner vos demeures; il faut que vous soyez rendus chez vos parents avant que le soleil soit couché. Comprenez bien qu'en ne m'obéissant pas, vous désobéirez à Dieu, car vous désobéirez à vos mères. Vous avez encore le temps de prendre quelque récréation aux pentes des falaises. — Mais, avant de partir, dites-moi si vous n'êtes point chargés de quelques paroles pour moi?

Un petit enfant blond, en sabots et en souquenille de mi-laine, s'avança :

— Mademoiselle Angélique, dit-il, ma mère m'a chargé de vous apprendre qu'elle avait terminé le filage de votre lin, mais qu'elle ne peut vous l'apporter, parce que, comme vous le savez, depuis six mois elle ne peut quitter sa chaise.

— C'est bien, mon petit Bertrand, répondit Angélique en le baisant au front; j'irai moi-même le chercher et lui en remettre d'autre.

— Ma marraine, dit un autre petit garçon un peu mieux vêtu, mon grand-père m'a chargé de vous dire qu'il voudrait bien vous voir, et puis il demande que vous lui apportiez un bouquet. Il m'a dit comme cela : Rapporte à mademoiselle Angélique que le vieil aveugle voudrait bien avoir le parfum de quelques roses, et aussi aller avec elle écouter la mer dans l'Anse de la Galiotte.

— C'est bien, mon petit Olivier, répondit Angélique, cela sera fait. J'irai demain si le ciel est beau.

— Ma marraine, reprit l'enfant, ma mère m'a aussi chargé de vous demander si mon parrain était allé vous voir, car il est arrivé depuis huit jours; elle l'a aperçu dans le taillis du château.

Un léger mouvement se fit aux sourcils expressifs de la jeune fille; quelque dépit apparut aux gracieuses fossettes de sa bouche vermeille, mais elle réprima tout cela; et, reprenant tout aussitôt son air de bonté et de candeur :

— Tu diras à ta mère que je n'ai point encore vu M. Olivier, mais que sans doute il ne tardera pas à nous venir.

Et la petite troupe s'achemina le long de la mer montante, vers un monticule de forme arrondie qui fermait la baie au nord. Angélique les suivit long-temps des yeux, et regagna solitairement le Manoir-des-Dunes.

(*La suite à demain.*) H. MORVONNAIS.

Ce n'est pas d'ailleurs chose facile; on éprouve bien des mécomptes en essayant de dorer les métaux par l'immersion. Il faut d'abord que ces métaux, je me trompe, que le cuivre soit parfaitement nettoyé, en passant, après avoir été déroché, c'est-à-dire chauffé au rouge, dans une dissolution de sel marin dans un mélange d'acide sulfurique et d'acide nitrique. Les autres métaux, quelque bien préparés qu'ils soient, ne se dorent pas. Il faut ensuite que le bain se trouve dans certaines conditions de température et de saturation. Si la liqueur ne bout pas depuis une heure au moins, la dorure ne peut s'effectuer. Si les objets sont d'un volume assez considérable pour refroidir le bain, la dorure est manquée. Les moindres circonstances, la présence de quelques parcelles d'un sel de fer par exemple, suffisent pour empêcher qu'on arrive au résultat. Ce n'est pas chose si facile que de mettre en pratique un principe théorique! Que de peines, que de travaux, que d'argent sont consommés dans des recherches et des tâtonnements de toute sorte, avant qu'on ait effectué cette transformation que tant de gens regardent comme de peu d'importance.

Les objets qui sortent du bain, quand on a pris toutes les précautions convenables pour effectuer la dorure, sont réellement magnifiques. Cependant ils ne sont recouverts que de bien peu d'or; c'est à peine si par décimètre carré de surface il s'en trouve un quart de gramme.

Avec soixante-quinze grammes d'or, on peut dorer jusqu'à vingt-cinq kilogrammes de bijoux de cuivre, et tout le bain n'est pas épuisé; il y reste environ un tiers de l'or qui ne s'y trouve plus en assez grande quantité pour se déposer en couche continue.

Le prix de la dorure du kilogramme de bijoux est de vingt francs. Par l'ancien procédé, il était de cinquante francs le kilogramme pour les objets estampés, et coûtait jusqu'à cent vingt francs pour les objets délicats, tels que les chaînes, qui n'offraient pas une résistance à l'action corrosive du mercure.

On ne peut dorer par immersion que les objets en cuivre laminé très fin. Certaines fontes de cuivre ne se dorent pas, aussi ce procédé seul ne pouvait ruiner complètement l'ancienne dorure au mercure. C'est par cet ancien procédé qu'on aurait continué à dorer les bronzes et les grandes pièces de cuivre, si M. de Ruolz n'avait rendu praticable la dorure par la pile voltaïque. Il nous reste à décrire cet autre procédé auquel se joint aussi l'argenture, art nouveau, qui produit les objets les plus beaux et les plus curieux, et qui est exécuté sur une grande échelle dans les ateliers de M. Ch. Christofle. B.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous nous proposons de publier une Revue Bibliographique le quatrième dimanche de chaque mois. Tous les ouvrages dont on nous enverra deux exemplaires y seront mentionnés.

Nous réserverons en outre des articles séparés aux publications qui présenteront à nos yeux un intérêt spécial.

SCIENCES MORALES.

Philosophie, éducation.

DIEU, SA NATURE ET SES LOIS; L'HOMME ET SA DESTINÉE, par M. LENGLET, procureur du roi de l'arrondissement de Douai.

Cette production est estimable. En voici les conclusions, auxquelles nous adhérons complètement :

Le problème à résoudre pour l'humanité, peut, en résultat, se poser ainsi :

« Énumérer toutes les facultés, tous les organes, tous les instincts ou penchants naturels de l'homme, ainsi que les qualités, les sentiments, les passions, les goûts, appétits ou besoins de tout genre qui en résultent naturellement.

» Déterminer le but et l'importance relative de tous les penchants, de tous les goûts, etc., ainsi que les moyens de les développer et de les empêcher de dévier.

» Découvrir dans la nature tout ce qui correspond à chacun de nos désirs, de nos besoins naturels, et, connaissant ce qui peut le mieux les satisfaire, trouver les moyens de se le procurer légalement et par le travail le moins pénible ou le plus attrayant possible.

» Déterminer enfin l'organisation et les institutions sociales propres à nous faire observer toujours la conduite la plus conforme à notre nature, celle qui doit le mieux assurer à l'humanité entière comme à chacun de ses membres l'accomplissement de sa véritable destinée et, par suite, le plus grand bonheur que comporte la nature humaine. »

COURT APERÇU SUR LE VRAI ET LE BIEN, ETC.; — par UN SOLDAT.

Ces quelques pages sont d'un homme de bon désir, habitué aux études sérieuses et métaphysiques; mais elles ont le défaut de ne pas conclure et de demeurer dans le vague.

ÉTAT RELIGIEUX DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE; — par M. CH. GOUBAULT, ancien magistrat.

Le but de cette publication est d'éclairer les esprits, de réunir les faits importants qui touchent la religion, d'inspirer à tous la tolérance, de rappeler à la pureté et à la simplicité primitives de la doctrine de Jésus-Christ les catholiques ultramontains et les protestants fanatiques. M. Goubault appelle, par ses travaux, comme par ses aspirations, la constitution d'un édifice religieux où la conscience humaine se sente libre, l'intelligence satisfaite, le cœur plein de l'amour de Dieu et des hommes.

PLAN PROPOSÉ POUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE; — par M. RIVAIL, disciple de Pestalozzi.

Cette brochure est faite dans un excellent esprit, et se termine par des conclusions très pratiques. L'auteur, chef d'institution, à Paris, donne pour but, à l'éducation, le développement de toute les facultés morales, physiques et intellectuelles de l'enfant. Il pose en principe la bonté naturelle de l'homme et la nécessité, pour l'éducation, d'être douce et autant que possible attrayante. « On met souvent beaucoup de soins, beaucoup d'art même, » et, je puis dire, un raffinement de méchanceté dans la recherche des punitions qui peuvent être le plus sensibles. Je ne dirai pas que c'est une » erreur, mais bien le comble de l'absurdité et de l'ignorance. »

M. Rivail signale l'esprit d'hostilité, de méfiance réciproque qui règne presque toujours entre le maître et les élèves. Il combat vivement le préjugé nuisible qui voit, dans les fonctions d'instituteur, un rôle secondaire et presque avilissant. Il critique l'extension exagérée donnée, dans nos collèges, à l'étude des langues mortes, et trace le programme des travaux qui devraient, à son avis, occuper la jeunesse de la huitième à la philosophie. L'enseignement est une question à l'ordre du jour; pour la traiter, on peut puiser des lumières dans l'opuscule de M. Rivail.

... revue qui paraît mensuellement, représente plus vivement l'opposition en ces matières et critique vertement l'administration des forêts ainsi que les Annales. On en peut juger par ces titres d'articles: *Une nouvelle bévue des Annales*, —Réfutation du cours élémentaire de culture des bois créé à l'école royale forestière de Nancy. Le *Moniteur des eaux et forêts* est facilement et vivement écrit. Sans nous faire juge entre lui et les *Annales*, constatons que ces deux publications protestent contre les excès du défrichement et demandent, par les mêmes raisons que nous, le reboisement systématique des montagnes de la France.

PETIT ATLAS GÉNÉALOGIQUE DES ROIS DE FRANCE; — par MM. LECLERC aîné et LECLERC jeune, élèves de l'abbé Gaultier.

Cette brochure, d'un format commode, contient les arbres généalogiques des familles qui ont régné sur la France. La succession des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, y est clairement indiquée, ainsi que la subdivision des Capétiens, en Capétiens directs, Capétiens Valois, Capétiens Bourbons; la subdivision des Valois, en Valois directs, Valois-Orléans, Valois-Angoulême, et celle des Bourbons, en branche aînée et branche cadette. La famille impériale a sa page ainsi que celles des Condé et des Guise. Le petit atlas de MM. Leclerc peut devenir un manuel utile.

MANUEL DU DROIT PUBLIC ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAIS.

Sous ce titre, M. le procureur-général DUPIN vient de publier une collection de documents, relatifs aux libertés de l'église gallicane et au concordat, avec une exposition des principes qui régissent les appels comme d'abus, les congrégations, les séminaires et l'enseignement public. Ce petit recueil présente un grand intérêt de circonstance.

ESSAI SUR LA CONDITION JURIDIQUE DES ÉTRANGERS; — par M. EUGÈNE SALOMON, docteur en droit.

Travail plein d'intérêt. L'auteur débute par un exposé historique fort consciencieux de la condition des étrangers chez les peuples primitifs: pêcheurs, chasseurs, nomades, guerriers, pasteurs, agriculteurs; il distingue chez les Hébreux le prosélyte de la porte du prosélyte de la justice, en Grèce les Isotèles des Métèques et des barbares; mais il s'attache surtout à faire connaître le droit français actuel, et traite toutes les questions relatives à la condition des étrangers, avec autant de justesse d'esprit que d'érudition.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

COURS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE; — par M. TH. OLIVIER. — DÉVELOPPEMENTS DE GÉOMÉTRIE, par le même.

Le cours de géométrie descriptive est divisé en deux parties :

La première contient tout ce qui est relatif à la droite et au plan; la seconde comprend les surfaces en général et en particulier, les sections coniques et les sections du second ordre. L'auteur n'a point eu pour but, ainsi qu'il le dit lui-même de résumer et de classer en ordre tout ce qui a été fait sur la géométrie descriptive; mais tout en présentant les données indispensables à ceux qui étudient cette science dans le but de devenir ingénieurs, il s'est attaché principalement à exposer ses idées et ses propres recherches.

Dans les *développements de géométrie descriptive*, M. Olivier examine et discute diverses questions et donne la solution de divers problèmes que les auteurs des traités en usage ont passés sous silence.

Le septième chapitre, qui est le dernier de cet ouvrage, contient la théorie des infiniment petits en géométrie descriptive, et renferme sur cette théorie des aperçus entièrement nouveaux.

MANUEL PRATIQUE DE MAGNÉTISME ANIMAL; — par M. le docteur TESTE.

L'auteur, zélé pour le magnétisme, qui est à ses yeux un puissant moyen thérapeutique, nous a paru dans ses convictions d'une entière bonne foi. Il est le premier à protester contre la crédulité de certains magnétiseurs, à repousser leurs assertions exagérées. Cependant, parmi les faits que M. Teste admet, qu'il dit avoir observés et produits lui-même, il en est de si extraordinaires, que l'auteur ne saurait exiger de ses lecteurs une foi immédiate à ses récits. Il a voulu éveiller chez eux le désir de voir et de faire eux-mêmes des expériences. Sous ce rapport, il a complètement réussi. Le magnétisme animal a fait assez de bruit depuis Mesmer pour que les hommes qui veulent s'associer à tout le mouvement scientifique de notre époque soient tenus de se former à cet égard une conviction sérieuse.

DISCOURS sur la 18e question médicale posée au congrès scientifique d'Angers: *Le mercure est-il le meilleur moyen de traitement des symptômes primitifs et consécutifs de la syphilis?* — par le docteur PÉRUSSEL, de Nantes.

Cette brochure est l'œuvre d'un disciple d'Hahnemann, qui résout le problème en invoquant le principe : toute substance guérit sur le malade l'affection morbide qu'elle détermine chez l'homme sain. Puisqu'il est prouvé que l'*or*, le *thuya occidentalis*, l'*acide nitrique*, partagent avec le mercure la propriété de produire des effets phathogénétiques analogues à ceux qui résultent de l'invasion du virus syphilitique, il faut conclure que ces diverses substances peuvent également concourir à la guérison des malades. Il nous semble qu'il serait temps enfin de répondre sérieusement aux homéopathes et d'examiner les conclusions qu'ils tirent de l'expérimentation des remèdes sur l'homme sain.

DES FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES *et des moyens chimiques de les reconnaître*, par MM. JULES GARNIER et CH. HAREL.

Le livre de MM. Garnier et Harel a droit aux éloges de tous les hommes de bien qui gémissent des excès déplorables auxquels se laissent aller des industriels déshonnêtes, à cette époque surtout où la concurrence a fait tellement baisser les prix de vente qu'il n'est presque plus possible de faire honorablement des bénéfices suffisants pour se garantir contre les mauvaises chances du commerce. Sans tomber dans l'exagération, sans croire qu'il n'y a plus aucune loyauté dans la classe si nombreuse des marchands, sans englober dans un blâme universel et sévère toute l'industrie, nous croyons qu'il est bon de signaler les manœuvres des commerçants, rares encore, il faut le rappeler, qui ne craignent pas, par l'appât d'un bénéfice léger, d'avoir recours aux falsifications les plus dangereuses pour la santé publique.

MM. Garnier et Harel ont cherché à rassembler dans leur ouvrage l'histoire de toutes les fraudes, de toutes les altérations, de toutes les falsifications qu'on a fait subir jusqu'à ce jour aux substances alimentaires. Ils se sont attachés, autant qu'il était possible dans l'état actuel de la science, à signaler en même temps que la fraude, les divers moyens de la reconnaître. En général, ils ont nettement décrit chaque procédé chimique qui pouvait avec le plus de facilité faire découvrir l'altération, et si quelquefois les analyses chimiques, ou les instruments qu'ils indiquent pour distinguer la falsification des aliments, peuvent être en défaut, il ne faut pas s'en prendre à eux, mais bien aux savants qui jusqu'à présent ne se sont pas assez occupés de cette partie importante de la science.

Les chimistes célèbres, ceux à qui on doit les plus beaux travaux théoriques ou pratiques, ont négligé l'étude des aliments. La science ne s'est occupée des substances organisées que pour en tirer ce qu'elle a appelé les principes immédiats, et l'attention des savants ne s'est portée que sur l'étude de ces principes qui ne sont plus les substances mêmes, mais des dérivés de ces substances obtenus par l'action des agents physiques ou des réactifs chimiques. L'étude de la substance organique proprement dite a presque toujours été oubliée. C'est à cette lacune de la science qu'on doit l'imperfection des méthodes indiquées par MM. Garnier et Harel. Ils ont fait ce qu'ils ont pu dans l'état de nos connaissances actuelles; ils avaient d'ailleurs une difficulté bien grande à vaincre, c'était de faire les premiers un livre sur ce sujet immense que bien peu auraient mieux réussi à traiter. Ils ne pouvaient ...

... par lesquels on prétend vulgariser la science; les descriptions sont nettes, exactes et suffisantes. Des figures intercalées dans le texte même, ou réunies en planches à la fin du volume, rendent compte des détails que le discours ne peut faire apprécier. Les arts accessoires, comme ceux de la fabrication du fer, de la fonte, etc., n'ont pas été oubliés, de telle sorte que l'ouvrage est complet, et d'ailleurs facilement compréhensible, même pour les personnes les plus étrangères à la théorie ou à la pratique, mérite bien rare, comme on sait, et qui est d'une importance que beaucoup de savants n'apprécient pas suffisamment.

LITTÉRATURE.

PARTOUT UN PEU DE TOUT, SOUVENIRS POÉTIQUES; — par M. J.-L. LACOUR, sous-intendant militaire en retraite.

Ce volume d'un homme qui a beaucoup couru le monde en partageant les travaux de nos armées conquérantes, réveillera sans doute de bons sentiments et de jeunes souvenirs dans la mémoire de ses nombreux amis. Nous ne craignons pas de dire amis, car il est impossible qu'un homme, dont la bienveillance, la facilité d'humeur, le cœur honnête, se manifestent aussi nettement, n'ait pas conquis une place honorable dans l'âme de ceux qui l'ont connu. Mais, allez-vous dire, il s'agit bien d'un honnête homme? est-ce un poète? Un poète! c'est beaucoup demander; car on n'en compte que deux ou trois par siècle. Donc, répondrons-nous, ce volume est l'œuvre d'un homme rempli de bons sentiments et qui ne peut en inspirer que de semblables pour sa personne.

AU COIN DE L'ATRE, *nouvelles et mélanges*; par M. Jules PAUTET, rédacteur en chef de la *Revue de la Côte-d'Or*, journal littéraire.

Ce livre, ainsi que son titre l'indique, est composé de morceaux détachés, tels que pièces de vers, nouvelles, discours académiques, (l'auteur est membre de plusieurs académies de province.) M. Joseph Pautet est certainement, avec M. Joseph Bard, son compatriote, l'un des plus féconds et des plus érudits écrivains de la province. Autrefois écrivain politique, (il a été, en 1831, l'un des principaux rédacteurs de l'*Opinion*, journal qui paraissait à Paris deux fois par jour, puis, de 1832 à 1835, rédacteur en chef du *Patriote de la Côte-d'Or*), M. Jules Pautet s'est exclusivement voué depuis quelques années aux études littéraires, et son *Nouveau Manuel du Blason*, ou *Code héraldique*, est fort estimé des connaisseurs. Quant à ses poésies et à ses nouvelles, nous leur souhaiterions plus de naturel et de simplicité.

LE DÉCAMÉRON DES BONNES GENS; — par le marquis de FOUDRAS.

Ce livre exhale un parfum de vertu, d'esprit de famille, de religion et d'honneur, qui classe son auteur parmi les poètes du regret plutôt que de l'espérance, parmi les chantres du passé plutôt que de l'avenir. Cependant, rien d'amer, d'exclusif, ni de politique, dans cette préoccupation du temps qui n'est plus. Ce sont des nouvelles d'une naïveté charmante, d'un récit attachant, d'une ambition modeste, qui ne réclament pas plus l'éloge public qu'elles ne supportent l'analyse. Il suffit de les indiquer aux mères de famille et aux grands enfants eux-mêmes, comme de bonnes et douces lectures de moralité et de sentiment.

MARIEZ-VOUS, *roman de mœurs*; par Victor ROUSSY, auteur de *Comment on se perd*.

On peut recommander la lecture de ce livre aux personnes qui recherchent les romans de Paul de Kock. Quelques travers sociaux y sont indiqués avec vérité un peu crue. Nous engagerons l'auteur à creuser davantage ses sujets, à éviter la vulgarité des portraits, des idées et du style.

LA CHINE OUVERTE; — par OLD NICK, ouvrage illustré par AUGUSTE BORGET.

Depuis long-temps, le peuple français désirait avoir le véritable portrait du magot dont la caricature se montrait seule sur les paravents et les théières de porcelaine.

L'ouvrage de MM. Borget et Old Nick, publié par livraisons dans un modeste format, répond à ce besoin de notre époque. La Chine excite la curiosité du philosophe qui voudrait observer de près ce grand exemple d'un mouvement social arrêté, d'une civilisation pétrifiée. Pour l'artiste, ce pays, aux costumes bizarres, à l'architecture capricieuse, aux paysages fantastiques, a tout l'attrait du merveilleux, tout le charme d'une hallucination: cet empire sert d'intermédiaire entre la terre que nous habitons et le pays des rêves. Quelle imagination n'aime pas à se représenter :

La pagode de nacre, au toit rose et changeant,
La tour de porcelaine aux clochettes dorées,
Et dans les jonques azurées
Le palanquin de pourpre, aux longs rideaux d'argent.

La Chine s'est long-temps entourée d'une enceinte dans laquelle le canon de l'Angleterre vient de faire une large brèche; désormais, les regards de l'Européen pourront plonger dans ce grand magasin de curiosités, on pourrait même dire de *chinoiseries*. En attendant des travaux plus scientifiques et moins amusants, M. Old Nick par la plume, et M. Borget par le crayon, nous ont retracé vivement la physionomie d'un peuple incroyable et d'un pays impossible. Voyez, admirez les mandarins de M. Borget, mais ne déjeûnez pas avec eux : les nageoires de requin à l'huile de ricin sont la partie la plus acceptable de leur cuisine.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 6 avril 1844.

Les affaires sur le 3 0|0 sont restées languissantes jusqu'à 3 heures. A partir de ce moment, ce fonds a monté et reste assez demandé après la fermeture.

Au comptant : Belge, 1831, 102 3|4; — id., 1842; 107 1|4. — Esp. passive, 6 5|8; — id., 3 0|0, 37 1|4, 37, 36 7|8. — Hollande, 61. — Orléans, (obl.), 1270. — Saint-Germain (obl. anc.), 1245; — id. (obl. nouv.), 1230. — Versailles (r. dr, obl. nouv.), 1185. — Grand'-Combe, 1115; — id. (obl.), 1165. — Jouiss. Quatre-Canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 100. — Zinc V. Montagne, 4200.

Fin courant : Banque de France, 00. — — Belge, 1840, 105 5|8; — id., 3 0|0, 78 25. — Naples, 101 70.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0|0 compt.	122 90	123 10	122 90	123 10	122 85
— fin cour.	123 10	123 35	123 05	123 30	123 »
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	83 05	83 05	82 95	83 »	82 90
— fin cour.	83 10	83 15	82 95	83 15	83 »
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	105 5|8	105 3|4	H. » 1|4
4 0|0 ...	» »	» »	» »	— Portugais.	46 7|8	47 »	H. » 1|8
O. de la V.	1420 »	» »	» »	Esp. D. active	34 3|4	34 7|8	B. » 1|8
B. de Fr..	3130 »	3130 »	B. 10 »	5 0|0 Naples.	101 30	» »	» »
C. L. 5000	5145 »	5150 »	» »	— Romain. .	106 »	» »	» »
— 1000	1155 »	1165 »	H. 15 »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	» »
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	485 »	482 50	B. 2 50
4 Can. ...	1275 »	1271 25	B. 3 75	B. Belge.	660 »	» »	» »

HALLE DE PARIS.

5 Avril.			6 Avril.		
Arrivages	924 q.	98 k.	Arrivages	903 q.	57 k.
Ventes	601	31	Ventes	640	05
Restant	8302	62	Restant	8568	14
Cours moyen	39,54		Cours moyen	39,47	
Cours-taxe	39,43		Cours-taxe	39,44	

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.	44k.	51,00 à 52,25	Gr.	38q.	68k.	45,00 à 52,20
1re	178	98	39,00 à 40,50	1re	255	90	39,50 à 41,00
2e	80	09	36,95 à 38,20	2	181	25	37,55 à 38,85
3e	0	00	00,00 à 00,00	3e	40	82	30,90 à 31,85
4e	4	59	24,20 à 00,00	4	8	78	22,30 à 24,20
Al.	337	55	38,85 à 00,00	Al.	400	48	29,95 à 38,85

ROUEN, 5 Avril. — Farine : 37,10. Hausse de 0,63 sur les 100 kil.

CAMBRAI, 3 Avril. — Farine, 1re : 36,00 à 38,00; 2e : 35,00; 3e : 25,00. — Son : 10,50.

BEAUNE, 30 Mars. — Farine de froment : 38,40. — Farine de maïs, l'hect. : 18,75.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 30 Mars. — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,00.

Issues de froment.

PARIS, 6 Avril. *Cours commercial.* — Son : 8,00 à 8,75. — Mouture : 9,00 à 10,00 les 125 litres. Ces deux articles sont vivement recherchés, sans que l'on ait à signaler un mouvement en hausse. — Recoupette : 11,50 à 12,00 les 100 kil. Remoulage toujours délaissé à 17,00 et 19,00 les 150 kil.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 6 Avril. *Cours commercial.* [...] fait beaucoup [...] dans le prix.

VERSAILLES, 5 Avril. Cours commercial des grains vendus en poche, hors de la halle. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 20,85; 3e : 19,85. — Avoine, 1re, 150 kil. : 7,50 à 7,85.

BRAY-SUR-SEINE, 5 Avril. — Froment, 1re : 19,60 ; 2e : 18,66 à 19,00 ; 3e : 18,00. — Méteil : 14,00 à 15,66. — Mouture : 12,66 à 13,00. — Seigle : 11,00 à 11,66. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,00. — Le froment a baissé de 0,50 à 1,00. Cependant, en raison de la hausse reproduite sur les deux marchés précédents, la taxe du pain a été élevée.

ROUEN, 5 Avril. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,00. — Seigle : 11,00 à 13,00. — Orge : 10,50 à 12,00. — Avoine : 9,00 à 12,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00.

STRASBOURG, 5 Avril. — Froment, 1re : 23,50 ; 2e : 21,38 ; 3e : 19,75. — Seigle : 11,75 à 12,75. — Avoine : 9,50 à 10,00.

Graines fourragères. (les 100 kil.

PARIS, 6 Avril. — Vesces de printemps : 12,00 à 13,33. — Pois jarras : 10,65 à 11,70.

ÉTAMPES, 30 Mars. — Graine de luzerne, l'hect. : 70,00 à 78,66 — Graine de trèfle : 66,66 à 80,00. — Sainfoin : 7,00 à 7,66.

COULOMMIERS, 3 Avril. — Vesce, l'hect. : 16,00. — Trémois : 12,00 à 16,00.

ROUEN, 1er Avril. — Trèfle, les 100 kil : 110,00 à 125,00. — do. de luzerne : 125,00 à 135,00. — Vesce (l'hect.) : 14,50 à 15,00. — Sainfoin : 11,00 à 12,00.

BOURGES, 30 Mars. — Graine de luzerne et de trèfle : 80,00 à 100,00 les 100 kil. — de Ray-[...]

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *barrière d'Enfer*, 6 *Avril.* — Foin, 1re : 48,00 à 49,00; 2e : 46,00 à 47,00; 3e : 42,00 à 44,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; do 2e : 22,00 à 23,00 ; do 3e : 20,00 à 21,00. — Paille de seigle : 26,00 à 27,00.

Faubourg Saint-Martin, 6 *Avril.* — Foin, 1re : 44,00 à 46,00; 2e : 38,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 22,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 à 30,00; 2e : 26,00 à 27,00. Marché faible, vente assez facile.

VERSAILLES, 5 Avril. — Foin, 1re : 42,00 à 44,00; 2e : 36,00 à 40,00 ; 3e : 30,00 à 35.00. — Trèfle : 34,00 à 39,00. — Luzerne : 32,00 à 38,00. — Regain de luzerne : 28,00 à 36,00. — Paille de froment : 18,00 à 24,00. — — Paille d'avoine : 24,00 à 26,00. Marché fortement approvisionné ; il y avait peu d'acheteurs.

ROUEN, 1er Avril. — Foin : 47,70 à 49,10. — Trèfle : 40,00 à 45,00. — Paille de froment : 30,00 à 35,00. — Paille de seigle : 40,00 à 45,00 — Paille d'avoine : 22,00 à 24,00.

BOURGES, 31 Mars. — Foin : 35,00 à 40,00. — Trèfle : 20,00 à 25,00. — Paille de froment : 15,00 à 20,00. — Paille de seigle : 25,00 à 30,00.

PÉRIGUEUX, 2 Avril. — Le beau temps qui règne depuis quelques jours et les douces rosées qui l'accompagnent, favorisent prodigieusement l'accroissement des jeunes plantes. Les céréales sont d'une beauté extraordinaire et promettent une magnifique récolte. Il y a long-temps que les jeunes blés n'ont offert de pareilles espérances; mais les fourrages seront [...]

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	4902	4652	250	1 14	» 96	» 82
Vaches....	48	46	2	» »	» 96	» 76
Veaux.....	691	691	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6148	5648	500	1 40	1 20	1 »

LA MAISON-BLANCHE, 6 Avril. — Porcs amenés, 74; vendus, 64; renvoi, 10. Prix : 1,06 — 1,04 — 1,02. Marché faible et vente difficile.

ROUTOT, 4 Avril. — Bêtes amenées, 613 bœufs. Prix : 1,30 — 1,15. — 402 vaches : 1,20 — 1,10. — 32 veaux : 1,10 — 1,00. — 631 moutons : 1,50 — 1,35. — 71 porcs : 0,90 — 0,80. Ce marché, quoique très bien approvisionné, a présenté une vente facile; fermeté dans les prix et même hausse de 0,05 sur les moutons. Le bétail y était généralement beau.

PARIS, *marché aux chevaux du 6 Avril.* — Chevaux de selle et de cabriolet amenés, 97; vendus, 20, de 215,00 à 800,00. — Chevaux de trait am., 204; vend., 37, de 350,00 à 900,00. — Chevaux hors d'âge am., 174; vend., 26, de 45,00 à 300,00. — Anes am., 14; vend., 5, de 24,00 à 35,00. — Chèvres am., 7; vend., 1 : 18,00. — Encan, 5, de 30,00 à 70,00. — 120 chevaux ont été essayés. Marché ordinaire.

Viande abattue (le kil.).

PARIS. *Halle du 6 avril.*

25821 kil.	Bœuf,	1,50 — 1,20 — 0,80
16737	Veau,	1,50 — 1,25 — 1,00

[...] Mouton gras : 0,90. — Brebis : 0,50.

BONNETABLE, 2 Avril. — Bœuf : 0,80. — Vache : 0,70. — Veau : 0,60. — Mouton : 1,00. — Porc : 1,00.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *Marché de la Vallée*, 6 *Avril.* — Chevreuils : 30,00. — Chevraux : 3,00 à 5,00. — Lièvres : 2,00 à 3,25. — Lapins : 1,00 à 2,10. — Dindes : 5,50 à 10,00. — Oies : 1,50 à 3,50. — Chapons : 2,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,00 à 4,00. — Poulets ordinaires : 1,00 à 2,25. — Pintades : 2,50. — Canards : 1,00 à 1,75. — Pigeons bizets : 0,25 à 1,00 ; do de volière : 0,75 à 1,00. — Pilets : 0,25. — Pluviers : 0,50. — Perdrix : 1,50 à 2,25. — Bécasses : 2,00. — Rouges et Sarcelles : 0,25. — Alouettes (la dizaine) : 2,40 à 3,50.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halle des 4, 5 et 6 Avril.* — *Beurre* en livres (le kil.) : 1,54 à 2,90 ; — do en mottes, Joigny : 1,90 à 5,80; do en mottes, Gournay : 1,60 à 3,40. — Petit beurre : 1,22 à 2,12. — Beurre salé et beurre fondu : 0,84 à 1,64. — *OEufs* (le mille) ; du 4 : 31,00 à 50,00 ; — du 5 : 31,00 à 48,00 ; — du 6 : 31,00 à 51,00. — *Fromage* (la dizaine) Brie : 12,00 à 30,00 ; — à la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 5 Avril. — *Beurre*, 1re : 2,30; do 2e : 1,90 à 2,20. — *OEufs* (le mille) : 42,00 à 45,00.

BOURGES, 30 Mars. — *Beurre* frais : 2,20 à 2,40. — *Fromage* de chèvre (le kil.) : 0,30; de vache : 0,40 ; dit Michonet : 0,80; — d'Orléans : 0,90. — *OEufs* (la dizaine) : 0,33. *Miel* : 0,80 à 2,00 le kil.

Quand on écrivait en tête de nos constitutions : « Tous les Français sont *également admissibles* aux emplois publics », qui aurait jamais pu croire que cette grande conquête du génie moderne sur le patriciat et la féodalité antique deviendrait l'instrument de l'intrigue et de la faveur, le domaine de l'apostille et du népotisme, la principale source de la corruption politique et de la décadence du pays ?

Tant que Napoléon dirigea l'administration française, le génie de l'homme vivifia en quelque sorte le principe abstrait de l'égale admissibilité aux emplois, et suppléa à une bonne réglementation de la hiérarchie administrative. L'esprit de l'Empire était de faire pénétrer dans tous les services publics le système des récompenses et de l'avancement selon le mérite et le dévouement à la chose publique. L'atelier militaire était alors le type de l'atelier administratif et civil. C'est dans l'armée que l'Empire a laissé le plus de traces d'une organisation hiérarchique ; c'est dans les rangs de l'armée que le principe abstrait de l'égale admissibilité aux emplois est devenu plus réel, plus positif, plus pratique. Sur les champs de bataille, on sentit la nécessité d'appliquer ce principe d'une manière sérieuse ; et l'on commença de poser quelques règles qui n'ont pu toutefois arrêter complètement l'esprit de favoritisme, surtout depuis que l'importance de l'œuvre militaire a diminué.

L'Empire légua à la Restauration un système administratif encore plein de cette énergie et de cette vitalité que lui avaient imprimées la volonté puissante de Napoléon. Mais la faiblesse et l'incertitude des gouvernements qui se succédèrent, l'envahissement des fonctions publiques par les anciens nobles et les émigrés rentrés à la suite de Louis XVIII, ne tardèrent pas à embarrasser les rouages de cette grande machine administrative qu'on n'eut pas le courage de démolir, parce qu'on ne se sentit pas de taille à en reconstruire une autre. Pendant quinze ans, la Restauration vécut avec l'administration de l'Empire, mais en la détériorant et l'exploitant à son profit. Sous Charles X, on se rappelle que l'apostille du clergé et le billet de confession étaient les moyens d'obtenir des places et de l'avancement.

Après la révolution de 1830, une grande partie du personnel administratif fut changé ; les hommes du lendemain, comme on les a appelés, se précipitèrent à la curée des places. Cette brusque intrusion d'hommes la plupart dépourvus des connaissances nécessaires aux fonctions qu'ils allaient remplir, n'était pas de nature à rendre à l'administration française sa première vigueur. Depuis cette époque, les hommes spéciaux, les hommes d'affaires, les véritables capacités administraitves, en un mot, sont devenues de jour en jour plus rares. La tendance générale a été de faire de l'administration un instrument politique. La mobilité des ministères a contribué pour sa part à pervertir ce qu'il restait encore de véritable esprit administratif. On n'a plus cherché des hommes capables et dévoués à la chose publique : on a voulu avoir des séides et des créatures. Chaque ministère, dans son passage au pouvoir, a jeté dans l'administration le plus qu'il a pu de ses amis et de ses souteneurs. Si l'on étiquetait tous les employés actuels, on leur verrait à chacun la date et le nom de l'un des douze ou quinze cabinets qui se sont succédés depuis quatorze ans.

Cependant, le ministère du 29 octobre offre le phénomène assez rare d'un cabinet qui se maintient au pouvoir, et qui finit toujours par retrouver une majorité souvent incertaine et douteuse. Pourquoi cela ? Ce n'est assurément pas parce que M. Guizot fait les af-[illegible] venir à faire exécuter ? Où en est-la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Enfin, pour montrer combien la corruption politique a dénaturé, affaibli, épuisé la vitalité de la hiérarchie administrative, il suffit de rappeler que les partisans de l'exécution des chemins de fer par les compagnies ne trouvent pas de meilleur argument à l'appui de leur système, que l'infériorité et l'impuissance de l'administration.

Un pareil état de choses est une honte pour la nation française. Est-il donc vrai que cette nation, dont l'atelier militaire a été si fortement constitué, ne puisse organiser son atelier civil ? La corruption politique, la détérioration et l'affaissement de la machine administrative, est-ce donc là le dernier mot de notre grande révolution ? Faudra-t-il que la mauvaise hiérarchie dans la partie essentielle de l'administration, dans la partie qui concerne les affaires et les travaux publics, serve de prétexte aux envahissements de la féodalité financière ? L'impuissance administrative livrera-t-elle le commerce et l'avenir du pays à des compagnies dont les intérêts ne tarderaient pas à entrer en lutte et à troubler la France, comme l'a fait jadis la féodalité militaire ? Ne nous instruirons-nous donc jamais aux leçons de l'expérience ?

Il est temps que l'opinion publique fasse un retour sérieux sur elle-même. Le sentiment de la gloire sommeille en France, parce qu'il se transforme ; il est temps de le réveiller et de lui ouvrir une nouvelle carrière. Ce que Napoléon fit pour l'armée, voici le moment de le faire pour l'administration civile. Il faut introduire la justice et l'honneur dans la hiérarchie administrative, et relever ainsi à leurs propres yeux et à ceux du monde les hommes qui se dévouent à tous les grands travaux d'utilité publique. Il faut, en un mot, par une bonne réglementation législative des conditions de noviciat, d'admission et d'avancement, appliquer et vivifier le principe abstrait de l'égale admissibilité aux emplois.

Voilà pourquoi nous admettons complètement le principe de la proposition de MM. d'Haussonville, de Sahune, Saint-Marc-Girardin, de Gasparin, de Sainte-Aulaire et Rihouet. Le principe de cette proposition, s'il est suffisamment élaboré et développé par la discussion, s'il est surtout dégagé de toute arrière-pensée, peut donner lieu à une des lois les plus capitales qui aient été votées depuis long-temps. Mettre un terme à la corruption politique et régénérer l'administration, tel est le double résultat que l'on peut atteindre par une bonne loi sur les conditions d'admission et d'avancement dans la hiérarchie des fonctions publiques. La chambre pourrait-elle hésiter à prendre en considération une proposition qui a une si haute portée ?

Affaires de Buenos-Ayres et de Montevideo.

Les deux villes de Rio de la Plata, Montevideo et Buenos-Ayres, renferment un nombre considérable de Français. C'est là une des raisons qui nous ont fait attacher une grande importance à la question qui se débat sur les rives de ce fleuve.

On nous communique aujourd'hui sur les affaires de ce pays une série de documents qui justifie tout ce que nous avons dit et qui prouve que nous avons apprécié avec justesse les événements désastreux de la guerre faite par Rosas à Montevideo.

Nous recommandons vivement la lecture de ces documents à MM. les pairs et à MM. les députés ; ils y trouveront des faits officiels d'une haute importance. Cet écrit nous vient d'une personne compétente dans la question dont il s'agit. Cette personne nous a [illegible] créditées [illegible] éloignées.

Nous réclamons une attention toute particulière, car nous avons à dire des choses nouvelles, des choses qui surprendront peut-être ; nous avons à produire des documents bien peu connus, sinon tout-à-fait ignorés en Europe.

Que l'on ne veuille pas perdre son temps à lire des productions comme les lettres publiées sur ce sujet, dans un certain journal ; lettres où l'on ne trouve que des déclamations passionnées au lieu de faits, où l'exagération et le mensonge occupent la place de la vérité, nous le comprenons, mais *les faits et les preuves officielles de ces faits*, doivent mériter l'attention et l'étude de l'historien, de l'homme d'État et du publiciste, pour qui tous les grands faits contemporains ne sauraient être indifférents.

Ici, d'ailleurs, les intérêts de la France et de l'humanité sont en cause.

Prenons les choses depuis leur origine :

En 1841, la France et l'Angleterre offrirent leur médiation aux gouvernements de Montevideo et de Buenos-Ayres. La France envoya un ministre plénipotentiaire *ad hoc*, à Buenos-Ayres, ce qui prouve qu'elle attachait une grande importance à cette affaire.

Pendant le cours des négociations, le gouverneur Rosas proposa, comme condition première de son acceptation, le général Oribe, pour président de Montevideo. Les plénipotentiaires français et anglais répondirent officiellement, le 30 août 1842, qu'une pareille prétention était inadmissible ; « qu'il était *évidemment impossible* que le gouvernement britan-
» nique et le gouvernement français sanctionnassent par leur médiation,
» le désir du gouverneur Rosas, d'élever à la présidence de Montevideo
» un simple individu qui, quelque digne qu'il fût d'ailleurs, pourrait ne
» pas être accepté par les citoyens de la république orientale (1). »

Nous prions le lecteur de ne pas oublier *ce fait officiel*.

Rosas repoussa la médiation des deux cabinets. Si l'intention de ces cabinets n'avait pas été de passer outre, leurs plénipotentiaires n'avaient plus rien à dire. Mais lorsqu'ils reçurent la réponse négative du dictateur de Buenos-Ayres, tous deux lui répondirent *officiellement* « qu'ils
» avaient *l'ordre de leurs gouvernements respectifs* de l'informer que
» la protection dû aux sujets français et anglais et à leurs propriétés dans
» le Rio de la Plata, pourrait imposer aux deux gouvernements le devoir
» de recourir à d'autres mesures, pour renverser les obstacles qui inter-
» rompaient, *en ce moment*, la navigation des fleuves (2). »

Ces documents prouvent qu'au mois de novembre 1842, l'intention de la France et de l'Angleterre était de prendre *d'autres mesures*, si l'offre de médiation ne suffisait pas ; ils prouvent encore que ces mesures seraient dans *l'intérêt du commerce français et du commerce anglais*. Et qu'on ne dise pas, qu'en s'exprimant ainsi, les plénipotentiaires faisaient allusion à des motifs de plaintes qui pourraient surgir *ultérieurement*, puisque les deux notes disent textuellemnent que des mesures seront prises pour écarter les obstacles qui existaient *en ce moment*.

Nous prions qu'on se rappelle aussi ce précédent *officiel*.

Ces notes furent écrites le 26 novembre 1842. Dix jours après, le 6 décembre, Rosas gagna la bataille de l'Arroyo-Grande, que beaucoup de gens regardèrent comme décisive, et il menaça d'envahir, avec son armée, le territoire de Montevideo.

Dans ce conflit, le gouvernement Oriental adressa au plénipotentiaire anglais une note en date du 11 décembre, par laquelle il lui faisait part du danger où il se trouvait, et « le priait de lui dire explicitement ce que
» lui et M. le comte de Lurde pourraient faire pour empêcher que Mon-
» tevideo ne tomba au pouvoir de l'ennemi. »

Le gouvernement de Montevideo se croyait autorisé à faire cette demande, parce que, dans son opinion, la menace d'invasion constituait

(1) Note de MM. de Lurde et Mandeville publiée officiellement par Rosas dans la *Gaceta mercantil* du 15 décembre 1842.

(2) Note des mêmes du 26 novembre, publiée par Rosas dans la même *Gaceta*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

C'était au déclin d'un jour d'automne. Angélique rêvait, assise solitairement à la fenêtre du grand salon du Manoir-des-Dunes. Le temps était pluvieux ; le vent humide gémissait à travers les grandes croisées de la vieille demeure et murmurait le long des toitures. Ce n'était cependant pas une tempête ; la mer n'était point terrible à voir blanchir contre les rochers des côtes et les écueils isolés des grèves. Les bateaux des pêcheurs portaient toutes voiles dehors, mais ils s'inclinaient fortement sous la pesanteur des brises. Quoi qu'il en fût, le temps était triste. Les mouettes et les goëlands s'étaient rapprochés de terre ; même quelques oiseaux, d'habitudes complètement maritimes, venaient se reposer sur l'étang du château. Des volées de noires bernaches allaient traînant sous les nuages grisâtres et rapides, leurs coquetages mélancoliques. Facilement on eût dit des voix de sorciers qui, vers le crépuscule, s'en fussent allés attendre le lever de la lune, dans les landes sauvages ou parmi les glaïeuls défleuris des marécages isolés. Plus loin, vers les pointes de l'un des caps qui fermaient la baie, des courlieux, par intervalles, se plaignaient sur les sables des dunes : tout annonçait un ouragan.

Angélique, tout en lisant un poète (Châteaubriant, croyons-nous), promenait, de fois à autre, ses yeux sur ce paysage si plein de la mélancolie automnale des solitudes.

. . . .

Clémentine (2) parut devant elle : elle était pâle.

— Angélique, dit-elle, j'avais poussé ma promenade jusqu'au vieux château, et cela sans savoir pourquoi, car je n'avais pas l'intention de venir vous voir. En passant par le vallon qui domine les ruines de la gothique forteresse, j'ai rencontré un vieux pêcheur qui était là, faisant paître deux chèvres. Je connaissais le vieillard, et j'ai pris plaisir à converser avec lui. Le bruit d'un coup de canon nous est arrivé avec ce terrible vent qui souffle du large. J'ai tressailli et ai remarqué quelque inquiétude sur la face du vieux navigateur. Il a tiré son chapeau de paille goudronnée et il a fait le signe de la croix. Je lui ai demandé de vouloir bien m'expliquer la cause de cet acte de dévotion.

— Mademoiselle, m'a-t-il répondu, si vous êtes compatissante, je vous conseille de faire comme moi, non pas pour nous qui avons le pied sur la terre ferme et contre lesquels la tempête ne peut rien à moins que de renverser sur nous ces murailles toutes éboulées ; mais pour ceux qui viennent de nous adresser cet appel du milieu de la mer. Ce signal n'est encore qu'un coup de canon d'alarme ; et je devine par là que les hommes qui montent le vaisseau d'où il part, sont des gens expérimentés. Mais avant peu, un autre coup de canon le suivra ; et, pour cette fois, ce sera le coup de canon de détresse. Si le vent demeure là, et s'il ne se calme pas, à toute force ils iront donner sur les écueils du *De Profundis*. Poussés sur ces brisants, ils n'ont plus rien à faire qu'à recommander leur âme à Dieu.

Les paroles du vieux marin m'ont mise en un tel effroi, que je n'ai jamais osé retourner toute seule à mon ermitage. Il n'est pas éloigné de ces brisants dont le nom est si funèbre, et durant toute la nuit, j'aurais cru toujours entendre le craquement de la membrure du navire en détresse, et les cris des pauvres matelots. Je me suis donc décidée à venir vous demander un refuge contre ces terreurs.

Angélique répondit :

— Rien ne nous peut être plus agréable que cette façon toute charmante de nous prouver votre amitié qui a pour nous tant de prix, ma bonne Clémentine. Votre récit m'a communiqué vos effrois. Espérons que Dieu portera secours à ces infortunés. J'ai une grande foi dans les prières adressées à la Vierge.

Alors, montant sur une colline où l'on voyait encore les restes d'un vieux calvaire, car ce lieu fut anciennement un lieu de pèlerinage, elle promena l'œil sur le rivage de la mer.

— Le coup de canon de détresse a été entendu, reprit-elle ; la côte est déjà couverte de monde. Quelques-uns portent des lanternes afin de pouvoir, quand la nuit sera tout-à-fait close, signaler aux yeux du navire les points de dangereux abord. En outre, ces feux inspireront du courage aux matelots, en leur faisant comprendre qu'on partage leur peine, et que l'on cherche à les secourir de toutes manières, autant que Dieu le permettra. Avançons-nous vers l'embouchure du fleuve, afin de nous mêler à tous ces braves laboureurs si remplis de compassion et de dévouement. Chemin faisant, nous entrerons dans la cabane du bon père Jonathas ; en cette circonstance, il peut être un homme précieux.

Ils se dirigèrent vers la chaumière du vieux pêcheur. Le soleil était couché et la mer pleine battait ses rivages.

Ils trouvèrent le vieillard assis sur une pointe de rocher, que les lames couvraient d'écume ; auprès de lui étaient une ligne de pêche et un panier. Il paraissait plus mélancolique que de coutume encore ; et, de fois à autre, il regardait un corbeau perché sur la cime morte d'un chêne. L'oiseau triste jetait par intervalle son cri dans les vents. Le vieillard l'écoutait et semblait plein de pensées.

Ils s'approchèrent de lui, le vieillard restait toujours immobile sur son écueil. Enfin il les aperçut et leur dit :

— La tempête sera forte et les sinistres couvriront les grèves. Beaucoup de navigateurs ne reverront pas se lever le soleil.

Puis regardant l'oiseau dont le croassement éclata plus funèbre encore parmi le bruit du vent et des vagues, il ajouta, en le désignant avec le doigt :

— Je n'ai jamais vu ce signe sans qu'un malheur ne fût près de moi.

Ayant pris son pannier et sa ligne de pêche, il s'achemina vers son logis. En passant le seuil, il vit Rachel et Jeanne à leur place accoutumée. Il dit :

— C'est bien !

Mais ayant demandé où était Brigitte, on lui répondit qu'elle n'était pas rentrée, et il dit d'un ton sévère :

— C'est mal ! Cette enfant là m'inquiète, il nous arrivera malheur à cause d'elle. A-t-elle au moins dit le lieu où elle allait ?

Les deux femmes se turent.

Je vous le répète encore, reprit le vieillard, cette enfant-là est mal, et il nous arrivera malheur à cause d'elle.

Et puis il s'assit sur le billot, à l'angle du foyer.

Angélique dit :

(1) Voyez les numéros des 4, 6 et 7 avril.

(2) Clémentine est un des personnages du roman de M. Morvonnais. Qu'il suffise de savoir que c'est une amie d'Angélique.

[illegible] française, arrivera très prochainement dans les eaux de la Plata, pour faire cesser, *par force* les hostilités, (*to enforce the cessation of hostilities*), dans le cas où l'on ne se conforme pas à ce que moi et le ministre français nous exigeons du gouvernement de Buenos-Ayres. »

Le 16 décembre, M. Mandeville disait seulement « qu'il avait des motifs » de croire à l'envoi d'une force française ; mais le 6 janvier 1843, il annonce au gouvernement de Montevideo, de la manière la plus positive, que non seulement des forces françaises, mais encore des forces anglaises sont déjà parties d'Europe pour venir appuyer l'intimation du 16 décembre. Ceci serait incroyable si ce n'était, comme tout le reste, écrit de la main de M. Mandeville. Voici littéralement ce qu'il écrivait à M. Gelly, sous-secrétaire d'état aux relations extérieures de Montevideo, remplaçant M. Vidal, alors malade :

« A la réception de votre lettre, je suis allé voir le ministre français, comte de Lurde, a qui j'en ai communiqué le contenu.

« Ni le comte ni moi ne pouvons comprendre (et nous en sommes profondément affligés) ce qui peut avoir empêché l'arrivée dans les eaux de la Plata des forces navales anglaises et françaises, qui auraient dû partir d'Europe au commencement d'octobre, d'après ce qu'on disait ; mais *très-certainement dans le courant du mois*... A moins que l'expédition n'ait éprouvé quelque malheur, *il est impossible qu'elle n'arrive pas d'un jour à l'autre*, et, quoique les forces argentines soient sur le territoire de la Bande orientale, il nous semble bien difficile qu'elles traversent trois rivières : le Negro, le Yi et le Santa-Lucia, et qu'elles arrivent devant Montevideo en trois semaines. Et, si le secours attendu n'arrive pas avant trois semaines, c'est que quelque événement terrible sera survenu qui l'en aura empêché. Le comte de Lurde et moi espérons que les forces navales anglaises et françaises seront » arrivées à Montevideo pendant les quatre jours qui se sont écoulés » depuis que vous m'avez écrit votre note ; s'il en est autrement, nous » faisons des vœux pour qu'elles arrivent sans plus de retard. »

(1) Note de M. Mandeville, ministre pléniptentiaire de la Grande-Bretagne à M. Vidal, ministre des relations extérieures du gouvernement Oriental, en date du 16 décembre 1842 ; l'original de cette note est à Montévideo, mais nous en avons à Paris une copie authentique.

Nous ferons observer, une fois pour toutes, que quoique beaucoup des documents dont nous parlons soient du plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, comme il y parle toujours en son nom et au nom du plénipotentiaire français, la France se trouve tout aussi engagée que l'Angleterre.

(2) *Intimation ou note du 16 décembre.*

Buenos-Ayres, 16 décembre 1842.

A S. E. M. Arana, ministre des relations extérieures, etc.

L'intention des gouvernements de France et d'Angleterre étant d'adopter les mesures qu'ils considéreront nécessaires *pour empêcher la continuation des hostilités* entre les républiques de Buenos-Ayres et de Montevideo, le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français près la confédération argentine, a l'honneur, en vertu des instructions qu'il a reçues de son gouvernement, de représenter à S. E. M. Arana, que la guerre sanglante qui existe actuellement entre le gouvernement de Buenos-Ayres et celui de Montevideo, *doit cesser*, dans l'intérêt de l'humanité et dans l'intérêt des sujets français, anglais et autres étrangers résidant aujourd'hui dans le pays qui est le théâtre de la guerre, et dans ce but, le ministre plénipotentiaire, réclame du gouvernement de Buenos-Ayres :

1o *La cessation immédiate* des hostilités entre les forces argentines et celles de la république de l'Uruguay ;

2o Que les troupes de la république argentine *rétrograderont sur leur territoire* dans le cas où elles auraient déjà passé la fontière (bien entendu que les troupes de la république de l'Uruguay adopteront la même conduite).

Le soussigné demande à S. E. une réponse le plus promptement possible, afin de savoir si l'intention du gouvernement de Buenos-Ayres est d'accéder à cette réclamation.

Signé, Comte DE LURDE.

[illegible] ces mois : [illegible] gouvernement... »

A la même date il dit au gouvernement de Montevideo que « les in- » tentions des gouvernements respectifs (anglais et français) de faire ces- » ser la guerre, leur étaient parvenues à lui et au comte de Lurde, et que, » en conséquence, ils avaient fait l'intimation à Rosas. »

Le 12 janvier, M. Mandeville va jusqu'à citer la date de la conférence de Paris dans laquelle M. Guizot est convenu avec l'ambassadeur anglais d'employer les forces des deux puissances pour faire cesser la guerre.

Pourra-t-on croire que deux ministres plénipotentiaires aient tenu un langage si positif sans y être autorisés par leurs instructions ? Pourra-t-on croire qu'ils aient persisté dans toutes leurs notes à se référer expressément à leurs instructions, si ces instructions n'existaient pas ?

Que chacun décide d'après son propre jugement. Quant à nous, nous ajouterons seulement que, jusqu'à ce jour, nous ne connaissons aucun blâme adressé publiquement à ces plénipotentiaires, aucune satisfaction donnée au gouvernement de Montevideo que l'on a si injustsment compromis et trompé. Cela ne semble-t-il pas prouver au contraire que la conduite des plénipotentiaires a été approuvée comme l'a publié à Buenos-Ayres M. Mandeville ?

Quoi qu'il en soit, le fait que personne ne conteste, ni à Buenos-Ayres, ni en Angleterre, ni en France, c'est qu'à l'époque où les plénipotentiaires donnèrent ces garanties écrites d'intervention armée, il était impossible d'imaginer qu'ils pussent agir sans instructions ; tout le monde crut que ces ministres ne faisaient qu'exécuter les ordres de leurs gouvernements, et cette aveugle croyance fut la base de tous les calculs politiques, militaires et commerciaux, non pas seulement à Montevideo et Buenos-Ayres, mais encore jusque dans les conseils du gouvernement brésilien.

Continuons l'historique des faits, et nous verrons quelles ont été les conséquences de ceux que nous venons de rapporter.

Le plus grave de tous pour la France, celui qu'on a le plus altéré, c'est l'armement de la population française de Montevideo. Ceux qui admettent l'opinion que proclamait, il y a peu de temps encore à la tribune, M. le ministre de la marine, soutiennent, comme chose reçue, que les Français résidant à Montevideo se sont armés en aventuriers pour une cause qui leur est parfaitement étrangère, et qu'eux seuls se sont attiré les maux dont ils se plaignent pour s'être mêlés à des querelles qui ne les touchaient pas.

Au nom de l'honneur et de la vérité, non, mille fois non !

N'y a-t-il pas de la dureté et même de la cruauté à compromettre une population nombreuse, à la jeter, par des promesses d'appui, dans une position difficile, puis, une fois qu'elle y est engagée, à se tourner contre elle et à lui dire : « Vous vous êtes lancés dans le précipice, retirez-vous-en vous-même. »

Laissons parler les faits, et nous sommes certains qu'ils justifieront pleinement les Français d'avoir pris les armes.

Les Français furent témoins de l'intimation officielle, solennellement faite à Rosas, le 16 décembre, ils furent témoins des assurances positives données, que des forces françaises étaient attendues d'un moment à l'autre pour empêcher Rosas de s'emparer de Montevideo. Il était naturel que cette population française fit tous ses efforts pour appuyer les mesures prises par son gouvernement.

Elle était prête, mais elle restait inactive, et elle ne sortit de son inaction (nous supplions de ne pas oublier cette circonstance), que lorsque le consul de France, M. Pichon lui-même, l'appela aux armes.

(1) Notes de M. Mandeville du 6 et du 12 janvier 1843. — Les originaux existent au ministère des relations extérieures à Montevideo ; mais nous en possédons à Paris une copie authentique. Cette note, comme la précédente, et quelques autres encore, ont été communiquées à un honorable député.

[illegible] de marins et les sept postes de bourgeois.

Toutes ces résolutions, adoptées par la commission, furent communiquées le 15 aux résidents français, réunis de nouveau chez M. le consul, et la commission termina son rapport par ces mots remarquables signés Pichon : « Qu'aucun Français n'hésite donc à participer à une manifesta- » tion qui est faite à la fois dans l'intérêt de tous les résidents étrangers, » et dans l'intérêt commercial de ce pays ; que tous nos compatriotes se » rendent en masse, mercredi prochain, à leurs postes respectifs. Il est » important que cette première démonstration » (première ! Il est donc évident que les Français ne s'étaient pas encore, réunis) « soit imposante » par le nombre, par le calme et par la dignité. »

Nous le demanderons : est-il possible de donner un caractère plus officiel à l'armement des Français ? C'est le consul qui le sanctionne ; avant lui, personne ne s'était armé ; à cause de lui, on fait la première réunion pour la prise d'armes.

Suivons les évènemets :

Dès le 15, jour où fut lu le rapport de la commission, on commença les préparatifs pour se conformer à ce qui avait été arrêté. On établit des lignes télégraphiques ; on imprima des tableaux de signaux dont M. le consul fit les frais, etc., etc,

Toutes ces démonstrations accrurent naturellement la colère d'Oribe qui, depuis le 16 février, avait pris position devant Montevideo, et croyant arrêter l'impulsion donnée par M. le consul, il fit circuler sa célèbre note du 1er avril, menaçant de traiter « comme *sauvage unitaire* (c'est-à-dire » confisquer les biens et égorger les personnes), tout étranger qui au- » rait employé son influence d'une manière quelconque contre lui (2).

Jusqu'à cette époque les résidents français, sur l'appel de leur consul, s'étaient préparés à s'armer, mais ils n'avaient pas encore pris les armes. La menace d'Oribe fit que le danger se manifesta tout-à-coup grave et menaçant, comme le prévoyait la commission dans son rapport, et ce fut alors un droit et un devoir pour les résidents français de se réunir pour défendre leurs intérêts attaqués, comme le consul le leur avait déclaré le 15 février.

Les Français, après avoir vainement imploré le secours de leur consul et de leur amiral, se réunirent pour la première fois, sans armes, le 2 du mois d'avril, mais la circulaire du 1er ne laissant plus aucun espoir, de nouvelles réunions suivirent, et le 5 on commença l'armement, ce qui conduisit à l'organisation de la légion des volontaires.

Voilà les faits.

Qui pourra désormais soutenir avec bonne foi que les Français se sont armés comme des chefs léganx, et non parce qu'ils furent appelés par leurs aventuriers à prendre les armes ?

Nous supplions les chambres et surtout le ministère tout entier de bien peser ces vérités.

Mais on dit que le consul et l'amiral désapprouvèrent plus tard l'armement. Oh ! oui ; sans doute ; mais plus tard, il était impossible de revenir sur ses pas.

Les Français, que l'on accuse aujourd'hui de s'être mêlés comme des aventuriers à des querelles intestines, à des questions de partis, déclarent, par l'organe de leur commission, le 15 février, « qu'ils ne prenaient » les armes que pour défendre leurs personnes et leurs propriétés me-

(1) Paroles littéralement extraites du procès-verbal de la commission nommée le 9 février, signé par le président, M. Pichon. Ce document concluant est publié, avec beaucoup d'autres, à la suite de la pétition adressée par les Français de Montevideo à M. Guizot, ministre des affaires étrangères et remise à S. E., le 2 décembre 1843. — Voir page 54 d'une nouvelle brochure, publiée sur les Affaires de la Plata. Chez Maulde et Renou, rue Bailleul, 9.

(2) Voyez page 47 de la brochure : *Pétition et document*, présentée à M. Guizot.

— Bon père Jonathas, il faut mieux présumer de votre Brigitte. Elle est pieuse envers Dieu et envers vous, elle sera la lumière et la joie de vos vieux jours.

— Oui, mademoiselle, répliqua brusquement le marin, elle est pieuse et bonne, cela est vrai ; mais elle est belle et elle le sait trop ; et sa beauté la perdra. — Je compte plus sur Jeanne.

Et sans quitter le billot qui lui servait de siège, il allongea le bras et, d'un petit coup de sa rude main, il flatta la tête de la jeune aveugle qui se prit à sourire, mais, triste et pâle, à cause de l'effroi que lui avaient causé l'austère langage de l'aïeul, et sa prévoyance, qui pour elle avait toujours été une parole infaillible. Quelque désir qu'elle eût de disculper sa sœur, elle garda le silence, tant elle était timide auprès du père de son père. Tout ce qu'elle put obtenir d'elle-même, ce fut de sourire ; mais dans ce sourire, il y avait une prière.

Rachel dit alors :

— Jonathas, il faut retirer la mauvaise parole que vous avez jetée sur votre enfant et dire que vous espérez en elle et que la grâce de Dieu ne l'abandonnera pas.

Le vieillard secouant sa tête blanche, répliqua :

— La prévision vient de Dieu, l'homme ne peut rien sur elle.

Il y eut encore un long silence, durant lequel le rouet de Rachel et le fuseau de Jeanne tournaient plus vite, quoique dans la nuit ; mais leur pensée travaillait encore plus que leurs mains. Angélique s'assit sur la bancelle de la table rustique et dit alors :

— Attendons le retour de Brigitte.

Bientôt le crépuscule expira parmi la plénitude des nocturnes ombres. La lune se leva sur la mer et projeta ses pâles clartés dans les ténèbres de la cabane : Brigitte ne revenait pas.

Sept heures sonnèrent à une église, de l'autre côté du fleuve. Le vent leur apporta cette voix du temps. Elle passa comme une plainte sur la cabane, et s'alla perdre dans la cime grondante des arbres. Brigitte ne revenait pas.

Une grande consternation régnait dans la pauvre chaumière ; le rouet de Rachel se tut, le fuseau de Jeanne cessa de tourner, et chacun se prit à converser sans contrainte, avec les pensées de son cœur. Ils ne se parlaient pas et tous se comprenaient.

Enfin, le vieux Jonathas rompit ce pénible silence :

— La prévision vient de Dieu, dit-il, on n'y peut que faire. En vérité, femme, je te le dis, cette enfant plantera le déshonneur sur la fosse de ses aïeux. Maintenant, je la voudrais morte.

Angélique frissonna d'horreur ; le fuseau tomba des mains de l'aveugle et sa tête se renversa sur son siège rustique. La vieille Rachel s'écria :

— Que Dieu nous en préserve ! Il se peut que l'enfant ait roulé dans la falaise. Jonathas, Jonathas ! votre jugement est bien précipité pour une barbe blanche.

— La prévision vient de Dieu et de la sagesse des hommes, répéta Jonathas ; nous verrons avant peu si le jugement est indigne de la barbe.

Rachel alla écouter au seuil ; on n'entendait rien que l'Océan qui se brisait dans l'enfoncement des baies, et l'ouragan qui soufflait avec une telle force qu'il faisait voler au loin l'écorce ridée des vieux chênes. Tout-à-coup, Rachel s'écria :

— J'entends des plaintes dans la nuit ! C'était le cri du courlieu dans les nuages.

Elle écouta encore ; un autre bruit se fit entendre :

— C'est, dit Jonathas, le coup de canon de détresse d'un navire chassé sur les écueils. Maintenant, il jette l'ancre de miséricorde, que Dieu le protège, et Notre-Dame des Ondes.

Et tout fut silencieux encore ; et la voix de la mer sembla plus triste après les dernières paroles du vieux navigateur.

— C'est trop attendre, dit la bonne Rachel ; il faut se décider à quelque chose.

Et, quittant le seuil où elle écoutait parmi les ombres, elle alla, près d'un meuble vermoulu et tapissé d'une grossière image de la sainte Vierge, prendre un petit bâton d'épine.

— Un moment ! s'écria l'aïeul d'une voix qui frappait d'épouvante, tant il y avait de douleur sévère et solennelle. Femme, ce soin me regarde ! La côte est dangereuse par le temps qu'il fait : aux femmes le foyer ; aux hommes les périls ; à tous la providence de Dieu. J'irai.

Et le vieillard, armé d'un bâton ferré, gravissait déjà le sentier de la falaise ; Olivier suivait ses pas. A deux cents pieds au-dessous d'eux, la mer jetait d'affreux rugissements ; et, sous la lune pleine et pâle, le vent tonnait dans les nuages.

Ils descendirent au fond d'une vallée dont ils remontèrent la pente opposée, à travers un bois de chênes. Les arbres les couvrirent de mousse et de débris de branches mortes. Un torrent grondait tout à côté d'eux, perdu dans les ténèbres ; car la pluie était tombée à grands flots. En atteignant la crête de la côte, ils entendirent encore, mais plus près d'eux, le coup de canon de détresse. Ils s'arrêtèrent, et promenèrent les yeux sur l'abîme.

— Voilà, dit Jonathas, une effroyable nuit ; j'en ai vu de pareilles. Il y a parfois dans le cœur de l'homme quelque chose qui ressemble à cela. Et ils écoutèrent dans les ombres.

Une étincelle brilla dans le lointain ; ils écoutèrent plus attentivement encore. Bientôt la voix du canon leur arriva.

— En voilà, dit le vieil homme de mer, qui passent une triste heure de nuit. Ils sont portés par la tempête sur *les écueils du combat*. On les nommait ainsi, parce qu'un combat avait eu lieu en cet endroit entre une frégate française et deux sloops d'Angleterre.

— Quelle heure est-il ?

Et Jonathas regarda les étoiles. Après une courte observation des astres, il reprit :

— La mer est dans son reflux ; ils ont contre eux vent et marée : nulle puissance humaine ne peut les sauver. Alors apercevant à quelque distance une croix de granit à la pointe du cap : Leur espérance est là, dit-il ; il y a des moments dans la vie où l'homme apparaît dans tout son néant. Pauvre chétive créature qui se débat sous la main de Dieu, et Dieu a, dans la mer, une terrible main. Plus d'une fois, monsieur, je me suis senti sous son étreinte ; et, tout homme de cœur que j'étais, je tremblais plus fort que le petit rouge-gorge dans la main de l'enfant du village. Quiconque se vantera de n'avoir jamais tremblé en face des éléments, n'en faites pas de doute, monsieur, celui-là est un lâche qui se cache dans le mensonge, ou un insensé ; car enfin, quelque raffermi que l'on soit contre la mort qui s'approche, le jugement de Dieu est par-delà cette dernière heure ; et ce jugement peut éclater plus effroyable que l'Océan avec toutes ses tempêtes. Prions pour ceux qui meurent !

Un nouveau coup de canon retentit.

— Oh ! celui-là est bien certainement le dernier. Entendez-le, monsieur, comme leur suprême adieu au monde. Mon habitude des lieux ne peut me tromper. Le navire bat maintenant contre les écueils du *De Profundis*.

Et découvrant sa tête chauve au sommet, il s'agenouilla au pied de la croix de pierre. Olivier crut, dans les rafales qui gémissaient autour du calvaire, entendre des cris d'ombres, affres funèbres, et comme le brisement des fortes membrures d'un vaisseau. Le vieil homme se remit en marche ; Olivier le suivait toujours, au risque de tomber à chaque instant dans les profondes falaises ; car le sentier où ils cheminaient était à l'ourlet de l'escarpement des ravines.

(*La suite prochainement.*)

H. MORVONNAIS.

Nous avons déjà dit que, le 15 du mois de février, aucun Français n'était armé, et cependant la grande majorité d'entre eux, M. Pichon à leur tête, reconnut et déclara qu'il y avait danger pour les personnes et pour les propriétés, qu'il y avait aussi nécessité de faire débarquer des marins pour les protéger.

Le 16 mars, époque à laquelle il n'y avait encore aucun Français armé, les plénipotentiaires de France et d'Angleterre transmirent à Rosas un *mémorandum*, demandant que le siége de Montévideo fût réduit à un blocus, et « qu'aucune attaque ne fût faite, ni par terre, ni par mer, contre la ville, qui n'est pas une place de guerre, et dont la ligne de défense est tellement rapprochée qu'elle ne pourrait être prise d'assaut sans que la nombreuse population étrangère qu'elle renferme n'eût à souffrir les plus graves préjudices (1). »

Rosas rejeta cette demande, et alors le plénipotentiaire français lui transmit une note, le 22 mars, quand il n'y avait encore aucun Français armé ; « protestant, de la manière la plus formelle, contre une mesure qui peut occasionner les plus grands préjudices à la population française, et faisant par avance toutes réserves contre les auteurs de tous les actes qui peuvent mettre en danger la vie ou la fortune des sujets de la France. »

Le ministre plénipotentiaire anglais fit, le même jour, la même protestation.

Il est donc évident que, avant que les Français prissent les armes, les deux plénipotentiaires reconnaissaient les dangers que couraient les personnes et les propriétés, à ce point qu'ils protestaient par avance contre les actes de Rosas.

C'est peu encore. Rosas, Rosas lui-même vient de nous dévoiler l'étendue effrayante de ce danger dans une série de documents officiels qu'il a publiés dans la *Gaceta mercantil* du 13 décembre dernier, documents que l'on ne connait pas encore en France, excepté peut-être au ministère (2), et qui prouvent que les dangers que courent les perronnes et les propriétés, non-seulement des Français, mais de tous les étrangers, ne naissent pas de la prise d'armes, mais bien du droit que s'arroge Rosas de se venger sur les résidents étrangers des sentiments hostiles que leurs gouvernements manifestent contre lui. Le ministre de Rosas envoie une note au plénipotentiaire anglais, le 8 mai 1843, pour se plaindre et demander des explications sur la conduite du commodore Purvis à Montevideo ; et après avoir énuméré ses griefs, il ajoute ces incroyables paroles :

« Dans une situation si pénible et si funeste, tant à la confédération argentine qu'aux intérêts britanniques, situation due aux procédés attentatoires du commodore Purvis....., le soussigné, par ordre de S. E. M. le gouverneur, afin de sauver la dignité nationale outragée, afin de ne pas compliquer les relations avec le gouvernement de S. M. B., afin de prévenir les conséquences de l'effervescence populaire, et dans l'intérêt de la sécurité des Anglais et autres étrangers établis dans ce pays appelle l'attention de V. E. et de S. E. M. le ministre de S. M. le roi des Français, sur les actes du commodore.

» Et c'est en vertu de ces circonstances que le gouvernement ne peut offrir aucune garantie efficace ni aux personnes ni aux propriétés britanniques, sans mettre en danger l'existence de la république et la tranquillité des autres habitants du pays (3). »

L'épouvantable doctrine que renferme cette note provoqua, de la part du ministre Mandeville, une réponse très ferme dans laquelle il nie le droit de rendre responsables les personnes des résidents anglais à Buenos-Ayres, pour les actes officiels du commandant britannique à Montevideo ; réponse dans laquelle M. Mandeville invoque l'art. 11 du traité entre la Grande-Bretagne et Buenos-Ayres, article d'après lequel une pareille responsabilité ne pourrait exister même en cas de guerre ; dans cette réponse enfin, il proteste contre l'horrible doctrine du dictateur de Buenos-Ayres.

Rosas répondit le 22 juin, soutint le barbare principe émis par lui, et continua à refuser toutes garanties pour les personnes et les propriétés.

Cependant, les Anglais résidant à Buenos-Ayres avaient adressé, le 11 mai, une pétition à leur ministre, M. Mandeville, dans laquelle ils se plaignaient des articles de la *Gaceta* qui les menaçaient de mort, et ils demandaient des garanties. Le plénipotentiaire remit à Rosas une copie de cette pétition, et exigea des garanties pour les sujets britanniques, le 12 du même mois.

A ces communications, publiées dans la *Gaceta*, Rosas répondit, à la date du 20, et se plaignit de la conduite des Anglais résidant à Buenos-Ayres ; de leurs sympathies pour ses ennemis, et de l'approbation qu'ils avaient donnée aux actes du commodore ; et, pour ces crimes d'opinion (puisqu'aucun Anglais n'avait pris les armes à Buenos-Ayres), il les rendait responsables dans leurs personnes et leurs propriétés. Voici, le texte de quelques-uns des paragraphes de cette note, d'une audace inconcevable.

« Il est notoire, M. le ministre, que, dans tous leurs actes, ils (les résidents anglais) se montrent toujours apposés à ce gouvernement, partisans des *sauvages unitaires*, sympathiques aux desseins sanguinaires de l'incendiaire Rivera, dénigrant les actes de notre administration, encourageant et aidant cette bande de rebelles....., et finalement applaudissant avec une joie ardente et non équivoque aux hostilités attentatoires et outrageantes du commodore Purvis..... Puisque la représentation des sujets britanniques fournit l'occasion d'expliquer quel est le genre de protection que le gouvernement peut accorder à leurs personnes et à leurs propriétés....., S. E. M. le gouverneur ordonne au soussigné d'annoncer à V. E. qu'une protection efficace ne peut leur être accordée à tous, par les motifs déjà deduits, il se bornera à leur accorder celle qu'il pourra dans les circonstances actuelles (4). »

Eh bien ! aucun Anglais n'a pris les armes à Buenos-Ayres : tous sont, non-seulement inoffensifs, mais encore attérés dans ce séjour de tyrannie, et cependant leurs personnes et leurs propriétés sont déclarées officiellement en danger, comme responsables des actes du commodore Purvis, et que Rosas a déclaré, comme nous venons de le voir, de quelle manière il entend exécuter les clauses de cet acte diplomatique ?

(1) Note des plénipotentiaires, publiée officiellement dans la *Gaceta Mercantil* de Buenos-Ayres du 13 décembre 1843.

(2) La *Démocratie pacifique* les a déjà fait connaitre partiellement. (Voir notre numéro du 18 mars.) (*Note de la Réd.*)

(3) Note publiée officiellement par Rosas, dans la *Gaceta mercantil*, déjà citée.

(4) Note publiée par Rosas dans la même *Gaceta mercantil*.

La France donc, aurait fait un traité de paix pour abandonner ses enfants à la seule sauvegarde de la clémence et de la générosité d'un homme tel que Rosas !

Nous croyons que les documents que nous venons de donner effraieront les plus indifférents sur le sort des Français établis dans les pays où Rosas domine en maitre, et nous espérons que le ministère lui-même, sans attendre que les chambres prennent l'initiative, reconnaitra que cette population malheureuse ne mérite pas l'abandon dans lequel on la laisse, nous espérons qu'il se convaincra que ces Français ne se sont armés que parce que les représentants du gouvernement les y ont engagés, et que s'ils ne déposent pas leurs armes, c'est que leurs armes sont leur unique espoir, leur seule garantie. Nous nous flattons enfin que le ministère se persuadera que la convention faite par l'amiral français avec Oribe, le chef de l'armée de Rosas, sous des réserves qui la rendent illusoire, n'est qu'une amère ironie, comme le prouvent jusqu'à l'évidence les documents officiels dans lesquels Rosas établit ses nouveaux principes du droit des gens.

Troubles à Lattakié.

La diversité des cultes et les haines fanatiques que nourrissent les divers groupes religieux obligés de vivre côte à côte sur le même sol, continuent à être dans tout l'Orient, et particulièrement en Syrie, la cause de crimes particuliers ou de troubles publics.

A cette série de collisions que nous ne cessons d'enregistrer depuis plusieurs années, il faut ajouter l'évènement de Lattakié, qui préoccupe avec raison la presse française. Voici la version donnée par l'*Echo d'Orient*, qui nous a paru la plus impartiale :

Le 25 février, jour de dimanche, les Européens de cette ville s'étaient rendus à la chapelle française pour y entendre la messe, lorsqu'il furent surpris par des cris et des coups de pierres. Etant venus sur la porte de l'église, ils dispersèrent une troupe d'enfants qui les injuriaient et continuaient à lancer des pierres qui blessèrent quelque dames. Ces enfants ne tardèrent pas à retourner devant l'église, mais cette fois ils étaient suivis d'une foule compacte au milieu de laquelle on remarquait des Albanais et les musulmans les plus fanatiques de la ville. A la vue de cet attroupement menaçant, les Européens effrayés fermèrent la porte du couvent contre laquelle les furieux tirèrent des coups de pistolet et de fusil. Ces derniers, après avoir vainement essayé de briser la porte, pénétrèrent par escalade dans l'enceinte du jardin, mais les Européens, hommes et femmes, épouvantés de l'audace et de la rage de la populace, s'étaient déjà réfugiés dans un autre jardins contigu à celui du couvent et appartenant à la maison consulaire de France, croyant ainsi se mettre à l'abri de l'insulte et de l'assassinat.

Nonobstant, la maison du vice-consul de France ne fut pas respectée, et l'on assure qu'un des cavass du vice-consulat, qui se mit en devoir de la défendre, reçut une balle dans la poitrine dont probablement il ne guérira pas.

A ces détails on en ajoute d'autres non moins graves; mais ces derniers méritent confirmation.

Avant-hier, le brick de guerre français l'*Alcibiade*, est parti pour Lattakié, et hier une corvette autrichienne a fait voile pour la même destination.

Ce qui a donné lieu à cette triste affaire, c'est, dit-on, l'abjuration d'un prêtre grec qui, ayant embrassé l'islamisme, a été promené en triomphe par toute la ville au milieu de la populace, laquelle après avoir vociféré contre les chrétiens dans tous les quartiers qu'elle avait parcourus, s'était rendue à l'église pour s'y livrer aux coupables excès que nous venons de signaler.

On doit ajouter que le cadi, le mufti, etc., se trouvant à Beyrout, les coupables avaient profité de l'absence de ces fonctionnaires pour exécuter leur détestable projet.

Deux faits graves ressortent de ce récit : 1° l'absence des autorités musulmanes, comme dans l'affaire du pavillon de Jérusalem ; 2° la présence des Albanais parmi les émeutiers. Il est constant que les soldats albanais, dont les Turcs sont censés se servir pour maintenir l'ordre en Syrie, sont les premiers à prendre part aux désordres. Il n'est pas moins certain que M. le ministre des affaires étrangères a affirmé à la chambre un fait entièrement faux, quand il a dit, dans la séance du 18 mars, en répondant à M. de Lamartine, qu'il n'y avait plus d'Albanais en Syrie, et qu'ils *en étaient partis depuis dix-huit mois.*

Maintenant, y a-t-il lieu de célébrer si emphatiquement la promptitude que le divan semble avoir mise à réparer ces justes griefs, sur la simple dénonciation qui lui en a été faite par M. de Bourqueney ? Nous ne le pensons pas. Connaissant l'esprit qui anime le divan actuel, nous sommes convaincus que cet empressement et cette célérité ne sont qu'un piége habilement employé par l'astuce musulmane, et auquel la simplicité de de M. Bourqueney s'est laissé prendre. C'est à deux fins que le divan s'est montré, contre toutes ses habitudes, si empressé, si zélé à accorder une réparation. Il a voulu, d'une part, détacher la France de l'Angleterre dans la question des rénégats ; il a voulu, d'un autre côté, en s'emparant, avec précipitation, de l'affaire de Lattakié, en rester le maitre, afin de n'accorder que la réparation qui lui conviendra, et dans la mesure qui lui conviendra.

Conclusion. Les Turcs se montrent partout et toujours impuissants à prévenir les troubles qui naissent de la diversité des cultes, et à faire vivre en bonne harmonie les divers groupes religieux, par la raison que les Turcs sont eux-mêmes musulmans et que leurs troupes sont souvent les premières à donner l'exemple du fanatisme et de la barbarie. Quant aux représentants des puissances européennes, ils ne peuvent qu'intervenir après coup pour demander la punition des coupables. Et encore n'obtiennent-ils souvent que des réparations incomplètes et illusoires !

Evidemment, tout cela n'est pas de nature à faire cesser la cause du mal. Il faut que l'accord collectif des puissances constitue en Orient un système de gouvernement supérieur à tous les préjugés religieux et qui par son origine, son caractère et son universalité, aura puissance d'harmonier les différents groupes hostiles. Voilà le remède que nous ne cessons d'indiquer depuis long-temps, et auquel on sera bien forcé tôt ou tard d'avoir recours.

Une conséquence du progrès des doctrines sociales.

L'opinion publique s'est émue, depuis quelque temps, du récit de l'un de ces crimes qu'engendre la profonde dépravation des mœurs de cette époque. Nous voulons parler de l'affaire de la rue de Loursine.

(1) L'original est entre les mains de M. Guizot, qui en a donné copie à M. Roque.

quelques...ont un jour à son honneur et à sa dignité.

Car il est évident pour nous que les ultra-conservateurs et les banquiers cosmopolites qui tiennent le *Globe* à gages, n'ont d'autre but, en soutenant cette feuille et en l'imitant à se laisser aller à sa verve d'injures, que de dégoûter le pays de la publicité.

Les trasfuges de tous les drapeaux, les renégats de toutes les religions qui rédigent le *Globe*, remplissent, à l'égard de la presse, le rôle de ces ilotes que leurs maitres enivraient, pour inspirer à leurs enfants le dégoût de l'ivresse.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* déclare que les grandes puissances ne doivent plus tolérer le supplice d'aucun renégat dans l'empire ottoman. Cette feuille s'exprime ainsi :

« Si la religion des Turcs leur prescrivait de sacrifier des victimes humains, devrions-nons tolérer ces sacrifices parce qus les ulémas ne voudraient pas y renoncer ? La question de l'existence des Turcs en Europe est tout entière dans la question qni s'agite aujourd'hui. Si les Turcs ne peuvent ou ne veulent pas entrer dans les voies de la civilisation, il faudra bien qu'ils partent, qu'ils reportent leurs tentes dans l'Asie et fassent place en Europe, soit aux Russes dont ils sont tout près de subir la loi, soit aux Grecs qui se réveillent d'un esclavage de quatre cents ans et se montrent déjà dignes de leurs pères. »

— Le *National* publie ce matin une lettre de M. Goudchaux ainsi conçue : « L'opposition n'ayant pas encore pu s'accorder sur le choix définitif de son candidat, je crois devoir me retirer, afin de ne pas compromettre le succès de l'élection en prolongeant un état de choses qui serait nuisible à l'opposition seule. » Le *National* regrette cette détermination de M. Goudchaux. Du reste, il ne pense pas que les radicaux du neuvième arrondissement puissent passer aussi facilement qu'on le suppose de la gauche au centre gauche, et donner la victoire à des hommes qui se proclameront demain, avec M. Thiers, les ennemis de ce qu'ils appellent les parties extrêmes.

— M. Aronssohn a également écrit au comité électoral du 9e arrondissement pour annoncer son désistement basé sur le même motif.

Faits divers.

Le journal *Friend of China* (l'ami de la Chine) confirme la nouvelle du massacre de l'évêque Imbert, de MM. Chastain et Maubert, et de 70 autres catholiques romains dans la ville de Corea. Ils ont été tous décapités, et 180 autres étranglés.

—Le *Times* a des nouvelles de l'Inde du 1er mars. Le gouverneur-général était reparti pour Calcutta ; la suprématie du gouvernement britannique était généralement reconnue. Mais des régiments de cipayes du Bengale et de Madras avaient refusé de se rendre dans le Scind, craignant une maladie qui règne dans le pays ; les mutins sont traduits devant une cour martiale. On craint une nouvelle révolution dans le royaume de Lahore ; le premier ministre Heera-Singh pille effrontément le trésor et aspire au trône. Des Anglais se concentrent sur les bords du Sutlee pour se tenir prêts à tout événement.

— Les lettres d'Amsterdam du 5 portent que, contre toute prévision, l'emprunt a été rempli à un million près, que le roi s'est empressé de fournir, quoiqu'il eût déjà souscrit pour une somme considérable. Le ministre des finances a été nommé grand'croix de l'ordre du lion néerlandais.

—Le journal l'*Algérie* annouce qu'on a trouvé dans le Bordj de-Biksra une pièce de canon du temps de Henri II. Elle porte le millésime de 1549, et le chiffre et le croissant de Diane de Poitiers.

— Avant la grande révolution de 1789, il y avait à Versailles une galerie dans laquelle on conservait des drapeaux de tous les règnes. Parmi ces drapeaux, il en était un qui avait appartenu à Louis XIV et qui avait été hissé sur sa tente toutes les fois que le grand roi était allé commander ses armées en personne. Pendant la révolution, ces drapeaux disparurent sans que, jusqu'ici, on ait pu savoir où ils étaient passés. Il y a quelque temps qu'une personne qui avait appartenu à la cour de Louis XVI vint à mourir. En fouillant dans un bahut, l'héritier fit la découverte du fameux drapeau de Louis XIV dont l'identité est incontestable, et il s'empressa de demander une audience au roi pour lui faire hommage du drapeau en question. L'audience fut accordée, le drapeau présenté et accepté avec empressement. La découverte du drapeau de Louis XIV a donné l'idée au roi d'ériger à Versailles une galerie dans laquelle figureront tous les drapeaux et tous les étendards de la France à toutes les époques de son histoire ; c'est à cette galerie qu'on travaille avec une activité telle, qu'on espère pouvoir l'inaugurer le 1er mai prochain.

— Le premier des grands paquebots qui ont franchi l'Atlantique, le *Greet-Western*, après avoir, plus long-temps que ses successeurs, résisté au sort qui semble menacer la grande navigation à vapeur, vient d'être mis en vente et achetée par la compagnie orientale des paquebots à vapeur, qui va l'employer dans son service. Il a été vendu 800,000 fr.

Ce géant de la navigation à vapeur, jaugeant 3,600 tonneaux, est maintenant tout-à-fait terminé ; mais, pour le restaurer et lui donner le dernier degré de perfection, il a fallu le remettre sur chantier, et maintenant sa mise à flot est empêchée par un de ces incidents dont les chroniques du Hâvre offrent un exemple dans l'histoire de la *Grande-Françoise*, et que naguère, Bordeaux a renouvelée, en construisant pour nos bassins des bâtiments trop larges pour y entrer.

Il parait que les procédés, dont on comptait se servir pour mettre à flot le *Great-Britain*, ont été alors jugés impraticables. Indépendamment des obstacles que les dimensions étroites que les bassins opposaient à la manœuvre de cette énorme masse, on a reconnu que le moyen proposé, et consistant à se servir d'un lit en fer, présentait de telles chances de dangers, qu'il a dû être abandonné. L'embarras est donc fort grand pour résoudre cette difficulté, et le *Great-Britain*, ce chef-d'œuvre qui, suivant les journaux anglais, n'avait d'égal que la puissance du pays auquel il empruntait son nom, la *Grande-Bretagne*, se trouve dans la position la plus ridicule qu'on puisse imaginer.

— Il vient de se passer un fait assez extraordinaire sur le coteau de Gan, près de Pau (Basses-Pyrénées). Deux propriétaires, dont les vignes, placées sur un terrain fort en pente, ne sont séparées l'une de l'autre que

COALITION D'OUVRIERS MINEURS. — Le *Journal de Saint-Etienne* nous apprend que les ouvriers mineurs de Rive-de-Gier viennent de cesser leurs travaux et de former une coalition pour empêcher leurs camarades de descendre aux mines. Le motif de cette coalition est la crainte,—crainte d'ailleurs fondée, — d'une réduction de salaire. Les autorités civiles et judiciaires, accompagnées d'un bataillon de ligne, se sont aussitôt transportées sur les lieux pour procéder à une enquête; et le préfet a fait afficher un arrêté interdisant tout attroupement et menaçant des tribunaux quiconque tenterait d'interdire le travail dans un atelier ou d'empêcher les autres ouvriers de s'y rendre. Après avoir entendu la lecture de l'arrêté, faite par un des leurs, les ouvriers se sont écriés : « Il ferait bien mieux, M. le préfet, de nous promettre que la Compagnie générale ne réduira pas notre paie; qu'on nous promette ça, et nous allons tout de suite travailler. » D'après le *Journal de Saint-Etienne*, Rive-de-Gier ressemble, en ce moment, à une place prise d'assaut. Outre un bataillon d'infanterie, il y est arrivé de la cavalerie de Vienne. Il s'en est peu fallu déjà que le sang n'y ait coulé. L'autorité a été sur le point de recourir à la force pour dissiper un attroupement qui réclamait la mise en liberté de quelques ouvriers arrêtés préventivement. Au lieu de menacer ainsi les ouvriers mineurs, ajoute avec beaucoup de raison le *Journal de Saint-Etienne*, ne vaudrait-il pas mieux les rassurer? Toujours est-il que ce qui soulève ces masses d'hommes et ce qui apporte la perturbation dans le pays, c'est encore et toujours l'immense question de l'époque résumée en trois mots : la *concurrence*, le *salaire*, le *travail*, tout le problème de l'organisation industrielle, cette question de salut social, pour laquelle certains esprits forts n'ont que des risés et un aveugle dédain!

— *Générosité d'un acteur*. — Un journal de théâtre, le *Courrier des Spectacles*, a publié le fait suivant :

« Un acteur du Théâtre-Français vient de s'honorer par une noble action. En passant dans le Palais-Royal, il vit une femme, jeune et belle, qui paraissait en proie à une vive agitation. Sa pâleur, son regard abattu le frappèrent. Il ne balança pas à l'aborder. « Qu'avez-vous, madame, » lui dit-il avec un intérêt respectueux? — « J'ai faim, » fut d'abord toute

[illegible] l'estrade; l'une d'elles sera réservée pour la famille royale, l'autre pour les ministres, le préfet de la Seine et le président de l'œuvre; rien ne manquera donc à l'inauguration de cette superbe salle qui peut contenir deux mille personnes.

Dans les derniers jours nous donnerons la liste des célébrités du grand monde et du monde artistique qui se feront entendre à ce concert; mais déjà nous pouvons hardiment annoncer que cette solennité fera époque. Enfin des commissaires nombreux, choisis dans la haute société, offriront la main aux dames, les placeront et veilleront au bon ordre de la salle.

N'oublions pas d'indiquer aussi qu'un certain nombre de billets sont réservés pour les membres de l'œuvre qui ne s'en seraient pas encore procurés. Le surplus est à la disposition du public et continue à se distribuer chez M. le comte de Portalis, président de la société, 4, place Royale; chez M. R. Allier, secrétaire-général, 49 ter, rue Paradis-Poissonnière, et chez les dames patronesses dont les noms suivent :

Mesdames Alloury, 14, rue du Dragon; d'Assailly, 25, faubourg Saint-Honoré; de l'Espinasse, 16, rue de la Sourdière; vicomtesse d'Haussonville, 101, rue St-Dominique; comtesse Merlin, 58, rue Bondy; comtesse de Rambuteau, Hôtel-de-Ville; de Rhoney, 2, rue des Pyramides; comtesse de Rigny, 40, rue de la Victoire; vicomtesse Ségur-Lamoignon, 9, rue Ville-l'Evêque; de Vatry, 20, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Le prix des billets est de 10 francs.

LE GLOBE ET LA TOUR DE NESLE. — Le *Globe* a nié ces jours derniers les mystères de la nouvelle tour de Nesle, et fait de l'indignation vertueuse à propos de cette *fable horrible* qu'il n'a pas craint d'accuser les journaux judiciaires d'avoir inventée. La *Gazette des Tribunaux* a maintenu l'exactitude des détails qu'elle a fait connaître à ce sujet; puis elle a ajouté : « Si d'autres récits ont été publiés, dans lesquels des faits inexacts, des détails imaginaires, se trouvent reproduits, nous n'avons pas à en répondre, et c'est au *Globe* lui-même qu'il en faut demander compte. Ainsi, nous lisons dans son numéro du 21 mars un long article dans lequel il annonce et donne « de *nouveaux détails très*

[illegible] portugais, très offerts la semaine dernière, ont été beaucoup mieux tenus depuis lors.

Nous signalerons la hausse du 2 1/2 hollandais, qui ferme hier en hausse de 3 francs sur samedi dernier.

Les dernières nouvelles de Haïti ont fait baisser les fonds de ce pays de 535 à 482 50.

Les actions de la Banque, qui, à la faveur d'un accroissement d'opérations, avaient remonté de 3,050 à 3,180, viennent pour la raison contraire de retomber à 3,130. — La concurrence de la caisse Laffitte se fait chaque jour plus vivement sentir, et l'établissement du comptoir Ganneron vient encore diminuer à la Banque le chiffre de l'escompte.

A Londres les consolidés montent chaque jour et ne suffisent plus à l'activité de ce marché où figurent déjà les valeurs de tous les pays du monde.

Aujourd'hui point de fonds anglais à cause de la solennité du Vendredi-Saint.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

M. J. Crétineau-Joly publie enfin le premier volume de l'*Histoire de la compagnie de Jésus*. Les Jésuites y sont étudiés dans leurs œuvres, dans leurs actes, dans leurs passions, dans leurs correspondances inédites surtout. Ce n'est point un ouvrage de parti que M. Crétineau-Joly a composé, mais un ouvrage savant, qui restera comme un monument, parce qu'il est consciencieux et écrit avec la plume énergique qui a tracé l'*Histoire de la Vendée militaire*. Les archives des Jésuites et celles de leurs aversaires lui ont été ouvertes, et jamais œuvre littéraire n'embrassa autant de faits nouveaux, ne contint autant de révélations. L'Ordre de Jésus, dont ont si souvent parlé sera enfin connu, et avec lui beaucoup d'hommes et d'événements historiques; car leur histoire, telle que M. Crétineau-Joly l'a conçue, ce sont les annales du monde depuis trois cents ans.

— Le livre intitulé : *Débâcle de la politique en France* date de 1836. L'auteur a eu pour but de signaler le vide des discussions politiques, et de faire valoir par quelles études positives il serait utile de les remplacer. Dans un pareil sujet, il fallait n'épargner aucun parti, pour garder l'avantage sur tous. —Cette brochure est une préparation à l'étude de la science sociale; c'est par elle qu'il est bon de débuter quand on veut se débarrasser promptement des sophismes et des préjugés qui encombrent le terrain politique et social.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 7 Avril. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les farines n'ont pas soutenu la hausse qu'elles avaient éprouvée la semaine précédente. Sans subir de baisse sensible, les marques secondaires ne se sont traitées, en droiture, qu'avec quelques concessions de la part des vendeurs, et la boulangerie a conservé de l'hésitation pour les affaires à terme. Les premières marques se sont pourtant soutenues, mais avec peine. En somme, les affaires sont lourdes, malgré la fermeté qui a continué pour les blés, notamment sur les marchés en dehors du rayon d'approvisionnement de Paris. Par suite de ce calme, le restant à la halle s'est un peu relevé; il est aujourd'hui de 8,568 quintaux.

Les ventes de froments ont été lentes et limitées, surtout vers la fin de la semaine : aussi les cours ont-ils fléchi, et tout porte à croire qu'ils ne se relèveront pas, si quelque contretemps, qu'on pourrait encore redouter, ne vient s'opposer au développement des récoltes généralement favorisé par ces derniers jours de beau temps.

Les seigles et l'orge sont rares, et, par conséquent, recherchés. Les arrivages ne s'effectuent pas, ce qui paraît devoir, pour quelque temps, en maintenir le cours. On ne prévoit guère de variation sur les avoines; la consommation est forcée en ce moment, ce qui en a activé un peu la vente restée calme depuis long-temps. A l'exception du son, le placement des issues reste lente, et celui de la grainerie ne prend point la situation qu'il devait avoir à cette époque.

DÉPARTEMENTS. — Bien que nous recevions déjà des nouvelles satisfaisantes sur la manière dont se présentent les récoltes, les cours des blés sont encore restés fermes aux environs de Paris, et en hausse sur les marchés les plus éloignés de notre rayon.

Hausse. — Gonesse, Neauphle, le Château, Mantes, Pacy, Evreux, Louviers, Pontoise, les Andelys, Gisors, Beaumont, Bonneval, Brionne, Bernay, Beuzeville, Routot, Bonnétable, Auneau, Clermont (Oise), Noyon, Araines, Amiens, Bourbourg, Esthaires, Hazebrouck, Bergues, Béthune, Cassel, Lille, Dunkerque, Sézanne, Saint-Quentin, Saint-Florentin, Sainte-Ménéhould, Dijon, Nancy, Strasbourg, Gray, Beaugency, Montargis, Nevers, Bourges, Vierzon, Issoudun, Chateauroux, le Blanc, Chatellerault, Poitiers, Tours, Pont-l'Abbé, Bordeaux, Castelnaudary, Marseilles, Narbonne.

Baisse. — Versailles, Gallardon, Rambouillet, Houdan, Lagny, Le Mans, Laval, Montlhéry, Orléans, Lachâtre, Malesherbes, Cambrai, Metz, Provins, Troyes, Arcis, Beaune, Altkirch, Lannion, Carcassonne.

Cours des Céréales (par hect.).

CHARTRES, 6 Avril. — Froment 1re : 21,50; 2e : 20,50; 3e : 19,50.—Méteil : 17,50 à 18,50.—Seigle : 12,75.—Orge : 11,75.—Avoine : 7,25.

ETAMPES, 6 Avril. — Froment 1re : 21,32; 2e : 20,00; 3e : 18,66. —Méteil : 15,00 à 17,00. —Seigle : 11,32 à 12,32.—Orge : 10,32 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,32.

PROVINS, 6 Avril. — FROMENT : 17,75 à 20,00. — Avoine : 6,50 à 7,00. Marché bien approvisionné.

SAINT-QUENTIN, 6 Avril. — Froment 1re : 18,50; 2e : 16,87; 3e : 15,25. — Petit blé : 12,00. — Avoine : 6,07.

Marché bien approvisionné en blé; vente très lente et baisse de 50 cent. à l'hectolitre sur toutes les qualités. — L'avoine s'est vendue avec fermeté.

LILLE, 3 Avril. — Froment blanc, 1re : 22,30; 2e : 21,28 : 3e : 20,14; de roux, 1re : 20,16; 2e : 19,65; 3e : 18,98. — Seigle, 12,75 à 13,25. — Avoine : 8,00 à 8,50.

LE MANS, 5 Avril. — Froment : 21,95. Meteil : 19,40. — Seigle : 13,75. — Orge : 12,30. — Avoine : 8,20.

BAYONNE, 1er Avril. — Froment : 23,32. — Maïs : 13,60. — Seigle : 14,30. — Orge : 12,50. — Avaine : 8,60.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1902	1652	250	1 14	» 96	» 82
Vaches....	48	46	2	» »	» 96	» 76
Veaux....	691	691	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6148	5648	500	1 40	1 20	1 »

Viande abattue (le kil.).

DRAGUIGNAN, 1er Avril. — Bœuf : 1,05. — Vache : 0,90. — Mouton : 1,25. — Menon : 1,10. — Chèvre : 0,90. — Porc : 1,40.

PARIS. *Foire aux jambons* (prix du kil.)

La foire aux jambons, qui s'est tenue sur le boulevard Bourdon, avait attiré cette année environ 350 marchands; ce nombre dépasse celui des années précédentes : aussi les prix ont-ils été un peu moins tenus. Les provenances de la Lorraine y dominaient, comme à l'ordinaire, et se sont vendues à un cours moins élevé que celles du midi. Voici un aperçu de ces prix : — Jambons de Bayonne : 1,90. — Poitrine : 2,00. — Saucissons truffés d'Arles et de Lyon : 5,50; do dits de ménage : 3,60. Il s'en est plus vendu au-dessous qu'à ces prix. — Jambons de Strasbourg et de Westphalie : 2,00.—Jambons de Lorraine : 1,70—1,80—1,90, et même, par exception : 1,00. La poitrine de même provenance a été vendue : 1,80 et 1,90.

Les efforts de l'agriculture pour perfectionner l'élève et l'engraissement du bétail commencent à produire de bons résultats. Sur divers points de la France, des concours sont établis, et les échantillons présentés témoignent d'un succès qui certes n'en doit pas rester là. De leur côté, les bouchers accueillent ces produits avec une sorte d'orgueil, en y attachant un haut prix, et en promenant triomphalement, à l'instar de Paris, des bestiaux d'une graisse et d'une qualité supérieures, dignes, peut-être, de rivaliser avec ceux qu'on couronne à Poissy, voir même à Smithfield. A Arras, le 3 de ce mois, MM. Defrenne, Cresson fils et Juttier, bouchers, ont fait circuler dans la ville des bestiaux destinés à être abattus. Un bœuf suisse et une vache flamande appartenant à M. Defrenne, une autre vache flamande à M. Juttier et un mouton anglo-artésien à M. Cresson fils, captivaient l'attention des connaisseurs par la perfection de leurs formes et l'abondance de leur graisse. Le même jour, à Nancy, et conformément à une ancienne coutume, on promenait en grande pompe par la ville, non pas un bœuf gras, mais quatre d'une beauté remarquable. Ne semble-t-il pas qu'en enchérissant sur le nombre, les promoteurs de cette solennité aient voulu faire allusion au développement rapide de nos ressources en ce genre?

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Séance de la chambre.

La proposition relative aux conditions d'admissibilité et d'avancement dans la hiérarchie administrative a obtenu les honneurs d'un vote à l'unanimité. Déjà la proposition Lacrosse sur la répression des fraudes électorales avait produit le même miracle. Décidément, tout le monde est d'accord pour entrer dans une voie de vérité, de justice, de loyauté ; et, dans la manifestation de ce désir, la volonté unanime de la chambre est l'expression fidèle de la volonté unanime du pays. Une tendance si heureuse, si française, n'a besoin que d'être éclairée sur les moyens d'atteindre le but qu'elle se propose; c'est là surtout le devoir de la presse, et, pour notre part, nous n'y manquerons pas.

L'immense problème que soulève la proposition relative aux conditions d'admissibilité et d'avancement dans la hiérarchie administrative, n'a pu être qu'indiqué par M. Saint-Marc Girardin, qui a développé à la tribune les motifs de cette proposition. M. Saint-Marc Girardin s'est attaché à démontrer l'utilité de la proposition par la perspective des bons effets qu'elle doit produire. Lors de la présentation de la proposition Rémusat sur les incompatibilités, nous montrâmes qu'il fallait attaquer la corruption parlementaire, non en procédant par des exceptions, par des exclusions, mais en établissant des règles générales et positives sur l'avancement. M. Saint-Marc Girardin partage entièrement cette opinion, et il lui a été facile de prouver que sa proposition, en même temps qu'elle satisfait aux exigences de la proposition Rémusat, a sur celle-ci toute la supériorité du mode positif sur le mode négatif.

D'un autre côté, on substitue la règle à la faveur ; on débarrasse les ministres des sollicitations importunes ; on prévient les passe-droits qui découragent et désaffectionnent les fonctionnaires ; et l'on donne ainsi au corps administratif plus de ton, plus d'énergie. Il en résultera que les services publics seront mieux remplis, que l'on mettra plus d'activité dans l'expédition des affaires ; et alors il sera possible de faire plus de travail avec un personnel moins nombreux, et d'augmenter ainsi la rétribution de chaque employé. Aujourd'hui, il y a dans l'administration des employés qui n'ont que huit à neuf cents francs par an ; ces hommes ne peuvent pas vivre avec ces minimes émoluments ; il faut faire cesser de pareilles anomalies, et cela n'est possible qu'en réglementant la hiérarchie administrative, de manière à la débarrasser peu à peu d'un personnel inutile et chèrement payé qu'elle renferme aujourd'hui.

Mettre un terme à la corruption politique, sans avoir recours à la répression et sans faire une loi sur les incompatibilités parlementaires ; dégager le pouvoir d'une influence fâcheuse qui l'obsède et l'opprime ; revivifier l'administration par l'économie de ressorts, et par les garanties données à la capacité : tels sont les principaux résultats signalés d'avance par M. Saint-Marc-Girardin. Nous pensons que ces résultats peuvent être obtenus, si la chambre fait une bonne loi sur la matière.

En présence de réformes aussi conservatrices, le gouvernement ne pouvait guère s'opposer à la prise en considération. D'ailleurs, les auteurs de la proposition ne sont-ils pas des hommes du centre, des amis du ministère? Aussi M. Guizot est-il donc monté à la tribune pour déclarer qu'il acceptait le principe de la proposition, qu'il l'acceptait sincèrement et sans arrière-pensée.

M. Guizot a saisi cette occasion pour nous apprendre qu'il n'est point systématiquement ennemi des réformes. Si, jusqu'à présent, le cabinet du 29 octobre a combattu les projets de réforme qui ont revenu devant la chambre, on devra [illegible] sur les moyens de réaliser le principe posé. M. Guizot, qui a vu la proposition sur le timbre admise par la chambre, malgré son opposition, et la proposition sur la conversion des rentes, repoussée seulement par une majorité de six voix, a encore fort à faire avant d'être absous de sa résistance à l'adoption de mesures qui, quoi qu'il en dise, ne sont nullement subversives, et répondent à un besoin réel et actuel de la société.

M. de Sivry nous adresse la lettre suivante :

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le rédacteur,

Je ne suis pas marquis, comme vous voulez bien le dire dans votre numéro du 6 avril. Mon père, nommé payeur-général à l'armée d'Italie en 1797, était l'auteur de sa fortune. Il est mort en 1808, ayant quitté volontairement depuis deux ans ses fonctions administratives, sans avoir reçu de l'empire aucune distinction nobiliaire; je porte son nom tel qu'il me l'a laissé.

Je ne réponds pas ordinairement aux attaques de journaux, et je respecte la liberté de la presse jusque dans ses erreurs; mais vous comprendrez, Monsieur, que je dois sortir aujourd'hui de cette habitude de réserve. A l'assemblée préparatoire, je crois avoir fixé MM. les électeurs du neuvième arrondissement de Paris, sur mes opinions politiques, je ne dois donc pas souffrir que vous les induisiez dans une erreur que vous pensez devoir nuire à ma candidature.

Des extraits du *Journal des Débats* ont été adressés hier aux électeurs du neuvième arrondissement; s'ils l'ont été aux frais du candidat ministériel, il n'y a rien à dire, dans le cas contraire, c'est de la part du ministère un abus de pouvoir. Les chambres ne votent pas de fonds secrets pour grossir la majorité ministérielle, convenez-en, Monsieur, ce genre de lutte ne serait pas à la portée d'un simple particulier.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE SIVRY.

Nous avons lieu d'être surpris des termes de la lettre de l'honorable M. de Sivry. Si M. de Sivry a été *attaqué* dans d'autres journaux, il ne l'a certes pas été dans la *Démocratie pacifique*. Nous défions que l'on trouve, dans tout ce que nous avons écrit ces jours derniers à propos de M. de Sivry, un seul mot qui ressemble, de près ou de loin, à une attaque contre ce candidat honorable.

Dans notre numéro du 7 avril (et non pas dans celui du 6, comme le dit M. de Sivry), nous avons donné à M. de Sivry le titre de marquis, parce que la veille il avait été désigné sous ce titre dans le *Journal des Débats*. Nous devions croire que cette qualification était exacte, et nous ne comprenons pas que M. de Sivry puisse trouver dans un fait aussi simple, une de ces *attaques de journaux auxquelles on se doit de répondre*. Nous comprenons moins encore qu'en s'adressant à la *Démocratie pacifique*, qui n'a parlé de lui qu'en termes fort convenables, ce candidat puisse écrire une phrase comme celle-ci : « *Je ne dois pas souffrir que vous induisiez les électeurs » dans une erreur que vous pensez devoir nuire à ma candidature.* » Nous pensions avoir mieux mérité de M. de Sivry.

Quant à la distribution des extraits du *Journal des Débats* aux électeurs du 9e arrondissement et à la part que les fonds secrets peuvent avoir dans cette affaire, nous sommes plus surpris encore que M. de Sivry croie devoir en entretenir nos lecteurs. Est-ce que l'honorable M. de Sivry voudrait donner à penser que cette distribution a été faite en vue de la candidature de M. Considerant et en rendre ce dernier responsable?

Un sentiment de convenance, facile à apprécier, nous interdit toute autre réflexion sur une lettre que notre loyauté nous a fait un devoir d'insérer en entier. Nous mettrons uniquement sur le compte d'une méprise tout ce qu'elle peut avoir d'étrange: nous nous gar-

[…] courent notre pauvre pays, pénètrent dans toutes les maisons et fouillent tous les papiers, tous les secrets de famille, dans le but de découvrir quelque contravention aux lois sur le timbre. En Bohême, aucune quittance, fût-elle que de cinq centimes, n'est valable que si elle est timbrée. Le moindre timbre est de 15 kreuzers (50 cent.). Il paraît que quelques maisons de commerce ont cherché à éluder cette horrible loi fiscale. Malheur à ceux qui ont cru pouvoir remplacer une quittance par une lettre portant accusé de réception de la somme, à moins qu'ils n'aient eu la précaution de la soumettre au timbre? A l'instant même, on met les scellés sur tous les livres, les affaires sont suspendues, et le chef de la maison est traîné en prison pour y attendre la fin d'une enquête criminelle. Les droits de timbre et ceux de douane en général constituent, en Autriche, l'apanage de l'empereur; c'est le revenu de sa cassette privée: donc toute infraction aux lois de timbre et aux lois de douane est regardée comme crime de lèse-majesté, et punie comme telle. C'est ainsi que la maison L...d L...l, à Prague, la plus considérable de Bohême, vient d'être condamnée à payer 30,000 fr. d'amende pour un crime de cette nature, sans compter les frais de procédure et les pots-de-vin; faute de quoi le chef de la maison aurait été mis en prison. On a également saisi 155 lettres de change non-timbrées à la maison [illegible]. Ces billets ne seront pas rendus. C'est le fisc qui les encaisse et qui en garde le montant.

Dernièrement un honnête et très estimable négociant de [illegible]-Leipa, soupçonné d'avoir fait la contrebande à la frontière, fut traîné, les menottes aux mains et les chaînes aux pieds, de sa ville jusqu'à Prague. Les gendarmes l'ont forcé de faire un voyage de 50 lieues à pied. La plume se refuse à tracer le tableau de la misère et des angoisses qui agitent dans ce moment les malheureux Bohémiens. C'est une véritable terreur. On saisit même les pétitions non timbrées, et on en poursuit les auteurs.

Une nouvelle loi, proclamée depuis quelque temps, ordonne que tout char-à-banc transportant des passagers, sera tenu de payer 4 kreuzers par mille pour un cheval, 8 pour deux chevaux, et ainsi de suite.

Une autre loi prescrit aux aubergistes et aux propriétaires des salles de danse de payer 1 florin d'impôt pour chaque musicien.

Dans ce moment, le gouvernement autrichien a défendu aux autorités de province de délivrer des passeports aux juifs qui voudraient se rendre à Presbourg, de peur que ceux-ci ne contribuent à engager la diète hongroise à décréter l'émancipation des juifs. C'est chose très ordinaire dans notre ville de voir l'autorité défendre aux juifs de demeurer dans leurs propres maisons, achetées il y a quelques années, dans un quartier qu'on leur interdit aujourd'hui brutalement et arbitrairement.

Les journaux français parlent beaucoup du despotisme de la Russie. Je peux vous assurer que la Bohême n'hésiterait pas un moment entre le despotisme de la Russie et celui du prince Metternich.

J'entends venir quelqu'un; il faut que je cache ma lettre, je vous en enverrai la suite quand je serai hors du royaume.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante que nous adresse un de nos abonnés, médecin dans le département de Saône-et-Loire :

Monsieur le rédacteur,

Dans un des précédents numéros de votre journal, vous avez parlé de la création de médecins cantonaux (dans le département de Saône-et-Loire), pour donner des soins aux pauvres de la campagne et aux cultivateurs indigents que la misère prive des secours de l'art. Une proposition aussi généreuse de la part de notre préfet devait obtenir l'assentiment du conseil général, l'appui des maires, l'aide des médecins jaloux de partager une aussi noble tâche; et le service médical est définitivement organisé dans notre département en faveur des malheureux. Je crois bien faire, monsieur, en vous donnant à ce sujet quelques renseignements, car il est de notre devoir de signaler à l'attention des amis de l'humanité tout ce qui peut contribuer à alléger promptement le sort de la classe pauvre et laborieuse qui pétrit le pain de la nation.

« La vie d'un médecin praticien qui sait comprendre la noblesse de sa » profession (dit le préfet en s'adressant aux médecins cantonaux), est en » partie d'abnégation, de philanthropie et de désintéressement. En organi» sant ce service, je ne change rien à la nature de vos occupations journa» lières; je régularise simplement l'exercice de la charité; je ne fais que vous » associer d'une manière plus régulière et plus constante à une œuvre de » haute bienfaisance.

» Vous remarquerez que je n'ai pas attaché de traitement au titre de mé» decin cantonal; cependant, je pourrai accorder à MM. les médecins une » indemnité qui, sans être une exacte rémunération de leurs services, les » dédommagera des dépenses que pourrait nécessiter l'accomplissement de » leur mission. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

Rapport de la physionomie politique et de la configuration topographique de la Suisse.—Elle manque d'unité.—Conséquences de cette souveraineté absolue des cantons. La Suisse est un polype politique.

Si la constitution physique de la Suisse, divisée par d'abruptes et infranchissables montagnes, coupée d'étroites et profondes vallées, sillonnée de lacs et de rivières nombreuses, présente à l'artiste et au poète, au géologue et au naturaliste, un spectacle des plus curieux et des plus frappants, l'état politique de ce pays ne nous paraît pas moins digne de l'attention du philosophe et du socialiste, car il a les plus grands rapports avec sa physionomie topographique. L'analogie est manifeste, et je ne sache pas qu'il existe une nationalité aussi faible, divisée par plus de croyances, séparée par un plus grand nombre de langues, de coutumes et de lois.

Au sein de la diète fédérale, on parle français, allemand et italien, image fidèle de ce qui se passe dans la confédération. En Suisse, il y a des cantons exclusivement catholiques et catholiques très intolérants, des cantons protestants et très exclusivement protestants, enfin des cantons mixtes. Sous le rapport politique, la diversité n'est pas moins grande. Ici l'aristocratie, plus loin la démocratie, ou bien tour-à-tour démocratie ou aristocratie usurpe la prééminence dans le canton. Non loin de la cité de Calvin et de celle de Zwingle s'élèvent le puissant établissement des jésuites et les nombreux couvents d'Argovie.

Ainsi, rien de plus divers que les éléments qui servent à composer la nationalité suisse. L'édifice fédéral, on doit le pressentir, ne saurait guère exister comme un tout homogène et bien solide. En effet, de ces différences profondes et générales résulte un individualisme très tranché et très net, individualisme qui se caractérise principalement dans la vie cantonale. Chaque canton est souverain et très fier, très jaloux de sa souveraineté : à grand'peine accorde-t-il qu'il doive quelque chose à la représentation fédérale. Aussi, rien ne saurait donner une idée de la faiblesse et de l'insignifiance du gouvernement fédéral de la Suisse. Chaque canton a sa justice, son administration, sa police, sa monnaie, ses diverses institutions d'éducation, de répression, de secours publics, etc. Mais, m'allez-vous demander: que reste-t-il à mettre en commun? Fort peu de chose. La défense du territoire confédéré et le règlement du contingent de chaque état souverain. C'est tout. Aussi, le gouvernement fédéral consiste-t-il uniquement en une diète dont tous les membres n'ont que des pouvoirs *impératifs* émanant de leurs cantons. Ce ne sont pour ainsi dire que les messagers des 22 souverains. Alors, direz-vous, à quoi bon une diète, une assemblée où l'on discute? Et pourquoi discuter sur des questions dont le résultat est fixé à l'avance? En vérité, je serai fort embarrassé de vous répondre. Indépendamment de la diète, le pouvoir fédéral se compose du conseil d'état de l'un des trois cantons de Zurich, Berne et Lucerne qui jouissent du privilège d'avoir à tour de rôle la présidence de la diète. Le conseil d'état du canton directeur prend le nom de *vorort*. Maintenant, si l'on ajoute à ces institutions quelques colonels et officiers composant le *conseil de guerre* permanent, on aura ainsi tout le gouvernement fédéral de la Suisse. En fait d'institution ayant encore le caractère d'unité, je ne vois plus que le concert fédéral, le tir fédéral, la réunion annuelle des savants suisses, enfin le costume militaire qui, à partir de cette année seulement, sera uniforme pour tout le pays.

Ce manque d'unité et cet individualisme, beaucoup trop souverain, des cantons, viennent de se manifester récemment à l'occasion de l'affaire des couvents d'Argovie. N'a-t-on pas vu les petits états catholiques de Zug, de Schwytz et d'Unterwalden, etc., déclarer qu'ils se sépareraient de la confédération, si l'on ne rétablissait pas les couvents catholiques. C'était à prendre ou à laisser. Tant pis, si la majorité n'était pas de leur avis! La chose n'est pas encore terminée au moment où nous écrivons. Cela est foncièrement ridicule sans doute. Voyez-vous l'invincible république de Zug (16,000 hab.), la superbe Schwytz (30,000 hab.), l'illustre canton d'Uri (15,000 hab.), Unterwalden et Lucerne (en tout 200,000 hab.), qui vont abandonner la Suisse confédérée à son malheureux sort, la livrer à l'Europe et au diable pour son impiété. Quelle terrible extrémité ! et que la grande colère de ces grandes puissances est à redouter! Prenez garde, Berne (400,000 habitants), et vous, Zurich (250,000 hab.), Argovie (200,000 hab.), etc.; les cantons historiques, les libérateurs vont vous laisser courir à votre perte.

Cette manifestation puérile peut encore se rapporter, comme cause efficiente, à la trop grande importance attachée aux vieux souvenirs historiques de Morgasten et de Morat. Sans doute, rien ne saurait être plus respectable que ces traditions glorieuses, qui ont pour effet d'entretenir les populations dans le respect des grands actes du passé, idéalisés par un lointain favorable; et je suis le premier à confesser que la Suisse est riche en souvenirs honorables de fermeté et d'indépendance. Mais, en Suisse, le culte de ces souvenirs héroïques est tombé dans une puérile exagération. Si l'on devait s'en rapporter à tous les petits monuments semés à profusion à côté des merveilles naturelles du pays, et accepter les actions qu'ils rappellent, telles que l'imagination dévote des Suisses les grandit complaisamment, jamais les Grecs, les Romains, et tous les peuples les plus vantés n'auraient accompli des actions comparables à cet héroïsme en miniature. Cette exagération a sans doute un côté fort inoffensif, mais, en ce monde, le faux a toujours du danger. Et ce n'est pas s'abuser que d'attribuer en partie à cette sorte de chauvinisme helvétique l'attitude gourmée des petits cantons, leurs gros mots et le ridicule de leur position actuelle.

Je vais essayer de faire apprécier ici l'esprit de folle indépendance dont sont atteints les petits cantons. J'ai ouï raconter à quelqu'un, qui le tenait lui-même d'un député à la diète, un fait assez caractéristique en ce genre. L'état de Schwytz devait recevoir les inspecteurs fédéraux, chargés de reconnaître sa situation militaire, et s'y refusait depuis quelque temps. Son député fut enfin mis en demeure de répondre et de donner des explications. Elles furent courtes et catégoriques. « Jamais, dit-il, la république libre et indépendante de Schwytz ne se laissera inspecter par des étrangers. »

Quelque accoutumé que l'on soit à l'individualisme souverain des cantons, cette réponse souleva la diète tout entière. Le mot d'étranger, adressé à des confédérés, aux représentants du gouvernement fédéral,

COALITION D'OUVRIERS MINEURS. — Le Journal de Saint-Étienne nous apprend que les ouvriers mineurs de Rive-de-Gier viennent de cesser leurs travaux et de former une coalition pour empêcher leurs camarades de descendre aux mines. Le motif de cette coalition est la crainte, — crainte d'ailleurs fondée, — d'une réduction de salaire. Les autorités civiles et judiciaires, accompagnées d'un bataillon de ligne, se sont aussitôt transportées sur les lieux pour procéder à une enquête ; et le préfet a fait afficher un arrêté interdisant tout attroupement et menaçant des tribunaux quiconque tenterait d'interdire le travail dans un atelier ou d'empêcher les autres ouvriers de s'y rendre. Après avoir entendu la lecture de l'arrêté, faite par un des leurs, les ouvriers se sont écriés : « Il ferait bien mieux, M. le préfet, de nous promettre que la Compagnie générale ne réduira pas notre paie ; qu'on nous promette ça, et nous allons tout de suite travailler. » D'après le *Journal de Saint-Etienne*, Rive-de-Gier ressemble, en ce moment, à une place prise d'assaut. Outre un bataillon d'infanterie, il y est arrivé de la cavalerie de Vienne. Il s'en est peu fallu déjà que le sang n'y ait coulé. L'autorité a été sur le point de recourir à la force pour dissiper un attroupement qui réclamait la mise en liberté de quelques ouvriers arrêtés préventivement. Au lieu de menacer ainsi les ouvriers mineurs, ajoute avec beaucoup de raison le *Journal de Saint-Etienne*, ne vaudrait-il pas mieux les rassurer ? Toujours est-il que ce qui soulève ces masses d'hommes et ce qui apporte la perturbation dans le pays, c'est encore et toujours l'immense question de l'époque résumée en trois mots : la *concurrence*, le *salaire*, le *travail*, tout le problème de l'organisation industrielle, cette question de salut social, pour laquelle certains esprits forts n'ont que des risés et un aveugle dédain !

— *Générosité d'un acteur*. — Un journal de théâtre, le *Courrier des Spectacles*, a publié le fait suivant :

« Un acteur du Théâtre-Français vient de s'honorer par une noble action. En passant dans le Palais-Royal, il vit une femme, jeune et belle, qui paraissait en proie à une vive agitation. Sa pâleur, son regard abattu le frappèrent. Il ne balança pas à l'aborder. « Qu'avez-vous, madame, » lui dit-il avec un intérêt respectueux ? — « J'ai faim, » fut d'abord toute

l'estrade ; l'une d'elles sera réservée pour la famille royale, l'autre pour les ministres, le préfet de la Seine et le président de l'œuvre ; rien ne manquera donc à l'inauguration de cette superbe salle qui peut contenir deux mille personnes.

Dans les derniers jours nous donnerons la liste des célébrités du grand monde et du monde artistique qui se feront entendre à ce concert ; mais déjà nous pouvons hardiment annoncer que cette solennité fera époque. Enfin des commissaires nombreux, choisis dans la haute société, offriront la main aux dames, les placeront et veilleront au bon ordre de la salle.

N'oublions pas d'indiquer aussi qu'un certain nombre de billets sont réservés pour les membres de l'œuvre qui ne s'en seraient pas encore procurés. Le surplus est à la disposition du public et continue à se distribuer chez M. le comte de Portalis, président de la société, 4, place Royale ; chez M. R. Allier, secrétaire-général, 49 ter, rue Paradis-Poissonnière, et chez les dames patronesses dont les noms suivent :

Mesdames Alloury, 14, rue du Dragon ; d'Assailly, 25, faubourg Saint-Honoré ; de l'Espinasse, 16, rue de lo Sourdière ; vicomtesse d'Haussonville, 101, rue St-Dominique ; comtesse Merlin, 58, rue Bondy ; comtesse de Rambuteau, Hôtel-de-Ville ; de Rhoney, 2, rue des Pyramides ; comtesse de Rigny, 40, rue de la Victoire ; vicomtesse Ségur-Lamoignon, 9, rue Ville-l'Evêque ; de Vatry, 20, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Le prix des billets est de 10 francs.

LE GLOBE ET LA TOUR DE NESLE. — Le *Globe* a nié ces jours derniers les mystères de la nouvelle tour de Nesle, et fait de l'indignation vertueuse à propos de cette *fable horrible* qu'il n'a pas craint d'accuser les journaux judiciaires d'avoir inventée. La *Gazette des Tribunaux* a maintenu l'exactitude des détails qu'elle a fait connaître à ce sujet ; puis elle a ajouté : « Si d'autres récits ont été publiés, dans lesquels des faits inexacts, des détails imaginaires, se trouvent reproduits, nous n'avons pas à en répondre, et c'est au *Globe* lui-même qu'il en faut demander compte. Ainsi, nous lisons dans son numéro du 21 mars un long article dans lequel il annonce et donne « de *nouveaux détails très*

On a coté le 5 0/0 belge à 78,20 et 25. Les portugais, très offerts la semaine dernière, ont été beaucoup mieux tenus depuis lors.

Nous signalerons la hausse du 2 1/2 hollandais, qui ferme hier en hausse de 3 francs sur samedi dernier.

Les dernières nouvelles de Haïti ont fait baisser les fonds de ce pays de 535 à 482 50.

Les actions de la Banque, qui, à la faveur d'un accroissement d'opérations, avaient remonté de 3,050 à 3,180, viennent pour la raison contraire de retomber à 3,130. — La concurrence de la caisse Laffitte se fait chaque jour plus vivement sentir, et l'établissement du comptoir Ganneron vient encore diminuer à la Banque le chiffre de l'escompte.

A Londres les consolidés montent chaque jour et ne suffisent plus à l'activité de ce marché où figurent déjà les valeurs de tous les pays du monde.

Aujourd'hui point de fonds anglais à cause de la solennité du Vendredi-Saint.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

M. J. Crétineau-Joly publie enfin le premier volume de l'*Histoire de la compagnie de Jésus*. Les Jésuites y sont étudiés dans leurs œuvres, dans leurs actes, dans leurs passions, dans leurs correspondances inédites surtout. Ce n'est point un ouvrage de parti que M. Crétineau-Joly a composé, mais un ouvrage savant, qui restera comme un monument, parce qu'il est consciencieux et écrit avec la plume énergique qui a tracé l'*Histoire de la Vendée militaires*. Les archives des Jésuites et celles de leurs aversaires lui ont été ouvertes, et jamais œuvre littéraire n'embrassa autant de faits nouveaux, ne contint autant de révélations. L'Ordre de Jésus, dont ont si souvent parlé sera enfin connu, et avec lui beaucoup d'hommes et d'événements historiques ; car leur histoire, telle que M. Crétineau-Joly l'a conçue, ce sont les annales du monde depuis trois cents ans.

— Le livre intitulé : *Débâcle de la politique en France* date de 1836. L'auteur a eu pour but de signaler le vide des discussions politiques, et de faire valoir par quelles études positives il serait utile de les remplacer. Dans un pareil sujet, il fallait n'épargner aucun parti, pour garder l'avantage sur tous. —Cette brochure est une préparation à l'étude de la science sociale ; c'est par elle qu'il est bon de débuter quand on veut se débarrasser promptement des sophismes et des préjugés qui encombrent le terrain politique et social.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 7 Avril. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les farines n'ont pas soutenu la hausse qu'elles avaient éprouvée la semaine précédente. Sans subir de baisse sensible, les marques secondaires ne se sont traitées, en droiture, qu'avec quelques concessions de la part des vendeurs, et la boulangerie a conservé de l'hésitation pour les affaires à terme. Les premières marques se sont pourtant soutenues, mais avec peine. En somme, les affaires sont lourdes, malgré la fermeté qui a continué pour les blés, notamment sur les marchés en dehors du rayon d'approvisionnement de Paris. Par suite de ce calme, le restant à la halle s'est un peu relevé ; il est aujourd'hui de 8,568 quintaux.

Les ventes de froments ont été lentes et limitées, surtout vers la fin de la semaine : aussi les cours ont-ils fléchi, et tout porte à croire qu'ils ne se relèveront pas, si quelque contretemps, qu'on pourrait encore redouter, ne vient s'opposer au développement des récoltes généralement favorisé par ces derniers jours de beau temps.

Les seigles et l'orge sont rares, et, par conséquent, recherchés. Les arrivages ne s'effectuent pas, ce qui paraît devoir, pour quelque temps, en maintenir le cours. On ne prévoit guère de variation sur les avoines ; la consommation est forcée en ce moment, ce qui en a activé un peu la vente restée calme depuis long-temps. A l'exception du son, le placement des issues reste lente, et celui de la graineterie ne prend point la situation qu'il devait avoir à cette époque.

DÉPARTEMENTS. — Bien que nous recevions déjà des nouvelles satisfaisantes sur la manière dont se présentent les récoltes, les cours des blés sont encore restés fermes aux environs de Paris, et en hausse sur les marchés les plus éloignés de notre rayon.

Hausse. — Gonesse, Neauphle, le Château, Mantes, Pacy, Evreux, Louviers, Pontoise, les Andelys, Gisors, Beaumont, Bonneval, Brionne, Bernay, Beuzeville, Routot, Bonnétable, Auneau, Clermont (Oise), Noyon, Araines, Amiens, Bourbourg, Esthaires, Hazebrouck, Bergues, Béthune, Cassel, Lille, Dunkerque, Sézanne, Saint-Quentin, Saint-Florentin, Sainte-Ménéhould, Dijon, Nancy, Strasbourg, Gray, Beaugency, Montargis, Nevers, Bourges, Vierzon, Issoudun, Chateauroux, le Blanc, Chatellerault, Poitiers, Tours, Pont-l'Abbé, Bordeaux, Castelnaudary, Marseilles, Narbonne.

Baisse. — Versailles, Gallardon, Rambouillet, Houdan, Lagny, Le Mans, Laval, Montlhéry, Orléans, Lachâtre, Malesherbes, Cambrai, Metz, Provins, Troyes, Arcis, Beauné, Altkirch, Lannion, Carcassonne.

Cours des Céréales (par hect.).

CHARTRES, 6 Avril. — Froment 1re : 21,50 ; 2e : 20,50 ; 3e : 19,50. — Méteil : 17,50 à 18,50. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,25.

ETAMPES, 6 Avril. — Froment 1re : 21,32 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,66. — Méteil : 15,00 à 17,00. — Seigle : 11,32 à 12,32. — Orge : 10,32 à 11,00. — Avoine : 6,66 à 7,32.

PROVINS, 6 Avril. — FROMENT : 17,75 à 20,00. — Avoine : 6,50 à 7,00. Marché bien approvisionné.

SAINT-QUENTIN, 6 Avril. — Froment 1re : 18,50 ; 2e : 16,87 ; 3e : 15, 25. — Petit blé : 12,00. — Avoine : 6,07.

Marché bien approvisionné en blé ; vente très lente et baisse de 50 cent. à l'hectolitre sur toutes les qualités. — L'avoine s'est vendue avec fermeté.

LILLE, 3 Avril. — Froment blanc, 1re : 22,30 ; 2e : 21,28 ; 3e : 20,14 ; do roux, 1re : 20,16 ; 2e : 19,65 ; 3e : 18,98. — Seigle, 12,75 à 13,25. — Avoine : 8,00 à 8,50.

LE MANS, 3 Avril. — Froment : 21,95. Meteil : 19,40. — Seigle : 15,75. — Orge : 12,30. — Avoine : 8,20.

BAYONNE, 1er Avril. — Froment : 23,32. — Maïs : 13,60. — Seigle : 14,30. — Orge : 12,50. — Avaine : 8,60.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 4 Avril 1841.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1902	1652	250	1 14	» 96	» 82
Vaches....	18	16	2	»	» 96	» 76
Veaux....	691	691	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6118	5618	500	1 40	1 20	1 »

Viande abattue (le kil.).

DRAGUIGNAN, 1er Avril. — Bœuf : 1,05. — Vache : 0,90. — Mouton : 1,25. — Menon : 1,10. — Chèvre : 0,90. — Porc : 1,50.

PARIS. *Foire aux jambons* (prix du kil.)

La foire aux jambons, qui s'est tenue sur le boulevard Bourdon, avait attiré cette année environ 350 marchands, ce nombre dépasse celui des années précédentes : aussi les prix ont-ils été un peu moins tenus. Les provenances de la Lorraine y dominaient, comme à l'ordinaire, et se sont vendues à un cours moins élevé que celles du midi. Voici un aperçu de ces prix : — Jambons de Bayonne : 1,90. — Poitrine : 2,00. — Saucissons truffés d'Arles et de Lyon : 3,50 ; do dits de ménage : 3,60. Il s'en est plus vendu au-dessous qu'à ces prix. — Jambons de Strasbourg et de Westphalie : 2,00. — Jambons de Lorraine : 1,70—1,80—1,90, et même, par exception : 1.00. La poitrine de même provenance a été vendue : 1,80 et 1,90.

Les efforts de l'agriculture pour perfectionner l'élève et l'engraissement du bétail commencent à produire de bons résultats. Sur divers points de la France, des concours sont établis, et les échantillons présentés témoignent d'un succès qui certes n'en doit pas rester là. De leur côté, les bouchers accueillent ces produits avec une sorte d'orgueil, en y attachant un haut prix, et en promenant triomphalement, à l'instar de Paris, des bestiaux d'une graisse et d'une qualité supérieures, dignes, peut-être, de rivaliser avec ceux qu'on couronne à Poissy, voir même à Smithfield. A Arras, le 3 de ce mois, MM. Defrenne, Gresson fils et Juttier, bouchers, ont fait circuler dans la ville des bestiaux destinés à être abattus. Un bœuf suisse et une vache flamande appartenant à M. Defrenne, une autre vache flamande à M. Juttier et un mouton anglo-artésien à M. Gresson fils, captivaient l'attention des connaisseurs par la perfection de leurs formes et l'abondance de leur graisse. Le même jour, à Nancy, et conformément à une ancienne coutume, on promenait en grande pompe par la ville, non pas un bœuf gras, mais quatre d'une beauté remarquable. Ne semble-t-il pas qu'en enchérissant sur le nombre, les promoteurs de cette solennité aient voulu faire allusion au développement rapide de nos ressources en ce genre ?

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

La proposition relative aux conditions d'admissibilité et d'avancement dans la hiérarchie administrative a obtenu les honneurs d'un vote à l'unanimité. Déjà la proposition Lacrosse sur la répression des fraudes électorales avait produit le même miracle. Décidément, tout le monde est d'accord pour entrer dans une voie de vérité, de justice, de loyauté ; et, dans la manifestation de ce désir, la volonté unanime de la chambre est l'expression fidèle de la volonté unanime du pays. Une tendance si heureuse, si française, n'a besoin que d'être éclairée sur les moyens d'atteindre le but qu'elle se propose ; c'est là surtout le devoir de la presse, et, pour notre part, nous n'y manquerons pas.

L'immense problème que soulève la proposition relative aux conditions d'admissibilité et d'avancement dans la hiérarchie administrative, n'a pu être qu'indiqué par M. Saint-Marc Girardin, qui a développé à la tribune les motifs de cette proposition. M. Saint-Marc Girardin s'est attaché à démontrer l'utilité de la proposition par la perspective des bons effets qu'elle doit produire. Lors de la présentation de la proposition Rémusat sur les incompatibilités, nous montrâmes qu'il fallait attaquer la corruption parlementaire, non en procédant par des exceptions, par des exclusions, mais en établissant des règles générales et positives sur l'avancement. M. Saint-Marc Girardin partage entièrement cette opinion, et il lui a été facile de prouver que sa proposition, en même temps qu'elle satisfait aux exigences de la proposition Rémusat, a sur celle-ci toute la supériorité du mode positif sur le mode négatif.

D'un autre côté, on substitue la règle à la faveur ; on débarrasse les ministres des sollicitations importunes ; on prévient les passe-droits qui découragent et désaffectionnent les fonctionnaires ; et l'on donne ainsi au corps administratif plus de ton, plus d'énergie. Il en résultera que les services publics seront mieux remplis, que l'on mettra plus d'activité dans l'expédition des affaires ; et alors il sera possible de faire plus de travail avec un personnel moins nombreux, et d'augmenter ainsi la rétribution de chaque employé. Aujourd'hui, il y a dans l'administration des employés qui n'ont que huit à neuf cents francs par an ; ces hommes ne peuvent pas vivre avec ces minimes émoluments ; il faut faire cesser de pareilles anomalies, et cela n'est possible qu'en réglementant la hiérarchie administrative, de manière à la débarrasser peu à peu d'un personnel inutile et chèrement payé qu'elle renferme aujourd'hui.

Mettre un terme à la corruption politique, sans avoir recours à la répression et sans faire une loi sur les incompatibilités parlementaires ; dégager le pouvoir d'une influence fâcheuse qui l'obsède et l'opprime ; revivifier l'administration par l'économie de ressorts, et par les garanties données à la capacité : t ls sont les principaux résultats signalés d'avance par M. Saint-Marc-Girardin. Nous pensons que ces résultats peuvent être obtenus, si la chambre fait une bonne loi sur la matière.

En présence de réformes aussi conservatrices, le gouvernement ne pouvait guère s'opposer à la prise en considération. D'ailleurs, les auteurs de la proposition ne sont-ils pas des hommes du centre, des amis du ministère ? Aussi M. Guizot est-il donc monté à la tribune pour déclarer qu'il acceptait le principe de la proposition, qu'il l'acceptait sincèrement et sans arrière-pensée.

M. Guizot a saisi cette occasion pour nous apprendre qu'il n'est point systématiquement ennemi des réformes. Si, jusqu'à présent, le cabinet du 29 octobre a combattu les projets de réforme qui ont [...] le timbre admise par la chambre, malgré son opposition, et la proposition sur la conversion des rentes, repoussée seulement par une majorité de six voix, a encore fort à faire avant d'être absous de sa résistance à l'adoption de mesures qui, quoi qu'il en dise, ne sont nullement subversives, et répondent à un besoin réel et actuel de la société.

M. de Sivry nous adresse la lettre suivante :

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le rédacteur,

Je ne suis pas marquis, comme vous voulez bien le dire dans votre numéro du 6 avril. Mon père, nommé payeur-général à l'armée d'Italie en 1797, était l'auteur de sa fortune. Il est mort en 1808, ayant quitté volontairement depuis deux ans ses fonctions administratives, sans avoir reçu de l'empire aucune distinction nobiliaire ; je porte son nom tel qu'il me l'a laissé.

Je ne réponds pas ordinairement aux attaques de journaux, et je respecte la liberté de la presse jusque dans ses erreurs ; mais vous comprendrez, Monsieur, que je dois sortir aujourd'hui de cette habitude de réserve. A l'assemblée préparatoire, je crois avoir fixé MM. les électeurs du neuvième arrondissement de Paris, sur mes opinions politiques, je ne dois donc pas souffrir que vous les induisiez dans une erreur que vous pensez devoir nuire à ma candidature.

Des extraits du *Journal des Débats* ont été adressés hier aux électeurs du neuvième arrondissement ; s'ils l'ont été aux frais du candidat ministériel, il n'y a rien à dire, dans le cas contraire, c'est de la part du ministère un abus de pouvoir. Les chambres ne votent pas de fonds secrets pour grossir la majorité ministérielle, convenez-en, Monsieur, ce genre de lutte ne serait pas à la portée d'un simple particulier.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE SIVRY.

Nous avons lieu d'être surpris des termes de la lettre de l'honorable M. de Sivry. Si M. de Sivry a été *attaqué* dans d'autres journaux, il ne l'a certes pas été dans la *Démocratie pacifique*. Nous défions que l'on trouve, dans tout ce que nous avons écrit ces jours derniers à propos de M. de Sivry, un seul mot qui ressemble, de près ou de loin, à une attaque contre ce candidat honorable.

Dans notre numéro du 7 avril (et non pas dans celui du 6, comme le dit M. de Sivry), nous avons donné à M. de Sivry le titre de marquis, parce que la veille il avait été désigné sous ce titre dans le *Journal des Débats*. Nous devions croire que cette qualification était exacte, et nous ne comprenons pas que M. de Sivry puisse trouver dans un fait aussi simple, une de ces *attaques de journaux auxquelles on se doit de répondre*. Nous comprenons moins encore qu'en s'adressant à la *Démocratie pacifique*, qui n'a parlé de lui qu'en termes fort convenables, ce candidat puisse écrire une phrase comme celle-ci : « *Je ne dois pas souffrir que vous induisiez les électeurs » dans une erreur que vous pensez devoir nuire à ma candidature.* » Nous pensions avoir mieux mérité de M. de Sivry.

Quant à la distribution des extraits du *Journal des Débats* aux électeurs du 9e arrondissement et à la part que les fonds secrets peuvent avoir dans cette affaire, nous sommes plus surpris encore que M. de Sivry croie devoir en entretenir nos lecteurs. Est-ce que l'honorable M. de Sivry voudrait donner à penser que cette distribution a été faite en vue de la candidature de M. Considerant et en rendre ce dernier responsable ?

Un sentiment de convenance, facile à apprécier, nous interdit toute autre réflexion sur une lettre que notre loyauté nous a fait un devoir d'insérer en entier. Nous mettrons uniquement sur le compte d'une méprise tout ce qu'elle peut avoir d'étrange : nous nous gar-

[...] que contravention aux lois sur le timbre. En Bohême, aucune quittance, ne fût-elle que de cinq centimes, n'est valable que si elle est timbrée. Le moindre timbre est de 15 kreuzers (50 cent.). Il paraît que quelques maisons de commerce ont cherché à éluder cette horrible loi fiscale. Malheur à ceux qui ont cru pouvoir remplacer une quittance par une lettre portant accusé de réception de la somme, à moins qu'ils n'aient eu la précaution de la soumettre au timbre ? A l'instant même, on met les scellés sur tous les livres, les affaires sont suspendues, et le chef de la maison est traîné en prison pour y attendre la fin d'une enquête criminelle. Les droits de timbre et ceux de douane en général constituent, en Autriche, l'apanage de l'empereur ; c'est le revenu de sa cassette privée : donc toute infraction aux lois de timbre et aux lois de douane est regardée comme crime de lèse-majesté, et punie comme telle. C'est ainsi que la maison L...d L...l, à Prague, la plus considérable de Bohême, vient d'être condamnée à payer 30,000 fr. d'amende pour un crime de cette nature, sans compter les frais de procédure et les pots-de-vin ; faute de quoi le chef de la maison aurait été mis en prison. On a également saisi 155 lettres de change non-timbrées à la maison Bloch et fils. Ces billets ne seront pas rendus. C'est le fisc qui les encaisse et qui en garde le montant.

Dernièrement un honnête et très estimable négociant de Boehmisch-Leipa, soupçonné d'avoir fait la contrebande à la frontière, fut traîné, les menottes aux mains et les chaînes aux pieds, de sa ville jusqu'à Prague. Les gendarmes l'ont forcé de faire un voyage de 50 lieues à pied. La plume se refuse à tracer le tableau de la misère et des angoisses qui agitent dans ce moment les malheureux Bohémiens. C'est une véritable terreur. On saisit même les pétitions non timbrées, et on en poursuit les auteurs.

Une nouvelle loi, proclamée depuis quelque temps, ordonne que tout char-à-banc transportant des passagers, sera tenu de payer 4 kreuzers par mille pour un cheval, 8 pour deux chevaux, et ainsi de suite.

Une autre loi prescrit aux aubergistes et aux propriétaires des salles de danse de payer 1 florin d'impôt pour chaque musicien.

Dans ce moment, le gouvernement autrichien a défendu aux autorités de province de délivrer des passeports aux juifs qui voudraient se rendre à Presbourg, de peur que ceux-ci ne contribuent à engager la diète hongroise à décréter l'émancipation des juifs. C'est chose très ordinaire dans notre ville de voir l'autorité défendre aux juifs de demeurer dans leurs propres maisons, achetées, il y a quelques années, dans un quartier qu'on leur interdit aujourd'hui brutalement et arbitrairement.

Les journaux français parlent beaucoup du despotisme de la Russie. Je peux vous assurer que la Bohême n'hésiterait pas un moment entre le despotisme de la Russie et celui du prince Metternich.

J'entends venir quelqu'un ; il faut que je cache ma lettre, je vous en enverrai la suite quand je serai hors du royaume.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante que nous adresse un de nos abonnés, médecin dans le département de Saône-et-Loire :

Monsieur le rédacteur,

Dans un des précédents numéros de votre journal, vous avez parlé de la création de médecins cantonaux (dans le département de Saône-et-Loire), pour donner des soins aux pauvres de la campagne et aux cultivateurs indigents que la misère prive des secours de l'art. Une proposition aussi généreuse de la part de notre préfet devait obtenir l'assentiment du conseil général, l'appui des maires, l'aide des médecins jaloux de partager une aussi noble tâche ; et le service médical est définitivement organisé dans notre département en faveur des malheureux. Je crois bien faire, monsieur, en vous donnant à ce sujet quelques renseignements, car il est de notre devoir de signaler à l'attention des amis de l'humanité tout ce qui peut contribuer à alléger promptement le sort de la classe pauvre et laborieuse qui pétrit le pain de la nation.

« La vie d'un médecin praticien qui sait comprendre la noblesse de sa » profession (dit le préfet en s'adressant aux médecins cantonaux), est en » partie d'abnégation, de philanthropie et de désintéressement. En organi» sant ce service, je ne change rien à la nature de vos occupations journa» lières ; je régularise simplement l'exercice de la charité ; je ne fais que vous » associer d'une manière plus régulière et plus constante à une œuvre de » haute bienfaisance.

» Vous remarquerez que je n'ai pas attaché de traitement au titre de mé» decin cantonal ; cependant, je pourrai accorder à MM. les médecins une » indemnité qui, sans être une exacte rémunération de leurs services, les » dédommagera des dépenses que pourrait nécessiter l'accomplissement de » leur mission. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

Rapport de la physionomie politique et de la configuration topographique de la Suisse. — Elle manque d'unité. — Conséquences de cette souveraineté absolue des cantons. La Suisse est un polype politique.

Si la constitution physique de la Suisse, divisée par d'abruptes et infranchissables montagnes, coupée d'étroites et profondes vallées, sillonnée de lacs et de rivières nombreuses, présente à l'artiste et au poète, au géologue et au naturaliste, un spectacle des plus curieux et des plus frappants, l'état politique de ce pays ne nous paraît pas moins digne de l'attention du philosophe et du socialiste, car il a les plus grands rapports avec sa physionomie topographique. L'analogie est manifeste, et je ne sache pas qu'il existe une nationalité aussi faible, divisée par plus de croyances, séparée par un plus grand nombre de langues, de coutumes et de lois.

Au sein de la diète fédérale, on parle français, allemand et italien, image fidèle de ce qui se passe dans la confédération. En Suisse, il y a des cantons exclusivement catholiques et catholiques très intolérants, des cantons protestants et très exclusivement protestants, enfin des cantons mixtes. Sous le rapport politique, la diversité n'est pas moins grande. Ici l'aristocratie, plus loin la démocratie, ou bien tour-à-tour démocratie ou aristocratie usurpe la prééminence dans le canton. Non loin de la cité de Calvin et de celle de Zwingle s'élèvent le puissant établissement des jésuites et les nombreux couvents d'Argovie.

Ainsi, rien de plus divers que les éléments qui servent à composer la nationalité suisse. L'édifice fédéral, on doit le pressentir, ne saurait guère exister comme un tout homogène et bien solide. En effet, de ces différences profondes et générales résulte un individualisme très tranché et très net, individualisme qui se caractérise principalement dans la vie cantonale. Chaque canton est souverain et très fier, très jaloux de sa souveraineté ; à grand'peine accorde-t-il qu'il doive quelque chose à la représentation fédérale. Aussi, rien ne saurait donner une idée de la faiblesse et de l'insignifiance du gouvernement fédéral de la Suisse. Chaque canton a sa justice, son administration, sa police, sa monnaie, ses diverses institutions d'éducation, de répression, de secours publics, etc. Mais, m'allez-vous demander : que reste-t-il à mettre en commun ? Fort peu de chose. La défense du territoire confédéré et le règlement du contingent de chaque état souverain. C'est tout. Aussi, le gouvernement fédéral consiste-t-il uniquement en une diète dont tous les membres n'ont que des pouvoirs *impératifs* émanant de leurs cantons. Ce ne sont pour ainsi dire que les messagers des 22 souverains. Alors, direz-vous, à quoi bon une diète, une assemblée où l'on discute ? Et pourquoi discuter sur des questions dont le résultat est fixé à l'avance ? En vérité, je serai fort embarrassé de vous répondre. Indépendamment de la diète, le pouvoir fédéral se compose du conseil d'état de l'un des trois cantons de Zurich, Berne et Lucerne qui jouissent du privilège d'avoir à tour de rôle la présidence de la diète. Le conseil d'état du canton directeur prend le nom de *vorort*. Maintenant, si l'on ajoute à ces institutions quelques colonels et officiers composant le *conseil de guerre* permanent, on aura ainsi tout le gouvernement fédéral de la Suisse. En fait d'institution ayant encore le caractère d'unité, je ne vois plus que le concert fédéral, le tir fédéral, la réunion annuelle des savants suisses, enfin le costume militaire qui, à partir de cette année seulement, sera uniforme pour tout le pays.

Ce manque d'unité et cet individualisme, beaucoup trop souverain, des cantons, viennent de se manifester récemment à l'occasion de l'affaire des couvents d'Argovie. N'a-t-on pas vu les petits états catholiques de Zug, de Schwytz et d'Unterwalden, etc., déclarer qu'ils se sépareraient de la confédération, si l'on ne rétablissait pas les couvents catholiques. C'était à prendre ou à laisser. Tant pis, si la majorité n'était pas de leur avis ! La chose n'est pas encore terminée au moment où nous écrivons. Cela est foncièrement ridicule sans doute. Voyez-vous l'invincible république de Zug (16,000 hab.), la superbe Schwytz (30,000 hab.), l'illustre canton d'Uri (15,000 hab.), Unterwalden et Lucerne (en tout 200,000 hab.), qui vont abandonner la Suisse confédérée à son malheureux sort, la livrer à l'Europe et au diable pour son impiété. Quelle terrible extrémité ! et que la grande colère de ces grandes puissances est à redouter ! Prenez garde, Berne (400,000 habitants), et vous, Zurich (250,000 hab.), Argovie (200,000 hab.), etc. ; les cantons historiques, les libérateurs vont vous laisser courir à votre perte.

Cette manifestation puérile peut encore se rapportera, comme cause efficiente, à la trop grande importance attachée aux vieux souvenirs historiques de Morgasten et de Morat. Sans doute, rien ne saurait être plus respectable que ces traditions glorieuses, qui ont pour effet d'entretenir les populations dans le respect des grands actes du passé, idéalisés par un lointain favorable ; et je suis le premier à confesser que la Suisse est riche en souvenirs honorables de fermeté et d'indépendance. Mais, en Suisse, le culte de ces souvenirs héroïques est tombé dans une puérile exagération. Si l'on devait s'en rapporter à tous les petits monuments semés à profusion à côté des merveilles naturelles du pays, et accepter les actions qu'ils rappellent, telles que l'imagination dévote des Suisses les grandit complaisamment, jamais les Grecs, les Romains, et tous les peuples les plus vantés n'auraient accompli des actions comparables à cet héroïsme en miniature. Cette exagération a sans doute un côté fort inoffensif, mais, en ce monde, le faux a toujours du danger. Et ce n'est pas s'abuser que d'attribuer en partie à cette sorte de chauvinisme helvétique l'attitude gourmée des petits cantons, leurs gros mots et le ridicule de leur position actuelle.

Je vais essayer de faire apprécier ici l'esprit de folle indépendance dont sont atteints les petits cantons. J'ai ouï raconter à quelqu'un, qui le tenait lui-même d'un député à la diète, un fait assez caractéristique en ce genre. L'état de Schwytz devait recevoir les inspecteurs fédéraux, chargés de reconnaître sa situation militaire, et s'y refusait depuis quelque temps. Son député fut enfin mis en demeure de répondre et de donner des explications. Elles furent courtes et catégoriques. « Jamais, dit-il, la république libre et indépendante de Schwytz ne se laissera inspecter par des étrangers. »

Quelque accoutumé que l'on soit à l'individualisme souverain des cantons, cette réponse souleva la diète tout entière. Le mot d'*étranger*, adressé à des confédérés, aux représentants du gouvernement fédéral,

[illegible] d'aisance et des mœurs et usages des habitants.

En présence des hautes questions qui s'agitent aujourd'hui en faveur de la classe pauvre et laborieuse des campagnes, en présence des droits incontestables qu'elle a, et des devoirs que la société devrait accomplir envers elle, il ne faut pas exagérer l'importance de l'organisation d'un service médico-cantonnal, mais il est au moins permis d'en apprécier le but philanthropique et l'utilité, qui est elle-même un premier pas fait pour conduire le corps médical vers une organisation désirable offrant des garanties de science et de moralité, à la place de ce charlatanisme qui exploite les maux et la crédulité du public trop confiant. Que dirait-on d'un gouvernement qui, pour la défense du pays, aurait çà et là des soldats éparpillés sans ordre et sans combinaison aucune? A coup sûr, on dirait que ce gouvernement comprend mal les intérêts de la nation; et l'on ne dit rien, quand il s'agit de la santé des familles, quand les médecins, au lieu de s'entendre et d'être unis par un lien de solidarité, se livrent une guerre de concurrence nuisible à tous. Il y a là un contre-sens manifeste, et c'est celui que devraient hardiment signaler les journaux qui se disent les amis du progrès.

Beaucoup d'abus disparaîtraient si le corps médical était organisé, et pour cela, il ne faudrait que l'assujettir à un ordre, à une règle, à une hiérarchie élective; et aussitôt que la loi sur la réforme médicale serait rendue, il faudrait mettre, à la disposition de ceux qui sont chargés de veiller sur la santé du peuple, des moyens rationnels de traitement qui leur ont manqué jusqu'à ce jour; je veux parler des établissements agricoles-hygiéniques qui offrent seuls une méthode naturelle dans le traitement des maladies chroniques et des chances de succès pour combattre et dissiper tant de causes sourdement agissantes qui insinuent la mort dans les individus, et un poison héréditaire dans le sang des générations à venir.

Il est temps qu'une police médicale veille sérieusement sur la santé publique, dans chaque localité, parce que la société a besoin de chacun de ses membres pour accomplir par le travail de tous la destinée collective que Dieu assigne sur notre globe à l'humanité entière.

Agréez, etc.

S. A., médecin.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 8 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président tire les bureaux au sort.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, donne communication du projet de loi relatif au recrutement de l'armée avec les modifications introduites par la chambre des députés.

La chambre décide qu'elle examinera ce projet de loi vendredi dans ses bureaux.

La chambre décide aussi qu'elle discutera le projet de loi sur l'emprunt grec immédiatement après la loi sur la police des chemins de fer.

MM. les pairs se retirent pour procéder à l'organisation des bureaux.

La séance est reprise à trois heures et quart.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du projet de loi sur la falsification des boissons adopté par la chambre des députés.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux patentes.

Ce projet sera discuté après la loi sur l'emprunt grec.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la police du chemin de fer.

M. PERSIL, au nom de la commission, propose de rédiger ainsi l'art. 6 :

« Si, hors des cas d'usage, prévus par la loi du 24 août 1790, la sûreté publique ou la conservation des chemins l'exige, l'administration pourra faire supprimer, moyennant une forte indemnité, les constructions, les plantations, excavations, couvertures en chaume et amas de matières combustibles, ou autres, existant dans la zone ci-dessus spécifiée, au moment de l'établissement des chemins.

» L'indemnité sera réglée, pour ces suppressions des constructions, couvertures en chaume, minerais et carrières, conformément au titre IV de la loi du 3 mai 1841, et pour les plantations, dépôts de combustibles et amas de matières, conformément à la loi du 16 septembre 1807. »

[illegible] l'Eure, plusieurs chemins vicinaux sont presque toujours inondés.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure, suite de la discussion du projet de loi sur la police des chemins de fer.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE SALVANDY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 8 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs projets de loi ayant pour but d'autoriser : 1° le département du Finistère à s'imposer extraordinairement et à contracter un emprunt; celui de l'Orne à ajourner le remboursement d'un emprunt et à s'imposer pour travaux de ses routes départementales; 2° les villes de Niort, de La Rochelle et de Quimper à contracter des emprunts; 3° la réunion de deux communes du département de l'Allier, sont adoptés par assis et levé, sans discussion.

M. DE GASPARIN fait un rapport sur la pétition suivante :

« La Société centrale d'agriculture du département du Nord et des habitants de quelques autres départements soumettent à la chambre la question relative à l'importation de la graine de sésame. »

M. DUFAURE demande qu'en vertu d'un acte du règlement de la chambre la pétition soit renvoyée à la commission chargée d'examiner la loi sur les douanes à laquelle elle se rapporte.

M. DESLONGRAIS combat cette proposition, et insiste pour que la discussion ait lieu immédiatement.

M. VIVIEN dit qu'il ne voit pas l'utilité d'une discussion purement théorique; et que la question ne peut être utilement discutée qu'à l'occasion du projet de loi.

La proposition de M. Dufaure est adoptée.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de MM. d'Haussonville, de Sahune, Saint-Marc-Girardin, de Gasparin, de Sainte-Aulaire et Rihouet, sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques.

M. SAINT-MARC-GIRARDIN. L'idée de la proposition que j'ai l'honneur de faire à la chambre appartient à la chambre tout entière; la loi de finance de 1844 a prescrit au gouvernement l'organisation de l'administration centrale; la loi sur les pensions civiles et la loi des comptes ont soulevé des propositions du même genre; mais cette question, qui n'était traitée que d'une manière accessoire, mérite d'être examinée en elle-même.

Un autre motif non moins grave nous a décidés à présenter notre proposition. Plusieurs règles du genre de celle que nous vous proposons se trouvent déjà inscrites dans des circulaires ministérielles, mais ces circulaires, œuvres d'un ministère, sont laissées en oubli par le ministère qui lui succède; sous certains rapports, nous ne voulons donc que l'application de ce qui est prescrit; mais nous le voulons par une loi dont l'exécution soit obligatoire.

Il ne s'agit pas de régler toutes les carrières; la loi ne doit avoir pour but que d'établir des garanties en faveur de l'Etat, des fonctionnaires consciencieux et du ministère, de fermer la voie aux sollicitations et aux exigences de l'apostille, de donner de la stabilité à l'administration; voilà, Messieurs, le principal but de notre loi.

Les avantages qui en résulteront sont nombreux et de deux sortes, les uns politiques, les autres administratifs. L'Etat doit chercher les employés les plus dignes et les plus capables, mais comment les trouvera-t-il? Il n'a pour s'éclairer que les informations qu'il peut prendre et les recommandations amicales. L'absence de règle permettant à tous d'espérer des fonctions publiques, tend à abaisser l'administration. Il y a des cas sans doute où il est juste et avantageux pour tous qu'un fonctionnaire avance rapidement; mais il ne faut pas que ceux-là servent de passe-port à ceux qui n'ont pas les mêmes droits.

Notre proposition n'est donc pas absolue; nous avons cru devoir poser des exceptions; ces exceptions, le gouvernement, la chambre les élargiront s'ils le jugent à propos; sous ce rapport, notre loi se rapproche de la proposition de M. de Rémusat, dont elle se distingue du reste sous plusieurs autres rapports.

Ainsi, elle est plus généreuse et plus large, plus en rapport avec nos ins-

[illegible] pas que nous soyons contraires à toutes réformes, c'est qu'elles ne nous paraissaient pas réclamées par les besoins actuels de la société; qu'elles se rapportent presque toutes à des considérations politiques étrangères, à des intérêts d'une autre époque; en un mot, qu'elles n'ont pas de fondements réels, ni de causes légitimes. C'est ainsi que nous avons repoussé la réforme électorale, par exemple, parce que cette réforme nous semble complètement étrangère aux besoins de notre société. (Murmures à gauche.)

On ne peut faire le même reproche à la proposition qui vous est soumise. Elle a pour but de concilier les garanties administratives avec le régime des libertés politiques

C'est là, Messieurs, un problème d'une haute importance et d'une solution difficile, mais qu'il faut cependant essayer de résoudre.

Je dis que ce problème est difficile; ce qui le prouve, c'est qu'il n'a jamais été résolu. Jusqu'ici, quand un pays a eu une hiérarchie administrative bien organisée, c'est qu'il ne jouissait pas de la liberté politique. Toutes les fois, au contraire, que la liberté politique s'est développée dans son énergie au sein d'une nation, la hiérarchie n'a pas existé. C'est ce qui est arrivé à Rome pendant l'empire; en France sous l'ancienne monarchie; ce qui, aujourd'hui encore, arrive en Allemagne; partout, l'organisation administrative n'a paru qu'avant ou après la liberté; jamais simultanément avec elle.

Cela se conçoit. Le régime de la liberté exige le libre déploiement de toutes les influences; il exige que le pouvoir responsable soit libre dans son action; et toute règle semble une restriction, une atteinte à la liberté.

Si je croyais le problème insoluble, je dois dire que, pour ma part, je me prononcerais pour la liberté; la liberté me semble incontestablement plus propre à faire prospérer les Etats, mais je crois que la question peut être résolue. L'honorable préopinant vient de vous dire lui-même que quelques dispositions de sa proposition sont déjà adoptées dans les administrations, elles le sont, il est vrai, d'une manière incomplète, mais enfin, cela prouve qu'il y a déjà quelque chose de possible.

Les termes de la proposition montrent aussi que les abus ne sont pas aussi graves qu'on se plaît à le répéter; elle abandonne au ministère le tiers des nominations, et, Messieurs, jamais on n'a dit que le tiers des nominations faites par le ministère sont entachées de favoritisme.

Une autre raison, qui engage le gouvernement à ne pas repousser la proposition, c'est qu'elle est étrangère à toute préoccupation politique, qu'elle ne veut que ce qu'elle dit, qu'elle est sérieuse et sincère. En conséquence, nous promettons notre concours sincère et désintéressé, pour tâcher d'amener la proposition à une solution avantageuse au pays.

M. DOZON, dit qu'il ne comprend pas que la proposition ait été formulée en présence de la loi sur les pensions de retraite, qui remet à des règlements d'administration publique, les dispositions des fonctions d'avancement.

La chambre, consultée, décide qu'elle prend la proposition en considération.

M. LE MARÉCHAL SOULT présente : 1° Un projet de loi relatif à la levée de 80,000 homme, pour le contingent de 1845.

2° Un projet de loi pour les pensions militaires, pour 1844.

M. LE PRÉSIDENT propose de fixer ainsi l'ordre du jour de demain : A midi, réunion dans les bureaux, examen des projets de loi sur les chemins de fer de Bordeaux et de Lyon.

M. HAVIN demande que la chambre nomme elle-même, en assemblée générale, la commission chargée d'examiner les deux projets de loi relativement aux chemins de fer de Bordeaux et de Lyon, conformément à un article du règlement. (Appuyé! appuyé! Non! c'est soupçonner les bureaux.)

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Une discussion confuse, à laquelle prennent part M. Desmousseaux de Givry, Chegaray, de La Rochejaquelein, s'établit sur le vote qui vient d'être prononcé et sur les conséquences qu'il doit avoir. M. le président fait observer que le vote qui vient d'avoir lieu est conforme au règlement, et qu'il ne reste plus à décider que la question de savoir si la commission sera nommée immédiatement ou demain, après la discussion dans les bureaux.

M. GUIZOT rappelle que la charte exige formellement que tout projet de loi sera d'abord discuté dans les bureaux.

En conséquence, il est décidé que l'examen aura lieu dans les bureaux, à midi, et que les commissaires, chargés d'examiner les projets de loi, seront nommés demain à l'ouverture de la séance.

Après cette opération, la chambre s'occupera de la discussion du projet

---

parut dur et choquant à tout le monde. Mais les récriminations générales dont cette réponse fut l'objet ne déconcertèrent point l'homme de Schwytz. On fut obligé de faire sommation au gouvernement cantonal et de lui dire qu'il serait occupé militairement, s'il ne se rendait pas à son devoir. Le gouvernement finit par céder, à condition qu'il choisirait lui-même les inspecteurs. Le moyen terme fut accepté. Et Schwytz put se faire inspecter non par des *étrangers*, mais par de vrais Suisses, c'est-à-dire par des officiers d'Unterwalden et de Saint-Gall. Car, voici d'où vient cette qualification étrange. Les petits cantons et particulièrement Schwytz, attendu qu'ils ont donné le jour à Guillaume Tell, à Melchthal, à Werner, à Stauffacher, etc., attendu qu'ils ont été, grâce à leurs montagnes, les premiers à secouer le joug et à conquérir leur indépendance, se regardent exclusivement comme les vrais Suisses, les Suisses *pur sang*, les Suisses de la vieille roche. Ils trouvent que Berne a bien quelque mérite et lui donne volontiers la main. Berne est si puissant! et puis il est vrai qu'il entra dans la confération en 1353. Il en est de même de Zurich. Mais Genève, le Valais, Vaud, Neuchâtel, les Grisons, etc., étrangers! Ces bons Schwytzois sont têtus, et quelque peu moyen âge. Au reste, il faut savoir que presque tous ces républicains d'élite sont d'estimables paysans et d'excellents bergers : s'occupant peu de lecture et beaucoup de leurs vaches, ils se laissent à-peu-près gouverner par un clergé peu éclairé. Ainsi s'expliquent les étrangetés et les anachronismes de ces petites républiques, qui en sont encore au 12e siècle.

Une autre considération vient encore expliquer cette inconcevable hauteur des petits Etats catholiques. Elle se trouve dans la fausseté de la représentation nationale. D'après le pacte fédéral, chaque canton a une égale voix à la diète. Berne, avec ses 400,000 habitants, n'a pas, constitutionnellement, plus de poids dans les délibérations générales que Schwytz et Uri, avec leurs quelques milliers de républicains. Même en tenant compte de la *qualité* de ces derniers, en les acceptant tous comme de petits Guillaume Tell, encore serait-il juste d'avoir égard aussi à la *quantité*. Sans cela, voyez ce qui arrive. Manifestement Berne, qui, en cas de guerre, mettrait sur pied vingt fois plus de soldats que Schwytz, et contribuerait au trésor commun dans la même proportion, Berne ne peut pas être satisfait de cette injuste part d'influence qui lui est laissée. L'importance relative des cantons étant méconnue, il en résulte que chacun d'eux se retranche dans sa vie individuelle, préférant s'occuper exclusivement de cet intérêt que de se sacrifier sottement à l'intérêt fédéral. L'individualisme des cantons, rendu plus entier par cette injuste représentation, concourt manifestement à conserver cette jactance matamore des invincibles petites républiques.

La Suisse n'est pas le seul pays où le fractionnement de la nationalité, le défaut d'unité, nuisent aux intérêts généraux. Elle offre sous ce rapport une analogie manifeste avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Italie du moyen-âge. Ce qui préserve les Etats-Unis, aussi bien que la Suisse, des horribles et fratricides déchirements, des interminables guerres des républiques italiennes, c'est que ces deux peuples sont par nature, autant que par nécessité, industrieux et travailleurs. Les Etats-Unis s'étendent sur une surface de pays six fois plus considérable que la France, pays qu'ils conquièrent par un travail opiniâtre et persévérant. C'est à peine s'ils ont une armée. Les Américains sont surtout pionniers et marchands. La Suisse est bien cultivée, mais elle produirait peu sans de constants labeurs. Cette obligation du travail préserve ces nationalités sans unité des horreurs de la guerre civile, qui ont dévoré et dégradé l'Italie, riche de soleil, enrichie encore par un trafic jadis facile.

Nous pourrions ajouter que la situation de l'Europe était bien autre au moyen-âge, et qu'il règne aujourd'hui un esprit de paix et d'humanité inconnu à cette époque.

Lorsqu'on arrête sa pensée sur ces nations sans unité, dont les membres épars ne participent que faiblement à la vie du corps social et menacent incessamment, soit de s'en séparer, soit de dévorer leurs voisins, alors on reconnaît plus clairement encore la véritable force de la France. On s'explique les actes violents de la Convention pour maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république. On accepte la centralisation avec ses excès, comme un immense bienfait, comparativement à cet état d'atonie et de pulvérisation sociale des peuples sans unité. Dans l'unité se trouve la condition première de la vie. Politiquement et socialement, la Suisse est un véritable polype. Chez elle, point de centre, point de tête; mais plusieurs membres qui s'agitent confusément et à l'aventure, menaçant toujours de se séparer du tout pour fonder à part une organisation d'un degré inférieur.

Du manque d'unité de la Suisse découle sa nullité politique en Europe, malgré l'importance de sa position géographique. Tour-à-tour courtisée et dominée, à Lucerne par les influences de l'Autriche et de Rome, à Berne et à Zurich, par celles de l'Angleterre et de la France, la confédération, tiraillée en tous sens et d'ailleurs n'ayant réellement pas de corps, d'existence positive, est destituée de toute participation active à la vie européenne. Cependant, combien ne serait-il pas à désirer que les petites nations de notre continent entrassent dans les congrès et y fissent équilibre aux grandes puissances, dont l'ambition ou les besoins décident souverainement des destinées de tous? La réunion des petits états européens, naturellement intéressés à la paix, serait sans doute une garantie de plus du maintien des bonnes relations générales et d'un esprit de justice distributive plus complet. Malheureusement ces petits états, Suisse, Belgique, Portugal, Naples, Piémont, Hollande, Grèce, par un motif ou par un autre, sont bien loin aujourd'hui de pouvoir rendre ce service au monde.

E. DE POMPERY.

On vient d'échafauder la façade extérieure de l'aile du palais du Luxembourg, dans laquelle est situé le musée Rubens, afin de nettoyer et de raviver cette façade. La même opération sera faite, dit-on, à tout le vieux palais pour le mettre en harmonie avec les nouvelles constructions du midi.

— La grande salle des concerts à l'Hôtel-de-Ville est voûtée et longue de plus de 50 mètres. L'arcade que forme la longue voûte vient s'appuyer sur 24 colonnes de chaque côté, dont 12 sont au quart engagées. Cette salle, située au rez-de-chaussée du côté de la rue Lobeau, s'appelle galerie Lobeau. C'est au-dessus de cette galerie qu'est située la grande galerie des fêtes que les ouvriers décorent en ce moment avec un luxe royal.

— Le Jardin des Plantes est toujours en grande faveur auprès des étrangers qui viennent visiter la capitale.

Ce jardin est tenu avec un très-grand soin; l'ordre qui règne dans ses galeries, ses collections, ses serres et ses jardins de botanique est remarquable. En ce moment, un très grand nombre d'ouvriers sont occupés à exécuter les travaux du printemps. On restaure le palais des singes devant lequel, quand il fait beau temps, la foule paraît si heureuse de voir gambader la belle collection de singes de M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Pour le moment, le public s'arrête devant la fosse aux ours, le parc des chameaux et des dromadaires, l'enceinte du bouc à trois pattes donné par M. Mariotte, la faisanderie, les cages des oiseaux de proie, où perchent plusieurs vautours royaux et des condors. Le guépard femelle, donné en 1843, par le docteur Clot-Bey, et qu'on laisse gambader en liberté dans un parc entreillagé, la lionne d'Algérie, enfermée dans sa cage avec un beau chien de chasse, attirent aussi l'attention des visiteurs. Enfin le Jardin des Plantes possède en ce moment une belle collection de hyènes. Un convoi de nouveaux animaux est prochainement attendu.

IRLANDE.

Le comité de l'association nationale, réuni le 4 avril à Dublin, considérant que le nouveau bill sur l'inscription des électeurs paraît avoir pour but principal de faire passer toute l'influence politique dans l'aristocratie foncière de l'Irlande, et d'étouffer la voix du peuple dans les comtés; qu'il diminue des deux tiers le nombre des électeurs, en crée sans résidence (source inépuisable de fraudes), et y comprend une multitude de fermiers, âmes damnées des propriétaires, décide, sur la proposition de M. O'Connell, que les efforts des *repealers* sont pleinement justifiés et invite respectueusement les membre irlandais du parlement à combattre ce bill par tous les moyens constitutionnels dont ils peuvent disposer.

(*Globe de Londres.*)

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Courrier Français* paraît seul ce matin, lundi 8 avril, avec la *Démocratie Pacifique*. Son premier article a trait au projet de loi sur le chemin de fer de Lyon.

« Lyon se croyait la seconde ville du royaume, dit le *Courrier français*. C'était la grande station entre Paris, Marseille et Alger. M. Dumon a changé tout cela. Lyon ne veut pas qu'on prolonge un chemin de fer jusqu'à ses portes. A Châlon-sur-Saône finit la ligne de la Méditerranée suivant M. Dumon. C'est le *nec plus ultrà* de l'Hercule des travaux publics. Cependant, Lyon s'indigne. Que Lyon attende, répond stoïquement M. Dumon! D'ailleurs, n'y a-t-il pas, ajoute *le Courrier français*, des fortifications, du canon et des baïonnettes à Lyon? »

Nous empruntons au même journal, les nouvelles suivantes :

« Hier, dit un journal de Londres du 4, a eu lieu, à notre administration des postes, une des plus fortes expéditions de lettres qui aient jamais été faites. La malle pour la Grèce, les îles Ioniennes, Malte, la Guadeloupe, la Martinique, Curaçao, Sainte-Croix et Porto-Rico a été expédiée: elle consistait en cent caisses, et chacune de ces caisses contenait, sans exagération, 5,000 lettres, ce qui porte à un demi-million le nombre de lettres expédiées. Elles ont été chargées au moyen d'une grue, sur six voitures, pour être conduites au débarcadère du chemin de fer. »

— On écrit de Milan, 25 mars : « L'archiduchesse Marie-Louise de Parme a, par un décret du 20, rétabli dans ses états l'ordre des jésuites et autorisé l'institution d'un couvent de ces pères à Parme. On annonce que l'instruction secondaire et les établissements préparatoires philosophiques leur seront rendus. »

Faits divers.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, vient d'accorder à la Société de la morale chrétienne une somme de 1,500 fr. pour être appliquée au comité des orphelins.

L'assemblée générale annuelle de la Société a lieu le 15 de ce mois.

— M. le comte de Sartiges, second secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, vient d'être chargé par le gouvernement français d'une mission temporaire en Perse.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 7 et lundi 8 avril, de 5,493 déposans, dont 541 nouveaux, la somme de 765,596 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la comme de 772,000 f.

— On lit dans le *Journal du Havre*, du 6 avril :

« Voici ce que nous annonce le capitaine Bourdin, commandant le *Tigre*, arrivé ce matin de la Havane, et parti le 3 mars. — « Quelques jours avant mon départ, on avait découvert une vaste conspiration de noirs, tendant à s'emparer de l'île de Cuba en égorgeant tous les blancs. De nombreuses arrestations avaient été faites et s'effectuaient encore tous les jours. Malheureusement, au nombre des incarcérés figuraient plusieurs de nos compatriotes, tous planteurs des environs de Matanzas, et des plus estimables.

» Ces malheureux avaient été arrêtés sur la déposition d'un nègre libre, qui, précédemment, avait été l'esclave de l'un d'eux. Ce nègre, dit-on, voulant détourner les soupçons qui planaient sur lui, était allé accuser ses anciens maîtres et les avait fait incarcérer. M. Mollien, consul-général de France à la Havane, s'occupait activement de cette affaire, et l'on ne doutait pas que, grâce à son zèle et à sa fermeté, nos pauvres compatriotes ne fussent promptement rendus à leurs familles affligées. »

— Les journaux ministériels de Lisbonne, du 27 mars, annoncent que le 24 le feu a commencé contre la place d'Almeida et qu'une grande confusion règne dans la ville. Des soldats désertent, on expulse des murs nombre de personnes suspectes. La faiblesse numérique des assiégeants et le manque d'artillerie prolongent seuls, ajoutent-ils, une rébellion sans appui depuis la soumission d'Alicante et de Carthagène. — Tout cela mérite grandement confirmation. La guerre civile répugne au soldat portugais, sous quelque bannière qu'il marche.

— On s'occupe des plans d'un palais archiépiscopal à construire dans la Cité. Ce monument occupera l'emplacement compris, dans la rue Chanoinesse, entre les quais et la rue Massillon. Déjà on a démoli toutes les maisons sur les terrains desquelles doit s'ériger cette nouvelle construction. Elle doit faire pendant à l'Hôtel-de-Ville et terminer la pointe de l'île de la Cité. Il paraîtrait qu'elle sera construite dans le style de la renaissance; on lui destine les précieux et riches fragments de l'hôtel de la Trémouille, en dépôt dans une des cours de l'Ecole des Beaux-Arts.

(*Courrier français.*)

— Les événements politiques ont distrait l'attention publique d'une arrestation qui a eu lieu à Barcelone, le 2 mars dernier. Le commissaire de protection et sûreté publique, assisté de deux municipaux, a arrêté dans la rue de Trenta-Claus Victor Desmares, Français, qui, avec un passeport sarde, et sous le nom de Miguel Piat'encia, parcourait cette capitale et les environs, commettant toute sorte de crimes; on a trouvé sur lui dix-huit passeports, dont seize en blanc; l'un était entièrement rempli, l'autre était revêtu de signatures apocryphes; il avait sur lui une clé, des pinces, etc. On croit reconnaître en lui un des individus compromis dans une des dernières tentatives d'assassinat contre Louis-Philippe. C'est un forçat sorti du bagne; il parle espagnol et catalan à la perfection. Il avait le ... 1843, cette promesse ne put se réaliser. Le jour même où nous nous en faisions les échos, dans la séance du 9, le général Mac-Kay, président du comité, présentait un long rapport, accompagné d'un projet complet de tarif. Nous regrettons que cette œuvre fiscale soit trop étendue pour nous permettre d'en donner la traduction entière. »

Un dangereux promeneur. — Vendredi dernier, 8 mars, dit le *Courrier des Etats-Unis*, le fameux dompteur de bêtes fauves, Herr Driebach, se promenait en grande pompe dans les rues de Baltimore, dans une voiture à quatre chevaux, escorté de cavaliers et précédé de trompettes. Cette parade avait pour but d'annoncer aux citoyens de Baltimore l'arrivée de la ménagerie de Driesbach. Aux pieds de celui-ci on voyait son beau tigre-royal qui semblait se prêter de très-bonne grâce à l'admiration un peu effrayée dont il était l'objet. Arrivé en face d'une taverne, Dietsbach fit halte, et, accompagné de son tigre, il alla prendre un *brandy-sling* au comptoir, puis il retourna majestueusement vers son carrosse. Une foule nombreuse s'était assemblée à la porte de la taverne, et, lorsque les deux illustres promeneurs en sortirent, un large passage s'ouvrit devant eux; mais tout-à-coup il s'opéra dans les spectateurs une brusque réaction de curiosité, le cercle se rétrécit, et un enfant de douze ans se trouva involontairement jeté sur le tigre qui s'élança sur l'imprudent et lui laboura horriblement la joue de ses ongles acérés, avant que Driesbach eût le temps d'intervenir. Il intervint d'ailleurs avec un courage dont il faillit être victime, car ayant plongé sa main dans la gueule du monstre pour le maîtriser en le saisissant par la langue, il reçut de profondes morsures. Les parens de l'enfant ont intenté un procès, et Driesbach a dû fournir caution pour échapper à la prison en attendant le jugement.

— DETTE D'UN GENTLEMAN. — On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Un banquier de notre ville, M. Jacques Leveux, accueillit gracieusement en 1826, sur la recommandation d'une maison de banque de Londres, le fils de la comtesse Berkeley, et lui ouvrit un crédit dont le noble gentleman profita pour mener joyeuse vie; puis, un beau jour, le débiteur fit, comme tant d'autres de ses compatriotes; il leva le pied en oubliant de solder ses comptes, et quand il fut en lieu de sûreté, il écrivit au trop confiant M. Leveux, auquel il devait 65,000 fr., pour le railler. Il y a de cela dix-huit ans : M. F.-H. Berkeley est aujourd'hui membre du parlement, et un tribunal d'Angleterre, celui de Lewes, vient de le condamner à payer au banquier calaisien, dont il a pu se rire long-temps impunément, la somme de 6,640 liv. st. (166,000 fr.), pour capital et intérêts. »

— INCENDIE A LONDRES. — Le 4 avril, quelques minutes avant minuit, un vaste incendie a éclaté dans les bâtiments appartenant à M. Williams dans Oxford-street, nº 287. En quelques instants, le feu s'était communiqué à la totalité des bâtiments. Une jeune femme demeurant au second étage a été forcée de se précipiter sur le pavé pour échapper à l'asphyxie. Toutefois, elle ne s'est pas grièvement blessée. Malgré de prompts secours, les flammes on fait de grands ravages. Toutes les marchandises ont été perdues; heureusement pour le propriétaire, elles étaient assurées en grande partie. Six personnes ont péri dans les flammes, et l'on a trouvé quatre cadavres dans les décombres. On craint vivement que les murs du bâtiment ne s'écroulent. C'est pourquoi on n'a pu encore faire toutes les recherches pour s'assurer du nombre des victimes de ce terrible incendie.

— *Misère en Sicile.* — On écrit de Palerme, le 12 mars, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

« On a reçu l'avis (chose inouïe!) que quelques personnes avaient péri de faim dans l'intérieur de l'île. Mourir de faim en Sicile, dans ce pays si prodigieusement fécond, cela suppose une misère affreuse, dont on ne saurait trouver d'autre cause que la quantité de neige tombée dernièrement et qui a peut-être empêché ces pauvres gens d'aller d'un endroit à l'autre pour chercher des aliments qu'ils eussent pourtant trouvés dans chaque couvent.

» Le gouvernement vient enfin de permettre la libre importation du blé étranger, mais seulement jusqu'à la fin d'avril; et s'il est vrai, comme on le dit, qu'à Livourne, Gênes et Marseille, les principaux entrepôts de céréales pour la Méditerranée, le blé soit fort recherché pour la Suisse et pour d'autres pays du continent, bientôt les prix y seront égaux aux nôtres. Il ne saurait donc venir des secours d'autre part que de la mer Noire ou du Levant (la Grèce souffre elle-même de disette); mais ces secours arriveront trop tard, à moins que le délai accordé pour la libre importation ne soit prolongé au moins d'un mois. »

— On s'occupe au Louvre de dresser les sculptures du temple de Diane qui ont été apportées d'Asie l'année dernière et qu'on a vu exposées dans la cour du palais, devant Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre depuis le 29 mars jusqu'au 4 avril inclusivement :

Par Boulogne, 1,038 passagers, 57 chevaux, 9 voitures.
Par Calais, 241 — » — 3 —
L'époque correspondante de 1843 a donné :
Pour Boulogne, 778 passagers.
Pour Calais, 355 —

— Le 12 mars dernier, un épouvantable incendie s'est déclaré à l'hôtel de la direction des mines, à Madrid. Grâce à de prompts secours, on n'a eu à déplorer la perte de personne; mais les dommages ont été considérables. Mme Olozaga et sa famille occupaient deux étages de cet hôtel.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 8 avril.

CHIMIE. *Fabrication du sucre. M. Dumas. — Hydrogène phosphoré liquide, M. Thénard fils. — Nouvel oxide de cuivre. — Engraissement des animaux.* — HISTOIRE NATURELLE. *Formation des végétaux, M. Gaudichaud. — Rapports de MM. Ad. Brongniart et Duméril. — Transformation des appendices dans les articulés.*

M. Dumas rend compte à l'Académie des renseignements intéressants qu'il a recueillis sur la fabrication du sucre de betterave dans un voyage qu'il vient de faire dans le département du Nord. Depuis la dernière loi sur l'industrie du sucre indigène, les fabricants ont cherché, par de nom... appareils d'autant plus grands que le sirop est plus impur.

En soumettant à ce mode de préparation la cassonnade bonne quatrième, on en retire au moins 80 pour 100 de sucre royal, et on peut même aller jusqu'à 90. La dernière loi sur l'industrie sucrière a admis, malgré l'opinion de MM. Thénard et Dumas, mais conformément à celle des raffineurs, qu'on ne pouvait en extraire que 70 pour 100. C'est sur ce chiffre qu'a été basée la taxe. Que résulte-t-il de là, aujourd'hui que les procédés de fabrication sont plus parfaits? c'est que les fabricants qui, en quatorze jours, peuvent retirer de la betterave tout le sucre cristallisable qui y est contenu sous la forme de sucre royal, le réduisent en poudre et l'altèrent avec 10 pour 100 de cassonade, afin de ne payer que les droits de la variété bonne quatrième. Telle est la conséquence d'une législation vicieuse reposant sur des bases complètement fausses.

— Le fils de M. Thénard a lu une note pleine d'intérêt sur les hydrogènes phosphorés. On savait qu'en faisant réagir le phosphore, la chaux et l'eau, on obtenait un gaz spontanément inflammable à l'air, l'hydrogène phosphoré. On savait aussi que ce gaz, par l'action de la lumière, se décomposait à la longue en hydrogène phosphoré solide, et en hydrogène phosphoré gazeux non spontanément inflammable. Mais ce dernier gaz était regardé comme ayant la même composition que le premier, et on ne pouvait guère expliquer pourquoi il ne s'enflammait plus spontanément.

M. Thénard, en faisant passer le gaz spontanément inflammable à travers plusieurs tubes en U, refroidi à une température de 20 degrés sous zéro, y a vu se déposer un liquide bouillant à 10 degrés au dessus de zéro, spontanément inflammable, et tel que des proportions extrêmement minimes de sa vapeur suffisent pour rendre inflammable l'hydrogène phosphoré, et même l'hydrogène.

Cette découverte jette un grand jour sur la théorie, si obscure jusqu'à présent, de ces composés; c'est un beau début pour M. P. Thénard, à qui il reste encore à analyser ces corps. Il présume que les trois phosphures d'hydrogène sont formés de deux équivalents de phosphore et de deux équivalents d'hydrogène pour le solide, trois pour le liquide, six pour le gazeux. Nous attendons la preuve de cette supposition.

— Jusqu'à présent, on n'admettait généralement que deux oxides de cuivre, le protoxide et le deutoxide. M. Fabre a reconnu qu'en calcinant fortement le dernier, on lui faisait perdre de l'oxygène, et le ramenait à un degré d'oxidation intermédiaire. Ce fait est important non-seulement sous le point de vue théorique, mais encore sous le point de vue pratique. Il montre que dans les analyses organiques par l'oxide de cuivre, il faut avoir bien soin, dans les déterminations d'azote, de mettre du cuivre métallique en avant de l'oxide, afin que ce cuivre puisse absorber l'oxygène mis à nu.

— Dans une communication assez récente, M. Chossat a conclu d'expériences qu'il avait faites sur douze pigeons et quatre tourterelles, que les animaux peuvent fabriquer de la graisse en transformant convenablement le sucre. M. Le Terrier conteste aujourd'hui les résultats obtenus par M. Chossat; il lui reproche de n'avoir constaté la quantité de graisse que par la dissection, et de n'avoir eu recours à aucun procédé chimique. En refaisant les expériences, il trouve que le sucre de canne ne peut nullement contribuer à la formation de la graisse; que le sucre de lait est presque délétère, et que le beurre seul, pris comme aliment, ne peut même donner lieu, pas plus que tout autre graisse isolément, à l'engraissement des animaux. On voit que, dans cette question physiologique, les arguments pour et contre se succèdent rapidement, et qu'il ne semble pas que l'on sache bientôt si les animaux ont la faculté de créer, ou seulement d'emmagasiner la graisse.

HISTOIRE NATURELLE. M. Gaudichaud a lu aujourd'hui sa troisième note relative à la protestations qu'il a faite dans la séance du 12 juin 1843, à la suite de la lecture du Mémoire de M. de Mirbel ayant pour titre : Recherches anatomiques et physiologiques, sur quelques végétaux monocotylés. La protestation, ou plutôt l'attaque de M. Gaudichaud, est bien vive; elle ne ménage nullement une renommée scientifique bien acquise. C'est assez pour inspirer quelque méfiance, mais ce n'est pas assez pour la condamner. Nous nous abstenons donc, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que les botanistes sont peu de l'avis de M. Gaudichaud, et prennent dans les conversations particulières, le parti de M. de Mirbel. Quel est le parti de la vérité? L'expérience seule, l'observation *de visu*, peuvent l'apprendre.

Cependant M. Gaudichaud ne paraît pas être à bout de ses protestations, et M. de Mirbel de son silence. Quel est le fond du débat? Selon M. de Mirbel, le végétal est formé d'utricules agencés les uns aux autres, qui, se résorbant dans leurs parties en contact, donnent naissance au tissu vasculaire. Selon M. Gaudichaud, chaque utricule, chaque individu, chaque embryon a son organisation propre, ses fonctions normales particulières, son système vasculaire à part, et toute sa vie à part, quoique tous les individus naissent les uns sur les autres, les uns par les autres, et donnent ainsi lieu à l'accroissement du végétal par leur superposition. Entre ces deux théories, que choisir? Nous verrons.

— M. Ad. Brongniart a donné successivement lecture de deux rapports; l'un est relatif à un Mémoire de M. Montagne sur la structure et la fructification des genres ctenodus, delina et leiormandia, de la familles des floridées. M. Montagne est arrivé à constater une nouvelle disposition des sporanges. Elles offrent, comme les uccées, des conceptacles creux, groupés dans de petits rameaux renflés et tapissés intérieurement de filaments et de sporanges grêles ou cylindriques, libres et convergeant vers le centre de la cavité de ces conceptacles. Mais ces sporanges renferment quatre spores ou corps reproducteurs disposés en série longitudinale, tandis que, dans les fucacées ou aplosporées, chaque sporange ne renferme qu'une seule spore. Il y a donc, dans le ctenodus, une disposition des sporanges analogue à celle des fucacées, jointe au mode de formation des spores des floridées.

Le second rapport de M. Ad. Brongniart concerne un tableau des limites de la végétation de quelques plantes sur le versant occidental du Canigou qu'a présenté M. Aimé Massot. M. Brongniart trouve ce tableau, ainsi que le travail précédent, dignes des encouragements que l'Académie doit adresser aux auteurs, en les engageant à continuer leurs recherches.

— M. Gervais a présenté un travail qu'il a fait sur les insectes aptères pour terminer le troisième volume de l'*Histoire naturelle* que publie M. Walkenaër. M. Duméril trouve ce travail, fait avec soin, avec ordre et pense qu'il mérite l'approbation de l'Académie.

la France. Cette langue n'a rien de commun avec l'Arabe; elle est parlée par les nombreuses tribus kabyles auxquelles nous avons affaire en Algérie, et le peu de soin que nous avons pris jusqu'à ce moment pour arriver à les comprendre et à nous faire comprendre d'elles, n'est pas la négligence la moins caractéristique des tendances et des imperfections de notre gouvernement en Algérie.

Hâtons-nous cependant de dire que la nécessité, inaperçue en Afrique, de se ménager des moyens d'intelligence avec les kabyles, a été comprise par M. le maréchal Soult. Son attention ayant été appelée, il y a deux ans, sur cette nécessité, il a fait venir à Paris Sidi Ahmet, iman de Bougie, et M. Brosselard, attaché à l'administration de l'Algérie, qui ont été chargés, avec MM. de Laporte et de Nully, de réunir sous notre savant orientaliste, M. Amédée Jaubert, les matériaux d'un dictionnaire berber. Ce travail, poursuivi à la fois à Paris et à Alger, marche de la manière la plus satisfaisante. Sa publication sera précédée de celle de la grammaire et du dictionnaire berbers, de Venture de Paradis, le savant interprète en chef de l'armée d'Egypte. Tout incomplets qu'ils sont, ces ouvrages jettent sur l'étude encore si obscure de cette langue les clartés qu'on pouvait attendre de l'esprit si sagace et si profond de l'auteur.

L'année dernière, le ministre de l'instruction publique demandait des fonds pour créer, à l'école des langues orientales de Paris, une chaire de berber. Cette proposition n'a point été accueillie par la chambre, et nous croyons que la chambre a eu raison. On ne connait pas un seul ouvrage original en berber, et l'on ne possède en manuscrits berbers qu'une demi-douzaine de cahiers traduits d'ouvrages arabes insignifiants. Le berber est, jusqu'à présent, une langue parlée, et non écrite, elle n'a point de littérature; tous les matériaux de l'enseignement sont à recueillir, et la chaire créée à Paris n'aurait eu ni élèves, ni, si nous osons le dire, de professeurs.

Le ministre de la guerre propose aujourd'hui quelque chose de beaucoup plus efficace et de beaucoup plus sensé. C'est d'organiser à Alger même, sous le patronage de l'école des langues orientales de Paris, l'étude et l'enseignement du berber. Nous aimons à voir l'Afrique française s'enrichir d'institutions susceptibles de se développer sur son sol, mais se rattachant à la métropole; nous aimons à voir l'arbre scientifique, dont la racine est en France, étendre ses rameaux en Algérie, et se fortifier par les sucs dont s'y pénètrera son feuillage. Les Kabyles des parties les plus reculées des régences, mais particulièrement de nos possessions, affluent à Alger et dans les environs; la seule corporation de travailleurs qu'ils y [illegible] en Afrique, sur les rapports perdus dans la nuit des temps, qu'ont pu avoir des races dont la parenté n'est plus aujourd'hui soupçonnée. Mais en pénétrant dans cette carrière nouvelle couverte de si profondes ténèbres, les rayons de la science mettront au jour bien des richesses inattendues; en y cherchant ce qu'on n'y trouvera pas, que de surprises, que de dédommagements on pourra y trouver! Et quand, dans ces recherches laborieuses sur les temps passés, on éprouverait quelques mécomptes, le présent et l'avenir ne s'offrent-ils pas pour nous dédommager par des résultats, si ce n'est aussi curieux, du moins plus utiles? N'est-ce pas un devoir pour nous, que de savoir le langage de cette masse d'hommes que nous sommes appelés à gouverner? Cette étude n'est-elle pas le premier anneau du lien qui doit les unir à nous?

Nous applaudissons donc, au nom de la science et au nom de la politique, à la résolution prise par M. le ministre de la guerre; nous applaudissons, surtout, à la marche qu'il a prise. Pour qu'une chaire de berber puisse avoir quelque utilité à Paris, il faut qu'on commence par former des professeurs et par recueillir des matériaux d'enseignement sur la côte d'Afrique, au milieu même des Berbers.

Bourse du 7 avril 1844.

Les consolidés ont un instant atteint le pair, et ferment à 99 7/8. En présence de cette hausse continue, nos fonds ont montré quelque tenue tout d'abord, mais la stagnation a prévalu.

Les Haïti ont repris un peu.

Deux valeurs ont offert de grandes variations aujourd'hui: La rive droite, en baisse de 25 fr., et la gauche, qui ferme 27 50 plus bas que samedi.

Au comptant: Comptoir Ganneron; 1050. — Esp. (nouv. différés, 15 1/2; — id., passive, 6 5/8; — id., 3 0/0, 37. — Belge, 1831, 102 3/4; — id., 1842, 107 3/8. — St-Germain (obl. nouv.), 1230. — Grand'-Combe (obl.), 1167 50. — Jouissance, Canal de Bourgogne, 101 25.

Fin courant: Banque de France, 3100. — Belge, 1840, 102 7/8. — Naples, 101 65, 70.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	123 20	123 40	123 20	123 35	123 10
— fin cour.	123 45	123 45	123 40	123 45	123 30
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 20	83 25	83 15	83 25	83 »
— fin cour.	83 25	83 25	83 20	83 25	83 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 79,00 à [illegible]; courant du mois, 82,00 à 83,00; avril, 00,00; 4 mois d'été, [illegible] à 83,50; 4 derniers mois; 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 82,00 à 83,00; avril, 82,00 à 83,00; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00; 2 derniers mois, 82,00 à 81,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0/0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, 56,00 à 55,75.

— étrangers, disponibles, complètement délaissés; 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8e, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

Spectacles du 8 Avril.

7 h. »/» OPÉRA. — Le Lazzarone.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Misanthrope. Barbier.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré. L'Eau Merveilleuse. L'Esclave.
6 h. »/» ODÉON. — Comtesse d'Altenberg. Athalie.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Polka. Pierre. Papillon. Cabaret.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Trim. Fille de l'Avare. 3 Polkas. Séparation.
7 h. »/» GYMNASE. — Alberta. Doct. Robin. Tante Bazu. Cadet de Famille.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Ravel. Polka. Carlo.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/1 GAITÉ. — Bohémienne.
9 h. »/» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

6 Avril.			9 Avril.		
Arrivages	903 q.	57 k.	Arrivages	683 q.	35 k.
Ventes	640	05	Ventes	402	63
Restant	8568	44	Restant	8848	82
Cours moyen		39,47	Cours moyen		39,95
Cours-taxe		39,44	Cours-taxe		39,49

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	38q.	68k.	45,00 à 52,20	Gr.	00q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	253	90	39,50 à 41,00	1re	00	00	00,00 à 00,00
2	481	25	37,55 à 38,85	2e	00	00	00,00 à 00,00
3e	40	82	30,90 à 31,85	3e	00	00	00,00 à 00,00
4	8	78	22,30 à 24,20	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	400	48	29,95 à 38,85	Al.	00	00	00,00 à 00,00

SOISSONS, 6 Avril. — Farine 1re: 32,51.

LYON, 6 Avril. — Farine, 1re: 44,00; 2e, ronde: 39,00. — Farines de Champagne: 43,20 à 43,60. — do Bourgogne: 42,40. — Malgré les avis de la Bourgogne, qui nous annoncent de la fermeté sur les blés, nos ventes ne sont pas plus actives et nos cours restent les mêmes que suivant mon dernier avis du 28 Mars. Les détenteurs cherchent toujours à vendre. — Les basses farines et les sons valent 13,00 les 100 k.

Taxe du pain (par kil.).

Paris,	0,35	0,28	0,00
Coulommiers,	0,30	0,25	0,00
Orléans,	0,34	0,30	0,27
Beaugency,	0,31 1/4	0,00	0,00
Tours,	0,39	0,33 1/3	0,28
Soissons,	0,29	0,00	0,00

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 7 Avril. *Cours légal.* Froment, non coté. — Seigle: 12,00. — Orge: 11,25. — Sarrazin: 9,65 à 10,00.

ORLÉANS, 6 Avril. — Froment, 1re: 21,50; 2e: 19,40; 3e: 17,00. — Méteil: 16,25 à 18,00. — Seigle: 13,00. — Orge: 10,75 à 11,50. — Avoine: 8,00 à 9,50.

BEAUGENCY, 6 Avril. — Froment, 1re: 21,31 à 21,95; 2e: 19,86; 3e: 18,12 à 18,50. — Méteil: 16,50. — Seigle: 13,25. — Orge: 12,00. — Mouture: 15,00. — Sarrazin: 8,00. — Avoine: 8,25. Marché fort, baisse et par suite lenteur dans les transactions. — Son: 4,00.

TOURS, 6 Avril. — Froment: 20 95. — Seigle: 15,33. — Orge: 14,75. — Avoine: 9,00.

SOISSONS, 6 Avril. — Froment, 1re: 18,23 à 18,61; 2e: 17,53 à 18,00; 3e: 16,77 à 17,30. — Méteil: 15,00 à 16,15. — Seigle: 10,46 à 10,77. — Avoine: 6,38 à 6,55. — Quelques parties de froment ont obtenu 19,38; le froment blanc a été tout-à-fait délaissé.

BOULOGNE-SUR-MER, 6 Avril. — Froment, 1re: 20,00; 2e: 19,50; 3e: 15,50. — Méteil: 16,50. — Baillarge: 12,00. — Avoine: 7,58.

CAEN, 1er Avril. — Froment, 1re: 23,50; 2e: 22,10; 3e: 18,75. — Seigle: 14,00 — Orge: 12,50. — Sarrazin: 14,42. — Avoine: 10,38. — Le marché était assez bien approvisionné, et les grains présentés se sont vendus en grande partie assez facilement.

SURGÈRES, 6 Avril. — Froment: 22,00 à 22,50. — Baillarge: 12,25 à 12,50. — Avoine: 8,00. — Le temps présente ici des alternatives de chaleur et de pluie on ne peut plus favorables à la végétation des céréales.

NIORT, 4 Avril. — Froment, 1re 19,79; 2e: 19,47; 3e: 19,15. — Baillarge: 11,49 à 11,81. — Avoine (les 100 kil.): 6,00 à 6,40. — Son, do: 10,00.

CHALON-SUR-SAONE, 5 Avril. — Froment, 1re: 21,00; 2e: 20,00; 3e: 17,00. — Méteil: 16,50. — Seigle: 15,50. — Orge: 15,50. — Sarrazin: 12,50. — Maïs: 17,50. — Avoine: 12,00.

LYON, 6 Avril. — Froment: 21,50 ou 28,50 à 29,50 les 100 kil. — Les seigles et les orges sont moins recherchés et ont fléchi de 0,25.

TOULOUSE, 5 Avril. — Froment dit Bladette, 1re: 24,50; 2e: 23,50; 3e: 22,50. — Mitadenfin: 23,00; do du commerce: 22,00. — Seigle: 15,50 à 16,00. — Maïs: 13,00. — Orge: 12,00 à 12,50. Avoine: 9,50 à 10,00.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 5 Avril. — Froment: 16,32 à 19,20. — Seigle: 10,14 à 10,86. — Orge: 10,20 à 10,35. — Avoine: 5,04 à 7,00. Marché peu approvisionné et par suite vente plus rapide qu'au marché précédent.

ANVERS, 4 Avril. — Froment roux indigène: 21,68; do blanc: 20,35; do étranger, roux et blanc, 19,56. — Sarrazin nouveau: 13,21. — Seigle indigène: 12,42; do de Riga: 13,21; de Stettin et Dantzick: 12,69. — Orge indigène: 11,63; do étrangère: 11,40. — Avoine: 7,13.

LONDRES, 1er Avril. — Il n'a presque point paru de froment d'Essex et de Suffolk sur le marché de Mark-Lane. On y remarquait seulement une faible quantité de blé de Kent. Il faut attribuer cette pénurie à l'activité des travaux de la campagne, favorisés par un très beau temps. Il ne s'est rien fait en blés d'entrepôt, et les froments étrangers n'ont donné lieu qu'à fort peu de transactions. La position des farines n'est guère meilleure; il s'est vendu quelques graines fouragères et notamment des trèfles, sans variation de cours.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS. Halle du 7 Avril. *Cours officiel.* — Haricots de Soissons: 30,00 à 33,50; do Liancourt: 18,65; do ordinaire: 18,00 à 19,00; do flageolet: 22,65 à 23,65; do de Chartres rouges: 20,65; do nains: 18,00. — Pois verts: 13,35; do cassés: 30,66. — Lentilles Gallardon: 36,65 à 43,35; do de pays et autres: 26,65 à 35,30.

BEAUGENCY, 6 Avril. — Haricots: 17,50. — Pois: 9,00.

CHALON-SUR-SAONE, 5 Avril. — Haricots: 17,50. — Fèves: 15,75. — Pois: 15,50. — Lentilles: 18,75.

TOULOUSE, 5 Avril. — Haricots nouveaux: 19,00 à 20,00. — Fèves: 11,00 à 11,50.

amidon, fecule et glucose (l. 100k.)

PARIS, 6 Avril. — *Amidon*, 1re: 75,00 à 80,00; 2e: 65,00 à 75,00. — *Fécule* sèche, 1re: 28,00 à 29,00: 2e: 26,00 à 27,00. — do verte: 17,00. — *Sirop* blanc 40 degrés: 36,00 à 38,00; do 33 degrés: 26,00 à 28,00.

Sucre indigène (les 100 kil.)

PARIS, 7 Avril. — *Raffiné.* — Raffinade: 220,00 à 230,00. — 1re raffinade: 200,00 à 220,00. — 1re sorte: 175,00 à 185. — Bon ord.: 165,00 à 170,00; 4 cass. ord.: 157,00 à 162,00. Lumps: 155,00 à 161,00. — *Non raffiné.* — Clairce, 1re: 158,00; do 2e: 132,00 à 136,00; do 3e: 130,00 à 128,00. — Fine 4e: 132,00 à 133,00. — Belle 4e: 130,00 à 131,00 — Bonne 4e: 120,00. — 4e bon ord.: 127,00. — 4e ord.: 124,00 à 125. — Mélasse: 20,00 à 22,00.

LILLE, 5 Avril. — Belle 4e: 126,00 à 128. — Bonne 4e: 123,00. — Ordinaire: 121,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 8 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs	1006	983	23	1 18	» 98	» [illegible]
Vaches	111	95	16	1 04	» 94	» [illegible]
Veaux	414	414	0	1 56	1 36	1 16
Moutons	5319	5012	276	1 42	1 12	1 [illegible]

Marché ordinaire pour l'approvisionnement et vente facile avec peu de variation dans le cours.

LYON. *Marché de Saint-Just des 2, 4 et 5 Avril.* — Les bœufs ont été vendus: 1,32-1,26-1,20 et 1,06. — Les moutons: 1,60-1,50-1,40 et 1,30. — Les veaux: 1,36-1,34-1,30-1,20. On nous fait espérer que la meilleure disposition de ce marché permettra de constater exactement la situation des arrivages et des ventes. Dès que ces renseignements nous parviendront nous les publierons exactement toutes les semaines.

La ville de Lyon a eu aussi son bœuf gras, élevé par M. César Larzat, propriétaire cultivateur dans la commune de Lyonne et président des comices agricoles de l'Allier. Ce bœuf, d'origine française, a vécu 7 ans 1/2 dans les pâturages de M. Larzat et en parvenu au poids de 1165 kil., il a été vendu 2,000.

Du 1er janvier au 31 Mars il est entré dans la ville de Lyon 2694 bœufs; 482 vaches; 27203 moutons; 419 agneaux et 7219 veaux.

trouvés dans la dure nécessité de concerter entre eux une réduction du salaire des ouvriers mineurs et de fermer quelques-uns de leurs puits. Cette coalition entre chefs manufacturiers que la loi autorise ou tolère, a entraîné une autre coalition d'ouvriers que la loi frappe et réprime de toute son autorité. Cent quarante mineurs se trouvant affamés par le retrait du labeur qui les faisait vivre eux et leurs familles, ont cru devoir en appeler au lien de solidarité qui les unit à leurs confrères et les embaucher à leur cause pour soutenir en commun leur droit au travail et au pain. Les conséquences de ce conflit entre les ouvriers et les maîtres étaient faciles à prévoir. Des arrestations ayant été opérées dans les rassemblements sur la place publique, une collision avec la force armée en est naturellement résultée. Six ouvriers mineurs ont été tués ou blessés.

Telle est la solution en France, de toutes les difficultés sociales de ce genre. Le caractère ardent et expéditif de l'esprit français, n'admet pas de discussion et d'élaboration plus lentes du problème. L'autorité n'intervient en pareille matière, que pour trancher le nœud gordien à la façon d'Alexandre. Elle constate la rigoureuse nécessité où se trouve les chefs manufacturiers de réduire la production et la subsistance de leurs ouvriers; elle convient au besoin de la légitimité des réclamations de ces derniers; mais elle se déclare incapable de mettre d'autres termes à la pénurie des maîtres et à la détresse des prolétaires, que la prison et la fusillade en faveur des plus misérables. En France comme en Angleterre, on se garde de toucher à cette arche sainte de la concurrence qui ruine les maîtres et affame les ouvriers.

Cependant nos gouvernants n'ont pas la même excuse que ceux de l'Angleterre. Grâce à Dieu, le développement de notre richesse manufacturière n'est pas tellement monstrueux qu'on ne puisse tenter d'en régulariser l'essor sans faire trembler le sol national et risquer les destinées de la France. Les chambres pourraient voter demain le droit au travail, fixer la durée du labeur quotidien, établir certaines conditions d'équilibre entre la production et la consommation, écouter enfin la voix de l'humanité et de la charité chrétienne, sans que la politique intérieure et extérieure du pays eût à souffrir le moindre dommage. Les progrès que l'Angleterre ne peut accomplir qu'au prix d'une révolution sociale, nous pouvons les réaliser sans luttes ni violences.

L'indifférence que nos hommes d'Etat affectent pour les abus et les malheurs de l'industrie, est donc plus coupable que l'incurie et l'aveuglement de l'aristocratie anglaise. S'ils attendent pour se raviser que les escarmouches sanglantes comme celles de Rive-de-Gier se multiplient et prennent les proportions d'une guerre sociale, ils auront un terrible compte alors à rendre au pays. Le sang qu'on répand pour retarder de quelques jours la reconnaissance du droit au travail, fera surgir plus de haines contre le pouvoir que celui qui a été versé pour la conquête des droits politiques. Qu'on le sache bien! dix coalitions d'ouvriers étouffées de cette manière, prouvent cent autres coalitions futures. Force ne reste jamais à la loi que lorsque la loi a déjà pour elle la raison, l'humanité et la justice.

Voici les documents qui nous sont parvenus sur ce malheureux événement.

Vendredi 5 avril, à 10 heures du matin, un convoi de 17 prisonniers est parti de Rive-de-Gier pour être dirigé sur la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

[illegible] le convoi. Un officier tombé, frappé d'une pierre à la tête, n'a pu se réunir à ses soldats qu'en abandonnant son schako et son sabre. Pendant ce temps, la compagnie cantonnée à la Grand'Croix est arrivée au pas de course, les assaillants se sont alors dispersés, laissant sur le terrain cinq des leurs blessés de coups de feu, dont un enfant de 12 à 14 ans, savoir : un à la tête, un à la cuisse, un aux parties génitales, un à l'épaule et un au bas-ventre.

Un grand nombre de soldats et tous les officiers ont été atteints par les projectiles.

Le convoi a poursuivi sa marche. Les hommes de l'escorte, remplacés à Saint-Chamond par un détachement de la compagnie cantonnés sur ce point, ont repris la route Rive-de-Gier. Arrivés à l'endroit où avait eu lieu l'attaque, ils trouvèrent M. le préfet et M. le procureur-général, venus à leur rencontre et rentrèrent en ville sans obstacle.

A 4 heures, les prisonniers ont traversé Saint-Etienne et ont été écroués à la maison d'arrêt.

Les blessés ont été relevés immédiatement, et M. le préfet a donné les instructions nécessaires sur place, pour qu'aucun soin ne leur manque.

Voici d'autres détails, d'un bien triste intérêt, extraits d'une correspondance particulière, publiée par le *Mercure Ségusien* :

Rien au départ des prisonniers ne pouvait faire présager une sanglante collision. Une foule très nombreuse a suivi l'escorte jusqu'à Egarande, mais sans aucun tumulte, sans aucun cri. La consternation était peinte sur tous les visages. La rue des Verchères et la rue du Feloin, toutes peuplées d'ouvriers mineurs, ont été d'une résignation admirable. L'escorte a traversé le Reclus et a poursuivi sa marche dans le même ordre, jusqu'à la Grand'Croix. Vous savez le reste.

Je vous ai annoncé deux morts, heureusement, je me suis trompé, il n'y en qu'un seul. C'est un pauvre mineur, jeune homme de Rive-de-Gier, nommé Dumontet; il est mort des suites d'un coup de feu au bas-ventre. Il ne se battait pas, il a été victime de sa curiosité.

On compte encore cinq ouvriers grièvement blessés de coups de feu. L'un d'eux doit avoir toute la cuisse amputée, et l'autre le bras droit tout près de l'épaule. En un mot, tous les blessés sont dangereusement malades. Je ne vous parle point des coups de sabre.

M. le docteur Saint-Martin, médecin de la commune de Saint-Paul-en-Jarrêt, frère du célèbre Lisfranc, ne quitte point les blessés, et leur donne les plus grands soins. Il estime que les blessures viennent de la cavalerie, attendu qu'elles portent de haut en bas.

Je l'ai entendu ce matin même s'expliquer sur cette déplorable affaire. « Il n'y avait point eu, disait-il, préméditation de la part des ouvriers; ils étaient seulement au nombre de 30 ou 40, réunis à la Grand'Croix, pour voir passer les prisonniers; et ils n'ont fait que céder aux excitations des femmes, qui, les premières, ont attaqué les soldats.

M. Saint-Martin blâmait beaucoup la cavalerie ou la gendarmerie d'avoir fait feu; car, dans son opinion, l'on aurait pu dissiper, seulement à l'arme blanche, ce petit nombre d'ouvriers.

L'infanterie a elle-même fait deux décharges, mais elle a tiré en l'air.

Enfin nous lisons dans une autre correspondance de Rive-de-Gier datée du 6 avril et publiée par le *Journal de Saint-Etienne* :

Un pauvre garçon de Rive-de-Gier, simple spectateur et tout-à-fait inoffensif, a reçu une balle qui lui a traversé le ventre; un autre homme de la Grand'Croix, et un autre homme de Sardons, près Saint-Genis, ont été blessés mortellement. Le docteur Lisfranc, le maire de Saint-Paul et M. le curé de Lorette, près du Reclus, sont accourus sur les lieux. C'était un spectacle à fendre le cœur que de voir à terre ces malheureux baignant dans leur sang, et les femmes poussant au ciel des cris de douleur et de désespoir. M. Bonjour, curé des Lorrettes, lui-même, attendri jusqu'aux larmes, prodiguait les consolations de son pieux ministère. En moins de quelques instants une partie de la population se trouva réunie sur les lieux de la catastrophe. Je ne saurais vous exprimer la profonde tristesse et la consternation qui règnent à Rive-de-Gier depuis qu'on y a appris ce funeste événement.

Du côté de la troupe, il y a eu aussi des blessés; on cite entr'autres un soldat qui a eu le bras fracassé.

Aujourd'hui, à cinq heures du matin, il est arrivé encore de nouveaux militaires. Du reste, rien n'est changé dans la situation. Les ouvriers n'ont point repris leurs travaux. Ils attendent, disent-ils, que les exploitants consentent avec eux un tarif réglé sur quelques bases nouvelles qu'on leur avait promis d'adopter il y a déjà bien long-temps.

[illegible]

La chambre des députés sera appelée demain à discuter et à voter la nouvelle loi sur les brevets d'invention, déjà amendée par la chambre des pairs. Cette loi, promise depuis bien long-temps, et sur laquelle l'industrie a fondé de grandes espérances, est pleine d'imperfections, de contre-sens, d'impossibilités, et telle, que c'est à peine si elle constitue un progrès sur l'ancienne législation.

Dans une société bien organisée, rien n'eût été si facile que de faire une bonne loi sur cette matière. Il existerait en effet entre le gouvernement et les différentes branches de l'industrie de tels rapports, que les progrès réalisés par les travailleurs seraient naturellement fécondés au plus grand profit de tous. Le ministère de l'industrie, qui serait aussi celui du progrès, connaîtrait tellement les besoins de chaque industrie, qu'il pourrait facilement apprécier les inventions qui s'y rapporteraient, et, tout en récompensant l'inventeur proportionnellement à l'importance de sa découverte, il en ferait profiter, non-seulement tous les établissements industriels qu'elle concernerait, mais encore la société tout entière. Alors, chaque porgrès ne serait plus, comme aujourd'hui, le signal d'une lutte entre l'inventeur et tous les industriels ses confrères, lutte où le gouvernement n'intervient que pour tirer du premier une taxe élevée, sous prétexte de l'aider à écraser les derniers.

Tel est, en effet, le rôle unique attribué au gouvernement, et par l'ancienne législation, et par la législation encore en projet. Inventeurs, payez la taxe, et vous aurez droit à être défendus par les tribunaux, contre la contrefaçon, contre le vol des découvertes pour lesquelles vous avez épuisé toutes vos ressources, auxquelles vous avez consacré toutes vos veilles, et sacrifié toute votre fortune. Autrement, le gouvernement vous encouragéra en vous laissant dépouiller par les plagiaires innombrables qui vous entourent pour vous enlever et toute gloire et tout profit.

Que dit, en effet, la nouvelle loi? Si vous avez fait une invention, payez 200 fr., et au bout de deux ans venez déclarer si vous voulez un brevet de cinq, dix ou quinze ans; vous serez alors brevetés moyennant le paiement d'une somme complémentaire de 500, 800 ou 1,500 fr. Mais, prenez garde que vos essais primitifs ne durent que deux ans; ne restez pas plus tard inactifs, plus d'une année sans exploitation, car alors votre brevet tombera en déchéance.

Dans tous les cas, à l'expiration du terme que vous avez choisi, votre privilegé s'éteint. Quel est d'ailleurs ce privilège? C'est d'exploiter exclusivement votre invention, en saisissant et faisant condamner tout contrefacteur, à la condition toutefois, que vous pourrez faire des avances de fonds suffisantes pour vous défendre devant toutes sortes de juridictions.

Les inventeurs pourront aussi empêcher, pendant les deux années que durera leur brevet d'invention, tout individu de travailler sur la même idée, et cela est exorbitant; cet attentat contre les droits de tous est un obstacle aux progrès de l'industrie.

Ainsi, le gouvernement n'encourage pas; il concède seulement moyennant une forte taxe, un monopole très restreint quant aux avantages qu'il procure, et qu'on ne peut d'ailleurs conserver qu'à grands frais. En même temps cependant, la loi est tellement faite que le monopole apportera la plus grande gêne au développement de l'industrie.

On pourrait améliorer cet amas de dispositions mal coordonnées, en adoptant plusieurs amendements dans le sens des dispositions législatives, qui ont déjà reçu à l'étranger la sanction de la pratique.

D'abord, c'est une exaction de prendre tout-à-coup une somme considérable aux inventeurs : 200 fr. lors de l'inscription de la demande du brevet, et jusqu'à 1,500 fr. deux ans plus tard. Cette mesure, quoiqu'en progrès sur l'ancienne législation, est encore déraisonnable, puisqu'elle tend à diminuer les ressources de l'inven-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *Albertha Ire*. — *La Polka*, à tous les théâtres. — Polka et polkistes. Haute école. Cellarius et Laborde.

Le Gymnase seul n'a pas joué et dansé la polka, et M. Fournier s'est fait applaudir sans avoir recours à la danse favorite. Albertha est une jeune Allemande toute naïve, très heureuse de retrouver son cousin Frédéric, séparé d'elle depuis plusieurs années, et qu'elle aime d'un cœur bien tendre. Frédéric partage jusqu'à certain point les sentiments d'Albertha, mais des désirs ambitieux préoccupent très vivement son âme et font à l'amour une fâcheuse concurrence. Frédéric veut faire valoir ses droits de souveraineté sur le grand-duché de Saxe-Meningen. Tandis qu'il se jette dans les aventures hasardeuses, le baron de Rosencrantz, ministre de la police, vient, au nom de ses collègues, offrir la couronne à Albertha. Albertha est, en effet, fille de sang royal; mais, élevée dans la retraite, elle n'avait jamais supposé que sa naissance pût l'élever jusqu'au trône. Elle hésite, elle refuse; mais apprenant que Frédéric a été arrêté, elle accepte le pouvoir afin de sauver celui qu'elle aime.

Jusqu'ici l'ouvrage se développe avec intérêt; c'est une idée qui peut devenir heureuse, et Mlle Rose Chéri joue avec un charme ravissant le rôle de la jeune duchesse. Nous en étions au couronnement d'Albertine, devenue Albertha Ire, lorsque (j'ose à peine l'avouer et j'en demande pardon à M. Fournier), lorsque des nécessités de polka m'ont forcé à quitter le Gymnase. Je renvoie donc à des jours plus calmes l'analyse du second acte d'*Albertha*.

Au vaudeville, la *Polka en province*, de MM. Comberousse et J. Cordier, a eu un succès de fou rire. Il s'agit d'un brave père de province qui attend son fils, grave docteur de l'université de Paris. Ce fils n'a jamais étudié la physiologie qu'à la Chaumière et à la Grande-Chartreuse, et la panacée universelle qu'il offre aux malades de Château-Chinon, c'est la pol a très accentuée de nos bals d'étudiants. Il se trouve précisément qu'une cousine du carabin est malade du besoin de cette polka parisienne dont toutes les provinces s'inquiètent et raffolent déjà. La cousine prend des leçons de son cousin, et se guérit par le mariage. La pièce est une bouffonnerie excellement jouée par Mme Doche et M. Félix, et même par M. Leclerc. Par malheur, Mme Doche et M. Félix dansent la polka d'une manière tout-à-fait pauvre et bourgeoise.

Au Palais-Royal, une petite pièce de MM. Dupeuty et Varin, *Ravel en voyage*, n'a pas une grande valeur. Ces quiproquos résultant d'une ressemblance, offrent des situations très plaisantes dans la vie réelle; mais pour le spectateur qui sait que Ravel et Ravinel sont une seule et même personne, il n'y a pas de pièce. Il faudrait, pour que l'ouvrage eût un vif intérêt, que l'artiste, sous une même image matérielle, nous montrât deux caractères bien contrastés. Or, M. Ravel a une personnalité trop saisissante pour qu'il lui soit possible de mettre deux âmes sous un même visage. C'est toujours Ravel, mais Ravel amusant comme vous savez. Lui et M. Sainville excitent un rire inextinguible.

M. Léon Laya a fait jouer au Palais-Royal une petite comédie assez dépaysée sur cette scène. L'idée de la *Peau de lion* est heureuse, et l'exécution délicate et élégante. Le succès a été complet.

Henri de Kervan est un mari très fort en chimie, très sauvage, étranger au monde, et passablement ennuyeux. Il fait d'assez absurdes sorties contre le livre des *Mystères de Paris*, et voudrait occuper exclusivement l'esprit de sa femme par des analyses de Fénelon. M. de Mauléon, jeune lion, cousin de Mme de Kervan, se plairait fort à tromper cet excellent mari breton. Mme de Kervan, opposant quelque résistance, et se trouvant retenue par le respect que lui inspire le caractère de son mari, le lion ne voit rien de mieux à faire que d'entraîner Kervan dans le tourbillon de ses plaisirs, et de le pousser à quelques folies. Il compte sur la vengeance féminine.

Mme de Kervan, après avoir passé deux mois séparée de son mari, revient à Paris. Quelle est sa surprise! ce mari aux allures bourgeoises et à la lourde science, il est devenu élégant, coquet, complimenteur, gracieux. Il monte à cheval, fréquente l'Opéra, il polke. De cela il arrive tout naturellement que Mme de Kervan, retrouvant dans son mari toutes le qualités solides du cœur, ornées de toutes les grâces charmantes qui lui manquaient, se prend d'affection plus profonde et passionnée pour M. de Kervan.

M. de Mauléon est en vérité un grand sot, et je ne puis croire que la corporation des lions du Jockey-Club offre de pareils maladroits. Pour surcroit de honte, Mauléon apprend, de la bouche même du mari, que Kervan, dès le premier jour, grâce aux indiscrétions du lion, avait pénétré ses secrets desseins. Le célibataire se trouve donc de tous points joué par l'homme marié.

Malheureusement, s'il y a plusieurs lions aussi pauvrement habiles que Mauléon, il y a peu de maris aussi nobles, aussi généreux, aussi fins que Henri de Kervan, si bien, que beaucoup de femmes peuvent rester exposées aux dangers des séductions léonines. Ce n'est pas la peau de lion qui manque seulement à l'espèce des maris; ils ont quelquefois des dehors séduisants; ils ont aussi la science lourde et sans grâce, la gravité magistrale de Kervan, avant sa transformation; mais ce qui leur manque trop souvent, c'est l'ardeur généreuse et délicate du cœur, la flamme de l'amour et du dévouement. Le mari est généralement froid, le célibataire est tout passion; le mari est insouciant, l'amant aux petits soins; le mari est tout entier aux affaires, le célibataire sacrifie tout à l'amour. Voilà la cause du danger, et il y en a bien d'autres encore. M. Laya ne prétend pas, sans aucun doute, avoir indiqué le remède aux infortunes conjugales; mais il faut le louer d'avoir donné un bon conseil aux maris. Son héros garde la peau de lion, et fait bien. « Le matin, dit-il à sa femme, nous analyserons Fénelon; le soir nous danserons la polka. » Oui, soyons du monde, et veillons à distraire les épouses par de légitimes plaisirs des mille soucis et des ennuis, inévitables dans la vie de ménage.

La *Peau de Lion* est parfaitement jouée par Mmes Pernon et Olivier, et par MM. Derval et Leménil.

La *Polka*, du Palais-Royal, est une très plaisante farce de MM. F. Bérat et Paul Vermond, et où font merveille MM. Levassor et Grassot.

Savez-vous l'étymologie de la polka? Voici ce qu'en dit l'*Almanach du mois* :

« Les historiens ne sont pas d'accord sur la véritable origine de la *Polka*. M. de

Nous citerons, entre autres, l'invention ou les perfectionnements des moteurs, et leur application à la locomotion terrestre et maritime ; plus de quatorze ans ont été employés par Watt à rendre praticable l'invention de la machine à vapeur.

Dans les cas où une découverte tendrait à renverser complètement une industrie existante, il faudrait aussi emprunter à la législation belge, la disposition par laquelle tous les industriels exploitants pourraient profiter de l'invention moyennant une indemnité qu'ils seraient tenus de payer à l'inventeur.

Nous voudrions aussi la suppression de l'article qui s'oppose à la validité d'un brevet ayant pour but le perfectionnement d'une invention déjà brevetée, et qui serait pris par une personne étrangère au premier privilége ; cette restriction porte une grave atteinte au droit commun.

Enfin, il faudrait règlementer le droit de saisie attribué aux brevetés, et le mode d'expertise employé aujourd'hui par les tribunaux appelés à prononcer sur les demandes en contrefaçon et en déchéance.

Nous formulerons la loi sur les brevets amendée selon nos désirs, en nous inspirant autant que possible de l'esprit qui a guidé les personnes chargées de la confectionner, afin d'éclairer, selon nos forces, une discussion à laquelle ne présidera pas, nous n'avons que trop lieu de le craindre, une entente suffisante des besoins de l'industrie.

La chambre des députés a employé aujourd'hui toute sa séance publique à la nomination au scrutin secret de deux commissions pour les chemins de fer d'Orléans à Bordeaux et de Paris à Lyon, ainsi qu'il avait été convenu hier, sur la proposition de M. Havin. Il est certain que ce mode de nomination exceptionnel aurait quelques avantages sur celui de nomination par les bureaux, mais il faudrait qu'il fût précédé d'une discussion ayant lieu également en séance générale. C'est ainsi que, par une interprétation absurde des règlements, nos honorables rendent ridicules et vaines les dispositions les plus raisonnables et les plus avantageuses à une bonne confection des lois.

Que signifient les débats préparatoires qui se sont passés dans les bureaux? En quoi, par exemple, les explications données dans le premier ont-elles pu éclairer les membres des huit autres sur les opinions des commissaires qu'ils étaient appelés à y choisir.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui : 1° le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, et 2° le projet de loi relatif au chemin de fer de Tours à Bordeaux.

La discussion a été longue et approfondie. Dans plusieurs bureaux on s'est occupé beaucoup plus du principe que des détails. La loi de 1842 a été mise en question et attaquée dans des dispositions principales.

Le système de l'exécution des chemins de fer par l'État a trouvé de nombreux et puissants défenseurs; sa supériorité si incontestable pour tous les esprits droits et éclairés, parait, tôt ou tard, devoir le faire triompher à la chambre.

Parmi les membres qui ont soutenu ce système aujourd'hui, nous citerons en premier, M. Gouin, dont le talent et les connaissances spéciales font, en ce cas, autorité :

« Dans l'intérêt du trésor, a-t-il dit, et du commerce, l'Etat doit être chargé de la fourniture et de la pose des rails, ne laissant aux compagnies ...

M. Garnier-Pagès a examiné la question au point de vue financier, et a prouvé, par des calculs et des chiffres, que le système d'exécution par l'Etat était le moins coûteux et le seul praticable.

M. Odilon-Barrot a parlé longuement, dans son bureau, en faveur de l'exécution par les compagnies, qu'il voudrait voir se créer et s'organiser librement, comme en Angleterre.

Le système du gouvernement, système *mixte*, a été défendu par MM. les ministres des finances et des travaux publics.

La proposition de l'emprunt de 500 millions, faite au gouvernement par les banquiers de Paris, a trouvé l'approbation de plusieurs membres.

En passant aux détails, on s'est arrêté principalement sur l'importance des deux lignes proposées par le gouvernement, sur l'urgence des travaux, sur le tracé et sur la durée du bail.

L'importance de l'une comme de l'autre lignes a été jugée immense, et a été reconnue généralement.

Quelques membres ont pensé que le chemin de Lyon devait avoir la priorité. M. le marquis de Lagrange et plusieurs autres ont été de l'avis contraire. Ils ont fait valoir surtout à l'appui de cette opinion que la ligne de Bordeaux nous rapprochait d'Espagne, et qu'elle traversait les départements privés de canaux. La majorité dans presque tous les bureaux s'est prononcée pour la simultanéité des travaux.

Quant à la question du tracé, quelques membres auraient voulu qu'on adoptât pour le chemin de Lyon le tronc de Troyes ; il est le plus court pour aller à Dijon. Il desservirait les populations plus industrieuses que celles qui habitent la vallée de l'Yonne, et il servirait de tronc commun aux deux chemins de Lyon et de Strasbourg. On a pensé aussi dans quelques bureaux qu'il ne fallait pas séparer de la ligne de Paris à la Saône le tronçon de Châlons à Lyon, la Saône n'étant pas navigable pendant une partie de l'hiver.

M. Stourm et plusieurs autres membres se sont plaints de l'insuffisance, quant aux études actuelles du tracé du chemin de Bordeaux, qui n'est pas encore arrêté pour une plus grande partie de la ligne.

La durée du bail a été critiquée très vivement dans la plupart des bureaux.

Les commissaires pour examiner ces projets de loi ont été nommés en séance publique.

M. de Corcelles, député de l'Orne, a déposé hier, sur le bureau de la chambre, une pétition des commissionnaires de roulage de Paris et des départements qui sollicitent l'insertion dans le tarif des cahiers des charges des chemins de fer, dont les commissions s'occupent en ce moment, d'une clause relative à la location des wagons et des cadres.

Il résulte des explications que nous avons reçues aujourd'hui de M. de Sivry, que la lettre insérée hier dans nos colonnes n'était qu'une copie d'une réclamation adressée par l'honorable signataire au *Journal des Débats*, et non à la *Démocratie pacifique*. Ce n'est donc point contre la *Démocratie pacifique* que M. de Sivry entendait porter une accusation méritée. Nous nous empressons d'accueillir cette déclaration.

Nous apprenons ce soir que l'on a répandu activement, dans le 9e arrondissement, le bruit que M. Considerant se serait désisté de sa candidature. Ce bruit est faux, nous le démentons formellement.

M. Considerant a déclaré qu'autant il serait disposé à se conformer à une opinion régulièrement exprimée par les électeurs du 9e arrondissement sur la question de sa candidature, autant il l'était peu à reculer devant l'intrigue. Il persiste dans ce sentiment.

... de l'Uruguay et de se joindre aux troupes de Rivera qu'ils ont reconnu pour chef suprême.

Les forces de Corrientes occupent maintenant les villes de Salto et Paisandù qui étaient occupées, comme nous venons de le dire, par les troupes de Rosas.

Ces faits d'armes, favorables à Rivera et à la république Orientale, ont permis à ce général de s'approcher de Montevideo.

Espérons qu'il aura bientôt raison d'Oribe, et que ce lieutenant de Rosas, cerné par les troupes de la garnison de Montevideo, par celles de Rivera et de Corrientes, lèvera enfin le blocus de la capitale de la république Orientale, blocus si fatal à ce malheureux pays, à nos compatriotes, et au commerce européen.

— ERRATUM. — Plusieurs erreurs typographiques se sont glissées dans l'article que nous avons publié sur les affaires de Buenos-Ayres dans notre numéro du 8 avril (édition de Paris). Nous ne relèverons ici que la plus importante : Page 2, 3e colonne, 14e alinéa, les mots : *chefs légaux*, ont été mis à la place de : *aventuriers, et vice versa*. Il faut lire : Qui pourra désormais soutenir avec bonne foi que les Français se sont armés comme des aventuriers, et non parce qu'ils furent appelés par leurs chefs légaux à prendre les armes.

Samedi et dimanche dernier la *Quotidienne* a consacré son feuilleton à une revue très instructive des sociétés de charité qui se sont formées au sein de Paris. Indépendamment des œuvres générales qui se vouent au soulagement de toutes les misères, comme la *Société de Saint-Vincent-de-Paule*, il existe des œuvres spéciales qui viennent au secours des femmes en couche, comme la *Société de charité maternelle*, ou qui protègent les enfants, comme la *Société des amis de l'enfance* ; les associations des *Jeunes Economes* et de *Sainte-Anne*. L'instruction professionnelle est dispensée aux apprentis et aux jeunes ouvrières par la *Société des jeunes orphelines* ; l'œuvre de l'*Immaculée Conception* ; *Saint-Nicolas* ; aux vieillards un asile est ouvert par la *Société de la Providence*. Nous voyons avec plaisir que celles de ces institutions qui étaient conçues dans un esprit trop rigide et trop exclusif sont complétées de jour en jour par des œuvres plus larges. « Pour prétendre à l'assistance de la *Charité maternelle*, dit la *Quotidienne*, la première condition exigée est la légitimité de l'enfant. Dès-lors, bien des femmes, dans une ville comme Paris, courraient risque d'expier une faiblesse par une mort affreuse ; beaucoup d'innocentes créatures souffriraient cruellement si l'association des *Mères de famille* et la *Société médicale d'accouchement* ne dispensaient, en fermant les yeux, les secours que la *Société maternelle* réserve aux femmes mariées. »

Nous engageons la *Quotidienne* à donner suite à ces intéressantes études. Bien que l'action de la charité soit nécessairement fort limitée, tant qu'on n'aura pas créé de nouvelles sources pour la richesse publique, nous sommes pleins de sympathie pour les institutions charitables ; mais comment se fait-il qu'après avoir constaté l'impossibilité où se trouvent les œuvres de bienfaisance de porter au fléau du paupérisme un remède efficace, la *Quotidienne* nous dise que, pour le soulagement de la misère, elle compte peu sur les progrès de l'économie sociale ? D'où vient qu'elle accuse les socialistes de revendiquer à tort, comme leur propriété, le principe de l'association charitable ? Ce principe remonte aux premiers temps du christianisme, nous ne l'ignorons pas ; mais il en est un plus fécond, et dont la complète application n'a jamais été tentée, c'est l'association domestique, agricole et industrielle. Que la *Quotidienne* creuse cette donnée ; nous sommes certains qu'elle y trouvera ces ressorts énergiques, ces puissants moyens d'action qui manquent aux institutions

---

Castellane assure que ce mot de *Polka* est formé des deux premières syllabes de Pollux et de Castor, inventeurs de la danse ; le noble comte doit prononcer un discours dans ce sens à l'Athénée.

» M. Augustin Thierry croit voir dans cette danse le pas qu'exécuta Charles-le-Simple, lorsque Rollon, chef des Normands, lui leva le pied jusqu'à la hauteur du menton. »

L'auteur de l'*Almanach* ajoute plus sérieusement :

« Merveilleuse puissance du génie français! il y a trente ans qu'on danse la Polka en Allemagne, sur les bords du Rhin, et l'univers n'en savait pas le premier mot. — Maintenant qu'elle a mis le pied en France, elle fera le tour du monde; elle fera sauter Pritchard, Pomaré, toutes les îles Marquises; elle ira jusqu'aux enfers réjouir les ombres, et un autre Scarron dira d'elle :

J'ai vu l'ombre d'une Polkaise
Qui, tenant l'ombre d'un Polkais,
En frottait l'ombre d'un parquet. »

Examinons, en peu de mots, les divers systèmes de polka qui gouvernent, en ce moment, le monde parisien.

M. Grassot est un agréable danseur ; mais on le suit de l'œil avec impatience, attendant toujours un de ces gestes excentriques et bouffons qui ont fait le succès de l'amusant acteur. J'espérais quelque trait de style particulier, caractéristique ; rien n'est venu : M. Grassot polke comme un simple gentleman, avec distinction et modestie. Son défaut, c'est un peu de monotonie et de froideur : il n'a pas d'imagination dans les allures, de poésie dans les jambes. M. Lionel, des Variétés, a plus d'accent, mais il lève trop le pied. La science n'ordonne pas de s'attoucher ainsi du talon au premier temps de chaque mesure, et de s'éperonner incessamment de coups de pieds *occultes*, comme disent MM. Paul Vermond et F. Bérat. Quant à Mme Doche, la loyauté nous commande d'avouer qu'elle a fait sur ce terrain délicat un fiasco complet, et nous avons peine à comprendre que M. Ancelot et tous ses amis, gens d'esprit, n'aient pas prévu cet échec. Lorsqu'on habilla en débardeur l'adorable et tant regrettable Mlle Page, M. Ancelot eut le soin de placer auprès de son inexpérience la science profonde de Mme Lecomte, qui devint le pivot du tableau final. Nous demandons que Mme Lecomte soit adjointe à Mme Doche, persuadés que le génie dansant dont elle a fait preuve dans les *Gamins de Paris* inspirera à l'excellente duègne une danse de caractère mixte, quelque polka *flambatissimarde* fort réjouissante. Nous ne dirons rien des essais tentés sur divers théâtres des boulevarts et de la banlieue : ceux des polkistes lointains et extra-muros que nous avons vus n'ont malheureusement ni distinction ni chic. Il est remarquable que les artistes réussissent médiocrement aux danses adoptées dans les salons et dans les chaumières de la capitale du monde civilisé. Les artistes, emportés aux sphères de l'idéal, ont de trop ardentes aspirations vers les fantaisies du beau, pour pouvoir aisément descendre à nos pas modérés, fussent-ils à tendance harmonique comme la polka.

M. Corali fils est un très habile danseur : Mlle Maria est une des reines justement couronnées de l'Opéra. Si j'avais le bonheur d'être jeune lion, je ne paraîtrais au coin de ma loge infernale qu'au moment où Mlle Maria s'élance vive et coquette sur la scène, et jette au public le feu de ses regards et le sourire vermillonné de ses lèvres ; si j'avais l'honneur d'être vieux lion, je ne viendrais à l'orchestre qu'au moment où la brune danseuse pirouette et montre aux yeux ravis la fermeté élégante et fine de ses formes. Mais, pour Dieu! brunette agaçante, ne nous dansez point la polka! vous n'en avez pas le génie. Que voulez-vous? c'est une chose donnée : les unes ont la mazourke, d'autres ont le pas styrien ; à celles-ci la catchucha, à celles-là quelque valse voluptueuse et mourante ; à vous, toutes ces danses peut-être, excepté la polka! M. Corali, vous avez de l'esprit, de la verve, et vous héritez sans doute de votre père l'imagination fraîche et gracieuse et la science du chorégraphe ; mais vous n'avez pas reçu du ciel l'influence secrète à l'endroit de la polka. On naît polkiste comme on naît poète.

Sur la sœur de M. Corali est descendu le don céleste ; à toute souveraine tout honneur! A Mlle Maria Volet la pomme d'or, où la jeunesse française fera graver en turquoises azurées : « à Maria Volet, les polkistes reconnaissants! » Voilà le vrai modèle. Pour peu qu'un individu bien doué au physique et au moral, ayant l'œil intelligent, les membres bien attachés, de l'ardeur aux jambes, une flamme au cœur, quelque imagination dans le mollet, ait contemplé deux fois la charmante Maria des Variétés, il polkera et polkera bien. Si les attaches sont lourdes ; si le muscle n'obéit pas avec vigueur et souplesse à un fluide nerveux, généreux et subtil, eût-on passé trois mois entre les bras de mesdames Leclerq, Haasenhud et Dumesnil et sous la main de MM. Cellarius et Laborde, on n'arrivera jamais à danser avec honneur la polka-polkante. Il faut donc un peu de grâce divine, d'abord ; et puis un regard de Mlle Maria Volet, et puis enfin l'initiation scientifique à l'école des Cellarius et des Laborde.

L'opinion publique, égarée, semble depuis quelques jours adopter exclusivement le nom de Cellarius. On le chante dans les vaudevilles, on l'inscrit aux feuilletons : pour nous, nous chanterons Laborde et son école.

La supériorité accordée à Cellarius n'est pas, suivant nous, fondée en polka ; la popularité de ce maître (dont nous sommes loin de nier le génie et les grands services) tient à des causes particulières que nous allons dire. D'abord, le nom de Cellarius est d'une originalité piquante ; il semble quelque savant du moyen-âge, écrivant en latin sur les sciences cabalistiques, ou quelque évocation d'un maître de danse de la Rome impériale et voluptueuse. Cellarius se met avec goût ; il est toujours bien ganté, il a bonne mine ; Laborde est moins soigné, et se présente en bon père de famille. Ajoutons que le célèbre polka-meister de la rue Vivienne offre aux amateurs une salle vaste et charmante. Enfin, il a l'avantage d'habiter la rive droite du fleuve, cette rive accapareuse où vont toute faveur et toute richesse ; il ouvre son collège dans les régions où pullulent l'espèce des rongeurs. Tigres, léopards et lions logent volontiers aux lieux où vit le rat, et bien que les rats voyageurs aient leurs charmes aussi, pourtant la jeunesse dorée de la Banque et le Jockey-Club s'arrêtent à polker aux bords voisins. Laborde a une succursale suivie dans la rue qu'habitait Bonaparte au 18 brumaire ; mais sa clientèle se compose plus particulièrement de la noblesse de sang et des élèves des écoles. Le Faubourg-Saint-Germain vaut bien la Banque, et les étudiants ont un peu plus d'esprit, apparemment, que le Jockey-Club.

Quoi qu'il en soit, la clientèle de Cellarius, il faut le reconnaître, est plus brillante à la surface, plus dorée, et surtout plus débraillée. A peine entré dans le temple de la rue Vivienne, le lion se décravate, passe un gilet blanc, comme nous en portons aux colonies; une veste de salle d'armes ; il secoue sa crinière, et les bondissements commencent. C'est merveille de voir le faible rat ainsi suspendu et emporté aux bras du lion triomphant ; mais ici, c'est le petit animal qui porte les griffes et la dent assassine. En somme, elles ne sont pas très jolies, mais elles sont toutes charmantes.

L'école de Laborde a deux aspects ; c'est un avantage : ton contenu et mondain, rue de l'Ancienne-Comédie ; dégagement et liberté d'allures, rue de la Victoire. A ce dernier rendez-vous, où la science se distribue de jour, viennent des groupes de Cellariens, pour étendre leur théorie, perfectionner leur pratique, et pour étudier les êtres. Les vrais danseurs cherchent pour partners les excellentes polkistes, Mmes Leclercq, Jenny, l'aimable Jenny, Aimée, et tant d'autres ou savantes ou gentilles. Chez

M. le président monte au fauteuil à deux heures.

M. DE MURAT présente le rapport de la commission chargée d'examiner des projets de loi relatifs à des changements de circonscriptions territoriales.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la police des chemins de fer.

La délibération commencée hier sur le nouveau titre II, proposé par M. Dupont-Delporte, continue.

Le gouvernement donne son adhésion à l'amendement, et la commission persiste à en demander le rejet.

La parole est à M. le rapporteur.

M. PERSIL, envisageant la question sous un nouveau point de vue, soutient que les mesures qui font l'objet de l'amendement sont déplacées dans la loi en discussion.

Cette loi, en effet, qui est une loi de police, a pour seul but de prévenir les accidents qui peuvent résulter de la circulation sur les chemins de fer. Elle ne s'occupe que des chemins de fer construits et ouverts à la circulation, nullement de ceux qui sont en cours d'exécution.

Les mesures qu'on propose sont iniques et inconstitutionnelles, en ce qu'elles violent le principe de l'égalité pour tous, inscrit au frontispice de notre constitution. Elles établissent une exception contre les compagnies concessionnaires des chemins de fer, tandis que les autres compagnies restent dans le droit commun.

Enfin, ces mesures sont inutiles; la législation actuelle suffit, et quoi qu'en disent les partisans de l'amendement, il n'est pas un seul délit en présence duquel l'administration soit obligée de se croiser les bras. Les cahiers des charges, d'une part, et la loi générale sur les chemins de fer, d'autre part, viennent prévenir tous les délits et fournir des moyens de répression suffisants.

M. DUPONT-DELPORTE signale quelques occasions dans lesquelles les préfets des départements et l'administration centrale ont été impuissants à demander la répression de graves contraventions; les difficultés venaien de l'absence d'une législation nette et précise, et c'est précisément pour combler cette lacune qu'il a présenté son amendement.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 1er de l'amendement qui devient l'article 9 du projet de loi.

« Art. 9. Lorsqu'une compagnie concessionnaire ou fermière de l'exploitation d'un chemin de fer, « soit par l'exécution de travaux non autorisés, soit par l'inexécution de travaux ordonnés conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, aura entravé » le service de la navigation ou la viabilité d'une route royale, départementale ou vicinale, ou le libre écoulement des eaux, procès-verbal sera dressé de la contravention, soit par les ingénieurs des pont-et-chaussées ou des mines, soit par les conducteurs, gardes-mines et piqueurs.

M. DUPONT déclare adhérer à cette rédaction.

Les art. 9, 10, 11 et 12 sont adoptés.

La chambre, n'étant pas en nombre, la séance est fermée à cinq heures et demie, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 9 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Dessaigne demande un congé. — Accordé.

Plusieurs députés déposent des pétitions sur la liberté d'enseignement, la question des graines oléagineuses, l'inconstitutionnalité de la présentation à la chambre des pairs d'un projet de loi renfermant des dispositions financières.

Il est procédé, au scrutin secret, à la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

Ce scrutin donne le résultat suivant .

Votants,	337
MM. Dufaure,	200

sons; projet de loi sur le conseil d'Etat; proposition de M. le comte d'Angeville, relative aux irrigations.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* termine ainsi un article sur l'empire turc : nous applaudissons à la fermeté montrée par les ministres des cours chrétiennes à Constantinople. Nous désirons seulement qu'on n'aggrave pas les difficultés de leur tâche. C'est dans un intérêt d'humanité que nous parlons. Quand nos co-religionnaires auront été massacrés par de sauvages fanatiques, nous pourrons les venger, nous ne les ressusciterons pas.

— Dans la question des chemins de fer de Bordeaux et de Lyon, la *Presse* réclame et espère obtenir de la chambre, si elle se tient en éveil, une décision honnête, équitable, réfléchie, un rapport assez mûrement étudié, assez impartial pour avoir autorité sur le pays et réduire au silence les prétentions de clocher. Elle compte sur l'appui du gouvernement, qui, arraché à ses doutes, doit comprendre la nécessité d'une instruction sérieuse, dégagée de tout esprit de localité ; et sur les députés, intéressés eux-mêmes, qui sans doute tiendront à honneur de ne point accepter un rôle que leur délicatesse repousse. Ce sont des avocats qui doivent rester au barreau pour plaider leur cause et non pas s'asseoir sur la chaise curule du magistrat pour la juger.

— A propos de la prise en considération de la proposition relative aux conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques, le *Siècle* dit : Une réforme dans l'administration est urgente, indispensable, mais il faudrait entrer dans une voie que nos gouvernements ne sont guère disposés à parcourir. Le jour où la France possèdera un enseignement administratif complet et des conditions sincères d'admission dans les fonctions publiques, le jour où les fonctionnaires jouiront d'une indépendance légitime, le système qui pèse sur le pays, n'existera plus. Ceux qui sont intéressés à le conserver, n'épargneront rien pour faire avorter la proposition ou pour qu'elle dégénère en mensonge. Le *Siècle* annonce qu'il combattra tout faux semblant de réforme.

— Le *National* consacre un article remarquable aux troubles qui viennent d'éclater à Rive-de-Gier. Il eût voulu plus de prudence, plus de circonspection dans les magistrats. On a beau dédaigner les avertissements de la presse, cette question du salaire se représente périodiquement dans tous les centres de production. Elle éclate d'une façon terrible dans les temps de crise et quand le sang ne coule pas, le pain manque.

Faits divers.

Six députés, qui avaient accepté la mission de prononcer sur les différends survenus entre M. Victor Grandin et M. Charles Laffitte, à propos de l'élection annulée de Louviers, ont été partagés sur quelques points, d'accord sur quelques autres, et, en définitive, ils ont décidé qu'aucune des parties n'avait à se plaindre de l'autre.

— Par ordonnance du roi du 5 ont été nommés juges de paix : à Toissey (Ain), MM. Chinague ; à Pamiers, Pauly ; à Sombernon (Côte-d'Or), Chouet ; à Aignay (id.), Berthélemot ; à Tréguier (Côtes-du-Nord), Etienne ; à Grandchamp (Morbihan), Durand-Gasselin ; à Dôme (Dordogne), de Milhac ; à Blesle (Haute-Loire), Ravaisse ; à Armentières (Nord), Guilbert ; à Quesnoy-sur Deule (id.), Vandewynckel ; à Pont-à-Marcy (id.), Tierce ; à Turcoing (id.), Defrance ; à Guiscard (Oise), Rancourt ; à Saulx (Haute-

scène dura environ dix minutes, puis cet homme tomba la face contre terre, ne donnant plus aucun signe de vie. Le garde, bonhomme au fond, fit tous ses efforts pour rappeler le mort à la vie. Il le tourne, le retourne, l'appelle, mais en vain, il paraît bien mort, s'il ne l'est tout-à-fait. Un bruit de pas se fait entendre, le garde appelle, point de réponse ; il se dirige vers l'endroit d'où vient le bruit, peine inutile, il ne voit personne ; il se décide alors à rejoindre son mort et à dresser procès-verbal du fait. Mais voici bien une autre histoire : il arrive, il cherche, plus personne, le prétendu mort avait jugé à propos de ressusciter, et encore plus à propos de gagner le large.

— On écrit de Madrid, 3 avril :

« La reine vient d'accorder au ministre des finances, don Juan José Garcia Carrasco, la grâce du titre de Castille, avec la dénomination de comte de Santa Olalla. — Le ministère se propose de publier très incessamment un projet de loi relatif à la liberté de la presse. Entre autres dispositions, ce projet en contient une qui élève le cautionnement des journaux à 120,000 réaux (ce cautionnement n'est aujourd'hui que de 40,000). Ce n'est qu'après la publication de cette nouvelle loi que l'état de siège sera levé.

NOUVELLES DE SAINT-DOMINGUE. — Le capitaine Lemême, commandant le navire l'*Amédée*, parti du Port-au-Prince le 2 mars dernier, rapporte que pendant les journées des 25, 25 et 27 février, la ville de *Saint-Marc* a été mise au pillage par l'armée, qui était en pleine révolte. Une partie des habitants s'était réfugiée au Port-au-Prince.

(*Journal du Havre.*)

MISÈRE DANS LES FLANDRES. — Cinquante-deux habitants de la commune de Synghem viennent d'adresser à la chambre des représentants une exposition effrayante de la détresse publique. Ils demandent l'impôt proportionnel à la fortune, en vertu de l'article 6 de la constitution : *Les Belges sont égaux devant la loi* ; mais ils ne touchent pas à la question politique, de sorte qu'aucun prétexte, même abusif, ne pourra être invoqué comme fin de non-recevoir.

Deux des plus notables habitants ont ajouté à leur signature des apostilles qui doivent donner à penser : l'un, propriétaire de maisons, déclare ne plus rien pouvoir tirer de ses locataires et ne pas en trouver de nouveaux mieux en état de payer, l'autre atteste que les moyens ordinaires de l'autorité ne suffiront plus long-temps à maintenir le respect de l'ordre public dans les masses des affamés.

On voit que la réparation des griefs intéresse autant les classes comparativement aisées que les classes absolument nécessiteuses.

(*Réforme.*)

DÉCOUVERTE DE PIÈCES DE MONNAIES ROMAINES. — Dans le centre de la Sierra-Morena, dite la Alameda, propriété du duc de Medina-Celi, il a été trouvé un certain nombre de pièces de monnaies d'argent. On a creusé pour voir si l'on ne ferait pas quelque autre découverte, et il a été trouvé 300 autres pièces qui datent de l'empire romain. Elles sont parfaitement conservées. Un amateur qui en a acheté 35, dit que 7 pèsent une once.

(*El Castellano du 3 avril.*)

— L'administration vient de publier le *Tarif officiel des douanes de France*, qui a été approuvé, le 23 du mois dernier, par M. le ministre des finances.

Un tirage de ce document a été fait pour le commerce. L'ouvrage sera mis en vente le 15 de ce mois, à la librairie du Commerce, rue Sainte-Anne, 71. — Prix : 8 fr. pour Paris.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Cellarius, les lionnes sont Mmes Dumesnil, Joséphine Colson, Richard.....

Voici pourquoi mon impartialité salue en Laborde le maître-roi. Son école ne possède peut-être pas aussi bien que celle de Cellarius le « levez-le-pied-la-pointe-en-bas » du premier temps ; mais le second temps !... Quel accent ! quel chic ! Or, le second temps, c'est toute la polka. Si vous voyez un polkiste prendre en dansant un petit air étranger : c'est le second temps ! Celui qui ne rassemble pas avec fermeté ses pieds au second temps, garde son air national français, ce qui est parfaitement ridicule en polka. La fermeté du second temps est ce qui fait sonner l'éperon, et quand vous regardez polker, il faut toujours que vous entendiez l'éperon, en idée. Pour acquérir ce trait distinctif et brillant de la danse nouvelle, il convient d'abord de l'exécuter d'une façon exagérée ; après avoir été charge et grotesque pendant quelques jours, par l'ordre savamment calculé du maître, dans la pratique, vous vous défaites de l'excès, et le mérite reste.

Pour l'élan du pas de départ, j'avoue que Cellariens et Labordins se valent. Ce lancé du premier temps, avec le jet du second, constitue le caractère de la danse. Dans l'école de la rive droite, on fait plus lestement peut-être le tournoiement à l'envers ; mais chez le maître de la rive gauche on se tient incontestablement mieux. Les Cellariens se couchent en avant de telle façon que, dans la salle de la rue Vivienne, il est difficile de ne pas embrasser sa danseuse sur la bosse de la *bienveillance* ou sur celle de la *vénération* ; c'est ce qui arrive, du reste, dans tous nos salons, aujourd'hui, grâce à la position adoptée pour la valse à deux temps. Il y a plus d'entrain chez Cellarius, plus de goût chez Laborde. On peut observer un fait : les Cellariens, les plus brillants dans leur temple, perdent souvent quelque peu de leurs charmes quand ils passent sur la scène du monde. De leur côté, les Labordins, livrés aux rats plus déterminés de la rue Vivienne, n'auraient pas, sans doute, des transports assez vifs et des tourbillonnements assez passionnés, et se tiendraient timides à l'écart, de peur d'être dévorés de fond en comble. Les deux écoles ont leurs mérites, les deux maîtres leur gloire ; et pour devenir grand dans ce bel art, pour cesser d'être confondu dans le troupeau des gens qui polkaillent et ne polkent pas, pour être plus que polkeur, pour devenir polkiste, il faut avoir étudié les deux manières, avoir subi l'influence des deux regards inspirateurs, avoir bu aux deux sources sacrées.

Et ne croyez pas que Cellarius et Laborde enseignent eux-mêmes : jamais!... A peine, de loin en loin, donnent-ils une indication du bout des doigts et de la pointe de leurs pieds savants. Dans leurs Etats, le roi règne et ne gouverne pas ; il délègue ses pouvoirs à de belles et vaillantes filles, toutes pleines de profondes théories, de bienveillants conseils, de patience et d'indulgence. Et que peut-on mieux souhaiter qu'une institutrice aimable et riante ? Apprendrait-on la polka sans les femmes ? N'est-ce pas une femme qui nous offre, sur la scène des Variétés, le modèle le plus charmant de la danse à la mode ? Les plus habiles professeurs, ne sont-ce pas des femmes ? Mme Leclercq-Houchard (Labordine), la théoricienne supérieure, le guide sûr et souverain, Mme Leclerq avec laquelle on danse à l'aise dès le premier jour, — lorsque l'on a le don ; Mme Haasenhud, de Vienne, élève de Cellarius, qui raisonne moins savamment sur son art et donne préférablement l'enseignement par l'exemple ; Mme Dumesnil, la gracieuse cellarienne.

Aux femmes donc la part active dans cette œuvre d'enseignement ! Aux deux maîtres, ce je ne sais quoi qui constitue leur école ; ce génie inspirateur, planant sur leur salles animées, et dont ils soufflent la flamme féconde dans le cœurs et dans les mollets des rats, des lions et autres quadrupèdes emportés par la *furia polkante*.

Laborde n'a pas été vu à Paris dans les derniers jours de la semaine-sainte ; il était parti le mercredi, mandé à Londres par la reine Victoria. Le professeur attendit au palais que le jour consacré au repos fût achevé. A minuit, le lundi de Pâques, Laborde fut introduit, en grand secret, auprès de sa gracieuse majesté. La leçon dura jusqu'au jour ; cinq ou six jeunes dames de la cour, seules, eurent l'honneur d'y prendre part avec la reine. C'est une surprise que Victoria veut faire à son royal époux, qui voyage en ce moment en Allemagne : S. M. veut lui enseigner elle-même les finesses de la haute-école. Le maître polkiste, malgré les instantes prières de la reine, n'a pas voulu prolonger son séjour à l'étranger : ses devoirs le rappelaient à Paris. Il est attendu ce soir.

Nous apprenons que, pour terminer la querelle soulevée entre les écoles rivales, les Labordins viennent de porter un défi public aux Cellariens. On assure que M. le préfet de la Seine, si plein d'encouragement pour les arts qui rendent la vie souriante, offre une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour le tournoi. Les polkistes des deux manières, avec des dames de leur choix, danseront par groupes, successivement, et les assistants pourront ainsi comparer et apprécier les mérites divers. Chaque chœur aura pour mission de faire particulièrement ressortir les caractères qui différencient les deux écoles, et le groupe pivotal, venant le dernier et conduit par Mmes Leclercq et Dumesnil, résumera, dans toutes ses délicatesses, le système de chaque maître. Les Labordins ont choisi pour juge du camp Mlle Maria Volet. On parle de lui adjoindre un de nos peintres les plus distingués, qui déploie dans l'œuvre polkante toutes les finesses exquises et si connues de son dessin et des qualités de coloriste rares et nouvelles. Cette fête sera donnée au bénéfice des vieux artistes pauvres des ballets et des petites filles qui étudient le pénible métier de danseuses, et que la misère jette souvent, avant l'âge, dans les griffes des vieux lions et autres animaux féroces sur le retour.

La polka est donc le grand fait de la fantaisie française en 1844, et cette fantaisie absorbe le plus vif de l'activité de toute la jeunesse noble et riche, jeunes gens et jeunes femmes. On se réveille en chantant la polka, on l'essaie devant sa glace. Entre le déjeûner et le diner, on étudie, on répète. Les mardis, jeudis et samedis, les jeunes gens vont au cours de Laborde à deux heures ; on sort à cinq heures, tout en nage ; on fait sa toilette, on dine, et, à huit heures, on recommence à danser chez Cellarius. Les autres jours de la semaine, il y a cours au faubourg Saint-Germain. Le soir, on va en soirée de polka, et les fêtes de l'hiver se continuent après Pâques en l'honneur de la danse favorite. C'est une vraie furie ; c'est toute l'ardeur du sang français et de l'intelligence française dépensée dans l'œuvre dansante. Hélas ! hélas !....

Certes, nous ne songerons jamais à protester, en moralistes niais, contre les entraînements variés et joyeux de la mode. Ces fantaisies sont un des éléments gracieux et brillants de l'esprit national en France ; elles raniment en nous la vie, elles lui donnent un mouvement d'entrain et de fête que tous les peuples admirent et ne peuvent imiter. L'amour de la danse est une belle et intéressante passion, et la polka est une danse heureusement trouvée ; — mais il est triste de penser que cette passion occupe seule les âmes de notre jeunesse dorée ; il est affligeant de voir que tant de jeunes gens, nobles par la race et nobles par le cœur, ne trouvent pas d'autres aliments à leur activité, et qu'ils en soient réduits à ne prouver leur force que par des excès de bal masqué ou de polka.

D. L.

[illegible] En général, la plupart des valeurs dénotent une grande fermeté.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1045. — Belge, 1831, 102 3/4, 5/8 ; — id., 1842, 107 3/8 ; — id., 3 0/0, 78. — Autriche (série sortie), 535. Esp. passive, 6 5/8 ; — id., 3 0/0. 37 1/4. — Hollande, 61. — Orléans (obl.), 1270. — Grand'-Combe (obl.), 1167 50. — Jouissance, Quatre-Canaux, 135, 137 50. — Id., Bourgogne, 100. — Canal de Bourgogne, 1080. — Zinc, V. Montagne, 4225. — Gaz anglais, 7550 ; — id. (nouv.), 7100.

[illegible]

Bons du Trésor.
3 1/8 à 8 mois.

[illegible] 50.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 82,00 à 00,00 ; avril, 00,00 ; 4 mois d'été, 83,50 à 00,00 ; 4 derniers

6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 1/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Jour de Médecine. Fantasmagorie.
6 h. 3/4 FOLIES. — Cocarde. Couvreurs. Mystères.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

8 Avril.			9 Avril.		
Arrivages	683 q.	35 k.	Arrivages	610 q.	28 k.
Ventes	402	63	Ventes	419	04
Restant	8848	82	Restant	9040	06
Cours moyen		39,93	Cours moyen		39,36
Cours-taxe		39,49	Cours-taxe		39,48

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	8q.	14k.	41,40 à 52,25	Gr.	12q.	56k.	42,70 à 54,15
1re	301	84	39,50 à 40,50	1re	194	68	39,50 à 41,00
2e	28	26	36,30 à 38,83	2	109	90	36,30 à 38,85
3e	3	44	31,90 à 00,00	3e	10	04	34,85 à 33,10
4e	27	00	25,50 à 00,00	4	21	21	25,45 à 21,05
Al.	39	25	38.20 à 00,00	Al.	000	00	00,00 à 00,00

Ventes faibles ; le cours a baissé d'un centime ; les ventes à livrer ont été nulles.

Cours des céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 8 Avril. — Froment, 1re : 21,34 à 22,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 18,67 à 19,34. — Méteil : 16,00 à 17,34. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 10,15. — Avoine : 7,08.

STE-MÉNEHOULD, 6 Avril. — Froment, 1re : 16,45 ; 2e : 15,80. — Seigle : 9,02. — Orge : 9,36. — Avoine : 6,15 à 6,56.

LUNÉVILLE, 3 Avril. — Froment, 1re : 18,65 ; 2e : 17,53 ; 3e : 16,02. — Seigle : 11,91. — Méteil, seigle, orge et avoine non cotés.

COLMAR, 3 Avril. — Froment, 1re : 23,75 ; 2e : 22,50 ; 3e : 21,37. — Méteil : 15,87. — Seigle : 14,33. — Orge : 11,71.

NANTUA, 6 Avril. — Froment : 23,25. — Orge : 18,00. — Avoine : 9,75.

BESANÇON, 5 Avril. — Froment : 21,10. — Avoine : 10,35.

GRAY, 6 Avril. — Le cours des grains a subi peu de variations, depuis un mois. Les froments se vendent 18,00, 19,50, 20,75 ; les orges, 11,00, 11,50, 12,75 ; les seigles, de 12,00 à 14,25. Le prix moyen des avoines est de 8,75. — Une hausse légère s'est opérée sur les farines, qui valent maintenant 31,00 la première qualité, 27,00 la deuxième, et 25,00 la troisième.

PONTARLIER, 4 Avril. — Froment : 21,75 à 23,00. — Méteil : 17,00 à 18,00. — Orge : 15,00. — Avoine : 9,25 à 10,50.

CIVRAY, 2 Avril. — Froment : 22,00. — Méteil : 18,50. — Seigle : 12,00. — Baillarge : 12,25. — Maïs : 10,00. — Mouture : 15,00. — Avoine : 7,50.

ST-JEAN-D'ANGÉLY, 6 Avril. — Froment, 1re (les 80 kil.) : 22,73. — Baillarge, l'hect. : 13,00. — Maïs : 11,50. — Avoine : 7,25.

Graines fourragères (l'hect.).

PARIS, *halle du 7 avril*. — Vesces de printemps : 12,00 à 13,35. — Pois gris : 10,65 à 11,65. — Pois Jarras : 11,35. — Sainfoin : 9,17. Crèblures : 10,35. — Luzerne, les 100 kil. : 116,00 à 138,00. — Trèfle : 112,00. — Minette : 17,35.

ETAMPES, 6 Avril. — Luzerne : 66,50 à 76,66. — Trèfle : 66,60 à 80,00. — Sainfoin : 6,50 à 7,32. — Vesce : 10,00 à 11,32. — Pois : 10,36 à 12,00.

ROUEN, 5 Avril. — Trèfle, les 104 kil. : 110,00 à 125,00. — Luzerne : 125,00 à 135,00. — Sainfoin, l'hect. : 11,00 à 12,00. — Vesce : 14,50 à 15,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *faubourg Saint-Antoine*, 9 *Avril*. — Foin, 1re : 44,00 à 46,00 ; 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 36,00. — Luzerne, 1re : 44,00 à 45,00 ; 2e : 42,00 ; 3e : 36,00. — Regain de luzerne, 2e : 34,00 à 35,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 25,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 17,00. — Paille de seigle : 28,00. — Paille d'avoine, 1re : 38,00 à 40,00 ; 2e : 35,00 à 37,00.

Barrière d'Enfer, 9 *Avril*. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 45,00 à 46,00 ; 3e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 44,00. — Paille de froment : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00. La vente a été facile, quoique le marché fût bien garni.

CIVRAY, 2 Avril. — Foin : 30,00. — Paille : 14,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 8 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1006	983	23	1 16	» 98	» 84
Vaches....	111	95	16	1 04	» 94	» 80
Veaux.....	444	444	0	1 56	1 36	1 16
Moutons..	5319	5043	276	1 42	1 12	1 02

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, 9 avril. — Vaches grasses amenées : 75 ; vendues : 52 ; renvoi : 23 : 1,06—0,92—0,78. — Taureaux amenés : 12 ; vendus : 8 ; renvoi : 3, à 92. — Vaches laitières amenées : 107 ; vendues : 34 ; renvoi : 73, de 250,00 à 445,00. — 2 taureaux à 240,00. — Veaux amenés : 207, tous vendus : 1,40-1,20.

— La foire de Bedous, qui s'est tenue le 1er avril, a été favorisée cette année par un temps très beau. Aussi les vendeurs et les acheteurs s'y étaient-ils rendus en nombre considérable. Quant aux Aragonais sur lesquels on comptait pour l'achat des mules, la neige qui couvre les montagnes leur avait sans doute intercepté le passage, car ils ont fait défaut et il ne s'en est présenté que très peu. Néanmoins, les vaches et les chevaux que les gens de la plaine ont achetés en fort grand nombre ont dû compenser, par le bénéfice qui en est résulté, l'absence des Espagnols. Au demeurant, cette seconde foire de la vallée, a présenté un résultat assez satisfaisant pour tout le monde et promet par la suite d'être aussi importante que celle de septembre.

VALENCIENNES, 5 Avril. — Depuis quelques jours, environ 150 chevaux, destinés aux remontes de la cavalerie française, sont arrivés à Valenciennes, par le chemin de fer d'Anvers à notre frontière. Ces chevaux viennent du nord de l'Allemagne et probablement par la voie de mer d'Hambourg à Anvers. Arrivés là, on les place trois par trois sur des wagons-écuries, et ils parviennent en France en quelques heures. Ils ont été trouvés en très bon état à leur arrivée.

Viande abattue (le kil.).

COLMAR, 3 Avril. — Bœuf : 1,10. — Vache : 1,00. — Veau : 0,70. — Mouton : 0,90. — Porc : 1,10.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS. *Marché de la Vallée du 8 Avril*. — Cochons de lait : 5,00. — Chevraux ou cabris : 2,25 à 3,75. — Lièvres : 2,00 à 5,00. — Lapins : 1,00 à 2,00. — Dindes : 5,00 à 11,50. — Oies : 2,75 à 3,00. — Chapons : 2,50 à 7,00. — Poulets : 1,00 à 4,25. — Canards : 1,25 à 5,00. — Pigeons : 0,40 à 0,90. — Perdrix : 0,60 à 2,50.

Cuirs.

PARIS, halle du 5 avril.

Cuirs en poils (par 100 kil.).

Gr. bu ufs de 40 kil et plus.	70,00 à 72,00
Pet. bœufs de 39 et moins	70,00 à 00,00
Vache	82,00 à 84,00
do salée	84,00 à 86,00
do étrangère	90,00 à 100,00
Veau avec tête	120,00 à 130,00
do sans tête	144,00 à 150,00
Veau sec en poil (le kil.)	2,00 à 2,10
do Buenos-Ayres léger	1,50 à 1,60

Cuirs fabriqués (le kil.).

Cuir jusé acide (le kil.)	1,90 à 2,10
Id. sans acide	2,50 à 2,80
Id. Buenos-Ayres	1,90 à 2,10
Id. Id. sans acide	2,20 à 2,50
Bœuf en croûte	1,80 à 2,00
Vache en croûte	2,20 à 2,30
Id. légère	2,40 à 2,50
Id. étirée	2,50 à 2,80
Veau en croûte	2,80 à 3,30
Id. sec d'huile commun	2,70 à 2,90
Id. de Tourbine	0,00 à 0,00
Cheval en croûte	2,00 à 2,30
Cuir de Hongrie	1,50 à 1,70

Petites peaux (la douzaine.)

Basane en croûte 1re	30,00 à 40,00
Id. 2e	18,00 à 26,00
Id. 3e	15,00 à 18,00
Mouton sumac, 1re	19,00 à 25,00
Id. chamoisés	15,00 à 18,00
Veaux bronzés	58,00 à 68,00
Moutons ramaillés	16,00 à 22,00
Chèvre sèche d'huile (le kil.)	7,00 à 7,00
do 2e sorte	5,00 à 5,50
do 3e	2,00 à 3,00

Peaux blanches mégissées (les cent.)

Peaux blanches, 1re sorte	200,00 à 225,00
Id. 2e	145,00 à 160,00
Agneaux, 2e	90,00 à 100,00
Chevreaux, 3e	65,00 à 80,00
Chevreaux blancs, 1re	32,00 à 34,00
Id. 2e	24,00 à 25,00

SUPPLÉMENT

[dé]centralisation administrative, contrebalançant la centralisation politique; c'est-à-dire, par un développement des assemblées communales, départementales et provinciales, venant, au nom des intérêts locaux et individuels, former contrepoids aux prérogatives d'une seule chambre, expression pure de l'intérêt général et politique. A part cette question, que nous indiquons à peine, mais que nous réservons entière, nous ne pouvons que recommander vivement aux méditations des hommes politiques le travail de M. Cieszkowski.

Dans la première partie de sa brochure, l'auteur constate la situation actuelle de la chambre inamovible, son état de décadence, dont l'aveu et le désaveu, dit-il, prouvent également la réalité. Il examine ensuite et réfute successivement, avec autant de lucidité que de vigueur, les trois systèmes qui font dépendre la pairie ou du principe électif, ou du choix de la couronne, ou de l'hérédité ancienne.

Il n'a pas de peine à faire justice du principe électif, en démontrant que la première condition du système représentatif bicaméral, c'est que les deux chambres représentent des éléments nationaux réels, positifs, et reposent sur des principes essentiellement différents et indépendants l'un de l'autre. A ce titre, l'élection, quelque modifiée qu'on la suppose, ne saurait devenir la source de la pairie sans en faire une doublure de l'autre chambre. Autant vaudrait, comme l'a dit spirituellement M. Royer-Collard, élever une cloison au hasard pour séparer en deux la chambre des députés. L'élection ne peut convenir au système bicaméral que lorsque les éléments des deux chambres sont absolument distincts. Tel est le cas, aux Etats-Unis, où les deux chambres qui constituent le congrès, bien qu'électives toutes les deux, n'en reposent pas moins sur des principes tout différents. En effet, l'une représente l'élément fédératif ou général, l'autre l'élément provincial ou particulier. L'élection de l'une a lieu en raison de la population générale, tandis que celle de l'autre a lieu par territoire. Principes, intérêts, formes d'élection, tout est radicalement distinct dans l'origine de ces deux chambres. Pour concevoir l'application d'un pareil système à la France, il faudrait rêver avec certains légitimistes le rétablissement tel quel des anciennes divisions de la monarchie, des pays d'Etat et des pays d'élections, ou bien exhumer dans nos souvenirs de 89 à 93 l'idée malheureuse de fédéraliser les provinces.

On ne peut également songer à conserver le choix de la couronne pour origine à la pairie, sans vouloir définitivement la rabaisser au rang de simple corollaire du pouvoir ministériel, sans la réduire au rôle d'un conseil d'Etat, voire même d'une commission politique et judiciaire. Une chambre livrée à la discrétion du pouvoir exécutif est une chambre représentative qui ne représente rien du tout, sinon l'arbitraire. Quelle est, se demande M. Cieszkowski, la consistance, la stabilité de tradition, l'esprit de corps et de conservation qu'on peut espérer d'une assemblée politique, exposée à subir une altération radicale de ses éléments, au gré d'un ministre quelconque, sur la première question venue, ou au premier semblant d'une opposition sérieuse? Pour répondre à cette question, qu'on ne se retranche pas derrière l'exemple de l'Angleterre, car le droit qu'y possède la couronne d'influencer la majorité de la chambre haute par une création de pairs, ne s'exerce que très rarement, très impopulairement, et ne constitue qu'une exception à la règle de l'hérédité; tandis que l'abus de ce droit est régulier et très légal chez nous. Quel appui la chambre des pairs peut-elle prêter à la couronne, puisque c'est la couronne elle-même, et elle seule, qui lui prête vie. On a très bien dit: « Rien n'appuie, si ce n'est ce qui résiste; on pourrait également retourner la phrase et dire: Rien ne résiste, si ce n'est ce qui appuie.

Quant au principe d'hérédité, il satisfait aux conditions d'indépendance effective, de stabilité traditionnelle, d'esprit de corps et de conservation; mais, pour songer à le rétablir, il faudrait ne tenir aucun compte des faits accomplis, des opinions, des mœurs, des éléments sociaux de la France. Alors même qu'on violenterait l'esprit public pour restaurer ce principe, il manquerait toujours de ses deux bases légitimes, à savoir: *La garantie matérielle fondée sur le fait de la grande propriété; la garantie morale fondée sur le principe: « Noblesse oblige. »* Il serait ainsi dépourvu de toute vertu et de toute autorité. Pour former une chambre héréditaire, il faut une aristocratie, une caste privilégiée, basée à la fois sur le fait et sur le droit, et non sur le caprice des faiseurs de systèmes ou sur les prétentions puériles des faiseurs d'embarras. Une aristocratie véritable ne saurait pas plus être créée que ressuscitée; — elle se *suscite* d'elle-même: elle se trouve, se pose, vit et se développe par sa propre force. Quand on veut en ressusciter une, on ne fait qu'évoquer des *revenants*; quand on veut en créer une, on ne fait que des *créatures*. L'histoire de la Restauration est là pour l'attester.

Après avoir développé cette critique sous une forme saisissante et remarquable, l'auteur entre ainsi dans l'exposition de son nouveau principe.

I.

Depuis Isaïe le grand prophète jusqu'à Napoléon, qui certes était aussi un *Voyant*, tous les grands hommes ont continuellement proclamé la nécessité de remplacer par quelque chose de nouveau ce qu'ils avaient à abattre. Toutes les fois qu'on a étouffé la lampe qui vacillait encore sans en allumer une nouvelle, — toutes les fois qu'on a brisé sans songer à reconstruire, on a occasionné une calamité, ou tout au moins une anomalie.

[...]llement. — Qu'on me permette de répéter la phrase consacrée: « *Il y a quelque chose à faire.* » Je profiterai de cette permission à une seule condition, indispensable à mon avis, mais que malheureusement l'on oublie en pareille occasion, — c'est de dire précisément ce qu'il y aurait à faire.

Au lieu de s'obstiner à tourner dans le même cercle, il faut se frayer une nouvelle issue et chercher un nouveau principe. Si ce principe existe, il faut non-seulement qu'il réponde à toutes les conditions que nous avons énoncées en posant le problème, mais il faut au surplus que ce nouveau principe légitime son existence vis-à-vis des principes antérieurs, c'est-à-dire qu'il se pose comme leur conséquence immédiate et leur complément nécessaire. En qualité de nouveau venu, il est tenu d'exhiber ses titres, et ce n'est qu'à cette condition que nous reconnaîtrons sa validité.

Le nouveau principe, c'est la *reproduction de soi par soi*; c'est le renouvellement intrinsèque de la chambre des pairs par elle-même, en un mot, c'est le principe de *cooptation*.

Supposons une chambre des pairs composée d'éléments plus ou moins analogues à ceux qu'elle possède aujourd'hui, c'est-à-dire supposons-la composée de toutes les *illustrations* nationales, des individus les plus distingués dans quelque carrière que cela soit, des hommes à qui leur mérite, leurs services, leurs talents, enfin leur position sociale, assurent une influence quelconque, pourvu qu'elle soit large et effective, sur l'esprit et les affaires du pays, — supposons en un mot une chambre des pairs composée de toutes les notabilités, de toutes les supériorités, de toutes les hautes spécialités de la nation; supposons cette chambre constituée d'une manière *inamovible*, non-seulement dans le sens spécial de l'inamovibilité de ses membres dont la chambre actuelle est également douée, mais dans le sens général de l'inamovibilité de sa majorité et de son esprit de corps, c'est-à-dire ne relevant de personne, n'ayant de compte à rendre à qui que ce soit, excepté à Dieu et à l'histoire, et délivrée à tout jamais de l'appréhension de se voir envahie par une fournée de pairs qu'un pouvoir extérieur serait tenté d'y introduire pour en modifier à son gré l'esprit ou l'action. Une telle chambre ainsi constituée ne manquerait pas de développer aussitôt un esprit de corps, une force intrinsèque et une consistance qu'on y chercherait envain aujourd'hui, et se relevant immédiatement dans l'opinion politique, elle commencerait à exercer sur celle-ci ainsi que sur la vie publique de la nation une influence vigoureuse que nous allons tacher de caractériser.

Quant à la crainte d'une prépondérance exclusive et d'envahissement de la part d'un corps ainsi constitué, nous y reviendrons tout-à-l'heure; — qu'on nous permette d'abord de développer l'idée *organisatrice*.

Dès que la mort rendrait un siège vacant, la chambre procéderait elle-même à son remplacement par une élection semblable à celle au moyen de laquelle se recrutent les Académies. Elle chercherait à remplacer le membre qu'elle aurait perdu en choisissant son successeur autant que possible dans la classe et dans la spécialité du défunt, c'est-à-dire, elle choisirait une illustration ou une notabilité analogue à celle qu'elle aurait perdue, afin de ne jamais laisser en souffrance la représentation effective d'aucun des éléments sociaux. La chambre elle-même serait ainsi constamment juge du mérite de ceux qu'elle introduirait dans son sein, et, alors, soyons-en sûr, l'esprit de propre conservation et de dignité corporative, joint au sentiment intime des besoins de l'Etat que, par sa position, elle se trouvera le plus à même d'apprécier, sera un garant parfait de la validité et de la convenance de ses choix.

Vis-à-vis d'un tel corps, il n'y a pas d'autre candidature possible que la candidature du talent, du mérite, et des services rendus à la chose publique. Pas plus de candidatures que de catégories; la chambre doit être libre dans ses allures pour qu'elle soit féconde et vigoureuse dans son mode d'action.

Avons confiance dans la sagesse et dans l'esprit de propre conservation d'un corps indépendant par son principe, influent sur les affaires de l'Etat par sa position politique, et composé de l'élite de la nation, de tous les genres de mérite dont il se trouve être lui-même l'arbitre. Si, entre tous les candidats possibles, il ne choisit pas toujours le plus digne, — question qu'il est souvent impossible de trancher d'emblée, — soyons sûr que, jaloux de sa propre dignité, il choisira toujours *l'un des plus dignes*. L'autre en sera quitte pour attendre; et, alors, l'admission du vrai mérite ne sera plus ou moins qu'une question de temps.

En effet, il est impossible de supposer que la nouvelle chambre des pairs, par un esprit de parti éminemment exclusif, se refuse d'ouvrir ses portes à quiconque lui serait suspect de ne pas partager les opinions de la majorité dans telle ou telle question donnée. Par respect pour sa propre considération, par ce sentiment énergique et noble d'ambition corporative qui doit constituer sa force intrinsèque, elle sera nécessairement portée à admettre dans son sein les capacités reconnues, les spécialités indispensables, les sommités sociales, le vrai mérite, en un mot, qui en impose, à la longue, aux petites passions, et qui exalte toujours les grandes; elle sentira bien qu'il ne s'agit pas, pour elle, de s'assurer la majorité sur telle ou telle question spéciale qui, dans un moment donné, peut préoccuper les esprits, mais qu'il s'agit de sa prépondérance constante, de ce respect absolu qu'elle est en devoir d'inspirer à l'opinion publique, si elle tient à maintenir la position forte et indépendante que le nouveau principe lui donnera. Elle s'ouvrira donc, de droit et de fait, à toutes les véritables illustrations nationales que la saine opinion publique lui aura désignées à l'avance. Oui, la chambre des pairs ne fera, en quelque sorte, que ratifier les décrets immuables de l'opinion, non de cette opinion passagère qui se nomme engouement, mais de cette opinion véritable qu'on ne méconnaît jamais impunément, de cette opinion supérieure dont la pairie elle-même, deviendra, à la longue, le plus puissant foyer et la source la plus féconde.

Quand il y va de la vie même d'un corps politique, de son influence, de sa force, de sa considération, de ses intérêts les plus

[...] maison [...] à la Chambre [...] « Je suis [...] minister! » Pourquoi un Français, après une action d'éclat, ou dans la consciences des services rendus à la chose publique, ne pourrait-il pas se dire: « J'ai gagné un siège au Luxembourg! »

La dignité et les fonctions de pair de France se trouvant ainsi constituées en magistrature suprême dans l'Etat, c'est vers elles que se tourneraient toutes ces ambitions personnelles, si turbulentes à l'heure qu'il est, ces ambitions qui s'acharnent aujourd'hui à la poursuite de portefeuilles, et auxquelles il a été question de ménager une issue par la création d'un conseil privé. Cette *passion des places*, que M. Toqueville a si bien caractérisée à la tribune, est un fait qu'il n'est plus possible d'ignorer ou de négliger, d'autant moins qu'il est une conséquence nécessaire de ce qu'on nomme la démocratie nouvelle. Ce n'est pas, assurément, par de beaux préceptes de morale qu'on étanchera cette soif; les faits exigent des mesures et non seulement des préceptes; de bonnes institutions, et non soulement de belles maximes.

M. de Tocqueville a démontré que cette passion existait. — Eh! bien soit, acceptez-la; il a dit qu'elle était déréglée, — eh bien, réglez-la. Il a dit encore qu'elle était une maladie sociale, — eh bien, métamorphosez-la en fonction vitale. Ne vous évertuez pas à la flétrir, à la condamner. Profitez-en, au contraire, utilisez-la, ennoblissez-la.

On vous prêche l'abnégation, mais songez-y donc, ce n'est qu'un moyen *négatif*, c'est-à-dire ce n'est pas un moyen, c'est un échappatoire. Quand donc parviendra-t-on à comprendre toute l'insuffisance et tout le danger des moyens négatifs et restrictifs en économie sociale? D'ailleurs l'abnégation est tantôt sublime, tantôt ridicule. Elle est sublime, quand elle est spontanée, ridicule quand elle est imposée.

Supposons pour un instant que les hommes de mérite et d'action, les hommes de cœur et d'intelligence s'avisent de suivre ce conseil, et se mettent à l'écart *pour donner un bon exemple*. Qu'en résultera-t-il? Les médiocrités de toute espèce s'en réjouiront de bon cœur, et se rueront à qui mieux mieux sur les places vides. Vous aurez beaucoup gagné à l'échange!

On a dit qu'il n'y avait rien de plus triste qu'un sacrifice inutile, que dire donc d'un sacrifice pernicieux? Ainsi au lieu d'étouffer ces tendances *ambitieuses* que l'esprit du siècle a provoquées, il faut les satisfaire. De stériles, il faut les rendre fécondes, d'égoïstes qu'elles sont, il faut les rendre sociales.

Napoléon a bien dit: « Ouvrez une carrière aux talents et au mérite! » Il sentait bien l'imminence de ce besoin du siècle, il comprenait bien ce *droit du mérite*, parce qu'il était devenu grand lui-même par la grâce de son génie.

L'ordonnance instituant les ministres d'Etat vient déjà en quelque sorte de reconnaître ce fait, je dirais même ce *droit*: — elle a constaté implicitement la nécessité de *placer* d'une manière stable et permanente les hommes qui se sont déjà trouvés à la tête des affaires du pays, ainsi que ceux qui, d'un jour à l'autre, pourraient y être appelés. Reste à savoir si, au lieu de créer un nouveau corps en dehors des éléments constitutifs de l'Etat, un corps auquel après tout l'on ne sait trop quelles attributions accorder, il ne serait pas plus facile et plus rationnel de faire engréner ce besoin dans un rouage tout prêt, et d'élever ainsi l'un et l'autre à une plus haute puissance. Réformez la chambre des pairs et vous ne serez plus obligés de former un conseil privé ou de nommer des ministres d'Etat.

Sans préjudice de la discussion qui s'ouvrira peut-être sur l'institution des ministres d'etat, nous nous permettons l'observation suivante: l'alternative d'empiétement ou de servilité, d'abus ou de nullité que présente l'histoire du conseil privé en Angleterre ne parle guère en faveur de son établissement en France, tandis que toutes les raisons qu'on apporte à son appui sont parfaitement applicables à la réforme de la pairie que nous indiquons.

Sans doute il y aurait une considération financière assez importante à faire valoir plutôt en faveur de l'établissement des ministres d'état, que notre proposition. C'est qu'une trentaine de ministres d'Etat ne pèserait pas tant sur le budget des contribuables qu'une chambre des pairs comptant ses membres par centaines, et auxquels il faudrait assurer de toute nécessité une position indépendante et convenable à la dignité dont ils seraient revêtus, si l'on veut que l'institution elle-même réponde aux conditions que nous exposons.

Jadis la position sociale des pairs suppléait elle-même à cette nécessité et la condition imposée sous la restauration à chaque nouveau pair d'instituer un majorat fut, dans son temps, rigoureusement logique. Mais aujourd'hui où la chambre des pairs ne se recrute plus et ne doit plus se recruter exclusivement au sein des classes les plus favorisées par la fortune, il est indispensable de ménager à ces hauts dignitaires de la nation, moyennant une position assurée, la faculté de vaquer pendant toute leur vie aux intérêts de l'Etat. Autant un salaire quelconque nous semblerait peu compatible avec les fonctions de représentant du peuple, parce que ces fonctions étant amovibles, leur rémunération donnerait lieu à une foule d'inconvénients et d'abus, favoriserait la brigue, le népotisme et toute espèce de calculs en dehors des véritables intérêts des commettants et fausserait en dernière analyse les élections dans leur principe et dans tout leur jeu, — autant en revanche la garantie d'un traitement suffisant pour assurer l'indépendance de ses membres semble être une nécessité pour un sénat inamovible. Nous n'appuyons pas davantage sur cette nécessité, car sans que nous ayons besoin d'y revenir, elle se fera sentir dans la suite comme conséquence rigoureuse du nouveau principe.

Voilà pour ce qui est de la question politique; quant à la question financière nous ferons d'abord observer qu'il serait bien triste d'être obligé de supposer qu'une couple de millions de plus ou de moins sur un budget tel que celui de la France puisse contrebalancer la considération d'un grand intérêt national. Ensuite, en y regardant de plus près, nous trouverions que la différence de dé-

nière, les fonctions publiques elles-mêmes, acceptées par un pair, deviendraient indirectement plus ou moins gratuites, puisqu'elles impliqueraient une renonciation au traitement de pair, et, par conséquent, l'acceptation de ces fonctions aurait pour mobile une noble et féconde ambition et non une cupidité mesquine.

C'est ainsi que cette soif de places qu'on a constaté comme un *fait*, et que nous venons de signaler comme un *droit* dans l'état actuel de la société et des mœurs, ce besoin de carrière, d'influence et de position politique, se trouverait complètement satisfait par l'existence même de la nouvelle Chambre des pairs. Cette assemblée offrirait une large issue à ce torrent d'ambitions individuelles qu'on peut qualifier tant qu'on voudra d'impatientes ou d'importunes, mais qu'on ne saurait jamais taxer d'inconséquence. On a tant répété que toutes les barrières étaient tombées, que toutes les carrières étaient ouvertes, que la participation au gouvernement était rentrée dans le droit commun, qu'à force d'entendre dire toutes ces belles choses, la foule finit par prendre les diseurs au mot. Passe encore pour la foule, elle se laisse parfois payer de belles paroles ; — mais les gens d'esprit, — et il y en a une foule, même dans la foule, — vont droit au fait. Ils ont donc trouvé qu'il était temps de régler les comptes ouverts, et de subir les conséquences des principes posés.

En admettant donc le fait, et même le droit, tâchons de maîtriser l'irruption de ce torrent, né d'hier. Il n'est encore que perturbateur, n'attendons pas qu'il devienne plus alarmant. Détournons-le de la voie du ministère sur lequel il se rue, et tâchons de l'écouler dans le vaste et puissant réservoir de la nouvelle pairie. En un mot, ouvrons aux petites ambitions personnelles une large voie d'*ambition sociale*.

Ce que M. Thiers a dit un jour, à propos de l'aristocratie nobiliaire, pourrait s'appliquer à bien plus fortes raisons encore à l'aristocratie intellectuelle. En donnant un champ spécial et pour ainsi dire un débouché à l'activité de celle-ci, vous la régulariserez et vous l'organiserez, tandis qu'en la laissant en dehors de la vie politique, vous lui permettrez de prendre une direction hostile et subversive.

Vous aurez beau faire, il surgira toujours dans tous les temps et dans tous les lieux des supériorités naturelles qu'aucun rabot ne saurait entamer. En les reconnaissant, vous en ferez des pierres angulaires de l'édifice social ; en les méconnaissant, vous en ferez des pierres d'achoppement.

S'appuyer ou trébucher sur elles, c'est à choisir...

Si aujourd'hui un *ambitieux* ne *parvient pas à parvenir*, il s'en prend à la société, — il ne se contente pas de déclamer contre elle, il la mine ouvertement ou sourdement. En présence d'une chambre de pairs cooptative, rémunératrice du vrai mérite, il ne tiendra plus qu'au mérite lui-même d'occuper la place qui lui revient. Un peu plus tôt, un peu plus tard, cela ne peut pas entrer en ligne de compte. L'admission ne saurait long-temps se faire attendre par quiconque en sera réellement digne et la briguera dignement. — Une fois admis, sa position est faite, sa carrière est largement ouverte, ses *droits* sont fortements établis, — mais c'est alors précisément que ses plus grands *devoirs* commencent.

Il serait pour le moins oiseux d'entrer dans une analyse détaillée de ce que nous appelons ici *devoirs*. En désignant tout-à-l'heure la nouvelle chambre des pairs comme un corps de réserve pour alimenter les premières fonctions de l'Etat, et en signalant plus haut la nécessité de représenter dans cette chambre *l'élément général* des grands intérêts de la nation, en opposition aux intérêts particuliers et souvent par trop mesquins des localités ou des spécialités exclusives, nous en avons déjà indiqué l'étendue aussi bien que la portée.

Nous reviendrons encore sur ces considérations de politique sociale. Maintenant, qu'on nous permette d'élargir un peu l'horizon de la question en portant celle-ci sur un terrain nouveau.

III.

Il existe une plaie immense qui menace d'envahir la société actuelle; cette plaie s'appelle, en terme général, l'*individualisme* : c'est l'isolement progressif des individus, des localités et des spécialités; c'est le jeu perpétuel de l'égoïsme qui a secoué toute autorité, tout lien substantiel. Tandis que la société gravite évidemment vers une organisation de plus en plus normale, les individus s'isolent dans leurs tendances, dans leurs opinions et dans leurs actes. Un esprit aussi mesquin qu'exclusif s'est emparé de la masse dominante de la nation, de ces *classes moyennes* surtout qui, à elles seules aujourd'hui, constituent le pays légal.

Qu'en est-il résulté jusqu'à ce jour? Dénuement et impuissance. Un manque de foi dans les opinions et dans les institutions politiques a envahi cette soi-disant démocratie qui, naguère, semblait surgir avec tant de force et d'éclat.

Ce que vous décorez aujourd'hui du beau nom de démocratie nouvelle, croyez-vous bien que cela soit une vraie démocratie? Croyez-vous qu'après avoir brisé les liens, détruit les privilèges et nivelé les influences anciennes, la révolution soit arrivée à son but idéal? Allons donc!...

Pour exprimer ma pensée par une formule précise, je dirai qu'elle a remplacé les influences de *qualité* par des influences de *quantité*.

Aujourd'hui, c'est le *nombre* qui domine et qui règne. Il a beau se traduire en argent, en voix, ou de quelque manière que ce soit, c'est toujours une question de chiffres.

Bien que cette puissance du chiffre ne soit pas encore arrivée dans notre vieille Europe au degré d'envahissement qu'elle accuse en Amérique, il n'en est pas moins vrai qu'elle y a déjà conquis une prépondérance bien tranchée, et que l'inégalité de quantité a passablement renchéri sur l'ancienne inégalité de [illegible].

Si vous allez me citer quelques rares exceptions, je vous répondrai que toute règle sans exception ne serait elle-même qu'une querra le monde.

Au moyen-âge, le principe démocratique égalitaire se posa, se développa pleinement dans l'église. L'*activité* absolue de chaque individu y fut reconnue de la manière la plus complète et la plus solennelle. Mais à côté de ce large principe d'égalité, nous voyons surgir le grand principe d'ordre *hiérarchique*, qui lui prête sa force organisatrice, qui le munit d'institutions positives, et ce n'est que du mariage de ces deux principes réciproquement complémentaires et indispensables l'un à l'autre que sortit cette grande et puissante réalité qui, durant toute une époque, guida les destinés du monde.

Mais, sans nous enfoncer trop loin dans l'examen des principes ou dans celui des enseignements de l'histoire, jetons un coup d'œil sur la France moderne pour voir ce qui en est de cette passion soi-disant dominante pour l'égalité abstraite. Voyez la France au sortir de la tourmente révolutionnaire, voyez-là au sortir de cette époque, dont le mot d'ordre fût précisément l'égalité. Voyez non seulement les masses ne jurant que par elle, mais encore tous les hommes éminents élevés dans son culte et par sa puissance ; — voyez ce qu'ils deviennent tous lorsqu'une véritable supériorité hors de ligne vient à surgir au milieu d'eux. La France de l'égalité s'efface elle-même devant le grand homme. Elle lui fait place, — ou plutôt elle se concentre tout entière dans lui, elle oublie cette jalousie sociale qui fut le type de toute une époque ; — elle le reconnaît pour son souverain et ne vit désormais que par lui.

De par quel droit Napoléon bouleversa-t-il cette plate-forme sociale dont tant de sang avait cimenté les fondements? — De par le droit du génie et du mérite, qui est comme le soleil, — aveugle qui ne le reconnaît pas.

Jamais il n'y eut moins d'*individualisme* en France que sous l'empire. Et pourquoi? Précisément parce que l'individualisme y fut porté jusqu'à sa cime, — parce qu'il n'y eut alors en France qu'un seul individu. Dans cet individu-là vinrent se confondre tous les désirs et toutes les tendances de la nation. Cet individu, c'était la France, et la France, était lui.

Aussi long-temps qu'il sut rester le foyer central de son siècle et de son peuple, aussi long-temps la France fut grande et son empereur tout-puissant.

Mais dès qu'il s'en sépara lui-même, dès qu'il songea à soi au lieu de songer toujours au pays, dès qu'il tourna le principe hiérarchique à son propre profit sans s'inquiéter du *principe complémentaire* ; en un mot, dès qu'il devint lui-même un individu spécial au lieu de rester l'*individu général* par excellence, aussitôt l'individualisme exclusif et partiel se réveilla au sein de la nation, et depuis ce moment, il faut en convenir, cet esprit d'isolement a fait d'effroyables progrès.

Le vulgaire fixe à un couple d'année trop tard l'époque de la chute de Napoléon. C'est cette séparation même qui fut sa chute, tout comme au fond la chute de l'homme ne fut elle-même qu'une séparation....

La chute de la société française suivit donc de bien près celle de son grand représentant. Elle se disloqua et se pulvérisa après la mort de son César — tout comme la société romaine après la mort du sien.

Songez donc à la sublime expiation de Sainte-Hélène, songez à l'agonie si lente et si douloureuse de la société romaine après qu'elle lui devenue la proie de l'individualisme; songez encore que l'histoire est ingénieuse en fait d'expiations, et agissez de manière à n'avoir rien à expier !...

C'est contre ces tendances à l'isolement, à l'égoïsme, à la prépondérance des intérêts privés et à l'indifférence vis-à-vis des intérêts généraux que les efforts des hommes d'Etat devraient se diriger.

A Dieu ne plaise que nous prétendions soutenir qu'une réforme de la chambre des pairs telle que nous l'avons indiquée plus haut suffise pour atténuer un mal si flagrant, — nous sommes bien loin de la donner pour une panacée. Nous avouons franchement qu'à notre avis, la société a besoin de beaucoup de choses encore pour traverser et mener à bonne fin la crise de transformation à laquelle nous assistons; mais nous sommes portés à croire qu'une pairie organisée sur le principe en question, sur ce principe *aristocratique* dans toute la force et dans toute la *pureté* du terme, contribuerait puissamment au développement normal de la société elle-même et à l'établissement rationnel d'une véritable démocratie.

Nous disons qu'une société démocratique ne saurait vivre ni prospérer sans une aristocratie analogue et correspondante à son état de développement, mais nous ajoutons aussitôt que cette aristocratie ne saurait plus être désormais héréditaire, parce qu'alors elle serait en désaccord avec les besoins des sociétés modernes. Une telle aristocratie ne serait plus le *pôle complémentaire* de la démocratie d'aujourd'hui, et par conséquent ne saurait plus contribuer à sa fécondation.

Mais, en revanche, qu'on ne vienne pas, sous l'égide d'idées soi-disant démocratiques, nier l'existence et la nécessité du principe aristocratique et hiérarchique fondé sur le mérite et sur les services rendus à la chose publique. Ce serait plaider la cause de l'anarchie, et non celui de la vraie démocratie, ce serait sacrifier la condition vitale de l'égalité elle-même.

Oui, il faut à la société une *puissance substantielle* dégagée de l'influence exclusive de la personnalité, il lui faut une institution fondée sur la *souveraineté immuable de la raison et sur la noblesse du mérite*. Cette souveraineté-là, cette noblesse-là, n'est à la longue ni méconnaissable ni attaquable. Juvénal l'a très bien définie tout en persifflant la société antique ;

« *Nobilitas sola est atque unica virtus.* » (1)

fait, jusqu'à ce jour, la force et la grandeur de l'Angleterre. Les partis ont beau changer et se remplacer réciproquement à la tête du gouvernement, ils n'en restent pas moins fidèles, les uns comme les autres, à certaines traditions consacrées, et ils n'en poursuivent pas moins constamment certains grands buts nationaux. Aussi, la prépondérance extérieure de l'Angleterre n'a-t-elle fait que s'accroître de jour en jour, en quelques mains que soient tombées les rênes de l'Etat.

Or, cette puissance substantielle si nécessaire à la vie de la nation au dedans, et à sa force au dehors, on a cru que partout et à tout jamais, elle était l'apanage d'une noblesse héréditaire. Eh bien! pas du tout. Assurément, cela fut vrai jusqu'à un certain point et jusqu'à un certain temps; mais, par la suite des temps, en présence du progrès constant des masses, cette substantialité générale elle-même, inhérente à l'aristocratie nobiliaire, se métamorphose, à la longue, en individualité. Elle dégénère, non pas en un égoïsme de personnes, mais en un égoïsme de caste et de race, au lieu de l'intérêt privé des individus, c'est l'intérêt privé des familles ; au lieu de l'isolement général des masses, c'est l'isolement spécial des privilégiés qui surgit.

En pareille occurrence les traditions *générales* destinées à former un contrepoids aux tendances anarchiques de l'individualisme, se métamorphosent elles-mêmes en traditions *particulières*, — elles restent, à la vérité, plus ou moins liées à l'histoire nationale, mais elles ne tardent pas néanmoins à être marquées au coin de l'exclusivisme de familles.

Elles dégénérèrent donc ainsi en un individualisme d'un genre tout particulier, mais qui, malgré cela, n'en est pas moins un.

C'est ainsi que ces traditions elles-mêmes se corrompent et se perdent. Et quand même l'esprit public des classes privilégiées serait encore assez valide pour arrêter cette corruption imminente, ne voit-on pas quel danger il y aurait déjà à laisser planer un soupçon d'égoïsme sur ce qui doit être le plus sacré par son universalité même.

Or, tous ces préjugés de famille ou de corps dont peuvent être imbus les nouveaux arrivants dans une chambre héréditaire, ces opinions toutes faites acceptées dès l'enfance, et conservées pour ainsi dire par piété filiale, sinon par intérêt de caste, ne contribueraient qu'à augmenter tous les jours davantage le désaccord régnant entre l'institution et les tendances du pays.

Dans un sénat cooptatif, au contraire, rien de semblable n'est à craindre. Se recrutant continuellement *dans le sein même de la nation*, dans *tous* les rangs et dans *toutes* les classes, s'appliquant à compléter toujours par un choix analogue et digne le vide causé par la mort, s'ingéniant à ne laisser aucune tendance effective, aucun intérêt réel, aucun élément vital sans représentation dans son sein, ce corps aristocratique, puisant ses plus nobles éléments dans les masses démocratiques, légitimerait ainsi son influence sociale par la sincérité et l'universalité de cette représentation même. Comme dans tout corps vigoureusement constitué, l'esprit de constance et de continuité favorisant d'un côté la formation progressive des traditions générales, accorderait de l'autre aux idées d'avenir l'assiette réelle et pratique dont celles-ci ne sont que trop souvent dépourvues.

C'est ainsi que les tendances du passé et celles de l'avenir se marieraient et s'appuieraient mutuellement au lieu de s'exclure et de se combattre. C'est ainsi que, dans le sein d'une pairie organique et indépendante, qui se perpétuerait d'elle-même sans être inféodée d'un côté à aucune caste ou classe privilégiée, et sans dépendre de l'autre du bon plaisir de qui que ce soit (électeurs, ministres, etc.) d'une pairie qui deviendrait par conséquent le gardien fidèle des traditions générales aussi bien que l'organe des nécessités sociales, c'est ainsi, dis-je, que sous l'égide d'un pareil corps se manifesterait cette force de cohésion des institutions publiques qui n'exclut nullement leur développement progressif,—qui au contraire, en est la condition normale et le garant le plus sûr.

Point de véritables progrès sans conservation, point de véritable conservation sans progrès.

IV.

Je crois donc avoir démontré que la formation d'un corps politique, conservateur des traditions gouvernementales nationales, gardien fidèle des droits et des intérêts généraux du pays, propagateur de ses progrès et régulateur de son développement était devenue désormais une haute nécessité sociale. Maintenant nous allons au-devant d'une objection plausible.

— C'est juste, nous dira-t-on, — mais, au fait qu'avons-nous besoin d'un corps spécial pour remplir ce ministère, puisque nous possédons déjà un *pouvoir*, né d'hier à la vérité, mais à coup sûr assez puissant pour se charger à lui tout seul de cette fonction sociale. Ce pouvoir c'est la *presse*. La presse n'est-elle pas à l'heure qu'il est le réceptacle naturel et le véhicule spontané de toutes les idées, de tous les sentiments, de toutes les tendances, de tous les intérêts des nations et du genre humain? N'est-elle pas gardien et guide? Ne conserve-t-elle pas tout? Ne propage-t-elle pas tout? Donc, à quoi bon chercher davantage?

Oh ! sans doute, la presse est une *puissance*. Le nier aujourd'hui serait un paradoxe par trop hardi. Mais tout en reconnaissant l'importance de son rôle, vous venez de prononcer vous-même son incompétence pour les fonctions dont il s'agit. Sans doute elle conserve et propage *tout*, mais ce n'est précisément pas *tout* qu'il faut conserver et propager, il s'en faut de beaucoup. Tout s'y dépose et tout s'y garde, c'est vrai ; mais par cela même tout s'y perd, tout s'y noie.

(1) Il est inutile d'observer que la *virtus* des Romains ne se traduit pas exactement par *vertu* dans le sens moderne du mot. J'en appèle à Montesquieu, cet Ancien des temps modernes, qui conçut la vertu à la manière des Anciens.

lasse. Sans doute la presse exerce une influence immense sur les affaires du pays, mais ces affaires, à tout prendre, en sont-elles mieux gérées pour cela? Le vague et l'inconsistance qui règnent dans la politique française, n'ont-ils pas précisément leur source dans ce frétillement précaire de l'opinion travaillée dans tous les sens par la presse? Lorsque l'anarchie ou tout au moins le décousu règne dans le pouvoir consultatif et dans le pouvoir législatif, c'est-à-dire dans la presse et dans le parlement, comment voulez-vous que le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le gouvernement lui-même, ne s'en ressente pas?

J'accorderai à la rigueur, si l'on y tient, que chaque organe de la presse sait fort bien ce qu'il veut, mais la presse elle-même, comme être général et abstrait, comme puissance et fonction impersonnelle, ne peut savoir ce qu'elle veut, précisément parce qu'elle veut de *tout*, parce qu'elle se croise et se coupe sans cesse. Il faut donc au pays, malgré la presse, je dirai presque à cause de la presse, une *institution* forte et stable, qui sache positivement ce qu'elle veut, qui mette un terme au décousu général dont les tendances gouvernementales sont affectées elles-mêmes, et qui, éclairée par la presse, je dirais même toujours influencée, mais jamais dominée par elle, soit capable de rendre au pouvoir ce prestige qu'il a perdu et d'imprimer directement à la politique nationale cet esprit de suite, de fermeté et de vigueur qui est indispensable pour consolider la puissance et le bonheur des nations.

La presse et la pairie offriraient ainsi, l'une par l'autre, une garantie mutuelle au progrès social, non une de ces garanties factices et mécaniques qui consistent à contrebalancer stérilement les forces sociales par des entraves réciproques, mais une garantie organique et vivace qui, loin de déprimer le jeu des éléments sociaux, les compléterait au contraire les uns par les autres et puiserait ainsi dans leur accord une force positive pour l'imprimer à son tour au gouvernement du pays. — C'est là le caractère des garanties *positives* nées du *concours* des fonctions sociales en opposition aux soi-disant garanties *négatives* calculées sur leur discordance.

V.

J'arrive à l'examen des garanties inhérentes au nouveau principe de la pairie, et j'aborde les objections qu'on pourrait élever contre lui.

L'on pourrait bien à la vérité appréhender au sein d'une pareille assemblée la formation d'un esprit de corps presque aussi exclusif que celui qui se développe parfois au sein d'une pairie héréditaire. L'on pourrait bien s'attendre à la voir un jour dominée par tel ou tel parti, et une fois engagée dans une route exclusive, s'y enfoncer de plus en plus par des choix marqués au coin de la partialité. Cette appréhension, toute plausible qu'elle paraisse, n'est guère sérieuse en réalité.

Nous avons déjà remarqué que l'esprit de propre conservation, si ingénieux de sa nature et si vigilant dans un corps fortement constitué, ne permettrait pas à l'institution de s'écarter positivement de la véritable voie de l'opinion, et surtout de celle des sentiments intimes de la nation. Si le vrai mérite cessait jamais d'être le vrai mobile de ses choix, l'institution perdrait elle-même cette auréole de confiance et de *vénération* publique qui constituera toute son influence. C'est alors que la presse ferait bientôt justice d'une tendance aussi abusive de la pairie, tout comme nous venons de voir que la pairie est appelée à faire justice des tendances abusives ou exclusives de la presse.

Cependant, nous dira-t-on, il peut arriver des circonstances exceptionnelles où la raison d'Etat exigerait impérieusement une intervention extérieure pour faire fléchir une majorité réfractaire, sous peine de donner lieu à quelque calamité politique. Aujourd'hui, la couronne possède la faculté d'agir sur les deux chambres, moyennant la dissolution de l'une et moyennant une fournée de pairs pour l'autre. Quelle prise aurait-elle donc vis-à-vis d'une pairie cooptative? de quelle manière parviendrait-elle à briser une résistance aveugle et obstinée?

Je demanderai d'abord s'il est absolument indispensable de pouvoir *briser* une telle majorité, lorsque, au fait, il serait possible de la faire *plier*. En présence d'une véritable nécessité politique, une assemblée éclairée (et certes celle-ci en sera une, s'il en fut jamais), ne trouverait-elle pas dans les inspirations de sa conscience politique elle-même les motifs de céder. Voyez plutôt les actes de l'aristocratie anglaise, à laquelle on ne saurait assurément adresser le reproche de ne pas assez se raidir contre les exigences du siècle. Si cette aristocratie là sait plier quand il le faut, à plus forte raison est-on en droit de compter sur cette vertu chez une aristocratie qui n'est pas une caste mais bien l'élite de toutes les classes de la nation.

L'émancipation des catholiques, la réforme parlementaire, la réforme déjà entamée de la législation sur les céréales, etc., etc., ne présentent-elles pas des exemples de concessions faites, à contre-cœur sans doute, mais cependant faites à temps, et, qui plus est, souvent provoquées par le parti conservateur lui-même. Et tout à l'heure encore, n'allons-nous pas voir cette même aristocratie, si hostile en apparence à tout changement dans la condition des classes inférieures de la société, cette aristocratie, qui a continuellement à la bouche la maxime de ne pas donner d'illusions au peuple, qui même a écarté l'année passée comme *intempestives* les propositions des lords Stanhope et Howick, tendantes à provoquer une enquête sur les causes de la misère; n'allons-nous pas voir, dis-je, cette même aristocratie aviser aux moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses, et peut-être prendre l'initiative de mesures directes à ce sujet? Si cela n'avait lieu, ce serait peut-être la première fois que l'aristocratie anglaise démentirait ce tact et ce sentiment intime des besoins publics dont elle a donné tant de preuves, et ce démenti-là lui coûterait bien cher. Mais l'esprit public est tout puissant dès qu'il est vivace. L'aristocratie anglaise en est pénétrée elle-même au plus haut degré. Elle résiste et conserve, tant qu'il est possible, tant qu'il est permis de résister et de

gueur se perpétuer et vicier sa destination. En pourrait-il être de même dans la nouvelle chambre des pairs? On aurait beau dire qu'un esprit aristocratique s'emparera de ses membres dès qu'ils auront franchi le seuil de la chambre haute; cet esprit, s'il est effectivement aristocratique, le sera dans la stricte et juste acception du mot: prépondérance des meilleurs, des plus dignes, puisque ceux-ci ne sauraient être redevables de leur dignité qu'à leur mérite, à leur supériorité reconnue, et nullement à quelque privilège que ce soit. Ce à quoi l'on peut parvenir de soi-même, ce à quoi tous sont appelés, ne s'appelle plus privilége, mais droit. Une telle aristocratie ne sera jamais odieuse. Libre à tous, même à l'ancienne aristocratie, d'y *parvenir*.

Des intérêts absolument exclusifs, qu'ils appartiennent à une caste ou à tout autre élément moral ou matériel de la nation (à la propriété foncière par exemple), sont toujours dangereux à établir. Or, dans la nouvelle organisation du sénat, il n'y aurait plus ni intérêts exclusifs, ni intérêts exclus, et la nouvelle aristocratie ne serait plus une caste possédant un intérêt à part, puisqu'elle se formerait elle-même de l'élite de toutes les classes. C'est donc la seule aristocratie nationale qui, désormais, soit possible en France.

Il n'est donc pas à craindre qu'un tel corps aristocratique dans la stricte acception du mot, dans sa signification *dernière* qui se trouve être aussi la *première*, dégénère jamais en oligarchie. Ce mouvement inhérent à son institution, cette *retrempe* continuelle aux sources vives de la société, ce renouvellement progressif qui importera continuellement dans son sein des éléments nouveaux qu'elle n'osera pas exclure dès qu'ils auront reçu le baptême de l'opinion et des sentiments publics, sont garants de sa coïncidence continuelle avec l'esprit et les besoins du siècle.

Remarquons ici combien le mode de renouvellement de la chambre des pairs répondrait lui-même à l'esprit du système parlementaire. Tandis que la seconde chambre resterait assujétie à un renouvellement *périodique* et *extérieur*, le renouvellement de la première deviendrait *perpétuel* et *intérieur*. L'une serait donc mise tout d'un coup, à époques plus ou moins fixes, et par la toute puissance des commettants au niveau de l'opinion et des besoins publics, l'autre s'y mettrait petit à petit, d'elle-même. Or, s'il arrivait que ces développements, *autonome* chez celle-ci, *hétéronome* chez celle-là, saccadé et passif chez l'une, constant et intrinsèque chez l'autre, différassent de temps et d'accélération, au lieu de voir un inconvénient dans une pareille divergence, je n'y verrais au contraire qu'un avantage de plus. Cette différence rentre elle-même complètement dans le génie du système bicaméral, dont l'une des conditions fondamentales est de développer l'esprit de stabilité, de lenteur et de continuité dans une chambre, tandis que l'esprit de mobilité, de vivacité et d'intermittence, est l'apanage de l'autre.

Au reste, il ne manquerait pas assurément de moyens d'agir plus ou moins directement ou indirectement sur l'esprit de la chambre inamovible, si jamais celle-ci penchait vers une direction incompatible avec l'esprit et les tendances nationales.

D'abord, nous appellerons l'attention sur un moyen indirect encore à la vérité, mais moralement très puissant pour influencer les décisions d'une majorité réfractaire. Ce moyen, qui est parfois en usage en Angleterre, c'est le *protest* de la minorité. Il n'est pas douteux que l'imminence d'une déclaration motivée de la part d'une minorité imposante qui, sentant le pays derrière elle, en appellerait ainsi à l'opinion publique, ne soit un frein puissant avant le vote, et que la publication effective d'une pareille protestation après un vote abusif ne soit un appui considérable prêté à l'opinion vaincue pour la session suivante.

Enfin, si l'on tient absolument à ménager au pouvoir exécutif une influence quelconque sur la composition de la chambre haute, il y aurait même moyen de satisfaire à cette exigence sans blesser le principe que nous avons admis. Ce moyen serait d'accorder au pouvoir suprême le droit d'investiture aux siéges vacants de la chambre, et, par conséquent, le droit de suspension jusqu'à un certain temps des choix effectués par la chambre. En pareil cas, le nouveau pair *désigné*, mais non encore *confirmé*, aurait le droit de siéger à la chambre, et même d'y prendre part à la discussion; mais il n'aurait pas le droit de voter. De cette manière, la chambre ne serait pas privée des lumières et des concours des membres qu'elle aurait jugés dignes d'être admis dans son sein, tandis que le ministère posséderait le moyen d'opposer une entrave aux tendances hostiles de l'assemblée.

Sans doute, ce droit d'investiture devrait être soumis lui-même à des limites et des restrictions convenables, car sans cela cette voie indirecte, toute négative qu'elle soit, n'en porterait pas moins un préjudice réel à l'existence de l'assemblée. Par conséquent, ce véto ne pourrait être que *suspensif* et provisoire. Toutes les bonnes raisons qu'on invoque en faveur du véto absolu en matière législative, n'auraient pas de prise ici où il n'est question que de personnes et non pas de mesures.

Un autre moyen d'agir plus positivement sur la composition de ce corps serait d'attribuer de droit (*virtute officii*) la qualité de pair aux hommes d'Etat qui auraient rempli, pendant un certain temps, les premières fonctions de l'Etat, je veux dire aux ministres à portefeuilles et aux présidents de la chambre des députés. Ce moyen aurait pour but d'ouvrir la porte de la chambre haute à tel ou tel homme d'Etat éminent qu'une opposition aveugle de la pairie s'obstinerait à repousser. Il serait toutefois également nécessaire de limiter ce droit, pour qu'il ne dégénère pas en expédient, et voilà pourquoi aussi, nous ajoutons la condition d'un exercice effectif de ces hautes fonctions, pendant un laps de temps déterminé, afin de prévenir la possibilité d'une introduction plus ou moins furtive dans la chambre haute, de ministres *provisoires* ou de présidents *nominaux*.

On pourrait encore ajouter, que tous ceux qu'un vote des deux chambres aurait désigné comme ayant bien mérité de la patrie, serait par le seul effet de ce vote, admis dans le sénat. Un tel acte de justice nationale aurait pour avantage de ménager à la chambre des députés, une espèce d'initiative dans la présentation de candidats

[illegible] ceux qui prétendent qu'il est de nécessité absolue d'accorder au chef de l'Etat la faculté d'influencer positivement et directement la majorité de la chambre haute, sous peine de donner lieu à quelque bouleversement politique. Je leur demande donc, puisqu'ils sont si conséquents dans la théorie de l'*équilibre* des pouvoirs, pourquoi ne poussent-ils pas cette conséquence un peu plus loin encore, et pourquoi ne songent-ils pas à la possibilité de retourner contre eux-mêmes leur propre argument; car, en posant comme principe la nécessité de prévenir tout conflit entre les pouvoirs de l'Etat, on arrive naturellement à demander un moyen direct, réel, pour influencer la volonté de la couronne elle-même. L'on prétend qu'une fois que la couronne en a appelé aux électeurs, et que ceux-ci ont confirmé par leur choix l'opinion de la chambre dissoute, la couronne cède et tout est dit.. Eh bien! si ce raisonnement est valable à l'égard de la couronne, pourquoi ne le serait-il pas à l'égard de la nouvelle pairie? et, s'il ne l'est pas, comment peut-on le produire? Et, en revanche, s'il vous paraît impossible de faire céder la pairie en temps opportun, s'ils vous semble absolument nécessaire de pouvoir, en certaine circonstance, briser sa résistance, il ne l'est pas moins de pouvoir briser la résistance de la couronne. Comment ce qui vous paraît libre de tout danger dans le pouvoir royal vous y semblerait-il exposé dans une des branches de la législature? Donc, si vous voulez être conséquent, admettez d'abord les restrictions au véto suprême, telles qu'elles existent dans la constitution de Norwège ou dans celle des Etats-Unis, et ensuite nous verrons qu'elles seraient les restrictions analogues qu'un sénat cooptatif pourrait supporter. Sinon, ne sapez pas par quelques dispositions abusives et illogiques toute l'indépendance, toute la dignité et toute la force de la chambre inamovible, tandis que vous savez apporter de si bonnes raisons en faveur de l'immuabilité de la volonté suprême.

Tout ce qu'on fait et tout ce qu'on veut, il faut le prendre au sérieux. Si l'on veut donc sincèrement avoir une chambre *inamovible* en présence d'une chambre issue des flots de l'élection, il faut la prendre telle qu'elle peut, et telle qu'elle doit être, et ne pas se laisser payer d'une inamovibilité nominale.

Entre des corps puissants, constitués sur des principes vivaces, — et des corps flottants et lâches par leur nature même, — choisissez...! Mais, en vérité, ce n'est plus une expérience à faire, l'histoire a déjà prononcé lesquels sont plus à craindre.

X.

Ces développements suffisent pour prouver combien un sénat cooptatif, en présence d'une seconde chambre élective, répondrait au génie et aux conditions fondamentales du système parlementaire bicaméral.

D'un autre côté, il est également évident combien un corps aristocratique, émanant continuellement de toutes les classes de la société, n'ayant d'autre droits et d'autres titres que celui du mérite reconnu, se rafraîchissant toujours dans sa formation aux sources vives des éléments nationaux, et conservant fidèlement, par esprit de corps, cet esprit de suite et de fermeté si indispensable, tant au dehors qu'en dedans, à la prospérité des Etats; — il est évident, dis-je, combien une telle **ARISTOCRATIE DÉMOCRATIQUE** (contradiction apparente, qui désormais n'en sera plus une) répondrait en même temps aux idées et aux besoins du siècle, aux exigences de l'opinion et des mœurs publiques, en un mot, à l'état social tel que l'histoire moderne nous l'a fait.

Notre principe répond donc complètement aux conditions théoriques et pratiques posées dans le problème; — il s'agit maintenant d'examiner quels sont les rapports de ce principe avec ses antédents.

Il a été maintes fois reconnu, et nous sommes arrivés nous-mêmes à cette conclusion dans le cours de cet écrit, qu'il n'y avait eu jusqu'à présent que deux principes rigoureusement capables de constituer une véritable pairie; ces deux principes étaient, jusqu'à ce jour:

L'hérédité et l'élection.

Tous les deux sont bons en temps et lieu.

Il nous est facile de concevoir un sénat héréditaire dans la Grande-Bretagne, tout comme il nous est facile de concevoir un sénat électif aux Etats-Unis, car il y a matière à cela dans les deux pays respectifs. Quant à la France, il nous a fallu avoir recours à un nouveau principe; car ni l'hérédité ni l'élection ne se sont trouvées applicables à la pairie française.

Nous avons donc indiqué ce nouveau principe, et soutenu sa légitimité devant le tribunal de la raison et devant celui des faits. Maintenant, allons plus loin encore dans le fond de la question, et voyons quels sont les titres de ce nouveau venu vis-à-vis des principes qui l'ont précédé. Quel est-il, en un mot, dans ses rapports avec eux et dans sa nature intime? Comment se rallie-t-il à ses antécédents? car s'il ne s'y ralliait pas, s'il n'en découlait pas logiquement, ce vice jetterait une défaveur insigne sur le principe lui-même, et, pour ma part, j'avoue que je l'abandonnerais, étant d'avis que les principes, aussi bien que les faits, se lient dans l'histoire d'une manière admirable.

Il n'est ni plus ni moins que la conséquence immédiate de ses antécédents, — le complément nécessaire et strictement rationnel des deux principes sus-mentionnés. En un mot, s'il est permis de se servir ici d'une expression strictement philosophique, il est la synthèse du principe d'hérédité et du principe d'élection.

Si ce que nous avançons là est juste, il faut que ce nouveau principe échappe d'un côté aux inconvénients respectifs des principes antérieurs, et qu'il réunisse de l'autre tous les caractères et tous les avantages que ceux-ci possédaient séparément, c'est-à-dire, il faut qu'il combine inclusivement les attributs des deux principes qui, jusqu'à présent, s'excluaient mutuellement.

Voyons s'il en est effectivement ainsi.

Le caractère et les avantages du principe de l'*hérédité* sont: d'assurer à l'assemblée aristocratique une existence indépendante et

[illegible] que nous venons d'énumérer se présentent dans cette combinaison sous une face toute nouvelle et avec des avantages très marqués.

En effet, le principe de cooptation assure à la nouvelle pairie cette garantie d'indépendance, cette force intrinsèque qu'on chercherait en vain dans un corps émanant d'un pouvoir extérieur. En accordant donc à ce corps politique la faculté de ne relever que de lui-même, ce nouveau principe participe à tous les avantages du principe d'hérédité, sauf la seule différence qu'il n'achète pas ces avantages à des conditions incompatibles avec les idées et les mœurs du siècle. Remarquez bien que la perpétuité des tendances, la transmission intérieure de cette haute fonction sociale ne s'y trouve plus inféodée à un petit nombre de familles, mais qu'elle se trouve livrée à la famille nationale tout entière, au sein de laquelle les membres qui en sont déjà revêtus vont chercher eux-mêmes ceux qu'ils acceptent pour *leurs pairs*. C'est donc une transmission libre et raisonnée, au lieu d'une transmission fatale et aveugle; c'est un héritage moral, et collectif au lieu d'un héritage physique et individuel, — en un mot, c'est *une hérédité selon l'esprit et non selon la chair*. Le nouveau pair, élu, ou plutôt reconnu par ses pairs, bien qu'il hérite d'un siége spécial dans l'assemblée, bien qu'il soit choisi dans la classe et dans la spécialité de celui auquel il succède; bien qu'il hérite, par conséquent, de sa position, de son influence et plus ou moins de sa direction politique, n'en sera pas plus pour cela l'héritier *spécial* de son prédécesseur, mais bien l'héritier *général* du corps qui l'aura nommé. L'esprit de corps, les intérêts généraux et les tendances substantielles s'y trouveront donc garanties d'une manière bien plus efficace encore et surtout bien plus sincère par le droit de cooptation que par le privilége de l'hérédité naturelle, car celle-ci ne statuait qu'une hérédité de *personnes* tandis que celui-là garantit une véritable *hérédité de corps*.

Or, l'hérédité de personnes n'a été qu'un moyen pour arriver à cette hérédité de corps, c'est-à-dire à la formation d'une assemblée capable de maintenir ce caractère de fixité dans les tendances, cet esprit de prévoyance, de sagesse et de conservation progressive que le scrutin populaire ne saurait garantir. C'est donc cette hérédité morale qui fut toujours le but, — l'hérédité physique n'en fut que le moyen. Eh bien! tandis que l'hérédité naturelle avait recours à un moyen tout spécial pour arriver à ce but général, — la cooptation va droit au but. L'hérédité n'offrait qu'une présomption indirecte en faveur du but, tandis que la cooptation offre une certitude directe que le but sera atteint, puisque c'est avec connaissance de cause que le corps procédera à son propre recrutement.

Ce ne seront donc plus seulement les traditions qui s'y transmettront continuellement, mais aussi les lumières, l'esprit et le mérite, qui, force a été de le reconnaître, ne sont guères héréditaires. Ainsi, tous les arguments valables contre l'hérédité physique n'auraient certes aucune prise sur cette hérédité morale.

Il n'y a pas de doute qu'à mérite égal, un nom illustre ne soit, vis-à-vis de ce corps aristocratique de droit et de fait, un titre de plus à l'admission. Il n'y a pas de doute que cette chambre de traditions progressives ne s'empresse d'ouvrir ses portes au rejeton d'une noble famille, qui, par ses propres mérites, aurait su ajouter quelques fleurons de plus à la couronne de ses ancêtres, à celui en un mot :

« *Qui fieri miles origine dignus sit et actu.* » (1)

car ce nouveau pair lui apporterait (toujours à mérite égal) quelques garanties essentielles de plus, savoir, celle de : *noblesse oblige*, et celle d'une éducation politique et spéciale, avantage qu'on fait valoir à fort bonnes raisons en faveur de l'hérédité directe, mais qui n'en est pas moins sujet à de graves inconvénients dans le système des priviléges. Car, comme nous l'avons déjà fait remarquer, à la suite d'une éducation aristocratique viennent aussi les préjugés de castes, les idées arriérées, les opinions de famille qui, par piété filiale ou par habitude, deviennent des liens et des devoirs. C'est de cette manière que les aristocraties enrayent, c'est ainsi qu'elles se pétrifient et se mettent en désaccord avec le fleuve toujours progressif de l'esprit public, c'est encore ainsi qu'elles dépérissent d'elles-mêmes quand elles ne sont pas emportées par le torrent du siècle, ou par une tempête historique.

Au lieu donc d'une aristocratie stagnante et pétrifiée, nous aurions une aristocratie fluide et progressive, — au lieu d'une hérédité aveugle individuelle et physique, nous aurions une hérédité facultive, corporative et morale, dont l'élection intrinsèque sera le moyen, dont la perpétuité de tendances progressives sera le but, dont le corps patricien sera lui-même l'arbitre, et dont la véritable opinion publique sera la sanction suprême.

Nous voyons donc qu'en analysant notre principe, l'*hérédité* elle-même vient de passer à l'état d'*élection*.

Partons maintenant du principe opposé pour faire la contre-partie de ce que nous venons de développer.

Encore une fois, l'on n'a qu'à passer en revue tous les caractères que nous venons d'assigner plus haut au principe électif pour se convaincre que tous les avantages inhérents à ce principe sans aucun de ses inconvénients, se retrouvent également dans le principe de cooptation.

Nous allons donc avoir la contre-partie exacte de ce qui précède, c'est-à-dire de même que le principe d'hérédité est venu se marier au principe d'élection, de même ce dernier se rapprochera à son tour de l'autre.

Nous avons été obligé de nous étendre davantage à propos de l'hérédité pour prouver qu'elle était implicitement comprise dans la cooptation, et que tous ces attributs essentiels appartenaient de plein droit, et à un degré au moins égal, sinon supérieur, au nou[illegible] à raison de son existence et de sa reproduction constante. Il y a donc là production de soi-même, renouvellement par soi-même, exactement comme dans l'hérédité. Voilà donc le principe électif posé tout-à-l'heure dans toute sa pureté, qui penche vers le principe héréditaire, c'est-à-dire qui va participer des avantages de celui-ci sans partager ses inconvénients. La nouvelle pairie sera donc pour le moins aussi indépendante et aussi fortement constituée que l'était la pairie héréditaire. Seulement, au lieu de se recruter au hasard, comme celle-ci, au moyen des ayants-droit de sa caste, elle ira elle-même, avec connaissance de cause et libre arbitre, chercher au sein de toute la nation des éléments nouveaux pour se les assimiler au moyen de l'élection. En présence de l'*universalité* des tendances et des éléments nationaux, elle *choisira* et reconstruira ainsi par ce *moyen démocratique* lui-même une classe aristocratique. Au sein de cette universalité abstraite, elle organisera ainsi une institution destinée à représenter l'universalité substantielle, et cette institution inamovible par excellence se renouvellera précisément par la voie mobile du scrutin individuel.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette analyse physiologique du nouveau principe. Ce qui vient d'être indiqué suffira pour prouver combien les avantages et les caractères des principes antécédants se combinent et s'engrènent les uns dans les autres au moyen du principe de cooptation; combien, par conséquent, celui-ci est leur légitime conséquence, et combien l'aristocratie du mérite dont nous venons d'indiquer le germe organique répond aux tendances et aux besoins du siècle.

Quand les faits et la logique ont fait entendre leur voix, à qui faut-il en appeler encore? — Aux actes.

Un acte législatif qui consacrerait les principes exposés ci-dessus serait à coup sûr plus fécond en résultats que mainte réforme électorale qu'on invoque aujourd'hui.

(L'auteur, après avoir défini, à un point de vue plus général, le caractère nouveau de l'aristocratie dans les sociétés modernes, termine en indiquant ainsi sa mission et son avenir :)

Jadis entre le peuple et l'aristocratie il y avait une muraille et un abîme.

La muraille, on la voyait de loin, car elle barrait le passage; quant à l'abîme, on l'ignora long-temps, et il fallut approcher pour l'apercevoir.

La muraille, c'était le *privilége*, — elle a croulé avec fracas, il y a cinquante ans. Mais l'abîme est resté béant, et on n'en a découvert la profondeur qu'en l'abordant.

Cet abîme, c'est la faim, c'est la misère, c'est le paupérisme physique et moral.

Quand je dis faim, quand je dis misère, je n'entends pas seulement par là ce dénuement matériel, ce tiraillement des entrailles du corps physique, ce *vide* horrible dans lequel gémit une grande partie du genre humain.

J'entends aussi par là ces tiraillements si vifs et si divers des entrailles du corps social, ce dénuement intellectuel et moral, ce manque d'instruction, de foi et de principes qui rend la vie de l'âme aussi précaire, aussi flottante et aussi dangereusement orageuse que l'est celle du corps, quand les moyens de subsistance lui manquent.

J'entends par là, en général, ce manque du pain quotidien, tant au physique qu'au moral, du pain de la vie, en un mot, dont les masses sont privées, et qu'il faut leur assurer moyennant l'organisation du travail et de l'éducation populaire (1).

Y songe-t-on à l'heure qu'il est? Oui, sans doute, l'on commence à y songer un peu, — mais à peine. L'institution des caisses d'épargne par exemple, quelques établissements de bienfaisance publique et d'éducation populaire en font foi. Mais ce ne sont là que de belles exceptions. En règle générale l'on n'est encore qu'à se payer de belles paroles.

— « Vous voilà satisfaits, dit-on, il n'y a plus de priviléges, — la » muraille est tombée, voyez, l'horizon est *libre*, rien ne gêne la » vue, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, avan» cez donc, vous qui êtes si pressés d'arriver. Il n'y a plus d'obs» tacle désormais, les portes sont ouvertes, — vous avez tous le » *droit* de parvenir. »

— » Le droit, oui; mais les moyens, non. — Il est beau votre ho» rizon, il *semble libre* — sans doute, — mais pourquoi? — parce » qu'il est *vide*; avancez donc dans le vide. Autant valait conserver » la muraille. — C'était une barrière sans doute, mais souvent aus» si c'était un abri — c'était un point d'appui. »

Oui la muraille n'était qu'un obstacle, — mais l'abîme, le vide, est une impossibilité.

Quant à l'obstacle, il ne s'agissait que de l'abattre. C'était facile à faire et cela a été fait.

Mais aujourd'hui il ne s'agit plus de détruire ni d'abattre; d'autres s'en sont chargé à loisir. Il faut créer, remblayer, combler, édifier, organiser.

Ceci, c'est beaucoup plus difficile à faire, mais cependant cela se fera.

Plus cette tâche est rude, plus elle est belle, plus elle est noble. Qui donc s'en chargera?

Le peuple lui-même! — Encore une fois il n'en pas les moyens, et malheur — malheur — s'il s'avisait jamais de se les procurer lui-même.

La bourgeoisie! Allons donc! Elle est trop occupée d'elle-même, elle est trop pressée de jouir de sa victoire d'hier et d'en recueillir confortablement tous les fruits; — elle se met trop à l'aise et ne songe guère à ceux qui sont restés dehors.

[illegible] sans, aujourd'hui, si un nouveau Sieyès s'avisait de demander : « Qu'est-ce que le tiers-état ? » Force serait de répondre : « Ce n'est plus toute la nation ! »

Il m'est douloureux, je l'avoue sincèrement, de me voir emporté quelquefois à quelques expressions amères contre ces *classes moyennes* dont, certes, personne plus que moi n'apprécie les services et les mérites. Il est beau, sans doute, de voir surgir, à force de travail et de lumières, une couche tout entière de la société et de la voir s'élever au niveau de toutes les sommités séculaires. Aussi, les droits du tiers sont-ils sacrés, son mérite reconnu; personne ne conteste tout cela ; il est même ridicule d'en parler encore : — qu'il n'en soit donc plus question. Mais, tout droit implique un *devoir*. Quand on voit l'esprit large et sublime du tiers-état de jadis, l'esprit des Girondins par exemple, dégénérer en esprit mesquin de l'aristocratie bourgeoise d'aujourd'hui ; quand on voit que les fondements de l'aristocratie de naissance n'ont été sapés que pour jeter à leur place ceux de l'aristocratie d'argent, avec ces corollaires obligés, l'industrialisme exclusif et l'individualisme, l'on se sent révolté malgré soi, et, tout pénétré qu'on se sente de respect et d'admiration pour la lutte du droit commun contre le privilége, l'on ne peut s'empêcher de flétrir les tendances de ceux qui, en recueillant les fruits du labeur de leur pères ne songent nullement à les propager, mais s'en font, à leur tour un privilége et un monopole.

Il y a des publicistes qui se sont empressés de proclamer l'avénement des classes moyennes au pouvoir, et de leur tirer un brillant horoscope. Je me crois obligé de contredire ces écrivains. Le pouvoir social ne peut plus être inféodé à telle ou telle classe de la société, tout comme il ne pouvait plus rester inféodé aux castes nobiliaires.

Monsieur de Lamartine a formulé dernièrement, avec netteté, le principe et le nom du pouvoir moderne en France. Faut-il donc vous le répéter ? Son principe, c'est « celui d'une sage et croissante » démocratie. » Son nom, c'est « le gouvernement des masses, le » gouvernement de l'intelligence, — le gouvernement du travail. » — Vous voyez donc que cela ne peut être le gouvernement d'une classe, — quelconque, — et quelque moyenne qu'elle soit.

En vérité, ce serait faire grandement tort à l'esprit de notre époque et aux changements sociaux qu'il a provoqués, que de supposer qu'il ne s'agissait, dans la grande tourmente, que de substituer un échelon social à un autre, — que de remplacer, par exemple, les deux cent mille privilégiés des deux ordres de l'ancienne monarchie, par les deux cent mille privilégiés électeurs de la monarchie nouvelle. En conscience, aurait-on beaucoup gagné à l'échange?

Allons donc, diront les optimistes : — « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; — il s'agit du principe ; c'est le principe qui a surgi, — c'est le droit commun qui a vaincu. » — Soit, — j'accorde le droit ; mais, en revanche, accordez donc le fait ! — J'accorde le principe, — subissez-en donc les conséquences. Vous avez ouvert les portes, — c'est bien ; — faites entrer à présent.

Nous en revenons donc toujours à l'obstacle et à l'impossibilité, — à la muraille et à l'abîme. Vous avez renversé la muraille, — tant mieux pour vous ; mais nous vous dirons, à notre tour, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, — c'est à combler le vide qu'il faut songer maintenant.

Vos pères ont commencé par s'enrichir dans le courant des siècles, puis il sont *parvenus*. — A présent, vous ne trouvez rien de mieux à dire aux autres que : « Enrichissez-vous à votre tour ! » La plaisanterie est un peu forte ! Vous ne voyez donc pas que l'histoire a marché.

Le peuple pourrait bien répondre à son tour : « Munis de moyens, vous arrivâtes au but ; appuyés sur le fait, il vous fut facile de conquérir le droit. — Mais, dites-nous s'il est possible de s'appuyer sur un but pour acquérir les moyens, et enseignez-nous, s'il vous plaît, comment, lorsque l'on est seulement *muni de droits*, on arrive aux *faits*.

Vous le voyez, c'est la contre-partie exacte de l'œuvre. Cette contre-partie n'est plus révolutionnaire ; il s'en faut de beaucoup. Elle est évolutionnaire. Elle n'est pas destructive ; — elle est *créatrice*.

Il serait bien temps de clore l'ère critique des révolutions pour entrer dans celles des évolutions organiques.

AUGUSTE CIESZKOWSKI.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

(1) Mot de Guillaume-le-Breton à propos du sieur de la Tourelle, qui s'était distingué à la bataille de Bouvines.

(1) C'est à dessein que nous disons *éducation* et non pas seulement instruction publique. En revanche, c'est à regret que nous employons le terme d'organisation du travail dont on a beaucoup trop abusé dans ces derniers temps. Mais enfin... il ne s'agit pas d'ergoter sur ces mots.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] fois par le ministère.

Dans toute la chambre, il ne s'est pas élevé une seule voix pour montrer l'impossibilité d'obtenir une bonne législation sur les brevets d'invention, tant qu'on n'aurait pas organisé l'industrie, tant qu'on laisserait la libre concurrence engendrer la lutte qui anéantit aujourd'hui les efforts faits avec tant de patience par le travailleur infatigable. Le débat s'est presque toujours traîné péniblement dans des questions de mots, non pas que la critique eût de la peine à trouver à redire dans un projet de loi où on rencontre contradictions sur contradictions, mais parce que la défense ne savait que balbutier les plus étranges, les plus incroyables raisons pour soutenir l'œuvre informe qu'on veut convertir en loi.

D'abord M. de Toye a soutenu avec beaucoup de chaleur que déclarer dans la loi qu'on octroyait seulement un privilége, un monopole, en accordant un brevet, était la négation de toute sanction aux droits des inventeurs. Mais personne n'a compris qu'un brevet d'invention est seulement un contrat par lequel le gouvernement accorde sa protection à tout auteur d'une découverte, moyennant un impôt et l'abandon de la propriété de cette découverte au bout d'un certain temps. Hors de cette définition de brevet, il n'y a qu'obscurité, et la discussion générale a été, en effet, d'une obscurité complète.

La discussion spéciale des articles n'a pas été plus brillante. L'article 1er, tendant à déclarer que toute découverte ou invention nouvelle confère le droit d'obtenir un brevet, n'a donné lieu qu'à un débat peu sérieux, dont MM. Delespaul et Ph. Dupin ont fait les frais avec l'éloquence la plus embourbée que l'on puisse imaginer. M. Delespaul voulait que la loi déclarât que l'invention brevetée devait reposer sur une idée nouvelle, et M. Dupin niait que cela fût vrai. La raison alléguée par M. Ph. Dupin est curieuse : Depuis long-temps, dit-il, la vapeur est appliquée comme moteur, et, cependant, tous les jours on prend des brevets d'invention valables pour cette application ; donc ces brevets n'ont pas pour bases des idées nouvelles. — On ne peut rien dire de plus..... nous ne trouvons pas d'expression parlementaire.

Le second article de la loi, tendant à déclarer que l'invention de nouveaux produits industriels, et l'invention de nouveaux moyens ou l'application de moyens connus pour l'obtention d'un résultat ou d'un produit industriel, seront considérées comme découvertes nouvelles, a été adopté sans difficulté. Mais la discussion a été vive sur l'art. 3, par lequel il s'agirait d'autoriser le gouvernement à refuser des brevets pour les inventions de produits pharmaceutiques, de plans et combinaisons de crédit ou de finances, et d'idées purement scientifiques. Cet article, en effet, est opposé au principe de la loi, qui rejette tout examen préalable de la part du gouvernement, et il est en contradiction avec plusieurs autres dispositions. Il est impossible, comme l'a dit M. Odilon-Barrot, d'accorder au pouvoir exécutif le droit exorbitant de rejeter arbitrairement une demande de brevet, à moins qu'on n'organise aussitôt des garanties contre les excès que ce droit entraînerait. Aussi nous espérons bien que cette faculté sera refusée, quoiqu'il soit moins difficile qu'on ne le croit, et c'est ce qu'a prouvé M. Labaume, d'orga-

[illegible]

La fête anniversaire de la naissance de Fourier a été célébrée aujourd'hui, 10 avril, par un concours sympathique qui grandit avec le développement de notre œuvre. Comme les années dernières, toutes les classes de la société, toutes les professions, l'Institut, le Parlement, le Conseil-d'Etat, les diverses administrations, l'Université, le commerce, l'industrie, avaient des représentants au milieu de nous. Des poètes, des publicistes, des savants, des artistes, dont plusieurs portent des noms glorieux, étaient venus nous témoigner leurs cordiales sympathies. Des groupes d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais, d'Irlandais, d'Italiens, etc., rendaient un pieux hommage à la mémoire de Fourier.

Voici les toasts qui ont été prononcés. L'assemblée, religieusement émue, en a redemandé plusieurs et les a tous couverts d'applaudissements.

M. B. Dulary, président du banquet.

A FOURIER ! Son esprit pénètre enfin le monde qu'il doit régénérer. Les obstacles qui ont martyrisé sa vie s'effacent chaque jour devant sa Mémoire. Les vérités qu'il était seul à produire s'emparent des nobles cœurs et des intelligences élevées. A mesure que la confiance en Dieu se relève, qu'un mal disparaît, qu'une espérance se fonde, le nom de Fourier est glorifié. — Au génie de Fourier ! au bonheur de l'humanité !

Un officier supérieur.

A L'ANÉANTISSEMENT DE LA GUERRE ! A la constitution pacifique de l'unité humaine par l'association des individus, des peuples et des races !

A la transformation des armées destructives en armées industrielles consacrées aux grands travaux de l'exploitation et de l'embellissement du globe !

Un auditeur au conseil d'état.

AU SENTIMENT RELIGIEUX ! Le sentiment religieux s'est assoupi dans les âmes, mais il doit se réveiller avec une nouvelle ardeur. Il absorbera dans une croyance plus large les schismes et les dissidences de toutes les religions. Il exaltera désormais les peuples par des hymnes de joie et de bonheur.

A la religion d'amour et de lumière qui unira les hommes entre eux, et l'homme à Dieu et à l'univers !

Un rédacteur de la Démocratie pacifique.

A LA LIBERTÉ DE L'INTELLIGENCE ! Pleins de respect pour la tradition chrétienne, nous consacrons notre vie à la réalisation des maximes du Christ, émancipation de l'esclave et de la femme, charité, fraternité universelle. Mais nous savons que le christianisme, à cause de son élévation même, ne doit gagner les âmes que par la persuasion. Les martyrs du seizième siècle et les libres penseurs du dix-huitième, ont conquis pour nous l'indépendance absolue de la pensée. Faisons respecter cet héritage. Dieu lui-même nous l'ordonne, car s'il est une révélation que le patriarche transmettait au prophète comme une lampe sacrée, il en est une plus large et pareille au soleil dont les rayons embrassent le monde : c'est l'intelligence que la Providence nous a donnée.

A la liberté religieuse, au droit d'examen, à l'indépendance absolue de la pensée !

Un écrivain libéral.

A L'ORDRE !

L'ordre est le but supérieur et la sanction suprême de la doctrine de Fourier.

A l'ordre ! qui ne peut être solidement établi dans les sociétés humaines qu'à la condition de comprendre et de favoriser tous les essors légitimes de la liberté.

[illegible]

A ceux qui possèdent ! Fourier, par l'association du capital, du travail et du talent, leur apporte la meilleure garantie contre la spoliation et la ruine.

Un ingénieur.

AUX PROGRÈS DES SCIENCES PHYSIQUES !

Elles révèlent à l'homme son pouvoir sur le monde matériel.

Au développement des arts mécaniques !

Les arts mécaniques rendront à l'homme ses véritables fonctions d'être intelligent, en faisant graduellement disparaître les cruelles nécessités du travail brutal et de l'esclavage.

Aux arts mécaniques !

Un négociant.

A L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE ! La création des richesses humaines a été jusqu'ici confuse, anarchique comme le chaos. Pour rassembler les éléments d'un nouveau monde, les générations se sont vouées par centaines au labeur ingrat, souterrain, ignoré. Les sept jours de la création sociale ont été pleins de douleurs et de ténèbres, mais ils touchent à la glorification. Le soleil de la science, en éclairant l'industrie, affranchit, à lui seul, l'esprit du joug de la matière, le travail du joug de la douleur.

Le droit au travail créateur est le premier des droits de l'homme; c'est celui qui le rapproche le plus de la Divinité. Honneur donc et gloire éternelle aux législateurs qui proclameront le droit au travail !

Un homme de lettres.

AUX DÉPOSITAIRES DU POUVOIR POLITIQUE ET SOCIAL, dans tous les pays et dans toutes les formes de gouvernement ! A ceux qui sont chargés de conserver les traditions et de maintenir l'ordre dans la société !

Puissent-ils, s'éclairant aux lumières du siècle, comprendre que la vraie conservation est toujours fondée sur le progrès !

Un artiste.

AU DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES ET DES ARTS !

La conception de Fourier assure à toute intelligence son légitime essor.

Elle guide les savants dans leurs recherches.

Elle ouvre à toute poésie un monde de merveilles. Elle enseigne aux artistes à servir puissamment l'humanité.

Un père de famille.

AUX FEMMES !

Elles sont la providence de l'enfance et de la vieillesse. C'est par elles, par leur tendresse, par leur inépuisable dévouement que se maintient le lien sacré de la famille.

Chez presque tous les peuples de la terre, les femmes sont encore esclaves, et leur existence, même dans nos sociétés européennes, est précaire et mêlée d'afflictions.

Fourier a préparé leur émancipation graduelle par des voies d'honneur, de sagesse et d'ordre.

Le temps n'est pas loin où, avec l'indigence, disparaîtra la prostitution, cette horrible profanation de la dignité humaine, ce monstrueux témoignage de l'esclavage des femmes.

Le temps n'est pas loin où le génie de la femme ne sera plus mis en tutelle, où sa riche intelligence recevra le développement que Dieu a voulu pour elle.

Un publiciste.

A LA PRESSE ! Cette voix puissante des temps modernes qui, chaque matin, réveille l'intelligence des peuples et entretient leur correspondance sympathique sur le monde entier. Après avoir triomphé des abus, des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

Jonathas et Olivier arrivèrent au petit port villageois (le l'Arguenon-Guildo), assis sur les deux rives du fleuve ; et ils entrèrent dans une auberge d'apparence très rustique. La conversation était animée, mais si tôt que l'on vit paraître le vieillard, on se tut, et tous les yeux se fixèrent à terre. Jonathas demanda d'une voix tremblante si l'on n'avait point vu sa fille Brigitte. En jetant cette parole au foyer et à la table du logis noir, car il n'était éclairé que par un flambeau de résine suspendu dans l'enfoncement de la cheminée, le vieillard s'était arrêté debout sur le seuil.

Personne ne lui répondit. Ce que voyant, le vieillard s'avança au milieu de la foule qui remplissait la sombre demeure. Et, se plaçant en face du foyer, son visage pâle était éclairé par la pâle clarté qui s'échappait du fond lugubre de l'âtre, où flamboyaient quelques branches de genêt vert.

—Mes amis, répéta-t-il en découvrant sa tête, je vous prie de me dire, par charité, si vous ne savez rien de Brigitte, la fille de mon fils.

Tous se turent encore.

— Je vois bien, reprit le vieillard, qu'il y a quelque malheur, mais, par pitié, dites-moi ce malheur quel qu'il soit : ma petite-fille est-elle noyée ?

Un vieux laboureur alors quitta le billot sur lequel il était assis à l'angle du foyer et vint prendre la main de Jonathas.

— Jonathas, dit-il, ta fille n'est pas noyée.

— Est-elle tombée dans la falaise ?

— Elle n'est point tombée dans la falaise.

— Qu'est-il donc arrivé à l'enfant de mon enfant ?... Sang de mon Dieu ! aurait-elle mis l'opprobre sur mon vieux visage ?

Le vieux laboureur ne répondit pas avec la voix, mais il secoua fortement la main de Jonathas.

— Je dois entendre tout, dit l'homme de mer en prenant sur le billot du foyer une place que venait de lui céder un jeune pêcheur. Là, posant sa tête sur ses mains, dans l'attitude résignée d'un homme qui va recevoir le coup de la mort, il dit à son interlocuteur :

— Parle, Jérôme ! Je te sais gré de ton courage ; car, en vérité, à sentir ce que je sens, je ne sais si je l'aurais, moi. Il faut pourtant que cela sonne à mes oreilles. J'avais quelque raison de craindre ce malheur, le plus cruel qui puisse affliger une famille dont le renom, jusqu'à ce jour, avait brillé sans tache ! J'ai tout fait pour le prévenir ; mais enfin il paraît qu'il entrait dans les desseins de Dieu de m'envoyer cette épreuve, la plus rude de celles qui ont semé ma route ; c'est moi qui te le dis, Jérôme. Et pourtant ma barque n'a point été sans souffrir d'effroyables coups de mer. Parle ; je veux jeter la sonde dans cette terrible passe de mes jours.

Et Jérôme raconta que, depuis quelques jours, M. de Courbevoie, le fils d'une dame qui habitait une ville voisine, était venu se fixer dans le village. On ne savait trop ce qui l'y attirait, et, par là même, sa présence était suspecte. Cependant des femmes curieuses étaient parvenues à le faire jaser, ce qui n'avait pas été malaisé, car il était de très facile abord. Il leur répondit qu'il était venu admirer les beautés du pays. On le crut. Sur ces entrefaites, quelques laboureurs assuraient l'avoir plusieurs fois rencontré, à la brune, causant avec la pauvre Brigitte. A leur approche, ils s'étaient enfuis comme des fantômes ; ce qui avait inspiré quelques doutes sur les innocentes intentions de l'étranger. Toutefois, comme on savait que Brigitte avait été en service chez la mère de M. de Courbevoie, une sainte dame, et qu'elle en était tout récemment sortie pour une cause ignorée, on supposait que ces entretiens mystérieux pouvaient avoir trait à de simples affaires domestiques, peut-être au désir qu'avait Brigitte de rentrer au service de Mme de Courbevoie, et Mme de Courbevoie de reprendre Brigitte chez elle. Mais, dans la soirée, il avait, lui, Jérôme, vu Brigitte à l'heure où le jour achevait de se clore, monter dans la voiture de M. de Courbevoie, et cela d'une façon qui prouvait que toute sa volonté allait à cette criminelle démarche. Et puis ils étaient partis au grand train des chevaux, à l'opposé de la ville où habitait Mme de Courbevoie.

Jonathas écouta tout ce récit sans lever la tête. Voyant que Jérôme ne disait plus rien, le vieux pêcheur, avec une effrayante soudaineté, se dressa de toute sa hauteur ; et, de la pointe ferrée de son bâton, frappant la pierre du foyer, dont il fit jaillir des étincelles :

— Cette enfant est une infâme ! s'écria-t-il d'une voix qui fit frémir les assistants et le chaume du toit rustique. Je ne sais ce qui résultera de tout ceci, mais, devant Dieu, et devant les hommes, je maudis cette créature et à cause de son action, et à cause des malheurs qui en doivent être la suite. Car il n'en faut pas douter, vous tous qui prêtez l'oreille à ma parole, une vengeance terrible s'accomplira, qu'elle vienne du ciel ou de la terre. J'arracherai cette herbe de déshonneur qui a crû sur la fosse de mes aïeux. Je l'arracherai de mes mains, comme la tempête arrache une touffe de mousse des rochers et la lance dans l'abîme !

A ce cri de malédiction paternelle, tous, hormis Jérôme, reculant d'effroi, s'étaient renversés les uns sur les autres, éperdus d'horreur. Aussitôt après, Jonathas s'élança hors de l'auberge ; et suivi d'Olivier, il sortit du village, comme emporté par un tourbillon.

Tandis qu'ils cheminent le long de la falaise retentissante du bruit des flots, nous transporterons l'imagination de nos lecteurs dans la chaumière de la pauvre vieille Rachel.

Après le départ de Jonathas, toutes ces femmes, profondément affectées, gardèrent d'abord, durant quelques minutes, un complet silence. A la fin, Angélique dit à Rachel, qu'elle ne savait pas que Brigitte fût hors du service avantageux où elle avait été placée. Elle la pria de lui apprendre pour quelle cause la jeune fille était sortie de la maison de madame de Courbevoie.

Rachel répondit :

—Quoi qu'il soit arrivé, j'ai mille remerciements à vous adresser, mademoiselle, pour l'excellente place que vous devait ma pauvre Brigitte. La maison de Mme de Courbevoie était une maison religieuse et parfaitement choisie pour une jeune fille un peu légère de tête, il le faut bien avouer ; quant à sa cœur, c'est un brave cœur, s'il en fut jamais. Pendant le premier mois, tout alla le mieux du monde. Mme de Courbevoie avait toute satisfaction, de votre protégée, qui, nous marquait-elle (car elle nous écrivait souvent), était pieuse, douce, sage, enfin fidèle à tous ses devoirs.

Mais il y a huit jours, Mme de Courbevoie me manda de lui venir parler, et cela au plus vite. Je me rendis à la ville, et la bonne dame m'ayant fait entrer dans sa chambre, me dit (et, sur mon honneur, elle avait des larmes dans les yeux) que son fils était arrivé de Paris pour passer un mois ou deux en Bretagne, qu'elle s'était tout d'abord aperçue de l'effet que produisait sur lui la rare beauté de Brigitte ; que, depuis long-temps, elle le savait peu rangé sur ce point des mœurs, et que, si elle avait prévu son retour au pays, elle se serait séparée de Brigitte, durant son séjour du moins ; mais qu'il était encore temps ; que cependant cela pressait, ajouta-t-elle, car il était visible que la pauvre Brigitte avait été vivement impressionnée par les séductions de son fils. Qu'aussitôt après que le jeune homme serait retourné vers Paris, elle reprendrait Brigitte qu'elle aimait comme une fille, et qui le méritait bien, mais que, même en notre

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7 et 8 avril.

milieu de cette fête parvenir jusqu'au cœur de nos frères malheureux.

Puissent-ils accueillir le consolant espoir d'un meilleur et prochain avenir, annoncé par une science régénératrice.

Un commissaire du banquet.

A NOS AMIS ABSENTS ! A tous ceux qui, loin de nous, sont également réunis pour consacrer l'anniversaire du maître, et qui communient avec nous dans un même hommage et dans un même désir !

A tous ces hommes dévoués qui partagent nos sympathies et nos espérances, et qui associent leurs efforts aux nôtres pour hâter le moment où nous pourrons enfin réaliser la sublime conception de Fourier !

A ceux, hélas ! déjà nombreux, que la mort a surpris combattant dans nos rangs, et qui, de la sphère supérieure où ils sont réunis, sourient en ce moment aux progrès d'une cause qui est toujours la leur !

A nos amis morts au service de l'humanité !

M. Considerant prend la parole et prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les plus vives marques d'assentiment et de sympathie de l'assemblée :

L'anniversaire glorieux que nous célébrons aujourd'hui pour la septième fois, nous fournit chaque année l'occasion solennelle de constater l'état des choses et de prendre acte du progrès des grandes idées de rénovation pacifique que notre mission à tous est de servir dans le monde.

Aujourd'hui, Messieurs, aux aveugles seuls il est permis de ne pas le voir, quelque chose de grand se prépare dans l'humanité. La crise des sociétés modernes touche à une fin. L'époque nouvelle a eu ses prophètes; le temps n'est pas éloigné où ses destinées devront s'accomplir. L'événement qui se prépare, l'œuvre de notre siècle, l'œuvre à laquelle nous travaillons de tous nos efforts, à laquelle nous convions tous les hommes de cœur et d'intelligence, c'est l'inauguration d'une Ere de paix, de justice, de liberté féconde, de cette Unité définitive vers laquelle l'humanité n'a cessé de marcher dès les premiers âges du monde.

L'histoire du monde, en effet, Messieurs, n'est que la Génèse, longtemps obscure, confuse et sanglante de la création de l'humanité par elle-même, c'est-à-dire de l'organisation de son Unité. Il est impossible de ne pas se sentir saisi d'une foi profonde à cette grande idée, si l'on jette un coup d'œil élevé sur les élaborations successives du travail séculaire de la fusion des races, des nations et des peuples dans l'humanité.

Aussi loin que se reportent nos regards en arrière dans les temps historiques, nous n'apercevons d'abord que luttes et confusion dans tous les éléments dont un jour se composera l'humanité. C'est un chaos furieux, où tous les éléments de la vie bouillonnent et se livrent en frémissant des combats gigantesques.

Dans ces premières luttes, l'homme développe ses forces physiques ; sa conscience et son intelligence dorment encore : c'est le règne de la violence, de l'oppression de l'esclavage et des ténèbres dans toute leur profondeur.

Bientôt, une faible lueur commence à se faire dans l'histoire de l'humanité. Les rudiments des sciences, des arts et de l'industrie humaine apparaissent ; les peuples se forment et s'agglomèrent ; les Etats se constituent ; la poésie et la religion dégagent de l'âme humaine des principes lumineux, des affections saintes, et la philosophie cherche à allumer le flambeau de la raison.

Alors, le premier sentiment de la solidarité s'éveille ; l'individu ne sait pas encore qu'il appartient à l'humanité, mais il se rattache à une patrie, il appartient à un peuple ; ses affections, ses haines et ses passions sont déjà corporatives. Tel est le premier développement, développement troublé, obscur et violent, de la sociabilité sur la terre.

pression, de la guerre et de l'esclavage est condamné dans la conscience des peuples; le règne de Dieu et de sa justice est annoncé aux hommes, et les hommes croient que le règne de la violence et du mal ne prévaudra pas contre lui. Si les puissants de la terre restent sourds à cette voix qui proclame la liberté, la fraternité, la justice, l'unité de tous les hommes en Dieu, les enfants, les femmes et les esclaves, les faibles et les opprimés recueillent avec adoration le Verbe rédempteur. Le Verbe de l'affranchissement s'incarne dans les masses ; l'idée divine prend possession de la pensée de l'humanité, et désormais le salut du monde est assuré, la pierre angulaire est posée: c'est à l'humanité désormais à construire l'édifice de son bonheur et de sa puissance.

Et voyez, Messieurs, quels nouveaux phénomènes de conscience apparaissent bientôt sur la terre ! Les peuples qui, jusque-là, n'avaient communié que dans le sentiment de la nationalité, communient bientôt dans le sentiment supérieur de l'unité humaine. Les nationalités et les races ne tendent pas à disparaître, car elles ne doivent pas se perdre dans une promiscuité confuse, mais s'allier dans une harmonieuse unité. Les guerres ensanglantent encore la terre, parce que la doctrine de l'unité et de la fraternité doit s'élaborer long-temps, comme tout germe de vie avant de passer en acte ; mais les peuples qui se combattent, sentent que la guerre n'est plus une loi fatale, ils sentent que les guerres ne sont que des faits temporaires, des accidents dans l'histoire ; ils ne réduisent plus le vaincu en esclavage ; l'esclavage disparaît du monde chrétien, et le monde chrétien porte gravé en lui la notion de moins en moins obscure de l'Unité de la famille humaine.

Peu à peu l'idée se dégage du fait et le domine : l'esprit établit sa domination dans le monde, la sociabilité se développe sur tous les points à la fois ; la période nouvelle ouvre partout de vastes essors à l'intelligence humaine, à son activité pacifique et productive. L'industrie marche à grands pas ; le génie des découvertes enfante des prodiges et ouvre à l'humanité l'horizon d'un nouveau monde. Les communications s'établissent ; les relations de commerce se multiplient; les intérêts s'entrecroisent, et chaque nation, chaque peuple, chaque race projette bientôt sur le sol de toutes les autres de nombreux rameaux qui y implantent des racines vigoureuses.

Naguère encore chaque peuple vivait d'une vie isolée, insolidaire, toutes ses fonctions vitales étaient concentrées en lui-même ou se dressaient, armées et hostiles, contre les autres membres de l'humanité. Aujourd'hui tous les peuples dirigent les uns vers les autres des canaux de vie qui se rencontrent, des veines et des artères qui s'anastomosent. C'est ainsi que s'établit visiblement de nos jours un échange continu de produits, d'idées, de sentiments; c'est ainsi que se forment, par l'effet d'une circulation de plus en plus active et féconde, un sang et un esprit communs qui, tout en augmentant l'énergie de la vitalité individuelle de chaque peuple, tendent à se réunir, à s'associer, à composer ces vies individuelles dans une vie supérieure, unitaire et commune.

Eh! ne le sentez-vous pas en vous-même, vous tous qui m'écoutez ici, ne sentez-vous pas circuler dans vos veines, ne sentez-vous pas battre dans vos cœurs cette grande vie de l'humanité, qui cherche sa loi d'organisation suprême? Ne sentez-vous pas vivre en vous l'amour sacré de la justice pour tous, de la liberté pour tous? Ne sentez-vous pas vibrer en vous ces saintes et puissantes cordes d'humanité et de fraternité qui ont fait accomplir à nos pères de si grandes choses, au milieu des troubles et des tempêtes, pour cette grande cause des peuples et de l'unité du monde, dont Jésus était, il y a dix-huit cents ans, le glorieux martyr.

Eh bien ! cette force mystérieuse et sainte qui vous agite, qui vous pénètre, qui vous domine, c'est la pensée, c'est la vie, c'est la grande af-

tables, celles dont ils avaient fait des Dieux ? Si l'homme s'est soumis les vents et les tempêtes, s'il s'est rendu maître des océans, du feu, de la lumière, des distances, de l'espace, du temps, est-ce donc pour rester l'esclave des idées des barbares et de leur nationalisme farouche et barde de fer ? Nous avons vaincu les Dieux des jours anciens : Neptune, Eole et Pluton ne sont plus que nos agens industriels, nous avons arraché avec un jouet d'enfant la foudre aux mains de Jupiter. Serait-ce donc que Mars, ce Dieu inintelligent et borné, ce stupide, serait le seul des anciens maîtres du ciel qui dût rester Dieu et maître des hommes ? — Nations chrétiennes ! nations chrétiennes ! la croix domine vos temples, mais vous courbez encore ignominieusement vos fronts devant le Dieu des barbares ; vous ne serez chrétiennes en esprit et en vérité que quand vous aurez accompli le commandement de celui qui a dit : « *Aimez-vous les uns les autres.* »

Il faut reconnaître le caractère des temps modernes et des choses nouvelles qui se préparent. L'idée de l'Unité des peuples est partout ; elle se manifeste dans les éléments les plus opposés. La science la découvre, les arts l'appellent, l'industrie la commande ; la philosophie, jetant là ses armes de guerre et se débarrassant de ses impuretés, y aboutit de toutes parts à mesure qu'elle conçoit mieux le progrès et les besoins généraux de l'espèce. Enfin, l'Unité est le sens, le vrai sens qui, resté long-temps obscur, caché, étouffé sous les ténèbres de la barbarie et sous les mœurs du vieux monde, se dégage aujourd'hui, resplendissant de jeunesse et de clarté, du sein du christianisme ! Des voix sortent de toutes les communions et de tous les peuples, qui proclament que les traductions du passé sont incomplètes et que la vraie traduction de la Parole, c'est le *Catholicisme social*, c'est-à-dire la paix, l'unité, le bonheur et la liberté du monde. Ainsi, du sein même de la mêlée où se combattent encore les idées anciennes sort une idée commune, une affirmation commune.

Le chaos proclame la création, l'incohérence confesse l'Unité.

Le moment est donc proche où l'humanité entière ressuscitera dans sa force et dans sa gloire. Aucun homme, aucun peuple n'est voué fatalement à l'esclavage, à l'ignorance, à la misère. Le Christ est mort pour tous, pour l'esclave, pour le serf, pour le prolétaire et pour les princes de la terre eux-mêmes. Tous ressusciteront comme le Christ est ressuscité. Tous porteront autour de leur tête l'auréole sainte de la liberté. Voici donc venir la grande pâques des peuples, la pâques universelle, la pâques de l'humanité !

Oui, le vieux monde tressaille et s'agite. La pierre du sépulcre a été ébranlée déjà par nos révolutions. Un rayon de lumière est descendu d'en haut, le ciel s'est ouvert, un monde nouveau nous a été révélé. Jadis les gardiens du tombeau, après avoir vu ressusciter le Christ, s'écrièrent : « Il était véritablement le Messie ! » Aujourd'hui, éclairés par la science, ils aideront eux-mêmes à enlever la pierre du tombeau, et ils s'écrieront : Peuple ! lève-toi, et marche ! Marche avec nous à la conquête de la terre promise, de cette terre arrosée du sang de Jésus et de tous les martyrs de l'humanité, de cette terre dont le génie de Fourier a tracé la géographie sublime ! Marche, ô Peuple, dans ta force et dans ta liberté ! car Dieu a voulu que les uns sans les autres nous ne puissions toucher aux fortunés rivages ! »

Il y a trois jours, l'Église célébrait la pâques chrétienne; il y a trois jours, c'était l'anniversaire de la naissance de Fourier. Acceptons l'augure de cette coïncidence glorieuse. Fourier a découvert par la science les moyens humains de réaliser la doctrine de justice, de liberté et d'unité déposée par la foi dans la conscience des peuples. Saluons donc l'avènement prochain de la pâques universelle, de la grande communion de tous

---

désert, elle nous engageait à la surveiller. — Vous savez bien, ma bonne Rachel, ajouta-t-elle en terminant, qu'il ne faut abandonner qu'avec beaucoup de prudence la jeunesse à elle-même, et qu'il vaut mieux prévenir le mal, au risque d'être un peu rigide, que de s'exposer à pleurer tardivement sur la faute commise.

Je ramenai donc Brigitte avec moi, et je ne crus pas devoir cacher à son aïeul la cause de son retour. Seulement je ne lui avouai point qu'elle s'était laissé prendre aux attentions de M. de Courbevoie. Je savais que, sur cet article, Jonathas était très irritable, et déjà il n'était pas bien disposé en faveur de la pauvre Brigitte, dont la légèreté le jetait souvent dans des transports de colère.

— Femme, me dit-il, je soupçonne que tu me caches quelque chose, mais je t'engage à surveiller sévèrement toutes les allures de ta petite-fille, car, si un malheur arrivait, celui-là en attirerait quelque autre, je t'en préviens.

Sur cela, il me quitta brusquement.

Chaque fois qu'il rentrait au logis, dont il ne s'écartait que peu depuis le retour de Brigitte, sa première parole était pour apprendre si l'enfant était là et si elle ne s'était point absentée. Cette surveillance déplaisait à la jeune fille, qui murmurait et prenait un visage mécontent et boudeur, ce qui n'aidait point à calmer mon pauvre mari et à le bien disposer pour elle.

Quand Jonathas était sorti et que je savais qu'il ne rentrerait pas de quelques heures, voulant adoucir la manière, à mon avis, un peu dure dont Brigitte était traitée, je lui permettais de faire quelques visites aux fermes du voisinage, mais en compagnie de sa sœur, et en lui recommandant bien de rentrer avant son grand-père.

Je n'avais point eu lieu de me repentir de mon indulgence, jusqu'à ce jour où quelque catastrophe est advenue, je n'en saurais douter. Hélas ! mademoiselle, si le choix m'était donné entre les deux malheurs qui nous menacent, je choisirais la mort pour ma pauvre et chère petite-fille.

En achevant ces paroles, la bonne mère se prit à pleurer avec de profonds gémissements. La jeune aveugle pleurait aussi, mais les larmes descendaient en silence de ses yeux ; elles coulaient comme d'une source. La timide et douce enfant alla se mettre à genoux devant sa grand'mère.

— Je vous en supplie, dit-elle, ne préjugez pas trop mal de ma sœur; peut-être suis-je aussi coupable qu'elle !

La vieille Rachel se dressa de toute la hauteur de sa grande taille :

— Que veut dire cette enfant ? s'écria-t-elle.

— Ce que je veux dire ! ô ma grand'mère, répondit la touchante créature en joignant les mains, c'est qu'il y a tout à craindre que vous n'ayez à déplorer plus que la mort de Brigitte; et que si elle s'est véritablement précipitée dans cette route, la faute en est aussi à moi, qui vous demande pardon pour elle d'abord, et ensuite pour moi-même.

— Explique-toi, mon enfant, je t'en supplie, tire-moi au plus vite de cette peine du doute qui me tue. Mon Dieu ! mon Dieu ! telle est donc votre volonté, soyez béni ! Mais c'est bien la plus rude épreuve qui me soit échue en partage, dans le long cours de mon pélerinage sur la terre, ainsi que disaient les aïeux de nos aïeux. Heureusement je touche au terme, mais mon dernier effort pour arriver doit être bien rempli de travail et d'amertume. Quand je ne serai plus, qui te soutiendra parmi les hommes, toi qui sembles presque abandonnée de Dieu, car il t'a ravi la douce lumière du soleil? Hélas ! ton grand-père est encore plus près que moi de la tombe, et voilà que tu n'as plus de sœur !

— O ma grand'mère ! je puis en avoir encore ; il suffit, pour cela, que vous pardonniez à Brigitte ; j'en suis certaine, elle nous reviendra.

— Hélas ! mon enfant, dans quel état, Seigneur mon Dieu ! Oh ! tu seras heureuse, toi, qui ne pourras la voir. Elle, aussi, sera heureuse de n'avoir point à porter dans son opprobre, la pureté de tes regards, ô mon ange ! Hélas ! mon Dieu ! oui, ta sœur nous reviendra, mais toute souillée du limon du fleuve, malheureuse naufragée ! Fasse le ciel que du moins elle n'ait point perdu le sentiment de sa honte ! Mais, ô Jeanne, parle, avais-tu connaissance de sa liaison criminelle ?

— Je connaissais toutes ses allures ; je savais qu'elle vous trompait, et je ne vous en ai point avertie. Oh ! la faiblesse ne profite jamais à rien, il n'en peut ressortir que du mal.

Lorsque vous permettiez à ma sœur de s'aller distraire au dehors, vous exigiez qu'elle m'emmenât avec elle ; je la suivais donc, mais si tôt que nous arrivions au bois des Quatre-Vallées, elle me quittait, me défendant bien de la suivre et surtout de vous dire qu'elle s'était éloignée de moi. Par deux fois, je lui dis : — Brigitte, ce que vous faites là est très mal : vous abusez de la bonté de ma grand'mère, vous la trompez, Brigitte, et elle ne mérite pas cela.

Elle me répondit par de dures paroles. Hélas ! quand on est sur la pente du méfaire, on devient méchant même envers ceux que l'on aime le mieux. Les paroles que ma sœur m'adressait n'étaient plus que de cruelles paroles. Une autre fois, je lui dis : — N'est-il pas de mon devoir de tout dévoiler à ma grand'mère? n'y a-t-il pas un péché mortel à a laisser tromper de la sorte, car vous la trompez, Brigitte?

Elle me répondit par des discours qui me découvrirent sa faute, et qui me firent trembler pour son âme dont ils exprimaient tout l'égarement.

— Jeanne, me dit-elle, ne t'inquiète pas de mon avenir. Si je trompe un instant ma grand'mère, il en doit résulter un grand avantage pour nous tous. Nous aurons bientôt la magnificence de la demeure et des habits. Ce que je te prédis là arrivera ; mon espoir repose sur la parole de quelqu'un qui ne peut vouloir me tromper, car il a pour moi trop d'amour. Je tombai alors dans un grand désespoir, et lui adressai quelques conseils dont elle ne fit que se railler ; à la fin, je lui déclarai que, pour mon compte, j'étais résolue à ne pas me mal conduire envers vous.

Elle me répondit que, si je l'empêchais d'accomplir son dessein, elle se tuerait.

— O Brigitte, m'écriai-je, pouvez-vous seulement concevoir cette horrible pensée ! Elle m'assura que sans *lui*, la vie pour elle n'était plus rien, et si le bon Dieu ne voulait pas pas qu'elle fût à *lui*, il n'était plus le bon Dieu pour elle ; et cent autres choses encore que je ne veux pas répéter et qui me firent frémir dans tous mes membres, car elles étaient dites avec un accent qui marquait toute la fermeté de sa résolution.

— Brigitte, lui dis-je encore, vous me menacez de vous tuer vous-même, mais votre faute ne tuera-t-elle point mon grand-père et ma grand'mère ? Je ne parle pas de votre sœur qui, sans eux ne peut exister, car je vois bien qu'il ne me faut plus compter sur vous. Brigitte se mit à pleurer bien fort, et me demanda de garder le silence encore durant quelques jours. Je finis par le lui promettre, ajoutant que, si, dans huit jours, elle ne changeait pas de conduite, je vous découvrirais tout. Le terme de ma promesse arrivait ce soir, et demain tout devait vous être révélé. Hélas ! voilà ce qui peut-être a précipité sa perte et notre malheur !

Ainsi parla Jeanne, mains jointes, aux genoux de sa pensive aïeule, qui relevant son orpheline avec un grand abandon de cœur, la pressa contre son sein :

— Ma fille, ma consolation, dit-elle ! qui ne te pardonnerait pas une faute où t'a entraînée ta tendresse pour la malheureuse qui jette ce déshonneur sur nos dernières années ? Je pleure sur elle sans doute mais sur toi peut-être plus encore, car je crains de ne survivre que peu de temps à ce coup affreux. Alors que deviendras-tu, toi, ma pauvre chère créature ? Elle, du moins, aura en partie mérité son sort !

— Je deviendrai ce qu'il plaira à Dieu, ma grand'mère ; et sa [illegible] jamais ne se repose. Mais il ne faut pas trop me plaindre [illegible] seule ; ayez quelque pitié pour elle : peut être en mérite-t-elle plus [illegible] car enfin ce que je vois en moi-même est pur comme un beau [illegible] cela ressemble aux aurores qu'autrefois je voyais se lever, au printemps, sur nos plages ; au lieu qu'elle, elle doit avoir des tristesses dont la pensée me fait pleurer. La nuit de son âme est sans doute plus remplie de deuil que celle qui couvre mes yeux.

(La suite à demain.)

H. MORVONNAIS.

... de trois ou quatre mille chevaux?

Faudra-t-il exploiter dès à présent les mines placées dans les conditions défavorables, et dont le tour viendrait dans l'avenir? Ne vaut-il pas mieux ne toucher aujourd'hui qu'à celles qui, relativement aux eaux d'inondation, se présentent naturellement les premières? à celles qui, relativement au chemin de fer et au canal, ont un plus facile transport, en se réservant de diriger plus tard sur les autres des embranchements de fer combinés et tracés suivant un plan régulier et rationnel?

Ne vaut-il pas mieux faire pour le boisement des galeries des approvisionnemens d'ensemble?

Relativement à la vente (sauf la réserve de l'intérêt public), ne vaut-il pas mieux une échelle régulière de prix que la concurrence anarchique qui, dans le même bassin, a pu les faire varier de 5 à 60 0|0; qui ne laisse de condition stable ni aux ouvriers, ni aux établissements qui s'alimentent de houille et que ces variations perpétuelles troublent dans leur existence?

Enfin (et je le dis malgré la circonstance), s'il y a des mesures de prévoyance, de secours, de moralisation à prendre pour les ouvriers, ne seront-elles pas plutôt l'œuvre d'une grande administration placée sous l'œil du public, délibérant, pour ainsi dire, à ciel ouvert, et incessamment jugée par tous sur ses intentions et sur ses actes?

Oui, la centralisation est dans la nature des choses, et le sens commun devait la produire, puisqu'il ne s'agissait pour cela que de s'entendre sur la valeur relative des concessions à exploiter en commun, et dont l'ensemble prenait, par cette fusion seule, une plus-value immédiate et considérable. Son défaut, c'est de n'être pas encore assez complète; c'est de ne pas donner peut-être assez abondamment ces résultats d'une grande administration qui éloignent l'idée des petits profits sur de misérables détails.

Toute organisation de ce genre, blessant nécessairement des intérêts particuliers empressés d'adresser leurs plaintes à la publicité, il ne faut pas s'étonner qu'on ait attaqué cette organisation avec une très grande violence. Mais la vérité est que la concentration, peut et doit avoir naturellement les meilleurs résultats, — et pour les exploitants pris en masse, — et pour les ouvriers, — et pour les consommateurs, — et, enfin, et surtout, pour la richesse minérale, dilapidée odieusement par le système ancien de concurrence sur les quantités et sur les prix.

Je n'ai pas de renseignements particuliers sur ce qui s'est passé à Rive-de-Gier, et je suis bien loin de vouloir accuser la compagnie. Toutefois, pour complaire aux adversaires de l'association, supposons qu'elle ait eu tort. L'association serait-elle pour cela condamnée? Serait-elle la première chose excellente dont on aurait mal usé.

Je comprends bien, d'ailleurs, qu'on ne s'en tienne pas à la discrétion d'hommes armés d'un si grand pouvoir, et relativement au salaire, et relativement au prix de vente. On ne possède une force sociale quelconque qu'à la condition d'assumer des devoirs égaux et une responsabilité équivalente.

C'est cette responsabilité qu'il faudrait exiger au lieu d'attaquer l'association. Comment l'administration publique, à laquelle la formation de la compagnie a été régulièrement notifiée, n'a-t-elle pas pris, à ce sujet, des mesures de surveillance et de haute direction qui auraient peut-être prévenu les scènes désolantes qui viennent d'avoir lieu?

Il ne s'agit pas ici d'une théorie vague sur le rôle providentiel de l'Etat. La forme naturelle d'une association comme celle de Rive-de-Gier, c'est la *société anonyme*. Si elle ne l'avait pas adoptée spontanément, on avait mille moyens de l'y pousser. Or, le conseil d'Etat était libre d'exiger l'insertion, dans les statuts, de toutes les clauses qu'il aurait jugées nécessaires à l'intérêt public. Le ministre avait en outre le droit et le devoir de nommer un commissaire chargé de veiller à l'exécution de ces clauses, à la marche régulière de la compagnie.

Quelque mode, d'ailleurs, qu'on eût adopté, l'essentiel était de constituer la surveillance. Une entreprise de cette importance ne marchera jamais contre la volonté formelle du gouvernement, et il aurait pu tout ce qu'il aurait voulu de raisonnable.

Faute de cette protection, les ouvriers ont songé à se protéger eux-mêmes, et je ne puis trouver très déraisonnables les demandes qu'ils forment, d'après le *Journal de Saint-Etienne*. Quand les exploitants se donnent une organisation conforme à leurs intérêts, n'est-il pas fort naturel que les ouvriers cherchent à s'assurer d'une justice paternelle par un tribunal de prud'hommes, et d'une charité fraternelle par une caisse commune de secours?

Les bonnes intentions des maîtres sont une garantie à laquelle ils exigent, en général, trop impérieusement que se fient les ouvriers. Refuser à ceux-ci le droit de se mêler de leurs affaires, c'est ne pas bien entendre l'intérêt de sa propre autorité et de la moralité solidaire de ceux qu'on protège.

Je suis, Monsieur, etc.,

ANSELME PETETIN.

Comme le fait remarquer l'auteur de cette lettre, le principe d'association n'est pas en cause dans les tristes événements de Rive-de-Gier. La concentration administrative et la solidarité d'intérêts que les directeurs des compagnies houillères ont réalisées en vue d'économies à prélever sur les dépenses de l'exploitation et sur le salaire des ouvriers, ne peuvent engager la vertu de ce principe. Il en est de l'association comme de la vérité; il faut qu'elle soit entière. Là où elle n'est que partielle, elle dégénère en monopole ou en coalition.

Les industriels qui exploitent le bassin houiller de Rive-de-Gier ont parfaitement agi dans leurs intérêts en centralisant leur matériel, leur administration et leurs moyens d'exploitation. Ils se sont même montrés intelligents et habiles en combinant ainsi leurs efforts contre la concurrence extérieure, au lieu de continuer à se déchirer dans le même bassin. Mais les garanties de sécurité et de bénéfices qu'ils ont ainsi conquises constituent un monopole exclusif, dangereux, une ligue hostile aux intérêts de la classe ouvrière et des consommateurs en général, et non une application normale du principe d'association. Pour que l'association industrielle soit bienfaisante en même temps que productive, il faut qu'elle embrasse dans un même pacte l'intérêt des ouvriers, celui des maîtres et celui des consommateurs. A défaut de cette association complète, il ne peut y avoir d'organisation durable en industrie.

Cependant, il y a toujours un moyen de limiter l'exercice du monopole et d'en corriger les abus. Ce moyen, c'est l'intervention de l'Etat dans la fixation du salaire et de la journée de travail. L'Etat, négligeant de prendre cette mesure légale d'ordre et de justice, assume sur lui la responsabilité des faits sanglants qui se produisent. Puisque l'Etat se reconnaît le droit de réprimer les coalitions d'ouvriers sans ouvrage, il doit s'armer du même droit pour résister aux coalitions des maîtres qui poursuivent des bénéfices nouveaux aux dépens de la classe malheureuse dont le travail assure le pain quotidien. Pour juger combien l'intervention légale de l'autorité serait utile et salutaire, nous n'avons qu'à voir ce qu'a produit son

---

Les nouvelles de Constantinople, relatives à la question des renégats, se contredisent de la manière la plus étrange.

Il y a peu de jours, les correspondances des journaux anglais et des journaux allemands annonçaient un changement dans le personnel du ministère turc, et donnaient à entendre que l'engagement verbal ou par écrit du nouveau divan, serait la plus sûre garantie pour les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et résoudrait ainsi la question.

Aujourd'hui, le divan actuel reste; Rizza-Pacha, qui avait déclaré d'abord ne vouloir s'engager que verbalement, consent à s'engager par écrit. L'ambassadeur d'Angleterre, qui avait demandé une audience au sultan, n'insiste plus, s'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg*, sur l'abrogation de la loi. Enfin, on lit dans le *Moniteur*:

Le baron de Bourqueney écrit de Constantinople, le 24 mars, à M. le ministre des affaires étrangères, que le reiss-effendi, Rifaat-Pacha, vient de déposer dans les mains des deux premiers interprètes des ministres de France et d'Angleterre, la note officielle suivante, en date du 21 mars;

Sa hautesse le sultan est dans l'irrévocable résolution de maintenir les relations amicales et de resserrer les liens de parfaite sympathie qui l'unissent aux grandes puissances.

La Sublime Porte s'engage à empêcher, par des moyens effectifs, qu'à l'avenir aucun chrétien abjurant l'islamisme soit mis à mort.

Cette notre est dérisoire au fond et en la forme. En la trouvant d'abord dans le *Messager*, nous n'avions pu nous persuader que ce fût là une note officielle; mais le *Moniteur* lui-même l'a reproduite le lendemain et il a bien fallu se rendre à une triste évidence.

La Sublime Porte *s'engage à empêcher* que l'on mette à mort les renégats. Que signifie un pareil langage? Est-ce que, dans l'empire ottoman, on peut mettre quelqu'un à mort sans jugement préalable? est-ce que, sous un gouvernement absolu comme le gouvernement turc, tout ne ressort pas du souverain?

Quoi! ce même Rizza-Pacha qui, par trois fois, et après avoir été averti, sollicité, menacé même par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, a ordonné le supplice de chrétiens renégats; ce même Rizza-Pacha vient promettre d'*empêcher* de pareilles exécutions! Il s'engage donc à s'empêcher lui-même? Et cela, par *des moyens effectifs*. Expression élastique qui peut signifier tout ce qu'on voudra, et qui au fond ne signifie rien! Qu'est-ce donc que des moyens effectifs pour s'empêcher soi-même de signer un ordre de mort?

Mais ce n'est pas tout. Remarquez la réticence! La note dit bien que la Sublime Porte s'engage à empêcher qu'on *mette à mort* des chrétiens renégats; mais elle ne dit pas qu'elle s'engage à empêcher qu'ils soient mis sous le bâton, jetés dans un cachot ou condamnés aux galères à perpétuité. Ainsi, Rizza-Pacha ne s'engage pas à s'empêcher d'envoyer pourrir dans les bagnes les malheureux qui auront abandonné l'islamisme. Rizza-Pacha ne leur fait grâce de la vie que pour les torturer et les occire en détail. Et cette intention est si bien celle de la note, que la *Gazette d'Augsbsurg* s'exprime en ces termes; « Maintenant il serait à désirer que la diplomatie européenne s'entendit avec la Porte-Ottomane sur la peine à infliger aux renégats; en effet, si l'on condamnait les renégats aux travaux forcés à perpétuité ou à une réclusion perpétuelle, la peine serait presque aussi sévère. »

Tout cela est vraiment pitoyable, et l'on ne sait ce dont il faut s'étonner le plus: ou de la hardiesse de Rizza-Pacha, qui a osé présenter une pareille note, ou de la bonhomie de M. de Bourqueney, qui s'est empressé de l'envoyer à son gouvernement pour la faire prôner dans les *Débats* à grands renforts de trompettes. Rizza-Pacha doit bien rire dans sa barbe, et nous regarder comme de grands enfants qu'on amuse avec des mots.

Nous ne pouvons penser que la France et l'Angleterre consentent ainsi à se laisser jouer, duper, mystifier par des barbares. L'honneur de ces deux puissances est engagé, elles ne peuvent plus reculer. Voici, au surplus, ce qu'on lit dans le *Times*: « On nous écrit de Paris que les gouvernements de France et de la Grande-Bretagne, informés par leurs ambassadeurs du refus de la Porte-Ottomane de s'engager par écrit à abolir la loi qui punit de mort les renégats, leur ont donné l'ordre de demander leurs passeports, si la Porte-Ottomane persistait dans son refus. Notre correspondant ajoute qu'il n'est pas douteux que le divan ne cède au désir de la France et de l'Angleterre, quand il saura que la conservation de la bonne intelligence avec ces puissances est à ce prix. »

C'est, dit-on, vendredi prochain que la chambre des pairs entendra la lecture du rapport de M. le duc de Broglie sur l'instruction secondaire. Ce rapport a été lu aujourd'hui à la commission. On nous assure qu'il renferme des données consciencieuses sur l'instruction secondaire en France, et appelle des réformes reconnues nécessaires dans la direction des études, qui ne sont plus en harmonie avec les besoins de notre époque.

— Nous lisons dans plusieurs journaux:

« M. Granier de Cassagnac a eu l'honneur d'être reçu par le roi en audience particulière. S. M. a daigné l'entretenir pendant une heure. M. Granier de Cassac a eu pareillement l'honneur d'être reçu en audience particulière par S. A. R. le duc de Nemours. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 10 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DE LAPLACE fait un rapport sur la pétition suivante:

« Le sieur Turin, ancien officier d'infanterie, à Vayres (Gironde), le sieur Delomosne, ancien officier, à Bressuire (Deux-Sèvres), et le sieur Senaux, capitaine en réforme, au Bousquet, département du Tarn, sollicitent le concours de la chambre pour que le crédit ouvert, dans les dernières sessions, en faveur des officiers réformés, soit augmenté de 50,000 fr., et pour que les secours accordés sur ce crédit soient convertis en traitements fixes. » — Ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

... à 300 francs.

» Dans tous les cas, le coupable pourra être mis, par le jugement, sous la surveillance de la haute police pour un temps qui ne pourra être moins de deux ans et qui ne pourra excéder cinq ans. » — Adopté.

« Art. 14. Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des lois, des réglements, prescriptions ou défenses émanés de l'autorité publique, aura involontairement causé un accident sur le chemin de fer, ou dans les gares et stations, sera, si l'accident n'a pas été dommageable aux personnes, puni d'une amende de 25 à 300 fr.

» Si l'accident a occasionné des blessures, la peine sera de quinze jours à six mois d'emprisonnement, et d'une amende de 50 à 500 fr.

» S'il a occasionné la mort d'une ou plusieurs personnes, l'emprisonnement sera de six mois à cinq ans, et l'amende à 300 à 2,000 francs. » — Adopté.

« Art. 15. Lorsque le délit prévu par l'article précédent aura été commis par les administrateurs, directeurs, agents ou employés de la compagnie chargée de l'exploitation du chemin de fer, le maximum de l'amende pourra être porté au double. »

La commission, d'accord avec le gouvernement, demande la suppression de cet article.

M. PELET (de la Lozère) demande le maintien.

Cet article est mis aux voix et rejeté.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, séance publique. Suite de la discussion de la loi sur la police des chemins de fer.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 10 avril.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur les brevets d'invention.

M. LHERBETTE. La loi qu'il s'agit de discuter aujourd'hui a été présentée l'an dernier à la chambre des pairs, et c'est après avoir été adoptée par elle qu'elle revient à la chambre des députés. La charte prescrit que toute loi de finance devra être portée d'abord à la chambre des députés. Il y a dans cette manière de procéder une inconstitutionnalité qui a été signalée dans une pétition qui a été renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi. Je demanderai donc à la commission des explications à ce sujet.

M. CUNIN-GRIDAINE. Je crois que l'honorable préopinant est dans une grave erreur en qualifiant la loi sur les brevets d'invention une loi de finance. Cette question a déjà été soutenue à la chambre des pairs par l'honorable M. Dubouchage, si je ne me trompe, et la chambre n'en a pas moins passé outre à la délibération. En effet, il ne s'agit nullement d'établir un nouvel impôt; il ne s'agit que de modifications à une loi existante. Je crois que ce serait aller beaucoup au-delà du vœu de la charte que de s'interdire d'une manière absolue de porter d'abord à la chambre des pairs toute loi qui touche d'une manière ou d'une autre aux questions de finances. La loi sur les brevets d'invention a pour but d'établir la redevance qui doit être payée à l'Etat en dédommagement de sa protection dans des circonstances tout-à-fait particulières: la perception de ce droit n'a d'ailleurs aucun rapport avec la perception de l'impôt, et la loi ne peut être assimilée à une loi de finance.

M. LHERBETTE. Je ne puis accepter la doctrine de M. le ministre du commerce. Quoi! parce que l'impôt préexisterait, on pourrait l'entraver, le modifier, en changer la base, et la loi qui ferait ces modifications ne serait pas une loi d'impôt! Il ne s'agit, dit-on, que d'une modification dans les redevances, il ne s'agit que de redevances temporaires, facultatives, mais n'avons-nous pas plusieurs espèces d'impôt? n'y en a-t-il pas de permanents et de passagers, d'obligatoires et de facultatifs?

La chambre des pairs, dit-on, a passé outre à la discussion de la loi, mais, messieurs, il s'agissait d'une de nos attributions, d'un empiètement sur notre droit, est-ce à une autre chambre que nous devons nous en rapporter sur ce point.

Il pouvait y avoir doute sous l'ancienne charte; mais la charte actuelle est plus explicite et ses termes ne peuvent laisser de doute; toute espèce de loi d'impôt doit d'abord être présentée à la chambre des députés, et la loi actuelle créant une augmentation d'impôts, établissant de nouvelles charges, est essentiellement une loi d'impôt; cependant sous l'ancienne charte, la chambre se montra sévère gardienne de la constitution. On cite parfois l'Angleterre, mais l'Angleterre a une chambre héréditaire, une pairie qui représente quelque chose, qui a des racines dans la nation, et cependant toute loi de finance, toute loi qui a rapport à l'impôt est essentiellement présentée à la chambre des communes.

M. le ministre pouvait échapper à cette situation, il aurait pu dire que la loi revient avec des modifications importantes; que depuis qu'elle a été examinée par la pairie elle a été largement réformée par une commission spéciale, il ne l'a pas fait, et c'est ce que je signale. Cette situation nouvelle de la loi m'empêchera de demander que le projet soit retiré comme l'exigea une chambre de la restauration, mais je tiens à réclamer en faveur du principe, car il est important qu'on n'empiète pas sur nos droits comme on n'est que trop porté à le faire; je tiens à constater que le ministre s'est mis dans son tort encore dans cette occasion comme il s'y était mis déjà dans la loi sur les permis de chasse.

M. MARTIN (du Rhône) lit au milieu du bruit un discours en faveur du projet de loi qui lui semble compléter d'une manière très satisfaisante le travail de la constituante. Il critique cependant certaines dispositions sur lesquelles il se réserve de présenter des amendements.

M. DE TOYE critique vivement le principe même de la loi. L'invention, dit-il, est une propriété; c'est la première, la plus sainte, la plus inaliénable de toutes; elle a droit à la même protection que les autres. Ce n'est pas une faveur que la loi confère, c'est une justice qu'elle rend, un fait qu'elle reconnait.

Mais la loi actuelle est complètement insuffisante. L'invention doit être autrement protégée. Ce n'est pas assez que d'octroyer le monopole comme récompense à l'une des plus nobles productions de l'esprit humain; il faudrait assimiler cette propriété aux autres propriétés, punir la contrefaçon n[on] comme une contravention, mais comme un vol; une peine aussi minime [que] l'amende n'est pas assez forte contre la contrefaçon; ils faudrait que, [dans] certains cas, la prison pût être prononcée comme dans les autres cas de vol.

M. BOUILLAUD reproche au gouvernement de n'avoir pas abordé la question de la propriété de l'invention. Le rapport de M. Ph. Dupin lui paraît l'avoir heureusement résolue en disant que l'invention constitue une propriété, mais seulement dans de certaines limites. L'idée non émise est une propriété, sans doute, mais l'idée émise n'est plus dans ce cas; celui qui l'acquiert ne l'enlève pas à celui qui l'avait acquise avant lui. Une découverte utile est la prestation d'un service rendu à la société; il est juste que la société l'en récompense. La propriété de l'inventeur ne peut pas aller plus loin.

L'orateur ajoute que bien qu'il approuve l'ensemble de la loi, il en dés[ap]...

couvernement n'est en aucune façon responsable de l'invention ; du moment qu'il n'y a pas examen préalable, il est évident que la loi ne peut admettre le choix et n'a aucun droit à établir des exceptions contre les préparations pharmaceutiques et les combinaisons de finances, les méthodes scientifiques, etc. C'est donc une contradiction flagrante entre le principe de la loi et quelques-unes de ses dispositions, entre les art. 2 et 3 qui parlent des exceptions, et l'art. 11 qui interdit l'examen.

L'orateur demande en conséquence que la définition de l'art. 2 soit fondue dans l'art. 1er, et l'art. 3 fondu dans l'art. 29, qui a trait aux nullités de brevet et aux déchéances.

M. GRANDIN demande que l'on dise à l'art. 2 : « Sont susceptibles d'être valablement brevetées les inventions etc. », et à l'art. 3 : « Ne ont pas susceptibles d'être valablement brevetées, etc. » Cependant, il aimerait mieux aussi que les dispositions de l'art. 3 fussent reportées dans l'art. 29.

M. PH. DUPIN combat ces amendements. Il ne faut pas que les délivrances de brevets soient sans limites ; un brevet pour une composition pharmaceutique, pour une combinaison financière pourrait être funeste soit à la santé, soit à la fortune des citoyens ; parce que le public, bien que cela soit erroné, est toujours disposé à accorder sa confiance à une invention brevetée. Dans ces cas, il n'y aura pas plus d'examen préalable que dans le cas contraire ; le brevet sera refusé en raison même de la catégorie de l'invention. L'art. 3 n'a donc aucun rapport avec l'art. 29 qui prononce les nullités et les déchéances.

M. O. BARROT croit qu'il y a un grand danger à décider préventivement qu'une invention doit être ou non brevetée ; une idée scientifique à laquelle le projet refuse la faculté d'être brevetée, peut être grosse d'un nouveau monde industriel. Il préfère donc à cette disposition nouvelle, les dispositions de la loi actuelle, qui permet, dans tous les cas, de prendre un brevet, aux risques et périls de l'inventeur, si son invention n'est pas utile, n'est pas neuve, n'est pas exécutable. Il se rallie donc à l'amendement de M. Bineau.

M. LABAUME dit, qu'à propos de l'art. 11, il demandera, au nom de la morale et de la justice, qu'il ne soit délivré aucun brevet d'invention sans examen préalable, et il appuie, en conséquence, les articles 2 et 3 qui lui semblent un premier pas fait dans la voie qu'il indique. (Murmures.)

Sans examen préalable, croit-on que les exceptions posées dans la loi seront applicables ? Nullement. Les compositions pharmaceutiques s'appellent substances alimentaires, comme le *racahout des Arabes*, par exemple, ou compositions chimiques utiles dans les arts. Qui peut dire, d'un autre côté, que toutes les opérations mathématiques ne pourront pas être réduites à une simple combinaison mécanique ?

On fait des objections à l'admission de l'examen préalable ; cela, dit-on, créerait une sorte de censure, et serait d'une exécution impossible.

Comment, Messieurs ; n'y a-t-il pas des inventions qui offensent la morale, qui peuvent exposer la sureté des citoyens ? On vous demande l'exploitation d'une branche d'industrie ; mais, avant de permettre cette exploitation, vous n'avez pas le droit de dire : Mais cette invention est-elle utile ? est-elle avantageuse ? n'offre-t-elle pas des dangers à la société ? Le gouvernement doit, avant tout, veiller à la sûreté des citoyens ; il manque à son devoir en n'examinant pas les inventions qu'il est chargé de protéger.

Il serait difficile, je l'avoue, de créer un jury d'examen ; mais l'organisation de la justice n'était-elle pas aussi difficile ? Était-ce parce qu'il y a des difficultés à résoudre qu'il faut se croiser les bras ? Les savants ne sont pas des juges infaillibles, j'en tombe d'accord : mais il y aura toujours, dans ce cas, la ressource du droit commun ? D'ailleurs, est-il indispensable que votre jury soit composé entièrement de savants ? Ce n'est pas par des littérateurs que vous faites juger les délits politiques de la presse, c'est par un jury pris au hasard.

Vous nous dites vainement : un brevet ne constitue pas une approbation ; le public n'accepte pas cette distinction, et vous savez vous-même comment le charlatanisme abuse des brevets en affichant en grosses lettres sur tous les murs : *Cette composition est brevetée du roi.* L'examen préalable mettrait un terme à ce charlatanisme ; il mettrait en outre un terme à une multitude de procès qui divisent l'industrie.

Il arrive des cas où un industriel breveté pour une invention qui n'est pas une invention, peut faire saisir d'autres industriels comme contrefacteurs, et ne doit pas craindre qu'il n'en soit autrement, s'il y a un examen quelconque antérieur à la délivrance du brevet. L'orateur voudrait que les brevets d'invention ne fussent qu'une sorte d'acte d'enregistrement.

M. RIVET défend la rédaction de la commission.

M. BOUILLAUD dit que la vente de remèdes secrets étant interdite d'une manière absolue ; il ne voit pas pourquoi on refuserait des brevets aux préparations pharmaceutiques.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que, dès aujourd'hui, la disposition de la loi relative aux préparations pharmaceutiques se trouve déjà en partie exécutée, puisque le gouvernement, quand il est obligé d'accorder un brevet pour une préparation de ce genre, s'adresse à l'Académie de médecine, qui fait un rapport, lequel qui neutralise ainsi souvent l'effet du brevet.

La chambre ne se trouvant plus en nombre suffisant depuis long-temps, la séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure et demie, suite de la discussion.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Réforme* s'exprime ainsi, à l'occasion des évènements de Rive-de-Gier : « Tous les hommes éclairés et prevoyants verront, dans les troubles qui ont éclaté dans le plus riche bassin houiller de France, un des symptômes de ce mal profond qui ronge incessamment les entrailles de la société. Le gouvernement saura-t-il comprendre ces terribles avertissements ? Nous ne le pensons pas. Il ne verra là qu'une occasion de faire de la force, et, quand il aura rétabli le calme à la surface, quand il aura comprimé l'agitation par les baïonnettes, il viendra se féliciter à la tribune de *la prospérité toujours croissante* et de *l'ordre maintenu sans efforts.* »

— Le *National* pense que, si la mort sanglante de quelques citoyens compte pour quelque chose au parlement, la chambre ne demeurera pas muette devant le drame qui s'est accompli à Rive-de-Gier, et qu'elle demandera compte au ministère de ces criminelles imprudences qui ont amené des malheurs si faciles à éviter.

Le même journal reproche, avec raison, à l'honorable chef de la gauche d'avoir défendu le système ruineux, impolitique et immoral de l'exécution des chemins de fer par les compagnies. « Sur tous les bancs de la chambre, dit fort bien le *National*, ce système perd chaque jour quelques vieux adhérents parmi les hommes intelligents dans toutes les opinions. Éclairés par l'expérience et par les décisives discussions de ces derniers temps, beaucoup d'hommes abusés jusque là se rangent enfin sous la loi du système que recommandent la vérité, la moralité, la bonne administration. Par quel étrange aveuglement M. Barrot en est-il encore à soutenir de vieilles ruines ? Il serait bien temps qu'il revînt à son tour d'une erreur aussi fatale. »

Faits divers.

Le *Constitutionnel* annonce qu'à l'occasion du 1er mai il doit s'opérer de nombreuses promotions dans l'armée de terre ; on parle de quatre promotions d'officiers-généraux, dont trois maréchaux-de-camp et un lieutenant-général.

— Nous avons annoncé dernièrement, d'après le *Times*, que M. Van Buren avait été nommé président et le colonel Johnson vice-président des Etats-Unis. Il ne s'agissait que d'un scrutin préparatoire ; mais le *Times* a jugé ce scrutin tellement décisif, qu'il a donné comme définitives les nominations qu'il faisait seulement pressentir.

— Voici le texte assez étrange de la lettre par laquelle le maréchal Soult a signifié à M. le lieutenant-général Piré, récemment frappé de ré-

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		DIFe S. le C. pr.		F. ÉTRANG.	1er C.		Der C.		DIFe S. le C. pr.	
4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	100		»	»	»	»
4 0/0 ...	»	»	»	»	»	»	— Portugais.	47	»	47	»	»	»
O. de la V.	1425	»	»	»	»	»	Esp. D. active	34	7/8	35	»	»	»
B. de Fr..	3120	»	3130	»	H. 25	»	5 0/0 Naples.	102	»	102	10	H.	» 40
C. L. 5000	»	»	»	»	»	»	— Romain. .	106	»	»	»	H.	» 1/8
— 1000	1170	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	1240	»	»	»	H.	1 25
C. hyp...	776	25	»	»	B. 1	25	Emp. d'Haïti.	507	50	500	»	B. 10	»
Can. ..	1272	50	»	»	»	»	B. Belge.	680	»	700	»	H. 25	»

CHEMINS DE FER.

	1er C.		Der C.		DIFe S.			DIFe S.
St-Germ.	830	»	»	»	H. 5	»	Fin cour. 830, 832 50.	B. 5 »
V. R. Dr.	385	»	383	75	H. 8	75	— 385, 380.	H. 5 »
— R. G.	267	50	257	50	H. 12	50	— 260, 270, 255.	H. 10 »
Orléans..	920	»	925	»	H. 6	25	— 918 75, 927 50.	H. 10 »
Strasb...	277	50	277	50	H. 1	25	— 276 25, 278 75, 277 50.	H. 1 25
Rouen...	950	»	»	»	H. 2	50	— 950, 955, 950.	H. 5 »
Havre...	700	»	697	50	B. 1	25	— 698 75, 697 50.	B. 1 25
Marseill.	760	»	757	50	B. 2	50	— 760, 757 50.	H. 2 50
Mulhous.	380	»	»	»	B. 10	»	— »	» »

LONDRES, 8 AVRIL.
Consol..... 99 7/8 à 100.
Esp. act... 36 5/8.
Portug. ... 46.
Mexic...... 35 3/4.
Brésil...... 78.
5 0/0 Holl. 100 1/4.
2 1/2 do. 60 3/4.
Rouen.... 37.
Orléans... 36 1/8.
Strasb.... 11.

C. DE LA COULISSE.
Av. 82 25.
Ap. 82 27 1/2.

Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 5. 15.
5 0/0 10. 30.

Bons du Trésor.
3 1/8 de 1 à 5 mois.

Primes.
Fin c. 83 55, 40 d. 50;
» 123 45, 70 d. 50.
Orléans, 932 50, 940 d. 10.
Marseille, 770 d. 10.
F. p. 83 75, 70 d. un; 83
» 95, 84 d. 50 ; 124 15,
» 123 90 d. un ; 124 20
» d. 50.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; avril, 00,00 ; 4 mois d'été, 83,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 00,00 à 00,00 ; avril, 00,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00 ; 8 derniers mois, 83,00 à 00,00 demandé.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0/0.

SUIFS (les 50 kil.)
SUIFS de place, 56,00 à 55,75.
— étrangers, disponibles, complètement délaissés ; 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 Avril.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 0/0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Misanthrope. Deux Anglais.
6 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
6 h. 1/2 **ODÉON.** — Comtesse d'Altenberg. Misanthrope.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Polka. Papillon. Cabaret. Pierre.
6 h. 0/0 **VARIÉTÉS.** — 3 Polkas. Séparation. Gamin de Paris. Marjolaine.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Alberta. Doct. Robin. Tante Bazu. L'Oncle.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Peau du Lion. Ravel. Polka. Carlo.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

9 Avril.			10 Avril.		
Arrivages	640 q.	28 k.	Arrivages	803 q.	46 k.
Ventes	419	04	Ventes	525	81
Restant	9040	06	Restant	9349	41
Cours moyen		39,36	Cours moyen		39,68
Cours-taxe		39,48	Cours-taxe		39,49

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	12 q.	56 k.	42,70 à 34,15	Gr.	4 q.	57 k.	52,20 à 00,00
1re	494	68	39,50 à 41,00	1re	288	84	39,50 à 40,00
2	409	90	36,30 à 38,85	2e	414	31	36,30 à 38,85
3e	40	04	31,85 à 33,10	3e	4	50	29,30 à 00,00
4	21	21	23,45 à 21,05	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	000	00	00,00 à 00,00	Al.	72	22	00,00 à 00,00

Issues.

PARIS, halle du 10 Avril. *Cours commercial.* — Son : 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Recoupes : 12,00 à 12,50 les 100 kil. — Remoulage : 11,32 à 12,66. — Ce dernier article est toujours délaissé ; les sons, au contraire, plus recherchés, ont subi une hausse assez considérable. Nous avons indirectement connaissance de quelques affaires en sons disponibles qui se seraient traitées à 10,00 les 325 litres.

Taxe du pain (par kil.)

Pacy,	0,32	0,30	0,00.
Evreux,	0,37	0,32	0,27.
Bouzeville,	0,00	0,36	0,00.
Amiens,	0,30 1/2	0,28	0,22 1/2.
Amiens,	0,30	0,22 1/2	0,20.
Nogent-sur-Seine,	0,30	0,25	0,20.
Bourges,	0,40	0,35	0,30.
Bar-le-Duc,	0,30	0,28	0,24.
Toulouse,	0,42 1/2	0,34	0,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 Avril. *Cours commercial.)* — Froment de choix de 116 à 118 kil. : 30,50 à 31,00. — do Montereau, de 115 kil. : 29,00 à 29,50 ; — do Picardie : 29,00 à 30,00 ; — do inférieur de 110 à 114 kil. : 26,00 à 27,50. Peu d'affaires au marché de ce jour. Nouvelle baisse de 0,50 à 1,00. — Les seigles ont valu 18,00 à 18,50 les 100 kil. L'orge de 90 à 92 kil. : 17,00 à 17,50. Quoique ces prix se soient bien tenus, il y a eu plus d'offres qu'au dernier marché. — Avoines dans Paris : poids de 150 kil.. les 3 hect. : 26,75 à 27,50 ; de 145 kil. : 25,75 à 26,50 ; de 140 kil. : 24,50 à 25,00. La demande a été assez vive, et il y a eu hausse de 0,50 à 0,75 par 3 hect.

PACY, 4 Avril. — Froment : 20,42. — Méteil : 18,55. — Seigle : 12,25. — Orge : 11,55. — Avoine : 7,30.

ÉVREUX, 6 Avril. — Froment : 20,85. — Méteil : 18,86. — Seigle : 12,18. — Orge : 12,54. — Avoine : 8,02.

BRIONNE, 4 Avril. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,75.

BOUZEVILLE, 2 Avril. — Froment : 24,20. — Seigle : 13,50. — Orge : 13,00.

AMIENS, 6 Avril. — Froment, 1re : 18,50 à 19,00 ; 2e : 17,50 à 18,00 ; 3e et méteil : 15,50 à 16,50. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Pamelle : 10,50 à 11,25. — Avoine : 6,00 à 7,00.

CAMBRAI, 6 Avril. — Froment-blanc : 18,50 à 20,30 ; do roux : 18,00 à 19 ; do 2e : 16,00 à 17,00. — Escourgeon : 12,75 à 14,00. — Pamelle et orge : 12,50. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

METZ, 6 Avril. — Froment, 1re : 18,00 ; 2e : 16,96 ; 3e : 15,25. — Orge : 9,75. — Avoine : 6,30 à 6,50.

TROYES, 4 Avril. — Froment : 15,00 à 21,25. — Méteil : 12,50 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 11,25. — Orge : 10,00 à 11,50. — Avoine : 7,00 à 8,25. — Sarrazin : 9,00.

BOURGES, 6 Avril. — Froment, 1re : 20,20 ; 2e : 19,15 ; 3e : 17,75. — Méteil : 14,55. — Seigle : 13,50. — Mouture : 14,25. — Marsèche : 13,00. — Avoine : 7,75.

Cours des spiritueux (par hect.)

PARIS, 6 Avril. — *Esprits.* Le 3/6 disponible se cote de 82,00 à 83,00, cours du mois. — *Vins.* Le cours est le même que d'après notre dernier article. Les vins de différentes provenances ont afflué à Bercy ; la Bourgogne seule a moins fourni. Les affaires ont pris une certaine activité ; la consommation de Paris et des environs y entre pour beaucoup ; la Picardie a aussi donné lieu à des transactions assez nombreuses : 4 m. d'été, 82,00 à 83,00 2 derniers mois : 81,00 à 82,00.

ROUEN, 6 Avril. — *Vins.* — Bordeaux rouge : 30,00 à 35,00 ; do blanc : 28,00 à 50,00. — Cahors : 30,00. — Ile de Ré blanc : 24,00. — Montagne : 29,00 à 30,00. — Provence : 33,00 à 36,00. — Narbonne : 33,00 à 35,00. — Roussillon : 33,00 à 38,00.

BAR-LE-DUC, 8 Avril. — *Vins.* La consommation, surtout dans les campagnes, se met de plus en plus au vin nouveau, qui s'écoule assez facilement ; mais toujours aux mêmes conditions. Le prix des vins de 1842 reste stationnaire ; en somme, on doit se borner à redire ce que nous écrivons depuis quelques mois. Les beaux temps de la semaine dernière ont mis la sève de la vigne en mouvement ; aussi pousse-t-on partout avec activité les travaux du provinage. Il est trop tôt encore pour présumer de la récolte à venir.

LIMOGES, 5 Avril. — *Vins.*
Vin de Périgord ou de la récolte de 1842 35
Vin du Bas-Limousin, idem. 1843 30

BORDEAUX, 6 Avril. — *Esprits* 3/6 à 86 degrés : 76,00. — Armagnac, 52 degrés : 55,70.

MONTPELLIER, 7 Avril. — Depuis ma dernière, nous avons eu une petite reprise sur le 3/6. Hier à Pezenas le cours du 3/6 prêt a été fixé à 72 fr., et on a fait quelques pièces pour Cette à 72 fr. Le détenteur a été tenace ; le temps un peu froid qui règne depuis avant-hier en est cause ; d'ailleurs nos montagnes ont de la neige, ce qui donne des craintes. Il y avait preneurs à 74 fr. pour les mois chauds, mais pas de vendeurs. On aurait donné, je pense, 65 fr. pour livrer à Cette en novembre, décembre prochains, s'il se fût présenté de très bons vendeurs.

BEZIERS, 6 Avril. — Nous ne savons comment expliquer la baisse qui a eu lieu cette semaine sur les cours de nos spiritueux. Les 3/6 disponibles sont descendus jusqu'à 70,00 ; mais à ce prix on ne trouvait pas de vendeurs. 20 pièces pour mai ont été faites à 72,00. On a payé 63,00 de 50 pièces, pour novembre et décembre.

La vigne commence à bourgeonner et deux jours de vent du Nord nous jetteraient dans les chances d'une gelée.

MARSEILLE, 5 Avril. — Les 3/6 qui avaient subi une baisse de 15,00 par hect. ont augmenté de nouveau sur tous les marchés du Languedoc ; cette hausse était inévitable et prévue par tous les spéculateurs ; le beau temps qui règne depuis plusieurs jours, activant la vigne, qui se trouve de nouveau exposée à toutes les influences de la température variable de cette année. En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'il ne reste plus dans tout le Languedoc que 10 à 12 mille pièces 3/6, quantité bien insuffisante aux besoins qui se feront sentir à la récolte prochaine ; le prix des 3/6 de Naples et de Catalogne, qui pourraient les remplacer pour certains emplois, étant, cette année, plus élevés que les nôtres.

Les vins suivent ce mouvement de hausse ; ceux que l'on expédie ordinairement aux colonies françaises ont augmenté de 2,00 par barrique.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché Saint-Martin, 10 avril* — Foin, 1re : 42,00 à 44,00 ; 2e : 36,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 30,00 à 32,00 ; 2e : 27,00 à 29,00. Marché faible, vente facile ; hausse sur la paille de seigle, qui a été rare.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 8 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1006	983	23	1 16	» 98	» 84
Vaches....	111	95	16	1 04	» 94	» 80
Veaux.....	444	444	0	1 56	1 36	1 16
Moutons..	5319	5043	276	1 42	1 12	1 08

PARIS. *Marché aux chevaux du 10 Avril.* — Chevaux de selle amenés : 80 ; vendus : 16, de 170,00 à 500,00. — Chevaux de trait amenés : 256 ; vendus : 38, de 300,00 à 1000,00. — Chevaux hors d'âge amenés : 224 ; vendus : 29, de 55,00 à 400,00. — Anes amenés : 15 ; vendus : 4, de 30,00 à 80,00. — Chèvres amenées : 6, vendues : 2, de 18,00 à 40,00. — Chiffre des essais : 1,60.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halle des 7, 8 et 9 Avril.* — Beurre en livre (le kil.) : 2,04 à 2,72 ; — do en mottes, Isigny : 1,70 à 4,60 ; — do en mottes, Gournay : 1,90 à 3,40. — Petit beurre : 1,44 à 2,06. — Beurre salé et beurre fondu : 0,80 à 1,44. — *OEufs* (le 1000), du 8 : 32,00 à 51,00 ; du 9 : 35,00 à 48,00. — *Fromages* (la dizaine), Brie : 12,00 à 28,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

[illegible] D'où vien[illegible] ce silence et ces réticences calculées dans toutes les affaires extérieures et surtout dans les affaires qui touchent, par quelque côté à l'intérêt anglais? C'est que le ministère n'est pas libre ; c'est qu'il se se sent rivé, enchaîné, garrotté à l'alliance anglaise. Le ministère du 29 octobre n'a pas de politique nationale, voilà pourquoi il se méfie du pays et des pouvoirs qui le représentent.

Le ministère a anéanti la nationalité française dans son essor extérieur, il a fait du peuple le plus généreux, le plus expansif, le plus fier et en même temps le plus social, l'humble vassal de l'aristocratie britannique. Dans toutes les grandes questions qui préoccupent le monde, dans la question coloniale, dans la question du droit de visite, dans la question d'Orient, nous n'avons d'autre volonté que la volonté de l'Angleterre, et M. Guizot ne peut faire un pas ni dire une parole sans prendre le mot d'ordre du cabinet de Saint-James.

Jusques à quand la France souffrira-t-elle qu'on l'inféode ainsi à l'étranger? Jusques à quand la représentation nationale, le corps électoral et le pays tout entier souffriront-ils qu'on fasse de la France une nation inerte, passive, impuissante, traînée à la remorque d'une aristocratie égoïste?

Le rôle essentiel de la nation française est de représenter des principes : c'est sur les principes qu'elle a toujours fondé sa politique nationale. L'histoire dépose de cette grande vérité. Partout et toujours la nation française a marché à la tête du mouvement politique et social ; partout et toujours les peuples l'ont suivie avec enthousiasme dans la carrière pénible, mais glorieuse qu'elle ouvrait à l'humanité.

Il est temps de rendre à la France sa mission providentielle. La France a besoin plus que jamais de représenter des principes larges, féconds, universels ; il faut donc briser la chaîne qui nous lie à une aristocratie étrangère, type de l'intérêt national exclusif. Il faut que la France redevienne elle-même ; qu'elle retrouve une politique nationale, mais généreuse et pacifique ; il faut enfin qu'elle s'allie aux États de l'Europe centrale, afin d'équilibrer les tendances envahissantes de la Russie et de l'Angleterre, et de fonder la paix du monde sur le développement des intérêts légitimes de tous les peuples. Alors, les ministres de la France ne craindront plus de dire la vérité tout entière sur les relations extérieures.

Séance de la Chambre des Députés. — Brevets d'invention.

Nous l'avions prévu, la chambre ne devait pas reculer devant un contre-sens; elle a refusé et accordé en même temps l'examen préalable des brevets. D'après l'esprit de la loi, toute découverte ou invention donne le droit à son auteur d'obtenir un brevet, et cependant la chambre a adopté l'article 3, qui déclare que les compositions pharmaceutiques ou remèdes de toute espèce, et les plans ou combinaisons de crédit ou de finances ne sont pas susceptibles d'être brevetés, contradiction manifeste à laquelle M. Bethmont s'est opposé avec force. D'ailleurs, ce vote comporte, outre l'adoption d'un examen préalable arbitraire, la solution d'une question bien grave. Nous comprenons, jusqu'à un certain point, que les découvertes pharmaceutiques ne doivent pas devenir l'objet d'un monopole, parce que l'humanité exige qu'elles restent la propriété de tous

[illegible] ment même où il en a le plus grand besoin, et le livrent la plupart du temps, pieds et poings liés, à des usuriers qui lui prennent plus tard tous les bénéfices. Nous aurions voulu que le breveté ne payât d'abord que 50 fr. pour frais d'expédition, et qu'il fût assujéti à une patente progressive, payée annuellement, à mesure que son invention produirait davantage.

Nous admettons que cette proposition était trop avancée pour la plupart de nos honorables, car elle reposait sur l'idée féconde de la proportionnalité de l'impôt au revenu. Aussi la victoire remportée aujourd'hui par l'opposition contre l'immobilisme routinier des centres nous suffit-elle, car les progrès véritables marchent lentement. Grâce à la lutte courageuse que M. Bethmont, aidé puissamment par MM. Arago, Odilon-Barrot et la gauche tout entière, a soutenue aujourd'hui, le système de paiement de la taxe par annuités de 100 fr. a été substitué au système de la commission et du gouvernement. Mais le ministère, mais les centres ont combattu long-temps contre l'innovation. Toutes sortes de moyens ont été employés par M. Cunin-Gridaine et M. Ph. Dupin pour retarder l'instant de la défaite, mais défaite bien méritée, car rien de plus misérable que les arguments présentés par ces messieurs pour combattre une disposition favorable en tout aux inventeurs pauvres.

Il faut prendre garde, ont-ils dit, de multiplier par trop le nombre des brevets, parce que le ministère aurait trop d'ouvrage pour les expédier. Il faut repousser le paiement des annuités parce que le trésor aurait des comptes ouverts avec 16,000 personnes au moins. — Toute l'argumentation ministérielle a été de cette force, et cependant, une première fois, les centres se levant en masse derrière le ministre ont remporté la victoire; ils ont voté qu'il y aurait trois sortes de brevets, et alors, croyant la lutte terminée, beaucoup de ces honorables se sont hâtés de quitter la salle. Mais la gauche a tenu bon, et MM. Taillandier et Bethmont formulant un nouvel amendement ont recommencé la lutte. Ils ont adjuré la chambre d'encourager par une disposition libérale le travail du pauvre, et de ne pas laisser la loi française au-dessous de la législation autrichienne. Aussi l'amendement quoiqu'en contradiction avec le premier vote puisqu'il est bien certain que tous les inventeurs prendront des brevets de quinze ans, a été adopté.

Il est déplorable de voir le gouvernement s'opposer à tout progrès, combattre toute innovation, et n'écouter que les conseils d'une routine aveugle. La loi qu'on a présentée à la chambre n'a été préparée qu'en vue de la paresse et de l'inertie des bureaux. La discussion d'aujourd'hui est une triste page dans l'histoire du cabinet doctrinaire.

Élections du neuvième arrondissement. — Le National.

Dans un article qui contenait, à l'égard de nos opinions, de notables réserves, l'*Univers* a recommandé aux électeurs du 9e arrondissement la candidature de notre rédacteur en chef. La décision prise par l'*Univers* en notre faveur, sert aujourd'hui de prétexte à la colère du *National*. Jusqu'à présent, le *National* avait paru désintéressé dans la question électorale qui s'agite au sein de la Cité. Maintenant, il reproche à M. Considerant d'être protégé par l'*Univers religieux* et le parti prêtre. Le *National* voudrait faire croire à ses lecteurs que, pour obtenir cet appui, nous avons déserté quelques-uns des grands principes de progrès et de liberté que nous représentons avec plus de franchise et de largeur que lui.

En réponse à cette insinuation, nous nous contentons de rappeler que le 31 mars dernier, au sujet de la *coalition des évêques*, nous avons protesté vivement contre l'ambition du haut clergé; notre article, où l'*Univers* lui-même n'était pas épargné, concluait formellement à ce que les traitements des ecclésiastiques fussent supprimés :

[illegible] Charte de 1830. Mais la liberté de l'enseignement doit être surveillée et organisée. Toutefois, dans ma pensée, la surveillance doit appartenir à l'État directement, et non à l'Université, qui est elle-même un corps enseignant. Le grand-maître de l'Université doit être distinct et placé au-dessous du ministre de l'instruction publique. »

Cette profession de foi de notre rédacteur en chef n'est que l'expression des principes que nous avons toujours soutenus. Elle nous aurait acquis non-seulement l'adhésion de l'*Univers*, mais encore celle du *National*, si ce journal désirait sincèrement la manifestation de toutes les doctrines utiles et sérieuses, s'il avait le sentiment de la véritable liberté dont il se dit l'apôtre exclusif.

Ajoutons que si le *National* voulait, comme tous les hommes intelligents et généreux de notre époque, la fin des divisions qui minent la France, il applaudirait à ce ralliement d'opinions extrêmes qui n'entraîne aucun sacrifice de part ni d'autre, et ne présenterait pas les catholiques comme des pestiférés, des parias qui souillent tout ce qu'ils touchent.

Mais le *National* a besoin de perpétuer ces préventions de parti qui, seules, le font vivre; le *National* est trop aveuglé par ses intérêts et par sa haine pour voir dans M. Considerant un représentant impartial et sincère de la liberté. C'est à peine même s'il daigne attaquer en passant une candidature qui ne lui paraît *pas sérieuse*, et qui ne présente *aucune chance*. C'est dans les mêmes termes, il nous en souvient, que le *National* mentionnait la candidature de M. Considerant au conseil-général de la Seine. Le *National*, à cette époque, a fait plus ; après le premier jour des votes, lorsque M. Considerant avait obtenu 589 voix, et que son élection pour le lendemain n'était plus douteuse, le *National*, publiant à contre cœur les résultats de la journée, conjurait les électeurs d'abandonner M. Considerant, et de ne plus *s'acharner sur un candidat impossible*. Le lendemain, M. Considerant était élu.

Il est triste d'avoir fait une guerre aussi mesquine, aussi entachée de petitesse et de mauvaise foi, alors surtout qu'on a plaidé, intrigué, visité en pure perte; mais les attaques du *National* ont eu pour nous un bon côté. Ces manifestations d'une haine que rien n'expliquerait, si ce n'est la concurrence et l'esprit de boutique ont révolté les électeurs, nous les ont attachés plus fortement, et parmi les amis du *National*, les plus notables ont désobéi à la consigne que le journal dictateur leur avait donnée. Nous ne savons pas ce qui se passera dans le 9e arrondissement; mais le *National* recommence une guerre qui, une fois déjà, nous a facilité le succès ; qu'il continue à se montrer rancuneux, inintelligent, nous lui promettons de faire imprimer ses articles à nos frais et de les distribuer nous-mêmes aux électeurs.

FORMATION DES BUREAUX POUR L'ÉLECTION DU 9e ARRONDISSEMENT.

Candidats de l'opposition constitutionnelle.

Première section. — Président : M. Petit, chef d'institution ; Scrutateurs : MM. Tronchon, Deniau-Peltier, Davoust et Rousset.

Deuxième section. — Président : M. Lanquetin ; Scrutateurs : MM. Gailleton, Mansard, Manceaux aîné, Viefville.

Du timbre et de l'annonce.

Il se joue en ce moment sur le théâtre de l'Ambigu-Comique une pièce fort amusante intitulée : *les Bohémiens de Paris*, et dans laquelle la question de *la presse* à trop bon marché nous paraît avoir été traitée d'une façon supérieure. Nous ne pouvons résister au désir de placer sous

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

Il se fit encore un silence dans la cabane, et l'on n'entendit plus que la tempête qui poussait la pluie contre les toits, et les flots contre les rochers des rivages.

Tout-à-coup la bonne Rachel tressaillit et se leva pour recevoir Jonathas dont elle avait entendu les souliers, garnis de clous de fer, résonner sur les galets de la grève. Elle avait reconnu le pas de son mari ; et, d'ailleurs quel autre que lui pouvait, à cette heure, et par ce temps, hanter ces lieux dangereux et solitaires?

Jonathas entra suivi d'Olivier. Il secoua son chapeau de paille d'où ruisselaient des flots de pluie, et il dit :

— Femme, voilà un horrible temps. Durant tout le cours de ma vie, je n'en ai pas vu de pareil, ou du moins je n'en ai pas mémoire. Attends donc, je me trompe. La mémoire du vieillard est faible et bornée surtout quand passent sur lui les heures des grandes tristesses : n'était-ce pas par une nuit semblable que la femme de notre fils trouva le cadavre de son époux échoué sur le sable de la baie? Eh bien! femme, tout se ressemble ; l'un des nôtres vient encore de faire naufrage ; et plût à Dieu que j'eusse trouvé son corps étendu sur la rive ; nous aurions des larmes dans les yeux, mais nous n'aurions point de honte sur le visage. Femme, ta petite-fille est morte et plus morte que ceux dont les os s'en vont en poussière à tous les vents du ciel.

Tout fut silencieux dans le logis agreste, tout, hormis le grillon du foyer ténébreux.

Bientôt, Jonathas reprit :

— Rachel, l'âme de ta petite fille est morte ; la vie de Dieu n'est plus en elle ; c'est son aïeul qui vous le dit et qui confirme le jugement de réprobation céleste qu'elle a attiré sur sa tête! Oui! mort et damnation sur l'enfant qui souille les cheveux blancs de notre tête et qui déshonore les ossements de ses pères !

A ces formidables paroles, qui avaient éclaté comme la foudre, toutes les femmes se levèrent à la fois et tombèrent à genoux :

— Pas encore, pas encore, s'écrièrent-elles, pitié pour la malheureuse !

— Malédiction sur l'infâme, répéta le vieillard d'une voix qui fit trembler le petit édifice.

En cet instant même, un coup de tonnerre retentit dans la tempête et remplit d'une clarté livide la sombre cabane. La lueur porta presque tout entière sur Jonathas, qui était debout sur une pierre du foyer, comme le Dieu courroucé de cette pieuse et triste demeure.

Olivier lui-même, saisi par le sublimité de ce tableau, fléchit le genou. Il était auprès de Clémentine!

— Vous tous qui êtes ici sous mes yeux, dit l'aïeul avec plus de calme dans la voix, vous méritez que le ciel et la terre vous bénissent ; vous n'avez jamais abandonné la voie droite ; vous n'avez jamais brisé de cœur comme le vent brise parfois, contre les rochers des caps, les oiseaux fatigués de nos mers. On vous pardonne là-haut où est le commun père! Mais pour la femme qui, rejetant la pudeur, verse l'opprobre sur la tête de ses vieux parents, dont ainsi elle achève d'ouvrir la fosse où déjà l'âge inclinait leurs corps accablés par les durs labeurs de la terre, oh! pour celle-là, elle ne doit attendre aucun pardon ni de Dieu ni des hommes. Malédiction sur elle !

A ces mots, le grand vieillard se mit à pleurer, et des sanglots long-temps contenus se firent enfin jour à travers son angoisse. Il quitta la fierté de sa pose, et son corps s'affaissa sur lui-même, comme si ces vieux os eussent voulu se disjoindre pour prendre leur repos suprême.

— Je ne puis le cacher, dit-il en se livrant naïvement à ses larmes, cette enfant-là était la lumière de mon cœur! J'étais glorieux de sa beauté, et Dieu m'a puni de cet orgueil coupable. L'homme ne doit point prendre d'attache pour ce qui doit être, à toute heure, une cause de péché. La beauté de la femme est la plus grande misère de la fille pauvre ; car, avec cette gloire, l'infortunée créature ne peut manquer de se perdre, et de devenir plus méprisable que la fange de la route publique. Malédiction, mon Dieu, sur cet éclat de beauté qui a ruiné l'existence de ma pauvre petite enfant !...

Rachel saisit ce moment pour adresser quelques paroles d'indulgence à Jonathas :

— Mon ami, dit-elle. Dieu est bon, et il sait que l'homme est une chose fragile par dessus toute chose. Votre fille n'est point tombée dans un si profond abîme que vous semblez le croire. Jeune, elle s'est égarée sur la voie des jours, et il y aura pour elle de grandes miséricordes. Hélas! le langage de l'homme riche a, pour la simple fille des campagnes, des séductions bien puissantes!

A ces derniers mots de Rachel, Jonathas bondit comme un lion, en secouant avec une majesté terrible son éparse et blanche chevelure.

— Femme, ce que tu dis là est juste et raisonnable ; toute la faute n'est point à la fugitive ; tu me rappelles à l'équité. Que ma malédiction tombe sur elle ; elle peut l'atteindre, car il est dit que la malédiction du père est pour l'enfant un feu qui dévore : c'est bien ! et par là doit être satisfaite la colère de mon cœur, qui ne veut pas que la justice humaine se place entre moi et mon enfant. Mais, avec cette justice des hommes, que peut ma malédiction contre l'infâme qui éveilla le mauvais désir dans l'âme de la malheureuse, qui fit de notre pure enfant une impudique créature, qui la précipita devant mes yeux et devant les yeux du monde plus souillée que ne l'est la fange de l'étable la plus immonde! Femme, ma malédiction ne peut rien contre cet homme! Ma parole, qui, je le sens, porte la foudre avec elle, ne peut atteindre au-delà de cette chère tête de mon enfant; et pourtant, d'une manière ou d'une autre, il faut que ma colère arrive à l'accomplissement de la justice. Je ne me coucherai pas content dans le tombeau avant cette heure. Il y a en moi une soif qu'il faut que j'apaise, et que j'apaiserai, car Dieu ne peut vouloir que l'iniquité triomphe ; par le sang du Christ, femme, il ne peut le vouloir! O justice des hommes! toi qui as de terribles châtiments pour le meurtrier qui détruit la vie du corps, n'as-tu donc rien pour celui qui ruine la vie de l'âme? Car, ô mon enfant, ce lâche t'a assassinée, il a plus fait que s'il avait abattu avec le tranchant de la hache ta tête belle et chérie, autrefois mon orgueil, et maintenant, hélas! mon opprobre et ma misère! Alors on aurait porté ton corps avec vénération à son dernier asile ; et maintenant voilà que l'on a fait de toi quelque chose qui est le rebut des hommes ; et ta tombe même ne sera point honorée. Tu ne pourras plus prier, sans une sorte d'impudence, les vierges qui sont dans les cieux ; et celles qui sont sur la terre, en te nommant, craindront de se souiller !

Voyant qu'Olivier pleurait, il lui dit :

— Monsieur, la parole est rude, mais le cœur est tendre. La force est bien plus dans la langue que dans ce qui bat au fond de ma vieille poitrine. Cela est faible, oh! très faible, je vous jure!

Le vieillard prit la main d'Olivier, et l'appliquant sur son cœur :

— Il y a là, monsieur, un forgeron qui bat durement l'enclume! Le fer est brûlant! Comment se fait-il donc que la poitrine de l'homme n'é-

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 8 et 10 avril.

journaux qui vivent d'annonces et de réclames, dépenseront beaucoup de récriminations et de sophismes avant de se tirer du terrible argument de Bagnolet.

Dans notre précédente polémique sur ce sujet, nous nous sommes principalement attachés à faire ressortir le côté dangereux et immoral de l'annonce et l'influence désastreuse de la spéculation sur la publicité. Nous avons établi, par des raisonnements irréfutables, que cette spéculation avait mis le monopole des journaux aux mains des faiseurs d'affaires, subordonné la propagation de l'idée à l'intérêt de la boutique et accaparé à son profit, exclusif les faibles privilèges arrachés à notre législation rétrograde par l'esprit de progrès. Nous n'avons fait qu'indiquer les conditions désastreuses que la concurrence de la presse industrielle a faites à la presse consciencieuse, vouée à l'enseignement scientifique, religieux et social qui seul devait avoir droit aux faveurs de la loi. Nous reviendrons très prochainement sur ce texte, et nous aurons à constater également les causes de la décadence de la presse départementale à laquelle l'établissement des journaux à 40 fr. a porté un coup mortel.

La *Presse*, journal à 48 francs, que l'exposition de notre théorie a blessée dans ses intérêts les plus chers, n'a eu garde d'accepter le combat avec nous sur le terrain de la moralité de l'annonce. Elle a mieux aimé se proclamer elle-même victorieuse sur toute la ligne, à l'exemple de ces généraux battus qui font chanter le *Te Deum* pour donner le change à l'opinion du pays. Au lieu de descendre jusqu'au niveau de notre entendement, et de chercher à nous éclairer des lumières de sa haute expérience, comme c'était son devoir, comme c'est le devoir de tout adversaire loyal et bien élevé, la *Presse* nous a taxés d'absurdité et d'ignorance, puis, à la façon des Parthes, qui combattaient en fuyant, elle nous a décoché, en guise de traits perfides, deux ou trois questions innocentes auxquelles nous avions déjà répondu la veille, espérant, par cette déplorable tactique, nous détourner de l'objet principal du débat.

Après la *Presse*, le *Siècle* et le *Constitutionnel*. Le *Siècle*, qui n'a jamais été très riche, de son propre fonds, en matière d'idées, ne pouvait manquer d'aller chercher chez la *Presse*, sa voisine, cet argument formidable, que nous n'avions pas même jugé digne d'une réponse : « Si la » *Presse* à 48 francs, qui débite ses produits au-dessous du prix de re» vient, est une industrie immorale, comment se fait-il que la *Démocra*» *tie pacifique* débite ses produits au même prix que nous ? »

Parbleu ! la question est plaisante. Est-ce que c'est nous, par hasard, qui avons fait ces prix ? Nous sommes obligés de les subir, au contraire, ces prix que vous nous imposez par vos spéculations ; et c'est là précisément ce dont nous nous plaignons. Nous disons qu'il est souverainement injuste que des journaux comme le nôtre, qui ont une idée à servir, qui ont besoin de se créer des lecteurs, soient condamnés à de lourds sacrifices pécuniaires par la concurrence des journaux industriels, légers de bagage scientifique, dirigés par des industriels visant au succès de boutique, et de qui, par conséquent, le public est tout fait. Et tous les journaux scientifiques ou religieux, et les revues spéciales, et toute la presse provinciale, et tous les hommes consciencieux qui se préoccupent des intérêts de la pensée, avant tout, sont pour nous et contre vous, entendez-vous, Messieurs, même dans votre propre parti.

Les récriminations du *Siècle*, de la *Presse* et du *Constitutionnel* ne prouvent qu'une chose à tous ceux qui apporteront un esprit impartial dans l'appréciation de ces débats, que nous n'avons pas épuisés ; c'est que nos arguments contre l'immoralité de l'annonce ont blessé la spéculation au vif. Le *Siècle*, le *Constitutionnel* et autres, ont saisi avec empressement l'occasion de la candidature du rédacteur en chef de la *Démocratie*, pour exhaler leurs rancunes de boutique sous le couvert des dissentiments politiques. Peut-être eût-il été, en effet, plus habile à ... ou mieux qu'ils ... beaucoup trop simpliste.

Voyons si nous ferons mieux, et d'abord posons bien nos termes.

Le *progrès instinctif* dit : « Le timbre paralyse l'essor de la pensée, et fait » peser sur les œuvres de l'esprit les lourdes griffes du fisc. »

« — C'est juste, répond le pouvoir, je ne demande pas mieux que d'abolir » le timbre ; mais il me rapporte une belle grappe de millions dont je ne » saurais absolument me passer : je suis forcé de le maintenir. »

Et l'impôt du timbre sera maintenu.

« — Mais, disent les gens qui veulent transformer au lieu de bouleverser, la *Démocratie* notamment, il y aurait moyen de tout concilier.

» Aujourd'hui, tous les journaux sont frappés d'un droit de timbre qui, précisément parce qu'il atteint tout le monde également, est une monstrueuse injustice. Rien ne pèse inégalement comme l'égalité brutale du niveau. Il y a des journaux qui font par an pour 200,000 fr. d'annonces, et d'autres qui n'en font pas pour 2,000 fr. ; tous sont timbrés au même prix, proportionnellement au tirage, c'est vrai, mais non proportionnellement au prix et à la quantité des annonces. Pour être juste, il faut que le gouvernement frappe chaque annonce d'un impôt, et supprime le timbre ; par ce moyen, celui qui aura beaucoup d'annonces paiera beaucoup ; celui qui en aura peu paiera peu, et justice sera faite. »

C'est *demi*-justice qui sera faite, et non justice entière ; par ce moyen, on déplace l'inégalité au lieu de la détruire.

En voici la preuve :

Le *Siècle* tire à trente-neuf mille ;

Le *National* à six mille, je suppose.

Un jour donné, le *Siècle* et le *National* ont exactement les mêmes annonces.

Le *Siècle* a payé soit deux cents francs pour trente-neuf mille exemplaires, le *National* paie également deux cents francs, mais pour six mille : l'un aura payé par exemplaire un *demi-centime* environ, l'autre plus de trois centimes. Où est la justice ?

« — Mais dit-on, le droit variera en raison du prix des annonces. »

Vraiment, et qui le connaît le prix des annonces ? Il varie à chaque quinzaine. Déjà les courtiers s'y connaissent à peine. Frappez la quatrième page d'un droit proportionnel et ce sera tout à-fait la bouteille à l'encre. On aura donné l'avantage non-seulement aux plus riches, mais encore aux plus *fins*, et l'on sait ce que, dans notre siècle, le mot *fins* veut dire.

Vous comprenez, Monsieur le rédacteur, que je n'abuse pas du droit de faire des contrastes, car j'aurais pu choisir des feuilles qui tirent de 7 à 800 exemplaires. Mais tout cela est trop évident, passons vite au remède.

Le remède, le voici :

1° Avant tout, il faut que le fisc ait sa pâture ;

2° Il faut que chacun paie en raison des annonces qu'il vend ;

3° Et aussi en raison de son tirage ;

4° Il faut que ce qui n'est ni annonce ni réclame ne paie pas.

Que faut-il pour cela ?

FRAPPER DU TIMBRE L'ESPACE CONSACRÉ AUX ANNONCES.

Voilà tout.

A l'application maintenant.

Soit chaque feuille de format ordinaire tarifée à 32 centimes pour ses quatre pages : ce nombre *trente-deux* est choisi pour la facilité des subdivisions.

Les journaux, connaissant habituellement leur clientèle d'annonces, se feront timbrer comme ils l'entendront, et le fisc aura des timbres de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 centimes, qui autoriseront à insérer des annonces dans une fraction quelconque d'une page, depuis un huitième jusqu'à la totalité. Si l'on veut entourer une seconde page, on demandera un second timbre, et ainsi indéfiniment.

Le journal qui n'a d'habitude qu'un quart de page consacré à l'industrie, ne paiera habituellement que deux centimes, celui qui en a une page entière, en paiera huit. Et comme d'ailleurs la somme perçue par l'Etat sera en proportion du tirage de la feuille, justice entière sera faite ; le riche paiera comme riche, et l'industriel comme industriel ; les charges seront proportionnées aux forces.

Le rédacteur de la *Presse* demande que les feuilles périodiques prennent de l'agrandissement, qu'elles insèrent *in extenso* les débats parlementaires en toute liberté, après avoir au préalable déposé cent mille francs de cautionnement et en payant cent francs par jour à leur imprimeur. Mais au moins, sur deux chancres il y en aura un d'extirpé.

Je n'insiste pas : les lecteurs de la *Démocratie pacifique* m'ont compris ; mais il faut que je termine en rappelant un argument décisif :

Le trésor n'y perdra rien.

Agréez, etc.

L.-G. MONTDÉRAINES,
Rédacteur en chef du *Tam-Tam*.

Paris, le 11 avril 1844.

Nous avons vu avec regret le chef de l'opposition de gauche, M. Odilon Barrot, soutenir dans les bureaux de la chambre le système de l'exploitation des chemins de fer par les compagnies ; car nous pensions que c'était surtout aux hommes de la gauche qu'avait dû profiter la large discussion ouverte depuis deux ans sur la question de l'exploitation. Comment se fait-il que les dangers du monopole des grandes routes entre les mains d'un petit nombre de compagnies financières n'aient pas frappé les députés qui se prétendent plus spécialement appelés à défendre les intérêts de la masse du peuple ? Comment ces députés n'ont-ils pas compris qu'une compagnie exploitante a un intérêt direct à imposer un prix aussi fort que possible à toutes les classes de voyageurs, et surtout aux classes les moins riches ? Comment n'ont-ils pas compris que, par le pouvoir de tarifer les marchandises à leur gré, ces compagnies, ou plutôt les chefs de ces compagnies, se rendront peu-à-peu maîtres de tout le commerce, c'est-à-dire que la direction du commerce finira par arriver totalement entre les mains des banquiers français et étrangers, qui forment et soutiennent ces compagnies, et qui auront toujours soin de garder une place prépondérante dans les conseils d'administration ?

Aliéner les grandes routes au profit d'un petit nombre d'individus, au profit des riches banquiers et capitalistes, c'est ajouter de nouvelles forces à l'aristocratie d'argent ; c'est tendre à la constituer d'une manière régulière. Or, est-ce cela que devait rechercher le député qui, chef de l'opposition de gauche, a mission, au contraire, de régulariser et de développer les intérêts du plus grand nombre ?

Dans la discussion qui a précédé le vote de la loi de juin 1842, les députés de la gauche n'ont pas compris quelle faute ils commettaient en ne donnant pas l'exploitation à l'Etat, qui seul, impartial entre tous les intérêts, pouvait rendre cette exploitation plus fructueuse pour tous.

Singulière contradiction de ces hommes qui se disent libéraux, et qui, hier, ont consenti à donner au gouvernement ce terrible instrument des fortifications de Paris, qui ne peut être que nuisible au gouvernement lui-même et à la nation, et qui, aujourd'hui, lui refusent l'exploitation des chemins de fer, bienfaisante entre les mains de l'Etat, nuisible entre les mains des compagnies de banquiers.

Mais si M. Odilon Barrot, entraîné par ses sympathies vers M. Thiers, a pu faire voter avec lui la gauche en faveur des fortifications, espérons qu'il n'aura plus le même pouvoir lorsqu'il s'agira des chemins de fer, et que s'il persiste à rester enfermé dans le cercle étroit d'une vieille économie politique déjà discréditée, des idées plus jeunes, plus sages, plus réellement démocratiques et populaires, pénétreront dans les chambres et feront comprendre à tous et au gouvernement lui-même ce que nous nous efforçons de prouver depuis tant d'années, que l'Etat doit rester seul maître et administrateur de ses grandes routes.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux a nommé aujourd'hui M. Dufaure pour son président et M. Allard pour son sécretaire. La commission se réunira après-demain. Ses délibérations doivent rester secrètes.

éclate pas ? D'ordinaire le trop plein de la liqueur fait éclater le vase. Il est vrai qu'ici, grâce à vous qui m'écoutez, il déborde.

Puis portant la main à ses yeux : — Il y a là une source qui jaillit plus souvent qu'on ne le croit, parce qu'elle ne jaillit qu'aux déserts. D'où viennent ces abondances de flots ? La malédiction est entre les dents comme la paille aride, et les yeux pleurent ? Oh ! sans doute le bon Dieu veut que nous pardonnions, puisqu'il veut qu'à la colère succèdent toujours les larmes.

Il se tut, puis tout-à-coup il reprit :

— Pas encore ! L'heure n'est pas venue où nous devons pardonner. La justice demande autre chose ! Et d'une voix sévère : — Femme, avez-vous diligemment veillé sur votre fille ?

La pauvre Rachel frissonna et ne répondit pas. Elle vit que la foudre allait tomber sur elle, à son tour.

— Que veut dire ce silence ? reprit Jonathas. Je me défiais que votre cœur était très faible, mais je me persuadais que ma parole serait assez puissante pour vous retenir. Je me disais qu'avec votre expérience, vous ne deviez pas ignorer que, préférer à l'ordre du père le désir souvent mauvais de l'enfant, c'était un péché que Dieu ne pardonnait pas. Et, pour cette fois, il le punit sur terre ! Avais-je tort de me confier à votre religion ? Ma prévoyance, en cette occasion, n'a-t-elle point été celle d'une barbe blanche comme moi ? Prononcez ; je l'exige, je ne dois rien ignorer des choses qui se passent en dedans de mon seuil.

Rachel se leva pour répondre ; mais la terreur arrêta la parole sur ses lèvres. Elle retomba sur sa chaise, et sa tête fléchit comme une tête coupable.

— Femme ! femme ! s'écria Jonathas en frappant du pied la pierre du foyer rustique, je vous comprends ; et Dieu ne me veut épargner aucune douleur ; il veut que cette heure, qui me renverse vivant au bord de ma fosse, emporte aussi loin de moi tout esprit de confiance. Celle qui était mon espoir et l'orgueil de mon cœur, me trahit et me livre à la honte ; et celle qui me fut toujours fidèle et sur laquelle je comptais comme sur une ancre de miséricorde que ne peuvent ébranler les plus terribles coups de mer, celle-là enfin qui était l'étoile de mon passé, elle me trompe aussi. Hélas ! Seigneur, mon Dieu ! à quoi faut-il donc croire désormais ? O Rachel ! Rachel ! voilà la première douleur que vous jetez dans l'âme de celui qui a dormi avec tant de consolation sur l'oreiller de votre couche ; mais elle est affreuse, et l'heure est mal choisie pour me frapper là !

Et le vieillard portant la main à sa poitrine, se mit à pleurer tendrement. Rachel n'était point préparée à voir Jonathas prendre sa faute avec cette douceur. Elle s'agenouilla aux pieds de son mari.

Le vieil homme la releva aussitôt :

— Femme ! femme ! ce n'est point là qu'est votre lieu ! Et il ouvrit ses bras où se précipita Rachel. Ils mêlèrent leurs sanglots.

— Où est notre pauvre et chère aveugle, demanda Jonathas ? C'est donc à elle qu'il est réservé de jeter la première pelletée de terre sur les planches de notre cercueil. Approche, mon enfant ; je veux que ce soit toi qui remplisses ce triste devoir. Ta sœur n'en est plus digne ; et, d'ailleurs, elle ne doit sans doute plus reparaître aux regards de ses parents. La tempête qui l'emporte la chassera de rivage en rivage, et la fosse où elle se doit à la fin reposer est peut-être en de bien lointaines contrées : qui sait où le vent enlève la feuille détachée de l'arbre paternel ? Elle s'en va rouler dans les fanges de la route et pourrir misérablement aux déserts.

— Approche donc, mon enfant, qui te peut retenir ? La voix de ton vieux père est-elle donc si terrible qu'elle ne puisse inspirer que de l'effroi ? En vérité, je ne crois pas, si j'en puis juger, par ce qui se passe dans mon cœur.

Jeanne se leva timidement et alla tomber aux genoux de son aïeul :

— O mon père ! dit-elle, en pâlissant encore, je suis la plus coupable de ce logis.

— Mon enfant, dit Jonathas en la relevant et en la pressant contre sa poitrine, je ne veux plus rien savoir : je ne veux plus rien croire que du bien ; et d'ailleurs puis-je croire autre chose de toi ? Laisse-moi donc jouir du peu de débris qui me restent de mon bonheur après cet ouragan, qui m'a brisé. Oh ! qu'il y a de perversités au-delà de ce seuil ; laissez-moi me réfugier sous mon toit, comme dans l'angle abrité de la montagne ; je suis semblable à la corneille centenaire du vieux chêne ; elle regarde autour d'elle et voit aux cimes des arbres de la forêt, les nids qu'elle bâtit alors qu'elle était dans la jeunesse. Mais, aujourd'hui ces nids sont déserts et les vents pluvieux de l'automne en emportent les ruines, comme ils ont emporté les fruits de ses amours vers des contrées lointaines où elle n'a pu les suivre ; elle reste donc solitaire au sommet du chêne antique et le sabotier qui l'entend croasser sous les nuages, pense longuement au temps passé. Enfant, je ressemble à cet oiseau. N'abandonne pas le père de ton père, mais que ce soit lui qui t'abandonne pour aller prendre son dernier repos.

La jeune aveugle enhardie reprit :

— O mon père ! il y a trop de bonté dans votre âme pour que vous ne retiriez pas la terrible parole que vous avez jetée sur la destinée de ma sœur !

Le vieillard fronça le sourcil ; il se fit un mouvement dans sa blanche chevelure qu'il secoua d'un air d'impatience.

— Enfin, s'écria-t-il, qu'on ne me parle pas de la *vagabonde*. La parole que j'ai lancée contre elle est une parole de justice ; dès-lors, je ne puis la révoquer ; qu'il soit fait selon la providence de Dieu ! Demain, j'irai trouver le magistrat. Ces puissances établies de Dieu pour opérer le bien sur la terre doivent avoir quelque chose de lui, et venger l'autorité des pères, comme elles vengent contre les voleurs les possesseurs de terrestres richesses ; et quelle richesse plus chère pour un père que la pudeur de sa fille !

— Mon bon père Jonathas, dit Angélique, je vous accompagnerai.

Olivier s'avança :

— Angélique, cette affaire me regarde, et permettez-moi de m'en charger. Je connais le coupable, et nous avons une vieille difficulté à régler ensemble. Je vous expliquerai tout cela !

— Olivier, répondit Angélique, je suis femme, et, par là même, j'ai plus de droit que vous à plaider cette cause qui est la mienne. Ce que dit Jonathas me semble d'une parfaite justice. Il est fort possible que la loi n'ait point eu cette rectitude de coup d'œil qui n'est donné qu'aux hommes de bonne volonté.

Quant à ce que vous me dites de vos relations passées avec M. de Courbevoie, ce serait encore une raison pour ne vous point appeler parmi des contestations qui peut-être vous amèneraient à des façons d'agir, dont, à mes yeux, il ne pourrait ressortir pour vous aucune gloire. Je suis prête, Olivier, à entendre vos révélations, elles seront pour moi d'un grand intérêt.

— Bon père Jonathas, la circonstance demande à être prise avec ardeur. Demain, de bonne heure, nous serons chez le magistrat.

— La tempête est bien calmée, reprit mademoiselle de Boisl... ; nous pouvons sans danger, maintenant, suivre le sentier des falaises. Il nous faut de regagner le Manoir-des-Dunes, où je crains que mon père ne soit très inquiet.

— Ma bonne demoiselle Angélique, dit Jonathas, il ne faut point prendre le sentier des falaises. Un éboulement s'est fait à la Pointe des Cormorans, et l'on n'y pourrait passer sans courir de grands risques. Je vais vous conduire par une autre route.

Et les trois jeunes acteurs de notre drame, ayant Jonathas à leur tête, commencèrent leur nocturne voyage qui s'acheva heureusement.

(*La suite à demain.*)

H. MORVONNAIS.

« Art. 16. Les compagnies concessionnaires ou fermières d'un chemin de fer seront responsables, soit envers l'Etat, soit envers les particuliers, du dommage causé par les administrateurs, directeurs ou employés à un titre quelconque au service de l'exploitation du chemin de fer.

» La même responsabilité pèsera sur le trésor public, si le chemin de fer est exploité aux frais et pour le compte du gouvernement. »

M. DUMON, ministre des travaux publics, propose de modifier ainsi le deuxième paragraphe de l'article :

« L'Etat sera soumis à la même responsabilité envers les parties civiles si le chemin de fer est exploité à ses frais et pour son propre compte. »

L'article, ainsi modifié, est adopté.

La commission propose un article additionnel ainsi conçu :

« Si les chemins de fer sont exploités par l'Etat, les agents, autres que les administrateurs et directeurs chargés de l'exploitation, pourront être poursuivis sans autorisation préalable du conseil d'Etat. »

M. PELET (de la Lozère) appuie cet article, qui est combattu par M. Dumon, et rejeté après deux épreuves douteuses.

« Art. 17. Les crimes, délits ou contraventions prévus aux titres I et III seront constatés par des procès-verbaux dressés concurremment par les officiers de police judiciaire, les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, les conducteurs, gardes-mines, les agents de surveillance et gardes nommés ou agréés par l'administration et dûment assermentés.

» Les procès-verbaux de ces délits et contraventions feront foi jusqu'à preuve contraire. » — Adopté.

« Art. 18. Au moyen du serment prêté devant le tribunal de première instance de leur domicile, lesdits agents de surveillance de l'administration et des compagnies pourront verbaliser sur toute la ligne du chemin de fer auquel ils sont attachés.

» Les procès-verbaux, dressés en vertu de l'article précédent seront visés pour timbre et enregistrés en débet.

» Ceux qui auront été dressés par les agents de surveillance et gardes assermentés, devront être affirmés dans les trois jours, à peine de nullité, devant le juge de paix ou le maire, soit du lieu du délit ou de la contravention, soit de la résidence de l'agent. » — Adopté.

« Art. 19. Toute résistance avec violence et voies de fait envers des agents des chemins de fer dans l'exercice de leurs fonctions, sera punie des peines appliquées à la rébellion par le code pénal. » — Adopté

« Art. 20. L'article 463 du code pénal est applicable aux condamnations qui seront prononcées en exécution de la présente loi. » — Adopté.

M. DE LA MOSKOWVA dépose sur le bureau une proposition tendant à faire des interpellations à M. le ministre de la marine sur l'affaire de Taïti.

La chambre, consultée, décide qu'elle entendra immédiatement les interpellations.

M. DE LA MOSKOWVA. L'officier récemment arrivé de l'Archipel des Sociétés apporte-t-il de nouveaux documents seront-ils joints à ceux que le gouvernement a déjà déposés?

M. LE BARON DE MACKAU, ministre de la marine. Le gouvernement a reçu par l'officier qui est arrivé ce matin une lettre de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars. Ce rapport est le même que celui qui a été adressé déjà par un officier en sous-ordre de M. l'amiral. Nous ne savons rien de nouveau; nous n'avons jamais reçu qu'une lettre du 10 novembre 1840 et celle que l'officier nous apporte aujourd'hui est écrite cinq jours seulement après la première. On voit donc qu'elle ne doit rien contenir de nouveau.

Vous savez, Messieurs, que M. l'amiral Dupetit-Thouars est parti pour le Chili.

M. DE LA MOSKOWVA. Le gouvernement ne voudra donc pas communiquer cette nouvelle lettre?

M. DE MACKAU. Le gouvernement délibèrera.

Après cet incident, la chambre passe au scrutin secret sur la loi en discussion.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	112
Boules blanches,	92
Boules noires,	20

La chambre a adopté.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, séance publique.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 avril.

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

Le procès-verbal est adopté.

M. L'HERBETTE demande pourquoi on n'a pas encore fait de rapport sur l'élection de M. de Castellane, élu il y a plus de six semaines.

Il paraîtrait, dit l'orateur, que M. de Castellane ne peut avoir l'âge que le 24 septembre prochain. Si le rapport était fait aujourd'hui, il est évident que dans le cas où le fait serait vrai, il y aurait lieu à convoquer de nouveau le collège électoral; ce retard est donc d'une certaine gravité, et je crois que la chambre ne peut le laisser passer sans exiger des explications.

M. LE PRÉSIDENT. Aussitôt que les pièces sont transmises par M. le ministre de l'intérieur à la questure de la chambre, le bureau est convoqué; si cette convocation n'a pas encore eu lieu pour cette élection, c'est que les pièces n'ont pas été transmises. Quant au retard dans la transmission des pièces, MM. les ministres sont présents et peuvent s'expliquer.

Les ministres gardent le silence.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention.

La discussion continue sur l'art. 3, relatif aux exceptions.

M. BINEAU revient sur les observations qu'il a présentées contre ces exceptions dans la séance d'hier.

M. PH. DUPIN. La commission s'empresserait d'accepter l'examen préalable que M. Labaume a demandé si elle croyait le principe possible dans l'application. Mais le préjugé qui s'attache dans le public au mot brevet exige impérieusement qu'il y ait des exceptions pour les cas où la délivrance du brevet pourrait avoir des conséquences dangereuses pour la santé ou la bourse des citoyens.

M. BINEAU donne lecture d'un discours que M. Cunin-Gridaine a prononcé l'année dernière à la chambre des pairs contre l'art. 3 qu'il soutient aujourd'hui.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que son discours avait pour but de repousser le principe de l'examen préalable, et qu'il ne commet pas une inconséquence en soutenant aujourd'hui un article qui, posant des catégories, ne suppose pas pour cela l'examen préalable.

Le principe de l'exception dans la délivrance des brevets, est mis aux voix et adopté.

M. BETHMONT propose de supprimer le § 1er de l'article qui déclare les compositions pharmaceutiques ou remèdes spécifiques non susceptibles d'être brevetés.

On a fait valoir en faveur de ces exceptions deux raisons : la nécessité de prémunir le public contre le charlatanisme, et l'utilité qu'il y a à placer dans le domaine commun des inventions avantageuses à l'humanité. Mais de ce

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. BETHMONT demande si l'interdiction de brevet s'étend aux compositions pharmaceutiques utiles aux bestiaux. (Oui! oui!)

MM. BUREAUX DE PUZY et BETHMONT citent des exemples de substances chimiques qui sont devenues des remèdes, et demandent s'il sera permis de prendre des brevets d'invention pour ces substances.

M. PH. DUPIN répond que la loi n'interdit la délivrance des brevets que pour les compositions purement pharmaceutiques.

M. BETHMONT. On aurait beaucoup mieux fait alors d'écrire dans la loi qu'il sera toujours permis de prendre des brevets pour des compositions pharmaceutiques, à condition de leur donner un autre nom.

M. MARQUIS propose d'ajouter dans le 1er paragraphe de l'art. 3 ces mots : « les substances alimentaires et les cosmétiques. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

L'art. 3 est adopté.

« Art. 4. La durée des brevets sera de cinq, dix ou quinze années.

» Chaque brevet donnera lieu au paiement d'une taxe, qui est fixée ainsi qu'il suit, savoir :

» 500 fr. pour un brevet de cinq ans;

» 1,000 fr. pour un brevet de dix ans;

» 1,500 fr. pour un brevet de quinze ans. »

M. BETHMONT propose de remplacer cet article par le suivant :

« La durée des brevets sera au minimum de quinze années.

» Chaque brevet donnera lieu au paiement d'une taxe de 100 fr. par chaque année.

» Cette annuité sera payée d'avance.

» Le breveté qui laissera écouler un terme sans acquitter son annuité perdra ses droits au brevet. »

M. PH. DUPIN combat cet amendement, dont le principe lui paraît bon, mais qui pourrait donner lieu à une trop grande multiplication de brevets pour des inventions inutiles; à une complication extrême dans l'administration pour connaître la déchéance, etc.; et il croit que le système qui consiste à accorder des brevets provisoires, a des avantages aussi grands, sans avoir les mêmes inconvénients.

M. BETHMONT. Il ne faut pas que la taxe soit trop élevée parce qu'un grand nombre d'inventeurs sont pauvres et, sous la loi actuelle, restent forcément à la porte du ministère; la multiplication des brevets sera donc un avantage; quant à la difficulté de percevoir les droits, je ne comprends pas comment, en présence d'un système administratif aussi compliqué que le nôtre, on a pu en faire une objection.

M. RIVET croit qu'il fait réagir contre le génie de l'invention, qui selon lui est une maladie; l'abaissement du droit et le système de paiement par annuités tendraient, au contraire, à l'encourager.

M. SCHNEIDER (d'Autun) demande que cet article ne soit voté qu'après l'article 14.

M. ARAGO. L'honorable M. Rivet, nous a dit : Le système des brevets provisoires est préférable à celui des annuités; et l'inventeur pourra toujours, en dix ans, trouver les moyens de faire exécuter son invention. Pour réfuter cette opinion, je me contenterai de citer deux inventions bien connues, les turbines et les perrotines.

L'inventeur des turbines a sollicité pendant 5 ans la permission d'en établir une à ses frais, dans les manufactures d'Alsace, en demandant à être responsable des pertes que pourrait occasionner l'emploi de sa machine; pendant 5 ans il a été repoussé et n'a pu obtenir de brevet, malgré les conditions favorables de fortune dans lesquelles il se trouvait; et cependant, des expériences faites dernièrement par une commission ont prouvé que les turbines produisaient 80 là où les autres machines ne produisaient de 50.

Les fabricants de Rouen emploient aujourd'hui la perrotine. Cette machine a réussi à Rouen, parce que son inventeur, M. Perrot, était là, mais en Alsace, on a été onze ans avant de reconnaître que c'était une admirable machine, produisant une impression sur étoffe aussi belle que l'impression à la main, et avec une rapidité infiniment plus grande.

L'inventeur qui a découvert le procédé d'extraction de la soude du sel marin, est mort de faim; il s'appelait Blanc.

Il y a en tout des préjugés de routines, qu'il s'agit de vaincre, et cela est toujours l'œuvre d'un grand nombre d'années.

L'innovation proposée par M. Bethmont, qui d'ailleurs n'est pas neuve, puisqu'elle est appliquée en Autriche, est donc tout-à-fait favorable aux inventeurs.

M. OD. BARROT demande si le système des annuités aurait pour but de supprimer la déchéance du défaut d'exploitation; dans ce cas, il serait d'autant plus disposé à accepter le système des annuités.

M. BETHMONT. La question de déchéance viendra lors de l'art. 29, et je n'ai rien entendu préjuger sur ce point. J'ai moins entendu faire prononcer par la cessation du paiement une déchéance, qu'un abandon de l'inventeur à ses prétentions au brevet.

M. CUNIN-GRIDAINE reproduit et développe les observations de M. Ph. Dupin. L'impossibilité de reconnaître les déchéances oppose un obstacle immense à l'adoption du système de l'annuité.

M. ARAGO présente quelques nouvelles observations.

M. HOUZEAUX-MUIRON appuie les observations de M. Arago. Presque tous les inventeurs sont pauvres. A l'expiration du brevet, c'est à peine si quelques-uns des inventeurs ont pu réaliser leur invention.

A gauche. C'est de l'histoire.

M. RIVET défend de nouveau l'article. (Aux voix! aux voix!)

M. CUNIN-GRIDAINE. Les inventeurs méritent la plus vive sollicitude, mais il ne faut pas oublier non plus les intérêts de l'industrie.

M. DELESPAUL appuie l'amendement.

M. ODILON-BARROT demande que l'impôt sur le brevet soit progressivement augmenté pendant les dernières années.

M. CUNIN-GRIDAINE ajoute encore quelques paroles contre l'amendement.

Le premier paragraphe de cet amendement est mis aux voix et rejeté, après une épreuve douteuse.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que le second paragraphe de l'amendement de M. Bethmont retombe dans un amendement proposé par M. Taillandier comme article additionnel à l'art. 4.

Les deux premiers paragraphes de l'article de la commission sont adoptés.

M. MARTIN (du Rhône) demande que la taxe à payer soit fixée comme il suit :

300 fr. pour un brevet de cinq ans;

600 fr. pour un brevet de dix ans;

1,000 fr. pour un brevet de quinze ans.

Cet amendement, repoussé par la commission, n'est pas adopté.

Les paragraphes correspondants du gouvernement sont adoptés.

M. TAILLANDIER propose d'ajouter à l'article, le paragraphe additionnel suivant :

« Cette taxe sera payée par annuités de 100 fr., sous peine de déchéance, si le breveté laisse écouler un terme sans l'acquitter. »

M. ODILON-BARROT appuie cet amendement. Exiger une somme considérable d'un inventeur, avant qu'il ait pu réaliser son invention, c'est le livrer aux usuriers.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que le système des brevets provisoires répond à tous les besoins.

MM. BETHMONT ET GRANDIN présentent de nouvelles observations dans

subir. »

— La *Quotidienne* s'exprime ainsi sur le même sujet, « Amis de l'ordre, nous le sommes aussi de la justice, car la justice est la loi même de l'ordre. Or est-ce de la justice que les pauvres ouvriers appartiennent à l'exploitation de telle sorte qu'ils n'aient contre elle aucun recours, si ce n'est cette résistance même qu'ouvre contre eux un autre recours plus formidable, celui des baïonnettes. Supposez le travail organisé en France; alors les coalitions ne seraient pas possible. Les ouvriers feraient des réclamations par leurs syndics; ces réclamations seraient jugées par des prud'hommes; et si la force avait à paraître, au moins ne serait-ce que pour la répression de faits constatés et constituant une violation positive de la loi commune. »

— Le *Siècle* regarde comme un évènement politique d'une gravité incontestable l'arrivée de l'officier chargé des dépêches de l'amiral Dupetit-Thouars. Il pense que le ministère doit communication à la chambre et au pays du complément d'information qui lui est parvenu. « Si le ministère ne donne pas une entière et loyale publicité à ces documents, alors, ajoute le *Siècle*, toute incertitude s'effacera de notre esprit, et nous n'hésiterons pas à nous associer aux manifestations qui ont eu lieu à Paris et dans plusieurs villes en l'honneur de l'amiral Dupetit-Thouars. Nous ferons à notre tour appel à la France, et des milliers de voix encore répondront à cet appel. »

— Le *Moniteur* d'hier, contenait la nouvelle suivante : « d'après l'*Annuaire militaire* officiel qui vient de paraître, le 1er régiment de dragons est autorisé à s'appeler d'Orléans; le 1er lancier, lanciers de Nemours; le 6e lanciers, lanciers d'Orléans; le 1er hussards, hussards de Chartres. » Le *Constitutionnel* se demande aujourd'hui quel est le but de cet étrange et puéril retour aux traditions de l'ancienne monarchie? personne plus que lui ne souhaite que la royauté soit forte, mais il trouve ailleurs les conditions de sa force et de sa sécurité. S'efforcer de créer dans l'armée des corps privilégiés, sous prétexte de les attacher plus étroitement à la personne du roi, ce n'est pas, dit le *Constitutionnel*, fortifier la royauté, c'est l'affaiblir.

Faits divers.

Par décision royale, du 31 mars :

M. le maréchal-de-camp Thierry, commandant le département de la Lozère, passe au commandement du département du Haut-Rhin, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Zœpffel, mis dans la deuxième section du cadre de l'état-major général ;

M. le maréchal-de-camp Ginguené, en disponibilité, est appelé au commandement du département de la Lozère ;

M. le maréchal-de-camp comte de Saint-Paer, en disponibilité, est appelé au commandement du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Rossi, passé au commandement du département de la Dordogne. (*Messager.*)

— M. Magnon-Delalande, chef d'escadron au corps royal d'état-major, employé à l'état-major de la place de Paris, passe à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, en remplacement de M. Patau, décédé ;

M. Bracquehaye, chef d'escadron au corps royal d'état-major, passe à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris, en remplacement de M. Magnon-Delalande. (*Moniteur de l'Armée.*)

— Par ordonnance royale du 7 avril, M. Amable-Ernest Persil, employé au ministère des finances (direction de la comptabilité générale), est nommé conseiller référendaire à la cour des comptes, en remplacement de M. de Vergnon, décédé. (*Messager.*)

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 3 avril 1844, M. l'abbé Juste, vicaire-général du diocèse de Rouen, est chargé du cours d'histoire et de discipline ecclésiastique dans la Faculté de théologie de Rouen.

M. l'abbé Juste remplira, en outre, les fonctions de doyen de ladite Faculté. (*Idem.*)

— Hier l'abbé Combalot s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie. (*Moniteur parisien.*)

— Le prince de Galitzin, gouverneur de Moscou, l'un des personnages les plus importants de l'empire de Russie est mort, hier, à Paris, où l'empereur Nicolas l'avait autorisé à résider depuis un an, pour le rétablissement de sa santé.

— Il se fait, en ce moment, un travail relatif à un projet important. Il s'agit d'augmenter l'effectif du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. Le corps des sapeurs-pompiers, créé par décret du 15 décembre 1811, ne se trouve plus, en effet, en rapport avec l'accroissement de la population et les progrès de l'industrie, en ce qui concerne les états et professions qui emploient le feu comme agent. Les postes de secours contre les incendies ne sont qu'au nombre de trente-deux pour la surface de Paris et de la banlieue ; ce chiffre est assurément insuffisant. C'est pour réaliser le projet ci-dessus le plus tôt possible, qu'on achève de convertir en une vaste caserne pour le service des sapeurs-pompiers, l'ancien couvent des Bernardins, situé rue de Pontoise, près du quai de la Tournelle. (*Journal de Paris.*)

— *Procès Lacoste.*—On écrit d'Auch, au *Droit* : « Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà, d'après une correspondance d'Auch, que MM. Flandin, Pelouze et Devergie, chargés de procéder à une analyse chimique, dans l'affaire qui s'instruit à Auch, contre madame Lacoste et le sieur Meilhan, avaient constaté la présence de l'arsenic. Nous apprenons aujourd'hui que leur rapport est encore plus concluant que celui des chimistes d'Auch, car ces trois messieurs ont trouvé l'arsenic en quantité assez considérable, et ils l'ont ramené même à l'état de métal. Ce document judiciaire est arrivé à Auch dans les premiers jours d'avril. Depuis lors, quoique madame Lacoste ait écrit elle-même à M. le procureur du roi pour lui annoncer qu'elle se présenterait au jour fixé pour les débats, la police et la gendarmerie sont à sa recherche; mais est-elle encore dans le pays? Et d'ailleurs, ses amis nombreux, sa fortune considérable, ne lui fournissent-ils pas les moyens d'échapper aux poursuites dont elle est l'objet? il n'est pas douteux que l'affaire ne soit instruite pour la session

— fin cour.	83 40	83 40	83 35	83 40	83 35
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

LILLE. — Colza, 75,50 à 00,00; œillette rousse, 81,00; lin, 73,50, 00,00; cameline, 75,00; chanvre, 79,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 33,00 à 00,00 ; avril, 83,00 à

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

10 Avril.				11 Avril.			
Arrivages	803 q.	46 k.		Arrivages	1303 q.	55 k.	
Ventes	525	81		Ventes	1529	59	
Restant	9319	41		Restant	9093	37	
Cours moyen			39,68	Cours moyen			39,00
Cours-taxe			39,49	Cours-taxe			39,40
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	1 q.	57 k.	52,20 à 00,00	Gr.	29 q.	26 k.	42,05 à 53,60
1re	288	85	39,50 à 40,00	1re	309	29	39,00 à 41,00
2e	414	54	36,30 à 38,85	2	617	30	36,30 à 38,85
3e	4	50	29,30 à 00,00	3e	6	28	30,90 à 33,10
4e	00	00	00,00 à 00,00	4	12	16	25,50 à 00,00
Al.	72	22	00,00 à 00,00	Al.	353	25	37,55 à 39,50

Issues (par hect.).

PARIS. Halle du 10 Avril. — *Cours légal.* — Son : 3,00. — Recoupe : 3,50 à 4,50. — Remoulage : 5,60 à 6,65. — Peu d'affaires se traitent en ce moment par l'intermédiaire des facteurs et les cours que nous donnons pour les recoupes et les remoulages, ne sont que nominaux.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 Avril. *Cours légal.* — Froment : 18,65 à 20,33. — Seigle : 12,35 à 12,50. — Sarrazin : 9,30 à 9,35. — Avoine : 8,33.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 8 Avril. — Froment 1re : 20,66 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,66. — Seigle : 12,00 à 12,66. — Orge : 12,00 à 12,66. — Avoine : 7,33 à 8,00.

COULOMMIERS, 10 Avril. *Cours commercial.* — Marché moins approvisionné sur place que le précédent et offert plus nombreuses sur échantillons. Les affaires se sont traitées au cours de 16,56 à 19,69 l'hect. de froment. — *Cours officiel.* — Froment 1re : 19,06 à 19,69 ; 2e : 17,50 à 18,75 ; 3e : 16,56 à 17,19. — Seigle : 9,38. — Orge : 10,50. — Avoine : 7,38.

CAMBRAI, 6 Avril. — Blé de mars : 21,00 à 24,00. — Froment nouveau 1re : 20,30 ; 2e : 17,70. — Seigle : 10,60 à 11,09. — Orge : 13,00 à 14,00. — Avoine : 6,86 à 7,60.

VALENCIENNES, 10 Avril. — Froment blanc : 20,00 à 20,50 ; — do gris, 1re : 18,60 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 16,50. — Seigle : 11,00 à 11,25. — Orge : 12,00 à 13,50.

BERGUES, 8 Avril. — Froment 1re : 22,25 ; 2e : 21,69 ; 3e : 20,91. — Seigle : 12,79. — Orge : 13,66. — Avoine : 8,22. — Approvisionnement faible ; baisse de 0,61 sur le blé et 0,43 sur l'avoine.

SAINT-LAURENT, 6 Avril. — Froment, 1re : 23,80 ; 2e : 22,58 ; 3e : 23,80. — Méteil : 1re : 17,33 ; 2e : 17,00 ; 3e : 16,66. — Seigle : 14,66 à 15,33. — Orge : 12,66 à 13,33. — Maïs : 17,00 à 17,66. — Avoine : 10,00 à 10,66.

CETTE, 6 Avril. — *Céréales.* Il nous est arrivé cette semaine un grand nombre de navires venant de Nice et Gênes avec blés. Les ventes n'ont pas été très importantes, elles se sont bornées à quelques opérations de détail dans les prix de 22,50 à 23,00 pour les polognes.

Les prix sont les mêmes que ceux de notre dernière cote.

Nous pensons que la semaine prochaine, qui ne sera pas dérangée par les fêtes, nous amènera des acheteurs.

Malgré l'approvisionnement que nous avons reçu, nous ne devons pas attendre de la baisse dans les prix. Tous les blés passent en magasin parce qu'on a l'espoir bien fondé d'une diminution de 1,50 par hectolitre sur les droits d'entrée au mois de mai prochain ; d'un autre côté, nos prix ne sont pas encore en rapport avec ceux des entrepôts de Marseille, Gênes et Livourne ; il faudra cependant qu'ils se nivellent.

MARSEILLE, 5 Avril. — Blés. — Consommation : 400 hect. Richelle, 26,25 ; 800 h. Tangarock, 20,93 3/4 ; 500 h. Romagne et Ancône, 23,12 1/2 ; 2,200 h. Pologne, 21,87 1/2 22 50 ; 800 h. Odessa dur, 906 1/4, 19,37 3/4.

Entrepôt disponible : 2,600 h. Romélie, 14,37 1/2 ; 900 h. Romélie par navire anglais, 15,15 52 1/2 ; 1,700 h. Galatz, 13,43 3/4, 13 59 37 1/2 ; 3,500 h. Odessa tendre, 14 37 1/2.

A livrer : 10,000 h. Pologne, 15,46 15,79 ; 2,400 h. Ibraïla, 11,37 1/2.

Marchés étrangers. — BRUGES. — Froment ; 17,40. — Seigle : 10,09. — Sarrazin : 9,97. — Orge : 11,31. — Avoine : 6,73.

Par suite d'une grande abondance de blé anglais sur le marché de Londres, et aussi d'une grande quantité de blé étranger à l'entrepôt, le prix de la farine est réduit, et celui du pain a baissé. Les premières maisons de boulangerie ont mis le pain de 2 kilog. à 0,83, et les boulangers ordinaires ou économiques, comme on les appelle, à 0,67.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS. Halle du 10 Avril. — *Cours légal.* — Haricots de Soissons : 32,00 ; do Liancourt : 19,35 à 20,00 ; do ord. : 20,00 ; do flageolets : 22,00 à 24,00 ; do suisses rouges : 19,30 ; do rouges de Chartres : 18,00. — Lentilles de pays et autres : 26,00 à 33,00.

MONTLHÉRY, 8 Avril. — Haricots : 18,00 à 20,00. — Lentilles : 24,00 à 30,00.

MARSEILLE. — *Légumes secs par 100 kil.* — Haricots de Nantes, cons. : 29,00 ; do de Corse : 13,50 ; do gros de Dijon : 18,00. — Pois verts : 15,50. — Pois roux : 14,50. — Lentilles d'Auvergne : 16,00. — Graines longues : 18,00 ; do Tunis : 16,00. — Petit millet : 10,00. — Lentilles d'Alexandrie : 6,60.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

LILLE, 10 Avril. — *Graines.* — Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,50. — Œillette : 22,00 à 22,75. — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Caméline, 17,00 à 19,50 sans variation sur les cours du marché précédent. — *Huiles.* — de colza : 73,50 ; do épurée : 81,50 ; — de lin : 73,50. — d'œillette rousse : 81,00 ; do bon goût : 82,00 ; do s. 87,00 ; do fr. : 89,00. — de chanvre : 79,00. — de caméline : 75,00.

CAMBRAI, 6 Avril. — *Graines.* Colza, 21,00 à 22,25. — Œillette : 21,00 à 21,90. — Caméline : 17,50 à 19,00. — Lin : 17,00 à 19,00. — Colza de mars : 19,00 à 20,00. — *Huiles* d'œillette surf. : 88,00 à 90,00 ; do bon goût, à clair : 88,00 ; do rousse : 81,00 ; de colza aux 91 kil. : 75,00 ; — lin pour peinture : 77,00.

BAR-LE-DUC, 8 Avril. — Aucun changement à signaler dans les prix : bien décidément l'article restera dans la même position jusqu'aux nouveaux marchés qui se feront aussitôt la récolte des graines ; il paraît que ces dernières sont toujours dans un état satisfaisant.

Huile de colza 84 fr. les 100 kil., do navette 83 fr. Cours nominaux. Il ne se traite absolument rien.

On perd l'espoir d'acheter de l'huile de faînes, aucune partie un peu importante n'est mise en vente ; cette huile a été faite par petites quantités, et elle se trouve entre les mains des consommateurs : on ne peut donc indiquer aucun prix. Quelques kilogrammes vendus fort à la consommation ne peuvent servir de base.

MARSEILLE, 5 Avril. *Graines.* — Le calme a régné pendant ces derniers jours ; les droits proposés ont répandu la circonspection parmi les vendeurs ; toute affaire a cessé pour livrer dans les 6 derniers mois ; les cours se sanctionnent pour sésame d'Egypte, disponible ou à arriver jusqu'en juin à 48, les Levant 50 fr.

Les lins ne peuvent plus se vendre pour les mois en dessus de juillet ; le droit qui les menace les frappe de prohibition ; quelques affaires sont encore possibles de ce jour en juillet à 27,00 pour Russie, 27,50 pour Anatolie, 28,00 pour Romélie.

Huiles comestibles. — Les Naples seules sont demandées à 156,00 l'hect. avec esc. On ne cite pas d'affaires en Toscane.

Le Var ont en preneurs pour 14 futailles au prix de 121,87 l'hect. Les Bouches-du-Rhône continuent à être sans aucune demande.

Il s'est fait quelques affaires en sésame première qualité au prix de 110,30, mais il y a peu d'empressement de la part des acheteurs. — *Huile de lin*, sans affaires et au même cours : 73,54 les disp. ; 6 derniers mois : 76,00 ; 4 derniers mois : 78,00. — *Essences.* — Les derniers arrivages ont produit de la baisse. Une cargaison de Calabre s'est réalisée à 71,00 avec terme. Une partie Corse à 69,00 avec escomptes. Les provenances du Var par mer de 69,00 à 69,50 par terre de 67,00 à 69,00, suivant les qualités.

Huile raffinée. Le dernier cours à 70,00 avec acquit et terme par 64 litres.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 8 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1006	983	23	1 16	» 98	» 84
Vaches....	111	95	16	1 04	» 94	» 80
Veaux.....	444	444	0	1 56	1 36	1 16
Moutons..	5319	5043	276	1 42	1 12	1 02

COULOMMIERS, 10 Avril. — 168 veaux : 1,60-1,48-1,36. — 133 veaux d'élève : 16,00 à 31,00 l'un. — 86 grands porcs : 37,00 à 52,00. — 59 petits porcs de 8,00 à 22,00.

NANGIS, 10 Avril. — 339 veaux : 1,40-1,20. — Point de bœufs : 69 vaches : 0,90-0,80. Marché fort et vente facile.

HOUDAN, 10 Avril. — Veaux gras amenés : 325, tous vendus : 1,60-1,45-1,30. — Veaux d'élève amenés : 75 ; vendus : 72, de 10,00 à 85,00.

STRASBOURG, 8 avril. — 47 bœuf amenés et vendus 1,24-1,16. — On a abattu pendant la semaine 246 veaux : 1,10. — 211 porcs. — 154 moutons : 1,30. — 11 vaches : 1,00 à 1,10. — 11 taureaux : 0,80 à 0,88. — *Suif cru* : 0,95 le kil. — *Cuirs verts* : 0,86 à 0,96.

» Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'actions [illegible] comme de 500 francs au moins.

» Les actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent, et les pouvoirs y correspondant, au siége de la société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

» La proportion des voix aux actions est fixée ainsi qu'il suit :

»	1 voix pour	500	à	1,500 fr.
»	2	1,500		3,000
»	3	3,000		5,000
»	4	5,000	et au delà. »	

Ceux de nos actionnaires qui voudront se faire représenter peuvent nous adresser leurs titres avec un pouvoir *qui devra être spécial à l'assemblée du 28 avril 1844.*

L'erreur du pouvoir.

Dans un des grands débats de tribune qui suivirent la défaite diplomatique de 1840, M. Guizot, entraîné par un épanchement d'éloquence, se prit à dire que, lorsqu'il était au pouvoir, il enviait souvent à l'opposition le droit d'être triste et d'exhaler en liberté le découragement et la plainte. Il y avait dans ces simples paroles plus de vérité que n'en ont contenu depuis tous les discours de ce ministre. C'était comme un aveu d'insuffisance, comme une abdication morale de l'autorité, dont il est cependant si fier et si jaloux. Le *roseau peint en fer* gémissait sous l'incertitude des destinées de la France. Rien dans ces quatre dernières années n'est venu démentir cette naïveté ministérielle. L'opposition et la presse ont usé largement du droit qu'elles ont d'être tristes et plaintives, et M. Guizot, en dépit même de ses efforts pour paraître puissant et solide, a laissé percer mille fois son abattement et sa faiblesse.

C'est qu'en effet le pouvoir, tel que le comprend M. Guizot, n'est pas chose facile. On dirait même que nos hommes d'Etat s'évertuent depuis quelques années à le rendre impossible. Ils se plaignent qu'on ne leur tient pas assez compte des difficultés inhérentes au gouvernement, sans vouloir reconnaître que ces difficultés proviennent pour la plupart de ce qu'ils ne tiennent pas assez compte eux-mêmes des conditions nouvelles qui imposent au pouvoir le développement des libertés publiques.

Tous les embarras du pouvoir et son instabilité déplorable proviennent avant tout de ce que les hommes qui l'occupent n'ont qu'une vague conscience du double mouvement de fin et de renouvellement qui transforme la société entière ; de ce qu'ils méconnaissent la légitimité, l'étendue et la durée de cette double tendance, au lieu de la diriger eux-mêmes et de la prendre pour base fondamentale de leur politique. La fatalité qui pèse sur nos hommes d'Etat est tout entière dans cette étrange méprise. Ils se croient obligés de résister aux besoins d'innovation et de réformes qui agitent la société, tandis qu'il est, au contraire, de l'intérêt du gouvernement de prendre l'initiative de toutes ces innovations et de toutes ces réformes, pour en régulariser l'exercice et s'en attribuer le mérite. Ils s'imaginent donner de la force au pouvoir en l'isolant autant que possible du pays où en ne s'appuyant que sur une classe privilégiée, afin de maintenir le peuple en état de tranquillité et d'obéissance, tandis qu'il est de l'intérêt du pouvoir de s'unir encore une fois, et plus franchement que jamais, au peuple, pour acquérir par lui une force invincible et se garantir contre les empiètements incessants d'une aristocratie nouvelle. Ils croient que leur système de résistance négative au progrès populaire est encore justifié par le caractère négatif de l'opposition et des attaques dont ils sont l'objet ; tandis que, depuis plusieurs années déjà, cette opposition et ces attaques systématiques ne s'adressent plus au principe du pouvoir en lui-même, mais bien à l'aveuglement systématique de la résistance, à l'incurie seule des dépositaires de ce pouvoir. Ils croient, en un mot, que le pouvoir ne peut faire alliance définitive avec la liberté

[illegible] prolétaires a bu aux prolétaires, [illegible] un propriétaire a bu à la propriété ; un publiciste a bu *à la presse*, ce qui est très naturel, et un *père de famille* a bu *aux femmes*, ce qui est encore plus naturel ; un professeur a bu *à ceux qui souffrent ici-bas, à tous les cœurs froissés* et *à toutes les intelligences méconnues*, et probablement à toutes les femmes incomprises. Nous ne savons pas, non plus, quel a été le menu du dîner ; mais enfin, il nous est permis de supposer qu'on y aura consommé quelques-uns de ces fameux petits pâtés qui figureront dans la célèbre bataille qui sera prochainement livrée, sur les bords de l'Euphrate, par les marmitons de Babylone aux gâte-sauces de je ne sais plus quelle ville, et dont M. Fourrier a fait le sujet d'un poème épique. Nous supposons aussi que les disciples de M. Fourrier n'auront point imposé à des êtres humains les fonctions dégradantes de la domesticité, et qu'ils se seront fait servir à table par des anti-lions ou des anti-crocodiles et des anti-léopards.

Le *Journal des Débats*, sincèrement dévôt, comme chacun sait, termine en se montrant fort scandalisé du rapprochement établi par le vice-président du banquet, entre la naissance de Fourier et la solennité de la Pâques, entre le christianisme, qui promet aux hommes le règne de la fraternité, et la théorie d'association qui vient réaliser cette promesse.

Il y a quelques sept années, quand le *Journal des Débats* apportait des conseils à nos gouvernants, au lieu de servir de porte-voix à leurs préjugés et à leurs rancunes, ce journal a consacré une série d'articles à l'examen de la doctrine de Fourier, dont la tombe se fermait à peine. Dans ce travail impartial et sérieux, on appréciait dignement la grandeur d'une vie sacrifiée au service de l'humanité, la sagesse d'une doctrine qui ne demande la ruine d'aucune institution sociale, on indiquait tout ce qu'il y avait de fécond, pour l'avenir, dans la pensée fondamentale de Fourier, l'association agricole et industrielle.

Pour mesurer la décadence du *Journal des Débats*, nous reproduirons quelque jour ces articles. Les concevoir et les rédiger dépasserait aujourd'hui ses forces.

Depuis 1837, l'école de Fourier a grandi, mais le *Journal des Débats* a prodigieusement baissé. Privé de la direction intelligente qui le soutenait, il ne se guide plus qu'en cherchant dans les yeux des ministres quelle est leur secrète pensée ; il n'a plus qu'une manière d'apprécier les doctrines de paix et d'organisation, c'est d'évoquer les anti-lions, les anti-léopards, les pâtissiers de Babylone, tous ces vieux sarcasmes qui réfutent la théorie de Fourier aussi complètement que le souvenir de l'âne de Balaam et de la baleine de Jonas, détruisent les principes d'unité, de fraternité, de charité, posés par le christianisme. Les *Débats* nous opposent ces plaisanteries banales, stéréotypées dans la mémoire des écrivains médiocres comme le sourire sur le visage des idiots. Le rédacteur des *Débats*, qui écrit son article les yeux fixés sur le compte-rendu de notre banquet, s'amuse à estropier le nom de Fourier, et place un M devant ce nom avec une affectation qu'il trouve comique.

Le *Journal des Débats* prend bien maladroitement son texte pour réchauffer, à l'usage de ses lecteurs, ces railleries contre Fourier qui sont usées même à l'hospice des incurables. Parmi les vœux exprimés à notre banquet, quels sont donc ceux qui excitent chez ce journal une hilarité forcée ?

Un officier supérieur a porté un toast *à l'anéantissement de la guerre!* Oui, *Débats*, et vous pourriez ajouter *à la transformation des armées destructives en armées industrielles, consacrées aux grands travaux de l'exploitation et de l'embellissement du globe*. Cet idéal de la paix est quelque peu supérieur au vôtre, buveurs d'affronts, qui confondez la paix avec l'inertie. Ce toast est traditionnel parmi nous, et si vous voulez savoir qui l'a porté le premier, il y a six ans, dans les mêmes termes, nous vous dirons : c'est le maréchal Bugeaud, maintenant gouverneur de l'Algérie. Ne riez donc plus de la modeste obscurité de nos convives, sachez que les arts et l'industrie, comme l'armée, sont dignement représentés à nos fêtes.

On a glorifié *le sentiment religieux!* le *Journal des Débats* hausse les épaules. Le *propriétaire* et le *prolétaire* ont échangé leurs vœux de conciliation. Le *Journal des Débats*, qui veut sans doute éterniser les [illegible] destinées providentielles, il n'y a de quoi rire que pour les [illegible] et les écrivains mercenaires. Ces vœux honorables que vous rappelez, et qui devraient être la devise, la pensée constante des hommes d'Etat qui vous patronent, plaident cruellement contre vous et contre eux. Ces phrases arrachées du compte-rendu de notre banquet, ces mots insérés dans votre texte arrêtent le sourire sur les lèvres des lecteurs qui auraient assez de bonté pour trouver du piquant à vos anti-crocodiles. Tronqués, défigurés, nos vœux ont encore de la grandeur. Nous vous portons formellement le défi d'insérer textuellement dans vos colonnes ces explosions de sentiments généreux qui seraient autant de flétrissures pour les systèmes que vous défendez.

Si la ligne suivie actuellement par le *Journal des Débats* avait un résultat, ce serait de rendre souverainement impopulaire une importante fraction de l'opinion, *les conservateurs*, les amis de la tradition et de l'ordre, ce serait de les présenter comme hostiles à l'affranchissement des classes pauvres et aux grandes destinées de la France ; mais le *Journal des Débats* n'est plus, ne doit plus être l'organe des conservateurs qui se respectent. La mission de journal conservateur, étudiant les questions pour elles-mêmes, uni au pouvoir par une libre communauté de vues, ne s'interdisant pas le droit de critiquer les ministres, cette mission est remplie par la *Presse*.

Quel sera donc le rôle des *Débats*? Il y a des journaux fanfarons d'impopularité, avocats hardis mais compromettants du ministère ; les *Débats* veulent-ils être *englobés* dans cette triste catégorie ? Nous craignons que la première place n'y soit prise, et que l'office de charivari du parti-borne ne soit déjà parfaitement rempli.

Pour y réussir, d'ailleurs, il ne suffit pas d'être impudent, il faut encore être spirituel, et les *Débats*, quoi qu'ils fassent, ne seront jamais un lutin. Il est curieux de voir le pesant génie qui préside à cette feuille, s'évertuant à changer en ailes de sylphe ses immenses pages, et décochant à ses ennemis des flèches qui n'ont pas de pointe.

La candidature du rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* au 9e arrondissement de Paris ne pouvait manquer de soulever contre nous et contre nos principes les attaques des organes les plus éminents de la presse rétrograde. La lutte électorale d'aujourd'hui reproduit fidèlement, en effet, toutes les circonstances qui signalèrent celle qui s'engagea en novembre dernier sur le terrain de l'élection au conseil-général de la Seine. A cette époque-là non plus, nos adversaires, que notre modestie devait nous faire supposer moins nombreux, ne nous ménageaient ni les sarcasmes, ni la calomnie, ni l'injure, et nous eûmes l'inestimable avantage de voir se coaliser contre nous toutes les passions étroites des coteries du journalisme parisien.

Nous nous donnâmes peu de peine alors pour répondre à ce déchaînement inespéré d'hostilités ardentes, et nous ne le prendrons pas en plus haute considération aujourd'hui. Mais on conviendra du moins que c'est un spectacle instructif et curieux, que cette soudaineté de cordiale entente qui fait s'unir *Débats* à *National*, *Siècle* à *Constitutionnel*, *Globe* à *Courrier français*, dans le but d'éloigner de la représentation nationale l'homme étranger aux intérêts de parti que ces feuilles représentent. Il faut que nos doctrines soient réellement douées d'une puissance de conciliation remarquable, pour produire de tels rapprochements.

Heureusement qu'à travers ces attaques passionnées que la sincérité de notre dévouement à la cause du progrès pacifique peut seule justifier, il nous arrive quelquefois de recueillir de précieux témoignages de sympathie et d'estime de la part d'écrivains consciencieux, au suffrage desquels nous tenons précisément le plus. C'est ainsi que, pour nous dédommager des sarcasmes du *National*, la *Revue indépendante*, organe consciencieux et dévoué de la véritable opinion radicale, et qui apporte un peu plus de science et de talent que le *National* dans la discussion des hautes questions de l'époque, a cru devoir adresser au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* l'expression de ses sympathies. Nous nous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

III.

Jonathas, se sentant peu satisfait de l'audience du magistrat et des odieuses réparations que lui promettait la loi, prit le parti de poursuivre lui-même le ravisseur de Brigitte ; il se mit en route.

Il passait, têt baissée, tristement et rapidement à travers les bourgs, et il ne s'arrêtait que dans les fermes isolées. Il lui semblait que tout homme devait connaître ou lire, sur son vieux visage, le déshonneur qui maintenant, hélas ! était dans sa famille.

Rencontrait-il des petits patours jouant sur la voie publique, au milieu de quelque bruyère sauvage, il suspendait un instant la vitesse de sa marche. Si, dans toute l'étendue du chemin désert, il ne découvrait pas de voyageurs, si, aux alentours, il ne voyait pas de laboureurs occupés à défricher ou écaubuer la lande, il se reposait auprès du joyeux essaim, qui, dans ce lieu, chantait avec les alouettes et bourdonnait avec les abeilles. Il prêtait l'oreille aux charmantes naïvetés de leur langage ; et, en se rappelant que sa fille avait été innocente comme cela, il se prenait à pleurer avec grande amertume, la tête entre ses mains. Alors, il ne donnait plus d'attention à tout ce qui se passait autour de lui. Il se reprochait d'avoir pris de l'orgueil à cause de la beauté que portait, sur sa figure, cette malheureuse qui faisait la désolation de sa vieillesse ; il pensait que Dieu sans doute le voulait punir pour avoir trop fait de compte d'une chose de passage et qui bien souvent nous est une cause de chagrin et de ruine, comme dans cette occasion. Il restait ainsi durant de longues heures, absorbé dans ses réflexions accablantes ; et les petits enfants rustiques, étonnés de l'immobilité du vieil homme, s'approchaient et fixaient en silence sur lui leurs grands et beaux yeux, jusqu'à ce que Jonathas, comprenant qu'il devenait pour eux un objet de curiosité, s'éloignait en cachant son visage.

Un jour, à la première lueur de l'aurore, il arriva dans une lande, auprès d'une chapelle de structure très gothique ; le carrefour au milieu duquel elle élevait ses murs couverts de lierre et sa toiture crevassée, était totalement dénué d'arbres. On n'y voyait qu'un bouleau rachitique, et qui, dans sa caducité même, poussait à peine quelques touffes de feuillage, encore ces feuilles séchaient-elles aussitôt au souffle du vent aride qui, sans relâche, battait, en gémissant, cet endroit solitaire, où sans doute avait été commis quelque meurtre : car au bord de la route, et au pied de l'arbre si triste et si vieux, était une triste et vieille croix de pierre. Dans l'intérieur de la chapelle, au-dessous d'une large crevasse ouverte dans la toiture, s'étendait une flaque d'eau ; à son rivage croissaient quelques glaïeuls chargés de leur graines rouges, et un peuplier dont la cime apparaissait au-dessus du faîte, formant ainsi comme un clocher mouvant à cet oratoire des vieux âges. A l'heure de l'Angelus, ce clocher ne répandait plus alentour des sons d'airain pieux, mais, en hiver, des gémissements ; en été, des murmures ; et, en automne, des feuilles mortes et de mélancoliques aromes.

Jonathas alla s'agenouiller sur les degrés qui conduisaient au portail de l'oratoire ; et, ayant tiré de sa poche son chapelet, il se mit en prière. Pendant qu'il était ainsi dévotement incliné, le front vers la terre et l'âme vers le ciel, il entendit sur la route le bruit d'une voiture. S'étant retourné, et la voiture passant très près de lui, il put, à la lumière faible et mêlée de l'aube naissante, de la lune et des étoiles, reconnaître le ravisseur de sa fille.

Il crut que son enfant était là ; et, dans cette persuasion, il se précipita vers le char opulent. Posant la main à la bride de l'un des chevaux qui emportaient la voiture avec une rapidité peu ordinaire, il s'écria :

— Monsieur, un moment, s'il vous plaît! j'ai quelque compte à débattre avec vous.

M. de Courbevoie, surpris de cette brusque rencontre, et pensant que ce pouvait être une attaque de voleurs, saisit ses pistolets et les dirigea vers le grand vieillard, qui, sans remuer ni pâlir, et d'une voix sévère et religieuse, lui dit que lui, le riche et l'heureux, il pouvait, sans grand dommage et impunément sans doute, prendre au pauvre et au misérable un reste d'existence désormais vouée à la désolation et l'opprobre ; qu'il le lui abandonnait de tout son cœur, espérant que ce serait un motif de plus pour que Dieu fît descendre un plus terrible châtiment sur celui que l'on ne pouvait atteindre au milieu de l'impunité dont l'environnait la loi des hommes.

— Aussi, ajouta Jonathas avec un éclat de voix devant lequel reculèrent les chevaux, aussi n'est-ce point de par la loi que je vous arrête, mais de par le ciel ! Cette puissance-là vaut apparemment bien l'autre !

M. de Courbevoie se rejeta vers le fond de sa voiture, comme pour se réfugier et s'ensevelir dans la profonde nuit.

Alors Jonathas poursuivit :

— Sans doute que ma fille est là, monsieur ; qu'on me la rende ; elle est due à la colère paternelle comme vous à la justice de Dieu !

Le vieillard, voyant que personne ne se montrait, s'avança vers la portière de la voiture et découvrit que M. de Courbevoie était seul. Aussitôt, saisi d'un grand trouble, il s'écria :

— Ma fille, monsieur, ma fille ! qu'en avez-vous fait? Après avoir tué son âme, vous me devez du moins le corps de mon enfant !

Et le vieil homme, d'un bras que la colère et la tendresse tout-à-la-fois faisaient plus robuste encore, ébranlait la voiture en voulant ouvrir la portière.

Cependant M. de Courbevoie était sorti de la stupeur où l'avait jeté cette apparition dans un lieu qui semblait lui-même préparé pour les apparitions. Il cria à son cocher de donner à tout risque du fouet aux chevaux. Le carrosse partit en lançant le pauvre vieillard à une grande distance de là, dans le fossé de la route, parmi les broussailles qui, lui déchirant le visage, y ouvrirent de nombreux et longs ruisseaux de sang.

Il demeura long-temps là, ne sentant et ne reconnaissant rien ; enfin, il se souleva sur son bras tremblant, et, après s'être un moment reposé sur son coude, posture où il reprit quelque haleine en regardant le sang ruisseler le long de sa blanche chevelure, il alla reprendre son bâton, tombé à la place où la voiture s'était arrêtée. Après cet effort, il se traîna jusqu'à la chapelle, laissant des gouttes de sang sur son passage.

Là, cherchant dans la poche de son vêtement agreste, et y trouvant encore son vieux chapelet parmi quelques débris de pain noir qu'il avait reçus en aumône, il s'agenouilla sur les degrés extérieurs de l'escalier : abrité par les ruines du porche qui protégeait le portail du gothique oratoire, il pria, chancelant et peu maître encore de lui-même.

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 9, 10, 11 et 12 avril.

...de l'opposition, et que, bien loin d'être diminuée, cette majorité s'est encore accrue depuis la nomination de M. Galis à la députation; si aujourd'hui, pour la formation des bureaux, elle a paru incertaine ou flottante, c'est qu'elle s'est divisée sur les hommes plutôt que sur les choses; mais que MM. les électeurs du 9e arrondissement le sachent bien, il dépend d'eux, de leur union et de leur patriotisme de faire échouer la candidature de M. Locquet. Que demain, quelle que soit leur nuance d'opposition, ils se rendent exactement dans la section où ils doivent voter, qu'ils choisissent entre MM. V. Considerant, de Sivry, Mesnil, Petit, chef d'institution, Gailleton, et nous leur promettons la victoire.

» En suivant cette marche, il est certain que M. Locquet ne sera pas nommé au premier tour de scrutin : alors toutes les voix des électeurs indépendants n'auront plus qu'à se porter sur celui des candidats qui leur paraîtra devoir le mieux représenter les intérêts du pays, et le triomphe de l'opposition est assuré. »

P.-S. — Une démarche a été faite ce soir dans nos bureaux par deux membres de la commission électorale qui nous ont adressé la note ci-dessus. Ces deux membres, agissant en leur nom personnel, nous ont invité, dans l'intérêt de l'élection, à refuser l'insertion de cette note. Ils nous ont assuré que le *Siècle* et le *Courrier* venaient déjà de prendre l'initiative de ce refus.

Nous avons pensé, malgré les intentions louables de ces deux membres, que la décision de la commission électorale devait être respectée et la note maintenue. — Que le *Courrier*, le *Siècle* et autres journaux, veuillent diriger à leur guise les mouvements des colléges électoraux, ils en sont bien les maîtres ; quant à nous, nous avons pour habitude de respecter la liberté des électeurs.

Séance de la Chambre des Députés.

Après le vote de quelques articles insignifiants, la chambre a renvoyé la loi sur les brevets d'invention tout entière aux méditations de la commission et du gouvernement. L'honorable rapporteur lui-même, M. Philippe Dupin, est convenu que le système proposé par le gouvernement n'était plus qu'une suite de contre-sens après l'amendement adopté hier sur le paiement de la taxe par annuités. La discussion a donc été remise à lundi.

Nous avons toute confiance que ce premier échec, essuyé par le gouvernement et la commission, leur fera admettre les importantes modifications que nous avons déjà signalées, et que, grâce à la fermeté de MM. Bethmont, Odilon Barrot, Marie, Grandin, Arago, cette loi, attendue depuis si long-temps par l'industrie, cessera d'être un leurre. Déjà les quatre premiers articles votés par la chambre contiennent deux contre-sens, deux contradictions manifestes. Il était temps qu'on s'arrêtât dans la mauvaise voie où l'on était entré ; il était temps que M. Philippe Dupin se souvînt qu'il avait laissé sa robe d'avocat sur le seuil du Palais-Bourbon, et que, législateur, il ne devait pas défendre intrépidement une mauvaise cause.

La chambre a condamné aujourd'hui, par un premier vote, la singulière conduite de M. de Castellane qui, élu député par le collége électoral de Murat, le 2 mars dernier, quoiqu'il ne doive atteindre sa trentième année que le 30 septembre prochain, cherchait, en ne produisant aucunes ...

M. Chapuys-Montlaville ne faisait qu'indiquer le but que doivent se proposer d'atteindre tous les vrais amis de la liberté de la presse. Ce qu'il faut, avant tout, c'est d'affranchir la pensée intellectuelle de la presse ; c'est d'organiser la presse elle-même. La question financière est secondaire. Imposer les annonces et laisser libre de toute charge, de tout impôt, la partie politique et littéraire des journaux, tel est le plan que nous avons proposé et qui a été approuvé aujourd'hui par un grand nombre de députés.

Pour que le gouvernement représentatif, a dit M. de Lagrange, fonctionne librement, il faut que toutes les opinions loyales, quelles qu'elles soient, sans distinction de partis, puissent se faire jour dans le pays par la presse ; il faut que toutes les opinions et tous les intérêts trouvent une représentation sincère, une publicité véritable.

Quant au point de vue fiscal, il y a une distinction à faire : les idées ne doivent rien ; la pensée politique, les faits politiques ne doivent rien au trésor ; on n'impose pas les livres : pourquoi imposerait-on ce qu'on écrit tous les jours ? Cependant il y a une partie des journaux purement mercantile : les annonces, c'est là une industrie que l'on peut atteindre ; de cette manière, il y aura compensation. Quoi ! on timbre une seule affiche de vente, et on ne mettrait qu'un seul timbre pour deux cents de ces affiches sur une seule feuille ! La taxe sur les annonces viendrait donc en déduction de l'abolition du timbre sur la partie politique du journal, et on distinguerait par la franchise les feuilles industrielles des feuilles purement politiques.

M. de Carné a parlé dans le même sens, et il a démontré, avec autant de force que de lucidité, que la suppression du timbre ne causerait aucune perte au trésor ; cet impôt rapporte aujourd'hui au fisc 3 millions : or, en imposant les annonces de 40 à 50 pour cent, on couvrirait facilement ce produit. M. de Carné a appuyé cette assertion de chiffres et de calculs.

MM. de Malleville, Baude et plusieurs autres, se sont prononcés en faveur de ce système.

Quelques membres ont demandé que le timbre fût le même pour tous les journaux, sans distinction de format. MM. Fould, de Girardin, Pascalis ont parlé en faveur du *statu quo*.

La proposition sur l'avancement des fonctionnaires publics n'a été traitée à fond que dans le 4e bureau. Ce qu'il faut, en effet, c'est de régler l'avancement des employés en même temps que d'organiser l'enseignement administratif. M. Demesmay, en se plaçant à ce point de vue, a complété la proposition. La création des chaires de droit administratif a-t-il dit, sinon dans tous les chefs-lieux de département, au moins dans les villes possédant des facultés des sciences ou des lettres, est une conséquence nécessaire de l'adoption de la proposition. Sans cela l'organisation projetée deviendrait un moyen presque absolu d'exclusion à l'égard des jeunes gens auxquels leurs moyens de fortune ne permettent pas d'aller chercher dans les facultés de droit des connaissances nécessaires pour obtenir le diplôme exigé.

M. Demesmay voudrait qu'on portât le minimum de temps à passer dans un emploi avant d'arriver à un emploi supérieur d'un an à deux ou trois ans. Il voudrait en outre que l'enseignement dont nous venons de parler fût gratuit.

M. de Tracy a parlé à-peu-près dans le même sens.

Le parti ministériel a exprimé, par plusieurs de ses membres, son peu de sympathies pour la proposition qui règlemente les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques. Dans le 6e bureau, M. le ministre des affaires étrangères s'est attaché à prouver que la proposition devait être notablement modifiée pour être acceptée et pour pro...

Affaire de Rive-de-Gier.

Nous lisons dans le *Courrier de Lyon*, du 9 avril :

Nous avons reçu ce matin des nouvelles rassurantes de Rive-de-Gier. La ville est tranquille, les ouvriers n'ont pas cependant repris leurs travaux, malgré l'offre qui leur a été faite par les compagnies houillères de remettre les salaires au taux où ils étaient avant les événements de ces jours derniers. Ils n'exigent pas néanmoins que le prix de leurs journées soit augmenté, mais ils veulent qu'il soit fixé par un tarif signé par les exploiteurs. Les choses en sont là : il faut espérer que, grâce à l'autorité, à la raison des compagnies houillères, à la sagesse des ouvriers, de tristes scènes ne se renouvelleront pas.

D'un autre côté, nous lisons dans le *Mercure ségusien* du 10 avril :

Tout est tranquille à Rive-de-Gier ; mais les travaux sont toujours suspendus. La paie a été faite samedi par toutes grandes compagnies, et les ouvriers peuvent prendre patience. On assure que M. le procureur du roi fait remettre de l'argent aux ouvriers blessés.

La proclamation suivante vient d'être affichée :

OUVRIERS DES MINES.

Aveuglés par de funestes préventions, et sans doute égarés par d'imprudentes et de coupables instigations, vous avez oublié que la liberté du travail est la première garantie de l'industrie, et que le premier devoir de l'autorité publique est de donner une efficace protection aux personnes, aux propriétés, et d'assurer l'action de la justice.

Vous savez tous quelle douloureuse conséquence a eu cette conduite aussi folle que criminelle ; personne n'en a été profondément attristé que moi, mon cœur se serre en pensant aux résultats bien plus terribles encore qu'elle aurait amenés, si nos braves soldats n'avaient apporté autant de modération que de fermeté dans l'accomplissement de la mission que la justice leur avait confiée.

Maintenant, qu'espérez-vous en prolongeant l'état de souffrance dans lequel la suspension du travail a plongé le pays ? Vous avez redouté, sans raison, une réduction générale des salaires. On vous l'a dit, et je vous le répète, chacun de vous retrouvera, en rentrant dans son atelier, le salaire auquel il est habitué, et qui donne du pain à sa famille.

Vous avez réclamé une augmentation, ne croyez pas que le désordre, les menaces et l'insurrection soient les moyens de l'obtenir, lors même qu'elle serait légitime.

Ecoutez la voix de votre premier magistrat, dont le cœur s'ouvre à toutes vos misères, plutôt que celle d'une passion aveugle. Rentrez dans vos carrières, reprenez vos travaux, rendez la paix et le pain à vos familles, et ne persistez pas plus long-temps dans une voie qui ne peut vous mener qu'à la misère et au désordre. Or, vous le savez, tout désordre sera supprimé, c'est mon devoir, et quelles que puissent en être les pénibles conséquences, je le remplirai.

Le préfet de la Loire, P. DE DAUNANT.

Le *Mercure ségusien* espère que la voix du premier magistrat du département sera écoutée. Mais, en attendant, il fait très justement observer qu'on n'aurait pas à regretter aujourd'hui sans doute la sanglante collision survenue entre la troupe et les ouvriers, si la proclamation qu'on vient de lire eût été publiée dès les premiers jours de la coalition, et c'est là ce qui aurait eu lieu certainement, ajoute le *Mercure ségusien*, si le chef-lieu de préfecture était placé à Saint-Etienne au lieu de l'être à Montbrison.

La Société royale et centrale d'agriculture tiendra sa séance publique annuelle, dimanche, 14 avril, à l'Hôtel-de-Ville, dans la nouvelle salle Saint-Jean.

Cette solennité sera présidée par M. le ministre de l'agriculture, M. Le...

Survint un orage ; des torrents de pluie tombèrent, et tout cela ne parut point distraire Jonathas.

Enfin, étant sorti de son profond accablement, qui ressemblait à un recueillement pieux, il se prosterna devant le Dieu qui répandait autour de lui le bruit de la foudre et la flamme des éclairs, et dont il était l'image, lui, tout pauvre et tout misérable qu'il fût : car il était vieux comme on peint l'antique père de la création ; et, comme le fils, il était sanglant et déchiré par les hommes.

Jonathas voulait se lever dans l'intention de reprendre sa route, dont alors il ne voyait plus trop le but ; mais il sentait que ses jambes affaiblies et froissées ne le pouvaient plus porter. Pâle et défaillant, il s'assit sur les pierres disjointes et couvertes de mousse de l'escalier. Il demeura en cet endroit et dans cette posture jusqu'au coucher du soleil. Cela lui parut très long, et il ne savait pas trop pourquoi il restait ainsi, car il était toujours dans un pénible rêve. Un peu de pain qu'il avait, comme nous l'avons dit, reçu de quelques femmes charitables, soutint sa faiblesse, entre cette aube si triste et ce coucher de soleil qui s'approchait plus triste peut-être encore.

La figure pleurante de sa petite-fille était continuellement devant son âme ; et, la voyant abandonnée dans l'isolement de son déshonneur, il sentait que sa colère s'évanouissait et faisait place au tendre amour. Car, tout austère et même rude qu'il était à l'apparence, il y avait au fond du caractère de Jonathas une tendresse qui se produisait soudainement et le calmait. Mais il était opiniâtre et terrible contre l'iniquité, et, quand on ne parvenait pas à le toucher au cœur, nulle puissance humaine ne le pouvait distraire de la poursuite où l'entraînait son courroux. Il marchait alors tête baissée, à la manière de la fatalité ; et on l'eût emprisonné dans des chaînes que, en intention du moins, il n'en aurait pas moins suivi sa voie. Il n'était ainsi que pour les choses qui renversaient les lois de la justice naturelle. Quant à la justice légale, il ne lui jetait pas même un regard, n'écoutant que cette grande voix de l'équité de Dieu, qui ne l'abandonnait jamais. C'était l'étoile polaire de son âme, à lui, le vieil homme de mer.

La nuit arriva triste et vide dans la solitude de la lande où l'on n'entendait que le plaintif murmure de la brise crépusculaire dans les pauvres ajoncs et les bruyères défleuries de cet indigent terroir. A l'horizon flottaient, dans l'espace froid et trempé de pluie, les chants des petits pâtours qui revenaient aux fermes et aux villages, et les aboiements des chiens rustiques qui, sur la route déserte, poursuivaient le mendiant repoussé loin des pailles de l'étable. Des perdrix éparses qui avaient pris leur remise dans les champs de genêt, et sur des guérêts dépouillés de blé noir, jetaient, parmi les ombres, leur cri de rappel mélancolique ; et les blaireaux sortaient de leurs tanières creusées parmi les broussailles des fossés qui bordaient la forêt. Arrêtés à l'entrée de leurs demeures souterraines, ils écoutaient gronder le tonnerre lointain, et venaient se rafraîchir à la pluie désirée. Les chevreuils bramaient dans les clairières, devant la lune naissante ; et la cloche des bourgs pleurait, selon la parole de Dante, ce jour qui s'en allait parmi les jours dont l'image s'écoule de la mémoire des hommes, comme d'un vase fêlé.

L'orage approchait ; les éclairs descendaient sur la cime pelée des vieux chênes ; et le lierre qui pendait au porche de la chapelle, frissonnant au vent humide et glacial, avait comme une voix pleine de tristesse.

Au milieu de ces harmonies qui le pénétraient, le vieillard pencha la tête et pleura. Tout habitué qu'il était aux dangers et aux spectacles sombres dont est semée l'existence de l'homme de mer, il se sentit pris de découragement et d'épouvante. Quand la nef est en péril de naufrage, du moins le marin n'est pas seul ; et la solitude désolée de la lande était entrée dans l'âme de Jonathas. Il voulut fuir, mais ses jambes encore refusèrent de l'aider. Il tomba rudement, le front sur les pierres de l'escalier ; et l'orage éclata, répandant ses larges flots sur le pauvre vieil homme qui se demandait pourquoi Dieu l'abandonnait de la sorte.

V.

Tandis qu'il était dans cette extrémité de douleur, il entendit des pas sur le chemin ténébreux et inondé.

Une forme de femme passa près de Jonathas, et vint chercher un abri sous le porche de la chapelle. Là, se précipitant à genoux, elle s'écria :

— Prenez pitié de moi, ô mon Dieu ! je ne dois plus espérer qu'en vous !

A peine avait-elle achevé ces paroles, qu'un épouvantable coup de tonnerre ébranla les murailles de l'édifice en ruines, et couvrit de feu la pauvre âme en peine, agenouillée sous le portique délabré. C'était une jeune fille.

Jonathas cria d'une voix gémissante :

— Qui que vous soyez, vous ne refuserez pas de prêter secours à un malheureux vieillard.

La femme s'approcha du bon pêcheur qui était étendu sur les degrés du perron gothique ; elle voulut le relever, et elle lui peignit toute la part qu'elle prenait à sa situation.

Aux premiers sons de la voix de l'inconnue, Jonathas se rejeta en arrière en poussant un cri de joie ; puis il étendit ses bras et la pressa contre son cœur.

En ce moment, la lune ouvrant le lugubre nuage, répandit un rayon livide et solitaire sur Jonathas, et sur Brigitte, car c'était véritablement elle que Dieu appelait là ; et cette heure et ce lieu étaient bien faits, hélas ! pour inspirer à la belle et douce coupable une plus grande horreur de sa faute. Quand Dieu frappe l'innocent, il a toujours ses vues qui toutes concourent au bonheur de notre destinée dans ses relations avec l'immortalité des choses.

La face du vieillard était pâle, et des traces sanglantes la sillonnaient.

— O mon père, mon père ! s'écria Brigitte, voilà donc que je suis couverte de votre sang ! En disant cela, elle voulait s'arracher des bras de son aïeul, et s'enfuir.

Et, s'efforçant de la retenir, le vieillard répondit :

— Ma fille, mon enfant, il est peut-être dans la vertu de ce sang d'expier ta faute, car il est offert pour toi. Porte ta douleur comme je porte la mienne, en tendre résignation devant Dieu et par commisération pour toi-même.

Brigitte, tout en se débattant, posa la main dans la chevelure du vieillard, elle l'en retira sanglante. Alors l'horreur qu'elle prit d'elle-même fut au comble ; et si Jonathas ne l'avait arrêtée, elle se serait brisé la tête contre les murailles de la chapelle. Elle ne cessait de répandre, parmi des sanglots et avec des cris déchirants, des exclamations pleines de délires, disant que le meurtre était consommé ; qu'elle était damnée et qu'elle le méritait bien ; qu'elle l'avait lui, son aïeul, pris par les cheveux et traîné sur la route de son opprobre, et répétant toujours qu'après cet assassinat, elle ne pouvait qu'être damnée !

— Mon enfant, interrompit Jonathas, Dieu, dans son infinie bonté, ne peut être moins miséricordieux que ton pauvre grand-père qui te pardonne, et qui, après t'avoir pardonné, veut se mettre à tes genoux pour obtenir de toi que tu ne le délaisses pas au milieu de sa faiblesse : car, sans toi, en ce dénûment de tous secours des hommes, il mourra : c'est là une certitude !

La jeune fille, rappelée à elle-même par ces paroles de l'aïeul, qui baisait les mains de l'enfant, rentra dans la notion de ses devoirs ; et comprenant sa position, elle se précipita au cou du veillard, qu'elle environnait de ses bras, en s'écriant avec des sanglots et avec des larmes :

— Mon Dieu, que je ne meure pas encore ! — l'heure n'est pas venue, puisque mon père a besoin de moi, qui pourtant ne suis plus qu'une chose de néant. Souffrir, ô mon Dieu ! souffrir pour expier, mais souffrir seule ! Je ne vous demande plus que cela !

Et Brigitte, penchée sur l'épaule du vieillard qui la soutenait, pleura abondamment ; et le vieillard lui-même pleurait avec une effusion telle qu'il ne pouvait, entre ses sanglots, répondre d'autres paroles que ces exclamations tendres et entrecoupées :

— Ma fille, mon enfant, tu m'es rendue, c'est là maintenant l'unique et la plus chère de mes pensées !

(*La suite à demain.*)

H. MORVONNAIS.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 avril.

A deux heures, M. le président monte au fauteuil.

Il donne lecture d'une lettre dans laquelle on annonce la mort de M. de Labourdonnaye, député du Morbihan, et tire au sort les membres de la chambre que devront assister à ses obsèques, lesquelles auront lieu demain à 11 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les brevets d'invention.

« Art. 5. Quiconque voudra prendre un brevet d'invention, devra déposer, sous cachet, au secrétariat de la préfecture, dans le département où il est domicilié, ou tout autre département, en y élisant domicile :

» 1° Sa demande au ministre de l'agriculture et du commerce ;

» 2° Une description de la découverte, invention ou application faisant l'objet du brevet demandé ;

» 3° Les dessins ou échantillons qui seraient nécessaires pour l'intelligence de la description ;

» Et 4° un bordereau des pièces déposées. » — Adopté.

« Art. 6. La demande sera limitée à un seul objet ; elle ne contiendra ni restriction, ni condition, ni réserve.

» Elle indiquera un titre contenant la désignation sommaire et précise de l'objet de l'invention.

» La description, sur papier au timbre de 1 fr. 50 c., devra être écrite en français, sans altération ni surcharges ; les mots rayés nuls comptés ; les pages et les renvois paraphés. Elle ne devra contenir aucune dénomination de poids ou de mesures autres que celles qui sont portées au tableau annexé à la loi du 4 juillet 1837.

» Les dessins seront tracés à l'encre et à l'échelle métrique.

» Un duplicata de la description et des dessins sera joint à chaque demande.

» Toutes les pièces seront signées par le demandeur ou son représentant, dont le pouvoir restera annexé à la demande. »

M. BETHMONT propose de remplacer les deux premiers paragraphes par la rédaction suivante :

« La demande indiquera l'objet de l'invention par un titre qui en contiendra la désignation sommaire.

» La description précisera les points sur lesquels porte l'invention : elle devra être assez claire et assez complète pour que l'exécution puisse avoir lieu sans le concours de l'inventeur, par une personne à ce connaissant.

» Elle sera écrite en français sur papier au timbre de.... »

L'orateur reproche à l'article du gouvernement de restreindre à un seul objet l'invention à breveter ; il est très commun que, dans le cas de perfectionnement, par exemple, l'invention porte sur plusieurs parties d'une machine, ou soit applicable à plusieurs autres machines ou industries. Il ne trouve pas non plus la rédaction du second paragraphe assez explicite ; et cela peut avoir des inconvénients, parce qu'il y a une sanction pénale. Le but de son amendement est de remédier à ces inconvénients.

M. PH. DUPIN. Il y a une taxe sur les brevets, et, par conséquent, les brevets ne doivent porter que sur un objet ; si la machine est complexe, il ne faut qu'un brevet ; mais si l'invention se compose de plusieurs parties distinctes quoique se rattachant à une même idée, il faudra autant de brevets qu'il y a d'inventions.

M. ARAGO. Je viens signaler le danger que peut offrir, dans certains cas, l'article de la commission. Cet article dit que le brevet sera borné à un seul objet. Mais la machine à vapeur n'était d'abord qu'une machine d'épuisement ; pour arriver à en faire un moteur universel, il fallait d'abord transformer le mouvement de va et vient en mouvement de rotation, ce que Watt a obtenu en faisant arriver la vapeur successivement et au-dessus et au-dessous du piston ; il fallait encore, entre la vis du piston et la manivelle, établir une communication, ce que Watt a fait au moyen du parallélogramme articulé, cette admirable machine qui gesticule comme un acteur, et que vous avez souvent admiré ; il fallait, de plus, fermer la soupape avec le régulateur à force centrifuge.

Dans un cas semblable, je demande comment la commission entendrait l'application de la loi.

M. PH. DUPIN. Si l'invention s'applique à l'ensemble d'une machine, il est évident qu'un seul brevet suffira, mais qu'il en sera autrement s'il s'agit d'améliorations successives.

M. ARAGO. Eh bien! le parallélogramme articulé et le régulateur à force centrifuge devaient avoir et ont eu un grand nombre d'autres applications; le régulateur, par exemple, est employé dans les moulins sans modification. Auriez-vous empêché Watt de prendre un brevet pour tous les organes de sa machine, quelques applications qu'on en pût faire?

M. PH. DUPIN. Si les organes ne devaient pas éprouver de modifications, il n'y aurait lieu qu'à un brevet, mais la machine modifiée pour les applications devrait nécessiter l'obtention de plusieurs brevets.

Sur la demande de MM. Marie et Vivien, l'article est renvoyé à la commission.

« Art. 7. Aucun dépôt ne sera reçu que sur la production d'un récépissé constatant le versement d'une somme de 100 fr. à valoir sur le montant de la taxe du brevet.

» Un procès-verbal, dressé sans frais, par le secrétaire-général de la préfecture sur un registre à ce destiné, et signé par le demandeur, constatera chaque dépôt, en énonçant le jour et l'heure de la remise des pièces.

» Une expédition dudit procès-verbal sera remise au déposant, moyennant le remboursement des frais de timbre. »

Cet article est adopté.

« Art. 8. La durée des brevets courra du jour de leur signature par le ministre; néanmoins, les droits de priorité des brevetés et la faculté de faire tous actes conservatoires, leur appartiendront à partir de la date du procès-verbal de dépôt ci-dessus mentionné. »

M. BETHMONT propose de rédiger ainsi cet article :

« La durée du brevet courra du jour du dépôt prescrit par l'art. 5.

M. PH. DUPIN. Cet article a le même sens que celui qui avait été présenté par le gouvernement à la chambre des pairs, si l'on veut en revenir au projet primitif, la commission n'y voit aucun inconvénient.

M. CUNIN-GRIDAINE parle dans le même sens.

M. BETHMONT développe son amendement, qui aurait l'avantage de donner plus de précision à la durée des brevets; sous la législation actuelle, il est des brevets qui ont dormi jusqu'à cinq ans dans les cartons, sans que les inventeurs aient pu les exploiter. L'inventeur n'a pas besoin de son brevet dès le premier jour.

M. ARAGO. Ce qu'a dit M. Bethmont s'écarte de la pratique des choses. On a dit souvent dans cette chambre que les brevets ne sont pas examinés. Cela n'est pas exact. Le gouvernement ne refuse pas de brevets, mais il fait examiner les inventions par le comité des arts et manufacture qui, quelquefois rappelle l'inventeur, l'avertit avec bienveillance de compléter sa description qui, quelquefois, n'est pas explicite, et pourrait l'exposer à être pillé par les contrefacteurs ; quelquefois aussi on lui démontre qu'il aurait tort de s'obstiner à se faire breveter pour son invention; il retire alors son brevet, et le gouvernement y consent. Cela entraîne des délais souvent beaucoup plus longs qu'on ne pourrait le supposer. Il y aurait injustice à pri-

» Toute expédition ultérieure demandée par le br[illegible] cause, donnera lieu au paiement d'une taxe de 25 fr.

» Les frais de dessin, s'il y a lieu, demeureront à la charge de l'impétrant. »

Cet article est adopté malgré l'opposition de MM. Marie et Bethmont, qui pensent que l'examen des vices de régularité devrait être du ressort des tribunaux ordinaires, et non pas laissé à l'arbitraire ministériel, et sur la réponse de M. Cunin-Gridaine que l'examen de régularité ne portera que sur la forme.

M. DUCOS fait un rapport sur l'élection de M. de Castellane par le collège électoral de Murat (Cantal), en remplacement de M. Teillard-Noizerolles. L'élection a eu lieu le 12 mars ; les pièces ont été envoyées à la chambre par M. le ministre de l'intérieur le 27 mars ; le bureau en a été saisi le 31 mars. Les opérations ont été régulières ; mais il résulterait d'une note remise à la questure que M. de Castellane, ne paierait que 489 fr. 92 cent. de contributions, et que, né le 24 septembre 1814, il n'aurait pas encore atteint sa trentième année ; mais cela n'est pas constaté par des pièces officielles. M. de Castellane sera à Paris dimanche prochain. Le bureau propose donc de valider les opérations électorales, et d'ajourner l'admission jusqu'à l'arrivée de M. de Castellane, et la complète production des pièces.

M. MANUEL appuie les conclusions du bureau.

M. GUYET-DESFONTAINES demande que, dans la circonstance présente, puisqu'il est évident pour tous que l'élection n'aura pas de résultat, la question ne soit pas scindée, et que la chambre remette à se prononcer à-la-fois sur la validité de l'élection et sur l'admission.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

La délibération continue sur le projet de loi des brevets d'invention.

L'article 12 est réservé.

« Art. 13. Lorsque, par application de l'article 3, il n'y aura pas lieu à délivrer un brevet, la taxe sera restituée. » — Adopté.

La discussion s'ouvre sur l'article 14; mais M. Marie fait observer que tout le reste de la loi est en contradiction formelle avec le vote de l'amendement de MM. Taillandier et Bethmont sur l'article 4. M. Dupin et le ministre du commerce conviennent de cette contradiction, et l'article 14 et les suivants sont renvoyés à la commission.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, à deux heures, séance publique : rapport de pétitions. — Lundi, suite de la discussion.

REVUE DES JOURNAUX.

Un abonné de la *Quotidienne* lui communique l'extrait suivant d'une lettre qu'il vient de recevoir de son ami, M. Dupetit-Thouars, et qui révèle l'opinion que, dans son honorable imprévoyance, le contre-amiral s'est imprudemment formée de la solidité de sa conquête. Elle est datée de Valparaiso, le 21 décembre 1844 : « Toujours pressé d'écritures, » y est-il dit, j'ai rarement pu vous donner de mes nouvelles, et encore » aujourd'hui, je n'ai l'occasion de causer avec vous que parce que les » vents retiennent au port le bâtiment qui emmène mon aide-de-camp en » France, où je l'envoie porter mes dépêches et donner au gouvernement » tous les éclaircissements qu'il pourra désirer sur Taïti, où flotte actuel- » lement notre pavillon national, qui, je l'espère bien, maintenant y est » *solidement établi*. »

— Suivant le *National*, l'opposition se doit à elle-même, elle doit au pays de réclamer du ministère la communication des dépêches apportées par l'aide-de-camp de M. Dupetit-Thouars. M. le ministre de la marine, répondant au prince de la Moskowa, n'a pas dit tout ce qu'il sait, ou bien il ne sait pas tout. Personne ne croira que M. Dupetit-Thouars ait envoyé son aide-de-camp à Paris uniquement pour adresser au gouvernement une seconde édition d'un premier rapport qui ne disait rien du tout.

— Le même journal revient avec une nouvelle indignation sur les traitements odieux que subissent les condamnés républicains à Doullens et au Mont-St-Michel.

— Le *Journal des Débats* aborde aujourd'hui, dans un long article, la question des renégats à Constantinople. Il se félicite de ce que le sang ne coulera plus, soit que la loi reçoive une interprétation moins sévère, soit que le pouvoir use du droit qu'il a d'adoucir les peines et de dispenser de leur application. Il reproche à l'opposition de refuser de croire à ce beau résultat de la cordiale entente de sir Stratford Canning et de M. de Bourqueney.

— Le même journal, à propos de la Grèce, préconise aussi la cordiale entente de sir Edmond Lyons et de M. Piscatory qui, selon lui, a sauvé ce pays.

— La *Presse* voit avec joie l'adoption, par la chambre des députés, dans la loi sur les brevets d'inventions, d'un amendement qui règle, comme en différentes parties de l'Allemagne, le paiement de la taxte des brevets par annuités de 100 fr. Ce principe lui paraît fécond et sans inconvénient, malgré l'avis contraire du ministre du commerce. Il sera fécond pour l'industrie, il sera un encouragement pour les inventeurs, parce qu'il leur permettra d'appliquer leurs ressources à perfectionner leurs œuvres, au lieu de les leur enlever au profit du fisc au moment où elles leur sont le plus nécessaires.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 avril, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

—On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Faits divers.

Le collège électoral de Villefranche (Haute-Garonne) vient d'élire pour son député M. Martin, président de chambre à la cour royale de Toulouse.

[illegible] toujours inspirer l'emprunt.

Le 3 0[0 a fermé avec 25 cent. de hausse sur le cours de la veille.

Le 5 0[0 a éprouvé la même amélioration.

Les chemins de fer continuent à monter; Rouen et Orléans sont toujours à la tête du mouvement.

Après avoir regagné du terrain les jours précédents, les banques de France ont aujourd'hui baissé de 30 fr.

Au comptant : Autriche 395; — id. (série sortie), 535. — Comptoir Ganneron, 1045, 1050. — Belge, 1831, 102 3[4, 103; — id., 1842, 107 5[8. — Espagne passive, 6 7[8, 3[4; — id., 3 0[0, 37 5[8, 1[2. — St-Germain (obl. nouv.), 1232 50. — Jouissances Quatre-Canaux, 135. — Canal de Bourgogne, 1087 50; — Zinc, V. Montagne, 4250. — Lin Maberly, 395.

	1er c.	P.H.	P.B.	Dr c	hier
5 0[0 compt.	123 25	123 40	123 25	123 40	123 10
— fin cour.	123 40	123 50	123 40	123 50	123 30
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	83 35	83 50	83 35	83 50	83 10
— fin cour.	83 45	83 65	83 45	83 65	83 40
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1[2 0[0.	110 90	» »	» »	5 0[0 Bge 1840.	106	» »	» »
4 0[0 ...	106 20	» »	H. » 10	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1430 »	» »	H. 5 »	Esp. D. active	35 »	35 7[8	H. » 1[4
B. de Fr..	3105 »	3100 »	B. 30 »	5 0[0 Naples.	102 30	» »	B. » 20
C. L 5000	5155 »	» »	» »	— Romain.	106	» »	B. » 1[4
— 1000	1170 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	» »
C. hyp...	782 50	» »	H. 2 50	Emp. d'Haiti.	500 »	505 »	H. 2 50
Can. ..	1272 50	1275 »	» »	B. Belge.	700 »	705 »	H. 5 »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.		
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. 830.	» »
V. R. Dr.	380 »	381 25	H. 1 25	— 383 75, 385, 382 50, 385.	H. 5 »
— R. G.	255 »	255 »	H. 1 25	— 260, 250, 255.	H. 2 50
Orléans. .	950 »	967 50	H. 27 50	— 947 50, 967 50.	H. 30 »
Strasb. ..	285 »	290 »	H. 8 75	— 283 75, 291 25, 282 50, 291 25.	H. 10 »
Rouen. ..	975 »	» »	H. 22 50	— 975, 980, 970, 980.	H. 17 50
Havre. ..	700 »	705 »	H. 6 25	— 700, 707 50.	H. 10 »
Marseill.	757 50	762 50	H. 7 50	— 760, 770, 760, 767 50.	H. 11 25
Montpell.	» »	» »	» »	— »	» 5

LONDRES, 10 AVRIL.

Consol..... 100 1[2, 1[8.
Esp. act... 37 3[8.
Portug. ... 46 3[4.
Mexic...... »
Brésil...... 77 1[2.
5 0[0 Holl. 100 1[2.
2 1[2 do. 61.
Rouen...... 37 1[2.
Orléans... 36.
Strasb.... 11 1[4.

C. DE LA COULISSE.

Av. 83 42 1[2, 45, 47 1[2, 50, 55.
Ap. 83 67 1[2.

Rep. Fin c.	F. pr.
3 0[0 10.	15 1[2.
5 0[0 20.	30.

Bons du Trésor.

Primes.

Fin c. 83 65 d. un; 65 80 d. 50; 123 65, 80 d. 50.
Orléans, 965, 990 d. 10.
Marseille, 775 d. 10.
Strasb., 290, 300 d. 10.
F. p. 83 90, 84 15 d. un; 84 05, 30 d. 50; [illegible] 25 d. 50.
St-Germain, [illegible] d. 10.
Rouen, 1000 [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; avril, 00,00; 4 mois d'été, 84,00 à 00,00; [illegible] mois, 87,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 75,50 à 00,00; œillette rousse, 81,00; lin, 73,[illegible] 00,00; caméline, 75,00; chanvre, 79,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible courant du mois, 83,00 à 00,00; avril, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 83,00 à 00,00; 8 derniers mois, 83,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0[0, première sorte, id., id., id., 0 0[0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 0[0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, 56,00 à 55,75.

— étrangers, disponibles, complètement délaissés; 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Sous ce titre, *le Diable à Paris*, et avec ce correctif rassurant pour épigraphe : *le Diable n'est pas si noir*, l'éditeur J. Hetzel vient de mettre en vente la première livraison d'une publication nouvelle, qui paraît réunir tous les éléments d'un succès considérable. Les plumes les plus exercées de notre temps dans tous les genres, les noms les plus accrédités dans la littérature, dans la critique et dans les arts, concourront, chacun dans sa spécialité, à faire de ce livre, ainsi que son titre l'indique, un tableau complet et animé des mœurs publiques et particulières, politiques, littéraires et industrielles des habitants de Paris. Après les Parisiens viendront les choses de Paris, c'est-à-dire Paris lui-même, avec ses monuments, ses édifices, ses places, ses principaux aspects, et, parmi ses détails infinis, ceux qui forment plus particulièrement les caractères distinctifs de sa physionomie.

La nouvelle, le roman, le conte, le dialogue, le pamphlet, l'anecdote, le portrait écrit et le portrait dessiné, etc., coudoieront l'article sérieux, utile, pratique et statistique au besoin. Les vignettes de M. Gavarni, dont Paris est bien véritablement le domaine, et les légendes toujours si fines et si vraies qui les accompagnent, viendront à leur tour ajouter à la ressemblance générale, ces traits épars qui échappent à l'analyse de la plume la plus attentive. Toutes les mesures enfin semblent avoir été prises, et de longue main sans doute, pour que cette histoire, si souvent essayée, de notre univers parisien, soit enfin exécutée d'une manière complète.

Le cadre est heureux, il admet toutes les formes, comme Paris lui-même admet tout dans sa vaste enceinte; il sort des voies usées de la physiologie descriptive, et nous semble plus conforme que tout autre à la nature si diverse et si vivante de cette grande cité. A juger par les précédents de l'habile éditeur des *Animaux peints par eux-mêmes*, on peut compter que l'exécution ne sera point au-dessous des espérances que donne le début, et que *le Diable à Paris* sera un livre de plus à ajouter à ceux dont s'honore notre librairie contemporaine.

Le premier chapitre s'annonce d'ailleurs d'une façon extrêmement piquante. La scène se passe en enfer. Tout en développant le plan de la publication, et tout en nous racontant avec cette verve et cette originalité qu'on lui connaît : *« Comment il se fit qu'un diable vint à Paris, et comment ce livre s'ensuivit,* » M. Stahl entre bravement en matière, et

21,67; 2e: 20,00 à 20,67. — Champart : 18,67 à 19,33. — Méteil : 18,33 à 19,00; d° bis 14,66 à 17,33. — Seigle et orge : 12,33 à 13,00. — Avoine : 7,20 à 7,80. Halle ordinaire; vente lente et difficile ; tendance à la baisse.

LA FERTÉ GAUCHER, 11 Avril. — Froment, 1re : 19,32 à 20,00; 2e : 19,30; 3e : 18,00 à 18,66. Baisse. — Seigle : 8,66 à 11,32. — Orge : 10,66 à 11,32. — Avoine : 12,66 à 13,66.

NANGIS, 10 Avril. — Froment : 18,00. — Avoine : 7,20.

ROYE, 8 Avril. — Froment 1re : 18,00 à 18,75 ; 2e : 17,00 à 17,75 ; 3e : 16,00. Marché excessivement faible. Point de seigle, d'orge ni d'avoine.

VERDUN, 6 Avril. — Le marché d'hier s'est tenu aux cours suivants : Froment 1re : 16,20 ; 2e : 15,75. — Orge : 8,50 à 8,90. — Avoine. 5,50 à 5,60.

CHALONS-SUR-MARNE, 8 Avril. — Froment : 17,87. — Seigle : 9,96. — Orge : 10,01. — Avoine : 7,06.

LYON. *Marché de la Guillotière du 6 Avril.* — Froment : 21,50 à 22,00. — Seigle : 15,50 à

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 11 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1577	1497	80	1 14	» 96	» 82
Vaches....	44	43	1	1 »	» 93	» 74
Veaux....	752	752	»	1 70	1 56	1 40
Moutons..	7643	7118	525	1 38	1 16	» 94

Marché fort, vente difficile.

PARIS, *halle aux vaches du 12 Avril.* — Vaches amenées, 125; vendues, 116; renvoi, 9, à 1,26—1,02—0,80. — 3 taureaux amenés et vendus facilement à 0,80.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, marchés des 11 et 12 Avril. — Porcs amenés, 706; vendus, 540, à 1,25—1,15—1,00. — Veaux, 606 amenés et tous vendus, à 1,80—1,40—1,20.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *marché de la vallée du 12 Avril.* — Agneaux : 8,00 à 25,00 — Chevreaux ou cabris : 3,50. — Lièvres : 2,00 à 5,00. — Lapins :

... à 6,00 (rec. rares).

La vente des tissus se fait toujours bien sur notre place, ainsi que les nouveautés. Les laines et fils peignés sont toujours rares et recherchés, et chaque semaine on parle d'une hausse qui existe réellement; la production se ralentit beaucoup, et une grande partie des ouvriers quittent leurs métiers et le peignage ou veulent une augmentation de salaire assez considérable. La position de notre fabrique est critique en ce moment; il faut que les prix s'améliorent encore pour que l'on puisse continuer; dans le cas contraire, nous serions à la veille de perdre de l'argent cette année.

BOURGES, 6 Avril. — Le cours des laines lavées se raisonne sur notre place entre 4,50 et 5,50. Les laines en suint et les métis non cotés.

Marchés étrangers. — TRIESTE, 3 Avril. — Les transactions en laines, opérées sur notre place pendant le mois de Mars, se composent de 1100 balles, ainsi réparties : 130 balles Salonique, mi-fine en suint, de 1,20 à 1,25 le kil. — 350 b. Thessalie (Volo), à 1,25. — 55 b. Servie, lavée, à 1,62. — 80 b. Bulgarie (Vidin),

A Aubenas, samedi... les affaires, qui ont été assez nombreuses, se sont traitées aux mêmes prix que ceux de Joyeuse que nous donnons ci-dessus.

Le prix de la graine de vers à soie a subi une variation bien notable depuis notre dernier bulletin. Ainsi que nous l'avons annoncé, elle se vendait 7,00 (ancien système); au dernier d'Aubenas elle ne se vendait plus que 4,50 et même 4,00 (toujours ancien système).

A Romans, vendredi 5, il s'est traité quelques affaires aux mêmes cotes que celles du précédent marché, savoir :

14[16 d. soies ordin. (1[2 kil.)	32,00 à 32,25.
12[14 d. soies id.	32,25 à 32,50.
12[13 d. soies de Peyrins,	32,50 à 33,50.

A Avignon, les ventes ont été encore presque nulles pendant la semaine dernière, mais les prix se soutiennent.

A Nismes, le 4 avril, les prix étaient :

Tramette d'Alais,	5[6,	65,10 à 66,25.
Idem	6[7,	60,05 à 62,15.

A Marseille, pendant la semaine dernière, les transactions ne méritent pas d'être citées,

... kil. de blé rouge et blanc.

— Le 15 avril 1844, à une heure précise, à l'administration des hospices civils de La Rochelle, adjudication au rabais et à l'extinction des feux des fournitures de chauffage ci-après, savoir : 11,000 fagots, 3,000 rondins, 3,000 bûches, 36,000 kil. de houille, 3,300 hectolitres de charbon de bois.

Le cahier des charges de ces diverses adjudications est déposé aux bureaux de l'économe, où on peut en prendre connaissance.

BREST, 24 Avril. — Adjudication de 30,000 kil. beurre salé et 600 kil. beurre sans sel, et le 2 mai adjudication, de 10,000 quintaux métriques froment de la récolte de 1843.

Le cahier des charges est déposé au bureau des fournitures de la marine, à Brest et à Paris, au ministère, bureau des travaux.

NANTES. — Le 15 avril, adjudication de 150,000 kil. haricots blancs de la dernière récolte. On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des subsistances de la marine à Nantes et à Paris.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

quelques malheureux, la charité et la religion ne mêleront pas leurs actions de grâces aux félicitations que le pouvoir s'adressera par sa bouche, et la logique inflexible sera toujours en droit de lui dire : Votre politique égoïste est la même que celle du vieux roi Louis XV, qui ne demandait au ciel qu'une chose, de faire que sa machine gouvernementale durât autant que lui.

La question que soulève l'affaire de Rive-de-Gier, chez nous, que soulèvent toutes les protestations des chartistes et des Irlandais dans le Royaume-Uni, est la question sociale autour de laquelle pivoteront désormais toutes les révolutions sanglantes ou pacifiques. Si les gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre le genre de péril qui les menace, eux et la société tout entière, c'est que la main de Dieu les a frappés d'aveuglement, et qu'ils n'étaient pas faits pour diriger les destinées des peuples.

Nous laissons de côté, pour un moment, la question capitale qui surgit des événements de Rive-de-Gier, pour nous occuper de quelques considérations de localité qui pourront jeter quelque jour sur les causes immédiates de la souffrance des travailleurs dans l'arrondissement industriel de Saint-Etienne.

Le district de Saint-Etienne est certainement, de tous les districts houillers de France, celui qui a le plus souffert des envahissements de la féodalité financière et du droit accordé par l'Etat aux compagnies d'intervenir dans la fixation des tarifs de navigation. Nous démontrerons cette proposition par des faits.

Le bassin minéralogique de Saint-Etienne est non-seulement le plus riche de tous nos réservoirs de houille, tant par la quantité que par la qualité de ses produits, mais aucun autre n'a jamais eu à sa disposition d'aussi magnifiques voies de communication naturelles et artificielles pour l'exportation de ses richesses au dehors.

Ce bassin occupe presque toute la largeur du plateau compris entre le Rhône et la Loire. Par le premier de ces fleuves, il descend vers la Méditerranée, Toulon, Marseille; il remonte jusqu'au Rhin par la Saône et le Doubs ; par la Loire, qui court parallèlement au Rhône, mais dans une direction opposée, il expédie ses produits vers l'Océan, l'Ouest et le Centre. Voilà pour les voies de navigation naturelles.

Maintenant, le canal de Briare et celui du Loing, qui unissent les eaux de la Seine à celles de la Loire, livrait aux houilles de Saint-Etienne le marché de Paris, comme le canal du Rhône au Rhin le marché de l'Alsace. Un tronçon de canal latéral, destiné à protéger les expéditions commerciales du pays contre les caprices de la Loire, avait été creusé de Roanne jusqu'à Digoin, point de départ du grand canal latéral à la Loire. Enfin un chemin de fer courant sans interruption depuis Lyon jusqu'à Roanne, reliait l'une à l'autre toutes les parties du bassin. A la faveur de ces nombreuses voies de transport, le district houiller de Saint-Etienne était en position d'approvisionner Toulon, Marseille, Lyon, Mulhouse, Strasbourg, Paris, Nantes. L'influence de quelques hauts seigneurs de la banque, dont les intérêts industriels souffraient de la concurrence des houilles de Saint-Etienne, a suffi pour paralyser la plupart de ces éléments de prospérité. Saint-Etienne a perdu successivement l'approvisionnement des marchés du Nord, de l'Est et du Midi.

Les houilles de Saint-Etienne, qui parurent pour la première fois en 1665 sur le canal de Briare, alimentaient depuis cette époque le marché de Paris. La qualité de ces houilles en faisait un besoin pour certaines industries. Mais les prétentions excessives des compagnies financières des canaux de 1821-22, et des compagnies propriétaires des canaux du Loing et de Briare, en surchargeant ce produit de

[illegible] rault qui se plaignent que les concessionnaires du chemin d'Alais à Beaucaire, lesquels sont en même temps propriétaires des mines de la Grand'Combe, ne veulent pas laisser passer sur *leur* chemin d'autres charbons que les *leurs*. Si la chambre des députés ne commence pas à voir clair dans cette fameuse question des chemins de fer, ce ne seront pas les enseignements et les faits qui lui auront manqué; nous trouvons même que, pour des spéculateurs réputés habiles, cette outrecuidance des concessionnaires du chemin de fer d'Alais à Beaucaire est souverainement maladroite.

Les charbons de Saint-Etienne, après avoir perdu l'approvisionnement du Midi et du Nord, possédaient encore celui de l'Est, l'Alsace, Mulhouse, le Doubs, le Rhône.

Mais voici que des banquiers genevois, porteurs des actions de jouissance des canaux de 1821-22, et nommément de celles du canal du Rhône au Rhin, ont éprouvé le besoin de se faire acheter par le gouvernement français ces actions de jouissance aujourd'hui sans valeur et qui ne peuvent en avoir une qu'à dater de 1867. Les actions des canaux étant menacées d'une baisse indéfinie par la concurrence des chemins de fer, il était naturel que les porteurs d'actions de jouissance des canaux désirassent échanger leurs titres dépréciés contre des espèces françaises sonnantes et ayant cours, afin de placer cet or dans les spéculations sur les chemins de fer qui prennent bonne tournure. Or, pour en arriver à leurs fins, ces banquiers genevois, de complicité avec les compagnies financières des canaux, ont mis le pied sur la gorge à ce pauvre gouvernement français et, malgré les gémissements de M. Lacave-Laplagne, ils lui ont imposé la signature d'une ordonnance (17 avril 1845) qui triple le tarif des houilles sur le canal du Rhône au Rhin. L'ordonnance a reçu son exécution le 1er juin dernier. Les houilles de St-Etienne ont presque totalement disparu depuis du marché de l'Alsace.

De sorte qu'au résumé, le riche arrondissement houiller de St-Etienne n'a plus pour débouchés que les deux grands foyers industriels de St-Etienne et de Lyon, plus l'approvisionnement de ses diverses usines dans un rayon de 50 à 60 kilomètres environ.

Cette décadence d'un centre de production aussi important, et placé dans des conditions de prospérité si remarquables, accuse hautement l'imperfection de notre législation sur les tarifs de navigation. Elle appelle par conséquent la refonte totale du système. Il faut que le législateur écrive dans la loi que l'Etat ne peut se dessaisir du droit de fixer les tarifs.

Le pays peut voir aujourd'hui, par l'exemple de St-Etienne, ce que lui coûtent les fautes et les faiblesses du gouvernement de la restauration qui eut l'imprudence d'abandonner aux compagnies, qui lui prêtèrent des fonds pour la construction de ses canaux, le droit d'intervenir dans la fixation des tarifs de ces canaux. Puisse du moins cette coûteuse et cruelle expérience ouvrir les yeux au gouvernement actuel sur le danger de concéder ses chemins de fer à de nouvelles compagnies financières, car les chemins de fer, nous le répétons, auront bientôt remplacé toutes les autres voies de transport, et les compagnies, qui en auront obtenu la concession, disposeront souverainement du sort de toutes les industries nationales et seront maîtresses de fermer et d'ouvrir à qui bon leur semblera tous les marchés de l'intérieur. L'exemple d'accaparement et de monopole que nous avons cité plus haut, à l'occasion du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, en dit plus à lui seul que tous les raisonnements *ab uno disce omnes.* Que les représentants du pays réfléchissent que le monopole de la haute banque règne déjà sur certaines contrées de la France, et que nous ne sommes cependant

[illegible] nons ci-dessous la circulaire que [illegible] avait adressée aux électeurs et celle que M. de Sivry leur a fait parvenir ce matin. En parcourant ces deux pièces, on pourra apprécier la position respective qu'avaient prise les deux candidats de l'opposition, et s'expliquer jusqu'à un certain point le résultat du scrutin.

A MM. les électeurs du 9e arrondissement.

MESSIEURS,

On fait circuler dans l'arrondissement le bruit que j'ai retiré ma candidature : — ce bruit est faux, je le démens d'une manière formelle.

J'ai toujours pensé que c'était aux électeurs seuls à faire leur élection, et à la faire librement.

En conséquence, après une profession de foi très nette, après des explications très catégoriques données en plein collége, après des interpellations provoquées de ma part sur mes antécédents et sur mes principes, j'ai cru devoir m'abstenir de toutes démarches personnelles auprès des électeurs. — J'aime à agir publiquement et au grand jour, je répugne à tout ce qui, de près ou de loin, sent l'intrigue.

En butte à une coalition de journalistes rivaux et jaloux, qu'irrite profondément le nom de *journal honnête*, donné dans le pays et dans les chambres à l'organe que je dirige, je me suis vu, ces jours derniers, assailli de toutes sortes de conseils patelins et d'insinuations perfides. On a, dans presque tous les journaux, faussé et défiguré misérablement, à mon égard, le compte-rendu de la séance préparatoire où j'ai eu l'honneur de conquérir la sympathie de plusieurs d'entre vous, et, je l'espère, l'estime de tous. On a essayé ensuite de faire peser sur ma candidature un silence calculé et ridicule; enfin on a mis en jeu contre mes idées et ma personne l'arme peu française de Basile.

A tout cela, je n'ai rien répondu. Vous m'aviez vu, vous m'aviez écouté; j'ai respecté le jugement de votre conscience.

J'ai fait plus. Dans l'intention de ne pas contrarier la marche de l'élection, je me suis rendu auprès des hommes que la notoriété publique ou vos suffrages antérieurs m'indiquaient, en quelque sorte, comme les interprètes de la pensée du collége. Je n'ai point quêté leurs voix; je leur ai demandé loyalement un conseil. Eh bien! tous ceux auxquels je me suis adressé, tous sans exception, m'ont formellement déclaré que, dans l'intérêt de l'élection elle-même, et en raison du parti pris par les électeurs radicaux de ne pas porter leurs voix sur mon honorable concurrent de l'opposition, JE DEVAIS RESTER SUR LES RANGS.

C'est pour déférer à cette opinion que j'ai maintenu ma candidature, et que, jusqu'à nouvelle expression des intentions de votre collége, je la maintiens et la garde.

Un dernier mot encore.

Je ne veux surprendre la religion de personne. Les attaques auxquelles je suis en butte de la part des organes malveillants de toutes les coteries politiques vous disent assez que je suis un homme de conviction et de principes. Expliquons-nous donc franchement : ceux d'entre vous, Messieurs, qui veulent un représentant soumis, un député qui aille faire queue à la suite de quelque notabilité parlementaire, et voter avec humilité en prenant l'ordre d'un chef et en laissant à la porte de la chambre son libre arbitre et ses principes, — ceux-là ne doivent pas me donner leur voix : je ne serais pas leur homme.

Oui, Messieurs, quand un collége électoral me fera l'honneur de m'ouvrir les portes de la chambre, j'entends, pour l'honneur de ce collége et pour le mien, entrer à la chambre sans capitulation, sans souplesse, sans biais, la tête haute et mon drapeau à la main. Le drapeau que je porte est celui où sont inscrits les idées, les sentiments et les principes de la révolution glorieuse que nos pères ont faite en 89, au nom de la dignité

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

Le calme était rétabli dans la nature; les nuages s'étaient dissipés; et le rayon de la lune descendait avec sérénité sur les bruyères humides de la lande. Il n'y avait d'autres bruits alentour que le cri de quelques cigales qui adressaient leurs adieux aux dernières lueurs de l'été, et les murmures mélancoliques que répandait avec ses feuilles mortes, le peuplier qui croissait au milieu des ruines.

Après l'orage dont les éclairs sillonnaient encore l'horizon, et dont les coups de tonnerre toujours pleins de majesté, quoique de plus en plus affaiblis, allaient se mourant dans les profondeurs des bois et le long des sauvages coteaux, la tranquillité du paysage était en parfaite harmonie avec l'état d'âme des deux acteurs de ce drame rustique et solitaire.

Brigitte était robuste, quoique les formes de son corps fussent très gracieuses, et même délicates en apparence. Elle prit le bras de son aïeul pour lui servir d'appui, et elle s'achemina vers une ferme qu'elle savait être aux bornes des landes et aux lisières de la forêt.

Ils passèrent auprès d'un moulin presque en ruines, mais qui cependant n'était point abandonné : car alentour, un âne errait broutant la cime rouge des buissons d'épine noire et quelques maigres chardons qui semaient leur graine sur l'aile du vent nocturne. La bise, en les effleurant, prenait une voix qui jetait l'âme en tristesse.

Brigitte chancelait de fatigue et avait grand soif. Ayant déposé son cher et vénérable fardeau sur la crête d'une roche dont le granit grisâtre apparaissait à fleur de terre partout aux environs, elle alla frapper timidement à la porte du vieux moulin.

On lui répondit d'une voix rude, que ce n'était point là une heure pour réveiller les gens, et que l'on ne se lèverait pas.

Brigitte, pressée par la soif, insista, demandant ce que d'ordinaire on ne refuse pas au pauvre voyageur, un peu d'eau.

On lui répliqua qu'elle n'avait rien de mieux à faire qu'à suivre sa route, car toute cette plainte n'amènerait à coup sûr aucun résultat.

Brigitte revint auprès de son aïeul, auquel elle raconta la dureté d'âme du meunier; alors le vieillard, étendant la main avec la majesté des hommes antiques, maudit cette inhospitalière demeure. Il sentait qu'il y avait en lui une puissance, et cette puissance descendit sur ce lieu.

Depuis cette heure, les affaires du meunier s'en allèrent dans un délabrement de plus en plus complet et rapide. Rien de ce qu'il projetait ne venait à bien. En passant un ruisseau dont un subit coup d'orage avait fait un torrent, son âne se noya; et, dans ce naufrage, le meunier perdit une lourde charge de blé qui ne lui appartenait pas. Pour se relever de cette chute, il fut infidèle dans ses comptes, ce qui le discrédita. Son moulin qu'il ne pouvait plus réparer se délabra totalement. Dans une nuit de tempête, la toiture fut portée à une grande distance des murailles, et le meunier, à découvert dans son logis, prit le parti de quitter la contrée et d'aller ailleurs chercher fortune.

Aujourd'hui, le moulin n'est plus que décombres; on n'y voit jamais d'autre être vivant que parfois un corbeau solitaire, qui, dans son retour vers la forêt, choisit ce lieu de repos où il lisse ses plumes, aux rayons du soleil couchant; et encore quelque atour blanc, qui, sur la crête des murailles éboulées, s'assied immobile et guettant l'allouette, dont il entend le chant descendre des nuages.

L'aïeul et l'enfant poussèrent plus loin, vers cette métairie, dont Brigitte, dans la dernière soirée, avait vu les toits fumer parmi les arbres.

Ils arrivèrent à une brèche ouverte dans un talus, et par laquelle on entrait dans l'aire de la ferme. Un dogue horrible se rua sur eux. Il allait saisir entre ses dents un des membres du vieillard, lorsque Brigitte se plaça entre le chien et Jonathas. L'animal furieux lui fit au bras une sanglante blessure. La pauvre fille poussa un cri qui frappa le chien d'une épouvante telle qu'il s'enfuit aussitôt. Le sang de Brigitte coulait.

— Oh! s'écriait le vieil homme, faut-il que mes forces soient affaiblies à ce point, que je ne puisse plus même protéger mes enfants. Hélas! oui, mon Dieu! le pauvre est beaucoup mieux dans la fosse qu'à se traîner ainsi de misères en misères!

Et le vieillard se mit à pleurer comme pleure un tout petit enfant.

— Ne vous désolez pas, mon père, disait Brigitte, ma blessure n'est que peu de chose! Et pourtant la douleur faisait trembler et défaillir sa voix.

— Quittons ce lieu, ajouta-t-elle; et, ce disant, elle offrit son bras au vieillard.

Ils cheminèrent tous deux avec souffrance.

Au point du jour, ils arrivèrent dans un endroit sauvage et isolé : c'était un *commun* dans une lande; une pierre druidique se dressait là, près d'une croix, à la limite de quatre chemins : sur ce carrefour désert il y avait de terreurs populaires. On y voyait, disait-on, des fantômes.

Brigitte et l'aïeul s'assirent au pied du calvaire antique. Ils entendirent le premier chant de l'alouette qui saluait l'aurore.

— Ma fille, dit le vieillard, j'ai grand soif; et il ouvrit la bouche à la fraîcheur de la brise matinale qui passait chargée de la senteur du serpolet dont abondait cette sommité rocheuse de notre Bretagne.

Brigitte prêta l'oreille; et, à gauche, dans un lieu caché, elle entendit le murmure d'une fontaine. Elle y courut; et bientôt, elle revint apportant de l'eau dans une petite et grossière écuelle de bois, que Jonathas n'oubliait jamais de prendre quand il quittait sa demeure : ce pauvre vase l'avait accompagné dans ses courses si souvent abandonnées à tous les flots de la mer et à tous les vents du ciel ainsi que son chapelet que, petit enfant encore, il reçut du recteur qui bénit la fosse de son père. Ces deux objets avaient eu leur part de tous ses périls sous le soleil et parmi l'ombre des nuits, où il n'y avait d'autre lumière, autour de sa barque, que les lueurs phosphoriques des vagues.

Le vieillard trempa, avec joie, ses lèvres dans l'eau que lui présenta sa fille : et il en reçut un grand soulagement.

Quand il eût bu, Brigitte lui dit :

— Mon père, souffrant comme vous êtes, il vous est impossible de regagner la demeure où l'on vous attend, et où moi, si j'avais quelque sentiment de pudeur, je ne devrais sans doute jamais reparaître.

— Pourquoi donc n'y plus reparaître? interrompit le vieillard, dans l'âme duquel cette parole de Brigitte éveilla de vagues et terribles appréhensions? Veux-tu donc nous ravir encore l'enfant que la bonté du ciel nous a rendu? En te soustrayant à notre tendresse, et en croyant ainsi te punir, tu ferais notre malheur. Dieu veut que je te pardonne, puisqu'il t'a conduite vers moi dans une situation où, sans toi, très certainement j'allais mourir, ma pauvre chère créature. Après cette protection que tu m'as donnée, mon ange, il y aurait ingratitude à moi si je te refusais le pardon. Et tu le sais, je suis, dans notre demeure, la seule personne dont l'âme soit un peu rigide. Brigitte, Brigitte, dit en terminant le vieillard, et en prononçant ces paroles il la pressait contre sa poitrine, assure-moi bien que tu ne nous quitteras plus!

Pour toute réponse, Brigitte, en pleurant, inclina la tête sur la main de son aïeul.

Après un moment de silence : mon père, dit-elle, il y a au bord de cette

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 13 avril.

Messieurs,

Par votre lettre d'hier, vous avez bien voulu me demander si je viendrais demeurer dans le 9e arrondissement dans le cas où MM. les électeurs me feraient l'honneur de me choisir pour leur député.

Je n'hésite pas à vous répondre affirmativement, et, en cas d'élection, à prendre l'engagement de venir demeurer parmi vous. Si MM. les Electeurs désirent avoir leur député près d'eux, le député est heureux de se trouver au milieu de ceux qui l'ont nommé, et de pouvoir, par un échange d'idées de tous les moments, se mettre plus à même de bien représenter leurs intérêts et leurs opinions.

Je vous autorise, Messieurs, à faire de ma lettre l'usage qui vous conviendra pour décider le vote de ceux dont les opinions sont identiques avec les miennes, et que le désir d'être représentés par quelqu'un de la localité empêche seul de se prononcer en ma faveur.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. DE SIVRY, *Ancien député*.

Paris, 12 avril 1834.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur le rédacteur,

Vous annoncez dans votre numéro d'hier que les électeurs qui se sont présentés chez vous la veille de l'élection vous avaient invité à refuser l'insertion de la note qui venait de vous être adressée par le comité électoral du 9e arrondissement. Nous croyons qu'il y a eu malentendu entre nous. En vous annonçant le refus qu'avaient fait le *Siècle* et le *Courrier* d'insérer cette note, nous n'avons voulu émettre, dans l'intérêt de l'élection, que des craintes sur l'utilité de cette insertion.

Nous avons l'honneur, etc.

B. DEPAQUIT, FAUDRIN,
Electeurs du 9e arrondissement.

Nous n'avons qu'une réflexion à ajouter à la lettre que nous font l'honneur de nous adresser MM. Depaquit et Faudrin : c'est que ces honorables électeurs nous ont exprimé vivement, pendant plus d'une demi heure, les craintes dont ils parlent sur l'insertion de la note qui nous avait été adressée par le comité électoral. MM. Depaquit et Faudrin n'ayant eu aucun autre objet en venant dans nos bureaux que de nous engager à imiter le refus du *Courrier* et du *Siècle*, nous ne comprenons pas bien de quel malentendu nous nous serions rendus coupables en annonçant leur démarche.

Nous disions, avant-hier, que la politique du ministère est une politique *tortueuse* et *fausse*. Il résulte des débats qui ont eu lieu aujourd'hui à la chambre des députés, et d'un aveu échappé à M. le ministre de la marine, que le cabinet a affirmé sciemment un fait faux, en déclarant qu'il n'avait point de documents, lorsqu'il en avait *quelques-uns*. M. Guizot a cherché à se disculper en soutenant que si la chambre avait toujours le droit de demander des documents, le ministère avait aussi toujours le droit de les refuser. Cette théorie rend encore plus coupable l'affirmation mensongère du cabinet.

---

des comptes avec l'Espagne, la Grèce et la Belgique à qui nous avons cependant avancé plus de deux cent mille francs. J'insiste pour que le ministère obtienne des garanties du gouvernement grec.

M. LE BARON DE BUSSIÈRES, rapporteur. En 1841 et 1842, la Grèce s'est trouvée en état de suffire à toutes les dépenses et à faire le service de l'emprunt. Cet état de choses était dû à un Français, M. Piscatory, qui, dans l'espace de trois ans, a fondé toute une administration. C'est à lui à qui la Grèce doit de n'avoir pas éprouvé de déficit dans ces deux années. C'est au moment où on allait introduire des réformes indispensables qu'ont eu lieu les événements de septembre, lesquels ont motivé de nouvelles dépenses et de nouvelles charges. Vous savez Messieurs, qu'il y a eu de nouveaux armements pour quelques provinces, et qu'on a fait de grands frais pour les nouvelles élections. Nous osons assurer que la Grèce tiendra ses engagements, et qu'elle répondra dignement à la confiance des grandes puissances.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les divers articles de cette loi qui sont successivement adoptés sans discussion.

Il est procédé au vote de la loi au scrutin secret qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	92
Boules blanches,	86
Boules noires,	6

La chambre adopte.

M. le chancelier quitte le fauteuil ; M. Barthe lui succède à la présidence.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les patentes.

Les divers articles de ce projet de loi sont successivement adoptés sans aucune discussion importante.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE rappelle que, lors de la discussion des fonds supplémentaires, la chambre et le gouvernement décidèrent que l'affaire de Taïti serait discutée lors du projet de loi relatif aux fonds secrets ; je demande que cette discussion soit fixée à mercredi.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la chambre que M. le ministre de la marine avait déposé au commencement de la séance la nouvelle lettre qu'il a reçue de M. l'amiral Dupetit-Thouars, et que MM. les pairs peuvent en prendre connaissance.

La chambre décide qu'on discutera les fonds secrets lundi prochain.

La chambre n'étant pas en nombre, le scrutin secret sera lieu à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE SALVANDY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 13 avril.

A deux heures, la séance est ouverte.

Plusieurs députés déposent des pétitions.

M. LE MARÉCHAL SOULT présente un projet de loi portant demande d'un crédit de 5,880,000 fr. pour des travaux de fortifications à exécuter au port du Hâvre et donne lecture de l'exposé des motifs de ce projet.

M. le ministre demande que ce projet soit renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les travaux des ports. (Réclamations à gauche.)

M. DUFAURE. En 1841, M. le ministre de la guerre présenta un projet de loi pour les fortifications de diverses places de France ; une partie de ce projet se rapportait à la ville du Hâvre. La commission chargée de l'examiner a été préoccupée de l'urgence de fortifier la place du Hâvre, mais après avoir sérieusement examiné la question, il lui sembla impossible d'étudier la question des fortifications sans être fixée en même temps sur les améliorations du port, et elle proposa à la chambre de renvoyer cette question à l'époque où un projet de loi serait présenté sur les travaux à exécuter au port ; je demande donc que le projet de loi soit renvoyé à la commission, chargée d'examiner la loi sur les ports.

[illegible] connue puisqu'il ne s'est présenté aucun de ses membres qui pût donner des explications ni dans la séance d'hier, ni dans la séance d'aujourd'hui. (Très bien ! à gauche.)

Je demande donc que la séance soit levée.

M. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle un rapport de pétitions, la séance ne peut donc être levée par suite de la circonstance étrangère et fâcheuse qui est signalée.

M. D'HAUSSONVILLE, autre rapporteur, demande que, vu l'absence de M. le garde-des-sceaux, le rapport de la pétition sur la liberté des cultes soit renvoyé à un autre jour.

M. LE PRÉSIDENT. La séance du samedi est consacrée aux pétitions ; cet autre jour ne peut être que samedi.

M. D'HAUSSONVILLE :

« Le sieur Blondin, architecte, à Metz, demande une loi qui contraigne les électeurs à remplir leurs devoirs électoraux. » — Ordre du jour.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE, rapporteur :

« Les mineurs Lavit, à Paris, soumettent à la chambre, par l'intermédiaire de leur subrogé-tuteur, le sieur Billiard, des actes qu'ils qualifient d'abus d'autorité. »

Pendant ce rapport, MM. Guizot et de Mackau entrent dans la salle : vive agitation.

La commission propose le renvoi au ministre de la guerre.

Ces conclusions sont combattues par M. d'Haubersaert, et appuyées par M. de l'Espée.

M. ODILON BARROT. Il s'agit d'une créance formée à l'occasion de l'établissement du gouvernement de Joseph en Espagne. Le gouvernement espagnol qui a succédé à Joseph, et contre lequel les fournitures avaient été employées, refuse de payer ; d'un autre côté, le ministre de la guerre français n'a pas le droit d'ordonnancer la créance, puisqu'il s'agissait d'une armée espagnole. La créance existe ; personne ne la conteste : le conseil d'Etat est impuissant ; les ministres n'ont pas le droit de la faire payer ; la chambre seule peut résoudre la question, et je crois qu'il y aurait injustice à passer à l'ordre du jour sur cette pétition.

M. JANVIER. Si l'honorable M. Odilon Barrot est si persuadé de la nécessité d'une loi, que n'use-t-il de son droit d'initiative pour la présenter ? (Vives réclamations.)

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté après une épreuve douteuse.

M. LE PRÉSIDENT annonce que MM. les ministres des affaires étrangères et de la marine, retenus à la chambre des pairs pour le vote de la loi sur l'emprunt grec, viennent de déposer sur le bureau de la chambre les pièces qui ont été demandées sur les affaires de Taïti. Ces pièces seront déposées aux archives de la chambre où les députés pourront en prendre connaissance.

M. LENOBLE dépose sur le bureau le rappart sur le projet de loi sur la chasse, adopté par la chambre des députés, et demande que la discussion en soit fixée après celle de la loi sur les brevets d'invention.

La chambre décide qu'elle statuera plus tard sur l'ordre de la discussion.

M. BILLAULT. Je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères si le rapport déposé sur le bureau de la chambre contient le récit des faits qui se sont passés entre l'établissement du protectorat et la prise de possession de l'île Taïti.

M. le ministre de la marine a annoncé, il y a quelques jours, à la chambre des pairs, que sur les faits qui se sont passés entre l'établissement du protectorat et la déchéance de la reine, il y a eu des rapports des officiers en sous ordre. Ce sont ces rapports dont je demande le dépôt sur le bureau de la chambre. La chambre comprendra les motifs pour lesquels j'insiste sur ce dépôt. Lorsque des interpellations ont été adressées au ministère sur la question, je faisais remarquer que c'étaient ces faits surtout qu'il était important de connaître pour former son opinion. On nous répondait d'une manière absolue qu'il n'y avait aucun document là-dessus. M. le ministre de la marine a dit le contraire il y a deux jours ; il a contessé que le ministère avait des pièces qu'il ne nous a pas communiquées lorsque nous en avions besoin pour émettre un vote. Je demande d'une manière positive le dépôt de ces docu-

---

fontaine un lieu bien caché où vous pourriez prendre quelques jours de repos avant de vous remettre en route. Avec de la fougère et des glaïeuls que je couperai, je vous ferai un toit et un lit ; et puis j'irai dans les fermes voisines quêter du pain pour vous nourrir pendant les jours de ce repos nécessaire.

A ces dernières paroles, une pensée rapide et perçante traversa, comme un glaive ou comme une flamme d'éclair, l'âme de Jonathas. Le costume de sa petite fille permettait-il qu'elle s'exposât aux regards des honnêtes gens, sans découvrir l'abîme de honte où elle était tombée. Il jeta un coup d'œil terrible sur les vêtements de Brigitte, et il se calma un peu en découvrant que son costume était celui des plus simples paysanes. Seulement il remarqua autour de son cou un petit ruban noir qui lui fut suspect. D'un mouvement irréfléchi, il y porta la main, et l'arracha avec violence. Brigitte poussa un grand cri. Hélas ! la malheureuse, elle voyait entre les doigts du vieillard le portrait du ravisseur à qui elle s'était abandonnée. Avant de quitter le lieu où il l'avait délaissée pendant qu'elle dormait, elle n'avait jamais pu se décider à se séparer de cette chère et fatale image.

Le vieillard, sans regarder sa fille, broya sous ses pieds cette odieuse représentation de l'abominable personnage. Après cela, il se rassit dans cette attitude rudement austère qui lui était habituelle, surtout aux instants où il voulait ne pas laisser éclater toute la fougue de sa colère.

Le silence fut long entre eux, et leur immobilité était telle qu'un petit rouge-gorge, qui nichait dans le rocher couvert de lichen où s'était assis le vieillard, se vint percher sur l'écuelle de bois posée là tout auprès, et il but aux quelques gouttes d'eau que n'avait pas épuisées la soif de Jonathas.

L'aïeul fut le premier à se mouvoir. Il tourna l'œil sur sa fille. Elle était étendue sur la bruyère, et comme renversée par un coup de foudre. Ses mains étaient jointes, quoique abandonnées dans une apparence de mort ; ses paupières étaient closes, et sa tête qui, dans sa chute, avait porté sur une pierre angulaire, y était demeurée comme une chose morte, et l'avait inondée de sang.

A la vue de ce sang, de cette attitude, et de ce visage d'une beauté si touchante, et toute défaite par une sainte épouvante, le vieillard sentit l'émotion descendre dans ses entrailles. Il fronça le sourcil, car il était en garde contre lui-même. Puis élevant le regard au ciel :

— Dieu veut que justice soit faite, dit-il, mais cela doit suffire. Un moment encore il regarda Brigitte inanimée ; et il semblait lutter contre le flot de larmes qui l'envahissait ; enfin, étendant la main vers elle, il l'appela trois fois : Brigitte ! Brigitte ! Brigitte !

Mais rien ne répondit que la cigale dans la bruyère et le petit rouge-gorge perché sur une des pointes de la roche aiguë contre laquelle s'était déchirée la tête de la pauvre jeune fille.

Alors, l'aïeul se mit à pleurer. Brigitte, répéta-t-il ; ma chère enfant !

A cette dernière et tendre appellation, Brigitte se souleva presque expirante et avec un vague et suave sourire errant sur la pâleur de ses lèvres. Oh ! dit-elle, en portant la main à sa tête. Cette main tremblante se perdit dans sa chevelure dénouée... Elle l'en retira, et la regardant d'un air égaré : Tiens, dit-elle, du sang ! Puis, subitement et avec une indéfinissable exclamation d'horreur :

— Mon père, est-ce le vôtre ? Et, revenant à elle-même, elle rit : oh ! reprit-elle, c'est le mien !

Alors, elle ressaisit la mémoire de tout ; et cachant son visage dans ses mains, elle voulut s'enfuir. La voix de l'aïeul la retint.

— Ma fille ! s'écria le vieillard avec un accent où quelque sévérité régnait encore, mais fondue en une infinie tendresse ; ma fille, veux-tu donc m'abandonner ?

Brigitte tomba à genoux devant l'aïeul. Il étendit vers elle les bras, exprimant par ce muet et énergique langage l'état de son âme qui s'en allait en larmes.

La douce créature se précipita dans le sein du vieillard ; et, penchée sur l'épaule de son grand père, elle pleura beaucoup.

Et dès-lors, l'accord fut rétabli entre ces âmes, qui toutes deux, avaient en elles l'élément essentiellement harmonique, l'amour ; chez l'une, s'épandant en miséricorde, chez l'autre en repentir.

V.

Brigitte construisit, au bord de la fontaine, une loge pour son vieux père. Elle coupa de la fougère et des glaïeuls qu'elle entrelaça dans les rameaux d'un chêne où l'on voyait encore le nid abandonné d'une colombe. Deux touffes d'aulne formaient les côtés de ce gîte du pauvre voyageur ; et, au fond s'étalait un large bouquet d'ajonc dont quelques branches portaient encore des fleurs. Elle fit au vieillard un lit de bruyère et d'herbe sèche ; et, à l'entrée de la hutte, elle plaça une grosse pierre, afin que, sur ce siège, il pût venir recevoir les tièdes rayons du soleil automnal.

Lorsqu'elle eût établi son père dans sa résidence de passage, elle alla vers les fermes voisines, quêter le pain qui devait le nourrir durant les quelques jours de repos indispensables à la guérison de ses blessures.

Un jour que le vieillard mangeait au bord de la fontaine, son morceau de pain noir qu'il assaisonnait avec du cresson cueilli à ses pieds dans l'eau courante, un petit pâtre vint par aventure en ce lieu et aperçut Jonathas. Il le dit à quelques habitants de cette contrée ; et dès-lors, il s'éleva une rumeur ; car, en cet état de lutte et de concurrence que l'on appelle civilisation, le riche, instinctivement, voit un ennemi dans le pauvre. Et l'on rapporta la chose au maire.

Cependant, il était loin de se croire un sujet d'inquiétude publique, le voyageur pieux et souffrant, à qui les hommes voulaient refuser une touffe d'herbe dans la solitude, pour rafraîchir et reposer sa tête tremblante sous le poids de la vieillesse, brûlante dans la fièvre de la douleur ; mais on ne connaissait pas, et il n'avait pas d'argent pour obtenir droit de cité, même dans le désert. Or, c'étaient là deux crimes que lui eussent aisément pardonné des sauvages, mais contre lesquels les civilisés, dans l'intérêt de l'ordre social, doivent s'armer, car le mot d'ordre de la civilisation est défiance. La civilisation concurrente en discords et en luttes n'est autre chose que la défiance organisée. Peut-être serait-il temps enfin de lui substituer cette organisation de la confiance et du crédit, qui est un des caractères de la civilisation concordante, et qui, entrant en concert avec les œuvres de Dieu, a pour termes et pour résultat la providentielle harmonie.

Hélas ! à quel étranger notre austère et grand vieillard aurait-il voulu raconter son histoire, une histoire qui souillait l'antique honneur de ses cheveux blancs, et qui précipitait en un abîme d'opprobre le renom de sa petite fille !

Deux jours après cette apparition du petit pâtour, Brigitte s'étant écartée pour aller à l'aumône, le vieillard entendit quelque bruit du côté de la lande, vers la grande route. C'était un dimanche, il crut que ceci dénotait quelque fête dans un bourg du voisinage, et il n'en prit pas autrement de souci. Seulement il pensa que, le dimanche suivant, il pourrait assister à la grande messe de sa paroisse, ce qui le rendit tout heureux. Il continua donc à dire son chapelet, sans se déranger de dessus la pierre où il se réchauffait aux rayons du soleil couchant.

Il écoutait les mélodies du paysage auxquelles vinrent se mêler les sons de l'angelus. Alors découvrant sa tête, le vieux marin se leva debout, et récita dévotement les trois salutations à l'étoile de la mer. Après cela, il se rassit et prit plaisir à écouter l'eau couler entre les glayeuls et les cressons fleuris. Il souriait en regardant son rouge-gorge familier, qui, à la longueur de son bâton, chantait sur une touffe de bruyère où quelques abeilles encore bourdonnaient parmi la lumière d'or : — musiques suaves de ces agrestes solitudes.

Tandis qu'il contemplait et goûtait ainsi instinctivement les poétiques grâces de la nature, auxquelles l'homme des campagnes est plus sensible qu'on ne le pense généralement, il entendait toujours le bruit qui s'approchait.

Tout-à-coup, et à sa grande surprise, il vit paraître le maire qui l'aborda avec une gravité magistrale ; il était suivi de deux gendarmes et du garde-champêtre.

(*La suite à demain.*)

H. MORVONNAIS.

[...] entière ; l'amiral n'a pas joué le rôle d'un chef qui contrôle, mais celui d'un étranger à qui l'on raconte ; c'est sur les rapports de ces officiers indûment qualifiés d'inférieurs qu'il a basé sa détermination ; c'est sur ces rapports que nous devons fixer notre jugement. (Très bien !)

M. DE MACKAU. Je ne puis laisser passer sans protestation les principes que vient d'émettre l'honorable M. Berryer ; dans la marine militaire, le commandant, en quelque lieu qu'il soit, exerce toujours son commandement, quelque soit le grade des officiers qui lui sont subordonnés. Les officiers qui commandaient à Taïti en son absence ne peuvent donc en aucun cas avoir été considérés comme des officiers supérieurs.

Le rapport qui vient d'être déposé sur la chambre n'est autre chose que le résumé fait par lui de tous les rapports qui lui ont été adressés. Je ne crois donc pas que le dépôt des autres pièces puisse être de quelque utilité.

J'ajouterai en réponse à ce qu'a dit l'honorable M. Billault, que jamais je n'ai manqué de sincérité dans les assertions que j'ai portées à la tribune ; je n'ai pas le talent oratoire des honorables préopinants ; j'ai pu répondre plus ou moins heureusement aux interpellations qui m'étaient faites, mais je n'ai jamais avancé un fait qui ne soit exact.

M. BILLAUT. Lorsque des interpellations ont été adressées au ministère sur l'affaire de Taïti, j'ai témoigné à plusieurs reprises, et de la manière la plus explicite, mon étonnement que le ministère eût pu prendre une détermination aussi grave que de désavouer l'amiral Dupetit-Thouars, sur des documents aussi peu détaillés que ceux qu'il nous présentait.

M. le ministre de la marine comme M. le ministre des affaires étrangères nous disait : Nous ne pouvons communiquer d'autres pièces, il n'y en a pas d'autres (ces paroles sont insérées dons le *Moniteur*), et cependant il a avoué depuis qu'il possédait alors les rapports des chefs qui commandaient à Taïti avant la déchéance de la reine.

M. DE MACKAU. C'est vrai, nous en avions quelques-uns. (Hilarité. Interruption.)

Je viens de dire que dès cette époque nous possédions quelques rapports ; mais est-ce à dire qu'il fallait les communiquer à la chambre ? (Nouvelle interruption.) Je crois que le gouvernement était dans son droit en ne présentant que le rapport de l'officier en chef.

Le gouvernement a communiqué tout ce qui lui avait été adressé par l'amiral, sans en supprimer un mot. Les premières lignes du rapport déposé en ce moment sur le bureau, font foi que c'est le premier rapport détaillé qu'il envoie.

M. BILLAUT. Je n'ai voulu que constater les faits ; maintenant, ils sont bien établis ; il est démontré qu'à l'époque de la discussion il y avait des rapports entre les mains du ministère, des rapports qu'il n'a pas voulu communiquer à la chambre. Cependant, à cette époque, les ministres nous répétaient : Il n'y a pas d'autres pièces, et, pour justifier certains détails apportés à la tribune et qui ne se trouvaient pas consignés dans les documents qui nous avaient été communiqués, M. le ministre de la marine nous disait : J'ai eu ce matin une conférence avec un officier qui revient des îles de la Société. La chambre tirera les conséquences de ces faits.

Je ne nie pas le droit du ministère de refuser ces documents, mais, alors, pourquoi ne nous a-t-il pas dit : Nous avons d'autres documents, mais nous ne voulons pas les communiquer ? Pourquoi nous a-t-on laissés nous engager dans une discussion importante où il s'agissait de la gloire et de l'honneur de la France, sans porter la lumière dans le débat par la communication de ces pièces ? (Très bien ! à gauche ; murmures au centre.)

Vous vous retranchez maintenant dans une question de prérogative ; vous nous dites : Nous étions dans notre droit. Nous ne le nions pas ; mais pourquoi n'en pas convenir alors ? pourquoi nous tromper ?

On nous parle maintenant de hiérarchie ; mais vous avez reçu les rapports des officiers, rapports arrivés par-dessous la tête des supérieurs. Non-seulement vous avez reçu les rapports d'officiers inférieurs, mais vous en avez reçu de M. Bruat, gouverneur indépendant de l'amiral. Vous avez établi à Taïti une administration civile, une administration à la tête de laquelle vous avez refusé de laisser M. Dupetit-Thouars. Le prétexte derrière lequel vous vous retranchez est donc sans fondement.

Comment voulez-vous qu'on ne se méfie pas de vous lorsqu'on vous voit ainsi cacher les faits, et faire tout votre possible pour les empêcher d'arriver à la représentation nationale. (Réclamations au centre ; approbation à gauche.)

Je sais la facilité qu'il y avait pour vous à vous retrancher derrière la raison d'Etat, le secret qu'exige certaines relations. Mais, du moment où vous ne l'avez pas fait valoir, où vous avez accepté la discussion, il fallait l'accepter entière, complète, sincère, produire les pièces où ajourner le débat.

Vous avez aujourd'hui des documents complets ; vous avouez posséder des rapports détaillés sur la partie vraiment importante de la question : déposez-les donc ; que la chambre puisse étudier la question et contrôler les décisions qui ont été prises.

Vous insérez tous les jours, dans le *Moniteur*, des rapports d'officiers inférieurs ; vous remplissez ses colonnes d'officiers en second ordre dans l'armée d'Afrique. (Très bien !) Eh bien ! dans une question autrement importante, dans une question nationale, vous ne pourriez pas communiquer des rapports semblables à la chambre ! Aviez-vous un intérêt politique à agir autrement ? Alors, indiquez-le. Mais il n'y en a pas ; il n'y avait pour vous qu'un but, celui d'empêcher la France de connaître la situation. Il faut que cela finisse. (Violents murmures au centre, vive adhésion à gauche.)

Je dis, Messieurs, qu'il faut que cela finisse ; que cette obscurité cesse ; Ou l'officier que vous avez envoyé à Taïti a manqué à ses instructions et violé la discipline, alors il y a au Code pénal maritime un article qui lui est applicable. (Murmures au centre.) Il est certain que si les actes ont été tels qu'ils aient dû jeter de la défaveur sur le drapeau national, il faut qu'il y ait une répression ; si, au contraire, il a agi noblement, s'il a bien soutenu l'honneur de son pavillon, il faut qu'on fasse retomber le blâme sur le ministre qui l'a destitué ; il y a une condamnation à prononcer contre l'amiral ou contre le gouvernement ; il faut que l'amiral soit mis en jugement, ou qu'il y ait une décision prise contre le ministre. (Agitation.)

M. GUIZOT. Il y a dans ce que vient de dire l'honorable préopinant une doctrine que je ne puis accepter. Les principes qu'il a posés sont destructifs de tout gouvernement. Quoi, messieurs, il ne sera pas permis de renvoyer un fonctionnaire qui se sera trompé sans que l'on soit obligé de le conduire devant un tribunal ? il faudra absolument qu'il y ait une décision judiciaire ? Cela, messieurs, est inadmissible, impraticable. (Agitation.)

UNE VOIX. La question n'est pas là.

M. GUIZOT. J'y arrive. On vient dire que le gouvernement est tenu de communiquer toutes les pièces qu'il a reçues.....

M. THIERS. Pas toutes.

M. GUIZOT. Je prends acte que, sur ces bancs mêmes (il indique la gauche), on convient que toutes les pièces ne doivent pas être communiquées (Dénégations à gauche). C'est encore là une chose impossible, impraticable. C'est le ministère, le pouvoir responsable, qui, sous sa responsabilité, fait, entre les rapports, le choix de ceux qu'il lui semble bon de communiquer ; il ne communique pas tout ; il choisit. (Réclamations à gauche.)

Dans la première discussion, il s'agissait de la déchéance prononcée contre la reine Pomarée ; nous avions reçu les détails de l'acte accompli ; nous avons mis sous les yeux de la chambre toutes les pièces qui se rapportaient à cet [...] contenter de quelques [...] rager tous nos agents.

Eh bien ! il se trouve établi par des révélations, par des aveux, par des rapports détaillés des agents qui commandaient à Taïti, qui y représentaient le gouvernement, la puissance civile et militaire, qui exerçaient souverainement ce droit de protectorat qui leur était délégué, et ces documents vous ne les produisez pas. Ces rapports étaient des éléments de l'instruction ; ils en étaient des éléments nécessaires, inévitables, et vous ne les produisez pas ! Et aujourd'hui, quand nous vous demandons de nous ouvrir les sources où vous avez puisé votre conviction, quand nous vous demandons les annexes nécessaires de ce rapport, les éléments de votre conviction pour former la nôtre, vous invoquez et vous nous opposez les règles de la hiérarchie. (Très bien !)

Je ne veux pas envenimer le débat, mais nous avons un devoir à remplir. Ou taisons-nous, ou, si nous demandons la vérité, qu'on nous la produise tout entière ; nous devons l'exiger, c'est notre devoir. Vous vous renfermez dans votre droit, dans votre prérogative. Eh bien ! soit ; le rapport est produit ; nous l'examinerons ; s'il ne nous éclaire pas complètement, nous le dirons. Il y avait une manière plus grande de conduire cette affaire, vous n'avez pas voulu l'adopter ; eh bien, soit, nous vous suivrons dans la voie que vous avez préférée ; nous vous demanderons tous les éléments nécessaires à notre conviction ; nous les placerons à côté du vote ; nous poursuivrons jusqu'au bout la vérité, pour qu'elle console le pays, si c'est possible.

M. GUIZOT. Pour tout le monde la loyauté, la vraie grandeur consiste à défendre les intérêts dont on est chargé. Notre devoir à nous, c'est de veiller à ce que pour le service, pour les affaires du pays, ces affaires soient discutées en pleine connaissance de cause. Mais de telle sorte que ce qui ne doit pas être communiqué (rires ironiques) reste secret ; que l'opportunité d'un document ne soit pas détruite ; qu'une pièce ne soit pas connue un mois, deux mois avant l'époque convenable ; lorsque la publicité ne serait ni bonne ni utile.

C'est à force de débats, c'est à force de publicité, c'est à force de vérité (hilarité à gauche) que nous sommes parvenus à faire triompher nos principes. Nous le prouvons tous les jours. C'est à la vérité, c'est à la publicité que nous ferons encore appel cette fois. Mais nous entendons régler la publicité.

UNE VOIX A GAUCHE. Et la vérité. (On rit.)

M. GUIZOT. Nous entendons régler la publicité comme nous l'entendons ;

AU CENTRE. Très bien ! très bien !

A GAUCHE. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDNT. Ces interruptions sont contraires à l'ordre, et ce sont les interrupteurs qui devraient être rappelés à l'ordre.

M. GUIZOT. Vous êtes ici libres et indépendants dans l'exercice de votre droit, comme nous dans l'exercice du nôtre. (Bruit.) Personne n'est ici aux ordres de personne. (Agitation.) Je le répète, c'est à force de publicité, de vérité que nous sommes arrivés à convaincre le pays que notre politique est la plus conforme à nos intérêts, la plus conforme aux sentiments nationaux. (Hilarité prolongée.)

Nous ne nous refuserons à la communication d'aucune pièce, à moins que l'intérêt du pays ne s'y refuse.

Vous dites que vous ne vous laisserez pas décourager ; nous ne nous laisserons pas décourager non plus, ne croyez pas que vos questions nous troublent. (On rit.)

Nous sommes ici tous parfaitement sincères. (Vives réclamations à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Vous n'avez pas été sincère dans cette discussion. (Très bien ! très bien !)

M. GUIZOT. Personne n'a droit de me dire que je ne suis pas sincère ; je réponds à mes adversaires qu'ils se trompent ; cela suffit ; la discussion n'est pas possible avec un autre langage. Je n'accorde à personne le droit de m'en adresser un autre.

En résumé, si par la lecture des documents nouveaux, la chambre ne se trouve pas suffisamment éclairée, nous débattrons avec elle la nécessité, la convenance de communications nouvelles ; nous verrons si elles sont commandées par la vérité, si elles sont permises par notre devoir.

M. LEDRU-ROLLIN. Vous reconnaissez que nous avons le droit de demander des documents, mais vous vous renfermez dans votre droit de nous les refuser. Il n'y a pas d'issue à cette situation ; ce n'est pas là un principe de bonne foi. (Interruption.)

Vous nous citez souvent l'exemple de l'Angleterre ; mais, messieurs, en Angleterre, lorsqu'il se présente une question importante, tous les documents sont communiqués au parlement. (Rumeurs au centre.)

Dans une question de l'importance de celle qui nous occude, aussitôt qu'un officier arrive, une commission du parlement est nommée pour s'entretenir avec lui. (Nouveaux murmures.)

Dans le premier débat vous avez nié avoir des documents ; aujourd'hui vous avouez que vous en aviez et que vous les avez refusés ; vous ne nous avez jamais communiquer que les lettres d'envoi, mais vous ne communiquez pas les documents. (Nouvelle interruption.)

Il est manifeste que les documents que vous avouez posséder maintenant, vous les avez niés d'abord ; il n'y a, dans cette conduite, ni sincérité, ni loyauté.

AU CENTRE, avec force. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Je dois faire observer à l'orateur que les paroles qu'il vient de prononcer ne sont pas parlementaires.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Lundi à une heure et demie, séance publique ; suite de la discussion de la loi sur les brevets d'invention.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* publie en entier le rapport de M. le duc de Broglie à la chambre des pairs sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire. Il le trouve digne de l'illustre rapporteur, un des hommes, dit-il, qui honorent le plus le pays et les chambres par leur talent et leur caractère. Il recommande surtout la péroraison qui s'adresse aux pères de famille et qu'il trouve aussi noblement pensée que noblement écrite.

Le même journal déplore le système des annuités introduit dans la loi sur les brevets d'invention et qui, selon lui, en détruit toute l'économie en y jetant un principe nouveau. Tout est donc à refaire, dit-il, en cette partie, et la chambre s'arrête devant cette difficulté comme devant une impasse ; voilà le résultat des amendements improvisés.

— La *Presse* publie sans réflexion la première partie du rapport de M. le duc de Broglie, qui a duré plus de deux heures et qui occupe 25 colonnes du *Moniteur*. Elle n'y mêle aucune réflexion et en promet pour demain la suite et la fin dans un supplément.

Suivant la même feuille, la loi sur les brevets d'invention ne doit pas être une loi fiscale, c'est une loi industrielle, destinée à encourager l'esprit de découverte et non à le mettre à contribution.

— L'œuvre de M. de Broglie, élaborée avec soin n'est pas, dit le *Na-*

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Faits divers.

— Le *Commerce* annonce, ce matin, qu'à dater du 11 du courant, et sur sa demande, M. Théodore Lechevalier a cessé de faire partie de la rédaction de ce journal.

— Dans sa séance publique du mois d'août 1844, la société d'agriculture, science, arts et belles-lettres du département de l'Eure, doit décerner une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur Mémoire sur la vie et les travaux de M. Jules de Blosseville, commandant de *la Cherrette*, perdu avec son bâtiment dans un voyage de circumnavigation. Ce Mémoire devra contenir notamment l'analyse des productions imprimées de M. de Bosseville. Les Mémoires destinés au concours, devront être envoyés franc de port, au secrétaire perpétuel de la société, avant le 15 mai, terme de rigueur.

— On écrit de Copenhague, 30 mars :

« L'enterrement de Thorwaldsen, le célèbre sculpteur danois, a été le plus imposant et le plus touchant spectacle dont Copenhague ait jamais été témoin ; jamais le véritable esprit danois ne s'est mieux révélé dans toutes les classes de la société, qui se pressaient au convoi, dont faisaient aussi partie le prince royal et les autres princes. C'est S. M. le roi qui a reçu le cercueil à l'église, et la reine et les autres membres de la famille royale ont assisté à l'office célébré dans l'église. Du sable blanc avait été étendu dans les rues que le convoi devait parcourir et qui étaient en outre bordées de branches d'arbres verts ; des fenêtres on lançait des fleurs sur le cercueil.

— La *Gazette d'Augsbourg* a des nouvelles de Hongrie du 31 mars. De graves désordres avaient éclaté à Komorn à l'occasion de l'élection de plusieurs fonctionnaires du comitat ; on en était venu aux mains. Trente personnes avaient été blessées et quelques-unes tuées. Si la force armée ne fût intervenue, de plus grands malheurs seraient infailliblement arrivés. On attend de plus amples détails.

— Hier soir, vers sept heures, un cheval attelé à un cabriolet a pris le mors aux dents sur la place des Trois-Maries. Il a accroché une voiture traînée par un homme, et à renversé l'homme ainsi que sa voiture à bras. Ce malheureux a été relevé tout couvert de blessures et transporté chez le pharmacien le plus voisin, où les premiers secours lui ont été administrés. Le cocher du cabriolet a été arrêté.

Bourse du 13 avril 1844.

Le mouvement de hausse de la veille ne s'est point soutenu aujourd'hui, et les fonds français ont baissé dès l'ouverture de la Bourse.

Les variations sur les autres valeurs ont été plutôt insignifiantes, excepté sur la rente de Naples, qui a fléchi de 1/2 0/0.

Les primes fin courant et fin prochain étaient plus fermes vers la fin de la Bourse.

Au comptant : Autriche 395 ; — id. (série sortie), 535. — Comptoir Ganneron, 1050. — Belge, 1831, 102 7/8. — Espagne (nouv. différés), 15 1/2, 5/8 ; — id., passive, 6 7/8 ; — id., 3 0/0, 37 3/8, 5/8. — Orléans (obl.), 1272 50. — Grand-Combe (obl.), 1167 50. — Jouissances Quatre-Canaux, 137 50.

Fin courant : Banque de France, 3100. — Naples, 102 25, 101 80.

	1er c.	P. H.	P. B.	der c.	hier
5 0/0 compt.	123 30	123 30	123 10	123 10	123 40
— fin cour.	123 40	123 40	123 20	123 25	123 50
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 50	83 50	83 45	83 45	83 50
— fin cour.	83 55	83 65	83 40	83 50	83 65
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	103 1/4	106 »	» »
4 0/0 ...	106 30	» »	H. » 10	— Portugais.	47 »	» »	» »
O. de la V.	1430 »	» »	» »	Esp. D. active	35 »	» »	B. » 1/8
B. de Fr..	3100 »	3105 »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	102 »	101 75	B. » 35
C. L. 5000	5155 »	» »	» »	— Romain.	106	» »	» »
— 1000	1170 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	» »
C. hyp...	782 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
Can. ...	1275 »	1275 »	» »	B. Belge.	710 »	» »	H. 10 »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour.	DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »	» »
V. R. Dr.	382 50	» »	H. 1 25	— »	» »
— R. G.	250 »	253 75	B. 1 25	— 250, 253 75, 250, 252 50.	B. 2 50
Orléans..	955 »	960 »	B. 7 50	— 957 50, 962 50, 957 50.	B. 8 75
Strasb...	292 50	290 »	» »	— 292 50, 295, 287 50, 291 25.	» »
Rouen...	977 50	» »	H. 2 50	— 977 50, 975.	B. 5 »
Havre...	710 »	715 »	H. 10 »	— 707 50, 721 25, 707 50, 715	H. 7 50
Marseill.	765 »	770 »	H. 7 50	— 765, 775, 765, 771 25.	H. 3 75
Mulhouse	380 »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 11 AVRIL.

Consol..... 100 3/8, 1/2.
Esp. act... 37 3/8.
Portug..... 47.
Mexic...... 35 3/4.
Brésil...... »
5 0/0 Holl. 100 3/8.
2 1/2 do. 61 1/4.
Rouen..... 38.
Orléans... 36 1/2.
Strasb.... 11 3/8.

C. DE LA COULISSE.

Av. 83 65, 62 1/2, 60, 55.
Ap. 83 47 1/2, 45.

Rep.	Fin c.	F. pr.
3 0/0	5.	12 1/2.
5 0/0	10, 15.	30.

Bons du Trésor.
3 1/8 de 3 à 9 mois.

Primes,

Fin c. 83 75, 60 d. 50 ; 123 55, 40 d. 50.
Orléans, 980 d. 10.
Hâvre, 730 d. 10.
Strasb., 295, 300 d. 10.
F. p. 83 90, 84 d. un ; 84 20, 05 d. 50.
Strasb., 315 d. 10.

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.k.14		30,93 à 31,60	Gr.	37q.11k.		46,00 à 54,15
1re	150	59	39,50 à 41,00	1re	337	53	39,10 à 41,00
2e	144	44	37,25 à 38,85	2	467	86	36,95 à 38,85
3e	2	14	31,85 à 00,00	3e	43	61	28,05 à 32,50
4e	4	57	25,45 à 00,00	4	67	68	25,30 à 26,40
Al.	30	80	24.20 à 00,00	Al.	94	20	38,85 à 00,00

Issues.

PARIS, 12 Avril. — *Cours commercial.* — Le son est toujours recherché, sans hausse nouvelle. Les remoulages sont également sans variation. (Voir notre Bulletin agricole du 11.)

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 13 avril. — *Cours commercial.* — Il n'y a point de changement sur les cours de mercredi, et il s'est fait peu d'affaires en blés. Les avoines, qui semblaient tendre à la hausse, restent stationnaires par suite du changement de température. Les seigles et l'orge sont toujours au même prix.

VERSAILLES, 12 Avril. — Ventes en poche. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,85; 3e : 19,85. — Avoine : 7,50 à 7,65 les 50 kil.

BRAY-SUR-SEINE, 12 Avril. — Froment, 1re : 19,33 à 19,66; 2e : 18,66 à 19,00; 3e : 18,00 à 18,33. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Mouture : 12,50 à 13,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,50.

ROUEN, 12 Avril. — Froment, 1re : 21,00; ... 15,50. — Seigle : 13,00. — Orge : 15,00. — Escourgeon : 15,00. — Avoine : 6,50 à 7,75.

BONNÉTABLE, 9 Avril. — Froment : 19,40. — Méteil : 17,00. — Seigle : 15,55. — Mouture : 15,10. — Orge : 13,55. — Avoine : 8,70.

MONTOIRE, 10 Avril. — Froment : 20,28. Méteil : 18,00. — Seigle ; 15,50. — Orge : 13,00. — Avoine : 7,50.

BOURG, 10 Avril. — Froment 1re : 24,50; 2e : 22,95; 3e : 20,00. — Seigle : 14,25 à 17,50. — Méteil : 16,50 à 18,50. — Orge : 15,00 à 17,00. — Avoine : 8,50 à 12,50. — Maïs : 14,25 à 17,00. — Sarrazin : 13,25 à 15,50.

GRAY, 10 Avril. — Le cours des grains a subi peu de variations depuis un mois sur la place de Gray. Les froments se vendent 18,00, 19,50 et 20,75; — les orges : 11,00, 11,50 et 12,75; — les seigles : 12,00 à 14,25. Le prix moyen des avoines est de 8,75.

CLERMONT (Puy-de-Dôme.) — Froment 1re : 25,00; 2e : 23,40. — Froment rouge : 22,33. — — Méteil : 20,75. — Seigle : 18,53 à 19,24. — Orge : 15,00. — Avoine : 7,04 à 9,60.

MONTAUBAN, 6 Avril. — Froment 1re : 24,60; 2e : 23,85; 3e : 23,51. — Méteil : 19,90. — Seigle : 17,00. — Maïs : 14,87. — Avoine : 10,42.

BAYONNE, 8 Avril. — Froment du pays : 23,00 à 23,50; do Bretagne : 22,50. — Seigle du pays : 15,00 à 16,00; do étranger : 14,00 à 14,25. — Orge : 13,00 à 14,50. — Maïs blanc : 13,50 à 13,75; do roux : 13,50 à 13,75. — Avoi-...

ODESSA, 15 Mars. — Les blés sont dans le calme : on ne cite en blés durs que la vente de 2500 tchetw. en qualité inférieure. Les blés tendres n'ont eu également preneurs que pour de faibles parties.

Le seigle est peu recherché. En maïs, on traite à livrer pour mai et juin prochains, mais il y a peu de vendeurs; il paraîtrait cependant que la récolte sera abondant cette année, et surtout de bonne qualité.

Graines fourragères (l'hect.).

PARIS, *halle du 13 avril.* — Les graines fourragères sont en grand calme; beaucoup d'offres et peu d'acheteurs, même en baisse.

MONTLHÉRY, 8 Avril. — Trèfle : 80,00. — Luzerne : 85,00 à 100,00. — Sainfoin : 7,00 à 8,00.

ROUEN, Trèfle, les 104 kil. : 110,00 à 125,00. — Luzerne, les 104 kil. : 125,00 à 135,00. — Vesce, l'hect. : 14,50 à 15,00. Sainfoin : 11,00 à 12,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché d'Enfer du 13 Avril.* — Foin, 1re : 45,00 à 46,00; 2e : 43,00 à 44,00; 3e : 40,00. — Paille de froment : 22,00 à 25,00. — Paille ... 1re : 26,00 à 28,00; 2e : 24,00. — Paille de seigle : 28,00 à 30,00. — Paille d'avoine, 1re : 36,00 à 38,00; 3e : 32,00.

VERSAILLES, *Marché du 12 Avril.* — Foin, 1re : 43,00 à 44,00; 2e : 38,00 à 41,00; 3e : 30,00 à 35,00. — Trèfle : 32,00 à 37,00. — Luzerne : 32,00 à 40,00. — Regain de luzerne : 30,00 à 34,00. — Paille de froment : 18,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 24,00 à 32,00. Marché assez bien approvisionné.

MONTLHÉRY, 8 Avril. — Foin : 28,00 à 31,00. — Luzerne : 24,00 à 29,00. — Paille de froment : 15,00 à 17,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 11 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1577	1497	80	1 14	» 96	» 82
Vaches....	44	45	4	1 »	» 88	» 74
Veaux....	752	752	»	1 70	1 56	1 40
Moutons..	7643	7118	525	1 38	1 16	» 94

LA MAISON BLANCHE, 13 Avril. — Porcs amenés et vendus : 110 à 1,10—1,08—1,06. — Vaches laitières amenées : 51; vendues : 21; ... On nous assure que quelques pièces de ce bétail auraient été vendues à 100 fr. au-dessous de leur valeur réelle. A 2 heures après midi, aucun achat ne s'était fait. Une particularité qui rend inexplicable la baisse que nous signalons et le peu d'affaires traitées, c'est le faible approvisionnement du marché.

PARIS. *Marché aux chevaux du 13 Avril.* — Chevaux de selle et de cabriolet amenés : 100; vendus : 19, de 240,00 à 820,00. — Chevaux de trait, amenés : 240; vendus : 35, de 300,00 à 900,00; — de hors d'âge, amenés : 178; vendus : 24, de 56,00 à 400,00. — Ânes amenés : 11; vendus : 3, de 25,00 à 70,00. — Chèvres : 8; vendues : 2, de 15,00 à 28,00. — Essai : 143.

Viande abattue (le kil.).

21507 kil.	Bœuf,	1,60	1,20	0,80
17744	Veau,	1,60	1,40	1,20
4294	Mouton,	1,60	1,20	0,90
32080	Porc frais,	1,26	1,10	1,12

TRIESTE, 3 Avril. — La consommation des diverses viandes sur cette place, durant le mois de mars dernier comparée à celle de mars 1843, a augmenté dans la proportion suivante. — Bœufs, de 853 consommés en mars 1843 à 1,002 consommés en mars 1844. — Veau de 2871 à 2372. — Agneaux de 2031 à 2975.

Voilà ce qui doit ressortir de ces [illegible] nâtreté avec laquelle le ministère en refuse la [illegible] à la chambre des pairs comme à la chambre des députés.

Dans la séance d'hier, M. Guizot a donné un triste spectacle : convaincu par M. Billault, qui lui a rappelé ses paroles imprimées dans le *Moniteur*, d'avoir nié l'existence de ces documents aujourd'hui prouvée, M. Guizot s'est retranché dans les grands principes de la liberté du ministre, garantie par sa responsabilité : il a fait valoir des considérations de hiérarchie qui ne lui permettraient pas de transmettre à la chambre d s rapports d'officiers inférieurs, lorsqu'ils ont été résumés par un amiral. Ces réponses sont autant de chicanes.

Les magistrats ont généralement la plus mauvaise opinion des plaideurs qui, au lieu de défendre leur cause au fond et de produire toutes leurs pièces, opposent des fins de non-recevoir, se cantonnent dans les moyens exceptionnels et dilatoires. Les lettres demandées seraient produites au premier appel si elles justifiaient le ministère du reproche d'avoir abaissé le pavillon national. Les grands principes ont été invoqués par M. Guizot sans aucun effet ; mais, ce qui a produit une sensation pénible, c'est l'assurance imperturbable avec laquelle ce ministre, convaincu d'avoir avancé un fait faux, d'avoir nié l'existence très réelle de pièces embarrassantes, a vanté longuement *sa sincérité, sa loyauté* ; il a dit que c'était à force de *publicité*, de *vérité* qu'il avait toujours fait triompher ses principes.

Hier, l'homme de la coalition s'est retrouvé tout entier. Son apparition ne nous a pas surpris : nous l'avons reconnu. Il y a longtemps que, dans les luttes de partis, au milieu de ces chambres dressées à la chasse des portefeuilles et à toutes les manœuvres parlementaires, M. Guizot a perdu les délicatesses de la conscience ; mais il est au ministère un homme naturellement droit qui lutte encore contre cette influence délétère de la vie politique, et qui se débat contre ces habitudes de fausseté. Nous voulons parler de l'homme honorablement gauche qui évente les mines de ses collègues, de M. de Mackau, qui se montre dans le mensonge d'une maladrssse et d'une timidité louables. L'existence de ces lettres qui embarrassent le ministère, c'est par son aveu qu'elle est établie. Hier, il a dit à la chambre que le cabinet possédait ces documents à l'époque des dernières interpellations, lorsque tous les ministres, lui-même, hélas ! prétendaient n'avoir entre les mains que le rapport de l'amiral Dupetit-Thouars.

Faisons des vœux pour que cette loyauté qui lutte encore contre les vents ne fasse pas naufrage ; mais la mer est bien houleuse. M. de Mackau a dit à la chambre que s'il n'avait pas de talent oratoire il avait de la sincérité. Ces deux assertions peuvent être acceptées comme des vérités ; mais que M. de Mackau veille bien sur la cargaison de franchise militaire qu'il a imprudemment embarquée sur la galère de M. Guizot. Ces trésors sont de ceux que nos hommes d'état jettent les premiers par dessus bord pour alléger le bâtiment dans les orages.

Etat réel de l'Orient.

Les provinces du nord de l'empire sont aujourd'hui en proie aux mêmes désordres dont souffre la Syrie depuis qu'elle a été rendue aux Turcs. Comme en Syrie, ce sont les milices albanaises qui massacrent, pillent, violent, incendient et se livrent à toutes sortes d'excès contre les raïas inoffensifs. D'après les nouvelles que donne la *Gazette d'Augsbourg*, la Macédoine et l'Albanie ont été le théâtre de meurtres, de vols [illegible] défense ; ses chrétiens ont pu mettre en sûreté leurs effets les plus précieux en les déposant dans la citadelle. On redoute à chaque instant une attaque. Le pacha de Leskowarz a fait part à celui de Nesch qu'il avait intercepté sept lettres par lesquelles plusieurs Turcs avaient engagé les Albanais à attaquer cette ville. »

Voilà les fruits de cet appel à l'extermination des infidèles qu'on a osé mettre dans la bouche du jeune Abdul-Medjid. Voilà les résultats de cette recrudescence de fanatisme que nous avons des premiers signalée ! Voilà comment Rizza-Pacha gouverne l'empire ! Voilà l'esprit qu'il inspire à la hiérarchie administrative, aux troupes et aux populations turques !

Le cimeterre de Mahomet, ce brillant instrument de conquête aux mains des Arabes et des Turcs d'autrefois, le cimeterre qui faillit courber sous lui presque tout l'ancien monde et ne recula que devant la masse d'armes des Franks, le cimeterre se retourne aujourd'hui contre quelques misérables renégats, contre quelques raïas déjà soumis depuis longtemps. Le cimeterre égorge ceux qu'il devrait protéger.

Rizza-Pacha s'est engagé à ne plus signer l'arrêt de mort d'aucun renégat : mais il laisse massacrer en masse les chrétiens fidèles de toutes les communions. Peut-on croire qu'un pareil engagement soit sincère ? Et comment les ambassadeurs de France et d'Angleterre pourraient-ils se contenter d'une promesse démentie, au moment même où on la donne, par la tolérance d'excès bien autrement graves que ceux dont on a voulu prévenir le retour ?

La France et l'Angleterre, fortes de l'adhésion de la Prusse, de l'abstension, ou du moins de l'opposition faiblement prononcée de la Russie et de l'Autriche, la France et l'Angleterre avaient une occasion admirable pour faire acte d'humanité et de progrès en Orient. Elles l'ont laissée échapper ; car, après deux mois de négociations, la montagne en travail a accouché de cette note ridicule, que le *Journal des Débats* s'obstine à prôner avec une emphase plus ridicule encore.

Mais voici que la Russie, émue par le massacre des chrétiens grecs qu'elle protège, voici que la Russie entre en scène à son tour pour réprimer le fanatisme turc. A la nouvelle du massacre des prêtres grecs aux environs d'Audrinople, M. de Titoff s'est plaint vivement à la Porte-Ottomane, et a sollicité d'énergiques mesures contre les Albanais. On dit même à Péra qu'il a menacé d'une intervention russe. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'effroi a gagné le divan et la camarilla turque. On prétend que le jeune Abdul-Medjid, après s'être fait exposer le récit détaillé de tous les désordres qui ont été commis, se serait écrié : « Les raïas sont mes enfants aussi bien que les musulmans, et à tout prix je mettrai un terme à de pareils excès.

Tel est le mot imaginé par Rizza-Pacha pour contrebalancer l'effet produit par ce fameux ordre du jour, dans lequel le sultan rappelait aux troupes que le koran leur commande d'exterminer les infidèles. Aujourd'hui que M. de Titoff se fâche, le sultan est devenu le père de tous ses sujets. Quand finira cette comédie ? Les puissances européennes ne pourraient-elles pas s'entendre une fois pour toutes ? Ne pourraient-elles mettre en commun leurs griefs, et chercher le moyen d'y remédier efficacement par un système de tutelle collective ? Attendraient-elles qu'une révolution de palais renverse le faible Abdul-Medjid ? Car, s'il faut en croire la *Gazette universelle allemande*, il y a un parti parmi les musulmans qui voudrait mettre sur le trône le frère du sultan actuel, Abdul-Aziz, dans l'espoir que ce jeune homme, à peine âgé de quatorze ans, mais remarquable, dit-on, par l'esprit, rétablirait l'ancienne puissance ottomane.

Nous croyons que plus les évènements se développeront en Orient, plus les puissances européennes sentiront la nécessité, pour prévenir une conflagration universelle, de s'entendre, de se concerter, de fonder à Constantinople un pouvoir vraiment neutre qui tienne la balance égale entre toutes les croyances, entre tous les intérêts. La mission de la [illegible] que toute la [illegible] du gouvernement, il est encore temps de chercher, par des conseils, à l'améliorer.

Nous avons laissé en texte ordinaire les articles du projet de la commission que nous admettons, et guillemeté tous nos amendements.

TITRE PREMIER. — *Dispositions générales.*

Article premier. Toute nouvelle découverte ou invention dans tous les genres d'industrie, confère à son auteur, sous les conditions et pour le temps ci-après déterminés, le droit exclusif d'exploiter à son profit ladite découverte ou invention.

Ce droit est constaté par des titres délivrés par le gouvernement, sous le nom de brevets d'invention.

Art. 2. Sont « considérées comme inventions et découvertes nouvelles : »

L'invention de nouveaux produits industriels ;

L'invention de nouveaux moyens ou l'application nouvelle de moyens connus, pour l'obtention d'un résultat ou d'un produit industriel.

« Art. 3. « La durée maximum des brevets sera de 25 ans.

» Chaque brevet donnera lieu au paiement d'une taxe croissante, payable » d'année en année, et variant suivant les termes de progressions arithméti- » ques dont les raisons doublent tous les cinq ans.

» Le premier paiement sera de 50 fr., et la raison de la première progression de 25 fr. »

TITRE II. — *Des formalités relatives à la délivrance des brevets.*

SECTION PREMIÈRE. — *Des demandes de brevets.*

Art. 4. Quiconque voudra obtenir un brevet d'invention, devra déposer, sous cachet, au secrétariat de la préfecture de son département ou de tout autre, en y élisant domicile :

1° Sa demande au ministre de l'agriculture et du commerce ;

2° Une description de la découverte, invention ou application faisant l'objet du brevet demandé ;

3° Les dessins ou échantillons qui seraient nécessaires pour l'intelligence de la description ;

Et 4° un bordereau des pièces déposées.

Art. 5. La demande sera limitée à « une seule invention principale et à » ses accessoires. »

Elle indiquera un titre contenant la désignation sommaire et précise de l'objet de l'invention.

« La description sera faite dans une forme qui sera réglée par une ins- » truction ministérielle, distribuée gratuitement à toutes les personnes qui » en feront la demande. »

Un duplicata de la description et des dessins sera joint à chaque demande.

Toutes les pièces seront signées par le demandeur ou son représentant, dont le pouvoir restera annexé à la demande.

Art. 6. « Aucun dépôt ne sera reçu que sur la production d'un récépissé » constatant le versement d'une somme de 50 fr.

Un procès-verbal, dressé sans frais par le secrétaire général de la préfecture sur un registre à ce destiné, et signé par le demandeur, constatera chaque dépôt, en énonçant le jour et l'heure de la remise des pièces.

Une expédition dudit procès-verbal sera remise au déposant.

Art. 7. La durée des brevets courra « à partir de la date du procès-verbal » de dépô ci-dessus mentionné. »

SECT. II. — *De la délivrance des brevets.*

Art. 8. Aussitôt après l'enregistrement des demandes, et dans les cinq jours de la date du dépôt, les préfets transmettront les pièces sous le cachet de l'inventeur, au ministre de l'agriculture et du commerce, en y joignant une copie certifiée du procès-verbal de dépôt, le récépissé constatant le versement de la taxe, et, s'il y a lieu, le pouvoir mentionné dans l'art. 5.

Art. 9. A l'arrivée des pièces au ministère de l'agriculture et du commerce, il sera procédé à l'ouverture, à l'enregistrement des demandes et à l'expédition des brevets dans l'ordre de la réception des dites demandes.

Art. 10. Les brevets dont la demande aura été régulièrement formée, seront délivrés, sans examen préalable, aux risques et périls des demandeurs, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

Le maire accosta Jonathas, qui se leva pour lui faire honneur, et l'interrogea avec très peu de respect pour les cheveux blancs du pauvre.

— Bon homme, que faites-vous là, dit le maire ?

— Monsieur, répondit Jonathas, je me repose et je prie en me chauffant aux derniers rayons du soleil ; je ne pense pas que, dans tout ceci, je fasse quelque mal. Quand le bon Dieu m'invite, par cette belle soirée, à m'asseoir devant son foyer, je n'ai pas cru devoir refuser cette faveur, que beaucoup d'hommes ne m'accorderaient peut-être pas.

Le maire interrompit Jonathas avec une dure vivacité : — On pourrait en vérité ne pas vous accorder cette permission ; car enfin qu'êtes-vous autre chose qu'un homme en état de vagabondage ; dès lors j'ai droit de vous faire saisir et emprisonner.

Jonathas, avec un léger tremblement dans la voix, mais sans autre émotion apparente, et sans rien perdre de sa pose calme et digne, répliqua :

— Vous le pouvez, monsieur, mais vous ne le ferez probablement pas. Le possesseur de ce champ a seul le droit de s'opposer à ce que j'y prenne quelques jours de repos sur la touffe d'herbe où se couchent bien le lièvre et le chevreuil. Ce champ vous appartient-il, monsieur ?

— Ce champ n'est point à moi, répondit le maire.

— Alors, dit le vieillard, en se rasseyant sur sa pierre, je demeure !

— Vous demeurez, interrompit le maire, cela est fort bien ; mais avez-vous des papiers qui vous permettent de vous promener de la sorte sans prendre de souci des autorités établies par le roi et les représentants du pays.

— Je n'ai d'autre autorité pour moi, répliqua le vieillard, que l'autorité de Dieu et sa justice ; et je ne pense pas que je les puisse offenser en voulant prendre, sur cette pierre, mon repos de voyageur. Nul n'a le droit de m'en chasser que le possesseur de ce champ. S'il est parmi vous, messieurs, qu'il parle, et sans retard je m'en irai comme celui qui n'avait pas de toit où reposer sa tête, moins heureux en cela que les oiseaux du ciel. Je ne serai pas plus infortuné que lui ; et mon existence d'ici-bas, quelque dure qu'on me la fasse, ne finira jamais aussi douloureusement que la sienne ; un homme peut bien souffrir pour Dieu ce que Dieu a souffert pour les hommes.

En prononçant ces dernières paroles, le vieillard fit le signe de la croix et baisa le crucifix de cuivre de son chapelet qu'il tenait toujours suspendu à sa main.

— A qui appartient ce clos, demanda encore le vieil homme ?

— Ce clos est une dépendance du presbytère, répondit le magistrat. Mais tout cela ne fait rien à la chose principale : vous n'êtes point muni des papiers nécessaires ; vous êtes vagabond, et mon devoir est de prendre sûreté contre vous. Où demeurez-vous ?

— Pourquoi me faites-vous cette question, demanda le vieillard, emporté dans une agitation toujours croissante ?

— Afin de vous faire reconduire chez vous, répartit le magistrat avec quelque douceur.

— Pourquoi et comment, monsieur, interrompit Jonathas en levant fièrement la tête, et en regardant fixement le gros homme qui était devant lui ?

— Mais par les gendarmes, s'il vous plaît, répliqua le maire, dont la vanité avait été blessée de se voir interroger avec cette énergie.

Le vieillard se dressa encore, mais, cette fois, palpitant et serrant son bâton qui tremblait dans sa main robuste...

En ce moment Brigitte arriva. Elle était suivie du recteur, au presbytère duquel appartenait le clos où s'étaient établis les voyageurs abandonnés à de si rudes épreuves.

Le digne prêtre, en la voyant à sa porte, avait été ému par l'air souffrant de la touchante jeune fille dont la beauté portait un caractère de piété résignée. Il l'avait interrogée ; et elle lui avait appris la déplorable situation où était réduit son vieux père. L'homme compatissant avait consolé la faible créature, au nom du ciel et avec l'aimable et simple grâce que Jésus donne à la parole du prêtre véritablement évangélique. Après cela, joignant l'action au langage, comme la fleur joint le suc qui nourrit au parfum qui charme, il l'avait accompagnée, voulant amener l'aïeul au presbytère.

Brigitte était réellement belle à ravir ; et elle paraissait, auprès de la robe noire du bon recteur, ainsi qu'une étoile au bord du sombre voile de la nuit.

— Messieurs, leur dit le prêtre, que voulez-vous à ce pauvre vieillard ?

— Ce pauvre vieillard, monsieur le curé, est un vagabond avec lequel conséquemment la justice publique a quelque compte à régler ; ce qui ne regarde nullement celui dont le royaume n'est pas de ce monde, se hâta de répondre le maire.

— Il se peut que cet homme vénérable n'ait pas les papiers nécessaires au voyageur, dit le prêtre avec un léger sourire, mais sitôt qu'il trouvera quelque personne qui le reconnaisse et réponde de lui, il me semble qu'il est délivré, et que la force publique, que vous représentez, n'a plus rien à démêler avec son infortune. Or, monsieur, il est écrit que Dieu ne délaisse jamais ses enfants ; et cet homme est un enfant de Dieu, plus que vous et plus que moi ; car il est pauvre et malheureux, deux titres qui le font tomber dans le domaine et sous la puissance de ceux *dont le royaume n'est pas de ce monde ;* c'est là notre part à nous, et je ne pense pas que vous nous la disputiez.

Donc, monsieur, celui qui donne le grain de mil à l'oiseau des solitudes accorde à ce bon vieillard un secours dans l'abandon et la détresse où il languit ; et cet appui secourable, c'est moi ! Je prends sur moi de le cautionner, et si je ne le reconnais pas pour mon frère aux traits de son visage, je le reconnais comme tel aux traces de l'infortune qu'il porte. Dès ce moment, il n'est plus sans asile, puisqu'il est l'hôte de mon foyer.

A ces mots on se sépara. La nuit se faisait ; Brigitte, dont le bras soutenait l'aïeul dans son allure encore peu assurée, suivit le bon prêtre qui reprit, à travers les clos et les bois, le sentier du presbytère.

Jonathas dit au charitable recteur combien il était reconnaissant du secours que lui avait envoyé la Providence ; et il exprima sa gratitude beaucoup plus avec le visage qu'avec la voix. Le vieil homme de mer était naturellement taciturne et surtout à l'abord des étrangers.

Jonathas raconta au curé toute son aventure et celle de Brigitte ; ce en quoi il trouva un grand soulagement, car il recueillit, de la bouche du prêtre, de fortes et consolantes paroles.

Après huit jours de résidence au presbytère, nos voyageurs reprirent la route du pays ; ils avaient encore vingt lieues à parcourir avant d'atteindre aux limites de leur paroisse. Le bon prêtre alla lui-même emprunter un cheval, et les conduisit à peu de distance de chez eux. A la fin de la première journée de marche, la nuit se faisant, il les mena chez un de ses confrères, qui leur donna avec bonheur le gîte et une place à la table et au foyer, et aussi la faveur de se mêler à la prière commune.

Le lendemain, un peu avant le coucher du soleil, ils virent une petite fumée qui s'élevait au-dessus du vallon où était abritée leur cabane.

— Voilà qui est bien, dit Jonathas ; ils ne sont pas encore tous mo

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 15 avril.

Ces changements, perfectionnements ou additions, seront constatés par des certificats délivrés dans la même forme que le brevet principal, et qui produiront, à partir des dates respectives des demandes les mêmes effets que ledit brevet principal, avec lequel ils prendront fin.

Chaque demande de certificat d'addition donnera lieu au paiement d'une taxe de 20 fr.

Art. 15. Quiconque aura obtenu un brevet pour une découverte, invention ou application se rattachant à l'objet d'un autre brevet, n'aura aucun droit d'exploiter l'invention déjà brevetée, et réciproquement le titulaire du brevet primitif ne pourra exploiter l'invention, objet du nouveau brevet.

SECT. IV. — *De la transmission et de la cession des brevets.*

Art. 16. Tout breveté pourra céder la totalité ou partie de la propriété de son brevet.

La cession totale ou partielle d'un brevet, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, ne pourra être faite que par acte notarié.

Aucune cession ne sera valable, à l'égard des tiers, qu'après avoir été enregistrée au secrétariat de la préfecture du département où chacune des parties a son domicile.

L'enregistrement des cessions et de tous autres actes emportant mutation sera fait sur la production et le dépôt d'un extrait authentique de l'acte de cession ou de mutation, et donnera lieu, pour chaque enregistrement, au paiement d'une taxe de 20 fr.

Une expédition de chaque procès-verbal d'enregistrement, accompagnée de l'extrait de l'acte ci-dessus mentionné, sera transmise, par les préfets, au ministre de l'agriculture et du commerce, dans les cinq jours à partir de la date du procès-verbal.

Art. 17. Il sera tenu, au ministère de l'agriculture et du commerce, un registre sur lequel seront inscrites les mutations intervenues sur chaque brevet, et, tous les trois mois, une ordonnance royale proclamera, dans la forme déterminée par l'art. 13, les mutations enregistrées pendant le trimestre expiré.

Art. 18. Les concessionnaires d'un brevet, et ceux qui auront acquis d'un breveté ou de ses ayants-droit une licence pour l'exploitation de la découverte ou de l'invention, profiteront de plein droit des certificats d'addition qui leur seront ultérieurement délivrés. Ils pourront en lever une expédition au ministère de l'agriculture et du commerce, moyennant un droit de 20 francs.

« Les cessionnaires d'un brevet seront responsables du paiement an-
» nuel de la taxe, lorsque la déclaration énoncée dans l'art. 12 n'aura pas
» pas eu lieu. »

SECT. V. — *De la communication et de la publication des descriptions et dessins de brevets.*

Art. 19. Les descriptions, dessins, échantillons et modèles des brevets délivrés, resteront déposés au ministère de l'agriculture et du commerce, où ils seront communiqués, sans frais, à toute réquisition.

D'ailleurs, toute personne pourra obtenir copie desdites descriptions et dessins « moyennant le paiement d'une somme de 50 fr. »

Art. 20. « Les descriptions et dessins des brevets expirés ou déchus seront publiés, soit textuellement, soit par extrait. »

Il sera en outre publié, au commencement de chaque année, un catalogue contenant les titres des brevets délivrés dans le courant de l'année précédente.

Art. 21. Le recueil des descriptions et dessins, et le catalogue, publiés en exécution de l'article précédent, seront déposés au ministère de l'agriculture et du commerce.

TITRE III. — *Des droits des étrangers.*

Art. 22. Les étrangers pourront obtenir en France des brevets d'invention.

Art. 23. Les formalités et conditions déterminées par la présente loi, seront applicables aux brevets demandés ou délivrés en exécution de l'article précédent.

Art. 24. « Les inventeurs brevetés à l'étranger ne pourront obtenir de bre-
» vet en France, pour la même invention, que s'il ne s'est pas écoulé plus
» de trois mois depuis la prise du brevet étranger. »

Ces actions, ainsi que toutes contestations relatives à la propriété des brevets, seront portées devant les tribunaux civils de première instance « aux-
» quels seront adjoints trois savants ou praticiens élus annuellement par
» l'Académie des sciences. »

Art. 29. Si la demande est dirigée en même temps contre le titulaire du brevet et contre un ou plusieurs cessionnaires partiels, elle sera portée devant le tribunal du domicile du titulaire du brevet.

Art. 30. L'affaire sera instruite et jugée dans la forme prescrite pour les matières sommaires, par les art. 405 et suivants du Code de procédure civile. Elle sera communiquée au procureur du roi.

Art. 31. Dans toute instance tendant à faire prononcer la nullité ou la déchéance d'un brevet, le ministère public pourra se rendre partie intervenante, et prendre des réquisitions pour faire prononcer la nullité ou la déchéance du brevet.

Il pourra même se pourvoir directement, par action principale, pour faire prononcer la nullité dans les cas prévus aux numéros 2, 3 et 4 de l'article 24.

Art. 32. « Dans tous les cas, tous les ayant-droit au brevet », dont les titres auront été enregistrés au ministère de l'agriculture et du commerce, devront être mis en cause, « et l'annonce du procès publié dans le *Mo-*
» *niteur*. »

Art. 33. Lorsque la nullité ou la déchéance absolue d'un brevet aura été prononcée par jugement ou arrêt ayant acquis force de chose jugée, il en sera donné avis au ministre de l'agriculture et du commerce.

« Lorsqu'un brevet aura été maintenu par un arrêt devenu définitif, il ne
» pourra plus être attaqué en nullité ou déchéance qu'après dépôt d'une
» caution fixée par le tribunal où l'affaire sera portée, et, en cas de main-
» tien du premier arrêt, la personne qui aura intenté la nouvelle action sera
» condamnée à une amende de 10,000 fr. »

TIT. V. — *De la contrefaçon, des poursuites et des peines.*

Art. 34. Toute atteinte portée aux droits du breveté, soit par la fabrication de produits, soit par l'emploi de moyens faisant l'objet de son brevet, constitue le délit de contrefaçon.

Ce délit sera puni d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr.

Art. 35. Ceux qui auront sciemment recélé, vendu ou exposé en vente, ou introduit sur le territoire français, un ou plusieurs objets, seront punis *des mêmes peines que les contrefacteurs.*

Art. 36. Dans le cas de récidive, il sera prononcé outre l'amende portée aux deux articles précédents, un emprisonnement de *huit jours* à six mois.

Il y a récidive lorsqu'il a été rendu contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une première condamnation pour un des délits prévus par la présente loi.

Un emprisonnement d'un mois à six mois pourra aussi être prononcé, si le contrefacteur est un ouvrier « ou un employé » ayant travaillé dans les ateliers du breveté, ou si le contrefacteur, s'étant associé avec un ouvrier du breveté, a eu connaissance, par ce dernier, des procédés décrits au brevet.

Dans ce dernier cas, l'ouvrier pourra être poursuivi comme complice.

Art. 37. L'action correctionnelle pour l'application des peines ci-dessus ne pourra être exercée par le ministère public que sur la plainte de la partie lésée.

Art. 38. Le tribunal correctionnel, saisi d'une action pour délit de contrefaçon, s'adjoindra les trois experts mentionnés à l'art. 28, et statuera sur les exceptions qui seraient tirées par le prévenu, soit de la nullité ou de la déchéance du brevet, soit des questions relatives à la propropriété dudit brevet.

Art. 39. Les propriétaires de brevets pourront, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de première instance, faire procéder par tous huissiers à la désignation et description détaillées, avec ou sans saisie, des objets prétendus contrefaits.

L'ordonnance sera rendue sur simple requête et sur la représentation du brevet; elle contiendra, s'il y a lieu, la nomination d'un expert pour aider l'huissier dans sa description; « mais cette assistance ne pourra jamais être
» exercée par les propriétaires du brevet eux-mêmes. »

Lorsqu'il y aura lieu à la saisie, ladite ordonnance pourra imposer au requérant un cautionnement qu'il sera tenu de consigner avant d'y faire procéder.

Il sera laissé copie au détenteur des objets décrits ou saisis, tant de l'or-

tion, d'importation, de ...

Art. 46. Les brevets d'... tuellement en exercice, ... sente, ou prorogés par ... tout le temps qui aura é...

Art. 47. Les procédures ... loi seront mises à fin conf...

Toute action, soit ... non encore intentée ... sente loi, alors même qu...

On lisait dans le G... avions récemment ...

« La *Démocratie* ... quelles des écrivains qui ... seule manière. Eux ... ont été adressées au g... M. Félix Solar, l'autre ...

Sur la foi du journa... tements ont annoncé ... *fique*. Il faut que ... opérations, car depuis ... tre gérant, nous n'av...

Si MM. les écrivains ... leurs velléités de pours... pour former contre eux ...

REVUE DE...

Nous avons annoncé, il ... que nous ferions reparaî... 800 souscripteurs ... *Revue des Deux-Mond...* feuilles, soit quatre-vin... verture.

Nous avons dit qu'u... sont prêts pour l'impre... partenant à l'école soci...

Nous prions nos am... voyer les listes de sou... lités respectives.

On souscrit, sans rie... été fixés comme suit ...

Pour les abonnés à la ...
Pour les non-abonnés ...

Pr...

Tous les hommes ... la *Réforme*, verront ... me du mal profond ... n'entendait sans dout... prévoyants que dans ... que les journaux de S... à la feuille radicale ... trée, c'est qu'il est un ...

---

là-bas !

Et, en souriant, il tourna les yeux vers Brigitte, qui pleurait en silence et ne répondit pas. La pâleur de la jeune fille effraya le vieillard.

Ils passèrent auprès d'une croix de pierre, en un carrefour d'une grande et sauvage tristesse. Jonathas tourna les yeux vers l'arbre où était perché ce corbeau dont le croassement solitaire parmi la tempête l'avait jeté en des pressentiments sinistres quelques jours auparavant, et le soir même où Brigitte s'était enfuie avec son séducteur; l'oiseau funèbre était encore perché tout à l'extrémité de la cime chauve du vieux chêne; et, en cet instant même, ce prophète d'infortune répandit, dans la paix de l'air, son cri rauque; ce cri s'alla perdre parmi le bruit des vagues de la mer, que, du lieu où ils cheminaient, on entendait se briser aux solitudes de ses rivages.

Après cela, l'oiseau dirigea son vol vers la forêt. Il passa au-dessus des voyageurs, qui frémirent, et Jonathas surtout, en écoutant le sifflement de ses ailes. Il fit le signe de la croix, comme pour se metttre sous la protection du vieux calvaire devant lequel il marchait; puis il baissa la tête, en poursuivant silencieusement sa route, et il prit une allure plus hâtée. Par instants, lorsque l'orage de la passion éclatait dans son âme et l'éblouissait, on l'aurait aisément cru égaré dans l'ivresse; il chancelait sur les cailloux du chemin granitique; et, broyés avec fracas sous les clous de ses pesants souliers, ces cailloux étincelaient dans la nuit.

Les voyageurs arrivaient au ruisseau qui, le long de la vallée, descend jusqu'à la mer et passe auprès de la cabane. A son rivage serpente le sentier qui mène au logis du vieux pêcheur. En abordant le dernier détour, là où il ne fallait que décrire un léger coude pour apercevoir la cabane, Brigitte s'assit en défaillance sur une pierre, et posa, pâle et haletante, son front sur sa main.

L'aïeul poursuivit sa route; bientôt atteignant son cher et pauvre royaume, il ouvrit la porte de genêt qui servait de clôture à l'entrée de la petite cour. Tout était muet, hormis un roitelet chantant sur un pieu fiché dans la muraille du logis agreste, là où Jonathas avait coutume de suspendre ses instruments de pêche, afin qu'ils séchassent au soleil. Au-dessous de ce pieu, sur un gros tas de pierre, était assise la jeune aveugle, filant sa quenouille. Les quelques poules de la bonne Rachel rentraient alors pour aller se percher au juchoir, au-dessus de la porte et de l'endroit où l'on dépose, au soir, les outils de labourage.

Jeanne entendit la porte crier sur ses gonds de bois. Elle fit un mouvement, arrêta son fuseau, prêta l'oreille et dit :

— Ma grand'mère, voilà quelqu'un qui entre.

Rachel parut au seuil, et poussa un cri en reconnaissant son pauvre et vieux homme; elle alla vers lui en pleurant.

— Mon Dieu! mon Dieu! dit-elle, êtes-vous donc tout seul? Et après l'avoir embrassé, elle recula épouvantée, et laissant tomber ses bras, dans un grand découragement.

La jeune aveugle s'était levée; mais elle n'osait parler, tant elle était timide devant son grand père. Un sourire, près d'éclore, arrivait à ses lèvres, et ses yeux pleuraient. Elle attendit, avec beaucoup d'effroi, que la voix de l'aïeul parvint à ses oreilles.

— Femme, dit Jonathas à sa vieille épouse qu'il pressait contre sa poitrine, béni soit le Seigneur qui, après avoir affligé le cœur de l'homme, le console toujours. L'enfant est retrouvée.

— Où est-elle, s'écrièrent à-la-fois les deux femmes?

— Là, répondit Jonathas, sur une pierre, au détour des terriers, pleurant sa faute, et attendant sans doute que vous l'alliez chercher. La pauvre enfant est bien malheureuse, bien digne de la compassion de Dieu et des hommes!

Ces dernières paroles descendirent comme un baume dans l'âme de Rachel. Elle vit que la colère de l'aïeul était apaisée, et que sa rigueur envers l'enfant était satisfaite. Elle courut vers l'endroit indiqué. Jeanne se traînait sur les pas de sa grand'mère; mais, dans son émotion, elle se trompa de route, et elle s'en allait vers le rivage de la mer. Jonathas lui prît la main et voulut être son guide.

Brigitte, en entendant frémir les pas et éclater les pleurs de son aïeule, s'était mise à genoux, et, poussant des cris et des sanglots, elle se cacha le visage entre ses mains. En ce tendre tumulte de ces simples âmes, on ne pouvait ouïr que ces paroles : Mon enfant! mon enfant! et encore : ayez pitié de moi, mon Dieu!

L'abord des deux sœurs fut également déchirant. Enfin Brigitte, conduite ou plutôt entraînée par Jeanne et par sa vieille mère, franchit le seuil de cette chère et sainte demeure.

On se dit peu de paroles pendant la soirée; aucun reproche surtout. Hélas! la bonne Rachel n'en avait de sa vie adressé à qui que ce fût, quoique souvent l'humeur brusque de son mari exerçât rudement sa patience; mais c'était une de ces âmes qui tiennent de l'ange, tant elles ont en elle de force et de douceur. Toujours, en sondant sa conscience, elle s'était crue plus coupable que les autres. O christianisme, c'est toi qui as élevé la nature de la femme, déjà si belle, à cette excellente beauté dont l'expression éveille tout à-la-fois le sourire et les larmes; pure et résignée comme Marie, pleurante et dévouée comme Madelaine! Adora-

ble perfectionnement d...

Le souper fut point ... Il fallut, pour qu'il ... fois, et qu'il le fit d'u... tère depuis qu'il était ... puissante et d'une sév...

— Enfant, lui dit-il ... qu'il n'impose pas ... toi bien, ma fille, que ... tut; mais, tout-à-coup ... quelque chose de cru... d'honneur et d'innoce... en posant sa tête sur ... Comment Dieu ne ser... tant de miséricorde ... est un besoin si doux ... est aujourd'hui agréabl... sement des femmes ... bancelle. Elle prit ... ses vieux parents.

Après le repas d... tait la coutume da... l'angle le plus som... aux litanies de la V... travaux du jour. ... voire, à la reine d... dans l'âme de cett... était un lys sans t... milieu de la tempête ... mer, et cette prov... rines.

Bientôt l'on entendit ... les gémissements ... dres ramassées sur ... paix et sérénité. ... mélancolique ... mélancolique encore d...

(*La suite à demain.*)

ministre.

M. Leclerc a lu aussi un éloge historique de Mathieu de Dombasle, qui a été écouté avec tout l'intérêt que le public accorde ordinairement aux meilleurs éloges du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

La séance a été terminée par la proclamation des lauréats de la Société ; l'attention générale était alors bien fatiguée, et il nous a semblé que les rapporteurs des concours auraient peut-être mieux fait de ne point abuser aussi longuement de la bienveillance de leur auditoire.

6 h. »|» ODÉON. — Jane Grey.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Polka en province. Pierre. Un Bal. Moyen.
7 h. 0|0 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Séparation. 3 Polkas. Trim.
7 h. »|» GYMNASE — Alberta. Tante Bazu. L'Oncle. Doct. Robin.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Ravel. Polka. Carlo.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1|1 GAITÉ. — Bohémienne. Salpêtrière.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1|2 COMTE. — Polka. Peloton. Calegiori. Perroquet. Intermède.
5 h. »|» FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS. Malgré la réaction qui s'est opérée cette semaine sur le cours des céréales, les farines ont néanmoins tenu leur cours, et il en résultera pour la prochaine taxe du pain augmentation d'un centime par kil. Toutefois, cette tenue des farines n'est due vraisemblablement qu'à la rareté des bonnes marques en disponible, car la baisse sur les blés se généralise, et le temps qui favorise en ce moment les céréales naissantes ne manquera pas, s'il continue, d'influer encore en baisse sur ces productions. Aussi les affaires se font-elles avec la plus grande circonspection. Le restant en farines est encore diminué de plusieurs centaines de quintaux ; il est aujourd'hui de 9,103 quint. 57 kil.

La baisse que les froments ont éprouvée au commencement de la semaine semble s'arrêter ; cependant les affaires sont toujours très calmes. Les seigles sont tenus moins fermes et ne sont plus aussi recherchés. Les orges ont eu le même sort : il s'est fait à Bercy de nouveaux arrivages, qui en ont rendu la vente moins active. Quant aux avoines, elles conservent leur cours, mais avec moins d'affaires.

DÉPARTEMENTS. — De partout on nous annonce le retour du beau temps. Quelques pluies favorables à la végétation surviennent de temps en temps, à la satisfaction des cultivateurs. Sur beaucoup de marchés il y a eu baisse sur le cours du blé, et le nombre de ceux où la hausse a continué est maintenant bien inférieur.

Les vignes surtout présentent la plus belle apparence.

Hausse. — Bonneval, Cany, Duclair, Pont-Audemer, Montivilliers, Beauvais, Arras, Bailleul, Hazebrouck, Cassel. — Bonnétable, Orbec, Le Mans, Sablé. — Blois, Poitiers, Châteauroux, Lachâtre, Lahaye-Descartes, Valençay, Malesherbes, — Metz, Charleville, Mulhouse, Gray. — Lyon, Dôle, Carcassonne, Limoux.

Baisse. — Bray-sur-Seine, Pontoise, Pacy, Evreux, Nogent-le-Rotrou, Routot, Clermont (Oise), Auneau, Châteaudun, Amiens, Péronne, Villers-Cotterets, Roye, Sainte-Menehould, Soissons, Vic-sur-Aisne, Saint-Quentin, Bourbourg, Bergues, Estaires, Valenciennes, Lille, Dunkerque. — Montargis, Orléans, Beaugency, Bourges, Vierzon. — Dammartin. — Montereau, Sens, Arcis, Brienne, Châlons-sur-Marne, Nancy, Strasbourg. — Condom, Castelnaudary.

Bois (par stère.)

ST-DIZIER, 11 Avril. — Les affaires sont presque nulles ici ; le peu qui s'en est fait, dans ce dernier temps, concerne particulièrement le port de Pargny. Les bois neufs de nos environs et ceux d'Ancerville commencent à paraître sur ces ports, mais ceux de la Meurthe et des Vosges ne viennent pas encore. Voici le cours actuel. Entrevous ordinaire, à 120.00 ; 10—10, et l'échantillon, à 155,00 ; 12—12.

METZ, 10 Avril. — Voici les cours des différents bois sur notre place. Charme : 12,75 à 13,21. — Hêtre : 10,18 à 10,94. — Chêne : 7,75 à 8,20.

STRASBOURG, 6 Avril. — Charme : 12,66. — Hêtre non flotté : 12,66. — Aulne : 8,66. — Pin : 9,00. — Sapin : 8,66. — Bouleau : 10,00.

GRENOBLE, 6 Avril. — Bois de chauffage : 11,50 à 12,00.

ADJUDICATION.

Le 20 du mois courant, il sera procédé à l'adjudication de la fourniture de bois à faire, au ministère des finances. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Moniteur des eaux et forêts* :

Cette importante fourniture qui comprend les administrations des forêts, des postes, des monnaies, et sert de type à celles de la cour des comptes et de la caisse d'amortissement, mérite toute l'attention des personnes qui représentent les intérêts du trésor dans les achats de combustible. Si ces personnes connaissaient la nécessité où se trouve la compagnie Thoureau de vendre à tout prix ses fonds de chantiers, et surtout de se faire adjuger la fourniture du ministère des finances, elles traiteraient probablement à 12,50 ; tandis que faute de savoir ce qu'il en est, le ministère est menacé de payer 15,00 et peut-être plus, ne voyant dans Paris que deux ou trois marchands en état d'entreprendre une fourniture d'au moins 8000 stères, et pas plus dans tout le bassin de la Seine. Il y aurait un moyen bien simple d'empêcher un tel résultat, ce serait de diviser la fourniture en lots de 500 à 1000 voies, sans s'arrêter à l'embarras que pourrait causer aux préposés à la réception des bois cette division, qui n'apporterait pas moins de *quinze à vingt mille francs* d'économie au trésor.

En outre il ne faut pas perdre de vue que le prix de la fourniture aux finances sert de taux à plusieurs autres administrations.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des départements une circulaire relative à l'exécution de l'ordonnance royale du 2 février 1844, qui, modifiant les règles antérieures sur le mode de vente des coupes de bois appartenant aux communes et aux établissements publics, donne à ces fonctionnaires la faculté de permettre, sur la proposition des conservateurs, que ces coupes ordinaires et extraordinaires soient adjugées en bloc ou par lots, sur pied et façonnées, dans la commune où sont situés les bois, ou dans une des communes voisines, lorsque l'adjudication en aura été tentée sans succès au chef-lieu d'arrondissement, et quelle que soit la valeur de ces coupes.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 11 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1577	1497	80	1 14	» 96	» 82
Vaches....	44	43	1	1 »	» 93	» 74
Veaux....	752	752	»	1 70	1 56	1 40
Moutons..	7643	7118	525	1 38	1 16	» 94

Foire franche de Montereau-Fault-Yonne. Cette foire s'ouvrira pour la première fois le 18 de ce mois. La municipalité distribuera des primes aux marchands qui y présenteront les plus beaux animaux, savoir :

A la plus belle laisse de 10 chevaux au moins.	80,00.
Id. de 6 chevaux au moins,	50,00.
Id. de 20 vaches au moins,	80,00
Id. de 12 vaches,	50,00.
Id. de 100 moutons,	80,00.
Id. de 60 moutons,	50,00.
Id. de 10 ânes,	30,00.
Id. de 10 mulets,	50,00.
Id. de 20 cochons,	25,00.
Id. de 12 cochons,	15,00.

Une prime de 25 f. sera accordée au plus beau cheval vendu hors laisse, et une prime de 15 fr. à la plus belle vache vendue aussi hors laisse.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS. *Halle du 13 Avril.* — Chevreuils : 10,00. — Agneaux : 14,00 à 24,00. — Chevreaux : 3,00 à 4,00. — Lièvres : 3,50 à 5,00. — Lapins : 1,25 à 2,50. — Dindes gras : 8,00 à 9,00 ; do ord. : 5,00 à 7,00. — Faisans : 7,00. — Chapons gras : 2,50 à 6,25. — Poulets gras : 3,25 à 5,00. — Poulets ordinaires : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,00 à 3,50. — Pigeons de volière : 0,80 à 1,10 ; do bizets : 0,30 à 0,85. — Perdrix grises : 1,75 à 2,50. — Bécasses : 2,50. — Bécassines : 1,00. — Sarcelles : 0,25. — Alouettes : 0,25.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halle des 11, 12 et 13 Avril.*

Beurre en livre (le kil.) : 1,44 à 2,80 ; do en motte, Isigny : 2,10 à 4,80 ; do en motte Gournay : 1,60 à 3,20. — Petit beurre : 1,44 à 2,02.

Œufs (le mille), du 11 : 36,00 à 54,00. — Du 12 : 31,00 à 48,00. — Du 13 : 31,00 à 47,00.

Fromages, du 12, (la dizaine) : Brie : 12,00 à 30,00 ; do à la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 12 Avril. — *Beurre* (le kil.) 1re qual. : 2,15 ; 2e : 1,90 à 2,05.

Œufs (le mille) : 42,00-44,00-45,00.

BAYEUX. — La société d'agriculture de Bayeux avait fondé, il y a un an, des prix pour la fabrication des beurres. Dans la séance de samedi, M. Castel, rapporteur de la commission chargée de vérifier les droits des divers concurrents à ces récompenses, a donné connaissance à l'assemblée des opérations de cette commission. Après des considérations générales sur l'importance de l'industrie beurrière, et le rang qu'elle occupe dans notre agriculture, l'honorable secrétaire, s'appuyant sur des documents statistiques et pleins d'authenticité, s'est efforcé de combattre l'habitude qu'ont un grand nombre de cultivateurs d'envoyer leurs beurres sur le marché de Paris, concentration qui est préjudiciable au plus grand nombre d'entr'eux. En effet, cette concentration sur la place de Paris des beurres de qualités différentes, à certains temps de l'année, et surtout maintenant que les pays de Caro et de Gournay en fournissent abondamment, amène nécessairement une dépréciation de la denrée ; et, en consultant les mercuriales officielles, on voit que si quelques beurres de 1re qualité, qui seuls se vendent à Paris (nos marchés en sont privés), atteignent dans la capitale un chiffre élevé, les mottes de 2e, 3e et 4e choix s'y vendent généralement, en opérant sur le terme moyen, un prix inférieur à ceux des beurres de même sorte vendus dans notre pays...

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

fit, de son côté, à la tribune nationale, l'écho des réclamations des départements de l'Est. M. Billault et M. Dupin prêtèrent en cette circonstance, à leur collègue de Strasbourg, l'appui de leur dialectique vigoureuse. MM. Schutzenberg, Billault et Dupin avaient assigné, ainsi que nous, à cette ordonnance du 17 avril, son véritable caractère; ils l'avaient présentée comme un acte de concession déplorable aux exigences des compagnies financières, instruments dociles des banquiers genevois, porteurs des *actions de jouissance* du canal en question.

Les protestations énergiques des honorables députés, et les réclamations du commerce de l'Est, ont été enfin accueillies par l'administration. Nous aimons à penser que M. Lacave-Laplagne, qui déclarait en décembre 1838 que la résistance des compagnies financières des canaux aux vœux du gouvernement et du commerce était une véritable calamité publique, nous pensons, disons-nous, que M. Lacave-Laplagne se sera rendu, sans beaucoup de répugnance cette fois, aux vœux des populations de l'Est, en signant la nouvelle ordonnance dont nous reproduisons le dispositif et le considérant :

« Sur le compte qui nous a été rendu par nos ministres des travaux publics et des finances, des résultats de cette expérience et des *réclamations formées par le commerce* contre l'élévation des taxes ;

» Considérant que le tarif réduit par l'ordonnance du 19 avril 1826 n'a été modifié en quelques points par les ordonnances sus visées (17 avril, 25 mai 1843) que *sur les demandes mêmes de la compagnie du Rhône au Rhin*, et sans que ces demandes fussent accompagnées de réclamations contre le maintien des autres parties du tarif ;

» Que dès lors c'est ce tarif ainsi modifié qui doit recevoir son application à l'expiration du délai fixé par l'ordonnance du 17 avril 1843 ;

» Sur le rapport de notre ministre des finances, nous avons ordonné :

» A partir du 1er juin 1844, la perception des droits de navigation sur le canal du Rhône au Rhin sera rétablie d'après les tarifs qui étaient en vigueur au 31 mai 1844. »

Nous exposions, il y a deux jours, à l'occasion des évènements de Rive-de-Gier, les causes principales qui nous semblaient avoir amené la décadence de l'industrie de l'arrondissement de St-Etienne. Parmi ces causes, nous faisions figurer en première ligne le triplement des tarifs de la houille sur le canal du Rhône au Rhin, mesure tyrannique et absurde qui avait eu pour résultat d'expulser les houilles de Saint-Etienne des marchés de l'Alsace, et de priver par conséquent le trésor d'un revenu important. L'ordonnance que nous venons de publier aura fait du moins que les effets de l'exclusion des marchés de l'Est, prononcée contre les produits minéralogiques de la Loire, n'auront duré qu'un an. Nous sommes heureux de pouvoir offrir dans cette occasion à M. le ministre des finances, l'hommage de nos félicitations sincères. Il ne s'agit plus maintenant de la part de l'administration que de persévérer dans cette voie.

Nous avons dévoilé le fond de la tactique des banquiers genevois porteurs des actions de jouissance des canaux de 1821-22. Ces messieurs sont las de garder dans leurs portefeuilles des titres qui ne peuvent avoir de valeur qu'en 1867, et qui, alors, n'en auront qu'une très faible. Ils ne seraient pas fâchés, comme l'a dit M. Dupin dans son langage pittoresque, *d'échanger leurs espérances contre des réalités*. Ils assiègent le gouvernement français par leurs prétentions et leurs chicanes pour lui forcer la main et le décider à leur acheter ces actions de jouissance, dont ils espèrent placer le prix dans les spéculations sur les chemins de fer. Que le ministre et les chambres tiennent bon quelque temps encore, et messieurs les por-

Division par spécialités. — Chaque division et sous-division industrielle a une existence parfaitement distincte de toutes les autres branches. Ses produits servent uniquement à payer les intérêts et les bénéfices annuels afférents à ses actions spéciales, jusqu'à ce que la somme réunie de ces intérêts et de ces bénéfices s'élève à 10 0/0 par an. Aussitôt que cette somme est dépasée (à moins de conditions particulières lors de la fondation d'une industrie spéciale), l'excédant est divisé en deux parts égales, dont *l'une* est attribuée aux actions foncières et à celles des industries non spécialisées, et *l'autre* à l'action des bénéfices éventuels.

Par cette combinaison, chaque spécialité, lorsqu'elle a largement assuré sa propriété, concourt à la prospérité de la Société dont elle fait partie.

La solidarité n'existant entre les diverses divisions industrielles, agricoles, manufacturières ou domestiques, que pour les *avantages* qui peuvent résulter de leur prospérité, il en résulte que chacun est libre de s'intéresser à telle ou telle branche, sans courir la moindre chance, pour ce qui concerne les opérations auxquelles il n'a pas pris part.

Actions des bénéfices éventuels. — Aux termes de l'acte constitutif, cette action sera, dans les mains du fondateur et de ses successeurs, un moyen de transformer progressivement le salaire en participation.

Voici, d'après les indications que M. Young nous a communiquées, comment cette transformation s'effectue :

Des tableaux annuels constateront le degré d'influence que chaque division industrielle aura exercé sur la prospérité générale ; il sera alloué à chaque division, dans les bénéfices éventuels, une part proportionnelle à cette influence.

Cette part de bénéfices sera ensuite répartie entre tous les membres de chaque division, dans une proportion déterminée d'après l'importance du rang de chacun dans l'ordre hiérarchique.

Aussitôt qu'un travailleur pourra recevoir une part de bénéfices, le salaire qui continuera de lui être alloué ne sera plus que le *minimum* de sa participation. C'est ainsi que l'on se propose de faire passer les travailleurs de l'état de salariés à l'état de participants.

Nous faisons remarquer ici que nous n'entendons pas parler seulement des personnes employées aux travaux agricoles et manufacturiers, mais aussi de celles qui seront employées aux travaux d'éducation, de ménage, etc.

Sociétaires internes. — Sous ce titre, l'acte de société désigne les personnes qui voudront prendre part à la direction et à l'exécution des travaux d'exploitation du domaine de Citeaux, et qui concourront à rendre agréable le séjour de ce domaine.

Ces sociétaires devront être admis par l'administrateur ; ils prendront part à l'administration de la société et aux répartitions attribuées à l'action des bénéfices éventuels. Leur droit de participation pour ces deux cas sera déterminé dans un programme arrêté par l'administrateur et auquel chaque sociétaire interne adhérera.

Ce programme doit établir qu'un certain nombre de sociétaires internes formeront un conseil qui, en donnant à l'administrateur l'appui de ses avis et de son influence, concourra au mouvement général de la société, à la nomination des chefs, à la formation des tableaux pour la distribution des bénéfices éventuels, ainsi qu'aux admissions et aux exclusions dont la nécessité pourrait être reconnue.

Ce conseil arrêtera son règlement intérieur, et il se transformera progressivement en autorité supérieure d'administration.

Les habitants de Citeaux se trouveront d'abord former trois classes :

1° Les actionnaires et les pensionnaires habitant le château et ses dépendances ;

---

(1) Voir notre article du 3 avril.

» Les charmes et les avantages de l'existence dans l'état d'Association ont été dépeints trop souvent par d'habiles écrivains pour qu'il soit utile d'en retracer ici le tableau. L'enthousiasme de ces écrivains a été partagé par une multitude de lecteurs, qui sont demeurés convaincus qu'outre les immenses et incontestables moyens d'économie dont elle est la source, la vie d'Association doit procurer aux hommes des jouissances morales, intellectuelles et matérielles qu'ils ne peuvent trouver dans l'état actuel de division.

» Mais, si tout a été dit sur cette importante question, tout reste à faire, et le problème au point de vue pratique est encore à résoudre aujourd'hui.

» Les déductions logiques d'une théorie basée sur une étude approfondie du cœur humain, et de la destination providentielle de l'homme ont prouvé que les dissidences et les discords qui pourraient naître au sein d'une association composée seulement de quelques familles disparaîtraient à mesure que cette association deviendrait plus considérable et finiraient par faire place à l'harmonie la plus complète.

» Les plus grandes, mais les seules difficultés, se trouveront donc nécessairement dans la phase de transition de l'ordre social actuel à l'ordre nouveau. Quels seront les premiers qui voudront essayer de les vaincre ?

» Les premiers seront ceux qui, après un examen réfléchi, ayant reconnu la réalité du grand et magnifique but qu'on leur propose d'atteindre, pourront prononcer avec conviction ces paroles :

» Je sens vivement le besoin de vivre en parfaite union avec mes semblables, et je vois clairement que je ne puis trouver la satisfaction de ce besoin qu'en réalisant le mode d'association qu'on me propose.

» L'esprit d'égoïsme qui domine dans la société actuelle a vicié mon caractère et celui des personnes auxquelles il faudra que je m'unisse ; il en doit résulter pour moi des douleurs dans les premiers contacts, mais j'aurai le courage de les supporter.

» Afin d'atténuer ces douleurs, et en abréger la durée, je corrigerai mes défauts et je supporterai patiemment ceux d'autrui. Grâce à cette élévation d'âme, les inconvénients que je pourrai rencontrer seront considérés par moi comme la pierre de touche de mon courage, et j'aurai la joie de voir chaque jour se rapprocher de moi le but vers lequel j'aspire. J'assisterai avec ravissement à la constitution du ménage sociétaire, d'une famille vraiment chrétienne, famille prévoyante et indulgente pour tous ses membres, composée de frères qui ne voudront point se voir déshonorés par l'oppression de leurs frères, de sœurs qui ne voudront point se voir flétries par la misère de leurs sœurs, enfin, de pères et de mères, qui comprendront que c'est par l'Association seule qu'ils peuvent assurer l'avenir de leurs enfants.

» On ne peut douter qu'au milieu du dix-neuvième siècle de l'ère chrétienne, ces paroles ne trouvent de l'écho dans le cœur de la plupart des personnes aux mains desquelles tombera cette page. Toutes les âmes généreuses rêvent un nouvel et meilleur avenir ; les signes précurseurs sont assez nombreux et assez frappants pour vérifier cette espérance, et les souvenirs de Citeaux par eux-mêmes doivent réveiller la foi. »

Ces paroles nobles et simples sont l'expression des sentiments sous l'inspiration desquels M. Young a conçu et entrepris son œuvre. Nous devons appuyer toutes les tentatives faites dans le but de transformer les conditions actuelles du travail ; mais celles qui se présentent avec le caractère d'un grand dévouement à la cause de l'humanité doivent exciter nos plus vives sympathies et celles de nos amis.

Il est certain que le domaine de Citeaux est un magnifique théâtre d'opérations agricoles et industrielles. De nombreuses branches d'industrie peuvent, sous de bonnes directions, y être très fructueusement exploitées, et la combinaison imaginée par M. Young permet d'y faire des établissements *séparés*, quoique profitant chacun des avantages généraux de l'association. Cette combinaison doit, ce nous semble, convenir à beaucoup de personnes qui pourraient transporter sur le sol de Citeaux une industrie donnée, et trouver là pour cette industrie des conditions et des avantages qu'aucun autre milieu ne saurait encore leur offrir. Nous ne doutons pas qu'il ne soit possible de réaliser, dans cette combinaison, une œuvre très progressive et très féconde en enseignements sociaux de la plus haute importance. Que ceux-là donc que l'entreprise peut tenter se

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

DERNIÈRE SAISON DES ITALIENS.

Depuis quinze jours la saison des Italiens est close, et la plupart des mélodieux oiseaux que renfermait la cage dorée de la rue Ventadour ont pris leur volée pour accomplir leur migration périodique vers le nord. Le prochain équinoxe nous les ramènera. Tel est le débordement de musique dont Paris est inondé en ce moment, qu'au milieu de ce tourbillon de concerts, c'est à peine si l'on a le temps de s'apercevoir qu'un des principaux temples de l'art musical a fermé ses portes. Et, il faut le dire, on s'en aperçoit d'autant moins cette année que, pour une cause ou pour une autre, les soirées du Théâtre-Italien n'ont laissé dans l'esprit du public ni des traces bien profondes ni de bien vifs regrets. La campagne, qui s'était annoncée sous les plus brillants auspices, n'a pas tenu tout ce qu'elle avait semblé promettre.

Trois artistes paraissaient pour la première fois sur la scène de Paris. Deux seulement ont eu quelque succès : MM. Salvi et Ronconi : encore ce dernier est-il resté généralement au-dessous des espérances que l'on avait placées en lui à la suite de ses triomphes de concerts et de salons pendant l'hiver précédent, et M. Salvi, qui avait heureusement débuté dans la *Lucia*, n'a pas mérité le même accueil dans ses autres rôles. M. Fornasari a eu quelques bonnes soirées dans *Belisario* et dans *Semiramide*, mais il paraît avoir cruellement payé son tribut au climat de Paris, car il est demeuré, pour cause de santé, éloigné de la scène pendant à peu près la moitié de la saison; si l'on en croit les nouvelles publiées par quelques journaux, le *soleil* d'Albion lui a rendu tous ses moyens, et maintenant il continue à Londres ses brillants succès de l'année passée.

Sur quatre ouvrages nouveaux offerts au public, cet hiver, on n'en peut pas citer un qui ait assez bien réussi pour être définitivement classé au répertoire. On pourra peut-être en reprendre un ou deux l'année prochaine ; mais si on ne le fait pas, il ne viendra à l'idée de personne, dans le public, de s'en plaindre et de réclamer. Les honneurs de la saison sont donc restés aux anciens artistes et aux anciens ouvrages. Parmi ceux-là, nous citerons en première ligne Mme Persiani, dont le talent si fin, si gracieux, si poétique, est plus apprécié d'année en année, à mesure qu'on en pénètre mieux toutes les infinies délicatesses ; et Mme Grisi, dont on ne peut se lasser d'admirer le chaleureux élan, le magnifique et puissant organe, les merveilleuses facultés dramatiques, et qui joint encore à toutes ces qualités réunies un buste de la plus exquise et de la plus noble beauté, puis Lablache, qui n'a point son égal comme acteur dans tous les genres, et comme chanteur bouffe ; Lablache, à qui l'on n'a pas su fournir assez d'occasions de se montrer sous les faces si diverses de son admirable talent. Quand Lablache quittera le théâtre, ce qui, nous l'espérons, n'arrivera pas de long-temps encore, il emportera avec lui le succès de bien des ouvrages qui ne vivent que par lui, pour ainsi dire, à moins que d'ici là ne se révèle un talent encore caché, car il ne faut jamais désespérer des générations qui s'élèvent, ni crier à la dégénérescence de l'espèce. La nature est inépuisable dans ses dons et répartit avec une égale munificence les facultés puissantes à toutes les époques. Malheureusement les choses sont tellement arrangées dans la société, que les mille hazards de naissance, de position, de fréquentation, etc., etc., de milieu, en un mot, peuvent étouffer dans leur germe presque tous les génies qui auraient fait la gloire d'un âge. De là, sans aucun doute, et de là seulement les alternatives de fécondité et de stérilité que constate l'histoire intellectuelle de l'humanité pour les siècles successifs.

Mario a conservé encore cette année la suprématie sur les ténors. Il n'a point un talent d'école aussi pur que Salvi, mais il rachète cette supériorité par une puissance d'organe qui lui permet de mettre dans son chant une certaine variété et surtout un élan qui manquent entièrement à Salvi. L'uniformité est un des défauts les plus nuisibles aux chanteurs du Théâtre-Italien de Paris, pour deux causes : d'abord, la permanence du public, dont la composition est presque toujours la même ; en second lieu le peu de valeur intrinsèque, de nouveauté réelle de la plupart des ouvrages qui sont joués à ce théâtre. C'est à l'uniformité que Tamburini a dû la décroissance de ses succès, et cette décroissance aurait été bien plus rapide si la monotonie de son chant n'avait pas été en partie rachetée par la variété de physionomie des rôles qu'il a eu à jouer. Salvi, au contraire ne s'est montré que dans un seul genre. Il a suffi d'une saison pour l'user. Mario a fait des progrès très remarquables. Rien ne développe un artiste, pourvu qu'il ait quelque valeur propre, comme d'occuper le premier rang dans un théâtre. Son organe a acquis de la puissance et de la flexibilité. Sa vocalisation est encore un peu désordonnée ; on n'y sent point encore la *maestria*, mais les notes sont du moins bien accentuées dans les gammes rapides, les phrases sont mieux conduites, mieux finies. Avec une étude encore persévérante et bien dirigée, Mario deviendra chanteur. Nous n'en aurions pas osé dire autant il y a deux ans.

Mme Brambilla a beaucoup gagné dans l'estime du public cette année, et nous ne pouvons que complimenter le public sur la preuve de goût qu'il a donnée en applaudissant cette excellente cantatrice, nonobstant les imperfections irrémédiables d'organe qui, seules, l'empêchent d'être une des plus remarquables actrices lyriques que le Théâtre-Italien ait jamais possédées. Mme Brambilla est une interprète précieuse pour les compositeurs modernes : elle a, comme Mme Persiani, la faculté rare d'ennoblir tout ce qu'elle touche, et de communiquer l'élégance et la distinction de sa manière aux choses souvent médiocres et banales dont l'interprétation lui est confiée.

Nous avons eu occasion de constater l'année dernière, et nous l'avons fait avec plaisir, la manière remarquable dont Mlle Nissen avait chanté le rôle de dona Elvira dans *Don Giovanni*. La tentative qu'elle avait faite, cette même saison, dans le genre à roulades, en abordant le rôle d'Aménaïde de *Tancredi*, n'avait pas été heureuse. Cette année, Mlle Nissen a renouvelé cette tentative dans *Il Barbiere* ; le résultat n'a pas été meilleur. Mlle Nissen a incontestablement une vocalisation habile et un gosier rompu à de très grandes difficultés. Mais à toutes ses roulades, il manque la vie ; elles se présentent comme de simples vocalises d'école, entièrement dénuées de charme et d'accent. La musique large nous paraît de tous points convenir beaucoup mieux à son organe et à son talent. Au surplus, on nous a assuré que Mlle Nissen ne devait pas revenir l'année prochaine. On pourra regretter l'Adalgisa de *Norma*. Le côté faible, très faible, du Théâtre-Italien, ce sont les petits rôles, ce qu'en termes de coulisses on appelle les *utilités*. Ces emplois sont déplorablement remplis. A Paris, où l'on écoute un opéra depuis la première note jusqu'à la dernière, ces imperfections sont du plus déplorable effet. Nous n'ignorons pas qu'il y a une très grande difficulté à se procurer des artistes de quelque valeur pour ces sortes d'emplois, et cela pour deux causes: d'abord, l'impossibilité de les bien payer, attendu que tous les fonds de l'entreprise sont absorbés par les appointements des premiers sujets dont l'administration subit la loi, tandis qu'elle l'impose aux artistes inférieurs, coryphées, choristes et musiciens d'orchestre ; en second lieu, le nombre des théâtres en Italie et la pénurie des chanteurs fait que des artistes qui seraient tout au plus bons pour jouer les *utilités* trouvent des engagements de premiers sujets. Il faut bien comprendre ce que, en style de *scrittura* (c'est le

[illegible] des stations françaises ont excité la défiance et la jalousie de ces hommes que des intérêts mondains ne devaient pas tenter. Dans le désintéressement affecté par l'Angleterre, il ne faut voir qu'une certitude de dominer à l'aide de moyens indirects.

Cette quiétude a été troublée par l'acceptation française du protectorat de Taïti ainsi que de cette souveraineté extérieure à laquelle la reine ou plutôt les chefs des îles de la Société ne renonçaient en 1842 qu'après avoir reconnu leur impuissance pour régir désormais les populations travaillées par les besoins qu'enfante une demi-civilisation.

La transition s'était opérée sans le moindre conflit. « Tout le monde était heureux, dit le rapport, de voir enfin la justice établie là où régnaient auparavant l'anarchie, l'assassinat, le vol, l'ivrognerie et la débauche. Le conseil administratif remplissait sa mission avec succès, et faisait succéder l'ordre et l'abondance à un régime funeste aux insulaires. Tout cela a été avoué par sir Gipps, gouverneur de la Nouvelle-Galles-du-Sud, dans une entrevue avec le capitaine de vaisseau Lavaud.

Bientôt, cependant, arriva sur la rade de Papeïti la corvette anglaise le *Talbot*, qui sema les premiers germes de dissentiment. Ensuite vint la frégate la *Vindictive*, commandée par M. Toup Nicolas. La présence de cet officier eut les plus graves conséquences. Il avait ramené le missionnaire Pritchard, décoré du titre de consul britannique. Il donna ce fameux pavillon de fantaisie, qui flotta bientôt en place de l'ancien pavillon aux couleurs françaises. Des honneurs inusités et puérils furent rendus à cet insigne d'une autorité contraire aux engagements contractés par la reine.

Sous prétexte de garder des embarcations, le capitaine Nicolas laissait un matelot à terre durant la nuit. Les jours suivants on y plaça un soldat, d'abord sans armes, armé plus tard. Enfin il y eut dans la baie un poste militaire, un mât de pavillon destiné, disait-on, à faire des signaux, mais qui n'était en réalité qu'une provocation insultante.

Effrayée par Pritchard, qui lui disait que les Français voulaient l'enlever et la conduire en France, la reine Pomaré subit le joug des Anglais, à ce point que, dès le 16 décembre 1842, elle protestait contre des actes librement souscrits trois mois avant cette date.

Le vice-amiral Thomas, qui tenait d'ordinaire son pavillon sur la frégate *le Dublin*, en avait laissé le commandement au commodore Tucker, lorsque ce bâtiment vint relever la *Vindictive* dans la rade de Taïti.

Les procédés de la station anglaise continuèrent à porter un caractère d'aigreur et d'animosité. A ce moment, il n'y avait d'autres bâtiments de guerre français dans cette rade que la corvette *l'Embuscade*, dont le commandant, M. Mallet, se montra ferme et prudent à-la-fois.

Quand M. le contre-amiral reçut avis de la ratification du traité qu'il avait conclu en septembre 1842, il partit lui-même pour Taïti sur la frégate *la Reine-Blanche*, précédant de deux jours les frégates *la Danaé* et *l'Uranie*, qui y mouillèrent le 3 avec M. le gouverneur Bruat.

M. Dupetit-Thouars trouva dans une position fort critique M. le lieutenant de vaisseau Reine, qu'il avait laissé à la tête du conseil administratif et qui luttait avec énergie contre les intrigues anglaises.

Nous allons citer textuellement les deux derniers paragraphes du rapport, qui racontent dans tous ses détails le dénouement de cette affaire :

« Je passai la journée du 2 à prendre une connaissance exacte de la situation des choses, et je reconnus que les conseillers de la reine avaient fondé sur le maintien d'un pavillon qu'ils lui avaient fait adopter depuis la signature du traité du 9 septembre 1842 et fait arborer solennellement un signe d'hostilité à ce traité, après l'arrivée de la frégate *la Vindictive*. Je me décidai donc, afin de faire prendre à la reine une décision plus conforme à son honneur et à ses engagements, à lui écrire pour l'engager à amener ce pavillon, que je ne pouvais regarder que comme une insulte à notre dignité nationale ; et pour l'y déterminer plus promptement, je lui annonçai, le 3, que

(1) On peut se procurer les principales pièces, *prospectus, actes de société*, etc., etc., en s'adressant à M. Young, à Cîteaux (par Nuits, Côte-d'Or), ou aux bureaux de la *Démocratie Pacifique*.

Aujourd'hui, la chambre des pairs a adopté le projet de loi sur les fonds secrets, après une discussion assez animée.

La chambre des députés a continué, au pas de course, la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 15 avril.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

On procède à la reprise du scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi relatif aux patentes, qui est adopté par 101 boules blanches, contre 9 boules noires.

La chambre adopte ensuite sans discussion plusieurs projets de loi relatifs à des circonscriptions territoriales, et à des impositions extraordinaires.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit d'un million pour complément des dépenses secrètes de l'exercice de 1844.

La parole est à M. le prince de la Moskowa.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Messieurs, le vote des fonds secrets est un vote de confiance; aussi a-t-il toujours donné à l'opposition l'occasion de discuter le degré de confiance que mérite le cabinet. Il en résulte chaque année une discussion dans laquelle les actes ministériels sont attaqués et défendus. Les précédents de la chambre des pairs sont là pour prouver la vérité de cette assertion.

L'opportunité de l'examen est donc démontrée. Mais au moment de critiquer la marche du cabinet, j'éprouve un véritable embarras. Je n'ai, en effet, qu'à choisir les points de critique. L'abondance de la matière, le temps de la chambre à ménager, me forceront à circonscrire le champ de la discussion.

Le système se résume en deux tendances principales, autour desquelles viennent se grouper des faits anciens. Cette considération m'engage à me borner aux faits les plus caractéristiques qui ont signalé ces tendances funestes, à mon avis, à l'honneur et aux intérêts du pays.

J'ai l'entière conviction que le cabinet est animé des meilleures intentions; je n'en demande pas moins une entière liberté pour les attaques que je vais diriger contre lui. Ce n'est pas aux hommes, c'est aux actes que je m'adresse.

J'accuse le cabinet de se laisser diriger presque exclusivement dans sa politique, soit extérieure, soit intérieure, par deux craintes, la crainte de déplaire à la majorité d'une part, et celle de déplaire à l'Angleterre de l'autre part. La crainte partout, la crainte toujours.

Je sais que le cabinet ne veut pas convenir de cette double crainte. On le voit partout vanter la fermeté, la dignité de sa politique. S'il tenait un autre langage, s'il vantait sa patience, sa persévérance, s'il était modeste avec nous comme il l'est avec l'étranger, nous pourrions être indulgents pour lui, mais puisqu'il n'en est pas ainsi, nous devons dire toute la vérité.

Les ministères sont comme les règnes ; ils se succèdent et ne se ressemblent pas. Louis IX le Saint succède dans l'histoire à Louis VIII, dit le Lion. Chacun d'eux avait des qualités particulières. Ce serait être trop exigeant que de les demander toutes au 29 octobre et de vouloir qu'il ait à la fois la patience d'un saint et le courage d'un lion. (Hilarité.)

Après les tristes évènements de 1840, on se crut obliger de veiller avec la plus grande sollicitude à la nécessité de prévenir tous les embarras. Eh bien ? le ministère du 29 octobre a-t-il tenu la conduite voulue dans de pa-

[illegible] de l'opposition constitutionnelle dans cette occasion, comme un [illegible] pour la loi des fortifications.

Dans cette circonstance, le gouvernement n'a pas osé risquer son existence pour doter le pays d'une garantie constitutionnelle de plus. Il a déserté dans son intérêt l'intégrité des principes. Ce qu'il avait fait pour la loi de régence, le ministère l'a fait plus tard pour la loi de dotation : le ministère n'aime pas les combats douteux ; aussi quand il a vu qu'une partie de la majorité se prononçait contre la dotation, il a abandonné la loi avant la discussion.

Les principes doivent céder devant un vote qui pourrait amener la dissolution du cabinet.

J'admets qu'un cabinet doit montrer à la rigueur quelque raideur devant une opinion qui est contraire à la sienne ; mais écarter toute discussion qui pouvait éclairer, abandonner une cause qu'il pouvait défendre, et qu'il abandonnait dans la crainte d'un échec, c'est là un acte qu'il est permis de qualifier de faiblesse.

C'est là ce qui a eu lieu à l'occasion de la loi sur la dotation qu'on pouvait considérer comme une compensation de la loi de régence, et le ministère ne s'est, dans cette circonstance, laissé conduire que par le motif qui le dirige ordinairement.

Le gouvernement a déclaré ailleurs qu'il a à sa disposition des pièces nombreuses : or, de ces pièces, il a jugé convenable de n'en communiquer aux chambres qu'une partie, et de soustraire l'autre à nos études. Pour justifier ce choix, on a invoqué deux principes que je suis loin de combattre. Ainsi, je reconnais que quand le gouvernement a reçu plusieurs pièces sur une affaire il peut n'en publier qu'une partie ; je reconnais de même que les rapports des supérieurs seuls doivent servir de base à sa conviction, et que les rapports que les subalternes peuvent lui avoir adressés ne doivent être consultés qu'après.

Toutefois, tout en reconnaissant ces deux principes, je ne saurais approuver la conduite du gouvernement. Il est un principe qui doit passer avant tout autre, c'est que, dans un gouvernement représentatif, la publicité est la règle, et le secret l'exception ; et qu'il ne faut se placer dans l'exception que lorsqu'on ne peut pas mieux faire, à la dernière extrémité, lorsque la raison d'état l'exige. Que le gouvernement me prouve donc que la raison d'Etat lui a dicté sa conduite, et je suis prêt à l'absoudre ; mais je suis sûr qu'il ne pourra le faire.

Selon le cabinet, il y a inconvénient à produire les correspondances des officiers inférieurs avec leurs supérieurs. Je ne suis pas de cet avis. Si ces correspondances sont en désaccord avec les correspondances des chefs, on se trouve à même de se prononcer ; si, au contraire, elles sont conformes à l'opinion qu'a émise l'amiral, c'est un spectacle satisfaisant pour le ministère que de voir l'ensemble des opérations qui ont présidé à l'acte de prise de possession.

Le ministère n'a donc aucun motif de nous refuser ces correspondances. Je dis plus, il y a danger à nous les refuser, car nous sommes obligés de nous rapporter à des correspondances particulières.

Heureusement qu'indépendamment des documents assez bornés émanés du cabinet, nous avons les documents communiqués au parlement anglais et que nous pouvons asseoir une opinion sinon nette, du moins probable sur la question ; et pour moi voici ce que j'en pense : c'est que le désaveu du cabinet est basé sur la crainte de mécontenter le cabinet anglais.

Trois motifs de ce désaveu ont été exposés dans cette enceinte. Le premier est basé sur la bonne foi et l'équité, le second sur l'intérêt de la France dans nos possessions de l'Océanie, le troisième enfin sur l'intérêt de nos relations avec l'Angleterre. Ces trois motifs, messieurs, sont consignés dans le *Moniteur* du 28 février dernier.

Il y a long-temps, messieurs, que l'Angleterre a cherché à exercer son influence dans l'Océanie.

Ici, l'orateur fait l'historique de Taïti et résume les griefs que la France peut avoir contre Taïti, et les motifs qui ont forcé l'amiral Dupetit-Thouars à agir avec vigueur.

---

nom donné aux engagements en Italie), on entend par premiers sujets. Un exemple l'expliquera.

Cette année, aux Italiens, il y avait trois ténors : MM. Mario, Salvi et Corelli ; tous les trois avaient qualité de *primo tenore !* Pour MM. Mario et Salvi passe encore ; mais, en vérité, il nous semble que M. Corelli n'aurait pas été déshonoré par le titre de second ténor. De ces qualifications, il est résulté des embarras pour la direction, qui a eu beaucoup de peine à faire accepter à M. Salvi le rôle de Rodrigo dans *Otello*, parce que le rôle capital était chanté par M. Mario, et plus de peine encore à faire chanter le rôle d'Edgardo de la *Lucia* à M. Corelli, qui, voulant conserver ses prérogatives de chef d'emploi, ne voulait pas descendre à *doubler* un de ses camarades. Pour en revenir aux *utilités*, il est donc très difficile d'en trouver de bonnes ; et pourtant rien n'est plus littéralement juste que le mot employé pour désigner cet emploi, et nul doute que quand il deviendra possible d'organiser régulièrement, raisonnablement, hiérarchiquement le personnel des théâtres, on trouvera un dédommagement, une compensation pour contrebalancer l'obscurité de l'emploi des *utilités* et le rendre acceptable par des artistes d'un mérite suffisant. Il faut plus de mérite qu'on ne croit pour bien remplir les bouts de rôles. Gluck avait le sentiment profond de cette vérité, et souvent il sut faire accepter par de véritables premiers sujets de l'Académie royale de musique des rôles où il n'y avait qu'un vers à chanter. Pour notre part, si la question de la subvention du théâtre italien revenait sur le tapis, nous plaiderions vivement pour qu'elle fût accordée, attendu que ce théâtre nous paraît remplir les conditions de haute utilité publique qui justifient un patronage efficace de la part du gouvernement; mais nous voudrions qu'il fût inscrit au cahier des charges et sévèrement exigé par les agents de la direction des beaux arts, que ladite subvention serait entièrement affectée à l'amélioration du sort, et, partant, du choix des artistes inférieurs, dont l'insuffisance et la médiocrité paralysent toute amélioration et tout développement réels d'une entreprise dramatique. Malheureusement, il est plus que probable que la subvention, s'il y en a une, servira seulement à grossir les appointements, énormes déjà, des premiers sujets, ou à augmenter les bénéfices nets de l'exploitation, sans profiter en rien, par conséquent, ni à la masse des artistes, ni à l'art proprement dit. Car, aujourd'hui, la question des théâtres n'est plus une question d'art, c'est une simple question de finances. On cherche, non pas ce qui est bien, ce qui est beau, mais ce qui rapporte. Un théâtre est une ferme à court bail d[illegible] le fermier cherche à tirer tout le parti possible, dans le seul but de s'enrichir le plus promptement et le plus facilement possible. Tout le monde sait cela, tout le monde déplore cet état de choses ; mais on se garde bien d'y toucher. Le *far niente* avec des appointements réguliers et rondelets est une si douce chose ! Qui sait, d'ailleurs, si le directeur des beaux arts qui entreprendrait la lutte contre les puissances financières que l'abandon du gouvernement a rendues maîtresses de nos grands théâtres, ne courrait pas risque de perdre, avec le repos, sa part dans le budget ? Pourquoi donc, quand on est si bien, soi, aller follement compromettre son bien-être et sa sécurité pour courir après une chose aussi vague et aussi mal définie que le développement de l'art ? Tout n'est-il pas pour le mieux dans ce meilleur des mondes, où il y a de bons appointements et d'agréables prérogatives qui n'ont le contrepoids d'aucune charge et d'aucun souci ? Le système du *laissez-faire, laissez-passer* admis, préconisé, glorifié par les plus savants économistes n'est-il pas applicable à toutes les branches de l'activité humaine ? S'il en est de meilleur ; à coup sûr il n'en est pas de plus commode, — surtout pour ceux qui doivent diriger. Reste la question de savoir à quoi servent les directions et les dépenses qu'elles entraînent pour l'Etat ; mais ceci est de la haute politique, et nous sommes au rez-de-chaussée.

En résumé, la saison italienne, cette année, n'a pas été brillante, et il n'en faudrait pas plusieurs de ce genre successivement pour compromettre la subvention qu'assure à ce théâtre la fidélité de ses abonnés. Que beaucoup de personnes aient leur loge aux Bouffes plutôt par ton, par mode que par goût pour la musique, cela ne fait pas de doute ; mais elles ne sont pas fâchées, après tout, d'avoir du plaisir par-dessus le marché, et, elles pourraient bien en venir à penser que, pour ne pas s'amuser, la loge à l'Opéra est suffisante. Nous serions désolé de voir le théâtre italien rouler sur la pente rapide de la décadence. A nos yeux, c'est un des théâtres les plus nécessaires et certainement les plus précieux pour la conservation de l'art du chant. On ne peut savoir où nous auraient conduits, sous ce rapport, avec la propension des Français à l'imitation et à l'engouement, les succès de Duprez et de Meyerbeer. Nous croyons mieux prouver notre intérêt pour ce théâtre, en nous faisant l'écho de la pensée réelle de ses habitués, qu'en cherchant à remplacer la vérité par des félicitations mensongères qui ne tromperaient personne, pas même le directeur à qui elles seraient adressées.

CONCERTS. — Les honneurs des deux concerts spirituels du Conservatoire ont été pour Mozart, Beethowen, Haydn et Haendel. Les compositions religieuses de Cherubini présentent un grand intérêt à l'intelligence du musicien, mais elles ont l'inconvénient de laisser le cœur froid. Ainsi n'en est-il point de l'*Ave verum* de Mozart. Quelle suavité, et quelle onction pénétrante ! Le chœur de *Judas Machabée* a produit son effet accoutumé, et il a été redemandé. Rendons hommage à M. Hallé pour la manière élégante, ferme et toujours sage dont il a exécuté le concerto de piano de Beethowen. Il y a long-temps que nous avons reconnu et signalé M. Hallé comme un des meilleurs interprètes de la musique des maîtres. Dans la séance de dimanche, M. Maurin, lauréat du Conservatoire, s'est fait applaudir dans un concerto de Viotti.

— L'Opéra-Comique a eu aussi son concert spirituel, organisé par M. Berlioz. Nous suivons toujours avec un vif intérêt les concerts donnés par M. Berlioz. Dans la musique de ce compositeur, il y a toujours large pâture pour l'intelligence. De tous les compositeurs contemporains, c'est incontestablement celui qui met le plus de pensées dans ses œuvres. L'ouverture du *Roi Lear*, les fragments du *Requiem*, la charmante cavatine de *Benvenuto : Entre l'amour et le devoir*, l'ouverture du *Carnaval romain*, si pleine de verve, d'originalité et de distinction, la magnifique apothéose de la grande symphonie funèbre, composaient un programme des plus relevés à l'intérêt duquel venait se joindre encore l'exécution prestigieuse du violoniste Sivori. M. Berlioz, qui sait si bien utiliser les ressources de tous les instruments et qui s'intéresse vivement à tous les perfectionnements et à toutes les additions qui peuvent être introduits dans l'orchestre, avait consacré une place dans son programme à un essai public des nouveaux instruments de cuivre de M. Sax. Un air de *Robert-le-Diable* très bien exécuté par MM. Distin, sur cinq de ces instruments, a excité d'unanimes applaudissements et a été redemandé. Les instruments de M. Sax ont une pureté de son remarquable et un charme de timbre tout particulier. C'est une invention précieuse et qui ne peut manquer de triompher bientôt des obstacles que ne manquera pas de lui susciter l'acariâtre routine. Une seule chose nous a chagriné dans ce concert. C'est l'outrage fait au madrigal de Palestrina : *Alla riva del Tebro*. Choron avait su initier autrefois ses élèves et le public aux beautés de cette musique qui produisait toujours un effet immense et irrésistible. Par suite de la mauvaise exécution, ce morceau a été transformé en une insipide et monotone psalmodie.

— Mlle Mattmann a donné son concert jeudi dernier. Elle a exécuté dans son entier le beau concerto en *ut* mineur de Beethowen, celui-là même dont le premier morceau lui avait valu un si beau succès à la société des concerts. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit sur le talent correct et pur de Mlle Mattmann, qui n'est point seulement une pianiste habile, mais avant tout une musicienne consommée. MM. Allard et Verroust ont prêté l'appui de leur talent à la jeune bénéficiaire.

— M. Seligmann est un violoncelliste distingué dont le talent est très goûté dans les salons de Paris où la bonne musique est recherchée. Son concert avait réuni chez M. Erard une société nombreuse et choisie, et il a été vivement applaudi. On était curieux d'entendre un quatuor expres

ainsi que j'ai compris les motifs du ministère.

L'établissement de notre souveraineté à Taïti est, dit-on, une injustice envers la reine Pomaré? Cette reine n'a pas donné de prétexte : elle n'a pas violé le traité du protectorat. La justice et la loyauté prescrivaient à l'amiral Dupetit-Thouars de respecter sa souveraineté.

Moi, Messieurs, je trouve que la reine a violé le traité dans ce qu'il avait de plus fondamental et de la manière la plus précise.

En effet, quelle est l'essence du traité? N'est-ce pas que la reine Pomaré ne peut plus se placer, à l'avenir, sous la protection d'aucune autre puissance que la France, et n'est-il pas évident que si la reine négocie sans nous, si elle sollicite l'intervention d'un autre gouvernement, si elle se place sous une autre protection, enfin, elle viole, de la manière la moins contestable, le traité en vertu duquel le protectorat de la France a été établi.

Eh bien! c'est ce qui est arrivé.

Les pièces ne manquent pas pour prouver ce que j'avance. Je citerai entre autres la lettre du commodore Nicholas, et surtout les pièces communiquées par le cabinet anglais au parlement, la lettre de M. Pritchard à lord Aberdeen, et la réponse de ce dernier.

Vous les connaissez comme moi; eh bien! je vous le demande, n'en résulte-t-il pas clairement que la reine Pomaré a négocié, selon les conseils de l'Angleterre, qu'elle s'est placée sous sa protection, qu'elle a demandé son intervention contre la France pour détruire le traité.

Dans cette situation, n'est-il pas évident que les raisons tirées de la générosité dont une grande nation doit user envers les peuples faibles sont sans valeur, et que la mission de M. Dupetit-Thouars n'était pas une mission de justice, mais une mission d'équité, de fermeté.

On a traité avec dédain l'affaire du pavillon; elle est pourtant fort importante, non point en elle-même, non point à cause de la couleur ou de la forme du pavillon. Mais ce pavillon, c'est de l'Angleterre qu'il venait, c'est le commodore Nicholas qui l'avait donné à Pomaré de la part de la reine d'Angleterre. Voilà ce qui est important et grave dans cette affaire.

Le protectorat n'était plus suffisant vis-à-vis de la situation que nous avaient faite les menées des agents anglais à Taïti. En effet, quel est l'état des choses à Taïti? Il y a à côté des chefs et de la reine des missionnaires protestants dont l'existence remonte à plus de cinquante ans. Ces missionnaires ont apporté dans cette contrée leur religion, leurs mœurs, leur police, et à l'aide de ces bienfaits, ils sont parvenus à acquérir sur des peuplades sauvages une prépondérance morale et sociale. L'autorité des chefs et de la reine, quand les Français ont abordé à Taïti, n'était plus qu'une ombre; tout se gouvernait par les missionnaires. Or, il ne faut pas croire qu'ils aient vu sans envie le protectorat de la France. En effet, le protectorat leur enlevait le pouvoir. D'après le traité, les actes du gouvernement devaient être signés de la reine, et nos agents étaient chargés de surveiller particulièrement l'exécution de cette clause du traité.

Il semble résulter clairement de cela que la position de nos agents était incompatible avec celle des missionnaires anglais; ceux-ci surtout ont dû craindre le même sort que les Anglais font subir aux populations catholiques des îles Sandwich...

M. GUIZOT. Un mot. Les catholiques sont admis aux îles Sandwich à toutes les prérogatives; ils y ont des églises; ils y professent leur culte en pleine liberté, et tout cela est dû à la protection de la France, protection non pas hasardée, mais garantie par traité. C'est M. l'amiral Dupetit-Thouars lui-même qui a conclu ce traité.

M. MATHIEU DE LA REDORTE. Il n'en résulte pas moins de ce que je viens de dire que de nombreuses causes de danger et de collision existent dans la position respective des missionnaires catholiques et protestants à Taïti. La rivalité religieuse vient se placer à côté de la rivalité politique. Le contre-amiral a-t-il usé ou abusé des droits qu'il avait ou qui résultaient pour lui des faits accomplis...

Messieurs, à mon avis, c'est incontestablement dans la crainte de mécontenter l'Angleterre que le contre-amiral Dupetit-Thouars a été désavoué, et que la souveraineté de la reine Pomaré a été rétablie; c'est dans cette pen-

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 15 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 1,622,000 fr. pour la construction de trois bâtiments à vapeur destinés au transport de la correspondance de Calais à Douvres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les brevets d'invention.

M. P. DUPIN propose, au nom de la commission, la rédaction suivante de l'article 6 qui lui avait été renvoyé :

« La demande sera limitée à un seul objet principal, avec les objets de détail qui le constituent.

» Elle mentionnera la durée que les demandeurs entendent assigner à leur brevet dans les limites fixées par l'article 4, et ne contiendra ni restrictions, ni conditions, ni réserves.

» Elle indiquera un titre renfermant la désignation sommaire et précise de l'objet de l'invention.

» La description ne pourra être écrite en langue étrangère. Elle devra être sans altération ni surcharges. Les mots rayés comme nuls seront comptés et constatés, les pages et les renvois paraphés. Elle ne devra contenir aucune dénomination de poids ou de mesures, autres que celles qui sont portées au tableau annexé à la loi du 4 juillet 1837.

» Les dessins seront tracés à l'encre et à l'échelle métrique.

» Un duplicata de la description et des dessins sera joint à la demande.

» Toutes les pièces seront signées par le demandeur ou par un mandataire, dont le pouvoir restera annexé à la demande. »

M. ARAGO propose d'ajouter au premier paragraphe ces mots : « Et les applications qui auront été indiquées. »

Cet amendement est adopté.

M. DELESPAUL, à propos du paragraphe 4, prie la chambre de bien constater que l'interdiction portée contre les langues étrangères ne s'applique pas à l'emploi de certains mots empruntés à une autre langue et n'ayant pas d'équivalent en français. (Oui! oui!)

L'article est mis aux voix et adopté.

Pour l'article 12, qui lui avait été également renvoyé, la commission propose la rédaction suivante :

« Toute demande dans laquelle n'auraient pas été observées les formalités prescrites par les numéros 2 et 3 de l'article 5, et par l'article 6, sera rejetée. La moitié de la somme versée restera acquise au trésor, mais il sera tenu compte de la totalité de cette somme au demandeur s'il reproduit sa demande dans un délai de trois mois, à compter de la date de la notification du rejet de sa requête. »

Cet article est adopté après le rejet d'un amendement de M. Delespaul.

La commission, prenant en considération les observations présentées par M. Marie dans une précédente séance propose le rejet de l'article 14.

Cette suppression est adoptée.

« Art. 15, devenu article 14. — Une ordonnance royale, insérée au *Bulletin des Lois*, proclamera, tous les trois mois, les brevets délivrés. » — Adopté.

» Art. 15. La durée des brevets ne pourra être prolongée que par une une loi. » — Adopté.

» Art. 16. Le breveté ou les ayant-droit au brevet auront, pendant toute la durée du brevet, le droit d'apporter à l'invention des changements, perfectionnements ou additions, en remplissant, pour le dépôt de la demande, les formalités déterminées par les articles 5, 6 et 7.

» Ces changements, perfectionnements ou additions, seront constatés par des certificats délivrés dans la même forme que le brevet principal, et qui produiront, à partir des dates respectives des demandes et de leur expédition, les mêmes effets que le dit brevet principal, avec lequel ils pren-

qui a son domicile.

» L'enregistrement des cessions et de tous autres actes emportant mutation sera fait sur la production et le dépôt d'un extrait authentique de l'acte de cession ou de mutation, et donnera lieu, pour chaque enregistrement, au paiement d'une taxe de 20 fr.

» Une expédition de chaque procès-verbal d'enregistrement, accompagnée de l'extrait de l'acte ci-dessus mentionné, sera transmise, par les préfets, au ministre de l'agriculture et du commerce, dans les cinq jours de la date du procès-verbal. »

M. TAILLANDIER demande la suppression de la fin du deuxième paragraphe : *et après le paiement*, etc.

Cet amendement est rejeté.

M. BETHMONT, sur le paragraphe suivant, demande qu'on ne soit obligé de faire enregistrer la cession qu'à la préfecture du département où l'acte aura été passé.

Cet amendement, combattu par M. le commissaire du roi, est adopté.

M. TAILLANDIER, sur le paragraphe 4, demande la suppression de la taxe de 20 francs.

L'amendement, combattu par M. Ph. Dupin, est adopté.

L'art. 20 est adopté avec ces modifications.

« Art. 21. Il sera tenu, au ministère de l'agriculture et du commerce, un registre sur lequel seront inscrites les mutations intervenues sur chaque brevet, et, tous les trois mois, une ordonnance royale proclamera, dans la forme déterminée par l'art. 15, les mutations enregistrées pendant le trimestre expiré. » — Adopté.

M. VIVIEN propose de remplacer l'art. 22 de la commission par celui-ci :

« Les concessionnaires d'un brevet et ceux qui auront acquis d'un breveté ou de ses ayant-droit la faculté d'exploiter la découverte ou l'invention, profiteront, de plein droit, des certificats d'addition qui seront ultérieurement délivrés au breveté ou à ses ayant-droit. Réciproquement, le breveté ou ses ayant-droit profiteront des certificats d'addition qui seront ultérieurement délivrés à ceux qui auront acquis la faculté d'exploiter la découverte ou l'invention.

» Tous ceux qui auront droit de profiter des certificats d'addition pourront en lever une expédition au ministère de l'agriculture et du commerce, moyennant un droit de 20 fr. »

La commission adhère.

M. MARIE propose d'ajouter après les mots, « au breveté ou à ses ayant-droit, » dans le premier paragraphe :

« A la charge, toutefois, par eux de payer une indemnité proportionnelle à l'importance du perfectionnement, laquelle indemnité sera fixée à l'amiable entre les parties, sinon, par expertise, homologuée par le tribunal de commerce. »

M. PH. DUPIN combat cet amendement. Il pourrait arriver, dit-il, qu'un inventeur qui voit des perfectionnements à apporter à son invention vendît son premier brevet et prît ensuite un nouveau brevet de perfectionnement qu'il exploiterait contre l'acheteur.

MM. BETHMONT et OD. BARROT font remarquer que si les perfectionnements ultérieurs d'une invention doivent être compris dans la cession du brevet, on décourage d'avance l'inventeur, et que l'invention se trouve immobilisée.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que le brevet d'addition diffère du brevet de perfectionnement, et que la loi n'a pour but d'attribuer aux acquéreurs de brevets que le brevet d'addition.

M. OD. BARROT fait observer que bien qu'il y ait une différence réelle entre l'addition et le perfectionnement un titre sera pris pour l'autre quand il s'agira de prendre un brevet lorsqu'il y aura avantage à en user ainsi, et il demande le rejet de l'article.

M. MARIE s'associe à cette proposition dans le cas où son amendement serait rejeté.

Après une discussion confuse à laquelle prennent part MM. Bethmont, O. Barrot, Ph. Dupin et Vivien, l'amendement est retiré.

---

sément composé pour quatre violoncelles, par Mercadante. L'effet n'a pas été aussi grand qu'on l'avait attendu. Ce quatuor renferme quelques phrases d'un heureux effet, mais il est empreint de monotonie. Il y avait, croyons-nous, meilleur parti à tirer de quatre violoncelles, eu égard à l'immense échelle dont on dispose sur cet instrument, échelle qui dépasse quatre octaves pour les virtuoses. A ce concert, nous avons entendu Mlle Castellan, qui se sert très habilement d'une des voix les plus belles et les plus étendues que nous connaissions.

— M. Cossmann, l'un des violoncellistes qui auraient concouru à l'exécution du quatuor de Mercadante, a donné son concert quelques jours après dans la même salle. M. Cossmann cherche ses moyens d'effet dans le charme et l'expression du chant; ainsi, il excelle à rendre les pures et nobles mélodies de Schubert, dont il a arrangé plusieurs pour son instrument. Cela n'empêche pas M. Cossmann de posséder l'habileté du mécanisme, mais il comprend que la véritable mission du violoncelle est d'émouvoir et d'attendrir.

— Avant-hier, nous avons assisté à une séance intéressante dans la salle de M. Herz. Le cercle musical des amateurs donnait son concert de septième année, et il n'avait pas craint de s'attaquer au géant de la symphonie, à Beethowen, et il avait choisi la grande symphonie en *ut* mineur. Nous avouerons que nous étions allé là avec quelque défiance. Mais après avoir entendu, nous avons mêlé franchement nos bravos à ceux de la nombreuse assemblée qui garnissait jusqu'aux couloirs de la salle. Grâces soient rendues à la société des concerts et à M. Habeneck en particulier pour l'élan donné à la musique orchestrale en France dans ces derniers temps. Voici donc aujourd'hui un orchestre presque entièrement composé d'amateurs, qui exécute, d'une manière satisfaisante, une des plus colossales de ces symphonies dont la moindre était déclarée il y a quinze ans inabordable pour le premier orchestre de Paris. Nous avons regretté que la nécessité de nous rendre à un autre concert ne nous permît pas de rester jusqu'à la fin de cette intéressante séance.

— Dans une soirée non publique, nous avons eu occasion d'entendre deux quatuors d'une facture remarquable, pleins d'inspiration et de fraîcheur, composés par M. Bousquet, un des ex-pensionnaires de l'Académie de France à Rome qui attendent que sonne pour eux l'heure de la publicité. Un compositeur ne peut pas mieux prouver son amour désintéressé pour l'art qu'en composant de la musique de chambre. La musique de théâtre a tout envahi depuis que le piano, cet *orchestre en miniature*, comme on l'appelle, a chassé des salons les instruments à cordes. Dans toutes les réunions on entend en détail plus ou moins mal chantés les opéras que l'on a entendu la veille au théâtre. Ce sont encore les opéras qui fournissent toutes les fantaisies, toutes les contredanses, les valses, etc., etc., dont le piano est toujours le principal sinon le seul interprète. Il ne reste donc plus place pour cette musique de quatuors et de quintettes cultivée seulement par quelques vrais amateurs et par les rares artistes passionnés pour un genre qui a servi de cadre aux inspirations les plus précieuses des trois grands maîtres de la musique instrumentale, Haydn, Mozart et Beethowen.

En vérité, quand nous réfléchissons à la manière dont les choses de la musique sont organisées en France, nous nous demandons ce que seraient devenus Haydn et Beethowen lui-même s'ils eussent vécu en France et de notre temps. Nous ne parlons pas de Mozart qui, peut-être, aurait été servi par les circonstances et par la remarquable précocité de son génie dramatique, pour se frayer une voie jusqu'à l'un des deux théâtres lyriques, seules institutions musicales qui puissent faire vivre les compositeurs qui travaillent pour elles. Quel eût été le sort de M. Onslow, si justement appelé à l'institut pour sa belle collection de quatuors et de quintettes, s'il n'avait eu le bonheur de joindre à son talent un patrimoine considérable? — Haydn et Beethowen auraient dû, peut-être, pour vivre, arranger sur des motifs des opéras des autres, des fantaisies, ou des contredanses pour le piano.

— Hier dimanche a eu lieu le concert au bénéfice de la colonie de Petit-Bourg, par lequel on inaugurait la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Nous avons le regret d'être obligé de dire que ce concert a été une véritable mystification. L'évaluation du nombre des places avait-elle été mal faite, ou avait-on, à dessein, vendu beaucoup plus de billets qu'il ne fallait pour remplir la salle? Nous ne savons : toujours est-il qu'un très grand nombre de personnes sont restées à la porte, et la salle était bourrée de manière à compromettre sérieusement le salut des personnes placées près de l'entrée. Nous ne pouvons rien dire de la musique qui a été exécutée. Bien que faisant partie de ceux qui avaient pu pénétrer, il nous a été impossible de rien entendre autre chose que les vociférations des personnes qui étouffaient et demandaient l'ouverture des fenêtres, les cris de terreur des femmes que la foule menaçait à chaque instant d'écraser, et les hurlements de la foule désappointée qui, les billets en main, assiégeait la porte que l'on avait dû fermer. Chose extraordinaire, c'est que tandis que ce vacarme avait lieu vers l'entrée, on apercevait tout au bout, à l'ouest, Mesd. Brambilla et Sabattier qui chantaient avec le plus grand calme, et le public des quarante premières banquettes, qui semblait les écouter et les entendre aussi bien que si l'assemblée entière eût été plongée dans le recueillement et le silence.

C'était un spectacle curieux et étrange que ce contraste entre l'agitation fiévreuse et épouvantée de la moitié de la salle, et l'inexplicable quiétude de l'autre moitié. Et pourtant, dans les rares intervalles où un peu de calme se rétablissait, la voix des deux cantatrices parvenait pure et sonore jusqu'à la partie la plus reculée où nous étions. Il y a là un singulier effet d'acoustique, sur lequel, au surplus, nous n'avons pu réfléchir à loisir, empressé que nous avons été de profiter de la première issue ménagée par l'intervention d'un commissaire de police et de la force armée pour échapper à la position désagréable et dangereuse que nous occupions. En cet état, la question de la sonorité de la salle est encore à résoudre pour nous. Toujours est-il qu'il nous paraît ridicule d'y donner un concert au piano. Quant à sa disposition pour un concert, on n'en peut trouver de pire que celle d'un parallélogramme très allongé, dans lequel toutes les places sont de niveau. Cela peut convenir pour faire tirer au sort les classes de la conscription, mais non pas pour installer un public qui vient entendre de la musique.

Petit-Bourg a dû faire une belle recette, et nous en sommes joyeux; mais nous croyons qu'en organisant aussi mal cette première fête, on a compromis le résultat de celles que l'on pourra vouloir donner dans la suite. Heureusement, l'on oublie vite à Paris, et la promesse de meilleures dispositions calmera la rancune des personnes qui protestaient tout autour de nous qu'on ne les y reprendrait plus. Au surplus, les Parisiens doivent être habitués à l'absence de toute organisation dans les festivités. Pour notre part, nous n'avons pas eu le bonheur d'en avoir une seule à l'organisation de laquelle ait présidé la moindre pensée d'ordre. On doit s'estimer heureux toutes les fois que, dans une réunion nombreuse, il n'y a pas quelque accident grave à déplorer. La confusion est le caractère pivotal de la société actuelle, et elle doit se retrouver partout, jusque dans les fêtes.

MAURICE B.

— Samedi prochain, 20 avril, M. Alkan donnera un concert dans la salle de M. Erard. M. Alkan joue rarement en public, et nul doute qu'il n'y ait un grand empressement parmi les pianistes pour l'entendre. M. Alkan exécutera : 1° les deux premières parties de son deuxième concertino; 2° cinq petits morceaux à la suite les uns des autres : une Gavotte de S. Bach, — un Allegro de Scarlati, — le Menuet de la symphonie en *sol* mineur de Mozart, — le Rondo de l'œuvre 31 de Beethowen, — le Mouvement perpétuel, rondo de Weber. Aucun de ces morceaux n'a été encore exécuté en public; 3° l'Air de ballet dans le style ancien, — le Nocturne, — la *Saltarelle* et l'*Alleluia* de sa composition.

Précis de la méthode Robertson. Prix : 50 c. — Chez Derache, libraire, r. de Bouloy, 7, au premier.

MM. DE CARNÉ ET PARÈS demandent des congés, qui sont accordés.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain à une heure et demie, séance publique; suite de la discussion de la loi; discussion du projet de loi sur la chasse.

Faits divers.

D'après une correspondance d'Haïti, le gouvernement de ce pays aurait pris une détermination grave : il aurait déclaré que le droit d'acquérir et de posséder dans cette île n'appartiendrait désormais qu'aux étrangers sujets des gouvernements qui ont émancipé leurs esclaves.

— La *Gazette de France* et la *Nation* ont été condamnés samedi par la cour d'assises, la première à six mois de prison et 8,000 fr. d'amende pour l'insertion d'une lettre de M. le duc de Doudeauville et la seconde à 4 mois de prison et 6,000 fr. d'amende pour la reproduction de la même lettre. — La *Gazette* se plaint vivement ce soir de ce que les journaux parlementaires, si ardents à blâmer le ministère à propos de l'affaire de Taïti, restent en quelque sorte muets devant les coups qui frappent la presse indépendante.

— Le collége électoral de Louviers se montre persévérant. Deux fois la chambre annulle ses opérations et ne veut pas accepter son élu, M. Charles Laffitte. Le collége électoral ne se tient pas pour battu. M. Charles Laffitte est réélu une troisième fois à une majorité imposante. Sur 405 votes, il a obtenu 342 voix. La chambre, de guerre lasse, sera bien forcée de lui ouvrir ses portes.

— *Catastrophe aux îles Baléares.* — On écrit de Felanetz (îles Baléares), le 31 mars :

« Le dimanche des Rameaux, une grande affluence de peuple s'était placée dans l'enceinte appelée le Vieux-Cimetière, en face de l'église de Sainte-Rose, pour entendre le sermon qu'il est d'usage de prêcher près de cette enceinte. Au moment où le sermon était commencé, le mur qui sépare le Vieux-Cimetière de la Grand'Rue s'est écroulé, et la foule qui se trouvait près de là a été écrasée sous les décombres. Près de quatre cents personnes ont été tuées du coup, et près de deux cents plus ou moins grièvement blessées. Au nombre des morts on compte l'alcade, six membres de l'ayuntamiento et le prédicateur. (*Corresponsal.*)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 15 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Nombreux Mémoires de chimie, par MM. Payen, Wurtz, Mialhe, Malepert, Blondeau de Carolles et Saint-Evre. — Lumière polarisée, et chaleur dégagée dans les combinaisons chimiques. — Communications médicales de MM. Malgaigne et de MM. Orfila, Danger et Flandin.

La séance de l'Académie a été remplie par un grand nombre de communications qui se sont succédées avec une rapidité rare, ce qui ne fait pas bien préjuger de leur importance; il n'est guère possible que toutes les notes dont nous avons pris connaissance contiennent des découvertes immenses, et elles ne nous ont nullement paru mériter de pompeux éloges. Ce ne sera donc pas notre faute si notre compte-rendu se borne à une nomenclature aride et pas mal ennuyeuse.

C'est d'abord M. Payen, qui est venu dire que sa position de professeur de chimie industrielle l'obligeait à venir déclarer que M. Schutzenbach n'avait fait faire à l'industrie sucrière indigène aucun progrès important, qu'il avait seulement réuni dans la fabrique de Valenciennes toutes les améliorations imaginées jusqu'à ce jour et les avait coordonnées avec succès. Nous croyons, avec M. Dumas, que ce n'est pas là un mérite qui

— MM. Blondeau de Carolles envoie une note sur la transformation immédiate du sucre de canne en acide lactique par une fermentation qui se produit dans une dissolution sucrée sous l'influence du caséum. Cette transformation a lieu sans que le sucre ne perde ni absorbe rien, en vertu d'un simple dédoublement moléculaire.

— M. St-Evre a fait quelques recherches sur l'huile essentielle de sassafras, remarquable par sa densité, qui est supérieure à celle de l'eau, et par son point d'ébullition élevé. Il en a déterminé la composition; la formule atomique qu'il propose est la suivante : 40 atomes de carbone, 20 d'hydrogène et 4 d'oxygène, pour former 4 volumes de vapeur de l'essence. Le brôme et le chlore se substituent à l'hydrogène. M. St-Evre a analysé cette huile après l'avoir fait cristalliser dans un mélange réfrigérant formé par un mélange de 12 parties de glace, 5 de sel marin, et 5 de nitrate d'ammoniaque. Il a obtenu, après quelques heures, des cristaux volumineux, qu'il a séparés, et qui lui ont fourni un produit pur sur lequel ont porté ses expériences.

— M. Malepert, en étudiant les circonstances de la cristallisation du sulfate de soude et du sulfate de magnésie, a rencontré une foule de circonstances curieuses; il a vu la forme et la transparence ou l'opacité des cristaux varier sous l'action de causes à peine appréciables, sans que la composition chimique fût nullement altérée. De telles expériences jettent beaucoup de doutes sur le degré d'importance de la forme cristalline des corps, et elles doivent faire profondément réfléchir les chimistes.

— M. Durand fait part à l'Académie d'un nouveau moyen de constater la présence de l'arsenic, et M. Lorris-Duval appelle l'attention sur les méthodes d'embaumement par l'arsenic qui pourront être employées avec succès pour masquer, aussitôt après le crime, l'empoisonnement pratiqué à l'aide de l'acide arsénieux.

— Aux nombreuses communications chimiques que nous venons de signaler ont succédé plusieurs notes sur les mathématiques, la physique les machines et la médecine.

M. Lebesgue a adressé une formule pour la résolution des équations binomes; M. Banet, un Mémoire sur la mécanique céleste; MM. Bravais et Peltier, une explication sur les différences qui se trouvent entre les résultats de leurs observations sur les variations des températures de l'ébullition de l'eau à mesure que la pression augmentait lors de leur descente du Faulhorn en août 1842, avec les observations de cabinet faites par M. Regnault.

MM. Fabre et Silbermann ont entrepris des expériences pour déterminer la quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'hydrogène. Ils ont trouvé qu'un gramme d'hydrogène dégage en brûlant 34,188 unités de chaleur, nombre peu différent de celui déterminé par Dulong.

M. Jamin a étudié l'action qu'exercent sur la lumière polarisée les bélemnites, squelettes fossiles d'un animal aujourd'hui perdu, qu'on trouve dans les roches calcaires des terrains secondaires. Ils sont remarquables par une structure toujours identique et tellement caractéristique qu'elle suffit pour les faire reconnaître, tellement régulière qu'elle peut se définir mathématiquement. Ils ont une forme conique avec un axe central d'où rayonnent des fibres vers la surface. Ils se conduisent avec la lumière polarisée, à peu près comme fait la tourmaline.

M. Matthiessen a étudié les lois des anneaux colorés produits dans un solide transparent limité par une surface plane combinée avec une surface courbe.

— MM. Foucault et Donné, présentent un appareil de leur invention relatif aux démonstrations microscopiques; M. Ropert une pompe dite Vanetaise; M. Garon un essieu de sûreté; M. Cochaux une machine à draguer à l'usage des ports militaires et du commerce, des fleuves et des grands canaux.

— MM. Gruby et Delafond envoient une note sur l'altération vermineuse du sang des chiens par l'hématoraire du genre filaire, altération rare et peu dangereuse; M. Brachet son traité d'hypocondrie; M. Lesauvage une note sur les tumeurs éburnées du sein, M. Duvernoy lit un Mémoire sur

... St-Étienne (obl.) ... — Lits militaires, 1020. — Lin Maberly, 305. — Gaz français, 3625.

Fin courant : Banque de France, 3102 50. — Naples, 102 20. — Belge, 106 3[8.

5 0[0 compt.	1er C. 123 »	P.H. 123 »	P.B. 122 85	dr C 122 85	hier 123 10
— fin cour.	123 25	123 25	122 75	122 90	123 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	83 50	83 55	83 35	83 40	83 45
— fin cour.	83 50	83 55	83 35	83 40	83 50
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1[2 0[0.	» »	» »	» »	5 0[0 Bge 1840	106 1[4	106 »	» »
4 0[0 ...	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1435 »	1440 »	H. 10 »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr..	3100 »	3100 »	B. » 5	5 0[0 Naples.	102 »	102 »	H. » 25
C.L 5000	5155 »	» »	» »	— Romain. .	106	» »	» »
— 1000	1170 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	» »
C. hyp...	782 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	505 »	500 »	B. 5 »
Can. ...	1275 »	1272 50	B. 2 50	B. Belge.	710 »	» »	» »

CHEMINS DE FER.				Fin cour.	
St-Germ.	825 »	» »	B. 5 »	Fin cour. »	» »
V. R. Dr.	375	» »	B. 7 50	— 380, 377 50.	B. 7 50
— R. G.	256 25	235 »	B. 18 75	— 255, 260, 232 50.	B. 20 »
Orléans. .	958 75	952 50	B. 7 50	— 960, 948 75, 950.	B. 8 75
Strasb...	290 »	285 »	B. 5 »	— 291 25, 286 25.	B. 5 »
Rouen...	973 75	» »	B. 3 75	— 973 50, 977 50, 960.	B. 15 »
Havre...	715 »	» »	» »	— 715, 720, 707 50, 710.	B. 5 »
Marseill.	770 »	766 25	B. 3 75	— 770, 767 50.	B. 3 75
Mulhouse	375 »	» »	B. 5 »	— »	» »

LONDRES, 13 AVRIL.

Consol..... 100 3[8, 1[2.
Esp. act... 37 5[8.
Portug..... »
Mexic...... 37 5[8.
Brésil...... »
5 0[0 Holl. 100 3[8.
2 1[2 do. 60 3[4.
Rouen.... »
Orléans... 36 3[8.
Strasb.... 11 1[2.

C. DE LA COULISSE.

Av. 83 42 1[2, 45, 47 1[2.
Ap. 83 35, 32 1[2.

Rep. Fin c. F. pr.
3 0[0 5. 12 1[2.
5 0[0 10. 30.

Bons du Trésor.

Primes.

Fin c. 83 65, 60 d. 50; 123 20, 123 d. 50.
Orléans, 965, 962 50 d. 10.
Marseille, 775 d. 10.
Strasb., 293 75, 296 25 d. 10.
F. p. 83 70, 84 d. 50; 84 15, 84 d. 50; 123 70, 124 d. 50.
Orléans, 1000 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 82,50 à 82,00; avril, 00,00; 4 mois d'été, 83,00 à 00,00; 4 derniers mois, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible courant du mois, 80,00 à 00,00; avril, 80,00 à 80,00; 4 mois d'été, 80,00 à 00,00; 4 derniers mois, 80,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0[0, première sorte, id., id., id., 0 00. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 18 1[2 0[0.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

13 Avril.				15 Avril.			
Arrivages	8164 q.	26 k.		Arrivages	1744 q.	87 k.	
Ventes	1082	38		Ventes	1699	59	
Restant	9103	57		Restant	9148	85	
Cours moyen			39,02	Cours moyen			38,30
Cours-taxe			39,39	Cours-taxe			38,30
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	374 q.	41 k.	46,00 à 54,15	Gr.	7 q.	85 k.	51,60 à 54,75
1re	237	55	39,10 à 41,00	1re	136	59	88,83 à 40,50
2	467	86	36,95 à 38,85	2e	227	65	36,50 à 38,50
3e	13	64	28,05 à 32,50	3e	1	57	30,60 à 00,00
4	67	68	25,30 à 26,40	4e	0.	00	00,00 à 00,00
Al.	94	20	38,85 à 00,00	Al.	1168	93	37.25 à 40,10

SOISSONS, 13 Avril. — Farine, 1re : 32,50.

ST-QUENTIN, 13 Avril. — Farine, 1re : 33,00; 2e : 29,00 ; 3e : 26,00. — Remoulage : 14,00 à 15,00. — Son : 12,00.

CAMBRAI, 13 Avril. — Farine, 1re : 35,50 à 36,00; 2e : 33.00. — Son : 8,50 à 9,50.

LYON, 13 Avril. — La vente des farines est toujours sans activité, et les prix suivants ne sont guère que nominaux. Nos fabricants tiennent les premières à 44,00, et les secondes à 40; mais ils cèdent cependant à 1 fr. au-dessous de ce cours. Les farines de Champagne sont offertes à 43,20, et celles de la Bourgogne au-dessous. Cent sacs première marque ont été vendus hier pour le commerce à raison de 51,00 le sac.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 10 Avril. — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,00.

BORDEAUX, Cô Nérac : 46,00 à 47,00; — do Bordeaux : 45,50 à 46,00. — En rame coutras, 1re : 34,00 à 34,50; — do de Picardie : 32,00. On n'attend guère ici de farines du haut pays, puisque journellement nous recevons au contraire ses demandes.

Taxe du pain (par kil.).

PARIS : 0,36 — 0,29 hausse. — BRAY-SUR-SEINE : 0,30—0,25 baisse. — Chartres : 0,32—0,27 1[2. — ORLÉANS : 0,34,00—0,30—0,27. — BEAUGENCY : 0,30. — NEVERS : 0,37 1[2—0 32 1[2—0,25. — CLERMONT (Puy-de-Dôme) : 0,45—0,32 1[2. — SAINT-QUENTIN : 0,31 1[4—0,27 1[2. — LE MANS : 0,36,00—0,31 2[3—0,24. — FONTENAY : 0,31—0,26—0,21. — DRAGUIGNAN : 0,37 1[2—0,30.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 13 Avril. — *Cours légal.* — Froment : 18,00 à 22,65. Les autres céréales non cotées.

ÉTAMPES, 13 Avril. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 19,66; 3e : 17,66. — Méteil : 15,30 à 17,32. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,66.

CHARTRES, 13 Avril. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,50; 3e : 19,50. — Méteil : 17,50 à 18,50. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,25.

PROVINS, 13 Avril. — Froment : 17,75 à 19,75. — Avoine : 6,50 à 7. — Marché faible sur place et peu d'offres sur échantillons.

ORLÉANS, 13 Avril. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 18,93; 3e : 17,00. — Méteil : 15,50 à 18,50. — Seigle : 12,75 à 13,00. — Orge : 11,50 à 11,75. — Avoine : 7,50 à 9,00.

BEAUGENCY, 13 Avril. — Froment, 1re : 21,26 à 21,96 ; 2e : 20,06 à 20,65 ; 3e : 18,47 à 18,70. — Méteil : 16,25. — Seigle : 13,50. — Orge : 12,50. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 8,60. — Avoine : 8,40.

DIJON, 13 Avril. — Froment, 1re : 4,30; 2e : 20,35; 3e : 19,05. — Méteil : 14,85. — Seigle : 11,80. — Orge : 13,50. — Maïs : 19,35. — Avoine : 9,55.

LYON, 13 Avril. — *Cours commercial.* Le prix des froments est mieux tenu, il se vend sur notre place de 28,50 à 29,50 les 100 kil. Quelques petits lots, en qualité de choix, ont été vendus 30,00. — Seigle : 14,75 à 15,50 l'hect. — Orge de 14,50 à 15,00, prise au bateau.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment, 1re, 25,00; 2e : 24,40. — Froment rouge : 22,80. — Méteil : 20,75. — Seigle, 1re : 19,28; 2e : 18,50. — Orge : 15,00. — Grosse avoine : 9,60. — Petite avoine : 7,05. La pénurie des céréales qui se fait sentir dans le Puy-de-Dôme, en a excessivement élevé le cours à Clermont; il en est à-peu-près de même pour les départements voisins. Le seigle surtout, qui est la principale nourriture dans cette contrée, s'est élevé au prix énorme de 19,00, et le pain vaut 0,45 le kil. Nous savons très positivement qu'on y exporte avec avantage des grains de divers marchés du rayon de Paris, et nous appelons sur cet fait l'attention des commerçants. Il y a là un débouché pour les seigles, qui sont dans le nord de la France à un prix modéré; et on pourrait, nous en sommes convaincus, réaliser des bénéfices sur cette spéculation.

CAMBRAI, 13 Avril. — Froment blanc : 18,50 à 19,50. — Froment roux, 1re : 18,00 à 19,20; 2e : 16,00 à 17,00. — Escourgeon : 13,50. — Ramelle et orge : 12,50 à 13,00. — Seigle : 10,70 à 11,00. — Avoine : 8,00 à 9,00.

ARRAS, 13 Avril. — Froment blanc : 19,00 à 21,00; do roux : 17,00 à 19,75. — Seigle : 10,75 à 11,50. — Orge : 13,00 à 15,00. — Escourgeon : 13,00 à 14,70. — Avoine : 6,00 à 7,00.

Nos marchés de cette semaine ayant été peu fournis, les blés ont, ce jour, éprouvé une faveur de 50 centimes sur le dernier cours. Les seigles n'ont pas varié, ainsi que les avoines. Les escourgeons se sont vendus fort vite et en hausse. Malgré ce qui précède, nos farines restent calmes à la cote.

STRASBOURG, 13 Avril. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,03; 3e : 17,00. — Avoine : 9,50 à 18,00.

BORDEAUX, 11 Avril. — Les froments de Pont-Rousseau ont trouvé acheteurs à 20,50 les 78 kilog.; il s'en est vendu à Nantes, la semaine dernière, environ 1200 hectol. à ce prix.

Depuis long-temps les cours roulent ainsi de 20,00 à 21,00, et les variations ne peuvent être importantes, car si les provisions sont très réduites, les demandes en même temps ne sont pas nombreuses.

Les grains en terre ont belle apparence depuis une dixaine de jours; déjà les seigles entrent en épi. On conçoit qu'il est encore trop tôt pour rien préjuger de la récolte future; elle est exposée à bien des chances. On doit désirer qu'elle soit précoce.

A Bourgneuf, les grains augmentent à chaque marché. Notre correspondant nous écrit à la date du 8, qu'il sont très recherchés au prix de 21,20 les 78 kilog., et que l'on charge dans ce moment à Bourgneuf pour Bordeaux.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, halle du 13 avril.

Haricots de Soissons : 34,00; do Liancourt : 18,65 à 20,00; do ordin. : 18,65 à 19,66; do flageolets : 23,35 à 34,00; do rouges de Chartres : 20,65; do nains : 17,65 à 18,00. — Pois cassés : 28,00. — Lentilles de Gallardon : 36,65; do de pays et autres : 20,00 à 32,00.

ROUEN, 12 Avril. — Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 22,00 à 23. — Lentilles : 32,00 à 33,00. — Pois gris : 15,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 15 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1029	1016	13	1 18	1 04	» 92
Vaches....	117	117	»	1 06	» 96	» 70
Veaux.....	607	607	»	1 76	1 48	1 20
Moutons..	7442	7016	426	1 44	1 26	1 08

LYON, marchés des 9, 11 et 12 Avril. — Bœufs : 1,30—1,24—1,16—1,04. — Moutons : 1,50—1,40—1,30. — Veaux : 1,36—1,34—1,30—1,20.

BOURBON-VENDÉE, 10 Avril. — La foire de Bourbon du 8 avril, favorisée par un temps admirable, avait attiré dans notre ville une foule tellement considérable, qu'on ne se rappelle pas en avoir vu de long-temps une pareille. Les transactions s'y sont opérées d'une manière assez avantageuse. Les bons bœufs de travail ont été vendus de 620 à 660 fr. : les bœufs moyens de 560 à 580; les vaches sans veau 110, en moyenne, et celles avec suite de 165 à 180 fr.

[illegible] pondre à ce reproche. M. le ministre aurait pourtant un moyen bien simple de prouver son courage et sa fermeté, ce serait de dire la vérité toute entière, et d'avoir pour principe de la dire partout et toujours. Ce qui donne le courage aux hommes d'Etat, ce qui leur permet d'être vrais et sincères, c'est la foi à un système de politique nationale ; c'est la conviction à des idées adoptées par le pays, et qui leur servent de règle dans la conduite des affaires.

Tout cela manque à M. Guizot ; il n'a aucune idée sur le rôle de la France dans les affaires générales du monde ; il s'est lui-même enchaîné à une politique étrangère. Son existence doit donc être une appréhension continuelle ; il doit craindre sans cesse et de heurter son alliée d'outre-Manche, et d'indisposer la Russie, et de blesser l'Autriche et la Prusse ; il doit s'effacer constamment et se faire petit, comme quelqu'un qui redoute d'être aperçu et qui cherche l'ombre et le silence.

Nous croyons que M. Guizot ferait plus sagement d'avouer les embarras de sa position qui l'oblige à déguiser la vérité, à dissimuler devant les chambres et le pays, à se prosterner dans les conseils de l'Europe. Cet aveu serait déjà un commencement de résipiscence, un retour de courage ; il lui donnerait le droit de demander à l'opposition par quels moyens, par quel système de politique générale et nationale elle entendrait elle-même affranchir le pays de cet hommage forcé rendu à deux divinités qui ne sont pas françaises, à l'hypocrisie et à la peur.

Après ce débat qui n'a fait jaillir aucune lumière ni sur l'affaire de Taïti ni sur la politique extérieure, M. de Montalembert a ramené l'attention de la chambre sur une des difficultés les plus délicates de la politique intérieure, l'opposition du clergé et des évêques au gouvernement actuel. M. de Montalembert a cherché à justifier le clergé au nom du principe de la liberté de conscience. On sent dans la parole du noble comte une foi vraie, une certaine ferveur antique qui touche quelquefois à l'illuminisme, mais qui est un phénomène assez rare dans notre siècle d'incrédulité et de scepticisme pour exciter la sympathie et captiver l'attention. Du reste, cette foi est encore étroite et exclusive ; on sent qu'elle pourrait devenir violente, si elle était maîtresse.

M. le ministre de l'instruction publique, qui frémissait sur son banc pendant que parlait M. de Montalembert, a répondu avec une certaine fougue philosophique qu'il a pris peut-être pour de la force, mais qui manquait de calme et de dignité. Au principe de la conscience invoqué par son adversaire, M. Villemain a opposé le principe des institutions politiques et de la loi. Dans cette lutte intellectuelle, l'avantage n'est resté ni à l'un ni à l'autre des deux champions. Tous deux ont eu raison au point de vue où il se sont placés. Et pourtant tous deux ont été inconséquents, parce que tous deux n'exprimaient que la moitié de la vérité.

Le défenseur de la liberté de conscience n'a pas osé conclure ; il n'a pas osé dire : « Oui, le clergé catholique veut être libre ; il veut s'affranchir de toute dépendance ; et, pour prouver qu'il comprend la véritable liberté, il brise désormais cette chaîne d'argent dans laquelle vous prétendez le retenir ; il ne veut tenir désormais son existence que du concours spontané des fidèles. »

De son côté, le défenseur du principe légal n'a pas osé confesser que la loi actuelle était souvent oppressive, brutale, matérialiste ; il n'a pas osé dire qu'elle était le plus souvent sans entrailles pour ceux qui souffrent, qu'elle ne savait que réprimer à coups de fusil, sans avoir aucune prévoyance pour le peuple ; qu'il fallait enfin la perfectionner, l'agrandir, la mettre en harmonie dans tous les ordres d'idées et de faits, avec le principe de la liberté.

Voilà sur quel terrain M. le ministre de l'instruction publique et M. de Montalembert auraient pu s'entendre ; voilà comment ce duel si acharné et si stérile aurait pu avoir quelque utilité pour le progrès de l'esprit humain, pour l'ordre et pour la liberté. Tant que les

[illegible] entre eux aucun rapport. Après une lutte longue et vive, l'opposition a obtenu que les brevets pussent payer la taxe par annuités égales de 100 fr., disposition éminemment favorable aux inventeurs pauvres, mais contre laquelle s'étaient élevés le ministre du commerce et le rapporteur de la commission.

Dès cet instant la loi devait changer de face ; au lieu d'être pleine de restrictions tortueuses, d'entraves de toute nature, opposée au développement du génie industriel, étroite, mesquine, vexatoire, elle devait devenir large, protectrice, et avant tout favorable aux intérêts de l'industrie. Mais la commission et le gouvernement n'ont pas su agir noblement ; ils ne se sont plus attachés qu'à ôter à la décision de la chambre toute efficacité. Le gouvernement et la commission n'ont profité du renvoi de la loi qui leur avait été fait, que pour altérer, restreindre, annuler le premier vote de la chambre. Ainsi ils ont imaginé, d'un commun accord, de statuer que nul inventeur ne pourrait céder son brevet que s'il avait préalablement payé la taxe. De cette sorte, l'inventeur riche qui n'a besoin d'avoir recours à personne pour féconder sa découverte, ne paiera la taxe que par portions et d'année en année, tandis que l'inventeur pauvre qui aura usé toutes ses ressources pour perfectionner son invention, devra trouver 1,500 francs avant de pouvoir vendre tout ou partie du privilège qui lui sera concédé. On ne peut être plus opposé à tout progrès, à toute idée libérale, plus ennemi de la logique et du bon sens.

Ce vote fâcheux sous tous les rapports a été suivi de déterminations non moins contraires à tous les intérêts généraux et particuliers de l'industrie. La chambre a admis que, pendant un an, nul ne pourrait prendre un brevet pour une invention déjà brevetée. Qu'en résulte-t-il? C'est que l'inventeur, pauvre, mais sérieux, qui travaille longuement son œuvre, qui ne veut pas consigner seulement une idée mal conçue, mais une invention avec ses accessoires, sera toujours dépassé par le capitaliste, qui brevètera un germe d'invention, sauf à le développer plus tard. Cette mesure est éminemment regrettable ; elle mettra un embargo sur les progrès de l'industrie ; la chambre n'a pas réfléchi aux conséquences funestes de son vote.

Cependant, sous prétexte de protéger la société contre la paresse, la négligence et l'inertie des inventeurs, la chambre a en même temps déclaré que si un inventeur n'exploitait pas sa découverte dans les deux années qui suivront la prise du brevet, il serait déclaré déchu. Cette disposition est contraire aux inventions capitales qui sont toujours longues à naître et qui exigent souvent un grand nombre d'années avant de pouvoir être exécutées. Deux ans n'ont pas suffi à Watgt, Poncelet, Sauvage, Fourneyron, pour amener à bon terme leurs admirables découvertes. Peut-on rendre un inventeur responsable du mauvais vouloir, des préjugés, de la routine des industriels qui opposent souvent à tout progrès une force d'inertie que le temps seul peut vaincre ?

N'arrivera-t-il pas certains cas où les industriels se concerteront pour empêcher un inventeur de réaliser sa découverte durant deux ans, la faire tomber ainsi dans le domaine public et se l'approprier. Nous savons bien que cette disposition existait dans l'ancienne loi, mais nous savons aussi tout le mal qu'elle a produit. En France, les inventeurs dont les découvertes ne peuvent donner de prompts bénéfices, meurent à la peine, à moins qu'ils ne trouvent à l'étranger une protection et des secours qu'ils ne rencontrent pas dans leur patrie. Chaque jour on voit nos inventeurs aller en Angleterre chercher des capitaux qu'ils obtiennent plus facilement, avec l'aide d'une protection plus efficace de la part des lois.

C'était donc une singulière fin de non-recevoir opposée par le ministre à l'honorable M. Arago, qui cherchait à triompher des mauvaises dispositions du gouvernement contre les inventions nationales. Mais quand on voit, dans une loi spéciale comme celle des

[illegible] abuse chaque jour de la bonne foi publique.

C'est, du reste, le seul vote important d'aujourd'hui, et nous n'aurions plus rien à mentionner si M. Odilon-Barrot n'avait fait entendre d'énergiques paroles pour montrer tous les inconvénients de la juridiction à laquelle on renvoie les contestations qui concernent les brevets. Il est impossible que les tribunaux ordinaires rendent une justice véritable en telle matière. Il faudrait de toute nécessité avoir recours à un jury, largement organisé, qui, seul, pourrait prononcer en connaissance de cause, et mettre un terme à ces anomalies qui font que tel brevet est bon à Douai, et mauvais à Amiens ; que telle invention est réelle à Paris, et nulle à Montpellier. Malheureusement, l'honorable chef de la gauche a fait entendre sa protestation une heure trop tard, lorsque la chambre avait légèrement et rapidement voté toute la partie de la loi qui concernait les actions en nullité ou déchéance et les contrefaçons, et lorsqu'elle s'apercevait avec confusion qu'elle était dans un *gâchis* inextricable. Il était réellement curieux d'entendre la chambre convenir elle-même que la loi qu'elle faisait était un tissu de contradictions, et en appeler à la révision de la chambre des pairs, pour rendre viable la loi si péniblement enfantée. Il serait plutôt à désirer que cette loi fût rejetée au scrutin secret, et que le gouvernement fût par-là mis en demeure de la refaire entièrement.

Sur la demande de M. Billaut, et avec le consentement du ministère, la chambre des députés a fixé à vendredi les interpellations nouvelles sur l'affaire de Taïti.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 16 avril.

M. DE BOISSY attaque le gouvernement relativement à l'affaire de Taïti ; il croit que M. le ministre de la marine aurait dû répondre aux interpellations qui ont été faites dans la dernière séance. Rien, en effet, n'est plus étrange que la réponse faite par M. le ministre de l'instruction publique. Voudrait-on tout cacher à cette chambre et porter ailleurs toute la discussion.

M. PELET (de la Lozère) rappelle qu'il a blâmé le gouvernement lorsqu'il annonça aux chambres qu'il venait de prendre Taïti sous sa protection. Il était bien facile en effet de voir que le gouvernement s'engageait dans une voie difficile et dangereuse.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, d'après les reproches que je viens d'entendre, il paraît que le discours que mon honorable collègue, M. le ministre de l'instruction publique, a prononcé hier, n'a pas satisfait quelques-uns des membres de cette chambre. Et cependant, permettez-moi de vous le dire, messieurs, j'ai le droit de m'en étonner, car il a cité des faits produits déjà et répétés non-seulement pour ceux qui croient avoir intérêt à les nier ; mais encore pour tous ceux que cette question occupe, pour vous, Messieurs, pour le pays, enfin.

Que voulez-vous que je réponde à ce reproche de pusillanimité que l'on adresse au ministère? Ce reproche est devenu l'arme d'habitude de l'opposition ; ce reproche nous a continuellement été adressé, soit à l'occasion de l'Espagne, soit à l'occasion de la Grèce, de Taïti.

Mais le pays le dément ; il répète chaque jour qu'il ne voit rien de craintif, rien de funeste dans notre politique.

J'arrive à une question dont M. le prince de la Moscowa a parlé hier ; c'est une question intérieure : la question de dotation, enfin.

Il est très vrai qu'à une époque la conséquence naturelle et légitime de la loi de régence était un système de dotation pour les membres de la famille royale. Nous l'avions jugé utile aux intérêts du pays, car les intérêts de la famille sont ceux du pays ; mais les circonstances nous ont arrêtés, et la triste expérience que nous avons acquise nous a appris qu'on s'était servi de la question pour répandre parmi certains esprits l'erreur et la calomnie. Nous avons dû ne pas méconnaître ces faits, et nous nous sommes décidés à attendre que, plus éclairés, les esprits fussent ramenés à notre système.

Bien loin donc que l'on puisse faire au gouvernement un reproche pour la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance, il faut reconnaître que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Le Misanthrope.* M. Firmin. Mlle Plessy. — ODÉON. *Les Trois Femmes*, comédie en un acte, de MM. Maurice Saint-Aguet et Barrière. — GYMNASE. *Albertha Ire.* — VARIÉTÉS. *Fleur de Genêt. La Séparation.* — La Polka, la Froteska.

Le Théâtre-Français a repris le *Misanthrope*, et le public suit volontiers les représentations de ce chef-d'œuvre, attiré, je pense, par la chaleur généreuse du nouvel Alceste, M. Firmin. Certains critiques chagrins affectent de dédaigner tout ce qui est vivant et jettent incessamment au public le nom de leurs vieux acteurs. Quand vous nous aurez crié Molé, Fleury, Mars et Contat, nos plaisirs y gagneront-ils beaucoup? Conçoit-on que le feuilleton de la *Quotidienne* s'avise de conseiller à M. Firmin de renoncer au rôle du Misanthrope ! Où prendrons-nous un Alceste, si celui-là s'abstient ? Il serait peut-être sage d'accepter un artiste, malgré ses imperfections, lorsqu'il offre des qualités éminentes.

Du reste, les critiques adressées à M. Firmin me semblent assez mal fondées. Quelques personnes s'obstinent à ne voir dans le Misanthrope qu'une grande figure hautaine et un peu sauvage. M. Firmin a cherché, conformément à la nature de son talent, à développer le côté noble et tendre du caractère d'Alceste. M. Firmin a pensé peut-être (et avec raison, selon nous) que, désormais, pour conserver l'intérêt toujours vif sur la puissante création de Molière, il convenait d'affaiblir les côtés durs et haineux du rôle, et de mettre en relief tous les éléments de générosité et de tendresse. Pour moi, j'avoue que l'artiste m'a touché profondément, qu'il a redoublé ma sympathie pour cette belle nature souffrante d'Alceste et mon admiration pour l'œuvre du poète.

Mlle Plessy mérite, à mon avis, le reproche contraire. elle rend Célimène moins aimable ; elle la rend presque odieuse, par moments. Or, que la jeune et habile artiste n'oublie pas ceci : c'est que Célimène est une des âmes les plus délicates, les plus brillantes, les plus puissantes que Dieu ait envoyées au monde. Dieu a voulu que tout le monde l'aimât ; et, certainement, dans une société meilleure, Célimène, au lieu de blesser tant de cœurs, servirait de lien affectueux entre tous les hommes, et ferait rayonner le bonheur, avec son sourire, dans toutes les âmes. C'est ce que comprenait admirablement Mlle Mars : et si j'oppose Mlle Mars à Mlle Plessy, c'est parce que son souvenir est tellement présent, que la jeune artiste peut encore étudier l'excellent modèle et s'éclairer à ses lumières. Célimène, sous les traits de Mars, était une enchanteresse que chacun respectait, admirait, adorait, malgré ses ruses et ses perfidies ; la Célimène que nous voyons aujourd'hui est presque une méchante femme. Elle m'irrite, elle m'afflige. A la vraie Célimène, les faussetés viennent d'elles-mêmes, suivant le besoin et les nécessités des conquêtes ; la Célimène du Théâtre-Français calcule ses fausseté. Sa malice a perdu de sa grâce ; elle devient cruelle. Ses coquetteries vont à l'exagération ; elle joue de la prunelle à un tel excès, que toute l'exquise délicatesse du caractère disparaît. Enfin, le rôle, dans son ensemble, me paraît joué en charge. Ce jugement est dur ; mais une artiste d'un aussi grand mérite que Mlle Plessy doit entendre la vérité sévère, lorsqu'elle s'égare. Le théâtre a trop d'intérêt à voir grandir ce précieux talent, pour que nous lui ménagions les avertissements. Mlle Plessy a récemment créé, avec une supériorité incontestable, le rôle d'Eve ; tous les jours elle fait des progrès : mais la Célimène qu'elle nous offre aujourd'hui est une erreur. Nous allons au théâtre, l'âme toute portée d'enthousiasme vers Célimène, et nous en sortons attristés et colères, souhaitant presque que la coquette abandonne le monde qu'elle anime, pour suivre Alceste dans son désert. Est-ce là l'effet qu'a voulu produire Mlle Plessy ?

Mmes Mante et Denain, M. Mirecourt représentent parfaitement Arsinoë, Eliante et l'homme au sonnet. M. Maillart est convenable, mais il manque un peu d'élégance. J'entends dire qu'on aurait dû confier le rôle de Philinte à M. Geffroy : en vérité, je suis enchanté que le physique peu agréable de M. Mainvielle aide à rendre ridicule ce pauvre caractère étroit et mesquin. M. Mainvielle est d'ailleurs un des pensionnaires les plus utiles de la Comédie-Française ; mais il serait bien de le réserver pour des rôles plus marqués.

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Menjaud, artiste vraiment distinguée. Mme Menjaud avait, comme son mari, trop tôt quitte le théâtre.

Les journaux ont rapporté, ces jours passés, un acte de noble charité qui fait le plus grand honneur aux sentiments d'un jeune artiste du Théâtre-Français, M. Maillart. Les artistes ont toujours eu l'âme bonne et généreuse.

La comédie des *Trois femmes*, jouée à l'Odéon, a réussi. C'est un ouvrage dont l'exécution manque de chaleur et de distinction ; mais les auteurs ont combiné avec bonheur les élémens de leur œuvre.

Un jeune homme est indécis entre deux femmes mariées et une jeune fille, qui toutes trois l'aiment. Chacun des deux maris, aveugle pour soi-même, comme ils sont tous par grâce d'état, soupçonne la femme de son voisin de se laisser aller à un amour illégitime. Chacun d'eux s'emploie généreusement à sauver son ami menacé, sans avoir idée de son propre péril. Tous deux, enfin, échappent au minotaure, en mariant à la jeune fille l'homme aux trois femmes.

Le sujet et les caractères de cette comédie, traités avec plus de nouveauté et de verve, auraient pu produire une excellente comédie de mœurs. La pièce est convenablement jouée par Mlle Volet, MM. Baron et Deroselle.

Nous avions laissé, au Gymnase, Albertine couronnée grande duchesse de Saxe-Méningen, sous le nom d'Albertha Ire. La charmante princesse n'a désormais qu'une pensée, délivrer son amant Frédéric, prisonnier d'état, et lui rendre la couronne. Pour arriver à ses fins, cette petite-fille de seize ans déploie plus de ruses et de finesses que le plus roué diplomate de l'Allemagne. Elle joue, avec des traits d'adorable malice, tous les conseillers qui avaient compté régner sous son nom, et elle les conduit enfin à offrir eux-mêmes l'autorité à Frédéric-Auguste. Voilà une femme désintéressée, qui certainement ne manquera pas de mener par

Sans doute, le gouvernement anglais ne le voyait pas avec plaisir, mais il le respectait. Il réclamait seulement quelques garanties pour les résidens anglais dans le pays, garanties que nous avons accordées sans peine.

Ainsi, je le répète, à l'époque dont il a été question, aucune instruction n'était parvenue aux officiers anglais, les premières étant de juillet 1843 ; il est même probable qu'elles n'étaient pas encore arrivées à Taïti, lors de la prise de possession.

M. M. DE LA REDORTE. Vous avez dit le contraire à la chambre des députés.

M. GUIZOT. Si je l'avais dit, je me serais trompé ; les premières instructions du gouvernement anglais sont de novembre 1843.

M. DE MONTALEMBERT annonce qu'il se renfermera dans la question intérieure, et que cette question il ne la traitera que sous le point de vue qui lui paraît le plus important, sous le point de vue religieux.

Il y a trois choses à considérer dans cette question : l'attitude récente prise par le clergé, par l'épiscopat et un nombre notable de catholiques français ; en second lieu, la conduite du gouvernement, et enfin les conseils qui ont été donnés au gouvernement. Je viens, dit M. de Montalembert, défendre l'attitude prise par le clergé, blâmer la conduite tenue par le gouvernement, combattre enfin et détourner les conseils pervers et perfides qui lui sont donnés. (Mouvements divers.)

Je me bornerai à rappeler les occasions qui ont donné lieu à ces démonstrations des évêques. Les évêques et les catholiques ont parlé à la suite de trois événements : le premier a été un discours prononcé l'année dernière par M. le ministre de l'instruction publique ; le deuxième, la discussion qui a été soulevée au collége de France ; le troisième, enfin, a été la présentation du projet de loi sur l'enseignement secondaire.

Que s'est-il passé? D'une part, les démonstrations des évêques ont soulevé l'opposition la plus violente. On a attaqué avec passion les évêques et le clergé ; on a invoqué contre eux toutes les lois possibles existantes et non existantes ; on a évoqué les souvenirs de l'ancien régime et du nouveau, et l'on a fini en demandant une loi nouvelle.

Chose étrange! la plainte, les réclamations, les discussions sont le pain quotidien de la presse. Dès qu'un évêque ou un prêtre, ou un catholique s'avise de protester contre des mesures, des faits, une situation, qui blessent ou menacent leur croyance, aussitôt c'est un concert de journalistes, de professeurs, procureurs-généraux. (Interruption. Tous les regards se portent sur M. Dupin aîné qui assiste à la séance.)

Comme si l'épiscopat et le catholicisme étaient un brevet de mutisme et d'obéissance servile. Comme si quatre-vingts évêques, plusieurs millions de catholiques devaient être exclus de la liberté qui est l'apanage de tous les Français!

Il faut pourtant s'entendre, messieurs; quand nous ne disons rien, on dit : Ils conspirent dans l'ombre. C'est ainsi qu'on parlait sous la restauration. Et quand nous parlons, quand nous exposons nos griefs, on nous dit quelle audace! On dit : Regardez, ils font des livres, ils écrivent dans les journaux. L'un dit qu'il est dominicain, l'autre qu'il est jésuite. Ils écrivent; mais pourquoi non?

Je ne comprends pas cette aversion pour la publicité. La publicité me paraît l'âme du gouvernement représentatif, et s'il fallait réduire tous les avantages de ce gouvernement à un seul, je n'hésiterais pas à dire qu'ils consistent dans la publicité. Tout homme d'État qui ne comprend pas cette vérité est un traînard, un homme d'un autre temps.

Un magistrat très haut placé disait il y a quelque temps qu'il se félicitait de vivre sous un gouvernement où on ne se confesse pas. En effet, on se confesse peu aujourd'hui, mais en revanche on lit beaucoup de journaux.

On a dit : « Un évêque est en dehors du droit de tout le monde; en sa qualité de fonctionnaire, il a des devoirs particuliers de position à remplir. » Je dis, moi, qu'un évêque n'est pas un fonctionnaire. Ceux qui le croient se trompent.

Voici ce que sont les évêques pour les véritables catholiques. Les évêques sont commis par Dieu au gouvernement des âmes; ils ont mission pour diriger et troubler au besoin les consciences. Cette autorité, le roi, la loi peuvent la reconnaître, mais ils ne peuvent la créer. Dieu seul la crée, et quiconque ne la tiendrait pas de lui, s'il se disait apte à l'exercer, serait un imposteur. Tel est le droit de l'église.

Il y avait au quatrième siècle un évêque nommé Basile, dont la sainteté était reconnue et admirée. En butte aux persécutions de l'empereur, et interrogé, il répondait avec force et dignité, au point que le premier ministre lui reprocha son arrogance... On peut avoir cette arrogance, répondit saint

qui a cru devoir dénoncer au procureur-général l'écrit de l'abbé Combalot. (Rumeurs.)

M. VILLEMAIN. C'était son droit.

M. DE MONTALEMBERT. Vous ne devez pas m'interrompre.

M. VILLEMAIN. J'ai le droit de répondre.

M. DE MONTALEMBERT. Vous avez le droit de m'écouter ; et, après, vous aurez celui de me répondre.

L'orateur critique l'inégalité des poursuites : On poursuit une brochure, un journal, mais on ne poursuit pas ceux qui attaquent avec une violence sans égale l'enseignement des séminaires.

L'orateur arrive à la question des appels comme d'abus, et s'élève avec force contre un tribunal qui statue sans publicité, si la moindre pénalité était attachée à la sentence du conseil d'Etat, l'esprit français se révolterait. Mais quelle autorité aura donc votre sentence? On dit qu'un évêque ressemble à un soldat mis à l'ordre du jour de l'armée. Mieux encore, on a poussé la folie jusqu'à dire que l'évêque, dans ce cas, ressemblait à un avocat admonesté par le conseil de discipline. A la vérité, c'est un ancien avocat qui a dit cela. (Hilarité.)

Je ne comprends pas cette conscience assez délicate pour se laisser troubler par un mandement d'un évêque, et assez facile pour se laisser rassurer par un rapport de M. d'Haubersaert et une ordonnance de M. Martin (du Nord). (On rit.) Je défie de trouver en France un homme qui consente à dire : mais les paroles d'un évêque avaient troublé ma conscience, mais aujourd'hui, MM. Martin (du Nord) et d'Haubersaert ont parlé, et je suis parfaitement tranquille. (Nouvelle hilarité.)

Mais est-ce à dire que le respect de la chose jugée entraîne l'approbation des motifs de la condamnation. Oh! alors, nous ne saurions le pratiquer. A ce point de vue, l'Eglise n'est qu'une protestation contre mille choses jugées, contre les arrêts qui ont frappé son chef divin, et tous les saints, et tous les martyrs.

Mais vous-même, à ce point de vue, vous ne respectez pas la chose jugée. Vous autorisez, vous ordonnez dans votre université l'étude des Provinciales de Pascal. Eh bien! un arrêt du parlement de Paris a condamné cet ouvrage à être brûlé par les mains du bourreau.

On a pu persécuter la religion, mais elle n'a jamais fléchi... On a essayé de l'échafaud en 93, plus tard de la déportation, puis de l'incarcération.... Eh bien! je ne crois pas que tout cela ait porté bonheur ni à Robespierre ni à Napoléon. Napoléon, qui a eu une puissance que vous n'égalerez jamais, Napoléon, qui a tenu en prison un pape pendant cinq ans... qui a rempli le donjon de Vincennes d'évêques prisonniers...

PLUSIEURS VOIX. Oh! oh!

M. DE MONTALEMBERT. Et auxquels on donnait un volume de Voltaire quand ils demandaient un bréviaire. (Oh! oh!)

UNE VOIX AVEC FORCE. Napoléon n'a jamais fait cela!

M. DE MONTALEMBET. C'est de l'histoire. (Non!)

L'orateur assure que c'est à tort qu'on a dit que le clergé avait fait pacte avec les légitimistes. Ils ont saisi cette occasion avec force, mais il faut s'en prendre à M. Villemain, qui, en trois ans a repoussé...

M. VILLEMAIN, vivement. Je demande la parole.

M. DE MONTALEMBERT. Un instant, vous la prendrez quand j'aurai fini. (On rit.)

L'orateur trace ensuite la position des catholiques en Europe.

M. VILLEMAIN. Le manifeste savamment écrit de M. le comte de Montalembert recevra une réponse : sur une partie, elle sera faite par M. le garde des sceaux; sur l'autre, par l'opinion et l'étonnement de la France. (Mouvement.) On lui demandera s'il existe encore des lois; s'il existe au-dessus des lois une puissance qui puisse sans cesse opposer aux lois et aux institutions sa conscience et sa foi.

Oui, sans doute, ces paroles et ce qu'elles expriment méritent et commandent le respect. Mais ce respect, est-ce le droit de tout dire, de tout faire et de tout oser contre les institutions du pays? Est-il donc vrai qu'en s'intitulant ambassadeur de Dieu, on puisse se placer au-dessus des institutions et des lois que les hommes ont faites sous la protection et la providence de Dieu?

« Rendez à César ce qui est à César! » Ce qu'exprime le mot de César aujourd'hui, c'est les institutions du pays. Ne croyez donc pas pouvoir vous placer au-dessus du droit public et du pouvoir du pays. Non, une telle théorie, même lorsqu'elle est soutenue avec talent et avec l'audace de tout dire, ne saurait être sanctionnée par la chambre; la chambre ne pourrait la

tort à la religion par la fausse position que vous voulez lui donner.

Oui, je le déclare, nous avons agi avec conscience, et nous en aurons d'heureux résultats... Nous le devrons au concours de tous les corps de l'Etat qui ont joint leurs efforts à ceux du cabinet, qui déjà, par son honorable solidarité, tendait à un but heureux pour le pays.

On a trouvé énorme tout à l'heure que la cour d'assises se fût occupée de l'affaire de M. l'abbé Combalot, alors que M. l'abbé Combalot avait écrit que deux millions de Français sortaient toutes les années des écoles publiques avec des doctrines qui sont la honte du pays.

Messieurs, quand un prêtre serait un saint, il est impossible qu'il échappe à toute censure.

Quant aux allusions relatives aux professeurs du collége de France, je répondrai à l'honorable orateur que nul avertissement n'a été donné aux professeurs, Qui lui dit qu'ils n'ont pas été blâmés, censurés.? Qui lui dit que les paroles des professeurs dont on a parlé n'ont pas été travesties, dénaturées? Sous la Restauration, beaucoup de professeurs, très religieux, avaient été attaqués : les attaques dirigées contre eux ont été reconnues injustes. Et que reste-t-il de tout cela? quelle atteinte la religion a-t-elle reçue? aucune.

Quoi qu'il en soit, un fait est à constater, c'est que tous les prélats qui ont attaqué en masse l'Université, ont reconnu que les professeurs des colléges de leurs diocèses étaient irréprochables. (On rit.) Cela prouve-t-il une grande charité? Cela ne prouve-t-il pas au contraire qu'il était difficile de faire autrement?

M. Villemain ajoute qu'il ne comprend pas qu'on ait défiguré ses propres paroles et qu'on lui ait fait dire des choses qu'il n'a point dites. Qu'on le sache bien, messieurs, s'écrie en terminant M. le ministre de l'instruction publique, nous respectons l'épiscopat, mais nous ne saurions admettre qu'il ait le droit de nous dicter ses conditions. (Mouvements divers.)

M. DE MONTALEMBERT se défend d'avoir eu la prétention de parler au nom de l'épiscopat. Il proteste aussi contre la pensée qu'on semble lui attribuer d'avoir désiré que des poursuites fussent exercées contre les professeurs du collége de France.

M. VILLEMAIN. Désigner les personnes c'est faire quelque chose de très semblable à une provocation de poursuivre.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 avril.

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

Le procès-verbal est adopté.

M. BILLAULT. J'ai l'honneur de demander à la chambre quel jour elle entend faire des interpellations au sujet du rapport déposé sur le bureau de la chambre à propos des affaires de Taïti.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que le gouvernement accepte les interpellations et propose de décider qu'elles auront lieu vendredi.

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les brevets d'invention.

La discussion s'est engagée hier sur l'art. 29 du gouvernement que M. Houzeaux-Muiron propose de rédiger ainsi :

« L'auteur d'une invention ou découverte déjà brevetée à l'étranger, pourra obtenir un brevet en France, « s'il appartient à un pays où les Français jouissent du même droit. » Toutefois, la durée de ce brevet ne pourra excéder celle du brevet antérieurement pris à l'étranger.

Cet amendement, combattu par MM. Cunin-Gridaine, P. Dupin, est mis aux voix et adopté.

L'article du gouvernement est adopté.

La commission propose une nouvelle rédaction de l'amendement de M. Marie sur l'article 18, qui lui avait été renvoyé hier. Cette rédaction est adoptée.

« Art. 30. Seront nuls et de nul effet, les brevets délivrés dans les cas suivants, savoir :

» 1° Si la découverte, invention ou application n'est pas nouvelle;

» 2° Si la découverte, invention ou application, n'est pas, aux termes de l'article 3, susceptible d'être brevetée;

» 3° Si les brevets portent sur des principes, méthodes, systèmes ou des

---

le bout du nez son ducal époux, même avant la fin de la lune de miel. Le vicomte de Launay a bien tort de concéder qu'Allemands, Espagnols et Italiens ont plus d'esprit que leurs femmes. Les femmes, en tout pays civilisé, savent *se résigner* aussi bien qu'en France, et partout la toute puissance de la barbe s'humilie, en fait, devant l'habileté et les fourberies du sexe faible.

La comédie de M. Fournier offre quelques scènes heureuses, et un bon rôle, celui d'Albertha. Mlle Rose-Chéri est une adorable petite grande-duchesse, à laquelle on sacrifierait tous les trônes du monde. Cette jeune artiste a des qualités éminentes : elle est belle et gracieuse ; ses traits annoncent une âme pleine de franchise et de nobles passions ; elle a l'éclair du regard, le sourire attrayant des lèvres ; elle comprend et fait comprendre l'œuvre qu'elle interprète ; elle est animée, spirituelle, naïve ; elle a du naturel, mais ce naturel commence à se couvrir de petites teintes mignardes, de petites effets recherchés, qui peuvent, si l'on n'y prend garde, fâcheusement altérer un talent précieux et que nous serions heureux de voir grandir. Que Mlle Rose-Chéri se tienne en garde contre l'exemple de Mme Léontine-Volnys, chez laquelle la recherche prétentieuse a corrompu des qualités de premier ordre.

MM. Klein et Numa jouent d'une façon tout-à-fait plaisante les rôles grotesques des conseillers d'Albertha Ire.

Il est vraiment à désirer que la déplorable lutte engagée entre le directeur du Gymnase et les auteurs ait un terme. Ce théâtre possède une troupe très complète et des artistes d'un vrai mérite, Mesd. Volnys, Chéri, Nathalie, MM. Numa, Klein, Tisserant, Delmas, Sylvestre; il pourrait reconquérir aisément la faveur du public. On annonce que l'un des prétendants à l'héritage de M. Poirson, est M. Lockroy. M. Lockroy, écrivain d'un vrai mérite, doit être distingué tout particulièrement parmi les vaudevillistes de notre temps, et l'on peut supposer que l'auteur de *Pourquoi*, du *Maître d'Ecole*, de *Passé Minuit*, saurait donner une excellente direction au théâtre confié à ses soins.

Le succès des *Trois Polkas*, aux Variétés, est tel, grâce à Mlle Maria Volet, que le spirituel directeur de ce théâtre en a profité pour faire passer deux pièces assez médiocres. *Fleur de Genêt*, vaudeville en deux actes de M. Davesne, est un ouvrage lent et froid, et froidement joué, même par M. Lafont. Le succès n'en est pas contesté, mais il ne saurait être durable, nous le craignons. *La Séparation*, de MM. de Courcy et Carmouche, très bien jouée par Mlle Boisgontier et par M. Hoffmann, m'a paru un ouvrage tout-à-fait vulgaire et d'un esprit bien rebattu. Peut-être étais-je mal disposé en l'écoutant ; car je dois l'avouer, le public prenait un plaisir extrême à la chose, et le rire a été très soutenu depuis la brouille des deux portiers, dont ce vaudeville raconte l'histoire, jusqu'à leur raccommodement final. Je ne manquerai pas d'aller revoir cette pièce, afin de faire comme le public, s'il est possible ; il est si bon de rire qu'on ne saurait trop en chercher l'occasion.

La semaine dramatique est si pauvre qu'il faut bien que le feuilleton cause encore de la polka. En signalant à l'estime publique les grands polkistes français au dix-neuvième siècle, nous avons péché par omission, et quelques noms méritent encore d'être recommandés : dans le camp des Labordins, Mme Couppotte et la petite Célestine, dont les mouvements sont tout-à-fait avenants et gracieux ; sous les drapeaux cellariens, après Mlle Colson, Mmes Angélina, Marimont, Courtois, Josset. Je n'ai pas nommé deux reines polkistes, Mlles Delphine et Clara Cellarius. Le lecteur aura conçu, sans aucun doute, qu'en disant Laborde et Cellarius, je confondais dans cette suprême personnalité les membres de la famille qu'une même auréole rassemble dans une gloire commune. Ce sont de vrais dieux, en trois personnes : Cellarius et sœurs, Laborde, épouse et fille, trinités polkantes, dont les autels sont toujours couverts de fleurs et de parfums et pressés d'un flot de fidèles, dont les temples, hélas! regorgent de victimes.

Bon Dieu! que le mauvais polkeur est une chose fade! l'espèce en est nombreuse, et cette pauvreté générale s'explique aisément. Un jeune homme vient cinq ou six fois à peine aux saints parvis ; emporté par les vestales, il glisse un moment d'un pied timide sur le parquet brillant ; et puis il court exposer aux profanes son initiation imparfaite. Combien peu ont pénétré jusque dans le sanctuaire où brûle le feu sacré sous la garde des prêtresses candides! combien peu en sortent, marqués au front du signe divin! Comment, malheureux!... vous consentez à passer trois ou quatre ans, le nez dans les livres, pour apprendre une science quelconque, chimie ou astronomie, et vous vous imaginez que quelques polkeries insouciantes suffiront à vous donner la science de la polka! Certes, la polka n'est point une muse rétive, mais elle veut, au moins, qu'on lui adresse un culte respectueux ; et je m'assure qu'elle comblera de ses faveurs tout pieux danseur, s'il consent à faire, deux ou trois mois durant, ses dévotions aux temples Vivienne, Procope ou de la Victoire.

Samedi dernier, une solennité extraordinaire réunissait l'élite du monde politique dans un charmant hôtel de la rue d'Anjou. Le membre du cabinet le moins souple et le plus solide, tout ce que le Palais compte de plus magistral, tout ce que le Parlement contient de penseurs et d'orateurs éminents, tout ce que l'armée offre de plus haut-bottés, les publicistes du plus grand poids, de légers diplomates et de lourds savants, les académiciens les plus beaux et les mieux frisés; enfin les plus jolies femmes de Paris, toute cette foule d'élite était accourue..... pour voir danser Cellarius. Le Maître et ses sœurs, et l'illustre amateur A. D., ont exécuté, en costume hongrois et l'éperon au pied, une polka d'un style merveilleux et d'une exquise délicatesse d'allure. Habitué aux emportements frénétiques de la salle Vivienne, j'ai éprouvé une surprise heureuse à voir le goût et la réserve élégante du savant danseur. — « Eh! me disait hier son généreux rival de la rive gauche; cela ne m'étonne pas : Cellarius est un grand maître! mais, que voulez-vous? il est débordé par ses élèves, tandis que moi! je domine les miens. D'un regard, je dompte les flots les plus agités, je retiens les jambes les plus hardies, je fixe les reins les plus vagabonds. »

Après l'épreuve solennelle à laquelle nous avons assisté, les Labordins, amants de la vérité et de la justice, n'hésitent pas à confesser que le Dieu de la rive droite possède à un haut degré les deux styles, le style honnête et le style rat. Reste toujours la supériorité que nous attribuons à notre école pour le second temps! C'est le second temps qui fait de Maria Volet la reine, l'incomparable, dans le domaine polkant. Cette charmante Maria est élève de son frère Corali ; c'est ainsi que Laborde a donné le jour à M. G...., et que Cellarius a mis au monde M. S.... P...*. — très élèves qui passent leurs maîtres dans la pratique. J'ai contemplé M. S....

... nt susceptible d'une application industrielle indiquée ; mais, dans ce cas, il me semble indispensable que l'idée puisse obtenir un brevet. Je propose donc d'ajouter au paragraphe ces mots : « dont on n'a pas indiqué l'application industrielle. »

M. HOUZEAUX-MUIRON appuie l'observation de M. Arago.

L'amendement est mis aux voix et adopté après une épreuve douteuse.

M. BETHMONT demande que du paragraphe 5 on retranche ces mots : « sous lequel le brevet a été demandé est faux, ou... »

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté.

L'article est adopté avec ces modifications.

« Art. 31. Ne sera pas réputée nouvelle toute découverte, invention ou application qui, en France ou à l'étranger, et antérieurement à la date du dépôt de la demande, aura reçu une publicité suffisante pour pouvoir être exécutée. »

M. MARIE propose de remplacer les mots « publicité suffisante » par la rédaction suivante :

« Ne sera pas réputée nouvelle toute invention, etc., etc., qui, en France ou à l'étranger, et antérieurement à la date du dépôt, « aura été industriellement pratiquée ou décrite d'une manière technique dans un ouvrage imprimé et publié. »

M. PH. DUPIN. Une invention peut avoir été indiquée dans un cours, admise à une exposition, etc., et par conséquent n'être pas neuve, bien qu'elle n'ait pas été décrite dans un livre.

L'amendement n'est pas adopté.

« Art. 32. Sera déchu de tous ses droits :

« 1o Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet ;

« 2o Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France, dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant plus d'une année, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie d'empêchement de force majeure ;

« 3o Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet. »

M. ARAGO combat le paragraphe 2. Presque jamais une grande découverte n'a été appliquée au bout de deux ans. Admettre l'article de la commission, c'est porter un coup funeste aux inventeurs. Il est évident qu'il ne se trouvera pas de capitaliste qui se soucie de fournir des fonds, puisqu'il sait qu'au bout de deux ans l'invention tombera dans le domaine public.

J'ai déjà cité plusieurs découvertes qui ont été dix ans avant d'être appliquées. M. Poncelet, un des oracles de la mécanique, a inventé, il y a quinze mois, une machine qu'il croit extrêmement utile ; il n'a pas pris de brevet, il a communiqué son invention aux industriels, il n'a demandé d'autre condition à ceux, qui voudraient exécuter sa machine que d'en faire le dessin, afin qu'elle ne soit pas executée d'une manière incomplète ; eh bien ! personne encore ne s'est présenté pour exécuter sa machine.

M. PH. DUPIN. La loi admet l'excuse en cas de force majeure.

M. ARAGO. Est-ce un cas de force majeure que de n'avoir pas trouvé des capitaux ? Si c'en est un je n'ai rien à ajouter, mais si ce n'en est pas un, voyez quelle situation vous faites aux inventeurs.

En Angleterre, il n'en est pas ainsi, on fait de son brevet tout ce qu'on veut pendant le temps de sa durée. Comment voulez-vous que les capitalistes exposent des capitaux avec la chance d'être déchus au bout de deux ans.

M. DELESPAUL demande que la fin du paragraphe soit ainsi rédigée : « ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction. »

MM. O. BARROT et LHERBETTE présentent quelques observations sur l'expropriation des brevets.

M. PH. DUPIN répond que l'expropriation des brevets pourrait avoir de grands inconvénients et peu d'avantages.

L'amendement de M. Delespaul, accepté par la commission, est adopté.

M. LESSIGEAC propose d'ajouter à l'article le paragraphe additionnel suivant :

« Sont exceptés des dispositions du précédent paragraphe, les modèles de machines dont le ministre de l'agriculture et du commerce pourra autoriser l'introduction dans le cas prévu par l'art. 29. » — Adopté.

L'article est adopté avec ces modifications.

MM. BETHMONT et VIVIEN proposent de remplacer l'art. 33 du gouvernement par celui-ci :

« Quiconque dans une enseigne, dans des annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté ou mentionnera son ... des mêmes peines que les contrefacteurs. »

M. ISAMBERT propose l'article additionnel suivant :

« Les peines établies par la présente loi ne pourront être cumulées.

» La peine la plus forte sera seule prononcée pour tous les faits antérieurs au premier acte de poursuite. » — Adopté.

« Art. 43. Dans le cas de récidive, il sera prononcé, outre l'amende portée aux deux articles précédents, un emprisonnement d'un mois à six mois.

» Il y a récidive lorsqu'il a été rendu contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une première condamnation pour un des délits prévus par la présente loi.

» Un emprisonnement d'un mois à six mois pourra aussi être prononcé, si le contrefacteur est un ouvrier ayant travaillé dans les ateliers du breveté, ou si le contrefacteur, s'étant associé avec un ouvrier du breveté, a eu connaissance, par ce dernier, des procédés décrits au brevet.

» Dans ce dernier cas l'ouvrier pourra être poursuivi comme complice. »

MM. BETHMONT et AYLIES croient cet article beaucoup trop sévère. Il y aura des cas où le contrefacteur ignorera même l'existence du brevet ; il est impossible que les tribunaux le jugent aussi sévèrement que celui qui aura agi sciemment et avec l'intention de nuire à la propriété d'autrui.

M. OD. BARROT demande la suppression de la double action, de la double punition.

M. CRÉMIEUX. La contrefaçon littéraire portée devant les tribunaux, soulève quelquefois la question d'intention ; mais lorsqu'il s'agit de la contrefaçon d'un brevet, la question d'intention n'est jamais posée, on ne juge jamais que le fait. Je demande donc qu'on ajoute à l'art. 38....

M. LE PRÉSIDENT. Cet article est voté.

M. CRÉMIEUX. Il s'agit ici de bonne foi ; nous nous apercevons, à l'article en discussion, qu'une disposition a été oubliée ; il me semble qu'il doit être permis d'y revenir, lors même que l'article aurait été voté.

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible de revenir sur un article voté ; si après l'adoption d'une loi, la chambre s'aperçoit que la rédaction n'est pas suffisamment nette, la loi tout entière est renvoyée à la commission ; mais il n'est plus, dès-lors, de discussion que sur la rédaction. Le règlement est formel.

M. BETHMONT. Je ne comprends pas comment, lorsque nous nous apercevons que les articles que nous avons votés ne sont pas suffisamment clairs, lorsque nous nous apercevons qu'une partie de la chambre a entendu un article d'une autre manière que les autres, il nous est absolument impossible d'y revenir ; je ne comprends pas comment il vaut mieux préparer des difficultés graves aux tribunaux, que d'ajouter une explication à ce que nous avons voté.

L'orateur ajoute de nouvelles observations à celles qu'il a déjà présentées sur l'article.

M. CRÉMIEUX formule ainsi son amendement :

« La récidive ne peut être déclarée que dans le cas où il est reconnu qu'il y a fraude dans le fait dont le contrefacteur aura été reconnu coupable. »

L'amendement est rejeté.

UN MEMBRE propose d'ajouter, dans le troisième paragraphe, avant ces mots : « un ouvrier, etc. », « un employé ou. »

Cet amendement est adopté.

L'article de la commission est adopté avec ces modifications ;

« Art. 44. L'art. 463 du Code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par les dispositions qui précèdent. — Adopté.

Art. 45. L'action correctionnelle, par l'application du principe ci-dessus, ne pourra être exercée, par le ministère public, que sur la plainte de la partie lésée. » — Adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Demain à une heure, réunion dans les bureaux ; examen du projet de loi relatif aux paquebots à vapeur ; à une heure et demie séance publique ; suite de la discussion ; discussion des lois sur la chasse, sur des échanges d'immeubles, sur les prisons, sur le conseil d'Etat, sur les irrigations.

REVUE DES JOURNAUX.

L'affaire de Taïti, dit le *Journal des Débats*, est la ressource de l'opposition dans les journaux et dans les chambres. Elle a arrêté, dans ses conseils, qu'on grossirait démesurément cette affaire. On avait même ... ment les marins chargés de la défense ... ation permanente devant l'Angleterre.

Faits divers.

Nous recevons par voie extraordinaire le texte démesurément long d'un projet de loi sur la presse, que le gouvernement espagnol vient de promulguer par ordonnance ; nous en ferons connaître demain les dispositions principales.

— S. A. R. Mgr le duc de Montpensier est arrivé à Alger, le 10 avril au matin, à bord de la frégate à vapeur *le Labrador*.

— Des arrêtés de M. le gouverneur-général de l'Algérie prescrivent la création d'un village de 120 familles au lieu dit El-Arrouche, et d'un village de 50 familles au lieu dit Mahelma.

— Un autre arrêté règle la durée du travail journalier des troupes, qui est fixée à huit heures.

— Le *Moniteur* contient les états comparatifs des recettes du premier trimestre 1844 avec celles du même trimestre des années 1842 et 1843. Le total pour 1844 est de 184 millions 197,000 francs. Il y a sur 1843 une augmentation de 1 million 7,000 fr.

— On assurait aujourd'hui que des ordres venaient d'être donnés pour convertir en succursale de la Légion-d'Honneur, comme sous l'empire, le magnifique château d'Ecouen, construit par Ducerceau, au 16e siècle, pour le célèbre Anne de Montmorency, connétable de France. Une partie des jeunes pensionnaires de la maison de Saint-Denis irait s'installer dans cette belle résidence, encore pleine des souvenirs de l'empereur et de Mme Campan.

— Suivant le *Morning-Post*, des différends d'une nature grave se seraient élevés de nouveau entre la France et le Mexique. La France, faisant preuve d'*une modération exemplaire (sic)*, aurait prétendu que l'insulte était commune aux grandes puissances, et qu'elles devaient agir de concert avec elle. « Toutefois, ajoute le *Morning-Post*, si le gouvernement mexicain ne voulait pas agréer ce mode d'en finir, il faudrait bien que la France se décidât à agir seule, *et elle manquerait à sa dignité si elle ne le faisait pas*. Une flotte française va entrer dans le golfe du Mexique. L'Angleterre n'interviendra pas dans cette affaire : elle ne le doit pas.

— On lit dans le *Castellano* :

« Le 2 avril les troupes portugaises, qui font le siége d'Almeida, ont redoublé le feu ; il continuait le 3. Les assiégés n'ont tiré que deux coups de canon le premier jour, et deux le second. Le lendemain, les assiégés ont fait une sortie pour essayer de faire rentrer du bétail ; mais ils ont été obligés de renoncer à leur projet. » Tout cela nous semble mériter confirmation. Déjà le *Castellano* avait annoncé la reddition de la place.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 AVRIL.

GAGNARD, anc. boulanger, r. Nve-des-Capucines, 7. Juge-com., M. Ledagre; synd.-prov., M. Magnier, r. Taitbout, 14.

BOYER, march. de vins, r. Frémicourt, 36, à Grenelle. Juge-com., M. Beau; synd.-prov., M. Heurtey, r. Nve-des-Bons-Enfants, 25.

TRUFFAT, plombier-fontainier, r. du Regard, 20. Juge-com., M. Méder; synd.-prov., M. Morel, r. Ste-Appoline, 9.

DU 12 AVRIL.

COLAS, coutelier, r. St-Honoré, 102. Juge-com., M. Barthelot; synd.-prov., M. Tiphagne, r. des Martyrs, 15.

VALLADE, fabr. de billards, r. de Bondy, 76. Juge-comm., M. Dubois; synd.-prov., M. Hellet, r. Ste-Avoye, 2.

LAURENT et BOTTOLIER, appret. de châles, r. St-Etienne, 9, à Batignolles, et le sieur Laurent, personnel, et commun liquid. Juge-com., M. Barthelot; synd. prov., M. Henrionnet, r. Cadet, 13.

P..., j'ai étudié Laborde, j'ai admiré Cellarius ; j'ai vu toutes les notabilités politiques et sociales de l'époque, j'ai vu des membres fameux de l'Académie des sciences morales, des princes de la bourse, tous les chefs du centre gauche, et jusqu'à un ministre des finances frémir dans leurs mollets et dans leur ame au premier temps de Cellarius et de ses sœurs, et se laisser aller à de voluptueuses ondulations : et pourtant, je le déclare, la pomme, signe de souveraineté, reste incontestablement à Maria Volet, tant il est vrai qu'en toutes choses gracieuses et délicates, la royauté appartient, par droit de nature, à la femme.

Avouons que notre société est bien sotte, qui confie à des mâles barbus la direction des beaux-arts et l'ordonnance des fêtes publiques. Ne sont-ce là des œuvres où serait toute puissante l'influence du génie féminin ? Si M. Guizot, ce puritain sévère, qui cherche à naturaliser en France l'ennuyeux *raout anglais*, avait assisté, samedi dernier, à la fête si aimablement présidée par Mme ***, certes il aurait cessé de nier l'aptitude des femmes au gouvernement des affaires sociales. Quelle mission charmante ! quel rôle noble et glorieux !

Voilà des hommes qui passent leur vie à se quereller sur des niaiseries politiques, à s'injurier, à se calomnier les uns les autres ; qui dépensent toute leur activité dans des menées corruptrices et livrent incessamment leur esprit aux mauvais conseils de la jalousie et de la haine. S'ils étaient seuls au monde, nous verrions les familles divisées entre elles, les frères ennemis, toutes les relations heureuses brisées. Ils ne se rassembleraient que pour combiner des intrigues et des crocs-en-jambe, comme on fait dans les couloirs de la Chambre, et bientôt la société se trouverait partagée entre trois ou quatre troupeaux de bêtes hurlantes et furieuses, toujours prêtes à se prendre aux crins et à s'entredéchirer.

Mais voici qu'au milieu de ces éléments troublés, apparaît la femme, ange secourable. Devant son regard caressant et tendre, l'orage des inimitiés reste suspendu ; avec son sourire, descendent le calme et le bien-être du cœur. Chaque soir, sous l'éclat des lustres, au sein des parfums et des harmonies, les frères et les amis retrouvent enfin leurs vieilles affections que les affaires du jour ne cessent d'ébranler ; les liens de famille se resserrent ; les blessures de la vie publique se ferment, et le génie de la femme, reine des salons, verse dans toutes les âmes ses pures lumières et son charme souriant.

Et que de sollicitude il faut, que de soins, que d'efforts, pour arracher aux préoccupations pénibles et mauvaises tous ces fronts chauves, ridés ou pensifs, qui viennent d'entrer au salon. Les premiers groupes se forment par affinités politiques ; on refait sa coterie au coin de la cheminée, dans l'embrasure d'une fenêtre, et déjà l'on se redit les intrigues de la journée, et l'on prépare celles du lendemain ; on jette au hasard quelque sarcasme amer, quelque injure mal réfléchie. Alors accourt la maîtresse du logis avec son charmant sourire : elle va de l'un à l'autre, elle sème les mots heureux, les paroles qui adoucissent ; elle distrait des pensées méchantes et bêtes, à force d'inépuisable esprit et d'inépuisable bienveillance. Tout, autour d'elle, rayonne de grace et de gaîté, et les plus maussades finissent par céder à ces influences presque divines. Enfin, l'esprit du mal est vaincu ; l'enchanteresse triomphe, et sous le souffle qui vient d'elle les niais même prennent comme un reflet d'esprit et de distinction. Que de peine encore, ou plutôt que de génie la femme dépense pour entretenir cette fraternité qu'elle est parvenue à réaliser autour d'elle, pour conserver au cœur de tous ses hôtes la tolérance, l'amour, la liberté et le bonheur. O merveilles du génie féminin ! foyer de vie affectueuse, que deviendrait le monde sans vous ?

L'autre soir, une affiche sur papier rose nous avait convié à une représentation de l'*Ours et le Pacha* (décor nouveau de M. Séchan) sur un théâtre parlementaire, en l'honneur de la saint Marcellin. Tous les acteurs portaient des noms honorablement connus dans les lettres et dans les arts. L'un d'eux ayant refusé de couper ses moustaches, Odry, le grand, le sublime Odry consentit à le remplacer, et l'on eut, par joyeuse surprise, le vrai *Marécot* en personne. Dans le divertissement offert par Lagingeole au grand Schaabaham, se fit entendre un étrange chanteur styrien, M. Bigal, qui possède trois voix et se sert de toutes trois avec un goût exquis. Après la polka Cellarienne, venait une entrée de homards. Des valets portèrent sur un immense plat, un homard colossal, cuit et entouré de persil. Autour de ce dernier asile, un ami inconsolable, un homard vivant, après avoir longuement gémi dans son idiome naturel, fit un tel effort d'évocation que le rouge animal se redressant au milieu de son lit de persil, ressuscita pour danser avec son compagnon un *cancan* de crustacés, une polka de homards d'un effet ébouriffant. Nous recommandons ce pas aux directeurs de la Porte-Saint-Martin ; il ferait courir tout Paris. Les habiles inventeurs se feront certainement un plaisir de mettre en scène ce plat de leur métier. Ce sont deux peintres : l'un se livre aujourd'hui à des inspirations mélancoliques, angéliques et ascétiques ; l'autre vient de célébrer les campagnes d'un de nos guerriers les plus distingués, le lieutenant-général Galbois.

Pour compléter les joies de la fête, vers le matin, deux amateurs, sous les yeux de Cellarius, exécutèrent une danse nouvelle, polonaise, la *froteska*, dont l'effet est ravissant, et qui paraît destinée à faire fureur l'hiver prochain dans la société française. Puis, dans la contredanse finale, l'un de nos écrivains les plus spirituels, un savant dessinateur de l'école de M. Ingres, un financier célèbre et un des plus jeunes membres de l'Institut (classe des sciences morales et politiques), ornèrent le pas bourgeois de tous ces détails délicieux qui ont tant effarouché les susceptibilités de certain président. Ce fut un succès inouï ; les femmes, laissant de côté la pruderie niaise, et, cédant naïvement à leurs impressions, riaient follement, les hommes applaudissaient ; l'Institut observait et prenait des notes, la chambre des députés s'enthousiasmait, le ministère souriait. Le plus considérable des organes de l'opinion publique restait plongé dans une contemplation profonde, regrettant que l'étendue de son format ne lui permit pas de prendre part à ce pas charmant. Les plus graves assistants se plaignaient de leur grandeur, qui les attachait au rivage, tandis que les deux artistes, le financier et le publiciste académicien, plus libres et plus heureux, se laissaient emporter, dans leur chaloupe légère, aux molles ondulations du flot.

Henri Beyle disait : « Tâchons de ne pas être hypocrites. » Béranger, le poète, chante : « Le plaisir rend l'âme si bonne. » C'est par quoi je conclus ; souhaitant à toutes les prudes et à tous les puritains quelques fêtes aimables et joyeuses comme celles de l'hôtel d'Anjou, afin que leurs idées deviennent moins austères, afin que leur front désassombri trouve un rayon de tolérance et un bienveillant sourire.

D. L.

C. hyp... 783 75 | 785 » | H. 2 50 | Emp. d'Haïti. | » » | » » | » » raires. Ce magnifique Dictionnaire complètera deux volumes in-8o de 1600 | 6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
Can. .... 1273 75 | » » | H. 1 25 | B. Belge. | 705 » | » » | B. 5 » pages à 4 colonnes, contenant la matière de plus de quatre volumes du Dic- | 6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

15 Avril.				16 Avril.			
Arrivages	1744 q.	87 k.		Arrivages	1370 q.	47 k.	
Ventes	1699	59		Ventes	1612	53	
Restant	9148	85		Restant	9106	49	
Cours moyen		38,30		Cours moyen		38,10	
Cours-taxe		38,30		Cours-taxe		38,18	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	7 q.	k. 85	31,60 à 54,75	Gr.	12 q.	56 k.	42,70 à 56,05
1re	136	59	38,85 à 40,50	1re	314	00	38,20 à 40,50
2e	227	68	36,50 à 38,50	2	201	10	36,30 à 37,55
3e	4	57	30,60 à 00,00	3e	23	36	31,85 à 33,00
4e	0	00	00,00 à 00,00	4	4	71	25,50 à 26,75
Al. 1168		93	37,25 à 40,10	Al. 924		90	38,30 à 39,50

Cours des céréales (par hect.).

BEAUVAIS, 14 Avril. — Froment, 1re : 20,50 à 21,00; 2e : 19,50 à 20,00. — Orge : 12,50 à 13,00. — Avoine : 8,00. Sans variation, marché faible.

REIMS, 13 Avril. — Froment, 1re : 15,25 à 16,00. — Seigle : 9,00 à 10,25. — Orge : 9,00 à 9,75. — Avoine : 6,25 à 7,00. — Sarrazin : 7,00 à 7,50. Les affaires se sont faites avec concession de la part des détenteurs de blés.

COLMAR, 11 Avril. — Froment, 1re : 23,79; 2e : 22,13; 3e : 20,62. — Méteil : 16,12. — Seigle : 13,87. — Orge : 11,43.

CHALON-SUR-SAONE, 12 Avril. — Froment, 1re. 21,25; 2e : 20,00; 3e : 19,50. — Méteil : 16,75. — Seigle : 15,00. — Orge : 15,00. — Maïs : 17,00. — Sarrazin : 12,00. — Avoine : 12,00.

PONTARLIER, 11 Avril. — Froment : 22,00 à 23,00. — Méteil : 16,50 à 19,00. — Orge : 16,00. — Avoine : 9,50 à 10,75.

NANTUA, 13 Avril. — Froment : 23,50. — Orge : 18,75. — Maïs : 15. — Avoine : 10,00.

PÉRIGUEUX, 10 Avril. — Froment : 22,67. — Maïs : 14,51. — Avoine : 9,75.

TOULOUSE, *Halle du 12 Avril.* — Froment : 23,03. — Maïs : 13,61. — Avoine : 10,36. — *Cours commercial* du 13. — Blé fin et bladette, 1re, 1re : 24,50; do 2e : 23,50; do 3e : 22,50. — Mitaden fin : 23,00; do de commerce : 22,00; do pour vermicelle : 22,00. — Blés de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,50 à 14,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

BAYONNE, 11 Avril. — Froment : 23,41. — Maïs : 13,75. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,60.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 12 Avril. — Froment : 16,32 à 19,38. — Seigle : 10,14 à 10,86. — Orge : 10,20 à 10,35. — Avoine : 6,88 à 7,44.

ANVERS, 11 Avril. — Froment roux indigène : 21,68; do blanc : 20,35; do étranger, roux et blanc : 19,40. — Sarrazin du pays : 13,48. — Seigle indigène : 12,16; do Riga : 13,21; do Stettin et Dantzig : 12,50; do Prusse : 12,69. — Orge du pays : 11,75; do étrangère : 11,63. — Avoine : 7,13.

Amidon, fécule et glucose (l. 100 k.)

PARIS, 13 Avril. — Amidon, 1re : 75,00 à 80,00; 2e : 65,00 à 70,00. — Fécule sèche, 1re : 29,00 à 30,00; do 2e : 27,00 à 28,00. — Sirop blanc, 40 degr. : 38,00 à 40; do coloré, 33 deg. : 28,00 à 30,00.

METZ, 10 Avril. — Amidon, 1re qual. en caisse : 60,00; do 2e en tonneau : 57,00.

Sucres (par 100 kil.).

Sucre indigène.

PARIS, 13 Avril. — *Raffiné.* — Raffinade : 220,00 à 230,00. — Demi-raffinade : 200,00 à 220,00; 1re sorte : 175,00 à 185,00. — Bon ord. : 165,00 à 170,00. — 4 cass. ord. : 157,00 à 162,00. — Lumps : 157,00 à 162,00. — *Non raffiné.* Clairce, 1re : 158,00; do 2e : 132,00 136,00; do 3e : 128,00 à 130,00. — Fine 4e : 132,00 à 133,00. — Belle 4e : 130,00 à 131,00. — Bonne 4e : 129,00. — 4e bon ord. : 127,00. — 4e ord. : 124,00 à 125,00. — Bon commun : 110,00 à 115,00. — Mélasse : 20,00 à 22,00.

LILLE, 12 Avril. — *Raffiné.* — Raffinade : 195,00. — Lumps : 165,00 à 167,00. — *Non raffiné.* Clairce blanc : 130,00 à 144,00. — Belle 4e : 127,00. — Bonne 4e : 124,00. — 4e bon ord. : 122,00. — 4e ord. : 120,00. — Casse 4e : 114,00 à 118,00. — Commun : 86,00 à 110,00. — Vergeois : 85,00 à 135,00. — Mélasse : 22,00.

Sucre exotique.

PARIS, 13 Avril. — (*Pour le raffiné, voir au sucre indigène*). *Non raffiné.* — Porto-Rico, bonne 4e : 124,00 à 125,00. — Bourbon, belle 4e : 130,00 à 131,00; do bonne 4e : 128,00 à 129,00; do 4e bon ord. : 124,00 à 125,00; do 4e ord. : 121,00; do bon commun; 115,00 à 117,00; do commun : 112,00 à 113,00. — Martinique et Guadeloupe, belle 4e : 129,00; do bonne 4e : 126,00 à 127,00; do 4e bon ord. : 123,00 à 124,00; do 4e ord. : 120,00 à 121,00; do bon commun : 116,00 à 117,00; do commun : 112,00 à 113,00. — Mélasse de canne : 30,00 à 35,00.

Mouvement des sucres à l'entrepôt réel de Paris, pendant ce mois de Mars 1844.

Martinique et Guadeloupe, entrée : 3012 bar.; sortie : 2480. — Bourbon, entré : 5264 bar.; sortie : 4500. — Porto-Rico et St-Yago, entrée : 378; sortie : 322.

LE HAVRE, 10 Avril. — Les sucres se maintiennent en bonne position sur cette place; les affaires y sont faibles faute d'aliments; les principales ventes citées se composent de 2000 sacs, Bourbon, qualité ordinaire, traités sur échantillons à 59,75, et 1000 sacs à 64,75. Les dernières ventes faites, établissent la bonne 4e de cette sorte à 63,00 pour les parties hors nuance, 62,00 pour les bons sucres, et 61,00 pour les sortes ordinaires.

Position des sucres bruts à Paris et au Hâvre, au 1er Avril 1844.

SUCRES EXOTIQUES.

En entrepôt à Paris.	
Martinique et Guadeloupe,	12900 bqs.
17500 balles Bourbon,	2100
Sucres étrangers,	1300
Au Hâvre (en 1re et 2e main).	
Martinique et Guadeloupe,	2000
6000 balles Bourbon,	700
Sucres étrangers,	1200
En route du Hâvre et Nante sur Paris.	
Martinique et Guadeloupe,	3000
20000 balles Bourbon,	2100
Sucres étrangers,	1000
	26000

SUCRES INDIGÈNES.

En main des raffineurs tant disp. qu'à livrer,	7500000 1/2 k.	
En mains des nég., do,	5500000	
En fabrique,	3000000	
	16000000 soit	16000
Total		42000 bqs.

La consommation de Paris, du Hâvre et de son rayon exigeant 11000 barriques par mois, soit 77000 barriques pour les sept mois du 1er Avril au 1er Novembre, époque de l'arrivée des sucres indigènes, ce sera 35000 barriques que les sucres exotiques de la nouvelle récolte devront fournir d'ici au 1er Novembre.

NANTES, 6 Avril. — *Sucre.* — Aux grandes oscillations qui ont eu lieu les semaines précédentes, a succédé un calme plat et une indifférence des plus grandes à faire des achats : 1000 sacs Bourbon au plus ont été traités par la raffinerie, parmi lesquels encore 759 sacs en vente publique pour réduction de droits.

Les cours peuvent s'établir à 61,00 la bonne 4e pour les provenances des Antilles, et à 62,00 pour celle de Bourbon.

A ce dernier prix, on eût trouvé à prendre d'assez fortes quantités à livrer, mais les acheteurs s'étaient retirés.

Ce qui rend la position de la place bonne, c'est l'exiguité des approvisionnements qui n'a jamais été telle que cette année.

Raffinés bien tenus de 84,00 à 87,00, suivant qualité.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

PARIS, 15 Avril. — *Graines* de lin : 22,66; — de chenevis : 13,30 à 15,35. — Colza et navette non cotées. — *Huiles* d'œillette, bon goût : 94,00 à 99,00 acq.; do commune : 88,00; — de colza : 79,00; — d'olive surfine vieille, les 100 kil. : 190,00 à 200,00; do commune : 145,00 à 150,00; d'Arachide (aux 100 kil., ainsi que celles qui vont suivre) : 106,00 à 108,00. — de navette épurée : 93,00 à 100,00. — de lin : 86,00 à 87,00; — de rabette de Rouen : 85,00 à 86,00; — de chenevis : 79,00 à 80,00; — de caméline : 78,00 à 79,00; — de colza : 79,00.

ROUEN, 12 Avril. — *Graines.* Colza : 18,00 à 24,50. — Lin : 17,00 à 20,00. — Chanvre : 14,00 à 15,00. — *Huiles* (les 100 kil.) de colza en barriques : 82,50. — de lin : 83,00.

CAEN, 9 Avril. — *Graines* — Colza : 21,00 à 22,00. — Lin : 19,00 à 20,00. — Caméline : 18,00 à 19,00. — Chenevis : 12,00. — *Huiles* (les 100 kil. en fût) colza disp. : 82,00. — Lin : 80,00. — Caméline : 79,00. — Chenevis : 75,00.

ARRAS, 13 Avril. — *Graines.* Œillette : 21,25 à 23,75. — Colza : 20,00 à 22,50. — *Huiles.* d'œillette à clair : 84,00 à 87,00; do bon goût : 81,50; do rousse : 80,50 à 81,00. — de colza pour quinquet : 81,00; do ord. : 75,00. — de lin : 74,00. — de caméline : 76,00. — *Tourteaux.* — d'œillettes et de colza, de 11,50 à 12,50 les 100 kil. — Les œillettes ont éprouvé 0,50 de hausse. Les colzas sans variations, de même que leurs huiles et celles d'œillettes. — Les tourteaux d'œillettes ont repris faveur et sont rares.

CAMBRAI, 13 Avril. — *Graines.* Colza : 21,00 à 22,60; do de mars : 19,00. — Œillette : 21,00 à 23,00. — Caméline : 17,50 à 19,00. — Lin : 17,00 à 20,00. — *Huiles* d'œillette surfine : 80,00 à 90,00; do bon goût à clair : 88,00; do rousse : 80,00. — de colza par 91 kil. : 75,00. — de lin pour peinture : 77,00. — *Tourteaux.* Ces résidus ont valu de 10,75 à 15,00 les 100 kil., suivant l'espèce.

LILLE, 15 Avril. — *Graines.* Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,50. — Œillette : 21,00, — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Caméline : 17,00 à 19,50. — *Huiles* de colza ép. pour lampe : 81,00; do ord. : 75,00. — d'œillette rousse : 80,50. — de lin : 72,00. — *Tourteaux.* Les prix varient depuis 11,50 jusqu'à 17,00 les 100 kil. — Le prix de voiture pour Paris et par hect. d'huile est aujourd'hui de 5,50.

MARSEILLE, 12 Avril. *Graines oléifères.* — Il n'y a eu cette semaine que quelques affaires en sésame, forcées en quelque sorte par des remplacements pour marchés fermes; les prix sont toujours de 48,00 pour Egypte, à 50,00 pour Smyrne et Syrie en disponibles; les affaires à livrer sont dans les mêmes cours, sans recherche empressée pour les arrivages rapprochés. Il en serait autrement pour livraisons lointaines, mais il n'y a point de vendeurs; la cause de cette double position est dans l'activité que l'on doit mettre à importer le plus possible avant la décision sur le nouveau droit, ce qui promet un moment d'abondance en marché disponible, alors que les derniers mois auront à subir une grande rareté.

Les lins sont peu fixes dans leur cours; il n'y a pas eu d'affaires récentes; ils sont cotés nominativement à 27,00 pour Russie; 27,50 pour Anatolie; 28,00 pour Romélie. — 400 quintaux d'arachides disponibles ont obtenu 33,00 et 2 p. cent d'escompte.

Huiles d'olives. — Pendant le courant de cette semaine, les affaires en huiles d'olives ont été peu importantes, tant à cause des fêtes que par suite du calme qui règne sur cet article; quelques reventes à Malaga ont été placées à 114,85; les autres qualités sont délaissées. — Le fin courant est descendu à 114,80; prix auquel il reste très offert. — A livrer nous sommes également très calmes à 115,60 pour les mois de mai et juin, 117,20 pour ceux de juillet, août et septembre. Les six derniers mois ont été faits à 118,75, mais ils étaient offerts en bourse à 117,95.

Huiles de sésame les 100 kil. — Ce liquide est calme par suite de quelques reventes offertes à 93,05 à livrer; les vendeurs ne sont pas à la vente à moins de meilleurs prix que ceux de 100,50 suivant les époques.

Huiles de lin. — Les disponibles sont tenus de 74,76 à 76,00, suivant le mérite, six derniers mois : 76,00; quatre derniers : 78; peu d'affaires.

Tourteaux les 100 kil. — Cet engrais devient plus abondant, les sésames disponibles : 10,50; lins : 13,00; on ne cite rien à livrer.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Faubourg Saint-Antoine,* 16 Avril. — Foin : 47,00 à 50,00 — 42,00 à 44,00 — 35,00 à 38,00. — Luzerne : 44,00 à 46,00 — 40,00 à 42,00 — 36,00 à 38,00. — Regain de luzerne, 2e q. : 30,00 à 32,00. — Paille de froment, 1re : 26,00 à 27,00 — 24,00 à 25,00. — Paille de seigle, 1re : 32,00; 2e : 29,00. — Paille d'avoine, 2e : 30,00; 3e : 24,00.

Marché d'Enfer, 16 Avril. — Foin, 1re : 48,00 à 49,00; 2e : 45,00 à 47,00; 3e : 41,00 à 43,00. — Luzerne, 1re : 45,00. — Paille de froment : 25,00 à 26,00 — 23,00 à 24,00 — 22,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 15 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1029	1016	13	1 18	1 04	» 92
Vaches....	117	117	»	1 06	» 90	» 70
Veaux.....	607	607	»	1 76	1 48	1 20
Moutons..	7442	7016	426	1 44	1 26	1 04

LA MAISON BLANCHE. *Marché aux porcs du 16 Avril.* — Porcs amenés : 222; vendus : 191; renvoi : 31, 1,12 — 1,10 — 1,08.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS. *Marché du 16 Avril.* — Veaux amenés et tous vendus : 388, 1,40 — 1,20. — Vaches grasses amenées : 106; vendues : 93, 1,14 — 1,00 — 0,86. — Taureaux amenés : 18, vendus : 16, 1,00 — 0,86. — Vaches laitières amenées : 93, vendues : 34, de 260,00 à 500. — 1 Taureau : 300,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

des esprits prévenus, augmenter le chaos intellectuel de notre époque, et n'aboutissent jamais à l'amélioration de la société, à l'amélioration du sort du peuple.

Et pourtant il serait bien temps que les intelligences contemporaines et tous les grands pouvoirs publics s'occupassent des masses laborieuses, de ces trente millions de citoyens qui labourent, plantent, bâtissent, transportent, creusent les mines, forgent les métaux, tissent les étoffes, et produisent toutes ces créations de l'industrie, tout ce confortable et ce bien-être qu'on aime tant à se procurer. Nous avons des institutions politiques pour les classes aisées; il serait bien temps qu'on s'occupât d'institutions sociales pour les classes ouvrières; il serait bien temps qu'on cherchât à régler, d'après les véritables principes de la justice, de l'ordre et de la liberté, les relations du capital et du travail, afin d'assurer l'existence aux membres les plus nécessaires du corps social, afin d'empêcher de mourir de misère et de faim ceux qui créent la richesse nationale.

M. Dubouchage a posé aujourd'hui, à la tribune de la chambre des pairs, cet immense problème de l'organisation du travail. Le ministère demande son million annuel de fonds secrets; mais est-ce avec des mesures de police qu'on donnera à la société un ordre réel, une paix et une tranquillité sérieuses? Assurément, il y a en France des causes de troubles, personne ne le conteste; mais ces causes sont dans l'anarchie industrielle, dans l'exploitation collective des travailleurs par les possesseurs des capitaux. Les capitalistes, les chefs d'industrie, les grandes compagnies se coalisent; il en résulte un abaissement de salaire au-dessous des premiers besoins de la vie. La rétribution du travail décroît en raison de son importance en raison de la peine qu'éprouve le travailleur. Enfin, on arrive à une limite extrême; les ouvriers n'ont plus de pain à donner à leur famille; ils sont réduits au désespoir; et alors ils se coalisent pour la résistance, comme les capitalistes se sont coalisés pour l'exploitation. De là des collisions, des luttes sanglantes. Les événements de Rive-de-Gier déposent de cette cause permanente de désordre, et ce n'est pas avec le million des fonds secrets qu'on la fera disparaître.

Certes, en tenant un pareil langage, le noble pair était dans la question; il amenait le ministère et la chambre sur le véritable terrain gouvernemental et social; il touchait à ce qu'il y a de plus palpitant, non-seulement en France, mais encore en Europe. M. Dubouchage était bien plus dans la question que tous ces grands diseurs de phrases creuses qui venaient d'absorber pendant deux séances l'attention de la chambre. D'ailleurs, M. Dubouchage ne demandait qu'une demi-heure pour exposer ses idées. Eh bien! qui le croirait? A peine le noble pair avait-il prononcé quelques paroles sur les souffrances des classes ouvrières et sur la nécessité d'organiser le travail, que M. le président l'interrompt soudain en lui faisant observer qu'il s'agit des fonds secrets et non d'institutions sociales pour les ouvriers. Animé d'une chaleureuse indignation M. Dubouchage quitte la tribune en protestant contre cette violence morale, contre cette atteinte portée à sa liberté.

priétés. Oui, le droit au travail est aussi inviolable que le droit au capital. Il est du devoir de la société de maintenir, d'utiliser, d'organiser ce droit, comme elle le fait pour le droit au capital. L'exploitation des masses par le coffre-fort est aussi injuste, aussi odieuse que l'exploitation des masses par l'épée. La nation française a brisé le joug de la féodalité militaire; ce n'est certes point pour se soumettre à la féodalité mercantile. Il faut donc, conclut le noble pair, il faut s'occuper d'organiser l'industrie, en prenant pour base de cette organisation le droit au travail. Déjà la Belgique nous a devancés dans cette voie de salut et de liberté; déjà un ministre belge a proclamé du haut de la tribune la nécessité de s'occuper des questions éminemment positives d'organisation industrielle. N'imiterons-nous pas cet exemple? Nous laisserons-nous dépasser par une petite nation voisine, que nous avons initiée aux idées de liberté politique?

Il est fâcheux que toutes ces grandes vérités aient été dites au milieu des conversations particulières et de l'inattention de la chambre; mais enfin elles ont été dites, et elles auront de l'écho au dehors. Félicitons M. Dubouchage de son courage et de sa persistance à porter à la tribune de la chambre des pairs les questions industrielles et sociales. Comme il l'a dit lui-même avec beaucoup de raison, les hommes qui s'occupent de ces questions, qui songent ainsi à améliorer le sort du peuple et des classes laborieuses, sont les hommes les plus chrétiens et les plus religieux de notre époque.

Chemins de fer.

LES TRACÉS. — LIGNES DE DIJON, DU CENTRE ET DE BORDEAUX.

M. de Lamartine et M. Dufaure ont été nommés présidents de deux commissions qui doivent examiner les projets de loi relatifs aux tracés des chemins de fer de Paris à Dijon et de Paris à Bordeaux. D'un autre côté, les députés des départements du Centre doivent aussi s'entendre pour demander la prolongation du chemin de fer d'Orléans à Vierzon sur Bourges.

Nous profiterons de l'heureuse circonstance de cette double étude dans le sein de la chambre pour rappeler les véritables principes qui doivent présider à la création d'un réseau de chemins de fer et à la distribution des lignes dans les diverses parties de la France.

Dans la question des tracés, dans la répartition des lignes, comme dans toute autre question d'intérêt général, le devoir des administrateurs du pays est d'étudier et de prendre en considération les intérêts des différentes grandes zônes du territoire; — de satisfaire aux besoins de chacune, sans jamais perdre de vue les intérêts et les besoins de la France, considérée comme un tout indivisible et unitaire.

On ne saurait trop le répéter, ces règles générales ont été complètement négligées. Dans la direction des tracés, au lieu de prendre pour point de départ le principe de l'unité de la France, au lieu de spéculer sur l'unité de système, lequel assure à la fois économie de parcours et bonne justice distributive, on s'est abandonné à des idées de routine

lignes proposées, ou des rêves du gouvernement, [illegible] ministre, à une longueur de 3,000 kilomètres (750 lieues).

Si le projet écourté de M. Teste devenait financièrement réalisable, il n'en soulevait pas moins des réclamations très vives de la part des contrées délaissées, réclamations fondées, puisqu'en supprimant dans son nouveau projet les lignes comprises entre les deux grandes artères de Paris à Bordeaux et de Paris à Lyon, Marseille et Cette, le ministre privait, de chemins de fer, à peu près, la moitié de la surface de la France. L'injustice était criante. Il fallut revenir sur la résolution qu'on avait prise. A l'exception de la ligne centrale d'Orléans à Toulouse, les autres lignes furent rétablies. Le projet de M. Martin fut refait par pièces et par morceaux; les chambres adoptèrent ce replâtrage, et la loi du 11 juin 1842 fut votée.

Mais pour doter la France d'un réseau de chemin de fer, il ne suffit pas de classer des lignes; il faut *pouvoir* exécuter promptement, c'est-à-dire en cinq à six ans, ces puissantes voies de communication.

Or, ni le rejet pur et simple de 1838, ni la sanction de 1842, n'ont rendu plus possible l'exécution matérielle des chemins de fer; le système des lignes isolées, autrement dit, le système rayonnant est financièrement impossible. Ce système, en effet, exige un développement monstrueux, par conséquent des dépenses fabuleuses et bien supérieures aux ressources que la France peut appliquer aujourd'hui à ce seul genre de travaux. Ainsi, ni le triomphe ministériel, ni les médailles frappées en l'honneur de la loi du 11 juin 1842, ne doteront de chemins de fer, d'ici à vingt ou trente ans, les différentes zones de la France, si l'on s'obstine à vouloir établir les lignes rayonnantes, les lignes à étoile de routes.

Le hasard avait pourtant bien servi M. Teste. En éliminant les trois lignes qui devaient desservir la partie centrale et méridionale de la France (mesurant ensemble 1400 kilomètres), en réduisant l'ensemble des chemins de fer à 750 lieues environ, ce ministre présentait un réseau dont l'exécution était financièrement possible.

Cette condition étant obtenue, il s'agissait de trouver un système qui, avec un développement de 750 lieues, pût desservir non-seulement Paris et les autres villes principales, mais encore les grandes zones dans toute leur étendue.

En 1841, nous avons exposé, dans la *Phalange*, une combinaison de lignes qui répondait parfaitement aux termes de ce problème.

Le système rayonnant consiste à prendre Paris pour centre unique, et à diriger, de ce point, les lignes sur nos principales villes. Dans ce système, Paris devient le centre obligé des relations de toutes nos provinces entre elles. Dans ce système, l'habitant de Bordeaux qui veut aller à Lyon est forcé de passer par Paris. A cette conception absurde nous opposâmes le système vertébré, c'est-à-dire le système qui trace, à travers la France, de la mer du Nord aux Pyrénées par Paris, Orléans, le Centre et Toulouse, un grand axe longitudinal, une grande artère ou ligne vertébrale, sur laquelle viennent se raccorder des embranchements, relativement très courts, qui desservent en même temps les grandes zones du territoire et les villes importantes de ces mêmes zones. Ce système met les provinces à-la-fois en relation directe avec Paris, et en relation directe les unes avec les autres; ce système, en un mot, considère la France comme un grand TOUT dont les différents membres doivent avoir

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

VI.

Aussitôt qu'Angélique apprit le retour de Brigitte, elle se rendit à la chaumière de Jonathas et s'efforça d'apporter quelque consolation à la pauvre coupable qui était triste à faire mourir de compassion; si bien qu'en la voyant dans cet état de douloureuse repentance, on se mettait tout à-la-fois à pleurer et à prier; à pleurer sur elle, et à prier pour elle.

Des journées s'en allaient souvent entières, sans que Brigitte adressât quatre paroles, même à sa sœur, ou à sa grand'mère qui cependant avait toujours, plus que les autres, attiré sa confiance. Chose étrange! la personne qu'elle recherchait le plus, était son aïeul, quoique, depuis sa rentrée au logis, il eût repris beaucoup de sa sévérité naturelle.

Pouvant choisir ses occupations, car on ne la voulait contrarier en quoi que ce fût, elle allait avec lui bêcher le jardinet. Là, souvent, elle tombait de guerre lasse. Car, en ce rude labeur, c'était vraiment une guerre qu'elle faisait contre les peines de l'âme qui la fatiguaient beaucoup plus que n'eussent jamais pu le faire toutes les peines du corps.

Lorsqu'à la fin elle s'arrêtait ainsi, accablée de lassitude, elle allait s'asseoir sur la tortueuse ruine d'un vieux saule qui, se renversant à travers le ruisseau, y jetait un pont naturel. En cet endroit, pensive sous le pâle feuillage et courbant la tête sur sa main, elle écoutait longuement couler la source et bruire les feuilles de l'arbre caduc et chauve; ce qui la plongeait dans une mélancolie douce, mais dangereuse.

Quand Jonathas la croyait hors de lassitude, il lui adressait quelques bonnes et braves paroles. Brigitte ne lui répondait pas autrement que par un sourire qui, après avoir erré vaguement à ses lèvres, expirait de défaillance avant d'arriver à ses yeux. Elle se levait avec un brusque effort, et elle reprenait son ouvrage. Par instants, elle maniait la serpe ou le hoyau avec une force et une vivacité telles que le vieillard en éprouvait une sorte d'épouvante.

Lorsque le vieil homme de mer allait jeter ses lignes de pêche à la pointe des promontoires, Brigitte était toujours sa compagne: elle s'asseyait auprès de lui, au sommet de quelque rescif, et là, tout en brochant des bas qui devaient, durant les rigueurs de l'hiver, réchauffer son aïeul et épargner d'âpres souffrances à son vieil âge, elle regardait la mer et semblait prendre beaucoup de plaisir à prêter l'oreille au murmure des vagues. A l'approche du soir, elle interrompait souvent sa tâche pour rêver et pleurer, inclinée, immobile et silencieuse. A cette heure indécise et mélancolique, un courlieu sifflait-il vers les tours ruinées du gothique château d'Armes qui s'élevait devant elle à l'autre bord du petit fleuve, elle frissonnait; et, tombant dans une tristesse plus grande encore, elle levait au ciel un regard où il n'y avait plus de larmes. En cette attitude, et avec cette expression de visage, elle représentait parfaitement l'ange du repentir. Car, depuis qu'elle subissait cette pénitence intérieure, sa beauté avait pris un caractère virginal et céleste qui arrivait à l'âme sans éveiller les sens, ou du moins sans y jeter le désordre. Les sentiments chrétiens opèrent cela en toutes choses. Ils idéalisent tout, mais plus encore la douleur.

L'aïeul avait toujours l'œil sur l'enfant, et il ne manquait jamais de la ramener avec lui. Un jour pourtant, il s'était un peu éloigné d'elle, afin de s'établir dans une meilleure place de pêche. Une pointe de rocher la dérobait à ses yeux. La pêche fut abondante, et Jonathas oublia que l'heure où il avait coutume de regagner le logis était passée. La nuit était close depuis long-temps, lorsque, après avoir été chassé par la mer de pointe d'écueil en pointe d'écueil, Jonathas que la vague montante contraignit enfin à quitter tout à fait la place, voulut retrouver sa petite fille que, dans son ardeur, il avait un moment oubliée. La lune se levait sous un ciel pur où son éclat luttait avec l'éclat des étoiles.

Il gravit la falaise, et dirigea son regard vers le lieu où il avait laissé Brigitte. Elle n'était plus là: quelque inquiétude saisit le vieillard, mais il se rassura en se disant que sans doute elle était retournée au logis. Après l'avoir appelée trois fois, voyant que rien ne lui répondait hormis la mer et les cloches lointaines qui sonnaient huit heures, il s'achemina vers la cabane. Il en était à une demi-lieue.

En arrivant chez lui, il demanda avec empressement Brigitte: elle n'était point encore rentrée. Alors un grand tremblement s'empara des membres des vieillards et une grande pâleur se répandit sur leurs visages.

Jonathas voulait rassurer sa bonne et chère femme; mais hélas l'émotion qui était descendue au fond de ses entrailles, se trahissait dans le son de sa voix et se communiquait à l'âme déjà si troublée de Rachel. Il prit son bâton, et revint sur ses pas.

Cependant l'aïeul errait çà et là, cherchant partout l'enfant. Il revint au bord de la falaise, et appela encore Brigitte, mais rien ne lui répondit que le bruit de sa voix, qui, répété par les échos des rochers, allait se perdant de grève en grève, au fond des anses solitaires. Epuisé de fatigue, il s'assit sur un quartier de roche qui dominait la ravine. Tout-à-coup, en écoutant le murmure sourd de la mer écumant parmi les ténèbres, au bas des falaises, il songea que sa fille, dans un mouvement de désespoir, avait bien pu s'y précipiter. Cette épouvantable appréhension le renversa presque sur la place; et, entraîné par un invincible sentiment d'horreur, il s'éloigna des lieux d'où l'on pouvait entendre l'Océan.

Il arriva dans une bruyère où trois chemins se réunissaient, et où, selon l'usage, on avait planté une croix. Ce carrefour était signalé dans toute la contrée comme un lieu hanté. On y voyait et l'on y entendait des esprits. Pas d'arbres aux alentours; rien qu'une lande totalement nue, sauvage, formant un plateau plus élevé que le reste du pays. Vers l'Orient, on découvrait l'horizon de la mer. En maint endroit de cette crête dépouillée, le granit perçait la légère couche de terre dont il était recouvert. Quelques brins de fougère croissaient çà et là; mais, dans leur triste maigreur, ils séchaient bientôt sous l'haleine du vent aride qui, continuellement, battait cette sommité déserte. La bruyère elle-même n'y donnait que des fleurs souffrantes. Enfin c'était une place frappée de désolation, mais où cependant on sentait éclore une pensée grande et plus sévère encore que sombre; — aisément et sans trop d'ambition, on l'eût comparée à ces déserts que les peuples antiques consacraient aux euménides, car on y retrouvait les caractères imprimés aux gorges du Cithéron.

Jonathas suspendit la précipitation de sa marche et regarda autour de lui, non sans quelque frayeur. Tout était dépeuplé au sein des ombres vides. Les seules choses qui semblassent vivre dans ces lieux, étaient la lune, qui éclairait vaguement l'étendue de la lande, la brise, qui passait avec un gémissant murmure à travers les touffes de bruyères à demi sèches; et cette grande croix isolée qui, répandant sur tout ce paysage un esprit de mélancolie religieuse, sanctifiait l'impression de superstitieuse erreur.

Les regards de Jonathas se portèrent sur le calvaire rustique dont le vieux bois rongé par le soleil, les vents et les pluies, était couvert de lichens grisâtres. Au pied de la croix, il aperçut quelque chose de parfaitement immobile. Cette chose, hélas! c'était Brigitte, qui, pâle et la tête appuyée sur sa main, interrogeait silencieusement son âme et conversait avec sa douleur. Autour de la jeune fille désolée, il y avait une plainte en toute chose, et surtout dans les mousses et les herbes desséchées, qui croissaient entre les pierres disjointes du piédestal de granit où le calvaire plongeait sa base.

Le vieillard la réprimanda avec douceur. Il remarqua de l'égarement dans ses yeux: un abattement plus profond encore que d'ordinaire inclinait son front vers la terre, où sont les tombeaux.

L'enfant ne répondit rien à l'aïeul, mais elle le suivit avec cette obéissance passive où nous tombons, alors que le corps est comme paralysé par les tumultes de l'âme.

Revenue à la chaumière, Brigitte ne répondit à sa mère et à sa sœur que par des monosyllabes dans lesquelles apparaissait tout l'abandon où elle était d'elle-même. On fit la prière; Brigitte n'y mêla point sa voix. Quand la prière fut achevée, elle demeura à genoux, et elle ne se serait point mise dans sa couche si on ne l'y avait conduite. Elle ne pleurait pas; ses yeux étaient fixes et ne voyaient plus les objets du dehors, mais toujours et seulement son âme ravagée et son irrémédiable douleur.

Le lendemain, Rachel alla chercher Mlle de Boishue, qui, sans tarder, accourut à la chaumière. Elle y passa une partie de la journée, observant toutes les actions de Brigitte, et épiant l'heure opportune pour lui adresser quelques exhortations.

Brigitte suivit son vieux père dans le jardinet, et elle reprit son dur travail de labourage. Rachel s'y voulait opposer, mais Angélique la pria

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 14 et 15 avril.

l'État veulent sérieusement et immédiatement doter notre pays d'un réseau de chemins de fer capable de fondre en un seul tous les intérêts des diverses parties de la France, ils doivent se hâter d'abandonner le système rayonnant et d'adopter le système vertébré. Heureusement qu'il en est temps encore.

Nous dirons donc à M. de Lamartine, à M. Dufaure, aux honorables membres des deux commissions des chemins de fer de Bordeaux et de Dijon, aux députés du centre : Ayez le courage de votre position ; réunissez en un seul faisceau tous les intérêts que vous allez défendre, et concentrez vos efforts communs pour vivifier, dans un but d'*unité nationale*, le grand quadrilatère compris entre les Pyrénées, la Méditerranée, les côtes de l'Océan, la Loire, les vallées du Rhône et de la Saône.

Il est inutile pour cela de rien changer aux travaux commencés en vertu de la loi du 11 juin 1842, mais il faut :

1° Prolonger la ligne de Paris à Vierzon par Orléans, vers le centre, sur Toulouse, et la faire aboutir aux Pyrénées, à Cette et à Marseille.

2° Souder à cette ligne du centre, en sillonnant traversalement la France, les chemins de Lyon et de Bordeaux.

3° Prolonger la ligne de Châlon à Dijon, sur Besançon et Mulhouse.

Avec le système d'un grand axe central, d'immenses débouchés sont créés pour nos provinces de l'intérieur : les ports de Nantes, Bordeaux, Cette et Marseille sont appelés à une nouvelle vie. Nos relations avec l'Espagne grandissent ; deux larges voies sont ouvertes au transit des Indes-Orientales anglaises à travers la France : l'une au centre par Orléans et Toulouse, l'autre à l'est par Lyon et le Rhône.

Pour le moment, Dijon a le plus grand intérêt à être relié, d'une part à Châlon, et de l'autre à Besançon, Mulhouse, Bâle et Strasbourg, car on sait que ces villes commerçantes font cinq fois plus d'affaires avec le midi qu'avec le nord de la France.

D'après tout ce que nous venons de dire, il est très évident que Bordeaux, Lyon et Dijon ont, dans cette question des chemins de fer, les mêmes intérêts que le centre de la France. Tous les députés qui ont pris en main ces divers intérêts feraient donc bien de s'entendre pour faire adopter l'établissement d'une grande ligne centrale et de la ligne de l'est.

Les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne les seuls qui au premier abord semblent sacrifiés dans cette combinaison, retireront d'immenses avantages du mouvement commercial engendré par ces lignes ; car ce mouvement se verserait en grande partie dans les canaux qui traversent ces départements.

En somme, les idées que nous apportons sur les grandes lignes de chemins de fer sont tellement dans l'intérêt général du pays et dans l'intérêt particulier de chaque province que nous nous adressons avec confiance à toutes les villes de France, et que nous les convions à nous prêter leur appui. Si Lyon, Bordeaux, le centre et le midi, si Marseille, Dijon et Mulhouse se rallient à nous pour plaider la même cause, nous avons la conviction profonde que nos efforts réunis éclaireront enfin les pou-

mander le dépôt de toutes les pièces émanant de ceux qui ont commandé en chef dans cette station; 2° de protester en masse contre le refus, s'il venait à avoir lieu; 3° d'engager, en cas contraire, la question à fond et de chercher à faire passer une proposition de blâme.

Le projet de loi relatif à la construction de trois paquebots à vapeur destinés au service du transport de la correspondance entre Calais et Douvres a été examiné aujourd'hui dans les bureaux. Les trois bâtiments qui sont affectés actuellement à ce service, le *Courrier*, la *Poste* et l'*Estafette*, se trouvent tellement détériorés qu'au lieu de songer à les réparer le gouvernement propose d'en construire trois nouveaux. La somme à laquelle doivent s'élever les dépenses de cette entreprise est fixée à 1 million 660,000 fr. Les bureaux ont approuvé ce chiffre ainsi que le principe et le but du projet de loi.

Voici les dispositions principales du projet de loi sur la presse que le gouvernement espagnol vient de promulguer par ordonnance. « Tout journal devra avoir un éditeur responsable qui paie 1,000 réaux (250 fr.) de contributions directes à Madrid, 800 (200 fr.) dans les principales villes et 300 (75 fr.) ailleurs. Le cautionnement sera, à Madrid, de 12,000 réaux (3,000 fr.) ; dans les villes principales, 8,000 (2,000 fr.) ; ailleurs, 4,500 (1,125 fr.). On ne peut cumuler les fonctions d'éditeur responsable de plusieurs journaux. Sont considérés comme délits de presse les écrits subversifs, séditieux, immoraux. Pour les premiers, attaquant la religion, le roi et les corps législatifs, la peine varie de 30,000 réaux (7,500 fr.) à 80,000 (20,000 fr.). Les seconds, pouvant troubler l'ordre, sont punis d'une amende de 20,000 réaux (5,000 f.) à 50,000 (12,500 f.). Les troisièmes, contraires à la morale, encourent une amende de 10,000 réaux (2,500 fr.) à 30,000 (7,500 fr.). L'action publique contre les délits de la presse est prescrite par six mois ; l'action civile par trois ans. Ces délits sont jugés par le jury. En cas de partage, l'avis favorable à l'accusé prévaudra. Les ouvrages dramatiques ne pourront être représentés sans approbation préalable. »

Le *Lloyd Nantais* publie les nouvelles suivantes d'Haïti, en date du 9 mars :

« Le 27 février, la ville de Santo-Domingo s'est insurgée contre les Haïtiens. Après un combat, ces derniers se sont retranchés dans l'arsenal, où ils ont été assiégés par la population espagnole. Le consul français, étant intervenu, a fait cesser le combat. Une capitulation a eu lieu, et les Haïtiens ont déposé les armes dans la maison du consul de France. Un bâtiment devait être frété et les Haïtiens transportés soit à Jacmel, soit au Port-au-Prince.

» Nous apprenons, écrit-on du Port-au-Prince, que généralement toute la partie espagnole de Haïti s'est soulevée. Les insurgés se sont emparés de toutes les autorités haïtiennes, et ils se sont mis en république, sous

l'honorable M. de Montalembert. En effet, les fidèles se pressent dans nos temples, nos prêtres sont respectés, et de toutes parts on vote des sommes considérables pour construire de nouveaux asiles à la religion.

On a cité les pays qui nous environnent. Je ne le dissimule pas qu'il y a eu des évêques poursuivis, persécutés ; mais en France ils ont obtenu une protection sincère, efficace.

M. le ministre ajoute qu'il y a danger pour la religion à se livrer ainsi à des récriminations contre le gouvernement. Heureusement, le clergé sait distinguer ses vrais amis, et apprend d'eux qu'il faut se garder de réveiller ces passions d'autrefois, ces passions qui ont fait de la religion une arme contre les Etats. C'est, dit l'orateur en terminant, le langage que je tiens au clergé, et je crois mieux servir la religion, je crois agir en meilleur catholique que ceux qui, par leur discours, tendent à dénaturer une cause sainte et sacrée.

M. DE MONTALEMBERT reproduit ses observations, et combat quelques assertions de M. le ministre des cultes.

M. ROSSI. Messieurs, on a parlé des libertés de l'église gallicane, et on les a mises en regard des libertés de l'église catholique. C'est entièrement une question de droit public, qui repose sur deux principes : l'un tout politique, l'autre tout religieux. Il est écrit dans les principes de l'église gallicane que l'état est souverain, que l'état est juge. L'honorable pair présente ici des considérations générales sur les libertés et la tolérance des cultes.

L'indépendance, continue-t-il, d'une nation est écrite dans son histoire, dans ses institutions. On nous dit : l'état n'a rien à craindre aujourd'hui pour son indépendance ; mais alors qu'on ne vienne pas nous dire : Arrière les libertés de l'église gallicane !

M. de Montalembert disait hier : L'église n'a jamais changé. Mais dans quels documents a donc été écrite l'histoire que M. de Montalembert nous déroule ici ? Il nous l'a dit : C'est dans une histoire antérieure à celle qu'on enseigne dans l'université ? Il s'est donc arrêté à celle-là ? S'il eût continué, il eût vu que l'église a souvent changé, et qu'elle a montré dans ses changements une prudence bien plus consommée que celle dont a fait preuve M. de Montalembert.

L'église n'a pas commencé par vouloir s'immiscer dans le gouvernement des choses de ce monde : plus tard elle l'a voulu, puis elle a cessé de le vouloir.

Dans le pays qui m'a vu naître, l'église a appuyé le triomphe des libertés populaires ; plus tard et ailleurs, elle a appuyé les principes monarchiques, et dans tout ce qui regarde sa conduite à l'extérieur, l'église a su toujours tenir compte des faits.

Voilà ce qui est la vérité. L'église n'a pas compris les hommes comme arrêtés à jamais : non, elle a mieux compris les intentions de la Providence. Lorsque la Providence a fait les hommes et les choses perfectibles, elle a pensé qu'ils devraient changer.

Au surplus, c'est la première fois que l'église se trouve en face d'un gouvernement représentatif, régulier, qui veut maintenir et qui maintient l'ordre. Est-il donc étonnant, en présence de ce grand fait social, que l'église ait éprouvé un mouvement d'étonnement ?

Où aurait-elle appris à se rassurer ? Est-ce en Angleterre, au milieu des violences du test ? Est-ce en Irlande, sous la servitude ? Est-ce enfin en France, sous l'empire ?

Sous la restauration, le clergé commit une faute capitale. Il crut qu'on pouvait faire d'un roi de France un clerc. Cette faute, on ne la renouvellera

---

de n'en rien faire : il ne la fallait pas contrarier.

En un coin du jardinet, il y avait un rosier dont Brigite aimait à cueillir les fleurs pour en parfumer sa couchette et pour en orner son corset le dimanche, quand elle allait à la grand'messe paroissiale ou à quelque fête des environs. Les fleurs de l'arbuste étaient roses.

Tout auprès de ce rosier on en voyait un autre qui portait des fleurs blanches ; et celles-là lui servaient de parure quand elle approchait de la Sainte Table. Et encore elle en décorait une petite et grossière statue de la Vierge, logée dans une niche au-dessus de la cheminée, en un endroit de la cabane, où, quand le soleil couchant venait, à travers l'étroite et petite fenêtre, tombait un dernier rayon. Maintes fois, en cet instant où le rayon de la lumière expirante appelait la prière dans l'âme, ainsi qu'un besoin cher et mystérieux, la sainte image avait semblé sourire à Brigitte, qui, depuis son retour, n'avait pas osé y tourner les regards. Une seule fois, et rapidement, elle les y porta, et le rayon lui parut si mélancolique, que ses yeux se remplirent de larmes ; et à travers ces larmes, elle crut voir la Vierge pleurer elle-même, au milieu des fleurs fanées.

Cependant Brigitte sentait ses forces défaillir : elle s'amaigrissait ; et lorsqu'elle était seule, elle restait parfois longtemps immobile en regardant la terre, qui, pour elle, n'avait plus qu'une influence morale, qu'une puissance poétique, celle d'éveiller, au fond de l'âme de la belle et douce pénitente, la pensée du repos dans la sépulture.

Mais, apercevait-elle quelqu'un, aussitôt, faisant effort sur elle-même, elle quittait cette attitude, et cachait sa tristesse sous un sourire.

Ses parents, toutefois, n'étaient point trompés ; ils se disaient souvent entre eux : Nous enterrerons notre enfant, et c'est là, pour de vieilles créatures comme nous, une grande douleur ! Dieu aurait été bien miséricordieux de nous l'épargner ; mais que sa volonté s'accomplisse !

Ils disaient cela dans leurs entretiens du soir, au seuil de leur porte, et durant leurs promenades, le dimanche, après les offices ; car ils avaient toujours eu cette coutume de s'aller promener le long des falaises, pendant les soirs du saint jour. De distance en distance, ils s'arrêtaient pour regarder le coucher du soleil, tout en récitant leur chapelet, et pour entendre, sous le nuage, la dernière allouette mêler son chant aux derniers tintements des cloches lointaines. Les vieillards étaient émus par ces mélodies agrestes ; ils en rapportaient un recueillement religieux et solennel.

Dans ces promenades parmi les harmonies du soir, au bord des flots, Jonathas aimait à raconter à la compagne de sa forte et dure existence quelques uns des périls et des travaux que la Providence avait semés au travers de sa route laborieuse. Du haut des promontoires, il lui montrait les parages où il avait essuyé les plus terribles coups de vent, et les écueils où maintes fois, durant les nuits d'hiver, quand la nue courait sous un ciel sans astre, s'étaient froissés les flancs de son canot. L'homme charitable qui placerait sur ces pointes un fanal que l'on allumerait dans les gros temps rendrait un grand service aux navigateurs, disait, en terminant, le bon vieux nautonnier.

Quelques efforts que fît la pauvre Brigitte, elle ne put vaincre son chagrin ; elle dépérissait de plus en plus, et souvent on remarquait de l'égarement dans son esprit, égarement qui ne se trahissait point dans son langage, mais dans ses actions et dans son regard. Par instants, on lui parlait sans qu'elle écoutât, et il fallait lui adresser trois et quatre fois la même question pour obtenir une réponse. Elle passait des jours entiers à regarder couler des ruisseaux. C'était au crépuscule surtout qu'elle s'abandonnait à ses rêveries. Le dimanche, elle assistait d'ordinaire à tous les offices ; ou bien, quand elle n'y venait pas, on la trouvait aux endroits les plus retirés, surtout aux bords des fontaines. Là, dans une attitude pensive, le plus souvent assise, les genoux ployés sous elle, les bras pendants et les mains jointes, elle prêtait l'oreille aux sons des cloches. Ses parents avaient fait la remarque que cette musique des eaux errantes parmi les solitudes la rendait plus tranquille. Angélique lui demanda ce à quoi elle s'occupait en ces lieux. La pauvre jeune fille répondit qu'elle écoutait les eaux fuyantes qui allaient à l'Océan et les feuilles mourantes qui allaient à la terre.

Mlle de Boishue visitait presque tous les jours la cabane affligée. Elle y amena son frère Athanase, et cette apparition du jeune et beau prêtre apporta beaucoup de consolation dans l'âme de ces pauvres gens.

Un soir, au moment où il quittait la cabane pour regagner son presbytère, Rachel lui dit :

— Monsieur Athanase ne nous délaissez pas. Je sais qu'un grand malheur nous menace. Croyez-vous que nous la conservions encore quelque temps avec nous ?

Athanase répondit à la paysanne, en lui serrant la main :

— Ne perdez point l'espérance, ma bonne Rachel ; Dieu est puissant et miséricordieux, et, à l'âge de la pauvre enfant, la nature est forte ; pour amener une guérison, il ne faudrait qu'une impression qui la détournât violemment.

— Cela est vrai, M. Athanase, disait Rachel. Mais où la trouver cette impression ? Et la pauvre vieille se mettait à pleurer.

Athanase voulut adresser quelques encouragements et quelques conseils à Brigitte ; la jeune fille, pour toute réponse, lui montra la terre, où les fleurs se fanaient, et puis le ciel, où rayonnait un soleil brillant. Aussitôt après, elle reprit son attitude pensive et son silence. Tout échouait contre l'intensité de son chagrin ; mais, au milieu de ses souffrances, elle était douce à faire pleurer les plus insensibles. Son caractère avait, sur beaucoup de points, fondamentalement changé. De capricieuse et emportée qu'elle avait toujours été, elle devint résignée et soumise à toutes les les volontés de ses parents.

A mesure qu'elle avançait dans sa maladie, on la voyait se faire plus tendre et plus riante de visage et d'âme. Ce sourire que la vertu répand aux abords de la tombe, comme la nature y répand des fleurs, a un attrait qui n'est plus de la terre. Il nous rend aimables deux choses, qui, par elles-mêmes, ne sont qu'horribles, la douleur et la mort.

Une charmante fantaisie s'empara d'elle et la rendit plus touchante encore. Elle revint à toutes les allures qu'elle avait dans l'enfance, et ne trouvait plus de plaisir qu'aux occupations naïves de cet âge : à tresser des guirlandes de marguerites, à réunir des glaïeuls en bouquets, à poursuivre les papillons et les demoiselles aux bords des ruisseaux ou de l'eau dormante des marécages.

Elle allait à la recherche des insectes nuisibles ; elle les apportait aux bergeronnettes qui se plaisent aux rives des agrestes lavoirs, et aux hirondelles qui nichent aux falaises des caps, ou qui, le soir, se rassemblent sur les roseaux des vieux étangs. Elle avait apprivoisé quelques-uns de ces oiseaux, qui venaient prendre leur nourriture dans ses mains.

Un roitelet était venu prendre sa retraite de nuit au-dessus de la couchette rustique de la pauvre affligée ; et, allait-elle en promenade, il la suivait de buisson en buisson. Au crépuscule, les rouge-gorges se réunissaient autour d'elle pour chanter leur petit chant triste et doux. Quelques uns venaient becqueter sa chevelure.

Voyant cela, Angélique et Athanase se disaient, durant les contemplations solitaires qu'ils aimaient à faire de la belle enfant : Cette jeune fille se purifie et se glorifie dans la douleur ; elle reprend possession des primitives harmonies de l'homme, alors que, dans la création, tout était avec lui dans un rapport d'amour et de sympathique bienveillance ; alors que les animaux du ciel et de la terre étaient au service non-seulement des besoins de son corps, mais aussi des secrètes émotions de son âme. Ainsi il est arrivé à quelques saints, avec les bêtes les plus sauvages et les plus féroces.

Brigitte encore chantait les cantiques et les complaintes au charme desquels elle s'était livrée dans son bas âge, et surtout l'histoire de Ruth la *Pauvre folle*, que madame de Roche-Grève avait apprise à Angélique, et qu'Angélique avait apprise à Brigitte. Cette ballade se termine ainsi :

On la voyait, le soir, debout sous les falaises ;
D'une flûte de paille, au pied de vieux mélèzes,
Elle tirait des sons qui semblaient la charmer ;
Mais ce qu'elle adorait avant tout autre chose,
C'étaient les caps déserts, alors qu'à la nuit close,
On entend les pêcheurs ramer.

Elle mourut le front posé sur une pierre ;
Le recteur à lui seul récita la prière.
Bientôt on l'oublia, comme un oiseau des bois ;
Et l'homme dont l'amour entraîna sa ruine,
Le dimanche venait à l'église voisine,
Avec des rires dans sa voix.

Jeune fille, arrêtée au bord de la fontaine,
Souviens-toi donc de Ruth, cette pauvre âme en peine,
Dont le cercueil suivit la route que voilà ;
Au bord de cette source, ils posèrent la bierre :
Soulevant au fossé cette fleur de bruyère,
Le vent peut-être lui parla.

Car ils sympathisaient la fille errante et folle,
Et le vent du désert ; quand la lune, au vieux saule,
Jetait ses blancs rayons, elle écoutait la voix
Des brises gémissant dans le tremblant feuillage ;
Et pour elle c'était un mystique langage
Qui la consola maintefois.

Donc le vent et l'oiseau des grèves solitaires
Seuls ont pleuré long-temps (moi je sais ces mystères)
Ruth, la fille sauvage ; ils la pleurent encor.
— Va-t-en, ô jeune fille, au lever de la lune,
L'entendre aux lieux où Ruth, sur l'herbe de la dune,
Rêvait son plus beau rêve d'or.

(*La suite à demain.*) H. MORVONNAIS.

quelle on demande à la nation deux millions de contributions. C'est une question de police. Je ne fais la critique de personne; mais je concevrais qu'on dit que d'autres questions, qui ont été traitées, ne rentraient pas dans celle de la loi que nous discutons mais la question que je traite en ce moment, c'est l'ordre lui-même. (Parlez! parlez!)

Suivant les papiers publics, et d'après les nouvelles les plus récentes, les ouvriers de Saint-Etienne avaient repris l'ouvrage, mais non pas ceux de Rive-de-Gier, malgré l'offre qui leur aurait été faite (cela est-il vrai?) par les compagnies houillères de remettre les salaires (il n'eût pas fallu immédiatement les abaisser) au taux où ils étaient avant les dernières circonstances. Toutefois, toujours selon ces mêmes nouvelles, les ouvriers mineurs ne demanderaient pas que le prix de leurs journées fût augmenté, mais ils voudraient qu'il fût fixé par un tarif signé des exploitants.

Qu'en est-il? L'ouvrage est-il, à présent, partout en activité? l'entente est-elle rétablie entre les compagnies exploitantes et les ouvriers mineurs? la paix, l'ordre et le travail sont-ils rétablis?

Cet événement, messieurs, donne lieu à de graves réflexions. En effet, voilà des ouvriers isolés, réduits à un individualisme (ceci peut se renouveler tous les jours) qui les laisse sans défense aucune contre l'exploitation.

Cette exploitation devient trop accablante pour eux, soit à cause de la diminution du salaire, soit à cause de l'excès de travail, ou par le concours de ces deux circonstances réunies. Quelle réclamation peuvent-ils formuler? Ils cessent leur travail, et restent attroupés sur la grève. C'est là leur réclamation. Or, la loi appelle ce refus de travail en masse et cet attroupement une *coalition*, et la force armée est employée; et cependant, cette même loi leur avait-elle préalablement ouvert une voie légale pour produire leurs griefs? Avaient-ils un organe légal pour faire entendre leurs plaintes? non. Oh! Messieurs, n'est-il pas au fond de nos âmes une voix qui nous crie: Cet état de choses, c'est de la force, et non de l'équité! Eh! quoi, cette masse innombrable, ne vivant en France que d'un travail manuel et journalier, n'aurait pas un moyen paisible et légal pour produire à l'autorité ses griefs, fondés ou mal fondés? Mais le bon sens, averti à présent par une faible voix, serait révolté autant que la justice!

M. LE CHANCELIER. Il est impossible de ne pas vous rappeler à la question; ce que vous dites-là est complètement étranger à la loi des fonds secrets. Qu'il soit nécessaire de faire une législation pour assurer du travail aux ouvriers, pour leur donner le moyen de se faire entendre, je vous l'accorderai si vous voulez; mais ce n'est pas la question à traiter en ce moment.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Je dirai comme M. le ministre des affaires étrangères le faisait hier: Je ne puis que répéter ce que j'ai dit déjà. Les questions d'ordre tiennent essentiellement à la police générale du royaume. M. le chancelier me dit que je ne suis pas dans la question quand je parle des moyens de maintenir l'ordre, quand je dis que les ouvriers manquent d'organes légaux pour faire entendre leurs plaintes, et que j'offre ces moyens; mais on ne peut pas tout dire à la fois; j'allais dire quelle institution il fallait créer pour arriver à formuler l'organisation du travail. M. le chancelier m'empêche de le faire. Je déclare que la tribune n'est pas libre et j'en descends.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je demande la parole, non pas pour un rappel au règlement, mais pour le maintien de la liberté de la tribune. Je crois que la somme totale de liberté dont doit jouir la tribune n'a pas été épuisée hier au sujet d'une question religieuse. Nous avons tous été étonnés et très satisfaits, assurément, de cette liberté, nouvelle liberté accordée à la tribune de la chambre des pairs. Il me semble que lorsqu'on a traité si longuement la question religieuse qui n'est pour rien dans les fonds secrets, on doit, ce me semble, laisser traiter la question d'ordre public, la question d'humanité. M. le vicomte Dubouchage était dans son droit, et je demande que son droit soit respecté.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE, avec force. Tout le monde parle de tout dans cette chambre, et moi je ne pourrais pas parler des classes malheureuses, souffrantes, qui n'ont pas d'organes légaux depuis cinquante ans pour se plaindre!

DE TOUTES PARTS, Parlez! parlez!

M. LE CHANCELIER. Je ne vous ai pas ôté la parole.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Vous m'avez interrompu en me disant que je n'étais pas dans la question.

M. LE CHANCELIER. Je vous ai dit alors la vérité.

M. LE DUC DE SAULX-TAVANNES. Parlez, c'est votre droit.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE (avec feu.) C'est mon droit, c'est mon devoir! Croyez-vous, messieurs, que je sois pour mon plaisir à cette tribune? Je vous assure qu'il m'a fallu un grand courage et une grande abnégation de moi-même pour venir, après la discussion si animée que vous avez entendue, entretenir la chambre d'une question qui ne lui offrira pas, à coup sûr, le même intérêt, mais que je crois, moi, très essentielle.

Je n'ai pas les fonds de la police à ma disposition; mais je sais ce qui bourdonne souterrainement à mes oreilles; je connais les misères du peuple, et je sais jusqu'où elles peuvent porter des malheureux qui ont faim et qui n'ont pas de moyens d'existence. (Parlez! parlez!

Je demande pardon à M. le chancelier et à la chambre de ma vivacité; mais véritablement j'ai été interrompu deux fois; on m'a refusé la parole: c'était trop.

M. LE CHANCELIER. Je ne vous ai pas refusé la parole, je vous ai averti.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. Mais l'avertissement ainsi répété d'un chancelier de France, est un blâme, et un blâme est un refus de parole tout à la fois.

Puisque la chambre veut bien m'écouter, je reprends mon discours. Je disais donc:

Quoi! dans ce siècle de progrès, de lumières, de philanthropie, toutes ces individualités, tous ces millions d'êtres n'auraient pas en France la faculté légale d'avoir des associations d'Etat et de métier, qui se nomment des syndics pour produire leurs réclamations, et des prud'hommes pour les juger! Ces réclamations produites et jugées, on conçoit alors, mais seulement alors, l'emploi de la force pour la répression d'une mutinerie devenue sans excuse.

Mais auparavant, ayons, messieurs, recours au droit commun, invoqué si souvent, et ici jamais en vain, qui veut que nul ne puisse être molesté sans avoir eu la faculté de réclamer.

Vous voyez, messieurs, comment la question se généralise. Il y a nécessité, je ne cesserai pas de le dire tant que cette tribune me sera ouverte, il y a nécessité pour chaque état, pour chaque métier, pour chaque profession, d'avoir légalement des associations se nommant des syndics et des prud'hommes.

L'assemblée constituante a supprimé toutes les institutions qui réglaient et assuraient le travail de chacun en France, et cela parce qu'il s'était glissé des abus dans ces institutions. Ce faisant, les abus disparurent, on n'en saurait disconvenir. Mais quelles institutions a-t-elle mises à la place de celles qu'elle renversait? Aucune. Elle se contente de décréter la liberté illimitée du travail.

Mais ces institutions, sauf les abus qu'il fallait réformer, étaient la sauvegarde des travailleurs: c'étaient leurs chartes à eux; et aujourd'hui, dans leur isolement, dans leur individualisme, en l'absence de toute protection égale, livrés à une concurrence effrénée, après une attente d'un demi-siècle, ils réclament à grands cris des institutions qui les arrachent à l'arbi-

[illegible] la propriété de tout homme, et cette propriété est la première et la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. » Je n'en avais pas tant dit; et mes faibles paroles, expirant aux pieds de cette tribune, n'avaient pas l'autorité d'un édit royal promulgué souverainement par toute la France.

Ce n'est pas tout. Un siècle avant, Bossuet écrivait: « La société est tenue de rendre la vie commode à tous. » Et Mirabeau s'écriait au sein de l'assemblée constituante: « Le travail seul constitue une nation. »

Je conclus en cette matière, que j'ai à peine effleurée; et j'ai l'honneur de demander au ministère, qui, dans son exposé des motifs (j'ai eu soin de le dire en commençant), a déclaré prendre pour bases de sa politique intérieure son respect pour tous les droits et les intérêts légitimes, s'il se préoccupe de ce droit au travail, de ce droit de vivre en travaillant, et de toutes les lois et institutions qui s'y rattachent, et dont la France est privée depuis cinquante-cinq ans. J'attendrai sa déclaration franche et loyale pour motiver sur ce point ma confiance en sa politique.

M. DE BOISSY passe en revue la politique du ministère et le trouve trop timide à l'étranger et trop peu sincère à l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les deux articles qui composent le projet de loi relatif aux fonds secrets.

La chambre adopte par 131 boules blanches sur 149 votants.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 17 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les brevets d'invention.

« Art. 46. Le tribunal correctionnel, saisi d'une action pour délit de contrefaçon, statuera sur les exceptions qui seraient tirées par le prévenu, soit de la nullité ou de la déchéance du brevet, soit des questions relatives à la propriété dudit brevet. » — Adopté.

M. DELESPAUL propose d'ajouter à cet article le paragraphe additionnel suivant:

« Il statuera de même sur les demandes en nullité ou en déchéance qui auraient été portées par le prévenu devant la juridiction civile depuis l'introduction de l'instance en contrefaçon. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. BOUDET demande que l'on ajoute au troisième paragraphe:

« Le cautionnement sera toujours imposé à l'étranger breveté qui requerra la saisie. »

Cet amendement est adopté après deux épreuves douteuses.

« Art. 47. Les propriétaires de brevet pourront, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de première instance, faire procéder par tous huissiers à la désignation et description détaillées, avec ou sans saisie, des objets prétendus contrefaits.

» L'ordonnance sera rendue sur simple requête et sur la représentation du brevet; elle contiendra, s'il y a lieu, la nomination d'un expert pour aider l'huissier dans sa description.

» Lorsqu'il y aura lieu à la saisie, ladite ordonnance pourra imposer au requérant un cautionnement qu'il sera tenu de consigner avant d'y faire procéder.

» Il sera laissé copie au détenteur des objets décrits ou saisis, tant de l'ordonnance que de l'acte constatant le dépôt du cautionnement, le cas échéant; le tout à peine de nullité et de dommages-intérêts contre l'huissier. » — Adopté.

« Art. 48. A défaut, par le requérant, de s'être pourvu, soit par la voie civile, soit par la voie correctionnelle, dans le délai de huitaine, outre un jour par trois myriamètres de distance, entre le lieu où se trouvent les objets saisis ou décrits, et le domicile du contrefacteur, recéleur, introducteur ou débitant, la saisie ou description sera nulle de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés, s'il y a lieu, dans la forme prescrite par l'art. 34. » — Adopté.

« Art. 49. La confiscation des objets reconnus contrefaits, et, le cas échéant, celle des instruments ou ustensiles destinés spécialement à leur fabrication, seront, même en cas d'acquittement, prononcées contre le contrefacteur, le recéleur, l'introducteur ou le débitant.

» Les objets confisqués seront remis au propriétaire du brevet, sans préjudice de plus amples dommages-intérêts et de l'affiche du jugement s'il y a lieu. » — Adopté.

« Art. 50. Des ordonnances royales, portant règlement d'administration publique, arrêteront les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi, qui n'aura effet que trois mois après sa promulgation. — Adopté.

» Art. 51. Des ordonnances rendues dans la même forme pourront régler l'application de la présente loi dans les colonies, avec les modifications qui seront jugées nécessaires. — Adopté.

» Art. 52. Seront abrogées, à compter du jour où la présente loi sera devenue exécutoire, les lois des 7 janvier et 25 mai 1791, celle du 20 septembre 1792, l'arrêté du 17 vendémiaire an VII, l'arrêté du 5 vendémiaire an IX, les décrets des 25 novembre 1806 et 25 janvier 1807, et toutes dispositions antérieures à la présente loi, relatives aux brevets d'invention, d'importation et de perfectionnement. — Adopté.

« Art. 53. Les brevets d'invention, d'importation et de perfectionnements actuellement en exercice, délivrés conformément aux lois antérieures à la présente, ou prorogés par ordonnance royale, conserveront leurs effets pendant tout le temps qui aura été assigné à leur durée. — Adopté.

M. DELESPAUL propose l'addition d'un paragraphe tendant à faire prononcer que les possesseurs de ces brevets devront, conformément aux dispositions de l'art. 33 de la présente loi, mentionner, en annonçant leur brevet, que le gouvernement ne garantit pas leur invention.

M. PH. DUPIN. Cette disposition est inutile; la loi que nous faisons est une loi de police qui sera exécutable dans toutes ses dispositions dès qu'elle sera promulguée, et les dispositions de l'art. 33 s'appliquent aussi bien aux brevets existants qu'aux brevets à délivrer.

L'amendement n'est pas appuyé.

« Art. 54. Les procédures commencées avant la promulgation de la présente loi, seront mises à fin conformément aux lois antérieures.

» Toute action, soit en contrefaçon, soit en nullité ou déchéance de brevet, non encore intentée, sera suivie conformément aux dispositions de la présente loi, alors même qu'il s'agirait de brevets délivrés antérieurement. » — Adopté.

Il est procédé au scrutin secret au vote sur l'ensemble de la loi. Voici le résultat de cette opération:

Votants,	234.
Majorité absolue,	118.
Boules blanches,	219.
Boules noires,	15.

La chambre adopte.

M. le ministre de la justice, retenu à la chambre des pairs, ayant fait prier la chambre de remettre à demain la discussion de la loi sur la chasse

[illegible] que jour ces féroces Albanais contraignent un grand nombre de familles à embrasser l'islamisme. On n'entend parler de toutes parts que de supplices, de crimes, d'assassinats et de pillage.

» C'en est fait de notre patrie, le christianisme ne saurait manquer d'être détruit dans ces contrées. Tous les habitants d'un village du district de Guila ont dû embrasser l'islamisme pour éviter les atrocités et les vexations que les cruels Albanais leur faisaient endurer. Cinq cents chrétiens se sont présentés à l'archevêché; il y en avait de rôtis, transportés sur des charriots; d'autres portaient encore l'empreinte de cruelles bastonnades, et tous criaient qu'ils aimaient mieux être enterrés vifs que de retourner dans leurs villages, où il n'y avait plus ni bestiaux, ni provisions, ni famille, où tout était plongé dans la ruine et la désolation.

» Mon esprit est troublé, ma main tremble, je m'arrête. Je ne puis m'étendre davantage. J'espère toutefois vous en avoir dit assez pour vous faire comprendre toute l'étendue des maux qu'endure notre malheureux pays. »

En présence de pareilles atrocités, les ambassadeurs des puissances resteront-ils impassibles? Lorsque l'humanité frissonne au spectacle de ces horreurs, y a-t-il lieu de songer à de mesquines jalousies? N'est-ce pas le cas, pour les cinq puissances européennes, de s'unir comme un seul homme, de parler au nom de l'humanité indignement outragée, et de chercher ensemble des moyens efficaces pour prévenir le retour de ces actes abominables?

Oui, fallut-il intervenir dans l'administration turque, les puissances européennes ne doivent pas hésiter à prendre une résolution. Certes, dans leur pensée, ces mots, *intégrité de l'empire ottoman*, n'ont jamais voulu dire: excitation du fanatisme turc, meurtre, pillage, viol, incendie, tortures infligées aux raïas. Voilà pourtant de quelle manière Rizza-pacha et la camarilla qui entoure le faible Abdul-Mejdid, entend l'intégrité de l'empire ottoman! Voilà comment l'interprètent, au nord et au midi de l'empire, les milices albanaises au service de la Porte, ces milices dans lesquelles se perpétuent les vieilles traditions du fanatisme!

Jusqu'à présent, l'ambassadeur russe est le seul qui ait protesté, en déclarant à la Porte que si le gouvernement turc n'était pas assez fort pour mettre les Albanais à la raison, la Russie se chargerait de ce soin. Il est incontestable que la Russie entraînera aisément avec elle l'Autriche et la Prusse. Quant aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, tout fiers d'avoir arraché à l'hypocrisie du divan quelques lignes insignifiantes qui n'empêcheront pas les rénégats d'être torturés et jetés dans les bagnes, se contenteront-ils de ce triomphe dérisoire? Ne s'uniront-ils pas aux représentants des trois autres puissances, afin d'aviser aux moyens d'établir dans l'empire ottoman la sécurité pour tous, pour les renégats comme pour les chétiens fidèles de toutes les communions?

Nous avons sous les yeux une lettre écrite par un officier de l'un des bâtiments faisant partie de la station de l'océan Pacifique, dans laquelle nous lisons les lignes suivantes:

« Le 2 octobre, nous avons fait route pour Taïti, où nous avons trouvé les Anglais fomentant des troubles et excitant la reine à rompre ouvertement les traités signés le 9 septembre 1842. Guidée par de funestes conseils, la malheureuse n'écouta pas les avis de l'amiral, et, sous ses yeux, elle osa continuer une conduite insultante pour l'honneur et la dignité de la France. Arrivé le 1er novembre, l'amiral crut, le 6, avoir montré assez de patience et de générosité envers la reine Pomaré, et, à midi du même jour, il planta le pavillon français sur Taïti, déposséda la reine, s'empara, au nom de la France, de l'archipel entier de la Société, et, assurant sa nouvelle possession d'un salut de vingt-un coups de canon, il put s'écrier: « Pour vous, Anglais, ces îles sont françaises! »

. . . .

» Tel est le résultat de cette nouvelle campagne. Est-ce que *la Reine-Blanche* n'a pas bien mérité de la patrie en dotant la France d'une colonie aussi riche et appelée à devenir un poste militaire d'une bien haute importance, lorsque l'isthme de Panama, coupée, ouvrira une nouvelle voie au commerce de la Chine et de l'Inde? Comprendra-t-on cela en France? »

Dans une autre lettre, le même officier, faisant une description du fameux pavillon de la reine Pomaré, affirme que les armes d'Angleterre occupaient le centre de ce pavillon.

L'Emancipation publie une lettre de Taïti en date du 1er décembre. Cette correspondance contient des détails sur le séjour des Français à Papéïti depuis la prise de possession. Nous en extrayons quelques faits importants.

Des rixes individuelles ont eu lieu entre les marins français et les marins anglais, mais l'ordre général n'a point été troublé, et les officiers des deux nations se font des invitations réciproques. On travaille avec ardeur à fortifier Papéiti: cinq batteries sur le goulet, un fort et une caserne pour quatre cents hommes sont en construction. Le prix de la journée pour les indigènes qui veulent y travailler, a été fixé à deux réaux et demi (1 fr. 50). Le service administratif et militaire est organisé; on a créé une escouade de gendarmerie.

M. Bruat a donné une fête dans la demeure de l'ex-reine, aujourd'hui palais du gouvernement. Le port de Papéïti, dont le mouvement est très actif, a été déclaré port franc. Les chefs indigènes des îles de la Société ont reconnu l'occupation française. La reine Pomaré a reparu à Taïti; mais sa présence n'a produit aucun effet: elle loge chez le consul anglais. M. Dupetit-Thouars est parti pour les îles Sandwich, et l'on assure que cet archipel va être réuni aux établissements français dans l'Océanie.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* consacre son *premier Paris* à la séance de la chambre des pairs, remplie par deux discussions sur l'affaire de Taïti et sur les [illegible] des évêques. Le discours de M. de Montalembert dans la seconde peut se résumer en ces termes: « Faites des lois, nous n'y obéirons qu'autant qu'il nous plaira. Notre conscience de catholique nous met au-dessus de tout. » Sur ce pied, [illegible] au temporel comme au spirituel serait le dernier mot du catholicisme. S'il y a des gens plus forts que la loi, c'est à eux de la faire! La réponse éloquente de M. Villemain à cette attaque a produit une vive impression.

— Le *National*, en écoutant aujourd'hui la harangue belliqueuse de

Faits divers.

— Les promotions et nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans les rangs supérieurs de l'armée :

Quatre lieutenants-généraux. — MM. Boileau, de Bar, Saint-Joseph et Dandré, maréchaux-de-camp.

Onze maréchaux-de-camp. — MM. Delarue, colonel du corps royal d'état-major ; Servatius, colonel de gendarmerie ; Morvan, colonel du génie ; Legendre, colonel du 4e d'artillerie ; Vidal de Lauzun, colonel du 2e de ligne ; Comman, colonel du 33e ; Paillot, colonel du 46e ; Diethman, colonel du 7e léger ; Dufour-Dentist, colonel du 3e chasseurs à cheval ; Huppais, colonel du 8e chasseurs ; Budan de Russé, colonel du 7e dragons.

Quatre grand'-croix de la Légion-d'Honneur. — MM. les lieutenants-généraux Schneider, président du comité d'infanterie ; Dejean, président du comité de cavalerie ; Meynadier, commandant la 19e division militaire ; Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales de Paris.

Deux grands-officiers de la Légion-d'Honneur. — MM. les lieutenants-généraux Durocheret, directeur-général du personnel au ministère de la guerre ; et de Ponthon, appartenant à l'arme du génie.

— On a, des côtes d'Afrique, des nouvelles de plus en plus alarmantes, dit le *Reparador de Madrid*. Aux deux attentats déjà commis contre l'Espagne, il s'en serait ajouté un nouveau. Une lettre de Melilla annonce que les Maures ont surpris, pendant la nuit, le fort de Santa-Florentina et décapité la garnison.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 16 AVRIL.

GUESNE, fabr. de clous, r. des Trois-Bornes, 26. Juge-com., M. Lamaille ; synd.-prov., M. Huet, r. Cadet, 1.

JACTA (Dlle), march. de broderies, r. Cléry, 31. Juge-com., M. Chatenet ; synd.-prov., M. Millet, boul. St-Denis, 24.

LEVY (Vve), march. à la toilette, r. Beaurepaire, 10. Juge-com., M. Lamaille ; synd.-prov., M. Richomme, r. Montorgueil, 71.

DESMARAIS, fabr. de coupelles, r. de Seine, 45. Juge-com., M. R. Charlard ; synd.-prov., M. Thiébaut, r. de la Bienfaisance, 2.

BERNARD (Vve), édit. d'almanachs, r. J.-J.-Rousseau, 18. Juge-com., M. Chatenet ; synd.-prov., M. Moizard, r. Nve-St-Augustin, 43.

DELAROCHE, limonad., r. Montmartre, 55. Juge-com., M. R. Charlard ; synd.-prov., M. Pascal, r. Richer, 32.

Bourse du 17 avril 1844.

Le 5 0\0 a fait de nouveaux progrès en baisse et ferme 70 centimes au-dessous du dernier cours de la veille. Sur le 3 0\0 les variations ont été insignifiantes.

Les chemins ont paru généralement faibles. Celui d'Orléans, très offert, n'a été soutenu que par la voie des escomptes, qui n'ont eu pour résultat que de raffermir un peu le cours du comptant.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1050, 1047 50. — Belge, 1831, 103, 103 1\4 ; — id., 1842, 107 3\4. — Esp. passive, 6 5\8 ; — id., 3 0\0, 37 3\8, 1\4. — Ohio, 6\0, 98. — St-Germain (obl. nouv.), 1230 ; — id. (obl. anc., r. dr.), 1070. — Orléans (obl.), 1280. — Houillière Chazotte, 520. — Zinc, V. Montagne, 4275.

Fin courant : Belge, 1831, 103 1\4.

Rouen.... 38.
Orléans... 37.

Bons du Trésor. 3 1\2 à 9 mois.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 79,00 à 78,00 ; courant du mois, 82,00 à 00,00 ; avril, 00,00 ; 4 mois d'été, 82,50 à 83,00 ; 4 derniers mois, 80,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00, 00,00 ; cameline, 00,00 ; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3\6. — Disponible courant du mois, 75,00 à 00,00 ; avril, 00,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 75,00 à 76,00 ; 4 derniers mois, 75,00 à 76,00.

SAVON. — Disponible, 190 ; escompte, 0 0\0, première sorte, id., id., id., 0 0\0, deuxième sorte ; ordre de livraison, 18 à 18 1\2 0\0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, 56,25 à 58,50.

— de Russie disponibles, sans affaires ; 4 derniers mois, 61,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 18 Avril.

7 h. »\» **OPÉRA.** —
7 h. 0\0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Mlle de Belle-Isle. Voyage à Dieppe.
6 h. 1\2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
6 h. »\» **ODÉON.** — Comtesse d'Altemberg.
6 h. »\» **VAUDEVILLE.** — La Gazette. Moyen. Humoriste. Veille.
7 h. 0\0 **VARIÉTÉS.** — Fleur de Genêt. 3 Polkas. Turlututu.
7 h. »\» **GYMNASE.** — Alberta. Tante Bazu. L'Oncle. Don Pasquale.
7 h. »\» **PALAIS-ROYAL.** — Peau du Lion. Polka. Carlo. Ravel.
6 h. »\» **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

16 Avril.			17 Avril.		
Arrivages	1570 q.	17 k.	Arrivages	958 q.	95 k.
Ventes	1612	53	Ventes	539	20
Restant	9106	49	Restant	9526	24
Cours moyen		38,10	Cours moyen		37,42
Cours-taxe		38,18	Cours-taxe		37,93

Cote administrative. (16 Avril)				Cote administrative. (17 Avril)			
Gr.	134q.	56k.	43,70 à 56,05	Gr.	1q.	k.57	41,40 à 00,00
1re	314	00	38,20 à 40,50	1re	149	15	38,20 à 40,40
2	294	10	36,30 à 37,55	2e	295	65	35,05 à 36,05
3e	23	36	31,85 à 33,00	3e	12	56	31,20 à 00,00
4	4	71	25,50 à 26,75	4e	0	00	00,00 à 00,00
Al.	924	90	38,20 à 39,50	Al.	39	25	38,20 à 00,00

VILLERS-COTTERETS, 11 Avril. — Farine, 1re : 35,00.

DOUAI, 13 Avril. — Farine, 1re : 34,50 ; 2e : 33,00.

GRAY. — Farine, 1re : 40,80 ; 2e : 37,60 ; 3e : 28,00.

BAR-LE-DUC, 15 Avril. — Farine, 1re : 34,00 ; 2e : 32,00 à 32,50.

BOURGES, 13 Avril. — Farine (la poche), 1re : 60,00 ; 2e : 57,00 ; 3e : 53,00 ; 4e : 50,00.

Issues.

PARIS, halle du 17 Avril. *Cours commercial.* — Son : 9,00 à 9,50 les 325 lit. — Mouture : 9,50 à 10,50. — Recoupettes : 12,00 à 12,50 les 100 kil. — Remoulage : 11,32 à 12,66. Même cours qu'à la halle du 10.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 17 Avril. — *Cours commercial.* Froment, 1er choix, poids de 116 à 118 kil. : 31,00 à 31,50 l'hect. 1\2. — Montereau, 115 kil. : 29,50 à 30,00. — Inférieur de 106 à 108 kil. : 26,00 à 27,00. Les bonnes qualités sans variation, baisse sur les sortes inférieures. — Le seigle est très recherché à 18,00 et 18,50 les 110 kil. — L'orge, poids de 90 à 92 kil. : 17,00 à 17,50. — Avoines, dans Paris, 150 kil. : 26,00 à 26,50 ; de 145 kil. : 25,50 à 26,00 ; de 140 kil. : 24,00 à 24,50.

MONTLHÉRY, 15 Avril. — Froment, 1re : 21,00 à 22,00 ; 2e : 19,34 à 20,00 ; 3e : 18,67 à 19,34. — Méteil : 16,00 à 17,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

VALENCIENNES, 13 Avril. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,04 ; 2e : 19,00 ; 3e : 17,50. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 19,25 à 20,00 ; 2e : 18,25 à 19,00 ; 3e : 17,25 à 18,00. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 5,75 à 7,00. Le froment au marché d'aujourd'hui a repris un peu de faveur sur le cours de mercredi. — L'avoine est fortement demandée avec un peu de hausse. — L'orge reste ferme. — Les autres graines sont sans variation.

DOUAI, 13 Avril. — Froment blanc : 17,75 à 19,50 ; de roux : 16,00 à 18,50. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Escourgeon : 13,00 à 14,50. — Avoine : 6,00 à 7,00.

BAR-LE-DUC, 15 Avril. — Froment, 1re : 16,25 ; 2e : 15,75 ; 3e : 15,25. Les autres céréales non cotées.

Notre halle n'a pas été des mieux approvisionnée cette semaine. 206 hect. de blé seulement ont été vendus à ces deux marchés. L'orge et l'avoine y ont manqué. Il y a eu hausse de 0,5 sur les trois qualités de froment.

METZ, 13 Avril. — Froment, 1re : 18,50 ; 2e : 17,12 ; 3e : 15,25. — Orge : 9,50. — Avoine : 5,75 à 6,50.

CIVRAY, 10 Avril. — Froment : 22,00. — Méteil : 18,50. — Seigle : 12,00. — Baillarge : 12,25. — Maïs : 10,00. — Mouture : 15,00. — Avoine : 7,50.

BOURGES, 13 Avril. — Froment : 13,75 à 21,00. — Seigle et méteil : 11,25 à 15,50. — Mouture : 12,00 à 14,00. — Marsèche : 12,00 à 13,25. — Avoine : 7,50 à 8,50.

CETTE, 13 Avril. — Les céréales sont dans la même position que la dernière semaine pour les prix, on a remarqué cependant que les ventes ont été un peu plus actives. Beaucoup d'acheteurs se tiennent éloignés, pensant que le mois prochain la baisse sur les droits influera sur les prix de la consommation. Ce n'est pas notre opinion ; nous croyons que les prix se relèveront à l'entrepôt de la baisse qu'il y aura sur les droits, et nous pensons que les provisions qui se seront écoulées pendant la quinzaine de mévente que nous avons eue, feront élever les prix aux prochains achats que l'on fera.

MARSEILLE, 12 Avril. *Blés.* — Les nouveaux arrivages ont causé un peu de faiblesse dans les prix pour certaines qualités. On a vendu des blés de Romélie disponibles à 23,00, et par pavillon anglais à 24,25, et des Ibraï à 23,00.

Pour les blés de consommation, les ventes demeurent restreintes au détail.

Cours des spiritueux (par hect.)

PARIS, 16 Avril. — *Esprits.* 3\6 disp. cour. du m. : 78,00. — 4 m. d'été et 4 derniers m. : 78,00. — Pézenas pour Bordeaux : 77,00 ; do pour Rouen : 82,00. — Béziers : 72,00.

BERCY. — *Vins.* Toujours au même cours mais faiblement tenus ; les arrivages continuent en vins du midi. En Mâcon et en Orléannais il y a eu quelques bateaux ; les arrivages de la Bourgogne ont été presque nuls pendant la semaine dernière. Il s'est fait quelques affaires avec la Picardie, peu avec Paris.

ROUEN, 12 Avril. — *Spiritueux.* 3\6 du Languedoc, 33 deg. disp. : 85,00. — Eau-de-vie d'Armagnac, 19 deg. 1\4 à 21 3\4 : 65,00 à 70,00 ; de Cognac, 22 deg. : 110,00 à 150,00 ; de La Rochelle, 21 deg. 3\4 : 75,00 à 85,00.

BAR-LE-DUC, 15 Avril. — *Vins.* Toujours même calme et même situation dans le commerce de ces liquides, et nous devrons probablement, pendant quelque temps, nous borner à des redites, jusqu'à ce que la vigne nous ait appris ce que nous avons à espérer de la récolte à venir.

BORDEAUX, 10 Avril. — *Spiritueux.* 3\6 disp. : 77,00 à 78,00. — 4 mois du milieu : 78,00. — Novembre et Décembre : 70,00. — Armagnac nouveau : 55,50.

PÉZENAS, 13 Avril. — *Spiritueux.* 3\6 disp. : 70,00 pour Pézenas. Le cours a été nul pour Cette. Il s'est néanmoins traité quelques pièces à 71,00 et 71,50.

Point de ventes à livrer pour aucune époque.

BÉZIERS, 12 Avril. — *Spiritueux.* 3\6 disp. pour 111 pièces. On a donné 71,00 pour Mai. Il ne s'est rien fait pour les mois d'été, faute de vendeurs à 72,00. Novembre et Décembre : 62,50. Le mouvement des 3\6 dépend de l'état de l'atmosphère, une pluie légère a occasionné la baisse, la moindre gelée amènerait une hausse extraordinaire ; mais elle est peu à craindre maintenant.

NARBONNE, 12 Avril. — Plusieurs affaires ont été traitées en 3\6 disponible à 70,00.

CETTE, 13 Avril. — *Spiritueux.* — A notre dernier marché du 10 courant, point de vendeurs à 73,00 ; 4 mois d'été, 76,00 à 78,00. Mais comme nous suivons l'influence de Béziers, qui suit celle de Paris, nous voilà de nouveau à la baisse.

MARSEILLE, 11 Avril. *Spiritueux.* — 3\6 disponibles : 75,00 ; à livrer d'avril en juin : 76,50. Novembre et décembre : 65,00. — Marcs disponibles : 66,00 à 67,00. — Eaux-de-vie : 53,00.

Autre avis du 13 avril. — Malgré la bonne tenue des lieux de production, malgré la chance actuelle de la vigne, cette semaine a été bien stérile en affaires, et nos prix n'ont pas varié. — Le disponible et fin courant, tenus à 78,00, trouvent peu d'acheteurs. Les mois d'été seraient un peu plus recherchés au même prix. Novembre et décembre ne trouveraient preneurs qu'à 66,00.

On ne peut attribuer le calme qui règne en ce moment sur notre place, qu'à la difficulté de caser la marchandise disponible qui nous arrive journellement avec un peu plus d'abondance que par le passé.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 15 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1029	1016	13	1 48	1 04	» 98
Vaches....	117	117	»	1 06	» 90	» 70
Veaux.....	607	607	»	1 76	1 48	1 20
Moutons...	7442	7016	426	1 44	1 26	1 06

PARIS, *marché aux chevaux du 17 Avril.* — Chevaux de selle et de cabriolet amenés, 119 ; vendus, 24 ; de 280,00 à 800,00 ; do de trait amenés, 204 ; vendus, 35, de 360,00 à 1150,00 ; do hors d'âge amenés, 106 ; vendus, 27 ; de 50,00 à 400,00. — Anes amenés, 12 ; vendus, 4, de 20,00 à 46,00. — Chèvres amenés, 8 ; vendus, 3, de 15,00 à 30,00.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, halle du 17 Avril. — Chevreuils : 40,00 à 50,00. — Agneaux : 5,00 à 22,00. — Lièvres : 4,00 à 4,50. — Lapins : 1,40 à 2,20. — Dindes : 4,00 à 9,00. — Oies : 3,00 à 3,50. — Chapons : 2,75 à 7,00. — Canards : 1,00 à 2,00. — Faisans : 6,00. — Perdrix : 1,00 à 2,00. — Poulets : 2,00 à 5,00. — Pigeons : 0,33 à 1,15.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, halles des 15, 16 et 17 Avril. — Beurre en livre, le kil. : 1,80 à 2,54 ; do en mottes, Isigny : 2,00 à 4,70 ; 3e de Gournay : 1,70 à 3,30. — Petit beurre : 1,54 à 2,20. — Beurre salé et beurre fondu : 1,50.

OEufs (le mille) du 15 : 27,00 à 48,00 ; du 16 : 31,00 à 48,00.

Fromage du 10 (la dizaine). — Brie : 12,00 à 32,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). *Fromages en gros.* — Petits fromages de 4 à 8 kil. : 0,96 à 1,00 le kil. — Fromages dits Cantal, de 25 à 30 kil. : 1,10 à 1,14.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

…, soyez-en sûr, la position financière est mauvaise. On … tenir le miroir pour que la vérité frappe moins les yeux.

Depuis tantôt dix ans que nous étudions avec soin les questions de finances, nous n'avons pas encore rencontré un seul budget qui puisse faire préjuger, par sa contexture, un état financier prospère. De semblables budgets sont de nos jours une immense utopie, tout au plus bonne pour les rêveurs de la *Démocratie Pacifique*. Il faut aux hommes sérieux, aux hommes pratiques, des comptes tortueux, compliqués, embrouillés, auxquels nul journaliste et nul député ne puisse rien comprendre. Sous ce rapport, l'exposé des motifs du budget de 1845 nous paraît un chef-d'œuvre de l'art. Notre tâche ne sera donc pas facile, car nous avons entrepris non-seulement de nous rendre compte à nous-mêmes du budget, mais encore de le faire comprendre à nos lecteurs.

Aujourd'hui le mot *équilibre* jouit d'une grande faveur dans les hautes régions gouvernementales, et il a un certain crédit dans l'opinion. Equilibre européen, équilibre des trois pouvoirs, équilibre du budget, voilà en trois mots toute la science politique de nos hommes d'état. Nous nous occuperons seulement ici de l'équilibre du budget.

Le revenu des contributions indirectes augmente tous les ans dans une très forte proportion, à-peu-près de 30 millions. Les recettes dépasseraient donc de beaucoup les dépenses, si l'on n'augmentait pas continuellement les charges pour les mettre en équilibre avec les revenus. Nous ne parlons pas ici des dépenses extraordinaires d'utilité publique ni des fortifications qui ont amené un déficit considérable dans nos finances, déficit qui sera couvert au moyen d'un emprunt ; notre critique ne s'adresse qu'aux dépenses qui figurent au service ordinaire.

Il ne faut donc pas se laisser prendre aux charmes séducteurs de ce mot : équilibre du budget. Cet équilibre serait une très bonne chose si le revenu était fixe ou décroissant ; mais avec un revenu progressant, ce n'est plus qu'une mystification parce que cet équilibre constituerait en réalité un accroissement indéfini de nos dépenses.

Pour rendre les chambres et la presse plus coulantes sur l'augmentation de dépense qu'on leur présente en regard de l'accroissement des recettes indirectes, on a cherché à cacher la véritable cause de cet accroissement. On a dit, et l'économie politique s'est rendue complice de ce mensonge, que l'augmentation du produit des contributions indirectes provenait de l'accroissement de la richesse publique. Il est important de démontrer qu'avec notre système d'impôt, il n'y a aucun rapport nécessaire entre ces deux termes de comparaison.

Le produit de presque toutes les contributions, dont le contingent n'est pas fixé annuellement par les chambres, augmente forcément avec la population et avec l'agglomération de cette population. Ainsi, les droits de patente, les droits d'entrée et d'octroi sur les vins, sont d'autant plus élevés que la population est plus agglomérée. Le produit des postes, des douanes, de la taxe du sel, du droit de détail sur les vins augmente nécessairement avec le nombre des consommateurs. Les revenus du timbre et de l'enregistrement doivent s'accroître aussi avec la popolation, puisque les procès, les délits, les transactions de toutes espèces, deviennent plus nombreux avec cet accroissement. Quant aux droits de vente et de succession, leur produit augmente en raison de la population, de la mortalité et de la misère. Il résulte donc de la base même sur laquelle sont assises ces diverses contributions, que tous les ans elles doivent donner un accroissement de recettes proportionné au développement, à l'aglomération des populations et non à l'accroissement des richesses. Quand la richesse n'aurait pas augmenté d'un centime depuis dix ans, les revenus des contributions indirectes n'en seraient pas moins aussi élevés qu'aujourd'hui, si … recettes et dépenses ordinaires, … recettes et dépenses extraordinaires.

D'après la charte, les dépenses de l'administration publique doivent être votées par les chambres. Le ministre des finances dresse donc l'état des dépenses présumées nécessaires pour chaque exercice, ainsi que l'état des recettes (budget des voies et moyens), qui doivent pourvoir à ces dépenses. Il présente ce double budget aux chambres un an d'avance, afin qu'on puisse opérer la répartition des impôts assez à temps pour les mettre en recouvrement au commencement de l'exercice auquel ils sont destinés. On évite ainsi des retards qui seraient très préjudiciables au service public.

Mais comme il est impossible de prévoir d'une manière rigoureuse, un an d'avance, quels seront les besoins des divers exercices ; comme les crédits demandés pour chaque nature de dépenses peuvent être ou trop forts ou trop faibles (ils sont rarement trop forts) ; en un mot, comme les prévisions du budget peuvent être dérangées par des circonstances toutes fortuites, les ministres sont autorisés à subvenir provisoirement aux crédits qui seraient insuffisants, par des ordonnances royales, sauf à les faire sanctionner ensuite par les chambres.

De là, un second budget, dit *budget des crédits supplémetaires*, qui est présenté aux chambres dans le courant de l'exercice, afin qu'elles arrêtent définitivement les dépenses non prévues dans le premier.

Il y a donc toujours deux budgets pour chaque année administrative ; le budget proprement dit, que les chambres votent avant l'ouverture de l'exercice, et le budget des crédits supplémentaires, qu'elles votent après.

Le budget de chaque année forme un compte à part, et n'est arrêté définitivement que lorsque toutes les recettes qui lui appartiennent sont entièrement effectuées. Ainsi, le budget de 1842 n'est pas encore clos ; c'est là un vice capital. Ce morcèlement des comptes les complique inutilement, rend leur étude extrêmement difficile, et empêche qu'on puisse jamais présenter un état de situation complet. Il faudrait que toutes les recettes et dépenses d'un exercice qui ne seraient pas effectuées au 31 mars de l'année suivante fussent reportées à l'exercice courant, de manière à présenter aux chambres en même temps que le budget de l'année qui suit, les comptes définitifs de celle qui précède.

Nous développerons les avantages de cette réforme, lorsque nous aurons terminé l'analyse du budget. Nous commencerons cette analyse dans un prochain article.

Séance de la chambre. — Les chasses royales.

Aujourd'hui la loi de la chasse, amendée par la chambre des pairs, a été remise en discussion à la chambre des députés.

Les pairs ont fait à la loi une modification grave ; ils ont décidé que le titre premier, contenant onze articles, n'était pas applicable au domaine de la couronne. C'est dire qu'on pourra chasser en temps prohibé sur ce domaine et vendre, acheter, transporter le gibier qu'on y aura tué.

Cet amendement énerve la disposition la plus efficace de la loi, en permettant à de nombreux délinquants de se mettre à couvert sous le privilège royal ; il constitue en faveur d'une dynastie, populaire par son origine et qui devrait l'être par ses tendances, une prérogative que les goûts et l'éducation du roi Charles X auraient seuls excusée, et dont les souverains en Angleterre ne jouissent pas. L'amendement rétrograde voté par les pairs donnait à la discussion de la loi de chasse un intérêt presque politique ; aussi la chambre, qui attendait avec impatience la discussion de l'art. 30, où le privilège royal est exprimé, n'a-t-elle prêté aucune attention à la discus… sions le gibier qu'on y aurait tué. Cependant, M. Crémieux a échoué. Le privilège accordé à la couronne par la chambre des pairs a été sanctionné par la chambre des députés.

Nous n'accordons pas à ce fait une grande importance. Toutefois, il est regrettable. En pareille circonstance, les ministres du roi, tout en sachant gré à la Chambre des pairs de son zèle, devaient être les premiers à refuser, pour la couronne, des lois d'exception et de privilège ; loin de là, M. Martin (du Nord), croyant bien mériter du régent futur, a vivement soutenu l'art. 30. C'est mal comprendre la mission de la monarchie constitutionnelle.

L'occasion eût été si belle pour dire : La royauté, fondée en juillet, n'a pas d'autre intérêt que celui de la France ; elle ne veut pas vivre sous une autre loi que la nation !

L'Espagne continue à parodier notre histoire politique du dernier demi-siècle. Elle traduit acte par acte notre long drame révolutionnaire, tout aussi fidèlement qu'elle traduit nos drames romantiques. Elle arrange, à sa taille, notre habit politique et passe partout où nous avons passé.

Ainsi l'avons-nous vu préluder, à son 89, par les troubles qui agitèrent le règne de Ferdinand VII ; ainsi entra-t-elle résolument, de 1833 à 1840, dans la voie des déchirements anarchiques et des attentats contre la royauté. Si les événements de la Granja et de Barcelone n'ont pas atteint l'horreur des scènes du Temple, ils n'en ont pas moins porté le même caractère. Sans briser aussi violemment que nous sa tradition monarchique, sans se souiller de régicides, l'Espagne ne s'est pas fait faute de saturnales démagogiques et de convulsions sanglantes. La guerre civile, en s'y prolongeant, y a tenu lieu de guerre étrangère et a permis à un soldat parvenu de tenter l'imitation du consulat et de l'empire, et de perdre, en trois ans, le trône de Charles-Quint au jeu des fusillades et des bombardements.

Or, depuis la chute de son Napoléon de comédie, l'Espagne est en pleine restauration. La rentrée de Marie-Christine dans la Péninsule, les ovations, les palmes, les branches d'olivier qu'elle vient de recueillir dans les villes encore fumantes de l'embrâsement républicain, rappellent à merveille la rentrée de nos Bourbons en 1814, et particulièrement le voyage triomphal de la duchesse d'Angoulême, de Bordeaux à Paris. Les mesures contre-révolutionnaires que le gouvernement de Madrid vient de prendre, à la faveur de l'épuisement général, sont une traduction non moins fidèle des premières réactions de nos émigrés.

Encore l'Espagne va-t-elle plus vite que nous dans la voie que nous lui avons frayée. A peine la légitimité dynastique est-elle rassise sur son trône ébranlé, que son droit divin se substitue entièrement à son droit constitutionnel et que les ordonnances du bon plaisir remplacent les lois et l'action des autres pouvoirs de l'Etat. Grâce à la lassitude générale, les réactions royales ne rencontrent aucune résistance et se succèdent avec une effrayante rapidité. Une ordonnance a ajourné indéfiniment les deux chambres à peine réunies, après plusieurs dissolutions successives, et c'est par ordonnances qu'on supplée à leurs votes et à leurs discussions. C'est par ordonnance qu'ont été définitivement rognées les libertés provinciales et municipales, en mépris des promesses faites par les gouvernements précédents. C'est par ordonnance, enfin, qu'on vient de sabrer la constitution à l'endroit de la liberté de la presse, et qu'on bâillonne les journalistes à peu près de la même manière qu'on a bâillonné les *ayuntamientos*, les sénateurs et députés. Les Espagnols appellent leur Restauration un *état exceptionnel*... Mais ils vont bon train dans cette voie, aussi bon train qu'Espartero sur les errements de l'empire : c'est pourquoi on peut leur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

VII.

Cependant Brigitte s'en allait de plus en plus vers le tombeau. A mesure qu'elle devenait plus languissante, elle devenait aussi plus mélancolique. Elle passait de longues heures à regarder les nuages ou les derniers reflets du soleil d'hiver éclairer les côtes des rives opposées.

On la trouvait souvent aussi, dans les clos dépouillés et solitaires, occupée à faire des feux de mousses arides, d'herbe morte ou de feuillages tombés.

Pour rentrer au logis paternel, elle était obligée de passer sur la vieille digue d'un étang ; rarement elle s'y arrêtait, quelque désir qu'elle en eût ; car la plainte du glaïeul aurait été douce, il est vrai, mais dangereuse pour l'âme de la rêveuse fille des campagnes. Le plus ordinairement elle le passait en se hâtant. Surtout elle en redoutait l'approche, depuis qu'un soir, en revenant de l'église, assise au milieu des tombes villageoises, elle avait été prise, en cet endroit, d'un grand désir d'en finir avec l'existence.

Elle disait quelquefois à Jeanne : Va chanter dans cette vallée, à l'ourlet de la fontaine ; moi, je vais m'asseoir à mi-côte pour t'écouter. Cela me fait du bien, car cela me fait pleurer.

Et la pauvre innocente aveugle, joyeuse de faire quelque bien à sa sœur, remplissait toutes ses volontés. Hélas ! sans le savoir, elle lui donnait le poison en entretenant la rêverie qui la consumait. Brigitte pleurait beaucoup quelques fois ; mais, le plus souvent, elle écoutait Jeanne sans verser de larmes, l'œil aride et la tête sur la main.

Un soir qu'elle était assise avec Jeanne sur le seuil de la cabane, Jeanne filant, Brigitte occupée à faire un panier avec du jonc qu'elle avait elle-même ramassé dans un marécage voisin, elle dit à la jeune aveugle.

— Je ne sais pourquoi depuis deux jours je suis beaucoup plus calme et plus gaie. Je me sens un peu comme une personne, qui, après une nuit de douleurs, se trouverait mieux à l'approche du jour dont elle verroit à l'horizon les premières clartés. C'est sans doute à mon bon ange ou à tes prières, ma sœur, que je dois cette interruption dans mes troubles. Oh ! j'ai bien souffert, va ; et j'ai dû vous faire souffrir beaucoup !

— Ma sœur, répondait Jeanne, je n'ai souffert que parce que tu souffrais.

— Oui, ma sœur, reprenait Brigitte, je ne t'ai pas fait tant de mal qu'à nos pauvres et bons parents, parce que tu ne voyais pas toujours les extravagances où m'entraînait ma douleur. Hélas ! Ma pauvre Jeanne, le bon Dieu aurait bien dû me rendre aveugle et te conserver la vue ; tu es sage, toi ; tu n'aurais pas abusé, comme moi, de la lumière du soleil !

Jeanne secoua la tête en souriant mais ne répondit pas.

— C'est peut-être aussi la beauté de la campagne qui me donne cette joie, continua Brigitte. Nous ne sommes qu'en février ; et, en vérité, on sent déjà la tiédeur de l'air du printemps.

— Tu dis vrai, ma sœur ; la brise chaude m'apporte comme une odeur de paquerettes ; ces jolies fleurs blondes, qui croissent dans les clairières des bois, le long des vieux fossés des clos, et au rivage des fontaines où leur pâleur est si douce parmi la fougère morte, c'était pour moi un grand bonheur de les aller cueillir. N'en vois-tu pas dans les environs ?

— En voilà une touffe au pied du grand châtaigner.

Et Brigitte alla cueillir quelques-unes de ces fleurs fraîchement écloses, qu'elle apporta à sa sœur, qui l'en remercia beaucoup. Jeanne dit :

— J'entends siffler un mauvi ; où est-il, ma sœur ?

Brigitte répondit :

— Il est là devant nous, à mi-côte du tertre rocheux, perché tout au bout de la cime morte d'un chêne.

— Tous les ans il revient là, ma sœur ; son nid doit être dans les alentours ; tu devrais le chercher ; nous élèverions les petits, et tâcherions, par nos soins, d'obtenir d'eux qu'ils chantassent pendant l'hiver. Tu as ton roitelet ; moi j'aurai cet autre oiseau dont le ramage est si éclatant. On dit même que l'on peut leur donner un langage ; alors je leur apprendrais à prononcer le nom du bon Dieu dont ils chantent si bien les louanges.

— Ma sœur, je ferai ce que tu me demandes, si Dieu permet que je vive.

Cette innocente tâche, que lui avait imposée sa sœur, avait rappelé à Brigitte la pureté des joies de l'enfance, qui étaient pour elle ce qu'est pour l'humanité déchue l'indestructible mémoire d'un état antérieur à sa faute. Elle retomba dans ses profondeurs mélancoliques et ne répondit plus aux paroles de Jeanne.

— Ma sœur, disait cette dernière, j'entends un roitelet à peu de distance de nous. Il doit être dans le buisson d'aubépine, au pied duquel fleurissait une belle touffe de bruyère ; ou bien il peut être encore au-dessus des glaïeuls, dont les fleurs d'or sont si resplendissantes quand les rayons du soleil couchant les viennent toucher comme de beaux anges ; au-dessus se courbe le saule au tronc caverneux, où les abeilles aiment tant à picorer au commencement d'avril. Oh ! ma sœur, nous retrouverons bientôt les senteurs des fleurs du vieil arbre et le bourdonnement de ses abeilles. Les noisetiers doivent commencer à déployer leurs pompons, qui jettent des poussières dorées parmi l'arôme des brises. Dis-moi donc si les pies bigarrées de plumage n'apportent point déjà, dans la cime des grands arbres, les buchettes avec lesquelles elles bâtissent leur nid.

Brigitte ne répondit plus rien.

Alors un croassement de corbeau se fit entendre.

— Ma sœur, où est-il, demanda Jeanne en pâlissant ?

Brigitte répondit :

— Là-bas dans le vieux chêne, à tête chauve, qui s'élève solitairement auprès de la croix du voyageur, au Carrefour-du-Meurtre.

— C'est donc le chêne des mauvais présages, comme l'appelle mon grand père, dit Jeanne, dont la voix était tremblante, et qui laissa rouler son fuseau par terre.

— C'est celui-là même, répondit Brigitte.

Un courlieu fit ouïr son cri mélancolique dans les grèves.

— Cette voix nous vient de la baie des Trépassées, remarqua Brigitte avec tristesse.

Il y eut encore un moment de silence. Après quoi Jeanne reprit :

— Dis-moi donc, ma sœur, pourquoi ta voix est si douce aujourd'hui ? Elle ne m'avait jamais paru si bien ressembler à un beau cantique.

— C'est que peut-être, répondit Brigitte, je suis comme le rouge-gorge qui chante mieux que jamais à l'heure où le jour va se clore ; ou comme

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 14, 15, et 18 avril.

Russie venait d'ordonner la conversion ou le remboursement d'une série d'obligations du trésor polonais rapportant 5 0[0. Voilà donc dans un espace de temps très court la Prusse, les Deux-Siciles, la Belgique, l'Angleterre et enfin la Russie elle-même qui opèrent des conversions. En présence de tant de conversions à l'étranger quand donc viendra celle de notre ministère ?

N'y a-t-il donc pas lieu de dire avec M. Gouin que loin d'être inopportune, cette question est de la plus grande urgence, et que voilà précisément le moment favorable s'il en fut jamais pour l'aborder.

Et notez bien que la plupart de ces conversions étrangères sont faites sur du 4 0[0 et même sur du 3 1[2 0[0, et qu'au surplus tous ces effets sont cotés à peine au-dessus du pair, — que par conséquent la moindre perturbation peut dans le cours de l'opération les faire fléchir au-dessous du pair, et provoquer ainsi une demande gênante sinon dangereuse de remboursement au comptant; tandis qu'en France c'est du 5 0[0, et que jamais, au grand jamais, quelque vicieux que soit le mode de conversion on ne saurait amener les rentiers à opter pour le remboursement.

Ah ! pourquoi M. le ministre des finances n'a-t-il pas été encore un peu plus maladroit dans son opposition à la prise en considération? Il a été bien faible assurément, c'est convenu, mais encore une ou deux raisons de la force de celles qu'il a produites, et la chambre allait dire oui. Grâce à cet innocent stratagème. M. le ministre aurait aujourd'hui la satisfaction de procéder à la conversion, et à coup sûr il s'en tirerait à merveille. M. le ministre a donc eu la maladresse *de ne pas être assez maladroit* ; il a manqué ainsi l'occasion la plus favorable d'entreprendre une opération dont personne assurément plus que lui n'apprécie l'utilité financière.

— Les ouvriers, rédacteurs de l'*Atelier*, nous adressent la circulaire suivante avec demande de la rendre publique ; ce que nous nous empressons de faire :

« L'évènement douloureux de Rive-de-Gier a engendré des misères » dont la source ne sera pas facilement tarie.

» Des veuves, des orphelins, des blessés, des ouvriers sans travail ont » besoin de secours et d'appui. Nous ouvrons pour cela une souscrip- » tion à laquelle nous vous prions de vous joindre.

» Secourir des infortunes imméritées, pratiquer la solidarité en face » d'un avenir que notre union seule peut conjurer, tel est notre but.

» Il est du devoir de tous d'y concourir.

» Les souscriptions seront reçues tous les dimanches, de dix heures à » trois heures, au bureau de l'*Atelier*, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, » n° 11. »

Presse départementale.

La proposition de M. Chapuys-Montlaville préoccupe assez vivement la presse de province; et c'est assez naturel, il y va pour elle d'une question de vie ou de mort. Nous recommandons à l'attention de MM. les députés l'article suivant du *Journal d'Indre-et-Loire :*

Supposons l'impôt du timbre complètement supprimé, qu'en résultera-t-il? Le voici. Les journaux politiques de la capitale sont presque tous quotidiens : le droit de timbre est pour presque tous de 5 centimes. La suppression du timbre équivaudrait donc pour eux à une diminution de frais de 18 fr. 25 c. par abonnement d'un an. Les journaux de département paraissent généralement trois fois la semaine ; leur timbre est généralement de 4 c. La suppression du timbre équivaudrait pour eux à une réduction de 6 fr. 60 c. par abonnement d'un an. Ainsi, tandis que les journaux de Paris pourraient abaisser leur prix de 18 fr. 25 c., les feuilles départementales ne pourraient diminuer le leur que de 6 fr. 60 c. L'abolition pure et simple du droit de timbre viendrait donc accroître les effets désastreux de la concurrence faite aux journaux de département par la presse parisienne.

Ainsi, la proposition de M. Chapuys, en apparence dictée par une libérale et bienveillante sollicitude pour les intérêts de la presse, n'est en réalité

nous avons émise à ce sujet.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 18 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur la chasse.

M. LE PRÉSIDENT propose à la chambre de ne voter que sur les articles qui ont été amendés par la chambre des pairs.

Dans l'article 4 la chambre des pairs a ajouté une disposition qui ordonne la saisie et la remise à l'établissement de bienfaisance le plus voisin du gibier transporté dans le temps où la chasse n'est pas permise. Cette disposition est admise.

M. DELAPLESSE, sur l'article 5, demande que le prix du permis de chasse soit réduit de 25 francs à 20 francs.

M. DE LESPINASSE propose l'interdiction de la chasse au furet, qui, dit-il, n'est faite que par les braconniers.

Ces amendements sont rejetés.

Dans l'article 12, la chambre des pairs a introduit contre le détenteur d'instruments de chasse prohibés la même peine que contre ceux qui s'en seront servis; cette disposition, combattue par MM. Muteau, Isambert et Thil et appuyée par MM. Alletz, Martin (du Nord), Lenoble et Hébert est maintenue.

Un autre amendement sur cet article prohibe la chasse avec appeaux, appelants et chanterelles et ajoute que les peines portées dans cet article seront portées au double contre ceux qui auront chassé la nuit sur le terrain d'autrui, par des moyens non autorisés, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée.

M. DE LESPINASSE demande que par un paragraphe supplémentaire on prescrive de museler les chiens de berger dans le temps où la chasse est prohibée. (Hilarité.)

Les dispositions proposées par la chambre des pairs jusqu'à l'article 30 sont successivement adoptées.

« Art. 30, ajouté par la chambre des pairs. Les dispositions de la présente loi relatives à l'exercice du droit de chasse ne sont pas applicables aux propriétés de la couronne. Ceux qui commettraient des délits de chasse dans ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections II et III. »

M. CRÉMIEUX propose de remplacer cet article par le suivant :

« Les dispositions de la présente loi, relatives à l'exercice de la chasse, sauf les dispositions des deux premiers paragraphes de l'article 4, ne sont pas applicables aux propriétés de la couronne. »

Le surplus comme à l'article.

M. CRÉMIEUX ne croit pas qu'on doive interdire le plaisir de la chasse sur les propriétés de la couronne, et qu'on doit se borner à interdire la vente et le transport du gibier qui en proviendraient. Tel est le but de son amendement.

M. LUNEAU trouve cet amendement insuffisant. La chambre des pairs avait déjà inséré dans la loi un article de ce genre; la chambre des pairs l'a rejeté ; pour en demander le rétablissement, M. le garde-des-sceaux a dit à la chambre des pairs que des motifs de haute convenance demandaient ce rétablissement, la chambre des pairs a cédé ; reste à savoir si ces raisons de haute convenance sont capables de vous faire revenir sur votre vote.

L'adoption de cet article tendrait à éluder complètement la loi ; il s'ensuivrait que certaines propriétés de la France seraient soustraites au droit commun, que l'on pourrait en tout temps y détruire le gibier sans le paiement d'un permis de port d'armes, etc.

L'adoption de l'article tendrait à faire rentrer les propriétés de la couronne sous le droit de l'ordonnance de 1669. L'amendement tendrait à en annuller quelques dipositions, mais les servitudes féodales qu'elle impose existeraient toujours. Ainsi, par exemple, il est défendu aux possesseurs des propriétés situées dans les environs des domaines de la couronne de se livrer à l'exercice de la chasse, même avec permis de chasse et dans le temps où la chasse est permise partout ailleurs ; c'est ce que porte la législation actuelle et un très grand nombre d'ordonnances et d'arrêts ont été rendus dans ce sens.

A la chambre des pairs, plusieurs orateurs, pour demander le rétablissement de l'article, se sont appuyés de l'autorité de l'assemblée constituante ; c'est aussi à cette autorité que je m'en réfère; je ne demande que ce que voulait la constituante, mais je demande ce qu'elle voulait.

lait visiter la reine d'Angleterre dans le temps où la chasse est prohibée, la reine d'Angleterre ne pourrait lui offrir aucune pièce de gibier. (Aux voix!)

L'amendement de M. Crémieux est mis aux voix et rejeté. — L'article est adopté.

M. LUNEAU, sur l'art. 31, demande qu'aux lois expressément abrogées, on ajoute l'ordonnance de 1669.

M. CRÉMIEUX appuie cette proposition, qui n'est pas adoptée.

On passe ensuite au scrutin secret au vote sur l'ensemble de la loi qui est adoptée par 214 boules blanches contre 99 boules noires.

La séance est levée à 5 heures.

Demain, à une heure et demie, Interpellations sur les affaires de Taïti.

GRÈCE.

L'*Observateur grec* nous apprend que le roi a prêté serment à la constitution le 30 mars. La joie publique était à son comble.

Voici les principales dispositions de la loi d'élection votée par l'assemblée nationale :

Pour chaque province, le nombre de députés à élire suivra la proportion suivante : jusqu'à dix mille âmes, il sera élu un député ; de dix à vingt mille âmes, deux ; de vingt à trente mille, trois : les provinces dont la population sera plus considérable en éliront quatre.

Les députés sont nommés directement par les citoyens qui jouissent des droits électoraux.

Le droit électoral appartient à tous les Grecs nés en Grèce ou qui ont acquis les droits de citoyen conformément aux lois existantes, lorsqu'ils possèdent une propriété quelconque dans la province où ils ont leur domicile politique, ou lorsqu'ils y exercent une profession, ou un métier qui les rend indépendants.

Sont exceptés : 1o les individus soumis à une instruction criminelle; 2o ceux qui sont privés par un jugement, temporairement ou définitivement, du droit de voter dans les assemblées électorales ; 3° les interdits.

Pour être éligible, il faut :

Etre citoyen grec, établi en Grèce ;

Etre né dans la province où l'on est nommé, ou être du nombre de ceux qui ont, soit comme militaire, soit comme simple citoyen, combattu pour la cause de l'indépendance, et qui, étant restés en Grèce jusqu'à la fin de 1827, se sont établis dans la province, où ils sont nommés, un an avant l'élection;

Ou avoir habité en Grèce six ans, après s'être fait inscrire dans une commune de la province où l'on est élu, et y avoir acquis une propriété immobilière de la valeur de 10,000 drachmes.

Les employés des administrations de l'intérieur, des finances, de la justice et les militaires, ne pourront être nommés députés dans la province où ils exercent leurs fonctions.

IRLANDE.

A la dernière séance de l'association du repeal, M. O'Connell s'est exprimé ainsi :

Lundi, on nous citera pour le jugement qui ne sera peut-être prononcé que jeudi ; le même jour, nous pourrons prendre l'initiative d'un writ d'erreur. — Après avoir été soumise aux douze juges d'Irlande, cette procédure passera au parlement. Je m'y rendrai ; il y aura discussion, et le jugement sera cassé, je n'en doute pas. L'opinion que j'avance ici n'est pas mon opinion personnelle, c'est celle des légistes les plus renommés d'Angleterre et d'Irlande. Cette procédure nous donnera six semaines et je profiterai de mon temps pour combattre au parlement le bill d'enregistrement pour l'Irlande.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Réforme* remercie M. Dubouchage d'avoir bravé la mauvaise disposition du chancelier de France et l'inattention de ses collègues, pour venir porter à la tribune de la chambre des pairs une doctrine élevée, juste et populaire. « M. Dubouchage, dit la *Réforme*, est le seul membre de la haute chambre qui, jusqu'à présent, ait ouvert son cœur et dévoué sa

---

ce courlieu que nous venons d'entendre, et dont la plainte est plus douce au crépuscule qu'à tout autre moment de la journée.

— Que veux-tu dire par là, ma sœur?

— Je ne sais trop véritablement où s'en va ma pensée aujourd'hui ; mais tantôt je suis triste, tantôt gaie, et il suffit d'un moment pour que je change de la sorte. Je suis comme ce nuage que je vois là-bas, vers les débris du vieux monastère, et qui tantôt est sombre, et tantôt resplendit des plus brillantes teintes, selon que le soleil le colore ou ne le colore pas de ses rayons. Où est mon soleil à moi ?

Brigitte retomba dans le silence de sa tristesse pensive. Bientôt elle reprit :

— Jeanne tu me ferais bien plaisir de me chanter *la complainte du Pèlerin*. Je trouve que je ressemble un peu à ce triste voyageur. Excepté pourtant que je ne serai point enterrée dans la terre étrangère ; j'ai grand bonheur à le penser.

Jeanne chanta la ballade suivante, dont Brigitte répétait le refrain.

Du vent des morts entendez-vous le bruit
Dieu soit en aide au voyageur de nuit!

La nue est sombre, et déjà la corneille
A pris son gîte au sommet des grands bois ;
Le voyageur n'entend plus que la voix
Du noir hibou qui jamais ne sommeille.
Du vent des morts entendez-vous le bruit
Dieu soit en aide au voyageur de nuit.

Le voyageur suit pente égarée
Loin des hameaux, et le long des forêts ;
Il se désole, il chancèle, il est près
De tomber mort dans la lande ignorée.
Du vent des morts entendez-vous le bruit.
Dieu soit en aide au voyageur de nuit.

Le voyageur, brisé de lassitude,
S'assied sous l'arbre; et, battu par les vents,
Trempé de pluie, il songe à ses enfants ;
Et, l'âme en deuil, meurt dans la solitude.
Que le bon Dieu qui compte nos chagrins,
Donne repos aux pauvres pèlerins!

De quelques brins de mousse bocagère
Le rouge-gorge honorera ses os ;
Le voyageur, en butte à tant de flots,
S'en va dormir dans la terre étrangère.
Que le bon Dieu qui compte nos chagrins,
Donne repos aux pauvres pèlerins!

En répétant ces deux derniers vers, Brigitte pencha la tête sur le dossier de sa chaise et expira.

On eut dit une personne endormie dans la sérénité d'un sommeil calme. Jeanne, voyant que le silence se prolongeait beaucoup, lui dit :

— Brigitte, qu'as-tu? Pourquoi donc te taire si longtemps? Cela m'inquiète et me chagrine. Brigitte ! Brigitte ! tu veux donc que je pleure ! Pourquoi ne me réponds-tu pas! ma sœur, ma sœur, aies pitié de moi ! Et puis s'arrêtant tout-à-coup : peut-être qu'elle dort, se dit-elle ? et elle se rassit toute tranquillisée sur son rustique siége.

Elle y resta quelque temps inoccupée. Enfin prise d'ennui à cause de son inaction, elle voulut trouver son fuseau qui, dans son émotion, au commencement de cet entretien suprême, avait roulé par terre. Elle allait donc tout autour étendant les mains dans la nuit qui l'environnait. Puis, ne trouvant plus la place de son siége, elle porta les doigts sur le *corps* de Brigitte. Hélas ! il demeura sans mouvement. Peut-être qu'elle dort, se dit Jeanne. Et, sachant maintenant où était sa chaise, elle la rejoignit.

— Ma sœur m'a répété souvent, se dit l'innocente aveugle, qu'elle aimait à m'entendre chanter pendant qu'elle dormait, et que cela lui donnait du calme et même de beaux rêves.

Et elle se mit à chanter.

La lune voit l'enfant dormir,
Et dit : « Là, je viens, solitaire,
» Ouïr son haleine légère
« Avec l'eau des sources gémir. »
Et la lune éclairait le toit de la chaumière,
Au bord de la cascade, au détour de la pierre.

Et Jeanne s'interrompait, en songeant que la lune devait être charmante à voir briller sur les vagues de la mer.

Et puis elle reprenait :

La brise dit au cher enfant :
« Je passerai sur toi mes ailes,
» Soulevant tes boucles si belles,
» Ton diadème triomphant. »
Et la brise apportait, au seuil de la chaumière,
L'odeur du serpolet et des fleurs de bruyère.

— O mon Dieu ! disait à voix basse la pauvre aveugle, en s'interrompant encore, que veut dire ceci ? Pourquoi la voix de la brise est-elle ce soir plus pleine de tristesse qu'aux environs de la Toussaint ? Elle m'apporte l'odeur des premières fleurs de printemps, et les murmures des ruisseaux et des glaïeuls, qui sont plus doux que jamais à mon oreille ; et pourtant, au milieu de tout cela, je ne puis être gaie; il n'y a là que deuil pour mon âme. Mon Dieu ! mon Dieu ! d'où cela peut-il donc provenir ?

Et elle chantait :

Autour de l'enfant en sommeil,
Bourdonnaient les abeilles vagues ;
Et, par leur murmure, les vagues,
Craignaient de hâter son réveil.
Puissent, ô front doré ! belle âme de colombe,
Comme toi sommeiller ceux qui sont dans la tombe !

Elle chantait encore, lorsqu'elle entendit les sabots de Rachel et les souliers ferrés de Jonathas sonner sur les pierres roulantes du sentier.

La bonne Rachel était allée à la rencontre de son mari, qui, le matin, avant le point du jour, avait pris la route de la petite cité prochaine, mais cependant assez éloignée encore ; il en devait rapporter quelques provisions et surtout des remèdes que M. Athanase avait dernièrement prescrits à la malade. Car Athanase avait des connaissances étendues en médecine.

Rachel avait trouvé Jonathas non loin du Carrefour-du-Meurtre. Le vieux pêcheur était plus joyeux que d'ordinaire. Ils causèrent tous deux de l'amélioration qu'ils avaient cru remarquer dans la santé de leur pauvre chère folle, comme ils l'appelaient ; et une grande espérance était dans leur cœur.

Hélas ! bientôt ils entrèrent dans la cabane.....

(*La suite à demain.*) H. MORVONNAIS.

[illegible] du Morbihan est convoqué à Lorient pour le 11 mai prochain, à l'effet d'élire un député, par suite du décès de M. Arthur de La Bourdonnaye.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui un rapport sur l'exécution pendant l'année 1841, de la loi du 21 mars 1836, relative aux chemins vicinaux, adressé au roi par M. le ministre de l'intérieur.

— La cour de cassation, chambre des requêtes, a consacré toute son audience d'hier et d'avant-hier aux débats sur le pourvoi de MM. Peauger et Adam, l'un rédacteur, l'autre gérant du journal le *Précurseur de l'Ouest*, ledit pourvoi tendant à ce que le procès en diffamation à eux intenté par MM. Augustin Giraud, maire d'Angers, et Vinay, adjoint, soit renvoyé, *pour cause de suspicion légitime*, de la cour royale d'Angers à une autre cour royale.

Après avoir entendu le rapport fait par M. le conseiller Bayeux, et les plaidoiries de Me Martin (de Strasbourg), pour le *Précurseur*, et de Me Lanvin, pour MM. Giraud et Vinay, et les conclusions de M. Chegaray, avocat-général, conformes aux moyens de défense présentés au nom de MM. Augustin Giraud et Vinay, la cour, faisant droit à ces conclusions, a rejeté le pourvoi de MM. Peauger et Adam.

— La *Patrie* annonce qu'elle sera prochainement mise en vente.

— M. Michel Chevalier commence le semestre d'été du cours d'économie politique, au collège de France, samedi 20 avril, à midi et demi. Il traitera pendant ce semestre, comme pendant le premier, des généralités du crédit.

— Ducros, l'assassin de Mme Sennepart, vient d'obtenir remise de la peine de mort. Il est parti pour Brest : sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Le gérant de la *Gazette de France* et celui de *la Nation* ont formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de samedi dernier.

— C'est aujourd'hui vendredi que doit être appelé à la cour royale le procès en diffamation de M. J. Janin contre M. Félix Pyat.

— Nous lisons dans l'*Argus soissonnais* :

« M. Hippolyte De Clerck, receveur particulier de l'arrondissement de Soissons, a été déclaré en état de faillite. La faillite s'élève, dit-on, à près de trois millions. M. De Clerck est en fuite. On présume qu'il s'est réfugié en Angleterre. Plus de quatre cents familles se trouvent atteintes ou compromises par ce fatal et désastreux évènement. »

— On lit dans la *Gazette du Midi* du 13 avril :

« Nous recevons à l'instant les nouvelles les plus étranges sur la situation de Saint-Mitre. On sait que cette commune de douze cents habitants est moissonnée par les fièvres intermittentes dont la cause directe est le Pourra, mare pestilentielle dont l'écoulement a été ordonné à plusieurs reprises par le conseil de préfecture ; mais la fabrique de produits chimiques du plan d'Aren, placée au-dessous du marécage, s'oppose au dessèchement, qui compromettrait ses revenus.

« Cependant la mortalité est devenue si grande, que la population a résolu de pas ne se laisser prolonger plus long-temps un pareil état de choses ; elle a donné une issue à l'eau ; un drapeau noir a été arboré près de l'ouverture ; des monceaux de bois et de broussailles ont été préparés pour y mettre le feu et donner le signal aux campagnes en cas d'attaque ou de tentative quelconque pour arrêter l'écoulement.

» Hier matin, vendredi, deux cents hommes de la garnison de Marseille se sont dirigés vers les Martigues ; ils auront sans doute poussé jusqu'à Saint-Mitre ; mais les habitants déclarent qu'ils sont décidés à ne pas se retirer devant les troupes. »

Aux détails qui précèdent, le *Sémaphore* ajoute :

« Cinq compagnies de la garnison de Marseille ont été en effet successivement dirigées vers les étangs, et une vive anxiété règne dans notre ville, où la triste nouvelle d'une collision entre la troupe et les malheureux habitants de St-Mitre produit la plus pénible sensation. Nous espérons encore que ces derniers écouteront la voix de la persuasion ; qu'ils consentiront à rentrer dans leurs foyers et à compter sur les mesures d'urgence que l'autorité prendra sans doute à cette occasion. Mais, en admettant que cette insurrection, justifiée par des maux devenus intolérables, se termine sans qu'il y ait des malheurs à déplorer ; nous n'hésitons pas à dire que le gouvernement serait coupable de ne pas prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour faire droit aux réclamations d'une commune livrée depuis nombre d'années à toutes les horreurs d'un fléau permanent. »

— La *Gazette de Cologne* annonce la saisie à Leipsic, avant leur mise en vente, de 4,000 exemplaires des *Mystères de la Russie*.

— Les assiégeants d'Almeida sont en trop petit nombre pour cerner la place. L'entrée en est libre et les assiégés ont des communications régulières avec le dehors. 8 de leurs déserteurs ont été immédiatement remplacés par 8 transfuges des troupes de la reine. le 1er, le dépôt du 12e régiment d'infanterie, en garnison à Coimbre, s'est révolté, ainsi que le 4e bataillon des carabiniers de l'île Saint-Michel. Une forte guérilla s'est organisée dans les Algarves. On dit que la reine va renvoyer son ministre favori, Costa-Cabral, en le nommant comte de Thomas. Il aura, ajoute-t-on, l'ambassade de Vienne en remplacement du marquis de Saldanha qui sera nommé ministre de la guerre. Le général Schwalback succèdera à Fonte-Nova dans le commandement des troupes. (*Morning-Post.*)

— Suivant le *Standard*, les Maltais, résidant à Tunis, sont exaspérés contre le consul anglais, Th. Reade, qui, contrairement aux traités, mais d'après les ordres de lord Aberdeen, a livré trois de leurs compatriotes accusés de meurtre, aux autorités du pays. Le consul anglais a été forcé de demander une garde au bey, pour protéger sa personne et ses biens contre ceux qu'il devrait protéger lui-même.

— Les nombreux curieux venus aujourd'hui au Parc de Monceaux pour voir l'ascension de M. Kirsch ont encore une fois été désappointés ; le ballon n'avait pas encore quitté le sol, qu'une déchirure s'est opérée dans toute sa longueur et a paralysé ainsi la bonne volonté de l'intrépide aéronaute.

On n'a point eu à déplorer de désordres graves.

— Il sera donné le 24 de ce mois, dans les salons de M. Herz, rue de [illegible]

[illegible] tiers, là où la liberté de conscience a pris rang au nombre [illegible] stitutionnels. Cela est de stricte justice et de sage politique.

Chez un peuple où tous les cultes sont également protégés par la loi, où plusieurs communions distinctes sont également entretenues aux frais du trésor, les établissements que l'État consacre à l'instruction publique sont de plein droit et par la force même des choses, ouverts aux enfants de toutes les communions, d'où il suit premièrement que l'instruction religieuse doit être donnée séparément par les ministres de chaque culte aux élèves dont les familles appartiennent à des communions différentes ; en second lieu, que l'instruction littéraire et scientifique qu'ils reçoivent en commun, doit être donnée avec réserve et discernement sur tous les points qui peuvent avoir trait à la diversité des croyances.

Mais un tel régime ne saurait être imposé d'autorité à personne ; tous les caractères ne sont pas assez fermes pour le supporter ; il est juste que les parents, s'ils en conçoivent quelques alarmes, puissent y soustraire les objets de leur sollicitude ; il est juste qu'ils puissent trouver en dehors des établissements de l'État, d'autres établissements où leur foi règne sans partage, où leurs croyances sont exclusivement admises, leur culte exclusivement pratiqué, où l'instruction religieuse, telle que leur conscience la réclame, domine et pénètre toutes les parties de l'enseignement.

Il faut donc des établissements particuliers, et dans un pays libre, il faut que ces établissements soient libres ; plus de tutelle obligée, plus d'autorisation discrétionnaire et révocable : plus de nécessité pour les enfants élevés dans les instructions privées de fréquenter les cours, professés dans les institutions de l'État. Ce sont choses qui ont fait leur temps.

Aujourd'hui, faute de liberté, les institutions particulières languissent. On calculait, en 1840, que, sur 106 institutions et 983 pensions, plus de moitié ne comptait pas 20 élèves ; plus des deux tiers n'en comptaient pas 40 ; une trentaine seulement atteignaient le chiffre de 100 et le dépassaient plus ou moins.

Il faut accorder aux établissements particuliers la liberté, mais non pas une liberté sans règle, telle qu'elle existe en Belgique et telle qu'elle est réclamée par beaucoup de pétitionnaires ; l'instruction libre elle-même doit être surveillée : mais par qui ?

Si c'était par l'Université seule, on pourrait craindre la jalousie, l'esprit dominateur de ce grand corps ; mais comment parer à une semblable difficulté ?

S'il était possible de constituer, dans le sein du département de l'instruction publique, un domaine à part de l'Université et des établissements universitaires, de placer à la tête de l'Université, comme dans les temps de l'Empire, un grand-maître, en qui se personnifiât le corps tout entier, qui fût chargé de la direction générale et supérieure, la difficulté serait un peu moindre au premier aspect. Mais si le grand-maître de l'Université était inamovible, il serait plus puissant que le ministre lui-même ; s'il était révocable à volonté, ce ne serait plus qu'un rouage, un fantôme de grand-maître à travers lequel on verrait à plein le ministre. M. de Broglie pense qu'il ne peut plus y avoir de grand-maître. On ne peut pas dépouiller le gouvernement du double rôle d'instructeur public et de pouvoir exécutif chargé de tenir la main à l'observation des lois. Le premier de ces deux attributs le constitue en concurrence avec les institutions privées ; le second en fait leur supérieur et l'arbitre de leur sort ; c'est une difficulté théoriquement insoluble. Pour rassurer les établissements privés contre les craintes que le pouvoir universitaire leur inspire, le gouvernement peut seulement adjoindre aux inspecteurs de l'Université, pour surveiller leurs actes, des hommes empruntés à la magistrature inamovible, aux corps électifs et à la haute administration.

M. le rapporteur, après cette introduction, examine pas à pas les différentes divisions du projet de loi.

§ 1er. *Définition de l'instruction secondaire.*

On distingue en France l'instruction élémentaire ou primaire, l'instruction secondaire et l'instruction supérieure. Le projet de loi définit ainsi l'instruction secondaire :

« Elle comprend l'instruction morale et religieuse, les études des langues » anciennes et modernes, de philosophie, d'histoire et de géographie, des » sciences physiques et mathématiques qui servent de préparation soit aux » examens du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales. »

La commission propose un article additionnel ainsi conçu :

« L'instruction religieuse, en ce qui concerne l'enseignement du dogme et » l'histoire de la religion est donnée, séparément s'il y a lieu, dans les éta- » blissements privés ou publics par un ministre de chaque culte. Les pères » de famille peuvent, s'ils le jugent convenable, faire instruire leurs enfants » dans ces établissements par un ecclésiastique ou par un ministre de leur » choix. »

M. de Broglie se demande si l'enseignement philosophique ne devrait pas être éliminé de l'enseignement secondaire ; il conclut à la conservation de la philosophie dans les collèges, pourvu qu'elle se restreigne à la logique, à la morale et à la psychologie élémentaire.

§ 2 et 3, *Formation des établissements libres.*

La loi du 1er mars 1832 posait, en principe, qu'aucune école secondaire ne peut être établie sans l'autorisation du gouvernement. Les autorisations données autrefois discrétionnairement constituaient une véritable censure préalable. Ce régime doit être aboli. La faculté de fonder des établissements privés, au lieu de demeurer soumise à la discrétion de l'autorité, doit être exercée librement sous des conditions réglées par la loi.

Le projet veut que l'instituteur privé soit Français, âgé de vingt-cinq ans (M. de Broglie propose trente ans), qu'il n'ait encouru aucune condamnation juridique, qu'il soit gradué dans les lettres ou, suivant la nature de son enseignement, dans les sciences. L'université continuera à conférer seule les degrés.

L'instituteur privé doit en outre obtenir, après examen, un brevet de capacité, un certificat de bonne vie et mœurs, déclarer qu'il n'appartient à aucune association, à aucune congrégation non autorisée par la loi ; la commission efface ici le mot *association*, par égard pour les associations charitables. Suivant le projet, l'instituteur doit encore déposer le règlement intérieur et le programme d'études de l'établissement futur, faire approuver, par l'autorité municipale, le plan du local destiné audit établissement, sauf tout recours de droit devant l'autorité supérieure.

Relativement au brevet de capacité, la commission voudrait qu'on insérât dans la loi les dispositions suivantes :

« Les examens auront lieu publiquement.

» Ils porteront exclusivement :

» 1° Sur l'ensemble des connaissances que suppose dans chaque aspirant » le diplôme dont il est pourvu ;

» 2° Sur les principes généraux et les méthodes diverses d'enseignement » et d'éducation.

» La matière et la forme des examens seront déterminées de cinq ans en » cinq ans, par un règlement arrêté en conseil royal de l'instruction publi- » que. Ledit règlement sera soumis à l'approbation du roi et converti en » ordonnance royale, rendue dans la forme de règlement d'administration » publique. »

§ 4. *Pensions.—Institutions.—Institutions de plein exercice.*

On divise en ce moment les établissements privés en trois classes : les [illegible]

[illegible] par les proviseurs des collèges royaux ;

Par les principaux des collèges communaux de premier ordre ;

Par les chefs des établissements privés de plein exercice.

Les dispensateurs du diplôme de bachelier sont les professeurs des facultés, c'est-à-dire les membres de l'enseignement supérieur, donné exclusivement par l'Université. Aucune adjonction ne leur est faite.

Composera-t-on, dit M. de Broglie, un tribunal mi-partie, des professeurs de collèges et des professeurs des institutions libres ? Si l'on voulait créer ce que l'on redoute, provoquer la rivalité, ce serait le vrai moyen ; chaque examen deviendrait un champ de bataille où chacun s'efforcerait de faire triompher les siens.

§ 6. — *Surveillance.* — *Pénalité.*

La surveillance de tous les établissements d'instruction secondaire, publics ou privés appartient aujourd'hui :

1° Au ministre de l'instruction publique, qui l'exerce par l'entremise des inspecteurs généraux, des inspecteurs d'académie ou de tous autres qu'il juge à propos de désigner ;

2° Aux autorités administratives et judiciaires dans les limites de leurs attributions respectives ;

3° A l'évêque diocésain et aux autorités consistoriales en ce qui concerne le culte et l'instruction religieuse.

Les établissements d'instruction privée, sous le régime de la liberté d'enseignement, resteront soumis à ces dispositions diverses ; mais l'art. 14 du projet soumet à des peines de discipline les chefs d'établissement d'instruction privée, *en cas de négligence permanente dans les études ou de désordre grave dans le régime ou la discipline de leurs établissements.* La commission, dans l'intérêt de la liberté, refuse à l'autorité publique le droit d'apprécier et de punir la négligence, elle ne jugera que le désordre grave. La réprimande est la seule peine disciplinaire que l'université pourra prononcer ; les tribunaux seuls en appliqueront de plus fortes.

§ 7. *Ecoles secondaires ecclésiastiques.*

Les écoles secondaires ecclésiastiques sont des collèges spéciaux, exclusivement destinés à recevoir des jeunes gens que leur vocation présumée et le vœu de leurs familles destinent au sacerdoce. Ce sont, s'il est permis de parler ainsi, des pépinières de jeunes prêtres.

Sous l'Empire, ces écoles étaient soumises à tout le régime universitaire, obligées à la fréquentation des collèges. La Restauration, plaçant les écoles secondaires ecclésiastiques ou *petits séminaires* sous la direction exclusive du clergé, leur accorda des privilèges excessifs sur lesquels il fallut revenir en 1828. Voici quels sont les avantages spéciaux dont jouissent aujourd'hui ces établissements.

1° Leurs directeurs ou supérieurs sont nommés par les évêques ou les archevêques sous l'approbation du roi. Ils ne sont assujettis à aucune condition de grade ;

2° Leurs maîtres ou professeurs sont également nommés par l'autorité ecclésiastique ; ils ne sont assujettis à aucune condition de grade ;

3° Leurs directeurs sont exempts du droit que paient les chefs d'institution et maîtres de pension, lequel droit s'élève à Paris pour les chefs d'institution à 150 fr., et pour les maîtres de pension à 100 fr. Dans les départements à 75 fr. pour les chefs d'institution, et à 50 fr. pour les maîtres de pension ;

4° Leurs élèves sont exempts de l'impôt connu sous le nom de rétribution universitaire ; le montant de cet impôt varie à Paris entre 15 et 54 francs ; il est réglé au vingtième du prix de la pension.

5° Leurs élèves, lorsqu'ils obtiennent le grade de bachelier ès-lettres, sont dispensés du droit d'examen et du droit de diplôme, lesquels s'élèvent ensemble à 60 fr.

6° Les élèves et la discipline sont soustraits à toute inspection, à toute surveillance de la part des autorités civiles.

Si des établissements qui possèdent de pareilles immunités pouvaient étendre indéfiniment le nombre de leurs élèves, ils feraient à toutes les institutions une concurrence irrésistible, et leur triomphe serait fâcheux ; car, dans les écoles secondaires ecclésiastiques, les études sont très faibles. L'ordonnance du 16 juin 1828 leur impose avec raison des conditions qui les empêchent d'étendre leur enseignement beaucoup au-delà de ce qui est nécessaire pour le recrutement du corps sacerdotal. Ainsi, les élèves des petits séminaires ne peuvent devenir bacheliers qu'après être entrés dans les ordres sacrés.

Il existe en France aujourd'hui 113 écoles secondaires ecclésiastiques, dont 5 dans le diocèse de Lyon. Le nombre total des élèves est de 18,524.

La commission propose de maintenir dans la législation le *statu quo* à l'égard des petits séminaires en général ; mais elle admettrait aux épreuves du baccalauréat ès-lettres tous les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques, où l'on accepterait la condition commune à toutes les institutions de plein exercice ; celle d'avoir pour professer les classes de rhétorique et de philosophie deux professeurs licenciés ès-lettres, et pour les mathématiques un professeur licencié ès-sciences.

§ 8. *Collèges royaux et communaux.*

On sait, en général, quelle est l'organisation des collèges royaux soutenus aux frais de l'État, administrés par des proviseurs et par des économes justiciables de la cour des comptes. En 1832, le nombre des élèves des collèges royaux était de 12,593 ; en 1842, il s'élevait à 18,697. Ces établissements ne dépassent pas le chiffre minime de 46 ; chacun d'eux ne coûte en moyenne que 29,000 fr. à l'État. Il serait nécessaire de multiplier en France ces types, ces modèles de l'enseignement secondaire.

Les collèges communaux sont entièrement à la charge des villes ; plusieurs ont des revenus en propre ; ils sont administrés chacun par un principal et par un bureau formé des notables de la ville au choix du ministre.

Il y a 148 collèges communaux de premier ordre ou de plein exercice. Le projet de loi soumet leurs régents aux mêmes conditions de grade que les professeurs des collèges royaux. Les collèges communaux de second ordre n'ont point un cours d'étude complet. Tous manquent de philosophie. Le projet de loi voulait les restreindre uniformément aux classes de grammaire ; la commission repousse cette disposition comme oppressive et sans but.

Après avoir tracé ce tableau de l'enseignement secondaire tel qu'il est organisé en France, M. de Broglie présente à la chambre des pairs le projet de loi modifié par la commission. Nous en publierons incessamment le texte.

Part réservée au Clergé dans l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole, cette question si intimement liée à la prospérité nationale s'est produite, dans le congrès central d'agriculture, avec toute l'importance qu'elle mérite. La discussion en a été vive, animée, approfondie ; chacun des orateurs, qui y ont pris part, a formulé son système d'éducation rurale. Quelle serait la meilleure méthode pour faire pénétrer chez les populations des campagnes et dans les classes aisées les connaissances nécessaires à une exploitation intelligente du sol ? Les uns, prenant pour modèle ce qui existe, proposaient la création d'un enseignement à trois degrés ; d'autres voulaient qu'il fût établi des chaires

... autres innovations heureuses, vraies sources de prospérité.

L'enseignement agricole par le clergé est une idée fort simple, d'une exécution facile, peu coûteuse, d'un résultat certain. Que chaque évêque établisse dans son grand séminaire une chaire d'agriculture ; qu'il astreigne les élèves à suivre assidûment les cours ; que les examens sur l'agriculture soient assimilés à ceux de théologie ; que les examinateurs sur la spécialité soient pris, parmi les agronomes les plus habiles du diocèse ; que les élèves fassent de nombreuses excursions à travers champs, pour y examiner comment les choses s'y pratiquent, et bientôt cette simple mesure exécutée sans bruit deviendra une source de richesse.

L'étude de l'agriculture n'est point incompatible avec la théologie : le clergé se recrutant aujourd'hui dans la population des campagnes, cette étude ne lui sera pas étrangère ; elle ne détournera pas le jeune lévite de la gravité de sa destination : nous dirons mieux ; en alliant le sacerdoce aux détails de la vie champêtre, elle dissipera toute l'aridité de la théologie, elle lui fera aimer davantage la sainteté de son ministère. Deux heures par jour, consacrées à l'agriculture, pendant les quatre années de séminaires, suffiront et au-delà pour l'initier à la connaissance des travaux agricoles. Arrivé dans sa paroisse, le prêtre au courant de la science et de la pratique prendra la haute main dans l'agriculture ; par son influence morale il saura lui donner une vive impulsion ; par sa position il la relèvera aux yeux du cultivateur : ainsi seront arrêtées les émigrations qui tendent à dépeupler la campagne au profit des villes manufacturières.

Au sein de sa paroisse le jeune desservant serait vraiment appelé à jouer un rôle utile, à exercer une autorité profitable. Dans les pays de montagne, où les hivers amènent de longs loisirs, ne pourrait-il pas faire un cours d'agronomie, organiser une conférence agricole, abonner la commune à un journal d'agriculture, faire pénétrer dans l'esprit de ses ouailles, par des lectures et des discussions les pratiques et les usages les plus en harmonie avec la localité? Si déjà dans maintes paroisses, les curés utilisent leur temps à donner des leçons de plain-chant, de musique ou de latin, il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'ils s'occupassent d'agriculture.

Citons des faits pour établir que l'idée que nous émettons ici n'est pas nouvelle, et que déjà, mise en pratique dans certains pays, elle a produit des résultats incontestables.

Suivant le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon avait conçu le des-

... march. de lingerie et nouveautés, r. ... M. Hénin, r. Pastourel, 1.

DU 22 MARS.

CHEVALIER, march. de vins, r. de Verneuil, 38. Juge-com., M. Beau ; synd.-prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

DU 9 AVRIL.

LEGROS, march. de vins, à Vaugirard, r. de Vanves, 30. Juge-com., M. Pillet ; synd.-prov., r. Cadet, 1.

Bourse du 18 avril 1844.

Le 5 0|0, très faible à l'ouverture, s'est un peu relevé vers la fin de la Bourse.

Le 3 0|0, demandé à la coulisse, ferme avec une bonne tenue.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50. — Autriche, 395 ; — id. (série sortie), 535. — Belge, 1831, 103 1|4 ; — id., 1842, 108. — Esp. (différés), 15 7|8 ; id., passive, 6 5|8 ; — id., 3 0|0, 37 3|8. — St-Germain (obl. nouv.), 1230 ; — id. (obl. nouv., r. dr.), 1070 ; — id. (anc.), 1190. — Orléans, 1280. — Grand'-Combe, 1480. Jouissances Bourgogne, 97 50. — Lits militaires, 1020. — Lin Maberly, 390.

Fin courant : Banque, 3100. — Naples, 101 65, 102.

	1er c.	P. H.	P. B.	der c.	hier
5 0|0 compt.	121 85	121 85	122 20	122 20	122 »
— fin cour.	122 »	122 40	121 90	122 35	122 15
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	83 55	83 65	83 55	83 65	83 50
— fin cour.	83 45	83 70	83 45	83 65	83 55
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bg 1840	106 1|8	106 »	B. 1|4
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	46 1|2	» »	B. 1|4
O. de laV.	1442 50	» »	» »	Esp. D. active	34 3|4	» »	» »
B. de Fr.	3095 »	3100 »	» »	5 0|0 Naples.	101 50	101 90	B. » 10
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain. .	105 »	» »	» »
— 1000	1170 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1245 »	» »	H. 1 25
C. hyp...	785 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	506 »	505 »	H. 5 »
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belg.	700 »	» »	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Cent Proverbes, tel est le titre sous lequel s'annonce une nouvelle publication de l'éditeur H. Fournier. Le proverbe est le frère de l'apologue ; comme la fable, le proverbe se prête à toutes les exigences de la raison comme à tous les caprices de la fantaisie ; il est tour-à-tour l'expression de la sagesse et le miroir de l'imagination. Grandville, dont le crayon s'est si bien associé à l'admirable bon sens et à la verve comique des Fables de La Fontaine, soutiendra, de son crayon tout-puissant, cette entreprise due à la collaboration d'une pléiade de gens d'esprit ayant tous fait leurs preuves, et cette fois modestement enveloppés dans le pseudonyme *Trois Têtes dans un Bonnet*. Tout en illustrant les proverbes écrits, l'artiste s'est réservé une part toute personnelle dans l'ouvrage ; le crayon traduira lui aussi, à sa manière, la sagesse des nations ; il entrera en rivalité avec la plume, et nous devrons à l'émulation que fera naître cette lutte piquante un des livres les plus amusants et peut-être les plus durables qu'ait produit la librairie moderne.

Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 20 avril.

Consistant en bureaux, divan, fauteuils, chaises en acajou, pendule, chaises, tables en noyer et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 19 Avril.

7 h. »|» OPÉRA.—Don Sébastien.
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Ménage. Femme colère. Crispin.
6 h. 1|2 OPERA-COMIQUE.—Cagliostro. Déserteur.
6 h. »|» ODÉON.—Comtesse d'Altemberg. Jane Grey.
6 h. »|» VAUDEVILLE.— La Gazette. Humoriste. Veille. Polka. Cabaret.
7 h. 0|0 VARIÉTÉS.—Séparation. Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas.
7 h. »|» GYMNASE.—Docteur Robin. L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Peau du Lion. Polka. Carlo. Ravel.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. »|» GAITÉ.—Louise et Louison.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1|2 COMTE. — Polka. Bas bleus. Menteuse.
6 h. »|» FOLIES.—Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

17 Avril.			18 Avril.		
Arrivages	958 q.	95 k.	Arrivages	1590 q.	57 k.
Ventes	539	20	Ventes	1912	11
Restant	9326	24	Restant	9212	70
Cours moyen	37,42		Cours moyen	38,29	
Cours-taxe	37,93		Cours-taxe	38,08	

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	1q.	k. 57	41,40 à 00,00	Gr.	18q.	84k.	50,95 à 56,05
1re	149	15	38,20 à 40,10	1re	651	55	38,20 à 40,10
2e	293	85	35,03 à 36,03	2	276	32	36,30 à 37,55
3e	12	56	31,20 à 00,00	3e	28	26	28,65 à 33,40
4e	0	00	00,00 à 00,00	4	146	08	22,83 à 27,00
Al.	39	25	38,20 à 00,00	Al.	538	51	38,20 à 39,50

Issues. Vente nulle à la Halle.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 18 Avril. *Cours légal.* — Froment : 19,47 à 22,65. — Seigle, 12,33 à 12,35. — Orge : 11,66. — Sarrazin : 9,35 à 9,66. — Avoine : 9,25.

COULOMMIERS, 17 Avril. — *Cours commercial.* Marché mieux approvisionné que le précédent ; offres sur échantillons plus nombreuses et plus empressées. Le cours du froment s'est raisonné près 17,19 à 19,06 l'hect., ce qui établit une baisse de 0,31 sur les premières qualités, et de 0,47 sur les 2e et 3e. — *Cours officiel.* — Froment, 1re : 18,75 à 19,06 ; 2e : 17,19 à 18,44 ; 3e : 16,33 à 17,10. Prix moyen : 17,72. — Orge : 11,25. — Avoine : 6,90.

NANGIS, 17 Avril, — Froment, prix moyen : 18,00. — Avoine : 7,20.

HOUDAN, 17 Avril. — Froment, 1re : 21,00 à 22,00 ; 2e : 20,00 à 20,33. — Champart : 18,67 à 19,33. — Méteil, 1re : 18,33 à 18,67 ; 2e : 17,67 à 18,00. — Halle bien approvisionnée de ces articles, vente lente ; baisse de 0,33. — Avoine pour semence : 9,60 à 7,80. — Avoine de commerce : 7,20 à 7,50, sans variation.

ROYE, 15 Avril. — Froment, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 17,75 ; 3e : 16,00 à 16,75. — Seigle, orge et avoine non cotés.

BERGUES, 15 Avril. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 21,20 ; 3e : 20,33. — Seigle : 13,16. — Orge : 13,31. — Avoine : 8,11. — Marché fort. Baisse sur le blé : 0,49 ; seigle : 0,37 ; orge : 0,15 ; avoine : 0,11. Vente abondante.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS. *Halle du 17 Avril.* — Haricots de Soissons : 30,00 ; do Liancourt : 20,00 à 20,65 ; do ordinaire, 19,65. — Suisses rouges : 20,00 ; do nains : 18,00. — Pois cassés : 28,00 à 32,00. — Lentilles Gallardon : 39,30 à 40,00 ; do de pays : 20,66 à 30,00. — Lentillons : 12,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché Saint-Martin du 17 Avril.* — Foin, 1re : 46,00 ; 2e : 38,00 à 44,00 ; 3e : 30,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 18,00 à 22,00. — Paille de seigle, 1re : 29,00 à 30,00 ; 2e : 27,00 à 28,00. Vente facile et prompte.

Marché d'Enfer du 18 Avril. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 46,00 ; 3e : 39,00 à 41,00. — Luzerne : 40,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00. — Paille de seigle : 26,00 à 28,00.

MONTLHÉRY. — Foin : 28,00 à 30,00. — Luzerne : 28,00 à 31,00. — Paille de froment : 15,00 à 17,00.

ROUEN, 15 Avril. — Foin, les 22 bottes : 10,00 à 12,00. — Trèfle, les 104 bottes : 40,00 à 45,00.

DRAGUIGNAN, 10 Avril. — Foin : 53,00. — Paille : 21,90. Ce prix est fort élevé. La *Gazette du Peuple* reproduit à ce sujet un article du *Journal des Basses-Alpes*, ou l'auteur fait ressortir le tort qu'éprouve l'agriculture par la disette des fourrages, d'où résulte celle des engrais. Comparant le rendement de nos céréales au produit bien supérieur des grains de l'Angleterre, il exprime le vœu de voir entrer la culture des plantes fourragères en plus grande proportion dans les assolements, comme moyen d'augmenter la production du bétail et d'élever ainsi nos cultures au degré de prospérité qu'atteignent celles de l'Angleterre et de la Lombardie.

Comme ce journal, nous souhaitons vivement un résultat si désiré par l'élite des cultivateurs, mais il ne faut pas se dissimuler que certaines contrées de la France, celles surtout où la disette de fourrage se fait sentir, sont loin d'être dans des conditions aussi favorables que les pays en question ; ce n'est que par une intelligente appropriation des plantes au sol, qu'on surmontera en partie des obstacles opposés depuis si long-temps au développement de cette branche essentielle de l'agriculture.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 18 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs. ...	1661	1626	35	1 14	» 96	» 82
Vaches....	53	50	3	1 2	» 88	» 76
Veaux.....	801	801	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6873	6766	89	1 38	1 20	1 02

COULOMMIERS, 17 Avril. — 246 veaux gras vendus 1,62—1,50—1,38. — 145 veaux d'élève : 17,00 à 26,00 l'un. — 52 grands porcs de 36,00 à 54,00 ; 49 petits porcs de 12,00 à 31,00.

HOUDAN, 17 Avril. — Veaux gras amenés : 415 ; vendus ; 395 à 1,60—1,45—1,20. — Veaux d'élèves amenés : 74 ; tous vendus de 11,00 à 82,00.

NANGIS, 17 Avril. — Il y a eu sur place 406 veaux, 30 bœufs et 26 vaches. Prix de vente, Veau : 1,20 à 1,50. — Bœuf : 1,00 à 1,20. — Vache : 0,70 à 0,80. Marché fortement approvisionné et vente facile,

Marché étranger. SMITHFIELD, 15 Avril.

Bœufs inf.	0,86 à 0,92.
do 2e qual.	0,98 à 1,09.
Prime grosse race,	1,15 à 1,27.
do écossais,	1,32 à 1,38.
Moutons infér.	0,92 à 1,09.
do prime South-Down en laine,	1,32 à 1,50.
do tondus,	1,15 à 1,27.
Veaux grosse race,	1,27 à 1,50.
do fins,	1,56 à 1,62.
Porcs fins,	1,32 à 1,50.
Agneaux,	1,91 à 2,24.

Il y avait au marché 2,725 bœufs ; 24,940 moutons, dont les deux tiers au moins sans laine ; 89 veaux ; 350 cochons.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, halle du 17 Avril.

21,523 kil.	bœuf,	1,60—1,20—0,80.
20,951	veau,	1,60—1,40—1,20.
5,059	mouton,	1,60—1,30—1,00.
37,920	porc frais,	1,20—1,16—1,12.

SMITHFIELD, *marché du 15 Avril.*

Bœuf inférieur,	0,74 à 0,80.
Moyenne qualité,	0,86 à 0,92.
Prime grosse race,	0,92 à 1,04.
do fine qualité,	1,09 à 1,15.
Mouton inf.	0,80 à 0,92.
Moyenne qualité,	0,98 à 1,15.
Prime,	1,38 à 1,21.
Veau,	1,32 à 1,56.
Porc fin,	1,32 à 1,44.
Agneau,	1,73 à 2,20.

Laines (le kil.)

PARIS, 13 Avril. — *Laines indigènes.* — Mère-laine, lavée à ch., prime : 8,00 à 10,00 ; do 1re : 7,00 à 7,50 ; 2e : 5,75 à 6,50 ; 3e : 5,00 à 5,50 ; agneaux, 1re : 7,00 à 8,50 ; 2e : 5,50 à 6,50 ; do commun : 4,50 à 5,25. — Lavée à dos agneaux, 1re : 4,50 à 5,50 ; do 2e : 3,00 à 4,00. — Lavée à dos, mouton, 1re : 5,00 à 5,50 ; 2e : 4,25 à 4,75 ; commune : 3,50 à 4,00. — En suint, agneaux mérinos : 3,30 à 3,70 ; métis : 2,70 à 3,00 ; commune : 2,30 à 2,60 ; do mout. mérinos : 1,90 à 2,30 ; métis : 1,50 à 1,70 ; commune : 1,20 à 1,40. — Laine noire : 4,00 à 4,50. — Pelures : 2,00 à 3,75 ; pelures noires : 2,75 à 3,50.

BOURGES, 17 Avril, — Laine lavée : 4,40

BAYONNE, 10 Avril. *Laines à l'entrepôt.* — Léonèses : 2,75 à 5,00 ; Ségoviennes : 4,00 à 4,25 ; Soriannes : 4,00 à 4,25 ; Caméranos et Navarre fine : 4,00 ; Aragon : 3,75 à 4,00 ; Tudèles noires : 3,50 à 4,00 ; entrefines de Castille : 3,50 ; do Navarre : 3,50 à 4,00 ; fleuretons Navarre : 2,75 à 3,00 ; Révols Navarre longs : 2,10 à 2,25. — *Acquitté* bayonnaises blanches (les 50 kil.) : 70,00 à 8,00 ; do grises : 60,00 à 62,50 ; do en suint : 37,00 à 38,00. — Béarnaises blanches : 85,00 à 90,00. — Pelades du pays : 70,00 à 75,00. — Bristons : 65,00 à 70,00. — *Laines en suint* fines Navarre : 65,00 à 70,00. — Entrefines do : 65,00 à 70,00. — Fleurettes de Navarre : 60,00 à 62,50.

sentiment public qui ne se trompe guère dans l'appréciation morale des faits d'une telle gravité. Cela vient de ce que tout le monde sent qu'il y a là quelque chose qui cloche. Cette hésitation elle-même — ces ajournements successifs, — ces reprises si fréquentes, attestent suffisamment la gravité de la question. De part et d'autre l'on aime à se dire : Voilà une question qui commence ! Mais on hésite à vider cette question dans la crainte de découvrir un peu de lie au fond.

L'on sait combien nous sommes éloignés de toute espèce d'opposition systématique. Ce que nous disons-là est donc le résultat de notre conviction intime, en tant que nous avons pu nous la former sur les pièces que le ministère a livrées à la publicité. Puissent les explications que le ministère promet toutes les fois qu'il demande un ajournement nous faire changer d'avis.

M. Billault a exposé aujourd'hui d'une manière claire et positive l'état actuel de la question. Il s'est attaché surtout à prouver la duplicité du ministère vis-à-vis de la chambre. Il s'est donné un soin tout particulier de ménager et d'atténuer ses expressions, ce qui est très louable, mais en même temps il a affaibli la discussion des fonds en portant presque toute son attention sur les assertions ministérielles.

M. Guizot a répondu avec ce talent que personne aujourd'hui ne lui conteste. Malheureusement ce talent est employé à dire de fort belles choses en général, mais fort peu concluantes en particulier. Cette éloquence *oblique* n'a abouti aujourd'hui qu'à une nouvelle livraison de documents, et, en conséquence à un nouvel ajournement de la discussion. Quant à M. Mackau nous sommes vraiment peinés de le voir s'enfoncer de plus en plus dans cette fausse route. Nous espérions mieux de l'honorable amiral. M. Guizot et lui ont eu recours aux subtilités les plus jésuitiques pour prouver la véracité des assertions ministérielles; il ne leur manquait plus que d'invoquer les restrictions mentales pour compléter l'édification de la chambre.

Et maintenant comment finira ce débat? Il finira, (puissions-nous être de faux prophètes), par un nouveau discours de M. le ministre des affaires étrangères qui s'ingéniera à force de talent et d'assurance, à neutraliser les arguments de ses adversaires. Nous disons neutraliser, car le ministère aura le bon esprit de ne pas provoquer un vote d'approbation; il se contentera encore une fois d'une attitude neutre de la part de la chambre. Ce sera donc encore un ajournement; mais, en attendant, les apparences seront sauvées, et, comme disait aujourd'hui M. Billault, le ministère aura vécu.

En effet, tout sera sauvé, *fors l'honneur !*

Telle est l'issue que nous prévoyons et que nous déplorons d'avance.

Quant à nous, s'il nous appartenait de formuler des conclusions, voilà celles que nous présenterions :

La chambre a le droit d'enquête; elle possède ce droit pleinement et sans conteste; — qu'elle nomme donc un comité chargé d'abord de prendre connaissance des pièces dont la publicité pourrait porter ombrage à M. le ministre, ensuite d'entendre M. Reine et d'apporter enfin à la chambre l'expression consciencieuse de sa conviction. De cette manière, le ministère échappera à la publicité qu'il semble redouter, et la chambre apprendra, par l'organe du comité qu'elle aura investi de sa confiance ce qui lui reste à faire.

Dépenses extraordinaires. — Elles comprennent les dépenses pour travaux publics, comme les chemins de fer, les fortifications, etc.

Recettes ordinaires. — Les recettes ordinaires comprennent :

1° Les contributions directes ;
2° Les droits d'enregistrement, timbre et domaines ;
3° Les produits des eaux et forêts, droit de chasse et droit de pêche ;
4° Le produit des douanes et de la taxe sur le sel ;
5° Les contributions indirectes ;
6° Le produit des postes ;
7° Le droit universitaire ;
8° Divers revenus des colonies et du service départemental ;
9° Divers autres produits dont le détail est sans importance.

Recettes extraordinaires. — Elles proviennent des emprunts publics.

Tous ces articles de dépenses et de recettes se subdivisent en différentes branches. Nous les analyserons succinctement, pour donner une idée de l'ensemble de l'administration publique ; on pourra nous suivre plus facilement après dans l'examen que nous ferons du budget de 1845.

Dette publique. — La dette publique se compose :

1° De la dette consolidée et de l'amortissement ;
2° De la dette spéciale contractée pour divers travaux publics et de son amortissement ;
3° De la dette viagère ;
4° De la dette non consolidée ou flottante.

Dette consolidée. — On entend par dette consolidée les emprunts pour lesquels le gouvernement s'oblige seulement à payer un intérêt fixe ; le remboursement du capital ne pouvant jamais avoir lieu que par sa volonté. Le mot de consolidé nous paraît parfaitement convenable; il n'y a pas, en effet, de dette mieux assise et plus solide que celle qui peut ne jamais être remboursée. La dette consolidée est généralement connue sous le nom de rente sur l'État ; on la distingue en rente cinq pour cent, rente quatre et demi, rente quatre, et rente trois pour cent.

La rente 5 0/0 s'élève aujourd'hui à			147,040,480 f.
—	4 1/2,	à	1,026,600
—	4	à	22,507,375
—	3	à	52,484,216
Total			223,058,671

Ce qui représente un capital de 5,275,781,174 f.

Amortissement. — L'État consacre, pour paraître se libérer, tous les ans, une certaine somme à racheter des rentes. C'est à cette opération qu'on donne le nom d'amortissement.

La caisse d'amortissement reçoit, chaque année, sous le nom de dotation (style financier), une somme équivalente à peu près au centième de la dette consolidée ; avec cette somme, elle rachète des rentes, en touche les arrérages et emploie ensuite ces arrérages à l'acquisition de nouvelles rentes, ce qui lui procure un intérêt composé.

La somme portée au budget de 1845 pour la dotation de la caisse d'amortissement, s'élève à 46,516,682.

Et l'intérêt payé à cette caisse pour les rentes qui lui appartiennent par suite de rachats antérieurs est de 56 millions environ.

Lorsque les rentes sont au-dessus du pair, la caisse d'amortissement n'en achète plus, elle place alors ses fonds en bons du trésor.

[illegible] La subvention aux fonds de retraite des finances.

La somme portée au budget pour la dette viagère est de 58,640,000 fr.

Dette non consolidée ou flottante. — Cette portion de la dette publique contient deux parties distinctes : les cautionnements des agents comptables et titulaires d'offices, et la dette flottante proprement dite. Cette dette se nomme *flottante*, parce qu'elle est remboursable avec certaines conditions, à la volonté du prêteur.

La dette flottante est trop souvent une espèce de bouteille à l'encre dans laquelle les deniers des contribuables vont se mettre à l'abri des vérifications, lorsqu'ils ont été illégalement ou mal employés par nos ministres. Dans une semblable situation, il nous serait assez difficile de dire ce qu'est positivement aujourd'hui la dette flottante, nous allons tâcher cependant de l'expliquer.

La dette flottante est un léger nuage qu'on voit à peine poindre à l'horizon du budget; il passe imperceptible dans ses immenses colonnes tout embrumées de chiffres, et va se condenser dans les caisses du trésor en matière sonore et abondante.

La dette flottante, comme nos fleuves, est devenue, dans ces dernières années, extrêmement sujette aux débordements; ces débordements tendent même à passer à l'état chronique. L'endiguement de la dette flottante n'est donc pas moins indispensable que l'endiguement des rivières.

Ce n'est pas que la création d'une dette flottante soit une chose mauvaise en soi, nous la croyons au contraire fort utile, mais comme tant d'autres bonnes choses, elle est devenue mauvaise par l'abus qu'on en fait tous les jours.

Voici pourquoi on a besoin d'une dette flottante : tous les services publics, sauf de rares exceptions, se payent par mois, c'est-à-dire par douzièmes d'exercice.

Il faudrait donc que les contributions rentrassent exactement par douzièmes pour que ces services fussent régulièrement soldés. Or, cette exactitude est impossible. Les contributions directes s'acquittent, en général, par trimestre. Quant aux autres revenus, ils peuvent varier considérablement d'un mois à l'autre, et cette irrégularité est tout-à-fait incompatible avec le bon ordre qu'on doit apporter toujours dans les services de l'administration.

Pour obvier à cet inconvénient, le ministre des finances est autorisé par les chambres, lorsqu'elles votent le budget, à émettre des bons du trésor pour une somme à-peu-près équivalente aux douzièmes des contributions, dont le recouvrement paraît devoir être retardé pendant le cours de l'exercice.

Ces bons sont payables à neuf jours de vue, dans tous les départements et reçoivent un intérêt variable proportionné au besoin de fonds qu'a éprouvé le trésor. En outre, il est très bon que le gouvernement ait à sa disposition un moyen de se procurer promptement, en cas de besoins extraordinaires, des sommes importantes, sans qu'il soit obligé de se mettre à la merci des banquiers.

Ainsi en bonne règle, et sauf des circonstances exceptionnelles, la dette flottante, quelque soit l'état de nos finances, ne devrait jamais dépasser de beaucoup les douzièmes échus et non recouvrés des contributions. On comprend que tous les fonds qui excèdent les besoins du service constituent pour le trésor une perte égale à l'intérêt qu'il paie aux prêteurs de ces fonds inutiles.

Depuis 1840 nous sommes dans les cas exceptionnels; une partie des fonds des caisses d'épargne, et une partie des fonds disponibles de la caisse d'amortissement, sont incorporés à la dette flottante.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA FAMILLE DU VIEUX PÊCHEUR (1).

VIII.

L'hiver se passa ainsi dans la tristesse et les larmes.

Un jour, Jonathas, aux premiers soleils d'avril, était allé, pour acheter quelques provisions, sur l'autre rive du fleuve, dans le bourg auprès duquel on voit, éparses parmi les dunes sauvages, les ruines du vieux monastère.

Lorsqu'il revint vers sa cabane, le soleil se couchait; le vieillard était las sous son fardeau; il s'assit au bord de la route sablonneuse, sous une touffe de tamaristes, qui s'élevait verte et solitaire au milieu de l'aridité des lieux.

Devant lui s'arrondissait, sur un peu de terre, une fourmilière qui s'a gitait aux premiers rayons du printemps.

Le vieillard regardait la république noire qui bientôt allait reprendre son repos nocturne, après une journée d'assidu travail. Cet insecte, que rien ne distrait de son labeur alors que la saison est arrivée, lui semblait plus sage que beaucoup d'hommes, et il trouvait qu'il méritait mieux les dons de la divine Providence.

Tandis que le vieux pêcheur était ainsi en contemplation devant la peuplade laborieuse, la nuit se fit tout-à-fait; et il reprit sa route au milieu du silence et de l'immobilité des herbes et des flots. Car on ne sentait pas la plus légère brise; mais une fraîcheur plus vive venait du côté de la mer, qui seule avait une voix dans ces muettes solitudes.

Il arriva au pied d'une croix que l'on avait érigée à l'endroit où reposaient les corps des matelots d'un brick qui était venu se briser dans ces parages.

Jonathas, agenouillé au pied du calvaire de bois, dit une prière pour les naufragés, et puis pour sa chère enfant, morte aussi dans un naufrage hélas ! plus triste que celui de ces pauvres hommes.

Tandis qu'il priait en ce lieu de funèbre mémoire, il entendit quelques personnes marcher vers lui. Il reprenait son fardeau dans l'intention de continuer sa route, lorsque tout-à-coup il s'arrêta comme frappé par un bruit extraordinaire.

Il prêta l'oreille aux voix qui retentissaient dans le profond silence. L'une de ces personnes disait :

— La journée sera belle demain ; le soleil s'est couché radieux : nous aurons pour notre pêche un temps comme on peut le souhaiter, mon brave ; où croyez-vous que nous devions aller jeter les filets?

— Vers la pointe du cap, répondit l'autre voix d'homme.

Cette voix du premier interlocuteur était celle de M. de Courbevoie, du meurtrier de Brigitte; et Jonathas, avec cet instinct dont la spontanéité trompe rarement, l'avait incontinent reconnue.

Tout le vieux sang de l'honnête pêcheur se souleva de colère; il fut comme ébranlé dans tous ses os, et la parole foudroyante était prête à sortir de sa bouche; mais il la retint, une autre pensée soudainement s'empara de lui,

Il posa là le sac sous lequel se courbait son dos déjà chargé de tant d'années et reprit sa place au pied du calvaire sépulcral. Croisant les bras, il pencha la tête pour entendre sans être reconnu.

Les deux marcheurs nocturnes passèrent à le toucher, tout le corps du vieillard tressaillit à l'approche du méchant; mais il se contint. Il avait sa pensée, pensée terrible d'une justice qui devait, selon lui, être la justice de Dieu.

Le compagnon de M. de Courbevoie, pauvre pêcheur du village voisin, adressa un salut de bonne nuit à l'homme assis au pied de la croix funèbre, et souleva son chapeau devant le signe rédempteur qui acquérait une nouvelle puissance de sa position sur une tombe.

L'homme vicié jusque dans les profondeurs de sa conscience passa comme s'il n'avait rien vu ; peu lui importait, à lui, qu'il y eut une croix et des malheureux sur la terre!

Ils disparurent dans la nuit, et Jonathas reprit sa route le long des dunes et du rivage de la mer.

En entrant chez lui, il déposa, sans mot dire, le paquet dont il était chargé sur le banc qui, dans les chaumières, est d'ordinaire au-devant du lit clos ; et puis il s'assit, muet encore et sombre sur le billot du foyer. Sa tête s'abattit sur ses mains ; et une tristesse mêlée d'une sorte de terreur se répandit autour de lui. Les deux femmes, après lui avoir adressé le salut de bonne arrivée auquel le vieillard ne répondit pas, se mirent à leurs travaux : Jeanne au rouet et Rachel à préparer le repas du soir. Elle plaça sur le trépied l'antique vase d'airain qui leur était un héritage des aïeux ; et elle versa la soupe dans ce vase qu'échauffait la flamme d'un feu de genêt et de débris d'ajonc qu'elle-même était allée cueillir sur le rivage.

Le souper était prêt, Rachel invita le vieillard à se venir asseoir devant son écuelle. Il répondit qu'il avait dans son voyage pris le repas de la soirée, ce qui le conduirait bien, dit-il, jusqu'au lever du prochain soleil. Rachel n'insista pas.

Le souper fut silencieux. La vieille ménagère voyant que Jonathas se levait pour aller au lit sans faire la prière lui demanda s'il était malade ; il répondit par une négation brusque, comme pour lui faire comprendre qu'il ne voulait pas qu'on l'interrogeât davantage.

En passant en face de la porte, Jonathas jeta un coup d'œil dehors et vit que la lune s'obscurcissait : il s'avança jusqu'au seuil :

— Voilà qui va bien, lui dit-il; avant le coucher du nouveau soleil nous aurons une tempête.

Rachel était venue se placer auprès de son mari sur la porte.

— L'air est pourtant bien calme, dit-elle, et les nuages ne me semblent pas menaçants.

— Tout cela n'y fait rien, répondit Jonathas ; vois, autour de la lune, ce cercle de brouillard. il suffit de cette marque pour que le vieux navigateur ne quitte pas le rivage, quelque belle apparence qu'ait la mer. Les jeunes gens sans expérience y sont souvent trompés; mais je te le répète, femme ; avant que le jour de demain s'achève, nous aurons des bateaux en détresse en nos parages. Cela va bien; Dieu est juste!

Rachel frémit, à cette parole mystérieuse qui cachait, elle le sentait bien, quelque chose de terrible peut-être; mais elle n'osa pas interroger de nouveau le vieux pêcheur.

Tous les habitants de la chaumière allèrent trouver, sinon le sommeil, du moins la couche de leur repos nocturne.

Il n'était pas encore jour quand Jonathas se leva. Il alla se placer sur un cap d'où il pouvait voir les canots sortir du hâvre de l'*Ile-aux-mouettes*. Il les connaissait tous à leur forme et à certains signes de leur voilure.

Déjà presque toutes les embarcations avaient quitté le port, et Jonathas n'avait pas fait un mouvement. Enfin il en parut une qui le fit abandonner le rocher où il était assis. Elle portait à la tête de son mât une petite flamme blanche et rouge. Il poussa un profond soupir, comme un homme tiré d'une grande peine, frotta ses mains l'une contre l'autre; et, croisant ses bras sur sa poitrine, il regarda le soleil levant dont la lumière était pâle.

— Dieu est juste! dit-il encore. Et il descendit vers sa cabane.

Il demanda en entrant la soupe qu'on lui avait préparée, la veille, au soir; et, pendant que la bonne Rachel la faisait passer au feu, il alla prendre, au manteau de la cheminée, sa longue et noire escopette.

Il posa une pierre neuve au chien de la batterie, mit de nouvelle poudre dans le bassinet, frotta avec un charbon la partie du couvre-feu où tombe la pierre ; puis, ayant placé l'arme auprès de lui, il prit son repas comme un homme très pressé. Après cela, il sortit. Il s'en alla le long des ravines, à la crête des côtes, suivant toujours les mouvements et la marche du bateau, sur lequel s'étaient dès l'abord dirigées ses observations. Il était déjà bien avancé vers la pleine mer.

(1) Voyez les numéros des 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 14, 15, 18 et 19 avril.

deux heures. On [illegible] l'extension que prendront les communications entre la France et l'Angleterre quand on aura rendu la traversée aussi facile.

L'*Observateur grec* du 25 mars publie un article fort bien pensé, dans lequel il ne partage pas la foi qu'on semble avoir dans l'établissement du *régime représentatif* comme moyen de satisfaire tous les intérêts, lorsqu'on dit au peuple : « *Le terme de vos maux est arrivé ; toute plainte va cesser.* » L'auteur établit qu'en Grèce, comme ailleurs, on a besoin d'une *réforme sociale* et qu'on n'a demandé le régime représentatif que pour arriver plus facilement et plus sûrement, sous cette forme de gouvernement, au seul but vraiment désirable, la satisfaction des besoins matériels des masses.

Nous engageons vivement l'*Observateur grec* à persévérer dans cette voie ; s'il parvient à mettre à l'ordre du jour les *questions sociales*, il aura rendu un véritable service au pays ; il empêchera, ainsi, que la dernière transformation politique qui a existé en Grèce, que tant de nobles espérances ne deviennent, comme tant d'autres, une amère déception.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 19 avril.

La séance est ouverte à deux heures. La chambre est très nombreuse et très animée. Les bancs de Messieurs les pairs et les tribunes se garnissent de bonne heure. Tous les ministres sont à leur banc.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur les affaires de Taïti.

M. BILLAULT. M. le ministre des affaires étrangères nous a dit, en parlant des affaires de Taïti : C'est un fait qui commence et sur lequel l'avenir doit jeter du jour ; nous acceptons la situation telle qu'on l'a faite ; nous aurons plus tard à nous occuper des instructions qui ont été données à l'amiral au moment de son départ ; aujourd'hui, nous devons nous occuper uniquement des faits qui ont précédé la détermination de l'amiral et du désaveu du cabinet.

Pour que la critique ait lieu, il faut que l'examen soit fait sans équivoque, sans restriction ; la question se pose aujourd'hui comme au mois de mars. Il s'agit d'examiner trois phases distinctes de l'affaire : la conduite de la reine, celle des agents anglais et celle de l'amiral.

A l'époque de la première discussion, des documents furent refusés par le cabinet ; ils existaient, mais on ne voulut pas les communiquer. Depuis, de nouveaux documents sont survenus, il s'agit de savoir s'ils sont suffisants, s'ils sont complets.

Pour en juger, il faut mettre en regard les explications de l'amiral et celles du gouvernement et voir si ces documents sont en rapport, et, dans le cas où ils se contrediraient, il est évident que nous avons besoin d'autres preuves pour nous éclairer.

Le gouvernement et le rapport de l'amiral sont d'accord sur l'existence de menées contraires à l'établissement du protectorat ; mais ils se divisent sur les agents de ces menées et les faits qui se passèrent à l'arrivée de l'amiral Dupetit-Thouars.

D'après le ministère, les chefs indigènes auraient pris la plus grande part aux menées contre la France. Dans le rapport de l'amiral, c'est au contraire l'arrivée des missionnaires et des agents anglais qui ont déterminé les divisions qui se sont manifestées dans les îles de la Société. Le gouvernement assure que le capitaine du Talbot s'occupa peu de ces intrigues. L'amiral, au contraire, assure qu'il en fut le provocateur et que ce sont les agents anglais qui ont appelé les chefs indigènes à la révolte.

Sur les autres points, le même dissentiment se trouve entre la version du gouvernement et celle de l'amiral : après l'arrivée de l'amiral, les menées [illegible] depuis [illegible] anglais s'étaient [illegible] pas le [illegible] son protectorat à Taïti ; dès que ce protectorat était accepté en principe, il fallait reconnaître que l'amiral avait agi avec une modération sans exemple et ne pouvait agir autrement qu'il ne l'a fait.

Tels sont les sentiments unanimes des passagers et des officiers de la marine marchande ; tels sont aussi ceux de la marine militaire, et nous en aurions la preuve, s'il leur était permis de s'expliquer autrement que par ordre de leurs supérieurs.

Je le répète donc : en présence des contradictions du ministère et de l'amiral, il y a pour la chambre le devoir de s'éclairer. Les documents qui ont été déposés sont insuffisants. Je demande donc le dépôt de nouveaux documents.

Je demanderai donc le dépôt de toutes les pièces relatives aux faits qui se sont passés du mois d'octobre 1842 au mois de novembre 1843.

Pour apprécier la valeur de ces documents, il faut d'abord se rappeler quelle était la situation du gouvernement provisoire établi par le protectorat à Taïti.

Le gouvernement provisoire ne pouvait rien faire par lui-même ; il devait consigner toutes ses délibérations dans des procès-verbaux qui devaient être déposés en original dans un lieu où ils pouvaient être communiqués même aux consuls des nations étrangères et dont une copie devait être adressée au ministère de la marine.

Le commodore Nicholas a eu une correspondance suivie avec le gouvernement provisoire et des pièces ont été échangées ; copie de ces pièces a été adressée également au ministère. M. le ministre de la marine possède donc des rapports, des pièces, des correspondances des officiers anglais, des documents sur les menées des missionnaires et des agents de l'Angleterre ; le ministère peut donc faire le dépôt que nous demandons, et il est de notre devoir de l'exiger.

Je demanderai en outre le dépôt des rapports de M. Bruat. Lorsque dans une séance précédente, j'ai demandé ces communications, M. le ministre des affaires étrangères répondit : Il n'y en a pas ? Ces paroles produisirent une sensation qui a été constatée par le *Moniteur*.

Sur ce point comme sur quelques autres, M. le ministre me permettra de n'être pas de son avis. Le capitaine Bruat était chargé d'une grande responsabilité. L'Elisabeth est restée long-temps à Taïti ; elle a apporté des dépêches. Le capitaine Bruat ne dépendait pas de l'amiral, il commandait en chef. Il a eu le temps et le devoir d'écrire. Je vous laisse à juger s'il a écrit ou s'il n'a pas écrit.

Le gouvernement, M. l'amiral Mackau l'a avoué, a reçu par l'Elisabeth les rapports du gouvernement provisoire de Taïti. Qui a écrit la lettre d'envoi de ces documents. Le 10 novembre, jour du départ de l'Elisabeth, M. Bruat commandait en chef ; il avait seul le droit d'envoyer les rapports du gouvernement provisoire. Vous avouez avoir reçu ces rapports ; eh bien ! je vous dis, moi, que c'est M. Bruat qui les a envoyés.

Vous ne pouvez nous dire que ces documents sont arrivés avec la dépêche de l'amiral. M. le ministre de la marine a dit qu'il n'avait reçu avec cette dépêche que les pièces qui ont été publiées.

Le gouvernement, si susceptible en matière de hiérarchie, qu'il ne veut pas nous communiquer les rapports des officiers inférieurs ne nous dira pas que les inférieurs seuls ont écrit ? C'est un officier supérieur qui a seul adressé les rapports, et il est évident qu'il n'a pu se dispenser d'y joindre le sien.

Je vais plus loin, le ministère a communiqué à la chambre une lettre de la reine Pomaré. Comment cette lettre lui est-elle parvenue ? Est-ce par M. Dupetit-Thouars ? Les termes dont s'est servi M. le ministre des affaires étrangères en la produisant prouveraient suffisamment le contraire, quand même il n'existerait pas une lettre de l'amiral, lettre écrite par lui à la reine, deux jours après sa déchéance, dans laquelle il refuse de faire parvenir sa protestation au ministère, la renvoyant pour cet effet au capitaine Bruat. La lettre est parvenue. Ce ne peut donc être que par M. Bruat qui, en même temps, a dû vous adresser son rapport.

J'admets cependant pour un moment que vous n'ayez pas reçu de rapport [illegible] le [illegible] de ce qui [illegible] la hiérarchie [illegible] supérieurs.

Je commence par écarter cette dernière fin de non-recevoir pour la plupart des documents que nous réclamons. Ce ne sont pas des rapports des officiers inférieurs que la correspondance de l'amiral avec le capitaine Duquesne, que le rapport de M. Bruat, que les procès-verbaux des délibérations du gouvernement provisoire qui doivent être communiqués aux consuls étrangers et dont on refuse la communication à une chambre française. (Très bien.)

Ces rapports, d'ailleurs, M. Bruat, en vous les envoyant pour appuyer ses observations, se les approprie et les rend siens. Leur communication ne peut être contraire à la hiérarchie. D'ailleurs, Messieurs, ce dont il s'agit ici avant tout c'est de bonne foi et non de subtiles distinctions.

Formulez vos demandes, nous dit encore M. le ministre des affaires étrangères. Mais ces demandes, nous les avons formulées ; nous voulons connaître les faits qui ont déterminé la conduite de l'amiral et ceux du ministre ; nous ne pouvons demander telle pièce de préférence à telle autre, nous voulons connaître tout ce qui peut nous éclairer, car les indécisions du cabinet (je ne veux employer que des termes parlementaires) nous mettent dans la triste nécessité de ne lui accorder qu'une confiance très éclairée. (On rit.) Il ne peut donc être question de choix et d'extraits faits par le gouvernement entre les pièces qu'il voudra nous communiquer, nous réclamons les pièces entières et complètes.

Sur cette question, je citerai à la chambre une autorité que mes amis ne récusent pas, et que les amis de M. le ministre des affaires étrangères ne peuvent récuser non plus.

Il y a quelques années, nous combattions un autre cabinet, dont le chef n'avait pas eu le malheur de laisser soupçonner l'exactitude de ses souvenirs. (Agitation.) Il s'agissait d'une dépêche dont il voulait ne nous communiquer qu'un extrait. M. Guizot disait alors : « Je n'émets aucun doute sur la bonne foi du ministère, mais quand on apporte des extraits à la chambre, quand on cite des paragraphes choisis, je n'ai foi au jugement de personne. (Hilarité à gauche.) Il faut que tout nous soit communiqué, sans quoi il n'y a plus de discussion possible.

Je prie M. le ministre des affaires étrangères, de se rappeler en 1844, ses paroles de 1839.

Pour nous refuser des communications, on nous objecte la raison d'état. C'est un grand mot et rien de plus ; cette question vous est purement personnelle. Quand il s'agit de diplomatie, qu'il y a des intérêts à régler avec l'Europe, j'admets qu'on mette de la réserve dans les communications, mais, ici, que pouvez-vous avoir à craindre ? Si vous eussiez laissé croire que les agents anglais avaient agi par ordre de leur gouvernement, je comprendrais votre réserve. Mais, vous nous avez dit le contraire ; à cette tribune même, vous vous êtes félicités que le gouvernement de la Grande-Bretagne soit resté complètement étranger aux efforts tentés contre notre domination à Taïti. Il ne s'agit donc nullement d'une question diplomatique. La France, d'un autre côté, a besoin de savoir ce qu'ont pu faire contre elle des agents anglais non autorisés. Cette connaissance, j'en conviens, peut bien avoir quelques inconvénients pour vous, mais cessez de nous parler de la raison d'état ; la seule raison que vous ayez de nous cacher la vérité, c'est votre intérêt ministériel.

Vous voyez aujourd'hui que la France est unanime contre vous, vous voulez gagner du temps ; vous vous dites : l'opinion s'émeut vite, mais elle se calme aussitôt ; vous voulez, comme vous avez fait dans la question du droit de visite, attendre que l'opinion passe ; elle passera peut être, mais prenez-y garde, elle renaît souvent de sa cendre.

Dans quelques mois, nous dites-vous, nous communiquerons des documents qu'il est impossible de communiquer aujourd'hui. Mais cette impossibilité ne vient pas des négociations diplomatiques, elle vient de la crainte que vous avez de l'opinion du pays ; vous craignez que des paroles énergiques, écrites par nos braves officiers ne réveillent le sentiment national ; quand vous avez vu l'indignation qui s'est emparée de nous en apprenant que le pavillon français avait été abaissé devant l'Angleterre, vous avez eu [illegible]

Un douanier se trouvait là près, qui connaissait le vieillard ; il vint pour lier conversation avec lui :

— Où allez-vous donc si bâtivement, père Jonathas, lui dit-il en l'abordant ; avez-vous vu quelque gibier de ce bord ?

Jonathas lui répondit que non, mais que, par le temps qui se préparait et qui déjà soulevait les flots au large, il pourrait bien s'en trouver dans les baies environnantes où d'ordinaire les oiseaux marins se viennent abriter.

— Assurément, dit le douanier, je crois que nous aurons du gros temps ; toute la nuit, la mer a élevé de grands murmures. La lune menaçait. Le soleil à son lever était terne comme l'œil d'un malade, et je m'étonne que tant de bateaux se soient hasardés à prendre le large. Il faut que ces gens-là soient bien novices !

Jonathas dit :

— Que pensez-vous de celui-là, qui, plus audacieux que les autres, s'avance entre les îlots du Cormorans ?

Le douanier répondit :

— Ce que j'en pense, père Jonathas ; ma foi, je pense que ce ne peut être qu'un ignorant ou un fou ! Il cherche un naufrage ou il ne connaît rien aux signes que Dieu a placés dans le ciel et sur la mer pour avertir les navigateurs. Voyez déjà comme la vague moutonne ; toutes les mauves cherchent un refuge parmi les roches de la côte opposée ; et elles sont sages, car elles ne pourraient tenir contre la force de l'ouragan. En vérité, la tempête vient plus vite que je ne le croyais encore. Tenez, voilà que le bateau entre dans le courant qui porte vers l'anse des Galets ! A coup sûr, l'ouragan va le jeter en cette dangereuse passe ; et si quelqu'un de ceux qui montent cette pauvre embarcation en échappe, il devra une belle chandelle à la bonne Vierge !

— Je le crois comme vous, répondit Jonathas, en hochant la tête pour cacher le sourire qui, malgré lui, venait à ses lèvres.

Il quitta le douanier, qui lui dit :

— Bon père Jonathas, vous feriez mieux de rentrer chez vous que d'aller vous exposer aux rafales et à la grêle qui va s'échapper de ces nuées ; je vous jure que je ne serais pas là si l'ordre du chef ne me contraignait pas de rester au poste. Surtout, ne vous approchez pas trop des sentiers qui bordent les ravines. Ces routes-là sont bonnes pour des pieds plus alertes que les vôtres, bon père ; car vous n'êtes pas d'hier, et les vieux arbres ne tiennent plus guère au sol ; c'est triste, mais enfin c'est la volonté de Dieu. Que ceci ne vous choque pas ; je ne dis pas cela pour vous affliger, mais pour vous prémunir contre un péril que peut-être vous ne voyez pas ; on ne se sent pas vieillir, bon père, ou, du moins, on ne l'avoue difficilement.

Jonathas, qui partait sans répondre, sans écouter même, était déjà bien loin.

— Allons, dit le douanier, le bon homme a mal pris mes paroles ; j'en suis tout attristé, car c'est un vrai brave cœur que ce père Jonathas, et qui a bien du chagrin. La pauvre Brigitte aussi méritait un autre sort. Une si jolie fille, si bonne travailleuse et d'humeur si récréative ! cela fait peine rien que d'y penser. J'ai porté sa châsse au lieu de son dernier sommeil ; tout le monde pleurait ; et, le dimanche suivant, sa mort faisait l'entretien de toutes les auberges ; et, quand on en parlait, on n'entendait d'autre voix que le regret de tous les honnêtes gens. Mais on plaignait plus le grand-père que la petite-fille ; et c'était de raison, car enfin, quand on est mort, on est mort. Le deuil est aux demeurants.

Le douanier alla se placer derrière un rocher qui se dressait solitaire à la crête d'un cap. La tempête poussait avec un bruit affreux les flots contre le pied du promontoire ; elle couvrit le douanier d'écume et de brins de mousses sèches qu'elle avait arrachés aux roches des falaises. Une petite alouette marine fut lancée par la force du vent contre la pierre où s'abritait le gardien des côtes et elle tomba étourdie à ses pieds.

Jonathas, au moment où souffla ce coup de vent terrible, était sur un plateau qui s'étendait à la cime d'une pointe. Il fut renversé, et, en se relevant de sa chute, son premier mouvement fut de jeter les yeux sur l'Océan pour voir ce que, dans cette rafale, était devenu le canot qui faisait l'objet de ses soins.

Il l'aperçut devant lui, parmi beaucoup d'écueils ; son mât avait été brisé, et maintenant il s'en allait à toute vague. Jonathas prévit que, dans quelques minutes, sa membrure serait broyée sur une pointe de rescif qui apparaissait *sous le vent à lui* ; et sur laquelle les flots se ruaient avec une effroyable fureur.

Alors il alla se placer en face, à l'extrémité d'un cap, les bras croisés, comme la statue de l'équité vengeresse.

Cependant le canot approchait toujours de l'écueil où était marqué le terme des destinées de tous les malheureux qu'il portait. On les voyait s'agiter sur son bord. Les uns étaient à genoux ; les autres élevaient les mains vers le ciel. Un seul restait sur le tillac d'arrière, debout, immobile et ne trahissant aucune émotion. Cet homme-là voulait mourir selon les lois de l'honneur : avec orgueil !

Enfin une grosse lame couvrit le bateau, qui disparut aux abords du rescif fatal ; et, quand l'écume de cette montagne d'eau rugissante fut un peu dissipée, on ne découvrit plus que des têtes d'hommes et des débris de bois. Les raffales de la tempête apportaient, avec des flocons d'écume salée, les cris des infortunés qui périssaient en implorant la céleste miséricorde.

Jonathas était toujours debout sur la pointe de son promontoire.

Cependant il y avait encore deux autres témoins de ce désastre. Athanase et Angélique étaient partis du presbytère avant la tempête. Surpris en route par l'ouragan, ils voyageaient de pointe en pointe, se cachant dans les crevasses des rochers ; chaque fois que le vent devenait d'une telle violence, qu'Angélique craignait d'être emportée, ainsi que les pauvres fleurs de bruyères qui s'en allaient devant elle, sur le sentier désert.

Ils parvinrent ainsi jusqu'au lieu où était Jonathas. Ils aperçurent le vieillard tout au bord du précipice et se prirent d'effroi pour lui, car le vent le pouvait à chaque minute précipiter dans l'abîme. Mais le vieux nocher avait le pied plus sûr qu'ils ne pensaient : quand même la terre eût été agitée comme un esquif ballotté sur les vagues, il s'y fût maintenu en équilibre.

Angélique découvrit, parmi la blancheur des lames, les noirs débris du bateau naufragé. Elle poussa un cri d'horreur ; et, par instinct de compassion, elle se porta vers le vieillard. Athanase la suivit dans sa course précipitée.

— Jonathas ! Jonathas ! s'écria-t-elle, quel affreux malheur ? Est-ce que l'on ne pourrait secourir ces infortunés ? quel moyen prendre, bon père Jonathas ?

— Aucun, mademoiselle, répondit le pêcheur ; ces gens-là sont perdus sans ressource ; ils seront étouffés par les lames avant de pouvoir atteindre le rivage. Et, quand ils arriveraient au bord, ce serait encore inutile. A toute force, ils seraient broyés aux flancs des falaises.

La douce jeune fille, aux premières paroles de Jonathas, s'était agenouillée et priait avec ferveur Notre-Dame-de-Bon-Secours.

— Bon père Jonathas, voilà quelque chose qui s'avance vers nous : c'est certainement un homme, dit Angélique transportée.

Jonathas reconnut la coiffure écarlate de M. de Courbevoie. Il pâlit et ne répondit rien.

— C'est un homme ! c'est un homme ! s'écria Angélique. Au nom du ciel, ne pourrions-nous lui porter aide ? Le voilà tout auprès de la pointe du Cap ; mais l'escarpement est, en cet endroit, haut comme une muraille. Jonathas ! Jonathas ! prenez pitié de lui ! vous êtes notre Providence, vous qui avez l'expérience de ces dangers !

— Impossible ! mademoiselle, dit Jonathas, cet homme est perdu : la justice du ciel s'accomplit.

Dans son émotion, la jeune fille ne remarqua pas ce dernier mot.

— Voici sous nos pieds, dit Athanase, une amarre laissée par les pêcheurs. Ne pourrait-on pas s'avancer jusqu'à la pointe, au-dessus du dernier escarpement et tendre cette corde au malheureux ?

— Infailliblement, répondit Jonathas, celui qui ferait cela irait rejoindre cet homme, dont l'âme va bientôt rendre compte devant Dieu de ses œuvres. Un chêne eût-il les plus profondes racines, serait arraché de son

[illegible]sfaction pour nous, ce serait, au moins, une compensation. Vous n'auriez [illegible] d'un coup l'ardeur, l'émulation de notre marine ; vous n'auriez pas donné à la marine anglaise, déjà si arrogante, de nouvelles raisons d'insolence. (C'est vrai.) J'aurais compris au moins cette compensation. Mais vous faites un sacrifice, un sacrifice immense, dont rien ne vous dédommagera.

J'entends dire que le consul a été rappelé ; alors, je demanderai qu'on dépose aussi les pièces de la négociation qui a nécessité son rappel ; il importe de savoir en quels termes cette satisfaction nous a été donnée.

L'Angleterre, et nous en avons la preuve pour l'Algérie, n'aime pas à changer de consuls dans nos établissements nouveaux. Une dépêche du gouvernement anglais annonce qu'il ne reconnait pas notre protectorat, il importe donc de savoir auprès de qui le nouveau consul est accrédité ; car, aux termes du traité de protection, tout ce qui regarde les rapports du gouvernement taïtien avec les puissances étrangères est du ressort de la France.

Pour mettre plus de liberté dans cette discussion, je déclare d'avance que je n'entends pas, pour le moment, faire de ce débat une question ministérielle. La majorité faible ou forte de cette chambre paraît s'être posé le problème de faire durer le cabinet actuel autant que possible ; en face de ce problème, l'opposition s'en est posé un autre, celui de savoir jusqu'à quel point d'énervement à l'intérieur, d'affaiblissement au dehors, il faudra que ce cabinet arrive pour succomber ; nous attendrons avec résignation que la France ait bu tout ce calice d'amertume (bruit au centre), il arrivera un jour, et ce jour n'est pas loin, peut-être, où la patience qui se contient encore à la chambre ne se contiendra plus, où l'on dira tout haut ce qui se dit tout bas. En attendant, si vous faites à la chambre des communications sincères, elle vous appréciera, si ces communications ne sont pas sincères, à défaut de la chambre, le pays vous jugera.

Une longue agitation succède à ce discours ; la séance reste un moment suspendue.

M. GUIZOT. Messieurs, lorsque je suis entré dans l'arène où nous vivons, j'ai prévu et accepté d'avance bien des choses, bien des luttes, bien des erreurs étranges, bien des injustices choquantes, bien des épreuves très rudes. Je n'avais pas tout-à-fait prévu ce qui s'est passé, ce qui se passe encore dans cette question. Je ne croyais pas que la vérité pût être à ce point méconnue (Exclamations, marques d'étonnement aux extrémités) ou défigurée. (Nouveau mouvement.) Je ne m'en étonne pas, je ne m'en plains pas. Il y a des imputations auxquelles il ne faut pas même faire l'honneur de s'en étonner. J'ai écouté en silence tout ce que l'on vient de vous dire ; j'y répondrai comme s'il s'agissait d'un autre que moi. Il m'en coûtera peu ; je n'aurai pas grand effort à faire, pas grand mérite à prétendre pour demeurer calme dans ce débat et attendre, avec calme, tranquillité et confiance, le jugement de la chambre. (Rires ironiques aux extrémités.)

J'avoue que je prendrai grand soin de ne pas m'écarter un moment, par un mot direct ou indirect, lointain ou prochain, de ne pas m'écarter des convenances parlementaires ou personnelles. J'aime mieux subir certains dépits que de les ramasser de ma propre main pour les renvoyer à ceux qui me les jettent.

Deux questions sont engagées dans ce débat, l'une extérieure, l'autre intérieure ; l'une extérieure qui est relative à la conduite tenue par le cabinet dans l'affaire d'Haïti, l'autre intérieure, qui est relative à la communication des pièces à la chambre.

Les deux questions sont connexes ; je vais les traiter séparément, en commençant par la dernière, la question intérieure.

Sur ce point, mon premier besoin est de rétablir la vérité sur ce qui s'est passé, la stricte vérité.

Samedi dernier, M. Ledru-Rollin disait qu'à la lecture d'un passage du rapport, l'honorable M. Billault s'était écrié, en s'adressant à M. l'amiral Mackau : « Vous avez donc d'autres documents que ceux que vous avez produits. » A quoi, M. le ministre de la marine s'écria à son tour : « Non, j'affirme sur l'honneur que nous n'en avons pas reçu d'autres. »

C'était là ce que disait samedi dernier M. Billault, lorsqu'il reprochait à M. le ministre de la marine d'avoir nié l'existence des rapports qui étaient entre ses mains. Voici les paroles textuelles de M. le ministre de la marine

[illegible] nous avons regardé toute [illegible] l'affaire spéciale.

Voilà les faits, voilà les très sérieuses, les très légitimes raisons de notre réserve. Il y en a bien encore. Quoique la question soit plus avancée qu'elle ne l'était il y a six semaines, elle n'est pas encore terminée.

La résolution du cabinet n'est pas encore connue dans l'Océan-Pacifique ; elle n'est pas exécutée ; M. le contre-amiral Hamelin n'est pas encore parti. Il pourrait survenir tels incidens, il pourrait être prononcé telles paroles, il pourrait surgir telles publications qui gâteraient la situation. En fait de communications, il faut bien y regarder. Aussi nous sommes-nous promis, aussi me suis-je bien fermement promis de maintenir les droits du gouvernement en matière de communication.

Voici ces droits : le droit de ne pas publier toutes les pièces ; le droit de déterminer celles qu'il paraît utile de publier ; le droit de retrancher dans celles qui sont publiées ce qu'il peut y avoir de dangereux pour le pays. (Rumeurs.)

Je ne dis rien là qui ne soit conforme non seulement aux principes constitutionnels, mais encore à la pratique du gouvernement constitutionnel. J'ai des communications relatives à l'affaire de Taïti : Ces communications se composent de pièces par extraits de quelques lignes, quelquefois de deux ou trois paragraphes, non de documents entiers.

Le gouvernement doit avoir la confiance du pays ; si cette confiance n'existe pas, il faut renverser le ministère. (Très bien ! au centre.)

Ces droits, que j'affirme en principe, je les maintiendrai en fait. Je conviens qu'il y a encore un autre principe, et que la chambre doit connaître le fond des choses, qu'aucun grand fait ne doit lui être caché ; mais, quant aux détails des documents, le gouvernement seul a le droit de juger de l'opportunité qu'il y a à les faire connaître.

J'ai examiné les rapports dont on parle, et il en est résulté pour moi cette conviction qu'on pouvait, non sans quelques inconvénients, non sans quelques difficultés pour la conduite de l'affaire ; mais en acceptant ces difficultés, mettre sous les yeux de la chambre aujourd'hui une certaine quantité de ces documents, qu'il eût été imprudent, inopportun de faire connaître plus tôt. Je suis bien convaincu que la lecture de ces pièces tournera tout-à-fait à l'avantage du gouvernement.

Si nous n'avions consulté que cet intérêt ministériel dont on a parlé, nous aurions pu faire il y a longtemps sans inconvénients la communication de ces rapports ; mais c'est parce que nous avons envisagé d'autres intérêts, les intérêts du pays dans l'affaire elle-même que nous nous sommes abstenus de la faire.

Aujourd'hui je dépose sur le bureau de la chambre toutes les pièces que le gouvernement croit devoir communiquer en ce moment. Je suis de l'avis de l'honorable M. Billault, je pense que personne ne peut se prévaloir de la lecture de ces documents avant que tout le monde en ait pris connaissance. Je les dépose afin que la chambre puisse en prendre communication avant la discussion, si elle la juge utile, du second point de la question.

Pendant que M. Guizot remet entre les mains de M. le président un assez volumineux dossier, MM. Berryer et Ledru-Rollin se dirigent ensemble vers la tribune.

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne veux que rétablir la fidélité de la citation qui a été faite de mes paroles par M. Guizot. On m'a accusé d'avoir supprimé un mot en rapportant les paroles de M. le ministre de la marine ; on a dit que M. le ministre, en niant avoir des pièces sur les affaires de Taïti, n'entendait parler que des pièces apportées par l'Elisabeth.

L'orateur rappelle les détails de la séance à laquelle il avait fait allusion. Il s'agissait évidemment pour la chambre de tous les documents sur la question ; quand M. le ministre de la marine a nié avoir des pièces, toute la chambre a compris qu'il s'agissait de toutes les pièces relatives à la question, comme quand M. Guizot est venu demander à la tribune le renvoi de la discussion au lendemain, chacun a compris que le ministère avait de nouvelles pièces à produire : on donnera à ces restrictions le nom que l'on voudra a pour moi, je ne puis leur en donner d'autre que celui que je leur ai donné ; dans une précédente séance. (Réclamations au centre.)

J'ai cru de mon honneur, Messieurs..,. (Un membre du centre rit bruyam-

Le *Correspondal* a reçu des nouvelles de Gibraltar, du 29 mars, qui annoncent qu'on est peu satisfait des réponses du gouvernement de Maroc aux notes que lui a adressées le corps consulaire et diplomatique résidant à Tanger, au sujet du barbare attentat commis sur la personne de l'agent espagnol à Mozagram. L'empereur n'a pas daigné répondre directement à ces notes, selon l'usage de ses prédécesseurs, et il a chargé de ce soin son ministre *factotum* Mohamed-Bendris, qu'aucune puissance européenne n'a reconnu comme tel jusqu'à ce jour. Le texte de cette réponse, dans laquelle il n'est pas exprimé qu'elle est faite au nom de l'empereur, est insultant et provocateur. Il y est dit qu'on ignorait la qualité de Dormon, et que, lors même qu'on l'aurait sue, on n'eût pas agi autrement. Désormais, ajoute-t-on, les Juifs qui viendront à Maroc, à quelque nations et à quelque classe qu'ils appartiennent, devront se soumettre aux lois du pays ou *s'en aller*.

Cette réponse a indigné le corps diplomatique, qui s'est réuni pour adresser au sultan une nouvelle protestation plus énergique. On assure aussi que les représentants de Danemark et de Suède, dont les gouvernements paient au sultan de Maroc un tribut annuel, le premier de 20,000 piastres (116,000 f.), et le second de 24,000 piastres (139,200 f.) pour la sécurité de leur commerce, ont reçu des instructions qui leur prescrivent d'en suspendre le paiement, et que, pour appuyer leurs négociations, des forces maritimes des deux nations se sont présentées devant le port de Tanger.

Suivant le *Heraldo*, trois soldats et un caporal du provincial d'Almeria, de garde à un poste avancé de Melilla, ont été enlevés et massacrés par les Maures.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* est loin de prétendre que le cabinet ait fait à l'égard du contre-amiral Dupetit-Thouars ce qu'il y avait de mieux à faire ; mais elle pense qu'à force de vouloir aggraver l'affaire de Taïti, l'opposition finira par lui ôter toute gravité. « Dans la discussion de demain, dit-elle, la majorité se souviendra qu'elle a d'importantes lois de travaux publics à voter, et que le pays les attend avec impatience. Quand l'exécution en aura été assurée, si la France alors est trop calme et trop prospère, il sera temps encore d'y mettre bon ordre au moyen d'une crise ministérielle. »

— Le *Siècle*, le *Constitutionnel* et le *Caurrier français* publient une lettre datée de Bordeaux le 14 avril, dans laquelle on lit : — « *L'Aréquipa* nous a ramené M. Reyne. C'est au lazaret, en présence du capitaine de *l'Aréquipa*, que M. Reyne a appris le désaveu de son amiral. « Vous arrivez un peu tard, lui dit-on, votre amiral est désavoué. — C'est impossible. — C'est tellement possible que M. Hamelin, qui le remplace, va partir. » M. Reyne alors pâlit et faillit se trouver mal. Revenu de son émotion : « Quelle infâmie ! s'écria-t-il, qu'on me descende à terre, je veux partir en poste ! etc... » La lettre ajoute que, pendant la traversée, M. Reyne s'était étendu longuement sur les faits qui avaient amené la prise de possession de Taïti.

» D'après lui, cette prise de possession n'aurait eu lieu que sur les instances des princes souverains des Sept-Iles et des maîtres des baies de Taïti. La reine Pomaré ne possédait aucune puissance de fait, et son droit n'allait pas au-delà d'une sorte de suzeraineté. Le droit politique de l'archipel devrait donc être examiné de près. Le *rapport de l'amiral, d'après M. Reyne, jetterait de vives lumières sur ce point.* » Or, on sait que

---

endroit que vous marquez.

— N'importe ! répliqua le jeune prêtre, je le ferai.

Et il saisit le petit câble.

— Mon frère ! mon frère ! s'écria Angélique en s'attachant au bras d'Athanase.

Jonathas était dans une véritable lutte. Enfin, faisant un violent et magnanime effort, il prit le câble des mains du jeune prêtre.

— Vous avez raison, mademoiselle, dit-il ; ce n'est pas à lui que cette œuvre doit écheoir ; c'est à moi ! Que Dieu me juge !

Jonathas accomplit son œuvre sublime. M. de Courbevoie fut déposé par lui, sans connaissance, aux pieds de Mlle de Boishue, qui lui prodigua les soins les plus empressés. Il revint à lui, mais pas assez toutefois pour comprendre pleinement ce qui se passait à l'entour.

Athanase et Jonathas le transportèrent dans la chaumière où la bonne Rachel semblait oublier tout pour ne s'occuper que du naufragé.

Quant à Jonathas, après avoir placé M. de Courbevoie sur un matelas que Rachel et Angélique avait tiré du lit clos, il sortit, dans la crainte de faire quelque éclat.

Pour se distraire de son émotion, il alla prendre sa bêche et travailla dans son petit jardin avec une vigueur inaccoutumée.

Pendant qu'il était occupé ainsi, de manière à ne pas avoir une minute pour réfléchir, il aperçut devant lui, sous les rosiers dont nous avons parlé, la bêche dont se servait la pauvre Brigitte. A cette vue, il fut saisi par une angoisse qu'il ne put vaincre ; s'étant assis sur le vieux pied de saule incliné sur le ruisseau, il pleura amèrement.

Angélique accourut pour apprendre à Jonathas que le naufragé demandait à voir son libérateur. Elle ajouta qu'il avait peine encore à se reconnaître..

Jonathas céda aux instances de Mlle de Boishue. En franchissant le seuil de la chaumière, son visage était pâle ; une sainte austérité relevait ses traits déjà si beaux dans leur rude expression de probité sauvage.

Il s'approcha du lit ; et, comme il tournait le dos à la petite fenêtre d'où venait la lumière en la sombre demeure, M. de Courbevoie ne pouvait voir le visage du vieux pêcheur.

Mon brave, dit M. de Courbevoie, je vous dois la vie ; et pour me la conserver vous avez exposé la vôtre. En vérité, vous avez exposé la vôtre. En vérité, vous avez exposé de l'or pour sauver un vil métal. Je ne vaux pas un des cheveux de votre tête ; mais enfin, si ma vie ne vaut pas grand chose pour les autres, pour mon compte elle a son prix. Dites-moi donc, bon père, que puis-je faire pour vous, après ce que vous avez fait pour moi ?

— Monsieur, répondit le vieillard d'une voix mâle et ferme, vous avez déjà certes beaucoup trop fait pour moi ! Vous tous qui m'entourez, écoutez cette parole. Ce monsieur qui est là étendu sur le lit où est morte ma pauvre fille, est le meurtrier de Brigitte. Me reconnaissez-vous, ajouta-t-il, en présentant à M. de Courbevoie son visage frappé par la lumière ?

Un cri d'horreur retentit dans la chaumière ; et il se fit une large place déserte autour du lit où gisait le malade.

M. de Courbevoie cacha sa tête entre ses mains.

— Monsieur, continua Jonathas, vous avez dû recevoir une lettre de moi, dans laquelle je vous sommais, au nom de Dieu, de venir réparer vos torts et rendre au moins quelques heures de calme à ma fille que vous aviez frappée du coup mortel. Cette lettre, vous l'avez reçue, car voici votre réponse. M. Athanase, veuillez en faire la lecture.

Athanase prit la lettre des mains du vieillard ; il lut ce qui suit :

« Ce que vous me demandez-là, brave père, est de toute impossibilité.
» On peut bien faire une équipée avec une jolie fille, comme la vôtre,
» mais on ne pousse jamais la folie jusqu'au mariage. Je puis du moins,
» réparer ma faute en partie. Votre fille recevra de moi mille écus ; et,
» avec cette somme, elle ne manquera pas de trouver quelque vaillant
» garçon qui veuille bien entrer en ménage avec elle. Quant à vous, bon
» père, je vous destine mille francs, ce qui répandra quelque aisance sur
» vos derniers jours. Vous voyez donc que notre faute est, en quelque
» façon, un bonheur pour vous. Grâce à elle, votre pot-au-feu bouillira
» beaucoup plus grassement. Assurez bien cette pauvre Brigitte que si,
» par la suite, elle a encore besoin de moi, je suis tout prêt à m'em-
» ployer pour elle.

« Tout à vous, brave père Jonathas,

» ALPHONSE DE COURBEVOIE. »

— Monsieur, dit Athanase en terminant la lettre et en la jetant sur le lit de M. de Courbevoie, ce langage est indigne d'un homme qui porte un cœur.

Jonathas, ajouta-t-il, votre conduite est sublime ; persistez, Dieu vous voit, et sa justice s'accomplit dans ce moment d'une manière terrible. Je ne dirai pas le remords, mais la honte de monsieur vous venge !

— Voyez-vous cette arme, monsieur, s'écria le vieillard en s'adressant à M. de Courbevoie ? les deux balles qui sont dans le canon étaient destinées à vous atteindre au cœur. Et je puis vous certifier que, sans les obstacles que, pour vous sauver, dans cette vie et peut-être dans l'autre, Dieu a jeté devant mes pas, votre mort était chose assurée. Je me regardais comme chargé d'accomplir sur la terre la justice divine, puisque je ne pouvais obtenir des hommes une réparation qui me parût acceptable.

Dieu, sans doute, voulant m'éviter un meurtre, a soulevé cette tempête qui, sans l'arrivée de M. Anathase et de sa sœur, m'eût vengé. Car j'étais bien décidé à ne vous porter aucun secours.

Maintenant je vois bien, à la joie qui est dans mon cœur, que j'étais dans une fausse route. La vengeance ne m'eût jamais procuré ce contentement que j'éprouve. Ce que je prenais pour la voix de Dieu n'était que la voix de ma haine.

Le vieillard se tut ; et il se fit un grand silence. Angélique vit bien que M. de Courbevoie ne pouvait pas demeurer dans cette chaumière qu'il avait remplie de tant de deuil.

— Athanase, dit-elle, il faut transporter monsieur à la maison.

— Tu as raison, ma sœur, répondit Athanase.

On envoya chercher quelques hommes pour aider à transporter M. de Courbevoie.

Au moment où le malade franchissait le seuil de la chaumière, Jonathas l'arrêta et lui dit avec cette voix tremblante qui révèle des grandes luttes intérieures :

— Monsieur, il ne faut pas tenter l'homme, car l'homme est faible et peu persistant dans ses bons desseins. Je vous engage à ne pas demeurer dans les alentours plus que le temps nécessaire. Retirez-vous dans vos cités et laissez-nous notre désert. Encore une fois, et pour dernière explication, monsieur, l'arme obéit à la main, la main obéit aux désirs du cœur, et le cœur de l'homme outragé et frappé par le méchant est faible, très faible, lorsque la vengeance, qui est la justice, lui paraît possible. Si vous demeurez, monsieur, je ne réponds pas que le sable de nos dunes ne boive le sang de votre corps, à vous qui avez bu celui de mes entrailles.

M. de Courbevoie avait à peine disparu au détour du sentier tortueux et rapide, que tout avait repris un air paisible, au-dedans et autour de la cabane. Le rouge-gorge et le roitelet chantaient dans les haies environnantes. La source murmurait sous les herbes ; quelques abeilles, attirées dans le creux du vallon par l'abri qu'elles y trouvaient pendant que la tempête balayait les hauteurs, bourdonnaient autour des fleurs qu'agitaient à peine quelques légères et passagères rafales. Rachel reprit son rouet, Jeanne sa quenouille et Jonathas sa bêche.

H. MORVONNAIS.

FIN.

— M. Listz, annonce pour jeudi prochain, 25 avril, au Théâtre-Italien, une deuxième séance, dont lui seul fera encore tous les frais.

— On exécutera dimanche 21, à 9 heures et demie, dans l'église Saint-Méry, une messe à grand orchestre de la composition de M. Stiegler, sous la direction de M. Viret, maître de chapelle de cette paroisse.

tion française de la Plata, M. Massieu de Clerval, dont le retour en France s'effectuera sur la Gloire. L'Africaine devait appareiller le 15 pour Montevideo.

L'expédition de Chine, embarquée sur la Syrène et la Victorieuse, a relâché à Rio-Janeiro. Il paraît que déjà les fatigues de la mer ont fait des vides dans le personnel de l'ambassade. Plusieurs passagers de la Syrène et de la Victorieuse ont débarqué à Rio.

— Les courses de la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France auront lieu au Champ-de-Mars, le 28 avril et les 5, 9 et 12 mai. Quatorze prix seront disputés; ils forment ensemble une somme de 40,700 fr.

— M. l'amiral des Rotours vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans.

— Les mines de Saint-Bérain et Saint-Léger, qui avaient été adjugées, en l'audience des criées du 10 février dernier, moyennant le prix principal de 251,000 fr., ont été l'objet d'une surenchère et adjugées à M. Loustaunau, avoué poursuivant ladite surenchère, moyennant la somme de 295,050 fr., en l'audience des saisies immobilières du 18 avril 1844.

— Le *Journal de Bruxelles* annonce que le gouvernement français a donné l'ordre de remettre le sieur Rys, illégalement arrêté sur notre territoire, entre les mains des autorités belges.

— On écrit de Rome, le 2 avril: « Dans la nuit du 29 au 30 mars, deux diligences ont été attaquées par les brigands sur la route de Naples à Rome, derrière Terracine. Les voyageurs, qui étaient en grande partie des allemands, des français et des hollandais ont été pillés, mais ils ont pu se retirer sains et saufs. L'une des diligences apportait des dépêches à l'ambassadeur français.

— Un pauvre diable, nommé Chevallon, père d'une nombreuse famille, réduit à un état de misère affreux, venait d'être condamné à payer une dette de 40 fr., et, ne pouvant acquitter cette somme, il allait être enlevé à ses enfants et écroué dans la prison de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

Malgré les plus favorables attestations, il fut impossible de soustraire Chevallon à l'action des formes judiciaires; le brigadier de gendarmerie Guertz et le gendarme Raziliard reçurent ordre de saisir le pauvre débiteur.

Ces deux agents de la force publique pénétrèrent dans sa demeure; ils virent sa misère, ils virent les larmes de sa famille, ils contemplèrent cette affligeante scène de douleur, et, touchés, émus à l'aspect d'une si complète infortune, ils y mirent un terme en cautionnant celui qu'ils venaient arrêter.

— D'après une lettre de Girone, du 7, les carlistes réfugiés en France, méditent un nouveau soulèvement en Catalogne, non dans l'intérêt de don Carlos, mais dans celui de son fils, qu'ils proclament leur roi. Pendant la nuit du 23 au 24 mars, une vingtaine de ces conspirateurs essayèrent de pénétrer en Espagne par Saint-Laurent de Cerdans. Une lutte s'engagea entre eux et les douaniers dont plusieurs furent blessés. Le lendemain, les carlistes furent conduits dans les prisons de Ceret.

(*Corresponsal.*)

— D'après la *Nouvelle Gazette de Zurich*, le haut Valais est toujours dans une grande agitation, surtout depuis qu'un envoyé du vorort a visité le canton. Les communes s'assemblent; des émissaires parcourent le pays; on rêve un appel aux armes qui amènerait infailliblement une réaction pareille à celle de 1840. Le jour même où a été publiée la proclamation du conseil-d'Etat qui enjoint aux communes de maintenir l'ordre sous peine d'être responsables des excès, une lutte a eu lieu dans le dixain d'Entremont *à l'occasion du travail des vignes*, et le sang a coulé. On procède à une enquête.

ronés, M. Cousin a fait cette observation au nom et dans l'intérêt de son *honnête spécialité*, c'est-à-dire de la philosophie. Nous ne l'aurions pas reconnue.

M. Passy a émis en outre quelques idées fort connues sur les facilités qu'ont présentées à la navigation naissante les mers intérieures de l'occident, ces bassins où l'humanité dans son enfance a pu jouer avec de petits bateaux.

Outre la diversité des races et celle des pays, une troisième cause influe sur le progrès de la civilisation, ce sont les évènements, l'apparition des grands hommes, les relations guerrières ou commerciales entre les peuples. M. Passy, qui avait donné une solution fausse à la première partie du problème et rempli la seconde de lieux communs a laissé ce troisième cadre parfaitement vide.

En résumé, le travail de M. Passy ne fait faire aucun effort violent à l'intelligence des auditeurs, ne leur apporte le fruit d'aucune étude profonde et les promène paisiblement au milieu de leurs réminiscences. On peut suivre une pareille lecture sans attention; elle berce et convient parfaitement à une Académie dont les fauteuils sont la partie la plus perfectionnée et où l'on aime à écouter les yeux à demi fermés, dans une heureuse somnolence. C'est, en littérature, le pendant des tabatières à musique qui vous jouent, sans faire beaucoup de bruit, des airs déjà connus et qu'on peut sans inconvénient placer dans une chambre de malade. Le style de M. Passy, pâle, insignifiant, mais honnête, n'a pas reçu la plus légère empreinte du mouvement romantique de notre époque. La forme de son mémoire comme le fond est incolore, insipide; nous sommes trop polis pour changer une lettre à ce dernier mot. M. Passy écrit comme à l'aurore du dix-huitième siècle. Nous croyons qu'il prend pour modèle l'histoire ancienne de Rollin et qu'il écrirait comme cet auteur à trois marteaux: *Thémistocle, en ayant eu vent, fit le dégât sur les terres de ceux de Mégare.*

A la fin de la séance du 6 avril, M. Giraud a lu un travail curieux sur les origines helléniques du droit français ou sur l'influence exercée dans le midi de la France par les institutions phocéennes.

Séance du 13 avril. — M. de Rémusat soumet à l'Académie un fragment de son *Histoire philosophique de la Littérature française*; il a été décidé par acclamation que ce travail serait lu au nom de l'Académie des sciences morales dans la séance générale de l'Institut. Le fragment de M. de Rémusat est écrit avec beaucoup de légèreté, de brillant et de charme. Il aura un grand succès à la séance publique s'il est bien lu.

On appelle à l'Académie *séances publiques* celles où l'on n'entre pas, si ce n'est avec des billets. Les séances non publiques sont celles auxquelles chacun peut assister. Il est vrai que généralement on n'en profite pas, tandis qu'aux séances publiques, beaucoup de dames viennent pour montrer leurs chapeaux et beaucoup de messieurs pour voir les dames.

Le morceau lu par M. de Rémusat n'a pas seulement le mérite de l'élégance, de la limpidité du style, des images, heureuses: les pensées en sont louables. Nous avons vu avec plaisir que l'auteur ne cédait pas à la mode actuelle de dénigrer Voltaire. Après avoir montré que ce grand écrivain ne fut pas impartial, M. de Rémusat s'arrête pour dire: « L'impartialité nous est facile, à nous, possesseurs des biens que nos pères ont conquis, mais nous aurait-elle suffi pour les conquérir? à peine nous suffit-elle pour les défendre.. »

M. Léon Faucher lit quelques pages sur les phases de l'industrie linière dans le comté d'Yorck. Nous comprenons qu'il parle de *filer*, et le public qui dégarnit la salle paraît prendre ce mot pour un ordre. La faute n'en est pas à M. Faucher s'il n'excite pas d'intérêt et si nous ne le comprenons pas; les conversations particulières l'empêchent lui-même de s'entendre.

Quand l'Académie veut bien admettre à la lecture des personnes étrangères à l'Institut, ces personnes ne doivent pas espérer un silence parfait de leur auditoire; ce serait pousser trop loin l'hospitalité. Mais les acadé-

3 0/0 compt.	83 65	83 70	83 65	83 70	83 65
— fin cour.	83 65	83 75	83 65	83 70	83 65
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 »	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	46 1/2	» »	» »
O. de la V.	1442 50	» »	» »	Esp. D. active	34 5/8	» »	B. 1/8
B. de Fr.	3095 »	3100 »	» »	5 0/0 Naples.	101 55	101 90	B. 10
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	106 »	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1242 50	» »	B. 2 50
C. hyp...	785 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	507 50	515 »	B. 10 »
4 Can....	1275 »	» »	H. 2 50	Banq. belg.	690 »	» »	B. 10 »

Ch. de F. au Ct.	1er C.	Der C.	DIFFs S. le C. pr.	Fin cour.	DIFFs
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »	» »
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 375.	B. 5 »
— R. G.	232 50	230 25	H. 3 75	— 230, 237 50.	B. 5 »
Orléans.	950 »	948 75	B. 2 50	— 950, 952 50, 947 50, 962 50.	B. 2 50
Strasb...	278 75	281 25	» »	— 278 75, 281 25, 280.	B. 1 25
Rouen..	960 »	» »	B. 5 »	— 960, 962 50.	B. 5 »
Havre...	705 »	» »	B. 2 50	— 705, 707 50.	B. 1 25
Marseill.	» »	» »	» »	— »	» »
Montp..	» »	» »	» »	— 700.	» »

LONDRES, 17 AVRIL.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 5/8, 3/4.	Av.... 83 55, 60.	F. c. 83 75, 85 d. 50.
Esp. act... 38 3/8.	Ap..... 68 67 1/2.	122 55, 70 d. 50.
Portug..... ».		Orl. 960 d. 10.
Mexic..... 35 3/4.	Rep fin c. 2 1/2 fin pr.	F. p. 84 10 d. un; 84 30,
Brésil..... 80.	3 0/0 pair. 12 1/2.	d. 50; 122 90, 123 d.
5 0/0 holl. 100 3/8.	5 0/0 10, 7 1/2. 30.	un; 123 15, 25 d. 50.
2 1/2 do... 61.	Bons du Trésor.	
Rouen...... 37 3/4.		
Orléans..... 36 7/8.		
Strasb...... 11 1/8.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 78,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 00,00; avril, 00,00; 4 mois d'été, 83,00 à 82,00; 4 derniers mois, 85,50 à 86,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00; œillette rousse, 80,75; lin, 72,25, 00,00; cameline, 76,00; chanvre, 00.00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 75,00 à 00,00; avril, 76,00 à 00,00; 4 mois d'été, 75,00 à 76,00; 4 derniers mois, 75,00 à 76,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 18 1/2 0/0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, 56,25 à 56,50.

— de Russie disponibles, sans affaires; 4 derniers mois, 61,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 Avril.

7 h. »/» OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Mithridate. Les Héritiers.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
6 h. »/» ODÉON.—Comtesse d'Altemberg. Jane Grey.
6 h. »/» VAUDEVILLE.—La Gazette. Polka en province. Cabaret. Pierre.
7 h. 0/0 VARIÉTÉS.—Séparation. Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas.
7 h. »/» GYMNASE.—L'Oncle. Alberta Ire. Tante Rose. L'Italien.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Peau du Lion. Polka. Carlo. Ravel.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. »/» GAITÉ.—Louise et Louison.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

18 Avril.				19 Avril.			
Arrivages	1598 q.	57 k.		Arrivages	1210 q.	47 k.	
Ventes	1912	11		Ventes	880	77	
Restant	9212	70		Restant	9342	40	
Cours moyen		38,29		Cours moyen		38,64	
Cours-taxe		36,08		Cours-taxe		38,27	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	18q.	84k.	30,95 à 36,03	Gr.	00q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	651	55	38,20 à 40,10	1re	538	51	38,20 à 40,50
2	276	32	36,30 à 37,85	2e	227	63	36,30 à 37,85
3e	28	26	28.65 à 33,10	3e	7	85	25,50 à 00,00
4	146	08	22,85 à 27,00	4e	[illegible]	40	00,00 à 00,00
Al.	538	51	38.20 à 39.50	Al.	73	79	36.95 à 39,80

LILLE, 17 Avril. — Farine, 1re: 35,50. — Son: 8,00. — A Arras et à Valenciennes, les farines ont diminué de 0,50 par 100 kil.

Cours des céréales (par hect.).

LA FERTÉ GAUCHER, 18 Avril. — Froment 1re: 19,32; 2e: 18,66; 3e: 18,00. — Seigle: 10,00. — Orge: 10,66. — Avoine: 5,90 à 6,50. Baisse sur le froment.

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), 15 Avril. — Au marché du 13, les céréales ont valu: Froment, 1re: 19,40; 2e: 18,40. — Méteil: 15,80 à 17,70. — Orge: 12,50. — Avoine: 8,20.

ARRAS, 17 Avril. — Froment blanc: 18,00 à 20,00; do roux: 16,00 à 19,25. — Seigle: 11,00 à 12,00. — Escourgeon: 13,00 à 15,00. — Avoine: 6,00 à 6,75. — Les blés ont été moins recherchés au marché de ce jour et sont baissés de 25 à 50 c. — Les seigles et escourgeons en hausse, et les avoines sans variation.

VALENCIENNES, 17 Avril. — Froment, 1re: 19,00 à 19,50; 2e: 18,00 à 18,25; 3e: 17,00 à 17,50. — Avoine: 13,50 à 14,00. — Avoine: 6,00 à 7,25. Le froment a baissé de 75 c. sur le dernier cours, la vente s'est faite avec difficulté. — L'avoine est demandée en hausse. — L'orge augmente toujours avec fermeté.

LILLE, 17 Avril. — Froment blanc: 21,72 — 20,80 — 20,06. — Froment roux: 19,33 — 18,66 — 18,00. — Seigle: 12,00 à 13,00. — Avoine: 8,25 à 8,75.

METZ, 16 Avril. — Froment: 18,00 — 16,85 — 15,50. — Orge: 8,56 à 9,00. — Avoine: 6,25.

GRENOBLE, 13 Avril. — Froment: 22,98 à 24,48. — Méteil: 20,00 à 20,20. — Seigle: 17,25 à 18,00. — Maïs: 17,00. — Sarrazin: 12,00 à 13,50. — Orge: 17,00 à 17,50. — Avoine: 9,40 à 10,30.

CLERMONT (Hérault). — Froment, 1re: 26,50; 2e: 25,00; 3e: 23,00. — Pamelle: 15,00. — Avoine; 10,50.

TOULOUSE, 16 Avril. — Froment, 1re: 24,50; 2e: 23,50; 3e: 22,50. — *Grains étrangers.* — Froment de Pologne et du Danube: 21,50 à 22,50. — Seigle: 15,50 à 16,00. — Maïs: 13,50 à 14,50. — Avoine: 9,50 à 10,10. — Orge: 12,00 à 12,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

PARIS, *halle aux vaches du 19 Avril.* — Vaches amenées: 123; vendues: 118; renvoi: 5 — 1,28 — 1,06 — 0,80. — Taureaux amenés: 3; vendus: 1 à 0,80.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 15 Avril. — Porcs amenés: 1275. Prix: 1,08 — 1,06 — 1,04.

STRASBOURG, 15 Avril. — Bœufs amenés: 63; tous vendus: 1,24 — 1,16. Il a été abattu pendant la semaine, 250 veaux à 1,10. — 191 porcs 1,10. — 114 moutons 1,30. — 15 taureaux, 0,92 — 0,82. — 13 vaches 1,10 — 1,00.

Suif cru, 0,95 le kil.

Cuirs verts, 0,86 à 0,96.

BORDEAUX. — Veaux, 1,35 à 0,65 — 0,60 — 0,55. — Bœufs: 122 à 0,68 — 0,57 1/2 — 0,55 — 0,52 1/2. — Moutons: 70,00 à 75,00 les 50 kil. — Porcs: 50,00 à 55,00.

CLERMONT (Hérault), 10 Avril. — Bœuf: 1,00. — Veau: 1,30. — Mouton: 1,10. — Brebis: 0,80. — Porc: 1,20.

ST-VALÉRY-EN-CAUX, 15 avril. — Depuis bien long-temps la foire de Pâques n'a été aussi brillante que cette année. Favorisée par un temps magnifique qui dure depuis près de quinze jours, elle a attiré en ville une population immense de visiteurs, de marchands et de cultivateurs, dont un grand nombre est venu de loin. Les vaches qui y ont été amenées se sont bien vendues; sur 250 à 300, il en est resté à peine un quart à la fin du marché. On a remarqué de très belles bêtes en vaches grasses et en vaches laitières.

Marché de POISSY du 18 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1661	1626	35	1 14	» 96	» 82
Vaches....	53	50	3	1 2	» 88	» 76
Veaux.....	801	801	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6875	6786	89	1 38	1 20	1 02

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, halle du 19 Avril. — Chevreuils: 45,00. — Agneaux: 8,50 à 26,50. — Chevreaux ou cabris: 2,50 à 4,00. — Lièvres: 4,50 à 6.00. — Lapins: 1,50 à 2,75. — Dindes gras: 8,00 à 10,00; do communs: 4,00 à 7,00. — Oies communes: 3,00 à 4,00. — Chapons gras: 4,00 à 7,00. — Poulets gras: 3,50 à 5,25; do communs: 2,00 à 3,00. — Canards: 1,50 à 2,00. — Faisans: 5,00 à 8,00. — Perdrix rouges: 3,00 à 3,50; do grises: 1,00 à 2,50. — Cailles: 2,25 à 2,75. Pigeons bizets: 0,30 à 0,60; do de volière: 0,70 à 1,10.

Suifs (les 100 kil.)

PARIS, 15 Avril. — Suifs calmes; ceux de place valent environ 35,50. Les suifs de Russie ou d'Amérique disponibles sont toujours sans affaires.

Chandelle: 58,00 à 58,50. — Oléine de suif: 74,00 à 75,00 les 100 kil.

STRASBOURG, 15 Avril. — Suif cru: 95,00.

Soies.

VALENCE, 15 Avril. — *Bulletin hebdomadaire.*

Les prix des soies grèges de nos marchés sont à-peu-près les mêmes que ceux donnés par notre précédent bulletin.

Mercredi dernier, à Joyeuse, les belles soies du pays se sont vendues, le 1/2 kil., 35,00 — 34,75 — 34,50 — 34,00; les soies ordinaires, 33,32 — 31,50.

A Aubenas, le marché du 13 était bien pourvu; il s'y est fait des affaires à des prix modérés et même avec une petite baisse. Voici les cotes:

12/13 d. soies ordin. (1/2 kil.),	31,00 à 32,50
11/12 d. soies courantes,	32,00 à 33,00
9/10 d. id. de pays,	33,00 à 34,00
9/10 d. id. de Joyeuse,	33,50 à 34,50
12/14 d. soie de filature d'ordre,	35,00 à 35,50
12/12 d. id. 4/5 cocons,	35,50 à 36,00
9/10 d. id. 3/4 id.	36,00 à 37,00
9/10 d. id. 3/4 S.-J.-du-Gard,	37,00 à 38,00

Les graines de vers à soie se vendaient à Joyeuse et à Aubenas 5,00 — 4,50 (ancien système).

Le 9 courant, à la foire de Pâques, à Romans, les soies grèges étaient bien tenues; il s'y est fait quelques affaires à la cote ci-après:

14/16 d. soies ordin. (1/2 kil.),	31,00 à 31,50
12/14 d. soies courantes,	31,50 à 32,00
12/13 d. soies de Peyrins,	32,00 à 32,50

Le 12 courant, au marché, les prix étaient les mêmes; il n'y a pas eu de variation.

A Nismes, le 11 courant, les tramettes d'Alais, 5/6 se vendaient, le kilo: 66 à 67
6/7 id. id. 61 à 62 25

Le calme continuait à régner; mais des lettres de Paris faisaient pressentir une reprise d'affaires sous peu.

A Marseille, pendant la semaine dernière, l'incertitude des résultats de la prochaine récolte, et les nombreux arrivages ont rendu les transactions presque nulles sur le marché. Malgré cet état de choses, les cours n'en restent pas moins bien soutenus, et peu de détenteurs paraissaient disposés à faire des concessions sensibles sur les derniers prix pratiqués.

La consommation a été de 7 balles Baruthine à 10 et 13 f. le 1/2 kilo. — 7 b. Royale à 32,50. — 2 b. Perse à 15,25. — 1 b. Payembol à 14 f. — 3 b. Andrinople à 17 f. — Il s'est vendu aux enchères, avec 2 p. 0/0 en sus, 9 balles Brousse L. G. et 2 b. id C. G. à 15 et 17 f.

M. Auguste Bosviel, négociant à Valence, a reçu de Bergame (Italie) de la graine de vers à soie. Ceux qui en désireront pourront s'adresser chez lui, en toute confiance, à ses fabriques de Valensol.

pour se les associer, hors de prison, les hommes moins pervertis qui chercheraient un asile dans l'obscurité d'une vie honnête et laborieuse.

La vie de la prison, où les criminels trouvaient, en général, une société assortie à leurs goûts, à leurs penchants, à leur dépravation, n'avait donc rien de dur ni d'effrayant, puisqu'ils n'y étaient assujétis qu'à des travaux assez faciles, et que, sous le rapport matériel de soins et d'entretien, la philanthropie avait su rendre leur condition plus douce que celle du plus grand nombre des ouvriers libres.

La multiplication croissante des crimes et des récidives a fini par faire sentir au gouvernement la nécessité de réformer le régime existant ; mais, dès l'abord, on a pris une fausse route.

La vie de prison paraissant trop douce, on s'est efforcé de la rendre plus dure, d'en faire une sorte d'épouvantail ; cette pensée, juste au fond, mais incomplète, a amené, dans le régime des prisons, l'introduction d'une foule de petites pratiques vexatoires, tyranniques, qui ont bien eu pour effet de rendre le séjour des prisons très désagréable, mais qui, bonnes tout au plus pour des enfants et des écoliers, ne sont que dégradantes pour des hommes faits. La règle du silence forme la base de ces premières tentatives de réforme ; les infractions à cette règle contre nature ont nécessité l'application perpétuelle de *punitions* et de réglements puérils, par lesquels ces hommes se voient et se sentent continuellement abaissés à la condition d'un troupeau d'animaux domestiques. Ce supplice à petit feu les tue littéralement, comme en fait foi le rapport de M. de Tocqueville, qui, d'accord avec les hommes les plus éclairés, impute à ce régime dégradant l'accroissement notable des décès dans les maisons centrales.

En outre, le travail en commun avec silence forcé n'a pas produit le principal résultat sur lequel on avait compté, l'interruption de toute communication corruptrice entre les détenus. Il a été prouvé, avec toute évidence, que la règle du silence était impuissante à empêcher aucune des relations que les condamnés voulaient établir entre eux.

Force est donc de recourir à d'autres procédés; dès les premiers temps, on a pensé que, pour dissoudre cette école du crime établie dans chaque prison, il n'y avait qu'un seul moyen, c'était d'isoler complètement les détenus les uns des autres.

Ce moyen avait été adopté en Pensylvanie, mais avec une rigueur qui a long-temps nui à la propagation du système. Poussant les choses à l'extrême, l'État de Pensylvanie avait établi une prison où chaque détenu, renfermé séparément dans une cellule, et *sans travail*, n'avait de communications avec personne, si ce n'est avec ses geôliers. L'inhumanité de cette mesure a été universellement avouée, les diverses personnes chargées par le gouvernement français d'étudier la question ont toutes été d'accord pour la rejeter, et, d'après leurs observations, on est arrivé à formuler un système *cellulaire* que la loi nouvelle propose d'appliquer à toutes les prisons de France, et qui peut se résumer de la manière suivante :

Le détenu sera renfermé *seul* dans une cellule, où il restera jour et nuit, pendant toute la durée de sa détention, et dont il ne sortira qu'une fois tous les jours pendant une heure, plus ou moins (suivant la disposition de la prison et le nombre des prisonniers) pour prendre un peu d'exercice, seul et sous la surveillance d'un gardien, nus ne seront plus soutenus par un faux respect humain, ils se laisseront pénétrer par le remords; les représentations qu'on leur fera, les conseils qu'on leur adressera seront accueillis par eux avec quelque chance de fructification ; et s'ils ne deviennent pas meilleurs, du moins ne deviendront-ils pas pires. Dans les longues heures d'un travail silencieux et solitaire, leur cœur se sera plus d'une fois gonflé et attendri, et lorsque les portes de la prison s'ouvriront devant eux, ils rapporteront dans le monde un souvenir ineffaçable des sentiments qui les auront agités dans leur cellule, de ce retour sur soi-même si poignant pour un coupable, et en même temps une terreur salutaire de la prison et le dessein profondément arrêté d'une vie honnête.

Voilà les résultats que l'on attend du nouveau régime pénitentiaire, et pour nous, personnellement, nous croyons qu'on les obtiendra en grande partie. C'est pourquoi depuis long-temps (voir la *Phalange* des 1er décembre 1833, 15 juin et 1er juillet 1839) nous avons accueilli ce système, malgré les inconvénients qu'il peut présenter et que ses adversaires ont fait ressortir avec beaucoup d'exagération, oubliant que le régime en commun avait eu des inconvénients beaucoup plus incontestables et surtout plus graves.

Néanmoins, en obtempérant à ce que la généralité de nos prisons soit soumise dès actuellement au régime cellulaire, nous devons faire sur le principe même qui a engendré ce régime, quelques observations, à la suite desquelles nous demanderons de nouveau, ainsi que nous l'avons fait dans le temps, qu'on ne se renferme pas irrévocablement dans ce système comme étant l'expression dernière et définitive de la pénalité, mais que, bien plutôt, il soit employé comme *mode préparatoire* d'une répression plus large, plus humaine, plus sociale.

Ce que c'est que le budget. (1)

SUITE DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Tout le monde sait ce qu'on entend par liste civile, c'est le salaire de la royauté.

— SERVICE DES MINISTÈRES. — *Ministère de la justice et des cultes.*

Ce ministère, comme l'indique son titre, se divise en deux parties. La justice, qui comprend le conseil d'État, la cour de cassation, les cours royales, les cours d'assises, les tribunaux de première instance, les tribunaux de commerce, les tribunaux de police et les justices de paix.

La dépense de ces divers services est évaluée pour 1845 à 20,744,325.

Les cultes dont la dépense s'élève à 37,641,994.

Ministère des affaires étrangères. — Il se compose aussi de deux parties, la diplomatie et les consulats ; ces deux services réunis coûtent 8,694,391 fr.

Ministère de l'instruction publique. — La dépense totale de ce ministère est de 17,109,633.

Ministère de l'intérieur. — Il se divise en cinq parties principales. L'administration des lignes télégraphiques, celle des beaux-arts, des communes, des prisons, et enfin l'administration départementale (préfets et sous-préfets). Ces services coûtent ensemble 102,047,756.

Ministère de l'agriculture et du commerce. — Il a trois branches ; l'agriculture et les haras, les manufactures, commerce intérieur et

(1) Voir nos numéros du 18 et du 19 avril.

la cour des comptes et l'administration des monnaies et médailles.

Les dépenses du ministère des finances, non compris les frais de régie et de perception des impôts qui forment un article à part, s'élèvent à 17,377,312.

Les deux articles de dépense qui nous restent à examiner sont les frais de régie et de perception des impôts et les remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes. Pour le premier, toute explication serait superflue; le second est, en général, peu connu ; nous allons donner quelques éclaircissements sur ce point, car cette partie du budget est tout-à-fait incompréhensible. Cette explication servira en même temps pour faire connaître l'emploi des fonds provenant des contributions directes.

Le montant des contributions directes portées au budget pourvoit à trois services différents :

1° Aux dépenses d'administration gouvernementale;

2° Aux dépenses départementales;

3° Aux dépenses communales.

La somme destinée aux dépenses départementales est portée aux crédits du ministère de l'intérieur, celle destinée aux communes est mêlée aux crédits du ministère des finances, où elle figure sous le nom vague de restitutions et remboursements ; cela veut dire que le ministre des finances rembourse ou restitue aux communes le produit des centimes additionnels qu'il a perçus pour leur compte par l'intermédiaire de ses percepteurs.

Les mots *remboursement et restitution* s'appliquent également aux contributions indirectes, qui sont comprises dans ce même article ; mais ici la signification est toute différente, cela veut dire que l'on restitue des droits indûment perçus sur les particuliers ou que l'on restitue les droits perçus antérieurement sur certains produits qui sont exportés plus tard ; les vins, les eaux-de-vie, les sucres, les sels, se trouvent dans ce cas.

Non-valeur. — Comme les contributions directes se répartissent un an à l'avance, il arrive toujours que par suite du décès d'un certain nombre de contribuables et par suite des sinistres qui viennent détruire la matière imposable, il y a lieu de supprimer un certain nombre de cotes des diverses contributions directes; de là les non-valeurs. Pour les patentes les non-valeurs proviennent principalement des cessations de commerce.

Primes. — Elles concernent les primes d'exportation; on restitue toujours, à l'exportation des produits fabriqués, le montant des droits de douane perçus sur la matière brute qui la compose.

Escomptes. — Les escomptes concernent seulement les producteurs de sel, les fabricants de sucre indigène et les armateurs qui importent en France des produits étrangers.

Le gouvernement accepte en paiement de ces divers droits des traites à longue échéance, pour permettre à ceux qui en font l'avance de rentrer dans une partie de leurs fonds avant d'acquitter les droits souvent très élevés auxquels sont soumises leurs marchandises.

Les remboursements, restitutions, non-valeurs et escomptes figurent dans le budget de 1845 pour une somme de 66,355,770.

Nous allons résumer maintenant toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, puis nous mettrons en regard le budget des recettes et nous aurons la situation telle qu'elle a été présentée par le ministre des finances au commencement de la session.

Dépenses ordinaires.

Dette publique,	367,120,654
Liste civile, chambres des pairs et des députés,	14,745,000
Service des ministères et des administrations qui en dépendent,	680,193,182
Frais de régie et de perception des impôts,	147,692,191
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes,	66,355,770
Total,	1,276,106,797

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Notes d'un Voyageur.

Zurich, Lucerne, Interlaken. Les fortifications en Suisse. — Le génie de l'homme l'affranchissant de la matière. — La solidarité humaine. — Les enfants heureux. — La mort dans la vie.

Tandis que nous enserrons Paris de murailles, Paris l'exubérant, l'expansif, le pléthorique, Genève a couvert ses fortifications de promenades et de jardins. Partout les gazons, les arbres et les fleurs vous cachent l'idée des meurtrières, des machicoulis et des ouvrages à cornes. D'élégantes et légères passerelles vous permettent de varier vos pérégrinations autour de la ville. Rien de plus heureux que cette façon de tirer parti d'une place de guerre. Mais Zurich a fait mieux encore. Sous l'influence d'une prospérité croissante, la ville a débordé emportant remparts, portes et bastions. En revanche, on voit aux alentours de l'Athènes suisse un joli jardin botanique, dont le belvédère rappellera qu'à cette place fut un ouvrage de guerre. On remarque encore un bel édifice servant de gymnase cantonnal, un magnifique hospice salubrement assis à mi-côte, un asile splendide pour les vieillards des deux sexes et nombres de villas nouvelles avec leurs jardins et leurs terrasses chargées de fleurs. Les habitants de Zurich n'ont pas craint la guerre et ses extrémités ou bien ils ont sainement jugé que la prospérité et le bien-être devaient enfanter une défense plus énergique que des murailles. Heureuse pensée ! car elle a fait de Zurich une des villes les plus pittoresques et les plus vivantes de la Suisse. Cependant, du haut de la tour de l'église, Charlemagne, carrément assis en son fauteuil de pierre, ayant son épée en travers sur les genoux, ne paraît nullement s'émouvoir de ce fait, absorbé qu'il est dans la contemplation silencieuse d'un lac et d'un splendide paysage. Si, tout en recherchant les sites riants, tels que ceux des bords de la limpide Limath, vous vous intéressez aux tableaux de la puissance industrielle de l'homme, Zurich vous offrira un atelier de constructions de machines qui n'occupe pas moins de neuf cents ouvriers.

Lorsqu'on visite ces immenses manufactures où fonctionnent ces prodigieux géants, ces Protée industriels, enfantés par le génie des Jacquart et des Ackwrigth ; lorsqu'on se rappelle que la fabrication du coton, en Angleterre seulement, représente en machines 84 millions de travailleurs, on se dit, avec une conscience satisfaite : oui, l'humanité sera un jour affranchie ; oui, l'esclavage, sous toutes ses formes, doit un jour disparaître de la face de la terre. L'homme ne tardera pas à se faire reconnaître et à se montrer bientôt le roi légitime de sa planète. Semblable au capitaine, qui, d'un simple mouvement, guide son navire à travers les plaines infinies de l'Océan, l'homme un jour n'aura qu'à toucher à peine au gouvernail, à surveiller, à ordonner, ainsi qu'il convient à une créature que l'intelligence illumine de sa céleste couronne.

Je suppose qu'un esprit droit, une tête bien faite, pour parler avec la justesse de Montaigne, ignorant les découvertes de l'industrie moderne et leurs applications merveilleuses, entre dans une de ces manufactures où l'on travaille le fer, où se fabriquent les machines elles-mêmes. Et par exemple je suppose que notre visiteur parcourre un magnifique établissement tel que celui de Zurich, où l'on voit réunis fonderie, chaudronnerie, tours, ateliers d'ajustage, etc. Avec quelle surprise mêlée d'admiration ne suivra-t-il pas les mouvements de ces mécanismes si divers, qui réalisent toutes les opérations les plus compliquées et les plus minutieuses. Trouvera-t-il assez de paroles reconnaissantes pour la mémoire de ces libérateurs pratiques du genre humain, pour ces génies précieux qui ont, chacun pour leur part, enlevé une bandelette du maillot de l'humanité?

Là le fer est tordu, percé, taraudé, cannelé, poli, plié, acéré, limé, raboté, coupé comme avec la main. Mais on ne peut donner ainsi l'idée exacte de ce qui est. Il faut dire que les plus gigantesques, les plus lourdes pièces, des pièces qu'une douzaine d'hommes aurait de la peine à remuer, sont docilement et régulièrement transformées au point que le génie de l'homme lui a marqué. En présence de ces résultats, il serait bien hardi celui qui oserait assigner des limites à l'activité de l'homme et lui dire ces paroles, répétées si souvent avec une complaisance fort peu sensée et fort peu religieuse : *Tu n'iras pas plus loin!*

Comment ne pas croire, d'après ces merveilles, comment ne pas être assuré qu'un jour tout ce qu'il y a d'abrutissant et de répugnant dans le travail disparaîtra des labeurs imposés à l'homme par le Tout-Puissant et le Très-Bon. L'activité, le travail, telle est sans doute la destinée de l'homme ; mais penser que ce travail doive être une peine et un châtiment devant ravaler et abrutir la nature humaine, cela n'est pas seulement un non-sens, c'est une impiété et un blasphème. Allez dans les bagnes malsains où l'industrie s'exerce aujourd'hui et manifeste son génie au milieu des tortures sans cesse renouvelées de l'homme. Allez, et en réfléchissant, vous comprendrez que la pensée émancipera le corps, que l'esprit gouvernera la matière, et que les machines, déployant leurs ressources universelles, prendront la place de l'homme, relevé de terre. Oui, un jour, les vers d'Ovide auront un sens :

> Os homini sublime dedit cœlumque tueri
> Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.

Singulier phénomène ! et quel homme atrabilaire suis-je donc devenu ? Je m'avance le long des rives pittoresques et enchantées du lac et je ne puis suffire à la contemplation de ce qui m'entoure. L'air est tiède et chargé d'arômes, le ciel est bleu, la terre s'épanouit radieuse sous les baisers vivifiants du soleil. Belle de vie et de fécondité, elle laisse flotter et pendre sa couronne de fleurs et de fruits; elle déroule les plis verdoyants de sa tunique ; ses hautes montagnes, que décorent au front les perles blanches d'une neige immaculée, baignent nonchalamment leur pied de granit dans l'azur des eaux. Tout est joie et harmonie ; tout est luxe dans ce qui m'environne. Je me perds dans l'océan des splendeurs déployées sous mes yeux. Mais d'où vient que je retombe lourdement sur moi-même et suis arraché à mes enchantements ? C'est qu'un homme ivre passe en trébuchant et pousse des cris inarticulés, c'est qu'un mendiant en haillons me vient chanter sa triste homélie ou encore qu'un charriot crie, traîné péniblement par un cheval efflanqué. Voilà qui a suffi à percer le ballon qui m'emportait ; j'ai revu l'épée de Damoclès sur ma tête oublieuse de contemplateur. O solidarité humaine ! que tu as de profondes racines et d'invincibles liens ! Et c'est dans un semblable monde que vous voulez être heureux, sybarites? Je vous en défie, s'il vous reste une intelligence pour comprendre et un cœur pour sentir. Non, non, banquiers ou artistes, poètes ou riches, ni l'imagination, ni la richesse ne seront assez puissantes pour vous sortir de ce monde et vous transporter, seuls, dans une terre paradisiaque. Vous êtes rivés à la chaîne des hommes, et rien ne saurait vous en séparer que l'abrutissement ou la folie.

...e millions.

Le montant des réserves de l'amortissement qui paraissent devoir être consacrées désormais, non à amortir la dette consolidée, mais à combler les découverts de nos budgets s'élèveront l'année prochaine à 210 millions; le déficit total sera donc encore, en 1845, de 150 millions.

Plusieurs pétitions rédigées par des membres de divers consistoires de l'église réformée ont provoqué aujourd'hui, à la chambre des députés, une discussion sur la liberté des cultes. La commission a demandé le renvoi de ces pétitions au ministère de la justice dans le but d'obtenir du gouvernement des dispositions législatives ayant pour objet d'organiser sur des bases nouvelles la liberté des cultes. Le renvoi a été adopté par la chambre à une majorité de 107 voix contre 91, malgré l'opposition du ministère. On doit féliciter la chambre de cette résolution.

La liberté des cultes, la liberté de la presse et la liberté de l'enseignement ne forment, au fond, qu'une seule et même question, la question de la liberté de la pensée. Espérons que le vote d'aujourd'hui engagera l'avenir, et que la France ne tardera pas à organiser, dans tous ses degrés, une liberté dont la conquête a été le but des généreux efforts de nos pères et que l'esprit rétrograde disputera vainement à l'esprit progressif de notre siècle. Les principes sont posés; ils sont écrits dans la constitution qui nous régit: il s'agit, aujourd'hui, de tirer les principes du domaine du droit, et de les réaliser par des lois organiques moins méticuleuses, plus larges et plus libérales que celles qui en entravent encore aujourd'hui l'application chez nous.

L'organisation du travail réclamée par des ouvriers de Lyon.

Le *Censeur de Lyon* a publié ces jours derniers la pétition suivante adressée par des travailleurs lyonnais de toutes les professions à M. le ministre du commerce et des travaux publics:

Monsieur le ministre,

Menacés dans notre existence de chaque jour par la déplorable concurrence que se font entre eux les chefs de l'industrie manufacturière, laquelle, tendant à livrer de plus en plus à vil prix les produits industriels, amène progressivement la diminution du salaire, en même temps que l'augmentation toujours croissante de l'impôt, et l'état de souffrance dans lequel se trouve l'agriculture sur plusieurs points de notre territoire, et qui enchérit les denrées de première nécessité, nous mettant dans l'impossibilité, pour la plupart, de satisfaire à tous nos besoins par la réduction du prix de notre travail;

Frappés surtout de l'effrayante disproportion qui existe entre la production et la consommation de certains produits, dont le résultat entraîne inévitablement la cessation du travail pendant plusieurs mois de l'année;

Blessés dans notre dignité d'hommes par des secours humiliants accordés par la société à ceux d'entre nous que l'âge ou les infirmités mettent dans l'impossibilité de gagner leur vie;

Justement indignés d'une organisation qui, faisant passer la plus forte part de nos bénéfices entre les mains de quelques hommes, nous laisse sans ressources pour nos mauvais jours et ne nous permet pas de donner à nos enfants la plus indispensable éducation;

Nous vous prions, au nom de la justice et de l'humanité, de vouloir bien présenter au gouvernement un plan d'organisation du travail tel que le fruit de nos sueurs ne devienne pas le partage exclusif de quelques privilégiés.

Cette mesure, en procurant une aisance légitime à nos familles, augmentera la consommation et facilitera l'écoulement d'une foule de produits que l'état de gêne incessante où nous nous trouvons ne nous permet pas de consommer.

Jusqu'à l'entière réalisation de cette réforme, nous demandons que désormais toute invention nouvelle de machines appliquée à l'industrie, et dont la mise en activité amènerait la suppression d'un certain nombre de bras,

[illegible] a fait assigner l'un de nos gérans, M. Cantagrel, à comparaître mardi prochain en police correctionnelle, sous la prévention de diffamation et d'injure envers MM. Solar et Granier de Cassagnac. Comme la polémique du *Globe* a toujours été à notre égard insultante et provocatrice, nous avons renvoyé à ces messieurs une assignation pour le même jour et devant la même juridiction. Ils auront à répondre des articles dans lesquels le *Globe* n'a pas craint d'attribuer à M. Considerant *les principes politiques de Marat*, de fausser sciemment le compte-rendu de la séance préparatoire du neuvième arrondissement et de nous imputer une complicité morale dans les ignobles débauches de la rue de Lourcine. C'est pour réduire notre assignation aux proportions ordinaires que nous nous sommes bornés à ces trois griefs; nous aurions pu déposer au greffe du tribunal toute la collection du *Globe*, et inscrire sur ce dossier: injure, diffamation, erreurs volontaires.

La *Gazette d'Augsbourg* rapporte le fait suivant:

« En 1840, lorsque la guerre était imminente entre la France et l'Allemagne, M. Moeller, officier supérieur dans l'armée du grand duché de Bade, entra en relations avec le général de Cubières, alors ministre de la guerre en France. Moeller était un ancien officier de l'armée impériale où il avait fait connaissance avec M. de Cubières. Il lui proposa de former en Allemagne une légion libre, forte de cinq mille hommes, au service de la France. Il lui indiqua, en outre, un plan de campagne pour l'armée française, dans le cas où elle eût été prête à passer le Rhin. Quelques indiscrétions de Moeller qui, dans ce moment, se trouvait à Bade, engagèrent la police à s'occuper de cette affaire. Elle fit une descente dans le domicile de Moeller et y trouva la copie de deux lettres envoyées par lui à M. de Cubières et une réponse obligeante de celui-ci adressée à l'ancien officier français, par l'entremise de l'ambassade française à Carlsruhe. Moeller fut donc arrêté et mis en accusation pour crime de haute trahison. La première cour de justice le condamna à dix ans de travaux forcés, mais en second ressort, cette peine fut commuée en un an de prison.

D'après un autre journal allemand, il paraîtrait que c'est l'ambassade française à Carlsrhue qui a mis la police allemande au fait de tout, et qui lui est venue en aide depuis l'avènement du 29 octobre. Bien que nous n'approuvions pas la conduite de l'officier Moeller, nous voudrions pourtant bien, pour l'honneur de l'ambassade française à Carlsruhe, qu'une pareille assertion soit officiellement démentie.

La *Gazette universelle allemande* nous apprend que les Albanais continuent à être les maîtres de la Roumélie. Jusqu'à présent, la Porte n'a rien fait pour réprimer les excès qui se commettent dans cette contrée, et dont nous avons esquissé récemment l'affligeant tableau. A Constantinople, l'inquiétude est générale, et l'on craint que cette soldatesque ne se porte à de nouvelles cruautés contre les malheureux raïas de la Roumélie.

On dit que le divan se trouve lui-même dans un grand embarras. *Les* Albanais sont en révolte ouverte; le fanatisme contre les chrétiens, et surtout la soif du pillage augmentent chaque jour le nombre des révoltés. Il y a aujourd'hui, dans les environs de Ternova, un rassemblement de plus de quatre mille hommes. Ils se sont déjà emparés de Philippopolis. Békir-Pacha les a empêché de saccager cette ville; mais les habitans n'en sont pas moins dans un grand danger.

Cette inaction de la Porte indique-t-elle une secrète connivence? Ou bien l'embarras du divan est-il sincère, et Rizza-Pacha ne peut-il réellement faire rentrer les Albanais dans le devoir? L'une ou l'autre hypothèse serait également fâcheuse. On se rappelle que l'ambassadeur de Russie a dit au divan: « Si vos forces ne peuvent suffire à soumettre les Albanais, des troupes russes iront rétablir l'ordre et pacifier le pays. » L'inaction ou l'impuissance de la Porte ne justifieraient-elles pas une intervention russe?

Des doutes se sont élevés dans mon esprit sur le signataire de cette pétition; je me suis rendu à l'Abbaye, j'ai appris qu'aucun soldat du nom de Jumeau n'a été détenu à l'Abbaye, et quelque soit le droit de pétition puisqu'il n'y a pas de pétitionnaire, il me semble qu'il ne peut y avoir lieu à un rapport. (Non! non!)

M. BERT, autre rapporteur. « Le sieur Dupont, ancien militaire, décoré de juillet, à Paris, demande une pension. » — Renvoi à la commission des pensions.

« Le sieur Foyard, ancien officier, à Paris, demande une loi sur la police rurale. » — Ordre du jour.

M. D'HAUSSONVILLE, autre rapporteur. « Des membres de divers consistoires de l'église réformée demandent la liberté des cultes. »

La commission propose le renvoi de la pétition au ministre des cultes.

M. MARTIN (du Nord) déclare accepter le renvoi.

M. DE LA FARELLE. J'ai été chargé par ceux de mes collègues qui professent comme moi la religion luthérienne, d'expliquer en quel sens nous entendons que le renvoi soit fait

Depuis la restauration, le nombre des pasteurs protestants s'est accru de plus d'un tiers, et cependant il se trouve encore plus de 300 lieux où des populations agglomérées de protestants sont obligées de pratiquer leur culte au milieu des champs.

Le catholique trouve toujours partout un temple, un pasteur, un culte organisé. Il existe au contraire 26 départements en France où il ne se trouve pas un seul local pour le culte protestant. Nous ne demandons pas que dans un lieu où il y aura 20, 50, 100 protestants on organise un culte; ce que nous demandons, c'est que partout où il y a des protestants, il leur soit accordé la permission de se réunir dans une maison, dans un champ, s'il le faut,. Ils peuvent se passer de pasteur, mais il faut qu'il aient la possibilité de se réunir. Quand il s'agit d'un culte nouveau, d'un culte qui n'est pas reconnu par l'Etat, j'admets que l'on fasse des difficultés pour autoriser les réunions; mais le luthéranisme est reconnu, on sait ce qu'il veut, les sentiments qu'il prêche, et je ne puis comprendre comment on peut disputer à ses sectateurs la mesquine liberté de se réunir.

Quand des protestants demandent l'autorisation de se réunir, je sais que cette autorisation est presque toujours accordée, mais enfin elle est refusée à la prière des maires; cette faculté de refuser est contraire à la liberté des cultes. Une réunion de fidèles réunis pour prier ne peut être comparée à une association politique et littéraire, pour laquelle on soit obligé de réclamer une autorisation.

Il y a une lacune dans la législation; je demande que le culte protestant soit organisé comme le culte catholique, qu'il y ait pour chaque partie de la France des pasteurs chargés d'organiser partout où il y a des protestants l'exercice de ce culte, sous la surveillance d'un ancien, d'un vénérable, par exemple, dans les lieux où il ne se trouvera pas assez de protestants pour qu'un pasteur soit jugé nécessaire. (Très bien!)

M. MARTIN (du Nord.) Je suis intimement persuadé que la législation actuelle, qui exige pour l'exercice du culte protestant une autorisation préalable, est sage, et qu'il y aurait danger à y toucher, mais je n'en accepte pas moins le renvoi de la pétition dans les termes mêmes qui ont été demandés par l'honorable préopinant. Ce que réclament les pétitionnaires est déjà fait depuis long-temps; chaque année dans le budget vous votez des sommes pour traitements à des ministres protestants; ces pasteurs se trouvent disséminés partout, ils ont pour tâche de rapprocher les protestants disséminés; on peut étendre encore ces mesures; on peut aussi examiner s'il ne faudrait pas charger les préfets et les sous-préfets d'accorder les autorisations plutôt que les maires de la prévention desquels on s'est plaint quelquefois. Le gouvernement promet d'examiner les questions, de prendre des mesures pour assurer à tous le libre exercice des cultes, et sous ce rapport il adhère complètement aux demandes qui lui sont faites.

M. AG. DE GASPARIN. (Aux voix!). Les conclusions de la pétition sont plus étendues que celles qui ont été présentées par M. de la Farelle, et acceptées par M. le garde-des-sceaux. Ce que demandent les pétitionnaires, ce ne sont pas des améliorations, c'est une loi nouvelle, une loi qui autorise les réunions religieuses de tous les cultes.

Nous ne réclamons point contre les lois sur les associations; les réunions religieuses ne sont pas des associations. La liberté religieuse est inscrite dans la charte; cette liberté n'a pas été accordée par la loi de germinal an X; cette loi ne s'applique qu'à quatre communions, mais toutes les communions religieuses qui n'adoptent ni le symbole romain, ni la loi mosaïque, ni la confession d'Augsbourg, ni la confession de la Rochelle, sont en dehors de la loi.

Je viens de rencontrer un joli enfant d'environ quatre ans: tête couverte de beaux cheveux blonds, tout bouclés, yeux noirs, figure régulière, physionomie douce et gracieuse, vrai chérubin, annonçant une heureuse et riche organisation.

Il avait plu; on le promenait, en compagnie de ses frères, sur l'un des ponts couverts de Lucerne. Il s'y ennuyait sans doute depuis quelque temps, et c'est un peu à cette circonstance que je me crois redevable de son bon accueil. Il répondit avec une gentillesse toute confiante à mes avances. Je lui présentai la main, en le caressant du regard; aussitôt il me tendit son petit bras nu. Ses frères, témoins de cette scène, voulurent aussi que je m'occupasse d'eux; ce que je fis pour ne point les contrarier, mais sans aucun plaisir. Je suivis quelque temps ce joli enfant, qui ne cessait de m'adresser de sa petite voix flutée une question allemande, à laquelle j'ai souhaité répondre plus qu'à aucune autre qui m'ait encore été adressée en cette langue.

Je lui dis adieu de la main et du geste. Il m'imita naïvement et suivit sa bonne, en répétant de sa douce voix ses quatre mots allemands. Maudite diversité des langues, disais-je, voilà un enfant charmant, qui me dit sans doute une délicieuse chose, je le vois à son expression, je le sens à la douceur de son organe, et je suis condamné à être muet. Maudits soient l'Allemand, le Français et *tutti quanti*. Quand donc aurons-nous une langue *humaine*, avec laquelle tous les enfants des hommes puissent s'entendre!

Cet enfant me fait souvenir qu'après une longue et sérieuse conversation nous rencontrâmes en sortant un groupe de petits enfants en promenade, près de Genève. Au milieu de ce joyeux essaim était une petite fille de cinq à six ans au plus, bien pomponnée, attifée de rubans, vêtue d'une robe blanche, portant sur la tête un chapeau de paille orné de fleurs et de rubans roses, moins vifs que l'incarnat de ses joues, et tenant dans les bras un gros bouquet. Je fus saisi de cette heureuse apparition et la fis remarquer. Nous fûmes tous charmés de ce joli tableau. La petite personne s'aperçut bientôt de notre naïve admiration, y prit plaisir et se mit à causer, rire et sauter de mieux en mieux.

Cette enfant était réellement charmante ainsi, grâce sans doute à sa pétulance ingénue, à sa fraîche toilette, à sa brillante santé. Elle jouait librement dans un moment de radieuse expansion. Plus tard elle pourra bien n'être qu'une jeune fille fort médiocre, une jeune femme assez insipide, car il faut beaucoup à une fille, à une femme, pour être belle. Pour un enfant, il suffit qu'il soit sain, bien portant, convenablement vêtu, heureux au milieu de ses pareils; à coup sûr il vous intéressera et vous émerveillera de sa gracieuse pétulance et de ses gentillesses. Il faut si peu pour qu'il soit heureux. Et cela fait un si grand bien de voir du bonheur, de contempler des gens véritablement heureux, comme la nature l'a voulu. C'est sans doute pour ce motif que j'ai tant de plaisir à contempler de petits enfants.

Eh bien! aujourd'hui c'est presque une faveur céleste qu'une semblable rencontre! On les compte. Il est tant d'enfants chétifs, souffrants, ennuyés, contraints dans leur besoin de mouvement, réduits à s'amuser tout seuls, c'est-à-dire à ne pas s'amuser. Quelle preuve de misère et de désordre, au sein de notre pauvre société! L'enfant, qui ne demande qu'à être heureux, pour lequel il faudrait comparativement si peu de choses, et ce peu, la société actuelle ne sait pas le lui donner.

Ce n'est pas seulement le soleil qui luit pour tout le monde et dispense généreusement ses rayons sur la face du globe; la lune aussi, cette pâle et maladive beauté, laisse timidement tomber sur tous sa lumière mélancolique. En ce moment, de l'hotel de la Yunfrau, à Interlaken, je la vois comme à plaisir s'élever doucement sur les Alpes et caresser de ses lueurs tremblantes cette toute blanche et toute charmante dame, cette très haute et très puissante montagne de la vue de laquelle je jouis ici pleinement. Il semblerait que Phébé se plaise à des confidences nocturnes avec sa belle amie. Ce baiser de sœur est suave et doux. Entre femmes, c'est bien le moins qu'on se doive ou qu'on se devrait. C'est peut-être l'adieu d'une mourante, car vous savez qu'on prétend que la lune ne se porte pas très bien. Elle n'a pas d'atmosphère, disent les astronomes, et ne saurait être habitée. Toujours est-il que cet adieu est gracieux et charmant: il ne réveille point la vilaine idée de la mort et ne rappelle en rien l'apparition camarde dont on effrayait jadis notre berceau. Oui, notre dernière étreinte doit être ainsi, douce et fraternelle, un adieu au moment de notre passage à une autre existence, à une nouvelle destinée. Le Tout-Puissant n'a-t-il pas émaillé de mondes meilleurs le céleste azur, l'infini rayonnant, suspendu sur nos têtes, déjà semi-croyantes?

Ceci me remet en mémoire le cimetière de Lucerne, sur la route de Kusnach, au bout du pont couvert, le plus long de la Suisse. Jamais demeure plus agréable ne fut choisie pour un lieu de repos. Une galerie abritée règne autour de l'espace vide au milieu duquel s'élève l'église. Cette galerie, pavée de tombes et ornée d'inscriptions funéraires, est percée de larges fenêtres ouvertes sur le lac. La route passe au travers du cimetière et longe le temple. Si bien que les morts sont toujours en société avec les vivants et que les vivants, frappés des douces harmonies de ce beau site, ne doivent pas être tristes et faire mauvais visage à leurs devanciers. Dans un pareil lieu, la crainte, les sombres préoccupations disparaissent bientôt et c'est avec sérénité qu'on envisage l'idée de la mort ainsi encadrée.

E. DE POMPERY.

L'association de fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins des deux sexes tiendra son assemblée générale annuelle le 5 mai, à une heure précise, dans la nouvelle salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le baron Charles Dupin, pair de France.

Les élèves de l'orphéon (méthode Wilhem) exécuteront plusieurs morceaux. La séance sera terminée par le tirage d'une loterie. La famille royale a envoyé des lots très riches. Les personnes qui voudront y joindre les leurs et prendre des billets de loterie pourront s'adresser à MM. Michelot, président annuel, rue de la Chaise, n° 24; Ducholet, rue de la Verrerie, 2; Philipeaux, rue Tronchet, 15; Paillotet, rue Michel-le-Comte, 31; Bertrand, rue Philipeaux, 22; et Chapier, rue Neuve-Saint-Merry, 11.

— Il sera donné le 24 de ce mois, dans les salons de M. Herz, rue de la Victoire, un bal en faveur des malheureux réfugiés espagnols. Cet appel fait charité de tous sera entendu. Cette fête réunira le monde le plus élégant de Paris; et bien certainement, les étrangers qu'attire en ce moment l'exposition des produits de l'industrie voudront s'associer à cette œuvre de bienfaisance, en partageant un plaisir de la société parisienne.

On trouve des billets au bureau de la *Mode*, rue du Helder 25. Prix du billet: 20 francs.

nistre !

M. MARTIN (du Nord). Au moment où la chambre délibère, deux consistoires déclarent qu'ils ne demanderont pas d'autorisation pour l'exercice de leur culte ; ainsi l'on joint la menace à la pétition. Je comprends qu'on tâche de faire modifier la loi, mais je ne comprends pas que l'on veuille, par la violence, s'opposer à l'exercice de la loi interprétée par un des grands pouvoirs de l'Etat. (Réclamations.)

Dans une autre enceinte, il y a quelques jours, on nous reprochait de persécuter le culte catholique ; aujourd'hui, on nous reproche de persécuter les cultes dissidents. Ces deux accusations ne sont pas mieux fondées l'une que l'autre.

Je ne connais qu'un refus d'autorisation qui puisse être reproché à l'administration, et ce refus je me félicite de l'avoir fait : c'est à Sèvres. Savez-vous pourquoi, Messieurs ? C'est qu'il s'agissait d'un curé qui, censuré par son évêque, s'est fait protestant, et a voulu opposer église à église et nuire à son successeur ; c'est que tous les habitants de Sèvres, excepté cinq, ont signé qu'ils étaient catholiques et m'ont prié de ne pas accorder l'autorisation. (Très bien !)

Et, aujourd'hui, je me félicite plus que jamais d'avoir agi comme j'ai fait. Ce curé, Messieurs, depuis cette époque, a publié un livre contre le clergé de l'église catholique dont il a fait partie, livre qui a été poursuivi par les tribunaux, et pour lequel il aurait probablement été condamné, s'il n'eût quitté la France.

L'orateur s'attache à établir qu'il est de jurisprudence constante que l'art. 5 de la Charte doit être combiné avec les art. 291 et 294 du Code pénal, relatifs aux associations religieuses, et qu'il y aurait une imprudence extrême à changer cette jurisprudence, qui n'a donné lieu à aucun abus grave qui puisse être attribué à la loi. Les entraves dont se plaignent les protestants existent également pour le culte catholique ; pourquoi voudrait-on soustraire le culte protestant aux conditions que l'on exige pour une religion professée par la majorité des Français ? Le catholicisme ne se plaint pas, parce qu'il a un centre, une confession unique, et que les religions dissidentes sont fractionnées à l'infini. C'est la faute des cultes dissidents et non celle de la loi.

L'honorable préopinant demande qu'on n'accorde l'autorisation de se réunir qu'à un culte sérieux. Mais d'abord qu'est-ce qu'un culte sérieux ? Chacun ne croira-t-il pas son culte sérieux ?

Vous voulez que l'administration se borne à poursuivre les désordres qui pourraient avoir lieu sous prétexte d'un culte ; mais, alors, au lieu de remettre l'examen des doctrines religieuses au gouvernement, ce sera à un gendarme ou à un garde-champêtre à décider si un culte est sérieux ! Non, la faculté laissée au gouvernement est sage et doit être maintenue.

M. OD. BARROT. Je remercie l'honorable M. de Gasparin d'avoir porté sur un plus large terrain la question qui se débat devant vous, d'en avoir fait une question générale de liberté.

Le débat qui vient de s'élever ici n'eût pas eu lieu en 1830. A cette époque, la liberté des cultes étaient regardée comme entière. Ce n'est que plus tard qu'on s'est ravisé, que, sous prétexte de lois de police, on a songé à fermer les églises, à empêcher, suivant l'ancienne expression, les citoyens d'aller prier Dieu en commun.

Après 1830, des cultes nouveaux se sont produits ; ils sont morts comme meurent les innovations qui n'ont pas de racines dans le bon sens et la raison ; ils sont venus expirer enfin devant le tribunal de police correctionnelle, qui n'a fait que consacrer l'arrêt du bon sens.

Plus tard, les doctrine fondamentales sont devenues plus exigentes. On a contesté à un culte salarié, à des protestants, le droit de se réunir en commun pour prier sous l'autorité d'un ancien.

Vous vous occuperez bientôt de la liberté de l'enseignement ; or, c'est là une liberté qu'il est permis jusqu'à un certain point de regarder comme pouvant être donnée et retirée. Cette liberté, vous allez vous occuper de l'organiser, et vous commencerez par la délivrer de la nécessité de l'autorisation préalable. Eh bien ! on vous demande la même chose aujourd'hui pour la première, pour la plus sainte des libertés, pour la liberté des cultes ; on vous demande de l'affranchir de l'autorisation de police et de la faire entrer dans le droit constitutionnel. Et le gouvernement refuse !

On invoque l'art. 291 ; il me serait facile à cet égard d'opposer M. le garde des sceaux à lui-même. J'étais du nombre des députés qui, dans la discussion de la loi de 1834, soutenaient l'amendement qui voulait mettre en dehors des associations qu'elle devait atteindre les associations religieuses ; et j'entends encore M. le garde des sceaux nous déclarer que les réunions religieuses ne pouvaient pas plus que les réunions électorales rentrer dans l'application de la loi.

Au reste, quand même j'admettrais que l'art. 291 s'applique aux associations religieuses, vous ne pourrez entendre encore les réunions pour l'exercice du culte ; je défie tous vos procureurs-généraux de trouver dans l'arsenal de vos lois rien qui s'applique à ces réunions.

Un ministre protestant arrive, on l'attend au milieu des champs, publiquement, des gens qu'il ne connaît pas, qui ne le connaissent pas ; ils prient en commun. Qu'y pouvez-vous ? rien. Ce n'est pas là une association, vous n'y pouvez rien.

Que résulte-t-il de cette vérité ? La nécessité d'un renvoi au gouvernement. Il y a ici trop ou trop peu de liberté. Trop de liberté, si vous reconnaissez que la réunion pour l'exercice du culte n'est soumise à aucune espèce de garantie ; il y aurait là un droit à organiser.

M. HÉBERT. Si la pétition dont on demande le renvoi au garde-des-sceaux n'a pour objet que de recommander la question à l'administration, je suis prêt à voter dans ce sens ; mais si l'on entend qu'elle doive provoquer une révision de la jurisprudence actuelle, je ne puis voter pour ce renvoi.

Le principe de la liberté des cultes est écrit dans notre législation depuis 1789 ; il a été inscrit dans la charte de 1814 comme dans celle de 1830, et depuis plus de cinquante ans, les tribunaux, les cours royales ont été d'accord pour ne pas entendre ce principe d'une manière absolue.

Il est indispensable, en effet, que la surveillance du gouvernement s'exerce sur les associations religieuses, parce que là il y a tout ce qu'il faut pour passionner les esprits, un *lien* commun, une foi commune.

On admet qu'une réunion qui a pour but des discussions religieuses doit être autorisée, et l'on prétend qu'il ne sera pas nécessaire d'obtenir cette autorisation lorsqu'il sera question d'exercer le culte !

Le concordat de l'an X a décidé qu'aucune chapelle ne pourra être établie sans l'autorisation du gouvernement, et vous voudriez qu'on accordât aux autres communions ce qui ne s'accorde pas à la religion de la majorité !

On a cherché à ravaler la question ; on a parlé de police ; ce n'est pas une question de police, c'est une questihn de moralité publique. Et à qui peut-on mieux confier la sauve-garde de cette liberté qu'au garde-des-sceaux agissant sous la responsabilité ministérielle ? (Réclamations à gauche.) Vous dites qu'il n'y a pas de responsabilité, mais cette tribune n'est-elle pas libre ! Chacun ne peut-il pas y venir attaquer le ministère ! M. le gar-des-sceaux n'a-t-il pas tout-à-l'heure rendu hommage à ce principe en expliquant ce qui s'était passé à Sèvres ! La responsabilité des tribunaux serait moins réelle, elle ne serait que morale et tendrait en dernier ressort à faire juger les catholiques par les protestant.

On a parlé d'un culte toléré pendant un certain nombre d'années, et con-

M. DUPIN réplique et persiste à demander l'ordre du jour.

M. MARTIN (du Nord). Après les déclarations que j'ai faites à la chambre, le renvoi étant inutile pour ceux qui entendent qu'on doit maintenir la législation actuelle, je déclare que je me prononce pour la proposition de M. Dupin et que je voterai l'ordre du jour.

L'ordre du jour est mis aux voix. Les deux épreuves ayant été déclarées douteuses, il est procédé au scrutin secret, qui donne le résultat suivant :

Votants,	198.
Majorité absolue,	100.
Boules blanches,	91.
Boules noires,	107.

La chambre ne passe pas à l'ordre du jour.

La plus grande partie des députés ont quitté la salle pendant le vote.

Il s'engage alors une discussion confuse entre MM. Guyet-Desfontaines, Crémieux et Martin (du Nord), sur la portée du vote qui vient d'avoir lieu.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX demande le renvoi à lundi. Les interpellations se croisent de toutes parts.

M. OD. BARROT. Quoi qu'il ait été entendu que le vote sur l'ordre du jour, impliquait le renvoi, cependant du moment où il y a opposition sur ce point je crois qu'il est nécessaire de consulter de nouveau la chambre. Il ne se trouvait plus que deux propositions en présence, le renvoi au ministre de la justice et l'ordre du jour ; l'ordre du jour a été repoussé, je demande que la chambre vote immédiatement sur le renvoi. (Agitation.)

Le renvoi de la discussion est mis aux voix et rejeté.

Le renvoi de la pétition au ministre de la justice est adopté à l'unanimité, y compris M. Martin (du Nord).

La séance est levée à six heures trois quarts.

Lundi, à une heure et demie, séance publique. Discussion des projets de loi sur les prisons, sur le conseil d'Etat et de la proposition de M. le comte d'Angeville sur les irrigations.

Extérieur.

Autriche. — Les nouvelles d'Italie excitent une vive inquiétude à Vienne. On croit, dit la *Gazette universelle allemande*, que ni le gouvernement du pape ni celui des Deux-Siciles ne sont suffisamment préparés pour résister à l'orage qui se prépare. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'Angleterre semble appuyer le mouvement. La France, au contraire, feint de regarder avec défaveur les efforts du parti de la révolution. On pense, cependant, que cette dernière puissance ne pourra s'empêcher de faire une diversion comme celle d'Ancône, ce qui ne sera pas sans danger pour la paix du monde. Les fils du contre-amiral baron de Bandiera, mêlés à ces intrigues, seront condamnés par défaut à une peine sévère. Les ennemis du contre-amiral soutiennent que lui-même professe les principes du carbonarisme.

Angleterre. — Dimanche soir, à Winchester, à la suite d'une querelle entre deux militaires, l'un, des grenadiers de la garde, l'autre, du 44e d'infanterie, une rixe sanglante a eu lieu entre 400 soldats de ces deux régiments. On a dû faire sortir un détachement de 300 hommes avec la baïonnette au bout du fusil pour rétablir l'ordre.

(*Morning advertiser*.)

Irlande. — On lit dans le *Tipperary free press* :

« On désire ardemment que, dans le cas où M. O'Connell serait condamné à l'emprisonnement et incarcéré, les membres du clergé et les hommes du peuple portent un crêpe à leur chapeau, et que, le jour où le jugement sera connu, tous les amis de M. O'Connell tiennent leurs fenêtres fermées en signe de deuil. »

Afrique. — *Cap de Bonne-Espérance.* — Une ordonnance du gouverneur anglais supprime tout droit d'éclairage, d'ancrage, etc., perçu jusqu'à ce jour sur les navires nationaux et étrangers et réduit les droits établis depuis 1832 sur l'huile, le bœuf, le poisson, la viande de porc qu'ils apportent.

(*Morning Herald*.)

REVUE DES JOURNAUX.

Ducros, l'assasin de Mme Sénepart, dont nous avions nous mêmes, sur la foi des autres journaux, annoncé la commutation de peine et le départ pour le bagne de Brest, a été exécuté ce matin.

— L'opposition, dit le *Journal des Débats*, a, par l'organe de M. Billault, dans la séance d'hier, accusé le ministère de mensonge quand il affirmait, et elle veut être crue quand elle débite des pauvretés sur l'affaire de Taïti. M. Guizot a fait justice de cette étrange prétention. Il a montré sa déférence pour le vœu raisonnable de la majorité, en déposant quelques-unes des dépêches. Ceux qui accusent leur sincérité, sont presque toujours des gens qui se croient loyaux parce qu'ils sont violents et prévenus, et qui se disent sincères, parce que, sans remords, ils se font un jeu de la vérité.

— La *Presse* conseille à M. Billault de se contenir et d'attendre. Ses preuves de tribune sont faites. Sous peine de passer pour un petit esprit hargneux, il ne saurait trop se hâter d'abandonner à M. Ledru-Rollin ce rôle qui consiste à être le premier et le dernier à l'attaque, à s'attacher aux ministres comme à une proie et à ne plus les lâcher quand on les a saisis. En déposant toutes les pièces qu'il croit possible de communiquer, M. Guizot a eu de très beaux mouvements d'une grande éloquence et d'un grand effet. Quant à M. Ledru-Rollin, il ne relèvera pas notre pays dans l'opinion des autres en traînant dans l'opprobre ceux qui le gouvernent.

— Suivant le *Constitutionnel*, M. Billault a poussé sur tous les points essentiels sa démonstration jusqu'à l'évidence ; et M. Guizot n'a pu contester aucune de ses assertions. Il est déplorable que les chefs du gouvernement se mettent dans le cas de descendre à de si misérables subtilités. La conscience des hommes sincères se révolte contre ces subterfuges. La chambre demandait des pièces ; on ne les lui a pas seulement refusées, on lui a fait croire *qu'il n'y en avait pas*, ce qui était contraire à la vérité.

— Le *Courrier français* prétend que, si un jury était appelé à se prononcer sur la véracité du ministère, il ne s'en trouverait pas un qui osât rendre un verdict de non culpabilité ; mais le cabinet n'a pas de juge dans la chambre, il n'a qu'une majorité qui le soutient contre la conscience publique et contre sa propre consience. Elle votera que M. Guizot a dit vrai, et M. Guizot n'aura pas menti. La majorité fait la vérité.

té de Northumberland devaient sous peu suspendre leurs travaux. Cette nouvelle est confirmée par la dépêche suivante du consul de France à Newcastle :

« Newcastle, le 8 avril 1844.

» Monsieur le commissaire-général, j'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite de quelques difficultés survenues entre les exploitants des mines de l'arrondissement de Newcastle et les ouvriers mineurs, ces derniers ont proclamé, le 5 de ce mois, pour les deux comtés de Northumberland et de Durham, un chômage dont la durée sera, selon toutes les probabilités, de quatre à cinq semaines.

» Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner connaissance de ce fait au commerce de votre arrondissement et le prévenir qu'il est à croire que, pendant la durée de cette crise, toute expédition de charbon sera forcément suspendue aux ports ci-après : Newcastle, Sunderland, Stockton, Hartlepool, Seaham et Blyth. »

— Le *Courrier français* assure qu'on vendait, hier, des billets pour la séance de la Chambre des députés.

— On nous annonce comme certain que le ministre des travaux publics doit présenter prochainement aux chambres un projet de loi pour être autorisé à faire continuer, jusqu'à Nantes, le chemin de fer passant par la vallée de la Loire. On nous a même assuré que le maire d'Angers avait déjà reçu avis de ce projet.

— Des nouvelles du Cap annoncent que l'ordre et la tranquillité paraissent tout-à-fait rétablis à Natal. Les fermiers hollandais ont reconnu l'autorité de la reine d'Angleterre.

On pensait au Cap que le gouvernement anglais ne tarderait pas à proclamer toute l'Afrique du Sud possession britannique, afin d'éviter désormais toute espèce de trouble avec les émigrants.

Ainsi grandit incessamment l'Angleterre, tandis que la France reste insouciante de son développement colonial.

— On écrit de Rive-de-Gier, le 15 avril, au *Mercure Ségusien* :

« Tout est dans la même position. Généralement, on pensait que la plupart des puits reprendraient les travaux ; il n'en est pas ainsi. La Gourlé, qui avait commencé vendredi dernier, a été obligée de cesser aujourd'hui. Cette nuit, du côté de la Grand-Croix, on a entendu plusieurs coups de fusil tirés, dit-on, pour effrayer ceux qui seraient disposés à travailler. Ces menaces ne produisent malheureusement que trop leur effet. Les ouvriers de bonne volonté n'osent pas se hasarder. Dieu sait quand cela finira. Du reste, tout est tranquille ; pas le moindre bruit dans la ville, pas même de rassemblement. M. le préfet et M. le procureur du roi sont toujours à Rive-de-Gier. »

— Voici le récit fidèle et authentique d'une excellente gaucherie domestique. Il y a quelques jours, Mme X..., demeurant à Bayeux, prend à son service un grand garçon, dont on lui garantit la probité, mais non l'intelligence. — « La probité, voilà l'essentiel, dit cette dame, pour le reste, je le formerai. » Bientôt Mme de X... sort en équipage pour faire des visites ; lorsqu'elle est montée en voiture, elle s'aperçoit qu'elle a oublié sur sa cheminée ses cartes de visite. « Germain, s'écrie-t-elle ; à propos ! ... mes cartes... je les oubliées. Allez me les chercher et vous les mettrez dans votre poche... » Germain remonte, exécute l'ordre et redescend, prend place derrière la voiture. On fait des visites ; dans chaque maison où les maîtres étaient absents, Mme X. faisait déposer une ou deux cartes. A une dernière station, elle dit à son domestique : « Germain, ici, remettez trois cartes. — Impossible madame. — Eh, pourquoi ? — Madame, c'est qu'il ne m'en reste plus que deux, l'as de trèfle et le sept de pique... » Mon gaillard était allé prendre un petit paquet de cartes à jouer et les avait distribuées partout ; il fallut recommencer toutes les visites.

Le *Toulonnais* assure tenir de bonne source que M. Ferdinand de Lesseps, qui s'est distingué par sa noble conduite à Barcelone, ne vient pas en France pour passer quelques mois, ainsi qu'on l'avait annoncé, mais qu'il est définitivement rappelé. Nous ne saurions croire à cette assertion du *Toulonnais*.

— Le département de la Charente-Inférieure possède une institution dans le genre de celle de Petit-Bourg, sous le nom de Colonie agricole de Saint-Antoine. Cet établissement, situé dans la commune de Bois, est dirigé par M. Fournier, curé de Pons, avec un zèle aussi actif qu'éclairé. Il a pour double objet la moralisation des enfans pauvres ou livrés à eux mêmes et l'enseignement pratique des travaux agricoles. Il renferme aussi des ateliers pour les professions qui se rattachent à l'agriculture, telles que le charonnage, la tonnellerie, etc., etc. Ces ateliers sont principalement destinés aux enfants dont les forces et les dispositions ne sont pas en rapport avec le travail des champs. Enfin, une classe de lecture, d'écriture et de calcul simple complète l'œuvre.

L'instruction pratique agricole se transmet par l'exemple des professeurs, qui travaillent eux-mêmes en présence des enfants, lesquels participent aux ouvrages autant que leurs forces le permettent. Une culture habile a déjà obtenu de bonnes récoltes d'un sol ingrat. Cet établissement enferme plus de cent hectares de terrain.

(*Journal de Paris*.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 19 AVRIL.

HENRY LECLERC et comp., au nom et comme anc. gérant de la Bourse militaire, dont le siège était à Paris, r. de la Michodière, 4 ; dem., le sieur Henry Leclerc, r. Nve-des-Petits-Champs, 60, et fixe l'ouverture au 1er février 1841. Juge-com., M. Letellier Delafosse ; synd.-prov., M. Gromort, pass. Saulnier ; 4 bis.

Bourse du 20 avril 1844.

Les variations des fonds français ont été à peu près nulles, et les chemins de fer ont regagné ce qu'ils avaient perdu la veille.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1050. — Autriche (série sortie), 535. Belge, 1831, 103 ; — id., 1842, 108. — Esp. passive, 6 1/2, 5/8 ; — id., 3 0/0, 36 7/8, 37. — St-Germain (obl. nouv.), 1232 50 ; — id. (r. dr. obl. anc.), 1070. — Orléans (obl.), 1280. — Grand'-Combe (obl.), 1165. — Jouissances Quatre-Canaux, 137 50. — Id. Bourgogne, 97 50. — Canal de Bourgogne, 1090. — Lin Maberly, 390. — Gaz anglais, 7600.

[illegible] (par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

19 Avril.			20 Avril.		
Arrivages	1240 q.	47 k.	Arrivages	980 q.	21 k.
Ventes	880	77	Ventes	961	84
Restant	9542	40	Restant	9540	77
Cours moyen		38,64	Cours moyen		35,17
Cours-taxe		38,27	Cours-taxe		35,25

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00	Gr.	8 q.	71 k.	51,00 à 52,25
1re	306	51	38,38 à 40,50	1re	275	05	38,33 à 40,50
2e	227	65	36,30 à 37,55	2e	162	05	35,05 à 37,55
3e	7	85	25,50 à 00,00	3e	31	40	30,55 à 32,50
4e	81	40	00,00 à 00,00	4e	9	42	24,85 à 25,50
Al.	73	79	36,95 à 39,80	Al.	164	85	37,25 à 00,00

ROUEN, 19 Avril. — Farine, 1re : 35,85; 2e : 35,22 ; 3e : 34,40.

CAMBRAI, 17 Avril. — Farine, 1re : 35,00 ; do à la grosse : 33,00 : 2e : 32,00 ; 3e ; 22,00.— Son : 10,50 les 100 k.

LIMOGES, 15 Avril. — Farine de froment blutée : 44,75 ; do non blutée : 35,00.—Farine de seigle blutée : 35,00; do non blutée : 27,25.

Taxe du pain (par kil.).

Paris,	1re 0,36	—	2e 0,28	—	3e 0,00
Compiègne,	0,32	—	0,23	—	0,00
Cambrai,	0,35	—	0,31 2/3		0,00
Dunkerque,	0,49	—	0,38	—	0,28
Blois,	0,37	—	0,00	—	0,00
Rennes,	0,30 2/3		0,27 1/2		0,00

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 20 Avril. *Cours commercial.* — Les cours restent stationnaires aux mêmes prix qu'à la halle de mercredi ; il ne s'est presque pas traité d'affaires.

Les froments semblent disposés à incliner encore à la baisse.

Orges et seigles bien soutenus.

Les avoines paraissent devoir prendre faveur ; on vend plus facilement qu'il y a quelques jours. Les issues n'ont donné aucune variation dans leurs cours.

[illegible] 13,33. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Mouture : 13,00 à 13,66. — Seigle : 11,00 à 11,66.—Orge : 10,50 à 11,33. Marché faible et cours sans variation. Nos blés du pays bas sont de toute beauté; le débordement de la Seine ne leur a pas nui, car ils font présager une récolte supérieure à celle de l'année dernière.

ROUEN, 19 Avril. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00; 3e : 18,00. — Seigle : 11,00 à 12,50. — Orge : 10,00 à 12,00.—Avoine : 7,50 à 9,50. — Sarrazin : 11,50 à 12,50.

SENLIS, 16 Avril. — Froment, 1re : 29,00 ; 2e : 27,00. — Seigle : 17,50. — Avoine : 7,00.

CAMBRAI, 17 Avril. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 17,70. — Seigle : 10,25 à 11,00. — Orge : 13,00 à 14,00. — Avoine : 6,98 à 8,00. — Blé mars : 21,50 à 22,00.

BOURBOURG, 16 Avril. — Froment : 20,53. Seigle : 11,85. — Escourgeon : 13,69.—Avoine : 7,04. — Le marché était bien approvisionné, principalement en avoine. Baisse sur le froment : 0,19; sur le seigle : 0,15, et sur l'avoine : 0,09.

MONT-DOUBLEAU, 15 Avril. — Froment : 19,75. — Méteil : 17,65. — Orge : 13,45. — Avoine : 8,25.

BOURG, 17 Avril. — Froment : 20,00 à 24,50. — Seigle : 13,75. — Méteil : 15,75 à 17,50. — Orge : 15,00 à 16,75. — Maïs : 14,00 à 17,50. — Sarrazin : 13,75 à 14,75. — Avoine : 8,50 à 10,75.

LIMOGES, 15 Avril. — Froment, 1re, du Cher : 23,50; do 2e, de la Haute-Vienne : 22,50. — Seigle : 17,50. — Sarrazin : 9,00. — Avoine : 8,27 à 8,78.

MOISSAC, 15 Avril. — Blé fin du Quercy : 24,75; do blé mêlé : 23,62.—Maïs roux : 14,00. — Maïs blanc : 15,00.

Marchés étrangers. — **ROULERS**, 16 Avril. — Froment : 25,00 à 26,50 le sac. Vente lourde. — Seigle peu demandé à 14,50 et 15,25.

GRAMMONT, 16 Avril. — Froment roux : 16,65. — Méteil : 10,95. — Seigle : 9,15. — Avoine : 7,00. — Marché bien approvisionné ; vente rapide pour la consommation.

LIVOURNE, 12 Avril. — Notre marché continue à faire bonne contenance pour les céréales pour l'étranger, ainsi que pour l'intérieur de notre Grand-Duché, qui avait ralenti la demande depuis quelque temps. Les avis de divers marchés régulateurs nous inspirent une grande confiance pour l'avenir de ces articles, et nos prix se soutiennent avec fermeté.

GÊNES, 15 Avril. — Les blés n'ont pas varié depuis nos précédents avis. On remarque de l'activité dans les achats pour Naples, ce qui occasionne du soutien dans nos prix.

PALERME, 13 Mars. — On écrit de Palerme, le 13 Mars, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

« On a reçu l'avis (chose inouïe) que quelques personnes avaient péri de faim dans l'intérieur de l'île. Mourir de faim en Sicile, dans ce pays si prodigieusement fécond, cela suppose une misère affreuse, dont on ne saurait trouver d'autre cause que la quantité de neige tombée dernièrement, et qui a peut-être empêché ces pauvres gens d'aller d'un endroit à l'autre pour chercher des aliments qu'ils eussent pourtant trouvé dans chaque couvent.

Le gouvernement vient enfin de permettre la libre importation du blé étranger, mais seulement jusqu'à la fin d'Avril ; et s'il est vrai, comme on le dit, qu'à Livourne, Gênes et Marseille, les principaux entrepôts de céréales pour la Méditerranée, le blé soit recherché pour la Suisse et pour d'autres pays du continent, bientôt les prix y seront égaux aux nôtres. Il ne saurait donc venir de secours d'autre part que de la Mer Noire ou du Levant (la Grèce souffre elle-même de disette) ; mais ces secours arriveront trop tard, à moins que le délai accordé ne soit prolongé au moins d'un mois. »

Produits divers pour l'industrie

Chanvre. **BOURGES**, 13 Avril. — Chanvre, 1re : 1,00 le kil. ; 2e : 0,84. — Lin, 1re : 1,60 à 1,80; do 2e : 1,20 à 1,40.

Lins. **GRAMMONT**, 16 Avril. — Le lin était rare sur le marché; les prix de cet article sont sans variation.

Safran. **PARIS**, 17 Avril. — Safran gatinais nouveau : 106,00; do vieux : 100,00 le kil.

Houblon. [illegible] les 100 kil. [illegible] il se vend de 96,00 à 100,00.

Garance. **AVIGNON**, 14 Avril. — Les détenteurs élèvent leurs prétentions de 95,00. Cet article est offert à 100,00 ; aussi les acheteurs se montrent-ils fort réservés. Cependant il s'est fait sur place quelques affaires à un cours assez élevé.

Graines fourragères. (les 100 kil.)

PARIS. *Halle du 18 Avril.* — Graine de luzerne : 106,00 à 145,00. — Graine de trèfle : 112,00. — Graine de minette : 43,00 à 45,00.

ROUEN, 19 Avril. — Graine de luzerne : 125,00 à 135,00. — Graine de trèfle : 115,00 à 122,00. — Baisse de 8,00 sur cet article. — Graine de sainfoin : 11,00 à 12,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 18 Avril.* — Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00.—Paille de Froment, 1re : 23,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00 ; 3e : 19,00 à 20,00. — Paille de seigle : 1re : 28,00 à 29,00 ; 2e : 26,00 à 27,00.

Marché Saint-Antoine du 19 Avril. —Foin 1re : 52,00 ; 2e : 42,00 à 44,00; 3e : 34,00 à 38,00.—Luzerne, 1re: 40,00; 2e: 42 à 45; 3e: 34 à 36,00.—Regain, 1re : 38,00 à 40,00 ; 2e : 36,00; 3e : 30,00 à 32,00. — Paille de froment : 24,00 à 26,00. — 20,00 à 22,00 — Paille de seigle : 28,00 à 29,00. — Paille d'Avoine, 1re : 26,00 à 38,00 ; 2e : 32,00.

VERSAILLES, 19 Avril. — Foin, 1re : 40,00 à 43,00; 2e : 36,00 à 39,00; 3e : 30,00 à 35,00. — Trèfle : 30,00 à 36,00. — Luzerne : 32,00 à 36,00. — Regain de luzerne : 30,00 à 32,00. — Paille de froment, 18,00 à 23,00. — Paille d'avoine : 21,00 à 32,00. — Marché abondant, vente du foin lourde, celle de la paille vive et facile.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, Halle des 18, 19 et 20 Avril.

Beurre en livre (le kil.) : 1,72 à 2,52; do en [illegible] : 1,10 à 2,80. — Petit beurre : [illegible] — Beurre salé et fondu : [illegible] à 1,00.

Œufs (le mille), du 18 : 33,00 à 52,00 ; du 19 : 30,00 à 50,00.

Fromages du 19 (la dizaine), de 12,00 à 30,00; do à la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 19 Avril. — *Beurre*, 1re : 2,20; 2e : 1,90 à 2,10 le kil. — *Œufs* (le mille) : 38,00,00 à 44,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 18 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1061	1026	35	1 14	» 96	» 83
Vaches....	53	50	3	1 2	» 88	» 78
Veaux....	801	801	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	6875	6786	— 89	1 35	1 26	1 12

LA MAISON-BLANCHE, 20 Avril. — Porcs amenés et vendus, 98, prix : 1,10—1,08—1,06. — Vaches laitières amenés, 33; vendues, 24, de 250,00 à 450,00.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, 18 et 19 Avril. — 727 veaux, tous vendus : 1,40—1,20 —1,10. — Porcs amenés, 763; vendus, 516 : 1,10—1,06—1,00.

ROUTOT, 17 Avril. — Bœufs amenés, 101 : 1,20—1,15. — Vaches, 304: 1,20—1,10. — Veaux, 23: 1,10—1,00. — Moutons, 457: 1,50 —1,35.— Porcs, 57: 0,90—0,80. Marché fort, vente facile.

PARIS, *marché aux chevaux du 20 Avril.* — Sur 99 chevaux de selle et de cabriolet, 18 vendus de 210,00 à 800,00. — 225 chevaux de trait; 42 vendus de 400,00 à 1120,00. — 173 chevaux hors d'âge : 29 vendus de 00,00 à 300,00. — 10 ânes dont 2 vendus de 30,00 à 90,00. — 8 chèvres renvoyées. — 150 essais ont eu lieu.

« Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'action nominatifs, une somme de 500 fr. au moins.

» Les actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent et les pouvoirs y correspondant, au siége de la société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

» La proportion des voix aux actions est fixée ainsi qu'il suit :

» 1 voix pour	500	à	1,500 fr.
» 2	1,500		3,000
» 3	3,000		5,000
» 4	5,000	et	au delà. »

De la réforme des prisons.

Nous avons dit, dans un premier article, que l'emprisonnement *cellulaire*, basé, non pas sur l'isolement absolu des détenus, mais sur la séparation des détenus les uns des autres, présentait sur l'emprisonnement en commun, ce double avantage d'arrêter la contagion corruptrice de tant de natures plus ou moins perverties, — et de permettre au repentir de pénétrer dans le cœur des coupables.

Sans nous arrêter à quelques objections que l'on oppose au système cellulaire (folies, maladies, etc.), et qui ne nous semblent aucunement fondées, nous nous sommes prononcés pour l'adoption de ce système, mais nous avons fait à son égard une réserve que nous allons expliquer

L'emprisonnement cellulaire est une aggravation de peine; cette aggravation n'a pas seulement pour but de faire de la prison un épouvantail plus sérieux et plus efficace que nos prisons actuelles. Le système a en outre la prétention, et la prétention sérieuse et raisonnée, de *moraliser* le coupable, Or, quelle est la cause de la démoralisation de celui-ci? Est elle interne ou externe? Est elle uniquement dans le cœur humain ou bien dans le milieu social? Est-elle dans tous les deux à la fois; dans le désaccord de ce milieu avec le cœur humain, dans le défaut d'équilibre entre la vitalité et la passion humaine, d'une part, et une forme sociale incomplète, impuissante, oppressive, d'autre part.

Sans entrer trop avant dans une question si grave, n'est-il pas évident que vouloir *moraliser*, en agissant par voie de contrainte et d'isolement, en agissant sur le cœur et l'esprit d'un individu, c'est supposer que la cause du mal a été *toute entière* dans l'individu même, c'est faire porter sur lui seul tout le poid de sa faute; tandis qu'il est clair que le plus souvent, les circonstances de naissance, d'éducation, de fortune, de position, *les accidents sociaux*, ont été une cause déterminante du crime dont l'homme s'est trouvé l'agent, par faiblesse ou par tempérament.

Ne reprochez donc pas trop au prisonnier sa faute, car vous seriez injuste; il n'est pas seul coupable; la société est de moitié dans tous ses crimes: Ce n'est pas à la société, complice triomphante et impunie, à trop le mépriser, à trop le punir. Elle doit se garder de lui, elle doit prévenir de nouveaux écarts, de nouvelles et criminelles scissions entre elle et lui; mais toute remplie comme elle l'est, de trahisons, de corruptions, de vols et de meurtres que la loi ne peut atteindre, qu'elle ne soit pas hypocrite avec lui et qu'elle ne rejette pas sur lui seul la faute qu'elle même a trop souvent provoquée.

Considérer l'homme indépendamment du milieu social où il est plongé, faire de lui une sorte d'abstraction métaphysique, sur laquelle retombera toute l'imputabilité de ses actions, est une grave erreur; et c'est cette erreur que l'on justifie, lorsque pour *moraliser* l'homme c'est-à-dire, *pour le remettre dans sa direction vraie*, on l'isole, soit dans une prison, soit dans un cloître, soit au fond du désert. La vie cellulaire, la vie d'isolement (forcée ou volontaire), n'est

darité, à exiler l'acte criminel des circonstances qui l'ont provoqué, et des passions humaines qui l'ont accompli, dont les conséquences aboutissent à faire peser encore plus sur les coupables la peine encourue et à lui faire subir une mutilation morale et matérielle inusitée jusqu'ici, il est naturel qu'elle ait manifesté une vive répulsion.

Elle a senti que ce nouveau système était issu d'une doctrine qui n'était pas la sienne; et elle a eu raison. La doctrine, mère du régime cellulaire, est toute anglicane et calviniste et n'a appliqué régulièrement ce régime que dans les Etats puritains et méthodistes. Comme toute chose étroitement protestante, ce système (en tant qu'exclusif) a l'avantage d'une pratique et d'une utilité incontestables, accommodées d'une apparence extérieure, en même temps plausible et raisonnable, mais qui, au fond, n'est qu'un sophisme, n'est que la justification et la théorie de l'égoïsme, de l'invidualisme.

La doctrine de la France n'est pas celle-là : sa doctrine est la solidarité humaine; et elle cherche à la réaliser toujours et partout, se souciant peu des écarts extérieurs apparents, et de cette régularité tout externe où triomphe la doctrine méthodiste.

Mais n'insistons pas davantage sur ce point, qui pourrait nous mettre sur les bras d'interminables controverses; recherchons tout de suite de quelle manière il serait convenable de compléter le système cellulaire, déjà profondément modifié par le sentiment de mansuétude et de miséricorde pour le coupable qui anime nos philanthropes français et qui leur a fait comprendre plus ou moins clairement ce que ne comprennent pas les criminalistes anglais et américains, c'est-à-dire la solidarité de la société avec le coupable.

Au point de vue véritablement social, la peine après l'intimidation doit n'avoir qu'un seul objet, l'amendement des coupables. La preuve en est qu'à mesure que les sociétés se perfectionnent, les cruautés et les tortures, qui avaient pour double but l'intimidation et la vengeance, décroissent peu à peu. Dès à présent, quelque imparfaite que soit encore notre société, elle a abandonné l'idée de vengeance et ne garde que l'intimidation. Acceptons cette dernière nécessité sociale, et consentons que le régime des prisons intimide ceux qui seraient tentés de devenir coupables. Nous ne répugnons donc pas à l'aggravation de la peine; d'ailleurs, le coupable lui-même sentira toujours qu'ayant failli, il doit subir une expiation et, quelque dure qu'elle soit, il ne l'accusera pas d'injustice.

Mais autant qu'il est en nous, nous devons ramener la peine vers son but constant, l'amendement véritable des criminels.

C'est pourquoi nous rejeterons les supplices corporels; c'est pourquoi nous rejeterons également l'application des forces du condamné à tout travail qui ne ferait que l'irriter inutilement. Quelle pensée inhumaine et anti-sociale que celle qui, en Angleterre, forçait les prisonniers de travailler durement, pour ne rien faire, et les attachait à une roue disposée de manière à reverser à chaque instant dans un bassin l'eau qu'elle venait d'y puiser! — C'était là une invention vraiment démoniaque, et elle se parait du masque de la philanthropie! Un pareil *brutisme* ne déshonorera jamais la législation française.

Eh bien! le système cellulaire est celui qui permet davantage l'amendement des coupables, en usant le moins des moyens coercitifs. Il isole le détenu de ses pareils, c'est-à-dire d'êtres dépravés, avec lesquels il se serait encore plus gâté; il ne le met en relation qu'avec des individus qui, par position et par intérêt, ne peuvent lui donner que de bons conseils. On lui fournit un travail qui, dans l'isolement, se transforme pour lui en une sorte de plaisir. Après la privation de la liberté, la seule peine qu'on lui inflige est donc cet isolement lui-même. Cette peine est en même temps le remède qui doit le guérir, autant qu'il est possible, de sa dépravation. Ce vide opéré autour de lui, ce travail solitaire et presque constamment silencieux, le forcent de réfléchir sur lui-même, sur son pas-

la nature humaine est indéfiniment compressible; l'homme est l'être sur lequel on peut le plus agir, celui qu'on peut le plus contrarier dans son essence, sans le détruire, sans le tuer; mais cependant si vous pesez trop long-temps sur le ressort de son âme, de son activité, vous briserez ce ressort sans vous en apercevoir, comme on l'a brisé de tous temps dans toutes les institutions monastiques où, faute d'exercice, la vertu devenait souvent faiblesse et impuissance et demeurait stérile. C'est cet inconvénient qu'il faut éviter.

Suivant vous, et en cela nous sommes de votre avis, la cellule moralisera; elle moralisera par l'action de l'âme sur elle-même. Mais une fois cette moralisation opérée, cette guérison obtenue, pourquoi continuer le régime de la cellule? Pour éviter des occasions de rechute? Que serait donc une moralisation aussi faible? Il ne faut pas craindre de l'éprouver au contact des choses.

Nous ne serons donc pas d'avis que l'on s'en tienne à la moralisation étroite et individuelle de la cellule, de la catéchisation du détenu; nous pensons que l'on doit arriver à la moralisation collective, c'est-à-dire au développement en commun des facultés des détenus, et à l'application de ces facultés dans un intérêt social. La régénération individuelle, surtout celle des grands coupables, doit être le prélude d'une expiation plus complète, qui se trouvera dans le dévouement à l'intérêt général. Le dévouement est la plus parfaite des moralisations, bien au-dessus de celles de la crainte et du remords; le dévouement est le véritable feu sacré, qui purifie en une seule fois bien des souillures.

C'est dans cette idée que nous présenterons un plan où nous combinerons le régime cellulaire, comme œuvre préparatoire, avec un système d'application des prisonniers à des travaux indispensables pour la société, mais pénibles, dangereux, et qui seraient en même temps pour eux une œuvre d'expiation et de moralisation collective ou de dévouement aux intérêts de la société.

Quelques paroles, sentencieusement énigmatiques de M. Guizot, ont donné consistance au bruit qui s'est répandu d'une nouvelle résolution que l'on aurait suggérée au ministère, au sujet de Taïti, et par laquelle il terminerait triomphalement la discussion ajournée. Il aurait pris le parti de racheter, à la reine Pomaré, la souveraineté très précaire qu'elle possède sur le groupe des îles de Taïti, souveraineté qui lui était, jusqu'à un certain point, commune avec les autres chefs, et de lui donner en remplacement, avec une sorte de liste civile, la souveraineté individuelle et exclusive d'un des îlots de ce groupe (toujours sous le protectorat français) : de cette manière, elle se trouverait largement indemnisée de la privation de ses droits indivis sur l'île principale, et alors, elle n'aurait plus aucun prétexte pour réclamer contre la France, qui conserverait la souveraineté du reste du groupe.

Cette combinaison ôterait en même temps à l'Angleterre tout prétexte de plainte et fermerait la bouche à l'opposition, dont les récriminations sur les motifs de la conduite passée du ministère n'auraient plus de but et ne seraient plus écoutées.—Il est d'autant plus urgent pour le ministère d'adopter un moyen honorable, aussi honorable que possible, de sortir du mauvais pas où sa faiblesse l'a entraîné, que M. de Mackau se fatigue du rôle peu digne qu'on lui a fait jouer, et qu'une plus longue persistance dans tous ces désaveux et ces détours, qui compromettent l'honneur de la marine française, pourrait amener une dislocation ministérielle partielle.

La conversion des rentes trouve tous les jours plus de partisans dans la chambre des députés; la commission du budget, après avoir examiné cette question sous tous les points de vue, est tombée d'accord qu'il serait urgent, indispensable de lui donner une solution définitive dans le courant de l'année prochaine. M. le ministre des finances, qu'elle a entendu ensuite, a déclaré que le gouvernement espérait pouvoir, d'ici à cette époque, être prêt à se rendre aux vœux de la commission. Quoi qu'il en

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

Les îles Borromées. — Le lac de Côme. — Le sybaritisme moderne. — Son impuissance à procurer le bonheur.

Tout le monde a entendu parler des célèbres folies du lac Majeur, les îles Borromées. Ces îles n'étaient que des rochers nus et stériles, avant que la fantaisie y eût creusé des souterrains, élevé un palais, conduit de la terre pour créer un sol et des jardins là où ne poussait pas un brin d'herbe. On a réussi dans cette difficile entreprise, qui a le mérite de montrer la puissance de l'homme sur la nature et de faire pressentir comment il pourra un jour transformer le globe, en le rendant magnifiquement productif. L'*Isola madre*, qui est le jardin de l'*Isola bella*, nous paraît beaucoup plus digne de cette dernière épithète; car, par un beau soleil, au milieu de l'azur d'un lac, nous préférons aux murailles d'un palais une oasis verdoyante et parfumée. Ce tour de force doit beaucoup embarrasser les descendants des Borromées, et leur coûte peut-être en entretien les 40,000 fr. de revenu de leur lac.

Dans nos âges, peu féodaux, cette charge est lourde. Au reste, la famille Borromée a laissé des souvenirs plus dignes et plus utiles. Indépendamment de saint Charles, dont la statue colossale protège la contrée, plusieurs de ses membres se sont distingués par la générosité de leur cœur et par leur disposition à la bienveillance. Milan est rempli de pieuses fondations et d'établissements dûs à cette famille.

Le lac de Côme est incomparablement plus joli que le lac Majeur; et, toutefois, nous lui préférons encore ceux de Suisse. Nos sybarites modernes se sont abattus sur ce pauvre petit lac de Côme: ils l'ont entouré de tant de murailles, ils ont bâti sur ses rives tant de villas et de jardins que l'œil se trouve terriblement offensé de la vue du moëllon envahisseur. Et puis, si vous ne possédez pas de terrain sur le lac, adieu l'eau et ses plaisirs; vous ne pouvez pas seulement vous y mouiller les pieds. C'est en vain que vous parcourrez ses rives entre deux murailles qui ne finissent jamais. Tout est pris, tout est clos, tout est fermé, bastionné, tout est possédé. Jean-Jacques et Pascal auraient ici beau jeu avec leur argument contre la propriété. Le science seule nous enseigne comment la propriété particulière peut se concilier avec les droits sacrés de l'humanité. Jusqu'à ce que la question de la propriété soit résolue pratiquement, comme elle l'est scientifiquement, on ne devra pas s'étonner des récriminations violentes suscitées par ce faux état de choses.

C'est un riant et agréable séjour pour le riche, que ces bords du lac de Côme. Rien de plus frais et de plus ombreux que la *Pliniania*. Elle cache aujourd'hui de son vert feuillage des amours éclos dans les salons de Paris, et qui y font bien encore quelque bruit, car ils sont très illégaux; on doit le reconnaître. La villa Serbeloni possède la plus magnifique position du lac. En visitant l'édifice maussade, où M. de Sommariva avait recueilli quelques œuvres d'art importantes, j'ai pensé qu'il était triste que cette dépouille opime fût aujourd'hui la proie de 17 collatéraux. Le tout se vend pièce à pièce. Employez donc votre vie et votre bourse à réunir une collection de quelque valeur; soyez un Aguado, dépensez trois millions à faire une galerie de tableaux pour qu'après votre mort et sous le vent de la dispersion, le tout s'éparpille au bruit de quelques écus de cinq francs. J'aurais souhaité être assez riche pour faire emplète d'un portrait de Charles-Quint, par Titien. Il ferait au Louvre un digne pendant à notre François Ier.

Pourquoi notre gouvernement ne s'est-il pas inquiété de la possesion soit du *Palamède* frisé, soit d'un très agréable groupe de Canova, représentant Flore et Zéphire et qui nous paraît une des plus gràcieuses compositions du célèbre artiste?

A propos de lacs et de villas, je me souviens que pendant mon séjour en Suisse, je ne me lassais pas de contempler la demeure de l'un de nos plus riches banquiers. Je parcourus cette villa charmante tout un demi-jour. Elle est justement placée à l'entrée du lac de Thun, et se trouve côtoyée par l'Aar en même temps que la masse des eaux, vient la limiter au front. Que cette situation est ravissante! que ce parc est délicieux, dessiné avec goût et rempli de beaux arbres! que ces gazons luxuriants d'une fraiche verdure sont encore relevés par ces corbeilles éclatantes de dalhias et de reines-marguerites! Que de riants et sublimes paysages, que d'air pur, d'ombre et de parfums enivrants, quelle charmante maison avec sa grotte de fleurs et sa terrasse encore fleurie! Quel sentier béni longe les bords de la rivière, accompagné partout d'un treillage imperceptible où serpentent les convolvulus, où grimpent de hardis pois sauvages, où se couchent les capucines paresseuses et veloutées, où s'attachent les frêles liserons!

Ah! qu'on est bien ici, et qu'il y ferait bon vivre, disais-je en soupirant.

Cet homme doit être bien heureux. Il est riche, il possède l'une des plus délicieuses habitations qu'offre la terre; sans doute, il a une femme, des enfants, des amis. N'entends-je pas le bruit de plusieurs voix dans ce pavillon qui domine le lac? Voilà deux beaux enfants qui jouent à l'ombre de ces arbres: et cette robe blanche qui vient de disparaître sous la charmille, oui, il y a ici bien du bonheur. Calme, repos, luxe de la nature et de la fortune, horizon magique, comfort et vie de famille.

Eh bien! par un coup de baguette, c'est à toi; restes-y, tu as 40,000 livres de rentes. Voyons, acceptes-tu mon offre?

Je réfléchissais depuis quelques minutes, lorsque bientôt je sentis un non bien résolu s'élever de mon cœur.

« Non. — Eh! quoi donc, est-ce que tu voudrais manger le monde comme Alexandre ou César? Serais-tu quelque ogre de Corse, oublié et venu après coup, que tu ne trouves pas ici à te satisfaire?

Dieu m'en garde, et Dieu nous en garde! Mais je ne saurais vivre ainsi, à tort ou à raison; je sens que j'étouffe déjà dans cette villa charmante, objet de mon admiration. Sortons et replaçons-nous sur le chemin aux rudes cailloux, aux haies poussiéreuses et mal taillées. Voilà où sera ma place, jusqu'à ce que la terre, convertie en une villa infinie, puisse donner à tous parfums, fraicheur et soleil.

Tu es fou. — Je conçois qu'on le dise et le pardonne bien volontiers. Toutefois, je ne saurais changer. Je veux bien être heureux, mais pourvu qu'on soit heureux autour de moi. Sinon, je pourrais bien m'asseoir à la

tion, mais qui va prendre un grand et juste développement. Nous espérons qu'on se souviendra que l'agriculture est la première industrie de la France.

Le pourtour de l'édifice sera en outre éclairé la nuit par trente-deux lanternes fournies par la compagnie qui a acheté les brevets de MM. Busson et Rouen pour l'éclairage par le gaz condensé ou les hydrocarbures sans mélange d'alcool. Le ministre a voulu, et on doit l'en louer, que tout ce qui se trouve mis en évidence à l'exposition fût un des produits nouveaux de notre industrie ; c'est pourquoi il a appelé le nouvel éclairage à faire son essai aux portes mêmes du palais de l'exposition.

Plus de cinq mille exposants se sont fait inscrire cette fois pour concourir dans la grande lice industrielle qui va s'ouvrir. Chaque année ce chiffre va en augmentant ; il est le signe de la grande extension que prend tous les jours l'industrie, et des efforts que font les inventeurs depuis qu'on a pris le soin d'encourager leurs découvertes.

Longtemps les hommes d'armes seuls furent honorés en France, sous Louis XI, les manufactures commencèrent seulement à trouver quelque appui dans le gouvernement. Henri IV donna aussi une certaine impulsion aux arts industriels et agricoles. Sully, son populaire ministre, répétait que le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de l'État, et faisait planter 20,000 mûriers dans les jardins des Tuileries et de Fontainebleau, tandis que le bon roi favorisait les manufactures de tapis et de glaces et l'exploitation des mines. Sous Louis XIV, Colbert excita aussi le zèle de l'industrie et rendit un instant la France l'égale des nations voisines pour des produits qui leur étaient jusqu'alors exclusivement demandés. Mais, depuis cette époque, jusqu'en 1791, les diverses industries ne firent presque plus de progrès à cause des exigeances des corporations, qui rendaient impossible l'exploitation de toute découverte. L'inventeur, pauvre dans presque tous les temps, aurait dû avant d'exploiter, dépenser beaucoup d'argent pour se faire affilier à tous les métiers que concernait de près ou de loin sa découverte.

Le 17 février 1791, la constituante décréta l'abolition des maîtrises et des jurandes, et établit le système de concurrence illimitée. Ce fut d'abord un bienfait immense ; mais, à la longue, la concurrence engendra l'anarchie déplorable qui réclame si impérieusement aujourd'hui une organisation du travail, à moins qu'on n'aime mieux une prochaine révolution qui détruira tout pour faire place à de nouveaux combattants.

La conséquence du régime de concurrence illimitée était évidemment la création d'une grande lice ouverte à tous les industriels, où ceux-ci viendraient se disputer le premier rang. Le directoire ordonna, en 1798, la première exposition générale. Elle ne compta pourtant que 110 exposants. Elle eut lieu au Champ-de-Mars, pendant les cinq jours complémentaires de l'an VI, et pour précéder la fête de la fondation de la république. Parmi les 27 concurrents couronnés, il faut citer Conté, connu par ses crayons encore si répandus, et Bréguet l'horloger.

En 1801, sous le consulat, eut lieu, dans la cour du Louvre, la seconde exposition ; 220 industriels concoururent. Le métier Jacquard y fut récompensé par une modeste médaille de bronze ; il en fut de même des lampes *Carcel*. La papeterie de Montgolfier obtint une médaille d'or.

L'année suivante 520 exposants concoururent dans le même lieu ; parmi eux se trouvaient l'orfèvre Odiot et l'opticien Lerebours.

En 1806, sur l'esplanade des Invalides, s'ouvrit la quatrième exposition qui compta 1,462 exposants et où concoururent 113 départements. On y remarqua surtout les laines et les draperies, les châles cachemires, et le premier appareil pour le chauffage à la vapeur.

Les trois expositions de 1819, 1823 et 1827 qui se firent au Louvre, comptèrent 1,662, 1,648 et 1,695 exposants. On voit qu'elles prennent peu d'extension ; elles ne présentent pas un grand nombre de produits remarquables. Cependant elles dénotent des progrès certains dans le lainage et surtout dans la métallurgie et la construction des machines.

des cultes, ne se tenant pas pour satisfait d'avoir violemment ôté la parole au jeune professeur, voulut encore le faire condamner par la faculté à laquelle il appartenait ; et il envoya à celle-ci divers écrits de M. Nauwerk, en les accusant d'être subversifs, et en demandant que le nom du jeune docteur fût rayé du tableau de la faculté. Celle-ci vient de se refuser formellement à la demande du ministre ; et dans ce refus motivé, elle défend non seulement le jeune docteur, mais encore la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse et enfin la liberté de l'opinion individuelle, d'une manière qui doit paraître à un ministre prussien le comble de l'audace révolutionnaire.

Le jeune docteur avait écrit contre la censure ; il en demandait l'abolition, et, de plus, il réclamait contre les délits de la presse un jury d'après le mode anglais. Dans un autre écrit, M. Nauwerk demandait une représentation nationale pour la Prusse ; dans une troisième, il combattait pour la restauration de la Pologne.

On conçoit qu'un ministre des cultes de Berlin ait trouvé tout cela subversif, comme il s'exprime, c'est-à-dire détestable, révolutionnaire et coupable au plus haut degré.

Mais la faculté de philosophie de Berlin répond au ministre : « Que M. Nauwerk ne propose nulle part des moyens de violence pour atteindre son but ; » — elle admet que « la manière dont s'exprime l'auteur est vive, acerbe et quelquefois remplie d'épines ; » — elle convient « que quelquefois on pourrait croire que l'auteur se proposait d'aller bien au-delà de la *constitution anglaise*. » — Mais elle ajoute « qu'il ne faudrait pas trop presser les expressions d'un auteur, parce que cela aboutirait à une injustice. »

Cette réponse ne fut rendue publique qu'au moyen d'une trahison des secrets du ministère et de la faculté, et on conçoit que le ministère doit être d'autant plus mécontent de cette trahison que toute l'Allemagne applaudit la hardiesse d'une faculté qui croit que par des moyens honnêtes on peut défendre même les principes les plus hardis. Cette réponse de la faculté de philosophie de Berlin indique, à elle seule, une révolution complète dans l'esprit public de l'Allemagne.

D'autres démonstrations plus ou moins éclatantes sont des signes également non équivoques du progrès que l'esprit public a fait dans ces derniers temps. Je pourrais citer des noms bien sonnants dans la littérature allemande, mis au ban de l'opinion publique parce que ceux qui les portent ont cru, malgré leurs principes d'opposition, devoir accepter un emploi ou une pension d'un gouvernement rétrograde. Les frères Grimm, si célèbres par leurs recherches philologiques et même par leur opposition contre le roi de Hanôvre, n'ont pas échappé à la condamnation universelle. Un jour de faiblesse pour le gouvernement prussien leur a coûté la sympathie publique qu'ils avaient gagnée par une vie de travail et d'indépendance. Vous trouverez ce jugement bien dur ; mais cette dureté même est la meilleure preuve que l'opinion publique prend enfin les hommes et leurs principes au sérieux. L'Allemagne commence à avoir une opinion politique, elle commence à avoir des principes et à les faire valoir. En faut-il davantage pour leur assurer la victoire ?

De leur côté, les gouvernements font tout leur possible pour détourner l'opinion publique de la direction qu'elle semble décidément vouloir prendre. L'opinion se dirige vers la solution des questions politiques et sociales, qui sont indiquées dans la position de l'Allemagne. Mais les gouvernements cherchent à rattacher de nouveau le peuple à une philanthropie vague ou à des querelles religieuses. Le roi de Prusse a cru pouvoir continuer le rôle qu'il avait assez bien commencé, par la création de l'*ordre du cygne*. Cela devait être une espèce de corporation de chevalerie dans le genre de celles du moyen-âge qui se vouaient à de bonnes œuvres. L'idée en elle-même est assez noble, mais notre siècle demande autre chose ; c'est pourquoi le roi de Prusse n'a obtenu qu'un superbe fiasco. Dans ces derniers jours on s'est tourné officiellement vers les anciennes querel-

les religieuses, indifférentes pour le catholicisme est ... qu'un des champions du catholicisme, le professeur Walther de Bonn, proposait, devait être une adresse *catholique*. Elle n'a eu aucun succès. Une autre preuve encore plus concluante de cette indifférence, c'est le sort du dôme de Cologne. Les travaux entrepris pour l'achèvement de cet édifice se traînent, grâce aux contributions officielles du roi de Prusse et du roi de Bavière ; mais l'enthousiasme du peuple a disparu. L'œuvre catholique est restée, mais l'idée de l'*unité allemande*, que le dôme devait représenter, a été escamotée, — et voilà pourquoi le peuple s'est retiré, attendant un autre moment pour achever lui-même, et au nom de l'Allemagne unie et libre, ce qui ne devait être, pour la politique de la Prusse, qu'un moyen d'acquérir une popularité momentanée.

La petite guerre à coups de plume entre la Prusse et la Bavière, n'aura d'autre résultat que de rendre ridicules les combattants ; en tout cas elle ne changera pas le cours des évènements, et les questions de progrès politique et social marcheront, quand même, à leur solution.

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« Le traité de commerce entre le Zollverein et l'Amérique est un véritable coup de foudre pour les villes anséatiques de l'Allemagne, qui, jusqu'à présent, ont refusé d'adhérer au Zollverein. Les villes de Hambourg et de Brême, qui ont été pour ainsi dire les expéditeurs et les commissionnaires exclusifs du tabac et des cigares américains, vont perdre d'un seul coup tous les avantages de ce commerce lucratif, à moins qu'elles ne s'associent aux douanes prussiennes ; car, d'après le nouveau traité le tabac américain arrivera en Allemagne tout fabriqué et par les ports de la Hollande et de la Belgique. Quelques fabricants de tabac du grand duché de Bade ont, il est vrai, réclamé, mais on leur a répondu que tout en prenant en considération leurs plaintes, l'État ne saurait sacrifier l'intérêt des masses à celui des individus. Ce sont les provinces rhénanes qui retireront un grand avantage de ce traité, par suite du dégrèvement du tarif américain sur les articles de soie fabriqués dans le zollverein, dégrèvement qui, d'après une clause du traité, ne pourra être accordé aux mêmes articles d'aucune autre nation. C'est à l'occasion de ce traité que le roi de Prusse a ordonné que, dorénavant, les traités officiels ne soient plus rédigés en français, mais bien dans les langues des nations contractantes. »

Les nouvelles que le *Morning-Herald* nous donne des districts houillers de Durham et de Northumberland ne sont pas satisfaisantes. Les mineurs refusent toujours de reprendre leurs travaux. Des désordres ont eu lieu, et les ouvriers ont empêché l'embarquement des charbons qui se trouvaient sur la plage. Les autorités, désireuses de maintenir la paix, augmentent la force armée de ces districts qui était généralement très faible. Voici comment on explique la querelle entre les ouvriers et les propriétaires des mines : Les extracteurs, pour avoir toujours des ouvriers à leur disposition, leur faisaient signer des engagements à l'année, pendant la durée desquels ces ouvriers étaient payés à raison de 2 sh. 6 den. par jour (3 fr. 50 c.) qu'il y eût du travail ou non. On comprenait cela au temps où les mineurs étaient rares et où les besoins de houille se faisaient vivement sentir ; mais aujourd'hui que l'extraction suffit aux demandes, si elle ne les dépasse pas, les extracteurs répugnent à faire des contrats comme auparavant. Ce fut le 5 avril dernier qu'expirèrent tous les engagements signés par les ouvriers, et ce jour-là les maîtres annoncèrent qu'il n'en serait plus fait ; mais qu'on prendrait des arrangements au mois.

Dès-lors, les mineurs refusèrent de travailler, et comme ils présentaient encore de nouvelles conditions que les extracteurs ne voulaient pas accepter parce qu'ils auraient été, disaient-ils, privés de tout bénéfice et livrés à la merci de leurs ouvriers, il n'y eut plus moyen de s'entendre. Les meneurs, prévoyant la détermination des extracteurs, n'avaient amassé

---

table du riche, d'abord joyeux, confiant, me laissant aller à la bonne nature ; mais bientôt son vin me semblera acide, ses mets les plus délicats amers au palais, et au lieu d'ivresse et de bonheur, je ne trouverai en moi que remords et confusion, en songeant à la misère générale. Avant la fin du repas, j'aurais repris mon bâton de pèlerin. Cependant, que les riches jouissent de toutes les merveilles produites par les sueurs et les larmes du pauvre, qu'ils jouissent, et leur vie splendide et luxeuse leur sera aisément pardonnée, pourvu qu'ils aient souvenir de ceux que la misère dégrade et que la faim décime. A ce prix, ils seront sauvés.

Oui, jouissez, riches, jouissez, plongez-vous dans l'atmosphère tiède et parfumée de vos serres brillantes de fleurs épanouies, pendant que l'hiver s'abat sur le pauvre. Jouissez, enivrez-vous de célestes mélodies, entourez-vous des chefs-d'œuvres des arts ; que le luxe, dans ce qu'il a de plus merveilleux, vienne satisfaire votre fantaisie, en sollicitant chez vous des désirs nouveaux. Laissez-vous vivement emporter au galop léger d'un cheval de noble race ou mollement entraîner par un rapide et fringant attelage. Puis, allez-vous asseoir à un banquet somptueux ; que les vins les plus exquis, les mets les plus savoureux, le service le plus élégant, la musique la plus délicieuse, la causerie la plus spirituellement bienveillante, les femmes les plus candides et les plus belles, que tout cela soit à vous, pour vous. Jouissez, riches, jouissez. Je ne vous impose qu'une seule condition ; ne croyez pas qu'il s'agisse de l'épée de Damoclès. Non, jouissez sans remords. Je le veux, pourvu qu'il vous souvienne que le plus grand nombre des hommes vit de peu ou meurt lentement, parce qu'il manque de tout ce qui vous fait vivre. Si vous ne perdez point le sentiment de l'humanité, je vous absous, ou plutôt vous ne sauriez être coupables. Car, alors vous comprendrez qu'il faut affranchir le monde de la misère et de l'ignorance ; votre cœur, toujours ouvert, ne repoussera pas la main de votre frère en détresse ; vous serez toujours en communion avec l'humanité, et, tôt ou tard vous la servirez.

Soyez ainsi que les abeilles, lorsqu'un beau soleil vient ranimer la terre endormie, l'essaim joyeux s'élance, porté par la tiède haleine des vents ; il semble que ce soit pour lui seul que la nature ait ouvert son splendide écrin. Il jouit voluptueusement et en roi de cette magnificence.

L'essaim s'enivre des sucs les plus exquis ; il vole capricieusement du sein velouté d'un cactus au chaste calice d'une aubépine virginale.

Heureuses, heureuses, trois fois heureuses de leur butin, les abeilles reviennent à la ruche ; mais leurs voluptueuses jouissances ne seront pas stériles.

Un doux miel, fruit précieux de leurs plaisirs et de leurs travaux, servira à la nourriture de l'homme, attestera leur utile concours à l'œuvre générale. Riches, jouissez, et qu'il en soit de vous ainsi que des abeilles.

Mais choisir une belle retraite pour se retirer du monde et y vivre comme le rat philosophiquement égoïste de Lafontaine, bouder l'humanité dans une gracieuse oasis, fécondée et embellie par l'humanité elle-même, et ne rien lui donner en échange de tant de faveurs. C'est là ce que je ne saurais comprendre.

Au reste, les sybarites ont beau faire, c'est en vain qu'ils sont riches, qu'ils possèdent de délicieuses campagnes et de magnifiques villas, c'est en vain qu'ils achètent le concours des beaux-arts et de l'industrie, c'est en vain qu'ils s'entourent d'un confortable et d'un bien-être exubérant ; toutes ces jouissances ne sont pas encore les vraies jouissances, les jouissances les plus vives et les plus douces au cœur de l'homme. On a bientôt trouvé le fond dans cet ordre de joies et de plaisirs ; la lie est bien près des bords du vase, la cendre de l'ennui sous l'écorce savoureuse. La vraie vie, la vie de l'*homme* n'est pas là. Toutes ces joies matérielles, tout ce bien-être ne sont que la préface ou l'assaisonnement du bonheur qui convient à la nature humaine. L'homme vit surtout par le cœur et les saintes affections ; il vit par le sentiment de la justice et de l'ordre général. Il a besoin de s'épandre dans le sein de ses semblables, de s'unir à eux par une communion sainte de sentiments et de pensées. C'est là surtout, c'est dans ces échanges mutuels, dans ces sympathiques effluves que l'homme se sent vivre de toute sa vie et acquiert au plus haut degré la conscience de son être. Alors seulement il se trouve homme et sociable.

Cette sphère étroite et puérile de nos sybarites modernes procurerait à l'homme le bonheur, si l'homme pouvait vivre comme un colimaçon. Mais sa nature est trop grande pour être satisfaite ainsi. Et la preuve, c'est que le plus grand nombre de ces heureux s'ennuient, dévorés d'un spleen intérieur qui ne saurait guérir. L'amour actif et pratique de l'humanité pourrait seul porter remède à ce mal. L'existence en dehors des conditions de la nature humaine, si justement appréciée dans ce vers de Térence :

Homo sum, nihil à me humani alienum puto,

sera toujours fade, monotone et insupportable aux hommes, doués de quelque activité et de quelque noble aspiration.

Byron dépensait 100,000 francs par année. Il a essayé de tout ; il a pu tout se permettre ; mais, comme son âme était grande, il se trouvait toujours triste et malheureux dans ce cercle de fer où se brisaient ses ailes de poète, où se heurtaient douloureusement ses désirs infinis et ses aspirations magnanimes. Dès que son titre de lord lui eût ouvert le parlement, il chercha à se créer une mission dans la vie publique. La chambre des lords entendit de lui deux discours, remplis d'une haute raison et d'un beau sentiment de la justice. Mais cette large voie de la vie politique, qui aurait permis à son génie énergique de rayonner en utiles et grandioses manifestations, lui étant fermée par la petitesse des hommes et des idées du temps, il fut contraint de se refouler sur lui-même, de fouiller son propre cœur et de nous jeter en éclats foudroyants cette toute-puissante activité qui le dévorait. Pitt était ministre à vingt-deux ans. Je ne puis croire que la grande âme de Byron, portée tout d'abord dans les hautes sphères sociales, n'y eût pas brillé d'une lumière plus vive encore que celle du fameux ministre.

Byron ne fut pas un simple sybarite. Le monde sait qu'il fut poète. Et le monde ne sait pas encore tout, car il ne s'inquiète guère de pénétrer fibre à fibre dans le cœur d'un grand homme.

Byron ne fut poète que parce que c'était le seul moyen de donner essor à son impérieuse activité. Ne pouvant agir, il a écrit : il nous l'a prend lui-même quelque part.

Non, jouir matériellement et splendidement des biens de la vie, cela ne peut suffire à l'homme encore digne de ce nom. Il ne pourra se sentir satisfait dans cette oasis tant désirée, tant embellie. Il s'y retournera de cent façons, comme un malade qui ne peut trouver de position normale sur son lit de douleur. Le jouisseur solitaire au milieu d'un monde de misère serait une immoralité. Vivre les uns par les autres, vivre les uns pour les autres, vivre dans tous et dans chacun, comme on sent chacun de ses semblables vivre en soi, telle est la destinée vraie de l'homme. Hors de là point de salut, point de bonheur.

Cherchez-vous ce bonheur ? Livrez-vous donc au courant de l'humanité. Je ne dis pas, à cette heure, que vous l'y rencontriez ; mais s'il est possible de l'atteindre, c'est là seulement. Au moins serez-vous sûr de vous conduire conformément à votre nature et de vivre en homme.

Noblesse oblige, disait-on autrefois ; fortune et bien-être obligent, direz-vous aujourd'hui, d'une obligation étroite, qu'on ne peut violer sans souffrir soi-même.

E. DE POMPERY.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* croit que les partisans de la liberté absolue des cultes qui entraîne la liberté absolue de l'enseignement, ne manqueront pas de se réjouir de la discussion et du vote de la chambre des députés. Au nom du protestantisme on a soutenu tous les principes que les évêques soutiennent depuis quelque temps dans leurs mémoires, et les journaux ecclésiastiques dans leurs articles en faveur des congrégations religieuses et de l'indépendance de l'Eglise. Le *Journal des Débats* déclare qu'il n'a pas deux poids et deux mesures, et qu'il n'est ni en matière de culte, ni en matière d'enseignement pour la liberté absolue. Il regrette le vote de la chambre; il aurait voulu qu'elle passât à l'ordre du jour; il s'en prend, de ce vote irréfléchi, à l'absence d'un trop grand nombre de députés. La gauche a parlé et voté pour les évêques contre l'Université, pour les jésuites contre les lois qui ont aboli les ordres religieux, pour *la liberté de l'enseignement comme en Belgique*.

— Le *Siècle* signale le débat très grave qui a été soulevé à la chambre des députés par la pétition de membres de divers consistoires de l'église réformée. Après deux épreuves successives le renvoi au ministre des cultes a été adopté malgré l'opposition du cabinet. Il est à remarquer que, depuis que les ministres se vantent d'avoir conquis une majorité certaine et considérable, la plupart des révolutions de la chambre, favorables ou contraires au cabinet, ne sont prises qu'à la majorité de quelques voix et après des épreuves douteuses.

— Dans la question des protestants, dit l'*Univers* catholique, notre opinion est connue. Nous voulons la liberté des cultes comme la liberté de l'enseignement; nous la voulons pour tous. L'arbitraire est incompatible avec la liberté. Nous avons pour nous la charte, la raison, la conscience; nous avons pour nous les sophismes et la colère même de nos adversaires.

— Suivant le *National*, il résulte des documents déposés par le ministère sur le bureau de la chambre des députés que les agents de l'Angleterre n'ont point voulu reconnaître le traité conclu entre la France et la reine de Taïti; qu'ils nous ont constamment et obstinément dénié le droit de souveraineté extérieure qui nous était accordé par le traité; que les intrigues des missionnaires anglais n'ont cessé, depuis un temps considérable, de susciter des tracasseries à notre protectorat; que l'Angleterre a toujours méconnu le gouvernement provisoire établi par nous; et qu'enfin, tout en déclarant qu'elle ne réclamait pas pour elle la souveraineté de l'archipel taïtien, elle nous a néanmoins signifié que, dût-elle employer la force, elle empêcherait toute autre nation d'exercer plus d'influence qu'elle sur les Etats de Pomaré.

Faits divers.

— S. A. R. le duc de Montpensier a visité Blidah dans la journé du 11 avril. Le 14, le prince devait passer une revue de troupes à Alger, et le 15, assister à un bal offert par la population.

— Les entrées en loges pour les concours des grands prix de l'Académie des Beaux-Arts sont fixées comme il suit: Les graveurs le 17 mai, 90 jours; les architectes le 7 mai, 111 jours; les peintres le 27 mai, 75; les sculpteurs le 12 juin, 75. Les expositions commenceront en septembre et finiront en octobre.

— M. le capitaine de corvette Dutaillis, commandant de la corvette l'*Ariane*, en destination pour Taïti, vient d'être appelé de nouveau à Paris par dépêche télégraphique. On se perd en conjectures sur le déplacement de cet officier, au moment où il n'attendait plus, pour appareiller, que l'arrivée de M. le contre-amiral Hamelin, qui devait prendre passage sur son bâtiment. Tout porte à croire que des modifications importantes vont être apportées aux instructions que *l'Ariane* va porter dans l'Océan Pacifique.

La corvette *l'Héroïne*, dont l'armement se poursuit avec la plus grande activité, est également destinée pour Taïti et les Marquises.

(*L'Armoricain de Brest, du* 18.)

— Hier soir à quatre heures, un ouvrier de 30 ans environ, est tombé raide sur le trottoir de la rue des Arcis, au coin de la rue Saint-Jacques la Boucherie. Quelques spectateurs ont voulu le faire entrer chez un marchand de vin, mais la porte lui a été inhumainement refusée. Deux pharmaciens du voisinage n'ont pas montré plus de compassion. Enfin, celui de la rue Saint-Jacques la Boucherie a consenti à céder quelques gouttes d'éther pour 25 centimes. Bientôt une crise nerveuse s'est déclarée et le pauvre ouvrier s'est débattu dans des convulsions affreuses. Enfin, deux sergents de ville l'ont fait transporter au poste de la place du Châtelet. *Le malheureux était tombé d'inanition.* Nous regrettons de ne pouvoir citer le nom de l'homme généreux qui n'a cessé de lui prodiguer tous les soins de la plus tendre sollicitude.

— Ce matin, vers dix heures, un jeune homme de 16 ans, monté sur un batelet, descendait la Seine. Arrivé au pont des Saints-Pères, il a voulu, avec sa gaffe, s'accrocher aux anneaux du pont; le pied lui a manqué, et il est tombé dans la rivière. Des mariniers se sont précipités à son secours; mais plus de vingt minutes s'étaient écoulées avant qu'ils eussent pu l'atteindre. Transporté au poste du quai Malaquais, on n'a pu, malgré les soins qu'on lui a prodigués, le rappeler à la vie.

— Une vente au profit de la maison de refuge des sourdes-muettes indigentes doit avoir lieu mardi, mercredi et jeudi prochain, de midi à six heures, rue de la Ville-l'Evêque, 27. La reine et les princesses ont envoyé plusieurs ouvrages de leurs mains.

— Le *Moniteur parisien* et divers journaux après lui, ont annoncé que le bruit courait dans les théâtres que Mlle Rachel se retirait de la scène, l'état de sa santé ne lui permettant plus de se livrer à la pratique de son art. Suivant le *Constitutionnel*, on devait jouer hier *Mithridate* au Théâtre-Français; mais Mlle Rachel ayant fait savoir avant-hier qu'il lui serait impossible de jouer, le spectacle avait été changé. On parlait, ajoute-t-il, d'une consultation de médecin, qui déclarait l'impossibilité

— Le conseil municipal de Joigny (Yonne) vient de refuser son concours au maire, M. Lacan, dont la position a beaucoup d'analogie avec celle de M. Aug. Giraud à Angers.

— Plusieurs sous-officiers de la garnison de Toulouse ont été arrêtés, par suite d'ordres reçus, dit-on, de Paris.

— Dans la seule audience du 16 avril, le tribunal de commerce de la Seine a déclaré l'ouverture de six nouvelles faillites, rien que pour Paris. Péremptoire témoignage de notre prospérité toujours croissante!

— Mouvement de passage entre la France et l'Angleterre depuis le 10 jusqu'au 16 avril inclusivement. — Par Boulogne, 1,034 passagers; par Calais, 424. L'époque correspondante de 1843 a donné: Pour Boulogne, 872 passagers; pour Calais, 317.

— Chemin de fer de Paris à Orléans (du 10 au 16 avril). — Voyageurs, 27,277; recettes, 141,193 fr. 72 c. — Recettes depuis le 1er janvier, 1,512,929 fr. 75 c.

Chemin de fer de Paris à Rouen (du 9 au 15). — Voyageurs, 13,163; recettes, 117,357 fr. 55 c., et, depuis l'ouverture, 4,714,186 fr. 4 c.

Chemin de fer de Strasbourg à Bâle (mois de mars). — Voyageurs; 45,994; recettes, 165,340 fr. 69 c. — Prélèvement sur les recettes de la ligne de Mulhouse à Thann, 5,012 fr. 81 c. — Total général: 170,353 fr. 50 c.

— Avant hier soir, un convoi de 25 wagons chargés de marchandises et de bestiaux, venant d'Orléans, arrivait à la hauteur d'Ivry, lorque tout-à-coup le conducteur de la locomotive s'aperçut que plusieurs wagons venaient de prendre feu. Il suspendit aussitôt l'action de la machine. Mais, dans le parcours qu'elle fit avant de s'arrêter tout-à fait, le vent, activé par la rapidité de la marche, augmenta les progrès de l'incendie, et quatre wagons chargés de veaux et de moutons étaient déjà la proie des flammes.

Comme on était à peu de distance du village, les habitants se hâtèrent d'accourir. On eut la précaution d'abord de séparer les wagons qui n'avaient pas encore été atteints de ceux que l'incendie dévorait et de les reculer à distance, afin de les préserver; mais les travailleurs manquaient d'eau, et leur zèle était insuffisant. Les malheureux animaux renfermés dans les wagons, et que la flamme avait fini par atteindre, faisaient entendre des mugissements affreux. On n'a pu en préserver qu'une faible partie. Le reste a été brûlé ou étouffé. Il ne reste aussi que quelques débris des wagons.

L'incendie a été occasionné par une flammèche échappée de la locomotive, qui, venant tomber sur l'enveloppe de toile cirée dont les wagons sont recouverts, y a communiqué le feu.

Ce convoi ne conduisait aucun voyageur, et personne n'a péri ou n'a été blessé. (*Droit.*)

— On sait que le collier et la toison d'or conférés aux chevaliers de cet ordre, dont le nombre est limité à 108 (54 à la nomination de l'empereur d'Autriche, 54 à celle du roi d'Espagne), ne sont point donnés en toute propriété aux titulaires, mais qu'à leur mort ils sont restitués au grand-maître, qui les transmet à leurs successeurs, comme se transmettent les fauteuils de l'Académie française. Le collier et la toison que vient de recevoir M. Guizot avaient appartenu à Pozzo di Borgo, et antérieurement à Louis XVI. Quel rapprochement!

— Le *Moniteur algérien* du 14 contient une proclamation du maréchal gouverneur à tous les chefs des Flissas, Aâmeraouas, Beni-Grelfoun, Nezelyouas, Guchetoulas, Oulad et Aâzin et Harchaouas, seules tribus qui ne se sont pas encore soumises aux armes françaises, pour les inviter à cesser leurs hostilités et à chasser de leurs montagnes le khalifa Ben-Salem, à moins qu'il ne vienne demander lui-même l'aman. Dans le cas contraire, le gouverneur général les menace d'entrer dans leurs montagnes, de brûler leurs villages et leurs moissons, de couper leurs arbres fruitiers, déclarant qu'ils n'auront à s'en prendre qu'à eux seuls, et que, quant à lui, il sera devant Dieu parfaitement innocent de ces désastres, ayant fait assez pour les leur épargner.

— D'honorables citoyens du douzième arrondissement appellent notre intérêt et celui de nos lecteurs sur la sœur du fidèle Cléry, valet-de-chambre de Louis XVI, sur ses pauvres enfants, sur sa fille alitée depuis long-temps, tous en proie à une détresse extrême par suite de la perte d'un bureau de loterie et d'une pension sur la liste civile. La fidélité, le dévoûment, dans quels rangs qu'ils se trouvent, sont choses rares par le temps qui court, et le malheur immérité a droit à toutes les sympathies. Mme veuve Després et ses enfants demeurent rue Copeau, 3.

— On lit dans le *Courrier Suisse* :

La disette et la misère se font sentir dans beaucoup de vallées des Alpes. Elles sont presque générales dans les vallées écartées des montagnes de l'Oberland; à Gadme, par exemple, on compte 220 personnes qui sont entièrement à la charge du petit nombre de leurs concitoyens aisés. Il en est de même dans les vallées de Frutigen, de la Simmen, de Gesseuay, etc. Dans le district de Signau, la détresse est causée plutôt par le manque d'ouvrage et le bas prix de la main-d'œuvre que par la disette des vivres, qu'on peut encore se procurer pour de l'argent; la plupart des fileuses sont réduites à ne gagner qu'un demi-batz par jour, et plusieurs fabricants vont être forcés de fermer leurs ateliers, faute de débit. Jamais, depuis 1817, la disette n'a été plus grande dans le canton de Glaris.

— *Une malheureuse femme, sans asile, morte de misère et de froid.* — Le fait suivant est rapporté par l'*Union des Provinces*, journal de Lyon:

« Une malheureuse ouvrière en soie de la Croix-Rousse, âgée de trente-huit à quarante ans, se trouvait depuis plusieurs mois sans ouvrage et dans une profonde misère. Pour comble d'infortune, les personnes chez qui elle vivait, et envers qui elle était redevable de la minime somme de 4 francs, l'ont mise à la porte, après s'être nanties, en remboursement, de son lit et de son petit ménage.

» Privée d'asile, elle s'adressa alors plusieurs fois, mais toujours vainement, au commissaire de police du quartier, afin d'obtenir quelques secours, et elle se vit réduite à coucher dans les corridors d'une cave. Les habitants de la maison où elle avait choisi cet étrange domicile ont rédigé et signé sans succès une pétition adressée au même commissaire de police afin de le prier de lui procurer quelque ressource ou bien

La gloire de la révolution française, c'est d'avoir su fonder, en droit, sur des bases normales la constitution de la liberté, de la propriété et de la famille....... Aujourd'hui, la tâche des hommes qui acceptent ces principes ne consiste plus qu'à les faire passer complètement dans les faits et à combattre avec énergie toutes les doctrines rétrogrades ou soi-disant progressives qui tendent à annuler l'œuvre de nos pères et à frustrer les générations futures du sang versé pour elles. Or, de toutes ces doctrines, *la plus monstrueuse*, sinon la plus redoutable, est, à nos yeux, ce qu'on appelle le socialisme.

Le socialisme ne rêve évidemment autre chose que d'imposer au monde un despotisme dont les annales de l'histoire n'offriraient pas d'exemple. Son idée, qui n'est pas neuve, n'est que la résurrection de cette pensée de Louis XIV, exagérée jusqu'à l'*absurde*: « L'Etat, c'est moi. » Ce qu'il veut, c'est qu'on livre au Pouvoir hommes et choses, terre, capital, travailleurs. Voilà ce qu'il demande à l'aide de ce cri de ralliement: *Organisation du travail*, lequel, traduit en termes clairs et nets, signifie: anéantissement de la liberté, de la propriété et par contre-coup de la famille.

Nous ne pouvons infliger aux économistes de meilleure punition que de citer leurs propres paroles. Leur journal, fait et rédigé par le sanhédrin de la science, par des professeurs, par des membres de l'Institut, en est encore là: « Le socialisme, c'est l'abolition de » la liberté, de la propriété et de la famille. » Ce sont là les objections que l'on faisait aux phalanstériens en 1832, mais qu'il est honteux de répéter aujourd'hui, quand, depuis dix, depuis vingt ans, les socialistes démontrent qu'ils veulent conserver ce qu'il y a de légitime et de sacré dans la famille, dans la liberté et dans la propriété. Du reste, aucun des hommes, haut placés, qui apportent à la *Revue d'Economie politique* leur savoir et leur influence, n'oserait prendre sur lui de pareilles accusations contre les idées sociales; aucun d'eux ne voudrait, par de pareils propos, s'attirer le juste reproche d'ignorance ou de mauvaise foi. Quand l'*Economie politique* a des attaques de cette nature à lancer contre le socialisme, elle choisit alors quelque nom obscur et sans importance, quelque scribe impuissant qui, n'ayant aucune idée à apporter dans la science, s'emploie à falsifier les idées d'autrui; ce sera, par exemple, M. Eugène Daire, qu'on chargera de cette besogne.

Dévoilons encore un autre procédé à l'aide duquel l'*Economie politique* prétend écraser l'infâme:

« Chacun sait que le socialisme, dont personne n'avait entendu parler avant 1830, tourne uniquement sur cette idée paradoxale, que le mal qui existe dans le monde, ne tient qu'à une seule cause, la constitution économique de la société. Ce point forme le seul lien unitaire de la doctrine; mais, en dehors, il n'y a plus que divergence sur les moyens de remplacer par une meilleure, cette abominable constitution qui depuis douze ans voit épuiser contre elle toutes les formules d'imprécations, tous les genres d'anathèmes. Ainsi, l'école de Fourier, propose le travail attrayant et l'association, les disciples de Saint-Simon, le despotisme théocratique et la capacité; tandis que les partisans d'Owen, par goût pour les procédés les plus simples, réclament l'égalité absolue et la communauté des biens. »

Avant de peser la valeur de cet argument, remarquons cette phrase: « Le socialisme, dont personne n'avait entendu parler avant 1830. » Quel sens y a-t-il sous ces mots? L'auteur a-t-il voulu simplement constater un fait? a-t-il cru faire en même temps une objection contre le socialisme? Dans tous les cas, son erreur est étrange. Quand il serait vrai que le socialisme fût né d'hier, est-ce un argument contre les vérités qu'il annonce? Mais M. de la Palisse savait très bien que toute vérité était inconnue un quart d'heure avant d'être découverte; que personne n'avait entendu parler de la fraternité avant Jésus-Christ, de l'attraction sidérale avant Newton, ni de l'imprimerie avant Guttemberg. Accuser une idée d'être nouvelle, c'est un reproche qui ne peut avoir de valeur que pour des hommes qui prêchent toutes les vieilleries économiques usées par l'école libérale. En fait, la revue des économistes se trompe; les idées sociales ne sont pas nées en 1830. Il est fort possible que M. Eugène Daire n'en ait jamais entendu parler auparavant; mais, sans rappeler les travaux des Saint-Simoniens, leurs journaux et leurs conférences antérieures à la révolution de juillet ni les ouvrages de Fourier, dont le premier date de 1808, il n'est pas permis de rayer d'un trait de plume tous les travaux socialistes et utopiques du dix-huitième siècle; il n'est pas permis d'ignorer que la conception d'une société idéale a toujours préoccupé les philosophes, et que cette aspiration vers un monde meilleur a, dans tous les temps, trouvé pour interprète un homme de génie qui s'est appelé Pythagore, Platon, Thomas Morus, Campanella, Morelly, véritables ancêtres des socialistes modernes.

Mais arrivons à l'objection principale contenue dans le paragraphe que nous venons de citer: « *La doctrine socialiste*, dit-on, prétend que le mal vient de la mauvaise constitution économique de la société; mais c'est le seul point sur lequel les socialistes soient d'accord. Quant aux moyens de remédier au mal, c'est une question sur laquelle ils se divisent pour former trois écoles: l'école saint-simonienne, l'école phalanstérienne et l'école communiste. » Que veut-on prouver par là? l'excellence de la société actuelle? Mais quand les médecins sont assemblés au chevet du mourant, qu'ils s'accordent tous sur la gravité du mal, bien qu'ils diffèrent sur le remède, cela prouve-t-il que le malade se porte bien? Nous n'insisterions pas sur cet argument des économistes, s'ils ne semblaient y attacher une très grande importance; nous le retrouvons en effet dans leur *annuaire*, où on l'applique à la libre concurrence. M. Louis Reybaud met en scène, dans un dialogue burlesque, les représentants de toutes les opinions qui attaquent le principe de la concurrence sans limites; chacun propose son remède en critiquant le remède proposé par les autres; un économiste, à qui l'on demande son avis, répond: « J'attends, pour me prononcer, mes jeunes Messieurs, que vous vous soyez mis d'accord. Vous vous traitez si bien les uns les autres, qu'il ne nous reste rien à faire. Quand vous vous serez entendus, nous verrons. Adieu. » (*Il sort.*)

» LE CHOEUR DES ADVERSAIRES. Vieillard stupide!! C'est égal, il est battu! Plus de concurrence! A bas la concurrence! »

Le chœur des adversaires a raison: trois fois stupide celui qui, en présence du danger, pressé de fournir un moyen de salut, ré-

quoi le nom de M. Blanqui ne figure plus aujourd'hui parmi les noms des rédacteurs du journal des économistes?

En résumé, nous conseillons aux défenseurs de l'économie politique, d'employer contre les socialistes de meilleurs arguments que l'accusation banale de nier la liberté, la propriété et la famille, que le reproche d'annoncer des idées nouvelles et de former trois écoles distinctes; de tels arguments, s'ils se répétaient trop souvent, feraient mal penser de la bonne foi et du bon sens des économistes qui sont cependant, pour la plupart, gens de conviction sincère et de beaucoup d'esprit.

LE VICOMTE D'ARLINCOURT ET O'CONNELL.

Nos lecteurs n'ignorent pas sans doute que le vicomte d'Arlincourt, auteur du *Solitaire*, de l'*Étrangère* et de mille autres romans fameux, a fait l'année dernière une pérégrination en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Or le noble vicomte n'ayant pas coutume de priver de ses impressions de voyage le public européen, il est résulté de sa tournée de l'année dernière dans les états de S. M. britannique deux intéressants volumes intitulés: les *Trois-Royaumes*, qui ont mérité l'insigne faveur de paraître en anglais à Londres le jour même de leur apparition à Paris, et qui à cette heure font certainement les délices de la fine fleur de l'aristocratie européenne. Dans cet ouvrage remarquable à plus d'un titre, le vicomte d'Arlincourt raconte avec complaisance comme quoi, pendant son séjour en Irlande, il fut présenté à O'Connell, avec lequel *il désirait vivement s'entretenir*. C'est à Tara-Hall qu'eut lieu l'entrevue de ces

Le front triomphant de te voir libre enfin,
Des chaînes dont on t'a chargée:
Dieu! fais que ce jour brille! et, mes travaux finis,
Une tombe dans mon pays!

— Je voudrais bien avoir ces vers, dis-je à l'orateur-poète.
— Je vais vous les donner de ma main! me répondit-il en souriant.
Et il me les copia sur-le-champ avec ces mots en tête:

Ecrits pour M. le vicomte d'Arlincourt.

C'est là un curieux autographe. Je l'ai reçu à *Tara-Hall*, au pied de *la Montagne Sacrée*, près de *la pierre du destin* et du *libérateur* lui-même.

Voici maintenant le revers de la médaille pour ce pauvre vicomte, qui avait été si fier et si heureux de raconter à l'Europe les détails mémorables de son entrevue à *Tara-Hall* avec le *libérateur lui-même*. Le récit qui précède est arrivé à la connaissance d'O'Connell, qui a jugé à propos d'y faire, en pleine assemblée de l'association du repeal, les rectifications suivantes:

« Je dois relever quelques erreurs qui se sont glissées dans un ouvrage récemment publié par un Français, le vicomte d'Arlincourt. J'ai rencontré par hasard ce monsieur à Tara, et il a paru aussi mortifié que surpris de savoir que je n'avais pas précédemment entendu parler de lui. Dans son ouvrage, M. d'Arlincourt parle de la réunion de Tara, et il dit que six lignes écrites par moi sur un album qu'il m'a présenté, sont de ma composition. Je suis un écrivain prosateur, et je n'ai jamais fait de vers. Je n'ai jamais écrit ces lignes. Je les admire; c'est une versification excellente, mais je ne puis admettre comme mien qu'un seul mot que ma main a tracé, c'est le mot d'Erin (Irlande). Il est possible que les gens qui entouraient le vicomte se soient plu à lui donner des renseignements comme l'on en donne à des étrangers que l'on sait toujours disposés à tout avaler; mais je ne puis ex-

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 Avril.

7 h. »|» OPÉRA.—Le Lazzaronne. Lady Henriette.
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Tartuffe. Belle-Mère.
6 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE.—Cagliostro.
6 h. »|» ODÉON.—Représentation extraordinaire.
6 h. »|» VAUDEVILLE.— La Gazette. Polka en province. Pierre. Cabaret.
7 h. 0|0 VARIÉTÉS.—Séparation. Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas.
7 h. »|» GYMNASE.—L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu. Vve Boudenois.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Peau du Lion. Polka. Carlo. Ravel. Cravachon.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. »|» GAITÉ.—Louise et Louison.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1|2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. »|» FOLIES.—Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS. Une baisse d'environ 75 centimes par quintal, sur les qualités secondaires, est le résultat des oscillations du cours des farines pendant cette semaine. L'effectif sur place est faible puisque le restant, bien que ne diminuant pas, est resté au chiffre de 9540 quintaux, où il était à-peu-près il y a huit jours. L'approvisionnement est peu considérable chez les boulangers, qui, dans la prévision d'une baisse sur la prochaine taxe du pain, ne s'empressent pas d'acheter au-delà du strict nécessaire; quant à la meunerie, elle ne fait ses offres qu'avec réserve, connaissant bien les besoins de la place, et il en résulte une certaine tenue des premières marques, qui sont aujourd'hui la base des principales transactions, quoique d'une vente peu active.

Les blés tendent évidemment à la baisse; si les sortes de premier choix se soutiennent, c'est avec la plus grande peine, et par exception. De bons froments ont subi de 30 à 50 centimes de baisse par hectolitre, et les qualités secondaires ont fléchi de 75 centimes. Il y a peu d'empressement de la part des acheteurs, tandis que les offres des détenteurs sont assez nombreuses. Il n'en est pas de même des seigles qui sont tenus fermes, bien demandés et peu offerts.

Il arrive toujours peu d'orge à Bercy, ce qui contribue à maintenir ferme le cours de cette céréale. Les avoines, grâce à la reprise du beau temps, sont l'objet de transactions un peu plus suivies, et leur cours a repris faveur de quelques centimes sur les belles qualités, ce qui, pourtant, ne constitue pas une hausse bien positive. La vente des graines fourragères ne prend pas l'activité qu'elle devrait avoir en cette saison; aussi les détenteurs multiplient-ils leurs offres et consentent-ils volontiers à des concessions. L'époque de cette vente va s'écouler dans le calme.

DÉPARTEMENTS. — La baisse continue sur les marchés aux blés dans une proportion bien supérieure au mouvement de hausse qui se manifeste encore dans quelques localités; toutefois, dans ce mouvement rétrograde des prix du blé, les cours ne fléchissent généralement que de 25 à 50 centimes, et c'est par exception que sur quelques marchés la baisse est descendue à 1 fr. et même 1 fr. 50 c. Voici l'aperçu de ces variations:

Baisse. — Gonesse, Bray-sur-Seine, Neauphle-le-Château, Dourdan, Versailles, Coulommiers, Melun, Laferté-Gaucher, Rambouillet, Gisors, Châteauneuf, Lagny, Bonneval, Rouen, Beuzeville, Bailleul, Bayeux, Orbec, Beauvais, Clermont, Brie-Comte-Robert, Soissons, Sezanne, Merville, Douai, Bergues, Cassel, Valenciennes, Lille, Hazebrouck, Stenvorde Dunkerque; — Laval, Nantes; — Nemours, Montargis, Orléans, Blois, Vierzon, La Chatre; — Beaune, Châlons-sur-Marne; — Brissac.

Hausse. — Evreux, Louviers, Brienne, Verneuil, Bernay, Pont-Audemer, Alençon, Le Mans, Aubigny, Arras, Bourbourg, Béthune, Valenciennes; — Sancerre, Nevers, St-Pourçain, Chateauroux; — Pont-l'Abbé; — St-Florentin, Dijon, Metz, Dôle; — Carcassonne, Castelnaudari, Limoux.

Cours des Céréales (par hect.).

VERSAILLES, 20 Avril. — Froment, 1re: 21,35; 2e: 21,00; 3e: 19,35. — Avoine, prix hors ville, 1re qual., 50 kil.: 8,25; 2e: 7,80. Très ferme.

ÉTAMPES, 20 Avril. — Froment, 1re: 20,66; 2e: 19,66; 3e: 18,66. — Méteil: 15,66 à 17,66. — Seigle: 11,32 à 12,32. — Orge: 10,66 à 11,32. — Avoine: 7,00 à 8,00.

CHARTRES, 20 Avril. — Froment, 1re: 21,25; 2e: 20,25; 3e: 19,25. — Méteil: 17,25 à 18,25. — Seigle: 12,75. — Orge: 11,75. — Avoine: 7,25.

PROVINS, 20 Avril. — Froment: 17,75 à 20. — Avoine: 6,75 à 7,50. — Hausse sensible sur cette denrée. Quoique le marché fût meilleur que le précédent, il était encore loin d'avoir l'importance qu'il devrait présenter et, si l'on considère, d'une part, la faiblesse de nos marchés depuis quelque temps, et, de l'autre, le vide des magasins et les besoins de la consommation, on ne peut guère songer à la baisse.

SAINT-QUENTIN, 20 Avril. — Froment, 1re: 18,50; 2e: 17,00; 3e: 15,50; inférieur 12,50. Prix moyen: 16,66. — Seigle et Orge: non cotés. — Avoine: 6,57.

PÉRONNE, 20 Avril.— Froment, 1re: 17,50; 2e: 17,50; 3e: 15,00.—Méteil: 13,00.—Seigle: 10,00.—Orge: 12,00 à 12,50. — Avoine: 6,50 à 7,00.

ARRAS, 20 Avril. — Froment blanc: 18,00 à 20,00; du roux: 16,00 à 19,00.—Seigle: 11,00 à 12,25.—Escourgeon: 12,00 à 14,50.—Avoine: 6,00 à 6,75.

Le marché était bien fourni. Les blés ont éprouvé 50 c. à 1 fr. de baisse. — Les seigles sont haussés de 25 c. — Les escourgeons sont baissés d'environ 1 fr., et les avoines sont restées assez demandées au cours.

VALENCIENNES, 20 avril. — Froment 1re: 18,75 à 19,25; 2e: 17,75 à 18,25; 3e: 17,00 à 17,50. — Seigle: 9,50 à 10,00. — Orge: 13,50 à 14,00. Avoine: 5,75 à 5,25. Marché fort en bonnes qualités de froment; la vente s'est faite difficilement à 25 c. au-dessus du cours. L'orge et l'avoine demandées avec hausse.

LUNÉVILLE, 17 avril. — Froment 1re: 17,5[illegible]; 2e: 16,71; 3e: 51,11. — Seigle: 12,00.

LE MANS, 19 avril. — Froment: 21,90. — Méteil: 18,70. — Seigle: 15,50. — Orge: 12,0[illegible] — Avoine: 16,25.

DRAGUIGNAN, 15 avril. — Froment: 24,2[illegible] — Maïs: 17,20.—Orge, 17,18.—Avoine: 11,19.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 18 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1661	1696	33	1 14	» 96	» [illegible]
Vaches....	51	50	3	1 2	» 88	» [illegible]
Veaux.....	801	801	»	1 66	1 46	1 [illegible]
Moutons...	6875	6786	89	1 38	1 20	1 [illegible]

Viande abattue (le kil.).

RENNES, 17 Avril. — Bœuf: 0,86. — Vache: 0,43. — Veau: 0,49. — Mouton: 0,51.

DRAGUIGNAN, 15 Avril. — Mouton: 1,25. — Bœuf: 1,05. — Vache: 0,90. — Brebis: 0,90. — Chèvre: 0,00. — Veau: 1,10. — Porc: 1,10.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

Vous commandez au soldat de marcher à la mort, et il le fait avec joie, parce qu'il se dévoue pour la patrie. Commandez de même au criminel d'affronter la mort, et il la bravera aussi avec un entier dévoûment, si son âme, que vous aviez abaissée sous tous vos mépris, vous saviez la relever en lui indiquant un but social à atteindre où elle trouvera à la fois pardon et honneur.

Ainsi donc, à défaut des colonies agricoles pénitentiaires, et attendu la supériorité incontestable du régime proposé sur le régime actuel, nous adoptons en principe l'emprisonnement cellulaire. Nous admettons, s'il en est besoin, quelques exceptions, et notamment quelques dispositions particulières pour les femmes ; mais nous n'avons pas besoin de les spécifier, tenons-nous en au principe.

Pour nous, comme nous l'avons déjà dit, cet emprisonnement cellulaire est le meilleur moyen de moraliser le coupable, en agissant fortement sur son esprit, et en le forçant de s'examiner lui-même ; cet emprisonnement est donc une véritable éducation. Combien de temps, cette éducation doit-elle durer ? Quand elle sera achevée, que doit-on faire du coupable ?

Il est bon de rappeler ici que généralement les délits et contraventions ne sont pas punis de plus de cinq ans de prison ; les crimes seuls donnent lieu à un emprisonnement plus long (travaux forcés, détention, réclusion). Les peines seront toutes réduites d'un cinquième, d'après la loi nouvelle pour chaque *cellule*.

Eh bien ! on peut dire que l'éducation cellulaire, qui demandera plus ou moins de temps, suivant le caractère des individus et le plus ou moins de dépravation où ils seront arrivés, n'exigera jamais moins de deux à trois ans ni guère plus de quatre à cinq ans.

D'où nous tirerons cette conséquence, que tous les condamnés, jusqu'à cinq ans, devront subir leur peine entière en cellule, sauf l'exception indiquée plus loin,

Quant aux condamnés pour un temps plus long, nous proposons, aussitôt qu'ils auront passé cinq ans en cellule, et même avant, si les autorités compétentes le jugent à propos, de les tirer de cellule, pour les envoyer finir leur temps dans des ateliers *de force* en Algérie ou ailleurs.

Nous ne redoutons plus pour eux, après quelques années de cellule, la contagion du mal ; dans la vie *en commun*, lorsque ces condamnés seront réunis, après avoir séparément subi la longue, forte et rigoureuse épreuve, la purification de la cellule, ce ne seront plus les mêmes hommes.

En face les uns des autres, et maintenus sous un régime sévère, ils ne songeront plus à se corrompre mutuellement et à braver les lois sociales. L'isolement et les réflexions que cet isolement aura engendrées en eux les auront préparés à subir toutes les expiations que la société voudra leur infliger et à les subir courageusement.

Dans cet atelier de force (où pourraient être admis ceux des condamnés à moins de cinq ans, qui en demanderaient et en obtiendraient la permission, après deux ou trois ans de cellule), les détenus ... choisissez donc ceux que vous voulez y dévouer.

A une époque plus heureuse que la nôtre, lorsque la raison et la foi auront ramené la paix sur la terre, il se formera de considérables amas d'hommes, qui, sous le nom d'armées industrielles, entreprendront, au profit de l'humanité, ces travaux périlleux d'assainissement et de dessèchement des terres trop long-temps abandonnées. Quelles que soient les précautions prises on y trouvera aussi la mort, mais une mort glorieuse...., plus glorieuse que celle de nos champs de bataille.

C'est ce dévoûment qu'il ne faut pas hésiter à faire partager par anticipation à ceux à qui la société et leurs passions ont fait une existence désormais douloureuse.

Offrez ce but dangereux à l'activité ardente, robuste et long-temps comprimée de vos criminels; sachez les exciter par des récompenses, par une organisation habile, par une corporisation bien calculée, et soyez persuadés que la plupart d'entre eux, *déjà préparés*, comme nous l'avons dit, *par l'éducation cellulaire*, accepteront avec joie, avec reconnaissance, le moyen que vous leur offrirez de réparer leurs fautes et de subir une expiation qui les réhabilitera à leurs yeux et aux yeux du monde entier.

Nous n'avons pas ici à tracer le détail d'un plan d'organisation ni les catégories de prisonniers ni les fractions diverses ni le corps des libérés et l'emploi que l'on pourrait en faire au milieu des autres condamnés, etc,, etc., etc.

Redisons seulement qu'il ne faut considérer le régime cellulaire que comme une *préparation*, et que pour le compléter et l'humaniser, il faut lui adjoindre un sytème de travail social, de dévouement.

Quant aux institutions destinées à recueillir les libérés à l'expiration de leur peine, la société devrait aussi les organiser; mais il est inutile d'en parler en ce moment. Nous devons nous tenir dans ce qu'il y a de plus pratique aujourd hui ; or, le point urgent est de remédier à l'immoralité croissante qui se manifeste depuis quelques années parmi les criminels ; dans notre conviction, l'établissement cellulaire peut seul arrêter et diminuer ce débordement de corruption, qu'augmente sans cesse la présence dans les grands centres de population de tant de milliers de repris de justice.

C'est pourquoi nous n'avions pas insisté sur l'établissement des colonies agricoles ; il faut, avant tout, que la cellule ait un peu épuré la masse des criminels. On s'occupera plus tard de compléter le régime nouveau par toutes les institutions que l'on pourra en faire dériver, et notamment par les colonies agricoles. En résumé, la loi nouvelle ne doit être considérée que comme un premier pas dans une voie nouvelle, que comme la première pierre de l'édifice pénitentiaire.

Toutefois, nous demanderons dès à présent que l'on multiplie les colonies agricoles pour les jeunes détenus ; nous en parlions déjà en 1839, avant l'établissement si heureusement commencé de Mettray ; le succès de cette institution et des autres institutions analogues, fait un devoir au gouvernement de les propager et de les agrandir ; il y a ce sujet dans la loi une lacune qui est indiquée, mais qui n'est pas remplie.

(1) Voir nos articles du 21 et 22.

... pour manquer également aux études des différents orateurs.

MM. Cordier et de Sade ont attaqué, au nom de l'humanité, l'isolement cellulaire, quelque mitigé qu'il soit dans le projet de loi, sans formuler un remède plus efficace à la corruption pénitentiaire ; et MM. Corne et Taillandier, sans être plus explicites sur les principes, ont défendu, au point de vue des nécessités actuelles, le projet du gouvernement.

La discussion prendra, nous l'espérons, dans la séance de demain, un caractère plus large et plus positif.

La chambre des députés avait adopté, au commencement de la séance, à la majorité de 217 voix contre 15, le projet de loi sur les pensions militaires.

Séance de la Chambre des Pairs. — Apologie de l'Université.

La chambre des pairs a entamé aujourd'hui la discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire. Ce projet de loi doit amener, dans l'enceinte du palais du Luxembourg, une lutte assez vive entre les partisans de la liberté d'enseignement et les défenseurs du système universitaire. Ce sera, en quelque sorte, la continuation du débat sur l'opposition des évêques, déjà soulevé dans la même enceinte par M. de Montalembert, à propos de la discussion des fonds secrets. Nous désirons sincèrement qu'il en jaillisse plus de lumières que de ce dernier débat. Nous désirons que les partis ne se bornent pas à se renvoyer réciproquement l'accusation de tyrannie et de monopole. La meilleure preuve qu'ils pourraient donner de leur intelligence de la liberté, ce serait de chercher à s'entendre en abordant franchement et sans arrière-pensée la question du mode d'enseignement et d'éducation le plus conforme aux besoins de l'époque.

M. Cousin est entré le premier dans la lice ; le discours qu'il a prononcé a occupé la séance toute entière. Ça été un véritable sermon en trois points. Pendant trois heures et demie, l'ex-ministre de l'instruction publique a lu d'une voix faible et traînante, mais emphatique et monotone, trois volumineux cahiers de papier, qu'on aurait pu prendre pour trois tomes d'un ouvrage *ex professo* sur la matière. La voix de l'orateur arrivait à peine jusqu'aux extrémités de l'assemblée, et pourtant la chambre a écouté avec une patience soutenue, mais sans aucune marque sensible d'adhésion. Entre temps, M. le président s'est permis un léger somme.

A en juger par ce qui a pu arriver jusqu'à nous de ce discours, nous devons l'avouer, il n'est pas de nature à faire concevoir de grandes espérances aux hommes impartiaux qui ont à cœur d'organiser la liberté de l'enseignement et de l'éducation, afin que puisse se produire le vrai et le bien dans cet ordre de faits si important, si capital pour nos sociétés modernes. Ce qui nous a frappés surtout d'un bout à l'autre de cette dissertation pénible et embarrassée, c'est l'incohérence dans les idées et l'absence complète de vues nettes et précises, non-seulement sur le but social de l'ins-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La Chasse à l'appeau.

Un vice de prononciation des chasseurs parisiens. — Théorie de l'appeau. — L'appelant. — Le mouvant. — Les hirondelles et les bergeronnettes. — Appeau d'amour, de maternité, d'amitié, de papillonne, d'ambition. — La feuille de lierre et la touîte. — Tableau !!!

Un grand nombre de Parisiens ont l'habitude de faire l'*h* aspirée dans *appeau*, ainsi que dans *outarde*. Je n'hésite pas à proclamer cette habitude vicieuse. L'*h* n'est généralement aspirée que dans les mots où il y a des *h*, et je ne connais dans notre langue que le mot *onze* (le *onzième*, la *onzième*) qui fasse exception à cette règle. On doit dire un *n'appeau* et non pas un *happeau*, parce que *appeau* vient d'*appeler* et non pas de *happer*. Je suis bien aise de donner cette petite leçon là aux chasseurs parisiens en passant.

L'appeau est un instrument dont on se sert pour imiter le cri d'un oiseau ou d'un quadrupède, afin d'attirer ses pareils à leur perte. Il faut, pour ainsi dire, un appeau particulier pour chaque espèce ; il en est cependant quelques uns qui ont la propriété d'exciter la curiosité ou la colère d'un grand nombre d'oiseaux à la fois. La forme et la matière de l'instrument varient à l'infini.

La chasse à l'appeau n'a pas été une chasse primitive, une chasse de l'enfance de l'homme. L'homme n'a pu arriver à la contrefaçon du langage des bêtes qu'après avoir longtemps étudié celles-ci dans leurs mœurs, dans leurs habitudes et dans leurs relations passionnelles.

De plus, la confection des appeaux compliqués exige déjà une certaine puissance industrielle. Les sauvages savent imiter beaucoup de cris de bêtes, mais ils ignorent l'appeau. Chez les civilisés eux-mêmes, la science de l'invention et de la fabrication des appeaux est tout-à-fait arriérée. C'est à peine si l'on connait en France l'appeau de la bécassine ; celui de la bécasse est encore à trouver. Il ne manque pourtant pas de gens qui sont nés avec des aptitudes merveilleuses pour ce genre d'invention ; mais comme l'éducation civilisée oublie toujours de développer les aptitudes naturelles d'un chacun, il en résulte que le monde a été privé jusqu'ici d'une foule de découvertes précieuses qui auraient certainement contribué d'une manière remarquable à accroître la somme de ses plaisirs et de son bien-être. Par exemple, j'ai l'amour-propre de croire que j'aurais pu servir utilement mes semblables et laisser un nom honoré sur la terre, si l'on m'eût développé dans cette direction; mais les bourreaux ont mieux aimé me faire sécher douze ans sur le *Deviris* et sur le *Selectæ*, deux auteurs odieux.

Retranchez la passion de l'unitéisme, c'est-à-dire le sentiment religieux du clavier passionnel de l'homme, et ce qui vous restera sera le parfait modèle du clavier passionnel de la brute, à la dose près d'intelligence.

L'animal obéit aux mêmes attractions sensitives et affectives que l'homme, son supérieur. Il est guidé dans ses principaux actes par les quatre grands ressorts animiques qui s'appellent chez l'homme, l'amour, le familisme, l'amitié, l'ambition. Seulement, comme l'animal est dépourvu de la notion du juste et de l'intelligence divine, modératrice des appétits matériels, il s'en suit que le ressort purement physique et sensitif domine trop souvent chez lui la sphère de l'affectif. Voilà pourquoi, chez l'homme, ce sont les deux passions les plus immatérielles, les plus dégagées d'égoïsme, l'ambition et l'amitié (fraternité), qui engendrent les résultats les plus grandioses ; tandis que chez l'animal, c'est la passion de l'amour et celle de la maternité, deux mobiles affectés d'égoïsme, qui agissent le plus puissamment.

Le dévoûment et l'ambition sont caractères exclusifs d'animaux de haut titre, comme le chien, le cheval, l'éléphant, le rouge-gorge...

D'après ce qui vient d'être dit, les appeaux qui doivent faire vibrer le plus énergiquement la fibre animale sont ceux qui répondent aux deux passions d'amour et de maternité. Viennent ensuite les appeaux d'amitié et d'ambition.

La science de la confection et de l'application de l'appeau a dû partir de cette observation. L'homme a dû agir conformément à ces principes et d'instinct. Il a commencé par inventer les appeaux de maternité et d'amour ; il a fini par ceux d'amitié (ralliement) et d'ambition (guerre). Puis, le hasard lui en aura fait découvrir un cinquième, celui qui met en jeu la papillonne ou besoin de divertissement. L'enthousiasme et la rivalité ne pouvant guère se manifester chez les animaux que dans les relations d'amour ou de guerre, les appeaux qui correspondent à ces deux ressorts animiques ont dû naturellement se confondre avec ceux d'ambition et d'amour.

Combien une étude complète de cette donnée passionnelle jetterait de jour, n'est-ce pas, sur l'histoire des bêtes et sur toutes les sciences naturelles ! Quelle facilité pour reconnaître les genres, les familles, les espèces, si les savants voulaient bien s'accorder à partir d'un point fixe et à classer tous les êtres par séries, d'après le caractère de leurs affections dominantes. Il faudra bien pourtant que nous en arrivions là un jour, et que ces savants, que nous payons si cher pour nous instruire très peu, s'arrangent de façon à rendre leurs leçons amusantes et instructives, comme fait M. Chevé, par exemple, que nous payons si peu pour nous apprendre beaucoup. Or, il n'y a qu'un moyen d'obtenir ce résultat et d'arriver à la généralisation de l'enseignement attrayant, c'est de faire parler aux oiseaux, aux minéraux, aux planètes et aux plantes leur langage vrai, leur langage passionnel. Je n'ai que faire, moi qui viens chercher du nouveau près de vous, que vous m'appreniez le nombre des étamines d'une rose ou la couleur des ailes du chardonneret. Je sais compter et j'ai des yeux pour voir, j'en saurai autant que vous, par conséquent, sur des phénomènes de cet ordre quand la fantaisie me prendra de les analyser. Ce que je vous demande, c'est de m'expliquer pourquoi les roses doubles sont plus parfumées que les simples et pourquoi elles sont belles, et pourquoi elles ont des épines, et encore pourquoi la tulipe simple, au contraire, est plus belle que la double ? Vous dites que le chardonneret a les ailes traversées d'une zone d'or et le pourtour du bec décoré d'un anneau écarlate. Pourquoi cela ? Pourquoi le chardonneret, emblème du caquetage parlementaire, vit-il sur le chardon, emblème du journal populaire et pâture favorite de certains quadrupèdes que je ne nommerai pas par respect pour une classe nombreuse d'abonnés.

Voilà comme on pose les questions. Etablissez-nous seulement la classification passionnelle, et je n'en veux pas davantage pour vous garantir que les plus délicieuses auditrices se presseront désormais dans l'enceinte de vos cours, par la raison que votre science, qui est aujourd'hui un affreux dédale embarrassé de ronces, ne sera plus qu'un sentier semé de fleurs. L'antipathie de la femme pour la science civilisée est la démonstration la plus formelle de la fausseté de cette science. J'ai beaucoup envié dans mon bas âge le sort des petites filles à qui l'on n'apprend pas la règle *amo deum*, ce qui ne les empêche pas d'avoir plus d'esprit que nous, sans comparaison.

Pour toutes ces questions de chasse, il est entendu que nous ne sortons pas du territoire de France. Je ne parlerai donc ici que des appeaux usités dans la région comprise entre le Rhin, les Alpes, l'Océan et les Pyrénées. Ce traité devra se borner également à étudier l'appeau dans ses rapports avec l'aviceptologie.

Tranchons d'abord, avant de passer outre, une question capitale qui se présente dès l'entrée du sujet. A propos de l'appeau, disons un mot de l'*appelant*. L'*h* n'est pas aspirée non plus dans ce dernier subtantif.

L'homme n'a eu recours à l'appeau artificiel que lorsqu'il n'a pu se procurer des appeaux naturels, c'est-à-dire des *appelants*. Un *appelant* est un oiseau privé ou simplement captif qui invite tous les oiseaux de son espèce qu'il entend passer dans l'air à venir, partager les charmes de sa captivité. Là où l'appelant peut être employé avec succès, l'appeau ne joue qu'un rôle parfaitement secondaire. Les femelles qui sont plus causeuses que les mâles apparemment, doivent être préférées, comme appelants, l'hiver comme l'été.

Mais il est quelques espèces qui ne donneraient pas dans les piéges avec l'appeau ou l'appelant tout seul et qui forcent de recourir au procédé du *mouvant*.

Les mouvants sont des oiseaux vivants qu'on attache par les pattes avec une ficelle au milieu de l'aire sur laquelle est disposé le filet et que l'oiseleur fait de temps en temps crier et se débattre, de manière à attirer l'attention des oiseaux de même espèce qui passent au-dessus d'eux, et à les décider à se jeter dans les nappes. A défaut de mouvants, les tendeurs de vanneaux et de pluviers font quelquefois usage d'individus empaillés.

Cette chasse-là est une chasse indignement odieuse. L'homme a exploité les essors affectueux des plus douces créatures. Le jeu du mouvant s'adresse presque toujours aux sentiments de charité et de dévoûment

société a besoin et de l'enseignement universitaire et du libre développement des méthodes et des idées qui ne sont pas représentées par l'université.

L'Université a trouvé dans M. Cousin un apologiste décidé. Il veut bien reconnaître pourtant qu'elle n'est pas parfaite, et il a déclaré qu'elle était loin de se refuser à aucun progrès, à aucune amélioration, toutes les fois que ce progrès et cette amélioration lui seront convenablement présentés. Toutefois, M. Cousin pense que, dans son imperfection actuelle, l'Université est préférable au cahos moral, religieux et philosophique, qui résulterait de la liberté d'enseignement. Demain, probablement, nous entendrons un orateur qui soutiendra la thèse opposée, et qui prouvera que de la liberté d'enseignement doit sortir la vérité, et que par conséquent le monopole universitaire doit être regardé comme le plus grand obstacle au progrès moral, religieux et philosophique, comme le plus grand fléau de notre époque.

Le cinquième bureau s'est réuni aujourd'hui pour la vérification des pouvoirs de M. Charles Laffitte. La discussion a été longue et animée. L'élection du député de Louviers a été chaudement soutenue par MM. Denis, Dugabé et de Vatry. Ce dernier s'est attaché à démontrer qu'il n'y avait ni marché, ni même commencement de marché. MM. Lacrosse et Garnier-Pagès ont parlé dans le sens contraire.

Après cette discussion, le bureau s'est prononcé par 23 voix contre 15 pour la validation. M. Réal a été nommé rapporteur. Le rapport sera probablement déposé demain sur le bureau du président.

COLONIE DE SAINT-THOMAS.

La compagnie belge de Colonisation vient de recevoir des nouvelles de Saint-Thomas du 3 mars dernier. M. le baron de Bulow, directeur par intérim de cette colonie, annonce que les navires la Dyle et le Jean van Eyck sont arrivés le 29 février. M. Guillaumot, le nouveau directeur de la colonie, était à bord de la Dyle. Parmi les trois cents passagers qu'ont amenés ces deux navires, se trouvent plusieurs Français qui viennent remplir divers emplois à Saint-Thomas. A la date des dernières dépêches, tous ces passagers, ainsi que les colons déjà installés, jouissaient de la meilleure santé. Les nouveau-venus ont été agréablement surpris en trouvant à l'ancre, dans le port de cette colonie naissante, trois bâtiments de commerce américains. Il parait que ces parages commencent déjà à être fréquentés par les navires étrangers.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 22 avril.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est lu et adopté après quelques observations de M. Boissy.

M. COUSIN dit qu'au milieu de la déplorable polémique à laquelle a donné lieu la question de l'enseignement secondaire, il a cru qu'il était de son devoir, à lui qui a pris part à la préparation de la loi, à lui fidèle serviteur de l'Université, de s'expliquer sur le projet de loi en discussion.

L'honorable orateur examine d'abord si le droit d'enseigner est un droit naturel, comme le droit de propriété, la liberté individuelle et la liberté de conscience, et si l'industrie à laquelle ce droit donne naissance est du nom-

ment dans les différents états, mais surtout en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à la révolution de 1789. Il passe en revue les écoles fondées par les dominicains et les franciscains, et arrive à celles des jésuites et de l'Oratoire. Presque toujours on a accordé à la fois le privilège de l'enseignement comme une charge et une faveur.

L'orateur examine les dispositions des lois sur l'enseignement rendues sous le consulat et sous l'empire. Jamais aucun législateur n'a porté autant de lumières dans cette matière que Napoléon. L'orateur s'appuie surtout sur les lois de 1806 et de 1808. Ces lois, comme celles de 1802, comme toutes celles qui les ont précédées, ne réalisèrent pas la promesse de réorganiser l'enseignement. Mais la loi de 1841 fut d'une prévoyance admirable; on peut dire que c'est là qu'on doit puiser les principes de la charte d'enseignement en France. Le droit d'enseignement pour tous n'existe encore qu'après l'autorisation préalable.

L'orateur jette un coup-d'œil sur l'organisation de l'université et s'applique à établir qu'elle est propre à suffire à toutes les nécessités.

Revenant ensuite sur les résultats obtenus : on nous tient bien compte, continue M. Cousin, de certaines améliorations; ainsi, on reconnaît que nous avons fortifié l'étude des lettres anciennes et modernes; on ne nous félicite guère de nos innovations en histoire, on ne nous attaque pourtant que faiblement sur ce point. Mais ce qu'on attaque avec acharnement, c'est l'enseignement philosophique. Eh bien! je n'hésite pas à le dire, c'est par cet endroit que l'université a les meilleurs titres à l'estime publique et à la confiance des familles.

Je ne l'ignore pas, je suis ici le principal accusé, et avec raison. S'il est vrai que la direction donnée à l'enseignement philosophique est fausse en principe et dangereuse par ses conséquences, je suis bien coupable, car je suis du nombre de ceux qui, depuis 1830, soit comme ministre, soit comme conseiller, ont le plus contribué à donner à cet enseignement la direction qu'il a aujourd'hui.

C'est moi qui ai proposé le premier : 1° le programme des matières avec les solutions indiquées de manière à ne pas étouffer complètement la liberté d'enseignement et à ne pas la laisser aller au hasard; 2° la liste des ouvrages les seuls qui puissent être désignés aux élèves comme classiques. Je dénonce moi-même ces deux actes à la sévérité de la commission et aux lumières de son savant rapporteur.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. Le programme et les listes d'ouvrages ont été acceptés par le ministre actuel et il les défendra.

M. COUSIN. Je le sais, et je l'en remercie. On nous accuse de ne pas donner un enseignement religieux? Que demande-t-on donc, si ce n'est pas encore assez que l'Université professe le plus profond respect pour tous les cultes reconnus et en particulier pour le culte catholique? Que demande-t-on, sinon que non-seulement elle s'incline devant les dogmes du catholicisme, mais qu'elle les prenne comme règle et comme point de départ? Cette prétention explique tout le bruit qui se fait en ce moment; car vous comprenez que si l'enseignement était avoué innocent, il serait absurde de l'attaquer. Croyez-le, dans toutes ces tempêtes, la passion est au service des intérêts.

Qu'enseigne aujourd'hui l'Université? quelle est sa philosophie? Sa philosophie est basée sur un dogme fondamental qui n'appartient à aucun parti, à aucune religion, mais qui est le dogme fondamental de toutes les religions.

Sa philosophie, messieurs, diffère selon qu'on la considère comme science ou comme enseignement. La philosophie, comme science, a ses lumières et ses ténèbres, elle a ses doutes et ses vérités; mais dans un collège, tout est dirigé vers les vérités pratiques, on oublie là les choses aventureuses, hasardeuses de la science pour s'arrêter aux points principaux, essentiels; c'est sur ces points essentiels et fondamentaux qu'est basé dans les collèges l'enseignement de la philosophie.

Je le répète, on n'enseigne dans les collèges que les points fondamentaux qui n'excluent les dogmes d'aucune communion particulière. — On y ensei-

ce qu'on doit entendre par ces mots.

Il est survenu, en 1830, deux événements considérables : la nation a ab[olí] le droit divin; la charte a aboli la religion de l'état; elle a déclaré que [la] religion catholique ne serait plus la religion de l'état; elle n'a parlé de ce[tte] religion que comme religion de la majorité des Français. Eh bien! c'[est] dans un moment où la religion catholique perdait ses privilèges que l'Univer[-]sité a cherché à relever autant que possible son autorité.

Nul gouvernement n'a fait et n'a pu faire autant qu'on ose faire aujou[r]d'hui.

L'Université accepte et acceptera toujours le concours loyal de la re[li]gion, et celle-ci ne saurait le lui refuser : puisqu'elle est de tous les s[iè]cles, elle doit comprendre le progrès des institutions. Mais si la philoso[phie] accepte et recherche un pareil concours, si l'Université, si l'Etat le rech[er]chent, il faut bien se garder de le confondre avec l'esprit de parti qui [ne] cherche qu'à créer des difficultés.

L'empereur, en instituant l'Université, avait également voulu qu'elle [fût] une institution nationale; elle n'a jamais cessé de l'être. Enfin, et par[-dessus] tout, l'empereur avait voulu qu'elle fût la conservatrice de toutes les idé[es] libérales proclamées par notre constitution. Je cite les paroles même de l'[em]pereur, paroles sublimes! le moderne Charlemagne n'en a jamais prono[ncé] de plus élevées. L'Université n'a-t-elle pas accompli cette patriotique missio[n]? Ne venez-vous pas de voir qu'elle a toujours été le foyer de toutes les idé[es] élevées et de tous les sentiments généreux qui animent la jeunesse fr[an]çaise. J'ajoute que si l'Université a été si violemment attaquée, c'est ju[ste]ment parce qu'elle est une grande institution morale et politique. Vo[yez], croyez-moi, pourquoi elle a été si vivement attaquée, d'abord en 1815, p[uis] en 1821, et enfin aujourd'hui.

Mais, grâce à Dieu, elle est encore debout et elle n'a jamais été plus flo[ris]sante. Jamais les colléges n'ont été si nombreux qu'aujourd'hui. Les chiff[res] sont, à cet égard, un argument péremptoire. L'Université a la confiance [de] la France, parce qu'elle sait que l'Université c'est elle-même.

Voilà l'institution sur laquelle vous avez à prononcer, après tant d'attaq[ues] et de colères.

Examinez, messieurs, les lois de 1810 et 1811, qui procèdent toutes de [la] loi de 1802, et vous verrez qu'on exigeait non-seulement que les pensions [et] institutions envoyassent leurs élèves dans les colléges royaux, quand il y [en] avait dans les villes où elles étaient; on exigeait encore les mêmes formali[tés] qui sont aujourd'hui en vigueur. L'université était dans son droit. Mais [elle] n'en avait pas besoin; partout elle attirait à elle les élèves par la force [de] son enseignement.

Dans les dernières années de l'empire, on donna ce privilège à l'unive[rsi]té; mais elle protesta; le célèbre article de la charte qui promet la libe[rté] de l'enseignement est réellement l'expression de ses vœux. Loin d'abro[ger] cet article de la charte, nous l'invoquons. Trois ministres de l'instruct[ion] publique sortis de nos rangs ont préparé et présenté des projets de loi re[la]tifs à l'enseignement, et tous ont pris en considération la liberté qu'on to[us] a demandée avec tant d'exagération; mais toujours nous avons cru q[u'il] fallait que l'Etat eût le droit de surveillance; car au-delà tout est illusion.

L'orateur discute ici l'art. 17 du projet de loi et s'élève avec force con[tre] la disposition qui laisse aux petits séminaires le droit de préparer au bac[ca]lauréat ès-lettres. C'est, selon M. Cousin, un tort grave, car les petits sé[mi]naires n'offrant aucune garantie, ou ces établissements sont des écoles s[pé]ciales ecclésiastiques, ou ce sont des écoles publiques. Dans le premier c[as,] on conçoit des exceptions en leur faveur lorsqu'elles se renferment d[ans] leur spécialité; dans le second cas, il faut qu'elles supportent les char[ges] communes aux autres établissements.

On a parlé du monopole de l'Université; mais ce qu'on accorde aux [pe]tits séminaires est plus intolérable qu'un monopole.

L'orateur termine en déclarant qu'en présence des dispositions [de] l'article 17, dispositions exceptionnelles au droit commun, il votera con[tre] la loi.

La séance est levée à cinq heures et demie.

---

qui caractérisent les espèces innocentes, utiles et amies de l'homme, comme les hirondelles et les bergeronnettes. On ne sait pas le rôle touchant que remplissent, vis-à-vis des autres petits oiseaux, ces deux espèces si élégantes, si gracieuses, si légères, si dignes de nos égards. Il faut dire que l'hirondelle et la bergeronnette sont à l'abri des atteintes de l'oiseau de proie, hors le cas de surprise, la bergeronnette par la *curvilignité* des saccades de son vol, l'hirondelle par la supériorité de son coup d'aile. Alors, toutes deux avaient reçu du créateur la mission d'avertir tous les autres oiseaux de l'apparition de l'ennemi. Aussi ont-elles pour donner le signal d'alarme un cri particulier si éloquent, si expressif que l'enfant lui-même et le chien en comprennent la signification. Et la bergeronnette et l'hirondelle ne se bornent pas à signaler le péril aux espèces moins heureusement douées qu'elles; elles s'élancent bravement à l'attaque de l'émérillon, du hobereau, de la cresserelle; elles obsèdent ces tyrans de l'air de leurs cris et de leurs malédictions; elles le contraignent à déguerpir, elles en débarrassent la contrée. J'en ai vu s'acharner pendant des heures entières à la poursuite d'un milan, d'une buse. Les hirondelles et les bergeronnettes sont les ennemies nées de l'oppression, les protectrices de la faiblesse. Hélas! ce sont précisement ces qualités touchantes qui sont devenues par le fait de la barbarie de l'homme les instruments de leur perte. Comme l'hirondelle et la bergeronnette ne peuvent voir l'une des leurs en péril sans voler aussitôt à son secours, c'est contre elles surtout que l'oiseleur emploie la tactique du mouvant. Que de fois sur les rives inhospitalières de la Saône, mes yeux ont été désolés d'un affligeant spectacle; d'immenses bandes d'hirondelles, de celles qu'on voit raser les prairies à l'automne, s'engloutissant presque totalement dans le panneau des pantières. Il y a bien long-temps que je proteste en vain contre cette tuerie barbare des oiseaux du bon Dieu. Je sais des gens qui ambitionnent le pouvoir pour épouser des filles de fournisseurs, d'autres pour se faire appeler Excellences par leurs domestiques, ou pour avoir l'agrément de faire des courses gratis dans un cabriolet de régie. Je ne l'ai jamais désiré, moi, que comme moyen de protéger les hirondelles et les bergeronnettes contre la méchanceté de mes semblables et aussi les pauvres chevaux contre la brutalité de leurs guides.

La grande chasse des Pyrénées aux palombes se fait au moyen des mouvants.

Quelquefois cependant, le procédé du mouvant a été appliqué d'une manière utile. On s'est servi de l'alouette pour prendre l'émérillon et le hobereau, ainsi que du pigeon blanc pour le faucon et l'autour, comme on se sert du goujon pour amorcer le brochet.

APPEAUX D'AMOUR. — Quand les premiers soleils font fermenter la sève au cœur des marronniers et débrident les entraves des feuilles du sureau et des fleurs des lauréoles, quand les colonnes des insectes ailés commencent à tourbillonner dans les airs, sur les bords des eaux mortes, l'oiseau est le premier à se réjouir du réveil de la nature. C'est qu'aussi la froide saison est plus rude aux oiseaux du ciel qu'aux quadrupèdes des forêts et aux poissons des fleuves, et que le bonheur doit leur être plus grand d'en être délivrés. Avez-vous écouté quelquefois comme l'accentuation de la note plaintive du pinson et du bouvreuil indique exactement les variations de la température, et, comme elle s'élève avec la chaleur ou s'abaisse avec elle. Je ne sais rien de triste comme la plainte solitaire et sans écho du bouvreuil au sein des forêts par les neiges. Mais aussi quoi de plus gai, de plus triomphant, de plus insolent, devrais-je dire, que cet air de bravoure qu'entonne le pinson dès le premier beau jour et qu'il semble adresser aux frimats comme une sorte de défi. Il y a dans le patois de Lorraine une traduction assez originale du changement de ton de cet oiseau

Tout change au printemps pour l'oiseau, goûts, langage et parure. Dieu, qui a mis pour ses créatures le bonheur dans l'amour, en dépit de l'assertion des moralistes, a fait don à l'oiseau, pour cette époque de fêtes, de vêtements splendides et de chants mélodieux. Pour certaines espèces même, comme le combattant et le grèbe, la transfiguration est si complète et si glorieuse, qu'il est tout-à-fait impossible à l'observateur vulgaire de reconnaître au printemps sous sa tenue d'amour éblouissante et sous ses fières allures, l'individu qu'il a connu si modeste en sa mise, l'hiver d'auparavant.

L'homme a étudié le langage des oiseaux en ces jours d'intrigues amoureuses et d'entraînements passionnés, afin de leur tendre des piéges dans lesquels il serait facile de les faire donner tête baissée. Il a découvert les espèces les plus sensibles à la corde d'amour.

Parmi ces dernières espèces se distingue au premier rang la vaste tribu des gallinacées au vol pesant et à la chair succulente, les délices de la chasse et de la gastrosophie. La famille des gallinacées compte de nobles représentants en France, le faisan, la perdrix, la caille, plus quelques rares variétés de tétras, deux coqs de bruyère, la gélinote, le lagopède et le ganga-canta. La perdrix grise et la caille sont les deux espèces qui répondent le mieux à l'appel d'amour, c'est-à-dire à la voix de la femelle. Chez presque toutes les autres d'ailleurs, y compris la perdrix rouge, les femelles obéissent à la réclame des mâles. Le faisan et les tétras sont, d'un autre côté, trop peu communs en France pour que l'art de les prendre soit passé à l'état de science.

Dans la plupart des familles de gallinacées, le nombre des mâles est quintuple environ de celui des femelles, ce qui quintuple par conséquent la valeur de celles-ci. Les relations d'amour devraient déjà jouer, rien que pour cette seule raison, un rôle immense dans la vie de ces espèces. C'est là ce qui rend si fructueuse la chasse de la perdrix grise et de la caille à l'appeau. Heureusement qu'à cette chasse on ne détruit que des mâles.

L'homme n'aurait pas eu besoin d'inventer un appeau pour prendre [la] perdrix grise, puisqu'il avait en sa possession l'appeau naturel, la [fe]melle, la chanterelle. Il l'a inventé, cependant. Cet appeau consiste [tout] simplement en une petite boîte cylindrique d'ivoire, percée en son mi[lieu] en-dessus et en-dessous d'une ouverture circulaire. J'en ai réussi q[uel]quefois avec un noyau d'abricot. Cette boîte doit être assez petite pour [se] loger sans peine entre les lèvres. Le temps de cette chasse dure trois [se]maines ou un mois, le mois de février. Il commence et finit un [peu] plus tôt dans le midi de la France.

Les perdrix une fois appariées sont des oiseaux fidèles aux sentim[ents] d'amour conjugal et de paternité. Elles représentent assez bien ces [fils] de famille au tempérament orageux, qui, après avoir richement p[ayé] tribut aux passions du bel âge, finissent par faire de bons maris. J'ai [vu] de malheureux coqs de perdrix démontés par un premier coup de f[usil] revenir, l'aile traînante, et dix minutes après, à l'appel de la même [fe]melle. Mais une fois appariées, je le répète, les mâles sont fidèles, et [les] coquettes épuiseraient vainement tous leurs efforts pour les faire dévier [du] droit chemin.

Il n'en est pas de même pour la caille. Les cailles ne se marient p[as]. Les mâles se débarrassent complètement sur les femelles des soins de [la] famille. Ils n'estiment de l'amour que les jouissances de la possession, [et] sont toujours disposés à répondre à une invitation galante. C'est as[sez] bien l'image de nos célibataires civilisés. Aussi, par une compensation [lé]gitime, est-ce sur ces mâles vagabonds que retombe le poids le plus lou[rd] de l'impôt de chasse. Les civilisés ne savent pas appliquer assez rig[ou]reusement ce principe de compensation.

En vertu de ce célibat éternel des cailles, la chasse de cette espèce [à] l'appeau dure presque tout le temps du séjour de ces oiseaux en Fran[ce]. Les cailles ne cessent de chanter qu'aux premiers jours d'août, un [peu] avant le départ. C'est avec l'appeau d'amitié ou de ralliement qu'on [les] prend pendant le passage. J'ai décrit tout au long ce dernier procédé d[ans] un feuilleton de ce journal intitulé : *Mi-août.*

On n'a pas su dresser encore la femelle de la caille à jouer le rôle [cri]minel d'appelant que la femelle de la perdrix a accepté sans honte. [Par] conséquent, l'oiseleur a dû donner de grands soins à la confection [de] l'appeau devenu indispensable. Cet appeau se compose d'une pe[tite] bourse de peau, à moitié remplie de son ou de crin, d'une substance d[es]tinée à amortir la percussion du doigt. Dans cette bourse s'engage un [pe]tit tube provenant d'un fémur d'oie ou de dindon et percé au flanc d'[une] ouverture comme celle des sifflets d'enfant. Le maniement de cet inst[ru]ment exige de longues études. La nouvelle loi sur la chasse, en sup[pri]mant toutes les chasses à l'appeau hors du temps permis, a coupé le

[illegible] dour, les violences de tous genres ont été dans une proportion toujours croissante.

Il en est de même des récidives. En 1826, le nombre des accusés en récidive était de 108 sur 1,000 ; en 1841, il était de 237. Le chiffre des prévenus a été de 60 la première de ces années, et de 154 en 1841.

La nécessité d'une réforme étant mise hors de doute, il s'agit de savoir si l'emprisonnement cellulaire est le meilleur moyen d'y arriver.

Ceux qui sont initiés aux débats des tribunaux savent que le bagne est souvent l'espoir du condamné ; que, dans l'état actuel, il n'y a pas de gradation dans les peines; et que, dans cette partie de la législation, une réforme est indispensable.

On s'est élevé contre l'injustice de soumettre au système cellulaire les prévenus et les accusés ; mais ne vaut-il pas mieux, pour les prévenus en faveur desquels on doit toujours supposer l'innocence, qu'ils soient soustraits à ce qu'il y a de plus cruel dans la détention, le contact avec des êtres dégradés ; s'ils doivent rentrer dans la famille, ne vaut-il pas mieux qu'il sortent purs de cette détention ? s'ils doivent, au contraire, aller grossir le nombre des condamnés, ne vaut-il pas mieux qu'ils n'aient pas acquis d'avance les ignobles habitudes des détenus.

Les conseils-généraux ont été consultés sur la question. Sur 86, un seul s'est prononcé pour le régime actuel des maisons centrales ; 4 se sont prononcés pour l'isolement de nuit seulement, et 55 pour le système du projet de loi.

Consultez les magistrats sur l'effet des maisons centrales; ils vous diront qu'ils n'osent condamner à un an et un jour parce qu'ils croient que c'est perdre un condamné ; que ceux qui ont été détenus dans ces maisons ont tous un cynisme dans le crime qu'ils n'avaient pas avant d'y entrer ; consultez les dossiers criminels, vous verrez que les récidivistes sortent presque tous de là ; consultez le public ; personne n'ose employer à quelques travaux que ce soit les condamnés qui ont passé quelque temps dans ces prisons.

Consultez les directeurs des maisons de détention, ils vous diront que la maison centrale de Nancy qui pourtant semble réglée sur le modèle des anciens couvents de Chartreux fournit tous les ans aux cours d'assises des pépinières d'incendiaires, d'assassins, de meurtriers.

Ils vous diront que le silence dont on parle est une mesure d'une exécution impraticable; qu'il est toujours facile aux condamnés de s'entendre par des signes et de se réunir pour comploter la ruine de la société dont ils veulent se venger ; que la moralisation d'une grande réunion d'hommes animés de mauvaises pensées, de sentiments de haines est absolument impossible ; elle est impossible de la part des directeurs, elle est impossible de la part des aumôniers. Un prêtre ébranle quelquefois la masse de ceux qui l'écoutent ; mais à quoi tient cette émotion ? un clin d'œil, un geste, un mot d'un esprit fort de la troupe peut la neutraliser.

Le détenu sort de prison ; il a eu des rapports avec des individus qui ont le projet formé de se venger de la société ou du moins de vivre à ses dépens ; quand même il aurait le dessein de se corriger, le pourra-t-il ? La société le repousse ; ses anciens compagnons, au contraire, viennent au-devant de lui et l'excitent; croyez-vous qu'il résiste long-temps entre le besoin, entre tous les instincts et sa conscience, qui, après tout, ne lui fournit pas les moyens de vivre.

On a beaucoup vanté le cellullage de nuit ; j'admets qu'il puisse empêcher certains désordres ; j'admets que le système d'Auburn, le silence, autant qu'on peut l'obtenir, une discipline sévère, l'absence des communications de nuit, peuvent produire quelques bons résultats ; mais ces moyens saperont-ils le mal dans sa racine ?

Non. Le seul moyen de prévenir la récidive, de moraliser le condamné, c'est l'isolement de jour et de nuit ; c'est l'interdiction de la communication entre les éléments corrompus.

Le mot de régime cellulaire a effrayé les esprits ; on s'est représenté les oubliettes du moyen-âge, les *in pace* de l'inquisition.

Le système de la loi diffère considérablement de ces sortes d'isolements ; la loi ne veut isoler le préveau que des coupables, elle veut, au contraire le

[illegible] craintes qu'on pourrait concevoir sous ce rapport sont très exagérées, et l'expérience prouve que, même avec l'isolement presque complet, les altérations, des facultés physiques et morales sont encore heureusement fort rares. Il en sera tout autrement avec le système plus doux et plus moralisant de la loi actuelle.

M. de Sade a vanté le système d'Auburn, et nous a cité d'heureux résultats produits par ce système ; je le crois, mais il n'est applicable que lorsque les détenus sont peu nombreux, qu'ils peuvent être partagés en ateliers de cinq ou six travailleurs, et ce n'est d'ailleurs qu'une dem-mesure tout-à-fait insuffisante.

Il a encore parlé de la déportation ; mais une proposition de ce genre a déjà été rejetée par les corps constitués ; mais ne l'eût-elle pas été que l'adoption d'une loi de déportation serait peu désirable. En Angleterre, où il ne existe une, elle est peu appliquee, parce que les condamnés étaient souvent fort aises d'aller habiter les colonies de déportés, et que d'ailleurs elle nécessitait des frais considérables.

L'orateur termine en engageant la chambre à adopter le projet, qui lui semble répondre à-peu-près à tous les besoins de la législation.

M. DUCOS rend compte de l'élection de M. de Castellane, élu par le collége électoral du département du Cantal. M. de Castellane, né seulement le 24 septembre 1814, n'ayant pas atteint l'âge requis par la loi pour être député, le bureau propose l'annulation de l'élection.

Cette annulation est prononcée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Suite de la discussion de la loi sur les prisons.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *National* adresse deux reproches au projet de loi sur les prisons ; le premier, c'est de ne pas s'occuper des libérés, d'abandonner le condamné à sa sortie de prison sans plus s'enquérir de sa conduite et de son avenir ; or, ce qu'il importerait d'empêcher, dit fort bien le *National*, c'est que les libérés eussent des centres de refuge, des sortes de repaires où ils viennent se concerter pour diriger leurs attaques contre la société. Le second reproche adressé par la feuille radicale à l'œuvre de M. de Tocqueville, c'est d'admettre l'égalité de peine pour toute espèce de crimes, de délits, c'est-à-dire pour des fautes qui appellent un châtiment plus ou moins sévère, de telle sorte que l'homme qui a commis un crime, pour lequel il devait être condamné à 20 ans de travaux forcés, subira exactement la même peine, au moins qant à sa nature, que l'homme condamné à six ans de détention. Or, demande le *National*, est-ce là une chose juste, et n'y a-t-il pas dans le système qui aboutit à de tels résultats un vice radical ? — Quant au droit qu'a la société de réprimer les crimes, le *National*, pour résumer sa pensée sur ce point, se borne à citer ces saintes paroles que nul, sans doute, dit-il, n'aura le courage de désavouer : « La colère de l'homme accomplit mal la justice de Dieu. »

— Le *Siècle* approuve les dispositions principales du projet de loi, et fait des vœux pour que cette grande question, qui, depuis vingt ans, préoccupe le pays à si juste titre, se maintienne constamment à la hauteur d'où elle ne doit pas descendre, et reçoive enfin une solution dont l'ajournement accuserait la vertu même de nos institutions. « Quoiqu'il nous paraisse probable, ajoute le *Siècle*, que le ministère n'eût jamais présenté une loi de cette importance, s'il n'y eût été contraint par l'opi-

[illegible] Sidi-Bou-Abbès [illegible]

Faits divers.

La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 21 et lundi 22 avril, de 5,833 déposans, dont 660 nouveaux, la somme de 848,235 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 825,000 f.

La recette brute des théâtres de Paris, pendant l'année théâtrale qui vient de finir, a été de 8,170,000 fr.

— La résidence de Voltaire, Ferney, est en vente.

— M. Berton, l'auteur d'*Aline*, membre de l'Académie des Beaux-Arts, dont la santé s'était fort altérée depuis quelque temps, est maintenant dans un état de maladie qui donne de vives inquiétudes à ses amis.

— L'escadre d'évolutions, commandée par M. le contre amiral Parseval Deschênes, se disposait à appareiller le 16 avril de Toulon, si le temps le permettait. Cette escadre est composée des vaisseaux l'Océan, l'Inflexible, le Suffren, le Jemmapes, la frégate la Belle-Poule et la frégate à vapeur l'Asmodée. On dit que l'escadre ne dépassera pas les îles d'Hyères.

— Une lettre de Saint-Mitre du 16, publiée dans la *Gazette du Midi* du 18, porte que l'on venait d'annoncer que le gouvernement permet l'ouverture de la galerie jusqu'à nouvel ordre. M. le sous-préfet a dû quitter Saint-Mitre et les troupes les Martigues, le 17 au matin. La joie était générale à Saint-Mitre.

— Des lettres de la Havane annoncent que la révolte des noirs à Matanzas a été très sérieuse. Mais la répression est formidable aussi. Plus de 2,000 noirs sont dans les fers. Chaque jour, une commission militaire, qui est en permanence, juge un grand nombre d'accusés, et les condamnés sont fusillés immédiatement. Toutes les affaires sont suspendues dans cette partie de l'île.

— Le jury d'admission n'a pas voulu que la figure d'Oconnel déparât le salon de 1844. Il a rejeté, par ordre sans doute, un magnifique buste en marbre du grand agitateur, que le sculpteur Moore, son compatriote, comptant sur l'entente cordiale, avait envoyé à grands frais à Paris, pour le présenter à notre exposition. (*Echo français.*)

— Nous ne savons jusqu'à quel point sont fondés les bruits qui courent sur Mlle Rachel, et d'après lesquels la célèbre tragédienne serait décidée, pour raison de santé, sinon à se retirer tout-à-fait de la scène, du moins à s'en éloigner momentanément. Mais ce que nous savons de source certaine, c'est que Mlle Rachel vient d'acheter une charmante villa tout près de Saint-Germain, à Marly-le-Roi, dans un des sites les plus pittoresques des environs de Paris.

— M. l'abbé Coquereau prêchera cette neuvaine à Saint-Méry.

— Le bal, en faveur des réfugiés espagnols, que nous avons annoncé pour le 24 de ce mois, n'aura pas lieu à la salle de M. Herz, mais bien rue de Grenelle-Saint-Germain, 45, chez M. le marquis Anjorrant, qui a bien voulu mettre ses salons à la disposion des dames patronnesses. On trouve des billets au bureau de la *Mode*, 25, rue du Helder. Prix du billet, 20 fr.

— Le nouveau pamphlet de Timon, intitulé : la *Légomanie*, paraîtra demain chez l'éditeur Pagnerre.

à cette industrie illicite. Je suis fort peu sensible au désespoir de messieurs les intéressés. Ce qu'ils ne détruiront pas, nous le retrouverons à l'ouverture sous le nez de nos chiens.

La tourterelle répond à l'appeau d'amour ; la bécassine aussi. L'appeau de la bécassine est tout simplement un dé à coudre dans lequel il s'agit de souffler de certaine façon. On en fait peu usage en France, mais beaucoup en Pologne. Ici devrait se colloquer l'appeau pour la bécasse du mois de mars. J'ai beaucoup cherché cet instrument sans pouvoir le trouver.

J'ai exposé assez longuement l'influence de la femelle dans la famille des canards. Ici l'appeau est inutile, puisqu'on a des femelles.

Les grandes espèces d'oiseaux de proie du pays, le faucon, le busard St-Martin, qu'il est si difficile, non pas seulement d'approcher, mais d'apercevoir dans les hautes régions de l'air, leur séjour habituel, descendent quelquefois des nues avec la rapidité de la balle, au son de l'appeau imitant le cri de la femelle. Je connais peu de personnes qui aient étudié le langage de la femelle du busard Saint-Martin. Ce langage est une espèce de coup de sifflet prolongé et plaintif et tenant un peu du miaulement, comme celui du milan et de la buse.

APPEAUX DE FAMILISME. — C'est encore la tribu des gallinacées qui fournit le plus grand nombre de sujets aux expériences de l'appeau de familisme. Comme les familles vivent en *compagnie* dans la plupart des espèces jusqu'au temps de l'appariade prochaine, c'est le mâle qui les dirige naturellement et qui les protège par son expérience pendant tout le temps de la cohabitation. C'est sur sa réclame que les perdreaux se rallient quand le chasseur les a divisés. Il s'agissait donc d'imiter cette réclame du coq. Ainsi a-t-on fait pour la perdrix grise et pour la rouge surtout. L'appeau de familisme de la perdrix rouge est un appareil assez compliqué et difficile à décrire. Le son est produit par un tuyau de plume enchâssé dans le manche d'une espèce de petite bassinoire en buis et aboutissant à quelques millimètres de la paroi interne, en regard d'un second tuyau fermé, qui a pour objet de faire rebondir le son tout en l'amortissant.

APPEAUX D'AMITIÉ ou de **RALLIEMENT.** L'appeau d'amitié s'adresse aux oiseaux qui s'assemblent à l'automne pour faire route vers les doux climats. C'est le bec-figue, par exemple, qu'on attire sur un arbre, à portée du fusil, avec le petit sifflet de métal qu'on voit aux mains des enfants. L'alouette et le pluvier doré répondent à la voix de ce même instrument. Mais la plupart de ces oiseaux ont besoin d'être excités par une amorce plus puissante. Il importe de les séduire par les yeux en même temps que par l'oreille, par le miroir, par la vue des appelants, des mouvants, de la chouette. Le sifflet ne peut servir qu'à la chasse au fusil. D'ailleurs, la plupart des granivores qui n'habitent pas les forêts, le chardonneret, le bourreuil, le bruant, le pinson, le linot, le siserin, le tarin, vivent parfaitement en cage. Il est, dès-lors, facile à l'oiseleur de se munir d'appelants de ces espèces, et il n'a pas besoin de recourir à l'appeau. Il y a une espèce d'hirondelle de mer qui niche sur nos grands étangs de l'intérieur, et qui n'a pas même besoin qu'on l'appelle pour la faire approcher à portée de fusil. Il suffit pour cela de jeter à sa vue, en l'air, une aile ou un cadavre d'hirondelle.

La plupart des oiseaux de passage des bois, rossignols, rouges-queues, rouges-gorges et fauvettes, passent isolément. Il serait, par conséquent, inutile de les solliciter par l'appel de ralliement. Mais un grand nombre d'entre eux répondent à la clameur de détresse. Il y a même une espèce, le rouge-gorge, qui a le privilège d'attirer toutes les autres par ses cris, triste privilège que le pipeur exploite trop cruellement. La mésange n'attire que les mésanges; elle fait fuir au contraire tous les autres oiseaux. Je sais de vilaines choses sur le compte des mésanges. On ne se douterait guère, à leur mine, de la férocité des habitudes de ces jolies nonettes qui portent avec tant de grâce le costume des anciennes annonciades. Elles sont antropophages, rien de moins, c'est-à-dire qu'elles s'amusent à se manger la cervelle quand on les met en cage, probablement pour se distraire des ennuis de la captivité. Des moralistes, une tribu de paresseux, qui n'ont jamais fait autre chose que de se moquer des efforts de ceux qui travaillent, diraient que cette distraction criminelle est un effet de l'oisiveté, mère de tous les vices. Je leur réponds, moi, que c'est chez la mésange un vice de famille ; car j'en ai vu, à l'état libre, se ruer sans vergogne sur des cadavres d'animaux.

La famille de ces oiseaux, que j'appellerais volontiers *guetteurs*, parce qu'ils semblent jouer dans les forêts le rôle de sentinelles, je veux parler des geais, des pies, des pies-grièches, est celle qui se distingue le plus par son empressement à accourir à la voix des siens en péril. Beaucoup, malheureusement, révoquent en doute la sincérité de ces témoignages de dévoûment, qu'ils trouvent trop bruyants pour être vrais. Cette famille des corbeaux a des appétits carnivores tellement prononcés, qu'on a fini par lui imputer les mêmes torts qu'à la mésange. Et je tremble, pour mon compte, que ces accusations ne soient fondées, car j'estime le corbeau et le geai pour certaines qualités brillantes, et je serais assez disposé même à tenter leur réhabilitation.

J'intervertis ici l'ordre de la série pour parler de suite de l'appeau qui répond à la passion de l'alternance ou besoin de divertissement. Je ferai arriver l'appeau d'ambition ou de guerre en dernier ordre, pour présenter au lecteur un contraste d'effets de passions saisissant.

J'ai dit les ravages de la feuille de lierre à l'article *Pipée*. Je ne recommencerai pas la description de cet appeau fort simple ; je veux en rappeler seulement le caractère principal.

La feuille de lierre est un instrument de musique qui, lorsqu'il est manié par un virtuose habile, a la propriété d'attirer tous les oiseaux à la fois. Il n'y a guère, je l'ai déjà dit, parmi nos oiseaux de forêts, qu'une huitaine d'espèces qui méprisent l'appel du pipeur. Tous les oiseaux de grand courage, le rouge-gorge, le geai, le pinson, la mésange y répondent avec empressement ; mais il est facile de juger aux allures pacifiques et à l'accentuation des réponses de l'oiseau que le ramage du pipeur attire, que la curiosité et le besoin de distraction sont les seuls mobiles qui le poussent. L'oiseau est gras et débarrassé de tous soucis d'intérieur à cette époque ; il va à la pipée, comme le fainéant au spectacle, histoire de passer agréablement un quart-d'heure ; mais on sent parfaitement qu'il ne s'y rendrait pas, s'il était réclamé ailleurs par une occupation plus sérieuse. La feuille de lierre, qui est l'âme de la pipée, répond donc, comme je le disais tout à-l'heure, à la passion de l'alternance ou de la papillonne.

Voici un autre appeau tout aussi célèbre, tout aussi terrible que le premier, qui s'adresse à la passion d'ambition ou de guerre, c'est la feuille de chiendent, que j'ai appelée la *touite*, du nom qu'on lui donne en Lorraine par onomatopée, et qui a pour mission d'imiter le cri du chat-huant. A la voix de la touite, tout va changer de ton.

Tout-à-l'heure, le rouge-gorge, la mésange, la grive, venaient pour écouter un ramage excentrique partant d'un gosier inconnu ; c'étaient des flaneurs qui éprouvaient le désir de faire connaissance avec un virtuose étranger. On était tout porté à la confiance, et le soleil colorait encore de ses rayons mourants les hautes cimes des arbres. Mais le soleil vient de s'abaisser au-dessous de l'horizon ; et le son lugubre qui vient de réveiller tout-à-coup les échos de la nuit, est un son trop connu. Le rouge-gorge, le merle et la grive n'ont plus à se méprendre sur le caractère et sur les intentions du nouveau personnage qui vient d'entrer en scène. C'est l'ennemi de tous ; c'est l'assassin de nuit ! Haro sur le brigand ! Et, à la déclaration de guerre annoncée par le rouge-gorge et le merle, tous les oiseaux répondent par un cri de fureur ; l'ardeur de la vengeance exalte toutes les imaginations, hérisse toutes les huppes. Le roitelet réussit lui-même à se donner des airs menaçants. On se rue, on se presse, on se dispute l'honneur du premier coup de bec. Où se cache-t-il, l'infâme ?

Mais voyez comme avec ces méchants l'indignation la plus légitime et la mieux motivée est mauvaise conseillère. Quel est l'oiseau qui tombe le premier dans les gluaux perfides, victime de son courage et de son dévoûment ! C'est le rouge-gorge, le plus vaillant de tous, l'oiseau généreux par excellence, le dénonciateur impitoyable de l'ennemi public, de la lâcheté, de la fourbe et de la trahison !

A. TOUSSENEL.

ne devait pas être exacte. Il a donc renouvelé l'expérience, en observant le passage de la couche crépusculaire au zénith. Les calculs auxquels il a soumis le résultat de son observation, ont donné 25 lieues pour l'épaisseur de l'atmosphère. La grande différence qui existe entre les deux nombres déterminés, démontre la nécessité de nouvelles expériences.

— M. Bravais, aidé cette fois de M. Lottin, a aussi observé les variations diurnes de la déclinaison magnétique dans les hautes latitudes boréales. Il résulte des recherches de ces physiciens qu'il faut tenir compte, pour la détermination de ces variations, de l'état plus ou moins orageux des journées d'observations, et qu'il y a une relation intime entre la cause qui les produit et celle qui donne lieu aux perturbations magnétiques accidentelles, c'est-à-dire aux aurores boréales.

— Avant de passer à l'analyse des communications de physique et de chimie, nous citerons ici une note de M. Laurent, capitaine du génie au Havre, sur les molécules des corps solides. Cet habile géomètre pense qu'il faut tenir compte non-seulement du mouvement de translation comme a fait Poisson, mais encore d'un mouvement simultané de rotation. A l'audition de cette communication, M. Cauchy se lève pour annoncer qu'il a fait un Mémoire analogue, et l'illustre académicien court aussitôt chez lui pour le chercher et le rapporte tout essoufflé et tout triomphant.

Physique. — M. Levol a réclamé, dans la dernière séance, la priorité sur M. Becquerel, relativement à quelques résultats concernant l'application des métaux sur les métaux. Il a cité à l'appui plusieurs passages publiés dans les Annales de physique il y a quelques années. M. Becquerel, répond aujourd'hui en refusant tout droit à M. Levol, et attribuant la découverte des points contestés, à des physiciens beaucoup plus anciens que M. Levol. C'est là une manière singulière employée par M. Becquerel pour démontrer sa propre priorité.

— M. Biot lit une note concernant l'action des molécules sur la lumière polarisée.

— M. Melloni annonce que MM. Linari et Palmieri ont obtenu des étincelles électriques par l'action du globe terrestre sur une batterie qu'ils appellent magnet-électro-tellurique. On sait depuis Ampère que la terre doit être assimilée à un fort aimant dont les pôles sont indiqués par la direction de l'aiguille de la boussole aimantée. Il ne restait plus pour donner à la démonstration sa dernière évidence, que de produire l'étincelle par l'action seule de la terre, comme font les aimants dans la machine de Pixii. Les physiciens italiens y sont parvenus au moyen de cylindres de fer creux enveloppés par sept spirales superposées, formées par un fil de cuivre recouvert de soie et mis en mouvement par un mouvement d'horlogerie. On reçoit l'électricité produite par influence au moyen de l'artifice de Clarke.

— C'est aussi sur l'artifice de Clarke qu'est fondé un petit appareil électro-médical présenté par MM. Nothomb et Lerebours, et qui est susceptible de donner des commotions graduées. Dans cet appareil de très petite dimension, l'élément voltaïque à courant constant est remplacé par un élément de Bunsen.

— M. Soleil présente un appareil d'optique destiné à faire voir les deux systèmes d'anneaux colorés de Newton obtenus par les lames minces d'air ou de liquide. On sait que l'un des systèmes est à centre noir, l'autre à centre blanc. On constate la présence des deux systèmes en se servant d'un cristal biréfringent de spath d'Islande.

— M. Daguerre envoie un Mémoire curieux sur les perfectionnements qu'il a introduits dans le daguerréotype appliqué à faire des portraits. On a remarqué que tous les portraits obtenus jusqu'à présent ont l'inconvénient de n'offrir aucun relief. M. Daguerre a pensé qu'il remédierait à ce défaut essentiel en augmentant l'épaisseur de la couche sensible sur laquelle se fait l'empreinte. Cette épaisseur était, jusqu'à présent, presque inappréciable. Pour l'augmenter, il se sert de plusieurs substances avec lesquelles il prépare les plaques daguerriennes à l'avance : c'est du bichlorure et du cyanure de mercure, de l'huile de pétrole acidulée avec de l'acide nitrique, et du chlorure d'or et de platine. Quand les plaques sont préparées, on les soumet aux mêmes opérations qu'autrefois. Le portrait se fait en une seconde. Nous avons vu les portraits envoyés à l'appui par M. Daguerre; ce sont différentes positions de sa cuisinière. Ces portraits dénotent un véritable progrès; ils offrent réellement du relief.

— M. Stürmer, remet un ouvrage important sur la conciliation de l'allopathie et de l'homéopathie, le traitement par les eaux minérales, l'enseignement médical et les maladies des femmes.

— M. Lantery écrit, qu'ayant passé six ans dans l'établissement de la Muette, destiné à la myotomie rachidienne, il n'y a jamais vu aucune guérison complète. C'est un lourd coup de massue pour le docteur Jules Guérin.

— M. Dupont, ingénieur des mines, envoie une notice géologique sur divers phénomènes diluviens observés dans le département de l'Ariège et quelques vallées voisines. Il a remarqué un élargissement subit aux points de jonction de la vallée principale avec les vallées secondaires, et, au milieu de cet élargissement, une roche isolée abrupte.

— M. Fournet, a étudié les faces creuses que présentent souvent les cristaux, et qu'on attribue ordinairement à des oblitérations. Il trouve qu'elles ont des corrélations nettes et identiques à celles qui se manifestent dans le développement des cristaux réguliers.

Mécanique. — M. Faulcon a imaginé un nouveau système de chemin de fer atmosphérique. Le propulseur employé est un excès de pression produit par de l'air insufflé, substitué au vide. Seulement, au lieu d'agir sur un piston, l'air insufflé dans un tuyau élastique placé entre les deux rails pousse devant lui un cylindre qui entraîne le convoi. Le cylindre est forcé à rouler, parce que l'air gonfle le tuyau. C'est une pure conception; attendons la réalisation.

— M. Fardely écrit qu'il modifie les télégraphes électriques en supprimant l'emploi de la batterie voltaïque artificielle et en plaçant dans la terre humide des lames de cuivre et de zinc. Nous croirons quand nous verrons.

— M. Séguier a communiqué quelques expériences sur les charges extraordinaires que peuvent supporter les Fusils de MM. Gastine-Reinette et Léopold Bernard. Les fusils de M. Gastine-Reinette sont faits au moyen de rubans triangulaires roulés en hélice et posés de façon à ce que le sommet du triangle d'un des rubans coïncide avec la rencontre des arêtes de la base de l'autre. Deux fusils de cette espèce ont résisté à une charge extrême de 60 grammes de poudre et 320 grammes de plomb.

Un fusil de M. Bernard fait en acier fondu corroyé, allié d'un quinzième de fer, n'a crevé qu'avec une charge de 50 grammes de poudre et 500 grammes de plomb.

— Dimanche dernier, en présence de MM. Arago et Séguier, et d'un grand nombre d'officiers supérieurs, ont eu lieu à Vincennes les essais de la carabine Delvigne. La mire, placée sur une butte, était composée de trois panneaux de deux mètres de diamètre placés les uns derrière les autres. A une distance de 500 mètres, 14 coups sur 15 ont frappé dans la mire. Trois fantassins de front eussent reçu les quatorze balles.

A la distance de 700 mètres, 7 balles sur 9 ont abouti, et à la distance de 900 mètres, 2 balles sur 3.

Les trois panneaux offrant une épaisseur de 6 centimètres, étaient d'ailleurs traversés, ce qui prouve que les balles avaient une grande force, quoique n'étant pas animées d'une vitesse excessive, puisqu'elles ont mis 2 secondes 6 dixièmes à franchir 500 mètres.

On comprend tout ce qu'ont d'extraordinaire ces résultats, puisque les fusils ordinaires, à une distance de 400 mètres, ne font pas aboutir le tiers des balles.

La carabine de M. Delvigne est à balles forcées qui entrent d'abord libres et sont ensuite forcées par l'action de la baguette.

Voyages. — MM. Lefèvre, Petit, Dillon, Vignaud ont été chargés par le gouvernement de faire un voyage scientifique dans l'Abyssinie; des quatre voyageurs un seul, M. Lefèvre, est revenu; les trois autres ont péri. M. Lefèvre communique aujourd'hui un rapport curieux sur sa périlleuse mission. Il a rapporté un énorme atlas et un herbier contenant environ 1800 espèces de végétaux dont 600 sont tout-à-fait nouvelles; il a également rapporté un grand nombre d'observations météorologiques et géographiques.

Le sol de l'Abyssinie a une configuration excessivement curieuse; il se compose de plateaux superposés taillés en bords abruptes et qui s'élèvent jusqu'à une hauteur de 5,000 mètres. Ces plateaux présentent les températures les plus diverses depuis les chaleurs extrêmes pour les bas-

	1er c.	P. h.	P. b.	D. c.	
5 0|0 compt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin cour.	122 25	122 40	122 25	122 40	122 20
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	83 70	83 70	83 65	83 65	83 60
— fin cour.	83 70	83 70	83 65	83 70	83 70
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	110 50	» »	B. » 40	5 0|0 Bge 1840	106 1|8	106 1|8	» »
4 0|0 ...	» »	» »	» »	— Portugais.	45 1|2	» »	» »
O. de la V.	» »	» »	» »	Esp. D. active	34 1|2	» »	B. » 1|8
B. de Fr..	3095 »	» »	B. 5 »	5 0|0 Naples.	102 05	102 »	» »
C. L. 5000	5155 »	» »	» »	— Romain.	106 »	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1243 75	» »	»
C. hyp...	» »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	500 »	505 »	B. 10
Can. ...	1275 »	» »	» »	B. Belge.	695 »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour. »	
St-Germ.	830 »	» »	B. 2 50		»
V. R. Dr.	277 50	» »	H. 2 50	— 277 50, 278 75.	B. 1 2.
— R. G.	255 »	252 50	H. 7 50	— 257 50, 247 50.	» »
Orléans..	953 75	952 50	B. 1 25	— 955, 953 75, 955.	H. 2 50
Strasb...	285 »	282 50	B. 2 50	— 285, 282 50.	B. 1 25
Rouen...	965 »	962 50	B. 2 50	— 960, 962 50.	B. » 5
Havre...	707 50	710 »	H. 5 »	— 708 75, 715, 710.	H. 3 75
Montpell	475 »	» »	» »	— »	» »
Marseill.	767 50	» »	H. 5 »	— 767 50.	H. 5 »

LONDRES, 20 AVRIL.

Consol..... 99 5\|8, 3\|4.
Esp. act... 36 3\|8.
Portug..... »
Mexic...... 35 1\|4.
Brésil...... »
5 0\|0 Holl. 100 1\|2.
2 1\|2 do. 60 5\|8.
Rouen.... 37 1\|8.
Orléans... 37.

C. DE LA COULISSE.

Av. 83, 60, 65.
Ap. 83 65.

Rep. Fin c. — F. pr.
3 0\|0 p. 2 1\|2. — 12 1\|2.
5 0\|0 10. — 30.
Bons du Trésor.
3 1\|8 à 7 mois.
3 à 4 mois.

Primes.

Fin c. 83 75 d. 50; 122 40, 45 d. 50.
Rouen, 725 d. 10.
Stras., 286 25 d. 10.
F. p. 84 d. un; 20, 25 d. 50; 123 15, 25 d. 50.
Strasb. 300 d. 10

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 78,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 00,00; avril, 00,00; 4 mois d'été, 83,00 à 00,00; 4 derniers mois, 86,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3\|6. — Disponible courant du mois, 76,00 à 00,00; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 76,00 à 77,00; 4 derniers mois, 76,00 à 77,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0\|0, première sorte, id., id., id., 0 0\|0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 18 1\|2 0\|0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, 56,25 à 56,50.
— de Russie disponibles, sans affaires; 4 derniers mois, 61,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 Avril.

7 h. »\|» **OPÉRA.** —
7 h. 0\|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Hernani.
6 h. 1\|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
6 h. »\|» **ODÉON.** — Jane Grey. Comtesse d'Altenberg.
6 h. »\|» **VAUDEVILLE.** — La Gazette. Polka en province. Pierre. Veille.
7 h. 0\|0 **VARIÉTÉS.** — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Mon Rival.
7 h. »\|» **GYMNASE** — L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu. Doct. Robin.
7 h. »\|» **PALAIS-ROYAL.** — Peau du Lion. Polka. Carlo. Ravel. Permission.
6 h. »\|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Mystères de Paris.
6 h. »\|» **GAITÉ.** — Louise et Louison.
6 h. »\|» **AMBIGU.** — Les Amants de Murcie.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

20 Avril.			22 Avril.		
Arrivages	960 q.	24 k.	Arrivages	1714 q.	20 k.
Ventes	961	84	Ventes	870	46
Restant	9540	77	Restant	10384	51
Cours moyen		38,47	Cours moyen		39,04
Cours-taxe		38,25	Cours-taxe		38,34
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	5q.71k.	51,60 à 52,25	Gr.	21q.98k.	49,00 à 51,80
1re 372	05	38,20 à 40,50	1re 399	78	38,00 à 40,50
2 349	05	35,65 à 37,55	2e 79	67	36,30 à 37,55
3e 31	40	30,55 à 32,50	3e 6	28	30,55 à 00,00
4 9	42	24,85 à 25,30	4e 15	63	24,20 à 26,10
Al. 134	83	37,25 à 00,00	Al 100	14	00,00 à 00,00

Taxe du pain (par kil.).

	1re		2e		3e
Pacy,	0,32	—	0,30	—	0,00
Evreux,	0,37	—	0,32	—	0,27
Brionne,	0,35	—	0,33	—	0,00
Pont-Aud.	0,42	—	0,35	—	0,00
Le Neubourg,	0,35	—	0,32 1|2		0,00
Orléans,	0,33	—	0,30	—	0,27
Beaugency,	0,31 1|4		0,09	—	0,00
Clermont,	0,45	—	0,32 1|2		0,00
Bruxelles,	0,34	—	0,30	—	0,27

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Il ne s'est point fait d'affaire en blés par l'intermédiaire des facteurs à la halle de samedi, c'est pourquoi nous ne donnons point de cours légal. Les avoines seulement sont cotées 8,35. Même absence de vente pour les issues.

PACY, 18 Avril. — Froment, 1re : 20,18. — Méteil : 18,05. — Seigle : 12,68. — Orge : 11,75. Avoine : 7,47.

ÉVREUX, 20 Avril. — Froment : 20,41. — Méteil : 18,27. — Seigle : 13,05. — Orge : 12,76. — Avoine : 8,41.

BRIONNE, 18 Avril. — Froment : 21,57. — Seigle : 11,75. — Orge : 12,50. — Avoine : 9,50.

ELBEUF, 20 Avril. — Froment : 21,00. — Orge : 13,14. — Avoine : 10,00 à 11,00.

LE NEUBOURG, 17 Avril. — Froment : 21,11. Méteil : 16,00. — Seigle : 12,76. — Orge : 12,00. Avoine : 9,25.

PONT-AUDEMER, 15 Avril. — Froment : 23,47. — Seigle : 14,00. — Orge : 14,00. — Avoine : 9,50.

ORLÉANS, 20 Avril. — Froment, 1re : 20,85; 2e : 19,16; 3e : 16,50. — Méteil : 15,00 à 18,50. — Orge : 11,00 à 12,50. — Avoine : 7,76 à 9,00.

BEAUGENCY, 20 Avril. — Froment, 1re : 20,84 à 20,90; 2e : 19,64; 3e : 18,35. — Méteil : 16,25. — Seigle : 13,25. — Orge : 12,00. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 8,70. — Avoine : 8,75. Le marché, fortement approvisionné a présenté peu d'activité dans les transactions et les froments s'y sont vendus en baisse.

REIMS, 20 Avril. — Froment : 16,10. — Seigle : 9,85. — Orge : 9,81. — Sarrazin : 7,25. — Avoine : 6,33.

STRASBOURG, 19 Avril. — Froment, 1re : 22,50; 2e : 19,75; 3e : 17,00. Baisse de 1,18. — Seigle : 11,25 à 12,00. — Avoine : 10,00. — Maïs : 12,00 à 13,00.

DIJON, 20 Avril. — Froment, 1re : 20,75; 2e : 19,60; 3e : 18,75. — Seigle : 13,10. — Méteil : 15,80. — Orge : 11,00. — Maïs : 18,90. — Avoine : 9,85.

CHALON-SUR-SAONE, 19 Avril. — Froment, 1re : 21,25; 2e : 20,25; 3e 19,25. — Méteil : 16,50. — Maïs vert : 14,50; do sec : 17,50. — Seigle : 15,00. — Orge : 14,50. — Sarrazin : 11,50. — Avoine : 12,00 à 12,25.

LYON, 20 Avril. — Froment à la halle, 21,44; hors la halle, 21,40. — Les seigles ont subi sur divers marchés des environs une baisse qui a produit ici du calme. Les orges sont délaissées avec baisse de 2,50 par hect.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 17 Avril. — Froment : 1re : 25,00; 2e : 23,15; 3e : 22,05. — Méteil : 20,40. — Seigle : 18,43 à 19,16. — Orge : 15,73. — Avoine : 7,19 à 9,60.

TOURS, 13 Avril. — Froment : 19,66. — Seigle : 14,33. — Orge : 13,00. — Avoine : 8,75.

NIORT, 18 Avril. — Froment, 1re : 19,47; 2e : 19,15; 3e : 18,85. — Baillarge : 11,81. — Avoine (le quintal) : 16,50.

SURGÈRES, 20 Avril. — Froment : 20,50 à 21,00. — Baillarge : 12,50 à 13,00. — Avoine : 7,50 à 7,75.

Marchés étrangers. — **BRUXELLES**, 19 Avril. Froment : 15,56 à 19,04. — Seigle : 9,60 à 11,66. Orge : 10,20 à 10,35. — Avoine : 6,88 à 7,60.

HASSELT, 19 Avril. — Froment : 18,80. — Seigle : 10,60. — Orge : 10,80. — Avoine : 6,30. — Sarrazin : 9,80.

ANVERS, 18 Avril. — Froment indigène 20,36 à 21,40. — do étranger : 19,29. — Seigle indigène : 11,90; do Riga : 13,21; do Stettin : 12,50; do Prusse : 12,69. — Orge du pays : 12,06; do étrangère : 11,62. — Avoine : 7,39.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS. Halle du 20 Avril. *Cours légal.* — Haricots de Soissons : 29,35 à 30,00; do Liancourt : 19,35 à 20,05; do ordinaire : 18,30 à 20,00; do flageolets : 25,30; do suisses blancs : 18,65; do do rouges : 19,30 à 20,00; do nains : 17,00 à 18,00. — Pois cassés : 30,00 à 30,65. — Lentilles Gallardon : 25,30 à 30,00; do de pays : 16,65.

ROUEN, 19 Avril. — Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 23,00 à 24,00. — Lentilles : 30,00 à 31,50. — Pois : 15,00.

DIJON, 20 Avril. — Haricots : 15,00.

STRASBOURG, 19 Avril. — Haricots blancs : 18,00 à 19,50. — Pois : 17,00. — Fèves : 10,50 à 11,25.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux, (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **SCEAUX** du 22 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1243	1173	70	1 14	1 02	» 92
Vaches....	85	79	6	1 04	» 90	» 76
Veaux.....	676	676	»	1 62	1 40	1 16
Moutons..	8114	7273	841	1 38	1 20	1 »

LYON, *marchés aux bestiaux des* 16, 18 *et* 19 *Avril.* — Bœufs : 1,32—1,26—1,16—1,00. — Moutons, 1,54—1,50—1,40—1,30. — Veaux : 1,38—1,36—1,32—1,20.

BORDEAUX, marchés des 17 et 18 Avril. — 130 veaux : 1,40—1,30—1,20. — 114 bœufs : 1,16—1,14—1,12—1,08. — Moutons : 1,50—1,40—1,30—1,20. — Porcs : 1,04—1,00.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *halle du 22 Avril.* — Agneaux : 8,50 à 24,00. — Chevreaux ou cabris : 2,00 à 3,50. — Lièvres : 2,25 à 6,00. — Lapins : 1,50 à 2,7.. — Dindes : 4,00 à 10,00. — Oies : 2,50. — Chapons : 2,50 à 7,00. — Poulets gras : 3,00 à 5,00; do communs : 1,50 à 2,40. — Canards : 1,10 à 3,00. Pigeons bizets : 0,25 à 0,65; do de volière : 0,60 à 1,05. — Cailles : 1,10 à 2,75.

cessité de donner en même temps plus de garanties à la liberté réelle et à l'ordre public représenté par l'Etat. La commission a senti la nécessité de réprimer également et le monopole du corps universitaire et le monopole du corps ecclésiastique. La commission n'a pas osé supprimer l'autorisation préalable ; mais elle a introduit dans le jury d'examen des éléments neutres, c'est-à-dire des représentants de l'autorité départementale et de la magistrature ; en un mot, elle paraît avoir considéré l'Etat comme gardien de l'ordre public et de la liberté et avoir voulu placer dans ses attributions le droit d'autorisation préalable, de surveillance et de répression.

Ce qu'il y a de certain encore, c'est qu'aujourd'hui la discussion a fait faire un pas assez remarquable à la question, dans le sens que nous indiquons ici. La tendance générale des discours qui ont été prononcés, même de ceux qui ont pris à tâche de défendre l'Université, a été de séparer de plus en plus l'Etat du corps universitaire. Il est, en effet, absurde que les universitaires fassent protéger, par les lois et par l'administration de l'Etat, leur philosophie et leurs méthodes, à l'exclusion de toutes les autres. Le corps universitaire n'a pas plus de raison aujourd'hui de se faire appuyer par le bras séculier, que n'en avait autrefois le corps ecclésiastique. Cela a pu se passer ainsi dans l'enfance des sociétés ; mais, à notre époque de libre examen et de liberté pratique, l'Etat doit rester dans une sphère neutre : il ne doit pas plus encourager tel système d'idées et d'éducation, que réprimer tel autre système. Dans son intérêt, dans l'intérêt de l'ordre qu'il doit maintenir, l'Etat ne doit pas se faire le partisan et le défenseur d'une idée quelconque ; il doit admettre toutes les idées à se développer sans obstacle, afin que la vérité puisse se faire jour.

Comme l'a très bien dit M. Charles Dupin, au milieu de cette multitude d'écoles qui marquèrent les beaux temps de la Grèce antique, la vérité scientifique et sociale devait surgir. Cette foi au triomphe du vrai et du bien n'existerait-elle plus à notre époque? Nous accordons que l'Etat ne prenne parti pour aucun dogme, pour aucun système d'enseignement; mais qu'il accepte au moins la liberté comme l'unique moyen d'arriver à la vérité! A toutes les époques, l'Etat n'est intervenu dans le domaine de la pensée que pour la tyranniser. On ne devrait jamais oublier que l'Etat fit boire la ciguë à Socrate et laissa élever la croix de Jésus. La liberté de la pensée et de sa communication n'est pas un fait politique, c'est un fait humain et social.

Il est à désirer que la chambre des pairs comprenne de mieux en mieux le rôle de l'Etat dans les questions de conscience et d'enseignement. Ce qui lui donnera l'intelligence de ce rôle, c'est la distinction entre l'Etat et l'Université. Cette distinction a été parfaitement sentie par M. le baron de Fréville. M. le baron Charles Dupin lui-même, malgré sa prédilection pour les libertés gallicanes et pour l'Université, ne paraît pas repousser cette distinction salutaire. Comme M. Cousin, M. Charles Dupin reconnaît que l'Université est loin d'être parfaite ; il désire qu'elle s'améliore. Eh bien ! le moyen le plus efficace pour améliorer l'Université, c'est de permettre le libre développement de toutes les idées et de toutes les autres avait le double avantage d'empêcher la contagion morale et les relations forcées des condamnés à leur sortie de prison, pour entraîner l'approbation presque unanime de la chambre.

La discussion, en effet, ne peut porter que sur l'application plus ou moins étendue du système cellulaire. Les inconvénients de la vie en commun dans une prison fermée sont tels que nul ne peut plus la défendre, tandis qu'au contraire les avantages de la séparation cellulaire sont si évidents, qu'il n'y a pas à hésiter sur l'adoption du principe, sauf à corriger les inconvénients accidentels de la pratique ; ce sont ces inconvénients que les adversaires du projet de loi s'attachent à faire ressortir ; mais ils ne s'attaquent pas au principe lui-même et vont même jusqu'à l'adopter en partie, témoin M. Carnot, qui propose de l'appliquer dans une foule de cas.

Mais c'est lorsqu'il s'agira de faire passer le principe dans la pratique que la chambre hésitera. On voit qu'elle ne le comprend encore que sous un point de vue tout-à-fait matériel ; elle ne remonte ni à la source du crime ni aux conséquences morales de la peine ; comme M. de Beaumont, qui a été vraiment aujourd'hui l'interprète de l'intelligence moyenne de la chambre, elle se renferme dans ce que la séparation des condamnés a de plus matériellement avantageux ; aussi sera-t-elle fort embarrassée quand on viendra lui demander des exceptions à la règle commune ; quand on demandera qu'à une certaine période de l'emprisonnement cellulaire, cette règle commune fasse place à quelque chose de plus large et de plus social.

MM. Victor Considérant et Cantagrel se sont présentés aujourd'hui à la septième chambre (police correctionnelle) pour répondre à l'assignation du *Globe* et pour soutenir la plainte formée par eux contre ce journal. MM. Solar et Granier de Cassagnac n'ont pas jugé à propos de comparaître ; ils ont fait demander un sursis, et l'affaire a été remise à mardi prochain.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 25 avril.

M. le président monte au fauteuil à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement secondaire.

M. DE SAINT-PRIEST. Messieurs, après le discours éloquent, qui a occupé hier la séance toute entière, il ne me reste que peu de chose à ajouter à la défense de l'université; il n'y a rien à ajouter à l'évidence des paroles que vous avez entendues hier en faveur de la grande institution qui a été créée, fondée par notre antique monarchie, qui a été rétablie, reconstituée, raffermie par la main puissante de Napoléon. Je ne veux pas entrer non plus dans ce que j'appellerai la métaphysique législative ; je ne me demande pas si l'université représente ou ne représente pas l'Etat. Le rapport de la commission a suffisamment éclairé cette question.

La nationalité française même repose sur l'université française. C'est une conviction que je partage entièrement avec l'honorable M. Cousin ; mais ce que je ne partage pas avec lui, c'est le doute qu'il a laissé peser sur la solution de la question portée devant vous. On eût dit qu'il parlait moins dans la prévision d'un triomphe certain que dans celle d'une défaite non proba[ble]...

... vieux bénédictins voués à l'instruction jusque dans la tombe. On les a accusés de panthéisme, accusation extraordinaire et dérisoire ; car, qu'est-ce que le panthéisme? C'est l'adoration de tout dans tout. Cette croyance existe quelque part dans l'Inde. Mais quel rapport peut-il y avoir entre les professeurs de notre Université et les fakirs de l'Inde? D'un côté, la science, la civilisation, la philosophie; de l'autre, l'ignorance, la superstition, la barbarie. La passion, une haine aveugle ont seules pu inventer une pareille accusation.

Contre le monopole de l'enseignement, on invoque l'art. 69 de la charte. Cet article consacre la liberté de l'enseignement, mais on l'interprète d'une manière trop large. Il suffit de remonter jusqu'à l'époque où il a été introduit dans notre pacte fondamental pour en bien apprécier le sens.

Messieurs, on a trouvé une multitude de causes à la révolution de 1830. Selon moi, ce grand événement, il ne faut l'attribuer qu'à une seule cause. La révolution de 1830 a éclaté parce que la liberté de l'esprit humain était menacée, qu'elle était menacée d'une domination, d'une suprématie. Et l'on voudrait que quelques jours après, cet art. 69 pût favoriser cette suprématie.

Il y a deux sortes de libertés, la liberté limitée et la liberté illimitée. La dernière ne peut être demandée que par les ennemis de l'ordre; et, cependant, c'est celle qu'on vous demande. S'il n'en était pas ainsi, croyez-le, le rapport de votre commission et l'exposé des motifs du gouvernement auraient un peu calmé les passions et rallié les opinions.

Au lieu de cela, ces deux documents n'ont fait qu'accroître la colère des réclamants et envenimer leur langage. C'est peu de temps après le rapport que nous a été distribué une espèce de manifeste intitulé : *Observations d'un catholique à MM. les pairs*, et dans ce manifeste, nous lisons ces mots : « Hâtons-nous de dire que toute l'argumentation de M. le duc de Broglie, pour défendre la cause du monopole, repose sur un foyer de sophismes. » En outre, on conteste la bonne foi de M. le duc de Broglie; on nous menace du refus de l'impôt, et l'on ajoute toutes les bizarreries que peut inventer une mauvaise cause.

Cette liberté illimitée, messieurs, je ne crains pas de le dire, c'est l'anarchie, c'est l'abaissement de l'église. Dans les livres où cette liberté est demandée, l'église se voit comparée aux professions mécaniques, aux métiers : j'ai lu moi-même un livre, signé d'un nom respectable, où la liberté réclamée pour l'église est assimilée à celle dont jouissent les conservatoires, les manufactures.

C'est à nous, messieurs, de préserver d'un abaissement si grand, non pas l'église, qui est au-dessus de ces fautes, mais ceux qui la défendent si mal. C'est à nous de refuser une liberté sans frein, pleine de périls et de catastrophes.

L'orateur jette un coup d'œil sur la situation intérieure et extérieure de la Belgique. Cette nation, dit-il, a pris les armes contre l'Autriche, qui voulait lui faire accepter, malgré elle, il est vrai, des institutions qui ont été proclamées par la Constituante en France.

En Belgique, les évêques ne sont pas nommés par le roi ; c'est le clergé seul qui choisit ses dignitaires. Il n'y a donc pas d'analogie entre la France et la Belgique.

D'ailleurs, qui nous dit que la liberté de l'enseignement accordée par la Belgique pourra subsister?

Il est un pays où la liberté de l'enseignement a été poussée à ses extrêmes conséquences : l'Amérique. Voyez quelle autorité. Quelques collèges ont été établis dans les forêts vierges et inhabitées, et, quoique la plupart aient pris pour modèles les Grecs, jusqu'ici les études, chez eux, n'ont pas obtenu un bien grand succès. Le clergé sait ce qui en est résulté, et cela seul doit lui faire craindre de tomber dans une anarchie pareille.

Je ne parlerai pas de l'art. 17 qui, cependant, je crois, sera l'objet principal de vos délibérations. Je me bornerai à dire qu'après les facilités qu'il [ac]corde au clergé, il y a bien peu de place pour la plainte et qu'il y en a

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE. — *La Gazette des Tribunaux.* — *Le Diable à Paris.* — GAITÉ. *Louise et Louison*, mélodrame de M. Dupeuty. — Mlle Doze, Mlle Rachel.

La semaine dramatique a été pauvre encore ; mais rassurez-vous, nous ne prétexterons plus la pénurie du théâtre pour vous parler de danse ; nous ne dirons plus rien de la polka, bien que le sujet soit inépuisable.

MM. Marc Michel et Laurencin ont obtenu un assez froid succès au Vaudeville. *La Gazette des Tribunaux* nous montre un homme trop constamment placé sous une impression uniforme, pour qu'il n'y ait pas alanguissement d'intérêt et froideur. M. Moulinot, paisible bourgeois retiré des affaires (figure excellemment créée par M. Bardou), s'avise, pour passer le temps, de s'abonner à la *Gazette des Tribunaux*. Dès ce moment, toute son existence est bouleversée. Il ne rêve plus que vols, brigandages et meurtres. Comme ce père Moulinot est d'une nature médiocre, la peur élit chez lui domicile. Il tremble au moindre bruit; derrière toute porte entrebaillée, il voit un assassin, et les aboiements mêmes de son chien, Atar-Gull, qu'il attache au pied de son lit pour sa défense, lui sont un sujet de terreur éternelle. Enfin, certaines catastrophes conjugales récentes lui donnent l'éveil sur sa propre sécurité, et il s'imagine que sa femme et sa servante veulent l'empoisonner. Les diverses circonstances auxquelles il doit ses inquiétudes finissent par s'expliquer aisément, et il se trouve que l'arsenic prétendu, dont Mme Moulinot fait provision, n'est autre qu'une poudre de toilette à l'usage des charmes un peu déclinants de la dame. Pour préserver désormais M. Moulinot du retour de ce mal de la peur, un de ses amis brûle toutes ses éditions des *Causes célèbres*, des *Mystères de Paris*, et le désabonne à la *Gazette des Tribunaux*. Enlever à cette pauvre tête les écrits où elle puise ses hallucinations et ses terreurs, c'est fort bien : Moulinot n'est qu'un sot et à un point assez avancé pour avoir le droit de rester sot sa vie durant ; mais MM. Marc-Michel et Laurencin entendent-ils donner ce conseil à tout le monde? C'est un méchant remède que de se retirer dans une ignorance indolente. Quand les eaux torrentueuses grossissent et menacent d'emporter les digues, il est fort malhabile de fermer les yeux et de se boucher les oreilles ; le flot approche en grondant, et l'inondation, vous surprenant au sein de votre lâche sommeil, emportera vous et vos demeures et vos richesses et vos familles dans de vastes destructions. Il serait à souhaiter que les vaudevillistes, moins exclusivement livrés aux hasards de la fantaisie, donnassent incessamment, dans leurs bluettes légères, de bons conseils à la société. Leur verve, apparemment, ne s'en trouverait pas diminuée, et leur nom y gagnerait en dignité et en considération.

M. Hetzel, éditeur habile et spirituel écrivain, publie en ce moment un tableau de la capitale, sous le titre du *Diable à Paris*. « Nous entendons, » dit M. Hetzel dans son Avertissement, présenter au lecteur un tableau » *varié, complet et dramatique* de la vie et des mœurs de l'habitant » de Paris; une scène ouverte à tous les genres, où toutes les conditions » de la société parisienne, tous les temps, tous les lieux, tous les souvenirs, tous les détails auront un rôle ou une place. » Ceci posé, l'éditeur s'empresse d'ajouter : « Il y a une chose pourtant devant laquelle » nous reculerons, ce sera la peinture de ces plaies, dont le spectacle est » plus révoltant qu'instructif, ces sortes d'investigations nous ayant toujours paru devoir être laissées aux ouvrages spéciaux. » La différence qu'il y a entre cette théorie et celle de MM. Marc Michel et Laurencin, c'est que les vaudevillistes jettent tout au feu, tandis que l'éditeur du *Diable à Paris*, respectant la *Gazette des Tribunaux*, se contenterait de brûler les *Mystères de Paris*.

Il y a un fait dont le caractère n'est pas encore suffisamment apprécié à cette heure, c'est le succès des *Mystères de Paris*. Le succès de ce livre, c'est l'introduction et la consécration dans le domaine de l'Art de la *littérature démocratique* ; et, chose curieuse à observer, beaucoup de démocrates sont des derniers à comprendre la portée de cette conquête, dont tout l'honneur revient à M. Eugène Sue. Vous voulez, dites-vous, laisser aux livres spéciaux la peinture des plaies de la société : eh ! qui donc ira les étudier à ces sources cachées? Croyez-vous que, parmi nos huit cents législateurs des deux chambres, on en puisse citer deux cents ayant lu les œuvres importantes publiées sur la misère du peuple, sur ses corruptions fatales, sur la prostitution, flétrissure imposée à la fille du pauvre, sur toutes les plaies cruelles qui rongent le corps social ? Et si les hommes, particulièrement chargés de guérir les maux de la société, n'en prennent même pas connaissance, imaginez-vous que beaucoup d'autres iront consulter les livres spéciaux où vous voulez enfouir le tableau du mal ?

Mais, admettons un moment que ces livres soient connus de tous ceux qui mettent la main aux roues si lentes, hélas ! du char de l'Etat, croyez-vous que ce serait assez ? Non : il ne suffit pas de connaître l'existence des plaies sociales, il faut encore cette chaleur d'âme qui, devant le tableau du mal, inspire la sympathie, la pitié, la charité ardente. Si, comme on le fait observer avec raison, l'on répugne, dans notre époque, aux études sérieuses et pénibles, si l'on recherche les lectures faciles, si un éditeur intelligent satisfait au goût général en publiant les *Animaux peints par eux-mêmes*, *Voyage où il vous plaira* et *le Diable à Paris*, c'est donc à ces sources d'un abord aisé qu'il faut verser les germes d'un enseignement utile. Il n'y aura pas de grand mouvement charitable pour la transformation de ce monde endolori, si la femme ne donne l'impulsion, si elle n'apporte à l'œuvre le secours de son âme tendre et généreuse. C'est donc aux femmes qu'il importe de faire connaître, dans toute sa nudité, le tableau des souffrances et des dégradations du pauvre, afin que le pauvre soit sauvé. Vous ne savez pas, peut-être, l'effet profond qu'a produit, dans le monde, le livre de M. Eugène Sue? Vous ne savez pas que presque toutes les femmes éclairées (j'excepte certaines indolentes que leur propre lassitude rend insouciantes du mal universel), que presque toutes les femmes en France, en Europe, ont tressailli d'épouvante à ces apparitions lugubres, évoquées par le romancier, et versé des larmes sur tant de douleurs pieusement révélées ? Le cœur de la femme ne tressaille pas, ses larmes ne coulent pas en vain, n'en doutez pas ! Que si, depuis dix années, tant d'écrivains éminents dont la France s'honore : V. Hugo, A. Dumas, de Balzac, Eug. Sue, Fréd. Soulié, de Sainte-Beuve, de Vigny,..., avaient chanté les douleurs immenses du peuple ; que si, en même temps que retentissaient parmi les hommes ce chant désolé, les voix des Lamartine, des Béranger, des de Musset, comme venant d'en haut, avaient ranimé la foi dans les cœurs, annoncé les destinées heureuses, et révélé l'âge d'or qui est devant nous, croit-on que l'enthousiasme de la charité, de la liberté et du bonheur n'aurait pas saisi toutes les âmes des jeunes gens et des femmes ; croit-on que la France ne se serait pas déjà levée devant le monde, tenant en main le drapeau de conquête pour le salut de l'humanité ? Ah ! que nos poètes n'ont-ils le sentiment vif de leur mission, que n'ont-ils la conscience de leur force ! que ne prennent-ils résolûment parti et contre le mal et pour le bonheur ! Dans quelle déplorable indifférence laissent-ils s'épuiser et s'éteindre la flamme sainte que Dieu leur a donnée pour dissiper les ténèbres du monde !

Nous disons à l'éditeur du *Diable à Paris* que dans un tableau *varié, complet, dramatique* de la capitale de notre civilisation, il ne convient pas que manque le tableau des afflictions, des tortures et des dégradations du pauvre. Nous disons qu'il appartient à ses principes démocratiques d'utiliser la publicité dont il dispose pour continuer l'œuvre de M. Eugène Sue, pour faire parvenir jusqu'aux oreilles du riche, la plainte, les gémissements désespérés des classes populaires souffrantes et abruties.

Nous remarquons que le vaudeville s'amuse trop souvent à lancer ses pointes satiriques contre le livre des *Mystères de Paris*. Il a tort : c'est là une lime où il userait sans profit les vieilles dents de sa petite mâchoire.

Le mélodrame de *Louise et Louison* n'a également obtenu qu'un succès moyen à la Gaité. C'est un vaudeville allongé en drame, et la force de conception et d'ordonnance semble avoir manqué à M. Dupeuty, l'auteur de tant de charmants vaudevilles. Il y a cependant quelques cordes du cœur bien touchées. Le malheur d'une jeune fille délaissée par son amant et qui demande au suicide la fin de ses tourments ; le dévouement tendre de Louison, sœur adoptive de Louise, l'amour torturé, l'amour consolé, l'amitié naïve d'un excellent niais (M. Francisque), le jeu intelligent de Mlle Eugénie Sauvage, le chant et les beaux cheveux blonds de Mlle Frencix, tout cela offre des éléments d'intérêt. Et qu'importe qu'on ait à critiquer deux heures durant, si deux ou trois fois des lar-

et à la monarchie !

Pour combattre ses ennemis, il est commode, en s'emparant du langage de quelques-uns, de le prêter à tous et d'incriminer ainsi un corps tout entier ; mais cela n'est pas loyal. Vous saurez le comprendre, et le langage des ennemis du clergé ne vous abusera pas : avec une rare urbanité, on fait sonner les mots de parti-prêtre, d'ultramontain. Vous savez bien qu'il n'y a plus aujourd'hui de parti-prêtre, que les efforts du clergé sont purs de tout calcul politique, et que ce qu'il poursuit, n'est autre chose que la satisfaction des intérêts les plus sacrés de la génération actuelle.

L'honorable pair, examinant quelques-unes des dispositions du projet de loi, pense qu'il laisse trop peu de place à l'instruction religieuse ; il entre ensuite dans quelques critiques de détail sur les articles qui se rapportent à la constitution des colléges royaux et aux examens.

M. LE BARON DUPIN. Messieurs, jusqu'ici on n'a considéré que des intérêts rivaux, les intérêts des citoyens, du clergé et des institutions diverses. Permettez-moi de m'occuper principalement des intérêts de la jeunesse enseignée. J'avoue que je me demande ce que je répondrai à celui qui m'interrogera sur ce que j'ai fait de mon fils et quelle école j'ai choisie pour former sa jeunesse.

C'est dans cet esprit que j'ai passé une revue consciencieuse des institutions diverses entre lesquelles on peut choisir sans prédilection, sans préjugés. C'est dans cet esprit que je sollicite votre bienveillance lorsque je viens m'exprimer sur un des sujets les plus graves qui aient jamais excité votre attention.

Il y a quatre sources différentes auxquelles la jeunesse peut puiser l'instruction : celle qui dérive de l'Etat, c'est-à-dire les colléges royaux ; celle qui dérive des pouvoirs municipaux, c'est-à-dire les colléges communaux ; celle qui dérive de l'émulation des simples citoyens, les pensions et les institutions particulières ; et enfin la source particulière et exclusive qui dérive du clergé, les petits séminaires.

Mais d'abord, constatons que les colléges royaux, qu'on accuse de tout vouloir envahir, ne reçoivent en tout que 18,600 élèves, dont 5,000 appartiennent aux institutions particulières et à des parents qui les envoient directement aux colléges, et il faut encore déduire de ce nombre 2,200 boursiers.

On a beau déclamer contre les lumières. Est-ce trop pour une population de 32 millions ? Au lieu d'en trouver le nombre excessif, on devrait plutôt rougir de le voir si faible. Que reste-t-il ? 11,000 jeunes gens élevés dans les colléges royaux, tandis que, dans les petits séminaires, vous en avez 18,000, et, en ajoutant à ce chiffre celui des élèves des écoles, institutions qui ne font pas partie de l'Université, vous arrivez à un calcul de 85,000.

N'avons-nous pas vu récemment, Messieurs, des plaintes s'élever de tous les rangs du clergé contre ce qu'on appelle le monopole universitaire, alors que l'Université ne possède que les deux tiers des élèves du clergé ? Je n'accuse pas les évêques ; je crois qu'ils ont fait des plaintes. Je me plains seulement qu'ils n'aient pas assez approfondi les graves questions sur lesquelles étaient basées leurs réclamations.

L'honorable M. Dupin, arrivant à la question du nombre comparatif des colléges en 1789 et en 1844, trouve que le nombre des colléges est trop limité. En 1789, il y avait en France, sous la surveillance de l'Etat, 522 maisons où se donnait l'éducation. En 1844, le nombre n'est plus que de 312 colléges.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que les maisons dont je parle, et qui avaient été fondées en 1789 par un grand amour de la jeunesse, ne sont plus dirigées aujourd'hui avec ce même amour de la jeunesse.

En 1789, il y avait 41,000 bourses, demi-bourses accordées, à différents

dans la rhétorique.

Mais est-ce la première fois que de semblables imputations ont été dirigées contre ceux qui instruisent la jeunesse ? Socrate ne fut-il pas accusé de pervertir la jeunesse, de professer l'athéisme ? Qui l'accusait ainsi ? Un grand-prêtre. L'accusateur obtint gain de cause et Socrate but la ciguë !

Si je me reporte à une époque plus près de nous, Bossuet lui-même n'enseignait-il pas la philosophie à son royal élève, et ne fut-il pas exposé aux imputations qu'on adresse aujourd'hui à notre Université ?

Passant aux petits séminaires, l'honorable pair établit successivement qu'ils sont assez nombreux pour suffire à l'entretien du clergé, que d'ailleurs la révolution de 1830 ne leur a enlevé aucun avantage, et que, sous tous les rapports, le clergé n'a qu'à se louer du gouvernement. A l'appui de cette dernière assertion, il cite des chiffres ; il en résulte qu'en 1827 il y avait 7,000 prêtres de moins qu'aujourd'hui.

L'orateur entretient ensuite la chambre des libertés de l'église gallicane. Beaucoup de personnes, dit-il, en parlent sans les connaître. Quand on vous parle des libertés de l'église gallicane, il ne s'agit pas des libertés des évêques et des curés, c'est de la liberté générale qu'on vous parle, de celle de toute la population chrétienne organisée.

L'orateur, après avoir rappelé que ces libertés remontent pour la France au règne de Clovis, insiste sur ce point, qu'elles ont un caractère spécial à la nation française. Etablissant ensuite une analogie entre le bill des droits du parlement anglais au dix-septième siècle et la déclaration des évêques de France en 1682, Messieurs, dit M. le baron Dupin, si dans le sein du parlement anglais, quelqu'un avait pris la parole pour dire que le bill des droits n'existe pas, je vous demande la permission de ne pas vous dire ici ce que le chancelier d'Angleterre et la chambre de Londres auraient répondu.

C'est sous Clovis qu'ont commencé à être en vigueur les libertés de l'église gallicane. Sous saint Louis, sous Charlemagne, ces libertés ont été dans toute leur vigueur. Napoléon les a consacrées dans son concordat, et, dans les articles organiques dont on a si mal parlé.

L'honorable M. Dupin cite un fait qu'il emprunte aux cahiers de l'assemblée nationale, qui prouve que les libertés gallicanes ont été acceptées, en 1682, avec enthousiasme, par les prélats mêmes qui les avaient le plus combattues : Il s'étonne qu'aujourd'hui on les attaque avec tant de vigueur, que le gouvernement supporte ces attaques et qu'il récompense même les auteurs de ces attaques comme cela vient d'avoir lieu pour l'évêque de Versailles, qui, après la signature d'un mémoire violent, a été nommé à l'archevêché de Rouen. Depuis quelques années, depuis 1836 surtout, un fait considérable s'est produit, le clergé attaque les libertés gallicanes et l'Université avec une fougue qu'il n'avait pas encore montrée. A quoi cela tient-il ? Il semble qu'on ne peut l'attribuer à l'esprit hostile du clergé contre la dynastie, car le gouvernement a nommé presque tous les archevêques et évêques actuels. Que s'est-il donc passé ? Ce qui s'est passé, messieurs, le voici : il s'est passé la mort de l'héritier présomptif du trône. (Sensation.) Je ne suspecte pas les intentions de l'épiscopat, mais au-dessous des hommes plus factieux peuvent se trouver.

On peut commencer une guerre, et cette guerre vous la connaissez, c'est la guerre de la succession. Prenons-y garde, c'est un évènement grave. Je sais bien que nous nous liguerons contre ces tentatives ; oui, nous nous liguerons pour protéger la vieillesse du grand roi qui nous gouverne et pour protéger la jeunesse de l'héritier présomptif du trône : mais ne ralentissons pas une minute cette surveillance. Mieux vaut une liberté périlleuse qu'une servitude tranquille.

... et de Paris au Havre.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT dépose sur le bureau une pétition qui est renvoyée à la commission de loi des douanes.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT lit un discours dans lequel il conteste les chiffres présentés par M. Corne dans la séance d'hier, et insérés dans le rapport de la commission de la loi sur les prisons.

Suivant l'orateur, le nombre des accusations et des condamnations a été en diminuant depuis quelques années ; les récidives ont généralement, sauf quelques exceptions insignifiantes, suivi de même une progression décroissante. La diminution des récidives est un fait qui a été constaté par M. le garde-des-sceaux dans son rapport au roi pour 1841. De 26 pour 0/0 en 1831, le chiffre des récidives est descendu à 14 p. 0/0 en 1841.

L'orateur continue en disant que la loi actuelle satisfait à toutes les nécessités ; elle n'a pas pour effet, comme on l'a dit, de démoraliser les détenus ; elle est sans danger pour leur santé ; elle est répressive sans exagération, et mérite la préférence à tous égards sur le système cellulaire qui aggrave la peine, est dangereux pour les détenus et ne peut être appliqué sans des dépenses très considérables.

M. DE MORNAY. Je n'entrerai pas dans la discussion des statistiques qui ont été présentées à la chambre dans la séance d'hier.

Il est de la plus haute importance pour les condamnés et pour la société ; il ne faut pas que les peines soient trop graves ; il faut que la santé, l'intelligence des condamnés soient respectées ; mais, d'un autre côté, il faut que la société soit protégée, il faut qu'on punisse celui qui l'a attaquée et que l'on prévienne de nouvelles attaques.

Le système cellulaire est le seul des systèmes présentés jusqu'ici qui paraisse devoir produire la moralisation des détenus. Ce système a pour effet, non-seulement d'empêcher des contacts dangereux, mais il met le condamné en présence de lui-même ; il lui permet de faire de longs retours sur le passé, et, quoiqu'on en ait dit, il développe en lui le sentiment religieux, qui naîtra plus fortement dans la solitude que dans une réunion d'hommes corrompus.

On vous a dit assez que le système du silence est impraticable et insuffisant ; on a prouvé que le système cellulaire mitigé tel que la loi le présente ne peut avoir d'inconvénients pour la santé. On trouve qu'il crée une aggravation de peine, mais il y a un moyen bien simple d'empêcher cette aggravation ; il suffira de diminuer la durée des peines.

Il est une mesure adoptée par suite de ce système qui a obtenu l'assentiment de tous ; c'est le transport cellulaire des condamnés, substitué à ces ignobles chaînes qui traversaient autrefois les villes. Il en sera de même du système tout entier, lorsqu'il a été suffisamment mis à l'épreuve.

M. CARNOT. Souvent on s'est exagéré l'importance de la question qui nous occupe. D'une part, M. le rapporteur établit par des chiffres que la criminalité va croissant ; l'honorable M. de Larochefoucauld annonce au contraire qu'elle va décroissant ; d'un autre côté, M. le garde-des-sceaux affirment que les crimes se produisent tous les ans à-peu-près dans les mêmes proportions.

Pour moi, Messieurs, je crois qu'il est inutile d'aller chercher dans la question des prisons la cause de la progression de la criminalité. En présence du développement, du morcellement, de l'enchevêtrement des divers intérêts, il serait très étonnant que les crimes ne se fussent pas multipliés. Je ne nie pas l'importance de la question, mais il ne faut pas lui donner une importance exagérée.

Je dois rendre justice au gouvernement ; il a longuement étudié la ques-

---

mes venant du cœur s'arrêtent aux paupières.

Le public apprendra avec plaisir le réengagement de Mlle Doze au Théâtre-Français. Cette jeune et charmante artiste n'avait pas été remplacée sur notre première scène, où nous serons heureux d'applaudir à son talent aimable et d'encourager ses études. Une fâcheuse nouvelle est venue attrister le monde dramatique : Mlle Rachel est souffrante. Une consultation de médecins a eu lieu, et, bien que l'état de la malade ne présente aucun danger, un repos de quelques jours a été commandé. Nous espérons que le mal, promptement apaisé, permettra à la Faculté de lever l'interdit qui afflige tous les amis du théâtre, et que nous verrons bientôt l'illustre tragédienne dans la *Catherine II* de M. S. Romand.

Nous avons dernièrement reproché à la jeunesse française de ne se passionner que pour la Polka. La Polka, c'est l'occupation de fantaisie, de fanatisme. Un excellent observateur, M. le vicomte de Launay, dans sa dernière *Revue de Paris* (*Presse*, 21 avril), nous donne une triste peinture des occupations habituelles et de fond du jeune Paris. Nous allons faire place à notre aimable et intelligent confrère, en le priant d'agréer nos compliments d'estime et de sympathie.

D. L.

FONCTIONS SOCIALES DE LA JEUNESSE DORÉE DE PARIS.

Le jeune Paris se promène sur ses boulevards consciencieusement arrosés ; et quand il a joyeusement passé toute sa journée à se promener, sans but, comme un rentier ou comme un philosophe, il s'en va dans quelque beau café doré passer toute sa soirée et toute sa nuit à manger comme un ogre ou comme un garde-malade, à boire comme un templier ou comme une gouvernante anglaise, à jouer comme un vieux diplomate et à fumer comme un poêle.

Telle est l'existence d'un jeune Parisien qui se respecte. Le grand poète a dit :

> Aimer, prier, chanter, voilà toute ma vie.

Le brillant Parisien traduit à sa façon ce vers ravissant :

> Fumer, jouer, manger, voilà toute ma vie.

Et ce n'est pas avec insouciance et par étourderie qu'il mène cette vie-là : chez un peuple atteint de *constitutionnalité*, tout est sérieux, et particulièrement le plaisir ; on n'y traite rien avec légèreté. Pour le jeune Parisien, fumer n'est pas un délassement, c'est un travail ; jouer n'est pas une passion, c'est une affaire ; manger n'est pas un plaisir, c'est une science. Il mange par principes, et avec méthode ; il médite le matin le dîner qu'il doit manger et juger le soir. A vingt ans, il est déjà un grand connaisseur en l'art culinaire ; il méprise déjà le vol-au-vent paternel et la charlotte de famille ; présomptueux enfant, il ne sait rien encore des choses de la vie... ; profond gastronome, les sauces de la civilisation n'ont déjà plus rien à lui apprendre.

Le Parisien est précoce en tout ; si à vingt ans il est un savant gastronome, à vingt cinq ans il sera aussi un joueur consommé. Le jeu n'est plus comme autrefois une audacieuse gageure, une violente émotion demandée au hasard, ou plutôt une interrogation courageuse adressée à l'oracle dont on attend la réponse avec une anxiété pleine de terreur et de charme.... Ivresse poétique, angoisse délicieuse que George Sand a dépeinte avec tant de génie dans une des plus éloquentes pages de *Lélia*... ; Le jeu, aujourd'hui, est une spéculation froide et malveillante contre des caractères connus ; c'est l'exploitation déloyale de défauts traîtreusement observés dans des intimités hostiles, de qualités perfidement excitées dans le commerce d'une prétendue amitié, et dont on se sert au jour de la lutte pour vaincre son adversaire, par ce qu'on a découvert en lui de faible ou de généreux.

Dans les jeux publics et de hasard, on luttait contre une banque, c'est-à-dire contre un être abstrait et collectif, mystérieux comme le sphynx, impassible comme le destin. Le combat était sincère. Vous étiez heureux ou malheureux, toute la question était là. Maintenant on lutte contre des camarades de plaisirs et quelquefois contre des amis ; et les jeux que l'on joue sont des jeux de combinaisons. Il s'agit moins alors d'être heureux que d'être habile, et moins encore d'être habile que d'être effronté. Dans cette lutte, ce ne sont pas les cartes qui sont en présence, ce sont les caractères, et les plus délicats sont toujours les plus malheureux. Si vous êtes physionomistes, ne pariez jamais toute une soirée pour de certains profils. Voilà un noble front qui sera long-temps soucieux ; avec ce sourire plein de franchise, on ne gagne jamais de grosses sommes. Voici, au contraire, près de vous, un regard faux et malin avec lequel vous pouvez vous engager. Pariez pour lui hardiment : il saura bien, toujours et malgré tout, forcer le sort à lui devenir favorable.

. . . .

Nous ferions un volume si nous voulions raconter toutes les ruses de nos joueurs modernes ; ce serait tout un traité de psychologie, de diplomatie et de politique, que Machiavel lui-même ne désavouerait point. Voilà pourquoi un joueur de vingt-cinq ans est déjà un vieil observateur désenchanté. Rien ne vieillit plus vite l'esprit que cette laide science des passions, que cette étude intéressée des caractères. Hélas ! c'est se ruiner à jamais en illusions que de s'enrichir de la sorte par ces honteuses martingales sur le cœur humain.

Les jeux particuliers font regretter les jeux publics. Le hasard *contrôlé*, c'est ce qu'il y avait de moins dangereux. Mais l'hypocrisie constitutionnelle est le contraire de la saine morale ; ces sages puritains, en supprimant les jeux, ne se sont pas demandé s'ils supprimaient le jeu ; l'important pour eux n'était pas de réprimer une passion funeste, mais de s'ôter bien vite les moyens de la surveiller ; car, dans leur naïveté législative, ils ont confondu la surveillance avec la complicité. Ce qui nous étonne, c'est qu'avec des scrupules si ingénieux et des délicatesses si intelligentes, on n'ait pas encore supprimé les égouts ? En effet, n'est-il pas indigne d'un gouvernement moral de conserver le directeur de ces fleuves immondes ; et d'ailleurs, dans ce beau siècle de libertés, n'est-il pas temps enfin de proclamer la plus belle de toutes, la liberté de la fange.

Si nous parlons ainsi du jeu, c'est que jamais, à aucune époque, on n'a joué avec plus de fureur qu'aujourd'hui. La mode aussi est de boire follement, nouveau moyen de succès pour des joueurs habiles ; ils boivent de l'eau, et choisissent de préférence des adversaires favorisés de Bacchus. Par malheur, et grâce aux progrès de la civilisation et de la chimie, on a trouvé des combinaisons savantes qui permettent de boire beaucoup sans trop se griser.

VICOMTE CHARLES DE LAUNAY.

FRANZ LISZT.

Le séjour de Liszt à Paris et les audacieux concerts qu'à lui seul il donne dans la salle du Théâtre-Italien mettent en rumeur le monde musical. Lorsque parut sur les murs et aux vitrines des marchands de musique, cette gigantesque affiche jaune qui portait le nom de Franz Liszt et la liste des sept morceaux de piano qu'il devait exécuter, on entendit répéter de toutes parts : « Vit-on jamais pousser plus loin la déraison de l'orgueil ! sept morceaux de piano de suite, et rien autre chose ! Ce sera monotone. Ce sera ennuyeux. C'est un fiasco assuré, et ce sera bien fait. » — Mais, hasardaient timidement quelques-uns, Liszt a déjà donné deux séances de ce genre, chez Erard, il y a deux ans, et il a complètement réussi, si bien réussi que le public refusait de s'en aller et réclamait à grands cris une augmentation du programme, une prolongation de la monotonie. — Oh ! chez Erard, c'était bien différent ; c'est une petite salle, on est sur le piano, et puis n'ayant affaire qu'à peu de monde, Liszt avait pu choisir son public et ne réunir que ses fanatiques. Mais dans un théâtre ? devant 1,800 personnes ? Ce sera maigre, ce sera pitoyable, ce sera absurde ! — Nous verrons. — C'est tout vu, c'est évident. »

Ce qu'il y a d'évident maintenant, ce qui a été vu et ce qui est su de tout le monde, c'est qu'au Théâtre-Italien, comme dans les salons d'Erard, le succès a été complet, immense, étourdissant ; c'est que la séance a été si peu ennuyeuse et monotone, qu'après avoir fait répéter deux des sept morceaux annoncés, le public en a tout d'une voix réclamé un huitième, et que s'il n'a pas demandé davantage, il faut l'attribuer, non pas à la fatigue de l'auditoire, mais bien à ses égards pour la fatigue de l'artiste. Ce que l'on a pu reconnaître encore, c'est qu'un piano d'Erard touché par Liszt remplit admirablement une salle de théâtre, et que, grâce à la netteté prodigieuse de l'exécution, les choses les plus fines, les plus déliées, les plus ténues arrivent parfaitement à l'oreille ; pas une note, pas une nuance, pas une intention n'échappent. Il était du reste connu d'avance qu'un piano d'Erard résonnait suffisamment pour remplir une grande salle. Ce n'est pas la première fois que des pianistes se font entendre dans des théâtres, et parce que leurs morceaux sont précédés ou suivis de morceaux symphoniques, le pianiste n'en est pas moins seul à jouer quand vient son tour.

Nous ne voulons pas nous étendre aujourd'hui sur Liszt. Nous n'avons réclamé une petite place que pour constater dès à présent le succès remporté par ce merveilleux artiste : c'est que nous voulions rendre à ceux de nos lecteurs qui seraient indécis le service de les déterminer à aller l'entendre au deuxième concert qu'il donne jeudi 25, encore seul et au Théâtre-Italien. Quand viendra notre tour de disposer du feuilleton, nous rendrons compte de ces deux remarquables séances. Sans doute il y avait de l'audace dans l'idée de semblables concerts, mais parmi tous les artistes, il n'y avait que Franz Liszt qui pût avoir cette audace et la justifier.

ALLYRE B.

DIORAMA.

M. Bouton vient d'exposer une vue du Colysée, qui sert d'intermède aux vues si remarquables de St-Paul-hors-des-Murs et de Fribourg. Le nouveau tableau est de moindre dimension que les autres ; il ne représente pas l'immense amphithéâtre dans toute son étendue, mais simplement une des galeries inférieures. Sous les arcades, par des échappées de jour, on aperçoit une des douze chapelles de l'enceinte et la ligne supérieure du monument se détachant sur un ciel d'un azur foncé. Un moine dort appuyé sur un fragment de rocher et ce repos de l'homme ajoute au caractère mélancolique de cette grande ruine. Le contraste des parties sombres, sous les arceaux, avec l'éclat lointain du ciel, est d'un bel effet ; les ombres surtout sont supérieurement traitées.

Le Diorama offre un spectacle d'un grand intérêt et mérite d'être souvent visité. On ne peut se lasser d'admirer les transformations d'effets produits sur une même toile par la modification de la lumière, et il y a quelque-chose de merveilleux à voir St-Paul en ruines succéder à la basilique splendide, et la ville de Fribourg et ses vertes collines se couvrir peu à peu d'un manteau de neige.

D.

manière aussi fréquente? D'ailleurs, plus le temps avancera, plus ces communications devront être fréquentes; ne sera-ce pas le contraire qui arrivera?

Je ne descendrai pas de la tribune sans avoir indiqué le système que je croirais susceptible d'être accepté.

Je voudrais d'abord la séparation des prévenus de tous les autres prisonniers. Il faut que le prévenu puisse être visité à chaque instant par les défenseurs des détenus.

J'admettrais le cellulage pour les condamnés correctionnels dont la détention est trop courte pour qu'on puisse les distribuer d'une manière convenable; c'est aussi chez eux qu'il y a le plus de récidives.

Je crois aussi qu'on y pourrait soumettre sans inconvénient les plus grands coupables, les condamnés à la peine capitale.

Parmi les autres classes de détenus, il en est une que la chambre, quand même elle admettrait le système cellulaire en principe, devrait en dispenser: ce sont les condamnés politiques, victimes de leur opinion, que la société a droit de réprimer, mais qu'il est injuste de torturer. Je voudrais que ceux-là fussent détenus, mais traités avec moins de sévérité, et je crois qu'il est indispensable d'inscrire dans la loi, quelle qu'elle soit, un article à leur sujet. Un règlement rend le travail obligatoire pour tous les condamnés. Il est indispensable aussi que la dispense du travail obligé soit faite de droit aux condamnés politiques et surtout aux écrivains coupables de délits de presse.

Parmi les condamnés, il y a des catégories à établir; l'un est coupable par débauche, l'autre par férocité; il ne faut pas souffrir que ces deux hommes greffent l'un sur l'autre; il est indispensable de les séparer; il ne l'est pas moins de leur appliquer des mesures différentes; aux uns des exhortations, aux autres des pénitences, l'isolement momentané, la persuasion ou la crainte. Mais soumettre tout le monde au régime cellulaire, c'est un moyen dangereux et qui aura souvent des effets opposés à ceux qu'on en attend.

L'orateur présente encore quelques observations sur lesquelles il aura occasion de revenir dans la discussion; il prie la chambre de ne pas donner à la loi une valeur absolue et résume ainsi, en terminant, les modifications qu'il propose:

Séparation des prévenus et des condamnés; séquestration des condamnés à un an; faculté aux tribunaux d'ordonner que le régime cellulaire sera appliqué dans tel ou tel cas; dispense du régime cellulaire pour les condamnés politiques, pour les femmes et les enfants au-dessous de seize ans.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Je ne veux pas revenir sur les démonstrations qui ressortent des documents présentés; il résulte du travail auquel je me suis livré que le nombre des crimes et des récidives augmente. J'ai hâte de ramener le débat sur le principe même de la loi. La question importante est celle de savoir si l'emprisonnement doit être individuel ou en commun.

Si, il y a dix ans, on m'eût demandé mon avis sur cette question, il est probable qu'avant les expériences qui ont été faites, je me serais prononcé pour l'isolement de nuit et le travail en commun de jour; ce que je demande à la chambre, c'est de suivre pour s'éclairer le même moyen que moi.

L'orateur fait une longue énumération des différents écrivains qui se sont prononcés pour le principe du projet de loi en France et à l'étranger, et combat brièvement les écrivains qui se sont prononcés contre.

La réforme pensylvanienne a été d'abord appliquée dans une prison construite d'une manière à-la-fois absurde et ruineuse; les Etats de l'Union américaine se trouvaient placés entre le choix de prisons pénitentiaires de ce genre et le système ancien. Faut-il s'étonner si quelques-uns ont hésité, et voir dans cette non-acceptation une objection contre le système?

M. Gustave de Beaumont montre les inconvénients et l'insuffisance du système d'Auburn. quelle que soit la surveillance, quelles que soient les précautions, il ne faut pas espérer qu'il ne s'établisse une communication morale, pour ne pas dire immorale, entre les détenus.

Un avantage immense du système cellulaire, c'est qu'au moins on sera parfaitement sûr que les détenus ne se connaissent pas, et par conséquent qu'un des plus dangereux fléaux de la société, les associations de malfaiteurs, disparaîtront. Chose étrange! nous avons des lois qui interdisent les associations entre les honnêtes gens, et une autre loi constitue des associations entre les malfaiteurs, les force de se réunir, de vivre ensemble à chaque instant du jour, et finit par les ramener presque forcément dans la prison!

Ce système cellulaire que vous condamnez, mais c'est celui que choisissent ceux des prisonniers qui ont des moyens de fortune; ils achètent, à prix d'argent, le droit d'occuper une cellule. (Mouvements en sens divers.)

L'isolement, sans doute, est un état anormal; mais la loi ne place pas le détenu seul; elle l'entoure de toutes les communications honnêtes qui peuvent lui être accordées; c'est une peine que l'isolement; mais n'a-t-on pas cherché à l'adoucir autant que cela est possible? et n'y parvenons-nous pas par les dispositions que nous avons inscrites dans la loi?

Lorsqu'on a tenté d'établir le système cellulaire à la Roquette, on nous faisait trois objections principales. On nous dit d'abord: les prisonniers n'obtiendront pas de travail; eh bien! le contraire est arrivé, du travail a été obtenu, et il a été beaucoup plus profitable que lorsqu'il était fait en commun. On nous dit que la promenade obligée ne pourrait se faire que difficilement; cela, au contraire, s'exécute d'une manière très facile; le détenu est tour à tour mis en liberté pendant une heure dans le préau, sans qu'il ait aucune communication avec ses co-détenus. Les détenus assistent ensemble à l'office divin sans communiquer entre eux, et cependant on avait d'abord jugé cela impossible.

On a parlé de l'isolement des prisons; je conviens que c'est un inconvénient, mais auquel on peut obvier pour l'avenir en ordonnant que les prisons ne seront jamais construites que dans un certain centre de population.

La mortalité est plus grande dans les prisons qu'ailleurs; cela est vrai, mais la mortalité est plus grande chez les pauvres que chez les riches, chez les débauchés que chez les gens sobres; c'est là un fait normal et dont il serait déplacé de se trop effrayer. Il est d'ailleurs des maisons où le régime cellulaire est établi qui fournissent moins de morts dans le même temps que dans les prisons où l'ancien système est conservé. La mortalité est plus considérable à Fontainebleau, cette prison-modèle de l'ancien système, que dans les prisons des Etats-Unis, où le régime cellulaire est appliqué. Il en est de même des cas de folie: ils ne sont pas plus nombreux dans un système que dans l'autre. Il y en a 6 p. 0|0 à Genève, et 6 p. 0|0 en Pensylvanie.

Quant à l'efficacité du système cellulaire, les faits ont déjà prononcé; les statistiques des Etats où il est appliqué prouvent que les crimes et les récidives ont déjà considérablement diminué. D'ailleurs, ce n'est pas en un jour qu'une société se moralise; cette moralisation ne peut s'obtenir qu'avec une certaine lenteur; l'essentiel c'est que nous marchions vers le but.

La société a le droit de punir, nous dit-on, mais elle n'a pas le droit de torturer; elle n'a pas le droit de rendre fou; j'en conviens, aussi ne le fera-t-elle pas. mais elle n'a pas non plus le droit de dépraver, et c'est ce que fait la loi actuelle. (Très bien!)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 1|2.

---

et insultés par les femmes, qui lui redemandaient leurs maris et leurs enfants.

On assure que, renfermé dans son palais, le sultan était dans la plus terrible anxiété. C'est évidemment le coup le plus hardi qui ait été tenté depuis la destruction des janissaires, bien que nous ne voulions établir aucune espèce de comparaison entre ces deux actes, et il n'a manqué peut-être qu'un chef, un mot d'ordre ou même un signal de résistance, pour provoquer une révolution.

— On écrit de la même ville à la *Gazette universelle allemande*, sous la date du 3 avril:

Békir-Pacha a été battu par les Albanais dans les environs de Philippopel. Les insurgés parcourent le pays par bandes de 3,000 hommes; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que les Turcs font souvent cause commune avec les Albanais pour piller les raïas. La situation de la Roumélie est terrible. L'*archidiacon* d'Andrinople et quatre prêtres ont été assassinés de la manière la plus cruelle près de Haradera.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Moniteur* publie ce matin dans sa partie officielle une ordonnance royale portant augmentation du salaire des ouvriers des escouades d'armuriers civils de la marine, tant à terre qu'à la mer.

— Le *Journal des Débats* applaudit au *noble* discours de M. Cousin à la chambre des pairs, discours qui, sauf les attaques contre l'article 17 du projet, n'a été, dit-il, qu'une éloquente et complète apologie de l'Université. Comme M. Cousin, le *Journal des Débats* affecte de confondre l'Etat dans l'Université, et il part de là pour établir le droit de suprématie et de contrôle de l'Université sur tous les corps et individus enseignants.

Le même journal trace l'historique de la question des prisons, et se prononce formellement pour le système de l'emprisonnement cellulaire, individuel, mitigé par les visites fréquentes.

— La *Presse* craint que M. Cousin n'ait poussé trop loin son apologie de l'Université, et que l'exagération de l'éloge qu'il en a fait n'appelle pur elle l'exagération de l'attaque. La *Presse*, du reste, partage l'opinion de M. Cousin relativement aux dangers des priviléges concédés aux petits séminaires par l'art. 17 du projet.

La *Presse* discute ensuite dans un long article la question de l'influence de l'emprisonnement cellulaire sur la raison des détenus, et conclut de tous les faits de l'expérience que la réclusion individuelle telle qu'elle est définie au projet de loi ne peut nuire ni à la santé ni à la raison des détenus.

— La *Réforme* trouve que M. Cousin, a très bien montré les inconvéniens de l'éducation livrée sans garantie à des passions hostiles au présent comme à l'avenir, mais qu'il a été beaucoup moins heureux dans la louange pompeuse et sans retriction des institutions universitaires. « L'histoire de fausses républiques sous de fausses monarchies, la culture d'une littérature illustre, mais de nos jours insuffisante, voici pour la masse des élèves, dit la *Réforme*, ce qu'on appelle l'instruction et l'éducation. »

— L'*Univers* traite fort mal le discours de M. Cousin. « C'est une harangue, dit-il, ou le rhéteur s'est montré beaucoup plus que l'homme politique, l'universitaire plus que le rhéteur, le courtisan plus que l'universitaire et le comédien plus que tout. Il y a eu des moments où, pour vanter l'Université, M. Cousin avait des larmes dans la voix: il y en a eu d'autres, lorsqu'il parlait des jésuites, où il s'éloignait avec horreur du verre d'eau sucrée, comme s'il avait craint que quelque main pieuse y eût versé du poison. »

Faits divers.

— Le roi vient de faire don à la chambre des pairs de sa statue en pied du poids de 800 kil.

— On écrit de Rive-de-Gier, 19 avril, au *Mercure ségusien*:

« Quelques puits des petites mines des Grandes-Flaches ont repris leurs travaux; mais le nombre des ouvriers est à peu près réduit de moitié. Du reste, toujours même situation. Les ouvriers persistent à ne vouloir pas travailler et les chefs à ne pas leur accorder ce qu'ils demandent.

» Toutes les nuits, on entend des coups de fusil tirés sur les montagnes. Le pays est dans l'inquiétude, toutes les affaires sont en souffrance. Comment tout cela finira-t-il? »

A ces détails de sa correspondance, le *Mercure ségusien* ajoute les suivants:

« Une compagnie d'infanterie est partie de St-Etienne, la semaine dernière, pour occuper St-Paul-en-Jarret.

» Hier, dans la journée, trois ouvriers mineurs ont été amenés de Rive-de-Gier, escortés de deux compagnies de soldats. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt de St-Etienne, sous la prévention d'avoir enlevé, dans les premiers jours des troubles, les grilles des machines à vapeur nécessaires aux travaux des mines. »

— On écrit de Paris au *Journal du Hâvre*:

« Quelque inattendue que soit la nouvelle que je vous donne, elle m'est transmise par une personne si recommandable et tellement en position d'être bien informée, que je n'hésite pas à vous la communiquer.

» Des négociations sont ouvertes, entre le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James, pour faire rentrer, d'une part, sous notre dépendance, nos anciennes possessions à Saint-Domingue; de l'autre, pour mettre sous la puissance de l'Angleterre celles qui appartenaient autrefois à l'Espagne, sous le nom de *partie espagnole*. Déjà des conférences fréquentes ont eu lieu à cet égard entre M. Guizot et lord Cowley; mais rien n'a été décidé d'une manière définitive, et les choses en sont encore à l'état de projet.

» Cependant si tant est qu'on donne suite à cette importante négociation, la France puisera ses motifs dans le non paiement de la totalité de l'indemnité et de l'emprunt contracté par la république d'Haïti. Quant à l'Angleterre, qui n'a pas les mêmes raisons à invoquer pour une prise de possession, elle se mettra aux lieu et place de l'Espagne; elle fera valoir ses droits qu'elle n'a jamais abandonnés officiellement et l'indemnisera de l'abandon qu'elle ferait en sa faveur, par la remise de tout ou partie

---

cessaire.

— Les journaux reçus en seize jours de New-York en Angleterre par le steamer l'Europe annoncent qu'il est arrivé dans cette ville des nouvelles de Canton jusqu'au 13 décembre. Le trésor impérial avait fait une perte de neuf millions de taels, et les comptables n'avaient pu alléguer d'autre cause que le mauvais état des caisses dans lesquelles cet argent était enfermé. D'autres donnaient pour raison des dettes considérables acquittées depuis peu par certains membres de la famille impériale. Quoi qu'il en soit, on parle de l'émission de bons du trésor comme dans notre Europe. (*Globe anglais.*)

— Les administrateurs des pêcheries de la Seine, depuis Rouen jusqu'à Melun, viennent de faire venir du lac de Genève 500 saumons vivants, mâles et femelles, pour repeupler le fleuve parisien, qui était autrefois renommé pour ces sortes de poissons. (*Industriel Elbeuvien.*)

— C'est demain, mercredi, à une heure précise, que M. Ed. Quinet doit reprendre son cours au collège de France.

AGRICULTURE.

Le guano. — Son origine. — Introduction en Europe. — Expériences faites en France et en Angletere. — Valeur relative de cet engrais.

Il existe sur les côtes du Pérou, du Chili et de la Colombie, de petites îles où viennent se reposer et dormir des bandes innombrables d'oiseaux de mer qui ont élu un domicile dans ces lieux inhabités; leurs excréments, accumulés sur les îlots depuis une époque qui remonte sans doute à la sortie de la terre du sein des flots, se sont élevés peu-à-peu et forment aujourd'hui de véritables collines d'une apparence sablonneuse, jaunâtre, que l'on prendrait facilement pour du sable très fin, si une forte odeur ammoniacale n'avertissait les plus ignorants qu'ils foulent aux pieds des bancs de matière animale. Telle est la substance à laquelle les Péruviens ont donné le nom de *guano* ou *huano*: de temps immémorial, les cultivateurs de ces contrées l'ont employée avec succès dans leurs cultures; les Européens qui ont versé tant de sang pour ravir à l'Amérique son or et ses diamants, qui ont foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines pour s'emparer de ces fausses richesses, n'ont point su reconnaître le plus précieux trésor de leur conquête; depuis quelques années, seulement, on commence à soupçonner qu'il reste à exploiter une mine dont les profits peuvent être incalculables et qui contribueront puissamment à répandre sur toutes les classes de notre vieux monde un bien-être inconnu jusqu'ici.

Cette mine si précieuse, c'est le *guano*, le plus riche et le plus actif des engrais; c'est le guano dont les gîtes connus suffiraient, au dire des hommes qui les ont explorés, à féconder pendant plus de vingt ans toutes les terres incultes de l'Europe, et assureraient, pour l'avenir, la prospérité toujours croissante de notre agriculture, le bien-être moral et physique du travailleur agricole. « La question des engrais, dit M. Rieffel dans le dernier numéro de son excellente revue trimestrielle, domine tout en agriculture; c'est elle qui nécessite les labours, les assolements, l'économie du bétail. *Avec des engrais en abondance, on pourrait obtenir des produits sans assolements et souvent même sans culture.* Et cette question, bien étudiée, nous conduit jusqu'à des résultats humanitaires, auxquels on n'aurait pas songé d'abord...... » S'il est vrai qu'un système qui repose entièrement sur le travail des bras, sur la courbure pénible et incessante du dos de l'homme, ne lui laisse aucun repos physique ou moral, il est évident que son intelligence s'abrutit, l'homme se fait machine. S'il est vrai, au contraire, que des systèmes peuvent être élaborés, où la nature, l'atmosphère, les abris et les animaux deviennent les premiers travailleurs matériels, ne serait-ce pas là un grand bienfait? L'homme des champs, alors, jouissant de quelques loisirs, pourrait cultiver son intelligence, et, trouvant chaque jour dans le développement de ses facultés quelques ressources nouvelles pour dominer la matière, il demanderait sans fatigues à la nature les productions dont il a besoin. Alors aussi la carrière agricole serait abordée plus facilement par une foule d'hommes qui repousse aujourd'hui notre *travail abrutissant, travail que l'opinion générale s'imagine devoir être ainsi de toute nécessité*..........

» L'homme ne devrait presque que diriger, pour son usage, les puissances naturelles, au lieu de se faire moteur lui-même.....

» Tout système qui n'aboutit pas à l'amélioration de la condition humaine est essentiellement vicieux. Le système du travail manufacturier, appliqué à l'agriculture, est dans ce cas. — Le système des engrais, sous la direction de l'homme, nous conduit à de meilleures destinées. — Dans le premier cas, l'homme est une machine. Dans le second, il est un chef intelligent qui commande à la nature. »

Ces réflexions d'un agronome dont le nom est une autorité pour les praticiens les plus calculateurs et les plus positifs, suffiront, sans doute, pour faire comprendre à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas étudié sérieusement l'agriculture pourquoi nous prisons une mine de guano incomparablement plus haut qu'une mine d'or: quant aux cultivateurs, certes, ils ne nous taxeront point d'exagération dans la valeur que nous accordons aux engrais; ils savent bien que le grand œuvre de l'agriculture se résume dans l'art de créer et d'employer les engrais. Tout le monde reconnaît aujourd'hui, avec M. Moll, qu'il n'y a pas de capital plus précieux pour une nation, qu'il n'y a pas de richesse dont l'accroissement soit plus désirable que celui des engrais. Aussi le congrès central d'agriculture a-t-il spécialement sollicité le ministère de protéger l'importation du guano en France, et de ne point permettre qu'aucune puissance étrangère s'arrogeât la propriété exclusive d'un si puissant élément de prospérité.

Nous nous sommes procuré des renseignements sur l'exploitation des îles à Guano du Pérou, qui nous permettent d'affirmer que les Anglais n'ont point obtenu, comme on le disait, le monopole de cet engrais; voici la vérité à cet égard. Le guano est transporté et vendu en Europe, pour le compte du gouvernement péruvien, par une compagnie privilégiée en vertu d'un acte législatif et qui a déposé comme garantie de sa gestion un cautionnement de 2,500,000 fr. Cette compagnie se compose de trois maisons de commerce, dont l'une représente uniquement les intérêts anglais et les deux autres les intérêts français; les trois maisons doivent s'entendre pour le prix de vente et rendre compte de leurs opérations particulières à la société dont le siége est à Lima; leurs intérêts sont

Enfin nous ajouterons, avec M. Rieffel, que l'abondance végétale du guano, ne doit pas faire oublier sa valeur comparative, cette valeur que l'agriculteur néglige trop souvent, dans une foule de ses calculs. Or, les essais de l'habile directeur du Grand Jouan peuvent seuls nous servir de guides aujourd'hui ; ils se résument dans les termes suivants :

Le noir de raffinerie, valant	10 fr. les 100 kilog.
On peut estimer le guano	16 50 c.
Le noir factice	3 00
Le fumier de ferme	0 41.

C'est-à-dire que partout où les cultivateurs peuvent produire du fumier en quantité suffisante, à raison de 41 c., il ne devront pas acheter le guano plus de 16 fr. 50 c., sous peine de se constituer en perte.

Il ne nous reste plus qu'à inviter la compagnie, dans son propre intérêt, à baisser les prix de sa marchandise jusqu'à cette limite, que l'agriculture ne doit pas dépasser, et surtout à prendre des précautions sérieuses pour garantir la pureté de son engrais ; car, du jour où l'on pourra

3 0/0 compt.	83 70	83 75	83 70	83 75	83 65
— fin cour.	83 65	83 75	83 65	83 75	83 70
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.
4 1/2 0/0.	111 »	» »	H. » 50	5 0/0 Bg. 1840	106 1/8	» »	» »
4 0/0....	106 30	» »	» »	— Portugais.	46 »	» »	H. » 1/2
O. de la V.	1415 »	» »	H. 2 50	Esp. D. active	34 3/8	» »	B. » 1/8
B. de Fr.	3095 »	3091 26	B. 3 75	5 0/0 Naples.	102 30	102 20	H. » 15
C. L. 5000	5155 »	5160 »	H. 5 »	— Romain. .	106 1/4	106 3/4	H. » 3/4
— 1000	1170 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1245 »	1246 »	H. 1 25
C. hyp...	785 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	505 »	» »	» »
4 Can....	1280 »	» »	H. 5 »	Banq. belg.	700 »	» »	H. 5 »

Spectacles du 25 Avril.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Manlius. Ménage parisien.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Cagliostro.
6 h. 1/2 ODÉON. — Jane Grey. Comtesse d'Altenberg.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Gazette. Polka en province. Poltron. Robe.
7 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Séparation.
7 h. 1/2 GYMNASE. — L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu. Don Pasquale.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Carlo. Ravel. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Louise et Louison.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

22 Avril.				23 Avril.			
Arrivages	4794 q.	20 k.		Arrivages	4436 q.	52 k.	
Ventes	876	46		Ventes	928	42	
Restant	10384	51		Restant	10892	61	
Cours moyen		39,04		Cours moyen		37,63	
Cours-taxe		38,34		Cours-taxe		38,28	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	21q.	90k.	40,00 à 54,00	Gr.	0q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	390	78	38,00 à 40,30	1re	000	00	00,00 à 00,00
2e	79	67	36,30 à 37,35	2	000	00	00,00 à 00,00
3e	6	28	30,35 à 00,00	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	15	63	23,20 à 26,10	4	0	00	00,00 à 00,00
Al.	100	44	00,00 à 00,00	Al.	000	00	00,00 à 00,00

Cours des céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 22 Avril. — Froment, 1re : 20,00 à 21,00 ; 2e : 19,00 à 20,00 ; 3e : 18,00 à 19,00. — Méteil : 16,00 à 17,66. — Seigle : 12,00 à 18,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,50 à 8,50.

DOUAI, 48 Avril. — Froment, 1re : 18,50 à 20,25 ; 2e : 17,40 à 18,50 ; 3e : 15,90 à 17,25. — Orge : 13,25 à 14,25. — Avoine : 6,25 à 7,50.

CAMBRAI, 20 Avril. — Froment, prix moyen : 17,39. — Seigle : 10,50. — Orge : 13,00. — Avoine : 6,90.

STE-MENEHOULD, 20 Avril. — Froment, 1re : 16,16 ; 2e : 15,53. — Seigle : 9,53. — Orge : 9,92. — Avoine : 5,88 à 6,34.

COLMAR, 18 Avril. — Froment, 1re : 23,37 ; 2e : 21,87 ; 3e : 20,50. — Méteil : 15,61. — Seigle : 14,16. — Orge : 11,53.

BESANÇON, 19 Avril. — Froment : 21,15. — Avoine : 10,00.

PONTARLIER, 18 Avril. — Froment : 21,50 à 23,00. — Orge : 15,75. — Avoine : 9,50 à 10,50.

NANTUA, 20 Avril. — Froment : 24,00. — Méteil : 18,00. — Orge : 18,00. — Avoine : 9,75.

BAYONNE, 18 Avril. — Froment : 22,97. — Maïs : 13,50. — Seigle : 14,20. — Orge : 13,50. — Avoine : 18,80.

CANDES, 16 Avril. — Les prix des blés restent sans changement, et cependant l'apparence de la récolte vient chaque jour augmenter l'espoir du cultivateur. Il est certain que depuis un grand nombre d'années on n'a pas vu la terre aussi richement couverte ; les seigles sont déjà en épis, et la beauté des froments est telle qu'on sera forcé de les faucher dans les bonnes terres.

Les arbres à fruit promettent également la plus grande abondance : la température viendrait-elle à changer, on est presque certain qu'il resterait toujours assez de fruits.

MARSEILLE, 20 Avril. — Point de changement dans la situation de notre marché pour les blés à l'entrepôt. La continuation des arrivages a augmenté le calme qui règne depuis quelque temps, et quelques opérations ont même eu lieu avec une légère réduction sur les prix. Il est possible cependant que la position de l'article prenne une attitude plus favorable, si les arrivages deviennent moins fréquents, attendu que l'on croit généralement à une prochaine diminution des droits qui nous procurerait un débouché plus large. En l'état, les ventes sont très peu animées ; on a réalisé quelques blés de Pologne disponibles, de 24,50 à 25,25, et des Odessa tendres de 21,00 à 21,50 ; à livrer il s'est traité des Odessa à 21,50.

La consommation est toujours calme.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

PARIS, 20 Avril. — *Huiles* de colza disponibles : 78,00. — Courant du mois : 80,00. — 4 mois d'été : 82,50. — 4 derniers mois : 85,00 à 86,00. Sans variation.

LILLE, 20 Avril. — *Graines.* — Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,50. — Œillette : 21,00. — Chanvre : 14,00. — Caméline : 17,00 à 19,50. — *Huiles.* — de colza épurée pour lampes : 80,00. Baisse de 1,00 sur le marché d'hier. — de colza ord. : 75,00. — d'œillette bon goût fr. 89,00 ; do s. : 87,00 ; de b. g. : 82,00 ; do rousse : 80,50. — de chanvre : 78,00. — de caméline : 75,00. — de lin : 72,00. Même cours qu'hier, excepté l'huile de colza épurée. *Tourteaux* : 11,50 à 17,00, suivant la sorte.

CAMBRAI, 20 Avril. — *Graines.* — Colza : 21,75 à 22,40. — Œillette : 21,00 à 22,25. — Caméline : 17,50 à 19,00. — Lin : 17,00 à 19,00. Colza de mars : 19,00 à 20,00. — *Huiles* d'œillette surf. : 88,00 ; do bon goût à clair : 85,00 à 86,00 ; do rousse : 80,00. — de colza les 91 kil. : 75,00. — de lin pour peinture : 77,00.

MARSEILLE, 19 Avril. — *Graines.* — Les sésames continuent à arriver ; la marchandise est placée par avance, et il n'y a, à peu près, que des soldes de cargaison qui se vendent, ou des reventes pour applications forcées. Les prix qui se sont pratiqués cette semaine ont un peu marqué de baisse et marquent le cours comme suit : sésame d'Égypte : 47,25 à 47,50 ; Smyrne et Syrie : 50,00. Les lins sont calmes et leurs cours ne sont que nominaux ; il s'est cependant fait 700 quintaux Anatolie disponibles à 27,00. On cote les Romélie à 27,50, et les Russie 26,25. — On a payé 41,00 pour 400 quintaux pavots arrivés dernièrement. — Des arachides disponibles ont été vendues à 31,00. Généralement il y a tendance à baisse dans les cours de toutes les graines, mais les affaires lointaines conservent de hauts prix.

Huiles d'olive à fabrique. — Le calme que nous avons signalé sur cet article continue, et nos prix ont encore fléchi cette semaine ; les Malaga sont calmes à 114,80. Il s'est obtenu une partie de Smyrne en revente à 113,30 ; les Tunis offerts à 105,50 ; quelques Corse marchande ont été cédées sur le quai à 103,12. Le fin courant est tombé à 114,80 ; à la bourse nous étions très offerts à ce prix. A livrer, au commencement de la semaine il s'est fait deux affaires pour mai et juin à 116,20 et à 116,00, mais depuis, les mêmes époques ont été cédées à 115,00, et les six derniers mois à 117,20. *Huiles comestibles.* — La semaine que nous venons de parcourir n'a pas été féconde en opérations. En huile comestible on n'a cité que 30 fûts. Naples, qualité no 1, au prix de 148,00 l'hect. et 10,00 par Toscan, qualité fine au prix de 140,00 l'hect. consommation.

Les huiles du Var ont rencontré quelques acheteurs pour 20 fûts, au prix de 121,00 l'hect. consommation. *Huile de lin* (les 100 kil.) — Cette sorte d'huile ne varie pas, 73,35 disponible, 6 derniers mois 77,20, 4 derniers, 78,00. *Huile de Sésame* (les 100 kil.) — Les affaires en liquide se ressentent du malaise des savons, d'ailleurs il n'est pas facile d'obtenir de marchandise exempte de mauvaise odeur, aussi avons-nous plusieurs prix ; la bonne qualité obtient 96,83, les inférieures 93,37 à 93,15. On ne cite point d'opérations à livrer. *Tourteaux* (les 100 kil.) — Quelques reventes pour courant mois en sesame : 9,50 ; mai et juin : 10,00 ; les époques plus éloignés : 10,50 à 11,00. Les lins disp. : 11,50 à 12,00 ; do à liv. : 12,00 à 12,50.

Le *Courrier du Pas-de-Calais*, dans son numéro du 19 avril, signale le fait suivant :

Depuis Arras jusqu'à Douai, dans un parcours de six lieues, le long du canal, nous avons compté jusqu'à dix-sept moulins à huile qui, à cette heure, sont fermés. Il y a deux ans, on les estimait en moyenne à 80,000 fr., et, ces jours derniers, on en a mis deux aux enchères sur une mise à prix de 20,000 fr., qui n'a pu être couverte. Il en est de même dans les autres parties du département. Nous demandons si l'histoire fournit beaucoup d'exemples de pareilles calamités, et quand on pense que c'est en pleine paix que ce fléau tombe sur nous, on est certes en droit de se montrer sévère pour la politique imprévoyante qui, depuis quatorze ans, préside à nos affaires industrielles.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Faubourg Saint-Antoine*, 23 *Avril.* — Foin, 1re : 49,00 ; 2e : 44,00 à 46,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Luzerne, 1re : 44,00 à 45,00 ; 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 36,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 26,00 ; 2e : 22,00. — Paille de seigle : 28,00. — Paille d'avoine, 1re : 35,00 ; 2e : 30,00.

MARCHÉ D'ENFER, 23 Avril. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 45,00 à 46,00 ; 3e : 39,00 à 41,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 20,00 à 21,00. — Paille de seigle, 2e ; 23,00.

MONTLHÉRY, 22 Avril. — Foin : 28,00 à 30,00. — Luzerne : 25,00 à 32,00. — Paille de froment : 16,00 à 18,00. — Paille de seigle : 18,00 à 21,00. — Paille d'avoine : 20,00 à 22,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 22 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1243	1173	70	1 14	1 02	» 92
Vaches....	85	79	6	1 04	» 90	» 76
Veaux.....	676	676	»	1 62	1 40	1 16
Moutons...	8114	7273	841	1 34	1 20	1 »

LA MAISON BLANCHE, 23 avril. — Porcs amenés : 209 ; vendus : 177 ; renvoi : 32, 1,04 —1,02—1,00.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS. — Veaux arrivés : 363, tous vendus ; 1,40—1,00—0,90. — Vaches grasses arrivées : 91 ; vendues : 48 ; renvoi : 43. Prix : 1,08—0,92—0,76. — Taureaux amenés : 25 ; vendus : 19 ; renvoi : 6, 0,94—0,80. — Vaches laitières amenées : 111 ; vendues : 35 ; renvoi : 76, de 240 à 5,00 fr. l'une.

LE CONSTITUTIONNEL, dont le prix est réduit à 40 fr. pour Paris, à 48 fr. pour les départements, commencera, le jeudi 25 avril 1844, la publication de JEANNE, roman nouveau en 19 ou 20 feuilletons, par GEORGE SAND.

Toutes les personnes qui ne voudraient faire courir leur abonnement que du 1er mai 1844, recevront sans frais tous les numéros du CONSTITUTIONNEL contenant les premiers chapitres de JEANNE qui auront paru en avril.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

sortaient les feux et les éclairs qui effrayaient, illuminaient, bouleversaient le monde moderne, et où se débattaient avec tant de violence le passé, le présent et l'avenir, un intérêt toujours palpitant, une activité infatigable, une fécondité prodigieuse, une soudaineté irrésistible entraînaient, soulevaient et grandissaient à la fois et le peuple et le législateur. De nos jours encore l'Angleterre présente le spectacle d'une assemblée qui se tient à la hauteur de sa mission, parce qu'elle sent, parce qu'elle comprend les difficultés et la responsabilité (et qu'elle les accepte et est résolue de les mener à bien), de la position terrible où la Grande-Bretagne est placée — un trône altier au-dessus d'un abîme.

Mais, dans ce lieu où nous écrivons ces lignes, tandis que l'on pousse à la tribune des sons inutiles couverts par le bruit général, qui se charge en réalité de représenter la France, c'est-à-dire de traduire en actes la pensée émancipatrice de notre pays? — Sont-ce ces ministres étendus nonchalamment sur ce banc où leur fonction les cloue, leur infligeant l'ennui d'entendre de longs discours? Sont-ce ces députés qui s'acquittent aussi avec conscience de leur *besogne*, nous le voulons bien, et ils le prouvent en assistant à ces fastidieuses séances? Mais suffit-il d'être là en corps et même en esprit? Tous vos esprits individuels ne sont rien, s'ils ne se fondent pas en un esprit commun, en un esprit supérieur qui centuplerait vos forces, et qui vous donnerait la vie qui vous manque absolument.

Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes réunis? Disputer, disputer... et rien de plus. Il vous faut quinze jours ou trois semaines pour bâcler de mauvaises lois, mal conçues, mal enchevêtrées, pleines de contradictions, — quinze jours ou trois semaines; mais ce temps suffisait à la constituante et à la convention pour faire dix lois et les bien faire! C'est que la vie était en ces assemblées, et qu'elle n'est pas en vous; c'est qu'elles avaient un but, un but grandiose, un but *commun* et que vous, vous ne pouvez sortir de votre individualité toute personnelle.

Vous discutez la réforme des prisons; mais quels sont vos principes? Hélas! vous n'en avez pas; vous ne songez qu'à vous conserver le plus long-temps possible. — C'est bien, vous avez raison, c'est là un instinct donné par la nature à tous les êtres, mais tâchez donc que cet *instinct* devienne une *intelligence*. Puisqu'il s'agit de prisons, il s'agit aussi des classes malheureuses, qui fournissent aux prisons le contingent le plus considérable. Et pour ces classes qu'y a-t-il de plus urgent aujourd'hui? L'organisation du travail. — Hé bien, prenez donc la réforme des prisons au point de vue de l'organisation du travail; vous aurez un fil conducteur dans toute votre discussion; au lieu de vous égarer à chaque instant, comme vous allez le faire, vous vous retrouveriez facilement et vous n'auriez pas de peine à appliquer la meilleure organisation possible en ce moment; poussez aux colonies agricoles, en les plaçant immédiatement à la porte des cellules préparatoires...

Mais la chambre ne nous écoute pas plus que si nous étions à la tribune; et pourtant voici M. le ministre de l'intérieur qui, répondant à M. de Malleville, admet une importante modification au projet. Il reconnaît, comme nous l'avons exprimé il y a quelques jours, que l'encellulement pour les longues peines ne peut n'être considéré que comme une *peine préparatoire*, et qu'après un certain temps, les prisonniers pourront être punis autrement. Le ministre a proposé en quelque sorte la déportation. Cette quasi-proposition est extrêmement importante en ce moment où la chambre semble un peu épouvantée des effets de la longueur démesurée de l'encellulement; elle ouvrira la voie à une foule d'amendements; et, dès à présent le sort de la loi est extrêmement aventuré, car on aura bien de la peine à tomber d'accord sur le mode *postérieur* de pé-

Nous avons eu souvent occasion de citer quelques passages des articles que le *National* a publiés sur la partie financière des chemins de fer et sur leur mode d'exécution par l'Etat. Dans son article d'aujourd'hui sur le chemin de Paris à la Saône, ce journal fait de très justes réflexions sur la direction à donner aux tracés et sur les principes de justice qui doivent présider à la distribution des voies de fer sur notre territoire.

Voici comment le *National* finit son article :

Etablir un chemin de fer de Châlon à Lyon ne coûterait pas moins de 40 millions. N'est-il donc pas évident que ces 40 millions, au lieu d'être jetés sur les bords de la Saône, seraient bien plus utilement employés dans les départements du centre, par exemple entre Vierzon et Toulouse, là où se se trouvent à peine quelques voies de communication imparfaites. L'intérêt des populations, celui des finances de l'Etat, et la juste distribution le commandent également. La vallée de la Saône, avec sa belle rivière, qui serait navigable en tous temps si l'on voulait dépenser quelques milliers de francs pour relever le tablier de ses ponts, la vallée de la Saône est déjà assez heureusement dotée pour qu'on ne lui donne pas encore un chemin de fer avant d'en avoir accordé aux départements qui en ont un besoin réel et pressant.

Nous applaudissons vivement à ces sages paroles qui tendent à reporter l'attention publique sur la nécessité d'établir une ligne traversant la France du nord au sud, et passant par Paris et le centre, avant de construire des chemins de fer le long de nos grands fleuves, qui offrent déjà des moyens de communication rapide et à bon marché.

Quand l'on pense que depuis dix ans les voyageurs et le commerce pourraient jouir de moyens de transports rapides et économiques, d'une extrémité à l'autre de la France, si nos ministres des travaux publics et de l'intérieur étaient des hommes pratiques, des hommes à vue d'ensemble, des hommes connaissant les ressources de nos voies intérieures de navigation, on ne saurait trop insister sur la nécessité de rappeler continuellement au ministère qu'il fait fausse route, et que, dans la question des chemins de fer, il sacrifie les intérêts de la France.

Ainsi, du Hâvre à Marseille, nous possédons trois lignes de communication par eau, dont on aurait pu se servir bien facilement, en les reliant par des chemins de fer, pour traverser la France dans toute sa longueur : la Seine (du Hâvre à Rouen), le canal latéral à la Loire, le Rhône dans presque toute son étendue.

Tout le monde connait les améliorations importantes que la navigation à vapeur a introduites sur ces deux fleuves, surtout sur le Rhône, où les premiers bateaux employaient soixante heures d'Arles à Lyon (292 kilomètres, 73 lieues) pour remonter 35 tonneaux de marchandises, tandis que, depuis plusieurs années, on charge jusqu'à 100 tonnes, et l'on fait ce même trajet en trente-six heures. La descente est plus rapide que sur tout autre fleuve : les 73 lieues de Lyon à Arles sont franchies en onze heures.

Quant au canal latéral à la Loire, ce canal est encore mieux disposé que celui du Midi pour recevoir une navigation rapide; car sur ce premier canal les écluses sont le double plus éloignées l'une de l'autre que sur le second. Il eût donc été facile d'organiser sur le canal latéral un service de bateaux dits *écossais*, comme ceux du canal de l'Ourcq de Paris à Meaux, pouvant parcourir 17 kilomètres par heure, et transporter de 75 à 80 personnes, et de bateaux dits *accélérés*, autre service portant des masses considérables de marchandises à des prix minimes, avec une vitesse de 8 kilomètres à l'heure. Par ce moyen, la durée du trajet du Hâvre à Marseille, qui, par les messageries, est de cent vingt à cent vingt-cinq heures au prix moyen de 125 francs par voyageur, et de 930 francs par 1000 kilogrammes de marchandises, eût été réduite (transbordement compris) à environ cinquante-deux heures, à environ 77 francs pour les voyageurs, et à environ [illegible] francs pour les marchandises.

...munauté de l'exploitation par l'Etat. Il n'y a donc pas à hésiter : il faut que l'Etat garde ses chemins. Mais, non... c'est difficile, c'est bien difficile à organiser, nous dit, avec un accent lamentable, la commission des chemins de fer de Montpellier à Nimes, dont le journal ministériel, chargé de défendre les intérêts des compagnies, s'empresse de rapporter les conclusions :

« L'exploitation d'un chemin de fer est une entreprise industrielle qui entraîne à sa suite une responsabilité civile et commerciale à laquelle, selon nous, le gouvernement ne doit pas s'exposer. La plus légère infraction aux conditions du transport, les erreurs de direction dans l'expédition des marchandises, les moindres retards dans leur arrivée, enfin le plus petit accident, donneraient lieu à des demandes en dommages-intérêts et en réparations civiles qui seraient d'autant plus légèrement accueillies que les parties demanderesses auraient l'Etat pour débiteur. Il faudrait créer une administration spéciale, cumulant des attributions qui dépendent aujourd'hui des ministères de l'intérieur, des travaux publics et des finances, une légion d'employés capables et d'agents spéciaux, au choix desquels l'intérêt direct, l'indépendance absolue et l'activité persévérante de l'industrie privée ne suffisent pas toujours. Il faudrait aussi organiser et entretenir à grands frais des ateliers de constrution, de réparation, et une comptabilité en matières qui présente tant de difficultés pour nos administrations publiques. »

Comme on le voit, la commission ne s'appuie, pour ôter les chemins à l'Etat, que sur les difficultés que présente l'organisation de l'administration des chemins de fer. Ces difficultés, nous ne les avons jamais niées; mais toute organisation nouvelle ne présente-t-elle pas des difficultés? Ces difficultés n'ont-elles pas été vaincues en Belgique? et les inconvénients que présentent les compagnies ne sont-ils pas assez graves pour donner le courage de les vaincre en France? Mais la mollesse de la chambre s'en effraie, et, ayant à peine osé les regarder en face, la commission,

Succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Organiser!... La Constituante, la Convention et l'Empire pouvaient et savaient organiser; mais nous, fils dégénérés de cette glorieuse et sublime bourgeoisie de 89, nous ne savons rien faire : la moindre difficulté épouvante notre faiblesse, et nous n'avons de courage que pour avouer devant le monde entier notre incurie, notre pusillanimité, notre impuissance!

Les reines d'Espagne vont aller, sous peu, prendre les bains de *Caldas* en Catalogne, près de Barcelonne; de là elles iront en Andalousie. M. Buwler, le ministre anglais, devant accompagner les reines, M. le comte Bresson, notre ambassadeur, a reçu l'ordre de les suivre, et *de ne pas s'en séparer un instant*. M. le duc de Glucksberg part samedi pour Madrid, où il restera chargé de la correspondance, en l'absence de l'ambassadeur.

Paris, le 24 avril 1844.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de signaler dans votre journal, qui s'est toujours montré le zélé défenseur de la moralité publique, un désordre grave dont j'ai été témoin ce soir sur le chemin de fer de Corbeil à Paris.

Une demi-douzaine de matelots, assis sur les wagons découverts, se sont mis à chanter pendant une demi-heure, à gorge déployée, des obscénités révoltantes pour les oreilles les moins délicates, et surtout pour plusieurs femmes assises auprès d'eux, qui ont dû subir silencieusement ces souillures, sans que les employés de l'administration se missent en peine d'arrêter ce scandale. Interpellés sur leur tolérance, l'un d'eux a répondu que cela ne le regardait pas, et cette réponse s'accordait à merveille avec ce qui se disait autour de moi, que cette indifférence était un

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1843.

(2e article.)

Avant d'aborder l'examen des œuvres exposées au Louvre, nous allons indiquer les principes qui guident notre critique. Ces principes ont été déjà et plus longuement développés dans la *Phalange* en 1842 et 1843; nous continuerons à les reproduire chaque année, en cherchant à les étendre et à les compléter, parce que nous les croyons fondés en raisons justes, et peut-être de nature à éclairer et à guider les travaux des artistes.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'aujourd'hui peintres, sculpteurs et architectes ont acquis une rare habileté dans les procédés matériels de l'art. Pourtant le génie des écoles reste borné, et elles ne conquièrent pas l'importance que tant de perfectionnement semble promettre. Une flamme manque à nos artistes, c'est la conscience de leur mission. Marchant, comme ils font, sans but et au hasard, ils se retournent sur eux-mêmes, se tourmentent et s'épuisent à la besogne matérielle où s'arrête leur ambition. L'art, exclusivement préoccupé du *faire*, perd le sentiment des grandes harmonies, conçoit à peine un ensemble, s'égare dans des recherches minutieuses, se perd dans le détail avec une ardeur maladive. Parmi les peintres, pour faire du nouveau, les uns s'en vont copier les maîtres des quinzième et quatorzième siècle; d'autres imitent les œuvres des Bysantins, quelques-uns imaginent d'accommoder à l'usage du dix neuvième siècle les peintures de l'antiquité romaine ou étrusque. D'autres cherchent avec tant d'ardeur l'originalité et veulent à tel point ne procéder que d'eux-mêmes, qu'ils en arrivent à ne plus même s'inspirer de la nature; ils arrangent à leur façon le paysage et la figure humaine et Dieu sait ce que valent leurs créations. Enfin, de tout cela il résulte que le caractère particulier, le vice capital des œuvres de notre temps, c'est le *maniérisme*.

Pour arracher l'Ecole française à cette voie où elle s'égare et tend à se perdre, il faut s'efforcer de bien déterminer le but de l'Art, afin que l'artiste, ayant plus de clartés dans l'âme, marche franchement devant lui, et ne s'épuise plus à des œuvres insignifiantes ou laborieuses et tourmentées. C'est le devoir de la critique de produire des théories, de les présenter sous des faces diverses, jusqu'à ce que l'artiste, édifié sur leur valeur, les adopte ou les condamne et les rejette. Vingt feuilletons entretiennent périodiquement le public des toiles du Salon, et dissertent sur la couleur, sur la ligne et sur le modelé. Pour nous, nous entendons être sobres sur la technie. Nous pourrions probablement, comme tant d'autres, trouver des phrases suffisamment ornées à l'endroit des attaches, des contours, des tons et du clair-obscur; mais notre modestie nous oblige de confesser que, sur ce chapitre, le plus mince rapin en sait plus long que nous. D'ailleurs, chaque artiste affecte un souverain mépris pour tout critique qui s'aventure sur le terrain de la pratique et qui n'adore pas sa manière, fût-elle excentrique et biscornue. Il est donc sage de se maintenir, autant que possible, dans le domaine des théories générales, où le rapin d'atelier ne peut pas prétendre à une domination souveraine, où l'artiste supérieur lui-même peut recevoir d'utiles leçons. Nous n'ignorons pas qu'en comprenant ainsi notre devoir de critique, nous nous faisons difficilement suivre par la masse des artistes : leur insouciance des théories est connue, et cette insouciance témoigne, hélas! trop bien de la pauvreté de leur pensée; mais nous espérons que quelques-uns d'entre eux nous tiendront compte de la sincérité de nos efforts et de notre répugnance pour les mesquines querelles sur le coup de brosse ou de ciseau.

Il s'est, depuis quelques années, opéré un mouvement important dans l'opinion des hommes d'élite qui s'occupent des beaux-arts. La doctrine naguère triomphante de l'art pour l'art s'est effacée, et l'on est heureux de ne plus en trouver trace dans les études critiques publiées sur le Salon de 1844. On peut dire que cette doctrine exclusive, matérialiste et étroite, est bien morte aujourd'hui, car elle a perdu son très spirituel et vif défenseur, M. Théophile Gauthier, dont les principes se sont considérablement élargis. Nous crions par trois fois hourrah! pour cette heureuse conversion, et nous faisons de joyeuses libations sur la tombe des *inutilitaires* définitivement enterrés.

Presque tous les critiques, à cette heure, proclament ou reconnaissent implicitement que l'Art doit avoir un but social. M. Charles Blanc (au feuilleton de la *Réforme*), revendique pour les écrivains de l'école démocratique l'honneur d'avoir donné l'impulsion vers cette idée saine, et d'avoir fait « substituer au principe de l'imitation le principe de l'interprétation. » Plusieurs écrivains distingués, MM. Félix Pyat, Alex. Decamps, Thoré, Fortoul, H. Robert Cavaignac, ont soutenu et fait admettre que l'art doit être l'interprétation de la nature. C'est là incontestablement un progrès; mais il ne suffit pas de dire à l'artiste : « Ne vous bornez pas à imiter les objets de la création, songez à les interpréter. » M. Charles Blanc doit concevoir qu'il est indispensable d'enseigner comment, dans quel sens et dans quel but, il convient d'interpréter la nature.

Pour qu'il y ait interprétation, pour que l'interprétation ait une valeur, soit féconde, il faut posséder une donnée précise sur le but de l'Art.

De grands penseurs ont dit : « Le but de l'art, c'est la beauté...... Le » beau consiste dans un parfait accord entre la créature et sa destinée... » L'émotion et le plaisir que nous causent les beaux-arts tiennent au be- » soin que nous avons de reculer les limites de la destinée humaine. » Il est donc nécessaire de savoir quelle est la destinée humaine, pour assigner à l'art son but providentiel.

La destinée de l'homme, c'est le bonheur.

La fonction actuelle de l'homme, c'est la gestion harmonique de la planète dont Dieu l'a créé seigneur et roi; c'est le gouvernement et l'embellissement du domaine terrestre. Pour accomplir cette œuvre de gestion, l'homme a besoin de développer librement toutes ses forces physiques, tous les sentiments de son cœur, toutes les facultés de son âme intelligente et religieuse; et de cette expansion libre et mesurée de ses facultés résulte pour lui le bonheur, fin éternelle et raison suprême de l'existence de tous les êtres. L'homme fuit la souffrance et cherche le bonheur : donc le bonheur est sa destinée.

Conséquemment à cette donnée, le but de l'Art est de nous faire concevoir et aimer la destinée vraie, et de nous éloigner des conditions de vie fausses et désordonnées. Ainsi, l'artiste a pour mission de favoriser l'expansion harmonique de nos facultés et de nos sentiments, d'exalter notre aspiration vers le bonheur, en nous tenant en garde contre le Mal. — Comment procédera-t-il pour accomplir cette mission?

L'art, a-t-on dit, a pour objet le Beau. Le Beau est la splendeur du souverain bien; la suprême beauté est donc dans le bonheur. Faut-il conclure de cette pensée (tout-à-fait juste au point de vue absolu) que l'art ne doit emprunter à la nature que des images heureuses, belles et souriantes? Non, sans doute; et l'instinct généreux des artistes les pousse incessamment à reproduire des tableaux de mélancolie, d'affliction, des scènes lugubres et désolées. Cette apparente contradiction s'explique aisément.

Nous disons, que l'homme est destiné au bonheur, mais non pas qu'il en jouisse dans les sociétés actuelles. L'homme souffre, le mal est général. Or, plus un être est élevé, plus il a le cœur généreux, et plus il est impressionné par le spectacle des souffrances universelles. L'artiste, âme privilégiée, ne saurait donc échapper à ce sentiment de sympathique pitié. De là vient que, malgré son aspiration vers le bonheur, ses œuvres reflètent souvent l'image des afflictions qui l'entourent et qui l'atteignent, et le spectateur trouve à ces scènes douloureuses un charme mélancolique. La beauté triste, troublée par la peine, paraît plus généralement vraie dans les conditions de notre vie présente. Les tableaux du bonheur nous ravissent; mais si l'on ne nous offrait que des images riantes, notre

La charte a, ce me semble, établi trois principes. Le premier est celui-ci : l'État donne l'enseignement ; c'est cet enseignement là qui seul s'appelle et a le droit de s'appeler l'instruction publique ; tout autre enseignement, quel que ce soit qui le donne est un enseignement privé, qui est donné pour le compte de ceux qui le donnent, à leurs risques et périls comme aussi à leur profit ; cet enseignement peut être en harmonie comme il pourrait être en opposition avec les vues de l'État et les intérêts généraux du pays.

Le deuxième principe est celui-ci : à côté de l'enseignement donné par l'État, il peut y avoir un enseignement privé.

Enfin, le troisième est celui-ci : cet enseignement privé ne doit pas être soumis à l'approbation préalable de l'État, pas plus que la liberté de la presse n'est soumise à la censure. Voilà les trois principes posés par la Charte.

La seule question que vous ayez aujourd'hui à résoudre est une de ces questions que vous avez déjà résolues vingt fois ; il s'agit de déterminer quelles sont les conditions qu'il convient de prescrire pour que l'exercice de la liberté de l'enseignement ait lieu conformément à la raison et aux principes de notre gouvernement. Cette question est la même qui a été résolue par les lois de presse.

Et cependant, on vous a déjà dit, et pas un de vous n'ignore qu'il s'est élevé des voix nombreuses pour demander que la liberté d'enseignement fût une liberté absolue, illimitée, sans condition, sans restriction.

Je voudrais ne pas m'arrêter à cette opinion, pour le moins singulière, si des hommes graves et dignes de tout respect ne lui avaient prêté l'autorité de leur parole.

Pour appuyer cette prétention on a invoqué le texte de la charte, on s'est fondé sur la nature de ce droit, et on a allégué les lois d'un pays voisin. On a assez parlé de ce pays, messieurs ; et en vérité je crois qu'il est permis à la chambre de dire qu'avant qu'on lui propose la Belgique pour modèle, il faudrait attendre que la Belgique eût une page d'histoire.

On invoque le texte de la charte? Mais ce texte dit seulement qu'il sera statué sur l'enseignement secondaire ; il ne parle pas d'une liberté illimitée : il dit qu'il sera fait une loi, comme il en a été rendu pour régler la liberté de la presse.

La nature de ce droit? mais la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement, sont trois libertés de même ordre ; de ces trois libertés, quelle est dans l'ordre politique la plus nécessaire et la plus dangereuse? J'affirme que la plus nécessaire est la liberté de la presse, et j'ajoute que la liberté de la presse est moins dangereuse que la liberté d'enseignement.

La liberté de la presse, partie si essentielle, si importante de notre constitution, n'est pas seulement nécessaire comme moyen, elle est le complément d'une bonne organisation. Cette liberté, qui s'est tant développée depuis un demi-siècle, est nécessaire comme seul moyen pour arriver à une bonne morale politique. Cependant il faut l'arrêter quand elle dépasse sa mission. La presse, si elle s'égare aujourd'hui, doit être ramenée dans une voie meilleure.

L'enseignement secondaire, messieurs, porte avec lui le principe de toutes les existences. C'est lui qui donne la bonne ou la mauvaise direction. L'enseignement secondaire remplace la famille ; il peut jeter dans les jeunes esprits les maximes les plus salutaires ou les plus dangereuses.

On a donné des entraves à la presse, et la liberté de l'enseignement serait illimitée. Il serait permis de corrompre une génération, de fausser nos institutions sous prétexte de l'exercice d'une liberté! Non, messieurs, cela est impossible, et la charte ne l'a pas voulu.

Si cela était, l'église en serait la première victime. Elle tomberait bientôt si le premier venu avait le droit d'ouvrir un établissement où l'on enseignerait des doctrines contraires à ses dogmes.

On a dit : Il y aura des lois restrictives comme pour la liberté de la presse. Soit ; mais ces lois seront-elles efficaces pour arrêter le mal? Pour un délit qu'on punira il en restera mille impunis, car enfin il n'est pas facile d'empêcher un fait qui n'est pas encore criminel, bien qu'il puisse le devenir un jour.

Messieurs, nous sommes convaincus que le clergé n'a pas compris les conséquences de ses démarches. Ce serait le calomnier que de penser autrement. Il n'a, certes, voulu aucune des conséquences funestes que produirait la liberté illimitée de l'enseignement. Il a cru, et là est sa pensée, qu'il serait le correctif des mauvaises doctrines. Il a cru que la liberté une fois établie, il les étoufferait par l'université d'une part et par des institutions ecclésiastiques d'autre part, se réservant d'étouffer ensuite l'Université et pratiques et mobiles ; il y a dans ces dernières un plus grand nombre d'enfants qui suivent d'autres carrières que leurs parents, et ceux-ci ignorent complètement ce qu'il faut faire pour entrer dans ces carrières nouvelles, et il devient impossible de leur accorder la liberté illimitée qu'on réclame pour eux.

On répète continuellement que nous ne tenons aux garanties que dans l'intérêt de l'Université, et que nous sommes opposés à toute réforme. Quant à moi, qui suis étranger à cette guerre, non par vertu, mais, par paresse (on rit), je déclare que s'il y a des réformes à faire dans l'Université, je suis prêt à y donner la main, non-seulement comme pair de France, mais aussi comme membre de l'Université.

L'Université n'a rien à craindre de la liberté d'enseignement ; que cette liberté soit réglementée d'une manière ferme, il s'ensuivra une lutte honorable, utile à tous. L'Université y perdra peut-être quelque chose d'abord ; mais bientôt elle ne tardera pas à y gagner ; elle y gagnera surtout le jour où vous supprimerez cet impôt qui est en définitive une charge pour les établissements universitaires et qui n'a d'autre résultat que de favoriser certains autres établissements.

Nous avons vu des excès dans la littérature ; nous en avons vu dans l'industrie : le bon sens du pays n'a pas tardé à prendre le dessus. Si donc l'Université lutte contre une liberté modérée et sage, je suis sûr qu'elle y gagnera : si elle avait à lutter contre une liberté désordonnée, je crois qu'elle y gagnerait encore et que les excès qui viendraient de cette liberté tourneraient au détriment de ceux qui la demandent avec tant d'instance.

On a dit que l'Université c'est l'État ; je n'accepte pas cette expression ; je suis complètement de l'avis de mon honorable ami de M. le baron de Fréville ; je dirai comme lui : l'Université c'est un service public.

En effet, messieurs, qui confère le droit d'instruire : l'État? Aucune corporation ne peut prendre une semblable initiative. Nous qui enseignons, nous tenons notre droit de l'État et nous le maintiendrons. Pour qui instruisons-nous? Pour l'État, toutes les fois que nous exerçons, c'est au nom de l'État ; nos élèves sont les élèves de l'État. C'est à lui qu'ils doivent toute reconnaissance ; c'est lui qui nous indique ce qu'il faut faire.

L'Université a pour elle la reconnaissance de ceux qu'elle a instruits ; elle a pour elle la gloire de ceux qui sont sortis de son sein ; elle a encore pour elle les mœurs et l'histoire de notre pays. Elle a surtout pour elle deux sentiments qui feront toujours son appui ; tous les employés du gouvernement sont en quelque sorte ennoblis par cela seul qu'ils lui vouent leurs services. C'est ce qui fait la force et la gloire de l'Université.

Quant à l'autorisation préalable, je pense comme mon illustre collègue M. Cousin, que l'autorisation du régime nouveau est antérieure à l'université impériale ; elle était de droit public sous l'ancienne monarchie. Mais si, là-dessus, je suis d'accord avec M. Cousin, je ne puis pas penser que l'autorisation préalable soit et puisse être dans notre monarchie actuelle.

Il y a deux sortes de mesures préventives ; l'une est d'accord avec la charte, l'autre ne l'est pas. Je ne crois pas que la commission et le gouvernement aient eu l'intention de s'écarter de la charte. Aussi je ne leur adresserai aucun reproche, mais je leur dirai : demandez à l'instituteur des garanties de capacité ; il n'y a plus d'autorisation à exiger ; car une autorisation une fois donnée peut être retirée. C'est la condition nécessaire de toute autorisation. Ici l'autorisation serait assimilée à la censure ; or, comme la censure n'existe pas en matière de presse, elle ne peut pas non plus exister en matière d'enseignement.

Voilà le système du gouvernement, système qui, en vertu de la loi nouvelle, lésait le droit commun. Eh bien! ce système doit-il admettre des exceptions en faveur de quelqu'un, en faveur des petits séminaires? Telle est la question.

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas l'Université, c'est le clergé, c'est sa position dans notre société actuelle. Que les hommes d'église, auxquels leurs devoirs sacerdotaux laissent des loisirs, désirent les employer à l'étude et à l'enseignement, je trouve cela parfaitement raisonnable et légitime. J'ajoute qu'ils ne m'inspirent pas de terribles défiances. Je ne les suspecte pas d'une hostilité irréconciliable avec l'état actuel de la société française, et je suis convaincu, au contraire, que l'État trouvera un jour non-seulement des prêtres exemplaires, mais des prêtres fidèles.

Mais le clergé est dans une double erreur : d'une part, il a tort de penser qu'il peut être l'instituteur unique et principal de la société française, et, d'autre part, que la qualité de prêtre, instruit dans les choses de Dieu, suffise pour donner complètement la connaissance des choses humaines.

Aujourd'hui, la société ne peut plus être, permettez-moi le mot, ne peut pourquoi je conserve d'eux un si touchant souvenir. [illegible] est savant, pourquoi repousse-t-il le droit commun?

Aujourd'hui qu'une corporation demande à agir par domination, elle n'obtiendra cette domination qu'au péril de sa propre existence ; si, au contraire, elle se soumet au droit commun, elle ne rencontrera plus les défiances et les antipathies du pays ; que les ecclésiastiques prennent des grades, qu'ils se soumettent au droit commun, et ils seront accueillis par le pays ; que s'ils veulent se soustraire au droit commun, ils ne rencontreront que des résistances dans le pays, qui est avant tout un pays de liberté?

Je crois, comme M. Cousin, que l'art. 17 déroge au droit commun ; je le regrette. Cependant, j'accepte cet article comme une transaction, s'il doit avoir pour effet de rétablir la bonne harmonie et la paix.

Puisque le clergé a des hommes savants, j'espère qu'il viendra bientôt nous dire : je ne veux pas des privilèges que vous nous concédez, je ne veux pas d'exception, je veux le droit commun, je veux lutter avec l'Université de lumière, de science et aussi d'amour de nos institutions et de patriotisme. (Agitation prolongée. — La séance reste suspendue, après ce discours, pendant quelques minutes.)

M. BEUGNOT. Dans la question de l'enseignement public, je ne vois autre chose que la rivalité du droit public et du droit privé. Les adversaires de la liberté de l'instruction nous disent que l'Université enseigne au nom de l'État, et que dès-lors on ne peut réclamer le privilège qu'elle possède ; c'est là une pure négation ; c'est la négation des principes qui a produit la révolution de 1789. L'ancienne monarchie agissait aussi, elle, au nom de tous ; mais à cette époque le droit privé fut hautement reconnu, le nom du spoliateur ne doit pas faire excuser la spoliation.

Par là vous contestez tout simplement le droit à un père de famille de choisir à son enfant le système d'enseignement qui lui plaît le mieux. A Dieu ne plaise pourtant que je veuille que le père de famille puisse se jeter dans toutes sortes d'erreurs. Je ne veux vous faire observer qu'un seul fait dans le langage que tient aujourd'hui l'Université. C'est la première fois depuis 40 ans qu'un privilège ose s'avouer, ose se défendre. On nous dit qu'il n'est pas besoin de prendre en considération les réclamations faites au nom de la liberté. M. Guizot, en 1836, tenait un tout autre langage ; la question est importante, disait-il à cette époque, il ne faut point perdre un moment ; aujourd'hui pense-t-il donc le contraire?

M. Cousin a fait, dans son savant discours, l'éloge de l'utilité de l'enseignement que donne l'Université. Je reconnais avec lui les avantages de cet enseignement ; mais il y a une chose meilleure, et la liberté seule peut la donner : c'est l'émulation. Faites qu'il y ait concurrence, et l'émulation reviendra. C'est ainsi qu'elle existait dans l'ancien régime qui avait partagé l'enseignement entre l'Université et le clergé. La France ne parviendra à donner l'impulsion aux autres nations qu'en rétablissant chez elle la libre concurrence dans l'enseignement.

J'admets des mesures préventives. J'admets la moralité et la capacité. Je concède aussi au gouvernement le droit de surveillance ; je veux plus, il faut l'armer de mesures répressives si les premières n'ont produit aucun effet. Mais cela établi, abandonnons l'enseignement à la libre concurrence.

On a présenté l'Université comme la fille aînée de Napoléon. On a dit qu'elle s'était élevée sous l'égide de ce grand homme. Mais est-il vrai que l'Université soit aujourd'hui la même qu'elle était sous l'empire?

Napoléon s'est rappelé qu'un jour l'Université se disait l'État ; il s'est rappelé encore le temps où elle tirait l'épée contre l'État et jetait sur la place publique une jeunesse turbulente et factieuse ; il s'est peut-être aussi rappelé ce que pensait de l'Université le cardinal de Richelieu, et il s'est dit qu'il fallait la soumettre au ministre de l'intérieur et à un grand-maître. Mais l'Université est presque sortie aujourd'hui de la direction de l'autorité royale. Le conseil royal de l'Université a abrogé en 1835 un état de choses qui avait été constitué en 1820 par une ordonnance royale?

On dit qu'un grand changement s'est opéré depuis 1830 et que la religion catholique n'est plus la religion de l'État, mais est-ce qu'elle l'était sous l'empire! Elle n'était pas même la religion de la majorité des Français.

L'orateur attaque d'abord le système des mesures préventives dont la commission a cru devoir entourer le droit d'enseignement. Ces entraves multipliées sont inconciliables avec l'idée de liberté, et aux yeux de l'orateur la morale publique aurait reçu une satisfaction suffisante par l'obligation de produire un certificat de moralité, délivré dans les formes déterminées par la commission.

L'honorable pair, d'ailleurs, tout en admettant en principe l'établissement d'un jury, ne saurait en approuver la composition. Elle ne lui paraît pas pré-

---

âme se lasserait, éprouverait une souffrance ; ces images nous paraîtraient mensongères, et nous leur reprocherions de nous cacher les misères de la réalité. Après avoir contemplé, avec le bien-être du cœur les madones au sourire rayonnant de Léonard et de Corège, nous aimons à méditer devant celles de Raphaël, dont les traits expriment si bien la sollicitude soucieuse des mères, dans nos sociétés pleines de périls et d'épreuves. Nous recherchons des impressions d'épouvante, de pitié devant les scènes de pauvreté, d'oppression, de meurtre et de martyre.

Eh bien! cet attrait vers les images douloureuses n'est lui-même qu'un moyen indirect de tendre vers le bonheur. Si nous cherchons ces tableaux affligés, c'est pour fortifier nos cœurs par de saintes répulsions, afin de vaincre le mal, c'est pour exalter, par réaction, nos âmes à la conquête des destinées heureuses.

Ainsi, pour l'artiste, deux sources d'inspiration : le beau et le bon, qui sont notre destinée, le but où nous tendons d'une aspiration irrésistible ; le laid et le mal, dont les tableaux nous émeuvent sympathiquement.

On a souvent protesté contre l'emploi du laid dans les arts, et des écrivains distingués condamnent sévèrement aujourd'hui certaines peintures hideuses retracées par le roman moderne. Ces répulsions tiennent à des vues incomplètes sur l'action sociale de l'art. L'art, expression de la société, a deux faces : il doit imager et le bien et le mal qui se produisent dans le monde. L'art honore ou blâme, applaudit ou condamne ; il accueille ou recommande à l'imitation ce qui est bon, il repousse et signale à la répulsion ce qui est mauvais. L'art, en un mot, doit être approbatif et prophétique, ou bien il doit être critique.

L'emploi du laid (qui correspond à la face critique de l'Art) est dangereux, sans doute, et condamnable, lorsqu'il ne sollicite qu'une curiosité blasée ; mais il est légitime, utile, nécessaire, lorsqu'il se propose des effets de réaction, lorsqu'il inspire une haine ardente du mal. C'est particulièrement dans la représentation des images terribles que l'artiste doit se préoccuper du but supérieur, et nous pousser à prendre parti contre les choses mauvaises. A lui permis, jusqu'à certain point, de copier au hasard le beau, de faire de l'art pour l'art dans les régions heureuses, puisque de son œuvre résulte une jouissance quelconque. C'est toujours agir dans le sens de la destinée, qui est le bonheur. Mais le mal, le laid, étant contraires à la destinée humaine, contraires à la loi de Dieu, si l'artiste me jette avec ses images une douleur, une impression pénible, que ce soit pour m'inspirer contre le mal des haines vigoureuses, pour m'inviter à en épargner l'atteinte cruelle aux autres hommes, mes frères. Hors de là, il n'y a pas de raison à l'emploi du laid et de l'horrible, l'artiste n'ayant pas le droit de me faire souffrir inutilement.

Dans leur irritation contre l'emploi du laid dans les arts, certains critiques ont été jusqu'à recommander *d'embellir* les objets affreux. Pour nous, nous estimons que ce qui est vraiment contraire au but de l'art, ce qui est vraiment immoral, c'est l'arrangement et l'embellissement du laid. Il semble que certains artistes cherchent à nous accommoder avec le mal. Ils choisissent des tableaux de laideurs pour les arranger et les enjoliver. S'ils rencontrent de pauvres gens du peuple, vivant dans la gêne, courbés à un travail dur et fastidieux, ils s'ingénient à les grouper agréablement, à leur donner un air d'aisance et de fête. S'ils rencontrent une chaumière sale, où l'homme souffre et s'étiole dans le dénuement et la crasse, ils s'amusent à l'arranger avec gentillesse ; ils caressent les murailles croulantes, ils badigeonnent et colorent les décombres, ils polissent la mare puante et s'efforcent de rendre aimables le porc et les cinq ou six canards, triste compagnie du malheureux paysan. On dirait que les artistes de ce titre se proposent de tromper le riche sur les souffrances du pauvre.

Nous condamnerons toujours avec énergie ces tendances à égayer le mal et à enjoliver le laid. D'un autre côté, nous nous occuperons peu des œuvres insouciantes, qui n'expriment, soit par le choix du sujet, soit par l'exécution, aucune sympathie pour les deux essors de la vie humaine, heur et malheur ; nous resterons indifférents à l'égard des artistes indifférents, à l'égard des hommes dont le cœur n'a pas de chants pieux pour la souffrance, pas d'hymnes pour le bonheur. Toutes nos sympathies aux artistes dont l'âme généreuse prend résolument parti contre le mal et glorifie la destinée heureuse de l'humanité. Vous nous vanterez telle œuvre insouciante et sans idée, pour l'habileté du faire, pour le bien-rendu des chairs, pour l'éclat et l'harmonie de la couleur : que nous importe! Pouvons-nous saluer de nos applaudissements un artiste auquel Dieu a donné la force et la puissance, et qui ne sait employer cette force et cette puissance qu'à des inutilités, au lieu de les consacrer au bonheur de ses semblables, à l'œuvre du salut du monde!

Si l'on parle à certains artistes d'assigner un but utile à l'art, aussitôt ils s'inquiètent. Ils ont peur des noms de philosophes et d'humanitaires, sous lesquels ils imaginent je ne sais quels monstres, je ne sais quelles conditions incompatibles avec l'art véritable et sérieux. Eh! mon Dieu! tous les grands maîtres, dont nous vénérons le nom, dont nous admirons les œuvres, ont été des artistes utiles, humanitaires, des révélateurs. Nous ne vous demandons que de comprendre l'humanité de votre époque, comme eux ils ont compris celle de leur temps. Devant leurs chefs-d'œuvre, on se rend aisément compte et de l'action utile qu'ils ont exercée et de leur puissance, et l'on a le secret de leur grandeur consacrée dans la postérité. En observant les ouvrages de nos artistes, il sera également facile d'y trouver les raisons diverses des supériorités.

Il y a, dans la première galerie du Salon, en face l'une de l'autre, deux toiles représentant le même sujet, une *caravane dans le désert*. Croit-on qu'à l'exécution seule soit due l'immense supériorité de l'œuvre de M. Marilhat sur celle de M. Horace Vernet? Ne le supposez pas, et demandez à des motifs d'un ordre supérieur la raison de vos préférences. L'un de ces peintres n'a su nous conduire dans le désert que pour nous donner l'idée d'une promenade facile et presque joyeuse ; si l'autre nous appelle au milieu des vastes plaines de sable, c'est pour attrister notre âme par un tableau saisissant de la réalité désolée. Voilà une *interprétation* vraie et profonde. L'un est un touriste insouciant, l'autre un observateur d'un caractère élevé et sympathique. A celui dont les inspirations sont plus grandes, presque toujours il vient, par un de ces effets d'harmonique unité, une force plus grande dans la pratique. Si la faculté des hautes conceptions ne suffit pas toujours pour donner le talent de l'exécution, que les artistes, du moins, n'en doutent pas, l'élévation de la pensée ajoute au mérite naturel et acquis du praticien. Une intelligence large guide mieux la main qu'un esprit obscurci et incertain.

Tel est le principe général qui éclaire (qu'on nous permette ce mot) la critique de notre École. Nous voulons que tout être intelligent aide de ses efforts à l'accomplissement de la destinée humaine ; nous voulons que les artistes prennent généreusement leur part dans le mouvement du progrès social. L'art a mission d'aider l'homme dans sa lutte contre le mal ; l'art a mission d'annoncer l'ère du bonheur et d'exalter les âmes pour l'œuvre du salut de l'humanité. Nous disons que, dans notre siècle, où le plus mince versificateur prétend enseigner les hommes, régénérer la société et donner la loi nouvelle au monde, il serait honteux pour les peintres et les sculpteurs de méconnaître l'importance de leur mission, et de se résigner à regarder avec insouciance le mouvement des choses humaines. Peintres, sculpteurs, artistes de tout ordre, si vous êtes grands, si vous avez reçu du ciel le don du génie, consacrez religieusement votre force en la mettant au service de l'humanité.

D. LAVERDANT.

Il rappelle également les travaux antérieurs des commissions de la chambre qui n'avaient pas accepté complètement le nouveau système. Il cite également des chiffres tendant à prouver que la criminalité n'a pas augmenté depuis quelques années comme le disent les partisans du projet de loi; au reste en fût-il autrement, il ne faudrait rien en conclure en faveur du projet de loi; il est certain que la proportion des répressions est plus grande qu'autrefois, et cela suffirait à expliquer la petite progression qu'on trouve dans certains cas.

On a évoqué comme résultat de la loi actuelle les associations de malfaiteurs. Ces associations sont loin d'être aussi communes qu'on le dit; il suffit d'un procès de 40 voleurs, de quelque affaire dont le jugement dure deux ou trois jours pour inspirer ces craintes. Dernièrement encore tout Paris a été mis en émoi par l'annonce de certains faits de prostitution et de dépravation infâmes qui, disait-on, avaient eu lieu dans Paris. Il a depuis été reconnu que c'était tout simplement une invention des journaux judiciaires. Ces associations ne sont souvent qu'une fantasmagorie.

Ce n'est pas cependant que je nie l'utilité d'une réforme dans la loi des prisons; ce n'est pas sur le fonds de la question que je diffère d'opinion avec les partisans du projet, c'est sur les moyens de la résoudre.

De l'application du régime cellulaire résulte un très grand nombre de cas de folie. On nous avait assuré qu'aucun cas de folie ne s'était constaté dans la prison de Bordeaux; une brochure, publiée il y a quelques jours par un habitant de Bordeaux bien connu pour un homme sage et prudent, prouve qu'au contraire ces cas ne sont pas rares.

La mortalité est aussi beaucoup plus considérable sous ce régime; on nous dit qu'à la Roquette cette mortalité tient à des circonstances particulières; mais elle est non moins grande dans les autres prisons cellulaires, et il est facile de le prouver par des chiffres.

Le prisonnier, enfermé dans sa cellule, se livre au désespoir; on vous a dit que le travail augmente avec l'application du système cellulaire. Il arrive aussi très souvent que les individus ne veulent pas travailler; en Angleterre un jeune homme placé dans cette circonstance aima mieux se couper le pouce que de travailler.

Pour arriver à faire travailler les prisonniers, on a eu recours à des moyens extraordinaires, à des instruments de torture dont l'existence nous a été révélée, par un membre de la législature américaine.

M. DE TOCQUEVILLE. L'honorable orateur oublie de dire que ce fait, s'il était vrai, remonterait à dix ans, et qu'il n'est rien moins que prouvé. D'ailleurs, le fût-il, je ne vois pas que ce fût une raison de repousser le système de la loi.

M. DE MALLEVILLE, après quelques nouvelles explications sur le fait qui vient de rapporter, continue : Il paraîtrait naturel que le produit du travail du condamné fût attribué à l'administration comme compensation de ce qu'il lui coûte et du tort qu'il a fait à la société; avec le travail organisé en commun cela est très exécutable, cela est presque impraticable avec le système cellulaire.

L'orateur cite un discours d'un prélat qui déclare l'emprisonnement cellulaire incompatible avec le catholicisme, et trouve ridicules et mesquins les moyens employés pour empêcher les détenus de se voir pendant la célébration de l'office divin.

La loi propose la suppression des bagnes; j'admets que les bagnes ont des inconvénients, qu'ils ne sont peut-être pas organisés comme ils devraient l'être. Mais le bagne, s'il n'est pas intimidant au-dedans, l'est au moins au dehors : c'est une peine intermédiaire entre l'emprisonnement et l'échafaud. Vouloir le remplacer, comme le demande le projet de loi, par une détention dans une prison avec un uniforme particulier, uniforme parfaitement inutile, puisque les détenus ne voient personne, c'est effacer d'un trait de plume une punition terrible qui, dans l'état actuel, a pour effet d'économiser l'échafaud.

Le ministère, je le sais, est fort embarrassé; on lui demande tous les jours d'approuver des projets d'organisation des prisons; mais il y aura un moyen de résoudre cette difficulté sans s'engager plus avant dans l'inconnu, c'est d'adopter tous les articles qui ont pour objet l'organisation des prisons départementales et de réserver les autres surtout ceux qui ont pour objet la suppression des bagnes pour une époque où les faits seront mieux connus, où il sera mieux prouvé qu'il ne l'est aujourd'hui que le régime cellulaire aura l'influence moralisante qu'on lui attribue.

L'orateur termine en présentant quelques observations sur les dépenses que nécessiterait l'adoption complète du système cellulaire.

M. DUCHATEL. Je me bornerai à répondre brièvement à quelques-unes des objections présentées, contre le projet de loi, auxquelles on n'a pas encore répondu.

Un premier projet de loi vous a été soumis en 1840; la dissolution de la chambre n'a pas permis que la question fût tranchée, mais la loi était déjà très vivement demandée depuis plusieurs années, non-seulement par les moralistes, mais par tous les hommes qui sont dans un rapport quelconque avec les criminels.

Le fond de la question même n'est pas contesté; une réforme est indispensable; des chiffres que nous avons publiés il résulte évidemment, incontestablement que les récidives ont augmenté considérablement et qu'elles ont été de 45 0/0 en 1844 dans les maisons centrales. Le gouvernement était donc dans la nécessité de présenter une loi.

Depuis une quinzaine d'années, le régime des maisons centrales a été l'objet de nombreuses améliorations; les choses en sont venues au point que l'emprisonnement n'est plus une punition suffisante. Le prisonnier, aujourd'hui, est, à la liberté près, plus heureux que l'ouvrier des manufactures; il travaille moins, sa nourriture est assurée, et il n'a besoin de se préoccuper de rien.

Depuis quelques années, nous avons restreint quelque peu ce bien-être; nous avons supprimé le tabac, restreint la cantine et ordonné le silence. Savez-vous ce qui en est résulté? c'est que les détenus ont préféré le bagne au régime, cependant assez doux, de ces maisons. Voyez donc ce que doit être, d'après cela, l'état des bagnes dont on vantait tout-à-l'heure la puissance d'intimidation.

M. DE MALLEVILLE. Je n'ai pas parlé des prisonniers.

M. DUCHATEL. Les choses en sont là; la réforme est indispensable. La chambre décidera quelle doit être cette réforme : mais il faut qu'elle ait lieu, et l'ajournement est maintenant impossible.

On nous dit que les expériences ne sont pas suffisantes; mais jamais personne ne les trouvera suffisantes, et il n'y aura pas de raison pour que jamais la question soit résolue.

Dans toute la discussion qui a eu lieu jusqu'ici, on a constamment confondu le système du projet de loi avec le système américain; c'est une erreur : les principes qui ont présidé aux deux lois sont totalement différents. Le système pensylvanien avait pour but de corriger le coupable en l'isolant non-seulement des autres détenus, mais de la société, pour ne l'opposer qu'à lui-même. Nous avons pour but principal, nous, de dissoudre les associations criminelles, d'empêcher le contact et l'éducation dépravante des criminels les uns par les autres. Il n'y a pas dans l'état actuel de prisonnier qui, en sortant de la prison, ne soit pas, je ne dirai pas non-seulement plus corrompu, mais plus exercé à nuire à la société. Le but de la loi est de mettre un terme à cette corruption effrayante, et de moraliser les détenus en les rapprochant de la société honnête.

On reproche au système cellulaire sa dureté; mais, Messieurs, il est indispensable que la punition soit une punition, que la société soit vengée. La peine, puisqu'elle se confondrait facilement avec la colonisation pour laquelle nombre de volontaires se présentent. Le seul cas où j'admettrais la déportation serait celui où, après de nombreuses années passées en prison, on croirait que le prisonnier devrait aller compléter sa peine sur le sol étranger, où il arriverait corrigé peut-être, et, par conséquent beaucoup plus disposé à coloniser.

L'orateur termine en engageant la chambre à passer à la discussion des articles.

M. DE PEYRAMONT. L'idée que M. le ministre de l'intérieur a émise en descendant de cette tribune, avait déjà été présentée à la commission, et la commission avait été d'accord pour réserver la question. Je crois qu'il y aurait le plus grand danger à ce qu'une idée qui n'a pas été élaborée par la commission fût ainsi introduite dans la loi.

UNE VOIX. Ce sera l'objet d'un amendement que vous discuterez.

M. DE PEYRAMONT. Ce que je blame dans la loi, ce n'est pas son principe, c'est son but. L'établissement du régime cellulaire nécessitera au moins 20,000 cellules dans les maisons départementales. Des cellules ont été construites dans les prisons départementales depuis quelques années; elles ont coûté chacune 20,000 fr. La population des maisons centrales est d'environ 23,000 personnes; celle des bagnes est de 7,000; il faut un nombre de cellules nécessairement supérieur au nombre des détenus; ces cellules devront être plus considérables que celles des prisons départementales. Il faudra, par conséquent, au moins 30,000 cellules, à 4,000 fr. chacune, dans les prisons centrales, et la dépense totale sera au moins de 150 millions, qu'il faudra dépenser dans un temps extrêmement rapproché. Et ces dépenses on vous les demande après toutes celles que l'on a faite, pour l'amélioration des prisons depuis un grand nombre d'années, et tout cela pour un essai du résultat duquel vous n'êtes pas sûrs !

On nous a cité une foule d'autorités; mais les autorités les plus compétentes n'ont pas été consultées. Le ministre de la justice, la magistrature, le conseil d'Etat n'ont pas même été consultés ! On s'en est rapporté à une commission dont je ne conteste pas la capacité, mais à qui, enfin, on ne doit pas laisser le pouvoir de démolir ainsi tout le Code pénal.

Les dépenses dont je viens de parler devront être faites toutes à la fois, car si vous proclamez que la maison centrale actuelle est une école de corruption, un danger et non une protection pour la société, vous serez forcé de les faire disparaître presque toutes à la fois.

Un autre résultat du projet de loi tel qu'il est présenté, c'est que la circonscription des prisons n'étant pas déterminée d'avance, les juges ne sauront dans quelle prison seront transférés ceux qu'ils auront à juger. (Bruit.)

Si encore vous arriviez à guérir le mal; mais le remède n'est nullement en rapport avec le mal qu'il s'agit de guérir. Le mal, c'est le mouvement ascendant des crimes et des récidives. Mais savez-vous quels sont les crimes qui sont en progression? ce sont ceux contre lesquels vous avez désarmé la société, ce sont les crimes contre les personnes : assassinat, meurtre, empoisonnement ! (Bruit.)

Le mouvement ascendant de ces crimes savez-vous de quelle époque il date? Du moment où la législation s'est adoucie, ils étaient beaucoup moins fréquents de 1825 à 1832.

Eh bien! ces crimes, les détenus des maisons centrales n'y participent pas. Le même individu ne les commet pas deux fois; en seize ans, il n'y a eu que 14 cas de récidives, en ce genre, de la part des détenus; depuis quelques années, les cas de récidive sont encore moins nombreux.

La plupart des crimes des libérés contre les personnes se commettent à Paris; l'affaire a un immense retentissement; de là vient l'opinion accréditée que ces crimes sont ordinairement l'œuvre des libérés.

Un fait qui vous étonnera peut-être, c'est que ceux qui se rendent coupables du plus grand nombre de crimes sont les libérés sortis des prisons départementales. Ce sont ces libérés qui, ayant commencé par le vol, de degré en degré parviennent peu à peu jusqu'aux crimes les plus grands, et terminent souvent leur vie sur l'échafaud. C'est donc dans les maisons départementales qu'il faut porter la réforme.

L'Angleterre a trouvé le moyen de se délivrer de ses libérés; mais qu'en est-il résulté? La douceur de la peine a accru considérablement de 1830 à 1836; le nombre des accusations nouvelles augmenté de 46 p. 0/0; le contraire a eu lieu en France; le nombre des accusations a diminué, mais les récidives ont augmenté. La raison en est bien simple; l'Angleterre s'est égarée, il est vrai, sur la déportation; mais elle ne s'est pas laissée influencer par de prétendues idées philanthropiques, et elle a osé maintenir la peine de mort.

La cause de l'augmentation en France, des crimes contre les personnes, de la diminution des crimes contre les propriétés, est dans notre législation, elle est dans le pouvoir illimité accordé aux jurés par l'admission de circonstances atténuantes. (Réclamations des divers points de la chambre.)

Mais, Messieurs, savez-vous quel abus on a fait de cette autorisation; sur cent soixante-cinq accusations capitales, savez-vous combien de cas ont donné lieu à la déclaration de circonstances atténuantes? 136; sur 83 cas de parricides combien sont déclarés excusables? 60, et sur les 60, 13 ont été condamnés aux travaux forcés à temps, tandis que 5 ou 6000 condamnés pour vol l'ont été aux travaux forcés à perpétuité.

Comment voulez-vous, Messieurs, qu'après de tels faits, les consciences qui sont agitées de criminelles tentations puissent long-temps résister? Ne cherchez pas ailleurs la cause des parricides, des meurtres, des empoisonnements, qui se commettent tous les jours, elle est dans la législation et pas ailleurs. (Mouvement.)

Cela, je le sais, est contraire aux idées généralement reçues; cette erreur vient de ce qu'on ne considère les chiffres qu'en masse et sans examiner les catégories des condamnations; d'ailleurs le chiffre des récidives correctionnelles est difficile à apprécier; la loi de 1832, en ordonnant que la rupture de ban, le vagabondage devraient être constatés légalement, il en est résulté que les récidives correctionnelles se sont excessivement multipliées, que le chiffre des vagabonds s'est accru d'une manière effrayante, qu'il est devenu un état pour ceux qui n'en ont pas d'autre.

Les délits de chasse, les rixes, les injures verbales sont aussi pour une très grande partie dans le chiffre de ces récidives.

Si l'on y fait attention on reconnaîtra aussi que les voleurs ne viennent pas des prisons. Le quart des vols commis dans toute la France l'est dans les départements de la Seine, du Nord et du Rhône, c'est-à-dire autour des grands centres industriels.

On a beaucoup parlé de la corruption des condamnés les uns par les autres. Mais le voleur qui va au bagne n'y arrive qu'après plusieurs condamnations, ou bien il y va pour un crime atroce; qui donc des deux détenus parviendra à corrompre l'autre? sera-ce le voleur? sera-ce l'assassin? Mais le voleur est ordinairement plus abject que l'assassin, il ne le corrompra pas.

La récidive, Messieurs, n'est pas le résultat de la prison, la récidive est la conséquence d'un premier crime; ils sont entrés en prison parce qu'ils étaient voleurs, faussaires, assassins, ils y reviennent parce qu'ils sont sortis tels qu'ils y étaient entrés.

Presque tous les Etats ont essayé l'amélioration de la législation sur les prisons. Genève a appliqué le système d'Auburn; 60 personnes ont été employées à moraliser 60 détenus; eh bien, depuis l'application de ce système il est prouvé que les délits et les crimes se sont singulièrement multipliés dans l'Etat de Genève.

IRLANDE. — Le jugement d'O'Connell et de ses co-accusés ne paraît pas devoir être prononcé de si tôt. Quelques journaux anglais pensent que le gouvernement, satisfait d'avoir obtenu un verdict de culpabilité contre les repealers, n'a pas l'intention de faire prononcer la condamnation.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* trouve que la séance d'hier à la chambre des pairs a fait faire peu de progrès à la discussion sur l'enseignement secondaire. Le discours de M. Cousin reste, dit-il, et il a porté coup. Il n'en veut pour preuve que les injures et les grossièretés de la presse néo-catholique. Quant à la discussion sur la réforme des prisons à la chambre des députés, il pense que les adversaires du projet devraient bien en finir avec ces histoires fantastiques, avec ces contes lugubres par lesquels ils cherchent à effrayer l'imagination et la crédulité publique. Il est bon d'être philanthrope, mais il n'est pas permis de l'être contre la raison et la vérité.

— Suivant la *Presse*, la discussion à la chambre des pairs est restée calme et modérée, digne de la grandeur de la question et de la noble assemblée devant laquelle elle s'agite; la chambre paraît disposée à lui donner tous les développements nécessaires. A la chambre des députés, les honneurs de la séance ont été pour M. Gustave de Beaumont, qui a soutenu le projet avec une logique serrée dont l'effet, sur l'assemblée, n'a pu être compromis par quelques défauts de mémoire à l'égard de certains faits matériels relatifs au pénitencier de la Roquette.

— Le *National* s'inquiète peu de ce qui se dit au Luxembourg. Il aura bien vite rattrapé cette discussion qui porte béquilles. La presse peut lui laisser prendre les devants, il n'y a pas danger que la pairie essouffle jamais personne. On se préoccupe beaucoup, ajoute-t-il, de religion, de philosophie. Pourquoi ne s'occupe-t-on pas aussi de développer le sentiment national, toutes ces vertus fortes qui sont la gloire d'un pays, toutes ces vertus civiques qui font sa grandeur et sa puissance? Le discours de M. Carnot sur les prisons, est le seul dont le *National* fasse l'éloge; il désire que l'orateur le formule en articles de loi. La chambre l'a accueilli, dit-il, avec une faveur telle qu'il est permis de croire qu'elle serait disposée à se rallier à ce système de transaction.

— Le *Courrier français* prétend, à propos de la discussion du projet de loi sur les prisons, que la solitude est mauvaise pour tout le monde; que c'est un état contre nature qui ne peut être admis qu'exceptionnellement dans un système pénitentiaire. Qu'on en fasse une aggravation de peine, ajoute-t-il, rien de mieux! mais qu'on se garde de la prendre pour base de la moralisation des condamnés, elle en ferait des fous ou des bêtes féroces. Tous ceux qui ont vécu dans la solitude en ont subi les funestes effets; nos livres saints en portent l'irrécusable témoignage. Le *Courrier*, pour ce qui touche au projet de loi sur l'instruction secondaire, répète le vœu de l'abolition de la rétribution universitaire, exprimé par M. Charles Dupin. Il espère que ce vœu sera entendu. C'est une inique et sordide lésinerie du fisc : en pleine civilisation c'est un trait de barbarie.

— La *Gazette de France* publiait, hier soir, une longue critique du discours de M. Cousin, qu'a reproduite ce matin la *Nation*. Cette critique peut se résumer ainsi :

« M. Cousin veut dépouiller le père de famille de son droit, il veut que l'Etat s'empare des enfants, qu'il les élève dans son esprit, qu'il les nourrisse de ses maximes; mais c'est là l'esprit qui a motivé la violente tyrannie des Etats despotiques, c'est Louis XIV, c'est Bonaparte, c'est Nicolas, ce sont les ordonnances de juillet contre la presse et contre la chambre. Le système opposé, celui qui veut faire naître l'unité nationale de l'expression des volontés et des intérêts, exige, au contraire, que la liberté existe en fait comme en droit. Dans ce système, les religions sont libres, l'enseignement est libre, les professeurs sont les délégués et les représentants du pouvoir paternel. Tout le monde doit être libre de s'associer pour prier, pour enseigner, pour travailler, pour exercer en commun les facultés et les droits qui appartiennent à tous. »

La *Gazette* et la *Nation* partent, comme on le voit, de ce principe que le père a, *de droit naturel et divin*, le pouvoir sur son enfant, et que l'Etat, au contraire, n'ayant aucun pouvoir sur les enfants, ne saurait déléguer à l'instituteur ce qu'il n'a pas. Sans vouloir discuter ici le principe dont il s'agit, on peut dire qu'il y a un côté de la question tout-à-fait négligé par la *Nation*, la *Gazette* et beaucoup d'autres journaux; ce côté, c'est celui qui a trait au droit de l'enfant. Selon nous, il serait plus important de s'enquérir des méthodes d'éducation propres à faire de l'enfant ce qu'on peut appeler un homme, c'est-à-dire un citoyen utile à lui-même autant qu'à la société, que de discuter à perte de vue la question de savoir lequel de l'Etat ou du père de famille a le droit de dispenser l'éducation à l'enfant.

Faits divers.

Une lettre de Marseille du 20, contient la nouvelle suivante, que la *Patrie* donne sans la garantir :

« Par le bâtiment à vapeur Maria-Antonietta, parti de Naples le 15, et arrivé hier 19 à Marseille, nous avons appris qu'au moment où ce bâtiment quittait Naples, la nouvelle se répandait que le télégraphe avait annoncé le soulèvement des Calabres, et que quatre bateaux à vapeur avaient reçu l'ordre d'embarquer immédiatement 4,000 hommes, destinés pour le midi du royaume.

» Nous attendons avec impatience, par le paquebot français du levant qui doit arriver demain, la confirmation de cette nouvelle.

» Les mêmes bruits se sont répandus à la Bourse; on disait qu'une violente insurrection avait éclaté à Naples; on ajoutait même que le roi avait été obligé de prendre la fuite. »

— Par ordonnance royale du 22, insérée au *Moniteur* de ce jour, la société anonyme, formée à Paris, sous la dénomination de *le Trident*, compagnie d'assurances maritimes, est autorisée.

— Les nominations suivantes, aux sièges actuellement vacants, paraissent être définitivement arrêtées : M. Fabre des Essarts, vicaire-général de Blois, à l'évêché de Blois; M. Mauglard, curé de Saint-Eustache,

Rien n'a contrarié cette fois les opérations de l'aéronaute, qui s'est élevé rapidement au milieu des acclamations de la foule.

Le ballon de M. Kirsch s'est abaissé lentement très près de son point de départ, après avoir plané quelque temps dans une immobilité parfaite sur la flèche des invalides, à environ 2000 mètres au-dessus du niveau de la Seine. Un courant d'air assez vif a fait faire à l'aérostat plusieurs oscillations qui ont précédé la descente; il a touché le sol fort heureusement, dans la cour d'un tailleur de pierre, rue Maillé, 6, près la barrière de Sèvres; le ballon dégonflé a été enlevé sur une tapissière avec la nacelle et les drapeaux dont elle était décorée. Le ballon était resté dans l'atmosphère pendant 45 minutes.

L'aérostat de M. Kirsch n'est pas un ballon proprement dit; c'est une mongolfière,

M. Kirsch produit la raréfaction de l'air dans son aérostat, par la combustion de l'alcool et de la paille, dans un appareil spécial, de son invention; il peut échauffer l'air intérieur de 80 à 120 degrés. La première température ne lui permettrait pas de rester plus d'une demi-heure dans l'atmosphère; la seconde maintient le ballon de 45 à 60 minutes.

L'enveloppe de l'aérostat de M. Kirsch est en madapolam, revêtu à l'extérieur d'un enduit gommeux, et à l'intérieur d'une solution d'alun qui le rend incombustible. Le poids de cette enveloppe n'est que de 250 grammes par mètre carré; le poids de l'enveloppe des Mongolfières ordinaires est de 550 grammes.

M. Kirsch, comme beaucoup de physiciens et d'aéronautes, laisse à l'état de projet diverses modifications de son invention, peut être fort im-

Naples s'est tenue au comptant, ainsi que les Portugais.

Au comptant : Rente de la Ville, 108 25. — Comptoir Ganneron, 1050. Belge, 1831, 103 1/2. — Esp. passive, 6 3/8, 1/2; — id., 3 0/0, 37, 37 1/8. — Hollande, 61. — St-Germain (obl. nouv.), 1230; — id. (r. dr.). 1192 50. — Orléans (obl.), 1275. — Canal de Bourgogne, 1090. — Lits militaires, 1020.

Fin courant : Naples, 102 40, 102.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	122 70	122 70	122 40	122 40	122 50
— fin cour.	122 70	122 70	122 40	122 40	122 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	83 80	83 80	83 70	83 75	83 75
— fin cour.	83 85	83 85	83 75	83 75	83 75
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 1/8	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	46 1/2	» »	B. 1/2
O. de la V.	1445 »	» »	» »	Esp. D. active	34 3/8	34 1/4	B. » 1/8
B. de Fr.	3000 »	» »	B. 1 25	5 0/0 Naples.	102 20	» »	» »
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain. .	106 3/4	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1245 »	1243 75	B. 1 25
C. hyp...	785 »	787 50	H. 2 50	Emp. d'Haïti.	505 »	» »	» »
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belg.	700 »	697 50	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 Avril.

7 h. »/» OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—La Mère et la Fille. Valérie.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
6 h. »/» ODÉON.—Jane Grey. Comtesse d'Altenberg.
6 h. »/» VAUDEVILLE.— La Gazette. Polka en province. Pierre. Gants.
7 h. VARIÉTÉS.—Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. »/» GYMNASE.—L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu. Belles Têtes.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Peau du Lion. Polka. Ravel. Brelan.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN.—Mystères de Paris.
6 h. »/» GAITÉ.—Louise et Louison. Bohémienne.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. »/» FOLIES.—Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

23 Avril.				24 Avril.			
Arrivages	1436 q.	52 k.		Arrivages	1408 q.	29 k.	
Ventes	928	42		Ventes	974	97	
Restant	10698	61		Restant	11125	93	
Cours moyen		37,63		Cours moyen		36,66	
Cours-taxe		38,28		Cours-taxe		38,32	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	0q.	00k.	00,00 à 00,00	Gr.	149q.	13k.	30,95 à 34,75
1re	172	70	38,20 à 40,10	1re	378	79	38,20 à 40,50
2	292	53	35,65 à 37,85	2e	177	84	35,05 à 37,55
3e	49	20	28,85 à 29,20	3e	0	00	00,00 à 00,00
4	0	00	00,00 à 00,00	4e	4	87	25,65 à 00,00
Al. 513		36	38,50 à 00,00	Al.	394	07	36,30 à 40,75

DIJON, 20 Avril. — Farines de Lyon, 1re : 44,00; 2e ronde 40,00 et au-dessous.— Champagne, 1re: 43,20 à 44,00; 2e: 40,00. Les Bourgogne se cèdent au-dessous de ces cours. Ainsi les négociants de la Haute-Bourgogne offrent les premières marques prises au bateau à 40,00, esc. 1 p. 0/0.

Issues.

PARIS, 24 Avril. — Son sec: 9,50 à 10,00 les 125 lit. — Mouture: 10,50 à 11,00. — Recoupette: 12,00 à 12,25. — Remoulage: 18,00 à 19,50 les 150 kil.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 24 Avril. *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil.: 30,50 à 31,00 l'hect. 1/2. — Picardie, 115 kil.: 29,00 à 30,00. — Inférieur: 25,50 à 26,50. Vente languissante et peu d'offres. Baisse évaluée de 0,25 à 0,50. — Seigles au cours de la semaine dernière: 18,00 à 18,50, 108 à 110 kil. — Orges: 90 à 92 kil.: 17,00 à 17,50; un peu plus offertes. — Avoines (dans Paris), 150 kil.: 26,50 à 27,50; 145 kil.: 25,75 à 26,25; 140 kil.: 24,50 à 25,00. Bien tenue avec faveur de 0,50.

AMIENS, 20 Avril. — Froment, 1re : 19,00 à 19,50; 2e: 18,00 à 18,50; 3e: 16,00 à 17,00. — Seigle: 11,00 à 12,00. — Pamelle: 11,00 à 12,00. — Avoine: 6,25 à 7,00.

ARRAS, 20 Avril. — Froment blanc: 18,00 à 20,25; de roux: 15,50 à 19,00. — Seigle: 10,75 à 11,75. — Escourgeon: 13,00 à 14,50.— Avoine: 6,00 à 6,75.

ORCHIES, 22 Avril. — Froment, 1re: 19,50; 2e: 18,25; 3e: 17,25. — Seigle: 11,00 à 11,50. — Avoine: 6,00 à 7,00.

BAR-SUR-SEINE, 19 Avril. — Froment: 18,00 à 19,25. — Méteil: 12,75 à 13,50. — Seigle: 10,25 à 11,00. — Orge: 10,50 à 10,75. — Avoine: 6,85 à 7,50.

Sucres (par 100 kil.).

Sucre indigène.

PARIS, 22 Avril. *Raffiné.* — Raffinade: 220,00 à 230,00. — 1/2 raffinade: 200,00 à 220,00. — 1re sorte: 175,00 à 185,00. — Bon ord.: 165,00 à 170,00. — 4 cass. ord.: 157,00 à 162,00. — Lumps: 160,00 à 166,00. — *Claircé*, 1re sorte: 158,00 à 160,00; 2e: 145,00; 3e: 136,00. — Fine 4e: 135,00.— Belle 4e: 132,00 à 133,00. Bonne 4e: 130,00 à 131,00. — 4e bon ord.: 128,00 à 129,00. — 4e: ord. 125,00 à 126,00. — Bon commun: 116,00 à 120,00. — Mélasse: 20,00 à 22,00.

Sucre exotique.

Martinique et Guadeloupe, belle 4e: 131,00; do bonne 4e: 128,00 à 129,00; de 4e bon ord.: 124,00 à 125; de 4e ord.: 121,00 à 123; do bon commun: 117,00 à 118,00; do commun: 113,00 à 114,00. — Bourbon belle 4e: 131,00 à 132,00; bonne 4e: 128,00 à 129,00; 4e bon ord.: 125,00; 4e ord.: 121,00 à 122,00; bon commun: 117,00 à 118,00; commun: 113,00 à 114,00. — Porto-Rico bonne 4e: 125,00 à 126,00. — Mélasse de canne: 30,00 à 35,00.

PARIS, 21 Avril. — *Sucres.* — Les transactions en sucres bruts ont été très importantes depuis dix jours et la faveur des prix a fait coter les cours avec 2,00 d'augmentation par 100 kil. Rien ne peut faire présumer une réaction en baisse.

Indigène.

LILLE, 20 Avril. — *Raffiné.* — Raffinade: 195,00 métis de 3 kil.: 185,00; métis de 6 kil.: 170,00 à 175,00; lumps: 165,00. — *Non raffiné.* Belle 4e: 128,00 à 130,00; bonne 4e: 125,00 à 126,00; 4e bon ord.: 123,00; 4e ordinaire: 121,00; basse 4e: 114,00 à 118,00.— Vergeois: 85,00 à 135,00.

LE HAVRE, 22 Avril. — Notre approvisionnement de sucres en mains premières se trouve tout-à-fait épuisé, de sorte que nous n'avons plus à constater que les ventes à livre par navires attendus. La bonne quatrième, en ces conditions, est tenue à 121,00 et l'on offre 120,50. Des ventes de peu d'importance ont été faites à ce dernier prix. Ainsi la position est toujours bonne. Samedi on a fait des Bourbon, par l'actif, qui ont été traités sur échantillon à 65, et des bruts Martinique sur la base de 60,25 la bonne 4e.

Le navire Havre, venant de la Martinique avec 474 bques, est entré.

DUNKERQUE, 19 Avril. — Rien de nouveau dans la position des sucres bruts, dont la demande, depuis quelque temps, est peu active. On a réalisé plusieurs petits lots, pour l'épicerie, de 60,50 à 61,00, type de bonne 4e.

MARSEILLE, 20 Avril. — *Sucres bruts.* — Notre marché a été un peu plus animé cette semaine tant sous le rapport des transactions que sous celui des arrivages. Les ventes se composent de 125 barriques environ sucre brut de nos Antilles à 66,00 les 100 kil. ent. En sucre étranger il s'est traité 1,500 balles de Madagascar à 63,00 acquitté; on en a vendu aux enchères pour cause d'avarie, 3,300 balles à 61,00.—Les sucres Bourbon ont eu preneurs pour 1600 balles à divers prix. — L'article est généralement très bien soutenu.

Sucres terrés. Cette semaine a été marquée par une reprise d'affaires sur notre marché. Plusieurs parties assez importantes se sont écoulées rondement à des prix soutenus. On a réalisé en disponible 65 caisses sucre Havane blanc à 80,00 les 100 kil. ent.; 107 caisses dito blanc à 78,00; 306 caisses en diverses ventes, Havane blond à 60,00; 200 do blond à 58,00; 148 do blond à 56,00; 300 caisses Trinité blanc à 78,00, et 181 caisses do blond à 58,00.

L'enchère de 528 caisses sucre Trinité blond et 255 caisses dito blanc, avariés, qui avait été annoncée pour mardi dernier, a eu lieu. Les blonds ont été vendus de 57,50 à 58,50, et les blancs de 70,00 à 76,50 les 50 kil. consom.

A livrer, il s'est traité 76 caisses Havane blanc à 40 c.

Nous avons reçu 1,154 caisses par quatre navires espagnols arrivés de le Havane.

Sucres raffinés. — La huitaine expirée a été des plus stériles en transactions sur les sucres raffinés en général faute de demandes. Les ventes à l'entrepôt sont à-peu-près nulles, et celles à la consommation s'opèrent très lentement et avec une légère diminution sur les prix antérieurs.

Voici la cote des différents produits :

Raffinés. Papier 7 0/0 F 68,00; cassés: 70,00, Botardes: 66,00; tapis: 65,00; nus: 157,50 cons.; bâtardes blanches: 149,50.

— A la suite d'une visite qu'il vient de faire dans les usines à sucre du nord de la France, M. Dumas a communiqué à l'Académie des sciences des renseignements qui intéresse cette industrie sous le double rapport de la science et de la législation. La campagne qui vient de se terminer a vu mettre en pratique une méthode nouvelle due à M. Schutzenbach, et qui permet de transformer du premier coup en sucre de première qualité la presque totalité du sucre cristalisable qui se trouve dans la betterave. On arrive à ce résultat en soumettant des liqueurs plus étendues à une cuisson moins active, en déterminant la formation de cristaux volumineux que l'on épure par un lavage rationel, au moyen d'une solution sucrée.

Les proportions de sucre royal que l'on retire par ce moyen de la cassonade dépasse tellement celle que l'on avait pris pour base dans la fixation des taxes, que les fabricants trouvent profit à altérer le sucre qu'ils ont obtenu cette année, par un mélange de cassonade, ce qui vient justifier les observations que M. Thénard a fait inutilement entendre lors de la discussion de la dernière loi des sucres. (*Argus soissonnais.*)

Répression des falsifications des sucres.

Une circulaire du ministre des finances a été adressée aux administrations départementales à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour réprimer les falsifications qui se sont faites dans le commerce des sucres et des cassonades exotiques, à l'aide de glucose à l'état concret. En conséquence, les autorités locales sont chargées d'appliquer contre les officiers et marchands saisis en contravention les dispositions du Code pénal, qui atteignent ceux qui trompent les acheteurs sur la nature des marchandises.

(*Spectateur de Dijon*, 18 avril.)

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 22 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1948	1073	70	1 44	1 08	» 92
Vaches....	96	79	6	1 04	» 90	» 76
Veaux.....	676	676	»	1 62	1 40	1 16
Moutons..	8114	7273	841	1 38	1 20	1 »

PARIS, *marché aux chevaux du 24 Avril.* — Chevaux de selle et de cabriolet, 100; vend. 22, de 215,00 à 700,00; do de trait, 230; vend., 47, de 300,00 à 940,00; de hors d'âge, 88; vend. 18, de 60,00 à 220,00. — Anes, 11; vend., 3, de 30,00 à 70,00. — Chèvres, 7; vend., 2: 15,00 et 40,00. — Encan: 7. — Essai: 145,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, halle des 22, 23 et 24 Avril. — Beurre en livre, le kil., de 1,18 à 2,34; do en mottes Isigny: 1,30 à 4,00; do en mottes Gournay: 1,50 à 2,40. — Petit beurre: 1,06 à 1,70. — Beurre salé et beurre fondu: 0,94 à 1,12. — OEufs (le mille) du 22: 33,00 à 48,00 du 23; 30,00 à 48,00. — Fromages (la dizaine) Brie: 12,00 à 20,00; à la pie: 5,00 à 15,00.

[illegible] pas le Code de Napoléon. Il a encore démontré que rechercher cet amendement, c'était tendre à exciter la commisération en faveur du criminel, au lieu de la réprobation et de l'infamie que le code actuel lui inflige impitoyablement au nom de la sûreté de la société.

Et remarquez, a-t-il ajouté, que, par suite du même principe de commisération, on veut établir des sociétés de patronage au profit des *libérés*; c'est-à-dire que l'on a plus de pitié pour les coupables que pour tant d'honnêtes artisans pauvres que personne ne patrone; mais c'est là commencer à reconnaître, et commencer le plus mal possible, ce que *certain journal socialiste quotidien* appelle le droit au travail.....

Nous ne chercherons pas à réfuter M. de Peyramont; nous préférons adopter ce que son point de vue a de juste. Oui, il est illogique de commencer à exercer la commisération sociale à l'égard des coupables; et il vaudrait mieux créer des secours préventifs, des ateliers de travail libre, que des moyens répressifs, des ateliers de travail forcé; ce n'est pas notre faute si l'on ne fait pas des essais sérieux dans la voie que nous indiquons depuis long-temps: mais est-ce une raison de ne pas avoir de commisération pour les coupables? M. de Peyramont lui-même, en analysant le code purement intimidant de 1811, a été obligé de dire plusieurs fois: « Je ne le défends pas, je l'explique. » — Pourquoi cette réticence? C'est que ses idées sont en arrière de ses sentiments; il porte à la tribune une conviction de légiste; mais l'atmosphère du siècle en altère l'expression; elle le pénètre et malgré lui le force de rendre un hommage indirect à la commisération que doit inspirer tout coupable. La société est de moitié dans les crimes qui se commettent, avons-nous dit dernièrement; c'est ce que l'on commence partout à comprendre; et c'est ce qui fait qu'on cherche à amender le coupable, et non plus simplement à l'intimider et à le punir.

Que M. de Peyramont veuille donc bien voir dans ce sentiment un indice de la tendance irrésistible de notre siècle. Cette tendance, mal dirigée sans doute, mais précieuse et pleine d'avenir, et qu'il sera facile de diriger, se trouve indiquée par l'auteur d'un livre dont M. de Peyramont a lu un extrait à la tribune; cet auteur est M. Allier, qui a fondé à Petit-Bourg une colonie pour les enfants pauvres.

M. de Peyramont a fini son remarquable discours en critiquant la méthode de faire des lois à bâtons rompus, et par voie d'amendements improvisés. Cette critique retombait sur M. le ministre de l'intérieur, qui, hier, était venu apporter à la tribune une modification essentielle et inattendue au projet.

M. Duchâtel a cru devoir répondre à cette observation, et a cherché en même temps à réfuter les autres objections de M. de Peyramont; mais il est évident que, pour les peines de longue durée,

L'inauguration du nouveau débarcadère ou de l'entrepôt des chemins de fer de Rouen et du Havre dans la plaine de Monceaux nous a fourni l'occasion de rappeler aux propriétaires urbains de la rive gauche des quartiers de l'est, du vieux Paris central et de la banlieue que la valeur de leurs immeubles était sous le coup d'une ruineuse dépréciation, s'ils ne protestaient pas ouvertement contre la concentration des embarcadères au nord et au nord-ouest de Paris.

Nous avons montré quelle immense perturbation dans les fortunes suivrait le dépréciation subie par ces immeubles dont la valeur s'élève à plusieurs milliards.

Nous avons déploré le manque de prévision et de vue d'ensemble de la part de l'administration centrale des ponts-et-chaussées, et des ministres des travaux publics et de l'intérieur, qui, dans le choix de l'emplacement des embarcadères, au lieu de tenir compte de la position que Paris occupe actuellement dans la vallée de la Seine, au lieu de faire aboutir ces nouveaux centres de mouvement à la portée de TOUS les quartiers de la capitale, les rejettent bien au-delà des hauteurs qui forment les limites naturelles de la ville, et créent ainsi au bénéfice de la banlieue un vaste foyer de commerce et de mouvement au détriment de la capitale.

Nous avons rappelé que le roulage fluvial de la basse Seine et des canaux Saint-Martin et Saint Denis, ne pouvant lutter contre les bas prix du chemin de fer de Rouen, le commerce que Paris faisait avec cette ville, et qui donnait une certaine vie aux quartiers traversés par ces voies fluviales de communication, serait d'un jour à l'autre supprimé au profit des Batignolles, où viendront se décharger les vins, les alcools, les denrées coloniales, et les plus riches produits manufacturés de France.

Nous disions que ces faits, désastreux pour Paris, prendraient bientôt un immense développement. Bientôt, en effet, les terrains qui avoisinent l'entrepôt de Rouen et du Havre aux Batignolles, entre l'église communale, l'usine à gaz (récemment étudiés par M. Achille Naquet, géomètre de la ville), verront surgir tout un nouveau quartier; et, par suite de la divergence d'intérêt que *l'on a créée* entre Paris et *sa* banlieue, — erreur capitale d'administration et d'édilité — M. Ballagny, maire des Batignolles, pousse très activement à l'agrandissement de la nouvelle ville.

Nous ajoutions que les intérêts les plus puissants, les plus remuants, les plus compacts de la France étaient compris dans les départements qui se trouvent au nord-ouest de Paris, et que les chemins de fer du Havre, de l'Angleterre et de la Belgique, seraient nécessairement construits, dans un très court délai, et que dès-lors la concentration de ces embarcadères au nord de Paris, là où se porte toute l'activité de la capitale, devenait un puissant auxiliaire pour entraîner Paris hors de la vallée qu'il occupe.

Le *Journal des chemins de fer*, avocat persévérant des intérêts égoïstes des compagnies, ceux surtout de la compagnie de Saint-Germain, laquelle a déjà su si habilement se donner pour tributaires les chemins de Rouen et de Versailles (rive droite) (1), n'a pas manqué d'attaquer les principes de justice et d'économie que nous défendons dans l'intérêt de

(1) Dans huit mois, le chemin de Rouen a payé à la compagnie de Saint-Germain, pour droit de péage, 107,416 fr. 65 c., et celui de Versailles (rive droite) 185,265 fr. 24 c. dans un an.

[illegible]

La plus-value de nos propriétés dans les Batignolles compense la perte que nous présentent celles du Pecq et de St-Germain.

Quant aux propriétés de Paris, elles consistent principalement en 22,000 mètres de terrain sur la place de l'Europe, qui se trouvent entièrement payés par les bénéfices réalisés sur d'autres immeubles que nous avons été dans le cas de vendre. Ces 22,000 mètres ont, vous le savez, déjà acquis une valeur considérable par l'effet de ce mouvement *irrésistible* qui pousse le développement de la population aisée vers cette partie de la capitale.

Cette valeur se trouvera nécessairement augmentée par l'ouverture de la rue d'Amsterdam et par le large percement en face de la cour principale de notre gare qui, au mois d'avril prochain, va mettre en communication directe le quartier de Tivoli avec celui de la Madeleine et avec les boulevarts....

Indépendamment des revenus croissants sur lesquels nous pouvons désormais compter, nous avons dans nos immeubles de Paris un capital dont la plus-value augmente chaque jour, et dont la réalisation accroîtra le fonds des bénéfices sociaux.

Est-ce clair? Avions-nous tort de dire dernièrement, à propos de la concentration du mouvement commercial qui s'opère de jour en jour au nord de Paris, « que les faits accomplis, ceux même qui l'ont été sous » les plus absurdes influences, finissent par avoir gain de cause et par » écraser, sous leur aveugle puissance, la justice, les anciens droits, et » tous les projets d'amélioration intelligente et calculée? »

Evidemment non; — et le *Journal des Chemins de fer*, le défenseur des intérêts de la compagnie de St-Germain ou des intérêts de M. de Rothschild, qui trouve tout naturel d'embrancher le chemin de fer de Chartres sur celui de Versaille (rive droite), pour donner un troisième droit de péage à M. de Rothschild, aurait dû, ce nous semble, cacher au moins le bout de l'oreille dans la question de la concentration des embarcadères au nord de Paris.

Quant à nous, qui cherchons à faire prévaloir les intérêts généraux de Paris, nous continuerons notre guerre aux prétentions exorbitantes de la compagnie de St-Germain, et nous, nous déclarons que nous ne comprenons pas comment de semblables prétentions puissent être appuyées par le ministère, lorsqu'à la somme de 1,490,142 f. engagée par la compagnie dans les terrains de la place de l'Europe et des Batignolles, on peut opposer un capital de plusieurs milliards sacrifié aux intérêt de cette compagnie.

Et n'est-ce point une ironie sanglante adressée au conseil municipal, que cette phrase de M. Pereire, dans laquelle il constate que « le large percement en face de la cour principale de la gare, rue St-Lazare, 120, va augmenter la valeur des terrains de la compagnie? » Ne sait-on pas qu'en 1842, M. Pereire et le *Journal des Débats* demandaient à grands cris que les abords de cette gare fussent agrandis aux frais de la ville pour cause d'*utilité publique*?

Cette leçon devrait servir au conseil municipal, défenseur naturel des intérêts parisiens, qui ne devraient jamais se laisser imposer de pareilles dépenses.

C'est ainsi que l'administration centrale des ponts et chaussées, le ministre de l'intérieur, entendent les intérêts de la capitale; c'est ainsi qu'en s'abandonnant au jour le jour à des idées divergentes, sans suite,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

IIIe article (1).

Nous avons dit que, le bonheur étant la destinée de l'homme, l'art avait mission d'exalter dans les âmes l'aspiration vers le bien, et d'accroître la répulsion pour le mal. Nous distinguerons donc généralement les artistes ou leurs œuvres en deux classes: d'une part, les chantres du bonheur, les prophètes de l'avenir avec leurs images heureuses; de l'autre, les artistes critiques avec leurs peintures énergiques des crimes, des afflictions et des misères.

On a souvent dit que l'art avait mission de conduire l'homme au Bien, et de lui révéler les lois du Beau; mais cette détermination du but de l'art a toujours eu quelque chose d'étroit et d'incomplet. « Rendre la » vertu aimable, le vice odieux, le ridicule saillant; voilà le projet de tout » honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau. » Cet enseignement est de Diderot; et tels sont les termes sous lesquels se produit ordinairement la doctrine de l'utilité sociale de l'Art. Ainsi s'expriment la plupart des écrivains de l'Ecole démocratique, promoteurs du principe de l'*interprétation*. Or, cette idée et cette formule sont incomplètes, comme il est aisé de s'en convaincre.

Avec cette théorie, il nous faut exclure du vrai domaine de l'art toutes les images du luxe, de la volupté, toutes les belles sensualités. Avec cette théorie, on proteste contre les imaginations riantes et voluptueuses, et c'est ainsi que les groupes d'amour, dans le *Rêve de bonheur* de M. Dominique Papety, ont attiré, l'an dernier, les foudres de certains critiques des feuilles démocratiques et autres pauvres juges, déroutés dans leur esthétique étroite, moraliseurs blessés dans leur susceptibilité pudique.

Si pour qu'une œuvre d'art ait un objet utile, il faut nécessairement que cette œuvre attaque le vice et chante la vertu, nous demanderons ce qu'on entend faire des paysagistes (1). L'amabilité de la vertu ne se démontre pas, apparemment, par des combinaisons d'arbres et de terrains; la haine du crime ne s'écrit pas sur des rochers et sur des murailles. Cette simple difficulté, ce seul fait que la formule de Diderot laisse sans application utile un genre important dans l'art, suffirait à prouver que cette formule est insuffisante, et que la question est ainsi mal posée.

Avec les données que nous exposions hier sur la destinée humaine et sur le but de l'Art, les partisans de l'*interprétation* ne sont pas exposés à se voir acculés dans une impasse; ils ne sont pas obligés de condamner le paysagiste à un pur métier de copiste, de le renvoyer au principe de l'*imitation*. «Un paysagiste est un peintre en portrait, qui n'a guère d'autre mérite que de faire très ressemblant. » Ainsi parlait Diderot, et tous nos critiques, qui chevauchent sur la vertu aimable et sur le vice odieux, sont logiquement conduits à cette conclusion.

Nous tenons beaucoup à ne pas être confondus dans la catégorie des moralistes retardataires. Nous entendons que l'Art ait pour mission d'enseigner le souverain bien, le bonheur. Or, le domaine du bonheur est immense, sans bornes: sensualités et voluptés délicates, tendresses et dévouements du cœur, merveilleuses fécondités de l'intelligence, aspirations pures de l'âme religieuse; c'est la vie tout entière dans sa fleur épanouie et parfumée. Sans doute la glorification de la vertu devient une source d'inspiration pour l'artiste; mais il en est beaucoup d'autres. Le souverain Bien n'est pas seulement dans la vertu; il est, pour parler en termes plus généraux et plus justes, il est dans le bonheur universel, dont la vertu n'est qu'un moyen.

On conçoit que, dans notre théorie, le paysagiste trouve un rôle d'une haute importance. En critiquant les ruines, les tableaux de confusions et de misère qui couvrent le sol; en composant les éléments de la richesse et de l'ordre; en révélant les beautés parsemées dans la nature, souvent cachées et presque inconnues de la foule; en inventant des images harmoniques et splendides, il accomplit saintement sa mission. Transformer les sales chaumières en palais, distribuer savamment les eaux, les massifs d'arbres, les routes, les monuments; tout cela n'entre pas précisément dans la formule: « Rendre la vertu aimable et le vice odieux; » mais tout cela c'est œuvre humaine, c'est œuvre religieuse. Notre doctrine permet donc d'assigner un rôle glorieusement utile au genre du paysage, que la théorie incomplète du moralisme condamnait à une condition mesquine et futile.

C'est cette importance suprême donnée à l'idée du bonheur collectif, qui distingue l'école de Fourier de toutes celles qui l'ont précédée. On disait: « Il faut rendre l'homme meilleur; » nous disons: « Il s'agit de rendre l'homme heureux. » Et nous déclarons que le plus sûr et le seul moyen de rendre l'espèce humaine meilleure, c'est de la rendre d'abord plus heureuse. *Le bonheur rend l'âme si bonne*, a dit le noble poète Béranger.

Nous avons, en 1842 et 1843, noté la proportion des images du bonheur et de la souffrance dans les œuvres exposées au Louvre. Nous continuerons à donner ces indications, qui pourront un jour, peut-être, servir d'utiles statistiques.

TABLEAU.

	1842.	1843.	1844.
Inspirations religieuses, tristes,	»	»	64
— — heureuses,	»	»	90
Amitié malheureuse,	12	17	6
— heureuse,	38	32	45
Amour malheureux,	23	14	15
— heureux,	22	21	26
Ambition et travail malheureux,	90	28	54
— — heureux,	41	5	59
Familisme malheureux,	43	42	25
— heureux,	36	27	33
Afflictions diverses,	78	45	56
Sensualité caressée,	61	47	125
Etudes et portraits tristes, graves,	»	»	147
— — souriants, heureux,	»	»	219
Animaux misérables, souffrants,	»	»	23
— forts et riches,	»	»	24
Paysages tristes, pauvres,	328	177	255
— riches, heureux,	152	78	125

Ainsi, en 1842, sur 1883 tableaux, nous comptions 330 idées heureuses, et 1574 idées tristes; en 1843, sur 1387 toiles, 208 exprimaient l'idée du bonheur, et 325, celle de la souffrance. Cette année, sur 2289 œuvres de peinture et sculpture, 638 éveillent des impressions tristes, et 724 expriment la joie ou le bien-être. L'an dernier, nous étions moins bien partagés, et le génie du mal étendait son aile lugubre sur le Salon. L'année a été bonne et souriante pour les imaginations de nos artistes. Il ne faut pas croire, hélas! que ce tableau exprime l'état réel des choses, la proportion juste du bien et du mal dans notre société civilisée. Les artistes sont des rêveurs; ils se laissent emporter aux saintes aspirations vers la destinée vraie, vers le bonheur. Cependant, Dieu nous garde d'oublier le tableau des souffrances humaines: l'art ne doit pas chanter seulement pour les heureux du monde. Il faut qu'il étale incessamment les plaies douloureuses aux yeux des privilégiés de la fortune, afin que ceux-ci emploient charitablement leur intelligence et leur puissance à guérir le mal universel.

Nous constatons avec plaisir, que le nombre relatif des ouvrages insignifiants est de beaucoup moins considérable qu'au dernier Salon. Plus de la moitié des œuvres exposées au Louvre, nous sourient ou nous émeu-

(1) Voir le No d'hier.

(1) Et des sculpteurs, pourrions-nous ajouter, puisque la mission toute spéciale de ces derniers est d'exprimer la beauté de la forme.

[illegible] et que tout ce que je rapporte de ma conversation avec lui est de la plus [illegible] vérité. Je ne me serais jamais permis de prêter à une aussi grande célébrité que M. O'Connell un langage qui n'aurait pas été le sien.

Nous avons vu les vers écrits de la main d'O'Connel, non sur un *album*, comme il le dit, mais sur une feuille de papier détachée. En tête des vers, O'Connel a mis, toujours de sa main : *Written for M. le* vicomte *d'Arlincourt*.

Après les détails que nous a donnés M. d'Arlincourt sur son entrevue avec O'Connel, nous sommes parfaitement convaincus de la véracité du récit du gentilhomme français, et nous ne comprenons pas les raisons qui ont pu porter O'Connel à donner à M. d'Arlincourt un brutal démenti en réponse à des témoignages fort honorables et pleins de loyauté. Un peu plus de savoir-vivre ne nuirait, nous le pensons, ni à la gloire ni à la mission du libérateur.

Nous lisions ces jours derniers dans le *Siècle* :

Nous avons, il y a quelques jours, rapporté un article du *Moniteur universel*, qui signalait un autographe de Molière, comme une des inappréciables merveilles d'une vente à laquelle on allait procéder, et un article de l'*Illustration*, qui établissait que cette pièce avait appartenu à la bibliothèque du roi, et qui demandait comment elle était sortie de ce dépôt national. La publicité a donné l'éveil. Des interpellations allaient être adressées, à la chambre des députés, à M. le ministre de l'Instruction publique, quand on a appris que M. le directeur de la bibliothèque venait de faire défense, par huissier, au libraire chargé de la vente, de mettre cette pièce aux enchères. Sur le refus de celui-ci, d'obtempérer à cette sommation, un référé a été introduit, et M. le président du tribunal de première instance a ordonné qu'il serait sursis. Une enquête, suivie par l'autorité judiciaire, ne peut manquer de faire rentrer la bibliothèque en possession de ce document, de faire connaître comment elle en a été dépouillée, et de rendre plus difficile le retour d'abus et de détournements sur lesquels l'attention du ministère de l'instruction publique avait déjà été appelée plus d'une fois, sans qu'il eût pris, néanmoins, les mesures qu'une administration vigilante eût regardé de son devoir de prendre.

Le *Siècle* a bien raison dans cette circonstance, et nous ne pouvons que joindre nos vœux aux siens. Plus d'une fois déjà, nous avons appelé l'attention de l'autorité sur les scandaleux abus dont les bibliothèques publiques sont trop souvent les victimes. Que le ministère propose donc des mesures sévères, et tous les honnêtes gens, tous ceux qui comprennent que les dépôts créés pour le public sont des propriétés pour le moins aussi sacrées que les propriétés particulières, applaudiront de grand cœur à ses efforts, et lui prêteront leur appui.

On nous écrit de Francfort :

« Depuis quelque temps un schisme violent a éclaté dans la commune israélite de notre ville. A-peu-près les deux tiers de la commune se sont séparés avec éclat du rite ordinaire de la synagogue, et vont former une secte à part. Ils s'appellent *les réformés*. Ils ne reconnaissent ni les cérémonies religieuses, ni les lois fondamentales du Talmud. Dans leur programme ils déclarent qu'ils ne feront plus circoncire les enfants, et ils renient formellement la croyance à un messie. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette affaire, c'est que M. Anselme Rothschild, le chef de la

[illegible] yeux.

Entrant dans l'examen de la question, l'orateur réfute les objections élevées contre le projet. Il s'appesantit surtout sur celles dirigées hier par M. le comte Beugnot contre le serment exigé de n'appartenir à aucune corporation non autorisée. Est-ce à dire, s'écrie l'orateur, que par-là nous appelions les honneurs de la persécution sur ceux qui aspirent à ceux du martyre? Non messieurs; mais on ne peut contester à l'Etat le droit de demander : qui êtes-vous? à ceux qui se présentent pour enseigner. La disposition attaquée ne fait pas autre chose.

A ce sujet, l'orateur croit devoir rectifier une erreur commise hier par M. Beugnot. La congrégation de Saint-Sulpice n'est pas de celles qui sont proscrites par nos lois, c'est un séminaire diocésain, placé sous la juridiction ordinaire. Le respectable abbé Eymeri, par sa qualité de membre de congrégation, n'aurait donc pas été, comme le prétendait M. Beugnot, exclu du droit d'enseigner.

Après quelques considérations sur l'art. 17, l'orateur aborde les attaques spécialement dirigées contre l'Université. Sans doute l'Université n'est pas exempte de défauts, mais elle a la seule perfection qu'il soit donné à la faible humanité d'atteindre; elle connaît ses défauts et a la bonne volonté de les corriger. L'orateur, au reste, se propose de revenir sur cet sujet à l'occasion de la discussion des articles.

M. Mérilhou termine par quelques considérations tendant à réfuter le reproche de monopole fait à l'Université.

M. DE BRIGODE dit qu'il veut examiner le projet de loi dans ses rapports avec nos institutions constitutionnelles. Il veut l'exécution de la charte.

Quant à cela, ajoute l'orateur, je déclare que la première partie du rapport de la commission ne me laissait rien à désirer. L'honorable rapporteur disait, en exposant les principes sur lesquels, selon la commission, devaient être fondés les établissements universitaires : « Plus de privilège, plus de » monopole, plus de surveillance, mais droit commun, exercice de ce droit » par des hommes dont les lumières garantissent l'impartialité. »

J'avoue que rien ne s'accordait mieux avec l'idée que je m'étais faite de l'enseignement secondaire. Malheureusement la suite ne répond pas au commencement.

L'orateur soutient que la loi conserve tous les privilèges de l'Université, et que cela constitue un monopole inconstitutionnel.

La question qui est portée devant vous n'est plus aujourd'hui une simple question d'enseignement : c'est la philosophie et la religion qui sont en présence; et il ne faut pas s'étonner si le clergé attaque l'enseignement donné par l'Université. Il faut bien reconnaître, en effet, que les élèves, au sortir du collège, ne savent rien moins que leur religion. Le clergé devait s'en affliger et chercher à y porter remède. La philosophie qui, au contraire, a d'autres fins, a eu de l'ombrage de cette sollicitude.

Je peux parler de la religion, des progrès qu'elle a fait faire à la civilisation, et surtout de ses droits incontestables; et je ne prétends pas me poser en adversaire de l'Université, de l'Université dans ses limites; je reconnais au contraire sa capacité, ses lumières et ses bonnes intentions. Je ne suis ni jésuite, ni pédant, ni philosophe; je ne vais en rien jusqu'au fanatisme.. Je suis catholique constitutionnel. (Hilarité).

Je n'ai jamais déserté la bannière sous laquelle j'ai toujours combattu, et je ne peux plus compter dans les troupes fraîches; je me présente dans la lice avec l'autorité de mon titre de vétéran. (Rires d'adhésion.)

L'Université vient donc tout à la fois semer dans l'esprit de la jeunesse, et ses principes philosophiques et ses principes religieux.

Pour justifier cette anomalie choquante, l'Université cherche à éblouir les yeux par les souvenirs de son illustration et des services qu'elle a rendus à la science; mais c'est en vain, le niveau de l'égalité a passé par-dessus tous

[illegible] dant je viens faire le contraire de ce qu'elle a fait. Je viens vous entretenir de la situation politique de la question. Le gouvernement, à mesure que cette discussion générale s'est développée, a de plus en plus senti le besoin de manifester hautement et avec précision quelle est dans cette situation politique, sa pensée, son intention, l'idée qu'il se forme de la loi, la conduite qu'il se propose de tenir.

Il y a quatre ans, où en étaient les rapports de l'Etat et du Clergé? Ils étaient non-seulement paisibles, mais sincèrement bons, bienveillants, harmonieux. Le clergé gagnait tous les jours sur la société en influence et en autorité morale; le gouvernement le secondait hautement dans ce progrès légitime et salutaire. Nous étions, en un mot, en pleine paix.

Qu'est-il donc survenu qui ait pu troubler cette paix? Le gouvernement et le clergé ont-ils changé l'un envers l'autre de sentiment et de conduite, et s'ils l'ont fait, par quels motifs? par suite de quels évènements?

Le gouvernement, à l'égard de la religion et du clergé, est toujours dans les mêmes sentiments, dans les mêmes intentions, non-seulement parce que la religion est un principe d'ordre; mais parce que le gouvernement sait qu'en même temps que la religion donne la règle intérieure, elle satisfait, elle appelle, elle élève les hommes.

Pourquoi donc, je le demande, la lutte à laquelle nous assistons? Une question a été soulevée, c'est la question de la liberté d'enseignement.

Il y a dans le clergé qui est entré si vivement dans le mouvement des hommes sincèrement convaincus que l'éducation laïque actuelle est dangereuse pour la religion catholique. Ces hommes agissent consciencieusement, pensent consciencieusement : c'est là l'opposition vraiment religieuse.

Une autre partie du clergé est entrée dans la lutte sans trop savoir pourquoi. Cette partie du clergé ne veut s'enrôler sous aucun drapeau; elle conserve peut-être quelques arrières pensées, quelques souvenirs d'un genre de pouvoir incompatible avec nos institutions, avec notre gouvernement; j'appellerai l'opposition de ce parti l'opposition ecclésiastique.

Personne ne peut douter que le parti politique auquel chacun pense ne songe à enrôler une partie du clergé pour le faire servir à ses desseins.

Le projet était à peine présenté que nous avons vu l'opposition s'élever avec énergie. La partie du clergé qui a protesté s'est servi de la liberté; elle s'est servi d'un droit écrit dans nos institutions; elle en a usé peut-être comme le font des hommes peu habitués; elle en a usé comme on use de quelque chose d'un peu enivrant.

Depuis que l'Université existe, elle n'a pas eu d'autre fin que de diriger les élèves dans le sens moral et religieux. C'était là la pensée de son fondateur : tous les hommes qui ont été dans son sein ont agi ainsi.

La grande difficulté des temps modernes, c'est la direction et le gouvernement des esprits; le clergé le sait bien; ce grand corps spirituel est aujourd'hui insuffisant; L'Université a de grands services à rendre, et elle ne faillira pas à son devoir.

On a dit que nous devions notre punition d'aujourd'hui aux influences religieuses. C'est là une étrange erreur! Ce sont les influences civiles qui ont toujours dominé dans votre organisation. Les idées civiles, voilà le moteur de la civilisation.

On s'est servi à cette tribune d'une expression d'une grande fausseté et d'une haute inconvenance : on a dit que l'Etat était athée!.... Non; l'Etat n'est pas athée!... l'Etat est laïque. (Vive adhésion.)

C'est là le principe que nous sommes chargés de défendre. Pour maintenir la sécularisation générale, pour maintenir le caractère laïque de l'Etat, nous irons chercher notre force dans les grands pouvoirs de l'Etat. La sécularisation générale, le caractère laïque de l'Etat, voilà, je le répète, ce que nous sommes chargés de garder et de défendre, et ce que nous garderons et défendrons contre toutes les attaques patentes ou cachées.

Quelle conduite tiendrons-nous envers le clergé? Nous lui parlerons tou-

---

vent à un degré quelconque. Pourtant, il est fort déplorable d'avoir encore sous les yeux plus de 900 ouvrages n'exprimant rien que le niais, le vague, le néant, tristes reflets de la vie monotone, froide, vide et nulle, que nous menons en civilisation. Il faut que chaque artiste tienne à honneur, si mince que soit son talent, de ne pas céder à ces influences somnolentes, annihilantes; il faut qu'il s'impose le devoir de donner à son œuvre un caractère, un sens déterminé. L'artiste ne peut pas sans abdiquer sa dignité, s'effacer comme le commun des hommes et sacrifier aux dieux stupides. Lorsque s'appauvrit l'espèce, sous un régime énervant, dans des institutions étroites et mesquines, c'est à l'artiste d'entretenir vivante la flamme sacrée, de ranimer enfin, par ses chants passionnés, les âmes qui s'éteignent.

Il ne suffira pas d'avoir partagé en deux groupes les œuvres, suivant qu'elles expriment l'idée du bonheur ou celle du malheur. Il nous faut une classification *composée*, plus complète. Adopterons-nous les divisions communément employées? Les critiques, depuis le temps de Diderot, ont tous adopté la classification suivante pour l'étude du Salon :

Peinture religieuse,
Histoire,
Genre,
Portraits,
Paysage historique,
Paysage, animaux et nature morte.
Sculpture, gravure, etc.

Il est évident que ce tableau est incomplet et qu'il prête à la confusion. Il faudrait méthodiquement appliquer de nouveau à la sculpture, la distribution en : religion, histoire, genre et portraits. Dans la pratique, la confusion entre l'histoire et le genre a été poussée à l'extrême, à tel point qu'on en est venu à classer les ouvrages en raison de leur dimension. Alors, pour se tirer d'embarras, on a adopté le titre de « tableaux de chevalet »; et l'on s'est ainsi trouvé satisfait d'un mode de classification purement matériel. Il nous semble qu'il serait bien de chercher une série rationnelle des genres, et nous essaierons d'en offrir une plus conforme à la nature des choses.

L'histoire embrasse tous les faits de l'activité humaine : à son domaine appartiennent conséquemment les annales religieuses. Si l'on a justement pensé qu'il fallait distribuer dans un genre spécial les représentations du sentiment religieux, qui est la passion supérieure de l'âme, n'est-il pas rationnel de continuer la classification de tous les genres d'après ce principe, et de former autant de genres successifs qu'il y a de forces et d'attraits essentiels dans l'âme humaine?

Après le sentiment religieux qui tend à lier tous les hommes dans une seule pensée et à les mettre en communion avec Dieu, nous observons d'autres affections par lesquelles les hommes s'unissent à leurs semblables. Les individus se rapprochent confusément, sans distinction d'âge et de sexe : c'est le groupe d'amitié. Des accords charmants se forment entre les sexes : c'est le groupe d'amour. D'ineffables tendresses font incliner pieusement les vieillards vers les enfants et lient passionnément les parents à leurs fils : c'est le groupe de familisme. Enfin, les hommes forment entre eux des sectes, des corporations, où ils se classent suivant les lois de la hiérarchie : c'est le lien corporatif ou d'ambition, celui qui lie le soldat à sa compagnie, le colonel à son régiment, le citoyen à sa fonction, l'artiste à son école. Par la constitution seule de ce groupe, le désir d'ambition qui est dans le cœur humain trouve à se satisfaire; car c'est là seulement que les individus se comparent, se mesurent, rivalisent, se classent et s'élèvent, grandissent en puissance et en honneur.

Dans un ordre inférieur, au-dessous de ces tableaux où les sentiments religieux et affectueux dominent, nous voyons l'homme attiré par les jouissances sensuelles, et se laisser entraîner au charme de la musique, des parfums, des spectacles éclatants, des plaisirs de la table.

Tel est l'ensemble des fonctions de l'homme; toute la vie de l'humanité est là. Examinez les œuvres des maîtres de l'art; qu'y trouvez-vous? Toujours, sous tous les costumes et dans tous les temps, des reproductions des sentiments et des attraits essentiels de l'âme. Au degré supérieur, le dévouement religieux à ses semblables et l'aspiration vers Dieu. Le Poussin, Rembrandt, Jouvenet nous offrent le Christ guérissant les malades et ressuscitant Lazare; les Madeleines du Guide aspirent aux félicités d'un monde meilleur. Puis viennent les accords entre les parents et leurs enfants, entre les amis, entre les amoureux. Les *bambini* et les madones de Raphael et de Léonard sourient; la *Psyché* de Gérard frissonne. Les individus s'unissent pour accomplir l'œuvre de justice terrestre et l'ambition les pousse à des travaux utiles ou destructeurs, dans les guerres sanglantes, au milieu de l'agitation des cours, des parlements et des places publiques. Les peintres nous ont représenté les batailles, les victoires, les cérémonies triomphales, les honneurs rendus aux génies puissants ou bienfaiteurs. Enfin, dans une sphère plus individuelle, se présentent tous les faits de la vie matérielle; les peintres Flamands chantent naïvement les jouissances sensuelles, retracent ces *kermesses* où l'amitié vient heureusement se mêler au plaisir de la danse, du boire et du manger.

Les artistes reproduisent encore la figure humaine dans son repos, par le portrait. Si l'œuvre commencée par Lavater avait été continuée, si la science de la physiognomonie était faite, le plus souvent nous saisirions dans une tête d'étude le sentiment qui y domine, et nous pourrions ainsi rattacher les portraits aux diverses classifications des passions indiquées plus haut. Dans notre ignorance, force nous est de classer à part le portrait et la tête d'étude.

Les peintres ne retracent pas seulement les tableaux de la vie de l'homme. Leur pinceau s'applique à reproduire les animaux qui peuplent le globe, et le paysage avec ses accidents variés, les fleuves et les mers, les hautes végétations et les prés et les herbes fleuries. Ils n'expriment pas seulement les sentiments de l'âme humaine; ils cherchent à interpréter l'animation de toute la nature et les profondes harmonies de la lumière et des arômes, où baigne la vie universelle sur le sein de la terre.

Telles sont donc les classifications rationnelles des genres en peinture :

Religion;
Amitié;
Amour;
Ambition;
Familisme;
Sensualités;
Portraits;
Animaux;
Paysages.

Ces divisions sont claires pour le bourgeois comme pour l'artiste. Il n'est pas besoin d'aller mesurer la toile pour déterminer la classe à laquelle le sujet appartient; et, quelle qu'en soit la dimension, quel qu'en soit le style, nous voyons à quel ordre de fonctions ou de sentiments se rattache l'œuvre de l'artiste. De cette manière, chaque genre porte dans son titre même sa signification. Ici, il n'y a pas d'autre confusion possible que celle qui ressort de la nature même des choses, lorsque plusieurs idées ont leur expression dans une œuvre; mais alors même il arrive toujours que l'un des sentiments exprimés, étant en dominante, détermine aisément la classification. Si nous reconnaissons sur-le-champ que les tableaux de MM. Champmartin, Boulanger, Etex, Lazerges, Chasseriau sont des peintures religieuses, nous n'aurons pas plus de peine à distinguer, dès le premier regard, que les *Bohémiens*, de M. Diaz, les *Enfants*, de M. Wickenberg sont des groupes où l'amitié domine. Nous trouverons le familisme affligé dans le *Malheur*, de M. Gallait, dans le *Vieux Matelot*, de M. Guillemin. Le lieutenant-général Galbois, dominant son état-major et recevant la soumission d'El-Mokrany (tableau de M. Dauzats), nous représentera l'ambition satisfaite. Qui ne reconnaît, avec une vive émotion, dans un tableau, l'expression de l'amour, qu'il soit triomphant ou blessé? Au lieu de dire, du *Saint-Hilarion* de M. Papety : c'est un tableau de genre, ne caractériserons-nous pas mieux cet ouvrage en disant que c'est une attrayante fantaisie de sensualité?

D. LAVERDANT.

[illegible] cessité de la société. Démolissez les prisons, reconstruisez-les avec le système cellulaire, vous ne parviendrez jamais à faire mieux que ce qui est.

J'arrive à un autre point de vue de la question. La loi qu'on vous propose aura pour effet de renverser complètement la législation pénale. Si vous lisez le rapport de la commission, vous trouverez encore les noms des anciennes peines, mais les noms seuls subsistent. Détention, réclusion, bagne, peines correctionnelles, ou infâmantes, tout se trouve confondu.

Cependant, messieurs, il importe de ne pas confondre les choses. Le système pénitentiaire nie la peine infâmante. En effet, qu'est-ce que la peine infâmante? C'est un stigmate à jamais attaché au condamné, c'est une marque d'ignominie qui a pour but d'appeler sur lui l'ignominie, de le rayer de la société, de la famille. (Réclamations à gauche.)

UNE VOIX. Il vaut alors bien mieux tuer le condamné.

M. DE PEYRAMONT. Le but de la loi a été tel. La loi a-t-elle eu tort? (Oui! oui!) Je n'ai pas ici à la justifier; je n'examinerai pas si l'intimidation n'est pas meilleure que la correction, la première profitant à la société, et la seconde seulement à l'individu; ce que je voulais constater, c'est que vous changez le but de la pénalité.

La manifestation de la peine infâmante est l'exposition. On a proposé de supprimer cette peine en 1832; un grand nombre de magistrats en réclamèrent le maintien et elle fut maintenue. C'est une peine essentiellement morale, qui n'a rien d'atroce, et qui peut avoir l'influence de répression la plus complète. Votre régime pénitentiaire est la condamnation formelle de l'exposition et de toutes les autres peines morales.

A tout cela, le système cellulaire sustitue une peine purement correctionnelle, une peine qui s'accomplit dans l'ombre, qui n'a aucune apparence d'intimidation.

On a dit que la peine des travaux forcés est douce comparativement aux autres. Le texte de la loi, le vœu de la loi, c'est qu'elle soit la plus pénible des peines; et elle l'est encore dans l'esprit des populations; le forçat est aux yeux de tous, l'être dégradé, l'homme dont les nourrices font peur à leurs nourissons, l'homme mis en dehors de la société, le réprouvé. (Réclamations.)

Je ne justifie pas les préjugés, je les constate.

On vous a dit que la peine du bagne est préférée par les détenus des prisons centrales. Je n'ai jamais vu un accusé imposer silence à son avocat lorsqu'il réclamait pour lui la détention, et lui dire : J'aime mieux aller au bagne.

Lorsque la loi imposa le silence dans les maisons centrales, quelques détenus, il est vrai, dirent qu'ils préféraient le bagne; mais c'est là une circonstance particulière qui ne peut faire loi. On nous a dernièrement distribué une statistique de la mortalité dans les bagnes et dans les maisons centrales. Eh bien! des condamnés conduits dans les bagnes, le dixième a péri à la fin de la première année, et, au bout de deux ans, un sixième des détenus a disparu. Ce n'est cependant ni l'insalubrité du lieu, ni l'excès de travail, ni le régime alimentaire qui produisent cet effet; sous ce rapport, la situation des détenus est supérieure à celle de la plupart des ouvriers : la cause de la mortalité, c'est la terreur qu'inspire la peine.

Les détenus dans les maisons centrales périssent dans une proportion beaucoup moindre, malgré la vie sédentaire et contre nature qui leur est imposée.

A cette peine, la plus terrible de toutes, que substitue le projet de loi? Une petite chambre bien propre où il y a des outils, et où viennent tour-à-tour des directeurs, des aumôniers apporter des paroles de consolation et d'amour. On aura soin, il est vrai, d'inscrire sur la porte : Réclusion, détention, travaux forcés. Mais la différence de la peine s'arrête à la porte. Le régime intérieur se compose pour tous du travail séparé, de promenades salutaires, de visites bienveillantes. Le travail qui, pour le condamné actuel, est une aggravation de la peine, la loi exige qu'aucun détenu n'en soit privé, autrement que par mesure disciplinaire, c'est-à-dire que le travail se change en adoucissement.

Vous parlez d'appliquer les forçats aux travaux les plus pénibles. Mais quels sont ces travaux pénibles que peut faire dans une cellule un détenu constamment seul? Vous changerez la nourriture; mais vous ne devez au détenu que le nécessaire : si vous lui donnez plus, si vous lui donnez moins, vous vous rendez coupable d'immoralité ou d'inhumanité.

Je ne parlerai pas du costume. Que signifie le costume pour un homme qui vit constamment seul? Vous affaiblissez le pécule; mais le pécule est une récompense, ce ne peut être pour cela que le coupable est envoyé dans la prison.

Il n'y a plus qu'une seule peine. Or, la loi actuelle, dans certains cas, autorise les tribunaux à réduire la peine pour l'assassinat jusqu'à cinq ans de travaux forcés. Dernièrement, un ouvrier a été condamné à douze ans de cette peine pour avoir tué sa maîtresse. Mais les tribunaux correctionnels condamnent des filous à des peines qui ne sont guère inférieures; et comme la peine est exactement la même, il s'ensuivra que le vol sera assimilé à l'assassinat; voyez quelles conséquences morales cette assimilation peut avoir!

Je finis par un reproche encore plus grave. La loi actuelle poursuit les condamnés de sa réprobation. La loi que vous voulez établir tend à substituer à cette réprobation la bienveillance, la compassion, la charité pour les criminels; votre loi mène au patronage des libérés. Songez-vous où cela vous conduira? Vous n'améliorerez pas le criminel, et vous diminuerez l'horreur du crime.

L'orateur, au milieu du bruit des conversations, présente des considérations contre le patronage des libérés, qui, dit-il, résulte de la loi.

Si vous organisez le patronage pour les libérés, pour les assassins, pour les voleurs, il faudra bien que vous l'organisiez pour les honnêtes gens; vous ne pourriez fournir de l'ouvrage au scélérat, si vous ne vous ne vous engagez en même temps à en fournir à tous les ouvriers malheureux et sans travail, infiniment plus dignes d'intérêt que les libérés.

Ne dites pas que cela ne résulte pas de la loi : M. le ministre dernièrement a adressé une circulaire aux directeurs des prisons, pour leur demander leur avis sur le patronage des libérés; j'attire l'attention de la chambre sur ce point. C'est une révolution sociale qui peut résulter du projet de loi; c'est ce qu'un journal socialiste quotidien appelle l'organisation du travail, le travail assuré à tous, et c'est une réforme à laquelle je crois que nous ne sommes pas encore suffisamment préparés.

L'orateur termine en critiquant quelques paroles de M. le ministre de l'intérieur dans la séance d'hier. M. Duchâtel a cru pouvoir s'en rapporter à la chambre sur le système du projet de loi, et en même temps il jette à la tribune une idée nouvelle, qui tend à en modifier profondément une partie. Le gouvernement en parlant ainsi a excédé son droit. Il doit se présenter à la chambre avec un système complet et longuement étudié; il y a assez longtemps qu'il élabore cette question pour qu'il puisse avoir un système complet.

M. DUCHATEL. Je dois répondre aux derniers mots de l'honorable préopinant. Il nous a reproché de substituer l'initiative parlementaire à l'initiative de la couronne. Je ne suis pas allé si loin. J'ai dit qu'il est beaucoup plus difficile de proposer que de critiquer, mais j'ai dit et je le maintiens, que [illegible] les trouvera sévères.

Vous voulez que l'infamie du condamné soit éternelle. Mais cette théorie, si elle était acceptée, pourrait avoir une influence effrayante sur la société. Car, si le libéré est rejeté de son sein, que voulez-vous qu'il devienne? Il sera forcément condamné à l'attaquer de nouveau, et c'est un danger que vous créez par votre pénalité.

Mais cette théorie n'est pas seulement contraire à la société, elle est contraire à toutes les idées d'humanité, de morale, de religion. Le prêtre qui assiste le condamné ne sépare-t-il pas l'horreur du crime de l'horreur du criminel? Et songez-y, Messieurs, c'est une chose terrible que de prononcer pour un seul fait d'égarement la radiation d'un homme du nombre des autres hommes, et de le déclarer par cela seul banni de la société, dans laquelle cependant on le laisse subsister. (Très bien.)

On a parlé de la nécessité de conserver les bagnes. Le principal argument est la mortalité qui y règne. Mais cette mortalité est précisément un argument contre l'efficacité de cette peine. Le coupable qui entre dans le bagne périt, nous dit-on, par suite de l'infamie morale à laquelle il est soumis, mais à mesure que le coupable y séjourne, il s'y fait, et il se trouve ainsi que c'est le plus coupable, celui qui est habitué à vivre dans les prisons qui est le moins puni.

L'orateur cite plusieurs documents émanés de directeurs de bagnes dans lesquels on constate que le sort des forçats est beaucoup plus doux que celui des réclusionnaires, des simples détenus.

On parle de la confusion des peines; mais cette confusion existe déjà; les les réclusionnaires et les détenus sont placés dans des circonstances matérielles exactement semblables, et souvent le condamné correctionnel est traité d'une manière plus douce que le réclusionnaire.

L'orateur termine par des observations générales sur la portée de la loi.

M. LE LAROCHEJACQUELEIN. On a produit à cette tribune une si grande multitude de chiffres, pour ou contre le système du gouvernement, qu'il est difficile de se décider; cependant, j'avoue que, pour ma part, je pencherais pour ceux de M. de Peyramont. (Vives réclamations.)

Ce qui m'effraie dans la loi actuelle, c'est l'uniformité de la peine depuis le prévenu du plus petit délit jusqu'au condamné à la peine la plus sévère.

J'ai visité la prison de la Roquette, et je dois rendre justice aux efforts extraordinaires qui ont été faits dans cette prison; et c'est même une des objections les plus graves contre le projet de loi, puisqu'il sera impossible de réunir, dans toutes les prisons, un personnel aussi bien choisi.

Mais je n'ai été nullement charmé de ce que j'y ai trouvé. Dans ces tombeaux, les enfants deviennent rachitiques, maladifs. On m'a cité quelques condamnés qui étaient, disait-on, d'excellents sujets; mais quand j'ai demandé pourquoi on ne les rapproche pas au bout de deux ou trois ans; on m'a répondu qu'on avait souvent essayé un rapprochement un peu avant l'époque de la sortie de la prison, et que cela n'avait pas réussi.

M. A. DE GASPARIN. Cela prouve que l'isolement est supérieur à l'emprisonnement commun.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Cela prouve aussi que le système de l'isolement est très peu moralisant, puisqu'après plusieurs années de réclusion, on ne peut laisser les détenus communiquer sous la surveillance des employés.

M. G. de Beaumont a comparé le système cellulaire à la pistole; mais dans l'un de ces cas, les prisonniers ne peuvent voir personne ni sortir; tandis que les prisonniers à la pistole jouissent au moins d'une liberté relative.

Si vous n'appliquez pas votre système partout, celui qui aura envie de commettre un crime, pourra alors choisir le lieu où il veut être emprisonné. (On rit.—Aux voix! aux voix!)

Je m'étonne aussi qu'une autre idée ne vous ait pas préoccupés. Si vous introduisez le régime cellulaire partout, ne sera-t-il pas possible, par ce moyen, à une époque de crise politique, de faire disparaître des hommes sans en laisser de traces? (Aux voix! aux voix!) Mais, messieurs, lorsque vous avez fait la loi sur les aliénés, vous n'avez pas pensé qu'un jour cette loi pourrait nuire à la liberté individuelle. Cependant, en vertu de cette loi, un magistrat de la cour de cassation a failli être incarcéré. (Aux voix!)

Je crois, messieurs, que le projet de loi peut avoir de funestes conséquences, et je voterai contre.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. DE TOCQUEVILLE a la parole pour présenter son résumé.

Je suis complètement aux ordres de la chambre, dit-il, mais il me semble qu'il est tard; les considérations dans lesquelles j'ai à entrer sont assez étendues, et je propose à la chambre de les remettre à demain. (Agitation.)

M. VATOUT. La séance n'a commencé qu'à deux heures; il n'en est pas encore cinq; je demande que la séance continue. (Bruit.)

M. GARNIER-PAGÈS demande le renvoi à demain. (Non! non! au centre.)

Le renvoi à demain est mis aux voix et prononcé à la seconde épreuve.

Extérieur.

Amérique du Sud. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu, par la voie de Carthagène, de tristes nouvelles des diverses républiques de l'Amérique du Sud.

La guerre civile, qui s'était un moment assoupie au Pérou après l'avènement de Vivanco à la présidence, a repris son cours avec une nouvelle violence, depuis la rentrée de l'ex-président Santa-Cruz sur le territoire péruvien. L'armée révolutionnaire, commandée par le général Guarda, avait été mise en déroute par les troupes de Vivanco; mais il paraît que la victoire avait changé de côté dans un engagement postérieur, car un journal de Lima annonce que le président Vivanco s'est mis en route pour aller au secours de ses troupes vaincues à Moguequa. Santa-Cruz, après son arrivée de Guayaquil, s'était avancé dans l'intérieur pour aller rejoindre Guarda, et une correspondance regarde comme très probable son prochain triomphe. Mais, d'un autre côté, le *Peruano* de Lima, assure qu'il a été fait prisonnier et conduit à Tacnas.

En outre de ces faits politiques, nous devons mentionner le fait littéraire suivant que nous révèle le journal *El Commercio*, de Lima, c'est que les *Mystères de Paris*, traduits en espagnol par ce journal, font autant de bruit au Pérou qu'à Paris.

Dans la république de l'Equateur, on parlait de la prochaine abdication du président Flores, dont l'ambition se bornerait à demeurer général en chef de l'armée.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 avril, sont priés de le

[illegible] rope avant que la discussion générale finisse. M. Cousin avait seul rempli la première séance. Le lendemain on a vu quatre discours. [illegible] et il y a seize orateurs inscrits avant qu'on aborde les articles. M. Rossi a défendu la loi pendant deux heures, et M. Beugnot en a mis deux à la combattre, tous deux avec un égal succès. Le *National* n'a aucune envie de troubler ces messieurs dans leur triomphe, ce sont des luttes sans résultats où les champions se succèdent sans se combattre, car ils arrivent les uns et les autres avec de pesants manuscrits. Alors ce n'est plus une controverse, mais une suite de monologues.

L'attitude de la chambre des députés pendant la discussion du projet de loi sur les prisons est fort significative. A en juger par l'attention qu'elle apporte et par le mouvement de flux et de reflux que les doctrines les plus contradictoires produisent dans les rangs de l'assemblée, il est permis de croire que la grande majorité n'a pas d'opinion faite. Elle hésite, elle doute, on la voit alternativement applaudir aux orateurs qui appuient ou qui combattent le projet. M. Peyramond a achevé de renverser la loi que M. Duchâtel avait si maladroitement ébranlée.

Faits divers.

Mme la duchesse de Kent, mère de S. M. la reine d'Angleterre, est arrivée aujourd'hui, à trois heures, aux Tuileries. S. A. occupe au château les appartements assignés ordinairement à S. M. le roi des Belges.

— Le duc de Montpensier est prochainement attendu aux Tuileries, de son retour d'Afrique.

On attend aussi le prince de Joinville.

— Une ordonnance du roi affecte à une maison pour les jeunes filles détenues les bâtiments devenus vacants de l'institution des Jeunes-Aveugles, situés rue St-Victor.

— Le ministère des finances vient de publier et de faire distribuer aux chambres le compte définitif, pour chacun des ministères, des dépenses de l'exercice 1842.

— Ce n'est pas M. Vicar qui est nommé à l'évêché de Gap, c'est M. Depery, chanoine et vicaire-général de Belley. (*Univers.*)

— La censure a rendu au Théâtre-Français le manuscrit des *Bâtons flottants*, dont la représentation est promise pour la fin du mois.

— On écrit de Boulogne-sur-Mer, le 24 avril :

« La duchesse de Kent est débarquée hier ici, venant de Douvres par le paquebot *la Princesse Alice*. La traversée a eu lieu en deux heures dix minutes, malgré la marée toujours contraire. La duchesse avait été de Londres à Douvres par le chemin de fer en deux heures cinquante-cinq minutes. Elle a donc fait le trajet de Londres à Boulogne en cinq heures cinq minutes. S. A. R. est partie de suite pour Paris.

— Au Mans, les ouvriers tailleurs de quelques ateliers ont quitté leurs pièces, et il y a déjà quelques jours que dure cette interruption de travail. Deux ouvriers ont été arrêtés.

— La 6e chambre, présidée par M. Perrot de Chezelles, était saisie hier de la plainte en diffamation portée par M. Hortensius de Saint-Albin contre M. Fleuriot, gérant de l'*Union de la Sarthe*. A l'appel de la cause, M. le procureur du roi Boucly a déclaré qu'une plainte en contrefaçon contre M. Hortensius de Saint-Albin, à propos de son livre de la *Logique judiciaire*, venant d'être déposée au parquet du procureur-général, au nom des héritiers de M. Spruyt, ancien avocat-général à la cour de Bruxelles, il estimait qu'il y avait lieu à surseoir. Le tribunal a remis, en effet, à quinzaine. (*Journal de Paris.*)

— Le *Courrier de Castres* a été saisi, le 17 avril, pour un article sur l'*aristocratie des talents*, publié au sujet de la proposition parlementaire concernant l'avancement des fonctionnaires. Cette saisie est d'autant plus extraordinaire que l'article incriminé renferme un complet éloge du discours de M. Guizot sur cette question.

— Plusieurs incendies, peu considérables à la vérité, mais qui appellent toute l'attention de l'autorité, ont été allumés, la semaine dernière, dans diverses parties de la forêt d'Orléans, situées sur le parcours du chemin de fer, par des flammèches échappées des cheminées des locomotives. (*Orléanais.*)

— On écrit de la frontière au *Phare des Pyrénées*, sous la date du 16:

« Le général carliste Forcardell, qui, pendant la guerre civile, était un des principaux lieutenants de Cabrera, a été arrêté le 13 à Amélie-les-Bains. On assure qu'il avait l'intention de pénétrer en Espagne. — Une bande carliste a paru le 11 dans les environs de Rippoll. On a sonné le tocsin; la milice nationale a pris les armes et le résultat de la battue a été l'arrestation du chef, le nommé Francisco Olivera, qui se tenait caché dans une ferme. Il a été conduit à Girone. — Une autre bande, qu'on dit composée de voleurs, s'est formée dans les environs de Vich; ils arrêtent les riches propriétaires dont ils exigent des rançons. — Plusieurs réfugiés carlistes qui avaient quitté furtivement leur résidence, et qui se trouvaient à Bayonne sans l'autorisation nécessaire ont été arrêtés et dirigés de nouveau sur les dépôts de l'intérieur. »

— *Bibliothèque de Charles Nodier.* — Nous annonçons aux amateurs de bons livres, aux vrais bibliophiles, que la vente de la précieuse bibliothèque de Charles Nodier commencera demain samedi, 27 avril, à 7 heures du soir, place de l'Oratoire du Louvre, 6, et continuera les jours suivants à la même heure.

VARIÉTÉS.

Mouvement et propagation de la science sociale.

Un nouveau journal quotidien, publié à Cadix, sous le titre de [illegible]

» Deuxièmement : de célébrer l'anniversaire de la naissance de l'immortel génie qui a découvert les lois de l'unité et de l'harmonie sociales, CHARLES FOURIER.

» Toutes les personnes qui, dans quelque partie que ce soit des Etats-Unis, s'intéressent à la grande entreprise de la réorganisation sociale et de la réhabilitation de l'humanité, sont invitées à se rendre à cette réunion.

On lit dans les *Guêpes*, livraison d'avril :

« .... Je ne puis obtenir que l'administration du chemin de fer de Rouen ne place pas les voyageurs les moins aisés dans des voitures qui seraient à peine convenables pour des bestiaux.

» C'est une chose honteuse. — mais que la loi n'atteint pas.

» En voici une autre que je prends la liberté de qualifier du nom de vol, — et qui arrive tous les jours sur le chemin de fer de Saint-Germain. — Si MM. les administrateurs croyaient devoir contester la vérité de ce que j'avance, je les avertis que je leur citerai le jour et l'heure de plusieurs *de ces accidents*, — et que je tiens tout prêt le témoignage de plusieurs des voyageurs qui en ont été victimes.

» On prend au bureau d'une des stations intermédiaires des places de diligence et on les paie ; — quand on offre de payer des places de diligence, il y a toujours ; — mais quand le convoi arrive, c'est différent ; — il n'y a pas de places dans les diligences, — les voyageurs sont placés dans des wagons. — Je tiens en note le jour et l'heure où, à la station

prov., M. Morel, r. Ste-Appoline, 9.

LAUSSEL (Dme), anc. march. à la toilette, r. Ribouté, 1. Juge-com., M. Milliet ; synd.-prov., M. Monciny, r. Feydeau, 26.

Bourse du 25 avril 1844.

La Bourse a été remarquable par l'extrême fermeté du 3 0[0 en même temps que le 5 0[0 continuait à baisser. Des arbitrages considérables en sent la cause, et le 3 0[0 semble chaque jour devenir le vrai fonds de placement.

Les chemins de fer sont stationnaires.

Au comptant : Rente de la Ville, 106 25. — Comptoir Ganneron, 1050. — Autriche, 395 ; — id. (série sortie), 53250. — Belge, 1831, 103 1[2 ; — id., 1842, 108 1[8. — Esp. passive, 6 1[2 ; — id., 3 0[0, 37 1[4, 3[8. — St-Germain (obl. nouv.), 1230 ; — id. (r. dr. obl. anc.), 1070 ; — id. (nouv. obl.), 1192 50. — Orléans (obl.), 1277 50. — Jouissances Quatre-Canaux, 137 50. — Lits militaires, 1020. Gaz français (nouv.), 3700.

Fin courant : Banque, 3002 50. — Naples, 102 30, 40.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0[0 compt.	122 20	122 40	122 25	122 25	122 40
— fin cour.	122 30	122 50	122 30	122 40	122 40
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	83 80	83 85	83 80	83 85	83 75
— fin cour.	83 75	83 90	83 75	83 80	83 75
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

ESPRIT 3[6. — Disponible courant du mois, 73,00 à 74,00 ; avril 00,00 ; 4 mois d'été, 74,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 74,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0 0[0, première sorte, id., id., id., 0 0[0 deuxième sorte ; ordre de livraison, 19 0[0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, fermes à 56,00.
— de Russie disponibles, 56,50 à 57,00.
— 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.
— en branches, 44,50 et 45,50. — Chandelles, 59,00 à 59,50.

Spectacles du 26 Avril.

7 h. »[» OPÉRA. — Lazzrrone. Lady Henriette.
7 h. 0[0 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Verre d'Eau. Le Legs.
6 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — Cagliostro. Déserteur.
6 h. »[» ODÉON. — Représentation extraordinaire : Bouffé, Mme Volnys.
6 h. »[» VAUDEVILLE. — Polka en province. L'Amour. Veille.
7 h. »[» VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. »[» GYMNASE. — L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu. L'Italien.
7 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Ravel. Brelan.
6 h. »[» PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. »[» GAITÉ. — Louise et Louison. Bohémienne.
6 h. »[» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1[2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. »[» FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

24 Avril.				25 Avril.			
Arrivages	1408 q.	29 k.		Arrivages	1719 q.	94 k.	
Ventes	974	07		Ventes	1887	07	
Restant	11325	93		Restant	11458	80	
Cours moyen			38,66	Cours moyen			38,41
Cours-taxe			38,32	Cours-taxe			38,34
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	44 q.	12 k.	50,95 à 54,75	Gr.	34 q.	54 k.	40,75 à 55,40
1re	278	79	38,20 à 40,50	1re	492	98	38,20 à 40,50
2e	177	41	35,65 à 37,55	2	412	96	36,30 à 37,55
3e	0	00	00,00 à 00,00	3e	20	44	33,55 à 32,50
4e	4	57	25,45 à 00,00	4	21	98	22,75 à 25,50
Al.	394	07	36,30 à 40,75	Al.	817	99	20,05 à 38,85

Issues.

PARIS, halle du 24 Avril. — Son : 3,75. — Remoulage : 6,15.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 24 Avril. — *Cours légal.* Froment : 19,10 à 21,17. — Seigle : 12,35. — Avoine : 8,33 à 9,25.

HOUDON, 24 avril. Froment 1re : 20,67 à 21,00 ; 2e : 19,33 à 20,00. — Champart : 18,00 à 18,67. — Méteil : 17,00 à 17,33. do bis : 14,67 à 16. Approvisionnement ordinaire, vente difficile. Baisse de 0,33 à 0,67. — Seigle et orge 12,67 à 13,33 ; recherchés. — Avoine enlevée rapidement avec faveur dans les prix de 7,60 à 7,80.

COULOMMIERS, 24 avril. Marché moins garni que le précédent. Le blé s'y est vendu plus facilement, avec faveur de 0,31, sur les premières sortes, et sans variations sur les dernières, dans le cours de 17,50 à 19,22. Les offres sur échantillon moins nombreuses. — *Cours officiel.* — Froment 1re : 18,75 à 19,22 ; 2e : 17,50 à 18,44 ; 3e : 16,33 à 16,88. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25.

NANGIS, 24 avril. — Froment : 18,00. — Avoine : 7,20.

MARSEILLE, 20 avril. — La situation des blés n'a pas changé depuis la semaine dernière. Le calme continue, et s'est même accru. Nous avons eu quelques arrivages de la mer Noire.

Les affaires qui se sont traitées l'ont été avec réduction sur les prix précédents. Plusieurs chargements d'Odessa ont été faits sur la base de 21,75, à 21,50.

Spiritueux (par hect.).

PARIS, 25 Avril. — *Vins.* — Grand-Médoc (la pièce) : 300,00 à 600,00. — Petit-Médoc : 100,00 à 150,00. — Mâcon : 80,00 à 120,00. — Vouvrai : 90,00 à 100,00. — Cher et Marseille : 85,00 à 90,00. — Anjou et Orléanais : 75,00 à 85,00. — Bordeaux ord. : 85,00 à 90,00. — Auvergne : 78,00 à 80,00. — Auxerre et Joigny, les 2 feuillettes : 90,00 à 120,00. — Chablis nouveau : 100,00 à 110,00. — Saint-Gilles : 40,00 à 45,00 l'hect. — Roussillon : 45,00 à 50,00. — Esprit 3[6 Montpellier : 75,00. Fécule et betterave fine, 36 dég. : 72,00. — *Eaux-de-vie.* — Cognac vieux : 150,00 à 300,00 ; do rassis : 130,00 ; do nouveau : 120,00. — Armagnac : 65,00 à 70,00. — Saintonge : 95,00. — Montpellier : 70,00.

SURGÈRES, 20 Avril. — *Eau-de-vie* nouvelle : 60,00 à 65,00 ; do rassise : 70,00 à 72,00. — Vin blanc : 9,75 à 10,00 ; do rouge : 11,50 à 12,00 ; do do vieux : 22,00 à 22,50.

CANDES, 18 Avril. — *Vins.* — La chaleur augmente chaque jour, le ciel est pur et sans nuage ; aussi la vigne se développe à vue d'œil et donne l'espoir d'une récolte abondante.

Il s'est fait quelques achats de vin rouge depuis quelques jours ; néanmoins, il n'y a pas d'augmentation de prix. Les vins blancs sont sans demande.

COGNAC. Bourse du 20 Avril.

Eau-de-vie de 1843 des Bois, sans futaille (l'hect.) (60 dég. cent.),		83,00 à 88,00
do Champagne, sans futaille,		108,00 à 113,00
do 1842 des Bois,	—	98,00 à 101,00
do Champagne,	—	113,00 à 116,00
do 1841 des Bois,	—	101,00 à 106,00
do Champagne,	—	118,00 à 120,00

Cours des vins.

Vins rouges et blancs, logement compris (de 1er achat) Le ton. de 8 hect.

Vins rouges de 1843,	150,00 à 160,00
Vins blancs do	130,00 à 140,00

Le beau temps que nous éprouvons depuis quinze jours a donné une impulsion extraordinaire à la vigne. Il en est résulté un mouvement de baisse sur les vins et eaux-de-vie, dont le cours n'est du reste que nominal.

Spiritueux (l'hect.).

BORDEAUX, 20 Avril. — Armagnac : 56,25 à 55,70. — 3[6, 86 degrés, disponible : 66,50. — 3[6 à livrer de mai en août : 68,50.

BEZIERS, 19 Avril. — Il n'est plus possible aujourd'hui d'expliquer d'une manière rationnelle les oscillations de nos cours en 3[6 ; après les évènements qui ont inspiré au début de la campagne une confiance générale pour la hausse, on comprendrait que le temps pût faire baisser de quelques francs ; mais la chute que nous avons à signaler échappe à toute logique. Que s'est-il passé depuis quinze jours qui ait pu précipiter de 75,00 à 65,00. La vigne n'a pas été gelée, c'est la seule raison qu'on puisse donner ; mais à côté de ce fait, il s'en passe d'autres qui devraient servir de contrepoids ; ainsi, pendant la première quinzaine d'Avril, il n'est passé à Toulouse que 418 pièces, à Bordeaux il n'y a que 3000 pièces au lieu de 5000, comme nous l'avons dit par erreur vendredi dernier. A Paris, les provisions s'épuisent et les entrepôts ne sont pas alimentés ; qu'on juge si l'on doit croire à la continuation de la baisse. — Cette semaine, il s'est traité beaucoup d'affaires en disponible en suivant les prix de 69,00, 68,00, 67,00 66,50 66,00 et enfin 65,00 ; on peut porter à 300 environ la quantité de pièces. — Pour Mai, on a payé 66,00, puis 65,75. Il n'y avait pas d'acheteurs pour les mois chauds ni pour novembre et décembre.

PÉZENAS, 20 Avril. — Le cours du 3[6 disponible a été fixé à 60 fr. Après le marché, il s'est traité quelques affaires à 59,00. A ce dernier prix la marchandise restait offerte sans preneurs. Point de ventes à livrer pour aucune époque faute de preneurs.

CETTE, 20 Avril. — Esprit 3[6. — A notre dernier marché le cours du disponible fut fixé à 66,00, et le livrable pendant les 4 mois d'été à 68,00. Mais ces prix sont encore faibles par suite du manque d'ordres, du beau temps que nous éprouvons, et du jeu à la baisse qui se continue à Paris, Bordeaux et Béziers.

ROQUEMAURE, 19 Avril. — *Vins.* — Suivant mes prévisions, le calme n'ayant pas cessé depuis mes derniers avis, nos vins ont éprouvé une forte baisse. On obtiendrait aujourd'hui les Roquemaure à 55,00, Saint-Géniez et Saint-Laurent de 55,00 à 60,00 ; Tavel, Lirac et Chuselon, 60,00 ; Châteauneuf, 65,70.

MONTPELLIER, 21 Avril. — Depuis ma dernière, nous avons eu une baisse énorme sur le 3[6. Dans la semaine, on a pu faire le 3[6 prêt et pour mai prochain à 66,00. Le temps est si beau et si favorable à la vigne que la peur a pris les détenteurs, et qu'ils se décident à la vente. Un effroi seul nous ferait remonter tout de suite et ferait disparaître les vendeurs, car on n'est pas à l'abri partout d'une mauvaise matinée ; et d'ailleurs il y a si loin d'ici à la récolte qu'on n'est pas sûr d'échapper à toutes les chances fâcheuses qui peuvent survenir ; on l'a vu l'année dernière, la récolte se perdit en juin et juillet, qui sait donc ce qui peut arriver d'ici à octobre prochain, époque des vendanges ?

MARSEILLE. — *Spiritueux*, 20 Avril. — Au calme que nous signalions dans notre précédente revue a succédé une forte baisse ; les avis des pays de production ayant annoncé une détérioration sensible dans les prix, notre place s'est émue, et les 3[6 disponibles sont tombés presque sans affaires de 78,00 à 70,00, et même, dit-on, 68,00. — Les mois d'été ont subi le même sort, et quoique nous soyons à peine arrivés au moment critique pour la vigne, que tout danger de gelée ne puisse disparaître qu'à la fin du mois prochain, et qu'il y ait ensuite les chances de la coulure, néanmoins les spéculateurs à la hausse paraissent découragés et prêts à abandonner la partie à la veille peut-être de la gagner. — Les mois de novembre et décembre n'ont donné lieu à aucune transaction connue.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

POISSY. — Le cours de ce marché ne nous ayant pas été apporté aujourd'hui, nous en remettons la publication à demain.

HOUDAN, 24 Avril. — Veaux gras amenés : 435 ; vendus : 420 à 1,60—1,45—1,20. — Veaux d'élèves, amenés : 75 ; vendus : 72, de 16,00 à 80,00.

COULOMMIERS, 24 Avril. — Veaux gras : 228 ; vendus : 1,38—1,50—1,62. — Veaux d'élève : 195, de 13,00 à 28. — Grands porcs : 14, de 38,00 à 53,00. — 75 petits porcs, de 8,00 à 23,00.

NANGIS, 24 Avril. — 433 veaux, prix : 1,20 à 1,40. — 45 bœufs, de 1,00 à 1,20. — 12 vaches, de 0,80 à 0,90. — Marché fort, vente facile.

STRASBOURG, 22 Avril. — Bœufs amenés : 61, vendus : 1,24—1,10. — Abattus pendant la semaine : 203 veaux, à 1,10. — 262 porcs, à 1,06. — 141 moutons, à 1,30. — 21 vaches, de 100,00 à 110,00. — 17 taureaux, de 0,84 à 0,92. *Suif cru* : 0,95. — *Cuirs verts* : 0,86 à 0,98.

ANGLETERRE, Smithfield, 22 Avril.

Bœuf inf.	0,80 à	0,92
Do 2e qualité	0,98	1,09
Prime grosse race	1,15	1,27
Prime écossais	1,32	1,38
Moutons in.	0,92	1,09
Do 2e qualité	1,15	1,21
Prime soult down en laine	1,32	1,50
Do sans laine	1,09	1,27
Veaux grosse race	1,15	1,38
Do prime fins	1,44	1,56
Gros porcs	1,04	1,27
Do fins	1,32	1,50
Agneaux	1,73	2,20

Il y avait au marché 2642 bœufs. — Moutons et agneaux, 26730. — Veaux, 73. — Porcs, 381. — Les trois quarts des moutons étaient tondus.

Laines (le kil.).

LONDRES, cité le 22 Avril. — Il a été importé à Londres pendant la semaine dernière 1694 balles. — Les ventes publiques ont commencé vendredi et se sont terminées samedi. 5000 balles environ, qui ont été offertes ont trouvé preneurs à de bons prix.

AVIS AUX INDUSTRIES FRANÇAISES RETARDATAIRES. — MM. les Industriels dont les ouvrages ne sont pas arrivés à temps à Paris pour être admis à la grande exposition nationale, sont prévenus qu'une salle sera mise à leur disposition dans les magnifiques galeries des Beaux-Arts, boulevart Bonne-Nouvelle, 20. Le *Bulletin des Arts* (2e année d'existence) rendra compte dans ses colonnes de tous les objets exposés. — S'adresser à M. GUILLEMIN, galerie des Beaux-Arts, tous les jours de midi à cinq heures.

… et surtout, des récidives. Elle a pour occasion naturelle la construction devenue indispensable de nouvelles maisons de détention. Sur quel plan devront-elles être bâties, quel régime y devra-t-on suivre?

Entre le système du silence qui se maintient en Amérique par les coups de fouet, qui augmente la mortalité d'une manière irréfragable, et le régime de l'isolement, de la cellule, nous optons pour la cellule : à condition que le reclus ne sera isolé des autres criminels que pour être mis en rapport avec une société supérieure; à condition que la durée de sa peine sera diminuée ; elle l'est du cinquième suivant le projet de loi en discussion. Enfin, nous avons émis une idée qui jusqu'ici n'a pas trouvé d'écho dans la chambre ; c'est de faire du système cellulaire une initiation qui dompte le coupable, brise les habitudes de son ancienne vie, et le prépare à des travaux en plein air, pénibles, dangereux, seuls capables de le relever à ses propres yeux, de le faire adopter de nouveau par la société en lui donnant le baptême du dévouement. Même privé de ce complément, le projet de loi soumis à la chambre est en progrès sur l'état actuel des choses, qui livre le détenu à la dépravation collective, et laisse germer dans les prisons ces associations pour le crime qui doivent un jour vivre aux dépens du corps social. Nous adhérons donc aux idées émises aujourd'hui à la tribune par M. de Tocqueville. Comme rapporteur, il a résumé la discussion générale par un discours complet, lucide, fortement enchaîné, et qui fait justice des banales objections dirigées contre le système cellulaire. Nous louerons surtout M. de Tocqueville d'avoir étudié la question pour elle-même, d'avoir fait disparaître l'homme de parti. Lors même qu'il abordait l'irritante question du mont Saint-Michel, il eût été impossible de reconnaître le député de l'opposition ; l'on ne voyait, l'on n'entendait que le rapporteur du projet de loi sur la réforme pénitentiaire.

Après le résumé de M. de Tocqueville, clôture de la discussion générale, la chambre est entrée dans la discussion des articles, c'est-à-dire dans une conversation confuse qui menace de se prolonger près d'une semaine. M. Duchâtel soutient au nom du ministère tout le feu de la discussion. M. Crémieux, par des paroles sages et vivement accentuées, et M. d'Haubersaert, se sont faits écouter dans les intervalles de cette mêlée.

Séance de la Chambre des Pairs. — M. de Montalembert et M. Villemain.

Aujourd'hui, la discussion a été animée à la chambre des Pairs. Les deux éternels antagonistes sont entrés en lice. M. de Montalembert a prononcé ce fameux discours pour lequel il est venu, dit-on, du fond de l'Espagne. M. Villemain n'a pas manqué de répondre. Si le discours de M. de Montalembert n'a pas pulvérisé la

le pair de France. Le catholique se dit *in petto* : « Au clergé seul appartient, de droit divin, l'éducation de la jeunesse, car, hors de l'église, point de salut. » Le pair de France, quand il attaque le monopole universitaire, quand il fait de l'oppsition au nom de l'épiscopat, formule ainsi sa pensée : « Nous voulons la liberté et la religion ; nous invoquons le droit commun à tous les citoyens. » Assurément, le pair de France a raison ; il a quelque chance de se fairs écouter favorablement et de la chambre et du public. Mais, dans cette circonstance, le catholique a nui considérablement au pair de France. La ferveur du croyant, la fougue du néophyte a tout gâté : sous les phrases élégantes et spirituelles de M. de Montalembert, on apercevait trop les anathèmes ridicules des abbés Védrine et Desgarets.

C'était là le défaut de la cuirasse du champion néo-catholique, et M. le ministre de l'instruction publique en a habilement profité pour rattacher au projet de loi l'assentiment de la chambre. M. Villemain a démontré à M. de Montalembert que, pour être conséquent, il devait vouloir le monopole de l'enseignement en faveur du clergé, puisque, d'après le dogme catholique, les générations présentes et futures appartiennent à l'église romaine. M. le ministre de l'instruction publique a été même jusqu'à établir que, logiquement, M. de Montalembert et tous les catholiques devaient vouloir que l'enseignement fût rendu à celle de toutes les congrégations religieuses qui s'en est le plus spécialement occupée, aux Jésuites. Vainement M. de Montalembert trépignait-il sur son siége ; vainement a-t-il renvoyé à M. le ministre plusieurs dénégations, l'effet a été produit sur la chambre, qui avait présentes à l'esprit les attaques fougueuses contre l'Université auxquelles le jeune pair venait de se laisser aller.

M. Villemain n'a défendu ni le projet de loi ni l'Université ; il a attaqué M. de Montalembert sur le terrain catholique, et cette tactique lui a réussi. Le projet de loi est resté debout ; les coups que lui a portés M. de Montalembert l'ont fait entrer plus avant, si l'on peut parler ainsi, dans les convictions de la chambre. La parole louangeuse des apologistes de l'Université, de MM. Cousin, Rossi et Mérilhou, avait été plus funeste au projet de loi que l'attaque véhémente de M. de Montalembert. Nous craignons bien que certains catholiques ne reprochent à M. de Montalembert son excès de zèle, comme cela est déjà arrivé en mainte occasion.

Les lignes suivantes, extraites d'un article du *Journal des Débats*, sur la situation économique de l'Angleterre, prouvent que le bon génie de ce journal peut, quand il le veut, se dégager des ténèbres ministérielles, et montrer une parfaite conscience des vices de nos sociétés modernes.

Hélas ! oui, avec l'industrie telle qu'elle est constituée aujourd'hui, avec le travail tel qu'il est organisé, la grandeur et la richesse ne s'achètent trop souvent qu'au prix de l'humanité. L'Angleterre a mis tout son enjeu sur une seule carte ; elle s'est habituée à fournir le monde ; par des efforts inouïs de travail et de génie, elle a conquis sur presque tous les marchés de l'univers, une sorte de monopole ; elle a placé sur ce fondement factice et son présent et son avenir ; tout ce qui peut atteindre et mettre en péril sa prééminence commerciale est pour elle un coup mortel, et rien ne lui coûtera pour la maintenir.

Ce que c'est que le budget. (1)

4e article.

La disposition actuelle du budget, en y comprenant l'exposé des motifs du projet de loi, constitue une série de sophismes parlementaires, si bien analysés par Bentham. Le premier sophisme qu'on emploie dans le budget est celui des diversions artificieuses (*ad verecundiam*). Il consiste à présenter une longue enfilade de notes explicatives et de tableaux, à grouper une masse énorme de preuves, de chiffres, d'arguments pour démontrer un fait d'une complète insignifiance, tandis qu'on passe légèrement sur les points les plus essentiels comme étant dénués de tout intérêt.

Par ce moyen, on détourne facilement l'attention des députés des choses capitales. On l'attire sur des puérilités, on l'égare dans un labyrinthe de détails. Les honorables qui veulent au moins avoir l'air de comprendre quelque chose à la tâche qu'ils ont acceptée, se montrent très sévères sur ces détails. Le ministre leur fait même au besoin compliment sur leur savoir, et le budget s'emporte ainsi d'assaut tous les ans, sans un trop grand fracas de tambours et de trompettes.

S'il est une chose insignifiante dans le budget, c'est assurément la plus ou moins grande justesse des prévisions de dépenses. Quand un ministre se tromperait de 10 millions sur des évaluations qui s'élèvent à plus d'un milliard, personne ne songera à lui faire un crime d'une pareille erreur, si les dépenses sont utiles et bien faites. Il sera au contraire un très mauvais administrateur si, tout en évaluant à un centime près les besoins exagérés du trésor, il emploie les deniers publics à des dépenses inutiles et folles. On verra que c'est sur le premier point que le ministre s'efforce de concentrer toute l'attention de la chambre.

L'important pour la chambre et pour la commission du budget n'est donc pas de passer un temps infini à examiner si les chiffres cadrent parfaitement, si les additions, soustractions, etc., sont bien faites, si les prévisions des ministres ont plus ou moins de chance de se réaliser rigoureusement, si les crédits demandés sont plus ou moins forts que l'année précédente (une dépense n'est pas légitime par cela seul qu'elle a été votée antérieurement), mais bien si ces crédits, quels qu'ils soient, sont utiles, sont nécessaires.

Que fait le ministre pour empêcher que la chambre ne se place à ce point de vue. Il a recours à trois sophismes de diversion.

Premier sophisme. — Il commence ainsi son exposé des motifs : « Depuis quelques années, le gouvernement s'était trouvé dans la pénible nécessité de s'écarter des principes qui doivent diriger en temps ordinaire l'administration des finances ; les ressources restaient au-dessous des besoins... Pour nous, en acceptant la pénible tâche qui nous a été confiée, notre ambition comme notre devoir a été de hâter le moment où nos dépenses cesseraient de dépasser nos revenus. Vous savez, Messieurs, que nos prévisions n'ont pas

(1) Voir les numéros des 18, 19 et 21 avril.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

Italie. — Milan. — Le salon et le théâtre. — Législation improvisée sur le théâtre, pendant une représentation de *Robert-le-Diable* à Marseille.

Italiam! Italiam! un cri de douleur s'échappe de la poitrine de celui qui jette sur toi un regard sérieux et profond. Italie ! vieille terre des Romains cultivateurs et conquérants, antique berceau des arts, qu'es-tu devenue et que reste-t-il de toi ?

Reine découronnée, veuve d'un passé glorieux, tu as déjà atteint le premier âge de la décomposition organique. Tu as déchiré tes entrailles pendant de longs siècles ; chacune de tes cités, chacun de tes fils a commis sur ton sein des parricides insensés. Bien plus, l'avide étranger, appelé par toi-même, a connu ta faiblesse et s'est accoutumé à te dominer par les armes et par un certain ordre ; — l'ordre dur des tyrans, mais qui est encore de l'ordre. Enfin, un esclavage universel de fait et de droit pèse aujourd'hui sur tes flancs d'esclave. Tu dors à l'abri du bâton d'un pasteur. Les longs voiles de l'ignorance et de la superstition s'épaississent autour de ta couche funèbre. Tu portes aujourd'hui la peine de ton passé et tu es si dépourvue de force vitale que, seule et abandonnée à toi-même, tu rentrerais dans tes limbes.

Mais l'humanité, dont tu fus jadis une glorieuse et agissante fraction, l'humanité vit pour toi ; elle élabore de nouveaux principes de vie, elle s'agite et marche incessamment vers la lumière que Dieu fait briller au-dessus de nos têtes. Elle la trouvera, et tu seras ranimée, et tu recommenceras une nouvelle vie. Italie, tu renaîtras de tes cendres plus éclatante et plus belle ; mais tu revivras par les nations tes sœurs, car la vie n'est plus en toi.

Les preuves de ce déchirement intérieur de l'Italie existent encore partout. Les antennes du Carrocio de Florence sont précieusement conservés dans la basilique de Sienne, comme Gênes conserve à ses portes les chaînes du port de Pise, comme Pérouse garde à la fenêtre du palais municipal le lion de Florence. « Pauvres villes, ajoute Alexandre Dumas, auxquelles il ne reste de leur antique liberté que les trophées qu'elles se sont enlevés les unes aux autres ! Pauvres esclaves, auxquelles leurs maîtres, par dérision sans doute, ont cloué au front leurs couronnes de reines ! »

Réellement,, l'Italie est aujourd'hui dégradée dans son sol et dans ses habitants (1). Le travail ne féconde plus ses entrailles, le soleil la brûle, ses fleuves se précipitent en torrents pour la ravager, ou n'offrent en été aux regards attristés que de larges et affreux lits de pierres. Plus de forêts, plus de verdure, plus d'arômes salutaires ; mais des montagnes nues, de la poussière, et des plaines desséchées ou marécageuses.

En Italie, on ne crée rien ; on imite servilement, soit le passé, soit le présent. Vous y trouverez de petits chemins de fer, des omnibus, l'éclairage au gaz, les journaux pittoresques et une multitude de choses *à l'instar de Paris*, sans compter la cuisine. C'est le pays du pastiche et de la copie. On n'y existe que par reflet et par souvenir.

Les gouvernements sont purement et simplement conservateurs. Ils traitent l'Italie comme une momie égyptienne, et s'en constituent les fidèles gardiens.

Ils laissent passer le temps. Ces pouvoirs, assez doux, manquent essentiellement d'élévation dans les idées et dans les sentiments.

Le peuple est aussi fétichiste qu'au moyen âge. On ne voit partout qu'indulgences plénières à gagner, soit pour entendre la grand'messe, soit pour réciter un *pater* devant la madone. La profusion des églises et des madones en plein vent, est incroyable. Vous ne pouvez tourner la tête sans apercevoir au moins une fresque, exposée, entre deux chandelles, à la vénération publique. C'est l'abus et la trivialité introduite dans le culte. Cette licence est loin de profiter aux mœurs et d'élever les hommes. Les Italiens d'aujourd'hui, se conduisent comme autrefois les croisés, qui se permettaient les crimes les plus effroyables, attendu que la conquête du tombeau du Christ, devait infailliblement les rendre blancs comme neige. La banalité des indulgences, les pardons offerts à tout venant, cette exhibition clinquante et continuelle des moyens du culte, donnent à croire à l'homme grossier de la foule, qu'il peut beaucoup pécher, puisque l'eau sainte, qui purifie, coule partout autour de lui. Ici serait le lieu de remarquer que c'est précisément dans le pays, qui est le foyer le plus puissant d'où se soit étendu sur le monde le dogme du sacrifice et de la contrainte, que jaillit la source la plus abondante des indulgences et des pardons. Les extrêmes se touchent. Ce qui est trop violent ne saurait durer. L'église elle-même devait apporter des tempéraments à la guerre absolue que son dogme déclarait au corps et à la vie matérielle.

Au sein de toutes ces mœurs dévotes, fleurit au grand jour l'immorale loterie, ce grand marché de dupes tenu par les gouvernements. C'est ainsi qu'on entend la religion et le pouvoir : laisser aller, ne pas s'opposer à tout ce qui distrait et amuse le peuple, lorsque l'ordre établi n'a rien à en craindre. Qu'importe, d'ailleurs, l'abrutissement, l'ignorance et la puérilité des populations. Au contraire, on y voit un gage de sécurité.

Milan passe pour la ville la plus vivante, la plus riche, la plus instruite, la plus active, la plus parisienne de l'Italie, si je puis me permettre cette expression. Il est certain qu'on y singe un peu notre capitale. On y voit beaucoup de voitures, et l'on va se promener au Corso comme aux Champs-Elysées. On y trouve encore beaucoup de journaux, pas mal de cafés assez bien tenus ; les toilettes y sont fraîches et recherchées ; les spectacles nombreux et assez suivis. À Milan, le Corso et la Scala sont les lieux de réunion ; car on y est en public, chacun pour soi ; on ne se donne qu'autant que l'on veut. L'Italien n'aime pas à se gêner ; tel est le grand principe qui dirige sa vie. Or, c'est une occupation que de tenir maison et de se croire obligé d'être agréable aux personnes que l'on reçoit. C'est pourquoi il n'y a pas de salon à Milan. Il est infiniment plus commode de manger des glaces, en trônant dans sa loge, et d'y recevoir au pied levé toutes ses connaissances.

Comme toutes les villes d'Italie, comme Paris, Milan a aussi une exposition annuelle de produits artistiques. Peut-être y a-t-il, dans ce moment, quelque intérêt à faire connaître les particularités qui caractérisent cette exhibition.

Nous fûmes d'abord choqués de voir les œuvres des vieux maîtres irrespectueusement éclipsées par les toiles modernes, absolument comme dans notre Louvre. Ceci accuse tout simplement la pauvreté de nos pauvres gouvernements, direz-vous ; je le veux bien.

Les artistes milanais sont bien heureux entre tous d'une mesure qui, toute différente chez nous, fait le désespoir des nôtres et souvent peut tuer une œuvre sur le coup. L'espace accordé aux exposants permet de laisser chacun libre de placer ses toiles ou ses sculptures comme il l'entend. L'artiste s'arrange donc de façon à composer une sorte de cabinet en toile verte, où le jour vienne frapper à souhait sur son travail. Encore un autre point à l'avantage des artistes milanais, c'est que j'ai pu lire assez fréquemment au bas des tableaux ou des statues : *di commissione del signor*, ou *del illustrissimo signor conte* ou *duca* ***, preuve invincible que dans ce pays on achète des œuvres d'art, on encourage efficacement les artistes. Certes c'est là un phénomène assez curieux ; toutefois il a son explication comme toute chose.

Milan renferme encore un certain nombre de familles princières et très riches. Or, parmi les choses que la mode prescrit et que le luxe impose, se trouve, avec la loge à la Scala et la voiture pour le Corso, la nécessité de posséder un Palazzo, richement orné et qu'on puisse faire voir au besoin. De là la nécessité d'acheter des objets d'art, et par une conséquence naturelle un fonds d'occupations pour les artistes italiens.

Mais revenons à notre exposition. Au premier aspect, et après avoir parcouru les diverses salles du palais Bréra, il est impossible de ne pas être saisi de la supériorité incontestable de la sculpture sur la peinture. Il serait sans doute plus difficile d'expliquer les causes de cette différence tranchée qu'il ne l'est de l'apercevoir dans ses effets. Mais quant à la différence, elle est saillante pour tout le monde. Au premier rang parmi ces causes, il faut mettre les commandes des ouvrages sculptés, incomparablement plus nombreuses en ce pays que dans le nôtre.

La peinture à Milan est sans inspiration comme celle exposée à notre

---

(1) Est-il besoin d'expliquer ici que nous savons que la grasse Lombardie est une des contrées les mieux cultivées du monde, que la Toscane et le Modénais, etc., sont encore dans l'exception. Nous parlons d'une manière générale, ne voulant rendre qu'une impression d'ensemble sur l'un des pays les plus admirablement favorisés de la nature.

[illegible] dans les charges publiques : puis vient une comparaison des dépenses de 1844 et 1845 durant 600 pages *in-quarto*.

Avec le premier sophisme, le ministre déblaie complètement le terrain des épines les plus dangereuses dans une discussion de budget. Il enveloppe la situation financière du pays dans un rempart formidable de chiffres dont l'aspect seul suffit pour effrayer les plus hardis combattants. C'est là un système de défense, assez semblable à cette tactique chinoise qui consiste à faire peur à l'ennemi avec des remparts de carton couverts de peintures effrayables. Ce mode commence à être un peu discrédité dans le céleste empire, depuis l'invasion des Anglais. Mais, en France, il est encore très en faveur et nos ministres, qui l'emploient toujours avec un plein succès contre nos guerriers parlementaires.

Par le second sophisme, la chambre se trouve entraînée sans qu'elle s'en doute à juger de la gravité d'une accusation puérile par la longueur démesurée de la réfutation ; elle examine donc la cause et finit par se convaincre qu'en définitive, le ministre a complètement raison ; ce qui la met dans une disposition très favorable pour se laisser prendre au troisième sophisme.

Ce dernier tend à faire croire à la chambre que toutes les dépenses antérieurement votées par elles sont pour cela seul devenues nécessaires, indispensables, et qu'elle doit passer outre. Toute l'attention dont les députés sont susceptibles se trouve ainsi attirée vers deux ou trois augmentations de crédit, qui semblent proposées tout exprès pour la captiver

Ce sont des hochets appendus avec art aux divers services de l'administration. Le ministère est résolu d'avance à faire le sacrifice de ces hochets à la chambre, qui, ne sachant faire des économies sérieuses, a besoin de prouver sa vigilance et sa capacité par ces réductions microscopiques. Il est toujours facile de donner à ces réductions l'apparence des questions les plus graves par la résistance obstinée des ministres, par la violence des attaques de quelques honorables, et par la longueur du débat. Après quoi, les organes de chaque parti répètent à l'envie que tout le monde a fait son devoir, et le pays reste convaincu que tout va pour le mieux dans le meilleur des parlements possibles.

Après avoir donné ainsi satisfaction au besoin de petites réductions dont la chambre est incessamment tourmentée, le ministère passe aux sophismes de confusion qui doivent lui assurer définitivement la victoire. Dans le corps du budget, on rencontre ce genre de sophismes à chaque page. Nous les analyserons dans un prochain article.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 26 avril.

M. le président monte au fauteuil à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, en voyant hier M. le ministre des af-

[illegible] jamais connu ni servi le roi Charles X ; mais laissons en paix dormir sa cendre. Rejeter sur lui la responsabilité de ces ordonnances est un acte d'injustice flagrante. En 1828, il s'est agi seulement de quelques mille francs à ajouter au budget, et si quelqu'un est coupable, l'honorable M. de Broglie, rapporteur de la commission, qui a participé à ce gage de servitude, ne devrait pas le dire. (Chuchottements.)

On a parlé de l'ancien régime, on a dit que sous ce régime l'Etat avait toujours le droit de surveillance. Erreur, messieurs! l'enseignement public était loin d'être dirigé par l'Etat. D'après l'organisation de l'enseignement, l'Etat n'avait qu'une sorte de droit d'inspection qui équivalait à celui des inspecteurs du conseil royal, et d'ailleurs l'organisation de l'enseignement autrefois n'avait rien de commun avec notre charte de 1830. Le principe de l'enseignement aujourd'hui n'a pas les mêmes bases ; autrefois aucune charte ne consacrait la liberté des cultes.

Ecartons donc cette analogie de l'Université ancienne avec l'Université moderne. L'Université, excepté l'Université de Paris, n'avait pas le privilège de l'éducation en province; l'autorité appartenait toute entière au clergé. Chaque université avait son esprit, sa méthode.

Et ces universités provinciales, ces corporations, ces institutions, que peut-on leur reprocher? Est-ce leur zèle sincère, ardent pour la religion? Si c'est là un crime, les résultats en sont au moins efficaces. Le respect le plus scrupuleux pour les bonnes institutions, les croyances sérieuses, la pratique sévère, voilà les signes distinctifs de l'enseignement religieux.

Voici comment s'exprimait le recteur de l'ancienne Université, en plein 18e siècle : la fin de toutes nos instructions doit être la religion; tous nos efforts doivent aboutir à des croyances religieuses franchement acceptées :

Je voudrais voir les défenseurs de l'Université tenir un langage pareil à la distribution des prix de vos établissements royaux. L'ancienne Université n'était pas exclusive et était catholique ; la vôtre est exclusive et n'est pas catholique.

Messieurs, permettez-moi de dire un mot sur l'affirmation que la liberté de l'enseignement en Belgique a empêché tout progrès. J'ai questionné sur ce fait deux hommes bien compétents, M. le recteur de l'université de Louvain et M. le recteur de l'université de Bruxelles ; et leur témoignage est aussi sincère que celui de M. le recteur de l'académie de Paris qui n'est autre que M. le ministre de l'instruction publique? Eh bien, ils m'ont permis de vous dire que, depuis 10 ans, les études s'étaient grandement fortifiées et qu'on ne trouverait personne en Belgique qui n'en convint.

M. le duc de Broglie, dans son rapport, a prétendu que dans le concours qui a eu lieu en Belgique en 1842, on reconnut que les études s'étaient affaiblies. M. le duc de Broglie en a attribué la cause à l'intervention de l'enseignement donné par le clergé. Il n'y a là qu'une erreur ; c'est que dans le concours il n'y avait pas un élève appartenant aux établissements ecclésiastiques. Vous figurez-vous un tel argument appuyé sur un tel fondement.

On a cité des chiffres ; j'en citerai moi-même. En Belgique, en 1822, la dernière année du monopole hollandais, on comptait 1,350 élèves ; et en 1829, la population n'avait pas augmenté, quelques provinces ayant été enlevées, en 1829, dis-je, on en comptait 1,700 ; en 1830, il y avait six colléges et 5,400 élèves ; en 1831, vingt colléges et 10,000 élèves ; de 1831 à 1840, il y a une augmentation de 1,380. C'est-à-dire, que dans le même temps, la Belgique a eu 19 0|0 de plus qu'en France.

Je veux encore répondre à une autre allégation. On a dit qu'en Belgique le clergé domine partout; eh bien, Messieurs, c'est aussi peu vrai que le rapport en ce qui touche les études des petits séminaires. Il y a quatre Universités; celle de Louvain est la seule catholique ; elle ne contient que le tiers des élèves.

Si vous voulez prouver que les élèves dans les petits séminaires sont plus faibles que ceux de vos colléges, consentez à les faire concourir ensemble, et alors vous aurez le droit de juger.

[illegible]

M. VILLEMAIN, avec vivacité. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez avancer de pareilles assertions, vous ne pouvez dire que les enfants qui sortent de l'Université ne sont pas chrétiens...

M. DE MONTALEMBERT. Permettez, M. le président, je dis que la majeure partie des enfants qui sortent de l'Université ne sont pas chrétiens... (Nouvelles et plus fortes interruptions.) Je parle, messieurs, de la religion sérieuse qui se pratique, et quand je dis que la majeure partie des enfants ne sont pas catholiques, j'en dirai autant pour les autres religions. Eh bien! je déclare que cet enseignement ne peut convenir ni aux catholiques, ni aux protestants, ni aux juifs. (Interruptions très bruyantes.) Vous savez, messieurs, ce qu'a dit à une autre tribune M. de Gasparin.

Le suppléant de M. Cousin a dit de son côté : « Nous n'avons pas de religion, l'État enseigne seulement, nous n'avons pas de religion. » Voilà, messieurs, ce qu'a dit M. Jules Simon. — M. Simon ajoutait : « Je défie qu'on réponde à cela autrement que par un sophisme. » Je n'y répondrai certainement pas ; j'en prends acte, voilà tout. (Rires.)

M. de Montalembert ajoute que la preuve de ses assertions se trouve encore dans l'accroissement des crimes et des délits dans les classes lettrées de la société. Que se passe-t-il relativement aux crimes et délits commis par des femmes? Voici ce qui se passe : les femmes des classes lettrées commettent moins de crimes que par le passé ; savez-vous pourquoi? C'est parce que les femmes sont généralement élevées par des congrégations religieuses. (M. Villemain fait d'énergiques dénégations.)

Je sais qu'il y a dans l'Université deux grands partis. Le parti qui se rallie aux doctrines de Fontanes et le parti qui se rattache aux doctrines de la philosophie moderne. Ce parti est le plus nombreux, le plus remuant, c'est lui qui dirige en grande partie l'enseignement en France.

En présence d'un pareil état de choses, les citoyens n'ont-ils pas le droit de demander avec M. Ledru-Rollin... (Interruption.) Je ne comprends pas ces murmures ; j'ai le droit d'invoquer une autre opinion à l'appui de la mienne. (Oui! oui!) Je dis donc qu'en présence d'un tel état de choses, il est temps d'en arriver enfin à la liberté.

Vous traitez les catholiques comme les planteurs des colonies traitent leurs nègres ; on les fustige sitôt qu'ils demandent leur émancipation. M. le duc de Broglie doit les connaître, lui, qui a tracé un si sombre tableau de leurs souffrances. (On rit.)

M. Guizot a dit qu'il fallait que l'église s'accoutumât à la liberté. Eh bien pourquoi arrêtez-vous la liberté par le monopole, dont il y a 16 ans vous demandiez l'abolition. Oui, messieurs, le *Globe*, journal alors très répandu, disait : « Abolissez le monopole et vous verrez qui, des jésuites ou de nous aura l'assentiment du pays. » On a répondu à cet appel en 1833. On sait ce qu'est devenue la prophétie. Quant aux prophètes, ils sont devenus ministres ou membres du conseil royal de l'Université. (Hilarité.)

On ne veut rien accorder à la religion, au clergé. Je dirai aux philosophes, aux nationalistes, aux gallicanistes, toutes les places vous appartiennent et vous ne laissez rien au clergé. Tout est à vous, pour vous, Sorbonne, Palais-de-Justice, tribune, administration et nous, nous n'avons rien et cependant vous tremblez devant nous, pauvres ultramontains, pauvres sacristains!

On a dit en plein collège de France qu'on chasserait plutôt dix dynasties que de voir régner le catholicisme. Ah! si cela était, vous verriez bientôt qu'on se tournerait vers nous. Que voulons-nous donc? Nous voulons la liberté et vous voulez l'arbitraire, et, par l'arbitraire, vous voulez nous conduire au scepticisme. Votre loi est une loi d'arbitraire, une loi de réaction contre les progrès religieux de la France. Vous voulez faire une loi de suspects contre le clergé, et je la repousse par la triple énergie de ma conscience, de ma foi et de ma religion. (Agitation.)

M. PORTALIS. Je viens repousser les attaque auxquelles ont été en butte plusieurs de nos honorables collègues. Je repousse avec toute mon énergie

---

Louvre. C'est toujours un pastiche des tableaux chrétiens, ou d'innombrables portraits, ou encore des toiles sur lesquelles on a fait du nu et du voluptueux comme moyen de succès, et peint naïvement, en vue de l'art et par conséquent avec chasteté. D'ailleurs, nulle originalité, point d'invention ni de souffle créateur. Nous ne nous sommes réellement intéressés qu'aux paysages de Canella, artiste que l'on nous a dit être fort estimé.

Si nous passons du salon au théâtre, le grand foyer de la vie italienne, nous le trouverons assez médiocre, sans tendances progressives, sans initiative artistique, et tombant plutôt dans le côté puéril de l'art scénique, la décoration et le ballet. L'habitude italienne de passer le temps au théâtre a donné lieu à plusieurs améliorations, dont nous devrions profiter. Par exemple, il serait fort à souhaiter que nos parterres offrissent les mêmes avantages que le parterre de la Scala. Une rue circulaire et une rue mitoyenne, fort larges, y sont consacrées à faciliter les communications. Mais il faut convenir que la manière dont les Italiens en profitent et se tiennent au théâtre est des plus insupportables. Nul égard pour les étrangers et pour eux-mêmes. Chacun cause ou chantonne à sa fantaisie en suivant l'acteur, ou bien se promène le chapeau sur la tête en lorgnant les femmes. Le spectacle est un lieu de rendez-vous, le théâtre un grand salon mal tenu où les gens riches ont des cabinets particuliers. Il est vrai que dans ce vaste salon l'on chante et l'on danse, mais l'assemblée y porte peu d'attention. Ceci tient sans doute à ce que c'est toujours le même public assistant toujours ou à-peu-près à la même pièce. En Italie les artistes sont parfois l'objet d'un engouemeet puéril de la part des spectateurs, mais ils n'y jouissent pas de la considération, ni des avantages pécuniaires qu'ils trouvent en France.

De toutes les positions au théâtre je n'en connais pas de plus heureuse que celle de nos artistes à Paris. N'ayant besoin d'apprendre que peu de rôles dans l'année, jouant devant devant un public qui se renouvelle sans cesse, ils ne sont ni fatigués ni sifflés. Un artiste de valeur, qui tient convenablement son rang, jouit à Paris d'une considération réelle et suffisante pour son amour-propre. Tandis que le pauvre acteur de province jouant le drame, l'opéra, le vaudeville, voire la tragédie, est obligé d'apprendre cent rôles et d'endurer d'ignobles sifflets.

A propos de sifflet, qu'il me soit permis d'entrer ici dans quelques considérations sur nos théâtres de province et les débuts des acteurs. Elles ont bien leur importance. En traversant Marseille, j'eus la fantaisie d'aller entendre *Robert-le-Diable*. C'était pour un troisième début du premier ténor. C'est pourquoi une dizaine d'amateurs, soi disant dilettantes, se mirent en tête de troubler les plaisirs d'une majorité, très explicitement favorable à l'artiste infortuné. Marseille n'est pas la seule ville où le théâtre soit une école publique de scandale, qui tend de plus en plus à éloigner des plaisirs de la scène la société riche et polie, la seule qui puisse assurer les recettes. La question offre donc un intérêt véritable et la solution nous en semble pratiquement très facile.

Tout le monde sait qu'en province l'on reçoit ou l'on repousse un acteur par des applaudissements et des sifflets. Telle est la loi, telle est la coutume consacrée. Boileau lui-même, ce législateur du Parnasse, donnant volontiers sur les doigts aux gens qui tiennent mal leur plume, Boileau a dit du sifflet :

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Eh bien, c'est là une doctrine funeste, n'en déplaise à MM. les classiques, conservateurs bornes de la vieille littérature et de l'ordre antique. Oui, c'est là une doctrine funeste, funeste à l'art, funeste à l'ordre, funeste à l'humanité et toujours funeste En effet, il suffit de quelques sifflets, d'un seul sifflet pour troubler un acteur, surtout un débutant, pour lui serrer la gorge et paralyser ses muscles : donc on ne peut plus juger en connaissance de cause, puisque l'artiste ne jouit plus de tous ses moyens. De plus les sifflets produisent toujours un inévitable désordre au sein de l'auditoire. Le brouhaha se prolonge. On s'impatiente, on s'ennuie ; beaucoup de dames ne peuvent supporter ce genre de spectacle et se retirent. On est trop heureux quand ces bruyantes manifestations ne sont pas le sujet de collisions plus fâcheuses.

Maintenant, si l'on réfléchit que le premier-venu, un jeune homme sans expérience et qui veut rire, des amateurs qui ont trop diné, un étudiant espiègle, un sot important, un jaloux, un ennemi sans courage (et les artistes en ont), va pouvoir user du droit si libéralement octroyé par Boileau, comment ne pas redouter une issue fatale, comment ne pas craindre neuf fois sur dix qu'il y aura tumulte, ennui et non récréation, plaisir.

Or, de quoi s'agit-il, et pourquoi donc conserver si précieusement ce fameux, cet antique droit de siffler. Est-ce par besoin de constater le bon ou mauvais accueil fait à un artiste pour l'accepter ou le refuser? Mais serions bien pauvres d'imagination et bien novices en affaires, si nous nous ne pouvions indiquer un autre moyen d'exprimer nos volontés souveraines. Car personne ne voudra soutenir qu'on siffle pour siffler. On siffle, on applaudit, pour témoigner de son déplaisir ou de son contentement. Cela posé et admis, rien ne nous paraît plus facile que de trouver un moyen à la fois plus honnête, plus digne et plus capable d'atteindre ce but très légitime. Donc, si nous avions l'honneur d'être maire de village ou de tel autre endroit où se trouve un théâtre, voici l'arrêté municipal que nous ferions afficher :

« Le maire de Marseille :

» Considérant d'une part qu'il est juste que le public contrôle le choix des artistes engagés par la direction théâtrale, et prononce en dernier ressort leur refus ou leur admission ;

» Considérant, d'autre part, qu'il importe pour la conservation des habitudes de sociabilité et de politesse, l'une des gloires du peuple français, que ce contrôle s'exerce avec autant de dignité que de convenance et de complète liberté ;

» Surabondamment, attendu que des manifestations bruyantes intimident les artistes, empêchent même de les entendre et donc sont précisément contraires à un examen sérieux de leur mérite ;

» Arrête :

» Art. 1er. L'usage du sifflet est interdit au théâtre.

» Art. 2. Si un sifflet se fait entendre, la toile sera baissée et le spectacle discontinué, à moins que le perturbateur ne se fasse connaître ou ne soit découvert et ne sorte de la salle. L'argent ne sera pas rendu.

» Art. 3. Lors du troisième début des artistes, il sera remis en entrant à chaque abonné deux boules spécialement destinées à faire connaître les votes. Il se trouvera, tant au foyer qu'au pérystile intérieur du théâtre et aux autres endroits jugés convenables pour cet objet, deux urnes surveillées par les délégués de l'autorité municipale.

» Art. 4. Les boules des simples spectateurs ne seront reçues qu'à titre de voix consultatives.

» Art. 5. Le refus ou l'admission sera prononcé à la majorité des deux tiers des votes des abonnés.

» Art. 6. De plus, il sera ouvert un registre au public, placé au grand foyer du théâtre sous la sauve-garde de l'autorité municipale, où il sera libre à chacun de déposer avec ses observations les motifs de son refus; car nous sentons que, pour certains amateurs, il serait bien dur de ne pouvoir faire connaître la finesse de leur goût et constater leur immense supériorité sur le vulgaire. Les journaux et les brochures leur restent encore. On ne supprime que le sifflet.

» Art. 7. Durant le cours des représentations qui suivront les débuts, les manifestations bruyantes continueront d'être interdites, excepté toutefois les applaudissements. Un morne et froid silence étant des preuves trop suffisantes de déplaisir pour un malheureux artiste, auquel on laisse du sang sous les ongles par l'habitude de le traiter avec convenance, égards et dignité. »

Nous ne disons pas tous les avantages d'une pareille mesure, mais entre autres, elle serait une occasion de montrer encore une fois comment chacun peut contribuer à gouverner tout le monde sans attenter à la liberté de personne. Ce sera une leçon de gouvernement représentatif ; on verra disparaître cette odieuse façon d'agir qui fait aux artistes une habitude du mépris, au public une coutume de la violence et de la brutalité, à tous enfin des mœurs anti-sociales.

Dans cette soirée funeste, le malheureux Robert, fort bel homme, sur ma foi! et doué d'un bel organe, bien qu'il ne sût pas s'en servir comme Duprez, et le malheureux Robert avait eu la fièvre toute la journée et n'avait pu diner, tiraillé qu'il était de craintes et d'inquiétudes mortelles. C'est ce que nous entendions dire autour de nous. Certes, cet artiste est très convenable pour Marseille, l'immense majorité du public le jugeait ainsi. Eh bien! une dizaine de siffleurs obstinés, sans respect pour cette décision, suffirent pour troubler le spectacle et donner de terribles émotions à ce pauvre diable de Robert, qui devait se voir toujours suspendu au-dessus de l'abîme. Cela n'est-il pas aussi absurde qu'odieux!

Du jour où le sifflet sera définitivement *mis à la porte* et banni de nos théâtres, une nouvelle ère s'ouvrira pour les arts.

E. DE POMPERY.

... que M. le grand-chancelier, qui a fait de M. l'évêque d'Hermopolis un si bel éloge dans une autre occasion, serait le premier à le défendre.

Eh bien! messieurs, M. l'évêque d'Hermopolis a laissé des Mémoires dans lesquels il rapporte les douloureuses expressions du roi Charles X à propos de la signature de ces ordonnances. Permettez-moi de le dire, je crois qu'il n'est pas bien de rendre le roi Charles X éditeur responsable des ordonnances de 1828. (Mouvement.)

M. LE COMTE PORTALIS reproduit quelques-unes de ses précédentes observations.

M. VILLEMAIN. En présence de l'incident qui vient de s'élever, je me félicite de n'avoir pas pris plus tôt la parole. M. de Montalembert a trop généralisé la question, et il en éprouve déjà le résultat dans le démenti qu'il vient de recevoir. Il a eu le tort de mettre ainsi de côté ces grandes libertés gallicanes qui survivront malgré lui et en dépit de ses attaques.

La commission de la chambre des pairs a adopté à peu près le projet du gouvernement. Cette loi hypocrite, comme l'a dit l'orateur, est une atteinte à la liberté de conscience. Et en cela il s'est encore montré modéré, car il a écrit des choses beaucoup plus fortes.

On dit que la loi qui vous est présentée est une véritable tyrannie; jamais, cependant, aucune loi ne fut plus franchement libérale; elle est le complément des lois qui furent rendues sous l'empire; elle veut seulement élever davantage les conditions de la surveillance. En Angleterre, les universités sont complètement libres; les colléges sont créés sans chartes; quelques maîtres particuliers, en petit nombre, il est vrai, ne sont sous l'influence d'aucun règlement, et cependant le gouvernement anglais conserve son droit de surveillance.

M. le ministre établit ici les limites des droits d'action du gouvernement.

L'honorable préopinant, continue l'orateur, croit pouvoir assurer que le projet de loi est une violation monstrueuse du droit commun; il affirme que le caractère d'éducation professé par l'Université est placé sous une influence toute philosophique; il prétend qu'on ôte aux pères de famille cette liberté de direction qui est leur premier droit. Une lecture sérieuse du projet lui-même répondrait sérieusement à de pareilles attaques.

Le ministre se plaint qu'on ait apporté à la tribune des accusations sans preuve contre l'enseignement donné par l'Etat.

Il y a autre chose que la pensée d'un meilleur enseignement; c'est l'espoir de relever l'antique domination du clergé, c'est l'espoir de remettre la compagnie de Jésus à la tête de la société européenne et absolutiste, en confiant la jeunesse à des professeurs particuliers, non pas l'enseignement pour tous, mais par un enseignement spécial.

Cela se trouve dans le passage d'une brochure de M. de Montalembert, où il est dit que la jeunesse devrait être confiée aux congrégations religieuses, et en particulier aux jésuites.

Voici pourquoi le gouvernement doit repousser toute congrégation non autorisée par l'Etat. Dans le projet de loi, nous n'avons pas voulu empêcher toute concurrence avec le clergé bien au contraire, nous avons laissé une grande part pour les évêques, mais rien pour les jésuites.

MM. de Montalembert et Villemain échangent quelques observations.

M. de Gabriac présente encore de nouvelles considérations contre le projet.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 avril.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN dépose une pétition sur l'abolition de l'esclavage.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre du ministre de l'intérieur qui prévient la chambre que le mercredi 1er mai, à midi, le roi recevra, à l'occasion de sa fête, la grande députation de la chambre.

Cette députation est tirée au sort.

M. MONTESQUIOU propose l'admission de M. Martin (de la Haute-Garonne), qui a produit les pièces justificatives.

L'admission est prononcée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les prisons.

M. DE TOCQUEVILLE, rapporteur. La plupart des orateurs qui ont parlé dans la discussion générale ont adopté le principe même de la loi; mais, par les critiques de détail qu'ils en ont faites, ils ont souvent reporté les objections sur le fond même de la question, et dès-lors un résumé devient nécessaire.

La loi qu'il s'agit de faire n'est pas une simple amélioration; c'est tout un principe nouveau qu'il s'agit d'introduire dans la législation.

J'ai longuement étudié la question, et c'est pour moi une chose évidente que, depuis quinze ans, le nombre des crimes a augmenté. Aux chiffres que la commission a publié pour le prouver, M. de Larochefoucauld en a opposé d'autres qui tendraient à prouver le contraire. Mais comment est-il parvenu à trouver ces chiffres? Il a réuni aux crimes les contraventions, c'est-à-dire les délits qui n'ont aucune signification. C'est en procédant ainsi qu'il arrive, par ce moyen, à produire un tableau dans lequel la criminalité va en diminuant. Ces chiffres sont donc très exacts, mais ils ne prouvent rien.

M. de Peyramont a dit que cette augmentation de criminalité date de 1832; quand cela serait, le fait de l'augmentation des crimes, de l'augmentation des récidives est positif (j'ai là des tableaux qui le prouvent, et que je communiquerai à la chambre si elle le désire). Que la cause n'en soit pas uniquement dans l'organisation des prisons, c'est ce que je ne nie pas. Les causes de l'augmentation des crimes sont très multipliées; mais ce qui est non moins certain, c'est que nos prisons ne sont ni assez répressives, ni assez moralisantes, et que cela suffit pour justifier la loi.

On a vivement critiqué les prisons américaines. Eh! bien, messieurs, nos maisons centrales sont dans un état inférieur; le soldat, dans les casernes, doit avoir dans les dortoirs 16 mètres cubes d'air à respirer; eh bien! dans les dortoirs des prisons, le terme moyen est inférieur d'un quart. Nos prisons sont trop petites; l'humanité nous fait une loi de les reconstruire; le moment est donc venu de se former un système.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les dangers qu'il y a à laisser communiquer les détenus. Le principe est accepté. Pour empêcher cette communication, il est deux systèmes, le système d'Auburn et le système pensylvanien.

Le premier système a été essayé en Angleterre et en France, et ces essais ont été déplorables. Le silence ne peut être obtenu que par des mauvais traitements arbitraires, des coups de fouet, des détentions prolongées dans des cachots. D'ailleurs, la complète inefficacité du système est patente. Il est à la fois dur et inefficace, et, par conséquent, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Il faut donc en revenir au système pensylvanien.

On a fait contre ce système un grand nombre d'objections que je parcourrai brièvement.

On a dit que le personnel des prisons devait augmenter; l'expérience a prouvé que cette crainte est absolument sans fondement. Il en est de même de celles qu'on avait conçues relativement au travail des détenus, et aux nécessités du culte catholique; les travaux qui peuvent s'exercer dans la société, la disposition contre nature, l'avoue, qui je vérité dans ... cette objection. La société ne doit pas séquestrer un individu du monde; mais est-ce à dire qu'il faille mettre les hommes corrompus en société obligée avec d'autres hommes corrompus! Evidemment ce contact, la société a le droit de l'empêcher.

Je ne cite pas ce qui se fait à la Roquette comme irréprochable; cependant je n'ai rencontré encore qu'un seul de ceux qui ont visité cette prison qui n'ait été satisfait des résultats. Cependant la plupart des jeunes détenus n'ont pas de famille; on voit qu'ils n'en sont pas pour cela plus séquestrés de la société honnête. Il en est de même dans tous les autres pénitenciers qui ont été construits dans différentes parties de la France; partout il s'est élevé à côté une association de patronage qui a pris sous sa protection les détenus qui s'amendent.

On a dit que le système cellulaire porte à la folie. Presque tous les médecins qui se sont occupés de la question ont été d'un avis contraire, et, parmi ceux-là, il en est plusieurs qui ont été médecins dans les prisons.

VOIX A GAUCHE. Et le Mont-St-Michel!

M. DE TOCQUEVILLE. Je ne voulais parler du Mont-St-Michel que plus tard; mais, puisqu'on me le demande, je dirai nettement ce que je pense sur cette prison.

Il faut distinguer deux choses dans la prison du Mont-St-Michel: le régime et les peines disciplinaires. On se plaint de l'un et de l'autre. Je ne crois pas que les plaintes sur le régime soient fondées. Je suis allé au Mont-St-Michel, et voici ce que j'ai vu:

Le détenu est placé dans une cellule ou plutôt une chambre vaste, bien aérée; il est nourri, chauffé, éclairé à son gré, et il peut sortir deux heures de sa cellule avec celui des détenus qu'il veut choisir. Assurément, ce régime n'a rien de bien effrayant.

Mais si j'approuve le régime je dois convenir que les peines disciplinaires sont exagérées. Il est arrivé, par exemple, que, pour des infractions, graves, il est vrai, à la discipline, des détenus ont été placés dans des cachots du moyen-âge ou dans des cellules situées au haut des bâtiments, sans travail, avec toutes les douleurs de l'isolement; que d'autres ont été mis au pain et à l'eau pendant un temps assez long. Je n'ai pas peine à croire que ces rigueurs ont troublé la santé et la raison des détenus. Je sais que ces choses se sont passées il y a déjà long-temps; que le ministère les a blâmées. Mais il n'en est pas moins vrai que ce sont là des rigueurs qu'il faut sévèrement qualifier Mais la loi n'a rien à faire dans la question du Mont-St-Michel; le régime de cette prison va plus loin et moins loin que celui que nous voulons établir.

Ainsi, que des aliénations mentales aient eu lieu au Mont-St-Michel, il n'en résulte rien contre la loi. L'aliénation mentale n'a jamais été rare dans les prisons. Dans les maisons centrales, au 1er avril dernier, le nombre des aliénés était de 339; elle doit surtout être fréquente dans le système d'Auburn, qui expose le détenu à la tentation continuelle de parler, sans lui permettre de se satisfaire.

Il en est de même de la mortalité; elle est plus fréquente dans les prisons qu'ailleurs; mais elle est moindre dans les prisons de Philadelphie que dans nos maisons centrales; elle est même moindre que dans les garnisons des grandes villes, composées de la fleur de notre jeunesse.

Le système cellulaire met le détenu en présence de lui-même, il le rapproche de la partie la plus honnête de la société, il le moralise, et n'eût-il, d'ailleurs, d'autre avantage que de ne pas permettre aux condamnés de s'associer, ce serait une raison suffisante pour l'adopter.

L'orateur termine par quelques considérations sur la portée moralisante de la loi.

La chambre, consultée, décide à la presque unanimité, qu'elle passera à la discussion des articles:

« Art. 1er. Toutes les prisons affectées aux détenus non militaires, sont placées sous l'autorité du ministre chargé de l'administration départementale. »

M. CRÉMIEUX dit qu'il s'était proposé de présenter une suite d'amendements sur le titre 1er, mais qu'il s'est aperçu que ces amendements se rapportent au titre 3 du projet, et qu'il attendra que la discussion s'engage sur ce titre.

M. PARÈS demande, qu'après ce mot: militaires, on ajoute: « ni marins. »

M. LUNEAU demande qu'il soit fait un vote sur cet article et les suivants, avant que la chambre se soit prononcée sur les principes.

M. DUCHATEL. Quel que soit le principe que la chambre accepte, les dispositions générales que contiennent les premiers articles de la loi, seront toujours nécessaires.

M. CRÉMIEUX demande que l'art. soit ainsi rédigé;

« Toutes les prisons affectées aux détenus jugés par les juridictions correctionnelles ou ordinaires, etc.

M. CHEGARAY combat cet amendement, qui lui semble poser un principe dangereux.

M. DUCHATEL propose le renvoi de l'art. à la commission. Ce renvoi est prononcé.

« Art. 2. Des ordonnances royales portant règlement d'administration publique, détermineront le mode de surveillance des prisons, les attributions respectives, en ce qui les concerne, des préfets, des maires et autres délégués de l'autorité administrative, la composition et les attributions des commissions de surveillance qui seront instituées dans chaque arrondissement. »

M. CORNE propose de rédiger ainsi la fin de l'article:

Après ces mots:

« Et autres délégués de l'autorité administrative. »

Dire:

« Ainsi que des comités de surveillance. »

De placer à la suite de l'article un article additionnel ainsi conçu:

« Il y aura dans chaque arrondissement une commission de surveillance composée ainsi qu'il suit:

» 1o Dans le chef-lieu du ressort d'une cour royale, le premier président et le procureur-général;

» Dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, le président du tribunal civil et le procureur du roi;

» 2o Le maire du chef-lieu;

» 3o Deux des membres du conseil-général désignés à cet effet, tous les trois ans, par le ministre de l'intérieur;

» 4o Deux des membres du conseil d'arrondissement désignés de la même manière;

» 5o Quatre personnes choisies, tous les trois ans, par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet du département. »

M. CHEGARAY. Il s'est élevé sur quelques points des conflits fâcheux entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; il est important que la loi déclare qu'il n'est porté aucune atteinte aux droits que le code d'instruction criminelle donne à l'autorité judiciaire sur les prisons.

M. DUCHATEL. C'est ainsi, en effet, que nous avons entendu la loi.

M. PARÈS formule un amendement dans ce sens.

M. DUCHATEL croit cette disposition inutile.

M. CRÉMIEUX. J'avais présenté un amendement dans le même sens, mais plus large; on a soulevé des craintes sur ce qui pourrait se passer dans les prisons; j'avais proposé d'autoriser les magistrats qui sont en réalité les défenseurs de nos libertés à pénétrer en tout temps dans les prisons. Tout le monde a entendu parler d'un crime commis dans une maison centrale dont ... autres membres de droit, etc. » et de supprimer le dernier paragraphe, qui permettrait au gouvernement d'ajouter à cette commission autant de membres qu'il le jugerait à propos.

M. CORNE adhère à cette rédaction: il accepte également le sous-amendement de M. de Larochejacquelein.

M. DELAPLESSE croit qu'il est inutile de mentionner les préfets, les sous-préfets et les maires, puisque ce droit leur est attribué d'ailleurs.

M. DUCHATEL accepte l'amendement de M. d'Haussonville.

M. TAILLANDIER demande qu'on ajoute aux membres de droit les évêques et les présidents des consistoires.

M. BOUILLAUD demande qu'au nombre des membres de la commission, il y ait un médecin.

M. DUCHATEL dit qu'il ne voit pas d'inconvénient à l'adoption de l'amendement de M. Taillandier; quant à celui de M. Bouillaud, il croit qu'il faut laisser à la commission la faculté de s'adjoindre un médecin lorsqu'elle le jugera à propos.

M. VATOUT combat l'amendement de MM. Corne et d'Haussonville.

M. DUCHATEL combat le sous-amendement de M. de Larochejacquelein.

M. D'HAUBERSAERT dit que, dans certaines localités, des magistrats n'ont pas voulu se déplacer pour visiter des maisons d'aliénés placées à plus de 5 kilomètres de leur résidence, si on ne leur assignait une indemnité. (Aux voix!) S'il faut allouer une indemnité aux membres de la commission de surveillance, la disposition proposée serait onéreuse, et si on ne leur en assigne pas, il est à craindre qu'elle ne soit pas exécutée. (Aux voix!)

M. CHEGARAY combat ces observations.

L'amendement de MM. Corne et d'Haussonville est adopté, ainsi que l'art. 2 modifié.

Celui de M. de Larochejacquelein est rejeté.

La séance est levée à 6 heures.

Demain, à une heure et demie, séance publique. — Rapports de pétitions.

Extérieur.

Haïti. — Des avis de Santo-Domingo, en date du 4 mars, confirment la nouvelle de l'insurrection de la partie espagnole de l'île contre le gouvernement haïtien de Port-au-Prince. Elle déclare se séparer de la république haïtienne, et former un état distinct sous le nom de *République Dominicaine*. Sa devise est: « Séparation.—Dieu. — Patrie et Liberté. »

C'est le 27 et le 28 février qu'a éclaté le mouvement dans la ville de Santo-Domingo, dont la garnison, incapable de résister, a obtenu une capitulation par l'entremise du consul français, M. de Juchereau de Saint-Denis. Une junte de gouvernement a été immédiatement nommée, et a pris la direction des affaires. Elle a publié, en langue espagnole, un manifeste exposant les motifs de sa scission avec la république haïtienne. Un de ses premiers actes, en date du 1er mars, est un décret déclarant que l'esclavage est aboli dans la république dominicaine.

(*Journal du Havre.*)

Espagne. — Il n'était bruit à Bordeaux, le 23 avril, d'après des lettres de Bayonne, que d'un mouvement carliste déterminé dans les Amezcuas, sur la frontière de Navarre par le chef Sopelano, qui s'est enfui de son dépôt de France pour aller soulever le pays basque. On manque de détails.

D'un autre côté, une lettre de Perpignan du 18 annonce qu'on a trouvé sur l'ex-chef carliste d. Domingo-Forcadell une dépêche royale qui le nomme de nouveau brigadier et lui remet trois brevets de l'ordre de Saint-Ferdinand, signés de don Carlos. Il y a peu de jours, les carlistes ont blessé grièvement deux douaniers français qui étaient à leur poursuite. L'un de ces douaniers devra être amputé du bras gauche.

REVUE DES JOURNAUX.

Tout en prétendant que le projet de loi discuté par la chambre des députés se défend assez par lui même, le *Journal des Débats* le défend avec chaleur contre les attaques de M. de Peyramont. « M. de Peyramont, fait remarquer le *Journal des Débats*, trouve que la cellule est trop douce, qu'elle n'intimide pas assez. La réponse à ceci est dans ce qui a été dit par les autres adversaires du projet; elle est dans les discours de MM. de Sade et de Larochefoucault, pour qui la seule idée de l'emprisonnement individuel est un attentat contre l'humanité. »

« Non, ajoute le *Journal des Débats*, le projet de loi n'a pas pour but de sacrifier l'intimidation à l'amendement des coupables. Son premier but, ce n'est pas d'amender, c'est d'intimider, c'est de rendre à l'emprisonnement l'efficacité qu'il a perdue; c'est d'éteindre ces grands foyers de corruption qui font pulluler autour de nous la race horrible des Lacenaire et des Poulmann. »

— La *Réforme* déclare que trois faits principaux sont déjà sortis de la discussion qui occupe la chambre: le premier, c'est qu'il n'est pas démontré que l'emprisonnement solitaire doive produire les résultats heureux qu'on lui attribue; le second, c'est qu'il est constant qu'il entraînerait à sa suite les plus graves inconvénients; — et le troisième, c'est qu'il est impossible de l'établir sans engager sérieusement le trésor, et sans compromettre toute l'économie de notre législation pénale. — Le discours de M. de Peyramont n'a pas peu contribué, suivant la *Réforme*, à donner de nouvelles secousses au projet de loi. Toutefois, dans ce discours, le philosophe ne s'est pas montré à côté du jurisconsulte. « M. de Peyramont, dit la *Réforme*, n'a point de philosophie, ou bien il faut dire qu'il se rattache à l'école de Hobbes. Il admet trop facilement que la conscience du criminel ne saurait être régénérée, et qu'il faut étendre à l'homme coupable cette horreur immortelle que doit nous inspirer le crime. »

— Le *Courrier Français* pense que la réhabilitation du condamné par le travail et le repentir est une idée chrétienne qu'il est temps d'introduire dans nos lois pénales. Si le projet de M. de Tocqueville était de nature à produire ce résultat, le *Courrier* l'accueillerait donc avec empressement. Mais, d'accord avec l'honorable rapporteur sur le but, il diffère complètement d'opinion sur les moyens. Il n'y a, suivant lui, à attendre de l'isolement continu, de ces cages qui semblent à quelques esprits prévenus le dernier mot des systèmes pénitentiaires, qu'une plus profonde, une incurable perversité. « Impuissant à moraliser le condamné par la seule action de son âme sur elle-même, le régime cellulaire, dit le *Courrier*, est encore impuissant à lui apprendre les devoirs de la fraternité humaine. Pendant des années il a vécu dans son *moi*, il y res-

— Nos lecteurs se rappellent que l'affaire de M. Jules Janin contre MM. Félix Pyat et Grandmenil, indiquée pour l'audience du 19 avril, avait été remise à aujourd'hui, sur la demande de Me Marie, avocat de l'appelant. A l'audience de ce jour, la chambre des appels de police correctionnelle, présidée par M. Moreau, a entendu le rapport de M. le conseiller Try et la plaidoirie de Me Marie, qui s'est livré à l'examen des ouvrages de M. Jules Janin. Me Chaix-d'Est-Ange a demandé le renvoi de cause. La cour a remis au samedi 4 mai.

— La coalition des ouvriers mineurs, à Rive-de-Gier, parait bien près de se dissoudre complètement. Voici ce que nous lisons dans le *Mercure ségusien* :

« Lundi, 22 avril, soixante ouvriers mineurs sont rentrés paisiblement dans les travaux de la Gourle. Bien qu'ils ne fussent pas au complet, on a extrait 1,000 hectolitres de houille.

» Aucune démonstration n'est venu inquiéter les ouvriers ralliés, et la compagnie, fidèle à sa promesse, leur a accordé double paie à titre d'encouragement. Au départ, ils sont remontés à Saint-Paul, en groupes, joyeux, et chantant. La petite garnison de la Grand-Croix en était émue de plaisir, songeant que bientôt elle aurait fini sa triste campagne.

» Aujourd'hui, mardi matin, les chantiers sont au grand complet. Nous apprenons en même temps que MM. les concessionnaires de la Gourle, qui, tous, tiennent au pays et au bien-être des ouvriers qu'ils emploient, se proposent d'améliorer leur sort par des prix convenables et l'organisation de la caisse de secours sur des bases plus larges, de telle sorte qu'elle ait pour but de soulager, non-seulement les veuves et les blessés, mais encore les malades et les vieux ouvriers qui auraient usé leurs forces au service des mines. Nous ne saurions trop encourager ces Messieurs dans leur louable projet.

» Espérons que leur exemple trouvera partout des imitateurs. La bonne harmonie qui règne dans cette concession honore à-la-fois les ouvriers et la compagnie elle-même. »

— M. Dohler donnera, avant son départ pour Londres, son troisième dernier concert au profit de la caisse de l'association des artistes musiciens.

Le concert aura lieu dans les salons Erard, le 30 avril, à deux heures. On peut se procurer, dès aujourd'hui, des stalles à 15 et 10 fr. et des billets d'entrée à 5 fr. chez les principaux marchands de musique, et chez MM. Erard, rue du Mail, 13, et Dohler, hôtel de Paris, rue Richelieu.

voix de Cherubini, et un offertoire de M. Panseron, qui avait eu l'idée délicate et poétique de réunir dans un même morceau plusieurs des mélodies les plus saillantes du vieux maître dont on pleurait la perte. M. Panseron s'était acquitté avec beaucoup d'adresse et d'habileté de cette tâche, et cet offertoire, en quelque sorte improvisé depuis la mort de Berton, ne présentait aucune trace de gène ni de hâte dans le travail. A la fin du service, le *De profundis*, avec son harmonie sévère et saisissante, chanté par ces voix de choix, a produit une vive sensation. Le cortège en tête duquel figuraient un grand nombre de membres de l'Institut (section des Beaux-Arts), s'est mis en marche vers le cimetière du Père-Lachaise. Les adieux suprêmes ont été adressés à la dépouille mortelle par M. Raoul Rochette, au nom de l'Institut; par M. Elwart, au nom des professeurs du Conservatoire; par M. A. Bureau, au nom de l'association des artistes musiciens; enfin par MM. Panseron et Dancla, au nom des nombreux élèves de M. Berton. Puis, le salut militaire a été donné à l'officier de la Légion-d'Honneur, et l'assemblée s'est séparée dans un pieux recueillement. On s'entretenait douloureusement dans les groupes de la position faite par cette mort à la veuve de M. Berton. Au temps où l'auteur d'*Aline*, du *Délire*, de *Montano et Stéphanie*, partageait avec Méhul le sceptre de la scène lyrique française, les artistes n'entendaient pas aussi bien qu'aujourd'hui la partie commerciale. Ils chantaient pour chanter et savaient peu tirer profit de leurs succès. Il en résulte que Berton n'avait pour toute fortune que les émoluments attachés aux différents emplois qu'il remplissait, et que sa veuve demeure dépourvue de toute ressource. Il n'est pas douteux que le ministère de l'intérieur pourvoie dignement à l'existence de Mme veuve Berton. Les illustrations de l'art ont autant de droit à la munificence de de la patrie que les illustrations des armes.

Bourse du 26 avril 1844.

Le 3 0[0, ouvert à 84 fr., s'est long-temps soutenu dans ces cours, et n'a pu franchir; il est retombé vers 83 fr. 90 cent., et reste demandé à ce prix à la coulisse.

Le 5 0[0, toujours offert, a continué à fléchir.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1050. — Autriche, 305 ; — id. (série sortie), 535. — Belge, 1831, 103 1[2 ; — id., 1842, 108. — Esp. (anc. différés), 7 1[4 ; — id., passive, 6 3[8 ; — id., 3 0[0, 37 1[8. — St-Germain (obl. nouv.), 1230 ; — id. (r. dr. obl. anc.), 1070 ; Jouissances Quatre-Canaux, 135.

LONDRES, 25 AVRIL.		COURS DE LA COULISSE.		Primes.
Consol......	99 3[4, 7[8.	Av. 83 95, 97 1[2.		Fin c. 83.95, 84 d. 50; 122 45 d. 50.
Esp. act....	36 5[8.	Ap. 83 95, 92 1[2.		Strasb., 285 d. 10.
Portug......	[illegible]			F. p. 84 35, 20 d. un; 50, 45 d. 50; 122 90, 121 d. 50.
Mexic.......	[illegible]	Rep. Fin c.	F. pr.	
Brésil......	80 1[4.	3 0[0 p.	15 à 12 1[2.	
5 0[0 holl.	100 1[2.	5 0[0 5 à 10.	30.	
2 1[2 do...	60 5[8.	Bons du Trésor.		Orléans. 990. 987 50 d. 20.
Rouen......	38, 37 7[8.			Havre, 737 50 d. 10.
Orléans.....	37 1[2.			Strasb., 295 d. 10.
Strasb......	[illegible]			

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; avril, 00,00; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00; 4 derniers mois, 88,00 à 89,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; cameline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible courant du mois, 75,00 à 00,00; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 76,00 à 00,00; 4 derniers mois, 76,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 1re, escompte, 0 0[0, première sorte, id., id., id., 0 0[0. deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0[0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, fermes de 56,00 à 56 50.
— de Russie disponibles, 56,50 à 57,00.
— 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.
— en branches, 44,50 et 45,50. — Chandelles, 59,00 à 59,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 Avril.

7 h. » » OPÉRA. —
7 h. 0[0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mlle de Belle-Isle. Célibataire.
6 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
6 h. » » ODÉON. — Jane Grey. Comtesse d'Altenberg.
6 h. » » VAUDEVILLE. — Polka en province. Gazette. Minuit. Clémence.
7 h. » » VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. » » GYMNASE. — L'Oncle. Albert 1er. Tante Bazu. Cadet de Famille.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Ravel. Carlo.
6 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. » » GAITÉ. — Louise et Louison. Bohémienne.
6 h. » » AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

25 Avril.			26 Avril.		
Arrivages	1719 q.	94 k.	Arrivages	1127 q.	67 k.
Ventes	1887	07	Ventes	577	22
Restant	11158	80	Restant	11719	25
Cours moyen		38.41	Cours moyen		38,35
Cours-taxe		38,34	Cours-taxe		38,34

Cote administrative. (25 Avril)				Cote administrative. (26 Avril)			
Gr.	34 q.	54 k.	40,75 à 55,40	Gr.	1 q.	57 k.	52,20 à 00,00
1re	492	98	38,20 à 40,50	1re	240	37	38,20 à 40,50
2	412	96	36,30 à 37,55	2e	170	43	36,30 à 37,55
3e	20	41	30,53 à 32,50	3e	12	56	29,30 à 32,50
4	21	98	22,75 à 23,50	4e	6	28	24,20 à 23,45
Al.	817	99	20,05 à 38.85	Al.	91	20	37.60 à 00.00

LILLE, 25 Avril. — Farine, 1re : 36,00. — Son : 8,00.

Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER. — Froment, 1re : 20,32; 2e : 19,32 ; 3e : 18,00 à 18,66. — Seigle : 10,32. — Avoine : 13,66 à 14,00. — Orge : 10,00. — Le froment sans variation.

DUCLAIR, 23 Avril. — Froment : 27,00 à 28,00 les 100 kil. — Seigle : 18,00 à 18,50; do. — Orge : 13,50 à 14,00 l'hect. — Avoine : 8,00 à 9,00 do.

BOLBEC, 22 Avril. — Froment : 19,00. — Avoine : 7,50.

ROYE, 22 Avril. — Froment, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 17,87 ; 3e : 16,00 à 16,50. — Prix moyen : 17,00. — Avoine : 6,50. — Vente difficile avec 0,50 de baisse par hect.

VALENCIENNES, 24 Avril. *Cours officiel.* — Froment, 1re : 20,10; 2e : 19,00; 3e : 18,00. Ces prix ne sont guère que nominaux, la vente ayant été à-peu-près nulle. Le marché était fort peu approvisionné.

LILLE, 24 Avril. — Froment blanc, 1re : 20,86; 2e : 19,98; 3e : 18,98. — Froment roux, 1re : 18,88; 2e : 18,40; 3e : 17,82. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Avoine : 8,50 à 9,25.

BERGUES, 22 Avril. — Froment, 1re : 21,56; 2e : 20,77 ; 3e : 19,91. — Sarrazin non coté. Seigle : 12,30. — Orge : 13,66. — Avoine : 7,77. Marché ordinaire. Baisse sur le froment : 0,33; sur le seigle : 0,76; sur l'avoine : 0,24.

CHALONS-SUR-MARNE, 20 Avril. — Froment : 17,07. — Seigle : 9,52. — Orge : 10,00. — Avoine ; 6,68.

BAR-LE-DUC, 23 Avril. — Froment, 1re : 16,25; 2e : 15,75; 3e : 15,50. — Orge : 8,00. — Avoine : 6,75.

METZ, 23 Avril. — Froment, 1re : 17,60; 2e : 16,51; 3e : 15,25. — Orge : 9,00. — Avoine : 6,00.

ÉPINAL, 21 Avril. — Froment : 17,82. — Seigle : 12,92. — Méteil : 16,22. — Sarrazin : 8,75. — Avoine : 7,05.

ST-LAURENT, 20 Avril. — Froment, 1re : 23,19; 2e : 22,30; 3e : 21,41. — Méteil : 16,00 à 16,66. — Seigle : 14,66 à 15,33. — Orge : 14,33 à 15,00. — Sarrazin : 13,00 à 13,66. — Maïs : 17,33 à 18,00. — Avoine : 8,33 à 9,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment, 1re : 25,00; 2e : 23,15; 3e : 22,95. — Méteil : 20,40. — Seigle : 18,43 à 19,13. — Orge : 15,73. — Avoine : 7,19 à 9,60.

TOULOUSE, 22 Avril. — *Blés indigènes.* — Froment, 1re : 24,50; 2e : 23,50; 3e : 22,50; do de commerce : 22,00.

Graines étrangères. — Blé de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,50 à 14,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

BAYONNE, 22 Avril. — Froment du pays : 22,75 à 23,25; do Bretagne : 22,00. — Seigle du pays : 15,00 à 16,00; do étranger : 14,25 à 14,50. — Maïs : 13,50 à 15,25. — Orge : 14,50 à 15,00. — Avoine de Bretagne : 8,25 à 8,50.

Marchés étrangers. — BRUXELLES, 25 Avril. — Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique, du 15 au 20 Avril.

	Froment.	Seigle.
Arlon,	17,75	11,50
Anvers,	18,39	10,46
Bruges,	17,11	9,65
Bruxelles,	17,56	10,40
Gand,	16,71	9,80
Hasselt,	18,75	10,65
Liége,	17,29	11,13
Louvain,	18,45	10,66
Namur,	17,05	10,54
Mons,	15,99	9,35
Prix moyen,	17,62	10,50

En conséquence, le droit d'entrée, pour les 1,000 kil. de froment, est de 37,50; pour le seigle, de 21,50, et le droit de sortie sur l'une et l'autre, 0,25.

LONDRES, Mark-Lane, 22 Avril.

Marché très abondant en blé. — Baisse de 0,43 par quarter sur toutes les qualités anglaises. — Les blés anglais se maintiennent bien et sont recherchés.

Blé d'Essex et Kent rouge, de	24,13 à 25,86
Dito blanc,	25,00 à 27,68
D'Irlande, rouge,	21,65 à 23,27
Dito blanc,	27,15 à 28,44
Seigle,	15,51 à 00,00
Orge à brasserie,	13,80 à 14,65
Dito chevalier,	14,65 à 15,51
Avoine de York,	9,48 à 9,91
Dito patate,	9,48 à 10,77
Farine d'Amérique, le baril,	26,25 à 28,75

Légumes secs (par hect.).

PARIS, 25 Avril. — Haricots de Soissons : 30,00 à 32,00; do Liancourt : 21,00 à 21,35 ; do ordin., 17,60 à 19,35; do Suisses rouges : 21,30; do rouges de Chartres : 16,00. — Pois cassés : 30,00.

MONTHLÉRY, 22 Avril. — Haricots : 17,00 à 18,00. — Lentilles : 22,50 à 35,00. — Pois : 11,00 à 13,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Antoine du 26 Avril.* — Foin, 1re : 46,00 à 49,00; 2e : 42,00 à 44,00; 3e : 40,00. — Luzerne, 1re : 42,00 à 43,00 ; 2e : 35 à 39,00; 3e : 36,00. — Regain de luzerne, 2e : 32,00. — Paille de froment : 24,00 à 25,00. — Paille de seigle : 26,00. — Paille d'avoine, 1re : 35,00 ; 2e : 30,00 ; 3e : 28,00.

Marché d'Enfer du 25 Avril. — Foin, 1re : 46,00 à 47,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Paille de blé, 1re : 24,25; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 20,00 à 21,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 25 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1523	1473	50	1 18	1 06	» 96
Vaches....	45	44	1	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	699	699	»	1 70	1 50	1 30
Moutons...	6536	6464	72	1 40	1 20	1 »

Vente facile malgré le nombre assez élevé des pièces présentées au marché.

PARIS, 26 Avril. — *Halle aux vaches.* Vaches amenées, 108; vendues, 105; renvoi, 3 : 1,24—1,08—0,92. — Taureaux am., 3; vendus, 2 : 0,96. Vente facile.

LA CHAPELLE ST-DENIS, 25 et 26 Avril. — Veaux amenés et vendus : 664 à 1,50—1,40—1,10. — Porcs amenés : 7,37 ; vendus : 510. — Renvoi : 227 1,10—1,05—0,90.

Gibier et volaille (la pièce).

Halle du 26 Avril. — Agneaux : 4,00 à 25,00. — Chevreaux ou cabris : 1,25 à 4,00. — Lièvres : 2,25 à 4,50. — Lapins : 1,00 à 3,25. — Dindes : 4,00 à 0,00. — Oies : 2,75 à 3,50. — Chapons : 3,25 à 7,50. — Poulets gras : 3,50 à 5,00 ; do communs : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,00 à 2,25. — Perdrix : 1,00 à 2,80. — Pigeons : 0,25 à 1,20. — Cailles : 2,00 à 2,50.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] par le corps universitaire, invoque l'ordre et l'autorité politique qu'elle avait tant contribué à bouleverser moralement et matériellement. Le clergé espère reconquérir l'autorité par la liberté ; l'Université veut maintenir la liberté par l'autorité.

Assurément, si c'était ici une question de préférence, nous la déciderions en faveur de l'Université, qui admet le progrès, qui reconnait et appelle le perfectionnement des idées et des méthodes; tandis que le clergé en est encore à l'immobilisme et à l'infaillibilité du passé. Mais la loi sur l'instruction secondaire n'a pas pour but de choisir entre deux corporations enseignantes; elle a pour but d'organiser la liberté d'enseignement, conformement aux principes qui ont triomphé dans la société moderne.

Ainsi posée, la question se débat au-dessus et en dehors de l'Université et du clergé. Il n'y a plus à prendre parti, à se passionner pour la philosophie ou pour le catholicisme. C'est une question qui doit se résoudre dans le calme de la raison et par les principes supérieurs de la politique sociale. A la question de la liberté d'enseignement, nous avons donc à appliquer les mêmes principes qui nous servent à résoudre toutes les autres questions que soulève, dans le domaine de l'actualité, le mouvemement de l'esprit contemporain.

Aujourd'hui, tous ceux qui veulent organiser, c'est-à-dire concilier l'ordre et la liberté, sont obligés de recourir à l'unité de l'Etat. Quelle doit être l'action de l'Etat en matière d'enseignement?

L'Etat a d'abord un devoir essentiel, un devoir auquel il ne peut se soustraire sans abdiquer. Ce devoir consiste à généraliser de plus en plus l'instruction, à la rendre de plus en plus libérale, de plus en plus démocratique. Ce devoir consiste à perfectionner de plus en plus les matières de l'enseignement et les méthodes pour lesquelles il est donné. C'est par l'éducation et l'enseignement que l'Etat doit favoriser l'éclosion et le développement des aptitudes dans toutes les branches du savoir humain. Le devoir de l'Etat est de se servir de ce levier puissant pour démocratiser de plus en plus la société. Il doit créer pour tous des conditions faciles d'instruction secondaire, afin que le haut enseignement, et les fonctions auxquelles peuvent prétendre ceux qui l'ont reçu, ne soit plus le privilège de quelques familles opulentes.

Tel est le devoir primordial de l'Etat. Mais ce devoir ne peut lui donner un droit qui serait contraire à l'exercice du devoir même. Ce devoir ne peut lui donner le droit d'empêcher, en dehors du corps enseignant qu'il a constitué et qu'il doit perfectionner, d'empêcher, disons-nous, de se former des établissements libres où se produiront d'autres idées et d'autres méthodes. L'Etat doit d'abord et avant tout, par respect et par protection pour le principe de la liberté de la pensée humaine, favoriser la formation et l'existence

[illegible] lorsque la liberté de l'enseignement [illegible] projet de loi touche à sa fin. Nous avons cru opportun de préciser ainsi l'état de la question, pour édifier l'opinion publique, justement préoccupée de cet important débat.

Sophismes du budget. (1)

5e article.

Les sophismes de confusion se divisent en deux parties, les sophismes *de confusion pure*, ils sont peu nombreux, et les sophismes *de classement*. Ceux-là fourmillent dans le budget.

Le premier consiste à donner à une même nature de dépenses quatre ou cinq dénominations diverses, ou à présenter plusieurs dépenses, qui n'ont aucune analogie, dans un même article, un même total, sous un même nom.

Prenons un double exemple de ce sophisme au ministère des finances, où il se rencontre plus fréquemment qu'ailleurs.

Les traitements énormes des receveurs des finances ont souvent et avec raison excité de vives plaintes. Pour dissimuler l'importance des remises qui leur sont accordées, on divise ces remises en quatre articles avec une dénomination particulière savoir : bonification d'intérêt sur le recouvrement des contributions directes; taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct; taxation pour la centralisation du produit des impôts indirects; remises sur les produits de coupe de bois et les produits divers. Il semble ainsi que les receveurs ont autant d'opérations à faire que d'espèces de remises quand ils n'en ont qu'une seule, l'encaissement; et la chambre est d'autant disposée à réduire leurs émoluments que leur besogne parait plus grande et plus compliquée. Ce n'est pas tout, on ne donne ni le taux des appointements fixes des receveurs, ni le taux de chacune de leurs remises, ni le nombre de ces fonctionnaires, ni le classement des recettes selon leur importance.

En compensation, vous trouvez, à l'article des payeurs qui vient immédiatement après, les plus minutieux détails, précisément parce que cette dépense a beaucoup d'importance et d'intérêt pour les examinateurs.

On trouve le sophisme de confusion avec une combinaison inverse à l'article restitutions et remboursements dont nous avons précédemment parlé. Nous avons dit que les fonds des communes, les remises d'impôt, d'amendes et de droits indument perçus, étaient compris ensemble sous cette seule dénomination. La même confusion a lieu pour la dette flottante qui comprend les bons du trésor, les avances des receveurs-généraux, de divers fonds de l'amortissement et des caisses d'épargne.

On ne trouve dans le budget aucun détail sur la somme provenant de ces sources différentes et sur la portion d'intérêt qu'absorbe chacune d'elle

Sophisme de classement. — Ce sophisme est le plus dangereux de [illegible] extraordinaire, elles s'élèveraient à près de [illegible] dernier service. Si cette division était faite soigneusement, l'attention des chambres serait naturellement attirée sur cette partie du budget, et elles sauraient empêcher alors que les crédits accordés pour des circonstances tout-à-fait exceptionnelles ne leur fussent représentés chaque année comme nécessités par des besoins ordinaires et constants.

Tant qu'on n'aura pas fait une classification rigoureuse des dépenses qui doivent appartenir au service extraordinaire, les ministres ne manqueront pas de les incorporer au service ordinaire, pour dissimuler par ce sophisme les abus de leur administration et les extravagances de leur politique.

Prenons un exemple de ce sophisme qui saisira tout le monde.

Lorsque la politique tracassière et brouillonne de M. Thiers eût coalisé toutes les puissances contre nous en 1840, la guerre parut imminente, et les circonstances furent alors tellement exceptionnelles, tellement pressantes et extraordinaires, que non-seulement les fortifications de Paris, mais encore la création de douze nouveaux régiments et une augmentation considérable du matériel militaire furent décrétées par ordonnances. Il est bien évident que ce déploiement de force ne fut autorisé que pour le cas de guerre, et que, sans ce cas de guerre, on n'aurait jamais obtenu le vote des chambres pour cette augmentation de l'effectif de l'armée ; donc, le cas de guerre disparaissant, l'armée devait redescendre à son effectif antérieur.

Il est bien évident aussi que si cette augmentation de dépense avait été portée, comme elle devait l'être, au service extraordinaire, elle aurait été placée en relief, elle aurait frappé constamment les yeux des députés, ce qui leur aurait rappelé qu'elle devait disparaitre aussitôt que la paix serait de nouveau consolidée.

Au lieu de cela, le gouvernement, pour obtenir une seconde année son effectif, est venu proclamer son système politique *de la paix armée*; il a glissé ensuite cette dépense au milieu du service ordinaire : les députés, en la perdant de vue, ont oublié les circonstances dans lesquelles ils l'avaient autorisée, et le gouvernement a pu venir proclamer, deux ans après, son système *de la paix partout et toujours*, et maintenir, sans que cela parût exhorbitant aux chambres, un effectif militaire qui ne pourrait être justifié que par *la paix jamais et nulle part*.

Veut-on encore un exemple non moins frappant?

Au nombre des crédits ordinaires du budget de 1845 figure la somme de 105 millions pour l'amortissement de la dette consolidée. Mais sur cette somme de 105 millions, 75 millions sont employés à atténuer les déficits du budget. Les fonds de l'amortissement reçoivent donc momentanément un emploi extraordinaire : l'atténuation des déficits; ils sont distraits de leur destination ordinaire, l'amortissement.

Si les comptes étaient régulièrement établis, il devrait y avoir dans le total des recettes ordinaires, qui comprend une somme de 105 millions pour l'amortissement un excédent de 70 millions, puisque la somme employée à l'amortissement ne s'élève qu'à 30 mil-

(1) Voir les numéros des 18, 19, 21 et 27 avril.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

VI.

Turin.—A propos de la police. — Le Musée.—Alexandrie, Marengo.— Gênes la superbe.—Nice.

En subissant les exigences minutieuses et inquisitoriales des polices sarde et autrichienne, je pensais combien grande et générale était cette erreur que l'on gouverne par la police. Gouverner par la police! Ceci me parait analogue à la prétention de diriger un navire, en s'occupant d'en faire laver le pont et de déclarer la guerre aux rats. Napoléon, lui-même, n'a pas échappé à cette faiblesse. Il s'est abaissé aux menues fonctions d'un travail avec Fouché, qui eut l'art de se faire croire nécessaire. Napoléon, cette volonté toute puissante, ce caractère ferme, cette ambition indomptable, croyant Fouché nécessaire à l'édifice de ses mains! On n'oubliera pas les misérables persécutions souffertes par l'auteur de *Corinne*. O puérilité des grands hommes!

C'est proprement l'ignorance, la faiblesse, ou le sentiment d'une fausse position qui donne naissance à la police politique et l'élève au rang de moyen de gouvernement. Or, l'erreur s'aperçoit facilement ici. Gouverner, c'est agir activement sur le mouvement national, c'est surtout agir utilement. La police ne saurait avoir qu'un rôle passif. Sa besogne est toute matérielle, sa fonction consiste à observer les rouages de la machine gouvernementale. Mais l'impulsion, mais le changement, le progrès du mécanisme ne viennent pas de si bas. Le gouvernement d'un peuple ne git pas à terre. Qu'il existe une sorte de police destinée à être le balai d'un gouvernement, je l'accorde : mais que la police soit un moyen de gouvernement, mais que le balai puisse tenir lieu de sceptre et de main de justice, je le nie de toutes les forces de ma raison.

Turin est une grande ville, bien percée et possédant plusieurs galeries assez semblables à celles de notre rue de Rivoli. L'administration se montre soucieuse des intérêts matériels, et le Piémont est un des pays où il y a le plus de bien-être. Mais le pouvoir s'abaisse trop complètement sous l'empire de préoccupations religieuses étroites et puériles. La famille royale de Sardaigne semble craindre, beaucoup plus que de raison, Satan et ses griffes. A ce point de vue, elle fait de grandes dépenses et ne se repose pas. C'est ainsi que, non contente d'avoir bâti sur la plus haute montagne des environs de Turin une royale sépulture, de toutes parts saluée par le soleil et sans doute par la prière, elle a rétabli le monastère de Haute-Combe.

Au sein de cette magnifique restauration, ses ancêtres couchés en terre trois fois sainte (bien que plusieurs soient canonisés) sont encore le sujet d'un rituel spécial, qui, chaque jour, sollicite pour eux une incessante prière de la poitrine de douze moines gagés pour ce faire. Tous les membres de la famille royale font partie de plusieurs de ces corporations de pénitents, qui furent employées au moyen-age à ensevelir les morts, secourir les pestiférés, etc. Ces institutions aujourd'hui n'ont plus d'objet, mais on se garderait bien de les abolir dans un si saint royaume. On n'y reçoit, en fait de journaux français, que la *Quotidienne*, l'*Echo*, la *France* et, je crois, l'impassible *Moniteur*. Quant aux *Débats*, ils sont trop mal avec les Jésuites pour pouvoir, tout dynastiques qu'ils sont, franchir la frontière. Les Jésuites, en ce pays, sont en pleine faveur, et il n'y a pas long-temps que la reine leur a fait présent de son palais de Gênes pour y établir leur collège. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce palais est l'un des plus splendides et des plus vastes de la ville. On ne rencontre que costumes noirs et chapeaux à trois cornes dans ce benoit royaume de Piémont. Il est tout confit en marques extérieures du culte. Malheureusement, ce n'est pas en cela que consiste la vraie religion.

Turin possède un charmant palais dans le goût italien. Il est tout en briques et fort endommagé par les injures du temps. Nonobstant, c'est vraiment une œuvre originale que le palais Carignan, et il faut regretter qu'il soit ainsi délaissé tandis que le roi se loge dans une grande et interminable maison, sans aucun style. Elle peut être commode, mais à coup sûr elle manque de forme et n'indique en rien la grandeur de la majesté royale.

Quoi qu'on ait pu dire de ce morceau de sculpture, le *Philibert Emmanuel* de Marochetti fait un très bon effet sur la place Charles-Albert. Ce groupe est franc et harmonieux de mouvement; la pose est noble et vivante; l'action traduit heureusement la pensée pacificatrice attribuée au héros. C'est là certainement un des meilleurs ornements de la capitale du Piémont.

Le musée de Turin ne laisse pas que d'avoir une certaine importance, bien que sa situation sur la frontière de l'Italie diminue beaucoup son mérite. Titien, Veronèze, Salvator Rosa, Rubens, Rembrandt, Vandick, Claude Lorrain et même Raphaël (le portrait de Jules II) contribuent à l'enrichir. Entre autres toiles de Paul Veronèze, on remarque son *Moïse sauvé des eaux*. Les personnages, n'en déplaise aux historiens et aux antiquaires rigoristes, étalent fort pittoresquement d'ailleurs l'éclatant costume vénitien, dont Veronèse semble si amoureux. Il aurait pu être plus fidèle à la tradition, mais peut-être se fût-il montré moins bon peintre. Or, c'était là le point important.

En allant de Turin à Gênes, on passe par Alexandrie, et l'on traverse le champ de bataille de Marengo. Aujourd'hui, c'est une plaine fort belle et fort riche, dont l'aspect ne ferait rien soupçonner des évènements qui qui l'ont rendue à jamais célèbre. Il faut qu'on vous dise : Voici Marengo! Marengo, nom terrible en effet, et qui rappelle des souvenirs de plus d'une sorte. Singulière bataille! elle devait couronner toute une tactique audacieuse et habile; c'était pour arriver là que le Saint-Bernard avait été franchi. Eh bien! la bataille était perdue pour Napoléon. Mélas triomphait, et la monarchie autrichienne se relevait enfin de ses défaites passées. Mais, non. Desaix, à peine arrivé d'Egypte, était venu mourir en se portant en avant, pour changer la fortune. Kellermann, chargeant à propos avec sa cavalerie, partagea avec lui l'honneur de cette bizarre journée où la fatalité sembla prendre à plaisir de se jouer des hommes.

Aujourd'hui, de belles récoltes et de verts feuillages recouvrent tout ce passé. Je voyais çà et là de joyeux villages avec leurs habitants. Voici une mère qui allaite son enfant. Dieu sait que de soins, quelle tendresse elle devra lui prodiguer avant qu'il devienne un homme. A quels périls de maladies, d'accidents et autres causes destructives ne faudra-t-il pas qu'il échappe! Sur cinq enfants, deux seulement passent vingt ans. Enfin, le voilà grand et fort: il fait la joie et l'admiration de sa mère, qui jouit du fruit de toutes ses peines, de toutes ses inquiétudes. Et, réellement, c'est là un homme. Il peut aujourd'hui être utile, et reconnaitre par son labeur tout ce qu'il a coûté.

Mais voici que s'entend au loin le tambour d'un Napoléon. Il faut laisser la charrue et dire adieu à sa mère. Le pauvre garçon n'est pas le seul. C'est ainsi qu'on réunit plusieurs centaines de mille hommes, la fleur de l'humanité et son espérance, ses fils les plus robustes et les plus précieux. On les oppose les uns aux autres, avec 4 à 500 pièces de canon des deux parts. Puis la boucherie commence et se termine au profit de quelques-uns: 50 à 60,000 hommes restent sur le champ de bataille; il en sort un héros. On pourrait trouver qu'il coûte cher.

Je ne crois pas qu'on réfléchisse à ce point qui me semble important.

Combien de dépenses, quelle valeur, quel capital, quelles ressources représentent ces centaines de mille hommes, tous jeunes et vigoureux, dont on fait, comme on l'a très bien dit, de *la chair à canon*? Je ne parle pas ici de toutes les larmes, de toutes les souffrances, de tous les soucis, de toutes les heures d'insomnie, de toutes les sueurs que ces jeunes gens ont coûtés. Brûlons le registre des mères et le budget des familles. Laissons de côté le moral, dont on tient peu de compte en ce siècle calculateur. Mais là, qu'on me dise combien représentent ces armées, en avances faites, en écus déboursés, en gains présumables? Qu'on me les taxe comme des nègres, sur leur produit brut; qu'on me dise ce que vaut cette chair vivante, si facilement dépensée?

Je ne sais où j'ai lu: Il n'est rien de plus sérieux que la vie, et rien qui se donne ou se retire plus légèrement. Ce n'est que trop vrai; et accuse bien profondément l'état d'ignorance et le peu de raison de l'espèce humaine en nos jours de misère et de souffrances.

On peut dire de Gênes, à propos de ces palais, ce que Boileau dit de la

n'avoir pas deviné qu'avec un tel adversaire il fallait s'attendre à quelque perfidie partout et toujours. Eh! parbleu, c'est bien clair! Un renvoi a été demandé par M. Granier, parce que M. Granier n'avait pas encore eu le temps de faire le scandale sur lequel il compte pour le succès de sa plainte. Nous sommes en instance, le tribunal est saisi, la cause doit être plaidée et jugée dans quelques jours, et M. Granier fait à ses juges l'injure d'engager le procès devant le public afin de leur forcer en quelque sorte la main en les effrayant de l'opinion! Nous n'imiterons pas un pareil procédé, qui trahit trop la peur d'une condamnation. Les magistrats sont nos seuls juges; devant eux seuls nous plaiderons notre cause, et nous attendons avec confiance leur décision.

Toutefois, pour édifier le public sur la loyauté de l'honnête journal, nous rapporterons quelques citations de Fourier que le *Globe* n'ignore pas, puisqu'elles se trouvent dans la réédition de l'ouvrage que la feuille pudique dénonce aux rigueurs du parquet:

« ... Je dois tous ces détails pour démenti aux détracteurs qui prétendent que je propose d'établir des libertés en amour dès le début de l'harmonie, quand le contraire est exprimé en toutes lettres dans vingt passages de mon traité de 1822. Loin d'opiner ainsi, je suis le seul homme qui puisse expliquer pourquoi ces libertés sont inadmissibles au début de l'harmonie comme en civilisation. (1829, *Nouv. Mond. ind.*, 3e sect., p. 283.)

»...Tous ces nouveaux régénérateurs, Owen, St Simon et autres, inclinent fort à spéculer sur l'émancipation des femmes; ils ignorent qu'avant de rien changer au système établi en relations d'amour, il faudra bien des années pour créer plusieurs garanties qui n'existent pas... D'autre part, les modifications en régime d'amour, ne seront applicables qu'à une génération polie, élevée tout entière dans le nouvel ordre, et fidèle à certaines lois d'honneur et de délicatesse que les civilisés se font un jeu de violer. On applaudit en France à celui qui trompe femmes et maris; les mœurs des civilisés sont un cloaque de vices et de duplicité. Une génération façonnée à de telles habitudes, ne pourrait qu'abuser d'une extension de liberté en amour.

» Et lorsque l'admission de ces libertés pourra convenir sous les rapports de la fortune et des mœurs, on ne les introduira que *par degrés* et non pas subitement. Chacune des libertés ne sera admise qu'autant qu'elle aura été votée sur tout le globe, par les pères et les maris; alors on pourra la croire utile. » (1831 — Pieg. et Charl. des deux sectes. St-Sim. et Ow. p. 53.)

Ainsi dans l'esprit de Fourier, dans celui de ses disciples, non-seulement toutes modifications aux lois morales actuelles sont ajournées à une époque bien éloignée de nous, non-seulement elles ne sont possibles que dans une société absolument différente de la nôtre; mais ce ne sont là que des prévisions, des hypothèses dont l'accomplissement est subordonné à la volonté des pères, des mères, a-t-il pas encore dénoncé au parquet les obscénités de la Bible? La matière serait riche, et surtout commode, pour ce procédé de polémique, qui consiste à mutiler, à isoler les citations, et à souligner les expressions scabreuses, afin d'attirer sur elles l'indignation des lecteurs.

Au surplus, nous ne sommes pas plus émus des déclamations du *Globe* que nous ne serions flattés de son estime et de ses sympathies,—dont Dieu nous garde. Nous savons bien que tôt ou tard le bon sens public fera raison à Fourier des ignobles injures de ses détracteurs, comme il a fait raison à Molière et à Béranger des persécutions des Tartufes; et, pour nous, rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, nous n'avons point à discuter avec les écrivains du *Globe* des questions que nous ne mettons pas en cause, et dont la discussion et l'application ont été renvoyées par Fourier lui-même à un avenir éloigné. La *Démocratie pacifique* ne s'est pas donné pour mission de vulgariser et de soutenir toutes les prévisions de Fourier, pas plus dans l'ordre passionnel que dans l'ordre cosmogonique. Quelle que puisse être l'opinion individuelle de tels ou tels de ses rédacteurs à l'endroit de ces théories, la *Démocratie pacifique* n'a point à s'en préoccuper dans son enseignement quotidien; elle s'est expliquée à ce sujet avec le public dans le prospectus, où elle a exposé son but et ses doctrines. Sa mission expresse est de travailler au triomphe du principe de l'association entre tous les éléments producteurs de la richesse sociale, et d'amener la proclamation du droit au travail, et, par suite, l'organisation de l'industrie. Elle ne se laissera pas détourner de sa voie par les fausses attaques des souteneurs en sous-ordre de la féodalité financière, qui commence à reconnaître en nous ses plus redoutables adversaires. La *Démocratie pacifique* se borne à protester purement et simplement aujourd'hui, au nom des idées qu'elle représente, contre l'accusation d'immoralité intentée aux doctrines de Fourier.

Mais ne sommes-nous même pas trop bons de relever encore des imputations que nous avons déjà maintes fois réfutées? Il ne s'agit ici que d'une misérable tactique de plaideurs aux abois qui voudraient forcer la main au ministère public et aux juges. — Cela se méprise et ne se discute pas.

(1) C'est sous cette forme plébéienne que M. Granier a signé long-temps ses essais littéraires et politiques. Voir notamment les recueils de l'Académie des Jeux floraux (années 1830 et 1831.)

Sous ce titre: *Réforme des prisons, pénitencier militaire d'Alger*, le journal l'*Algérie* publie aujourd'hui un excellent article dont les conclusions sont, à peu de chose près, conformes à celles que nous avons émises sur la question débattue en ce moment à la chambre des députés. Voici la fin de l'article dont il s'agit:

Moraliser le coupable, ce doit être de nos jours le mettre en position de se réhabiliter par des services rendus à tous, par des actes de dévouement et de courage, par sa coopération à de grandes œuvres, et même par la puissante influence de l'esprit de corps.

Eh bien! c'est ce qui a été fait en Algérie. Honneur à celui qui a été l'âme de cette œuvre. Là des hommes qui ont enfreint la loi commune peuvent déjà éprouver un orgueil légitime, lorsqu'ils regardent ce port qu'ils ont fondé, ces places qu'ils ont déblayées, ces rues qu'ils ont percées et bâties; ils peuvent traverser sans honte une population pour laquelle cent fois ils ont bravé les flammes de l'incendie et les lames furieuses de la mer, ou les miasmes pestilentiels de la plaine. Là, nous avons des prisonniers (chose inouïe!) immédiatement sous leur protection les juifs établis dans la Palestine; 3° On ouvrira des négociations avec la Porte-Ottomane pour la déterminer à déclarer indépendante la nation juive; 4° des secours seront fournis aux familles juives qui voudront retourner dans le pays de leurs pères; 5° On enverra des députations de chrétiens sur le continent pour exciter partout l'intérêt en faveur de la nation juive. L'assemblée s'est séparée après avoir décidé qu'un meeting général plus nombreux serait convoqué prochainement. (*Morning-Advertiser.*)

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 27 avril.

M. le président monte au fauteuil à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture à la chambre d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, annonçant que le roi recevra, à l'occasion de sa fête, le 1er mai à midi, les députations de la chambre des députés et de la chambre des pairs. M. le président tire au sort la députation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

La parole est à M. de Gabriac pour continuer son discours contre le projet de loi, que l'heure avancée l'avait forcé d'interrompre hier.

M. DE GABRIAC attaque surtout la composition d'examen et les dispositions qui tendent à exiger des certificats spéciaux. Le diplôme de bachelier doit suffire, selon lui, pour établir la capacité des chefs d'établissement.

L'orateur répond à quelques passages du discours de M. Cousin, et cherche à établir que le clergé n'a aucun intérêt à réclamer cette suprématie à laquelle on l'accuse d'aspirer. Je n'ai aucune répulsion pour l'Université, ajoute M. de Gabriac; mais je ne pense pas qu'elle puisse servir la religion autant qu'elle le voudrait. On a dit que les cours du collège de France sont du haut enseignement, et que si la philosophie qu'on y professe est dangereuse, elle ne s'adresse qu'à des hommes faits. Les élèves de l'école normale doivent assister aux cours de ce collège; et si le danger est réel, le clergé doit s'émouvoir quand il croit la foi en danger.

M. LEBRUN. Messieurs, je ne veux pas m'attacher à répondre aux discours prononcés à cette tribune, ni repousser un à un les principes posés par l'honorable M. de Montalembert.

La loi qui nous est proposée, messieurs, est en quelque sorte une seconde loi des fortifications de Paris. L'Université est un rempart pour la révolution de juillet; derrière elle est placé l'avenir de la France. Elle a ici d'éloquents défenseurs dont la mission était écrite, puisqu'ils sont sortis de son sein.

Moi, je n'ai pas l'honneur de lui appartenir; ma parole ne peut donc pas être suspecte de partialité. Si je la défends, je le fais sans intérêt, sans passion. Sa mission est trop haute et trop bien remplie par elle, pour avoir besoin d'être défendue. Cependant, puisqu'elle trouve des détracteurs, c'est aux amis de l'ordre, de la science et de la constitution de notre pays à prendre la parole.

Je demande, dit-il, aux pères de famille, si dans leurs maisons ils trouvent une atmosphère plus morale et plus religieuse que dans les collèges. Lorsque je vois quelques familles blâmer les collèges, je me demande si la famille royale s'est trompée quand elle a placé ses enfants entre les mains de l'Université.

Je crains qu'au fond de toutes ces attaques il n'y ait quelque mauvaise pensée. Je respecte le clergé, et je crois, malgré les apparences, que la plupart de ses membres sont sages et modérés. Je ne les accuse donc point de malveillance; mais ceux qui ont suscité cette lutte doivent avoir été cruelle-

---

muscade en certaine satire:

Aimez vous les palais, on en a mis partout.

Assise en amphithéâtre aux pieds des Appennins et baignée par la mer, Gênes offre une des plus admirables positions du monde. Cette belle situation est gâtée. Aujourd'hui Gênes n'est plus qu'un monceau de palais et de pierres blanches reluisant au soleil. La verdure a disparu sous cette monomanie du palazzo et de la villa. Gênes est plus moëllon que les environs les plus habités de Paris: à deux lieues à la ronde, elle est plus poudreuse que le bois de Boulogne en été. Gênes n'a pas plus de verdure que Montmartre. A part quelques rares exceptions, l'intérieur de la cité se compose d'un dédale de ruelles, profondément encaissées. En général les voies de communications sont laides et affreuses, parce que le nombre des gens à taudis est toujours plus grand mille fois que celui des gens à palais, même dans Gênes la superbe. Pour avoir de l'air, du soleil et de la vue, le riche élève son édifice, si bien que c'est au troisième étage que sont les grands appartements de ces fameux palais. Chacun faisant de même pour la même raison, nécessairement personne n'arrive au but que par exception, et les rues se trouvent étroites, sombres et puantes.

La superbe Gênes a pu mériter son titre au moyen-âge, alors que ses montagnes pelées et nues étaient couvertes de forêts, alors que le moëllon n'avait pas envahi les sinuosités gracieuses de ses rives, alors qu'un trafic facile y faisait affluer les richesses du monde et que le comfort moderne n'était pas inventé. Aujourd'hui ce titre de superbe serait une ironie.

Et je n'ajoute pas encore qu'à Gênes on appelle du nom de rivières deux abominables lits de cailloux, larges d'un quart de lieue, où ne se voit pas une goutte d'eau pendant neuf mois, les plus chauds de l'année. C'est sur leurs bords *enchantés* que se trouvent naturellement le plus grand nombre des villas champêtres de la superbe cité. D'ailleurs, si l'eau y manque, il est vrai qu'on y fait manœuvrer les troupes, sécher le linge et exécuter tout autre besogne demandant de l'espace. Ce sont vraiment d'aimables embellissements que ces deux rivières, qui baignent la ville de leurs flots amoureux.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que Gênes ne révèle maintes traces de son ancienne splendeur, et de la richesse actuelle de quelques familles puissantes. Au contraire, Gênes vous présente l'abus de la richesse, la profusion sans goût. Ses églises sont éclatantes d'or, de peintures et de marbre, parées de tentures à la moindre occasion; ses nombreux, et vastes palais vous écrasent bientôt de leur luxe outrageusement ennuyeux. Pour donner une idée de la façon dont on y comprend la jouissance des arts et de la fortune, entrons dans le fameux salon doré du palais Serra, appelé le palais du Soleil par l'emphatique Dupaty. Ce salon est dessiné dans de bonnes proportions et la voûte en est gracieuse. Mais voici pour la richesse: le pavé est de mosaïque, les murs sont de marbre ou d'or, les portes sont plaquées de lapis-lazuli, les corniches supportent des bas-reliefs de marbre; on a trouvé place pour deux grandes glaces; le plafond est entièrement peint et représente le triomphe d'Ambroise Spinola. Ce salon est donc d'une énorme magnificence, et la décoration en a coûté plus d'un million. La chose n'étonnera personne quand on saura que, sans doute, pour dépenser plus d'argent, le Gênois a jugé à propos de dorer les colonnes de marbre de Carrare qui soutiennent la voûte. On ne manque pas de vous le dire, sans quoi, bien certainement, vous ne devineriez pas une si sotte énigme. Le marquis de Tufflères, Turcaret ou le bourgeois gentilhomme, n'eussent pas mieux fait. Ce trait de haute extravagance luxueuse est tout-à-fait caractéristique de la splendeur de Gênes. C'est ainsi qu'on y entend l'art de jouir d'une grande fortune.

Il semblerait qu'il se soit établi une gageure entre ses habitants pour savoir qui mettra le plus d'or, le plus de marbre, le plus de peintures dans un espace donné. Et je puis assurer qu'ils ont fait en ce genre des tours de force qui passent l'imagination et pourraient tarir plus d'un trésor. En définitive, Gênes est un amas de palais qui n'ont pas d'air, qui n'ont pas de vue, qui n'ont pas de vrais jardins; mais l'or y reluit de toutes parts; vous y marchez sur le marbre; les fresques vous y offusquent les yeux; partout le luxe vous y assomme. A toutes ces demeures, royalement ennuyeuses, je préfère la petite maison ou la villetta du marquis Dinegro. Juchée sur un ancien bastion, entourée de jardins en terrasse, qui dans leur singulière accidentation doublent l'espace, on y jouit sous des treilles de verdure d'une vue délicieuse. C'est à peine si les simples appartements de la villetta vous offrent quelques fresques ornant la salle à manger; mais on y trouve une collection assez riche de bonnes gravures. Au milieu de cette verdure, avec le ciel sur la tête, la mer, la vaste mer devant soi, ainsi que la vue complète de Gênes, on respire, on se trouve heureux, et on préfère la villetta à tous les palazzi.

En fait de véritable richesse, Gênes possède dans son hôpital civil un bas-relief magnifique, dû au ciseau de Michel-Ange. Ce bas-relief représente la Vierge tenant dans ses bras le Christ mort. La tête de Jésus (de grandeur naturelle), est d'un sentiment exquis. Elle est réellement radieuse de noblesse, de douceur et de morbidezza. Les contours en sont délicatement sentis, les cheveux arrangés avec un goût raphaëlique. La bouche, quoique entr'ouverte, est pleine de distinction. C'est bien l'homme mort, mais un mort qu'anime la vie supérieure de l'intelligence et de l'amour. Il semblerait que, dans ce morceau achevé, le rude Michel-Ange se soit complu à assouplir les touches sévères de son burin tout-puissant. La tête de la Vierge-mère est angulaire et sèche; l'œil y est continuellement choqué par la ligne droite: nulle tendresse, nulle pitié dans ces lèvres minces, dans ce nez aquilin et trop assuré, dans cette bouche rentrée et ce menton qui avance. Ici reparaît le peintre du jugement, l'homme rude et fort. Aurait-il épuisé tout ce qu'il y avait en lui d'amour et de disposition à la tendresse, dans l'expression si ravissante de la tête de Jésus?

Quoi qu'il en soit, c'est là certainement l'une des merveilles qui mériterait le mieux à Gênes son titre de superbe.

La route tant vantée de la Corniche est belle, parce qu'elle côtoie la mer, cette merveille toujours nouvelle. Mais, il faut le dire, les pentes arides et nues des Apennins, ces lits de pierres sèches et de cailloux roulés qui traversent continuellement la route, ces rochers, que ne recouvre aucune végétation et dont les durs profils offensent incessamment le regard; ces bois trop rares, formés de tristes oliviers à la tige noirâtre, au feuillage sombre et poussiéreux, ces bourgades ou ces villes étroitement encaissées entre la Méditerranée et les montagnes, tout cela compose un paysage triste, sec et monotone. De Gênes, on arrive ainsi à Nice.

Nice! à ce doux nom plus joli encore en italien, *Nizza*, le voyageur s'imagine qu'il va rencontrer l'Eldorado de l'Europe, le pays de prédilection des riches et des heureux, la fontaine de Jouvence la plus fraîche et la plus charmante. Hélas! qu'il faut cruellement changer d'opinion. Nice est située autour d'un énorme rocher, qui la domine et supporte un château fortifié. Cet affreux rocher est incessamment travaillé; le mineur y fouille avec sa tarrière, le maçon le mutile avec son marteau. On veut le diminuer, car il gêne la circulation, et puis il faut des pierres pour l'achèvement du port. Toujours est-il que cet abominable rocher, nu, stérile, n'offrant pour toute végétation que les pointes clairsemées de quelques cyprès, est d'un aspect désolant. Nice est encore embellie par une rivière plus large que la Seine, et qui est fort utile, aux habitants pour sécher leur linge, à la garnison pour faire l'exercice. Dans la saison des pluies, je suppose qu'elle doit être d'une physionomie assez douce pour ceux qui habitent ses rives. Aujourd'hui, c'est une fournaise maudite, funeste à voir et horriblement desséchante par sa réverbération.

Telles sont les beautés les plus saillantes de Nice. Les environs présentant des coteaux pierreux ou dénudés, sont en certaines parties occupés par de tristes oliviers, l'arbre productif et presque l'unique de ce pays. Si vous appercevez de la végétation au loin, vous pouvez gager heureusement cent contre un que c'est un bois d'olivier. Mais à Nice, la mer, la grande mer, la mer bleue et dorée, la mer furieuse ou sereine, ainsi qu'un céleste miroir plein d'enchantements, vient sauver la réputation de cet amas de pierres (maisons, murailles, terrasses, montagnes et rivière) qu'on appelle Nice, et que le roi de Sardaigne revêt présentement d'une nouvelle carapace de granit. Pour Dieu! c'est assez de pierres, et, pour mon compte, je n'éprouve nulle envie de m'emparer d'un tel Eldorado. Oh! la pierre une, si alignée par le maçon, soit dans le simple appareil de la nature, quoi c'est horrible à voir, et trois fois horrible par un soleil resplendissant, sous un ciel magnifique et près d'une mer d'azur. Si vous voulez visiter Nice, choisissez votre temps, et n'y allez que l'hiver.

E. DE POMPERY.

M. Dubouchage continue ici l'histoire de l'enseignement en France. [illegible] s'attache à établir que jamais l'Université de Paris n'a [illegible] eu aucune suprématie sur les autres universités.

Les corporations et corps enseignants vivaient dans une complète indépendance les uns des autres, aussi ressortait-il des avantages réels de cette concurrence de méthodes. Croyez-le bien, une trop grande uniformité est plutôt nuisible en matière d'instruction. C'est de cette concurrence de modes d'enseignement que sont sortis ces grands modèles de littérature que nous admirons aujourd'hui.

On a songé sous Louis XIV à ramener les méthodes partielles à une direction plus générale; mais jamais il ne fut question de donner une suprématie complète à l'Université de Paris. On ne disait pas l'Université représente l'Etat; non, l'Etat ne devait etre représenté que par lui-même. Par un arrêt du 3 septembre, on a voulu aussi établir une concordance d'études et de discipline dans les différentes universités, et l'on propose pour l'examen général de nommer une commission supérieure à toutes les universités, et l'on ne songea pas à accorder une suprématie à l'Université de Paris.

L'Université n'est pas légalement établie; elle ne peut être un milieu entre l'Etat et les familles. L'Université n'est autre chose qu'une corporation, et encore avec ses jurandes et ses maîtrises; je ne saurais jamais admettre que l'université ait seule le droit d'instruire notre jeunesse, et qu'elle puisse empêcher toute concurrence.

Il est constant que les études sont plus faibles que dans les deux derniers siècles. Aujourd'hui tout se réduit à faire des élèves des machines à baccalauréat. Examinez les meilleurs recueils destinés à ces examens; et vous verrez qu'un élève qui les saurait par cœur, serait loin de savoir grand'chose. Faites subir ces mêmes examens à M. le ministre lui-même, à MM. les professeurs, avec un jury particulier, pris en dehors du sein de l'Université, et je suis sûr qu'ils ne sauront répondre complètement. Il est donc nécessaire d'avoir un autre système d'éducation.

L'Université tient au baccalauréat et je le conçois; elle est grassement payée. Elle y tient encore, parce que par ce moyen elle possède l'avenir de toute la jeunesse.

L'orateur nie que l'Université soit l'Etat, que le baccalauréat soit une garantie suffisante et que les chefs de l'Université soient seuls compétens. Il blâme l'Université parce qu'elle ne fait rien pour les enfants des pauvres, et termine en déclarant qu'il votera contre le projet de loi.

M. KÉRATRY déclare qu'il ne défendra pas l'Université, qui n'a plus besoin d'être défendue; mais il soutiendra le projet de loi. Le noble pair lit un long discours dans lequel il fait l'éloge complet du projet de loi amendé par la commission.

Après un discours de M. de Courtarvel contre le projet, la séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 27 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

M. DUMON dépose sur les bureaux de la chambre les projets de loi sur la police du roulage et la police des chemins de fer, adoptés par la chambre des pairs.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétition.

M. ALLARD, rapporteur. « Le capitaine de Vernon, à Paris, demande la révision de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers; et, attendu que les formalités de cette loi n'auraient pas été remplies à son égard, il demande d'être renvoyé devant un nouveau conseil d'enquête. »

La pétition propose l'ordre du jour.

M. DE COURTAIS demande l'ajournement de la discussion sur la pétition, jusqu'à ce que M. le ministre de la guerre soit présent.

Cette proposition est adoptée et la discussion remise à samedi.

M. ALLARD : « Des officiers en réforme et des habitants de quelques départements, demandent que la position des anciens officiers réformés, soit améliorée, et que les sommes qui leur ont été accordées à titre de secours en 1839, reçoivent la dénomination de traitement de réforme. »

La commission conclut également à l'ordre du jour.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande le renvoi au ministre de la guerre.

M. CUNIN-GRIDAINE. Le gouvernement accorde un secours annuel aux officiers dont il est question; ce secours ne pourrait être converti en traitement sans violer la loi, en dehors de laquelle ils sont placés, puisqu'ils n'ont pas accompli le temps de service nécessaire pour être mis à la retraite.

M. DE LESPINASSE. Les officiers dont il est question ont versé leur sang pour la patrie, quelques-uns ont été blessés.

On assigne à un colonel 1 fr. par jour, et 1 fr. 05 à un maréchal de camp, cette mesquine somme est tout-à-fait insuffisante, et je demande le renvoi de la pétition au ministre de la guerre et à la commission du budget.

M. SUBERVIC appuie les conclusions de la commission?

M. LE MARÉCHAL SOULT, qui vient d'arriver, s'oppose également au renvoi.

La proposition de M. de Lespinasse est adoptée.

La discussion est reprise sur la pétition du capitaine de Vernon.

M. DE COURTAIS lit un discours en faveur de cette pétition. Le pétitionnaire est un homme honorable, un officier distingué, qui n'est coupable que d'incompatibilité d'humeur avec son colonel.

Il termine en demandant que pour arriver à la réforme de la loi, la pétition soit renvoyée au ministre de la guerre.

M. SOULT rend justice au pétitionnaire; mais c'est la seconde fois qu'il était traduit devant le conseil d'enquête, et la loi lui a été justement appliquée.

M. LEDRU-ROLLIN. On prétend que la loi de 1843 a donné aux officiers une garantie suffisante; cela serait vrai, si l'ordonnance de 1836 qui réglemente le conseil d'enquête ne la neutralisait.

Ce conseil est composé de cinq officiers nommés par le lieutenant-général, pris dans le régiment de l'officier, qui peuvent être ses ennemis. (Réclamations.)

Ces conseils ont le pouvoir le plus arbitraire; ils jugent en l'absence de l'accusé et sans qu'il lui soit donné un défenseur; il est indispensable que la chambre, si elle est soucieuse de la légalité, demande une révision de la loi.

MM. DARU et DE COURTAIS échangent quelques observations sur le pétitionnaire.

M. SCHAUENBURG proteste de la loyauté des officiers et dit qu'il est absolument impossible que cinq officiers se réunissent jamais pour rendre une décision passionnée.

Après quelques nouvelles observations de M. Allard en réponse à M. Ledru-Rollin, et une réplique de M. Ledru-Rollin, la chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition.

M. RÉAL dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la loi des crédits supplémentaires.

[illegible]

L'ordre du jour est prononcé.

M. ALPHONSE DENIS : « Le sieur de Coussy, à Paris, demande l'intervention du gouvernement français pour être payé d'une rente qui lui serait due par le gouvernement de Naples. »

La commission demande le renvoi au ministre des affaires étrangères. Ce renvoi est prononcé.

« Des veuves et orphelins d'auteurs ou compositeurs dramatiques, demandent une disposition législative et prompte qui proroge, pour les héritiers des auteurs ou compositeurs dont la mort ne remonte pas à dix ans, le délai fatal porté dans les lois existantes. »

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

M. VIVIEN demande que la pétition soit également renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les théâtres.

UNE VOIX demande que l'on fasse le rapport sur la pétition des ouvriers de Paris demandant l'abolition de l'esclavage.

MM. TAILLANDIER et O. BARROT demandent que ce rapport soit remis à huitaine.

M. DE MACKAU dit qu'il croit le rapport inutile et offre de donner des renseignements sur les projets du gouvernement relativement à l'abolition de l'esclavage.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Lundi, à midi, réunion dans les bureaux. — A une heure et demie, séance publique. — Rapport sur l'élection de Louviers. Suite de la discussion de la loi sur les prisons.

Extérieur.

Tunis, 17 avril. — On négocie toujours ici. Les bateaux à vapeur anglais se succèdent sans relâche, et cette correspondance active a pour but les affaires sardo-tunisiennes. Il paraît que, d'après un traité conclu en 1817 avec lord Exmouth, l'Angleterre s'est arrogé le droit de juger tout différend qui pourrait surgir entre cette régence et la Sardaigne. Elle a voulu en user dans cette occasion; mais le bey refuse d'obéir à ses seules intimations. Peut-être demandera-t-on que la France lui soit adjointe. Il serait curieux, vraiment, de voir l'Angleterre repousser cette adjonction.

L'envoyé du sultan a reçu du bey l'accueil le plus respectueux; mais il n'obtiendra rien, et ne reviendra à Constantinople qu'avec les présents et les protestations d'usage.

Le consul-général de France, M. de Lagan, avait obtenu (on se le rappelle) l'ajournement d'un procès criminel intenté à un Maltais devant le tribunal du bey, à l'instigation du consul d'Angleterre. Cependant, le bey, obsédé par ce dernier, ne put se refuser à l'ouverture du procès. Le malheureux Maltais fut condamné à mort et devait être exécuté le lendemain. A cette nouvelle, les Européens s'émurent, et M. de Lagan, entouré de tous ses collègues, à l'exception du consul des Etats-Unis, revint à la charge et obtint du bey un nouveau sursis jusqu'à ce que les gouvernements européens eussent statué. Le consul britannique venait, en ce saint jour de dimanche, assister à l'exécution. Il se retira fort désappointé.

Quelques heures après, une adresse de félicitations, couverte de signatures, était présentée, par les Européens établis à Tunis, au consul français, pour le remercier d'avoir obtenu l'ajournement de l'exécution du Maltais Paolo Xuereb.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

— Nous lisons dans le *Moniteur Algérien* :

« Pendant que S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale faisait son entrée triomphale à Biskara et recevait la soumission des autres villes du Ziban, M. le général Marey soumettait la grande tribu nomade des Oulad-Nayl, qui, souvent, avait fait des actes de soumission, mais qui jamais encore n'en avait donné de preuve certaine. Aujourd'hui, elle paie l'impôt et fournira son contingent de cavaliers aussitôt qu'elle en recevra l'ordre.

» Mais le fait le plus important qui ait signalé la course du général Marey, c'est l'arrivée dans son camp de Sid Yahïa ben Mahmmar, frère de Sid Ahmed ben Salem, chef de la ville de Laghouat.

» Depuis un an et demi, ce chef nous avait envoyé des émissaires pour nous conduire les chevaux de soumisssion, les présents d'usage, et recevoir par contre l'investiture de khalifa sous les ordres de la France. Mais M. le gouverneur-général avait constamment refusé les chevaux et les présents, et avait fait dire au cheikh de Laghouat qu'il ne traitait pas avec les gens sans les connaître, et que, s'il tenait à devenir un serviteur de la France, il fallait qu'il vînt lui-même à Alger réclamer cette faveur.

» Ahmed ben Salem, étant atteint d'une maladie de foie très grave, n'a pu venir lui-même et a envoyé son frère Yahïa.

» Ce dernier a été présenté, vendredi, 12 courant, à M. le maréchal gouverneur-général, qui a admiré non-seulement la distinction de sa personne, mais encore la profondeur de ses réponses et l'exposition franche et précise qu'il a faite de sa situation personnelle et de celle de son pays, par rapport à l'ex-émir et par rapport à nous.

» Le 13, M. le gouverneur-général, en présence de S. A. R. Monseigneur le duc de Montpensier, a investi, comme khalifat de Laghouat, Sid Ahmed ben Salem dans la personne de son frère, Yahïa. Mais cette investiture est conditionnelle; elle ne sera définitive que lorsqu'une colonne française aura parcouru, sans coup-férir, tout le pays dont le nouveau khalifat demande le gouvernement; qu'elle aura fait rentrer l'impôt de cette année, et lorsque tous les chefs des villes et tribus comprises dans ce pays auront accepté son avènement au pouvoir et seront venus avec lui recevoir de M. le gouverneur-général l'investiture de leurs fonctions respectives. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* blâme les conseillers actuels de la royauté de juillet de l'encourager à faire un pas vers le parti dangereux qui a perdu l'ancienne royauté. Cette loi sur l'enseignement secondaire qui est si vive-

Faits divers.

S. A. R. le prince de Joinville est de retour à Paris.

— La duchesse de Kent a visité aujourd'hui, avec la famille royale, les galeries du Louvre.

— Le roi et la reine des Belges sont attendus demain à Paris.

— M. Hornsby, éditeur du journal de Louisville (Etats-Unis), ayant donné la mort, dans un duel, au colonel Twogood, qui lui demandait satisfaction des injures publiées dans un de ses articles, a été traduit devant la cour criminelle.

Déclaré par le jury coupable d'homicide sans préméditation, M. Hornsby a été condamné à vingt-une années d'emprisonnement dans un pénitencier où l'on suit le régime d'Auburn.

— Le roi, ayant arrêté que M. le contre-amiral Hamelin, appelé au commandement de la station de l'Océanie et des côtes occidentales d'Amérique, arborera son pavillon sur la frégate *la Virginie*, a, par une décision en date du 17 avril 1844, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, nommé au commandement de cette frégate M. le capitaine de corvette Hanet-Cléry, qui doit aussi exercer, auprès de M. le contre-amiral Hamelin, les fonctions de chef d'état-major.

Par suite de cette disposition, S. M. a nommé le capitaine de vaisseau Danthon, précédemment pourvu du commandement de *la Virginie*, à celui de la frégate *l'Andromède*, sur laquelle M. le contre-amiral Laplace, appelé à commander la station des Antilles, doit porter son pavillon. M. le capitaine de vaisseau Danthon remplira aussi les fonctions de chef d'état-major.

— Le *Times* a des nouvelles de la Jamaïque du 23 mars. La législature a clos sa session et a décidé qu'un mémoire serait adressé à la reine pour lui représenter le fâcheux état de la colonie et le besoin qu'éprouvent toutes les classes d'avoir des capitaux et du travail. L'agriculture est dans la stagnation, mais l'île est tranquille.

— L'Association du Rappel a tenu une nouvelle séance, le 23 avril, dans *Conciliation-Hall*, à Dublin, sous la présidence de M. Nicolas Maher, membre du parlement. O'Connell a pris deux fois la parole : « Nous » ne devons rien négliger, a-t-il dit, pour chercher à nous concilier les » orangistes. Si des évènements imprévus m'empêchent de me rendre » prochainement à mon poste à la chambre, vous y aurez à ma place un » honnête garçon de Tipperary. » (Applaudissements. Le président Maher est représentant de cette localité.)

— Vendredi 12, avant minuit, la police de Lisbonne a arrêté, à [illegible] les environ de cette capitale, dans une auberge de Loures, [illegible] paient, onze officiers à demi-solde qui étaient venus dans [illegible] former une guérilla et de se rendre à Almeida. Un officier de [illegible] le premier à la tête d'un détachement, et le pistolet au poing. Tous se rendirent, à l'exception du capitaine Sa de Chaves, ancien officier [illegible] liste, qui ne céda qu'après avoir reçu de graves blessures. Ces [illegible] seront déportés en Afrique. La population rurale s'émeut peu de ces mouvements. Un seul nom pourrait seul la soulever, celui de don Miguel, son idole. La place d'Alméida tient toujours. Bomfin paraît peu effrayé des suites du bombardement. (*Morning-Herald.*)

— M. le comte Ange de Saint-Priest a eu l'honneur de faire hommage au roi, en audience particulière, des dessins originaux des *Antiquités mexicaines*, dont il a dirigé la publication.

M. de St-Priest a appelé en même temps l'intention de S. M. sur un projet d'exploration scientifique des provinces du Yucatan, de Chiapa et de l'Amérique centrale. Les savants à qui cette exploration sera confiée, auront pour mission d'étudier, au point de vue de la géographie physique, de l'archéologie et de l'histoire, les monuments merveilleux trouvés dans ces provinces depuis la fin du siècle dernier, et aussi les ruines de plusieurs villes considérables récemment découvertes. Pour organiser cette expédition, pour diriger ses travaux et tracer son itinéraire, il s'est formé à Paris une commission composée de quelques membres éminents de l'Institut, et de quelques-uns des hommes qui connaissent le mieux l'Amérique.

S. M., en acceptant l'hommage des originaux du magnifique ouvrage des *Antiquités mexicaines*, a bien voulu promettre son patronage et son concours à la *commission scientifique américaine*.

(*Journal des Débats.*)

— Chemin de fer de Paris à Orléans (du 17 au 23). Voyageurs : 28,060. Recettes : 140,222 fr. 89 c., et depuis le 1er janvier : 1,635,102 f. 64 cent.

— De Paris à Rouen (du 16 au 22). Voyageurs : 12,774. Recettes : 111,021 fr. 75 c.; et depuis l'ouverture : 4,823, 207 fr. 79 c.

Chemins de fer allemands, 1900 kilom. (mois de février). Voyageurs : 429,312. Recettes : 1,300,000 fr.

Chemin de fer de Milan à Mouza (mois de février). Voyageurs : 24,335. Recettes : 19,837 lires 30 s.

— *Fâcheux effet de la concurrence commerciale.* — Le *Patriote des Alpes* nous apprend que des désordres assez graves viennent d'avoir lieu à Grenoble. Les ouvriers tailleurs de la ville, ayant à souffrir d'une concurrence que leur font depuis quelque temps des marchands d'habits tout confectionnés et au rabais, qui sont venus s'établir à Grenoble, ont voulu faire fermer les magasins de ces derniers. Ils se sont réunis dans la journée du 21 avril et ont envoyé quelques-uns des leurs à la mairie pour exposer leurs plaintes et demander qu'on prît des mesures pour que la plupart d'entre eux, actuellement sans ouvrage, pussent avoir du travail et du pain. Le maire leur a répondu qu'il ne croyait avoir aucun moyen légal de faire cesser le mal dont ils se plaignaient. Alors les ouvriers exaspérés se sont portés vers les magasins des marchands d'habits. Ils les ont envahis, malgré la résistance des agents de police, ont déchiré et foulé aux pieds les vêtements dont ils ont pu se rendre maîtres, et en ont jeté une partie dans l'Isère. On a arrêté un certain nombre d'ouvriers.

114. — St-Germain (r. dr. obl. nouv.), 1202 50, 1191 25. — St-Etienne (obl.), 1215. — Jouissances Quatre-Canaux, 137 50, 110. — Id. Bourgogne, 100. — Canal de Bourgogne, 1090. — Forges de l'Aveyron, 4000.
Fin courant : Belge, 1840, 106 1/8, 106. — Naples, 00.

2 1/2 d°... 60 3/8.
Rouen..... 37 1/2.
Orléans..... 37 3/8.
Strasb...... »

Bons du Trésor.

6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

La halle de Paris sera fermée mercredi 1er Mai, et le marché sera remis au lendemain.

HALLE DE PARIS.

26 Avril.				27 Avril.			
Arrivages	1157 q.	67 k.		Arrivages	1112 q.	86 k.	
Ventes	577	22		Ventes	675	15	
Restant	11719	25		Restant	12156	96	
Cours moyen		38,35		Cours moyen		38.16	
Cours-taxe		38,31		Cours-taxe		38,33	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	1q.	57k.	52,20 à 00,60	Gr.	7q.	28k.	52,85 à 54.15
1re	240	37	38,20 à 40,50	1re	538	17	38,20 à 40,50
2e	170	43	36,30 à 37,55	2	231	52	36,00 à 37,55
3e	42	56	29,30 à 32,50	3e	0	00	00 00 à 00,00
4e	6	28	24,20 à 25,15	4	0	00	00,00 à 00 00
Al.	91	20	37.60 à 00.00	Al.	47	10	39.50 à 00,00

ROUEN, 26 Avril. — Farine, 1re : 35,85; 2e 35,22; 3e: 34,10.

BEAUNE, 20 Avril. — Farine de froment : 41,60.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 Avril. — *Cours commercial.* Les cours sont les mêmes qu'au marché précédent. Les avoines et les sons secs demandés sans variation.

VERSAILLES, 26 Avril. — Ventes en poche — Froment, 1re: 20.25; 2e: 19,50; 3e: 18,70. — Avoine, hors ville, 1re: 8,20; 2e: 7,85.

BRAY-SUR-SEINE, 26 Avril. — Froment, échantillons nombreux : 18,00 à 19,33. — Baisse : 0,05 sur les prem. sortes. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,50 à 11,50. — Avoine: 7,50 à 8,00. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Mouture : 13,00 à 14,00.

CLERMONT (Oise), 20 Avril. — Froment : 18,89 à 19,45. — Méteil : 16,67. — Seigle : 11,11 à 11,67. — Avoine : 6,83.

ROUEN, 26 Avril. — Froment, 1re: 20,50; 2e: 19,50; 3e: 17,75. — Seigle : 11,00 à 12,50. — Orge 10,50 à 12,00. — Avoine : 8,50 à 9,50. — Sarrazin. 11,50 à 12,00. Hausse de 1,00 sur l'avoine.

MONTIVILLIERS, 25 Avril. — Froment, prix moyen : 28,00 les 100 kil. — Avoine : 7,00 l'hect. —

BONNÉTABLE, 23 Avril. — Froment : 18,60. — Méteil : 17,35. — Seigle : 15,20. — Mouture : 15,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 8,20.

CAEN, 22 Avril. — Froment, 1re: 22,75; 2e: 21,10; 3e: 17,00. — Seigle : 13,50. — Orge : 12,20. — Sarrazin : 14,22. — Avoine : 10,12.

ARRAS, 24 Avril. — Froment, 1re : 18,11 ; 2e : 17,17 ; 3e : 15,86. — Seigle : 11,61. — Escourgeon : 13,27. — Avoine : 6,85.

BOURBOURG, 23 Avril. — Froment : 19,70. — Seigle : 11,94. — Escourgeon : 13,50. — Avoine : 7,28.

Le marché de ce jour a été approvisionné à peu près comme celui de la semaine dernière. Le blé a baissé de 0,83 l'hect., l'escourgeon de 0,19. Le seigle a haussé de 0,09 et l'avoine de 0,24.

CAMBRAI, 24 Avril. — Froment, 1re : 18,00; 2e : 16,83. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Orge : 13,53. — Avoine : 7,35.

BEAUNE, 20 Avril. — Froment : 18,50 à 20,50. — Méteil : 17,00 à 19,00. — Seigle : 12,50 à 14.00. — Orge : 12,75 à 14.00. — Avoine : 9,00 à 10,50.

NANTES, 24 Avril. — Froment, 1re : 21.80; 2e : 20,78 ; 3e : 19,90. — Prix moyen : 20.76. — Seigle : 14,02. — Orge : 12,15. — Sarrazin : 10,83. — Maïs : 9,35. — Avoine : 9,40.

POITIERS, 23 Avril. — Froment, 1re : 20,00; 2e : 19,50; 3e : 19,00. — Méteil : 17,00. — Mouture : 13,50 à 14,00. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Baillarge : 11,50. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,25 à 8,50.

LIMOGES, 25 Avril. — Froment, 1re du Berri : 23,50 ; 2e : Haute-Vienne : 22,50. — Seigle : 17,30. — Sarrazin : 9,00. — Avoine : 7,31 à 8,78.

CETTE, 20 Avril. — *Céréales* — Même position que la semaine dernière ; nos prix ne s'améliorent pas. Il nous est arrivé plusieurs navires cette semaine, nous croyons que c'est la fin des navires attendus et que les acheteurs se décideront à opérer du moment qu'ils auront écoulé ce qui leur reste, ce qui ne tardera pas.

On a cependant cédé des Romélies à 19,00, mais en basse qualité ; les ordinaires sont tenus à 19.50; les premières qualités : 20,00; Galatz : 21,00; Pologne : 22,50.

Garances.

AVIGNON, 21 Avril. — L'article garance est toujours dans la même position ; il s'est vendu quelques barriques au commencement de cette semaine, et depuis lors il ne s'est presque rien fait.

Aux prix actuels, on ne peut plus acheter par spéculation, il n'y a donc que des ordres venus du dehors qui puissent donner de l'impulsion aux affaires.

ANVERS, 20 Avril. — Les garances restent en général d'un bon débouché et se maintiennent dans une position favorable. On a écoulé cette semaine une douzaine de barriques de Zélande en non robées de 1842 et 1843, et quelques lots en qualités d'Avignon à divers prix; 25 barriques ont été reçues de Marseille, par Caroline.

Chanvre et lin.

BOURGES, 15 Avril. — Chanvre, 1re : 0,50 le 1/2 Kil.; 2e : 0,40 à 0,42. — Tête : 0,20 à 0,25. — Fil., 1re : 1,40 à 1,80 ; 2e : 1,20 à 1,30. — Lin, 1/2 k., 1re : 0,80 à 0,90; 2e : 0,60 à 0,70.

POITIERS, 23 Avril. — Chanvre : 0,40 le 1/2 kil.

ANVERS, 20 Avril. Chanvre. — Demande toujours inactive et affaires insignifiantes. On annonce en vente publique pour le 26 courant 10,000 k chanvre de Riga.

LONDRES. — Les journaux anglais annoncent que le gouvernement français est décidé à augmenter le droit d'entrée sur les fils de lin de provenance anglaise.

Le nouveau tarif serait fixé comme il suit pour 2 quintaux, y compris le décime :

1re classe : 52,80 ; 2e : 77,00 ; 3e : 110. — 4e : 165 fr. Les fils belges ne subiraient pas d'augmentation.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 25 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1523	1473	50	1 18	1 06	» 96
Vaches....	45	44	1	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	699	699	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	6536	6464	72	1 40	1 20	1 »

ROUTOT, 24 Avril. — 336 bœufs : 1,30—1,15. — 190 vaches : 1,20—1,10. — 32 veaux : 1,20—1,10. — 381 moutons : 1,60—1,45. — 54 porcs : 0,95—0,85. Marché assez fort, vente très facile. Hausse de 0,05 sur les bœufs.

PARIS. — *Marché aux chevaux du 27 Avril.* — 79 chevaux de selle et de cabriolet ; vendus 16 de 290,00 à 760,00. — 200 chevaux de trait; vendus 43 de 320,00 à 1050,00. — 126 hors d'âge; vendus 31 de 55,00 à 420,00. — 20 ânes, vendus 6 de 40,00 à 86,00. — 11 chèvres; vendues 4 de 14,00 à 60,00. — Encan 7. — Essai 112.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halles des 25, 26 et 27 Avril.* — *Beurre* en livre, le kil. : 1,20 à 2,52. — d° en motte, Isigny : 1,50 à 4,30. — d° en motte, Gournay : 1,30 à 2,70. — Petit beurre : 0,60 à 1,72. — Beurre salé et beurre fondu : 0,86 à 1,40. — *OEufs* (le mille), du 25 : 30,00 à 48,00. Du 26 : 32,00 à 45,00; du 27 : 22,00 à 49,00. — *Fromages*, du 26 avril (la dizaine). Brie : 12,00 à 26,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 26 Avril. — *Beurre*, 1re : 2,00; 2e : 1,70 à 1,90. — *OEufs* (le mille) : 38,00 à 42,00.

Cuirs.

PARIS, halle du 26 Avril.

Cuirs fabriqués.

Cuir jusé acide (le kilog.)	1,90 à	2,10
Id. sans acide,	2,50	2,70
Id. Buenos-Ayres,	1,90	2,10
Id. Id. sans acide,	2,10	2,40
Bœuf en croûte,	1,90	2,10
Vache en croûte,	2,20	2,40
Id. légère,	2,40	2,60
Id. étirée,	2,50	2,80
Veau en croûte,	3,80	3,30
Id. sec d'huile commun,	2,70	2,90
Cheval en croûte,	2,00	2,30
Cuir de Hongrie,	1,50	1,70

Cuirs en poils

Gros bœufs de 40 k. et au-dessus (les 50 kil.),	35,00 à	36,00
Petits bœufs de 39 et au-dessous,	35,00	35,00
Vache,	41,00	42,00
Id salée,	42,00	43,00
Id. étrangère,	45,00	50,00
Veau avec tête,	60,00	65,00
Id. sans tête,	72,00	75,00
Id. sec en poil (le kil.),	2,00	2,10
Buenos-Ayres léger,	1,50	1,60

Cuirs des petites peaux.

Basane en croûte 1re qté (la 12e)	30,00 à	40,00
Id. 2e qté,	18,00	20,00
Id. 3e qté,	15,00	18,00
Chèvre sèche d'huile, 1re sorte, (le kil.),	7,00	7,50
Id. 2e sorte,	5,00	5,50
Id. 3e sorte,	2,00	3,00
Moutons sumac 1re qté (la 12e),	19,00	25,00
Id. chamoisés,	15,00	18,00
Veaux bronzés,	58,00	68,00
Moutons ramaillés (la 12e),	16,00	22,00

Peaux blanches mégissées.

Peaux blanc., 1re sorte, le 100,	200,00 à 225,00
Id. 2e sorte,	145,00 à 160,00
Agneaux, 2e s.,	90,00 à 100,00
Chevreaux, 3e s.,	65,00 à 80,00
Chevreaux blancs, 1re s.,	32,00 à 34,00
Id. 2e s.,	24,00 à 25,00

HAVRE, 25 Avril. — *Cuirs.* — Voici le détail des ventes publiques faites aujourd'hui :

2140 Buenos-Ayres secs par Inca, adjugés de 66,00 à 71; 100 d° Thérésa, à 68.00; 2712 salés verts, par Industrie, de 27,50 à 37,75; 1000 d° de 34,25 à 34,75; 223 Fernambouc secs, de 49,00 à 50,00.

ANVERS, 20 Avril. — *Cuirs.* — Quelques arrivages ont marqué la semaine qui vient de finir : ils consistent en 14,104 secs, par navire Diana, venus de Buénos-Ayres : 8,182 secs, 3,000 salés, par Jena, de Montevideo : 1,309 secs, par navire Maria, de Marseille : 2,008 d° par navire Maria, de Hambourg. Les affaires par contrat privé ont été de même assez suivies, sans toutefois atteindre un chiffre bien élevé, puisqu'en somme on n'a fait que 3,500 secs et 2,500 salés de Buénos-Ayres et Montevideo de divers poids et qualités. Les cours de l'article se soutiennent d'ailleurs faiblement.

La vente publique d'hier après-midi n'avait attiré qu'un bien petit nombre d'acheteurs; aussi n'y a-t-on adjugé que 1521 cuirs Buénos-Ayres, en partie avariés et piqués, de 40 à 76 centimes, 463 Rio secs d° de 33 à 64 cent., 298 Buénos-Ayres salés de divers poids de 31 à 35 cent., 75 Savanille d'environ 9 1/2 kil à 63, et 103 vachettes de Manille d'environ 5 kil. à 34 c. par 1/2 kil. ent.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

leurs organes :

(LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.)

La *Gazette de France*. (1) — La *Réforme*.
La *Quotidienne*. — Le *National*.
La *France*. — Le *Commerce*.

Le *Globe*. — Le *Courrier français*.
Le *Journal des Débats*. — Le *Constitutionnel*.
La *Presse*. — Le *Siècle*.

Le *Messager*. — Le *Moniteur parisien*.

LE MONITEUR UNIVERSEL.

Cette classification n'a rien d'arbitraire, rien qui dépende de notre fantaisie. La loi de la série, il est vrai, ne se trouve pas écrite dans la charte; elle n'est pas même écrite dans la conscience de tous ceux qui la suivent, mais elle ne s'en révèle pas moins dans toutes les manifestations un peu libres et collectives.

C'est d'après cette loi que les opinions se sont classées depuis long-temps à la chambre, et qu'elles se distribuent dans toute assemblée délibérante. Chaque groupe de journaux ne fait que correspondre à l'un des principaux groupes politiques du parlement et du pays. Les journaux sont classés d'après leurs points de ressemblance et de différence, et présentent une échelle de contraste ascendante et descendante. Il y a polarité, équilibre, action et réaction, enchaînement et variété dans leur nombre. La rivalité est plus vive entre les termes contigus qu'entre les termes opposés, et le centre résume et balance les extrêmes, qui, à leur tour, se rapprochent et se liguent contre le centre.

Cependant ce n'est là qu'une série libre à cinq groupes ou variétés de laquelle l'unité et l'harmonie sont à-peu-près absentes. Le thème politique qui est soumis à cette quinzaine de variantes n'en sort pas bien clair et bien intelligible. S'il y a une pensée commune en France, une pensée susceptible de rallier tous les esprits, elle est loin de trouver un organe suffisant dans aucun des journaux de cette série, et même dans cette série entière. Jusqu'ici il est sorti plus de discords que d'accords de ce clavier de publicité; et le public qui l'écoute n'a perçu qu'un charivari quotidien au lieu d'une symphonie agréable ou édifiante.

On sent qu'il manque à la presse actuelle un organe principal qui, par son impartialité, son élévation morale, puisse dominer, éclairer et résumer chaque jour le mouvement varié de l'opinion publique. Le *Moniteur* et ses annexes que leur position de pivot central rendrait propres à diriger la presse, restent par le caractère neutre et indifférent de leur publicité tout-à-fait impuissants à remplir ce rôle. Le pouvoir qui, dans l'intérêt même de son exercice, devrait s'appuyer sur l'opinion mixte, bien ou mal représentée par la *Presse* et le *Siècle*, voit son influence sur l'esprit public compromise par la position étroite qu'il a prise au centre du parti exclusivement conservateur dont le *Globe* et les *Débats* sont les organes. La conscience politique du pays ne se trouvant ainsi ralliée nulle part, c'est vers l'avenir que se tournent les regards...

notre prétention, car c'est le temps seul qui doit la faire naître. Comme chacun des journaux qui ont pris racine en France, a subi une loi de nécessité en s'intercalant lui-même dans la série ci-dessus, de manière à répondre aux besoins spéciaux d'un parti politique, — de même nous croyons suivre une loi d'urgence et satisfaire aux besoins nouveaux de tous les partis, en nous plaçant en dehors et au-dessus de cette série, mais de façon à en concentrer les efforts et les lumières. Nous voudrions aujourd'hui prendre toute autre position dans la presse que cela nous serait impossible. Nos idées acquises et les tendances de l'esprit public nous imposent également ce rôle de pivot, de foyer central et médiateur, d'autant plus difficile cependant que nous ne sommes appuyés sur aucune fraction distincte et déterminée du pays et que notre critique indépendante s'adresse à la fois à la presse, au gouvernement et à l'esprit public lui-même. Le caractère de notre mission dans la presse, c'est de chercher à modifier chacun de ses anciens termes, sans être directement hostiles à aucun d'eux; c'est de faire ressortir de l'antagonisme et de la contradiction qui ont neutralisé jusqu'ici son enseignement public, la certitude et l'unité qui lui manquent. Aussi voulons-nous rester libres, selon l'impulsion de notre conscience et selon le mouvement des esprits, d'appuyer d'un côté plutôt que de l'autre de cette série politique et de prêter alternativement le concours de nos principes au pouvoir, à l'opposition, aux radicaux, ou aux légitimistes.

Ce rôle délicat n'est pas nouveau pour nous. La *Phalange*, dont la *Démocratie Pacifique* n'est que le développement quotidien a su conserver au milieu des difficultés particulières et des complications politiques, cette constante élévation des vues et cette consciencieuse indépendance. Alors que le principe et l'action du pouvoir se trouvaient méconnus et paralysés par une coalition immorale de partis hostiles, nous avons soutenu contre l'opposition déchaînée et dans l'intérêt du progrès nouveau, le principe du pouvoir et l'intérêt conservateur lui-même. Aujourd'hui, en présence de l'incurie du pouvoir et de l'aheurtement brutal d'une fraction conservatrice, nous avons plus particulièrement à cœur de défendre l'intérêt démocratique, les principes de liberté et d'émancipation du peuple; car un étrange revirement s'opère dans le monde politique. L'opposition, qui naguères ébranlait constamment de ses fureurs la charpente du gouvernement, paraît avoir puisé dans ses excès mêmes le sentiment de son impuissance et se montre disposée à laisser prendre au pouvoir une action plus large et plus régulière; — tandis que le parti gouvernemental qui, dans les dernières années, avait montré le plus de sagesse, d'intelligence et de mesure, ne semble mettre à profit la latitude de son dernier triomphe que pour tomber à son tour dans l'abus de son principe et dans l'exclusivisme systématique. L'exagération et l'aveuglement tendent ainsi à changer de pôle. Au cynisme des journaux ouvertement émeutiers et révolutionnaires, frappés de la réprobation générale, succède le cynisme des journaux railleurs des misères publiques et vendus à quelques intérêts bassement conservateurs.

C'est ce qui fait que notre polémique change d'objet et quitte parfois les bornes d'une modération habituelle pour se livrer à toute l'expression d'une indignation irrésistible. Le vieux légitimisme, le vieux républicanisme, le vieux libéralisme se transforment tous les jours sous l'influence de la raison publique et marchent par leurs plus jeunes organes à une conciliation de principes. Ce n'est donc plus sur eux principalement que doit s'étendre notre critique, c'est plutôt sur... dans tous leurs termes ces trois grandes divisions qui représentent le centre et les deux ailes de la série du journalisme, et qui résument la tradition, le fait et le droit; le passé, le présent et l'avenir. La seule condition que nous demandions à un journal pour accepter sa raison d'être et entretenir avec lui une discussion calme et honorable, c'est que ce journal puise ses moyens d'existence dans les convictions de ceux qu'il catéchise, et réponde par conséquent à un sentiment, à un principe ou à un intérêt ayant crédit public.

Au surplus, l'expression, en deux mots, de notre foi politique, dessine notre position dans le journalisme : Nous croyons que le monde attend un nouvel enseignement politique et social de la presse française, et nous croyons être l'organe initiateur de cet enseignement nouveau. Nous croyons que les devises de conservation et de progrès, d'autorité et de liberté, de tradition et de droit qui ont longtemps divisé la presse en deux camps, et qui ont paralysé dans sa lutte le mouvement ascendant de la France, doivent être confondues dans la même bannière et rallier tous ses journaux honnêtes, comme elles se confondent déjà dans le cerveau de tout homme intelligent et consciencieux, et rallient toutes les sympathies. Nous croyons que, dans la constitution actuelle de la France, les vœux et les tendances des différentes fractions politiques et des différentes conditions sociales peuvent se réaliser sans déchirement et sans violences, mais que le seul moyen d'éviter ces déchirements et ces violences, c'est de les réaliser promptement et sans interruption. Nous croyons enfin, que la bourgeoisie et le peuple peuvent concilier leurs intérêts dans les mêmes améliorations sociales; mais comme les besoins du peuple sont plus criants et plus pressants que ceux de la bourgeoisie, nos plus vives sympathies, nos plus constants efforts, sont pour le peuple. Notre impartialité n'a rien ainsi, nous le répétons, d'un éclectisme indifférent et immobile. Nous acceptons tous les éléments de la société actuelle; mais à la condition que tous marchent, concourent au même but et se transforment en vue d'une destinée meilleure.

Chemins de fer. — Ligne de Strasbourg (tracé direct).

Le bruit court que le conseil des ministres va présenter bientôt un projet de chemin de fer de Paris à Strasbourg (tracé direct), et qu'il se prononce pour la ligne de la Marne. On sait que deux tracés directs sont en présence entre Paris et Strasbourg jusqu'à Nancy : celui qui, s'embranchant à Creil sur la ligne de Belgique (de Paris à Lille), passe par Compiègne, Soissons, Reims, et descend sur Nancy; — l'autre, partant directement de Paris, suit la Marne et le canal de la Marne au Rhin dans presque tout son développement et passe également par Nancy.

Nous ne craignons que trop que le ministère donne la préférence, comme on dit, au tracé direct par la vallée de la Marne. Jusqu'à présent, les délibérations du ministère ont été favorables aux pays qui possèdent déjà d'autres moyens de facile communication. C'est ainsi que, dernièrement, le ministère a préféré, entre Paris et Dijon, la vallée de l'Yonne (Melun, Sens) et le canal de la Bourgogne à la vallée de la Seine (Troyes). Pourtant, il nous semble que le ministère devrait non-seulement prendre en sérieuse considération les positions d'intérêt général des pays traversés, mais attendre que les formalités à remplir par les termes des articles 6 et 8 de l'ordon-

(1) Nous omettons à dessein dans cette série quelques journaux qui n'ont aucun caractère bien distinctif, et qui forment double emploi dans la presse.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

IVe article (1).

Sujets religieux.

Les sujets de religion peuvent se diviser en deux classes d'un caractère distinct : l'idéal transmondain et l'idéal terrestre. La transfiguration du Christ, la résurrection de Lazare, les miracles, les visions, les ravissements nous révèlent les facultés surhumaines et l'immortalité de l'âme, et nous mettent en rapport avec les mondes supérieurs. Jésus enseignant aux hommes la loi de fraternité et recommandant à la piété des croyants les enfants et les femmes; les Saintes Familles nous révélant en titre religieux le culte de l'enfance; les Saints pratiquant la loi d'amour ou mourant pour la faire triompher; tous les tableaux du Bien et du Beau au degré idéal; toutes les protestations généreuses contre le mal, tels sont les éléments de la religion dans sa face mondaine et réalisable. La prière est comme une sorte de lien entre ces deux domaines, car elle s'adresse au Ciel pour mettre des forces nouvelles au service de l'œuvre terrestre.

Le Christ n'est pas venu seulement révéler la loi future; il est le guide du cœur pour la vie présente, et tous les traits de l'histoire évangélique, consacrés dans les œuvres des grands artistes, nous sont un sublime et divin enseignement pour la réalisation du bonheur ici-bas. Le caractère religieux appartient donc à tous les faits par lesquels se manifestent le sentiment du bien souverain et de l'ordre général, et le lien qui unit l'homme à l'univers et à Dieu.

Cette donnée, comme nos doctrines sur la destinée de l'homme et sur le but de l'art, vient élargir singulièrement le sanctuaire du temple l'artiste peut prétendre au titre religieux par quelque côté qu'il aborde la représentation de la vie et de la nature. L'art ne voit pas ses influences supérieures et sacrées restreintes aux faits de la vie du Christ, des révélateurs qui ont précédé le Sauveur, des saints personnages qui l'ont suivi; l'art peut encore trouver des inspirations religieuses dans tous les événements de l'histoire, dans les tableaux du monde actuel, dans tout le domaine varié de la nature.

Il y a cette année, au Salon, peu d'œuvres où l'idée transmondaine religieuse soit exprimée : je parle des œuvres que recommandent soit leur mérite, soit le nom des auteurs. On n'en citerait pas dix : la *Pitié*, de M. Louis Boulanger; le *Saint-Martin de Tours*, de M. Guerman Bohn; le *Christ aux Oliviers*, de M. Tassaert; la *Vision de Saint-Ovens*, de M. Appert; la *Résurrection* et l'*Archange Saint-Michel*, de MM. Devéria; la *Jeune fille ressuscitée*, de M. Tony Johannot; l'*Enfant Jésus*, de M. Decaisne, et le *Saint-Jean*, de M. Laserges. Dans ces deux dernières figures, il y a le sentiment de la vue *aromale*, de la communication transmondaine; l'*Enfant Jésus* surtout voit dans le monde supérieur. Du reste, l'exécution du tableau de M. Decaisne est d'une grande faiblesse, et les figures en sont vulgaires. La critique, d'une voix unanime, a rudement condamné M. Eugène Devéria. Nous ne le défendrons pas précisément; cependant, reconnaissons que dans la tête de l'ange et dans celle du Christ, il y a quelque expression noble et délicate. Pourquoi M. Devéria altère-t-il tous les types consacrés? Pourquoi arrondit-il à l'excès les formes de son ange? Certes, nous ne lui conseillerons jamais d'emprunter aux vieux maîtres leurs formes anguleuses et desséchées; les habitants du ciel ne sont pas réduits à l'état de bois sec, comme les figures saignées à blanc par M. Henri Lehman; mais encore faut-il qu'une excessive rotondité ne détruise pas l'idée que nous nous faisons de la nature légère et diaphane des corps aromaux.

Le *St-Michel* emportant des âmes au ciel, de M. Achille Devéria, a aussi le défaut de ne pas indiquer les conditions de la vie supérieure. Vêtir un archange d'une lourde robe indigo, c'est méconnaître certaines lois d'analogie essentielles. L'indigo est la couleur du spectre la moins lumineuse; elle est donc mal choisie pour figurer des êtres et un monde où tout est lumière. On peut dire que pour idéaliser les ravissements et les assomptions, il faut que les tons blancs, jaunes et orangés soient dominants. Tout doit baigner dans de pures lumières. L'œuvre de M. Devéria, au contraire, offre des figures fortement colorées se détachant, avec des contours secs, sur un ciel d'un bleu foncé. Il nous semble que, même pour des vitraux, ces choix de couleurs sont faux et matérialisent l'œuvre. M. Appert, peintre d'un vrai talent, est allé encore plus loin que M. Devéria. Ses deux anges, jetés avec une hardiesse un peu brutale, sont deux masses de pierre très dense, d'un poids énorme; emportés par la loi de gravitation, ils vont tuer le saint dans leur chute et se briser eux-mêmes en éclats sur le pavé. Voilà une conception et une exécution qui dégoûteraient fort des visions transmondaines. Dieu nous garde d'aspirer au ciel d'où viennent ces anges de pierre dure; si j'en crois M. Appert, tout y est plus matériel que dans notre monde et conséquemment d'un ordre inférieur. Est-ce là l'impression qu'a voulu produire l'artiste?

L'ange apparaissant au Christ sur le mont des Oliviers, dans le tableau de M. Tassaert, est d'un sentiment excellent; mais la tête de Jésus est laid et niaise. L'ordonnance de la *Résurrection* de M. Johannot a un caractère assez élevé. M. Guerman-Bohn a fait, cette année, un pas immense en avant. Le *Saint Martin de Tours ressuscitant un mort* est une scène d'un beau caractère. L'expression douloureuse et de foi est pleine de simplicité et de grandeur; le type des têtes est élevé. L'ardeur de la prière dans la figure du saint est si profonde, que l'on conçoit que les puissances supérieures veillant sur l'homme puissent accomplir le miracle, et rattacher l'âme à ce corps épuisé. L'esprit, s'il n'est pas rétréci par le doute et le scepticisme moqueur, s'il a une vue nette de la vie universelle et du lien des choses, peut se fixer avec un sentiment de piété et d'adoration devant la scène évoquée par M. Bohn. Toute loi générale a ses exceptions, qui souvent semblent monstrueuses, choquantes, impossibles au premier regard mal prévenu. Nous refusons aujourd'hui de croire au merveilleux, d'admettre les faits miraculeux : tâchons donc de découvrir par quel moyen régulier, admis par notre raison magistrale, conforme aux lois communes, les premiers humains sont entrés dans cette vie terrestre? Savez-vous où nous a conduits la peur et la haine du merveilleux? A imaginer que le premier homme était sorti d'une guenon!... Ce sont là des solutions offertes par nos plus grands savants; mais ils ont oublié de nous dire de qui ou de quoi est sortie la première guenon. Or, la logique, dans cette théorie, nous mène à conclure que le singe vient de l'oiseau, l'oiseau du poisson, et que la baleine est le produit de la cohabitation de deux algues marines. Avouons qu'en fait d'extraordinaire et d'impossible, mieux valent les imaginations poétiques, qui supposent des rapports accidentels entre l'espèce humaine et les être lumineux et puissants des mondes supérieurs, que celles-là, par lesquelles, loin de nous relever glorieusement, nous descendons jusqu'à nous trouver mêlés en de déplorables confusions avec les animaux. Pour ma part, j'aime mieux me croire le produit de quelque délicate combinaison d'arômes, sous le regard de Dieu, que de voir en moi le petit d'une guenon. Revenons aux œuvres religieuses.

La PITIÉ de M. Boulanger est une scène calme, d'une bonne ordonnance et d'une solide peinture : mais peut-être l'effet expressif n'est-il pas atteint avec puissance. La franchise de l'expression manque; il y a trace de maniérisme dans le mouvement de tête de Marie, dans l'attitude de l'ange, dont le bras pose inutile sur l'épaule de la Vierge. La chute droite du bras est un mouvement affectionné par les peintres : le Titien, et surtout le Carravage en ont tiré de grands effets; il est à regretter que le bras, posant sur les secondes phalanges de la main, et les doigts repliés, terminent moins heureusement ce morceau. Dans la *Pitié* du grand Salon, le ton général, d'un gris froid, n'attriste pas assez. Enfin, avec

(1) Voir les numéros des 25 et 29 avril.

Conspiration à Constantinople.

Jusqu'à présent, les nouvelles qui nous étaient arrivées d'Orient, soit par la voie d'Allemagne, soit par la Méditerranée, présentaient le dernier évènement qui s'est passé à Constantinople, comme un coup de filet imaginé par Rizza-Pacha pour saisir des conscrits réfractaires. Aujourd'hui, les correspondances des journaux anglais donnent une autre couleur à cet évènement. Il s'agit d'une vaste conspiration tramée contre le gouvernement turc, et qu'on serait parvenu à étouffer par une mesure vigoureuse contre les conspirateurs réunis dans les mosquées ou cachés dans les faubourgs. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Constantinople, publiée par le *Times* :

« Le gouvernement a découvert récemment une conspiration dirigée contre lui par des musulmans. On avait remarqué, depuis plusieurs jours, qu'un grand nombre de cercueils avaient été portés hors de la ville. Ce fait parut d'autant plus singulier qu'aucun iman ne les accompagnait. On en ouvrit un et on trouva des poudres et des munitions. Aussitôt la garnison reçut l'ordre de se réunir, ainsi que le corps des agents de la police, sous prétexte de procéder à un dénombrement de la population. Puis, les agents de la police, escortés de détachements de troupe, furent chargés d'opérer des arrestations dans la ville et les faubourgs. Trois mille personnes furent ainsi arrêtées et immédiatement envoyées dans des îles de la mer de Marmara. Il paraîtrait que cette conspiration se rattachait à la question religieuse. Les musulmans fanatiques voulaient frapper un grand coup, et procéder par l'intimidation. Le gouvernement était instruit de tout; mais avant d'agir il a voulu attendre que le danger fût réel. On fait une enquête. Plusieurs des accusés ont déjà été rappelés; aux autres, on laisse l'option d'entrer dans l'armée ou dans la marine. »

Cette version paraît plus vraisemblable, sinon plus complète, que toutes les autres. Elle ne dit rien, il est vrai, du danger que Rizza-Pacha avait couru au milieu d'une sédition de femmes sorties du fond de leurs harems, et se précipitant sans voile sur la place publique. Mais ce renversement si extraordinaire des mœurs du pays tendrait à prouver que les femmes redoutaient, pour leurs maris, leurs fils ou leurs frères, autre chose que quelques années de service militaire.

Du reste, s'il faut en croire le *Times*, le pouvoir de Rizza-Pacha, placé ainsi entre les conspirations musulmanes et les mécontentements de l'ambassadeur d'Angleterre, se trouverait ébranlé. Voici, en effet, ce qu'on lit dans ce journal : « Nous avons reçu des nouvelles de Constantinople, jusqu'à la date du 8 avril. Elles nous annoncent que la disgrâce de Rizza-Pacha paraissait prochaine. Le sultan avait donné l'ordre à Rizza-Pacha de se rendre à Andrinople pour y organiser les troupes et prendre les mesures nécessaires pour la pacification de l'Albanie. Mais Rizza-Pacha, se doutant du piége que le sultan lui tendait, avait feint d'être malade et refusé d'accepter cette mission. Il paraîtrait que, après l'entrevue qui a eu lieu entre sir Strafford et le sultan, on avait essayé de modifier le ministère ottoman. »

Enfin, nous devons constater que le *Times* apprécie comme nous l'insuffisance de l'engagement obtenu par la France et l'Angleterre dans l'affaire des renégats. Nous citons textuellement : « Le divan n'a pas promis aux ambassadeurs de laisser impunis les apostats relaps; il s'est engagé seulement à ne point infliger la peine de mort. Mais il s'est réservé la faculté de leur infliger d'autres châtiments très sévères. *Il ne faut donc pas donner à ce triomphe de la diplomatie plus d'importance qu'il n'en a réellement.* »

Que dira le *Journal des Débats*, après toutes les fanfares de ses pre-

pendant tout cet hiver, péniblement vécu et soutenu leurs familles au moyen de sacrifices que l'amour-propre leur faisait soigneusement cacher, elles ont vu, au moment où elles espéraient que leur position allait s'améliorer, les maîtres tailleurs réduits à leur refuser de l'ouvrage, privés qu'ils en étaient eux-mêmes par la concurrence que leur font les marchands forains.—Ceux-ci, qui ont toute facilité pour faire confectionner à vil prix, soit dans les maisons d'arrêt, soit dans les établissements religieux et de charité, peuvent livrer leur marchandise avec une baisse de prix considérable, et nécessairement l'affluence se porte chez eux ; leur coup de filet donné, ils s'éloignent, emportant des bénéfices dont la ville ne retire pas le moindre profit, qui ajoutent au contraire à ses charges, parce qu'il faut bien que la charité pourvoie aux misères enfantées par la suppression du travail.

Les ouvrières tailleuses terminent leur pétition en sollicitant pour leurs frères égarés par un moment de désespoir indulgence et pitié, en demandant à l'administration municipale de prendre des mesures efficaces pour leur assurer le pain du travail et les sauver, elles et leurs familles, de la misère et de tous les maux qui l'accompagnent.

Nous ne voyons pas, malheureusement, ajoute le *Patriote des Alpes*, ce que le conseil municipal pourra faire de plus que de renvoyer cette pétition à l'autorité supérieure, en la recommandant, et il en sera, de cette recommandation, comme de toutes les demandes qui se produisent depuis long-temps, sous une forme ou sous une autre, pour qu'on avise enfin à l'organisation du travail.

Cette réflexion du *Patriote des Alpes* n'est que trop fondée. L'incurie et l'aveuglement de nos gouvernants, en ce qui touche les questions industrielles et sociales, sont tels, qu'il se passera encore bien des évènements dans le genre de ceux de Grenoble et de Rive-de-Gier, avant que l'on songe, dans les régions du pouvoir, à chercher un remède à notre faux régime de liberté commerciale, source de tant de désordres.

EXTÉRIEUR.

Angleterre. — CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 26 avril.* — M. MACAULAY. Je désirerais savoir s'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que le gouvernement de S. M. ait rappelé lord Ellenborough du gouvernement des Indes.

SIR ROBERT PEEL. Mercredi dernier, le gouvernement de S. M. a reçu une dépêche de la cour des directeurs, annonçant qu'elle avait exercé son pouvoir discrétionnaire en rappelant, suivant son bon plaisir, le gouverneur-général des Indes. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. MACAULAY. En conséquence, j'ajournerai la motion que je me proposais de faire relativement aux récentes affaires de Gwalior.

Irlande. — *Dublin, 25 avril.* — Aujourd'hui, les juges du banc de la reine ont tenu audience pour s'occuper de l'affaire O'Connell. M. O'Connell et ses co-accusés étaient présents. On remarquait une affluence immense dans l'auditoire. Les avocats des accusés avaient pris place au barreau. M. Whiteside a pris la parole et a posé des conclusions tendant à ce qu'il plût à la cour d'annuler les procédures et le verdict du jury, et de soumettre les accusés à de nouveaux débats.

Grèce. — Les journaux allemands annoncent la formation d'un nouveau cabinet grec. M. Conduriotti est nommé ministre de la marine et président du conseil; M. Mavrocordato, ministre des finances; M. Coletti, ministre de l'intérieur; M. Tricoupi, ministre des affaires étrangères; M. Somachi, ministre de la justice; M. Métaxa, ministre de la guerre. Il n'y a point de ministre nommé pour l'instruction publique.

Il suffit de signaler l'écueil pour que, désormais, tous les bons esprits l'évitent. Les hommes positifs et convaincus ne se laisseront pas dominer par des rêveurs chimériques ou d'habiles charlatans.

Voilà de quelle façon dédaigneuse et cavalière sont traitées les idées nouvelles par le petit *Globe* de Rouen. Tout ce qui, dans ces derniers temps, s'est produit de neuf, soit en littérature, soit en économie politique, est grotesque ou scandaleux, empreint de rêverie ou de charlatanisme, et si, parmi ces nouveautés, il s'en trouve dont le nombre des adhérents chaque jour augmente, c'est évidemment que le public est disposé à les accueillir les yeux fermés et sans examen. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter de telles pauvretés. Il est par trop notoire qu'en fait d'économie sociale ou politique, c'est précisément le contraire qui a lieu; s'il est quelque chose en ces matières que le public soit disposé à repousser sans examen, c'est assurément tout ce qui présente un caractère de nouveauté.

Mais ce que nous devons faire remarquer pour l'édification de nos lecteurs, c'est que ces misérables attaques contre les idées nouvelles et leurs partisans sont l'œuvre du bureau ministériel d'esprit public, chargé d'alimenter de Paris la rédaction des feuilles conservatrices de province. Nous sommes bien aises de constater, à la louange de ces feuilles, que, parmi celles en assez grand nombre que nous recevons, il ne s'en trouve que trois, l'*Echo du Cantal*, le *Courrier de l'Eure* et le *Mémorial de Rouen*, qui aient inséré l'article cité plus haut.

S'il existe encore dans la presse conservatrice des départements quelques feuilles aussi mal disposées que le *Globe* et ses patrons pour toute idée nouvelle, en revanche on en compte un grand nombre qui, tous les jours, se rapprochent d'avantage de la bannière politique et sociale arborée par les novateurs pacifiques. Il nous serait facile de citer plus d'un article récent qui témoigne de la faveur avec laquelle sont accueillies par la presse conservatrice de province les saines idées d'innovation. Nous nous contenterons de reproduire les lignes suivantes extraites du *Journal de St-Etienne* du 21 avril :

Au temps où nous vivons, ce qu'il y a de plus dangereux et de plus révolutionnaire, ce ne sont pas les hommes ardents qui ont inscrit les mots *progrès* et *réformes* sur leur bannière, ce sont les hommes apathiques, les conservateurs égoïstes ou peureux qui prennent l'immobilité pour le *nec plus ultrà* de la haute politique et de la science gouvernementale. Ces hommes-là, sans le savoir, conduiraient le gouvernement à sa perte, si le gouvernement était assez faible ou assez téméraire pour les écouter.

Le moyen de durer, c'est de se rajeunir sans cesse aux sources vivifiantes de la vérité et de la justice ; l'infaillible moyen de périr, c'est de cacher sa tête comme l'autruche, au lieu de regarder en face l'ennemi. En fermant les yeux, on ne conjure pas le danger.

Il appartient surtout aux fonctionnaires publics, aux administrateurs qui sont, ou devraient être l'élite de la nation, de se montrer les interprètes intelligents et sincères des vœux et des besoins des travailleurs.

Ce que le premier administrateur d'un département aurait de mieux à faire, c'est d'éclairer le gouvernement, c'est de lui faire toucher la plaie vive et de réclamer un prompt remède, un remède efficace, au mal qui grandit tous les jours. Ce remède, ce n'est pas seulement la presse qui le réclame, c'est tout ce qu'il y a d'honnêtes gens et bien intentionnés, c'est M. Blanqui, c'est M. Michel Chevalier lui-même dans sa chaire d'économie politique, c'est la chambre des députés dans quelques-uns de ses membres les plus dévoués à nos institutions actuelles, c'est la chambre des pairs elle-même dans sa fraction la plus jeune et la mieux inspirée, par l'organe de M. Dubouchage, qui s'est plaint hautement à la tribune de ce que le gouvernement ne faisait rien pour l'organisation du travail en ce qui concerne les différentes classes des travailleurs.

---

de grandes qualités de faire, avec une excellente distribution de personnages dans le groupe, avec plusieurs détails remarquables, M. Louis Boulanger n'a pas produit une œuvre satisfaisante. Nous voudrions voir le génie coloré de M. Louis Boulanger aborder des sujets splendides, quelque belle festivité de l'antiquité grecque; et l'administration des beaux-arts ferait preuve d'intelligence en encourageant dans cette voie un artiste plein de confiance, de zèle et de talent.

Nous avons dit, qu'outre le domaine céleste, l'art avait encore, pour l'inspirer religieusement, l'idéal du bien et du beau sur la terre. Le type de ce beau et de ce bien nous sont offerts par les annales religieuses, par la vie de Jésus; mais il est d'autres modèles encore et d'autres images incessamment offerts à l'homme par l'histoire des passions, par les tableaux de la nature, sources de révélation permanente. Parmi les œuvres exposées au Louvre, celles dont l'effet religieux est le plus saisissant sont étrangères aux récits évangéliques, et souvent même aux annales chrétiennes. Avec le *Saint-Sébastien* de M. Antoine Etex, nous citerons la *Misère*, de M. Auguste Charpentier ; le *Prisonnier*, de M. Aimé de Lemud; le *Cheval abandonné sur le champ de bataille*, de M. Alfred Dedreux. Où diable, s'écriera-t-on, voyez-vous de la religion dans un cheval ?... Eh ! bonnes gens, l'âme de l'artiste peut faire jaillir de toute chose l'inspiration religieuse.

Sur un champ de bataille, d'où la défaite a déjà fait disparaître les armées diminuées, où l'on n'aperçoit rien que des débris d'armures, et, sous un ciel sinistre, une croix de bois, symbole des funérailles, se dressant au milieu des morts épars, l'artiste nous montre un cheval blessé, seul, éperdu, épuisé, soulevant douloureusement sa jambe d'où le sang coule à flots. Devant cette scène désolée, devant cette simple image d'un cheval souffrant, toutes les sympathies de mon cœur s'éveillent et je me sens poussé à maudire les guerres sanglantes et dévastatrices. L'effet de ce bel ouvrage est donc religieux. Puisse M. Dedreux retrouver souvent d'aussi nobles inspirations ; depuis bien des années, il ne produisait trop souvent que des chevaux habilement brossés, faits de chic et traités en style de fantaisie.

Ainsi, nous faisons très vaste le champ de l'idéal, que les critiques, pour la plupart, limitent arbitrairement et confusément. Quelques-uns ne conçoivent l'idéal que dans la spiritualité exclusive, dans le triomphe de l'esprit dégagé des liens matériels. D'autres voudraient réserver l'idéalisation pour les sujets et les œuvres qui nous font entrevoir les destinées surhumaines et célestes. Cette disposition à resserrer le domaine supérieur de l'art est le résultat d'une psychologie confuse, et aussi un effet de la classification fausse des genres. Pour beaucoup de gens un

paysage sans figures, n'étant pas historique, ne saurait prétendre à l'idéal. Pour nous, l'artiste qui recueille, compose et combine les éléments épars du beau, qui ajoute aux objets, par la couleur ou par l'ordonnance, un charme qu'ils n'ont dans la réalité ; l'artiste qui donne aux corps et à leurs ajustements, aux campagnes et à leur distribution par la culture, des formes, des richesses, des grâces inconnues à notre vie civilisée (comme M. Corot dans son *paysage*) ; l'artiste qui prête aux âmes des grandeurs, des puretés, des tendresses et des sourires que le monde actuel ignore, celui-là, — qu'il poétise l'âme ou qu'il poétise le corps, qu'il illumine les sphères célestes, ou qu'il colore la matière brute, — celui-là est idéaliste. Son imagination crée ou combine idéalement au-delà du réel de votre vie commune, mesquine, bourgeoise et douloureuse.

L'idéal pris absolument, exprime les suprêmes harmonies du beau ; mais on lui conservera une acception plus générale en l'appliquant à qualifier tout ce qui dépasse, soit en bien, soit en mal, le modèle offert par la nature. Ainsi, l'on pourra dire : une laideur idéale, l'idéal du laid. Ce serait une erreur que de réserver la qualité de l'idéal pour le beau seul. Certes, les œuvres que nous venons de citer, de MM. Charpentier, Etex, de Lemud et Dedreux, sont forcément idéalisées, et ce ne sont pas là des effets de beauté. L'artiste idéaliste, c'est celui qui poétise, qui voit les choses en grand, soit qu'il combine avec puissance les éléments du mal et de la douleur, pour en faire jaillir une impression plus profonde d'horreur ou de pitié, soit qu'il choisisse et qu'il accorde les éléments du bien et du bonheur, de telle façon, harmonieuse et grandiose, que l'âme du spectateur se sente entraînée vers des mondes nouveaux, vers les sphères radieuses.

A ce point de vue, la faculté d'idéaliser s'étend pour l'artiste sur tous les objets de la création ; elle embrasse toutes les fonctions de la vie humaine, depuis les aspirations célestes, depuis les actes de l'ordre intellectuel et religieux, jusqu'aux faits de l'ordre matériel, jusqu'aux images sensuelles. On peut idéaliser même le boire et le manger, et telle fête gastronomique élèverait l'âme plus haut que certaines imaginations les plus graves de certains idéologistes, à la cervelle la plus vastement creuse. L'idéal embrasse la vie toute entière et toute la création. Bien loin de retenir l'artiste dans quelque cercle étroit et obscur, nous ouvrons l'espace immense à ses ailes, nous élargissons le domaine glorieux de l'art. Nous disons au génie : va dans ta liberté; parcours l'univers, anime de ton souffle tout objet créé, réveille partout les germes endormis : dans l'être le plus humble, dans la plante, dans le rocher, il y a des parcelles de vie semées par la main libérale de Dieu, et qu'il t'appartient de faire jaillir en éclairs.

L'idéal, c'est la pensée, c'est le sentiment de l'humanité élevés à leur degré religieux. Ce sera plus encore, ce sera l'expression de la sensation délicate et suprême telle que nous l'imaginons dans les habitants des mondes meilleurs. Le Paradis de Mahomet promettait aux vrais croyants des eaux toujours fraîches, des champs de fleurs, et des vierges se renouvelant éternellement en l'état. L'Eglise catholique prédit aux élus des parfums et d'ineffables concerts au milieu des chœurs des anges, et, dans ses temples splendides, parvis du ciel, elle verse à flots, par avance, à ses fidèles, l'encens et les harmonies. Descendons encore, au-dessous même de l'homme, nous verrons la création s'animer au degré religieux. Ce sera l'animal s'offrant à nous dans la beauté accomplie de son espèce, et révélant, par un vif éclair, toute la part d'âme et de passion que Dieu a mise en lui. Ce sera enfin le paysage se peuplant d'une vie étrange, la nature végétale exhalant ses senteurs qui ravissent, ses bruits qui sont une langue vivante, entendue dans nos cœurs, et y faisant vibrer les cordes les plus puissantes.

Parce que nous reconnaissons ce que chaque objet de la création contient de poésie, ce qu'il y a de légitime et de beau dans tous les actes divers de notre existence, s'ensuit-il que nous confondions ces objets et ces actes dans une égalité fausse? Faisons-nous du panthéisme confus? Non, en vérité. L'idéal réalisé dans l'expression des choses matérielles, des actes sensuels, mérite à l'artiste l'applaudissement public ; mais toujours il faut mesurer la proportion de l'estime à l'élévation des faits que l'on a chantés et poétisés. Les Flamands sont moins grands que les Italiens. Le Titien, exaltant la beauté sensuelle et les belles voluptés, est moins grand que Raphaël idéalisant l'amour familial, les travaux du Portique et la transfiguration de l'Homme-Dieu. Nous voulons la hiérarchie de toutes choses, depuis l'infiniment petit jusqu'à la Divinité suprême ; mais nous protestons contre l'esthétique, qui tend à resserrer à l'étroit le champ de la poésie. Nous entendons dire qu'on ne peut faire d'idéal, *de style*, que dans un paysage *historique*. Sans doute la figure humaine, avec ses passions et son intelligence, élève un motif ; mais croit-on que la présence de l'homme soit absolument indispensable pour que le paysage s'adresse à nos sentiments, parle à notre cœur d'amitié ou d'amour? Croit-on qu'il n'existe pas des types d'ordonnance, des choix de motifs analogues aux diverses passions de l'âme? N'y a-t-il pas des arbres dont le caractère correspond aux divers états de l'âme, aux diverses affections? Ceci nous conduit à examiner quelques-uns des moyens dont l'emploi réalise l'idéal dans les arts.

(La suite a demain.) D. LAVERDANT.

absolument sans fondement; mais ce qui en infirme la valeur, c'est que le *Courrier*, qui ne peut pas en définitive défendre le *statu quo* ne présente pas de meilleur système que celui proposé par le gouvernement.

— La *Quotidienne* félicite M. Dubouchage de s'être fait, à la chambre des pairs, l'organe des intérêts du peuple; c'est là un rôle, ajoute la *Quotidienne*, que nos anciens philanthropes, devenus pairs, ne lui disputeront pas.

Les courses de la société d'encouragement ont commencé aujourd'hui à deux heures au Champ-de-Mars.

Les prix ont été courus dans l'ordre suivant :

1° Bourse de 1,000 francs pour chevaux de pur sang de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. Entrée, 100 fr. Huit chevaux engagés. Gagnée par *dona Isabella*, à M. Carter, montée par M. Flatman.

2° Prix du Cadran, de 3,000 fr., pour poulains et pouliches de quatre ans. Cinq chevaux engagés. Entrée, 300 fr. Gagné par *Nativa*, à M. de Beauveau, montée par M. Jennings.

3° Une coupe offerte par la maison Janisset, pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus, de toutes races, nés et élevés en France ou en Belgique. Entrée, 100 fr. Cinq chevaux sont partis. La course a été admirablement disputée; nous n'avons pu distinguer le gagnant.

4° Prix de l'administration des haras, 2,000 fr., pour poulains entiers et pouliches de trois ans, nés et élevés en France, et dont la généalogie est tracée au steed-book français. Entrée, 100 fr. Neuf chevaux engagés. Gagné par *Angélina*, à M. Carter, montée par M. Flatman.

5° Courses de haies, pour chevaux de tout âge, de toute espèce et de tout pays; 2,500 fr. offerts par des membres du Jockey-Club, ajoutés à 100 fr. d'entrée. Huit chevaux engagés. Gagné par *Tiger*, à M. de Rothschild.

Faits divers.

On lit dans le *Journal du Hâvre* du 27 avril : Le contre-amiral Seymour, a positivement accepté le commandement en chef de la station britannique dans l'Océan Pacifique. Il a visité samedi, dans les chantiers de Portsmouth, le vaisseau le Collingwood, sur lequel il doit arborer son pavillon. On fait, en ce moment, à ce bâtiment, quelques réparations nécessaires pour le mettre en état de remplir sa nouvelle destination. Il est probable qu'il sera prêt à prendre la mer le 27 courant.

— Le docteur Aubry, contemporain et disciple du célèbre Mesmer, vient de mourir à Paris, à l'âge de 88 ans; 250 pauvres suivaient son convoi. Mesmer est mort à 81 ans.

— Ce mois-ci aura à constater une grande avalanche de désastres commerciaux. Les faillites enregistrées depuis le commencement d'avril au greffe du tribunal de commerce du département de la Seine, forment ensemble un passif qui s'élève à plus de cinq millions.

A ce moment où le commerce devrait être le plus prospère à cause du grand nombre d'étrangers que la prochaine exposition des produits de l'industrie attire à Paris, cette abondance de faillites dénote que le commerce est dans un état de gène et de crise qui contraste singulièrement avec la prétendue prospérité croissante. En effet, il ne se passe pas de jour sans qu'on ait à remarquer la vente par autorité de justice de divers magasins ou boutiques. (*Quotidienne*).

— Le *Corresponsal* annonce qu'une troupe d'acteurs français vient d'obtenir l'autorisation de jouer quelques pièces dans sa langue sur le théâtre de l'Inatitut, à Madrid.

MEURTRE D'UN MAGNAT HONGROIS PAR UN PRINCE ALLEMAND. — La *Gazette de Dusseldorff* (Prusse) publie une lettre de Vienne (Autriche), du 10 avril, qui rapporte des actes d'une férocité telle que, pour l'honneur de la civilisation, nous voudrions les révoquer en doute, mais qui malheureusement doivent être bien exacts, puisque la censure prussienne, si sévère et si méticuleuse, a permis la publication de ces faits, quoiqu'il y soit question d'un membre d'une des familles régnantes d'Allemagne.

Voici la lettre donnée par la *Gazette de Dusseldorff* :

« Les journaux font des conjectures à perte de vue, afin de s'expliquer d'une manière plausible pourquoi le prince Maurice de Nassau n'a pas paru aux fêtes de Wisbaden. Voici, d'après un bruit qui court à Vienne, et que l'on s'accorde à regarder comme provenant d'une source digne de foi, ce qui a empêché le prince Maurice de se rendre à Wisbaden auprès de sa famille :

» Ce prince chassait aux environs de son domaine en Hongrie. Un de ses chasseurs, en poursuivant le gibier, étant entré par mégarde dans le parc d'un magnat hongrois, celui-ci, qui survint à l'instant même, l'ajusta, le coucha en joue et le tua.

» Le prince, instruit de ce meurtre, se rendit en toute hâte auprès du magnat, et lui en fit des reproches. « Monsieur, lui répondit fièrement le seigneur hongrois, vous devriez savoir qu'un magnat de mon pays a le droit de vie et de mort sur toutes les personnes qui se trouvent dans ses terres; et comme vous semblez l'ignorer encore, je vais vous en donner tout de suite une nouvelle preuve. » Cela dit, le magnat alla chercher son fusil, et le déchargea à bout portant contre le valet de chambre du prince, qui tomba raide mort.

» Le prince Maurice, poussé à bout, tira aussitôt de sa ceinture un pistolet, et le tira contre le féroce magnat, qui expira sur-le-champ.

» Les autorités locales sont intervenues, et ont fait arrêter le prince Maurice de Nassau, lequel se trouve maintenant dans la prison d'une forteresse de Hongrie. »

On ignore encore devant quel tribunal cette affaire sera portée.

(*Gazette des Tribunaux*.)

ODIEUX TRAITEMENTS EXERCÉS SUR UN ENFANT. — Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* :

« Les époux Herman, demeurant à Rouen, rue du Petit-Musc, comparaissent au banc de la prévention pour des actes d'une brutalité révoltante.

» Un malheureux père de famille avait perdu sa femme, et, ne pouvant veiller avec assez de soin à l'éducation de tous ses enfants, il confia le plus jeune aux époux Herman, qui lui sont attachés par les liens de la parenté. Heureux de voir que son petit Joseph, âgé de sept ans seule-

que des membres de sa famille étaient venus se réfugier dans notre ville. Marie-Anne-Justine Bernadotte, petite-fille d'un des frères du roi de Suède, a épousé Jean-Joseph Frenq. De ce mariage sont nés quatre enfants. Cette famille habite Abbeville depuis près de deux ans. Dans quel rang de la société la rencontrerez-vous? Dans le dernier... Ne dirait-on pas que la fortune a voulu faire des Bernadotte le jouet de ses caprices les plus bizarres? Le cousin du roi de Suède et de Norwège exerce la profession la plus humble qui fût jamais, il raccommode la faïence cassée; et encore n'ose-t-il prendre les rues de notre cité pour théâtre de sa nomade industrie, il ne l'exerce que dans les hameaux voisins où il cherche chaque jour à gagner péniblement le pain que ses enfants lui demanderont le soir. Sortira-t-il de cette famille un nouveau héros? Non. Les héros ne se suivent pas de si près. Ces pauvres gens resteront plongés dans la misère, ils garderont pour palais une barraque qui s'enfonce d'un mètre dans le sol et qui s'offre aux regards étonnés des voyageurs arrivant à Abbeville par le Portelette, comme la première maison de la ville.

Les petits-neveux du roi de Suède qui sont venus camper parmi nous, n'auront donc pour toute fortune que la commisération publique, pour sceptre que le bâton du mendiant; Bernadotte paraît les avoir oubliés, lui qui, pourtant, a secouru dit-on plusieurs membres de sa famille : peut-être n'a-t-il jamais connu leur misère... Malgré la distance qui les sépare du trône, en seront-ils plus à plaindre, aujourd'hui que toutes les couronnes sont tressées d'épines et meurtrissent le front des rois? — On voit souvent errer sur nos places publiques un membre de cette famille; c'est une fille âgée de 14 à 16 ans, de petite taille, aux épaules larges, au teint fortement bruni, à l'œil un peu hardi, à la langue bien mobile. Pour attirer l'attention des passans, elle chante; est-ce contentement dans sa position, est-ce un défi dédaigneux jeté à la fortune?... Elle donne pour refrain à sa chanson que *cinq sous* lui suffisent pour être heureuse. Parlez-lui du roi, son cousin, elle racontera son histoire; demandez-lui si elle serait contente d'être à sa cour, elle baisse les yeux, sourit et pousse un soupir.

HORRIBLE ASSASSINAT. — Les détails suivants, que nous trouvons dans le *Journal de Rouen*, sur un assassinat commis, ces jours derniers, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair (Seine-Inférieure), rappellent tout-à-fait les circonstances de l'assassinat de Nangis, commis l'an passé par Poulmann :

« Les époux Pécot, âgés, le mari de quatre-vingt-un ans, la femme de soixante-douze, tenaient une auberge à Sainte-Marguerite. Ils vivaient dans l'aisance. Aussi n'était-ce que pour se procurer quelque distraction qu'ils avaient conservé leur hôtellerie. Ces braves gens nourrissaient et logeaient gratuitement les indigens qui s'étaient attardés et n'osaient traverser la vaste forêt voisine : leur charité était proverbiale.

» Mardi dernier, vers la fin du jour, trois individus se présentèrent chez les époux Pécot et demandèrent quelques verres d'eau-de-vie qu'on leur servit aussitôt. Puis ils dirent qu'ils voulaient souper et qu'ils ne partiraient qu'à onze heures. Une omelette leur fut servie.

» Quand onze heures furent arrivées, ils exhibèrent une pièce de 5 fr. « C'est trop, dit la dame Pécot, je vais vous rendre. » Et elle alla vers son étagère pour y prendre de la monnaie dans un vase qui pouvait contenir une trentaine de francs.

» Alors les trois individus se jetèrent sur la pauvre femme, la terrassèrent et lui passèrent une corde au cou. Le bruit que cette malheureuse fit en se débattant réveilla le mari, qui était déjà couché. Celui-ci, malgré son grand âge, lutta courageusement contre les assassins; mais le combat était trop inégal. Le vieillard fut assommé à coups de marteau.

» Pendant cette horrible lutte, la dame Pécot était tenue par un de ces forcenés : « Ton argent! ton argent! vociféraient-ils tous trois, sinon nous te tuons comme ton mari! » Et, la relevant, ils lâchèrent la corde pour qu'elle pût respirer.

» Forcée d'obéir à cette brutale injonction, la dame Pécot leur donna ses clés et l'argent qu'elle avait alors sous la main. « Ce n'est pas tout! s'écrièrent-ils. — Non, répondit-elle, mais mon argent est dans un des bâtiments de la cour. — Eh bien! il faut nous y conduire. » Et, avant de partir, ils mirent le feu à la maison et jetèrent le vieillard dans un brasier ardent, où sa malheureuse femme le vit se débattre pendant quelque temps.

» Enfin, il fallut sortir. Deux des assassins tenaient les bouts de la corde qui était passée au cou de la femme Pécot, et, quand celle-ci voulait crier, ils serraient vigoureusement, tandis que le troisième brigand la frappait à coups de marteau.

Cependant, réunissant ses esprits, elle conduisit les assaillants non au bâtiment où elle avait réellement déposé quelques centaines de francs, mais vers la maison de son neveu, Romain Pécot, qui n'est éloignée de la sienne que d'une vingtaine de mètres au plus, et faisant un dernier effort, elle cria : *Au secours! on m'assassine!* Elle ne put rien dire de plus, car les trois meurtriers lui serrèrent le cou et lui assénèrent un violent coup sur la tête

« Pendant ce temps, la maison d'habitation, l'écurie, une étable, étaient la proie des flammes, avec tout ce qu'elles contenaient, meubles et bestiaux.

« Avertis par la lueur que projetait cet incendie, Romain Pécot et M. Biger, garde-forestier, accoururent sur les lieux, et ils virent la dame Pécot étendue à terre et comme inanimée. Quant au pauvre vieillard, on n'a retrouvé sous les décombres que le tronc de son corps entièrement carbonisé.

» Bientôt l'autorité locale fut prévenue, et un médecin, demeurant à Sainte-Marguerite, prodigua ses soins à la dame Pécot. Peu-à-peu, recouvrant la connaissance, elle put raconter les horribles détails que nous venons de reproduire, et donner le signalement des assassins. Elle respire encore; mais elle a reçu de si profondes blessures à la tête, que la mort paraît devoir s'ensuivre.

» Nous avons dit que les magistrats de Rouen s'étaient rendus sur les lieux; ils s'y sont livrés à d'actives recherches. De leur côté, les gendarmes de Duclair et de Caudebec déploient leur zèle accoutumé. Puissent-ils parvenir à trouver les coupables? »

TRIBUNAUX.

Attentat à la pudeur d'un père sur sa fille. — Condamnation à perpétuité. — Maurice est accusé d'avoir commis sur sa fille, âgée de

plus que de savoir si le prix du nécessaire devait être porté à 2,380 fr. ou réduit à 1,900 fr. Mais le tribunal n'avait pas encore les éléments nécessaires pour apprécier cette question; aussi tout en décidant que le prince Bariatinski serait tenu de déposer provisoirement à la caisse des consignations une somme de 380 fr. pour garantie du suplus de la somme réclamée par Taulin, en principal et frais, il a ordonné avant de faire droit que le prix du nécessaire serait fixé par Garnesson, que le tribunal a nommé comme expert, dépens réservés.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE (1).

SCIENCES MORALES.

Philosophie, education.

ESSAI SUR LE PRINCIPE ET LES LIMITES DE LA PHILOSOHIE DE L'HISTOIRE; par J. FERRARI. — Voulez-vous des systèmes historiques? Ouvrez ce livre. Voulez-vous de la philosophie pédantesque, obscure? Ouvrez ce livre. Voulez-vous de la bouffonerie et de la charge? Ouvrez encore ce livre. M. Ferrari a des pages pour tous les goûts, et peut dire à tous venants, comme Fontanarose, prenez, prenez mon élixir! M. Ferrari, après avoir amassé dans sa tête, comme dans le réservoir d'une fontaine, une certaine dose d'érudition, la laisse couler à plein robinet pendant 550 pages. Son livre traite de M. Lamennais, de M. de Bonald, de Fourier, de M. Cousin, des miracles, des chrétiens, des mystiques, des utopies. Comment ces sujets se trouvent-ils enchaînés? Nous l'ignorons; il est permis de ne pas tout comprendre dans un ouvrage qui commence par cette phrase : « La spontanéité, la moralité, l'inspiration sont des phénomènes identiques » dans le principe, antérieurs à l'histoire s'ils ne sont pas fixés par l'intel- » ligence, inaccessibles à l'intelligence lors même qu'ils se produisent dans » l'histoire. Cette poésie muette de la spontanéité est toujours inséparable » de la vie, etc., etc. » Ce que nous avons deviné du livre de M. Ferrari, c'est que l'auteur, craignant d'être pris pour un socialiste, affecte de ranger au nombre des hallucinations mystiques des doctrines dont il connait certainement la valeur pratique et sérieuse. M. Ferrari a dit avec conviction : « Il n'y a rien d'impossible devant l'association universelle; la culture des » landes, la disparition des contagions, le reboisement des montagnes, tout » peut se faire par les efforts réunis de tous les peuples; » il a imprimé ces lignes : « On ne doit pas s'étonner de l'assertion de Fourier, qui soutient » que les pauvres en harmonie seront plus heureux que les rois en civilisa- » tion; du moins est-il certain qu'en France, tout homme ayant 800 fr. de » revenu, est mille fois plus heureux qu'un roi de Cafrerie, voire même que » les héros de l'Iliade. »

Quand on a signé ces phrases, on comprend la grandeur de la conception de Fourier; on n'a plus le droit de la bafouer sans faire croire qu'on a quelque intérêt à déguiser sa pensée, sans se faire ranger dans la catégorie des Louis Reybaud. C'est à regret que nous appliquerions à M. Ferrari une parole aussi dure.

PENSÉES SUR LA LIBERTÉ DE PHILOSOPHER EN MATIÈRE DE FOI, par WIELAND, suivies des réflexions du traducteur — Ce livre, qui a paru en allemand il y a presque un siècle, a beaucoup d'à-propos en 1844. C'est peu flatteur pour notre époque, qui parle tant de ses progrès.

« Je ne puis m'empêcher, dit le philosophe allemand, d'exprimer mon » profond dégoût pour l'abus qu'on fait de nos jours du mot *tolérance*, et, ce » qui est pis encore, de la chose même. N'est-ce pas une chose odieuse de ra- » petisser et de réduire presque à rien, par l'emploi d'un mot aussi malheu- » reux que celui de *tolérer* ce que tous les hommes se *doivent* réciproque- » ment et absolument *comme hommes*, c'est-à-dire se traiter les uns les au- » tres comme chacun d'eux voudrait être traité. »

« Les fous et les méchants sont *intolérants* par nature. Les premiers ne » peuvent pas souffrir qu'on *pense* autrement qu'eux, les seconds voudraient » forcer l'univers, à faire et à souffrir tout ce qui leur plaît. Le sage supporte » le fou parce que lui-même est sage, les faibles parce qu'il est fort, et les » méchants parce qu'il est bon.

» Le mot *tolérance* en toute chose est une concession faite à l'ignorance « et à la méchanceté. »

Nous recommandons ce livre spécialement aux rédacteurs des *Débats*.

SCIENCE DES DROITS OU IDÉOLOGIE POLITIQUE, par F. RITTIEZ. — Louable tentative pour faire dériver la science politique d'une philosophie, et d'une philosophie supérieure à l'éclectisme. L'auteur témoigne de la sympathie aux socialistes modernes; il adopte leurs devises, droit au travail, organisation du travail; mais ses motifs pour rester en dehors de toute école ne nous paraissent pas concluants. « Je ne veux pas participer, même intentionnellement, dit-il, à propager des théories sans précédents connus et qui pourraient mettre le pays dans une horrible conflagration. » Que M. Rittiez examine de plus près nos doctrines, il pourra vérifier que les procédés proposés par nous ne peuvent allumer aucun incendie; qu'il suive nos travaux, il verra qu'il nous accuse à tort de rejeter toute amélioration transitoire et de ne pouvoir offrir à la société aucune idée utile en dehors de notre *utopie*. La fin de non-recevoir opposée par M. Rittiez à des systèmes qu'il refuse d'examiner en détail, nous paraît peu conforme aux tendances d'un esprit véritablement philosophique.

EXPOSITION D'UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ENSEIGNER TRÈS RAPIDEMENT LES LANGUES, par A. JACQUEMART. — Cette petite brochure, qui n'est pour ainsi dire qu'une introduction au système que l'auteur donnera plus tard dans tous ses développements, contient de bonnes réflexions critiques sur l'enseignement actuel des langues étrangères.

Economie politique. — Administration.

APERÇU SUR LA CONDITION DES CLASSES OUVRIÈRES, ET CRITIQUE DE L'OUVRAGE DE M. BURET SUR LA MISÈRE DES CLASSES OUVRIÈRES, par le prince D... S... — Nous regrettons que l'auteur n'ait pas étudié davantage les travaux des socialistes; que Say, que Malthus soient encore pour lui des oracles, et qu'il se déclare partisan de la concurrence illimitée. Cependant, on ne saurait trop louer le sentiment qui porte un homme d'un rang élevé à méditer sur le sort des classes pauvres. L'auteur a l'esprit juste, d'ailleurs, et se montre sur la pente d'idées fécondes que les économistes ses maîtres ne lui ont pas révélées. Il montre que les conditions de salubrité sont plus nombreuses dans les ateliers que dans les chambres des ouvriers qui travaillent chez eux; il constate que les classes manufacturières, prises dans leur ensemble, sont moins robustes que les classes agricoles. A ses yeux, l'emploi des machines dans la fabrique doit achever l'émancipation de l'homme; il loue la tendance des classes ouvrières à transporter leurs ateliers à la campagne, dans le midi de la France, prône les colonies agricoles, et insiste sur la nécessité d'*engrener* les travaux de fabrique avec ceux de l'agriculture : On sait combien nous sympathisons vivement avec de telles idées.

ÉTUDES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE, par J. B. MARBEAU, — Ce volume

---

(1) Nous publions, chaque mois, une revue bibliographique. Tous les ouvrages, dont on nous enverra deux exemplaires, y seront mentionnés.

Nous réserverons, en outre, des articles séparés aux publications qui présenteront à nos yeux un intérêt spécial.

avant tout, réformer les prisons actuelles, et la réforme proposée, si elle n'est pas définitive, est du moins un acheminement certain vers un ordre de choses meilleur.

LA VÉRITÉ SUR LES PRISONS, par M. A. CERFBERR DE MÉDELSHEIM. — Ouvrage bon à consulter, et généralement conforme à notre opinion sur la matière. L'auteur démontre les vices de l'emprisonnement en commun, et se prononce pour le système cellulaire, tout en proposant quelques améliorations de détail.

DES CONDAMNÉS LIBÉRÉS, par A. CERFBERR. — Cet ouvrage tire un intérêt de circonstance de la proposition de M. Beugnot sur la surveillance de la haute police. L'auteur, inspecteur-général des prisons du royaume, a déjà publié un rapport sur les prisons d'Italie. Il propose la création de colonies agricoles pour assurer le sort des libérés et rendre la surveillance moins funeste pour eux et plus facile pour l'autorité. Nous ne saurions trop encourager de semblables idées.

CODE MANUEL DE L'AUTORITÉ CIVILE EN CE QUI CONCERNE LES DÉPARTEMENTS DE LA GUERRE ET DE LA MARINE, par DURAT-LASSALLE. — Ce gros volume contient à-peu-près complètement le texte de la législation qui règle les rapports de l'ordre civil et de l'ordre militaire, c'est-à-dire celle qui est relative à la Légion-d'Honneur, aux gardes nationales, à la gendarmerie, aux places de guerre, domaines et servitudes militaires, zône frontière, expropriation, passage de l'état de paix à l'état de guerre, état de siège, fortifications de Paris, casernement, logement des troupes chez les habitants, convois militaires, gîte et geôlage, frais de route des militaires isolés, rapatriement, écoles militaires, recrutement, réserve, inscription maritime, mariages des officiers et soldats. L'auteur n'a pas jugé la législation actuelle; il s'est contenté de la faire connaître, afin d'être utile aux préfets, aux maires, et généralement à tous les citoyens qui ont des rapports obligés avec l'armée.

NOTES HISTORIQUES SUR LA COUR DES COMPTES; par M. MAFFIOLI, conseiller référendaire de première classe. — Cette brochure ne manque pas d'intérêt; l'auteur commence par résumer les annales de la vieille cour des comptes *camerus compotorum*, comme l'appelaient en latin fort barbare, les ordonnances de nos rois. Elle était fort susceptible à l'endroit du cérémonial.

» Huit pages du plumitif, à la date du 16 août 1638, contiennent les détails » d'une rencontre fort animée entre le parlement et la chambre des comptes de Paris,

« Le rang à occuper à la procession de la fête de l'Assomption, fut l'occa» sion de cette mêlée, qui faillit avoir un résultat moins comique que celui de » la bataille du lutrin.

« Le premier président du parlement, armé de la hallebarde d'un suisse, » menaça, dans l'église même, le premier président de la chambre des comp» tes, de le tuer s'il avançait, « tuez, tuez, vous êtes avoués » criait-il aux » archers, ainsi que le duc de Montbazon.

« Ce fut le peuple qui sépara les combattants. Le procès-verbal de la rixe » constate que *les présidents, les conseillers, les maîtres, s'empoignèrent,* » *se prirent au collet. Des épées furent tirées; les laquais prirent part à la* « *bataille.*»

M. Maffioli arrive à l'organisation actuelle de la cour des comptes; il en signale les vices et relève par exemple toute l'inconvenance de la répartition

avec laquelle les êtres vivants se plient aux conditions les plus dures de l'existence, il ne reste plus à admirer dans ces affreuses contrées que les aurores boréales, spectacle magique et grandiose dont nous ne saurions nous former une idée par *le voyage en Sibérie*, par la vie étrange qu'il révèle, et qui nous force nécessairement à réfléchir, à comparer, à élargir le cadre des idées.

Sciences physiques.

HISTOIRE DE LA SANTÉ ET DE LA MALADIE..., par M. RASPAIL. — Ouvrage important et plein d'intérêt. Nous en rendrons compte.

LETTRE D'UN MAGNÉTISEUR, par J.-A. RIÇARD. — Les effets du magnétisme animal sont si étranges qu'il est difficile d'y ajouter foi, surtout pour les savants qui croient envelopper dans leurs systèmes tous les faits possibles et qui se résignent difficilement à envisager la nature sous un nouvel aspect. Cependant il n'y a pas d'idée préconçue qui ne doive céder à l'expérience; comme la crédulité, l'incrédulité a son aveuglement et ses excès. Jusqu'ici les Académiciens, les juges officiels du magnétisme ont examiné ses effets avec des préventions peu scientifiques. Ne tenant compte que des faits négatifs, des expériences qui ne réussissaient pas, ils ont refusé toute importance à celles qui réussissaient ou bien ils les ont fait recommencer cent fois avec des complications toujours plus gênantes et ne se sont tenus pour contents qu'après avoir trouvé le moyen de les faire échouer. Les lettres de M. Ricard ont pour but de réagir contre ces tendances qui paralysent peut-être une découverte utile à l'humanité. L'auteur signale des faits curieux; les persécutions judiciaires que la pratique du magnétisme lui a suscitées et auxquelles la cour de cassation vient de mettre un terme, appellent l'intérêt sur sa personne.

LA CHIROGNOMONIE ou l'Art de reconnaître les tendances de l'intelligence, d'après les formes de la main, par le capitaine D'ARPENTIGNY. — Nous avons depuis peu la phrénologie et la physiognomonie. On avait déjà l'astrologie et la chiromancie, voici venir un nouveau moyen de connaître l'homme, la chirognomonie. Au lieu de faire remarquer ce qu'il y a d'incomplet dans chacun de ces systèmes de connaissances (besogne que trop de gens sont disposés à remplir); nous croyons plus utile de constater pour les lecteurs sérieux combien est forte et persévérante cette tendance à établir des règles propres à sonder la nature humaine. Cette unanimité constante dans cet ordre de recherches établit nécessairement l'utilité du but à atteindre. Au reste, chacun de nous ne fait-il pas tous les jours de la physiognomonie instinctive, en attendant que la science vienne à son aide?

Pour ce qui regarde la chirognomonie en particulier, n'est-il pas sage de croire que les *instruments* dont Dieu nous a munis sont appropriés par la variété de leurs formes aux fonctions que nous devons remplir, et par conséquent que les mêmes formes doivent révéler l'espèce de facultés qui sont l'âme de ces instruments. Or, de tous nos instruments la main est le plus remarquable sans contredit. La main est l'un des signes supérieurs caractéristiques de l'humanité. Il n'y a donc rien que de très naturel et très logique à croire, qu'un artiste ne doit pas avoir naturellement, et de par Dieu, la main faite comme un philosophe ou comme celui qui est dévoué à l'action, etc. Nous ne pouvons ici nous étendre plus au long et dire les signes attachés aux doigts noués ou lisses, aux pouces courts ou longs, aux phalanges spatulées, cariées coniques ou pointues, aux paumes trop minces ou trop amples, etc. Il faut étudier la chirognomonie et demander la main à

Les principales opérations de la Bourse, pendant les derniers jours qui viennent de s'écouler, ont été des arbitrages à la baisse du 5 0|0 et à la hausse sur le 3 0|0. Depuis huit jours, cette spéculation, déjà fort en bénéfice, offre un nouveau boni de 80 centimes; et si le mouvement de dépréciation n'a pas été plus important encore, il faut l'attribuer, sans doute, à un gros achat fait hier en 5 0|0 par la maison la plus influente de la place.

La hausse du 3 0|0, qui s'est continuée aujourd'hui dimanche, malgré la faiblesse des fonds anglais, a surpris d'autant plus les spéculateurs que la certitude d'un emprunt prochain n'a pas diminué.

On a cru voir, dans cette tenue remarquable de la rente, le résultat de spéculations de l'étranger, de Genève et Londres en particulier.

La liquidation, déjà très chargée, donnera lieu à de grandes différences pour le mois actuel et le mois de mai qui semble assez engagé par le nombre des ventes à prime que l'on a opérées pour ce terme.

Les chemins de fer n'ont guère éprouvé de variations intéressantes, et le marché perd chaque jour de son importance par suite des mouvements des fonds publics, qui attirent presque exclusivement l'attention des spéculateurs.

Nous signalerons l'absence absolue des primes sur ces valeurs. Strasbourg seul en a toujours coté fin courant et fin prochain.

Les obligations de la ville de Paris et les Piémontais, obéissant aux considérations aléatoires du tirage prochain, ont monté: les premières de 27 50, et les autres seulement de 3 75.

On a fait aujourd'hui, à la coulisse :
Fin courant : 84 25, 27 1|2.
Fin prochain : 40.
Les consolidés venaient de Londres :
A 99 3|4, demandés ;
A 5|8, offert.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 avril.

8 h. »|» **OPÉRA**. — La Juive.
7 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Femmes Savantes. Deux Anglais.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE**. — Représ. extraordin.
6 h. »|» **ODEON**. — Comtesse d'Altemberg. Athalie.
6 h. »|» **VAUDEVILLE**. — Polka. Clémence. Gazette. Cabaret.
6 h. 3|4 **VARIÉTÉS**. — 3 Polkas. Meûnière. Turlututu. Sirènes.
6 h. »|» **GYMNASE**. — Tante Bazu. Doct. Robin. L'Oncle.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL**. — Carlo et Carlin. Cravachon. Polka.
6 h. 1|2. **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Mystères de Paris.
6 h. »|» **AMBIGU**. — Amants de Murcie.
6 h. »|» **GAITÉ**. — Bohémienne.
6 h. »|» **COMTE**. — Le Moulin. Les Bas-Bleus.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 28 Avril. *Farines.* — L'approvisionnement n'a pas cessé d'être restreint pendant le cours de cette semaine; le restant s'est bien élevé dans ces derniers jours à 12,136 quintaux, mais en face des besoins que va nécessiter l'affluence des étrangers, à Paris, cette existence sur place doit être considérée comme peu suffisante. Soit que la boulangerie redoute encore de la baisse, soit qu'elle craigne pour l'échauffement que la saison pourrait occasionner dans une certaine accumulation de farine, elle ne s'en montre pas moins très réservée dans ses achats. Aussi la vente continue-t-elle d'être lourde et assez difficile. Néanmoins, il n'y a pas de baisse; les belles qualités étant toujours rares sur place, le cours reste stationnaire. Le cours-taxe de la quinzaine courante produira sur le prix du pain une baisse d'un centime pour la première quinzaine de mai.

Blés. Les transactions ont été peu actives pendant toute la semaine, et dans les premiers jours des offres assez nombreuses de la part des fermiers, et une certaine prétention des acheteurs à obtenir à meilleur marché, ont amené une faible baisse qui n'a pas eu de suite, car les cours se sont tenus à-peu-près dans la même situation depuis le marché de mercredi.

Seigles. Quelques arrivages de la Champagne ont rendu cette céréale un peu moins rare, mais il n'en existe pas encore assez pour produire une diminution dans les prix. La vente en est toujours peu active.

Orges. Il est entré à Bercy un peu de cette marchandise; les prix n'ont pas varié pour cela, et les acheteurs se montrent peu empressés.

Avoines toujours bien tenues; elles ont acquis dans le commencement de la semaine quelques centimes de faveur; mais aujourd'hui on ne peut signaler que de la fermeté sur les cours.

DÉPARTEMENTS. Les nouvelles que nous recevons sont un peu moins favorables. Le vent d'est qui règne depuis quelque temps, accompagné d'une température élevée, nuit au développement des plantes, surtout dans les terres qui conservent peu l'humidité. Les blés continuent d'être à la baisse sur les différents marchés, et ceux où la hausse a continué sont dans une proportion très minime.

Hausse. — Bray-sur-Seine, Melun, Isigny, Balleroy, Laval, Le Mans, Pont-l'Abbé; — Stenvorde; — Orléans, La Châtre.

Baisse. — Versailles, Nauphle-le-Château, Dammartin, Gallardon, Houdan, Montlhéry, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Pacy, Evreux, Louviers, Nogent-le-Roi, Brionne, Bernay, Pont-Audemer, Fécamp, Montivilliers, Beauvais, Crépy, Villers-Cotterets, Cany, La Ferté-Gaucher, Senlis, Peronne, Roye, Amiens, Saint-Quentin, Soissons, Sezanne, Arras, Merville, Bailleul, Bourbourg, Orchies, Bergues, Béthune, Calais, Valenciennes, Lille, Dunkerque, Provins, Montargis, Nemours, Beaugency, Sancerre, Bourges, Aubigny, Vierzon, Malesherbes, Châteauroux, Châtellerault, Surgères. — Sens, Saint-Florentin, Châlons-sur-Marne, Sainte-Ménéhould, Beaune, Metz, Nancy, Strasbourg, Altkirch, Châlon-Sur-Saône; Castelnaudary, Limoux, Bayonne.

Cours des céréales (par hect.).

ETAMPES, 27 Avril. — Froment, 1re : 21,32; 2e : 20,00; 3e : 18,00. — Méteil : 14,66 à 16,66. Seigle : 11,32 à 12,00. — Orge : 10,32 à 11,32. Avoine : 7,00 à 8,00.

PROVINS, 27 Avril. — Froment : 17,50 à 19,40. — Avoine : 6,50 à 7,25. — Marché abondant, baisse sur ces deux céréales.

VALOGNES, 23 Avril. — Froment : 20,91. — Orge : 13,62. — Avoine : 9,18.

LE MANS, 26 Avril. — Froment : 21,60. — Méteil : 18,05. — Seigle : 15,40. — Orge : 11,75. — Avoine : 8,15.

ST-QUENTIN, 27 Avril. — Froment, 1re : 18,50; 2e : 16,87; 3e : 15,25; inférieur : 12,00. — Avoine : 6,82.

BAYONNE, 24 Avril. — Froment : 22,76. — Maïs : 13,60. — Seigle : 14,50. — Orge : 13,50, — Avoine : 8,80.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 26 Avril. — Froment : 15,78 à 19,04. — Seigle : 9,04 à 11,04 — Orge : 10,20 à 10,35. — Avoine : 6,50 à 6,88.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 25 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1523	1473	50	1 48	1 16	» 95
Vaches....	45	44	1	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	699	699	»	1 70	1 50	1 30
Moutons...	6545	6464	72	1 40	1 20	1 »

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *halle du 27 Avril*, — Agneaux : 11,00 à 20,00. — Chevreaux ou cabris : 1,75 à 3,00. — Lièvres : 3,50 à 5,00. — Lapins : 1,00 à 2,00. — Dindes : 4,00 à 8,00. — Oies : 2,50 à 4,00. — Chapons : 2,50 à 6,00. — Poulet : 1,00 à 5,00. — Canards : 1,00 à 5,00. — Pigeons bizets : 0,20 à 0,60; — do de volière : 0,70 à 1,00. — Cailles : 2,00 à 2,25. — Faisans : 5,00. — Un paon a été vendu 30,00.

Soies.

Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.

Le temps magnifique dont nous jouissons favorise d'une manière admirable la végétation. Tout annonce qu'il y aura un feuillage magnifique. Les nouvelles que nous recevons des Cévennes, de Vaucluse, de l'Ardèche s'accordent à dire que la feuille du mûrier s'épanouit et qu'on peut la regarder comme sauvée de la gelée blanche. Partout l'incubation a commencé; il est même des localités où les vers à soie sont éclos.

Espérons que la récolte de cette année dédommagera nos agriculteurs des désastres de l'année dernière.

Nous n'avons encore aucune donnée sur le prix des cocons. Cependant on nous écrit du Midi de l'Ardèche que le bruit court que les filateurs font voyager dans les campagnes pour l'achat des cocons à venir dont ils offriraient 4,50 le kilo; mais rien de certain à cet égard; au reste le cours ne peut s'établir qu'après l'enlèvement des cocons de la bruyère.

Le 19 courant, à Romans, le marché a été de peu d'importance pour les soies grèges qui étaient tenues à la dernière côte; il s'y est cependant fait quelques affaires :

14|16 d. soies ordin. (1|2) kil.)	30,50 à	31,00
12|14 d, soies courantes	31,00	32,00
12|13 d. soies de Peyrins	32,00	33,00

A Aubenas, le 20 courant, les belles soies se sont bien payées; les titres fins étaient recherchés et rares; il s'y est fait des affaires :

12|13 d. soies ordin. (1|2 k.)	32,00 à	33,00
11|12 d. soies courantes.	32,50	33,50
9|10 d. id. de pays.	33,50	34,50
9|10 d. id. de Joyeuse.	34,50	35,00
12|14 d. soie de filature d'ordre.	35,00	35,50
12|13 d. id. 4|5 cocons.	35,50	36,00
9|10 d. id. 3|4 id.	36,00	37,00
9|10 d. id. 3|4 S.-J.-du-Gard.	38,00	40,00

A Joyeuse, les prix des soies grèges se soutiennent comme à Aubenas. La graine de vers à soie est toujours à un haut prix; elle se vend 9, 10 et 11 fr. les 32 grammes.

A Marseille, pendant la semaine dernière, les transactions ont été complètement nulles sur ce précieux article. Cette absence d'affaires, en ce moment, n'a point lieu de nous surprendre, car elle se manifeste chaque année à pareille époque, attendu que les vendeurs et les acheteurs veulent connaître les résultats de la récolte avant de se livrer à de nouvelles opérations. Par suite, les cours restent purement nominaux.

La consommation a été de 12 balles Baruthine à 10 et 13 f. le 1|2 kil. — 1 b. Mestoup L. G. à 21,50. — 3 b. Salonique fine à 23,00 et 28,50. — 3 b. Royale à 28,00 et 31,00.

humain; il a commencé par déclarer à la chambre qu'il voulait que le dogme catholique fût la base de l'enseignement; il a soutenu que telle était la prescription formelle du décret impérial de 1808; il s'est efforcé de démontrer que l'art. 5 de la charte n'avait point abrogé ce décret.

Voilà qui est parler sans ambages. Il résulte de là que l'Etat lui-même n'est pas libre de choisir, de modifier l'enseignement qu'il donne, de l'améliorer selon les progrès des idées et des méthodes; mais qu'il doit le faire reposer sur une base immobile, le faire reposer uniquement sur la foi catholique. C'est bannir, supprimer, anéantir un des éléments de l'humanité, la raison; c'est le bannir, le supprimer, l'anéantir là même où cet élément est le plus nécessaire, dans l'éducation et l'enseignement qui préparent, favorisent et réalisent pacifiquement le progrès des individus et des sociétés.

M. le marquis de Barthélemy veut que l'enseignement officiel soit catholique; il prétend que le gouvernement actuel viole la loi en donnant un enseignement qui ne l'est pas; il conteste le principe de tolérance religieuse, qui est l'âme des établissements universitaires; il demande enfin que l'Université ait des colléges de catholiques, de protestants, de juifs, et il faudrait ajouter, de musulmans, depuis que nous avons Alger. M. le marquis de Barthélemy pense que si l'Etat n'agit point ainsi, il porte atteinte aux droits du père de famille. En vérité, M. le marquis de Barthélemy se fait une singulière idée du devoir de l'Etat en matière d'enseignement. Quoi! l'Etat doit prendre soin d'entretenir les préjugés des citoyens; il doit mettre de sa propre main une barrière entre eux; il doit nourrir dans les fils les haines qui ont divisé les pères! Au lieu d'enseigner la tolérance aux jeunes générations; au lieu d'amener une fusion heureuse par la vie commune du collége et par des liens d'amitié cimentés par une instruction indulgente, sociale, humaine, l'Etat doit enseigner dans les établissements catholiques qu'il n'y a point de salut hors de l'église romaine; dans les établissements luthériens ou calvinistes, que la Rome moderne est une prostituée et le pape un antéchrist; dans les établissements juifs, que le sanhédrin a eu raison de mettre à mort Jésus; dans les établissements musulmans, enfin, qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète. Voilà ce que vous appelez la religion, M. le marquis! Non, les religions ne sont point la religion; les religions sont irréligieuses, puisqu'elles ont divisé les hommes, puisqu'elles les divisent encore; la France marche vers la religion, c'est-à-dire vers l'union intégrale et harmonique de toutes les idées, de tous les intérêts; et si vous étiez réellement les *fils des croisés*, vous aideriez votre patrie à marcher dans cette voie divine!

M. le ministre a répondu au discours de M. de Barthélemy; mais cette réponse aurait pu être plus chaleureuse et plus éloquente, si M. le ministre avait voulu indiquer seulement, comme nous venons de le faire, les conséquences irréligieuses et anti-sociales de la thèse soutenue par son adversaire. M. Villemain a été plus habile et plus heureux en répondant à M. de Montalembert.

Demain, un discours de M. Viennet terminera la discussion générale.

voir le démenti, M. Charles Laffitte se soumettait dans la séance d'aujourd'hui à un troisième examen de la part des casuistes de la chambre.

La chambre était au grand complet, et les ministres députés, M. Guizot en tête, étaient accourus pour prêter leur appui à l'honorable M. Charles Laffitte. L'administration pense-t-elle que toutes les fois qu'il s'agit de corruption, elle est intéressée à en prendre la défense. Le régime parlementaire n'est-il donc qu'une école de corruption, dont les ministres sont les professeurs?

Nous ne nous étendrons pas sur le débat: il a été prouvé, et l'honorable M. Ch. Laffitte a lui-même avoué à la tribune, lors de la première élection, qu'il y avait eu une sorte de marché électoral entre lui et quelques électeurs de Louviers, une promesse par laquelle il s'engageait à souscrire un embranchement de chemin de fer sur Louviers. Aujourd'hui, on est venu incidenter sur quelques détails plus ou moins erronés; mais le fait de l'arrangement électoral n'en est pas moins resté constant, malgré de tardives dénégations. M. de Malleville a su trouver de nobles paroles pour caractériser cet envahissement immoral des faiseurs d'affaires dans le parlement. L'effet de son discours n'a pas été atténué par les paroles tranchantes et mal inspirées de M. de Liadières, qui a eu le malheur de donner à la circulaire publiée en faveur de M. Laffitte, le nom de *Prospectus*. La force de la vérité éclate quelquefois d'une singulière façon!

Enfin, après deux épreuves douteuses, la chambre a cassé une troisième fois l'élection, à la majorité de 185 voix contre 167.

Cependant pour bien apprécier ce résultat, nous devons nous poser à nous-même la question de droit soulevée à la chambre.

La chambre des députés avait-elle d'abord le droit, sur les apparences de corruption dont l'élection de M. Laffitte était entachée, de repousser une première fois ce candidat sans enquête ni discussion profonde? La réponse n'est pas douteuse. Rien, dans la législation actuelle, n'interdisait ce droit à la chambre. Elle pouvait, sur les conclusions du rapporteur, valider ou invalider l'élection qui lui était soumise. Le premier usage qu'elle a fait de ce droit était d'autant moins dangereux, qu'il devait avoir simplement pour effet d'en appeler aux mûres réflexions et au libre arbitre complet du corps électoral, et de dissiper tous les doutes. Mais quand elle a vu la persévérance des électeurs de Louviers à honorer M. Charles Laffitte de leurs suffrages, la chambre a-t-elle bien fait de repousser, sans enquête, ce candidat une seconde fois, une troisième fois, et indéfiniment? Nous ne le pensons pas. Du moment où les électeurs, interrogés et mis en garde, donnaient un second mandat de confiance à M. Charles Laffitte, la chambre n'aurait dû ne répondre à l'entêtement électoral que par une enquête incontestable?

Si la chambre est seule juge de sa dignité de pouvoir politique, elle doit être aussi la première à respecter, à sauvegarder le genre de souveraineté que, d'accord avec les autres pouvoirs de l'Etat, elle a octroyée aux électeurs.

Il était vraiment peu digne de la justice d'un corps législatif, de laisser d'abord le débat s'envenimer, se personnaliser entre M. Laffitte, candidat repoussé, et M. Grandin, député accusateur, et d'en faire ensuite un sujet de lutte entre l'opposition et le ministère? Il faut que la passion de l'antagonisme parlementaire ait encore des essors bien aveugles pour que l'opposition n'ait pas compris qu'en se fanatisant en masse, et sans enquête préalable, contre la réélection de M. Laffitte, elle consacrait un précédent le droit monstrueux qu'auraient les majorités, au moment de l'examen des pouvoirs, de repousser leurs adversaires politiques, sur le simple

voit ses vœux, ses convictions, ses sympathies repoussées sans information régulière, n'agit-il pas noblement à son tour en persistant quand même dans l'exercice de son droit?

Le défaut d'enquête est donc le mot de cet étrange conflit de pouvoirs. L'enquête n'ayant pas eu lieu, on a le droit de se demander où les députés conservateurs et les ministres eux-mêmes, qui avaient voté une première fois l'exclusion de M. Charles Laffitte, ont pu puiser la certitude de leur erreur première et l'assurance avec laquelle ils ont voté une seconde et une troisième fois en faveur de ce candidat? C'est parce qu'il n'y a pas eu enquête publique et officielle, qu'un collége électoral reste tout entier en interdit représentatif et aux prises avec la représentation nationale.

A défaut d'enquête, il est plausible à l'opposition de croire que l'intérêt qu'ont les électeurs de Louviers à posséder leur embranchement de chemin de fer, explique seul la persistance de leur vote en faveur de M. Laffitte. A défaut d'enquête, les électeurs, les ministres, le parti conservateur tout entier restent eux-mêmes sous le coup de l'imputation d'immoralité portée contre M. Charles Laffitte.

Les organes du parti conservateur ne sont donc pas si bien reçus de narguer le puritanisme de l'opposition, et de soutenir la moralité absolue de leur candidat politique. S'il n'est que trop possible que M. Laffitte paye pour la communauté qui le repousse plus encore que pour lui-même; s'il n'est que trop vrai que l'unanimité première de la chambre contre le candidat de Louviers, peut s'expliquer jusqu'à un certain point par le désir que chacun a de voir se diriger et se concentrer sur autrui la foudre qui le menace, cela ne prouve pas grand chose, il nous semble, en faveur du délit dénoncé. On peut, comme le journal la *Presse* l'a fait très spirituellement ce matin, établir un rapprochement curieux entre tous les autres moyens de captation électorale, usités et tolérés dans le monde politique et la malencontreuse soumission d'embranchement de Louviers. On arrive facilement ainsi à innocenter un peu M. Laffitte aux dépens de tout le monde. Mais on a grand tort d'en tirer induction pour excuser le fait lui-même. On est mal venu d'établir en principe, qu'au plus riche appartient le droit d'acheter par un sacrifice, par une aumône, par une concession quelconque, l'honneur du mandat politique. Une telle théorie serait la consécration la plus dangereuse de cette suprématie de l'argent, de l'avénement de cette aristocratie vénale qui vicient profondément déjà notre système représentatif. La promesse d'un embranchement de chemin de fer, n'est peut-être pas plus coupable que la promesse d'une bourse de collége, d'une perception, d'une croix d'honneur; elle n'est peut-être pas plus coupable qu'un programme menteur, qu'une basse adulation et qu'une fausse promesse, mais il est certain que tous ces faits dénoncés, loin de s'atténuer l'un par l'autre, démontrent l'urgence d'une réforme profonde dans le système électoral.

Ce que la chambre doit faire si elle veut sortir de ce conflit et empêcher qu'il se reproduise; ce que la chambre doit faire si elle tient réellement à représenter l'honneur du pays plutôt que quelques intérêts cupides, c'est de trouver le moyen de purger la représentation politique de cette lèpre qui la ronge. Puisque les intérêts locaux forment la monnaie politique avec laquelle l'élu paie l'électeur et le ministre achète l'élu, il faut enlever l'administration des intérêts locaux à la prérogative des députés et des ministres. L'élection au chef-lieu, l'élection à deux degrés, le vote électoral par ordres d'opinions et même une certaine décentralisation ad-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Notes d'un Voyageur.

Temples et cathédrales. — Mission initiatrice de la France. — Le voyage à la portée de tout le monde. — Adieu! Elucubration philosophique, sentimentale et finale.

Jamais je ne suis entré dans une vieille église gothique, tombée au pouvoir du protestantisme, sans éprouver un vif sentiment de répulsion. Si des preuves de violence existent quelque part, elles sont là. Si vous doutez encore de l'insuffisance de la réaction protestante, faites quelques pas dans cette basilique, devenue un temple calviniste.

Ce n'est point, toutefois, que je veuille nier la légitimité du mouvement religieux, caractérisé par la réformation; ce n'est pas que je ne sois prêt à reconnaître que le protestantisme ait compté d'abord au nombre de ses martyrs les plus vertueux, les plus instruits, les plus hommes de bien. Mais aujourd'hui que les nécessités, qui ont fait la réforme sont loin de nous, il nous est permis de juger ce culte en lui-même et avec impartialité.

Combien cette religion, qui rejette dédaigneusement toute manifestation extérieure, formes, signes, symboles, enfin tout ce qui sert de ralliement et de drapeau aux hommes assemblés, paraît bien plus loin de la vérité que le catholicisme. Quoi? pour l'Eternel auteur des choses, pour le souverain créateur des mondes un temple nu, froid, terne et sombre? Pour lévites, un homme couvert d'une triste robe noire et d'un bonnet d'avocat? Pour hymne de gloire, pour chant d'amour et de reconnaissance une psalmodie monotone? Serait-ce donc que l'homme aurait trop de pompes de la terre, des magnificences des arts et de l'industrie pour honorer le Tout-Puissant et le Très-Bon. Dans ce temple, point de mouvement, de lumières, de fleurs et de verdure; point de concerts qui éclatent splendides en mille voix harmonieuses, point de marbres, point de tableaux où les maîtres se soient surpassés. Rien de ce qui prouve l'intelligence et l'industrie de l'homme; rien de ce qui révèle sa grandeur, la conquête pacifique et glorieuse de la terre avec toutes ses magnificences.

Enfin, rien d'animé et de vivant dans le sanctuaire où vous venez adorer le PÈRE DE LA VIE UNIVERSELLE!

Ah! loin de moi, loin de l'humanité cette froide enveloppe de pierres nues, ce linceul mortuaire. Rendez lui au moins son passé à cette pauvre basilique dépouillée. Faites que le sentiment religieux des adorateurs ne se glace point sous ces voûtes froides, sur ces bancs de bois, unique ornement du temple de l'Eternel. O vieilles cathédrales qui reconnaissez encore Rome pour souveraine, en vous au moins se trouvent en germe toutes les belles harmonies de la terre, toutes les expressions de la vie humaine. Vous êtes vivantes. L'or, symbole de la lumière, brille en vos sanctuaires; la soie, le velours, les peintures précieuses, la pierre et les marbres ciselés ornent vos enceintes sacrées. Chez vous tout est splendeur et mouvement. Quand l'orgue majestueux et les chants des fidèles sont insuffisants, les mille voix de l'orchestre emportent dans leurs puissantes mélodies vos hymnes d'amour et de reconnaissance. Vos solennelles processions déroulent à travers les nefs élevées et les arceaux en ogive leurs longues théories de jeunes filles blanches, de graves magistrats, d'enfants et de prêtres portant des lumières et couvrant de fleurs les parvis du saint lieu.

La vue des églises gothiques aux mains des protestants me cause une invincible impression de tristesse glaciale. Les églises puérilement somptueuses et ridiculement parées de l'Italie, me reportent aux temps du christianisme, où les chœurs étaient d'or pur et les autels de pierre. Les premières vous choquent par l'absence de la vie; les secondes, comme étant la manifestation d'un culte tout extérieur et sans foi profonde.

Sur la route de Zug à Zurich, on aperçoit le monument élevé à la mémoire de Zwingle, tué dans une bataille contre les Bernois. Je ne connais rien de plus caractéristique de l'art protestant, rien qui puisse donner une plus juste idée de l'esprit de ce culte. Ce monument, puisque nous lui avons donné ce nom, consiste dans un simple carré d'airain où se lit une courte inscription rappelant le nom de Zwingle avec les dates de sa naissance et de sa mort. Ce carré d'airain est lui-même enchâssé dans un autre carré de granit à peine taillé. Ce carré de pierre brute est posé de champ sur une autre pierre de même nature et de forme rectangulaire. C'est tout. Simplicité, rudesse, froideur, silence mortel: l'art protestant est là tout entier. Partout on imite la France. On copie ses codes, ses institutions judiciaires et administratives; on traduit et l'on contrefait ses ouvrages, on transforme sa pensée en mille façons diverses. Livres, théâtres, journaux, voire peintures et musique, modes et habitudes, tout est traduit ou imité. Le monde se règle sur nous et se fait à notre image. C'est notre inspiration et notre initiative qui communiquent le mouvement aux nations.

Lorsque j'entends tous ces échos de la pensée de la France, lorsque je suis témoin de toutes ces reproductions, oh! qu'alors surtout je la voudrais toujours grande et digne, noble et féconde. Volontiers je crierais de toutes les forces de mon cœur à ceux qui dans notre pays pensent et agissent, tiennent la plume ou le burin: en composant votre drame, ne songez pas seulement au boulevard ou à votre bourse, car votre drame sera joué en Italie, en Espagne, dans les deux Indes; que sais-je? dans tout le monde civilisé. Ce livre, ce roman sera lu, non pas dans quelques cabinets de lecture, mais dans toutes les langues polies de l'Europe. Ces journaux seront contrefaits et copiés dans les deux mondes. Ces toiles, ces gravures, ces lithographies attireront plus de regards à l'étranger que dans notre patrie.

Le fier et utopique descendant de Charlemagne, Saint-Simon, se faisait éveiller chaque matin par ces paroles noblement ambitieuses: « Monsieur le comte, souvenez-vous que vous avez aujourd'hui de grandes choses à faire. » — Poëtes, artistes, écrivains, journalistes de la France, dirai-je à mon tour, souvenez-vous que le monde vous regarde et attend. Soyez-donc dignes de votre mission. Elevez vos cœurs et vos pensées, et puisqu'on vous salue en initiateurs de ces rois de l'intelligence, conduisez-vous en rois; soyez grands et magnanimes.

Sans contredit, le voyage instructif et quelque peu prolongé est une rare exception aujourd'hui. Nul doute encore que ce fait ne porte avec lui un caractère frappant de l'infériorité et de la misère relative de la société actuelle.

En effet, comprend-on que la très grande majorité des hommes soient hors de communion avec le monde et leurs semblables; que ceux qui vivent dans les plaines n'aient jamais vu les montagnes, que ni les uns, ni les autres n'aient jamais contemplé la mer, cette source inépuisable d'impressions et de sentiments nouveaux; enfin, que presque nul d'entre eux n'ait retrempé et développé son intelligence par la vue d'autres pays, d'autres mœurs et d'autres hommes.

Certes, s'il est un moyen d'instruction facile et accepté de tout le

...prit du christianisme. Le secours, c'est-à-dire la charité, est le lien qui unit les hommes ; il n'humilie ni celui qui donne, ni celui qui reçoit.......

Il vous faut une organisation du travail ? Avez-vous quelques idées arrêtées à ce sujet ? Vos instituteurs vous ont-ils proposé autre chose que le *phalanstère ou le communisme :* Or, savez-vous ce que c'est que le *phalanstère* et le *communisme?* Le *phalanstère* fonde l'organisation du travail sur ce qui désorganise tout, sur le libre développement des passions ; le *communisme* fonde l'organisation du travail en supprimant ce qui est le stimulant du travail, la propriété.

Ainsi, à des travailleurs qui exposent, en des termes pleins de dignité et de modération, les injustices et les misères que fait peser sur eux la fausseté de notre régime industriel; à des travailleurs qui supplient humblement le pouvoir de mettre enfin à l'étude la grande question de l'organisation du travail, le *Globe*, au nom de nos ministres, répond en se jouant : « Vos misères sont grandes, c'est possible ; nous en sommes profondément touchés ; mais nous n'y pouvons rien, et personne n'y peut rien. Le mieux, c'est de vous résigner, car nous vous affirmons, et sur ce point vous pouvez vous en rapporter à des théologiens de notre force, nous vous affirmons que c'est la loi du christianisme, *qu'il y ait toujours des pauvres et des malheureux...* »

Continuez, imprudents avocats d'une aristocratie sans entrailles, à vous moquer ainsi des justes doléances des travailleurs ; mais prenez garde cependant : ces classes laborieuses que vous raillez pourraient bien, dans un jour de colère, vous faire payer cher, à vous, ainsi qu'à vos patrons, votre déni de justice et vos cruels sarcasmes.

Logique du Christianisme d'après M. Granier de Cassagnac.

Le *Globe* a publié ces jours derniers, en variétés, le commencement d'un travail qui a pour titre — *De l'affranchissement des esclaves d'après le christianisme*, — et dont l'auteur est, bien entendu, M. Granier de Cassagnac.

La partie de ce travail qui a été publiée a pour objet de démontrer, *d'une manière évidente et péremptoire*,

1° Que le *christianisme, dans sa doctrine primitive et traditionnelle, a envisagé l'esclavage comme une forme sociale indifférente en elle-même et tout-à-fait compatible avec la liberté et la vraie dignité humaine.*

2° Que, si l'esclavage ne subsiste plus aujourd'hui que *dans les sociétés qui sont encore à l'état d'ébauche*, c'est grâce au christianisme, *ce grand libérateur des âmes, qui a su faire disparaître l'ignorance et la barbarie, filles des passions de l'homme.*

Voici le christianisme, qui a eu le grand mérite de détruire l'esclavage, fruit de l'*ignorance et de la barbarie;* ce qui n'empêche pas que, dans la doctrine traditionnelle, il ait toujours envisagé l'esclavage comme une forme sociale indifférente en elle-même et parfaitement compatible avec la liberté et la vraie dignité humaine. Telle est la logique que prête au christianisme le grand théologien M. Granier de Cassagnac.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 29 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, dépose sur le bureau de la chambre le projet de loi relatif aux brevets d'invention.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. PASSY. Je prends la parole dans cette discussion, quoique les élo-

...neral de Louis XVIII. (Rires.)

Il est nécessaire aujourd'hui d'embrasser un système d'enseignement plus en rapport avec nos idées et nos mœurs ; la commission, dans son admirable travail, en a donné seule les véritables éléments,

Je vote pour le projet de loi.

M. DE BARTHÉLEMY. Messieurs, depuis long-temps bien des opinions étaient en présence sur cette grande question de l'enseignement. Le gouvernement nous présente une loi qui a pour but, dit-il, de ramener les idées divergentes dans la même voie, de réunir toutes les opinions, enfin, de contenter tout le monde.

Eh bien! cette loi, moi, je la repousse, comme une atteinte à la liberté réelle de l'enseignement; je la repousse parce qu'elle doit détourner la jeunesse de l'aptitude religieuse qui lui est si nécessaire ; je la repousse parce qu'elle ne présente que des garanties mensongères contre l'abus du monopole, parce qu'elle tend à détruire les bons résultats que nous avons recueillis depuis bien des années; je la repousse, enfin, parce qu'elle veut abolir le droit le plus sacré, celui de la famille, celui qu'ont tous les pères de transmettre à leurs enfants leurs vieilles traditions, leur religion et leurs mœurs.

L'orateur présente ici des considérations générales contre le projet de loi dont il attaque quelques dispositions. Il passe ensuite en revue les différentes lois rendues sous l'Empire, et assure qu'elles n'ont jamais reçu et ne reçoivent pas encore aujourd'hui leur entière exécution. Mais ce qu'il y a de plus inconstitutionnel, c'est le conseil de l'instruction publique et son organisation.

Le décret constitutif du conseil royal, ajoute M. de Barthélemy, viole toutes règles constitutionnelles. Ainsi, il y a, au titre des délits et des peines, un article portant que les infractions aux dispositions réglementaires seront jugées et punies par une juridiction universitaire. Ces peines, prononcées par des tribunaux exceptionnels, peuvent être graves ; la prison pour un an peut être même infligée aux professeurs reconnus coupables d'avoir manqué à leur devoir. Les cours royales sont obligées d'entériner ces jugements comme s'il s'agissait d'entériner des lettres-patentes ou de grâce.

M. SÉGUIER. Je dois déclarer qu'à la cour royale de Paris nous n'avions aucune connaissance d'une pareille législation, et lorsque dernièrement un jugement de cette nature nous fut apporté pour être enregistré, nous avons été tellement surpris, que ce n'est que par respect pour la loi et de ma voix la plus basse que j'ai prononcé l'enregistrement.

M. COUSIN. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la loi promulguée en 1808 ait pu être ignorée par la première cour du royaume, par la cour royale de Paris ; il est étonnant que cette loi soit tombée en désuétude quand elle est exécutée depuis quarante ans par le conseil de l'instruction publique.

M. DE BARTHÉLEMY. Je le répète, l'existence du conseil royal tel qu'il est constitué aujourd'hui est inconstitutionnelle, et j'en réclame avec insistance une organisation nouvelle. Le projet de loi qu'on vous présente tend à abolir toute concurrence en matière d'instruction; il a pour but d'étouffer la liberté d'enseignement formellement promise par la charte. Enfin, cette loi, au lieu d'être une loi de liberté pour tous, n'est qu'une loi de défiance contre une classe de citoyens qui a rendu de si grands services aux lettres, aux sciences et à la civilisation.

On a dit que le clergé, et partant les corporations religieuses, avaient fait de bons élèves dans les lettres ; mais que dans les sciences les résultats n'avaient pas été aussi bons. Cependant, messieurs, le quinquina, qui l'a trouvé? (On rit.) Une corporation religieuse. Et Condé, Bossuet, Corneille, Descartes et tant d'autres, n'étaient-ils pas élèves d'une corporation religieuse ?

UNE VOIX. Et Voltaire !

M. VILLEMAIN. Et Diderot! (On rit.)

M. DE BARTHÉLEMY s'attache à démontrer les avantages qui résulteraient d'une instruction reçue en commun dans des établissements religieux.

L'orateur termine en déclarant qu'il repousse tout le projet, et qu'il se réserve de présenter des amendements et de reprendre la parole lors de la discussion des articles.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. Je ne veux pas interrompre la discussion ; mais j'ai besoin de répondre tout de suite à plusieurs allégations erronées de l'honorable préopinant. Il ne s'est pas borné à combattre le projet de loi présenté par le gouvernement et par la commission, il veut encore l'annulation des lois existantes.

L'orateur soutient que d'après la loi de 1806, les décrets rendus en 1808 et

...eux des autres communions.

Je désire que la discussion amène le plus promptement possible un résultat définitif. M. de Barthélemy a souhaité que la chambre n'adoptât pas la loi. Pour moi, j'ai la conviction que d'une assemblée aussi éclairée il sortira une loi qui n'aura d'autre résultat que l'intérêt public.

M. DE BOISSY. Messieurs, j'avais demandé la parole d'abord pour parler en faveur du monopole, je veux dire de l'Université. Maintenant, mes convictions sont changées complètement, je viens parler pour la liberté d'enseignement contre le projet. (On rit.). Je prie du reste la chambre de croire bien que je ne suis rien, ni jésuite de Fribourg, ni jésuite du Canada. Je suis tout simplement catholique, catholique sans ostentation comme sans respect humain, et c'est comme catholique que je viens combattre le projet; car, comme je l'ai dit, j'ai changé d'opinion. (Nouveaux rires.)

L'orateur réfute successivement plusieurs assertions du préopinant; il se plaint que M. le ministre ait déclaré que l'enseignement doit être laïque; il se plaint ensuite qu'on ait invoqué sans cesse l'autorité du roi en faveur de l'Université. On a dit que le roi avait envoyé ses enfants au collège et l'on en a tiré un grand argument en faveur de l'Université. Cet argument me paraît maladroit ; qui sait si le roi n'a pas confié l'instruction de ses enfants à l'Université et l'éducation à des ecclésiastiques?

L'orateur s'appuie de l'autorité de MM. Cousin, Dubois, Saint-Marc-Girardin et Persil, qui tous ont écrit, il y a quelque temps il est vrai, que l'Université est une institution illégale, et finit en se prononçant contre la rétribution universitaire.

La séance est levée à 5 heures 1|2.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 29 avril.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'assemblée est très nombreuse.

M. LASNYER fait un rapport sur l'élection de M. Loquet, nommé par le 9e arrondissement en remplacement de M. Galis, démissionnaire. Les opérations sont régulières, et le bureau propose la validation de l'élection en ajournant l'admission jusqu'à production de pièces.

La validation est prononcée.

M. FÉLIX RÉAL fait, au nom du 5e bureau, un rapport sur la réélection de M. Charles Laffitte, le 14 avril 1844, par le collège électoral de Louviers; les opérations ont été régulières ; M. Laffitte a obtenu un nombre de suffrages bien supérieur à la majorité absolue ; aucune protestation n'a été annexée au procès-verbal ; les pièces sont régulières; il semblait donc que le 5e bureau, dit le rapporteur, n'eût qu'à vous proposer la validation de l'élection.

Mais deux décisions de la chambre ont déjà repoussé M. Charles Laffitte; il est certain que les électeurs ont le droit du choix, et que la chambre en même temps a le droit d'éclairer les électeurs et de les engager à revenir sur leur décision lorsqu'elle croit qu'ils se sont trompés ; mais dans la question qui vous est soumise, les décisions antérieures de la chambre constituent-elles un engagement pour elle ? Est-il indispensable qu'elle garde le dernier mot? Enfin, les faits de corruption qui vous ont paru de nature à faire annuler les deux premières élections se présentent-ils dans la troisième? Voilà les questions que nous avons cru devoir nous poser.

Sur les deux premières, la réponse nous a semblé devoir être négative, et c'est la troisième surtout qui nous a préoccupés.

L'orateur rappelle succinctement les faits qui ont accompagné les deux précédentes élections, les discussions de la chambre qui ont motivé la double annulation et les explications qui dès lors ont été publiées dans les journaux.

Il ajoute que M. Lafitte a été admis dans le 5e bureau pour donner des explications. Ces explications sont les mêmes qui ont été insérées dans les journaux ; c'est-à-dire que, suivant lui, toutes les accusations portées contre lui ont pour cause une conversation qu'il eut avec un électeur aveugle, qui a dicté à un de ses amis, ses souvenirs sur cette conversation, souvenirs qu'il n'a jamais été lui, mis à même de contrôler.

Le bureau s'est divisé sur la solution à donner à cette question. La minorité a pensé que les motifs qui avaient motivé l'annulation des deux précédentes élections, subsistent encore.

---

monde, un moyen infaillible et qui touche, à un degré quelconque, les intelligences les plus obtuses, on peut affirmer, c'est que l'aspect des choses, la présence des phénomènes, la réalité vivante, s'offrant à votre esprit, entrant chez vous de vive force, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il est impossible de résister absolument à ce spectacle varié qui vient stimuler incessamment nos facultés de perception et de jugement. A moins d'être mollusque, comment demeurer tout-à-fait insensible à ce mouvement qui vous presse de toute part, comment ne pas rapporter quelques impressions, quelques idées d'un voyage?

Voir c'est avoir, allons courir a dit le poète avec un tact exquis et inspiré. Aussi, l'humanité doit-elle puiser un jour à pleines mains dans ce trésor accessible pour tous. Alors l'homme connaîtra son semblable et connaîtra son domaine. Il verra des climats et des peuples divers, il appréciera leurs rapports; il comprendra combien l'aspect des choses, dans sa multiplicité infinie, peut être toujours utile, toujours conforme à l'ordre général. Alors tomberont les préjugés, ces barrières de l'esprit, ces douanes de la pensée qui arrêtent aujourd'hui tant d'intelligences. Alors on ne pourra plus dire avec le chantre des bohémiens :

> Philosophe,
> De mince étoffe,
> Ton œil ne peut se détacher
> Du vieux coq de ton vieux clocher.

Combien il n'est que trop vrai que la philosophie de presque tous les hommes n'est encore qu'une philosophie de clocher! Mais, dans l'avenir, tous les hommes sont appelés à voyager plus ou moins, et donc à connaître et à *conquérir* de nouveaux éléments de vie, selon l'heureuse expression de Béranger.

Aujourd'hui on voyage : l'oisif pour échapper à l'ennui; le commettant pour gagner de l'argent; un petit nombre d'artistes pour se retremper et s'inspirer ; un plus petit nombre d'économistes et de philosophes pour observer et s'instruire ; enfin, quelques-uns voyagent encore par ce motif qu'indique très justement l'auteur de *Lélia* et de *Consuelo* :

« Nous ne sommes réellement bien nulle part en ce temps-ci, et de » toutes les faces que prend l'idéal (ou le sentiment du mieux), le voyage » est une des plus souriantes et des plus trompeuses. — La divine espé» rance va toujours son train, poursuivant son œuvre dans nos pauvres » cœurs, et nous soufflant toujours ce sentiment, ou mieux cette recher» che de l'idéal. »

Comme on le voit, l'humanité est loin encore de tirer parti de cette source d'instruction aussi inépuisable que variée. Au reste, c'est à peine si les communications entre les peuples sont permises politiquement, et facilement praticables au point de vue matériel.

Parmi les mots de la langue, il en est quelques-uns dont le vocabulaire du voyageur se trouve particulièrement chargé. Cet homme, qui, sans cesse, arrive et part de nouveau, vous salue d'un bienveillant *bonjour*, et vous quitte bientôt avec un *adieu*. Pour peu qu'on soit disposé à se demander compte des choses, pour peu qu'on ait quelque tendance à philosopher, il est impossible de ne pas arrêter son esprit au sens de ces mots d'un emploi continuel. *Bonjour* est une expression euphonique, coulante, et de laquelle je suis loin de dire du mal ; mais *adieu* me semble contenir bien autrement de pensées. Ce mot renferme à lui seul tout un monde de sentiments ineffables. J'en veux exposer ici quelques-uns, puisqu'aussi bien je ne saurais mieux quitter mon lecteur que sur ce mot.

Adieu ! verbe divin d'union et de paix, d'espérance et d'amour, de souvenir et de regret ; expression spontanée du cœur, descendue du ciel, et qui nous ramène vers lui. Qui donc, dans un moment de poétique inspiration, pourra dire tout ce que tu recèles de précieux sentiments, de douces pensées, de nobles et religieux désirs !

C'est le mot qui console et parfume les plaies douloureuses de l'âme, porté sur les ailes blanches de l'espoir. C'est le mot de l'homme à la terre, de l'homme à l'homme, de l'homme à Dieu. Il résume éloquemment, à lui seul, une douleur, une joie, une prière ; il est le verbe souverain, l'expression dernière, le cri suprême de l'âme. Adieu, ce mot dit tout notre être ; c'est le mot de la vie, c'est le mot de la mort.

Adieu ! voyageur, puisses-tu rencontrer sur ta route des mains amies, un toit hospitalier et des cœurs toujours ouverts. Adieu.

Adieu ! ami, tu pars et je reste ; mon cœur et ma pensée seront tes compagnes. Mais nous retrouverons-nous encore ? L'Océan est perfide et la vie amère ! Espérons. Adieu ! adieu !

Adieu ! mon bien aimé ; adieu ! mes larmes m'empêchent d'ajouter d'autres paroles. Eh ! que pourrais-je dire que tu ne saches déjà ? Je t'aime !.., toute mon âme est dans ce mot. Sois heureux, et souviens-toi... Adieu ! adieu !

Adieu ! mon père, je suis jeune, il faut vivre avant de se reposer au foyer domestique. Bonne espérance, au revoir ! Adieu !

Adieu ! cher enfant, songe à ta mère, songe que ma vie tient à la tienne. Dieu veille sur toi ! Adieu ! adieu !

Adieu ! à vous tous mes amis, mes enfants. Adieu, mais ne soyez pas tristes, car je meurs en paix et m'endort avec sérénité du grand sommeil. Ouvrez cette fenêtre, que l'air libre des champs pénètre encore ma poitrine, que la vue d'un dernier soleil sur nos montagnes réjouisse mon regard : approchez ces fleurs embaumées ; qu'Emma me fasse entendre encore cette suave et solennelle mélodie de Beethoven ; donnez-moi vos mains que j'en ressente une dernière fois la pression affectueuse. Adieu ! amis, enfants, ne pleurez pas, ayez confiance, je vais à Dieu. Adieu, car nul de nous ne vit que par lui, et nul n'est proscrit par notre père qui est aux cieux. Sa main toute puissante s'étend sur les mondes et en ranime toutes les créatures.

Adieu ! ce mot vous dit qu'un lien céleste m'enchaîne à lui, comme à vous, comme à tout. Car le lien est universel et mon adieu sacré s'adresse à tout ce qui m'environne. Adieu, à toi, mère des hommes, terre féconde, aux immenses océans, aux montagnes sublimes, aux plaines riantes ; adieu aux horizons azurés de l'espace infini ; adieu, ciel étoilé; adieu, soleil splendide et vivifiant ; adieu aux mélodies grandioses des vents et des tempêtes mugissantes ; adieu aux harmonies sans nombre de la création ; adieu ! amis, enfants. Adieu ! Adieu !

C'est ainsi que l'homme exhale le dernier cri de son âme, soupire le suprême accent de son cœur, et confie à la toute-puissante bonté le dépôt sacré de ses désirs et de ses espérances.

Adieu ! ce verbe expressif est toute une croyance, toute une foi, toute une religion. Il est doux et consolant, mystérieux et profond comme le symbole de la vie et de la communion universelle. Adieu ! ce n'est point se quitter pour ne plus se voir, c'est se remettre par la pensée sous la garde du Très-Bon ; c'est dire nous nous retrouverons en lui, nous nous réunirons dans le sein de la divinité.

Adieu ! adieu, lecteur.

E. DE POMPERY.

chambre se déclara suffisamment éclairée; elle annula l'élection et repoussa l'enquête comme inutile; cependant, après ce refus, il se fait en dehors de la chambre une petite enquête contrairement à tous les usages parlementaires.

Je veux bien au reste, pour un moment, accepter la discussion sur le terrain où elle a été portée. Je veux bien admettre qu'il n'a pas été prouvé que la note ait été revue et paraphée par M. Ch. Laffitte. Cette note existe; elle a été dictée par un électeur honorable, intelligent, M. Danet; permettez-moi de vous la lire.

M. DENIS. On n'a pas produit l'original devant le bureau.

M. G. DE BEAUMONT. Voici cette pièce. J'ai eu un long entretien avec M. Laffitte; voici ce que je lui ai demandé :

1re question : Savez-vous, monsieur, que M. Desessarts s'est rendu à Louviers pour vous présenter comme candidat en remplacement de M. Hippolyte Passy?

Réponse : C'est moi qui ai engagé mon ami à faire cette démarche.

2e question : La presque totalité des électeurs est décidée pour de E. de Fontenay. Les électeurs sont peu ministériels, vous le savez. Ils veulent la dignité de la nation, le maintien de nos libertés.

Réponse : Je sais cela, et mes opinions sont en tout point conformes à ce que vous venez de dire.

3e question : Savez-vous que M. Jacques Fontenay jouit de l'estime et de la considération générales, et que l'espoir d'un avantage immense pour le pays pourrait seul changer la détermination des électeurs. Pour mon compte, mon affection est telle pour lui, que j'ai été touché, heureux de voir mon gendre refuser toute candidature en sa faveur.

Réponse : « Je sais que M. de Fontenay jouit d'une estime considérable, et qu'il faudrait un puissant motif pour faire pencher la balance en ma faveur. En conséquence, j'offre à l'arrondissement de faire tous mes efforts pour, au moyen du vote parvenir à établir le plus promptement possible l'embranchement du chemin de fer. »

Les mots « à mes frais, » qui suivaient les mots établir, ont été rayés par l'électeur, suivant quelques membres; par M. Laffitte lui-même, selon quelques autres.

A une quatrième question, M. Laffitte répond : J'affirme sur l'honneur que je ne négligerai rien pour obtenir l'embranchement; si je ne pouvais l'obtenir, je ne balancerais pas un moment à donner ma démission.

Maintenant, messieurs, je conseillerais à l'honorable rapporteur de votre 3e bureau...

M. CH. LAFFITTE se levant. Je demanderai à donner quelques explications...

A GAUCHE. Après l'orateur! Attendez! attendez!

AU CENTRE. Laissez donc parler!

M. G. DE BEAUMONT fait signe qu'il cède la parole à M. Laffitte.

M. CH. LAFFITTE de sa place. J'ai une lettre adressée par l'auteur même de la lettre qu'on vient de lire à Messieurs les arbitres choisis par M. Grandin et par moi;

Voici cette lettre :

« Messieurs, j'ai été surpris de n'avoir été averti qu'hier soir à dix heures, et verbalement, que j'avais à comparaître, sur la citation de M. Grandin, devant les arbitres choisis par ce député et par M. Charles Laffitte. J'aurais pensé, quoique je ne sois pas aux ordres de M. Grandin, que je devais être averti officiellement.

» Du reste, je n'avais pas attendu l'interpellation de M. Grandin pour rendre compte de ce qui s'était passé entre moi et M. Charles Laffitte.

» Comme je ne voudrais pas que cette entrevue donnât lieu à de nouvelles calomnies, je vous envoie la pièce qui a fait le sujet du débat. Vous n'y trouverez ni annotations, ni paraphe de M. Ch. Laffitte. Je jure sur l'honneur que c'est bien ce que j'ai écrit, et qu'il est faux que je l'aie jamais montrée à M. Laffitte. » (Marques nombreuses d'incrédulité.)

M. CH. LAFFITTE, s'arrêtant dans sa lecture. Et je jure sur l'honneur, moi, que je n'ai jamais lu cette pièce. (On rit à gauche.)

M. CH. LAFFITTE, se remettant à lire. « J'ai été constamment seul avec M. Ch. Laffitte dans son cabinet.—Signé Zoé DANET, pour son père, M. DANET. » — (Vive agitation.)

M. G. DE BEAUMONT. Je dirai à M. Ch. Laffitte que ce que je viens de lire est justement la copie envoyée par M. Danet à M. de Fontenay, et il est impossible de la contester. (Oh! oh!) Et cela est si vrai que, dans une lettre, M. Danet s'excuse vis-à-vis de M. de Fontenay, son ami, de ne pouvoir plus lui donner sa voix, qu'il lui avait promise. « Il s'agit, lui dit-il, d'opter entre le développement de notre industrie et la dégénérescence certaine au profit d'Elbeuf. (Mouvement.)

Je ne conçois pas qu'on cherche à faire résoudre une question grave par des équivoques indignes de la chambre. Cette note, vue, lue par tout le monde, n'a été déniée ni par M. Charles Laffitte, ni par personne. (Vives dénégations; la voix de l'orateur est couverte par le bruit.)

M. CHARLES LAFFITTE donne lecture d'une lettre par laquelle M. Danet adresse aux arbitres choisis par MM. Laffitte et Grandin la note en question, note dans laquelle M. Laffitte n'a fait ni ratures ni corrections.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. La note que je viens de lire contient deux ratures. Au reste, qu'elles aient été faites ou non par M. Laffitte, ce qui résulte de ce que M. Laffitte même vient de nous dire, c'est que la conversation a eu lieu. Il en résulte également qu'elle a été lue par une foule de personnes, qu'elle a puissamment agi sur le vote; qu'importe, après cela, qu'elle ait été raturée, paraphée, ou qu'elle ne l'ait pas été; la chambre ne peut se perdre dans les petites questions de détails; il ne s'agit ici que d'une appréciation morale. (Interruptions en sens divers. Agitation.)

Ce que je ne m'explique pas, c'est qu'on ait pu invoquer en faveur de M. Charles Laffitte la sentence arbitrale. De ce que M. Grandin a dit, rien n'est infirmé. (Violente agitation au centre.) Dans tout le cours de cette discussion, M. Grandin a fait preuve de dévouement. (Violentes exclamations. Agitation au centre.)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. M. Grandin a trompé la chambre.

M. GRANDIN. Je suis heureux que ce soit M. Emile de Girardin qui le déclare.

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre! (Longue interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la chambre au silence; je me verrai obligé de rappeler à l'ordre les interrupteurs, et surtout ceux qui se permettent des interruptions personnelles. (Très bien! à gauche.)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. En supposant que dans les faits rapportés par M. Grandin ce détail n'eût pas été déclaré constant, il n'en est pas moins vrai qu'après les pièces produites, les accusations ont un caractère plus précis que celui qu'elles avaient lors du premier débat.

Mais ce dont il s'agissait, surtout à la seconde élection, c'était de savoir si la chambre avait le droit d'annuler une seconde fois l'élection. La chambre a reconnu, et justement, qu'elle avait toujours le droit de rappeler les électeurs à la moralité.

Deux questions importantes sont aujourd'hui décidées; il ne s'agit plus que de la constatation des faits.

Maintenant, je demanderai quel est celui des faits antérieurs qui a changé de caractère? On nous dit qu'il ne s'est pas produit de faits nouveaux; mais les faits antérieurs n'étaient-ils pas assez graves? Leur influence ne subsiste-t-elle pas toujours?

D'ailleurs, il s'en produit un nouveau : c'est une nouvelle protestation du collége électoral de Louviers contre la chambre. Mais, nous dit-on, si vous leur m'a dit qu'il n'avait pas terminé son discours, je prie la chambre de l'entendre. (Non ! non !)

Après avoir lutté encore un quart d'heure, l'orateur se décide à descendre de la tribune.

La clôture de la discussion est mise aux voix et rejetée.

M. de Malleville monte à la tribune et M. Desmousseaux essaie de parler de sa place et de l'hémicycle. (Hilarité.)

M. E. de Girardin prononce quelques paroles au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT fait observer à M. Desmousseaux qu'il a deux fois renoncé à la parole.

M. DE MALLEVILLE. Il n'est personne ni au-dehors ni au-dedans de cette enceinte qui ne soit intimement persuadé que la soumission de M. de M. Ch. Laffitte n'ait été intimement liée à sa candidature.

M. CH. LAFFITTE. Je demande la parole.

M. DE MALLEVILLE. La preuve, c'est que la soumission a précédé la candidature, qu'elle a été invoquée dans la lettre dans laquelle on proposait la candidature.

M. Ch. Laffitte interrompt à chaque instant l'orateur. (Bruit.)

M. DE MALLEVILLE. Je ne m'appuie que sur des faits acceptés par tous; cela résulte des aveux de M. Laffitte même, et c'est ce qui a déterminé la chambre à annuler l'élection.

Depuis on veut détourner l'attention de la chambre sur des faits de détails, sur la question de savoir si M. Laffitte a paraphé ou non une note; on a argumenté sur une décision arbitrale qui n'a détruit aucun fait; les arbitres ont dit qu'ils n'avaient pas à contrôler l'élection, et sur les faits même soumis à leur examen, des arbitres ont déclaré que les mots raturés sur cette note l'étaient de la main de M. Ch. Laffitte.

M. DUPRAT. Lisez donc la sentence!

M. DE MALLEVILLE donne lecture de cette pièce où se trouve en effet rapporté l'avis de deux arbitres; les autres se sont contentés de dire qu'il ne résultait de l'enquête, ni que la note eût été soumise, ni qu'elle ne l'eût pas été, et cela à la simple majorité de 3 voix contre deux. (Mouvements en sens divers.)

M. E. DE GIRARDIN se lève encore avec une extrême vivacité. (Bruit! à l'ordre!)

M. DE MALLEVILLE. Le jugement des arbitres ne porte que sur l'existence du paraphe. Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de corruption électorale que lorsqu'il se sera fait un marché en règle? (Bruit. MM. Denis et Laffitte protestent.)

Il y a dans cette question des arguments qu'on ne porte pas à la tribune. On s'étonne de la pruderie de la chambre; on s'étonne que les députés soient si sévères pour M. Laffitte lorsque la plupart d'entre eux sont arrivés aux mêmes conditions. Il s'agit donc pour nous de plus que de M. Ch. Laffitte; il s'agit de l'honneur de la chambre, que l'on aspire à compromettre. (Très bien! bruit.)

Plus l'abus se prolonge, plus il est nécessaire que la chambre proteste, par tous les moyens en son pouvoir; dans une question de ce genre; il faut, comme l'a dit M. Barrot, que le dernier mot reste à la chambre.

M. DUPRAT. Non. (Bruit.)

M. DE MALLEVILLE. Il y avait, pour M. Laffitte et pour les électeurs, un moyen bien simple de rendre à l'élection sa moralité; c'était de retirer sa soumission. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? (Bruit.) Vous ne l'avez pu retirer?

M. le ministre des travaux publics avait le droit de vous la rendre; pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Ne pouvait-il dire : Je n'accepte pas votre soumission, parce que je la juge faite dans un but que je n'approuve pas plus que la chambre. Je n'examine pas dans quel but vous avez fait votre soumission; il me suffit qu'elle soit maintenue pour reconnaître l'immoralité.

Au lieu de répondre par ce moyen, on appelle le débat sur de mesquines questions de détail! Ce qui importe ici, Messieurs, c'est qu'on ne puisse s'autoriser de l'exemple donné par le collége de Louviers. Si vous ne le condamnez pas, vous verrez les candidats à la députation chercher quel collége électoral voudra se vendre; l'élection sera bientôt mise aux enchères; les faits se multiplieront et la représentation nationale sera perdue. Si vous voulez la conserver; si vous êtes soigneux de nos institutions, de votre honneur, je vous le dis en terminant, messieurs, chassez les marchands du temple! (Bravos!)

M. DUMON. L'honorable préopinant a dit, d'abord, je crois, que le marché est dans le cabinet du ministre : cette phrase a été ensuite retirée, (Réclamations.)

M. DE MALLEVILLE. Le marché électoral n'est-il pas la soumission?

M. DUMON. Je regrette que M. de Malleville ait eu besoin d'interpréter ses paroles. (Nouvelles réclamations.)

Je comprends très bien que l'honorable préopinant voyant le gouvernement étranger au débat, ait essayé de l'y faire intervenir; mais je le demande à la chambre, est-ce qu'il indispensable lorsqu'il s'agit d'une soumission de faire intervenir la politique? (Très bien au centre.) J'ai toujours cru qu'il fallait séparer l'administration de la politique. Je n'ai pour le moment aucune soumission entre les mains, je n'ai qu'une lettre annonçant une soumission; si jamais il y est donné suite, la soumission sera examinée au grand jour de la publicité. En attendant, le gouvernement n'a rien à voir dans ce débat.

M. LIADIÈRES. J'ai demandé la parole quand l'honorable M. de Beaumont a parlé de moralité politique. Puisqu'il s'agit de la moralité d'un candidat, d'un collége auquel nous devons peut-être quelque reconnaissance (rires ironiques), auquel nous avons dû un de nos membres les plus distingués (M. H. Passy), j'ai cru devoir intervenir dans le débat.

L'honorable M. Grandin nous avait promis de prouver.....

M. GRANDIN. Je demande la parole.

M. LIADIÈRES. Il nous avait dit qu'il y avait eu marché, qu'il en donnerait la preuve s'il y avait une enquête; l'enquête a eu lieu (vives réclamations) et elle n'a rien prouvé. La conversation de M. Danet, que M. Lafitte n'a pas approuvée.....

A GAUCHE. Ou paraphée. (Hilarité.)

M. LIADIÈRES. Et cependant c'est sur les accusations de M. Grandin que l'élection a été annulée. (Bruit.)

Si l'on soumettait les circonstances de l'élection de tous les membres de la chambre au même examen, je conviens qu'il n'y en a pas un seul d'entre nous qui en sortît pur. (Vives réclamations.)

UNE VOIX. Parlez pour vous.

M. LIADIÈRES lit un passage d'une lettre dans laquelle on dit que c'est une rivalité mesquine qui a déterminé l'annulation de l'élection de M. Ch. Laffitte.

Si M. Laffitte avait retiré sa soumission, les membres qui le combattent, je n'en doute pas, lui donneraient leurs voix; quant à moi, je serais venu les combattre à cette tribune.

En adressant à M. le ministre des travaux publics le prospectus (hilarité), la lettre dont il a été question le 2 janvier n'a pu faire un calcul; s'il eût fait ce calcul, il eût été d'une maladresse extrême, car il devait se douter que ce rapprochement de dates serait exploité contre lui. Je ne puis croire qu'il ait pu commettre une telle maladresse s'il eût été capable de calculer.

Repousser encore M. Laffitte, ce serait interdire le collége électoral de Louviers, le mettre en suspicion; s'il pouvait renoncer à retirer ses voix à M. Laffitte, il ferait lui-même l'aveu du marché dont on l'accuse.

couvrira de son bouclier le gouverneur général, prendra la responsabilité de ses actes, ou le laissera subir le sort qu'il a mérité par sa manie de conquêtes en applaudissant à la révocation de lord Ellenborough. Le *Morning-Chronicle* déclare que l'esprit de parti n'a joué aucun rôle dans cette affaire, puisque la majorité des directeurs est non-seulement conservatrice, mais sincèrement dévouée aux ministres. Le *Morning-Herald* paie un tribut d'éloges à l'administration du noble lord. « Quel que soit son successeur, ajoute-t-il, la gloire sera pour lui difficile à acquérir. Enfin, le *Sun* présume que le successeur de lord Ellenborough sera sir James Graham, l'homme qui est le plus méprisé et le plus haï par tous les partis en Angleterre.

Haïti. — Des lettres de Haïti, reçues par le *Trent*, annoncent, en date du Port-au-Prince, 23 mars, que l'insurrection de la partie espagnole contre le gouvernement haïtien était déjà en partie comprimée. Dans la campagne, les populations avaient abandonné le drapeau de la république Dominicaine; la ville seule de Santo-Domingo tenait encore, et l'on comptait qu'elle ne tarderait pas à succomber devant les forces imposantes dirigées contre elle.

La garnison haïtienne, renvoyée en vertu de la capitulation, a été ramenée à Jacmel par le Malabar. (*Journal du Havre*).

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* revient sur le discours de M. Guizot à la chambre des pairs dans la discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire. Quand l'expérience, dit-il, a ouvert tous les yeux, quand la nécessité est devenue évidente pour tout le monde, quand le concordat a été attaqué, quand les droits du pouvoir civil ont été audacieusement contestés, quand on a soutenu que l'Etat, n'ayant pas de religion officielle, ne pouvait s'occuper de quoi que ce soit concernant l'éducation de la jeunesse, alors, et il était temps, le gouvernement, par l'organe de M. Guizot, a cru qu'il devait déclarer ses sentiments et sa résolution.

La même feuille a lieu de croire que la chambre validera l'élection de M. Charles Laffitte, dont le rapport doit être fait aujourd'hui à la chambre des députés. C'est le dénouement qu'elle souhaite parce qu'il lui paraît naturel et raisonnable, parce qu'une enquête officieuse a prouvé que les faits qu'on avait cru graves ne l'étaient pas.

— La *Presse* soutient aussi l'élection de M. Charles Laffitte. Comme le *National* et les autres feuilles de l'opposition, elle recommande à ses amis d'être exacts à la séance; mais elle ne dira pas comme eux, qu'il ne faut à aucun prix que l'élection de Louviers soit validée. Elle pense que M. Laffitte peut être élu sans que la corruption coule à pleins bords sur la surface du pays.

Le même journal consacre trois articles raisonnés à la réforme du mode de concession des rails-way en Angleterre, à l'abolition de l'esclavage, et à l'exposition des produits de l'industrie nationale.

— Le *Siècle*, à propos des chemins de fer de Bordeaux et de Lyon, constate que des efforts puissants ont été tentés pour sortir de la loi de juin 1842 en élargissant le cercle d'action de l'Etat et les sacrifices du trésor : Il pense que ces efforts devaient être dirigés en sens contraire pour diminuer la dépense de l'Etat et favoriser le développement sérieux et normal de l'esprit d'association. En persévérant dans cette ligne de conduite, il travaillera, dit-il, dans le but de préserver le crédit public d'une rude atteinte, et d'accélérer la construction des voies rapides de communication en ménageant avec soin les intérêts du trésor. Il ne s'agit point, ajoute-t-il, de livrer, comme on l'a prétendu, l'Etat aux compagnies, à Dieu ne plaise! Il s'agit de stipuler des conditions qui, tout en assurant le concours de l'industrie privée, réservent les intérêts de l'avenir.

Faits divers.

S. A. R. Mgr le duc de Montpensier est arrivé aujourd'hui à Paris.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 28 et lundi 29 avril, de 4,946 déposants, dont 599 nouveaux, la somme de 732,558 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 731,000 f.

— Le journal la *Patrie* doit être vendu demain mardi.

— Un envoyé de la reine d'Espagne, M. Juan Garcia Barzanallana, se rend à Paris pour y visiter l'exposition des produits de l'industrie française, et en rendre compte à son gouvernement. Il examinera aussi, sur lieux, les systèmes de douanes et d'entrepôts de France et d'Angleterre. (*Gazette de Madrid.*)

— Samedi dernier, il a été procédé, dans une des salles du ministère de la guerre, au tirage au sort :

1° Du prix annuel fondé à perpétuité par un anonyme en faveur des enfants de troupe des régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie de l'armée.

Ce prix, pour l'année 1844, est échu en partage au 9e régiment de dragons.

2° Des seize prix annuels, également fondés à perpétuité, en faveur des enfants de troupe de l'armée, par M. le général baron de Feuchères, et dont la répartition a été fixée ainsi qu'il suit :

Dix à l'arme de l'infanterie;

Quatre à la cavalerie;

Deux à l'artillerie et au génie.

Ces prix, pour l'année 1844, sont tombés en partage aux régiments ci-après dénommés, savoir :

Pour l'infanterie : Aux 29e, 36e, 45e et 66e de ligne, et aux 5e, 9e, 12e, 15e et 20e légers. Le dixième prix a été réservé pour le 37e régiment de ligne, que le donateur a commandé pendant six ans, et qui, suivant sa volonté, doit recevoir annuellement un des lots affectés à l'arme de l'infanterie.

Pour la cavalerie : Aux 5e régiment de cuirassiers, 5e régiment de chasseurs, et aux 3e et 5e de hussards.

Et pour l'artillerie et le génie : Aux 3e et 5e régiments d'artillerie.

— On a mis en circulation, depuis quelques jours, des pièces de cinq francs fausses, d'une perfection telle, que l'œil le plus exercé peut s'y

— Résultat de l'élection de Cherbourg, en remplacement de M. de Briquerille, décédé : nombre des votants, 583. M. Sellier, 292 ; M. le général Meslin, 288. M. Sellier a été élu.

— Tous les matins, un inconnu, propriétaire de deux jeunes chiens de Terre-Neuve, va les faire baigner dans la Seine, au bas du pont Neuf, du côté de l'Hôtel des Monnaies. Ce matin, vers 6 heures et demie, ces deux animaux aboyaient, cherchant à ramener sur la grève un fardeau qui paraissait lourd. Leur maître accourt et aperçoit le cadavre d'une femme, âgée d'environ 60 ans, assez bien vêtue et portant des boucles d'oreille. On ne remarquait sur elle aucune blessure. Tout fait supposer que cette mort est le résultat d'une imprudence ou d'un suicide.

— Le tribunal de simple police de Dunkerque a condamné à 3 f. et 5 f. d'amende, et aux frais, deux limonadiers convaincus d'avoir donné à boire et permis de jouer aux cartes et au billard à des enfants âgés de moins de 16 ans.

— Le *Moniteur* contient une liste de 215 citoyens appartenant aux divers départements de France, lesquels se sont signalés depuis le 9 août par des actes de courage et de dévouement, et à qui le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a décerné des médailles d'or ou d'argent.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* : « Le 20, aucun journal

ve, 6 1/4 ; — id., 3 0/0, 37 3/8. — Hollande, 61 3/8. — St-Germain (obl.), 1230 ; — (r. dr. obl.), 1292 50. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Trois Canaux, 1265. — Gaz comp. parisienne, 2000.

Fin courant : Belge, 1840, 106. — Naples, 102 25, 30.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	121 45	121 60	121 40	121 55	121 90
— fin cour.	121 80	121 80	121 50	121 75	122 90
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 45	84 60	84 45	84 45	84 15
— fin cour.	84 30	84 65	84 25	84 25	84 20
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	111 »	» »	H. » 50	5 0/0 Bge 1840	106 »	106 »	» »
4 0/0 . . .	106 80	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr..	3095 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 25	» »	» »
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain. .	106 7/8	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	» »
C. hyp. . .	790 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	505 »	» »	» »
Can. . . .	1272 50	1270 »	B. 2 50	B. Belge.	695 »	» »	» »

— en branches, 44,50 et 45,50. — Chandelles, 58,00 à 58,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 Avril.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bertrand et Raton. Précieuses.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
6 h. »/» ODÉON. — Athalie. Jane Grey.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Polka en province. Cabarot. Dieu vous bénisse.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Gamin.
7 h. »/» GYMNASE. — L'Oncle. Alberta Ire. Tante Bazu. Vve Boudenois.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Ravel. Carlo.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. »/» GAITÉ. — Louise et Louison. Bohémienne.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. »/» FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

27 Avril.				29 Avril.			
Arrivages	1112 q.	86 k.		Arrivages	1477 q.	30 k.	
Ventes	675	15		Ventes	1362	60	
Restant	12136	96		Restant	12271	57	
Cours moyen		38,16		Cours moyen		38,28	
Cours-taxe		38,33		Cours-taxe		38,28	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	70 q.	89 k.	32,85 à 54,45	Gr.	29 q.	88 k.	47,95 à 55,40
1re	138	17	38,20 à 40,50	1re	557	35	38,20 à 40,50
2	231	22	35,00 à 37,55	2e	309	29	35,65 à 37,90
3e	0	00	00,00 à 00,00	3e	9	42	31,20 à 31,85
4	0	00	00,00 à 00,00	4e	6	21	24,85 à 26,75
Al.	47	40	39,50 à 00,00	Al.	109	90	00.00 à 00,00

ARRAS, 27 Avril. — Farine, 1re offerte à 34,00 ; mais elle n'est demandée qu'à 33,50 ; 2e : 31,50 ; 3e : 30,00.

LYON, 27 Avril. — Farine, 1re : 44,00 ; 2e : 40,00. Ces prix ne sont que nominaux ; les fabricants cèdent bien au-dessous lorsqu'ils trouvent preneurs. — Les Champagne sont offertes à 43,20 ; celles de Bourgogne à 42,00 en 1re, et 38,40 en 2e ; mais le commerce ne veut payer que 39,20 les 1re, et 36,00 les 2e, prises au bateau et payables au comptant. Le beau temps, nous assure-t-on, contribue beaucoup à cette situation des affaires, et engage les détenteurs à faire des offres.

BORDEAUX, 20 Avril. — Quelques arrivages en farines ont ramené le calme sur la place. Malgré cela, on ne peut encore signaler aucune baisse, et cet article est bien tenu aux prix suivants. — Farines cô de Nérac : 46,00 à 47,00 ; do Bordeaux : 45,50 à 46,00. — Farines en rame, 1re : 34,00 à 34,50. — Culasses ou culassons, toile perdue : 44,00 à 44,50.

Issues. (par hect.)

PARIS, Halle du 27 Avril. — *Cours légal.* — Son : 4,00. — Recoupe : 4,06.

BEAUGENCY, 27 Avril. — Son : 4,00 l'hect.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 Avril. — *Cours légal.* — Froment : 18,70 à 19,00. — Seigle : 9,35. — Orge : 11,65 à 12,60. — Sarrazin : 9,00. — Avoine : 9,50.

BEAUGENCY, 27 Avril. — Froment, 1re : 20,35 à 20,85 ; 2e : 19,10 à 19,40 ; 3e : 18,33 à 18,40. — Méteil : 16,75. — Seigle : 12,50. — Orge : 12,25. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 8,25. — Avoine : 8,25. Marché assez bien approvisionné ; lenteur dans les ventes à cause d'un peu de baisse sur les grains.

REIMS, 27 Avril. — Froment : 16,06 à 16,25. — Seigle : 9,80 à 10,00. — Orge : 10,04 à 10,25. — Avoine : 6,62 à 6,75. — Sarrazin : 7,57 à 9,00.

ARRAS, 27 Avril. — Froment blanc : 17,50 à 19,75. — do roux : 15,75 à 18,90. — Seigle : 11,00 à 12,50. — Escourgeon : 12,50 à 14,20. — Avoine : 6,00 à 6,75. Notre marché ayant été peu fourni, les blés y ont éprouvé une hausse sensible. Les seigles y ont peu varié. Les escourgeons ont repris faveur. Les avoines ont été calmes à la cote. Les farines, par suite de ce qui précède, sont tenues fermes. Les graines en général continuent d'être calmes.

VALENCIENNES, 26 Avril. — Froment blanc : 20,00 à 20,50 ; do gris, 1re : 18,50 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 18,00. — Seigle : 11,00 à 11,25. — Orge : 13,00 à 14,50. — Avoine : 8,00 à 9,00.

STRASBOURG, 26 Avril. — Froment, 1re : 22,00. Hausse de 0,09 ; 2e : 19,84 ; 3e : 18,00. — Maïs : 11,75 à 13,00. — Avoine : 10,00.

CHALON-SUR-SAONE, 26 Avril. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Méteil : 16,50. — Seigle : 12,75. — Oorge : 14,00. — Sarrazin : 12,50. — Maïs : 18,00. — Avoine : 11,25.

LYON, 27 Avril. — Froment : 28,00 à 29,00 les 100 kil. peu demandé. Les ventes sont très calmes et les prix fléchissent. — Seigle : 14,25. — Orge : 14,00. Le prix de ces grains ayant baissé sur les marchés des environs ils sont toujours délaissés.

BORDEAUX, 20 Avril. — Quelques arrivages en froment ont continué à ramener le calme sur la place ; malgré cet état de choses, les cours sont bien tenus et les prix comme ci-après :

Froment suiv. qual. (les 80 kil.) 22,50 à 25,50
Seigles (l'hect.) 14,75 à 15,25
Avoines rares et demandées do 8,75 à 9,00

REDON, 23 Avril. — Depuis huit jours les froments ont subi une fluctuation de 0,17 en hausse.

Il y a baisse sur les seigles de 0,25, sur le blé noir de 0,13, et sur l'avoine de 0,06.

Mercuriale du marché d'hier ; froments, l'hect. : 18,43. — Seigle : 12,87. — Blé noir : 8,93. — Avoine : 7,56.

Marchés étrangers. — HASSELT, Avril. — Froment : 18,90. — Seigle : 10,70. — Orge : 10,00. — Sarrazin : 9,70. — Avoine : 6,50.

ODESSA, 1er Avril. — Depuis les nouvelles reçues de la Sicile, par le dernier paquebot, annonçant l'égalité des pavillons, les céréales ont repris une nouvelle faveur. Il s'est traité ces jours-ci environ 35,000 schetw. blés des environs et de Bessarabie, dans les prix de r. 15,50 à 17, et environ 15,000 schetw. blé de Pologne, en qualité secondaire de r. 17,50 à 18 1/2. Les meilleures qualités de Pologne sont toujours mieux soutenues.

On a vendu également 3,000 schetw. avoine, de r. 7 1/2 à 8 ; 3,000 schetw. de seigle de 7 à 7 3/4, et 2,500 pud. suif jaune à r. 9,45.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS, 27 Avril. — Haricots de Soissons : 37,30 ; do Liancourt : 18,70 à 21,33 ; do ordin. : 14,66 à 19,33. — Pois cassés : 30,65. — Lentilles de Gallardon : 32,00 ; do de pays : 30,65.

ROUEN, 20 Avril. — Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 22,00 à 23,00. — Lentilles : 30,50 à 31,50. — Pois : 15,00.

BEAUGENCY, 27 Avril. — Haricots : 17,25. — Pois dits Mezards : 9,50.

STRASBOURG, 26 Avril. — Haricots blancs : 10,00. — Pois : 16,00. — Fèves : 10,50 à 11,25.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LYON, *Marchés aux bestiaux des* 23, 25 *et* 26 *avril.* — Bœuf : 1,36—1,30—1,20—1,00. — Mouton : 1,50—1,44—1,40—1,30 — Veau : 1,40—1,38—1,34—1,22. Les marchés aux bestiaux ont été mal approvisionnés. Il y a eu, en dehors des cours, des prix arbitraires extrêmement élevés. Jusqu'aux premiers jours de juin cet état de choses sera le même ou à-peu-près.

NANTES, 26 Avril.

Depuis bien long-temps nous n'avions vu à Nantes une foire aussi belle que celle de St-Marc, qui a eu lieu hier 25 avril.

Une immense quantité de chevaux de race bretonne encombrait toute la place Viarme. Parmi ces animaux, il y avait des juments qui se sont vendues au-delà de 1,000 fr., prix rarement obtenu sur notre champ de foire, et un grand nombre a été au-delà de 700 fr. Le marché était également pourvu de chevaux dits de pays ; ils se sont très bien vendus. Les petits chevaux de trait ont aussi été très recherchés, et payés de très hauts prix.

Les bœufs gras et demi-gras étaient en telle abondance, que la place Viarme ne pouvant les contenir, il a fallu que la route de Vannes servît de prolongement au champ de foire. Comme les chevaux, ils se sont placés à de hauts prix et en très grande quantité, en raison de l'abondance des fourrages de la dernière récolte de la beauté actuelle des prairies.

Marché de POISSY du 25 Avril 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1523	1473	50	1 18	1 05	» 96
Vaches....	45	44	1	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	699	699	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	6336	6164	72	1 40	1 20	1 »

Imprimerie de M. Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

ments ultérieurs à donner au régime des condamnés, tant pendant leur détention qu'après leur libération. Mais cette idée ne s'est présentée à l'esprit ni des ministres, ni des députés, précisément parce qu'ils ont pris l'habitude de n'envisager les choses qu'au point de vue le plus étroit. Et puis il aurait fallu rompre de vieilles habitudes, sortir de la routine administrative. Nous n'avons donc pas à nous étonner que l'article premier de la loi, consacrant l'attribution des prisons au ministère de l'intérieur, ait été adopté aujourd'hui sans ample discussion.

La chambre a passé ensuite à la délibération sur le titre II de la loi, relatif aux prévenus et accusés.

Tout le monde est d'accord que l'on ne doit pas infliger aux prévenus et accusés (présumés innocents jusqu'au moment du jugement) la peine ou le danger de la communication forcée et de la vie en commun, soit avec des condamnés, soit même avec d'autres prévenus; d'où ressort la nécessité évidente de la séparation cellulaire de jour et de nuit pour les prévenus. Mais à côté de la règle générale, il faut toujours poser l'exception. L'isolement forcé serait, dans bien des cas, une peine aussi dure que la vie en commun. Des personnes impliquées dans la même accusation ont besoin de se voir; d'autres, comprises dans des accusations différentes, qui n'impliquent pas une immoralité nécessaire, éprouveraient peut-être quelque soulagement dans une communication mesurée à leurs habitudes, à leur éducation, etc. A moins de raisons très graves, on ne doit pas séparer les parents des parents, les maîtres des serviteurs, etc.

Il est donc très rationnel de n'entendre la séparation en ce qui concerne les accusés que comme une précaution prise dans leur intérêt même, et non pas, comme elle est entendue à l'égard des condamnés, comme une peine: et ce serait une véritable peine pour les accusés si la règle de la séparation était à leur égard absolue. De leur côté il y a droit à ne pas être souillé par le contact d'êtres dépravés; du côté de l'administration il y a dessein de ne pas les exposer à ce contact. D'où résulte cette double conséquence: 1° règles générales: Les prévenus seront renfermés de jour et de nuit dans des cellules particulières; 2° exceptions: Ils pourront être autorisés, non par le ministre comme le propose la loi, mais par le directeur même de la maison, et sur l'avis du juge à communiquer avec un petit nombre de détenus quand le juge n'aura pas ordonné qu'ils soient tenus au secret.

Que vient faire là-dedans le ministre? C'est une manie déplorable de paperasserie et de concentration qui fait ainsi tout aboutir au centre du gouvernement. Suivant nous, l'application du régime cellulaire demande qu'une grande latitude et une plus forte responsabilité soient laissées aux directeurs des prisons; ils auront au-dessus et autour d'eux assez des surveillants pour les ramener dans la bonne voie s'ils s'en écartaient. Faites des réglements généraux auxquels ils seront astreints, mais laissez leur la liberté et une décision souveraine sur une foule d'applications particulières qu'eux seuls peuvent bien juger et non pas les bureaux du faubourg Saint-Germain: ou, tout au moins, que le préfet décide lui-même, sans recours au ministre, sur tous ces cas particuliers. En résumé, sur ce point, nous adhérerons aux amendements qui auront pour objet de tempérer la règle de l'isolement absolu *des prévenus*.

M. Maurat-Ballange a développé un amendement qui posait pour règle la cellule de nuit et la vie en commun le jour. M. Odilon Barro[t]

haut de la tribune par M. le comte de Montalembert, ... que le vent de la publicité quotidienne avait déjà emportées.

Après la discussion générale, M. de Broglie a demandé la parole. On sentait, à l'émotion du noble pair, qu'il avait long-temps contenu dans son âme un vif sentiment d'indignation. Son élocution, habituellement si facile et si élégante, était pénible, embarrassée; il balbutiait presque; sa parole entrecoupée s'arrêtait au fond de son gosier. Cette émotion extraordinaire s'est enfin calmée quelque peu, et M. de Broglie a pu dire à la chambre ce qu'il avait sur le cœur.

Le *Moniteur* à la main, M. le rapporteur de la commission a déclaré qu'il se regardait comme offensé, comme injurié, par plusieurs expressions du discours de M. de Montalembert. L'épithète d'*hypocrite* paraissait surtout avoir blessé profondément M. de Broglie. Il a protesté avec force contre une pareille imputation. Il a établi que ce n'était ni le mensonge ni l'hypocrisie qui avaient inspiré son rapport, mais le sentiment des convenances et le désir de concilier toutes les opinions. Il a donné à entendre que c'était chez son adversaire qu'il fallait chercher la plus profonde de toutes les hypocrisies, l'hypocrisie de la liberté. Il lui a donc renvoyé son injure, en y ajoutant poliment une épithète que l'honorable rapporteur n'a pas prononcée, mais qu'il a traduite ainsi: « Ces gens qui jettent de l'huile sur des charbons ardents, au lieu d'y jeter de l'eau. »

M. de Montalembert s'est efforcé de se justifier, en protestant qu'il n'avait rien de plus à cœur que de réconcilier l'Eglise avec l'Etat. Quant à l'épithète d'*hypocrite*, M. de Montalembert a déclaré (et cela est vrai) qu'il ne l'avait appliquée ni à la commission ni à son rapporteur, mais seulement au projet de loi.

Un second duel de paroles a eu lieu entre M. de Ségur-Lamoignon et M. Cousin. M. de Ségur est un catholique, mais il ne marche pas sous la bannière des *Fils des Croisés*. Il a d'abord improuvé hautement M. de Montalembert, et il a déclaré ses paroles injurieuses, comme venait de le faire M. de Broglie. Puis, il a dirigé ses coups contre M. Cousin. Il l'a accusé de nier, d'outrager le christianisme, de le présenter comme une vieillerie bonne tout au plus pour le peuple. Il l'a accusé d'avoir écrit que la philosophie était supérieure à la religion, et que l'éclectisme du dix-neuvième siècle était le dernier mot de l'humanité. C'est dans un ouvrage intitulé *Histoire de la Philosophie*, et donné en prix aux élèves de rhétorique et de philosophie, que M. Cousin a imprimé de pareilles choses. M. de Ségur-Lamoignon a lu à la chambre quelques passages de ce livre. Dans son indignation, l'orateur ne trouvait pas d'expressions assez fortes, et il a prononcé enfin le mot de *monstruosités*.

Cependant, M. Cousin était à la torture, et il n'avait pu que s'écrier: « Je demande la parole. » Quand M. de Ségur-Lamoignon est descendu de la tribune, la scène de M. de Broglie a recommencé. M. Cousin était ému jusqu'à ne pouvoir parler; il tirait avec peine du fond de sa poitrine quelques paroles inarticulées et inentendues. Vainement lui a-t-on crié à plusieurs reprises: « A la tribune! à la tribune! » Il s'est obstiné, avec un entêtement de philosophe, à parler de sa place. Il faut avouer que la position était délicate; attaqué dans ses idées, M. Cousin a déclaré pourtant qu'il ne parlerait pas de lui. Le chef de l'éclectisme s'est contenté de dire qu'il répondrait plus tard. Du reste, il a renvoyé à M. de Ségur-Lamoignon ses apostrophes véhémentes et injurieuses.

En vérité tout cela est bien peu édifiant. Eh! messieurs, de part

jet de loi, un amendement qu'il a développé dans un discours remarquable. Bien que cet amendement ait été rejeté par la chambre, nous nous proposons d'examiner demain l'idée importante qu'il renferme.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 30 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement public.

M. VIENNET se plaint avec force que quatorze ans après la révolution de 1830 on ose parler dans cette chambre en faveur des congrégations, et qu'on veuille leur rendre leur ancienne puissance. Qui donc a fait ce dix-huitième siècle contre lequel l'église s'élève avec tant de force. Ces mêmes congrégations. Je sais bien que les jésuites rejettent le blâme sur les oratoriens; mais je sais bien aussi que les oratoriens le renvoient à leur tour aux jésuites. Je tiens peu à savoir qui des deux ont eu tort, vous serez apparemment du même avis que moi, pour le renvoyer aux uns et aux autres.

On vous a dit que nous avions grandement perdu dans l'esprit des hommes religieux, en introduisant dans l'enseignement l'étude de la philosophie. Je ne répondrai pas à ces allégations. La philosophie est une science à laquelle il est impossible que les élèves restent étrangers. Mais y a-t-il des règles certaines de la philosophie? Je l'ignore.

Je vois depuis trois mille ans la philosophie divisée entre mille systèmes différents, toujours en lutte, toujours contradictoires. Je crois pourtant qu'il résulte de ces démêlés de bonnes vérités morales; je serais volontiers de l'avis de Locke qui, après avoir passé toute sa vie à étudier l'entendement humain, avouait à la fin qu'il avait toute sa vie pataugé. (Rires.) Cependant, puisque la philosophie est placée sous la garantie de l'Etat, je crois qu'il n'y a aucun danger pour la société à ce qu'on tente de nouveaux essais en ce sens.

L'Etat, en nommant des professeurs, veillera toujours à ce que rien de faux ne soit enseigné à des jeunes gens qui sont incapables de pouvoir se prémunir contre de mauvaises doctrines.

M. le comte de Montalembert a dit que l'Université, par son enseignement, démoraliserait les élèves; je demanderai, moi, si les pères de famille, en accordant à leurs enfants une tolérance coupable; en ayant sur eux des desseins trop ambitieux, en proférant en leur présence des paroles hasardées ne contribuent pas à développer ces vices qui sont dans la nature de l'enfant?

L'orateur critique vivement l'art. 17, et termine en avertissant le clergé qui veut une liberté absolue, qu'il ne l'obtiendra pas, et les chambres, malgré cet article, les anathêmes de l'épiscopat n'en continueront pas moins.

M. DE BOISSY. J'ai déjà dit à la chambre que j'avais changé d'opinion; je dois leur dire que je ne promets nullement de ne pas en changer encore. (Rires.)

L'orateur entre ensuite dans des calculs desquels il résulte qu'il s'était trompé dans la dernière séance. Les dépenses des commissions, pour l'examen des livres présentés au conseil d'instruction publique, coûtent 4000 fr. de moins qu'il ne l'avait dit.

M. DE MONTALEMBERT. Chacun des membres de cette chambre a le privilége d'être cru sur parole; moi seul n'ai pas le droit de prétendre à ce privilége. M. le comte Portalis a mis en doute toutes mes assertions et la chambre a paru être de son avis.

Lorsqu'il m'a contredit relativement aux circonstances des ordonnances de 1828, je n'avais pas avec moi les pièces à l'appui de mon assertion; aujourd'hui je les apporte, et si la chambre veut bien m'entendre je vais en donner lecture.

Le témoignage sur lequel je m'appuie est celui d'un homme dont personne ne peut méconnaitre le noble caractère ni nier la véracité. M. le chancelier a pu vérifier que ces pièces sont bien de l'écriture de M. l'évêque d'Hermopolis.

M. le comte de Portalis a dit que les libertés de l'église furent vendues en cette occasion. C'est l'exacte vérité; elles ne furent rendues qu'à la condition qu'une somme de 1,200,000 fr. serait versée au profit des petits séminaires.

L'orateur donne lecture de plusieurs passages des mémoires de M. de Frayssinous, dont il résulte que Charles X, en promulguant les ordonnances,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

CONCERTS.

Nous avons dit, mercredi dernier, un simple mot pour constater le succès éclatant de Liszt, à son premier concert. Le triomphe n'a pas été moins complet au second, et la salle des italiens renfermait une foule encore plus compacte. Il était évident que la curiosité, loin d'être satisfaite, avait été vivement excitée par la première séance, et, de plus, beaucoup de personnes, après avoir entendu Liszt, n'en éprouvaient qu'un désir plus vif de l'entendre encore. Ajoutez à l'attrait réel de ces deux concerts, l'empire de la mode, qui oblige la plupart des notabilités du monde élégant à avoir assisté à tous les spectacles qui éveillent l'attention du public, et vous comprendrez comment Liszt, à lui seul, a pu remplir comble, deux fois de suite, la salle du Théâtre-Italien, et comment il pourra encore la remplir, s'il veut continuer son audacieuse et glorieuse campagne.

Nous sommes heureux d'avoir à reconnaître et à proclamer un semblable triomphe. Il y a des esprits chagrins que toute supériorité effarouche et qui semblent croire que c'est faiblesse d'admirer les facultés exceptionnelles dont Dieu pourvoit dans chaque âge quelques hommes, comme pour montrer à l'espèce jusqu'où il a permis que pût atteindre l'humanité. Nous plaignons ceux qui sont affligés de cette maladie, car l'admiration franche, quand elle est motivée, est une vive source de jouissance. Nous pensons naïvement qu'il n'y a aucune faiblesse de nature à reconnaître et à sentir la supériorité de certaines intelligences. La fâcheuse manie du dénigrement ou de l'indifférence affectée est surtout très commune en France, et l'on s'y moque volontiers non seulement de ceux qu'on admire, mais encore plus de ceux qui admirent. Nous plaignons ces esprits moroses, et nous estimons que la faiblesse de l'intelligence ou l'infériorité du titre caractériel se manifeste autant dans le déni des éloges au mérite éclatant et véritable que dans l'engouement réel ou simulé pour de tristes médiocrités. Admirer tout ou n'admirer rien dénote également un esprit borné, bienveillant dans le premier cas, envieux dans le second.

Nous regardons Liszt comme une de ces natures exceptionnelles et privilégiées que Dieu sème dans chaque génération, pour que l'espèce conserve toujours le sentiment de la haute valeur à laquelle elle peut atteindre dans les différentes branches de son activité. Liszt n'est pas seulement un exécutant prodigieux, c'est avant tout un artiste qui sent, qui pense et qui se sert du piano comme d'un interprète docile pour éveiller dans l'âme de ses auditeurs les sentiments et les pensées qui l'agitent. Un simple virtuose prépare et calcule son exécution de manière à obtenir, avec la plus grande perfection possible, le plus grand effet, et il est rare qu'il varie dans l'interprétation du même morceau. L'artiste penseur, au contraire, conserve toujours sa spontanéité, et rarement il peut jouer deux fois de la même manière le même morceau, parce que chez lui l'intelligence domine, gouverne le mécanisme, et qu'il lui faudrait se retrouver deux fois dans la même disposition d'esprit pour produire deux résultats identiques.

Le fond, les traits principaux demeurent toujours les mêmes, sans doute, mais la physionomie change. Il en est de cela comme d'un beau paysage dont les éléments ne varient pas, mais que les différents points de vue et les effets changeants du jour et de la lumière revêtent d'aspects infinis en nombre et tous différents.

La variété dans les effets est donc ce qui distingue principalement le virtuose proprement dit de l'artiste. Personne, que nous sachions, parmi les pianistes, ne possède la variété à un degré aussi éminent que Liszt. Voilà ce qui lui permet de captiver le public avec son seul piano, pendant toute une soirée. Voilà ce qui fait que jamais ses auditeurs ne sont fatigués de l'entendre, parce que la monotonie de l'instrument est sauvée par l'incessante variété des sensations et des sentiments que l'artiste éveille. Liszt a donné une remarquable preuve de cette mobilité d'expression qui constitue à nos yeux sa principale valeur, lorsqu'on lui a redemandé une charmante mélodie hongroise pleine d'élégante naïveté et de caprice. Il l'a redite immédiatement, mais en lui donnant une nouvelle couleur, un aspect tout nouveau. C'étaient les mêmes notes, le même rhythme, mais il y avait un changement notable dans cette partie indéfinissable de l'exécution qui donne la vie à la musique, et sans laquelle le plus beau morceau n'est qu'un solfége ou une froide étude plus ou moins habilement rendue.

Nous ne nous arrêterons pas sur la merveilleuse habileté de mécanisme de Liszt, nous ne pourrions que répéter ce que l'on dit à ce sujet depuis l'époque où il avait 8 ou 10 ans; mais nous appuierons sur une des qualités que l'on mentionne le moins quand on parle de Liszt, et une de celles par lesquelles à notre sens, sa supériorité est le mieux démontrée. En général, quand on parle de cet artiste, on s'extasie sur l'incroyable puissance de son qu'il tire du piano; on insiste sur les orages qui grondent sous ses doigts, et sur la fougue passionnée de son jeu. Mais, ce qu'on dit plus rarement, c'est l'infinie délicatesse de son exécution; c'est la couleur particulière et vraiment magique des sons qu'il obtient dans l'excessive douceur. Ce n'est pas seulement dans le *fortissimo*, que Liszt sait tirer un merveilleux parti de la sonorité de l'instrument, c'est encore plus dans le *pianissimo*. Il faut véritablement tout l'empire que l'artiste exerce sur un public, toute l'attention silencieuse qu'il lui commande, pour que certains passages soient entendus.

Quant aux effets de puissance, ce n'est que graduellement qu'il y arrive. Les cordes et la caisse de l'instrument ne pourraient pas supporter l'ébranlement qu'il leur donne, si cet ébranlement était brusque et subit. Mais en ménageant d'abord les vibrations, il les fait arriver peu à peu au *maximum* d'amplitude qu'ils peuvent supporter sans se briser, et alors, il lutte véritablement de puissance avec un orchestre. Quand on veut faire la charge de Liszt, on le représente environné de débris de pianos *tués* sous lui. Pour notre part nous n'avons point encore entendu une corde casser sous ses doigts, et nous croyons qu'il ne serait ni plus faux ni plus exagéré de le représenter remuant les doigts au-dessus du clavier sans effleurer les touches, qu'il ferait parler par une sorte d'influence magnétique se communiquant à distance. Ce serait la caricature d'une autre face de son talent.

On a fait beaucoup de grosses plaisanteries sur l'exagération des triomphes décernés à Liszt dans sa patrie et dans les autres parties de l'Allemagne. Il semble qu'on soit blessé de voir adresser à un artiste des ovations que ne reçoivent pas les hommes du génie le plus puissant et le plus utile. Mais on ne réfléchit pas assez, ce nous semble, aux différentes natures de gloire. Ce que les musiciens recueillent en intensité, sous ce

M. DE MONTALEMBERT. Il est impossible qu'en face d'une pareille accusation, je ne cherche pas à me disculper aux yeux de la chambre. J'ai dit, il est vrai, que la loi est hypocrite, mais je n'ai jamais eu la pensée d'appliquer cette expression au rapport de votre honorable rapporteur.

M. DE BROGLIE. On a dit que le rapport avait tendu un piége au pays et aux chambres, en parlant d'une morale mitigée; on a dit que le rapport avait caché le véritable état de l'enseignement en Belgique; enfin, on nous a accusés d'avoir parlé lentement des études des séminaires et d'avoir passé sous silence, avec hauteur et mépris, les réclamations de l'épiscopat. Ce sont là, messieurs, des assertions gratuites dont personne n'a pu donner de preuves.

Que dirait-on si nous disions à notre tour aux défenseurs de la liberté absolue qu'ils sont des partisans de l'anarchie et qu'ils veulent une suprématie qu'ils combattent si ardemment où elle n'est pas? Nous n'en ferons rien. La chambre est trop sage pour ne pas juger à sa véritable valeur de semblables assertions. Assurément l'honorable préopinant aura le monopole d'un pareil langage.

Que pouvons-nous répondre lorsqu'on dit que nous avons calomnié le roi Charles X? Que pouvons-nous répondre pour ce qui concerne la somme de 1,200,000 fr. qui devait être répartie entre tous les séminaires? C'est le 7 août 1830 que je suis entré au ministère. C'est à cette époque qu'il était pénible de venir au secours des petits séminaires. Je puis dire hautement que je fis tout ce qu'il était humainement possible alors. On a dit qu'en 1842 les élèves des établissements ecclésiastiques de la Belgique n'ont pas concouru; cela est possible, mais je puis affirmer que s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne l'ont pas voulu.

Je ne dis rien de la hauteur et du mépris dont l'on nous accuse de nous être servi envers l'épiscopat; nous n'avons été ni légers ni dédaigneux. Nous avons soigneusement étudié toutes les opinions présentées par les évêques; nous avons étudié avec le plus grand soin les rapports présentés par M. le ministre de l'instruction publique et par la chambre elle-même. La commission a tenu compte de toutes les objections; tous les faits ont été discutés.

La chambre a loué la modération du rapport de la commission, et M. de Montalembert en a fait le sujet d'un blâme. Je sais bien qu'il est des hommes, fâchés de cette tolérance même; je sais aussi que les hommes aimeraient la guerre et les discussions. Mais je désire que les améliorations présentées dans le rapport de la commission, parviennent aux oreilles des évêques et qu'ils se prémunissent contre les préventions que des hommes exaltés ont attirées sur eux.

M. DE MONTALEMBERT. L'honorable M. de Broglie a été très sensible aux reproches que j'ai faits au rapport de la commission; il a dit que toutes mes allégations ont été gratuites. Ne pourrais-je pas lui appliquer la même expression. Toutes les fois que j'ai réfuté la commission je me suis servi des chiffres mêmes insérés dans son rapport. Ce mot hauteur, dont je me suis servi, n'est-il pas motivé, lorsqu'en parlant des petits séminaires, M. de Broglie prétend que les professeurs n'ont pas le temps de devenir capables, qu'ils ne sont là que momentanément; et que, pour soutenir la concurrence avec eux, il faudrait avoir des professeurs au rabais. N'est-ce pas là de la hauteur?

Quant à l'épiscopat, n'avais-je pas raison de dire que notre silence avait été méprisant, lorsque vous ne dites rien de la protestation de 73 membres de l'épiscopat? Toutefois, je dois repousser les reproches d'injures qu'on m'a appliqués; je proteste que personne n'est plus que moi l'ami de l'ordre, que personne ne veut plus que moi, la paix entre l'Eglise et l'Etat, quoiqu'on ait dit que je veuille jeter l'huile sur le feu.

La discussion générale est fermée. La chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. L'enseignement secondaire comprend l'instruction morale et religieuse; les études de langues anciennes et modernes, les études de philosophie, d'histoire et de géographie, de sciences mathématiques et physiques qui servent de préparation, soit aux examens du baccalauréat ès-lettres, ou du baccalauréat ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales. »

M. TURGOT propose sur cet article, l'amendement suivant:

« L'enseignement secondaire comprend, outre l'instruction morale et religieuse:

Comme préparation au baccalauréat ès-lettres:

« Toutefois, le cours de philosophie, dans l'enseignement secondaire, se bornera aux études de logique, de morale et de psychologie élémentaire. »

L'orateur, dans le cours de ses développements, déplore l'exaltation de M. de Montalembert dans ce débat. Ce qui m'a blessé surtout, dit-il, c'est que notre collègue, parlant au nom des catholiques, se soit cru autorisé à faire entendre des paroles injurieuses et violentes. (Rumeur.) Dans le cours de la discussion, le langage de M. de Montalembert n'a été rien moins que chrétien, rien moins que catholique. (Nouvelle rumeur.)

Je vais en citer quelques passages, et vous en jugerez vous-mêmes.

L'orateur reproduit quelques paroles de M. de Montalembert, puis, arrivant à la philosophie enseignée par l'Université, tout en exprimant son désir de la voir réduite à des proportions de logique et de morale, quelle est la place, demande-t-il, que la philosophie doit occuper dans l'enseignement? Il me semble que la place qu'on lui a accordé jusqu'ici est trop grande; qu'elle soulève des questions trop délicates; de jeunes esprits ne peuvent les résoudre, et elle les jette bientôt dans le scepticisme. En adoptant mon amendement, il sera facile de la restreindre et de la régler.

L'orateur cite ensuite quelques passages des différents écrits de M. Cousin, dont il résulte, suivant lui, que la philosophie explique tout, qu'elle est la lumière de la lumière, et que le christianisme est la philosophie des ignorants. Ne croyez pas, Messieurs, que ce soient des passages qui ne se lient pas à l'ensemble d'un système; c'est la substance de l'enseignement. Ecoutez plutôt ces lignes: « Dans le christianisme se trouvent toutes les vérités; mais la philosophie les met en relief. » En voici une autre: « Je révère les vérités du christianisme; dans la philosophie, je cherche à les prouver. » Et, un peu plus loin: « A présent, vous me connaissez. Oui, Monsieur, nous vous connaissons; nous vous connaissons trop. (Vives réclamations.) C'est M. Cousin qui a fait tout le mal. (Nouveaux murmures dans toutes les parties de la chambre.)

L'orateur rappelle ce que pensait l'ancienne Université de la philosophie impie. Quelques passages sont si violents qu'il est souvent interrompu.

M. VILLEMAIN. C'est intolérable.

M. DE SÉGUR LAMOIGNON. Je cite Rollin, M. le ministre.

L'orateur présente encore quelques considérations dans le même sens.

M. COUSIN. M. le ministre vient de combattre l'amendement, et tout à l'heure j'en ferai moi-même justice. Je suis plus touché des murmures de la chambre qu'affligé des reproches peu mesurés de M. de Lamoignon (bruit) sur l'enseignement donné par moi et par mes collègues. Je dois rappeler à quelle époque j'ai écrit les lignes qu'on me reproche; le christianisme était alors repoussé; mes sentiments alors étaient d'accord avec ceux d'un prélat qui a été souvent cité dans cette discussion; tous deux nous disions qu'outrager le christianisme c'était outrager les peuples; seulement je ne pouvais parler qu'au nom de la philosophie, tandis que lui théologien parlait au nom de la religion. J'ai fait, du reste, comme j'en avais le droit une distinction entre la religion qui vit de saints mystères et la philosophie qui vit de vérités lumineuses. M. de Ségur qui a été sévère pour M. de Montalembert a eu tort de l'imiter

M. DE SÉGUR-LAMOIGNON. Ce qui ressort des livres et des explications de M. Cousin, c'est que dans sa pensée la philosophie est supérieure à la religion. M. Cousin n'avait qu'une manière de répondre, c'était de désavouer ses opinions.

M. VILLEMAIN. Je suis étonné de l'incident qui a eu lieu si inopinément; la chambre n'en a pas été moins étonnée. L'honorable préopinant a attaqué d'une façon bien extraordinaire un homme de talent; ses livres ne sont pas et lui-même s'y refuserait, le programme d'un cours de philosophie. La plupart de ses livres et surtout ceux qu'on a attaqués ont été publiés pour réfuter un ennemi de l'Université. L'orateur cite quelques passages d'une circulaire adressée à tous les recteurs pour montrer combien est grande la circonspection que le gouvernement emploie dans l'enseignement philosophique. Les auteurs recommandés sont Descartes, Mallebranche, Bossuet; en second lieu le père Buffiez, Locke, Leibnitz et Euler.

Eh! mon Dieu, il n'y a rien d'étonnant qu'on torture ainsi les écrits d'un de nos plus grands professeurs. Mallebranche, le bon Mallebranche a été lui aussi accusé de panthéisme. Tant il est vrai qu'il peut y avoir dans les écrits d'un homme bien des idées provoquées dans la pensée des lecteurs sans que l'auteur y ait songé lui-même.

Quand j'ai lu le rapport de l'éminent rapporteur, j'ai prévu de grandes discussions. Nulle part dans le rapport vous ne voyez de blâme; on n'y

M. PARÈS. Je retire mon amendement sur l'article 2, mais pour le reproduire lorsque le moment sera venu.

Les articles 1er, 2, 3 et 4 sont adoptés avec la rédaction primitive. Nous avons donné les deux premiers.

« Art. 3. Un règlement spécial, relatif au régime intérieur de chaque prison, sera arrêté par le ministre.

» Art. 4. Tous les agents préposés à l'administration et à la garde des prisons, seront nommés ou révoqués par le ministre, ou, sous son autorité, par le préfet. »

M. DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT a la parole sur le titre II qui traite: « Du régime des prisons affectées aux inculpés, prévenus ou accusés. »

L'orateur lit un discours dans lequel il conteste les calculs présentés par la commission. Il cite des chiffres qui tendent à prouver que depuis 1833 les assassinats, les meurtres ont été en progression décroissante et que les empoisonnements ont diminué de près d'un tiers.

M. DE LAROCHEFOUCAULD attaque vivement le régime des prisons cellulaires qui lui paraît à-la-fois contraire à la santé et à la raison des détenus. On a dit que les prisonniers du Mont-Saint-Michel ont la permission de se promener tous les jours deux heures avec un détenu de leur choix; cette permission n'a été accordée que sur les plaintes des journaux.

Le régime cellulaire, continue l'orateur, est toujours une porte ouverte à l'arbitraire; ainsi à Rouen on a empêché des détenus de sortir pendant longtemps; ailleurs les détenus dans leurs cellules sont fixés à une planche, les bras en croix. Ces tortures sont en effet une conséquence du système cellulaire; car il est impossible de punir autrement l'individu qui déjà enfermé seul dans une sorte de cachot, se livre à des actes de violence. C'est surtout à cause de cette nécessité que nous repoussons un projet de loi qui d'ailleurs fait périr le détenu après 347 jours de détention, terme moyen.

Ce que nous voulons, c'est la justice unie à l'humanité; c'est l'application de la loi actuelle, avec la consolation des sœurs de charité pour les femmes, des frères de la doctrine chrétienne pour les hommes.

L'orateur termine en disant que si l'on nie les tortures qu'il vient de dénoncer, il est prêt à citer les noms des condamnés et le jour où ils ont subi leur condamnation.

Des rapports sur des projets de loi d'intérêt local et sur l'amélioration des ports sont déposés.

M. A. PASSY. L'honorable préopinant s'est trompé en disant qu'il y a des cellules à Rouen; il y a des cachots où l'on place les jeunes détenus qui se sont rendus coupables de fautes graves; mais ces condamnations se font publiquement; les détenus peuvent se défendre et leur jugement est entouré de toutes les garanties désirables.

M. CORNE. Les faits dénoncés par M. de Larochefoucauld-Liancourt sont vrais, et je le dis d'autant plus haut que ces mauvais traitements ont été exercés dans des prisons où le régime cellulaire n'est pas établi; c'est précisément parce que nous condamnons ces traitements et que nous en désirons la réforme que nous appuyons la loi.

L'orateur donne quelques détails sur le piton, sorte de punition qui consiste à attacher un condamné à une muraille avec des cordes qui lui retiennent tous les membres.

M. DUCHATEL. Comme l'a dit l'honorable M. Corne, les tortures dont on se plaint sont un argument de plus en faveur du projet de loi, car la vie en commun nécessite des punitions beaucoup plus fortes, qu'un régime qui ne permet au détenu quequarement de faire du mal.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN appuie les observations de M. de Larochefoucauld.

M. V. GRANDIN. L'établissement formé à Rouen pour les jeunes détenus est dirigé avec beaucoup de zèle et d'activité par un citoyen honorable.

M. DE LAROCHEFOUCAULD. Je rends justice à cet honorable citoyen; mais permettez-moi de mettre sous vos yeux ce que le médecin en chef des prisons écrivait jour par jour au sujet des jeunes détenus, ce qui a nécessité une visite du préfet et du maire de Rouen.

L'orateur lit quelques notes desquelles il résulte que le cellulage et la mise en guérite pendant le froid et sans vêtements suffisants, avaient eu pour la santé des enfants des résultats funestes.

M. ANTOINE PASSY. Je dois rappeler que les faits rapportés tout-à-l'heure par M. de Larochefoucauld ont été déjà présentés par lui en 1842, devant le maire de Rouen, votre honorable collègue M. Barbet qui les a niés. Les seules punitions qui soient autorisées dans les prisons, sont la privation de la

---

rapport, ne le perdent-ils pas en étendue et en durée? Que reste-t-il de l'exécutant le plus illustre quand il a vécu? Le plus souvent, qui pense à lui en France lorsqu'il est en Allemagne; et *vice versâ*? Et les noms qui survivent conservent peu d'éclat, sont renfermés dans un cercle bien restreint. Cela est si vrai que, dans tous les dictionnaires historiques qui ont été publiés jusqu'à présent, il n'y a pas une ligne consacrée aux gloires de la musique. Il a fallu que des historiens spéciaux comblassent la lacune, et l'on a fait des dictionnaires des musiciens. N'envions donc point à ces gloires éphémères le bruit de leurs succès et l'éclat de leurs triomphes. Si la vie se bornait à ce qu'en voient nos yeux mortels, il serait sans doute regrettable que les honneurs contemporains rendus aux célébrités de tous les ordres ne fussent pas plus en rapport avec la valeur réelle et utile des hommes remarquables. Mais l'immortalité de l'âme et son éternelle participation à la vie sociale assurent d'assez belles compensations aux natures vraiment grandes et supérieures qui ont passé dans l'ombre de l'oubli une simple période de leur vie intégrale.

Samedi prochain, nous retrouverons Liszt au concert de M. Berlioz. Il y exécutera le magnifique concerto de Weber avec orchestre, admirable morceau que l'on entend trop rarement dans les conditions complètes d'exécution qu'a voulues l'auteur. Cette fois-là, il n'y manquera rien. Dans ce même concert, Liszt veut lutter corps à corps avec l'orchestre. Il doit exécuter la *scène au bal* de la symphonie fantastique de M. Berlioz, réduite pour le piano, immédiatement après qu'elle aura été entendue par l'orchestre. Ce sera une comparaison curieuse à étudier. Liszt jouera deux autres morceaux, et, avec M. Dohler, l'*hexameron*, thème varié, auquel MM. Thalberg, Herz, Chopin, Czerny, Pixis et Liszt ont fourni chacun une variation. On exécutera, de M. Berlioz: la symphonie d'*Harold*, l'ouverture du *Carnaval romain*, la *scène au bal* et l'ouverture des *Francs Juges*. Mlle Anna Zerr, première cantatrice du théâtre de Carlsruhe, doit se faire entendre dans ce beau concert.

— M. Alkan aîné, a donné chez Erard, un concert dont il a presque seul fait tous les frais, et le public n'a point eu à se plaindre de l'avoir trop entendu. Il s'est fait connaître à la fois comme compositeur et comme exécutant. Sous ce double rapport, il a conquis et mérité un succès éclatant et solide.

Le concerto *da Camera*, de M. Alkan, révèle un compositeur initié aux arcanes les plus élevés de la science musicale, une imagination des plus gracieuses, le goût le plus pur et le plus sévère. Son air de ballet, dans le style ancien, est un morceau dont le grand Bach ne désavouerait pas la facture, et qui, pour la grâce coulante et la franche allure des idées, peut être mis à côte des œuvres de piano de Weber. Son nocturne, plein de mélancolie douce et rêveuse, présente une mélodie charmante et du tour le plus original. Enfin, sa *Saltarelle*, par la vivacité entraînante du rhythme, le charme, l'élégance coquette des idées, et la puissance de l'exécution, a excité un enthousiasme général et complet. M. Alkan a dû la recommencer au grand contentement de tout le monde.

L'*Alleluia* offre des combinaisons harmoniques très heureuses et très originales; mais ces accords, incessamment refrappés, ressemblent à une protestation continuelle de l'artiste contre l'impuissance et la sécheresse de son instrument. Au milieu de son concert, M. Alkan a joué une petite série de morceaux formant comme une sorte de précis historique du piano. C'était d'abord une gavotte de Sébastien Bach, puis un *allegro* de D. Scarlatti, puis le menuet de la symphonie en *sol* de Mozart, admirablement réduit par le piano; enfin, le *final* de l'œuvre 31 de Beethowen, et un *rondo* en mouvement perpétuel de Weber. Dans l'exécution de ces différents morceaux, M. Alkan a fait preuve d'une souplesse d'intelligence et de mécanisme très remarquable. Il est impossible de mieux s'identifier avec le genre et la pensée des différents maîtres qu'il interprétait. Quand on entend cette vieille musique ainsi rendue, on est conduit à reconnaître que la qualification familière et expressive de *perruque* qu'on lui donne vulgairement doit beaucoup plus s'appliquer aux exécutants qui ne la comprennent pas et la travestissent, qu'aux vieux auteurs eux-mêmes. En définitive, l'idée, la pensée ne peut pas vieillir, et il est aussi mal venu de traiter avec dédain la musique des vieux maîtres, la bonne, qu'il le serait de mépriser Montaigne ou Rabelais, sous prétexte des changements de forme que la langue a subi depuis eux. La *Gavotte* de Sébastien Bach est toute charmante; il en est de même de l'*Allegro* de D. Scarlatti. On serait heureux de trouver la moitié autant de fraîcheur dans la plupart des œuvres contemporaines aussitôt fanées qu'écloses, parce que, sous des formes modernes, elles ne cachent que des idées vieillies, pour tant encore qu'il s'y trouve des idées.

La musique vraiment bonne et belle, aussi bien que les productions remarquables des autres arts, est à l'abri des injures du temps. Quand l'idée vit dans une œuvre, l'œuvre est éternellement jeune. Il y a de cela des milliers de preuves musicales; mais notre époque est très ignorante sous ce rapport, et nous ne jouerons pas le pédantisme en faisant une nomenclature que l'on serait obligé d'accepter sur parole. Ce qui vieillit, c'est l'enveloppe extérieure. Le corps humain sera toujours accepté comme beau et se maintiendra à la mode quoique puissent tenter les Chinois et les civilisés. Les vêtements seuls peuvent changer.

Pour en revenir à M. Alkan, constatons qu'il a conquis immédiatement une place au premier rang parmi les pianistes et parmi les compositeurs. Désormais, son nom sur une affiche sera un appel auquel répondront tous les amateurs de la bonne musique exécutée franchement, carrément, hardiment, et avec autant d'intelligence que de délicatesse.

— La dernière séance de la Société des concerts a eu lieu le dimanche 21 avril. Le corps du programme était composé de la *symphonie pastorale*, des fragments du *septuor* de Beethowen, l'un des morceaux les plus aimés du public, et les plus dignes de l'être, et de l'ouverture d'*Euriante* de Weber, cette magnifique rivale de l'ouverture du *Freyschutz*. Les intervalles étaient remplis par deux morceaux nouveaux. Le premier était une scène lyrique intitulée *le Roi Léar*, composée par M. Gustave Héquet, le judicieux et spirituel rédacteur du feuilleton musical du *National*. L'œuvre de M. Héquet témoigne hautement de sa compétence en matière musicale. L'introduction instrumentale est habilement traitée et pose bien le caractère désolé de la scène. Le chant *solo* du roi Léar renferme des fragments mélodiques d'un excellent style et d'un bon sentiment, mais ce nous a paru être la partie faible de la composition, sur laquelle au surplus nous ne pouvons nous prononcer après une seule audition. Le chœur des convives qui festoient chez les filles du roi Léar est plein d'élan et de verve. Il est à regretter seulement qu'à partir du moment où il éclate, il absorbe entièrement la scène. Au théâtre, évidemment ce chœur serait dans les coulisses, et il y aurait de beaux motifs d'opposition entre les plaintes déchirantes du vieux monarque isolé et les éclats lointains de la joie impie du festin. Par suite de la disposition des exécutants au Conservatoire, ces effets, s'ils existent, ont complètement disparu. Au total, l'œuvre de M. G. Héquet dénote beaucoup d'habileté dans le maniement des voix et de l'orchestre, et accuse un talent capable d'aborder avantageusement la scène.

Le second morceau était une ronde de *Sabbat*, pour chœur d'hommes, avec accompagnement de cors, composée par M. A. Josse. L'inspiration en est franche, le rythme bien accentué: l'harmonie des cors est habilement traitée. On sent que l'auteur n'a pu échapper aux réminiscences de la scène infernale du *Freyschutz*, et tout son couplet sur une seule note est une imitation du fameux chœur des chauves-souris. Néanmoins, il y a un mérite réel dans ce morceau, qui a produit un bon effet.

M. E. Rignault a exécuté un *allegro* de *concerto* de Delamare. M. Ri-

M. BUCHATEL. Il n'y a aucune analogie entre le régime des prisons tel que vous le proposons et celui dans lequel se produisent les faits qu'on nous dénonce. Lorsque la vie des détenus est en commun, il est évident qu'il y a un exemple à maintenir, qu'il y a une foule de cas où des infractions peuvent se produire, qui n'existeront plus.

Si vous voulez trouver des arguments contre la loi, cherchez-les dans la prison de la Roquette, la seule où le système de la loi ait été appliqué.

M. DE LAROCHEFOUCAULD. On nous cite toujours la Roquette; mais la prison de la Roquette elle-même nous fournit un argument contre le système dans le chiffre effrayant de la mortalité des détenus.

Plusieurs orateurs se rendent à la fois à la tribune; après quelques explications échangées entre MM. Taillandier, d'Haussonville et le président, M. Richond des Brus présente des observations générales contre le régime cellulaire, en s'appuyant de l'opinion de M. de Peyramont. Le bruit des conversations et les cris de rappel à la question couvrent la voix de l'orateur.

L'art. 5 du projet de la commission est ainsi conçu :

« Dans les lieux où des maisons spéciales ne seront pas destinées aux inculpés, prévenus et accusés de chaque sexe, il sera affecté aux hommes et aux femmes des quartiers distincts.

» La surveillance immédiate des prisons ou quartiers affectés aux femmes sera exercée par des personnes de leur sexe. »

M. DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT propose de rédiger ainsi cet article :

« Les inculpés, prévenus et accusés seront renfermés dans des maisons qui seront nommées maisons d'arrêt. Il sera affecté aux hommes et aux femmes des quartiers distincts.

» La surveillance immédiate des femmes sera exercée par des personnes de leur sexe. »

M. DE TOCQUEVILLE combat cet amendement au nom de la commission.

M. FULCHIRON. Je partagerais volontiers l'opinion de M. de Liancourt, si cela était possible. (Hilarité.) Mais je crois que les dépenses pécuniaires qui seraient la conséquence de son amendement, ne seraient nullement compensées.

M. DUCHATEL parle dans le même sens.

M. CORNE propose de rédiger ainsi l'article :

« Les maisons d'arrêt sont spéciales pour inculpés et pour prévenus, et les maisons de justice pour accusés.

» Dans le cas où il y aurait nécessité de retenir dans les mêmes maisons les inculpés et prévenus et les accusés, ils seront renfermés dans des quartiers distincts. »

M. P. BOUDET. L'art. 5 ne désigne clairement qu'une chose, la division des quartiers des hommes et des quartiers des femmes; je préfère donc à cette rédaction celle du deuxième paragraphe de l'amendement de M. Corne; quant au premier, je le crois inutile.

M. DE LAROCHEFOUCAULD s'associe à l'amendement de M. Corne.

M. DUCHATEL ne voit pas la nécessité de séparer les prévenus des accusés.

M. CORNE défend son amendement; la séparation qu'il demande existe déjà; elle est écrite dans le Code d'instruction criminelle, et il ne voit pas pourquoi on voudrait l'effacer aujourd'hui.

Après quelques observation de MM. Parès, Delaplesse et du président, l'amendement de M. Corne est mis aux voix et rejeté.

L'art. de la commission est adopté.

« Art. 6. Les inculpés, prévenus et accusés, seront renfermés le jour et la nuit dans des cellules particulières. »

M. DE LAROCHEFOUCAULD qui avait proposé un amendement tendant à rendre l'emprisonnement cellulaire facultatif, déclare qu'il le retire en protestant de nouveau contre le système général de la loi.

M. MAURAT-BALLANGE propose de rédiger ainsi l'article :

« Les inculpés, prévenus et accusés seront renfermés, pendant la nuit, dans des cellules particulières. »

Le bruit des conversations nous empêche de saisir les longs développements que l'orateur donne à son amendement.

M. PARÈS combat la proposition de M. Maurat-Ballange dont l'adoption nécessiterait de doubles dépenses et aurait tous les inconvénients de la loi actuelle sans aucune compensation. Il est indispensable, dans l'intérêt de la moralité des inculpés, d'accepter le régime cellulaire pour eux comme pour les condamnés.

M. OD. BARROT. Je rappellerai une proposition qui avait été déjà faite à pour aujourd'hui, n'a pu avoir lieu par suite de l'absence d'une formalité essentielle. Elle est remise au samedi 11 mai.

Aujourd'hui mercredi 1er mai, jour de la fête du roi, indépendamment du service adopté pour les dimanches, il y aura sur le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche) des convois supplémentaires, notamment pour les départs de Paris à 9 heures, 10 heures et 10 heures et demie du soir; — et de Versailles à 9 heures et demie et 10 heures et demie du soir.

Les omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer sont établis :

Au Carrousel, hôtel de Nantes; rue Feydeau, 5; rue du Vieux-Colombier, 6; place du Palais-de-Justice, 5; rue François-Miron 2, et rue St-Martin, 256.

Les Tricycles conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer de la rive gauche.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 29 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

M. Cauchy. — M. Leverrier. — M. Biot. — Sur les qualités nutritives de l'huile de sésame, par MM. Payen et de Gasparin. — Maison rustique du dix-neuvième siècle. — Précis de chimie, de M. Gerhardt. — Des sels d'or. — De la torpille, par M. Jobert de Lamballe. — Nombreuses communications anatomiques, médicales et chirurgicales. — Nécessité d'un jury d'examen pour les lectures.

Il ne se passe guère de séance où nous n'ayons à mentionner quelque Mémoire de M. Cauchy; l'infatigable géomètre est bien capable de fatiguer le lecteur. C'est à peine si l'on peut compter ses Mémoires de tous genres, répandus dans toutes les publications mathématiques, et qui auraient besoin d'être condensés pour être compris. Tantôt, c'est une note d'astronomie; tantôt, une note de physique mathématique; tantôt, une note d'analyse pure. Aujourd'hui, le problème qui a occupé le savant académicien, est celui de la sphère tangente à quatre autres sphères. Un gros volume suffirait à peine pour contenir les titres de tous les Mémoires de M. Cauchy.

— Dans la dernière séance, M. Valz a communiqué une note relative à l'identité de la comète de M. Faye avec celle qui a paru en 1770. M. Cauchy a annoncé alors qu'il savait que, depuis quelque temps, M. Leverrier s'occupait de la même question. M. Leverrier écrit, à cette occasion, qu'il n'a pas encore communiqué ses recherches parce qu'il veut donner aux preuves qui militent en faveur de son opinion, qui est aussi celle de M. Valz, toute la certitude désirable. Ces preuves exigent de nombreux calculs qui ont pour bases les éléments donnés par Burchardt. En calculant les perturbations que l'action de la terre a fait éprouver à la comète, qui passa fort près de notre planète le 3 juillet 1770, M. Leverrier s'est aperçu que les nombres donnés par Burchardt étaient entachés d'erreurs qu'il s'est attaché à corriger avant de pousser plus loin ses recherches astronomiques sur l'assimilation de la comète de 1770 à celle de M. Faye.

— M. Biot, qui continue si glorieusement à perfectionner la théorie de la polarisation de la lumière, dont il est un des fondateurs, présente à l'Académie un appareil microscopique qui manifeste, avec une entière évidence, la construction, tant externe qu'interne, des globules féculacés par les modifications que la lumière polarisée reçoit en traversant les couches solides et superposées qui les constituent.

« Cet appareil n'est pas fondé sur les effets que les globules exercent sur la lumière blanche, mais il repose sur l'action additive ou soustractive qu'ils font subir à la teinte extraordinaire produite par une lame mince de chaux sulfatée, telle que les lames que M. Biot a appelées sensi-

qu'on pourrait récolter économiquement dans nos terres de l'Algérie, qui produit en abondance une huile douce, presque incolore propre à divers usages et particulièrement à la fabrication des savons. MM. de Gasparin et Payen, avant de conseiller l'emploi des tourteaux de sésame pour la nourriture des bestiaux producteurs de lait, ont voulu en connaître la nature et en étudier l'effet. Ils ont fait venir pour cela, par l'intermédiaire de M. le ministre de l'agriculture, 220 kilogrammes de tourteaux fabriqués à Marseille. Après s'être assurés qu'ils ne contenaient aucun principe vénéneux en en faisant manger à un rat, ils en ont donné à une brebis comme unique aliment, puis à une vache laitière, et ils n'ont constaté que d'excellents résultats. La vache laitière, ainsi nourrie donnait par jour 17 kilogrammes de lait, tandis que, sous l'influence de l'alimentation habituelle, elle n'en fournissait que 17. Le lait était en outre plus abondant en matière butyreuse. D'ailleurs, la préparation du tourteau de sésame était plus économique que le découpage des betteraves, données jusqu'alors à la même vache.

— M. de Gasparin dépose sur le bureau de l'Académie le cinquième volume de la *Maison rustique du dix-neuvième siècle*, par MM. Bixio et Ysabeau. Les quatre premiers volumes de cet important ouvrage renferment tout ce qui concerne l'agriculture. Le volume qui vient d'être publié est consacré tout entier à l'horticulture; complément nécessaire de la première partie de cette encyclopédie agricole qui a exercé une si grande influence sur les progrès qu'a faits, depuis quelques années, l'agriculture française, il s'adresse au peuple des campagnes dont rien n'est plus propre à améliorer la condition matérielle et morale que le goût de l'horticulture, aussi bien qu'à tous ceux qui, à cause de leur grande fortune, peuvent faire sur les fleurs et les fruits de grandes expériences, et se donner le plaisir de créer de nouvelles espèces.

Après être entrés dans les plus grands détails sur les instruments de jardinage, la plantation, la taille, la greffe, la culture des végétaux ligneux, MM. Bixio et Ysabeau se sont occupés de la culture des légumes et des plantes à fruits comestibles. Passant de l'utile à l'agréable, ils ont ensuite abordé la culture des plantes d'agrément des jardins et des serres. L'ouvrage est terminé par un coup-d'œil général sur le jardinage en Europe, et par les calendriers du jardinier, du forestier et du magnanier. On voit que ce volume est en tout digne des quatre premiers dont la réputation si bien établie dispense de tout éloge.

Chimie. — M. Dumas présente la première partie du précis de chimie organique que publie, en ce moment, M. Gerhardt. Le nouvel ouvrage est fondé sur l'existence des types; l'auteur a adopté une nouvelle théorie et une nouvelle notation pour représenter les composés si complexes de la chimie organique. Si cette innovation a l'inconvénient d'introduire un nouveau langage et de créer ainsi des difficultés au lecteur, elle présente l'avantage de réunir à la fois la théorie des atômes et la théorie des équivalents, et, en outre, de représenter la loi des chaleurs spécifiques, découverte par M. Dulong. Enfin, M. Gerhardt a classé les matières organiques par familles naturelles, premier essai de ce genre qui, selon M. Dumas, conduit à plusieurs résultats inattendus.

— M. Figuier lit l'extrait d'un long Mémoire sur les combinaisons oxygénées de l'or, suivi de recherches sur le pourpre de Cassius et sur l'or fulminant. L'auteur examine premièrement le protoxide d'or qui, suivant lui, a été méconnu jusqu'à ce jour. Cette injustice n'étant pas réelle, nous ne partageons pas son opinion à cet égard, tout en convenant qu'il a ajouté à l'histoire de ce composé quelques faits nouveaux.

M. Figuier cherche ensuite à démontrer l'existence d'un acide peraurique plus oxygéné que l'acide aurique ou tritoxide d'or admis jusqu'à présent par les chimistes. Cet acide peraurique se produirait quand on fait bouillir le tritoxide d'or avec la soude ou la potasse. L'existence de ce corps est nécessaire à M. Figuier pour l'explication qu'il donne de la dorure par immersion; mais elle ne nous semble pas suffisamment prouvée, et nous ne voyons pas bien quelle est son utilité même pour ce besoin particulier.

---

gnault est un de nos habiles violoncellistes. Nous regrettons qu'il n'ait pas choisi un morceau moins hérissé de difficultés, non qu'il ne les ait très habilement surmontées; mais le violoncelle est avant tout un instrument mélodique, et nous sommes toujours péniblement affectés quand nous le voyons servir à des tours de force.

Aux deux derniers concerts, M. Habeneck, presque entièrement remis du grave accident que nous avons rapporté, est venu conduire, avec la main gauche (car le bras droit est encore en écharpe), le merveilleux septuor de Beethowen. Le public a salué d'une triple salve d'applaudissements l'habile chef d'orchestre auquel il doit toutes les jouissances profondes que depuis 17 ans la société des concerts procure au dilettantisme parisien.

— Dans nos précédents comptes-rendus de concerts, nous avons oublié de mentionner : 1° madame Bonnias, pianiste de talent, qui interprète avec beaucoup d'intelligence les œuvres des maîtres, et qui a fort bien exécuté à son concert, un beau *concerto* de Mozart; 2° M. Nicolo Martyns, qui a donné une jolie soirée le 9 avril, dans la salle de M. Pleyel. On a applaudi plusieurs compositions de M. Martyns, interprétées par MM. Corradi, Révial et Mlle Mondutaigny. Mlle Mondutaigny a une voix fort étendue et une grande habileté de vocalisation. Elle a besoin d'acquérir encore du côté de l'expression. Nous ne pourrions que confirmer ce que nous avons déjà dit de M. Révial, qui va en Angleterre, où le succès, nous l'espérons, récompensera le travail sérieux auquel il doit son talent élevé.

ALLYRE B.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. *Les Sirènes*, de M. Brunswick.

Une charmante napolitaine, Lauretta, est passionnée pour le théâtre, et elle chante vraiment fort agréablement les airs de l'opéra nouveau d'Auber, déjà traduit pour les théâtres d'Italie, s'il en faut croire M. Brunswick. Par malheur, sur la scène où Lauretta fait ses débuts par le rôle de la *Sirène*, elle trouve une rivale jalouse et perfide, quelque méchante prima donna en ...... A propos, concevez-vous que, samedi dernier, un *Mossieu*, armé d'une ... force, ce qui suppose préméditation, a poursuivi de ses sifflets l'élégante Maria Volet, depuis son apparition en costume hongrois, jusqu'à la pirouette finale de la polka. La charmante enfant, accoutumée à n'entendre qu'applaudissements et à ne voir que sourires autour d'elle, en a été toute émue et troublée; et le public a trouvé le procédé si stupide, qu'il n'a même pas songé à protester. L'homme a soufflé dans sa clef tout son soûl, tandis que le public continuait d'adresser à l'aimable polkiste l'hommage de ses sympathies et de son admiration. — Donc, la signora Urlanti (dans le vaudeville de M. Brunswick), fait si bien chûter Lauretta, que l'échec de la débutante est complet.

Depuis ce jour, la cantatrice inconsolable s'en va mêlant ses chants et ses soupirs au bruit mourant des flots de ce golfe qu'a chanté le poëte immortel.

> Combien de fois sur le rivage,
> Où Nisida dort sur les mers,
> La beauté crédule ou volage
> S'endormit à nos doux concerts.

Tandis que les rives ombreuses de Nisida et les collines poétiques de Baïa répètent les mélodies de la Sirène errante sur les bords rocheux de Puzzuolo, un grand garçon, laid, riche et bête, s'imagine entendre la voix d'une vraie divinité de la mer, et il s'énamoure tout-à-fait de la voix merveilleuse.

Ravioli a pour fonction sociale de tenir le bureau des cannes et parapluies aux Studj de Naples, dans une ville où le parapluie est inconnu et la canne interdite par ordonnance de police. Profitant de ses nombreux loisirs, le grand flandrin d'Hyacinthe promène chaque jour son nez dans les galeries du musée Borbonico; il converse avec Diane; il discute philosophie avec le buste en bronze de Platon; il fait des risettes à Junon, il pince la Vénus Callipige; il prend des leçons de sagesse et d'esprit avec *Nestor*; il tutoie *Flore*. Il lui est même arrivé de rendre un grand service à la Vénus que nous venons de dire, un jour qu'une araignée, un grand faucheux grimpait d'une manière indécente sur la gracieuse Callipige, qui semble se retourner pour reprocher à l'insecte son indiscrétion. Il faut entendre Hyacinthe raconter et la vengeance par lui tirée du grand faucheux et son culte pour toutes les divinités de l'Olympe. Il faut l'entendre jalouser Jupiter, ce scélérat de Jupin, qui se changeait en cygne pour Léda, en napoléons d'or pour Danaë, et, afin de courtiser Europe, s'avisait de prendre un air de bœuf.

Nous avons dit que Ravioli, outre l'agrément de son nez fabuleux, avait une fortune confortable. Il y a donc à son endroit *steeple-chase* de femmes dont il est le clocher. Cinq belles filles sont en campagne : une grande allongée aux lèvres voluptueuses; une grosse grasse boulotte; une blonde qui a le pied un peu grand, mais fort avenante pour tout le reste; une petite vaillante brunette à l'œil enfoncé et vif, au geste hardi; une fort agréable chanteuse, enfin, au nez pointu, aux lèvres minces et un peu mauvaises s'ouvrant pour montrer de merveilleuses dents. En somme, c'est un quintette tout-à-fait charmant, où l'on se trouverait heureux d'être introduit et de faire sa partie, ne fût-ce que pour battre la mesure. Ces belles filles qui, parmi les mortels du boulevart Montmartre, se nomment mesdemoiselles Anaïs, Lucienne, Lambert, Pitron, Charlotte, diminuent sensiblement leur costume, jusqu'à l'état de sirènes et viennent entourer et charmer le gardien des cannes et parapluies. Rayioli est assez embarrassé du choix, lorsque survient Lauretta (Mlle Valence) la vraie sirène qui se fait reconnaître à son chant. Un certain frère de la cantatrice, moins artiste qu'elle, le signor Cocoméro, sous prétexte de la signature d'un engagement au Théâtre-Italien de Paris, fait signer à sa sœur un bon contrat de mariage, Lauretta, riche désormais, et appuyée sur le nez enthousiaste d'Hyacinthe, peut venir débuter à Paris où nous souhaitons qu'elle ne rencontre aucune espèce d'envieuse Urlanti.

Le succès de ce vaudeville a été très général. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le rire éclatait souvent dans la salle aux traits de grosse bouffonnerie excellemment débités par Hyacinthe, et que l'applaudissement joyeux venait à la fois du paradis, de la ville et de la Cour. Les Princes assistaient à la deuxième représentation, et le jeune duc de Montpensier était venu, aussitôt son retour, se reposer des fatigues de son voyage et de sa chaude campagne de Biskara, sur les rives heureuses de ce golfe des Variétés où chantent et posent tant de gracieuses sirènes.

D. L.

— L'association des artistes musiciens a ouvert une souscription pour élever à Berton, mort sans fortune, un monument au cimetière du Père-Lachaise. Tous ceux qui aiment les arts répondront à cet appel. Il serait honteux pour la France, de ne point honorer au moins après leur mort, les hommes qui concourent à son illustration. Les souscriptions sont reçues chez M. Thuillier, trésorier de l'association, rue Bouchera 34, et chez M. Réty, caissier du Conservatoire royal de musique.

corps par une couche très mince de liquide. M. Pouchet donne ensuite la description des zoospermes de la grenouille, qui diffère, par un grand nombre de points, de celle qui est généralement admise.

— M. Bouisson a étudié la coloration du chyle par la garance sur des lapins. Il a constaté que la matière colorante de la garance est absorbée par le système veineux, et qu'elle ne pénètre pas directement dans le chyle, dont la coloration est subordonnée au temps depuis lequel dure l'administration des aliments colorés.

— M. Paul Gervais adresse l'histoire des genres pediculus, rucinus, pulex, podura et lépina, destinée au troisième volume de l'ouvrage du baron Walckenaer sur les insectes aptères.

— M. Guyon a cherché à vérifier ce qu'il y avait de vrai dans l'opinion des anciens sur l'Ibis, qui, selon Pline, délivrait l'Egypte de ses serpents. Il a reconnu que cet oiseau se nourrit de sauriens, de tronçons de couleuvres, de scorpions, de scolopendres et de sauterelles.

— M. Robert-Remak adresse quelques recherches sur le développement du poulet dans l'œuf; M. Baudens, la description d'un appareil destiné aux fractures du corps et du col du fémur, et aux fractures en travers de la rotule.

— Nous terminerons par quelques mots sur une lecture qu'a faite M. le docteur Jules Guérin, l'auteur de la myotomie rachidienne, lecture qui a mérité à bon droit la désapprobation générale de l'assemblée. Nous ne pouvons trop nous élever contre les personnalités inconvenantes que

Le 5 0/0 au contraire a baissé.

Au comptant : Belge, 1831, [illegible]; — id., 1842, 106 1/8. Esp. (nouv. différés), 15 3/4. — Hollande, 61 3/8. — St-Germain (obl. nouv.), 1230; — (r. dr. obl. anc.), 1297 50; — id. (nouv.), 1192 50. — Strasbourg (obl.), 1227 50. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1080. — Zinc, V. Montagne, 1250.

5 0/0 compt.	1er c. 122 »	P.H. 122 »	P.B. 121 95	dr c. 121 95	hier 121 55
— fin cour.	121 90	122 10	121 90	122 »	121 75
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 25	84 30	84 25	84 30	84 45
— fin cour.	84 20	84 35	84 »	84 »	84 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bg. 1840	106 »	106 »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	33 1/2	» »	B. 1 »
B. de Fr..	3095	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 20	» »	B. » 5
C.L. 5000	» »	» »	» »	— Romain. .	106 3/4	106 1/2	B. » 3/8
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1247 50	» »	» »
C. hyp.. .	» »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	565 »	» »	» »
Can. . . .	» »	» »	» »	B. Belge.	695 »	692 50	B. 2 50

M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'anglais samedi, 4 mai, à sept heures précises du matin, par une leçon publique et gratuite. Le prix du cours élémentaire complet, en soixante leçons, est de 80 francs. Une enceinte est réservée pour les dames. Le programme se distribue gratuitement chez le concierge; rue Richelieu, 47 bis.

Spectacles du 1er mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Stradella. Lady Henriette.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Relâche.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino Noir.
6 h. 1/2 ODÉON. — 1re rep. de Sardanapale.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Polka. Cabaret. Clémence. Gazette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Alberts Ier. Don Pasquale. Zélia. Georges et Thérèse.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Mme Camus. Cravaches.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Mystères de Paris.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Louise et Louison. Bohémienne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Murat.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

29 Avril.			30 Avril.		
Arrivages	1477 q.	30 k.	Arrivages	1522 q.	32 k.
Ventes	1302	69	Ventes	1214	60
Restant	12271	57	Restant	12579	29
Cours moyen		[illegible]	Cours moyen		38,46
Cours-taxe		36,35	Cours-taxe		38,35
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	20q.83k.	47,95 à 55,40	Gr.	7q.88k.	51,85 à 52,95
1re 857	38	38,20 à 40,50	1re 400	25	38,20 à 40,40
2e 200	29	35,05 à 37,90	2 209	93	36,30 à 37,90
3e 9	48	31,20 à 31,85	3e 10	90	31,20 à 00,00
4e 6	21	24,85 à 26,75	4 14	15	24,25 à 25,50
Al. 109	90	00,00 à 00,00	Al. 483	18	30,00 à 36,75

CAMBRAI, 27 Avril. — Farine, 1re: 34;00; do à la grosse : 32,00; 2e: 32,00; 3e: 21,00. — Son : 10,50.

Taxe du pain (par kil.).

	1re	2e	3e
Paris	0,35	0,28	0,00
Pacy	0,31	0,28	0,00
Evreux	0,36	0,21	0,26
Gisors	0,31	0,26	0,00
Beuzeville	0,35	0,00	0,00
Douai	0,33	0,30	0,00
Colmar	0,44	0,34	0,24
Ste-Menehould	0,29	0,27	0,23

Cours des Céréales (par hect.).

PACY, 25 Avril. — Froment: 20,08. — Méteil: 17,78. — Seigle: 12,38. — Orge: 12,00. — Avoine: 8,00.

EVREUX, 27 Avril. — Froment: 20,46. — Méteil: 18,64. — Seigle: 16,75. — Orge: 12,18. — Avoine: 8,19.

GISORS, 22 Avril. — Froment: 19,50. — Méteil: 17,00. — Seigle: 11,75. — Orge: 11,75. — Avoine: 7,40.

BEUZEVILLE, 23 Avril. — Froment: 22,90. — Seigle: 14,00. — Orge: 13,00. — Avoine: 9,00.

CAMBRAI, 27 Avril. — Froment, 1re: 16,84 à 19,50; 2e: 20,00. — Seigle: 10,60. — Orge: 13,70. — Avoine: 6,80 à 7,80.

QUIMPER, 20 Avril. — Froment: 20,22. — Seigle: 11,06. — Orge: 10,57. — Sarrazin: 8,90. — Avoine: 7,03.

TOURS, 27 Avril. — Froment: 20,16. — Seigle: 14,00. — Orge: 13,00. — Avoine: 8,75.

STE-MENEHOULD, 27 Avril. — Froment, 1re: 7,95; 2e: 15,25. — Seigle: 9,03. — Orge: 9,50. — Avoine: 5,90 à 6,35.

COLMAR, 25 Avril. — Froment, 1re: 22,87; 2e 21,37; 3e: 19,83. — Méteil: 15,38. — Seigle: 13,66. — Orge: 11,72.

ST-LAURENT, 27 Avril. — Froment, 1re: 22,86; 2e: 22,00; 3e: 21,12. — Seigle: 14,00 à 14,66. — Orge: 12,33 à 13,00. — Sarrazin: 12,33 à 13,00. — Maïs: 16,00 à 16,66. — Avoine: 9,00 à 9,66.

BESANÇON, 26 Avril. — Froment: 21,10. — Avoine: 10,33.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

PARIS, 30 Avril. — *Graines.* Lin : 24,00. — Chenevis : 15,33 à 16,05. — Sanve : 10,65. — *Huiles* de colza, disp. : 79,00; cour. du mois : 81,00 à 82,00 ; mai et juin : 83,00 ; juillet et août : 85,00 et 86,00 ; 4 derniers mois : 89,00 ; 4 premiers mois de 1845 : 89,00 à 90,00. Hier 200 tonnes huile de colza ont été vendues, pour les 4 derniers mois, sur le pied de 88,50 ; 200 tonnes, même époque : 89,00, et 200 tonnes pour les 4 premiers mois de 1845, également 89,00.

ARRAS, 27 Avril. — *Graines.* Œillette : 20,00 à 22,50 ; colza : 19,00 à 22,25.

Huiles. — Œillette bon goût : 79,00; à clair: 81,00 à 81,50 ; rousses : 78,00 ; colza : 76,00 ; Id. pour quinquet : 82,00 ; lin : 74; cameline : 75,00.

Tourteaux. — Œillettes : 12,00; colza: 13,00; lin : 16,00; cameline : 13,00; chanvre : 11,50. Les œillettes sont moins communes et plus recherchées. Les huiles d'œillettes rousses et ordinaires assez demandées au cours, et les surfines sans affaires. Les tourteaux rares sont aussi recherchés.

CAMBRAI, 27 Avril. — *Graines.* Colza : 22,00 à 22,50. — Œillette : 21,50 à 22,00 ; 2e qual. : 20,50 à 21,00. — Caméline : 18,00 à 19,00. — Lin : 17,00 à 19,00. — Colza de mars : 18,00 à 20,00. — *Huiles.* d'Œillette surfine : 88,00 ; do bon goût à clair : 85,00 à 86,00; do rousse : 80,00 ; — de colza aux 91 kil. : 75,00. — de lin, pour peinture : 77,00. Il y avait peu d'œillettes à ce marché, et les affaires se sont passées dans le calme. — *Tourteaux*, de 11,00 à 15,00 les 100 kil.

LILLE, 29 Avril. — *Graines.* — Colza: 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,50. — Œillette rousse : 21,00 à 22,00. — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Caméline : 17,00 à 19,50. — *Huiles* de colza épurée pour lampes: 83,50; do ord. : 76,50. — d'œillette bon goût fr. : 89,00; do s. 87,00; do bon goût : 82,00 ; do rousse : 80,00 — de chanvre : 68,00. — de caméline : 75,00. — de lin : 72,25. — *Tourteaux*, de 12,00 à 16,50 les 100 kil.

DUNKERQUE, 28 Avril. — *Graines.* La graine de lin à battre est au cours de 17,00 à 21,00 sur cette place. L'approvisionnement y est toujours faible, et les affaires presque nulles.

MARSEILLE, 26 Avril. — *Graines.* — La baisse que nous faisions pressentir dans notre dernière revue sur les graines oléagineuses commence à se réaliser. Les renforts qui nous arrivent journellement, d'une part, et de l'autre la mévente des huiles de graines, ont dû rendre les détenteurs moins tenaces, et ce n'est qu'au moyen de concessions qu'ils ont pu effectuer quelques ventes en graines de sésame d'Egypte à 48,00 esc. 2 et 3 1/2 0/0. Nous n'avons connaissance d'aucune affaire en graines du Levant. Celles de lin n'éprouvent aucune demande : on les cote 26,00.

Huiles comestibles. — Il y a par continuation peu de mouvement sur ces articles qui ne trouvent généralement qu'un faible débouché. Toutefois, on remarque de la fermeté chez les détenteurs, qui paraissent résolus à maintenir les prix. On a réalisé en provenances de Naples 200 hectolitres qualité no 1, dans les prix de 140,00 à 146,00, suivant le mérite. — Les surfines de Toscane sont très peu demandées à 148,00. — Les Provence provenance du Var, en qualités supérieures, de 125,00 à 128,15, et en ordinaires de 118,75 à 121,90.

La consommation locale a pris quelques huiles de sésame à froid; les premières qualités ont valu de 53,25 à 54,00 les 50 kil., et les qualités ordinaires de 50,25 à 51,50.

Huiles lampantes d'olive. — Le cours des lampantes de Corse a subi depuis nos derniers avis une diminution sensible. Les ventes qui ont eu lieu au débarquement ont été effectuées dans les prix de 110,95 à 109,40. La demande s'est bien ralentie pour les provenances étrangères. Les premières qualités de Naples et de Mételin se raisonnent dans les prix de 115,60 à 117,20, et les Tunis de 110,95 à 111,50. — De colza. — Quelques achats ont eu lieu cette semaine en huile de colza; on a payé 93,75 pour des parties, et 95,30 pour le détail.

Huile de sésame sans variation; peu d'affaires, les disponibles valent de 94,40 à 95,60 les 100 kil.; cour. d'avril : 94,40 ; juin et juillet : 96,80, ainsi que juin et juillet ; août et septembre : 98,00. Les six derniers mois ont peu de vendeurs à 99,30 et 100,50.

Huiles de lin d'un débouché actif pour l'intérieur à 73,50 et 76,00 pour les disp. — Point d'affaires à livrer. — Cours nominal des Roumélie : 81,00.

ALGER. — Huile d'olive fine selon le goût : 110,00 à 170,00; indigène : 100,00. — Huile de lin, les 100 kil. : 165,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Antoine du 30 Avril.* — Foin, 2e : 44,00 à 46,00; 3e : 44,00 à 43,00. — Luzerne : 1re : 50,00; 2e : 43,08 à 46,00; 3e : 38,00 à 40,00. — Regain de luzerne, 1re : 40,00. — Paille de froment, 1re : 24,00; 2e : 22,00. — Paille de seigle : 26,00 à 28,00. — Paille d'avoine, 1re : 40,00; 2e : 34,00; 3e : 29,00.

Marché d'Enfer, 30 Avril. — Foin, 1re : 48,00 à 49,00; 2e : 45,00 à 46,00; 3e : 40,00 à 42,00. Luzerne, 1re : 44,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 23,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LA CHAPELLE ST-DENIS, 30 Avril. — Taureaux amenés : 20; vendus : 18 à 1,06—0,94—078. — Vaches grasses am. : 106; vendues : 96 à 1,12—0,96—0,80. — Veaux am. : 402 ; tous vendus : 1,50—1,20—1,10. — Vaches laitières am. : 100; vend. 39 de 180,00 à 480,00.

LA MAISON BLANCHE, 30 Avril. — Porcs amenés : 200 ; vendus : 176 à 1,02—1,00—0,98.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *Halle du 27 Avril.*

19,030 kil.	bœuf	1,60—1,20—0,80
17,922	veau	1,60—1,40—1,20
4,373	mouton	[illegible]
37,280	porc frais	1,10—1,05—1,00

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *Halle du 29 Avril.* — Agneaux: 11,27. — Lièvres : 3,00 à 4,00. — Lapins : 1,00 à 2,60. — Dindes gras : 7,00 à 10,00; de communs: 3,50 à 6,00. — Oies communes : 3,25 à 3,50. — Chapons gras : 4,50 à 8,00. — Poulets gras : 3,00 à 5,00; de communs : 1,00 à 3,50. — Canards barbotteurs : 1,00 à 2,50. — Canetons: 4,25 à 4,75. — Perdrix grises : 1,00 à 2,25. — Cailles : 1,75 à 2,10. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,05. — Pilets : 0,28 à 0,65.

ADJUDICATION.

Le 2 mai, à Toulon, adjudication de la fourniture de 100,000 kil. pois de la nouvelle récolte, et 50,000 kil. fèves.

Le 4 mai, à Dunkerque, adjudication de la fourniture de 1000 quintaux de fèves.

Le 4 mai, à la Rochelle, adjudication de la fourniture de 2000 kil. beurre frais.

Le 8 mai, à Nantes, adjudication de la fourniture de 410 stères bois de chauffage livrables à Indret.

l'étude des sciences physiques et mathématiques. Les littératures vivantes sont d'ailleurs bien plus riches qu'il n'est besoin pour les convenances de l'éducation générale.

Aussi, tous les bons esprits ont reconnu combien l'instruction secondaire, basée presque uniquement sur l'étude des lettres grecques et romaines, était incomplète, insuffisante, et l'on a introduit dans le haut enseignement des collèges l'étude des sciences physiques et mathématiques, de la géographie et de l'histoire.

M. le marquis de Turgot a proposé d'achever ce qui a été déjà commencé. Sans détruire les études grecques et latines, M. le marquis de Turgot voudrait que l'on donnât aux études naturelles et aux sciences la même importance; il voudrait mettre sur le pied d'égalité l'enseignement scientifique et l'enseignement littéraire.

En présence du vaste développement industriel où s'engagent les sociétés modernes; en présence des grandes découvertes qui modifient chaque jour l'art, la science, la littérature elle-même, on ne peut douter que le passé grec et latin, qui eut en son temps une valeur incontestable, ne tombe de plus en plus dans l'oubli. L'étude des lettres anciennes sera réservée aux érudits, aux hommes qui s'occuperont de fournir des matériaux à l'histoire; et quelque invétérés, quelque tenaces qu'ils puissent être, les préjugés universitaires céderont devant la voix du siècle.

Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, une grande partie du discours prononcé par M. de Turgot. Aux idées saines et avancées dont ce discours est rempli, nos lecteurs verront que l'esprit sage et progressif du grand ministre qui le premier a proclamé en France le *droit au travail*, ne s'est point éteint dans sa famille.

Ce serait nier un fait évident, ce serait l'ingratitude la plus manifeste, que de méconnaître les immenses services rendus à l'esprit humain par l'étude des langues anciennes.

Quand la nation française était encore plongée dans la barbarie, l'étude des langues mortes était indispensable, parce que tous les trésors de la civilisation étaient enfouis dans dans le passé, et que la mission des intelligences élevées était de les recueillir et de les transmettre à l'avenir; parce que le présent n'offrait aucun sujet d'études scientifiques; parce qu'enfin la langue nationale n'était pas encore formée.

Mais aujourd'hui, Messieurs, les lettres, les sciences, les arts sont aux avant-postes de la civilisation; le présent est riche; le passé ne possède plus rien d'inconnu.... Ce n'est plus en arrière qu'il faut fouiller le sol pour le fertiliser. Les mines de la tradition sont épuisées..... Il faut les abandonner aux archéologues; c'est encore une belle spécialité, où plusieurs peuvent s'illustrer, mais la généralité s'y ruinerait. Il est temps que nous portions en avant nos forces studieuses.

Toutefois, Messieurs, on vous propose encore de consacrer les sept ou huit années qui séparent l'enfance de l'âge adulte à l'étude des langues anciennes, qui doivent, dit-on, assouplir ces jeunes esprits, et qui, suivant moi, consument en travaux stériles ce temps précieux où la mémoire, ce don particulier de l'enfance, est dans toute sa force, dans toute sa fraîcheur.

Après ces sept ou huit années d'études classiques, il en reste à peine deux ou trois à consacrer à l'étude des sciences positives, qui doivent ouvrir aux élèves les carrières utiles pour eux et pour la société. Je vous le demande, Messieurs, ce temps est-il suffisant pour effleurer, même en courant, l'immense programme scientifique qui se présente devant eux pour en approfondir une ou plusieurs parties!

Lorsque les mots de liberté d'enseignement ont été inscrits dans la charte de 1830, je ne pense pas qu'ils l'aient été dans le but de favoriser plus facile à des professions que la science ... et lucratives; car du classement immédiat ou aussi prompt que possible des capacités, résultera l'ordre moral, la paix de la société, qui n'ont pas d'ennemis plus dangereux que ces intelligences déclassées qui ne reculent pas devant un bouleversement général, pourvu qu'elles espèrent en obtenir quelque chose.

L'éducation où la littérature occupe sept années et les sciences positives deux ou trois, me semble plus propre à exciter les esprits, qu'à les plier aux exigences de la vie réelle. Elle peut convenir aux hommes de loisir, être utile pour certaines professions, mais non pour toutes.

Avant 1789, le malaise qui travaille aujourd'hui la société s'était déjà révélé; des hommes, qu'on a injustement accusés d'avoir hâté une révolution qu'ils cherchaient à prévenir, les économistes avaient tenté de ramener l'instruction nationale à des applications positives et usuelles. L'encyclopédie nous est restée comme monument de leurs efforts; mais ils échouèrent contre le nombre et la routine: les améliorations à exécuter, les justes griefs du pays à redresser, tout fut ajourné! La révolution éclate, et nous vîmes mettre en pratique toutes les folies renouvelées des Grecs et des Romains; la France paya chèrement le système d'éducation littéraire qu'elle avait conservé au-delà du temps de son utilité; et on me permettra de croire que si les études scientifiques eussent nourri l'esprit du plus grand nombre, les rêveries des républiques anciennes eussent trouvé une application moins facile, l'ordre social et matériel de plus nombreux défenseurs.

Ainsi, il fallut épuiser complètement l'ère de malheurs dus aux souvenirs mis en pratique des vieilles républiques, avant de recueillir les bienfaits de la révolution, bienfaits qui avaient été signalés et sollicités à l'avance par les hommes de science et d'études positives, auxquels seuls le pays doit la reconnaissance de ces immenses résultats.

Je ne viens pas toutefois, messieurs, vous demander une réforme complète du système de l'instruction secondaire. Que le programme de l'instruction littéraire continue de subsister pour ceux qui le trouveront utile à la carrière à laquelle ils se destinent; mais qu'une instruction scientifique, également honorée, graduée, et protégée par l'Etat, s'établisse concuremment; que le grade de bachelier ès-sciences ne soit plus un accessoire subséquent du baccalauréat ès-lettres; qu'il puisse s'acquérir séparément, et ouvrir un plus grand nombre de carrières à des hommes évidemment mieux préparés, puisqu'ils n'auront rien appris qui ne reçoive son application, et que le temps consacré ordinairement à l'étude des langues mortes, sera employé par eux à des études positives.

Ce que je vous propose, du reste, Messieurs, n'est pas une innovation complète; vous en avez déjà l'application sous les yeux, et une heureuse expérience en a été faite. L'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, l'école spéciale de commerce, les écoles de marine et toutes les écoles préparatoires qui disposent à ces diverses spécialités, n'ont-elles pas produit les hommes les plus élevés, les plus utiles à leur pays, comme à eux-mêmes?

C'est vainement qu'on prétendrait que sept années d'études des langues mortes sont une gymnastique utile de l'esprit, pour former des ingénieurs, des médecins, des constructeurs, des agriculteurs, des navigateurs, des mécaniciens, des chimistes, des industriels, des négociants éclairés... Le bon sens public a déjà depuis long-temps répondu à cette prétention; et s'il fallait une preuve des vices qui existent dans la direction donnée aujourd'hui à l'instruction publique, ne la trouverait-on pas dans l'obligation où l'on est de faire interrompre plus ou moins promptement les études classiques à tous les élèves qui se destinent à une carrière spéciale?

Je demanderais donc qu'un enseignement scientifique raisonné fût ouvert concurremment à l'enseignement classique proposé par le projet de loi et que le baccalauréat ès-sciences fût le terme et la récompense de cet enseignement.

On objectera peut-être encore qu'on ne force personne à suivre l'éducation littéraire, et que chacun peut, s'il le veut, faire suivre à ses enfants l'éducation scientifique et professionnelle. Mais, jusqu'à présent, la première conduit à tout; l'Etat n'offre à l'autre aucune issue! Le moyen le plus équitable, c'est de les graduer également, c'est de ne pas fermer les carrières publiques à l'éducation scientifique au profit de l'éducation littéraire; tout le

De nos jours, quand le pouvoir législatif se décide à faire une loi nouvelle, il semble se proposer pour but de maintenir le *statu quo* sous un nouveau nom, de rester aussi près que possible de l'ancien état de choses. La loi récente du recrutement a fourni une preuve de cette extrême timidité, ou de cette absence d'idées chez nos législateurs; la loi de l'instruction secondaire en est un nouvel exemple. Mais, si les auteurs de ce projet sont de pâles réformateurs, leur érudition n'est pas contestable; s'ils s'entendent mal à satisfaire les besoins du présent et de l'avenir, ils jugent sainement le passé.

Le rapport de M. Villemain sur l'instruction secondaire, présenté à la chambre des pairs dans la séance du 2 février, est un morceau historique remarquable, et sur lequel M. de Broglie a pu s'appuyer avec sécurité. Le ministre de l'instruction publique a très bien établi que sous l'ancien régime, la liberté d'enseignement n'existait pas, c'est là un fait que l'*Univers* a contesté à tort.

Nous savons que cette question n'a pas d'importance pratique. La liberté d'enseignement est un besoin légitime, c'est un droit que la charte de 1830 a proclamé, qu'il faut réaliser maintenant. Ces faits, sur lesquels nous sommes d'accord avec l'*Univers*, pourraint nous dispenser de rechercher quels furent, en cette matière, les errements de l'ancienne monarchie; cependant, il est bon de rappeler que l'ancien régime, auquel nous sommes les premiers à rendre justice dans ses bons détails, n'était pas un Eldorado, et que la révolution de 89 s'est faite pour quelque chose.

La liberté de la pensée, le droit d'exprimer ses opinions philosophiques et religieuses, était cruellement méconnue sous l'ancienne monarchie; il y avait péril à professer une doctrine qui fût contraire au catholicisme rigoureux et littéral. Pour le prouver, il nous suffira de rappeler les noms de Vanini, qui eut la langue coupée avant d'être brulé à Toulouse, de Ramus, poignardé dans sa chaire à Paris, comme protestant et comme ennemi d'Aristote. Il nous suffira de rappeler cet amas de livres qui furent brûlés par la main du bourreau devant l'escalier du palais de justice. L'*Univers* est mal venu à regretter l'unité de foi maintenue par de pareils moyens, à nommer l'unité religieuse et philosophique imposée à l'ancien enseignement, *une éclatante glorification des croyances générales*.

Au point de vue de la liberté de conscience, le régime de l'Université impériale elle-même, est cent fois supérieur au système compressif de l'ancienne monarchie. Les sentiments généreux qui ont fait explosion, qui ont amené en France l'émancipation de la pensée, ne devraient pas être méconnus par l'*Univers*, s'il veut que nous considérions comme sincère le dévouement de ses premiers-Paris à la liberté.

Après la liberté de la pensée qu'un journal spiritualiste comme l'*Univers* devrait placer en première ligne, et qui était enchaînée par les institutions de nos pères, vient la liberté d'enseignement proprement dite, le droit de fonder et d'ouvrir une maison d'éducation.

A cet égard encore, nos pères ne connaissaient pas la liberté. Les privilèges attribués aux universités, qui seules conféraient les grades; — l'influence de quelques ordres religieux qui partageaient avec ces corps la mission d'enseigner; — enfin la nécessité pour tout instituteur d'obtenir du pouvoir royal une autorisation accordée ou refusée arbitrairement, ont de bonne heure étouffé l'enseignement libre. — Privilèges sacerdotaux, omnipotence royale, et même en certains cas privilèges nobiliaires, opprimaient l'instituteur. Ici comme en toute matière, à cette époque, les deux premiers ordres et la royauté pesaient de tout leur poids sur le tiers-état. Quelques citations nous dispenseront à cet égard d'une discussion plus longue.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

IVe article (1).

Sujets religieux et de familismes.

Nous voudrions chercher quelques-uns des moyens qui réalisent l'idéal dans une œuvre d'art. L'idéal, c'est la vérité poussée à son degré le plus profond, c'est l'expression complète et suprême, l'expression type du vrai, soit qu'il s'agisse d'une peintura frappante du beau ou du laid terrestre, soit que l'artiste évoque des images miraculeuses et célestes, car, dans ce dernier cas, il ne fait que nous révéler le vrai des vies transmondaines et supérieures.

Il y a, dans un tableau (1), beaucoup d'éléments qui concourent à l'effet total, à la vérité de l'œuvre, à l'idéal; et il est bon de les distinguer par l'analyse, afin de faire justement la part d'éloge, et d'éclairer l'artiste sur les côtés imparfaits de son travail et de son talent. Tel ouvrage d'une conception poétique très élevée, peut être mal réussi dans l'exécution. C'est le fait du *Désert de Suez*, de M. de Labouère. Cette toile représente l'immensité des sables brûlants, et, au milieu de cette solitude, le cadavre d'un chameau que se disputent des vautours.

Indiquons les principaux éléments d'une œuvre picturale. On peut les distribuer dans le tableau suivant:

Sujet.

Conception du sujet.

Ordonnance des formes, des lignes.

Figure humaine. Geste et attitude.
Tête.
Vêtement.

Accord, ordonnance des tons locaux.

Effet général coloré, atmosphère.

Accessoires.

(1) Voir les numéros des 25 26 et 27 avril.

(1) Les principes dont nous allons parler s'appliquent généralement à toute œuvre d'art. Si nous ne citons ici que la peinture, c'est que, (faut-il l'avouer) nous manquons un peu de la fibre sculpturale.

Le sujet, comme nous l'avons dit, est plus ou moins grand par lui-même; il embrasse un champ d'idées plus ou moins étendues, il porte plus ou moins l'esprit vers l'intégrale vérité. Une scène de religion est plus élevée qu'une image d'affection individuelle. Une *Sainte Famille*, qui est le type divin, est plus poétique, plus idéale qu'un groupe de famille ou royale ou bourgeoise. Dans la *Fédération*, de M. Couder, le sujet en lui-même éveille de plus grandioses pensées qu'une *Kermesse Flamande*, que la *Fête au sérail*, de M. Diaz, ou *le Bivouac du 5 juin*, de M. Biard. La *Pitié*, de M. Boulanger, *Dieu et le roi*, de M. Guillemain, l'*Acropole d'Athènes*, de M. Aligny, sont, par le choix du sujet, d'un titre plus élevé que le *Saint Hilarion*, de M. Papety, le *Giorgione*, de M. Baron et la *Vue des environs de Paris*, de M. Français.

Le sujet étant donné, la conception consiste dans la manière de saisir ce sujet; c'est le moment dramatique, c'est le choix de l'action et des éléments qui la composent. Dans le groupe de famille, une mère embrassant son enfant est plus idéale qu'une mère sans caresses et dans le repos de la passion (à mérite égal sous tous autres rapports, bien entendu). La Vierge de Léonard (vieux musée, 1085) est supérieure de maternité à la *Vierge aux rochers* du même maître; la *Sainte-Famille aux fleurs* et le *Sommeil de Jésus* (1184 et 1186) sont d'un titre de familisme plus élevé que les Vierges 1185 et 1191. Le *Christ aux oliviers* de M. Lazerge, priant et brisé par la douleur, est mieux choisi que le *Christ aux oliviers* de M. Chassériau, peiné de trouver ses disciples endormis. Un groupe de famille, où nous voyons à la fois le père et la mère s'inclinant avec tendresse vers l'enfant adoré, est plus complet de conception qu'une scène où l'un seul des parents intervient. Si, dans un tableau dont le sujet est la consécration religieuse de l'amour familial, le peintre ne met pas de femme, il aura manqué à son plus grand devoir d'artiste créateur et organisateur. C'est ce qu'a fait M. Tony Johannot. Pas de femmes! bon Dieu! eh! sans elles que deviendraient les enfants? Comment pourraient-elles manquer à cette scène? N'est-ce pas à elles que Jésus a transmis les trésors de son âme maternelle?

Le sujet étant pris et l'œuvre conçue, il faudra composer, ordonner les éléments choisis. Il y a certaines lois générales de composition qui s'appliquent indifféremment à toute œuvre picturale.—La première obligation pour l'artiste, c'est de ne dédaigner aucune partie, de pourvoir à tout dans son tableau, de donner ses soins à l'ensemble et au détail. C'est une sorte de Providence veillant sur l'universalité de l'œuvre. Si donc on veut que l'œuvre soit composée, il faut avoir tout considéré, avoir assigné à toute chose un rôle et une place.

La seconde loi générale de composition, c'est la distribution des éléments de l'œuvre suivant un principe de justice, dans leur ordre hiérarchique, conformément à la convenance des choses. Ce principe de la justice distributive manque absolument à la vaste toile de M. Long (*la Charité de saint Exupère*), où le regard va tout d'abord et s'arrête au groupe des trois Juifs acquéreurs des vases sacrés. C'est là un morceau qui devrait être placé en transition à l'un des côtés du tableau, et il aurait fallu mettre en pivot, plus près de l'œil, le saint et ses bonnes œuvres et les malheureux soulagés et consolés. M. Pilliard distribue également mal son œuvre (*Jésus chez Marthe et Marie*), en faisant de Marthe la figure pivotale. Cette figure pêche d'ailleurs par l'expression. Qu'est-ce que Marthe? C'est la femme absorbée par les occupations positives et bourgeoises; c'est l'idée: « Il ne convient pas de perdre son temps aux billevesées poétiques et sentimentales; il faut remplir tous ses devoirs de ménagère laborieuse et rangée, il faut faire ses affaires, » — idée que Jésus dédaigne et condamne. Or, la Marthe de M. Pilliard est beaucoup trop grande et noble d'attitude pour exprimer ce type prosaïque. En elle-même et abstraction faite de le vérité dramatique, la figure est belle et fait honneur au peintre. M. Jules Duval Le Camus, lui aussi, fausse la loi de l'équilibre, de la hiérarchie dans l'ordonnance, en donnant à ses rochers une importance excessive, nuisible aux figures.

La troisième loi de composition, c'est l'économie de ressort. Il est évident que s'il faut mettre dans une œuvre et distribuer en leur ordre tous les éléments qui importent à l'effet cherché, il n'est pas moins nécessaire de s'abstenir des détails inutiles et de ne pas tomber dans le défaut d'une inféconde prodigalité. Il est également indispensable de rassembler tous les éléments, de les ordonner dans des lignes pleines et fermes, sous la forme la plus condensée. Cette loi de la plus grande somme d'effet avec le plus petit nombre de moyens donnés est admise et comprise par tout le monde. C'est le dédain de cette loi et du principe de la juste distribution qui jette un si grand décousu, un *lâché* général dans la composition de M. Muller, *Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*. Il y certainement dans cet ouvrage de M. Muller, de l'audace et de l'imagination: la facilité et l'aisance y sont poussées à l'excès. Les qualités du coloriste sont brillantes, et tout le groupe du fond, à droite, est d'un ton excellent et rappelle les influences du génie lumineux de M. Delacroix. Dans ce groupe, deux jeunes filles, gracieusement appuyées l'une à l'autre, sont des figures tout-à-fait charmantes. Nous croyons que le caractère moyen de la conception, chez M. Muller, que sa négligence, que sa couleur elle-même feraient merveilleusement réussir cet artiste dans quelque sujet de riante fantaisie, dans quelque scène de festivité sensuelle. S'il veut puiser encore aux sources sacrées, il doit songer à régler sa fougue, à méditer ses conceptions, à distribuer plus savamment sa composition. Il ne faut pas que dans une scène où tout un peuple glorifie l'Homme-Dieu, l'œil ait de la peine à découvrir la figure principale, et s'arrête plutôt sur des groupes insignifiants ou même sur des objets matériels que sur Jésus. La

...de conscience.

On le voit, l'ancien régime attribuait exclusivement aux universités l'enseignement supérieur et la collation des grades ; les jésuites eux-mêmes n'obtinrent pas ces prérogatives. Quant à l'enseignement secondaire, il était dispensé dans les colléges universitaires, jésuitiques et dans les institutions privées ; mais ces institutions n'étaient créées que sous le bon plaisir du roi. On lit dans un édit de Louis XV, rendu en 1763 et qui fait très bien connaître l'organisation de l'instruction publique sous l'ancienne monarchie :

« C'est ainsi que sous l'autorité des rois, nos prédécesseurs, et la nôtre, » *sans laquelle il ne peut être permis établir aucune école publique* » *dans notre royaume*, se sont établies les deux sortes d'écoles qui exis- » tent aujourd'hui dans nos Etats ; les unes gouvernées par les univer- » sités, sous leur inspection et leur discipline, soumises à leurs lois et à » leurs statuts ; les autres subsistantes chacune par son propre établis- » sement et dispersées dans toute l'étendue de notre royaume. »

Dans la vieille France aucun instituteur n'était libre d'ouvrir une maison d'éducation sans le bon plaisir du prince, et quand l'établissement était ouvert, on ne pouvait y enseigner aucune doctrine qui s'écartât du catholicisme rigoureux et littéral. Il est vrai que les doctrines représentées aujourd'hui par l'*Univers* n'étaient pas seulement libres mais oppressives ; elles régnaient exclusivement dans les universités et surtout aux colléges de Clermont, de La Flèche et autres établissements des jésuites. Est-ce le retour à cet ordre de choses que l'*Univers* invoque chaque matin sous le nom de liberté ? Ce mot représente pour nous une toute autre idée.

Le *Commerce* se déclare satisfait du rang que nous lui avons reconnu dans la série de la presse. Il n'hésite même pas à témoigner de notre impartialité et de notre bonne foi dans cette question délicate.

En mentionnant l'opinion de ce journal, nous saisirons l'occasion de bien établir que dans notre classification des journaux nous avons eu en vue uniquement de distinguer les doctrines, les couleurs politiques et les positions de partis prises par chaque organe, et nullement de nous faire juges du talent, du mérite relatif des écrivains, pas plus que du degré de prospérité matérielle des diverses feuilles quotidiennes.

Quand nous fixons à la *Démocratie pacifique* une position à-la-fois supérieure et centrale parmi les journaux, nous n'obéissons qu'à la conviction que nos principes et notre but sont de nature à élever et à rallier, avec le temps, l'enseignement de la presse française. C'est peut-être un excès de confiance dans nos idées, mais non un excès de présomption sur nos personnes.

En démontrant que la série de la presse était déjà complète en dehors de nous, mais qu'il y manquait pourtant un organe médiateur et unitaire, nous avons justifié par une lacune regrettable, par un besoin de l'esprit public, la mission conciliatrice et synthétique que nous imposaient déjà nos idées. Aujourd'hui que chaque principe politique est défendu par un organe spécial et même par un groupe d'organes, il ne peut y avoir d'autre mission nouvelle dans la presse que celle qui tend à rallier tous ces principes dans une science supérieure. Or, nous ne nous croyons que les vulgarisateurs de cette science, à laquelle l'époque tout entière travaille. Loin de confondre la valeur de cette science avec notre valeur propre, nous n'espérons la faire triompher que par le concours de la presse entière. A nos yeux les idées n'appartiennent pas au publiciste, c'est le publiciste qui appartient aux idées. C'est pourquoi nous appelons tous les ...

... d'engrenage administratif ; il paraît même que le projet de loi proposé par M. de St-Marc Girardin a été basé sur ce modèle, qui, vu de loin, présente, il est vrai, une certaine perfection, mais il est rare que les étrangers connaissent bien le mécanisme de nos rouages politiques et administratifs. Permettez-moi de vous donner quelques éclaircissements sur cette question importante. Je n'aurais qu'à citer des faits pour arrêter votre opinion là-dessus.

Il est étrange, presque incompréhensible, que la France tende à introduire chez elles les institutions allemandes qui, chez nous, sont continuellement attaquées avec une persévérance qui ne se dément pas un instant. Tous les efforts du peuple prussien se concentrent presque dans sa lutte contre la bureaucratie gouvernementale. — Le principe pivotal de notre administration est exprimé dans un ouvrage publié en 1838, par M. Perthes qui, depuis, a été nommé professeur à l'université de Bonn. Voici ce principe. — « La volonté du roi est le seul droit du pays. Au- » cune condition, aucune forme nécessaire, pour exercer ce droit. Les » employés sont les organes du roi, qui par eux apprend à connaître les » besoins du peuple. Nul ne peut se plaindre d'un employé que par une » pétition adressée à son supérieur, et en dernier ressort au roi lui-même. » La première condition, pour entrer dans le service du roi, est l'amour » et le dévouement pour S. M. ; la seconde, c'est d'être bon chrétien. Le » moindre blâme exprimé par un employé contre les lois du pays, suffit » pour l'éloigner du service du roi. »

Vers la même époque, M. Wolfart, promu depuis au poste de conseiller de finance et directeur de la maison royale, a publié un ouvrage intitulé : *les Institutions religieuses de la Prusse*. Dans cet ouvrage, l'auteur tend à prouver que la religion catholique en Prusse n'est qu'une religion tolérée. Le livre fut bien accueilli par le feu roi, père du roi actuel. Un journal osa publier une critique virulente contre ce livre impie ; en publiant la seconde édition, l'auteur s'étonne, dans sa préface, qu'un sujet prussien ait eu l'audace de n'être pas de son avis, *après que le roi avait fait l'éloge de son livre*.

Les avocats, en Prusse, peuvent être rayés du tableau par la seule volonté du ministre de la justice. Dernièrement encore, il leur a défendu d'assister au congrès juridique de Mayence, sous peine d'être regardés et traités comme des conspirateurs. Il est défendu aux juges de lier conversation ou amitié avec les avocats ; ils ne peuvent même pas recevoir leur visite. D'après une ordonnance publiée il y a un an, le service de l'Etat est interdit aux candidats pauvres et à ceux qui ont des dettes de 200 jusqu'à 1,000 francs. Cette ordonnance, rendue dans le but apparent de rendre impossible la corruption des juges et autres employés, n'a pour véritable but que de favoriser les riches et les nobles. Le fils d'un conseiller de justice promu à la charge de *lieutenant* a son entrée à la cour, tandis que son père en est exclu.

Les employés supérieurs tiennent des notes secrètes sur la conduite de leurs employés inférieurs et exercent pour ainsi dire sur eux le droit de vie et de mort. Une personne privée ne peut en aucune manière porter plainte contre un employé devant les tribunaux ordinaires, elle ne peut même le faire poursuivre pour dettes, il faut qu'elle s'adresse aux supérieurs et se rende à discrétion. La censure a ordre de ne jamais autoriser l'impression de la moindre plainte contre un employé. Nous sommes forcés de trouver tout cela admirable. L'orgueil d'un véritable prussien doit avant tout consister dans l'idée d'être le valet très humble du dernier des employés du roi. Et c'est cette organisation abrutissante et révoltante que la France envie à l'Allemagne.

Qu'importe que l'employé soit bachelier ès-lettres ou non ; du moment ...

... Les employés publics, en Allemagne, forment une caste à part. Du moment qu'un de ces messieurs endosse l'uniforme, il n'est plus un allemand, un homme, c'est une espèce de serf attaché à la glèbe de son despote. Le peuple allemand a une haine instinctive contre tous ceux qui portent uniforme ou traînent sabredache. Il sait très bien qu'ils vivent à ses dépens pour le tenir en respect. Il est hors de doute que dans tous les pays européens ce sont justement les plus grandes médiocrités qui constituent la gent officielle. Parmi tant d'employés allemands sortis de l'université depuis un demi-siècle, pas un seul ne s'est distingué en quoi que ce soit. Leur seule branche de salut est la *statistique*.

Quand chez nous un homme de génie ou de talent a le malheur de porter l'habit officiel, il commence par le jeter aux orties pour pouvoir vivre en homme. Je pourrais vous en citer bien des exemples. Bon nombre d'écrivains radicaux, de poètes et d'artistes prussiens sont sortis de l'armée et de la bureaucratie, mais avant de manifester leur talent ils se hâtent de briser cette camisole de force morale, au risque même de mourir de faim. L'avenir de l'Allemagne se montre certes sous un beau jour, mais la première réforme qu'elle entreprendrait après l'avènement de la raison, ce serait le renversement complet de notre bureaucratie et la réorganisation totale des emplois publics.

On écrit de Tarnou (Galicie) à la *Gazette universelle de Leipzick* :

« Notre ville a failli être le théâtre de crimes atroces. Il y a quelque temps, un jeune apprenti s'évada de la maison de son maître et tuteur, et disparut, sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Comme c'était l'époque de la pâque des Juifs, d'affreux soupçons planèrent sur eux, et les employés du gouvernement, entraînés par la masse superstitieuse du peuple, se décidèrent à faire des perquisitions dans les maisons des Juifs. Là, tout fut fouillé et remué, jusque dans les celliers et les greniers ; la synagogue, les maisons où se tiennent les réunions religieuses furent battues en tous sens, dans le but de trouver quelques traces de sang. Déjà quelques juifs avaient été arrêtés. Les scènes sanglantes de Damas allaient se reproduire chez nous, lorsque le jeune étourdi fut trouvé sain et sauf dans un village, à trois lieues de là, soupirant aux pieds d'une belle. Cet enfant a déclaré avoir fui de la maison de son maître pour échapper aux mauvais traitements que celui-ci lui faisait subir. Les juifs, qui tous étaient plongés dans un profond abattement, ont repris courage et ont intenté un procès criminel à toute la magistrature de la ville pour avoir cédé aux préventions cruelles du peuple.

On nous communique les épreuves de l'*Almanach du mois*, recueil spirituel qui paraît dans le format des *Guêpes* ; nous y remarquons ce passage, qui exprime vivement une idée fort juste :

La question des prisons est immense ; elle tient à toutes les autres. Ceux qui s'occupent séparément du régime pénitentiaire ressemblent à cet homme modeste et pauvre qui reçut en cadeau une paire de pantoufles magnifiquement brodées en soie et or. Quand il les eût chaussées, il s'aperçut que son appartement était carrelé, et qu'il lui faudrait un tapis ; mais à tant faire que d'acheter un tapis, il ne pouvait conserver de misérables chaises de paille ; il se vit donc forcé de commander un meuble en velours d'Utrecht ; et ensuite une pendule à sujet, des glaces, des candélabres, des portières... Enfin cette malheureuse paire de pantoufles amena le renouvellement de tout le mobilier ; mais comme le donataire était pauvre, il ne put tout faire à la fois, de sorte qu'il passa plusieurs années entre le luxe et la misère, honteux de l'une sans jouir de l'autre.

---

tableau de M. Muller n'a pas de pivot, on peut dire : l'œil erre incertain et ne se fixe à rien. Que cet artiste daigne arrêter sa pensée sur l'*Entrée de Jésus à Jérusalem* de Lebrun, et il verra tout ce qui manque à son tableau. Cent figures, en admettant que chacune d'elles puisse être juste dans le sentiment du sujet, si vous les disséminez confusément, lasseront bien vite le regard et l'âme du spectateur. L'effet total ne résulte que de l'association des éléments. Les figures concourront d'autant plus à l'expression générale qu'elles seront composées, condensées sous une forme de groupement plus économique. Il y a mieux, et nous verrons tout-à-l'heure, en cherchant quelles attitudes correspondent à certains sentiments, nous verrons que l'économie dans la composition résulte naturellement de la plus grande expression donnée à chacune des figures dans leur place, dans leur pose et dans leur geste. Après le tableau de M. Muller, il faut citer, parmi les compositions qui pèchent contre la loi d'économie de ressort, le *Saint Exupère* de M. Long, la *Sainte-Elisabeth de Hongrie*, de M. Glaize, le *Repos en Egypte*, de M. Jules Duval Le Camus ; la *Bénédiction des enfants*, de M. Girodon.

L'unité dans l'œuvre, — unité de pensée, unité d'action, — tel est le quatrième principe de composition, dans lequel les autres viennent se résumer. Un lecteur attentif pourra nous arrêter ici et faire remarquer que ces conditions fondamentales de la composition dans les arts plastiques correspondent précisément aux propriétés des créations divines, aux attributions primordiales de la puissance de Dieu :

Economie de ressorts,
Justice distributive,
Universalité de providence.

Et en pivot : Unité de système.

Il en est ainsi, en effet. L'artiste se souvient du ciel ; il est, lui aussi, créateur, organisateur ; il participe aux facultés divines, et il ne saurait rien faire de beau qui ne soit conforme au type des œuvres de Dieu lui-même, car il y a unité dans les lois de la vie universelle.

Après les lois générales de la composition, viennent les lois spéciales à chaque sujet. Il est évident qu'on ne doit pas, qu'on ne peut pas ordonner une scène de famille de la même manière qu'une scène d'amour. La nature des choses s'y refuse. Le groupe d'amour a deux foyers, deux pivots ; le groupe de famille n'en a qu'un, l'enfant. Pour qui a médité sur ces questions, n'est-il pas incontestable qu'il y a autant de types d'ordonnance qu'il se trouve de sentiments essentiels auxquels l'artiste demande les sujets de ses œuvres, autant de formes générales qu'il y a d'espèces principales de groupes. Parcourez les œuvres des maîtres, étudiez le vieux Musée, en consultant à-la-fois votre esprit et votre cœur, vous verrez passer successivement devant vous les divers sentiments qui font la vie affective de l'homme et qui le mettent en rapport avec ses semblables. Quelques chiffres, pouvant offrir de l'intérêt aux esprits curieux, vont indiquer la proportion des sujets choisis par les maîtres, dont les œuvres sont dans notre Louvre.

	Ecoles italiennes.	Flamande.	Française.
Sur tableaux.	492	539	373
Adoration religieuse.	41	44	12
Familisme.	87	22	20
Amitié.	21	42	10
Amour.	6	7	4
Ambition.	12	20	21

Cette seule indication nous donne une des raisons de la supériorité d'intérêt de l'école italienne. Par le choix des sujets, elle parle plus constamment et d'une manière plus déterminée, plus claire aux sentiments du cœur (1). Si les scènes d'amitié l'emportent en nombre chez les Flamands ; il faut observer que, dans leurs tableaux, l'intérêt sensuel et bachique se mêle incessamment à l'expansion affectueuse et lui enlève parfois son caractère délicat. Il y a de braves artistes, très savants dans leur art, hélas ! qui n'aperçoivent la supériorité des maîtres que dans leur *faire*. Je sais bien des mères qui vont souvent rêver devant les madones de Raphaël et sourire avec celles de Léonard, et qui n'ont pas la moindre notion sur les procédés techniques de la peinture. Artistes, tâchez de parler à ces yeux et à ces cœurs simples ! Mais revenons à notre sujet.

Observez, disions-nous, les œuvres des Maîtres, et vous y verrez exprimées les passions fondamentales de l'âme. Etudiez leurs compositions, et vous distinguerez des types particuliers d'ordonnance et d'attitudes. Telle forme générale convient à tel sujet, à tel ordre de sentiments, et ne convient pas à d'autres. Pour l'expression d'une idée donnée, vous voyez les figures s'ordonner d'elles-mêmes conformément à une courbe générale, à une certaine ligne, et cette ligne, résultant des mouvements naturels du groupe, se trouve être conséquemment *analogue* au sentiment exprimé. Si Raphaël est vanté pour ses *Saintes Familles*, si la postérité a proclamé en lui le chantre sublime du familisme, c'est qu'apparemment, dans ses œuvres, tout concourt à l'expression suprême de la passion, le caractère des têtes, le geste, la composition. Quand vous admettez qu'un certain sentiment du regard et des traits du visage exprime l'amour, quand vous concevez que le geste et l'attitude ont leur expression spéciale, pourquoi donc nieriez-vous que l'ordonnance peut avoir son caractère expressif distinct et manifester par sa forme générale l'idée et la passion qui font le sujet de l'œuvre ?

Ne pourrait-on pas dire, par exemple, que chez Raphaël l'ordonnance est familiale. Le nom seul du Maître d'Urbin serait une imposante autorité, et si nous invoquions son exemple, il y aurait preuve pour un grand nombre d'esprits généreux que le génie fanatise. Mais dégageons-nous, même devant cet être divin, de toute foi superstitieuse. Procédons par l'analyse ; examinons la nature des choses, et voyons quelles indications nous seront fournies par les convenances et par les attraits naturels.

Dans une scène de familisme, dans un groupe familial, où va toute chose ? A l'enfant. Donc l'enfant sera le pivot de notre tableau idéal. C'est le type habituel du Sanzio et de Léonard de Vinci. Des maîtres moins vrais, moins puissants d'expression, Titien lui-même, placent souvent la mère en dominance ou rapprochent à titre égal les deux figures, comme ont fait cette année MM. Dubufe père, Jourdy. Ces formes ne sont pas interdites ; mais elles sont moins puissamment vraies. Ainsi, avec Raphaël, contre MM. Dubufe et Jourdy, nous adoptons le bambino pour pivot. — L'enfant est une petite figure. Donc, les êtres plus grands qui sont à ses côtés, pour se mettre en rapport prochain avec lui, sont obligés de s'incliner. Les mères de Raphaël et de Léonard ne manquent pas d'obéir à cette loi. Titien, les Florentins, les élèves du Vinci, Jules Romain, Schidone, relèvent la mère et dressent souvent le bambino à ses côtés. Le type perd alors de sa pureté, l'expression de dévotion maternelle est moindre. Il faut donc conserver l'ascendant dans une attitude courbée, pleine de sollicitude et d'embrassements. — La mère est-elle seule dans le groupe essentiel de la famille ? Non : il se compose de l'enfant attirant à lui et la mère et le père. — La loi d'économie de ressorts, la loi de la distribution juste des choses et de l'équilibre harmonique des parties, indiquent nécessairement que les deux figures se disposeront chacune d'un côté, s'inclinant tendrement vers l'être adoré. Vous saisissez dès-lors quelle est la forme typique du groupe familial : l'enfant, foyer où tout converge, enfermé dans une ligne ogivale adoucie par le haut : c'est enfin la *courbe parabolique*... J'en suis bien fâché pour les gens prévenus, ignorants et entêtés, qui ne veulent pas reconnaître dans Fourier le découvreur des lois de l'unité universelle ; mais voilà une indication toute favorable aux données du maître-penseur. Fourier a dit que, parmi les quatre sections coniques, la parabole était la courbe analogue au familisme. Or, voici que cette proposition, fondée sur diverses raisons scientifiques, se trouve confirmée par le prince des artistes, par Raphaël.

Voulez-vous faire une promenade au Musée des chefs-d'œuvres ? Nous allons comparer et nous convaincre que toutes les œuvres les plus ex-

(1) Il ne faut pas supposer (ceci s'adresse aux lecteurs de province) que ces chiffres comprennent toutes les œuvres expressives des maîtres, et qu'il y a au vieux Musée, comme au Salon, une masse de toiles insignifiantes. Les autres tableaux sont des portraits, des paysages, des sensualités, etc.

Nous avons été présentés le 6 février à S. M. l'empereur du Brésil. C'est un jeune homme pâle, un peu obèse et d'une timidité très grande. Il a peu parlé et ne paraît guère se soucier des visites officielles qui lui sont faites. La jeune impératrice, au contraire, est spirituellement causeuse. Elle a entretenu Mme de Lagrenée pendant plus de deux heures. Qu'il y a loin de la somptueuse cour des Tuileries à celle de l'empereur du Brésil! aussi loin que d'une ville de France à une cité portugaise ou espagnole! car on a beau vanter les beautés des autres pays : rien n'égale le nôtre en grandeur et en beauté ; et la civilisation française est encore ce qu'il y a de plus avancé sur le globe.

On a annoncé, ajoute le *Journal des Basses-Alpes*, que les fatigues de la mer avaient déjà fait du vide dans le personnel de l'ambassade ou des curieux qui l'accompagnaient, et que plusieurs passagers de la *Sirène* et de la *Victorieuse* avaient débarqué à Rio se proposant de terminer au Brésil leur voyage en Chine. Ces renseignements sont implicitement démentis par les lettres du docteur Yvan, dont la dernière est en date du 23 février, veille du départ de l'ambassade de Rio-Janeiro.

Extérieur.

Portugal. — Le *Standard* a des nouvelles de Lisbonne du 23. La reine vient de rendre un décret contre les embaucheurs qui excitent les soldats à former des guérillas pour prolonger la guerre civile. Les fonds portugais ont fléchi à Londres par suite des nouvelles relatives à la lenteur du siége d'Almeida.

Suivant le *Sun*, la révolution portugaise semble prendre un caractère sérieux, et, si un grand coup n'est bientôt frappé, le mal sera sans remède.

Le *Morning-Chronicle* insère une proclamation de Bomfin pleine d'emphase et de forfanterie, et dans laquelle, du haut des murs d'Almeida, il dresse l'accusation du gouvernement actuel. Son complice, le député Magalhaes est sorti de la forteresse avec plusieurs officiers pour aller révolutionner le pays. Sa tête est mise à prix par le ministère. Le journal anglais invite les puissances étrangères à intervenir.

Faits divers.

Le *Moniteur* de ce matin, parmi un grand nombre de nominations judiciaires, contient les suivantes :

Sont nommés : conseiller à la cour de cassation, M. Gaultier, procureur-général près la cour royale de Rouen, en remplacement de M. Fabvier, décédé;

Procureur-général près la cour royale de Rouen, M. Salveton, procureur-général près la cour royale d'Amiens;

Procureur-général près la cour royale d'Amiens, M. Doms, avocat-général près la cour royale de Bordeaux;

Procureur-général près la cour royale de Caen, M. Didelot, conseiller à la cour royale de Paris;

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Faget de Baure, conseiller auditeur à la même cour;

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Cardon de Montigny, conseiller auditeur à la même cour;

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Bertauld, procureur-général près la cour royale de Caen;

Conseiller à la cour royale d'Agen, M. Filhastre, conseiller auditeur en la même cour.

de 5,585, en 1842, pour un effectif de 79,755, et de 4,692 seulement ; en 1843, pour un effectif de 81,380 hommes. C'est-à-dire que la mortalité qui avait été en 1840 de plus du 7e de l'effectif, n'a pas été du 17e en 1843.

— On écrit de Grand'Croix, le 26, au *Mercure ségusien* :

« Nous venons vous annoncer une bonne nouvelle : les ouvriers de la Grand'Croix sont rentrés dans leurs travaux aujourd'hui 26 avril. Nous avions réuni hier les ouvriers de Saint-Paul-en Jarrêt, au cercle de cette commune, maison Bruyas. L'allocution conciliante et pleine d'à-propos que M. le docteur Lisfranc leur a adressée, a vaincu toutes les résistances.

» L'œuvre de cette matinée portera ses fruits ; avant peu le bassin houiller de Rive de-Gier aura repris ses habitudes d'ordre et de travail.

» Le 27, le procès de coalition a commencé. Les accusés sont au nombre de dix-sept, âgés le plus jeune de dix-neuf ans, le plus vieux de quarante-cinq. Quelques-uns sont pères de plusieurs enfants. Tous passent pour d'honnêtes ouvriers n'ayant jamais subi la plus légère condamnation ; ils ont d'excellents certificats. Les principaux témoins sont entendus. La déposition de M. Gérard, lieutenant de gendarmerie, se fait remarquer par son extrême modération. L'audience est continuée au lundi 29.

— Avant-hier, un des gazomètres de l'usine à gaz située près de la barrière de Courcelles a été incendié par suite de quelques étincelles de coke poussées par le vent vers ce gazomètre. Le gaz s'est enflammé et a formé une immense gerbe de feu. Les sapeurs-pompiers de la commune de Neuilly, les autorités locales et la gendarmerie sont accourus sur le lieu du sinistre, et, par leur zèle et leur activité, ont, au bout de peu de temps, mis fin à toute espèce de danger.

L'incendie a duré si peu de temps, que tout était fini lorsque les secours de Paris sont arrivés.

Huit ouvriers appartenant à l'établissement ont été blessés plus ou moins grièvement. L'un d'eux est mort hier soir.

— La femme G..., mère de six enfants, avait été condamnée pour délit forestier. Dans l'impossibilité de payer l'amende, cette malheureuse a été amenée dimanche dernier dans la maison d'arrêt de Rouen, portant dans ses bras son sixième enfant.

L'administration de la maison de Bicêtre, cédant à un mouvement de compassion à l'aspect d'une si triste misère, a immédiatement réuni la somme nécessaire, et a fait mettre la femme G.... en liberté.

(*Mémorial de Rouen.*)

— On écrit de Tarnow, 10 avril, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Ces jours derniers, un enfant de neuf ans, qui se trouvait sous la tutelle d'un certain Dollemba, disparut tout-à-coup de la maison de son tuteur. Le peuple s'imagina aussitôt que les juifs avaient égorgé cet enfant et fait couler son sang pour les azimes. Les autorités se laissèrent entraîner par ces bruits et des visites domiciliaires furent ordonnées. Les perquisitions les plus minutieuses eurent lieu; on fouilla les caisses et les armoires et l'on soumit à un examen scrupuleux les fours dans lesquels on fait cuire les azimes. Enfin, au bout de trois jours on retrouva cet enfant dans un village situé à trois milles de la ville. Il avait quitté la maison de son tuteur pour échapper à de mauvais traitements. La commune israélite exigea qu'il fût dressé procès-verbal constatant l'identité de l'enfant. Au moment où il fut ramené dans la ville, les israélite se jetèrent à genoux et remercièrent Dieu de l'appui qu'il leur avait prêté. Le soir, ils illuminèrent leurs maisons. »

— Le cardinal Pacca, doyen du sacré collège, est mort à Rome le 19.

né. Son chapeau et sa cravate étaient à côté de lui, et tout porte à croire ou qu'il était ivre, ou qu'il a voulu se suicider. On n'a pu encore découvrir son nom.

(*Courrier de Lyon.*)

— Dimanche prochain, 5 mai, grandes eaux à Versailles. A cette occasion, il y aura sur le chemin de fer de la rive gauche des départs à toutes les demi-heures.

Les omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer sont établis :

Au Carrousel, hôtel de Nantes ; rue Feydeau, 5 ; rue du Vieux-Colombier, 6 ; place du Palais-de-Justice, 5 ; rue François-Miron, 2, et rue St-Martin, 256,

Le Tricycles conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer de la rive gauche.

— On nous prie d'insérer la note suivante :

Une assemblée extraordinaire des actionnaires du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche) a eu lieu le 29 avril dernier. Quoiqu'elle n'ait pas réuni le nombre des actions voulu par les statuts pour voter régulièrement sur les délibérations qui lui étaient soumises, le conseil a cru devoir demander à cette assemblée l'approbation morale des décisions par lui prises et des soumissions faites au nom de la compagnie pour la continuation du chemin sur Chartres.

En conséquence, plus de 250 actionnaires présents représentant 8952 actions au lieu de dix mille et une, nombre nécessaire, ont unanimement approuvé le refus fait par le conseil d'administration d'une fusion avec la rive droite aux conditions proposées ; mais a autorisé le conseil à traiter de cette fusion s'il était fait des conditions acceptables. Le conseil a donné lecture d'une lettre de M. le ministre des finances, réclamant de nouveau le paiement des intérêts dûs au trésor. L'assemblée a autorisé le conseil à prendre toutes les mesures réclamées par M. le ministre pour assurer le paiement des intérêts échus. Enfin, le conseil a donné communication à l'assemblée de la soumission par lui faite conjointement avec la maison de banque de MM. Charles Laffitte, Blount et comp., pour la construction du chemin de fer de Versailles à Chartres. L'assemblée a unanimement approuvé et ratifié cette soumission, et conféré au conseil les pouvoirs les plus étendus pour faire à cette soumission toutes les modifications qui seraient jugées nécessaires, et pour fondre la compagnie du chemin de fer (rive gauche) dans une nouvelle société, qui prendrait le titre de Chemin de l'Ouest.

Par suite de ces approbations, le conseil a fait connaître à l'assemblée que, sur les douze millions à fournir par la maison Charles Laffitte, il avait obtenu que quatre millions seraient réservés aux actionnaires de la rive gauche, que leurs souscriptions seraient reçues jusqu'au 10 mai prochain, chez M. Charles Laffitte, rue Basse-du-Rempart, 52, et qu'il leur serait donné avis du montant de leur admission dans ladite souscription, et de l'époque d'exigibilité du premier dixième.

Certifié, le directeur : **Bessas-Lamégie.**

TRIBUNAUX.

LES SUITES D'UNE ERREUR JUDICIAIRE. — AFFREUSE POSITION D'UN CONDAMNÉ LIBÉRÉ.

Le 24 décembre 1843, vers les deux heures et demie du matin, les gendarmes en résidence dans la commune de Céreste (Basses-Alpes), rencontrèrent sur la route un individu enveloppé d'un manteau, et dont la démarche était embarrassée. Il portait sous le bras un paquet volumineux. Obligé de faire connaître son nom, sa profession, le lieu où il se rendait, il déclara s'appeler Joseph Guilbeaume, être officier de santé, et se rendre à Apt pour y déposer à l'hospice un enfant nouveau-né.

Les gendarmes emmenèrent cet individu devant le maire de la commune sur le territoire de laquelle ils se trouvaient, pour constater son identité, et, attendu que de son aveu il s'était rendu coupable du délit prévu par l'article 346 du Code pénal en ne faisant pas la déclaration de naissance de l'enfant

---

pressives du sentiment de la famille sont ordonnées conformément au type parabolique. Il y a plus, en sortant du domaine de l'ordonnance des lignes, en observant le geste et jusqu'à l'attitude des figures, nous allons remarquer avec étonnement une chose toute simple, c'est que cette courbe symbolique se reproduit partout.

Les groupes sont *simples* ou *composés*. Ils sont simples ou incomplets lorsqu'ils n'ont que la mère et l'enfant, et ne peuvent conséquemment offrir le type complet d'ordonnance. Dans cette première classe, les chefs-d'œuvre d'expression familiale sont l'*Allaitement*, d'Andrea Solari, et la *Madone au sourire* (1085), de Léonard. Après ces deux merveilles, on peut citer le *Sommeil*, de Raphaël (1186), le *Sommeil*, de Sasso-Ferrato, puis les *Saintes familles* du Pesarese et de Guido Reni (1165 et 1053).

Dans les groupes complets, composés, le chef-d'œuvre, c'est la *sainte Famille aux Fleurs*. C'est comme la limite de la beauté idéale, de l'amour suprême dans la famille. Au-dessous, se rangent des œuvres sublimes : la *sainte Famille aux Caresses* (1188), de Raphaël, où dominent presque cependant des influences amicales, Marie semblant se retirer, cessant de s'incliner, comme pour faire place à un autre sentiment et contempler les premiers essors d'amitié de son fils ; le *Mariage mystique*, du Corrège ; la *sainte Famille, à l'Archange*, de Léonard ; la *sainte Famille aux Anges* (1245), du Titien ; le *Moïse sauvé des Eaux* (197), du Poussin, noble enseignement d'adoption maternelle.

A ces œuvres supérieures, comparez les *Saintes-Familles* de Jules Romain, 1075 ; du Guido, 1054 ; du Carrache, 915 ; de Giorgione, 1028 ; de Palma le vieux, 1136 et 1138 ; de Luini, 1098 ; de Sabbatini, 1208 ; de Murillo, 1125 et 1126 ; de Fassolo da Pavia, 1000 ; d'Andréa del Sarto, 858 ; de Schidone, 1221 ; de Paul Véronèse, 1149 ; de Schalken, 726 ; l'*Amour caressant sa Mère*, du Padouan, 1136 ; vous verrez que ces groupes, moins célèbres et moins expressifs que ceux nommés plus haut, affectent beaucoup moins la figure ogivale ou parabolique. Quelquefois des détails, étrangers à l'ordonnance, élèvent la vérité de l'œuvre : ainsi le regard exquis de la Vierge de Luini. Veut-on l'exemple d'une excellente peinture, détestable et nulle au point de vue de l'ordonnance affective? C'est, sous le nº 624, la *Famille d'Adrien Van-Ostade* : dix figures posant indifférentes, sans relien entre elles. Cette froideur, très générale, constitue l'infériorité des Flamands. L'école française ordonne ses groupes, sous le rapport des sentiments du cœur, avec beaucoup plus de vérité et de grandeur. A propos du Van-Ostade, on objectera que c'est une collection de portraits ; mais nous disons que, dans le portrait même, l'artiste peut faire pénétrer le sentiment. Si Van-Dyck, dans ses merveilleux portraits (444 et 445), avait songé à mieux unir les enfants aux parents ; si ce beau cavalier s'inclinait un peu vers l'adorable petite-fille et lui envoyait un sourire ou un geste d'affection, les deux tableaux auraient une valeur double pour tout homme bien doué. C'est déjà le faible lien indiqué dans le 445 qui rend cette toile plus animée et incontestablement supérieure à l'autre. Rubens a été mieux inspiré dans son portrait 718, magnifique ébauche et composition expressive.

J'ai dit que la courbe que nous avons reconnue résulter de la nature même des choses, dans l'ordonnance du groupe familial, se reproduisait même dans l'attitude et dans le geste. Il est certain que la figure de la mère tenant son enfant, soit sur ses genoux, soit suspendu à son sein, semble entourer ce foyer, et s'arrondit dans le sens du type. Mais ce fait est particulièrement saisissable dans le geste des bras ; il résulte des caresses maternelles, de la nature même des choses. La mère étend les bras pour entourer le bien-aimé, le saisir, et vous voyez se reproduire, dans cet embrassement, la même figure que nous trouvons dans l'ordonnance du groupe. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur tous les beaux gestes maternels qui sont au Musée. C'est à ce geste que le tableau, mal composé, de Schidone (1221) doit son sentiment de pure tendresse. Vous le trouverez à divers degrés de vérité expressive, dans les *Saintes Elisabeth* et les *Madones* de Raphaël, d'Andrea del Sarto, du Garofalo ; dans le *Saint François* du Dominiquin, dans vingt tableaux dont nous citons seulement les numéros, afin de ne pas lasser le lecteur par des noms propres répétés : 1085, 1228, 1184, 1188, 853, 858, 1010, 968, 1093, 911, 1217, 1046, 1248, 896, 1114, 896, 1075, 1053... Savez-vous ce qui nuit à l'expression dans une œuvre charmante de Louis Carrache (938) ? C'est la fantaisie qu'a eue l'artiste de défaire le geste naturel symbolique, et d'égarer une des mains de la Madone sur un livre. Le geste dont nous parlons est surtout d'une suprême perfection dans les œuvres dont l'ordonnance elle-même est conforme à la courbe parabolique, dans la *Madone au sourire*, de Léonard, dans l'*Allaitement*, de Solari, dans la *Sainte Famille aux fleurs*. Il y a, dans ces œuvres, une merveilleuse unité.

Et il ne faut pas que l'artiste s'imagine que pour avoir admis une courbe type d'un sentiment, il se trouvera gêné, comprimé dans son inspiration, étouffé sous une loi mathématique. Eh ! mon Dieu ! regardez l'œuvre des maîtres et voyez, avec cette forme générale, quelle infinie variété de mouvements, et combien le type mobile se prête à d'innombrables combinaisons. Comparez entre eux les gestes, dans les tableaux 858, 911, 1217, 896, 1248, 853, 1085, 1174, 1247, 1228, 1093 et 1184.

Tel est donc la ligne, la forme générale qu'affecte le groupe familial, c'est la parabole ; et nous trouvons la démonstration de cette donnée dans les maîtres et surtout dans Raphaël. Léonard, dont le sourire est plus ineffable que celui du Sanzio, qui exprime l'idéal bonheur maternel plus que son rival peut-être dans le sentiment des têtes, lui est inférieur pour l'ordonnance, et de cette ordonnance plus rapprochée du type bolique, il résulte dans l'œuvre de Raphaël un chant de la famille plus accompli et plus divin. Dans la *sainte Famille aux Fleurs*, tout le groupe, tous les gestes, depuis la figure de Marie jusqu'à celle de l'ange, offrent la tendance au type parfait, et l'on sait l'effet produit par cette œuvre grandiose. Raphaël fait plus qu'aimer l'enfant, que lui sourire, que le gâter ; il l'adore, et cette adoration est tout-à-fait distincte du culte religieux. On peut constater cette différence en comparant aux *saintes Familles*, du Sanzio, celles de Cima da Conegliano (949), de Dossi-Dosso (978), de Marco Uggione (1269), la *Nativité*, de Jules Romain, l'*Adoration du Bambino*, du Titien et de l'Espagnolet (997 et 1243), le *Mariage mystique*, de Fra Bartolomeo, l'*Ex voto*, de Van-Dick. Ici, c'est la divinité du Christ que l'artiste consacre, c'est l'Enfant-Dieu que l'on adore ; ce sont là des œuvres de religion transmondaine. Dans les tableaux de Raphaël, c'est l'enfance adorée par la mère, c'est la consécration du culte maternel terrestre, c'est l'hymne de la famille à son degré religieux.

Dans le prochain article, nous ajouterons quelques mots sur les autres éléments de l'œuvre picturale, et nous nous appuyerons sur ces principes pour étudier un très petit nombre d'œuvres du Salon, par exemple le *Christ aux Enfans*, de M. Champmartin.

D. LAVERDANT.

Le concert historique donné par M. Méreaux au bénéfice de l'association des artistes musiciens, qui devait avoir lieu dimanche dernier, dans la salle de M. Pleyel, a été remis au dimanche 5 mai, et aura lieu dans la salle des Menus-Plaisirs. Ce changement de local permettra à un plus grand nombre de personnes d'assister à cette intéressante séance, dont nous rappelons ici le programme curieux et attrayant. On y entendra :

La *Prière au tombeau du Christ*, par Jean Mouton, maître de chapelle de François Ier. — Une scène et un air du *Castor et Pollux* de Rameau. — Un air de l'*Olympiade*, de Pergolèse. — La *Romanesca*, air de danse du seizième siècle. — Les *Cris de Paris* sous François Ier, par Clément Jannequin. — Un choral de Claude Goudimel. — Un air de *Roland*, de Lulli. — Le chœur *Brisons tous nos fers* de *Castor et Pollux*, de Rameau. — Un air d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck. — Un duo madrigalesque de Clari. — Une romance de Guedron, maître de chapelle de Louis XIII. — L'*Alleluia du Messie*, de Hændel. — M. Amédé Méreaux exécutera différentes pièces de clavecin de François Couperin, de la musique de Louis XIV, et de Rameau ; une sonate fuguée de J. S. Bach pour piano et violon, avec M. Allard ; un air varié pour le clavecin, de Hændel, et le grand concerto en *ré* mineur de Mozart, avec accompagnement d'orchestre.

[illegible] marine, et j'y fus employé pendant huit années en qualité de chirurgien-major. Ma conduite fut [illegible]
elle me mérita l'estime de tous.

Mes malheurs se seraient arrêtés là, sans doute ; mais M. de Rigny, alors ministre de la marine, par une disposition ministérielle, renvoya tous les officiers et chirurgiens auxiliaires du service de l'Etat, et je me vis encore une fois sans pain, et dans l'impossibilité de secourir ma famille.

Je me rendis à Saint-Cyr-sur-Mer; j'ajoutai à mon diplôme le nom de Maurice, comme je l'avais fait précédemment à mon passeport, afin d'exercer mon état. J'exerçai la médecine avec succès. Ma clientèle, pendant deux ans, ne fit qu'augmenter; j'étais encore une fois sauvé, si un officier de marine avec qui j'avais servi n'avait eu l'indiscrétion et l'inhumanité de faire connaître ma position, dont il avait le secret.

Je fus arrêté, traduit devant la cour d'assises de Draguignan, condamné à cinq ans de travaux forcés, pour avoir commis sur mon diplôme l'altération qui consistait à avoir ajouté à mon nom celui de ma femme. Les jurés, soit qu'ils eussent commis une erreur, soit qu'ils fussent effrayés de la condamnation, ou touchés de mes malheurs, signèrent un pourvoi en grâce, par suite duquel je fus exonéré de toute peine, moins la surveillance. Retenu pour purger ma contumace, je fus enfin acquitté par la cour d'assises après trois ans de détention.

Je revins à Reillaune, pays de ma femme ; mais les jugements que j'avais subis, la surveillance administrative qui me suivait partout, me firent repousser de chacun; nul ne m'adressa la parole. Le mépris public dont j'étais accablé me jeta dans le désespoir; je ne pouvais même obtenir le pain de la charité publique; ma femme avait épuisé ses dernières ressources. Je l'abandonnai et partis pour Paris, persuadé que là, n'y étant pas connu, je pourrais au moins y vivre. Il n'en fut pas ainsi : signalé et arrêté peu de temps après mon arrivée, je fus condamné par jugement du tribunal de la Seine, le 16 septembre, à huit jours d'emprisonnement, et obligé de rentrer à Manosque, où l'on a fixé ma résidence.

J'avais un fils, l'espoir de mes vieux jours; il est mort à Bone en Afrique, chirurgien militaire. J'avais une fille, elle a été séduite, déshonorée; j'ai été obligé de l'accoucher moi-même, et c'est son enfant que je portais dans mes bras le 24 décembre, lorsque les gendarmes m'ont arrêté. J'allais le déposer à l'hospice d'Apt... (Le prévenu donne un libre cours aux sanglots qu'il retenait depuis long-temps. Son émotion est partagée par tous ceux qui l'ont entendu.)

M. le président. — Prévenu, calmez-vous, il vous sera possible de retrouver du travail : faites oublier le passé par une conduite régulière.

Le prévenu. — Impossible, monsieur le président ; vous ne savez pas ce que c'est que la surveillance du condamné. Dès que celui qui en est l'objet est signalé, et cela arrive toujours, tous les cœurs sont fermés, les hommes deviennent impitoyables. On ne voudrait pas de moi pour valet d'écurie maintenant, car j'accepterais volontiers cette condition. Cependant la faim est là qui me presse; je suis placé entre le suicide et la nécessité de commettre une mauvaise action. Aussi, si vous le pouvez, retenez-moi long-temps dans les prisons, c'est un moyen de vivre. Je suis ici avec un compagnon de captivité que vous allez juger, qui n'en a pas d'autre depuis vingt ans. Il est, comme moi, sous la surveillance; ne trouvant pas de travail, il a la ressource de rompre son ban et de vivre du pain des prisons.

M. le président. — Sous ce rapport, le tribunal ne peut rien faire pour vous...

Le tribunal confirme le jugement dont est appel. »

(*Gazette des Tribunaux*.)

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 20 avril 1844.

PRÉSIDENCE DE M. NAUDET.

M. Benoiston de Châteauneuf donne lecture d'un mémoire de M. Dutens sur la question de savoir si les tendances industrielles et commer-

Ainsi que nos mœurs, notre littérature est détruite. Le poète songe à placer son argent : dès lors plus d'inspiration : « Les muses ne veulent » pas de partage et dans leur ardeur jalouse elles punissent souvent les » infidèles d'impuissance et de médiocrité. »

Mascarille mettait en madrigaux l'histoire romaine, M. Dutens y met l'économie politique. La phrase qu'on vient de lire serait excellente comme plaisanterie, comme pastiche ironique de Dorat. C'est ainsi que dans une intention comique un grand écrivain a crayonné quelque part :

> Je n'aspire à rien sur la terre,
> Rien n'anticipe ma raison ;
> Cependant près de vous, Glycère,
> J'éprouve de l'ambition.
> GEORGES SAND. *Hommage aux Muses.*

Mais ces hommages aux muses, dont on peut rire dans un cercle d'amis, ne se placent pas dans un mémoire destiné à une grave académie.

Suivant M. Dutens les arts plastiques n'ont pas moins souffert que la littérature. On peint aujourd'hui pour les agents de change; il leur faut des tableaux d'opulence et de bonheur dont la vue énerve l'homme; l'artiste ne doit peindre que la vertu. Peignez-moi, dans un tableau sans cadre, Socrate en manteau brun buvant la ciguë; faites graver cette scène sublime, répandez les exemplaires de cette gravure dans les écoles primaires, et les arts auront compris leur but; ils formeront des générations de bons philosophes de bons citoyens et de bons républicains.

Dans le travail de M. Dutens, dont la lecture n'a pas été achevée à la séance du 20 avril, surnagent à demi-noyées quelques idées justes. Ainsi, l'auteur critique le morcellement de la propriété, tout en déclarant qu'il n'y sait aucun remède ; il se plaint avec raison de la modicité des traitements alloués aux fonctionnaires publics, et montre que la parcimonie de l'Etat les pousse à la spéculation. Mais ces aperçus, dont M. Dutens ne tire aucune conclusion, ne justifient pas la lecture de tout son travail à l'Institut de France.

A la dernière séance, nous n'avons pu entendre M. Léon Faucher. Maintenant qu'il reprend la lecture de son Mémoire, ses paroles arrivent jusqu'à nous. Il soumet à l'Académie des observations très instructives. M. Faucher décrit la ville manufacturière de Leeds, dans le Yorkshire. Là, pendant la semaine, 362 machines à vapeur couvrent la ville de fumée, les habitants ne voient le soleil que le dimanche; les rues sont noires comme des galeries de mines. Cette ville, mal tenue, est un foyer d'infection; des épidémies l'ont décimée en 1836 et en 1838. A Leeds, en temps ordinaire, la mortalité se proportionne exactement à la salubrité des quartiers. Dans la classe supérieure, qui habite les rues les plus aérées, il meurt annuellement une personne sur 44; parmi les commerçants et fermiers, 1 sur 29; parmi les ouvriers, 1 sur 17.

Dans les taudis où végètent les ouvriers de Leeds, les familles couchent pêle-mêle au milieu des animaux domestiques; rien de plus commun que l'inceste. La population s'adonne à l'ivrognerie; les jours de marché chaque cabaret reçoit en quatre heures de temps deux mille visiteurs. Les enfants méprisant de bonne heure l'autorité de leurs parents, boivent eux-mêmes des liqueurs fortes et s'amusent le dimanche à faire battre des chiens ; les rapports sexuels commencent dès l'âge de quatorze ans, quelque fois plus tôt.

M. Faucher prouve qu'en Angleterre comme partout il y a plus de moralité dans les districts agricoles que dans les districts manufacturiers.

[illegible] qui naissent de tous côtés contre l'industrie. Eh ! vraiment [illegible] rons sauvés. N'avons-nous pas les mémoires de M. Dutens?

V. H.

Bourse du 1er mai 1844.

Fermée à l'accasion de la Fête du Roi.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

LIBRAIRIE.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

LA CONVERSION, C'EST L'IMPOT; brochure in-8, publiée sous le pseudonyme de : *Un anc en député.* — Prix : 1 fr. 50 c. — Par M. V. CONSIDÉRANT.

En posant la question dans ses véritables termes, l'auteur a prouvé successivement que les créanciers de l'Etat sont sujets du souverain, c'est-à-dire de la réunion des trois pouvoirs; que le souverain a droit d'imposer la rente comme toute autre propriété; que convertir la rente, c'est la même chose que faire peser un impôt sur les créances de l'Etat ; que seulement la conversion serait un impôt déguisé, brusque, révolutionnaire, et qu'enfin, dans l'intérêt présent et futur de l'Etat, dans l'intérêt du crédit et des rentiers, il faut y substituer l'impôt avoué et progressif. La conversion n'ayant point été décidée, mais pouvant être remise à l'ordre du jour à chaque session, cet opuscule n'a rien perdu de son actualité. Cette brochure mérite d'ailleurs de fixer l'attention des penseurs et des hommes politiques par la *théorie de la Souveraineté* qui s'y trouve déjà posée et développée.

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

Spectacles du 2 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Le Cid. Ma Place et ma Femme.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
6 h. 1/2 ODÉON.—1re rep. de Sardanapale.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Polka. Cabaret. Clémence. Gazette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Alberta Ire. Zélia. Belle Amélie. L'oncle.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Peau du Lion. Polka. Mme Camus. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Gloire. Antony. L'Ombre.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Louise et Louison. Bohémienne.
6 h. 1/2 AMBIGU.—Les Amants de Murcie.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE.—Grands Exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE.—Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. 1/2 FOLIES.—Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des Céréales (par hect.).

RAMBOUILLET, 28 Avril. — Froment, 1re: 20,66; 2e: 20,16; 3e: 19,16. — Champort : 18,16 à 19,16. — Méteil : 16,00 à 16,66. — Seigle : 12,33 à 13,00. — Orge : 11,00 à 11,66.— Avoine : 7,20 à 7,80.

CHARTRES, 27 Avril.— Froment, 1re: 21,00; 2e: 20,00; 3e: 19,00. Baisse de 0,43. Vente excessivement lourde. — Méteil : 17,00 à 18,00. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,25 à 7,50 ; fermeté. Le marché était fortement approvisionné.

MONTLHÉRY, 29 Avril. — Froment, 1re: 21,34; 2e: 20,00; 3e: 18,67. — Méteil : 16,00 à 17,00. — Seigle : 11,34 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,30 à 8,00.

SOISSONS, 27 Avril. — *Cours officiel.* — Froment, 1re: 17,00 à 17,72, 2e: 17,00 à 17,39; 3e: 16,00 à 16,55. — Méteil : 15,00 à 15,38. — Seigle : 10,00 à 10,57. — Orge : 10,00 à 10,20. — Avoine : 6,39 à 6,61.

VALENCIENNES, 27 Avril. — Froment, 1re: 18,50 à 19,00; 2e: 17,50 à 18,25; 3e: 16,75 à 17,25. — Seigle : 9,50 à 10,00. — Orge : 13,00 à 14,00. — Avoine : 5,75 à 7,25.

Le froment a baissé de 0,50 sur le dernier cours; la vente s'est faite difficilement. — Le seigle est peu demandé. — L'orge et l'avoine sont toujours en faveur avec hausse. — Tout le monde reconnaît que si le beau temps continue nous aurons une augmentation.

ORCHIES, 29 Avril. — Froment, 1re: 19,50; 2e: 18,25; 3e 17,25. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 6,00 à 7,00.

BAR-LE-DUC, 27 Avril. — Froment, 1re: 15,75; 2e: 15,25. — Avoine : 6,25. — 452 hectolitres de blés ont été vendus aux deux marchés de cette semaine. Depuis long-temps le prix de cette céréale n'a subi que de faibles modifications, tantôt en hausse, tantôt en baisse ; cette semaine, nous avons à mentionner une baisse de 0,50 par hectolitre.— L'orge a fait défaut.

ROANNE, 27 Avril. — Froment, 1re: 23,00; 2e: 21,75. — Seigle : 17,00 à 17,50. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,75.

LYON, *marché de la Guillotière du 27 Avril.* — Froment, 1re: 29,50 à 29,75 les 10 kil.; 2e: 29,00 a 29,25. — Seigle : 15,00 à 16,25 l'hect. — Orge : 14,50 à 16,00. — Avoine : 9,00 à 9,50.

Les affaires ayant été plus actives au dernier marché de Bourgoin et du Pont-de-Beauvoisin; les acheteurs de ces localités ont fait ici quelques achats de seigle et d'orge. Il paraît que les besoins de ce pays se prolongeront jusqu'à la récolte.

Le beau temps que nous avons, et qui est très favorable aux diverses espèces de céréales en terre, n'influe d'aucune manière sur les cours, car tous les articles soutiennent bien leur prix. Les avoines seules ont toujours tendance à la baisse.

ST-JEAN D'ANGÉLY, 27 Avril. — Le froment prém. qual. du poids de 80 kil., l'hect. se vend sur ce marché 22,65.

CETTE, 27 Avril. — La position des céréales sur notre place ne s'est pas améliorée; plusieurs détenteurs, fatigués de ne rien vendre, se sont relachés un peu dans leurs prix. — Les romélies qui sont les qualités qui se vendent le plus aux routiers qui viennent charger pour les luverons qui viennent de Béziers, se sont cédés à 18,75 l'hect.— Il s'est fait également quelques affaires en entrepôt pour livrer du 10 au 12 du mois prochain. — Jusqu'à présent on a tenu secrets les prix auxquels on a vendu. — Toulouse et sesenvirons nous privent de leurs demandes. — Les avis de Marseille ne sont pas à la baisse malgré les quelques arrivages qu'il y a eu dernièrement. — Notre opinion est que le mois prochain, les ventes devront reprendre leur ancien cours et à de bons prix.

MARSEILLE, 26 Avril. — La huitaine expirée n'a amené aucun changement dans la situation de notre marché pour les blés d'entrepôt. Le calme continue et acquiert même plus de consistance par suite des arrivages quotidiens dont l'effet naturel est de suspendre momentanément les ordres d'achats qui ne reparaîtront probablement qu'après la diminution des droits attendue pour le mois prochain. En l'état, il ne s'est traité que des affaires de peu d'importance et entre autres des blés d'Odessa, dans les prix de 21,50 à 22,50 les 160 litres ent., des Pologne à 24,50 et deux parties blés durs d'Anatolie à 27,00.

Sucre indigène (les 100 kil.)

PARIS, 30 Avril. (Voir au sucre exotique le cours des raffinés. — Claircé, 1re : 158,00 à 160,00; 2e : 145,00; 3e : 136,00. — Fine, 4e : 136,00. — Belle 4e : 134,00. — Bonne 4e:132,00. — 4e bon ord. : 130,00. — 4e ord. 127,00 à 128,00. — Bon commun : 116,00 à 120,00. — Mélasse : 20,00 à 22,00.

LILLE, 28 Avril. — Sucre belle 4e : 128,00 à 130,00. — Bonne 4e : 126,00. — Bon ord. 4e : 124,00.— 4e ord. 121,00. — Basse 4e : 114,00 à 118,00.

Sucres exotiques (par 50 kil.)

PARIS. *Prix courant légal du 26 Avril.* — Martinique et Guadeloupe belle 4e : 131,00 ; bonne 4e : 128,00 à 129,00 ; 4e bon ord. 124,00 à 125,00; 4e ord. 121,00 à 122,00; bon commun 117,00 à 118.; commun : 113,00 à 114,00. — Bourbon belle 4e : 131,00 à 132,00; bonne 4e : 128,00 à 129,00 ; 4e bon ord. 125,00 ; 4e ord. 121,00 à 122,00 ; bon commun : 117,00 à 118,00. — Commun : 113,00 à 114,00. — Porto-Rico bonne 4e : 125,00 à 126. — *Raffiné.* Raffinade : 220,00 à 230,00.— 1/2 raffinade : 200 à 220..— 1re sorte : 175,00 à 185,00. — Bon ordinaire : 165,00 à 170,00. — 4 cassons ordin. 157,00 à 162,00. — Lumps : 160,00 à 166,00.

DUNKERQUE, 26 Avril. — Bonne 4e : 123,00. C'est le cours sur lequel se sont raisonnées quelques affaires. La position des sucres bruts continue d'être assez favorable sur notre place.

LE HAVRE, 27 Avril. — La rareté extrême des sucres de nos colonies a fait hausser de nouveau les prix ; et la bonne 4e des Antilles s'est établie de 60,25 à 60,50. Faute de marchandise, on n'a pu acheter que 125 barriques. Il ne reste plus rien en première main. Les sucres Bourbon, arrivés la semaine dernière; environ 2,800 balles, ont été traitées en bloc, à 65,00 les 50 kil. acquittés. — Le Havre est arrivé de la Martinique avec 475 barriques qui s'appliquent à des marchés à livrer.

Stock : 200 barriques des Antilles (contre 16,500 en 1843), et 1,100 boucauts Porto-Rico.

— *Du 30 Avril.* — Les sucres de nos Antilles présentent un résultat extraordinaire cette année, ainsi qu'on le verra par le petit tableau que nous publions plus bas. Nous sommes arrivés à la fin de ce mois sans aucune provision en premières mains. Les débouchés pendant les 4 mois sont de 18,060 barriques. La bonne 4e est demandée à 61,00. Nous ne possédons également rien en Bourbon.

SITUATION des sucres Martinique et Guadeloupe, sur la place du Havre, au 30 avril des années ci-après :

	1844	1843	1842
Stock au 1er janv... bar.	14,000	14,000	10,000
Arrivages 4 prem. m...	4,060	9,700	6,100
	18,060	23,700	16,100
Débouchés 4 prem. m.	18,060	7,700	10,100
Stock au 30 avril.. bar.	néant.	16,000	6,000
Cours : bonne 4e....	61,00	57,00	53,00

MARSEILLE, 26 Avril. — Le sucre brut des Antilles est toujours d'une excessive rareté sur notre place. Cette pénurie de marchandise maintient les affaires dans des limites très bornées; c'est à peine s'il s'est traité en sucres bruts français 80 barriques en deux lots à 33,00 les 50 kil. ent.

Les sucres étrangers ont donné lieu au placement de 1500 balles Madagascar qui ont été vendues à 63,00 les 50 kil. acquittés.— Aucune affaire n'a transpiré en Bourbon.

Les sucres terrés obtiennent encore un bon débouché, quoique dans des proportions moins larges que la semaine précédente, et continuent à se maintenir dans une position favorable. On a écoulé en disponible 236 caisses Havane blanc à 39,00 les 50 kil. ent. 100 caisses dito blond à 29,00 ; 20 caisses dito blond à 30,00, et 140 caisses Trinité blond à 29,00.

A livrer, il s'est traité 180 caisses Havane blond à 30,00, et 27 caisses dito blanc à 40,00.

On a vendu, aussi à livrer, 50,000 kil. sucres pilés de Belgique et de Hollande à 34,00 les 50 kil. ent.

Pour les raffinés, le plus grand calme ne cesse de régner sur notre marché. La mévente à-peu-près absolue de tous les produits a occasionné une dépréciation assez sensible sur les différentes qualités qui sont cotées actuellement comme suit :

Raffinés papier 7 0/0 F. 33,50 les 50 k. E. — Cassés : 34,50. — Bâtardes : 32,50. — Tapés : 32,25. — Nus 78,50 à 78,25 cons. — Bâtardes blanches : 74,50 à 74,25.

Sucre extrait des tiges de maïs.

On a fait l'essai en grand de cette fabrication à la Nouvelle-Orléans, et l'on a parfaitement réussi. Ce sucre marque dix degrés au saccharomètre de Baumé; il contient cinq fois autant de matière que l'érable, trois fois autant que la betterave, et presque autant que la canne des Etats-Unis. On a obtenu 16 2/3 pour 100 de sirop cristallisable ; un arpent de maïs a fourni 1,150 livres de sucre.

PRODUITS ANIMAUX.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halle des* 29 et 30 *Avril*, 1er *Mai*.

Beurre en livre (le kil.) 1,44 à 2,52; de en mottes Isigny : 2,10 à 4,40; de en mottes Gournay : 1,40 à 3,10. — Petit beurre : 0,80 à 1,50. — Beurre salé et beurre fondu : non cotés.

OEufs (le mille), du 29 : 22,00 à 45,00; du 30 : 22,00 à 44,00.

Fromages (la dizaine), 30 Avril. — Brie : 13,00 à 29,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

Industrie séricicole.

ROANNE, 27 Avril. — Dans tout notre rayon on a mis éclore les graines de vers à soie. La feuille se présente bien; elle donne l'espoir d'une bonne récolte. La graine manque à beaucoup d'éducateurs; elle s'est payée jusqu'à 15,00 l'once.

[illegible] pour les [illegible] accusés.

Les partisans exclusifs de l'encellulement nous reprochent ici de tomber en contradiction avec la théorie du nouveau système pénitentiaire. Suivant eux, l'un des principaux avantages de ce système consiste en ce que les détenus (accusés et condamnés), ne s'étant jamais vus en prison, n'ayant jamais subi, sous les yeux les uns des autres, cette solidarité de la vie commune dans un état de détresse qui relie fortement les individus entre eux, auront moins de facilité pour se rejoindre hors de prison, et que dès-lors les plus pervers ne seront pas autorisés à aller dire à ceux qui auraient le dessein de mener une vie honnête : « Nous avons été en prison ensemble ; nous avons travaillé, nous avons mangé, nous avons vécu ensemble sous le poids de la même infamie ; nous ne pouvons rester étrangers les uns aux autres dans l'état de liberté : ce serait hypocrisie ou faiblesse que de nous séparer pour être honnêtes ; continuons à être criminels ensemble. »

Nous sommes tombés d'accord en ce point avec les défenseurs du régime cellulaire. Dès-lors, disent-ils, vous ne devez pas consentir à ce que les accusés puissent communiquer entre eux d'aucune manière. Sans compter qu'en prison ils se corrompent mutuellement si vous les laissez en contact.

A cela nous ferons deux réponses :

— Réponse générale : notre but n'est pas le même que celui des pénitentiaires exclusifs, et nous ne regardons les cellules que comme *une préparation* qui doit aboutir à d'autres peines et à d'autres travaux que ceux de l'encellulement, et c'est ce second point qui forme la seconde base de la réforme pénitentiaire telle que nous la concevons, et que nous l'avons déjà exposée.

Dès-lors tout en tenant grand compte de l'avantage incontestable qui se trouve à ce que les détenus ne se soient jamais vus en prison, cependant nous sommes loin de vouloir faire rouler tout le système sur ce seul point, et de lui tout sacrifier, comme y sont trop disposés les partisans exclusifs de la cellule.

Réponse spéciale : En n'admettant les communications que comme exceptions, on sera toujours libre de les mesurer suivant l'utilité, les convenances, l'équité, de les étendre, de les restreindre, de les supprimer, lorsqu'il sera bon de le faire ; — et enfin, ces communications ne devant avoir lieu qu'entre un petit nombre d'accusés choisis, élus en quelque sorte, et non pas entre tous les prisonniers confusément, l'inconvénient *de ce lien de prison*, — ne saurait plus devenir dangereux, surtout si l'on met en regard l'inconvénient bien plus grave qu'il y aurait à faire subir à des gens, présumés innocents, la peine rigoureuse et absolue de l'encellulement. Bien certainement, ce serait une peine pour l'immense majorité des gens de campagne, et même des villes, et une peine qui, il ne faut pas l'oublier, se prolonge souvent six mois entiers.

L'objection de la corruption mutuelle ne s'applique qu'à la vie commune et confuse de tous les détenus, mais non pas aux communications restreintes et limitées entre un petit nombre d'individus comme nous le proposons.

Or, c'est précisément parce que l'amendement de M. Maurat-Ballange, sur lequel on a discuté aujourd'hui, établissait la vie commune et confuse pendant le jour, que l'objection ci-dessus lui a été opposée avec beaucoup de raison par M. le ministre de l'intérieur. Il est vrai que M. Bethmont, qui a soutenu cet amendement et qui a démontré avec une grande vigueur que l'encellulement devenait une véritable peine pour les accusés, a établi que, pendant

[illegible] rétrogrades et illibérales.

L'opposition qui attaque, en ce moment, à la chambre des pairs, le projet de loi sur l'instruction secondaire, ne ressemble en rien à l'opposition de la chambre des députés. L'opposition libérale du Palais-Bourbon ne sait pas ce qu'elle veut ; elle n'a ni programme ni but arrêté : l'opposition du Luxembourg sait très bien où elle veut en venir ; elle veut remettre l'enseignement entre les mains du clergé catholique, pour y faire rentrer ensuite la société elle-même. Cette volonté, ce but, bien que rétrograde, donne à l'opposition catholique un incontestable avantage sur ses adversaires. Ceux-ci ne peuvent réellement en faire justice qu'en se portant sur son terrain, et en démasquant ses vues ultérieures, en démontrant l'inconséquence de ces catholiques qui parlent comme Luther et Voltaire. C'est cette tactique que M. le ministre de l'instruction publique avait très habilement employée contre M. de Montalembert.

Mais aujourd'hui, au lieu d'imiter cet exemple et d'attaquer M. de Ségur-Lamoignon dans la forme et dans le fond de ses tendances si peu chrétiennes, si peu généreuses au moins pour les personnes, M. Cousin a eu la maladresse de vouloir présenter à la chambre une apologie de l'enseignement philosophique dont il est le dispensateur. Dans son premier discours, M. Cousin n'avait parlé qu'à demi voix, s'enveloppant ainsi d'une sorte de pudeur mystérieuse. Mais, aujourd'hui, épouvanté de voir le sanctuaire menacé par des mains hardies qui veulent en forcer l'enceinte, M. Cousin a retrouvé toute la force de ses poumons. Il a crié à la chambre des pairs : « La philosophie est menacée ! Au secours, Messieurs, au secours ! Depuis cinq cents ans, la philosophie est enseignée en France ; elle est enseignée dans tous les pays, en Angleterre, en Hollande, en Saxe, en Prusse, en Italie, à Rome même. Quel déshonneur pour notre pays si la philosophie était rayée de l'enseignement secondaire ! »

Assurément, M. Cousin a raison de défendre la philosophie, la philosophie qui est la liberté même de la pensée humaine. De ce que la philosophie enseignée aujourd'hui par l'Université peut n'être pas parfaite, est-on fondé à conclure à la suppression de tout enseignement philosophique ? Non, une pareille conclusion ne pourrait profiter qu'aux hommes et aux idées rétrogrades. Il faut demander le perfectionnement de la philosophie, et non sa destruction. Mais le tort de M. Cousin est de vouloir présenter l'éclectisme comme le dernier mot de l'humanité ; le tort de M. Cousin est de ne pas chercher une philosophie plus positive, plus religieuse, plus unitaire une philosophie qui réponde aux besoins intellectuels et sociaux de notre époque.

Quelle sera cette philosophie ? Qu'enseignerons-nous à nos enfants pour les mettre dans la voie de leur destinée ? Faut-il retourner en arrière, comme M. de Montalivet semble le proposer ? Faut-il en revenir au décret de 1808 ? Faut-il considérer ce décret comme l'emportant sur l'article 5 de la charte, et faire du dogme catholique la base unique de l'enseignement ?

La chambre des pairs n'est point un concile ; elle n'ose, elle ne sait, elle ne peut aborder de pareilles questions ; et pourtant elle y est entraînée malgré elle. La chambre ne voudrait point renoncer à l'enseignement de la philosophie, mais elle voudrait une philosophie religieuse, positive, et elle ne sait où la trouver. De part et d'autre, il n'y a que des négations, que le néant. On discute, on délibère sur un abime.

Mais n'est-il pas étonnant de voir M. de Montalivet, un des hom-

[illegible] voyant un homme comme M. de Montalivet, un homme qui [illegible] un poste élevé à la cour des Tuileries, faire chorus avec le parti catholique, M. le comte Daunant a déclaré qu'il ne pouvait s'empêcher de concevoir des craintes sérieuses. L'émotion de M. le comte Daunant ne prouvait que trop la sincérité de son langage.

Cet épisode a paru péniblement affecter la chambre, et la séance a été levée avec une certaine vivacité, comme si l'assemblée avait voulu empêcher la lutte de se prolonger plus long-temps.

Les discours pour la réception de la fête du roi, aussi insignifiants d'ordinaire que les discours du jour de l'an, nous ont paru offrir aujourd'hui un intérêt qui est un peu en dehors des habitudes officielles. Nous citerons quelques paroles du discours de M. Sauzet qui indiquent d'excellentes tendances et qui prouvent que les questions sociales finiront par obtenir une place même dans les préoccupations du gouvernement :

Discours de M. Sauzet, président de la chambre des députés.

Sire,

La chambre des députés ne peut fêter plus dignement le roi constitutionnel que par la persévérante activité de ses travaux parlementaires.

Elle se dévoue toute entière à ce noble but, et le gouvernement représentatif offre en ce moment un spectacle aussi glorieux pour notre pays qu'instructif pour l'Europe, en montrant nos deux tribunes consacrées en même temps à ces principes d'organisation sociale, dont la hauteur domine les dissentiments politiques, et toutes les opinions prêtant à l'envi le concours de leurs lumières à l'éclat de ces grandes discussions, comme elles se confondent toutes en présence du trône dans la sincère unanimité de nos hommages.

Ces graves travaux tiendront chaque jour plus de place dans notre histoire parlementaire. A mesure que les passions s'apaisent, les idées s'élèvent ; quand les gouvernements sont assis, leur tâche [illegible] et ne s'interrompt jamais ; les questions sociales se posent [illegible] que les grands intérêts de civilisation et d'industrie font [illegible] voix.

Nous appelons également l'attention de nos lecteurs sur la réponse que le roi a faite au discours de l'archevêque. On dit que la réponse de vive voix a été plus verte encore que celle dont nous empruntons le texte au *Moniteur*.

Discours de M. l'archevêque de Paris.

Sire,

Nous venons offrir à votre majesté, avec nos hommages respectueux, les sentiments les plus conformes à notre présente situation.

Nous ne concevrons jamais que l'Etat doive souffrir de la paix, de la liberté de l'Eglise, et l'Eglise de la grandeur, de la prospérité de l'Etat (1). Cette conviction que proclamait, il y a six cents ans, un saint docteur français, l'honneur de son siècle par son génie, et l'honneur du sacerdoce par l'héroïsme de ses vertus, est aussi celle du clergé et de l'archevêque de Paris. Ils aiment à vous l'exprimer, sire, comme un signe non équivoque de la droiture de leurs intentions et le gage le plus assuré de leurs espérances. Ils aiment à vous dire que la France leur est trop chère pour céder à personne la gloire d'être plus soumis à ses lois, plus dévoués à son bonheur.

» A Dieu ne plaisent que les bienfaits trouvent insensibles des hommes qui sont accoutumés à voir, dans un acte de justice, un motif de reconnaissance, et, dans la liberté de leur ministère, un nouveau moyen de rendre le pouvoir lui-même plus respecté !

Ce dévouement sera compris et préféré par la haute sagesse du roi. Il

(1) Non veniat anima in consilium eorum qui dicunt vel imperio pacem et libertatem ecclesiarum, vel ecclesiis prosperitatem et exaltationem imperii nocituram. (St-Bern., épist. 244.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Histoire du docteur Akiba.

Au mois d'octobre dernier, trois jeunes officiers portant l'épaulette d'argent et la tunique bleue des chasseurs d'Orléans se promenaient dans les rues de Strasbourg.

L'un d'eux, qui rejoignait le corps depuis la veille seulement, était guidé par les autres dans tous les quartiersde la capitale alsacienne.

Lorsqu'ils eurent visité la cathédrale et se furent engagés dans la spirale des tourelles transparentes, lorsqu'ils eurent gravi la flèche dentelée jusqu'à la lanterne qui la domine ;

Lorsqu'ils eurent aperçu dans les marchés les femmes du peuple en jupon rouge, en fichu bigarré, portant au sommet de la tête un nœud de rubans noirs dont les bouts s'écartent comme des antennes de hannetons ;

Lorsqu'ils eurent vu passer sur la route de Kehl des berlines de riches voyageurs, conduites par des postillons, badois, en habit jaune serin ;

Lorsqu'ils eurent contemplé le Rhin, le grand fleuve, entraînant un bateau à vapeur qui portait le symbole de deux nations unies, le nom d'un prince français en langue allemande : *graf von Paris* (le comte de Paris) ;

Les trois officiers, voyant la nuit venue, entrèrent dans la taverne *du Canon* et demandèrent, suivant l'usage du pays, des *schops* de bière et des cigarres.

On causa quelque temps des amis, de la famille, de la politique du jour et surtout des objets qu'on venait de voir dans cette ville de transition, française par le cœur, germaine par la langue et dont le rôle est d'associer les deux plus grandes nations de l'Europe. Les trois amis signalèrent l'imperfection du langage strasbourgeois et rappelèrent les enseignes tudesques lues par eux dans la journée ; l'un citait l'*hôtel à la Haute-Montée*, l'autre ce café à l'instar de Paris dont le maître a fait écrire, dit-on, sur une porte latérale, *entrée de l'instar* ; ce qui m'a le plus frappé, dit Alfred, l'officier nouveau venu, ce sont les caractères hébreux que j'ai remarqués sur plusieurs maisons et la physionomie israélite des habitants ; il doit y avoir ici beaucoup de juifs.

— Il est vrai, dit Frantz, dont la famille habitait Colmar ; l'Alsace est la province qui renferme le plus de juifs, mais nous ferons bien de leur épargner ce nom qui rappelle des haines oubliées, et que beaucoup d'entre eux répudient. Les *juifs* sont aujourd'hui des *Français professant la religion israélite*. A leur tête se placent des hommes intelligents qui cherchent à les rallier complètement à la nation française et qui parviendront à leur but. Lisez-vous les *archives israélites* ?

— Je ne lis rien du tout. Mais toi qui as rapporté d'Afrique le goût des études orientales, toi qui peux lire des écritures hébraïques, arabes, chinoises, que sais-je ? où je ne vois, moi, que de petits bâtons, de petits serpents et de petits chameaux, tu dois avoir trouvé là-dedans des histoires de l'autre monde. Raconte-nous pour passer le temps une légende juive :

— Une légende juive ? ajouta Paul en secouant la cendre de son cigarre.

Frantz réfléchit un moment, puis il dit :

— Je vais vous raconter la vie du docteur Akiba. C'est historique et connu, je vous en préviens. Tout le monde sait qu'au premier siècle de l'ère chrétienne vivait un pasteur nommé Akiba, qui consentit à étudier la loi par amour pour la fille de son maître, et qui devint un rabbin célèbre.

— Je ne suis pas de ce monde-là, interrompit Paul.

— Ni moi, reprit Alfred.

— Au moment de la naissance d'Akiba, Jésus-Christ était âgé de de quinze ans ; quand le docteur mourut, le Christ avait souffert la Passion, Jérusalem était détruite, les israélites cherchaient vainement à se rallier autour de faux messies, et la religion chrétienne commençait la conquête du monde. Akiba suivit les leçons de la grande synagogue pendant vingt-quatre années : il eut vingt-quatre mille disciples, qui lui faisaient cortège. Ses enseignements, recueillis par ses auditeurs, sont entrés comme élément dans cette immense compilation qu'on appelle le Talmud. Je ne dirais pas cela à d'autres, mais c'est nouveau pour vous, car vous êtes des ânes,

— Ceci, dit Alfred en versant de la bière dans son pot d'étain, n'est pas suffisamment parlementaire.

— Pour vous faire avaler mon histoire, qui n'est pas très intéressante, je vous ferai connaitre les mœurs qui régnaient en Judée au temps du Christ ; je vous décrirai Jérusalem un jour de fête ; je vous parlerai des puérilités qui ont absorbé long-temps l'intelligence des rabbins, de la puissance magique attribuée aux lettres de l'alphabet hébreu par les cabalistes, et des fables ridicules greffées sur la Bible par des imaginations orientales ; mais tous ces accessoires seront empruntés scrupuleusement à l'histoire. Si vous en doutiez, je vous renverrais à la *mischna*, aux *ghémaras*, aux *medraschim*...

— Assez, assez, interrompit Paul avec le geste d'un exorciste.

— Au *Targum*...

— En voilà plus qu'il ne faut.

— Au *moré-neboukim*, au livre *halacoth iti-tsith*, et à la bibliothèque rabbinique de Bartolocci ; mais vous admettrez ma véracité sans preuves et je crois qu'il suffit de citer une fois ces noms barbares et formidables.

— Maintenant, va ton train, dit Alfred en se renversant sur sa chaise et en envoyant au plafond une spirale de fumée bleue, j'écouterai, si cela m'amuse.

— Et moi, dit Paul, je n'écouterai pas du tout.

Malgré ces paroles peu encourageantes, le narrateur commença d'une voix intrépide :

C'était le cinquième jour du mois de Sivan et la veille de la Pentecôte. Toutes les portes de Jérusalem laissaient entrer à flots les israélites de la campagne. Il y avait parmi eux des pasteurs ne portant pour vêtement qu'une peau de mouton et tels qu'on nous dépeint saint Jean-Baptiste ; il y avait de riches banquiers de Babylone, de Corinthe, d'Alexandrie : exilés de la ville sainte par leurs affaires, ils y revenaient pour cette fête anniversaire du jour où Moïse apporta du Sinaï la loi divine. Ces riches voyageurs laissaient en dehors des murs leurs chameaux agenouillés sous la garde de leurs guides arabes, puis ils pénétraient dans la ville, portant au temple, pour offrandes, des encensoirs d'or et d'argent, des vases de libations enrichis de pierres précieuses. Quelques-uns, plus défiants, et regardant du coin de l'œil les légionnaires de l'empereur Caligula, campés dans la vallée de Josaphat, cachaient sous leur manteaux des lingots de métal précieux que les prêtres devaient enfermer dans les solives creusées du temple.

Outre les pauvres bergers et les riches pèlerins, venus des contrées

Nous ne répondrons à la réclamation de la *Gazette* que par une simple remarque. Elle oublie parmi ces nombreux symboles celui-là même qui la caractérise aux yeux de ses lecteurs et qui a nom : *Legitimité dynastique*. Cette omission étrange, mais sans doute involontaire, peut seule expliquer à nos yeux la confusion qu'elle fait de son programme et du nôtre.

Puisque ces deux journaux s'accordent si parfaitement dans leurs réclamations, sans doute la *Nation* se tiendra pour satisfaite des explications que nous allons donner à la *Gazette*.

Nous l'avons placée et nous la maintenons dans le parti légitimiste pour la raison suivante :

En deux mots, c'est que le triomphe de ses idées est subordonné à une nouvelle révolution politique. En vain elle proteste de la pureté de ses intentions ; en vain elle déclare ne demander qu'une assemblée nationale. Si cette assemblée doit laisser intacte la question dynastique et respecter la royauté de juillet, à quoi bon ? Pourquoi les chambres n'opèreraient-elles pas les mêmes améliorations administratives que l'on attend de cette assemblée ? Pourquoi, dès aujourd'hui, la *Gazette de France* ne réussirait-elle pas à les faire accepter par la presse, par le pays, par le pouvoir ? — Si, au contraire, l'assemblée nationale réclamée par la *Gazette* doit discuter la question dynastique, c'est le retour immédiat à la guerre civile et à toutes les agitations intérieures dont la France est lasse. Que serait-ce si elle était tenue de proclamer, dès l'abord, la souveraineté du duc de Bordeaux simultanément avec sa propre souveraineté, suivant la théorie de la *Gazette* sur la coexistence du droit royal extérieurement au droit national ?

Ainsi, la *Gazette de France* provoque, quoi qu'elle en dise, une nouvelle révolution ; elle est en dissentiment sur ce point fondamental avec l'immense majorité du pays, qui accepte comme légitimes la révolution de juillet et la dynastie qu'elle a élevée sur le trône. Que si, à tous les sacrifices qu'elle a faits de ses vieux préjugés, la *Gazette* joint encore celui des droits d'*Henri V*, qu'elle le déclare, les lois de septembre ne le lui défendent pas, et nous nous empresserons de reconnaître qu'elle s'est rapprochée du vrai sentiment national.

Quand nous verrons la *Gazette de France* et la *Nation* montrer quelque impartialité à l'endroit du gouvernement actuel et du parti conservateur lui-même, nous n'hésiterons plus à croire à leur transformation et à les aider à sortir du groupe légitimiste qui, aujourd'hui, nous le craignons, les retiendrait malgré nous et malgré elles.

La révocation de lord Ellenborough par les directeurs de la compagnie des Indes orientales vient de soulever au sein du parlement anglais des protestations sérieuses. Le ministère lui-même, tout en reconnaissant à la cour des directeurs le droit dont elle vient de faire usage, n'a pas hésité à protester contre l'usage qu'elle en a fait.

Lord Wellington et sir Robert Peel ont annoncé, dans la séance du 29 avril, qu'ils avaient adressé de vives remontrances aux directeurs, et qu'ils déploraient amèrement que la législation leur eût conféré, en 1784, le pouvoir de destituer le gouverneur, dont la nomination est cependant soumise à la sanction de la couronne. Ces ministres ont toutefois ajourné la question de savoir s'ils déclineraient ou accepteraient définitivement la responsabilité de la révocation de lord Ellenborough.

Ce débat de prérogatives entre la compagnie des Indes et le gouvernement de la métropole serait de nature, s'il se prolongeait, à ajouter une grave complication de plus à la situation si complexe et si périlleuse déjà de la Grande-Bretagne.

Les journaux allemands et anglais nous avaient induits en erreur sur la formation du ministère grec. Voici ce que nous lisons dans l'*Observa-*

La galerie des machines est seule complètement ordonnée, et nous pensons qu'aucune autre ne présentera un spectacle plus instructif et plus intéressant. C'est là que l'on rencontre les preuves les plus merveilleuses des progrès de l'industrie ; c'est là que se manifeste dans toute sa force, dans toute sa grandeur, le génie de l'invention. Là se trouvent réunis tous ces puissants instruments contre lesquels ne peut plus lutter ni la force, ni l'adresse, ni l'intelligence de l'ouvrier ; les machines à filer, à tisser, à carder, les machines à forger, à tourner, à raboter le fer, mues par la vapeur ; l'hélice de nos paquebots transatlantiques, dont on veut bien enfin accorder l'honneur à Sauvage ; les modèles de chemins de fer ; des locomotives dans toute leur grandeur ; la machine à composer de Young et Delcambre, qui transforme l'art de l'imprimeur en un jeu d'enfant ; des pompes, des moulins, des turbines ; puis toutes les merveilles de l'horlogerie, etc. L'administration n'a point voulu mesurer l'espace avec mesquinerie, et elle a bien fait ; tout cela est grandement placé, bien à l'aise, à l'abri de la pluie et du soleil ; mais, après les machines de l'industrie, restaient les machines de l'agriculture, les charrues, les extirpateurs, les scarificateurs, les semoirs. Celles-là, on les a mises à la porte, dans la boue ou dans la poussière, au soleil ou à la pluie : Que voulez-vous, il n'y avait pas de place ! Au bout du compte, ce ne sont que des machines de paysans, de gens accoutumés à la dure. Eh bien ! s'ils ont envie de voir leurs charrues, ils ne craindront pas de braver le soleil ou de se mettre dans la boue : est-ce que le ministre de l'agriculture a le temps de penser à ces misères ? Ah ! si la place avait manqué pour quelqu'un de ces produits de la fabrique de Paris qui traînent partout et qui encombrent l'exposition, il aurait bien fallu qu'on élargît l'espace ; mais des charrues, fi donc ! ceux qui les inventent et ceux qui s'en servent ne savent point faire de cabales électorales ; il n'est pas besoin de faire avec eux tant de façons ; à la porte ! à la porte ! vous avez payé comme les autres (c'est-à-dire le double des autres) pour construire ce beau palais ; mais vous n'y entrerez pas.

Sic vos non vobis mellificatis apes !

On croirait, en vérité, que M. le ministre de l'agriculture et du commerce saisit avec empressement toutes les occasions de manifester son dédain pour l'agriculture ; ce qui n'empêchera pas qu'à la première occasion M. Cunin ne répète cette phrase de son fameux discours d'apparat : « Je viens reconnaître, au nom du gouvernement, que l'industrie agricole est, à ses yeux, l'élément le plus vrai, le plus indispensable de la prospérité publique, le premier des grands intérêts populaires ! » De grâce, M. le ministre, si vous voulez nous persuader, flattez-nous moins et servez-nous mieux !

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 2 mai.

M. le vicomte de Préval donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au recrutement.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. LE DUC D'HARCOURT. Messieurs, la philosophie se divise en une infinité de systèmes ; depuis long-temps les différentes écoles sont en lutte, s'entrechoquent ; à la suite de ces violents combats, il ne reste que des débris, et nous, qui étions accourus pour voir jaillir la lumière, nous n'avons pas été plus avancés qu'auparavant.

Faudra-t-il donc conclure qu'il faut abandonner la philosophie ! Non. Mais je voudrais que, dans les colléges, la philosophie fût enseignée dans de justes bornes. Je ne verrais même rien qui s'opposât à ce que son enseignement n'eût lieu que dans l'instruction supérieure. Si vous en dispensez les établissements d'instruction secondaire, la philosophie n'y perdra rien, au contraire. L'Université, d'abord, n'encourra plus les blâmes dont elle est l'objet ; les professeurs, à qui vous laissez la plus grande latitude dans leurs

[illegible] nouveaux moyens de connaître de grandes vérités.

Est-ce qu'un jurisconsulte n'a pas besoin de savoir la philosophie ? Vous voulez qu'il sache bien appliquer les lois que vous livrez à sa raison, s'il ne connaît pas la nature de l'homme. Je ne le crois pas. Et le médecin qui ne sait pas de philosophie, ne craignez-vous pas qu'il tombe dans le scepticisme ? Donnez-lui le moyen de croire à la possibilité de certains faits, quoiqu'ils ne puissent être prouvés par les sciences naturelles.

Le cours de philosophie doit être maintenu, par la raison qu'il existe depuis cinq cents ans. On a dit que la philosophie n'était pas enseignée en Angleterre, en Hollande, en Saxe et en Prusse. Examinons ces assertions. En Angleterre, il n'y a pas d'examen de baccalauréat ; mais lorsqu'un professeur veut être reçu docteur dans une université, il doit prouver qu'il a fait un cours de philosophie.

En Hollande, vous ne voyez pas de colléges analogues aux nôtres : les uns sont de véritables universités, et alors la philosophie est exigée ; les autres n'ont que des basses classes, et alors on comprend qu'ils n'enseignent pas la philosophie.

En Saxe, les sciences exactes sont peu favorisées : la philosophie n'est pas plus avantagée, mais elle n'est pas entièrement délaissée ; nul ne peut être reçu avocat ou médecin s'il n'a justifié qu'il a étudié la philosophie.

En Prusse, tout est nouveau, et cependant la philosophie y est déjà florissante. Je ne puis rien dire de mieux que de comparer les gymnases prussiens à nos colléges royaux.

Voici pourtant ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on vous a dit de la philosophie enseignée à l'étranger ! Voici, messieurs, quelque chose de plus grand qui milite en faveur de la philosophie ; à Rome, sous les yeux du saint siége, la philosophie est enseignée avec le plus grand succès. Tout le monde connaît la réputation du collége de Milan ; tous ceux de la monarchie autrichienne méritent les mêmes éloges. Dans l'amendement qui vous a été présenté, on veut établir la paix entre l'Etat et l'Eglise aux dépens de la philosophie ; c'est ce qui me porte à le repousser.

M. DE BOISSY accuse la philosophie de nos facultés d'être anti-catholique, anti-chrétienne, anti-sociale.

L'orateur lit, à l'appui de ses allégations, diverses citations des cours de philosophie professés en France sous la sanction universitaire.

On a dit que l'Université n'était pas malade, qu'elle se portait même fort bien ; moi, dit l'orateur, je soutiens qu'elle est condamnée. Elle ne pourra vivre qu'autant qu'elle se dessaisira d'un monopole qu'elle est dans l'impuissance d'exercer rationnellement.

L'orateur termine en se félicitant de n'avoir suivi aucun cours de philosophie ; c'est à cela qu'il doit d'avoir conservé sa foi et d'être resté étranger au doute qui dessèche les âmes. Il déclare appuyer de toutes ses forces l'amendement.

M. DE BUSSIÈRES. Si la philosophie peut venir en aide à la religion, ne la repoussez pas ; je crois qu'elle peut conduire des intelligences égarées jusque sur le seuil ; j'ai vu, dans la génération actuelle, plusieurs exemples.

M. DE BUSSIÈRES combat l'amendement comme inefficace, inutile et ne remédiant à rien.

M. DE MONTALIVET signale entre M. Cousin et le rapport de la commission une dissidence profonde ; l'orateur veut que l'autorité de l'Etat soit maintenue sur l'enseignement public, mais en tant que cette autorité n'empiètera pas sur la liberté promise par la charte. Tout en combattant les congrégations non autorisées, il veut que toute latitude soit donnée au clergé en matière d'enseignement.

Dans l'amendement en discussion, il s'agit de savoir quelle part on fera à la philosophie dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur ; c'est là la question toute entière. L'enseignement de la philosophie doit être restreint dans les plus étroites limites ; vous allez avoir un grand nombre d'institutions libres ; pensez-vous que cet enseignement y sera sans danger ? Il s'agit de circonscrire la carrière des divagations philosophiques qui pourraient avoir pour la jeunesse de pernicieuses conséquences, sinon dans l'enseignement universitaire, du moins dans l'enseignement libre, tel que la loi va l'organiser.

Il faut ne pas traiter légèrement les inquiétudes du clergé, car la majorité du clergé s'est ralliée au gouvernement, et il serait insensé de ne pas avoir pour elle de grands ménagements. Or, le clergé est dans son droit quand il s'oppose à ce que l'Etat donne un enseignement contraire au catholicisme. En fait de catholicisme, nous sommes même bien loin de l'empire ; certes, l'empereur était grand partisan de la liberté de conscience ; on connaît ces paroles de ce grand homme :

---

lointaines, on remarquait dans la foule des propriétaires de Bethlehem, d'Hébron, de Macéda, des autres villes de la Judée, de ces cultivateurs opulents qui possédaient comme Job sept fils et sept mille moutons, trois filles et trois mille chameaux, cinq cents esclaves mâles et autant de bœufs, cinq cents esclaves femelles et autant d'ânesses. S'ils avaient l'économie sévère du juif, ils en avaient aussi la piété. N'oubliant pas que la fête de la pentecôte est le jour où chacun doit offrir devant l'autel les prémices de son bétail et de sa récolte, ils faisaient marcher devant eux des chèvres, des béliers, des taureaux aux cornes dorées ; par leurs ordres de nombreux esclaves portaient sur la tête des corbeilles d'argent pleines d'épis d'olives et de grenades : contenant et contenu, ces tributs devaient appartenir aux lévites.

Divers mouvements partageaient cette foule. Certains groupes entraient les yeux baissés en murmurant des passages de la bible ; à chaque verset, ils s'inclinaient trois fois : au commencement et à la fin en signe d'honneur, au milieu en signe de crainte, et leurs têtes ondulaient comme une mer agitée. C'étaient des pharisiens ; on le reconnaissait à l'ampleur des houppes de laine bleue, nommées tsitsith, qui pendaient aux coins de leurs manteaux, aux phylactères de parchemin, larges comme des écriteaux fixés à leur front, à leur bras droit et sur lesquels on pouvait lire en gros caractères : *Schéma Israel*. Quand même ils n'eussent pas affiché ces enseignes de dévotion, chacun les eût devinés à leurs regards hypocrites et louches.

D'autres groupes, formés surtout de jeunes garçons et de jeunes filles, entraient dans la ville sainte en chantant et en dansant. Le bras des femmes tenait élevé le tambour national, le *toph* qu'elles frappaient en cadence au-dessus de leur tête ; leur bouche faisait entendre ce murmure, cette susurration joyeuse qui s'est conservée parmi les Syriennes : li li li li li li li. Les jeunes hommes, la chevelure rejetée en arrière, embouchaient la corne de buffle, pinçaient les cordes des psaltérions et des nablies ; quelquefois ils entonnaient un chant guerrier du temps de Moïse.

« Le Dieu d'Israël engloutit sous les flots les chars de Pharaon et » de toute son armée : comme le feu dévore la paille, ainsi les fils d'Is- » raël dévorent leurs ennemis ; comme le plomb tombe au fond de la mer, » ainsi l'étranger disparaîtra dans l'abîme. »

Mais alors le son lointain du *lituus* annonçait l'heure de l'appel dans le camp des Romains, qui surveillaient la ville. A ces accents qui rappelaient la nationalité compromise et la gloire perdue, les jeunes guerriers se taisaient, et le chœur des jeunes filles chantait d'un ton plaintif ce refrain du cantique de Babylone :

« Nous avons suspendu nos harpes aux saules de la rive. Comment, » sur la terre étrangère, chanterions-nous un hymne au Seigneur ? »

Le murmure des Pharisiens marmottant la Bible ; les chants entrecoupés de la jeunesse étaient couverts de temps en temps par le bêlement des moutons et des chèvres, le mugissement des bœufs et la voix rustique des conducteurs qui s'efforçaient, à coups d'ardillon, de maintenir le bétail dans le milieu des rues.

Tout le peuple dévôt montait à Jérusalem, expression très exacte ; car la ville sainte, bâtie sur les monts Acra, Sion, Moriah, dominait du haut de ce plateau des vallées profondes et désolées.

Aux israélites se mêlaient, à titre de curieux, beaucoup de gentils ou de *goïmes* : c'étaient des *Ionimes*, des Grecs de Sébaste et de Césarée qui avaient choisi, pour visiter Jérusalem, l'époque d'une fête solennelle, afin de jouir à la fois de la nouveauté des édifices et de celle des cérémonies ; ils se montraient l'un à l'autre les enseignes des marchands, les *mezuzas*, ces versets de l'exode affichés sur chaque porte, et raillaient la forme bizarre des caractères hébraïques. Dans toute la ville, ils s'étonnaient de ne rencontrer ni fresques ni statues. Où donc est le Dieu des juifs ? disait l'un. — Dans le temple, répondait l'autre. — Pourquoi ne se montre-t-il pas ? — C'est une tête d'âne. — En or fondu. — Non, c'est un âne vivant. — Un ceps de vigne. — Vous vous trompez, le Dieu des juifs est un porc, et voilà pourquoi ils ne mangent pas de charcuterie.

Des spectateurs, plus malveillants encore, étaient des Cuthéens, habitants idolâtres de Samarie, et des Egyptiens à la peau rouge, au caleçon bigarré, le sachet d'alumettes ou le scarabée de basalte pendu au cou ; ils marchaient dans la ville aussi raides que les statues de leur pays.

Dans les vallées qui entouraient Jérusalem, les fidèles attirés par la Pentecôte avaient enduré les sarcasmes des vedettes romaines et s'étaient contentés de couvrir leur face de leurs deux mains pour ne pas voir les aigles d'or, objet d'un culte idolâtrique. Dans l'intérieur de la ville, les gardes du roi juif Agrippa, cet instrument de Caligula qui trônait à Jérusalem sous la tutèle d'un gouverneur romain, accueillirent les arrivants en silence, mais avec un sourire sceptique ; une troisième milice, celle des lévites distribués sur les terrasses du temple, appelait la foule d'une voix joyeuse, avec des gestes amis.

Le temple, bâti sur le mont Moriah, entouré d'un mur crénelé, joint par un pont seulement au reste de la ville, avait l'aspect d'une forteresse aussi bien que d'un édifice religieux. Construit aux frais du roi Hérode, il offrait sur trois côtés la blancheur de la neige, et la façade complètement revêtue de lames d'or, luisait au soleil comme la jérusalem céleste. Sur ses plates-formes et sur les deux tours qui le dominaient, les lévites, à la fois prêtres et soldats, se promenaient armés de lances.

Parmi la foule qui se dirigeait vers le temple et qui diminuait à chaque enceinte, car, pour franchir chaque barrière, il fallait un degré nouveau de pureté, nous signalerons trois personnes : le juif Gamaliel, sa fille Rachel et son secrétaire Simon.

Gamaliel était un riche propriétaire ; habitant les vallées fleuries de Moab, à Rabbath-Moab, chef-lieu de cette contrée ; il dirigeait lui-même l'exploitation de ses biens ; il dépensait peu, thésaurisait beaucoup et faisait la banque : parlons franchement, il prêtait à usure. Agé de cinquante ans, il avait le teint pâle, les traits durs, les coins de la bouche abaissés avec amertume. Un turban blanc, un burnous de laine brune, des sandales de bois et de cuir composaient tout son costume.

Rachel, sa fille, était de petite taille, mais svelte et gracieuse, autant que permettait de le juger un voile blanc qui l'enveloppait de la tête aux pieds. Ce vêtement, inventé par la jalousie orientale, laisse à peine deviner, sous une espèce de sac, la forme de la femme. Du visage de Rachel, on n'apercevait qu'une joue brune et dorée par le soleil, un œil dont les sourcils et les cils étaient agrandis par une peinture noire, due à l'antimoine, un nez dans la cloison duquel était passé un large anneau d'or. Pourtant, Rachel était belle de la beauté de son temps et de son pays. L'œil enluminé, la joue hâlée, le nez orné d'une bague que son voile laissait entrevoir, suffisaient pour faire naître un murmure d'admiration sur son passage.

Elle marchait à petits pas, parce que des anneaux de métal fixés au bas de ses jambes étaient unis suivant la mode par une chaînette dorée. La poussière du henne donnait une teinte rouge à ses ongles petits et allongés.

Quand son voile venait à s'ouvrir, on apercevait une robe écarlate à palmes d'or. Le désir de parer sa fille était le seul motif qui pût tirer de la caisse de Gamaliel quelques talents et quelques sicles.

Simon, esclave affranchi, confident de Gamaliel, jouant dans sa demeure le rôle d'Eliézer chez Abraham, portait un roseau à écrire à sa main, des parchemins sous son bras, et suivait ses maîtres à distance respectueuse.

La suite à demain.

V. HENNEQUIN.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 2 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

M. PAIXHANS dépose une pétition en faveur de l'abolition de l'esclavage.

M. DUCHATEL présente au nom de son collègue M. le ministre de la justice deux projets de loi relatifs à des dépenses nécessitées pour le service des cultes.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les prisons.

M. ROGER (du Loiret). On a dit que le projet de loi qui nous est présenté amènera une réforme dans le code pénal ; il en amènera une aussi dans le code d'instruction criminelle. L'isolement aura pour effet d'annuler cette école mutuelle de dépravation, qui résulte du mode actuel d'emprisonnement. Je ne puis donc que donner mon assentiment complet à ce système.

Mais je n'en dois pas moins reconnaître que l'isolement est une aggravation de peine. Si donc elle est appliquée aux prévenus, dont 20 mille sur 60 sont chaque année déclarés innocents par les tribunaux, il est indispensable que la durée de la prévention soit abrégée autant que possible.

Un projet sur la liberté provisoire a été discuté devant une autre chambre; il n'a pas eu de suite ; mais une partie des mesures qu'il proposait, celles surtout qui ont rapport à l'abaissement du cautionnement, ont été accueillies avec faveur; la session est maintenant trop avancée pour que je demande la reprise de ce projet cette année, mais j'espère qu'au début de la session prochaine M. le garde-des sceaux reproduira ce projet devant la chambre, et c'est dans cet espoir que je voterai pour le projet de loi.

M. DE SAINT-PRIEST combat l'amendement présenté par M. Maurat-Ballange sur l'article 6, qui tend à ne prescrire le cellulage pour les prévenus que pendant la nuit en leur laissant le choix du régime cellulaire ou de la vie en commun pendant le jour.

Des rapports sont déposés sur plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. CRÉMIEUX. Il me semble, Messieurs, que l'amendement qui vous est proposé, c'est la loi. Si vous adoptez l'article de la commission, il sera impossible de s'arrêter sur la pente où vous entraîne la loi ; au contraire, en adoptant l'amendement vous conservez votre libre arbitre.

Le système actuel, nous dit-on, est démoralisant et n'est pas assez répressif; il faut le changer de la base au sommet, depuis les simples inculpés jusqu'aux condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Vous voulez intimider ; soit, pour les criminels ; mais les prévenus? Sur 51,000 individus arrêtés par an, 19 mille sortent de prison sans comparaître devant les tribunaux, et des 30,000 qui restent, et qui sont jugés, le quart est acquitté par les tribunaux, l'autre quart est condamné à des amendes; sur les condamnés par les tribunaux correctionnels en 1844, 60,000 ont été condamnés à moins de six jours, 14,000 sont condamnés à moins d'un mois, 16,000 sont condamnés à moins de six mois. Vous voulez les intimider? mais dans quel but puisqu'ils ne sont pas coupables?

Vous nous dites : L'innocent arrêté sur un soupçon ne doit pas pouvoir reprocher à la société de l'avoir démoralisé ; mais, avec votre système, n'aura-t-il pas le droit de lui reprocher de l'avoir blessé dans tous ses droits?

J'avoue que le système actuel est mal appliqué, mais faites-y régner une discipline plus sévère qui n'atteigne que ceux qui méritent d'être punis. Surveillez-les attentivement; ne les entassez pas en quantités trop considérables; abolissez vos maisons de dépôt, où vous entassez pêle-mêle des individus de toute classe, dans la plus effrayante promiscuité ; classez-les, si vous voulez, d'après la nature de leur délit ou de leur crime, mais ne leur infligez pas le cellulage de jour et de nuit !

M. DE TOCQUEVILLE. Je crois avec l'honorable préopinant que, si l'amendement en discussion était adopté, M. le ministre de l'intérieur n'aurait qu'à retirer la loi. Mais je ne crois pas de même que son acceptation pût avoir pour conséquence d'imposer à la chambre l'adoption de la loi. La plupart des orateurs qui l'ont combattue, MM. Carnot, de Sade, Léon de Malleville se sont prononcés en faveur du régime cellulaire pour les prévenus.

On a comparé le cellulage des prévenus au secret; le cellulage est absolument le contraire, puisque toutes les précautions sont prises pour que les inculpés aient toutes les communications possibles avec le dehors. Les prévenus, d'ailleurs, ne sont pas comme les condamnés; il n'est pas aussi facile de leur imposer une discipline et des punitions; d'ailleurs, toutes les fois qu'un prévenu a le choix, il s'isole, et celui qui s'isole, remarquez-le bien, est toujours le plus innocent.

Dans la société libre, la société n'a pas le droit d'empêcher violemment l'homme de se corrompre, parce que là il a la liberté du choix; mais lorsque vous le placez forcément près d'hommes corrompus, d'escrocs, d'assassins, et cela par suite d'une mesure qui l'arrache violemment à la société, vous êtes responsables des conséquences de ce rapprochement, et vous n'aurez pas le droit de vous soustraire à cette responsabilité! C'est non seulement un droit pour vous, messieurs, c'est un devoir impérieux.

La vérité de ces idées est-elle que, dans les pays même où l'on a repoussé avec obstination le système cellulaire pour les condamnés, on l'a adopté pour les détenus.

On nous dit : Faites des catégories de détenus. On l'a essayé plusieurs fois, et l'on n'est jamais arrivé à en tirer un bon résultat. La même accusation pose souvent sur des individus de moralité bien différente, et il est presque toujours dangereux de les mettre en présence : la récidive ne s'établit souvent qu'au moment du jugement; et, dans le cas même où cette classification n'aurait aucun inconvénient, elle serait bien difficile.

M. O. BARROT. Je ne suis pas complètement satisfait des explications qui viennent d'être données par la commission. La détention préventive ne dépasse que rarement une certaine limite, et il est à désirer qu'elle soit encore bien réduite; il y a dans ce fait un adoucissement au système cellulaire : les communications sont plus libres ; je crois qu'elles devraient être presque absolues, sous la direction du magistrat chargé de surveiller l'instruction, et je désire que la loi le pose en principe.

Mais quels que soient les adoucissements, la question de droit existe toujours. Le pouvoir de la société exorbitant à l'égard de l'accusé se borne à la nécessité de la justice et de l'instruction; la société n'a le droit de s'emparer de l'inculpé que pour assurer la répression de l'infraction à la loi, lorsqu'elle existe.

Il y aurait un danger infini à ne voir dans le prévenu qu'un esclave de la loi. L'isolement dans une oisiveté indéfinie sera, pour la plupart des hommes, une cause profonde d'immoralité : l'isolement n'est applicable que dans le cas où l'isolé sera soumis à une discipline soigneusement réglée.

Nous jugeons trop par nous dans cette question. Il est certain que si par hasard un homme d'étude est impliqué dans une affaire, il sera disposé à acheter à tout prix la permission de s'isoler de tout contact avec ses codétenus ; mais, pour la plupart des hommes, habitués à vivre en plein air, ce sera une excessive aggravation de peine, une aggravation de peine que vous n'avez aucun droit, quelles que soient vos intentions, de lui infliger.

L'orateur termine en demandant qu'on accorde aux prévenus au moins deux heures pendant l'hiver et trois heures pendant l'été pour jouir de l'air et de la lumière.

M. DUCHATEL. Il est un principe sur lequel nous sommes parfaitement d'accord; c'est que la détention préventive ne doit avoir aucun caractère pénal.

Le droit de mettre le prévenu en cellule est une conséquence de celui qu'a la société de s'assurer des prévenus. La vie forcée avec des criminels [illegible] moins, dit-il, ce droit est-il absolument différent du droit qu'elle a de punir le coupable; l'emprisonnement préventif est une calamité, et cela est si vrai qu'on s'est quelquefois préoccupé de savoir si une réparation n'était pas due au prévenu injustement arrêté.

Le système cellulaire est d'une excessive malléabilité, puisque tantôt on en fait une punition, et tantôt une sorte de préservatif et d'école de morale.

Le grand mal de ce système, c'est d'établir une assimilation entre le simple prévenu et le condamné. La peine cellulaire, que vous trouvez si sévère, que vous diminuez d'un quart les autres peines, si sévère que vous voulez que sa plus longue application soit de douze ans, vous l'appliquez à des hommes que vous devez supposer innocents !

Vous prétendez que la peine ne sera pas très longue ; mais à Paris les détentions préventives des affaires de cour d'assises sont, en moyenne, de sept mois; j'ai vu une affaire qui n'a été instruite qu'au bout de cinq ans. Ainsi, après cinq ans de détention, un homme peut être reconnu non coupable ; il eût été moins puni pour un assassinat.

Admettons que cette détention ne soit pas longue ; demandez à tous les directeurs de prison comment les détenus cellulaires supportent leur captivité. Les premiers temps sont affreux pour eux ; ils ne s'y font que plus tard. Le condamné, d'ailleurs, a sa position fixée; il peut se résigner ; mais le prévenu se livre à des sentiments de haine contre la société. L'homme ne peut pas vivre seul ; j'ai vu des hommes distingués rechercher, après un long isolement, la société des misérables. Il verra ses parents! Mais si ses parents sont loin, s'il n'en a pas ?

Le système de l'amendement répond à toutes les objections, en laissant aux prévenus la faculté de s'isoler ou de vivre en commun, si cela leur convient, et je prie la chambre de l'adopter.

M. AYLIES. Le droit de la société d'isoler les prévenus, n'est autre que le droit de la société de veiller à sa conservation. Les conversations des prévenus, entre eux, sont souvent des complots qui ont pour but d'établir des associations contre la société, et la société a le droit de les empêcher.

L'emprisonnement cellulaire, pendant la prévention, a les mêmes inconvénients qu'après la condamnation; la vie commune porte avec elle des éléments de corruption ; il est du devoir de la société d'empêcher le prévenu de les respirer et de se perdre à leur contact. (Aux voix! aux voix!)

M. CRÉMIEUX monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. DAGUENET. Dans la discussion il a beaucoup été question de la durée des détentions préventives. M. Maurat-Ballange nous a dit que cette moyenne est de trois mois, et M. Bethmont nous a dit que cette moyenne est à Paris de sept mois. Sur 100 affaires correctionnelles à Paris, en 1841, 94 ont été jugées dans les trois premiers mois; sur 100 affaires de cour d'assises, 92 ont été jugées dans les trois premiers mois. Le chiffre des acquittements par année est de 18,626, et dans le nombre d'inculpés 12,000 ont été détenus moins d'un mois. Les magistrats comprennent que plus la répression est prompte, plus elle est efficace ; ainsi, ils ont double raison pour hâter l'expédition des affaires. (La clôture! la clôture!)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN parle contre la clôture, qui est prononcée.

L'amendement de M. Maurat-Ballange est mis aux voix et rejeté.

M. CORNE propose de rédiger ainsi l'art. 6 :

« Les inculpés, prévenus et accusés seront séparés les uns des autres pendant le jour et la nuit. Chacun d'eux sera renfermé dans un lieu suffisamment spacieux, sain et aéré.

» Les préaux de toute prison seront disposés de telle manière que chaque détenu y puisse, chaque jour, faire de l'exercice en plein air pendant une heure au moins. »

M. OD. BARROT demande qu'au moins l'emprisonnement des prévenus soit tel qu'il n'ait en aucune façon le caractère d'une peine.

A DROITE. Cela n'est pas possible.

M. OD. BARROT. Je m'en doutais bien que cela n'était pas possible, et c'est pour cela que je proposais l'emprisonnement en commun.

Ce que je vous demande aujourd'hui ce sont les communications libres entre le prévenu et sa famille ; il faut que ces communications ne soient pas une faculté, mais un droit, règlementé, sans doute, mais qui doit être entier, complet; il ne faut pas que ce droit puisse être à la merci du directeur de la prison.

M. PARÈS. C'est là une chose acceptée par M. le ministre.

M. OD. BARROT. Vous n'avez pas de sanction. Ce que je voudrais, en outre, voir consacré, c'est que le détenu ne pourra jamais être privé de l'air, de l'exercice si nécessaire à des hommes qui pour la plupart ont vécu une grande partie de leur vie en plein air, et ne peuvent suppléer au travail extérieur par le travail intellectuel. Si vous ne pouvez réduire la détention préventive comme vous réduisez la durée de la peine, vous devez au moins y apporter tous les adoucissements compatibles avec l'intérêt de la société.

Voici donc l'amendement que je voudrais voir introduire dans la loi :

« Tout inculpé prévenu ou accusé aura une cellule séparée; il pourra toujours communiquer avec son défenseur et sa famille ; un règlement d'administration publique déterminera de quelle manière devront se faire les communications.

» En cas de refus du directeur de la prison, il en sera référé au magistrat chargé de l'instruction, qui pourra autoriser la communication par une ordonnance, exécutoire sur la minute.

» L'isolement des prévenus n'aura jamais pour effet de les priver de la promenade pendant 2 heures chaque jour, du 1er novembre au 1er mai, et trois heures pendant les autres mois de l'année. »

M. DUCHATEL déclare que le gouvernement accepte le premier paragraphe de l'amendement de M. Corne, et demande le renvoi à la commission du deuxième paragraphe, et de l'amendement de M. Barrot, à la pensée duquel il s'associe.

M. OD. BARROT demande le renvoi de tous les amendements.

Après quelques observations de M. Guyot Desfontaines, le renvoi est prononcé.

La séance est levée à 6 heures.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* trouve que le ministère et la chambre des pairs ont obéi à l'esprit de routine en ne faisant pas, à l'amendement de M. le marquis de Turgot, l'honneur qu'il mérite d'une discussion sérieuse et approfondie. Le *Siècle* est loin de vouloir décourager l'étude des langues mortes ; il regarde cette étude comme utile et honorable ; mais il ne pense pas que la France faillirait à sa mission civilisatrice, quand un quart, un tiers, la moitié même de la jeunesse de ses écoles s'appliquerait aux sciences positives et aux lettres purement françaises, et non à l'étude, dans l'original, des écrivains à jamais admirables de l'antiquité. « Est-ce que des sciences, dit fort bien le *Siècle*, il ne jaillit pas beaucoup d'idées, et souvent les plus grandes idées? Et, d'ailleurs, un savant vulgaire peut être très utile, tandis qu'un écrivain vulgaire est un fardeau pour la société. »

— Le *Commerce* ne se dissimule pas la grandeur des moyens d'influence dont dispose la puissance ecclésiastique. Il reconnaît tout ce qu'il y a d'ambitieuses espérances, de téméraires projets dans les manifestations de certains membres du clergé, toujours prêts à faire irruption dans le

Faits divers.

Les cinq académies se sont réunies aujourd'hui en séance publique, au palais de l'Institut. M. Ch. Dupin occupait le fauteuil de la présidence. Dans le discours qu'il a prononcé, il a fait un tableau rapide de la vie et des travaux des hommes qui, dans les temps modernes, se sont distingués dans la littérature, les sciences et les arts. Après lui, M. Le Normand a lu un rapport sur l'étude des vases peints aux temps antiques.

M. de Rémusat a lu ensuite un fragment sur l'histoire philosophique de la littérature française.

On a écouté avec plaisir quelques fables de M. Viennet.

L'Académie avait annoncé qu'elle donnerait en 1844 une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr. à l'ouvrage de Philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés. Ce prix a été remportée par M. le docteur Schwartz.

— La chambre des lords d'Angleterre, dans sa séance du 30 avril, a lu pour la deuxième fois le bill d'abolition de l'emprisonnement pour dettes.

— Il est certain, dit le *Morning-Post*, que le voyage projeté du roi Louis-Philippe en Angleterre aura lieu sous peu, mais on n'en sait pas encore bien l'époque. On croit bien qu'il abordera à Portsmouth. S. M. a préféré Portsmouth à Southampton, d'après l'avis de quelques officiers de marine, parce qu'à cet endroit de la Manche le temps est toujours clair à tous les instants de la marée.

— On écrit de Nîmes : Les travaux du chemin de fer de Nîmes à Montpellier sont conduits, depuis quelques jours, avec une prodigieuse activité : les ateliers gardent les ouvriers jour et nuit. Le chemin de fer a dû être achevé et tous les rails être posés pour le 1er mai, jour où se fera un premier essai. Cependant l'inauguration solennelle n'aura lieu probablement que vers la fin de juin, après la session de la chambre des députés.

— Samedi matin, la nouvelle diligence de Rennes à Nantes a versé, à un myriamètre de cette dernière ville. Cet accident a été causé par l'ardeur de l'attelage, qui était neuf. Les chevaux se sont emportés, et, malgré tous les efforts du postillon, ont traîné la voiture sur les tas de pierres qui bordent la route, puis l'ont précipitée dans le fossé. Il se trouvait malheureusement dans la voiture une dame enceinte et dans un état de grossesse assez avancée, pour laquelle l'accident a eu des suites terribles. Il a fallu l'accoucher de force. L'enfant est mort, et l'on a, dit-on, les plus vives inquiétudes pour les jours de la mère.

Plusieurs voyageurs ont été blessés et quelques-uns assez grièvement. L'un des chevaux a été tué raide. (*Siècle.*)

— Des malveillants ayant répandu, à Madrid, le bruit de la prochaine publication d'un décret prohibant la circulation des monnaies françaises de 19 réaux, connues sous le nom de *Napoléon*, l'autorité, craignant que ce bruit ne servît de prétexte à des troubles, s'est empressée de le démentir, déclarant que toute personne qui répandrait des nouvelles inquiétantes ou qui refuserait de recevoir des napoléons pour leur légitime valeur, serait immédiatement arrêtée et livrée aux tribunaux.

—On écrit des frontières de la Russie à un journal allemand :

« La guerre contre les Circassiens démontre la faiblesse véritable de la Russie, en apparence si puissante. Outre que les rigueurs extrêmes exercées contre les soldats russes sont souvent cause de nombreuses désertions, l'armée a encore à lutter contre toutes sortes de calamités. Les soldats russes se voient souvent forcés de s'éloigner de leur camp pour chercher de quoi se nourrir, et c'est dans cet état d'isolement que les Circassiens se jettent sur eux pour les faire prisonniers, ce que ceux-ci préfèrent souvent à leur esclavage. Les soldats polonais, surtout, incorporés par force dans l'armée russe, ne négligent pas cette occasion pour déserter leurs drapeaux. Le gouvernement prussien a défendu à ses officiers de prendre part à cette guerre sanglante, qui pourrait bien finir très mal pour le colosse moscovite. »

— Le *Morning-Post* prétend que c'est au mari seul de dona Maria qu'il faut attribuer la durée du ministère tyrannique de Corta-Cabral. Son pouvoir toutefois ne peut durer long-temps. Le mécontentement général, l'impossibilité où l'on est de réduire Bomfim, la proclamation clandestinement propagée au nom du jeune infant don Pedro qu'un parti appelle au trône, et la promulgation surtout de la loi martiale par le gouvernement, tout annonce que le dernier acte du drame est arrivé. »

— Jeudi a dû avoir lieu, au théâtre de S. M. à Londres, une représentation au bénéfice de Carlotta Grisi. La célèbre danseuse doit être, vendredi prochain, à Paris, d'après les clauses de son engagement. Dans les circonstances ordinaires, cela serait impossible, mais pour la belle Giselle, on a évoqué tous les éléments : aussitôt que la représentation sera finie, elle prendra le chemin de fer de Douvres. Un convoi spécial a été demandé, pour la transporter à Folkestone, d'où le steamer le Magicien partira aussitôt pour Boulogne. Là, une voiture à quatre chevaux sera à sa disposition. Des courriers la précéderont pour faire préparer les relais. Enfin, Mlle Grisi sera rendue à Paris en dix-neuf heures.

— La bibliothèque de sir Hudson-Lowe, décédé il y a quelques mois, va être mise en vente. Elle est très riche en dessins, en cartes topographiques, en livres français et italiens, en manuscrits persans et chinois. Mais la partie la plus intéressante est celle qui a rapport à l'homme extraordinaire qui fut si long-temps le prisonnier de sir Hudson-Lowe. On y remarque les deux textes suivants : « *Lettres de Napoléon*, datées de Paris, à la fin de son règne, 2 vol., avec le nom de Napoléon sur le côté, reliés en maroquin bleu, dorés sur tranches, 1816. » Et les « *Campagnes de* 1813, 14 et 15, 3 vol. avec plans. » Sur ce dernier ouvrage, on trouve la note suivante, écrite par sir Hudson-Lowe : « Toutes les remarques au crayon qu'on trouvera dans ce livre sont de la main de Napoléon Bonaparte, à qui j'envoyai l'ouvrage à Sainte-Hélène. » (*Idem.*)

La *Réforme* donne les détails suivants, sur le terrible incendie qui a éclaté avant-hier, rue Neuve-Coquenard :

« Cette nuit, le son du tocsin est venu réveiller en sursaut les habitants du quartier circonscrit par les faubourgs Poissonnière et Montmartre; un incendie épouvantable motivait ce signal alarmant. Il avait éclaté vers minuit, dans le haut de la rue Neuve-Coquenard, au n° 23. Ses progrès étaient déjà considérables, lorsque l'alerte a été donnée, et que les sapeurs-pompiers de la mairie du 2e arrondissement, du faubourg Saint-Denis et des abattoirs sont accourus; les flammes, alimentées dans un atelier de menuiserie par des amas de planches, de copeaux et autres bois considérables,

flammé, et les pompes continuaient à jouer à dix heures.

Une enquête a été commencée sur les causes de ce déplorable sinistre. Aujourd'hui, pendant toute la journée, la rue Neuve-Coquenard a été envahie par une foule considérable; mais on ne pouvait approcher du théâtre de l'incendie; des détachements de troupe en gardaient les abords pour donner aux pompiers et aux travailleurs la facilité de déblayer les décombres et d'en retirer les objets qui ont échappé au feu. Tout le quartier est dans la consternation; ce matin, dans les groupes, on voyait de pauvres femmes qui pleuraient la mort horrible de quelqu'un des leurs, victime de l'affreux incendie.

M. Husson, l'entrepreneur de menuiserie chez qui le feu s'est d'abord manifesté, est un père de famille que ce désastre prive de toutes ressources. Des entrepreneurs de Paris ont décidé qu'une souscription serait ouverte pour venir à son secours : les offrandes seront reçues au bureau de la *Réforme*.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 30 AVRIL.

DURAND, march. de vins, r. St-Lazare, 14. Juge-com., M. Lamaille; synd.-prov., M. Saivres, r. Michel-le-Comte, 23.

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		Dif. s. le C. pr.		F. ÉTRANG.	1er C.		Der C.		Dif. s. le C. pr.	
4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	106	1/8	105	3/4	B.	» 1/4
4 0/0....	»	»	»	»	»	»	— Portugais.	45	1/4	»	»	B.	» 1/4
O. de la V.	»	»	»	»	»	»	Esp. D. active	32	3/4	32	5/8	H.	» 1/8
B. de Fr..	3092	50	»	»	B. 2	50	5 0/0 Naples.	102	20	102	»	B.	» 20
C. L. 5000	»	»	»	»	»	»	— Romain. .	106	3/8	»	»	B.	» 1/8
— 1000	»	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	»	»	»	»	»	»
C. hyp...	»	»	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	»	»	»	»	»	»
4 Can....	1270	»	»	»	»	»	B. Belge.	695	»	692	50	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.		Der C.		Dif. s. le C. pr.		Fin cour.	Dif. s. le C. pr.	
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
V. R. Dr.	377	50	380	»	H. 5	»	— 385, 375.	»	»
— R. G.	252	50	»	»	B. 2	50	— 260, 252 50.	»	»
Orléans. .	970	»	972	50	H. 7	50	— 972 50, 970, 976 25, 973 75.	H. 5	»
Strasb...	272	50	270	»	B. 3	75	— 273 75, 270, 272 50, 270.	B. 3	75
Rouen...	965	»	»	»	H. 15	»	— 965, 962 50, 970, 965.	H. 10	»
Havre...	723	75	725	»	H. 7	50	— 717 50, 720, 726, 722 50.	H. 5	»
Marseill.	762	50	»	»	»	»	— 762 50, 760.	H. 2	50
Montpell	»	»	»	»	»	»	— »	»	»

Spectacles du 3 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Reine de Chypre.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hamlet. Ménage parisien.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino Noir.
6 h. 1/2 ODÉON. — Sardanapale.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Polka. Cabaret. Clémence. Gazette.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Alberta 1re. Zélia. Doct. Robin. L'oncle.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Mme Camus. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Fils mal gardé. Trente ans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — 1re rep. de Jacques le Corsaire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

30 Avril.				2 Mai.			
Arrivages	1322 q.	32 k.		Arrivages	1159 q.	68 k.	
Ventes	1214	60		Ventes	888	27	
Restant	12879	29		Restant	12851	70	
Cours moyen		38,46		Cours moyen		39,11	
Cours-taxe		38,35		Cours-taxe		38,65	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	7q.	85k.	31,85 à 52,25	Gr.	10q.	99k.	31,60 à 54,80
1re	400	35	38,20 à 40,10	1re	540	08	38,20 à 40,10
2e	209	93	36,30 à 37,90	2e	32	97	36,95 à 37,55
3e	10	90	31,20 à 00,00	3e	0	00	00,00 à 00,00
4e	14	13	24,25 à 25,50	4e	9	35	24,00 à 27,40
Al.	483	14	30,00 à 38,75	Al.	178	50	36.95 à 40,10

Issues (les 100 kil.)

PARIS, 2 Mai. — Son sec : 9,50 à 10,00. — Mouture : 11,00 à 11,25. — Recoupette : 12,00 à 12,25. — Remoulage : 11,32 à 12,66.

Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui le tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines. Ce tableau présente les chiffres suivants : 1re classe : 23,32. — 2e classe, 1re section : 21,84; 2e section : 21,01. — 3e classe, 1re section : 21,59; 2e section : 19,34; 3e section : 20,18. — 4e classe, 1re section : 16,79; 2e section : 20,22.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 2 Mai. — *Cours commercial*, — Froment, 1er choix, poids de 116 à 117 kil. l'hect. 1/2 : 30,50 à 31,00. — Picardie, 115 kil. réglés : 29,00 à 29,50. — Blé de fermier, 110 à 112 kil. : 26,00 à 27,00. — Seigles de 108 à 110 kil. : 17,50 à 18,00. — Orge de 90 à 93 kil. : 17,00 à 17,50. — Avoines, les 3 hect. poids de 150 kil. : 27,00 à 27,50; de 145 kil. : 26,50 à 27,00; de 140 kil. : 25,50 à 26,00.

Les blés ont été faibles; on peut évaluer une baisse de 0,50; cependant les bonnes qualités ont pu trouver un placement facile.

Les seigles étaient plus offerts avec une défaveur de 0,25 à 0,50 sur le dernier cours. — Les avoines sont très bien tenues, en hausse de 0,50 à 0,75. La spéculation commence à s'agiter. Si le temps se maintenait sec le mouvement serait rapide en hausse.

HOUDAN, 1er Mai. — Froment, 1re : 20,33 à 20,67; 2e : 19,33 à 19,67. — Champart : 18,00 à 18,67. — Méteil : 16,67 à 17,33; do bis : 14,67 à 16,00. Vente lente; légère baisse. — Seigle : 12,67 à 13,33. — Orge demandée à 14,00 et 14,33. — Avoine : 7,60 à 8,40.

La sécheresse a occasionné déjà sur l'avoine une faveur de 0,20 à 0,30.

COULOMMIERS, 1er Mai. — Froment : 18,75 à 19,22; 2e : 17,50 à 18,59; 3e : 17,19 à 17,34, ce qui constitue une moyenne de 18,23. — Seigle : 8,88. — Orge : 10,81. — Avoine : 8,00. Approvisionnement faible en froment; il s'est fait peu d'offres sur échantillons. La sécheresse dont on commence à se plaindre, a eu pour résultat de la fermeté sur le cours des premières qualités de froment, une hausse de 0,31 sur les deuxièmes, et de 0,47 sur les sortes inférieures.

NANGIS, 1er mai. — Froment : 18,00. — Avoine : 7,80.

ST-OMER, 27 avril. — Froment blanc, 1re : 20,60; 2e : 19,70; 3e : 18,90. — Froment roux, 1re : 18,50; 2e : 17,50; 3e : 16,50. — Seigle : 14,50. — Avoine : 6,75 à 8,50.

DOUAI, 27 avril. — Froment, 1re : 18,50 à 19,75; 2e : 17,25 à 18,25; 3e : 15,50 à 17,00. — Orge : 12,25 à 14,25. — Avoine : 5,75 à 7,50.

BERGUES, 29 avril. — Froment, 1re : 20,95; 2e : 20,26; 3e : 19,58. — Orge : 13,40. — Avoine : 7,72. Le marché était mieux approvisionné que le précédent. Le blé a baissé de 0,51 à l'hect., le seigle de 0,63, l'orge de 0,26, l'avoine de 0,05.

CHARLEVILLE, 29 Avril. — Froment, 1re : 17,00; 2e : 16,25. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Orge : 10,00. — Avoine : 6,00 à 6,50.

DIJON, 27 Avril. — Froment, 1re : 21,25; 2e : 20,20; 3e : 19,00. — Seigle : 13,00 à 14,00. — Méteil : 14,25 à 16,50. — Orge : 13,00 à 14,00. — Avoine : 9,00 à 10,25. — Maïs : 19,50.

SAINT-LAURENT, 27 Avril. — Froment, 1re : 23,23; 2e : 22,11; 3e : 20,81. — Méteil : 15,66 à 16,33. — Seigle : 14,00 à 14,66. — Orge : 12,33 à 13,00. — Maïs : 16,00 à 16,66. — Sarrazin : 12,33 à 16,60. — Avoine : 9,00 à 9,66.

TOULOUSE, 28 Avril. *Cours commercial.* — Froment, 1re : 24,50; 2e : 23,50; 3e : 22,50. — Grains étrangers. Blés de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 13,50 à 14,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

ALGER, 21 Avril. — Blés durs de Tangarock : 23,00 à 24,00. — Orge : 12,50 à 13,00.

La récolte s'annonce mal, par suite du manque de pluie. En admettant qu'il pleuve encore, on n'aura que demi-récolte d'orge. — Les grains se vendent à des prix très élevés; aussi, nombre d'Arabes vivent en ce moment de fèves en herbe. Cet état de misère n'est pas favorable à notre domination.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché St-Martin du 2 Mai.* — Foin, 1re : 45,00; 2e : 42,00; 3e : 38,00. — Paille de froment : 23,00. — Paille de seigle : 26,00. Marché faible, vente insignifiante.

Marché d'Enfer du 2 Mai. — Foin, 2e : 45,00 à 47,00; 3e : 38,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 22,00 à 23,00; 3e : 18,00 à 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 2 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1615	1605	10	1 22	1 10	» 98
Vaches....	44	42	2	1 06	» 90	» 76
Veaux....	888	868	20	1 80	1 64	1 48
Moutons..	6065	6061	03	1 50	1 32	1 10

HOUDAN, 1er mai. — Veaux gras amenés : 441; tous vendus : 1,70—1,50—1,30. Vente facile. — Veaux d'élève amenés : 72; tous vendus de 20,00 à 88,00.

COULOMMIERS, 1er mai. — 16 vaches grasses à 0,95. — 197 veaux gras à 1,66.—1,52—1,40.—148 veaux d'élève de 14,00 à 27,00 l'un. 31 grands porcs de 38,00 à 57,00 et 106 petits, de 10,00 à 28,00. — 7 chèvres de 5,00 à 16,00. — *Chevaux.* — 56 chevaux neufs de 575,00 à 850,00; 17 chevaux hors d'âge de 70,00 à 325,00. — 22 bêtes asines de 30,00 à 120,00.

NANGIS, 1er mai. — 407 veaux amenés; prix de vente : 1,40 à 1,70. — 25 bœufs : 1,30 à 1,70. — 10 vaches de 0,90 à 1,00. Marché ordinaire; vente facile.

STRASBOURG, 29 avril. — Bœufs amenés : 57; vendus tous à 1,24—1,16. Il a été abattu dans le cours de la semaine : 298 veaux à 1,10 — 26 vaches 1,06—1,00. — 19 taureaux 0,80 à 0,90. — 131 moutons : 1,30. — 215 porcs à 1,00. Marché faible, vente active; fermeté dans les cours. Les plus forts lots venaient du Haut-Rhin, et le bétail le plus gros est venu de l'autre côté du Rhin.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *Halle du 2 mai.*

18,167	bœuf	1,60—1,30—0,80
16,124	veau	1,70—1,50—1,50
4,323	mouton	1,60—1,30—1,00
30,850	porc frais,	1,16—1,08—1,00

Laines (le kil.).

PARIS, 2 mai. — Les laines lavées sont toujours sans variation, et les laines peignées sont bien demandées de 10,00 à 12,60.

En conséquence, elle est d'avis que le règlement de ce programme doit être attribué, non pas au conseil royal de l'instruction publique, mais au conseil des ministres. Elle demande, en conséquence, qu'on introduise dans le projet de loi une disposition qui établisse, d'une manière générale, que le programme pour le baccalauréat ès-lettres sera réglé par une ordonnance royale, rendue dans la forme des ordonnances pour les règlements d'aministration publique, et après avoir consulté le conseil-d'etat.

Tel est le système de la commission. Dans ce système, le programme du baccalauréat ès-lettres serait le régulateur naturel des matières de l'enseignement, soit pour les colléges universitaires, soit pour les établissements libres dont la nouvelle loi autorise la fondation. Il serait alors superflu de définir l'instruction secondaire.

Après l'exposition de ce système présentée par M. de Broglie, M. de Ségur-Lamoignon a retiré son amendement, et M. de Montalivet son sous-amendement. Mais M. de Montalivet n'a pu retirer les paroles qu'il avait prononcées hier pour appuyer ce sous-amendement. Aussi, M. Pelet (de la Lozère) est-il monté à la tribune pour donner quelques explications sur ce fameux décret de 1808, dont M. de Montalivet semblait avoir voulu tirer quelques inductions favorables aux prétentions cléricales.

L'article 38 de ce décret porte que la religion catholique sera la base de l'enseignement public. Mais M. Pelet (de la Lozère) est venu révéler un fait qui caractérise parfaitement l'esprit du gouvernement impérial. Cet article, tel qu'il était sorti des discussions du conseil-d'Etat, portait : « La *religion chrétienne* sera la base de l'enseignement public. » Lors de l'insertion au *Moniteur*, une main toute puissante fit substituer le mot *catholique* au mot *chrétienne*. Napoléon, à cette époque, se servait de la religion comme d'un instrument pour consolider sa dynastie. M. Pelet (de la Lozère) a cité plusieurs actes de la même nature, qui prouvent le même esprit. M. Portalis est venu appuyer cette interprétation, en rappelant que Napoléon faisait insérer dans le catéchisme que tous les Français devaient obéissance et soumission à l'empereur. Selon M. Portalis, il y avait, dans le décret de 1808, d'autres articles qui ordonnaient d'enseigner dans les colléges qu'il fallait être *dévoué* et *dévot* à l'empereur.

Après une pareille interprétation du décret de 1808, interprétation donnée par deux hommes d'Etat dont l'expérience et l'autorité sont incontestables en pareille matière, il faut espérer qu'on ne viendra plus argumenter de cet acte dicté et falsifié par l'esprit de despotisme pour soutenir que la religion catholique doit être la base de l'enseignement, et pour détruire ainsi la liberté religieuse consacrée par l'article 5 de la charte. La liberté religieuse ne s'applique pas seulement au culte, mais encore à l'enseignement. En principe général, l'enseignement, comme le culte, doit être libre sous la surveillance de l'Etat. Quant à l'enseignement donné par l'Etat lui-même, ou, si l'on veut, par le corps enseignant de l'Etat, cet enseignement doit être laïque et philosophique; il doit être neutre comme la loi elle-même. Les citoyens sont libres dans leur choix; mais l'Etat, soit qu'il enseigne, soit qu'il juge, soit qu'il tra-

... de la situation des accusés pendant leur détention préventive. La chambre a adopté à leur égard la séparation cellulaire, en principe; mais en même temps elle a admis que, par exception, des communications pourraient être autorisées entre eux. Le projet de loi proposait que ce fût le ministre de l'intérieur qui donnât les autorisations nécessaires. Dans un de nos derniers numéros nous avons fait sentir que c'était aller chercher beaucoup trop haut cette permission, et nous demandions que le directeur de la maison, avec l'avis du juge, pût la délivrer lui-même ; la chambre a conféré au préfet le droit attribué au ministre par le projet. Nous croyons cette disposition insuffisante, et nous craignons qu'elle ne donne pas aux accusés toutes les garanties qu'ils sont en droit d'attendre.

La chambre a voté ensuite les articles 7, 8 et suivants, relatifs aux règlements intérieurs des prisons préventives, sauf un amendement à l'art. 8 présenté par M. Corne et repoussé par M. le ministre de l'intérieur.

La presse a, depuis long-temps, réclamé contre le régime intérieur du Mont-St-Michel ; elle a dit que des cruautés avaient altéré la raison des détenus. Dans la séance de vendredi dernier, M. de Tocqueville a reconnu l'existence de ces rigueurs, tout en établissant qu'elles n'étaient pas imputables au régime cellulaire.

Au Mont-St-Michel, a dit M. de Tocqueville, il y a autre chose, ou du moins il y a eu autre chose que le régime habituel ; il y a eu les peines disciplinaires, et je dois dire avec franchise, que les peines disciplinaires *ont été souvent d'une cruauté inouie.*

Il est arrivé au Mont-St-Michel, pour des fautes graves, je ne le nie pas, mais enfin il est arrivé au Mont-St-Michel, de placer momentanément, disciplinairement, *pour un temps assez long, des détenus dans ces affreux cachots du moyen-âge sur lesquels la forteresse semble peser.* Il est arrivé au Mont-St-Michel de placer dans de petites cellules, au haut de l'édifice, *pendant soixante-six jours,* des détenus, en les laissant une partie de ce temps sans travail, livrés à cet ennui destructeur de la solitude inoccupée. *Il est arrivé plus;* il est arrivé de soumettre un grand nombre de détenus *au régime du pain et de l'eau pendant vingt-huit jours, vingt-huit jours consécutifs,* lorsque la loi, en Angleterre, la loi elle-même a pris soin de dire qu'on ne pouvait pas livrer à ce régime un détenu pendant plus de trois jours.

J'ai lieu de croire que ces rigueurs, assurément excessives, chacun le reconnaîtra, *ont profondément altéré, non-seulement la santé, mais la raison de quelques-uns des détenus* ; car, vous le savez, Messieurs, et cela se voit dans tous les naufrages, la faim est peut-être l'excitant le plus énergique à la folie, etc. (*Moniteur*, 27 avril 1844.)

Le *National* de ce matin présente la liste des victimes de ces rigueurs, assurément excessives ; comme le dit M. le rapporteur, la voici :

Steuble s'est coupé la gorge avec un rasoir ; Bezenat s'est pendu dans son cachot ; Jarasse a tenté deux fois de s'empoisonner ; Austen, Bordon, Charles, Boudin sont devenus fous.

D'autres n'ont pas succombé encore, mais le mal qui les a frappés les poursuivra toute leur vie ; les maladies qu'ils ont contractées les auraient dévorés dans cette épouvantable prison, s'ils n'en eussent été arrachés. Ainsi, le pouvoir lui-même a été obligé de transférer.

Barbès, à Nîmes ; Petremann, à Doullens ; Vilcoq, à Doullens ; Fomberteau, à Doullens ; Dubourdeau, à Bordeaux ; Dufour, à Paris ; Hubert, à l'hôpital d'abord, puis à Ste-Pélagie.

La santé de Blanqui, victime de toutes les prisons disciplinaires énumérées par M. de Tocqueville, donne aujourd'hui de graves inquiétudes.

... convenablement dans le palais des législateurs ; nous souhaitons qu'elle y fasse son chemin ; mais l'inertie et la myopie de nos gouvernants nous font craindre qu'elle ne puisse encore arriver jusqu'à bonne et complète solution.

Pour bien organiser les fonctions administratives, il faut évidemment deux choses : 1° Fonder des écoles spéciales où l'on enseignera aux futurs administrateurs toutes les connaissances qui leur sont nécessaires ; 2° établir des conditions d'admission, d'avancement et de retraite pour les fonctionnaires.

Quand on veut avoir des médecins, on établit des écoles de médecine ; quand on veut avoir des professeurs de grec et de latin, on établit une école normale ; quand on veut avoir des ingénieurs des mines, on établit une école des mines, ainsi de suite ; si l'on veut avoir des fonctionnaires publics qui sachent leur métier, il n'y a donc qu'à établir des écoles spéciales, des fonctions publiques ; mais le gouvernement et les chambres suivront-ils jusqu'au bout cette déduction passablement logique ?

Si par hasard ceux qui nous gouvernent venaient à admettre qu'une pareille institution pourrait, en effet, être utile, nous les engagerions à consulter, pour l'organisation de ces écoles, les *Eléments de droit politique*, de M. Macarel, conseiller-d'état, et une des *Lettres politiques*, de M. Duveyrier, laquelle est adressée à M. de Barante, ambassadeur, à St-Pétersbourg. Pour rassurer les consciences les plus craintives, nous dirons que des écoles analogues existent en Allemagne depuis plus de cent ans ; qu'on y enseigne ce que les Allemands appellent les sciences camérales, ce que nous appellerions en France les sciences administratives et politiques ; que dans plusieurs états de l'Allemagne les candidats aux fonctions financières et de police sont obligés de subir des examens sévères ; que ces choses n'en vont pas plus mal pour cela ; qu'il serait possible enfin d'en faire autant en France, sans danger d'ouvrir le cratère fumant des révolutions et de bouleverser la société jusque dans ses fondements.

Quant aux garanties d'admission et d'avancement, nous recommandons un excellent travail de M. L. C. M. qui a été publié dans les Annales forestières sous ce titre : *Des garanties réclamées dans les carrières administratives pour concilier l'intérêt des services publics et celui des employés.* Très certainement l'auteur de cet écrit est un homme compétent dans la matière ; il a signalé, avec une grande justesse, les abus de la bureaucratie et les vices du gouvernement [illegible] ; la réforme qu'il propose est également fort simple et de nature à rassurer les esprits les plus hostiles à toute espèce d'amélioration. Il s'agit de formuler une charte administrative, c'est-à-dire de déterminer par la loi les règles de l'admission, de l'avancement, de la possession d'emploi, de la révocation, de la retraite, etc. Cela peut paraître une œuvre épouvantable pour les forces de nos hommes d'état qui reculent toujours devant la plus mince besogne, comme s'il avaient à porter le monde sur leurs épaules ; disons cependant, pour calmer leurs frayeurs, qu'il a été promulgué en Prusse, en Bavière, dans le Wurtemberg, etc., une charte administrative telle que nous en voudrions voir une en France ; la chose a bien été faite en Allemagne, pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant ?

D'ailleurs, il ne s'agit pas de renverser l'édifice administratif du haut en bas ; nous avons déjà, dans notre machine bureaucratique, quelques pièces, quelques engrenages qui ont été améliorés et qui fonctionnent assez bien ; il n'y aurait donc qu'à apporter les mêmes améliorations dans tous les rouages. Il faut tout simplement appliquer d'une manière intégrale aux diverses branches administratives les règles déjà établies avec succès dans plusieurs parties de l'administration ; c'est là, comme on voit, une révolution fort tempérée.

Evidemment, il est dans l'intérêt de tous qu'elle s'accomplisse ; cela est dans l'intérêt du public, qui est mal servi par une machine compliquée conduite par des employés ignorants ; cela est dans l'intérêt des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Histoire du docteur Akiba (1).

Au pied de la montagne sainte, Gamaliel et Simon durent quitter, en signe de respect, leur bâton de voyage. A la première enceinte du temple, on leur fit laisser leur ceinture de cuir. Bien que ces ceintures servissent de bourse aux israélites, Gamaliel abandonna la sienne aux lévites de garde sans trop de résistance. Il la portait toujours vide, afin de répondre en toute sûreté de conscience aux pauvres qui lui demandaient l'aumône : *Je n'ai pas d'argent sur moi.*

Déjà les trois personnes que nous avons désignées étaient entrées dans une cour du temple. Ici, dit Gamaliel à sa fille, les goïmes peuvent pénétrer encore ; la seconde enceinte, que nous allons franchir est encore ouverte aux femmes ; la loi ne leur permet pas d'aller plus loin, mais je connais ici le grand-prêtre, l'inspecteur des prêtres, les trois questeurs du temple et plusieurs autres *cohénimes*. Avec ces protections peut-être pourrons-nous passer plus avant, admirer la mer d'airain portée par douze taureaux de bronze et les boucliers de cuivre consacrés par Juda Maccabée. Nous verrons aussi la salle au pavé de pierre où siégent les soixante-dix vieillards composant le grand Sanhédrin, sénat d'Israël.

Gamaliel n'avait pas achevé ces paroles que dans la vaste cour il remarqua un désordre soudain. Un taureau libre, mais plus effaré que furieux, se promenait au hasard, et les assistants au lieu de chercher à s'en rendre maîtres en saisissant la corde attachée encore à ses cornes, fuyaient devant lui en se voilant le visage.

Ce taureau, destiné aux sacrifices du lendemain, avait été laissé par son maître à la garde d'un bouvier. Ce paysan commit la faute et le sacrilége de s'arrêter à boire dans le cabaret d'un Grec qui avait suspendu comme enseigne au-dessus de sa porte une couronne de pampre, sans doute consacrée à Bacchus. Le taureau mal attaché rompit ses liens, courut au hasard par la ville et pénétra dans la seconde cour du temple.

(1) Voir le feuilleton d'hier.

— Mon père, dit Rachel avec plus d'étonnement que de crainte, des femmes, des enfants sont au milieu de cette foule ; ils peuvent être renversés, blessés. Comment ces hommes, au lieu d'arrêter le taureau, prennent-ils la fuite en se cachant le visage ?

— Ne restons pas, ma fille, répondit précipitamment Gamaliel. Tout animal trouvé dans le temple appartient à l'autel du seigneur et doit être immolé ; mais celui qui l'arrête est chargé de fournir à ses dépens le sel du sacrifice, le vin et l'huile des libations ; il y en a pour dix sicles au moins. Fuyons, ma fille !

Il était trop tard : apercevant la robe écarlate que le voile flottant de Rachel venait de laisser entrevoir, le taureau courut droit vers elle, les cornes baissées, renversant les tables des changeurs et des marchands de colombes. Vainement les Néthinéens, serviteurs du temple, voyant le danger de la jeune fille, déposaient-ils, l'un sa charge de bois, l'autre ses outres gonflées d'eau pour voler à son secours ; elle allait être atteinte quand, du milieu de la foule, un homme s'élança le bras tendu, faisant tourner une fronde au-dessus de sa tête ; la lanière est lâchée, la balle de plomb siffle ; elle frappe à la tête le taureau qui tombe sur les genoux, agite un instant ses jambes de derrière et meurt aux pieds de la jeune fille.

On accourait de toutes parts. Le premier regard de Rachel fut pour son libérateur ; c'était un homme au teint brun, dans la force de l'âge ; ses bras et ses jambes étaient nus ; il n'avait pour vêtement qu'un sayon de poil de chèvre. Haletant et moins fier de sa victoire qu'ému du danger couru par la femme qu'il avait délivrée, il demeurait immobile, sa fronde à la main, semblable à David quand il contemplait sur la terre le colosse de Goliath.

Honteux d'avoir un instant abandonné sa fille, Gamaliel revenait sur ses pas ; il s'assura qu'elle n'avait aucune blessure, puis il prit à part l'inconnu qui venait de la sauver.

— Vous m'avez rendu mon enfant, faites-moi une autre grâce ; dites-moi votre nom.

— Je m'appelle Akiba.

— Puis-je à mon tour vous être utile, savoir si vous êtes de Jérusalem, si vous n'y venez que pour la fête, ou si quelque affaire vous y appelle ? J'ai des amis capables de vous servir.

Gamaliel aimait beaucoup mieux offrir son influence et sa protection que sa bourse ; Akiba ne lui paraissait pas un homme à qui l'on pût prêter avec sûreté.

— Je ne suis pas de Jérusalem, répondit le sauveur de Rachel ; je n'ai ni terre ni esclaves, et je possède à peine un vêtement. Mon père et ma mère faisaient partie d'une bande de débiteurs insolvables....

— De brigands, murmura sourdement Gamaliel.

— Long-temps, par commisération, les villes de la Judée nous ont payé, non pas un tribut, mais des aumônes volontaires. Cependant, comme nous marchions toujours en armes et par troupes nombreuses, les légionnaires du gouverneur Pétronius nous ont attaqués ; nous avons été poursuivis jusque dans les cavernes de Siloa. C'est là que ma mère est tombée dans un abîme, et que mon père a été tué d'un coup de flèche.

Les chances du combat m'ont épargné, mais ma tête est mise à prix, et j'arrive à Jérusalem sans ressources, cherchant un homme généreux qui consente à m'employer, ou un homme intéressé qui me dénonce.

— Jeune homme, reprit Gamaliel, cette histoire n'est pas bonne à raconter tout haut. Je ne veux pas savoir à quel prix on a mis votre tête, et je ne vous dénoncerai pas, mais il est ici des curieux dont vous n'avez pas sauvé la fille. Dès à présent je vous attache à mon service : pourrez-vous être intendant de mes chameaux, de mes oliviers, de mes vignes ? Saurez-vous seconder dans sa comptabilité mon secrétaire Simon qui se fait vieux ?

Akiba demeura fort embarrassé, puis, après un moment de silence, il répondit : Je ne sais pas lire.

— C'est différent, répliqua Gamaliel, qui fronçait le sourcil en songeant à la pensée maladroite qu'il avait eue d'introduire sous le même toit que sa fille un homme jeune, pauvre, et qui venait de la sauver. Que savez-vous faire ?

— Epier les sentinelles romaines, frapper d'une balle sûre le lion, l'ours et le léopard, arrêter l'onagre du désert en lui jetant un lacet autour du col, dormir sur la pierre des cavernes, boire l'eau des torrents, et vivre quand il le faut des sauterelles de la vallée.

— Ce sont les qualités d'un excellent pasteur. Venez, Akiba, vous conduirez une partie de mes brebis, et vous les défendrez contre les loups ;

nouvelles munitions ont été expédiées en toute hâte pour Salonique. On craint que les chrétiens, poussés à bout, ne courent aux armes. Ils accusent hautement les Turcs de connivence avec les Albanais. Cependant, l'ambassadeur de Russie insiste vivement pour que le patriarche de Constantinople soit déclaré indépendant et soustrait à toute influence de la part de la Porte-Ottomane. Il ne faut pas perdre de vue que le patriarche de Constantinople est celui qui réclame, au nom des chrétiens de la Roumélie et de l'Albanie, qui sont presque tous du rite grec. Au milieu de ces complications nouvelles, on ne sait pas jusqu'à présent quelle est l'attitude de l'Angleterre. Quant à M. Guizot et à M. de Bourqueney, on peut être certain d'avance qu'ils se contenteront de regarder ou d'opiner comme le cabinet de Saint-James.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 3 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles du projet de loi relatif à l'enseignement secondaire.

M. DE SÉGUR-LAMOIGNON adhère à l'amendement proposé par M. de Montalivet, et retire le sien.

M. DE BROGLIE. La commission s'est réunie ce matin et elle a examiné avec le plus grand soin les amendements de MM. Ségur-Lamoignon et Montalivet. Elle n'a pu admettre ni l'un ni l'autre. Cependant la commission a pensé qu'il y avait quelque chose de fondé dans les craintes de certains pères de famille relativement à l'enseignement de la philosophie. La commission croit qu'il y a quelque chose à faire. (Mouvement.) La commission croit qu'il faudra plus que jamais surveiller l'enseignement; mais elle ne peut adopter pour cela les deux amendements proposés. Je n'ai plus à m'occuper de celui de M. de Ségur, il est retiré; quant à celui de M. Montalivet, il a semblé à la commission qu'il n'ajouterait rien à l'art 1er. Pour entrer dans les vues des partisans de l'amendement et pour répondre aux vœux exprimés hier par la chambre, la commission croit qu'il sera convenable de soumettre le programme exigé pour le baccalauréat à la sanction royale chaque année. La commission propose donc d'ajouter à l'article 1er, ce paragraphe additionnel:

« La matière et la forme des examens de bachelier ès-lettres seront arrêtées chaque année en conseil de l'instruction publique, et soumises à la sanction royale. »

Cet amendement répond au vœu de M. de Montalivet; il a de plus l'avantage de ne pas empiéter sur le pouvoir électif.

M. DE MONTALIVET accepte cette rédaction.

M. VILLEMAIN. Je suis heureux que les deux amendements soient retirés; ils introduiraient de graves modifications dans l'enseignement. Quant à celui de la commission, permettez-moi de présenter quelques observations.

Depuis long-temps, des transformations se sont effectuées au sein de l'enseignement. Autrefois, il existait sans que l'État le surveillât rigoureusement. Qu'avons-nous fait aujourd'hui? Nous avons placé l'enseignement de la philosophie sous le patronage de grands noms, de grands philosophes, qui ne devaient inspirer aucunes craintes.

D'après le retrait des amendements, on n'interdit plus l'étude des grands monuments de la philosophie; mais on dit: la liberté de l'enseignement de la philosophie nous fait un devoir de la faire surveiller plus rigoureusement. On ajoute: Arrêtez chaque année les programmes, faites-les connaître au public, et ainsi vous calmerez les craintes. A ce point de vue, on dit encore: Donnez aux programmes destinés aux élèves la même publicité que vous donnez aux programmes imposés à ceux qui veulent prendre et ouvrir des écoles.

Je conçois, j'admets même ce supplément de garanties; mais à quoi bon l'insérer dans la loi. Pour que le résultat indiqué soit atteint, il n'est pas nécessaire qu'un règlement intérieur et la sanction royale interviennent; il suffit que le ministre prenne la responsabilité du programme exigé pour le baccalauréat, sauf ensuite, toujours sous sa responsabilité, à le faire sanctionner par ordonnance royale.

M. PELET (de la Lozère) répond en quelques mots à ce qu'a dit hier M. de

Selon moi, le programme pour le baccalauréat ès-lettres et le règlement des études de nos colléges sont deux choses excellentes que je donnerais à examiner aux gens les plus éclairés. Messieurs, je demande le maintien de ce qui a été fait sous l'empire, de ce qui a été maintenu par la restauration, et de ce qui a été consacré par la révolution de juillet.

A Dieu ne plaise que je veuille accuser la commission; mais souvent, pour concilier les opinions, on se résigne à ce moyen, et, sans le vouloir, on arrive à lier les mains à un pouvoir élevé, éclairé, et qui se trouve naturellement responsable. On veut créer une formalité rigoureuse, qui ne peut que créer des inconvénients. On veut revenir sur des décrets qui ont force de loi; on veut enfin nier bien des années de pratique, d'expérience qui ont eu bien des résultats salutaires et efficaces.

Revenant sur la partie de la discussion qui concernait les différentes communions, M. Cousin s'écrie: Oui l'enseignement doit être essentiellement laïque, car il doit s'adresser à tous les cultes. Toutes les intelligences doivent être appelées à jouir des bienfaits de la science, quelle que soit la religion; il faut donc un enseignement général dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt de l'avenir du pays.

On a dit hier que la religion catholique devait être la base exclusive de l'instruction secondaire. On citait à l'appui le décret de 1808. Mais, permettez-moi de vous le dire, on a mal interprété l'art. 38 de ce décret; il ne voulait pas dire que la religion catholique dût être la base exclusive de l'instruction. Il ne faisait que détruire un effet d'une loi précédente qui établissait le principe de l'enseignement laïque. Et à cette époque il n'y avait point d'aumôniers dans les colléges. C'est ce que le décret de 1808 a voulu rétablir; il a voulu que l'enseignement religieux accompagnât toutes les études; mais il n'a jamais voulu en faire la base exclusive. Et je puis affirmer que, depuis 1808 jusqu'à 1814, l'enseignement n'a pas été autre que ce qu'il est aujourd'hui. J'ai parcouru tous les degrés comme professeur à cette époque, et je m'adresserai, pour m'appuyer, à la mémoire de M. le ministre de l'instruction publique.

Plus tard, messieurs, M. d'Hermopolis crut devoir faire un règlement spécial pour le baccalauréat ès-lettres en ce qui regardait la philosophie. Nous étions alors en pleine réaction. Le programme fut rédigé par un théologien; il fut soumis, sanctionné. Eh bien! messieurs, ce programme est plus complet, ce programme est rédigé avec plus de latitude que vous ne voulez en accorder.

Certes, personne de vous n'hésiterait à confier sa foi et ses espérances à M. l'évêque d'Hermopolis. Eh bien! dans ce programme, je vois que toutes les questions que vous voulez proscrire y sont indiquées.

Je vois même que l'élève apportera ses idées sur le déisme, c'est-à-dire la religion naturelle.

Plus tard, en 1830, je fus chargé par M. le duc de Broglie de rédiger le programme. Savez-vous ce que j'ai ajouté à celui rédigé par M. d'Hermopolis; je n'y ai rien ajouté, j'y ai retranché.

Je termine, Messieurs, en m'opposant à l'introduction de tout amendement. Je regarde cette proposition comme humiliante parce qu'elle vient désarmer le conseil qui représente l'état dans la personne de M. le ministre de l'instruction publique.

M. VILLEMAIN. Il existe des règlements qui sont suivis depuis longtemps, et qui n'ont jamais eu que des résultats efficaces. Je maintiens qu'il est malheureux que, pour un amendement un peu inopiné et préparé par la discussion, on vienne porter atteinte à la pensée, à la sagesse de l'esprit du décret de 1808. Je maintiens que la direction et la forme de l'instruction doivent rester dans les mains d'une autorité, sous la surveillance d'un conseil dont le passé et la responsabilité donnent des garanties.

M. le ministre termine en déclarant que si la commission insiste pour l'adoption de son amendement, avec le retranchement cependant que j'indiquerai, je n'y vois aucune difficulté en ce qui concerne l'action de l'autorité spéciale de l'instruction.

La discussion est continuée à demain.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

(Murmures, interruption.)

J'ai regret, Messieurs, d'avoir à défendre une thèse contre laquelle mon cœur répugne; mais enfin, dans les manufactures, dans les colléges, y a-t-il régulièrement une heure par jour pour se promener? Pouvez-vous, vous-même, consacrer tous les jours une heure à la promenade?

La dureté, la tyrannie de la loi est dans la privation de la liberté, et non dans la privation d'une longue promenade dont le prévenu n'aurait probablement pas joui à l'état libre.

M. OD. BARROT. Cela serait acceptable peut-être pour quelques hommes, mais les trois quarts des accusés, retenus préventivement, sont des hommes habitués à vivre en plein air et pour lesquels la cellule est une prison dans une prison.

M. CHEGARAY. La commission, en posant le minimum d'une heure, a calculé qu'il faudrait un préau pour dix cellules, ce qui sera praticable en hiver, en admettant que les dix cellules fussent pleines; dans le cas où l'on voudrait que deux heures fussent accordées de droit, le nombre des préaux devrait être beaucoup plus considérable, ce qui amènerait une complication extrême. Mais il est évident que le temps accordé par la loi n'est qu'un minimum et que ce temps pourra être presque toujours prolongé.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Ce qui préoccupe la commission c'est la prison qui se construit en ce moment à Paris; je sais que dans celle-là construite pour 1,200 prisonniers, il serait difficile d'accorder une heure par jour.

M. DE TOCQUEVILLE. Il y a dans cette prison comme dans celles qui seront construites un préau pour dix cellules.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Il y en a donc 120?

M. DE TOCQUEVILLE. Certainement.

UNE VOIX. Ce sont des cellules en plein air.

M. LUNEAU. Ils sont superposés.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Quelle que soit la distribution de la prison de Paris, il est certain que dans les prisons des départements cette objection ne peut subsister, et que rien n'empêchera d'accorder deux heures de promenade au prévenu. Est-ce la dépense que vous craignez? Quand on est philanthrope on ne se jette pas dans une réforme aussi considérable sans avoir les fonds nécessaires pour la faire complètement, largement.

M. FULCHIRON combat ces observations au milieu du bruit.

M. CORNE. Je crois qu'il y aurait un moyen de concilier toutes les opinions; ce serait d'autoriser les commissions de surveillance à permettre la promenade en commun dans un préau. (Réclamations.)

Je ne propose pas en ce moment cette disposition à la chambre, je l'annonce seulement, et je la formulerai à l'occasion de l'article 8.

L'amendement de M. Barrot est mis aux voix et rejeté.

L'article proposé par la commission est adopté.

« Art. 7. Les règlements intérieurs de la prison détermineront dans quelles circonstances ils pourront sortir de leurs cellules et les prescriptions nécessaires pour empêcher toute communication entre eux. » — Adopté.

« Art. 8. Toutefois, des communications de détenu à détenu pourront être permises par le préfet, ou, sous son autorisation, par le chef de la maison, entre les parents et les alliés. »

M. TAILLANDIER demande que le juge d'instruction ait le droit d'autoriser les communications.

M. CHEGARAY trouve qu'il est beaucoup plus simple que ce soit le chef de la maison qui ait mission d'autoriser ces communications.

M. CRÉMIEUX demande la suppression de ces mots: « Sous son autorisation, » qui lui paraissent devoir créer des embarras et faire peser un soupçon sur le chef de la maison.

M. PARÈS demande qu'il soit ajouté un paragraphe additionnel déclarant que dans le cas de refus, la magistrature a le droit d'intervenir et de faire accorder l'autorisation.

L'amendement de M. Taillandier est rejeté et celui de M. Crémieux est adopté.

M. JULES DE LASTEYRIE propose de supprimer ces mots: « entre parents et alliés. »

M. G. DE BEAUMONT repousse cet amendement, qui serait, dit-il, la destruction de la loi.

M. DUCHATEL parle dans le même sens.

Le projet de loi demande que le ministre puisse seul autoriser les commu-

---

la nuit, le ciel étoilé, ou, si l'orage gronde, la profonde caverne abriteront votre tête. — Vous aurez le droit, interrompit Simon, de ramasser pour votre nourriture les olives tombées de nos arbres. — Pourvu, reprit Gamaliel, qu'elles ne soient pas de mon plant de Nétophat; ce sont des olives précieuses que je n'ai pas l'usage d'abandonner à des pasteurs. Enfin, continua-t-il d'un air de triomphe, je vous donnerai, oui je vous donnerai chaque année cinquante bons sicles d'argent portant d'un côté la branche d'olivier, de l'autre la coupe fumante.

Sans discuter ces conditions, sans les écouter même, Akiba s'empresa d'accepter. La seule chose qu'il aperçut nettement dans cet avenir, c'était la chance de revoir quelquefois, ne fût-ce que de loin la jeune fille qu'il avait sauvée. Au langage de Gamaliel, bien plus qu'à son costume, Akiba reconnaissait un homme riche. Il n'espérait pas que jamais ce propriétaire opulent lui permît d'aimer sa fille; mais pourrait-on s'offenser d'une admiration silencieuse?

Akiba accepta donc. Il allait suivre Gamaliel qui renonçait à pénétrer plus avant dans le temple et qui retournait à ses chameaux, lorsque le nouveau pasteur se vit entouré par plusieurs lévites, Pétachias, le gardien des colombes, Ben-Achias, l'infirmier, Gebbina, le trompette, et le portier Ben-Bebher; tous lui disaient en tumulte qu'il avait arrêté le taureau appartenant au seigneur, et qu'il ne partirait pas sans avoir consigné le prix des libations. Vainement leur opposait-on que l'animal n'avait pas été saisi, mais tué, et qu'une bête morte était impropre au sacrifice; ils insistaient. Akiba ne pouvait s'arracher de leurs mains. Rachel, ne perdant pas de vue cette scène, arrêta par le bras Gamaliel qui continuait sa route en feignant de ne rien apercevoir; elle dirigea vers son père un regard suppliant.

— De quoi s'agit-il, dit le vieillard? Faut-il payer dix sicles pour cet homme? Je le voudrais, mais je n'ai pas ma ceinture.

— Mon père, elle est à deux pas d'ici, chez le portier des lévites.

— Je ne dis pas le contraire, mais elle est vide; je ne sais par quel oubli je n'ai pas pris d'argent sur moi.

— Mon père, Simon peut s'approcher du rempart et faire signe à vos chameliers qui sont dans la vallée. Ils nous apporteront votre cassette.

— Allez, Simon, dit enfin Gamaliel d'une voix contrainte; mais écrivez sur votre carnet que le pasteur Akiba a reçu dix sicles sur les cinquante qui lui avaient été promis.

Rachel était consumée par une ambition dont elle ignorait le but. Fidèle à cette maxime des sages que l'intelligence de la femme n'est pas faite pour la science, Gamaliel, en fait de culture intellectuelle n'avait donné à sa fille que l'absolu nécessaire, et c'était à la dérobée qu'elle avait fait le peu de lectures dont sa mémoire était ornée. Attendu que la femme, même la plus riche, n'est que la servante de son mari, on lui avait appris à écraser le grain, cuire le pain, faire la lessive, la cuisine, et surtout à filer la laine; mais ces leçons n'avaient profité que faiblement; au milieu de ses femmes et des banquiers, amis de son père, son âme était isolée. Rachel ne paraissait trouver un entretien digne d'elle qu'en écoutant les vibrations qu'elle tirait de sa harpe égyptienne. Comme la vue de la mer et des étoiles, les accords de la musique sont une révélation de l'infini, révélation vague dont les âmes avides d'aimer et de connaître cherchent à saisir le sens fuyant toujours et les paroles toujours interrompues. Que cherchait Rachel dans la nature entière et dans les sons de la harpe? Que voulait-elle? Elle ne le savait pas. Savons-nous ce que nous désirons nous qui cherchons aussi; et, si les cœurs ne sont pas satisfaits après dix-huit siècles de christianisme, au sein du luxe et de la puissance modernes, les cœurs pouvaient-ils être remplis dans une ville isolée de la Palestine, alors que la science balbutiait, qu'une entière dépendance était imposée à la femme, que l'esclavage pesait sur tous les faibles, et que la religion de Jésus, crucifié depuis peu d'années, n'avait pas encore conquis le monde?

Fatiguée de voir toujours des troupeaux et des oliviers, des usuriers et des bouviers, Rachel vivait par ses lectures, par les images qu'elles lui avaient présentées; elle se figurait des hommes plus intelligens, plus beaux, plus dévoués que ses contemporains; Isaïe, Daniel, Tobie lui apparaissaient dans ses rêveries; mais, au-dessus de tous ces personnages, son admiration plaçait le seul homme qui ait vu Dieu face à face, Moïse. Elle aimait à se le peindre tel qu'il descendit du mont Sinaï, terrible, inspiré, brisant les tables de pierre à la vue du veau d'or. Quelquefois aussi, dans l'ombre et le calme des nuits, elle le voyait moins sévère, tel qu'il aborda Séphora, après avoir écarté les pasteurs qui voulaient barrer le chemin de la citerne aux béliers de la jeune fille.

Le type de Moïse gravé dans l'esprit de Rachel, aucun visage d'homme ne l'avait reproduit à ses yeux; mais quand Akiba, volant à son secours, eût abattu le taureau d'un coup de fronde: au teint hâlé du jeune homme, à son œil fier, à sa haute taille, à sa chevelure et à sa barbe noires, elle reconnut son Moïse, et cette impression fut ineffaçable.

A partir de ce moment, il n'exista dans le monde aux yeux de Rachel aucun autre homme qu'Akiba; mais comment avoir la pensée d'épouser un pasteur dont l'esprit était sans culture, un malheureux que la jeune fille voyait à peine de loin rôder aux environs de sa demeure, car Gamaliel, déjà soupçonneux, lui en interdisait l'approche! L'âme d'un homme, quand elle est aimante et profonde, doit éclairer bien des mystères, résoudre bien des questions auxquelles les cordes de la cithare ne donnent qu'une réponse confuse; mais la femme qui veut pénétrer dans les régions de l'inconnu, interroger la bible et chercher dans les obscurités du texte l'intention que l'esprit saint y a cachée, ira-t-elle prendre pour guide un berger qui ne sait pas lire?

Ainsi, Rachel vivait dans l'angoisse; un amour qu'elle ne se cachait plus, la pauvreté, l'ignorance de l'homme qui en était l'objet, la dureté de son père la condamnaient tout le jour au trouble, toute la nuit à l'insomnie.

Voyant, sur le visage de sa fille, l'empreinte d'un long chagrin, Gamaliel avisa que Rachel songeait peut-être au mariage; elle avait quatorze ans passés; l'heure de lui donner un époux était plus que sonnée; Gamaliel soupçonna même que le danger couru à Jérusalem et l'intervention merveilleuse d'un jeune pasteur, avaient pu laisser trace dans l'imagination de sa fille; il résolut de faire diversion à ces souvenirs, et ne concevant pas qu'une femme pût estimer d'autres mérites que les siens, il introduisit dans sa demeure un de ses voisins, à peu près de son âge, propriétaire, usurier comme lui, joaillier de plus, fabriquant des bijoux pour les israélites, et même des idoles pour les goïmes, mais seulement dans le cas où ces infidèles payaient d'avance. Rachel supplia son père de ne pas lui imposer cet époux. Gamaliel, surpris et mécontent, consentit à faire une autre épreuve. Il paraît, se dit-il, que les jeunes filles dédaignent les qualités solides; il faut à Rachel un jeune homme brillant et dépensier. Le lendemain, Rachel vit, assis à la table de son père, un officier nommé Gédéon, capitaine des gardes du roi juif Agrippa. En offrant à sa fille un pareil prétendant, Gamaliel faisait plus d'un sacrifice. Bien qu'israélite, le jeune homme, corrompu par les mœurs du jour, passait pour avoir mangé

leurs conseils.

« Ils recevront celles de leurs parents ou amis aux heures déterminées par le règlement spécial ordonné à l'article 3 de la présente loi. »

L'orateur cite un cas où, par le manque de cette autorisation, un prévenu a été jugé sans avoir pu communiquer avec son défenseur.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. VATOUT. Vous serez obligé, d'après le nombre des prisons, de faire près de cinq cents règlements d'administration publique ne suffirait-il pas d'un simple règlement présenté par le directeur de la maison, approuvé par le préfet?

M. DUCHATEL. Le règlement d'administration sera le même pour toutes les prisons.

M. BETHMONT demande qu'il soit écrit dans la loi que les communications avec les conseils des prévenus auront lieu tous les jours.

M. DE TOCQUEVILLE. L'article dit que le règlement déterminera les heures de communication, mais que l'emploi même de ce mot indique qu'elles auront lieu tous les jours.

Les communications pourront avoir lieu, soit dans les cellules, soit dans un parloir où les détenus seront introduits successivement.

Les amendements de MM. Bethmont et Parès sont adoptés.

L'article 10 est voté avec ces modifications.

M. DUMON dépose des projets de loi portant demande de crédits supplémentaires pour le canal de la Marne au Rhin, pour le canal latéral de la Garonne, pour la réparation de plusieurs monuments publics, et pour la translation du ministère des affaires étrangères à l'hôtel de la Reynie.

M. DE MORNAY demande quand M. le ministre présentera le projet de loi relatif à des travaux à faire à la chambre des députés.

M. DUMON répond que ce projet sera présenté incessamment.

« Art. 11. Les communications autorisées par les articles 8, 9 et 10, ne pourront avoir lieu dans le cas où les magistrats chargés de l'instruction auraient ordonné que le prévenu fût privé de toute communication. » — Adopté après une discussion sans intérêt.

« Art 12. Les prévenus et accusés pourront travailler dans leurs cellules à tous les ouvrages compatibles avec la sûreté et l'ordre de la maison.

» Le produit de leur travail leur appartiendra. »

M. DANDIGNÉ DE LA CHASSE propose d'ajouter à cet article :

« Ils seront libres de se faire apporter des aliments du dehors dans les limites fixées par les règlements de la maison. »

M. PARÈS. On s'est vu obligé de supprimer les cantines, et je crois que l'amendement pourra ouvrir la porte à des excès du genre de ceux qu'on a voulu empêcher.

M. LESTIBOUDOIS appuie l'amendement. L'alimentation des simples prévenus ne doit pas être abandonnée à l'administration, qui a ordre de ne donner aux détenus que le strict nécessaire.

M. DUCHATEL appuie les observations de M. Parès.

L'amendement est rejeté; l'article 12 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux. A deux heures, séance publique : rapport de pétitions.

SYRIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*.)

Je vous dois quelques détails sur l'administration turque de nos contrées, relativement à l'application des tarifs, aux côtes et ports de mer.

Le pacha de Beyrouth, Assad-Pacha, n'a pas voulu affermer la douane à des Arabes de la ville, sans se réserver une légère part dans ce fermage. Aussi, les douaniers, fiers de ce puissant patronage, vexent-ils impunément les négociants européens, au point que l'intervention de la force armée devient souvent nécessaire.

Le tarif français qui a été fait à Constantinople en 1838, a fixé à 12 0/0 les droits sur les marchandises d'exportation, et à 5 0/0 ceux qu'on perçoit sur les articles d'importation. Ils en paient 3 à leur arrivée dans un port de la Turquie, et, quand ils sont expédiés d'un port à l'autre, il leur faut payer les 2 0/0 supplémentaires au lieu de leur destination dernière. Le tarif est positif à cet égard.

[illegible] d'entrée mis sur leurs toileries, leurs indiennes et les autres produits de leurs manufactures, étoffes de coton extrêmement grossières, véritables chiffons qu'ils transforment en or.

Il existe un autre traité qui est encore plus désastreux pour nous : c'est le traité russe. Tandis que notre tarif nous force à payer 12 pour cent sur les marchandises de sortie, les Russes n'en paient, d'après le leur, que trois. Cette immense différence dans les droits accable et paralyse le commerce français. Comment soutenir la concurrence avec les Russes, lorsqu'une marchandise qui leur revient, avec leurs droits, à 103 fr., nous en coûte 112?

Le gouvernement français n'ignore pas certainement que le tarif de 1838 est fatal à notre commerce, et cependant, malgré nos réclamations, malgré les notes qui lui ont été adressées, nous n'entendons pas dire qu'il ait pris des mesures pour remédier à cet état de choses. Il est paralysé par la peur de contrarier l'Angleterre!

Extérieur.

Espagne. — Il n'était bruit à Madrid, le 27 avril, que de modifications ministérielles; mais les rumeurs qui circulaient étaient fort contradictoires. On citait entre autres noms ceux de MM. de Miraflores, Viluma, Mon, Pidal, Olivan, Narvaez, Bravo Murillo, Benavidès et Armero. On parlait aussi de la mise en liberté prochaine de la plupart des députés incarcérés comme complices des rebelles d'Alicante et de Carthagène. On les rendait à la liberté sans caution jusqu'à l'issue définitive. Déjà, assurait-on, M. Garnica était libre.

On s'occupait activement de l'organisation de la gendarmerie générale du royaume, institution rendue indispensable par les brigandages qui se commettent.

Les dix-huit mines d'argent qui s'exploitent en Espagne ont produit en mars, d'après le dernier relevé officiel, plus de 21,500 marcs d'argent. C'est chose importante et qui atteste la richesse du sol. Les propriétaires des mines vendent ces métaux à des négociants anglais pour le raffinage. D'un autre côté, les travaux de l'entreprise du canal de Castille avancent tellement, que bientôt toute la vieille Castille pourra se trouver en facile communication avec l'intérieur et les ports de mer et exporter ainsi ses riches récoltes de froment. Cette entreprise, fondée au au moyen de 5,500 actions à 1,000 fr. chacune, jouissant d'un intérêt de 6 p. 0/0 fixe, est dans un état de prospérité telle, que rien ne lui manque pour tirer parti, dans l'intérêt public, et à son profit particulier, des moyens d'irrigation, de navigation et de mouture dont elle dispose.

Turquie. — Le *Times* publie la correspondance suivante, dont nous ne garantissons pas l'authenticité :

« Un dissentiment a éclaté vers le milieu d'avril à Constantinople entre le baron de Bourqueney, ambassadeur de France, et le baron de Behr, ambassadeur belge. Lors de la mort du duc d'Orléans, le baron de Behr fut invité à assister au service funèbre. Il crut pouvoir s'en dispenser, bien que les autres ambassadeurs des souverains qui sont parents de la dynastie d'Orléans s'y fussent rendus. Vers la fin de l'année dernière, M. de Bourqueney donna une fête en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du roi des Français, et M. Solvenz, qui remplissait les fonctions de chargé d'affaires de Belgique en l'absence du baron de Behr, fut invité. Il se présenta, mais, plus tard, il ne fit point de visite à l'ambassadeur. M. de Bourqueney s'en plaignit à M. de Behr, qui donna tort à M. Solvenz. Mais celui-ci s'avisa de dire que M. de Behr aurait mieux fait de le défendre et de prendre son parti, et il lui écrivit même à ce sujet.

» Le 18, on tirait une loterie au bénéfice des pauvres dans la maison de M. de Lauxerrois. Les deux ambassadeurs s'y trouvaient, ainsi que M. Solvenz. La conversation revint sur cette affaire, et le baron de Behr ne craignit pas de dire qu'il ne fallait pas que M. de Bourqueney s'imaginât

— Il tarde au *Courrier français* d'entendre la réplique de M. Cousin au discours de M. Montalivet. « Hélas, hélas! ajoute ce journal, M. Cousin prévoit trop clairement que c'est la philosophie qui paiera les frais de la réconciliation entre l'Université et l'église. Vers la fin de la séance il semblait même se considérer comme la victime expiatoire, comme le bouc émissaire d'un raccomodement entre l'archevêché et le château, après la scène du 1er mai. Dans sa fière indépendance, il déclarait que M. de Montalivet était un courtisan ennemi de toute philosophie! nous verrons s'il baissera la tête devant ce nouveau persécuteur qui vient de surgir! »

— Le *Globe* croit que la philosohie et la métaphysique ont fait leur temps, comme doctrines d'enseignement, et que M. Cousin est le symmaque destiné à gémir sur leurs ruines. « Personne ne veut empêcher, dit le *Globe*. que la jeunesse ne soit instruite de l'existence de Dieu et de ses perfections, de l'existence de l'âme et de sa spiritualité, de l'existence de la Providence et de ses attributs; mais M. Cousin parait avoir oublié qu'il y a une autre science qui enseigne cela bien mieux et plus universellement que la métaphysique, c'est la religion, et qu'il y a, sur ces matières, un enseignement bien plus efficace, bien mieux suivi, bien plus instructif et bien mieux obéi que celui de nos professeurs, c'est celui du catéchisme. »

— L'*Univers* regarde la disgrâce de Mgr l'archevêque de Paris (si tant est qu'il y ait disgrâce) comme un inconvénient, mais non comme un malheur pour les gens d'église, qui sont habitués à considérer toute disgrâce comme un titre de gloire lorsqu'elle a eu pour cause l'accomplissement d'un devoir. L'*Univers* attend ce que dira le *Journal des Débats* de Mgr l'archevêque. Quant à lui, il n'a pas besoin d'exprimer le respect tendu et l'orgueil légitime avec lequel il le bénit.

Faits divers.

Par ordonnances royales du 14 avril 1844, ont été promus dans l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — *Grands'croix.* — M. Schneider, lieutenant-général, président du comité de l'infanterie, commandant la division d'infanterie hors Paris.

M. le comte Dejean, lieutenant-général, président du comité de la cavalerie.

M. le comte Meynadier, lieutenant-général, commandant la 19e division militaire.

M. le baron Jacquinot, lieutenant-général, de la section de réserve.

Grands-officiers. — M. le baron Deponthon, lieutenant-général, membre du comité des fortifications.

M. le comte Du Rocheret, lieutenant-général, directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre.

M. le vicomte Clerc, maréchal-de-camp, de la section de réserve.

M. Vaillant, maréchal-de-camp.

Commandeurs. — M. le baron Dupau, maréchal-de-camp, directeur des fortifications de Paris (rive gauche), membre adjoint du comité des fortifications.

M. Molin, maréchal-de-camp, commandant l'artillerie de la 7e division.

M. de Tarlé, maréchal-de-camp, commandant l'Ecole spéciale militaire.

CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR. — *Commandeur.* — M. Benet de Montcarville, colonel chef d'état-major de la 18e division militaire.

INTENDANCE. — *Commandeur.* — M. Bénard, intendant-militaire.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES. — *Commandeurs.* — M. Laurens, colonel commandant la place de Grenoble.

M. Barthelemy, colonel commandant de place à Constantine.

INFANTERIE. — *Commandeurs.* — M. Poinsignon, colonel du 14e de ligne.

M. Maillart, colonel du 50e de ligne.

CAVALERIE. — *Commandeur.* — M. Thomas de Dancourt, colonel du

---

plus d'une fois avec des Grecs et des Romains; il parlait avec éloge des combats de gladiateurs; d'ailleurs, son costume profane eût suffi pour scandaliser un fidèle juif. Rien de plus contraire que son accoutrement à la prescription de l'exode : « Tu ne feras point d'image taillée. » Son casque, de forme haute, était surmonté d'un dragon, la gueule ouverte, les ailes étendues, la queue en spirale; sa cuirasse était formée d'écailles de fer, pareilles à celles d'un poisson; deux muffles de lion, servant d'agraffes, mordaient les courroies de ses bottines. Il tenait une masse d'armes tout hérissée de pointes de fer, brillantes comme des diamants. Le capitaine Gédéon, poursuivi par les vœux des filles de Jérusalem, qui le voyaient, dans les solennités, monter un cheval blanc couvert d'une peau de tigre, crut par sa recherche honorer beaucoup Rachel, qu'il se figurait vaincue d'avance, et ses premières paroles respirèrent une confiance orgueilleuse. Reçu froidement, il se troubla, resta court et se contenta, comme dernier moyen de conquête, de mettre successivement en évidence sa jambe droite et sa jambe gauche. Les fines railleries de la jeune fille l'achevèrent, et il se retira furieux.

Etonné de voir l'empire de la richesse, celui de la jeunesse et de la beauté échouer également devant sa fille, Gamaliel pensa que, peut-être, elle serait séduite par la science. Il se rappela que, plusieurs fois, à la vue d'une lampe allumée jusqu'au jour dans la chambre de sa fille, il était entré chez elle et lui avait retiré quelque livre des mains. La maladresse de Rachel dans les travaux matériels, son goût pour la musique le frappèrent comme une révélation. Armé d'un nouveau plan, il attira chez lui, sous divers prétextes, un docteur de la loi qui vivait dans une honnête aisance, et qui présidait le tribunal ou sanhédrin de Rabbath-Moab. Rabbi Joézer jouissait d'une grande réputation comme légiste, et Rachel, qui comprit en le voyant les intentions de son père, se disposait à l'éconduire avec plus d'égards que ses premiers soupirants.

Mais ce docteur était de ceux qui ne voient dans la loi que des mots, des points et des virgules. Il résolvait tout par des textes, rien par des sentiments et des idées. La première fois que Rachel put s'entretenir avec lui, il était violemment ému par une grave question judiciaire qu'il exposa en ces termes : les prêtres, leurs femmes et leurs serviteurs ont seuls le droit de consommer les fruits provenant de la dîme, chacun le sait. Dans la ville de Jotapa, la femme d'un prêtre mangeait des olives recueillies à ce titre sacré; elle en avait une dans la bouche, et ne l'avait pas encore avalée, lorsqu'un messager lui apporta l'acte de répudiation de la part de son mari. Dès ce moment, le lien qui l'unissait à la tribu sainte fut rompu, dès ce moment, elle perdit le droit de consommer les fruits de la dîme. Cependant, elle avala cette olive qu'elle avait dans la bouche,...

— Mon opinion, dit en souriant Rachel, est que cette femme a commis un péché très grave, et qu'elle doit faire un sacrifice expiatoire.

— Hélas! reprit Joézer, si elle avait rejeté l'olive, elle aurait souillé et profané le bien du Seigneur; c'eût été un péché plus grand encore. Mon avis est qu'elle aurait dû garder l'olive dans sa bouche jusqu'au jour du jugement dernier; alors le Tout-Puissant, porté sur l'aile des chérubins, lui aurait dit ce qu'il fallait faire.

A ces mots, Rachel, malgré les convenances, sortit de la salle en éclatant de rire.

Gamaliel, demeuré avec son hôte, balbutia des excuses; il voulut expliquer la gaîté subite et le départ de sa fille par des motifs que Rabbi Joézer feignit d'accepter; mais le docteur se retira plus irrité que le capitaine et méditant sourdement une vengeance.

Trois hommes refusés! se disait Gamaliel, et des plus honorables qu'on puisse trouver en Judée; l'un riche, l'autre jeune et beau, le troisième savant! Que veut donc ma fille? Me serais-je avec raison méfié de ce misérable berger?

L'approche de la maison où demeurait Gamaliel fut interdite au pasteur Akiba plus sévèrement que jamais. Cependant, Rachel réfléchissait : la nullité intellectuelle du riche propriétaire, du capitaine et du rabbin relevait à ses yeux le mérite du berger, car ces hommes, dédaignés par elle, étaient considérés dans tout Israël. Combien cependant Akiba ne les surpassait-il pas par l'intelligence et par le cœur! Chaque jour, malgré les signes de dépit donnés par Gamaliel, on redisait devant elle des traits de noblesse et de courage du jeune pâtre. Que lui manquait-il donc? La science, mais la science peut s'acquérir par le travail. Cultiver l'âme d'Akiba, lui faire produire toutes ses ressources cachées, Rachel résolut de se vouer à cette tâche. Sa vie ne pouvait avoir d'autre but. Il serait beau pour une femme d'allumer un flambeau qui pût luire sur les intelligences d'Israël. Rachel s'enthousiasma pour cette mission, et, dans ses longues rêveries, elle vit s'évanouir par degrés la terreur que son père lui avait imposée.

Depuis plus d'une année, Akiba servait Gamaliel comme Jacob servit Laban, mais sans espérer, comme le patriarche, une Rachel pour épouse. Le premier mois d'automne, *Tischri*, arriva pour la seconde fois, et avec lui la fête des tabernacles. Pendant cette solennité, qui dure sept jours, les Hébreux doivent quitter les villes et camper sous des huttes de feuillage. C'est un souvenir des campements dans l'Arabie, d'où Moïse amena le peuple juif. La semaine des tabernacles, pendant laquelle on porte en procession des palmes et des branches d'oranger avec leurs fruits, est une semaine de réjouissance où les hommes, ralliés par la communauté religieuse oublient un moment l'inégalité des rangs, comme les Romains aux Saturnales.

Gamaliel fit dresser des tentes ornées de feuilles et de fleurs pour tous les gens de sa suite. Un soir, à la faveur de la confusion produite par la fête, Rachel un instant se trouva près d'Akiba. De sa part, elle n'avait besoin d'aucune déclaration d'amour : l'émotion profonde que le pasteur avait témoignée à Jérusalem, même après avoir mis la jeune fille hors de l'atteinte du taureau; son habitude constante de conduire ses troupeaux en vue des fenêtres de Rachel; les regards timides que de la plaine il jetait dans cette direction, tout avait instruit la fille de Gamaliel.

— Ecoute, dit-elle au berger, cette occasion ne se retrouvera pas, la nécessité doit abréger les discours. Si je me marie avec toi, partiras-tu pour Jérusalem? Iras-tu faire tes études à la grande synagogue?

Akiba demeura surpris.

— Ne réplique pas à présent, dit Rachel; souviens-toi de ma promesse et de la condition que j'y mets, réfléchis. Tu as vu, lors de la fête des Expiations, le bouc Hazazel, le bouc émissaire conduit hors de la ville sainte, les cornes entourées d'un ruban couleur de feu? Le jour où tu voudras accepter mon offre et l'obligation que je t'impose, attache un ruban pareil aux cornes de ton plus beau bélier : je comprendrai tout.

A ces mots, Rachel disparut, laissant le pasteur ébloui, car il avait aperçu le visage entier de la jeune fille, ses deux yeux rendus plus éclatants par des lignes de stibium, ses cheveux noirs entremêlés de perles, son cou brun entouré de pièces d'or enfilées à la mode des almées.

La suite à demain. VICTOR HENNEQUIN.

l'Ecole militaire, de ... les prix.

— La *Gazette de Bâle*, du 30 avril, annonce que l'envoyé de France a demandé au vorort, des renseignements sur les frais auxquels est assujétie en Suisse la presse périodique, pour le timbre, la poste, les annonces officielles ; sur le chiffre auquel s'élèvent les droits; sur le nombre des journaux qui se publient ; sur le nombre d'exemplaires auxquels ils sont tirés. Une circulaire du vorort, enjoint à tous les cantons de fournir les renseignements demandés.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE. — Une réunion des exposants aura lieu aujourd'hui samedi, à sept heures et demie précises du soir, dans les salons de l'exposition permanente, rue de la Chaussée-d'Antin, 3.

Dans cette réunion, on arrêtera, avec leur concours, les moyens de rendre permanente l'exposition de 1844; de répandre simultanément, sur tous les points de la France et à l'étranger, la connaissance détaillée de tous les produits admis, et d'assurer aux exposants tous les résultats qu'ils ont le droit d'attendre de cette grande solennité industrielle.

Les exposants qui n'auraient pas reçu de lettre de convocation sont priés de vouloir bien se joindre à cette assemblée, en se munissant de leur carte.

— Dimanche prochain, 5 mai, grandes eaux à Versailles. A cette occasion, il y aura sur le chemin de fer de la rive gauche des départs à toutes les demi-heures.

Les omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer sont établis :

Au Carrousel, hôtel de Nantes ; rue Feydeau, 5 ; rue du Vieux-Colombier, 6 ; place du Palais-de-Justice, 5 ; rue François-Miron, 2, et rue St-Martin, 256.

Le Tricycles conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer de la rive gauche.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE TRENTE-NEUF VOLEURS. — Des plaintes nombreuses, arrivées de tous côtés à la Préfecture de police, avaient signalé depuis quelque temps l'existence d'une bande de voleurs qui exploitaient sur une grande échelle tous les lieux publics : le Musée, les salles de concert, et principalement les églises. La fréquence et l'importance de ces vols, et surtout cette circonstance, qu'ils avaient lieu en même temps sur les points les plus éloignés, devaient faire croire à une vaste association de malfaiteurs.

La police s'émut avec raison de ces soustractions hardies et multipliées ; des instructions expresses furent données, une surveillance active fut exercée, et voici ce que l'on ne tarda pas à savoir.

Plusieurs malfaiteurs, hardis, adroits, intelligents, presque tous repris de justice, avaient imaginé d'établir en grand une association qui devait opérer simultanément dans les quartiers les plus opposés, afin de mieux égarer les investigations, et qui choisissaient de préférence les les lieux où se réunit la bonne compagnie. Ils avaient adpelé à eux de

chef de l'association, qui le payait généreusement, a été également arrêté. Il était porteur de trois médailles de commissionnaire, dont deux en son nom, et la troisième à un nom étranger.

C'est M. de Saint-Didier qui est chargé de l'instruction de cette affaire. (*Gazette des Tribunaux.*)

TRIBUNAUX.

AFFAIRE DE RIVE-DE-GIER. — COALITION D'OUVRIERS MINEURS. — CONDAMNATION. — Plusieurs audiences ont été consacrées par le tribunal de police correctionnelle de Saint-Etienne aux débats de cette affaire. C'est à l'audience du 29 avril que M. l'avocat du roi a prononcé son réquisitoire, terminé par ces paroles : « Que l'ouvrier soit bien persuadé qu'il n'y a pour lui de véritable amélioration à attendre que dans le travail et à l'abri des principes d'ordre sur lesquels repose notre société. » Me Sain, avocat des prévenus, a commencé sa plaidoirie en insistant sur ce point que notre législation est impuissante à protéger l'intérêt des masses. Il a montré, à l'aide de documents statistiques, que dans tous nos grands centres industriels le salaire de l'ouvrier s'en allait subissant une baisse de plus en plus considérable. Ainsi ces ouvriers qui, en travaillant huit à dix heures par jour, gagnaient, en 1830, 5 et 6 fr. par jour, ne gagnent plus aujourd'hui que 3 fr. 50 c., alors qu'on les fait travailler dix-sept heures.

« La cause première de cette misère envahissante, c'est, a-t-il ajouté, la coalition des capitaux. Il n'y a pas encore long-temps, Rive-de-Gier était exploité par plusieurs particuliers et par cinq sociétés. Aujourd'hui, ces cinq sociétés se sont réunies; elles forment ce qu'on appelle légalement une coalition. Leur capital est de 15,000,000, et l'étendue des concessions qui leur appartiennent envahit les trois quarts du bassin houiller de Rive-de-Gier. Les résultats de cette association ont été pour l'ouvrier diminution des trois quarts de son salaire. »

Arrivant aux faits spéciaux du procès, l'avocat a si vivement incriminé la conduite de l'autorité, que le président l'a interrompu à diverses reprises. Un débat s'est alors engagé entre le président et Me Sain, qui a fini par renoncer à la défense. Le lendemain, 30 avril, le jugement a été prononcé au milieu d'une foule considérable. Parmi les prévenus, six ont été acquittés, un condamné à deux ans de prison, un autre à six mois, deux à deux mois, un à un mois et quatre à quinze jours, enfin deux à six jours.

Bourse du 3 mai 1844.

Les fonds publics ont tous deux fléchi aujourd'hui; le 5 0/0 perdant 25 cent. et le 3 0/0 fermant à peu près comme la veille.

Les chemins de fer, généralement offerts, ont baissé, à l'exception de celui du Hâvre.

Le report sur le 5 0/0 s'est soutenu, pour fin de mois, au prix très élevé de 35 centimes.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50. — Autriche, 395; — id., série sortie), 530. — Belge, 1831, 103 5/8; — Id., 1842, 108. — Esp. passive, 6 ; — id., 3 0/0, 36 1/2. — Hollande, 61 1/4. — St-Germain (obl. anc), 1070. — Strasbourg (obl.), 1227 50. — Grand'-Combe (obl.), 1160. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1085. — Gaz anglais, 1050.

Fin courant : Belge, 1840, 105 1/2. — Naples, 102.

... 3 0/0 ... 82 1/2 à 37 1/2. ... F. pr. 5,495 90, 80 d. ... 85 10. 20 d. 50.

Bons du Trésor.
3 0/0 de 3 à 5 m.
3 1/3 à 8 m.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 83,00 à 00,00; courant du mois, 84,00 à 00,00; mai et juin, 00,00; 4 mois d'été, 87,00 à 85,00; 4 derniers mois, 92,00 à 00,00; 4 premiers mois 1844, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,50 à 00,00; œillette rousse, 78,00; lin, 72,50, 00,00; cameline, 75,00; chanvre, 78,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 78,00 à 79,00; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 78,00 à 79,00; 4 derniers mois, 80,00 à 78,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0/0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, fermes de 56,00 à 56 50.
— de Russie disponibles, 56,50 à 57,00.
— 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.
— en branches, 44,50 et 45,50. — Chandelles, 59,00 à 59,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louise de Lignolles, 3 Chapeaux.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
6 h. 1/2 ODÉON. — Représ. extraord.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Polka. Cabaret. Clémence. Moyen.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Turlututu. 3 Polkas. Sirènes.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Alberta 1re. Zélia. Doct. Robin. L'oncle.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Polka. Mme Camus. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Trente ans. L'Ombre.
6 h. 1/2 GAITÉ. — 1re rep. de Jacques le Corsaire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

2 Mai.			3 Mai.		
Arrivages	1459 q.	68 k.	Arrivages	1612 q.	39 k.
Ventes	888	27	Ventes	1724	29
Restant	12851	70	Restant	12738	80
Cours moyen		39,41	Cours moyen		36,86
Cours-taxe		38,63	Cours-taxe		37,93

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	10q.	99k.	51,60 à 54,80	Gr.	9q.	85k.	42,00 à 57,35
1re	540	08	38,20 à 40,10	1re	376	66	38,05 à 40,10
2e	32	97	36,95 à 37,55	2	1015	79	35,05 à 37,90
3e	0	00	00,00 à 00,00	3e	23	12	32,50 à 33,75
4e	9	35	24,00 à 27,40	4	12	56	24,45 à 00,00
Al.	178	50	36,95 à 40,10	Al.	907	24	36,60 à 39,50

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 2 mai. *Cours légal*. — Froment : 17,45 à 19,15. — Avoine : 8,36 à 9,24. Il y avait peu d'acheteurs, et les affaires, très insignifiantes, se sont traitées en baisse de quelques centimes.

LA FERTÉ-GAUCHER, 1er Mai. — Froment 1re : 20,00; 2e : 19,66 ; 3e : 18,66. — Seigle : 10,66 à 11,32. — Orge : 9,32 à 10,00. — Avoine : 13,32 à 15,00.

ORLÉANS, 27 Avril. — Froment 1re : 20,25; 2e : 18,69. — Méteil : 16,87 à 18,50. — Seigle : 12,65 à 12,75. — Orge : 11,50. — Avoine : 8,60 à 9,25.

CAMBRAI, 1er Mai. — Froment blanc : 16,00 à 19,50; de roux : 15,00 à 19,00. — Escourgeon : 13 à 13,80. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Avoine : 6,09 à 7,00.

RENNES, 30 Avril. — Froment : 18,00. — Méteil : 15,00. — Seigle : 15,00. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25. — Sarrazin : 9,10.

AGEN, 27 Avril. — Froment : 24,48. — Seigle : 16,00. — Avoine : 8,50. — Maïs : 12,50. — Haricots : 14,50.

Marchés étrangers. BRUGES, 27 Avril. — Froment : 16,73. — Seigle : 9,43. — Sarrazin : 9,70. — Orge : 11,03. — Avoine : 6,81.

BRUXELLES, 1er Mai. Prix du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 22 au 27 Avril.

	Froment. Pr. moy.	Seigle. Pr. moy.
Arlon	17,40	12,00
Anvers	18,77	10,74
Bruges	16,73	9,43
Bruxelles	17,28	9,70
Gand	16,71	9,80
Hasselt	18,85	10,70
Liége	17,10	10,04
Louvain	18,09	10,25
Namur	16,96	10,12
Mons	15,99	9,35
	17,39	10,32

Les 1000 kil. de froment restent soumis au droit d'entrée de 37,50, et le seigle à celui de 21,50. — Le droit de sortie sur ces deux céréales est toujours de 0,25 pour 1000 kil.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 2 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1615	1605	10	1 22	1 10	» 98
Vaches.....	44	42	2	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	888	868	20	1 80	1 64	1 48
Moutons..	6063	6061	03	1 50	1 32	1 10

PARIS, *halle aux vaches du 3 Mai.* — Vaches amenées et vendues, 159, à 1,28—1,14—1,00. — Taureaux amenés et vendus, 9, à 1,06—0,92—0,78. Vente facile.

LA CHAPELLE ST-DENIS, 3 Mai. — Veaux amenés, 865, tous vendus : 1,60—1,40—1,20. — Porcs amenés, 715; vendus, 508 : 1,30—1,10—1,05.

BOURGES, 27 Avril. — Bœufs gras : 0,80. — Vaches : 0,60. — Veaux : 0,80. — Moutons gras : 0,80. — Brebis : 0,60. — Porcs gras : 1,00.

METZ, 26 Avril. — 51 bœufs : 1,18—1,14—1,10. — 48 veaux : 1,30—1,20—1,10. — 19 moutons : 1,30—1,20—1,10. — 5 taureaux : 0,96—0,90—0,84. — 27 vaches : 1,10—1,02—0,94. — 32 porcs : 0,90—0,85—0,80.

Société royale d'agriculture DE ST-QUENTIN.

La société royale d'agriculture de St-Quentin doit donner le 9 mai prochain un concours dont voici à-peu-près le programme :

Prix aux béliers et brebis ayant la plus belle laine pour le peignée, aux béliers et brebis ayant la plus belle laine pour la carde;

Aux béliers et brebis issus de divers croisements;

Une médaille d'or et une médaille d'argent aux deux plus beaux taureaux de 2 à 6 dents de tous pays, appartenant ou non au département;

Aux plus belles génisses;

Enfin des primes aux domestiques et ouvriers de ferme.

VENTES.

PARIS, 3 Mai. — On annonce pour le 11 courant, la vente de 5 pouliches, 4 poulinières et 5 poulains provenant du haras du Pin. La vente aura lieu au dépôt des remontes du bois de Boulogne.

BELGIQUE. — Le 6 courant on vend aux enchères publiques tous les chevaux du beau haras de Cambron, près Mons (Belgique). Cet établissement contient un très grand nombre d'étalons, poulinières et poulains pur sang, de chasse, de trait et à deux fins.

Laines (le kil.).

PARIS, 3 Mai. — Il s'est fait peu d'affaires depuis quelque temps. Les laines pour le peigne deviennent rares, et les acheteurs attendent la tonte, qui avancera cette année si le beau temps continue.

On espère que les marchés aux laines seront mieux garnis cette année que l'an dernier; la laine est aussi plus nerveuse et mieux nourrie.

Les peignés, dans les prix de 9,00 à 12,00, sont toujours rares et très demandés; les cardés restent en calme; les prix ne s'améliorent pas, ce qui est dû à une production trop active : on pense cependant qu'il y aura une reprise en mai ou juin, surtout sur les qualités intermédiaires et communes.

REIMS, 27 Avril. — Les laines et fils peignés sont rares et recherchés; la hausse ne paraît pas encore vouloir s'arrêter. Les laines pour la carde reprennent faveur et augmentent : les filateurs augmentent aussi leurs prix de façon. Moins d'affaires cette semaine que les précédentes.

Laines lavées à dos : 4,20 à 5,50. — Bourgogne métis : 4,50 à 5,00. — id. mérinos : 5,00 à 5,50. — Soissonnais : 4,20 à 4,70. — Champagne : 4,30 à 5,50. — Agneau à dos de Picardie : 3,00 à 3,50. — Id. Champ. 4,10 à 4,30. — Id. Bourgogne : 4,10 à 4,40. — Laines d'Allemagne, propres au peigne : 4,50 à 7,25. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne : 4,20 à 7,25. — Mères-laines d'Espagne : 4,60 à 5,75. — Id. d'Italie : 4,20 à 4,60. — Id. de France : 5,00 à 7,25. — Id. jaunes fines : 5,00 à 6,75. — Id. jaunes communes : 4,30 à 5,00. — Abats lavés : 4,25 à 5,25. — Abats lavés à dos : 2,30 à 2,90. Mères-laines de Berry refinés : 5,00 à 5,60. — Id. courantes : 4,75 à 5,00. — Id. 3e qualité : 4,25 à 4,75. — Cuisses de Berry : 3,00 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées) : 3,00 à 3,90. — Id. d'Allemagne : 3,00 à 3,60. — Ecouailles-métis : 5,00 à 6,50. — Id. de Berry, 1re : 4,75 à 5,20. — Id. de Berry, 2e : 4,50 à 4,75. — Agneaux lavés (au panier) : 5,00 à 7,00. — Id. de Berry, 1re : 4,60 à 5,25. — Id. de Berry, 2e : 4,40 à 4,60. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais : 1,90 à 2,20. — Mères-laines en suint de Picardie : 1,80 à 2,00. — id. triées pour le peigne : 2,40 à 3,50. — Blousses : 4,25 à 5,50. — Blousses extra-fines : 5,50 à 8,00.

Soies.

Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.

Un temps magnifique continue à régner dans nos contrées et achève le développement presque complet de la feuille du mûrier. La plupart de nos éducateurs sont à l'ouvrage et ont les plus belles espérances sur la récolte. Les retardataires se hâtent de se procurer de la graine à tout prix, et encore n'en trouvent-ils pas; toute celle qui était dans le pays et celle qu'on avait fait venir du dehors étant épuisée. Dans le Gard, Vaucluse, l'Hérault et les autres départements du Midi les vers sortent du second âge, sans qu'il y ait aucune plainte. Dans la Drôme et l'Ardèche les éclosions se sont très bien faites, et la réussite paraît certaine.

Au marché de Joyeuse, mercredi dernier, les soies grèges se sont vendues, en belles qualités, 33 fr. 90, 33 fr. 25 et 32 fr. 80 le demi kilo; — les qualités ordinaires, 32 et 31 fr.

La graine se payait 15 à 18 fr. les 32 grammes.

A Aubenas, le 27 courant, le prix des grèges était moins bien tenus; le désir de vendre faisait céder à 50 cent. au-dessous du prix de la dernière cote; les affaires ont été de peu d'importance; les belles qualités de soie se sont encore bien vendues :

12/14 d. soies ord. (1/2 k.)		30,50 à 31
12/13 d. soies courantes,	31	à 31,25
11/12 d. soies	id. 32	à 32,25
10/11 d. soies	id. 32,50	à 33
9/10 d.	id. 33	à 33,50
9/10 d.	id. de Joyeuse, 33,50	à 33,90
12/14 d. Soie de filature d'ordre,	34	à 35
12/13 d. id. 4/5 cocons,	35	à 35,50
9/10 d. id. 3/4 id.	36	à 36,50
9/10 d. id. 3/4 S.-J.-du-Gard,	37	à 38

La graine se vendait à midi 15 fr. les 32 grammes, plus tard 18 fr. et sur le soir 20 et jusqu'à 25 fr. Ce dernier prix tenu par des agioteurs a été la cause d'une rixe assez violente, où force coups se sont donnés; mais l'intervention du commissaire de police a mis fin au combat sans qu'il y ait eu du sang répandu.

Il n'y a pas eu de variation dans le prix des soies au dernier marché du 26 courant, à Romans; il s'y est fait quelques affaires à la cote ci-jointe :

14/16 d. soies ordin. (1/2 kil.)	30	à 31
12/14 d. soies de pays,	31	à 31,50
12/13 d. soies courantes,	31,50	à 32
12/13 d. soies de Peyrins,	32	à 33

A Avignon, les grèges sont toujours tenues à des prix élevés.

A Marseille, la position des soies n'a pas changé pendant la semaine écoulée, malgré le mouvement qui s'est manifesté à Lyon. Mais 12 à 1,500 balles, en toutes sortes, ayant été débarquées ces jours-ci, le mouvement va reprendre sans doute. — On écrit au *Courrier du Gard* « que le 20 de ce mois on a débarqué 58 balles Castravan; il se trouve dans cette partie des balles en jolies marchandises, en brin moyen et en brin assez fin. — Le 25 ou 26 courant, il doit entrer en ville 269 balles Castravan qui sont encore en quarantaine. Il vient d'entrer en quarantaine 129 balles Perses d'origine et 11 balles Brousse long guindre. Il est arrivé également 40 balles soie d'Espagne. — Le 10 mai prochain, on mettra en vente aux enchères publiques 39 balles soie de Bengale Horripoul. »

La consommation a été à Marseille, pendant les huit jours écoulés, de 8 balles Perses à 18 et 19,50 le 1/2 kil. — 4 b. Royale à 28 et 31 fr. — 2 b. Syrie fine à 29 f. — 4 b. Morée fine à 28 fr. — 6 b. Baruthine à 12 et 13 fr. — 6 b. Brousse L. G. à 17,50 et 19. — 4 b. Entredouble à 23 f. — 3 b. Helandeck à 25 fr.

pour un des plus grands intérêts de l'humanité. Nous devons penser que, s'il était question d'une pétition sur l'organisation du travail, les prêtres chrétiens iraient également à la chambre témoigner, par leur présence, qu'ils portent intérêt au pauvre travailleur exploité, à quelque race qu'il appartienne.

M. le ministre de la marine avait annoncé, avec une certaine solennité, qu'il ferait connaître les vues du cabinet sur la question de l'émancipation. Les colons étaient assez inquiets. Pour nous, nous supposions que le ministère n'avait rien à dire, et nous ne nous sommes pas trompés.

M. Alphonse Denis, au nom de la commission, tout en rendant hommage aux sentiments généreux qui avaient inspiré les pétitionnaires, proposait l'ordre du jour. L'honorable rapporteur citait des autorités importantes, MM. le duc de Broglie et Schœlcher, pour constater que l'état des esclaves aux colonies s'était considérablement amélioré. Le principe de l'émancipation, disait-il, est admis; mais la commission pense qu'il faut procéder à cette œuvre avec prudence et la préparer par des mesures successives. Or, les pétitionnaires demandent une abolition absolue, immédiate, et ne semblent même pas accepter le principe de l'indemnité. M. Denis, en terminant, a insisté sur la nécessité de ménager les intérêts de nos colonies, qui se lient intimement à ceux de notre marine et de la production métropolitaine.

Les conclusions du rapport ont été chaleureusement attaquées par M. Agénor de Gasparin. M. de Gasparin a soutenu, avec raison, qu'une proposition d'ordre du jour était un anachronisme, et semblait remettre en question le principe de l'émancipation. Il importe que la chambre ne laisse pas de doute aux colons sur les intentions de la métropole. Il n'est pas nécessaire que le mode d'émancipation indiqué soit conforme aux idées de la majorité : renvoyer la pétition aux ministres, c'est montrer qu'on s'associe au vœu des pétitionnaires pour ce qui regarde le but poursuivi, l'abolition de l'esclavage ; c'est une manière de stimuler le zèle du gouvernement. Dans l'intérêt même des colonies, il faut que la volonté de la métropole leur soit incessamment présente, afin que les colons se préparent, aident eux-mêmes à l'acte d'émancipation. Cet acte ne saurait être retardé, car le voisinage des hommes affranchis dans les îles anglaises menace l'ordre public dans nos établissements. Les idées, comme l'océan, prennent leur niveau, a dit l'illustre M. de Lamartine. D'ailleurs, en cas de guerre, n'y a-t-il pas un grand danger à ce que le drapeau anglais puisse apparaître aux Noirs comme le signe de la liberté?

M. de Gasparin a ajouté que les résultats de l'acte d'affranchissement n'avaient pas eu de mauvais effets, dans les colonies anglaises, et que le travail tendait à s'y rétablir dans des conditions normales.

En somme, les considérations exposées avec chaleur par M. de Gasparin ont fait impression sur la chambre. Nous regrettons presque que l'honorable député ait cru devoir répondre aux niaiseries que publient certains charlatans aux gages des colons, sur le prétendu bonheur des noirs. Les hommes sensés savent ce que valent ces grotesques plaidoyers en faveur de l'esclavage, et les colons savent ce qu'ils coûtent.

Le débat n'a pas tardé à tomber dans des détails assez insignifiants. M. Jollivet a fait un discours d'une excessive longueur, que la chambre fatiguée écoutait à peine. M. Ledru-Rollin a eu quelques bonnes inspirations. Il a aisément démontré que les mesures prises ici de très bonne foi par le gouvernement allaient se perdre devant la force d'inertie généralement déployée par les colons.

Quant au ministre de la marine, il est venu simplement déclarer que le gouvernement n'estimait pas que le moment fût venu d'admettre l'un ou l'autre des projets d'émancipation présentés par la Commission des affaires coloniales, et qu'il se bornerait à adopter toutes les mesures susceptibles de rendre le noir digne de la liberté. M. Guizot a complété les déclarations de son collègue. Le gouvernement a la ferme volonté d'accomplir l'acte d'émancipation, et il s'occupe avec activité de préparer les esclaves à la vie libre de citoyens par l'éducation morale et religieuse.

M. de Tracy a pris acte des promesses de M. Guizot, et la chambre, presque unanimement, a prononcé le renvoi de la pétition aux ministres.

On sait que nous apportons une grande réserve dans cette question de l'émancipation des noirs esclaves. Pourtant, nous ne saurions être satisfaits de l'attitude du gouvernement et de la chambre. Nous voudrions voir plus clairement l'intention d'agir, et de mettre un terme à l'esclavage par des mesures d'organisation garantissant tous les intérêts. Nous avons toujours protesté et nous protesterons contre les exagérations de certains négrophiles, et surtout contre les plans d'une émancipation confuse, d'un abandonnement en liberté ; mais autant nous sommes opposés à des mesures brusques et maladroites, autant nous sommes ennemis du *statu quo*. Au train dont vont les choses, il semble qu'on veuille renvoyer indéfiniment la solution de la question coloniale. Tout le monde à la chambre paraît considérer quelques soins d'éducation religieuse comme le moyen suprême de salut et pour les noirs et pour les colons. Quand vous aurez prêché et moralisé l'esclave (et vous ne ferez pas mieux que l'Angleterre avec ses zélés missionnaires) obtiendrez-vous autre chose, après trente années d'efforts, que ce que nous voyons dans les colonies anglaises? Or, de l'avis de tous les esprits sensés, les résultats de l'émancipation sont fâcheux à certains égards et pleins de périls. Le travail souffre, l'affranchi n'a pas tiré assez de profit de sa liberté ... espérons que ... celui de Londres, les rudes atteintes de l'expérience, pour se décider à régulariser l'immigration. M. le ministre de la marine a rendu hommage aux bonnes dispositions des colons de Bourbon, pour la préparation des esclaves à la liberté. Que le gouvernement songe donc à récompenser ce zèle, en traitant avec l'Angleterre des conditions de l'émigration des Indiens pour notre colonie orientale.

L'introduction de nouveaux travailleurs est chose indispensable pour la prospérité de nos établissements ; mais cette mesure ne suffit pas. Ce qu'il faut avant tout, c'est l'organisation des travailleurs, c'est la constitution disciplinaire des ateliers dans les colonies. Un travail important, celui de M. Jules Lechevalier sur la colonisation de la Guyane, indique avec intelligence la voie dans laquelle, à cet égard, il convient d'entrer. C'est un premier degré d'affranchissement avec des garanties d'ordre et de travail pour le colon, avec des garanties d'amélioration et de progrès pour le noir affranchi. C'est l'enrégimentation des travailleurs avec participation aux bénéfices des établissements industriels.

Nous aurons occasion de revenir sur cette question de l'émancipation, dont toutes les âmes généreuses sont justement préoccupées. Nous regrettons que les ministres n'aient pas cru devoir s'engager un peu plus sérieusement aujourd'hui, et qu'ils n'aient pas annoncé des mesures prochaines et pour l'immigration des travailleurs libres, et pour l'organisation des ateliers coloniaux. Nous regrettons enfin qu'ils ne nous aient pas montré, dans un avenir moins vague, l'acte d'abolition de l'esclavage. Un intérêt politique important s'attache actuellement à la question de l'émancipation. Il est un vaste pays, une population qui parle notre langue, auxquels il importe que la France fasse accepter sa suzeraineté: c'est Haïti. L'humanité nous commande de secourir cette ancienne colonie française, jadis florissante, aujourd'hui misérable et souffrante. Pour qu'Haïti puisse consentir à renouer des liens de famille avec la France, il faut qu'elle ait vu disparaître, avec l'esclavage, les souvenirs douloureux qui l'ont séparée de la mère-patrie.

Séance de la Chambre des Pairs. — Adoption de l'amendement de la commission.

Malgré les efforts de M. Cousin, l'amendement de la commission a été adopté par la chambre à une très grande majorité. Cet amendement est, en lui-même, un hommage rendu au principe que nous avons soutenu, dès l'origine, la distinction entre l'État et l'Université. Le corps universitaire et tous les établissements libres seront soumis au même programme pour le baccalauréat ès-lettres.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Histoire du docteur Akiba (1).

Akiba demeura trois jours à réfléchir. Hélas! pensait-il, j'aime Rachel, et mon âme lui appartient, mais je suis pauvre ; au lieu de fortune je devrais lui offrir au moins la science et la gloire, une gloire égale à celle des grands docteurs de la loi, Hillel et Schammaï, mais je ne sais rien ; j'ai l'âge d'homme et ne pourrai plus rien apprendre. J'ignore jusqu'à mes lettres, et je ne distinguerais pas un *mem* d'un *samech*. Comment, inculte comme je suis, pourrais-je en toute ma vie apprendre à lire la loi, à l'interpréter et devenir une lumière en Israël! Comment les divins préceptes s'imprimeront-ils jamais dans ma mémoire endurcie!

Le troisième jour de ces méditations, en tirant de l'eau d'un puits pour abreuver ses moutons, Akiba reconnut que le couvercle de pierre était usé et comme rongé par la corde. Eh quoi! s'écria-t-il, cette corde molle a pu changer la forme d'une substance aussi dure, et les textes de la loi divine, indestructibles comme le fer, ne pourraient pas se graver dans ce cœur charnel! Akiba se décide. Le soir même son troupeau passa devant les fenêtres de Rachel ; le bélier qui marchait en tête portait aux cornes un ruban rouge. Un quart-d'heure après, quand Akiba fût entré dans un défilé formé par des rochers qui masquaient à ses yeux la maison de Gamaliel, une servante de Rachel l'atteignit, lui prit la main, le reconduisit par des chemins détournés dans la ville de Rabbath-Moab, et le fit entrer dans la demeure de Rabbi Joezer, le président du Sanhédrin. Rachel s'y trouvait déjà; les deux amants, en présence du magistrat, déclarèrent qu'ils se prenaient pour mari et pour femme ; ils échangèrent leurs anneaux : acte en fut dressé. Maintenant, dit Rachel au berger en le prenant à l'écart, ne rentre pas dans la maison de mon père. Le sentier que tu parcourais aujourd'hui est rempli de précipices ; on te croira mort par accident ; pars pour Jérusalem, emporte ces pièces d'or que m'a procurées la vente de mes bijoux. Tu ne dois pas me refuser, je suis à toi avec tout ce que je possède : étudie long-temps à la grande synagogue: je mesurerai ton amour à la longueur de tes travaux. Deviens célèbre, et ne reparais ici qu'avec le titre de rabbi.

Peut-être Akiba avait-il espéré un autre dénouement à son mariage, mais Rachel lui déclara qu'elle ne pouvait appartenir entièrement qu'à l'homme le plus savant, le plus utile de la Judée. Elle attendait de lui des efforts pénibles; une vague promesse de mariage ne l'aurait pas décidé à changer complètement de vie ; l'anneau nuptial qu'il portait au doigt devait lui prouver que les paroles de Rachel étaient sérieuses ; elle avait rempli sa promesse : Akiba ne devait pas oublier à quelles conditions cette promesse devait recevoir une réalisation complète.

Akiba se laissa convaincre et partit à pied, cette nuit même, avec l'ardeur que retrouvèrent les chevaliers du moyen-âge quand ils allaient combattre pour leur maîtresse. Il était impatient d'apprendre, de s'attaquer aux lettres de l'alphabet hébraïque, à ces monstres, à ces sphinx dont il fallait deviner l'énigme : nombres, lévitique, deutéronome, il voulait tout épeler, tout comprendre, jusqu'aux psaumes d'Asaph et aux livres d'Addo le voyant.

Rabbi Joezer le vit partir avec un sourire de triomphe. Ce légiste tenait enfin sa vengeance. Sur les ouvertures que la confidente lui avait faites, il avait consenti à célébrer le mariage de Rachel et d'Akiba, mariage auquel il pouvait donner seul une consécration légale, mais son dessein était d'avilir et de perdre la jeune fille qui l'avait méprisé, lui, docteur de la loi, pour épouser un vil pâtre. Avant que Rachel fût rentrée dans sa demeure, où elle espérait se glisser furtivement comme elle en était sortie par les soins de Joezer, Gamaliel apprenait tout, l'indigne amour et le mariage de sa fille. Son désespoir et sa colère furent immenses. Il voulait déchirer ses vêtements, mais, réfléchissant qu'ils étaient encore neufs, il les respecta et se contenta de jeter de la cendre sur sa barbe et sur ses cheveux. Il jura par les démons Lilith et Mahalath, par les anges Adiriron et Achtariel, Sandulphon et Adrianel, Ansisiel et Patchiel, Seraphiel et Sangasael, Michael et Gabriel, Raphael et Mescharétiel; il jura par les Séraphimes, les Chroubines et les Ophanimes, que jamais sa fille, par donation, par testament ou par héritage, n'aurait une obole de ses biens : il le jura même par le nom du Seigneur, le nom quadrilitère, le nom ineffable dont la puissance peut bouleverser le ciel et la terre, JÉHOVAH!

La fureur de Gamaliel alla si loin que plusieurs esclaves, effrayés par sa pâleur et par ses éclats de voix, coururent au-devant de Rachel qu'ils aimaient à cause de sa bonté et lui dirent : maîtresse, ne rentrez pas! Il y va peut-être de votre vie. Rachel ne rentra pas chez son père. Elle et sa suivante se retirèrent chez une pauvre femme qui lui avait souvent fabriqué des chaussures. Le mari de cette femme, parti pour un voyage au-delà des mers, lui envoyait strictement chaque année ce qu'un mari doit à sa femme d'après la loi et rien de plus, c'est-à-dire deux mesures de froment, une mesure de figues, une demi-mesure de légumes et une demi-mesure d'huile par semaine; il lui fournissait un lit, deux matelas, l'un fin, l'autre commun, un voile pour sa tête et une ceinture pour ses reins. Le commerce des souliers ne prospérait pas. Rachel et sa suivante se mirent au travail, mais les doigts qui maniaient gauchement l'aiguille, tenaient l'alène plus maladroitement encore. Souvent les trois femmes furent obligées de glaner, d'exercer les droits que les docteurs assurent au pauvre sur l'olive oubliée et sur la gerbe perdue.

Ainsi, Rachel tomba dans la dernière misère, ne demandant rien à son père, et conservant tant de fierté que les hommes qui spéculent sur la pauvreté des belles filles, n'osaient pas lui parler d'amour.

Cependant, à Jérusalem, Akiba travaillait avec énergie. Les docteurs qui enseignaient à la grande synagogue, trouvaient en lui l'auditeur le plus assidu. Bientôt il put déchiffrer l'alphabet depuis l'*aleph* jusqu'au *thav*. Il connut la valeur de tous ces caractères qui conservent la trace de leur origine hiéroglyphique. Il distingua le *beth* qui est une maison, le *ghimel* qui dresse le cou du chameau, le *hain* dont le nom veut dire œil, et qui ressemble à l'œil des momies, le *caph* creusé comme notre C et dont le nom signifie plateau de balance, paume de la main, cassolette; le *vav*, crochet par le nom, par la forme et par l'usage, le *vav* qui sert à lier les mots, à les accrocher ensemble, le *schin* trident formidable. Le dessin primitif de cette lettre est la terre égyptienne d'où poussent trois fleurs de lotus.

Des lettres Akiba voulut connaître autre chose que la forme. Bientôt il apprit leurs emplois religieux et magiques ; il sut que la première et la dernière lettre de la bible, rapprochées l'une de l'autre, donnent le mot *cœur*, ce qui veut dire : tout israélite doit porter la Bible dans son cœur ; il sut que les lettres qui composent le mot *âne*, quand elles sont retournées forment le mot *clémence*; dès-lors il comprit par quel symbolisme les prophètes ont dit que le messie arriverait monté sur un âne, c'est-à-dire appuyé sur la clémence. Il lut dans le psaume III : beaucoup de nations se sont élevées contre le Seigneur, et dans le mot beaucoup, *Rabim* il trouva les initiales des Romains, des Arabes, des Babyloniens, des Ioniens et des Mèdes.

Akiba vérifia que la lettre *hé*, qui est notre H, possède au plus haut point la vertu prolifique. Le patriarche *Abram* était sans enfants, le Seigneur ajoutant une *h* à son nom, l'appela *Abraham*, et bientôt après il lui naquit un fils.

Dans ces utiles et profondes études, Akiba ne passa pas moins de douze années. Il devint rabbi, c'est-à-dire maître, et les disciples se groupèrent autour de lui.

Lorsque ses sectateurs eurent complété le nombre de douze mille, il crut avoir acquis assez de gloire pour satisfaire l'ambition de Rachel, et, suivi de ses douze mille disciples, il se dirigea vers le pays de Moab. La troupe savante passa le torrent de Cédron, longea la mer Morte et s'avança jusqu'à Rabbath-Moab. Akiba revoyait avec émotion les plaines où il avait conduit ses brebis, et vu de loin Rachel ; enfin, dans un pauvre quartier de la ville, il entendit un vieillard (c'était Simon, le secrétaire de Gamaliel), qui disait dans l'intérieur d'une boutique : pourquoi demeures-tu comme une veuve dans l'attente inutile de ton mari? Une voix de femme répondit avec assurance : « S'il tenait à faire ma volonté tout entière, il passerait encore douze ans à la grande synagogue. » Le docteur avait reconnu la voix de Rachel et ne pouvait s'y méprendre. « Allons, se dit-il, puisqu'elle l'exige, il faut obéir. » Arrêtant du geste la marche de ses disciples, il reprit la route de Jérusalem et travailla douze ans de plus. Il pénétra cette fois dans les arcanes de la science. Lui demandait-on pourquoi beaucoup d'israélites ont la barbe rousse, il répondait : « Lisez l'Exode, chapitre 32, verset 20 :

« Moïse prenant le veau d'or qu'ils avaient fait, le brisa, le réduisit en » cendre, délaya cette poussière dans un vase et la fit boire aux adorateurs de l'idole. »

La barbe des israélites qui ont bu cette cendre a pris immédiatement la couleur d'or, et cette couleur s'est transmise à leurs descendants. — Comment le Seigneur Dieu passe-t-il sa journée? — Il commence par se faire attacher ses phylactères au front et au bras droit par les mains de son serviteur Moïse ; il relit ensuite le livre de la loi, puis il se fait porter sur l'aile des vents aux quatre extrémités du monde ; enfin, le soir, il parcourt les mers, assis sur le dos de Léviathan. Ce monstre est un poisson dont le corps a mille lieues de longueur. — Qu'arrivera-t-il de Léviathan le jour du jugement dernier? — Il sera tué, mis au court bouillon et servi sur une table immense où tous les justes feront un festin de

(1) Voir le feuilleton d'avant-hier et d'hier.

L'Université elle-même n'y sera pas davantage soumise. Pourvu que les élèves soient capables de passer leur examen du baccalauréat ès-lettres ; qu'importe les autres études qu'ils pourront avoir faites ? Cela résulte de l'esprit de la loi, qui a pour but d'établir la liberté de l'enseignement, conformément au vœu de la charte. Cela résulte aussi des paroles de M. le rapporteur de la commission, qui a dit que l'enseignement donné par les établissements libres pourrait être *matérialiste, panthéiste, socialiste*, etc. Si l'ordonnance royale était impérative, on arriverait à avoir une *philosophie d'Etat*. Or, M. Barthe, qui a soutenu l'amendement, et M. le rapporteur de la commission ont tous deux déclaré formellement qu'ils ne voulaient ni d'une *religion d'Etat*, ni d'une *philosophie d'Etat*. La chambre s'est associée à ces paroles. Il faut donc conclure que le programme d'études tracé par l'ordonnance royale, ne sera point impératif, en ce sens que les établissements libres et l'Université elle-même pourront enseigner d'autres choses que celles qui seraient contenues dans ce programme.

Terminons par une réflexion. Si la chambre des pairs est conséquente au principe de la distinction entre l'Etat et l'Université, principe qu'elle vient d'introduire dans la loi en votant l'amendement de la commission, elle doit supprimer l'autorisation préalable, et recourir, soit pour la surveillance, soit pour les examens, à des éléments neutres, et représentant directement l'Etat comme nous l'avons demandé dès l'origine de la question.

De la réforme pénitentiaire.

Les dangers que nous apercevons dans le système cellulaire ne sont point ceux que d'autres gens ont cru y voir. Loin d'appeler de nouvelles rigueurs sur les malheureux que la justice atteint, nous pensons que la société, qui a bien sa part de responsabilité dans la faute des criminels, leur doit une certaine indulgence, et ce n'est pas sans un sentiment d'horreur que nous avons entendu vanter à la chambre l'exposition qui flétrit le condamné, la marque ignominieuse qui le raie de la société pour toujours, et le bagne, surtout le bagne, parce qu'il tue plus vite et plus sûrement que les autres peines. Ces doctrines de bourreau, comme les appelle la *Presse*, ne sont plus de notre temps, et un législateur devrait savoir que le système répressif suit la marche des sociétés et progresse avec elles. Autrefois la société voyait dans la peine l'intimidation et la vengeance; elle y voit aujourd'hui l'intimidation, mais aussi la moralisation du coupable; un temps viendra où le crime sera considéré comme folie et le coupable traité comme un malade. L'idée qui domine aujourd'hui cette grave question de la réforme pénitentiaire, c'est une idée de moralité, il ne s'agit plus

moyens de tourmenter le prisonnier solitaire et de l'accabler de privations, ce qu'on ne saurait faire dans l'emprisonnement en commun. Toutes ces objections sont graves, et nous sommes loin, comme on le voit, de les dissimuler ; cependant, malgré tout ce qu'il y a de fondé dans ces objections, nous sommes partisans de l'emprisonnement cellulaire.

C'est qu'il y a dans le système opposé des inconvénients encore plus graves. Mettre en commun ces hommes qui se sont fait une habitude du vol et du meurtre, leur permettre de former ensemble de nouveaux complots contre la sécurité publique et de préparer à l'avance l'exécution de leurs tentatives coupables, c'est encourager le crime. Placer au milieu de ces hommes corrompus celui qui s'égare pour la première fois et qui pourrait être ramené dans une voie meilleure, c'est le conduire à l'école de la dépravation et le perdre pour toujours ; forcer les prévenus, les accusés que la loi présume être innocents et qui, pour la plupart, seront déclarés tels par la justice elle-même, de subir un contact impur avec la lie des prisons, c'est leur imposer une sorte de solidarité qui les déshonore ; c'est les exposer à des influences qui peuvent devenir dangereuses, et certainement c'est dépasser les droits que la société donne à ceux qui la protègent contre ceux qui la menacent. Si la moralisation du coupable est le but élevé de la loi, il faut admettre le seul moyen qui permette de l'atteindre, la séparation des détenus. Il est impossible que la loi tolère plus long-temps ce mélange d'éléments corrompus ou prêts à se corrompre, ce contact de membres gangrénés et pourris qui pourrissent les autres membres. Il faut enfin que la prison se transforme en un lazaret moral d'où le coupable sortira purifié pour rentrer dans le sein de la société qui lui pardonne.

Ces considérations morales nous paraissent suffisantes pour faire adopter le système de l'emprisonnement cellulaire; mais ceux que de pareils arguments n'auraient pas encore convaincus, n'ont qu'à lire le livre substantiel que M. Moreau-Christophe a publié dernièrement sur cette matière; ils y verront les inconvénients et les vices de l'emprisonnement en commun non seulement présentés sous des couleurs effrayantes, mais démontrés par des faits et par des chiffres plus effrayants encore ; c'est là un livre qui ne laisse aucun doute dans l'esprit et qui force invinciblement la conviction, à tel point que la question n'est plus de savoir si l'on adoptera l'un ou l'autre système, mais bien plutôt comment, dans quelles limites, avec quels ménagements on appliquera le système de l'emprisonnement cellulaire.

Les articles 3 et 7 de la loi qui laissent au ministre le soin de régler le régime intérieur des prisons accordent ainsi au pouvoir une si grande latitude que nous croyons devoir appeler sur ce sujet l'attention des députés. Nous reconnaissons volontiers que la chambre ne peut entrer dans tous les détails d'un règlement de prison, mais nous pensons qu'elle ne doit point négliger de poser quelques principes essentiels dont le ministre ne puisse s'écarter. Le régime

roues, comme pour celles à deux roues, est fixé aux centimètres ; les poids correspondants à chaque largeur des jantes, au lieu d'être constants pour toute l'année, auront, toutes les fois qu'il s'agira de roulage au pas, un tarif d'été et un tarif d'hiver ; l'échelle de largeur des jantes, au lieu de s'arrêter à 14 centimètres, sera portée à 17 ; les voitures employées par les propriétaires, colons et fermiers pour transport de leurs denrées aux marchés voisins, seront soumises à ces dispositions, toutes les fois que leur poids dépassera 2,500 kilogrammes pour les voitures à deux roues et 4,000 kilogrammes pour celles à quatre roues. Quelques unes de ces modifications ont été vivement critiquées dans les bureaux. M. Garnier-Pagès a soutenu le système de la libre circulation pour le roulage.

Le second projet de loi, celui sur la police des chemins de fer, a été longuement débattu. M. le marquis de Lagrange a surtout insisté sur les mesures à prendre pour limiter l'omnipotence des compagnies.

Les commissions nommées pour examiner ces deux projets de loi sont favorables au ministère.

La *Gazette de Leipsig* rapporte que des recrues polonaises se rendant en Russie, mirent le feu à une maison dans laquelle on les avait entassées. Quelques-uns de ces soldats ont péri dans les flammes ; d'autres se sont sauvés à la nage ; six de ces derniers ont été rattrapés par la police, et ils ont été exécutés. L'odieux de cette affaire, c'est que la justice russe a forcé les parents de ces malheureux à assister au supplice de leurs enfants.

Le journal les *Antilles*, feuille importante qui se publie à la Martinique, et que nous recevons jusqu'à la fin de février, renferme d'intéressants détails sur divers essais d'éclairage à l'alcool faits dans cette colonie. Chose digne de remarque, ce nouveau problème que remue la science, a son importance particulière au point de vue colonial aussi bien qu'au point de vue métropolitain ; en France, il touche à la question viticole, aux colonies, à la question sucrière. On sait, en effet, que l'une des causes qui ont contribué à aggraver la dernière crise dont nos possessions coloniales seront long-temps à se relever, c'est l'avilissement du prix des résidus de leur fabrication, que les trafiquants de l'union américaine, par une cause qui n'est pas encore bien connue, dédaignent aujourd'hui, après les avoir autrefois enlevés à des prix fort avantageux. Obligés de convertir ces matières en produits alcooliques, et osant à peine les diriger sur le marché de la métropole, à cause de la rigueur de nos tarifs à leur égard, les colons en ont vu leurs rhumeries encombrées, et leur gêne s'en est accrue au moment où cette ressource leur devenait précisément si précieuse. Si l'éclairage nouveau s'étend, comme tout le donne à penser, nous croyons que l'industrie de la dénaturalisation des alcools peut devenir importante pour les colonies. La qualité supérieure de l'eau-de-vie de canne, sa nature parfaitement incolore, lui assurent, sur l'alcool métropolitain, une préférence qui couvrirait suffisamment les frais d'exportation ; les

---

sa chair. Voilà ce que savait Akiba.

Quand il était consulté comme légiste, moins servilement attaché à la lettre des textes que ses confrères les rabbins, il cherchait dans chaque loi le motif qui l'avait inspirée, et croyait que l'intention des parties contractantes, bien plus que les mots dont elles s'étaient servies faisaient la force des engagements.

Après douze ans de nouveau travail, c'est-à-dire après vingt-quatre ans d'études, Akiba, devenu le docteur le plus vanté de tout Israël, partit pour le pays de Moab avec la joie qu'inspire un triomphe assuré. Ses disciples étaient cette fois au nombre de vingt-quatre mille ; c'était une armée. Partout, sur sa route, les populations allaient à sa rencontre : on lui présentait des questions de droit, on lui posait des cas de conscience, et tous ceux qui s'étaient approchés de lui revenaient illuminés. Cette gloire se répandit jusqu'au modeste logis de Rachel, qui fut complètement heureuse. Apprenant la venue du docteur, elle voulut aller au devant de lui ; mais elle était pauvre et ne possédait que des vêtements troués. Ses compagnes de travail cherchèrent par la ville et lui en offrirent d'autres.

— Laissez, laissez, leur dit Rachel, le pasteur saura bien reconnaître sa brebis.

Dans la campagne, arrivée au milieu du cercle qui entouraient le maître, elle se jeta la face contre terre et lui baisa les pieds.

— Quelle est cette familiarité ? s'écrièrent les disciples ; il faut chasser cette mendiante.

Akiba avait reconnu Rachel ; il était ému de sa misère et comprimait péniblement ses sanglots.

— Ne repoussez pas cette femme, dit-il enfin, nous ne sommes que ses serviteurs ; ma science et la vôtre sont des présents que nous lui apportons.

Rachel se relève et se jette dans les bras de son mari ; leur histoire se répand aussitôt parmi la foule : les hommes poussent des cris de joie, les femmes pleurent ; mais bientôt cette émotion dut se contenir, et l'on cacha l'épouse d'Akiba dans les rangs de l'auditoire. Un vieillard triste et pensif, courbé sur un bâton, s'approchait lentement ; c'était Gamaliel.

Le premier instant de courroux passé, il s'était vu avec regret séparé de sa fille ; c'était avec angoisse que, passant par hasard dans la rue qu'elle habitait, il reconnaissait le soir, à la lumière de sa lampe, qu'elle s'usait à travailler pour vivre. Il était encore plus agité quand, au détour d'une rue, il apercevait sa fille unique portant des habits modestes qui, fatigués chaque jour, tendaient à devenir misérables. Cette vue lui arrachait des larmes et le troublait si profondément qu'elle eût fini par lui arracher des sicles; mais il avait juré, juré par le nom de Jéhova que sa fille ne recevrait jamais, directement ni indirectement, une obole de ses biens. Comment violer un serment aussi formidable, sans armer contre soi la droite du Tout-Puissant et sans tomber dans le ghé-hinnom, lieu maudit où les âmes des méchants sont retenues dans les tortures !

Toutefois, en apprenant qu'un docteur célèbre s'acheminait vers le pays de Moab, Gamaliel vit luire un éclair d'espérance ; j'irai, se dit-il, consulter cet habile homme : peut-être pourra-t-il me dégager de mon vœu. Je le souhaite ardemment, car je ne puis supporter la misère de ma fille.

C'est dans ces dispositions que Gamaliel s'approcha d'Akiba. Le changement opéré dans la physionomie du rabbin par l'âge et par l'étude, son ample manteau, la foule qui l'escortait en triomphe, tout empêcha Gamaliel de reconnaitre son ancien pasteur.

Le docteur, au contraire, eut sur-le-champ retrouvé le nom de son ancien maître, et lui demanda le motif de sa venue : le banquier raconte l'affaire, comment il aimait sa fille et la destinait aux plus hauts partis de la Judée, comment elle s'était éprise d'un vil pasteur et lui avait donné l'anneau de mariage. La disparition du berger dont on ignorait le sort, le courroux du père et le serment terrible qu'il avait prononcé, son désir d'en être dégagé par une autorité puissante, rien ne fut oublié. Le docteur écoutait avec une attention profonde.

— En jurant par le nom ineffable, dit-il à Gamaliel, ton intention fut-elle de dépouiller ta fille de tes biens, lors même que ton gendre deviendrait un docteur célèbre?

— J'étais loin d'y songer. Je voulais punir ma fille d'une alliance dégradante avec un pâtre ignorant. Si j'avais cru cet homme capable de jamais lire et comprendre un seul chapitre de la loi, je n'aurais pas fait de serment.

Rachel cependant se rapprochait de son mari. Quand elle fut près de lui :

— C'est moi, dit le rabbin, promenant ses regards sur la foule attentive et respectueuse, c'est moi qui suis l'époux de ta fille.

A ces mots, Gamaliel confus, se précipite aux pieds du docteur, les lui baise et lui abandonne sur-le-champ la moitié de sa fortune.

Le soir, des lampes étaient allumées dans toutes les maisons de Rabbath-Moab. Rachel y rentrait sur un char traîné par des ânes et les jeunes filles, frappant sur le toph, chantaient à l'envi ces versets du cantique des cantiques :

« Que le bien-aimé vienne dans son jardin, qu'il recueille le fruit de ses arbres, qu'il vienne dans son jardin et récolte sa myrrhe, qu'il boive son vin et mange son miel. »

— Pour être conforme aux usages littéraires, dit Frantz, l'officier narrateur, l'histoire de mon rabbin devrait s'arrêter ici. Tous les contes de fées commencent par ces paroles : « Il y avait une fois un roi et une reine», et finissent par ces mots également sacramentels : « ils vécurent heureux et contents. » Le bonheur est le but auquel l'homme aspire dans la vie réelle et dont, faute de mieux, il fait habituellement le terme de ses fictions. Malheureusement, l'histoire du docteur Akiba est véridique, et la fin n'en fut pas heureuse ; il épousa la femme qu'il aimait, nous ne le nions pas, mais c'est un tort de penser qu'un *mariage d'inclination* garantisse absolument le bonheur de la vie. Les romanciers et les dramaturges qui marient deux amants après des luttes et des traverses ferment le livre ou baissent la toile sur ce dénouement prospère, et nous laissent croire qu'ils ont ouvert à leurs héros les portes du paradis. L'observation de la nature et de l'histoire m'oblige à combattre cette illusion ; elle est funeste, car elle empêche la société de s'intéresser aux peines de cœur des hommes et des femmes qui se sont mariés suivant leur choix : ils se sont épousés, que veulent-ils de plus? Voilà ce qu'on répondrait à leurs plaintes s'ils osaient en faire entendre. Cependant, si les mariages d'inclination promettent le bonheur, ils ne l'assurent pas toujours. Les deux amants sont-ils bien sûrs de se connaître? Est-il certain qu'une communauté perpétuelle, intime, ne mettra pas en saillie des oppositions de caractère que des rapports moins étroits n'avaient pas révélés? La ligue qui ralliait ces deux personnes contre les pères et les tuteurs une fois sans objet, l'ardeur commune qui les unissait ne va-t-elle pas se ralentir? Leur vie, qui avait un but, ne deviendra-t-elle pas monotone et languissante? La naissance des enfants n'amènera-t-elle pas la gêne, avec elle la froideur et peut-être les dissensions? Il conviendrait d'examiner ces problèmes, non pour s'en faire des armes contre l'institution du mariage, mais pour chercher comment la société pourrait remplir les lacunes de bonheur qui apparaissent dans la vie des époux et prévenir entre eux de douloureux froissements.

Pour obéir à la vérité, dont l'observation fournit seule les moyens d'être utile aux hommes, je dirai que des doutes s'élèvent sur le bonheur d'Akiba et de Rachel. La fille de Gamaliel, lors de son mariage, avait fait bon marché de la volonté paternelle et du sentiment de famille ; l'amour lui-même n'avait dans son cœur qu'une place secondaire ; l'orgueil et l'ambition étaient sa vie. Parvenue à son but, faire d'Akiba le flambeau d'Israël, s'ennuya-t-elle de ne trouver aucun objet à l'activité de ses désirs? Se montra-t-elle chagrine, impérieuse? Nous ne le savons pas positivement. Le docteur ne se plaignit jamais, seulement, il a porté dans le Talmud un jugement sévère sur le sexe féminin tout entier. C'est Akiba qui est l'auteur de ces paroles célèbres.

« Heureux les hommes dont les enfants sont mâles, malheureux celui » qui a des filles ! La fille est pour son père la source de tous les soucis. » Il ne dort jamais parce qu'il craint lorsqu'elle est petite qu'elle ne devienne bavarde, adolescente qu'elle ne soit débauchée, dans la fleur de » la jeunesse qu'elle ne trouve pas à se marier, mariée qu'elle n'ait pas » d'enfants, vieille qu'elle ne devienne sorcière. »

Un autre signe du peu de charme que trouvait le rabbin dans son intérieur, c'est qu'il se lança dans la politique et dans une politique dangereuse. Après la mort du Christ et la destruction de Jérusalem, de nombreux illuminés exploitaient à leur profit les traditions qui promettaient aux Juifs la venue du fils de Dieu, de ce sauveur que la population juive de la Palestine appelait Meschia, la population grecque Christos. Un des messies qui se faisait appeler Bar-Cochba, c'est-à-dire fils de l'étoile, attacha le docteur à sa fortune. Akiba, devenu son conseiller et son secrétaire, le servit de sa science et de sa réputation. Les légions de l'empereur Adrien, fort jaloux de sa puissance en Palestine, investirent la petite troupe du faux messie ; Bar-Cochba et le docteur Akiba furent pris vivants, et j'ai le regret de dire que le rabbin mourut déchiré avec des peignes de fer. On l'ensevelit près de Tibériade, dans une caverne qui s'ouvre sur le sommet d'une colline ; sa femme fut couchée près de lui dans le sépulcre, et les vingt-quatre mille disciples dorment ensevelis dans la base de la montagne.

L'anniversaire de la mort du docteur est encore pour tous les Juifs un jour de jeûne.

C'est ici que Frantz, lieutenant aux chasseurs d'Orléans, termina le récit qu'il adressait à ses camarades Paul et Alfred dans la taverne du *Canon*. Quand il s'arrêta, ses deux auditeurs étaient complètement endormis. Vous, lecteurs, tâchez de n'en pas faire autant.

VICTOR HENNEQUIN.

FIN.

le programme.

M. COUSIN. Vous n'avez pas interprété complètement ce qui a été dit.

M. BARTHE. On a dit : J'ai signé le programme ; c'est moi qui suis véritablement responsable. (Dénégations de MM. Villemain et Cousin.)

PLUSIEURS VOIX. Cela a été dit.

M. BARTHE. Moi, je ne puis admettre un pareil principe. Comment! vous prétendez que la philosophie est en danger, vous parlez de liberté d'enseignement, et vous nous imposez la philosophie ; c'est-à-dire qu'on ne pourra entrer dans la magistrature, au barreau, à l'école polytechnique, etc., sans avoir passé préalablement par vos épreuves philosophiques. Quelle latitude laissez-vous donc aux familles timorées qui croiront la croyance de leurs enfants menacée par cette obligation? Mais c'est là notre mission, c'est de rassurer les familles quand elles manifestent des inquiétudes, quand elles croient leur foi, leurs vieilles traditions en danger. Voilà pourquoi je soutiens l'amendement de la commission. Je ne crois pas qu'on doive laisser le ministre seul en présence de son conseil. Il faut laisser une haute surveillance à la sagesse et à la haute puissance gouvernementale.

L'argumentation de M. Cousin, dans son véritable sens, veut dire : Nous voulons être maîtres chez nous.

M. COUSIN. Je demande la parole. (Agitation.)

M. BARTHE. Comment? Vous voulez être maître chez vous? Que prétendez-vous donc? Vous êtes l'Etat, dites-vous, et vous ne voulez pas que l'Etat vous contrôle. (Approbation.)

Je le répète, il faut donner une garantie complète qui ne puisse être récusée par personne, qui offre la sécurité à chacun. Vous obtenez ce résultat par l'adoption de l'amendement. J'insiste, et j'insiste fortement pour son adoption.

M. COUSIN. Je ne veux dire qu'un mot sur une question personnelle. Hier, en parlant de la direction des études qui m'était attribuée, n'ai-je pas dit que le conseil sous le patronage et l'influence de M. le ministre veillerait au programme. Comment aurais-je pu me mettre seul en cause, et ne parler que de moi-même... Je n'en dirai pas davantage...

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Bourdeaux.

M. COUSIN. Pardon, je n'ai pas fini. (Hilarité générale.)

M. BARTHE. J'ai un mot à rectifier.

M. COUSIN. Veut-on m'ôter la parole? j'y renonce.

M. BARTHE. Non, je veux citer le *Moniteur*.

M. COUSIN. Celui d'hier... oui, lisez-le...

M. BARTHE. Je n'ai nullement l'intention de vous offenser. (M. Barthe lit quelques lignes du *Moniteur*.) Il résulte donc que M. Cousin s'est donné hier comme l'auteur du programme. M. le ministre réclame aussi pour sa responsabilité.

M. COUSIN. Voilà à quoi se réduit l'accusation.

M. BARTHE. Ce n'est pas une accusation.

M. LE PRÉSIDENT. Certes, non! Il serait fâcheux de voir la discussion prendre un caractère personnel.

M. COUSIN. On nous a fait dire tout-à-l'heure, d'une manière exclusive que l'Université c'était l'Etat. Certes, c'est qu'on n'a pas voulu nous comprendre. L'Université est un service de l'Etat comme les autres branches. La question est de savoir si l'on doit faire intervenir le conseil d'Etat dans la question du programme dont le consil royal d'instruction publique est seul chargé depuis quarante ans.

Je termine en déclarant que vous compromettez une haute intervention. On a prétendu que nous demandions une philosophie de l'Etat... Mais cet amendement, qui paraît si innocent, créerait peut-être une philosophie de l'Etat : on n'en voit pas toute la portée. Le conseil d'instruction publique est dépositaire d'abord de la tradition, grand avantage, et ensuite peut changer le règlement sans l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique. Nous ne sommes pas un corps immobile, nous sommes des hommes de tradition et de progrès. Je me souviens du mot de Napoléon : « L'Université doit marcher comme le monde, sans bruit. » Il faut que le conseil ait devant lui M. le ministre.

M. VILLEMAIN. C'est ce que j'ai réclamé.

M. COUSIN. Vous avez bien fait. Messieurs, la philosophie est très humble, c'est son devoir ; elle est très fière, c'est encore son devoir. Que va-t-il arriver? avant la promulgation du programme le conseil des ministres s'en occupera. On verra un illustre ministre s'occuper de ces questions philosophiques. (Tous les yeux se portent sur le maréchal Soult.—Rires.) En vérité, Messieurs, je m'abstiens .. Sans être curieux, je voudrais assister à un pareil conseil. (Hilarité générale.)

M. BARTHÉLEMY. Je demande la parole.

M. COUSIN. Un ministre de Louis XIV, qui a laissé peu de souvenirs, proposa au roi de signer un programme de philosophie... Dans ce programme proposé à la signature du roi, on demandait qu'il ne fût pas permis de s'occuper de lumières... (On rit.) On s'occupait alors de la réfraction de la lumière, on craignait que cette question vînt troubler la sérénité de la jeunesse. Despréaux, s'en moqua.

La même chose peut arriver aujourd'hui quand paraîtra la nouvelle ordonnance. Que peut-on reprocher à la liste des livres que j'ai humblement présentée. Elle est bonne puisque M. le ministre l'a accueillie. (On rit.) Descartes n'y figure pas seul, vous y voyez Bossuet, Mallebranche, Fénélon... A côté des philosophes païens tels que Platon, Aristote et Cicéron, vous avez Mallebranche qui représente l'Oratoire, Arnaut qui représente Port-Royal, et le père Buffier, jésuite qui dominait toute la petite contradiction de toute la hauteur de sa science. Enfin, messieurs, d'une question qui se réglait entre gens spéciaux, d'une affaire humble, vous allez faire une grosse affaire ; vous arriverez peut-être plus tard à en faire une question de cabinet. (Mouvement.)

Je supplie la commission de revenir à sa première rédaction si sage, si circonspecte. Je ne voudrais pas voir la philosophie entrer dans la lice de la politique. (Agitation prolongée.)

M. ROSSI monte à la tribune.

M. BARTHÉLEMY. Je demande la parole pour l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Barthélemy.

M. BARTHÉLEMY. Messieurs, vous voulez donner des sécurités aux pères de familles alarmés, il s'agit donc aujourd'hui de savoir si elles existeront réellement, si le conseil royal conserve toujours la direction des études philosophiques. Voici la véritable question.

Tout le monde accepte la surveillance de l'Etat ; mais jamais la surveillance de l'Université. On reconnaît le pouvoir de l'Etat, pourvu toutefois que les institutions privées et particulières ne soient point frustrées de la liberté promise.

L'orateur assure que, dans l'opinion même de plusieurs professeurs qu'il a consultés ou dont il a étudié les avis dans leurs écrits, attaquer l'enseignement philosophique, c'est attaquer l'Université.

L'orateur dit que le programme du cours de philosophie n'offre aucune garantie, et que, du reste, il n'est pas obligatoire. Il termine en disant qu'il vote pour l'amendement.

M. ROSSI. Je ne viens pas ici défendre la philosophie et les grands prêtres de cette science. Je n'aurai pas la témérité de vouloir défendre mon illustre ami M. Cousin, quand cela lui est si facile, à lui à qui une brillante éloquence est toujours à son service.

Je conçois que les ennemis de la liberté absolue de l'enseignement tiennent un pareil langage ; mais ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai vu les mêmes hommes qui s'efforcent de chercher dans des livres considérables quelques phrases obscures, équivoques, peut-être à double sens, exprimer une même opinion.

... doivent les rendre, avant tout, aptes aux places que le gouvernement possède.

Comment le programme du baccalauréat est-il déterminé? Il est proposé par le ministre, puis il est communiqué au conseil royal, qui donne seulement son avis, mais pris en grande considération, en raison de l'autorité de ses membres ; et sur un nouvel examen du ministre, il est approuvé ou rejeté. Est-il accepté? il devient alors règlement.

Quel changement introduirons-nous? Le voici. Le ministre de l'instruction publique, après avoir examiné un programme, le présente au roi, qui le fait remettre au conseil d'Etat, lequel donne son avis, et immédiatement après, une ordonnance royale est rendue. N'est-ce pas la manière à la fois la plus simple et la plus efficace.

Voici pourquoi nous demandons l'ordonnance royale : Jusqu'à présent tous les établissements dépendant de l'Université, au moins tous les professeurs appartiennent à ce corps. On conçoit que ces derniers devaient facilement se conformer aux règlements du conseil royal. Mais aujourd'hui qu'il vous est demandé et que vous voulez accorder une loi de liberté, il vous faut trouver un pouvoir en dehors de l'Université et désintéressé dans la question.

Nous accordons par là le droit au ministre de l'instruction publique de pouvoir intervenir, dans ce qui concerne l'enseignement, avec le concours et le contrôle du conseil d'Etat.

L'orateur examine ensuite toutes les objections qu'on a faites contre l'amendement de la commission. C'est une arme de défiance, il est vrai, mais toutes les lois sont dans ce cas.

Nous devons la liberté de l'enseignement secondaire ; nous l'accorderons. En quoi voyez-vous que le conseil royal soit humilié si l'on ne veut pas qu'il puisse réglementer les programmes? Le serait-il plus qu'un magistrat à qui on défendrait de présider la cause qui est portée devant lui s'il y est intéressé?

On a dit que le conseil-d'Etat n'était pas compétent, qu'il ne connaissait pas ces matières. Ce langage est celui que tiennent les gouvernements absolus à l'égard des gouvernements représentatifs ; ils disent que le monde est renversé parce qu'un homme est jugé par des épiciers, parce que des lois de finances sont rendues par des magistrats. Non, Messieurs, il n'en est pas ainsi. Seulement, il faut dans notre société que les hommes politiques viennent prendre le bon sens des simples particuliers ; il faut que les hommes spéciaux sachent se mettre au niveau du public, soit en s'abaissant, soit en s'élevant jusqu'à ce niveau.

Je maintiens l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 1er.

« L'enseignement secondaire comprend l'instruction morale et religieuse, les études de langues anciennes et modernes, les études de philosophie, d'histoire et de géographie, de sciences mathématiques et physiques, qui servent de préparation, soit aux examens du baccalauréat ès-lettres ou du baccalauréat ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales. » — Adopté.

Le paragraphe additionnel est également adopté.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE SALVANDY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 4 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE GÉNÉRAL PAIXHANS dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'appel de 80 mille hommes.

La chambre adopte, par assis et levé et sans discussion : 1° Deux projets de loi autorisant les départements du Calvados et de la Mayenne à s'imposer extraordinairement pour l'achèvement de leurs chemins vicinaux.

2° Deux projets de loi relatifs à des changements de circonscription dans des communes des départements de l'Hérault et de l'Aveyron.

L'ordre du jour appelle les rapports des pétitions.

M. DILHAN, rapporteur. « M. le marquis de Jouffroy, à Paris, présente un nouveau système de chemins de fer dont il est l'inventeur, et il demande au gouvernement une étendue de terrain suffisante à une expérimentation en en grand qu'il offre de faire à ses frais. »

La commission propose le renvoi de la pétition à la commission chargée d'examiner les lois de chemins de fer et au ministre des travaux publics.

Le renvoi est ordonné.

M. ALPH. DENIS, autre rapporteur. « Des ouvriers de Paris demandent l'abolition de l'esclavage.

Après avoir rappelé, en termes énergiques, les misères des esclaves aux colonies, les pétitionnaires demandent l'émancipation immédiate, et sans indiquer les moyens d'opérer cette émancipation sans danger.

La France, dit M. Denis, a pris l'initiative de l'abolition de la traite, et depuis long-temps elle travaille activement avec les autres nations de l'Europe, à la répression de cet infâme trafic ; la France a accepté depuis longtemps le principe de l'abolition de l'esclavage ; mais l'abolition aujourd'hui offrirait de grands dangers ; il faut qu'elle soit préparée de longue main, il faut que toute cette population, vouée depuis long-temps à l'esclavage et à l'ignorance, soit instruite ; il faut qu'elle soit habituée par degrés à vouloir travailler librement ; l'abolition immédiate de l'esclavage aurait pour effet la ruine des colonies. Ce qui se passe dans les colonies anglaises le prouve suffisamment. Cependant, les nègres des colonies anglaises ne sont émancipés que graduellement ; ils sont depuis longues années instruits dans le christianisme, et cependant on sait quels sont les résultats de cette mesure. Pourtant, l'Angleterre avait infiniment moins à perdre que nous à la décréter ; son commerce n'avait rien à y perdre, tandis que le nôtre en serait profondément atteint.

Par ces considérations, la commission propose à la chambre de passer à l'ordre du jour. (Vives réclamations.)

M. A. DE GASPARIN. Je ne sais si je suis le seul à avoir éprouvé ce sentiment, mais le rapport que nous venons d'entendre m'a semblé un anachronisme. (Très bien!) Le principe de l'abolition de l'esclavage est admis depuis près de vingt ans par le gouvernement et les chambres. Si l'ordre du jour qu'on vous propose était adopté, tout le monde croirait que la chambre fait un pas en arrière. (Très bien!)

Nous n'avons pas ici à discuter le système d'abolition, nous le discuterons quand M. le ministre de la marine le demandera ; aujourd'hui, nous n'avons à nous occuper que du principe, dont notre ordre du jour semblerait une négation.

Ce n'est pas seulement en France que notre ordre du jour serait interprété ainsi, c'est dans les colonies, où il est indispensable dans l'intérêt même des colonies, que le principe soit maintenu.

La question, c'est de savoir si l'émancipation se fera au moyen de l'indemnité ou autrement.

En présence des émancipations qui se font dans les autres colonies, l'émancipation est devenue une nécessité ; je ne parle pas des lois de l'humanité ; je parle au nom de l'intérêt des colonies.

M. Denis nous a parlé, pour appuyer les conclusions de son rapport, des résultats de l'émancipation anglaise ; je suis de ceux qui ont craint les résultats de cette émancipation ; mais, aujourd'hui, les faits m'ont complètement rassuré.

Je conviens que les esclaves anglais sont mieux disposés à l'émancipation ... aux enfants libres; vous n'ordonnez que des missionnaires répandront les idées religieuses ; les prêtres déclarent que quand ils se présentent pour prêcher l'Evangile, on leur ferme les portes, on les empêche de traduire l'Evangile dans la langue des nègres, parce que l'Evangile pourrait inspirer des idées de liberté. Si l'on nie ces faits, je fournirai les preuves de ce que j'avance. Les mesures que vous avez prises ne sont que l'immobilité.

On vous a parlé de la diminution des travaux dans les colonies où l'émancipation a eu lieu ; soit. Ils ont diminué d'un tiers ; mais la valeur des propriétés a augmenté, et les nègres sont devenus des cultivateurs, des hommes dignes de la liberté, dignes, à tous égards, du titre de citoyens.

Je n'ajouterai qu'un mot : Vous ne brisez pas les chaînes des nègres, en présence de ce qui se fait dans les colonies voisines ; ils les briseront eux-mêmes.

M. DE MACKAU. Tout ne marche pas dans les colonies d'une manière complètement satisfaisante, mais tous les reproches qui viennent d'être portés à la tribune ne sont pas fondés.

Il n'est pas exact que dans toutes les colonies, il y ait eu résistance de la part des colons à la diffusion des sentiments religieux. A Bourbon, par exemple, les colons ont été les premiers à favoriser l'instruction religieuse des noirs.

Je le répète, le gouvernement ne néglige rien pour arriver à l'émancipation de manière à ce qu'elle ait lieu sans de trop grandes secousses.

M. LEDRU-ROLLIN donne lecture de rapports adressés à M. le ministre de la marine par les administrateurs des colonies, dans lesquels ils définissent l'esclavage une tutelle favorable à l'esclave, où ils se plaignent que les sentiments religieux et l'instruction favorisent l'insubordination, et de quelques autres pièces qui attestent que les prêtres sont repoussés par les colons de toutes les habitations, et que la publication d'une traduction de l'évangile et d'un cathéchisme dans la langue des nègres a été défendue dans les colonies ; que les écoles sont interdites aux enfants qui n'appartiennent pas à des parents libres, etc.

L'orateur ajoute quelques nouveaux développements à ce qu'il a dit de la prospérité des colonies où l'émancipation a eu lieu, et répète que se borner à des demi-mesures, c'est rester dans l'immobilité.

M. JOLLIVET. (Aux voix! aux voix!) Un des prêtres dont nous a parlé M. Ledru-Rollin a été chassé des colonies pour toute autre chose que pour ses prédications ; il est maintenant en France où il s'est marié.

L'orateur dit que si les instructions religieuses ne font pas plus de progrès dans les colonies c'est la faute des esclaves et non celle des colons, qui accordent le dimanche à leurs esclaves pour assister aux instructions religieuses si cela leur convient.

M. Ledru-Rollin, continue l'orateur, qui s'est fait le champion des esclaves......

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne suis pas leur champion pour de l'argent. (Hilarité.)

M. JOLLIVET. M. Ledru-Rollin nous a dit que les colonies anglaises où l'émancipation a eu lieu ont trouvé des compensations dans l'état postérieur de la colonie. C'est une erreur. L'émancipation a été le malheur des noirs et le malheur des blancs ; elle aura, si elle a lieu chez nous, pour effet d'opérer la ruine des colonies et le retour des noirs à la barbarie.

L'orateur se livre ensuite à de longues considérations pour démontrer la légitimité et la nécessité de l'esclavage.

M. GUIZOT. Il ne faut pas qu'il existe dans cette chambre ni dans les colonies aucun doute sur ce que le gouvernement pense de la question. Le gouvernement s'est prononcé énergiquement pour l'abolition de l'esclavage. L'abolition de l'esclavage immédiate, en masse, est impossible, et personne dans cette chambre ne la demande ; des mesures ont été prises ; et beaucoup de choses excellentes ont été faites pour l'instruction religieuse, la constitution de la famille des esclaves et leurs rapports avec les maîtres. Nous avons rencontré des obstacles, sans doute, mais de grands résultats ont déjà été obtenus ; il reste cependant beaucoup de choses à faire, et nous demanderons prochainement à la chambre d'autoriser des mesures pour constituer la grande famille humaine. L'Angleterre a obtenu de beaux résultats, cependant nous espérons obtenir mieux des moyens que nous emploierons ; nous profiterons de l'expérience anglaise, et nous obtiendrons les résultats que l'Angleterre a obtenus. (Très bien!)

M. DENIS. La commission s'est associée aux sentiments qui ont inspiré les pétitionnaires. Ce n'est que sur la proposition de l'abolition immédiate qu'elle a entendu vous proposer l'ordre du jour.

M. DE TRACY. J'ai été heureux d'entendre, au commencement de la séance, l'honorable M. de Gasparin, et si j'ai été péniblement affecté en entendant M. le ministre de la marine rejeter, dans un avenir imperceptible, l'émancipation demandée, je rends grâce à M. le ministre des affaires étrangères d'avoir dit que l'émancipation a fait la gloire de l'Angleterre, et qu'elle fera la gloire de la France. Si l'heure était moins avancée, je répondrais à quelques objections qui ont été portées à la tribune ; aujourd'hui, je me borne à prendre acte des paroles de M. Guizot et de la promesse qu'il nous a faite de présenter, dans cette session, un projet de loi pour arriver à une prochaine émancipation.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. J'ai présenté aussi une pétition pour l'abolition de l'esclavage ; je tiens à déclarer que cette pétition ne demandait pas l'abolition immédiate ; car, sur ce point, par exception, je me trouve entièrement d'accord, de pensée, avec M. le ministre des affaires étrangères. (Hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. La commission ayant proposé l'ordre du jour, je le mets aux voix.

M. DENIS. Si M. le ministre accepte le renvoi.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce au nom de la commission que vous renoncez à vos conclusions?

VOIX A GAUCHE. Il ne l'a pas consultée.

M. LESEIGNEUR. La commission a conclu à l'ordre du jour ; je demande qu'il soit mis aux voix.

L'ordre du jour est mis aux voix ; les membres de la commission se lèvent seuls pour.

La pétition est renvoyée au président du conseil et au ministre de la marine.

La séance est levée à 5 heures.

Lundi à une heure et demie, suite de la discussion de la loi sur les prisons.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* pense que dans la discussion de la loi sur l'instruction secondaire, la chambre des pairs, à son insu sans doute, se laisse aller contre ce qu'on appelle la philosophie à des soupçons à des défiances que beaucoup de choses expliquaient sous la restauration, mais que rien ne justifie aujourd'hui. Cependant malgré l'amendement d'aujourd'hui, la loi de la commission continue à lui paraître bonne. Ce qui l'inquiète seulement, c'est la couleur générale de la discussion, c'est le penchant des idées et des intentions.

Le même journal, abordant le projet de loi sur les prisons, dit que, quant aux bagnes, on ne songe pas à les reformer, on ne les reforme pas, car il n'y a rien à faire, le mal est sans remède. Il n'y a qu'un moyen de nettoyer ces étables d'Augias, c'est de les fermer. Sans la suppression des

dangereuse.

— Le *Commerce* demande qu'on restreigne l'enseignement philosophique des colléges, non comme anti-chrétien, anti-catholique, mais comme inutile et même ridicule.

ESPAGNE.

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, le 2.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Le ministère tout entier se retire : la reine a accepté sa démission. Elle a chargé le général Narvaez d'en former un autre, dont M. de Miraflores fera partie.

M. Bravo et ses collègues ont annoncé à S. M. qu'ils prêteraient leur appui à leurs successeurs.

Madrid est tranquille.

Faits divers.

Par suite de l'annulation des opérations du 4e collége électoral du Cantal, une ordonnance du roi, en date du 29 avril, a convoqué de nouveau ce collége à Murat, pour le 27 mai, à l'effet d'élire un député.

Par une deuxième ordonnance, en date du 2 mai, et par suite de l'annulation des opérations du cinquième collége électoral de l'Eure, ce collége est de nouveau convoqué, à Louviers, pour le 25 de ce mois, à l'effet d'élire un député. (*Messager.*)

— La cour royale (chambre des appels de police correctionnelle), présidée par M. Moreau, a entendu aujourd'hui la plaidoirie de Me Chaix-d'Est-Ange, défenseur de M. Jules Janin. M. Jules Favre a plaidé ensuite pour M. Grandménil, gérant du journal *la Réforme*. Sur les conclusions de M. l'avocat-général Bresson la cour a confirmé le jugement du tribunal correctionnel (8e chambre), qui condamnait M. Félix Pyat à six mois de prison et mille francs d'amende, et M. Grandménil à un mois de prison et trois mille francs d'amende.

— M. Preschez, membre du conseil général de la Seine, secrétaire de la chambre des notaires, chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort aujourd'hui à l'âge de 40 ans et demi.

— Le général Estève vient de mourir à Castelnaudary (Aude).

— Les nombreuses fabriques que renferme la ville de Saint-Denis occupent une grande quantité d'enfants que leurs travaux de la journée privent des bienfaits de l'instruction. Pour remédier à ce grave inconvénient, le conseil municipal de Saint-Denis a décidé qu'une somme serait allouée pour la création d'une école gratuite du soir, spécialement destinée aux jeunes ouvriers et apprentis des manufactures. Ce vaste établissement a été inauguré tout récemment, et reçoit chaque soir, à l'heure de la clôture des travaux de la fabrique, plus de deux cents enfants qui se font remarquer par leur zèle et leur aptitude à recueillir l'instruction qui

... nours.

— Le *Moniteur* de ce matin contient la loi sur la police de la chasse.

— Chemin de fer de Paris à Orléans (du 24 au 30 avril), Corbeil compris : voyageurs, 30,166. Recettes, 147,914 fr. 51 cent., et depuis le 1er janvier, 1,801,017 fr. 15 cent.

De Paris à Rouen (du 23 au 24) : voyageurs, 13,548. Recettes, 120,745 fr. 90 cent. et depuis l'ouverture 4,945,953 fr. 69 cent.

De Paris à Versailles, rive gauche (mois d'avril) : voyageurs, 63,245. Recettes, 71,576 fr. 50 cent.

De Paris à St-Germain et Versailles, rive droite (même mois) : voyageurs 193,832. Recettes, 206,337 fr. 75 cent.

— Les boulangers de Coblentz, s'étant coalisés dans le but de maintenir le prix du pain, viennent d'être condamnés par la police correctionnelle chacun à 1,000 fr. d'amende et à deux mois de prison. (*Morning-Advertiser.*)

— Pendant que l'incendie de la rue Neuve-Coquenard était dans toute sa violence, on apprenait qu'un autre sinistre venait de se déclarer à La Villette dans une fabrique d'allumettes chimiques. Le feu, qui avait envahi d'abord un hangard auprès duquel se trouvait un magasin renfermant une grande quantité d'essences et de spiritueux, avait inspiré les plus graves inquiétudes, mais on est parvenu à concentrer l'incendie dans la fabrique d'allumettes, et les constructions avoisinantes ont pu être préservées. Un soldat du 74e de ligne a été légèrement blessé.

— Aujourd'hui dimanche 5 mai, grandes eaux à Versailles. A cette occasion, il y aura sur le chemin de fer de la rive gauche des départs à toutes les demi-heures.

Les omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer sont établis : Au Carrousel, hôtel de Nantes ; rue Feydeau, 5 ; rue du Vieux-Colombier, 6 ; place du Palais-de-Justice, 5 ; rue François-Miron, 2, et rue St-Martin, 236.

Le Tricycles conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer de la rive gauche.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 3 MAI.

PIDOU frères, march. de bois des Iles, faub. St-Martin, 61. Société en liquidation, dont le sieur A.-A. Pidou est liquidateur. Juge-com., M. Riglet ; synd.-prov., M. Lefrançois, r. de Louvois, 8.

Bourse du 4 mai 1844.

Les affaires, mollement engagées au commencement de la Bourse, ont pris une certaine activité vers la fin, et le 3 0|0, qui avait d'abord fléchi sous l'impression d'une baisse à Londres, a pris le dessus, et ferme entre 84 55 et 60 avec beaucoup de tenue.

Les chemins de fer ont en général fait de la hausse.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1045. — Autriche, 385 — Belge, 1831,

Havre ...

Montpell 765 » 770 » H. 5 » — 766 25, 772 50.

Marseill. » » » »

LONDRES, 2 MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 99 1|8, 1|4.	Av. 83 35.	Fin mai. 84 40, 45 d. un; 55,80 d. 50 ;
Esp. act.... 35 3|8.	Ap. 83 57 1|2.	122 30, d. 40 d. 50.
Portug..... »	Rep. Fin c. F. pr.	Orléans, 987 50, 995 d. 10
Mexic. .... 35 3|8.	3 0|0 12 1|2.	Rouen, 745 d. 10.
Brésil..... »	5 0|0 30.	Strasb., 280 d. 10.
5 0|0 holl. 100 1|8.	Bons du Trésor.	
2 1|2 do... 61 1|4.	»	
Rouen...... »		
Orléans.... 37 1|2.		
Hâvre...... 29 1|4.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 83,00 ; courant du mois, 84,00 à 00,00; mai et juin, 00,00 ; 4 mois d'été, 87,00 à 86,00 ; 4 derniers mois, 91,00 à 92,00; 4 premiers mois 1844, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 78,00 à 79,00; œillette rousse, 00,00; lin, 72,50, 00,00; caméline, 76,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible courant du mois, 78,00 à 79,00 ; avril, 00,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00; 4 derniers mois, 80,00 à 78,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0|0, première sorte, id., id., id., 0 0|0, deuxième sorte; ordre de livraison, 19 0|0.

SUIFS (les 50 kil.)

SUIFS de place, fermes de 56.00 à 56 50.
— de Russie disponibles, 56,50 à 57,00.
— 4 derniers mois, 60,00 à 61,00.
— en branches, 44,50 et 45,50. — Chandelles, 59,00 à 59,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 mai.

7 h. »|» OPÉRA. — Charles VI.
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Œdipe. Bertrand et Raton.
6 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino Noir. Richard.
6 h. »|» ODÉON. — Sardanapale. Voyage à Pontoise
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Polka. Cabaret. Clémence. Gazette.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Sirènes. Gamin de Paris. Meûnière.
7 h. »|» GYMNASE. — Alberta 1re. Zélia. L'Italien. L'oncle.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Peau. Ravel. Triomphe. Rosière. Bas-Bleus.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Trente ans. L'Ombre.
6 h. »|» GAITÉ. — Glenarvon. Toupinel. Louise.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-École.
6 h. 1|2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. »|» FOLIES. — Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

3 Mai.				4 Mai.			
Arrivages	1612 q.	39 k.		Arrivages	1569 q.	51 k.	
Ventes	1724	29		Ventes	1245	95	
Restant	12738	80		Restant	5062	86	
Cours moyen		36,86		Cours moyen		38,68	
Cours-taxe		37,93		Cours-taxe		38,06	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	9q.	85k.	42,00 à 37,35	Gr.	3q.	14k.	31,60 à 31,60
1re 376		66	38,05 à 40,10	1re 538		51	38,20 à 40,10
2 1015		79	35,05 à 37,90	2e 189		97	36,30 à 37,53
3e 25		42	32,50 à 33,75	3e 7		71	32,00 à 33,75
4 12		56	24,45 à 00,00	4e 18		35	20,05 à 26,75
Al. 207		24	36,60 à 39,50	Al. 436		46	36.35 à 49,25

Taxe du pain (par kil.).

	1re :	2e :	3e :
Paris, 4 mai,	0,35	—0,28	—0,00
Les Andelys, 1er,	0,31	—0,26	—0,00
Gisors, 1er,	0,31	—0,26	—0,00
Verneuil, 1er,	0,32	—0,29	—0,00
Pont-Audemer, 1er	0,40	—0,33	—0,00
Bonnétable, 2,	0,35	—0,27 1|2	—0,18 1|3
Mâcon, 1er,	0,42	—0,36	—0,28
Rennes, 1er,	0,45	—0,41	—0,00
Angers, 1er,	0,38	—0,30	—0,23 1|2
Angoulême, 3,	0,37 1|2	—0,32 1|2	—0,27 1|2
Niort, 2,	0,34 1|2	—0,22	—0,00
Agen, 1er,	0,43	—0,34	—0,00

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 4 Mai. *Cours commercial.* — Aucun changement n'est survenu depuis ce dernier marché, et nous n'avons aucune affaire importante à signaler.

BRAY-SUR-SEINE, 3 Mai. — Froment : 18,00 à 19,33 ; rare. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 11,00 à 11,66. — Orge : 10,50 à 11,50. — Avoine : 7,66 à 8,00. — Mouture : 12,00 à 13,00 ; fermeté sur l'avoine ; le reste sans variation.

LES ANDELYS, 29 Avril. — Froment : 19,32. — Méteil : 17,00. — Seigle : 12,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,12.

GISORS, 29 Avril. — Froment : 19,00. — Méteil : 16,50. — Seigle : 11,75. — Orge : 11,25. — Avoine : 7,40.

VERNEUIL, 29 Avril. — Froment : 20,56. — Méteil : 18,25. — Seigle : 13,00. — Orge : 13,50. — Avoine : 8,50.

ROUEN, 3 Mai. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,50. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 13,50 à 15,00. — Avoine : 8,50 à 11,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. Hausse sur l'orge et l'avoine.

PONT-AUDEMER, 29 Avril. — Froment : 21,00. — Seigle : 14,00. — Orge : 14,00. — Avoine : 10,00.

CAEN, 29 Avril. — Froment, 1re : 22,25 ; 2e : 20,45 ; 3e : 17,25. — Seigle : 13,50. — Orge : 11,42. — Sarrazin : 14,54. — Avoine : 10,20.

BONNÉTABLE, 30 Avril. — Froment : 18,05. — Méteil : 17,50. — Seigle : 15,40. — Mouture : 14,95. — Orge : 12,85. — Avoine : 8,40.

ROYE, 30 Avril. — Froment, 1re : 17,50 à 18,50 ; peu à ce dernier prix ; 2e : 16,75 à 17,25 ; 3e : 15,62 à 16,50. Vente difficile avec baisse de 0,50 par hect.

SENLIS, 30 Avril. — Froment : 17,50 à 19,00. Seigle : 12. — Avoine : 7,00.

BOURBOURG, 30 Avril. — Froment : 19,16. — Seigle : 12,07. — Escourgeon : 12,867 — Avoine : 7,08.

Le marché de ce jour a été un peu moins approvisionné que celui de la semaine dernière. Le blé a haussé de 0,06 à l'hect., le seigle de 0,13, les fèves de 0,18, et les vesces de 1,00. L'escourgeon a baissé de 0,64, l'avoine de 0,20.

METZ, 30 Avril. — Froment, 1re : 17,50 ; 2e : 16,08. — Seigle : 9,50. — Orge : 9,60 ; 3e : 11,25. — Avoine : 6,00 à 6,35.

NANTES, 30 Avril. — Froment, 1re : 21,26 ; 2e : 20,29 ; 3e : 19,53. — Seigle : 13,88. — Orge : 11,50. — Sarrazin : 10,49. — Maïs : 9,45. — Avoine : 9,35.

Marchés étrangers. — ODESSA, 8 Avril. — Le mouvement de notre commerce d'exportation a été très considérable pendant le mois dernier par suite des nouvelles favorables de Marseille et de l'Angleterre. La valeur totale des exportations effectuées dans le mois de mars peut être évaluée à plus d'un million de roubles d'argent. Les bâtiments qui se trouvent dans notre port sont tous nolisés, et la marchandise devient rare

Le 31 mars, nous avions en céréales un dépôt de 70,000 tchewerts blés durs et tendres, 3,000 tchtw. orge, 6,000 tchetw. avoine et 6,000 tchetw. graines de lin.

Les blés ont généralement fixé l'attention des acheteurs. On a réalisé environ 15,000 tchetw Pologne en qualités ordinaires, dans les prix de roub. 18 à 20 suivant le mérite et 10,000 tchetw. blés des environs et de Bessarabie de r. 17 à 18 suivant le mérite. En blés durs, il s'est traité à peu près tout ce qui existait sur place ou soit environ 2000 tchetw. qui ont été payés à raison de r. 20 à 20 1|2 les bons et de 17 à 19 les inférieurs.

Le seigle a eu le placement d'environ 1400 tchetw. en diverses parties, dans les prix de t. 7 1|4, 7 1|2 et 7 3|4.

Il ne s'est rien fait dans les autres articles, les marchandises d'importation sont toujours calmes.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 4 Mai.* — Foin, 1re : 44,00 à 47,00 ; 2e : 38,00 à 42,00 ; 3e : 33,00 à 37,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 21,00 à 22,00 ; 3e : 18,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 à 29,00 ; 2e : 00,00 ; 3e : 23,00 à 24,00. — Marché peu approvisionné ; vente assez facile.

Marché d'Enfer du 4 Mai. — Foin, 1re : 48,50 ; 2e : 44,46 ; 3e : 38,40. — Luzerne : 44,00. — Paille de froment, 1re : 23,24 ; 2e : 21,22 ; 3e : 19,20.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 2 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1615	1605	10	1 22	1 10	» 98
Vaches....	44	42	2	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	888	868	20	1 80	1 64	1 48
Moutons..	6065	6061	03	1 50	1 32	1 10

LA MAISON-BLANCHE, 4 Mai. — Porcs amenés et tous vendus, 96, à 1,06—1,04—1,02. — Vaches, 57 ; vendues, 31, de 200,00 à 500,00. — 1 taureau vendu : 330,00.

ROUTOT, 2 Mai. — 515 bœufs : 1,30—1,15. — Vaches, 299 à 1,20—1,10. — 23 veaux : 1,10—1,00. — 456 moutons : 1,50—1,35. — 55 porcs : 0,90—0,80. Marché bien approvisionné en bestiaux de bonne qualité dont la vente s'est faite assez facilement.

PARIS, *marché aux chevaux du 4 Mai.* — 115 chevaux de selle et de cabriolet ; vendus, 26, de 260,00 à 900,00. — 249 chevaux de trait, vendus, 54, de 300,00 à 1100,00. — 106 chevaux hors d'âge, vendus 22, de 40,00 à 225,00. — 18 ânes, vendus 4, de 25,00 à 70,00. — 8 chèvres, vendues 2 : 15,00 et 28,00. — Essai, 80.

Marchés étrangers. SMITHFIELD, 29 Avril.

Bœufs communs,	0,80 à	0,86
Do 2e qual.	0,92	1,04
Prime grosse race,	1,09	1,20
Prime écossais,	1,27	1,32
Moutons infér.	0,86	1,04
Prime South-Down,	1,20	1,27
Veaux gr. ac.	1,15	1,44
Prime fins,	1,44	1,56
Porcs,	1,32	1,50

Il y avait au marché 2,613 bœufs, 30,090 moutons et agneaux ; 103 veaux ; 370 porcs.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, halle du 4 Mai.

21714 kil.	bœuf	1,60	1,30	0,88
18967	veau	1,70	1,50	1,30
5508	mouton	1,60	1,30	1,00
34320	porcs frais	1,20	1,14	1,18

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, halle des 2, 3 et 4 Mai. — *Beurre* en livre (le kil.) : 1,30 à 2,40. — do en mottes Isigny : 1,60 à 4,10 ; do en mottes Gournay : 1,30 à 2,90. — Petit beurre : 0,60 à 1,70. — Beurre salé et beurre fondu : 1,42 à 1,50. — *OEufs* (le mille) do 2 : 24,00 à 50,00 ; do 3 : 26,00 à 45,00 ; do 4 : 22,00 à 48,00. — *Fromages* du 3 Mai (la dizaine) Brie : 13,00 à 25,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

de travail et de la ... au pain et à l'eau pendant vingt-huit jours, comme cela s'est fait au Mont-Saint-Michel; ses compagnons, s'inquiétant d'une pareille absence et d'un pareil traitement, ne manqueraient pas d'appeler l'attention de l'autorité et au besoin l'attention publique sur des rigueurs aussi odieuses. Cette garantie n'existe pas dans le système cellulaire, et c'est quelque chose d'effrayant à penser, que des malheureux seraient là, abandonnés à la discrétion d'un seul homme, sans aucune espèce de recours contre ses brutalités, si la loi n'intervenait pour établir des limites dans les peines et préserver les détenus de la barbarie d'un geolier.

Nous avons demandé qu'on accordât aux directeurs des prisons nouvelles une plus grande liberté d'action, afin qu'ils puissent accomplir toute la mission moralisatrice qui leur sera confiée; pour que cette liberté ne soit jamais dangereuse, il faut que les directeurs aient la faculté d'améliorer, mais non pas d'aggraver, au-delà de certaines limites, la situation des détenus. L'espoir d'obtenir, par un travail soutenu, des récompenses et des adoucissements dans leur position est le plus puissant moyen de moralisation qui agira sur les condamnés, car c'est là une classe de gens qui ne pourraient arriver du premier coup à pratiquer la pure morale du stoïcisme et à aimer la vertu que pour elle-même. D'un autre côté, la certitude que la loi les protége encore sous les verroux et qu'ils ne sont pas livrés au caprice de quelque maître brutal, adoucira en eux les sentiments de haine, et ce sera en même temps une satisfaction donnée à la conscience publique.

Nous sommes partisans de l'emprisonnement cellulaire, mais non point de l'isolement absolu; et non seulement nous demandons que les prisonniers puissent avoir de fréquentes communications avec le dehors, avec les hommes chargés de les instruire et de les moraliser, mais encore nous pensons qu'on pourra accorder à certains condamnés, comme la loi l'accorde pour les prévenus, la faculté de communiquer entre eux, le directeur, sous l'autorisation du préfet, restant maître de déterminer les cas où il jugerait que cette communication pût être sans dangers.

Il est certaines catégories de condamnés auxquelles on peut épargner les rigueurs de l'isolement absolu; ainsi les condamnés pour duels, pour coups et blessures, s'ils ne sont pas en récidive, ne doivent pas être mis sur la même ligne que les escrocs et les voleurs. Quant aux détenus politiques, il serait indigne de notre époque de tolérance de les soumettre à un pareil régime. A cette classe de coupables, on ne saurait imposer ni l'emprisonnement solitaire, ni la chambrée, ou emprisonnement en commun; il faut que ces condamnés aient chacun leur cellule particulière, et qu'ils puissent communiquer entre eux dans des salles communes. On aperçoit aisément tous les motifs de cette exception essentielle; ce qui distingue d'une façon très nette les condamnés politiques de toute autre espèce de condamnés, c'est que les uns ne sont pas dégradés dans leur conscience, et croyaient même faire, en s'attaquant au pouvoir, un acte louable et généreux, tandis que les plus endurcis criminels se regardent eux-mêmes comme coupables, et acceptent que leurs actions doivent être réprouvées par la société. Et puis, dans notre âge de révolutions où nous avons vu tant de gouvernements culbutés l'un sur l'autre, tant d'actions et de réactions politiques, chacun de nous doit savoir que les crimes d'une époque sont souvent des actes méritoires pour un autre temps, et que le factieux de la veille est quelquefois un héros le lendemain. Enfin, ne craignons pas de dire toute la vérité, ce sont là des hommes qu'un pouvoir haineux peut tenter de faire périr par les mauvais traitements et les tortures, et qu'on ne doit pas livrer à ses vengeances. Que les atrocités du Mont-Saint-Michel soient un avertissement pour les législateurs.

...nniers ne sont ... d'une manière trop ... n'a pas outre-passé à leur égard les prescriptions de la loi.

Nous avons vu avec peine que la chambre des députés ait oublié ce principe élémentaire du gouvernement représentatif. Dans notre mécanisme gouvernemental, partout où le pouvoir exécutif exerce une fonction, il y a un conseil chargé de surveiller les actes du pouvoir, ou de lui donner des avis; ainsi, nous avons les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement, les conseils généraux, les chambres elles-mêmes, qui outre leurs attributions législatives ont aussi vis-à-vis du gouvernement des attributions de surveillance. Il était du plus haut intérêt, et cela est conforme aux principes constitutionnels, d'établir comme garantie une surveillance des prisons émanant des pouvoirs élus; nous espérons que la chambre des pairs réparera la faute grave de la chambre des députés.

Nous n'entrerons pas, aujourd'hui, dans de plus amples détails sur l'organisation des garanties applicables au système cellulaire; nous y reviendrons dans la discussion des articles du projet de loi; nous nous bornons à livrer à la méditation des chambres ces deux points principaux. — Les condamnés politiques ne seront point soumis à l'emprisonnement solitaire. — Dans chaque département, le conseil général, le conseil d'arrondissement, le conseil municipal du chef-lieu, nommeront des inspecteurs chargés de surveiller l'exécution de la loi dans les prisons.

Manifeste des chartistes.

Le mois dernier, les délégués des classes ouvrières de la Grande-Bretagne se sont réunis à Manchester pour rédiger le programme de l'association chartiste. Cette assemblée a pris le nom de *Convention nationale des classes ouvrières industrieuses de la Grande-Bretagne*, et, après plusieurs jours de délibération, elle a adopté à l'unanimité un plan dont nous allons donner textuellement les dispositions principales.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CHARTISTES.

BUT. — Préparer et assurer la réalisation de la charte du peuple par des moyens pacifiques, légaux et constitutionnels.

PRINCIPES. — Le riche et le pauvre étant de même espèce, soumis aux mêmes lois de nature, sont également intéressés à ce que les lois sociales soient strictement conformes à la justice; ils ont donc le même droit dans l'élection des législateurs. Pour défendre ses droits à sa propriété, le riche a son influence, il a la richesse, qui lui permet de recruter, de soudoyer des auxiliaires. Le pauvre, lui, n'a d'autres garanties que la bonté des lois; d'autres moyens de défense et de sécurité que ses droits électoraux, sa participation au choix des législateurs. Le pauvre a donc autant de droits au moins que le riche à élire les représentants chargés de voter les lois. En conséquence, il est de droit, il est juste que tout habitant mâle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (les enfans, les insensés et les criminels exceptés) jouissent librement, pleinement, de la franchise électorale.

Nous demandons, 1° le suffrage universel; 2° le vote au scrutin secret pour protéger le pauvre électeur contre la tyrannie; 3° un parlement annuel; 4° la suppression de tous les priviléges électoraux attribués à la propriété; 5° la division de tout le royaume en districts électoraux, division uniquement basée sur le chiffre de la population; 6° un salaire ou une rétribution pour tous les représentants du peuple.

MOYENS. — Pour rallier l'opinion publique à ces principes, nous proposons, 1° des meetings; 2° des pétitions au parlement; 3° des discussions; 4° des prédications et des lectures; 5° la publication à bon marché de petits livres, de brochures et de journaux; 6° enfin la formation de comités électoraux destinés à préparer les élections politiques, municipales, les élections à tous les emplois et à toutes les fonctions de la paroisse.

Pour couvrir les dépenses de propagation, nous proposons des souscriptions volontaires.

RÈGLEMENT. — Toute personne qui acceptera les principes de l'association, deviendra éligible en se faisant inscrire comme membre. Il lui sera délivré une carte de sociétaire et une copie du plan général, moyennant 30 centimes; il devra en outre s'engager à payer 10 centimes par semaine ...

... des dispositions ... de l'association.

Suivent des dispositions relatives aux fonctions de secrétaire, de trésorier, de conseiller, etc., etc.,

Voilà en substance ce qui a été voté par la *Convention nationale*. Avant de se séparer, cette assemblée a rédigé une adresse aux travailleurs de la Grande-Bretagne :

Amis et compatriotes! chargés par vous d'organiser l'opinion publique contre le système injuste que nous subissons, nous venons vous soumettre le résultat de nos travaux. Nous avons vu partout, dans la société actuelle, le capital foncier attelant le travail à son char de triomphe, et broyant le cultivateur; nous avons vu la détresse de l'industrie; les dons de la nature monopolisés par les oisifs et les dissipateurs; la richesse créée par le travail, et ravie au travail qui la crée; le contentement, la joie chassés de nos demeures, et remplacés par la misère; enfin notre pays déchu de son ancienne splendeur, et plongé dans la dégradation. Nous avons cherché les causes qui avaient produit ces funestes effets; nous avons remonté le torrent jusqu'à la source, et nous avons trouvé qu'il prenait naissance dans les eaux fangeuses d'une législation aristocratique. Pour vous arracher, pour arracher notre pays à une destinée fatale, et en quelque sorte inévitable, nous en appelons à vous-mêmes. Nous nous réjouissons d'avoir à vous annoncer que vos délégués, réunis en convention nationale, ont été unanimes sur les mesures à adopter.

Suit l'exposition résumée de ces mesures et une exhortation chaleureuse pour engager tous les hommes de bonne volonté à s'enrôler dans l'association.

L'adresse se termine ainsi :

Courage donc et à l'œuvre! L'apathie a causé notre ruine; l'énergie et la persévérance sont désormais notre seul espoir. Etes-vous jaloux de devenir les régénérateurs de votre pays? Etes-vous bien assez convaincus que notre détresse provient de nos mauvaises lois? S'il en est ainsi, agissez du cœur et des bras pour favoriser le triomphe de la charte. Unissez-vous pour défendre le droit du travail et ne vous arrêtez que lorsque vous aurez obtenu une part au pouvoir politique, égale à celle des autres classes. Alors, non pas avant, vous pourrez vous attendre à jouir du bien-être qui est le résultat naturel d'un bon gouvernement.

Au nom de la Convention,

Le président,
PHILIP M'GRATH.

Avant de se séparer, la convention a rédigé une pétition à la chambre des communes, contre la motion de lord Worsley, qui a pour objet la suppression des communaux.

Dix millions d'acre de terre ont été réservés pour l'usage du peuple, sous le nom de biens communaux, par le plus sage des rois de l'Angleterre, l'immortel Alfred.

Ces terres ont toujours été reconnues inviolables, à travers toutes les vicissitudes des temps, par les lois du royaume, et le peuple en a retiré de grands avantages.

Depuis le règne de George II, jusqu'à aujourd'hui, six millions d'acres du patrimoine des pauvres ont été ravis au peuple et transférés à l'aristocratie.

Les pétitionnaires regardent toute usurpation sur les biens communaux, alors même qu'elle serait accomplie conformément à la loi, comme une énorme (gross) infraction aux droits du peuple, comme un acte de spoliation commis à son préjudice, sur sa propriété.

Les pétitionnaires ont lu avec un étonnement inexprimable le bill qui vous est soumis et qui a pour objet de déposséder le peuple des biens communaux qui lui restent encore. Les pétitionnaires vous conjurent, Messieurs, qui êtes les gardiens des droits de la nation, de rejeter la proposition monstrueusement inique, que lord Worsley a soumise à votre examen.

Agréez. Manchester, le 15 avril 1844.

A l'honorable chambre des communes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, les délégués à la convention nationale des classes laborieuses.

(*Northen Star.*)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

VIe article (1).

Sujets religieux et de familisme.

Nous avons cherché à distinguer les éléments principaux d'une œuvre picturale. Le *sujet* est, d'abord, quelque chose de très général, d'un peu vague. La *conception* consiste à saisir le sujet, et elle est d'autant plus élevée, qu'elle prend la passion dans ce qu'elle a de puissant, à son degré idéal. L'*ordonnance* distribue les lignes du tableau et groupe les figures dans la forme appropriée au sujet. La *figure humaine* est l'élément dominant de l'œuvre; elle se divise en *tête, attitude et geste*, et *vêtement*. L'*accord des tons locaux* est, en quelque sorte, une autre ordonnance, celle des masses colorées. Vient ensuite le *caractère général lumineux* de l'œuvre, qui complète la conception du sujet. Enfin, restent les *accessoires*.

Nous avons montré, par quelques exemples des Maîtres, que la conception était d'autant plus idéale qu'elle offrait la passion représentée dans son moment le plus dramatique, dans son essor le plus ardent. Nous avons indiqué les trois principes, *économie de ressorts, justice distributive, universalité de providences*, tous trois se résumant dans l'*Unité* de pensée et d'action, et servant de guides souverains à l'artiste dans son travail de composition. Il y aura, en les coordonnant à ces trois principes, à étudier les lois de l'*accord*, du *contraste* et de la *variété* dans la combinaison des éléments de l'œuvre. La recherche et l'application de ces lois, c'est tout un monde d'études, où nous ne prétendons pas porter nous-même de vives lumières aujourd'hui, mais que nous recommandons à l'attention de nos confrères en critique.

Quant à la composition spéciale des divers sujets, nous avons dit qu'il devait y avoir autant de types généraux d'ordonnance qu'il y a de types passionnels et d'espèces principales de groupes. En consultant la nature, en examinant la convenance même des choses, nous nous sommes convaincus que certaine ligne, que certaine courbe était convenante au groupe de la famille et résultait des mouvements propres à la passion. Nous avons trouvé que cette ordonnance, commandée par la nature des choses, était précisément réalisée dans l'œuvre des maîtres, et que plus le type *parabolique* s'imprimait avec pureté et fermeté dans le tableau, plus l'expression devenait puissante et s'élevait à la sphère de l'idéal. Il suffirait de citer, d'une part, l'*Allaitement*, de Solari et la *Madone au sourire*, de Léonard, et, de l'autre, la *Sainte Famille aux fleurs*, le groupe de familisme le plus parfait que nous possédions au Louvre.

Le geste et l'attitude sont des moyens d'expression tellement puissants que, chez certains maîtres, la passion et l'idée se traduisent par ces éléments beaucoup plus que par les traits du visage. Cet effet est particulièrement remarquable dans les œuvres du Poussin et dans celles d'un peintre illustre de nos jours, M. Eugène Delacroix. Si telle est la souveraine influence de l'attitude et du geste pour exprimer les divers sentiments, il s'ensuit que ces éléments de l'œuvre picturale doivent avoir leurs lois, qu'ils doivent s'accorder à certains types, corrélativement aux passions représentées. L'attitude d'un homme qui guide la corporation dont il est le chef, d'un officier à la tête de ses soldats, d'un maître-peintre entouré de ses élèves, ne saurait être la même que celle d'un père au milieu de ses enfants; l'embrassement d'un ami n'a pas le même caractère que celui d'un amant. Or, qu'est-ce qui détermine le caractère d'un geste, sinon la ligne? Conséquemment, non-seulement le geste sera différent, selon le sentiment qui l'inspire, mais il se déterminera en raison de ce sentiment; il sera ceci plutôt que cela; il sera ceci et non cela. Il y aura des courbes types vers lesquelles inclinera l'attitude ou le geste, suivant l'intensité de la passion, suivant le dramatique de la scène. Quels seront ces types généraux? C'est ce que nous révèlera l'observation attentive de la nature. Les chefs-d'œuvre des Maîtres nous aideront souvent dans nos recherches, car le grand artiste grave, en se jouant, dans son œuvre, la loi que la science cherche péniblement. C'est ainsi que vingt exemples frappants, dans la galerie des chefs-d'œuvre, nous ont donné, pour le geste, et même pour l'attitude, la courbe parabolique, comme type d'expression en familisme.

Il ne faudrait pas cependant se laisser emporter superstitieusement et à l'aveugle à la suite des maîtres de l'art. Il est bon de les consulter, mais l'on ne peut s'appuyer de leur autorité que lorsque leur enseignement concorde avec les indications données par la nature. C'est la nature avant tout qu'il faut observer religieusement. Il y a des peintres célèbres, des écoles entières savantes, illustres, consacrées, dont les influences peuvent égarer l'artiste, et c'est pour trop s'inspirer aux œuvres des maîtres, en négligeant l'étude de la nature, que nos peintres tombent presque tous dans le maniérisme.

Les plus puissantes natures peuvent être altérées par le faux. Un jeune artiste, qui cherche le dramatique et le vrai, fera sagement de se méfier, au point de vue de l'expression, de toutes les peintures où dominent les influences michelangesques. Je sais bien que les fanatiques aveugles vont crier au blasphème; mais les fanatiques en arrivent souvent à l'erreur, faute d'analyser leurs impressions. Michel-Ange est peut-être la plus vigoureuse organisation d'artiste qui ait existé, et c'est de toute la puissance de son étonnant génie qu'il a jeté l'art dans de fausses voies. La hauteur souveraine de sa pensée s'imprime dans toutes ses œuvres, il excelle à inventer les images de la force, de l'audace, du commandement, de l'autorité, à leur degré d'extrême élévation; il réalise l'idéal de la puissance et de l'énergie, associées à l'idée de la lutte. Aussi, généralement, devant ses œuvres et surtout devant celles de ses imitateurs, on éprouve une impression de tension et d'effort. Le Florentin et, plus que lui, ses successeurs ont mêlé à tous les sujets les types de force, de puissance masculine en pleine confusion et au plus grand détriment de l'expression dramatique. Savez-vous rien de plus faux, de plus ridicule (les grands noms ne doivent pas protéger jusqu'à l'abus les erreurs), savez-vous rien de plus extra-dramatique que la *Sainte famille* de Michel-Ange, peinture à l'huile qui est dans la tribune de la galerie ducale, à Florence?

Il y a, dans notre temps, un Maître fort et énergique, dont personne ne peut songer à nier le génie, un homme qui a rendu de grands services à l'art et que, pour notre part, nous admirons sincèrement et profondément. Cet homme n'a qu'un rival en France, en Europe, on peut dire, et peut-être le génie de ce rival a-t-il un caractère moins magistral et exerce-t-il des influences moins vives. Cet homme éminent, ce Maître,

(1) Voir les numéros des 18, 19, 21 et 27 avril.

idée, elle a toujours été la première à s'enthousiasmer pour en hâter l'accomplissement. Déjà le socialisme *éclairé* surgit en Allemagne de tous les côtés, notamment dans le nord (le nord de l'Allemagne en général est en avant du midi) et bientôt, nous en sommes sûrs, le but de tous les hommes de bien dans notre pays sera un but social.

Extérieur.

Angleterre. — Dans la séance de la chambre des communes du 3 on s'est occupé de nouveau du comité sur le bill des fabriques. M. Roebuck a exprimé le vœu que la chambre ne s'immisçât en rien dans les traités des ouvriers adultes relativement à leurs heures de travail. Sir J. Graham déclare que la majorité des fabricants est en faveur de la limitation des heures. Quant au principe lui-même, rien ne peut mieux le justifier que le rapport remarquable présenté aux chambres françaises par M. Dupin, rapport qui a déterminé l'adoption d'une législation spéciale. Sir Robert Peel soutient qu'il est certains principes qui ne doivent pas être violés. Sans doute la condition des classes ouvrières n'est pas satisfaisante, sans doute la moralité du peuple a été trop négligée ; mais est-ce en s'occupant des heures de travail qu'on parviendra à l'améliorer? Etablir un principe d'intervention dans le travail des fabriques, c'est établir un système de tyrannie et d'inquisition ; il faudra une multitude d'inspecteurs et de sous-inspecteurs. La surveillance sera doublée, mais la condition des classes ouvrières sera-t-elle améliorée? — Lord John Russell répond à sir Robert Peel. — Au départ du courrier, lord Ashley prenait la parole.

Inde et Chine.—Le Bentinck, arrivé à Suez le 12 avril, a apporté des nouvelles de Calcutta jusqu'à la date du 14, et de Bombay jusqu'à la date du 13 mars. Un régiment de Madras et deux régiments du Bengale avaient refusé de partir pour le Scind, parce qu'on avait refusé de leur payer une batta entière. Rien d'important de Lahore et de l'Afghanistan, mais on pense que les hostilités éclateront bientôt entre ces deux états. Le Sésostris est arrivé à Bombay le 10 mars venant de la Chine. Des tentatives audacieuses de vol avaient été commises à Hong kong. Sir H. Pottinger avait déclaré qu'il ferait exécuter le traité. Lord Saltona, général en chef de l'armée de la Chine, revient en Angleterre. Le gouverneur-général de l'Inde avait accordé une batta entière à toutes les troupes qui ont pris part à l'expédition contre Gwalior et dans le Scind.

(*Morning-Chronicle.*)

Les nouvelles de l'Inde du 1er avril, qui viennent d'arriver à Londres, ne répandent aucune lumière sur les motifs de rappel de lord Ellenborough, qui est entré à Calcutta comme un triomphateur. Les habitants se sont empressés de lui présenter une adresse de félicitations. Le noble lord est également l'idole de l'armée.

Une révolte a éclaté parmi les troupes appelées cipayes. Voici quelques détails à cet égard.

Plusieurs régiments de naturels ont refusé de partir pour le Sinde, à moins qu'on ne leur accordât une solde extraordinaire.

Le 64e régiment avait commencé, le 34e, le 7e de cavalerie et deux compagnies de Golundauze ont suivi l'exemple de leurs camarades. Le 4e et le 69e sont arrivés ensuite.

Ces régiments étaient déjà arrivés à la frontière, il ne pouvait rien arriver de plus fâcheux ; les soldats sicks, instruits de ces évènements, se sont réjouis de ce malheur. On dit même que certains cipayes ont fait des ouvertures aux soldats sicks.

Sir Robert Dick, commandant les troupes sur la frontière, s'est rendu sur immédiatement à Ferozepour ; mail il ne parait pas avoir réussi, car

impartial de l'enseignement.

Comme les *Débats*, la *Presse*, à propos de la pétition des ouvriers de Paris demandant l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, déclare vouloir cette abolition, mais avec toute la réserve que commandent l'intérêt des noirs et l'intérêt de notre marine.

— Le *National* bat des mains à l'adoption de l'amendement relatif au programme du baccalauréat. C'est pour lui donner plus de fixité que M. de Broglie a voulu qu'il passât par le conseil des ministres et le conseil-d'Etat. Tout cela, dit le *National* n'est que puérilité risible. La seule chose sérieuse qu'il y ait dans l'amendement, c'est que l'Université, telle qu'elle est constituée, inspire une juste défiance, c'est que le conseil royal ne peut rester ce qu'il est, et que, si l'on s'obstine à ne pas le réformer, la direction supérieure de l'enseignement passera en d'autres mains. Le conseil royal n'est qu'une coterie imbue du plus étroit esprit de corps ; l'Etat est ailleurs.

A propos de la pétition des ouvriers en faveur de l'abolition de l'esclavage, le *National* trouve que, dans la séance d'hier, cette grande question a fait un grand pas et qu'il es permis de concevoir enfin l'espérance d'une réparation trop tardive, sans aucun doute, mais prochaine surtout

— Le *Globe* examinant ce qu'il appelle dans son aristocratique dédain la pétition de *quelques ouvriers de Paris* en faveur des noirs, annonce aux colons que, désormais, dans l'intérêt de leur avenir, ils doivent bien se persuader que le gouvernement et la chambre ont fait connaître aujourd'hui de la manière la plus formelle, la moins discutable, premièrement qu'ils ne veulent pas d'une émancipation immédiate, deuxièmement, qu'ils veulent d'une émancipation future, à laquelle il faut arriver avec beaucoup de prudence et beaucoup de temps, mais à laquelle il faut arriver. Les colons doivent savoir que c'est là le vœu du gouvernement et des chambres, et se déterminer en conséquence ; mais comment émanciper les noirs sans ruiner l'agriculture? Le *Globe* désire que cela se fasse : mais il pense que c'est impossible. On ne change pas, dit-il, des races barbares en races agricoles et des idolâtres en chrétiens.

Courses de la Société d'encouragement.

Les courses ont été troublées, aujourd'hui, par une pluie assez forte. Cependant, après trois quarts d'heure de bain, la foule, qui avait tenu bon contre l'orage, a vu reparaitre un beau soleil. On a séché ses habits, et, la passion des courses aidant, les corps trempés ont repris leur chaleur.

Les courses ont été brillantes. Le prix de la Ville (6,000 fr.), a été glorieusement gagné par *Ratopolis*, à M. Lupin, qué suivait de près *Mustapha*, poulain de trois ans, à M. Aumont. Les rois de l'an dernier, *Prospero* et *Karagheuse*, ont été aisément découronnés aujourd'hui. *Karagheuse* est arrivé à grand peine quatrième, *Prospero* dernier ; entre eux, *Djaly*, *Alcindor*, *Qu'en-dira-t-on*.

Cathonian, à M. Turner, a facilement battu *Wild Irish Girl*, dans un pari particulier.

Dona Isabella, à M. de Rotschild, victorieuse dimanche dernier, *Vesperine*, à M. Fasquel, et *W*......, au comte de Blangy, ont perdu sans gloire le prix du ministre du commerce. Le vainqueur est *Oremus*, magnifique poulain à M. Lupin. Le prix de l'École militaire a été aisément gagné par *Commodore Napier*, à M. de Rotschild, battant *Saint-Martin*, au prince de Beauveau, et *Quinola*, à M. Fould.

Enfin, *Angelina* à M. de Rothschild, battue dimanche dernier par *Conjecture*, a gagné le prix du printemps contre *M. d'Ecoville* à M. Calonge, *Fantaisie* à M. Sabatier, et *Falbala* au comte de Cambis.

Jeudi prochain, troisième jour des fêtes du turf, les courses commenceront à deux heures.

Angelo présidera l'assemblée. La cour de Rome, au contraire, s'est montrée, jusqu'à ce jour, contraire au congrès scientifique.

(*Gazette universelle allemande.*)

— Le *Constitutionnel* annonçait, ces jours derniers, qu'après avoir accompli près de la reine des Français, et à Bourges près de don Carlos les dernières volontés de l'infante dona Carlota, femme de l'infant don Francisco de Paula, le père Fulgencio Lopez, son confesseur, s'était rendu à Bruxelles pour remplir une autre mission dont l'avait chargé cette princesse, mission qui a pour but d'engager la princesse Isabelle Ferdinande de Bourbon, sa fille, qui a épousé M. de Gurowski, à se rendre auprès de son père. La *France* ajoute que Fulgencio Lopez ne se présentera à Bourges qu'après avoir été à Bruxelles, d'où il a dû recevoir de tristes nouvelles. « Il paraitrait, dit ce journal, que la fille de l'infant don Francisco est dans la position la plus misérable ; qu'abandonnée de sa famille, elle n'a pas même une domestique, et va elle-même au marché faire ses provisions, tandis que son père touche à Madrid de riches dotations. Quelques pièces d'or, tombées de sa main, arracheraient sa fille à la misère ; il n'y songe pas. Espérons que l'infante Carlota a fait à son lit de mort, ce que l'infant don Francisco dédaigne de faire, et que la mission du père Lopez est une mission de paix, de mansuétude et de bonheur! »

— Traduit devant la cour d'assises de Carpentras, sous la double accusation d'avoir provoqué à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et d'avoir cherché à troubler la paix publique, en excitant la haine ou le mépris de ses concitoyens contre une ou plusieurs classes de personnes, l'auteur de l'*Abolition du Monopole universitaire*, M. l'abbé J. Moutonnet, du clergé d'Avignon, a été déclaré non coupable par le jury.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE SEINE.

Audience du 2 mai.

L'accusée est une jeune fille d'une physionomie très douce et d'une blancheur éclatante ; elle est vêtue de noir, et déclare s'appeler Elisa-Augustine Hamel, âgée de vingt-un ans, née à Cherbourg.

M. le président procède à son interrogatoire.

D. A quelle époque êtes-vous arrivée à Paris? — R. Au commencement de l'année dernière.

D. Vous êtes entrée au mois d'avril dans la maison du sieur Jeanne, marchand boulanger, rue Neuve-Traverse, n° 1? — R. Oui, monsieur, en qualité de domestique.

D. Il parait que vous y fûtes traitée avec une bonté extrême, tant par le sieur Jeanne que par sa femme? — R. Hélas! oui, il aurait mieux valu que j'eusse été moins soignée par monsieur.

D. Quels étaient vos gages dans cette maison? — R. Je gagnais 1 franc par jour, et j'avais la table, que monsieur m'avait offerte, sans que cela eût été convenu.

D. Le 13 mai dernier, un billet de 1,000 fr. disparut dans la maison où vous serviez.

L'accusée se met à fondre en larmes.

M. le président. — Voyons, répondez ; nous comprenons que ce souvenir doive réveiller vos remords ; mais songez que la vérité est le seul moyen d'intéresser vos juges en votre faveur.

L'accusée. — Si je pleure de ce billet, ce n'est pas pour l'avoir volé.

D. Oui, vous avez prétendu que ce billet était le prix de vos faveurs accordées à votre maître ; mais, prenez garde, ce système est familier aux accusés qui se trouvent dans votre cas ; mais il est moins utile que dangereux. C'est votre droit de vous défendre, mais ne vous défendez pas en calomniant. — R. Je dis la vérité devant le bon Dieu, et je la dirai encore devant celui qui m'accuse.

---

c'est M. Ingres. Eh bien! (que les ingristes veuillent bien ne pas m'arracher les yeux!) on doit le dire, M. Ingres a donné une malheureuse impulsion à l'école, en ce qui regarde la vérité de l'expression. On prétend que M. Ingres descend de Raphaël, qu'il est l'héritier du Sanzio, qu'il est le signe vivant, l'autel et le prêtre du culte raphaëlesque. M. Théophile Gautier nous racontait récemment, avec son esprit accoutumé, que la *raie de chair*, portée à la cime du crâne, au sommet des organes de la bienveillance, de la religiosité et de la fermeté, était, chez l'auteur de l'*Apothéose d'Homère*, une forme de culte au divin maître d'Urbin. Distinguons.

M. Ingres procède de Raphaël, j'en conviens, mais de Raphaël modifié, considérablement corrigé, altéré (lâchons le mot), par les influences du vieux Michel-Ange. M. Ingres est un Romain *florentinisé* à un extrême degré. Ne confondons pas ce qui constitue le génie pur de Raphaël, avec la manière qu'il se fit sous l'impulsion irrésistible, tyrannique du vieux Florentin, génie à proportions colossales, mais égaré dans son essor. Quel esprit juste prétendrait que la *Vierge à l'hostie*, de M. Ingres est une inspiration raphaëlesque? Qui ne sent là, à ces posements affectés, à cette recherche du grandiose, à ce dédain de la vérité simple, le souvenir de l'école de Florence? Nous estimons donc que, très souvent, l'élève devra se méfier, pour ce qui touche à la justesse d'expression, des influences ingristes.

M. Eugène Delacroix, je le crois, admire Michel-Ange beaucoup plus que ne fait son rival ; mais, en fait, il en subit moins l'autorité. Ces contradictions ne sont pas rares. L'attitude et le geste, chez M. Delacroix, sont d'une merveilleuse franchise ; c'est, à cet égard, un des peintres les plus puissants qui aient été. On peut supposer que notre grand coloriste a été particulièrement influencé par Rubens, qu'il a beaucoup étudié.

Certains artistes amalgament toutes les qualités des maîtres, si bien qu'ils ne savent plus rien distinguer dans leur œuvre. Si telle qualité préférée manque à tel maître, ils le condamnent, le dédaignent, et méconnaissent ses mérites. C'est ainsi que, pour quelques fanatiques du style élevé, de l'idéal puissant et religieux, Rubens est tout-à-fait subordonné. Le génie de ce maître, incontestablement, est inférieur à celui des chefs des écoles d'Italie : il est d'un titre moins haut : nous admettons qu'il le faut placer, sur les degrés du temple, bien au-dessous des régions où trône Michel-Ange ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a ramené au vrai l'art que le maître supérieur égara. Rubens est un modèle achevé pour le naturel et la franchise des gestes, des poses, des mouvements.

Cette vérité du peintre flamand n'est pas sans doute d'un titre idéal suprême ; mais c'est une gloire, du moins, pour le maître, d'avoir protesté contre le maniérisme, et offert de merveilleuses images du *vrai* dans la mesure de son génie.

Pour la vérité dramatique des attitudes et des gestes, nous croyons donc qu'il faut parfois se tenir en défiance de certaines hautes renommées, très justifiées à d'autres titres, et l'artiste doit avant tout recourir incessamment à la nature, s'il veut échapper au triste péché de maniérisme.

S'il y a des lois pour la composition, pour le mouvement des figures, certainement il y en a pour les traits du visage. Les individus portent sur leurs traits leur titre de caractère ; on trouve des têtes types d'ambitieux ou d'amoureux. Un artiste intelligent, bien doué, ne choisira jamais au hasard son modèle pour les personnages d'une scène passionnée. Dans les œuvres vulgaires, au contraire, on reconnait les modèles d'ateliers, et ces modèles (pauvres êtres misérables, usés, glacés, sans passion ou livrés à quelque passion exclusive), l'artiste bourgeois s'en sert indifféremment pour représenter les héros, les saints, les anges, les divinités, les amants, les pères et les amis. Dieu sait aussi la puissance d'expression qui se trouve réalisée sur la plupart de nos toiles! C'est à dormir debout, en plein Salon. Il est certain qu'aujourd'hui l'instinct de l'artiste est presque son seul guide pour déterminer le caractère par les lignes, les couleurs et les mouvements de la face. On fera pourtant bien de consulter les précieuses données de Lavater et de Gall. La science physiognomonique est dans son enfance. *La tête de la Madone au sourire*, de Léonard (1085), est certainement un type du sentiment maternel ; mais quelles formes, quels tons, quels mouvements des muscles produisent cette expression suprême, c'est ce que nous ne savons guère ; et c'est là ce que devraient rechercher artistes et critiques. Certains traits généraux caractérisent les passions diverses : la peine, la joie produisent des effets différents, suivant les sentiments dans lesquels elles se produisent. L'amitié *rit* franchement, ouvertement ; le familisme *sourit* ; le sourire de l'amour a une nuance *mélancolique* ; celui de l'ambitieux, du chef au milieu de ses subordonnés, est moins doux et se mêle en quelque sorte de *gravité*.

Croit-on qu'il n'y ait pas des lois distinctes, suivant la nature des sujets, pour l'arrangement des costumes, des draperies, pour la coordination des figures colorées? Certains effets d'accords et de contrastes des tons, ajoutent à l'expression d'une idée, d'un sentiment, ou lui nuisent.

Suppose-t-on que le génie de l'artiste jette avec insouciance les accessoires sur sa toile, et que l'instinct, à défaut du raisonnement, n'en règle pas la distribution? Notre ami Toussenel vous démontrera aisément qu'il n'a jamais pu venir à la pensée d'un peintre bien voyant, de semer des pieds de tabac ou de pavot auprès d'un groupe riant, et pur d'amour. Et pourquoi, s'écriera le peintre bête? — Parce que... Coucherez-vous un cénobite, dont l'âme toute entière est au ciel, sur un lit de roses et d'œillets? S'il avait pris fantaisie à M. Papety, de faire pousser sous les reins du *Saint-Hilarion*, l'œillet aux parfums pénétrants, et dont les pétales, images de l'ardeur du désir, crèvent l'enveloppe azurée, la chose se comprendrait, puisque le saint est ramené de ses aspirations célestes et lutte contre les jouissances de la terre.

Ainsi, entre toutes choses, il y a un accord essentiel, un lien analogique ; partout l'âme délicate perçoit l'idée des harmonies préétablies.

Ce sentiment de l'unité est particulièrement indispensable dans le ton général, dans l'atmophère, dans l'effet lumineux d'un tableau. Très souvent il arrive qu'un ouvrage, recommandé par plusieurs qualités éminentes, ne saisit point l'âme du spectateur, parce que le sentiment de la couleur ne correspond pas au sujet représenté. Que de tableaux offrent, à cet égard, de choquantes contradictions! Quelques-uns, sans présenter une discordance positive, voient leur caractère diminué par la médiocre appropriation de l'effet lumineux. Le *Malfilâtre mourant*, de M. Perrin, est une œuvre louable, d'un sentiment vrai et douloureux ; mais il me semble que l'effet coloré de la toile n'est pas au ton du sujet. Pour une scène d'un pareil caractère, il faut que l'air lui-même soit plein d'affliction, à moins qu'il ne convienne à l'artiste de chercher un vif contraste et d'opposer à un tableau désolé la nature souriante et le rayonnement du soleil, source de la richesse et de la vie. L'accord ou le contraste, tels sont les éléments nécessaires pour compléter l'expression de l'œuvre ; mais il faut que l'un ou l'autre soit saisissant et que le spectateur n'ait pas à soupçonner de l'insouciance chez l'artiste. Le *Chien de l'Ermite*, de M. Wachsmuth, a la même défaut, quoique à un moindre degré. La scène est bien ordonnée. Ce vieillard, qui vient de s'éteindre en priant, seul, dénué, dans une grotte où tout est pauvreté, et ce chien, unique compagnon de l'homme, gémissant auprès de son maître, voilà un tableau devant lequel on se sent attristé. Malheureusement, le ton général ne pèse pas assez sur l'âme ; on voudrait un effet plus désolé, celui-ci convenant tout au plus à un sujet de calme mélancolie.

Il est un artiste supérieur, qui sait admirablement accorder le senti-

Quelques jurés entourent le défenseur, auquel ils offrent de faire une collecte pour cette malheureuse fille. (*Journal de Paris.*)

VARIÉTÉS.

Caractère social de la Littérature française.

BÉRANGER.

La chanson est la poésie de la France. Nous avons toujours chanté, parce que nous y avons toujours bu de bon vin. Il faut chercher dans la vigne l'explication de ce caractère aventureux, galant, brave, léger, insouciant qui a l'exaltation de la minute, et qui marche toujours comme à une parade, l'épée au côté, la plume au vent, le refrain sur la lèvre.

Notre persévérance a la durée d'un couplet ; notre idéal a été jusqu'à ce siècle l'amour et le coup de feu, ce que nos ancêtres appelaient, dans leur vieille symbolique, Mars et Vénus.

La chanson est donc éminemment nationale ; partout où il y avait deux feuilles de pampres retombant sur la tête des buveurs, partout où il y avait place pour la goguette et pour le broc de Rabelais, partout où le son de la musette et du violon enivre les jambes, la chanson a voltigé de treille en treille, afrétillé sur la mousse, s'est assise devant le feu de sarment, aux pauvres agapes rustiques de la soupe au lard.

C'est en chansonnant que le peuple accueillait autrefois tous les évènements politiques, lui qui n'avait que le droit de payer et de siffler le spectacle.

Il s'en est suivi que nous avons eu jusqu'à présent la mousse de la poésie. Nous n'en avons pas eu le flot. Le lyrisme n'est naturalisé en France que d'hier seulement.

Tous les peuples ont fait des épopées ; nous avons fait des fabliaux. Nous avons eu le rire moqueur d'un peuple moins enthousiaste que léger et brave. Nous avons rêvé tard en France.

Béranger représente donc, dans notre siècle, la tradition du génie français. Mais s'il a ri, et s'il nous a fait rire de notre bon rire gaulois, il a exercé sur les esprits une grande influence ; il tiendra dans notre Panthéon une autre place que Lafare, Chaulieu et Gentil Bernard.

Il a ennobli la chanson. Nous n'adoptons pas les classifications poétiques. Les formes sont peu de chose ; elles se sont prêtées et se prêteront toujours à toutes les inspirations. Le couplet peut avoir les ailes aussi fortes que la strophe. Mais jusqu'à ce jour, la chanson n'avait flatté que les instincts secondaires de l'homme, la ripaille et la galanterie. Béranger l'a retirée de la ruelle et du cabaret.

Non pas brusquement ; il lui a laissé vider sa dernière bouteille, donner son dernier baiser et renouer sa ceinture, avant de l'appeler à d'autres destinées.

Béranger est, de tous nos poètes, celui qui est le moins un individu. Il est le peuple. Il a porté en lui toutes les espérances, toutes les passions, toutes les douleurs populaires. Par l'inspiration, il est tout le monde. Il n'est Béranger que par la forme.

Aussi a-t-il choisi la forme qui se tient le plus près du peuple, accessible aux plus simples intelligences, qu'elles sachent ou ne sachent pas lire.

Quand le peuple devenait sérieux, par le fait d'une révolution voir dans le monde ? La prose n'est-elle pas suffisante, ne dirait-elle pas les mêmes choses d'une manière plus directe et plus abréviative ?

La poésie est à la prose ce que la danse est à la marche. L'une est le rhythme de la parole comme l'autre est le rhythme du mouvement.

De même que dans l'antiquité il y avait plusieurs danses, les unes graves et religieuses, les autres turbulentes et vives, auxquelles, avec un peu de bonne volonté, tout le monde pouvait prendre part, de même la poésie peut danser hardiment en jupon court. Il n'y a de risque que pour les jambes mal faites.

Tel est le caractère des premières chansons de Béranger. C'est Frétillon, c'est Lisette, c'est la bonne fille, qui donne l'amour qu'elle vendra plus tard, c'est la volupté pauvre, facile, heureuse, insouciante. C'est tout cela, et peut-être plus encore, qui donne la vie aux refrains naissants de Béranger. Il chantait sans le savoir ; il ne croyait que boire, aimer et se consoler des infidélités de Lisé. Cependant, un jour, il se trouve une idée politique ; il écrit contre l'empereur la délicieuse satire du *Roi d'Yvetot*.

Dans la restauration, Béranger vit une douleur nationale ; il sentit saigner en lui la blessure de la France ; il regarda défiler avec un véritable sentiment de haine ces fantômes des temps passés, les émigrés et les petits abbés de cour ; il en donna de colère deux baisers de moins à Lisette, et comme chez lui toute haine prenait la forme de l'épigramme, il fit ses chansons du *Marquis de Carabas* et de sa digne cousine la *Marquise de Pretintaille*.

Dans cette première période, la chanson de Béranger est vive, sémillante, alerte ; elle babille avec entrain et volubilité ; l'ironie est condensée sous son petit volume : l'épigramme pétille comme un grain de poudre fulminante.

C'est toujours au point de vue du peuple et pour le peuple qu'il chante, même l'amour. Sa muse est une grisette. Lorsqu'il aborde cette grande figure populaire de l'empereur, c'est toujours telle que l'image enluminée la représente sur la cheminée du pauvre, au-dessous de la carabine rouillée, l'empereur en petit chapeau et en redingote grise. La colonne Vendôme s'est couronnée de l'empereur de Béranger.

L'histoire et la philosophie n'ont pas amnistié Napoléon. Son règne fut la déification du sabre, du moi impérial. L'homme qui avait pu subordonner à soi toutes les idées, toute une révolution, tout un peuple, l'homme qui faisait inscrire au *Moniteur* ces paroles impies adressées au grand duc de Berg, en lui donnant l'investiture de ce duché : « Dans quelque position que mon intérêt ou ma politique » vous place, rappelez-vous que vos premiers devoirs sont envers » moi, vos seconds envers la France. » — Et ces autres paroles qu'il datait de Madrid : « Ce serait une prétention chiméri- » que et presque criminelle de vouloir représenter la nation avant » l'empereur. » Cet homme-là était pris du délire qui frappa autrefois, dans la pourpre, la trop grande puissance des Césars.

Il pouvait regarder froidement, son lorgnon à la main, les hommes fauchés comme les herbes ; l'histoire lui demande compte de tout le sang versé, et nous qui avons senti peser sur nos jeunes années, cette génération militaire sortie de ses mains, brutale, sceptique, violente, incrédule pour le cœur, superstitieuse pour le chiffre, remplie de fétichisme pour le fait, de stupidité pour l'idée, nous avons droit de détester ce siècle Napoléonien de quinze ans.

Et cependant les pauvres soldats qui avaien survécu à cette horrible boucherie, les restes debout ou mutilés de tant de victoires, me la rappelle encore : c'était une bonne fille brune, alerte et facile comme la victoire. Dans les moments où ça chauffait le plus, elle ne craignait pas sa peine, elle allait au plus fort de la grêle porter de l'eau-de-vie aux blessés.

Un jour pourtant elle attrapa une éclaboussure et il fallut lui faire l'opération du sein droit. Il est vrai que *l'autre* — et en prononçant ce mot le vannier se découvrait — mit à la place la croix d'honneur, et que ça ne faisait guère plus mal. Croyez-vous que l'enragée, pendant qu'on lui découpait dans le vif, criait à tue-tête, vive l'empereur !

Le vieux troupier passa plusieurs fois la main sur son front comme pour chasser ou pour appeler un souvenir.

Hélas, dit-il en soupirant et en laissant rouler une larme dans sa barbe blanche. Je l'ai vue mourir, la pauvre vivandière ; c'était à Mont-Saint-Jean. Notre bataillon, sans cartouches depuis deux heures, avait fini par se débander sous la mitraille ennemie. Elle se jeta au-devant des fuyards, les bras étendus, pour les ramener à leur poste. Un boulet vint en ricochant la frapper à la tête. Ce boulet décida de la destinée de la France ; car les anciens du régiment avaient dit tant que la vivandière vivra la France sera victorieuse.

Avec de pareils sentiments, et en descendant à travers la bourgeoisie jusque dans les classes populaires, la poésie de Béranger exerçait aisément une action politique. C'est en chantant, bien plus qu'en conspirant, que l'on fait les révolutions. Tout ce qui surexcite la haine d'un peuple, tout ce qui lui sert d'aliment, chansons, pamphlets et articles de journaux, tout cela contribue pour la plus grande part à l'explosion des vengeances nationales.

L'influence et la popularité de Béranger étaient immenses vers les dernières années de la restauration. C'était notre poète, nous l'aimions tous, nous l'invitions tous, hôte invisible, à nos fêtes et à nos joies. Que d'amours ont commencé dans les mansardes, au bruit de ses chansons ; que de conspirateurs de dix-huit ans chantaient la nuit, les volets fermés, les refrains trop audacieux qui portaient l'esprit, sans porter le nom du poète. Lisette s'en souvint elle-même elle contracta des opinions politiques à force d'en entendre chanter. Nous l'avons vue au milieu des balles, comme la vivandière, occupée à ramasser les blessés sous les colonnes du Louvre.

Cependant si populaires qu'aient été ces poésies, si admirables par la forme, par l'imprévu et le charme du refrain, par cette plastique savante qui compose et dispose merveilleusement tous les couplets comme les scènes d'un drame, les premières chansons de Béranger ne partaient pas toutes de ce foyer brûlant, de cet idéal apostolique qui est l'amour de l'humanité. La polémique y tenait plus de place que la prophétie. Si parfois Béranger s'élevait, le premier entre tous, à ces sentiments généreux de fraternité universelle comme dans la *sainte alliance des peuples*, et à un sentiment plus vrai de la Providence comme dans *le Dieu des bonnes gens*, il était influencé par les idées courantes. Le poète de la restauration était sans doute supérieur à l'opposition de cette époque. Il entrevoyait, sans nul doute, au-delà du libéralisme qui n'était qu'un horizon devant les pas de l'idée voyageuse, une autre patrie d'espérances et de croyances.

Mais il y avait avant tout un personnel gouvernemental à détruire ; Béranger s'y dévoua corps et âme. Timide et modeste dans la vie privée, il s'offrit hardiment en holocauste aux réquisitoires. Il consterna ces amis honteux que la vue du sacrifice épouvante toujours.

---

ment lumineux de son œuvre avec le sujet ; c'est M. Eugène Delacroix. Presque tous ses tableaux sont des modèles à cet égard. Etudiez *Hamlet*, *le prisonnier de Chillon*, *le Christ aux Oliviers*, *la Barque*, *les Femmes d'Alger* toutes les œuvres de ce peintre, partout vous trouverez dans le ton général, un sentiment merveilleux de vraie poésie, la vérité idéale dans la couleur ; jamais de contradiction, toujours un effet puissant résultant de la consonnance, de l'unité parfaite de la lumière et de la passion exprimée.

L'effet lumineux, dans le *Christ aux enfants*, de M. Champmartin, a quelque chose de clair, de sec et de crû, qui me parait tout-à-fait étranger à un sentiment de religieuse tendresse. Les tons locaux s'accordent mal entre eux, toutes ces nuances fausses, blanc usé, lilas sale, brunes, ne vont pas bien à l'âme. L'œil se sent, non pas vivement blessé, mais gêné par la couleur. Quant au choix de ses personnages, M. Champmartin a été mieux inspiré que M. Johannot. Ici la mère domine ; il n'y a même qu'un homme, ce qui est peu, et encore à l'état de tête, dans un coin, ce qui est trop peu pour les droits de l'amour paternel. Les têtes féminines sont charmantes ; celle qui regarde le Christ, à droite, exprime admirablement le culte de la reconnaissance maternelle. La figure de Jésus pourrait avoir plus de noblesse, mais elle est affectueuse. Les enfants ont une pose uniforme et peu gracieuse : les reins droits et les jambes ramassées. Un peu de variété ferait bien. Pourquoi aucun des marmots ne sourit-il ? Eh ! c'est leur fête, c'est leur culte que Jésus consacre. Jésus (soyez-en convaincu) ne leur chante pas, comme la Civilisation le fait encore même dans l'institution des asiles :

> Et dès notre bas-âge devenons sérieux...

Jésus proclame en eux la légitimité des attraits naturels, en eux il consacre la liberté. *Le royaume des cieux est à eux.* Il n'est pas aux pères faussés et corrompus par la contrainte, il est aux enfants dont l'âme est pure encore, tout près de la nature. C'est donc l'être que le Sauveur bénit, que le Christ juge digne du royaume céleste, c'est l'enfant qu'il faudrait étudier docilement pour connaître quelle est la loi de Dieu. Voilà le livre toujours ouvert, le livre sans tache, qu'il faut consulter incessamment. Sur leurs frais et souriants visages, vous lirez mieux la pensée de Dieu que sur les faces pâlies, usées et menteuses de tous vos graves et ennuyeux docteurs, législateurs, moraliseurs, etc.

Autour du Christ, les enfants peuvent s'ébattre joyeusement, éclater en rires et en cris bruyants. M. Champmartin, du reste, n'a pas eu l'idée *civilisée* de M. Girodon, dont les enfants s'approchent embarrassés et presque rechignants du divin Sauveur ; l'un d'eux se gratte la tête, geste de suprême et stupide malaise qu'impose à l'enfant la peur des magisters et des parents grondeurs. Les bambins, dans l'œuvre de M. Champmartin, devraient entourer leur protecteur d'une manière plus pressée, plus aimante. J'en voudrais un suspendu à son cou, deux ou trois grimpant résolument sur leur ami, un lui baisant la main, caresse familière aux enfants tendres. L'artiste s'est souvenu avec bonheur de la belle idée d'Andrea del Sarto : « Un petit dort confiant aux pieds du Christ.

En rappelant les principes posés sur les lois du groupe familial, nous reprocherons à M. Champmartin d'avoir placé son Christ assis le corps droit, et se reculant même un peu en arrière. Jésus doit s'incliner affectueusement vers le groupe enfantin. Ici, l'enfant ne pouvait être le pivot : l'Homme-Dieu doit commander la scène ; mais la courbe parabolique devait se reproduire dans plusieurs parties. D'abord, Jésus faisant l'enseignement divin, donnant l'exemple de l'amour et du *gâtement* maternel, va se courber vers les marmots. Les mères s'inclinent également, soit pour bénir et adorer celui qui verse tant de joie à leur cœur, soit pour caresser les petiots. Pourquoi avoir jeté aux seconds plans, en l'air, deux figures droites, tenant leurs enfants dans leurs bras. Ces femmes devraient être sur les côtés, et plus bas que le groupe pivotal. Avec cette disposition, on évitait une ligne heurtée, désagréable à l'œil, et l'on se rapprochait plus aisément de cette courbe générale de la parabole adoptée par les Maîtres pour le groupe de la famille. A leur place actuelle, ces femmes sont des poseuses, étrangères à l'action.

Pour compléter l'œuvre et l'ordonner idéalement, il faudrait : — Au centre, et sur un plan un peu élevé, le Christ incliné vers les enfants qui l'assiègent, d'une main les bénissant. A ses côtés, des mères agenouillées, adorantes. De chaque côté de cette masse centrale, des grands'-mères embrassant, soutenant les chers petits êtres. J'ai loué M. Champmartin d'avoir fait dominer dans son œuvre le sexe féminin : mais conçoit-on qu'il n'ait pas fait place aux vieilles mères ? L'enfant est-il dans un groupe d'idéal bonheur, d'idéal gâtement, quand les grands'mamans ne sont pas là ? Raphaël manque-t-il jamais de mettre la vieille Elisabeth auprès de la jeune mère divine ? O maître sublime ! tu n'as rien oublié en interprétant la parole sainte de l'Evangile. Avec la mère pleine de sollicitude, avec la vieille mère inépuisable en patience et en tendresse, avec le petit ami (le saint Jean) nécessaire au bonheur de l'enfant, qui s'ennuierait dans la seule compagnie de ses parents, tu as placé, dans ton œuvre immortelle, le saint Joseph, souriant et bon, afin que la paternité d'adoption vînt compléter le groupe idéal de la famille.

Le tableau de M. Champmartin, que nous nous permettons de corriger, serait incomplet encore, si le père n'y tenait une place convenable. Nous ajouterons enfin que l'œuvre, pour être parfaite, aurait besoin de contenir, aux deux côtés extrêmes, en transition, l'indication des liens naturels qui rattachent le sentiment familial aux autres passions, et particulièrement à l'amour. Ainsi, nous rapprocherions, pieusement enlacés, des époux contemplant la scène religieuse, et ces groupes, relevant les ailes du tableau, balanceraient le centre et aideraient à former une ligne de composition plus large et plus variée.

En résumé, le tableau de M. Champmartin manque d'économie ; des figures s'isolant de l'action et posant, nuisent à l'effet général expressif. Si l'artiste avait ordonné d'une main plus ferme ses personnages sous une courbe analogue à celle de la *Sainte famille aux fleurs*, par le fait seul de cette ligne, les figures auraient été, en quelque sorte, portées d'elles-mêmes à concourir plus passionnément à l'action, et l'idéal de l'expression familiale se trouvait mieux réalisé. La justice distributive commandait de donner un rôle important aux vieilles mères et de faire une meilleure place aux pères. L'accord des tons et l'effet général lumineux ne me semblent pas réussis. Quoi qu'il en soit de ces critiques, l'œuvre de M. Champmartin a des qualités de détail très distinguées. Quelques têtes isolées sont excellentes. La mère qui contemple le Christ est un chef-d'œuvre de culte reconnaissant. Le choix du sujet est noble, de haute religion, et nous ne saurions trop engager les artistes à représenter toutes ces scènes évangéliques où se révèlent les vraies lois de la destinée humaine. Les sociétés civilisées sont parvenues aux temps où vont enfin se traduire en actes les promesses et les commandements de l'Homme-Dieu pour la liberté, pour le bonheur, pour le salut des femmes et des enfants.

Par une erreur, dont je ne suis que secondairement responsable, mon jugement sur la *Pitié* de M. Boulanger est devenu plus sévère qu'il ne voulait l'être. Je disais que l'expression de cette œuvre n'était pas *saisissante*. L'effet général est calme, grave, et l'on voudrait être plus vivement frappé par cette scène d'affliction suprême. Cette critique faite, la *Pitié* n'en reste pas moins une œuvre importante, comme tout ce que produit le talent consciencieux et élevé de M. Louis Boulanger.

D. LAVERDANT.

nouvelles. Dans le monde intellectuel, il se fit ce silence, et dans le monde matériel, il y eut ce sourire incrédule que les historiens ont remarqué aux premiers jours du christianisme.

Béranger comprit de suite, car les grands poètes sont les premiers visités du Dieu nouveau, que toute poésie désormais, pour être à la hauteur des âmes, devait être sociale. Alors s'accomplit dans ses idées cette évolution qui devait s'accomplir aussi dans les idées de Lamartine et dans celles de Victor Hugo. Mais Béranger, par sa naissance, par ses instincts, se trouvait le plus près du peuple ; il fut le premier réveillé, touché par ces bonnes paroles qui voulaient régénérer le peuple et l'asseoir à une meilleure place au banquet universel de Dieu.

Il eut le courage de prendre sous la responsabilité de sa gloire ces novateurs que l'on raillait alors, que l'on écoute aujourd'hui. Il fit la chanson des *Fous*.

On a toujours accordé à Béranger une très haute qualité de bon sens. Il n'y a rien de plus antipathique aux exagérations et aux folies de pensées, que son talent observateur, impartial et modéré. Cependant, ce fut le premier poète qui rendit publiquement et nominativement hommage au génie de Fourier. Ce poète, honnête homme, comprit l'ardent dévouement des hommes, injuriés ailleurs, qui plaidaient la cause des souffrances, salariée en calomnies. Il réagit de toute l'influence de sa popularité, de sa probité intellectuelle contre cet esprit d'immobilité dans les grandes choses, lequel caractérise le peuple le plus mobile dans les petites choses.

Cette chanson accorde la même justice aux travaux des autres novateurs, et pour prouver que ces couplets n'étaient pas des caprices d'inspiration, Béranger insiste sur les mêmes idées d'association dans la chanson des *Quatre âges*.

dernier volume, nous nous demandons pourquoi le poète, dans sa préface, se félicite d'avoir repoussé les honneurs et les fonctions qu'il lui était si facile d'obtenir. Pourquoi, anachorète de la pensée, s'est-il retiré dans sa Thébaïde ? Est-ce défiance de ses forces ; ce serait trop de modestie. Est-ce qu'il désespère de son siècle ?

C'est précisément parce que le siècle est réfractaire aux idées de justice et d'émancipation populaire, que les hommes comme Béranger devraient apporter à l'œuvre commune la force immense de leur génie, de leur réputation. Il n'y a pas de vétérans dans l'armée des intelligences. Quand les chansonniers sont devenus des apôtres, Dieu leur demande compte de leur journée, car ils ne doivent se reposer que dans la tombe.

Ainsi, depuis quelques années, Béranger a déposé en mains amies le manuscrit d'un volume qui ne doit paraître qu'après sa mort. Les confidents intimes de la pensée du poète, ceux qui ont pu assister aux rares lectures de quelques-unes de ses chansons, nous assurent qu'elles sont empreintes d'un magnifique sentiment de sociabilité. La forme en est plus lyrique et plus élevée. Pourquoi le poète nous les cache-t-il ? Est-ce que les poésies ne doivent pas paraître dans les moments qui les ont inspirées ? Est-ce qu'elles n'ont pas une œuvre actuelle à remplir ? Est-ce que les âmes n'en ont pas besoin ? La chanson serait-elle devenue la statue d'Isis, qui doit demeurer voilée pendant un certain temps.

Si le poète vit trente ans, ce que nous lui souhaitons, aura-t-il la même puissance sur les âmes ? Et nous, qui avons besoin d'admirer, pourquoi refuse-t-il ses vers à notre admiration ; et, parmi tant de paroles de scandale, pourquoi nous refuse-t-il des paroles de bonnes promesses ?

EUG. PELLETAN.

Cet écrit détermine les conditions régulières de la stabilité et celles du progrès, les conditions de la conservation et celles du renouvellement. Il offre à-la-fois aux conservateurs le moyen d'anéantir à jamais l'esprit révolutionnaire, et aux partisans du progrès, le moyen d'imprimer aux choses la marche la plus rapide et la plus sûre. — Un chapitre important est consacré à l'*Organisation de l'École sociétaire* qui, par ce *Manifeste*, par cette profession de foi fondamentale, prend une position nette en face du public et des partis. Un autre chapitre contient une note sur la création du ***Ministère du progrès industriel et des améliorations sociales***, proposition qui, en dehors de l'école sociétaire, a été favorablement accueillie par un grand nombre de bons esprits. La nouvelle édition a été revue et corrigée : elle est augmentée de définitions importantes et de développements sur le ***Ministère du progrès***.

Spectacles du 6 mai.

7 h. »|» **OPÉRA.**—Le Comte Ory. Giselle.
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Charles VII. Fourberies de Scapin.
6 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.**—La Sirène.
6 h. »|» **ODÉON.**—Lucrèce ; — Bocage.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.**— Polka. Cabaret. Clémence. Gazette.
7 h. »|» **VARIÉTÉS.**—3 Polkas. Sirènes. Fleur de Genêt. Turlututu.
7 h. »|» **GYMNASE.**— Alberta Ire. Zélia. L'Italien. L'oncle.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.**—Ravel. Rosière. Bas-Bleus. Paris, Orléans.
6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.**—Trente ans. L'Ombre.
6 h. »|» **GAITÉ.**—Jacques le Corsaire. Toupinel.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Les Amants de Murcie.
7 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. »|» **FOLIES.**—Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 5 Mai. — *Situation des farines.* — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les farines n'ont pas subi de variation sensible : leur cours a éprouvé, notamment dans ces derniers jours, quelques oscillations qui, ramenées dans leurs limites, n'ont constitué ni hausse ni baisse définitive. Les causes que nous avons assignées à cet état de choses, dans notre dernière revue, subsistent toujours. La boulangerie a restreint ses achats, et la meûnerie, en tenant à ses prix, n'a pas cru devoir pousser à la vente, persuadée qu'il viendra un moment où de bonnes farines fraîchement fabriquées seront nécessaires pour mélanger à celles que la fermentation ne peut pas manquer d'atteindre d'ici à une quinzaine de jours, pour peu que la chaleur continue.

Aussi les transactions ont-elles été faibles dans le commencement de la semaine ; ce n'est que vers la fin qu'elles ont pris un peu d'activité. Le restant sur place se relève peu à peu, et nous l'avons laissé samedi à 13062 quintaux 36 kil., chiffre encore faible pour la consommation, mais d'une certaine importance pour un moment où la conservation peut être compromise.

Froment. Quoique les nouvelles des marchés extérieurs fussent de nature à déterminer encore de la baisse dans le cours de cette céréale, elle n'a que peu fléchi, parce que le marché de mercredi ayant été ajourné au lendemain, il s'y est rendu beaucoup moins de fermiers, et les offres ont été nombreuses. Les blés marchands ont perdu à ce marché environ 50 centimes et le samedi n'étant pas un jour d'affaires n'a apporté aucune variation. En somme les transactions ont offert peu d'intérêt.

Seigle, orge et avoine. La position de ces grains est incertaine ; les seigles ont perdu de leur faveur. Les orges se placent bien dans le commerce et dans la brasserie aussitôt qu'elles arrivent à Bercy, et soutiennent leur cours. Quant aux avoines elles sont fermes, mais les acheteurs ne se présentent qu'avec hésitation.

Issues. Ce produit dont le cours était bien tenu jeudi, n'a subi aucune variation à la halle de samedi.

DÉPARTEMENTS. On commence à se plaindre partout de la sécheresse et de son influence défavorable sur les céréales en vert. La vigne se présente bien dans le midi et donne de belles espérances, la gelée n'étant plus à redouter ; mais aux environs de Paris, si nous en croyons quelques rapports qui nous parviennent, le bourgeon porterait peu de fruit. Les blés ont continué de fléchir sur presque tous les marchés dont voici le mouvement.

Hausse. — Versailles, Brionne, Arras, Lille. — Vouziers, Nancy. — Tours, La Châtre, Château-Thierry. — Digne.

Baisse. — Gonesse, Neauphle, Bray-sur-Seine, La Ferté-Gaucher, St-Germain-en-Laye, Pacy, Vernon, Les Andelys, Louviers, Beaumont, Pont-Audemer, Beuzeville, Bayeux, Bonneval, Gallardon, Châteaudun, Auneau, Beauvais, Roye, Senlis, Clermont, Noyon, Villers-Cotterets, Péronne, Amiens, Bailleul, Merville Estaires, Stenvorde, Hazebrouck, Cassel, Cambrai, Béthune, Charleville, Montmédy. — Provins, Montereau, St-Florentin, Arcis-sur-Aube, Ste-Menehould, Sézanne, Troyes, Vitry-le-Français, Metz, Altkirch. — Montargis, Beaugency, Orléans, Angers, Blois, Bléré, Niort, Bourges, Issoudun, Châteauroux, Malesherbes, Chatellerault. — Le Mans, Gacé, Bonnétable, Laval, Lannion, Château-Gontier. — Lyon, Bordeaux, Castelnaudary, Narbonne. Cette.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

VERSAILLES, 3 Mai. — *Cours commercial.* — Froment, 1re : 20,70 : 2e : 20,00 ; 3e : 19,35. — Avoine, hors ville : 8,00 à 8,50.

ETAMPES, 4 Mai. — Froment, 1re : 21,32 ; 2e : 20,00, 3e : 19,00. — Méteil : 14,66 à 17,32. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,32 à 8,00.

CHARTRES, 4 Mai. — Froment, 1re : 20,75 ; 2e : 19,75 ; 3e : 18,75. — Méteil : 16,75 à 17,75. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,50.

PROVINS, 4 Mai. — Froment : 17,50 à 19,60. Avoine : 7,00 à 7,50. — Le marché étant beaucoup moins approvisionné que celui du samedi précédent, il y a eu fermeté et même un peu de hausse sur le froment.

LAGNY, 4 Mai. — Froment, 1re : 18,00 à 19,37 ; 2e : 17,00. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 11,00 à 11,66. — Avoine : 7,00 à 8,50.

Marché étranger LONDRES, 29 Avril. — Le commerce de blé est lourd ; les récoltes continuent à se présenter sous l'aspect le plus favorable ; cependant les fermiers amènent peu de grains au marché et tiennent fermes dans leurs prétentions. Les semailles de printemps, le blé de mars surtout, commencent à souffrir de la sécheresse prolongée, et nous voyons, avec un grand plaisir, des apparences de pluie prochaine. Les importations en grains et farines sont faibles depuis quelques temps.

Blé indigène, rouge,	20,27 à 23,70
Do blanc,	20,27 à 25,86
Orge chevalier,	13,79 à 15,08
Do à brasser,	13,36 à 14,22
Do à distiller,	12,06 à 12,93
Avoine anglaise,	8,18 à 9,48
Do patate,	8,62 à 10,34
Do d'Islande,	7,32 à 8,62
Do d'Ecosse,	9,48 à 10,34
Pois blancs,	13,79 à 14,65

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 2 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1615	1605	10	1 22	1 10	» 96
Vaches....	44	42	2	1 06	» 90	» 76
Veaux.....	888	868	20	1 80	1 64	1 46
Moutons..	6065	6061	03	1 50	1 32	1 10

BONNÉTABLE, 1er Mai. — Bœuf : 0,90. — Vache : 0,70. — Veau : 0,40. — Mouton : 1,00. — Porc : 1,30.

RENNES, 1er Mai. — Bœuf : 0,86. — Vache : 0,54. — Veau : 0,49. — Mouton : 0,51.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *halle du 4 Mai.* — Agneaux : 10,50 à 25,00. — Chevraux ou cabris : 3,50 à 6,00. — Lièvres : 4,50 à 5,00. — Lapins : 1,50 à 3,00. — Dindes : 4,00 à 9,00. — Oies : 4,25 à 4,50. — Chapons : 4,50 à 7,50. — Canards : 1,00 à 2,00. — Canetons : 2,50 à 4,50. — Poulets : 2,25 à 4,75. — Pigeons : 0,70 à 1,10. — Perdrix : 0,70 à 1,10. — Perdrix : 1,00 à 2,75. — Cailles : 1,50.

nous en ferions, les yeux et en nous étourdissant nous-mêmes parce que ce serait un nouvel embarras d'interrompre un travail entamé sur tant de points à la fois.

Quelques lecteurs pourront trouver étrange dans notre bouche ces paroles de modération et de sagesse que nous reproduisons cependant assez souvent; c'est que comme la foule ils ne nous auront connu que par les opinions ridicules, trop gratuitement semées sur notre compte. Oui, nous désirons, nous provoquons un changement profond, radical dans la constitution sociale, mais nous ne voulons l'opérer que graduellement et par la voie des *expériences locales* et progressives, qui ne compromettent jamais l'intérêt général, et qui ne seront suivies d'autres expériences qui, après avoir montré par le succès même leur valeur réelle.

Tout législateur prudent doit suivre cette marche, à moins qu'il ne soit poussé par le cours impétueux des événements, qui, seul, peut excuser les changements brusques et justifier les révolutions. En temps ordinaire, le législateur doit diriger le mouvement des choses et préparer son terrain. Une fougue insensée est aussi indigne de lui qu'une torpeur inintelligente.

Mais, entre ce que devrait être le législateur et ce qu'il est, il y a souvent une grande distance. Nous sommes devenus idolâtres à l'endroit de la loi. La loi n'est pas pour nous le résultat des élucubrations plus ou moins heureuses d'assemblées confuses et remplies d'incertitude. Il semble que quand ces assemblées ont décrété une loi, enfant boiteux de leur pensée, elles ont décrété une vérité qu'il faut adorer.

On devrait se débarrasser de cette superstition pour la loi. Les lois ne sont que des règlements et des règlements perpétuellement mobiles, perpétuellement expérimentaux.—Or quelle est la condition d'une expérience sagement faite? C'est d'être locale et restreinte. Tient-on compte de cette condition? Nullement. Quand on fait des expériences législatives, on les étend d'emblée à tout le pays, ce qui revient à décréter que l'expérience a réussi avant qu'elle soit faite. Les partisans d'un système viennent à la tribune démontrer qu'il doit infailliblement réussir;—les adversaires, qu'il doit infailliblement échouer; et suivant que les uns ou les autres sont plus nombreux, le système est absolument repoussé ou absolument admis. Dans ce dernier cas, il s'exécute partout à-la-fois. Est-ce là procéder d'une manière raisonnable?

Et pour préciser un exemple, voyons la réforme des prisons. Quelques personnes ont pensé que le régime cellulaire était préférable au régime en commun; elles peuvent avoir raison, et nous les appuyons; mais les expériences commencées en France, ne sont pas assez nombreuses, et n'ont pas été prolongées assez long-temps pour permettre, comme on le propose, de changer radicalement le système actuel et de bouleverser à la fois toutes les prisons? Que devait-on faire! Continuer les expériences, les multiplier au besoin, et attendre le résultat, non pas une année, mais plusieurs années. Pendant le même temps, on eût fait d'autres expériences dans les régimes plus fréquentes et plus variées, et ainsi [illegible] mobilisme fatal imposé à un pays par ces lois, qui, en raison de leur étendue et de leur généralité, deviennent, en quelque sorte, immuables.

L'esprit expérimental (local et partiel), voilà ce que nous recommandons à nos législateurs; c'est le véritable esprit de découvertes et de progrès; il leur donnerait la puissance de sonder sans danger les questions les plus ardues de l'époque, opposant aux esprits déréglés la pierre de touche de la pratique, et éclairant les hommes forts et judicieux par l'application sérieuse et raisonnée des principes divins de la sociabilité humaine.

Les réflexions précédentes acquièrent encore plus d'à-propos par la tournure que la discussion a prise aujourd'hui à la chambre des députés. M. Béchard a demandé que la partie du projet de loi relative aux condamnés fût renvoyée à l'année prochaine. Il a soutenu cette proposition, en démontrant que les expériences n'étaient pas encore suffisantes pour autoriser un changement subit et radical dans tout notre système de pénalité. M. Bouillaud est venu aussi avec de nombreux documents soutenir la même thèse. M. de Lamartine, se déclarant pour le principe cellulaire, a, dans un brillant discours, appuyé l'application de la déportation aux condamnés à long terme. Cette modification importante du projet de loi, ainsi que la déclaration faite par M. de Beaumont que certainement de nombreuses améliorations devraient être apportées à ce projet dans le courant de la discussion, tendent à prouver que la loi proposée n'a pas été suffisamment mûrie, qu'elle demande de nombreux compléments, et, par conséquent, qu'il serait imprudent de vouloir voter une réforme aussi considérable à travers le feu croisé des amendements.

En résumé, il faut expérimenter plus longtemps le régime cellulaire, avant d'en faire un principe général; en même temps, il faut continuer d'expérimenter avec soin la nouvelle méthode de vie en commun, pratiquée dans les prisons de Nîmes et de Montpellier, ainsi que les colonies agricoles de jeunes détenus; en outre, il faut tenter un essai de ces colonies avec des adultes. — La chambre doit donner toute latitude à ce sujet au ministre, si elle n'aime mieux lui en tracer le plan général. — Ces expériences faites, alors, et seulement alors, on posséderait les éléments nécessaires d'une loi, qui, comme l'a fort bien dit M. Peyramont, est en réalité un nouveau code pénal; et on pourrait présenter aux chambres un projet complet et concordant dans toutes ses parties, tandis que le projet actuel est défectueux et incomplet, ainsi qu'on s'en aperçoit à mesure que la discussion avance; ce qui force de le raccomoder et rapiécer sur place et au milieu de la chambre : c'est une mauvaise méthode; un code pénal ne s'improvise pas.

Au commencement de la séance, M. de Larochejacquelein est venu se plaindre à la chambre, de ce que les renseignements donnés par le ministère et la commission sur la nouvelle prison de la Force, bâtie à Paris, pour les prévenus, d'après un plan cellulaire, étaient de nature à tromper la chambre, en lui faisant croire que cette prison était construite dans des conditions suffisantes de salubrité et de commodité pour les détenus. M. de Larochejacquelein

Par cet amendement, M. le marquis de Barthélemy demandait d'instituer, auprès de M. le ministre de l'instruction publique, un conseil supérieur, duquel aurait ressorti tout le système national de l'enseignement. Cet amendement était très rationnel; sa nécessité, sa justice, sa convenance ont été parfaitement démontrées par M. le marquis de Barthélemy. Le principe de la distinction entre l'Etat et l'Université, principe que l'amendement de la commission a introduit hier dans la loi, conduisait naturellement à créer le conseil supérieur demandé par M. le marquis de Barthélemy.

La neutralité parfaite des éléments qui eussent composé ce conseil, offrait toutes les garanties d'impartialité aux établissements libres. Il n'en est point ainsi du conseil royal, comme l'a fait observer M. le marquis de Barthélemy. Le conseil royal de l'instruction publique, qui dirige et gouverne l'Université, ne peut être juge impartial entre elle et les établissements libres d'instruction secondaire. D'après la nouvelle loi, une concurrence va s'établir entre l'enseignement donné par l'Etat et l'enseignement donné par les particuliers; pour régler cette concurrence, pour la faire tourner au profit de la science et du progrès de l'enseignement, il aurait fallu un élément neutre et supérieur. Le conseil royal d'instruction publique, étant à la fois juge et partie, ne pourra pas régler cette concurrence, et aura même intérêt à l'étouffer.

Voyez ce qui se passe dans le champ de l'industrie! Le corps des ponts-et-chaussées qui, lui aussi, a un *esprit de corps*, n'est-il pas en lutte avec les compagnies? ne s'efforce-t-il pas de les entraver, par la raison qu'il est l'Etat *travaillant*, sans chercher, d'un autre côté, à se perfectionner? Le même phénomène se produirait dans le champ de la science, et s'y produirait d'une manière plus fâcheuse encore. Ainsi, la liberté d'enseignement, que le projet de loi a pour but d'établir, serait indirectement paralysée et ne produirait pas les bons résultats qu'on est en droit d'en attendre.

M. le marquis de Barthélemy a ajouté beaucoup d'autres arguments tirés de la nature même et des attributions du conseil royal. Ce conseil ne présente aucune garantie sérieuse et légale; il entrave l'action impartiale, indépendante du ministre. Cela est si vrai, que, dans certains cas, la loi ne permet pas au conseil royal de décider en dernier ressort, et lui donne, pour supérieur, le conseil d'Etat.

Enfin, si l'on examine les attributions du conseil royal d'instruction publique, on voit qu'elles se bornent à la direction du corps universitaire. Il y a un grand nombre d'écoles et d'établissements de haute instruction qui échappent à la juridiction du conseil royal. M. le marquis de Barthélemy a cité le collége de France, l'école des langues orientales à la Bibliothèque royale, l'école d'histoire naturelle au Jardin des Plantes, les écoles de navigation, où l'on forme des capitaines pour la marine marchande. On pourrait encore citer presque tous les établissements d'instruction spéciale, tels que le Conservatoire des arts et métiers, le Conservatoire des beaux-arts, les écoles de géographie et d'hydrographie, d'horlogerie, les écoles vétérinaires, etc., etc. Tous ces établissements ressortent d'un ministère, mais le conseil royal d'instruction publique n'a aucune juridiction sur eux.

On ne considère donc pas le conseil royal comme étant le régu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

VIIe article (1).

Sujets de religion et de familisme.

Parmi les tableaux de religion transmondaine, il en est un méritant à bien des égards, mais qu'on ne s'arrête pas d'abord à regarder, parce que le désaccord des tons blesse et écarte l'œil; c'est la *Vision de saint Jean*, de M. Bonnegrace. L'artiste fera bien de remplacer ces draperies à teintes fausses olive et rouge déteint; elles jurent entre elles et avec la robe jaune paille de l'ange; elles choquent la pensée, et détournent l'âme de l'impression religieuse. Tout le tableau est dans l'attitude et le regard du saint que l'ange, intermédiaire sacré, relie à la Jérusalem céleste. Il ne faut donc pas que l'œil du spectateur soit distrait de cette donnée de la vision par de vulgaires éléments, par une draperie mal choisie. Des tons graves, adoucis, convenaient au vêtement du saint. Je reprocherai encore l'arrangement trop soigné des cheveux et de la barbe, et leur apparence métallique : ces détails prétentieux et secs occupent trop le regard. Si la figure de saint Jean, s'harmoniant avec celle de l'ange, formait un centre coloré satisfaisant, nous n'aurions plus qu'à applaudir au sentiment idéal reproduit dans ce ciel pur, dans ces horizons irisés, dans l'effet lumineux de la vision. La tête de l'ange n'est pas heureuse, mais la simplicité élevée de l'ensemble de la figure est louable. Le saint Jean s'élance bien vers le ciel; il perçoit bien l'apparition transmondaine.

Depuis qu'au déclin de la Civilisation fatiguée, nous nous sommes mis à douter de tout, on a souvent plaisanté sur les rêveries de l'Apocalypse. Peut-être serait-il d'un esprit scientifique plus sérieux de chercher à démêler quelque sens caché sous l'image merveilleuse et bizarre. Il y a eu dans tous les temps et dans tous les pays des voyants, des êtres doués de facultés étranges, qui percevaient des images et des sons dans des conditions surhumaines. Le plus souvent, pour ces individus eux-mêmes, les visions étaient sans signification précise, les paroles entendues n'avaient pas de sens. Pourtant les récits de ces manifestations miraculeuses ont toujours frappé les peuples par un attrait tout particulier, et se sont vus consacrés dans leurs traditions. A toutes les époques, l'humanité a comme irrésistiblement, accordé une certaine créance à l'existence de ces facultés extraordinaires; ces croyances ont été partagées ou respectées par les grands hommes de tous les temps, excepté par ceux du nôtre peut-être. Or, est-il bien sûr que les derniers cent ans de la vie de l'humanité ne mêlent pas à leurs lumières quelques ténèbres, et n'aient pas quelquefois poussé l'amour des vérités prochaines et démontrées jusqu'à la négation des vérités latentes et supérieures? Ne serions-nous pas, nous tous qui avons plus ou moins sucé le lait philosophique dans Bayle, Voltaire et Dupuis, ne serions-nous pas superstitieux adorateurs du doute, comme d'autres l'ont été de la foi? Entre ces deux excès, ou plutôt au-dessus de la sphère où se combattent les demi-savants, n'y a-t-il pas le domaine de l'intégrale vérité, où tout s'éclaire et s'explique, depuis les faits matériels et tangibles jusqu'aux choses spirituelles, jusqu'aux miraculeuses apparitions de la vie transmondaine!

Pour nous, nous voyons avec plaisir les artistes, ces natures délicates et vibrantes, qui pressentent, qui devinent au-delà du réel vulgaire, s'inspirer aux sujets d'un caractère merveilleux. En marchant dans cette voie, ils agiront utilement sur les esprits trop arrêtés, dans notre siècle, aux choses terrestres et inférieures; ils souffleront des flammes divines dans les imaginations endormies et glacées. Puissent les artistes, en accomplissant cette œuvre, faire autre chose que reproduire en image la lettre obscure des livres saints; puissent-ils appliquer leur âme à l'interprétation des textes, et poursuivre la révélation du sens vivant du Verbe.

Tout ce qui a été idéalement grand dans l'histoire a parlé un langage figuré : Jésus-Christ, les prophètes, les révélateurs sociaux. Les poètes, comme les gens doués de la seconde vue, ne manifestent leur pensée que sous une forme imagée. Le sens des mots s'altère, dans les langues imparfaites; mais l'image empruntée aux objets de la création conservera sa clarté, tant que ces objets garderont leur caractère et leurs propriétés. Cette lumière latente, il faut la faire jaillir. Quand le poète inspiré saisit et détermine par un trait métaphorique le rapport, l'analogie qui existe entre un fait de la nature extérieure et un sentiment de nos cœurs, ne sommes-nous pas frappés de ce lien des choses, ne voyons-nous pas souvent l'idée se confondre avec l'objet par un effet d'harmonie essentielle? Les prophètes, ce sont des poètes qui parlaient de l'avenir et du ciel; peut-être les temps sont-ils venus où nous allons voir leurs visions descendre et se réaliser sur la terre.

Il faudra d'abord interpréter leur parole. Faisons pour eux ce que nous accordons à tout poète; ne prenons pas les mots qui viennent d'eux dans leur acception toute superficielle. Ne saisissons pas brutalement cette surface pour en analyser la matière grossière; regardons attentivement et cherchons à distinguer les images qui s'y réfléchissent. Nous arrêterons-nous en sceptiques dédaigneux et moqueurs, et rejeterons-nous le livre de l'Apocalypse, auquel s'est inspiré M. Bonnegrace, parce que nous ne trouvons pas de sens aux détails des *sept dernières plaies* du monde subversif, des *douze fondements* de la cité céleste, des *douze portes*, perles éclatantes, toujours ouvertes, chacune d'elles gardée et consacrée par un ange, etc. La question est de savoir si le langage figuré de Saint-Jean est plus absurde que notre vue intellectuelle civilisée n'est courte, et cette question n'est pas vidée. Il reste à savoir si les âmes élevées se trouvent mieux placées dans la compagnie de l'épicier qui rit triomphalement des sept plaies et des douze portes, que dans celle du croyant superstitieux qui révère l'homme dont les prophéties ont un caractère souverainement religieux. Ecoutez le prophète :

> Après cela, je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle; car le premier ciel et la première terre avaient disparu.....
>
> Et moi Jean, je vis descendre du ciel la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, étant parée comme une épouse qui s'est parée pour son époux.
>
> Et j'entendis une grande voix qui disait : « Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; car il demeurera avec eux, et ils seront son peuple, et Dieu demeurant lui-même avec eux sera leur Dieu.
>
> Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et la mort ne sera plus; il n'y aura plus aussi là ni pleurs, ni cris, ni afflictions, parce que le premier état sera passé, etc....

Voilà certes de glorieuses promesses, et je souhaite que les artistes, rappelant incessamment à nos âmes ces paroles saintes, nous rendent les espérances généreuses et la foi consolante et surexcitent notre intelligence à la conquête des destinées promises.

M. Louis Leray a exposé un *Christ à Emmaüs*, où se révèlent de notables qualités de coloriste; le souvenir des maîtres est sensible; cependant, il ne va pas jusqu'à enfanter le maniérisme, et le sentiment naïf se retrouve encore. Certaines parties sont excellentes de ton, par exemple la figure du jeune garçon sur la draperie verte. L'accord des tons de draperies laisse à désirer; mais l'effet général lumineux est digne d'éloge. Quant à la conception dramatique, on la voudrait plus idéale, plus puissante. Ici les influences des maîtres ont mal guidé, peut-être, ont retenu l'artiste. Nous avons un *Christ à Emmaüs* du Titien, au Louvre, que les jeunes gens ne doivent pas consulter et admirer à tous les titres. C'est une merveilleuse peinture, froide au point de vue dramatique; c'est une scène où l'idée religieuse, où le sentiment du miracle n'apparaissent pas. Quand il s'agit du Christ ressuscité se faisant reconnaître à ses disciples, on ne saurait chercher un trop grand mouvement d'expression. En général, l'*attablement* doit nuire à ce sujet; et faut-il reproduire toujours cette disposition du groupe, parce que des Maîtres l'ont adoptée? On arrivera incontestablement plus haut dans l'expression idéale de ce sujet, en saisissant le moment où les disciples se lèvent de table frappés d'étonnement, ou s'agenouillent pleins de foi et adorent celui dont la divinité se révèle ainsi d'une manière suprême.

Il y a quelque vérité d'expression dans le *Christ couronné d'épines*, de M. Gisler. M. Sturler (*Jésus et Saint Thomas*) fera sagement de renoncer aux pastiches des vieux maîtres. Le *Portement de croix*, de M. de l'Etang, est une scène confuse, inexplicable, et où tout se raccourcit en demi-figures d'une manière peu heureuse. Les belles têtes abondent, mais l'expression en est vague ou fausse. Ce n'est pas faute de

(1) Voir les numéros des 18, 19, 21, 27 avril, et 6 mai.

le ministère.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 6 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

Après quelques observations échangées entre MM. Beugnot, Villemain, de Broglie, sur l'ordre de la discussion des articles suivants, la chambre passe à l'art. 2 ainsi conçu :

Art. 2. Les établissements d'instruction secondaire sont particuliers ou publics. — Adopté.

La commission propose un article additionnel, dont voici le texte :

Art. 3. L'instruction religieuse, en ce qui concerne l'enseignement du dogme et l'histoire de la religion, est donnée séparément, s'il y a lieu, dans les établissements particuliers ou publics, par un ministre de chaque culte. Les pères de famille peuvent faire instruire dans ces établissements leurs enfants par un ecclésiastique ou un ministre de leur choix.

Après quelques observations présentées par MM. Villemain, de Barante, de Tascher et Pelet (de la Lozère), cet article est renvoyé de nouveau à la commission.

M. MARTIN (du Nord), en l'absence de M. le ministre de l'intérieur, présente deux projets de loi relatifs aux échanges d'immeubles.

La chambre passe au titre II de la loi, intitulé : Des établissements particuliers d'instruction secondaire.

Sur ce titre, MM. Beugnot, Séguier, Barthélemy et de Gabriac, ont présenté un amendement, ayant pour but d'instituer un conseil supérieur des établissements particuliers d'instruction secondaire.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Il y aura auprès du ministre de l'instruction publique un conseil supérieur des établissements particuliers d'instruction secondaire.

» Ce conseil sera composé :

» Du ministre de l'instruction publique, président ;

» Du premier président de la cour de cassation ;

» Du premier président de la cour des comptes ;

» Du premier président de la cour royale de Paris ;

» De l'archevêque de Paris ;

» De deux membres de l'Institut, nommés par le roi, et renouvelés tous les trois ans ;

» Et de deux chefs d'institutions libres, également nommés par le roi, et dont un sera renouvelé chaque année ;

» Un secrétaire-général, nommé par le roi, sera établi près de ce conseil et chargé de la préparation des affaires ;

» Le secrétaire-général recevra seul un traitement.

M. LE BARON SÉGUIER présente, au nom de ses collègues, les développements de cette proposition.

M. DE BARTHÉLEMY. On s'est appuyé de l'opinion de M. Royer-Collard pour dire l'Université c'est l'état ; mais il ne faut pas retrancher de cette assertion ce qui la complète. M. Royer-Collard disait cela effectivement en 1819 ; mais il ajoutait que, pour que cela fût légalement vrai, il fallait qu'une loi le sanctionnât, et il annonçait pour la session suivante la loi dont il parlait. Cette loi n'a jamais été présentée.

L'orateur insiste sur la nécessité de placer les établissements privés en dehors de l'autorité du conseil royal qui, étant composé de membres appartenant à l'Université, pourrait ne pas être impartial. A ce propos, ajoute M. de Barthélemy, je demanderai à M. le ministre de l'instruction publique si les membres du conseil sont amovibles ou s'ils sont inamovibles.

UNE VOIX. M. le ministre ne répond pas ? (Hilarité.)

M. VILLEMAIN. La discussion n'est pas un dialogue.

cet enseignement.

M. PELET (de la Lozère) combat aussi l'amendement et croit qu'il serait dangereux de séparer ainsi les deux espèces d'établissements publics et privés et de remettre à la tête de chacun un conseil supérieur ; il en résulterait une rivalité, une lutte inévitable.

M. DE MONTALEMBERT. L'amendement est fondé sur l'idée fausse qu'on se fait des attributions du conseil royal ; on le voit agissant partout tandis qu'au contraire c'est le ministre qui décide en tout. La loi nouvelle transporte aux conseils académiques le jugement des cas de pénalité ; mais encore avec cette disposition, le jugement n'est exécutable qu'après l'approbation ministérielle. Les établissements privés ne sont donc pas en péril.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

» Art. 4. Tout Français âgé de 30 ans pourra tenir un établissement particulier d'instruction secondaire, soit une institution, soit une pension, ou ouvrir des cours particuliers sur une ou plusieurs parties de l'instruction secondaire, sous la condition préalable de déposer, dans les mains du recteur de l'Académie où il se propose de s'établir, les pièces suivantes, dont le recteur lui remettra le récépissé :

» 1° Un certificat constatant que l'impétrant est digne, par ses mœurs et sa conduite, de diriger un établissement d'instruction secondaire.

M. LE COMTE BEUGNOT propose de dire : « tout Français ou tout étranger autorisé par le roi à établir son domicile en France. »

M. MARTIN (du Nord). Un étranger pourra fonder un établissement d'instruction publique si le gouvernement le juge à propos ; mais il ne peut avoir ce droit par cela seul qu'il aura été autorisé à établir son domicile en France.

M. DE MONTALEMBERT appuie l'amendement de M. Beugnot.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 mai.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. DUCHATEL dépose un projet tendant à convertir en loi les règlements d'administration publique établissant un droit sur le sucre indigène.

M. DE SAINT-PRIEST se plaint que la commission nommée depuis quinze jours pour examiner la proposition sur la réforme postale ne soit pas encore réunie.

M. CUNIN-GRIDAINE, en l'absence du président de la commission, explique ce retard par la nécessité d'attendre des renseignements nombreux et importants de l'administration des postes, qui ne seront remis que dans quelques jours.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les prisons.

M. L'HERBETTE critique plusieurs dispositions du projet de loi. Il demande que de la durée de la peine on diminue le temps qu'aura duré la détention préventive ; il se plaint du pouvoir discrétionnaire trop grand attribué au pouvoir administratif, contre lequel il n'y a pas de recours.

Je demanderai encore au ministère, continue l'orateur, s'il a dessein d'appliquer le système cellulaire aux condamnés politiques ?

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai observer à l'orateur qu'il ne s'agit en ce moment que des prévenus.

M. LHERBETTE. Le ministère répondra à cette question s'il le juge à propos ; il me suffit de l'avoir posée.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je demande à faire quelques observations sur le procès-verbal de la séance de vendredi.

Lorsque j'ai dit qu'il fallait qu'il y eût cent vingt préaux dans la prison qui se construit en ce moment à Paris, on m'a répondu que ces préaux existaient.

membres de cette chambre qui voudront s'assurer de la justesse de mes observations de visiter eux-mêmes la prison dont j'ai parlé.

M. DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. Il résulte d'une statistique qu'avant l'introduction du régime cellulaire à la Roquette, le nombre des récidivistes était de 4 0/0 par an, et que, depuis, il est devenu de 16 0/0.

M. G. DE BEAUMONT conteste ce chiffre ; il est important, dit-il, que lorsqu'on cite une autorité, les passages soient cités textuellement. Lorsque j'ai dit que les récidives ont diminué à la Roquette, j'ai cité textuellement le travail remarquable de M. de Bérenger sur ce sujet.

M. LUNEAU. Je ne nie pas la diminution des récidives, mais la cause n'est pas dans le régime cellulaire, elle est dans le patronage qui s'applique à 34 0/0 des détenus de cette prison ; on a pour ces jeunes gens infiniment plus de soin que pour ceux qui ne sont pas coupables, il n'est donc pas étonnant qu'ils se corrigent.

Le régime cellulaire est mortel à la santé. J'ai visité la Roquette, j'ai interrogé les détenus, ils se plaignaient tous de manquer d'air, d'avoir un poids sur la poitrine ; et ce manque d'air sera d'autant plus sensible que le nombre des détenus sera plus considérable.

M. NOZEREAU appuie les observations de M. Luneau. Le manque d'exercice fait tomber les détenus dans une obésité qui les conduit bientôt après à la mort. C'est un fait qu'il a souvent eu occasion de vérifier.

M. DE LAROCHEFOUCAULD cite un rapport du préfet de police où se trouvent les chiffres dont il a parlé.

M. G. DE BEAUMONT cite le travail de M. de Bérenger qui constate au contraire que les récidives depuis l'application du régime cellulaire sont descendues de 17 à 9 0/0. Les chiffres dont se sert M. de Larochefoucauld se rapportent à l'époque où l'emprisonnement était commun.

L'orateur termine en protestant, au milieu de bruyantes réclamations, contre le reproche de cruauté adressé au régime cellulaire.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je demanderai à M. G. de Beaumont, qui est un des plus zélés partisans du régime cellulaire, s'il trouve que le système d'après lequel se construit la prison de la Force est suffisamment humain ; je n'hésite pas à répondre en son nom que cela n'est pas, j'ai trop bonne opinion de lui pour croire qu'il me démentira.

M. JOLY. La commission a voulu faire un projet de loi doux et plein d'humanité, et elle nous propose une aggravation de peine ; elle nous propose de réformer l'art. 614 du Code d'instruction criminelle, pour y substituer des dispositions infiniment plus dures.

J'ai lu ce matin un règlement de la prison du Mont-Saint-Michel, qui est une œuvre d'atroce barbarie.

Eh bien les règlements faits par la loi actuelle, vous leur donnez force de loi, et vous insérez dans votre loi l'autorisation de mettre les prévenus au pain et à l'eau sans y indiquer de terme.

M. LE PRÉSIDENT. Le titre III de la loi traite des prisons affectées aux condamnés, du régime cellulaire appliqué aux condamnés et de la suppression des bagnes.

Trois sortes d'amendements sont présentés sur ce titre. Les uns se rapportent à des articles spéciaux, d'autres ont pour objet la substitution d'un système tout nouveau en remplacement de celui du projet de loi, un autre enfin demande le rejet du titre III tout entier ; il est évident d'après le règlement de la chambre que la priorité doit être donnée à ce dernier amendement. M. Béchard a la parole pour le développer.

L'amendement de M. Béchard propose de remplacer le titre III de la loi par ces mots :

« Un projet de loi sur les prisons affectées aux condamnés et sur le régime de ces prisons sera présenté aux chambres dans la prochaine session. »

Le projet de loi, tel qu'il vous est proposé, dit l'orateur, est plein d'exceptions et de contradictions. On a posé en principe le système cellulaire ; mais l'application a fait apercevoir une foule de cas où le régime était inacceptable ; on vous propose d'en exempter les septuagénaires, les condamnés politiques, les enfants, les femmes peut-être ; on vous propose de déporter ceux qui auront été soumis douze ans au régime cellulaire, etc.

---

de pouvoir, je suppose, que l'auteur a ainsi *lâché* son sujet ; car la figure de Madeleine est d'une belle et profonde expression. Mais, pour Dieu ! M. de l'Etang, ne mettez donc pas d'aussi lourdes mains à Marie-Madeleine !

J'ai déjà fait un reproche à M. Jules Duval L.C. pour ses excès de pierre ; dans son tableau, le règne minéral écrase le règne hominal. Au risque de ne pas être compris, je dirai à l'artiste que le ton général, l'atmosphère de son œuvre manque de tendresse affectueuse. Les êtres humains, sous l'impression des sentiments divers, exhalent, répandent autour d'eux des fluides, des arômes pénétrants. Qu'un enfant nous sourie ; qu'un ami nous salue avec effusion chaleureuse : qu'une amante nous regarde, ou que, hors de la vue même, elle s'incline sur notre épaule, et nous sentons rayonner de ces êtres aimés des impressions qui nous environnent, pèsent sur nous, nous émeuvent et nous font frissonner. Ces effets des fluides, des émanations affectueuses, il faut absolument que l'artiste les reproduise dans son œuvre. La pose de la madone de M. Duval est tendre ; mais le mouvement de tête du Saint Joseph est une maladresse au point de vue de l'expression. Pourquoi, d'ailleurs, placer si loin le bon père adoptif. Artistes, si vous voulez être de votre temps, resserrez vivement le groupe complet de la famille, et que cette idée de l'adoption, dont saint Joseph est le type, soit exprimée par vous avec puissance. A cet égard, vous pouvez faire autrement, plus même que n'ont fait les Maitres. Rapprochez le saint Joseph et l'unissez intimément à l'enfant. Il y a au vieux Musée une *Sainte Famille* de Matteo Rosselli dont l'idée me touche et me charme. C'est le vieux père d'adoption qui tient le Bambino dans ses bras, tandis que Marie et des anges lui apportent des fleurs. Dans les sociétés patriarchales, le père est encore prodigue de carresses pour ses enfants. J'étais tout ému, à Madagascar, en voyant les marmots aux bras de leurs pères. Dans l'état de barbarie, l'homme s'abstient complètement de ces soins délicats et tendres, abandonnés à la mère ; il reste absorbé dans les occupations brutales ; il devient sévère et despote dans la famille. La Civilisation, acceptant en partie les mœurs barbares, les consacre par le ridicule, et nous voyons qu'on se rit volontiers de l'homme, s'il cède à l'attrait des soins maternels. Quel homme distingué, grave ; quel bourgeois un peu stylé et bon genre oserait se promener aux Tuileries ou dans les rues avec un enfant sur les bras ? Et quelle joie, pourtant, de tenir un marmot, de le serrer sur son cœur et de le faire sauter, en écoutant de près l'éclat joyeux de son rire enfantin ! Il y a donc, à cet égard, un préjugé bête qu'il convient d'attaquer, et l'artiste peut aider puissamment à le détruire, en consacrant les soins et les carresses du père dans la personne de Saint Joseph, noble et douce figure que, malgré certaines plaisanteries civilisées, on ne saurait s'empêcher d'aimer et de respecter. M. A. Charpentier a fait acte de piété envers cette figure sainte, et, dans son *Adoration des bergers*, l'élan d'adoption de saint Joseph est plein de tendresse. Il y a dans ce tableau plusieurs parties remarquablement traitées : les têtes sont affectueuses. Que manque-t-il donc ? La Vierge est une figure mal réussie, et le ton général, dur et criard, n'est pas approprié au sujet.

Un beau et pieux sujet, c'est la *Messe pendant la moisson dans la campagne de Rome*, de M. Odier, œuvre que recommande un sentiment élevé. Sur un char dételé, sous un dais orné de gerbes et de plantes fleuries, se dresse un autel, et le prêtre officie, au milieu même du champ de travail. Mais quelle gravité, quelle tristesse ! et comme on sent bien, à ce culte sévère qui résume la vie sociale, à quel point l'œuvre industrielle est répugnante et pénible encore ! Pourtant, grâce aux réunions nombreuses, les solennités des vendanges et des moissons sont généralement souriantes, et c'est ce caractère de fête et de bonheur que l'artiste doit saisir de préférence et offrir à l'imitation.

M. Auguste Delacroix s'est inspiré à un noble sujet : *la Bénédiction de la Mer*. « Chaque année, au commencement d'octobre, le clergé, suivi de la population maritime, va processionnellement bénir la mer et prier pour les matelots. » Vienne le temps où les hommes, plus puissants à maîtriser les forces de la nature et vivant dans une atmosphère moins orageuse, ne viendront plus à la bénédiction de la mer avec des visages inquiets et attristés. Vienne le temps où le souvenir déchirant des naufrages, où périrent époux et frères, ne se mêlera plus aux actions de grâces des hommes assemblés pour bénir Dieu, sur les rivages de l'Océan, ce lien des continents et des races du monde. Les *Fêtes de sainte Rosalie et de Piedigrotta*, de M. Alex. Casati, sont des sujets bien choisis. Il faut citer parmi les inspirations délicates et religieuses, le *Tombeau égyptien* de MM. Girardet frères ; le *Bon Samaritain*, de M. Ginoux, le *Prisonnier de Chillon*, de M. Kergrohen ; l'*Enfant prodigue*, de M. Bourges, où la détresse et le regret sont justement exprimés ; la *Sortie de l'Eglise*, de Mlle Adèle Ferrand ; l'*Aumône*, de M. Dehaussy, les *Saint-François-Xavier*, de MM. Watchmuth et Paget ; le *Mois de Marie*, œuvre aimable de Mme Clémentine de Bar.

La *Vierge aux Neiges*, de M. Ziegler, serait un groupe très louable si l'artiste n'avait pas eu l'ambition de l'élever au degré religieux. Ces types modernes et d'un titre de caractère moyen ne conviennent pas à l'Enfant-Dieu et à sa mère. Je réponds que la bouche et le nez de cet enfant ne peuvent pas appartenir à Jésus-Christ. La bouche de la mère est également vulgaire. Le *Baptême de Notre-Seigneur*, de M. Jourdy, est une scène d'une ordonnance prétentieuse, un assemblage de nudités froides. Il est à regretter qu'un homme de talent s'égare en plein maniérisme. Le *Saint-Bernard*, de M. Lecurieux, contient de belles, savantes et saintes têtes ; mais cette toile est d'une monotonie de ton gris et lourd désagréable à l'œil.

Le *Christ aux Oliviers*, de M. Chasseriau, a été loué à l'excès par certains critiques, et cette admiration fanatique ne peut que nuire à l'artiste. Nous reconnaissons avec plaisir qu'il y a progrès dans la manière de M. Chasseriau. Il est moins excentrique, un peu moins choquant dans l'accord de ses couleurs, moins bizarre dans l'invention de ses attitudes. Mais que le maniérisme est ici triomphant encore ! Pourquoi ces contournements forcés, ces doigts arrangés, ces arbres et ces terrains mal à leur aise. On éprouve devant cette toile un sentiment de gêne et de fatigue. La simplicité qu'exigait le sujet manque partout. Sous la laideur et la prétention de la figure du Christ, cependant, il y a de l'élévation ; et la tête du St-Jean est très belle. Quant au sujet, au choix de la scène, on peut dire que M. Chasseriau a choisi, dans le poème du jardin des Oliviers, un des moments les moins intéressants. M. Lazerge a été plus heuresement inspiré. Son Christ, priant et brisé par la douleur, est d'une expression vraie et profonde. M. Lazerge ira loin, si, persistant dans l'élévation de sa pensée et dans sa recherche du naturel, il donne à son exécution plus de relief et de puissance. L'effet lumineux de son tableau me paraît manqué : c'est une pâle lumière de jour plutôt qu'un effet de nuit.

Sainte Elisabeth de Hongrie a inspiré, cette année, plusieurs peintres. Le tableau de M. Comte-Calix consacre, avec un bon sentiment général, ce sujet d'affliction maternelle. On souhaiterait peut-être un groupe plus pressé, et la mère embrassant de plus près ses enfants. Quant à M. Glaize, sa *Sainte-Elisabeth* est une grosse scène de bourgeoisie flamande où domine une vaillante servante revenant du marché avec ses provisions de ménage. Cet ouvrage est une erreur d'un artiste fort distingué. Oh ! que j'aime bien mieux le *Saint-Sébastien* de son élève, M. Poussin. Voilà une toile qui fait honneur au maître ; M. Glaize ne ferait pas mieux. Le *Saint-Sébastien* nous paraît une œuvre très considérable ; mais la manière de M. Glaize est si complètement reproduite, qu'il ne reste plus à M. Poussin aucune valeur de personnalité. M. Glaize n'est pas le seul artiste de valeur qui ait échoué cette année. M. Gigoux, auteur d'un *Baptême de Clovis*, et M. Eugène Devéria ont à réparer de grands péchés.

La *Guerre de Vendée* de M. Guillemin (896) est une scène d'une savante ordonnance et d'un sentiment remarquable. Des paysans attendent dans une ferme l'arrivée des *bleus*. Des femmes, de jeunes filles, les êtres que les malheurs de la guerre frappent le plus cruellement, forment le groupe central, priantes et désolées ; au-dessus d'elles, le prêtre invoquant le secours divin. Au fond, des hommes s'arment pour la défense, et de jeunes garçons curieux épient la venue des ennemis par les fentes de la porte, où apparaissent les lueurs de l'incendie. Il ne manque à cet ouvrage, pour obtenir un grand succès, qu'un effet lumineux d'un caractère approprié à cette scène de désolation. Comprenez donc qu'il faut que l'effet seul, le caractère coloré de votre toile saisisse l'âme à distance, avant même que l'on puisse distinguer les éléments animés du sujet.

D. LAVERDANT.

le méchant soit seul; il devient plus mauvais dans la solitude, et je crois, pour moi, que pour la plupart des détenus le contact avec leurs compagnons de captivité et avec ceux qui peuvent les moraliser, est infiniment préférable à tout ce qu'on vous propose.

Le système cellulaire est plutôt pour les condamnés pour crimes que pour les condamnés pour délits; craignez, en infligeant également la cellule pour les délits les plus légers et les crimes les plus atroces, de multiplier les crimes.

Les parties de la loi, relatives aux maisons d'arrêt, me paraissent bonnes et sages, et je regretterais d'être réduit à voter contre ces dispositions; mais je m'y verrais contraint si l'on maintenait le titre 14, tel qu'il vous est présenté.

M. DE LAMARTINE. Si l'honorable M. de Larochejacquelein avait raison dans ses conséquences, comme il avait raison sans doute dans son exposé, et si le système employé à la Force devait emprisonner le prévenu, le condamné dans une sorte de machine pneumatique; si ce système devait faire descendre l'homme de son rang de créature humaine, au rang d'une machine à respirer, comme l'a dit le préopinant, je me joindrais à lui, et je voterais contre la loi; mais la chambre ne doit pas oublier que l'exécution du système n'est pas en délibération en ce moment. Notre système, si nous l'adoptons, sera digne de nous, c'est-à-dire aussi doux, aussi surveillé dans son exécution, que moral et bienfaisant dans son principe.

Trois objections principales m'ont paru ressortir du discours de M. Béchard.

Le défaut de cette loi est, selon moi, l'uniformité de sa pénalité appliquée à des délits, à des crimes, à des situations, à des caractères de diverses natures; il ne lui manque, pour devenir vraiment moralisatrice et pratique, qu'une certaine diversité de dispositions qui puissent se plier au degré de perversité ou d'amendement des prisonniers. Vous avez admirablement disposé que le système uniforme et adouci de l'isolement s'appliquerait à tous les prévenus; mais maintenant vous avez à décider si vous appliquerez cette même uniformité à une échelle de culpabilité tellement graduée, qu'elle descend pour ainsi dire presque jusqu'à l'innocence et qu'elle s'élève de là jusqu'au sommet du crime, jusqu'à l'échafaud.

Deux théories sont en présence; l'une est celle des flétrissures, des infamies éternelles, permanentes, distribuées par la société aux coupables, et qui leur applique une marque de réprobation ineffaçable.

Je comprends qu'on dise : Ne détruisez pas tout entier ce préjugé de l'infamie du crime, remords légal inscrit par la loi sur le front du criminel, et qui, en aidant la justice à punir, abolit les supplices matériels par un supplice en quelque sorte intellectuel. L'infamie que la société conserve dans ses lois, et qu'elle distribue avec ses peines, est un acte de haute moralité de sa part; elle est en quelque sorte le cachet visible de la culpabilité et de la réprobation de l'acte puni aux yeux du peuple, le signe de la condamnation, la conscience écrite de la société exerçant le jugement du peuple à l'appréciation des délits à l'exécration des crimes.

Cependant si j'osais dire ma pensée toute entière, que dis-je ma pensée, la pensée du siècle, la pensée de la philosophie, la pensée du christianisme, la pensée de cette religion qui a substitué partout dans ses dogmes comme dans sa morale la rédemption à la vengeance, et la réhabilitation à la flétrissure; je dirais que peut-être serait-il plus beau, plus humain, plus juste, et par conséquent plus utile d'effacer entièrement la flétrissure de vos lois, ou du moins d'attacher exclusivement la flétrissure au crime en lavant le criminel dans son repentir, dans sa peine subie, et de faire participer pour ainsi dire la justice de hommes de cette miséricorde divine qui tient l'homme pour racheté et pour innocent quand il s'est condamné lui-même, et qu'en acceptant sa peine, il a satisfait aux hommes par son corps, et à Dieu par son esprit. (Très bien.)

J'oserais dire aux partisans de ces flétrissures morales : Nous ne voyons pas quelle utilité il y a pour la société, pour la famille, pour la personne même du coupable, une fois que son crime a été puni, que la sécurité des citoyens est assurée par la prison ou par la déportation, à lui laisser éternellement sur le front ce sceau d'infamie que M. de Peyramont ne veut pas qu'on en efface, ce sceau d'infamie qui, en dénonçant partout le forçat à l'animadversion de la société, l'empêche de trouver nulle part le travail, la communauté, la réconciliation qu'il cherche avec les autres et avec lui-même, et qui, en le rejetant forcément dans le vagabondage, et du vagabondage dans la société de ses pareils, devient ainsi pour lui, non pas seulement le sceau de l'infamie, mais le sceau de la récidive et du crime? (Très bien!)

Permettez-moi de vous citer, à l'appui de ces observations, un fait dont je trouve le récit dans les journaux.

L'orateur donne lecture à la chambre d'un article qui a été inséré dans la *Démocratie pacifique* du 2 mai, relatif à un ancien officier de santé victime d'une erreur judiciaire qui demandait une longue détention comme une grâce, comme une situation bien préférable à celle que la surveillance fait au libéré.

Voilà, continue l'orateur, le système de la flétrissure, Messieurs! voilà la théorie de l'infamie prise sur le fait, dans tout son danger, dans toute son horreur, dans ses déplorables effets sur la récidive des libérés.

De deux choses l'une : ou le forçat s'accoutumera à la honte, ou il ne s'y accoutumera pas. S'il ne s'y accoutume pas, si chaque rayon de lumière qui tombe du ciel sur son visage le couvre de la même confusion que le jour de son exposition, alors c'est un supplice tel, que votre loi dépasse en cruauté les inventions les plus barbares de la vengeance humaine, c'est une loi de sauvages et non de chrétiens? Passez-moi le seul mot qui la définisse : c'est une exposition à vie! c'est le pilori à perpétuité. (Mouvement.)

Ou bien le criminel s'y habitue, et c'est ce qui arrive; et alors qu'avez-vous fait? Vous avez maintenu une pénalité de honte qui n'humilie plus, et qui, en y habituant le forçat, y habitue aussi le peuple.

Le peuple est plus sensible que juste, il finit par s'apitoyer sur leur sort, et au lieu de cette sainte horreur que vous devriez maintenir au sein des populations, il s'établit une pitié mêlée d'intérêt qui fait oublier au criminel son crime, parce que son crime est oublié par la société.

Dans une pareille situation, qu'y a-t-il à faire? Personne ici, sans doute, ne défend le système des bagnes tels qu'ils existent. Nous corrigerons donc ce système; nous mettrons donc nos forçats dans une autre situation. Qu'elle sera cette situation? C'est là que la question de l'isolement revient.

Sans doute, je suis partisan de ce système moralisateur, réparateur, qui vous est présenté dans le projet de loi, par cette raison, remarquez-le bien, qu'il laisse l'espérance au bout d'un certain nombre d'années de détention; par la raison qu'il laisse sur le seuil même de la cellule l'espoir d'un meilleur avenir, l'espoir de la réhabilitation. Pour les courtes peines surtout ce système est admirable; mais en est-il de même pour les peines de longue durée. Pour résoudre cette question, remontons à la théorie de l'emprisonnement.

La société, dans un but, non pas d'une vengeance indigne d'elle et odieuse devant Dieu, mais dans le but de sa sécurité, prive le détenu de l'exercice de ses facultés; mais elle ne doit pas le priver de toutes. En effet, Messieurs, l'homme ne vit pas seulement d'air, il vit encore de toute espèce de rapports, de toute espèce de communicabilité avec ses semblables; il lui faut, jusqu'à un certain point, des visages humains, la parole humaine, le bruit des êtres animés. Eh bien, si vous frappez l'homme dans une partie de ces besoins de sa nature, vous le privez pour ainsi dire d'une portion de ses sens, d'une moitié de son être. La société bien ordonnée, quelle que soit sa clémence, en a le droit; elle peut le priver d'une portion de ses sens, pour un moment; mais si la société, ne se bornant pas à priver l'homme d'une partie des sens moraux qu'il a reçus de la nature, veut

sur la dépense des prisons, environ 220 millions de francs.

On dit que c'est rejeter dans un autre pays le crime avec le criminel; la colonie anglaise de la Nouvelle-Hollande est là pour répondre. Un journal disait dernièrement de cette colonie fondée par 592 déportés que si l'Angleterre venait à perdre ses colonies des Indes, elle trouverait à Sidney une compensation.

Après avoir tracé un tableau animé et séduisant de la colonie de la Nouvelle-Galles : que chacun de nous s'interroge au fond de sa conscience, ajoute l'orateur.

Il se répondra que notre société est dans un état de terreurs, de dangers continuels, et que l'état actuel des prisons y entre pour beaucoup. Si l'on ne trouve pas un moyen de moraliser cette société du bagne et de la cour d'assises, je vois à craindre un danger. Lorsque la discussion a été soulevée à cette tribune, j'ai parlé pour l'abolition de la peine de mort; à cette époque, messieurs, qui suivait de près la révolution de juillet, nous étions unanimes pour condamner cette peine atroce, barbare, inefficace, infligée par ce meurtrier légal qu'on appelle le bourreau; il nous semblait alors que l'application de cette peine ne devrait plus, ne pourrait plus se faire sous le régime nouveau; eh bien! cependant peu à peu l'échafaud a recommencé à fonctionner, et il y a quelques jours, dans cette enceinte même, on vous a presque reproché que cette terrible machine ne fonctionnait pas assez souvent!

Je le répète, Messieurs, c'est là un symptôme qui m'effraie, un symptôme qui doit nous engager à sanctionner promptement une loi moralisatrice, sans quoi nous pourrons craindre de voir une réaction en faveur de l'échafaud, de voir l'échafaud fonctionner de nouveau en permanence.

Permettez-moi à ce sujet en passant une réflexion qui me saisit en ce moment et qui peut avoir de graves conséquences au point de vue politique. Croyez-vous que si la révolution française n'avait pas trouvé la peine de mort, si multipliée dans nos codes, elle l'aurait inventée? Non, Messieurs, si elle n'eût pas existé antérieurement, nous aurions eu, de moins, bien des sujets de regrets et de larmes.

La loi qu'on vous propose, Messieurs, aura pour résultat de faire disparaître peu-à-peu cette peine terrible, cette peine qui pour guérir tue. On vous dit d'attendre; mais le crime attend-il? mais le danger attendra-t-il?

Notre société ne sera pas en sûreté tant que vous n'aurez pas institué un système de punitions à la fois répressives et moralisatrices.

On a beaucoup calomnié notre siècle; mais quoi qu'on en ait dit, il n'en reste pas moins le siècle des grandes choses, le siècle des progrès matériels et des progrès intellectuels; il a résolu déjà beaucoup de questions difficiles, il en reste encore à résoudre; une des plus graves, une de celles qu'il lui appartient le plus de résoudre, et dont la prompte solution est la plus nécessaire, c'est la moralisation, la réhabilitation des détenus, et j'espère que nous aurons l'honneur de donner à cette question une solution complète et digne des représentants du pays qui marche à la tête de la civilisation.

Je vote donc contre l'amendement, mais je n'accepte le projet de loi qu'à condition qu'il sera largement amendé. (Très bien!)

M. BOUILLAUD. J'ai des documents et des observations à présenter à la chambre en faveur de l'amendement de M. Béchard; si elle juge à propos que cette discussion soit remise à demain....

M. DE LAROCHEFOUCAULD. L'orateur pourrait toujours commencer aujourd'hui.

M. BOUILLAUD. Il y a dans la loi qui vous est présentée un avantage incontestable, c'est celui d'isoler les condamnés les uns des autres; mais je crois que, sur plusieurs autres points, les avantages de ce système peuvent encore être mis en doute.

L'orateur cite l'opinion de plusieurs écrivains, qui pensent que la détention cellulaire est une cause fréquente de mortalité et de folie.

M. Bouillaud analyse succinctement les différentes critiques qui ont été faites de la loi et la confusion que la loi a établie dans la chambre : M. de Peyremont s'unissant aux radicaux; MM. de Tocqueville et de Beaumont tendant la main aux ministres, et s'entendant avec eux aussi cordialement que la France et l'Angleterre, etc.

L'honorable membre nie que des médecins compétents se soient prononcés en faveur du système cellulaire. Il n'a trouvé que dix médecins qui aient approuvé ce système, encore aucun d'entre ceux-là n'a pu expérimenter lui-même. L'Académie de médecine ayant à se prononcer sur des documents qui lui étaient soumis, a déclaré, il est vrai, que, si ces documents sont exacts, la détention cellulaire, avec travail et conversation, n'a pas pour effet d'abréger la vie des détenus; elle n'a pas été plus loin. Mais un congrès tenu en Piémont s'est prononcé à l'unanimité contre la détention cellulaire continue.

Sur la demande de l'orateur, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à une heure et demie, suite de la discussion.

ESPAGNE.

Madrid, le 4.

Le *Messager* publie ce soir la nouvelle suivante :

Par décret du 3 mai, ont été nommés : le général Narvaez, président du conseil, ministre de la guerre; le marquis de Viluma, ministre des affaires étrangères; Mon, ministre des finances; Pidal, ministre de l'intérieur; Mayans, ministre de la justice; le général Armero, ministre de la marine.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* se plaint amèrement de ce que la chambre des pairs ait condamné, en une certaine mesure, l'enseignement universitaire. « Singulier spectacle qu'on nous donne, dit le *Constitutionnel*; nous avons vu à la fois deux gouvernements dans le sein de la chambre des pairs, l'un qui se composait de neuf ministres, et l'autre qui était concentré dans le seul M. de Montalivet. Le second a donné un démenti au premier, qui s'est laissé désavouer et châtier. M. de Montalivet, qui a si souvent compromis le gouvernement personnel, a dit vainement qu'il ne parlait que comme pair de France. C'est précisément parce que sur ce point il n'a convaincu personne, qu'il a opéré dans les convictions une révolution si merveilleuse, et voilà ce qu'on entend par le gouvernement représentatif!... »

—La *France* ne croit pas qu'à aucune époque la période de la jeunesse ait été, plus qu'aujourd'hui, fertile en criminalité. Elle admet volontiers que, l'homme étant bon ou mauvais par nature, l'éducation est impuissante contre les instincts de naissance. Cependant, ce qu'elle admet également, c'est que l'éducation peut modifier ce qu'elle n'a pas le pouvoir de refaire. « Toute concession faite, ajoute la *France*, on peut donc dire à l'Université que son enseignement n'est pas suffisamment efficace. S'il ne fait, il laisse faire, et c'est toujours un tort. Si l'étude de l'éclectisme n'enfante pas les monstres sociaux, elle leur laisse, du moins, une libre carrière, et c'est déjà trop, beaucoup trop, pour l'Université, d'avoir justifié ces paroles de M. de Montalembert : « Il est à peine un

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 6 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Erratum et omission. — Mathématiques transcendantes. — Physique. — Chimie. — Influence de la civilisation sur les cancers. — Communications diverses sur la mécanique, la météorologie et la médecine. — Explosion d'un gazomètre.

Nous commençons par demander pardon à nos lecteurs des fautes d'impression qui rendent souvent incompréhensibles plusieurs passages de nos comptes-rendus; nous espérons que nous dobtiendrons grace en réparant tout simplement les erreurs des compositeurs. A propos du Mémoire de MM. de Gasparin et Payen sur la valeur nutritive des tourteaux de sésame, on nous a fait dire que l'alimentation d'une vache laitière par les tourteaux de sésame, lui faisait produire, par jour, 17 kilogrammes de lait, tandis que cette même vache n'en donnait ordinairement que 17, ce qui était absurde, et ce qui doit être remplacé par 15.

En même temps que nous corrigeons cette erreur, nous allons aussi réparer deux omissions importantes. Nous n'avons pas parlé dernièrement du voyage géologique que fait dans une partie très peu connue de la Turquie d'Asie un jeune ingénieur des mines, M. de Chancourtois, et nous avons eu grand tort, car rien n'est plus fructueux que les explorations sérieuses entreprises par beaucoup de jeunes ingénieurs qui ne voyagent pas à grands frais pour rapporter des phrases creuses, mais qui cherchent avant tout la connaissance de faits incontestables et scientifiquement utiles. M. de Chancourtois a traversé la contrée qui était autrefois le paradis terrestre; il a vu les bords du lac de Van, et a traversé le cœur du Kurdistan jusqu'à Djezirèh et Diarbékir, sur les bords du Tigre. Il a rencontré à Kéban, sur les bords de l'Euphrate, des ingénieurs allemands qui s'y sont établis, et travaillent à l'exploitation des mines d'argent. Il est ensuite entré dans la vallée de Sivas, parcourue dans sa longueur par le Kézil-somak, ou fleuve Rouge, le plus grand cours d'eau de l'Asie-Mineure après l'Euphrate. De Sivas, il a marché vers Tokat, et traversé des vallées successives jusqu'au sommet d'une crête presque complétement serpentineuse, appelée le Tehamlubel. A cet endroit, il put jouir d'un spectacle vraiment magnifique. Toute la contrée qu'il venait de traverser, depuis Sivas, présentait l'aspect de l'hiver dans toute sa rigueur, et tout-à-coup, du sommet élevé où il se trouvait placé, se développait devant lui une immense série de montagnes couvertes des plus belles forêts d'arbres verts. Plus de trace de neige, et partout les travaux de la terre en pleine activité. Il ne pense pas qu'il soit possible de rencontrer une opposition plus tranchée. M. de Chancourtois, qui a acquis une connaissance profonde des langues orientales, a pu rassembler un grand nombre de matériaux qui, vu l'excellent esprit que nous lui connaissons, présenteront sans contredit un immense intérêt.

L'autre omission que nous avons encore à réparer concerne une note de M. Guyon sur les caractères distinctifs des trois races du nord de l'Afrique : l'Arabe, le Kabyle et le Mozabite. Ces trois races sont étrangères à l'Afrique. L'Arabe a, selon M. Guyon, une conformité organique remarquable avec les Perses, qui fait supposer une communauté d'origine. Le Kabyle semble être d'origine phénicienne. L'époque du passage des Mozabites en Afrique est inconnue; mais on peut supposer qu'ils ont été refoulés au sud-ouest de l'Algérie par les populations arrivées après eux sur le sol étranger.

Mathématiques transcendantes. — M. Laurent, capitaine du génie au Hâvre, envoie deux Mémoires. L'un de ces Mémoires concerne l'élasticité des corps que M. Laurent ne considère pas comme étant, ainsi que l'on dit habituellement, le résultat de l'équilibre de deux forces uniques: l'une attractive, qui est l'attraction moléculaire; l'autre répulsive, qui est le calorique. Il pense qu'il y a d'autres forces répulsives, et cela résulte de l'examen qu'il fait du maximum de densité de l'eau. Il conclut que si ce phénomène persiste dans une file isolée de molécules d'eau, il faut nécessairement admettre que celles-ci sont soumises à des forces répulsives autres que celles provenant du calorique.

L'autre Mémoire de M. Laurent est relatif aux mouvements infiniment petits d'un système de sphéroïdes, traités d'après les méthodes analytiques de M. Cauchy.

— M. Breton (de Champ), ingénieur des ponts et chaussées, remet une note sur quelques propriétés des segments déterminés par les lignes et surfaces algébriques sur les groupes de cordes ou sécantes menées symétriquement par un même point. L'analyse de M. Breton le conduit à différents théorèmes auxquels est arrivé d'une autre manière M. Chasles.

— La commission chargée d'examiner les Mémoires du grand prix de mathématiques, a jugé qu'aucun de ceux qui avaient été envoyés ne méritait le prix. En conséquence, elle met au concours pour 1846 la question suivante : Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie des perturbations planétaires. Le prix consiste en une médaille en or d'une valeur de 3,000 fr.

Physique. — M. de Haldat a recherché si la force magnétique se condense à la surface des corps aimantés, comme l'électricité à la surface des corps électrisés. La méthode qu'il emploie consiste à faire agir par induction un courant voltaïque sur un canon de fusil que peut remplir exactement un cylindre de fer doux. Il a trouvé que la masse exerce peu d'influence sur la force des corps magnétisés.

— M. Maisière présente un Mémoire sur la constitution physique du calorique et sur sa prétendue force répulsive; M. Coulier, une note sur les taches du soleil : MM. Fizeau et Foucault, une suite à leur Mémoire sur la photographie. Ses physiciens étudiant de l'image solaire, trouvent que son intensité varie peu du centre à la circonférence, ce qui est en contradiction manifeste avec les expériences antérieures; ils ont aussi, dans leur note, recherché l'intensité des arcs lumineux de la pile, et étudié l'influence de l'écoulement électrique sur le charbon que l'étincelle semblerait amollir et changer en une espèce de graphite. — MM. Noisette et Flahaut déposent un long Mémoire sur l'activité propre des corps qui ne seraient pas inertes quoique dépourvus de spontanéité. — M. Laignel lit un Mémoire dont le but est de démontrer la possibilité de sonder à différentes profondeurs au moyen du cerf-volant plongeur.

Chimie. — MM. Vallé et Barreswil ont envoyé, il y a un an, un paquet cacheté sur un blanc destiné à remplacer, dans la peinture à l'huile, le blanc de céruse.

A ce propos, M. Arago fait connaître que M. [illegible], de l'académie de Naples, a trouvé que la lumière de la lune exerce une action spéciale sur la végétation. Mais le procédé expérimental laisse beaucoup à désirer.

Communications diverses. — M. Bodin est l'auteur d'un niveau à bulle d'air et à lunette plus économique et plus commode que le niveau ordinairement employé. — M. Sorel a imaginé un dégage-grille pour nettoyer les grilles des locomotives, et faire produire ainsi, par le foyer, le double de la quantité de vapeur ordinaire. — M. Sauzay, en combinant la statique des liquides avec celle des solides, construit un flotteur mobile autour d'un axe, dont le poids et la position du centre de gravité sont tellement combinés, que l'huile est toujours à la même hauteur relativement à la mèche.

— M. Alfred Marey-Monge, consul de France à la Corogne, décrit un tremblement de terre peu important arrivé le 18 avril dernier; M. de Cruise, une lumière étincelante qui a couvert la mer tout autour de l'île de Madère.

— M. Demidoff envoie les observations thermométriques, barométriques, pluvieuses et venteuses, faites en novembre dernier à Nijué-Taguilsk. La température maximum a été, pendant ce mois, de 1 degré; la température moyenne de 11 degrés sous zéro, et la température minimum de 30 degrés. C'est un froid excessif pour la saison peu avancée.

— M. Fourcault lit un Mémoire sur les causes de l'albuminerie et sa guérison par les enduits imperméables; M. Sturmer présente, par l'intermédiaire de M. Serres, des considérations sur la peste, qui serait, suivant lui, épidémique, mais non contagieuse.

— M. Tanchou a constaté, par des recherches statistiques, que le nombre des cancers augmente d'année en année. Ainsi, en Angleterre, il y a eu, en 1838, 2,448 cancers, et en 1839, 2,691. La même chose s'est présentée à Berlin. Dans le département de la Seine, en 1830, il y en a eu 668, et en 1840, 889. Cette maladie est plus fréquente dans les villes que dans les campagnes; en Europe qu'en Amérique et en Afrique; chez

— id. Jouissance [illegible]
— Gaz français 4000.
Fin courant : Naples, 102 30.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	121 05	121 85	121 65	121 85	121 70
— fin cour.	122 05	122 15	121 95	122 15	122 »
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 55	84 60	84 50	84 50	84 45
— fin cour.	84 60	84 70	84 60	84 60	84 55
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 »	» »	B. 1 1/2
4 0/0 . . .	106 90	» »	H. » 10	— Portugais.	45 1/2	46 »	H. 1 »
O. de la V.	1465 »	» »	B. 2 50	Esp. D. active	32 1/8	» »	» »
B. de Fr..	3100 »	» »	H. 10 »	5 0/0 Naples.	101 85	102 05	H. » 20
C. L. 5000	5160 »	5165 »	H. 7 50	— Romain. .	104 »	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	B. 7 50
C. hyp. . .	700 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	505 »	» »	B. 1 25
4 Can. . . .	1270 »	» »	B. 2 50	B. Belge.	692 50	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour. »	DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	» »	» »	» »		» »
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 375.	H. 2 50
— R. G.	255 »	252 50	B. 3 75	— 255, 252 50.	B. 5 »
Orléans. .	975 »	975 »	H. 2 50	— 977 50, 975.	B. 2 50
Strasb. . .	276 25	275 »	» »	— 275, 278 75, 275.	B. 1 25
Rouen. . .	967 50	965 »	» »	— 972 50, 967 50.	B. 5 »
Havre. . .	735 »	737 50	H. 5 »	— 737 50, 740.	H. 6 25
Marseill.	770 »	» »	» »	— 772 50, 770.	B. 2 50
Montpell.	» »	» »	» »	— »	» »

toujours de qualités médiocres, il est résulté [illegible] donc en général que les Restaurants qui n'exigent que [illegible] même de donner de bonnes choses à bon marché.

Nous nous sommes assurés que, dans le Restaurant situé rue de la Harpe, 64, au fond de la cour, on trouve, non seulement ces deux avantages, mais encore, dans les dispositions du local et des jardins qui l'entourent, une position fort agréable.

— MODES. — Les personnes qui désirent être mises avec élégance, simplicité et bon goût, ne sauraient mieux s'adresser qu'à M. BLANCHETIÈRE, rue Neuve-Vivienne, 32, l'entrée par le passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 3. M. Blanchetière habille dans la perfection, mais sa coupe n'a rien d'excentrique. Ses prix sont, en outre, très modérés, et cet avantage le recommande encore aux nombreux étrangers qui arrivent en ce moment à Paris. Nous en dirons autant d'HUBERT, rue Vivienne, 9, qui est renommé pour l'élégance toute particulière de ses chemises (sur mesure), de ses cravates et cols-cravates, de ses gants, et autres articles complémentaires de toilette. La maison d'Hubert est l'une des plus anciennes de sa spécialité; c'est une véritable maison de confiance.

Spectacles du 7 mai.

7 h. » /» OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Louise de Lignerolles. Comité.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
6 h. » /» ODÉON.—Jane Grey. Italien et Bas-Breton. Veille du Mariage.
6 h. » /» VAUDEVILLE.— Cabaret. Clémence. Gazette. Polka.
7 h. » /» VARIÉTÉS.— 3 Polkas. Sirènes. Fleur de Genêt. Turlututu.
7 h. » /» GYMNASE.— Alberta Ire. Zélia. L'Italien. L'oncle.
7 h. » /» PALAIS-ROYAL.—Ravel. Rosière. Bas-Bleus. Paris, Orléans.
6 h. » /» PORTE-ST-MARTIN.—Trente ans. L'Ombre.
6 h. » /» GAITÉ.—Jacques le Corsaire. Toupinel.
6 h. » /» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Menteuse.
6 h. » /» FOLIES.—Charolais. Mystères. Château. Fumeurs. Bonnes.

BULLETIN AGRICOLE.

Erratum. Une faute typographique consistant dans l'omission du mot *peu* s'est glissée à la fin de notre revue d'hier. Il faut lire : « il s'y est rendu beaucoup moins de fermiers, et les offres ont été peu nombreuses. »

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

4 Mai.			6 Mai.		
Arrivages	1569 q.	51 k.	Arrivages	2104 q.	53 k.
Ventes	1215	95	Ventes	1438	45
Restant	15062	36	Restant	13728	31
Cours moyen		38,68	Cours moyen		37.63
Cours-taxe		38,06	Cours-taxe		38,01

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.	14k.	51,60 à 51,60	Gr.	37q.	68k.	51,00 à 52,25
1re	538	51	38,20 à 40,10	1re	193	11	38,20 à 40,10
2e	189	97	36,30 à 37,55	2	317	14	35,65 à 37,90
3e	7	71	32,00 à 33,75	3e	8	21	30,55 à 31,85
4e	18	35	20,05 à 26,75	4	6	00	26,75 à 00,00
Al.	436	46	36,35 à 49,25	Al	785	25	37,40 à 38,85

CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre). — Farines, 1re: 42,00; 2e: 40,00. Hausse de 2,00. Il est probable que l'élévation du cours n'en restera pas là, tant à cause du peu de rendement des blés, que par la rareté des eaux, qui sont actuellement aussi basses que dans les jours les plus chauds de l'été.

SOISSONS, 4 Mai. — Farine, 1re: 31,80 à 32,50.

NANTES, 3 Mai. — Farine, 1re: 38,99; 2e: 37,75.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 4 Mai. — *Cour légal.* Froment: 18,35. — Seigle : 12,25. Les autres grains non cotés.

EVREUX, 4 Mai. — Froment : 20,61. — Méteil : 18,11. — Seigle : 12,00. — Avoine : 8,28.

BRIONNE, 2 Mai. — Froment : 21,51. — Seigle : 11,50. — Orge : 12,75. — Avoine : 9,50.

ORLÉANS, 4 Mai. — Froment, 1re : 21,25; 2e : 18,83; 3e : 16,50. — Méteil : 16,00 à 18,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,75.

BEAUGENCY, 4 Mai. —Froment, 1re : 20,85; 2e : 19,77 ; 3e : 18,77. — Méteil : 16,50. —Seigle : 13,25. — Orge : 12,00.—Mouture : 15,00, —Sarrazin : 8,25.—Avoine : 8,50. — Le marché du 1er Mai était fort bien approvisionné ; mais celui-ci l'était moins et les affaires y ont été actives.

CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre). — Froment, 1re : 20,00 n'existe plus sur place ; 2e : 18,75. — Seigle : 15,00 à 16,00. — Avoine : 8,75 à 10,00.

REIMS, 4 Mai. — Froment : 17,00.—Seigle : 9,86 à 10,25. — Orge : 9,83 à 10,25. — Sarrazin : 7,44 à 8,00. — Avoine : 6,67 à 7,00.

LE HAVRE, 5 Mai. — D'après le tableau régulateur, le prix moyen du froment sur les marchés de France, était de 20,65 à la fin du mois passé. L'année dernière, il avait été de 19,68, et en 1842, de 18,91 1/2 l'hect. Depuis quelques semaines, il nous est arrivé des grains de Hambourg et de la Baltique, qui s'expédient à Cherbourg pour y être acquittés, les droits y étant moins élevés que chez nous

Le manque de pluie dessèche nos campagnes ; la terre est comme calcinée, si ce temps continuait il pourrait inspirer de sérieuses alarmes pour la récolte. Les blés plantés dans des terrains élevés souffrent beaucoup, les graines ne sortent de terre qu'avec beaucoup de difficulté, le vent a effeuillé beaucoup de fleurs qui n'ont pu nouer, et d'un autre côté les insectes continuent leurs ravages sur les fruits nouvellement noués. Les colzas et la rabette sont en pleine floraison, les épis des seigles sont presque tous formés, le trèfle incarnat commence à fleurir, et viennent quelques jours de pluie et la récolte sera abondante.

BOULOGNE-SUR-MER, 4 Mai. — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 19,50 ; 3e : 17,00. — Méteil : 16,50. — Avoine : 7,75.

METZ, 2 Mai. — Froment, 1re : 17,25 ; 2e : 16,16 ; 3e 15,00. — Avoine : 6,10 à 6,40.

STRASBOURG, 3 Mai.—Froment, 1re : 22,50, baisse de 0,03 ; 2e : 19,61 ; 3e : 17,00. — Seigle : 12,50. — Maïs : 12,00 à 13,50.—Il y avait peu d'acheteurs au marché ; la vente y a été faible.

HENNEBONT, 25 Avril. — Froment : 20,46. — Seigle : 11,40. — Millet : 13,50. — Grosse avoine : 7,56. — Petite avoine : 5,68.

LE MANS, 3 Mai. — Froment : 20,00. — Méteil : 18,00. — Seigle : 15.50. — Orge : 11,50. Avoine : 8,50.

NANTES, 3 Mai. — Froment, 1re : 22,66; 2e : 21,32 ; 3e : 18,66. —Seigle : 13,66 à 14,80. — Orge : 11,50. — Sarrazin : 11,50.—Avoine : 8,00.

POITIERS, 30 Avril. —Froment, 1re: 20,00; 2e: 19,75; 3e: 19,50. — Mouture : 13,75. — Méteil : 16,00. — Seigle : 16,00 à 16,25. — Baillarge : 11,25. — Orge : 11,75. — Avoine : 8,25 à 8,50.

TOURS, 4 Mai. — Froment : 19,33. — Seigle : 13,66. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,75.

SURGÈRES, 4 Mai. — Froment : 20,25 à 20,50. — Baillarge : 12,25 à 12,50. — Avoine : 7,25 à 7,50. — Le temps se comporte bien pour la vigne, mais il est un peu sec pour nos céréales. Un peu de pluie ferait aussi du bien à nos foins.

NIORT, 2 Mai. — Froment, 1re. 19,15; 2e: 18,83; 3e: 18,51. — Baillarge: 11,17 à 11,49. — Avoine : 16,50.

CLERMONT (Hérault). — Froment, 1re : 26,60; 2e: 24,50; 3e: 23,00. — Avoine : 10,50.

REDON, 23 Avril. — Depuis huit jours les froments ont subi une fluctuation de 0,17 en hausse. Il y a baisse sur les seigles de 0,25, sur le blé-noir de 0,13 et sur l'avoine de 0,06.

Mercuriale du marché d'hier, froment (l'hectolitre): 18,43. — Seigle: 12,87. — Blé noir : 8,93. Avoine : 7,56.

MARSEILLE, 26 Avril. — Il s'est fait fort peu d'affaires en céréales cette semaine, tant à cause des fêtes que de la baisse survenue sur les blés tendres. Les durs sont mieux tenus à cause de la demande de Naples et de la Sicile dont l'introduction qui doit bientôt être interdite, facilite les transactions.

Entrepôt disponible. Romélie dur : 27,00.— Odessa tendre: 23,00 et 22,50. — Pologne : 21,50.

Légumes secs (par hect.).

PARIS. — *Halle du 4 Mai.* — Haricots de Soissons : 30,00 à 32,00 ; do Liancourt : 19,00 à 21,30; do ordin. : 18,65 à 19,35 ; do Suisses blancs : 19,30 à 20,00; do nains : 18,00. — Pois cassés : 33,30. — Lentilles Gallardon : 34,65 ; do de pays : 20,00 à 28,00.—Lentillons: 16,65.

MONTLHÉRY, 1er Mai. — Haricots : 18,00 à 19,00. — Lentilles : 24,00 à 28,00.

RENNES, 4 Mai. — Haricots: 21,00 à 22,00. —Fèves : 23,00 à 24,00. — Lentilles : 30,00 à 31,50.

STRASBOURG, 3 Mai. — Haricots : 17,00 à 19,50. — Pois : 14,50 à 16,00. — Fèves : 10,50 à 11,25.

Spiritueux (l'hect.).

SURGÈRES, 4 Mai. — Eau-de-vie nouvelle : 60,00 à 64,00 ; do rassise : 69,00 à 71,00.—Comme les affaires sont presque nulles ici, ces cours ne sont que nominaux.

COGNAC, 27 Avril. — Eau-de-vie de 1843 des Bois sans logement, l'hect. : 83,00 à 88,00. — do Champagne : 108,00 à 113,00. — do 1842 des Bois : 98,00 à 101,00. — do Champagne : 113,00 à 116,00. — do 1842 des Bois : 101,00 à 106,00. — do Champagne : 118,00 à 120,00. — do 1840 des Bois : 106,00 à 110,00. —do Champagne : 120,00 à 122,00.

BORDEAUX, 30 Avril. — Armagnac : 55,70 à 56,25. — 3/6 disp., 86 degr. : 70,50.

Le mouvement de baisse qui s'était manifesté sur les 3/6 à la fin du mois de Mars, s'est continué dans les premiers jours d'Avril, car de 79 fr. qu'ils étaient côté, ils sont tombés à 65 fr. pour le disponible, et de 82 fr. à 67 pour le livrable.

Cette baisse que rien de positif ne motivait, n'a pu se soutenir, les 3/6 sont remontés à 73 fr. pour le disponible, 73 fr. 50 à 74 pour Juin et Juillet, et 75 fr. pour septembre et octobre. Le manque de marchandise et des bruits qu'on a fait circuler sur le peu de manes qu'il y aurait à la vigne, ont beaucoup aidé ce dernier mouvement qui ne paraît pas devoir s'arrêter encore.

Les eaux-de-vie ont également baissé, mais le peu d'affaires qu'il y a sur cet article, a empêché la hausse de revenir; aujourd'hui les Armagnac disponibles s'obtiennent facilement à 50 fr. l'hectolitre, et cependant cette marchandise, la seule en eau-de-vie que nous ayons sur place, n'est pas abondante.

BÉZIERS, 26 Avril. — Esprits 3/6. La baisse s'est enfin arrêtée cette semaine. Une matinée un peu froide dans le nord a fait changer les esprits. Après être tombés dimanche à 00 fs. 58. nous sommes revenus à 59 fr. puis à 60 fr. et même à ce prix il n'y avait pas de vendeurs depuis quelques jours. Août et Septembre ont été payés 00 f. 63 ; Nov. et décembre étaient demandés à 00 f. 55 sans vendeurs.—Le cours des 3/6 disponibles vient d'être fixé à 00 f. 63 pour 57 pièces. On offrait 00 f. 65 de Juin en Septembre et 00f. 56 de Novembre en Décembre. — On demandait à 00 f. 64 50 pour les secondes quinzaines de Mai et Juin. — Il n'y a pas de vendeurs.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 6 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1167	1158	9	1 24	1 12	1 00
Vaches....	119	119	0	1 10	» 94	» 80
Veaux.....	700	697	3	1 66	1 46	1 26
Moutons..	9540	9077	463	1 46	1 26	1 10

BORDEAUX, 1er Mai. — Il s'est vendu 120 veaux, comme suit, 1re: 17,00; 2e: 67,50; 3e: 65,00; 4e: 60,00 les 50 kilogrammes.

Les cochons ont valu 50,00 à 52,00 les 50 kil.

Du 2 Mai.

Il s'est vendu 90 bœufs comme suit, 1re: 57,00; 2e: 56,00; 3e: 55,00; 4e: 54,00, 53,00, 52,00.

Il s'est vendu 860 moutons, comme suit, 1re en laine: 75,00; 2e: 70,00; 1re tondu; 65,00; 2e: 60,00; 3e : 55,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

réforme est trop négligé dans le parlement.

Ainsi, nous avons encore entendu M. Crémieux, qui, en sa qualité d'avocat, parle assez bien, mais qui, par le même motif, parle beaucoup trop long-temps. Au surplus, après le rejet de l'amendement de M. Béchard, lequel tendait à l'ajournement de la loi à l'égard des condamnés, M. Crémieux a apporté de nouvelles démonstrations à l'appui de la thèse que nous avons déjà soutenue, à savoir que les expériences du régime cellulaire n'étaient pas suffisantes, que la loi proposée était une véritable réforme du code pénal, et, en conséquence, qu'il fallait encore expérimenter.

Malgré le rejet de l'amendement de M. Béchard, le sort de la loi ne nous paraît nullement assuré, ou tout au moins voici un pronostic que nous croyons assez sûr :

La discussion a déjà duré quinze jours ; elle durera encore à peu près autant ; par conséquent, la loi ne pourra être votée avant le 20 mai : il faudra ensuite la porter à la chambre des pairs, qui n'aura pas le temps de l'examiner. Donc elle se trouvera de fait renvoyée à l'année prochaine, comme le demandait M. Béchard.

Et, toutefois, la discussion n'aura pas été inutile, car le peu de soin que met le conseil-d'état à élaborer les projets de lois, et la légèreté des révisions entreprises par les commissions de la chambre exigent qu'une loi arrive à la discussion publique pour qu'il soit permis d'en voir et d'en faire sentir les lacunes et les imperfections. L'avortement d'une première discussion régulière en séance publique de la chambre est donc, dans les conditions actuelles du gouvernement parlementaire, une nécessité ; et il ne faut pas trop s'en plaindre, toutes les fois que la discussion ne se prolonge pas outre mesure. Malheureusement, dans la loi actuelle sur les prisons, tout a été à peu près dit, et les délibérations qui vont suivre ne seront plus réellement que du temps perdu ; c'est sous ce rapport, peut-être, qu'il est à regretter que l'amendement de M. Béchard, complété comme il avait besoin de l'être, ait été rejeté.

La chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion des articles du projet de loi sur l'instruction secondaire. M. le comte Beugnot avait proposé un amendement pour accorder le droit de fonder des établissements libres à tout étranger autorisé à résider en France. Cet amendement, qui avait été renvoyé hier à la commission, a donné lieu aujourd'hui à une discussion assez confuse. C'était une véritable conversation partie de tous les points de la salle, et dans laquelle ont figuré MM. de Barante, de Bérenger, de Montalembert, Lebrun, Barthe, Villemain, de Broglie, Martin (du Nord) et surtout M. Charles Dupin, qui a parlé cinq ou six fois pour sa part. Au milieu de tout ce feu croisé de paroles, on voyait que la chambre se méfiait de l'amendement de M. le comte Beugnot, et que, pour un grand nombre de pairs, il y avait au bout de cet amendement le mot terrible de *jésuites*. M. Charles Dupin a eu beau dire que c'était dans l'intérêt des Polonais, des Italiens, des Espagnols et de tous les réfugiés auxquels la France donne asile, qu'il réclamait le droit de pouvoir fonder des établissements libres d'instruction secondaire. Il a eu beau soutenir qu'il y allait de l'honneur et de la gloire du pays, d'ouvrir nos frontières morales aux proscrits de toutes les nations, comme nous leur ouvrons nos frontières géographiques. Tout cela n'a pu calmer les craintes de la chambre. M. le comte Molé a fait observer que les fonctions de l'enseignement étaient une sorte de sacerdoce, et que les Français ne pouvaient confier leurs enfants qu'à des Français. L'amendement a été rejeté. Il en est resté seulement cette disposition particulière, sur laquelle la chambre statuera plus tard, savoir : que l'étranger

Il est un fait constant, c'est que ... aujourd'hui, est incompréhensible pour toutes les personnes qui n'en ont pas fait une étude spéciale. Il n'y a peut-être pas dix députés à la chambre qui en saisissent parfaitement l'ensemble, et Dieu sait la peine qu'il faut se donner pour y découvrir, même approximativement, la situation de nos finances. Nous disons approximativement, car il n'y a pas dans le budget les éléments nécessaires pour pouvoir apprécier cette situation d'une manière exacte. Cela devrait être, cependant, et non seulement l'on ne devrait pas avoir besoin de chercher cette situation, mais encore on devrait la trouver toute faite en tête même du budget, de façon que tout individu sachant lire et écrire pût dire : les dépenses sont évaluées à tant, les recettes, à tant ;—il reste tant à recouvrer sur les exercices antérieurs ; tant à dépenser ;—les bons du trésor en circulation montent à tant ; il y a en numéraire dans la caisse du trésor, tant ;—le déficit ou le boni est de tant.

Au lieu de cela, que fait-on ? D'abord, des comptes de trésorerie, il n'en est point question. On vous demande 20 millions pour intérêt de la dette flottante, qu'on suppose s'élever à 560 millions. Comment, pourquoi cette somme plutôt qu'une autre ? On n'en dit rien. Il y a mieux ; c'est qu'en réunissant toutes les sommes partielles relatives à la dette flottante, et inscrites au budget, à 3 ou 400 pages les unes des autres, il est impossible de composer ce total de 560 millions. Cette partie est cependant la plus essentielle pour établir régulièrement la comptabilité du trésor. Sans ce compte, il n'y a pas de situation vraie ; tous les résultats des autres comptes peuvent être faux ou inexacts.

Ainsi, par exemple, la dette flottante est évaluée pour 1845 à 560 millions ; les découverts accumulés depuis 1840 jusqu'à cette époque, constitueront, en en défalquant les ressources de l'amortissement qui sont destinées à les atténuer, un déficit de 150 millions auquel la dette flottante devra faire face. On demande l'autorisation de porter à 200 millions l'émission des bons du trésor pour le service de trésorerie en 1845, en tout 350 millions. De 350 à 560 il y a 210 millions ; à quoi ceux-là sont-ils destinés ? ils peuvent faire tout aussi bien partie du déficit que les 150 autres, bien qu'il n'y ait point eu de dépenses autorisées pour ces 210 millions. Si, par exemple, on avait fait les dépenses à l'avance, quitte à demander des allocations de crédit après qu'eussent été faites ces dépenses, nous ne supposons pas qu'on ait pu commettre une pareille illégalité : nous voulons seulement constater que, d'après les comptes mêmes du budget, le déficit pourrait tout aussi bien être de 300 millions que de 150, et que pour démontrer qu'une semblable supposition est contraire à la vérité, il faudrait aller chercher des preuves en dehors du budget. Donc les comptes de finance sont incomplets ; nous n'en voulons pas tirer d'autres conséquences.

Puisqu'on déclare que la dette flottante est de 560 millions, il faut faire connaître chaque nature de besoins à laquelle cette somme de 560 millions doit faire face. Les douzièmes arriérés sur les contributions de l'exercice courant, les recettes arriérées des exercices antérieurs et le numéraire en caisse, soit au trésor, soit à la banque, doivent former une somme égale à la masse de la dette flottante. Si cette somme est moindre, il y a déficit, et le déficit est nécessairement proportionnel à l'infériorité de cette somme. Cela est de toute évidence. En définitive, la première chose que l'on doive présenter dans le budget, c'est la situation financière du pays, et cette situation ne peut être complète sans un compte détaillé du service de trésorerie.

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 27 et 28 avril.

... prendre des proportions démesurées. Le crédit porté au budget de 1830 pour intérêt de la dette flottante n'était que de 7 millions, ce crédit est de 20 aujourd'hui, c'est-à-dire que la dette flottante est trois fois plus considérable en 1844 qu'en 1830.

La conversion des fonds de l'amortissement en bons du trésor, de même que l'incorporation des livrets des caisses d'épargnes à la dette flottante auraient été deux très bonnes opérations si l'on s'était servi de ces importantes ressources pour diminuer proportionnellement l'émission des bons du trésor. Au lieu de cela, on a augmenté considérablement les charges, en voulant cacher le misérable état de nos finances sous cette abondance de fonds apparente, sous ce crédit factice, dont les ministres ne manquent pas de se targuer au début de chaque session. La chambre, abusée par leurs sophismes, ne s'aperçoit pas que, dans l'état actuel, l'institution de la dette flottante ne pourrait plus venir en aide au gouvernement s'il survenait une crise commerciale ou politique ; elle serait, au contraire, pour lui une charge lourde et dangereuse, car, loin de pouvoir augmenter ses ressources au moyen du crédit dont il a abusé, le trésor les verrait indubitablement se restreindre, au moment de la crise, par les remboursements qu'il serait obligé d'effectuer aux caisses d'épargnes.

Il faut donc sortir au plus vite de cette mauvaise position. Déjà les quelques députés qui comprennent les questions de finance ont signalé le mal à la chambre ; mais il ne suffit pas de signaler ce mal, l'important est de trouver un remède capable de le guérir.

Mais nous dira-t-on, pourquoi le gouvernement, qui est le premier intéressé à la prospérité de nos finances persiste-t-il à s'avancer de plus en plus dans cette voie si elle est aussi dangereuse que vous voulez bien le dire. A cela, nous répondrons : Il est évident pour tout le monde, que le gouvernement, quelques soient d'ailleurs ses motifs, tient à avoir toujours disponible, l'appareil militaire le plus formidable. Ce point admis, voici comment le gouvernement a dû raisonner :

« J'ai besoin d'un effectif de quatre cent mille hommes, de fortifications, de munitions de guerre de toute espèce, et tout cela coûte fort cher. D'un autre côté, la France est surchargée d'impôts, et les augmenter *ouvertement* de 60 à 80 millions, serait une mesure maladroite qui pourrait conduire peut-être à une révolution. Je tiens cependant à mon armée, et son entretien entraînera, sans compter les travaux et fournitures extraordinaires, un déficit de plus de 80 millions par année. Ma foi ! tant pis pour le déficit, nous aviserons à le combler après.

Plus tard, le gouvernement s'est dit : « Si je propose tous les ans aux chambres d'emprunter 100 millions pour couvrir les déficits du budget, je mets à nu ma situation financière et les vices de mon administration, et il n'est pas une chambre, quelque aveugle et quelque servile qu'elle soit, qui consente plus de deux années de suite à approuver un système financier qui ne peut solder ses dépenses ordinaires que par des emprunts. Je puis faire mieux. L'opération de l'amortissement est une chose absurde en soi et très onéreuse au trésor, aujourd'hui que les fonds publics sont au-dessus du pair ; je pourrais donc, sans faire aucun tort à la nation, employer les fonds de l'amortissement à combler mes *déficits* ; seulement, je me garderai bien de dévoiler mon but, une pareille franchise ne serait pas parlementaire et pourrait avoir en outre de graves inconvénients. Je me bornerai à présenter une loi pour faire entrer provisoirement dans le trésor les fonds de l'amortissement, sous prétexte que cet emploi sera beaucoup plus avantageux à l'amortissement lui-même. Je proposerai plus tard, de consolider les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *Sardanaple*, tragédie de M. Louis Lefèvre. — GAITÉ. *Jacques le Corsaire*, drame de MM. Ch. Desnoyers et Nus-Follet.

La difficulté d'exécuter l'incendie final d'une manière satisfaisante, a seul empêché, je le suppose, la mise en scène à l'Opéra du sujet de Sardanapale. Ce nom résume en lui toutes les somptuosités et les voluptés de l'Orient antique. Aussi doit-il être nécessairement à l'étroit dans le cadre sobre et un peu froid de la tragédie française. Si l'on veut aborder cette figure colossale, que ce soit pour lui prêter un caractère lyrique élevé, pour en faire jaillir une large pensée poétique. C'est ce qu'a fait Byron.

Irrité de voir les hommes méconnaître et laisser sans emploi de puissantes natures ; ennuyé surtout de voir les faux savants de la morale n'accorder le titre de grand qu'à de certains types graves et rigides, le poète sublime entreprit de démontrer au monde, par ses chants, que tels êtres, passant dans la vie insouciants et désordonnés, sans laisser d'œuvre utile, étaient pourtant des caractères supérieurs, privilégiés, et conséquemment destinés par Dieu à jouer sur la terre un rôle considérable. Il voulut prouver que l'ardeur insatiable de mille désirs divers, le besoin d'indépendance, et l'incessante mobilité, l'amour du luxe, des plaisirs, des mille voluptés mondaines, étaient encore un attribut des caractères forts, un signe de la suprême grandeur. C'est bien lord Byron qui, dans l'histoire de l'art, représente au degré le plus haut ce sentiment de protestation, cette révélation d'une face importante de la figure humaine, cette consécration de la liberté et de la volupté terrestre. L'influence souveraine du poète anglais s'est étendue sur toutes les littératures européennes ; elle a pénétré toutes les âmes. En Russie, plus que partout ailleurs, Don Juan, Manfred, Child-Harold sont vivants dans la société. La *Démocratie Pacifique* a publié, il y a quelques mois, un livre qui peint, en traits admirables, cet état des esprits dans cet empire du Nord qui fermente : c'est le *Héros du siècle*, de Lermontoff, dont nous avons dû la traduction et la bienveillante communication à M. Stolipine. En France, entre tant d'autres, M. Alfred de Musset n'est-il pas un noble enfant de Byron, et l'histoire de Jules César, telle que la conçoit et l'écrit à cette heure M. Mérimée, ne vient-elle pas de cette source féconde ?

Le drame de *Sardanapale* a été l'un des traits de l'hymne hardi du poète. C'est un glorieux frère de ces héros humains dont le monde répète aujourd'hui les noms consacrés, enfantés par ce noble Anglais, qui fuyait le froid climat et le génie sévère de sa patrie, cherchant incessamment vers le Midi l'ardeur bondissante d'un sang plus chaud, et les rayons plus puissants du soleil, l'astre du luxe, le foyer de toute richesse et de toute vie. Byron, dans *Sardanapale*, a jeté encore une autre pensée, superbe et religieuse ; c'est le dédain de l'activité sanglante des batailles, c'est la glorification de la paix, du travail producteur et des arts ; c'est le culte de la gloire que n'altèrent pas des gouttes de sang humain.

Quelques citations du drame anglais vont montrer sous quelles inspirations écrivait le poète.

Dans ce cœur efféminé, dit le sévère Salemènes, il est un courage insouciant que la corruption n'a pas tout-à-fait éteint, et une énergie secrète, suspendue par les circonstances, mais non détruite....., plongée, mais non noyée dans les voluptés. S'il était né sous le chaume, il eût été capable de parvenir à un empire ; né sur le trône, il n'en laissera point à ses fils, qui n'hériteront que d'un nom sans gloire ; cependant, il peut encore racheter sa mollesse et sa honte en devenant seulement ce qu'il devrait être, et avec autant de facilité qu'il en éprouve à être ce qu'il est..... Il faut le réveiller.... Ecoutez ! le luth, la lyre, les sons lascifs de ces instruments qui invitent au sommeil ; la douce voix des femmes, et celle de ces êtres qui sont au-dessous des femmes, se marient à la voix de la débauche, tandis que le monarque de toute la terre connue se balance couronné de roses, laissant négligemment près de lui son diadème, que peut saisir la première main qui l'osera.... Les voici : j'aperçois déjà les vapeurs odorantes que répand sur son passage le cortège parfumé ; les pierreries des jeunes beautés, compagnes et conseils du roi, étincellent le long de la galerie, et je reconnais parmi ces femmes, vêtu en efféminé, et presque aussi femme qu'elles, le petit-fils de Sémiramis, cet homme-reine !

Salemènes s'épuise, en effet, en vains efforts pour arracher le roi-femme à ses voluptés. Il invoque tous les sentiments, toutes les considérations qui doivent, selon lui, décider Sardanapale à s'amender :

La vertu..., ce mot inconnu au roi, dit Salemènes. — Ce mot m'est inconnu ! Eh ! jamais il n'y eut de mot qui retentit autant à mon oreille...., et plus haut que les clameurs de la populace ou les sons aigus du clairon ; ta sœur, ma royale épouse, ne me parlait pas d'autre chose.... Tu penses que j'ai été injuste envers la reine, n'est-ce pas ?.... Ecoute-moi. N'a-t-elle pas tout le pouvoir et toute la splendeur de son sang, le respect, le soin des héritiers de la couronne, les hommages et l'apanage de la souveraineté ? Je l'épousai comme font les monarques, pour l'Etat, et je l'aimai comme la plupart des époux aiment leurs femmes. Si elle, ou toi, vous supposiez que je pouvais rester enchaîné à ma compagne comme un paysan chaldéen à la sienne, vous ne connaissez ni moi, ni les princes, ni les hommes.

Salemènes a recours aux souvenirs de Baal, de Nemrod, de Sémiramis, de tous les conquérants de la race assyrienne.

« Je comprends... Tu voudrais me voir marcher en conquérant... — Sémiramis, qui n'était qu'une femme... conduisit les Assyriens aux rives du Gange. — Et comment revint-elle ? — En homme, en héros... accompagnée de vingt gardes seulement. — Et combien en laissa-t-elle en proie aux vautours du Gange ? — Nos annales n'en disent rien. — Je le dirai pour elles... Il eût mieux valu pour cette reine coudre dans son palais une vingtaine de robes que de fuir avec vingt gardes dans la Bactriane, laissant aux vautours, aux loups et aux hommes plus féroces qu'eux... des myriades de ses sujets fidèles. Est-ce là ce que vous appelez la gloire ? Laissez-moi vivre à jamais dans l'ignominie.

Holà ! mon échanson !... apporte-moi la coupe d'or incrustée de pierreries qui porte le nom de coupe de Nemrod... Il y a un certain Bacchus, je crois ?.. j'en ai entendu parler par mes femmes grecques... Ce Bacchus conquit ces régions si riches de l'Inde, où Sémiramis fut vaincue. — Oui, et ses conquêtes lui valurent de passer pour Dieu. — Tu te trompes... De toutes ses victoires, quelques colonnes, qui pourraient m'appartenir si je les croyais dignes d'être achetées et transportées, voilà tout ce qui reste des flots de sang qu'il versa, des royaumes qu'il mit au pillage, et des larmes qu'il fit répandre... Mais voici, voici dans cette coupe son vrai titre à l'immortalité... la grappe immortelle dont il fut le premier à exprimer l'âme, et dont il voulut que l'homme réjouît la sienne en expiation des maux causés par ses victoires ; si ce n'eût été cela, il aurait encore le nom d'un mortel comme il en a le tombeau ;... semblable à mon aïeule Sémiramis, ce serait une espèce de monstre humain à demi glorieux : mais voici ce qui l'a déifié... Souffre que ce suc t'humanise, mon frère ; censeur farouche, bois avec moi au Dieu des Grecs... Ah ! tu le crois un dieu, parce qu'il répandit le sang par torrents ; et tu cesses de le croire Dieu, parce qu'il exprima d'un fruit ce suc enchanteur qui

M. Preschez aimait les travaux du conseil, où il défendait avec chaleur, avec courage, les intérêts généraux, si souvent aux prises avec les intérêts privés; il se sentait à l'aise dans cette réunion d'hommes dévoués où la probité et le désintéressement personnel ne comptent point pour des vertus, parce qu'ils sont pour ainsi dire la première condition d'existence pour quiconque y vient, poussé par la noble ambition des affaires publiques.

S'il ne connut jamais ces molles complaisances qui pourraient livrer aveuglément au pouvoir l'administration et les ressources de la ville, jamais non plus il ne rechercha la gloire stérile, le mérite facile de cette opposition systématique, qui harcèle sans cesse, uniquement pour gêner, et non pour servir ou corriger.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 7 mai.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MM. Cousin et de Freville témoignent leurs regrets à la chambre de ne pouvoir, pour cause de santé, assister à ses travaux.

Après quelques observations de M. de Boissy sur un incident de la précédente séance, la chambre reprend la suite de la délibération d'un article du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. DE BROGLIE, rapporteur, rend compte du travail de la commission sur l'article 3, qui lui a été renvoyé hier. Il dit qu'après un examen sérieux, la commission a arrêté la rédaction suivante : « L'instruction religieuse, qui concerne l'enseignement du dogme et l'histoire de la religion, sera donnée séparément, dans les établissements publics ou particuliers, aux élèves qui appartiennent à des communions différentes. Cette instruction sera donnée par un aumônier aux élèves catholiques dans chaque établissement, ou par tout autre ecclésiastique dûment autorisé, et aux élèves appartenant aux autres communions par un ou plusieurs ministres de chaque culte dûment autorisé. »

Après quelques considérations présentées par MM. de Tascher et de Boissy, l'amendement est mis aux voix et adopté.

M. LE RAPPORTEUR arrive ensuite à l'amendement de MM. Barthélemy, Séguier, Beugnot et Gabriac, sur l'art. 4 de la commission. La commission a pensé, dit-il, qu'il était impossible de décider que les étrangers jouiraient de l'avantage qui n'est pas accordé aux nationaux, de ne pas être soumis aux formalités exigées pour exercer le professorat. Cependant, comme il ne serait pas rationnel de priver la France des lumières que pourraient y apporter les étrangers, la commission a cru prévenir ce cas en proposant d'ajouter à l'art. 32 une disposition ainsi conçue :

« La même disposition sera applicable à tout étranger qui aura obtenu l'autorisation de fixer son domicile en France. »

L'art. 32 a pour objet d'exempter des obligations imposées par la loi, quiconque obtiendra du ministre l'autorisation d'ouvrir un cours isolé et temporaire sur l'un des objets compris dans l'enseignement secondaire.

M. CH. DUPIN demande que cette faculté s'étende à l'ouverture d'une institution secondaire permanente. Il y aurait injustice de refuser cette faculté à des étrangers d'un talent éminent.

M. VILLEMAIN combat cette proposition. Ce serait une faveur exorbitante, à moins de soumettre les étrangers à toutes les conditions exigées des nationaux. Ce serait une injustice aussi de laisser ces étrangers sous le coup d'un renvoi discrétionnaire.

M. CH. DUPIN insiste.

M. DE MONTALEMBERT fait remarquer qu'en l'état actuel des choses, les étrangers sont soumis comme les nationaux, sans aggravation, au régime de l'autorisation préalable. Dès-lors que cette autorisation ne sera plus nécessaire pour les nationaux, il faudra fixer la position ultérieure des étrangers. De là la nécessité d'une disposition à leur égard.

M. BÉRENGER trouve cette disposition spéciale superflue.

M. VILLEMAIN insiste pour le rejet de la proposition de M. Dupin. Que l'étranger se fasse naturaliser et il jouira des droits accordés aux nationaux.

moins avancé pour un chef d'établissement qui possède communément des élèves de dix-neuf à vingt ans. Bien certainement, un jeune homme de vingt-quatre ou vingt-cinq ans n'aurait pas assez d'influence.

M. DE LAPLACE. L'état des choses actuel est préférable à celui que vous voulez établir. Aussitôt qu'un jeune homme est capable, il peut professer. Je connais des jeunes gens professant dès l'âge de vingt-un ans, et je n'ai jamais su qu'il en fût résulté quelques inconvénients. Ne voyez-vous pas des jeunes gens à la tête d'une importante industrie? y trouvez-vous quelque mal? Je demande qu'à vingt-un ans, tout individu, ayant tous les certificats demandés, ait le droit d'établir une pension ou une institution. Songez au moins qu'il y aurait bien des jeunes gens qui ne pourraient attendre cet âge.

M. CHARLES DUPIN appuie l'opinion de M. de Laplace.

M. MOLÉ. Autre chose est d'instruire, autre chose est de régir un établissement. Dans le premier cas, il suffit d'avoir de la science ; dans le second, il importe d'avoir une grande moralité. La commission n'a pas cru qu'un jeune homme de vingt-un ans ait assez de moralité.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la première demande, qui consiste en ce que les instituteurs puissent avoir cette faculté avant l'âge de trente ans.

L'âge de trente ans est accepté.

La fixation de l'âge pour le professorat est renvoyée à la commission.

M. DE MONTALEMBERT. Vous avez déjà voté ; je ne viens pas proposer une nouvelle rédaction; j'approuve le renvoi à la commission, mais je crois devoir recommander à la commission de bien considérer ce qu'une telle règle, étant absolue, pourrait avoir de malheureux résultats. Un jeune homme, l'espoir d'un chef d'institution, n'a que vingt-neuf ans et ne pourra donc être d'aucun secours à sa famille.

Une discussion s'élève sur la question de savoir si l'âge pour le professorat sera fixé à 21 ou à 25 ans.

Plusieurs pairs pensent qu'il faut renvoyer cette question à la commission afin de la coordonner avec l'âge de 30 ans exigé pour les chefs d'établissement.

M. PELET (de la Lozère) propose de supprimer le mot *institution et pension*, pensant que les établissements particuliers d'instruction secondaire signifient la même chose.

M. DE GABRIAC propose un amendement tendant à établir que les pièces dont l'instituteur devra faire le dépôt seront remises au préfet et non au recteur, comme l'ont proposé le gouvernement et la commission.

M. VILLEMAIN. Le préfet n'a pas d'intérêt à faire exécuter les formalités; il n'en a pas le pouvoir ; à chacun ses attributions, qu'il ne faut pas intervertir.

M. DE BOISSY. J'admets que le recteur doit accepter les certificats, mais je voudrais une date plus rapprochée.

M. VILLEMAIN. Aussitôt que le recteur a reçu les pièces, il en donne le récépissé.

La proposition de M. de Gabriac est mise aux voix et rejetée.

La séance est levée à 5 heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 7 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

La discussion continue sur l'amendement de M. Béchard, qui tendrait à renvoyer à la session prochaine les dispositions essentielles de la loi sur les prisons.

M. BOUILLAUD a la parole en faveur de l'amendement. Il continue ses citations de médecins, de publicistes et d'administrateurs des prisons qui croient le système cellulaire dangereux pour la raison et la santé des détenus.

La chambre ne prête aucune attention à ce discours.

M. LESTIBOUDOIS. Pendant quinze années j'ai dirigé le service médical d'un hospice d'aliénés; depuis, je n'ai jamais cessé de m'occuper de cette

trouvé qu'en donnant aux prisonniers dix mètres cubes d'air par heure, on satisfaisait à toutes les conditions hygiéniques; et l'on en est venu au point que l'air de ces cellules sera plus pur que l'air qu'on respire dans la chambre du préopinant et dans la mienne, que l'air qu'on respire dans cette enceinte. Cela sera réglé par un instrument placé dans la cheminée même de ventilation.

Il en est de même du chauffage ; on a pris toutes les précautions scientifiques nécessaires pour que la température soit constamment égale.

On s'est occupé, depuis quinze jours, des moyens de fournir aux prévenus un préau très étendu, dans lequel chacun d'eux pourrait se promener une heure par jour. Cette question n'est pas encore résolue, mais elle le sera prochainement sans doute.

Tout est donc calculé pour que la prison soit aussi salubre que possible.

Qu'on ne croie pas du reste, malgré ces explications, que je sois partisan du système cellulaire ; je voterai contre.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN monte à la tribune. (Aux voix ! aux voix !) Lorsque j'ai dit à cette tribune que la prison de la Force ne me semblait pas construite avec toutes les précautions nécessaires, on m'a dit : allez-y voir ; j'y suis allé. J'ai dit à la chambre ce que j'ai vu. Je veux bien croire ce que M. Arago a dit sur les cellules, mais il n'a rien répondu sur les préaux.

M. DE TOCQUEVILLE. M. de Larochejacquelein a dit dans la séance précédente que trente ou quarante des prisonniers de la Force avaient été précédemment détenus à la Roquette; j'ai pris des informations près du directeur de la prison ; il en résulte que ces détenus ne sont qu'au nombre de treize, encore sur ce nombre huit avaient-ils été détenus à la Roquette avant que le système cellulaire y fût introduit.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Entre mon affirmation et celle d'un autre (violentes réclamations)... je ne puis admettre m'être trompé d'un si grand nombre. (Nouveau bruit. L'orateur se rassied.)

L'amendement de M. Béchard est mis aux voix et repoussé.

M. LE MARÉCHAL SOULT présente un projet de loi portant demande d'un crédit de 1,850,000 fr. pour la transformation des armes portatives de l'armée.

M. CRÉMIEUX présente, sur le titre 3, un système d'amendements tendant à transformer ce titre en une loi sur la réclusion de l'emprisonnement cellulaire, et sur les prisons.

La loi qu'on vous propose de faire, dit l'orateur, n'est autre, sous une apparence modeste, qu'une réforme profonde du code pénal. Ce code si longuement élaboré et éprouvé, c'est à nous de voir s'il est temps d'y toucher, s'il est convenable de le réduire tout entier à un seul article portant que tout crime, quel qu'il soit, sera puni de l'emprisonnement cellulaire appliqué par l'administration, suivant les dispositions qui seront fixées par la loi ; en un mot, c'est à vous de juger si vous voulez renverser l'échelle si importante de la pénalité.

L'orateur rappelle les discussions qui eurent lieu dans l'assemblée constituante et dans le conseil-d'état pour la confection du code pénal, et en 1832 pour sa modification ; il réfute avec énergie les doctrines de bourreau prêchées par M. de Peyramont dans une séance précédente. Le code pénal modifié par l'admission des circonstances atténuantes a rendu la répression plus active, plus vraie, plus efficace.

Pourquoi vouloir réformer la loi? parce qu'elle ne réprime pas? parce qu'elle ne corrige pas? Ce qui importe d'abord c'est que le coupable soit saisi ; l'application de la peine n'est que la seconde moitié de la loi. Eh bien ! depuis 1832, on ne voit plus de ces acquittements scandaleux qui avaient lieu depuis plusieurs années.

De 1827 à 1832 il y avait 40 prévenus d'assassinat acquittés sur 100 ; en 1840, il n'y en avait sur ce même crime que 34 0/0; pour les assassinats, dans la première période, 49 sur 60 étaient condamnés à des peines afflictives et infamantes; en 1840, il y en avait 56 sur 66.

De 1827 à 1832, il n'y avait que 42 parricides condamnés sur 100 et en 1841 il y en avait seulement 41 d'acquittés sur 100. La même proportion se reproduit dans la répression des autres crimes contre les personnes. Ainsi la répression est plus efficace sous la législation actuelle que sous la législation antérieure.

Il se fait au moins une exécution capitale par semaine dans la France, et vous vous plaignez que la répression n'est pas assez sévère! Mais alors

---

bannit la tristesse du cœur, ranime l'âge avancé, inspire la jeunesse, fait oublier ses travaux à la lassitude, à la crainte ses dangers, et nous ouvre un nouveau monde quand celui-ci nous ennuie...

Mes sujets murmurent ?... Esclaves ingrats ! ils murmurent, parce que je n'ai pas versé leur sang, parce que je ne les ai pas conduits dans les déserts pour les y faire mourir de soif par myriades, ou sur le bord du Gange pour le blanchir de leurs ossements... Pour faire verser le sang, il faut que j'y sois forcé. Jusques à présent aucune goutte de sang assyrien n'a coulé à cause de moi, et la moindre partie des vastes richesses de Ninive n'a pas été prodiguée à des objets capables de coûter une larme à ses fils. S'ils me haïssent donc c'est parce que je ne hais pas ; s'ils se révoltent, c'est parce que je n'opprime pas... Ils murmurent, parce que je ne les ai pas décimés par des lois barbares ; parce que je n'ai pas fait construire, au prix de leurs sueurs, des pyramides ou les remparts de Babylone... Pour mes trophées, j'ai fondé des villes; Tarse et Anchiale ont été bâties en un jour... Qu'aurait pu faire de plus cette reine altérée de sang, mon aïeule guerrière, la chaste Sémiramis, excepté de les détruire ?... C'est assez pour moi si je puis diminuer pour mes sujets le poids des misères humaines, et les laisser descendre, sans les faire gémir, dans la tombe. Je ne prends aucune licence que je leur refuse. Nous sommes tous hommes... Ne ne me parle pas du culte qu'ont obtenu mes ancêtres... Je sens en moi mille choses mortelles, et rien de divin, si ce n'est peut-être ce que tu condamnes en moi, une disposition à aimer, à être clément, à excuser les folies de mes semblables, et (ceci est le propre de la nature humaine) à être indulgent pour les miennes... Ma vie, c'est l'amour.

Vainement Salemènes expose à ce roi de la vie heureuse et insouciante les périls imminents, les révoltes menaçantes ; vainement lui parle-t-il de ruine et de mort.

Irai-je consumer ma vie... cette courte vie... à combattre contre tout ce qui peut l'abréger? Ce serait mourir avant l'heure, que de vivre dans la crainte de la mort, occupé à épier la rébellion, soupçonnant tous ceux qui m'entourent parce qu'ils sont près de moi, et tous ceux qui sont loin à cause de leur éloignement... La mort! qu'elle vienne à l'improviste au milieu du bonheur et des sourires de la beauté, de la gaîté et de l'amour ; que je tombe comme la rose cueillie,... plus heureuse cent fois que celle qui se flétrit sur la tige.

Que tout cela est beau, plein de grandeur, d'éclat et de goût, même dans une pâle traduction ! Tout au long de cette œuvre on trouve la même élévation de sentiments. Zarina, cette reine « qui ne parle jamais que de la vertu, » comme elle est noble pourtant, et avec quelle bonté Sardanapale lui demande le pardon de ses torts.

Ma Zarina, épouse tendre et outragée ! je suis l'esclave d'une impulsion étrangère... jouet de chaque souffle ! déplacé sur le trône, déplacé dans la vie. Je ne sais ce que j'aurais été, mais je sens que je ne suis pas ce que je devrais être... il faut en finir. Mais écoute cet aveu : je n'étais pas fait pour apprécier un amour comme le tien, un cœur comme le tien, ni pour m'enivrer de ta beauté... Je me laisse séduire par des charmes inférieurs aux tiens et pourquoi ? parce que t'aimer est un devoir, et que je hais tout ce qui ressemble à une chaîne pour moi ou pour les autres.

Que la figure de Myrrha, la jeune Ionienne, maîtresse favorite du roi, a de charme délicat, et que cet amour inspire au poète de beaux vers sur le dévouement de la femme !

Le premier aliment de la vie prend sa source dans le sein de la femme ; vos premières paroles vous sont apprises par ses lèvres; vos premières larmes sont essuyées par elle, et votre dernier soupir est trop souvent reçu par une femme, lorsque déjà les hommes ont reculé devant l'ignoble soin d'assister dans sa dernière heure celui qui fut leur chef ou leur ami.

Dans le drame anglais, Sardanapale, encouragé par la grecque Myrrha, se réveille enfin, au moment où la sédition le vient troubler au milieu de ses fêtes. Alors apparaissent toutes les puissantes facultés assoupies, et l'homme supérieur se révèle dans le voluptueux. Le roi repousse plusieurs fois les révoltés ; il est prompt au conseil, hardi et infatigable dans la mêlée. Lorsqu'enfin tous ses fidèles, Salemènes, Zamès, Altada, Sféro ont péri pour sa défense, Sardanapale comble de trésors le dernier survivant de ses amis, Pania, et l'oblige à fuir sur l'Euphrate. Il veut également faire partir Myrrha comblée de présents ; mais l'Ionienne dévouée, qui a suivi dans la bataille son royal amant, et lui a sauvé la vie, veut mourir maintenant, puisqu'il va mourir. Lorsque le son de la trompe annonce que Pania a quitté le palais, Sardanapale et Myrrha montent en s'embrassant sur le bûcher en feu.

Adieu, Assyrie : je t'aimais, ô ma patrie, patrie de mes pères ! Je t'aimais, et bien plus comme ma terre natale que comme mon royaume! Je te rassasiai de paix et de plaisirs... et telle est ma récompense! Je ne te dois plus rien, pas même un tombeau.

— Adieu donc, ô terre! s'écrie Myrrha, la Grecque. Et toi région la plus aimable de la terre, Ionie, adieu ! Continue à être libre, belle, et dans la prospérité ! Ma dernière prière est pour toi ; à toi encore sont adressées mes dernières pensées, excepté une seule..... et celle-là est pour toi, Sardanapale !

Si nous avons parlé du drame anglais et longuement cité Byron, au lieu de nous occuper de la tragédie de l'Odéon, c'est que M. Louis Lefèvre n'a rien fait que copier, appauvrir ou altérer fâcheusement l'œuvre du poète. Byron a pris soin d'annoncer que sa pièce n'était pas faite pour le théâtre, et il la jugeait bien, à cet égard. C'était mal concevoir un sujet dramatique que de prendre le *Sardanapale*, et de l'habiller en cinq actes de vers français. M. Louis Lefèvre a introduit quelques changements, sans doute pour dramatiser l'œuvre ; mais sa part d'invention est très malheureuse. Ainsi, à la place de l'adorable Myrrha, cette figure toute pleine du charme ionien, nous trouvons la juive Sarah. Sarah est jalouse, tracassière ; aussi conçoit-on que le Sardanapale renonce à sa bonté délicate, et rudoie quelque peu la fille d'Israël. Sarah, du reste, en changeant de caractère, n'a pas cru devoir se faire un nouveau langage, et le plus souvent elle traduit littéralement en vers passables la belle poésie de l'Ionienne. Sarah, enfin, s'avise de convertir le roi d'Assyrie au judaïsme, avant de monter avec lui au bûcher. Toutes ces altérations n'ont fait que vulgariser et affaiblir d'intérêt le type conçu par Byron. Quant au Sardanapale, M. Lefèvre a eu l'idée de le jeter en pleine réaction, et de le faire tout-à-fait passer du doux au grave et du plaisant au sévère. Aussitôt qu'il a revêtu son armure, le roi devient emporté, dur, brutal. Toute la noblesse distinguée de la création originale s'efface. La figure de Zarina et la belle scène des adieux ont été supprimées.

En résumé, la tragédie de *Sardanapale* a coûté à l'auteur peu de frais d'imagination, et elle produit un médiocre effet. Cet ouvrage est joué convenablement par Mme Maxime et MM. Bouchet, Rey, Rouvière, Achille.

Voulez-vous frissonner, pleurer, sanglotter? allez voir *Jacques-le-Corsaire* à la Gaîté. Les auteurs, M. Charles Desnoyers et M. Nus-Follet (qui débute par un beau succès dans la carrière dramatique) ont demandé leur inspiration aux affections familiales, et ils ont tiré d'une intrigue assez laborieuse de vigoureux effets et des émotions déchirantes.

Une jeune fille séduite par un marin est abandonnée avec un fils, fruit de ce coupable amour. Elle cache son déshonneur et confie son enfant à une pauvre femme, au village de Tourville. Peu de temps après, elle épouse Jacques-le-Corsaire, brave loup de mer, honnête, rigide et un peu dur. De ce mariage naît un fils, Paul, que la mère, obligée de partir pour un long voyage avec Jacques, confie à la même nourrice qui élève déjà l'autre, afin que le petit délaissé puisse au moins être aimé et caressé par un frère. Nous sommes en pleines guerres de la Révolution, en 1795, et voici que des corsaires anglais, faisant une descente sur la côte, pillent et incendient le village de Tourville. La nourrice est tuée, l'un des

[illegible] Vous savez l'histoire de ce libéré de Pontoise qui a été jugé digne du prix Monthyon, et qui n'ayant pas reçu ce prix parce qu'il n'était pas réhabilité, le fut sur la demande de la population. Il y avait déjà long-temps qu'il était bien accueilli de tous ses concitoyens quoiqu'il eût passé une partie de sa vie au bagne.

Présentez-nous, Messieurs, une loi de déportation, nous saurons alors à quoi nous en tenir, mais comment voulez-vous qu'aujourd'hui nous placions, permettez-moi de le dire, la charrue avant les bœufs? que nous prononcions avant de savoir où vous voulez nous conduire?

En attendant, donnez à la loi son véritable caractère, déclarez que c'est une loi sur la réclusion, l'emprisonnement cellulaire, et sur les prisons.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Lorsqu'un de vos membres est sous le coup d'une accusation d'inexactitude..... (Vives réclamations.)

Je suis seul juge de mon honneur et je crois qu'il est compromis...

M. DUCHATEL fait de sa place quelques observations que nous n'entendons pas.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. M. de Tocqueville a été mal compris dans ce qu'il a dit au commencement de la séance; il n'a pas voulu dire que je n'ai vu que 13 prisonniers, mais que seulement des détenus que j'ai vus avaient été précédemment détenus à la Roquette.

PLUSIEURS VOIX, C'est textuellement ce que M. de Tocqueville a dit.

M. LE PRÉSIDENT. Nul n'a le droit de mettre en doute la loyauté des paroles qui tombent de cette tribune, mais chacun a le droit de contester leur exactitude; sans ce droit, le parlement n'aurait plus de liberté; sans le premier, il n'aurait pas de dignité. (Très bien !)

M. AYLIES combat l'amendement de M. Crémieux. Il est certain, dit-il, qu'en faisant la loi nous n'avons pas entendu faire une chose insignifiante; nous avons voulu modifier gravement la loi; mais ces modifications ne vont pas aussi loin qu'on l'a dit. Des peines que prescrit la loi, onze restent intactes : l'exposition; la mort civile; la réclusion, etc., etc. La modification n'est profonde que pour les condamnés qui subissent leur peine de travaux forcés au bagne, c'est-à-dire pour un petit nombre de condamnés. La loi qu'on vous propose aura, d'ailleurs, l'avantage d'être progressive; en ce que la seconde année sera plus pénible que la première, et la dixième que la neuvième.

Quant au système de ceux qui voudraient le régime cellulaire pour les courtes détentions, et la conservation du régime actuel pour les longues peines, savez-vous ce qui en résulterait si vous pouviez l'adopter? Que les coupables aggraveraient leur crime pour que leur condamnation pût atteindre une peine supérieure, comme il arrive aujourd'hui que les juges condamnent à plus d'un an de prison pour que les détenus soient envoyés dans les maisons centrales.

L'orateur termine en disant qu'il se réserve de contester l'utilité des bagnes, et d'examiner les autres questions, qui se rattachent au système de la loi, à mesure de la discussion des articles.

Le premier article de l'amendement de M. Crémieux est mis aux voix. Il est ainsi conçu :

« La réclusion cellulaire de jour et de nuit remplace la peine des travaux forcés perpétuels; la réclusion cellulaire de nuit, avec le travail de jour en commun et en silence, remplace les travaux forcés à temps et la réclusion. [illegible] condamnations à intervenir, l'une et l'autre peine seront substituées à celles qu'elles remplacent, et dans la durée fixée aux articles 4 et 6 de la présente loi. »

Cet amendement n'est pas adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain à midi réunion dans les bureaux. A une heure séance publique. Suite de la discussion.

ANGLETERRE.

La motion présentée par M. Rœbuck dans la chambre des communes n'était qu'un prélude à la discussion sur le bill des manufactures. Elle a été rejetée par 233 voix sur 76. Son but était de faire déclarer que la chambre n'avait pas le droit d'intervenir entre le maître et l'ouvrier pour fixer les termes du contrat qu'ils passent ensemble. Elle allait directement contre le bill qu'il s'agit de voter et dont la discussion va être reprise.

[illegible] chambre, [illegible] nité et de la justice.

— Suivant le *Constitutionnel*, la chambre des pairs, en repoussant le conseil supérieur des établissements particuliers d'instruction secondaire, a prouvé qu'elle ne voulait pas aller plus loin que son dernier vote; elle a espéré satisfaire le clergé par cette concession; mais, si elle compte sur la discrétion et la réserve des champions de l'Eglise, elle sera singulièrement déçue dans son attente : l'Eglise prend tout ce qu'on lui accorde, non comme une faveur, mais comme une dette; elle n'abandonne aucune de ses prétentions.

— Le *Siècle* se prononce aujourd'hui contre le *bill sur les manufactures*, qui va être discuté de par le parlement anglais. Il croit qu'un changement, dans les conditions du travail, pour s'opérer d'une manière efficace, doit s'opérer librement. « En pareil cas, dit-il, c'est à l'opinion publique, et non à la loi qu'il appartient d'agir; et, quant au règlement de la journée il ne peut être, comme celui du salaire, que le résultat d'un accord volontaire entres les maître et les ouvriers. «

Faits divers.

M. Mercier-Lacombe, auditeur au conseil d'Etat, attaché aux services civils de l'Algérie, est nommé secrétaire-général de la direction de l'intérieur, à Alger, en remplacement de M. de Santeul.

M. Fenech, chef de bureau de 2e classe à la direction de l'intérieur, à Alger, est nommé maire de la ville de Bone, en remplacement de M. Fissont, appelé à d'autres fonctions.

M. Fissont, maire de la ville de Bone, est nommé chef de bureau de 2e classe à la direction de l'intérieur, à Alger, en remplacement de M. Fenech. (*Moniteur parisien.*)

— Une loi, prohibant les loteries en Belgique, vient d'être présentée aux chambres de Bruxelles. Il n'est fait d'exception que pour les loteries de bienfaisance, et encore sur autorisation spéciale, donnée par arrêté royal.

— La caisse d'épargne a reçu hier et aujourd'hui, de 6,895 déposants, dont 797 nouveaux, la somme de 949,987 fr.; le montant des remboursements demandés a été de 683,000 fr.

— On devait déjà aux orateurs des chambres belges deux verbes nouveaux : *majorer* et *minorer*. Ils ne s'arrêtent pas en si beau chemin. Un défenseur des droits différentiels a répondu à l'un de ses adversaires : « Si la Hollande *représaillait* contre nous, nous *différentiellerions* contre elle. »

— Le ministre du commerce marie son fils à la petite-fille de M. Gendarme, l'un des plus riches propriétaires de France. M. Gendarme est grand-père par alliance de l'un de nos littérateurs les plus distingués, M. Charles Didier, connu par l'indépendance de ses opinions. (*Constitutionnel.*)

— A l'occasion des réjouissances pour la fête du 1er mai, le pont des Invalides, situé entre les Champs-Elysées et l'Esplanade destinée aux jeux et parades militaires, a fait une recette de 30,000 fr. en gros sous. Il a fallu transporter la recette dans des sacs de farine sur une charrette attelée de deux chevaux. (*Moniteur parisien.*)

— La magnifique maison, connue sous le nom de la Maison-d'Or, située sur le boulevard des Italiens, à l'angle de la rue Laffitte, vient d'être mise en vente par son propriétaire. L'adjudication est indiquée, à la chambre des notaires, pour le 28 de ce mois, sur la mise à prix de 2 millions 50,000 fr.

[illegible]

Le 5 0/0 a marché dans le même sens, et gagne environ 15 cent. depuis deux jours.

Les chemins de fer, d'une nullité à peu près absolue, n'ont point varié.

Les fonds portugais ont remonté encore aujourd'hui, et la nouvelle de la reddition d'Almeïda a sans doute en partie causé cette reprise.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1035. — Autriche, 392 50. — Belge, 1831, 108 5/8; — Id., 1842, 108 1/8, 1/4. — Esp. passive, 6 : — id., 3 0/0, 35 1/4. — St-Germain (obl. nouv), 1230; — id. (r. dr. obl. anc.), 1025; — Orléans (obl.), 1270. — Strasbourg (obl.), 1230. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Id. Bourgogne, 97 50. — Lin Maberly, 395.

5 0/0 compt.	1er c.	122	05	P. H.	122	25	P. B.	122	05	dr c.	122	15	hier	121 85
— fin cour.		122	30		122	50		122	25		122	40		122 15
— en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		» »
3 0/0 compt.		84	60		84	65		84	55		84	60		84 50
— fin cour.		84	65		84	70		84	60		84	65		84 60
— en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		» »

VALEURS au compt.	1er C.	Drr C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Drr C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 »	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	46 1/2	46 3/4	H. » 1/4
O. de la V.	1465 »	» »	» »	Esp. D. active	32 1/8	32 »	B. » 1/8
B. de Fr..	3100 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 »	102 05	» »
C.L. 5000	5162 50	» »	B. 2 50	— Romain..	104 »	» »	» »
— 1000	1167 50	1170 »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1237 50	» »	B. 2 50
C. hyp...	790 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	507 50	» »	H. 2 50
4 Can....	1275 »	1272 50	H. 2 50	B. Belge.	682 50	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Drr C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour. »	DIFe S. le C. pr.
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. »	» »
V.R. Dr.	375 »	380 »	H. 5 »	— 380, 375.	» »
— R. G.	252 50	257 50	H. 5 »	— 252 50, 260.	H. 7 50
Orléans..	972 50	» »	B. 2 50	— 977 50, 972 50, 975.	» »
Strasb...	275 »	275 »	» »	— 277 50, 275.	» »
Rouen...	965 »	» »	» »	— 970, 967 50.	» »
Hâvre...	737 50	735 »	B. 2 50	— 737 50, 738 75, 736 25.	B. 3 75
Marseill.	770 »	768 75	B. 1 25	— 770, 768 75.	B. 1 25
Montpell	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 5 MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Jour férié, Bourse fermée.	Av. 84 65. Ap. 84 70. Rep. Fin c. F. pr. 3 0/0 5 à 7 1/2. 5 0/0 17 1/2, 25. Bons du Trésor. »	Fin mai. 84 75 d. un; 90 80 d. 50; 122 40 d. un; 60 75 d. 50. Orléans 987 50, 992 50 d. 10. Hâvre, 745 d. 10. Strasb. 282 50, d. 10. F. pr. 85 10, 90 d. un; 45, 25 d. 50.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 84,00 à 00,00; mai et juin, 00,00; 4 mois d'été, 86,00 à 00,00; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00; 4 premiers mois 1844, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,00 à 00,00; œillette rousse, 78,00; lin, 72,50, 00,00; cameline, 76,00; chanvre, 78,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 78,00 à 77,50; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 77,00 à 78,00; 4 derniers mois, 77,00 à 78,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte; ordre de livraison, 19 1/2 0/0.

SUIFS (les 50 kil).

SUIFS de place, fermes de 56.00 à 56 50.

— de Russie disponibles, 56,50 à 57,00.

---

enfants a disparu, et quand la malheureuse mère revient, trois ans après, elle ne retrouve plus qu'un de ses enfants, et le signe qui servait à les distinguer ayant été enlevé, Marguerite ne sait pas si le survivant est le fils de Jacques ou celui du capitaine Dubreuil. Jacques ne soupçonne rien de toute cette histoire, et il élève en brave père le petit Paul sur son bord, pour en faire un corsaire comme lui.

Bien des années se sont passées. Paul est devenu le digne lieutenant de Jacques-le-Corsaire. Ce moment venu, Marguerite rêve que son mari, qui va rentrer d'une de ses courses en mer, pourrait bien découvrir le secret de sa faute et de son malheur. Elle va donc trouver son ancien amant le capitaine Dubreuil, et le prie avec dignité de lui rendre ses lettres qu'il a conservées. Tout-à-coup on entend la voix de Jacques, débarqué sans trompette. Marguerite se trouve mal et reste cachée par un rideau.

Après l'accolade fraternelle, Jacques demande pour son fils au capitaine Dubreuil, commandant d'un bâtiment de l'Etat, la faveur de servir sous ses ordres. La frégate va mettre à la voile dans une heure; Paul passera donc du corsaire à bord de la frégate sans embrasser sa mère. « Ciel! » s'écrie involontairement Marguerite. A cette voix, Jacques pâlit; un terrible soupçon lui traverse l'esprit, et il arriverait immédiatement de grandes catastrophes, si Dubreuil (au moyen de *ficelles* dramatiques assez embrouillées et que nous ne déroulerons pas ici) si Dubreuil ne parvenait habilement à faire apparaître une figure de femme tout-à-fait inconnue devant Jacques rassuré.

Deux ans plus tard, nous trouvons Jacques-le-Corsaire commandant de la forteresse de Boulogne. Paul va se marier avec une charmante fille, qui porte sur un front largement développé les plus beaux cheveux blonds du monde. Jacques seul ne connaît pas sa bru; et lorsqu'il la rencontre à la signature du contrat, voilà que le corsaire recule stupéfait, s'emporte et rompt violemment le mariage entamé. Dans la blonde Amélie il a reconnu l'héroïne du mystérieux rendez-vous chez le capitaine Dubreuil.

On conçoit la puissance du nœud dramatique résultant de cette situation. La mère veut avouer sa faute et proclamer sa honte, afin que le bonheur de son fils ne soit pas troublé; la jeune fille ne veut pas que la pauvre mère soit méprisée par son fils et par son mari... Amélie se dévoue; elle prend sur elle toutes les conséquences d'une faute étrangère. Paul désespéré veut tuer M. Dubreuil, et le provoque en duel. Dubreuil subit l'insulte la plus sanglante en silence, car il sait que le provocateur est son fils peut-être.

Cependant, une lumière a traversé l'esprit de Jacques : il soupçonne la vérité, et bientôt, en mère dévouée, Marguerite vient lui confier tout le secret de l'histoire, en implorant sa grâce. Le Jacques du mélodrame (qui n'a aucune espèce de similitude avec la sublime figure créée par Georges Sand), tombe alors dans de grossiers emportements. Il se prend à haïr l'enfant que depuis vingt ans il aime, et qu'il estime pour sa bravoure et sa noblesse d'âme. Il imagine, par raffinement de vengeance, de pousser Paul et Dubreuil à se battre, afin que le père et le fils s'entre-tuent. Heureusement que se trouve là, pour le ramener de ces extrémités monstrueuses, un simple et bon matelot, moins abruti que son capitaine par les préjugés civilisés. Jacques s'arrête enfin simplement à l'idée de provoquer en duel le capitaine Dubreuil. Il est convenu que l'affaire se videra aussitôt après la séance du conseil de guerre, assemblé pour juger un espion.

Certes, voilà des éléments dramatiques suffisamment entassés, et il y a de quoi faire frémir un public pendant cent représentations. Mais, ce n'est rien encore : MM. Nus-Follet et Desnoyers sont riches et prodigues de vigoureuses imaginations.

Un espion anglais a été arrêté dans la forteresse, et le conseil procède à son interrogatoire. Christian (c'est son nom) est d'autant plus coupable qu'on l'accuse d'être français. C'est une trahison infâme, que la mort seule peut punir. L'accusé expose qu'il est né en effet sur le sol français; mais qu'ayant été élevé, dès l'âge de trois ans, chez les Anglais, que n'ayant jamais connu sa famille, il est excusable de n'avoir pas d'attachement pour la France, et ne saurait réellement être considéré comme Français. Il raconte qu'il y a dix-sept ans, des pirates anglais l'enlevèrent au village de Tourville. A ce nom, l'un des juges se dresse avec épouvante; il presse l'accusé de questions : il n'en peut plus douter, l'espion Christian c'est le fils de Marguerite, c'est son fils à lui-même, ou c'est celui de Jacques. Dubreuil se penche vers le président du conseil au moment où l'on va aller aux voix pour l'application de la peine : « Voilà, lui dit-il, en lui montrant Christian et le lieutenant Paul, l'un des juges, voilà les deux enfants de Marguerite. Aucun indice ne peut nous apprendre lequel est votre fils, lequel est le mien. » C'est un fils, c'est un frère que les juges vont condamner. Avec l'indulgence de son âge, Paul a voté la prison; un sous-officier émet le même vote. Un troisième juge a demandé la mort; restent les deux pères, et le devoir du citoyen l'emportant sur la voix du cœur, tous deux prononcent la peine de mort. La mère, a reconnu son fils; en entendant cet arrêt, elle vient tomber aux pieds de Christian, en poussant un de ces cris qui viennent si terribles des entrailles maternelles.

Cette situation est d'un effet immense; elle est d'une grande beauté. Avec plusieurs autres parties de la pièce, elle annonce de bonnes facultés dramatiques chez les auteurs. Quant au cinquième acte, il nous suffira de dire qu'au rendez-vous du duel où s'abordent Jacques et Dubreuil, Christian est surpris au moment où il s'évade. Pour échapper à la mort, il livre des notes de l'amiral anglais jusque là tenues secrètes par lui. Ces notes sont renfermées dans un sachet mystérieux, et ce sachet contient la croix qu'il portait tout enfant à son cou. Le secret de sa naissance est révélé : il est le fils de Dubreuil. Dubreuil, désespéré, renonçant à perdre inutilement sa vie dans un duel, monte une barque avec son fils indigne, et, à la faveur de la nuit, abordant le vaisseau amiral anglais, il y met le feu et périt glorieusement. Aux lueurs de l'incendie, sur le rivage, Jacques-le-Corsaire unit Paul à sa blonde fiancée, et pardonne à Marguerite. La mère infortunée, ne retrouve un fils que pour le voir couvert de honte et heureux encore d'échapper en périssant dans les flots à une mort infamante.

Le *Corsaire Jacques* est joué avec un admirable ensemble. M. Delaistre a ses défauts d'exagération, mais il est énergique et produit un grand effet sur son public. Mme Abit a rendu avec une grande puissance d'expression les douleurs de la mère. MM. Deshayes, Serres et Francisque sont excellents. Mmes Fréneix et Melanie font valoir leurs petits rôles.

Jacques-le-Corsaire aura probablement un succès de vogue, et il y a certainement bien du mérite dans ce mélodrame. Nous regrettons cependant que les auteurs se soient comme laissés entraîner à faire l'apologie des brutales passions jalouses qui troublent trop souvent la famille civilisée. Nous ne pouvons croire que telle ait été leur intention; mais l'effet produit par leur ouvrage est dans ce sens. La pièce, par cette raison, a, par moments, une mauvaise odeur de vieille morale patriarco-barbare. Il appartient aux jeunes écrivains de ne jamais laisser de doute sur leur pensée, de faire aux spectateurs un enseignement clair, et de protester contre l'essor violent et haineux des passions humaines.

Mme Volnys a fait avec beaucoup de succès sa rentrée au Théâtre-Français, dans *Louise de Lignerolles*. Nous parlerons et de l'artiste distinguée et de l'ouvrage de MM. Dinaux et Legouvé. D. L.

3e	[illegible]	[illegible]	30,85à31,85	3e	55	39	28,05 à 32,00
4	/6	00	26,75à00,00	4e	6	07	21,20 à 26,10
Al.	785	25	37,40à38,85	Al.	522	26	35.00à38,85

Cours des Céréales (par hect.).

ELBEUF; 4 Mai.—Froment : 21,00. — Orge : 13,00 à 14,00.—SARRAZIN : 14,00. — Avoine : 10,00 à 11,00. Vente ordinaire en blé, et presque nulle pour les autres grains.

LE NEUBOURG. *Halle du 1er Mai.* — Froment : 20,27 — Méteil : 15,25. — Seigle : 12,75. — Orge : 12,75. — Avoine : 7,00.

SAINTE-MENEHOULD, 4 Mai. — Froment 1re : 15,89; 2e : 15,25. — Seigle : 9,03. — Orge : 9,45. — Avoine. 5,91 à 6,31.

COLMAR, 2 Mai. — Froment 1re : 22,87; 2e : 21,37; 3e : 19,75. — Méteil : 15,37. — Seigle : 13,66. — Orge : 12,34.

FONTENAY, 4 mai. — Froment : 17,87. — Seigle : 13,00. — Baillarge : 10,40. — Orge : 10,40: — Avoine : 7,80. — Garobe : 8,45.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, 4 mai. — Le marché du 30 avril était ordinaire, et les prix s'y sont cotés comme suit : Froment, 1re : 19,50; 2e : 18,50. — Avoine : 7,33 à 8,00.

NANTES, 3 mai. — Les arrivages en blés étrangers continuent ; les prix se maintiennent à peu près au niveau de la semaine dernière; certaines qualités même qui sont plus délaissées sont offertes par les vendeurs avec une réduction de 50 fr. sur les prix précédents.

16,00 les 100 kil.

CAMBRAI, 2 Mai. — *Graines.* Colza : 21,00 à 23,50; do vieux : 23,00 à 24,50. — Œillette : 20,50 à 22,00. — Caméline : 19,00 à 20,00. — Lin : 19,00. — Colza de Mars : 20,00 à 22,00. *Huiles* d'œillette surf. 88,00; de bon goût à clair : 85,00 à 86,00; do rousse : 77,00; — de Colza aux 91 kil. : 78,00; — de lin pour peinture : 77,00

LILLE, 6 Mai. — *Graines.* Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,50. — Œillette : 21,00 à 22,00. — Chanvre : 11,00 à 14,00, — Caméline : 17,00 à 19,50. — *Huiles* de colza pour éclairage : 83,00; do ordinaires : 77,00, — de lin : 72,50; — d'œillette bon goût : 80,00; do rousse : 78,00; — de chanvre : 78,00; — de caméline : 76,00. — *Tourteaux*, de 12,00 à 16,50 les 100 kil.

— On écrit de Douai :

Un phénomène assez étrange se montre en ce moment dans les productives campagnes de nos environs. En effet, tandis qu'au nord de la ville les cultivateurs sont obligés de faire couper leur colza qui ne peut fleurir; d'un autre côté de notre cité, au sud, cette plante, qui est une des sources de la richesse agricole du pays, se développe parfaitement, fleurit à merveille et promet une récolte abondante. Ce qui est à remarquer, c'est que les terres sont au nord comme au sud, également bonnes, également bien cultivées ; comment dès-lors expliquer ce qui se passe ? Nous

PARIS. *Marché Saint-Antoine du 7 Mai.* — Foin 1re : 46,00 à 48,00; 2e : 42,00 à 44,00; 3e : 36,00 à 40,00. — Luzerne 1re : 43,00 à 45,00 : 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 36,00 à 38,00. — Regain de luzerne, 2e : 35,00 à 36,00. — Paille de froment : 25,00 à 32,00. — Paille de seigle : 26,00 à 28,00.—Paille d'avoine : 24,00 à 35,00.

Marché d'Enfer, 7 Mai. — Foin 1re : 48,50 ; 2e : 46,47 ; 3e : 39,43. — Luzerne : 44,00.—Regain de luzerne : 40,00. — Paille de froment, 1re : 24, à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00.

VERSAILLE, 3 mai. — Foin, 1re : 43,00 à 44,00; 2e : 36,00 à 40,00 ; 3e : 30,00 à 35,00. — Luzerne : 31,00 à 36,00. — Trèfle : 28,00 à 30,00. — Regain de luzerne : 30,00. — Paille de froment : 18,00 à 23,00. — Paille d'avoine : 24,00 à 28,00. Marché fort, vente lente.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 6 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1167	1158	9	1 24	1 12	1 00
Vaches....	119	119	0	1 10	» 94	» 80
Veaux.....	700	697	3	1 66	1 46	1 26
Moutons..	9540	9077	463	1 46	1 28	1 10

LA MAISON BLANCHE, 7 mai. — Porcs amenés : 220 ; vendus : 199 ; renvoi : 21 à 1,08—

été vendus à des prix assez élevés. Les bœufs maigres et les vaches, bien qu'en baisse assez forte pour les prix, trouvaient difficilement acquéreurs. Cette baisse provient de la sécheresse qui règne depuis long-temps, et qui a fait souffrir les prés hauts. Les prairies basses qui ont été primées souffrent elles-mêmes beaucoup de cet état de l'atmosphère. Cependant quelques jours de pluie répareraient en partie le mal actuel. Aussi les agriculteurs remettent de jour en jour à satisfaire les besoins qu'ils peuvent avoir en bestiaux, bien que la grande quantité de foin récolté l'année dernière ne fasse pas craindre de manquer de fourrage cette année.

Les peaux vertes et les suifs de pays sont toujours cotés au même prix. Les peaux de mouton se vendent très mal.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *halle du 6 Mai.* — Agneaux : 6,00 à 17,00. — Chevreaux ou cabris : 1,75 à 4,00. — Lièvres : 3,00 à 5,50. — Lapins : 1,60 à 3,00. — Dindes gras : 7,00 à 10,00; do communs : 4,25 à 6,00. — Oies communes : 2,00 à 4,00. — Chapons gras : 3,75 à 7,00. — Poulets gras : 3,00 à 4,25; do communs : 1,25 à 2,50. — Cannes pétrasses : 6,00.—Cannetons : 2,50 à 3,50. — Canards barbotteurs : 1,50 à 2,00. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,05. — Pigeons bizets : 0,30 à 0,60. — Perdrix grises : 1,00 à 3,00. — Cail-

des restent en calme; les prix ne s'améliorent pas, ce qui est dû à une production trop active; on pense cependant qu'il y aura une reprise en mai ou juin, surtout sur les qualités intermédiaires ou communes.

Laines lavées à dos : 4,20 à 5,50. — Bourgogne métis : 4,50 à 5,00; do mérinos : 5,00 à 5,50. — Soissonnais : 4,20 à 4,70. — Champagne : 4,30 à 5,50.—Agneau à dos de Picardie : 3,00 à 3,50; do Champagne : 4,10 à 4,30; do Bourgogne : 4,10 à 4,40. — Laines d'Allemagne, propres au peigne : 4,50 à 7,25. — Mères laines métis, lavées au panier, propres au peigne : 4,20 à 7,25. — Mères laines d'Espagne : 4,60 à 5,75; do d'Italie : 4,20 à 4,60; do de France : 5,00 à 7,25; do jaunes fines : 5,00 à 6,75; do jaunes communes : 4,30 à 5,00. — Abats lavés, 4,25 à 5,25. — Abats lavés à dos : 2,30 à 2,90. — Mères laines de Berry refines : 5,00 à 5,60; do courantes : 4,75 à 5,00; do 3e : 4,25 à 4,75. Cuisses de Berry : 3,00 à 4,00. — Pelures (écouailles non lavées) : 3,00 à 3,90; do d'Allemagne : 3,00 à 3,60. — Ecouailles-métis : 5,00 à 6,50; do de Berry, 1re : 4,75 à 5,20; do de Berry, 2e : 4,50 à 4,75. — Agneaux lavés (au panier) : 5,00 à 7,00; do de Berry, 1re : 4,60 à 5,25; do de Berry, 2e : 4,40 à 4,60. — Mères laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais : 1,90 à 2,20. — Mères laines en suint de Picardie : 1,80 à 2,00; do triées pour le peigne, 2,40 à 3,50. — Blouses : 4,25 à 5,50. — Blousses extrà-fines : 5,50 à 8,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] quant à la déportation ou transportation, nous ne savons encore ce que l'on entend précisément définir par ces mots ; mais pour nous, ainsi que nous l'avons expliqué dès avant la discussion de la loi, après avoir considéré et adopté la cellule (plus ou moins modifiable) comme une *préparation* salutaire, nous avons pensé qu'il serait convenable d'employer les détenus dans ce que nous avons appelé des *ateliers de force*, soit en Algérie, soit dans d'autres colonies, soit même, pour les condamnés à moins de cinq ans, en France ; et ces ateliers seraient spécialement, dans les colonies, des ateliers de défrichement et d'assainissement, et en France des colonies agricoles. Nous avons donc l'avantage de préciser le sens qu'il faudrait attacher au mot déportation, ou à son équivalent, transportation, lesquels n'impliquent pas encore suffisamment un travail obligatoire et commun, sous la direction de l'administration.

La chambre semble disposée à adopter le système cellulaire à peu près dans les mêmes termes que la commission ; mais la pensée réelle des députés, que nous signalions dès hier, se manifeste avec plus d'évidence. La chambre est loin de regarder la loi proposée comme juste dans toutes ses parties, ni surtout comme complète ; nous avons entendu des députés, favorables à l'ensemble convenir qu'en somme ce ne serait pas une bonne loi; mais que ne devant pas passer cette année à la chambre des pairs, ce serait un très bon avant-projet que les ministres, plus éclairés par la discussion, pourraient modifier et compléter pour l'année prochaine ou l'année suivante.

Après une allocution remarquable de M. Odilon Barrot, qui a fait sentir qu'il fallait entendre largement la loi proposée, non pas seulement comme réforme des prisons, mais comme réforme véritable du Code pénal, nous devons signaler l'opinion émise par M. Verger, président de la cour royale de Montpellier. Partisan du régime en commun, qu'il voit fonctionner avec succès sous ses yeux dans la prison de Montpellier, il déclare demander que l'on expérimente le régime cellulaire, remarquez le mot, que l'on expérimente, et non pas qu'on l'adopte en principe dès à présent. Cette manière de voir est trop conforme à la nôtre pour la passer sous silence, et nous félicitons M. Verger de savoir subordonner ses convictions à cette pensée si simple et pourtant si rarement appliquée, que l'expérience seule peut décider entre des convictions opposées.

Nous ne pouvons pas finir sans nous plaindre encore une fois des orateurs qui font perdre à la chambre un temps précieux, en venant lire à la tribune des discours dont personne n'écoute un mot. Aujourd'hui, un honorable député est bravement resté occupé pendant plus d'une heure à débiter le contenu d'un manuscrit, dont personne n'a saisi une syllabe. Puisque ces sortes de discours ne sont faits que pour avoir les honneurs de l'impression dans le *Moniteur*, un article du règlement, ou, à défaut du règlement, le tact des députés devrait, dans ces circonstances, les engager à ne lire à la tribune que les premières et les dernières phrases de leurs discours, qu'ils déposeraient sur le bureau, comme on le fait maintenant pour les rapports, et le *Moniteur* les imprimerait : de cette manière, tout le monde y gagnerait, les honorables lecteurs de ne

[illegible]
» c'est la cause de 1830, nous n'hésitons pas à le dire. Ce que nous regrettons vivement, c'est que toute cette discussion ait respiré une défiance de l'esprit d'examen, une crainte de la liberté de la pensée, un ennui et une répugnance du raisonnement qui nous étonnent et nous affligent, quand nous songeons d'où nous venons et quelle a été, dans le dix-septième et dix-huitième siècle, la mission de la France. »

Cette défiance de l'esprit d'examen, cet ennui, cette répugnance du raisonnement, n'est-ce pas vous-mêmes qui les ayez manifestés si vivement depuis quelques années ? Cette mission de la France que vous venez invoquer, qui l'a désertée, si ce n'est vous ? Et, maintenant que vous êtes vaincus par vos anciens adversaires, vous criez *au secours*, et votre langue sait, aujourd'hui, retrouver des mots qu'elle avait oubliés depuis long-temps. Oui, l'on viendra à votre secours, au risque de n'éprouver encore, de votre part, que dédain et ingratitude ; au risque de vous voir tourner encore, contre les idées nouvelles, la puissance qui s'échappe de vos mains. Mais l'esprit de véritable liberté est généreux, et, d'ailleurs, quelle leçon terrible n'est-ce pas pour tous que ces misères sans nom où finissent par tomber, malgré une apparente prospérité, tous les rénégats de la grande cause de l'humanité !

Dans les bureaux de la chambre des députés, la discussion a été vive et longue sur les deux projets portant demande de crédits pour les routes royales, les chemins de fer et les édifices publics d'intérêt général.

La loi du 15 juillet 1840 a ouvert un crédit de 10,000,000 fr. pour l'exécution des deux chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique, savoir : 6,000,000 fr. pour celui de Lille et 4,000,000 fr. pour celui de Valenciennes.

Dès le mois de septembre 1842, la partie du chemin de Lille, entre la frontière et Roubaix ainsi que la partie du chemin de Valenciennes, de la frontière à Saint-Saulve, à 3 kilomètres de Valenciennes, ont été livrés à la circulation, et dans le cours de l'année 1843, les travaux ont été poussés avec vigueur, et aujourd'hui les deux chemins peuvent être considérés comme achevés.

Comme il arrive souvent, les dépenses ont dépassé de beaucoup les sommes qui avaient été affectées à ces travaux. La dépense totale du chemin de fer de Lille a dépassé le crédit primitif de 626,000 fr., et celle du chemin de fer de Valenciennes de 815,800 fr.

Contre ces deux sommes, dont la première doit être affectée à la liquidation des entreprises du chemin de fer de Lille, et la seconde au compte des voies et du matériel des deux chemins, le projet de loi demande 241,000 fr. pour l'exploitation de ces mêmes chemins.

Ces crédits, ainsi que ceux que M. le ministre voudrait affecter aux travaux du canal latéral de la Garonne, et à la réparation des routes royales, et qui s'élèvent à 6,000,000 fr., ont été vivement combattus dans plusieurs bureaux.

On a également critiqué la demande d'un crédit de 300,000 fr. pour les travaux à faire à l'école vétérinaire de Lyon, au Conservatoire des arts et métiers à Paris, et à l'école centrale des arts et manufactures.

Le projet de loi relatif à la translation du ministère des affaires étrangères à l'hôtel de la Reynière, et celui relatif aux fêtes de juillet, ont été approuvés sans discussion.

La *Cazette de Cologne* contient trois lettres datées de Munich du 2 mai, dans lesquelles on rapporte qu'une émeute sanglante venait d'éclater dans la capitale de la Bavière. La police, ayant autorisé une hausse de 2 centimes sur la chopine de bière, le peuple s'est porté en foule sur

[illegible]
Ce livre est une réponse à toutes les critiques qui ont été émises jusqu'ici contre la théorie sociétaire. Comme la plupart des arguments qu'on élève d'ordinaire contre cette théorie reposent sur une fausse interprétation de ses principes, il a fallu, pour redresser les raisonnements des adversaires, exposer la doctrine avec ses véritables formules. Ce livre peut donc être considéré comme une *exposition justificative* du système de Fourier, dans le but de réfuter les critiques qu'on en a faites.

Pour ne point se perdre dans une foule de détails sans importance et sans intérêt, les auteurs ont abordé de front les termes les plus élevés du problème social ; ainsi l'analyse et la synthèse de l'organisme humain et de l'attraction passionnelle, la liberté, la loi morale, la propriété, la famille, la population, telles sont les hautes questions qu'ils ont traitées en présentant les véritables solutions qu'en a données Fourier.

Ce livre, œuvre militante de l'école sociétaire, sera éminemment utile aux disciples qui propagent la science sociale dans le monde et qui rencontrent à chaque instant des objections mille fois réfutées, mais qu'il faut réfuter encore. Il peut être également une excellente initiation à l'étude de la théorie sociétaire, en débarrassant l'esprit du lecteur de toutes ces banalités, de toutes ces observations vulgaires qu'on jette au-devant d'une idée sociale comme des arguments victorieux. — Nous parlerons du reste plus longuement de cet excellent ouvrage.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 8 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. DE BROGLIE, rapporteur, demande le maintien du paragraphe qui exige l'âge de trente ans pour les chefs d'institution. La commission consent à ce que des professeurs qui voudraient fonder un cours public puissent le faire dès l'âge de vingt-un ans. Mais comme il n'est pas possible d'introduire dans le premier paragraphe de l'article 4 cette disposition, nous la renverrons à l'article 32.

M. DE MONTALIVET recommande à la commission certaines situations critiques qui pourraient résulter de la cession d'un établissement pour cause de mort ou pour tout autre cause.

Le deuxième paragraphe est adopté.

« Un certificat délivré dans l'année constatant que l'impétrant est digne par ses mœurs et sa conduite de diriger un établissement d'instruction secondaire. » — Adopté.

« Le diplôme de grade et le brevet de capacité qui seront ci-après déterminés, ainsi que l'affirmation par écrit et signée du déclarant de n'appartenir à aucune des congrégations religieuses non autorisées par l'art. 1er de la loi du 19 février 1790 et par les art. 1, 3 et 4 du décret du 3 messidor an XII, et qui depuis n'ont pas été autorisées ou rétablies conformément aux lois. »

M. PELET (de la Lozère) demande la suppression des mots « brevet de capacité; » les mots « diplôme de grade » signifiant la même chose.

M. VILLEMAIN. Il ne suffit pas d'être bachelier pour être avocat ou médecin, les chefs d'établissement seront placés dans le même cas.

M. DE SAINT-PRIEST. Ainsi il y aura deux examens successifs et à une grande distance l'un de l'autre? je crois que c'est là un grave inconvénient.

M. COUSIN. Parce qu'on est capable d'être bachelier, ce n'est pas à dire qu'on soit capable de diriger un établissement d'instruction ; deux examens sont indispensables.

M. D'HARCOURT demande la suppression entière de la deuxième partie du paragraphe en discussion.

Je suis en principe, dit-il, partisan des congrégations. Je crois aussi qu'elles ont fait leur temps, et qu'aujourd'hui elles sont sans utilité, sans but. Je ne demande donc pas leur rétablissement. Mais enfin, qu'est-ce que cette profession de foi exigée des hommes qui veulent se livrer à l'enseigne-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le Jardin-des-Plantes.

Une véritable capitale. — Les trois expositions. — L'industrie, le Salon, l'exposition du bon Dieu. — L'arbre de Judée. — La glycine. — La pivoine de la Chine. — Le Pawlonia imperialis. — Les Iris. — Les Tuileries. — Le Luxembourg.

Paris offre, aujourd'hui, un de ces merveilleux spectacles qui seront le délassement normal et quotidien des populations aux âges d'harmonie. Voilà comme j'entends qu'on remplisse sa mission de capitale. Ici, une exposition de l'industrie appelant les habitants de toutes les contrées du monde à venir contempler les chefs-d'œuvre de l'activité humaine, réunis avec ordre dans un immense bazar, dont la porte est ouverte à tous, et auquel on arrive par de splendides avenues de marronniers en fleurs, à travers les statues, les bassins peuplés de cygnes, et les cascades miroitantes des châteaux d'eau. Plus loin, une exposition de peinture et de sculpture, dans les riches galeries du palais de la nation, exhibition doublement utile, aux intérêts de l'artiste dont elle stimule le zèle et proclame la valeur, et aux plaisirs de la foule appelée à admirer les chefs-d'œuvre des maîtres, et à faire éclore par ses suffrages les talents inconnus. Enfin, exposition permanente d'animaux et de fleurs, des merveilles de la création, dans ce palais de la nature qui s'appelle le jardin des Plantes. Et tout cela par un ciel bleu et limpide, par de chaudes journées, comme la fortune en servit si long-temps pour ses grandes batailles au héros d'Austerlitz. Oh ! que de jolies choses l'imagination d'une jeune fille de province qui voit Paris en mai 1844, pour la première fois, doit lui dire dans le tête à tête !

Mais quelle grande catastrophe nous menace donc, que la bise du nord a permis aux lilas et aux cityses de s'épanouir cette année en leur luxe? Par quel miracle la lune rousse attendrie a-t-elle pardonné jusqu'à ce jour aux fruits de nos vergers ! Mon Dieu, ne nous pressons pas tant de célébrer sa clémence, de crainte d'un fâcheux mécompte, et attendons pour cela que l'astre maudit ait déserté le ciel sans brûler les raisins.

Misérables civilisés que nous sommes ! nous nous rendons si cruellement justice ; nous savons si bien que le bonheur n'est pas dû à cette société sans entrailles, que nous en sommes venus à considérer tout évènement heureux comme la menace d'une calamité prochaine. Ah ! c'est bien que la justice de Dieu commence dès aujourd'hui pour les mauvais riches, qui, au lieu d'employer une fortune mal acquise à soulager la détresse du pauvre, stipendient d'ignobles écrivains pour insulter à ses plaintes.

Et d'ailleurs ce beau temps vaut-il bien qu'on le chante ! Si les fleurs, les vignes et les vergers craignent la pluie, les prairies et les céréales de printemps la réclament. Les marchands de vin, dont les caves sont remplies, appellent une bonne gelée qui ruine le vignoble et le cultivateur. Pour qui faire des vœux ?

C'est ainsi que l'influence du milieu civilisé paralyse toute joie, attriste toute idée et fait naître une scission de tout germe d'accord. Voulez-vous avoir sous les yeux le beau idéal du chaos, du pêle-mêle, considérez Paris même en ces jours de fête. L'Anglais et le provincial ont envahi les rues et le bitume n'est plus resté tenable pour la femme comme il faut. Ils ont envahi le cabaret; et la cuisine, sûre de ses débouchés, a négligé l'art, et le gourmet et le gastronome indigènes ont dû subir la solidarité du mauvais goût des estomacs insulaires. Vainement espérez-vous pouvoir trouver à la campage un refuge contre l'Anglais, la cotelette de mouton apocryphe et la foule ; la faim vous mettra hors du bois dès le second jour. Les deux ou trois cent mille *extrà* que les restaurants de la capitale ont à servir, matin et soir, ont affamé la banlieue à 40 kilomètres à la ronde. Je ne vois réellement d'abrité contre cette avalanche de curieux que le Jardin-des-Plantes. Entrons-y donc si vous voulez, mais le matin, je vous prie, à l'heure où la rosée vient de raviver la couleur et le satin des corolles, où la fraîcheur semble avoir solidifié le parfum des plantes; où le provincial et l'Anglais dorment encore de leurs courses de la veille. Profitons de la solitude pour admirer l'exposition du bon Dieu.

Comme ici dès l'entrée, n'est-ce pas, vous vous sentez pénétrés d'une douce sympathie pour l'opérateur et pour l'œuvre ; comme votre admiration est pleine et sans arrière-pensée. C'est que la culture des arbres et des fleurs est un travail attrayant par excellence, poussant activement à l'augmentation des richesses de l'homme, par l'embellissement du globe que Dieu lui a donné à régir. Observez qu'ici le travail de chacun profite à l'utilité ou à l'agrément de tous, et comme la science de l'État se plaît à étaler ses conquêtes aux regards du public, pour l'inviter à se faire initier à ses mystères. Ainsi ne procède pas la fausse science de l'industrie privée, la science clandestine.

Vous avez bien vu l'autre jour au palais de l'industrie ces machines merveilleuses qui centuplent les forces de l'homme et qui devraient être employées à épargner à l'homme les plus pénibles travaux. Hélas ! à quoi servent-elles aujourd'hui? Par quels signes leur apparition se révélera-t-elle dans le domaine de l'industrie? Ces machines, elles débuteront par plonger dans la misère des milliers de travailleurs ; elles serviront à faire affluer dans les coffres de ceux qui auront eu assez d'argent pour les construire, tous les bénéfices de la production. Elles seront entre les mains des gros capitalistes de nouvelles massues avec lesquelles ils écraseront producteurs, travailleurs et consommateurs. Odieuse société qui transforme en instruments d'oppression les plus nobles inventions du génie ! Oui, soyons sobres d'admiration devant ce métier à tisser, car ce métier à tisser motivera peut-être de la part des ouvriers tisserands à qui il cassera les bras, quelque plainte touchante qu'ils adresseront au ministre du commerce. Dans cette plainte, les pauvres ouvriers, privés de l'emploi de leurs bras par l'introduction de la nouvelle machine, supplieront le gouvernement d'aviser aux moyens de protéger le travail de ceux qui n'ont que leur travail pour vivre, contre cette concurrence exterminatrice du capital. Mais le ministre du commerce, qui débite des culotes de casimir, et qui s'inquiète fort peu du sort de ceux qui fabriquent des gilets de soie ou des pantalons de coutil, le ministre du commerce, au lieu de prendre en considération la réclamation pacifique de ceux-ci, leur fera répondre par quelque journal insolent et provocateur, qu'il est désolé du malheur qui leur arrive, d'autant plus désolé que les saintes lois du commerce anarchique légitiment parfaitement l'écrasement du travailleur par le capitaliste. Et alors, les ouvriers de Lyon, poussés à bout par la misère et par l'indifférence du pouvoir, renonceront à l'emploi des moyens pacifiques, et ils écriront sur leur drapeau de révolte la terrible devise : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, et ils rempliront leur cité de funérailles et de ruines....

Et puis encore ces étoffes que vous avez vues là, ne sont pas cotées à leur prix de fabrique. Les marchands de Paris ont défendu aux fabricants de révéler leur véritable chiffre de revient, et comme il y a pour ceux-ci certitude de ruine, s'ils désobéissent aux injonctions des marchands, ils n'ont pas osé dire toute la vérité. Les marchands de Paris avaient fait mieux : ils avaient fait de chaque pièce de drap exposée, une réclame et une annonce pour leur boutique de Paris.

Vous de qui le cœur est sympathique à la souffrance des masses, voilà ce que vous vous êtes dit en passant devant ces machines, et votre admiration pour les découvertes du génie industriel s'est refroidie d'autant.

De même, lorsque la magie de la couleur qui fascine le regard ou bien quelque autre séduction du pinceau vous a cloué devant quelque ravissante toile du Louvre, une *Tentation* de Papety, un portrait de Couture, un paysage de Corot, de Français ou de Marilhat, tout aussitôt cette réflexion vous est venue, que le modeste tribut d'admiration que vous adressiez mentalement à l'artiste, ne lui serait qu'une bien faible compensation des déboires que devaient lui susciter les envieux et les impuissants, à raison de son succès même.

Revenons bien vite à nos fleurs dont la contemplation ne rabat jamais la pensée sur les infirmités morales de ces civilisés.

[illegible]
Arrivant à la société des jésuites [illegible] ses attaques dont elle a été l'objet.

Si vous ne leur rendez pas justice, continue M. de Montalembert, je puis vous citer des hommes dont je respecte beaucoup l'opinion, qui allaient plus loin que vous à cet égard.

Ainsi Descartes, dont le nom a été cité si souvent dans le cours de cette discussion, Voltaire, Châteaubriand, Bâcon, Napoléon les appréciaient fort bien et leur rendaient parfaitement justice. On ne peut nier toutes les sympathies qu'ils ont soulevées de tout temps. Savez-vous ce qui leur a concilié toutes ces sympathies? ce sont les haines et les calomnies dont ils ont été l'objet.

Par vos dispositions, vous excluez de l'enseignement bien des lumières, bien des talents. Je citerai seulement deux hommes, égaux par l'intelligence et par le talent; deux hommes dont je trouve difficilement les rivaux, et jamais les supérieurs; l'un d'une éloquence vive, entraînante, qui surprend et remplit d'enthousiasme, l'autre, dont la parole calme et sévère coule comme un fleuve majestueux. L'un est jésuite, l'autre est dominicain. Voilà des hommes dont certes, le talent et les lumières ne peuvent être contestés. Eh bien, vous les proscrirez! Vous leur interdirez l'instruction, par cela même qu'ils sont plus capables de la donner. Leur crime est dans l'origine même de leurs lumières.

L'honorable pair conteste ce qu'a dit M. Passy dans un précédent discours, que dans une histoire de France rédigée par des jésuites, Napoléon était représenté comme un marquis, lieutenant-général au service de Louis XVIII. Aucun ouvrage de ce genre n'existe.

M. de Montalembert termine en protestant avec énergie contre cette exclusion de certains ordres religieux, et en demandant la liberté complète, la liberté pour tous! (Agitation.)

M. PASSY. Messieurs, M. de Montalembert a contesté des paroles prononcées par moi à cette tribune; permettez-moi, à l'appui de mon assertion, de vous lire un passage d'une histoire de France écrite par les jésuites, *ad majorem Dei gloriam*. L'honorable pair donne lecture à la chambre d'un extrait de cet ouvrage, où toutes les notions historiques sont faussées de la manière la plus étrange.

M. DE MONTALEMBERT. Je m'étonne qu'on aille chercher contre nous des armes dans des ouvrages publiés il y a 27 ans. Si l'on voulait exhumer ce qu'écrivaient à cette époque les hommes les plus éminents, dont plusieurs sont dans cette enceinte, on y rencontrerait des passages plus étranges encore que celui que l'on vient de citer. (Rumeurs.)

M. CH. DUPIN déclare que sous la restauration on n'aurait jamais fait une apologie des jésuites aussi complète, aussi hardie que celle que l'on vient d'entendre. La chambre des pairs de la restauration renvoya au conseil des ministres la pétition présentée par M. le comte de Montlosier contre les jésuites.

L'honorable pair se livre à des citations historiques sur la funeste influence des jésuites aux époques malheureuses de notre histoire.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 8 mai.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les prisons.

M. VATOUT développe un amendement ayant pour but de déclarer que le régime cellulaire ne sera appliqué qu'aux condamnés aux travaux forcés, et que le régime actuel sera maintenu provisoirement dans les prisons centrales et départementales.

Le régime cellulaire apparaît à l'orateur comme beaucoup trop sévère pour pouvoir être appliqué autrement qu'aux délits graves. D'ailleurs, le [illegible] diffère que par la rédaction de celui de M. [illegible]

M. DE LAROCHEFOUCAULD abandonne le sien.

M. DUCHATEL. Nous acceptons volontiers la rédaction proposée par M. Vatout, et il n'y a de différence dans son amendement que dans ce qui regarde l'art. 22 qui viendra plus tard. L'amendement de M. Lacoudrais demande également, comme la commission, la suppression des bagnes; mais il la demande immédiate; il demande également la déportation dans peu d'années, et applicable même aux condamnés actuels; le gouvernement croit qu'il est nécessaire d'arriver transitoirement à cette réforme; il ne peut donc accepter cet amendement, et il croit qu'il sera à propos de ne voter sur les amendements que lorsqu'on en sera arrivé aux dispositions transitoires.

M. VATOUT. Il y a des forçats dans les bagnes qui ont encore cinquante ans de peine à subir. Remettra-t-on l'exécution de la loi jusqu'à cette époque? Il est indispensable de procéder au plus tôt à la suppression des bagnes, si l'on veut profiter des résultats qui suivront cette suppression.

M. LACOUDRAIS parle dans le même sens.

M. DE TOCQUEVILLE. Il n'est pas possible d'appliquer à un homme une peine pour laquelle il n'a pu être condamné, et vous n'avez pas le droit de déporter des hommes qui ont été condamnés au bagne. Ce principe se retrouve dans toutes les législations; les bagnes subsisteront encore quelques années, mais, chaque année, il en sort cinq ou six cents forçats, par libération ou par grâce; il en meurt un grand nombre, et, comme on n'y enverra plus personne, toutes ces causes agissant, les bagnes ne tarderont pas à disparaître.

M. VATOUT. Le bagne n'est pas une pénalité inscrite dans le code pénal; la peine des travaux forcés peut être appliquée partout ailleurs.

M. DUCHATEL. La question qui est soulevée maintenant viendra beaucoup plus à propos sur l'art. 26, qui règle les conditions auxquelles seront soumis les condamnés actuels.

L'amendement de M. Lacoudrais est mis aux voix et rejeté.

M. DE LAROCHEFOUCAULD. L'amendement de M. Vatout, qu'on va mettre aux voix, étant exactement le même que l'art. 13 du projet, je demande la parole sur cet article.

L'honorable membre lit, au milieu du bruit des conversations, un discours pour demander qu'on déclare formellement abrogés les articles du code pénal, qui, selon lui, sont inconciliables avec le projet de loi, afin que la chambre sache parfaitement ce qu'elle fait.

M. PARÈS compare les articles du code pénal et ceux du projet de loi.

M. OD. BARROT. Une détention dans une maison de réclusion est une peine moins considérable que le bagne; vous n'arriverez jamais à faire penser autrement. Je comprends très bien la discussion qui se poursuit devant la chambre, mais il est indispensable que la loi que nous votons soit accompagnée d'une révision de notre code pénal et d'une loi de déportation.

M. LUNEAU. Il me semble nécessaire qu'on ne vote sur l'amendement de M. Vatout qu'après avoir voté sur l'art. 22, qui détermine le régime intérieur des maisons; nous voulons presque tous la suppression des bagnes, mais tous les députés qui la désirent n'accepteront pas pour cela le régime cellulaire.

Je demande donc qu'on réserve les art. 13, 14 et 15 de la loi, et que la délibération s'établisse sur l'art. 16, qui prescrit le cellulage pour les courtes peines, et sur les suivants jusqu'à l'art. 22, après quoi on reviendra sur les précédents, qui ne sont qu'une classification.

M. DUCHATEL combat cette proposition. Le mode de discussion proposé par M. Luneau aurait des inconvénients d'un autre genre, et il semble plus naturel de voter d'abord le principe; la chambre sera parfaitement libre de déterminer quelles applications en pourront être faites.

M. VIGER appuie les observations de M. Luneau. Il croit d'ailleurs qu'il est nécessaire d'expérimenter encore, et de n'appliquer le régime cellulaire qu'aux prisons départementales. Il insiste surtout sur les frais qui résulteraient de l'appropriation au système cellulaire des maisons centrales.

M. DUCHATEL. L'ajournement qu'on vous propose a déjà été écarté deux fois par les votes de la chambre, et je ne vois pas pourquoi la question serait posée de nouveau. La plupart des conseils-généraux se sont prononcés pour [illegible]

» Les travaux [illegible] travaux forcés. [illegible]

» Art. 14. Les condamnés à la réclusion subiront leur peine dans une prison qui sera appelée Maison de réclusion. — Adopté.

» Art. 15. Les condamnés à l'emprisonnement subiront leur peine dans une prison qui sera appelée Maison d'emprisonnement. — Adopté.

» Art. 16. Dans le cas où il serait nécessaire de recevoir dans la même maison des condamnés à la réclusion et à l'emprisonnement, il seront renfermés dans des quartiers distincts, et qui porteront les noms de Quartier de la réclusion et Quartier de l'emprisonnement. — Adopté.

Art. 17. Des maisons spéciales seront affectées aux femmes condamnées aux travaux forcés, à la réclusion, et à l'emprisonnement.

Dans le cas où il serait nécessaire de recevoir, dans la même maison, des femmes condamnées aux travaux forcés, à la réclusion, et à l'emprisonnement, elles seront renfermées dans des quartiers spéciaux, et portant chacun des dénominations distinctes.

M. CARNOT propose sur cet article un amendement tendant à exempter les femmes et les enfants de l'emprisonnement cellulaire.

M. PARÈS. Je ferai remarquer à l'honorable M. Carnot, que le régime cellulaire n'est nullement présumé par l'art. 17, et qu'il serait plus à propos de réserver cet amendement comme exception à l'art. 22.

Cette proposition est adoptée.

L'art. 17 est adopté.

Art. 18. Les enfants condamnés en vertu des articles 67 et 69 du code pénal, et les enfants détenus, soit en vertu de l'art. 66 du même code, soit par voie de correction paternelle, seront détenus dans des maisons spéciales.

Ceux des enfants ci-dessus dénommés qui ne pourront être placés dans une maison spéciale, ainsi qu'il vient d'être dit, seront renfermés dans la maison des condamnés à l'emprisonnement, où un quartier distinct leur sera consacré. — Adopté.

L'art. 19 est réservé.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure, suite de la discussion.

Extérieur.

Irlande. — A la dernière séance de l'association du repeal, M. O'Connell, après avoir proposé de nommer une commission chargée de rédiger une adresse au peuple irlandais, a prononcé un discours dans lequel on remarque les passages suivants :

Je sais que je me répète et que je vous fatigue peut-être, mais je veux que ma parole, comme un fer chaud, grave dans le cœur de tous des vérités et des sentiments sans lesquels il ne saurait y avoir de salut pour l'Irlande! A défaut de talent et de génie assez féconds pour me fournir sans cesse les moyens de présenter toujours sous de nouvelles formes les mêmes vérités, j'ai au moins pour moi mon âme, et c'est aux âmes que je m'adresse. Et je vous dis, à vous tous qui m'écoutez et à l'Irlande entière, que nous avons autant de droits que l'Angleterre à avoir un parlement.....

Irlande, ô ma patrie! ne cesse pas d'espérer, et tu seras libre! Voyez plutôt dans quel état se trouve aujourd'hui l'Europe! Il y a une révolte en Portugal; l'Espagne est livrée à l'autorité militaire, et elle ne connaît plus le pouvoir civil; l'Italie est agitée du nord au sud; l'Autriche, ce sanctuaire du *conservatisme* le plus lourd, voit son premier ministre âgé et mourant; et les journaux nous disent qu'à Trieste, 134 officiers ont été arrêtés. En France, s'il en faut croire les journaux, les officiers de plusieurs régiments ont été empoisonnés pour désaffection, pendant que Louis-Philippe est malade. S'il venait à mourir demain, il n'y aurait pas à compter sur six mois de paix en Europe. Ai-je besoin de vous parler de l'Amérique. L'Amérique convoite l'Orégon; elle profitera du premier moment favorable pour s'en saisir. Je me rappelle une vieille comédie hollandaise dans laquelle Adam paraît chaussé de bottes à éperons. On lui demande où il va. Je vais être créé, répond-il. Eh bien, moi, comme Adam, je vais me laisser persuader [illegible]

Entrons au Jardin-des-Plantes par la grille du pont d'Austerlitz. Nous embrassons du premier coup-d'œil l'ensemble des plantations, des musées, des cultures; car toute la nature se voit et s'apprend dans cet établissement grandiose. Glissons rapidement par la droite sous les avenues des tilleuls et des marronniers blancs et roses, et ne parlons pas des marronniers du Jardin-des-Plantes par respect pour ceux des Tuileries. Courons bien vite à l'avenue des arbres de Judée. Admirez quelle délicatesse virginale de teinte, quel luxe, quel encombrement de pétales roses! Français, qui sait si bien l'arbre poétique et les jardins enchantés, n'oserait jamais faire dormir ses naïades sous des arcades de fleurs aussi roses, aussi déliées et aussi impossibles que celles des branches *nature* de la grande avenue des arbres de Judée. Mais d'où vient que les rameaux et le tronc sont déjà enveloppés de leur riche étui de fleurs, que les feuilles ne paraissent pas encore? D'où vient que le parfum de ces fleurs est si faible? Vous êtes bien curieux, et j'ai peur que vous ne me compreniez pas si je réponds à votre question indiscrète! Ces fleurs-là symbolisent les chœurs des jeunes filles impubères chez qui les trésors de la beauté ne sont pas développés encore, mais qui charment déjà les yeux par l'élégance et la symétrie de leurs groupes. La précocité de la fleur est toujours un emblême d'enfance. Dans une commune bien organisée, le soin des fleurs de décoration et de parade est placé dans les attributions des jeunes filles impubères. Ce sont elles qui veillent à ce que la voie publique (la grande route, le sentier, la rue, la promenade), en soit somptueusement garnie comme les branches de l'arbre de Judée. Le travail de ces enfants est un travail de luxe; voilà pourquoi les fleurs sont ici si nombreuses et remplacent les feuilles. Passons, passons et laissons de côté pour aujourd'hui le règne animal et le palais des singes, la seule création qui, après les bastilles de la capitale, doive livrer le nom de M. Thiers à la reconnaissance de la postérité.

L'administration a réservé cette pelouse qui fait face au grand amphithéâtre, pour l'exhibition de ses plus précieux trésors. Les palmiers et les végétaux frileux des tropiques n'ont pas encore osé s'exposer en plein air; mais nous pouvons admirer en attendant cette riche ceinture de magnolias, d'azaléas et de pivoines de Chine qui borde l'oasis. Les dernières fleurs des magnolias et des azaléas n'attendent, pour quitter leur tige, que l'éclosion des boutons des rhodendrons et des mahonias. Voyez avec quelle grâce cette glycine du Japon serpente autour du tronc de cet arbre vert, qu'elle charge et qu'elle habille de ses grappes de fleurs hyacinthes, à l'instar du mai que Némorin plantait jadis au seuil de la chaumière d'Estelle. Prenons maintenant l'allée qui conduit au labyrinthe. Voici à gauche le bouquet des poiriers du Japon, qui n'offre plus que de rares vestiges de sa splendeur éclipsée; plus loin un groupe délicieux de magnolias roses; vis-à-vis, la corbeille des rhododendrons qui vont partir au premier jour. Contemplons à droite ce massif éblouissant de pivoines de Chine, ces fleurs froides et superbes qui jouent de loin la rose. C'est l'emblême de l'étiquette des cours et des vieilles marquises qui de loin aussi captivent l'œil et simulent assez bien la jeunesse, mais qui perdent énormément à être respirées de trop près.

Descendons du côté des pavillons des serres, ces demeures élégantes de cristal, qui nous donnent une idée de ce que seront un jour nos promenades d'hiver. A l'extrémité sud du pavillon du nord, nous retrouvons la glycine aux branchages ruisselants de fleurs. D'habiles mains ont dirigé les lianes flexibles sur quatre à cinq lignes de front vers la cime des sapins du voisinage pour former une tonnelle immense. Déjà la voûte se dessine et commence à se tapisser d'innombrables stalactites de fleurs bleues. Elle abrite et nourrit une tribu d'abeilles. Je n'ai pas besoin de dire que la glycine qui étale un si grand luxe de fleurs *bleues odorantes* et qui se marie à tous les arbres qui l'entourent, est un emblême d'amour. C'est une plante réservée à de hautes destinées.

Au-devant du même pavillon, fleurit en ce moment le *Pawlonia imperialis*, encore un cadeau du Japon. A en juger par la rapidité de sa croissance chez nous, cet arbre doit s'élever, dans sa patrie, à des dimensions fabuleuses. On me l'a raconté comme cela. Ils ont planté, l'an dernier, deux pawlonias dans chacune des pelouses du Palais-Royal; c'est plaisir de les voir s'épanouir et s'étendre. Ils ont poussé au moins de huit pieds depuis lors. La fleur du pawlonia vaut seul un long poème, comme aurait dit Boileau. C'est un thyrse magnifique formé par la superposition de longs tubes violacés assez ressemblants à ceux de la tournure, à ceux de la digitale. Hâtez-vous d'aller admirer la merveille. Ils sont bien fiers, là-bas, au Jardin-des-Plantes, du succès de leur arbre qui fleurit pour la troisième fois. Ils en ont bien le droit. Moi aussi j'aimerais mieux avoir inventé le pawlonia en fleur que la seringue à musique ou le billard à jambes de cristal illustrées de poissons rouges.

Coupons droit, à cette hauteur, la grande allée des tilleuls, et nous tombons tout juste sur la collection des iris. Les violets sont déjà épanouis; les jaunes, les bleus, les blancs commencent à s'ouvrir. Nous jouirons, d'ici à quelques jours, de la vue de la série contrastée. Savez-vous l'analogie de cette plante charmante qui couronne d'une façon si pittoresque le faîte des vieilles chaumières. C'est un emblême de mariage, à ce qu'on assure. C'est bien flatteur pour le mariage. La plante me semble pourtant bien richement titrée en amitié, depuis la couleur violette des pétales jusqu'à la senteur des racines. Probablement qu'il est question des mariages d'harmonie.

Les quelques plantes que je viens de nommer sont spéciales au Jardin-des-Plantes, et celles qui y attirent en ce moment la foule. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que tous les jolis arbustes, que toutes les fleurs de parterre qu'on rencontre ailleurs s'y retrouvent. Le Jardin-des-Plantes offre la réunion de tous les contrastes. Les cytises, les lilas, les cerisiers et les pêchers à fleur double, tous les arbres d'agrément et de verger, y font ondoyer leurs panaches et y livrent aux vents leurs parfums; et, quand une fleur est flétrie, une voisine la remplace; le printemps ne se couche jamais sur cet immense empire. Mais il est deux autres jardins publics qui l'emportent, par quelques spécialités, sur le Jardin-des-Plantes. C'est le jardin des Tuileries, avec ses orangers et ses marronniers gigantesques dont les cimes arrondies, vues de l'autre côté de la Seine, par-dessus les massifs des tilleuls et des ormes, semblent une houle de fleurs qui court sur la surface d'un océan de verdure. La politique a fait invasion au jardin des Tuileries; elle en a banni les beaux lys aux corolles embaumées et à la taille majestueuse, qui symbolisaient là la justice et la vérité. La *Gazette de France* m'obligera de ne pas voir dans ces paroles une allusion flatteuse à une monarchie déchue qui n'est plus dans nos mœurs. La politique est une harpie qui salit tout ce qu'elle touche. Le jardin des Tuileries, si riche de bassins et de statues de marbre, sent néanmoins sa promenade constitutionnelle. C'est triste et froid comme un bal de cour. Les gardiens n'y sont pas polis. Les demoiselles s'y promènent pour trouver des époux.

Le plus redoutable rival du Jardin-des-Plantes est sans contredit celui du Luxembourg. Une direction intelligente préside aux embellissements de ce jardin depuis une dizaine d'années. Tout n'y est pas sacrifié, comme en d'autres pays, au seul plaisir des yeux. L'enseignement y a ses écoles pour la botanique et pour la culture des vergers. Le Luxembourg ne possède pas seulement de magnifiques collections de rosiers, de tulipes et de roses trémières; sa collection de vignes est la plus complète et la plus riche que l'on connaisse, et rien n'égale la popularité de ses lilas et de ses épiniers roses, sinon leur véritable beauté. Et puis, l'administration semble ici bonne personne; le prolétaire et la casquette y sont moins redoutés qu'ailleurs. Il y a de plus, pour les enfants et pour les vieillards, une petite Provence confortable, bien assise au midi, sous l'abri d'une épaisse terrasse. On dit que le succès de ce premier établissement, dû à la charitable pensée du directeur suprême, vient de l'engager à en créer un nouveau avec les mêmes conditions d'exposition et de température, mais seulement dans des proportions plus vastes. Laissez-moi vous remercier de ces améliorations, M. le duc, au nom de la vieillesse et de l'enfance, à qui vous avez accordé une place au soleil dans le jardin d'un palais. Peut-être aussi que si vous étiez ministre, M. le Duc, vous prendriez en considération les souffrances des ouvriers lyonnais, et que vous ne permettriez pas aux journaux ministériels de leur jeter la pierre.

(*La fin à demain.*)

A. TOUSSENEL.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 avril :

La colonne qui va opérer dans l'Est de la province d'Alger, pour abattre le drapeau de Ben-Salem, resté debout chez les Flissas, s'est réunie le 25 du courant à la Maison-Carrée, où elle a bivouaqué.

M. le gouverneur-général est parti le lendemain matin pour aller se mettre à la tête des troupes. Le camp a été levé à 10 heures. L'armée s'est dirigée sur Haouch-el-Bey, et a établi son deuxième camp à une lieue au-delà de la Rassauta, sur la rive droite du Hamise.

— Le caïd des Beni-Mouça a fait arrêter sur son marché et conduire à la direction des affaires arabes, un kabyle qui émettait de la fausse monnaie. On a trouvé sur lui 297 francs en pièces fausses de différentes valeurs : douros d'Espagne, pièces de trente sous, vingt sous et quinze sous. Interrogé, il a déclaré être marabout, se nommer Si-Laba, et il a avoué que cette fausse monnaie se fabrique chez les Beni-Yaâni et les Ouled-Ali-ou-Harzoun, tribus kabyles chez lesquelles il existe quatre ateliers en pleine activité. Ces tribus, placées au-delà de la chaine du Jurjura, échappent, par leur position même, à toute surveillance. Le gouvernement turc, comme le nôtre, a été incessamment victime de l'adresse des kabyles faux-monnayeurs. Les pièces maintenant en circulation, quelque bien frappées qu'elles soient, sont pourtant faciles à reconnaitre par la couleur terne du plomb qu'elles contiennent. On ne saurait trop se mettre en garde contre leur circulation, qui tendrait à déconsidérer notre monnaie chez les Arabes.

— On écrit de Constantine, le 24 avril, à l'*Akhbar* :

Le duc d'Aumale a quitté Constantine le 17 avril pour achever les opérations militaires qu'il a commencées dans la province. Le prince doit opérer sa jonction avec deux colonnes parties, l'une du camp de Batena, sous le commandement du colonel Lebreton, et l'autre de Sétif, commandée par le général Sillègue, et se porter avec toutes les troupes réunies sur les montagnes des Oulad-Soltan. Un arrêt d'extermination a été lancé contre ces turbulents kabyles, que la présence d'Achmed-Bey excite sans cesse à la rébellion, et qui tout récemment encore ont pris une large part à l'attaque du camp de Batena; on attend avec anxiété le résultat d'une lutte qui parait devoir être terrible.

Le bataillon de tirailleurs indigènes qui était demeuré dans le Ziban, pour assurer l'organisation nouvelle du pays et la rentrée des impôts, est de retour à Constantine. Il a laissé à Biscara un corps de 300 hommes, commandé par le lieutenant Petitgaud, et recruté en grande partie parmi les réguliers, transfuges du kalifa d'Ab-el-Kader.

REVUE DES JOURNAUX.

La *France* déclare ce matin que le régime cellulaire, comme toutes les choses humaines, renferme un côté défectueux. Ce côté défectueux, c'est d'admettre fort peu de variétés dans son application. Toutefois la *France* a toujours pensé qu'il fallait avant tout conserver le principe de la séparation. Mais elle croit qu'entre les tendances de la vie en commun et l'uniformité du système pensylvanien, il y a un terme moyen dont la chambre devrait se préoccuper davantage.

— Maintenant que le terrain de la discussion se trouve déblayé de mille excroissances parasites qui avaient pour ainsi dire couvert le sol jusqu'à ce jour, la *Presse* espère que la raison finira par avoir définitivement raison, et que les misérables arguties qui se sont succédé, toujours les mêmes à la suite les unes des autres, depuis l'ouverture des débats, finiront par faire place aux arguments sérieux qu'appelle le projet du gouvernement.

— La *Réforme* ne saurait comparer l'introduction du système pensylvanien en France, au moment où il a fallu confesser à la tribune les atrocités du Mont Saint-Michel, qu'à la proposition de l'embastillement, à l'instant même où on arborait le drapeau de la paix quand même, et de l'abaissement continu.... « Or, ne vous y trompez pas, ajoute la *Réforme*, en s'adressant aux philanthropes qui soutiennent avec tant de vivacité le projet de loi, c'est votre affaire à vous comme à nous, et le despotisme en garde à tout le monde; votre système pénitentiaire, ce n'est rien moins qu'un plan tout tracé pour la distribution intérieure des bastilles.

— Le *Courrier français* pense qu'il existe en faveur de la loi discutée par la chambre une scandaleuse coalition d'un égoïsme cynique et d'une philanthropie sans intelligence. Il respecte les intentions honnêtes, mais il ne saurait réprouver avec trop de sévérité un aveuglement qui suppose l'ignorance des notions les plus simples de la nature humaine et du caractère de toute moralisation. « Qui a offensé la société, dit fort bien le *Courrier français*, doit réparer l'offense en travaillant pour elle. Vouez donc au travail ces natures énergiques qui n'en ont pas connu la sainteté et pratiqué le devoir; appliquez, n'énervez pas leur virilité. N'avez-vous donc pas compris que pour *moraliser* les coupables, il faut les *utiliser !...* »

Faits divers.

Le *Moniteur* contient ce matin, dans sa partie officielle, la promulgation de la loi sur les patentes, adoptée récemment par les deux chambres.

— M. de Châteaubriand vient de livrer au public un nouvel ouvrage, intitulé la *Vie de Rancé*, réformateur de la Trappe.

— MM. Félix Pyat et Grandménil se sont pourvus en cassation.

— Nous lisons dans plusieurs journaux :

Mlle Taglioni est arrivée directement de Varsovie à Paris.

— On écrit de Rive-de-Gier, à la date du 1er mai, au *Journal de Saint-Etienne* :

« Je vous ai annoncé, il y a peu de jours, la reprise des travaux dans la plupart des puits, excepté dans ceux de la Compagnie générale; mais ce n'a été pour nous qu'une courte joie. A cette heure, il n'y a plus que la Gourle qui travaille, encore a-t-on sujet de craindre que cela ne dure pas.

» Il y a eu réunion des syndics de la Compagnie générale en présence de M. le préfet de la Loire; mais on ne dit pas que la conférence ait produit aucune résolution.

nous fournit à ce sujet un renseignement curieux : il a été délivré 3,000 passeports depuis un mois à la mairie de cette ville, et bien des voyageurs sont partis sans prendre ce viatique. A Nantes, suivant ce journal, le nombre des passeports délivrés dans ces dernières semaines s'élève à 6,000.

— On lit dans les journaux du Nord :

« Il y a peu de jours, trois grands criminels furent décapités à la maison centrale de détention de Loos, et immédiatement après l'exécution, dit M. le docteur Binaut, j'eus l'occasion d'assister à l'autopsie de l'un des cadavres. Sur toutes les parties du corps se trouvaient tatoués un nombre tellement grand de dessins, que les deux bras en étaient noirs; mais quels dessins! Sur le côté gauche, à la région du cœur, était un poignard dont la pointe semblait se perdre dans la poitrine; sur l'un des bras, cette inscription : « Mort à Louis-Philippe et à toute sa race »; un peu plus bas, un arbre de la liberté surmonté d'un bonnet phrygien et ces mots : « Vive la république ! » ailleurs, des portraits de femme, des promesses d'amour, la statue de Napoléon, etc., etc.

— COURSES. — Voici le programme des courses de la Société d'encouragement qui auront lieu au Champ-de-Mars, aujourd'hui jeudi.

Prix des pavillons, 5,000 fr. Distance, deux tours en partie liée, sept chevaux engagés.

Poule d'essai, 3,000 fr. — Distance, trois quarts de tour environ; quatorze chevaux engagés.

Prix d'Orléans, 3,000 fr.—Distance, deux tours, sept chevaux engagés.

Prix d'Iéna, 1,200 fr.—Distance, un tour, cinq chevaux engagés.

— Une personne parfaitement en mesure d'être bien informée, nous assure que les détails donnés par un journal de Bruxelles, sur la position financière de l'infante Isabelle Ferdinande de Bourbon, épouse du comte de Gurowski, sont d'une insigne fausseté. L'infante a plusieurs domestiques et jouit d'un revenu suffisant pour vivre même avec luxe; elle n'a d'ailleurs pas cessé, depuis son mariage, d'être en bonnes relations avec sa famille, et de recevoir du prince, son père, des témoignages de tendresse. L'infante Louise-Charlotte n'avait pas non plus attendu sa dernière heure, comme on l'a publié, pour rendre à sa fille ainée toute son affection.

— Avant-hier au soir, des agents du service de sûreté aperçurent, près du clos Saint-Lazare, un individu de mise et de tournure suspectes, qui se glissait dans l'ombre en regardant de droite et de gauche comme un homme qui craint d'être surpris. Bien persuadés que cet individu était là dans quelque mauvaise intention, ils l'arrêtèrent et lui demandèrent ses papiers. Mais il n'en possédait aucun. En revanche, il fut trouvé porteur d'un étau, de trois limes, d'une queue de rat, d'une scie à main, d'un ciseau à froid, d'une vrille, de sept fausses clés et d'un crochet. Cet homme, âgé de 68 ans, a été reconnu pour être resté long-temps dans les bagnes. Après sa libération, il devait rester pendant toute sa vie sous la surveillance de la haute police; mais, comme presque tous les malfaiteurs qui se trouvent dans le même cas, il était venu à Paris, s'y tenait caché, et ne sortait que le soir pour commettre de nouveaux vols, ainsi que le prouve l'attirail complet qui a été saisi sur lui.

Au même moment, on arrêtait à la Villette un autre condamné libéré également en rupture de ban, qui venait de voler une montre et un mouchoir dans les vêtements qu'un ouvrier avait accrochés le long du mur extérieur de l'exploitation d'une carrière à plâtre.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— Le 2 mai, un sinistre épouvantable a éclaté vers deux heures de l'après-midi, dans la commune de Villon, située à 15 kilom. de Tonnerre, et à pareille distance de Riceys.

En moins de trois heures, 150 maisons sont devenues la proie des flammes. La maison commune est seule restée debout. Le vent soufflait avec une telle violence, qu'il a été impossible de rien sauver. Une femme et un enfant ont péri dans les flammes. Plus de 300 personnes sont maintenant sans asile et sans pain !

Le feu a été mis, dit-on, par un vieillard aveugle. Les pertes sont encore inconnues inconnues; on rapporte que le notaire a pu sauver seulement ses minutes,

(*Journal de l'Aube*.)

TRIBUNAUX.

MÉDAILLE DE HENRI V. — Dans le courant du mois de mars, on saisissait à l'étalage du sieur Marius Vidal, passage Choiseul, 13, une médaille simulant une pièce de 1 franc, représentant M. le duc de Bordeaux, en uniforme d'officier-général, avec l'exergue Henri V, roi de France.

Cité pour ce fait en police correctionnelle, le prévenu déclarait aujourd'hui qu'il avait cette pièce depuis long-temps et qu'il la considérait comme un objet de curiosité; que ce n'était que sous ce point de vue qu'il l'exposait ainsi publiquement.

Sous ce rapport, la prévention n'a pas paru établie, mais il est demeuré constant que le sieur Vidal n'a pas obtenu l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur pour exposer cette médaille, et la mettre en vente.

Le Tribunal, sur les conclusions conformes de M. Camusat de Busseroles, avocat du roi, a condamné Vidal à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Après le prononcé du jugement, M. le président a annoncé au sieur Vidal que s'il se pourvoyait auprès de l'administration pour obtenir une remise de tout ou partie de la condamnation, le tribunal serait disposé à appuyer sa demande.

FRAUDE COMMERCIALE. — M. Garnier Degenestais, pharmacien à Paris, membre de la commission permanente autorisée par le préfet de police, était chargé par cette commission de surveiller le magasin d'herboristerie tenu par le sieur Currivand, rue Coquillière, 20. Il envoya acheter chez Currivand des substances composées et pharmaceutiques. M. Devergie, expert nommé, a constaté que ces préparations étaient de l'eau ophthalmique, du miel rosat, du miel mercuriel, et du sirop de chicorée.

Traduit aujourd'hui en police correctionnelle, le sieur Currivand a déclaré que de tout temps les herboristes avaient vendu des sirops et du miel, mais toujours en si petite quantité, que pour lui la vente par année ne s'en élevait pas à plus de 20 fr.

Me Capin, au nom de M. Duradour, pharmacien, représentant la société des pharmaciens, a soutenu la prévention, et a conclu contre le prévenu en 5,000 fr. de dommages-intérêts.

Après la plaidoirie de Me Nogent-St-Laurens son défenseur, le tribunal a condamné Currivand à 50 fr. d'amende, et à payer à M. Duradour et autres intervenants comme parties civiles, mais non à la société des pharmaciens, dont l'intervention a été repoussée, la somme de 25 fr. à titre de dommages-intérêts.

(*Gaz. des Tribunaux*.)

bien voulu faire venir de Marseille et mettre à notre disposition 220 kilogrammes de tourteaux de sésame, provenant de l'huilerie de MM. Castinel et comp. Des essais préliminaires ne nous ont démontré, dans les produits de l'infusion ni de la décoction des tourteaux, aucune matière qui pût être vénéneuse dans le régime alimentaire des animaux; quelques petits rongeurs nous ont fortuitement confirmés dans cette opinion par leur avidité et leur persistance à manger un fragment desdits tourteaux qui se trouvait à leur portée.

Nous crûmes donc pouvoir entreprendre à-la-fois des essais d'alimentation et des analyses immédiates et élémentaires sur les échantillons que nous avions reçus.

M. Vinsson, habile fabricant de fromages de Roquefort, à la Cour-Neuve, près Saint-Denis, consentit à mettre au régime du tourteau de sésame une des brebis du troupeau qu'il entretient pour les besoins de son industrie : il donna, en élevant graduellement les doses, environ l'équivalent en tourteau du tiers de la nourriture totale ordinaire; le lait de cette brebis, au bout de huit et de quinze jours d'alimentation au sésame, ne lui parut modifié sensiblement ni dans la quantité, ni sous le rapport de la saveur.

Toutefois, l'obligation où l'on se trouvait de tenir cette brebis enfermée durant quelques heures, chaque jour; les changements continuels de la nourriture prise par le troupeau en pâturage dans des champs non emblavés, ou sur les bords des chemins; toutes ces circonstances variables ne nous permettaient point d'établir expérimentalement une comparaison précise entre les résultats des deux régimes; ce fut donc surtout afin d'examiner nous-mêmes, à cette occasion, les caractères et la composition du lait de brebis, que nous fîmes les essais suivants.

Il résulte de ces expériences (dont le détail peut-être passé sous silence) que le lait des brebis est plus riche que le lait des vaches en substances solides dans le rapport de 13 à 18; qu'enfin sa richesse en matière butyreuse est relativement encore plus grande.

Quant à l'influence de l'addition du tourteau, elle ne pouvait être appréciée dans l'expérience autrement qu'en ce qui concerne la saveur du lait, et celle-ci ne parut en rien modifiée.

Nous avons cru pouvoir réunir des conditions plus favorables à une expérience complète en nous adressant au propriétaire de l'un des établissements les plus codsidérables et les mieux dirigés pour la production du lait. M. Damoiseau, dont nous avions déjà mis à contribution l'obligeance et le zèle éclairé pour les applications scientifiques, s'empressa de seconder nos vues, et tandis qu'il disposait par degrés une vache de ses étables à un régime dans lequel le tourteau de sésame devait prendre une large part, nous constations la composition du lait de la même vache, bonne laitière, sous l'influence de l'alimentation habituelle, et nous obtenions des résultats fort rapprochés de ceux des analyses faites en d'autres temps sur les produits de qualité toujours en effet bonne et sensiblement uniforme dans cet établissement.

En définitive, nous avons reconnu que l'alimentation ordinaire donnait un lait ainsi composé : substance sèche pour 100 centimètres cubes 13,840;—beurre extrait par l'éther, 3,530; tandis que l'alimentation au tourteau produisait : substance sèche, 13,950; — beurre, 4,287.

Ainsi donc, le lait obtenu sous l'influence du régime du tourteau de sésame est plus abondant en substances solides, et plus riche en matière butyreuse que le lait produit par la même vache nourrie avec des aliments de qualité reconnue convenable depuis long-temps.

Les observations que nous a transmises M. Damoiseau démontrent, en outre, que l'alimentation nouvelle n'a pas été moins favorable à la production du lait, sous le rapport du volume total.

Voici le tableau comparatif des deux régimes, dans l'un desquels M. Damoiseau eut le soin de remplacer, par une addition d'eau équivalente, l'eau contenue dans les betteraves.

Nourriture d'une vache en vingt-quatre heures.

	Ration habituelle.	Régime au tourteau.
Betteraves.	32,000 kil.	0,000 gr.
Tourteau de sésame divisé.	0,000	6,666
Eau.	0,000	26,667
Remoulage blanc . . .	2,667	2,667
Recoupette	2,667	2,667
Luzerne	4,000	0,000
Paille d'avoine	6,000	6,000
Sel marin.	0,050	0,030

d'où l'on voit que 32 kilogrammes de betteraves et 4 kilogrammes de luzerne, représentant ensemble 8 kil. 5 de substance desséchée, ont été remplacés par 6 kil. 667 de tourteaux renfermant, à la vérité, une plus forte proportion de substance azotée et de matière grasse, et donnant un produit en lait plus considérable non seulement sous le rapport de sa richesse en crême et matière solide totale, mais aussi par son volume; car les traites fournissaient par vingt-quatre heures :

1° Sous l'influence de l'alimentation habituelle, 15 lit. 5;

2° Sous l'influence du régime de sésame, 17 litres.

La saveur du lait était d'ailleurs excellente.

Enfin, il convient d'ajouter que la main-d'œuvre, pour diviser les 6 kil. 2/3 de tourteau avec une hachette, est sensiblement moindre que pour nettoyer et découper en tranches les 32 kil. de betteraves.

Il nous parait donc démontré que le tourteau de sésame peut être considéré comme un bon aliment pour les vaches laitières, et sans doute pour plusieurs autres animaux nourris ou engraissés dans les fermes; si des résultats contraires ont été obtenus ailleurs, cela tiendrait peut-être à l'altération des tourteaux par des *moisissures*, ou à la rancidité de leur huile, surtout s'ils avaient été gardés trop long-temps et sans les soins convenables. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de nous assurer nous-mêmes que les tourteaux, essayés sans succès pour la nourriture des vaches dans la ferme de M. Caffin, n'étaient pas exclusivement formés par les produits de la graine de sésame, mais qu'ils étaient composés des résidus de l'expression de plusieurs graines oléagineuses.

On sait que les tourteaux, convenablement employés dans la nourriture des vaches, augmentent la production du lait et rendent sa qualité plus butyreuse; mais, en général, ces résidus communiquent au lait le goût spécial de leur huile : le tourteau de sésame, dont l'huile d'ailleurs n'a pas d'odeur sensible, serait donc d'une application plus avantageuse sous ce rapport, puisqu'il accroitrait les produits des traites sans altérer leur saveur agréable.

5 0/0 compt.	1er c. 122 35	P.H. 122 50	P.B. 122 30	dr c. 122 30	hier 122 15
— fin cour.	122 50	122 60	122 45	122 45	122 40
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 65	84 70	84 60	84 60	84 60
— fin cour.	84 70	84 75	84 50	84 50	84 65
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 82,50 à 83,00; mai et juin, 00,00; 4 mois d'été, 85,00 à 84,00; 4 derniers mois, 88,50 à 89,00; 4 premiers mois 1844, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 77,00 à 78,00; avril, 00,00 à 00,00; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00; 8 derniers mois, 77,00 à 78,00.

6 h. »|» GYMNASE.—Alberta. Zélia. Belle-Amélie. L'oncle.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Ravel. Rosière. Bas-Bleus. Paris, Orléans.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Trente ans. L'Ombre.
6 h. »|» GAITÉ.—Jacques le Corsaire. Toupinel.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1|2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Le Jardin. Hommes de quinze ans.
6 h. »|» FOLIES.—Léonide. Grisette.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

7 Mai.				8 Mai.			
Arrivages	3100 q.	24 k.		Arrivages	1290 q.	09 k.	
Ventes	1047	74		Ventes	1251	26	
Restant	13910	07		Restant	13936	80	
Cours moyen		37,74		Cours moyen		38,26	
Cours-taxe		37,36		Cours-taxe		37,99	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	2q.	14k.	50,85 à 00,00	Gr.	18q.	41k.	40,73 à 52,85
1re	380	90	38,00 à 40,10	1re	577	76	38,20 à 40,10
2e	627	82	35,05 à 37,90	2	223	14	35,03 à 37,53
3e	53	39	28,05 à 32,00	3e	13	68	30,25 à 31,85
4e	6	07	24,20 à 26,10	4	19	80	27,40 à 00,00
Al.	322	26	35,00 à 38,85	Al.	296	73	36,95 à 42,65

VALENCIENNES, 4 Mai.—Farine, 1re, 35,50; 2e: 35,00; 3e: 34,00; 4e: 33,00. Baisse de 0,50 par 100 kil.

Issues (les 100 kil.)

PARIS, halle du 8 Mai. — Moutures: 10,50 à 10,75. — Son: 9,50. — Recoupette: 11,50 à 12,25. — Remoulages: 12,66. Les sons plus offerts qu'au dernier marché. Les autres issues sans variation.

MONTLHERY, 6 Mai. — Le son est coté 3,50 à 4,00 l'hect.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 8 mai. — *Cours commercial*: Froment de choix, 116 à 118 kil. l'hect. 1/2: 30,50 à 31,00. — Montereau, 115 kil. réglés: 29,00 à 29,50. — Picardie, 115 kil.: 29,50 à 30,00. — Inférieurs, 108 à 110 kil.: 25,00 à 26,00. Peu de variation sur le cours des marchés précédents et cependant d'un placement difficile. — Seigle assez offert au prix de 17,00 à 18,00 dans le poids de 110 kil. — Orge, 92 à 93 kil.: 17,50. — Avoines (dans Paris) 150 kil: 27,50 à 28,00; de 145 kil.: 26,50 à 27,00; de 14000: 25,50 à 26,00. Demandes très vives sans que l'on puisse cependant signaler de la hausse dans le prix du dernier marché. Il s'est traité des avoines à livrer de juin prochain à juin 1845 au prix de 26,00 les 140 kil. dans Paris.

MONTLHÉRY, 6 Mai.—Froment, 1re: 20,67 à 21,34; 2e: 19,34 à 20,00; 3e: 18,34 à 19,00. — Méteil: 16,00 à 17,00. — Seigle: 12,00 à 13,00. — Orge: 10,00 à 11,00.

PÉRONNE, 4 Mai. — Froment, 1re: 18,00; 2e: 17,50; 3e: 15,00. — Méteil: 13,00. — Seigle: 11,50. — Orge: 11,75 à 12,25. — Avoine: 6,25 à 6,75.

VALENCIENNES, 4 Mai. — *Cours officiel*. — Froment, 1re: 19,83; 2e: 18,18; 3e: 17,00. — *Cours commercial*. — Froment, 1re: 18,75 à 19,00; 2e: 17,75 à 18,50; 3e: 16,75 à 17,25. — Avoine: 5,75 à 17,25. — Seigle: 9,50 à 10,00. — Orge: 13,00 à 14,00.

Le froment a repris un peu de faveur dans les bonnes qualités, celles inférieures sont sans variation. — Le seigle est peu demandé. — L'orge semble faire un mouvement vers la baisse. — L'avoine est toujours dans la même position.

METZ, 4 Mai. — Froment, 1re: 17,25; 2e: 16,08; 3e: 14,50.

TROYES, 4 Mai. — Froment: 15,00 à 20,00. — Méteil: 11,25 à 14,00. — Seigle: 9,00 à 11,25. — Orge: 8,00 à 11,25. — Avoine: 6,75 à 16,50. — Sarrazin: 16,50.

DIJON, 4 Mai. — *Cours officiel*. — Froment, 1re: 20,87; 2e 20,25; 3e: 18,80. — Méteil: 15,25. — Seigle: 13,60. — Orge: 13,50. — Avoine: 9,60.

ÉPINAL, 4 mai. — Froment: 12,91. — Méteil: 16,17. — Avoine: 6,90.

GRAY: 19,77. — Seigle: 14,00. — Orge: 12,60. — Sarrazin: 10,00. — Avoine: 8,47.

ROANNE, 4 mai. — Froment, 1re: 23,00; 2e: 21,75. — Seigle: 17,00 à 17,50. — Orge: 12,50. — Avoine: 8,75.

TOULOUSE, halle du 3 mai. — Froment: 23,08. — Seigle: 15,00. — Maïs: 12,40. — Avoine: 10,51. — *Cours commercial du 5 mai*. — Froments indigène, 1re: 24,50; 2e: 23,50; 3e: 22,50. — do Miladen fin: 23,00; do do du commerce: 22,00. — Froment étranger. Pologne et Danube: 21,50 à 22,50. — Seigle: 15,50 à 16,00. — Orge: 12,00 à 12,50. — Avoine: 9,50 à 10,00.

CETTE, 4 Mai. — La position des céréales n'a pas changé depuis nos derniers avis; les acheteurs veulent attendre le 12 du courant pour se livrer aux achats, dans l'idée que les détenteurs de la marchandise se décideront à baisser les prix de ce qu'ils auront à payer de moins sur les droits d'entrée.

D'un autre côté, les nouvelles de Marseille de ces jours-ci, qui annoncent un peu plus de fermeté dans les prix du royaume de Naples, où le roi a prolongé jusqu'à fin mai l'introduction des blés étrangers sans payer de droits, feront un peu mieux soutenir les prix que ce qu'on aurait fait.

Voici le cours du jour: Pologne 1re qualité: 22,25; do 2e: 21,75; Galatz: 20,00 à 20,50; Romélie: 18,50 à 19,00. — Seigles, très rares et demandés: 15,00 à 15,50. — Avoines de Bretagne manquent.

— On lit dans le *Libéral* de Douai:

La végétation dans nos environ est d'une beauté remarquable. Les blés, les seigles, etc., ont atteint une élévation et une force peu communes pour la saison. Les colzas chauds sont également fort avancés; mais dans quelques localités les colzas froids sont en retard, et le fermier craint que les pucerons attaquent le bouton. La levée des lins paraît également avantageuse, quoique venue en deux fois. Un peu de pluie et les lins retardataires regagneront le temps perdu.

— On écrit de la Flandre occidentale:

« L'aspect des froments est beau partout. Les seigles avaient un peu souffert par suite des pluies de la dernière saison; mais la sécheresse de ce mois-ci les a améliorés; les colzas plantés dans les terres basses ont reçu de l'humidité de cet hiver un dommage qu'ils ne répareront plus; mais ceux qui se trouvent dans des terres légères promettent de bons résultats. Les trèfles se montrent passablement. Nous avons besoin de pluie pour le lin; s'il n'en tombait pas, nous aurions beaucoup à craindre des insectes qui dévoreraient le lin naissant. »

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché St-Martin du 8 Mai*.—Foin, 2e: 42,00 à 44,00; 3e: 36,00 à 40,00.—Paille de froment, 1re: 23,00 à 24,00; 2e: 20,00 à 22,00; 3e: 16,00 à 18,00.—Paille de seigle, 1re: 29,00 à 30,00; 2e: 26,00.—Marché bien approvisionné, vente courante.

MONTLHÉRY, 6 Mai. — Foin: 29,00 à 30,00. — Luzerne: 28,00 à 30,00.—Paille de froment: 17,00 à 20,00.—Paille de seigle: 19,00 à 20,00.

DIJON, 4 Mai.—Foin (sans entrée): 25,00 à 33,00.—Paille: 11,00 à 15,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LYON. *Marchés des 30 Avril, 2 et 3 Mai.* — Bœufs sur pied: 1,34—1,20—1,08. — Moutons 1,52—1,40—1,32. — Veaux: 1,40—1,36—1,28. Marché faible; il y a toujours beaucoup de prix arbitraires en dehors des cours.

PARIS, *marché aux chevaux du 8 Mai*. — 109 chevaux de selle et de cabriolet; vendus, 16, de 240,00 à 1060,00. — 250 do de trait; vendus, 48, de 300,00 à 900,00. — 226 hors d'âge; vendus, 52, de 65,00 à 400,00. — Anes, 10; vendus 3, de 30,00 à 70,00.— Chèvres, 14; vendues, 4, de 18,00 à 26,00. — Essai, 135. Marché fort bien approvisionné en chevaux de selle et de cabriolet.

Marché de SCEAUX du 6 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1167	1158	9	1 24	1 12	1 00
Vaches....	419	419	0	1 10	» 94	» 80
Veaux.....	700	697	3	1 66	1 46	1 26
Moutons..	9540	9077	463	1 46	1 28	1 10

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *Halle du 8 mai.*

21,461 kil.	bœuf	1,60—1,10—0,80
19,682	veau	1,60—1,40—1,20
5,061	mouton	1,60—1,30—1,00
38,080	porc frais	1,20—1,10—1,00

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halle des 6, 7 et 8 mai.*—*Beurre* en livres (le kil.): 1,30 à 2,32;—do en mottes, Isigny: 1,30 à 4,00; — do en mottes, Gournay: 1,60 à 2,40.—Petit beurre: 1,26 à 1,72.—Beurre salé et beurre fondu: 1,54 à 1,56.—*Œufs* (le mille) du 6: 30,00 à 48,00; du 7: 30,00 à 45,00.—Fromage du 7. Brie (la dizaine): 10,00 à 30,00.—A la pie: 5,00 à 15,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] de toutes ces machines assoupies et mornes, dont les muscles d'acier sont détendus, dont la poitrine, assez forte pour contenir des brasiers et des tempêtes, ne laisse pas échapper le moindre souffle, il y a leurs œuvres, ces mille caprices, ces mille subtilités de la matière : des étoffes impalpables et invisibles qui pèsent le poids de la fumée et qui revêtent nos femmes comme les divinités antiques d'un nuage odorant. Il y a des tapis étincelants, semblables au parterre de la mystérieuse Sirinigapore, l'Eden des races humaines, semé de roses, de papillons, de lotus et d'oiseaux de paradis. Il y a des parures d'or et de soie à faire rêver les plus vertueuses rosières, de grandes draperies de verre, oui de verre comme celui où nous buvons, des lits qui tournent, des voitures à bascule, des fusils qui partent d'eux-mêmes, qu'on pourrait envoyer seuls à la chasse, et tous les parfums, toutes les couleurs, toutes les essences, tous les fruits, toutes les contrefaçons de la nature, tout ce qui prend vie et forme sous les doigts de l'homme, sous le marteau, entre les cylindres, dans les fourneaux, dans les alambics, en plein air ou au fond des ateliers.

Là sont mises sous les yeux les pièces justificatives de ces ingénieux attentats que nous nous permettons contre la nature : ces troncs d'arbre où l'homme a expulsé la sève pour faire circuler dans les fibres du bois, un liquide colorant, qui donne à la planche du sapin ou du hêtre les dessins éclatants et variés du marbre. Par le même procédé on parfume les essences de bois. On les rend incorruptibles et inaltérables, comme les métaux.

Au milieu de cette immense congrégation de machines et de produits, où tous les continents, tous les règnes, tous les flots ont fourni leur contingent, celui-là son ivoire, celui-là ses perles, celui-là ses plumes, celui-là ses bois, celui-là ses métaux, il y a une consolante vérité à comprendre.

Il a été dit, écrit, autrefois et dans notre siècle, bien des déclamations sur l'homme et sur sa destinée. Cette salle d'exposition les réfute. Ces quelques planches recouvertes de toile peinte racontent, mieux que des livres, l'histoire de l'humanité.

L'industrie est le lien de tous les temps et de tous les peuples. Elle nous enseigne la loi de solidarité entre les hommes, à travers les siècles et à travers les espaces. Des inventions industrielles se sont propagées, se sont transmises, se sont accrues l'une par l'autre, sans que l'humanité les abandonnât jamais comme elle a abandonné ses cultes, ses lois et ses systèmes. Ces inventions elles-mêmes ont engendré les formes sociales des divers âges historiques. C'est par la charrue, c'est par la truelle, la hache, la scie, le compas et l'équerre que l'homme a passé de la vie nomade à la vie agricole et à la vie politique. Les machines, en travaillant pour l'homme, en lui épargnant la dépense de labeur manuel pour sa subsistance, lui ont permis les occupations de la pensée.

Aujourd'hui que les premières industries des hommes sont devenues, par l'usage, choses banales, nous nous dispensons de les admirer. Mais, cependant, le philosophe sait tout ce qu'il a fallu d'efforts soutenus, transmis d'une génération à l'autre, avant d'arriver aux plus simples créations. Nous portons dans notre habit quatre mille ans du travail des hommes. On se sent disposé à bénir les tombeaux des peuples, quand on [illegible] pères inconnus de tous les siècles; ils revivent par notre pensée dans ces simples morceaux de bois ou de fer qui nous ont garanti les joies de notre corps et la dignité de notre intelligence.

Ce ne sont pas seulement les siècles qui ont contribué à cette seconde création de l'homme au milieu de la création. L'industrie, telle que nous la voyons de nos jours, a nécessité, nécessitera continuellement la collaboration de tous les peuples. Dieu a voulu leur donner à tous un génie divers et des productions diverses, pour qu'ils pussent travailler à différents ordres de travaux, et qu'ils fussent matériellement sollicités à se visiter, à échanger leurs produits manufacturés ou naturels.

A tous ceux qui opposent les doctrines de nationalisme aux doctrines humanitaires, il n'y a qu'à montrer l'industrie, qui est l'action même de l'homme. L'industrie ne peut se nationaliser; elle suppose le commerce, les relations amicales et pacifiques des peuples. Lorsqu'on met la nation au-dessus de l'humanité, on doit s'en tenir uniquement, pour être logique, à ce qu'a inventé, à ce qu'a produit cette nation. Les esprits nationalistes de notre siècle ne se doutent pas qu'ils sont humanitaires par les porcelaines de Chine qu'ils ont sur leur cheminée, par le tabac qu'ils fument, par le café qu'ils prennent, par leur sucre, par leur cravate, par leur chaussure; ils le sont de la tête aux pieds, les malheureux, et ils ne s'en doutent pas.

Toute invention qui intéresse l'homme collectivement pris ne peut demeurer particulière à un individu, à un peuple; elle s'épanche dans l'humanité. La vapeur est-elle demeurée américaine; la porcelaine, japonaise; la mousseline est-elle demeurée indienne? L'industrie comme sa mère divine la science, comme la lumière du soleil appartient universellement aux hommes, et cette salle d'exposition, cette tente provisoire que vous lèverez demain n'en aura pas moins renfermé le congrès silencieux de l'humanité. Tous les peuples y auront eu leurs représentants matériels venus des glaces du pôle et des savanes de l'Amérique.

Et cependant, voyez la logique des époques. On convoque à grand bruit et à grands frais toutes les industries de la France; on veut ainsi les encourager, les glorifier, les récompenser; on leur dit implicitement : Multipliez des tentations pour la vie, les joies des sens, les œuvres de luxe, tout ce qui éblouit, tout ce qui embaume, tout ce qui enivre; fouillez les mers et les entrailles du sol pour donner aux hommes une volupté de plus; Fatiguez les fourneaux et désespérez le feu à volatiliser la matière. Celui-là est un grand citoyen qui produit beaucoup de choses pour en vendre beaucoup aux autres hommes.

Et d'un autre côté, le gouvernement dit, par la bouche de ses moralistes : Il faut détruire chez les hommes les désirs des jouissances et les besoins de luxe; il faut inspirer au peuple des idées d'abstinence; il faut écarter de lui tout soupçon de richesse, lui prêcher l'économie, la compression des appétits : de manière que l'homme le plus vertueux est celui qui achète le moins. Le gouvernement pousse à la production, et il détourne de la consommation.

Les machines laissent prêcher les moralistes, et n'en continuent pas moins leur œuvre profondément charitable et chrétienne de multiplier les produits pour les partager à tous. Etrange interversion de rôles : [illegible] qu'il n'est pas à la veille de nous confier la plus mystérieuse et la plus terrible de toutes les forces, le principe actif et subtil du monde, l'électricité? Nous avons fait nos fleurs, nos fruits, nos animaux domestiques; nous fabriquons la vie animale et végétale comme la matière purement inerte.

Chaque année, la science manifeste sa souveraineté par une nouvelle conquête. Il viendra un temps où nous tiendrons la Chine au bout de notre doigt. A l'aide du télégraphe magnétique, nous pourrons avoir des conversations suivies de peuple à peuple. Toutes les lois de géologie seront connues. Nous nous serons assimilé les forces nécessaires pour régulariser tous les phénomènes météorologiques, et la terre, qui est aujourd'hui couverte d'ulcères, de végétation maladive, de races misérables, secouera ses haillons, éteindra ses volcans, et ne laissera plus la laye couler par ses blessures; elle revêtira, comme une fiancée, une magnifique robe nuptiale.

Alors les expositions d'industrie ne seront plus ces mesquines olympiades du travail et comme aujourd'hui, sous le régime de la concurrence, une sorte de publicité que chacun réclame pour sa boutique. Ce seront les grandes fêtes des peuples, qui viendront les contempler et se glorifier dans leurs œuvres. Ce seront de sublimes actes de gratitude pour l'assistance de Dieu, pour cette coopération gratuite et magnanime de l'ouvrier céleste, qui ne demande à l'homme, pour sa part de travail, que la prière et que la bénédiction.

Tous les hommes et tous les hôtes de la terre seront convoqués à cette fête. Les animaux utiles et traités plus miséricordieusement suivront la procession; les fleurs, les parfums, la musique, les trépieds et les encensoirs, les cascatelles odorantes des fontaines, du haut des vasques de marbre; les sons des cloches, les concerts des instruments, les bannières des jeunes filles, les hymnes graves des vieillards, les corbeilles remplies de la poussière d'or des étamines, toutes ces choses se répondront, s'entendront et se suivront dans cette marche triomphale de l'homme, qui célébrera sa victoire incessante sur la nature; les danses sacrées succéderont aux paroles des poètes, et toutes les puissances de l'art seront appelées à glorifier toutes les puissances de l'industrie.

Alors les seuls inventeurs auront le droit d'exposer ces produits dans lesquels, par une émanation mystérieuse, le génie de l'homme s'est véritablement incarné. Eux seuls seront couronnés en présence de tous les corps de l'Etat, et aux acclamations du peuple assemblé comme aux fêtes antiques de la Grèce.

En attendant ce jour, les expositions d'industrie, quoique incomplètement comprises, n'en ont pas moins leur utilité. Il est bon de constater à certains intervalles, les progrès des industries, ces mêmes industries sous les yeux. Chaque publiciste, chaque consommateur a besoin de connaître les bienfaits que le travail novateur va répandre dans les masses. Or, il est impossible à chacun d'aller de porte en porte, au midi et au nord, à l'est et à l'ouest, pour voir et confronter des échantillons.

Les fabricants eux-mêmes venus de tous les départements de la France ont besoin de se mettre en relation avec leurs rivaux. Ils apprennent à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le Jardin-des-Plantes.

Caractère du personnel administratif du Jardin-des-Plantes. — La chambre de Barbe-Bleue. — Les *lions*. — Le guépard. — Epidémie d'amour paternel dans la tribu des singes. — Les ours. — Les gouras couronnés. — Les chevaliers combattants. — Immoralité du bon Dieu.

Ce qui fait la valeur scientifique du Jardin-des-Plantes, ce qui constitue son immense supériorité sur tous les autres établissements publics de Paris, c'est la réunion dans un seul lieu de toutes les productions du globe; c'est le rapprochement de la création actuelle des créations qui l'ont précédée; c'est le spectacle de ce monde en petit, qui permet aux habitants de toutes les zones de retrouver là les quadrupèdes, les arbres et les oiseaux de leur pays natal. Je ne sais rien de touchant comme l'acte de ce sauvage de l'Océanie qui, amené en France par un de nos navigateurs, tombe à genoux au pied de l'arbre de son île, qu'il retrouve au Jardin-des-Plantes, et l'embrasse avec effusion.

Ici, la science a réussi à acclimater les plantes et les animaux de la région équatoriale. Priez M. Neumann de vous laisser pénétrer dans l'intérieur de ces grandes maisons de verre, si élégamment construites, et vous allez vous sentir plongé dans l'atmosphère tiède et embaumée des tropiques, au milieu de l'une de ces forêts vierges du Brésil ou de l'Inde que vous avez rêvées. Voici des arbres en éventail, en escalier, en parasol, en colonnes corinthiennes. Toutes les formes d'architecture primitive que vous preniez pour des inventions de l'homme, ont leurs modèles sous ces voûtes. Je vous défie de tirer de votre cerveau une conception bizarre ou monstrueuse qui ne trouve à l'instant son original dans cette série de plantes grasses étalées sous vos yeux. Que voulez-vous imaginer de plus bizarre que ces chapelets de couleuvres qui dardent dans toutes les directions, comme des langues de feu, leurs corolles rutilantes, et ces têtes désolées de vieillards aux longs cheveux d'argent, qui semblent pleurer sur des ruines! A parler franchement, il y a certains contes d'Hoffmann que je n'oserais pas lire à minuit, seul à seul avec ces cactus, sous l'influence des arômes enivrants de la *franciscea* du Brésil. Assurément que je finirais par comprendre la conversation des nopals, comme l'étudiant Anselme, et par les voir descendre de leurs gradins pour exécuter des polkas fantastiques. Vous savez que ces plantes si bizarres, qui ne se nourrissent que d'air, et dont le tronc est une feuille, déploient, pour la plupart, un luxe de floraison scandaleux, à ce point que je ne connais guère que quelques camélias et une amaryllis qui puissent lutter d'éclat avec les cactus à grandes fleurs. Je vous expliquerai un jour, lorsque je le saurai moi-même, en vertu de quelle anomalie ces hideuses tiges produisent de si belles fleurs. La civilisation et la sauvagerie sont hideuses, cependant la civilisation et la sauvagerie porteront l'harmonie. Les cactus épineux et les plantes vénéneuses sont évidemment des emblèmes des sociétés lymbiques sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre, et des fléaux qui les accompagnent; mais elles doivent caractériser plus spécialement la sauvagerie inculte et très peu commode à manier.

Quand la science a eu là ses forêts vierges sous cloche, elle a naturellement éprouvé le désir de posséder aussi les animaux délicats qui en sont l'ornement. Alors, elle a élevé des crocodiles sous châssis, et des boas sous couverture. Le public est admis tous les jours à contempler la couverture, mais plus rarement le serpent. Ces reptiles intéressants, et peu amis de l'homme, sont d'un entretien peu coûteux quant à la nourriture, vu qu'ils se contentent généralement de déjeuner une ou deux fois l'an. Il y en a même qui ne mangent pas du tout, et qui ne s'en trouvent pas plus mal. On parle aussi de tortues de mer et de phoques, qui vivent dans de vastes baquets à lessive, entourés de tout le comfort de l'existence amphibie. Ce joli petit museau qui s'aventure à la fenêtre de son terrier de coton, appartient à la gerboise, une miniature du kangourou.

La science est par grâce d'Etat, sympathique et bienveillante à tout ce qui veut s'instruire. Tout le monde est savant, poli, affable au Jardin-des-Plantes. La politesse et la complaisance des chefs y déteignent jusque sur les derniers employés. Je ne connais pas là-bas de porte-clefs ou d'arroseur qui ne soit dans le cas d'en remontrer, en fait de civilité puérile et honnête, au mieux appris de tous les chefs de bureau de nos huit ministères. La suffisance et la morgue, symptômes caractéristiques de la nullité, funestes effets de l'atmosphère épaisse qu'on respire dans les régions ministérielles, sont des maladies inconnues dans celles du Muséum. Entrez chez un professeur de chimie, de botanique ou de zoologie (une célébrité européenne d'habitude); recommandez-vous auprès du jardinier en chef d'un nom politique ou littéraire quelconque; ayez au bras une jolie femme curieuse; soyez même simplement étranger, Anglais ou Allemand, et aussitôt toutes les portes de l'établissement vont s'ouvrir devant vous, portes des bêtes, portes des serres. Toutes les portes, je me trompe, il en est une dont l'entrée est absolument interdite aux profanes; c'est celle du cabinet de *Barbe-Bleue*, la serre aux plantes redoutables, dont le simple contact vous fait gonfler le corps comme le venin du Boïquira, et vous prive de la vue. Alors vous pourrez assister aux repas de la lionne indomptable et à ceux des hyènes, qui boivent les ossements et la chair. Les jolis petits renards d'Algérie, le serval et le paradoxure n'auront plus pour vous de secrets. Les plus hauts seigneurs de céans, la girafe, l'éléphant, s'empresseront de vous accorder une audience. Ce sera toujours avec un nouveau plaisir que celui-ci absorbera le pain d'épice et la pâtisserie que vous aurez l'amabilité de lui offrir. On vous fera voir à distance le zèbre, ce cheval farouche du désert africain, qui demeure rebelle à la civilisation comme le sauvage, et qui se tatoue comme lui. Or, puisqu'il vous est permis de pénétrer partout, je vous engage à visiter attentivement la région des loups et des chiens. Vous rencontrerez là d'effroyables métis des deux races, des boules-dogues géants, coiffés en chauve-souris, et qui vous rappelleront malgré vous par leur atroce pourtraicture l'image de feu Cerbère... Et l'on vous apprendra en passant que si la louve oublie quelquefois près du chien ces vieilles haines de sang qui semblaient devoir s'opposer à l'union des deux familles, jamais, du moins, la chienne n'a compromis la dignité de son espèce par une mésalliance de cette nature. La chienne, ralliée à la civilisation, et qui repousse impitoyablement les avances du loup, du bandit, du sauvage, de l'ennemi du travail et de la propriété, tandis que la louve fait un pas vers le progrès, savez-vous ce que cela veut dire? Cela est tout bonnement la solution la plus complète et la plus neuve d'un des plus hauts problèmes d'anthropologie et de politique sociale. Cela veut dire que c'est la période supérieure d'humanité (civilisation) qui doit attirer à elle la période inférieure (sauvagerie, barbarie), et que l'engrènement ou la fusion doit s'opérer par la femme. Quand je vous disais que toute question de progrès humanitaire était une question de femme. Emancipez la femme, qui ne demande pas mieux, et l'islamisme est à bas. A mesure que grandit quelque part l'influence de la femme, le règne de la force brutale décline, et l'esclavage disparaît.

Le Jardin-des-Plantes ne jouit pas de ses richesses en avare. Au contraire, il les distribue avec une libéralité sage et parfaitement entendue. Il alimente de ses produits une foule d'établissements officiels secondaires. Le Jardin du Hamza, près d'Alger, qu'attend un si brillant avenir et que dirige avec habileté le fils du savant pépiniériste en chef du Luxembourg, a eu depuis quelques années une part immense dans ses largesses. Je demande la permission de loger ici l'hommage public de mes remerciements au jeune directeur du Jardin du Hamza, pour l'aide et le concours empressé que j'ai reçus de lui, dans la création de ma pépinière de B... Car c'est moi qui ai créé dans la fertile plaine de la Mitidja, le premier établissement de ce genre, moi qui en ai conquis le terrain sur les marécages les plus mortels de l'Algérie, qui l'ai fait défricher, qui l'ai planté de mes mains et qui l'ai sillonné des nombreuses rigoles qui y entretiennent aujourd'hui la verdure et la vie. Vous me pardonnerez, n'est-ce pas, ce mouvement trop légitime d'orgueil. Et pourquoi donc ne serait-on pas fier d'avoir converti en jardin, un marécage fétide, au péril de sa vie, quand on voit autour de soi tant d'imbéciles et d'oisifs, si fiers d'avoir eu pour auteur des marchands de suif ou de cirage heureux dans leurs spéculations. Et puis, ils m'ont dit que mes bananiers, mes phytolaccas, mes cotonniers, mes mûriers et mes platanes, avaient si bien prospéré depuis deux ans. Oh! mes beaux arbres, Dieu m'est témoin qu'après mes chiens qui m'ont dû pleurer quelques jours, vous êtes la seule chose qui m'ait laissé au cœur un regret et un doux souvenir de votre triste pays de soldats. Il semble que l'homme prenne racine au sol avec les végétaux qu'il y plante, et que le plaisir de voir grandir ses arbres, lui ait été donné pour le consoler de vieillir.

[illegible] entreprises d'hommes qui obéissent à un chef étranger. Si les jésuites se sont modifiés avec le siècle, s'est écrié M. le ministre, s'ils admettent le libre examen, qu'ils soient les bien-venus dans la famille française, qu'ils y prennent rang comme tous les autres citoyens! Mais s'ils persistent dans leurs dogmes exclusifs, s'ils répètent toujours, *sint ut sunt, aut non sint*, la France doit persister, de son côté, à se tenir en garde contre eux; elle doit leur refuser le droit d'inculquer à ses enfants de fausses doctrines; elle ne peut enfin accorder la liberté d'enseignement à ceux qui nient le libre examen, qui nient la liberté individuelle.

Certes, il n'entrera dans la pensée de personne de contester au gouvernement le droit de juger en fait qu'il lui importe, qu'il importe à la société qu'il régit, de se précautionner contre les congrégations qui prêchent des doctrines d'intolérance. Ainsi, que ce gouvernement demande aux pouvoirs de l'Etat des lois préventives, des mesures de répression; il le peut, il le doit, s'il pense, en effet, que ces mesures sont indispensables au maintien du bon ordre. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire observer qu'une pareille conduite est un aveu indirect et de la faiblesse politique du gouvernement et de la mauvaise constitution de la société qu'il régit. Un pouvoir fort un pouvoir qui aurait l'assentiment général, pourrait faire une part plus large à la liberté, et ne tremblerait pas devant quelques congrégations. Dans un état social bien organisé, dans un état social qui serait fondé sur la nature humaine et sur le développement harmonique de tous les intérêts, non-seulement il ne serait pas nécessaire de violer ainsi le sanctuaire de la conscience; mais encore toutes les opinions, toutes les croyances, pourraient se produire et s'enseigner, et l'on ne demanderait pas à un citoyen d'affirmer par serment qu'il n'est ni jésuite, ni derviche, ni mandarin, qu'il ne croit ni au pape, ni au sultan, ni au grand-lama, ni à l'empereur de la Chine.

Si M. Guizot avait un peu mieux rempli le programme qu'il a si superbement tracé aujourd'hui; s'il avait travaillé à asseoir la société sur les grandes bases que lui ont préparées le mouvement d'examen du seizième siècle et la révolution française; s'il avait su mettre en harmonie l'autorité des pouvoirs publics et la liberté individuelle des citoyens; si les hommes qui ont présidé aux destinées du pays depuis 1830, avaient su organiser la société, dans le domaine des intérêts matériels et dans la phère intellectuelle et morale, nous n'aurions pas vu aujourd'hui le chef réel du cabinet appuyer, et la chambre des pairs voter une mesure que l'on peut bien invoquer exceptionnellement au nom de la prudence, mais qui tient beaucoup plus des traditions de l'inquisition que des tendances modernes de la liberté.

La chambre des députés a adopté l'article 21, qui autorise l'administration à retirer de la prison les jeunes détenus pour les mettre en apprentissage. M. A. de Gasparin a insisté pour que l'on multipliât, pour eux, les colonies agricoles. Nous regrettons qu'il n'ait pas été suffisamment fait droit à cette demande par une disposition formelle de la loi.

On est enfin arrivé à la discussion sur l'article 22, qui est la base de

[illegible] lorsqu'elle s'aventure imprudemment [illegible] sera plus tard contrainte d'abandonner.

La *Presse* affirme, et le *Journal des Débats* semble croire que la commission du chemin de fer du Nord s'est prononcée pour l'*exploitation par l'Etat*. Cette décision parait *détestable* au second de ces journaux; nous le concevons. Si nous étions banquier, et que nous eussions su engager des ministres faibles à nous fournir gratuitement les deux tiers des fonds, 100 millions sur 150, dans une excellente opération industrielle, nous trouverions aussi détestable (nous avouons notre faiblesse) toute mesure qui nous priverait de la jouissance si peu coûteuse de ces 100 millions.

Mais ce qui ne devrait pas être permis au *Journal des Débats*, c'est de présenter cette mesure comme destructive de tous les chemins de fer. Elle ne serait destructive que des coalitions qui se sont malheureusement multipliées dans les hauts rangs de la société, pour tirer parti des incertitudes ministérielles et gagner de grosses primes au détriment du trésor et du public. Les chemins se continuent et se continueront par les seules forces de l'administration: celui de Nimes est achevé, celui de Vierzon arrive à son terme, celui de Lille est en bonne voie de progrès, et l'on fait des études actives sur les autres chemins.

En quoi donc la décision de la commission serait-elle destructive des chemins? Si la commission avait réellement pris la décision dont il est question, la chambre des députés devrait avoir le courage de la soutenir et ne pas se laisser vaincre par les clameurs des bourses de Paris et de Londres, dont les agioteurs altérés attendent avec impatience le moment où il leur serait permis de s'abreuver dans les flots d'actions que leur livrerait à moitié prix une administration imprévoyante.

Mais malheureusement la commission du chemin du Nord n'a pas eu le courage d'attribuer à l'Etat l'exploitation des chemins de fer, et la nouvelle donnée par la *Presse* doit être rectifiée de la manière suivante:

Deux systèmes étaient proposés par la loi: 1° la construction par l'Etat des chemins, et leur concession gratuite pendant vingt-huit ans à une compagnie qui poserait la voie de fer; 2° ou la construction du chemin et la pose de la voie de fer par l'Etat, qui louerait le tout pour douze ans seulement à une compagnie fermière, laquelle paierait un prix de fermage non encore déterminé.

La commission a donné la préférence à ce second système, et, en conséquence, elle proposera à la chambre d'autoriser le gouvernement à construire tout le chemin pour le louer ensuite pendant douze ans, moyennant un prix de bail à déterminer par la voie des enchères à une compagnie qui n'aurait à fournir que le matériel roulant (wagons, locomotives), et le matériel mobile (outillage), et qui exploiterait elle-même.

Nous regrettons vivement que la commission n'ait pas cru devoir adopter le système de l'exploitation par l'Etat; mais encore le parti qu'elle a pris vaut-il mieux que celui des longues concessions gratuites auquel le ministère avait donné la préférence.

[illegible] la Brie.

En effet, en traversant le vaste plateau de la Brie, entre Pontault, su le Morbras, jusqu'auprès de Provins, c'est-à-dire sur une longueur d 50 kilomètres (12 lieues 1/2), le chemin de fer se développerait sur un plaine très unie, en même temps que très féconde. Tout le monde co nait l'abondance des marchés de la Brie, de sa capitale surtout, Provins qui fournit à Paris plus de 22,000 tonnes de farines.

Sans entrer dans de trop longs détails, il est évident que les ouvrage d'art seront bien moins considérables par ces plateaux, qu'ils ne le s raient en côtoyant constamment la Seine de Paris à Romilly. Les cour d'eau sont incomparablement moins nombreux. Les terrains étant aus mois divisés sur les plateaux que dans le fond de la vallée, leur ach nécessitera des dépenses bien moins fortes.

Le tracé de M. Dausse par les plateaux de la Brie (Provins, Rozoy Tournan, Creteil, Charenton, Bercy), arrive tout naturellement au po d'Austerlitz (place Mazas), ou au canal Saint-Martin (gare de l'arsenal) position entièrement favorable aux intérêts de Paris.

En résumé, le tracé par l'Yonne aboutit à une impasse. La nature elle même, dans cette direction, s'oppose à ce que les villes de Melun, Fon tainebleau, Montereau, Sens et Auxerre puissent être desservies autre ment que par des embranchements.

La seule direction convenable a la ligne de Paris à Lyon, en se tenan à l'est de la Loire, est celle qui, en traversant les plateaux de la Brie passerait ainsi par Provins, Troyes et Dijon.

Ce nouveau tracé raccourcirait le chemin, entre Paris et Troyes, de [illegible] kilomètres (10 lieues).

N'est-il pas incroyable que le ministère ait passé sous silence, dan son exposé des motifs, les dernières études faites par M. Dausse, ingé nieur en chef, sur un tracé qui conduit à Lyon sans souterrain et de l manière la plus économique?

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 9 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif l'instruction secondaire.

M. DE BOISSY présente quelques considérations en faveur de l'amende ment de M. d'Harcourt, tendant à supprimer de l'article la partie relati aux congrégations.

M. GUIZOT. Messieurs, nous devons être et nous sommes accoutumés à c exigences, à ces emportements d'idées et de langage qu'amène la nature d notre gouvernement. Aussi, j'ai toujours l'habitude d'écouter, de laisser pa ler et de ne jamais demander un compte rigoureux. Hier, vous avez assist à un spectacle qui n'est plus rare dans cette enceinte; vous avez entend traiter la loi que vous discutez et celles émanées des pouvoirs de l'état d'o dieuse tyrannie; vous avez entendu dire que deux éloquents prédicateur étaient traités en France comme des forçats libérés, qu'on ne les traiterai

---

Le Jardin-des-Plantes, en conviant à ses expositions quotidiennes, tout ce que Paris contient de femmes et d'esprits distingués, a énormément contribué à propager dans tous les rangs de la société, un amour éclairé des fleurs. La science des fleurs, si fort à la mode aujourd'hui, est une science adorable, mais je tiens qu'elle ne peut être convenablement enseignée que par de jolies femmes.

Je me suis convaincu de cette vérité, à l'Athénée l'autre jour. Car il faut vous dire qu'il se fait à l'Athénée, tous les jeudis, un cours de botanique, et que ce cours est professé par une jeune personne de vingt ans, une de ces douces et touchantes figures que vous prendriez volontiers pour la muse des fleurs, si elle vous apparaissait tout-à-coup dans la prairie le soir, le front ceint d'une couronne de bluets ou de marguerites. Elle avait pour public, ce jour-là, des vieillards à cheveux blancs, des hommes murs, de jeunes et charmantes auditrices soigneusement abritées sous l'aile de leur mère. Elle improvisait comme improvisent toutes les femmes spirituelles de Paris, avec une élégance exquise, avec une abondance et un choix d'expressions qui me forçaient de faire une foule de comparaisons mortifiantes pour l'éloquence de ces messieurs des deux chambres. Comme elle aimait ses fleurs! Comme elle leur évitait, sans travail et sans effort le choc dangereux de tous ces termes immodestes et barbares qui salissent le langage de la science masculine! Comme les amours des plantes étaient chastes et pures dans sa bouche! Comme la parole *du professeur* se colorait du reflet de son culte passionné pour le sujet de sa leçon. Quelquefois elle abandonnait l'exposition des divers caractères des familles végétales, pour établir une distinction ingénieuse entre la botanique du savant et la botanique du monde. Elle disait que les femmes n'avaient à chercher dans l'étude de cette science, que de nouvelles raisons de légitimer leur amour pour les fleurs, et que, dès-lors, il devait leur suffire, pour classer leurs tendresses, d'une méthode simple et facile qui ne s'attachât pour ainsi dire qu'aux caractères extérieurs de la plante. Et, en effet, qu'est-ce que les femmes ont à faire, par exemple, d'une plante dépourvue de corolle? Alors elle octroyait libéralement aux savants le monopole des réactifs chimiques qui sont des poisons, ainsi que celui du microscope, et elle enseignait à son auditoire féminin le moyen de se passer de ces auxiliaires disgracieux pour reconnaitre les liens de parenté des fleurs. D'autres fois son humilité allait jusqu'à calomnier son sexe par un consciencieux mensonge, et comme si elle eût senti le besoin de se faire pardonner sa supériorité et sa jeunesse par ceux qui l'écoutaient, elle disait que le créateur avait réservé exclusivement à l'homme le domaine de la science, de la poésie et de la littérature, — que la femme, absorbée par les affections de la famille et du cœur, n'aurait jamais assez de persévérance et de liberté d'esprit pour suivre glorieusement les pas de l'homme dans la rude carrière, — que si d'éclatantes exceptions littéraires, ajoutait-t-elle, avaient fait mentir bien souvent, depuis un demi-siècle, cette règle générale, cela provenait sans doute de ce que la littérature, en descendant jusqu'à la peinture de la vie intime, s'était faite *femme* pour ainsi dire. Et tout cela, exposé avec un charme indicible de modestie et de naïveté. Or, le jeune homme blond que j'avais conduit là et moi, nous éprouvions une envie démesurée d'interrompre l'orateur pour lui dire: « Vous faites trop bon marché des droits de votre sexe, mademoiselle, attendu que la femme est la souveraine légitime du domaine du sentiment et de la grâce qui comptent bien aussi pour quelque chose dans les éléments de la poésie et de la littérature. Et vous-même, mademoiselle, si vous vous écoutiez parler, vous sentiriez bien que chacune de vos paroles dément l'accusation inique que vous portez contre vous. Si Dieu avait voulu vous fermer le domaine de la science, pourquoi vous aurait-il accordé si libéralement, avec la passion des fleurs, le don de nous attacher par la peinture de vos affections et la puissance de nous les faire partager!

Il n'est pas de jour que le Jardin-du-Roi servi par ses nombreux correspondants des sociétés savantes, par nos ambassadeurs, nos consuls, nos marins, et en outre par les nombreux voyageurs qu'il expédie dans toutes les contrées un peu inconnues du globe, ne reçoive quelque nouvelle plante, quelque nouvel animal. Le nouvel arrivant devient aussitôt *le lion* de la localité. L'année dernière, ce rôle était tombé en partage au guépard, un délicieux petit tigre qui s'apprivoise comme un chien et qu'on fait monter en croupe derrière soi pour aller à la chasse aux gazelles. Le charmant animal s'est acquitté quelque temps de ses fonctions avec dignité et avec gràec, mais les regrets de la patrie absente et les brouillards de la Seine me paraissent avoir altéré sa joyeuse humeur et sa constitution. Le guépard d'aujourd'hui n'est plus que l'ombre de celui de l'an dernier; et c'est à peine si le public oublieux se détourne de la grande route des singes pour jeter en passant un regard d'intérêt à ce roi détrôné. Je vous parlerai quelque jour d'une épidémie de tendresse paternelle qui se déclara un beau matin, il y a quelques années, dans le sein de la tribu des singes, à la suite de la naissance d'un jeune callitriche et qui dégénéra rapidement en une monomanie si violente, que l'administration se vit réduite, pour soustraire sa population quadrumane aux funestes conséquences d'une affection rentrée, d'accorder à chaque loge un pauvre petit singe qui devint aussitôt l'objet des prévenances et des attentions paternelles de tous ses compagnons d'esclavage. On m'a dit que la plupart de ces enfants gâtés étaient morts, victimes de la tendresse exagérée de leurs parents adoptifs. La présentation d'un nouveau débarqué à la cour des singes, peut être pour l'observateur un grave sujet de méditation.

Les ours nouveau-nés sont toujours sûrs aussi de la popularité. Je ne cache pas mes prédilections pour le guépard, un ambigu de haut titre qui réunit la grâce et la souplesse du chat à l'intelligence du chien. Je concède que le succès de la progéniture de Martin est de moins bon aloi que celui du guépard; mais je n'en trouve pas moins la gaucherie bonne enfant des jeunes ours pleine de charme. J'aime à leur voir mettre en pra tique les savants procédés de la boxe anglaise, et rien ne vaut, selon moi dans le genre divertissant et comique, les exercices de répétition par les quels les ambitieux plantigrades préludent à l'ascension du grand mât.

Les lions du Jardin-des-Plantes sont aujourd'hui avec le pawlonia, deu lourds oiseaux des iles de la Sonde, tenant pour la physionomie du pigeo et de la poule domestique et qui portent sur le chef la plus singulièr coiffure qui se puisse imaginer. C'est un claque de plumes marabout gris ardoise, mince comme une feuille de papier et haut de plusieurs pou ces. Ces oiseaux qui vous rappellent involontairement, par leur tournur disgràcieuse, les épiciers enrichis nouvellement reçus à la cour et qu sont si embarrassés de leurs chapeaux à plume, s'appellent des *goura couronnés*.

Les chevaliers combattants, qui habitent dans le voisinage des Gouras et qui occupent un des compartiments de la faisanderie, ont aussi le privilège d'arrêter en ce moment les regards de l'amateur distingué. Ils étaient cinq ou six individus de cette famille cet hiver, tous habillés de gris, tous portant l'humble livrée du travail, doux et commodes à vivre. Mais voici qu'à la mi-avril, à l'entrée de la saison d'amour, le bon Dieu leur a fait cadeau à tous d'un magnifique manteau d'étoffe à ramages, de couleur *différente*, et leur a paré le chef d'une magnifique armure. Or, à dater de cette époque, le compartiment en question, naguère si paisible, a été transformé en une lice guerrière où chaque chevalier (c'est leur nom véritable), se livre à des passes d'armes perpétuelles pour faire triompher ses couleurs. On compte pour le moment, pas mal de manteaux avariés, et de jambes fracturées. Je plaindrais sincèrement l'intelligence de l'observateur qui ne reconnaitrait pas dans ces *combattants* acharnés, qui se parent pour le tournois, l'emblème de la chevalerie.

Mais à propos de ces parures d'amour et du luxe éblouissant des corolles, il me vient une idée que je ne puis m'empêcher de communiquer à mes lecteurs. C'est que ce créateur, si prodigue de vêtements d'amour pour ses oiseaux et pour ses fleurs, est un être bien profondément immoral, et que c'est certainement mal à moi d'avoir l'air d'admirer de telles œuvres.

Car enfin, ces corolles que Dieu a faites si gràcieuses de forme, qu'il veloutées de si riches couleurs, qu'il a parfumées de si délicats arômes, c'est le *lit nuptial* des fleurs. L'expression est de Linnée. Or, je ne sais pas jusqu'à quel point la morale peut permettre aux fleurs de se livrer d'une façon aussi scandaleuse à leurs attraits d'amour; et j'admire que la pudeur des journaux vertueux ne se soit pas encore révoltée contre cette immoralité flagrante et n'ait pas dénoncé, pour ce fait, le bon Dieu à la police correctionnelle. Apôtres paresseux, vous dormez, pendant que le vice triomphe et lève audacieusement la tête.

A. TOUSSENEL.

jésuites, et il faut le dire, ils ont été créés pour soutenir le despotisme spirituel en aidant le despotisme temporel. Quand on donne une autre origine à la fondation de leur ordre, on se trompe étrangement, et je suis certain que si les fondateurs de la société de Jésus pouvaient parler, ils repousseraient avec force le sens qu'on attribue à leurs doctrines primitives.

On a parlé du mouvement que les jésuites avaient donné aux esprits. Ils est vrai que de grands esprits ont, au seizième siècle, entrepris cette tâche, mais ils ont échoué. Il n'est sorti de leur entreprise qu'anarchie et licence. Le grand mouvement a été donné par la société; c'est de la société que sont sorties la liberté, les sciences, les lumières. L'Angleterre, la Hollande, la Prusse, voilà la société sortie du mouvement du seizième siècle.

Ces faits sont connus : ils sont le résultat de l'expérience. Nous ne voulons pas proscrire les jésuites; mais qu'ils renoncent à la pensée primitive de leur fondateur. Ils viendront prendre place parmi nous à titre de citoyens, mais jamais à titre de congrégation.

M. BEUGNOT. Messieurs, je ne chercherai pas à cacher mes sentiments ni l'impression produite sur moi par le discours que nous venons d'entendre. Certes, je ne m'attendais pas à l'intervention de M. le ministre des affaires étrangères dans une discussion où la foi, la ferveur font le côté élevé, le côté important de la question. (Oh! oh!) Je le déclare, jamais je n'ai vu la religion plus compromise; jamais la liberté de la discussion n'a été plus illimitée.

La discussion semble porter sur la société des jésuites seulement, et pourtant le paragraphe en discussion concerne les congrégations en général.

Vous répétez sans cesse : le sentiment national est souverain ; je n'ai pas la prétention de l'avoir compris mieux qu'un autre ; mais qui vous dit qu'il ne veut pas des congrégations? Vous ne le consultez pas, vous lui imposez votre détermination particulière.

On a parlé de l'histoire, des fureurs du père Loriquet; mais je demanderai à M. Guizot lui-même si de pareils ouvrages auraient quelque succès aujourd'hui. Certainement non, le sentiment national les repousserait; le sentiment national a besoin des belles pages de l'histoire que l'empire nous offre. Ne faites donc pas une arme continuelle de ce livre qui n'est entre les mains de personne, et qu'on a été obligé de chercher dans quelque coin obscur pour le produire aujourd'hui. Vous repoussez les congrégations, les corporations...

PLUSIEURS VOIX. Mais non!...

M. BEUGNOT. Pardonnez-moi, je puis vous prouver que, d'après votre projet de loi, il est impossible de fonder légalement une corporation religieuse. (Dénégations.) Cependant, il ressort de la discussion elle-même que les congrégations religieuses ont rendu de grands services à l'instruction. Vous avez entendu M. Cousin lui-même, avec son beau talent, faire l'éloge des oratoriens. Si l'on peut admettre le concours des ordres religieux, certes c'est en matière d'instruction.

M. PORTALIS. Attachons-nous à la disposition relative aux congrégations non légalement établies. On a prétendu que cette disposition avait été dictée par une obéissance aveugle à certaines clameurs publiques. Non, cette disposition a pris sa source dans les plus honorables et les plus légitimes préoccupations. On a fait appel à la puissance des idées traditionnelles, au sentiment national, pour soutenir des principes tout-à-fait en opposition avec le sentiment vraiment national.

L'orateur fait l'historique des corporations religieuses en France; il rappelle leur influence, et la funeste part qu'elles ont prise aux affaires publiques et à la direction des esprits chaque fois qu'on leur a donné quelque pouvoir. Il rappelle aussi les décrets et ordonnances qui, sous l'empire et sous la restauration, légalisèrent l'existence de certaines congrégations religieuses, entre autres celles de Saint-Vincent-de-Paule et des frères de la doctrine chrétienne. Ces ordres ne pouvaient être dangereux. En est-il de même des jésuites? Leurs défenseurs nous pardonneront nos craintes; mais elles sont légitimées par leur passé que nous avons sous les yeux.

M. DE MONTALEMBERT. Je ne puis m'empêcher de dire quelques mots contre l'article en discussion, qui, malgré les quelques additions de la commission, ne peut encore me satisfaire.

Je maintiens ce que j'ai dit, malgré les assertions de M. le ministre des affaires étrangères et de M. Portalis. Je n'ai pas dit que l'on traitait les religieux comme les forçats et les repris de justice..... J'ai dit qu'on les assimilait aux repris de justice. Effectivement, vous excluez trois catégories, et vous les placez dans une. (Réclamations.)

Vous sortez de la charte qui est venue consacrer toutes nos libertés, qui prescrit la liberté de l'enseignement, et vous, vous établissez une étrange incapacité au milieu des libertés des cultes, de la presse, libertés insérées dans la charte.

Je ne crois pas que nous soyons obligés d'obéir à tous les arrêts du parlement de Paris; pas plus à celui qui a ordonné de brûler les *Provinciales* de Pascal, qu'à celui qui a exilé les jésuites. Rappelez-vous donc l'art. 70 de la charte. Il faudrait pourtant s'entendre sur cette charte sous laquelle nous avons le bonheur de vivre.

Pour moi, je ne vous reconnais pas pour juges en matière de religion. Les véritables juges sont les évêques, et ils ont tous réclamé contre cette exclusion des congrégations religieuses.

M. le ministre des affaires étrangères a présenté la société de Jésus comme ayant été fondée pour soutenir à la fois l'autorité spirituelle et temporelle. C'est une grave erreur. Les jésuites ont été créés seulement pour défendre l'autorité de l'église catholique en matière de foi, rien de plus, et l'histoire leur a rendu justice.

Eh bien, Messieurs, je crois qu'aujourd'hui la foi est combattue comme au seizième siècle. (Bruit.) Oui, messieurs, elle l'est partout, et l'ordre des jésuites serait nécessaire plus qu'il ne l'a jamais été.

On a dit qu'on voulait bien recevoir parmi nous les jésuites, mais comme citoyens. Eh! que demandent-ils, que désirent-ils, si ce n'est d'exister en France comme citoyens, tels qu'ils existent en Angleterre, en Suisse, en Hollande? à cette condition pourtant qu'ils seront toujours les défenseurs de la foi.

En résumé, on emprunte, pour combattre les jésuites, des arguments qui appartiennent à deux ordres de choses, à l'ancien régime et à la révolution. A l'ancien régime, la raison d'Etat; à la révolution, les décrets. Mais, entre ces arguments, il y a la liberté, dont on ne parle pas. Eh bien! c'est ce que nous demandons. Nous refuserez-vous ce qui nous est garanti par la charte de 1830? (Aux voix! aux voix!)

M. VILLEMAIN combat l'argumentation de M. de Montalembert. Il justifie la législation qui depuis 1790 a posé des limites à l'établissement des congrégations religieuses. (Aux voix! aux voix!)

Le paragraphe rédigé par la commission est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des derniers paragraphes de l'article qui sont ainsi conçus :

« Le plan du local choisi pour ledit établissement, visé et approuvé par le maire de la commune où l'établissement serait situé. »

« Connaissance entière des pièces déposées sera donnée par le recteur au ministère public. » — Adopté.

La séance est levée à cinq heures un quart.

---

pensée sur l'art. 22.

M. DUCHATEL répond que le gouvernement est entièrement d'accord avec la commission, qu'il accepte le régime cellulaire pour tous les détenus, et qu'il est prêt, si la chambre y consent, à compléter la loi actuelle par une loi de déportation.

M. TEULON propose un amendement pour n'appliquer le système cellulaire que pendant la nuit.

Cet amendement est rejeté, ainsi qu'un amendement de MM. Carnot et Marie, qui ne se trouvaient pas présents.

M. VATOUT développe un amendement ainsi conçu :

Les condamnés aux travaux forcés seront renfermés le jour et la nuit dans des cellules particulières. Ils seront occupés aux travaux les plus pénibles; le produit de leur travail appartiendra à l'Etat.

Néanmoins, une portion déterminée de ce produit pourra être accordée aux condamnés à leur sortie de la maison où ils auront été détenus.

M. DE FONTETTE croit, au contraire, que ces expériences doivent être faites dans les prisons départementales, plutôt que dans les bagnes; il insiste au surplus sur ce qu'il serait imprudent de généraliser une mesure dont personne dans la chambre ne peut prévoir les résultats d'une manière assurée.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN combat la proposition de M. de Fontette. Il croit qu'on a beaucoup trop exagéré le danger que les libérés font courir à la société et le nombre des crimes.

Sur sa demande, la suite de son discours est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Nous avons reçu de Montevideo des nouvelles et des documents importants que l'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain.

ESPAGNE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, 4 mai.

La levée de l'état de siège a été ordonnée le 4; par deux décrets du même jour, M. Mazarredo a été nommé capitaine-général de Madrid, et le général Schelly capitaine-général de Séville.

BAVIERE.

On écrit de Munich, 3 mai :

« Les craintes que l'on avait que les troubles ne se renouvelassent dans la soirée d'hier, n'étaient que trop fondées.

» Depuis trois heures de l'après-midi, un grand nombre d'individus appartenant aux classes ouvrières, affluaient de tous les côtés vers les points où les dévastations avaient eu lieu la veille. Des dix-sept grandes brasseries qui existaient à Munich, quatre seulement ont été ménagées par les fureurs populaires; ce sont celles dont les propriétaires, au moment où l'agitation commença de se manifester, eurent la prudence d'annoncer que, malgré la taxe, ils continueraient à vendre la bière à l'ancien prix.

Vers quatre heures, la foule qui parcourait les rues fit entendre des cris séditieux; plusieurs agents de police et des militaires en uniforme furent insultés, renversés sur le pavé et foulés aux pieds; on lança des pierres contre l'Hôtel-de-Ville et contre les hôtels des ministères : presque toutes les vitres de ces édifices ont été cassées. Alors la municipalité fit convoquer la garde nationale, et bientôt de fortes patrouilles circulèrent dans tous les quartiers.

A cinq heures et demie une foule considérable se réunit devant le palais du roi, où venait d'être célébré le mariage de la princesse Hildegarde, fille de S. M., avec le fils de l'archiduc Albert d'Autriche. L'attitude menaçante de cette foule, qui ne tint aucun compte des sommations que lui adressaient les officiers municipaux et les agents de police, faisait craindre de graves excès, lorsque le roi lui-même parut sur le balcon du palais et exhorta les hommes du peuple à se disperser et à ne pas troubler la tranquillité publique; sa courte allocution, à la fois ferme et bienveillante, produisit un effet magique sur la foule; elle se calma, et peu à peu s'écoula.

Dans la soirée, des masses compactes se portèrent vers l'hôtel du directeur de la police, et demandèrent à grands cris qu'on leur livrât ce fonctionnaire. Comme personne ne répondit, car tous les habitants de l'hôtel s'étaient enfuis, une grêle de pierres fut lancée contre les croisées et en brisa tous les carreaux. La populace se disposait déjà à envahir l'hôtel, mais dans ce moment même le bruit se répandit que le directeur s'était réfugié dans le principal corps-de-garde de la ville. Aussitôt la foule y courut. Le commandant du poste fit la sommation d'évacuer les abords, et comme la foule s'y refusa, il commanda aux artilleurs de tirer. Ceux-ci hésitèrent, ce qui leur valut de la part du peuple plusieurs acclamations; mais l'officier ayant répété son commandement, ils se virent obligés d'obéir. Les quatre canons du poste, chargés à mitraille, firent feu, et un grand nombre de personnes furent tuées ou blessées.

Cette démonstration mit fin aux troubles; le peuple se dispersa. A minuit, le plus morne silence régnait dans les rues, et depuis, la tranquillité publique n'a pas été interrompue.

REVUE DES JOURNAUX.

Les jésuites seront-ils ou ne seront-ils pas les maîtres de l'éducation en France? Voilà, dit le *Journal des Débats*, la question qui s'agite à la chambre des pairs, quatorze ans après la révolution de juillet, sous le gouvernement issu de cette révolution, en face d'un ministère dont les membres principaux ont été sous la restauration destitués, chassés de leurs chaires, persécutés par les jésuites. Non, répond le journal, les jésuites ne seront pas les maîtres de l'éducation en France. Le gouvernement de juillet ne trahira pas son origine. La révolution ne reculera pas devant des moines que l'ancien régime lui-même avait proscrits.

— La *Presse* verrait avec peine la chambre des pairs céder, en cette circonstance, aux préventions du faux libéralisme, qui fait planer sur cette discussion le fantôme des congrégations religieuses et des jésuites pour arracher à la chambre une mesure indigne de nos mœurs et vraiment con-

---

rendus au cimetière du Montparnasse, et ont déposé des couronnes autour du tombeau contenant la famille de l'amiral Dumont-d'Urville.

— La Belgique veut donner un exemple de galanterie aux autres nations. On songe à baisser le tarif des chemins de fer, non pour les voyageurs, mais pour les *voyageuses*. On espérerait par ce moyen multiplier les voyages d'agrément et les voyages en famille.

— Hier matin, un jeune compositeur de musique, M. M....., passait rue Mazagran, près du boulevart Bonne-Nouvelle, quand un homme s'approcha de lui, pâle et défait, en lui disant : « Je meurs de faim; voilà deux jours que je n'ai pas mangé. » M. M..... tire quelque monnaie de sa poche, lui en donne une partie, et remet le reste dans son gilet. — « Donne-moi tout, s'écrie le mendiant, ou je te plante mon couteau dans le ventre. » — M. M....., sans s'effrayer, le saisit par sa blouse, et veut l'entraîner au poste, qui est à deux pas; mais le voleur se dégage et s'enfuit, poursuivi par des maçons qui ne peuvent l'atteindre. La *prospérité croissante* en est donc venue là qu'au centre de Paris on soit exposé à être attaqué en plein jour? (*Réforme.*)

— La commune de Vaugirard vient d'être le théâtre de deux suicides singuliers qui se sont succédé à quelques semaines d'intervalle. Deux dames, deux voisines, vivant de leurs rentes, et habitant la rue Groult-d'Arcy, se sont donné la mort, l'une en se pendant, l'autre en se coupant la gorge, sans que l'on puisse deviner les motifs de ces fatales déterminations.

— Quelques désordres ont eu lieu à Beaume (Doubs), à l'occasion d'une taxe établie sur les bestiaux destinés à être exposés en foire; des arrestations ont été faites. Une compagnie du 4[e] bataillon des chasseurs d'Orléans a été dirigée de Besançon sur Beaume.

—M. Camille Duteil commencera le 10 mai, et continuera les mardis et vendredis suivants, un cours sur les hiéroglyphes et la langue sacrée. S'adresser, pour se faire inscrire, rue des Vieux-Augustins, 67, près de la rue Montmartre.

Les dessins et les résumés des leçons seront délivrés chaque semaine aux auditeurs.

— Nous lisons dans les journaux de Londres :

« Un accident terrible est arrivé, le 3 mai, dans une houillère près de Llanelly. Vers trois heures de l'après-midi, la machine de la houillère a pris feu. En un instant, l'incendie s'est propagé; un craquement effroyable s'est fait entendre, et la machine est tombée dans le puits d'extraction. Environ cent ouvriers, hommes et enfants, travaillaient au fond; tout espoir de les sauver était perdu. On a essayé en vain d'éteindre les flammes. A neuf heures du soir, on n'était pas encore parvenu à retirer un seul des malheureux ouvriers. »

— On lit dans le *Morning-Herald* :

« Le 1[er] mai, de grand matin, le feu a été mis à la forêt de Bagbost, appartenant au prince Albert. Pendant la journée et la nuit suivante, plus de 700 acres de bois ont été consumés. On craint que les flammes n'atteignent bientôt les grands chênes et les sapins de la forêt. On suppose que les faucheurs de bruyère, pour la fabrication des balais, ne sont pas étrangers à ce crime, et qu'ils ont voulu se venger du retrait de certains avantages dont ils jouissaient. »

— On lit dans le *Journal de l'Aisne*, sous la date de Laon, le 3 mai :

« Hier, vers trois heures de l'après-midi, le vent soufflant du nord-est amena autour de notre montagne un orage violent accompagné d'une pluie très abondante. Plusieurs coups de tonnerre firent craindre que la foudre ne fût tombée sur quelque point de notre ville. Le calme avait entièrement dissipé ces craintes, lorsqu'à quatre heures le bruit du tocsin partant de l'église Notre-Dame et les cris : au feu! le feu est dans la chambre des notaires! le feu est dans la cathédrale! remplissent d'habitants toutes les rues, mais notamment celles voisines de l'église. L'alarme n'avait pas été donnée sans cause.

« La tour du cloître, cette construction si svelte, si aérienne, qui compte de la base à la plate-forme supérieure deux cent cinquante pieds d'élévation, est encore exhaussée d'un clocher en flèche d'une trentaine de pieds. Ce clocher, de forme hexagone, et qui est terminé par un globe sur lequel se tient debout un ange aux ailes déployées et portant une croix, présente dans sa partie inférieure un campanille dans lequel sont placés la cloche et les timbres de l'horloge. L'ange, haut de trois à quatre pieds, est en plomb, il est du poids d'une centaine de livres; le globe sur lequel il est debout est en cuivre; les six côtés qui forment la flèche sont recouverts de feuilles de plomb.

» C'est à quelques mètres au-dessous du globe, dans la partie déjà très amincie de la flèche, que le tonnerre, en pratiquant un trou, a introduit l'élément incendiaire. C'est de là que, du sol de la rue, nous voyons s'échapper une légère fumée, devenant incessamment plus intense et annonçant l'existence du foyer qu'active l'air qui pénètre dans le clocher.

» Comment combattre un incendie qui s'est manifesté sur un point si hors de la portée de tout secours humain! Nos pompiers et quelques artilleurs du 5[e] régiment entreprennent cette lutte. L'eau parvient au sommet de la tour, et, à l'aide de pompes à main, elle est lancée sur les parties de la flèche d'où s'échappent la fumée et les flammes. Le feu est toujours de plus en plus dévorant; il attaque de tous les côtés à la fois les parties du clocher où il s'est concentré.

» La flèche au-dessus du foyer doit nécessairement s'écrouler et entraîner dans sa chute le globe et l'ange. Ce qui a lieu d'étonner, c'est que cet événement infaillible tarde autant à arriver, car la partie supérieure de la flèche s'éloigne de plus en plus de la ligne verticale; elle présente une forte inclinaison vers le sud-ouest. Un craquement se fait entendre et tient dans une sorte de stupeur toute la population qui, des différents points de la ville, a les regards dirigés sur un spectacle bien triste, puisqu'il peut être suivi d'une grande détérioration de l'un des plus beaux monuments de l'art chrétien.

» La chute, cause de tant d'effroi, a eu lieu et n'a heureusement amené aucun des graves accidents que l'on redoutait. L'ange a été horriblement mutilé. »

passait les rations de M. de Cambis, sur de l'appui du prince. Maintenant il faut se résigner, car la liste civile ne donnerait pas raison au jockey; les chevaux pâtissent, et la gloire de la maison du Prince en souffre.

Le *prix d'Iéna* a été gagné par le *Maître d'école*, à M. le prince de Beauveau, vivement pressé par *Sophiste*, à M. Aumont; *Governess*, troisième; *Giselle*, quatrième.

La *Poule d'essai* n'a pas eu un grand intérêt. Un mauvais départ a retenu au but *Conjecture* et *Manchette*. Les paris étaient entre *Conjecture* et *Commodore Napier*. Le *Commodore*, débarrassé d'une dangereuse concurrence, a gagné aisément d'une longueur sur *Bengali*; *Cerf-Volant* non placé.

M. le duc de Nemours assistait aux courses avec le prince de Syracuse. Dimanche les dernières courses.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

4 1[2 0[0.	» »	» »	» »
4 0[0 ...	106 90	» »	» »
O. de la V.	» »	» »	» »
B. de Fr..	3105 »	» »	H. » »
C. L. 5000	» »	» »	» »
— 1000	1170 »	» »	» »
C. hyp...	790 »	792 50	H. 2 50
4 Can. ...	1272 50	» »	» »

5 0[0 Bg^e 1840	105 7[8	» »	» »
— Portugais.	46 1[2	» »	B. » 1[8
Esp. D. active	32 1[8	32 1[4	H. » 1[8
5 0[0 Naples.	102 20	102 30	H. » 05
— Romain. .	104 »	» »	B. » 1[2
Obl. Piémont.	1235 »	» »	» »
Emp. d'Haïti.	505 »	» »	» »
B. Belge.	687 50	» »	B. 2 50

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	» »	» »	» »	Fin cour. 825, 815.	B. 17 50
V. R. Dr.	380 »	» »	H. 1 25	— »	» »
— R. G.	258 75	257 50	» »	— 257 50, 258 75.	H. 1 25
Orléans.	977 50	» »	» »	— 978 75, 977 50.	H. 1 25
Strasb...	» »	» »	» »	— 272 50, 270.	B. 5 »
Rouen...	970 »	» »	H. 5 »	— 973 75, 975, 970, 975.	H. 2 50
Hâvre...	732 50	» »	B. 2 50	— 732 50.	B. 2 50
Marseill.	767 50	766 25	B. 2 50	— 767 50.	B. 1 25
Montpell	475 »	» »	» »	— »	» »

7 h. 1[2 OPÉRA. — Le Lazzarone. La Péri.
7 h. 0[0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louis XI. Les Héritiers.
7 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Bal du Sous-Préfet. Fra Diavolo.
7 h. »[» ODÉON. — 1re rep. Caprices de la Marquise. L. Menteur.
6 h. »[» VAUDEVILLE. — Repres. extraord.
6 h. »[» VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Sirènes. Gamin. Meûnière.
6 h. »[» GYMNASE. — Alberta. Zélia. L'oncle. Don Pasquale.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Ravel. Rosière. Bas-Bleus. Paris, Orléans.
6 h. »[» PORTE-ST-MARTIN. — Trente ans. L'Ombre.
6 h. »[» GAITÉ. — Jacques le Corsaire. Toupinel.
6 h. »[» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1[2 COMTE. — Polka. Bas-Bleus. Le Jardin. Hommes de quinze ans.
6 h. »[» FOLIES. — Léonide. Grisette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

8 Mai.				9 Mai.			
Arrivages	1290 q.	09 k.		Arrivages	2520 q.	20 k.	
Ventes	1264	26		Ventes	2813	55	
Restant	13936	80		Restant	13643	45	
Cours moyen		38,26		Cours moyen		37,83	
Cours-taxe		37,99		Cours-taxe		37,97	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	18 q.	41 k.	40,75 à 52,85	Gr.	35 q.	54 k.	41,00 à 53,40
1re 377		76	38,20 à 40,10	1re	965	55	38,20 à 40,10
2	223	14	35,05 à 37,53	2^e	682	96	35,05 à 37,73
3^e	13	68	30,25 à 31,85	3^e	57	56	29,93 à 31,85
4	19	50	27,40 à 00,00	4^e	21	28	24,20 à 28,05
Al.	296	73	36,95 à 42,65	Al.	904	86	23,90 à 48,50

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 9 mai. — *Cours légal.* — Froment : 17,00 à 20,00. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 8,50 à 9,60.

HOUDAN, 8 mai. — Froment et méteil peu abondants à la halle, d'une vente lente et aux prix du marché précédent. — Avoine vendue promptement au cours du dernier marché, sauf quelques belles parties à 8,50.

COULOMMIERS, 8 Mai. — Froment, 1re : 18,75 à 20,00; 2e : 17,50 à 18,13; 3e : 16,56 à 16,88. — Prix moyen : 18,40. — Seigle : 9,38. — Orge : 10,32. — Avoine : 7,75. Approvisionnement sur place médiocre; offres sur échantillons de plus en plus rares. Le froment s'est vendu sur place très rapidement en hausse de 0,31 à 0,78.

NANGIS, 8 Mai. — Froment : 18,25. — Avoine : 7,00.

ROYE, 6 Mai. — Froment, 1re : 17,50 à 18,25; 2e : 16,25 à 17,25; 3e : 15,00 à 16,00. — Prix moyen : 17,28. Avoine, seigle et orge non cotés faute d'affaires.

NIORT, 4 Mai. — Froment, 1re : 19,15; 2e : 18,83; 3e : 18,51. — Baillarge : 11,17 à 11,49.

Les blés ont subi cette semaine une légère baisse sur les marchés de notre département; mais nous craignons que cet état ne se maintienne pas si la sécheresse continue. Il en a été de même dans le Cher, dans l'Indre, dans la Loire-Inférieure, et presque tous les marchés de France. Il y a calme à Bordeaux et une légère hausse sur 4 ou 5 marchés entre autres, Orléans et le Mans.

Marchés étrangers. — ODESSA, 14 Avril. — Le dernier courrier ne nous a apporté aucune nouvelle favorable pour la principale branche de notre commerce. Par suite, les affaires offrent peu d'intérêt; pourtant les prix des premières qualités de blés de Pologne sont toujours soutenus de 20 à 21 roub. Le dépôt actuel est d'environ 100,000 tchetw. disponibles dont 30,000 tchetw. en qualité de premier choix. Les blés durs sont excessivement rares, et le peu qui paraît au bazar est enlevé dans les prix de r. 18 à 19 1[2, bien que la marchandise ne soit pas d'un mérite incontesté.

Les graines de lin ne rencontrent que de rares acheteurs dans les prix de 20 1[2 r. à 21 1[2, suivant le mérite.

Le seigle est coté de r. 7 1[2 à 8; l'avoine de 7 1[4 à 8. L'orge et le maïs manquent.

Sucre indigène (les 100 kil.)

PARIS, 8 mai. — Claircés : 136,00 à 160,00. — Fine 4e : 136,00. — Belle 4e : 135. — Bonne 4e : 133,00. — Bonne ord. 4e : 131,00. — Ord. 4e : 128,00. Affaires actives et nombreuses.

Ces jours derniers, les transactions en sucre indigène ont été assez importantes. Depuis quelques jours la bonne quatrième s'est payée sur la base de 133,00 à 134,00 les 100 kilos à livrer. On a traité quelques lots sur la base de 130,00 la bonne pour les 4 premiers mois de produits de 1844-1845. — La fermeté du Hâvre en sucre exotique fait élever les prétentions des détenteurs de notre place. Hier, une forte maison a acheté par spéculation 460 barriques au prix de 131,00 la bonne quatrième; ce qui n'est pas encore la parité du Havre, puisque le cours y est très ferme à 123,00. Les pains continuent à s'écouler sans changement dans les prix. La vente est facile, surtout pour les sortes de 1,60 à 1,65 le kilo. Les belles sortes de 1,70 à 1,80 sont moins recherchées.

LILLE, 6 mai. — Belle 4e : 128,00 à 130,00. — Bonne 4e : 126,00. — Bonne ord. 4e : 124,00. — Ord. 4e : 121,00. — Basse 4e : 114,00 à 118,00.

Sucres exotiques (par 100 kil.)

PARIS, 8 mai. — Les sucres Bourbon se sont vendus, à la Bourse : 138,00.

LE HAVRE, 8 Mai. — La rareté des sucres coloniaux sur cette place en a élevé le cours. Voici les prix de quelques parties traitées récemment : — Antilles, bonne 4e : 122,00. — Martinique, à liv. : 124,00. — Porto-Rico, bonne 4e : 120,50 à l'acquitté. — Depuis deux jours, on reçoit de Paris des nouvelles très favorables pour les sucres. On y a fait des ventes nombreuses, et les prix ont été payés en nouvelle faveur par les raffineurs. — Ces avis ont du retentissement sur notre place, mais, malheureusement, on ne peut en profiter, puisque notre marché se trouve sans une seule barrique en première main. — Ils n'en produisent pas moins un très bon effet pour les chargements attendus. — Il se présente des preneurs à livrer, mais les prétentions des importeurs sont élevées. — On cite une petite affaire de 52 barriques à livrer, qui viennent d'être payées sur la base de 62,50 la bonne 4e. — A ce taux les vendeurs sont encore rares aujourd'hui.

MARSEILLE, 4 Mai. — *Sucres bruts.* — La semaine que nous venons de parcourir a offert un peu plus d'intérêt sous le rapport des opérations en sucres bruts dont les cours continuent à se maintenir en pleine faveur par suite du manque absolu de toute provision sur notre place. On a réalisé en disponible 441 barriques à fr. 33 les 50 kilog. ent. A livrer, il s'est traité en diverses ventes 540 barriques, et de plus la cargaison du navire l'Astronome à fr. 33; et en outre 610 barriques, en diverses affaires à fr. 33,50. En sucre Bourbon on a écoulé 400 balles disponibles à fr. 61 acquitté.

Sucres terrés. — Cet article, toujours bien soutenu, n'a donné lieu pendant cette semaine qu'à la vente de 100 caisses Havane, dans les prix de fr. 40 les blancs et fr. 30 les blonds.

Sucres raffinés. — La demande a été moins inactive pour les raffinés à l'entrepôt pendant les huit jours écoulés. On a fait quelques achats dans les différentes qualités pour l'exportation, aux prix suivants : Raffinés, papier 7 0[0 F. 33,50 les 50 kilog. G. Cassés : 34,50; bâtardes : 32,50; tapés : 32,25. A la consommation, les affaires restent très calmes et bornées au simple détail. Les raffinés nus se raisonnent de fr. 78 à 78,25 et les bâtardes blanches fr. 74.

Bois (le stère).

STRASBOURG, 3 Mai. — Charme : 13,00. — Orme : 12,33. — Hetre non flotté : 12,66. — Aulne : 8,66. — Pins : 9,00. — Sapin : 8,66. — Bouleau : 10,00.

ANGOULÊME, 7 Mai. — *Bois de chauffage* : 12,00. — *Merrains* pour tierc. (le quart composé de 303 douves et 202 fonds), 1re : 300,00; 2e : 270,00; — de pour barriques, 1re : 145,00; 2e : 140,00. — de pour quart, 1re : 115,00; 2e : 110,00. — *Cercles* (les 100 meules de 24 pour tierc. : 100,00; — de pour barriques : 70,00; — de pour quartaux : 70,00. — *Osier* (les 100 poignées) : 50,00.

Houblon.

ALOST, 4 Mai. — Les plantes de houblon continuent à se présenter de manière à promettre une bonne récolte. Voici les prix auxquels il a été vendu aujourd'hui : 1re (par 100 kil.) : 94,32; 2e : 87,05; 3e : 69,80.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 9 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1696	1149	18	1 22	1 10	» 96
Vaches....	49	45	4	1 42	» 96	» 80
Veaux.....	837	837	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	7653	7116	537	1 44	1 26	1,06

HOUDAN, 8 mai. — Veaux gras amenés : 444; vendus : 420 à 1,60—1,45—1,20. — 70 veaux d'élève, tous vendus, de 15,00 à 80,00.

COULOMMIERS, 8 mai. — 237 veaux gras : 1,54—1,50—1,36. — 180 veaux d'élève : 11,00 à 24,00 l'un. — 85 grands porcs : 38,00 à 57,00 l'un; 82 petits porcs de 8,00 à 27,00.

NANGIS, 8 mai. — 432 veaux à 1,30—1,20. — 39 bœufs à 1,20—1,00. — 15 vaches 1,00—0,90. Marché ordinaire. Vente facile.

STRASBOURG, 6 Mai. — Bœufs amenés : 71, tous vendus 1,24—1,16. — Il a été abattu, dans le courant de la semaine, 323 veaux, à 1,20; — 247 porcs, à 1,00; — 176 moutons, à 1,30; — 20 vaches, à 1,12—1,00; — 20 taureaux, à 0,92 — 0,84. — Marché faible, vente active; les bœufs les plus forts venaient du Haut-Rhin et les plus gras de l'Allemagne.

ARLES, 3 Mai. — La foire a été mauvaise; la sécheresse qui a persisté a amené une baisse sensible sur les bêtes ovines dont voici le cours :

Agneaux gras,	12,50
Id. fins-mâles,	11,00
Id. Id. femelles,	10,00
Id. indigènes-mâles,	10,00
Id. femelles,	9,00
Moutons de graisse,	20,00

Les ventes ont été lentes et rares.

Quant aux laines, quelques bonnes parties ont été vendues, même avant la foire, et les traités se sont faits en général sur les prix de l'année dernière.

La discussion a continué aujourd'hui à la chambre des députés sur l'amendement de M. Vatout, qui tend à remplacer la peine des travaux forcés par l'emprisonnement cellulaire. M. Léon de Malleville, pour combattre cet amendement, s'est borné à donner à la chambre une seconde édition, corrigée et augmentée du discours qu'il avait prononcé dans la discussion générale de la loi. M. de Tocqueville a usé du même procédé pour lui répondre, après quoi la première partie de l'amendement a été adoptée, et la suite de la délibération renvoyée à demain.

La caisse de retraites.

Voilà tantôt un an qu'on parle de fonder une caisse de retraite pour les classes laborieuses. Le projet primitivement conçu par un homme de lettres, M. Aug. Maquet, a rencontré dès le principe de vives sympathies parmi les sommités de la finance et du parti conservateur. C'était à qui attacherait son nom à la fondation nouvelle; de tous côtés on se disputait les honneurs du patronage.

Une commission se forma bientôt, composée d'hommes politiques, d'industriels, de banquiers, de professeurs d'économie et de journalistes. Les politiques se chargèrent de disposer favorablement le pouvoir en faveur de l'entreprise; les rédacteurs de journaux de donner au projet le retentissement de la publicité. Les uns et les autres ont tenu parole. La commission a été reçue en audience particulière par le ministre des finances; le *Journal des Débats*, le *Siècle* et même la *Presse* ont fait un pompeux éloge de la caisse de retraites.

Après une année d'études, la commission vient enfin de publier un mémoire, la montagne a enfanté... Ce mémoire, loin de dissiper nos préventions, les confirme de tous points; — c'est bien là ce que nous attendions.

Les membres de la commission peuvent protester de la générosité de leurs sentiments et de leurs intentions, nous ne les contredirons pas; mais leur projet ne fait pas grand honneur à leur science économique. — Le lecteur en va juger.

Pour qu'on ne nous accuse pas de dénaturer la pensée des fondateurs, nous allons reproduire l'analyse du projet telle qu'elle a été donnée par la *Presse* qui appuie hautement la proposition. Et nous ajouterons, pour être justes, que ce même journal, dans toutes les questions qui intéressent les classes ouvrières, fait ordinairement preuve d'une sollicitude beaucoup plus intelligente.

Voici les dispositions principales du projet; elles sont empruntées...

capitalisés d'après le même tarif, à l'époque fixée pour l'entrée en jouissance, et le produit de la capitalisation payé au titulaire.

Au décès du contractant, soit avant, soit après l'ouverture de la pension, il sera payé une somme égale à une année de la pension, savoir :

Au conjoint survivant;

A son défaut, aux descendants légitimes;

A leur défaut, aux ascendants légitimes.

Le montant de ces paiements ne pourra excéder celui des primes versées; toutefois, il sera prélevé et payé, dans tous les cas, une somme de 30 fr. pour servir aux frais funéraires.

En définitive, le projet se réduit à ceci :

L'Etat se substitue, en faveur des ouvriers, aux compagnies particulières d'assurances sur la vie, sans modifier sensiblement les conditions imposées aux assurés.

Pour avoir droit à une retraite, il ne suffit pas d'avoir travaillé vingt ans ou trente ans, d'avoir été mutilé sur le champ de l'industrie, d'avoir perdu un bras, une jambe, d'avoir perdu même la santé au service de la production, il faut encore avoir acheté par des économies successives le droit à la retraite. L'Etat enfin s'engage à payer les arrérages d'un capital qui lui a été abandonné à fonds perdus, et il prend les précautions les plus minutieuses pour ne pas se trouver dupe de la spéculation. Voilà en deux mots la caisse des retraites. En vérité, c'est dérisoire!

Nous concevrions qu'on eût stipulé de droit une retraite en faveur de l'invalide de l'industrie, comme en faveur de l'invalide de l'armée, sans exiger que le soldat fît lui-même les fonds de sa pension sur sa solde ou sur son salaire; nous concevrions que, pour faire face aux dépenses, on eût frappé un impôt spécial sur tous les produits de l'industrie au sortir de la fabrique ou de l'atelier : mais demander au salarié, qui ne gagne pas de quoi vivre, une part de son salaire insuffisant, et mettre la retraite à cette condition impossible, ce n'est point de la générosité, ce n'est point même de la justice.

Nous serons toujours disposés à blâmer sévèrement cette fausse philanthropie qui veut donner le change sur la valeur de ses recettes économiques, et qui, sans rien faire, veut avoir l'air de faire beaucoup pour le pauvre et pour le travailleur. Nous dirons aux hommes généreux : Ne vous abusez point; vous croyez avoir fait quelque chose, vous n'avez rien fait, pas même la moitié de votre devoir. Ne demandez donc point des *Te Deum* et des actions de grâces, vous n'avez point encore droit à la reconnaissance!

Selon nous, dans une société régulièrement organisée, tout homme valide a droit au travail et à une rémunération convenable; tout invalide a droit à la subsistance et même au bien-être. Voilà ce

ils pourront, eux, vivre de leur travail, sans grever le budget. Dans ce mémoire de la commission, on ne dit pas un mot de l'emploi qui sera donné aux épargnes des ouvriers, au montant des primes versées. Ces fonds doivent-ils aller se confondre avec les revenus de l'impôt? Pourront-ils être dépensés selon les besoins ordinaires ou extraordinaires? Dans ce cas, l'Etat pourrait anticiper sur l'avenir, anéantir aujourd'hui d'énormes capitaux et grever le trésor de pensions à servir. Il faut que ces fonds soient employés en dépenses productives, en avances au travail, et pas autrement. A cette seule condition, l'Etat pourra toujours servir l'intérêt sans surcharger les contribuables.

Si les épargnes des ouvriers sont dépensées purement et simplement, si le capital est anéanti pour jamais, alors les pensions seront servies sur le produit de l'impôt.

Il est donc essentiel qu'on assigne une destination spéciale aux fonds de la caisse de retraites, une destination productive.

Mais nous avons traité ce point longuement en parlant des caisses d'épargnes. Il serait superflu d'y revenir.

Nous terminerons en répétant ce que nous disions au commencement de cet article. L'idée d'une caisse de retraites était fort bonne en soi; mais le projet de la commission est insuffisant, et nous avons peine à comprendre comment une réunion d'hommes éclairés et généreux, après une année d'études et de travaux, n'a rien trouvé de mieux à présenter en faveur des classes ouvrières.

Ce projet sera converti en loi, cela est infiniment probable, à moins qu'il ne paraisse encore trop hardi; et les législateurs s'applaudiront d'avoir beaucoup fait pour le peuple.

République orientale de l'Uruguay.

Le paquebot anglais Penguin, nous apporte des nouvelles très importantes de Montevideo; ces nouvelles vont jusqu'au 22 février dernier. Nous voyons, par le contenu de trois documents officiels que nous avons reçus, que les affaires de la république montevidéenne sont dans une bonne position.

Le premier de ces documents est daté du 5 février. Il annonce la révolte de trois provinces de la Confédération argentine, Salta, Jujuy et Tucuman contre le pouvoir tyrannique de Rosas. Corrientes, comme nous l'avons déjà annoncé, s'était soulevée depuis plusieurs mois.

Ainsi, tout le Nord et le Nord-Est de la Confédération argentine est aujourd'hui en insurrection contre Rosas, depuis les provinces limitrophes de Bolivie, du Pérou et du Chili jusqu'aux pays exclusivement habités par les Indiens, le Gran-Chaco; il faut y joindre encore la partie de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

VIIe article.

Sujets de religion, de familisme.—Portraits.

Une œuvre tout-à-fait supérieure, c'est la *Misère* de M. Auguste Charpentier. Elle honore l'âme qui l'a conçue, et elle est très remarquable par l'exécution.

C'est l'hiver; la nature n'a plus d'ombrages, plus de tertres gazonnés où l'homme fatigué se repose. Tout est nu et désolé; partout le froid et le dénuement. C'est le temps où le pauvre, sans armes contre l'injure du temps, ne trouvant même pas dans la nature cette flamme et ce sourire qui semblent venir de Dieu pour le ranimer, se prend à blasphémer et à maudire. M. Charpentier n'a pas voulu peindre le désespoir menaçant; il n'a pas cherché à nous effrayer, mais à nous émouvoir. Cette jeune femme en haillons, ayant froid, ayant faim, elle n'a pas de plaintes ni de malédictions; elle ne nous offre rien que le sentiment de ses souffrances. Jeune, belle, le front penseur, l'œil intelligent et profond, la bouche délicate et passionnée, tout en elle porte un caractère élevé, et pourtant, déjà, tous ces traits d'une riche nature commencent à se flétrir, sous le coup de la cruelle misère. O société sans entrailles, et que nous devons maudire, quand le pauvre subit en silence et résigné le mal qui le tue! Société stupide, qui laisse ainsi s'épuiser et dépérir, et mourir dans les larmes et dans la dégradation les êtres beaux et nobles que Dieu envoyait à la terre pour de glorieuses destinées! Pauvre fille! toi qu'un artiste généreux a vue, qu'il a comprise et dont il a chanté le malheur, où donc iras-tu chercher des vêtements, un toit pour te préserver de l'injure de la saison, du pain pour soutenir ta vie maladive? où donc iras-tu, si ce n'est vers les rives boueuses, à ce port terrible que la Civilisation, qui ne sait pas rougir de ses hontes, offre insouciante à la fille du pauvre, la prostitution?...

M. Charpentier est un artiste qu'il faut désormais nommer à part, et vers lequel un attrait religieux vous attire. Ce peintre a adopté les jeunes pâtres; il s'en va par les champs, découvrant ce que ce monde des paysans contient de natures magnifiques, et il nous les présente dans leur grandeur, afin que les riches sentent s'éveiller en eux des sympathies paternelles, afin que les hommes intelligents et bons se disent : « Mais ces enfants, si puissants et si délicats, n'ont pas été créés pour s'abrutir dans l'ignorance à des travaux toujours grossiers et répugnants, et Dieu veut que nous leur fassions une destinée meilleure. » Oui, en admirant ce beau garçon qui sonne de la trompe, et sa jeune sœur, on éprouve comme un élan d'affection familiale. La fille surtout est adorable. Elle est assise, les mains croisées au genou. Elle détourne sa tête pâle, au regard plein de douceur, où des impressions mélancoliques se mêlent au sourire. C'est une adorable enfant, qu'on adopterait avec tendresse, qu'on choisirait pour sœur.

C'est ce choix des natures qui fait le grand peintre. Même quand vous peignez le portrait, songez que nous avons besoin d'aimer et d'admirer, et que votre œuvre n'aura de valeur que si vous parvenez à nous inspirer du respect, de l'estime et de l'amour pour la figure représentée. L'original est laid ou vulgaire, objecterez-vous : eh! croyez-vous donc que les originaux posant au seizième siècle, à Venise ou à Rome, étaient *tous* aussi grands qu'ils nous apparaissent dans l'œuvre des maîtres? L'artiste fort résume en son œuvre tout ce que l'âme de l'humanité, dans son siècle, lui offrait de noble et d'exquis. Il nous lègue la fleur des sentiments, des pensées et des formes. Prétendez-vous que la beauté est rare : n'en croyez rien, on en trouve partout, sur tous les visages, des traits saisissants. Mais pour les distinguer, il faut avoir l'œil de l'âme, voyant et discernant le signe divin, sous le masque altéré et faussé, jeté par nos habitudes civilisées sur les plus nobles têtes. Observez long-temps une personne : peu à peu vont se révéler à vous des grâces, des grandeurs d'abord voilées.

Nous disions que si la science physiognomonique était constituée, les têtes d'étude et portraits se classeraient aisément parmi les divers sujets de passions. Il est évident qu'en regardant une figure, dans l'œuvre des peintres, on se trouve diversement impressionné. « Voilà, se dit-on, un homme qui doit être fort, et habile à commander; son regard m'impose; je me rangerais volontiers sous ses ordres. — Celui-ci a le regard ouvert et affectueux, et nous ferions peut-être ensemble une excellente paire d'amis. — Oh! l'adorable enfant! je voudrais en avoir un semblable dans ma famille; je me sens entraîné à l'aimer comme s'il était de mon sang. — Voilà une femme qui doit être d'une complexion passionnée, j'en raffolerais; celle-ci est toute radieuse et suave, et je conçois qu'elle inspire une grande passion. » N'est-ce point ainsi, avec toute la variété que comporte la richesse de la création divine, qu'on se sent touché et que l'on raisonne à part soi en contemplant les têtes reproduites par les artistes. Telle figure inspire diversement chaque spectateur. Telle que vous aimeriez d'amour, moi j'en voudrais faire ma sœur ou mon amie, ou je la respecterais comme une souveraine. Telle que je voudrais connaître pour l'adorer et la servir, vous la rechercheriez peut-être pour exercer contre elle votre *cabaliste*, votre esprit de critique et de contradiction.

Il y a des gens qui passent devant les images exposées au Louvre, en s'écriant : « Quel beau portrait! » et elles vont plus loin admirer encore confusément, sans jamais analyser leurs impressions. Quel plaisir, au contraire, de demander à l'observation attentive le secret des effets produits, et n'est-ce pas là une source d'étude charmante pour qui visite les musées? Voyez comme les galeries s'animent d'une vie nouvelle! Comme toutes ces figures prennent un vif accent! Elles revivent et viennent à nous dans leurs sentiments et dans leurs actes. Il y a là de merveilleux poèmes à rêver. Pour ma part, il n'est pas une noble tête féminine du vieux musée avec laquelle je n'ai fait mon roman tout au long et le plus heureux du monde. Il y a même de charmantes figures au Salon de 1844, avec lesquelles j'ai formé, en imagination, de charmants accords. Dans notre société d'isolement, de fausseté et de mensonge, la convenance veut qu'on passe des heures entières, au théâtre, au concert, auprès d'un être vers lequel l'attrait du cœur vous emporte, sans lui adresser une parole, pas même un salut. Qui n'a pas ainsi des connaissances choisies, des amis d'élection, que l'on salue, en pensée, depuis des années, sans même savoir leur nom. Je sais un jeune homme de mon âge qui, depuis quatorze ans, me connaît de vue, et pour qui j'ai de l'amitié depuis ce longtemps; nous nous rencontrons partout, au théâtre, au Louvre : nous ne nous sommes jamais parlé, et je ne sais ni son nom ni sa qualité. En vérité, voilà qui est absurde, et je veux me décider courageusement à cet acte d'audace inouï et d'inconvenance qui consisterait à aller tendre la main à un de mes semblables en lui disant : Je suis heureux de vous connaître, car je me sens une franche amitié pour vous. Il y a douze ans au moins que je vais, vingt fois l'an, dîner chez un restaurateur de la Chaussée-d'Antin. La dame du logis est une charmante et excellente femme, d'une nature beaucoup trop distinguée pour la place qu'elle occupe. Depuis douze ans, nous sommes de bons amis, nous causons affectueusement aux moments de loisir que laisse l'expédition des cartes d'addition. Avant-hier, me trouvant sans argent à sa porte, j'entre et j'emprunte mon dîner. « En vérité, j'en suis bien aise, me dit-elle; car, pour que je mette cette addition à son adresse, vous allez être obligé d'y joindre votre nom, que j'apprendrai ainsi, grâce à un hasard. Si je n'étais pas à ce comptoir en titre de souveraine, si le nom de mon mari n'était sur la porte, vous ne sauriez pas même la moitié du mien. »

Tel est le degré de réalisation de la loi d'amour et de fraternité dans cette civilisation dite chrétienne; telle est la liberté, tel est le charme de nos rapports sociaux. Si nous ne savons rien des gens avec lesquels nous avons formé lien depuis des années, à plus forte raison ne saurions-nous aller chercher les originaux des portraits exposés au Salon. On nous trouverait même quelque peu inconvenants, si nous nous avisions d'exprimer tout ce que nous inspirent certaines figures charmantes dont le sourire ravit ou dont le regard mélancolique attendrit. Si nous vivions dans un monde libre et harmonique, que de belles paroles de provocation coquette, de tendresse ou de culte respectueux on adresserait à ces images, et bientôt après aux figures en original! Contraints à nous modérer, nous ferons aujourd'hui comme le bourgeois. Nous ne spécifierons pas le caractère de nos sympathies; nous ferons de l'admiration à l'état confus.

Il faut citer parmi les portraits les plus heureux du Salon celui de Mlle C..., par M. Pérignon; celui de Mme R. et la petite fille mauresque, par M. Aug. Charpentier; M. H. D., par M. Couture; Mlle Armide Lepeut, peinte par elle-même; Mlle S., par Mlle Eugénie Gautier; le nègre, de Mme Eugénie Grün; Mme B., par M. Louis Boulanger; l'Elève de l'Ecole-Polytechnique, de M. Pichon; les fils de Mme la vicomtesse de B..., par M. Hermann Winterhalter : heureuse mère qui a de tels enfants, types radieux de la noblesse du sang français.

Il y a beaucoup de portraits méritants au Louvre, et nous sommes obligés de nous borner à une liste rapide du nom des auteurs :

Mesdames Louise Desnos, Charlotte Jodin, Aimée Brune-Pagès, Leroux de Lincy, Clara Henry, Elisa Blondel, Elisa Anfray, Irma Martin, Annette Chédin, Léonie Prin, Anaïs Chirat, Hélène de Roncenay, Henriquetta Girouard, Henriette Cousin, Camille Paillard, Sidonie Berthou; Mme Juliette Dubufe, auteur du buste de M. Delaroche. Il faut remarquer une chose, c'est qu'il n'est peut-être pas une œuvre produite par une femme (quel que soit d'ailleurs le mérite de l'exécution) qui n'ait son expression; tandis que le sexe masculin, dont la main est généralement plus habile expose en masse des œuvres absolument nulles par l'idée et par le sentiment.

France quel a été le véritable motif de la retraite du cabinet Gonzalès Bravo. Quelques feuilles ont expliqué cette retraite par le refus qu'auraient fait les ministres de suspendre la vente des biens ecclésiastiques, et de créer, avec les biens non vendus, une dotation pour le clergé; mais les organes ministériels ont démenti formellement cette assertion, et il parait en effet douteux que ce remboursement catholique qui ruinerait les créanciers de l'Etat, et aggraverait la situation financière de l'Espagne, puisse constituer le programme du nouveau cabinet.

Ce qui enlève toute gravité politique à ce changement de personnes, c'est que la crise ministérielle s'est passée en famille, et que le concours des ministres sortants parait assuré aux ministres nouveaux. Le cabinet Narvaez se dit constitutionnel et modéré : c'étaient là, si nous ne nous trompons, les titres que se donnait aussi le cabinet Gonzalès Bravo, alors même qu'il mettait aux arrêts, par ordonnance, les sénateurs, les députés, les ayuntamientos et les journalistes. On sait que la modération politique chez les hommes d'Etat de la Péninsule, n'implique nullement la modération du caractère et la sérénité des passions. Le général Narvaez, qui devient aujourd'hui en Espagne la personnification du pouvoir constitutionnel et de la politique modérée, est connu pour le plus ardent, le plus audacieux, le plus irascible entre tous les fougueux Espagnols. Ce n'est sûrement pas dans le flegme, la mesure et la patience de cet homme d'état que l'Espagne peut trouver la garantie d'un retour à la légalité, à la sagesse gouvernementale et à la conciliation des partis.

Cependant, la présence de la reine-mère à Madrid, et l'influence bien connue qu'elle exerce sur les membres du cabinet Narvaez, doivent nous faire espérer que l'expérience des dernières années ne sera pas perdue pour l'Espagne, et que ses gouvernants sauront s'arrêter dans la voie de l'illégalité et des réactions.

Le caractère dictatorial du cabinet Gonzalez Bravo a pu être justifié par les embarras et les déchirements auxquels il a mis un terme; mais le calme dont jouit en ce moment l'Espagne, ne peut justifier et réclamer qu'un exercice régulier des pouvoirs représentatifs. Déjà la levée de l'état de siége, à Madrid, peut être considérée comme l'indice d'une meilleure tendance gouvernementale. Il y a tant à faire en Espagne pour améliorer les finances, les voies de communication, l'instruction publi-

nouvelle organisation du travail. Ainsi a conclu, notamment, le *Glaneur d'Eure-et-Loir*, qui, sous ce titre : *Extinction de la mendicité*, a publié un travail remarquable signé des initiales K. C., duquel nous extrayons les lignes suivantes :

Tous les systèmes combinés pour l'extinction de la mendicité supposent, dans leur exécution, que les pauvres trouveront, partout et toujours, un travail suffisamment rétribué. C'est réellement là le nœud de la difficulté. Dans beaucoup de localités, le seul travail qu'on puisse offrir aux pauvres est celui des routes ou des terrassements. Mais ces travaux n'emploient que des hommes; ils ne sont pas inépuisables, et d'ailleurs le chômage est forcé, par les temps de neige et de forte gelée, c'est-à-dire pendant la saison la plus rigoureuse de l'année; ces travaux sont fort mal rétribués, 50 à 75 centimes au plus par jour : ce salaire est insuffisant, surtout pour les individus qui ont une famille nombreuse, comme c'est l'habitude. Et pourtant les communes, en allouant cette modique rétribution, sont en perte, c'est-à-dire qu'elles gagneraient à faire faire les mêmes travaux par de bons ouvriers auxquels elle donnerait double paye; tant la tâche des indigents est mal remplie, tant leur travail est peu productif. C'est que la classe indigente, par suite de l'éducation détestable qu'elle a reçue, a une horreur invincible pour le travail qui, dans les conditions où il lui est présenté, n'a rien que de répugnant. Les moralistes ont beau vanter au peuple la beauté sublime d'une vie laborieuse; on ne voit pas que ces déclamations aient produit beaucoup de résultat; et la plupart des indigents ne travaillent que poussés par la faim; pour eux, le plus idéal de la vie, c'est l'existence insouciante et oisive du lazzaroune. Il est plus facile de tonner contre ces goûts dépravés que de les corriger. Une nouvelle école philosophique a sagement posé le problème social en se demandant tout d'abord si le dégoût du travail ne devait pas être attribué à la manière dont il s'exerce plutôt qu'à un penchant vicieux inhérent à la nature humaine, et si par conséquent le remède ne consisterait pas à entourer le travail de conditions qui lui donnent de l'*attrait*. Ces hardis novateurs, partant de cette donnée, ont tracé le plan d'une société-modèle, où travail et plaisir sont devenus synonimes, et d'où sont bannies la guerre, l'antagonisme, l'égoïsme, la fourberie, la pauvreté, et tous les fléaux qui affligent depuis tant de siècles la pauvre humanité.

La *Gazette de Cambrai*, qui a publié une série d'articles sur la question du *paupérisme*, n'était pas éloignée d'adopter les conclusions du *Glaneur d'Eure-et-Loir*, lorsqu'elle disait :

C'est par l'*organisation du travail* que l'on veut atteindre la pauvreté et la faire disparaitre. Organiser le travail, faire que chaque citoyen ait sa part

jet de loi relatif à l'instruction secondaire.

« Art. 5. Le certificat mentionné au paragraphe 1er de l'article précédent sera délivré à l'impétrant, dans l'arrondissement de sa résidence, par un comité spécial.

» Ce comité sera composé :

» 1° Du président du tribunal civil ;

» 2° Du procureur du roi ;

» 3° Du plus ancien curé désigné par l'évêque, ou lorsque l'aspirant appartiendra à une autre communion, d'un ministre de cette communion désigné par l'autorité consistoriale ;

» 4° D'un membre du conseil général du département désigné annuellement par ledit conseil ;

» 5° D'un membre du conseil d'arrondissement désigné annuellement par ledit conseil.

» Le comité statuera, dans le délai de deux mois, sur les demandes de certificats qui lui seront immédiatement transmises par le sous-préfet de l'arrondissement. Il ne pourra délibérer, s'il n'y a, au moins, trois membres présents. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

» A Paris, le président du tribunal civil pourra être remplacé, s'il y a lieu, par l'un des juges qu'il désignera, et le procureur du roi par l'un de ses substituts. Le membre du conseil d'arrondissement sera remplacé par un membre du conseil municipal.

» Art. 6, additionnel. Le dépôt du programme mentionné au paragraphe 3e de l'article 4 ci-dessus, sera renouvelé tous les ans. »

M. COUSIN demande que le certificat de moralité soit délivré dans le chef-lieu du département ou tout au moins que le sous-préfet fasse partie du comité.

M. DE BARANTE demande que l'évêque puisse délivrer ce certificat de moralité lorsque l'impétrant sera ecclésiastique et par le recteur lorsque l'impétrant appartiendra à l'Université.

M. PELET (de la Lozère). Le préfet est un agent du gouvernement trop direct; on pourrait craindre que les candidats ne fussent sous une influence politique. Je propose une nouvelle rédaction du cinquième paragraphe ainsi conçu : « 3° du plus ancien curé désigné par l'évêque ou lorsque l'aspirant appartiendra à une autre communion d'un ministre de cette communion désigné par l'autorité consistoriale. »

M. DE BROGLIE, rapporteur, combat cet amendement. Il ne faut pas descendre trop bas pour faire accorder un certificat de moralité, mais il ne faut pas non plus le demander à des gens qui ne connaissent pas l'impétrant. Ses concitoyens sont les plus aptes à juger. Je ne vois nullement la nécessité d'introduire dans le comité soit un évêque catholique, soit un ministre protestant.

Le très alerte critique du *Charivari* nous fait l'honneur de nous nommer aujourd'hui dans les termes les plus aimables. Pour répondre à sa courtoisie, nous l'allons quereller. Il s'agit de la capacité relative des sexes dans l'exercice des arts; notre confrère résume à peu près ainsi son opinion :

« Il ne nous répugne en rien de voir une femme peindre ou chanter, tandis qu'une buveuse d'encre est désagréable à la vue comme à l'esprit...

» La femme, en effet, est, par sa nature, un être de sentiment bien plus qu'un être de connaissance. L'auteur proprement dit, le lettré, le savant, vaut surtout par la connaissance ou la pensée; l'artiste, surtout par la sensation et le sentiment. Il en résulte que la femme artiste, qui fait de la peinture ou de la musique, semble obéir à sa nature, et que la femme *homme de lettres* parait la contrarier. De là, la répulsion qu'on éprouve pour elle comme pour un contre-sens, une espèce de monstre, tandis que c'est de l'attrait qu'on éprouve pour ce qui est logique et vérité. Les anciens ont fait les Muses femelles, il est vrai, mais aussi ils les ont fait vierges. Ils ne pouvaient pas plus comprendre que nous Thalie et Melpomène donnant de la bouillie à un poupon ou raccommodant les chausses d'Apollon au Parnasse. »

Voilà qui est singulièrement spirituel, et l'esprit a toujours raison en France. Dieu nous garde donc d'aller engager une lutte sur un terrain où nous serions battu, malgré l'excellence de notre cause. Deux mots seulement de rectification.

La femme *homme de lettres* est un monstre; nous sommes, à cet égard, tout-à-fait de l'avis du *Charivari*. Pour notre compte, nous n'avons jamais entendu défendre que la femme *femme de lettres*. Notre confrère a sans doute raison contre certains bas-bleus; mais il n'est pas juste de conclure d'un désordre, fruit des conditions actuelles de la société et de la fausse éducation des femmes, contre l'essor harmonique du génie féminin. En second lieu, le *Charivari* n'ignore pas que les femmes artistes n'ont qu'un médiocre attrait pour le ressarciement des culottes de leur époux, fût-il un Apollon au petit pied. Conséquemment, supposons que l'on parvint à épargner à un certain nombre de femmes, ayant du goût pour les travaux intellectuels, qu'on trouvât le moyen de leur épargner les soins du pot-au-feu et des chausses dont parle le *Charivari*, alors, apparemment, notre confrère ne verrait plus ni contre-sens ni monstre dans une femme tenant la plume. Nous serions dans le cas de la muse vierge.

Ainsi, nous nous trouvons parfaitement satisfait de cette concession, que l'idée d'une vierge muse est admissible, et il se trouvera encore qu'une veuve sans enfant pourra être poète, sans que la logique et le vrai en soient blessés. C'est déjà beaucoup, assurément; mais, en faisant appel à la bonne volonté du *Charivari*, nous sommes convaincu que notre très spirituel adversaire confessera que Mme de Staël et George Sand, auteurs proprement dits, très glorieux lettrés, sont pour lui des êtres humains très logiques et très vrais : or, toutes deux ont donné de la bouillie à des poupons; mais je doute fort qu'aucune des deux ait jamais raccommodé les chausses de leurs Apollons.

Parmi les hommes portraitistes : MM. Gallait, Winterhalter, Dedreux, Ange Tissier, Dubuffe, Alophe, Healy, Lehman, Mercadier, Célestin Blanc, Court, H. Scheffer, Daniel Favas, Boissard, Decaisne, Isidore Dupuis, J. Etex, Larivière, Charlier, de Piépape, Dehodencq. La noble tête antique de Mme la comtesse d'A... par M. Bartolini, de Florence; le bel enfant du général Bacon et la comtesse de Charlemont, par M. Christophus Moore, de Londres; le roi des Belges, par M. Geefs, de Bruxelles; le médaillon en bronze d'une jeune fille, tête d'un caractère très élevé, par M. Eugène Dubois; M. de Lamartine, par M. Brian; M. le docteur A... par M. Maggesi; M. Odilon Barrot, par M. Etex; Mme...... par M. Dantan ainé. Citons encore ici deux figures d'étude assez heureuses (enfants avec des chiens), par MM. Jéhotte et Gourdel.

Quelquefois on rencontre parmi ces figures étrangères des traits de ressemblance qui vous frappent au cœur. On a, par-delà les mers, une sœur à laquelle on a voué une affection qui est presque un culte, et ici, au Louvre, dans une des demoiselles B... on retrouve avec attendrissement des traits de l'image chère et absente. J'envoie mes remerciements au peintre, M. Aiffre, pour le bien qu'il a fait à mon âme.

Je connais un blond qui s'est épris d'une belle passion pour une des têtes charmantes exposées au Salon. Ici il y a un inconvénient. Il peut arriver que l'artiste ait prêté à son modèle une part de l'idéale beauté qui est en lui. Par exemple, allez voir dans la dernière tribune, avant de passer à la galerie des maitres, à gauche, sous le no 1694, un portrait de femme, en robe brune rayée. Vous imagineriez-vous jamais que c'est là l'original de *Needjmé* et de *Noémi*, ces deux ravissantes figures (pastel), de M. Vidal, deux chefs-d'œuvre? Lui trouvez-vous quelque air de parenté avec la merveilleuse tentatrice de M. Papety? Enamourez-vous donc de ces belles images, pour vous voir condamné à chercher l'original dans le royaume des fées, où voyagent les artistes-poètes!

Les pâtres de M. Charpentier nous ont mené fort loin, et Dieu sait, pour donner au lecteur cette sèche nomenclature, ce que j'ai passé d'heures à vivre avec toutes ces charmantes têtes qui sont au Louvre, allant incessamment des Orientales de M. Vidal au buste de Mme la comtesse d'A...; de la charmante brune de M. Pérignon à la petite mauresque de M. Charpentier; du beau portrait de Mlle Armide Lepeut, à celui de Mlle Gautier, ramené souvent malgré moi devant cet étrange portrait de Mme la princesse Belgiojoso, œuvre pleine de distinction, mais où manquent et l'animation et la grâce de l'original; enfin, revenant toujours aux charmants enfants de Mme la vicomtesse de B..., et m'arrêtant pour interroger fraternellement ce beau et noble regard reproduit par M. Aiffre.

Le tableau de M. Charpentier est un ouvrage d'une puissante exécution, et si l'on mettait cette toile dans une galerie de maitres, l'amateur non prévenu contre les modernes se laisserait aller naïvement à l'admiration. Les critiques ont, chaque année, l'habitude de crier que l'art s'en va, qu'il n'y a rien au Salon. Nous ne comprenons pas ce parti pris de mécontentement. Cette année, il y a eu plus de désespoirs que jamais au feuilleton. Comment ose-t-on bien, cependant, dédaigner un Salon qui contient toutes les vues d'Orient de M. Marilhat, entre lesquelles les *Arabes en Voyage* et le *Crépuscule*, sont des chefs-d'œuvre d'un ordre supérieur; le *paysage* de M. Corot, le *Calme sur la Méditerranée*, de M. Jean Aiwazowsky, l'*Automne* de M. Français, les merveilleuses fantaisies de M. Diaz, le *St-Hilarion* de M. Papety, la *Misère* et les *Pâtres* de M. Charpentier, l'*Amour de l'or* de M. Couture, les fleurs de M. St-Jean, les portraits de MM. Charpentier, Couture, Pérignon, Boulanger, les pastels de M. Vidal, le *Giorgione* de M. Baron, les *Hirondelles* de M. de Lemud, et dix autres œuvres considérables? Il est un tableau que les critiques ont affecté de dédaigner, c'est le *Saint Sébastien* de M. Antoine Etex, et l'auteur s'est vu dédaigneusement renvoyer à sa sculpture. Nous ne comprenons pas tant de légèreté à condamner une des œuvres les plus puissantes par le sentiment général, qui aient été produites depuis bien des années. Quelle désolation profonde, et dans le ton général et dans l'ordonnance! Comme on voudrait accourir avec ces saintes femmes pour relever ce jeune corps jeté avec tant d'audace au pied de l'arbre! Sans doute les faiseurs objecteront que le corps est trop rond, que l'exécution du bras gauche est mauvaise. Qu'importe l'imperfection de quelques détails, si l'œuvre est grande dans son ensemble, si l'artiste a touché le cœur.

Un autre ouvrage digne de grands éloges, c'est *le Malheur* de M. Gallait : une mère, pauvre et en haillons, pressant sur son sein deux petits enfants et implorant la Madone, suprême recours des affligés. M. Gallait a opposé à cette scène douloureuse la maternité riche et heureuse (*le Bonheur*). Cette jeune mère, souriant à ses enfants, est moins réussie; cette figure n'est pas exempte de recherche mignarde, et l'exécution est moins ferme. Le critique de la *Réforme*, M. Charles Blanc, a dit, à propos du *Malheur* de M. Gallait : « Nous n'aimons pas en peinture ces mo» ralités larmoyantes du drame bourgeois. » A quelques lignes de là, M. Blanc proclamait, à la gloire des écrivains démocratiques, qu'ils avaient faits triompher dans l'art le principe de *l'interprétation*. L'interprétation de quoi?... Emploie-t-on des mots sans les comprendre? Savez-vous une interprétation plus noble que celle contenue dans le tableau du peintre belge? Comment? l'artiste a religieusement senti le malheur de la pauvre femme du peuple qui, dénuée et désespérée, invoque Dieu quand la société l'abandonne; l'artiste fait un poétique appel à la charité, et des critiques, se disant philosophes, n'ont, pour payer son œuvre, que le dédain et le ridicule, et de pareils jugements trouvent place dans un des principaux organes du parti démocratique! En vérité, la logique est une chose rare. N'avons-nous pas vu le *National* faire querelle aux *Mystères de Paris*?

Le *Prisonnier* de M. Aimé de Lemud, est un remarquable ouvrage, d'un grand sentiment. C'est la triste pensée du poète : *Hirondelles que l'espérance*, etc. Il semble entendre aussi cette adorable mélodie de Mme Pauline Duchambje qu'on ne chante pas sans larmes :

> Voyez passer les hirondelles :
> Elles volent vers le pays.
> Ma mère, ah! que n'ai-je leurs ailes!...

Bien des œuvres de caractère religieux mériteraient encore notre attention : l'*Epizootie* de M. Odier, une tête de Vierge très excellente peinture de M. Ange Tissier; les *Chrétiens* maronites de M. Lehoux; la *Madeleine*, de M. Léo de Labarre; le *Dernier regret*, œuvre remarquable par l'expression de M. Alophe; la *Charité*, tableau important du même artiste; le *Saint-François d'Assise*, de M. Mouchy, qui a reproduit la scène miraculeuse peinte par La Hyre; le Grégoire XVI, dans l'église de Subiaco, de M. Montessuy; le *Mazeppa*, de MM. Boulanger et Louis Amiel.

Parmi les sculptures, nous distinguons particulièrement les *Enfants au Bénitier*, charmante pensée de Mme de Lamartine, très heureusement exécutée par M. Jouffroy; l'*Ecce Homo* de M. Ottin, et le *Christ aux Oliviers* de M. Dieudonné. Dans l'*Ecce Homo*, le sentiment de tristesse est simple et vrai; nous reprocherons un peu de raideur au torse, et un retour de draperie à plis pressés, sur la ceinture, qui nous semble d'un fâcheux effet. Le groupe de M. Dieudonné, vu de face, est d'une bonne disposition; la pose du Christ est d'une belle et profonde expression. Malheureusement, pour peu qu'on regarde le groupe par ses côtés, la ligne devient tout-à-fait désagréable. La draperie entortillant les jambes est maladroite. La *Madeleine* de M. Gechter offre des parties souples et gracieuses. L'arrangement des jambes donne au spectateur des imaginations lascives, ce que l'auteur aurait dû éviter, puisqu'il donnait à la sainte une occupation pieuse.

Pourquoi M. Gayrard serre-t-il à ce point les paupières de l'évêque d'Hermopolis? il semble qu'il fasse semblant de dormir. Pourquoi ce froncement de sourcils quand la bouche est si calme? pourquoi, surtout, cette imitation des vieilles statues couchées du moyen-âge? Ce n'est pas là de l'invention. La tête est d'un bon modelé, mais ces chairs-là sont trop vivantes; elles palpitent. C'est ainsi que l'unité manque trop souvent aux œuvres de nos artistes.

D. LAVERDANT.

opposition du ministère public devant le tribunal civil de l'arrondissement pour une des causes énoncées en l'article 8 de la présente loi, le déclarant pourra ouvrir immédiatement l'établissement projeté.

» Si le déclarant n'ouvre pas ledit établissement dans l'année de la remise des pièces, il ne pourra plus effectuer cette ouverture sans que les formalités prescrites n'aient été par lui renouvelées. » — Adopté.

» Art. 10. Il sera formé au chef-lieu de chaque académie un jury chargé d'examiner les aspirants au brevet de capacité pour la direction d'un établissement d'instruction secondaire.

» Ce jury sera composé comme il suit :

» Le recteur de l'académie, président ;

» Deux membres de la cour royale, par elle désignés, s'il existe une cour royale au chef-lieu de l'académie, ou, à leur défaut, le président et le procureur du roi près le tribunal civil de l'arrondissement ;

» Le maire de la ville ;

» Un ecclésiastique catholique désigné par l'évêque du diocèse, un ministre de chacun des autres cultes reconnus par l'Etat, désigné par l'autorité consistoriale, avec cette réserve que ledit ecclésiastique ou chacun desdits ministres n'assistera qu'à l'examen des candidats qui appartiennent à sa commission ;

» Le plus ancien des chefs d'institution secondaire dont l'établissement sera situé au chef-lieu de l'académie ;

» Trois membres choisis par le ministre de l'instruction publique parmi les professeurs titulaires des facultés et les citoyens notables. »

M. DE GABRIAC propose de retrancher, de l'article 10, le septième paragraphe ainsi conçu :

« Le plus ancien des chefs d'institution secondaire dont l'établissement sera situé au chef-lieu de l'académie. »

Et au paragraphe suivant, réduire à deux le nombre des membres qui devront être choisis par M. le ministre de l'instruction publique.

Cet amendement, après une discussion à laquelle prennent part MM. Villemain, de Barthélemy, Cousin, de Montalembert, de Broglie et Teste, est mis aux voix et rejeté.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 10 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les prisons.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN termine le discours qu'il a commencé hier. Il n'est pas opposé en principe au système cellulaire ; il voudrait seulement que ce système ne fût appliqué qu'à Paris et comme essai. Il a vu des militaires pleins d'énergie, presque abrutis après une détention qui ressemblait à la détention cellulaire ; si l'on applique ce système aux délits, il est à craindre que les détenus ainsi condamnés ne s'irritent en voyant qu'ils sont plus punis que les grands criminels.

Le plus grand inconvénient de la loi, c'est qu'elle ne laisse aucune garantie contre les abus que peut commettre l'administration. L'orateur cite à ce sujet quelques articles du règlement du Mont-St-Michel, desquels il résulte qu'il est sévèrement interdit aux prisonniers de faire connaître au dehors ce qui se passe dans l'intérieur des prisons.

M. VATOUT propose un amendement qui ne diffère de l'article du gouvernement que par la rédaction.

MM. LEGRAVEREND, LEMERCIER et **BOUILLAUD** présentent quelques considérations en faveur de cet amendement.

M. LÉON DE MALLEVILLE combat l'amendement de M. Vatout parce que le principe de la loi s'y trouve contenu.

L'orateur déclare qu'il a toute confiance dans les lumières de M. de Tocqueville, mais qu'il croit que la question n'a pas été assez étudiée.

On a fait des essais, nous dit-on ; mais on prétendait aussi en avoir fait pour la gélatine, et pendant dix ans les malades ont été exténués dans les hôpitaux par les effets d'une nourriture qui n'en était pas une. (Agitation.)

L'orateur croit aussi qu'il est impossible que l'éducation religieuse soit convenablement donnée aux détenus.

M. DUCHATEL lit un passage d'un rapport du directeur de la Roquette, dans lequel on explique les moyens employés pour instruire les enfants dans une sorte de parloir cellulaire au centre duquel se trouve une estrade.

M. DE MALLEVILLE croit qu'il est impossible que le travail fait dans les cellules puisse jamais être autre chose qu'un amusement, et qu'il est impossible qu'il soit productif.

M. DELESSERT. Les travaux des enfants à la Roquette sont beaucoup plus productifs que lorsque les enfants travaillaient en commun.

M. DE MALLEVILLE. Autre chose est d'occuper quelques enfants à la Roquette ou d'occuper la population de toutes nos prisons.

L'orateur lit des extraits d'un rapport de la société de Boston. Il en résulte que dans les prisons américaines, on a été obligé d'avoir recours à des moyens extortionnaires pour maintenir la discipline. Ces moyens sont la privation d'exercice, la privation partielle de nourriture, peine à la suite de laquelle plusieurs condamnés sont morts d'inanition ; la cellule ténébreuse ou le cachot, la douche, la camisole de force, enfin le baillon de fer dont l'orateur a parlé dans une précédente séance. Je sais bien, continue M. de Malleville, que vous avez l'intention bien ferme de n'avoir jamais recours à de tels moyens, mais on s'y trouvera conduit par la force des circonstances.

L'orateur cite encore le rapport d'un gardien de prison en Amérique qui fustigeait ses jeunes détenus, ce qui, disait-il, produisait un excellent effet. (Rires.)

Vous nous dites que vous n'appliquez pas le système d'Auburn et que vous n'appliquez celui de Pensylvanie que considérablement modifié ; mais pour que vous n'ayez pas besoin de recourir à ces punitions, il faut que vos modifications soient en mieux. Or, le régime alimentaire de Philadelphie est infiniment supérieur dans les prisons américaines ; l'espace qu'on accorde aux prévenus est plus vaste ; il en est de même des autres moyens pénitentiaires et moraux, et cependant ce système a produit tant de récidives, que l'on a été obligé de réclamer une législation spéciale. Le système en commun, nous dit-on, corrompt les détenus ; le système cellulaire en fait des hypocrites, il réduit les peines et par là augmente les chances de récidive.

On a tant besoin de trouver dans les faits des arguments en faveur du régime cellulaire, qu'on en invente qui disparaissent dès qu'on cherche à les vérifier. L'excellence du système cellulaire n'existe qu'en théorie, et la loi n'est qu'une étourderie de sang-froid. (Bruit.)

Toute l'Europe est disposée à nous considérer comme prêts à nous lancer dans toutes sortes d'étourderies, n'en faisons pas une de plus ; ne vous obstinez pas à demander l'application immédiate de ce système désastreux, car vous mettriez dans la nécessité de rejeter toute la loi ceux qui en acceptent une partie et qui la croient bonne en ce qui regarde les maisons départementales.

Dernièrement, j'ai pris des informations auprès de M. le ministre des finances, et j'ai appris que nos finances ne suffiront pour la construction des prisons...

Je ne reviendrai pas sur l'objection religieuse qui a été portée à la tribune par M. de Malleville ; tous les prêtres qui se sont occupés de la question ont répondu d'avance. Je ne m'arrêterai pas non plus sur les citations qui ont été faites des rapports de la société de Boston, cette adversaire acharnée du système cellulaire. Je pourrais répondre par la citation d'autres écrivains qui rendent justice au système pensylvanien ; mais ne vaut-il pas mieux s'en rapporter aux documents authentiques, aux rapports des inspecteurs pénitentiaires choisis chaque année par la magistrature, responsables devant le sénat, plutôt que de revenir à de misérables brochures sans caractère, écrites par des hommes sans responsabilité ? C'est ainsi qu'on a cité des faits d'aliénation mentale résultant de l'application du système cellulaire : vérification faite, on a reconnu que la plupart de ces aliénations se sont manifestées vingt-quatre heures après l'encellulement des détenus. (On rit.)

Le système dont nous demandons l'application n'est pas celui de Philadelphie ; c'est un système appliqué depuis quelque temps en France. Il est appliqué aussi dans une prison d'Angleterre où l'on n'enferme que les plus grands criminels, c'est-à-dire les plus réfractaires. Eh bien, dans cette prison où, selon M. de Malleville le maintien de la discipline doit être si difficile, sur cinq cents détenus, il n'y a eu, en un an, que cent cinquante punitions ; tandis que dans une prison voisine, organisée d'après le système d'Auburn, sur onze cents détenus, dix-huit mille punitions ont été appliquées en un an, dont neuf mille pour infractions à la loi du silence.

Il résulte aussi du rapport officiel fait sur cette prison, que le travail des détenus est très productif et leur moralisation très satisfaisante.

On nous dit d'attendre, d'expérimenter encore ; mais la loi ne permet d'appliquer le système cellulaire qu'à ceux qui auront été condamnés sous ce régime. Il se passera donc un long temps avant que le système puisse être appliqué généralement.

L'orateur termine en priant la chambre de ne pas rejeter ce système, et, subsidiairement, si elle croyait devoir le rejeter, d'appliquer le régime cellulaire plutôt aux criminels qu'aux détenus des maisons départementales.

M. POISAT proteste contre ce qu'a dit M. de Malleville sur la nutritivité de la gélatine (Rires.)

M. CARNOT lit un extrait d'un travail sur les prisons des Etats-Unis, tendant à prouver que le système pénitentiaire de Philadelphie ne produit pas de meilleurs résultats que le nôtre. (Aux voix ! aux voix !)

M. RESSIGEAC. J'aurais quelques observations sommaires à présenter à la chambre. (Aux voix ! aux voix !)

L'orateur quitte la tribune.

La clôture de la discussion générale sur l'art. 22 est prononcée.

L'amendement de M. Vatout, accepté par le gouvernement et la commission est mis aux voix et adopté.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Les condamnés aux travaux forcés seront renfermés le jour et la nuit dans des cellules particulières. »

La suite de la discussion sur l'art. 22 est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Demain à midi réunion dans les bureaux ; séance publique à une heure.

Extérieur.

Orient. — *Syrie.* — On écrit de Constantinople, 30 avril, au *Journal de Manheim* : On mande de Damas qu'on y a découvert une conspiration très répandue, qui avait pour but la mort de tous les Turcs et l'établissement d'un gouvernement indigène. Plus de 600 Arabes des plus distingués étaient impliqués dans le complot. Les Turcs ont été informés de ce qui se tramait par un des complices, qui depuis a été massacré dans les rues. A cette occasion, les troupes et les Arabes en sont venus aux mains, ce qui a coûté la vie à un grand nombre de personnes ; il y a eu aussi un grand nombre de blessés. Les instigateurs de la conspiration ont été tous arrêtés.

Afrique. — *Maroc.* — On écrit d'Algésiras, 24 avril, au *Correspondal* de Madrid : D'après des nouvelles de Gibraltar, l'empereur de Maroc a arboré l'étendard du prophète, dont il se dit le successeur dans l'occident, et appelé les vrais croyants à la guerre sainte. Il se serait dirigé ensuite vers la côte avec toutes les forces qu'il a pu réunir. Heureusement nos places sont à l'abri des tentatives des Marocains, mais notre honneur national est en péril. Comme il y a d'autres nations intéressées à se soustraire au despotisme de l'orgueilleux sultan, leurs forces maritimes pourraient suppléer à celles qui nous manquent.

Amérique. — Le paquebot des Antilles le Tweed est arrivé le 8 mai à Southampton ; les lettres et journaux n'ont pas encore eu le temps d'arriver ; mais nos agents particuliers nous apprennent qu'il apporte des nouvelles importantes du Mexique et de Saint-Domingue. Elles ne sont encore qu'à l'état de rapports individuels, et à certains égards contradictoires ; nous les mentionnons sous toutes réserves.

Le bruit général est qu'à Saint-Domingue, le général Hérard, à la tête des forces haïtiennes, a éprouvé un échec complet dans son attaque contre les insurgés de la partie espagnole. Le drapeau tricolore a été arboré par l'un des partis ; mais ici l'on ne s'accorde plus : les uns assurent que cette démonstration a eu lieu à Port-au-Prince ; les autres l'attribuent à la république dominicaine.

Les avis du Mexique ont quelque chose de plus positif. Le Twed a amené à son bord M. Goury, secrétaire de la légation française à Mexico, et porteur de dépêches importantes pour le gouvernement. Leur contenu reste inconnu ; mais, d'après le rapport des passagers, il paraît que plusieurs citoyens français ont été lâchement assassinés à Mexico ; et que des difficultés de la nature la plus grave ont surgi dans nos relations avec ce pays. En débarquant du Tweed, M. Goury est parti pour Londres, où il doit être arrivé le 8 au matin, et de là se rendre immédiatement à Paris. Nous ferons remarquer à cette occasion, qu'il eût gagné plus d'un jour en prenant la voie du Hâvre, puisqu'il eût pu le 9 au soir même descendre à l'hôtel des affaires étrangères.

On ne sait rien des Antilles. (*Journal du Hâvre.*)

— *Haïti.* — La *Gazette de la Jamaïque* du 8 avril, annonce qu'une sanglante insurrection a éclaté à Haïti. Le 31 mars dernier, les noirs, profitant de l'absence du général Hérard et des troupes qui étaient en marche vers Saint-Domingue, se mirent à massacrer les mulâtres. Abandonnée par son propre général, la garde nationale de la ville des Cayes,

...grégations politiques ? Si le contact d'un moine peut être regardé comme si funeste pour l'enfance, pourquoi ne pas demander le même préservatif contre les athées, les républicains, les communistes, les ennemis de Dieu, de la monarchie, de l'ordre social ?

— Suivant le *National*, M. Guizot, sommé par le *Journal des Débats* de prendre la parole pour répondre à M. de Montalembert, a obéi en serviteur fidèle. Il n'a rien dit que de très simple, de très juste ; mais son langage n'a eu ni l'éclat, ni la vigueur de son talent. Désormais, dit le *National* l'*Univers* et ses amis auront grand tort de s'attaquer à MM. Michelet et Quinet. M. Guizot n'a fait que résumer et affaiblir leurs leçons. Quoi qu'en dise le savant professeur d'autrefois, nous sommes loin de la réformation et de ses étroites catégories ; nous sommes en pleine révolution française. M. Guizot altère et dénature l'origine de cette révolution pour mieux accomplir l'œuvre perverse qu'il poursuit. On ne s'arme contre les congrégations que parce qu'on n'ose pas les dissoudre. Votre toile d'araignée n'arrêtera rien. Les jésuites vous connaissent. Entre eux et vous il n'y a que la différence de la robe.

Le même journal regrette que, malgré de nombreuses et chaudes promesses, la *Patrie* soit sur le point d'être mise définitivement aux enchères. C'est, à son avis, pour la gauche, une faute politique.

— Le *Constitutionnel* fait observer que M. Guizot, silencieux quand il y a quelque difficulté à persuader la chambre, vient de se donner la tâche facile de prêcher des convertis. Il pose un principe que le *Constitutionnel* invoquera plus tard. Plus d'établissements spéciaux, collectifs, privilégiés, s'écrie-t-il ; plus de corps distincts de l'Etat, plus de corporations ; et il oublie qu'il condamne ainsi l'art. 17 du projet qui confère des privilèges au corps ecclésiastique et accorde des immunités à certains instituteurs, en tant qu'ils sont prêtres.

Faits divers.

— On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« Par ordonnance royale du 14 avril 1844, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, au grade d'officier, MM. Salmon, lieutenant-colonel du 2e carabiniers ; Baillet, major du 4e cuirassiers ; Humbert, chef d'escadron du 9e ; Dornier, chef d'escadron au 3e dragons ; Boiteux, major du 5e, même arme ; Cornil, chef d'escadron au 7e id. ; de Channe, major du 12e id. ; Partouneaux, colonel du 1er lancier ; Julien, colonel du 6e, même arme ; Digeon, major du 9e chasseurs ; Lemyre de Vilers, lieutenant-colonel du 11e id. ; Darloz, chef d'escadron au 13e id. ; Pelletier Descarrières, colonel du 3e hussards ; Dormoy, colonel du 4e id. ; Manuel, major du 1er chasseurs d'Afrique ; Crestey, major du 4e id. ; Boyer, chef d'escadron (escadrons de Bône).

— Le *Bulletin des Lois* contient la nouvelle loi sur les patentes. Le texte de cette loi et les tableaux qui y sont annexés forment trois feuilles in-8°.

— Il résulte d'un relevé fait par la préfecture de police, que le nombre des passeports visés depuis le commencement du mois s'élève à plus de 300,000. La population de la capitale est donc augmentée de plus d'un tiers par suite de l'exposition de l'industrie.

— On écrit de Flers au journal le *Haro de Caen* :

Notre nouvel évêque faisait, dimanche dernier, sa tournée pastorale dans notre ville. La foule encombrait l'église ; elle était si pleine que plusieurs personnes s'étaient placées dans les tribunes. Tout-à-coup une terreur panique, provoquée par le craquement d'une tribune en bois, se répandit parmi les personnes qui l'occupaient. Sans nul doute si chacun fût resté à sa place il ne serait pas arrivé d'accident. Mais chacun s'étant porté en toute hâte vers l'escalier, il y eut pêle-mêle et confusion. Beaucoup d'assistants furent blessés, et nous avons même à déplorer la mort de sept personnes.

— Sur les 86 départements dont on se compose la France, 84 ont concouru à l'exposition de 1844 ; deux départements seulement n'y ont pas pris part : ce sont ceux de la Corse et du Lot. En revanche, on y voit figurer quatre de nos possessions d'outre-mer ; l'Algérie, la Guadeloupe, Pondichéry et Bourbon.

— Le *Moniteur* de ce jour contient une circulaire de M. le ministre de la justice aux procureurs généraux, explicative de la nouvelle loi sur la police de la chasse, adoptée par les chambres et sanctionnée par le roi.

— Dans la nuit de mardi dernier, le Théâtre-Royal de Manchester a été la proie des flammes. Vu l'impossibilité de sauver l'édifice, on s'est borné à préserver les quartiers voisins. La seule victime humaine du désastre est un pompier qui se trouvait sur le toit lorsqu'il s'est abîmé. La cause de cet incendie n'est pas connue. (*Globe de Londres.*)

— Le feu qui a été mis dans les plantations du prince Albert, à Bugshot, a ravagé près de 700 acres. Il y a eu un moment où les flammes couvraient une superficie de deux milles de longueur sur un mille de largeur, le vent ayant favorisé la propagation de l'incendie. Des sapeurs et

Le lendemain, M. X... se rendit à l'hôtel. Mais quelle fut sa surprise en rencontrant, au lieu de la comtesse, l'amante délaissée! Il voulut sortir, mais la retraite lui était coupée; une main, que la colère avait rendue vigoureuse, avait fermé la porte. La conversation ne fut pas longue. La demoiselle R..., le pistolet au poing, menaça l'infidèle de lui brûler la cervelle, s'il ne lui souscrivait pour 6,000 fr. d'effets. M. X... s'élança à la fenêtre, brisa le vitrage et appela du secours. On monta rapidement; la porte fut enfoncée, et la furieuse amazone fut arrêtée.

M. le commissaire de police saisit dans une commode les effets tout préparés sur papier timbré.

La demoiselle R... a vainement allégué, pour se justifier, que le pistolet n'était pas chargé. Bien que ce fait fût vrai, la demoiselle R... a été écrouée au dépôt de la préfecture de police.

(*Droit*, journal des Tribunaux.)

—Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud sont annoncées pour dimanche prochain, 12 mai. L'administration du chemin de fer de la rive gauche a fait établir une *route de communication* aussi utile qu'agréable, et éclairée le soir, qui conduit en huit minutes de la station de Bellevue au parc de Saint-Cloud, en passant au-devant de la manufacture royale de porcelaine.

La faveur dont cette voie de communication a été l'objet l'été dernier, ne peut que se reproduire dimanche prochain, et pour satisfaire aux nombreuses demandes des voyageurs qui craignent l'encombrement et l'attente par une autre voie, l'administration fera partir des convois supplémentaires, suivant les besoins du service.

Les omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer, sont établis : au Carrousel, hôtel de Nantes; rue Feydeau, 5; rue du Vieux-Colombier, 6; place du Palais-de-Justice, 5; rue François-Miron, 2, et rue Saint-Martin, 256. Les Tricycles conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer, rive gauche.

— La société paternelle qui a fondé la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, pour les jeunes détenus, acquittés comme ayant agi sans discernement, tiendra sa séance annuelle le dimanche, 12 mai, à onze heures et demie précises, dans la salle du Trône, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur.

MM. les membres fondateurs et souscripteurs sont priés de vouloir bien y assister.

TRIBUNAUX.

LES AVOCATS ET LES MOUSTACHES.

On lit dans la correspondance particulière de la *Gazette des Tribunaux*, sous la rubrique de Clermont-Ferrand, 6 mai :

« La plus étrange des consultations vient d'être demandée aux conseils de l'ordre des avocats de Riom et de Clermont, par trois avocats d'un tribunal voisin; et les faits qui lui ont donné naissance méritent assurément d'être consignés.

Trois avocats du tribunal de ..... plaidaient depuis assez long-temps avec

vins en gros, rue de la Prison. Une partie de 320 fûts avait été saisie sur le port, et les dégustateurs de l'administration avaient, dans leur rapport, déclaré que ces vins étaient falsifiés et coupés de 6/10e de cidre, de 3/10e de vin commun et d'un 10e d'eau.

Le tribunal de simple police, saisi du jugement de cette affaire, avait ordonné une nouvelle expertise par trois experts dégustateurs, auxquels avaient été adjoints trois chimistes, MM. Barriot, Payen et Chevallier. Ces experts ont reconnu que les vins en question ne contenaient pas de cidre, mais qu'il y avait eu addition d'eau dans la proportion de 1 à 2 dixièmes, et que cette eau ajoutée était de mauvaise qualité et avait donné au mélange un goût de croupi.

Par suite de ce rapport, l'affaire est venue hier à l'audience du tribunal de simple police, et a été plaidée avec une solennité inaccoutumée dans cette enceinte, où se débattent d'ordinaire de si minimes intérêts.

Me Marie a plaidé pour M. Renaud, que l'addition d'eau simple ne constituait pas une falsification punissable.

Mais, sur les conclusions de M. Fouquet, commissaire de police, remplissant les fonctions du ministère public, M. Louvet, juge de paix du 10e arrondissement, tenant l'audience de simple police, a décidé que l'addition de l'eau ajoutait au vin une plus grande quantité de matières putrescibles, en facilitait la détérioration, et constituait la falsification prévue par le paragraphe 6 de l'art. 475 du Code pénal. En conséquence, M. Renaud a été condamné à 10 francs d'amende; la confiscation des trois cent vingt fûts a été prononcée, et il a été ordonné qu'ils seraient répandus sur le port, devant le Jardin-des-Plantes.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 MAI.

BRIÈRE, ancien comm. en marchandises, r. Thévenot, 15 bis. Juge-com., M. Milliet; synd.-prov., M. Defoix, r. St-Lazare, 70.

POIRIER, tapissier march. de meubles, r. Nve-du-Luxembourg, 35. Juge-com., M. Cornuault; synd.-prov., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

DUBENING, charron serrurier, r. du Bac, 123. Juge-com., M. Pillet aîné; synd.-prov., H. Huet, r. Cadet, 1.

PLAINCHAMP, charcutier, à Boulogne. Juge-com., M. Méder; synd.-prov., M. Henrionnet, r. Cadet, 13.

DULCHÉ, mécanicien, faub. du Temple. Juge-com., M. Méder; synd.-prov., M. Maillet, r. des Jeûneurs, 14.

Bourse du 10 mai 1844.

Les fonds français sont restés stationnaires.

Le 3 0/0, qui avait d'abord monté à 84 50 sous l'influence de la hausse des consolidés, est presque immédiatement redescendu à 84 40.

Il y a eu hausse sur les chemins de fer, excepté sur celui de la rive droite, qui a baissé de 11 25.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1037 50, 1040. — Belge, 1842, 108 1/4. Esp. passive, 6 1/8; — id., 3 0/0, 35 3/4; — id. (nouv. différés), 11. — St-Germain (obl. nouv), 1230. — Strasbourg (obl.), 1227 50. — Jouissance Quatre-Canaux, 140.

Fin courant : Naples, 102 60, 102 50.

Rouen... 27 3/8. | 3 1/8 de 6 à 12 mois.

Orléans... 10 1/8. | 3 1/8 à 6 mois.

Hâvre. . . . 2d 1/8.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 84,00; juin, 84,00 à 85,00; 2 mois d'été, 87,00 à 88,00; 4 derniers mois, 90,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 92,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 76,75 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 73,00, 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 77,00 à 76,00; avril, 00,00 à 00,00; 3 mois d'été, 76,00 à 77,00; 4 derniers mois, 75,00 à 77,00; 4 premiers mois, 1845, 70,00 à 71,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 19 1/2 à 20 0/0.

SUIFS (les 50 kil).

SUIFS de place disp., de 56,00 à 56 75.
— 4 derniers mois, 60 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles, 57,00 à 00,00.
— 4 derniers mois, 60,00 à 61,00, aussi sans affaires.

Spectacles du 11 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Louise de Lignerolles. Les Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON.—Caprices de la Marquise. Paméla Giraud.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Clémence. Carlin de la Marquise. Une Dame.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—3 Polkas. Sirènes. Gamin. Meûnière.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Alberta. Zélia. L'oncle. Belle-Amélie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Ravel. Rosière. Bas-Bleus. Paris. Orléans.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Main Droite et la Main Gauche.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Jacques le Corsaire. Toupinel.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.
6 h. 1/2 FOLIES.—Léonide. Grisette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

9 Mai.			10 Mai.		
Arrivages	2320 q.	20 k.	Arrivages	1707 q.	72 k.
Ventes	2813	55	Ventes	1523	63
Restant	13643	45	Restant	13827	54
Cours moyen		37,83	Cours moyen		38,19
Cours-taxe		37,97	Cours-taxe		38,01

Cote administrative.

9 Mai.				10 Mai.			
Gr.	35 q.	51 k.	41,00 à 35,40	Gr.	40 q.	99 k.	30,95 à 34,15
1re	965	55	38,20 à 40,10	1re	864	49	38,20 à 40,10
2e	682	95	35,05 à 37,75	2	536	21	35,05 à 37,90
3e	37	56	29,95 à 31,85	3e	1	57	31 85 à 00,00
4e	21	28	21,20 à 28,05	4	9	42	26,75 à 00,00
Al.	904	86	23.90 à 48,50	Al.	39	25	26.30 à 00.00

SOISSONS, 4 Mai. — Farine, 1re : 32,50 à 33,12.

DOUAI, 4 Mai. — Farine, 1re : 35,00; 2e : 32,00.

LILLE, 8 Mai. — Farine, 1re : 35,37. — Son : 8,00.

CHATEAUROUX, 4 Mai. — Farine, 1re : 40,25; 2e : 38,99; 3e : 30,82.

Cours des Céréales (par hect.).

GALLARDON, 4 Mai. — Froment, 1re : 19,30, 2e : 18,71; 3e : 18,10. — Méteil : 16,30 à 16,90. — Seigle : 12,00. — Orge : 10,00. — Avoine : 7,50.

ARRAS, 8 Mai. — Froment blanc : 18,00 à 19,50. — Froment roux : 15,50 à 19,25. — Seigle : 10,50 à 11,75. — Escourgeon : 12,00 à 14,00. — Avoine : 6,00 à 6,75. Marché peu approvisionné. Vente lente pour les blés, ainsi que pour les seigles. Les escourgeons moins demandés, les avoines sans changement.

LILLE, 8 Mai. — Froment blanc, 1re : 21,02; 2e : 20,16; 3e : 19,24. — Froment roux, 1re : 19,00; 2e : 18,28; 3e : 17,59. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Avoine : 8,50 à 9,25.

BAR-LE-DUC, 7 Mai. — Froment, 1re : 16,00; 2e : 15,50; 3e : 15,00. — Avoine : 6,75.

NANTES, 6 Mai. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 20,96; 3e : 19,79. Prix moyen : 20,62. — Seigle : 13,95. — Orge : 11,75. — Sarrazin : 11,22. — Maïs : 9,50. — Avoine : 9,45.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, 8 mai. — Haricots de Soissons : 30,65; do Liancourt : 20,00 à 22,00; do ordinaires : 21,35; do Suisses blancs : 20,00; do Suisses rouges : 18,65 à 21,33; do nains : 13,30 à 18,00. — Pois cassés : 30,00. — Lentilles Gallardon : 34,65 à 40,00; do de pays et autres : 23,55 à 28,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché St-Antoine du 10 Mai.* — Foin, 1re : 46,00 à 48,00, 2e : 42,00 à 44,00; 3e : 38,00 à 40,00. — Luzerne, 1re : 43,00 à 44,00; 2e : 40,00; 3e : 36,00. — Regain de luzerne, 3e : 32,00 à 34,00. — Paille de blé : 23,00 à 24,00. — Paille de seigle : 24,00 à 26,00. — Paille d'avoine : 34,00 à 35,00; 2e : 32,00.

Marché d'Enfer du 9 Mai. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Paille de blé, 1re : 23,00 à 24,00; 2e : 21,00 à 22,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a pris le 8 de ce mois un arrêté dont nous reproduisons les principales dispositions.

A partir de 1845 il sera décerné chaque année, le mercredi d'avant Pâques, à Poissy, des primes et des médailles d'encouragement aux propriétaires et aux producteurs des bestiaux reconnus les plus parfaits de conformation et de graisse.

A chacune des primes, dont nous donnons le tableau, sera jointe une médaille d'argent, et des médailles d'or seront décernées aux agriculteurs qui auront fait naître les animaux primés. Le concours sera jugé par un jury composé de quatre propriétaires producteurs, trois agents de l'administration et trois membres du syndicat de la boucherie de Paris. Les animaux seront divisés en trois classes, et chaque propriétaire ne sera admis à faire concourir qu'un lot dans chaque classe. Ces lots seront de 20 animaux de même race et du même âge, qui devront être nés et élevés en France. L'éleveur devra les amener lui-même et justifier qu'il possède les bœufs depuis un an au moins, et les moutons depuis six mois.

On peut se procurer au ministère et à la mairie de Poissy les modèles de certificats, et y prendre connaissance des dispositions accessoires de cet arrêté.

1re CLASSE.

BOEUFS.		MOUTONS.
4 ans au plus, quel que soit le poids.		36 mois au plus, quel que soit le poids.
1re prime.	1,200 fr.	600 fr.
2e	1,000	500
3e	800	400
4e	600	000

2e CLASSE.

800 k. au plus, quel que soit l'âge.		50 k. au plus, quel que soit l'âge.
1re prime,	1,000	600
2e	900	500
3e	700	400

3e CLASSE.

700 k. au plus, quel que soit l'âge.		49 k. et au-dessous quel que soit l'âge.
1re prime,	800	600
2e	700	500
3e	500	400

Les animaux de 1re classe primés ou non pourront concourir dans les autres, pourvu qu'ils réunissent les conditions de poids exigées.

(Extrait du MONITEUR du 10 mai.)

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 9 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1696	1119	18	1 22	1 10	» 96
Vaches....	49	48	1	1 12	» 96	» 80
Veaux.....	837	837	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	7653	7116	537	1 44	1 26	1 08

PARIS, *halle aux veaux du 10 Mai.* — Veaux amenés, 954; vendus, 950, à 1,80—1,60—1,40. — Vaches amenées, 140; vendues, 128, à 1,20—1,10—0,94. — 11 taureaux, tous vendus : 1,10—0,94—0,78.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS, *marché aux porcs du 9 Mai.* — Porcs amenés, 680; vendus, 525, à 1,30—1,20—1,10.

Marché aux veaux du 10 Mai. 810 veaux tous vendus : 1,60—1,40—120.

Marchés étrangers. SMITHFIELD, 6 Mai.

Bœufs communs,	0,86 à	0,92
do 2e qual.	0,98	1,09
do prime grosse race,	1,15	1,27
do prime écossais,	1,32	1,38
Moutons communs,	0,86	0,92
do 2e qual.	0,98	1,09
do prime grosse laine,	1,09	1,15
do prime South-Down.	1,20	1,27
Agneaux,	1,73	2,20
Veaux, gr. c.	1,15	1,44
do prime fins,	1,60	1,62
Grands porcs,	1,04	1,27
Petits cochons,	1,04	1,50

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS, *halle du 10 Mai.* — Agneaux : 10,00 à 25,00. — Lièvres : 4,00 à 5,00. — Lapins : 1,10 à 2,60. — Chevreaux ou cabris : 2,00 à 5,50. — Dindes : 2,00 à 7,00. — Oies : 3,00 à 3,25. — Chapons : 3,00 à 7,50. — Poules et poulets : 1,00 à 4,25. — Canards et canetons : 1,75 à 5,50. — Perdrix : 1,50 à 2,50. — Pigeons : 0,25 à 1,05. — Cailles : 1,00 à 1,50.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

centre des intérêts et des lumières, ... tion de ces intérêts et de ces lumières, ... fier sans cesse sa base fondamentale.

Rendons aujourd'hui cette pensée plus saisissante.

Au temps de splendeur monarchique, sous Louis XIV et sous Napoléon lui-même, toutes les forces vives du pays concouraient, bon gré mal gré, à l'œuvre gouvernementale. Le clergé, en allié dévoué, prêtait à l'autorité politique la sanction de l'autorité divine. L'armée ne devant son existence qu'au chef de l'Etat, était prête à défendre ses moindres caprices contre le pays lui-même. A défaut de la tribune qui n'existait pas, la littérature, la science, la finance, et l'industrie elle-même ajoutaient leurs lumières, leurs richesses et leur lustre au prestige du pouvoir, et, grâce à sa protection, prenaient essor vers leur propre puissance. La nation toute entière se personnifiait dans un homme prédestiné. Le pouvoir était le patron, et le tuteur né des efforts qui avaient pour but la grandeur nationale. Si les gouvernants abusaient souvent de la faiblesse du peuple pour augmenter leur propre puissance, ils lui offraient au moins dans quelques actes glorieux une compensation morale à leur despotisme. La théorie du *pouvoir pour le pouvoir* avait pour excuse alors l'incurie et l'ignorance des masses. Tant que le peuple résignait par son abaissement la gestion de ses propres destinées, l'autorité absolue de ses chefs était légitime, et l'intérêt du pouvoir pouvait consister en effet à s'isoler du peuple et à régner sur lui par la défiance et par la crainte.

Aujourd'hui, le pouvoir est devenu l'expression électorale de 200 mille propriétaires et l'expression législative de 700 personnes, et cependant il est moins puissant et moins populaire que lorsqu'il était l'expression vivante d'un seul homme. Aujourd'hui, la plupart des forces vitales, des éléments sociaux du pays, loin de concourir à l'œuvre gouvernementale, la tiraillent, la contrarient, la combattent incessamment de leur opposition anarchique. Aujourd'hui, la souveraineté et la liberté du monarque sont presque aussi fictives que la liberté et la souveraineté du peuple. Il n'y a de souveraineté et de liberté réelles que pour la classe riche, qui nomme et forme la chambre élective, et qui par conséquent impose les lois au pays et les ministres à la couronne. C'est au sein de la chambre élective qu'on se targue à la fois de l'intérêt du pouvoir royal pour résister à l'émancipation politique du peuple, et de l'intérêt du peuple lui-même pour s'opposer aux prérogatives du pouvoir et de la royauté. C'est entre cette *résistance* d'une part et cette *opposition* de l'autre, entre ces deux sortes de pressions qu'exercent sur la bourgeoisie le peuple et la royauté, que le pouvoir s'immobilise, se neutralise, et que les intérêts généraux de l'Etat et du peuple se trouvent sacrifiés à quelques intérêts égoïstes.

Aujourd'hui, la religion et son clergé, qui soutenaient naguère de leur puissante influence la domination du pouvoir sur les masses, ont rompu ce pacte de dix siècles, et combattent ouvertement et sourdement l'action de l'Etat, dans l'intérêt des croyances traditionnelles. L'armée, instrument autrefois si servile, se recrutant aujourd'hui au sein des libertés publiques, se sent plus attachée au peuple qu'au pouvoir, et se refuserait à tout concours aveugle, à toute œuvre d'illégalité ou de despotisme. La voix de la presse, aux tendances générales de la littérature, à l'enseignement nouveau de la science, aux réactions du clergé, aux exigences de l'industrie, du commerce, et de la banque, etc., etc., c'est mille fois folie! C'est chose au-dessus non-seulement de la force humaine, mais encore de l'imagination des Titans de la fable. Eh bien! c'est ce que tente le pouvoir actuel; c'est à ce travail de Sisyphe qu'il perd depuis quinze ans, on peut même dire depuis trente ans, le temps et la destinée de la France. C'est à la gloire de cette résistance que M. Guizot, entre tous les hommes d'Etat modernes, brûle d'attacher son nom et le dernier souffle de sa poitrine!...

Cependant, qu'on le sache bien, le pouvoir et M. Guizot lui-même cèdent encore plus qu'ils ne résistent ou, pour mieux dire, ils ne résistent qu'afin de céder. C'est même dans ses concessions plutôt que dans ses résistances que se révèlent les tendances les plus périlleuses du pouvoir actuel. Certain de trouver quelque appui contre le peuple dans le sein de la haute bourgeoisie, le pouvoir résiste bravement à tous les efforts et à toutes les espérances des populations souffrantes; mais dédaigneux de l'appui du peuple, il est sans force pour résister aux prétentions de la haute bourgeoisie elle-même. Le pouvoir a tout le courage nécessaire pour dissoudre à coups de fusil une coalition d'ouvriers affamés, mais il a aussi toute la faiblesse nécessaire pour renoncer à l'union douanière avec un pays voisin, au simple signe d'une réunion de riches manufacturiers. Il a la hardiesse de refuser obstinément toute réforme électorale, toute extension de droits politiques et sociaux au peuple, mais il a, en revanche, la lâcheté, aux premières sommations des compagnies financières, d'abandonner l'honneur et le bénéfice de l'exploitation des grands travaux publics. Il fait la sourde oreille, pendant quinze ans, aux vœux quotidiens de la presse, aux inspirations de la littérature, aux nombreuses découvertes de la science, aux projets d'amélioration et d'organisation qui portent le cachet du génie et qui réclament la simple épreuve de l'expérience; mais il gorge ses affidés politiques et électoraux de faveurs et de sacrifices; il consent à ne faire que des moitiés de lois, des quarts de lois, des dixièmes de lois pour ménager les susceptibilités de *sa caste*; il subit toutes les humiliations parlementaires et diplomatiques plutôt que de *résister* un seul instant aux coalitions des aristocraties françaises ou étrangères.

Quand un pouvoir en arrive là, après deux révolutions politiques comme celles de 89 et de 1830, il appelle encore une révolution sociale par toutes les forces de la fatalité qui le pousse.

Les hommes d'Etat qui s'aheurtent ainsi dans le courage de l'impossible ou dans les vanités de la faiblesse, ont-ils réfléchi un seul instant à ce que leur donnerait de puissance et d'autorité morale un changement calme de politique en harmonie avec les changements calmes qui se sont opérés, depuis quinze ans, dans les masses? Ont-ils pesé dans la balance de l'observation et du raisonnement ce qu'ils enlèvent à leur pouvoir d'éléments de force, de durée, de vérité et de justice, en repoussant loin d'eux ce qui fait la force, la durée, la vérité et la justice du pays lui-même? Ont-ils songé à ce que serait devenue la France si elle s'en était ... Qu'on enlève seulement à l'Italie, à la Russie et à l'Amérique les vaudevilles politiques de M. Scribe, et qu'on nous dise ce que serait ensuite à elle seule, dans l'esprit de ces peuples, la politique étrangère de M. Guizot?

Mais supposez plutôt que le pouvoir, sous l'inspiration d'une lumineuse insomnie, reconnaisse qu'il a fait fausse route; supposez qu'il admette que l'opposition aveugle et acharnée qu'il rencontre encore dans la chambre et dans la presse n'est plus motivée et entretenue que par ses propres fautes; supposez qu'il comprenne que l'intérêt de la royauté et du pouvoir même, dont elle est la personnification utile, se trouve, sinon dans son alliance exclusive avec le peuple contre les prétentions de la haute bourgeoisie, au moins dans l'élargissement de la représentation politique, de manière à reconquérir, par l'appui du peuple, tous les éléments d'autorité que l'empiètement de la haute bourgeoisie lui enlève; supposez que le gouvernement de juillet mette demain autant d'énergie à prendre l'initiative des améliorations populaires, à résoudre, au profit des masses, les questions d'économie sociale, qu'il en met aujourd'hui à étouffer sur ce point les tendances généreuses de la bourgeoisie elle-même:—et jugez quelle transformation heureuse le pouvoir de ces hommes subirait aussitôt! Imaginez-vous cette dynastie contre laquelle s'élève, après tant de préventions et d'attentats, une redoutable concurrence, et ce ministère si menacé, si humilié, si vilipendé à chacun de ses actes; imaginez-les, substituant tout d'un coup à leur politique de *défiance de l'intérieur*, une politique de *confiance dans le pays*, prenant à cœur l'organisation du travail et les intérêts de l'industrie, comme ils ont à cœur aujourd'hui les fortifications de Paris et l'organisation de l'armée, s'inspirant de tous les puissants travaux de la science pour les faire servir au progrès de la société entière, comme ils s'ingénient aujourd'hui des moyens de glacer les sentiments généreux, de neutraliser les grands dévouements à des convictions nouvelles;—et dites-nous ensuite si la légimité de cette dynastie et l'autorité de ces ministres pourraient être désormais méconnues? Figurez-vous enfin le pouvoir à la tête de toutes les institutions et de toutes les grandes manifestations du pays, les encourageant, les régularisant toutes, au lieu de les méconnaître et de les réduire, donnant lui-même, par ses paroles, par ses écrits et par ses actes, le ton à la pensée, à la parole et à l'activité de la nation entière;—et dites-nous si ce pouvoir, appuyé sur le concours et l'assentiment populaire, pourrait être comparé le pouvoir historique basé sur l'obéissance et la crainte; si la France de Louis-Philippe, ainsi transformée, ne laisserait pas loin derrière elle, dans le respect et l'admiration des peuples, la France d'Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon!

La discussion s'est engagée aujourd'hui à la chambre des députés sur un amendement de M. Vatout, tendant à soustraire au régime cellulaire les prisons centrales et départementales. La discussion se traînait sans intérêt, lorsque M. de Peyramont est venu la ranimer. M. de Peyramont est un orateur de talent, mais il se place

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LETTRE AU RÉDACTEUR DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Milan, le 2 mai 1844.

Monsieur,

Je viens de lire, dans un des numéros de votre journal, un feuilleton sur l'Italie qui contient certaines formules bien connues de commisération, que je ne puis prendre mon parti de lire, ni d'entendre de sang-froid. Elles ne me sont pourtant guère épargnées, car il n'est pas un petit touriste, si mince qu'il soit, qui, après avoir mis le bout du pied sur les Alpes, ne s'écrie, avec l'auteur de l'article en question: *Italiam! Italiam!* et ne débite ensuite toutes les banalités de rigueur sur l'abaissement de l'ancienne maîtresse du monde, sur ses flancs déchirés, sur ses fils dégénérés, au sang appauvri, etc. Vous voyez que je suis au courant. J'espérais, en m'abonnant à votre journal, me mettre à l'abri de ces injures plus déclamatoires que neuves. Vous avez autre chose à faire qu'à répéter des jugements aveugles et des injures directes. Si vous voulez vous occuper de l'Italie, pourquoi n'est-ce pas pour lui rendre la justice qui lui est due; pour faire ressortir les côtés nouveaux et vrais de questions qui n'ont jamais été envisagées avec liberté ni impartialité? Pourquoi ne pas être sérieux? Hélas! hélas! pourquoi courir après l'esprit, et emprunter pour cela certaines jambes peu exercées? Mais, pardon, Monsieur, ce n'est pas une leçon que je prétends vous faire; c'est mon pays que je ne puis voir traiter avec cette légèreté de manière, même dans un feuilleton lorsqu'il tombe sous mes yeux.

Je commence par la première colonne du feuilleton, et je m'aperçois qu'il n'y a rien à répondre. Les articles comme celui-là sont perfides. Ils sont composés de grands et gros mots. On croit, en les lisant, tout d'abord, signifient quelque chose; mais si l'on se fâche, si on prend l'article à partie, si on entreprend de répondre, si l'on soulève et écarte les mots, ces mots résonnants, pour découvrir les idées, on est tout surpris de ne trouver que fort peu de chose. Un grand conteur nous a montré jadis un chevalier errant, venu quelques siècles trop tard, s'escrimant contre des moulins à vent, et le public n'a senti que le ridicule du chevalier; moi, je trouve que, dans cette affaire-là, le tort est en grande partie aux moulins à vent, qui, sans doute, se démenaient autrement que les simples moulins à vent n'ont coutume de le faire, et qu'n'étaient pas fâchés, je le parierais, de passer une fois pour des géants.

M. de Pompery pousse, en commençant, des cris déchirants au sujet de cette pauvre Italie. « Reine découronnée, veuve d'un passé glorieux, tu as atteint le premier âge de la décomposition organique. Tes flancs d'esclave sont écrasés par le poids de l'esclavage. Tu dors à l'abri d'un bâton (charmant abri!) Les longs voiles de l'ignorance s'épaississent autour de ta couche funèbre, etc., etc. » — Les images ne manquent pas.

Mais voici le côté positif de l'article: « Réellement, c'est ainsi que » s'exprime M. de Pompery, l'Italie est aujourd'hui dégradée dans son » sol et dans ses habitants. Le travail ne féconde plus ses entrailles; le » soleil la brûle; ses fleuves se précipitent en torrents pour la ravager, » ou n'offrent, en été, aux regards attristés, que de larges et affreux » lits de pierres. Plus de forêts, plus de verdure, plus d'arômes salutaires; mais des montagnes nues, de la poussière et des plaines desséchées ou marécageuses. »

J'en reviens à mon chevalier errant, et il me vient une idée: c'est, comme je l'ai déjà dit, que les moulins à vent voulaient singer les géants, et que le bon chevalier s'en étant aperçu, avait entrepris de les faire rentrer dans l'ordre. — En lisant la phrase que je viens de citer, je reconnais parfaitement que je n'ai pas à faire à un géant, et pourtant je me sens une envie démesurée de la mettre en pièces.—J'oubliais de dire qu'au milieu de cette période se trouve une note (la note d'un feuilleton) dans laquelle le feuilletoniste observe qu'il ne suppose pas que l'on puisse supposer qu'il ignore que la Lombardie est grasse, la Toscane aussi, et le duché de Modène pas mal non plus. Je ne sais pourquoi il ne parle pas du Piémont qui est aussi gras que le reste; du duché de Parme qui n'est pas maigre; d'une assez grande partie de la Sicile et du royaume de Naples. Tout cela est une exception, nous dit l'illustre voyageur, mais c'est une exception qui comprend les deux tiers du sujet. Les exceptions comme celle-là sont rares. Et ces pays gras, pour parler le langage du feuilleton, ces pays gras sont les plus beaux et les mieux cultivés du monde; nulle part la terre ne produit davantage; nulle part elle ne nourrit plus de travailleurs. L'œil repose sur des prairies toujours également vertes, sur des cours d'eaux limpides, sur des arbres qui poussent en liberté. « Le soleil y brûle », observe encore M. de Pompery, et cela est exact; mais, ne lui en déplaise, je crois qu'il en était ainsi de tout temps. Non, ce ne sont pas seulement les hommes d'aujourd'hui qui négligent de rafraîchir l'air, et il serait injuste de les en accuser. S'il fait chaud en Italie je soupçonne que c'est par quelque raison géographique ou astronomique; peut-être tout simplement par la même raison qui fait que le soleil brûle en Grèce, en Espagne et ailleurs. Si les fleuves s'y précipitent, je ne pense pas encore que ce soit la faute des habitants, et je me permettrai même d'observer que, grâce à l'exhaussement de leurs lits, ils se précipitent beaucoup plus doucement que par le passé. Mais, quant à se précipiter en torrents, selon l'expression de M. de Pompery, je le prie de m'excuser, mais j'ai peine à le croire. Les fleuves et les torrents sont deux.

Il y a en Italie des fleuves qui prennent leurs sources dans les montagnes comme cela se pratique d'ordinaire, et qui s'en vont plus ou moins vite à la mer. Il y a aussi des torrents qui s'emplissent l'hiver et se dessèchent l'été, toujours comme d'ordinaire. Rien de moins original que les mœurs de nos fleuves et de nos torrents; mais quant à l'accusation portée contre eux par M. de Pompery, je ne crois pas m'aventurer trop loin en la repoussant de toutes mes forces. Nos fleuves et nos torrents ont leurs attributions respectives, et ils ne les confondent pas.

Les regards de M. de Pompery sont attristés par la vue de l'Italie! Il doit y avoir là-dessous quelque chagrin caché qui déteint sur la nature du paysage italien! d'un paysage inondé de lumière, mi-partie d'azur et d'émeraude, animé et rafraîchi par des lacs, baigné par les flots transparents de la Méditerranée, ombragé de grands arbres, orné d'orangers, de lauriers et d'oliviers; encadré dans de hautes montagnes, parsemé de beaux monuments de tous les siècles! Et c'est là ce qui attriste M. de Pompery? Mais il est donc bien malheureux; mais il faut donc que chacun s'attriste? car nous aussi, Monsieur, lorsque établis dans notre patrie, nous regardons les montagnes et la mer qui l'enferment, et que nous pensons que notre beau jardin ne s'étend pas au delà, nous nous attristons! Lorsque, parcourant des terres étrangères, voire même la France, nous sommes saisis par un vent poudreux ou trempés par le brouillard; lorsque nous traversons des campagnes qui ne savent produire qu'à condition de devenir laides; lorsque nous contemplons ces maigres et rares épis courbés par l'ouragan et souvent moissonnés avant la maturité, ces prés qui sont six mois à se remettre d'une première coupe, ces champs abandonnés à la vaine pâture, ces routes que la boue dispute aux pierres et les ornières aux cahots, cette population peu agréable à l'œil; lorsque nous reportons nos pensées vers le pays que nous avons quitté et qui nous semble si beau, nous aussi nous nous attristons! Et cela ne prouve rien, si ce n'est qu'à tous les cœurs bien nés, etc. Je trouve pourtant que les Français abusent un peu de cette disposition attribuée « aux cœurs bien nés. » « La France et le reste du monde, » est une phrase qu'un malin a d'abord inventée pour faire ressortir cet abus, et qui a été depuis bonnement adoptée par les Français eux-mêmes.

M. de Pompery nous dit qu'à Milan on fait de la musique parce qu'on en fait à Paris, qu'on se promène parce qu'on se promène à Paris, que l'on peint et que l'on sculpte parce que l'on peint et l'on sculpte à Paris. Je ne discuterai pas lequel de l'Italien ou du Français s'est promené le premier, car ce serait une question trop difficile à résoudre. Je crois cependant me souvenir que certains Italiens, connus sous le nom de Romains, ont fait de grandes promenades en Europe, et même en Gaule. Il est vrai que les Gaulois ont fait aussi quelques promenades en Italie. Aussi, je le déclare, je ne dispute pas sur ce point. Mais, pour en venir à la musique, à la peinture et à la sculpture, M. de Pomperry croit-il sérieusement que ces trois arts aient été importés de France en Italie? C'est pour le coup que je prendrais un moulin pour un géant si je réfutais une pareille assertion.

« Il y a des petits chemins de fer en Italie, poursuit l'auteur de l'article, de petits éclairages au gaz, etc., » moi, je connais un pays qui n'est pas l'Italie et où il y a de petits, de très petits chemins de fer, longs

liers ès-lettres. MM. le marquis de Barthélemy et le comte de Montalembert ont été d'avis que le certificat de moralité devait suffire, puisque les maîtres d'études étaient des surveillants et non des professeurs; M. Cousin a fortement soutenu l'opinion contraire. Il a pensé que les maîtres d'études devaient réunir les deux conditions exigées par le projet de loi, la moralité et l'instruction.

M. le ministre de l'instruction publique a soutenu également la nécessité du grade de bachelier ès-lettres pour les fonctions de surveillant d'études. Seulement, il a consenti à ce que le délai de trois années, accordé par le projet de loi et par la commission, pour mettre en vigueur cette disposition nouvelle, fût étendu à cinq ans. M. Cousin s'est opposé à une extension aussi considérable du délai, et si l'on voulait faire quelque concession, il a proposé de distinguer entre les pensionnats et les institutions de plein exercice; de soumettre immédiatement les surveillants d'études de ces derniers établissements à la nécessité du diplôme, tandis que les surveillants d'études des pensionnats en seraient tout-à-fait exemptés. Toutes ces complications ont déterminé la chambre à renvoyer le paragraphe à la commission.

D'après la nature même des choses, les fonctions de maîtres d'études ne sont que des fonctions transitoires, et dans lesquelles on n'est pas destiné à vieillir. Ces fonctions modestes, mais dans lesquelles le jeune homme qui se voue à l'enseignement peut être si utile aux élèves et à lui-même, sont l'entrée naturelle de la carrière du professorat ou de l'administration des colléges, pensionnats ou institutions. Il nous semble donc juste et convenable que, dans l'intérêt même des surveillants d'études comme dans celui des élèves, on exige cette somme de connaissances littéraires et scientifiques assez commune, au moyen de laquelle on obtient le diplôme de bachelier ès-lettres. Certes, ce n'est pas là une prescription exorbitante. Sans trouver dans leur surveillant un savant consommé, il faut du moins que les élèves puissent y voir un homme instruit, capable de répondre à leurs questions, digne, en un mot, d'être un jour professeur. Nous pensons, avec M. Cousin, que c'est là une condition essentielle, indispensable, de l'influence moralisante et éducatrice que le maître d'études est appelé à exercer sur les élèves.

Voici quelques extraits d'une lettre datée de Mexico, le 31 mars, reçue par le Twed, dont nous avons annoncé l'arrivée, et publiée par le *Times*. Elle fournit de nouveaux renseignements sur l'objet de la mission de M. Goury :

« Les affaires deviennent de jour en jour plus inquiétantes ; et si les gouvernements d'Europe n'interviennent pas, leurs sujets doivent se préparer à quitter en toute hâte le pays. La loi, qui interdit aux étrangers

tions, quelles qu'elles soient. Ceux qui enfreindront ... violeront le droit des nations et le territoire haïtien.

» Donné au palais national, à Port Républicain, le 8 mars 1844, 41e année de l'indépendance, et 2e de la régénération de Haïti.

» CH. HÉRARD. »

On lit à ce sujet dans le *Morning-Chronicle* :

« Il semble que la révolution d'Haïti couve une autre révolution, fomentée par les Français, à cause du peu de succès de leurs négociations avec le pouvoir actuel.

» Le général Rivière, président de la république, est à Arah, à trois milles de Saint-Domingue, avec une division d'environ 15,000 hommes. Plusieurs navires sont arrivés avec de l'artillerie. Les forces des insurgés sont estimées à 8 ou 10 milles hommes. Le fils du président, le colonel Leo Hérard, qui commandait un des régiments en garnison à Saint-Domingue, a été rendu à la liberté sur parole, avec son régiment. Il est arrivé à Port Républicain par Jacquemel. Le colonel Pimentel a pris possession, au nom des insurgés, d'une ville située à la frontière de la partie espagnole de l'île, et qui n'est habitée que par des bûcherons qui exploitent le bois d'acajou. Ils étaient tous à leurs travaux, lorsqu'ils apprirent que le président était en marche. Ils firent le colonel prisonnier, et l'envoyèrent, avec les papiers qui furent trouvés sur lui, au quartier-général. Parmi ces papiers, on découvrit une espèce de négociation entre les insurgés et le gouvernement français, par l'intermédiaire du consul français à Saint-Domingue. Les Français offraient de fournir de l'argent, des armes et 10,000 hommes de troupes si cela était nécessaire, à condition qu'on leur céderait l'île Samana, qui se trouve à l'est, pour en faire un dépôt naval, et qu'on leur rendrait la partie française de l'île, qui leur appartenait autrefois. Cette découverte a causé une vive indignation. »

On écrivait de Munich, le 4 mai :

« La journée d'aujourd'hui s'est passée avec calme ; mais, dans la soirée, les désordres ont recommencé. Le peuple s'est rué sur une brasseries, dite le Bokkeller. On bat en ce moment la générale. Les gendarmes et la ligne semblent disposés à donner contre le peuple. On en veut non-seulement aux brasseurs, mais aussi aux boulangers et aux marchands de farine. Les émeutiers n'ont rien ménagé. Le premier jour, ils ont brisé les vitres ; quelques brasseurs seuls ont été épargnés, parce qu'ils ont donné la bière à un prix moindre que celui de la taxe. Le cabaret dit des artistes a été laissé intact, les artistes étant entrés en pourparlers avec les assaillants ; mais le reste de la brasserie a été ravagé sans pitié. Au milieu du tumulte, on faisait les préparatifs pour la fête du lendemain, que le bruit de l'émeute n'a pas troublée. Plusieurs boutiques de boulangers et de bouchers ont été attaquées. Il est certain que beaucoup de soldats de toutes armes, parmi lesquels on a surtout remarqué beaucoup de cuirassiers et d'artilleurs, ont dirigé le mouvement. Les fils de bourgeois, et les étu

Les bureaux de la chambre, ont examiné aujourd'hui, le projet de loi relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes.

On se rappelle que c'est par la loi du 2 juillet 1843, qu'a été établie la pondération des taxes sur les sucres. Cette même loi a établi la taxe sur les glucoses. Il ne restait depuis, qu'à prendre les mesures nécessaires pour le recouvrement du droit résultant de ces taxes. Le gouvernement a pourvu à ce besoin par les ordonnances, et ce sont les règlements prescrits par ces ordonnances, que le ministère soumettait aujourd'hui à la sanction législative.

Le projet de loi pose en principe : 1° Que les droits sur le sucre indigène cristallisable, seront appliqués au moyen de deux types choisis par le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis de la chambre de commerce de Paris, et 2° que la prise en charge, au *minimum*, sera basée sur un rendement supposé de 1,250 grammes de sucre, au premier type, par 100 litres de jus. Quant aux glucoses, il statue que la prise en charge sera établie sur les quantités de fécule employées.

Ces dispositions ont été vivement critiquées dans plusieurs bureaux. Le *minimum* de 1,250 grammes de sucre, par 100 litres de jus, a paru à plusieurs membres, trop élevé. La quantité de sucre produite par la betterave, est très variable selon les années, les saisons, les appareils et les procédés de la fabrication. Exiger partout et toujours, la même quantité de rendement, ce serait attenter à l'existence de l'industrie indigène. MM. Lestiboudois et Delespaul, ont appuyé avec énergie sur ce dernier point.

Plusieurs membres ont trouvé que le projet de loi ne donnait pas de garanties assez efficaces contre la fraude, et surtout contre ce genre de fraude, qui consiste à métamorphoser le sucre de fécule ou de raisin à l'état concret en glucose granulée.

MM. de Panat, Duprat, Billaudel et Fulchiron, ont combattu le projet comme trop embrouillé, et contenant trop de dispositions qui auraient pu et dû être renvoyées au domaine de l'ordonnance.

Le projet de loi sur la transformation des armes à silex, dont les bureaux se sont occupés ensuite, a été approuvé presque sans discussion.

La lecture de la proposition de MM. Berville et Vivien, tandant à faire accorder aux héritiers des auteurs dramatiques, les avantages de la loi sur la propriété littéraire, a été approuvée par tous les bureaux. Elle aura lieu en séance publique, lundi prochain.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 11 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

---

comme de Paris à St-Germain ou de Paris à Versailles ; un pays où, jusqu'à l'année 1843, il n'y a eu que de petits chemins de fer et pas de grands. M. de Pompery compte-t-il parmi les petits chemins le chemin de Milan à Gênes et celui de Milan à Venise, qui sont tous deux commencés? Et doit-il s'étonner qu'un chemin tout grand qu'il soit à la fin ait commencé par être petit? Les plus grandes choses ont eu de petits commencements, et le grand travail de M. de Pomperry sur l'Italie a commencé sans doute par n'être qu'une toute petite chose. Où mène, hélas! l'entraînement de la composition ?

« Les Milanais ne font pas grand accueil aux étrangers. » J'ai souvent observé le contraire. Mais à Milan ils n'y a pas de corps diplomatique, et les étrangers n'ont pas de répondant ; j'ai vu des étrangers établis dans la société milanaise, et qui se sauvaient en entendant annoncer un de leurs compatriotes capable de les dénoncer. Nous avons eu des touristes aussi, qui hébergés dans les meilleures maisons y rédigeaient des impressions, des souvenirs, des manuels, des observations aussi peu exactes et aussi peu bienveillantes que les notes auxquelles je réponds. Si maintenant les Milanais ont pris le parti de se priver des oiseaux de passage, et si M. de Pompery est arrivé à Milan, après que cette détermination avait été prise, j'en suis bien fâché pour lui, mais je ne puis comprendre mes compatriotes dans mes regrets. Si la vue de nos campagnes l'a attristé, la connaissance de nos familles l'eût sans doute indigné, et c'eût été plus grave.

« L'Italie est un pays de pastiche ; l'on n'y crée rien ; l'on imite servi-
» lement, soit le passé, soit l'avenir. » Le génie qui invente ou qui découvre est assurément une chose divine ; mais ici bas toute chose, même divine, produit des effets mélanges de bien et de mal. A côté de l'inventeur il y a le contrefacteur ; à côté du philosophe il y a le sophiste. Lorsque la prétention au génie s'est emparée d'un peuple, le bon sens et l'esprit désertent ; tout homme qui pense un quart-d'heure par jour, croit avoir découvert les destinées de l'humanité et le secret du monde. Le respect du passé est compté parmi les faiblesses, et c'est l'avenir qu'on invoque parce que l'on ne craint pas qu'il réponde sur le champ. L'Italie n'en est pas là ; elle possède aujourd'hui des philosophes, des poètes, des historiens. Elle possède des artistes, et pour ne citer que celui qui est le plus connu des Français, Rossini a créé des mélodies que l'on imite même en France. Mais il est vrai qu'aucun de ces philosophes, de ces poètes, de ces artistes, ne dédaigne un passé où il a puisé quelque chose. Quoi qu'on en dise, personne ne peut se séparer du passé ; les gens sages reconnaissent ses liens et les respectent ; les autres prétendent en vain s'en affranchir.

Oui, l'Italie est plus catholique que la France ; les villages y sont souvent placés sous la protection d'une image sacrée ; les malheureux ont quelquefois relevé leur courage en brûlant une chandelle ou en offrant un *ex voto*. Les cœurs timides invoquent les indulgences de l'église. Mais où est le mal? La France, où de semblables scandales sont peu communs, est-elle beaucoup plus morale que l'Italie ? Les crimes y sont-ils plus rares et moins affreux? Je ne suis pas en état de présenter ici un relevé des crimes italiens et des crimes français, et je ne voudrais pas, d'ailleurs, tirer, de faits particuliers et exceptionnels, des conséquences injurieuses pour une nation toute entière. Ce que je crois bien sincèrement c'est que les Italiens ne sont pas aussi dépravés que l'auteur des notes veut bien le dire. Le peuple est honnête et pieux. Il est naturellement porté à l'inaction et au plaisir, et il est condamné au travail et aux privations; cette opposition engendre quelquefois des désordres et même des crimes; mais ces crimes sont plutôt l'effet de l'emportement que d'habitudes vicieuses. Vous trouverez des criminels en Italie ; vous en trouverez bien peu d'endurcis.

Je n'en finirais pas si je voulais tracer un tableau, même restreint des mœurs populaires en Italie, indiquer les ressoures propres du pays, et l'état des habitants. Plus tard, si vous insérez ma lettre, Monsieur, je pourrai vous donner de plus amples et de plus sérieux renseignements. Aujourd'hui je n'ai voulu que répondre à un article irritant, mais peu grave. Vous penserez comme moi, j'en suis certain, que c'est être peu généreux et peu équitable que de reprocher à un pays, entravé par la censure, de ne pas produire un grand nombre d'écrits originaux ; à un pays, gêné par la concurrence de maîtres étrangers, de ne pas donner à son industrie un plus grand essor ; à un pays épuisé par les impôts, de ne déployer ni luxe ni magnificence. L'Italie souffre ; elle s'est probablement attiré ses malheurs, mais elle les sent, et par cela même elle proteste contre eux. Elle n'a pas abandonné lâchement la place qu'elle occupait parmi les nations civilisées ; elle en a été dépossédée par la force, et elle essaie de s'y rétablir en se livrant avec ardeur et succès aux travaux paisibles et féconds de l'intelligence. Non, Monsieur, l'esprit italien n'est ni affaibli, ni éteint. Il s'exerce au milieu des obstacles. Mais si une voix railleuse, partie d'un peuple plus heureux, tourne en dérision ses efforts, s'il rencontre le dédain là où il devait s'attendre à rencontrer la sympathie, il s'indigne franchement et il ne le cache pas. Nous sommes soumis à des maîtres assez durs ; mais ceux là du moins ne nous insultent pas.

Agréez, Monsieur, etc.

UN ITALIEN.

Pour répondre aux habitudes de loyauté dont la *Démocratie pacifique* s'est fait une loi, nous avons cru devoir insérer cette réclamation écrite *ab irato*. (Nous demandons pardon à notre correspondant de lui parler latin ; c'est lui qui nous y oblige.)

L'auteur du feuilleton incriminé ne veut voir dans cette lettre que l'expression d'une noble et patriotique susceptibilité, bien que la vivacité du ressentiment soit poussée jusqu'à l'injustice. A Dieu ne plaise qu'on puisse nous accuser de méconnaître la puissance du sentiment et de ne pas le respecter. Qui pourrait trouver à redire aux expressions exaltées de l'amour d'un fils pour sa mère? Le feuilletoniste excuse volontiers ce courroux et consent à courber la tête sous les épigrammes que lui décoche la main italienne.

Donc il ne répondra rien aux coups d'épingles, destinés au mince touriste courant après l'esprit avec des jambes peu exercées ; au Don Quichotte lilliputien que l'auteur de la lettre se sent une envie démesurée de mettre en pièces (*sic*). Le feuilletoniste se consolera de ce dernier trait en se rappelant philosophiquement le vieil adage sur la vengeance, qui est le plaisir des dieux et le bonheur des femmes.

Le coupable auteur du feuilleton malencontreux ne veut se défendre que sur un point. Il proteste en son âme et conscience, et jure par sa droite n'avoir jamais eu de dédain pour l'Italie, encore moins des injures, et des injures perfidement calculées. C'est cette accusation qui lui fait prendre la plume en cette circonstance.

Loin de là, le feuilletoniste, pour accepter courtoisement le rôle du personnage avec lequel on lui a fait l'honneur de le comparer, et tout en s'inclinant d'ailleurs profondément devant la divine création de Miguel Cervantès, le feuilletoniste se déclare un chevalier servant de l'Italie, un adorateur de cette belle contrée, illustrée par les arts et les plus grands souvenirs, dorée par le soleil et enchassée dans l'azur des mers. C'est pourquoi il a gémi de trouver l'Italie au-dessous de l'idéal qu'il avait conçu. Les amants et les utopistes sont exigeants.

Bien plus, le feuilletoniste avoue qu'il adore aussi la Suisse ; cependant, il ne lui a pas épargné des reproches, qui auront pu froisser le patriotisme helvétique. Le feuilletoniste aime la France, sa patrie ; hélas! hélas! et chaque jour il lui dit des duretés, beaucoup de duretés, car il l'aime beaucoup. Enfin, puisqu'on l'a méchamment coiffé de l'armet de Mambrin et orné de la rondache du chevalier de la Triste-Figure, il le proclamera hautement et tout d'une voix : il adore tous les pays de la terre, il aime tout le monde. C'est un cosmopolite qui s'intéresse aux blancs et aux noirs, aux contrées que brûle le soleil, et même à celles que couvrent les frimats.

Voilà qui est dit.

Mais l'amour d'un Don Quichotte cosmopolite ne peut être un amour vulgaire. Don Quichotte a dans l'esprit un idéal, et tout ce qui choque cet idéal, tout ce qui dément cette beauté, il le dit nettement, avec la franchise d'un fou.

Pour ce qui est au fond de cette querelle, l'état présent de l'Italie, le feuilletoniste ne veut point recourir aux preuves lourdement accumulées, il s'en remet aux impressions de chacun, il se confie à l'histoire et aux enseignements qui résultent des faits de chaque jour.

Combien grande doit être la susceptibilité patriotique de l'auteur de la lettre, puisqu'il n'a pas aperçu notre bon désir vis-à-vis de son pays et vis-à-vis de l'humanité en général. Nous serions en droit de faire un reproche plus grave à notre contradicteur. Comme abonné de la *Démocratie pacifique*, il doit être assez au fait de nos habitudes et de nos tendances pour nous juger moins défavorablement, pour suppléer même au besoin à ce que nos paroles peuvent avoir d'incomplet. Nous ne critiquons jamais par plaisir. Ce que notre abonné avait déjà lu lui faisait une loi de nous mieux juger et d'apprécier plus justement ce que nous disions de sa patrie.

Oui, nous le répétons, l'Italie renaîtra plus belle et plus vivante encore. Mais elle puisera l'initiative de ce renouvellement ailleurs que dans son sein : du moins telle est notre croyance. Nous aimons l'Italie, nous la voulons plus prospère qu'elle ne l'est aujourd'hui : et pourtant la sincérité de ce désir cause l'orage qui a fondu sur notre tête.

Nous ne nous sentons pas coupable ; aussi osons-nous espérer qu'on nous pardonnera comme nous avons pardonné.

E. DE P.

surveillant dans un établissement particulier d'instruction secondaire, s'il se trouve dans l'un des cas prévus par l'art. 6 de la présente loi. » — Adopté.

M. BOULET propose un article additionnel, tendant à ce que la déclaration de n'appartenir à aucune des congrégations non autorisées par la loi soit exigée des chefs d'établissements et des surveillants.

M. VILLEMAIN repousse cet amendement comme n'atteignant pas le but indiqué par son auteur.

Cet amendement est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art. 14.

« Art. 15. Nul ne pourra être préposé à la surveillance des élèves dans un établissement particulier d'instruction secondaire, s'il ne produit :

» 1° Un certificat de moralité ;

» 2° Un diplôme de bachelier ès-lettres.

» Le certificat de moralité sera délivré à l'impétrant, s'il est sorti depuis moins d'un an d'un autre établissement public ou particulier d'instruction secondaire, par le chef dudit établissement; en tout autre cas, le certificat sera délivré par le comité spécial mentionné dans l'article 5 de la présente loi.

» Ledit grade ne sera obligatoire pour lesdites fonctions qu'à dater de trois ans à partir de la promulgation de la présente loi. »

M. BEUGNOT demande que le diplôme de bachelier ne soit pas exigé des surveillants qui sont en pleine activité, parce que dans un laps de temps de trois ans, seraient incapables de se conformer aux formalités qui leur seraient commandées.

M. VILLEMAIN. Si la commission croit que le peu de temps qu'on a demandé n'est pas suffisant, je ne suis pas éloigné d'en accorder un plus long encore ; mais je crois qu'il faut exiger le certificat.

M. DE MONTALEMBERT. La loi que vous discutez sera la plus mauvaise de toutes celles qui auront été rendues sur cette matière. Elle troublera tous les établissements. Déja vous avez dit que l'honnêteté serait préférable à la science, si elles ne pouvaient se rencontrer ensemble, et lorsqu'on vous demande de faire quelque cas de l'honnêteté, vous exigez des titres scientifiques.

La mission d'un maître d'étude n'est pas d'enseigner, d'instruire ; sa tâche est de surveiller, de donner si vous le voulez une bonne direction, de critiquer ce qui est contraire à la moralité et à la religion, et je ne crois pas qu'il faille pour un tel emploi le titre de bachelier.

L'orateur dit que, dans les établissements ecclésiastiques, on ne souffre pas le dédain dont les surveillants, dans les colléges royaux, sont l'objet de la part des élèves. Il demande ensuite que les aumôniers, n'ayant que peu d'influence sur les élèves, les surveillants soient pris dans les rangs du clergé.

M. DE BROGLIE. Rien n'empêche les instituteurs particuliers de choisir leurs surveillants dans les rangs de la société qu'ils voudront ; mais comme on a exprimé à la commission beaucoup de plaintes sur les surveillants, nous avons pensé qu'il était urgent d'exiger un certificat de bachelier.

M. DE GABRIAC. Pour une condition aussi obscure, vous n'aurez que des surveillants extrêmement jeunes, et qui ne les accepteront qu'en attendant mieux.

L'orateur dit qu'il ne croit pas que, dans l'espace de trois ans, on puisse obtenir un assez grand nombre de bacheliers qui auraient une assez grande valeur. (Rires.) Ils feront la loi aux proviseurs, parce qu'enfin il en faudra. Je demande au moins cinq ans.

M. COUSIN. Lorsqu'on nous a parlé de certificat, M. de Montalembert nous a dit que tout le monde pouvait l'avoir ; il voulait dire qu'il ne fût pas exigé ; aujourd'hui, qu'on demande le titre de bachelier, il nous a dit que le certificat de moralité est seul important. N'est-ce pas nous forcer à dire que tout ce que nous faisons est nul?

M. le ministre consent à accorder le laps de 5 ans. Je m'y oppose. Croyez que ceux qui ont fait une telle demande ne veulent rien de cette mesure. Je vais faire une proposition qui sera cette fois soutenue par ceux qui ne voulaient pas de distinction. Je demanderai, si la chambre y consent, d'exiger le titre de bachelier pour les surveillants ou instituteurs, mais seulement le certificat de moralité pour le surveillant d'une pension.

M. VILLEMAIN. Les pensions sont très nombreuses; je crois qu'il serait bon de leur conserver le privilége.

M. DE MONTALIVET appuie la proposition de M. Cousin et demande le renvoi à la délibération de la commission.

L'amendement et l'article 15 sont renvoyés à la commission et adoptés.

« Art. 16. Seront dispensés d'envoyer leurs élèves aux cours des colléges royaux ou communaux, les établissements d'instruction secondaire dans lesquels les diverses parties de l'enseignement seront professées par des maîtres pourvus du certificat délivré conformément aux dispositions de l'article précédent, et d'un diplôme de bachelier ès-lettres.

» Dans les villes où il n'existe pas de collége royal ou communal, les chefs d'institution ou maîtres de pension établis à l'époque de la promulgation de la présente loi, auront, à partir de cette époque, un délai de trois ans pour satisfaire à l'obligation de n'employer à l'enseignement des diverses classes de leurs établissements que des maîtres pourvus au moins du grade précité.

» Art. 17. Ne seront reconnus comme ayant le plein exercice et donnant l'enseignement secondaire complet que les établissements dans lesquels les classes de rhéthorique, et de philosophie et mathématiques seront professées par deux maîtres au moins pourvus de diplôme de licenciés ès-lettres, et par un maître pourvu du diplôme de bachelier ès-sciences mathématiques. »

M. THÉNARD propose de remplacer, dans le paragraphe 3 de l'article 9 du projet de loi du gouvernement, les mots : « et un maître pourvu du diplôme de bachelier ès-sciences mathématiques; » par ces mots : « et un maître pourvu du diplôme de licencié ès-sciences mathématiques ou physiques. »

M. DE BARTHÉLEMY propose un nouvel amendement ainsi conçu :

« Toute obligation imposée aux chefs d'établissements d'instruction secondaire, d'envoyer leurs élèves aux classes des colléges royaux et communaux, est supprimée. »

Il demande ensuite la suppression des articles 16 et 17. »

M. DE BROGLIE. La loi dit que ceux qui se conforment aux stipulations n'auront pas besoin d'envoyer leurs élèves aux colléges.

M. VILLEMAIN. La liberté de ne pas envoyer ses élèves aux colléges royaux et communaux est acquise...

M. DE MONTALEMBERT. Moyennant l'impossible.

M. VILLEMAIN. Moyennant des professeurs titrés.

M. DE BROGLIE. La commission a voulu que les établissements qui ne voudront pas envoyer leurs élèves aux colléges pussent le faire légalement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 11 mai.

M. VATOUT développe la seconde partie de son amendement sur le régime des prisons; cet amendement est ainsi conçu :

ment toutes les prisons ; avant que tous les travaux dont on nous fait peur, puissent être exécutés, on aura le temps d'éprouver le système, et il sera temps de revenir sur la loi, si les résultats qu'on s'en promet ne se sont pas produits.

On a cité beaucoup de statistiques, et des statistiques contradictoires; ce qu'il y a de plus fort que cela, c'est qu'il est impossible qu'un grand nombre de criminels puissent être réunis sans qu'ils ne trouvent des moyens de s'endurcir dans le crime, et de comploter contre la société.

M. DE PEYRAMONT conteste les assertions de M. le ministre de l'intérieur. Selon lui, le dépense totale nécessitée par l'application du système cellulaire sera trois ou quatre fois supérieure à celle dont on vous parle ; le conseil des bâtiments civils évaluait, il y a quelques années, les dépenses d'une cellule à 5,000 fr. ; les cellules de la prison que vous construisez à Paris, vous coûteront 4,000 fr.

M. PARÈS. En y comprenant le terrain et les accessoires.

M. DE PEYRAMONT. Vous serez obligé de construire toujours vos prisons dans les villes, puisque vous voulez que les détenus reçoivent de nombreuses visites ; et il vous faudra les faire plus spacieuses quand vous les construirez pour des hommes qui sont obligés, non pas d'y passer quelques jours, mais dix ou douze ans. Ces cellules vous coûteront le double, et il vous en faudra 25 mille.

Il vous faudra 20 mille cellules dans les prisons départementales, et elles coûteront au moins 3,000 fr., c'est-à-dire 60 millions, total 160 millions.

M. DUCHATEL cite des documents pour justifier les chiffres qu'il a produits. Quelques prisons cellulaires ont déjà été construites, et la moyenne de la dépense de ces constructions est de 2,500 francs par cellule.

M. DE PEYRAMONT. Dans la prison de Gex, les cellules coûtent 3,700 fr. chacune.

Depuis trois semaines que nous discutons cette loi, les organes du gouvernement nous représentent les prisons comme des sentines impures, comme des arsenaux de crimes, où s'organisent, où se pratiquent tous les vices. Vous diffamez légalement votre loi pénale. (Réclamations.) Vous serez libre, dites-vous, de n'appliquer le système cellulaire que progressivement? Non, vous serez poussé forcément en avant, et il vous sera impossible de vous arrêter sur la pente des dépenses et des réformes. (Bruit.)

Après quelques considérations sur les prisons de femmes, l'orateur revient sur ce qu'il a dit dans son précédent discours sur la profonde modification que la loi apporte au Code pénal. Le caractère de la peine infamante, c'est de subsister après la mise en liberté ; votre loi l'abolit.

M. DE LA FARELLE. C'est, en effet, l'intention de la loi.

M. DE PEYRAMONT. L'orateur s'attache à prouver l'indispensable nécessité qu'il y a, suivant lui, à maintenir l'infamie après la libération, et cite, à ce sujet, un passage du discours que M. de Lamartine a prononcé dans une précédente séance.

M. DE LAMARTINE. Lisez donc la suite.

M. DE PEYRAMONT. Je sais que mon opinion n'est pas celle de M. de Lamartine ; mais je lis ce passage, parce qu'il rend mon idée mieux que je ne pourrais la rendre.

Si vous voulez détruire l'infamie légale, commencez donc par détruire l'exposition, par renverser le pilori! Supprimer l'infamie légale, c'est vouloir la réhabilitation du coupable, c'est diffamer la société !

La gradation des peines dans le Code pénal repose sur l'infamie légale ; la peine correctionnelle ne laisse après elle aucune tache ; les travaux forcés, au contraire, sont la malédiction attachée au front du coupable.

UNE VOIX. C'est moyen-âge.

M. DE PEYRAMONT. Non, messieurs, c'est du christianisme. (Violente réclamation.)

UNE VOIX. Le christianisme, c'est la charité.

M. DE PEYRAMONT. Le christianisme, c'est la chute de l'homme, cette chute si profondément empreinte qu'il a fallu le sacrifice d'un Dieu pour l'effacer. (Réclamations.)

UNE VOIX. Le christianisme, c'est la rédemption, c'est la réhabilitation.

M. DE PEYRAMONT. Le fondement du christianisme, c'est la crainte de Dieu ; on m'a reproché le mot de *réprouvé* pour le condamné à la peine infamante, mais le christianisme n'a-t-il pas aussi ses réprouvés? (Réclamations.)

Ce n'est pas que je repousse la réhabilitation, mais je veux qu'elle soit méritée, qu'elle se fasse légalement, au grand jour, quand le condamné a expié son crime par ses vertus. Tous ceux qui sont en dehors de ces circonstances ne méritent pas le pardon, l'excuse, la réhabilitation. (Aux voix!)

L'orateur revient sur la critique de la faculté accordée au jury de reconnaître des circonstances atténuantes. Il résultera de l'application du système cellulaire que des hommes qui ont attenté à la pudeur de l'enfance seront souvent moins punis que de simples voleurs condamnés par les tribunaux correctionnels. L'escroc se trouvera assimilé pour la peine au parricide et enfermé dans une cellule voisine. Il y a là un danger profond pour la société, et je prie la chambre d'y réfléchir avant de s'y engager.

M. SCHUTZENBERGER proteste énergiquement contre les pensées qui ont été émises à la tribune par M. de Peyramont. L'honorable préopinant, dit l'orateur, reproche aux partisans du système cellulaire d'avoir montré les plaies des prisons, et il vient traduire à la tribune les délibérations de la magistrature et du jury ; il vient dire au condamné : Vous êtes réprouvé, la société n'a plus de pardon pour vous! Voilà les doctrines subversives, et il convient peu d'appuyer de l'autorité du christianisme ces doctrines de bourreau ; ce christianisme n'est que le christianisme de l'inquisition. (Agitation.)

M. DE PEYRAMONT demande à répondre quelques paroles. (Aux voix! aux voix !)

L'amendement de M. Vatout est mis aux voix et rejeté.

Les paragraphes correspondants de l'art. 22 sont adoptés avec le paragraphe additionnel suivant, proposé par M. Corne :

« Les dispositions de l'art. 6 sont applicables aux condamnés détenus dans les maisons de travaux forcés, de réclusion et d'emprisonnement, sauf les exceptions spécifiées en la présente loi. »

Après une discussion confuse, la chambre règle ainsi l'ordre de ses travaux : 1° suite de la discussion de la loi sur les prisons; discussion du projet de loi sur les crédits extraordinaires ; sur le chemin de fer de Montpellier à Nîmes ; sur les ports ; de la proposition sur les irrigations ; enfin du projet de loi sur le conseil-d'Etat.

REVUE DES JOURNAUX.

La *France* ne se dissimule pas l'effet produit sur la chambre par le discours de M. de Malleville ; cependant elle trouve que ce discours a plutôt attaqué les cellules de Pensylvanie que les pénitenciers proposés par le projet de loi. M. de Tocqueville, au contraire, a établi avec clarté, sou-

voir opprimer leurs adversaires, ainsi qu'entendent la liberté les *Débats* et le *National*. « Les orangistes d'Irlande, ajoute l'*Univers*, tiennent aux catholiques, leurs concitoyens, absolument le même langage que les disciples de Voltaire en France, et M. O'Connell est souvent obligé de répéter ce que ne cessent de dire nos évêques, que les catholiques veulent la liberté pour tous, pour leurs ennemis comme pour eux-mêmes. »

Faits divers.

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, une commission est instituée pour examiner les questions relatives à l'endiguement des fleuves, rivières et torrents, et pour préparer, s'il y a lieu, les éléments d'une nouvelle législation sur la matière.

Cette commission est composée : du ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, du sous-secrétaire d'Etat au même département, et de MM. le comte d'Argout, le comte de Gasparin, Teste, pairs de France ; Meynard, le comte d'Angeville, de Lafarelle, Bert, députés ; Macarel ; Félix Réal, le vicomte de Chasseloup-Laubat, conseillers d'Etat, Kermaignant, inspecteur-général des ponts-et-chaussées ; de Baudre, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées ; Nadault de Buffon et de Franqueville, chefs de division au ministère des travaux publics. M. Desmazures sera chargé des fonctions de secrétaire.

— M. le vicomte Siméon, directeur de l'administration des tabacs, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, et autorisé à participer aux délibérations du conseil.

—Le projet de voyage du roi Louis Philippe en Angleterre paraît devoir se réaliser prochainement. Sur la demande du préfet maritime de Cherbourg, on confectionne au Hâvre plusieurs pavillons en soie aux armes d'Angleterre et de France destinés à l'escadrille qui devra accompagner Sa Majesté dans son voyage. Le roi, annonce-t-on, doit à son retour de Londres consacrer deux ou trois jours à la visite du port de Brest, où des ordres seraient déjà donnés pour le recevoir.

— Le 19 janvier dernier, un sieur Laroque, propriétaire limitrophe des forêts de la couronne dans la commune de Jouy, arrondissement de Versailles, fut vu par plusieurs personnes avec un sieur Ledat fils, ramassant un chevreuil dans un taillis dépendant de la forêt. Le garde, n'ayant pu les rejoindre le jour même, leur déclara procès-verbal le lendemain. Cités en police correctionnelle devant le tribunal de Versailles, Ledat fut renvoyé des fins de la plainte, et Laroque condamné à 125 fr. d'amende, 125 fr. de dommages-intérêts, et à la confiscation du fusil. Ce dernier a interjeté appel.

La cour, ne trouvant pas les faits suffisamment établis par le procès-verbal du garde, qui ne faisait que rapporter les dépositions des témoins, a ordonné qu'ils seraient assignés de nouveau devant elle. Ils ont tous déclaré avoir vu Laroque ramasser le chevreuil dans la forêt, mais aucun d'eux n'avait entendu le coup de fusil ; or, Laroque prétendait l'avoir tiré et blessé en plaine, sur ses propriétés, et l'avoir suivi sans fusil jusqu'au point de la forêt où il reconnaissait l'avoir ramassé.

Dans ces circonstances, était-il suffisamment établi que le chevreuil fût royal? La cour ne l'a pas pensé, et après avoir entendu Me Doré, avocat de Laroque, elle a infirmé le jugement de première instance et renvoyé le prévenu des fins de la plainte. (*Droit.*)

— M. le lieutenant-général Changarnier, qui s'était retiré à Autun, vient d'être appelé à Paris par M. le ministre de la guerre. On dit qu'il ne tardera pas à retourner en Algérie avec un commandement important, ce qui ferait croire que M. Bugeaud va revenir en France, ainsi qu'on l'a annoncé, pour ne plus retourner à Alger. (*Réforme.*)

— On assure que M. Royer-Collard est dangereusement malade.

— Un orage épouvantable a éclaté, le 27 avril, sur la commune de Soulaincourt, canton de Poissons (Haute-Marne). L'eau tombait par torrents ; une grêle abondante, poussée par un vent impétueux, a tout ravagé. Le village, situé dans un vallon, a été entièrement inondé. L'eau, pénétrant à flots dans les maisons, a dégradé les meubles et détérioré les récoltes. Les habitants, fuyant leurs maisons, voyaient leur vallon changé en un vaste fleuve, dont les eaux entraînaient dans leur cours les arbres déracinés et la terre des champs nouvellement ensemencés.

— On écrit de Paris au *Journal de Lille* :

» Les nouvelles les plus récentes de Mlle Rachel sont, à ce qu'il paraît, rassurantes, malgré les bruits alarmants que l'on avait fait courir. La jeune tragédienne, depuis qu'elle s'est retirée dans sa maison de campagne de Marly, que l'on a décorée du titre bizarre de *ma Santé*, se porte mieux. Elle jouit du repos le plus complet. Six domestiques l'entourent de leurs soins empressés, et une délicieuse voiture, chef-d'œuvre de l'industrie moderne, voiture qui est à-la-fois et quand on veut, fauteuil ou calèche fermée, lui sert à parcourir ou ses jardins ou les environs du village qui a le bonheur de la posséder. Toute la matinée une société choisie est admise auprès de l'intéressante malade, et dans un charmant salon l'on joue tous les jeux à la mode. D'après ce train de vie, il faut croire que la grande maladie dont on menaçait la grande tragédienne n'est pas de nature à donner de sérieuses inquiétudes.

— Avec la *Polka des Salons* et le *Jardin des Fées*, qu'on applaudit chaque soir, le théâtre Comte donne en ce moment les plus jolies pièces de son répertoire : *M. Vautour*, *les Fils du Rempailleur*, *le Gamin de Sologne*, *un Jour de médecine*, *les Demoiselles de la Légion-d'Honneur*.

— La société paternelle qui a fondé la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, pour les jeunes détenus, acquittés comme ayant agi sans discernement, tiendra sa séance annuelle le dimanche, 12 mai, à onze heures et demie précises, dans la salle du Trône, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur.

MM. les membres fondateurs et souscripteurs sont priés de vouloir bien y assister.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud sont annoncées pour

ment disputée.

Bourse du 11 mai 1844.

Stagnation absolue sur ces deux valeurs, 5 0|0 et 3 0|0.

Sur cette dernière, les primes en liquidation ont été constamment offertes.

Il y avait quelques demandes fin prochain.

Consol...
Esp. act... 34 7|8.
Portug..... 45 1|2.
Mexic...... 35 3|8.
Brésil...... »
5 0|0 Holl. 100 1|4.
2 1|2 do. 61 1|8.
Rouen.... 37 3|4.
Orléans... 38 1|8.
Hâvre. . , . 29.

Ap..... 84 45, offert.

Rep. fin c. fin pr.
3 0|0 5, 7 1|2. 15.
5 0|0, 15.
Bons du Trésor.
3 0|0 à 1 mois.

... 84 65, 60 d. 50.
122 90, 75 d. 50.
Orléans, 992 50 d. 10.
Rouen, 986 15 d. 10.
Strasb. 277 50, 280d. 10.
F. p. 84 85, 95, d. un ;
123 30, 40 d. 50.

... GYMNASE.—Alberta. ... L'oncle. Tante Bazu.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Ravel. Rosière. Bas-Bleus. Peau du lion. Polka.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—L'Ombre. Trente ans.
6 h. »|» GAITÉ.—L'Eclat de Rire. Sonneur. Lucile.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
7 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1|2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.
6 h. »|» FOLIES.—Léonide. Grisette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

Le comice agricole d'Aubigny (Cher) invite les amis de l'agriculture à sa fête annuelle, qui aura lieu le 27 de ce mois, à sept heures du matin, et sera terminée par une soirée dans les salons de l'Hôtel-de-Ville d'Aubigny.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

10 Mai.			11 Mai.		
Arrivages	1707 q.	72 k.	Arrivages	2257 q.	50 k.
Ventes	1523	63	Ventes	3088	69
Restant	13827	54	Restant	12996	35.
Cours moyen		38,19	Cours moyen		37,69
Cours-taxe		38,01	Cours-taxe		37,93

Cote administrative. (10 Mai)			Cote administrative. (11 Mai)		
Gr. 40	q.99k.	50,95 à 54,15	Gr. 39	q.98k.	49,79 à 54,80
1re 864	49	38,20 à 40,10	1re 1216	73	38,20 à 40,10
2 536	24	35,05 à 37,90	2e 1132	72	35,05 à 37,90
3e 1	57	31,85 à 00,00	3e 3	14	29,30 à 00,00
4 9	42	26,73 à 00,00	4e 3	14	26,10 à 00,00
Al. 39	25	36,30 à 00,00	Al. 507	70	35,65 à 57,40

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 11 Mai. — *Cours commercial.* Il n'y a pas eu de variation aujourd'hui dans les cours du blé, du seigle et des avoines. — Les issues ne présentent pas non plus de variation; les sons secs sont plus calmes; ils valent de 9,00 à 9,50 les 325 litres.

VERSAILLES, 10 Mai. — *Ventes en poche.* — Froment, 1re : 20,70 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,35. — Avoine, hors ville, 1re, les 50 kil : 3,35. — Fermeté, 2e : 8,00.

BRAY-SUR-SEINE, 10 Mai. — Froment : 18,00 à 19,33. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,50 à 11,33. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,33 à 7,66.—Mouture : 12,00 à 13,00. — Marché mieux fourni, froment sans variation ; baisse d'environ 0,35 par hect. sur le seigle, l'orge et l'avoine.

SENLIS, 7 Mai. — Froment, 1re : 19,00; 2e : 17,33. — Seigle : 12,90. — Avoine : 7,00.

ROUEN, 10 Mai.— Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,00; 3e :18,50. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 13,00 à 15,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. — Avoine : 8,50 à 11,00. — L'orge a baissé de 0,50 sur la 3e qualité.

VALENCIENNES, 10 Mai. — Froment blanc : 19,50 à 20,00 ; do gris, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 18,00. — Seigle : 10,50 à 11,00.—Orge : 12,00 à 14,00. — Avoine : 8,00 à 9,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 11 Mai.* — Foin, 1re : 47,00 ; 2e : 42,00 à 45,00 ; 3e : 30,00 à 38,00. — Luzerne : 30,00 à 34,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 15,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 29,00 à 31,00 ; 2e : 27,00 à 28,00. Vente facile pour le vendeur. Marché assez abondant.

Marché d'Enfer du 11 Mai. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 45,00 à 46,00 ; 3e : 32,00. — Luzerne, 1re 41,00. — Paille de blé, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 20,00 à 21,00.

VERSAILLES, 10 Mai. — Foin, 1re : 43,00 à 44,00 ; 2e : 37,00 à 40,00 ; 3e : 32,00 à 35,00. — Luzerne : 30,00 à 34,00. — Trèfle : 30,00 à 32,00. — Paille de froment : 18,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 22,00 à 28,00. Marché fort, vente facile.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Erratum. Hier, en analysant l'arrêté du ministre, nous avons dit que les lots seraient de 20 animaux, ce qui s'applique aux moutons et non aux bœufs, dont le nombre par lot n'est pas fixé.

MARCHÉ DE POISSY du 9 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1696	1149	48	1 22	1 10	» 96
Vaches....	49	48	1	1 42	» 96	» 80
Veaux.....	837	837	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	7653	7116	537	1 44	1 26	1 08

LA MAISON BLANCHE, 11 Mai. — Porcs amenés, 75; tous vendus : 1,10-1,06-1,02. — Vaches laitières, 46; vendues, 28, de 160,00 à 420,00.

VERSAILLES, 10 Mai. — Au marché de ce jour il a été vendu 237 veaux et 14 moutons à des prix inconnus.

ROUTOT, 7 Mai. — 409 bœufs : 1,25-1,15. Baisse : 0,05. L'approvisionnement se composait de bœufs du Poitou et de Cholet, de qualité toujours meilleure, vendus facilement. — Vaches, 165, à 1,20-1,50. — 87 veaux : 1,15-1,05. Hausse de 0,05. — 583 moutons : 1,60-1,45. Vente difficile. — 41 porcs : 1,05-0,95.

METZ. Le marché aux bestiaux du 3 mai a été très ordinaire, il s'y est vendu 150 veaux à 1,05-1,17-1,30. — 56 moutons, à 1,00-1,15-1,30. — 3 taureaux, à 0,84-0,90-0,96. — 28 vaches, à 0,96-1,04-1,12. — 14 porcs de 0,75 à 0,85. Plus un nombre inconnu de bœufs à 1,10-1,14.

LYON. Il est entré dans cette ville, du 1er au 30 Avril, 894 bœufs, 171 vaches, 7143 moutons, 323 agneaux, 3364 veaux. — Le total général des entrées, depuis le 1er janvier, se compose de 10,499 têtes de bétail.

PARIS, *marché aux chevaux du 11 Mai.* — 95 chevaux de selle et de cabriolet, 22 vendus, de 200,00 à 720,00. — 250 de trait, vendus, 38, de 310,00 à 1000,00. 184 hors d'âge, vendus, 32, de 30,00 à 400,00. — Anes, 16, vendus, 3, de 30,00 à 76,00. — 13 chèvres, vendues, 5, de 12,00 à 40,00.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *Halle du 11 mai.*

21,489 kil.	bœuf	1,60—1,20—0,80
15,587	veau	1,60—1,40—1,20
4,218	mouton	1,60—1,30—1,00
34,000 —	porc frais	1,18—1,13—1,08

TOULOUSE, 5 Mai. — La viande est taxée comme suit : Bœuf : 0,95. — Mouton : 1,10.— Veau : 1,20. — Vache : 0,70.

Gibier et volaille (la pièce).

PARIS. — *Halle du 11 Mai.* — Chevreaux ou cabris : 2,50 à 5,00.— Lièvres : 3,00 à 5,00. — Lapins : 1,20 à 3,00.—Dindes : 4,00 à 11,00. —Oies : 3,00 à 4,00. — Chapons : 2,75 à 6,00. — Poulets : 1,25 à 4,50. — Canards : 1,25 à 5,75. — Perdrix : 2,25 à 2,75.— Pigeons : 0,45 à 1,00. — Cailles : 1,00. — Alouettes (la dizaine) : 7,00 à 13,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. — *Halle des 9, 10 et 11 Mai.* — *Beurre* en livre (le kil.) : 1,20 à 2,12, — do en mottes. Isigny : 1,30 à 3,90. — do do Gournay : 1,10 à 2,00. — Petit beurre : 0,84 à 1,52. — *OEufs* (le mille), du 9 : 31,00 à 50,00. — Du 10 : 27,00 à 46,00. — Du 11 : 22,00 à 47,00. — *Fromages* (la dizaine), du 10 ; Brie : 14,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 10 Mai. — *Beurre*, 1re : 1,90; 2e : 1,60 ; 1,70 ; 1,80. — *OEufs* (le mille) : 38,00 ; 40,00 ; 42,00.

Cuirs et peaux.

Cuirs en poils (les 100 kil.)

Gros bœufs de 40 k. et plus,	70,00 à	72,00
Petits bœufs de 39 et moins,	70,00	00,00
Vache,	82,00	84,00
do salée,	84,00	86,00
do étrangère,	90,00	100,00
Veau avec tête,	120,00	130,00
do sans tête,	144,00	150,00
do sec en poil.	200,00	210,00
Buenos-Ayres léger,	150,00	160,00

Cuirs fabriqués (le kil.)

Cuir jusé acide,	1,90 à	2,10
do sans acide,	2,60	2,20
do Buenos-Ayres,	1,90	2,10
do do sans acide,	2,20	2,40
Bœuf en croûte,	1,90	2,10
Vache en croûte,	2,30	2,40
do légère,	2,40	2,70
do étirée	2,50	2,90
Veau en croûte,	2,80	3,30
do sec d'huile commun,	2,70	3,60
Cheval en croûte,	2,00	2,20
Cuir de Hongrie,	1,50	1,70

Petites peaux (la douzaine).

Basane en croûte, 1re,	30,00 à	40,00
do 2e,	18,00	25,00
do 3e,	15,00	18,00
Moutons sumac, 1re,	20,00	25,00
do chamoisés,	15,00	18,00
Veaux bronzés,	58,00	68,00
Moutons ramaillés,	16,00	22,00
Chèvre sèche d'h. 1re le k,	7,50	8,00
do 2e,	5,00	5,50
do 3e,	2,00	3,00

Peaux blanches mégissées (les 100).

Peaux blanches, 1re sorte,	200,00 à	225,00
do 2e,	145,00	160,00
Agneaux, 2e sorte,	90,00	100,00
Chevreaux, 3e,	65,00	80,00
Chevreaux bla.. 1re sorte,	32,00	34,00
do 2e,	24,00	25,00

Il y a peu d'arrivages et les belles qualités sont recherchées. Le tan de Bourgogne, 1re, vaut de 59,00 à 60,00 les 500 kil.; do 2e qual. : 50,00 à 55,00. — Le tan de Normandie : 64,00 à 74,00.

[illegible] quel sera rigoureusement le total des recettes et dépenses afférentes à chaque exercice, pour connaître exactement la situation du trésor. La dette flottante sert à effectuer des dépenses ordinaires et extraordinaires pour lesquelles les recettes ont manqué, soit pour cause de retard, soit pour insuffisance. Par conséquent, la masse de la dette flottante est toujours égale dans tous les temps et à toutes les époques de l'année, à l'encaisse du trésor et à l'excédant des dépenses faites sur les recettes effectuées. Or, il doit y avoir, en tout temps, un compte d'émission des bons du trésor, des avances des receveurs-généraux et de divers, des versements des caisses d'épagnes, et de plus, un compte de l'emploi des fonds provenant de ces différentes sources. Ces deux comptes doivent toujours cadrer par francs et centimes; par conséquent, il est toujours facile de présenter, d'une manière exacte, la situation du trésor, et de la comparer ensuite au total des recettes et dépenses des budgets non clos. Quant à la situation générale de nos finances, c'est une toute autre chose. Les budgets étant votés à l'avance, il ne peuvent être composés que de *prévisions* de recettes et de dépenses. Il serait donc absurde de vouloir que les circonstances vinssent se conformer exactement plus tard à cette appréciation première. Telle n'est pas notre exigence. Quand nous demandons qu'on présente en tête du budget l'état de situation de nos finances; nous entendons que les prévisions du budget étant une fois données, on fournisse un état de situation qui cadre avec ces prévisions. Certes, rien n'est plus rationnel et en même temps plus facile. Pour que cet état de situation fût complet il faudrait qu'il comprît la situation de tous les exercices dont la clôture n'est pas effectuée.

Ainsi, le déficit ne sera pas seulement de 33 millions pour 1845, en supposant que les prévisions du budget se réalisent, mais bien de 184 millions, à cause des déficits des exercices antérieurs. Il y a donc nécessité de rappeler dans la situation de 1845, celle des exercices antérieurs non clos pour faire connaître le véritable état de nos finances.

Aujourd'hui, les comptes de situation de chaque exercice sont tout-à-fait séparés et présentés isolément; ils ne sont arrêtés que lorsque toutes les recettes, qui sont destinées à chacun d'eux, ont été entièrement réalisées.

On morcelle ainsi les déficits, et la chambre qui n'a plus sous les yeux que le découvert de la seule année dont les comptes provisoires lui sont soumis, est moins excitée à faire les économies qui lui seraient peut-être suggérées par la vue d'un gros déficit de plusieurs centaines de millions.

Le compte spécial aux découverts est placé à la suite du budget sommaire de 1845. Il comprend neuf grandes pages d'*atténuations* ou d'*aggravations* survenues successivement dans les déficits des budgets depuis 1840. Ce sont des détails fastidieux et embrouillés au milieu desquels il n'est pas facile de se reconnaître, même avec une certaine habitude des chiffres. Aussi, la plupart du temps ces comptes passent inaperçus ou sont tout au moins incompris par la [illegible] celui qui suit immédiatement, lorsque les recettes de cet exercice n'ont pas suffi pour couvrir les dépenses, seulement on attend pour faire ce transport, que toutes les recettes appartenant à cet exercice soient entièrement recouvrées; cette attente est l'unique cause de la complication des comptes de découverts et de la reproduction de ces comptes durant trois années au moins pour chaque exercice.

Tout cela pourrait être évité cependant si les dépenses d'un exercice qui n'ont pu être effectuées au 31 mars de l'année suivante, étaient reportées à l'exercice courant et jointes au crédit supplémentaire. Cela ne souffrirait aucune difficulté pratique; on n'aurait plus qu'un seul compte de découvert, et ce compte ne se représenterait qu'une seule fois.

Quant aux recettes qui resteraient à recouvrer sur les exercices dont les dépenses auraient ainsi été retranchées, elles figureraient au nombre des ressources, des voies et moyens qui seraient destinés à couvrir l'augmentation de dépenses que le nouvel exercice aurait à supporter par suite de cette opération.

Donnons un exemple. Les dépenses de 1843 n'ont pu être toutes effectuées au 31 mars de cette année; eh bien! nous voudrions que toutes les dépenses restant à faire à cette époque fussent reportées comme dépenses supplémentaires au budget de 1844, et jointes aux suppléments de crédit qui seront demandés pour cet exercice. Les recettes restant à recouvrer sur 1843 augmenteraient d'autant les ressources de 1844; par conséquent, la situation resterait la même, les comptes particuliers de l'administration se feraient comme par le passé. En un mot, notre réforme, qui se borne à un transport d'écritures, n'exigerait ce transport que dans le budget

Avec le moyen que nous proposons, le budget de 1843 pourrait être arrêté définitivement par les chambres dans le courant de la session; celui de 1844 resterait seul ouvert. Le découvert, une fois fixé pour 1843, ne pourra plus changer ni être l'objet d'aucun compte. Enfin, l'augmentation ou la diminution des recettes de 1843, par rapport aux premières prévisions, ne pourrait modifier que le découvert de 1844, et ainsi de suite d'année en d'année; c'est-à-dire que les comptes de découvert, auxquels personne ne comprend rien aujourd'hui, se résumeraient en un seul rapporté au dernier exercice.

Il est bien entendu que nous ne voulons pas appeler de nouveau le vote des chambres sur les crédits qui seraient ainsi transportés d'un exercice à l'autre, puisque ce vote aurait eu lieu précédemment. En pareil cas, le vote primitif de la chambre nous paraît offrir une garantie suffisante. Ainsi cette petite réforme aurait pour résultat de faire disparaître du budget les comptes les plus compliqués et les plus incompréhensibles. C'est peut-être là une raison qui la fera repousser.

Nous allons expliquer maintenant comment on devait présenter la situation du trésor dans le budget de 1845. Comme on ne donne aucun détail dans le budget sur le service de trésorerie, les éléments nous manquent complètement pour dresser cet état de situation; nous sommes donc obligés de le donner en blanc.

[illegible] et en retranchant du total de ces deux sommes le déficit de 1844, évalué à 24,970,706 fr.

Nous pouvons donner la situation générale de nos finances telle qu'elle ressort des comptes de 1845; mais nous répétons ici que, pour être sûr que cette situation est exacte, il faudrait qu'elle fût justifiée par un compte détaillé du service de trésorerie, ainsi que nous en avons donné le modèle.

***Situation générale des finances telle qu'elle résulte de la situation du trésor au* 31 *décembre* 1843 *et des prévisions des budgets de* 1844 *et* 1845.**

ACTIF.	
Recettes ordinaires de 1845,	1,276,925,234 fr.
— extraordinaires de 1845,	62,431,344
Total des recettes,	1,339,356,575
PASSIF.	
Dépenses ordinaires.	1,276,106.797
— extraordinaires.	96,431.344
Total des dépenses,	1,372,538,141
Excédant des dépenses sur les recettes en 1845,	33,181,566 fr.
Déficit du trésor au 31 décembre 1843,	198,657,108
Déficit présumé de l'exercice 1844,	24,970,706
Total du déficit en 1845,	256,809,380
La réserve de l'amortissement, distraite de sa destination ordinaire pour combler nos déficits, étant présumée s'élever, pour l'année 1844, à	72,326,549
le déficit à la charge de la dette flottante sera encore, en 1845, de	184,482,831

Voilà la situation que M. le ministre des finances trouve rassurante et prospère. Cette situation nous paraît, à nous, d'autant plus dangereuse, que les fonds des caisses d'épargnes ont pu seuls faire face jusqu'à présent, à cet énorme déficit. Or, la moindre cris commerciale ou industrielle peut forcer les dépositaires des caisses d'épargnes à demander le remboursement immédiat de leurs fonds, et jeter le trésor dans une série de difficultés inextricables. Est-il sage de rester calme et insouciant dans une pareille position?

Griefs de la France contre le Mexique.

Dans ce moment, où plusieurs journaux exagèrent les griefs du gouvernement français contre le Mexique, et tendent à provoquer une nouvelle démonstration guerrière contre ce pays, nous croyons important de présenter les faits sous leur véritable jour.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

SALON DE 1844.

VIIe article.

Architecture.

La presse quotidienne, qui consacre régulièrement un certain nombre de feuilletons à décrire les principales œuvres de chaque Salon, se renferme exclusivement dans la peinture et la sculpture; c'est comme si l'architecture n'existait pas pour nos critiques d'art. A la vérité, le silence de la presse quotidienne s'explique assez facilement par son ignorance d'un art, qui s'appuie à la fois sur les sciences exactes et sur tous les arts du dessin. Il est très facile à un critique quelque peu familier avec les formes littéraires, de promener ses lecteurs au milieu des tableaux et des statues du Salon, en s'exclamant sur la couleur de celui-ci, les formes de celui-là, exclamations entremêlées d'anecdotes plus ou moins amusantes, d'observations quelquefois spirituelles, mais qui n'ont souvent que peu ou pas de rapports avec les travaux exposés. L'analyse des projets d'architecture n'offre pas les mêmes facilités; devant ces lignes rigoureuses se tracée à la règle et au compas, développées conformément à de certaines règles de proportion, le spirituel critique comprend que la gaieté servie par une plume facile et animée, ne suffit plus.

Nous avons eu la curiosité de parcourir à-peu-près tous les principaux comptes-rendus de Salons qu'on a écrits depuis qu'il se fait des expositions publiques de beaux-arts à Paris; et à partir de Diderot jusqu'aux critiques de nos jours, nous n'en avons pas rencontré deux qui aient parlé des projets d'architecture avec quelque étendue. Les Salons de Diderot qui ont servi de modèle à tant de critiques de ce siècle-ci, ne font mention qu'une seule fois de l'exposition de l'architecture, et alors même, au lieu de nous dire quels étaient les projets exposés, leurs défauts et leurs qualités, il se lance dans une dissertation sur l'église de saint Pierre de Rome; il paraît disposé à nous entretenir de tous les monuments qu'on voudra, pourvu que ce ne soit pas de ceux de l'exposition. Les imitateurs de Diderot ont généralement exagéré encore la réserve de leur modèle, au point de ne plus parler d'architecture du tout; — peut-être ont-ils eu raison, — surtout s'ils étaient serrés d'aussi près que nous le sommes, par une seconde exposition qui attire l'attention de l'Europe industrielle et à laquelle il nous faut donner promptement les honneurs de notre feuilleton.

On est assez généralement porté, en province et à l'étranger, à supposer que notre exposition annuelle d'architecture est en rapport avec la réputation et le talent reconnu des architectes de Paris, dont les artistes étrangers viennent si souvent admirer les travaux; il n'en est rien cependant. Notre exposition d'architecture est vraiment misérable; sur 2,423 sujets exposés au Salon de cette année, il n'y a que 21 sujets d'architecture! Et cependant combien d'architectes de talent et de jeunes gens plein d'imagination et de sève, qui ne demandent qu'à donner des preuves de leur habileté et de leur savoir!

Il est vraiment fâcheux qu'on ne comprenne pas combien il serait utile d'encourager les architectes, par des médailles et des récompenses honorifiques, à exposer leurs idées sur les travaux d'embellissement dont nos villes sont susceptibles, sur les améliorations à introduire dans les dispositions des principaux monuments publics, théâtres, palais de justice, prisons, collèges, etc., qui se construisent dans toutes les principales villes de France, et qui coûtent au pays des sommes si énormes.

Sur les 21 sujets d'architecture exposés il y a 10 études archéologiques et 11 études de projets divers. Aujourd'hui nous ne pouvons donner une analyse détaillée d'aucun de ces dessins sous peine de tomber dans des longueurs nuisibles au compte-rendu de l'exposition de l'industrie, qui n'arrive que tous les cinq ans et qui intéresse trop directement l'architecture elle-même pour que celle-ci hésite à lui céder le pas.

Parmi les dessins archéologiques nous avons remarqué la *Restauration du temple de Diane Leucophryné*, à Magnésie (Asie-Mineure), par M. Clerget. Nos lecteurs se rappellent peut-être que les frises sculptées de ce beau monument ionique furent apportées récemment à Paris par les soins d'une commission dirigée par M. Texier et nommée par le gouvernement. On assure même que M. Fontaine prépare au Louvre une salle pour leur réception; en attendant, ces vénérables débris d'un autre âge sont abrités sous un auvent en planches qui les dérobe un peu à l'influence des intempéries atmosphériques et tout à fait à l'ardeur studieuse des artistes. *Les encadrements des loges de Raphaël, au Vatican*, par M. V. Baltard; *les Etudes de l'art de la décoration en Italie*, de M. Denuelle, jeune élève de M. Duban, et l'*Eglise des Templiers de Montsaunès* (Haute-Garonne), monument curieux de la seconde moitié du 12e siècle, méritent aussi des éloges.

Quant aux projets, nous ne pouvons pas dire que les exposants se soient généralement très préoccupés de satisfaire aux nécessités les plus impérieuses du moment. M. Berthelin a exposé un *projet de fontaine gothique* à élever place Bellechasse, en face de l'église future de Sainte-Clotilde. Son projet est d'un joli effet; mais l'exécution peut en être remise avec d'autant moins d'inconvénient que le projet de l'église même n'est pas encore arrêté. M. Badenier nous offre une nouvelle solution du problème tant débattu de *la Réunion du Louvre et des Tuileries*. M. Badenier, pour dissimuler l'irrégularité de la place du Carrousel, établit au devant de chacun des palais une place rectangulaire qui débouche sur une grande place centrale de forme elliptique. C'est l'emploi de la forme courbe dans le but de dissimuler le manque de parallélisme des ailes des deux palais qui constitue la base du projet de M. Badenier; nous pensons que cette idée pourrait être heureusement développée. M. Dupuy a donné un assez bon *projet d'hôpital*. Le *Palais pour les expositions de l'industrie*, projeté par M. Magne, quoique satisfaisant sous le rapport de l'effet *architectural* n'est pas suffisamment *étudié*; la base d'un semblable travail repose sur la parfaite connaissance des besoins nombreux et divers qu'un tel monument est appelé à satisfaire; les cinq cours de M. Magne avec leurs fontaines et leurs pavés en mosaïque sentent un peu trop l'étude académique et auraient pu être mieux utilisées au profit de l'exposition; sous ce rapport, M. Magne pourrait étudier avec fruit le bâtiment provisoire, en planches et toiles peintes, où sont actuellement exposés les produits de l'industrie nationale.

Nous terminerons cette trop rapide énumération par la mention des travaux de M. Renaud. Cet habile artiste a exposé les dessins de deux maisons construites récemment d'après ses plans; l'une sur la place Saint-Georges, (les dessins de celle-ci ont paru dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics*); et l'autre rue Fontaine-St-Georges, nº 20. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui passeraient de ces côtés à examiner attentivement ces deux maisons; les sculptures, dans le style de la renaissance, sont d'une exécution vraiment remaquable.

Nous espérons qu'un jour on se décidera à offrir aussi des récompenses honorifiques aux architectes qui auront beaucoup fait pour augmenter le comfortable de nos intérieurs, et faire pénétrer, dans la masse de la population, par le bon goût de leurs décorations, un sentiment convenable des belles formes.

CÉSAR DALY.

Peinture et Sculpture.

SUJETS DE RELIGION, DE FAMILISME. — COURSES DU CHAMP DE MARS. — UN SUJET DE TABLEAU RECOMMANDÉ A MM. EUGÈNE DELACROIX ET D. PAPETY, ET A M. LE BARON DE ROTHSCHILD.

M. Guillemin, artiste bien doué, qui toujours choisit ses sujets avec le cœur, et les exprime avec talent, a encore deux toiles, dignes d'éloges, au Louvre. La *Consultation*, scène touchante, pèche, à mon avis, par l'ordonnance. La malade devrait être plus décidément en pivot; ou bien si l'enfant occupait le centre, il fallait rattacher à elle la mère par un geste. L'idée saisissante pouvait alors être celle-ci: Pauvre enfant, bientôt tu n'auras plus de mère. Cette pensée n'étant pas mise en saillie, mieux valait se souvenir de l'excellente composition de la *Femme hydropique*, de Gérard Dow. Le *Vieux Matelot* est un sujet de familisme affligé, d'un profond sentiment. C'est un vieux père assis auprès du lit de son fils mourant. Il est déjà veuf, car la mère ne serait-elle pas là, inclinée sur son enfant et lui prodiguant le trésor de ses soins? Il n'a même pas, le pauvre vieil indigent! il n'a même pas auprès de lui le secours du médecin; et, dans cet isolement qui se fait autour de lui, il prie et élève son âme vers le ciel, d'où peut venir l'appui et la consolation que la terre refuse.

dans la presse française et anglaise; ils donnèrent lieu à une pétition d'un certain nombre de négociants de Paris. La chambre des députés (séance du 24 janvier) retentit de paroles hautaines et menaçantes prononcées par M. Guizot et plusieurs députés de l'opposition, s'accordèrent, dans cette circonstance, pour lancer l'anathème contre le Mexique.

Ces décrets furent connus en Europe en octobre et en novembre derniers; à ces époques, nous nous abstînmes d'entrer dans le fond de la question. Nous sommes les premiers à déclarer que l'administration du Mexique est très mauvaise, ou, pour mieux dire, sans vues générales et sans esprit de suite: mais nous aimons à reconnaître, parce que les faits et les actes diplomatiques nous le prouvent, que le Mexique est souvent revenu sur ses actes, sur les lois imprudentes et bizarres qu'il promulgue de temps en temps.

L'injustice de quelques-uns de ces actes prend son origine beaucoup plus dans le cahos administratif de ce pays que dans la volonté bien arrêtée de mal faire attribuée gratuitement au gouvernement mexicain, surtout par la *Presse*, le *Siècle* et le *National*, journaux mal renseignés sur l'histoire, la législation et la diplomatie du Mexique. Voici un des faits qui ont excité de nombreuses déclamations contre ce pays.

En 1832, le choléra sévissait avec fureur au Mexique. Des paysans de la ferme d'Atencingo, province de la Puebla, attribuèrent les ravages de cette affreuse maladie à l'empoisonnement des eaux par plusieurs étrangers. Le gouvernement fit tout ce qui dépendait de lui pour combattre cette erreur. Toutefois, cinq ouvriers français tombèrent victimes de l'ignorance de la populace. Le gouvernement fait arrêter les coupables et les poursuit avec toute la rigueur des lois. Mais ces condamnations ne pouvaient pas avoir lieu d'un jour à l'autre, dans un pays où la jurisprudence est encore engagée dans l'inextricable labyrinthe des anciennes lois espagnoles. La procédure traîna plusieurs années.

Le gouvernement mexicain, reconnaissant que de malheureux Français avaient été victimes du fanatisme aveugle de quelques misérables déclara qu'il était prêt à accorder une indemnité équitable à leur famille. Ces Français, comme nous l'avons dit, étaient des ouvriers; il a été reconnu qu'un seul avait de la famille en France, et nous avons été étonnés d'apprendre que dernièrement on ait émis la prétention de porter l'indemnité réclamée, au nom de ces victimes, à 10 mille piastres fortes (50 mille francs) pour chacune d'elles.

Si nous voulions analyser une à une les réclamations et les griefs

(1) Nous recevons aujourd'hui une lettre de M. Garro, ministre plénipotentiaire du Mexique. Il déclare formellement que ses dépêches, dont les dernières sont datées du 31 mars, ne font mention de l'assassinat d'aucun français à Mexico.

fermer leurs boutiques, toutefois après avoir dressé et remis aux représentants de leurs nations respectives l'évaluation des pertes qu'ils auraient à supporter. Et il n'est pas sans importance de remarquer que les agents français et anglais n'ont pas voulu délivrer à leurs nationaux les certificats nécessaires pour jouir des exceptions posées par la loi. Le gouvernement mexicain a dû se contenter des certificats fournis par les autorités locales.

Plusieurs députés pourtant ont pris l'initiative et ont porté cette question à la tribune; ils demandaient une prolongation au décret du 23 septembre 1843. La chambre, après avoir nommé une commission pour examiner cette affaire, a rejeté la motion de ces députés par 57 voix contre 3.

Nous ne saurions qu'approuver en principe la conduite du gouvernement mexicain à l'égard du décret du 23 septembre 1843. Au lieu de fixer l'application à six mois de date, le gouvernement aurait pu accorder un délai plus long; tout porte à croire qu'il l'eût concédé si les chargés d'affaires eussent été plus habiles et moins hautains dans leurs protestations. Pourtant nous remarquons que l'Autriche, en signant l'an dernier son traité de commerce avec le Mexique, n'avait stipulé qu'un délai de trois mois dans le cas où le Mexique interdirait le commerce de détail aux étrangers.

Nous le répétons, l'administration du gouvernement mexicain est mauvaise; mais dans un pays mal administré, les étrangers peuvent-ils exiger des garanties que n'ont même pas les indigènes. Chez un peuple nouvellement affranchi, tout en proie encore aux révolutions, le commerce ne saurait trouver la même sécurité que chez les nations qui ont depuis long-temps un gouvernement mieux assis et une administration régulière.

Quant à nous, nous nous efforcerons de faire valoir à l'égard de ces pays une politique plus conciliante et plus modérée. Dans l'intérêt de la France et du Mexique, nous nous garderons bien de pousser à la guerre comme le fait aujourd'hui le *National* dans ces lignes brutales et menaçantes:

« La leçon que ces sauvages ont reçue de nos braves marins en
» 1839 n'a pas, à ce qu'il paraît, produit les résultats qu'on en de-
» vait attendre: il faut la renouveler. »

Le *Globe* continue sa loyale industrie de faussaire. Il ne se contente plus de fausser la pensée, il fausse même matériellement les citations qu'il produit à ses lecteurs comme textuelles. Dans son numéro du 10 mai, il s'efforce, suivant sa honteuse habitude, de donner une entorse au sens de la brochure publiée par M. Considerant, sous le titre de: *Immoralité de la Doctrine de Fourier*. Il fait sur cet ouvrage le tour qu'il a fait mille fois déjà sur d'autres, et que tous les malhonnêtes gens peuvent faire en employant des citations tronquées, des textes faussés et des commentaires mensongers.

duquel on ne puisse faire du scandale. On en ferait, et du plus effroyable, avec des citations habilement choisies, soulignées et commentées, de la Bible et des pères de l'église, avec des extraits de tous les poètes et de tous les philosophes, depuis Platon jusqu'à Molière, *ce grand honnête homme*, comme l'appelle si justement M. le ministre de l'instruction publique. Fourier, comme la plupart des philosophes, des historiens, des jurisconsultes, comme les médecins, les physiologistes, les naturalistes, aborde dans ses livres des questions qui sont du domaine de la science, et les traite avec cette crudité de langage que la science a toujours autorisée, et cela sans immoralité. Le coupable d'immoralité c'est celui qui, trompant les intentions de Fourier, livre sans voile à la publicité quotidienne d'un journal les écrits destinés aux méditations des esprits graves et mûris.

Telles sont les positions respectives du *Globe* et de l'Ecole sociétaire. Dans cet état de choses, pour venger la vraie moralité, qui consiste dans le respect des œuvres sérieuses inspirées par le dévoûment au bien de l'humanité, nous avons l'honneur d'adresser à chacun de Messieurs les magistrats de Paris les deux écrits suivants publiés depuis plusieurs années:

MANIFESTE DE L'ECOLE SOCIÉTAIRE FONDÉE PAR FOURIER.
IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER.

Enfin, nous offrons à chacun de Messieurs les magistrats qui voudront pénétrer plus avant dans la connaissance des doctrines de l'Ecole sociétaire, la communication de **TOUS LES OUVRAGES** de Fourier et de **TOUS LES ÉCRITS** de cette Ecole.

Pour les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*,
Le rédacteur en chef,

V. CONSIDERANT,
Membre du conseil général de la Seine.

Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir faire parvenir *l'immoralité de la doctrine de Fourier* dans tous les lieux infectés par le *Globe*. C'est à nos amis à nous aider à ce sujet.

Nous ne terminerons pas sans faire une remarque assez curieuse et qui montre jusqu'à quel degré d'effronterie et de cynisme ce journal pousse l'hypocrisie. M. Tartufe au moins cherchait à y mettre des formes. Dans un certain endroit de son article, après une citation tronquée de la brochure, le *Globe* s'écrie avec cette indignation factice dont il a l'habitude: « Et vous prétendez que vous
» ne vous attaquez pas à la religion! De quelle religion parlez-vous
» donc? Est-ce du paganisme? Pour le chrétien, le mariage est un
» sacrement, c'est une institution divine; etc. »

Ouf! la plaisanterie est trop forte: le bon apôtre qui tient la plume oublie que nous savons qu'il est juif! — M. **SOLAR** (**FÉLIX SOLAR**, de Bordeaux), qui signe le *Globe* en qualité de *directeur-gérant* de la feuille, qui a écrit l'article d'où nous extrayons la tirade sur le sacrement et le mariage chrétien, et qui apporte, avec une fougue d'autant plus grande qu'elle est moins sincère, la théologie catho-

---

Mais voici une mère qui, tout près du désespoir suprême, trouve ici-bas un secours divin. M. Kruseman s'est inspiré à cette parole de Saint-Jacques: *La prière de la Foi sauvera le malade*. L'enfant est au mouroir, étendu sur les genoux de sa mère, qui, l'œil fixe, attend l'effet de la prière. Une religieuse agenouillée invoque Dieu avec un profond élan de l'âme. La grand'mère soutient sa fille. M. Kruseman, dans cette tête de mère, épuisée par le chagrin et les veilles, égarée, pleine de suprême et douloureuse attente, a fait un chef-d'œuvre d'expression. Il est à regretter que tant d'accessoires médiocrement traités détournent l'œil et écrasent le groupe passionné. Il n'y a pas d'économie. On peut aussi reprocher à l'auteur de ne pas avoir assez fortement et idéalement serré sa composition. La mère *obstinée*, comme a dit le poète, sublime de la famille, a senti s'éteindre enfin la confiance dans sa force. Force étrange! il semble qu'elles aient en elles puissance de verser, au sein de l'enfant qu'elles adorent et qui souffre, les éléments détournés de leur propre vie, une part de leur âme. J'ai vu une mère passer dix-sept jours, sans fermer l'œil une seule minute, penchée sur le lit de son fils, active, ardente, veillant pour tous à tout ce qui pouvait sauver le malade, indifférente pour tous hors pour l'être bien-aimé, morte au monde, concentrant incessamment sur ce foyer, d'où lui vient le bonheur, toutes les forces adorantes de son âme maternelle et divine.

> .... Je vous dirai peut-être quelque jour,
> .... Quel lait pur, que de soins, que d'amour
> Prodigués à ma vie en naissant condamnée,
> M'ont fait deux fois l'enfant de ma mère obstinée.....
> Oh! l'amour d'une mère! amour que nul n'oublie!

La mère, dans l'œuvre de M. Kruseman, a donc senti défaillir sa confiance; elle ne verse plus à l'enfant son âme avec son souffle, elle ne le presse plus sur son cœur, elle le laisse étendu sur ses genoux. Qui pourrait intervenir, quand la mère a renoncé, si ce n'est Dieu? Ce groupe de la mère et l'enfant doit être le pivot; l'idée religieuse de St-Jacques est bien moins dans la prière que dans ce regard de la mère qui suit la parole sainte, qui la devance et la porte aux sphères supérieures. L'artiste a ainsi justement conçu son sujet, mais il n'a pas assez déterminé sa pensée. Il faudrait mettre la mère tout-à-fait au centre, appuyant, à droite, sa tête à l'épaule de la grand'mère; celle-ci toute absorbée dans les soins prodigués à l'enfant (bonnes grand'mères! vous ne vous lassez jamais); à gauche, la religieuse en prières. On avait ainsi, se pressant autour de la scène d'affliction maternelle, d'une part le secours terrestre, de l'autre le secours divin.

Oublions ces douleurs, et reposons notre cœur devant des scènes maternelles plus heureuses. La *Visite à la nourrice*, de M. Florent Willems, est un charmant tableau, bien composé, d'une affection familiale aimable. Les accessoires sont traités avec beaucoup d'habileté et de finesse; mais ce soin de l'exécution même, poussé à la limite, donne trop d'importance à des détails, qui devraient être mieux subordonnés au groupe humain. La *Promenade*, de M. Théophile Lacaze, est un sujet souriant et riche, gracieusement traité. M. Beaume expose sous le titre: *Education de la vierge*, un groupe familial d'une excellente ordonnance affectueuse. C'est une œuvre très méritante par le sentiment des attitudes.

Nous avons nommé à peu près tous les sujets de famille dignes d'être distingués au Louvre. La passion du familisme est encore celle qui inspire le plus heureusement nos artistes. Aussi n'aurons-nous que peu de mots à dire sur les scènes empruntées aux autres sentiments, dont plusieurs, du reste, ont déjà été citées parmi les œuvres élevées au degré religieux. Il est des tableaux qu'on a de la peine à faire entrer dans la classification que j'ai indiquée; et si nous nous sommes convaincus que cette classification est rationnelle, force nous sera d'accuser les œuvres rebelles d'obscurité dans la conception. N'est-ce point le cas de l'*Amour de l'or*, de M. Couture, et cette confusion ne tend-elle pas à jeter son tableau dans le domaine de la fantaisie. L'idée de fantaisie s'accorde à ravir avec les choses gracieuses et légères; mais elle nuit aux sujets dont les éléments sont en général graves et dramatiques.

Un vieillard (que beaucoup ont d'abord pris pour une femme), accoudé sur une table, retient entre ses doigts crochus et rapaces des pièces d'or. Est-ce la personnification de l'avarice? Non, car rien n'exprime ce caractère dans la tête et dans le costume; une robe de velours, un riche tapis de table, tout cela serait un contresens. Les mains seules sont avares. Est-ce le riche blasé, épuisé, usé dans les jouissances, incessamment tenté et cherchant en vain à retenir les derniers restes de sa fortune gaspillée! J'admettrais plus volontiers cette idée; mais il faut qu'elle ne soit pas bien claire, puisque personne ne l'aperçoit. Derrière le vieillard est une figure de Méphistophélès. C'est le diable, c'est l'idée de la corruption, du mal, tout ce que vous voudrez; j'opine pour y voir la personnification de cette société civilisée, corrompue et corruptrice, du sein de laquelle nous avons tant de peine à sortir, pour nous élever à un odre social meilleur et harmonique, où les poètes, les belles jeunes femmes et les mères n'auront plus besoin de se vendre pour jouir, pour avoir des nippes brillantes et pour nourrir leurs enfants. Autour du vieillard se pressent deux vaillantes courtisanes, un poète, spéculant sur sa plume, une mère toute honteuse et que la misère et l'amour maternel poussent à l'acte infâme de la prostitution.

Je me suis bien arrêté trente fois devant l'œuvre de M. Couture; je viens de passer deux heures pleines à la regarder et à l'étudier, mécontent et irrité contre moi-même et me faisant querelle. « Mais, critique que tu es, criaient mes impressions diverses, que veux-tu donc? Ce puissant effet n'est-il pas d'un maître coloriste? Sais tu beaucoup de crayons plus savants, de brosses plus habiles? Tout cela n'est-il pas d'une rare vaillance, d'une franchise irréprochable? Quel naturel d'attitudes, quelle justesse de mouvements, quel goût d'ajustement! Comme ces femmes sont belles et voluptueuses, et comme on épuiserait joyeusement avec elles et sa bourse et son âme. — Sans doute, répondait l'âme intelligente, rassemblant toutes ses forces pour considérer l'œuvre dans son ensemble, sans doute, il y a de longues pages d'éloges à écrire sur les parties de ce tableau; mais l'œuvre totale me gêne, me cause un malaise, et je n'ai qu'un contentement imparfait à la contempler. L'idée n'est pas suffisamment déterminée; il n'y a pas d'effet général pour le cœur: si bien que des spectateurs, après s'être émerveillés devant les puissantes qualités de l'artiste, s'en vont, n'emportant rien dans leur âme qu'un morceau de couleur. Est-ce là le succès dont se trouvera satisfait un homme du mérite de M. Couture? Est-ce là le but qu'il poursuit? »

La critique en était là de sa querelle, lorsque les éléments, un peu vagues et disjoints, du tableau, s'effacèrent à ses yeux, pour ne lui laisser voir que ces deux figures, dans la demi-teinte, la mère et le poète, — le poète, le front couronné de pampres flétris, naguère perdu aux folles somptuosités du luxe, aujourd'hui entraîné à vendre avec désespoir sa plume, et à prostituer son génie; la mère, s'approchant, honteuse, désolée, serrant contre son sein cet enfant qui souffre, qui a faim, qui la condamne à l'infamie. Ces figures, d'une si haute expression poétique, religieuse, firent oublier à la critique tous ses chagrins; et elle se sentit heureuse de pouvoir adresser à M. Couture un sincère hommage d'admiration; heureuse surtout d'espérer que, désormais, cet artiste considérable prendra un meilleur soin et de la conception, et de l'ordonnance de son sujet, et saura se faire aimer du public comme il a su le frapper cette année.

Le portrait de M. Couture a cet air d'audace aventureuse qu'un grand talent seul sait trouver; mais il ne faudrait pas aller loin dans cette voie pour tomber dans le maniérisme et dans le chic. Les chaires prennent aussi un ton de plâtre très regrettable. En général, M. Couture tourne au grain pierreux et au blanc. Combien son *portrait de femme*, exposé l'an dernier, si noble, si simple, si grand, était supérieur à celui de cette année; et (faut-il le dire?) combien il contenait même de plus sérieuses promesses que l'*amour* de l'*or*?

Nous avons fait, dans la série des éléments d'un tableau, une distinction entre le sujet et la conception du sujet. M. Couder va se charger de prouver que notre distinction est très fondée. Certes, la *Fédération* de toute la France, le 14 juillet 1790, est un sujet d'un ordre très élevé. Toutes les provinces d'un puissant empire venant, par leurs députés, dans la capitale, s'unir au chef de l'Etat, et ce noble élan d'unité consacré par les cérémonies grandioses du culte; toute une nation communiant dans un même désir de liberté, d'affranchissement et de bonheur pour tous; quoi de plus grand, quel acte plus religieux, si ce n'est celui qui réunirait dans un congrès suprême les représentants de tous les empires, de tous les continents et de toutes les races du globe.

La vue du tableau exposé au salon laisse-t-elle aucune impression de l'ordre religieux? Evidemment non. Un critique distingué, M. Delécluse, pense qu'il n'est pas possible de traiter passionnellement et avec grandeur des sujets du genre de la Fédération. Il nous semble, contrairement à cette opinion, qu'on pouvait composer une œuvre dans les conditions de la vérité poétique; en plaçant le spectateur en face de l'autel et du groupe supérieur où le roi s'unirait au peuple sous le regard de Dieu. Au delà, et aussi loin en perspective qu'on voudrait, on distribuerait les masses du peuple. « Mais, dira-t-on, le roi Louis XVI n'était pas à l'autel. — Eh! que m'importent ces exigences bêtes du réel, qui annuleraient la part de l'invention dans l'art? Sans doute, en composant le sujet, on se fût privé de tous ces groupes de figurines variées, dont l'œil curieux s'amuse; on n'aurait pas vu les buttes et l'ensemble du Champ-de-Mars. Cela est vrai; mais, du moins, il fût resté dans l'âme une idée élevée de la grande scène de la Fédération, tandis que votre tableau chronique n'est qu'une vue confuse d'un rassemblement quelconque, vue très ba-

comme le dernier mot de la science. Mais la vérité a cela de bon qu'elle finit par s'imposer à ceux-là mêmes qui semblaient avoir pris à tâche de l'outrager systématiquement.

L'Autriche a vu également paraître depuis quelque temps des brochures où la grande question de notre époque était traitée: preuve nouvelle et frappante de la force irrésistible qui pousse vers les idées sociales. Les derniers à venir à résipiscence seront à coup sûr les professeurs et les hommes d'Etat prussiens; fait extraordinaire et qui ne saurait être expliqué d'une manière satisfaisante qu'en les supposant un peu trop entichés de ces idées de philosophie officielle enseignées dans les chaires de Berlin et qui, quoi qu'on en dise, n'ont tout au plus qu'une valeur critique assez mince.

Du reste, ce n'est pas des spéculations des philosophes officiels que le public s'occupe principalement en Prusse; on s'occupe de spéculations plus solides, plus réelles, je veux dire de spéculations de bourse. C'est à un tel point que le ministre des finances a cru devoir intervenir par une ordonnance qui interdit toute spéculation, même toute souscription d'actions pour les chemins de fer non encore concessionnés par le gouvernement. Mais le public une fois alléché par l'appât d'un gain si facile en apparence cessera-t-il pour cela de jouer à la hausse et à la baisse? et n'y a-t-il pas plutôt lieu de craindre qu'il ne se jette avec une fureur redoublée sur les chemins de fer étrangers?

Le roi de Bavière et le gouvernement d'Autriche viennent d'interdire l'introduction dans leurs états des *Zeitinteressen* qui paraissent à Ulm. La raison qui semble avoir hâté la mesure sauvage des deux gouvernements, et principalement de celui de Bavière, c'est l'attitude anti-catholique ou plutôt anti-jésuitique que ce journal avait prise depuis quelque temps. Cela ne prouverait-il pas à M. de Montalembert, qui pourtant doit se connaître en ces sortes de choses, que le parti jésuite n'est pas plus tolérant que le parti philosophe, et que, dès qu'il le peut impunément, lui aussi veut parler seul?

L'émigration allemande qui, chaque année, se porte sur les terres du Nouveau-Monde, paraît devoir atteindre cette fois des proportions vraiment colossales. Tous les bateaux à vapeur, tous les wagons de nos chemins de fer sont remplis d'émigrants; en plusieurs endroits même les moyens de transport jusqu'ici en usage, tels que bateaux à vapeur, diligences, etc., sont tout-à-fait insuffisants. En général, les personnes qui nous quittent appartiennent à la classe moyenne et aisée, et l'on commence déjà à voir poindre chez eux quelques lueurs d'association. Ainsi, par exemple, il s'est formé plusieurs sociétés d'émigrants dont les membres se rendent solidaires les uns envers les autres et qui érigent en principe l'exploitation en commun des terres à acquérir dans le Nouveau-Monde. Voilà ce qui fait plaisir à voir, et l'on peut, sans crainte d'être taxé d'utopie, espérer qu'une fois entrées dans la voie féconde de l'Association, ces sociétés penseront sérieusement à l'élargir encore. G.

---

avait été arraché, pour être mis à mort, de la maison du vice-consul de Sardaigne. Voici, d'après la *Gazette piémontaise* du 3 mai, quelle a été l'issue de cette affaire diplomatique:

« Le sultan, ayant reconnu la justice de ces réclamations, a accordé la satisfaction due à la violation du domicile consulaire, en faisant entendre *qu'il était bien peiné* de ce qui était arrivé, et en assurant au gouvernement de S. M. que *pareille chose*, occasionnée seulement par *un excès instantané de colère* de Haggi-Mussa el Garbi, *ne se renouvellerait pas.*

» Ce différend, aussi désagréable pour l'un que pour l'autre des deux gouvernements, est donc terminé, ajoute la feuille officielle de Turin, et nous sommes surpris de voir le gouvernement sarde, naguère si difficile à Tunis dans une question de commerce et d'argent, se montrer si débonnaire à Maroc dans une question d'humanité et de dignité nationale. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *National* trouve que la loi des prisons, qui se discute à la chambre, n'est pas seulement une étourderie de sang froid, comme l'a dit hier M. de Malleville; c'est surtout, dit le *National*, une mauvaise action, faite de compte à demi avec les passions et l'amour-propre des uns, la faiblesse coupable et l'ignorance des autres. « Il n'est pas un membre peut-être, ajoute-t-il, sans excepter la commission, qui ne soit convaincu des dangers que présente la tentative de l'introduction du système cellulaire, et cependant une majorité considérable décide imperturbablement que l'emprisonnement solitaire sera appliqué aux prévenus, aux accusés, aux forçats, aux réclusionnaires, en un mot à tous les détenus, quels qu'ils soient. C'est là un triste spectacle. »

— Le *Courrier Français*, examinant la réforme pénitentiaire sous le point de vue financier, pense que ce n'est pas 70 millions, comme le prétend le ministère, ni 110, comme le dit M. de Tocqueville, ni 170 ou 220, comme l'assure M. de Peyramont, qu'il faut inscrire dès à présent dans un budget dont les ressources sont dévorées d'avance jusqu'en 1853, mais un chiffre inconnu que nul ne peut prévoir et préciser, un chiffre qui ira grossissant sans cesse et arrêtera, par ses impérieuses exigences, l'essor des travaux d'intérêt général et de la prospérité publique.

Le même journal rapporte ce bon mot d'une femme d'esprit qui assistait à l'une des dernières séances de la chambre: « On a beau faire des discours je suis, pour le travail solitaire, car je ne connais rien de plus fort contre la besogne en commun que les travaux de la chambre. »

— La *Presse* s'étonne que l'Etat ne soit pas encore venu en aide, par un prêt, à notre colonie de la Guadeloupe. « Hésiter, tergiverser, dit-elle, ce n'est pas seulement perdre du temps, c'est ajouter au désastre, c'est

---

— La société paternelle qui a fondé la colonie agricole et correctionnelle de Mettray, pour les jeunes détenus acquittés comme ayant agi sans discernement, a tenu aujourd'hui, à midi, dans la salle du Trône, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sa cinquième séance annuelle, pour le compte-rendu de ses travaux et de la situation de cet intéressant établissement.

— Nous lisons ce soir dans le *Messager*:

« Plusieurs journaux répètent ce matin, d'après l'*Univers* et l'*Ami de la religion*, que « deux Mémoires adressés au gouvernement par les ar-
» chevêques et les évêques des provinces ecclésiastique d'Avignon et de
» Bourges ont été renvoyés par M. le garde-des-sceaux, l'un, sans avoir
» même été ouvert, l'autre, avec cette unique suscription: Refusé en
» vertu de l'art. 4 de la loi du 18 germinal an X. »

» Les faits, tels que l'*Univers* et l'*Ami de la Religion* les ont présentés, sont complètement inexacts.

» M. le garde-des-sceaux a, en effet, reçu les deux Mémoires dont il s'agit; mais c'est après en avoir pris lui-même connaissance, que M. le garde-des-sceaux les a renvoyés à MM. les archevêques d'Avignon et de Bourges, en leur faisant connaître que, dans cette forme collective, ces mémoires ne pouvaient être remis à la chambre des pairs. »

— Le *Standard* annonce qu'un grand meeting doit avoir lieu prochainement à Londres sous la présidence de lord Ashley. Ce meeting a pour but la formation d'une société qui s'occupera sérieusement des moyens d'améliorer la condition sociale des classes ouvrières.

— Le *Times* parle d'un bruit assez étrange qui se répand à Dublin, et d'après lequel M. Daniel O'Connell serait sur le point de rentrer dans les liens sacrés du mariage. Il devrait épouser la sœur d'un membre distingué du collége de la Trinité, partisan des dogmes de l'église anglicane. Si ce bruit n'est pas apocryphe, il n'y a toujours guère lieu de croire qu'il soit fondé.

— M. A. Saint-Martin, lieutenant-colonel de la sixième légion de la garde nationale, vient de mourir au Hâvre, à la suite de l'amputation d'une jambe cassée dans une chute de voiture. Il est mort vingt-quatre heures après l'amputation.

— Le neveu du maréchal de Trévise, le capitaine d'artillerie Mortier, vient d'être victime d'un assassinat commis par le nommé Chauteau, canonier à la 5e batterie du 3e régiment d'artillerie. Apres lui avoir tiré un coup de mousqueton, à bout portant, le meurtrier a pris la fuite; mais il a été arrêté au camp de Ould-Baroch, dans la province d'Oran.

On ignore les motifs de cet attentat. (*L'Algérie.*)

— Mercredi dernier, entre deux et trois heures de l'après-midi, un évènement déplorable, et dont les conséquences eussent pu devenir terribles, est arrivé sur le bateau à vapeur le Lavaret, faisant le service de Lyon à Mâcon.

Partant de Lyon à midi, ce bateau, qui appartient aux trois compagnies de la Saône, a été mis en activité pour faire concurrence aux in-

---

bilement peinte, et où l'on peut chercher des centaines de figures miniatures très gentilles. Dans toutes ces masses, il ne manque qu'une chose, la figure du peuple, de la classe pauvre. En peintre délicat, M. Couder a eu soin d'écarter ces images trop grossières. C'est peut-être une idée profonde, et l'on aura voulu exprimer que ces grands actes de la Révolution ont eu pour objet l'émancipation des bourgeois, en laissant bien à l'écart les masses populaires.

Si l'on a imposé à M. Couder, comme le bruit en court, la conception que nous voyons, nos critiques vont à qui de droit, par-dessus la tête du peintre. Nous concevons qu'un témoin de la Fédération ait désiré avoir un plan de la chose; mais, dans le domaine de l'art, nous ne saurions faire une place honorable à ces froides compositions, quel que soit le talent dépensé à les mettre en couleur et à en arranger les bonshommes. Le tableau de M. Couder nous ennuie fort, et ce que nous avons de mieux à faire pour nous distraire un moment, c'est d'y placer les Courses de 1844.

La foule était immense aujourd'hui; le temps magnifique; le ciel non plus troublé par des *grains*, comme celui de 1790, mais d'un ton merveilleux, où se combinaient les mille nuances du blanc, du gris et de l'azur. L'orage de ce soir n'a éclaté qu'après la course des haies.

Notre fédération a été assez tristement troublée par la chute d'un petit jockey de douze ans, Hardy jeune, une *plume* qu'on avait posée sur le dos de *Barcarole*, à M. Fasquel, pour le *Handicap*. *W*, au comte de Blangy, avait mené vaillamment la course, pressée par *Angelina*, à M. de Rothschild; *Barcarole* à trois longueurs; *Roulette*, à M. Rivière, accusant, par sa lenteur, le talent d'appréciation du juge. Le *Handicap* est une course où les poids sont mesurés d'après les mérites des concurrents. Au tournant de l'Ecole-Militaire, à peu près vers la place où vous voyez Louis XVI, en habit rouge, dans la *Fédération* de M. Couder, le petit Hardy a été jeté bas et il est resté sans connaissance. Il y a des gens assez absurdes encore pour accuser la nature humaine. L'émotion profonde qu'a causée cette chute dans le Champ-de-Mars aurait converti les plus terribles partisans du dogme de la méchanceté native. Tous ceux qui pouvaient approcher, tous ces jeunes gens insouciants du Jockey-Club ont couru avec une civière au-devant du pauvre enfant, et nous remarquions avec plaisir un des rois du turf, M. le prince de Beauveau, prodiguant au malade et à son frère des soins et des consolations. Pour ne pas attrister davantage le lecteur, disons que le petit Hardy en a été pour la peur et qu'il était sur ses jambes avant que la cloche annonçât la course des haies. Nous pensons que les commissaires des courses, lorsqu'il arrive un accident semblable, devraient utiliser au profit de ces pauvres jockeys tant exposés, l'élan des sympathies, et prier de belles quêteuses de se placer aux issues des pavillons et aux portes du champ-de-Mars.

Le poulain bai de M. de Blangy, *W*, a gagné aisé. *Barcarole* est arrivée troisième, sans jockey.

Pour le *prix du ministère de l'agriculture*, quatorze chevaux étaient inscrits. Trois seulement se sont présentés, et ils sont arrivés dans l'ordre suivant: *Drummer*, à M. le baron de Rothschild; *Ratopolis*, à M. Lupin; *Manchette*, à M. le comte de Cambis, non placée.

La *poule des produits* a été gagnée bravement par *Commodore Napier*, au prince de Beauveau, battant *Fadaise*, à M. de Cambis, *Bengali*, à M. Lupin, *Fantaisie*, à M. F. Sabatier. *Fadaise* a bien couru; mais la supériorité du *Commodore* est immense, et il est probable que ce beau cheval sera favori pour le *derby* de Chantilly.

Tiger, à M. de Rothschild, a, comme toujours gagné la *course des haies*, suivi par *Pantalon*, *Voyageur*; *Frances-Partridge* n'a pas été placée.

Les courses ont été fort belles. Et croyez-vous qu'on n'éprouve pas au spectacle de ces belles luttes plus de chaleureuse passion que devant le tableau de la *Fédération*, tel qu'il est au Musée? Ici, du moins, il y a un pivot, le but, où se portent tous les yeux, tous les désirs, toutes les pensées.

En résumé, 71 chevaux se sont présentés sur l'hippodrome du Champ-de-Mars cette année. Voici comment les prix se sont distribués:

MM. baron de Rothschild,	8
Prince de Beauveau,	4
Aug. Lupin,	4
Comte de Blangy,	1
Comte de Morny,	1
Turner,	1

Nous comptons à M. Lupin deux prix partagés avec MM. de Beauveau et de Rothschild.

Ainsi la gloire du turf, pour plus de moitié, revient à M. le baron de Rothschild. Ainsi, en toute chose et partout, le financier juif apparaît avec la puissance que donne l'argent. Il tient les ministres et les chambres en échec avec ses prétentions sur le système de viabilité du royaume, nul n'a des palais et des *ville* plus magnifiques, nul n'offre des fêtes plus somptueuses, nul n'a plus d'éclat luxueux autour de lui, et ses chevaux sont rois sur l'hippodrome. Cette puissance qui vient de l'argent peut-elle suffire à M. le baron de Rothschild, et ne se conçoit-il pas une mission vraiment glorieuse et suprême?

Riches de la terre, Juifs et vous, roi des Juifs, vous tous qui donc êtes parvenus par l'argent à l'émancipation de vos familles; vous qui vous fixez enfin sur le sol des empires chrétiens comme dans une patrie provisoire, c'est à vous de hâter le moment où tous les enfants de votre race ralliés s'uniront eux-mêmes en nation; c'est à vous d'effacer la tache qui pèse sur cette race; c'est à vous de faire que l'humanité chrétienne oublie ce grand cri suprême et désolé du Golgotha; c'est à vous d'obtenir que le martyre de l'Homme-Dieu soit pardonné par les hommes plus sévères, comme il fut pardonné par le Christ! Une tradition sacrée parmi vous dit que l'humanité sera sauvée lorsque les enfants d'Israël seront rétablis dans la patrie de leurs pères. Oui, il faut que l'humanité soit constituée dans son unité, pour que disparaissent dans tous les états de la terre les mille servitudes qui oppriment les Juifs, pour que leurs liens soient brisés, et que, s'arrêtant enfin dans leur marche fatale, ils puissent reprendre le chemin de la Cité sainte et s'aller reposer dans leur chère Judée.

Certes, c'est une race vigoureuse et pleine de vitalité, celle qui a pu disséminée pendant deux mille ans et au hasard sur la terre, se conserver dans son caractère et garder intact le type originel. Il y a dans ce fait le signe d'une grande destinée providentielle; et cette Judée, cette terre sainte, où ils espèrent relever leur empire, n'est-elle pas placée au centre même du globe, au foyer des trois continents supérieurs du monde?

Mais pour que s'accomplisse cette destinée promise par vos prophètes, croyez-vous que suffisent l'influence de l'argent et la gloire de la banque? Non. Regardez partout, écoutez et voyez homme, malgré votre pouvoir immense, malgré votre fortune sans rivale, malgré votre mérite personnel incontestable, malgré la libéralité de vos dons charitables, comme, dans le peuple, une protestation sourde murmure contre votre royauté, et, faut-il le dire? comme le dédain public s'étend sur votre puissance et jusque sur votre personne.

Ah! c'est qu'il faut autre chose que l'argent pour que vous soyez rachetés, Juifs; c'est qu'il faut autre chose que l'argent, roi des Juifs, pour que vous soyez couronné au milieu du monde chrétien. Vous serez rachetés quand vous aurez racheté, vous serez sauvés quand vous aurez sauvé. Jésus est venu au monde prêcher l'union fraternelle des hommes, le soulagement des affligés, l'émancipation des faibles. Vous, Juifs qui avez crucifié Jésus, parce qu'il apportait cette parole du salut des hommes et de l'amour universel, c'est à vous qu'il appartient d'entreprendre et d'accomplir cette œuvre suprême, c'est à vous d'incarner sur la terre la parole du salut, à vous qui avez tué le Verbe.

A vous de commander le respect du monde par des actes de haute charité sociale. Toutes vos bonnes œuvres individuelles ne suffiraient pas. Le crime de votre race a été un crime sur la divinité incarnée; votre œuvre de rachat doit être un acte de service à la société toute entière. Comme vous avez frappé Dieu, ainsi sauvez l'Humanité, et les hommes, oubliant votre faute des temps barbares, s'uniront pour soulager vos afflictions séculaires, pour vous relever de la poussière où vous avez si longtemps traîné votre vie condamnée, et les nations, vous soutenant de leurs mains fraternelles, vous ramèneront dans cette terre promise d'où l'erreur vous chassa, où l'humanité réconciliée avec Dieu couronnera votre race. Entreprenez l'œuvre sainte du salut des affligés, et Jésus lui-même descendu de nouveau sur la terre, trouvant le Juif pieusement incliné vers les fondations de la cité harmonique, de la Jérusalem nouvelle que Jean voyait au ciel, et organisant le règne de Dieu sur la terre, Jésus, lui-même prenant le Juif errant de sa main bénissante, mettra enfin un terme à sa course fatale et maudite.

Voilà le tableau dont nous offrons l'idée à Eugène Delacroix, à Dominique Papety, au génie inspiré et à la pensée religieuse des peintres. *Jésus arrêtant Ahasvérus et le bénissant.* Devant ce tableau, nous souhaitons que M. le baron de Rothschild et ses frères trouvent une inspiration subite, une illumination céleste, pour la rédemption de leur race et pour leur propre gloire.

A. LAVERDANT.

sieurs articles du projet de loi sur l'instruction secondaire. Divers amendements peu importants ont été discutés, et quelques-uns ont été renvoyés à la commission. Ces modifications de détail ne changeront pas le système bâtard du projet de loi qui ne satisfait ni le parti catholique ni les universitaires. Le vote définitif de la loi paraît pourtant assuré; mais quand on la mettra à exécution il est très probable que les mécontentements et les plaintes seront plus vifs que jamais.

On lit dans le *Mercure ségusien* du 12 :

« L'on ne sait plus sur quoi compter touchant la situation de Rive-de-Gier. Au moment où vous écrivez qu'ils cessent le travail, les ouvriers l'ont repris; vous annoncez cette nouvelle heureuse, voilà que leur conduite vous donne un démenti.

» Ainsi, hier, la Gourle, qui avait été la première à reprendre ses travaux, ne compte plus un seul ouvrier dans ses chantiers. C'est à la suite, dit-on, de l'avis d'une diminution de 25 cent., que ceux-ci se sont retirés.

» Comment et quand cela finira-t-il? »

Nous lisons dans une correspondance datée de Bologne, le 7 mai :

Six condamnés politiques ont été exécutés, à six heures du matin, dans l'endroit de la ville nommé *il prato di San-Antonio*, où ils ont été fusillés par derrière. La sentence de la commission militaire est affichée sur les murs de la ville. Cette sentence est ainsi conçue :

« Au nom de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, etc., etc.,

» La commission militaire séante à Bologne, instituée par notification du 26 août 1843, par S. Em. le cardinal Ugo Spinola, légat de la province, composée de MM. le lieutenant-colonel Freddi, le lieutenant-colonel Allegrini, etc., etc., a été convoquée pour examiner le procès d'insurrection et de rébellion contre le souverain et le gouvernement, et juger les prévenus qui ont pris une part active et ont agi d'une façon coupable;

» 1° Dans la bande armée composée de plus de soixante individus, qui a paru le 8 août 1843, et a parcouru les montagnes de la province jusqu'au 24;

» 2° Dans le combat livré le 15 août par cette bande contre la force légale des carabiniers, et dans lequel un capitaine, quatre carabiniers et un volontaire ont été tués, et un sergent des volontaires grièvement blessé;

» 3° Dans la bande armée qui, la nuit du 8 au 9 septembre 1843, a marché de Bologne sur Smola;

» 4° Dans l'engagement qui a eu lieu le 3 octobre 1843 au soir, au *borjo San-Pietro*, entre plusieurs individus armés et une patrouille de carabiniers et de Suisses, dont trois ont été blessés. (Suivent les noms, âges et professions des prévenus, tous appartenant à la classe du peuple.)

» Vu tous les actes relatifs au procès, etc.; entendu le rapport et les conclusions du commissaire juge-rapporteur; ouï les avocats défenseurs, le professeur Giacomelli et Carlo Monti; la commission militaire a prononcé son jugement, par lequel sont condamnés : 20 individus à la peine de mort; 18 aux galères perpétuelles; 3 à vingt ans; 2 à cinq ans, et tous à la confiscation. »

Par rescrit souverain du 27 avril, quatorze des condamnés à mort ont obtenu la commutation de leur peine en celle des galères à vie. Les six autres ont été exécutés.

Quant aux contumaces considérés comme chefs de la conspiration, la sentence ordonne que l'on fasse toutes les diligences possibles pour s'en emparer. Ce sont : le comte Zambeccari, le marquis Tavora, le comte Bian-

l'attention de tous ceux qui voudront faire des essais de colonisation. Nous serons probablement en mesure de tenir nos lecteurs au courant des progrès de la colonie belge; nous le ferons avec plaisir.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 15 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les articles du projet de loi relatifs à l'instruction secondaire.

M. DE LAPLACE présente sur l'art. 17, déjà adopté, un paragraphe additionnel dans les termes suivants : Tout élève de l'École polytechnique, déclaré admissible dans un service public, sera dispensé de produire le certificat de diplôme de bachelier ès-sciences mathématiques.

Cet amendement est renvoyé à la commission.

Après une discussion sans intérêt à laquelle prennent part MM. Beugnot, Villemain, Cousin et Thénard, le premier paragraphe est renvoyé à la commission.

M. DE BOISSY, en examinant le pouvoir du conseil académique, qu'il trouve excessif, même après les ordonnances postérieures au décret de 1808, demande, à cause de quelques nouvelles dispositions à introduire, le renvoi à la commission du reste de l'article.

M. DE GABRIAC croit que tout élève, âgé de vingt-cinq ans au moins, peut être dispensé de produire des certificats réguliers.

Après quelques observations de M. Cousin en faveur des sous-officiers qui se forment eux-mêmes, les autres paragraphes sont adoptés.

« Art. 19. Les établissements particuliers d'instruction secondaire demeurent placés sous la surveillance du ministre de l'instruction publique; il les fait visiter et inspecter toutes les fois qu'il le juge convenable.

» Lesdits établissements demeurent placés en outre, conformément aux dispositions des lois existantes, sous la surveillance des autorités administratives et judiciaires, dans la limite de leurs attributions respectives; de l'évêque diocésain, et des autorités consistoriales, en ce qui concerne l'instruction religieuse. » — Adopté.

« Art. 20. Les professeurs nommés à vie, qui composent les facultés des lettres et des sciences, procèderont respectivement et exclusivement aux examens du baccalauréat ès-lettres et ès-sciences.

» Dans le ressort de chaque académie, les membres du conseil académique pourront siéger auxdits examens et y prendre part, s'ils le jugent convenable.

» Ils n'auront point voix délibérative. »

M. COUSIN demande que le commencement du premier paragraphe soit ainsi conçu : « Les professeurs, les agrégés, qui composent, etc. »

M. DE BROGLIE. Nous avons proposé les professeurs titulaires de chacune des facultés, parce qu'ils sont tout-à-fait indépendants; il n'en est pas ainsi des agrégés qui ne sont qu'adjoints et toujours révocables.

M. DE MONTALEMBERT dit qu'il ne croit ni à la franchise ni à l'équité des professeurs des facultés; cette équité a du moins été niée par l'épiscopat.

M. VILLEMAIN. La preuve que les professeurs des facultés ne sont pas injustes, c'est que sur 60 élèves qui se sont présentés devant une faculté pour obtenir le diplôme de bachelier, 39 appartenant aux petits séminaires ont été reçus; les 21 autres appartenaient aux collèges royaux.

M. DE MONTALEMBERT. Je passerai facilement condamnation d'après ce que vient de dire M. le ministre, pourvu qu'il reconnaisse qu'il a eu tort de parler de l'affaiblissement des études des petits séminaires. (Hilarité générale.)

La proposition de M. Cousin est défendue de nouveau par son auteur, com-

M. DE LA PLESSE se plaint aussi de l'inexactitude des députés; la séance ne commence jamais qu'une heure après l'heure indiquée.

M. MARTIN (de la Haute-Garonne) est admis à prêter serment.

M. DUCHATEL présente un projet de loi ayant pour but de prolonger jusqu'en 1845, les réglements relatifs à la police des réfugiés et deux projets de loi d'intérêt local.

M. DE TOCQUEVILLE rend compte des délibérations de la commission sur les amendements qui lui ont été renvoyés. On se rappelle que ces amendements ont pour but de faire décider que les condamnés seront déportés après dix ou cinq années de détention.

Si la commission ne s'est pas occupée dans son rapport de la question de la déportation, c'est que la chambre ne l'avait pas chargée d'examiner cette question. La commission, d'ailleurs, ne supposait pas que la déportation fût indispensable à l'expiration de la peine : il est certain qu'après dix années de réclusion cellulaire, sans communication possible avec d'autres détenus, qui pourraient les corrompre ou les entraîner dans des associations dangereuses pour la société, la rentrée des condamnés dans la vie commune n'aurait pas tous les inconvénients qu'on a cru y voir d'abord. Mais la question n'est pas là, il s'agit pour nous de nous prononcer sur l'amendement de MM. d'Haussonville et de la Farelle.

J'avoue que la déportation, même pour les condamnés à temps, a l'avantage immense de débarrasser la société des malfaiteurs, par la conséquence même de leur établissement; mais n'est-ce pas un immense danger que de créer une société composée entièrement d'éléments corrompus, si ces éléments n'ont pas été soumis long-temps à une épreuve moralisatrice? La commission n'admettrait donc pas la déportation immédiate d'un très grand nombre de condamnés; mais elle n'est pas opposée à ce que cette mesure puisse être appliquée à un petit nombre de condamnés, et après une peine assez longue. Appliquée après une détention de cinq ans, il serait à craindre que la déportation ne devînt la peine habituelle, ce qui serait dangereux et porterait d'ailleurs une atteinte profonde au système de la gradation des peines, et il est indispensable que cette peine ne puisse être appliquée qu'aux condamnés aux travaux forcés.

La commission propose donc d'ajouter à l'amendement de MM. Lafarelle et d'Haussonville.

« Les tribunaux pourront, dans l'arrêt de condamnation, réduire jusqu'à huit ans le temps durant lequel le condamné, avant d'être transporté, devra être soumis au régime cellulaire. »

« Art. 35. Les individus qui auront été condamnés pour des faits antérieurs à la promulgation de la loi, cesseront, après le terme de dix ans, d'être soumis au régime de la séparation de jour et de nuit. »

M. G. DE BEAUMONT. Il a été souvent question de déportation dans la discussion d'hier. Je suppose que la déportation dont il s'agit ici n'a aucun rapport avec la déportation prononcée par le Code pénal, qui entraîne la mort civile.

M. DUCHATEL fait remarquer que le mot de déportation ne se trouve pas dans la loi, et qu'il ne s'agit ici que d'une transportation des condamnés dans une colonie.

M. LHERBETTE proteste de nouveau contre le système de la loi et les amendements qui y sont introduits après coup, et s'étonne de l'entente cordiale qui existe entre le ministère et deux honorables membres de l'opposition.

M. DUCHATEL dit qu'il n'y a rien de politique dans la loi, et que la preuve en est dans la diversité d'opinions qui se manifeste sur tous les bancs de la chambre.

M. OD. BARROT. La préoccupation qui doit dominer ici est purement sociale, et la politique n'y doit être pour rien. Lorsqu'il fut question, il y a dix ans, d'abolir la déportation, je montai à la tribune pour la défendre. Je la crois bonne pour le condamné et bonne pour la société : pour le condamné, parce qu'il peut rentrer en lui et se conduire sagement ensuite, ce qu'il n'ose pas toujours faire devant ses compagnons de crimes; pour la société,

---

resser au sort des pauvres campagnards; mais ses sympathies sont bien molles encore. Ajoutez quelque impression de tristesse, faites-nous plus fortement comprendre la condition pénible du pauvre travailleur, et les *bûcherons ossalois* seront un bon tableau.

Que M. A. Leleux et ses frères nous pardonnent la rigueur de nos critiques. Nous ne querellons vivement que ceux qui ont beaucoup de talent et auxquels on peut demander beaucoup.

La scène des *Vendanges d'Alsace*, de M. Elmerich, exprime le bonheur dans le travail. Il faudrait, sous ce ciel qui sourit, des groupes plus nombreux de vignerons. La première condition d'attrait pour le travailleur, c'est une compagnie pressée, où chacun puisse librement choisir ses compagnons. Un peintre veut-il chanter le travail heureux, qu'il assemble un groupe très varié, comme Léopold Robert dans ses deux admirables ouvrages. Veut-il s'attrister sur le sort de nos civilisés courbés à leur œuvre répugnante, qu'il nous montre l'homme isolé. Aux premiers jours de novembre, je parcourais la Limagne d'Auvergne; c'était le temps des semailles, et mon cœur se serrait en voyant partout le travailleur isolé, l'homme, son bœuf et sa femme, suivant tout le long du jour, en silence, leur triste sillon. Je songeais aux fêtes du travail promises dans le phalanstère; aux réunions nombreuses, animées par les causeries, et par les rires et par les chants. Ce sont ces merveilleuses promesses qu'il faut traduire dans vos œuvres, artistes, vous qui aimez les imaginations ardentes et les beautés idéales; et si quelque niais civilisé, cloué aux choses vulgaires, amoureux de la médiocrité, vous demande comment vous pouvez bien vous laisser aller à ces vaines utopies, faites-lui observer qu'il vous est bien permis de rêver pour des chrétiens un idéal réalisé chez vingt peuples sauvages. Chez les Malegaches, chez des peuplades de la côte de Mozambique, on voit les habitants d'un village assemblés, hommes, femmes et enfants, exécuter ensemble, en chantant, en cadence, les travaux du labourage et des semailles.

Pourquoi le tableau de M. Baron, *le Giorgione faisant le portrait de Gaston de Foix*, nous séduit-il à ce point? C'est que le Giorgione travaille en noble compagnie; c'est qu'il a à ses côtés une belle femme, un enfant, de riches seigneurs, tous admirant ses œuvres; c'est que son ambition est satisfaite et ses efforts récompensés par la gloire et la richesse. L'âme du spectateur est réjouie par l'éclat du luxe dont l'artiste est entouré. Il ne manque dans cette composition qu'un élément, c'est l'école du maître; il faut que le grand peintre ait à ses côtés les élèves qu'il passionne, qui lui vouent le culte de l'art. Le tableau de M. Baron est une œuvre tout-à-fait charmante; tout y est fin et spirituel. On reproche avec raison à son ordonnance de diviser en quelque sorte l'œuvre en deux parties. Nous ajouterons qu'il y a, à gauche, deux têtes un peu communes. Giorgione n'a jamais eu de pareils visages parmi les grands seigneurs qui le visitaient; or, il faudrait ne placer auprès de lui que ceux qu'il voyait et remarquait, des figures dignes de son hautain génie.

La femme et la fillette, à droite, sont pleines de charme aimable. Le Giorgione à l'œuvre est magnifique. Un conseil à M. Baron : qu'il se défie des accessoires; il s'y complaît trop, les traitant à ravir, et leur détail brillant nuit au sujet animé.

La manière de M. Meissonnier serait-elle facile à saisir? Voici un tableau dont personne n'a parlé, je crois, et qui est un chef-d'œuvre pour le ton et la fermeté du faire. C'est l'*Artiste en contemplation* de M. Brun, de Lyon. Un peu plus de finesse dans le dessin de la figure, et la perfection du modèle serait atteinte.

M. Court avait un beau sujet, une fête solennelle de l'industrie, *le Prince Royal posant la première pierre du pont-canal d'Agen*. Le sujet, par malheur, a été conçu très vulgairement. M. Court semble borner aujourd'hui son ambition à représenter des figures de fantaisie assez agréables, mais d'un style moyen. Il s'est inspiré au beau livre des *Mystères de Paris*, source féconde où un grand nombre de peintres ont puisé cette année; mais comment M. Court a-t-il pu voir une *Rigolette* dans cette belle brune sentimentale qu'il nous offre sous le n° 416? Rigolette est une vierge, très peu tournée à l'amour; or, j'affirme que la brune de M. Court a aimé souvent et de toutes les manières. Heureux qui prit sa part de ce trésor!

Les travaux utiles offrant peu de motifs brillants au peintre, c'est ordinairement aux œuvres guerrières de l'homme qu'il s'inspire. Ce que nous avons eu de tableaux de bataille, dans ces derniers temps, est incalculable. Cette année, les artistes guerriers n'ont pas de brillants succès. La *Mêlée* de M. Guignet serait très digne d'applaudissement, si Salvator Rosa et M. Decamps n'en avaient trop libéralement fait les frais. M. Larivière, dans sa *Bataille d'Ascalon*, a été mieux inspiré que d'ordinaire. Il y a là du mouvement et de l'énergie. Nous allons citer encore les combats algériens de M. Philippoteaux, qui se font remarquer par une merveilleuse facilité. M. Philippoteaux procède de MM. H. Vernet et Coignet. C'est déjà un malheur, car ces artistes, si distingués d'ailleurs, sont des peintres de bataille d'un mérite secondaire. La représentation de la guerre sanglante veut de la fougue, de la passion emportée, sous peine de laisser le spectateur froid. Que les jeunes artistes s'inspirent de Salvator Rosa et de M. E. Delacroix : voilà les hommes qui comprennent la guerre. Le *Rapt* et la *Razzia* de M. Philippoteaux, sont de petites scènes bien supérieures, à notre avis, à ses toiles plus grandes. Il y a ici de l'animation, de la passion, un parti pris contre la guerre, une vive image de ses maux et de ses violences.

Le meilleur ouvrage guerrier du Salon, c'est le *Retour de S. A. R. le duc d'Aumale dans la plaine de la Mitidja, après la prise de la smala d'Ab-el-Kader*, de M. Benjamin Roubaud. Il est impossible de donner mieux l'idée d'une armée en marche, laissant derrière elle l'incendie et la dévastation. Cette toile semble marcher. C'est, je crois, le début, au Louvre, de M. Roubaud, et nous applaudissons de grand cœur à l'excellent sentiment de cette œuvre.

Que dirons-nous des sujets d'amour du Salon? La matière est pauvre. Citons le *Prisonnier*, de M. Bourdet, d'un bon sentiment douloureux; *Candeur*, *Confiance*, *Abandon*, de Mlle Fanny Geefs; l'*Adieu*, de M. Froment; l'*Attente*, de M. Oscar Gué; *Blanca*, très expressive figure, de Mlle Clara Henry; le *Regard en arrière*, de M. Sassagne; *J'en suis bien fâché*, de M. de Heuvel; c'est l'histoire d'une pauvre fille du peuple, enceinte et abandonnée. Parmi les scènes heureuses, les sujets mythologiques de M. Trocard; *André*, de M. Tony Johannot; la *Nouvelle Vie*, de M. Pierre Franque; le *Repos*, œuvre aimable, de M. Cotelle; *Daphnis et Chloé*, de M. Léon Brunel; la *Suzanne*, de M. Gerbaulet. Signalons à part une peinture distinguée de M. Couture, *Joconde*, scène un peu vague pour le public, un peu froide. M. Gabriel Scheffer a eu une singulière fantaisie :

La conjugaison 1° J'aime;
2° Tu aimes;
3° Elle aime;
4° Elles aiment;
5° Elle aimait;
6° J'ai aimé;
7° Tu aimeras;
8° Elle aimera;
9° Aimante;
10° Aimer.

Un charmant écrivain s'est moqué de la fantaisie du peintre. Eh! pourquoi donc? voilà bien dix excellents sujets de tableaux, et ces dix sujets en indiquent des milliers. La source divine est inépuisable. Prenez l'idée, artistes, et faites des chefs-d'œuvre, si vous pouvez. Comment, l'Amour, cette passion souveraine de la jeunesse, ne vous inspire rien? Quel âge avez-vous donc? Etes-vous tous décrépits? et de quoi vivez-vous? Les fumées du tabac, dans vos tavernes d'où les femmes sont exclues, éteignent-elles pour vous cette flamme céleste, d'où vient toute chaleur et tout charme pur? Vous êtes tellement aveuglés et glacés que vous criez aux sentimentalités niaises dès qu'on vous parle de la sainte et délicate passion. Ah! ne croyez pas que ce foyer divin refuse les hautes inspirations à l'artiste. Deux hommes supérieurs doivent au sentiment de l'amour, qui respire dans leurs œuvres, les sympathies dont le monde les entoure, Ary Scheffer et Papety, l'un plein de mélancoliques rêveries, chantre des amants affligés; l'autre, à son début, célébrant l'amour heureux et ses fêtes radieuses. L'an dernier, n'est-ce point l'amour, encore, qui guidait cette *Barque* de M. Gleyre, ce groupe de belles filles antiques, auxquelles chacun de nous adressait tant d'hommages et de sourires, et dont il nous semble entendre encore les chants voluptueux sur l'onde qui les berce!

D. LAVERDANT.

M. DUCHATEL. Lorsqu'un meurtrier ne sera condamné qu'à 5 ans de régime cellulaire, c'est que son crime sera jugé le plus excusable, tandis qu'on prend le condamné correctionnel supposé le plus coupable. D'ailleurs est-il juste de dire que la peine de la déportation qui isole le condamné de sa famille soitmoins dure que celle qui rend le condamné à sa famille à l'expiration de sa peine?

M. CRÉMIEUX. Tantôt vous nous demandiez la transportation comme un adoucissement, maintenant vous la considérez comme une aggravation; soyez donc conséquents avec vous-mêmes!

J'ai dit au commencement de la discussion que j'accepterais la déportation en remplacement des galères perpétuelles, mais c'était la déportation du Code civil, et non cette peine nouvelle que vous appelez la transportation, que nous ne connaissons pas et dont nous ne pouvons avoir d'idée en l'absence de la loi qui la règlera.

M. LHERBETTE lit la définition de la déportation dans le Code pénal, laquelle, dit-il, est exactement celle que l'on donne de la transportation.

M. DUCHATEL. Le Code pénal dit que les déportés devront *rester à perpétuité* loin du continent, l'art. de la loi dit précisément le contraire puisqu'à l'expiration de la peine les condamnés, transportés. seront complètement libres.

M. DE LAROCHEFOUCAULD demande où l'on déposera les condamnés à l'expiration de leur peine, et s'ils seront ramenés en France.

La commission est chargée par la chambre d'ajouter à l'article 35 un paragraphe relatif aux condamnés correctionnels.

« Art. 36. Les septuagénaires ne seront pas non plus soumis au régime de l'emprisonnement individuel. » — Adopté.

M. DE LABAUME propose d'ajouter à l'article le paragraphe suivant :

« Les détenus malades recevront des soins dans une infirmerie et en commun. »

MM. LESTIBOUDOIS et DE TOCQUEVILLE combattent cet amendement comme renversant tous les principes de la loi.

M. BOUILLAUD croit qu'il est impossible que les détenus malades soient convenablement traités dans les cellules.

M. VATOUT. Les détenus malades sont, dans l'état actuel, transportés dans une maison d'aliénés où ils sont traités convenablement.

L'amendement de M. de Labaume est rejeté.

M. LESTIBOUDOIS propose la rédaction suivante :

« Les condamnés qui, d'après l'avis du médecin et du directeur, ne pourront supporter le régime cellulaire de jour et de nuit, cesseront également d'être soumis au régime de l'emprisonnement individuel, aussi long-temps que leur situation l'exigera. »

Cet amendement est renvoyé à la commission, sur sa demande.

M. CARNOT présente l'amendement suivant :

« Les femmes pourront être soumises à la séparation cellulaire pendant la nuit : elles seront, pendant le jour, soumises à la règle du silence, et employées au travail en commun. »

M. G. DE BEAUMONT combat cet amendement qui n'est pas adopté.

M. DUMON présente 1° un projet de loi portant demande d'un crédit de 172,000 fr. pour travaux et acquisitions pour la chambre des députés.

2° Un projet de loi relatif au prolongement du chemin de fer de Paris au centre sur deux lignes : l'une par Limoges et l'autre par Clermont;

3° Un projet de loi portant demande d'un crédit de 28 millions pour le chemin de fer de Paris à l'Océan pour la partie comprise entre Tours et Nantes;

4° Un projet de loi portant demande d'un crédit de 88 millions pour le chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne par Epernay, Châlons, Bar-le-Duc et Nancy avec embranchements sur Reims et sur Metz.

5° Un projet de loi sur le chemin de fer à construire de Paris à Brest par Rennes et Laval.

M. le ministre demande que le projet de loi relatif au chemin de fer de Limoges à Vierzon soit renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi du chemin d'Orléans à Vierzon.

M. DE BUSSIÈRE. Il y a des commissions d'enquête qui n'ont pas encore été réunies, je demande à M. le ministre comment on pourra délibérer en l'absence des rapports de ces commissions.

M. DUMON répond que tous les rapports ont été déposés ou le seront très prochainement.

La chambre décide qu'elle se prononcera ultérieurement sur la proposi- de M. Dumon.

La discussion est reprise sur la loi des prisons.

M. DE LAROCHEFOUCAULD demande que les enfants ne soient pas soumis au régime cellulaire.

Il s'élève, à propos de cet amendement, une discussion sur le régime de la Roquette que MM. de Larochefoucauld, de Larochejacquelein, Luneau et Lherbette, trouvent dur et médiocrement correctionnel, et que MM. Gustave de Beaumont et Duchâtel trouvent essentiellement philanthropique et moralisateur. La chambre ne prête aucune attention à cette discussion.

L'amendement de M. de Larochefoucauld est mis aux voix et rejeté.

Extérieur.

Amérique. — *Etats-Unis.* — Les journaux anglais, qui ont reçu des nouvelles de Washington datées du 13 avril, nous apprennent qu'un traité vient d'être conclu entre le Texas et les Etats-Unis sur les bases suivantes :

1° Les Etats-Unis se chargent de payer les dettes du Texas jusqu'à concurrence de la valeur des terres situées dans le Texas qui seront mises en vente;

2° Le Texas sera annexé au territoire de l'Union, et nommera un député ou représentant au congrès;

3° Le traité devra être ratifié trois jours après qu'il aura été communiqué au sénat.

Du reste, ainsi que le fait observer un journal de New-York, si le traité est ratifié, il ne s'ensuivra pas que le Texas sera compris immédiatement dans l'Union, car la constitution américaine porte que le congrès seul peut admettre de nouveaux Etats dans l'Union.

Le *Messager* publie ce soir les dépêches suivantes :

« Perpignan, 13 mai.

» Un bateau à vapeur de guerre anglais, venant de Malte, a apporté avant-hier, à Barcelone, la nouvelle de l'arrangement des différends entre le bey de Tunis et le roi de Sardaigue. »

« Bayonne, le 14.

« On annonce que les deux reines et l'infante partiront, le 20, pour les bains de Caldas, en Catalogne.

» Elles passeront par Valence. Le général Narvaez est, dit-on, le seul ministre qui doit accompagner leurs majestés. »

rage, c'était le faire respirer plus librement, c'était réhabiliter le travail aux yeux de la classe ouvrière. Nous croyons, nous, qu'un moyen infiniment plus efficace de réhabiliter le travail aux yeux de la classe ouvrière, ce serait de le rendre un peu moins abrutissant qu'il ne l'est généralement aujourd'hui.

— La *Réforme*, discutant avec la *Gazette de France* une question de haute philosophie, ne veut pas rendre le catholicisme responsable de ce que son clergé et ses sectaires ont fait pour le despotisme, mais il lui paraît évident que, par cela même qu'il voit dans l'homme un être déchu, admis à se sauver par la douleur et la patience, un être dont la corruption a condamné son Dieu à mourir, le catholicisme est peu porté à lui reconnaître un droit. « Le catholicisme, ajoute la *Réforme*, explique le règne du mal en ce monde par la nécessité d'expier notre corruption native; la philosophie, au contraire, dit que le mal doit céder progressivement à la moralité et à l'intelligence humaine. Entre ces deux doctrines, il y a tout un monde. »

Faits divers.

— A l'occasion de la fête du roi, les nominations suivantes ont été faites dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur en récompense de services rendus à l'agriculture :

1° M. Dutac aîné, d'Epinal (Vosges), nommé chevalier, pour de grands travaux d'irrigation et de canalisation exécutés par lui sur les grèves stériles et mouvantes du lit de la Moselle, au-dessous d'Epinal et jusque dans la Meurthe.

Après des essais heureux faits pour son propre compte, M. Dutac est parvenu à former plusieurs sociétés de capitalistes pour exploiter cette belle opération, et l'on évalue à plus de 200,00 fr. par an de substance fourragère créée sur un sol autrefois stérile, les produits de ces travaux que plusieurs autres personnes ont imités depuis quelques années.

Le roi Stanislas, frappé des dégâts occasionnés par le roulement des galets qui forment aujourd'hui le sol des prairies de M. Dutac, avait ordonné, dit-on, une opération du même genre, mais ses intentions généreuses échouèrent devant des résistances égoïstes que la persévérance et le génie de M. Dutac sont parvenus à surmonter.

2° M. le comte d'Esterno, créateur de 300 hectares de prairies irriguées, dans le département de Saône-et-Loire, auteur d'un mémoire adressé aux chambres pour obtenir une loi d'irrigation.

3° M. Rey, président de la société d'agriculture d'Autun, directeur de la ferme modèle départementale.

Le *Moniteur de l'armée* annonce les nominations suivantes :

Au grade de maréchal-de-camp : M. le colonel Boquet, chef du service du génie au ministère de la guerre.

Au grade de colonel : M. Montguyon, lieutenant-colonel, en remplacement de M. Brahaut, admis à la retraite; M. Gaullier, lieutenant-colonel, en remplacement de M. Bentabole, admis à la retraite.

Au grade de lieutenant-colonel : M. Perthuis, chef d'escadron, en remplacement de M. Montguyon, promu colonel; M. Rocquancourt, chef d'escadron, en remplacement de M. Gaulier, promu colonel.

Dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, grand-officier : le comte d'Hautpoul, lieutenant-général, commandant la 8e division militaire.

Au grade de commandeur, artillerie, état-major : M. Chenin, colonel directeur à Mézières.

— On lit dans le *Foyer* d'Orléans :

« Il y a en France une chose qui se perd chaque jour davantage, c'est le goût des fêtes publiques; cette indifférence a une cause, la voici : on ne s'occupe plus comme autrefois de donner à ces solennités tout l'apparat qu'elles pourraient comporter; on a composé un programme qui sert indifféremment à toute espèce de cérémonie, et quand la garde nationale a été passée en revue, que les mâts de cocagne sont veufs de tous leurs prix, que le dernier lampion de l'illumination n'est plus que fumée, que le feu d'artifice a lancé sa dernière gerbe et que l'écho a répété le dernier coup de canon, tout est dit, la fête est finie. Ces réflexions nous sont suggérées par la manière dont on a célébré l'anniversaire de la délivrance d'Orléans, mercredi dernier. C'était comme d'habitude d'une si mesquine parcimonie qu'en vérité, il eût été difficile de faire moins.

» Nos pères avaient plus de vergogne, et quand en 1432 on institua cette fête, ils lui donnèrent toute la pompe possible : ainsi des échafauds étaient dressés le long des rues par où passait la procession, et, sur ces échafauds, des hommes chantaient des motets en l'honneur de Jeanne d'Arc et des couplets où l'Anglais était raillé. L'an 1435, notamment, cette fête fut célébrée avec beaucoup d'éclat; en 1438, on fit le simulacre du siège des Tourelles; en 1446, *les compagnons* représentèrent à cette occasion le mystère de Saint-Etienne; enfin en tout temps jusqu'à la révolution de 89, elle se fit avec beaucoup d'éclat. Espérons qu'un jour viendra où l'on rougira de marchander une fête digne d'elle à celle-là qui sauva Orléans et la France. »

— Lord Brougham, qui n'a présidé aucun meeting depuis 1838, occupera le fauteuil à la réunion anniversaire des membres de la Société anglaise et étrangère contre l'esclavage, qui aura lieu le 17 de ce mois. M. O'Connell a annoncé qu'il assisterait au meeting.

(*Morning-Advertiser.*)

— Les lettres des Etats-Unis annoncent qu'un déplorable accident a eu lieu, le 28 mars, à Madison, dans l'Iowa. Aux abords de la ville, le chemin de fer offre une pente assez rapide, et lorsque le convoi descend, pour en diminuer le poids on a la précaution de laisser, au moment de la pente, les wagons chargés de bagages, que la locomotive revient ensuite chercher. Le 28 mars, on avait bien fait la même manœuvre, mais on n'eut pas le soin d'arrêter suffisamment un énorme wagon chargé de bois, et lorsque les voitures des passagers furent reparties, ce wagon, franchissant les obstacles mis à sa marche, s'élança sur les rails avec une rapidité qui augmentait d'une manière effrayante, à mesure qu'il descendait sur le plan incliné. Enfin, il atteignit le convoi des voyageurs, et le heurta avec une telle violence, que le dernier wagon fut mis en pièces et les autres plus ou moins endommagés. Quatre personnes furent tuées instantanément, et cinq autres très gravement blessées.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 1er mai :

« La célèbre cantatrice Mlle Jenny Lutzer, actuellement engagée au

traits. Comme le donneur de nouvelles, nous ne qualifierons pas l'arrêté du maire de *singulier*. Il est vrai qu'on a toujours trouvé singulier les meilleures choses du monde, alors qu'elles se sont produites. La vaccine est une singularité à laquelle le peuple n'est pas encore accoutumé.

On écrit de Bordeaux, le 12 mai :

« Un arrêté de M. le maire, en date du 9 de ce mois, et relatif à la police des théâtres, contient les singulières dispositions suivantes :

» Tout signe d'approbation ou d'improbation qui serait de nature à troubler la représentation pendant les débuts ou lors de la rentrée d'un artiste, à l'un des théâtres de Bordeaux, est formellement interdit. Aucune manifestation contraire ou favorable à l'artiste débutant ou rentrant ne pourra lui être adressée que pendant les dernières scènes de son rôle, lors de chaque début ou rentrée. Les acteurs et actrices ayant droit à trois débuts, l'admission ou le rejet d'un artiste ne pourra être prononcé qu'à la troisième épreuve, à moins que l'autorité n'en ordonne autrement dans l'intérêt de l'ordre. Il est fait défense expresse de se servir, pour manifester son improbation, de sifflets à plusieurs trous, ou de tout autre instrument de nature à fatiguer les spectateurs. »

— Nous lisons dans le *Courrier du Velay* :

« Un crime qui dépasse en odieux et en férocité tout ce que nous offrent si abondamment les annales criminelles de nos campagnes vient d'épouvanter la commune de Lavoûte (Haute-Loire). Un vieillard de soixante ans, le nommé Roche, a eu l'affreux courage d'assommer à coups de maillet sa fille, jeune enfant de huit à dix ans. Ce vieillard, déjà veuf pour la troisième fois, prétendait à un quatrième mariage. Son but était d'arriver à la possession d'un mince avoir que sa fille tenait de sa mère. On a retrouvé le maillet qui a servi à la perpétration du crime; le cadavre de l'enfant, dont la tête était horriblement brisée, a été découvert cousu dans un drap et placé sur de la paille au fond d'une alcôve. Roche a fait des aveux complets. Mais la clameur publique l'accusait encore d'avoir assassiné sa dernière femme, morte depuis quatre mois seulement.

Une exhumation a été ordonnée, et l'on a reconnu la fraction de trois côtes, sans pouvoir affirmer néanmoins que ce fût le résultat d'un crime ou d'un accident survenu pendant l'inhumation ou l'exhumation, car la femme Roche avait été enterrée sans cercueil. — Cette circonstance d'un assassinat, qui a eu lieu peut-être et qu'on ne peut constater aujourd'hui, dit assez combien il importe que l'autorité surveille les inhumations, outre ce qu'il y a d'indécent et d'immoral dans une telle sépulture, lorsque surtout l'indigence ne l'excuse pas. — Roche ne paraît pas le moins du monde abattu ni même inquiet. On l'a conduit dans les prisons de Brioude.

— On lit dans le *Politique de Bruxelles* :

« Une femme âgée de 27 ans, l'épouse D....., condamnée en première instance pour un vol de peu d'importance, et une seconde fois pour adultère, ayant été repoussée par son mari à sa sortie de prison, était logée dans une mansarde, pauvrement garnie. Cette malheureuse, sans travail et sans ressource, mit au mont-de-piété ses draps de lit, vendit sa couverture de laine et deux robes qu'elle enleva d'un porte-manteau qui se trouvait sur son passage en sortant de la maison. L'argent qui provint de ces objets étant dépensé, il ne lui resta plus d'autre recours que de se constituer prisonnière. Car le châtiment de ses premières fautes était plus supportable que l'affreuse misère à laquelle elle était en proie. Sur son désir, cette malheureuse femme a été écrouée hier aux Petits-Carmes. »

TRIBUNAUX.

— Nos lecteurs se rappellent que M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de *l'Univers*, a publié un compte-rendu du procès de M. l'abbé Combalot, précédé d'une introduction et accompagné de réflexions. Cette publication fut saisie, et par suite MM. Veuillot et Barrier, gérants du journal *l'Univers*, furent renvoyés devant la cour d'assises, sous la prévention : 1° de provocation à la désobéissance aux lois; 2° d'attaque au respect dû aux lois; 3° d'apologie de faits qualifiés délits par la loi.

Cette affaire ayant été appelée, le jury a répondu affirmativement aux questions posées, et la cour, présidée par M. de Vergès, a condamné MM. Veuillot et Barrier chacun à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende, a prononcé la confiscation de l'ouvrage saisi, et ordonné l'insertion de l'arrêt dans *l'Univers religieux*, en fixant à un an la durée de la contrainte par corps.

VAGABONDAGE. — Un pauvre vieux, tout tremblottant, maigre comme un squelette et pâle comme un mort, est traduit devant le tribunal de police correctionnelle (8e chambre), sous la prévention de vagabondage.

M. le président. — Avez-vous des moyens d'existence?

Salvage. — Certainement que j'en avais, quand je pouvais travailler, et je les aurai encore quand ça ira mieux.

M. le président. Est-ce que vous n'avez pas de domicile?

Salvage. — Si fait, j'en avais un à l'hôpital, d'où je ne fais que de sortir, car, voyez-vous, j'ai été bien malade.

M. le président. — Rien qu'à vous voir, il est malheureusement trop facile de s'en convaincre.

Salvage. — Ah! je crois bien; je suis bien maigre à présent, mais j'ai été long-temps enflé comme un tonneau.

M. le président. — Est-ce que vous n'avez personne qui puisse vous réclamer?

Salvage. — Que si! et ma femme, donc?

M. le président. — Mais elle ne s'est pas présentée.

Salvage. — Soit : mais ma fille et mon gendre?

M. le président. — Ils n'ont fait aucune démarche.

Salvage. — Vous m'étonnez... Faut alors qu'ils ne sachent pas ce qui se passe; car enfin j'en ai fait assez pour eux dans le temps, et c'est même pour cela que je suis si pauvre aujourd'hui.

M. le président. — Mais les avez-vous prévenus de la position où vous vous trouvez?

Salvage. — Ma foi, franchement, je ne croyais pas que ce fût à moi à le faire; mais, puisqu'il en est ainsi, j'irai les trouver et je suis bien sûr qu'ils ne me refuseront pas un petit coin dans leur chambre et un petit morceau de pain de leur huche... ça serait beau vraiment, après tout ce que j'ai fait pour eux!

Dans l'espérance que la foi de Salvage en ses enfants ne sera pas trompée, le tribunal renvoie le pauvre vieillard des fins de la plainte.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE.

Nous constations lundi, avec une impartiale admiration, les nombreuses victoires remportées cette année par M. de Rothschild sur l'hippodrome du Champ-de-Mars. A lui seul, disions-nous, il a gagné plus de l

Voilà ce à quoi M. de Rothschild n'avait pas assez songé.

Donc, à l'une des premières journées du Champ-de-Mars, la victoire ayant été facilement gagnée dans une petite course par *Commodore-Napier*, vigoureux coursier appartenant à M. de Rosthchild, et qui semblait appelé au plus brillant avenir, le gentleman vaincu, qui était M. le prince de Beauveau, réclama, au nom des lois du *sport*, *Commodore-Napier*, au prix *légal* de 4,000 fr.

M. de Rosthchild, embarrassé, offrit un dédommagement de 500 fr., de 1,000 fr — Ce n'est pas un pour-boire que je demande, répondit le prince indigné, ce ne sont pas des dommages-intérêts, c'est votre cheval!...,—Eh bien ! je vous le cède; mais vous savez que de nombreux paris ont été faits en sa faveur pour les courses suivantes; nous en partagerons les bénéfices. — Nous ne partagerons rien : le cheval m'appartenant, je gagnerai seul tout ce qu'il gaguera.

M. de Rosthchild ne se trouvant pas satisfait, l'affaire fut portée devant le comité des courses siégeant dans les tribunes du jockey-club, et qui, séance tenante, donna à l'unanimité gain de cause au prince de

4 1/2 0/0							Esp. dette 1840						
4 0/0							— Portugais						
O. de la V.	1437	50	1470	»	H. 5	»	Esp. D. active	33	1/4	»	»	B. »	1/8
B. de Fr.	3115	»	»	»	B. 5	»	5 0/0 Naples.	102	30	»	»	H. »	45
C. L. 5000	»	»	»	»	»	»	— Romain.	104	1/2	»	»	H. »	1/4
— 1000	»	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	»	»	»	»	»	»
C. hyp...	793	75	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	485	»	»	»	»	»
4 Can...	1270	»	»	»	»	»	Banq. belg.	»	»	»	»	»	»

CH. DE F. AU CT.							Fin cour.		
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
V. R. Dr.	375	»	370	»	B. 5	»	— 370, 375.	»	5
— R. G.	246	25	247	50	H. 5	»	— 245, 247 50.	H. 3	70
Orléans.	987	50	985	»	B. 1	25	— 987 50, 997 50.	H. 12	5
Strasb...	273	75	273	75	H. 2	50	— 272 50, 273 75.	H. 2	50
Rouen..	980	»	985	»	H. 6	25	— 988 75, 990.	H. 10	»
Havre...	740	»	»	»	»	»	— 740, 747 50.	H. 8	75
Marseill.	760	»	»	»	B. 5	»	— 765.	»	»
Montp..	»	»	»	»	»	»	— »	»	»

REGNAULT, colport., r. et Ile-St-Louis, [illegible]
synd. prov., M. Pascal, r. Richer, 32.

Spectacles du 16 mai.

7 h. » 1/2 OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
7 h. » 1/2 ODÉON.—Caprices de la Marquise. La Ciguë.
6 h. » 1/2 VAUDEVILLE.—Clémence. Carlin. Robe déchirée.
6 h. » 1/2 VARIÉTÉS.—8 Polkas. Sirènes. Meunière. Bouffon du Prince.
7 h. » 1/2 GYMNASE.—Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL.—Rosière. Bas-Bleus. Polka. Peau du Lion.
6 h. » 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Main Droite et la Main Gauche.
6 h. » 1/2 GAITÉ.—Toupinel. Jacques le Corsaire.
6 h. » 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.
6 h. » 1/2 FOLIES.—Léonide. Grisette.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

14 Mai.			13 Mai.		
Arrivages	1041 q.	50 k.	Arrivages	1080 q.	41 k.
Ventes	1085	58	Ventes	1104	06
Restant	11284	02	Restant	11827	07
Cours moyen		37,35	Cours moyen		37,60
Cours-taxe		37,33	Cours-taxe		37,46

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	9q.	42k.	42,05 à 53,50	Gr.	39q.	25k.	49,05 à 52,25
1re	348	71	38,20 à 40,10	1re	398	78	37,55 à 40,10
2e	738	38	35,50 à 37,75	2	834	85	35,70 à 37,00
3e	29	63	31,25 à 31,85	3e	27	03	29,60 à 30,25
4e	4	71	22,30 à 26,10	4	4	71	24,20 à 00,00
Al.	236	25	29,30 à 38,85	Al.	291	54	36,30 à 00,00

Issues (les 100 kil.)

PARIS, 15 mai.—Son offert de 9,00 à 9,50 les 225 lit.— Recoupettes : 11,50 à 12,00 les 100 kil.—Remoulage : 11,32 à 12,32. — Mouture : 10,00 à 10,50.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 15 mai.—*Cours commercial.* —Froment de choix, poids de 116 à 118 kil. de 30,50 à 31,50 l'hect. 1/2.—Picardie, 115 kil.: 29,50 à 30,00.—Blé de fermier. 110 à 112 kil.: 26,50 à 28,00. Quoique les affaires aient présenté peu d'activité, elles ont imprimé au cours des blés une certaine fermeté ; quelques lots même se sont traités avec 0,50 de faveur par hect. 1/2.—Seigle de 106 à 110 kil.: 17,00 à 17,50. Peu recherché.—Orge de 90 à 92 kil.: 17,00 à 17,50. — Avoine, 150 kil. les 3 hect.: 25,50 à 28,00 ;—d° de 145 kil.: 26,50 à 27,00; d° de 140 kil.: 25,50 à 26,00.

MONTLHÉRY, 14 Mai. — Froment, 1re: 21,00 à 22,00; 2e: 20,00 à 21,00; 3e: 19,20. — Méteil : 16,00 à 17,00.— Seigle: 11,00 à 12,00. — Avoine: 10,00 à 11,00. — Sarrazin: 7,00 à 8,50.

SOISSONS, 11 Mai. — Froment, 1re: 18,10; 2e: 17,55; 3e: 16,38. — Méteil : 12,50 à 15,35. — Seigle : 10,30. — Orge : 10,00. — Avoine : 6,66 à 6,94.

CAMBRAI, 11 Mai. — Froment blanc ; 18,00 à 19,20; do roux, 1re: 17,00 à 18,50; do 2e: 15,00 à 16,00. — Escourgeon : 12,00 à 13,00.— Pamelle et orge: 12,50.—Seigle: 10,00 à 11,00. — Avoine : 6,50 à 7,00.

METZ, 10 Mai. — Froment, 1re: 17,25; 2e: 16,00; 3e: 14,75. — Seigle : 7,50 à 9,60. — Orge : 9,50. — Avoine : 6,00.

BAR-LE-DUC, 7 et 11 Mai. — Froment, 1re: 16,00; 2e: 15,50. — Avoine : 6,75, Marché faible, sans variation.

DIJON, 11 Mai. — Froment, 1re: 20,75; 2e: 19,60; 3e: 18,85. — Seigle : 12,50. — Méteil : 15,00 à 16,50. — Orge : 14,00 à 15,00. — Avoine : 9,50 à 10,50, — Maïs : 18,00.

LYON, *marché de la Guillotière* du 11 Mai. — Aujourd'hui les arrivages ont été peu considérables; cependant il a été offert quelques blés sur échantillons. Le commerce voulait acheter à la baisse, mais les détenteurs n'ont pas voulu céder; aussi s'est-il fait peu d'affaires. Les cultivateurs assurent que, si la sécheresse continue, toutes les céréales en souffriront, principalement dans les terres légères. Le seigle et l'orge sont toujours bien demandés pour le Haut-Dauphiné et la frontière de Savoie, où les besoins vont en augmentant.— L'avoine est délaissée par le commerce ; il n'y a que la consommation qui achète.

Blé : 28,50 à 29,00 les 100 kil. ou 21,00 à 21,50 l'hect. — Seigle : 15,00 à 15,50. — Orge : 14,00 à 15,00, — Avoine : 9,00 à 9,50.

CETTE, 10 Mai.—La belle apparence de la récolte future, jointe au peu d'empressement des acheteurs et à la diminution des droits, ont décidé certains détenteurs à se relâcher dans les prix. On a cité, pour livrer cette semaine, des ventes faites en blés polognes, à 20,25 et 20,50. Nous ne les croyons pas à ce prix en première qualité. Les rouméljes se vendent au détail de 18,00 à 18,25. S'il se présentait un acheteur pour une partie un peu majeure, nous pensons qu'on lui ferait quelques concessions sur ce prix.

Ce sont des prix vraiment extraordinaires pour l'époque où nous sommes, et une année où les récoltes avaient généralement manqué; nous croyons que les vendeurs qui auront la patience d'attendre s'en trouveront mieux.

MARSEILLE, 11 Mai. — La baisse a fait encore quelques progrès cette semaine. Au moyen de nouvelles concessions, nos détenteurs ont attiré quelques ordres sur notre marché, et diverses transactions ont été effectuées à l'entrepôt. La diminution des droits n'a produit encore aucun effet, et les acheteurs ayant généralement d'assez fortes provisions, sont bien aises de recueillir quelques avis sur les apparences de la prochaine récolte avant de se livrer à de nouvelles opérations.

On a vendu des blés de Pologne disponibles de 23,00 à 24,00 les 160 litres ent., et en qualités ordinaires de 22,00 à 22,50; un chargement Calaffa à 22,00 et un Roumélie supérieur par navire anglais de 22,00 à 23,00; escompte 3 fr.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

ARRAS, 11 mai. — *Graines.* OEillette : 20,00 à 22,25. — Colza : 18,00 à 21,50. — *Huiles* d'œillette à clair : 79,00; do bon goût, ord.: 76,00; d° rousse : 75,00. — de colza : 76,50; de lin : 75,00. — *Tourteaux*, de 11,75 à 16,00 les 100 kil.

CAMBRAI, 11 mai. — *Graines* de colza : 23,50. — OEillette : 20,00 à 21,50. — *Huiles* d'œillette rousse : 76,00. Les autres sans variation.

Les nouvelles que nous recevons des environs d'Hazebrouck sont très affligeantes. Les colzas et les lins auraient tellement souffert de la sécheresse qui dure depuis un mois que tout espoir de récolte serait à peu près perdu.

LILLE, 14 mai.— *Graines* colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,00. — OEillette : 21,00 à 22,00. — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Caméline : 17,00 à 20,00. — *Huiles* de colza épurée pour éclairage : 82,75; do ordinaire : 76,75;— d'œillette rousse : 78,50; — de chanvre : 77,00; de lin : 73,00. — *Tourteaux*, de 12,60 à 17,00 les 100 kil. selon la sorte et la qualité.

DUNKERQUE. On écrit de cette place : La sécheresse prolongée cause des inquiétudes pour la récolte sur pied; les insectes font beaucoup de ravages; les colzas souffrent considérablement ; dans plusieurs localités on les considère comme perdus.

MARSEILLE, 10 Mai. — Graines oléifères. — La baisse a prévalu sur ces graines. On a fait diverses ventes en graines de sésame du Levant à 49,00, esc. 1 à 2 0/0 et en provenances d'Egypte à 46,00, esc. 1 pour les disponibles, et à 47,00, esc. 1 à l'heureuse arrivée. On évalue à environ 6,500 quintaux métriques le chiffre total des ventes en sésame. Les graines de lin sont très faibles; elles sont cotées 25,00. L'opinion paraît pourrait pourtant se raffermir pour les graines de sésame à livrer.

Huile d'olive, huile comestible. — Contrairement à la semaine précédente, les huit jours qui viennent de s'écouler ont été fort stériles en affaires pour les provenances du royaume de Naples et pour celles de la Toscane. Seulement l'article est demeuré généralement bien tenu. Il ne s'est traité pendant cette semaine en huiles étrangères, qu'une douzaine de futailles huiles de Rivière dans les prix de 132,80 à 134,35. Les huiles de Provence ont eu acheteurs pour diverses parties du Var à 120,30.

Les *lampantes* restent sans variation et au calme. Les premières qualités de Naples et Mételin se raisonnent comme précédemment à 117,20, et les lampantes de Tunis, à 114,06.

Il n'y a pas eu de débarquement cette semaine pour les lampantes de Corse; mais diverses parties en magasin ont été vendues à 114,06. Quant aux huiles *à fabrique* disponibles, elles ont subi une baisse assez sensible. Le dernier cours est de 112,50 à 114,05 pour les Gioja, et 104,76 pour les provenances de Tunis. Les huiles à livrer ont subi proportionnellement cette variation.

Ressences Calabre, 106,60, avec acquit et 60 jours.

Les ressences de Cannes ou Antibes ont eu placement pour plusieurs parties dans les prix de 104,70 à 105,45, et celles du Var (voie de terre), de 103,12 à 103,90, partie à la bouteille et partie telles quelles.

Huile de sésame. — Cette huile comestible obtient toujours un débouché assez régulier. On paie les premières qualités 107,80 ; les secondes, 103,00; et les troisièmes, 100,50. Quant à l'huile de sésame ordinaire, elle a subi un peu de baisse ou réalisé en disponible à 92,00 et 93,20. Les ordres de livraison valent 91,80.

Tourteaux. — Cet engrais se maintient en bonne position ; la marchandise est rare et la production de nos fabriques est à peu près vendue à livrer.

Les tourteaux de sésame disponibles valent 11,50 les 100 kil. Tout ce qui se produit journellement est enlevé à ce prix. A livrer, on peut traiter pour les mois d'août, septembre et octobre, de 12,50 à 13,00, et pour les huit derniers mois, à 12,00.

Les tourteaux de lin sont moins recherchés; le disponible est coté 11,75 à 12,00; à livrer, 13,00 à 13,50, suivant les époques.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

METZ, 10 Mai. — 178 veaux : 1,25-1,15-1,05. — 150 Moutons : 1,10-1,20-1,30.—2 taureaux 0,92. — 87 vaches : 0,92-1,00-1,08.—26 porcs 0,70-0,80-0,90.

STRASBOURG, 13 Mai.— Bœufs amenés : 77; vendus : 70, au prix de 1,24-1,16. — On a abattu pendant la semaine 380 veaux, à 1,10. — 247 porcs : 1,00. — 122 moutons : 1,30. — 19 vaches : 1,10. — Marché fort, vente faible. Les lots les plus forts venaient de l'Alsace, et l'Allemagne a fourni les plus gras

ANGLETERRE. — *Marché de Smithfield du 13 Mai.*

Bœufs inf.,	0,80 à	0,86
d° 2e q.,	0,92	0,98
Prime grosse race,	1,09	1,15
Prime écossais,	1,21	1,27
Moutons inf.,	0,92	1,15
Prime grosse laine,	1,15	1,21
Veaux grosse race,	1,15	1,44
Prime fins,	1,50	1,62
Porcs grosse race,	1,04	1,32
Prime fins,	1,38	1,50

Il avait au marché 3,165 bœufs, 30,430 moutons et agneaux, 121 veaux et 380 porcs.

Les veaux sont rares, les agneaux dépassent les besoins. — Le commerce du porc languit

Marché de SCEAUX du 13 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1307	1259	120	1 18	1 04	0 78
Vaches....	125	114	11	1 08	» 92	» 76
Veaux.....	571	571	»	1 70	1 40	1 18
Moutons..	9659	7009	2650	1 40	1 24	1 06

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *Halle du 15 mai.*

19,637 kil.	bœuf	1,80—1,20—0,80
16,794	veau	1,60—1,40—1,20
5,084	mouton	1,60—1,20—1,00
36,820	porc frais	1,22—1,15—1,08

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halle des 13, 14 et 15 mai.* — *Beurre* en livre (le kil.) : 0,80 à 1,78 ; d° en mottes Isigny : 1,10 à 4,10; d° en mottes Gournay : 1,30 à 1,70. — Petit beurre : 1,10 à 1,50. — *OEufs* (le mille), du 13 : 20,00 à 46,00; du 14 : 26,00 à 50,00. — *Fromages* du 14, la dizaine : Brie : 14,00 à 30,00; à la pie : 5,00 à 15,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

devoir de signaler leurs tentatives, et, sans nous abuser sur leurs résultats prochains, nous aimons à concevoir des espérances. Le jour où les philanthropes seront bien convaincus de l'insuffisance de la charité, ils tourneront leurs efforts vers les réformes industrielles, et alors leurs bonnes intentions seront suivies d'effets. — Le mouvement est donné; les idées marchent et se propagent; il en sortira nécessairement quelque chose.

A la tête des hommes dévoués, nous retrouvons toujours l'infatigable lord Ahsley. Il y a quinze jours, il présidait la première réunion annuelle de l'association des tailleuses et des marchandes de modes (1); il y a huit jours, il soutenait au parlement le bill de dix heures; le lendemain, samedi dernier, il fondait la *société pour l'amélioration du sort des classes laborieuses*.

Cette nouvelle société a pour objet de procurer aux pauvres des villes et des campagnes un logement commode et salubre, sans augmentation du prix des loyers (on ferait bâtir dans les villes ou hors des faubourgs des maisons spéciales; dans les campagnes, les constructions seraient à la charge des propriétaires); de procurer même, autant que faire se pourra, à chaque famille un petit jardin et un champ à cultiver; enfin, de fournir aux nécessiteux des prêts gratuits.

Lord Ahsley a ainsi ouvert la séance :

« La nécessité des temps nous fait un devoir impérieux de venir efficacement en aide aux pauvres des villes et des campagnes. Nous devons, messieurs, faire tous nos efforts pour réaliser le bien-être du peuple; nous devons honorer Dieu dans nos semblables. Les mesures qui vous seront proposées auront pour résultat, je l'espère, d'améliorer sensiblement l'état moral, politique et social de la classe qui, je n'hésite pas à le dire, est le plus noble élément de prospérité que Dieu ait donné à une nation, de la classe des travailleurs, etc. »

Après le discours de lord Ahsley, le révérend, M. Neile a pris la parole et a longuement développé le but et les moyens de la société.

« Des enquêtes du parlement et des documents officiels, il résulte, Messieurs, que la condition des classes laborieuses réclame qui constitue la dignité de l'homme. (Applaudissements.)

On objectera que le pauvre est obligé de travailler pour gagner son pain? — Est-ce donc là ce qui le rend moins respectable? — C'est un déplorable préjugé, c'est un blasphème de considérer le travail comme un châtiment, et de regarder comme enfants privilégiés de la providence ceux qui peuvent s'abstenir de travailler. Le travail est un devoir et non pas une punition. Travailler, c'est obéir à la volonté de Dieu, c'est faire acte de chrétien. — L'oisif n'est pas seulement un homme méprisable, un homme inutile, il est plus que cela, il est la honte de son espèce. (Applaudissements.) Dieu nous a donné les facultés de l'esprit, l'activité et la force du corps, pour que nous les développions sans cesse, dans notre intérêt propre et dans l'intérêt de l'humanité... »

L'orateur fait une apologie éclatante du travail; il flétrit énergiquement les paresseux, les dissipés et les mauvais riches, puis il s'écrie : Je demande respect pour le travailleur!

Nous ne traduirons pas en entier ce discours fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée, mais nous en donnerons la conclusion :

Je n'ai qu'un mot à ajouter pour vous encourager à persévérer dans votre noble entreprise.

C'est notre devoir comme chrétiens d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. L'égoïsme est maudit; il faut élever nos cœurs jusqu'à la sympathie, jusqu'à la véritable charité chrétienne. C'est par charité, par amour pour nous, que Jésus est mort, que l'Evangile a été prêché par ses disciples. Laissez-moi vous rappeler ce commandement de Dieu : l'amour du prochain. Tous les préceptes de l'Evangile peuvent se résumer dans la loi d'amour, l'amour engendré par l'amour, l'amour chrétien sur la terre inspiré par l'amour divin, par l'amour de notre père qui est dans les cieux...:

Plusieurs orateurs ont encore pris la parole, puis la société s'est constituée. Il a été décidé dans cette première séance qu'on s'efforcerait de réaliser par tous les moyens possibles le but de l'association, l'amélioration morale et physique de la condition des classes laborieuses.

On a voté des remerciements à lord Ahsley, qui a été nommé président définitif; l'évêque de Salisbury a béni la réunion, puis l'assemblée s'est séparée.

Pendant la séance, on avait ouvert une souscription qui a produit 30,000 fr. Plusieurs membres ont donné 2,500 fr. Le comte de Eldon a souscrit pour 5,000 fr.

Parmi les personnes qui assistaient à cette première séance, on remarquait le vicomte de Chelsea, l'écrivain Carlyle, le vicomte Barrington, lord Teignmouth, lord Calthorpe, lord Morpeth, MM. Gordon, Baring, Sheridan, Colquhoun, et autres illustrations de la politique, du clergé et de l'aristocratie.

Voilà qui est noble et grand. Nous proposons cette conduite comme exemple à tous ceux qui font chez nous de l'anglomanie.

(1) La société des tailleuses et des marchandes de modes a pour objet d'assurer en tout temps du travail aux pauvres ouvrières, de diminuer la durée du travail dans les ateliers, de supprimer le travail du dimanche, d'établir des bureaux gratuits de placement; enfin, de protéger et de secourir les filles du peuple. Les grandes dames ont pris cette société sous leur patronage. Elles se sont engagées à être à l'avenir moins exigeantes envers leurs tailleuses; les maîtresses d'atelier, à leur tour, ont promis de ne pas faire travailler les ouvrières plus de douze heures, de ne pas diminuer le prix de la journée, de se montrer pleines d'égards et de bienveillance.

La réunion était présidée par lord Ahsley; les vice-présidents étaient lord Dudley Stuart, qui a fait un excellent discours, lord Lovaine, W. Cooper, M. Labouchère. On a exposé la situation financière de l'association; on a énuméré les services déjà rendus, on a adopté plusieurs résolutions importantes. Les dames de l'aristocratie y assistaient en grand nombre.

Réforme du budget.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX. — NOTES PRÉLIMINAIRES.

Le budget se divise en trois parties distinctes, on pourrait dire en trois budgets différents qui sont confondus mal à propos aujourd'hui dans le budget général; ce sont :

Le budget gouvernemental,

Le budget départemental,

Et le budget communal.

Chacun de ces budgets ayant des ressources et des dépenses spéciales, chacun devrait former un compte à part, afin qu'on ne fût pas exposé à confondre les crédits destinés aux besoins du gouvernement avec ceux des départements et des communes.

On voit continuellement dans l'examen du budget, auquel la presse se livre tous les ans, de fausses appréciations qui proviennent uniquement de cette confusion. Ainsi, par exemple, lorsqu'on compare dans le budget le montant actuel des contributions directes avec la somme que produisaient ces impôts avant 1830, on ne fait pas attention que les dépenses départementales, communales, ont plus que doublé depuis cette époque, par suite des nouvelles charges qu'on leur a imposées. Et cette inadvertance, que rend excusable, jusqu'à un certain point, l'extrême complication de nos comptes de finances, cause assez souvent de très graves erreurs; cela n'arriverait jamais si les budgets du gouvernement, des départements et des communes étaient complètement séparés.

Bien qu'on ait consacré au service départemental un tableau détaillé, ce service n'en est pas moins compris dans les résultats généraux du budget, ce qui est contraire à la régularité et au bon ordre.

Pour les recettes communales indiquées au tableau de la répartition des contributions directes, on les perd de vue d'autant plus facilement, que le budget des dépenses ne fait aucune mention de crédits spéciaux pour les communes; ces dépenses sont confondues dans un crédit du ministère des finances, intitulé, comme nous l'avons déjà dit : *Restitutions et remboursements*. Comment est-il possible de se reconnaître au milieu d'une confusion pareille?

Il nous paraît d'ailleurs fort inutile d'appeler le vote des chambres sur les crédits destinés à pourvoir à des dépenses communales et départementales soit ordinaires soit extraordinaires.

Les centimes communaux et départementaux affectés à des dépenses ordinaires, ayant été fixés pour chaque nature de contribution par des lois spéciales, il est inutile de demander aux chambres un crédit pour ces objets, puisque ce crédit ne pourrait être augmenté ou diminué que par une modification des lois antérieures.

Quant aux centimes communaux et départementaux extraordinaires, le ministre ne peut avoir aucune idée sur leur utilité et leur importance à l'époque où il présente aux chambres le budget, car il

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SALON DE 1844.

IXe article.

Sensualités. animaux. paysage.

Nous n'avons pas voulu parler hier des sensualités; ces images suivant de trop près les sujets d'amour, certains drôles en eussent peut-être conclu que la passion se mêle nécessairement, pour nous, à des imaginations grossières. Aujourd'hui, nous serons brefs sur cette matière. Nous citerons avec éloge la *Danse espagnole*, de M. Charles Porion; les danses brutales des Hongrois après leur victoire sur les Turcs, scène d'un vigoureux caractère barbare, par M. Longuet; les *Baigneuses dans les lagunes*, de M. Appert, œuvre charmante où je vois deux figures d'un goût voluptueux et d'une excellente couleur, qui attirent beaucoup plus vers l'idée du bain que le paysage de M. Flandrin; la *Bethsabée* à sa toilette, de M. Edouard Dubufe, peinture méritante, mais où les étoffes effacent un peu les figures; la *Vénitienne*, de M. Ziegler, belle fille d'un gris cendré peu échauffant, mais dont l'attitude et le dessin inspirent bien la volupté. Le *Prélude*, de M. Faustin Besson, dont nous avons loué déjà les *Petits maraudeurs*, est un tableau où se font sentir, je crois, les influences de M. Couture. On peut choisir plus mal son modèle; mais il ne faudrait pas imiter de l'artiste habile son défaut, le ton blanc et la qualité crayeuse des chairs. La tête de la négresse, dans la demi-teinte, est excellente. Ce que nous louons surtout, dans le *Prélude*, c'est le sentiment général, l'amour du luxe élégant et des jouissances délicates. C'est un très heureux début. M. Chérelle avait brillamment débuté, il y a deux ans, par une figure de Pomone dans la manière de M. Delacroix. Il continue ses imaginations riantes, cette année. *Psyché*, *Flore*, *le Désir*, *l'automne*, sont des idées heureuses, mais l'exécution est un peu lourde. Les deux enfants (le *Désir* et l'*Automne*) sont les mieux réussies des toiles de M. Chérelle.

L'*Enseignement du sacristain*, de M. Somers, d'Anvers, est une scène musicale élevée au degré religieux, d'un doux et mélancolique sentiment de piété.

Il nous reste à parler du *St-Hilarion*, œuvre tout-à-fait charmante, dont le succès a été immense. Les critiques qui, l'an dernier, ont querellé M. Papety parce qu'il faisait de la *peinture humanitaire*, maintenant se trouvent encore mécontents parce qu'il a exposé une petite fantaisie sensuelle. Il y a des gens qui ne sont bons qu'à se plaindre; les gloires naissantes les offusquent et les déroutent. M. Papety, nous l'espérons, ne tiendra pas compte de toutes ces critiques mal raisonnées, et il continuera à s'inspirer à l'idée du bonheur et de la liberté, depuis les sujets légers et sensuels jusqu'aux conceptions de l'ordre religieux. Nous sommes convaincus que cet artiste éminent remontera toujours aux sphères supérieures. Pour notre part, nous nous réjouirons fort de rencontrer, entre deux grandes œuvres sérieusement méditées, des intermèdes aussi agréables que celui du *St.-Hilarion*.

St-Hilarion est tout jeune, et dans cette fleur de la vie, la tentation des sens est plus dangereuse et plus cruelle. Devant lui, dans sa grotte du désert, se dressent une table chargée de fruits et la plus séduisante fille d'Eve que vous puissiez imaginer. Ce mouvement lascif, ces formes si pures et si fermes, cette draperie qui va tomber, tout cela doit emporter l'âme la plus sévèrement gardée. Pourtant St-Hilarion résiste, et peut-être fait-il bien, car c'est un plaisir *simple*, d'ordre purement matériel qu'on lui offre. Or, imaginez que, devant le saint, vous ayez mis une table autour de laquelle se pressent des amis souriants, qui doucement invitent; au lieu de cette merveilleuse bacchante, offrez-nous une femme délicate et mieux vêtue, dont le regard et le geste expriment l'amour pudique et les pures tendresses du cœur : que fera le saint homme, ainsi appelé aux jouissances sensuelles par l'attrait *composé* des sentiments affectueux? Pensez-vous qu'il repousse encore avec énergie les tentateurs? Non, et nous le verrons, cédant à la main bien-aimée qui l'attire, se soulever, céder sans regret à l'appel du bonheur, et se laisser tenter en adressant au Dieu créateur un hymne de reconnaissance. Tel est le sujet que nous recommandons à M. Papety, comme pendant au *St.-Hilarion*.

Après avoir parcouru quarante fois peut-être les galeries du Louvre, nous y faisons encore des découvertes. Il est bien difficile de voir toutes ces œuvres innombrables; il n'est même pas aisé de trouver celles qu'on cherche spécialement, tant il y a de confusion dans l'arrangement des objets exposés. Nous reviendrons, dans quelques jours, sur des questions générales, relatives aux expositions annuelles.

Nous allons nommer quelques-uns des ouvrages et des artistes méritant l'éloge et l'encouragement, et que nous avions oubliés dans notre revue un peu écourtée. La *Halte des Chasseurs*, aquarelle de M. Foussereau; la *Leçon d'Equitation*, remarquable pastel de M. François Millet; l'*Esther* de M. Benouville; M. Eugène Tourneux, qui expose une *Etude de Femme* (pastel) d'un beau et noble style; le portrait au pastel de M. A. Moine; les miniatures de Mme de Mirbel et de Mlle Caroline Haillecourt; des portraits de Mmes Héloïse Leloir et Jeanron, de Mlles Mina Bianchi, Elisa de Varenne, de MM. Sewrin, Dumoulin, Galbrund, Camille Rogier, Vaudechamp; une heureuse scène d'hospitalité, de M. Ginain; des scènes familiales et expressives, de MM. Fortin et Jolin; le *Jérémie*, de M. Murat, ouvrage important dont nous avons parlé au mois d'octobre; un groupe d'amitié, de M. Brun; le moine gastronome, de M. Richard; l'intérieur de Westminster, de M. Sebron; — parmi les ouvrages de sculpture, la *Velléda* de M. Maindron; la *Rébecca*, de M. Rinaldi; le *Saint François d'Assise*, de M. L. Rochet; le médaillon de M. Kagmann.

Nous avons eu la maladresse de ne pas trouver une petite place pour les chevaux du Salon, l'autre jour, quand nous parlions des courses du Champ-de-Mars, à propos de la *Fédération*, de M. Couder. Notre meilleur peintre de chevaux est incontestablement M. Alfred Dedreux. Cet artiste est plein d'animation à la fois et de distinction. Si ses animaux sont quelquefois un peu fantastiques par la négligence du dessin, s'il les fait voler dans l'air, à huit ou dix pieds du sol, cependant, il leur donne toujours un sentiment de vie active, et jamais il ne tourne au vulgaire. La haine du vulgaire, c'est un grand mérite pour un artiste. Ce n'est pas que M. Alfred Dedreux atteigne aisément à l'exquise finesse; on conçoit des formes plus délicates et plus distinguées; mais ses chevaux ont presque tous de la santé, de l'élégance, de l'ardeur et de l'entrain. Nous avons cité son *Cheval abandonné* sur le champ de bataille comme une des meilleures œuvres du salon; l'*Attelage russe* est charmant; le *Poney* de Mlle M.... est une bête d'une grande finesse. On objecte que les poneys n'ont pas les formes si délicates, qu'ils sont généralement plus forts et plus carrés. Est-il interdit à l'artiste d'idéaliser, de créer des images plus belles que le réel? Vous n'avez pas de poneys de ce titre-là, dites-vous? Eh bien! faites-en; perfectionnez l'espèce. Ignorez-vous la puissance souveraine de l'homme? ne savez-vous pas ce que Backwell a fait en Angleterre? Ne voyez-vous pas ce qu'est devenu le cheval pur-sang entre les mains des Anglais? Le poney de Mlle M... doit donner à tout amateur distingué le désir de créer de semblables produits. Nous félicitons donc l'artiste. Dans son tableau, le chien couché est un chef-d'œuvre de naturel et de grâce câline. Le portrait *équestre* du prince royal nous plaît moins que les autres ouvrages de M. Dedreux.

Un jeune artiste peut devenir un rival pour M. Dedreux : c'est M. Louis Amiel, qui a exposé le portrait de *Physician*, célèbre étalon anglais que la France a acheté, je crois, 80,000 fr., et les têtes d'*Emelina* la blonde et du bai *Ibrahim*. Ces deux têtes d'étude sont de vrais modèles pour la pureté du dessin et la finesse de la touche. M. de Montpezat est un artiste consciencieux et distingué; il connaît bien le cheval, mais il est un peu froid. Le chemin de halage du Rhône, par M. Dubuisson, est une scène très vaillamment composée et d'une grande énergie. Les figures sont d'un beau caractère. Citons avec éloge le boule-dogue de M. Delattre, et surtout l'excellent terre-neuve de M. Lelièvre.

Nous allons très rapidement passer en revue l'œuvre des paysagistes. La place que nous faisons à leur genre n'est certainement pas proportionnée à l'estime qu'ils méritent. Notre école est riche de talents variés et supérieurs. Bien que cinq ou six artistes distingués n'aient pas exposé cette année, l'école est encore représentée dignement au Salon. Au premier rang se présente M. Marilhat. On a épuisé toutes les formules d'éloges en l'honneur de ses œuvres; nous ne pouvons qu'unir l'hommage de notre vive admiration à l'applaudissement unanime. L'œuvre exposée élève l'artiste au rang des maîtres. M. Marilhat ne s'inspire pas aussi bien aux sites de son beau pays, l'Auvergne, qu'aux motifs du paysage oriental. L'Orient, c'est sa patrie d'adoption. Le *Souvenir des Bords du Nil* est un admirable tableau d'où jaillit toute l'âme exubérante de la nature en Egypte. Le *Crépuscule* idéalise, avec une merveilleuse poésie, le repos du soir au bord du grand fleuve. Quant aux *Arabes syriens en voyage*, c'est une œuvre tout-à-fait capitale pour le sentiment et le style. L'élément dont semble se préoccuper le moins M. Marilhat, c'est l'ordonnance; il ne compose pas assez puissamment sur une idée le motif qu'il choisit. C'est la qualité qui manque à cette vue si ravissante des

les observations importantes qu'il y aurait à faire sur la manière dont on administre actuellement les fonds départementaux et communaux.

Nous nous contenterons de dire que lorsqu'on a un ministère spécial pour les travaux publics, il est souverainement absurde de porter les dépenses départementales pour percement, entretien des routes, constructions et entretien des ponts, des édifices publics, etc., traitement et frais de route des architectes, ingénieurs des ponts-et-chaussées, et cent autres dépenses de cette nature dans les crédits du ministère de l'intérieur.

De même, il n'est pas moins contraire à l'ordre et au sens commun de confondre avec les crédits du ministère des finances les dépenses communales, quand il y a une administration centrale des communes au ministère de l'intérieur.

Mais n'allons-nous pas nous arrêter à critiquer la distribution des travaux administratifs entre les différents ministères : un journal spécial ne suffirait pas à pareille besogne. Là, en effet, la confusion semble avoir été érigée en système.

Revenons au budget.

Le budget contient une quantité considérable de *notes préliminaires* et *explicatives* destinées à en faciliter l'étude et la compréhension. Donnons un échantillon de ces explications à nos lecteurs. Il s'agit de faire comprendre les causes de la réduction de 47,287,317 f. survenue dans le découvert du budget de 1842 au 31 décembre 1843.

Nous citons textuellement :

« Cette réduction est due aux causes suivantes :

» Augmentations de recettes connues depuis l'établissement de l'aperçu joint au projet de budget de 1844, 13,293,990

» Suppléments et associations de crédits employés dans l'aperçu sus-mentionné, 2,122,546

» Annulations de crédits annoncés par divers ministères comme devant être proposées aux chambres par la loi de règlement, pour cause de non emploi, de report aux exercices suivants, ou de dépenses restées à payer (37,068,784 fr.), compensation faite des rappels d'exercices clos imputés sur le budget de 1842 (5 millions 048,003 fr.), ainsi que d'un rétablissement au solde des travaux de la loi du 17 mai 1837, incombant au budget de 1842 (150,000 fr.) ; reste, 31,870,781

» Ensemble, 47,287,317 »

Telle est, dans la plupart des cas, la contexture et la clarté des notes explicatives du budget. Si vous vous trouvez embarrassé dans le cours de vos études sur telle disposition de tableaux, telles combinaisons de chiffres qui vous échappent, ce ne sont pas les notes explicatives qui pourront vous tirer d'embarras. Il n'y a que le bon sens et une longue persévérance qui puisse vous guider au milieu des nombreux détours de ce labyrinthe ténébreux dans lequel s'égarent assez souvent les constructeurs eux-mêmes.

Ce serait donc une très grande amélioration à apporter dans le

tant qu'il dépend de lui les intérêts de la compagnie dans laquelle il a été engagé. Qui pourrait dire qu'il y ait là la moindre trace de corruption ? — Quoi ! dit l'un, vous m'accusez d'être corrompu, d'avoir vendu mon influence ! Plaisante accusation ! loin d'avoir rien reçu de mon banquier, c'est moi, moi qui lui ai payé ou qui dois lui payer le montant de mes actions. Singulière corruption, où celui que l'on veut gagner est celui qui donne de l'argent ! Mes actions ont de grandes chances de bénéfices ! Je l'espère bien, parbleu ! Voudriez vous me voir placer mon argent dans de mauvaises affaires ? Apprenez que je me crois aussi honnête homme que qui que ce soit. — Pour moi, dit de son côté le banquier, je pense que c'étaient de grands imbécilles que ces gens qui, pour gagner les autres, ne savaient que débourser de l'argent et se ruiner en cadeaux. D'abord, ce n'était pas moral évidemment, et sans la morale...., puis, c'était coûteux. Nous avons bien fait de changer cette vicieuse méthode. Moi, je viens de mettre tels et tels dans mes intérêts ; ils vont remuer ciel et terre pour moi, et il ne m'en aura coûté ni grosses sommes, ni bijoux, ni cachemires, rien, rien que ma signature sur quelques chiffons de papier, sur ces bienheureuses actions que je fabrique à volonté.

En réalité, les baux à courte durée avec un prix de fermage sont plus avantageux pour l'Etat que les concessions gratuites à longue durée, et l'exploitation par l'Etat vaut encore mieux que les baux à courte durée. Chacun en convient, ou publiquement, ou secrètement, suivant sa position ; et ce sont les concessions gratuites qui obtiennent la préférence ! — Belles choses que la logique et l'accord des intérêts privés avec l'intérêt général !

Un témoin oculaire des évènements de Rive-de-Gier transmet de tristes détails sur la situation que l'interruption des travaux a faite à l'industrie houillère.

Pendant un grand mois, la compagnie de la Loire n'a pas extrait un seul hectolitre de charbon, elle qui en extrayait journellement vinq-cinq mille. Le prix moyen de l'hectolitre, à Rive-de-Gier, est de 60 centimes, et la diminution du travail représente un prix de revient de 450,000 fr. On a retiré tous les chevaux des puits ; les galeries se dégradent, le boisage tombe ; on estime qu'il en coûtera à la compagnie au moins 3,000 f. par puits en frais de réparation pour les remettre en état.

Les commerçants détaillants de Rive-de-Gier, épiciers, boulangers, marchands de vin, aubergistes, ont tous fait aux ouvriers, comme c'est l'usage, des avances considérables qui montent à deux, trois ou quatre mille francs pour chacun de ces petits commerçants. Qu'ont-ils à attendre à présent d'ouvriers sans travail, sans ressources ?

(*Courrier français.*)

On nous communique des nouvelles du Port-au-Prince, du 8 avril, qui, tout en confirmant que la ville des Cayes a été enlevée le 3 au soir par un parti d'insurgés, tendraient à indiquer qu'il ne s'agit pas d'une guerre de caste. Les nouveaux maîtres du port des Cayes l'auraient proclamé eux-mêmes. Ce qu'ils demandent, disent-ils, c'est l'exécution de la nouvelle constitution qui a été votée le 30 décembre.

lorsque le vent éclata avec violence, il tomba tout-à-coup de plusieurs lignes. La rivière de Saint-Denis déborda par l'élévation subite de son niveau, et les avalasses, tombant des hauteurs, inondèrent toute la campagne.

Le pont fut emporté, et si l'eau avait encore monté pendant une heure, la basse ville de Saint-Denis aurait été détruite de fond en comble. Les rivières de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne avaient aussi débordé sur plusieurs endroits, et elles étendaient leurs ravages sur les campagnes environnantes. A Saint-André, les effets de cet ouragan ont été aussi cruellement ressentis ; les rivières avaient toutes abandonné leur lit. M. Elisard Constant, qui s'était jeté dans la rivière pour sauver sa famille, a perdu la vie ; les ponts ont tous été emportés.

Saint-Benoit, Salazie, Saint-Joseph ont eu aussi à souffrir et les habitations ont éprouvé beaucoup de dommages. M. F.-B. André s'est noyé en voulant sauver quelques malheureux entraînés par le courant, et il est probable que plusieurs autres personnes ont encore perdu la vie, mais nous n'avons pas de détails plus circonstanciés.

On lit dans l'*Akhbar*, journal de l'Algérie :

« On annonce que M. le duc d'Aumale vient d'obtenir contre les Ouled-Sultan un succès éclatant, mais qui a été chèrement payé : nous aurions eu 21 hommes tués et 76 blessés ; le colonel Jamin, aide-de-camp du prince, aurait eu un cheval tué sous lui, ainsi que le colonel Tartareau, chef d'état-major ; un chef d'escadron des chasseurs (3e régiment) aurait été tué. Le prince, comme toujours, a montré un courage, une ardeur et un élan excessivement remarquables. »

Le correspondant du *Sémaphore* de Marseille ajoute que M. le duc d'Aumale, serré de près dans la mêlée, aurait été dégagé par un officier supérieur. Le cheval du prince aurait reçu trois balles ; celui d'un officier, qui était à ses côtés, en aurait reçu cinq,

---

La *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai, reproduit en entier un écrit sur l'état des forces navales de la France, dû à la plume de S. A. R. l'amiral prince de Joinville. Nous rendrons compte de ce travail important, dont nous donnons aujourd'hui l'idée générale résumée dans la dernière page.

J'ai achevé ce que je voulais indiquer dans cette note, et n'ai plus qu'à me résumer en peu de mots.

Prenant les chances, quelque éloignées qu'elles soient, d'une guerre avec l'Angleterre, comme base de notre établissement naval, j'ai dit que je pensais qu'on pouvait le définir ainsi :

Puissante organisation et développement de notre marine à vapeur sur nos côtes et dans la Méditerranée ;

Etablissement de croisières fortes et bien entendues sur tous les points du globe où, en paix, notre commerce a des intérêts, où, en guerre, nous pourrions agir avec avantage.

Pour réaliser la première partie de ce que je demande, il faut arrêter au plus vite le courant malheureux qui entraîne la marine dans des dépenses inutiles de matériel et d'établissements sans proportion avec ses

---

Environs de Rosette, à la *Vue de Tripoli*, et aux paysages d'Auvergne. Dans les *Arabes au Désert*, la composition s'est ordonnée d'elle-même avec grandeur. Cette vue de la nudité des plaines de sable, ce sentiment d'un voyage pénible, ce caractère pauvre et attristé des figures, tout cela est rendu avec grandeur, tout cela jette dans des rêveries et dans des méditations salutaires. M. Marilhat connaît et reproduit excellemment, et bien mieux que M. Decamps, le caractère de la race arabe. Ses figures sont d'une vérité saisissante, d'un grand style et d'un dessin parfait. On peut citer comme un modèle, pour la variété et le goût des attitudes, *le Café sur une route de Syrie*. Pour que M. Marilhat devienne un maître irréprochable et supérieur, nous n'avons plus à lui demander qu'une chose, c'est qu'il détermine toujours, avec un soin très scrupuleux, le sentiment de son œuvre, c'est qu'il choisisse toujours, comme souvent il l'a fait avec bonheur, soit le spectacle éclatant de la richesse du ciel et de la terre d'Orient, soit le tableau désolé des afflictions du désert et des souffrances de cette noble race arabe, autrefois si glorieuse, aujourd'hui dégradée.

Il y a des gens qui ne comprennent pas le génie de M. Corot. Plaignons leur malheur. Nous avons, pour cette nature d'élite, une profonde admiration, une sympathie respectueuse. Si M. Corot avait un peu de cette habileté soignée du faire du peintre que nous venons de louer, M. Marilhat, son nom serait cité entre les plus grands dans l'histoire de l'art. Jamais artiste ne s'est rencontré doué d'un sentiment plus délicat, plus pur, des beautés champêtres. C'est le poète favori de la muse antique, c'est le prêtre de Cybèle heureuse ; c'est une âme toute pleine de l'âme de la nature ; c'est le chantre religieux du bonheur aux champs, de l'homme souriant à la terre souriante. Oui nous vous plaignons, vous qui ne sentez pas venir de ce paysage (nº 400), dans votre cœur, un souffle de joie rayonnante. La *Campagne de Rome* est un tableau plein de qualité, mais d'un caractère moins poétique. Quant à l'*Incendie de Sodome*, où le sentiment de la désolation est exprimé avec une rare puissance, on reproche avec raison à M. Corot de ne pas avoir donné à Sodome incendiée le caractère grandiose et fastueux que nous supposons à une cité où l'excès des voluptés a conduit aux erreurs monstrueuses. Pour notre part, nous reprocherons surtout à M. Corot de s'être inspiré à ces idées bibliques des vengeances célestes, qui, désormais, doivent être oubliées dans la mémoire des hommes. La croyance à un Dieu vengeur serait une absurdité au sein des sociétés humaines, éclairées par la parole d'amour du Christ sauveur.

Après les œuvres de MM. Marilhat et Corot, vient, dans mes sympathies, le *Calme sur la Méditerranée*, de M. Jean Aiwazowski.

La mer endormie reflète les vapeurs rosées de l'horizon, où se perdent au loin des voiles légères. La lame apaisée vient, en longues nappes, se replier mollement et mourir sans bruit au rivage. L'éclat affaibli du jour laisse la lune briller au firmament. Une goëlette gracieuse, à l'ancre, repose, et se mire au flot immobile. Au bord de la mer, un enfant joue dans l'eau, et sa mère, voluptueuse orientale, se déshabille pour le bain. A ses pieds sont les essences dont elle parfumera son beau corps. Cette œuvre est selon nous un chef-d'œuvre de sentiment, d'élégance et de distinction. Nous ne comprenons pas le silence qu'ont gardé les critiques à l'égard d'un artiste du mérite de M. Aiwazowski. Dans la *Vue lointaine de l'île de Capri, au clair de lune*, du même artiste, on retrouve de belles qualités poétiques ; mais le ciel n'est pas heureux. Lorsque M. Aiwazouwsky agite la mer, le dessin de ses eaux manque de fermeté, ses vagues n'ont pas d'épaisseur et de puissance. Nous appelons son attention de ce côté.

Novembre, de M. Français, est une œuvre d'une finesse et d'un goût exquis. L'artiste ferait presque aimer les feuilles jaunissantes et le déclin de l'existence annuelle des végétaux. C'est l'automne souriant, avec un doux soleil, un ciel encore pur ; c'est l'automne, comme nous le verrons quand la terre sera entrée dans la plénitude de sa vie, quand la chute des feuilles précèdera d'un mois à peine leur renaissance printannière. De bonnes gens ont l'innocence de croire que l'hiver est destiné, de toute éternité, à durer six ou sept mois. Eh ! braves bourgeois, le printemps n'était-il pas éternel dans l'Eden ? Et l'homme ne retrouvera-t-il pas l'Eden, étalant sur toute la terre ses merveilles, lorsque la loi d'amour du Christianisme sera rélalisée dans l'humanité toute entière ? Mais, dignes bourgeois, si vous sortiez un peu de vos cités boutiquières, si vous mettiez le nez hors de vos bureaux, si vous poussiez un peu vos chemins de fer jusqu'aux quais de vos ports de mer, si vous alliez faire un peu quelque petite promenade sur les *steamers* transatlantiques, vous verriez qu'il existe bien des contrées du globe où le printemps de la nature est éternel. Vos poètes chantent en vers enthousiastes le climat de la France : en vérité, vous êtes bien-venus à vous vanter ! Savez-vous ?... Quand on raconte aux habitants des terres tropicales comment la terre reste ici, la moitié de l'année, dépouillée, nue, en deuil, morne et désolée, ces bons créoles s'apitoient sur vos misères, et cette longue mort de la nature leur semble une condition intolérable, une plaie de l'enfer. Certains optimistes, ayant trop étudié les harmonies de la nature dans Bernardin-de-Saint-Pierre, et cherchant des compensations et de bonnes raisons à tout, prétendent que les six mois de nudité, de neige et de bâtons secs ont pour but de nous rendre plus réjouissantes les premières pousses du printemps. Grand merci ! dans nos pays, que le soleil traite en ami et féconde incessamment, nous voyons chaque jour tomber et pousser les feuilles, sans que jamais la vie s'éteigne au front de nos arbres puissants. C'est une richesse et une fête éternelle, dont votre âme serait attendrie et transportée, chantres du paysage. Voyez, contemplez ce manguier, à la fleur parfumée, au fruit coloré, savoureux et sans rival : sur le même arbre, vous trouverez des feuilles de tout âge, diversement teintes, suivant le jour ou l'heure de leur naissance, blanches, dorées, rosées, roses, rouges, violettes, brunes, vertes et jaunissantes, enfin, au ton de vos feuillages d'automne, quand elles veulent tomber. Là bas, du moins, la vie toujours est auprès de la mort et en dérobe le deuil sous son brillant manteau.

Voulez-vous toutes les conditions de la variété, tenez-vous à votre arbre entièrement desséché ? Tenez : au milieu des campagnes luxuriantes, voilà un mimosa, le *bois-noir*, tout nu, ne conservant aucun signe de vie apparente, si ce n'est, au bout de ses rameaux flexibles, son fruit longuement conservé, ses graines dans leurs gaines qui se froissent et bruissent au balancement du vent. Voilà, voilà la nature toujours vivante, dans l'infinie variété de ses aspects, avec ses couleurs et ses nuances innombrables, avec ses fraicheurs et ses harmonies éternelles, comme Dieu l'a voulue, comme les hommes la feront un jour par toutes les contrées du globe.

C'est à ces Edens des tropiques qu'on devrait envoyer nos paysagistes chercher des inspirations. Nous avons une administration des beaux-arts vraiment bien mesquine et bien pauvre d'idées. Conçoit-on que Corot, Paul Huet, Marilhat, Français, Cabat, Aligny, Dupré, Bertin, Dausatz, Gaspard Lacroix, Troyon, Flandrin, Jadin, Borget, Flers, et tant d'autres, ne soient pas incessamment en grandes campagnes artistiques, occupés à courir le monde ? Conçoit-on que nos artistes en soient réduits aux collines boisées de la banlieue et du département de Seine-et-Oise, et à la forêt de Fontainebleau ? Les plus heureux poussent jusqu'aux Alpes ; les bienheureux passent l'Apennin ; les aventureux, affrontant les périls de la Méditerranée, vont en bateau à vapeur en Algérie ; quelques êtres privilégiés, pour suprême récompense de leur œuvre savante et magistrale, parviennent jusqu'aux champs de la Grèce ; deux ou trois excentriques, d'une audace fabuleuse, ont abordé, par-delà les océans, les rivages de l'Egypte et de la Syrie. Il en est un, M. Borget, qui a vu l'Inde et l'Amérique ; mais celui-là est un être fantastique, évidemment, et, certes, notre direction des beaux-arts n'a pas trempé ses mains modestes dans cette folie d'un pareil voyage au bout du monde. Bien en a pris à MM. Decamps et Marilhat d'avoir, avec l'ardeur curieuse de leur âme, quelque argent dans leur poche ; car s'il avait fallu attendre l'impulsion de M. le directeur Cavé et autres de même génie mécénique, nous en serions à ne rien savoir de cette nature d'Orient, qu'à cette heure chacun veut voir, grâce aux révélations de nos artistes.

Comprenons mieux la mission de l'art. La fonction humaine du paysagiste c'est de faire connaître à l'homme son domaine ; c'est de nous révéler tous les trésors des contrées et des climats lointains, de nous montrer les races colorées et de nous inspirer de la sympathie pour elles, afin que l'Européen sente vivement le besoin d'aller, de se répandre, de porter partout sur la terre les influences souveraines du génie chrétien et civilisateur. Le peintre voyageur a donc une haute mission religieuse ; il pousse de toutes les sympathies de son âme à l'association des pays et

pies, nous merveilleusement propre à faire reculer les esprits timides, et les enfoncer dans l'ornière de la routine, j'inviterais ceux qui me répondraient de la sorte à considérer attentivement tout ce qui s'est fait depuis quelques années et ce qui se fait encore aujourd'hui en Angleterre, et à dire ensuite si, de bonne foi, on ne peut aussi bien le réaliser en France.

Il m'en a coûté, dans tout le cours de ce petit écrit, de faire subir à mon pays un affligeant parallèle avec un pays qui le devance de si loin dans la science de ses intérêts; il m'en a coûté de mettre à nu le secret de notre faiblesse en regard du tableau de la puissance britannique. Mais je m'estimerais heureux si je pouvais, par le sincère aveu de ces tristes vérités, dissiper l'illusion où sont tant de bons esprits sur l'état réel des forces navales de la France, et les décider à demander avec moi les salutaires réformes qui peuvent donner à notre marine une nouvelle ère de puissance et de gloire.

Extérieur.

ANGLETERRE.

Dans la séance de la chambre des lords, du 14 mai, le marquis de Normanby a appellé l'attention de la chambre sur l'existence prétendue d'un système d'espionnage en Irlande. Il prétend que dans la prison de Kilkenny s'introduisent des espions qui, en sympathisant avec les prisonniers, leur arrachent des aveux préjudiciables à leurs intérêts. M. Grey, qui a occupé en Irlande une position officielle importante, a été destitué comme étant l'inventeur de ce système, ou du moins comme l'ayant mis en vigueur. La noble marquis termine en demandant la production des papiers relatifs à cette destitution.

Lord Warncliffe justifie la conduite du lord lieutenant d'Irlande : dans cette circonstance, il a agi comme il devait le faire, et M. Grey s'était attiré sa disgrâce.

Le comte de Winchelsea reproche à l'opposition d'agir systématiquement, en cherchant à rendre le gouvernement de l'Irlande aussi odieux que possible.

Le marquis de Normanby repousse avec chaleur le reproche fait à l'opposition par le comte de Winchelsea, qui, selon lui, n'a pas laissé des souvenirs très favorables en Irlande ; le comte se trompe s'il croit pouvoir empêcher l'opposition de remplir ce qu'elle regarde comme un devoir.

Dans la séance de la chambre des communes du même jour, M. S. Crawford demande l'autorisation de présenter un bill pour l'extension des suffrages parlementaires, l'adoption du vote au scrutin et pour assurer une représentation libérale au peuple. « La représentation actuelle du peuple, dit-il, est inégale ; elle n'est pas de nature à commander le respect et l'amitié. La chambre, ajoute-t-il, admettra sans doute ma motion, elle ne doit avoir aucune objection à faire au principe de la mesure. »

Cette motion est appuyée par le docteur Bowring.

Aucun membre ne demande la parole. On va aux voix : 31 membres votent pour la motion, 97 contre. Majorité contre la motion 66.

chemin que le ministre l'exécute ou le classe, c'est en raison de l'influence et de l'insistance de telle ou telle coalition de députés, système déplorable et honteux.

Faits divers.

Le roi, la reine, les princes et princesses de la famille royale ont quitté, hier, le palais des Tuileries pour s'établir au palais de Neuilly.

(*Messager.*)

— *L'Echo du Monde savant*, rédigé par M. le vicomte de Lavalette, publie la lettre suivante inédite, de Jeanne d'Arc :

« A mes chers et bons amis, les gens d'église, bourgeois et habitants de la ville de Riom. Mes chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Moutiers a été prinse d'assault (et à l'aide de Dieu, ai intention de faire vider les autres places qui sont contraires au roi), mais pour ce que grands despense de pouldre, traits et autres habillements de guerre, a été fait dans ladite ville et que petitement les seigneurs qui sont en cette ville et moi en sommes pourvus pour aller mettre le siège devant la Charité, où nous allons prestement, je vous prie surtout que vous aimez le bien et l'honneur du roi et aussi de tous les autres de par de-ça, que veuillez incontinent envoyer et aider pour ledit siège, de pouldre, de salpectre, souffre, traits, arbalestres fortes, et autres habillements de guerre, la chose ne soit longue et que on ne vous puisse dire en ce lestes négligents ou refusant... Chers et bons amis, notre Seigneur soit garde de vous. — Escrit de Moulins, le 9e jour de novembre,

« JEHANNE. »

Cette lettre, communiquée à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Berriat-Saint-Prix, fixe plusieurs points historiques d'une grande importance.

— Le préfet de police a fait afficher le texte de la nouvelle loi relative à la police de la chasse.

Conformément aux dispositions de cette loi, promulguée le 3 de ce mois, il est formellement interdit, tant à Paris que dans tous les départements, de mettre en vente, de vendre, de transporter et de colporter du gibier, jusqu'à l'époque où la réouverture de la chasse aura lieu en vertu d'une nouvelle ordonnance. L'article 12, relatif à cette loi, porte :

« Seront punis d'une amende de 50 à 200 fr., et pourront en outre l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois, 1° ceux qui auront chassé ou cherché à détruire le gibier et les pontes en temps prohibé. Seront passibles des mêmes peines ceux qui, en temps où la chasse est prohibée, auront mis en vente, vendu, acheté, transporté ou colporté du gibier. »

Ce matin, en vertu de cette loi, une masse considérable de gibier de toutes sortes a été saisie aux barrières de la capitale. L'intérieur de Paris et les communes rurales sont soumis en ce moment à de scrupuleuses visites ; des brigades d'agents de police, divisées par quartier et arrondissement, sont chargées de visiter inopinément, chaque jour, les traiteurs, les marchands de comestibles et tous les autres établissements qui faisaient commerce de gibier, pour s'assurer de l'exécution de la nouvelle loi sur la police de la chasse, et dresser des procès-verbaux contre ceux qui seraient trouvés en contravention.

fait donné son adhésion à l'adjonction du Texas aux Etats-Unis. On sait que le Texas, depuis sa séparation du Mexique, a toujours été en guerre avec lui. Ce fait serait donc ce qu'il y aurait de plus étrange dans cette affaire. La France avait reconnu l'indépendance du Texas. Santa-Anna voudrait-il se lier avec les Etats-Unis au moment où il voit l'Angleterre l'abandonner quand la France le menace de nouveau?

— D'après le *Sun*, dans le Suffolk et dans les comtés environnants, le nombre des incendies par malveillance s'est élevé, depuis la moisson dernière, à plus de deux cents. La valeur des propriétés détruites est d'au moins 100,000 l. st. (2,500,000 fr.)

— Le *Journal allemand de Francfort* annonce qu'en ce moment on élève, à Berlin, un édifice voisin de la prison pour y faire un essai du système cellulaire qu'on veut introduire dans le nouveau code pénal. Ce système sera, dit-on, celui d'Auburn.

— On écrit de la frontière de Servie, 2 mai, à la *Gazette Universelle allemande*, que les nouvelles de Bulgarie sont toujours inquiétantes.

Après avoir ravagé Uskup et les environs, et avoir emmené beaucoup de chrétiens, les Albanais ont corné la riche ville de Nissa ; mais le pacha qui y commandait avait pris des mesures de précaution pour garantir cette ville importante d'un coup de main.

Les environs de la ville ont été cruellement maltraités par les Albanais. Plus de huit cents habitants se trouvent sans asile ; tous les villages ont été incendiés. Le prince de Servie a fait marcher 1,200 hommes sur la frontière. La Servie elle-même est calme. Les dernières nouvelles de la Moldavie et de la Valachie sont satisfaisantes.

— D'après des documents officiels qui viennent d'être publiés, Rio-Janeiro compte aujourd'hui 4,734 maisons de commerce, dont 7 belges, 95 anglaises et 328 françaises.

— Il y a deux ou trois jours, M. le marquis d'Aligre, revenant du bois de Boulogne dans sa voiture, rencontra une noce. Les saluts qui lui furent adressés de toutes part fixèrent son attention, et il reconnut, dans la personne du marié, son ancien coiffeur. M. d'Aligre s'arrête, se fait présenter la jeune épouse, et lui adresse de gracieuses félicitations. Deux heures après, au moment où la noce était réunie dans le salon d'un restaurant, on servit un pâté splendide. Mais quand on l'ouvrit, qu'y trouva-t-on? une belle coupe en vermeil marquée aux armes du marquis d'Aligre.

— M. Roullier, gérant de la verrerie à vitres de Penchot, prévient MM. les actionnaires que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 14 courant à Rive-de-Lot, siège de la société, est renvoyée au 28 du même mois.

Pour être admis à cette assemblée, il faut être porteur de quatre actions au moins.

Fraudes commerciales. — Procureurs du roi près les tribunaux de commerce.

Si deux voleurs, se disputant le produit d'un vol, avaient l'audace de porter leurs contestations devant un tribunal civil, ils [illegible]

des races, à l'organisation de l'unité humaine. Il a été un temps où le peintre français représentait et ne devait rien représenter que les hommes et les choses de la France, et les souvenirs des empires disparus de la Grèce et de Rome. L'art enfin se dépouille de ces préjugés, restes des temps barbares; il cesse d'être exclusivement national et d'adorer le passé; il se fait cosmopolite, humain. Il nous met en communion avec l'espèce toute entière. Il faut développer cette tendance et encourager nos peintres dans cette voie libérale et si pleine de fécondités et d'inspirations vives. Dans cent ans d'ici, (à moins, par impossible, que l'esprit de nos présents Mécènes ne se soit perpétué dans le gouvernement des arts en France,) un paysagiste qui, à trente ans, n'aura pas fait le tour du monde, ne sera rien qu'un amoureux transi de la nature. On lui fera son lit et son pot-au-feu, au bord de la forêt de Fontainebleau, et, le bonnet de coton sur la tête, on le laissera deviser bourgeoisement d'art avec les Cavé d'un autre âge.

J'aime moins la *Vue des environs de Paris*, de M. Français, que son *Novembre*. Ce tableau manque un peu de distinction, et c'est un reproche que ne doit jamais mériter un artiste d'une nature aussi délicate, aussi aimable, aussi riche que l'est celle de M. Français.

La *Vue du Bas-Breau*, de M. Diaz, est un fouilli de bois d'une vérité et d'un goût merveilleux. On ne peut pas pousser plus loin le ton juste et l'illusion. Je me trompe pourtant, il y a un artiste qui va plus loin encore, c'est M. Troyon. Certes jamais aucun peintre n'a rendu des eaux où baignent les herbes et leur talus verdoyant, avec une puissance de réalité aussi accomplie. Quel dommage que M. Troyon ne compose pas et ne poétise pas davantage ses œuvres ! Ses arbres sont lourds. A sa place, je les couperais, et il me resterait un chef-d'œuvre.

M. Borget nous conduit dans une vallée du Chili, et aux abords d'une mosquée de l'Inde. Ces arbres puissants, embrassés de leurs lianes parasites aux mille bras, sont d'un hardi et vigoureux dessin. Allons donc voir ces richesses, au delà des mers ! Que fesons nous à vivre ainsi endormis sur un seul point du globe ? Allons dans ce pays d'Assam, admirer cette élégante confusion des végétations envahissant les monuments, des palmistes et des hauts cocotiers, se mêlant aux flèches élancées qui brillent au soleil. C'est bien l'Inde merveilleuse ; mais son peuple est bien plus fin de tournure que vous ne le voyez dans le tableau de M. Borget. Ah ! si vous saviez ce qu'il y a de souplesse gracieuse et de beauté dans cette race indienne ; si vous aviez une idée de leurs danses agiles au jour du *Yamsé* ; si vous soupçonniez l'éclat du regard et la ferme délicatesse des formes d'une belle fille du Bengale, vous laisseriez là votre vieille Europe pour aller courir le monde.

> Voir, c'est avoir : Allons courir,
> Car tout voir c'est tout conquérir.

Parmi les peintres voyageurs, M. de Chacaton mérite une mention fort honorable. Ses sujets orientaux sont bien compris, et doivent être comptés parmi les bons tableaux du Salon. Voilà un artiste en bonne voie. Le véritable voyageur français, c'est M. Horace Vernet. Quelle bonne humeur constante ! que d'esprit appliqué à toute chose et en tout pays ! La gaieté nationale semble pourtant avoir abandonné le brillant artiste dans ce *Traineau*, où il se blottit, au milieu de la neige soulevée en tourbillons. Ce tableau est un petit chef-d'œuvre. L'ordonnance, l'attelage, les corbeaux, tout est original et d'un goût parfait.

M. Gaspard Lacroix est un de nos plus savants dessinateurs ; il traite la figure avec un rare talent. C'est enfin un jeune artiste qui a tout ce qu'il faut pour prendre un rang supérieur, sauf peut-être un peu de naïveté, de grâce, de charme, un sentiment de composition plus élevé.

Il y a dix paysagistes aujourd'hui d'un talent très considérable, mais dont la peinture a le tort de n'être pas *amusante*, suivant l'expression des artistes.

MM. Thuillier et Achard méritent d'être distingués ; M. Blanchard, qui cherche l'idéal, beau pourtant ; MM. Mozin, Lepoitevin, de Grailly, Francesco, Gourlier, Boyer, Léon Fleury, Thierrée, Moreau, Nègre, Leroux, Desjobert, Anastasi, Jules Noël, Francia, Du Bois, Meyer, Bellel, Raymond, Lapito, Coignet ; Sabatier, très éclatant, mais dur et lourd ; Bouquet; Grésil, qui fait tout de pierre, eaux, arbres et ciel ; MM. Berchère et Castan, s'inspirant à la nature souriante. M. Schitz a de l'audace et de la vigueur. M. Thierry a fait une œuvre d'un grand sentiment sombre et désolé. L'effet d'hiver au clair de lune, de M. Collignon, est un tableau qui recommande honorablement son auteur. MM. Sutter, de Labouère méritent des éloges.

Le site sauvage de M. Guignet (*Salvator Rosa chez les brigands*), est presque un Salvator, et c'est là son défaut. C'est une œuvre tout-à-fait considérable. M. Dausatz a chanté la gloire du *lieutenant-général Galbois recevant la soumission d'El-Mokrany, kalifat de la Medjanah*. La scène s'est passée sans doute comme la représente ici le peintre ; il a fallu reproduire fidèlement la chose, et voilà le malheur pour l'art. Dans toute scène d'ambition satisfaite, d'autorité reconnue, de domination consacrée, il faut, selon les lois de l'art, que le groupe s'ordonne de manière à offrir le vainqueur en pivot et bien en vue. Le chef doit être sur une éminence et dominer le groupe ; il ne faut pas qu'il puisse être confondu dans la foule. M. Dausatz a dépensé beaucoup de talent à distribuer ses masses militaires sur le terrain uni du camp ; mais le type naturel de la composition manque, et l'action en est refroidit. Le paysage sombre, avec les profils de l'Atlas à l'horizon, est d'un grand caractère. La *Grande mosquée d'Alger*, du même artiste, est très habilement peinte ; mais M. Dausatz peint si admirablement la pierre sous ses aspects pittoresques, que ces rocs taillés à coups de hache sur lesquels repose le monument attirent trop vivement l'œil et nuisent, peut-être, à l'effet général.

M. Flers est un peintre charmant de la Normandie; mais il est bien insouciant. Et puis, toujours la Normandie, cela finit par lasser. C'est l'histoire de la romance de M. Bérat, chantée jusqu'à épuisement et jusqu'à l'embêtement universel, comme dit Mlle Flore des Variétés. M. Maraudon de Montyel nous parait en vrai progrès, dans sa *Cascade de Rune*, dont les eaux pourtant manquent un peu de souplesse et de limpidité. Cet artiste exprime avec une certaine puissance la nature assombrie. S'il choisissait décidément des motifs désolés, il arriverait, je le crois, à un meilleur succès.

Nous signalons avec plaisir un nom nouveau (pour nous du moins), celui de M. Alphonse Montfort. La *Vue générale de Nazareth*, en Galilée, est un ouvrage d'un grand mérite, d'un ton excellent. La *Caravane d'Arabes traversant le Rummel*, de M. Frère, est un très bon petit tableau, éclatant de couleur. Les sujets de chasse de M. Jadin offrent de très brillantes qualités. Jamais l'artiste n'avait aussi bien fait. Ces tableaux, auxquels on peut reprocher un peu de dureté et de sécheresse, sont franchement ordonnés, pleins d'éclat, et devront produire à leur place, dans la salle à manger du comte de Greffühle, un merveilleux effet.

M. Aligny, artiste éminent que tout le monde nomme un maître, est entré, depuis quelques années, dans une voie regrettable. Tous ses ouvrages sentent l'arrangement laborieux ; ils sont pénibles, lourds, maniérés. Toute naïveté a disparu. Ces défauts se retrouvent dans les trois tableaux exposés cette année. Nous regrettons d'avoir à porter un pareil jugement sur un artiste dont nous respectons le génie consciencieux, noble et sévère ; mais faut-il se taire, et laisser, sans avertissements, une puissante nature s'égarer et se perdre ?

M. Paul Flandrin, doué d'heureuses qualités, vogue en plein maniérisme. Il cherche le style, et trouve le faux. « Voici les *Bords du Rhône*, nous dit l'artiste, et je vais les animer par une scène de bain, avec des figures antiques. » C'est fort bien ; pour que votre œuvre soit réussie et juste de sentiment, vous devez inspirer au spectateur l'attrait du bain. Or, ce tableau, avec ses sables prétentieux, me donne envie de m'en aller ; et je m'en vais, demandant à MM. Corot, Huet, Français, Troyon, Rousseau, Dupré ou Marilhat, quelque belle eau limpide ombragée, où je puisse aller rêver le plaisir du bain. M. Paul Flandrin a ses fanatiques, qui lui porteront malheur. M. Teistaud est encore un artiste de talent, qui compose laborieusement son œuvre, sans réaliser l'unité du sujet animé avec le motif. Je cherche vainement le rapport entre ce paysage et l'idée amicale et mystérieuse des *Pèlerins d'Emmaüs*. Quant à M. Desgoffe, son *Narcisse* est le chef-d'œuvre du genre anti-naturel. Qui nous délivrera du maniérisme?

D. LAVERDANT.

— L'Odéon fait relâche aujourd'hui pour la répétition générale d'*Antigone*, dont la première représentation est fixée à samedi prochain.

dent ou croient falsifier leur marchandise avec du talc de Venise ou de la céruse. Les Français, qui savent au contraire que la cochenille noire est préférable, falsifient la cochenille blanchâtre, en la noircissant avec de la grenaille de plomb, ce qu'on appelle en termes de commerce, *travailler* la cochenille ; le plomb sert à double fin; on le mêle aussi dans les sacs, tout simplement pour augmenter le poids. Ce sont là des fraudes qui se pratiquent chez nous sur une grande échelle (1), et ceci nous amène au fait que nous avons annoncé.

Un négociant de X..... avait demandé à un de ses confrères, une certaine quantité de cochenille fraudée à 10 p. 0|0 ; son honorable confrère en commerce et friponnerie, lui livra de la marchandise fraudée à 20 p. 100, croyant sans doute qu'il était bon de voler un voleur. Mais le premier découvrit la fraude du second, et se promit bien d'en avoir justice. Comment faire? Il vous semble à vous, simples et honnêtes commerçants, qu'il serait dangereux en pareille circonstance, de s'adresser à la justice légale, et que le moindre risque que courrait le trompeur trompé, serait d'être débouté de sa demande, s'il ne lui arrivait d'être puni pour son propre maléfice. Les choses ne se passent pas ainsi en justice commerciale. Notre fripon, qui voulait bien voler 10 p. 0|0 à autrui, mais

(1) Le *Dictionnaire du commerce*, qui signale les falsifications par la céruse, pratiquées par les marchands de Cadix, ne dit mot de la falsification par le plomb, si habituelle aux marchands français ; c'est faire acte de patriotisme.

On a demandé que des procureurs du roi fussent établis près des tribunaux de commerce pour veiller au respect des lois et contrôler les conventions commerciales. Le fait que nous avons rapporté est le meilleur argument que l'on puisse présenter en faveur de cette institution, et les faits analogues sont fort communs. Le commerce est l'antre de la mauvaise foi, *spelunca latronum*. Les commerçants font souvent entre eux des conventions contraires, non-seulement aux dispositions des Codes, mais contraires aussi à la morale publique, et si l'on a jugé convenable de placer auprès des tribunaux civils des fonctionnaires chargés d'intervenir, au nom de la loi, dans les contestations privées, à plus forte raison devrait-on regarder comme nécessaire l'intervention d'un fonctionnaire public dans les litiges commerciaux, car les infractions sont ici plus nombreuses, et elles ont pour juges des hommes que leur position rend fort indulgents pour tout délit de négoce.

(1) Les négociants obtenaient l'autorisation de faire sortir leur cochenille de l'entrepôt pour la grabiler, mais c'était en réalité pour la travailler ; si depuis peu l'autorisation leur a été refusée, ce n'est nullement pour mettre un terme à cette fraude, mais pour en réprimer une autre qui portait préjudice au trésor. Les négociants qui retiraient leur marchandise de l'entrepôt pour la travailler, enlevaient des sacs une certaine quantité de cochenille qu'ils remplaçaient par du plomb, et qui était livrée à la consommation intérieure sans payer de droits. Ils réintégraient à l'entrepôt le même poids de marchandise; mais la cochenille avait été frelatée pour être expédiée plus tard à l'étranger. Par cette double manœuvre, les négociants trompaient le fisc et le consommateur.

avec une pleine liberté d'esprit une question de mur mitoyen, qui pourrait, sans aucun dommage pour personne, souffrir un délai de huitaine, c'est là un effort que nous ne comprendrions pas, et il y a plus que du stoïcisme à l'exiger.

Bourse du 16 mai 1844.

Fermée à l'occasion de la fête de l'Ascension.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 mai.

7 h. »|» OPÉRA.—La Favorite.
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Louise de Lignerolles. Folles Amour.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE.—Fra Diavolo. Bal du Sous-Préfet.
7 h. »|» ODÉON.—Relâche.
6 h. »|» VAUDEVILLE.—Clémence. Carlin. Gazette.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—3 Polkas. Sirènes. Meunière. Bouffon du Prince.
7 h. »|» GYMNASE.—Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Rosière. Bas-Bleus. Polka. Peau du Lion.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—La Main Droite et la Main Gauche.
6 h. »|» GAITÉ.—Toupinel. Jacques le Corsaire.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1|2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.
6 h. »|» FOLIES.—Léonide. Grisette.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des Céréales (par hect.).

LES ANDELYS, 13 Mai. — Froment, 1re: 20,17; 2e: 19,43; 3e: 16,00. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,50 à 7,75.

NANGIS, 15 Mai. — Froment : 18,20. — Avoine : 7,50.

ROYE, 13 Mai.—Froment, 1re: 17,37 à 18,25, peu à ce dernier prix ; 2e: 16,62 à 17,25; 3e: 16,00 à 16,50. Vente difficile, baisse de 0,50.

ST-OMER, 11 Mai. — Froment blanc, 1re: 20,70; 2e: 19,90; 3e: 18,90; do roux, 1re: 18,40; 2e: 17,80; 3e: 17,20, — Méteil : 14,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 14,00. — Avoine : 6,50 à 8,23.

Marchés étrangers. BRUGES, 11 Mai. — Froment : 17,14. — Seigle : 10,54.— Sarrazin: 10,20. — Orge : 11,06. — Avoine : 7,52.

LONDRES, 13 Mai. — Sur presque tous les points de l'Angleterre, les blés ont été vendus en hausse, les marchés étant peu approvisionnés. On dit que dans l'ouest il reste peu de grains en magasin. Des lettres de Bristol disent que la meunerie n'a point hésité à subir une augmentation de 1,25 à 2,50 pour les bons lots de froment anglais; les blés étrangers acquittés se sont élevés dans la même proportion.

A Londres, il s'est fait peu d'affaires en blés étrangers acquittés. On demandait surtout de beaux blés vieux de grenier. La récolte de l'an dernier n'est pas dans des conditions convenables pour être employée de suite par la meunerie. Les vieux Rostock et les beaux Dantzig sont recherchés. L'abaissement des droits est encore trop incertain pour encourager la spéculation.

L'orge continue à être très recherchée. Les avoines sont bien demandées ; il en arrive beaucoup d'Irlande. Les pois se soutiennent.

Spiritueux et vins (par hect.).

BERCY, 13 Mai.—Vins (la pièce). Bordeaux ord. : 85,00 à 90,00. — Grand-Médoc : 300,00 à 600,00.— Mâcon : 80,00 à 120,00.—Auxerre et Joigny : 90,00 à 120,00.—Chablis nouveau : 100,00 à 110,00. — Cher : 85,00 à 90,00. Vauvray : 90,00 à 100. —Auvergne : 78,00 à 80,00. —Saint-Gilles (l'hect.) : 40,00 à 45,00.—Roussillon, do : 45,00 à 50,00.

LYON, 10 Mai. — *Esprit* 3|6. — Point de variation. Le disponible est toujours à 80,00. Il y a un peu de faiblesse dans le Midi ; ici il ne se fait rien faute de vendeurs.

Depuis huit jours les propriétaires du vignoble beaujolais ont perdu l'espoir d'une abondante récolte sur laquelle la belle apparence des vignes vers le milieu d'avril leur avait permis de compter. On reconnaît maintenant que toutes les vignes vieilles ont souffert; quelques-unes ne sont pas plus poussées qu'à Noël, tandis que les jeunes sont couvertes de feuilles et font tapis.

On ne connaît pas au juste les causes de ce désastre ; on l'attribue généralement à une taille qui aurait fait geler à la sève. Quoi qu'il en soit, le mal est réel pour les vieilles vignes. Nous nous bornons à le constater, elles ne produiront pas cette année, pourvu encore que le déclin de la lune ne soit pas fatal aux jeunes vignes, et n'achève pas de détruire complètement tout espoir de récolte pour les vignes du Beaujolais qui ont déjà tant souffert par la gelée de l'année dernière.

BORDEAUX, 12 Mai. — *Esprits* Armagnac, 50 50 3|6 86 deg., disp. 68 50.

Les opinions sont aujourd'hui beaucoup controversées sur les espérances de la récolte pendante. Quelques personnes croient que la quantité de vin sera au-dessous de la médiocrité ; d'autres espèrent seulement une récolte ordinaire, tandis que d'autres, enfin, se promettent des produits extraordinaires. Au milieu de tous les bruits, dont la plupart ne reposent que sur des spéculations futures, les probabilités que l'on doit accepter comme dignes de foi sont : que les palus, dont le *malbec* est le cépage prédominant, n'ont qu'une médiocre quantité de manes, le *merlo mansen* et autres cépages analogues dits d'abondance, font espérer un énorme produit. Les palus complantés en *verdot*, dont la plupart furent dévastées par la gelée de 1823, sont suffisamment garnies de manes pour que l'on puisse fonder sur elles de légitimes espérances. Nous avons remarqué que toutes les vignes de côtes qui reposent sur un sol tenace ou argileux sont aujourd'hui très belles, non-seulement par leur végétation, mais encore par la quantité des manes. Les vignes de graves ou celles qui n'ont pour sous sol qu'un sable aride sont peut-être les seules dont on ait légitimement lieu de se plaindre.

BEZIERS, 10 Mai. — La marche des esprits 3|6 déroute quelquefois tous les calculs : cette semaine nous avons eu une baisse que rien ne justifiait. Si les rapports qui arrivent de tous les points de la France sur l'apparence de la vigne sont vrais, et ils doivent l'être puisqu'ils sont unanimes; les spiritueux devraient, au contraire, reprendre faveur. Partout, on se plaint que la pousse des bourgeons est chétive et tardive. Partout on a à les défendre contre le fléau des insectes qui les dévorent, et pourtant les intéressés ont réussi, cette semaine, à faire descendre le cours des disponibles à 68,00, puis à 67,50, et enfin à 65,00. A la vérité, les vendeurs ont exigé la réserve du cours de ce jour.

50 pièces pour le 15 mai furent faites, dimanche dernier, à 69,00, et 25 pièces pour juillet à 69,50 ; lundi il s'est traité 40 pièces pour novembre et décembre à 60,00. Hier, nous étions sans affaires.

CETTE, 11 Mai. — *Esprits* 3|6. — A notre dernier marché du 8 courant, le cours des 3|6 disponibles ne fut point fixé. Il s'y traita néanmoins quelques pièces à 65 fr., et ce prix s'est maintenu. Nous n'avons à citer aucune affaire à livrer. On demande 69 pour juin, juillet et août, et 60 pour novembre et décembre, sans preneurs.

Vins. — Les vins rouges d'une couleur foncée seront épuisés de bonne heure, s'il survient des demandes, même peu importantes. Dans le Roussillon, on est obligé de livrer à la chaudière une grande partie des vins de la dernière récolte, pour cause de mauvaise qualité; il en est de même à Narbonne. Il ne reste à Saint-Gilles que quelques cuvées irréprochables sous le rapport de la couleur, et l'on aurait de la peine à trouver quelques muids de vin de bonne qualité à Villeveyrac et dans les environs.

Les chaleurs de l'été viendront encore ajouter aux vins de chaudière, et diminuer la quantité des vins du commerce.

La végétation de la vigne se développe lentement. On ne s'attend pas, en général, à une grande récolte.

MARSEILLE, 10 Mai. — *Spiritueux.* — Cette semaine a donné lieu à très peu d'affaires, jamais les 3|6 n'avaient été plus calmes, et cependant, à peu de différences près, les prix signalés dans notre précédente revue sont restés les mêmes, par suite du maintien des cours sur les marchés du Languedoc.

Le disponible est à 68 fr.; les mois d'été 70 à 71 fr.; novembre et décembre, 62 à 63.

Les marcs 60 fr., et les eaux-de-vie 43 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 13 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1387	1269	120	1 18	1 08	0 74
Vaches....	125	114	11	1 06	» 92	» 76
Veaux.....	571	571	»	1 70	1 40	1 18
Moutons..	9059	7009	9850	1 40	1 24	1 06

NANGIS, 15 Mais. — 402 veaux : 1,20 à 1,30. — 32 bœufs : 1,10 à 1,20. — 12 vaches : 0,90 à 1,00. Marché ordinaire, vente facile.

La vente des chevaux du haras de Cambron, que nous avions annoncée dans la *Démocratie*, a eu lieu le 6 et le 7 mai. Voici quelques détails qui nous sont communiqués par notre correspondant. Un nombre immense d'amateurs de tous les pays assistaient à cette vente, l'aristocratie de Belgique y était représentée avec éclat par les princes de Croï et M. Lehon, l'ancien ambassadeur; on y remarquait beaucoup de femmes élégantes et un grand luxe d'équipages, plusieurs colonels, des agents des haras du gouvernement, enfin des marchands hollandais, belges et parisiens, les deux Crémieux, le facteur du vicomte D'Aure, etc.

Il n'a été mis en vente que 120 ou 130 chevaux; les animaux d'un très grand prix, comme reproducteurs, ont été achetés bien au-dessous de leur valeur réelle; ceux de qualité moyenne ou même inférieure se sont vendus relativement très cher.

Young-Reveller père, étalon hors d'âge, a été acquis par la société d'encouragement de Verviers.

Spoilchild, âgé de vingt-cinq ans, a été acheté 200,00 pour compte de M. François de Bruxelles.

Crémieux, de Paris, a acquis, entr'autres chevaux remarquables, *Offa's Dyke*; *Turbon*, dont M. le comte Duval avait refusé 15,000 fr. quelque temps avant sa mort, et qui avait remporté le premier prix aux courses de Bruxelles l'an dernier; *Abuffar*, arabe-anglais, l'un des animaux les plus admirables que l'on connaisse par sa vitesse au trot, son élégance et sa docilité.

M. Lecornué, directeur du manège classique du Luxembourg, a fait l'acquisition de plusieurs bêtes fort distinguées; nous citerons surtout *Vitesse*, jument qui était ordinairement montée par la comtesse Duval, et *Eve*, issue de Spoilchild, qui a gagné un prix dans les courses au tilbury à Mons. Tous ces animaux sont maintenant arrivés à Paris. Les belles juments pur sang telles que *Actrice*, *Châtaigne*, *Fairgame*, ont été poussées à des prix très élevés, quoique la plupart fussent âgées ; mais on les croyait pleines de *Reveller*, à M. le comte Duval, ou de *Maroon*, étalon du gouvernement.

C'est le 25 courant que doit se tenir la grande foire de Limoges; on y trouve toujours un grand choix de jolis et bons chevaux légers à des prix très avantageux.

Viande abattue (le kil.).

ANGLETERRE, marché de Smithfield du 13 mai.

Bœuf inf.	0,74 à 0,80
Prime fin,	1,09 à 1,15
Mouton inf.	0,86 à 0,98
Do prime,	1,15 à 1,21
Veau,	1,15 à 1,56
Porc fin,	1,21 à 1,44

PARIS, *marché de la Vallée du 15 mai.* — Agneaux : 3,00 à 24,00. — Chevreaux ou cabris : 3,50 à 10,00. — Lapins : 0,85 à 2,30. — Dindes gros : 7,00 à 8,00; do ord. : 5,00 à 6,00. — Chapons gras : 3,00 à 7,50. — Poulets gras: 3,50 à 4,50; — do communs : 0,90 à 2,00. — Canards barboteurs : 1,50 à 1,75.—Canetons : 2,50 à 4,25. — Pigeons de volière : 0,75 à 1,10. Pigeons bizets : 0,40 à 0,70.

[illegible]

1681, est, sans qu'on s'en doute, l'une des causes qui ont le plus contribué à maintenir les colonies en arrière du mouvement des idées de la métropole. Habituées à ne marcher que sous l'impulsion d'une autorité éloignée, leur vie politique s'est, en quelque sorte, repliée sur elle-même, et elles ont formé des sociétés qui gravitent à côté de la société principale, en l'effleurant à peine d'un contact passager. On comprend que ces institutions à part aient à la longue créé des idées et des habitudes à part, et que les colons aient fini par se considérer, sinon comme des étrangers (aucune population ne porte plus avant dans le cœur le sentiment de la nationalité), mais comme des Français tout-à-fait exceptionnels, et ne pouvant absolument vivre que sous un régime exceptionnel..... Nous dirons donc aux hommes d'Etat qui déclarent si nettement leur volonté de préparer les colonies à une transformation : il faut préparer à-la-fois et les noirs et les blancs ; faites entrer la société coloniale dans le mouvement de la société métropolitaine ; brisez cette centralisation bureaucratique qui n'a d'autre raison d'être que la routine. Rattachez aux divers services métropolitains tous ceux des services coloniaux qui s'y rattachent par la loi de leur analogie.

Ces réflexions nous sont inspirées par la loi si importante qui se discute en ce moment à la chambre des pairs. Il faut que cette préoccupation qui naît de l'habitude soit bien forte pour que le noble rapporteur de la loi sur *l'instruction secondaire*, pour que M. le duc de Broglie, n'ait pas songé à rattacher les colonies à son travail. Que l'on réfléchisse un peu à ceci : voilà que la France entière élabore l'une des questions les plus fondamentales qu'une société puisse agiter ; dans ce solennel débat, l'Eglise, la commune, la famille, l'industrie privée, chacun trouve un organe, chacun élève la voix et revendique sa part de liberté et d'initiative. Eh bien ! dans cette liste ouverte à tous, aucun champion ne descend pour les colonies, personne ne songe à elles, et leur nom n'est pas même prononcé.

Si nous remarquons plus particulièrement cette sorte d'inconséquence gouvernementale à propos de la loi sur l'instruction secondaire, c'est qu'aucune question ne faisait plus naturellement entrer les colonies dans la sphère métropolitaine. Il n'y avait pas là seulement un intérêt politique, il y avait encore un intérêt d'humanité.

Chose bizarre ! quand tout doit tendre à progresser dans des sociétés que l'on prétend profondément remaniées, l'instruction a suivi une marche tout-à-fait opposée dans nos possessions d'outre-

[illegible] condition libre, et âgés de moins de quatorze ans. A-t-on parfois songé à la position de ces enfants et de leurs familles, lorsqu'arrive le moment de pourvoir à leur éducation?... Nos mères ont versé des larmes lorsqu'elles nous ont conduits au collège qui touchait à leur demeure ; et la vivacité de cette polémique contre l'Université ne vient-elle pas, en partie, d'une sorte d'irritation douloureuse qu'éprouve le chef de famille en sentant échapper à sa surveillance de toutes les heures l'enfant qu'il peut cependant voir encore chaque jour... Eh bien ? quelles ne doivent pas être les douleurs et les angoisses des mères et des pères créoles lorsqu'arrive le moment d'envoyer de pauvres créatures, de huit à dix ans, à plusieurs milliers de lieues, et à travers les périls d'une longue navigation, chercher cette éducation dont les établissements métropolitains exercent le monopole. Nous le répétons, il y aurait là une question d'humanité, s'il n'y avait une question de justice, et surtout de politique.

Nous avons dit que l'île Bourbon constituait une sorte d'exception à la règle. En effet, l'éloignement de cette colonie lui a servi en cela, comme en beaucoup d'autres points. L'instruction secondaire s'y est organisée par la seule loi de la nécessité. Elle possède sous la dénomination de *collège royal* (dénomination d'ailleurs de pure fantaisie) un établissement subventionné par le budget local, et comptant près de trois cents élèves (2). Le cours d'études équivaut à celui de nos collèges communaux, et le certificat trouve en général grâce devant l'Université, quoiqu'elle ne soit point astreinte à le reconnaître.

Nous avons fait ressortir cette situation particulière, parce que le collège de Bourbon est comme une pierre d'attente qui appelle en quelque sorte la continuation de l'œuvre. Or, rien n'est plus facile que cette continuation ; il suffit pour assimiler les colonies à la métropole, quant à l'instruction secondaire, de quelques dispositions accessoires ajoutées à la loi qui se discute en ce moment. Ainsi, on peut les faire entrer soit sous l'application de l'article 16 relatif aux institutions en plein exercice, soit sous l'application du premier paragraphe de l'article 36 relatif aux collèges communaux de

(1) Le capucin françois de Coutance qui fonda en même temps une maison pour l'éducation des filles. Ces détails, que nous connaissions, sont reproduits dans un excellent article du journal *les Antilles*, feuille qui se publie à la Martinique.

(2) La fondation du collège de Bourbon date du 24 décembre 1818. Ce fut un des premiers actes du capitaine de vaisseau, depuis contre-amiral baron Milius, gouverneur de la colonie.

[illegible]

La chambre des députés commence à se fatiguer de cette longue discussion sur le nouveau régime pénitentiaire. Elle a pris le parti, pour éviter de fâcheuses oppositions, d'adopter une exception au régime cellulaire, en faveur des condamnés politiques ; mais, en même temps, elle a refusé d'écouter, sous prétexte qu'il s'écartait de la loi, un amendement de M. Schutzenberger, qui réclamait l'abolition de la surveillance à l'égard des libérés, et proposait de leur fournir du travail dans des ateliers spéciaux. En admettant l'excellence de la proposition, la commission a prétendu qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper en ce moment.

Précisément quelques minutes après, M. Ledru-Rollin a demandé à interpeller le ministre de l'intérieur sur les événements de Rive-de-Gier. « C'est inutile, a dit le ministre, l'ordre règne maintenant » à Rive-de-Gier. » Il règne maintenant, mais règnera-t-il toujours? et par quelles causes a-t-il été et pourra-t-il, plus tard, être troublé?

La chambre, comme le ministre, a pensé que, puisque la tranquillité était revenue, on pouvait, on devait même dormir tranquille. C'est plus commode, d'autant plus que la chambre évite par instinct de s'occuper de toute question qui, de près ou de loin, semble toucher à l'organisation du travail. Est-ce indifférence, est-ce impuissance ?

Nous aimons mieux croire à ce dernier motif ; cette supposition n'a rien d'injurieux pour la chambre, puisque en Angleterre, la chambre et ses ministres, évidemment plus actifs et plus intelligents qu'en France, reculent devant de pareils problèmes, et que les plus savants économistes officiels des deux pays déclarent provisoirement que le meilleur remède est de ne rien faire.

La chambre n'a pas même osé aborder la question de l'organisation du travail dans les prisons ; elle s'est déchargée de ce soin sur l'administration.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui la proposition de MM. Couture, Laurence, Dejean et Peltereau de Villeneuve.

La discussion a été vive et longue dans la plupart des bureaux.

Plusieurs questions relatives à la réforme électorale ont été soulevées. La réorganisation des collèges et l'admission des capacités ont été signalées par quelques membres comme deux conséquences inévitables de la proposition. M. Havin a parlé dans ce sens.

Les auteurs de la proposition ont cherché à la renfermer dans des limites plus modestes. Suivant eux, la proposition n'aurait d'autre but que d'empêcher la translation du domicile politique d'un collège à l'autre.

Réduite à ces proportions, la proposition a été appuyée par MM. les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

URBAIN RITER (1).

I.

Sur la route de Paris à Rouen, à trois lieues environ de cette dernière ville, parmi les riantes villas disséminées sur la rive droite de la Seine, il en est une plus riante encore que toutes les autres, et qui doit sans doute aux plantations dont elle est entourée, son joli nom de la Pommeraie. Au printemps, quand toute la campagne se couvre comme d'une neige odorante, de sa luxueuse parure, on se ferait difficilement une idée de la grâce coquette de cette blanche maison qui baigne dans la Seine son pied de gazon, tandis que sa tête se cache sous le voile mobile des pommiers en fleurs. Une pelouse en talus descend jusqu'au bord de l'eau, entre deux murs dont les bras étendus vers la route semblent plutôt un appel hospitalier au voyageur curieux, qu'une défense contre les entreprises des malfaiteurs. A droite et à gauche sur le même plan incliné, deux allées de peupliers forment une double voûte toujours verte et murmurante fermées, à chaque extrémité, par le rideau bleu du ciel. En été, la maison, peu élevée, tient presque constamment fermés aux rayons du midi ses contrevents bruns, tandis que tout, autour d'elle, respire la fraîcheur, l'ombre et le repos. L'entrée principale, placée au côté opposé, ouvre sur une vaste cour entourée d'une grille en fer. On y arrive par un chemin assez large, auquel aboutissent une foule de sentiers qui serpentent au loin dans la campagne, à travers un labyrinthe de haies vives et d'arbres en plein vent. L'enceinte n'a, d'ailleurs, ni jardin, ni bois d'agrément. Le propriétaire semble avoir compris que tous ses soins, sous ce rapport, ne produiraient jamais rien de comparable au magnifique jardin que la nature a dessiné autour de lui.

Vers la fin d'une belle journée de mai, la petite porte placée à l'un des côtés de la grille, s'ouvrit pour donner passage à un groupe de cinq personnes, dont deux prirent incontinent leur course, comme deux jeunes chiens à qui l'on vient de lâcher la laisse. C'étaient deux jeunes garçons, dont l'aîné ne paraissait pas avoir plus de dix-sept ans. Les trois autres personnes qui les suivaient avaient une allure beaucoup plus digne, quoique étant évidemment d'âge fort différent. Le personnage important de ce second groupe, celui sur lequel les deux autres semblaient régler leur marche et composer leur maintien, était un homme de plus de soixante ans, grand, un peu maigre, les traits fatigués, mais se tenant encore fort droit et ayant, d'ailleurs, dans son extérieur et dans ses manières, cet air décidé et grave qui révèle l'ancien militaire. Un ruban rouge attaché à la boutonnière d'une longue redingote bleue, fermée jusqu'au menton, ne laissait aucun doute à cet égard. Cet homme, en effet, n'était autre que le général Dumesnil, propriétaire actuel du château de la Pommeraie. La jeune personne qui marchait à sa droite était sa fille, et le jeune homme qui se tenait à sa gauche, était le précepteur des deux enfants que nous venons de voir prendre leur volée à travers la campagne. Charlotte, — ainsi s'appelait la jeune fille, — entrait à peine dans ce rapide passage de la vie qui échappe à l'adolescence, et qui n'est pas encore la jeunesse. Sa physionomie, pleine à la fois de finesse et de candeur, les grâces faciles répandues sur toute sa personne, aussi bien que son naturel aimable et bon, faisaient les délices de son père. Trop jeune pour être belle, elle n'était encore que jolie ; mais ses traits, d'une délicatesse extrême, exprimaient une sensibilité précoce ; sa taille était souple et déliée ; ses yeux bruns, voilés de longs cils, peignaient la rêverie, et la nuance charmante de ses cheveux châtains, se fondait doucement dans les tons rosés de sa peau transparente.

— Une conversation, dont le sujet semblait les intéresser également, s'était engagée entre le général et le jeune professeur.

— Je ne suis point de votre avis, mon cher monsieur Urbain, disait le général. Je crois qu'il faut se garder de laisser aux enfants une grande liberté pour ce que vous appelez leur développement moral. Je pense, au contraire, qu'on ne saurait trop s'appliquer à maîtriser leurs premiers penchants, afin de leur donner la direction que l'on jugera la plus conforme à leurs véritables intérêts. La discipline ! mon cher Monsieur, la discipline ! — C'était le mot favori du général. — Voilà ce qui fait la première force des armées et le fondement des bonnes éducations ! Je n'aime point, s'il faut vous le dire, vos éducations à la Jean-Jacques. Elles ont produit de beaux résultats, vraiment ! des enfants raisonneurs, des philosophes imberbes et des hommes sans frein ! Que parlez-vous des vocations ?.... Eh ! morbleu ! Bonaparte, qui s'y connaissait, je pense, aussi bien que vous et moi, n'y regardait pas de si près. Et les hommes qui sortaient des lycées, à cette époque, valaient bien vos petits collégiens pédants et ergoteurs.... J'aurais été curieux, sur ma foi, de voir quel accueil Bonaparte aurait fait à toutes ces subtilités sur l'éducation, et à votre prétendu philosophe de Genève !....

Le général s'arrêta sur ce dernier trait de son thème habituel, parce qu'il résumait toutes ses idées sur ce sujet par le rapprochement du génie le plus positif et le plus rationnel des temps modernes et de l'esprit le plus entraînant et le plus vague qui fut jamais.

Urbain avait écouté cette brusque sortie du général d'un air impassible et résigné, accueillant, par un sourire de connaissance, chacune des saillies usées et rebattues que l'orateur éperonné paraissait prendre pour un argument nouveau. Après lui avoir laissé, comme par courtoisie, le temps raisonnablement nécessaire pour caresser cette illusion, le jeune homme répondit, avec une humilité suspecte, tout en revenant sur la première opinion exprimée par son adversaire :

— Vous avez raison, Général, une liberté absolue ne convient pas aux enfants ; leur esprit, comme leur corps, peut s'y dépraver ; l'un et l'autre y rencontreraient plus d'un danger. Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point, et nous ne différons, évidemment, que sur la dose de liberté, — passez-moi cette expression, — qui doit être accordée aux enfants.... car je ne suppose pas que vous refusiez toute liberté à leur intelligence, non plus qu'aux mouvements de leur corps...

— Non, assurément, — interrompit naïvement le général, — sans s'apercevoir qu'il commençait déjà à perdre du terrain, par suite de cette concession forcée.

— Aussi — continua Urbain — n'est-ce que d'une liberté restreinte qu'il s'agit ici, d'une liberté mesurée aux forces et appropriée aux besoins et aux facultés de chacun.... Car, vous le savez mieux que moi, Général, vous qu'un long exercice du commandement a initié profondément à la connaissance des hommes, la nature n'a pas mis moins de variété dans nos inclinations que sur l'enveloppe extérieure de notre corps.

— Cela est incontestable.

— Or — poursuivit Urbain en souriant — vouloir soumettre tous les esprits au même niveau, et les diriger par les mêmes moyens, n'est-ce pas dire que tous les hommes ont la même taille, le même degré de force et le même tempérament ?

— Cela serait absurde....

— Donc, vous reconnaissez avec moi, Général, qu'il ne faut pas forcer, mais diriger les vocations.....

A cette conclusion inattendue et qui heurtait de front toutes ses idées arrêtées sur cette matière, le général fit un mouvement en arrière, comme un homme qui vient de donner dans une embuscade.

— Vocation ! vocation ! s'écria-t-il avec humeur. Ce n'est là qu'un de ces mots faits pour éblouir et pour tromper les esprits superficiels ou crédules !

— Oh ! se hâta d'ajouter Urbain, cela s'entend, général, sans préjudice de la discipline qui est bonne et utile partout, mais que je ne crois pas incompatible avec la liberté dont je parle.

Cette satisfaction tardive dissipa tout à coup la rancune du général. Urbain profita de cette heureuse disposition pour continuer.

— Par exemple, — dit-il, — voyez combien la dissemblance est frappante entre Ludovic et Eugène ! Et croyez-vous que j'eusse obtenu un bon résultat de l'application du même système dans l'éducation de l'un et de l'autre ? Quant à moi, il m'est démontré aujourd'hui que le caractère emporté et hardi de Ludovic se fût trouvé fort mal du traitement excitant appliqué à la lenteur et à la timidité naturelle de son frère. De même que la patience, la pénétration d'esprit et l'extrême aptitude de celui-ci pour les lettres répugnaient à l'ardeur impatiente de Ludovic et à son goût prononcé pour toutes les choses qui demandent surtout de l'audace et de la force.

— Oui, de l'audace et de la force, — s'écria le général enthousiasmé par ces deux derniers mots. — Oui, c'est bien là, en effet le caractère de Ludovic. Celui qui dirait que ce drôle-là n'est pas mon fils serait un grand sot ! Cela portera la grosse épaulette un jour, ou je ne m'y connais pas !

En parlant ainsi, le bon général frappait familièrement sur l'épaule du jeune précepteur d'un air de confidence et presque de contentement personnel.

— C'est aussi mon avis, — reprit Urbain, — et j'ai dirigé particulièrement vers ce but les études de Ludovic.

— Et j'espère que vos soins n'auront pas été perdus, mon cher Urbain. Quoi que je puisse faire pour vous en témoigner ma reconnaissance, je

(1) Ce roman étant la propriété d'un éditeur, la reproduction en sera rigoureusement poursuivie comme contrefaçon.

des citoyens français et des banquiers et commerçants établis en France.

» Art. 2. A partir de la même époque, ne pourront être pareillement invoqués qu'au profit des citoyens français et des étrangers domiciliés en France, seulement les dispositions du titre IV de la loi du 22 germinal an XI.

» Art. 3. Les réserves faites par les articles 1 et 2 de la présente loi, seront sans effet à l'égard des nations étrangères qui, par leur législation ou des traités, auront admis les citoyens français à jouir chez elles des garanties équivalentes à celles qui sont contenues dans l'art. 142 du code pénal, et dans le titre IV de la loi du 22 germinal an XI. »

Le principe et les dispositions principales de cette proposition ont été approuvées généralement. M. le ministre du commerce a dit seulement qu'il serait plus convenable de faire d'une mesure aussi importante l'objet d'une loi spéciale.

La lecture de la proposition a été autorisée par huit bureaux. Elle aura lieu dans la séance de lundi.

Nous lisons dans la *Gazette d'Etat* de la Suisse :

La jeune Suisse s'étant livrée à de nouveaux excès dans le dixain de Saint-Maurice, où un membre du grand conseil, entraîné violemment hors d'un conseil communal, a péri sous les coups de bâton, et le Valais se trouvant menacé des horreurs d'une guerre civile, le gouvernement de ce canton a sollicité l'intervention fédérale, et le directoire, dans sa séance du 8 mai, a immédiatement résolu d'envoyer à Sion deux commissaires fédéraux, avec mission de faire respecter l'ordre légal et constitutionnel. En même temps, il a mis de piquet quatre bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie de Berne, etc., et remis à la disposition des commissaires une demi-compagnie de cavalerie de Fribourg, pour leur servir d'escorte et faire le service d'estafette. Les troupes sont placées sous les ordres du colonel fédéral J.-U. de Salis-Saglio.

Ensuite d'une dernière dépêche du gouvernement valaisan en date du 6 mai, le directoire a invité les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Obwalden, à rassembler sur-le-champ les troupes désignées ci-dessus et à les tenir à la disposition du gouvernement du Valais. Il a de plus requis ces états d'exercer la surveillance fédérale, et de se mettre en mesure de fournir de nouvelles troupes. De son côté, sur la réquisition du gouvernement du Valais, celui-ci a mis les milices cantonales sur pied et convoqué extraordinairement le grand conseil.

Il paraît que la mesure du directoire est loin d'avoir obtenu l'assentiment des divers gouvernements cantonnaux de la Suisse; car le journal l'*Helvétie* nous apprend que ceux de Berne et de Vaud ont déjà nettement refusé non-seulement de fournir le contingent de troupes qui leur est réclamé, mais même de permettre le passage sur leur territoire à celles que le vorort a désignées pour occuper le Valais. L'*Helvétie* pense que l'attitude prise en cette circonstance par les deux gouvernements placés à la tête du libéralisme suisse suffira pour en imposer au vorort et paralyser ce que ce journal appelle des tentatives réactionnaires.

L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve; il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'Ilotes au milieu d'un peuple de Sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin, elle est sans organisation et sans liens, il faut la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline.

Nous reviendrons sur ce travail remarquable quand la publication en sera achevée. En attendant, constatons, à la louange du prince Napoléon, que les conclusions par lui émises dans ce premier article sont tout-à-fait conformes à celles des socialistes les plus avancés. Oui, le grand, le souverain remède à cette plaie de plus en plus envahissante du paupérisme est bien celui qu'indique le prince. Oui, ce qu'il y a à faire aujourd'hui, si l'on veut prévenir de nouveaux bouleversements politiques et sociaux, c'est de combiner les avantages de la grande culture avec ceux que présente la diffusion de la propriété, c'est, en un mot, de reconstituer la grande propriété par l'association.

Nous avons donné dans le numéro de hier matin le résumé du travail sur la marine, dont M. le prince de Joinville est l'auteur, et que la *Revue des Deux-Mondes* a publié. Ce travail offre trop d'intérêt pour que nous ne le reproduisions pas en entier. Nous le donnerons demain dans un supplément du Journal.

TRIBUNAUX.

Police correctionnelle. — (7e chambre.)

Présidence de M. Pinondel. — Audience du 17 mai.

Procès en diffamation. — MM. Granier de Cassagnac et Solar contre la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le tribunal de police correctionnelle a rendu ce matin son jugement dans l'affaire du *Globe* et de la *Démocratie pacifique*.

Le gérant de la *Démocratie pacifique* est condamné à 25 fr. d'amende, à 100 fr. de dommages-intérêts envers MM. Solar et Granier de Cassagnac, et à l'insertion du jugement dans la *Démocratie pacifique* et dans deux autres journaux de Paris.

Quant à ce qui concerne l'insertion dans notre feuille, nous allons exécuter le jugement à l'instant même.

En voici le texte que nous trouvons ce soir dans le *Messager* :

« Le tribunal, statuant sur les différentes demandes, et à l'égard de toutes les parties;

» En ce qui concerne la plainte en diffamation portée le 16 avril dernier par Adolphe Granier de Cassagnac et Félix Solar, contre Cantagrel, gérant du journal la *Démocratie pacifique*;

» Attendu qu'il est constant, d'après les documents produits, que le sieur Solar ont droit;

» Statuant sur la plainte formée reconventionnellement tant par le sieur Considerant que par le sieur Cantagrel contre le sieur Solar, en sa qualité de directeur-gérant du journal le *Globe*, et contre le sieur Granier de Cassagnac, comme éditeur principal dudit journal;

» Attendu, quant à Granier de Cassagnac, que, n'étant pas gérant dudit journal, il ne peut être reprochable d'articles à la rédaction desquels il déclare être resté étranger; que rien ne prouve qu'il en soit l'auteur; que dès lors il devient superflu d'apprécier, quant à lui, la gravité des offenses que renferment lesdits articles, la fin de non-recevoir opposée dans son intérêt devant être admise.

» A l'égard de Solar : attendu qu'il est constant, d'après les documents produits, que ce n'a été qu'à partir du 1er janvier 1844 qu'il a pris la direction, et qu'il a signé comme gérant les exemplaires du journal le *Globe*; qu'il ne peut être gérant d'un fait antérieur à son exercice; qu'avant le 1er janvier, le directeur-gérant était un sieur Théodore Lechevalier, qui a signé le numéro du 1er décembre, incriminé; que ce dernier n'a pas été mis en cause par les plaignants; que, dès lors, l'article signalé, tout injurieux et répréhensible qu'il est, ne peut motiver une condamnation;

» Attendu, quant au deuxième article, inséré dans le numéro du 6 avril, qu'il n'offre pas le caractère de gravité nécessaire pour constituer une injure ou une diffamation, malgré les insinuations peu bienveillantes qu'il contient, tant contre le sieur Considerant que contre les autres candidats à la députation;

» Attendu, quant à l'article inséré dans le numéro du 7 avril, qu'il n'énonce rien de précis, aucun fait, aucune imputation directe contre les plaignants; qu'il attaque seulement des doctrines, un système qu'il regarde comme dangereux pour la société, et ce, à l'occasion de désordres graves signalés par la presse; que, dès-lors, cet article ne constitue ni injure, ni diffamation.

» Par ces motifs, statuant sur la plainte portée par Victor Considerant et Cantagrel, renvoie Granier de Cassagnac et Félix Solar des fins de ladite plainte; condamne les parties civiles aux dépens.

» Statuant sur la plainte portée par Granier de Cassagnac et Solar contre Cantagrel, et faisant application des art. 13, 18 et 19, parag. 2 de la loi du 17 mai 1819 :

» Condamne Cantagrel à 25 fr. d'amende;

» Condamne, en outre, ledit Cantagrel à payer aux plaignants 100 fr., à titre de dommages-intérêts.

» Ordonne que le dispositif du présent jugement sera inséré, à la diligence des plaignants, dans deux journaux de la capitale, à leur choix, et dans le prochain numéro de la *Démocratie Pacifique*, et ce, aux frais de Cantagrel;

» Condamne, en outre, ledit Cantagrel aux dépens, et fixe à six mois la durée de la contrainte par corps. »

Aujourd'hui, le tribunal correctionnel (6e chambre) a entendu M. le procureur du roi Boucly dans l'affaire Hortensius de Saint-Albin contre Fleuriot, gérant du journal l'*Union de la Sarthe*. Le tribunal, après un long délibéré en chambre du conseil, a prononcé un jugement par lequel, statuant conformément aux fins du ministère public, il a reconnu Fleuriot coupable des délits de diffamation et d'injures publiques envers le plaignant, et l'a condamné à huit mois de prison, 1,000 fr. d'amende et aux dépens. Le tribunal a ordonné, en outre, l'insertion dudit jugement dans le journal

---

resterai toujours votre obligé.

En disant cela, le général serra sans affectation la main d'Urbain, que cette démonstration peu habituelle toucha profondément.

La jeune fille elle-même, qui jusqu'alors n'avait pris qu'un faible intérêt à la conversation, parut si émue de la marque d'attachement que venaient d'échanger son père et son précepteur, qu'elle sauta au cou du premier comme pour le remercier de ce qu'il venait de faire. Puis, comme honteuse de ce mouvement de joie irréfléchie, elle baissa la tête en rougissant.

— Quant à Eugène, — reprit le général, — nous en ferons, je pense, quelque chose de sérieux et de paisible, tel qu'un homme de robe... Car je n'entends pas qu'aucun de mes fils soit un fainéant et un citoyen inutile... Mais où sont donc ces deux bambins? En vérité, je ne les vois plus.... Ah! les voilà au bout du chemin creux, près du moulin. Charlotte, mon enfant, va-t-en leur dire que je leur défends de s'éloigner de nous de plus de deux cents pas.

A ces mots la jeune fille partit en courant.

— Charmante enfant, reprit le général en la regardant s'éloigner.

— Oui, répondit machinalement Urbain dont le regard semblait entraîné dans le rapide sillon d'air tracé par la course légère de la jeune fille.

— Celle-là, du moins, mon cher Urbain, ne nous laisse rien à désirer, il faut en convenir... Bonne, douce, soumise, affectueuse, et avec cela, de l'esprit comme un lutin ou plutôt comme un ange, car elle est sans malice... Un peu trop enfant pour son âge, peut-être; mais, bah! la raison vient toujours assez tôt...

— J'avoue, — répondit Urbain, — que si j'avais un tort à lui reprocher, ce ne serait pas celui-là...

— Oh! vous, monsieur le censeur, — ceci soit dit sans vous offenser, — je sais que vous ne la voyez pas avec des yeux de père et que vous montrez quelquefois envers la pauvre enfant une sévérité que vous devriez peut-être réserver pour ses frères. Mais enfin, il faut savoir gré à ses amis de leurs bonnes intentions et j'apprécie les vôtres dans cette circonstance... Eh bien! qu'est-ce qui vous choque en elle? Voyons... que lui reprochez-vous?

— Oh! mon Dieu; presque rien, — répondit Urbain avec embarras, — un peu de mobilité dans le caractère... Des accès de gaieté sans motif et puis des mélancolies profondes... Elle me semble surtout un peu trop portée à la rêverie... Cela n'est pas bon aux jeunes filles... Vous devriez, général, lui procurer plus souvent les distractions qui conviennent à son âge et à son sexe... Quelques voyages à Paris, par exemple, où elle paraîtrait déjà avec avantage dans le monde où elle est appelée à vivre bientôt...

— Tout beau! mon cher monsieur! Ma fille est assez jeune pour différer son entrée dans le monde, et je crois, quoi qu'en pense votre sagesse, qu'elle y rencontrera encore plus de dangers et de plus graves que dans notre retraite. Et puis, avez-vous réfléchi qu'elle n'a que moi pour l'y accompagner et qu'un père est généralement un triste Mentor pour une jeune fille?

Urbain baissa la tête avec dépit.

— Mais, du moins, — reprit-il, — ne pensez-vous pas qu'il serait convenable de l'envoyer achever son éducation dans un pensionnat de Paris, afin qu'elle y acquît certaines connaissances, certaines perfections peut-être qui sont le résultat de la communauté de l'éducation.

— Dieu me préserve de suivre un tel conseil! Envoyer ma fille dans un pensionnat! Non pas, certes; je craindrais bien plus la science qu'elle en rapporterait que l'ignorance qu'elle y aurait portée...

— Oh! vous vous exagérez singulièrement, il me semble, les inconvénients de l'éducation en commun...

Cela fut dit d'un ton qui indiquait qu'Urbain partageait peut-être, au fond, l'opinion qu'il combattait.

— Car, enfin, — ajouta-t-il, mes soins réunis à ceux de l'estimable institutrice que vous avez donnée à mademoiselle Charlotte ne sauraient suppléer à ce que le monde seul peut donner. Et cette lacune, en définitive, pourrait bien nuire, un jour, à l'établissement de Mlle Charlotte... Ce jour-là même ne saurait être bien éloigné...

— Que dites-vous? — demanda le général, comme s'il n'était pas certain d'avoir bien entendu.

— Je dis,.. balbutia Urbain avec hésitation, que vous devrez bientôt songer à marier Mlle Charlotte.

Le général s'arrêta court en regardant Urbain avec un étonnement assez impertinent qui se termina par un grand éclat de rire.

— Un enfant! reprit-il ensuite, une enfant de seize ans à peine, et qui passerait facilement pour n'en avoir que quinze! Ah çà! mon cher M. Urbain, vous perdez l'esprit, décidément... Dans trois ou quatre ans, il sera assez tôt, je pense, pour songer à un pareil projet...

A cette déclaration, Urbain, mécontent et presque colère de voir lui échapper sa dernière ressource, se mit à frapper, comme pour se donner une contenance, du bout d'une baguette de coudrier, qu'il tenait à la main, les églantines et les paquerettes qui croissaient au bord du sentier.

Le général avait repris sa marche, regardant de temps en temps par-dessus les halliers, pour tâcher d'apercevoir les jeunes étourdis dont on entendait, à quelque distance, les clameurs joyeuses. Charlotte s'était jointe à ses frères, dont elle partageait les jeux et la gaîté bruyante. Tout en courant et se poursuivant tour-à-tour à travers les chemins, à l'abri des buissons ou derrière le tronc noueux de quelque prunier sauvage servant de limite à un champ de garance ou de colza, il étaient arrivés près d'un moulin situé sur un ruisseau qui débouchait, un peu plus loin, dans la Seine. C'était le but ordinaire des promenades du général, quand il était seul. Cette fois, l'excursion devait être poussée plus avant. Un peu au-dessus du moulin, une poutre à peine équarrie jetée d'un bord à l'autre, dans l'endroit le plus resserré du ruisseau, servait à le traverser. Déjà Eugène et Ludovic étaient sur le bord opposé; Charlotte allait les suivre, lorsqu'un énorme chien de ferme, attiré par les éclats de voix et les ébats tumultueux de la petite troupe, s'élança furieux à la poursuite de Charlotte. Bientôt les cris de terreur de la jeune fille et de ses frères se mêlèrent aux aboiements du chien, dont ils excitaient la fureur.

— Qu'est-ce que cela? demanda le général, interdit en reconnaissant la voix de sa fille.

Urbain s'élança sur le rebord du chemin, d'où l'on découvrait le moulin situé dans un fond, à une centaine de pas plus loin. Au même instant, il aperçut Charlotte qui, près d'être atteinte par son adversaire, avait glissé, en se retournant sur l'étroit passage qui servait de pont, et venait de tomber dans la rivière...

— Grand Dieu! Charlotte! s'écria Urbain en volant à son secours...

Quand il arriva au bord de la rivière, Charlotte, entraînée par le courant, allait infailliblement disparaître sous les roues du moulin. Déjà l'on n'apercevait plus qu'une partie de ses vêtements, dont la couleur blanche se distinguait à peine dans le sillage écumeux de la roue... S'élancer, la saisir au risque d'être entraîné avec elle, fut pour Urbain un acte aussi prompt que la pensée. La soutenant ensuite, d'une main, tandis qu'il nageait de l'autre, il atteignit, non sans beaucoup d'efforts, le bord du Biez large et profond...

Au moment où le général arrivait de toute la vitesse de ses jambes, un peu raides et rebelles, Urbain déposait à ses pieds Charlotte évanouie. On la transporta au moulin où, parmi l'empressement curieux des spectateurs et la douleur stérile de son père, les soins intelligents d'Urbain l'eurent bientôt rappelée à la vie... Le général, ivre de joie, embrassait tour à tour sa fille et Urbain, qu'il appelait son troisième fils.

En apprenant quel était celui qui l'avait sauvée :

— Je suis donc doublement heureuse, dit Charlotte. Le médecin appelé dans la première alarme arriva, quand son ministère était devenu inutile. On envoya chercher d'autres vêtements pour Charlotte et Urbain, et toute la troupe reprit, en voiture, le chemin du château.

Urbain était pensif; le général, dans sa joie communicative, faisait et disait mille folies. Charlotte riait et pleurait tour à tour de bonheur et d'attendrissement naïf. Le ciel lui semblait plus beau, l'air plus doux, la nature plus riante. Elle s'étonnait en elle-même de trouver à la vie des charmes inconnus, et s'y sentait comme liée par les plus secrètes fibres de son être...

Il y eut, ce soir là, une grande émotion parmi les habitants du château de la Pommeraie, toutes ces bonnes gens s'imaginant, à l'exemple du général, qu'elles venaient, pour ainsi dire, de retrouver leur propre enfant. Mme Morel, l'institutrice de Charlotte, pleura beaucoup. Les paysans, instruits de l'évènement, vinrent aussi féliciter le général qui, touché de cette marque d'affection pour sa fille et pour lui, voulut les associer plus particulièrement à sa joie, en improvisant une sorte de fête de famille. Les jeunes filles du village furent conviées; on dansa sur la pelouse, on dressa des tables sous les charmilles. Charlotte appuyée sur le bras d'Urbain fit plusieurs fois le tour du bal aux acclamations répétées de la joyeuse réunion, et elle y fût restée volontiers plus long-temps sans les vives instances de son père et de son institutrice qui l'obligèrent à aller prendre le repos qui lui était nécessaire.

Urbain, de son côté, s'esquiva de bonne heure. Il éprouvait le besoin d'être seul. L'aspect de la multitude l'offusquait; le bruit lui faisait mal. Le tumulte de la fête le poursuivit long-temps, en dépit de tous ses efforts pour s'isoler en lui-même, et ce ne fut que fort avant dans la nuit qu'il commença à sentir le calme du sommeil envahir ses sens fatigués.

Vers le matin, une sensation étrange l'éveilla tout-à-coup. Il lui sembla qu'une main avait passé dans ses cheveux et que quelque chose de doux et de tiède, comme un baiser, s'était posé sur son front... Il se croyait le jouet d'un rêve, lorsqu'en ouvrant les yeux il aperçut, tout près de sa joue, une petite branche de jasmin dont la fraîcheur et le parfum semblaient indiquer qu'elle avait été déposée là, depuis quelques minutes à peine.

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

membres du conseil académique pourraient ... celui des examinateurs privilégiés du ...

M. ROSSI. La plus grande garantie que puisse avoir l'examen du baccalauréat, c'est la publicité. Le public et les condisciples du candidat sauront bien apprécier s'il a été bien, ou mal jugé. Ailleurs, où il s'agit de bien autre chose que du grec ou du latin, où il s'agit de questions bien autrement graves, on s'est contenté de la publicité de l'examen et de l'inamovibilité des examinateurs; il me paraît qu'on ne peut demander davantage pour l'examen du baccalauréat.

M. DE BROGLIE. Si vous acceptez les observations qui viennent de vous être présentées, toute la loi est rejetée. (Oh! oh!) Oui, messieurs, et cela est facile à prouver. Nous l'avons dit dans le rapport, on a voulu donner des garanties à toutes les opinions, et il nous semble qu'un parti politique toujours soupçonneux ne saurait avoir confiance dans les professeurs de l'Université.

Je reconnais bien qu'un examen passé par trois professeurs est bien mieux fait que par dix professeurs, et à plus forte raison par sept ou huit membres étrangers à l'enseignement public, mais il faut aussi faire la place des préventions politiques.

On nous a dit que les membres adjoints aux facultés de droit et de médecine, n'avaient que le droit d'assistance, et non celui de décision; je ne demande pas mieux qu'il en soit ainsi des membres du conseil académique.

M. VILLEMAIN. La publicité n'est pas une garantie; le public des examens, public intéressé, car tous les auditeurs doivent à leur tour passer cet examen, serait trop enclin à l'indulgence. Or, si vous ne maintenez pas les dispositions présentées par le paragraphe en discussion, l'administration n'aurait pas le pouvoir de réformer cet abus. Je demande le maintien de l'article tel qu'il est.

Le deuxième paragraphe est adopté avec la rédaction suivante :

« Dans le ressort de chaque académie, les membres du conseil académique pourront siéger auxdits examens, et auront voix consultative, s'ils le jugent convenable.

M. DE BARTHÉLEMY présente un amendement qui est rejeté sur les observations présentées par MM. de Broglie et Villemain.

« Art. 21. Quiconque ouvrira un établissement particulier d'instruction secondaire, sans avoir satisfait aux conditions prescrites par les art. 4 et 9 de la présente loi, sera passible d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

» L'établissement sera fermé.

» La poursuite aura lieu devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement.

» En cas de récidive, le délinquant sera passible d'une amende de 1,000 fr. à 3,000 fr., et d'un emprisonnement de 15 à 30 jours. » — Adopté.

« Art. 22. Tout chef d'établissement particulier d'instruction secondaire qui refuserait de se soumettre à l'inspection autorisée par l'art. 19 de la présente loi, pourra, sur procès-verbal dressé par l'inspecteur, être traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement et condamné à une amende de 100 à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende sera de 500 fr. à 2,000 fr. » — Adopté.

« Art. 23. Tout chef d'établissement particulier d'instruction secondaire qui emploierait dans ledit établissement des maîtres ou surveillants non pourvus du certificat et des diplômes exigés par les articles 15 et 16 de la présente loi, sera puni d'une amende de 100 à 500 fr. » — Adopté.

« Art. 24. En cas de désordres graves dans le régime intérieur et la discipline d'un établissement particulier d'instruction secondaire, le recteur de l'Académie avertira, soit d'office, soit sur le rapport des inspecteurs, le chef de cet établissement.

» Si l'avertissement reste sans effet, le recteur fera citer l'inculpé devant le conseil académique, qui demeure composé comme il suit :

» 1° Le recteur, président;

» 2° Le premier président de la cour royale;

» 3° Le procureur-général;

» 4° L'évêque diocésain;

» 5° Le préfet du département;

» 6° Les doyens des facultés, s'il en existe au chef-lieu de l'Académie;

» 7° Les inspecteurs de l'Académie;

» 8° Deux membres du conseil-général et deux notables désignés par le ministre de l'instruction publique.

» Le conseil académique prononcera, s'il y a lieu, la peine de la réprimande. Néanmoins, sa décision ne sera mise à exécution qu'après avoir été approuvée par le ministre de l'instruction publique. »

M. DE BUSSIÈRES demande que, conformément à l'article proposé par le gouvernement, le conseil académique ait au moins le droit de faire autre chose que de réprimander.

Après des observations présentées par MM. Teste, de Broglie, Pelet (de la Lozère), Cousin et de Boissy, cet article est renvoyé à la commission.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, PRÉSIDENT.

Séance du 17 mai.

M. DE LAFAYETTE demande une prolongation de congé.

M. DE TOCQUEVILLE rend compte de la délibération de la commission sur l'amendement de M. Lestiboudois, qui lui avait été renvoyé, et propose la rédaction suivante de l'article auquel se rapportait cet amendement:

« Les condamnés qui ne pourraient supporter le régime cellulaire de jour et de nuit, seront autorisés à des communications par décision du préfet, rendue sur l'avis du médecin et sur la demande du directeur.

M. DE PEYRAMONT combat cet amendement comme devant avoir pour but le renversement de la loi.

M. G. DE BEAUMONT défend le principe de cette exception, qui ne devra avoir lieu que rarement.

M. LESTIBOUDOIS demande que l'on ajoute à la rédaction de la commission :

« Les condamnés qui ne pourraient, pour raison de santé, supporter, etc. »

M. O. BARROT, tout en admettant l'esprit des amendements, croit qu'il suffit de laisser à l'administration le soin d'accorder, sous sa responsabilité, aux détenus malades, les adoucissements nécessaires, et même leur translation dans un hôpital.

Après quelques observations de M. Duchâtel, M. Lestiboudois et la commission déclarent qu'ils retirent leur amendement.

M. DE TOCQUEVILLE rend compte des délibérations de la commission sur la disposition relative aux condamnés correctionnels.

La commission, dit l'orateur, a dû examiner si après un certain nombre d'années les détenus correctionnels pourront, comme les condamnés à des peines infamantes, être transportés hors du territoire continental, et sur cette question elle a cru que la réponse devait être négative. Il faut d'abord remarquer que très peu de condamnés correctionnels se trouveront en prison au bout de cinq ans. Sur [illegible] condamnations correctionnelles par an, 40 ou 50 au plus sont prononcées au-dessus de cinq ans. La statistique d'ailleurs prouve qu'au bout de 5 ans le 1/6 des détenus a disparu; le droit de grâce d'ailleurs s'exerce d'une manière très étendue, et le nombre des condamnés auxquels s'appliquerait l'exception est excessivement minime. D'ailleurs l'anomalie qu'on nous reproche ne dérive pas du régime cellulaire; sous l'empire de la loi actuelle des hommes condamnés pour crimes, peine. D'ailleurs des hommes coupables d'une erreur criminelle, car c'est à cette classe seule de criminels que l'on pourra n'appliquer que cinq années d'emprisonnement cellulaire, ne sont-ils pas moins coupables réellement, n'est-il pas naturel que dans certains cas, ils se trouvent jusqu'à un certain point moins sévèrement punis que des voleurs, endurcis dans la corruption, et dont la liberté est un véritable danger pour la société? N'est-il pas juste de laisser aux juges leur entier droit d'appréciation, sous ce rapport, comme ils l'ont pour condamner correctionnellement à une peine au-dessus de cinq ans?

L'orateur termine par quelques considérations contre l'amendement de M. de Peyramont.

M. RESSIGEAC appuie cet amendement, qui est rejeté.

L'article de la commission est adopté.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT propose l'article additionnel suivant :

« Les dispositions de la présente loi ne sont point applicables aux individus condamnés à la détention, ou soumis à cette peine, conformément à l'art. 17 du code pénal, ni aux condamnés pour délits politiques, aux termes de la loi du 8 octobre 1830, ou pour délits commis, soit par la voie de la presse, soit par tous autres moyens de publication énoncés en l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819. »

Cet amendement est adopté, après quelques observations de M. Lherbette.

M. JOLY propose d'ajouter ce qui suit à l'article précédent :

« Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables non plus aux prévenus et condamnés en vertu des art. 414, 415 et 416 du code pénal, et des lois des 16 avril et 24 mai 1834. »

Cet amendement n'est pas adopté.

M. VAVIN propose également sur cet article le paragraphe additionnel suivant :

« La présente loi n'est pas non plus applicable aux condamnés de simple police. » — Adopté.

M. SCHUTZENBERGER propose d'ajouter l'article suivant à la fin du titre III :

« Les dispositions relatives à la surveillance de la haute police sont abrogées. Un règlement d'administration publique déterminera le mode de surveillance auquel pourront être soumis les condamnés libérés frappés jusque-là de cet accessoire légal de la peine. »

La haute surveillance place en dehors de la société le libéré, qui ne peut nulle part trouver de travail, et se trouve presque forcément rejeté dans la récidive.

L'orateur croit qu'il faudrait que le gouvernement employât les libérés dans des ateliers spéciaux. Cette réforme, ajoute-t-il, ne serait, au reste, que le prélude d'une réforme beaucoup plus complète et impérieusement exigée par l'état des choses.

M. DE TOCQUEVILLE dit qu'il ne croit pas que la question ait été suffisamment étudiée; et propose le rejet de l'article.

M. DENIS appuie les observations de M. Schutzenberger. Il a eu occasion d'employer des libérés: plus on leur témoignait de confiance, plus ils s'en rendaient dignes; mais dès que leur situation était connue, ils se trouvaient repoussés de partout, et obligés de se rejeter dans le crime.

M. DUCHATEL croit, comme M. de Tocqueville, que ce n'est pas le lieu d'aborder cette grande réforme, dont il y aura, en effet, à s'occuper plus tard.

M. JOLY rappelle aussi des faits de libérés en état de surveillance, qui se sont fait condamner très sévèrement pour avoir des moyens d'existence.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la première phrase de l'amendement.

M. DENIS. On ne peut pas diviser.

La première partie de l'amendement ayant été mise aux voix et rejetée, la chambre ne vote pas sur la seconde.

« Art. 23. Le travail est obligatoire pour les condamnés, à moins qu'ils n'en aient été dispensés par l'arrêt de condamnation. » — Adopté.

M. le général Bellonet dépose le rapport sur les crédits supplémentaires de l'Algérie.

« Art. 24. le produit du travail des condamnés appartiendra à l'Etat.

» Toutefois une partie de ce produit pourra être remise aux condamnés, soit pendant l'emprisonnement, soit au moment de leur sortie, soit à des époques déterminées après leur sortie.

» Cette portion ne pourra excéder trois dixièmes pour les condamnés aux travaux forcés, quatre dixièmes pour les condamnés à la réclusion, et cinq dixièmes pour les condamnés à l'emprisonnement. »

M. LHERBETTE prononce un discours auquel la chambre ne prête aucune attention.

M. LEDRU-ROLLIN demande à présenter des interpellations au ministre sur l'affaire de Rive-de-Gier, et prie la chambre de fixer un jour à cet effet.

M. DUCHATEL croit qu'il y aurait danger à soulever cette question devant la chambre.

M. LEDRU-ROLLIN. Si l'affaire était encore pendante, je comprendrais les craintes de M. le ministre de l'intérieur; mais aujourd'hui que tout est rentré dans l'ordre, il me semble qu'il ne peut y avoir d'inconvénient à ce que ces évènements soient appréciés et commentés devant la chambre; il y a dans ces faits les symptômes d'un mal auquel il importe d'apporter un prompt remède.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'autorisation de faire des interpellations sur les faits de Rive-de-Gier. L'extrême gauche seule se lève pour.

Les interpellations ne sont pas autorisées.

M. BOUDOUSQUIÉ propose sur l'art. 24 l'amendement suivant :

« Le produit du travail des condamnés appartient à l'Etat; cependant une portion déterminée de ce produit pourra être accordée *par la commission de surveillance,* sauf l'approbation du ministre de l'intérieur, etc. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. VATOUT voudrait qu'une notable partie du pécule pût être attribuée au libéré. La réprobation et la misère sont les deux plus grandes causes de récidives; au sortir de la prison, au retour de la transportation, le libéré peut se trouver perdu au milieu de la société; sa famille peut avoir disparu; il est indispensable qu'on le mette à l'abri du besoin pendant quelque temps.

M. DUCHATEL croit que cet argent serait dissipé aussitôt que reçu, et n'aurait en général aucune des conséquences que se promet le préopinant.

La chambre vote successivement quelques dispositions qui avaient été réservées dans le titre III.

TITRE IV. — *Dépenses des prisons.* — « Art. 37. Les dépenses de construction et d'appropriation des prisons destinées aux inculpés, prévenus et accusés, et aux condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous, sont à la charge des départements.

Une somme annuellement déterminée par la loi des finances sera accordée, à titre de subvention, aux départements qui feront des dépenses de construction et d'appropriation pour hâter l'exécution de la présente loi.

M. BEAUMONT (de la Somme) propose d'ajouter à la suite du deuxième paragraphe :

« La portion du produit du travail des condamnés à un an et au-dessous, qui ne sera pas attribuée aux condamnés en vertu de l'art. 24, appartiendra aux départements. » — Adopté.

Cette disposition sera ajoutée à l'article suivant.

« Art. 38. Sont également à la charge des départements, les dépenses des prisons dites chambres ou dépôts de sûreté, et destinées au transfèrement

... hommes.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Affaire des Ouled-Sultan, dans la journée du 24 avril.

(Correspondance d'Alger.) — Province de Constantine.

Cette affaire a été une véritable déroute, qui a été déterminée par un épais brouillard, au moment où les troupes s'engageaient dans les montagnes. 24 hommes ont été tués, dont le chef d'escadron Gallias, des chasseurs, resté au pouvoir de l'ennemi, lui, son trompette-major et quelques hommes de sa troupe. Le nombre des blessés s'élève à 76, selon les uns, à 80, selon les autres. Dans le nombre de ces blessés sont 13 officiers appartenant à divers corps. L'un d'eux, M. Durond, du 3e chasseurs, a reçu une blessure grave à l'épaule. Bon nombre de blessés ont à-la-fois des coups de feu, des coups de pierres et des coups de bâton. Heureusement que les *Ouled-Sultan* n'étaient pas tous armés de fusils, et que la plupart même n'avaient, pour toutes armes, que des pierres et des bâtons: autrement, le mal eût été beaucoup plus grand.

Le convoi a été presque entièrement pillé. La plupart des officiers ont perdu leurs effets. Le prince lui-même a fait aussi des pertes. Le général Sillègue a perdu ses cantines et tout ce qu'elles contenaient, entr'autres sa grande tenue. La plupart des muletiers arabes, pour courir plus vite, ont déchargé leurs bêtes en coupant leurs sangles.

Nous empruntons les nouvelles suivantes, que confirme une dépêche publiée par le *Messager* de ce soir, à une correspondance du journal l'*Algérie*, datée du 1er mai, à 7 heures du soir, au bivouac *El-bir* :

« Le temps me manque pour vous donner des détails sur l'action de cette journée. Ce que je puis vous dire, c'est que nous avons donné aux Ouled-Sultan une *frottée* dont ils conserveront le souvenir. Nous avions une revanche à prendre, elle a été complète, car nous voyions cette fois où frapper nos coups. Ç'a été une heureuse idée du prince que de nous mener en avant le jour de la fête du roi. Il a dû être content de nous, car j'ose dire que le 1er mai a été joliment fêté. Nous n'avons perdu que deux heures. »

Province d'Alger. — Le maréchal, avec ses troupes, est, dans ce moment, au pied du Jurjura avant-hier, 7, il s'est avancé jusqu'à Dellys où deux vapeurs ont été lui porter vivres et munitions.

On dit que les Flissah ont mis leurs femmes et leurs enfants en lieux sûrs, et qu'ils ne se rendront pas sans se défendre.

Le maréchal a demandé en toute hâte, les hommes valides qui étaient restés à Alger, ils lui ont envoyés avec de l'artillerie de montagne.

L'attaque de la Cabylie est une grande faute, et tout le monde est d'accord sur ce point.

Nous occupons Dellys, dont nous avons armé les habitants.

La colonne Eynard a éprouvé de grandes difficultés au passage des rivières, qui sont débordées sur tous les points.

Jusqu'aujourd'hui nous avons eu un temps déplacé bien extraordinaire pour la saison.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi à propos du vote de la chambre des communes relatif au bill des manufactures : « La difficulté est ajournée, mais non pas éteinte; elle reparaîtra dans un an, dans deux ans, et toujours de plus en plus grave. Il serait injuste d'accuser le gouvernement anglais; il a offert la place à qui se sentirait plus digne et plus audacieux, nul n'a osé la prendre. Mais cet aveu universel d'impuissance est le symptôme le plus frappant de la maladie qui travaille l'Angleterre. »

— Le *National* termine en ces termes un article sur la question brûlante des chemins de fer: «Ce que nous espérons encore c'est que la chambre ne se félicitera pas devant l'audacieuse et immorale coalition dont on nous menace, c'est que plusieurs des députés qui se sont engagés dans les voies de l'agiotage parlementaire sentiront leur résolution s'émouvoir, quand il s'agira de tendre la main vers l'urne pour se voter à eux-mêmes une partie de la fortune publique. Nous espérons que la majorité qui a flétri par trois fois le scandale de Louviers se réunira pour exiger que l'Etat fasse seul et exécute les chemins de fer. C'est là, en effet, le seul moyen de les avoir, de ne les payer que ce qu'ils valent et de sauver l'indépendance du gouvernement en même temps que les deniers des contributions. »

— Suivant le même journal, la chambre des communes, en repoussant la motion de lord Ashley, a déclaré à la face de l'Europe que la constitution britannique, commandé au parlement d'être injuste et inhumain. « Nous acceptons ce jugement, ajoute le *National*, et nous n'hésitons pas à dire qu'il retombera de tout son poids sur cette organisation sociale où la loi est obligée de se montrer implacable en présence des plus cruelles exigences de la production. »

— Les dernières nouvelles de Constantine inspirent à la *Presse* les réflexions suivantes auxquelles nous nous associons volontiers : « Si de pareilles expéditions, si souvent renouvelées, ne peuvent être évitées, nous n'avons rien à dire; mais si elles ne sont pas absolument nécessaires, nous ne saurions protester trop énergiquement contre elles, en nous rappelant tout le sang précieux qu'elles ont déjà fait verser, en comptant toutes les familles qu'elles ont déjà mises en deuil. »

Faits divers.

Les journaux de Metz confirment la nouvelle de l'établissement d'un camp de manœuvres sur le territoire des communes d'Orny, de Pontois, de Vulmont, de Moncheux et de Sailly, à droite et à gauche de la route de Metz à Château-Salins.

— La santé de M. Geoffroi-St-Hilaire inspirait des alarmes à ses amis. Nous sommes heureux d'annoncer que l'état du malade est amélioré depuis deux jours.

— Le conseil municipal, dans sa séance de ce jour, a voté une allocation pour concourir à la restauration du pont de la Tournelle. Cette res-

du corps du malheureux enfant, mort quelques heures après des suites de sa chute. La profondeur de la carrière est de dix-huit mètres environ.

— Un incendie a éclaté la nuit dernière à Saint-Mandé, dans l'hospice de Saint-Michel, fondé par feu Boulard, ancien tapissier, en faveur des malheureux ouvriers de sa profession lorsqu'ils ont atteint l'âge de 70 ans. Des secours prompts et intelligents ont empêché que ce sinistre n'eût de fâcheux résultats.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« La petite ville de Nyons (Drôme) élève en ce moment un monument dans son église paroissiale à la mémoire de l'une de ses filles les plus célèbres. Nous voulons parler de Mlle Philis de la Tour-du-Pin de la Charce, dont Louis XIV avait ordonné que l'écusson, le portrait et les armes fussent placés au trésor de St-Denis, auprès de celles de Jeanne d'Arc, avec cette inscription : *Philis de la Charce de la Tour-du-Pin, en Dauphiné.*

» En 1692, lorsque le duc de Savoie envahit le Dauphiné à la tête d'une armée considérable qui commit les plus grandes cruautés, Philis monta à cheval, rassembla les vassaux de son père, les habitants des pays voisins, se mit à leur tête, fit couper les ponts, garda les passages, battit l'ennemi en plusieurs rencontres, enfin prêta le plus grand appui au maréchal de Catinat. Louis XIV, en récompense de tant de dévouement, accorda à Mlle de la Charce une pension de 2,000 livres comme à un brave officier.

Philis mourut en 1703 et fut enterrée dans l'église de Nyons où se trouve le tombeau de ses aïeux. C'est sur cette tombe que la ville va élever ce monument qu'a voté son conseil municipal. Philis fut l'amie de Mlle Deshoulières. Voltaire, les mémoires de Dangeau, le journal de la cour de Louis XIV, Mme de Genlis et beaucoup de biographes parlent de cette héroïne aussi brave que modeste. »

Avant la bourse, on s'entretenait de l'affaire du Texas et de la baisse qui en était résultée à la Bourse de Londres.

Dès l'ouverture, l'attention a été détournée.

Un mouvement très vif de hausse sur les chemins de fer de Rouen, Orléans et le Hâvre.

Le report s'est légèrement raffermi.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1042 50. — Autriche, 395. — Belge, 1842, 108 1/4. — Esp. passive, 6 1/8 ; — id., 3 0/0, 36, 36 1/8. — St-Germain (obl. nouv.), 1235 ; — id. (r. dr.), 1080 ; — id., (obl. anc.), 1225. — Jouissances Quatre-Canaux, 138 76. — Obl. de la Sambre, 1040. — Houillère Epinac, 7,000.

Fin courant : Naples, 102 40, 70.

	1er C.	P. H.	P. B.	de C.	hier
5 0/0 compt.	122 15	122 15	122 05	122 10	122 25
— fin cour.	122 30	122 30	122 25	122 30	122 35
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 60	84 60	84 45	84 45	84 50
— fin cour.	84 60	84 60	84 55	84 60	84 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 »	105 7/8	H. » 1/8
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	36 3/4	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr.	3115 »	3110 »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	102 25	102 40	H. » 10
C. L. 5000	5162 50	» »	B. 2 50	— Romain. .	104 »	104 1/8	B. » 3/8
— 1000	1167 50	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	» »	» »
C. hyp...	793 75	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
4 Can....	1270 »	» »	» »	Banq. belg.	675 »	» »	» »

de Russie disponibles, 57,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 mai.

7 h. » OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Louis XI.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
7 h. » ODÉON.—Lucrèce Borgia. La Ciguë.
6 h. » VAUDEVILLE.— Carlin. Loisa. Polka.
6 h. » VARIÉTÉS.—3 Polkas. Sirènes. Bouffon du Prince. Séparation.
7 h. » GYMNASE.—Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. » PALAIS-ROYAL.—Frère Galfâtre.
6 h. » PORTE-ST-MARTIN.—La Main Droite et la Main Gauche.
6 h. » GAITÉ.—Toupinel. Jacques le Corsaire.
6 h. » AMBIGU.—Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE.—Grands exercices. Haute-École.
6 h. 1/2 COMTE.—Cartouche et Mandrin.
6 h. » FOLIES.—Léonide. Grisette.

BULLETIN AGRICOLE.

NOUVELLES AGRICOLES.

Nous lisons avec intérêt dans le *Patriote* de Saône-et-Loire, qu'une société d'agriculture et d'horticulture vient de se former à Châlon, sur les bases suivantes : Publication d'un journal dont le quatrième numéro a déjà paru ; projet d'acquisition d'une ferme expérimentale déjà en voie de réalisation ; exposition des produits agricoles et horticoles, ainsi que des instruments nécessaires à ces industries. La première exposition est fixée aux 26 et 27 mai.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

15 Mai.			17 Mai.		
Arrivages	1080 q.	11 k.	Arrivages	2224 q.	06 k.
Ventes	1104	06	Ventes	2349	06
Restant	11827	07	Restant	11702	07
Cours moyen		37,60	Cours moyen		37,68
Cours-taxe		37,46	Cours-taxe		37,32

Cote administrative. (15 Mai)			Cote administrative. (17 Mai)		
Gr.	39q.25k.	49,05 à 52,25	Gr.	36q.98k.	44,00 à 54,75
1re	398 78	37,55 à 40,10	1re	757 45	37,55 à 39,50
2	334 85	35,70 à 37,00	2e	416 05	35,35 à 36,95
3e	27 03	29,60 à 30,55	3e	10 36	31,20 à 00,00
4	4 71	24,20 à 00,00	4e	7 64	24,83 à 31,20
Al.	291 54	36,30 à 00,00	Al.	785 00	36,30 à 38,40

Cours des Céréales (par hect.)

PARIS, halle du 15 Mai. — *Cours légal.* Froment : 18,70 à 20,35. — Avoine : 8,66.

COULOMMIERS, 16 Mai. — Froment, 1re : 18,75 à 19,69 ; 2e : 17,50 à 18,59 ; 3e : 16,56 à 17,19. — Orge : 9,85. — Avoine : 7,88.

Notre place ne présentait qu'un très faible approvisionnement de blé ; malgré cette circonstance les cours de cette céréale se sont établis sur le marché comme il y a huit jours ; mais, d'un autre côté, la continuation de la sécheresse dont on commence à se plaindre généralement et la rareté des offres sur échantillons, ont produit sur les articles traités en poche que nos meuniers s'arrachaient véritablement, une hausse de 31 à 62 centimes par hectolitre.

LA FERTÉ GAUCHER, 16 mai. — Froment, 1re : 20,32 ; 2e : 19,66 ; 3e : 19,32. — Seigle et orge : 10,78 à 11,32. — Avoine : 6,82 à 7,16.

ARRAS, 15 Mai. — Froment blanc : 18,00 à 19,00 ; do roux : 16,00 à 19,00. — Seigle : 11,75 à 10,50. — Escourgeon : 13,50 à 12,00. — Avoine : 6,00 à 7,00. Les blés étaient moins abondants qu'au marché précédent et plus recherchés. Le seigle, l'escourgeon et l'avoine sans variation.

BÉTHUNE, 13 Mai. — Froment, 1re : 19,25 à 21,25 ; 2e : 17,75 à 18,75 ; 3e : 16,75. — Méteil : 15,00. — Seigle : 12,00. — Escourgeon : 14,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

VALENCIENNES, 15 Mai. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 19,00 ; 3e : 18,00. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 18,50 à 19,25 ; 2e : 17,50 à 18,50 ; 3e : 16,75 à 17,25. — Seigle : 10,00. — Orge : 12,75 à 13,50. — Avoine : 6,25 à 7,50.

Le marché de ce jour était peu fourni. Le froment s'est tenu au cours. — L'avoine est toujours en hausse. — L'orge a diminué de 50 cent. — Les autres graines sont sans variation.

METZ, 14 Mai. — Froment, 1re : 17,50 ; 2e : 16,30 ; 3e : 15,25. — Seigle : 9,50 à 9,60. — Orge : 9,25 à 9,50. — Avoine : 6,25 à 6,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 11 Mai. — Froment : 17,33. — Seigle : 9,74. — Orge : 10,22. — Avoine : 6,83.

NANCY, 11 Mai. — Froment, 1re : 17,50 ; 2e : 17,30 ; 3e : 16,16. — Orge : 10,25. — Avoine : 7,34.

BAR-LE-DUC, 11 Mai. — Froment, 1re : 15,50 ; 2e : 15,00 ; 3e : 14,50. — Orge : 8,00. — Avoine : 7,75.

BOURGES, 11 Mai. — Froment, 1re : 20,25 ; 2e : 18,00 ; 3e : 14,00. — Seigle et méteil : 14,00 à 16,00. — Mouture : 13,00 à 14,00. — Marsèche : 13,00 à 14,25. — Avoine : 7,75 à 8,75.

NEVERS, 11 Mai. — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 19,25 ; 3e : 18,25. — Méteil : 14,50. — Seigle : 14,00. — Orge : 14,25. — Mouture : 16,00.

BESANÇON, 14 Mai. — Froment : 20,35. — Avoine : 9,90.

AGEN, 11 Mai. — Froment : 23,12. — Seigle : 16,00. — Avoine : 8,50. — Maïs : 12,50.

NÉRAC, 11 Mai. — Froment, 1re : 25,68 ; 2e : 25,18 ; 3e : 24,68. — Maïs : 12,00. — Avoine : 9,50.

TOULOUSE, 13 Mai. — Froment indigène, 1re : 23,50 ; 2e : 22,50 ; 3e : 21,50. — Froment étranger — de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Orge : 14,00 à 14,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

BAYONNE, 13 Mai. — Froment du pays : 22,00 ; do de Bretagne : 20,50 à 21,00. — Seigle : 14,00 ; do étranger : 13,00 à 13,50. — Orge : 13,50. — Maïs blanc : 13,25 ; do roux : 13,25. Avoine de Bretagne : 8,50.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 15 Mai.* — Foin, 1re : 44,00 à 45,00 ; 2e : 40,00 à 42,00. — Luzerne, 3e : 32,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 16,00 à 18,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 à 30,00 ; 2e : 25,00 à 27,00. — Marché fort, vente lourde.

Marché Saint-Antoine, du 17 Mai. — Foin, 1re : 46,00 à 48,00 ; 2e : 42,00 à 44,00 ; 3e 56,00 à 40,00. — Luzerne, 1re : 45,00 à 46,00 ; 2e : 42,00 ; 3e : 35,00 à 37,00. — Regain de luzerne, 2e : 35,00. — Paille de blé, 1re : 24,00 à 36,00 ; 3e : 22,00. — Paille d'avoine, 1re : 32,00 à 34,00 ; 2e : 30,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Ce marché était fortement approvisionné, et la vente s'est faite difficilement, si ce n'est pour les veaux, qui sont presque toujours enlevés en totalité.

PARIS, *Halle aux veaux et aux vaches du 17 Mai.* — Veaux amenés : 973 ; vendus : 961 à 1,80-1,60-1,40. — Vaches amenées : 99 ; vendues : 92 à 1,26-1,10-0,94. — Taureaux amenés : 7 ; vendus : 6 à 1,08-0,90.

LA CHAPELLE SAINT-DENIS du 16 Mai. — Porcs amenés : 798 ; vendus : 545 à 1,20-1,10 -1,00.

Du 17 Mai. — 796 veaux, tous vendus à 1,60 -1,40-1,20.

COULOMMIERS, 16 Mai. — Il a été vendu à ce marché 217 veaux gras à 1,68-1,56-1,46. — 186 veaux d'élève de 16,00 à 23,00 l'un. — 15 grand porcs de 37,00 à 55,00. — 88 petits porcs de 8,00 à 29,00.

NANCY, 10 Mai. — Bœufs : 1,16. — Veaux : 1,15. — Moutons et brebis : 1,20. — Taureaux : 0,92. — Vaches : 1,00.

BOURGES, 11 Mai. — Bœufs gras : 0,80. — Vaches : 0,70. — Veaux : 0,80. — Porcs : 1,00. — Mouton gras : 0,90. — Chèvres : 0,50. — Brebis grasses : 0,60.

MARCHÉ DE POISSY du 16 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1767	1697	70	1 18	1 08	» 94
Vaches....	43	41	2	1 06	» 90	» 74
Veaux.....	841	841	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	7289	6865	424	1 40	1 24	1 06

Suifs et graisses (les 100 kil.)

STRASBOURG, 13 Mai. — Suif cru : 95,00.

MARSEILLE, 10 Mai. — *Suifs* de Rome, Naples et Palerme : 120,00, esc. 14 ; do Toscane : 120,00, esc. 16 à 18 ; do Galatz en fûts ou outres : 120,00, esc. 18 ; do Brésil : 120,00, esc. 20. Cet article est sans variation sur notre place. — *Saindoux* disponibles : 107,86. Une hausse assez sensible a lieu depuis quelques jours sur ce produit ; 40,000 kil saindoux d'Amérique ont été placés cette semaine à 105,40, mais les détenteurs ne cèdent plus à ce prix, et l'on trouverait même difficilement au prix coté.

Laines (le kil.)

CHALONS-SUR-MARNE, 11 Mai. — Il y avait au dernier marché 3500 à 4000 kil. de laines de Lorraine assez blanches. Elles ont été vendues 4,80-4,90 et 5,00. C'est une hausse de 0,30 à 0,45 sur le prix de l'an dernier.

BOURGES, 11 Mai. — Les laines lavées se vendent ici de 4,40 à 5,50.

Marchés étrangers. LONDRES, 1er Mai. — Les importations de laines étrangères ont été à Londres, pendant la semaine dernière, de 1297 bal., savoir : 693 bal. de Sidney, 521 de Van-Diemen, 65 d'Allemagne, et 18 de Turquie.

Les affaires sont assez actives et les prix résultant des dernières ventes publiques ont été au moins ceux des ventes précédentes. Les laines du Cap et celles des Indes-Orientales se sont facilement vendues. Voici les prix : Laines d'Australie première et moyenne qualité, de 0,82 à 2,08 le kil. ; de Van-Diemen : 3,30 à 4,14 ; du Afrique méridionale : 3,12 à 4,30 ; des Indes-Orientales : 1,66 à 2,08 ; d'Espagne lavée : 3,74 à 4,14 ; de en suint : 1,04 à 1,44. — Mérinos d'Odessa : 3,95 à 5,40.

Les nouvelles de Francfort sur-le-Mein annoncent qu'aux dernières foires il s'est fait beaucoup d'affaires, avec hausse de 20 à 25 0/0 sur les prix des foires d'automne.

On écrit de Leeds, 26 avril, que quoique les affaires ne soient pas très considérables, les prix se maintiennent avec fermeté, par suite des derniers avis de Londres.

On écrit de Hull que la quantité de laines de Hambourg entrées dans cette ville, dans la semaine qui s'est terminée le 18 avril, a été de 141,838 livres.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

loin de là, il appelle pour notre marine une nouvelle ère de puissance et de gloire. Il gémit profondément de notre infériorité à l'égard de l'Angleterre dans les choses maritimes. Ces regrets honorent celui qui les exprime, car ils sont inspirés, non par cet esprit batailleur qui n'est plus de notre époque, mais par le désir calme et raisonné de voir la nation française prendre dans le monde le rang qui lui appartient, et exercer sa légitime influence sur les affaires humaines. Tel est le sentiment qui a dicté la note du jeune amiral, sentiment à la fois patriotique et humain, qui veut que la France soit forte pour le bien, forte pour la justice et la paix du monde. Nous croyons que, sous ce rapport, l'auteur de la note est en communauté parfaite de sympathies avec tout ce qu'il y a dans notre pays de généreux et de réellement national. Nous reviendrons sur le travail du prince, dont nous ne disons qu'un mot aujourd'hui.

Si nous comprenons bien la pensée de M. le prince de Joinville et la portée politique de sa note, voici quelles seraient ses prévisions pour un avenir plus ou moins éloigné. La France, au nom des intérêts généraux, au nom de la liberté et de l'ordre public européen, pourrait avoir à opposer, aux prétentions du cabinet de Saint-James, des résistances capables d'entraîner la guerre. La question d'Orient est loin d'être résolue : la mort de Méhémet-Ali, une révolution à Constantinople, ou toute autre complication de ce genre, pourrait imposer à la France une résolution extrême. La question du droit de visite, la question coloniale, etc., pourraient amener la même nécessité.

M. le prince de Joinville semble pressentir qu'une politique de concessions toujours croissantes mène fatalement à une conflagration, et il voudrait préparer la France à la lutte maritime qu'elle peut avoir à soutenir contre l'Angleterre.

Nous ne discuterons point ces éventualités de guerre, quoique nous pensions qu'il serait très facile à une politique intelligente et élevée, de les conjurer dès à présent. Personne n'a encore mesuré l'influence morale qu'un gouvernement fort, juste, grand et pacifique en France, pourrait exercer sur le monde. Toutefois, nous constaterons que cette idée de l'éventualité que prévoit le prince, et à laquelle il veut pourvoir, est la critique la plus formelle de la politique qui prétend acheter la paix par un système de passivité, de couardise et de concessions continuelles.

Séance de la chambre des députés. — Adoption de la loi pénitentiaire. — Résumé.

La séance d'aujourd'hui à la chambre des députés a commencé par une discussion sur les divers faits imputés à l'administration contre les prisonniers politiques détenus au Mont-Saint-Michel. Il est bien résulté des explications fournies par M. Duchâtel que la conduite des prisonniers avait donné lieu aux rigueurs extraordinaires qui ont ému l'opinion publique; mais ces rigueurs elles-mêmes n'ont pas été niées, et nous restons persuadés qu'en cette circonstance les droits de l'humanité ont été odieusement méconnus.

Après cet incident, la chambre aurait dû donner son assentiment à un amendement proposé par M. Corne qui proposait d'investir les conseils-généraux (expression libre et élective de l'opinion) du

[...] au Code pénal. Mais il y a toujours dans les discussions éclairées par la publicité et le contact libre de toutes les intelligences quelque chose qui illumine subitement les questions les plus obscures, et qui souvent les ramène aux grandes proportions qu'elles comportent naturellement.

L'erreur profonde des partisans exclusifs du système pénitentiaire était en effet de ne voir dans le régime cellulaire qu'une espèce de nouvel arrangement intérieur des prisons, qui permettrait d'opérer avec facilité la séparation des détenus, et de mettre un terme à la corruption mutuelle qui s'engendre par le contact dans la vie commune actuelle.

C'était là un point de vue tout-à-fait matériel, dans lequel la commission et le ministre de l'intérieur se sont constamment tenus pendant tout le cours de la discussion. Aussi tout en louant M. Duchâtel de la lucidité et de la sagacité d'esprit dont il a fait preuve, devons-nous lui reprocher de n'avoir jamais tenté de s'élever à des considérations supérieures, et d'avoir constamment cherché à éviter de donner à la loi un caractère plus général et plus progressif. C'est vraiment un spectacle curieux et triste de voir les hommes de l'administration actuelle s'efforçant toujours de tout rapetisser à la taille de leur petite politique de conservation égoïste!

Cette disposition répulsive de l'administration a produit tout naturellement une disposition semblable dans la gauche qui, de son côté, n'a cherché qu'à contrarier le principe de la loi, sans beaucoup s'inquiéter de trouver mieux. Quant à la droite, nous lui rendrons cette justice que c'est de son côté que sont parties les attaques les plus heureuses contre le projet en discussion, celles qui ont eu pour résultat d'introduire dans la loi un principe véritablement nouveau.

Dans la pensée primitive des auteurs du projet, il n'y avait pas autre chose que la *séparation* substituée à la vie commune : pensée toute matérielle et pourtant incomplète.

Dès les premiers moments, nous avons agrandi cette pensée en posant en principe que l'encellulement ne devait pas être la peine unique et définitive, mais seulement une peine provisoire, un moyen préparatoire d'action sur le coupable.

L'amendement si important de M. Odilon Barrot, qui n'était que la reproduction, sous une forme mieux appropriée aux incertitudes de la chambre, de ceux de MM. de Larochejacquelein et Lamartine, a donné gain de cause à notre manière de voir.

Cet amendement consiste à accorder aux juges la faculté de déterminer qu'après un délai au *minimum* de cinq ans et au *maximum* de six ans passés en cellule, les condamnés aux travaux forcés seront déportés dans des ateliers coloniaux pour y travailler sous les ordres de l'administration.

Il est certain qu'une fois ces ateliers organisés, les juges, dans la plupart des cas, adopteront le *minimum* de cinq ans de cellule. La déportation deviendra, à l'égard des condamnés aux travaux forcés, la peine principale; la cellule n'aura été que le prélude, elle aura préparé les prisonniers au travail par la moralisation que l'on espère en obtenir.

Ainsi, à l'égard des *grands criminels*, la loi nouvelle est entrée dans notre manière de voir, — et nous n'avons plus, en matière de répression, à demander que deux choses : La première, que le dé-

[...] par ce système de réforme vraiment humaine du Code pénal, se trouverait dans l'accomplissement de la peine deux degrés distincts : la cellule, qui produit le résultat suivant, séparation des détenus et moralisation individuelle par réaction violente de la conscience sur elle-même; — puis le travail en commun — par les grands criminels hors du territoire continental, dans des ateliers de force, — par les petits criminels dans l'intérieur du royaume et dans des colonies agricoles. Ce travail convenablement organisé eût achevé la moralisation commencée dans la cellule, car il n'y a rien de plus véritablement moralisateur qu'un travail opéré sciemment dans un intérêt social bien déterminé.

Mais, peut-on nous dire si le travail colonial externe, précédé de la cellule, est assez intimidant, puisque ce travail est dangereux, et en outre opéré dans un lieu d'exil, il n'en est pas de même à l'égard des travaux agricoles internes, qui viendraient à la suite d'un court séjour dans la cellule; le condamné qui travaillerait en France, ne serait, en dernière analyse, qu'un paysan bien vêtu et bien nourri.

A cela, nous répondrions que l'établissement agricole pourrait recevoir un caractère pénitentiaire qui serait loin d'en rendre le séjour agréable. Mais, ce que nous voulons faire remarquer, c'est que, si ces colonies agricoles pénitentiaires marchaient bien; si, tout au contraire de nos prisons actuelles, elles étaient productives, rapportant plus qu'elles ne coûteraient (ce qui arriverait certainement avec une bonne administration) (1), ce serait un motif déterminant pour le gouvernement de fonder d'autres colonies agricoles ouvertes aux ouvriers libres et honnêtes. Ces colonies se multipliant, l'homme pauvre n'irait certes pas commettre un crime ou un délit pour se faire envoyer dans une colonie pénitentiaire, lorsqu'il pourrait obtenir une admission honorable dans une colonie libre?

Lorsque nous proposons les colonies agricoles pénitentiaires, ce n'est donc pas simplement en légistes, mais c'est en hommes politiques, cherchant à embrasser d'un seul coup d'œil les diverses faces d'une question, sentant le lien nécessaire qui unit toutes les questions entre elles, et persuadés qu'il est plus sage de prévenir le crime que de se borner à le réprimer.

La chambre des députés ne s'est pas assez mise à ce double point de vue; elle n'a pas assez compris que, consentant à dépenser plus de 100 millions pour la réforme des prisons, elle tombait dans une contradiction déplorable, en ne faisant aucune dépense pour l'organisation d'ateliers libres et préventifs; en un mot, [...] pas eu assez conscience de sa mission politique et sociale. [...] où elle la comprendra mieux, elle complètera l'ébauche [...] qu'elle vient de tracer, en étendant à tous les criminels [...] fécond de l'amendement Barrot, par lequel la loi toute [...] revivifiée, et surtout en fondant des institutions pour [...] libres et pour les libérés.

Espérons que la loi votée aujourd'hui recevra, dans les [...]

(1) L'établissement agricole d'Ostwald, fondé depuis deux ans par la municipalité de Strasbourg, pour les mendiants valides, est déjà tout près de réaliser des recettes supérieures à ses dépenses.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

II.

LE DÉPART.

Urbain s'éveilla, l'esprit troublé par la vue de la jolie fleur, le front encore chaud de la sensation fugitive qu'il avait éprouvée. La première circonstance rendait plus vraisemblable la supposition que la seconde avait fait naître, et quant à la personne sur laquelle devaient tomber d'abord ses soupçons, il y avait, dans cette sorte de déclaration mystérieuse et hardie, tout-à-la fois, un parfum d'amour naïf qui ne laissait guère de place à un doute prolongé. Etait-ce l'amour, en effet, ou l'erreur d'une reconnaissance exagérée qui avait inspiré une aussi étrange démarche à Charlotte? Malgré sa modestie naturelle, Urbain ne put s'empêcher de reconnaître dans cette folle action une nouvelle manifestation d'un sentiment dont les révélations l'avaient plus d'une fois embarrassé, et dont l'existence l'affligeait sincèrement. L'accident arrivé, la veille, à la fille du général, le courageux dévoûment d'Urbain, ne faisaient que confirmer cette supposition.

Depuis long-temps, en effet, Urbain avait pu s'apercevoir du changement qui s'opérait insensiblement dans la nature de l'affection que ses soins tout paternels avaient développée, à son insu d'abord, et malgré lui, dans le cœur de la fille du général. La liberté de la vie des champs, la fréquence et l'intimité des relations de l'élève avec l'instituteur, les sympathies secrètes, les rapports d'âge, — Urbain n'avait que vingt-quatre ans, — et, plus encore peut-être, l'inaltérable douceur, l'infatigable sollicitude d'Urbain, avaient agi peu à peu sur la sensibilité naturelle de Charlotte, et faussé le plus pur et le plus noble penchant de son âme. Eclairée par l'âge sur la nature de ce sentiment, elle n'avait pas eu la force de surmonter un danger toujours présent, et dont elle ne connaissait pas toute la gravité.

A cette époque, le hasard apporta, dans la personne de Mme Morel, un auxiliaire inattendu à la fatale passion de Charlotte. Cette femme, venue de Paris, sur la recommandation banale d'un ami de M. Dumesnil, était une de ces créatures qui ont passé les deux tiers de leur existence à colporter, dans quelques riches maisons de la capitale et de la province, les dehors trompeurs d'une éducation manquée, trafiquant de leur prétendu amour pour l'enfance et de leur moralité suspecte. Urbain avait vu avec plaisir un tiers s'interposer entre Charlotte et lui, et il attendait d'heureux résultats de la sollicitude de ce nouveau mentor. Mais il ne tarda pas à se convaincre que, loin d'exercer sur son élève une surveillance salutaire, cette femme, dans je ne sais quel ignoble intérêt de position, ou par un secret penchant pour le mal, semblait encourager l'amour naissant de Charlotte, en le justifiant, en quelque sorte, par des insinuations perfides et en aplanissant la route devant lui. Sa présence n'était presque pas un obstacle, et Charlotte n'avait désormais d'autre barrière contre elle-même, que sa propre pudeur et la scrupuleuse loyauté d'Urbain.

L'innocence même de Charlotte et l'ingénuité de son caractère la rendaient particulièrement propre à subir, à son insu, l'influence pernicieuse de sa gouvernante. Cette influence qui ne fut pas assez prolongée pour arriver jusqu'à son cœur, se révéla tout d'abord dans ses rapports avec Urbain. Au lieu de cette retenue extrême que la nature seule lui avait suggérée jusqu'alors, à l'égard du jeune précepteur, c'étaient des paroles inouïes, des actions inconsidérées dont elle ignorait la portée et qu'elle semblait avoir empruntées, en quelque sorte, tant elles paraissaient étrangères à sa propre nature. Souvent Urbain surprenait Mme Morel et son élève dans de mystérieux entretiens que sa présence interrompait brusquement. Charlotte alors rougissait ou s'enfuyait pour cacher son trouble, tandis que Mme Morel s'efforçait, en la grondant le plus doucement du monde, de faire comprendre, par ses regards, à Urbain qu'il était l'objet des tendres préoccupations de cette charmante enfant. Ce manège et cette intelligence coupable n'échappèrent point à Urbain qui feignit de ne point s'en apercevoir, pour éviter les dangers d'une explication à ce sujet.

Sa position le condamnait au silence, et il lui était impossible de combattre personnellement le principe secret d'un mal dont il ne voyait que les résultats. Malheureusement ces résultats ne frappèrent que lui et M. Dumesnil n'était pas homme à les remarquer et encore moins à les interpréter avec justesse.

Peut-être, au fond, la noble conduite d'Urbain n'était-elle pas plus méritoire que les combats et les innocentes faiblesses de Charlotte. Il y avait cinq ans qu'Urbain était venu s'établir à la Pommeraie. Il avait donc vu Charlotte toute jeune. Elle avait grandi sous ses yeux, presque sans qu'il s'en aperçût. Il s'était habitué à la regarder de cet œil paternel qui voit encore, dans la jeune fille, l'enfant dont on a reçu les caresses innocentes, dont on a plus d'une fois partagé les jeux, puni les fautes et réprimandé les défauts. L'amour naît, le plus souvent, de l'inconnu. Quand il n'y a pas égalité d'âge et communauté d'éducation, cette connaissance anticipée déflore l'amour et le tue dans son germe. Urbain n'avait donc pour Charlotte que cette tendresse raisonnée et calme qu'inspire à une âme honnête et sensible toute créature jeune et belle, en qui l'on a, pour ainsi dire, soufflé, par l'éducation, sa propre nature et l'instinct des passions vertueuses. Deux fois, seulement, il avait cru ressentir, au contact de la jeune fille, une de ces commotions qui sont comme les avant-coureurs des passions violentes.

Un jour que, la tête appuyée sur sa main, Urbain tenait son âme et ses yeux attachés à la lecture d'un de ses livres favoris, un bruit léger se fit entendre derrière lui. Urbain se retourna et frémit... Car, dans ce mouvement rapide, il avait senti glisser sur sa joue l'haleine parfumée de Charlotte qui, accourue sur la pointe du pied, avançait curieusement sa figure mutine au-dessus de celle d'Urbain, comme pour lui dérober le secret de sa lecture. Urbain la saisit et l'étreignit avec force, puis la repoussant aussitôt tremblante à la fois de pudeur et de plaisir, il s'éloigna avec rapidité, comme s'il eût été effrayé du désordre qui venait d'envahir tout-à-coup son imagination et ses sens.

Tout récemment encore, au moment où il venait d'arracher Charlotte à une mort certaine, tandis que ses frères étaient allés au moulin pour y solliciter des secours, Urbain réchauffait entre ses bras ce corps inanimé dont les vêtements mouillés et en désordre trahissaient les formes charmantes et la suave beauté. Au contact de cette vierge évanouie et comme abandonnée sur son sein, un feu rapide avait circulé dans les veines glacées d'Urbain, qui, sûr de n'être point aperçu, colla furtivement ses lèvres brûlantes sur les lèvres froides de Charlotte.

A l'exception de ces deux circonstances et des innocentes manifestations de l'amour de Charlotte, la vie d'Urbain s'écoulait douce et paisible entre les soins de sa profession et les témoignages de la confiance affectueuse du général. Celui-ci l'avait estimé d'abord pour son caractère honnête et fier, pour son instruction solide et pour son exactitude rigoureuse dans l'accomplissement de ses devoirs; il l'aima ensuite à cause de la fraternité de leurs opinions politiques et de son admiration exclusive pour Bonaparte. C'était là, en effet, la pierre de touche des affections de l'honorable général, le mobile et le secret de ses haines et de ses sympathies. Pour surcroît de mérite, c'était Urbain qui écoutait, aux heures de loisir, avec une constance héroïque, les longs récits du vieux brave, lui lisait ses journaux le matin et reprenait, le soir, la lecture de quelque merveilleux épisode de l'épopée militaire de la France. Souvent il était suppléé par Charlotte dans cette dernière tâche. Alors, rangés en demi-cercle devant la cheminée du grand salon ou assis à l'ombre des charmilles, le général au milieu, Urbain et Mme Morel, placés l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et les enfants disposés par rang d'âge, sur les deux ailes, on écoutait en silence, jusqu'au moment où un signe de M. Dumesnil laissait un libre cours au babil des enfants et à la conversation générale. Mme Morel alors reprenait sa tapisserie. Quand Charlotte n'étudiait pas son piano, elle écoutait les commentaires ou les discussions stratégiques de son père et d'Urbain. Eugène préparait sa leçon du lendemain; Ludovic faisait aboyer Dragon, le chien du jardinier ou dérangeait malicieusement, en passant, les plis symétriques de la robe de Mme Morel ou la savante disposition des boucles de sa coiffure. Le général se fâchait tout haut et finissait par rire tout bas des taquineries de celui qu'il appelait son *tapageur*. Quelquefois, il disputait avec acharnement, contre Urbain, une longue partie d'échecs, image des combats qui avaient occu-

(1) Voir le numéro d'hier.

Le Globe ne se montre pas satisfait du jugement rendu, à sa requête, par la 7ᵉ chambre. Voici en quels termes il en témoigne ce matin son humeur :

« Après des considérants foudroyants, qui se résument en ceci :

» Attendu que les imputations et expressions injurieuses contenues dans ces deux articles sont évidemment diffamatoires ; qu'elles sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération des plaignants ; qu'elles doivent être réprimées ; que vainement les prévenus allèguent avoir été provoqués ; attendu qu'en admettant que des torts de cette nature, quoique quelques expressions ou insinuations malveillantes et injurieuses puissent être reprochées au *Globe*, ce motif ne pourrait servir d'excuse au délit dont la répression est demandée. »

la 7ᵉ chambre de police correctionnelle a condamné le gérant de la *Démocratie Pacifique* à....... 25 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts.

» Pour compensation, la septième chambre nous accorde le droit de faire publier son jugement dans deux journaux de Paris ; mais comme ce jugement reproduit toutes les injures et toutes les diffamations dont nous avons demandé justice, sans aucune des réponses péremptoires qui y ont été faites, les magistrats auraient bien dû penser que nous ne serions pas jaloux de nous injurier et de nous diffamer nous-mêmes.

» Nous sommes pleins de respect pour la justice ; mais on observera que M. Fleuriot, gérant de l'*Union de la Sarthe*, accusé d'avoir dit que M. Hortensius de Saint-Albin avait copié évidemment le *Traité des arguments légaux*, de feu Spruyt, et d'avoir tiré les conséquences morales de ce fait, a été condamné à huit mois de prison et à mille francs d'amende.

» Pour cette fois, le *National* ne dira pas que les journaux conservateurs sont favorisés par les tribunaux. »

Nous lisons dans le *Journal de St-Etienne* du jeudi 16 mai :

Enfin les nouvelles de Rive-de-Gier sont satisfaisantes. Le chômage des mines touche à sa fin. Lundi, le personnel des travailleurs était presque au complet dans les divers puits du bassin. Les ouvriers dissidents annonçaient l'intention de suivre l'exemple de leurs camarades. Il y a lieu de penser que sous peu de jours toutes les galeries seront en activité.

C'est maintenant à l'administration départementale et surtout au pouvoir à ne point s'endormir sur cette paix. Si l'on veut la rendre solide et durable, il faut que dans cette grave question des coalitions les pouvoirs ne craignent point de remonter hardiment de l'effet aux causes. Ces causes, elles ont été signalées maintes fois par tous les organes de la presse. La transaction sincère entre les maîtres et les ouvriers, comme la transaction définitive entre les partis, ne peut s'opérer désormais que par une grande conception sociale qui donne satisfaction à toutes les idées humainement réalisables, à tous les intérêts légitimes qu'elles représentent. Il faut transformer le milieu industriel et associer les individus et les classes d'après de nouvelles combinaisons plus rationnelles, plus vraies. Il faut établir l'ordre dans la production et dans la consommation, afin que la richesse nationale s'augmente rapidement et que tous puissent avoir part au bien-être moral et physique. Il faut enfin créer la véritable économie sociale. La sécurité des classes bourgeoises, l'avenir des classes ouvrières, le bonheur de la société tout entière est à ce prix.

» En cas de récidive constatée par une nouvelle information, le tribunal civil pourra ordonner que le chef dudit établissement sera interdit dans l'exercice de sa profession pour un intervalle d'un an à cinq ans, sauf appel devant la cour royale.

« Ledit jugement disciplinaire sera exécuté à la diligence du procureur-général du ressort où est situé l'établissement. »

M. COUSIN demande la reprise de l'ancien article de la commission. Il reconnaît que le conseil académique tel qu'il est ne peut suffire à l'administration, mais il croit qu'il vaudrait mieux en établir un second chargé spécialement de juger disciplinairement ; il est à craindre que la comparution d'un chef d'établissement devant le tribunal civil pour une simple réprimande ne soit envisagée trop sévèrement par le public.

M. PELET (de la Lozère) combat l'amendement. Ce qu'il faut avant tout à un tribunal, c'est l'inamovibilité, et, d'ailleurs, le conseil académique serait toujours trop soumis à l'influence de M. le ministre de l'instruction publique.

M. PERSIL. La commission, en maintenant ces mots : « En cas de négligence permanente des études, » porte atteinte indirectement à la liberté de l'enseignement. La négligence dans les études est un acte dont le jugement appartient aux pères de famille. Je demande le rétablissement de l'article de la commission, et en même temps la suppression du paragraphe relatif à la composition du conseil académique, dont il propose de faire un article à part, et qui deviendrait un article additionnel. En voici le texte :

« En cas de persistance de la part du chef d'établissement, il sera traduit par le recteur de l'Académie devant le tribunal civil de l'arrondissement qui pourra prononcer pour un temps ou à toujours l'interdiction de l'exercice de sa profession. »

M. DE BROGLIE propose à son tour une modification au dernier paragraphe qui serait ainsi conçu :

« Ledit jugement et la procédure sur appel, le cas échéant, auront lieu dans les formes voulues par l'art. 7 de la loi du 28 juin 1833.

M. VILLEMAIN combat cette rédaction. Il est impossible qu'on défère à un tribunal civil des fautes, des torts de négligence dans l'accomplissement des devoirs d'instituteur tandis qu'il ne doit connaître que des délits formels et précisés.

M. BARTHE. Vous voulez donner des garanties à l'ordre, à la morale et aux familles. Vous donnez au conseil académique le pouvoir de prononcer la réprimande, et, en cas de récidive, vous voulez renvoyer devant le tribunal civil. Mais vous vous créez des embarras sérieux ; car si le tribunal, dans son indépendance, examine les faits et trouve qu'ils ne sont pas coupables, il acquittera pour les mêmes faits que le conseil académique aura condamné. Et cependant le premier jugement du conseil académique est inattaquable. Je crois que la commission vous a proposé le seul moyen acceptable.

M. PERSIL s'attache à justifier ce mélange de deux juridictions. En matière électorale, le pouvoir judiciaire est appelé à réformer les décisions administratives.

M. BARTHE insiste et prie la chambre de ne pas mettre des juridictions si différentes en face l'une de l'autre. Il faut craindre l'infirmation par le tribunal civil d'un jugement rendu par le conseil académique et rectifié par le ministre. (Aux voix ! aux voix !)

M. DE MONTALIVET présente quelques observations en faveur de la rédaction de la commission.

M. Persil se lève pour répondre. (Aux voix ! aux voix ! parlez !)

M. PERSIL prononce vivement quelques paroles contre la proposition de M. de Montalivet, qui demande la suppression de ces mots : « En cas de négligence permanente dans les études. »

« Art. 44. En cas de menaces, injures ou violences commises par un prisonnier, ou de toute autre infraction aux règlements de la maison, les moyens que le préposé en chef pourra employer seront :

» 1° La cellule obscure ;

» 2° La privation du travail ;

» 3° La mise au pain et à l'eau ;

» 4° Une retenue sur la part qui lui aurait été allouée sur les travaux ou sur son dépôt d'argent à la caisse de la maison ;

» 5° L'interdiction de communiquer avec ses parents et amis.

» Le préposé en chef pourra employer tout ou partie de ces moyens de correction, selon les cas.

» Il pourra de même ordonner la mise aux fers, en cas de violence grave ou de fureur.

» Dans tous les cas, il en rendrait compte dans le délai et selon les formes qui seront déterminés par une ordonnance du roi portant règlement d'administration publique. »

M. CRÉMIEUX propose de rédiger ainsi la fin de l'article :

« 1° La cellule obscure pour trois jours au plus.

» 2° Comme au projet.

» 3° La mise au pain et à l'eau pour trois jours au plus.

» 4° et 5° Comme au projet.

» Le préposé en chef, etc.

» Il pourra de même ordonner la mise aux fers en cas de récidive, de violence grave ou de fureur.

» Toute autre peine ou torture infligée au détenu est un crime. Celui qui s'en rendra coupable sera frappé des peines portées aux art. 114 et 117 du Code pénal. »

Cette disposition aurait pour but d'empêcher les tortures qui, dans la discussion de la loi, ont été dénoncées à la chambre.

M. LHERBETTE rappelle les plaintes des prisonniers du Mont-Saint-Michel, plaintes que l'administration a cherché à étouffer, puisqu'un article du règlement fait défense de laisser connaître au-dehors rien de ce qui se passe à l'intérieur.

On a appliqué aux détenus de cette prison, par anticipation, le régime cellulaire, lorsqu'on n'avait le droit de leur appliquer que le régime de la vie en commun : le quart de ces détenus sont devenus fous ; est-ce la faute du régime cellulaire ? cela est alors bien peu favorable à votre loi. Est-ce la faute des peines disciplinaires ? alors ces peines ont été bien dures, bien terribles, puisqu'elles ont produit de si funestes effets.

M. DUCHATEL. Les prisonniers, en quelque prison qu'ils soient, n'ont pas la liberté absolue de correspondre au dehors ; mais ils peuvent toujours correspondre avec les magistrats, et jamais l'entrée des prisons n'a été refusée aux membres des deux chambres. Ainsi donc, si l'honorable préopinant le désire, il peut avoir des renseignements précis sur ce qui se passe au Mont-Saint-Michel.

Le régime de cette prison ne doit pas être si effrayant qu'on l'a dit, puisque ceux qui y ont été détenus, transférés dans d'autres prisons, ont trouvé le régime de leur première prison bien supérieur à celui de la seconde.

Les prisonniers politiques n'étant pas assujettis au travail, il devient extrêmement difficile de maintenir la discipline et la concorde entre les détenus, si on les laisse constamment en commun ; c'est pour cela qu'on a été obligé de les soumettre à un régime cellulaire mitigé.

On nous parle de punitions sévères ; j'avoue que les peines infligées ont pu être trop sévères ; mais il faut savoir dans quelles circonstances elles ont été infligées. Les détenus, par exemple, jetaient constamment des projectiles à la tête des sentinelles ; ils poussaient des cris affreux qui troublaient toute la maison ; un jour même un détenu a failli assassiner un gardien. Au

---

pé une partie de sa vie.

Le caractère sérieux d'Urbain se prêtait merveilleusement aux habitudes de cette existence monotone. Sa gravité prématurée, développée par les nécessités de sa condition n'avait rien de pédantesque et s'harmoniait d'ailleurs parfaitement avec l'expression de sa physionomie. Quoique froid en apparence, sa voix était caressante et son regard avait de ces éclairs profonds qui décèlent les ardeurs de l'âme. Du reste, son front était rêveur et un peu hautain, ses traits réguliers, et il y avait, dans les tons bistrés de son visage et dans toute sa personne, ce je ne sais quoi de mélancolique et de passionné qui est le propre des puissantes natures. Placé dans des conditions favorables, Urbain, doué d'ailleurs d'une grande énergie de volonté, aurait pu devenir un de ces hommes marqués par la Providence pour de hautes destinées. Dans la région où le sort l'avait placé, c'était une de ces organisations comprimées qui se dévorent elles-mêmes en attendant que le hasard ou un brusque élan les emporte irrésistiblement vers le bien ou vers le mal. A l'âge où les hommes suivent d'ordinaire, par divers chemins, la loi de leur propre nature, Urbain luttait perpétuellement avec lui-même. Il était calme, en apparence, et sa poitrine était pleine de passion. Cet état, cependant, n'avait rien de violent ; l'habitude l'avait adouci et rendu comme naturel. C'était une rumeur sourde, mais continuelle, une sorte de convalescence indéfinie qui n'est pas sans charmes.

L'affection du général pour Urbain reposait bien moins sur ces rares qualités, qu'il entrevoyait à peine, que sur l'égalité inaltérable de son caractère et les déférences respectueuses qu'il en recueillait. Un seul point les divisait, et, sur celui-là Urbain n'avait fait aucune concession, attendu que sa responsabilité toute entière y était engagée : il s'agissait du système à suivre dans l'éducation des enfants du général. Celui-ci, comme nous l'avons vu, penchait pour une méthode toute militaire dont l'uniformité et la rigueur faisaient le fond. Urbain défendait opiniâtrement le principe d'une certaine tolérance et du traitement rationnel des vocations. Dans la dernière discussion, il avait saisi adroitement l'occasion d'éveiller la sollicitude du général sur Charlotte, et de déterminer, au moins, son éloignement momentané. Il avait mis à ce prix, dans sa conscience alarmée, la prolongation de son séjour au château de la Pommeraie. L'échec qu'éprouva son projet, sous tous les déguisements qu'il essaya successivement de lui donner ; l'accident qui vint, presque au même instant, lui révéler sa propre faiblesse ; le nouveau gage qu'il avait reçu de celle de Charlotte : tout lui faisait un devoir impérieux d'une prompte retraite. Urbain n'hésita plus.

Un instant il avait eu la pensée d'aller dénoncer au général la criminelle complaisance du dangereux mentor qu'il avait donné à sa fille. C'était là, peut-être, le seul moyen de tout sauver ; mais, outre que ce moyen répugnait à sa loyauté, il n'avait, en réalité, à alléguer que des présomptions, l'astucieuse gouvernante ayant eu soin d'éloigner toute preuve matérielle d'une connivence coupable.

Urbain ne pouvait sortir que par un mensonge de la position difficile où il se trouvait. Décidé à sacrifier ses propres intérêts, il ne se sentait pas le courage de se montrer volontairement ingrat envers le père de Charlotte, en quittant sa maison sans un grave motif. Quant à la cause réelle de son départ, il ne pouvait la faire connaître sans compromettre la paix de toute une famille et le bonheur de Charlotte. Dans cette perplexité, il n'imagina rien de mieux que de prétexter la nécessité d'une absence momentanée pour une affaire imprévue. Une fois parti, il aviserait au moyen de se faire pardonner cette retraite précipitée. Quant à l'exécution, il devait se rendre d'abord à Rouen, de peur d'éveiller les soupçons, et partir de là pour Paris. Et pour s'ôter à lui-même, par un plus long délai, les occasions de faiblir dans sa résolution et de transiger avec ce qu'il regardait comme un devoir d'honneur, il se détermina à partir le soir même.

Urbain se mit à l'œuvre aussitôt et fit ses préparatifs. Il éprouva, en entrant dans sa chambre, une tristesse profonde à laquelle il ne s'était pas attendu. La vue de ce petit espace, où il avait vécu long-temps paisible, sinon heureux, lui serra le cœur. Il lui semblait que les murs avaient pris, pour le retenir, une teinte plus riante, et que chaque objet empruntait un visage ami pour lui sourire. Ses pas s'embarrassaient, malgré lui, comme dans des pièges caressants, et chaque meuble, en s'ouvrant ou se refermant sur son passage, l'arrêtait par quelque endroit de son vêtement. Pourtant, cette retraite l'avait vu bien souvent plongé dans d'amères pensées et de sombres découragements. Mais, par un bizarre caprice de notre nature, les lieux témoins de notre bonheur n'excitent pas seuls nos regrets, et il semble qu'il y ait dans le souvenir de nos tristesses même je ne sais quelle douceur et quel charme secrets.... Urbain allait et venait, en proie à une agitation fiévreuse, résultat de la surexcitation morale à laquelle il avait recours, comme un poltron à un cordial au moment du danger. Après avoir vingt fois recommencé les mêmes soins et le même travail, il aperçut la petite branche de jasmin oubliée à l'angle d'un meuble, et qui paraissait, elle aussi, vouloir lui reprocher son abandon. Il avança la main avec quelque hésitation et la saisit convulsivement. C'était une concession, la dernière, la seule qu'il voulait accorder à une pensée qu'il essayait en vain de combattre. Il sortit, pour se soustraire à cette obsession et pour s'abreuver à son aise des différents aspects de cette maison qu'il allait quitter pour toujours. Il rôda long-temps à l'entour, comme s'il eût voulu emporter dans son âme le souvenir des moindres détails de sa configuration extérieure, et, pour ainsi dire, chacun des traits de sa physionomie. Il visita le petit bois, il erra délicieusement sous les charmilles, courant, s'arrêtant, disant adieu à chaque arbre qui l'avait abrité, à chaque plante, à chaque fleur qu'il avait vu naître et se développer. Il respirait avec volupté l'air qui caressait toutes ces riantes images, afin de recéler dans son sein quelque chose qui les eût touchées, ou de les envelopper, en quelque sorte, dans un même embrassement....

En passant sous les fenêtres de la chambre de Charlotte, il entendit la voix de la jeune fille qui chantait, en s'accompagnant au piano, une de ces naïves romances des montagnes, qui peignent si bien les charmes du foyer et le mal du pays. Charlotte avait bien souvent répété pour lui seul cette chanson qu'il aimait. Urbain écoutait avec délices ces sons purs qui flottaient dans l'air tels qu'un souvenir vague, et cette voix fraîche qui disait si bien les pensées et les peines de son âme... Des larmes roulaient dans ses yeux. Il lui semblait qu'une voix chérie le rappelait et lui criait de ne point abandonner ceux qui l'aimaient... Les sons avaient cessé, la voix s'était éteinte qu'Urbain l'écoutait et croyait l'entendre encore. Si, dans ce moment, Charlotte se fût présentée à ses regards en lui tendant la main, Urbain ne fût point parti... Hors de lui, il s'éloigna et vint s'asseoir, au bord de l'eau, sur un banc de pierre d'où l'on voyait la Seine se dérouler à travers la campagne.

Cet endroit était celui qu'Urbain affectionnait le plus pour ses rêveries solitaires. Entre une demeure paisible et un fleuve rapide, il offrait la double image des agitations de la vie et du repos de la solitude. Souvent Urbain s'était assis à cette même place, à côté de Charlotte, lui grave et pensif, et elle cherchant de son regard naïvement inquiet à comprendre la cause de sa tristesse.

— Et moi, aussi, dit Urbain en regardant fuir à ses pieds le flot rapide, moi aussi, je vais quitter cette terre qui m'est chère et cette douce retraite où je cachais ma vie ! Plus heureux que moi, du moins, ce flot se perdra demain au sein de l'océan, tandis que, remontant le même chemin qu'il aura parcouru, j'irai demander le repos et l'oubli à la cité de fange et de bruit qu'il vient de traverser... Demain j'aurai laissé ici tout mon cœur, mes rêves insensés, mes joies si courtes et mes chagrins si doux, demain, je ne serai plus ici pour ceux que j'aimais qu'un souvenir pénible ! Ah ! Périsse aussi ce souvenir d'un amour funeste !...

En parlant ainsi, Urbain regardant la petite branche de jasmin qu'il tenait encore à la main, fit un geste de colère pour la lancer loin de lui, dans le courant du fleuve... Mais, au même instant, un léger froissement se fit entendre près de lui, sous la charmille... Urbain tourna vivement la tête de ce côté, craignant d'avoir été entendu. Mais il ne vit rien et se leva pour rentrer au château... La cloche sonnait l'heure du dîner.

Urbain s'assit à sa place accoutumée, étonné que tout fût, comme à l'ordinaire, tranquille autour de lui. Charlotte seule paraissait préoccupée, et une légère pâleur voilait son front. Urbain se rappela involontairement, dans ce moment, qu'il avait été pendant toute la journée l'objet d'une sorte d'espionnage de la part de Mme Morel et de Charlotte elle-même, dont les conférences mystérieuses et les signes d'intelligence avaient redoublé, comme si elles eussent deviné quelque chose de son projet. Il se rassura pourtant, en rencontrant le regard caressant de Charlotte qui semblait chercher le sien pour lui sourire. Alors, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre dégagé et d'un air indifférent, il annonça qu'une affaire imprévue l'appelait sans retard à Rouen, où il serait forcé de rester plusieurs jours. La joie naïve de ses élèves excitée par la perspective d'un loisir inattendu fut la seule manifestation qui accueillit cette déclaration. Charlotte se troubla ; mais un regard de Mme Morel lui rendit un calme apparent. Le général ordonna aussitôt de tenir la calèche prête pour le départ d'Urbain, afin qu'elle pût être ramenée ce soir même au château.

AUGUSTE DE LACROIX.

(*La suite à demain.*)

... les expliquent, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils sont ... l'emprisonnement. Vous avez voulu le sentiment d'humanité qui vous a porté à transférer les prisonniers du mont Saint-Michel dans d'autres lieux de détention, mais pourquoi avez-vous attendu que leur santé soit tellement compromise? Pourquoi avez-vous toléré l'usage de ces cages de fer garnies de clous telles que le prisonnier couché ne pouvait faire un mouvement sans douleur?

L'amendement de M. Crémieux, accepté par le gouvernement, est mis aux voix et adopté, à l'exception du dernier paragraphe, qui est combattu par M. de Tocqueville comme inutile, puisqu'il se trouve déjà dans le Code pénal.

L'article est également adopté avec ces modifications.

M. CRÉMIEUX propose d'ajouter un article ainsi conçu :

« Chaque mois le préposé en chef de la maison rendra compte au procureur-général des peines disciplinaires infligées aux termes de l'article précédent. »

Cet amendement, appuyé par M. de la Rochejacquelein et Guyet-Desfontaines, et combattu par M. Parès, est mis aux voix et adopté.

M. PARÈS propose d'ajouter le paragraphe additionnel suivant :

« Il n'est rien innové à l'action de l'autorité judiciaire dans les cas prévus par les lois et règlements. » — Adopté.

M. CORNE propose encore cet article additionnel :

« Chaque année, les conseils d'arrondissement et les conseils-généraux, dans leur session ordinaire, exprimeront, par une délibération spéciale, leur avis sur l'état sanitaire et disciplinaire des prisons situées dans leurs circonscriptions respectives. »

M. OD. BARROT appuie cet amendement, et croit qu'il y aurait surtout un grand avantage à ce que ces visites aux prisonniers pussent passer dans les mœurs.

M. FULCHIRON combat cet amendement au milieu du bruit.

M. BOULAY (de la Meurthe.) Ces visites aux prisons peuvent être aussi utiles aux membres des conseils généraux qu'aux prisonniers eux-mêmes; aucun conseil-général d'ailleurs ne peut trouver cette tâche trop lourde.

M. DUCHATEL dit qu'il y aurait inconvénient à faire aux conseils-généraux une obligation qui n'aurait pas de sanction; d'ailleurs il serait difficile aux conseil-généraux de se transporter dans toutes les prisons d'un arrondissement.

M. ODILON BARROT. Les conseils-généraux ont des obligations à remplir, et ils les remplissent, bien qu'il n'y ait pas de sanction. Quant aux difficultés matérielles, les conseils d'arrondissement se réuniront d'abord, et leur avis, joint à celui de ceux de leurs membres qui auront vu par eux-mêmes, servira de base à l'appréciation des conseils-généraux, laquelle sera elle-même la base du rapport annuel qui devra être soumis aux chambres.

L'amendement est rejeté à une faible majorité.

« Art. 46. Sont abrogés le premier paragraphe de l'article 613 et l'article 614 du Code d'instruction criminelle. » — Adopté.

« Art. 48. Il sera rendu compte annuellement aux chambres de l'exécution de la présente loi. » — Adopté.

Disposition additionnelle proposée par M. Crémieux :

« Les règlements des prisons, faits en exécution de l'article 12, seront imprimés et distribués aux deux chambres. » — Adopté.

Il est procédé au vote au scrutin secret sur l'ensemble de la loi :

Votants,	359
Majorité absolue,	180
Boules blanches,	231
Boules noires,	128

La chambre adopte.

M. VAVIN dépose, au nom de ses collègues du dixième et du douzième arrondissements de Paris et des collèges *extrà muros*, une pétition signée de 11,000 habitants de la rive gauche, demandant que le chemin de fer de Chartres s'embranche sur le chemin de Versailles à Paris, rive gauche.

Cette pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi auquel elle se rapporte.

M. MALLEVILLE a la parole pour développer sa proposition relative aux droits des héritiers des auteurs dramatiques.

L'orateur fait remarquer que la législation sur la propriété littéraire relativement aux droits des auteurs. Ces droits, pour les auteurs d'écrits imprimés, durent dix ans après la mort de l'écrivain pour sa veuve et ses enfants; tandis qu'ils ne durent que cinq ans pour les héritiers des auteurs dramatiques. C'est pour mettre un terme à cette injuste inégalité qu'il s'est réuni à M. Vivien pour faire sa proposition.

La prise en considération est mise aux voix et adoptée.

M. DENIS dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les lignes télégraphiques.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes, dont les articles sont adoptés par assis et levé, et ensuite au scrutin secret par 216 boules blanches contre 14 noires.

Extérieur.

Irlande-Angleterre. — Le 13 mai, O'Connell assistait à la séance de l'association du rappel, et il y prononçait un discours dans lequel il annonçait son prochain départ pour Londres. Le 15 mai, il est venu déposer à la chambre des communes plusieurs pétitions irlandaises contre le bill de lord Eliot concernant l'inscription des noms des électeurs sur les listes électorales.

Amérique. — *États-Unis.* — On lit dans l'*Evening-Sun*, sous la rubrique Washington, 23 avril : « Une scène fâcheuse a eu lieu aujourd'hui dans la chambre des représentants : M. White, député du Kentucky, et appartenant au parti des whigs, ayant reçu de M. Rathbun un démenti, s'est avancé vers lui, et tous deux se sont lancé des regards furieux. Les députés les plus jeunes se sont précipités entre eux pour les séparer. Au même instant, un certain William Moore (qui sollicite depuis six semaines un emploi du gouvernement) essaya de pénétrer dans la salle, et il en fut repoussé. Alors il tira un coup de pistolet sur M. Caustin, de l'état de l'Ohio, et le manqua heureusement; mais la balle atteignit à la cuisse un officier du capitole. L'assassin a été arrêté, et une commission a été nommée pour instruire l'affaire. A la sollicitation de leurs collègues, MM. Rathbun et White se donnèrent la main. W. Moore est sous la garde du sergent d'armes.

La nouvelle du traité conclu avec le Texas avait fait baisser les fonds, mais ils n'ont pas tardé à remonter. »

— Le *New-York-Tribune* annonce que le président Tyler a donné ordre de faire marcher une division des troupes des États-Unis sur Sabine, pour préparer les opérations dans le Texas. Il n'y a pas de doute, ajoute ce journal, que M. Tyler a l'intention de soutenir le Texas avec une force armée, dans le cas d'une invasion par le Mexique.

Haïti. — Les plus affreux désastres ont suivi la prise d'assaut de la ville des Cayes. Les nègres insurgés ont massacré toute la population blanche et mulâtre, à l'exception de quatre cents personnes qui se sont

Orient. — *Macédoine et Albanie.* — On écrit des frontières de la Turquie, 2 mai, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Tandis que le gouvernement ottoman publie des rapports officiels annonçant que l'ordre et la tranquillité sont rétablis dans les provinces dévastées et saccagées par les Albanais, nous recevons des lettres de la frontière méridionale de la Servie qui donnent un démenti formel à ces assertions. Le désordre le plus effrayant domine toujours dans la Macédoine et dans l'Albanie. Plusieurs pachas s'étaient mis à la tête des troupes, et avaient marché contre les rebelles; mais leurs soldats les ont abandonnés et ils se sont vus forcés de quitter leurs postes pour échapper à ces milices furieuses. Les chrétiens sont au désespoir, et une réaction prochaine est d'autant plus probable que, dans le midi de la Servie, il y a une foule d'agents étrangers qui travaillent pour opérer la réunion des chrétiens slaves. Parmi ces agents, il y a beaucoup d'émigrés polonais, mais dans le nombre figurent aussi quelques Illyriens. Dans ces derniers temps, plusieurs personnes avaient paru dans Belgrade, et excité les soupçons de l'administration turque. Le gouverneur turc, Nafiz pacha, s'est adressé à un gouvernement ami de la Porte Ottomane pour obtenir le rappel d'un certain comte V. N. — M. Kodrika, consul de France a, sur la demande de Nafiz, fait partir un individu suspect qui était arrivé avec un passeport français. »

— Suivant la *Feuille hebdomadaire de la Transylvanie*, la Porte ayant appris que les troupes turques envoyées contre les Albanais insurgés, loin de combattre ces derniers, se joignaient souvent à eux pour commettre toutes sortes de meurtres et de brigandages, a résolu de former un corps de troupes d'élite composé de rajahs chrétiens, et de le faire marcher contre ces bandes indisciplinées et dévastatrices. Cette détermination aurait été prise, ajoute cette même feuille, par suite de la demande que les représentants des grandes puissances, de celles surtout qui sont voisines de la Turquie, lui auraient adressée, et par laquelle ils la sommaient de déclarer si elle se sentait en état de faire cesser les horribles brigandages exercés dans l'Albanie, ou s'il fallait recourir à une intervention étrangère.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Nous trouvons dans la correspondance algérienne du *Toulonnais* les détails suivants, qui complètent ceux que nous avons donnés hier d'après une correspondance particulière d'Afrique que nous avait été communiquée :

« Le 24 avril, de grand matin, le jeune prince se mit en route avec la colonne sous ses ordres. Il avait peu de forces avec lui : quatre bataillons d'infanterie, quelques escadrons de chasseurs d'Afrique (3e régiment) et quelques détachements de spahis : le convoi qui suivait la colonne était peu considérable, le gros des approvisionnements ayant été laissé au camp de Mgahous, sous la garde de deux bataillons d'infanterie.

La petite colonne était en marche depuis quelque temps lorsque survint un brouillard tellement épais qu'on ne se voyait plus à deux pas. Tout-à-coup le goum du khalifat Ben-Ouani, qui s'était assez éloigné sur la gauche de la colonne, fut assailli par les kabyles, et attaqué si impétueusement qu'il fut bientôt en défection, et vint se réfugier au centre de la colonne, en se jetant pêle-mêle sur notre convoi arabe qu'il mit dans le plus grand désordre. L'obscurité dans laquelle on se trouvait augmenta la confusion, et les muletiers arabes perdant la tête, et se donnant à la peur, débarrassèrent les mulets de leur charge, qu'ils abandonnèrent, et ne songèrent qu'à prendre la fuite.

Cependant, la tête de la colonne entendant la fusillade, rallia le convoi et trouva les kabyles en forces aux prises avec l'arrière-garde. Un combat à outrance s'engagea alors, et vint prouver une fois de plus que si nos soldats peuvent être surpris par un ennemi bien plus rusé qu'eux, et souvent bien supérieur en nombre, ils ne sont du moins jamais vaincus. En effet, après quelques heures d'une mêlée sanglante, dans laquelle on se battait corps à corps, où nos braves rivalisaient d'ardeur et de courage, les kabyles furent mis en déroute; plus de cent des leurs restèrent sur le terrain, et ils se dispersèrent avec cette promptitude qu'on leur connaît, de telle sorte qu'en peu d'instants on n'en aperçut plus un seul.

La colonne rejoignit alors, l'arme au bras, son camp de Mgahous, où nos braves purent se remettre des fatigues du combat qu'ils venaient de soutenir, et durant lequel officiers et soldats avaient si bien et si largement payé leur dette à la patrie. M. le duc d'Aumale lui-même a donné l'exemple, pendant la mémorable journée du 24 avril; deux fois il a exposé ses jours en chargeant l'ennemi avec la cavalerie, et a eu son cheval blessé sous lui.

Cette affaire nous a coûté 24 hommes tués et 76 blessés. Parmi les premiers se trouve le brave commandant Gallias. C'est le seul officier que nous ayons perdu; mais cette perte est fort regrettable. Parmi les blessés on compte 11 officiers : ce sont MM. Lafti, chef de bataillon; Sandée et Brunet, capitaines au 32e de ligne; Fournier, lieutenant au 22e; Sainten et Cari, lieutenants au 19e léger; Chopin lieutenant d'artillerie; Duron, capitaine, Carle et Marmier, sous-lieutenants au 3e chasseurs d'Afrique, et Braquis, lieutenant des tirailleurs indigènes.

Après avoir donné quelques jours de repos à ses troupes au camp de Mgahous, le prince a voulu célébrer dignement la fête du roi, et le 1er mai il a pénétré dans les montagnes des Ouled-Sultan. L'ennemi a été atteint et culbuté sur tous les points. Nos soldats avaient à cœur de venger leurs compagnons morts le 24 avril, et ces farouches montagnards, poursuivis dans les retranchements qu'ils croyaient inaccessibles, ont appris que nulle part, ils ne pourraient résister à la valeur de nos guerriers. Un grand nombre d'entre eux, ne sachant comment se soustraire à une mort certaine, se précipitaient dans des ravins profonds pour échapper à la baïonnette. Cette journée a été marquée par un succès complet; nous avons eu à peine quelques hommes légèrement blessés, et les Ouled-Sultan ont jonché les montagnes de leurs morts. A la suite de cette affaire, qui a jeté une terreur profonde dans le pays, diverses tribus ont envoyé des émissaires pour traiter de leur soumission.

Le prince continue à parcourir le pays, qu'il ne quittera, dit-on, que lorsqu'il aura des garanties certaines de l'obéissance de ces peuplades.

REVUE DES JOURNAUX.

La *note sur l'état des forces navales de la France* est commentée aujourd'hui par quelques journaux.

La *France*, après un examen attentif de cet écrit, qui contient une si vive critique de l'administration de la marine, est embarrassée de dire s'il a été créé et mis au monde, avec contrôle et autorisation supérieure. « Toutefois, dit-elle, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas un seul

Faits divers.

— On écrit de Vienne qu'il vient de se former une compagnie, à la tête de laquelle se trouve la maison Rothschild, pour construire un chemin de fer atmosphérique de Vienne à Schœnbrunn. On assure qu'elle a déjà l'autorisation du gouvernement. Toutes les actions sont souscrites; le capital s'élève à 1,600,000 fl., on n'émet que 160 actions à 10,000 fl., elles valent déjà 5 0/0 de prime. (*Mercure de Souabe.*)

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« La misère est affreuse à Barcelonne et dans le reste de la Catalogne; des milliers d'individus sont réduits aux plus dures extrémités par suite du chômage des fabriques. Il paraît que les Anglais ont *usé* et *abusé* des dernières dissensions civiles pour inonder le pays de produits de toute nature... Quand la reine-mère et la reine Isabelle arriveront dans la Catalogne, accompagnées du général Narvaez, ce pays leur offrira un triste spectacle. »

— Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* :

« Un fait excessivement rare dans les annales de l'histoire naturelle, vient de se présenter dans un petit village de la commune de la Chapelle-Bâtou. Une jument a mis bas, en même temps une pouliche et une mule. Ces jeunes animaux, qui appartiennent à deux races bien différentes, sont forts et vigoureux. On ne signale qu'un très petit nombre de superfétations semblables. Ce phénomène est d'un haut intérêt pour la science, et mérite de fixer l'attention des naturalistes. »

Nous ferons remarquer que la possibilité du phénomène en question est niée par certains naturalistes, mais reconnue par d'autres, notamment par Buffon.

— L'ancienne maison de banque Caccia et comp. a déposé son bilan. Le passif s'élève à plusieurs millions. Le *National* dit que M. Caccia était le banquier du pape à Paris, et que plusieurs députés avaient déposé des fonds dans cette maison.

— Beauvais va élever une statue à Jeanne Hachette. Une souscription est organisée.

— Il paraît certain, dit le *Progrès* de Rennes, que le camp de Thélin va être rétabli cette année. On assure même que l'ordonnance royale est déjà signée. Il serait, dit-on, plus nombreux que l'année dernière, et le chiffre des troupes s'élèverait à 15,000 hommes.

— Chaque théâtre s'empresse en ce moment d'offrir aux nombreux étrangers dont la capitale regorge, tout ce que son répertoire renferme de plus intéressant et de plus varié. Le théâtre Comte a suivi l'impulsion, et tous les soirs la petite bonbonnière s'ouvre pour un public d'élite qui encourage, par ses applaudissements, les *Mars*, les *Talma* et les *Taglioni* en herbe qui essaient leurs premiers pas sur cette étroite scène.

— Un funeste accident est arrivé avant-hier, après-midi, rue Saintonge, près du boulevard du Temple. Une petite fille de cinq ans, trompant la surveillance de ses parents, était descendue dans la rue et s'amusait depuis quelques instants sur le trottoir attenant à la maison, quand un objet qu'elle avait à la main lui échappa et alla rouler au milieu de la chaussée. En ce moment, une voiture de place, descendant, se trouvait presque en face; l'imprudente enfant, sans y prendre garde, courut après son joujou, tomba derrière le cheval, et la roue de la voiture lui passa en plein sur la tête. On s'empressa de la relever et de la porter dans une pharmacie voisine où de prompts secours lui furent administrés; un médecin fut appelé et vint sur-le-champ lui prodiguer ses soins; mais la blessure était tellement grave, qu'il déclara que l'enfant ne pourrait pas y survivre. En effet, malgré les soins multipliés qui lui furent donnés, la pauvre petite expira, au bout de quelques heures d'atroces souffrances, chez la maîtresse de la pharmacie, qui l'avait fait transporter dans son appartement et n'avait pas cessé de veiller auprès d'elle. (*Messager.*)

La conférence des avocats à la cour royale de Paris, présidée par M. Chaix d'Est-Ange, a consacré plusieurs séances à l'examen de la question de savoir si le prêtre qui commet un délit de diffamation dans l'exercice de ses fonctions peut être poursuivi sans l'autorisation du conseil-d'État.

MMe Auguste Avond, Pépin-Lehalleur, Blot-Lequesne, de Laumière, ont soutenu par différentes raisons de droit et par des considérations de diverses natures que cette autorisation était nécessaire.

L'opinion contraire a été soutenue par MM. Desmarest, Nicollet, Clément Collard et Chambelin.

Nous ferons connaître le vote de la conférence sur cette grave question.

TRIBUNAUX.

INDEMNITÉ POUR ADULTÈRE. — Mme D... est une jeune et jolie femme. Hélas! elle avait eu besoin d'être beaucoup pardonnée, car elle avait beaucoup aimé. Une première fois, son mari avait généreusement oublié les torts de l'épouse, et une réconciliation, opérée aux pieds de la justice lui avait fait espérer un avenir plus heureux. Mais lorsque le pied a glissé sur la pente du péché, il n'est pas facile de s'arrêter. Mme D... oublia ses serments de fidélité, et son mari ne dut plus lui pardonner. Un procès-verbal du commissaire de police constata que son malheur était complet. Il eut pour consolations les vengeances de la police correctionnelle. L'épouse coupable fut condamnée à cinq mois de prison; le complice, à six mois et, à 10,000 fr. de dommages-intérêts. La demande en séparation de corps suivit de près la plainte en adultère; elle fut accueillie par le tribunal. Désormais tout semblait terminé entre les époux, et cependant voici que la justice a encore à s'occuper de leurs démêlés.

M. et Mme D... étaient mariés sous le régime de la communauté. Or, aux termes de l'article 1401 du code civil, toutes les sommes mobilières échues aux époux, tombent dans l'actif de la communauté. Les 10,000 francs payés par l'amant heureux devaient-ils augmenter la fortune de la société conjugale, ou devaient-ils constituer un propre au profit du mari? Telle était la question assez singulière qui s'agitait hier devant la première chambre du tribunal, présidée par M. Durantin. Le notaire liquidateur, dans son travail, avait considéré les dix mille francs comme appartenant à la communauté; mais le tribunal, après avoir entendu Me Landrin pour M. D..., Me Chapon-

4 0/0....	106				Portugais.	»	»	»	»	»	»
O. de laV.	1465	»	»	B. 5	Esp. D. active	»	»	»	»	»	»
B. de Fr.	»	»	»	»	5 0/0 Naples.	102	35	102	40	»	»
C. L. 5000	»	»	»	»	— Romain. .	104	1/8	»	»	»	»
— 1000	1167	50	»	»	Obl. Piémont.	1237	50	»	»	»	»
C. hyp...	793	75	»	»	Emp. d'Haïti.	470	»	»	»	B. »	15
4 Can....	1270	»	»	»	Bauq. belg.	675	»	»	»	»	»

— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles, 57,00 à 60,00.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 17 MAI.

MAIRESSE, limonad., r. St-André-des Arts, 1. Juge-com., M. Riglet;

6 h. 1/2 GAITÉ. — Manget, Lucio, Mlle de La...
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-École.
6 h. 1/2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Léonide. Grisette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

17 Mai.				18 Mai.			
Arrivages	2224 q.	06 k.		Arrivages	2731 q.	80 k.	
Ventes	2349	06		Ventes	2069	93	
Restant	11702	07		Restant	12392	94	
Cours moyen		37,68		Cours moyen		37,77	
Cours-taxe		37,52		Cours-taxe		37,59	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	36q.	98k.	41,00 à 54,75	Gr.	40q.	71k.	42,00 à 50,30
1re	757	13	37,53 à 30,50	1re	427	01	37,75 à 40,50
2e	416	05	35,35 à 36,93	2	308	81	35,50 à 36,95
3e	140	36	31,20 à 00,00	3e	7	85	29,30 à 31,20
4e	7	64	24,85 à 31,20	4	20	41	26,40 à 00,00
Al.	785	00	36,30 à 38,40	Al.	1126	41	36,30 à 38,85

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 13 Mai. — Farines : 35,85 à 37,10.

PÉRONNE, 12 Mai. — Farine, 1re : 32,00 à 33,00 ; 2e : 29,00 à 30,00.

RENNES, 12 Mai. — Farine, 1re : 37,00 à 38,00 ; 2e : 35,00 à 36,00.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 18 Mai. — *Cours commercial.* — Les affaires ont été calmes aujourd'hui, et aucun changement ne peut être signalé dans les cours. Cependant, la pluie qui ne discontinue pas doit amener inévitablement une baisse sensible sur le prix des avoines et des sons.

VERSAILLES, 17 Mai. — Froment, 1re : 20,70 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,35. — Avoine hors ville, 1re, les 50 kil. : 8,50 ; 2e : 8,15. — Ces prix sont en hausse ; il s'est même traité de forts marchés à livrer au-dessus des cours.

BRAY-SUR-SEINE, 17 Mai. — Froment : 18,00 à 19,33. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Mouture : 12,00 à 13,00. Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,50. Sans variations. Marché faible sur place et sur échantillons.

ROUEN, 17 Mai. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 13,00 à 15,00. — Avoine : 8,50 à 11,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. Le méteil manque depuis plusieurs marchés ; les cours ci-dessus restent stationnaires.

BERGUES, 15 Mai. — Froment, 1re : 21,41 ; 2e : 20,83 ; 3e : 20,16. — Seigle : 11,91. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,75.

GRAY. — Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 19,25 ; 3e : 17,50. — Seigle : 11,75 à 13,75. — Orge : 10,75 à 12,50. — Avoine : 8,25 à 9,25.

BEAUNE, 11 Mai. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 19,50 ; 3e : 18,75. — Méteil : 15,00 à 16,75. — Seigle : 12,50 à 13,75. — Maïs : 17,75 à 21,50. — Orge : 13,75 à 15,00. — Avoine : 10,00 à 11,00.

PAU, 13 Mai. — Froment : 23,01. — Maïs : 13,60. — Avoine : 11,20.

NANTES, 13 Mai. — Froment, 1re : 21,65 ; 2e : 20,70 ; 3e : 19,86. — Prix moyen : 20,82. — Seigle : 14,41. — Orge : 12,00. — Sarrazin : 11,70. — Maïs : 10,50. — Avoine : 9,25.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 16 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1767	1697	70	1 18	1 08	» 94
Vaches....	43	41	2	1 06	» 90	» 74
Veaux.....	841	841	»	1 70	1 50	1 30
Moutons..	7289	6865	424	1 40	1 24	1 06

LA MAISON BLANCHE, *marché du* 18 *Mai*. Porcs amenés, 116, tous vendus : 1,10-1,16-1,02. — Vaches laitières amenées, 73, vendues, 18, de 250,00 à 470,00 l'une.

VERSAILLES, 17 Mai. — Il s'est vendu à ce marché 229 veaux et 22 moutons à divers prix, qui ne nous sont pas communiqués.

ROUTOT, 14 mai. — 401 bœufs à 1,25 et 1,15. — 160 vaches à 1,20 et 1,10. — 571 moutons à 1,60 et 1,45. — 82 veaux à 1,15 et 1,05. — 44 porcs à 1,05 à 0,95. La vente a été facile malgré le fort approvisionnement du marché. Les cours n'ont présenté aucune variation.

PARIS, *Marché aux chevaux du* 13 *Mai*. — Chevaux de selle et de cabriolet : 95 ; vendus : 18, de 180,00 à 700,00. — Chevaux de trait : 249 ; vendus : 39, de 275,00 à 840,00. — Chevaux hors d'âge : 114 ; vendus : 26, de 50,00 à 300,00. — Ânes : 10 ; vendus : 3, de 18,00 à 40,00. — Chèvres : 9 ; vendues : 2, de 12,00 à 25,00. — Encan : 5, de 40,00 à 150,00. — Essais : 126.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du* 18 *Mai*.

21455 kil.	bœuf	1,10	1,20	0,80
16159	veau	1,60	1,40	1,20
4658	mouton	1,60	1,20	1,00
36000	porcs frais	1,12	1,16	1,10

BEAUNE, *marché du* 11 *Mai*. — Bœuf : 1,00. — Veau : 1,00. — Mouton : 1,00.

PAU, 13 Mai. — Bœuf gras : 0,85. — Vache : 0,60. — Veau : 0,80.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *Marché de la Vallée du* 18 *Mai*. (Prix de la pièce.) — Agneaux : 7,00 à 32,00. — Chevreaux ou cabris : 1,50 à 12,00. — Lapins : 1,15 à 2,25. — Dindes gras : 7,00 à 9,00 ; do ordin. : 4,00 à 6,00. — Oies communes : 2,50 à 4,25. — Chapons gras de 4,00 à 7,00. — Poulets gras : 3,00 à 4,25 ; do communs : 1,25 à 2,50. — Canards : 1,50 à 2,00. — Canetons : 3,50 à 4,50. — Pigeons de volière : 0,65 à 1,10 ; do bizets : 0,25 à 0,60.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halles des* 16, 17 *et* 18 *Mai*.

Beurres. — En livres (le kil.) : 1,04 à 1,90. — En mottes, Isigny : 1,40 à 4,00 ; do Gournay : 1,00 à 2,60. — Petit beurre : 0,64 à 1,32.

OEufs (le mille) du 16 : 23,00 à 50,00 ; du 17 : 28,00 à 47,00 ; du 18 : 30,00 à 52,00.

Fromages du 17 (la dizaine.) — Brie : 14,00 à 30,00. — À la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, *Marché du* 17 *Mai*.

Beurre, 1re : 1,70 ; do 2e : 1,40 à 1,60.

OEufs (le mille) : 36,00 à 42,00.

BOURGES, 11 Mai. — *Beurre* frais : 2,40. — Beurre de revendeurs : 1,80 à 2,00. — *OEufs* (le mille) : 37,50. — *Fromages* d'Orléans : 0,00 le kil. — Michonnet : 0,80. — de vache : 0,58. — de chèvre : 0,30.

Cours des laines (par kil.).

REIMS, 17 Mai. — La vente des laines à carde est toujours languissante à cause de la fâcheuse position des tissus qui en sont le produit. Si les fils cardés n'avaient pas repris quelque faveur, il ne se ferait presque rien en matières premières de ce genre. — Les filateurs à façon ont augmenté d'une manière sensible leurs prix qui depuis long-temps les laissaient en perte.

La laine à peigne au contraire, s'est bien vendue à la fin de saison, et le cours de celle de la nouvelle tonte s'établit en hausse sur les prix de l'an dernier. On parle de 8 à 10 0/0 d'augmentation que présenteraient en moyenne les premières affaires traitées.

Les qualités fines sont beaucoup moins demandées que les sortes intermédiaires.

BEAUNE, 11 Mai. — Laine, 2e : 4,00.

Cours des soies.

Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.

VALENCE, 14 Mai. — Nous continuons à recevoir de nos correspondants de la Drôme, de l'Ardèche et de tout le Midi les nouvelles les plus satisfaisantes de la prochaine récolte de cocons. Partout l'éducation des vers à soie, favorisée par un temps magnifique, promet les plus beaux résultats. Dans tous les environs de Joyeuse et des Vans (Ardèche), les vers sortent de la troisième mue ; il y a même quelques chambrées plus avancées, et on cite particulièrement les sœurs du couvent des Vans, qui ont donné la bruyère à une petite chambrée de vers de 22 grammes.

Les prix des soies grèges sur les marchés d'Aubenas et de Joyeuse ont fléchi. Les marchands de soie n'achètent qu'au fur et à mesure de leurs besoins, voyant s'avancer rapidement la nouvelle récolte, qui promet d'être abondante.

Mercredi dernier, à Joyeuse, les soies grèges se vendaient en première qualité, le 1/2 kil., 33,00, 33,00 et 32,70 ; les qualités ordinaires, 31,25, 31,00 et 30,25.

A Aubenas, le 11 courant, les cotes étaient ainsi fixées :

12/14 d. soies ordinaires (1/2 k.)	29	à 30
12/13 d. soies courantes,	30 50	à 31 50
11/12 d. soie id.	31	à 32 50
10/11 d. id.	31	à 32
9/10 d. id.	32	à 35
8/10 d. de Joyeuse,	33	à 33 25

A Romans, au marché de vendredi 10, il s'est fait quelques affaires aux prix suivants :

14/16 d. soies ordinaires (1/2 kil.)	29 00	à 29 20
12/14 d. soie de pays.	30 25	à 30 80
12/13 d. soies courantes,	31	à 31 50
12/12 d. soies de Peyrins,	32	à 32 50

A Avignon, les soies grèges sont presque épuisées, et par suite de leur cherté et de la mévente des ouvrées, beaucoup de métiers chôment depuis deux mois.

A Marseille, pendant la semaine dernière, les détenteurs de soies grèges ont montré des dispositions plus favorables. Il est à présumer que la semaine prochaine sera plus féconde en affaires. — La consommation a été de 78 bal. Castravan à 12 et 13 fr. 50 le 1/2 kil. — 9 bal. Barutbine à 10 fr. 50 et 12 fr. 75. — 4 bal. Espagne à 21 fr. 75. — 3 bal. M. L. G. à 19 fr.

INDUSTRIE SÉRICICOLE.

En 1830, notre production annuelle de la soie ne s'élevait pas à 60 millions de francs ; aujourd'hui elle dépasse 100 millions. C'est-à-dire, la production de la soie n'est pas seulement une de nos industries les plus importantes, elle est encore celle de nos industries qui fait les progrès les plus grands.

Mais ces résultats ne sont pas seulement précieux parce que la soie est un admirable produit, parce que la quantité obtenue est considérable, et parce que le chiffre de la production augmente tous les jours, mais encore parce que mieux travaillée par nos ouvriers que par les ouvriers de n'importe quels pays, elle est pour nous une marchandise d'échanges d'un prix infini sur tous les marchés du globe.

SUPPLÉMENT.

passe chez les peuples étrangers, ce que nous devons rechercher, ce que nous devons éviter. Si je parle de guerre, ce n'est pas que je veuille voir mon pays échanger les bienfaits de la paix contre de ruineux hasards : non. Je crois seulement que, pour que la paix soit digne et durable, il faut qu'elle s'appuie sur une force toujours capable de se faire respecter.

Prenant donc le cas de guerre pour base de mes raisonnemens, je chercherai un exemple qui éclaircisse ma pensée, et je supposerai la France obligée de se défendre contre la plus forte des puissances maritimes : c'est nommer l'Angleterre. Cela posé, et procédant d'une façon tout abstraite et par voie d'hypothèse, j'entre dans mon sujet.

Un fait d'une portée immense, qui s'accomplit depuis quelques années, nous a donné les moyens de relever notre puissance navale déchue, de la faire reparaître sous une forme nouvelle, admirablement appropriée à nos ressources et à notre génie national.

Ce fait c'est l'établissement et le progrès de la navigation par la vapeur.

Notre marine ne pouvait être qu'une création factice alors que l'empire de la mer appartenait à celui qui mettait sur l'eau le plus de matelots. Notre navigation marchande ruinée ne nous fournissait plus assez de marins. On aurait lutté énergiquement pour venger des affronts, pour effacer de tristes souvenirs; mais, quand même des succès passagers fussent venus attester le courage de nos marins, le nombre aurait fini par étouffer nos efforts. La marine à vapeur a changé la face des choses; ce sont maintenant nos ressources militaires qui viennent prendre la place de notre personnel naval appauvri. Nous aurons toujours assez d'officiers et de matelots pour remplir le rôle laissé au marin sur un bateau à vapeur. La machine suppléera à des centaines de bras, et je n'ai pas besoin de dire que l'argent ne nous manquera jamais pour construire des machines, pas plus que les soldats ne nous manqueront quand il s'agira de soutenir l'honneur du pays.

Avec la marine à vapeur, la guerre d'agression la plus audacieuse est permise sur mer. Nous sommes sûrs de nos mouvemens, libres de nos actions. Le temps, le vent, les marées, ne nous inquièteront plus. Nous calculons à jour et à heure fixes.

En cas de guerre continentale, les diversions les plus inattendues sont possibles. On transportera en quelques heures des armées de France en Italie, en Hollande, en Prusse. Ce qui a été fait une fois à Ancône, avec une rapidité que les vents ont secondée, pourra se faire tous les jours sans eux, et presque contre eux, avec une rapidité plus grande encore.

Comme je le disais tout à l'heure, ces ressources nouvelles nous conviennent à merveille, et la forme de la guerre ainsi modifiée ne laisse plus les chances telles qu'elles étaient, il y a trente ans, entre la France et les ennemis qu'elle peut rencontrer. Aussi est-il curieux de voir à quel point les progrès de la vapeur et son emploi probable excitent l'attention de nos voisins.

Le duc de Wellington, dans son témoignage devant le comité des naufrages institué par la chambre des communes, dit, à propos des côtes d'Angleterre opposées aux côtes de France :

« En cas de guerre, je considérerais que le manque de protection et de refuge qui existe maintenant laisserait le commerce de cette partie de la côte, et la côte elle-même, dans une situation très précaire. »

Dans la séance de la chambre des communes du 29 février 1844, une motion a été faite sur les ports de refuge à établir sur la côte d'Angleterre, et il est dit dans cette motion :

« Que c'était le devoir du gouvernement de Sa Majesté de pourvoir aux moyens de sécurité, non-seulement du commerce anglais, mais aussi des côtes de la Grande-Bretagne. On était tout à fait d'avis que si, à l'époque du camp de Boulogne, les bateaux à vapeur eussent été en usage, Napoléon aurait eu facilement les moyens de débarquer quinze à vingt mille hommes sur la côte. On ajoutait qu'on ne voulait pas dire qu'un semblable débarquement eût eu beaucoup de succès; mais l'effet qu'il eût produit aurait été de *détruire cette confiance que nous inspire maintenant notre position insulaire*. » On terminait en adjurant la législature de prendre en considération les grands changemens opérés depuis quelques années dans la navigation à la vapeur, et l'usage qui pourrait en être fait dans le cas d'une nouvelle guerre.

L'avertissement est bon pour la Grande-Bretagne; il l'est aussi pour tous ceux à qui elle apprend que sa force réside dans cette confiance que lui inspire sa position insulaire.

Malheureusement, nous n'en profitons pas.

Ces cris d'alarme, jetés au sein du parlement anglais, devraient avoir dans nos chambres et par toute la France un retentissement salutaire; notre ligne de conduite nous devrait être tracée de la main de nos voisins mêmes. Mais il n'en est pas ainsi : nous nous croisons les bras, l'Angleterre agit; nous discutons des théories, elle poursuit des applications. Elle se crée avec activité une force à vapeur redoutable et réduit le nombre de ses vaisseaux à voiles, dont elle a reconnu l'impuissance. Nous, qui eussions dû la précéder dans cette réforme, et qui du moins devrions l'y suivre avec ardeur, c'est à peine, sur le chiffre de nos navires à vapeur, si nous en avons six qui soient capables de soutenir la comparaison avec ceux de la marine britannique.

Il est triste de le dire, mais on s'est endormi et l'on a endormi le pays avec des paroles flatteuses et des chiffres erronés; on s'est persuadé, et l'on a réussi à lui persuader qu'il possédait une marine à vapeur forte et respectable. Erreur déplorable, source d'une confiance plus déplorable encore.

Je ne suis pas de ceux qui, dans l'illusion de l'amour-propre national, nous croient en état de lutter sur mer d'égaux à égaux contre la puissance britannique; mais je ne voudrais pas non plus entendre dire qu'en aucun cas nous ne puissions lui résister.

Ma pensée bien arrêtée est qu'il nous est possible de soutenir la guerre contre quelque puissance que ce soit, fût-ce l'Angleterre, et que, rétablissant une sorte d'égalité par l'emploi judicieux de nos ressources, nous pouvons, sinon remporter d'éclatants succès, au moins marcher sûrement vers notre but, qui doit être de maintenir à la France le rang qui lui appartient.

Nos succès ne seront point éclatans parce que nous nous garderons bien de compromettre toutes nos ressources à la fois dans des rencontres décisives.

... trompée, dont toute la vitesse sera devancée.

A la marine à vapeur encore, et à elle seule, est réservé le rôle d'éclairer nos côtes et de signaler l'approche des ennemis, de couvrir notre cabotage et de s'opposer de vive force, quand faire se pourra, aux débarquemens, aux bombardemens et à toutes les agressions de l'ennemi, car il va sans dire que la marine à vapeur ne saurait nous donner d'avantages qui ne puissent être retournés contre nous. La moitié de nos frontières est frontière maritime. Jadis cette vaste étendue de côtes pouvait être défendue par notre armée de terre : presque partout inaccessible, ou au moins d'une approche dangereuse aux navires à voiles, les débarquemens y étaient peu à craindre, et les points importans, les grands ports et les lieux où la nature n'avait rien fait pour la défense, l'art s'en était emparé et les avait mis hors de toute atteinte. Aujourd'hui tout est changé : avec des navires à vapeur, nos côtes peuvent être abordées sur toute leur vaste étendue, de Dunkerque à Bayonne : l'Angleterre peut contre nous tout ce que nous pouvons contre elle. En quelques heures une armée embarquée sur une flotte à vapeur à Portsmouth ou dans la Tamise se présentera sur un des points de notre littoral, pénétrera dans nos rivières, opérera un débarquement, ou détruira avec la bombe nos villes, nos arsenaux et nos richesses commerciales. La rapidité de ses mouvemens assurera son succès. L'armée française, ses forts et ses canons ne pourront être partout à la fois, et l'on saura en même temps l'apparition de l'ennemi, l'accomplissement de ses projets et son départ. A l'heure qu'il est, si une déclaration de guerre survenait, nous apprendrions dès le lendemain peut-être la destruction de Dunkerque, de Boulogne, du Havre, etc., que rien ne peut défendre contre un bombardement. Nous aurions la douleur de voir le drapeau anglais flotter dans la rade de Brest, notre grand arsenal jusqu'à présent protégé par les difficultés de navigation multipliées à ses alentours, difficultés que l'emploi des bateaux à vapeur ferait disparaître.

Ainsi, à l'aide de la marine à vapeur, l'Angleterre est en état de menacer toutes nos côtes sur l'Océan et de régner même sur la Méditerranée, en nous coupant avec Alger toutes nos communications; elle peut, en outre, bloquer étroitement et efficacement tous nos ports, et cela dès aujourd'hui, si bon lui semble. Et pour lui résister, il n'y a pour nous qu'une seule ressource, qu'un seul moyen, celui dont elle userait contre nous, une marine à vapeur.

Eh bien! il faut le redire, c'est là le côté douloureux de la question : malgré toutes les illusions dont nous aimons à nous satisfaire, malgré tous les faits avancés, tous les chiffres alignés, nous n'avons qu'une force impuissante, une force dont l'existence purement nominale est toute sur le papier. Sur quoi se fonde-t-on, en effet, pour rassurer la France et lui prouver que sa marine est dans un état respectable? Sur une escadre à voiles parfaitement armée, j'en conviens, et certes ce n'est pas moi qui lui dénierai ses mérites et sa gloire; mais s'il est vrai que, par le simple progrès des choses, ce qui était le principal, ce qui était tout, il y a vingt ans encore, n'est plus aujourd'hui qu'un accessoire dans la force navale, cette belle escadre serait bien près de n'être qu'une dépense inutile. Examinons un peu des faits qui se sont passés sous nos yeux, c'est de l'histoire contemporaine que chacun peut apprécier avec ses souvenirs.

Depuis que les progrès de la navigation ont fait abandonner les galères (ceci est assez ancien), chaque état a eu des escadres, ou réunions de vaisseaux à voiles, comme expression de sa force navale. Les flottes françaises et anglaises se sont, pendant un siècle et demi, disputé l'empire de la mer, et, après des luttes longues et sanglantes, le pavillon britannique s'est promené d'un bout à l'autre du globe en vainqueur et en maître. On a pu croire la marine française anéantie.

Elle ne l'était pas pourtant, et, la paix ramenant avec elle la tranquillité, la confiance et le commerce, notre navigation marchande a pu employer et former assez de matelots pour qu'en 1840 on ait vu une escadre de vingt vaisseaux faire flotter avec honneur le pavillon français dans la Méditerranée.

Bien des esprits ont été éblouis de ce brillant résultat; ils ont vu avec douleur cette belle flotte condamnée à l'inaction, alors que le sentiment national était en eux si vivement blessé. Nous avions à ce moment sur l'escadre britannique la supériorité de l'organisation et du nombre. Nos matelots, commandés par un chef habile et actif, étaient bien exercés, et tout leur promettait la victoire. Je n'invoque pas là mes souvenirs, mais ceux d'un des plus habiles officiers de la marine anglaise.

Admettons que la querelle se fût engagée alors; admettons que le Dieu des batailles eût été favorable à la France; on eût poussé des cris de joie par tout le royaume; on n'eût pas songé que le triomphe devait être de courte durée. Il faut bien le dire, dans une rencontre entre deux escadres française et anglaise, le succès sera toujours vivement disputé; il appartiendra au plus habile, au plus persévérant, mais il aura été payé bien cher, et de part et d'autre les pertes auront été énormes, plusieurs des vaisseaux détruits ou hors de combat. Il s'ensuit que chacun rentrera dans ses ports avec une escadre délabrée, veuve de ses meilleurs officiers et de ses meilleurs matelots.

Mais je veux supposer ce qui est sans exemple : j'accorde que vingt vaisseaux et quinze mille matelots anglais prisonniers puissent jamais être ramenés dans Toulon par notre escadre triomphante. La victoire en sera-t-elle plus décisive? Aurons-nous vaincu un ennemi qui se laisse abattre du premier coup, à qui les ressources manquent pour réparer une défaite, et qui, pour laver un outrage, soit accoutumé à mesurer ses sacrifices? Pour qui connaît le peuple anglais, il est évident qu'en de pareilles circonstances on le verra animé d'un immense désir de venger un échec inconnu dans ses annales, un échec qui touche à son existence même. On verra toutes les ressources navales de cet immense empire, son nombreux personnel, ses richesses matérielles, s'unir pour effacer la tache imprimée à l'honneur de la marine britannique. Au bout d'un mois, une, deux, trois escadres aussi puissamment organisées que celle que nous leur aurons enlevée, seront devant nos ports. Qu'aurons-nous à leur opposer? Rien que des débris. Et c'est ici le lieu de déchirer le voile sous lequel se dérobe à nos yeux le secret de notre faiblesse.

Disons-le tout haut, une victoire comme celle qui nous semblait promise en 1840 eût été pour la marine française le commencement

Il est donc clair que le rôle des vaisseaux ne peut plus être désormais de former le corps même de notre puissance navale; l'emploi des navires à vapeur les réduit forcément à la destination subalterne de l'artillerie de siége dans une armée de terre. On les emmènera à la suite des escadres à vapeur, alors que l'expédition aura un but déterminé, alors qu'on aura à agir contre un fort, une ville maritime, qu'il faudra foudroyer avec une grande masse de canons réunis sur un même point. Hors de là, on ne leur demandera point des services qu'ils ne peuvent, qu'ils ne doivent plus rendre, et l'on se gardera de persévérer, par un respect exagéré pour d'anciennes traditions, dans une voie dangereuse, au bout de laquelle il pourrait y avoir quelque jour un compte bien sérieux à rendre à la France désabusée.

Je n'hésiterais pas, pour mon compte, à entrer dès aujourd'hui dans la route contraire, et je me poserais nettement la question de savoir si maintenir huit vaisseaux armés et huit en commission, pour n'en retirer d'autre avantage que celui de frapper de loin les yeux des observateurs superficiels, ce n'est pas beaucoup trop.

On me répondra peut-être que ces vaisseaux sont l'école des officiers, de la discipline.

Mais toute réunion de navires, qu'ils soient à voiles ou à vapeur, atteindra le même but. Il n'est pas nécessaire d'avoir pour cela des vaisseaux, de toutes les machines flottantes les plus coûteuses, des vaisseaux que, la guerre venant, il faudrait désarmer.

Ne vaut-il pas mieux employer les loisirs de la paix à préparer et à aiguiser une lame qui porterait des coups assurés en temps de guerre? Je ne crains pas de l'affirmer, de la formation d'une escadre à vapeur sortiraient plus d'idées nouvelles et de véritables progrès qu'il n'y en a eu depuis les leçons de la dernière guerre.

Enfin, et tout est là, portons nos regards au delà du détroit et voyons ce que fait l'Angleterre; voyons la décision avec laquelle ce pays si sagace, si éclairé sur ses intérêts, a su renoncer aux vieux instrumens de sa puissance et se saisir d'une arme nouvelle.

Assurément, si quelque part on devait tenir au maintien des escadres à voiles, c'était dans les conseils de l'amirauté britannique; on en a tiré assez de profit et de gloire.

Mais on a suivi la marche du temps, on a écouté les conseils de l'expérience, et l'on a compris que les vaisseaux devenaient inutiles alors qu'une nouvelle force navale, capable de tout faire en dépit d'eux, était entrée dans le monde.

Aussi, regardons-le, à notre escadre, clouée depuis longtemps par la force des choses dans la Méditerranée, qu'oppose le gouvernement anglais? trois vaisseaux (1); mais en revanche, il a onze bateaux à vapeur, dont neuf de grande dimension, et avec cette force il en a assez pour faire régner son pavillon et triomper sa politique. Notre budget, je le sais, nous donne un effectif de quarante-trois navires à vapeur : c'est quelque chose; mais on sait en Angleterre à quoi s'en tenir sur la valeur sérieuse de ces navires, et voici quel total on met en regard du nôtre.

En tout, la Grande-Bretagne compte aujourd'hui cent vingt-cinq navires à vapeur de guerre. Sur ce nombre, soixante-dix-sept sont armés, et il faut y ajouter deux cents bateaux de marche supérieure, aptes à porter du gros canon et des troupes, que la navigation marchande fournirait à l'état le jour où cela serait nécessaire.

Ce n'est pas tout : pour se faire une idée de la force réelle de cette flotte à vapeur, il faut avoir vu de près tout ce que son armement a de redoutable, il faut avoir vu le soin et l'habile prévoyance avec lesquels tout y a été étudié. Les steamers de guerre anglais n'ont pas été construits et garantis bons pour tous les services indistinctement. Dans leur construction, on n'a eu qu'une idée, un but : la guerre. Ils réunissent, avec une entente merveilleuse des choses de la mer, grande vitesse, puissante artillerie et vaste emplacement pour des troupes passagères.

Oui, cet armement est formidable; oui, ce soin exclusif que met l'Angleterre à accroître et à perfectionner cette branche de son service maritime est un avertissement que nous ne devons pas négliger, sous peine de voir un jour en péril tout ce qu'il y a de plus cher à un peuple, l'intégrité de notre territoire et notre honneur national.

Or, je le répète, il y a pour nous un moyen bien simple d'écarter ce péril et de rendre les chances de la lutte moins inégales si jamais elles venaient à se présenter : c'est de nous armer comme on s'arme contre nous, c'est de donner à notre marine à vapeur, qui languit encore dans l'incertitude des expériences, une puissante impulsion et un large développement. Avec les ressources que cette marine ainsi perfectionnée nous fournira pour l'attaque et pour la défense, la France pourra légitimement se reposer dans le sentiment de sa force. Mais, il faut bien que je le dise, en cela comme en toute chose, pour faire le bien, il est nécessaire de s'en occuper et de s'en occuper sérieusement.

Notre marine à vapeur date de 1829; l'expédition d'Alger fut le théâtre de ses premiers essais. On fut frappé alors des avantages qu'il était possible d'en retirer, et l'on s'empressa de jeter dans le même moule un assez grand nombre de navires semblables à ceux qui avaient servi dans cette expédition. Cependant, telle était l'importance tous les jours croissante du service d'Alger, que ces navires à peine construits devaient aussitôt s'y approprier, et que sans cesse requis d'urgence, et souvent même forcés de marcher sans que leurs réparations fussent terminées, ils ne pouvaient fournir la matière d'aucun essai fructueux, d'aucune amélioration. Ce qui leur manquait surtout, c'était d'être employés dans les stations où ils auraient pu être mis en comparaison avec les navires étrangers. Cet inconvénient, joint aux préventions exclusivement régnantes en faveur de la marine à voiles, fit que de 1830 à 1840 les progrès de notre flotte à vapeur furent nuls. Cependant la science avait marché. La marine royale d'Angleterre, ayant le loisir d'expérimenter,

---

(1) Le gouvernement anglais réduit cette année de dix-sept à neuf le nombre de ses vaisseaux armés. Trois du premier rang (à trois ponts) seront employés comme vaisseaux de garde dans leurs ports : Sheerness, Portsmouth, Plymouth; trois dans la Méditerranée, un dans l'océan Pacifique, un en Chine, un aux Antilles et Amérique du Nord. Sept de ces neuf vaisseaux sont destinés à porter des pavillons d'officiers généraux.

encouragement à l'industrie particulière.

Nous avions déjà Indret et ses coûteux produits. Fallait-il ajouter encore à ce luxe de constructions ? Fallait-il employer l'argent destiné à l'accroissement et à l'amélioration de la flotte, pour élever des monumens dont l'utilité présente est loin d'être démontrée ?

Nous avons toujours été portés à augmenter sans mesure les immeubles de la marine, au détriment de ce qu'il y a dans l'arme d'efficace et d'agissant. Il serait bon d'essayer du système contraire, et j'ai la conviction que l'on trouverait aisément les moyens d'armer une véritable flotte à vapeur et d'encourager une industrie utile, en demandant au commerce de belles et bonnes machines, comme il sait les faire.

Si je traçais ici le tableau réel de notre marine à vapeur, si je disais que sur ce chiffre de quarante-trois navires à flot que comporte le budget, il n'y en a pas six qui puissent soutenir la comparaison avec les navires anglais, on ne me croirait pas, et je n'aurais pourtant avancé que la stricte vérité. Le plus grand nombre de nos bâtimens appartient à cette classe de navires bons en 1830, où ils furent créés, mais aujourd'hui, à coup sûr, fort en arrière de tout progrès. Ces navires, assujettis dans la Méditerranée à une navigation sans repos, sont presque tous arrivés à une vieillesse prématurée. Comme je l'indiquais tout-à-l'heure, ils ne suffisent plus au service d'Alger et aux missions politiques qu'il faut bien leur confier, à défaut de bâtimens meilleurs. Les officiers qui les conduisent rougissent de se voir faibles et impuissans, je ne dirai pas seulement à côte des Anglais, mais des Russes, des Américains, des Hollandais, des Napolitains, qui ont mieux que nous.

On m'accuserait d'atténuer comme à plaisir nos ressources de guerre, si je n'y faisais pas entrer nos paquebots transatlantiques et ceux de l'administration des postes. Sans doute il y a quelque utilité à attendre de ces navires; mais d'abord ils n'appartiennent pas à la marine, qui n'a rien à leur demander en temps de paix, et l'on s'est trompé, en outre, quand on a cru pouvoir dans leur construction et leurs aménagemens les approprier à la fois à leur service et à celui de la guerre.

On fait contre l'emploi général d'une marine à vapeur l'objection de la dépense.

Ma première réponse sera qu'en fait de précautions à prendre pour la garde de son honneur et la défense de son territoire, la France a souvent prouvé qu'elle ne calculait pas ses sacrifices. Mais j'accepte l'objection, et j'accorde que les machines et les chaudières coûtent fort cher; j'ajoute seulement que rien n'obligerait à faire en une seule année toute la dépense, et que, dans l'intérêt même d'une fabrication aussi étendue, il y aurait avantage à en répartir la charge sur plusieurs budgets consécutifs. Il faut considérer ensuite que les machines bien entretenues durent fort longtemps, de 20 à vingt-cinq ans, et que, si les chaudières s'usent beaucoup plus vite, il est possible de les rendre moins coûteuses, en substituant dans leur construction le cuivre à la tôle : non que ce premier ne soit plus cher que l'autre, mais il dure davantage, et, après l'appareil usé, conserve encore sa valeur.

J'ai essayé d'établir des calculs sur les frais de création et d'entretien du matériel des navires à vapeur, comparés aux frais qu'entraîne le matériel des navires à voiles; malheureusement je n'ai pu donner à ces calculs toute la rigueur désirable, n'ayant eu d'autre base à leur fournir que des hypothèses; les publications officielles n'offrent que des données incertaines à cet égard. M. le baron Tupinier, dans un ouvrage plein d'intérêt, s'est livré, dans le même but que moi, à des calculs qui ne sont que de savantes probabilités, et qui, comme les miens, sont exposés à pécher par la base, puisqu'ils ne reposent que sur des suppositions.

Dans cette fâcheuse impuissance de donner des résultats d'une exactitude mathématique, j'ai laissé de côté les dépenses du matériel des navires à vapeur, me bornant à faire observer que les navires à voiles ont aussi un matériel qui s'use vite et en tout temps, tandis que celui des bâtimens à vapeur ne s'use que lorsque la machine marche et rend des services.

Puis j'ai pris la solde et l'habillement des équipages, la consommation de charbon, seules données appréciables, et de ces données j'ai tiré cette conclusion, qu'un vaisseau de deuxième rang entraîne une dépense équivalente à celles de quatre navires de 220 chevaux ;

Qu'ensuite notre escadre actuelle de Toulon coûte ce que coûterait une escadre de

5 frégates à vapeur de 450 chevaux,
22 corvettes à vapeur de 220 chevaux,
11 bateaux à vapeur de 160 chevaux.

38 navires pouvant porter 20,000 hommes de troupes.

Je demande maintenant que l'on compare les services que pourraient rendre, d'une part, 8 vaisseaux, 1 frégate et deux bâtimens à voiles, lents et incertains dans leurs mouvemens, absorbant un effectif de 7,767 matelots ; de l'autre, 38 navires à vapeur montés par 4,529 matelots et pouvant porter tout un corps d'armée de 20,000 hommes. Vienne la guerre, et il faudra désarmer la première de ces escadres, tandis que la seconde est bonne en tout temps.

J'aurais pu étendre bien davantage ces considérations relatives à la marine à vapeur, mais je me borne à de simples aperçus, laissant à d'autres le soin de presser mes conclusions et d'en faire sortir tout ce qu'elles renferment. Je crois toutefois avoir démontré d'une manière suffisante qu'une flotte à vapeur est seule bonne aujourd'hui pour la guerre offensive et défensive, seule bonne pour protéger nos côtes ou agir contre celles de l'ennemi, et seconder efficacement les opérations de nos armées de terre. Il me reste maintenant à parler d'un autre moyen d'action que nous aurions à employer, au cas d'une guerre à soutenir contre l'Angleterre.

Sans avoir pris part aux longues luttes de la marine française contre la marine britannique, dans les temps de la révolution et de l'empire, on peut en avoir étudié l'histoire et en avoir recueilli l'expérience. C'est un fait bien reconnu aujourd'hui que si, pendant ces vingt années, la guerre d'escadre contre escadre nous a presque toujours été funeste, presque toujours aussi les croisières de nos corsaires ont été heureuses. Vers la fin de l'empire, des divisions de frégates, sorties de nos ports avec mission d'écumer la mer sans se compromettre inutilement contre un ennemi supérieur en nombre, ont infligé au commerce anglais des pertes considérables. Or, toucher à ce commerce, [illegible] deux états ; les stations lointaines, qui peuvent apprendre la guerre plusieurs mois après qu'elle a été déclarée, doivent toujours être constituées sur le pied le plus formidable. Les motifs d'économie doivent ici disparaître devant des idées plus grandes et plus élevées. Il ne faut pas que jamais, par une ruineuse parcimonie, les forces de la France puissent être sacrifiées ou même compromises.

Jusqu'à présent, nos stations lointaines ont été composées d'une frégate portant le pavillon de l'officier général commandant la station, et de plusieurs corvettes ou bricks. Deux motifs ont amené cet état de choses : les demandes des consuls, toujours désireux d'avoir un bâtiment de guerre à portée de leur résidence ; et, en second lieu, la grande raison de l'économie, si souvent invoquée, qui a fait réduire la force et l'espèce des navires, dont on ne pouvait réduire le nombre.

Il en est résulté que, voulant être partout, nous avons été partout faibles et impuissans.

C'est ainsi que nous envoyons des frégates de 40 canons (1) et de 300 hommes d'équipage là où l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique ont des frégates de 50 canons et plus, avec 500 hommes à bord. Les unes et les autres ne sont pourtant que des frégates, et s'il fallait qu'elles se rencontrassent un jour de combat, on dirait partout qu'une frégate française a été prise ou coulée par une frégate anglaise ou américaine ; et quoique les forces n'eussent pas été égales, notre pavillon n'en resterait pas moins humilié par une défaite.

En principe, j'établirais que les stations ne se composent chacune que de deux ou trois frégates de la plus forte dimension. Ces frégates marcheraient ensemble sous les ordres d'un amiral, et profiteraient ainsi de tous les avantages de la navigation en escadre. Constamment à la mer, chefs et matelots apprendraient à se connaître et à s'apprécier, et l'on ne reprocherait pas à nos amiraux cette paresseuse immobilité qui semble les clouer au chef-lieu de leur station. Partout où cette division navale se montrerait, et elle devrait être continuellement employée à parcourir toute l'étendue de sa circonscription, on la verrait forte et respectable, ayant les moyens de réprimer sur-le-champ les écarts des gouvernemens étrangers, sans ces coûteux appels à la mère patrie, dont le Mexique et la Plata nous ont donné de si tristes exemples.

Nous n'aurions plus ces petits navires disséminés sur les points où résident nos agens diplomatiques, et si propres, par leur faiblesse même, à nous attirer des insultes que notre pavillon doit savoir éviter, mais ne jamais souffrir.

Nous ne serions plus exposés à voir, au début d'une guerre, la plupart de ces navires d'un si faible échantillon ramassés sans coup férir par les frégates ennemies.

Loin de là, nous aurions sur tous les points du globe des divisions de frégates, toutes prêtes à suivre les traces de ces glorieuses escadrilles qui ont si noblement lutté pour la patrie sur les mers de l'Inde. Elles croiseraient autour de nos colonies, autour de ces nouveaux points saisis sur des mers lointaines par une politique prévoyante, et destinés à servir de base à leurs opérations, aussi bien qu'à devenir l'asile de nos corsaires.

J'ajoute que cette manière de représenter au loin le pays serait bien plus avantageuse à notre commerce que la manière dont nous le faisons aujourd'hui. En effet, on craindrait bien autrement la venue d'une division pourvue de tous les moyens de se faire respecter, que la présence permanente d'un petit navire que l'on s'habitue à voir et que bientôt on oublie. Ou je me trompe, ou cette visite, toujours attendue, toujours imminente, serait pour les intérêts français une très puissante protection, et nos navires marchands se trouveraient beaucoup mieux de l'influence de notre pavillon ainsi montré de temps en temps à des pays qui se font une idée incomplète des forces de la France, que de la présence souvent tracassière pour eux de nos petits navires de guerre.

On a pu remarquer que je n'ai point parlé de bateaux à vapeur pour ces stations lointaines; je crois que nous ne devons les y employer qu'accidentellement, et avec la résolution de les enfermer dans nos colonies au premier bruit de guerre.

En général il faut que nos navires à vapeur ne s'écartent de nos côtes que d'une distance qui leur permette de les regagner sans renouveler leur combustible. Je raisonne toujours dans l'hypothèse convenue d'une guerre contre la Grande-Bretagne, et il tombe sous le sens que nous aurions en ce cas peu d'amis sur les mers ; notre commerce maritime ne tarderait pas à disparaître. Comment, loin de France, s'approvisionner alors de combustible ? Nos navires à vapeur, dénués de ce principe de toute leur action, seraient réduits à se servir uniquement de leurs voiles, et l'on sait qu'ils sont, quant à présent, de pauvres voiliers : ils n'auraient pas beau jeu contre les corvettes ou les bricks du plus mince échatillon.

Peut-être l'emploi et le perfectionnement de l'hélice, en laissant au bâtiment à vapeur toutes les facultés du navire à voiles, amèneront-ils un jour quelque changement à cet état de choses. La vapeur deviendrait alors un auxiliaire puissant pour nos croiseurs, mais cette alliance de la voile et de la vapeur ne devrait rien changer néanmoins

---

(1) Ainsi, pour la station du Brésil et de la Plata, nous avons une frégate portant le pavillon de l'amiral commandant la station. Les gouvernemens anglais et américain ont aussi une frégate; mais voici la force respective de ces navires :

France,	*Africaine*,	40 canons,	311 hommes.
Angleterre,	*Alfred*,	50 —	445 —
Amérique,	*Raritan*,	60 —	570 —

Le reste de la station est composé de petits navires, et là encore nous sommes en infériorité de nombre et d'espèce.

Autre exemple : Notre station de Bourbon et Madagascar, destinée à protéger notre établissement naissant de Mayotte, et à soutenir les catholiques d'Abyssinie, dont l'amitié conserve à la France une des clefs de la mer Rouge, se composera de :

Une corvette de 22 canons; un brick de 20 canons; une gabare (transport) ; un vapeur de 160 chevaux.

Tandis que la station anglaise du Cap comptera :

Une frégate de 50 canons ; une frégate de 44 ; deux corvettes de 26 ; deux bricks de 16 ; un vapeur de 320 chevaux.

[illegible] goureusement limitée, comme on l'a fait pour le service du Levant. Les besoins de la guerre ne sont pas tellement impérieux en Afrique qu'il faille y sacrifier toutes les ressources de la marine et toute idée d'ordre et d'économie. La marine pourrait se débarrasser avantageusement de ses bateaux de 160 chevaux en les donnant comme frais d'établissement à ce premier service.

Créer un certain nombre de navires à vapeur légers, où tout serait sacrifié à la vitesse, pour porter les ordres du gouvernement.

Enfin, tenir vingt-deux frégates de premier rang au moins armées pour le service des stations lointaines.

A part les frais de création des navires, les dépenses d'entretien ne dépasseraient pas celles de notre flotte actuelle. Avec une marine ainsi organisée, nous serions en mesure de résister à toute prétention qui blesserait notre honneur et nos intérêts, et une déclaration de guerre ne risquerait jamais de nous trouver sans défense. Enfin, nous aurions les moyens d'agir immédiatement, sans livrer à un seul hasard toutes nos ressources.

Et, j'insiste sur ce dernier point, tous ces résultats, nous les obtiendrions sans une sérieuse augmentation de dépense.

Que si, pour démentir mes assertions, on les appelait du nom d'utopies, nom merveilleusement propre à faire reculer les esprits timides, et à les enfoncer dans l'ornière de la routine, j'inviterais ceux qui me répondraient de la sorte à considérer attentivement tout ce qui s'est fait depuis quelques années et ce qui se fait encore aujourd'hui en Angleterre, et à dire ensuite si, de bonne foi, on ne peut aussi bien le réaliser en France.

Il m'en a couté, dans tout le cours de ce petit écrit, de faire subir à mon pays un affligeant parallèle avec un pays qui le devance de si loin dans la science de ses intérêts ; il m'en a coûté de mettre à nu le secret de notre faiblesse en regard du tableau de la puissance britannique. Mais je m'estimerais heureux si je pouvais, par le sincère aveu de ces tristes vérités, dissiper l'illusion où sont tant de bons esprits sur l'état réel des forces navales de la France, et les décider à demander avec moi les salutaires réformes qui peuvent donner à notre marine une nouvelle ère de puissance et de gloire.

Courses de Chantilly.

Jeudi ont commencé les courses de Chantilly ; elles dureront trois jours. Dimanche, pour la clôture, le Derby. Les meilleurs chevaux et les plus gros paris sont engagés dans cette course ; il y aura des sommes énormes de perdues ou de gagnées sur tel cheval qui a l'honneur d'avoir en même temps de rudes détracteurs et de chauds partisans. Chantilly sera-t-il assez vaste pour loger tous ses hôtes ? aura-t-il des offices et des caves assez bien garnis pour traiter dignement ses nombreux et riches visiteurs ? Quelques *gentlemen* ont conçu des doutes à ce sujet, et ils ont pris des mesures en conséquence.

Nous savons un grand seigneur qui a loué, deux mois à l'avance, un hôtel complet à Chantilly : écuries, remises, communs, billard, salle de bains, grands et petits appartements, rien n'y manque ; dès hier, des fourgons transportaient la meilleure partie des magasins de Chevet ; dès hier, un chef et douze cuisiniers, arrivés tout exprès de Paris, allumaient les fourneaux, préparaient les gelées, les coulis, les jus, etc. Cette nuit, notre gentilhomme est parti dans une voiture à la Daumont, précédé d'un courrier et de deux piqueurs, et escorté de quatre voitures pour ses gens, qui sont au nombre de vingt-deux. Depuis jeudi jusqu'à lundi, il y aura table servie soir et matin pour vingt-cinq invités. Voilà qui s'appelle faire noblement les choses.

Jeudi 16 mai 1844 (1er jour.)

PRIX DE CHANTILLY, 1,200 fr., offerts par la ville, pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge, de toute espèce et de tout pays, qui n'ont jamais couru. Entrée, 2 napoléons pour le fonds de course, gagné par *Rachel*, à M. le prince de Beauveau, contre *The Leg*, à M. le comte d'Hédouville, et *Galopade*, à M. Drake.

PRIX DU MINISTÈRE DU COMMERCE (4e classe), 2,000 fr., pour chevaux entiers et juments de pur sang nés en France, et dont la généalogie est tracée au stud-book français. Entrée, 3 napoléons pour le fonds de course. Gagné par *Governor*, à M. Carter, contre *d'Ecoville*, à M. Calonge ; *Ratopolis*, à M. Lupin, et le *Maître d'Ecole*, à M. de Beauveau.

PRIX SPÉCIAL DES HARAS ROYAUX, 3,000 fr., pour chevaux entiers et juments de pur sang nés en France, et dont la généalogie est tracée au stud-book français. Entrée, 300 francs, moitié dédit. Gagné par *Mustapha*, à M. Aumont, contre *Prospero*, à M. Carter, et *Nativa*, à M. de Beauveau.

PRIX DE DIANE, 6,000 francs, dont 3,000 francs donnés par M. le ministre du commerce, 500 fr. par Mme la duchesse d'Orléans, 300 fr. par Mgr le duc de Nemours, 200 fr. par M. le duc d'Aumale, et environ 2,000 fr. par souscriptions particulières ; pour pouliches de pur sang de 3 ans, nées et élevées en France ; entrée, 100 fr., gagné par *Lanterne*, à M. de Beauveau, contre *Angelina*, à M. Carter, et *Cavatine*, à M. A. Aumont.

COURSE PARTICULIÈRE. Pari, 500 napoléons, gagné par *Commodore Napier*, à M. de Beauveau, contre *Conjecture*, à M. de Morny.

L'homme n'a plus à travailler, [illegible] il peut se reposer, mais il meurt de faim.

La mécanique, disent les manufacturiers, a délivré le capital des exigences du travail; la mécanique, disent les philanthropes, a mis le travailleur à la merci des entrepreneurs d'industrie. Depuis que les moteurs inanimés ont été substitués aux moteurs vivants, depuis que la puissance de la vapeur a remplacé avec avantage et avec économie la force de l'homme, on a pu se contenter de femmes et d'enfants pour les travaux de l'industrie, et le père de famille a été réduit à s'occuper des soins du ménage. C'est la femme, ce sont les petits enfants qui nourrissent le mari, le père, ce sont eux qui fatiguent, qui s'épuisent, qui meurent à la peine, pendant que l'homme fort et vigoureux reste sans emploi! — On est allé jusqu'à renverser les plus simples lois de la nature!

En 1835, le nombre des femmes employées dans les manufactures de coton, de soie et de lin était déjà de 196 mille; en 1839, c'est-à-dire quatre ans après, il s'élevait à 242 mille, parmi lesquelles 112 mille avaient moins de dix-huit ans! — Les rapports des inspecteurs officiels constatent qu'il n'y a plus d'hommes dans les manufactures.

La femme qui, depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, est obligée de travailler dans l'atelier, ne peut plus se livrer aux soins du ménage, remplir ses devoirs de mère et d'épouse. — Ne pouvant allaiter ses enfants, elle les abandonne, elle se débarrasse des charges de la maternité et des chaînes du mariage, elle ne connaît plus que les besoins des sens, et elle y obéit par pur instinct, à la manière des bêtes. Elle ne se marie même pas pour une saison, comme les femelles des oiseaux! — L'industrie a dissous la famille, elle a rendu tous les enfants du peuple orphelins.

Quand la femme a été ainsi poussée par la nécessité, hors des lois de la nature, le premier besoin qu'elle éprouve, c'est d'étouffer en elle la faculté de sentir, la faculté de penser, c'est de s'abrutir par l'excès de la débauche, c'est surtout de noyer dans le *gin* le sentiment de sa dégradation. Le samedi, qui est ordinairement le jour de paie, les cabarets sont assiégés par des troupes de femmes et d'enfants, et c'est dans ces ignobles boutiques que se dépense la majeure partie des salaires de la semaine. Les femmes et les enfants y sont en grande majorité; les hommes qu'on y rencontre sont, pour la plupart, des pères et des maris qui viennent, au nom de la force, réclamer aussi la faveur de s'enivrer... — Dans ces antres de corruption, il se passe des choses horribles.

La mécanique devait ennoblir l'homme, lui permettre de développer ses facultés intellectuelles, le côté moral de sa nature. La mécanique a eu pour résultat d'énerver, de dépraver les enfants au sortir du berceau, de vouer les femmes à l'immoralité, à la maladie, de réduire le peuple à la détresse. — Quelle subversion!

Mais cet état de choses ne saurait durer plus longtemps. On ne peut impunément faucher la population en herbe, sacrifier par milliers les femmes et les enfants, livrer les classes industrieuses au chancre de la misère et de la corruption. Il faut qu'une pareille société soit régénérée ou qu'elle périsse; il faut qu'elle modifie profondément ses lois, ses mœurs, ses institutions, ou qu'elle subisse une épouvantable catastrophe.

L'Angleterre comprend le danger, mais elle ne connaît pas de remède. Parmi les hommes qui sont à la tête du gouvernement, les uns proposent des palliatifs, les autres, en vrais stoïciens, se résignent et attendent les évènements, les yeux fermés, la tête cachée sous leur manteau. Ils désespèrent de la providence et d'eux-mêmes et ils murmurent tout bas! Que les destins s'accomplissent!

Mais est-ce donc la destinée de l'homme d'être fatalement voué au malheur; et la résignation est-elle la première des vertus? — Il [illegible] chambre, mais à la troisième épreuve le ministère a déclaré qu'il était prêt à se retirer si la chambre ne revenait pas sur sa détermination. Pour mieux assurer le succès de son amendement, lord Ashley l'a ainsi modifié: « A dater du 1er octobre 1844, aucun mineur de 18 ans ne pourra être employé, dans les manufactures, plus de 11 heures par jour, et plus de 64 heures par semaine; et à dater du 1er octobre 1847, plus de 10 heures par jour et plus de 58 heures par semaine. » — Il n'était plus question des femmes.

En définitive, le ministère proposait le chiffre de 12 heures; lord Ashley proposait celui de 11 heures; et cependant, sir Robert Peel et sir J. Graham, ont déclaré solennellement que si l'amendement était adopté, c'en était fait du commerce et de l'industrie de la Grande-Bretagne! — Serait-il vrai que le salut de l'Angleterre tînt à si peu de chose?

Nous n'attacherons pas assez d'importance à la proposition en elle-même, pour exposer *in extenso* les arguments qui ont été développés par les ministériels et par les opposants, mais nous tenons à prendre acte des aveux et des déclarations qui ont été faits par d'illustres homme d'Etat dans cette discussion mémorable.

Le vendredi 10 mars, lord Ashley a développé sa proposition: (nous donnons plutôt le résumé, l'esprit que le texte exact de son discours.)

« Nous sommes tous convaincus, messieurs, qu'il y a urgence à améliorer la condition physique et morale du peuple. Il n'est pas dans toute l'assemblée, même parmi les adversaires les plus prononcés de l'amendement, un seul membre qui ne fût tout disposé à voter comme moi, s'il croyait que la mesure pût être adoptée sans porter préjudice aux travailleurs et aux maîtres manufacturiers.

» Les objections qui nous ont été faites et qui se trouvent développées dans la pétition de Manchester, se réduisent à quatre que l'on peut résumer ainsi: 1° le bill de dix heures occasionnera une diminution de travail; 2° il entraînera une dépréciation et un chômage proportionnels du capital engagé dans l'industrie; 3° il entraînera une diminution également proportionnelle des salaires, au grand préjudice des ouvriers; 4° il surexcitera la concurrence étrangère et mettra nos rivaux dans une position favorable pour lutter contre nous sur tous les marchés du globe. »

L'orateur réfute l'une après l'autre ces diverses objections ou les réduit à leur juste valeur. Il cite des documents, des chiffres, des témoignages de plusieurs manufacturiers; il énumère les principales causes qui influent sur la baisse des salaires et prouve que la durée du travail a moins d'action que le rapport de l'offre à la demande des bras, etc., etc. — Si la question venait à l'ordre du jour, en France, nous pourrions exposer ces arguments et les développer au besoin, mais ce n'est pas là ce que nous avons à examiner en ce moment.

» J'accorde, dit lord Ashley, que la réduction du travail amènera une réduction de salaires, les ouvriers s'y attendent, ils y sont préparés.

» Nous aimons mieux, vous disent-ils, gagner moins et pouvoir développer notre intelligence, participer aux jouissances morales, remplir nos devoirs de pères, d'hommes, de citoyens, de chrétiens. Nous aimons mieux gagner moins et vivre plus longtemps; nous aimons mieux gagner moins et pouvoir réparer nos forces, nous maintenir en santé: à nos yeux, la compensation est plus que suffisante. En travaillant deux heures de moins par jour, nous avons chance de prolonger de cinq ou six années le terme moyen de notre vie, de soutenir plus long-temps notre famille. Nous demandons la diminution du travail, même à la condition d'une réduction des salaires! Voilà, messieurs, ce que disent les ouvriers, [illegible] de la majorité. [illegible] cela à propos d'une question qui n'est point politique. C'est une question morale, et vous en faites une question de parti (lord Ashley est lui-même membre de la majorité, un partisan du ministère).

» Soyez sûrs, s'écrie-t-il en finissant, que cette question ne saurait être indéfiniment ajournée; chaque année elle rencontrera ici des partisans plus résolus et plus nombreux. Elle ne peut manquer d'exciter les plus nobles sentiments de notre nature. Vous ne pouvez attendre aucune dignité au dehors, vous ne pouvez point compter sur la paix au dedans, tant qu'un pareil système froissera nos cœurs et notre humanité. Si vous ne changez rien à l'état des choses, vous ne pouvez point espérer de voir régner la bonne intelligence entre les maîtres et les ouvriers. C'est notre devoir à tous, dans l'intérêt général, de faire consciencieusement participer les autres hommes à cet accroissement de bien-être dont les circonstances ont doté les plus favorisés; c'est notre devoir surtout d'y faire participer les pauvres travailleurs. » (Applaudissements.)

Nous ne pouvons analyser ici tous les discours qui ont été prononcés, mais nous essaierons de résumer les débats dans un prochain article.

Chemins de fer. — Intrigues et faiblesse.

Demain doit avoir lieu à la chambre des députés la discussion sur les chemins de fer de Montpellier à Nîmes. Nous avons déjà expliqué que le projet de loi consiste à affermer à une compagnie, pour dix ou douze ans seulement, le chemin tout construit (y compris la voie de fer), moyennant un prix de fermage qui ne pourrait être moindre de 5 0|0 de la somme de 5 millions à laquelle a été évalué le coût de la voie de fer.

Il paraît convenu que la discussion *à fond*, sur le système général de l'exploitation des rails-ways sera reportée sur le chemin du Nord, et en conséquence le chemin de Montpellier à Nîmes passera sans difficulté. Ce sont là des faiblesses que nous devons déplorer; on détache ainsi, peu-à-peu, les routes les unes après les autres de la juridiction de l'Etat, pour les abandonner à des particuliers. C'est ainsi que déjà les routes de Paris au Hâvre, Paris à Orléans, Avignon à Marseille, Strasbourg à Bâle, tout le petit réseau du Midi, etc., ont cessé successivement d'appartenir à l'Etat, et le principe de ces concession est encore contesté!

Les financiers habiles qui opèrent ce mouvement d'invasion dans le domaine public, n'ont pas osé inscrire en toutes lettres dans leurs sollicitations: *l'Etat doit être dépouillé de tous ses chemins*. Ils auraient trop effrayé l'opinion par l'énoncé formel d'une proposition aussi funeste; mais ne contestant ni n'adoptant le principe que l'Etat doit être maître de ses chemins, ils ont engagé de longues controverses sur les convenances de l'intervention de l'industrie privée dans le domaine public, et tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, ils se sont fait adjuger consécutivement, *en attendant que les principes fussent fixés*, plusieurs des chemins les plus importants; et ils arriveront nécessairement, par l'autorité des précédents, à se faire adjuger le surplus.

L'autre jour, nous annoncions que la commission des chemins du Nord avait décidé que pour ce rail-way on suivrait le même mode d'exploitation que pour celui de Montpellier, c'est-à-dire le fermage pour dix ou douze ans. Cette décision a vivement ému les banquiers cosmopolites qui ont craint un instant de voir s'échapper de leurs mains tous les chemins de fer en construction, dont ils attendent des bénéfices immenses. Depuis ce moment, la commis-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

III.

UN INCIDENT DE VOYAGE.

Le dîner achevé, Urbain embrassa Eugène et Ludovic, dit adieu à Charlotte sans la regarder, serra la main que le général lui tendait, et monta en voiture... Il était temps... Une émotion irrésistible commençait à gonfler sa poitrine... Il se jeta dans le fond de la voiture, et appuya ses deux mains sur ses yeux pour se dérober à lui-même la vue des objets dont il s'éloignait... Ce ne fut qu'au terme de sa course qu'il sortit de l'accablement où il était plongé... A peine descendu, il renvoya la voiture, et courut retenir sa place dans la première diligence qui devait se diriger sur Paris... Il avait hâte de mettre une plus longue distance entre lui et les objets de ses regrets.

Il était nuit quand la diligence qui l'emportait sortit de la ville. Urbain occupait seul le coupé. Le trot des chevaux, le babillement des grelots suspendus à leur col, le cliquetis des chaînes et les claquements répétés du fouet du postillon formaient à son oreille une harmonie bizarre qui amortissait la douleur en absorbant toutes ses facultés. Il croyait, parfois, entendre comme la rumeur d'une populace en révolte, puis des cris et des éclats de rire... et la lourde machine avançait avec de sourds gémissements...

A la sortie d'un village situé à environ trois lieues de la ville, deux femmes, qui paraissaient attendre le passage de la voiture, demandèrent une seule place pour Paris. La diligence s'arrêta. On ouvrit la portière du coupé, et l'une des deux femmes s'enfonça dans l'angle laissé vide par Urbain. Celui-ci ne parut même pas s'apercevoir de l'arrivée de cette compagne de voyage, occupé qu'il était, depuis quelques instants, à contempler, par la portière opposée, le paysage qui venait de lui apparaître.

De l'autre côté du fleuve, qui bordait la route, au détour des sentiers tortueux, du milieu des champs et des vergers, de riantes maisonnettes montraient de toutes parts leur toit de chaume et leurs blanches murailles. Et le vent soufflait doucement à l'entour, et les saules flexibles et les pruniers fleuris, et les colzas jaunissants, balançaient mystérieusement leur tête sur toute la campagne endormie... Mais Urbain ne voyait rien de tout cela. Il ne voyait qu'une seule maison, placée sur un terrain incliné, au bord de l'eau, entre deux rangées de peupliers... C'était le château de la Pommeraie!... Il était là silencieux et paisible sous les rayons de la lune, comme s'il eût abrité ses habitants de chaque jour, comme si rien n'eût pu troubler la paix qu'on y respirait! Ainsi il était hier, pensa Urbain, ainsi il sera demain et toujours! Il n'y a rien de changé là... Il n'y a qu'un misérable insensé de moins....

Urbain se rejeta dans le fond de la voiture, le cœur navré, l'esprit agité de mille pensées diverses... Le château avait disparu... La campagne avait fui... D'autres aspects, d'autres lieux apparaissaient et se succédaient rapidement dans l'encadrement de la portière, comme les tableaux changeants d'une scène d'optique... Urbain ne sentait plus; il lui semblait que son âme avait quitté ce je ne sais quoi d'inerte et d'insignifiant qui constituait son être.

Tout-à-coup un soupir étouffé lui rappela qu'il n'était point seul. Il tressaillit en apercevant une femme à son côté... Sa figure était voilée; elle tenait la tête penchée dans ses deux mains, et, quoique entièrement plongée dans l'obscurité, son corps tremblait visiblement, et des sanglots s'échappaient de sa poitrine.... Urbain la regardait avec une vague inquiétude, lorsque, à un détour de la route, la lune pénétra dans la voiture, et les flots de sa blanche lumière couvrirent toute la personne de l'inconnue.

— Grand Dieu!..... Charlotte!.... s'écria Urbain.

Charlotte — c'était-elle, en effet — venait de s'évanouir. Le cri de surprise douloureuse et presque de terreur échappé à Urbain avait brisé tout-à-coup la force factice qu'elle devait à la violence même de sa position... Urbain la soutint dans ses bras, détacha de son menton les rubans qui retenaient son chapeau, et prenant sa jeune tête entre ses mains, présenta son front pâle au souffle vivifiant de la brise. En voyant cette frêle enfant que le premier choc des passions avait failli briser à ses pieds, il se sentit pris d'une profonde pitié, et ne retrouva plus dans son cœur que la tendresse paternelle qu'il avait ressentie pour elle.

— Malheureuse! lui dit-il, quand elle eut recouvré assez de forces et de lucidité d'esprit pour le comprendre. Qu'avez-vous fait? Et que prétendez-vous?

— Je vous aime, balbutia Charlotte, dont les joues se colorèrent subitement d'une vive rougeur.

— Vous m'aimez, insensée! s'écria Urbain avec une énergie inspirée par la conscience d'un grand devoir à remplir. Et qui vous a dit que je vous aimais, moi? Qui a pu vous faire croire que je partageais votre coupable folie?... Vous m'aimez?... Malheureuse enfant, qui avez pris pour de l'amour les premières rêveries de votre imagination!.... Non, vous ne m'aimez pas... Votre inexpérience vous égare... Revenez à vous... ou plutôt, si vous m'aimez, retournez, je vous en conjure, dans votre famille que vous allez déshonorer, auprès de votre père que votre faute ferait mourir de honte et de regrets.....

— Oh! rassurez-vous, répondit ingénuement Charlotte, mon père ne mourra pas... Il vivra, au contraire, pour être l'auteur et le témoin de notre bonheur... Car il m'aime et il vous estime, et il ne voudra pas que nous soyons malheureux... Je le sais, j'en suis certaine, et Mme Morel me l'a juré.... Car elle nous aime aussi tous deux; elle me l'a dit et m'a bien promis, de plus, d'intercéder pour nous auprès de mon père.....

— La misérable!... Il la maudira et vous aussi, pauvre insensée!... Et quel sera votre sort alors? Savez-vous la destinée qui vous est réservée dans la société d'un homme sans fortune et sans appui? Savez-vous ce qu'il y a de déceptions, de misères et de remords dans cette communauté d'existence et de crime; car c'est un double crime que votre pensée a osé caresser; dites, le savez-vous?...

— Un crime! s'écria Charlotte hors d'elle même. Oh! vous dites cela pour m'effrayer, sans doute, afin de me faire renoncer à ma résolution; mais c'est en vain que vous avez voulu nous fuir.... Je sais tous vos projets.....

Urbain, à cette déclaration faite d'un ton naïf et ferme tout-à-la-fois, se rejeta en arrière, comme épouvanté de la situation où il se trouvait et de l'aspect nouveau sous lequel Charlotte se montrait à lui.

— Ah! ne me regardez pas ainsi, poursuivit-elle, comme si vous ne me compreniez pas... Depuis quelques jours, avertie par Mme Morel, je vous observais. Une sombre préoccupation se lisait, malgré vous, sur votre figure. Je ne sais quel combat troublait votre poitrine... Vous sembliez parfois rassembler vos forces pour une grande résolution... Je pressentais quelque malheur, et je me suis attachée à vos pas. Hier, j'étais là, tout près de vous, lorsque assis au bord de l'eau, vous laissâtes échapper le secret de votre départ. Je compris qu'il serait sans retour, et, ne pouvant désormais vivre sans vous, j'ai résolu de vous suivre... Quel crime ai-je donc commis, puisque je vous aime? Et ne suis-je pas

(1) Voir le numéro d'hier.

médiatement en exploitation; le gouvernement n'a pris aucune mesure pour exploiter ou faire exploiter; il est donc nécessaire, pour le moment, d'avoir recours à une compagnie fermière. Mais que la durée du bail soit réduite, que l'expiration de ce bail concorde avec l'époque, où la plupart de nos chemins de fer seront terminés, et où on les livrera tous au même régime. Quel sera ce régime? Cela ne peut être encore décidé, et nous ne voyons aucun inconvénient à retarder la décision : le gouvernement a, et pourra avoir toutes les autorisations nécessaires pour poursuivre l'achèvement des voies nouvelles; quelle urgence y a-t-il à déterminer aujourd'hui par qui seront exploités des chemins qui ne pourront être terminés que dans trois, quatre, cinq ans? Aucune; ceux-là seuls sont pressés, qui veulent tromper le public et ne pas lui donner le temps de se reconnaître et de s'éclairer.

Nous demandons donc formellement que le bail à consentir pour le chemin de Montpellier à Nimes soit réduit à six ou huit ans; d'après l'avis de personnes versées dans la pratique, nous osons garantir qu'à cette condition même les soumissionnaires ne feront pas défaut.

On nous écrit de la Bavière rhénane :

« L'émeute ne gronde plus dans les rues de Munich, le calme extérieur est rétabli; le roi vient de partir pour l'Italie; de malencontreux courtisans lui ont élevé un arc de triomphe pour sa sortie. D'ordinaire, les arcs de triomphe ne sont improvisés que pour la rentrée des princes; il parait que les flatteurs de notre roi se réjouissent autant de son départ que de son arrivée. Ce serait pourtant une erreur de croire que ces manifestations populaires soient fortuites. Si notre presse n'était pas littéralement bâillonnée, elle aurait bien des griefs à formuler. D'abord, l'attaque du peuple était directement dirigée contre les brasseries royales. Sur une trentaine de brasseries, le gouvernement en exploite presque la moitié au profit de la cassette du roi, et c'est ce qui explique la concession que le gouvernement vient de faire sur le prix; mais le peuple bavarois, du moins la partie intelligente de la nation, est las d'une bureaucratie tyrannique et arbitraire. Je ne vous en citerai que quelques traits, dont je vous garantis l'exactitude.

» Il y a un an, que dans un casino de Frankenthal, cette question fut débattue: la société devait-elle se désabonner au *National*? Un juge votait contre le désabonnement en sa qualité de membre du cercle. Huit jours après, il fut brutalement cassé, par un ordre émané du cabinet du roi.

» Lors des souscriptions pour un chemin de fer dans le Palatinat, la compagnie, composée des riches industriels, proposa de voter une adresse de remerciement au roi, pour avoir daigné prendre en considération le plan du chemin de fer. Cette adresse devait être une espèce de captation, pour avoir l'autorisation du roi, autorisation qui, dans ce moment, était encore très douteuse. M. Kurz, commissaire de l'arrondissement, fit quelques objections. Le roi, leur dit-il, trouvera peut-être ridicule qu'on lui vote des remerciements pour une autorisation anticipée, cela serait lui faire violence.

» Ces paroles furent notées et envoyées à Munich. Quinze jours après, Mr Kurz fut déposé. Peu s'en fallut qu'on ne le mit en accusation pour crime de lèse-majesté.

» Lors du mariage du prince royal, on fit insinuer aux préfets des hauts départements de la Bavière que le roi verrait de bon œil que chaque département fit un cadeau de noce à S. A. le prince royal. La province du Rhin fut formellement invitée à souscrire pour l'ancien château de Hambach, de démocratique mémoire, où les républicains célébraient la fameuse fête de 1832, et qui devait être offert en cadeau au prince.

» Personne n'osait refuser un petit don, de peur de paraitre suspect; les démocrates même s'empressèrent de mettre leurs noms à la tête des listes, de crainte d'être mis sur les listes de la police secrète. Tous les

Voici, d'après les journaux de New-York, les principaux articles du traité d'annexation du Texas aux Etats-Unis, traité signé, le 12 avril, par M. Calhoun pour les Etats-Unis, et par MM. Van Zandt et Handerson pour le Texas :

« 1° Le territoire du Texas est cédé aux Etats-Unis, et il y sera annexé comme territoire. Il sera soumis aux mêmes conditions que les autres territoires.

» 2° Les citoyens du Texas jouissent des mêmes privilèges que les citoyens des Etats-Unis, dès qu'ils réunissent toutes les conditions prescrites par l'acte fédéral.

» 3° Les Etats-Unis se chargent de répondre à toutes les réclamations qui auraient pour objet les propriétés foncières dans le Texas.

» 4° Les terres publiques du Texas seront soumises aux mêmes règles que les autres territoires de l'Union.

» 5° Les Etats-Unis se chargent de payer la dette publique du Texas, fixée à 10 millions de dollars. Ce paiement se fera en plusieurs termes.

» Quatre commissaires seront nommés pour examiner les titres des personnes qui prétendent avoir un droit de propriété sur des terres situées dans le Texas. »

Le reste des dispositions du traité n'est relatif qu'à des points de forme. Il n'est pas dit un mot dans le traité des limites du Texas, ni des droits du gouvernement mexicain.

Le 22 avril, le traité a été présenté au sénat, qui s'est immédiatement formé en comité pour l'examiner.

Dans une longue lettre qu'a publiée le *Globe* de Washington, M. Van Buren, le chef du parti démocrate, s'est élevé contre la mesure, non pas comme mal fondée en droit constitutionnel, mais comme imprudente, soit parce qu'elle peut engager l'Union dans une guerre avec le Mexique, soit parce qu'elle est contraire aux traités. M. Van Buren avait déjà émis cette opinion à l'époque où il était président des Etats-Unis.

Le *Courrier des Etats-Unis*, que nous recevons à l'instant, pense que le traité ne sera pas ratifié par le sénat. « Le Texas, dit ce journal, se donnerait aux Etats-Unis franc de toutes dettes, et sans danger de guerre, que les partis dominants le refuseraient peut-être encore. Pourquoi? Parceque whigs et démocrates, partisans de Henry Clay et de Van Buren, sont également dépités à la pensée que le nom de M. Tyler se rattachera à cette importante négociation. Tel est l'acharnement de l'inimitié qui s'attache à cet homme, qu'on se soucie peu de priver le pays d'un accroissement de puissance, pourvu qu'on prive en même temps le règne présidentiel d'aujourd'hui d'une illustration qu'il envie. Oui, la haine de M. Tyler est le principal écueil devant lequel échouera le Texas. Contresigné par tout autre que lui, le traité d'annexation eût été ratifié. Il ne se fût pas trouvé une majorité qui eût osé affronter la responsabilité de son rejet. »

Quant à nous, il nous répugne de penser que l'esprit de parti aveugle des hommes politiques, à ce point de leur faire sacrifier les intérêts de leur pays à une pure question d'amour-propre. Si le Texas n'était pas un Etat à esclaves, nul doute que l'acceptation ne fût ratifiée.

Le *Sun* est, jusqu'à présent, à notre connaissance, le seul journal anglais qui rende complète justice au remarquable écrit du prince de Joinville. Voici en quels termes ce journal s'exprime à ce sujet :

« Cet écrit fait honneur à S. A. R. — Il est vrai que le prince a dévoilé certains secrets; mais les opinions et les sentiments qu'il exprime sont francs et loyaux, et les faits qu'il signale sont de nature à éveiller la sollicitude du gouvernement français. On dit que le roi s'est opposé à la publication de cette brochure, mais cela ne nous parait guère probable : un désir de la part du roi aurait été aussi fort qu'un ordre, et, d'ailleurs, la manière habile et impartiale dont la question est traitée, ne peut que faire honneur à l'auteur ainsi qu'à la famille royale. »

Ces nouvelles sont probablement exagérées; quant à la grâce offerte aux frères Bandiera, elle parait confirmée par les nouvelles directes de Malte!

— Les journaux allemands parlent de rixes sanglantes survenues à Rimini. Une commission aurait été installée pour juger les chefs des rebelles, et le peuple menacerait, en cas de condamnation à des peines sévères, d'assassiner les prêtres et d'incendier le palais épiscopal.

Angleterre. — CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 17 mai.* — Lord Brougham demande si le gouvernement a fait un arrangement définitif avec les Etats-Unis relativement au Texas. Le comte d'Aberdeen répond en ces termes :

« Je ne suis point préparé en ce moment à répondre d'une manière précise au noble lord; il existe un traité qui a pour objet d'annexer le Texas au territoire de l'Union américaine, mais ce traité n'a pas encore été ratifié par le congrès, et j'espère qu'il ne le sera point. Ce traité ne pourra être mis à exécution que s'il réunit les deux tiers des voix dans les deux chambres du congrès. »

Lord Brougham se déclare satisfait.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 17 mai.* — Interpellé par M. Ewart sur les affaires de Rio de la Plata, sir Robert Peel s'exprime ainsi :

« Je regrette d'être forcé de répondre que la guerre de Montevideo avec Buenos-Ayres se prolonge au milieu de cruautés inouies, et je crains même qu'elle ne se termine pas de si tôt. Le gouvernement a résolu de protéger énergiquement les droits et les intérêts des sujets britanniques, dût-il recourir à la force; mais aussi long-temps que le droit des gens n'aura pas été violé, le gouvernement n'interviendra point. L'Angleterre et la France ont offert leur médiation aux deux parties belligérantes; l'une d'elles l'a acceptée. J'ai de justes motifs pour croire que la France envisage cette question comme l'Angleterre. Une intervention pourrait mettre momentanément un terme aux hostilités, mais dans ce cas il faudrait occuper militairement le pays et organiser un gouvernement intérieur, car si l'on se retirait, les hostilités recommenceraient. Ce serait même un précédent dangereux, car d'autres Etats puissants pourraient imiter cet exemple à l'égard d'Etats plus faibles; ainsi la prudence exige que l'on attende. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* regrette de voir la chambre des pairs, après avoir rejeté le système de MM. Barthélemy et Beugnot, et toute cette série d'amendements qui avaient pour but d'établir ce qu'il appelle deux universités en France, reprendre ce système sous une autre forme et constituer ce conseil supérieur de l'enseignement qu'elle rejetait il y a quelques jours. Il accuse la chambre d'avoir fait brèche au pouvoir central déjà tant affaibli, tant diminué.

La loi sur les prisons qui vient d'être votée, est à ses yeux la plus importante de toutes celles qui ont occupé la chambre des députés dans cette session. Après le discours de M. Duchatel, la presse radicale pourra bien parler encore du mont Saint-Michel; mais, assurément, dit le *Journal des Débats*, l'opinion publique ne s'en occupera plus.

— La *Presse* constate que la chambre des pairs a fait un pas de plus et un grand pas dans l'application du principe de l'affranchissement des établissements privés d'instruction secondaire de l'influence de l'Université. Cette disposition était, avec celle qui ôte au conseil royal le règlement définitif du programme du baccalauréat, la meilleure garantie que la chambre pût donner à la liberté de l'enseignement.

— La chambre a prononcé, s'écrie le *Courrier français*! Le code pé-

---

accoutumée à vous suivre partout? Quel mal y a-t-il à ce que je vous accompagne aujourd'hui, quand nous avons tant de fois erré seuls ensemble dans la campagne, loin des regards de mon père? Ne m'a-t-il pas confiée à vous?... Rappelez-vous nos lointaines excursions à travers les prairies, au bord des ruisseaux.....

— Charlotte! s'écria Urbain, ému par ce souvenir. Ne rappelez pas cela. Laissez-moi partir seul : il en est temps encore... Mme Morel pourra cacher quelques heures d'absence... Je trouverai facilement, au plus prochain village, un guide sûr qui vous ramènera à la Pommeraie... Allez... croyez-moi... Je reviendrai... un jour... si vous l'exigez...

— Oh! non, vous ne reviendrez pas,... je le sais,... répondit Charlotte. Mme Morel m'a bien dit que je devrais combattre vos raisonnements.... J'ai été si long-temps heureuse auprès de vous! Comment pourrais-je vous quitter aujourd'hui? Oh! si vous saviez combien, dans nos promenades, j'aimais à marcher sur vos traces, à me sentir à vos côtés, à respirer l'air que vous respiriez.... Je m'imaginais alors être seule avec vous sur la terre... J'étais votre compagne, votre sœur... Si vous parliez, je vous écoutais, sans songer à comprendre le sens de vos paroles; si vous vous taisiez, je retombais dans ma rêverie... Je m'amusais à toucher les branches des arbres qui vous avaient touché. Souvent je me prenais à rire, comme un enfant, pour les moindres causes, et souvent aussi je sentais mes paupières se mouiller sans la moindre raison de tristesse ou de regret.... Combien de fois j'ai frémi au contact de votre main, au souffle échappé de vos lèvres!...

En disant cela, Charlotte cacha son visage dans ses mains;... elle pleurait... Urbain de plus en plus ému cherchait quel mensonge pourrait le soustraire à cette nouvelle séduction. L'embarras, la colère, peut-être un secret sentiment de joie bouleversait son âme.

— Et si je ne vous aime pas, moi? s'écria-t-il tout-à-coup comme pour enlever, par ce mensonge vertueux, tout espoir à cette passion aveugle. Charlotte releva lentement vers lui son visage tout inondé de larmes à travers lesquelles brillait un rayon de joie céleste.

— Oh! vous m'aimez, Urbain, lui dit-elle. Je vous aime tant, moi! Il y a long-temps que mes yeux, à force de s'arrêter sur votre figure, ont appris à lire dans votre âme! Voilà cinq ans que je cherche à découvrir le secret de ma destinée dans chacun des traits de votre visage. Encore enfant j'ai épelé vos moindres sourires; chaque pli de votre front m'a révélé un de vos sentiments et vos regards rêveurs n'ont pas eu de voiles assez épais pour ma jeune intelligence!

J'ai pénétré le mystère de vos tristesses, de vos sombres désespoirs et de ces longues rêveries qui m'ont causé de si vives alarmes, et que vous m'avez tant reprochées, plus tard, à votre tour... Et pourquoi ne m'auriez vous pas aimée? Ne suis-je pas votre ouvrage? Existe-t-il en moi quelque chose qui ne vous appartienne? Y a-t-il un seul coin de mon âme qui ne vous soit connu, où votre image ne soit gravée? Depuis que je vous ai vu, y a-t-il eu dans mon esprit encore enfant, dans ma riante imagination, une seule pensée, un seul rêve qui ne soit allé vers vous? Vous m'avez vous-même façonnée et vous m'avez faite selon vos sentiments. Ces vaines aspirations, ces désirs immenses qui m'emportent vers vous, ces abîmes de tendresse ou de désespoir où mon cœur se noie en votre présence, ma jeunese, mes larmes sont à vous... Vous voyez bien, Urbain, que vous m'aimez...

— Tais-toi... oh! tais-toi, imprudente enfant, s'écria tout-à-coup Urbain, posant, par un mouvement irréfléchi, sa main sur la bouche entr'ouverte de Charlotte, comme pour y étouffer les dangereuses paroles qui s'en échappaient. — Ne sais-tu pas que ces paroles sont fatales, et que cet amour que tu demandes peut donner la mort?

Au contact brûlant des lèvres de la jeune fille, Urbain se recula, épouvanté de la commotion qu'il venait de ressentir.

Charlotte tomba à genoux, en proie à une sorte de délire.

— Oh! ne crains rien de ma faiblesse, s'écria-t-elle, trompée par le sens apparent des dernières paroles d'Urbain. Un mot, un seul mot me donnera le courage et la force... Il me semble déjà que je suis plus forte sous ton regard... Tiens, regarde, je ne pleure plus... voilà le sourire qui reparait sur mes lèvres... Je veux redevenir belle, pour que tu m'aimes, pour que je sois digne de toi, pour que tu arrêtes toujours ainsi sur moi ces longs regards de feu qui m'agitent si doucement, pour que ta voix me rassure et me dise : Viens!

— Ange du ciel! s'écria Urbain, en la serrant entre ses bras, priez pour elle et pour moi!...

Le jour commençait à paraitre... Le soleil dorait la cime des arbres qui bordaient la route... Les oiseaux chantaient le long des chemins... Un air plus frais pénétra par la portière... Urbain regardait Charlotte endormie dans ses bras; sa tête, à demi renversée en arrière, s'était appuyée à l'épaule du jeune homme, et sa bouche souriait comme sous l'impression d'une caresse, tandis que le vent, en se jouant autour de son cou, soulevait doucement les boucles dénouées de ses cheveux... Tout-à-coup la voiture roula avec un fracas assourdissant... La diligence entrait dans Paris... Charlotte s'éveilla; mais son sourire était devenu triste... L'image de son père venait de lui apparaitre tout-à-coup au sortir de son rêve.

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« L'Opéra et Mlle Taglioni viennent de s'entendre et de s'engager mutuellement pour le plus grand plaisir de cette foule venue de tous les coins de l'Europe et de tous nos départements.

» Mlle Taglioni donnera à l'Opéra, pendant le mois de juin, six représentations, et une septième et dernière représentation aura lieu à son bénéfice. Il n'est que trop vrai que Mlle Taglioni fait cette fois ses adieux au public et au théâtre. Après ces adieux, Mlle Taglioni va cacher sa vie heureuse et toute de famille sur les bords du lac de Côme. Notre célèbre danseuse vient d'y acheter une maison, un spacieux jardin, et va y faire bâtir un cottage. L'architecte choisi par Mlle Taglioni est à Londres pour y faire des études.

» Mlle Taglioni ne sera pas la seule artiste célèbre qui ait été demander à ces belles eaux du lac de Côme la fraicheur et le silence. Mme Pasta habite là une villa depuis plusieurs années. Mais que vous auriez de peine à reconnaitre dans ce bateau sans rameur la belle et touchante Desdemona! Regardez cette femme dont les mains hâlées tiennent et dirigent la rame avec vigueur; elle porte une robe de bure, une pèlerine en toile vernie, un chapeau de paille grossier; sa chaussure, que laisse voir son jupon court, se compose de bas de laine et de souliers, qui ont été rouges, mais qui ne sont plus d'aucune couleur. A ses pieds, un petit panier et un petit crochet pour atteindre et tuer les *piccole biscie*, petites couleuvres qu'elle aperçoit; cette femme, c'est Mme Pasta.

» Mme Pasta ne chante jamais, et se trouve surtout heureuse du bonheur de n'être plus au théâtre, qu'elle a, dit-elle, toujours détesté. Une fille charmante, d'un esprit élevé et poétique, mariée à un ingénieur-architecte, voilà toutes ses affections. C'est d'ailleurs aussi sur le lac de Côme que s'est retiré mystérieusement le prince Belgiojoso, homme aimable, et nous pourrions dire aussi grand artiste, qui a vécu si long-temps et si recherché dans tous les salons de Paris; il habite la *Plignana*, villa qu'il agrandit, embellit et décore chaque jour. »

— M. Ancelot quitte la direction du théâtre du Vaudeville. Son successeur est M. Lubize. M. Moutigny est nommé directeur du théâtre du Gymnase. (*Journal des Débats.*)

— La ville de Delhys, dans laquelle vient d'entrer M. le maréchal Bugeaud, est adossée à une montagne qui a 400 mètres de hauteur; les maisons sont bâties en pierre et recouvertes de tuiles; tous les abords de la baie sont en général d'un aspect triste. On y trouve beaucoup de restes d'antiquité. Les habitants ont, de tout temps, fait un grand commerce avec Alger, où ils apportent tous leurs produits agricoles. Ils halent à terre leurs embarcations, afin de ne pas les laisser exposées à la mer du N. E.

Les côteaux voisins de la mer compris entre les deux pointes de Delhys sont remarquables par leur culture; c'est une suite de jardins agréables, qui sembleraient annoncer dans les habitants de l'ordre et de l'industrie. Pendant la belle saison, on peut y rester avec des vents d'E. et de N.-E.; mais on y est fort incommodé par la mer, et il est difficile d'appareiller.

— M. Tamburini vient de perdre une somme de 250,000 francs dans la faillite de la maison Caccia, dont le passif s'élève à plusieurs millions. Plusieurs membres des deux chambres, qui avaient fait, dit-on, des dépôts dans cette banque, éprouveront des dommages considérables. (*Commerce.*)

— On écrit de Beaune (16 mai) au *Spectateur de Dijon* :

« Cette nuit, M. Villiard, banquier, s'étant levé à trois heures du matin, aperçut de la lumière dans son comptoir. Il appela son fils, qui accourut, armé d'un fusil double, et déchargea ses deux coups sur un *monsieur* qui s'enfuyait par la fenêtre. Le voleur atteint aux deux mains et poursuivi à la trace de son sang, n'a pas tardé à être arrêté et reconnu; c'est sous la main de la justice. On a trouvé en sa possession une énorme quantité de fausses clés. »

— On nous écrit de Nonancourt (Eure), à la date du 9 mai :

« Depuis quatre ou cinq jours, il règne sur notre contrée un affreux brouillard ressemblant à de la fumée et répandant souvent une mauvaise odeur. Tout l'espoir d'une récolte de pommes, qui se présentait sous de belles apparences, est complètement détruit; heureux encore si les autres fruits et la vigne n'en souffrent pas considérablement; et, d'un autre côté, la constance de ce brouillard fait craindre aux habitants de la campagne qu'il n'engendre la perte ou au moins de dangereuses maladies. »

— M. le comte de Sainte-Aldegonde, lieutenant-général en retraite, et l'un des pairs nommés par Charles X et non reconnus par le gouvernement actuel, vient de mourir à l'âge de 84 ans, en son domicile, rue du Bac, 87.

— Le concours d'agrégation, ouvert le 8 janvier dernier à la faculté de médecine de Paris, s'est prolongé jusqu'au 14 courant, à cause du grand nombre de compétiteurs et de la multiplicité des épreuves. A la suite de ce concours, MM. les docteurs Fleury, Burguières, Tardieu, Grisolle, Beau et Béhier ont été nommés professeurs-agrégés.

— Un avis de la préfecture de la Seine informe le public qu'il est formellement interdit au fermier des chaises, dans les Champs-Elysées, de prendre, en quelques circonstances que ce soit, plus de 10 centimes pour la location de chaque chaise.

Le préfet invite, en conséquence, les personnes auxquelles le fermier réclamerait une rétribution supérieure à 10 centimes, à repousser cette prétention, et à l'informer directement de cette infraction aux règlements. Les plaintes du public seront également reçues par les gardes des Champs-Elysées, à qui l'administration a donné les instructions nécessaires. (*Messager.*)

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 15 :

« L'opposition des habitants de Léon-Saint-Henri à l'extraction de l'argile, que les ouvriers de la compagnie du chemin de fer emploient pour faire des briques, n'a pu être vaincue par un déploiement de forces militaires. Le 15 au matin, M. Marius Massot, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire, s'est rendu sur le lieu de l'insurrection, avec M. Lepeutre, procureur du roi. Cinquante soldats et quelques gendarmes accompagnaient ces magistrats, qui ont trouvé cinq cents hommes bien décidés à résister à tous les moyens qu'on pourrait mettre en œuvre pour les engager à se soumettre à la loi.

» Le nombre si considérable des personnes en état d'insurrection, avait fait sentir la nécessité d'appeler un renfort de troupes; à trois heures près de deux cents hommes de la ligne, un piquet de chasseurs et quelques gendarmes sont arrivés; les opposants s'étaient massés sur le chemin qui conduit aux carrières d'argile, ils avaient placé devant eux un grand nombre de femmes et d'enfants, et criaient : — Tuez-nous, massacrez nos femmes et nos enfans, nous ne reculerons pas.

» Aux sommations légales, les femmes et les enfants se retirèrent; alors l'attroupement fut cerné et dissipé par la force militaire. Il y a eu quelques blessés, et plusieurs individus ont été arrêtés et conduits en prison. »

— Récemment un terrain argileux, propre à la fabrication des briques, a été exproprié pour cause d'utilité publique à la sollicitation du chemin de fer d'Avignon. Les propriétaires, que cette expropriation ruine, se sont unis dans cette circonstance aux ouvriers du pays qui repoussent l'introduction des ouvriers belges dans les travaux.

On lit à ce sujet dans le *Sud* de Marseille : « Le quartier de Léon-Saint-Henri a été, ces jours derniers, le théâtre d'une scène de tumulte et de désordre. A un signal donné par quelques jeunes gens munis de cornets, une foule de paysans se sont armés de pioches et autres instruments aratoires, et se sont précipités sur les employés de l'administration du chemin de fer. Ceux-ci ont dû céder le terrain à la révolte, qui aurait pu avoir les plus déplorables résultats.

— On écrit de Gesecke, près Paderborn (Prusse), le 6 mai :

« Hier au soir, notre ville a été le théâtre d'un évènement déplorable. Vers neuf heures la populace se réunit, s'arma d'une grande quantité de pierres, et les lança contre les maisons habitées par les juifs; toutes celles de ces maisons qui étaient en bois ont été démolies, et les autres fortement endommagées. Une seule des maisons des israélites a été ménagée par les perturbateurs, parce que parmi ses habitants se trouvait une

[illegible] procès-verbal a été dressé, et le cadavre a été transporté à la Morgue. (*Journal de Paris.*)

Plusieurs journaux avaient annoncé que l'administration du chemin de fer d'Orléans était *la première* qui avait proposé d'admettre les employés aux bénéfices de l'entreprise. A ce sujet, M. le directeur du chemin de fer d'Andrezieux à Roanne, nous adresse une copie d'une délibération prise par son administration dès le 27 mars 1843, laquelle fixe les bases d'une distribution proportionnelle aux bénéfices à allouer aux employés.

Une note jointe à ladite délibération indique qu'un prélèvement de 6 79 0/0 a été fait à cet effet sur les bénéfices réalisés dans le dernier semestre de 1843.

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

M. DE CHATEAUBRIAND.

La vie littéraire de M. de Châteaubriand a commencé et elle finit par le découragement. Cependant entre la mélancolie retentissante de René et le scepticisme caché de son dernier volume, il y a toute une existence glorieusement et activement remplie.

On a donné son nom à une révolution littéraire. On a jeté par terre la statue de Napoléon, on a frappé par l'idée celui qui frappait par le canon. On a dirigé les destinées de la France, poète, orateur, ministre, journaliste, on a recueilli tous les applaudissements, on s'est assis dans le club des rois lorsqu'ils conjuraient ténébreusement contre les peuples, et on s'est trouvé réconcilié avec le peuple, le jour où il brisait la monarchie; partout sur son chemin on a trouvé les admirations vierges, blanches et hospitalières qui venaient devant les pas du génie répandre leurs corbeilles parfumées.

Il n'a rien manqué à M. de Châteaubriand et cependant sa jeunesse a été triste, et peut-être excepté au moment d'action une sorte de lassitude, de contemption amère, se trahit plus ou moins dans toutes ses œuvres. Il s'est traîné du doute au doute. Il s'est attaché à un amour impossible, et à des croyances de volonté; il s'est exalté pour elles en les défendant, il se les imposait en voulant les imposer aux autres; mais quand il se recueillait, il cherchait vainement la foi intérieure.

D'où lui sont venues ces défaillances? De sa force elle-même. M. de Châteaubriand avait reçu la plus vaste intelligence et l'imagination la plus ardente. Il lui fallait une doctrine à la mesure de son âme. La providence lui avait donné l'audace, la témérité même des innovations. Il ne connut pas à une bonne date une solution lumineuse sur la destinée des peuples.

Il vécut mécontent du dix-huitième siècle dont il sentait l'œuvre épuisée; il se rejeta dans la réaction religieuse et politique de son temps; il demanda aux institutions du passé, au catholicisme, et à la monarchie, une sécurité de conviction qu'il ne put y trouver et plus tard, lorsque, par cette bonne foi du génie qui ne peut se dissimuler la vérité, il s'aperçut qu'il avait marché à contre sens de son siècle, de cette providence visible dans les évènements, il murmura des paroles de doute, il laissa échapper une prophétie troublée, des aveux pénibles de socialisme.

Quand M. de Châteaubriand naquit à la vie littéraire, il trouva d'une part la religion détruite, mais les âmes, épouvantées par les révolutions, ouvertes aux influences religieuses, et d'une autre part toute une classe d'écrivains laquelle n'était à peu près fonds et forme, que la tradition du dix-huitième siècle.

M. de Châteaubriand fit en littérature ce que Napoléon faisait en politique. Il refoula le génie de la révolution. Le règne de la terreur avait laissé, dans la haute classe de la société, chez les femmes surtout un deuil et une émotion profonde pour les victimes. M. de Châteaubriand se fit le poète de la sensibilité. Il s'attrista sur les ruines. Il éveilla une compassion d'autant plus facile sur le passé que celui-ci était disparu, qu'il prenait ainsi à distance un poétique intérêt. Ses malheurs avaient amnistié ses crimes.

L'auteur du *Génie du Christianisme* fit donc la réaction religieuse au point de vue du sentiment, avec une sensibilité et une coquetterie féminines. Il ne s'éleva pas à la métaphysique chrétienne. Il se contenta de remettre sur l'autel la nappe brodée et les vases de fleurs. Il refit la toilette du culte, c'est ainsi qu'autrefois en Provence, avant la révolution, on parfumait et on tressait les cheveux des jeunes filles sur le linceuil de leur châsse.

Comme le livre de M. de Châteaubriand ne s'adressait pas aux philosophes, aux penseurs, à la haute raison, mais au cœur, à la passion religieuse, il fut lu partout, accueilli par ces pauvres âmes aimantes et troublées, avides seulement d'un Dieu qui entrait sans discussion, sans pourparlers, d'un Dieu connu qu'on avait entendu invoquer dans les prières de sa mère.

La poésie de M. de Châteaubriand servit ces sentiments. La popularité lui appartint; l'obscurité fut réservée à M. de Maistre, qui prenait corps à corps la philosophie, et qui, pendant quelques jours, fit passer la profondeur du raisonnement du côté des ultramontains.

A l'exception de presque tous les écrivains qui ont agi en leur temps par la parole, il est arrivé à M. de Châteaubriand de voir descendre dans les faits la réaction qu'il avait accomplie dans les idées. Les éloquents instigateurs de la révolution française n'ont pu voir inaugurer la souveraineté de leurs paroles. M. de Châteaubriand a vu le catholicisme et la légitimité reprendre moralement et matériellement la direction de la France.

A quoi est venue aboutir cette nouvelle épreuve de la longanimité nationale? A démontrer la double incapacité des hommes et des idées de la vieille monarchie. Ce n'était pas la peine de lui avoir fait le sacrifice, à certaine époque, de toute modération d'idées, d'avoir poussé l'injustice jusqu'à l'insulte envers nos grands penseurs du siècle dernier, envers Napoléon et les idées libérales, d'avoir impliqué toute la France opposante dans l'assassinat du duc

de sa vénération profonde pour les vieilles [illegible]. Ces formules de bonne foi ne trompent que M. de Châteaubriand. Elles recouvrent à peine un scepticisme qui n'ose ni se trahir ni se cacher.

Dans les études historiques de M. de Châteaubriand on trouve une satire involontaire, sans doute, mais systématique contre la royauté. On voit que l'écrivain avait été dispensé par le dernier monarque d'avoir de l'indulgence pour la monarchie.

M. de Châteaubriand a considéré son esprit comme un poème composé à de longues distances. Il a cru sa gloire intéressée à y mettre l'unité, à en retrancher les dernières parties, uniquement parce qu'elles sont contradictoires avec les premières. On sent que les dernières œuvres de M. de Châteaubriand sont remplies de réticences, holocaustes à son passé. Il flotte sur ses lèvres les exclamations entrecoupées et douloureuses de Pascal : cris d'impatience qu'arrache la blessure du doute.

Il y a loin des témérités hautaines et superbes des premières croyances de l'écrivain à ces timidités de pensées, qui font aisément grâce, si elles ne demandent pas grâce à la révolution. On voit que le génie est saisi par l'esprit moderne; il n'ose abonder dans son propre sens par crainte de la contradiction. Il redoute de voir ses propres ouvrages se lever parmi ses accusateurs, s'il venait dire à tous les partisans du passé : Il ne s'agit plus de ramener les pâles cohortes de la mort parmi les vivants; il s'agit de suivre l'éternelle révélation de Dieu manifestée par tous les faits, par la tendance la plus générale des esprits. Mais M. de Châteaubriand, placé entre deux alternatives, est comme ces voyageurs inquiets qui n'osent rester ni partir, et qui le jour où le vaisseau met à la voile, le regardent mélancoliquement s'enfoncer sous l'horizon, et se désespèrent sur le rivage.

Car certes ce beau génie ne pouvait vivre au milieu de ce grand fait, de cette grande révolution intellectuelle du socialisme, sans être touché, sans sympathiser et adhérer à cette prophétie des sociétés futures. L'homme qui avait tendu la main à Béranger, et qui avait ainsi accepté l'amitié de tout le dix-huitième siècle, l'homme qui avait vu l'aristocratie, qui voyait la bourgeoisie à l'œuvre, ne pouvait plus se faire illusion sur le passé ni sur l'avenir. La question de solidarité, de fraternité, passait de l'Evangile dans une nouvelle charte à faire. Le travail allait être le Christ nouveau qui multiplierait les pains pour les partager à tous.

Il a vu poindre l'idée nouvelle; il en a salué les premiers rayons mais voilà tout. Je me trompe; dans la conclusion d'un de ses derniers ouvrages, il a confessé le socialisme sous la propre formule de nos maîtres; il a même été révolutionnairement plus loin que nous. Il a dit quelque part : Dans cent ans on ne pourra comprendre l'existence d'un grand propriétaire.

« La société, disait M. de Châteaubriand, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'existera pas : à mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social depuis le commencement du monde, plaie qui est la cause de tous les malaises et de toutes les agitations populaires. La trop grande inégalité des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée, d'un côté par l'ignorance, de l'autre par l'organisation factice de la cité, mais aussitôt que cette inégalité est généralement aperçue, le coup mortel est porté.

» Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques; essayez de persuader au pauvre, quand il saura lire, à qui la parole est portée chaque jour, par la presse, de ville en ville, de village en village; essayez de persuader à ce pauvre, possédant les mêmes lumières et la même intelligence que vous, qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que tel homme, son voisin, a sans travail mille fois le superflu de la vie; vos efforts seront inutiles. Ne demandez point à la foule des vertus au-delà de la nature.

» Le développement matériel de la société accroîtra le développement des esprits. Lorsque la vapeur sera perfectionnée, lorsque unie au télégraphe et aux chemins de fer, elle aura fait disparaître les distances, ce ne seront pas seulement les marchandises qui voyageront, d'un bout du globe à l'autre, avec la rapidité de l'éclair, mais encore les idées. Quand les barrières fiscales et commerciales auront été abolies entre les divers états, comme elles le sont déjà entre les provinces d'un même état; quand le *salaire*, qui n'est que l'esclavage prolongé, se sera émancipé à l'aide de l'égalité établie entre le producteur et le consommateur, quand les divers pays prenant les mœurs les uns des autres, et abandonnant les préjugés nationaux, les vieilles idées de suprématie ou de conquête, tendront à l'unité des peuples; par quels moyens ferez-vous rétrograder la société vers des principes épuisés. »

Et cette idée, M. de Châteaubriand ne l'a pas émise par hasard, par caprice, par simple curiosité de dire une chose nouvelle. Il insiste et reprend en d'autres termes cette conviction profonde du socialisme.

« Nous ne sommes pas, comme il le semble à plusieurs, dans une époque de révolution particulière, mais à une ère de transformation générale. La société entière se modifie.

» Au-dessus des fluctuations terrestres il est une loi constante, irrésistible, établie de Dieu, solitaire comme lui; elle emporte nos révolutions bornées, de même que le mouvement général de l'univers domine les mouvements particuliers des sphères. Les sociétés meurent comme les individus... »

Après une profession de foi aussi explicite, il y avait, pour M. de Châteaubriand, une dernière couronne à placer sur son front. Il devait faire servir l'autorité de son nom, de son génie, à propager l'idée sociale. Hiérophante auguste et sacré, il devait la conduire aux anciens autels.

On se doit à ses idées, aux dernières venues, comme aux premières. Voltaire oubliait le poids d'un siècle sur ses épaules, quand il fallait combattre par l'esprit. Il poursuivit l'esprit de ténèbre avec le fouet de son implacable bon sens, tant qu'il eut assez de

aux ouvriers, nous n'accordons pas aux paroles de l'illustre vieillard assez d'autorité pour avoir le droit de décourager personne.

Nous savons que notre siècle est grand. Il l'est par ses aspirations et par ses laborieuses journées. Les fortes âmes ne manquent pas plus à ce temps que les étoiles ne manquent à nos nuits. Jamais il n'a été permis à l'homme de concevoir de plus magnifiques espérances et de ressentir un plus noble orgueil de ses conquêtes intellectuelles et matérielles que dans ce temps-ci. Jamais on n'a

Le 5 0/0 a baissé, sur le cours de … 3 0/0 montait, au contraire, de 10 c.

On a voulu expliquer cette réaction en faveur de l'arbitrage, à la baisse du 5 0/0, par la faillite de la maison Caccia, qui passe pour avoir éprouvé de grandes pertes par suite de l'opération opposée.

A l'exception de l'Haïti, qui avait déjà précédemment beaucoup baissé sur les fâcheuses nouvelles de ce pays, les fonds étrangers se maintiennent plutôt en hausse.

Les reports, un peu tendus sur le 5 0/0, sont offerts à 12 1/2 sur le 3 0/0.

… VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Sirènes. Bouffes du Prince …
7 h. 1/2 GYMNASE. — Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frère Galfâtre. Peau du L. Sœur de Jocrisse.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Main Dr. et Main G. Polka. Tronquette.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Margot. Lucio. Mlle de Lafaille.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
h. 1/2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 19 Mai. *Situation des farines.*

Dès le commencement de la semaine, les transactions sur les farines ont pris toute l'activité que nous avions prévue, et les déclarations des facteurs ont atteint un chiffre élevé qui s'est bien soutenu jusqu'à ce jour. L'accroissement considérable de la consommation, jointe à la bonne tenue des cours du froment sur les marchés du dehors, ont permis aux détenteurs de tenir ferme, et la boulangerie, malgré ces dispositions, s'est relâchée de sa circonspection dans ses achats, tant sur place qu'en droiture. Les arrivages ont répondu à ce mouvement des affaires, car malgré l'importance des ventes opérées, le restant sur place est aujourd'hui de 12,302 quintaux.

Blés. Mercredi, les cours se sont un peu élevés, et il y a eu peu d'offres de la part des fermiers; depuis ce jour ils sont restés les mêmes, et les transactions ont été fort peu animées.

Seigle, Orge et Avoine. Ces deux premières céréales sont peu demandées, et la vente en est difficile au cours. Quant à l'avoine, elle était encore tenue ferme au commencement de la semaine; mais les pluies survenues en quelques endroits, et notamment ces derniers jours, ont imposé une certaine réserve à la spéculation. On pense avec raison que si le temps se maintient favorable à celles qui sont en vert, les détenteurs seront obligés de faire quelques concessions pour réaliser.

Bestiaux. Les marchés de Sceaux et de Poissy n'ont point éprouvé de variations marquées dans leurs cours, si ce n'est dans celui des bœufs, qui a un peu fléchi à Poissy. Les moutons de Seine-et-Oise et de l'Allemagne étaient de bonne qualité et obtenaient la préférence. On nous promet, pour les prochains marchés, un approvisionnement considérable en moutons étrangers.

DÉPARTEMENTS. La hausse et la baisse du froment ont été dans une proportion égale sur les marchés où il y a eu variation. Sur un grand nombre les cours ont été maintenus, souvent avec fermeté. La sécheresse qui commençait à inquiéter les cultivateurs contribuait à cet état de choses; mais le changement qui vient de s'opérer dans l'atmosphère, modifiera probablement les prochaines nouvelles que nous devons recevoir.

Voici le relevé des principales variations.

Hausse. — Neauphle-le-Château, Bray-sur-Seine, Coulommiers, Meaux, Brie-Comte-Robert, Provins, Gallardon, Chartres, Montlhéry, Châteaudun, Dreux, Bonneval, Rouen, Beuzeville, Bayeux, Caen, Crepy, Sézanne, St-Quentin, Châlons-sur-Marne, Merville, Bergues, Bourbourg, Calais; — Metz, Nancy; — Orléans, Sancerre, Nevers, Bourges, Issoudun, Vatau, Blois, Tours, Condom; — Carcassonne, Castelnaudary, Limoux.

Baisse. — Pithiviers, Evreux, Nogent-le-Rotrou, Duclair, Cany, Caudebec, Fécamp, Balleroy, Trevièces, Beauvais, Amiens, Péronne, Bailleul; — Gacé, Le Mans, Laval, Pont-Labbé; — Montargis, Nemours, Vierzon, La Haye, Descartes, Malesherbes; — Charleville, Ste-Menehould, Bar-le-duc, Gray, Strasbourg, Oloé; — Clermont-Ferrand, Pamiers, Cette, Marseille, Pau.

Cours des Céréales (par hect.).

ETAMPES, 18 Mai. — Froment, 1re: 21,32; 2e: 19,32; 3e: 18,66. — Méteil: 15,32 à 18,00. — Seigle: 10,32 à 11,32. — Orge: 10,32 à 11,32. — Avoine: 7,32 à 8,00.

PROVINS, 18 Mai. — Froment: 18,00 à 20,00. Un article a été traité à 20,70. — Avoine: 6,75 à 7,25. Marché faible, hausse sur ces deux céréales.

SENLIS. — Froment: 17,33 à 19,00. — Seigle: 11,33. — Avoine: 7,33.

ST-QUENTIN, 18 Mai. — Froment, 1re: 18,37 à 18,50; 2e: 17,15 à 17,25; 3e: 15,68 à 15,75. — Avoine: 6,92. Marché bien approvisionné en blé de 1re qualité. Vente assez active avec une faible hausse.

LE MANS, 17 Mai. — Froment: 20,35. — Méteil: 18,45. — Seigle: 15,90. — Orge: 12,10. — Avoine: 8,50.

CLERMONT (Hérault). — Froment, 1re: 26,00; 2e: 25,00; 3e: 23,00. — Avoine: 11,00.

Graines fourragères. (par hect.)

PARIS, 15 Mai. — Vesces de printemps: 12,00 à 14,00. — Sainfoin: 8,00 à 8,30.

ROUEN, 17 Mai. — Pois gris: 15,00. — Vesce: 12,00 à 13,00. — Sainfoin: 11,00 à 12,00. — Graine de trèfle les 104 kil.: 105,00 à 115,00. — Graine de luzerne: 125,00 à 135,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 18 Mai.* — Foin, 1re: 47,00 à 48,00; 2e: 40,00 à 44,00; 3e: 30,00 à 32,00. — Luzerne: 2e: 35,00. — Paille de froment, 1re: 22,00 à 23,00; 2e: 19,00 à 21,00; 3e: 17,00 à 18,00. — Paille de seigle, 1re: 28,00 à 30,00; 2e: 26,00; 3e: 23,00. Marché peu fourni, vente lourde.

Marché d'Enfer du 18 Mai. — Foin, 1re: 47,00 à 48,00; 2e: 44,00 à 46,00; 3e: 42,00 à 43,00. — Luzerne: 44,00 à 46,00. — Paille de froment, 1re: 24,00 à 25,00; 2e: 22,00 à 23,00.

VERSAILLES. *Marché du 17 Mai.* — Foin, 1re: 43,00 à 46,00; 2e: 37,00 à 41,00; 3e: 30,00 à 35,00. — Trèfle: 26,00 à 40,00. — Luzerne: 30,00 à 40,00. — Regain de luzerne: 32,00. — Paille de froment: 19,00 à 25,00. — Paille d'avoine: 22,00 à 30,00. Hausse sur tous ces articles.

MONTLHÉRY, 14 Mai. — Foin: 29,00 à 30,00. — Luzerne: 30,00 à 32,00. — Paille de froment: 19,00 à 21,00. — Paille de seigle: 20,00. — Paille d'avoine: 18,00 à 20,00.

DREUX. — Foin: 22,00. — Sainfoin: 23,00 à 24,00.

ROUEN, 17 Mai. — Foin: 45,00. — Trèfle: 38,00 à 40,00. — Paille de froment: 32,00 à 34,00. — Paille de seigle: 38,00 à 40,00: 38,00 à 40,00. — Paille d'avoine: 20,00 à 24,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 16 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs	1767	1697	70	1 18	1 00	» 94
Vaches	43	41	2	1 06	» 90	» 74
Veaux	841	841	»	1 70	1 50	1 30
Moutons	7289	6865	424	1 40	1 24	1 04

Viande abattue (le kil.).

CLERMONT (Hérault), 15 Mai. — Bœuf 1,00. — Vache: 0,80. — Veau: 1,30. — Mouton: 1,10. — Porc: 1,20.

Consommation de Paris.

Il a été consommé dans le mois d'avril dernier: 6,759 bœuf: 1,146 vaches: 6,344 veaux et 36,498 moutons; le commerce a reçu 419,966 kil. de suif fondu.

Il avait été consommé dans le mois d'avril 1843: 5,671 bœufs, 1,343 vaches, 5,358 veaux et 33,879 moutons; le commerce avait reçu 439,267 kil. de suifs fondus.

La consommation d'avril dernier a surpassé celle d'avril 1843 de 1,088 bœufs, 986 veaux et 2,619 moutons; il y a eu en moins 197 vaches et 19,301 kil. de suifs fondus.

Il faut ajouter à la consommation du mois dernier 153 taureaux, 3 boucs et 11 chèvres.

L'augmentation que nous venons de constater est considérable; elle peut être attribuée aux nombreux étrangers qui sont venus visiter la capitale pendant l'exposition des produits de l'industrie. Cependant la fonte des suifs diminue toujours, malgré le plus grand nombre de bestiaux abattus. Cette diminution s'explique par les fontes qui s'exécutent dans les fonderies de la banlieue, où les suifs en branche des abattoirs sont transportés.

ADJUDICATION.

Le 1er juin, à Rochefort, adjudication de la fourniture du vin à distribuer aux troupes stationnées dans la Charente-Inférieure.

Le 3 juin, au ministère de la marine, fourniture du bois nécessaire au chauffage des bureaux de ce ministère pour l'hiver 1844-1845.

Le 11 juin, les fournitures suivantes à l'administration des hospices: 1° 6,573 stères de bois neuf à brûler, ordinaire 1843 ou 1844; 2° de 5,050 stères de bois lavé, garni de son écorce, à brûler, ordinaire de 1842 ou 1843, pour la consommation des hôpitaux et hospices civils de Paris, pendant l'hiver de 1844 à 1845; 3° de 2,700 stères de bois de bouleau et tremble, neuf et de quartier, pour le service des fours de la boulangerie desdits établissements pendant une année, à compter du 1er juillet 1844.

ment soutenu par MM. Berryer et Beaumont, a été rejeté par la chambre à une majorité assez considérable.

Ce résultat est fâcheux, mais il le paraîtra encore davantage, si l'on considère la faiblesse vraiment incroyable des raisons alléguées en faveur du système d'exploitation par les compagnies.

Examinons ces raisons prises toutes dans le discours du ministre des travaux publics. Un honorable député, M. Houzeaux-Muiron, a aussi soutenu les compagnies, mais la rapidité prodigieuse de son débit ne nous a permis de saisir qu'un très petit nombre de ses paroles.

D'abord M. Dumon a allégué pour l'Etat, *les difficultés*. — C'est, on le sait aujourd'hui, le refrain habituel de l'administration, toutes les fois qu'il s'agit de faire quelque chose de bien ; les orateurs adverses n'ont pas eu de peine à démontrer tant par l'exemple de la Belgique que par celui de quelques branches d'industries exercées par l'administration française elle-même (les tabacs, les postes) que ce prétexte était sans fondement réel.

En donnant quelques développements à ce motif, le ministre a prétendu que l'exploitation demandait de la part des administrateurs, une indépendance qui n'était pas compatible avec la position des agents salariés de l'Etat. A cela nous ne pouvons répondre autre chose sinon qu'il y a là un problème d'organisation administrative, et qu'après tout l'exploitation par l'Etat, étant entendue et appliquée comme il faut l'entendre et comme nous l'expliquerons une autre fois, permettrait de donner aux agents du gouvernement toute la latitude convenable.

Le ministre a aussi prétendu que créer pour cinq ou six ans seulement un personnel tout exprès pour le chemin de Nîmes, ce serait exposer le gouvernement à se trouver forcé de briser ensuite ces existences. — Naturellement, on lui a répondu que le gouvernement trouverait facilement à utiliser ses employés dans d'autres directions, si même la compagnie qui remplacerait l'Etat dans l'exploitation ne reprenait à son service la plupart de ces employés.

Enfin, arrivons à l'objection capitale, étourdissante du ministre ; car nous sommes déjà au bout de son discours, où, par sobriété sans doute, il s'est gardé de faire entrer aucune considération politique ou financière.

Voici dans toute sa pureté l'argument économique du ministre :

« Les tarifs ne doivent être ni immobiles ni trop mobiles : or, les compagnies les changeront peut-être, mais pas souvent, et surtout, elles se garderont de trop les abaisser. Le gouvernement, tout au contraire, aurait une propension continuelle vers l'abaissement exagéré des tarifs, et y serait sans cesse sollicité par des intérêts particuliers, pressants et actifs. Or, quelle énorme injustice pour les portions du pays non traversées par les rails-ways, — puisque ces portions du pays auraient contribué à la construction du chemin, et que l'abaissement du tarif ne produirait pas un revenu suffisant pour amortir le capital employé. »

En vérité, en vérité, en écoutant débiter ainsi à la tribune française de pareilles pauvretés, avec l'approbation de la majorité

D'abord, en supposant que les tarifs fussent abaissés exclusivement, nous ne voyons pas trop quel mal il y aurait à cela; et quant à l'injustice, nous avouons ne pas la comprendre davantage. Le réseau de chemin de fer devant se développer sur toute la France, il nous semble que toute la France en profitera, même ceux de ses habitants dont le clocher ne sera pas exactement situé à côté d'un rail-way. D'après le raisonnement du ministre, on devrait mettre des barrières à toutes nos routes et faire payer chèrement le droit d'y passer, parce que quelques paysans auvergnats, basques ou bretons ne sont jamais sortis de leur village pour user de la grande route. — Après tout, dans le système des grandes concessions, les départements non traversés par les chemins de fer auraient encore à se plaindre, puisqu'on propose de faire ces concessions *gratuitement* tout en faisant dépenser 7 à 800 millions par tous les contribuables.

Et encore n'est-il pas plaisant de voir le ministre venir dénoncer lui-même l'incapacité du gouvernement à savoir gouverner.

Mais, après tout, monsieur le ministre, est-ce de cela qu'il s'agit? Puisque vous avez abordé la question des tarifs, fallait-il en parler en termes aussi mesquins? Le monopole des compagnies, voilà la grande difficulté, voilà le péril, et vous ne semblez pas l'apercevoir. Comment! vous craignez que l'Etat n'abaisse trop ces tarifs, ce qui ne serait certes pas un mal, et vous ne craignez pas que les compagnies ne les tiennent trop élevés ou ne les changent à leur gré et dans leur seul intérêt ; vous leur attribuez, en toute tranquillité, le monopole des transports, et votre intelligence ne comprend pas la portée d'une faute si énorme.

Ah! aujourd'hui il s'est cependant passé à la chambre même un fait qui aurait dû éveiller les consciences les plus endormies. M. Berryer venait de parler avec son talent accoutumé en faveur de l'amendement de M. Boissy-d'Anglas; il s'était surtout attaché à faire ressortir ce point, que la concurrence pour l'adjudication du bail à ferme, ne pouvait être sérieuse, puisque les propriétaires du rail-way d'Alais à Beaucaire, lequel passe par Nîmes, auraient sur leurs concurrents, au moyen d'une administration et d'un outillage déjà tout montés, un avantage écrasant. — Mais vous, M. Berryer, a dit un député, qui nous faites sentir les inconvénients qui résultent de l'abandon des chemins d'Alais à une compagnie particulière, c'est vous qui il y a quatre ans avez déterminé la chambre à consentir follement à cette concession, sans tarifs, sans condition, à perpétuité.

Nous aimons encore à croire que la chambre n'a pas pris un parti définitif; il importait peu en réalité que le chemin de Montpellier à Nîmes, dont les points extrêmes aboutissent à des chemins de fer aliénés, soit à perpétuité, soit pour 90 ans, fût retenu pendant quelques années de plus ou de moins hors des mains de l'Etat. Nous croyons devoir attribuer à cette seule considération le vote d'aujourd'hui; si nous nous trompions, et si ce vote était dicté par une conviction sincère en faveur des compagnies, nous ne de-

immoral?

Telles sont les questions qui ont été agitées aujourd'hui au Luxembourg. La chambre des pairs a senti toute la gravité de ces questions. Jusqu'à présent, les lois civiles n'avaient jugé que la moralité ou l'immoralité d'un acte. On propose de juger la moralité ou l'immoralité de l'idée. N'est-ce pas renouveler les procès de tendance, comme l'a fait observer M. de Broglie? N'est-ce pas attaquer, dans son principe, la liberté de l'esprit humain? N'est-ce pas vouloir détruire toute espèce de progrès intellectuel et social?

MM. Frank-Carré, Bourdeau et Boulet, dont l'amendement a soulevé ces questions redoutables, ont été bien embarrassés pour définir ce qu'ils entendaient par la moralité ou l'immoralité d'une idée, d'une doctrine, d'une philosophie, nous dirons même d'une religion. Quand les premiers chrétiens enseignèrent leur dogme et leur morale religieuse, ne les accusait-on pas d'immoralité? Les livres des philosophes du dix-huitième siècle, dont les doctrines se sont incarnées dans notre révolution et dans nos lois, n'ont-ils pas été brûlés par la main du bourreau?

Ne pouvant définir, d'une manière directe et positive, la moralité ou l'immoralité de l'idée, les auteurs de l'amendement ont déclaré que leur but était de prévenir l'enseignement des doctrines communistes, panthéistes, fouriéristes, socialistes, etc. Nous voyons avec peine que ces messieurs ne soient pas d'accord avec l'honorable rapporteur de la loi, M. le duc de Broglie, qui, de son côté, a déclaré formellement, comme nous l'avons constaté, que, dans les établissements libres, toutes ces doctrines pourraient être enseignées, en tant qu'elles n'inciteraient pas au renversement de l'ordre légal.

Il est donc évident que l'on ne s'entend pas, même au sein de la chambre des pairs, sur la question de savoir quelles idées sont morales et quelles idées sont immorales. Comment s'entendra-t-on mieux dans les tribunaux et les cours royales? Dans quels textes de loi MM. les magistrats iront-ils chercher la définition de la moralité ou de l'immoralité? N'est-il pas probable que chaque tribunal aura son opinion? Où sera la jurisprudence? La cour de cassation deviendra-t-elle un concile suprême? Est-ce la cour de cassation qui fera l'unité de la morale, et par conséquent la règle de l'enseignement?

Après une discussion fort vive, la chambre des pairs a pourtant adopté la première partie de l'amendement, et a introduit dans la loi, ces mots : « En cas d'*immoralité*, et dans la conduite et *dans l'enseignement*. » La seconde partie de l'amendement a été renvoyée à la commission...

Nous constatons avec plaisir, que M. le ministre de l'instruction publique, M. Lacave-Laplagne et M. le rapporteur de la commission, ont combattu cet amendement.

Correspondance particulière de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Galway (Irlande), le 15 mai 1844.

Je viens de traverser l'Irlande dans toute sa largeur, depuis Dublin jus-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

URBAIN RITER (1).

IV.

LE GÉNÉRAL DUMESNIL.

C'était l'heure, en effet, où, fidèle aux habitudes de la vie des camps, le général quittait son appartement. Souvent alors il aimait à venir interrompre le sommeil de ses enfants, comme autrefois celui de ses soldats, pour quelque promenade matinale ou à déposer un baiser circonspect sur le front de sa fille endormie.

Cependant, quand M. Dumesnil se leva, le jour avait paru depuis longtemps. Il souffrait d'une ancienne blessure et avait passé la nuit dans une cruelle insomnie. Déjà la disparition de Charlotte était connue de tous les habitants du château. Mme Morel avait, la première, répandu la triste nouvelle. La consternation était sur toutes les figures. Chacun faisait ses commentaires et ouvrait un avis différent; mais nul n'osait agir d'après sa propre impulsion et moins encore aller éveiller le général pour lui faire part de l'événement. Eugène et Ludovic eux-mêmes avaient reculé à leur tour, devant une pareille mission. Joseph, ancien militaire, l'homme de confiance du général et particulièrement attaché à son service, paraissait réservé à cette tache pénible et l'on attendait, dans une anxiété inexprimable, le signal accoutumé par lequel le général avertissait Joseph de monter à son appartement. Enfin, le redoutable coup de sonnette se fit entendre. Joseph monta lentement l'escalier, en s'avouant à lui-même que le premier coup de canon tiré à son oreille sur un champ de bataille avait fait tressaillir moins vivement ses entrailles.

— Joseph, dit le général qui avait peine à se tenir debout, il faut que tu achèves de m'habiller, mon brave... Après quoi, tu me prêteras ton bras pour descendre, attendu que ma jambe refuse obstinément de faire son service aujourd'hui. La vieille rancunière est dans un de ses mauvais jours. Sous prétexte qu'elle sentait remuer la balle autrichienne qui s'est logée brutalement chez elle, à Austerlitz, elle m'a tenu impitoyablement éveillé toute la nuit. J'aurais bien dû, vraiment, m'en séparer, quand on m'en donnait le conseil. Qu'en penses tu?

— Oui, mon général, répondit machinalement Joseph tout en aidant son maître à s'habiller.

— Quel temps fait-il, ce matin?

— Oui, mon général.

— Ah! ça! es-tu sourd aujourd'hui, dit le général avec impatience, ou bien jouons-nous aux coq-à-l'âne?... Je te demande quel temps il fait?

— Il fait très beau, assurément, mon général...

— En ce cas, je ferai une petite promenade après déjeûner, avec l'aide de Dieu et le tien, mon vieux soutien... Donne-moi mon habit...

Joseph se mit à brosser l'habit de son maître avant de le lui présenter, tandis que le général, assis devant un petit miroir, ajustait, avec une certaine coquetterie, son col de satin noir dont le bord supérieur était orné d'un petit liseré blanc.

—Allons, fit le général au bout d'un instant, donne-moi mon habit, à présent.

Joseph, quittant sa brosse aussitôt, se mit à chercher tout autour de la chambre l'habit qu'il tenait suspendu sous son bras, allant et venant d'un endroit à l'autre et bouleversant les différents vêtements étalés sur les meubles.

—Eh bien! qu'as-tu donc à tourner ainsi avec mon habit sous le bras, au lieu de me l'apporter, quand je le demande, vieux fou?

Joseph balbutia quelques mots et aida son maître à endosser son habit.

—Mon chapeau, ma canne...., Allons, dépêchons-nous.... Il doit être tard.... Le déjeûner est-il servi?

— Oui, mon général.

— Ludovic et Eugène sont-ils descendus?

— Oui, mon général.

— Et Charlotte est-elle prête?

Joseph regarda le général, ouvrit la bouche et resta immobile et muet.

— Mille tonnerres! s'écria le général avec fureur. J'ai demandé où était Charlotte.... Répondras-tu, vieil ivrogne?

En parlant ainsi, il avait saisi Joseph par le collet de son habit et le secouait avec force, comme pour le réveiller.

— Ah! ah! oui, mon général, sans doute, balbutia Joseph, Charlotte.... mademoiselle Charlotte.... elle est.... elle est là, aussi....

— Ah! enfin...., fit le général, tout en s'appuyant, pour descendre, sur l'épaule de son domestique...., la peur t'a rendu la parole que le vin t'avait enlevée.... Maître ivrogne, tu feras pénitence, je te le jure; je te retrancherai le vin pendant quinze jours....

Arrivé au bas de l'escalier, le général trouva tous les domestiques rangés sur son passage avec des airs de condoléance. Cette vue acheva de l'irriter.

— Eh bien! vous autres, que faites-vous-là? demanda-t-il avec humeur.... Est-ce que, par hasard, j'aurais annoncé, pour ce matin, une inspection générale? Dans ce cas, tant pis pour moi, car vous n'êtes pas beaux, je vous en avertis, avec vos airs étonnés et vos figures d'hôpital...

En entrant dans la salle à manger, il salua froidement Mme Morel, embrassa avec distraction Ludovic et Eugène et se mit à table. N'apercevant pas Charlotte à sa place accoutumée :

— Pourquoi Charlotte n'est-elle pas ici? demanda-t-il à Mme Morel.

— Général...., répondit Mme Morel en minaudant la douleur et cherchant à donner à sa physionomie une expression de circonstance.

Joseph, qui se tenait debout derrière son maître, voulut venir en aide à la gouvernante, et, se penchant presque à l'oreille du général, il lui dit d'une voix mal assurée :

— Mon général, mademoiselle n'était pas.... nous n'avons pas trouvé mademoiselle, ce matin, dans sa chambre....

Le général se leva brusquement.

— Ma fille! Charlotte! s'écria-t-il. Qu'on cherche ma fille! qu'on me ramène mon enfant!

En disant cela, le général parcourait à grands pas la salle à manger, la surprise, l'effroi et la douleur morale l'empêchant de ressentir les élancements de la douleur physique.

— Madame, dit-il en s'adressant à Mme Morel, qui seule semblait avoir conservé toute sa présence d'esprit, je vous l'avais confiée...., je vous rends responsable de tout ceci....

A ces mots Mme Morel s'avança vers le général et lui présenta, avec mystère, une lettre qu'elle avait tenue cachée jusque là. Après l'avoir parcourue, le général pâlit; ses lèvres, devenues bleues, s'entr'ouvrirent sans qu'il en sortît une parole. Ses genoux tremblaient.... Joseph s'approcha pour le soutenir. Le général regardait tour-à-tour la lettre et Mme Morel.

— Comment cette lettre vous est-elle parvenue? lui demanda-t-il enfin. Qui vous l'a remise?

— Je l'ai trouvée ce matin dans la chambre de Mademoiselle!

— Lui! Urbain! un lâche et un perfide! répétait le général. C'est impossible! Oh! mon Dieu!... Joseph! les chevaux à la voiture! à l'instant même! Et dispose-toi à m'accompagner!

(1) Voir les numéros des 18, 19 et 20 mai.

litique. L'esprit d'intolérance de part et d'autre est insupportable pour quelqu'un qui y est étranger. — A voir cet état passionné des esprits, il est facile de reconnaître que le calme apparent du pays n'est pas réel, et que d'un jour à l'autre, on peut s'attendre à une nouvelle agitation plus menaçante que jamais.

On se plaint généralement du dépérissement de l'industrie et du commerce dans le pays. Un maître de poste disait l'autre jour à une de mes connaissances ici, que depuis cinq ans ses affaires avaient subi une réduction de de 50 mille francs par année, à cause du peu de mouvement sur les routes : il n'y a pas encore de chemins de fer pour lui faire de la concurrence.

Personne ne sait ce que deviendra le procès d'O'Connell. Les uns disent que si O'Connell n'est pas puni, le pays sera livré à l'anarchie : les autres disent que dans tous les cas, il faudra faire « justice à l'Irlande, » d'après les idées de l'agitateur, faute de quoi on aura la guerre sociale et politique à la fois.

Ici comme dans tous les pays civilisés, le mal est social plus que politique, ou même ecclésiastique, et on s'obstine à chercher le remède là où il n'est pas possible de le trouver. La haine est dans les cœurs, le chaos dans les esprits ; le temps nous montrera quel monde doit en sortir.

H. D.

Nous avons annoncé qu'une pétition, relative à l'emploi en franchise du sel destiné aux exploitations agricoles, venait d'être adressée à la chambre des députés par les cultivateurs des départements de l'Est. Voici le texte de cette pétition, que l'on dit couverte de dix mille signatures seulement ; mais qui est, sans aucun doute, l'expression bien sincère d'un vœu très juste et très vif de toute l'agriculture française.

MESSIEURS,

Le besoin depuis si long-temps senti de soulager l'agriculture et l'industrie du poids d'un impôt ruineux, a fait édicter l'art. 12 de la loi du 17-26 juin 1840 sur le sel. Cet article est ainsi conçu :

« Des réglements d'administration publique détermineront les conditions » auxquelles pourront être autorisés, l'enlèvement, le transport et l'emploi » en franchise ou avec modération de droits, du sel de toute origine, des » eaux salées ou des matières salifères, à destination des exploitations agri- » coles ou manufacturières et de la salaison, soit en mer, soit à terre, des » poissons de toute sorte. »

L'agriculture, et particulièrement celle des départements de l'Est, s'était applaudie de voir sanctionnée par nos lois une semblable disposition. On l'a souvent répété, et c'est aujourd'hui une vérité constante pour tous : que l'élève des bestiaux est le principe fondamental d'une bonne culture. Ce qui est non moins vrai, c'est que le sel est l'élément indispensable de l'éducation du bétail. L'Allemagne doit en grande partie sa supériorité en agriculture à la franchise dont elle jouit sur le sel de nos propres salines. Etablir cette franchise pour les éleveurs français, serait donc une mesure urgente, qui permettrait dans peu de temps à la production nationale de lutter avec la concurrence étrangère, et qui, conséquemment, amènerait aussitôt, au profit des consommateurs, une réduction si désirée du prix de la viande.

L'industrie jouit depuis long-temps du bénéfice de la loi précitée : l'emploi du sel pour la fabrication des produits chimiques est autorisé par des réglements spéciaux. L'agriculture a fait valoir dans le même but ses droits à la sollicitude du gouvernement, mais infructueusement : pour elle la loi demeure encore une simple promesse. A quoi peut tenir un retard si fatal au bien-être de toutes les classes de la société? Une commission de chimistes a été instituée, dit-on, en 1840, avec mission d'indiquer une substance étrangère dont le mélange rende le sel non comestible pour l'homme, sans empêcher sa consommation par les animaux. Chaque année, M. le ministre des finances vient dire à la tribune que cette commission n'a pas encore

il ne lui reproche pas moins de se livrer *aux déclamations qui caractérisent les anti-anglicans dépourvus de sens*. Comme le *Morning-Chronicle*, le *Times* pense que le roi Louis-Philippe est, au fond, charmé de ce qu'a fait son fils, par le motif que cela pourra conduire les chambres à voter des allocations plus considérables pour le budget de la marine.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 20 mai.

A l'ouverture de la séance, la chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner : 1o un projet de loi tendant à modifier la loi du 24 avril 1823 sur le régime des colonies ; 2o deux projets de loi tendant à autoriser des impositions extraordinaires votées par les départements du Finistère et de l'Orne ; 3o trois projets de loi relatifs à des changements de circonscription territoriale dans les départements du Cantal, d'Indre-et-Loire et du Rhône, et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

M. CHOLLET dépose sur le bureau un rapport sur le projet de loi tendant à permettre aux villes de La Rochelle, Niort et Quimper, de faire des emprunts.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

« Art. 35. En cas d'inconduite ou d'immoralité, soit de la part d'un chef d'établissement d'instruction secondaire, soit de la part de tout maître employé à l'enseignement ou à la surveillance dans ledit établissement, l'inculpé sera traduit, soit d'office, par le ministère public, soit sur la plainte du recteur, devant le tribunal civil de l'arrondissement, et interdit, s'il y a lieu, à temps ou à toujours, de sa profession, sans préjudice des poursuites qui pourraient être par lui encourues pour crimes, délits ou contraventions prévus par la loi.

» Le jugement et la procédure sur appel, si le cas y échet, auront lieu dans les formes prescrites par l'article 7 de la loi du 28 juin 1833.

M. FRANK-CARRÉ propose d'ajouter au premier paragraphe, après ces mots : « de sa profession », les mots suivants :

« Les mêmes poursuites seront dirigées contre le chef d'un établissement d'instruction secondaire, en cas d'enseignement contraire à la morale publique et religieuse, ou aux lois du royaume ; le tout sans préjudice des poursuites qui pourraient être encourues, etc. »

M. LAPLAGNE BARRIS. Messieurs, il faudrait s'étonner de ce que le gouvernement et la commission auraient omis de prévoir des cas aussi graves, si cette omission existait réellement. Mais il n'en est rien. L'article 25 même a prévu précisément les faits auxquels s'applique la première partie de l'amendement, puisqu'il s'occupe des cas d'inconduite et d'immoralité commis par les chefs ou maîtres préposés à l'enseignement. Ce seul mot d'enseignement inséré dans l'article démontre que les délits prévus ici sont aussi de ceux qui résulteraient de l'enseignement même.

La seconde partie de l'amendement contient, je l'avoue, une addition, une extension de l'article du projet. Cette extension est grave, elle est même dangereuse. En effet, quand des faits d'immoralité et d'inconduite seront soumis aux tribunaux, ils pourront être plus ou moins difficiles à établir, mais enfin tout homme d'honneur, tout juge intègre trouvera toujours dans sa conscience des principes qui serviront de guide à ses applications. Mais, s'il s'agissait de faits contraires aux lois du royaume, l'application pourrait être beaucoup plus difficile ; il y a là une définition bien vague, bien peu précise, bien indéfinie dans ses conséquences ; ce sont là des termes qui sont susceptibles d'être appréciés un peu différemment, suivant la position sociale des personnes, et, permettez-moi de le dire, suivant les opinions politiques. Une disposition aussi vague, aussi peu caractérisée, aurait donc de graves dangers. Contentons-nous du bien ; ne recherchons pas le bien absolu, qui est toujours difficile à atteindre. Je repousse l'extension que l'on propose d'apporter à l'article 25.

procureur du roi. Il y aurait un grand mal encore, c'est que les professeurs seraient dénoncés par les élèves.

Comme nous sommes au milieu de généralités, on peut nous dire en effet qu'on veut plus ou moins ; mais qu'on prenne certain fait, qu'on lui applique le paragraphe qu'on propose, et alors nous verrons ce que nous devrons faire.

M. COUSIN. La question est nouvelle. Si M. le rapporteur a entendu que ces mots : « En cas d'inconduite ou d'immoralité, » s'adressent à la chose enseignée comme à l'état enseignant, je comprends son peu d'empressement pour l'amendement ; mais s'il n'en est rien, je ne comprends pas qu'il le repousse.

M. LAPLAGNE BARRIS répète qu'il ne croit pas qu'un homme, avec des mœurs pures, puisse être taxé d'immoralité parce que ses idées pourront être en opposition avec les idées morales et religieuses. Je demande que le mot d'immoralité ne puisse s'appliquer qu'aux professeurs qui pervertiront la moralité des jeunes élèves.

M. FRANK-CARRÉ. Dans une pension, un inspecteur entend parler contre le chef de la dynastie, que fera-t-il? La loi ne lui permet pas de faire punir le professeur ; notre amendement vous donnera le pouvoir de l'atteindre.

M. MARTIN (du Nord) appuie les observations de M. Villemain. Il ajoute ensuite que les mots de l'amendement « contraires aux lois du royaume » sont trop vagues pour s'appliquer aux faits qu'on a cités.

M. BARTHE voudrait qu'on appliquât aux colléges la loi de 1819 concernant les lieux publics.

M. DE BROGLIE. La commission a eu une pensée à peu près semblable, puisqu'elle a raisonné dans l'hypothèse que le collége était un lieu public. (Oh ! oh !)

Le président de la cour de cassation, qui a fait partie de la commission, nous a dit que c'était une jurisprudence constante.

La chambre adopte la première partie de l'amendement ainsi conçue : « En cas d'immoralité dans la conduite ou dans l'enseignement », et renvoie le reste à la commission.

M. DE BROGLIE propose un article additionnel ainsi conçu :

« Art. 26. En cas d'interdiction ou de décès d'un chef d'établissement particulier d'instruction secondaire, ou d'abandon soudain par ledit chef, avis devra être donné, dans le délai de vingt-quatre heures, par le maire de la commune, au procureur-général du ressort et au recteur de l'Académie, qui seront tenus d'ordonner les mesures que rendraient nécessaires la présence des enfants dans ledit établissement. Cet établissement pourra, dans le délai de six mois, être géré, dans la désignation des héritiers ou ayant-cause, par un bachelier ès-lettres pourvu du certificat de moralité prescrit par l'art. 4, et ayant justifié desdites conditions, par le dépôt des pièces entre les mains du recteur, qui lui en délivrera immédiatement récépissé. — Adopté.

« Art. 27. Tout individu interdit, en exécution de l'article précédent, qui ouvrirait ou rouvrirait un établissement particulier d'instruction secondaire, sera passible d'une amende de 100 à 1000 fr.

» L'établissement sera fermé.

» La poursuite aura lieu devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement.

» En cas de récidive, le délinquant sera passible d'une amende de 1000 à 3000 fr. et d'un emprisonnement de quinze à trente jours. » — Adopté.

« Art. 29. Seront considérés comme ayant satisfait à l'article, les chefs d'institution et maîtres de pension qui, à l'époque de la promulgation de la présente loi, dirigeraient des établissements en vertu de diplômes précédemment conférés par le grand-maître de l'Université.

» Les droits résultant pour eux des diplômes précités ne pourront leur être retirés que dans les cas prévus, et selon les formes prescrites par les art. 13 et 15 de la présente loi. » — Adopté.

« Art. 29. Seront considérés comme ayant satisfait aux dispositions des art. 15 et 16 de la présente loi, les maîtres préposés, soit à l'enseignement, soit à la surveillance, qui auraient plus de trente ans d'âge et de cinq ans d'exercice non interrompus. » — Adopté.

M. BEUGNOT propose un article additionnel ainsi conçu :

En un instant tout fut prêt.

— Où allons-nous, mon général? demanda Joseph.

— A Rouen, d'abord.

Au moment de monter en voiture, le général se retourna.

— Madame, dit-il à Mme Morel d'un ton sévère où perçait le soupçon, quel que soit le résultat de mes démarches, n'oubliez pas que vous avez un compte à me rendre....

Le soir de ce jour, le général parcourait en poste cette même route où Urbain et Charlotte avaient passé, la veille, en diligence. A Rouen il n'avait pu recueillir aucun renseignement. Le nom d'Urbain se trouvait seul inscrit sur les registres de la poste ; Charlotte ayant pris la diligence à trois lieues de la ville. Dans l'ignorance de cette circonstance, le général se livra tout le jour aux plus minutieuses recherches. Nul n'avait aperçu, en compagnie d'Urbain, la jeune fille dont il donnait le signalement, et elle n'était certainement partie par aucune des diligences qui, dans la journée, avaient été dirigées sur Paris.

Désolé, mais ne perdant pas encore tout espoir, le général partit sans délai pour Paris, en compagnie de Joseph. Sur la route, à chaque relai, mêmes questions et mêmes résultats. La nuit avait favorisé les fugitifs, et nul n'avait aperçu la jeune fille.

A Paris un rayon d'espérance ranima tout-à-coup le cœur du pauvre père. Le conducteur qui avait reçu la jeune fille dans sa voiture pendant la route donna sur sa personne des renseignements tels que le général y reconnut sans hésitation le portrait de Charlotte. Mais là se bornèrent ses découvertes et sa joie. En cet endroit il perdait entièrement la trace des fugitifs, et il lui devenait plus difficile que jamais de la retrouver.

Quatre mois furent employés, soit en recherches personnelles et en efforts de toutes sortes, soit en sollicitations infatigables auprès de l'autorité. Le général ne ménagea ni ses peines, ni son argent. Joseph le secondait avec intelligence et courage dans toutes ses tentatives. Chaque soir, en rentrant, il rendait compte à son maître du résultat de ses démarches. Celui-ci l'écoutait d'un air abattu, et lui donnait de nouveaux ordres pour le lendemain, en répétant chaque fois avec un découragement croissant :

Allons! encore un jour, encore un effort, mon bon Joseph. La providence ne peut pas nous abandonner ainsi !...

Quelquefois, sur l'indice le plus incertain, sur la plus légère apparence, le pauvre père se livrait à une joie insensée... Et puis, le lendemain, tout s'éteignait de nouveau dans son cœur... C'étaient des alternatives d'espérance et de désespoir, de vie et de mort, à tuer l'organisation déjà tant éprouvée d'un vieux militaire. Joseph n'était pas moins épuisé que son maître par cette vie d'émotions continuelles, de marches forcées et de fatigues de toutes espèces.

— C'est assez, mon ami, lui dit un jour le général en lui serrant fortement la main. La partie est perdue... Il est inutile de laisser ici, tous deux, nos vieux os... Retourne à la Pommeraie... Va-t-en te reposer, mon brave, et laisse-moi seul ici...

Un refus positif, le premier que le général eût essuyé de la part de Joseph, fut toute la réponse de celui-ci. Le général alors baissa la tête pour dérober les larmes qu'il sentait rouler sous sa paupière... Au bout de quelques instants, il reprit :

— Va donc commander des chevaux, pour que nous partions ensemble...

Après le départ de M. Dumesnil, le château de la Pommeraie avait pris un aspect inaccoutumé. On eût dit que le deuil de ceux qui l'habitaient avait répandu comme une teinte de tristesse autour de lui. Un silence profond s'était fait dans son enceinte. On n'entendait plus la voix des enfants sous les charmilles. Plus de jeux sur la pelouse, plus de cris joyeux. Les domestiques inoccupés allaient et venaient d'un air inquiet, causant avec mystère et échangeant des signes d'intelligence. Les enfants erraient tout le long du jour, comme accablés du poids de leurs loisirs. Eugène avait dévoré tous les livres de la bibliothèque de son père. Ludovic ne trouvait plus aucun plaisir à jouer de méchants tours à Mme Morel. Ses antipathies d'enfant, pour cette femme, s'étaient changées peu-à-peu en une haine véritable, qu'il avait peine à dissimuler, et qui, en l'absence d'une autorité supérieure, rendait la position de l'ex-gouvernante fort difficile. Cependant, c'était à elle que le général avait remis, en partant, la direction de sa maison. Le temps avait dissipé, en grande partie, les soupçons qu'il avait conçus dans le premier mouvement de la douleur. C'est à elle qu'il écrivait, de loin en loin, soit pour l'instruire de l'état de la poursuite qu'il avait entreprise, soit pour lui donner quelques avis sur ses affaires personnelles et l'administration de sa maison. Aux plaintes qu'elle lui adressait souvent sur l'insubordination de Ludovic, les lettres du général répondaient habituellement par un blâme sévère, qui ne faisait qu'alimenter la colère et l'aversion de Ludovic.

Cependant, l'instinct de Ludovic ne l'avait pas trompé, et sa haine n'était que trop fondée. Mme Morel était bien, en effet, la cause déterminante du malheur qui avait frappé la famille du général, et Ludovic en particulier. Celui-ci avait pour sa sœur une tendre affection, et sa raison, plus développée que celle de son frère, avait fini par lui rendre suspecte l'excessive indulgence de la gouvernante pour son élève. La disparition de Charlotte avait complétement justifié ses soupçons. Non seulement Mme Morel avait préparé la faute de Charlotte par ses complaisances, mais c'était elle encore qui l'avait inspirée. C'étaient ses conseils perfides qui avaient dirigé et soutenu l'inexpérience et l'irrésolution de Charlotte. C'était elle, en un mot, qui l'avait déterminée à fuir de la maison de son père, et lui en avait indiqué les moyens.

Un intérêt misérable et mal entendu lui avait dicté cette lâche conduite. Elle ne doutait pas que la tendresse du général plus forte que tout autre sentiment n'arrachât son consentement à un mariage devenu nécessaire. Et, dans ce cas, la parole formelle de Charlotte et la reconnaissance d'Urbain lui assuraient une existence heureuse et tranquille. Les difficultés de sa position au château de la Pommeraie, la certitude de la voir bientôt lui échapper et surtout l'impossibilité de jouer plus longtemps son double rôle avec impunité, toutes ces considérations l'avaient déterminée pour le parti honteux qu'elle était parvenue à faire adopter à Charlotte. Ce ne fut pas sans beaucoup d'efforts qu'elle avait pu étouffer les scrupules de la fille du général. Il lui avait fallu bien des insinuations perfides et bien des mensonges de langage pour égarer les instincts vertueux et triompher des terreurs naïves de la jeune fille. Enfin, l'inexpérience et l'amour l'emportèrent sur de vagues scrupules...

Mme Morel attendait avec impatience le retour de M. Dumesnil pour quitter sa maison. Elle s'y sentait mal à l'aise et en serait partie déjà depuis long-temps, sans la crainte de réveiller des soupçons. Dès que le général fut arrivé, elle demanda et obtint sans peine la permission de se retirer. Elle reçut même de la faiblesse du général un témoignage écrit de ses bons offices, en qualité d'institutrice de Charlotte, et de sa haute moralité. Depuis qu'il avait perdu tout espoir, M. Dumesnil semblait avoir perdu toute énergie. Il n'y avait plus de place dans son cœur que pour la douleur. Le chagrin en avait banni les soupçons.

Alors, le général s'enfonça, en quelque sorte, dans la solitude pour y vivre seul avec ses regrets. La vue même de ses enfants lui devenait pénible en réveillant sans cesse des souvenirs cruels. D'ailleurs, après la trahison d'Urbain, il n'avait plus de confiance en personne et l'abandon de sa fille chérie ne lui permettait pas plus de croire aux affections sincères qu'à la vertu... Il envoya Ludovic et Eugène terminer leur éducation dans un pensionnat de Rouen et s'enferma dans son appartement, ne voulant recevoir d'autres soins que ceux de son fidèle Joseph.

(*La suite à vendredi prochain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

[illegible] de tous les tarifs, et qu'un ingénieur des ponts-et-chaussées [illegible] compagnie fût attaché à l'entreprise pour donner son avis sur les travaux à exécuter et sur les contestations entre la compagnie et les réclamants.

M. DE LAGRANGE combat ces propositions. Il n'est pas partisan absolu de l'exploitation du chemin de fer par l'Etat, mais il croit que dans la circonstance, et en présence des difficultés que le rapport reconnait inhérentes à l'exploitation de ce chemin, l'Etat devrait s'en réserver l'exploitation.

M. LEBOBE, rapporteur, croit qu'en présence de la décision de la chambre qui, dans sa séance du 22 juin 1843, a refusé les fonds demandés pour l'exploitation de deux tronçons de chemins de fer du Nord, il n'y a pas lieu d'examiner sérieusement si l'Etat peut se réserver l'exploitation des chemins de fer.

D'ailleurs l'exploitation des chemins de fer crée une immense responsabilité; la plus légère infraction aux conditions du transport, les erreurs de direction dans l'expédition des marchandises, les moindres retards dans leur arrivée soulèveraient une foule de réclamations et de procès, et cela d'autants plus que les réclamants auraient l'Etat pour débiteur.

Il faudrait créer une administration, établir des ateliers, etc. Il est plus convenable et plus digne que l'Etat abandonne ces travaux comme stimulant à l'industrie des particuliers.

M. DUPRAT demande pourquoi la commission propose de prolonger de deux ans la durée du bail présenté par le gouvernement.

M. LEBOBE répond que c'est pour tenir compte à la compagnie de l'intérêt à 3 0/0 qu'elle sera obligée de payer pour le matériel valant 900,000 fr. que lui livre l'administration.

La discussion générale est fermée.

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, moyennant une durée de jouissance qui n'excédera pas douze ans, l'exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nimes, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi. »

Sur cet article se présentent trois amendements: l'un de M. Luneau, qui propose de revenir au chiffre de dix ans proposé par le gouvernement; un de M. Boissy d'Anglas, proposant de laisser à l'Etat l'exploitation du chemin de fer, et un autre de M. Cordier, dont nous avons indiqué le sens.

L'amendement de M. Cordier n'est pas appuyé.

Celui de M. Boissy d'Anglas est ainsi conçu :

« Le ministre des travaux publics est autorisé à exploiter au profit et aux frais de l'Etat, jusqu'au 1er janvier 1849 le chemin de fer, etc. »

M. BOISSY D'ANGLAS prononce quelques paroles en faveur de son amendement.

M. DUMON combat cet amendement. La chose a déjà été jugée par la chambre. Il n'est pas bon que l'Etat se charge de l'exploitation des chemins de fer. Le monopole du tabac et celui des postes n'ont été laissés au gouvernement qu'après de longues discussions et seulement pour la conservation de l'impôt. Il n'y a aucune nécessité semblable dans l'exploitation des chemins de fer, il s'agit d'un service rendu au pays; il n'est nullement nécessaire que l'Etat intervienne, et il n'est pas convenable qu'il s'expose à tous les procès et à la grande responsabilité qui sont les conséquences de l'exploitation d'une voie de communication.

C'est déjà une grande difficulté de trouver des adjudicataires pour les chemins de fer, et la difficulté serait insurmontable si le ministère était obligé de chercher des milliers d'adjudications spéciales.

Une autre difficulté, c'est la continuelle mobilité des tarifs ; le chemin de fer est une voie privilégiée; pourquoi veut-on que les départements qui n'en profitent pas soient obligés à en payer les frais? Si l'Etat, d'ailleurs, exploitait le chemin de fer, les tarifs ne tarderaient pas à s'abaisser outre mesure. (Bruit.)

Existe-t-il dans les circonstances particulières où se trouve le chemin de fer en discussion des raisons assez puissantes pour motiver l'exploitation de cinq ans qu'on nous demande de faire au nom de l'Etat?

Je n'hésite pas à dire que non. L'Etat ne peut, pendant 5 ans, créer un personnel, établir un matériel et un service auxquels il serait obligé de renoncer plus tard lorsque les tarifs se seraient abaissés par la force des choses.

On s'est récrié sur la médiocrité du minimum du prix de ferme. Il faut se rappeler que les frais qui restent à faire sont très considérables, et d'ailleurs l'adjudication aura lieu par voie de publicité ; la concurrence existera entre les adjudicataires ; par conséquent, le pays aura toutes les garanties possibles. Voilà les raisons pour lesquelles le gouvernement croit qu'il est indispensable de faire exploiter par les compagnies les lignes de chemin de fer.

M. BERRYER. En principe, je suis opposé à l'exécution des chemins de fer par l'Etat; mais dans la circonstance actuelle, je crois qu'il y a tout avantage à lui laisser cette exploitation.

Je n'ai été frappé de l'autorité d'aucun des arguments qui ont été produits contre l'amendement de M. de Boissy d'Anglas. Le chemin de Nimes à Montpellier est exécuté, les travaux d'art sont achevés; une partie du matériel est établi, il ne faut presque plus que le charbon et les locomotives, pourquoi ne laisserait-on pas à l'Etat, l'exploitation de cette petite ligne, du moins à titre d'expérience?

On nous objecte que l'Etat est impuissant à exploiter les chemins de fer; mais vous avez déjà exécuté deux de ces chemins qui vous restent à exploiter provisoirement. Vous craignez d'être débordés par les demandes d'abaissement de tarifs si c'est l'Etat qui exploite, abaissements qui ne pourront avoir lieu si ce sont les compagnies. Ces objections, qui pourraient être acceptables pour les autres chemins de fer, ne peuvent l'être pour celui-ci, puisqu'il y a pour les chemins de fer environnants des tarifs qu'il n'y aura aucune raison de modifier.

Vous serez obligés de créer un personnel; mais, pourquoi la compagnie ne l'accepterait-elle pas de vos mains? Votre matériel sera déprécié, mais n'en aurez vous pas été payés d'avance par votre exploitation de 5 années?

Nous avons suivi une voie étrange en matière d'exploitation de chemins de fer. En 1840, on a mis deux systèmes en présence; une loi du 15 juillet, je crois, a décidé que des chemins de fer seraient faits par l'Etat; une loi de la même époque a concédé à des compagnies l'exécution et l'exploitation des chemins de fer de Rouen et d'Orléans. L'Etat n'a pas encore achevé ses travaux, et les compagnies sont en possession de leur chemin de fer. Pour ces derniers travaux, l'Etat n'a rien payé, ou du moins, s'il a fait des avances les intérêts lui en sont payés, et il n'en coûtera rien au pays.

D'un autre côté, l'Etat a complètement exécuté le chemin de fer de Nimes à Montpellier; la question d'exécution est résolue pour l'Etat, c'est le cas ou jamais de faire l'expérience de la question de l'exploitation.

La loi qu'on nous propose me paraît devoir créer un dangereux précédent. Près du tiers de la dépense du chemin de fer de Nimes à Montpellier a été fourni par l'Etat; les dépenses de la partie du travail qui reste à exécuter, sont calculables à quelques centimes près, et la compagnie qui viendra l'achever aurait les mêmes droits que si elle avait fait exécuter tous les travaux. L'Etat aurait fait des dépenses en pure perte, et se serait imposé d'énormes sacrifices, non pas au profit du pays, mais au profit exclusif des compagnies.

Dans le cas qui nous occupe, la concurrence n'existe pas, l'adjudication est forcée; les compagnies voisines n'ont pour ainsi dire qu'à pousser leur matériel mobile sur la nouvelle voie et il leur sera possible de compléter ce matériel dans les six mois exigés par le cahier des charges, mais cela ne sera possible qu'à cette compagnie. La publicité n'est, dans ce cas, qu'une dérision.

[illegible] qu'un réseau impuissant [illegible] riez de vous calomnier.

A l'une des extrémités du chemin de Nimes, un des chemins est concédé à perpétuité à l'autre, une compagnie est aussi maîtresse des tarifs; il me semble qu'il est convenable, qu'il est utile qu'entre ces deux industries, qui peuvent s'entendre d'une manière dangereuse, l'Etat se place pour tenir leurs exigences dans une juste mesure.

MM. LUNEAU et LEBOBE présentent de leur place quelques observations contre l'amendement.

M. VIGER ne votera pour la loi qu'à la condition qu'il croira une adjudication faite avec toutes les garanties désirables.

Les cris aux voix! font descendre l'orateur de la tribune.

L'amendement de M. Boissy-d'Anglas est mis aux voix; la première épreuve est déclarée douteuse; à la seconde, le bureau déclare l'amendement adopté. (Réclamations, agitation prolongée.)

Il s'engage ensuite, entre M. le président et M. Luneau, une discussion pour savoir comment le cahier des charges sera voté. M. Luneau demande que le cahier des charges soit mis aux voix comme les articles de la loi.

M. DUMON déclare que le gouvernement consent à étendre à un an le délai après lequel la voie de fer sera livrée à la circulation.

M. DE BEAUMONT demande que les blés soient transportés moyennant 10 cent. par tonne et par kilomètre. Cet amendement est rejeté.

L'article 7 du cahier des charges, relatif aux machines et aux voitures, est adopté avec une modification de la commission, qui porte qu'il y aura au moins trois classes de voitures.

Deux amendements, proposés à l'art. 12, sur le poids de la tonne et sur les subdivisions de ce poids, sont renvoyés à la commission, à la suite d'un débat sans intérêt.

On passe à la discussion des tarifs, qui se trouvent à la fin de cet article.

M. LASNYER fait observer qu'il peut y avoir un grand danger pour le transport des houilles, par exemple, sur le chemin de fer à Nimes à Montpellier, en ce que la compagnie cessionnaire du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, étant maîtresse absolue du parcours, par suite de la concession perpétuelle qui lui en a été faite, pourra établir un monopole à son profit.

L'orateur demande que l'on insère dans le cahier des charges quelques dispositions pour empêcher ce monopole.

M. LEBOBE. Nous avons fait tout ce que nous avons pu, mais il y a des droits acquis contre lesquels personne ne peut rien.

M. BENOIT croit que les houilles de Rive-de-Gier, pouvant suivre le canal de Beaucaire, ne seront jamais obligées de passer par le chemin de fer.

M. LASNYER. Le canal est intercepté, et j'ai dernièrement déposé sur le bureau de la chambre une pétition contre cet état de choses. Je demande donc (comme je suis persuadé qu'une seule compagnie, celle d'Alais, pourra devenir adjudicataire), je demande donc qu'on décide que les houilles chargées à Nimes seront conduites sur les mêmes wagons jusqu'à Beaucaire.

L'article est renvoyé à la commission.

Demain à une heure, séance publique ; suite de la discussion; rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Briqueville sur les restes du général Bertrand ; développement de la proposition relative au domicile politique ; discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires, etc.

REVUE DES JOURNAUX.

—La *Presse* examine aujourd'hui le projet de loi sur l'émancipation des esclaves dans les colonies. Elle veut que l'on comprenne bien la différence qu'il y aurait, dans la pratique, entre des mesures réglementaires qui auraient été adoptées par les conseils coloniaux, c'est-à-dire par les maîtres eux-mêmes, qui seraient, dès-lors, de facile exécution, et des mesures imposées aux colonies par la force, soulevant des résistances, considérées, par les esclaves, comme une victoire remportée sur leurs maîtres. Cette différence est telle, suivant la *Presse*, que le sort de l'émancipation future et l'avenir tout entier des colonies peuvent en dépendre.

La même feuille, dans un article sur le rail-way de Montpellier à Nimes, ne veut pas laisser passer sans protestation une opinion exprimée dans le rapport sur l'exploitation par l'Etat : « Oui, dit-elle, l'Etat peut exploiter sans assumer une responsabilité civile et commerciale dangereuse, sans entretenir, à grands frais, des ateliers et des masses d'hommes. Prétendre le contraire, est tout aussi déraisonnable que de dire qu'il ne peut entretenir une armée sans organiser des ateliers de chaussures, draperie, etc. ; sans se faire fabricant de toile, de cuirs, etc. »

— A propos des lois qui se discutent en ce moment dans les chambres, le *Constitutionnel* trouve trois de nos ministres fort à plaindre dans ce moment : Ce sont ceux de la marine, de l'instruction publique et de la justice. Leurs amis et leurs adversaires, leurs collègues et les membres de l'opposition, les chambres et les princes paraissent d'accord, suivant cette feuille, pour leur faire tout le chagrin possible et pour les placer dans la situation la plus pénible pour des hommes qui sont sensibles à l'opinion d'autrui, et qui cependant tiennent à leurs portefeuilles.

A l'occasion de la lettre du duc de Bordeaux aux députés légitimistes réélus, lettre que publie le *Morning Post*, moniteur officiel du prétendant, le *Constitutionnel* dit que le prince et ses amis peuvent être certains que toutes leurs protestations ne changeront rien aux sentiments de la France, et que l'œuvre de la révolution de juillet s'accomplira sans eux, malgré eux et contre eux.

— Le *Siècle* s'élève contre le projet d'union du Texas aux Etats-Unis. Il pense qu'il eût été plus expédient et plus sûr de couvrir ce pays de notre protection ou de nous donner un point d'appui solide contre le Mexique, en le forçant de reconnaître l'indépendance de l'ancienne province texienne. On eût enlevé ainsi au Texas toute idée de se jeter dans les bras des Etats-Unis ou de l'Angleterre. L'indépendance est pour le Texas la meilleure des positions. Ce n'est pas volontairement qu'il y renonce; c'est pour se délivrer d'un danger permanent. En agissant par le Texas avec cinq ou six de nos bataillons d'infanterie de marine, tandis qu'une escadre bloquerait les côtes du Mexique, nous obtiendrions dans un bref délai, dit le *Siècle*, toutes les satisfactions qu'on nous refuse.

Le *Commerce* parle d'une lettre de Bathurst (établissement anglais sur la rivière Gambie), datée du 3 mars, et contenant ce qui suit : « Il y a, parmi les naturels, de mauvaises dispositions contre les établissements des *hommes blancs*. Les Yoloffs sont en guerre avec les Français, au Sénégal, et hier on a reçu ici des dépêches qui demandent du secours pour notre établissement de la rivière Nunez. La corvette *Alecto* a fait voile en toute hâte pour le point menacé. On dit que trois hommes de l'équipage de l'*Albert* ont été tués et le capitaine blessé. »

— Plusieurs voleurs, qui exploitaient avant-hier [illegible] inouïe, les poches des visiteurs de l'exposition de l'industrie, ont été pris en flagrant délit et conduits sous bonne escorte à la préfecture. On prétend que ces industriels ont pris le foulard et le lorgnon du duc de Nemours, au moment où il se faisait expliquer le mécanisme d'une nouvelle pompe à drap de M. Queshard, du Loiret.

— Le département des Vosges est désolé par des incendies qui se succèdent avec une rapidité effrayante. Du 28 avril au 2 mai, on en signale cinq, entre autres, qui ont eu lieu à Tollaincourt, Saint-Maurice, Colleroy-la-Grande, Lizey et Nabord. La perte totale, pour les trois premières communes, est évaluée à 25,000 fr.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 20 mai.

Physiologie végétale, par M. Gaudichaud. — SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES : *MM. Cauchy, Laurent, Liouville.* — *Rapport de M. Babinet.* — *Magnétisme, par M. de Haldat.* — CHIMIE : *Rapport de M. Pelouze sur un Mémoire de M. Paul Thénard.* — MINÉRALOGIE. — TYPOGRAPHIE.

Evidemment l'Académie a voulu regagner le temps perdu, et elle a tenu à ne pas encourir deux fois le reproche que lui a mérité la nullité de la dernière séance. Aujourd'hui les communications abondent, et si nous avions à nous plaindre, ce serait d'avoir un peu trop de besogne, plainte sacrilège que nous n'osons proférer.

M. Gaudichaud a commencé cette laborieuse séance par la lecture de sa quatrième note, relative à la protestation qu'il a fait entendre, il y a un an, à la suite de la lecture du Mémoire de M. de Mirbel, ayant pour titre : *Recherches anatomiques et physiologiques sur quelques végétaux monocotylés.* M. Gaudichaud s'est élevé avec chaleur contre le système de M. de Mirbel, et a annoncé qu'il prouverait que ce système était contraire à tous les faits d'une anatomie sérieusement exécutée et d'une physiologie vraiment logique. Déjà, dans trois notes précédentes, M. Gaudichaud a tenu parole, et les arguments qu'il donnait nous auraient paru déterminants, s'ils n'avaient pas reposé sur des faits que nous avions besoin de constater *de visu*. En effet, M. Gaudichaud a en présence un homme dont la réputation scientifique semblait tellement établie, que nous ne pouvions guère nous ranger contre lui sans avoir vérifié l'état réel de la question, surtout quand, en même temps, nous voyions les grands naturalistes, académiciens ou autres, garder un silence prudent que nous pouvions interpréter en faveur de M. de Mirbel, en considérant qu'ils continuaient à professer les doctrines admises par ce dernier savant. Aussi, lors de la dernière lecture faite par M. Gaudichaud, nous sommes-nous contenté de citer les faits, et avons-nous réservé notre opinion pour le moment où nous *aurions vu*.

Depuis cette époque, M. Gaudichaud a mis une grande complaisance à nous montrer les faits qui militent en faveur de son système physiologique, et ces faits nous ont semblé si concluants, que nous n'hésitons pas à déclarer que M. Gaudichaud a pleinement raison, M. de Mirbel complètement tort, et que cela est aussi clair que peut l'être un théorème de géométrie. Nous sommes seulement plongé dans un grand étonnement, celui qu'excite en nous le silence prolongé des botanistes. Il y a dans ce silence une condescendance vis-à-vis de M. de Mirbel que nous concevons jusqu'à un certain point, mais qui ne devrait pas aller jusqu'à l'oubli complet des intérêts de la science.

M. de Mirbel prétend que tout accroissement des végétaux se produit du bas en haut, que la vie y monte, mais ne descend jamais. M. de Mirbel ne démontre pas ce système par des preuves directes ; il n'invoque que des inductions.

M. Gaudichaud affirme et démontre par des faits certains qu'un végétal se compose de cellules animées, naissant les unes des autres, et constituant des individus qui produisent, par leur superposition, l'accroissement en hauteur, mais qui, par leur rayonnement radiculaire agissant de haut en bas, produisent l'accroissement en diamètre.

La note lue aujourd'hui, par M. Gaudichaud, a surtout pour but de prouver cette dernière partie de son système. Il ne monte, selon lui, dans les tiges que des principes nourriciers et en voie d'élaboration ; ces principes élaborés, organisables ou organisés descendent et se solidifient progressivement du sommet à la base. C'est ce que l'on constate dès que naît un bourgeon par l'animation d'une cellule organisée ; on voit que ce bourgeon envoie vers la partie inférieure des vaisseaux radiculaires qui sont à la surface du corps ligneux de la bouture, de manière que ces vaisseaux sont parvenus d'autant plus bas qu'ils appartiennent à des individus plus anciens, et que les vaisseaux radiculaires du dernier né enveloppent tous les autres.

Ces faits se voient manifestement sur les nombreux exemples apportés par M. Gaudichaud, sur le peuplier, l'ormeau, les arbres les plus communs. Ce sont des faits que tout le monde peut vérifier.

La greffe, dans ce système, n'est pas autre chose que le transport d'une cellule animée, d'un bourgeon, d'un végétal sur un autre. Ainsi voit-on une greffe rouge portée sur une essence blanche donner naissance à des vaisseaux radiculaires rouges qui descendent sur la tige blanche, et réciproquement une greffe blanche portée sur une essence rouge, donner les mêmes radicelles blanches descendantes.

Si l'on fait une décortication au-dessus et au-dessous d'un bourgeon, on voit les radicelles descendantes déterminer un bourrelet au-dessous du bourgeon. Jamais le bourrelet ne se présente au-dessus.

Si l'on donne un coup de scie de manière à couper presque entièrement la branche, on voit les radicelles qui descendent, s'arrêter au bord supérieur; jamais elles ne s'arrêtent au bord inférieur, comme elles feraient si elles montaient.

Tous ces faits sont décisifs. Nous espérons qu'ils porteront la conviction dans l'esprit de nos lecteurs. Nous serions bien heureux qu'il en fût ainsi, car il est temps qu'on se prononce pour M. Gaudichaud et la vérité, après avoir si long-temps soutenu l'erreur ancrée dans le camp opposé.

— Nous nous sommes appesanti sur la communication de M. Gaudichaud, parce qu'elle est capitale. Nous pensons qu'on nous pardonnera de lui sacrifier un peu les autres Mémoires lus à l'Académie, parce qu'ils

On voit donc que l'élasticité d'un corps est la propriété qu'il possède à un degré plus ou moins grand de revenir à son état primitif, lorsqu'il en a été plus ou moins écarté. Il y a donc à chercher au-delà de quelle charge une tige ne revient pas à sa première position, et ensuite la charge sous laquelle elle se brise. Il parait que M. Wertheim a trouvé ces différents nombres avec une grande exactitude. Il a ainsi rendu un véritable service aux praticiens. Quant aux conséquences mathématiques que M. Wertheim a tirées de ses recherches pour la théorie, nous croyons, avec M. Liouville, que M. Babinet a été trop loin, en affirmant que ce savant avait trouvé la forme de la fonction qui définit l'élasticité des corps. Cette fonction contient trop de variables indépendantes, dont M. Wertheim n'a pu tenir compte, pour qu'elle puisse être considérée comme actuellement connue. M. Wertheim n'a fait encore qu'un pas vers la solution de cette question compliquée.

— M. de Haldat a envoyé un Mémoire sur les causes de l'altération de la force magnétique. Il a étudié l'action exercée sur les aimants par la chaleur, le choc, les vibrations du son, la torsion, leur séparation violente, les courants électriques et l'action chimique. Mais les conséquences qu'il conclut de ses expériences ne sont pas assez nettement définies pour que nous puissions les formuler en loi générale utile.

— M. Pelouze lit un rapport très favorable sur le beau Mémoire par lequel M. Paul Thénard a si bien débuté dans la science, mémoire dont nous avons déjà rendu compte. La découverte de M. Thénard consiste à avoir démontré qu'il existe trois phosphures d'hydrogène, l'un solide, l'autre liquide, et le troisième gazeux. Le phosphure liquide, que personne encore n'avait aperçu, est spontanément inflammable ; c'est le corps le plus combustible que l'on connaisse. Il jouit de la propriété remarquable de communiquer son inflammabilité à tous les gaz combustibles lorsqu'il s'y trouve mêlé en proportion très faible. Il se décompose sous l'action de la lumière en phosphure solide et en phosphure gazeux.

Les chemins de fer ont éprouvé une légère réaction en baisse et restent cependant encore dans de hauts prix, à l'exception de Strasbourg qui, chaque jour, perd du terrain.

Le 5 0/0, faible dès l'ouverture, a repris vers la fin, en même temps que le 3 0/0, qui reste en hausse de 10 c. sur le cours précédent.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1050. — Belge, 1842, 108 1/4. — Esp. passive, 6 ; — id., 3 0/0, 35 1/2. — St-Germain (r. dr. obl. nouv.), 1225 ; — id. (r. dr. obl. anc.), 1080. — Orléans (obl.), 1272 50. — Jouissances Quatre-Canaux, 140. — Id. Bourgogne, 100. — Canal de Bourgogne, 1090. — Zinc, V. Montagne, 4100.

Fin courant : Naples, 102 55, 60.

5 0/0 compt.	1er c. 122 05	P. H. 122 05	P. B. 121 90	dr c. 122 »	hier 122 10
— fin cour.	122 20	122 25	122 10	122 15	122 30
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
0/0 compt.	84 45	84 55	84 45	84 55	84 40
3 — fin cour.	84 50	84 60	84 50	84 60	84 50
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	112 »	» »	H. 1 0/0	5 0/0 Bge 1840	106 »	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	H. 5 »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr.	3100 »	» »	B. 10 »	5 0/0 Naples.	102 35	102 45	H. » 5
C. L. 5000	5162 50	» »	» »	— Romain. .	104 1/4	» »	H. » 1/8
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	» »	» »
C. hyp...	793 75	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
4 Can....	1270 »	1267 50	B. 2 50	Banq. belg.	100 »	» »	» »

— la place disp. de ...
— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles, 57,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 mai.

7 h. » /» OPÉRA. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marino. Les Héritiers.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. » /» ODÉON. — 1re rep. d'Antigone.
6 h. » /» VAUDEVILLE. — Carlin. Polka. Dagobert. Veille.
6 h. » /» VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Sirènes. Bouffon du Prince. Meunière.
7 h. » /» GYMNASE. — Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. » /» PALAIS-ROYAL. — Frère Galfâtre. Peau du L. Sœur de Jocrisse.
6 h. » /» PORTE-ST-MARTIN. — Main Dr. et Main G. Polka. Tronquette.
6 h. » /» GAITÉ. — Margot. Lucio. Mlle de Lafaille
6 h. » /» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

18 Mai.			20 Mai.		
Arrivages	2761 q.	80 k.	Arrivages	3070 q.	10 k.
Ventes	2069	93	Ventes	3466	05
Restant	12392	94	Restant	12297	99
Cours moyen		37,77	Cours moyen		37,46
Cours-taxe		37,59	Cours-taxe		37,56
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	40q.71k.	42,00 à 50,30	Gr.	53q.38k.	47,80 à 53,00
1re	427 04	37,75 à 40,50	1re	455 30	37,60 à 40,50
2	308 81	35,50 à 36,95	2e	721 63	35,25 à 37,25
3e	7 85	29,30 à 34,20	3e	6 14	31,20 à 32,50
4	20 41	26,40 à 00,00	4e	142 92	23,90 à 27,40
Al.	1126 44	36,30 à 38,85	Al.	1535 45	35,65 à 59,15

NANTES, 17 Mai. — Farine, 1re : 40,25 ; 2e : 38,99.

SAUMUR, 13 Mai. — Farine, 1re : 42,75 ; 2e : 40,25.

ST-QUENTIN, 18 Mai. — Farine, 1re : 33,00 ; 2e : 29,00 ; 3e : 26,00.

SOISSONS, 18 Mai. — Farine, 1re : 32,51 à 33,12.

BEAUNE. — Farine, 1re : 40,80. — Farine de maïs : 18,00 l'hectolitre.

LYON, 18 Mai. — La sécheresse a déterminé des demandes en farine de basse qualité, et sans faveur dans les prix. Les premières marques ont été cédées à 40,00 ; les deuxièmes à 37,60 et les troisièmes de 27,20 à 30,40, selon le mérite. La boulangerie achète toujours par petits lots de 10 à 20 sacs, et seulement pour ses besoins immédiats, dans l'espoir d'obtenir plus tard quelques concessions. Les farines de seigle abondent sur place, tant à cause de la fermentation qui les atteint que du petit nombre de demandes. Leur cours, tombé de 2 francs, est aujourd'hui de 28,80 à 29,60.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 15 Mai. — Farine, 1re : 40,00 ; 2e : 36,60.

Issues (par hect.)

PARIS, 20 Mai. — Son : 3,00 à 3,50. — Recoupe : 4,00 à 4,75. — Remoulage : 5,00 à 6,35 et 6,65.

Taxe du pain. (2e quinzaine de mai.)

	1re qual.	2e	3e
Versailles,	0,34	0,28	0,00
Chartres,	0,31 1/4	0,27	0,00
Compiègne,	0,31	0,26	0,00
Dreux,	0,30	0,27 1/2	0,00
Orléans,	0,44 1/2	0,31 1/4	0,28
Le Neubourg,	0,34	0,30	0,00
Rouen,	0,36	0,00	0,00
Le Mans,	0,31	0,23 1/3	0,00
Rennes,	0,30	0,27	0,00
Niort,	0,34 1/2	0,23	0,00
Cambrai,	0,33 1/2	0,30	0,00
Beaune,	0,00	0,35	0,25
Lyon,	0,40	0,35	0,32 1/2
Clermont-Ferrand,	0,45	0,32 1/2	0,00
Clermont (Hérault),	0,40	0,35	0,30
Pau,	0,41 2/3	0,32 1/2	0,27

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 18 mai. *Cours légal.* — Froment : 18,63 à 20,75. — Les autres grains n'ont pas eu d'affaires par l'entremise des facteurs.

ORLÉANS, 18 Mai. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 19,84 ; 3e : 17,00. — Méteil : 15,75 à 21,00. — Seigle : 12,25. — Orge : 11,50 à 11,75. — Avoine : 8,25 à 9,00.

BEAUGENCY, 18 Mai. — Froment, 1re : 21,07 à 21,65 ; 2e : 20,27 à 20,35 ; 3e : 19,01 à 19,15. — Méteil : 16,50. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,50. — Mouture : 15,50. — Sarrazin : 8,25. — Avoine : 8,25. — Marché faiblement approvisionné à cause de la pluie qui ne discontinue pas. Vente active et en hausse.

LE NEUBOURG, 16 Mai. — Froment : 20,51. — Méteil : 15,25. — Seigle : 12,25. — Orge : 12,00. — Avoine : 8,25.

RENNES, 15 Mai. — Froment : 18,00. — Méteil : 14,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,25. — Sarrazin : 9,50.

NANTES, 17 Mai. — Froment, 1re : 23,33 ; 2e : 22,00 ; 3e : 20,00. — Seigle : 14,06. — Orge : 12,00. — Sarrazin : 11,70 à 12,00. — Avoine : 9,00 à 9,25.

BOURBON-VENDÉE, 16 Mai. — Malgré la sécheresse, le calme a été complet sur les blés dans le département de la Vendée, il y a eu seulement une baisse de 30 c. par hectolitre à Fontenay ; une augmentation de 50 c. sur les froments a eu lieu à Marans, et tout fait craindre qu'elle ne continue. Les avoines et les orges ont suivi un mouvement de hausse plus prononcé ; cependant la récolte donne les plus belles espérances, s'il vient à pleuvoir.

MARANS, 15 Mai. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 18,00. — Avoine : 7,33 à 7,66.

CANDES, 13 Mai. — Le prix des blés s'est maintenu, il y aurait même un peu de tendance à la hausse. On se plaint beaucoup de l'effet de la température sur les céréales : il fait un temps d'une aridité extraordinaire. Depuis huit jours les soirées et les matinées sont très froides ; on prétend même qu'il y a eu un peu de gelée, mais elle n'a pas fait de mal, la terre étant très sèche.

Le ciel est tous les jours chargé de nuages, et il ne tombe pas de pluie dans les environs ; il faut cependant qu'il en soit tombé plus haut, puisque la Vienne a crû d'environ 20 centimètres.

REIMS, 18 Mai. — Froment 1re : 16,50 ; 2e : 15,80. — Seigle : 9,28 à 9,75. — Orge : 10,17 à 10,25. — Sarrazin : 7,00. — Avoine : 6,69 à 7,00.

DIJON, 18 Mai. — Froment 1re : 20,60 ; 2e : 19,20 ; 3e : 17,40. — Méteil : 15,20. — Seigle : 12,00. — Orge : 12,25. — Avoine : 10,75.

BESANÇON, 17 Mai. — Froment 1re : 20,50. — Avoine : 10,90.

CHALON-SUR-SAONE, 17 Mai. — Froment 1re : 21,00 ; 2e : 20,25 ; 3e : 19,00. — Méteil : 16,50. — Seigle : 10,25. — Orge : 14,00. — Sarrazin : 12,75. — Maïs vert : 13,00. — Maïs sec : 15,50. — Avoine : 10,50 à 11,00.

LYON, 18 Mai. — Froment : 28,03 à 28,75 les 100 kil. — Seigle : 14,50 à 15,00. — Orge, peu demandée : 13,75 à 14,25.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 13 mai. — Froment, 1re : 24,60 ; 2e : 22,56 ; 3e : 22,08. — Méteil : 20,00. — Seigle : 18,75 ; do 2e : 17,74. — Orge : 15,70. — Avoine : 8,00 à 10,00.

ALGER, 5 Mai. — Blés durs-Tangarock : 23,00 à 24,00. — Orge : 12,50 à 14,00. Nous lisons dans l'*Akhbar* : « Les tribus que notre colonne expéditionnaire a parcourues paraissent disposées à entrer franchement en rapport avec nous, et à apporter, à l'avenir, sur le marché de Bône, les produits de leur industrie agricole, qui paraissent être considérables, surtout en laines. Ces nouvelles relations augmenteraient encore la prospérité de ce marché, un des plus riches et des mieux approvisionnés de l'Algérie ; et, à cette occasion, nous ferons observer ici, pour donner un aperçu de ce qu'est aujourd'hui cette prospérité, eu égard à celle des autres localités, que, l'année dernière, les Arabes ont apporté, sur tous les marchés de l'Algérie, à peu près 400 mille hectolitres de blé, et que, sur ce nombre, le marché de Bône en a reçu 280 mille, c'est-à-dire près des deux tiers.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, Halle du 18 Mai. — Haricots Liancourt : 22,00 ; do ordinaires : 20,30 à 21,30 ; do suisses rouges : 18,65. — Pois cassés : 21,34. — Lentilles de Gallardon : 34,65 ; do de pays et autres : 26,00 à 30,00.

BEAUGENCY, 18 Mai. — Haricots : 19,00. — Pois : 10,00.

DIJON, 18 Mai. — Haricots : 17,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 20 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1344	1208	136	1 16	1 06	0 92
Vaches....	148	119	29	1 06	» 94	» 80
Veaux....	571	571	»	1 60	1 35	1 10
Moutons..	8806	7639	1163	1 40	1 21	1 06

BOURBON (Vendée), 16 Mai. — Les bestiaux étaient nombreux au dernier marché de Bourbon ; mais les transactions étaient nulles, car il n'y avait pas d'acheteurs pour les bœufs de travail, qui se vendaient, pour les rares affaires qui se sont faites, jusqu'à 80 fr. par paire, moins qu'il y a un mois ; les bœufs gras étaient rares et fort chers. Les jeunes porcs pour élèves se sont généralement assez facilement vendus au prix de 9,00 à 12,00 la pièce.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *marché de la Vallée du 20 mai.* — Agneaux : 6,00 à 28,00. — Chevreaux ou cabris : 2,00 à 9,00. — Lapins : 1,00 à 3,00. — Dindes gras : 7,25 à 8,50 ; do communs : 5,50 à 6,00. — Chapons gras : 3,25 à 7,50. — Poulets gras : 3,00 à 4,50 ; do communs : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,00 à 2,00. — Canetons : 2,75 à 4,50. — Pigeons de volière : 0,65 à 1,05. — Pigeons bizets : 0,25 à 0,65.

Cours des laines (par kil.).

LISY SUR OURCQ, 19 Mai. — Les achats en laines pour le peigne ont dès le début présenté une hausse de 5 à 12 pour cent sur ceux de l'an dernier. Les agnelins de 2,70 à 2,90 ; la masse à 2,70. Malgré la hausse annoncée de l'étranger, qui est bien en rapport avec celle qui se fait sentir en France sur les laines pour le peigne, la fabrique ne nous offre que des prix inférieurs à ceux de septembre dernier. Il est impossible qu'il n'y ait pas réaction.

CHALONS-SUR-MARNE, 19 mai. — Ma lettre du 16 vous avisait une hausse de 40 et 50 c. sur les laines, qui ne s'est pas maintenue au marché d'hier.

Il y avait environ 7,500 kil. qui ont été vendus à 20 et 30 centimes de différence du marché précédent, soit 4,50, 4,70 et 4,80 le kil. Quelques belles parties ont été vendues à 5,00 mais peu.

Les pluies d'hier empêcheront encore le prochain marché d'être important.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

la chambre consent à suspendre la séance, mais exprime le regret que les ministres et les commissions aient eu si tard l'idée de conférer ensemble sur les clauses des projets.

Profitons de ce répit, pour revenir un instant sur l'incident élevé à la séance d'hier, par M. Berryer. M. Berryer, expliquait à la chambre, que les propriétaires du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, qui passe par Nimes, auraient tout avantage à affermer le chemin de Nimes à Montpellier, et que, par conséquent, ils consolideraient et élargiraient encore le monopole dont ils jouissent déjà dans ces localités. M. Talabot, député, frère du directeur et principal intéressé dans le chemin d'Alais à Beaucaire, a répondu que l'administration de ce chemin n'avait pas l'intention de prendre ce fermage. M. Berryer a répliqué, avec infiniment de raison, à M. Talabot, que si la compagnie n'avait pas cette intention en ce moment, rien ne l'empêchait de prendre ce parti, aussitôt que la loi serait votée, et que les conditions du bail auraient été définitivement fixées.

L'extension du monopole exercé par le chemin de fer d'Alais est d'autant plus à craindre que ce chemin, étant concédé à perpétuité *et sans conditions*, produit déjà autour de lui les résultats les plus déplorables.

M. Talabot est propriétaire nominal des mines de charbon de la Grand'Combe et du petit chemin de fer qui conduit de ces mines à Alais; il refuse net de transporter sur ses chemins tous les autres charbons qui se trouvent contraints à employer la voie de terre; de manière que le prix du transport des houilles n'a nullement diminué dans ce pays; et que les produits des mines de la Grand'Combe se débitent à des prix très avantageux. Si nous nous en rapportons à une réclamation adressée au ministre des travaux publics et insérée dans le *Moniteur industriel* du 24 mars dernier, la compagnie Talabot, en outre, a des traités secrets avec les canaux du midi, pour assurer à ses produits un transport moins coûteux, au détriment de ceux de la Loire. De plus, elle pèse de tout le poids de son influence sur le petit rail-way de Montpellier à Cette, et, lorsqu'elle sera fermière du chemin de fer de Montpellier à Nimes, cette influence sera encore plus directe.

Or, la compagnie Talabot, c'est M. de Rothschild lui-même, véritable propriétaire des mines de la Grand'Combe, et maître également, sous le nom Talabot, du chemin en construction d'Avignon à Marseille; c'est le même M. de Rothschild qui convoite celui de Paris vers l'Angleterre et la Belgique, et qui convoitera encore celui de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon. On voit donc qu'un grand monopole des voies de communications s'organise régulièrement et d'une manière solide, et que le gouvernement, qui, hier à la tribune, en face du public, s'est déclaré lui-même incapable, aide à la constitution de ce monopole.

Dans ce même numéro du *Moniteur industriel*, ci-dessus cité, nous trouvons tout à propos ce joli trait d'ironie que ce journal, partisan des compagnies, adresse à nos ministres. « Le temps est passé, dit-il, Dieu merci, où les puissances financières pouvaient imposer des tributs au gouvernement. Les habiles d'autrefois rencontrent des hommes habiles dans le gouvernement, dans les chambres et dans la presse. » Voilà en effet beaucoup d'hommes habiles; mais s'il y a des habiletés utiles, il y en a aussi de funestes......

Enfin, la commission a terminé son examen; elle rentre dans la salle et l'on reprend la discussion. Mais hélas! le recueillement de ... plus sages, vous corrigerez vos fautes...

Le ministre des travaux publics nous a encore offert aujourd'hui une nouvelle preuve des incroyables illogismes où le plongent ces malheureux chemins de fer.

M. Grandin proposait que, quand les compagnies auraient abaissé plusieurs fois de suite leurs tarifs, elles ne pussent plus les relever; M. Muret de Bord demandait que tout au moins elles ne pussent les relever avant un an.

M. le ministre est venu défendre les compagnies, et toute son argumentation a consisté à dire qu'il valait mieux ménager les intérêts des compagnies que ceux du public; voici notamment un de ses arguments:

« Les compagnies n'ont pas intérêt à trop abaisser leurs tarifs; ainsi, si en transportant 25,000 voyageurs, à tel taux, elles gagnent *net* 20,000 fr., à quoi leur sert de transporter 30,000 voyageurs à un tarif réduit, si ce tarif, réduit sur 30,000 voyageurs, ne leur donne de produit net que 20,000 fr., exactement comme au tarif primitif? »

Le raisonnement est exact en théorie et en fait, comme le montre l'exemple de plusieurs compagnies anglaises. Mais qu'est-ce que cela prouve? Que l'intérêt des compagnies est en contradiction avec celui du public, puisque le chemin de fer qui pourrait transporter 30,000 voyageurs payant chacun un minimum, se trouve au moyen de l'appropriation du chemin au profit d'une compagnie privée, n'être utile qu'à 25,000 voyageurs, payant chacun plus cher que s'il y en avait eu 30,000.

Mettez l'Etat à la place de la compagnie; à bénéfice égal, il transportera un plus grand nombre de voyageurs, précisément parce qu'il n'agira qu'au point de vue de l'intérêt public et non pas à celui de l'intérêt privé.

Mais n'est-il pas déplorable que ce soit un ministre, le défenseur de l'intérêt public, qui vienne ainsi tout haut préférer les intérêts privés des compagnies?

P. S. On nous a fait dire, par erreur, dans notre numéro d'hier, 2e colonne, que *les résolutions* manquaient en France; ce n'est pas exact, les résolutions, ou plutôt, la résolution, ne manque pas en France, mais nous avions dit, que les *hommes*, les hommes d'Etat manquaient; la séance d'aujourd'hui n'est pas de nature à nous faire changer d'opinion sur ce point, et notre reproche s'étend jusque sur l'opposition, qui n'a pas su maintenir le débat à toute sa hauteur; ne comprend-elle pas toute l'importance de l'établissement et de l'exploitation des chemins de fer, ne voit-elle pas que le nœud de la difficulté est dans les tarifs, dans la prétention de fixer un tarif en un moment donné, pour les dix, pour les vingt, pour les trente, quarante, cinquante années qui vont suivre? C'est un problème absurde; il suffit de l'énoncer, pour démontrer dans quelle fausse voie on s'engage en se liant par des concessions irréfléchies.

Séance de la Chambre des Pairs.

Quelle a été l'intention de la chambre des pairs en introduisant hier dans la loi sur l'instruction secondaire cette formule: « L'immoralité de l'enseignement? » L'intention de la chambre des pairs a été de prouver au pays, aux instituteurs et aux familles, qu'elle avait à cœur de veiller à ce que la jeunesse française ne reçût qu'une instruction morale et honnête.

... dement a été rejeté.

Nous félicitons la chambre d'avoir voulu prouver qu'elle entendait maintenir les bonnes mœurs, et cependant faire respecter le principe de la liberté de la pensée. L'idée de moralité doit dominer toute loi écrite; mais c'est surtout dans une loi qui s'applique aux jeunes générations, dans une loi sur l'instruction secondaire, qu'il fallait prescrire la moralité de l'enseignement, et condamner tout ce qui peut la ternir. Pour nous, nous admettons qu'en tout état de cause l'enseignement des collèges est tenu de respecter les lois et les mœurs sur lesquelles repose la société contemporaine. Ce n'est pas devant les écoliers que doivent se faire les critiques sociales et se juger la valeur des idées qui n'ont pas encore pour elles l'assentiment de l'humanité. Mais, de là à considérer les idées nouvelles comme immorales, il y a un abîme dont nous séparent déjà deux révolutions: la chambre des pairs a montré qu'elle était loin de vouloir le franchir.

Après cette décision, dont nous approuvons hautement la sagesse, le débat sur les petits séminaires a été ouvert. M. de Montalembert est monté le premier à la tribune. Sans aborder les différents systèmes proposés par le ministère, par la commission ou celui qui résulte de l'amendement de M. Cousin, M. de Montalembert a attaqué de nouveau avec une grande véhémence cette loi, à laquelle la chambre travaille depuis si long-temps, et qui est déjà aux trois quarts votée. La chambre a écouté avec beaucoup de calme. La chambre est indulgente à M. de Montalembert, à cause de ses convictions. La foi est un phénomène si rare aujourd'hui! Un homme qui croit, dont la foi est ardente, ne mérite-t-il pas qu'on lui pardonne quelques exagérations de zèle et de ferveur?

Mais M. Guizot, l'inflexible M. Guizot se charge toujours, en pareille occurence, de faire rentrer dans les bornes l'imprudent zélateur. Cette fonction pédagogique va assez bien à M. le ministres des affaires étrangères, et il l'a exercée aujourd'hui avec un nouveau succès. Toute la remontrance de M. Guizot roulait sur cette idée: si les évêques de France étaient là ils désavoueraient leur prétendu défenseur. « Vous faites une loi tyrannique! » s'écrie M. de Montalembert. — « Vous n'êtes pas un représentant de la liberté sincère, mais un fauteur d'anarchie! » répond M. Guizot. — « Votre expression est injurieuse! Je suis un *enfant de l'église*, et je parle comme les évêques! » s'écrie M. de Montalembert. — « Vous êtes dans l'erreur, et les évêques ne pensent pas que cette loi est tyrannique! Personne n'a le droit de dire qu'une loi, librement votée, soit tyrannique! D'ailleurs, nous ne craignons pas le clergé, et nous trouverons bien les moyens *légaux* et *moraux* de réprimer ses écarts! » répond M. Guizot.

Il y a quinze jours en viron, M. le ministre des affaires étrangères prenait la parole dans cette discussion, et il manifestait les plus belles espérances de réconciliation entre l'Eglise et l'Etat.

Extérieur.

Orient. — On mande d'Albanie à la *Gazette d'Agram* que les districts de Kica, Kostuvar, Testavo, Ostjup, Prizen, Dia Keer et Pristma sont en pleine insurrection. L'ancien chef des Arnautes Baba Beka a été, dit-on, tué à l'assaut de Vrama, et son frère l'a remplacé. Celui-ci traite les chrétiens avec humanité et prétend que le mouvement n'a point pour but de les persécuter, mais de secouer le joug des Turcs. Pour arriver

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *La Cigüe*. — PALAIS-ROYAL. *Le Galfâtre*, de MM. Bavard et Xavier. — VAUDEVILLE. *Dagobert à l'exposition*, de MM. Laurencin et Clairville. — GYMNASE. *Zélia-la-Danseuse*, de M. Herbeaumont. — ODÉON. L'*Antigone*, de Sophocle, traduite par MM. Meurice et Vacquerie.

Nous avons rapporté, mercredi dernier, le franc succès de la *Cigüe*, à l'Odéon. Hier, un vif applaudissement a éclaté sur toute la ligne du feuilleton, en l'honneur de la charmante comédie de M. E. Augier. Cette unanimité de l'éloge, qui constate le rare mérite de ce début, encouragera le jeune écrivain; et puisse le travail, développant d'heureuses facultés naturelles, nous donner un poète comique éminent. M. Augier a vingt-deux ans, dit-on; il est dans l'âge où les idées s'acquièrent, où la pensée se complète. Il est le petit-fils de Pigault-Lebrun, cet homme d'un si merveilleux esprit, mais qui dépensa confusément la fécondité et la verve de son imagination à des œuvres dont le seul but fut de distraire et d'éveiller le franc rire. Nous ne dédaignons pas ces talents d'où nous viennent les distractions joyeuses; mais il est juste que la société distingue particulièrement dans son estime les écrivains penseurs, dont l'œuvre influe d'une manière élevée sur le mouvemement social. M. Emile Augier paraît avoir hérité de Pigault-Lebrun le dégagement des préjugés: il ne pouvait mieux prendre dans l'héritage intellectuel de son aïeul. Sa comédie signale un esprit libre, ayant l'instinct vrai des choses. Si M. Augier critique avec fermeté l'excès des plaisirs matériels et la débauche, il se garde bien de condamner en elles-mêmes les jouissances des sens. C'est l'abus qu'il poursuit, c'est le plaisir brutal, sans délicatesse, et dont l'habitude éloigne des liens affectueux du cœur. Cléon et Pâris sont l'image de l'orgie grossière et ridicule, et Clinias, en les critiquant avec vigueur, ne se laisse pas aller à des réactions de moraliste sévère et grondeur. C'est ce que n'eût pas manqué de faire un poète vulgaire.

Pâris chante la vie comme il la comprend:

L'existence superbe et douce que voilà!
Comme, à l'écart des sots et quoi qu'en ait l'envie,
De festins en festins s'écoule notre vie!
Pas de parents gênants, personne à ménager:
De l'or, et l'appétit qu'il faut pour le manger!
Une amitié sans fin et des amours sans suite...
Qu'avait donc à pleurer le bonhomme Héraclite?

Une amitié sans fin! s'écrie Clinias; mais l'amitié n'existe pas pour vous:

Mes amis?... Mais c'est vous!... et vous ne m'aimez guère;
Je n'ai pas là-dessus de reproche à vous faire,
Car vous avez raison, et je n'ai pas, je croi,
Beaucoup plus d'amitié pour vous, que vous, pour moi!
Et de fait, qu'avons-nous de commun, hors nos verres?.......
Quelle fidélité nous sommes-nous fait voir?
Quel service rendu? confié quel espoir?
Vous vous croyez unis, ô débauchés candides,
Par des chansons à boire et des bouteilles vides!...
Beaux liens, par Pollux! Apprenez, en deux mots,
Que l'amitié se fonde ailleurs qu'autour des pots....
Et nous aurions mis fin à l'ennui d'être ensemble,
Si nous n'avions senti, chacun de son côté,
Que nous sommes réduits à notre intimité.
. . . . Vous avez surpris mon innocence,
Au seuil du bon chemin que déjà je suivais....
Grâce à vous, ma fierté native s'est flétrie;
Vous l'avez froidement tournée en raillerie.

Clinias n'a donc pas même ce bien de l'amitié qui souvent se conserve encore au milieu des orgies. Il veut mourir.

. . . . La mort n'est effroyable
Que lorsqu'elle nous prend quelque bien regrettable;
Mais moi, pour qui la vie est un long bâillement,
J'ai raison de mourir, et doit mourir gaiement.
Rien ne vaut un regret dans tout ce que je quitte.
— Les dés, l'amour, la table ont pourtant leur mérite.
— Je ne suis plus gourmand pour l'avoir trop été;
Et pour avoir trop ri, je n'ai plus de gaieté.
Les dés ne comptent plus, puisque, joueur inerte,
Je ne m'émeus pas plus du gain que de la perte.
Les femmes...... c'est toujours cette difformité
De beauté sans esprit ou d'esprit sans beauté.
. . . . Ennuyé de moi comme des autres,
Sachant, hélas! par cœur mes bons mots et les vôtres;
Me trouvant si stupide, au fond, que sur ma foi!
Je ne connais que vous plus stupides que moi;
Ayant goûté de tout, et n'ayant plus au monde
Nul objet désirable où mon espoir se fonde;
Las du vice, et pourtant à ce point corrompu
Que je doute s'il est pire que la vertu....

Telle est la plainte excessive de l'homme usé par des excès violents. « L'amitié n'existe pas, les femmes ne valent pas qu'on leur dévoue sa vie. J'ai goûté de tout et rien n'a pu satisfaire l'ardeur de mon âme. Il ne me reste donc qu'à mourir. » Tous les hommes blasés par les voluptés grossières prétendent ainsi qu'ils ont goûté de tout: il est évident, au contraire, que c'est pour ne goûter point de tout à-la-fois qu'ils souffrent et s'épuisent; c'est pour ne pas embrasser assez largement l'idée du bonheur qu'ils succombent lassés. C'est ce que va prouver le poète.

Si Clinias aimait, il ne mourrait donc pas..

Déjà de pures émotions ont frappé son cœur lorsqu'Hippolyte, rendue à la liberté, lui dit:

. . Depuis que je peux rentrer dans ma patrie
Il semble que le ciel d'Athènes me sourie.....
Je partirai demain pour Chypre. — Quoi! si vite?
— Ma mère pleure!.....

Voilà les images de la patrie et de la famille qui apparaissent à l'homme isolé et insouciant; voilà des bonheurs dont il ne jouissait pas. Bientôt les grâces de la belle Cypriote touchent Clinias.

« Je regrette le temps où vous étiez esclave......
— Ah! seigneur! d'un bienfait doit-on se repentir?
— Peste soit du bienfait qui vous laisse partir!
Que n'ai-je encor le droit, ce droit qu'à la légère
J'ai quitté, de vous voir encor ma prisonnière....
Mon palais, mes trésors seraient votre partage;
Et si, par un hasard, je mourais avant l'âge,
Quelque legs opulent, splendide souvenir,
Vous ferait à jamais un tranquille avenir.
D'ici là, le plaisir, sans quoi tout est chimère,
Embellirait vos jours. — Ma mère, où donc es-tu?

Ce seul mot, si délicat, si plein de chaste dignité, ouvre encore au malheureux tout un monde d'idées et de bonheurs oubliés, l'honneur, le respect de soi-même et l'estime du monde.

Assez! épargnez-moi, car mon front a rougi.
Oui, j'ai stupidement et lâchement agi.
J'aurais dû voir combien vous différez des autres,
Et sur leurs sentiments ne pas juger les vôtres.
Mais un cœur qu'ont changé les penchants dissolus
Rencontrant la pudeur, ne la reconnait plus.
Soyez compatissante, et, je vous en conjure,
Payez-moi le bienfait par l'oubli de l'injure.

Enfin, l'amour arrive à grandes flammes, et avec lui, le regret d'une vie perdue aux débauches, et l'admiration pieuse pour celle qui lui rend, au seuil de la tombe, le sentiment d'une existence plus large, plus élevée, plus complète.

Séance du 21 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. DE BROGLIE propose une nouvelle rédaction de l'article 25 qui a été renvoyé à la commission. Voici le texte de cet article :

« En cas d'inconduite personnelle ou d'immoralité dans l'enseignement, soit de la part du chef de l'établissement ...... sans préjudice des peines encourues pour crimes, délits ou contraventions, lesquels seront réputés publics, s'ils ont été commis en présence des élèves, quoique dans l'intérieur de l'établissement. »

L'orateur dit ensuite qu'il se repent d'avoir fait quelques concessions puisqu'il n'est pas parvenu à satisfaire les susceptibilités.

L'amendement de M. Franck-Carré est rejeté après une courte discussion.

L'article de la commission est adopté.

« Art. 31. Les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques établies conformément à l'ordonnance du 16 juin 1832, seront admissibles aux épreuves du baccalauréat ès-lettres et pourront obtenir le diplôme ordinaire s'ils produisent un certificat constatant :

» Qu'ils ont suivi pendant deux ans lesdites écoles, les cours de rhétorique et de philosophie ;

» 2° Que ces cours étaient professés par des maîtres pourvus des grades exigés par l'article 17 de la présente loi.

» Le certificat sera délivré par le directeur de l'école.

» Ne seront admissibles néanmoins lesdits élèves que dans la limite du nombre fixé, pour chaque école, par l'ordonnance qui la constitue.

» Une liste nominative des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques sera transmise annuellement au garde-des-sceaux et communiquée par lui au ministre de l'instruction publique.

» Art. 31, additionnel. Pendant trois ans, à dater de la promulgation de la présente loi, les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques qui auront achevé leurs études de rhétorique et de philosophie dans lesdites écoles, sous des maîtres non gradués, seront admissibles aux épreuves du baccalauréat ès-lettres, et pourront obtenir le diplôme ordinaire, en justifiant de dispenses accordées à cet effet.

» Ces dispenses seront accordées par le ministre de l'instruction publique aux élèves des écoles secondaires ecclésiastiques dont les directeurs déclareront qu'ils entendent profiter du bénéfice de l'article précédent et justifieront qu'ils ont fait leurs diligences pour satisfaire aux obligations qu'il impose. »

M. DE MONTALEMBERT. Au moment où je viens pour la dernière fois fatiguer la chambre d'une voix importune, qu'elle me permette de la remercier de la bienveillance avec laquelle elle a écouté la manifestation d'une opinion qui a eu contre elle une si forte majorité. L'indulgence est la meilleure preuve de la force, comme l'impartialité est la première condition de la justice. Je dois aussi faire remonter une partie de mes remercîments jusqu'à M. le chancelier qui a maintenu la liberté de la tribune au profit d'une faible minorité.

Ce devoir rempli, j'exposerai succinctement mais franchement la position où nous sommes réduits. Au point où en est la discussion, le caractère de la loi est constant, et si nous voulions le définir nous pourrions emprunter aux partisans de cette loi les paroles qui leur sont échappées ; l'un a dit : Cette loi semble faite, non pour la liberté, mais contre la liberté ; un autre : Cette loi semble avoir été faite dans un temps d'anarchie et de licence pour ramener l'ordre, plutôt que dans un temps de paix pour donner la liberté ; et un troisième : Cette loi pourrait bien rendre les établissements privés impossibles.

Nous aussi nous croyons sincèrement que cette loi rend la liberté impossible, qu'elle est fondée sur un esprit de vexation d'exclusion, mille fois pire que le monopole actuel.

Nous sommes arrivés maintenant aux petits établissements spéciaux, aux ... pliront leurs devoirs ; ils ont ce droit, et jamais ils ... glise ne se courbera pas sous le joug de l'Université.

Voudrez-vous les forcer à agir différemment ? Alors vous ferez beaucoup de mal à la religion et à l'Etat. Vous soulèverez contre vous le sentiment universel, les convictions les plus profondes et les plus puissantes ; vous aurez dans chaque foyer des ennemis et bientôt vous éprouverez une résistance plus forte que tout ce que vous pourrez faire pour la vaincre. Prenez garde, vous courez sur un écueil où se sont brisées des puissances plus fortes et plus habiles que toutes les puissances d'aujourd'hui ; cet écueil nous vous le signalons pour être fidèles au serment que nous avons fait d'agir toujours en bons et loyaux pairs de France.

M. GUIZOT : (Profond silence). Je demande pardon à la Chambre d'entrer si tôt dans ce débat ; une autre enceinte réclamera demain ma présence dans une question qui concerne mon département ; et j'aurais trop regretté de ne pas m'associer au grave débat qui est ouvert devant vous ; quand je n'aurais pas eu cette raison, les paroles que vous venez d'entendre m'auraient suffisamment sollicité à y prendre part.

Le préopinant vient de dire, vous l'avez entendu, qu'il se retirait du débat, parce que la liberté de défendre son opinion, toute son opinion lui manquait.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas dit cela.

M. GUIZOT. Pardon, M. le comte de Montalembert a dit qu'il n'y avait plus de place pour son opinion, et cela, il l'a dit au moment même où la chambre lui prêtait une sévère attention, au moment où il usait du droit de dire toutes choses sur toutes choses, au moment où il jouissait de la plénitude de cette liberté qu'il dit ensuite qu'on lui dénie...

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. J'ai remercié la chambre de m'avoir laissé parler.

M. GUIZOT. Et c'est l'inconséquence que je reproche à M. le comte de Montalembert, de se plaindre que la liberté lui a manqué quand il en a usé pleinement. Vous avez parlé du haut de la tribune, vous avez exposé vos doctrines, vos opinions ; vous avez usé de votre droit, vous avez épuisé votre droit ; vous n'avez pas à vous plaindre, vous n'avez à vous retirer d'aucune discussion ni vous ni vos honorables amis ; parlez librement ; mais quand vous avez parlé, la chambre décide ; dans les discussions précédentes vous avez exprimé vos opinions, la chambre ne les a pas partagées, elle a usé de son droit, comme vous avez usé du vôtre ; vous n'avez aucune position particulière à revendiquer ; rien de plus. (Très bien ! très bien ! Approbation prolongée.)

La loi que vous discutez depuis plus d'un mois, qui a préoccupé les esprits les plus graves, M. de Montalembert l'a appelée une loi de tyrannie, une loi d'exception ; il a dit qu'elle était le tombeau de toute liberté, et cela, au moment où il remerciait la chambre de lui accorder les immenses libertés de sa parole.

Convenez au moins que cette loi de tyrannie, cette loi d'exception, ce tombeau de toute liberté, convenez qu'elle est faite au sein de toute liberté. Spectacle étrange ! jamais tyrannie n'a été plus paisiblement présentée, discutée avec plus de calme ! jamais discussion n'a présenté plus que celle-ci le noble spectacle d'opinions sincères voulant mutuellement s'éclairer, se convaincre, pour que de leurs travaux il sorte une œuvre juste, profonde digne des temps présents et de la reconnaissance de l'avenir.

Non, vous le savez bien, ce ne peut être une loi de tyrannie que celle qui se discute au milieu de la liberté la plus extrême ; étouffez les voix, et vous aurez des lois de tyrannie ; parlez librement, et vous aurez des lois de liberté ; la liberté ne produit que des résultats libres. (Approbation vive et prolongée.)

Le second reproche du préopinant n'est donc pas plus fondé que le premier.

Avant cette loi, quels étaient les obstacles qui s'opposaient à la liberté d'enseignement ? Ces obstacles étaient la nécessité de l'autorisation administrative préalable, l'obligation pour les chefs d'institution d'envoyer leurs ... vous êtes faits les organes de cette anarchie.

Quoi ! jusqu'au sein des convictions catholiques, jusqu'au sein du sacerdoce, l'esprit d'anarchie aurait pénétré à ce point que des garanties, des précautions qui satisfont le commun des hommes vous révoltent, vous paraissent iniques et tyranniques ? Mais permettez-moi de vous le dire, les partisans du suffrage universel, les partisans de la liberté illimitée de la presse, n'ont jamais tenu un autre langage. Non ; non ; ce n'est point l'esprit de liberté qui vous anime ; c'est un esprit contraire à toute liberté, comme à toute autorité légale et constitutionnelle.

L'orateur vient ensuite à traiter la question spéciale ; il regrette que le clergé vive trop en dehors de la société. Je ne suis point, continue-t-il, de ceux qui voudraient réduire, amoindrir l'influence sociale du clergé ; il doit avoir sa place dans la société ; et loin de lui dénier une part légitime d'influence, je suis profondément convaincu que s'il y avait dans le conseil royal un ecclésiastique, que s'il y avait dans cette enceinte un banc des évêques, je suis convaincu, dis-je, que la plus grande partie des embarras que nous rencontrons n'existerait point. (Très bien ! très bien !)

Il s'établirait alors, entre l'influence politique et l'influence religieuse, une salutaire alliance, une heureuse fusion, un accord dont l'Etat et l'Eglise profiteraient également ; car je ne crois pas que l'Etat ait rien à gagner à l'isolement du clergé ; et, à mes yeux, tout ce qui pourrait faire cesser cet isolement serait conforme au bien public et au progrès de l'éducation morale et religieuse.

Mais, Messieurs, il y a des nécessités de temps qu'il faut reconnaître et subir, alors même qu'on ne s'y résigne pas ; il est des circonstances présentes sous le joug desquelles il faut momentanément s'incliner tout en travaillant avec ardeur à redresser pour l'avenir les erreurs que l'on subit dans le présent.

Je dis donc que le recrutement des petits séminaires est une nécessité particulièrement forte aujourd'hui, et qu'il importe de le favoriser par des moyens efficaces. Je reconnais que les écoles laïques ne peuvent fournir le recrutement naturel du clergé ; et que, quand même elles pourraient lui envoyer un grand nombre de sujets, ces sujets ne seraient pas suffisamment préparés à la mission spéciale du sacerdoce. Ces petits séminaires sont d'une nécessité impérieuse de notre temps.

Messieurs, la loi que vous discutez, en ce moment, de quelque façon qu'on l'ait qualifiée, sera une loi de liberté ; une loi qui permettra au clergé de France de fonder des établissements d'éducation conformes à ses principes et à ses besoins. Il le pourra, et il le fera. J'aurais une bien triste opinion du clergé, si je croyais qu'il ne pourra ou ne saura user de cette liberté ; si je croyais qu'il reculera devant des conditions qui n'effraient point les laïques. Comment ! le clergé se croirait inhabile à remplir les conditions de moralité et de capacité que les laïques acceptent ! il se croirait inhabile à subir des examens, à accomplir des épreuves sanctionnées par l'obtention des grades ! Non, Messieurs, ne le croyez pas. Le clergé aura ses établissements, et il saura les faire prospérer. Mais, pour cela, il faut que les petits séminaires se renferment scrupuleusement, strictement dans la mission spéciale de leur éducation.

Un dernier mot. Le gouvernement du roi aime la religion, l'église et le clergé ; il les aime, et il ne les craint pas. Il ne craint pas le développement naturel de leur puissance légitime ; au contraire, il le désire ; il ne craint pas non plus ses écarts, parce qu'il est parfaitement décidé à les réprimer, et qu'il se sent armé de moyens légaux et moraux suffisants.

Que les honorables membres qui ont combattu le projet de loi, me permettent de le leur dire, ils ont dû faire depuis cinq semaines une grande expérience. Je ne veux pas en ce moment en faire ressortir toutes les conséquences, mais ils ont pu voir par les faits qui se sont passés dans cette enceinte, comme par ceux qui se sont passés dans le pays, que désormais, si le gouvernement avait à réprimer de nouveaux écarts, il ne manquerait ni de l'appui des pouvoirs public, ni du concours du pays. (Marques générales ...

C'est moi qui vous dois tout, et vous le savez bien :
Je vous dois un instant de fierté qui m'enivre ;
Je vous dois de mourir, tel que j'aurais dû vivre !
Dans un dédain haineux, mon cœur s'était serré,
Au spectacle des gens dont j'étais entouré ;
Et j'avais, méprisant compagnons et maîtresses,
Laissé tarir en moi, la source des tendresses.
Enfin, de ces méchants j'étais presque l'égal,
Et n'avais plus de bon que la haine du mal :
Quand vous êtes venu en mon orgueil aride
Épancher la fraîcheur de notre âme limpide,
Et mettre dans mon cœur, aux portes du tombeau,
La douceur d'admirer quelque chose de beau !...

Clinias, décidé à mourir, s'écriait follement tout à l'heure :

. . . . Maintenant plus d'affaire ;
Montrons-nous, jusqu'au soir, plus fou qu'à l'ordinaire.
Ma résolution m'a rendu ma gaîté !
Je me sens rajeuni : Fêtons ma liberté !
Et toi, Dieu sans mémoire, et qui veux qu'on oublie,
Bacchus, délivre-nous de la mélancolie,
Et fais, pour rappeler un jour de mon bon temps,
Que ces flacons soient pleins de rires éclatants.
A Bacchus !.. Compagnons, une esclave d'Asie,
Dont mon vieil intendant m'a donné fantaisie,
Va venir... Par Vénus, nous allons la fêter.
. . . . Qu'elle est belle !
... Vois ces pieds si mignons, cette main si petite.
Comment la nommes-tu, Callimaque ? — Hippolyte.
— Quel est son pays ? — Chypre. — O lieu trois fois divin,
Qui produit Hippolyte et produit le bon vin !...
Remets-la, Callimaque, aux mains accoutumées ;
Qu'on la pare de fleurs, de robes parfumées,
Et qu'on nous la ramène !
. . . . . J'étais bien fou de chercher autre part
De quoi me divertir avant le grand départ !
Mieux que nos deux marauds, cette belle rieuse
Adoucira mon heure et la fera joyeuse ?
Et qui sait ? Si j'en crois son œil vif et mutin,
Je pourrai vivre encor jusqu'à demain matin.

Clinias amoureux ne considère plus aussi gaîment son projet de cigüe. Ses paroles respirent un regret mélancolique.

Pour un autre voyage, il faut que je m'apprête,
Un voyage plus long que de Chypre ou de Crète ;
Mais si je goûte ici pour la dernière fois
Votre douce présence et votre douce voix,
Quelque part, croyez-moi, que s'achève ma vie,
La vôtre de mes vœux sera toujours suivie...
Allez revoir votre heureuse famille,
Et quand vos pieds auront abandonné mon seuil,
Je me retrouverai plus seul et plus en deuil
Que si mon cœur jamais ne vous eût entendue ;
Car je vous connaîtrais et vous aurais perdue.
. . . . Allez, je fais bien de mourir ;
C'est le plus sûr repos où je puisse courir.
Mais vous, dont l'âme encor n'a pas de flétrissure,
Vivez long-temps, vivez tranquille autant que pure ;
Soyez mère féconde au bras d'un autre époux,
Et que puissent les Dieux, plus cléments envers vous,
Unir à votre part d'heureuse destinée
La part qu'ils me devaient et ne m'ont pas donnée !
Dites-vous quelquefois, au milieu du bonheur,
Qu'en vous voyant plus tôt j'aurais été meilleur ;
Que... Mais je perds courage en ce moment suprême.
. . . . — Clinias, je vous aime.

Ainsi dit Hippolyte : mot divin, qu'on n'entend pas sans que le cœur frémisse et tremble, mot qui porte avec lui tant de bonheur, et tant de peines, hélas ! dans nos sociétés mauvaises, où tant de troubles et de faussetés se mêlent aux meilleurs et aux plus purs désirs.

Croit-on que Clinias, parce qu'il a trouvé l'amour tendre et les joies de la famille, va renoncer aux voluptés délicates ? Suppose-t-on qu'à Chypre, il s'enfermera dans *le calme abrutissant du ménage*, comme a écrit un jour le *Journal des Débats* ? Clinias ne conviera-t-il plus de vrais amis à ses tables raffinées, et proscrira-t-il d'autour de lui les somptuosités du luxe ? Clinias se fera-t-il moraliste rigide et prude, écrira-t-il quelque traité contre l'amour des richesses, contre les belles sensualités ? Non, certes. J'en crois le sentiment général de l'œuvre du poète : l'Athénien bien doué et intelligent comprendra que l'abus seul est condamnable, et que les plaisirs sensuels ne sont faux et méchants qu'autant qu'ils sont pris à l'exclusion des sentiments affectueux du cœur et des devoirs sociaux et religieux. Mangeons, buvons, dansons, chantons, rions ; Dieu le permet, Dieu le veut, pourvu que nous ordonnions les choses dans le monde de manière à ce que tous les hommes, désormais, aient leur part dans les jouissances et dans les fêtes jusqu'ici réservées à quelques privilégiés. Ayons des tables bien servies, à la condition que l'amitié loyale et fidèle y prenne place, à la condition que nos salles de banquet cessent d'être des tabagies, où l'orgie épuisée s'endort dans ses excès et dans les puantes fumées du tabac, cet encens offert par la Civilisation au Dieu de l'Ennui, et qui chasse bien loin les femmes et l'amour. Usons librement et libéralement de tout, et n'abusons de rien. Unissons incessamment aux plaisirs des sens l'essor délicat des sentiments du cœur, les travaux glorieux de l'intelligence. Concevons le bonheur, non pas dans l'abus maladif de quelques passions exclusives, mais dans la satisfaction mesurée et harmonique de toutes, dans l'expansion intégrale des forces de l'âme humaine.

Telle est l'idée souverainement féconde qu'doivent s'inspirer les poètes, le bonheur par la liberté, le bonheur par l'emploi combiné de toutes les facultés. Le poète, s'il veut compter dans l'histoire de l'art, s'il veut agir puissamment sur notre siècle, doit s'attacher à légitimer les passions, en démontrant que le désordre et le mal résultent de l'excès d'emploi de quelques-unes d'entre elles au détriment des autres. Il ne faut pas qu'une part de l'âme sommeille ou soit étouffée ; la liberté que vous donneriez à la part vivante ne mènerait jamais qu'à l'abus et à la douleur. L'homme est un, et vous ne le diviserez pas, même pour la liberté, sans danger et sans trouble. C'est donc la loi de l'essor composé et de l'harmonie des passions qu'il faut chercher, tandis que le poète inspiré chantera les libres attractions de la nature où se révèlent les destinées humaines. Et, parce que cette loi est lente à se faire connaître dans toute sa pure lumière, il ne convient pas de désespérer et de s'en retourner superstitieusement aux vieux dogmes de compression et d'étouffement. Le bonheur est la destinée de l'homme, et le bonheur est dans la liberté. Voilà ce que le poète doit sentir ; voilà ce qu'il doit comprendre et expliquer aux hommes, que Dieu lui a donné mission d'instruire et dont les yeux, faibles encore, s'ouvrent plus lentement aux clartés immortelles.

Nous félicitons M. Augier de se montrer, à son début, dégagé de préjugés, libre et bien disposé à saisir le côté vrai de la vie. Sa comédie, chose rare ! ne porte pas un trait qui sente son vieux monde, et le poète ne paraît pas avoir la face tournée vers le passé. Qu'il s'inspire aux sources vivantes, et qu'il ouvre hardiment ses ailes vers les mondes meilleurs et vers les sphères supérieures. Nous le suivrons alors avec joie et reconnaissance de notre applaudissement sympathique.

Les citations que nous avons étendues à dessein donneront une idée des qualités remarquables du style de M. Augier. Il est tout un aspect de son talent que nous voudrions signaler aussi, c'est la verve comique du dialogue, dont le trait est toujours plein d'aisance, fin et mordant.

Que dire d'un vaudeville comme le *Galfâtre* ; sinon qu'il excite dès la première scène et entretient jusqu'au bout un fou rire ? Quelle analyse offrir de ces plaisantes fantaisies ? Il y a d'abord une scène de deux sourds criant à tue-tête, qui est un chef-d'œuvre de bouffonnerie ; il y a une excellente critique des momeries aujourd'hui inutiles de la franc-maçonnerie ; il y a, par-dessus tout, les figures de MM. Ravel, Grassot et Lemenil, trois étourdissants farceurs. Allez voir, si vous voulez rire.

Nous sommes en retard pour constater le succès de *Zélia la danseuse* au Gymnase. Une ex-danseuse, retirée dans son village et dans sa vertu, en Suisse, est accusée par les puritains de l'endroit d'immoralité et d'incivisme au premier chef, pour avoir introduit dans l'innocent canton helvétique la Cachucha, la Polka, et autres danses favorites. Un magistrat de l'endroit est particulièrement ardent à la poursuite, et Zélia est citée à comparoir devant la cour suprême. Après un réquisitoire de M. Rebard, avec déplacement de perruque, qui vaut le président Turbat et son allocution célèbre à propos de la polka, après un plaidoyer de M. Luguet véritable chef-d'œuvre d'avocat, l'accusée est invitée à donner au tribu-

[illegible] annexée au projet de loi sur le [illegible] joner qui a été renvoyée à la commission.

La commission propose de compter le poids des objets transportés par centième de tonne (1000 kilog.), et de décider que tout poids compris entre 0 et 10 kilog. paiera comme 10 kilogr. ; entre 10 et 20, comme 20, etc. — Adopté après une discussion sans intérêt.

M. DUPRAT demande qu'au-dessus du minimum de 50 kil. le poids des objets transportés soit compté par kilog.

M. BENOIT. Cela est contraire à tous les usages du commerce et d'une application très difficile.

MM. TOUSSIN, LEGRAND, commissaire du roi, BUREAUX DE PUSY et DESLONGRAIS sont successivement entendus.

La proposition de M. Duprat est rejetée ; celle de la commission est adoptée.

M. ESTANCELIN propose d'abaisser de 2 cent. par tonne et pas kilomètre le prix des marchandises de la première classe.

Cette proposition est rejetée après une discussion confuse.

M. TOUSSIN propose de modifier ainsi un paragraphe additionnel proposé par la commission :

« Un récépissé sera délivré à l'expéditeur ; il constatera « les numéros du poids et la contenance des colis, » ainsi que le délai dans lequel ces marchandises devront être rendues à leur destination. »

M. DUMON propose de dire simplement :

« Une lettre de voiture sera délivrée à l'expéditeur sur sa demande. »

M. DUGABÉ. Ce droit est inscrit dans le code de commerce ; les compagnies de chemins de fer ne peuvent se refuser à donner la lettre demandée ; je crois donc le paragraphe inutile.

La rédaction de M. Ducos est adoptée.

A propos d'un article qui porte que, dans le cas où l'adjudicataire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser au-dessous des limites déterminées par le tarif les taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et six mois pour les marchandises.

M. GRANDIN se plaint des effets désastreux de l'abaissement de tarif dans le but de tuer une entreprise rivale, et demande que, lorsque les tarifs auront été abaissés, ils ne puissent être relevés qu'une année après que des affiches l'auront annoncé.

M. MURET DE BORD demande également que les tarifs ne puissent être relevés qu'au bout d'un an pour les marchandises et trois mois pour les voyageurs.

M. DUMON. Nous devons désirer que les tarifs s'abaissent le plus tôt et le plus possible ; eh bien, je crois qu'en présence de l'amendement qui vous est proposé, une compagnie ne sera pas assez hardie pour abaisser le sien. Les chances de circulation sur une voie sont très variables, et il serait souverainement injuste de forcer les compagnies, si elles se sont trompées un moment, à subir une année entière les conséquences de leur erreur. D'ailleurs, ce serait les exposer à être ruinées par les canaux qui leur feront concurrence.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Repousser l'amendement qui vous est proposé, c'est donner aux chemins de fer le moyen de tuer toutes les autres entreprises.

L'amendement de M. Muret de Bord est mis aux voix : après deux épreuves douteuses, M. le président déclare que la chambre va passer au scrutin secret sur cet amendement.

Il lit ensuite une lettre annonçant que les obsèques du vice-amiral Lalande auront lieu demain, à onze heures, à l'église Saint-Louis.

La chambre ne se trouvant plus en nombre, le scrutin secret est renvoyé à demain, ainsi que la suite de la discussion de la loi.

---

de ses officiers. « Par quelle inconcevable aberration [illegible] *Courrier*, le ministère a-t-il confié nos troupes à la bravoure inexpérimentée et bouillante d'un chef de 23 ans? On s'est servilement amusé à faire du duc d'Aumale un autre prince de Condé. Condé vient d'agir en caporal. Pas de chauvinisme princier! passe la plume à main et dans la mesure du prince de Joinville ; mais quand on tient l'épée et qu'on dispose des soldats de la France, il ne faut pas croire que la bonne France sera indulgente au sang étourdiment versé. »

Faits divers.

— Ont été nommés dans le corps d'artillerie de la marine :

Au grade de lieutenant-colonel : M. Favereau, chef de bataillon, en remplacement de M. Briois, décédé ; au grade de chef de bataillon (au choix) : M. Gouhot, capitaine en premier, en remplacement de M. Favereau, promu lieutenant-colonel ; M. Mencel, capitaine en second au corps royal d'artillerie de la marine, à l'emploi de capitaine en premier, en remplacement de M. Gouhot, promu chef de bataillon.

(*Moniteur parisien*).

— Par décision royale du 12 mai, M. le maréchal-de-camp Roussel, commandant le département de la Haute-Saône, passe dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

M. Tugnot de Lanoye, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, en disponibilité, est nommé au commandement de Baréges pour les deux saisons des eaux, en 1844.

M. Bouilhane, chef de bataillon au 53e de ligne, passe au commandement de place de Toul.

M. Percy, chef d'escadron d'état-major, en disponibilité, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11e division militaire.

M. Doumet, chef d'escadron d'état-major, en disponibilité, est nommé aide-de-camp de M. le lieutenant-général baron Desmichels, membre du comité de la cavalerie.

— Les principaux postes de l'Algérie viennent d'être dotés de bibliothèques. Cinq sont instituées : à Bone, Constantine, Oran, Mascara, Philippeville. On sait qu'Alger possède depuis long-temps une bibliothèque et un musée. Douze autres bibliothèques sont affectées à des postes secondaires : Blidah, Bouffarick, Bougie, Cherchell, Djidjeli, Guelma, Koleah, Medeah, Milianah, Mostaganem et Sétif.

— On lit dans l'*Orléanais* :

« Mercredi matin, près La Ferté-Saint-Aubin, des wagons, chargés de matériaux, parcouraient la voie du chemin de fer de Vierzon. Un ouvrier a voulu arrêter les wagons en mettant le pied sur un frein ; le ressort du frein ayant cassé, l'ouvrier est tombé sous un wagon qui lui a écrasé les jambes. Transporté à Orléans, il a subi l'amputation.

» A quelques pas de là, sur la même voie, un autre ouvrier était renversé par le même train de wagons. Ce malheureux a eu aussi les jambes fracturées, mais ses blessures n'offrent pas la même gravité.

— Dans quel pays et à quelle époque vivons-nous? On lit dans l'*Aube*, journal de Troyes, du 19 :

« La nuit dernière, une ronde de police a fait une visite aux ruines des Jacobins, derrière la Préfecture. Elle a découvert deux malheureux en-

[illegible]

Droits de la femme aux États-Unis. — Une loi, tendant à assurer aux femmes mariées l'usage et la jouissance de leurs biens, a passé à une grande majorité au sénat de Tenessée, États-Unis d'Amérique. C'est, à ce que nous croyons, la même qui a été votée dans la Louisiane, le Mississipi et le Maryland. Il y a déjà plusieurs années que le juge Hertel, de New-York, a porté cet objet devant la législature et l'a soutenu avec beaucoup de zèle et d'habileté. Après son mariage, la femme conservera le contrôle et la surveillance des biens qui lui appartenaient auparavant. On empêche que la propriété de la femme ne sorte de ses mains par l'effet de la loi et sans que la femme y ait consenti. C'est une mesure qui ne peut nuire à personne ; elle n'enlève au mari rien de ce qui lui appartient, et assure à la femme la conservation de son bien, qui ne devrait jamais servir de caution aux dettes du mari.

(*New-York Sun.*)

— Un déplorable accident est arrivé le 18, dans la station du Vieux-Dieu, au convoi du chemin de fer, parti à 4 heures 45 minutes de Bruxelles pour Anvers. Il paraît que l'essieu d'une des voitures s'est brisé, ce qui a occasionné le déraillement du convoi. La locomotive seule est restée sur les rails. Le choc a été si vif que plusieurs voitures ont été brisées en mille pièces. Les voyageurs qui s'y trouvaient ont pour la plupart reçu des contusions plus ou moins fortes. Une femme a été seule tuée sur le coup ; une autre a expiré ce matin à Anvers, où l'on s'est empressé de la transporter, ainsi que tous les blessés. Un troisième voyageur a aussi succombé, assure-t-on, quelques temps après l'accident ; parmi les blessés, dont l'état inspire des inquiétudes, et qui sont, paraît-il, au nombre de vingt, se trouvent cinq employés des accises, qui tous ont été grièvement maltraités.

La nouvelle de l'accident a été aussitôt portée à Anvers, d'où M. Faider, procureur du roi, et quelques médecins se sont immédiatement rendus sur le théâtre du désastre.

Le bruit s'est d'abord répandu que cet horrible malheur était dû à la négligence de l'aiguilleur, qui avait, disait-on, négligé de tourner l'excentrique ; mais on nous assure que ce bruit est sans fondement. Ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est que la locomotive n'a pas dévié.

— Il résulte d'un tableau publié par l'administration, que le nombre des fabriques de sucre indigène en activité était, à la fin du mois d'avril 1844, de 325. Si on compare ce chiffre à ceux de l'époque correspondante de l'année 1844, on trouve une diminution de 39 fabriques.

La production du sucre indigène, depuis le commencement de la campagne 1843-43, a été de 31,740,285 kil. ; elle avait été, l'année dernière à pareille époque, de 33,295,537 kil. Diminution : 1,555,252 kil. La consommation, qui avait été de 25,575,285 kil. en 1843, s'est élevée cette année à 26,552,347 kil.

Les restes à la fin du mois d'avril, sont de 5,187,938 kil. Quant aux droits payés en 1844 (principal et décime), ils se sont élevés à la somme de 4,100,147 fr. L'année dernière, ils s'étaient élevés seulement à la somme de 3,393,441 fr. Augmentation, 706,706 fr.

BRUTALITÉ D'UN MARI. — Le nommé J..., ouvrier charron, a épousé, il y a environ deux ans, une femme aujourd'hui âgée de vingt ans. Quoique cette femme, par la régularité de sa conduite, ne puisse en rien

---

nal une idée de la danse incriminée, afin qu'il y ait jugement en connaissance de cause. L'accusée, c'est Mlle Nathalie. Comme on ne peut s'empêcher d'admirer quelque peu passionnément cette belle beauté, pleine d'esprit, de charme et de vaillance, nous étions fort inquiets sur le résultat de l'épreuve. Mlle Nathalie danse brillamment la cachucha et autres ; aura-t-elle aussi le génie de la polka? Pourra-t-elle prendre rang dans cette phalange des reines-polkistes officielles de la capitale, commandée par Maria Volet, et où brillent les [illegible], les [illegible], les Clara, les Delphine, les Aimée, les Jenny, les Coralie, les [illegible], ces gloires des grandes écoles? Méritera-t-elle l'estime de Cellarius et de Laborde? Telles étaient nos perplexités ; mais dès les premières mesures nous nous sommes convaincu que Mlle Nathalie ne pouvait pas ne pas faire tout bien. La danse nous a paru charmante. Les yeux de l'artiste, il est vrai, jettent de tels éclairs, que le regard du spectateur se trouble dès l'abord ; on est fasciné ; on ne juge plus, on applaudit.

Zélia la Danseuse est un vaudeville très plaisant, et peu nous importe qu'il soit renouvelé d'un autre vaudeville, joué il y a vingt-cinq ans. Les vieux feuilletons ont une érudition trop susceptible. Un vaudeville est mort ; on le tire de sa tombe, on lui rend la vie ; il remonte sur la scène, et il nous fait passer une heure à rire. A quoi servent vos querelles? Valait-il mieux laisser le mort dans son linceuil? Est-ce bien la peine de se montrer érudit et de faire voir qu'on a la mémoire farcie de vaudevilles?

Le vaudeville nouveau, de M. Herbeaumont, nous offre Mlle Nathalie polkant dans sa pleine beauté ; M. Rébard exécutant un cancan léger et caractéristique ; M. Luguet plaidant et *jouant* du violon à ravir, et M. Klein, chef majestueux des forces du canton, trois hommes sans caporal. J'oublie de dire que les juges, le ministère public, les gendarmes, le commandant des forces, le greffier et l'auditoire, entraînés par l'exemple de Zélia, se mettent tous à polker, et que la légitimité de la danse et l'innocence de la danseuse sont démontrées par l'emportement irrésistible de la passion.

Dagobert à l'exposition, pièce-revue, a complètement réussi au Vaudeville. Le bon roi Dagobert fait lui aussi, au septième siècle, son exposition de l'industrie. Les grands hommes du siècle ont découvert le moulin à vent, le sabot, la fourchette et la culotte, que le roi met à l'envers, comme savez. Dagobert pousse des cris d'admiration devant l'œuvre de son temps, et il jure que jamais l'esprit humain ne saurait aller plus loin. Un de ses conseillers affirme, en chorus, qu'on ne saurait jamais trouver mieux que la culotte, portée à l'endroit, bien entendu. Alors, de la foule des vilains part un grand éclat de rire, et une jeune femme, se métamorphosant en Génie, annonce au roi les destinées futures de l'industrie, et lui propose de le transporter à douze siècles en avant et de lui montrer le Paris de 1844. Le roi, suivi de Jean de Nivelle et de saint Eloi, de sa nièce et d'un de ses pages, arrive en effet aux Champs-Elysées, où mille surprises industrielles étourdissent nos gens de la vieille France. Frappé de tant de prodiges, Dagobert ne manque pas de reprendre son refrain : « Nous sommes parvenus à l'apogée de la puissance humaine ; jamais l'homme n'ira plus loin ; c'est impossible ; le but est atteint, etc. »

Le génie, révélant l'avenir, montre dans une vision les galeries de l'industrie de 2844. Un palais immense et solidement construit a remplacé nos barraques mesquines. Les chemins de fer sont dépassés, et les étrangers arrivent tous en ballons pour assister à la grande fête industrielle. L'image est si splendide que j'ai cru voir apparaître le phalanstère lui-même.

Alors le génie gracieux, que représente madame Doche, chante aussi les couplets suivants :

Tant qu'on aura, comme au siècle où nous sommes,
Des ennemis, des fléaux à braver ;
Tant qu'on verra le malheur chez les hommes,
Il restera quelque chose à trouver.

Long-temps encor des luttes sanguinaires :
Vont accabler les hommes ennemis ;
Mais dans mille ans, plus d'intérêts contraires :
Les arts, la paix les ont tous réunis.

Car l'industrie a poursuivi sa marche,
Tout rapproché sous sa puissante main ;
Et, désormais, ainsi qu'au temps de l'Arche,
Il n'est qu'un peuple, un seul, le genre humain !

Tous les chemins jadis impraticables
Sont aplanis et sur terre et sur mer :
Et les mortels, toujours infatigables,
Rêvent déjà la conquête de l'air.

Vois tout ce peuple, en voltigeant il passe
Sur les palais où l'on rampe aujourd'hui ;
Il peut un jour, en traversant l'espace,
Se rapprocher d'un ciel créé pour lui.

Tout change alors, c'est une autre nature,
Un nouveau monde et de nouveaux bienfaits :
Heureux le temps où, pour la créature,
Le créateur n'aura plus de secrets !

Avant mille ans, vilain ou gentilhomme,
On cherchera la gloire à l'atelier,
Et le blason, qui fera le grand homme,
Sera, peut-être, un livret d'ouvrier !

L'or, ce faux dieu des natures serviles,
Avec le temps aura sa chute aussi ;
Et, dans mille ans, on pavera les villes
De ce métal, si funeste aujourd'hui.

Travaillez donc, espoirs de la patrie !
Travaillez donc, gens de tous les états ;
En juifs errants, soldats de l'industrie,
Marchez toujours, ne vous reposez pas?

Non, point de but que l'on ne puisse atteindre ;
Pas de limite au plus hardi projet.
Si le soleil devait un jour s'éteindre,
C'est un mortel qui le rallumerait !

Voilà de nobles et grandes idées ; nous félicitons de tout cœur MM. Laurencin et Clairville pour le sentiment libéral qui les a inspirées. Il est honorable de profiter de cette forme légère et populaire du vaudeville pour semer dans le monde les idées élevées, pour donner à notre société toute confiance dans le génie de l'humanité, et pour l'entretenir des hautes destinées qui lui sont promises, et dont la réalisation désormais ne saurait être éloignée.

— L'*Antigone* de Sophocle vient d'obtenir, ce soir, à l'Odéon, un immense succès. Nous devons l'avouer, aujourd'hui même, nous avions encore relu la tragédie grecque, sans soupçonner l'effet qu'elle pouvait produire à la scène. L'accord de la musique avec le drame nous a paru une combinaison d'un caractère poétique supérieur. La mise en scène est très savante et très belle, et l'on peut citer jusqu'à des figures muettes (le jeune guide de Tirésias et la suivante en tunique rouge) dont les attitudes suffisent pour séduire et toucher le spectateur. Aussi engageons-nous les soldats à ne pas cacher, au tableau final, la charmante figure agenouillée auprès du corps d'Eurydice.

Les acteurs et les choristes ont grandement concouru au succès. M. Bocage a créé le rôle de Créon avec une rare supériorité d'intelligence. Dans la dernière partie du rôle, l'artiste est magnifique. Nous conseillons à M. Bocage de se servir moins des cordes basses de sa voix, afin d'être mieux entendu.

Nous nous empressons ici de féliciter le directeur du théâtre, et d'applaudir à l'œuvre pieuse de MM. Meurice et Vacquerie. Une dame, d'un rare mérite, disait tout-à-l'heure sous le péristyle de l'Odéon : « Je sors d'ici et plus grande et meilleure. » Oui, l'impression a été profonde ; c'est une belle soirée, un noble hommage rendu au sublime maître antique. Nous étudierons l'*Antigone* dans notre prochain feuilleton.

D. LAVERDANT.

COURSES. — Pour le troisième jour, à Chantilly, le *Derby*, prix de 25,000 fr., la plus belle course de France, a été gagné par *Lanterne*, au prince de Beauveau ; *Cavatine* à M. Aumont, deuxième ; *Edwin* à M. de Rothschild, troisième ; *Montoplia* à M. Aumont, quatrième ; les autres non placés. Seize chevaux s'étaient présentés au poteau. *Lanterne* a tout battu avec la plus grande facilité ; M. de Beauveau doit gagner à l'heure qu'il est bien près de 40,000 fr. dans la session des courses. *Drummer* et *Governor* à M. de Rothschild, ont remporté deux prix sans importance. Tout l'intérêt de la journée n'était que pour *Derby*.

LES PROCÈS EN SÉPARATION. — *Réclamation du ministère public en faveur des pauvres.* — Hordoille a porté plainte en adultère contre sa femme et le nommé Muard, son complice. La femme Hordoille a intenté une plainte reconventionnelle contre son mari, pour coups et injures.

Les débats ont établi complètement l'adultère, mais ils ont établi aussi, de la part de Hordoille, ancien maréchal-des-logis de la garde municipale, des faits nombreux de brutalité et d'immoralité.

Ainsi, il paraît que cet homme aurait donné sa signature à la préfecture de police (bureau des mœurs), pour forcer sa fille mineure à devenir prostituée, et qu'il se serait porté sur sa femme à des actes de violence tels, qu'elle avait été obligée de fuir le domicile conjugal. Cette malheureuse, pour se soustraire à ces violences, avait voulu plaider en séparation de corps; elle s'était même adressée à un homme de loi; mais le défaut d'argent l'a empêchée d'aller jusqu'au bout.

Nous avons remarqué dans le réquisitoire de M. Amédée Roussel le passage suivant :

La femme Hordoille a voulu obtenir une séparation de corps; sa pauvreté l'a empêchée d'atteindre un résultat. Ici, je placerai une observation utile. Il serait à désirer que les gens pauvres pussent obtenir une séparation de cor s sans avoir des dépenses à faire. Le législateur devrait arrêter son attention sur ce point; c'est là une nécessité que, dans l'exercice de nos fonctions, nous sommes en position de reconnaître tous les jours. Il arrive sans sse que des malheureux ne peuvent, faute de moyens, obtenir la sépara-

… des Quatre-Canaux, 137 50. — Id. Bourgogne, 100. — … 4100. — Lin Maberly, 390.

5 0/0 compt.	1er c. 122	»	P. H. 122	»	P. B. 121	95	dr c. 122	»	hier 122	»
— fin cour.	122	10	122	10	122	05	122	05	122	15
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
0/0 compt.	84	60	84	60	84	55	84	60	84	55
3 — fin cour.	84	65	84	65	84	60	84	65	84	60
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		DIFFe S. le C. pr.		F. ÉTRANG.	1er C.		Der C.		DIFFe S. le C. pr.	
4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	106	1/8	106	1/4	H. »	1/4
4 0/0....	»	»	»	»	»	»	— Portugais.	»	»	»	»	»	»
O. de la V.	1470	»	»	»	»	»	Esp. D. active	»	»	»	»	»	»
B. de Fr.	3100	»	»	»	»	»	5 0/0 Naples.	102	35	102	45	»	»
C. L. 5000	5162	50	»	»	»	»	— Romain. .	104	1/4	104	1/8	B. »	1/8
— 1000	»	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	1237	50	»	»	»	»
C. hyp...	»	»	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	465	»	»	»	B. 5	»
4 Can....	1267	50	1270	»	H. 2	50	Métalliques.	111	»	»	»	»	»

Spectacles du 21 mai.

7 h. » /» OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Malade Imaginaire
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Fra Diavolo.
7 h. » /» ODÉON. — Antigone.
6 h. » /» VAUDEVILLE. — Carlin. Polka. Dagobert. Moyen.
6 h. » /» VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Sirènes. Bouffon du Prince. Meunière.
7 h. » /» GYMNASE. — Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. » /» PALAIS-ROYAL. — Frère Galfâtre. Peau du L. Sœur de Jocrisse.
6 h. » /» PORTE-ST-MARTIN. — Main Dr. et Main G. Polka. Tronquette.
6 h. » /» GAITÉ. — Margot. Lucio. Mlle de Lafaille.
6 h. » /» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

20 Mai.			21 Mai.		
Arrivages	3070 q.	40 k.	Arrivages	2174 q.	39 k.
Ventes	3166	05	Ventes	2797	68
Restant	12297	99	Restant	11674	70
Cours moyen		37,46	Cours moyen		37,92
Cours-taxe		37,36	Cours-taxe		37,64

Cote administrative.

Gr.	53q.	38k.	47,80 à 53,60	Gr.	18q.	84k.	42,05 à 31,00
1re	455	30	37,60 à 40,50	1re	576	13	38,20 à 40,50
2e	721	65	35,35 à 37,25	2	747	32	36,30 à 37,90
3e	6	14	31,20 à 32,50	3e	31	40	29,30 à 32,50
4e	142	92	23,90 à 27,40	4	6	28	26,10 à 00,00
Al.	1535	45	35,65 à 59,15	Al.	1274	70	35,65 à 38,80

Cours des Céréales (par hect.).

RAMBOUILLET, 18 Mai. — Froment, 1re : 20,66 ; 2e : 20,16 ; 3e : 19,16. — Champart : 18,16. — Méteil : 15,66 à 17,00. — Seigle : 12,33 à 13,00. — Orge : 11,00 à 11,66. — Avoine : 7,40 à 8,00. Marché faible. Hausse sur le froment.

MONTLHÉRY, 20 Mai. — Froment, 1re : 21,00 à 22,00; 2e : 19,34 à 20,00; 3e. 18,67 à 19,00. — Méteil : 15,00 à 17,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

BEAUVAIS, 18 Mai. — Froment, 1re : 18,97; 2e : 18,53. — Méteil : 16,48. — Orge : 11,54. — Avoine : 7,46.

PACY (Eure), 15 Mai. — Froment : 20,17. — Méteil : 18,42. — Seigle : 11,82. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,70.

ÉVREUX, 18 Mai. — Froment : 21,03. — Méteil : 18,35. — Seigle : 11,82. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,70.

VERNON, 18 Mai. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,41; 3e : 19,50. — Méteil : 18,00. — Seigle : 12,50, — Orge : 11,50. — Avoine : 6,00 à 7,50. Hausse de 0,50 sur le froment; fermeté sur l'avoine.

BRAY-SUR-SEINE, 17 Mai. — Froment, 1re : 18,88 ; 2e : 18,26; 3e : 17,84. — Méteil : 13,33. — Seigle : 10,70. — Orge : 10,49. — Avoine : 7,45. Hausse de 0,40 sur le froment.

MONTEREAU, 18 Mai. — Froment, 1re : 20,67; 2e : 19,33; 3e : 18,00. — Méteil : 13,67 à 16,33. — Seigle : 11,00 à 11,67. — Orge : 10,67 à 11,33. — Avoine : 7,67 à 8,33. — Marché peu approvisionné. Hausse de 0,50 sur le froment, occasionnée par l'empressement des meuniers à acheter. Les blés sont beaux, mais les avoines souffrent de la sécheresse.

CAMBRAI, 18 Mai. — Froment blanc : 18,50 à 19,00 ; do roux : 16,00 à 19,00. — Escourgeon : 12,50 à 13,00. — Seigle : 10,50. — Avoine : 6,00 à 7,00.

STE-MENEHOULD, 18 Mai. — Froment, 1re : 15,92 ; 2e : 15,26. — Seigle : 8,96. — Orge : 9,38. — Avoine : 5,93 à 6,33.

STRASBOURG, 17 Mai. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 19,81; 3e : 17,50. Hausse de 0,42. Les cultivateurs n'arrivent pas encore au marché, qui par cette cause reste peu approvisionné ; aussi les autres céréales n'ont-elles pas été cotées.

COLMAR, 15 Mai. — Froment, 1re : 23,37 ; 2e : 21,87; 3e : 20,16. — Méteil : 15,15. — Seigle : 13,31. — Orge : 12,31.

BOURG, 16 Mai. — Froment, 1re : 24,65; 2e : 22,70; 3e : 20,00. — Seigle : 14,00 à 17,50. — Méteil : 15,50 à 18,75. — Orge : 16,25. — Avoine : 8,50 à 10,00. — Maïs : 15,75 à 17,00. — Sarrazin : 14,00 à 15,00.

NIMES, 17 Mai. — Froment dit Tozelle, 1re : 25,50; do 2e : 24,50. — Froment dit aubaine, 1re : 21,50; do 2e : 21,00. — Seigle : 17,50. — Orge : 14,00. — Pamelle : 15,00.

TOULOUSE. *Mercuriale de la halle*, 17 *mai*. — Froment, prix moyen : 23,03. — Maïs : 13,61. — Avoine : 10,36.

Cours de la place, 18 *mai*. — Froment indigène, 1re : 23,50; 2e : 22,50 ; 3e : 21,50. — Froment étranger, de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Orge : 14,00 à 14,50. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

SURGÈRES, 18 Mai. — Froment : 20,00 à 20,25. — Baillarge : 12,25 à 12,50. — Avoine : 7,25.

Les affaires ont été assez actives cette semaine, et nos prix non-seulement se sont bien maintenus, mais se sont encore raffermis. Il s'est fait plusieurs ventes en blés de Pologne dans les prix de 23,00 pour les qualités ordinaires, et 24,00 pour les bonnes qualités.

On cite plusieurs affaires à livrer : 2 chargements Pologne à 23,00, et plusieurs chargements de Danube de 19,50 à 20,00.

Graines oléifères et huiles (l'hect)

CAEN, 16 Mai. — *Graines* de colza : 22,50 à 23,00. — *Huiles* de colza : 83,00.

ARRAS, 18 Mai. — *Graines*. Œillette : 20,50 à 22,50. — Colza : 20,00 à 22,50. — Les graines d'œillette sont moins communes et en hausse de 0,50. — Les colzas rares et bien tenus. — *Huiles* d'œillette à clair : 80,00 à 81,00; do bon goût : 77,50; do rousse : 76,50. — de colza, épurée pour l'éclairage : 83,00; do ordinaire : 77,00. — de lin : 75,00. — *Tourteaux* : 11,75 à 15,50 les 100 kil. — Le prix de ce dernier produit est sans variation ; quant aux huiles, elles sont plus demandées, et celles d'œillette sont en hausse.

CAMBRAI, 18 Mai. — *Graines*. Colza : 21,00 à 23,00; do Vieux : 22,50 à 23,25. — Colza de mars : 19,00 à 21,00. — Œillette : 20,25 à 21,25. — Caméline : 18,00 à 19,00. — Lin : 17,00 à 18,50. — *Huiles* d'œillette surfine : 86,00 ; do bon goût, à clair : 84,00 à 85,00 ; do rousse : 77,00. — De colza, aux 91 kil. : 76,00 à 80,00. — De lin, pour peinture : 77,00. — *Tourteaux*, de 11,00 à 15,00 suivant la sorte et la qualité.

LILLE, 20 Mai. — *Graines*. Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 17,50 à 20,50. — Œillette : 21,00 à 22,00. — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Caméline : 17,00 à 20,00. — *Huiles* de colza épurée pour éclairage : 82,50; do ordinaire : 76,50. — D'Œillette, bon goût : 80,00; do rousse : 77,00 à 77,50. — De chanvre : 77,00. — De caméline : 75,00. — De lin : 72,25. — *Tourteaux*, de 12,50 à 16,50 les 100 kil., suivant l'espèce et la qualité. La voiture sur Paris, par hect. d'huile est de 4,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 20 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1344	1208	136	1 16	1 06	0 9.
Vaches....	148	119	29	1 06	» 94	» 86
Veaux.....	571	571	»	1 60	1 38	1 16
Moutons..	8806	7638	1168	1 40	1 24	1 06

LA MAISON-BLANCHE. *Marché du* 11 *mai*. — Porcs amenés : 241 ; vendus : 200 à 1,16-1,08-1,00.

LA CHAPELLE ST-DENIS, *marché du* 21 *mai*. — Vaches grasses amenées, 85; vendues, 61, à 1,04-0,96-0,80. — Taureaux amenés, 27; vendus, 24, à 0,82. — Veaux amenés, 329, tous vendus sur le pied de 1,50-1,40-1,30. — Vaches laitières amenées, 106; vendues, 39, de 240,00 à 450,00. — 1 taureau vendu : 300,00. Vente difficile excepté pour les veaux.

STRASBOURG. Il est entré dans cette ville pendant le dernier mois d'Avril 383 bœufs, 146 taureaux et vaches, 1319 veaux, 647 moutons, 12 agneaux, 1019 porcs.

Engrais.

On lit dans le *Breton* du 18 de ce mois, l'avis suivant adressé aux agriculteurs :

Un bâtiment chargé de Guano doit arriver très prochainement à Saint-Mâlo, et une forte partie de sa cargaison sera immédiatement expédiée à Rennes.

Les cultivateurs qui voudraient s'en procurer devront s'adresser franco, directement à M. Bodin, directeur de l'école d'agriculture à Rennes, ou à M. Hovius, négociant à Saint-Mâlo. Pour éviter toute espèce de fraude, il n'en sera pas établi d'autres dépôts.

Cet engrais sera vendu *au comptant*, et les acquéreurs devront se fournir de sacs. Ceux qui n'en auraient pas, pourront s'en procurer à l'école d'agriculture.



Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

après y avoir achevé leurs études. M. de Montalembert et le groupe catholique se trouvaient donc dans la nécessité, ou de défendre le droit commun, d'attaquer ce privilège exorbitant, et de tirer ainsi sur leurs amis; ou d'appuyer le projet ministériel, et de démentir ainsi toutes leurs paroles précédentes, toute leur ligne de conduite depuis le commencement de la discussion. Placés entre une contradiction qui eût détruit toute l'autorité qu'ils peuvent avoir auprès de la chambre, et le sacrifice du seul avantage que le projet de loi fait au clergé, ces messieurs se sont abstenus.

La lutte s'est donc engagée aujourd'hui directement entre le ministère et l'opposition universitaire. M. Cousin a ouvert le feu par un discours qui est tombé comme une bombe dans le département de l'instruction publique et dans celui de la justice et des cultes. MM. Villemain et Martin (du Nord) en ont été bouleversés. C'est à eux que sont, désormais, confiés les intérêts du clergé, les dernières espérances de l'épiscopat. Seront-ils plus heureux que M. de Montalembert et ses amis?

M. Villemain, qui a voulu répondre à M. Cousin et défendre le privilége établi par l'art. 17, s'est perdu dans un chaos inintelligible de paroles. M. le ministre de l'instruction publique, d'après ce que nous avons pu comprendre, a cherché à prouver que pour faire rentrer les petits séminaires dans le droit commun, il fallait les mettre en dehors du droit commun, et que le privilége que l'art. 17 leur accorde sera pour le gouvernement un moyen de pénétrer dans leur intérieur et de les faire sortir du régime exceptionnel où ils sont placés. La chambre a paru fort peu goûter ce singulier raisonnement, qui ressemble à ces thèses impossibles que les rhéteurs de l'ancienne Grèce se faisaient un jeu de soutenir.

Quant à M. Martin (du Nord), il a pris la chose plus chaudement; il s'est animé; il a voulu être pathétique; il a montré à la chambre des ecclésiastiques, des évêques, des hommes respectables et blanchis par l'âge, venant le trouver et l'assurer de leurs bonnes intentions, de leur dévouement à la dynastie et aux lois du royaume. Ce tableau n'a pas paru faire une grande impression sur la chambre. Le ton moitié courroucé, moitié suppliant, de M. Martin (du Nord) avait quelque chose de bizarre peu fait pour persuader.

Ce qui a ému le plus vivement M. le ministre de la justice et des cultes, c'est le reproche d'*insincérité*, et même de duplicité, que M. Cousin lui a adressé du haut de la tribune. Au dire de M. Cousin, M. le garde-des-sceaux aurait l'air, d'un côté, de repousser les prétentions cléricales, de combattre ostensiblement les tendances envahissantes des congrégations prohibées par les lois, tandis que, d'un côté, et en secret, il céderait obséquieusement à leurs désirs, leur sacrifierait le droit commun, et leur ouvrirait la porte par le privilège accordé aux petits séminaires. L'accusation était grave, pressante, basée sur des faits; le reproche avait quelque chose de personnel qui n'a pas échappé à M. Martin (du Nord). M. le garde-des-sceaux a montré un grand courroux; il a tonné, gesticulé, frappé du poing sur son banc, comme jadis sur la barre; mais tout cela n'a pas rendu la justification très concluante.

Le discours de M. Charles Dupin n'a pas été moins écrasant que celui de M. Cousin. Quand on défend la liberté et le droit commun, il n'est pas difficile d'accabler ses adversaires. M. Charles Dupin a été plus loin encore que M. Cousin; il a accusé le ministère de trahir, par des complaisances coupables, les intérêts de la dynastie, d'en compromettre l'avenir. Il l'a accusé d'aider ceux qui, par des voies souterraines, se préparent pour le moment où s'ou-

donner une idée de l'animation de la chambre des pairs depuis la discussion de ce terrible art. 17, et pour montrer par là combien il y a de gravité au fond des dissentiments qui divisent encore l'Etat et le clergé.

La chambre des députés continue à présenter le curieux spectacle d'une assemblée qui, sans motifs sérieux, consent à accorder à des particuliers le monopole d'une voie de communication, et qui pourtant ne méconnait pas les inconvénients, les dangers même d'une pareille concession; de sorte qu'elle s'attache avec acharnement à prendre dans les articles du cahier des charges, une foule de petites précautions contre les conséquences d'un mal qu'elle crée elle-même comme à plaisir.

Pour compléter la singularité de ce spectacle, le ministre des travaux publics joue sans cesse le rôle d'avocat des compagnies, et toutes les fois que l'on propose une mesure avantageuse au public, il ne manque pas de la combattre, de peur qu'elle ne nuise aux compagnies.

Nous n'entrerons pas dans le détail des améliorations de détail que la chambre a admises malgré la commission et le ministère, ni de celles qu'elle a repoussées à leur suggestion. C'est demain seulement qu'aura lieu la discussion sur la durée de la concession; le vote général dépendra sans doute de la fixation d'un bail plus ou moins long. Moins il durera, mieux ce sera, d'après l'axiome formulé par la sagesse des nations: « Les folies les plus courtes sont les meilleures. »

Chemins de fer. — L'assaut.

Si la presse parisienne et la presse départementale ne prennent pas vigoureusement la défense des intérêts généraux dans la grande question des chemins de fer, si elles ne prennent pas une attitude forte vis-à-vis des intrigues, le pays sera témoin de choses inouies, et vraiment honteuses.

Depuis que le ministère du 29 octobre a eu la faiblesse non seulement de capituler devant les compagnies, mais de se mettre à la remorque des hauts barons de la finance, il a été entraîné à toutes sortes d'illégalités et d'injustices qu'il n'eût évidemment pas commises s'il eût conservé son libre arbitre.

Ainsi, le ministère aura dépensé plusieurs millions pour faire faire des études comparatives de divers projets de tracés. Il aura demandé des rapports aux communes et aux départements; il aura ordonné à des ingénieurs des études minutieuses, circonstanciées, sur telle ou telle ligne, sur tel ou tel tronçon; il aura institué des commissions afin de s'éclairer et de choisir en juste connaissance de cause; et tout cela, en fin de compte, pour voir des compagnies puissamment patronnées emporter d'assaut les projets qu'elles croiront utiles à leurs intérêts de spéculations. L'influence d'une compagnie suffira pour écarter tous les projets antérieurs, pour rendre inutiles les dépenses faites dans les études, pour réduire à néant les travaux des conseils municipaux et les recherches laborieuses des ingénieurs les plus consciencieux.

Voyez plutôt! La compagnie du chemin de fer de Strasbourg, par la Marne, se présente ayant à sa tête M. Molé; tout cède devant cette puissance; la ligne du tronc commun, par Troyes, la ligne par Reims, sont rejetées avant même que tous les rapports des localités intéressées en cette affaire aient pu parvenir au ministère.

Une autre compagnie veut que la ligne de Lyon suive la vallée de l'Yonne; le ministère accède à ses prétentions; peu lui importe la supériorité incontestable sous tous les rapports du tracé passant

nous sommes complétement d'accord avec les pétitionnaires pour condamner une précipitation qui passe par-dessus tous les délais et toutes les formes, et qui a pour but d'escamoter des questions de la plus haute importance.

Messieurs les députés,

A la nouvelle que, sans attendre les délais prescrits pour les enquêtes, le gouvernement du roi allait soumettre aux chambres le projet du tracé de chemin de fer de Paris à Strasbourg, la population rhémoise s'est vivement émue.

Inquiète, elle a délégué des commissaires afin d'exprimer des craintes à MM. les ministres, et de porter même jusqu'aux pieds du trône ses respectueuses observations.

Partout ces délégués ont reçu la promesse formelle que leurs démarches seraient prises en sérieuse considération, que la loi serait respectée, qu'aucune décision ne serait prise qu'après que tous les éléments qui devaient éclairer la religion du gouvernement auraient été réunis.

Cependant, M. le ministre des travaux publics vient de vous saisir du projet de loi, alors que le jury d'enquête de Seine-et-Oise ne s'est pas encore prononcé, alors que la chambre de commerce de Paris n'a pas émis son opinion, alors que la commission supérieure des chemins de fer n'a pas même été consultée!

Cette précipitation funeste sacrifie, nous n'hésitons pas à le dire, les intérêts généraux du pays, et particulièrement les grands intérêts industriels et commerciaux de tout le littoral de la Manche et des villes du nord de la France.

Serait-il vrai que les obsessions de la compagnie de la Marne, et les hautes influences qu'elle exerce, auraient fait passer sur les formalités protectrices des intérêts engagés dans la question?

Nous devons le croire.

Dans ces circonstances, en présence de leurs droits méconnus, au nom de la loi violée, les soussignés obéissent à un devoir en protestant contre ce qu'ils osent appeler un déni de justice.

Ils en appellent avec confiance à la chambre des députés.

MEXIQUE.

Voici sur nos différends avec le Mexique une lettre que l'abondance des matières nous a empêchés de publier dans notre numéro d'hier. Cette communication emprunte de l'importance à la position personnelle de son auteur.

Paris, le 21 mai 1844.

Monsieur le rédacteur,

L'examen sérieux que vous avez fait, dans votre numéro du 13 de ce mois, des différends qui s'agitent entre la France et le Mexique, me détermine à vous soumettre quelques observations qui me sont suggérées par la violence des attaques que la presse parisienne ne cesse de faire depuis plusieurs jours contre mon pays.

Sans relever toutes les erreurs matérielles que les différents journaux ont commises en s'appuyant sur le dire des personnes qui parlent des engagements stipulés dans les traités sans en avoir pris connaissance, je me contenterai aujourd'hui de rappeler à ces journaux:

1o Que le général Santa-Anna n'exerce pas le pouvoir exécutif depuis le mois d'octobre 1843, et que, par conséquent, il n'a pu repousser les demandes de la France dans les termes hautains qu'on lui reproche, en lui attribuant personnellement le refus d'abolir ou de modifier les décrets du 14 août et du 23 septembre 1843, qu'il a promulgués lorsqu'il exerçait le double pouvoir exécutif et législatif en vertu de la convention de Tacubaya (1). Maintenant, d'après la constitution qui est en vigueur, le prési-

(1) La convention de Tacubaya porte la date du mois d'octobre 1841. C'est cette convention qui a mis un terme à la dernière guerre civile qui avait commencé dans le mois d'août de la même année. Le général Busta-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'art de trouver les nids.

Omission désastreuse de la clause du poteau dans la nouvelle loi sur la chasse.—Espérances criminelles d'un fabricant d'assiettes.—Les ministres humbles servants de la féodalité financière.—La chasse aux filets convertie en moyen de corruption électorale.—Opinion politique des ramiers des Tuileries.—Une excursion intéressante en Sologne.

Une loi sur la police de la chasse, un véritable printemps, un roi de France qui s'en va en Angleterre sans y être forcé, voilà plus de titres qu'il n'en faut pour assurer à la date de 1844 une célébrité durable dans la postérité.

Décidément leur loi sur la chasse a du bon, et nos enseignements ont porté fruit. J'ai pour mon compte à me féliciter de leur travail. Ils ont adopté l'amendement que je leur avais proposé, relativement aux nids de perdrix et de caille découverts par la fauchaison; ils ont reconnu avec moi qu'il serait souverainement absurde de vouloir interdire aux fermiers ou aux propriétaires le droit de transporter à leur domicile les œufs de ces couvées perdues, puisque l'incubation artificielle est le seul moyen d'en tirer parti. Ils ont été également pour la chasse aux filets d'une sévérité impitoyable que je ne saurais trop louer. L'administration est armée désormais de moyens suffisants pour protéger l'hirondelle, le rouge-gorge et la bergeronnette contre la fainéantise et la barbarie des civilisés. Je n'ai à reprocher à ces messieurs des deux chambres qu'une omission désastreuse: c'est de n'avoir pas décrété que tout propriétaire de terrain non clos qui voudrait interdire la chasse sur ses propriétés, serait tenu de le faire savoir aux chasseurs par un écriteau ou un poteau quelconque, de manière à prévenir toute surprise pour les honnêtes gens. Cette omission donnera lieu, je le crains, à de nombreux procès. Je sais un fabricant d'assiettes, un mien ennemi, que j'ai le malheur d'avoir pour voisin de chasse quelque part, qui se fait déjà une fête des procès-verbaux qu'il espère nous susciter, au moyen du second paragraphe de l'article 1er, lequel défend de chasser sur le terrain d'autrui sans sa permission et sans plus ample commentaire. Comme il suffit pour faire acte de chasse sur une propriété, de la traverser sans désarmer son fusil; comme de plus le canton dont il s'agit est passablement morcelé, et qu'il est impossible qu'un chasseur, un chasseur étranger surtout, connaisse toutes les parcelles d'un canton qu'il parcourt pour la première fois, le susdit fabricant a imaginé de louer à de pauvres diables qui n'en pouvaient mais, une dizaine de parcelles perdues au milieu de notre territoire de chasse, dans la proportion d'un hectare à-peu-près sur six-cents, pour acquérir le droit de faire verbaliser contre tout chasseur traversant ces parcelles. Cet industriel disgracieux, dont le château est un outrage pour tous les gens d'esprit, et qui est très bien, du reste, avec la police correctionnelle de son arrondissement, nourrit le chimérique espoir de dégoûter par là tous ses voisins de l'envie de chasser, et d'accaparer le monopole de l'agrément pour lui seul. Et voilà pourquoi le législateur me semble d'autant plus coupable de n'avoir pas adopté la rédaction que je lui avais soumise. Le procédé du poteau indicateur de la chasse réservée est d'ailleurs depuis très long-temps en usage dans toutes les localités un peu administrées de la France; je citerai le Pas-de-Calais, le Nord, les environs de Paris.

Oh, ces accapareurs! trouvez donc, par le temps qui court, une loi qui ne porte l'empreinte de leur suzeraineté. Cette nouvelle loi sur la police de la chasse, remédiera à de déplorables abus, à de criants désordres, j'en conviens; mais il n'en est pas moins vrai que telle qu'elle est, c'est une loi de privilège toute en faveur des riches. Elle réprimera un peu le braconnage, mais elle ne changera pas les conditions du travail répugnant qui fait les braconniers. Les ministres et les députés qui fabriquent les lois, n'ont pas à s'occuper de ces réformes. Il faut bien se le tenir pour dit, voyez vous, ces ministres et ces députés, les plus consciencieux même, ne sont que de pauvres commis qui travaillent pour le compte de l'aristocratie du coffre-fort, quand ils croient travailler pour le pays. Des commis, rien que cela, commis appointés ou bénévoles. M. Guizot, qui a la prétention d'être un peu historien, M. Guizot, l'âme damnée de la féodalité épicière, ne sait pas même le nom de la puissance qu'il sert? Quand il croit obéir à un ordre du *Journal des Débats*, c'est devant la volonté de Jérusalem qu'il s'incline, Jérusalem dont les économistes des *Débats* ne sont plus que les porte-voix. Et j'autorise tous les stipendiés de la juiverie, circoncis ou chrétiens, et tous les tartufes de la presse mercantile, à demander ma tête à la police correctionnelle, pour mon irrévérence à l'endroit du veau d'or et de ses thuriféraires. Mais je leur défends à tous d'effacer le moindre iota de ma sentence, sous prétexte d'exagération. Ce que j'ai dit est la vérité pure. Les ministres et les écrivains conservateurs ne sont plus aujourd'hui que les humbles valets de la boutique, et c'est pour cela que j'ai rompu tout pacte avec eux, si l'on veut le savoir. Ecrivain dévoué à la cause du pouvoir, j'ai reproché publiquement aux ministres de trahir le pouvoir, et de vendre la France aux juifs, et j'ai déserté leur camp pour ne pas passer à l'ennemi avec eux. En vérité, je vous le dis, tous les projets de chemins de fer qu'on vient de proposer aux chambres, sont autant de tributs honteux imposés par la toute puissance des hauts barons du comptoir à leurs amés et féaux serviteurs les ministres. Ces concessions, c'est tout bonnement le rétablissement en faveur d'une caste privilégiée des droits féodaux de péage et autres, que nos pères ont détruits par une révolution. C'est encore l'abandon de la fortune publique aux agioteurs cosmopolites, qui règnent et gouvernent chez nous. C'est l'aliénation de droits souverains que l'Etat ne peut aliéner sans crime; et si les chambres n'étaient elles-mêmes imbues de l'esprit de vertige et d'erreur qui pousse les gouvernements vers l'abime; si surtout ces banquiers cosmopolites, dont le nom m'horripile, n'avaient eu soin de convertir à leurs principes une foule d'aides-de-camp du roi et de législateurs consciencieux, mais pères de famille, j'affirme qu'il ne se serait pas trouvé en France un homme d'Etat assez osé pour proposer aux chambres cette série de capitulations honteuses qui s'appellent des concessions de chemins de fer. Je le déclare en mon âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes, il n'y a que l'aveuglement et la sottise du ministère qui puissent l'absoudre dans l'opinion des honnêtes gens de l'accusation de forfaiture et d'insigne trahison que je porte ici contre lui.

A ce propos, je préviens le peuple français que j'ai rédigé en sa faveur un superbe volume, intitulé: *Du but de la révolution prochaine, avec la manière de s'en servir*. Il est démontré très clairement, dans cet ouvrage remarquable, que cette prochaine révolution, pour servir efficacement les intérêts du peuple, devra commencer par fortifier le pouvoir, au lieu de le démolir, ainsi que la chose s'est généralement pratiquée jusqu'à ce jour. C'est grand dommage que l'éditeur auquel je me suis adressé pour la publication du susdit ouvrage, n'ait pas osé courir les chances d'une levée de boucliers contre la royauté des juifs. Ah! si j'avais attaqué avec la même *furie* le roi des Français et son gouvernement, bravo! à la bonne heure! alors, les éditeurs me seraient arrivés par douzaines, armés de leurs réclames; mais je plaide en faveur de la monarchie et du peuple; j'entends rallier ces deux grands intérêts aujourd'hui désunis; je vise à la tête de l'agiotage et du mercantilisme, et les poltrons me laissent seul.

Ceci me rappelle qu'un jour, il y a trois ou quatre ans, sur le chemin de fer de la rive droite, je reçus, moi dixième, un horrible coup de locomotive dans le dos, lequel choc nous désarticula à chacun quelque chose comme le genou, le tibia ou la mâchoire. L'autorité dressa procès-verbal du fait; il y eut procès, condamnation de la compagnie, et le reste. Si je vous disais qu'il me fut totalement impossible, à moi blessé, à moi personnellement connu d'une foule de directeurs de presse, d'obtenir place pour la simple mention de l'accident dans un seul journal de Paris! Indépendance, tu n'es qu'une réclame et qu'un masque!

Et notez bien qu'en même temps que la presse refuse d'insérer toute vérité contraire aux intérêts de la royauté financière, elle est toujours disposée à accueillir avec bonheur toute calomnie à l'adresse de la royauté légitime. Qu'il me prenne fantaisie, par exemple, d'affirmer ce

M. COUSIN propose de supprimer les art. 31 et 32 dont nous avons donné le texte, et tout ce qui se rapporte aux écoles secondaires ecclésiastiques, excepté l'art. 18 du projet du gouvernement ainsi conçu :

« Sont maintenues et demeurent obligatoires, sauf la dérogation précitée, toutes les dispositions des ordonnances du 17 juin 1828, concernant les écoles secondaires ecclésiastiques. »

Nous avons entendu hier M. le ministre des affaires étrangères, avec sa parole éloquente et élevée, nous dire qu'il verrait avec plaisir, ici, sur ces bancs, quelques évêques ; mais il n'a rien dit des petits séminaires. Je vais tâcher de suppléer à son silence.

L'orateur fait l'historique des écoles ecclésiastiques depuis le seizième siècle ; nulle part il n'a vu des lois de canons qui donnent au prêtre, en tant que prêtre, le privilége et le droit d'enseigner. Le prêtre a le droit d'enseigner ; savez-vous quoi ? la religion. Mais pas autre chose. En vérité, il serait bien singulier qu'après notre révolution, on donnât au prêtre le droit divin que l'ancienne législation ne lui reconnaissait pas et qui n'a pas été maintenu par l'empire.

Ce ne fut que par une ordonnance du 5 octobre 1814, surprise au roi par l'abbé de Montesquiou, que les petits séminaires furent déclarés écoles spéciales, arrachées à l'administration de l'instruction publique et attribuées exclusivement aux évêques. Cette ordonnance était illégale ; car elle violait non-seulement des décrets de l'empire, mais encore des lois de 1800 et de 1804. M. l'abbé de Montesquiou cependant ne songea pas à donner aux petits séminaires les mêmes avantages qu'aux autres établissements d'instruction. Leurs élèves ne purent obtenir de diplôme que pour suivre les cours de théologie, et ce diplôme était nul de plein droit, si celui qui l'avait obtenu n'entrait pas dans les ordres. Ce ne fut que dans la seconde moitié de la réaction, de 1821 à 1828, que les petits séminaires cumulèrent ce double avantage, devinrent de véritables écoles générales et recrutèrent à-la-fois la magistrature, l'armée et le clergé. Il fallut le ministère Martignac pour les faire rentrer dans les limites par les ordonnances de 1828, qui les régissent encore aujourd'hui.

L'orateur demande lequel est le meilleur du système impérial, c'est-à-dire du droit commun ou du système des ordonnances de 1828, de la spécialité, et cherche à établir que le droit commun, serait le plus désirable, mais que peut-être la spécialité est aujourd'hui le seul possible. Le gouvernement et la commission ont voulu concilier ces deux systèmes, c'est-à-dire qu'ils ont fait ce que M. l'abbé de Montesquiou n'avait pas osé faire ; ils ont donné aux petits séminaires les avantages de la spécialité et ceux du droit commun ; admirable progrès ! Qu'on traite donc désormais la restauration avec dédain ? D'après ce projet ministériel les petits séminaires qui auront trois bacheliers ès-lettres, présenteront leurs élèves au baccalauréat ; il devrait s'ensuivre, semble-t-il, que ceux qui n'ont pas de gradués n'en présenteront pas. On leur permet au contraire d'en présenter. Il ne s'agit que de régler la quantité.

En présenteront-ils tous ? non, ce serait trop ; le ministère a eu la fermeté de ne pas admettre cela. N'en présenteront-ils aucun ? oh mais ! Cela serait trop rigoureux. Ils en présenteront la moitié. C'est le côté orignal du progrès.

Cette situation n'est pas acceptable. Les petits séminaires ne peuvent avoir les droits des autres établissements sans en avoir les charges. On dit qu'il n'est pas nécessaire de savoir d'où viennent les élèves ; mais si cela était il faudrait rayer les certificats d'études.

Il est des familles qui mettent leurs enfants dans des petits séminaires, quoiqu'elles soient décidées à leur faire parcourir les carrières de la magistrature ou de la diplomatie.

L'orateur soutient que si on laisse aux petits séminaires le droit de préparer au baccalauréat, la concurrence contre eux deviendra impossible ; les établissements particuliers et plus de la moitié des colléges communaux succomberont ; les cités, comme les familles, iront au meilleur marché.

M. Cousin termine en disant que la loi aura pour effet de séparer les

Séance du 22 mai.

A l'ouverture de la séance, il est procédé, au scrutin secret, au vote sur l'amendement de M. Muret de Bord demandant qu'après avoir abaissé leurs tarifs les compagnies soient un an sans pouvoir les rétablir.

Ce scrutin donne :

Votants,	217
Boules blanches,	124
Boules noires,	93

L'amendement est adopté.

M. COMBAREL DE LEYVAL propose d'ajouter à l'article 12 du cahier des charges :

« Les voyageurs pourront rester dans leurs voitures en payant chacun le prix d'une place de troisième classe. » — Adopté.

M. GRANDIN, à propos de l'article 13 qui porte que tout voyageur dont le bagage ne pesera pas plus de 20 kil., n'aura rien à payer pour ce bagage, raconte qu'il a été obligé de payer le prix total du transport de son bagage bien qu'on lui eût diminué une partie du prix de ce transport, et il voudrait qu'au-dessus du bagage toléré le prix du transport fût compté par kilog.

M. LUNEAU demande que le bagage toléré soit de 30 kilog.

Cet amendement est mis aux voix. M. Talabot, les ministres et les membres de la commission se lèvent seuls contre. (On rit.) L'amendement est adopté.

M. LUNEAU se plaint que la commission n'ait pas fait imprimer les modifications qu'elle propose au projet.

M. GARNIER-PAGÈS demande que conformément à ce qui a été fait pour le chemin de-fer de Tours, les frais de chargement et de déchargement soient aux frais des compagnies.

Cet amendement est combattu par M. Legrand.

M. GARNIER-PAGÈS. Depuis 1838 les tarifs ont été augmentés bien que les frais de tout genre aient diminué pour les compagnies. Les entreprises de roulage vont chercher les marchandises et les portent chez les particuliers ; je ne demande pas tant des chemins de fer, je demande seulement que lorsqu'un colis est déposé dans une gare, l'administration du chemin de fer soit obligée de faire charger les marchandises sur les wagons, puisque ces marchandises ne peuvent être chargées qu'à un moment précis. Les compagnies pourront toujours augmenter les frais de chargement et de déchargement, et les tarifs deviendraient illusoires. Sur la plupart des chemins de fer actuels, les prix exigés par les compagnies pour le chargement sont énormes.

MM. LEBOBE et LEGRAND s'apitoient sur le sort des pauvres compagnies qui, dans les transports à courte distance, seront obligées de travailler pour rien. Les expéditeurs n'ont pas le droit de se plaindre puisqu'après tout les chemins de fer transportent leurs marchandises à un prix quelquefois inférieur à celui du roulage.

L'amendement n'est pas adopté.

M. LUNEAU, à propos de l'article 21, demande que les dépêches accompagnées ou de plusieurs agents du gouvernement soient transportées gratuitement par les chemins de fer, de manière à ce que, comme en Angleterre, quelques-uns de ces agents puissent se détacher pour le service de l'administration des postes. Le gouvernement économiserait ainsi le transport des dépêches sur tous les chemins de fer en employant les convois ordinaires.

M. BINEAU voudrait qu'au lieu d'allouer un prix fixe pour tous les cas où le chemin de fer transportera des dépêches, on déclarât que ce prix variera au-dessous d'une certaine limite, 75 centimes, par exemple, par kilomètre et par convoi.

M. MURET DE BORD appuie l'amendement de M. Luneau ; il ne voit pas pourquoi l'administration pourrait avoir besoin de plusieurs convois spéciaux. C'est assez qu'elle en ait un à sa disposition pour la nuit. Dans le jour elle pourra parfaitement se servir des convois ordinaires. Les voitures pour les convois spéciaux seraient aux frais de l'administration des postes qui paierait une indemnité à la compagnie.

L'amendement de M. Luneau est adopté.

La commission propose de porter à 1 fr. le prix du kilomètre parcouru par les convois spéciaux mis à la disposition de l'administration des postes. Les saires, le gouvernement fait faire ces travaux à leurs risques.

L'amendement est rejeté.

M. DUMON demande que le projet de loi relatif au chemin de fer de Limoges à Clermont, soit renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Vierzon.

M. LESTIBOUDOIS combat cette proposition. Les bureaux ont écarté des commissions de chemins de fer les députés qui, de près ou de loin, pourraient être intéressés dans telle ou telle ligne. Dans tous les cas, il serait nécessaire qu'un rapport séparé fût fait pour les deux chemins de fer.

M. GUYET-DESFONTAINES. D'ailleurs, il y a une autre raison pour écarter la demande de M. le ministre, c'est qu'il est illégal de renvoyer à une commission un projet qui n'a pas été discuté dans les bureaux.

La proposition de M. Dumon est adoptée à une petite majorité.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux. — Examen du projet de loi relatif aux réfugiés ; aux divers chemins de fer ; à des augmentations de crédits pour la marine et les colonies ; aux travaux à faire à la chambre des députés ; aux droits des héritiers des écrivains dramatiques, etc.

A deux heures et demie, séance publique. — Suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Montpellier à Nîmes ; développement de la proposition de MM. Cousture, Laurence, Dejean et Pelteréau-Villeneuve, relative au domicile politique ; discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1843 et 1844 et des exercices clos ; de la proposition de M. le comte d'Angeville sur les irrigations ; des projets de loi sur l'amélioration des ports et le conseil d'Etat.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* trouve juste le principe de la proposition de MM. Cousture, Laurence, etc. Suivant ce journal, l'art. 10 de la loi du 9 avril 1831, qui permet à tout électeur de transférer son domicile politique et de voter « dans tout arrondissement électoral où il paie une contribution directe » a donné naissance à un abus évidemment contraire aux principes de notre législation électorale. Mais comme la proposition dont il s'agit ouvre la brèche par laquelle doit être entamé notre code électoral, la *Presse* la repousse par les mêmes motifs qui font que l'opposition l'appuie. « L'adoption d'une proposition semblable, ajoute la *Presse*, ôterait au parti conservateur le seul argument rationnel qu'il puisse opposer à ces mille propositions de réforme que la gauche suscite chaque année, l'argument de l'inopportunité. De quel air le gouvernement s'opposera-t-il à ces propositions, dont il ne peut pas méconnaître la justesse, mais dont il craint les conséquences, quand il aura porté lui-même les premiers coups à notre législation électorale. » Quoique ses raisons soient entièrement différentes des nôtres, nous ne regrettons pas, qu'en somme, la *Presse* repousse une proposition qui a pour but de restreindre les droits des électeurs et de mettre des entraves au groupement des opinions.

— Sous ce titre : *Du vote au chef-lieu*, le *Siècle* publie un article qu'il termine en ces termes : « Si l'on appelait tous les électeurs au chef-lieu du département, là se produirait une véritable majorité ; là les minorités se grouperaient pour faire arriver un ou plusieurs de leurs candidats.... Il n'y a pas une seule objection raisonnable à opposer au vote au chef-lieu ; et ce mode rend inutile la proposition de MM. Cousture et Laurence : il y faudra bien venir tôt ou tard. »

— Le *Journal des Débats* rompt enfin le silence qu'il avait gardé jusque là sur l'écrit du prince de Joinville. Il déclare qu'en présence de l'ovation que font à M. le prince de Joinville les adversaires du gouvernement du roi son père, il ne peut se défendre d'une certaine appréhension, et que rien au monde ne lui ôtera la conviction que le prince de Joinville, s'il eût pu supposer un seul instant qu'on ferait de sa note un ins-

mente abdiqua la présidence, et l'article 7 de cette convention conféra au général Santa-Anna un pouvoir presque dictatorial.

(*Note de la Rédaction.*)

---

matin que la colère actuelle du gouvernement contre les évêques est une comédie, qu'on ne demande pas mieux que de s'adoucir en haut lieu, et d'en donner la preuve, pour peu que notre Saint Père quittant momentanément les choses du ciel pour celles de ce monde, veuille bien s'entremettre dans la négociation d'un illustre mariage....., et que c'est là tout le secret de l'intervention officieuse de M. le comte de Montalivet dans les débats de la chambre des pairs, ce soir même j'aurai cent échos. Un journal gascon ayant annoncé, il y a peu de temps, que Louis-Philippe avait daigné accorder une audience particulière à certain publiciste compromis, les ennemis de la cour répandirent aussitôt le bruit qu'il était question de rétablir la charge de bouffon du roi. Ce démocrate forcené, que la police correctionnelle me défend de nommer, le disait bien, il y a quelques années, que *les rois s'en allaient*.

C'est parce que je ne désire pas, comme l'auteur en question, que les rois s'en aillent, que je serais désolé de voir celui des Français s'en aller en Angleterre. Je regrette bien sincèrement de ne pas être lié assez intimement avec S. M. pour tâcher de la dissuader de cette résolution fâcheuse. J'ai peur pour la popularité du gouvernement du retentissement des acclamations d'outre-mer. Le vrai crime de la restauration, celui que la France ne lui pardonnera jamais, était d'être un gouvernement importé d'Angleterre. Mais si nous laissions de côté la politique pour parler un peu chasse ?

Léon Bertraud, le directeur du *Journal des Chasseurs*, et Joseph Lavallée, son complice, qui sont deux Nemrods de haut titre, aussi forts sur la pratique que sur la théorie de la chasse, ont eu l'excellente idée de publier un commentaire de la nouvelle loi de police, sous le titre de *Vade mecum* du chasseur. C'est un résumé fort lucide et fort complet du code cynégétique, et qui joint à l'inestimable avantage de vous apprendre tout ce que vous avez besoin de savoir, en fait de législation de chasse, celui de pouvoir se colloquer dans la plus petite poche de votre carnier, à la faveur de l'exiguïté de son format. Je crois qu'ils en sont depuis quinze jours à leur troisième édition. Quand je disais au commencement de la discussion, que si le gouvernement avait bien fait, il se serait empressé de nous confier à nous trois, Léon Bertrand et Lavallée, la rédaction de son projet de loi de chasse, au lieu de consulter ses comités et ses préfets, et son conseil d'Etat qui n'y connaissent goutte.

La loi s'exécute déjà sur tous les points du royaume. A Rouen et à Paris, d'estimables employés de l'octroi ont saisi de notables quantités de ces malheureuses cailles qui ne pouvaient autrefois nous arriver au printemps que pour être sur-le-champ un objet de persécution acharnée. Mais je prie les journaux du Midi de me confier comment les préfets des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Var se sont conduits cette année à l'égard des intéressantes voyageuses. Si ces préfets n'ont pas appliqué courageusement la loi pour protéger les cailles à l'arrivée, c'est la preuve que la loi a mal fait de laisser dans leurs attributions le règlement des époques de la chasse aux filets pour les oiseaux de passage autres que la caille. J'ai dès le premier jour exprimé mes craintes sur le danger de laisser tant de latitude aux préfets en matière de permission de chasse. Rappelons-nous donc bien, une fois pour toutes, qu'il n'y a plus de préfets aujourd'hui ; que les magistrats qui portent ce titre, ne sont que les esclaves nés de leurs députés, et que par conséquent, il leur est interdit d'avoir une volonté contraire au bon plaisir des électeurs de ceux-ci. Or, vous verrez que la brigue forcera la main à l'administration et l'obligera de convertir son droit d'autoriser la chasse aux filets en un nouveau moyen de corruption électorale. Alors tel candidat du département de l'Hérault personnifiera le canard ; tel autre du Var, la caille ; celui-ci des Pyrénées la palombe. Est-ce que nous n'avons pas déjà un monsieur qui s'est fait élire à l'unanimité dans un arrondissement où il était complètement inconnu, comme représentant d'une machine de la force de plusieurs chevaux. Je vous affirme que par ces temps de vénalité et d'intrigue, nos chiffonniers politiques sont gens à faire vote de tout, et de la caille et de la palombe aussi bien que d'un piston de machine. Ça ne laisserait pas que d'être assez majestueux tout de même, une assemblée de gaillards qui finiraient par représenter peu à peu toutes les *choses* du bon Dieu ! Comme le spectacle d'une pareille réunion serait bien fait, n'est-ce pas, pour élever l'âme et pour donner à l'étranger une idée imposante des lumières et de la grandeur de la nation française !

La loi a donc oublié de protéger le préfet contre sa propre impuissance dans cette grave question des oiseaux de passage et la loi a eu tort, c'est jugé. J'ai connu beaucoup d'excellents préfets, mais je n'en ai pas vu un seul qui fût maître de réaliser toutes les bonnes choses qu'il avait dans la pensée.

Je profite de la circonstance pour dénoncer, en passant, à M. le préfet de police et à M. le préfet de Seine-et-Oise, les chasseurs de guignettes qui braconnent en ce moment sur les rives de la Seine. La guignette est un oiseau de passage qui nous arrive au mois de mai des marécages du midi et de l'Afrique, qui vient nicher sur nos côtes maritimes, comme la caille dans nos blés, et que nous avons par conséquent intérêt à bien traiter et à bien recevoir pour l'engager à se fixer chez nous. Attendons que la guignette ait fait sa ponte et quadruplé son contingent pour lui faire la chasse ; et patientons jusqu'au mois d'août. A cette époque-là, à la bonne heure, j'autorise les préfets à autoriser la chasse à la guignette.

Ce serait si facile, si l'on voulait pourtant, d'assurer à tout ce pauvre gibier une existence heureuse en lui laissant tous les moyens de se reproduire, et de manière à décupler nos jouissances et les richesses mobilières de nos champs. Si vous saviez comme tous les jolis oiseaux ont au cœur une passion malheureuse pour l'homme, pour la femme surtout, et comme ils seraient enchantés d'être appelés définitivement à orner nos demeures. Voyez les ramiers des Tuileries et les merles de tous les jardins de la capitale, qui font l'admiration de l'étranger (je parle des oiseaux). Le merle et le ramier, à l'état naturel, sont les oiseaux des bois les plus défiants et les plus farouches. A force de bons procédés cependant, on a fini par dompter leur humeur sauvage et par gagner leur confiance à ce point qu'aujourd'hui les ramiers du jardin royal circulent familièrement au milieu des groupes de promeneurs, et s'humanisent jusqu'à recevoir, comme de simples moineaux francs, les miettes de pain qu'on leur jette. C'est le spectacle qui m'a le plus frappé la première fois que j'ai mis les pieds dans le jardin des Tuileries ; c'est encore celui qui m'y réjouit le plus. Or, puisqu'on est parvenu à apprivoiser les ramiers par centaines, et cela par la seule persévérance des attentions bienveillantes, on en apprivoisera bien d'autres, vous pouvez en être sûrs, et je vois le jour où le zèbre indompté lui-même se ralliera à l'homme comme le ramier des bois. L'affaire serait déjà faite si toutes les cultures des civilisés ressemblaient à celles des Tuileries et du Jardin-des-Plantes, et si l'autorité protégeait partout les amours et la tranquillité des bêtes, comme elle fait aujourd'hui pour quelques jardins privilégiés. Mais il est bien évident que le zèbre ne sera pas si âne que d'aller à l'homme tant qu'il n'aura sous les yeux que des scènes d'antropophagie et de carnage, auxquelles les noirs cannibales, ses compatriotes, se livrent avec acharnement. Croyez-vous par hasard que ces oiseaux d'amour qui peuplent ces ombrages mystérieux des marronniers du grand bassin, que les ramiers au bleu plumage y séjourneraient bien long-temps, si ces ombrages n'étaient le rendez-vous quotidien d'une société élégante et choisie, dans le sein de laquelle les relations d'amour et de maternité tiennent la plus grande place. Les ramiers affectionnent les Tuileries, parce que les amoureux, dont la colombe est l'emblème, y sont en majorité, et parce qu'il s'exhale de cet aristocratique milieu un certain parfum de luxe et de jeunesse et d'amoureux bonheur qui correspond aux sympathies intimes de ces oiseaux chers à Vénus, et qui les attache et les charme. Mais interdisez les Tuileries aux jolis enfants et aux jolies femmes, faites-en une succursale de la Bourse, un rendez-vous d'hommes d'argent, de débitants de cirage ou d'actions de chemins de fer, et vous verrez avant deux mois tous les ramiers déserter. Je ne sais rien de la conduite politique des pigeons des Tuileries pendant le régime de la terreur, puisque mon âme nageait encore à cette époque au milieu des délices de la vie aromale, mais je vous parie qu'ils ont émigré vers le 10 août et qu'ils ne sont rentrés à Paris

étaient venus de Stokene pour vendre quelques balais ; le jour de fête fut cause que le soir ils n'avaient encore pu réussir à en vendre un seul. N'ayant pas mangé de toute la journée, et sans moyen de se procurer un asile pour la nuit, ils étaient sur le point de succomber à la faim et à la fatigue, quand ils furent recueillis par les filles de M. David Bell, qui leur prodiguèrent des soins touchants, pourvurent à tous leurs besoins, et, en outre, les logèrent à leurs frais dans un cabaret du voisinage. L'humanité de cette famille anglaise n'a pas besoin d'éloges. »

Si donc, ajoute le *Patriote*, des personnes privées n'avaient volontairement donné des secours que personne n'avait le droit d'exiger d'elles, quatre enfants mouraient de faim ou de froid dans la seconde ville de la Belgique libre et indépendante !

— Des troubles ont éclaté dans l'île anglaise de Guernesey, voisine des côtes de France. Le gouvernement y a envoyé 4 à 500 hommes.

(*Evening-Sun.*)

— Les grandes eaux, les bassins et les cascades joueront dimanche prochain dans le parc de Saint-Cloud.

Le 20 ont eu lieu les obsèques de notre collaborateur Camille Jacquot, ingénieur des mines, dont nous avons annoncé la mort prématurée. L'école des mines assistait tout entière à cette triste cérémonie; l'Ecole-Polytechnique y avait envoyé une nombreuse députation, ainsi que le comité des anciens élèves de Sainte-Barbe, où Jacquot avait fait ses études.

M. Dubosc, ingénieur des mines et M. Barral, notre collaborateur, ancien camarade de Jacquot à l'Ecole Polytechnique, ont déploré la mort d'un ingénieur si jeune, mais déjà si remarquable. Ils n'ont eu qu'à rappeler les précieuses qualités et le profond savoir de Jacquot, qui, âgé à peine de vingt-cinq ans, avait déjà eu le bonheur d'être utile à la science, pour communiquer à tous les assistants la douleur qu'ils ressentaient, et leur inspirer les plus vifs regrets.

Nous ne pouvons mieux payer notre tribut à la mémoire de notre collaborateur qu'en donnant aujourd'hui même le dernier des articles par lesquels il démontre si manifestement les causes de la détresse de l'industrie métallurgique en France, et les moyens que pourrait facilement employer le gouvernement pour venir en aide à cette branche importante de la puissance et de la fortune publiques.

Des besoins de l'industrie du fer.

RÉDUCTION A OPÉRER SUR LE PRIX DU BOIS.

Nous continuerons aujourd'hui à examiner l'influence qu'exerce sur le prix du fer celui du combustible.

En nous occupant de la houille, nous avons vu qu'elle revenait à un prix exorbitant aux forges de la Haute-Marne, à un prix qu'il serait possible de réduire de moitié. Nous avons pressé le gouvernement de rendre à ces usines bonne et prompte justice, en ordonnant l'établissement du canal des houillères et du canal de la Marne à la Saône; ce dernier devant, au reste, servir à la jonction directe du Midi avec le Nord. En cela, nous n'avons fait que répéter ce que bien d'autres ont dit avant nous, et ce que disait, il y a neuf ans, l'administration des travaux publics elle-même. Nous lisons, en effet, à la page 98 du compte-rendu des ingénieurs des mines, publié par le ministère en 1836 : « Le groupe des usines à fer de Champagne et de Bourgogne verra surtout se développer les avantages que lui assurent ses excellentes et inépuisables minières des trois points du royaume les plus riches en forges. Cette hausse rapide, conséquence de la création d'un grand nombre d'usines qui furent autorisées par le gouvernement et de la concurrence qui en fut le résultat, devait avoir un terme. Le prix de revient du fer augmentant en même temps que diminuait celui de vente, le premier a fini par égaler le second et même par le surpasser; les maîtres de forges ont donc été forcés de réduire les offres qu'ils faisaient aux propriétaires de bois. C'est ainsi qu'aux dernières adjudications, il leur fut impossible d'acheter les coupes que l'administration forestière avait estimées en prenant pour base les prix de l'année précédente. Des réclamations furent adressées au directeur général, ainsi qu'au ministre de l'agriculture et du commerce. Le résultat n'en fut pas heureux, car les coupes ne furent pas encore vendues aux secondes adjudications, de telle sorte que les approvisionnements pour 1845 font défaut et que les usines seront forcées de chômer.

En présence de ces faits, nous espérons que l'administration ne se refusera pas à abaisser convenablement le taux de ses estimations. Elle ne peut avoir la prétention de vendre aux maîtres de forges du bois avec lequel ils ne pourraient fabriquer du fer que pour le vendre à perte. Elle doit comprendre les besoins de l'industrie métallurgique, et souscrire à ses justes exigences. Puisqu'elle a profité de l'élévation du prix des bois par les maîtres de forges, il serait équitable qu'elle le diminuât, quand ceux-ci sont forcés de le demander. La hausse a d'ailleurs été tellement forte, que la baisse ne pourra jamais l'égaler; les revenus des forêts resteront donc toujours bien supérieurs à ce qu'ils étaient il y a 15 ou 20 ans, alors que pourtant la superficie des bois était plus grande.

Si nous consultons en effet le budget de 1826, nous trouvons que les coupes de bois ont produit à l'Etat un revenu de 25 millions et demi. Dans le budget de 1841, ce produit s'élève à 36 millions, quoique depuis 1830, 116,300 hectares, c'est-à-dire le dixième des forêts, aient été aliénés.

Il suffit de citer ces chiffres, pour montrer qu'il est juste d'accorder une réduction sur le prix du combustible végétal.

Ce n'est pas tout, le haut prix attribué successivement au bois, par suite de la concurrence des forges, fait que les consommateurs ordinaires paient au-dessus de sa valeur un approvisionnement indispensable, et l'un des objets de première nécessité. C'est donc le cas de dire que le petit pâtit toujours des sottises des grands.

Il ne s'agit pas cependant de faire tomber indéfiniment le prix du bois ; il ne s'agit pas de ruiner la propriété pour enrichir les producteurs de fer, ainsi que le prétendent certains propriétaires de bois. Il s'agit simplement de diminuer la valeur d'un objet dont tout le monde, sans exception, fait usage, et qui entre pour une forte proportion dans le prix de la nourriture de chacun. Cela vaut bien les quelques millions que nous demandons au trésor de ne pas sacrifier à des dépenses étrangères aux vrais besoins de la société, et dont il serait facile de dresser une liste fort longue.

Sans nous arrêter davantage sur les heureux effets que produirait l'abaissement du prix du bois, sur la condition malheureuse du peuple, nous devons chercher à préciser l'influence qu'il pourrait exercer sur le prix du fer. Or, il est permis de souhaiter que le prix du bois soit diminué de façon à réduire d'un tiers la valeur actuelle du charbon. C'est ce que demandaient, en novembre dernier, les maîtres de forges de la Champagne au directeur général des forêts, en le priant de faire tomber à 5 fr. 50 c. le prix du stère de bois qui est actuellement de 6 fr. et qui, il y a dix ans, n'était que de 2 fr. 60 c. Par cette réduction, le prix des fers en barres du Berry serait diminué de 100 fr. par tonne, et celui des fers de Champagne de 50 ou 60. Ce dernier serait, comme nous l'avons fait voir, abaissé d'autant en rendant les transports plus faciles, en sorte que si les reboisements offrent un intérêt, il n'est pas évident que le gouvernement ne doit autoriser les défrichements qu'avec la plus grande réserve. Il est bien vrai que si les richesses forestières de l'Etat s'augmentent par les plantations, leur valeur s'accroît en même temps par le défrichement des bois particuliers. Mais si le trésor de l'Etat y gagne, la fortune publique y perd, parce que le bois est un objet de première nécessité pour les besoins de la vie et un élément indispensable pour les travaux de nos principales industries.

Bourse du 22 mai 1844.

L'excessive fermeté du 3 0|0 a réagi sur le 5 0|0, qui ferme un peu mieux que la veille.

Les chemins de fer ont continué à monter.

Celui du Hâvre et celui de Rouen ont été très demandés.

On a coté aujourd'hui la dette active de l'Espagne, qui n'avait pas eu de cours depuis long-temps.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50. — Esp. passive, 5 7|8; — id., 3 0|0, 35 3|8. — St-Germain (obl. nouv.), 1237 50. — Orléans (obl.), 1215, 1020. — Jouissances Quatre-Canaux, 137 50. — Zinc, V. Montagne, 4100. — Lin Maberly, 385. — Gaz anglais (nouv.), 7050.

Fin courant : Naples, 102 65, 70.

5 0|0 compt.	1er c. 121 95	P. H. 122 05	P. B. 121 95	dr c. 121 95	hier 122 »
— fin cour.	122 05	122 20	122 05	122 15	122 05
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
0|0 compt.	84 65	84 75	84 65	84 75	84 60
3 — fin cour.	84 70	84 85	84 70	84 80	84 65
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	106 »	» »	B. » 1|4
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	33 »	» »	B. » 1|4
B. de Fr.	3095 »	» »	B. 5 »	5 0|0 Naples.	102 35	102 50	H. » 05
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain. .	104 1|4	104 1|2	H. » 3|8
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	1238 75	H. 1 25
C. hyp...	790 »	» »	B. 3 75	Emp. d'Haïti.	465 »	» »	» »
4 Can....	1270 »	» »	» »	Métalliques.	» »	» »	» »

CH. DE F. au Ct.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	Fin cour.	DIFFe S. le C. pr.
St-Germ.	830 »	» »	» »	Fin cour. 830.	» »
V. R. Dr.	377 50	» »	H. 2 50	— 377 50, 380.	H. 2 50
— R. G.	» »	247 50	» »	— 247 50, 245.	B. 2 50
Orléans.	1015 »	1020 »	H. 7 50	— 1017 50, 1020.	H. 5 »
Strasb...	257 50	258 75	» »	— 261 25, 262 50, 258 75, 260.	H. 1 25
Rouen..	1000 »	1010 »	H. 12 50	— 1000, 1012 50, 1010.	H. 10 »
Havre...	770 »	777 50	» »	— 777 50, 780, 778 75.	H. 8 75
Marseill.	» »	» »	» »	— 765.	H. 1 25
Montp..	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 20 MAI.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 1|2, 5|8.	Av.... 84 72 1|2.	F. c. 84 85 d. 50; 122 25, 30 d. 50.
Esp. act... 35 1|4.	Ap..... 84, 82 1|2.	Orléans, 1025 d. 10.
Portug..... 47.		F. p. 85 10, 20 d. un; 85 20, 35 d. 50 ; 122 85, 95 d. 50.
Mexic...... 35 3|8.	Rep. fin c. — fin pr.	Orléans, 1032 50 d. 20.
Brésil...... »	3 0|0, 10 à 5. — 12 1|2.	Strasb. 270 d. 10.
5 0|0 Holl. 100 1|4.	5 0|0, 10 à 20. — 30, 32 1|2.	Hâvre, 792 50, 798 75, 802 50 d. 10.
2 1|2 do. 60 7|8.	Bons du Trésor.	
Rouen.... 38 3|4.	3 1|8 à 6 mois.	
Orléans... 39 1|4.	3 0|0 à 3 mois.	
Hâvre..... 29 1|2.	3 1|4 à 7 mois.	

---

qu'avec le directoire et Mme Tallien !

Enfin, j'ai vu briller un point lumineux à l'horizon législatif. La loi a pris sous sa protection spéciale les amours des perdrix, des faisans et des cailles. Il faut bien qu'elle en vienne un jour à couvrir aussi de son égide les amours de tous les autres oiseaux amis de l'homme. Et quelle joie ce sera dans les buissons, dans les vergers, dans les forêts, au printemps, quand les nids du pinson, du roitelet, de la fauvette, seront choses sacrées pour l'enfant? Quel contraste avec le silence et la désolation des bois et des champs d'aujourd'hui! Car, voyez-vous, un bel arbre sans nid, c'est le jardin des Tuileries sans ses femmes, la pelouse sans l'enfant, le printemps sans la rose, la jeunesse sans l'amour. Oh! taisez-vous, avec vos odieuses promenades de Meudon et de Vincennes, où l'on ne peut pas savoir un nid de merle pendant huit jours, et admirer les progrès quotidiens de l'éducation de vingt familles charmantes, dans ses courses du matin.

L'art de trouver des nids ! en voilà encore une carrière qu'on peut dire semée de ronces et d'épines, et féconde en déceptions et en déchirements! Encore un talent qui, pour mener bien haut quelquefois, conduit bien rarement à la fortune et à la célébrité dans cette société mal bâtie. Et pourtant ce don merveilleux de percer de l'œil la feuillée la plus obscure pour y découvrir ces charmants édifices aériens qui font tant de plaisir à voir, est un privilége que Dieu n'a pas donné à tous; et cet amour passionné des forêts, et cette faculté de divination supérieure qu'exige l'art de trouver les nids, sont évidemment les révélations d'une destinée glorieuse pour celui qui la possède. Ce besoin de vagabondage et d'étude des choses de la nature, veut dire que vous étiez né voyageur, naturaliste, cosmopolite, et que votre place n'était pas à croupir dans le bourbier des villes ou dans la prison d'une boutique. Mais la société dans laquelle vous vivez, n'a pas su tirer parti de vos facultés précieuses, de votre dévouement à la science, de votre amour de l'inconnu et du péril; l'essor de votre nature ardente s'est brisé contre les entraves de la législation ; alors, vous vous êtes pris à maudire cette affreuse société civilisée où le négoce est tout, et vous lui avez juré guerre à mort, et vous vous êtes fait, suivant les circonstances, braconnier, contrebandier, feuilletoniste. Hélas! et moi aussi j'étais fait pour trouver des nids et pour parcourir le globe, et non pas pour faire des misères au journal de ce nom.

Victor, et vous, César, vous souvient-il de cette excursion délicieuse que nous fîmes, il y quelques années, dans les déserts de la Sologne, un jour que le dégoût de l'asphalte et du civilisé nous avait chassés de la ville et poussés par les champs. C'était au mois de mai, par une matinée splendide comme celle d'aujourd'hui, au temps où l'aubépine fleurit avec les genêts d'or, où tous les buissons chantent, où tous les oiseaux couvent. Le hasard de la flânerie avait guidé nos pas au sein d'une vallée primitive, perdue sous les ombrages des grands chênes, et où la main de l'homme n'avait presque rien gâté encore à l'œuvre du Créateur. L'air était plein de joyeux tapages et d'exquises senteurs, et, pour mieux jouir de tous les enchantements de la solitude, nous nous étions étendus sur l'épais divan des paquerettes, au bord d'un ruisseau encaissé, dont l'eau écumeuse et rapide promenait la fraîcheur et la vie dans tous les replis du vallon. Alors le désir vous vint de mettre un nom à chacun de ces ramages qui se répondaient autour de nous, qui se bataillaient sur nos têtes; et moi, ravi de trouver une aussi belle occasion de placer mon érudition de sauvage, je me mis à vous raconter en détail chaque oiseau, ses habitudes, ses amours, ses industries, ses voyages, ses diverses patries. Et comme je vis que le sujet vous touchait et que l'orateur grandissait dans votre estime, j'ajoutai :

Ce rossignol qui symbolise l'harmonie solitaire et que vous voyez s'agiter sur ce rameau de frêne, a son nid à nos pieds, dans ces touffes de houx. Il chantera nuit et jour ainsi, tant que durera son amour ; à la fin du mois prochain, vous ne l'entendrez plus; car les soins de la famille auront absorbé tout son être, et la gravité paternelle, hostile, hélas! au doux langage d'amour, considère comme folies les tendres sérénades et les mélancoliques confidences à l'écho de la nuit. La femelle de ce merle au bec d'ambre, au gosier si sonore que vous apercevez juché à la cime de cet orme, dort sur son lit de mousse à dix pas plus loin, dans quelqu'un de ces buissons d'aubépine. Ce bouquet isolé d'épine noire abrite le ménage de la fauvette que vous entendez gazouiller. Ce troglodyte familier, dont la période vous paraît si mélodieuse et si pleine, a suspendu quelque part, aux hélices du lierre qui tapisse ce vieux charme, la sphère de mousse et de feuille où grandit sa couvée plantureuse. Cette ouverture circulaire et toute neuve que vous venez de voir au tronc de ce grand chêne, est l'œuvre d'un géomètre qui s'appelle le pivert, et qui n'a aucunement besoin de compas pour décrire une circonférence parfaite. Si vos yeux de citadins pouvaient distinguer d'aussi haut la couleur de la terre de celle de l'écorce, je vous ferais remarquer une autre petite ouverture, creusée dans une branche latérale du même arbre et solidement *maçonnée*. C'est le nid de la sitelle, un artiste fort bruyant à qui le bon Dieu a appris, ainsi qu'à l'hirondelle, à crépir le ciment. Cette tourterelle que vous entendez gémir tout près de nous, a élu domicile sous ce feuillis de jeunes chênes, où repose sa compagne, sur un simple lit de brindilles à claires voies, la demeure la plus humble et la moins fastueuse. Une chaumière et son cœur, disent les tourterelles. Les deux amoureux qui se sont chargés de la bâtisse, avaient, en ce moment-là, tant de choses plus importantes à se dire, qu'ils n'ont pas eu le temps de s'occuper du comfort. La tourterelle, l'oiseau à la forme elliptique et gracieuse, qu'on ne voit qu'aux beaux jours de l'année, qui accompagne chacun de ses gémissements par un voluptueux battement d'ailes, comme c'est bien là l'oiseau de la Vénus fidèle! Nul ne sait lequel des deux dans le couple est le mâle ou la femelle, car chacun veut sa part des travaux de l'incubation et de l'éducation de la jeune famille. Voilà pourtant qui pourra servir à vous faire reconnaître le mâle. Le mâle, c'est celui qui apporte la nourriture à l'autre. Oh! civilisés, civilisés! maris et pères, quelle humiliante comparaison pour vous!

N'est-ce pas, amis, que tout était bien à sa place, ainsi que j'avais dit, et les fauvettes, et les roitelets, et les rossignols et les merles, et que la population intérieure du grand chêne au pivert s'élança au-dehors, en poussant de grands cris d'alarme, au troisième coup que vos bâtons noueux frappèrent sur le tronc. Vous souvient-il de votre joie et de votre étonnement quand vous vîtes ainsi se vérifier tous mes dires. Avouez qu'il y a deux ou trois siècles, vous m'auriez pour le moins accusé d'intelligence secrète avec l'esprit mauvais qui hante les bruyères du Berry.

Vous souvient-il du fameux nid de geai indiqué, à deux cents pas de distance, au milieu de la forêt, sur un pommier sauvage ; et vous, joyeux de m'avoir pris en faute, me criant de loin que je m'étais trompé ; et moi, forcé de me rendre sur les lieux en personne, pour vous convaincre, pièces en main, que c'était vous qui n'y voyiez pas.

Victor, ce qui produisait votre stupéfaction, ce qui me faisait moi, si triomphant, si fier, était pourtant bien simple. Le vallon était solitaire et éloigné des villes; la malfaisance du civilisé n'avait pas brisé les instincts philanthropes des créatures du Seigneur ; les choses étaient encore, en cette terre bénie, comme aux premiers jours du monde. Alors, toute chanson joyeuse devait dire une résidence d'amour. Savez-vous qu'avant l'occupation de l'Algérie par nos troupes, les oiseaux arrivant d'Europe déposaient leur caractère farouche aussitôt qu'ils posaient la patte sur le territoire africain ?

Je vous livrerai un jour les résultats de mes longues études et de mes expériences. Je vous révélerai les mystères de la sympathie du rossignol, du chardonneret et de la fauvette à tête noire, et les moyens de fixer tous ces hôtes gracieux près de vous.

A. TOUSSENEL.

— Ce soir à l'Odéon, la troisième représentation d'*Antigone*. Indépendamment du vif intérêt de curiosité qui s'attache à cette évocation de l'art antique, la haute valeur artistique de l'œuvre de Sophocle, si heureusement traduite par MM. Meurice et Vacquerie, le jeu puissant et pathétique de Bocage, le goût et le soin qui ont présidé à la mise en scène, font d'*Antigone* un spectacle que tout Paris voudra voir.

21 Mai.		
Arrivages	2174 q.	30 k.
Ventes	2797	60
Restant	11674	70
Cours moyen		37,92
Cours-taxe		37,64
Cote administrative.		
Gr.	48q.84k.	42,05 à 51,00
1re	576 43	38,20 à 40,50
2	747 32	36,30 à 37,90
3e	31 40	29,30 à 32,50
4	6 28	26,10 à 00,00
Al.	1271 70	35,65 à 38,80

22 Mai.		
Arrivages	881 q.	40 k.
Ventes	508	60
Restant	11917	51
Cours moyen		38,48
Cours-taxe		37,70
Cote administrative.		
Gr.	47q.70k.	42,70 à 54,75
1re	307 72	38,20 à 40,50
2e	169 56	35,03 à 37,90
3e	7 85	30,55 à 31,25
4e	17 27	23,30 à 25,45
Al.	00 00	00,00 à 00,00

PÉRONNE, 18 Mai. — Farine, 1re ; 34,00; 2e : 31,00.

DOUAI, 18 Mai. — Farine, 1re : 35,50 ; 2e : 31,50.

BAR-LE-DUC, 18 Mai. — Farine, 1re : 34,00; 2e : 32,00 à 32,50.

BOURGES, 18 Mai. — Farine, 1re : 40,25; 2e : 37,73 ; 3e : 34,40; 4e : 31,44.

Issues.

PARIS, halle du 22 Mai. — *Cours commercial.* — Son sec : 8,50 à 9,00 les 325 litres. — Mouture : 9,50 à 10 les 100 kil. — Recoupettes : 9,50 à 10,00. — Remoulages : 11,32 à 12,66. — Baisse de 0,50 à 0,75 sur le son.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 22 Mai. *Cours commercial:* — Froment de choix : 116 à 118 kil. : 31,00 à 31,50 l'hect. 1/2. — do Picardie : 115 kil. : 29,50 à 30,50 ; — do de fermiers, 112 kil. : 27,50 à 28,00; — do inférieur : 25,50 à 26,50. Bonne tenue, avec faveur de 0,25 à 0,50 sur le marché précédent, particulièrement sur les qualités de choix. — Seigles, très offerts sans demande : 16,50 à 17,00 du, poids de 106 à 108 kil. Baisse de 0,50 à 0,75. — Les orges sont aussi offertes avec peu d'activité dans la vente, de 16,50 à 17,00, poids de 92 à 93 kil. — Avoines dans Paris, les 3 hect. 150 kil. : 26,50 à 27,00; do 145 kil. : 25,50 à 26,00; do 140 : 25,00 à 25,50. Baisse : 1,00 à 1,25.

gle : 10,50. — Orge, 1re : 13,25; 2e : 11,75. — Avoine : 6,00 à 7,50.

DOUAI, 18 Mai. — Froment blanc : 18,00 à 19,50; do roux : 16,50 à 18,00. — Seigle : 10,00 à 11. — Escourgeon : 12,50 à 13,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

BOURGES, 18 Mai. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 19,00 ; 3e : 17,00 ; 4e inférieur : 14,00. — Méteil et seigle : 14,00 à 16,25. — Mouture : 12,50 à 14,50. — Marsèche : 13,00 à 13,75. — Avoine : 8,50 à 9,25.

BAR-LE-DUC, *marchés des mardi 14 et samedi 18 mai*, — La marchandise n'a pas été très abondante cette semaine à notre halle, et cependant une baisse de 0,50 et 1,00 par hect. a eu lieu au marché du 14, mais les prix ont pris leurs cours à celui du samedi 18. — Il a été vendu à ces deux marchés 256 hect. de blé et 40 d'avoine; orge toujours rare. — Dernier cours, froment, 1re: 15,75; 2e: 15,25. — Avoine : 6,75.

LYON, 20 Mai. — La pluie abondante qui est tombée hier sur les campagnes des environs de notre ville, s'est étendue dans un rayon assez développé. Cette pluie a comblé les vœux de nos agriculteurs pour lesquels elle a été comme une manne bienfaisante. La récolte des céréales qui s'annonçait déjà fort belle ne peut que gagner encore depuis la journée d'hier.

CETTE, 18 Mai. — La position des céréales sur notre place commence à s'améliorer sous le rapport des ventes. Bon nombre d'acheteurs ont reparu cette semaine; la presque certitude d'une augmentation des droits d'entrée pour le mois prochain a été cause de nombreux achats à Marseille. Notre entrepôt s'est diminué de 30 mille hectolitres qui se sont expédiés depuis le 11 courant pour divers points. La sécheresse constante que nous éprouvons fait le plus grand mal à la récolte en terre. Si elle se prolonge encore quelques jours, les produits seront bien moindres qu'on ne l'espérait.

Aux prix ci-après, il se fait chaque jour des ventes. Pologne supérieur : 21,00; do 2e : 20,25 à 20,50. — Blés de Servie : 20,00. — Ga-

par les acheteurs tant à cause de la saison, que parce qu'il en est moins attendu que des autres qualités. On a réalisé entr'autres des Pologne de fr. 23 à 24, et par pavillon français de fr. 24,50 à 25,50. A livrer, il s'est traité des blés supérieurs de Romélie à fr. 20,25 et des Ibraïl de 19,50 à 20, les 100 litres entr.

Cours des sucres (par 100 kil.)

PARIS, 20 Mai. *Sucres exotiques.* — Les transactions en sucres Martinique et Bourbon ont été nombreuses cette semaine, de 130,00 à 140,00 pour les Martinique et Guadeloupe, et 142,00 pour les Bourbon.

Sucre indigène. — Ce produit est rare sur place. La bonne 4e en disponible vaut 142,00 ; quelques affaires pour la récolte prochaine se sont traitées sur la base de 132,00 à 133,00 pour la bonne 4e.

La demande a été plus active sur les sucres en pains. Les sortes qui se vendaient 1,75 le kil. se vendent aujourd'hui 1,80. Les bas produits sont également très recherchés.

LILLE, 18 Mai. *Sucre indigène.* — Clairce blanc : 130,00 à 144. — Belle 4e : 130,00. — Bonne 4e : 128,00. — 4e bon ord. : 126,00. — 4e ord. : 123,00 à 124,00. — Basse 4e : 116 à 122,00. — Commun : 90,00 à 112,00.

ARRAS, 18 Mai. *Sucre indigène.* En hausse et recherché au cours suivant. — Bonne 4e : 122,00. — 4e bon ordinaire : 118,00.

LE HAVRE, 19 Mai 1844. — Le sucre est par continuation dans une bonne position et en hausse progressive. Il s'est fait hier plusieurs affaires en sucre de nos Antilles disponibles (reventes) et à livrer, sur la base de 129,00 à 130,00 la bonne 4e. La raffinerie a aussi pris deux forts lots de Porto-Rico à 60,50 les 100 kilogrammes en entrepôt.

MARSEILLE, 18 Mai. *Sucres bruts.* — Le manque de matière et les besoins de la raffinerie ont provoqué de nouveaux achats à la hausse. On a réalisé en disponible environ 200 barriques sucre brut Martinique et Guadeloupe à 68,00 ; à livrer il s'en est traité en diverses affaires environ 500 barriques au même prix. On a écoulé pendant les derniers huit jours 170 caisses Havane blond à 120,00 les 100 kil. ent. ; 300 caisses dito blond à 58,50 ; 150 caisses dito blanc à 78,00 ; 170 caisses dito blanc ordinaire à 76,00, et 240 caisses Coucourouche à 50,00.

Les sucres pilés hollandais ont eu preneurs pour 31 barriques à 64,00 entr.

Sucres raffinés. La hausse a continué encore cette semaine pour tous les produits. Les raffinés à la consommation ont donné lieu à de nombreux achats pour l'intérieur et pour la localité. On a payé les nus de 162,00 à 178,00, et les bâtardes blanches 154,00. Aujourd'hui on ne pourrait rien obtenir au-dessous de 155,00 et 162,00.

Les raffinés pour l'exportation n'ont pas eu un débouché aussi actif, car il ne nous est parvenu aucune affaire un peu saillante. Toutefois les cours de l'entrepôt ont suivi l'impulsion générale et sont cotés en ce moment comme suit :

Raffinés, papier 7 0/0 F 70,00 les 100 kil. E. — Cassés : 72,00. — Bâtardes : 68,00 à 69,00. — Rapés : 68,00.

Sucre de palmier.

On assure qu'il est arrivé à Paris de nombreux échantillons de sucre de palmier, comparables aux plus belles quatrièmes de la Martinique. Ce sucre exploité dans l'Inde, de temps immémorial, par des procédés très imparfaits, serait d'un rendement considérable et susceptible d'un beau raffinage. Il doit être soumis à l'examen de chimistes distingués, et si le résultat de leurs expériences confirme les avantages qu'on lui attribue, d'après l'énorme et facile production des forêts de palmiers et la perfection de nos procédés de fabrication, une révolution est inévitable dans le commerce de ce précieux produit.

Amidon, fécule et glucose (l. 100k.)

PARIS, 20 Mai. — Amidon, 1re : 75,00 à 80,00; 2e : 65,00 à 70,00. — Fécule sèche, 1re : 31,00 à 32,00; 2e : 29,00 à 30,00. — Sirop blanc,

Marché de Sceaux du 20 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1344	1208	136	1 16	1 06	0 92
Vaches....	148	119	29	1 06	» 94	» 80
Veaux.....	574	574	»	1 60	1 38	1 16
Moutons..	8806	7638	1168	1 40	1 24	1 08

PARIS. Marché aux chevaux du 22 Mai. — 140 chevaux de selle et de cabriolet; vendus 28, de 210,00 à 1,000,00. — 280 chevaux de trait; vendus 40, de 340,00 à 1050,00. — 216 hors d'âge; vendus 34, de 55,00 à 470,00. — 15 ânes ; vendus 4, de 25,00 à 70,00. — 7 chèvres ; vendues 2, de 12,00 à 35,00. — Essais : 93. Marché fort et remarquable par ses chevaux entiers et et ses juments.

STRASBOURG, 20 Mai. — 61 bœufs amenés et tous vendus 1,24-1,16. On a tué pendant la semaine, 277 veaux à 1,20, — 223 porcs : 1,00. — 163 moutons : 1,30. — 21 vaches : 1,00-1,10. Approvisionnement faible, vente active. Les plus beaux lots venaient d'Allemagne.

ANGLETERRE, *Smithfield*, 20 *mai*.

Bœufs communs,		0,86 à	0,98
do 2e,		1,04	1,09
do prime grosse race,		1,15	1,27
do prime écossais,		1,32	1,38
Moutons communs,		0,98	1,04
do 2e,		1,09	1,15
do prime, laine commune,		1,21	1,27
do prime South-Down,		1,32	1,38
Agneaux,		1,67	2,62
Veaux communs, grosse race,		1,21	1,44
do prime fins,		1,50	1,62
Gros porcs,		1,04	1,21
Petits cochons,	3-8 à 4-4	1,27	1,50

Il y avait sur le marché 2,701 bœufs, 29,550 moutons ou agneaux, 125 veaux et 317 porcs.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 22 Mai.*

20410 kil.	bœuf	1,55	1,20	0,80
18036	veau	1,55	1,20	1,15
4686	mouton	1,50	1,20	1,00
37440	porcs frais	1,24	1,12	1,12

Le journal LE COMMERCE (dont le prix est de 40 fr. pour Paris et de 48 fr. pour les départements à la feuille politique ou à la feuille commerciale, et de 76 fr. pour Paris et les départements à la feuille politique avec la feuille commerciale) a commencé, le 25 avril dernier, la publication de UNE FILLE DU RÉGENT, **roman en 60 feuilletons, par** M. ALEXANDRE DUMAS.

Toutes les personnes qui s'abonneront au COMMERCE, à partir du 1er juin 1844, recevront, sans frais, tous les numéros contenant les feuilletons de UNE FILLE DU RÉGENT **qui ont paru depuis le 25 avril.**

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

compris, bien entendu, ses frais généraux d'administration, plus pour l'outillage 933,000 fr. — Au total 14,933,000 fr.

Il abandonne l'outillage à la compagnie adjudicataire pour 900,000 f. à la charge par celle-ci de lui rembourser cette somme à la fin du bail, et de lui en payer l'intérêt annuel à raison de trois pour cent. Cet intérêt annuel est de 27,000 fr.

Le minimum du prix de ferme est fixé à 250,000 fr. 250,000 fr.

Si l'adjudication était consentie à ce minimum, l'Etat retirerait donc pour intérêts annuels des 14,933,000 f. par lui dépensés 277,000 f. ou *un sept huit* (1 7/8) pour cent, — près de deux pour cent !

Il y a de très fortes raisons de croire que ce minimum sera à peu de choses près le prix du fermage.

En effet une concurrence sérieuse n'est pas possible. Ainsi que nous l'avons déjà expliqué, la compagnie du chemin d'Alais à Beaucaire, passant par Nîmes, a tout intérêt à se faire adjuger le chemin nouveau ; elle a en outre toute facilité pour cela possédant déjà une administration et un matériel tout montés. Et de plus, la compagnie d'Alais à Beaucaire, c'est la Maison Rothschild. Quel est l'imprudent adjudicataire qui voudrait enlever à M. de Rothschild un chemin si désiré ; le sage banquier ferait sur lui un exemple, et, le molestant à l'aide de tous les moyens qui sont en son pouvoir, apprendrait à chacun que l'on ne marche pas impunément sur les brisées du second roi de France.

L'Etat aura donc 2 0/0 de son argent ; c'est à ce prix qu'il aura vendu à un particulier la grande route qui appartenait auparavant à tout le monde ; le bon peuple de France doit se féliciter des bonnes affaires que le gouvernement fait pour lui.

Voyons maintenant ce que pourra gagner l'adjudicataire. L'Etat lui fournit déjà un matériel de 900,000 fr. il a été à-peu-près convenu à la chambre que l'adjudicataire n'aurait pour compléter son matériel qu'à dépenser environ 1 million — mettons 1,100,000 fr. — Cela donnera pour *toute* la dépense faite sur ce chemin une somme ronde de 16 millions.

Or, il est une méthode bien simple et presque infaillible pour évaluer le *minimum* probable du revenu *net* d'un chemin de fer ; c'est de prendre l'exemple de la Belgique, dont les tarifs sont très bas, et qui cependant rapportent 5 1/2 0/0.

Mettons 5 1/2 p. 0/0 sur 16 millions ; nous aurons pour revenu minimum du chemin de Montpellier	880,000 f.
Et défalquant les 277,000 fr. à payer par l'adjudicataire à l'Etat.	277,000
Il resterait à ce dernier	283,000 f.

C'est-à-dire 25 p. 0/0 de son capital de 11 cent mille francs, — et *minimum !*

Il faut observer, en outre, que par une faveur toute spéciale, il a été stipulé que le prix du fermage pourrait ne pas être payé exactement *année par année* ; mais que les termes pourraient être reculés, c'est-à-dire que pendant les six premières années, on aurait la faculté de ne payer à l'Etat que 100,000 fr. sur les 250,000, sauf à payer pendant les six dernières années par compensation 400,000 au lieu de 250,000 fr. Les banquiers qui connaissent le prix de l'argent et qui savent fort bien calculer les intérêts des intérêts, ne manqueront pas de profiter de cette clause, qui réduira d'autant les 2 0/0 d'intérêts du trésor.

petits séminaires sont des institutions *spéciales*, comme l'école polytechnique, et alors vous ne pouvez leur attribuer le caractère et les avantages des établissements de plein exercice ; ou les petits séminaires sont des institutions *générales*, et alors vous devez les soumettre au droit commun. Ce raisonnement était péremptoire ; mais nous sommes dans une époque de transaction et d'atermoiement où la logique n'a pas toujours raison. Dans l'état actuel de la société et des esprits, tout ce qui est transitoire et ambigu a des chances de succès : le système de la commission a triomphé.

Mais l'incident le plus caractéristique de la séance a été la discussion finale, soulevée par l'amendement de M. Persil, qui voulait donner au ministre de la justice et des cultes le droit de surveiller les petits séminaires. M. Martin (du Nord), a combattu vivement pour qu'on ne lui accordât pas ce droit. Ce droit de surveillance existe, et ce sont les évêques qui l'exercent ! s'écriait M. Martin (du Nord). — Les évêques ne sont pas le ministre des cultes, répondait M. Persil, et il s'agit d'accorder ce droit à un représentant de l'Etat, dont le devoir est de surveiller tous les établissements d'instruction publique ; il s'agit d'écrire ce droit dans la loi, afin que si l'Etat veut s'assurer de ce qui se fait, se dit et s'enseigne dans les petits séminaires, on ne lui en ferme pas la porte. M. Martin (du Nord), a persisté dans son héroïque abnégation. Vainement M. Teste a-t-il fait observer que l'amendement de M. Persil était la conséquence du système de la commission, adopté par la chambre, puisque, d'après ce système, le privilège temporaire accordé aux petits séminaires est soumis à des conditions, et qu'il faut bien que l'Etat puisse s'assurer si ces conditions sont remplies. — Non, non, répliquait obstinément M. Martin (du Nord), je ne veux pas du pouvoir que vous voulez me donner, je n'en veux pas. La chambre n'a pas osé faire violence à M. Martin (du Nord) : et l'amendement a été repoussé à une faible majorité.

Aux mains de quels hommes sont donc confiées les affaires du pays ? Toutes les fois qu'il s'agit d'exercer l'autorité au nom de l'intérêt général, ils se récusent, ils abdiquent. N'est-il pas étrange d'avoir un gouvernement qui s'efforce de gouverner le moins possible ? Pour le ministère actuel, gouverner c'est pactiser avec les intérêts [illegible] au détriment de l'intérêt général. A la chambre des députés, les ministres défendent les compagnies contre l'Etat [illegible] pour plaire à quelques banquiers qui les menacent de leur [illegible] appui. A la chambre des pairs, ils sacrifient le principe du droit, de surveillance de l'Etat en matière d'enseignement, pour plaire à quelques évêques qui fulminent contre eux. La France n'est pas gouvernée, et voilà pourquoi rien ne se développe, rien ne s'améliore ; rien ne s'organise ; voilà pourquoi nous n'exerçons aucune influence au dehors, et nous redoutons sans cesse une conflagration générale.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Les bureaux de la chambre des députés ont examiné aujourd'hui les trois projets de loi sur les chemins de fer qui ont été présentés dernièrement.

1° Chemin de fer de Paris à l'Océan par Tours et Nantes.

Cette ligne a été classée par la loi du 11 juin 1842. L'exécution en est

ministre estime l'exécution de la ligne entière à 28,800,000 fr.

La question du tracé a soulevé une vive discussion. Plusieurs membres, nous pourrions presque dire la majorité des bureaux, se sont prononcés pour ce tracé, sinon direct, par Angers, du moins le plus rapproché de cette ville.

Le système d'exécution par l'Etat a trouvé des défenseurs fermes et nombreux. Dans le 3e bureau, il a été soutenu, par M. Gouin, avec ce talent et cette supériorité de vues qui le caractérisent. Ses observations ont produit un excellent effet sur le bureau, qui l'a nommé commissaire par 34 voix sur 39. Dans le 4e, M. Demesmay a parlé dans le même sens et a obtenu presque le même succès. M. Demesmay a présenté, en outre, quelques considérations qui ont paru généralement fort judicieuses sur le classement des lignes. Il voudrait qu'on songeât à compléter la ligne de Strasbourg à la Méditerranée, et qu'on s'occupât activement soit des grandes lignes nationales, et, avant les ressources du budget, soit simultanément en travaillant à toutes les lignes classées au moyen d'un emprunt spécial.

Ce système a été combattu, dans le 4e bureau, par MM. Fould et Lestiboudois.

M. de Larochejacquelein s'est élevé vivement contre l'agiotage inséparable des concessions, qui permettent de faire des émissions d'actions plusieurs années avant l'époque où la mise des fonds devient réelle.

La commission, chargée d'examiner ce projet, se compose ainsi qu'il suit :

1er bureau, MM. Bignon ; 2e, Allard ; 3e, Gouin ; 4e, de Chassiron ; 5e, Dilhan ; 6e, Dessauret ; 7e, Binaud ; 8e, Sevin Mareau ; 9e, Dutier.

2° Chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Ce chemin se divise en deux parties principales : l'une de Paris à Nancy, l'autre de Nancy à Strasbourg. En ce qui touche la première partie, trois systèmes généraux ont été étudiés.

L'un, qui se dirige de Paris sur Nancy par Vitry-le-Français, en suivant soit la vallée de la Marne, soit le plateau de la Brie.

Le second, qui emprunte jusqu'à Creil le chemin de fer de Paris en Belgique, et de Creil se dirige par les vallées de l'Oise, de l'Aisne et de la Vesle, pour atteindre la vallée de la Moselle à Arnaville, à 17 kilomètres de Metz.

La troisième, enfin, qui consiste à rendre le chemin de fer de Paris à Nancy commun jusqu'à Troyes avec celui de Paris à Lyon.

M. le ministre des travaux publics s'est prononcé formellement dans l'exposé des motifs annexé au projet de loi en faveur du premier de ces systèmes. En voici les considérations :

D'abord, dit-il, le tracé de la Marne est celui que désignent les relations qui existent aujourd'hui entre Paris et Strasbourg. Cette considération du maintien des habitudes créées et des droits acquis sera toujours d'un très grand poids aux yeux du gouvernement. L'Etat ne doit pas intervenir avec sa puissance et son crédit, pour troubler et déplacer les intérêts existants ; il doit, au contraire, s'attacher à les respecter et à les maintenir ;

Le tracé de la Marne est le plus court, et dans une forte proportion ;

La somme des montées et des descentes en est moins considérable ;

Il offre généralement les pentes les plus douces. Les trois souterrains qu'on y rencontre n'ont qu'une faible longueur, et de courts percements n'ont rien qui doive effrayer ;

Il dessert des populations plus nombreuses ;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Après le roman d'URBAIN RITER, la *Démocratie pacifique* publiera

CAROLINE EN SICILE, par M. CH. DIDIER, auteur de ROME SOUTERRAINE ;

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, par M. EMILE SOUVESTRE.

URBAIN RITER (1).

V.

UNE MAISON SUSPECTE.

Le premier mouvement de Charlotte, après avoir rendu sa faute irréparable, avait été d'implorer le pardon de son père. Une réflexion d'Urbain l'en empêcha. Il fallait laisser à la colère du général le temps de se calmer. En attendant, Urbain avait pris toutes les précautions capables de le dérober aux recherches dont il ne manquerait pas d'être l'objet. A l'abri d'un nom emprunté, il s'était logé dans un des quartiers les moins fréquentés, et, comme il parlait également bien l'anglais et le français, il s'était présenté pour un jeune professeur de langues, arrivant de Londres, et *marié* à une française. Cette fable réussit facilement auprès des simples habitants de la pauvre maison où il vint s'établir, et il parvint ainsi, comme nous l'avons vu, à fatiguer l'opiniâtre sollicitude du père de Charlotte. Mme Morel, seule, avait été instruite, par l'officieuse intervention d'une amie, du nom sous lequel Urbain se tenait caché et de la retraite qu'il avait choisie.

Lancé fatalement dans la faute contre laquelle il avait lutté si longtemps, Urbain en accepta courageusement toutes les conséquences ; son dévouement fut au niveau de l'amour de Charlotte, et il avait le droit de repousser quelque temps les timides sollicitations, mais aujourd'hui, qu'il était, pour ainsi dire, en sa puissance, qu'il en subissait incessamment l'influence, comment [illegible] aurait-il pas été ému et ne l'aurait-il point partagé ? A mesure que le cœur de Charlotte s'ouvrait à des sentiments, à des sensations nouvelles, celui d'Urbain semblait s'animer par degré. Les innocentes [illegible] de Charlotte, les dangereuses suggestions d'une nature rêveuse [illegible], l'amour exalté et puissant de sa jeune compagne l'enivra. Ce n'était plus ces mystères pudiques, ces rougeurs subites, ces demi-aveux, ces élans comprimés et tous ces riens charmants qui éclosent, comme autant de fleurs timides, d'une âme vierge encore. C'était une passion ardente, riche et profonde ; ou plutôt, c'était un mélange des poétiques niaiseries d'un premier amour et des emportements d'un sentiment que le cœur ne peut contenir et que nulle crainte n'arrête plus. Le caractère réfléchi d'Urbain en fut ébranlé ; il se sentait comme gagné et envahi peu-à-peu par tout ce luxe de séductions. C'étaient tour-à-tour, de la part de Charlotte, de brusques élans, des rêveries profondes, des tendresses infinies et des enfantillages incompréhensibles. Ses contraintes passées, ses soupirs étouffés, semblaient fournir aujourd'hui un aliment et comme un point d'appui à sa passion. On eût dit que son énergie naturelle s'était accrue de tout ce qu'elle n'avait pas dépensé. Le souvenir même des marques de respect accordées à l'autorité paternelle d'Urbain et des craintes puériles que lui inspirait quelquefois la gravité de ses fonctions et de son caractère, était comme un stimulant et un charme de plus dans la libre possession de son bonheur. Urbain se prêtait à toutes les folles idées évoquées par cette riante imagination, aussi bien qu'aux rêves qu'elle enfantait pour l'avenir. Leur vie s'écoulait ainsi, paisible, ignorée, toute pleine de joies expansives et de bonheur intime. Urbain s'étonnait de ne pouvoir former aucun désir. Charlotte s'affligeait de le trouver au-dessous de l'ardeur immense qui la dévorait.

Ce bonheur fut un éclair dans leur existence. La prévoyance naturelle d'Urbain, endormie quelque temps dans les enchantements d'une première passion, se réveilla bientôt en face des tristes réalités de la vie sociale. Les faibles épargnes amassées par lui étaient dissipées. Quelques bijoux emportés prudemment par Charlotte, sur les conseils de Mme Morel, avaient été vendus successivement, et le produit en était absorbé chaque jour. Dans cette extrémité, Urbain voulut pourvoir par lui-même aux nécessités du moment. Ses talents et son instruction variés devaient lui offrir plus d'un moyen de vivre honorablement, sinon heureusement. Mais, inconnu, sans appui, il essuya bien des refus et dévora bien des humiliations. Sa tendresse pour Charlotte, la pensée d'un grand devoir à remplir, pouvaient seules soutenir son courage. Il sollicita donc, avec une infatigable persévérance, et dans toutes les carrières, un emploi quelconque. Malheureusement Urbain n'avait que du mérite, et sa science n'était attestée par aucun diplôme. Livré, dès sa première jeunesse, à ses propres ressources, et n'ayant pour patrimoine que son industrie, il avait été forcé de renoncer à faire viser, par les autorités compétentes, la somme d'intelligence qu'il devait à la nature et à l'étude. Cette négligence forcée lui fut fatale. Il offrit en vain plus d'une fois de se mettre à l'œuvre pour fournir la preuve de sa capacité. On lui répondait en lui demandant l'exhibition de ses titres d'homme d'esprit et de savoir, et plus d'une porte se referma devant son talent apocryphe.

Le caractère même d'Urbain formait peut-être l'obstacle le plus sérieux au succès de ses démarches. En même temps que sa modestie laissait son mérite dans l'obscurité, sa fierté naturelle et le sentiment de sa valeur personnelle se pliaient difficilement au rôle de solliciteur, et se révoltaient contre les humiliations. Il demandait avec dignité, intimement convaincu qu'il offrait une valeur plus grande que celle qu'il réclamait en échange. Cette juste estime de soi-même empêche presque toujours le succès, parce qu'elle éveille infailliblement autour d'elle l'instinct de la jalousie. Urbain se heurtait incessamment contre des difficultés nouvelles, faute de vouloir se courber pour les éviter ou dévier de la ligne droite pour les tourner. Ces luttes perpétuelles entre sa nature et les nécessités de sa position l'irritaient, sans rien changer à son caractère.

Ce n'était pas, pourtant, il faut le reconnaître, que sa vertu ne pût consentir à aucune transaction... Une circonstance toute récente témoignait assez de sa fragilité, mais il avait, du moins, combattu long-temps. C'était là précisément le principe dominant de son organisation. Son cœur pouvait succomber, mais il ne s'abaissait jamais volontairement. Ardent, passionné, il était fatalement prédisposé peut-être à subir la séduction, mais il n'allait jamais au devant de la tentation, et il la repoussait de toutes ses forces. Si sa sensibilité extrême le livrait souvent à de dangereuses suggestions, son âme s'égarait sans se dépraver. Il était dans sa destinée de ne faillir jamais que par dévouement, et de ne rencontrer d'obstacle insurmontable à son bonheur ou à sa fortune que dans ses qualités mêmes.

Cependant sa tendre sollicitude pour Charlotte, la responsabilité de cette chère existence qui reposait désormais sur lui seul, triomphèrent des résistances de son caractère. Urbain s'humilia, et rapetissa son orgueil au niveau de sa position. Les moyens les plus mesquins, les plus sottes flatteries et les sollicitations les plus obséquieuses furent mis en usage pour obtenir les emplois les plus infimes. Le souvenir de Charlotte, qu'il évoquait sans cesse à son aide, lui donnait la force de tout oser et de tout supporter. Son amour même, cet amour si pur et si touchant dont il était fier et dont il eût voulu se parer à tous les yeux, cet amour l'obligeait à ramper pour elle, et lui commandait de se dégrader... Ce fut en vain. Les rangs étaient si serrés dans cette ruche immense qu'on appelle la société, et qu'envahissent les frelons, qu'Urbain ne put parvenir à y trouver une place. Et pourtant, en s'abaissant encore d'un degré seulement, le succès eût été possible. Il ne fallait que de l'audace ou de la perfidie ; écraser ou calomnier ses rivaux... Urbain ne se sentit capable ni de cet effort de l'orgueil, ni de ce genre d'habileté.

Il était à bout de patience et d'ignominie... Une fureur impuissante s'empara de lui... Il s'avouait avec rage qu'il s'était dégradé sans profit. Vainement il avait colporté dans tous les rangs de la société son intelligence et son dévouement ; tous deux avaient été repoussés ou méconnus. A la première il manquait le timbre, et le second n'avait qu'une valeur relative. Sa modestie lui avait nui dans l'estime des sots, sa dignité avait fait ombrage aux plus clairvoyants. Il avait déplu aux grands et excité la méfiance des petits. Les plus bienveillants étaient sans crédit ; les plus puissants étaient sans bienveillance. Les uns avaient procédé à son égard par exclusion ; les autres en usaient avec lui comme Fabius le temporisateur envers l'ennemi des Romains. Un haut fonctionnaire lui avait offert sa protection à prix d'argent. Les plus honnêtes gens lui con-

(1) Voir les numéros des 18, 19, 20 et 21 mai.

Paris, le transport des voyageurs et des marchandises sera plus considérable par la vallée de l'Aisne où viennent aboutir les riches et nombreux produits de l'Est et du Nord. Le commerce international y gagnera considérablement, car c'est la ligne la plus courte pour aller du Hâvre, de Paris et du littoral de la Manche vers Metz et Sarsbruck, c'est-à-dire vers l'Allemagne centrale et Berlin.

M. Ternaux dans le 6e bureau, M. de Pérignon dans le 7e et plusieurs membres dans presque tous les bureaux, ont parlé dans le sens de l'honorable député de Reims.

Quant à la section de Nancy à Strasbourg, trois directions étaient en présence : l'une par le Sanon, l'autre par la Seille, et la troisième enfin par la Vezouze et Lunéville.

C'est à cette dernière direction que le ministère a donné la préférence, et les bureaux de la chambre se sont rangés du côté du ministère.

En suivant le projet ministériel, voici enfin quel serait le développement de la ligne entière.

La ligne de Paris à Nancy de	350 kil.
Celle des deux embranchements de Reims et de Metz peut être fixée à	85
Celle de la section de Nancy à Hommarting est de	87
Total	522 kil.

Il reste donc à pourvoir à établissement de 522 kilomètres pour compléter la ligne de Strasbourg, qui a reçu déjà un commencement d'exécution en vertu de la loi du 11 juin 1842.

En adoptant la moyenne de 170,000 fr. par kilom. Le ministère fixe le crédit nécessaire pour l'exécution de ces travaux à 88,700,000 fr.

Les bureaux n'ont fait que peu d'objections contre le chiffre, mais la discussion a été assez vive sur le mode d'exécution du chemin, et ici comme dans la discussion sur le chemin de Tours, le système d'exécution par l'Etat a trouvé de nombreuses et énergiques sympathies.

Sur neuf membres de la commission, cinq sont favorables au projet, et quatre contraires. La commission est composée ainsi qu'il suit.

1er bureau, MM. Houzeau-Muiron ; 2e, Dupin Philippe ; 3e, Muret de Bord ; 4e, d'Hauterive ; 5e, Saunac ; 6e, de Sahune, 7e, Schauenburg, 8e, Richond des Brus ; 9e, Luneau.

3° Chemin de fer de Paris à Rennes.

Deux grandes directions ont été simultanément étudiées pour faire communiquer l'Ouest avec la capitale.

L'une emprunterait le chemin de fer de Paris à Nantes tout entier, et de Nantes se porterait sur Brest en suivant une ligne à très-près parallèle au canal de Nantes à Brest.

L'autre se porterait sur l'ouest par une ligne peu distante dans son ensemble de la route actuelle de Paris à Brest ; elle passerait à Versailles, Chartres, Laval et Rennes.

Entre Chartres et Laval, deux directions secondaires ont d'ailleurs été étudiées : l'une par Alençon, point de passage de la route actuelle, et l'autre par le Mans.

De Versailles à Chartres, les études sont complètement terminées. La ligne du chemin de fer, après s'être séparée de l'un et de l'autre des deux chemins de Versailles, s'élève sur le plateau de Trappes, va passer à Ram-

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 23 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

M. PORTALIS répond aux observations présentées dans la séance d'hier par l'honorable M. Cousin. La commission exige des gradués pour les petits séminaires, des certificats pour leurs professeurs, la déclaration écrite de n'appartenir à aucune congrégation non autorisée par les lois ; est-ce-là, je le demande, reconnaître au clergé un droit divin d'enseignement ? De ce que les petits séminaires ont des professeurs, s'ensuit-il qu'il ne puisse y avoir aucune concurrence entre eux et les collèges ?

L'orateur établit que les petits séminaires ayant des professeurs gradués, il n'est pas à craindre, comme on l'a dit, que ceux-ci veuillent détourner leurs élèves de leurs sainte vocation pour leur faire obtenir le diplôme de bachelier. Leur but est de faire des prêtres, et ils n'y ont jamais manqué. Ne craignons pas davantage les guerres civiles religieuses ; elles ne sont plus de notre temps. Le danger serait de séparer l'Etat de l'Eglise.

Le clergé actuel ne mérite pas les reproches dont il a été l'objet. Nos prêtres sont Français ; ils sont de notre temps ; ils demandent la liberté de l'enseignement, et on ne peut pas la leur refuser. Une des conditions indispensables de l'existence du culte catholique, c'est la liberté aux évêques de pouvoir donner l'éducation et l'enseignement a ceux qui doivent leur succéder. L'Etat a reconnu ce droit par les ordonnances de 1828 ; il a été reconnu per le concile de Trente, et on peut le faire remonter jusqu'au concile tenu à Paris en 829. La loi du 10 germinal an X a semblé méconnaître ce droit ; mais l'Eglise peut s'en passer.

Savez-vous pourquoi on ne peut pas faire passer les petits séminaires dans le droit commun ? C'est qu'il ne seraient autre chose que des collèges. Car, voyez-vous, les petits séminaires sont des établissements *sui generis* et nécessaires. L'égalité n'est pas le nivellement ; il faut que chacun soit régi avec ses constitutions.

Nous voulons que les évêques soient les chefs des petits séminaires ; mais nous demandons que leurs élèves soient à la hauteur des connaissances acquises dans les collèges. Cela sera possible s'ils ont des gradués. Nous demandons que la moitié de leurs élèves ayant reçu une éducation pareille à celle des élèves des collèges aient le même droit, c'est-à-dire qu'ils puissent se présenter au baccalauréat.

M. COUSIN répond qu'on s'est servi envers lui de paroles bien sévères auxquelles il ne veut pas répondre. M. le président ayant dit qu'on ne peut voter la suppression d'un article, je vais proposer un amendement. Voici comment il est conçu :

« Les écoles secondaires ecclésiastiques, établies conformément aux ordonnances du 16 juin 1828, ne pourront présenter leurs élèves aux examens du baccalauréat qu'autant qu'elles auront satisfait aux conditions exigées des établissements en plein exercice. »

Cet amendement n'a pas besoin de développement ; mon discours d'hier n'a pas eu d'autre fin. On a taxé mon opinion d'exagérée ; voyons jusqu'à quel point cela est fondé. Qu'ai-je donc proposé ? Que les petits séminaires fussent régis par le droit commun ou par la spécialité ? Qu'y a-t-il là d'insensé ?

Je veux bien que les ordonnances de 1828 ne soient plus bonnes aujourd'hui ; mais j'imagine que la proposition présentée par M. le ministre de l'instruction publique en 1840 ne doit pas être contraire aux idées de 1844 : il résulte pourtant des paroles de M. le ministre de affaires étran-

vous. »

M. PERSIL propose un article additionnel ainsi conçu :

« Les écoles secondaires ecclésiastiques sont placées sous la surveillance du ministre des cultes qui peut les faire visiter toutes les fois qu'il le jugera convenable. »

M. MARTIN (du Nord) repousse cet amendement. Les établissements appartenant aux évêques ont toujours été inspectés par ceux qui en ont eu le droit.

M. TESTE appuie l'amendement de M. Persil.

M. DE BROGLIE, après avoir examiné avec attention les dispositions de M. Persil, je crains qu'on ne puisse les mettre à exécution. Voulez-vous une véritable inspection ? Je demanderai d'abord si c'est au garde-des-sceaux ou au ministre des cultes que vous remettrez ce soin ?

PLUSIEURS VOIX. Au ministre des cultes.

M. DE BROGLIE. C'est au ministre des cultes. Alors je ne sais pas quels seront les inspecteurs ni où l'on pourra les prendre. Je ne crois pas que ce puisse être de simples employés et je ne crois pas qu'un évêque consente à être surveillé par un simple prêtre. Votre inspection aura-t-elle pour effet d'examiner l'éducation ? Je crains que le gouvernement ne se place dans une fausse position ; il pourra fermer les établissements, et il peut de là résulter de funestes conséquences. La commission demande à conserver ses doutes et croit que les avantages qu'on pourrait retirer de ces mesures ne valent pas les dangers qui pourront en résulter.

M. PERSIL répond que le ministre des cultes pourrait créer des fonctionnaires pour faire l'inspection, mais qu'il ne serait pas nécessaire d'aller jusque-là ; il pourra employer des ecclésiastiques qui auront sa confiance. On a dit qu'un simple prêtre ne pourrait surveiller des évêques ; d'abord les petits séminaires, quoiqu'appartenant aux évêques, ne sont pas confondus avec eux ; les supérieurs, les régisseurs sont les seuls solidaires. Ce n'est pas là après tout une objection insurmontable : M. le ministre peut se servir des chanoines de Saint-Denis, anciens évêques. L'orateur termine en disant qu'il veut tout simplement qu'on ne puisse pas refuser aux agents du gouvernement l'entrée des petits séminaires.

L'art. 31 est adopté.

L'article additionnel est rejeté.

M. DE BROGLIE présente une nouvelle rédaction de l'art. 32 :

« Tout Français âgé de 21 ans accomplis pourra ouvrir des cours particuliers sur l'une ou plusieurs parties de l'enseignement secondaire, en se conformant aux dispositions de l'art. 4 de la présente loi.

» Tout étranger, domicilié en France, pourra être admis par le ministre de l'instruction publique à ouvrir de semblables cours. L'autorisation sera toujours révocable ; elle tiendra lieu des obligations portées par l'art. 4 de la présente loi.

» Sont également considérés comme exempts desdites obligations tous Français qui obtiendront du ministre de l'instruction publique l'autorisation d'ouvrir de semblables cours. » — Adopté.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE SALVANDY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 23 mai.

La discussion continuë sur la loi relative au chemin de fer de Nîmes à Montpellier.

M. LEBOBE rend compte des délibérations de la commission sur l'art. 21 qui lui a été renvoyé. Voici le paragraphe additionnel qu'elle propose :

« L'administration du chemin de fer préviendra quinze jours d'avance l'administration des postes du changement de ses heures de départ. »

---

seillaient de prendre rang dans l'administration par une place de surnuméraire, afin d'être admis, après plusieurs années d'épreuves et de travail gratuit, à recueillir quelques menus morceaux de la manne ministérielle... Urbain récapitula en lui-même les différents emplois qui pouvaient cadrer avec son organisation particulière ou avec la nature de ses connaissances : plusieurs lui convenaient, mais il se trouva qu'il ne convenait à aucun, la plupart étant des charges vénales, ou exigeant tout au moins des dépenses préalables ou des avances considérables... Urbain, en promenant les yeux autour de lui, reconnut avec effroi que sa place n'était marquée nulle part au banquet social ; que son intelligence était un instrument stérile, parce qu'elle manquait de point d'appui, et qu'il était impuissant à protéger les autres et lui-même...

Cependant le hasard, à défaut des hommes, parut vouloir le prendre sous sa protection. Il fut agréé, dans une riche maison du faubourg Saint-Germain, en qualité de répétiteur d'un jeune garçon. La rétribution était légère, mais c'était une prime offerte au travail persévérant et une avance prise sur la misère qui commençait à se faire sentir. Le courage d'Urbain se ranima ; il fit de nouveaux efforts pour rendre sa position moins précaire, et l'existence de Charlotte plus facile et plus douce. Les longues heures que lui laissaient ses récentes fonctions, il les employait à chercher d'autres occupations plus lucratives. Une partie de ses journées se passait en démarches et en courses vaines, à travers cette ville immense où le travail manque à ceux-là mêmes qui n'ont que le travail pour moyen et pour ressources. Urbain rentrait souvent chez lui, fatigué d'esprit et de corps ; mais il ne proférait pas une plainte, et s'efforçait de paraître oublier, sous les soins empressés de Charlotte, les dégoûts profonds et les défaillances de son âme.

Une continuelle inquiétude se mêlait aux secrets ennuis d'Urbain. La prudence leur commandait à tous deux une retraite absolue et les fréquentes excursions d'Urbain l'exposaient à être reconnu d'un moment à l'autre. Quant à Charlotte, elle s'était elle-même condamnée à ne sortir jamais pendant le jour. Quelquefois, seulement, ils allaient ensemble, le soir, visiter une amie de Mme Morel, celle-là même qui s'était chargée de recevoir, sous son couvert, la correspondance de Charlotte avec son institutrice. Cette dame avait témoigné, dès l'abord, une bienveillance extrême à Charlotte et Urbain. Elle prenait le plus vif intérêt à leur position et leur donnait, sous ce rapport, des conseils marqués au coin d'une prudence consommée. Souvent elle se plaisait à les rassurer sur l'avenir en leur présentant comme inévitable et prochain le pardon de M. Dumesnil. Dans le cas même où, par impossible, ce pardon leur serait refusé, elle n'avait pas hésité à leur offrir, de la manière la plus positive et la plus pressante, ses services personnels. Son indulgence égalait, d'ailleurs, sa bonté naturelle. Elle appelait Charlotte sa colombe voyageuse et plaisantait gaîment Urbain sur ce qu'il avait fait, disait-elle, l'école buissonnière avec son élève.

Mme d'Ortès — ainsi se nommait l'amie de Mme Morel — pouvait avoir de trente à quarante ans. Il eût été difficile de dire, même par approximation, à quelle distance elle se trouvait, en réalité, de ces deux points éloignés. C'était une petite femme toute gràcieuse et mignarde. Ses manières étaient un mélange de familiarité choquante et d'amabilité expansive qui attirait et repoussait en même temps. Ses traits réguliers et fins avaient peut-être quelque chose de trop arrêté qui leur donnait un certain caractère de dureté. Ses yeux bleus, qui tranchaient sur les tons bruns de son visage et sur le noir luisant de sa chevelure, brillaient parfois d'un éclat incisif et mordant. Mais ce n'était qu'un éclair, et ils reprenaient presque aussitôt leur langueur caressante et leur douceur habituelle. Toute sa personne respirait la coquetterie la plus raffinée et je ne sais quoi de discret et de mystérieux. Son langage, ainsi que ses manières, avait ce double caractère de hardiesse et de retenue étudiée qui la classait tour-à-tour par une nuance insaisissable et changeante, entre la femme libre et la femme déchue. On eût dit qu'il y avait en elle deux personnes dont l'une servait à l'autre comme de voile et de passeport.

La maison de Mme d'Ortès était, comme sa personne, mystérieuse et suspecte. C'était une de ces maisons à l'*index* où une honnête femme n'est jamais entrée que par surprise, d'où un jeune homme ne sort jamais sans y avoir laissé quelque chose des délicatesses de son âme et de sa loyauté naturelle. Mme d'Ortès recevait chez elle une société élégante où la galanterie des hommes n'était pas toujours contenue dans les limites d'une bienséance irréprochable, quoiqu'ils appartinssent presque tous à l'aristocratie du rang, de la naissance ou de la fortune. C'étaient, en général, des noms illustres dans l'armée, dans les arts, dans les lettres, dans la politique ou dans la finance. Quant aux femmes, sauf quelques rares exceptions, il faut convenir qu'elles paraissaient fort au-dessous, par leur éducation, des hommages qu'on leur adressait. Quelques-unes n'étaient plus jeunes, un très petit nombre étaient véritablement jolies ; mais toutes étalaient un luxe qui eût ruiné toute autre femme, et une coquetterie capable de détruire en un jour la réputation la plus solidement établie.

Urbain n'était allé d'abord que rarement chez Mme d'Ortès, et les jours où elle ne recevait que ses intimes. Peu à peu il s'enhardit jusqu'à paraître dans les grandes réunions Quant à ce qui s'y passait, Urbain voyait tout à travers le voile de ses illusions. Quoique doué d'une remarquable perspicacité, il avait trop peu d'expérience, et il avait trop vécu en dehors du monde pour en connaître tous les vices et les honteux mystères. Les dehors brillants qui recouvraient ceux dont il était témoin leur enlevaient ce qu'ils auraient eu d'odieux et de repoussant pour lui. Il croyait, d'ailleurs, à la bienveillance que Mme d'Ortès lui témoignait et au crédit qu'elle devait à ses relations avec des hommes riches ou puissants. Quant à Charlotte, il avait soin de ne la conduire jamais chez Mme d'Ortès qu'aux jours et aux heures où il savait qu'elle devait être seule.

En arrivant à Paris, Mme Morel était descendue chez Mme d'Ortès. Son premier soin fut d'écrire à Charlotte pour la prévenir de cette double circonstance, et l'avertir qu'elle l'attendait dans la journée, empêchée qu'elle était de sortir par une extrême lassitude. Quoique envoyée de bonne heure à Charlotte, cette lettre ne lui fut remise que fort tard. On était au mois de novembre, et la nuit approchait. Charlotte se trouvait seule en ce moment. Urbain venait de sortir. Elle hésita quelque temps si elle attendrait jusqu'au lendemain pour se rendre tardivement à l'invitation de Mme Morel ; mais pressée par la curiosité, plus forte que la crainte de s'aventurer seule la nuit dans les rues de Paris, avide d'apprendre des nouvelles de sa famille, surtout de connaître enfin les dispositions de son père à son égard, elle ne put résister au désir qui l'obsédait ; elle courut chez Mme d'Ortès.

A sa grande surprise, elle trouva Mme Morel et Mme d'Ortès dans une toilette recherchée, au milieu d'un cercle de femmes élégamment parées. Quelques hommes causaient familièrement avec elles, assis sur les divans, ou debout devant la cheminée. Charlotte qui, évidemment, n'était pas attendue, avait été introduite, par une erreur des domestiques, sur la foi de son apparente intimité avec la maîtresse de la maison. A l'aspect de cette foule, elle hésita un instant sur le seuil du salon, puis elle courut se jeter toute honteuse dans les bras de Mme Morel. Les deux amies échangèrent rapidement un coup-d'œil d'intelligence. Mme Morel était visiblement contrariée. Mme d'Ortès qui paraissait comprendre la cause secrète de l'embarras de son amie, se leva pour aller à son aide.

— Mme Morel, dit-elle à Charlotte d'un air sentimental et pénétré, a bien voulu sacrifier à mon amitié égoïste les quelques heures de repos dont elle avait un si pressant besoin... Vous me pardonnerez, sans doute, d'avoir préféré mon plaisir personnel à l'intérêt de sa santé, puisque c'est à moi que vous devez le bonheur de la voir à cette heure...

— Oh ! maintenant, je ne sens plus la fatigue, interrompit Mme Morel en embrassant Charlotte avec des élans de tendresse maternelle. Chère enfant ! quel bonheur de nous trouver enfin réunies !... Mais pourquoi ne vous ai-je point vue plutôt, ainsi que je vous l'avais demandé ? Et comment êtes-vous venue sans ce cher... sans votre mari ?...

Charlotte rougit et fit connaître la cause de son retard et de l'absence d'Urbain.

— Cet excellent petit mari, fit Mme d'Ortès reprenant, sans s'en apercevoir, son ton de familiarité choquante, comme il va être inquiet de votre absence, à son retour ! Car, je gage que, dans votre précipitation, vous aurez oublié de le rassurer par un mot, petite étourdie... Vous nous l'amènerez demain, pour nous dédommager, mon amie et moi, n'est-ce pas, cher ange ?

— Vous êtes vraiment trop bonne, madame, balbutia Charlotte interdite.

Puis, elle ajouta en baissant la voix et s'adressant à Mme Morel :

— De grâce, madame, parlez-moi de mon père, de ma famille.

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

« Le fermier paiera annuellement à l'Etat, à titre de fermage fixe, pendant les six premières années 150,000 fr.; pendant les six dernières, 250,000 fr.

» Il prélèvera ensuite, pour intérêts et amortissement de son matériel roulant, 8 p. 0[0 de son capital engagé.

Ces déductions faites, ainsi que celle de tous les autres frais, le bénéfice net de l'exploitation se partagera entre l'Etat et le fermier, dans la proportion que déterminera une adjudication faite avec publicité et concurrence.

» Le ministre des travaux publics déterminera, comme mise à prix, le minimum de le part de l'Etat, laquelle ne pourra, en aucun cas, être inférieure à un dixième du produit net. »

Ce chemin de fer de Nîmes à Montpellier, dit l'auteur de l'amendement, a un magnifique avenir, tant par sa position de communication entre deux villes importantes, que parce qu'il servira au transport des produits de Cette, des mines d'Alais, etc., etc. Il est juste que l'Etat entre pour sa part dans les bénéfices, après avoir eu sa part dans les dépenses.

M. BINEAU combat cet amendement.

M. BERRYER l'appuie; il croit cependant devoir le sous-amender ainsi :

« Le fermier paiera annuellement à l'Etat un prix de fermage fixe.

» Il prélèvera ensuite pour intérêts et amortissement 8 p. 0[0 de son capital employé.

» Ces déductions faites, ainsi que celles de tous les autres frais, le bénéfice net de l'exploitation se partagera par moitié entre l'Etat et le fermier.

» L'adjudication avec publicité et concurrence aura lieu sur le prix fixe pour une limite de bail dont le minimum sera déterminé par les ministres des finances et des travaux publics.

M. DUMON combat à la fois l'amendement, le sous-amendement et un autre amendement de M. Gouin, surtout par cette raison qu'il n'est pas à propos que l'Etat s'immisce dans les affaires des compagnies.

M. BETHMONT combat cette observation et appuie sur l'indispensable nécessité pour l'Etat de contrôler les affaires des compagnies.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN demande que le minimum soit de 150,000 fr.

Ces amendements sont rejetés.

M. GOUIN propose de rédiger ainsi le deuxième paragraphe de l'art. 2 :

« L'adjudication aura lieu, par voie de publicité et de concurrence, sur un prix minimum de ferme, qui sera déterminé par le ministre des travaux publics, et qui ne pourra être inférieur à un taux moyen de 25 pour cent des produits bruts obtenus par l'exploitation du chemin pendant la durée du bail.

» L'adjudicataire paiera en outre l'intérêt à 3 p. 100 de la somme de 900,000 fr., représentant le matériel mobile qui lui sera livré par l'administration. »

Cet amendement, combattu par MM. Muret de Bord et Sevin-Mareau et appuyé par M. Luneau, n'est pas adopté.

« L'adjudication aura lieu devant le ministre des travaux publics, par voie de publicité et de concurrence, sur un prix minimum de ferme qui sera déterminé par le ministre, et qui ne pourra être inférieur à la somme de 400,000 fr. par an, etc. »

Les produits de ce chemin de fer, dit M. Bineau seront très considérables dès la première ou la seconde année, et le minimum que je propose est parfaitement justifié.

M. LUNEAU repousse cet amendement, parce qu'il aurait pour effet d'éloigner tous les adjudicataires.

L'amendement n'est pas adopté.

M. DE LAGRANGE propose de rédiger ainsi la fin du premier paragraphe de l'art. 2 :

« A 3 pour cent de la somme de 14 millions à laquelle s'élève la dépense du trésor. »

M. BEAUMONT (de la Somme) propose de fixer l'intérêt à 2 p. 0[0.

L'amendement est rejeté.

M. BERRYER demande que le minimum du prix de ferme ne puisse être inférieur à une moyenne annuelle de 250,000 fr. pendant la durée du bail.

Le gouvernement et la commission adhèrent.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

ESPAGNE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 23 mai.

Les deux reines et l'infante sont parties pour Barcelone, le 20 au matin. Le général Narvaez les accompagne. (*Messager.*)

Le *Messager* publie ce soir les dépêches suivantes :

Besançon, le 21 mai.

Un supplément du *Nouvelliste vaudois*, du 19 mai, à midi, annonce que la guerre civile a éclaté en Valais. Les Haut-Valaisans se sont emparés de Sion. Les Bas-Valaisans se lèvent en masse. Chaque parti a des pièces de canon. La lutte était imminente le 18.

Tanger, le 9 mai.

On a lieu de craindre ici l'arrivée des kabyles de l'intérieur. Le corps consulaire écrit au pacha pour protester d'avance contre cette infraction aux ordres généraux de l'empereur. L'agent britannique fait appel aux forces navales en station à Malte. Le Cygne est invité à revenir.

On attend une réponse négative à l'ultimatum espagnol ; dans ce cas, le consul général d'Espagne amènera son pavillon, et s'embarquera, si toutefois il peut le faire.

Tanger, le 12.

Tanger est parfaitement tranquille. Des mesures sont prises pour en éloigner les tribus de l'intérieur.

On lit dans le *Toulonnais* du 19 mai :

« Le steamer l'Empereur, parti d'Athènes le 28 avril, a mouillé dans le port de Trieste le 5 mai avec des nouvelles importantes. On venait d'apprendre à Athènes qu'une grande agitation régnait dans plusieurs provinces. Le conseil des ministres était pour ainsi dire en permanence, et des troupes avaient été expédiées dans l'intérieur.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats*, résumant la dernière séance de la chambre des pairs, se demande de quoi le clergé se plaint; s'il n'a pas le droit commun aux mêmes conditions que tout le monde; s'il n'a pas le privilège, mais simplement comme clergé. N'est-ce pas assez? Faut-il encore aux petits séminaires un droit commun privilégié? C'est impossible. Bien loin de se concilier le clergé par ces faveurs imprudentes qui ressemblent trop à des faiblesses, le gouvernement ne ferait qu'accroître des préten-

renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Faits divers.

Un bâtiment marchand qui a quitté Naples le 15 courant, a apporté à Marseille le texte d'un décret du gouvernement des Deux-Siciles, par lequel l'exportation des grains est momentanément prohibée.

— Le *Moniteur officiel* contient une ordonnance du roi, composée de cinq titres et 49 articles portant organisation et répartition du corps royal d'artillerie de la marine en France et dans les colonies.

— On lit dans le *National* :

« Encouragée par le silence du ministère, la compagnie des agents de change a encore fait coter aujourd'hui le cours illégal des marchés à terme en regard des marchés au comptant.

— Il y a deux jours, un commencement d'incendie a eu lieu dans la nuit au Théâtre-Français. Le machiniste chargé de lever les toiles de fond et qui, pendant la représentation, n'a pas grand chose à faire, vu l'unité de lieu des pièces classiques, s'asseoit dans le char qui figurait au triomphe de *Caligula* et s'occupe à découper les billets de faveur. C'est aux rognures qui en proviennent qu'une étincelle partie de la lanterne du machiniste aurait communiqué le feu. (*Presse.*)

— On lit dans le *Commerce* : « Le *Moniteur parisien* annonce ce soir que le prince de Joinville est parti pour Compiègne. Le prince est-il envoyé aux arrêts dans le château royal, ou bien s'est-il éloigné pour ne pas rester à Paris pendant la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires, ainsi qu'il l'a déjà fait, lorsqu'on a discuté pour la première fois à la chambre l'affaire de Taïti? »

— Il y a cette année parmi les grands personnages un besoin général de locomotion. Le prince royal de Danemarck doit visiter l'Ecosse. La reine douairière d'Angleterre voyage en Belgique. Le roi de Saxe est attendu à Londres, et l'impératrice de Russie, à Berlin. Les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse, doivent se réunir à Carlsbad. Enfin, il est question du voyage du roi des Français en Angleterre, et de celui de la reine Victoria à Berlin.

— **Nous apprenons que le brick de guerre français le Papillon, commandé par M. Sechet, capitaine de corvette, était en rade le 25 mars à Carthagène des Indes, revenant du port de Chagrès où il avait déposé le nouveau consul de France à Panama, M. Jacquemont, qui était accompagné de deux ingénieurs envoyés par le gouvernement du roi pour étudier le projet d'opérer la jonction des deux mers par l'isthme de Panama.** (*Courrier français.*)

— Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

« **M. Strauss, qui s'est fait en Allemagne un nom par sa froide incrédulité, travaille en ce moment à une *Histoire des Apôtres*, qui sera conçue dans le même esprit que sa fameuse *Vie de Jésus*. Non content d'avoir nié l'existence historique du Sauveur, il nie aussi l'existence des premiers hommes qui ont propagé dans le monde la religion révélée.**

— Un journal de Londres signale un singulier cas de bigamie qui vient d'être découvert à Liverpool. Une femme mariée, nommée Marguerite Neal, vivant avec son mari, avait épousé, il y a trois ans, et du consentement de ce dernier, un individu nommé Michel Devine, et depuis cette époque ils ont vécu tous ensemble très heureux. La police est venue troubler ce bonheur. La femme Mac-Neal est entre les mains de la justice et porte dans ses bras un jeune enfant qui pourrait bien défier la sagacité de Salomon lui-même.

— Un évènement déplorable a jeté samedi dernier la consternation dans Paimbœuf. Le navire la Jeune-Sophie, bâtiment de fort tonnage, construit dans les chantiers de M. Baudet, devait être mis à la mer de quatre heures et demie à cinq heures. Tout-à-coup, vers quatre heures, au moment où l'on faisait les derniers préparatifs pour l'opération du lancement, un craquement violent se fit entendre, et la Jeune-Sophie, glissant d'elle-même sur son lit, s'élança en entraînant les abords et blessa grièvement trois personnes. Parmi les victimes, M. Hardy, capitaine de port, âgé de 81 ans, a été le plus maltraité. Il a eu la jambe droite cassée.

— Le *Montreal Courrier* du 12 avril dit qu'il existe, parmi la population française qui habite les bords du golfe St-Laurent une maladie étrange (*strange malady*), aussi fatale que hideuse, et qui offre, par ses symptômes extérieurs, quelque ressemblance avec la lèpre du dix-septième siècle. Le mal a pris une telle gravité que le gouverneur de New-Brunswick a cru devoir adresser à ce sujet un mémoire à la législature et provoquer l'allocation de secours pour les malades. La maladie a commencé à paraître en 1824. Les malades sont sequestrés, et l'on prend les plus grandes précautions, le mal étant contagieux. Les médecins prétendent que la manière de vivre de la population française la prédispose aux affections scrofuleuses. Ils recommandent au peuple de changer sa manière de vivre et de modifier ses alimentations. On espère arriver par ce moyen à de bons résultats. (*Sun.*)

AGRICULTURE.

L'institution royale agronomique de Grignon, dotée avec munificence par Charles X, a reçu depuis 1830, soit de la liste civile, soit du ministère, des encouragements de toute nature ; rien ne lui a été refusé de ce qui pouvait contribuer à son développement, et assurer sa prééminence sur toutes les autres écoles d'agriculture du royaume. Elle les surpasse toutes aujourd'hui par le nombre de ses professeurs et de ses élèves ; mais elle n'a point encore conquis, et il s'en faut beaucoup, la haute renommée de l'Institut de Roville ou du Grand-Jouan ; ses travaux n'ont

correspondants présent à la réunion.

La position du conseil d'administration était délicate, car il était un peu en cause dans la question ; il s'est assez heureusement tiré de cette position difficile par un rapport habile de son vice-président Godard ; on a blâmé les formes un peu acerbes dont M. Caffin d'Orsigny avait enveloppé ses récriminations contre la direction, ; on a relevé même assez vertement quelques erreurs de chiffres plus ou moins fondées ; mais en dernier résultat on a présenté à la société une série de réformes qui résument à-peu-près celles de M. Caffin ; et tout en blâmant l'acrimonie de ses attaques, on l'a excusé par ses intentions, et on a donné raison à la plupart de ses observations. Nous ignorons qui des deux adversaires se prévaudra du succès, mais nous ne souhaitons pas à la direction une seconde victoire comme celle-ci.

Des réformes importantes ont été proposées dans la comptabilité, l'exploitation, l'assolement, l'organisation du travail ; c'est là une bonne voie dans laquelle le conseil est entré, il doit y persévérer : le salut de la ferme modèle de Grignon est à ce prix.

La société, après avoir donné son approbation au rapport de son secrétaire, a voté un dividende de 4 p. 0[0 à distribuer aux actionnaires sur 30,000 fr. de bénéfices qui résulteraient de l'exercice de 1843.

C'est à cette année que s'arrête le rapport : une société un peu sévère eût peut-être exigé qu'on lui présentât les comptes de 1844, dont l'exercice est clos et terminé depuis bientôt deux mois ; et cette exigence eût été rationnelle, car c'est dans le seul compte de cette dernière balance que peut ressortir l'état financier réel de Grignon ; mais aucune réclamation élevée parmi les dix ou douze membres qui, en dehors du conseil, composaient l'assemblée des actionnaires de Grignon, n'est venue troubler sur ce point la quiétude de l'administration.

Nous en sommes fâchés dans l'intérêt de l'agriculture et dans celui de Grignon lui-même; il est temps, après quinze ou seize ans d'essais agronomiques infructueux, que la ferme modèle de Grignon prenne enfin un essor digne de la position qu'on lui a faite. Aujourd'hui, que le mouvement agricole s'opère partout, que partout la production lutte et d'intelligence et d'efforts, il faut qu'un établissement aussi largement subventionné présente un autre résultat qu'un simple dividende de 4 p. 0[0, c'est-à-dire l'intérêt le plus minime qui puisse être retiré, non pas d'un capital industriel, mais d'un simple placement inactif.

Bourse du 23 mai 1844.

Les fonds publics ont continué à monter.

Il y a eu également de la hausse sur les fonds de Naples, qui s'accoutument, à la longue, à la nouvelle position qui leur est faite.

A l'exception de ceux d'Orléans et du Hâvre, les chemins de fer ont monté.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50. — Belge, 1831, 105 ; — id., 1842, 108 1[2, 3[4. — Esp. 3 0[0, 35 3[8, 5[8. — St-Germain (obl. nouv.) 1231 50 ; — id. (r. dr.), 1225. — Jouissances Bourgogne, 97 50.

Fin courant : Naples, 102 75, 103. — Quatre-Canaux, 1270. — Belge, 1840, 106.

5 0[0 compt.	1er c. 122 05	P. H. 122 10	P. B. 122 »	dr c. 122 10	hier 121 95
— fin cour.	122 15	122 20	122 15	122 15	122 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	84 75	84 75	84 70	84 70	84 75
— fin cour.	84 75	84 85	84 75	84 85	84 80
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1[2 0[0.	» »	» »	» »	5 0[0 Bge 1840	106 »	» »	» »
4 0[0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr..	3095 »	3090 »	B. 5 »	5 0[0 Naples.	102 50	102 75	H. » 25
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain..	104 1[2	104 1[4	B. » 1[4
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	» »	B. 1 25
C. hyp...	790 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	465 »	» »	» »
4 Can....	1270 »	» »	» »	B. Belge.	» »	» »	» »

CHEMINS DE FER.				Fin cour.	
St-Germ.	» »	» »	» »		» »
V. R. Dr.	380 »	» »	H. 2 50	— 380, 382 50.	H. 2 50
— R. G.	243 75	250 »	H. 2 50	— 243 75, 251 25, 241 50, 250.	H. 5 »
Orléans..	1017 50	1016 25	B. 3 75	— 1020, 1017 50, 1018 75.	B. 1 25
Strasb...	261 25	261 25	H. 2 50	— 261 25, 260, 262 50.	H. 2 50
Rouen...	997 50	997 50	B. 12 50	— 1000, 997 50.	B. 12 50
Hâvre...	778 75	785 »	H. 7 50	— 778 75, 735.	H. 6 25
Marseill.	765 »	775 »	H. 10 »	— 765, 780.	H. 15 »
Montpell	» »	» »	» »	— 475.	» »

LONDRES, 7 MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol..... 99 1[2 5[8.	Av. 84, 77 1[2, 80 77 1[2.	Fin c. 84 85, 90 d. 50.
Esp. act... 35 5[8.	Ap. 84 85, 90.	122 25, 30 d. 50 ;
Portug..... 47.	Rep. Fin c. F. pr.	Orléans, 1025 d. 10.
Mexic...... 35 1[2.	3 0[0 10. 12 1[2.	Marseil., 770, 785 d. 10.
Brésil...... » »	5 0[0 12 1[2.	F. pr. 85 15 d. un.
5 0[0 holl. 100 1[2.	Bons du Trésor.	122 85, 90 d. 50.
2 1[2 do... 61.		Orléans, 1045 d. 10.
Rouen..... 38 7[8.		Marseille, 780 d. 20 ; 787 50 d. 10.
Orléans.... 39 3[8.		
Hâvre..... 29 1[2.		Hâvre, 797 50, 800 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 83,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 à 83,00 ; juin, 00,00 à 00,00 ; 2 mois d'été, 85,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 90,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,50 à 78,00 ; œillette rousse, 77,50 à 00,00 ; lin, 72,50 à 00,00 ; caméline, 74,00 à 75,00 ; voitures, 04,75.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 79 77.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte 0 0[0, première sorte, id., id, 0 0[0. deuxième sorte; ordre de livraison, 18 à 19 1[2 0[0.

SUIFS (les 50 kil.).

SUIFS de place disp., de 56,00 à 56 25.

— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.

— de Russie disponibles et à livrer, id.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Cours-taxe			37,70
Cote administ rati			
Gr.	47 q.	70k.	42,70 à 54,75
1re	307	72	38,20 à 40,50
2e	169	56	35,05 à 37,90
3e	7	85	30,55 à 31,23
4e	47	27	23,30 à 25,45
1.	00	00	00,00 à 00,00

Cours-taxe			37,70
Cote administrative.			
Gr.	25 q.	42k.	50,95 à 00,00
1re	427	04	38,20 à 40,50
2e	221	37	36,30 à 37,55
3e	3	44	32,50 à 33,40
4e	54	81	20,40 à 26,75
Al. 1758		40	36,30 à 38,85

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 22 Mai. — *Cours légal.* Froment, 18,65 à 21,33. — Avoine : 8,56 à 9,50.

COULOMMIERS, 22 Mai. — Froment 1re : 18,75 à 20,00 ; 2e : 17,81 à 18,59 ; 3e : 16,56 à 17,50. — Seigle : 9,85. — Orge : 10,75 à 11,25. — Avoine : 7,00 à 8,00. Approvisionnement de froment beaucoup plus important qu'au marché précédent. Tous les grains ont été rapidement enlevés, en hausse de 0,31 à 0,62, notamment sur les qualités secondaires, vivement recherchés en raison des besoins de la meûnerie et de la rareté des échantillons.

HOUDAN, 22 Mai. — Froment, 1re : 21,67 ; 2e : 20,67 à 21,00 ; 3e : 19,33 à 20,00. — Méteil : 16,67 à 18,00. — Seigle et orge : 12,00 à 12,67. Halle faible ; vente active ; légère augmentation. Avoine : 7,80 à ... Vente lente, baisse de 0,20.

DREUX, 20 Mai. — Froment, 1re : 22,32 ; 2e : 20,66 à 21,32 ; 3e : 20,00. Hausse 0,75 à 1,00. — Méteil : 21,30 hausse. — Orge : 12,00 à 13,32 hausse. — Avoine : 7,80 à 8,30, baisse légère sur cet article. La pluie a nui à l'approvisionnement du marché et a été cause de la hausse que nous signalons.

NANGIS, 22 Mai. — Froment : 18,65. — Avoine : 7,40.

NOYON, 19 Mai. — Notre marché d'hier était tout-à-fait dégarni, et les cours ont repris faveur. — Froment. 23,32 à 24,66. — Avoine : 6,33 à 7,32, fermeté

ROYE, 20 Mai. — Froment, [illegible] à 18,50, peu à ce dernier prix ; 2e : 16,0[illegible] [illegible],25 ; 3e : 16,00 à 16,50. Seigle, orge et avoine non cotés. Marché faible à cause du mauvais temps.

ARRAS, 22 Mai. — Froment blanc [illegible],50 à 19,50 ; do roux : 16,50 à [illegible],00. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon [illegible] à 13,00. — Avoine : 6,00 à 7,00.

Le marché en blé était bien fourni ; il y même que celui de la semaine dernière. Le blé a baissé de 0,20, l'avoine de 0,42.

VALENCIENNES, 22 Mai. — Froment blanc : 19,50 à 20,00. — Froment gris, 1re : 18,00 à 18,50 ; 2e : 17,00 à 17,25. — Seigle : 10,75 à 11,00. — Orge : 12 00 à 14,[illegible]. — Avoine : 8 00 à 9,00.

NANTES, 18 Mai. — Froment [illegible] 22,6[illegible] 2e : 21,85 ; 3e : 20,89. — Seigle : [illegible] — Orge : 11,75. — Sarrazin : 11,[illegible]. — Maïs : 10,[illegible]. — Avoine : 9,30.

NIORT, 20 Mai. — Les affaires sont presque nulles en céréales, sur les marchés de la Vendée ; la moyenne des blés peut être évaluée à 19,75 l'hect., pesant 78 kilog. A Nantes il ne s'est rien fait et les acheteurs n'offraient que 19,50 l'hect. des froments de Pont-Rousseau ; les marchés des côtes de Bretagne sont sans variation ; à Bayonne, il y a légère baisse sur les froments et les seigles, les avoines et les fèves restent au même prix ; à Saumur, Chinon et Fontevrault, la mercuriale est de 19,00 pour le froment. Les haricots de Nantes se sont vendus 14,00 à Marseille ; les avoines de Marans 24,50, celles de Bretagne 23,50, les fèves de Beauvoir 11,50, celles de Marans 21,00.

ROANNE, 18 Mai. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 21,75. — Seigle : 16,75 à 17,25. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,75.

MONTAUBAN, 18 Mai. — Froment, 1re : 24,46 ; 2e : 23,85 ; 3e : 23,07. — Méteil : 19,95. — Seigle : 14,00. — Maïs : 12,83. — Avoine : 9,83.

Légumes secs (par hect.).

PARIS, halle du 22 Mai. — *Cours légal.* — Haricots de Soissons : 26,66 à 31,65 ; do Liancourt : 21,30 à 22,65 ; do ord. : 21,30 ; do flageolets. 20,65 ; do Suisses blancs : 20,00 ; do Suisses rouges : 18,65 ; do nains : 16,00 à 18,65. — Pois verts : 17,00 à 19,00. — Pois cassés : 30,00. — Lentilles : 30,00 à 32,00. — Lentillons : 16,65.

Spiritueux (par hect).

PARIS, 21 Mai. — *Vins.* Les arrivages se succèdent au port de Bercy et de la Rapée. On remarque surtout des bateaux rouennais ques jours, la grappe s'allonge et perd son grain, et si le temps froid et pluvieux avec le vent du nord continuent, nous aurons une triste récolte ; la même influence doit s'exercer dans les autres pays de vignobles.

La Normandie, aussi, voit s'en aller sa belle apparence de récolte en pommes ; cette circonstance créera plus de besoins pour le pays en vins et eaux-de-vie.

BAR-LE-DUC, 22 Mai. — *Vins.* Les vins de 1842 deviennent tous les jours de plus en plus rares et leur prix se soutient toujours de 55 à 65 francs pour les vins de vers-plant ; celui des vins de pineau est très variable et ne peut être fixé : il y a volonté de vendre. Les vins de 1843 s'écoulent toujours lentement, en petite quantité, et au fur et à mesure des besoins de la consommation. Les campagnes comptent beaucoup sur la consommation qui se fait au moment de la fenaison pour la vente des petits vins qui redoutent les chaleurs de l'été.

La vigne marche parfaitement et le vigneron doit espérer une bonne récolte si l'année continue comme elle a commencé.

STRASBOURG, 18 Mai. — *Vins.* Vin vieux de Beblenheim, récolte de 1842 : 30,00 à 34,00. — Vin de Zellenberg de 1843 : 20,00 à 24,00.

CHALON-SUR-SAONE. — *Vins.* On pensait généralement que les vins reprendraient faveur dans les mois de mars et d'avril, mais ils restent peu demandés ; les marchands attendent probablement, pour se décider à acheter, de savoir ce qu'il adviendra au moment de la floraison de la vigne.

On remarque qu'il se fait peu de raisins, mais surtout dans les vignes des terrains légers et celles de plants fins. On estime à un sixième ou un huitième le nombre des ceps qui ne montrent pas même un seul fruit.

Il fait un temps magnifique, aussi la vigne pousse-t-elle avec beaucoup de vigueur.

LYON, 18 Mai. — *Esprits.* Il y a des fluctuations fréquentes sur les 3[6, car après avoir éprouvé une hausse considérable, ils viennent de subir nouvellement une baisse dans le midi. Nous sommes sans affaires ici ; il faut considérer le cours aux environs de 77,00 ; il de l'année : 33,00 à 34,00 ; vins blancs Picardan doux : 44,00 à 45,00 ; do sec : 38,00 à 40,00 ; du Gard : 32,00 à 34,00.

SURGÈRES, 18 Mai. — Toujours point d'affaires en eaux-de-vie, il n'y a que nos vins qui se vendent, et Rochefort est la ville où il s'en expédie le plus.

Eau-de-vie nouvelle, l'hect., 62,00 à 60,00 ; do rassise : 70,00 à 68,00 ; vin blanc : 10,00 à 10,25 ; do rouge : 11,00 à 12,00 ; do vieux : 22,00 à 22,25.

COGNAC, 18 Mai. — *Eau-de-vie.* Eau-de-vie de 1843 des Bois, sans futaille, (60 d. cent.) : 80,00 à 85,00 ; id. Champagne, id. : 107,00 à 110,00 ; id. 1842 des Bois, id. : 97,00 à 100,00 ; id. champagne, id. : 112,00 à 115,00 ; id. 1841 des Bois, id. : 100,00 à 105,00 ; id. Champagne, id. : 1[illegible],00 à 120,00.

Vins. — Vins rouges et blancs, logement compris (de 1er achat) :

Vins rouges de 1843, 150 à 160 | Le ton.
Vins blancs, do 130 à 140 | de 8 hect.

L'orage du 13, accompagné de grêle, a causé du mal dans quelques communes de la Champagne, au sud de Cognac ; néanmoins les prix des vins et eaux-de-vie sont restés les mêmes au marché de ce jour.

BORDEAUX, 18 Mai. — *Esprits* 3[6 à 36 degrés disponible : 86,50. — Armagnac : 50,50. — Juin et juillet : 69,00. Août et octobre : 70,00 à 71,00. Novembre et décembre : 64,00 à 65,00. 4 premiers mois 1845 : 64,00.

BAYONNE, 15 Mai. — *Esprits*, 33 degrés : 83,50 à 84,00. Eau-de-vie, 19 1[2 degrés : 55,25 à 55,50 ; pour Fr., 22 degrés : 62,25 à 62,50.

Vins 1843, hors lie : Jurançon blanc : 33,50. — Béarn : 30,00 à 33,00. — Tursan : 26,60. — Haut-Chalosse : 26,50 à 30,00. — Bas-Chalosse : 23,50 à 30,00. — Petit-Chalosse : 21,65 à 26,60. — Pique-pout Chalosse : 18,35 à 23,50. — Armagnac : 18,50 à 20,00. — Madiran rouge : 30,00 à 53,50.

MONTPELLIER, 19 Mai. — *Esprits.* Le 3[6 a repris un peu ; hier, au marché de Pézenas, le 3[6 disponible livrable sur cette place a été fixé à 61,50. Ce prix a été ferme ; pour Cette, il n'y a pas eu de vendeurs à 65,00 ; on tenait rence de la récolte n'ont pas tardé à amener une reprise, et malgré le peu d'affaires qui se sont faites, le disponible est remonté à 66,50 ; les mois d'été à 68,50, et novembre et décembre à 62,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.

MARCHÉ DE POISSY du 23 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1891	1791	100	1 14	1 01	» 91
Vaches....	58	58	»	1 02	» 90	» 78
Veaux....	798	798	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	8745	7454	1291	1 36	1 18	1 00

Vente difficile pour les bœufs et les moutons.

COULOMMIERS, 22 Mai. — Veaux gras amenés, 261 ; vendus, 201 à 1,60-1,54-1,37. — Veaux d'élève amené, 207, vendus 150 de 15,00 à 28,00 l'un. Hausse de 0,12 sur les veaux 1re qualité. Le marché était très fort, et les veaux de 1re qualité provenaient de la Brie.

HOUDAN, 22 Mai. — Veaux gras amenés, 431, tous vendus : 1,62-1,45-1,20. — Veaux d'élève amenés, 75, vendus, 69, de 18,00 à 70.00.

NANGIS, 22 Mai. — 420 veaux, prix : 1,30 à 1,50. — 28 bœufs : 1,10 à 1,20. — 10 vaches : 0,80 à 1,00. Marché ordinaire et vente facile.

STRASBOURG, 20 Mai. — *Marché aux chevaux.* Le marché de ce jour a reçu 323 chevaux, provenant en grande partie du pays, de la Belgique et du Wurtemberg, un quart environ en chevaux de selle et le reste en chevaux de trait ; le prix en était généralement élevé. Il y en avait environ 100 de plus que l'an dernier.

Du 21 Mai. — Le marché est beaucoup moins fort aujourd'hui, et il est probable que demain il n'y aura plus rien. — Il a été en outre présenté 78 vaches presque toutes de la Suisse, 5 taureaux et 14 bœufs.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...ment. M. Laurence n'a pas été plus heureux que son honorable collègue. Il était impossible de dire plus de méchancetés contre notre système électoral que n'en a dit M. Laurence, et ce qui rendait la chose profondément comique, c'est que l'orateur ne se doutait pas le moins du monde de la portée critique de ses arguments.

Ainsi, quand il exposait la stratégie électorale, les déplacements en masse des domiciles politiques, et toutes les ruses auxquelles les électeurs sont forcés d'avoir recours pour obtenir que leur opinion soit représentée, il ne s'apercevait pas qu'il frappait la loi actuelle, qu'il l'attaquait aussi vivement que ses adversaires eux-mêmes, en montrant toutes les entraves qu'elle oppose à la liberté des électeurs; et encore, quand il est venu dire qu'un grand nombre de députés étaient nommés à une majorité de dix voix, de cinq voix, ils ne s'apercevait pas combien sont ridicules et injustes ces batailles électorales où de si faibles chances décident qu'une opinion sera représentée et que l'autre ne le sera pas. Tout le discours était de cette force.

Un jeune député plein d'ardeur, M. de Larcy, a fait sentir ce qu'il y a d'étroit et de mesquin dans la proposition soumise à la chambre. Il ne s'agit pas de surexciter encore les intérêts particuliers en localisant l'élection; nous en sommes venus à ce point que le député n'a plus d'autre fonction que d'arracher pour son village un tronçon de chemin de fer. Les intérêts-généraux ont disparu devant des intérêts de collége, et, au lieu de songer à rétrécir la mission de l'électeur pour faire des députés de clocher, il vaudrait mieux agrandir le cercle électoral afin de créer des députés de la France. Cette thèse a été fort énergiquement développée par M. de Larcy dans un discours semé de quelques bons mots, qui ont excité les rires approbatifs de la chambre.

L'occasion était bonne pour attaquer la loi électorale, et le parti légitimiste ne l'a pas laissée échapper. M. de Larochejacquelein est monté à la tribune; les premières paroles qu'il a prononcées ont excité les murmures des centres, et les murmures ont excité la verve de M. de Larochejacquelein. L'orateur a fait entendre de dures vérités; il a cruellement flétri la corruption. On lui a répondu par des cris: A l'ordre! et le président a cru devoir donner satisfaction à ceux qu'avaient blessés les paroles du député honnête homme.

Enfin, la proposition Couture et Laurence a été prise en considération par la chambre tout entière, non que la chambre tout entière soit prête à l'adopter, mais parce que l'opposition veut attaquer à ce propos tous les vices et tous les abus de notre système électoral. Nous l'aiderons de toutes nos forces dans cette lutte contre le privilége et le monopole, si elle comprend enfin la nécessité de baser ses réformes sur des principes nouveaux qui assurent la vérité et la liberté dans les élections.

Enfin la chambre des pairs a terminé la discussion et le vote des articles du projet de loi sur l'instruction secondaire! M. le marquis de Barthélemy a proposé d'introduire dans le dernier article une disposition à l'effet de supprimer la rétribution universitaire. Cette proposition a été repoussée par la question préalable. On a voté ensuite sur l'ensemble du projet, qui a été adopté par 85 voix con-

...système de centralisation dans un sens ... il serait injuste autant qu'impolitique de ne pas rattacher à la capitale les provinces qui touchent nos frontières extrêmes. Si on a jugé nécessaire de construire des chemins de fer qui aboutissent à la frontière d'Espagne, à la Méditerranée, à Lille, à Strasbourg, n'est-il pas d'une sage prévoyance d'avoir aussi une ligne de rails-ways qui pourra, par la suite, relier avec la capitale les nombreux arsenaux maritimes qui forment la ceinture de la Bretagne, Brest, St-Malo, Cherbourg.

Le tracé par le Mans a trouvé quelques nouveaux adversaires. L'exécution par l'Etat, et l'exploitation par une compagnie fermière ont été soutenues par plusieurs membres.

M. Fould a combattu, dans le 4e bureau, la réunion de ce chemin aux deux chemins de Versailles. Suivant lui, ce droit doit appartenir exclusivement à la rive gauche.

Il voudrait aussi, contrairement à ce que nous avons dit hier par erreur, que le chemin fût exécuté par l'Etat.

La commission chargée d'examiner ce projet se compose de MM. Wustenberg, comte de Salvandy, de Corcelle, de Montesquiou, le duc d'Uzès, Chasseloup-Laubat (Just), Meynard, Bellonet, Dubois-Fresney.

La commission du chemin de fer de Paris à Nantes, s'est constituée aujourd'hui en nommant M. Gouin, président, et M. Bineau, secrétaire.

La commission du budget touche à la fin de ses travaux. Elle a entendu aujourd'hui M. le ministre de la marine. Le rapport de M. Bignon sera lu dans quelques jours, et pourra être déposé au commencement du mois prochain. On pense que la discussion ne s'ouvrira que vers le 20 de ce mois, ce qui ferait que la session ne pourrait être close que vers le milieu de juillet.

M. Persil avait parlé à la tribune de la chambre des pairs d'un dissentiment existant entre les évêques et le clergé inférieur, au sujet de la querelle de l'Université et du clergé. *L'Univers* s'empresse de prévenir le public qu'on ne tiendrait plus aujourd'hui un pareil langage. Il annonce que les curés de Paris, le clergé de leurs paroisses et les principaux curés du diocèse se sont rendus chez Mgr l'archevêque, afin de lui exprimer leur profond attachement et leur entière sympathie. C'est le doyen des curés de Paris qui a porté la parole: « Nous venons déclarer, a-t-il dit, que nous sommes unis d'esprit et de cœur à vos pensées, et que nous adhérons aux actes de votre sollicitude pastorale dans cette importante circonstance. » Le clergé de St-Brieuc a écrit, de son côté, au rédacteur de *l'Univers* pour protester contre les paroles de M. Persil. — Cette adhésion solennelle du clergé inférieur à l'attitude prise par les évêques dans la question de la liberté de l'enseignement, est une nouvelle preuve que les dissensions de l'Etat et du clergé sont loin d'être à la veille de se terminer, comme l'annonçait M. Guizot. Le ministère se montre, dit-on, alarmé de ces manifestations.

Le *Journal des Débats* résume ainsi les évènements dont la Suisse est le théâtre:

« Pendant les journées du 18 et 19 les Bas-Valaisans qui forment le

Tandis que le *Journal des Débats* déplore, dans toute l'amertume de son cœur, l'excessive vivacité de jeune homme à laquelle s'est laissé emporter le prince de Joinville, les journaux les plus conservateurs de la presse départementale, notamment le *Journal de Lille*, le *Courrier de Lyon*, le *Journal du Cher*, etc., etc., constatent que l'opinion publique, réveillée comme d'un songe, a accueilli l'écrit du prince avec un enthousiasme qui est de bon augure pour notre avenir maritime.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 24 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

« Art. 34. Le nombre des colléges royaux sera successivement augmenté, selon les besoins des localités. » — Adopté.

« Art. 35. Toute ville dont le collége communal sera, sur sa demande, érigé en collége royal, en exécution de l'article précédent, devra:

» 1o Faire les dépenses de construction et d'appropriation, requises à cet effet;

» 2o Fournir le mobilier et les collections nécessaires à l'enseignement;

» 3o Assurer la réparation et l'entretien des bâtiments;

» 4o Fonder dans l'établissement, avec ou sans le concours du département, un nombre de bourses fixé de gré à gré avec le ministre de l'instruction publique, et dont la concession aura lieu d'après un mode qui sera déterminé par ordonnance royale. » — Adopté.

« Art. 36. Pour établir un collége communal, toute ville devra satisfaire aux conditions suivantes:

» 1o Fournir un local approprié à cet usage, et en assurer l'entretien;

» 2o Placer et entretenir dans ce local le mobilier nécessaire à la tenue des cours et à celle du pensionnat, si l'établissement doit recevoir des élèves internes;

» 3o Garantir, pour cinq ans au moins, le traitement fixe du principal et des professeurs, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collége, de la rétribution collégiale payée par les externes, et des produits du pensionnat. » — Adopté.

« Art. 37. Les colléges communaux sont de deux ordres:

» 1o Les colléges du premier ordre, et de plein exercice, où les élèves reçoivent l'instruction secondaire complète, définie dans l'art. 1er de la présente loi;

» 2o Les colléges du second ordre, où les élèves ne reçoivent qu'une partie de cette instruction. » — Adopté.

« Art. 38. Dans les colléges communaux du premier ordre, les professeurs titulaires devront avoir, pour chaque chaire, les mêmes grades que les professeurs des colléges royaux. » — Adopté.

« Art. 39. Tout collége communal de second ordre doit avoir, au moins, quatre professeurs gradués, y compris le principal. » — Adopté.

« Art. 40. Il y a près de tout collége communal un bureau gratuit chargé d'en surveiller l'administration.

» Ce bureau, y compris le maire, président, se compose de cinq ou de sept membres choisis par le ministre de l'instruction publique parmi les conseillers municipaux et les notables de la ville. » — Adopté.

« Art. 41. Dans les colléges communaux du premier ordre, le traitement de chaque professeur de philosophie, de rhétorique, de mathématiques spéciales et de physique, ainsi que le traitement de l'aumônier, sera de 1,800 fr. au moins; le traitement de nul autre professeur dans les colléges communaux, soit du premier, soit du second ordre, ne pourra être au-dessous de 1,200 fr. » — Adopté.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER [1].

VI.

UNE MAISON SUSPECTE (SUITE).

Mme Morel se leva et emmena Charlotte à une extrémité du salon, où elles s'assirent toutes deux à l'écart. Mme Morel gardait le silence, comme embarrassée de ce qu'elle avait à dire; Charlotte n'osait l'interroger.

— Ludovic et Eugène, que font-ils? demanda-t-elle, comme pour préluder à une question plus importante et qu'elle retenait sur ses lèvres.... parlent-ils quelquefois de leur sœur?

— Bien souvent.... entre eux, dit Mme Morel, répondant ainsi d'avance à cette autre question que Charlotte n'osait lui adresser.

— Ainsi donc, reprit Charlotte en pâlissant, mon nom même est proscrit par mon père, et mes frères n'ont pas le droit de le prononcer devant lui!... Quoi! toujours inflexible!... Quoi?... pas un mot, pas un regret pour son enfant... C'en est fait; plus d'espoir pour moi...

— Oh! je ne dis pas cela, répliqua Mme Morel avec l'accent de la commisération... Au contraire, je suis persuadée que le temps finira par triompher d'un ressentiment que combat une tendresse profonde...

Charlotte comprit, à la banalité même des consolations qui lui étaient adressées, qu'elle devait renoncer pour jamais au pardon de son père et aux illusions de bonheur qu'elle avait caressées jusqu'alors. En dépit de tous ses efforts pour soutenir le coup mortel qui venait de lui être porté, les larmes jaillissaient de ses yeux, et elle se retourna vivement, en cachant sa figure dans ses mains, pour éviter les regards qui s'attachaient sur elle.

Pendant ce temps, Mme d'Ortès donnait, d'un air mystérieux, aux personnes qui l'entouraient, des explications sur l'apparition et la personne de la jeune inconnue. On parlait à voix basse, on échangeait des signes d'intelligence. De temps en temps, sur un mot de Mme d'Ortès, un sourire d'incrédulité entr'ouvrait les lèvres des femmes qui l'écoutaient. D'autres fois elle s'efforçait de réprimer, par un geste, un cri d'admiration ou de surprise échappé à quelqu'un des hommes penchés curieusement au-dessus du cercle dont elle occupait le centre.

Les chuchottements indiscrets et les rires étouffés arrivaient, comme une mordante ironie, jusqu'au cœur de Charlotte. Deux des auditeurs de Mme d'Ortès s'étaient simultanément rapprochés de la jeune fille par un mouvement de curiosité hardie, et se tenaient debout dans l'embrasure d'une fenêtre, en la considérant avec une opiniâtreté insultante, et exprimant tour-à-tour à haute voix l'intérêt et l'admiration qu'elle leur inspirait. En la voyant pleurer, l'un d'eux s'avança d'un air de pitié étudiée.

— Eh! ma chère enfant, lui dit-il, est-ce que l'on pleure à votre âge? Les larmes, croyez-moi, doivent être laissées aux vieilles et aux laides. Des yeux comme les vôtres ont bien autre chose à faire, vraiment.

Celui qui parlait ainsi était le chevalier de Moranges, petit homme sec et ridé, vêtu avec une recherche remarquable. Une magnifique chevelure blonde aux boucles soyeuses et parfumées contrastait avec les tons jaunâtres de sa figure desséchée en dépit du vermillon irréprochable qui couvrait ses joues.

Charlotte, hors d'état de répondre, se serra contre Mme Morel.

— De grâce, ma toute belle, poursuivit le petit homme, respectez la fraîcheur et l'éclat de votre teint... Il n'y a rien que le chagrin fane si vite que ces fleurs-là.... Voyons, ajouta-t-il en s'asseyant familièrement près d'elle, contez-moi vos chagrins.... On dit que cela fait du bien... J'en sais déjà quelque peu.

— Monsieur! fit Charlotte avec dignité.

— Oh! je sais que vous allez me dire qu'il n'y a pas de remède possible... que votre chagrin sera éternel... Bien, bien... Je connais tout cela. Toutes les jolies filles qui ont des peines de cœur disent de ces choses-là. Heureusement qu'il n'en est rien... Il y a toujours dans quelque coin d'un jeune cœur un rayon de soleil prêt à poindre au milieu des plus violents orages...

— Bravo, mon cher chevalier, interrompit le baron de Richecour, voilà qui est des plus gracieux et qui va directement à son adresse! Je ne vous connaissais pas un pareil goût pour la poésie.

— Eh! morbleu, poursuivit le galant suranné, à tout péché miséricorde! La colère de votre père ne durera pas toujours... J'en sais quelque chose, moi, que mon père, de son vivant, a maudit et pardonné dix-sept fois... Et puis, je vous le dis, en vérité, vous êtes trop jeune pour figurer avec avantage en Madeleine.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! murmura Charlotte en cachant son visage dans la poitrine de Mme Morel.

— Monsieur le chevalier, vous oubliez... vous ne savez peut-être pas, balbutia Mme Morel en affectant une certaine dignité...

— Je sais, madame, répliqua sèchement le chevalier, que cette jeune personne a été votre élève, et voilà précisément pourquoi je m'étonne de la trouver aussi rebelle... aux consolations que je voudrais lui prodiguer...

Mme Morel se mordit les lèvres sans répondre. L'ami du chevalier riait bruyamment de la réponse de celui-ci et de la physionomie courroucée de l'ex-gouvernante.

— Qu'y a-t-il donc? demandèrent quelques-unes des personnes qui se tenaient devant la cheminée du salon.

— Je parie, dit une jeune femme brune en retournant la tête... que M. de Moranges aura dit quelque méchanceté à Mme Morel.

Mme d'Ortès s'approcha.

— Par pitié, murmura Charlotte en pressant fortement la main de sa gouvernante, emmenez-moi d'ici, j'étouffe...

Mme Morel se leva en présentant son bras à Charlotte. Mais M. de Moranges saisissant l'autre main de la jeune fille la porta à ses lèvres, en essayant de la retenir... Charlotte tressaillit et fit un effort pour se lever, mais la vive rougeur qui venait de passer sur son front s'effaça tout-à-coup à la vue de toutes les figures qui la regardaient curieusement. Elle pâlit, ses jambes fléchirent, et Mme Morel fut obligée de la déposer sur le divan qu'elle venait de quitter.

— Ah! mon Dieu! fit Mme d'Ortès, cette jeune personne se trouve mal!... Eh! vite, mesdames, un flacon, je vous prie!...

Tout le monde était accouru à cet appel. Charlotte renversée sur le divan était soutenue par Mme Morel. On avait ouvert les fenêtres. Les dames présentaient leurs flacons... Les cordons qui pouvaient gêner la respiration de la malade furent coupés. On écarta les vêtements qui chargeaient sa poitrine... Ses beaux cheveux châtains tombaient en longues tresses jusque sur le tapis.

Eh! bon Dieu, exclama naïvement une grande femme, aux traits un peu fortement accusés, et déjà sur le retour de l'âge; voyez donc, Mesdames, comme tout cela est jeune, pauvre petite! En vérité, cela n'a pas dix-huit ans.

— Vous la voyez, je pense, d'un regard bien favorable, dit Mme de St-Venant, la jeune femme brune qui avait déjà parlé.

— Vous avez raison, Madame, repondit Mme Morel de l'air le plus sérieux du monde, en s'adressant à celle qui avait parlé la première. Charlotte n'a que dix-sept ans à peine.

— Je croyais, riposta Mme de St-Venant, en lançant à Mme Morel un coup-d'œil venimeux, que vous n'aviez été que l'institutrice de cette jeune femme, et j'ignorais que vous eussiez aussi pour elle les sentiments et les craintes jalouses d'une mère... Quoique, assurément, votre âge ne repoussât nullement une telle supposition.

— Quoi qu'il en soit, Mesdames, observa malicieusement le jeune de Vibrac, s'interposant entre les adversaires, vous ne sauriez contester que notre intéressante malade ne soit dans cet âge précieux qui donne à une femme le droit de s'évanouir à son aise...

En ce moment Charlotte poussa un profond soupir... Sa poitrine se souleva... Elle ouvrit les yeux...

A la vue de toutes ces figures penchées curieusement sur elle, un vague souvenir de ce qui s'était passé se fit jour à travers la confusion de ses idées. En remarquant le désordre qui régnait sur sa propre personne, un cri de pudeur et d'effroi lui échappa. Elle comprit la scène indécente où elle venait, à son insu, de jouer le principal rôle, et ramenant sur sa poitrine, par un mouvement rapide, les vêtements qu'on en avait écartés, elle pria Mme Morel de la conduire dans une chambre où elle put

(1) Voir les numéros des 18, 19, 20, 21 et 24 mai.

La discussion continue sur les articles du projet de loi relatif au chemin de fer de Nîmes à Montpellier.

« Art. 3. L'adjudication qui sera passée en vertu de la présente loi, ne deviendra définitive qu'après avoir été homologuée par une ordonnance royale. » — Adopté.

« Art. 4. La compagnie adjudicataire, ne pourra émettre d'actions ou promesses d'actions négociables, avant de s'être constituée en société anonyme dûment autorisée, conformément à l'art. 37 du code de commerce.

» Les actions nominatives ne pourront être transformées en actions au porteur qu'après qu'elles auront été complètement libérées. » — Adopté.

« Art. 5. A moins d'une autorisation spéciale de l'administration supérieure, il est interdit à la compagnie, sous les peines portées par l'art. 419 du code pénal, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas également consentis en faveur de toutes les autres entreprises desservant les mêmes routes.

« Des ordonnances royales, portant règlement d'administration publique, prescriront toutes les mesures nécessaires pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le service des chemins de fer. » — Adopté.

M. BOISSY-D'ANGLAS propose un article additionnel relatif à la fourniture des houilles de la Grand' Combe, qu'il retire après une courte discussion.

MM. Viger, de Larcy, Granier et de Grasset proposent d'ajouter à la loi :

« Dans le cas où l'adjudication ne pourrait avoir lieu selon les conditions de la présente loi, et au jour fixé par l'administration, le gouvernement devra, immédiatement, exploiter lui-même le chemin de fer.

» Les dépenses que nécessitera cette exploitation, seront fixées par ordonnance royale, et soumises à l'approbation des chambres pendant la prochaine session. »

M. VIGER. M. Talabot ayant déclaré que la compagnie qui porte son nom n'est pas disposée à accepter les conditions du cahier des charges, il nous semble nécessaire d'ajouter cet article, qui assurera l'exécution de la loi dans le cas même où il n'y aurait pas d'adjudicataire.

Autrement, les compagnies pourraient ne pas vouloir soumissionner pour obtenir des conditions plus favorables dans une autre loi qui nous serait présentée plus tard.

M. SCHNEIDER (d'Autun) propose, de son côté, la rédaction suivante :

« Dans le cas où l'adjudication n'aurait pu avoir lieu dans les termes fixés par l'art. 2, le ministre des travaux publics est autorisé à exploiter provisoirement.

» Une ordonnance royale ouvrira, à cet effet, les crédits nécessaires sur les ressources affectées par la loi de finances à l'exercice 1844. »

M. LUNEAU combat ces deux amendements et prononce un discours en faveur de l'exploitation par les compagnies.

M. DE LARCY. M. Luneau a déplacé la question : des travaux sont faits, l'Etat est engagé, il faut que le chemin soit livré prochainement à la circulation.

MM. Deslongrais, Schneider et Dumon sont encore entendus. M. Viger réunit son amendement à celui de M. Schneider.

M. BAUDE. Il importe de ne pas se tromper sur la portée de l'amendement. Le provisoire porté dans l'article ne pourra jamais durer que le temps qui s'écoulera entre les deux sessions de la chambre.

M. LASNYER. Il me semble que l'amendement a un but plus étendu ; il me semble qu'il aura pour effet aussi de laisser à l'Etat la faculté d'exploiter définitivement, et c'est en ce sens que je voterai pour l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et adopté à une assez grande majorité.

M. BERRYER demande que par un article additionnel, dans le cas de l'ap-

[illegible] écarter les incapables. La loi a réglé que les incapables sont ceux qui ne paient pas le cens.

Mais le cens payé, toutes les conditions sont remplies. On nous l'a assez dit, Messieurs, nous ne sommes pas les représentants d'un clocher, mais les représentants de la France ; j'admets que les membres d'un conseil municipal doivent payer leurs impôts dans la commune qui les choisit ; que les membres du conseil d'arrondissement paient une certaine cote de contributions dans l'arrondissement, mais il n'en est pas de même pour le député, il est chez lui partout où il peut s'occuper des intérêts de la France.

Vous nous dites que vous voulez faire disparaître les barrières entre les provinces, les départements, les nations, et vous voulez établir de nouveaux intérêts de clocher. Eh! Messieurs, ne sommes-nous pas déjà trop débordés par l'intérêt de localité (Très bien!)? L'intérêt de localités déborde partout, il fait la loi au ministère, au gouvernement, et il obtient beaucoup trop souvent raison contre les intérêts généraux.

L'orateur critique le morcellement de la France en arrondissements, qui a pour but de multiplier les petits intérêts. Un grand nombre de colléges électoraux ont moins de trois cents électeurs ; des membres de cette chambres, deux cent cinquante-un ont été élus par moins de trois cents voix, et deux cent sept l'ont été par moins de deux cents. Il en résulte qu'il est très facile au député, qui est bien en cour surtout, de se rendre inamovible. Aux dernières élections, savez-vous combien de députés n'ont pas été réélus ? Soixante sur quatre cent cinquante. Qu'en résulte-t-il? Que la vie politique se retire des élections ; que le candidat ex-député, lorsque vient une élection est parfaitement tranquille sur le succès ; qu'il n'a qu'à passer ses troupes en revue. (Hilarité).

L'inertie du corps électoral se communique à la chambre. Dans la première année qu'un député s'établit dans un collége, il y a bien quelque agitation, absolument comme à la chambre après une dissolution ; mais à la fin de la session, les députés s'humanisent, et, à la fin de la législature, la majorité, douteuse le premier jour, est toujours immense pour le ministère.

L'orateur rappelle rapidement les législatures antérieures : toutes ont suivi cette marche ; il n'y a eu d'exception que pour celle de 1837, qui, arrivée assez calme, finit par renverser le ministère. C'est que, cette fois, cette opposition avait trouvé de puissants auxiliaires auxquels elle ne devait guère s'attendre. (On rit.)

Il en a été ainsi dans les colléges électoraux. Eh bien! quelques hommes ont songé à s'unir pour animer cette immobilité. L'intérêt de localité s'est soulevé aussitôt contre cette invasion de barbares. Eh! Messieurs, ces barbares sont des hommes comme les autres, des Français qui ont leurs droits comme tous, et ils sont évidemment dans leur droit en troublant cette quiétude. Vous savez ce qui s'est fait dans certaines localités. Vous avez condamné ce qui s'est fait à Louviers. Mais j'ai pour ma part entendu une foule de gens s'écrier : Mais pourquoi la chambre a-t-elle repoussé l'élu de Louviers? il avait fait une excellente chose, il avait doté son arrondissement d'un chemin de fer, mais si tous les députés en faisaient autant la France serait un Eldorado! (Hilarité.) Oui, Messieurs, je ne crains pas de le dire, l'élection de Louviers a tué votre loi électorale.

Si vous n'y portez remède, le mal s'étendra ; si vous enfermez un marais, l'eau croupira par la stagnation; il faut lui fournir un courant, il faut que la liberté soit laissée aux électeurs de renouveler la majorité de tel ou tel collége dans les limites de leur droit.

Vous avez d'abord demandé un cens de 200 fr. que rien ne justifie, vous y en ajoutez un de 50 fr. que rien ne justifie davantage. Si c'est ainsi que vous corrigez vos œuvres je ne vous en félicite pas.

L'orateur donne quelques explications sur l'élection par double vote. Ce système était celui de l'assemblée constituante, de l'ancienne constitution française ; il a disparu en 1817 de notre législation ; nous pouvons varier de sentiment sur ce point, mais je crois, moi, que c'est à ce système qu'appar-

[illegible] que je n'hésiterai pas à appuyer la prise en considération. Je suis convaincu que lorsque la chambre aura entendu la discussion, et approfondi cette question, elle ne se bornera pas à développer encore plus l'esprit de localité, et à faire plus de place aux petits intérêts.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN paraît à la tribune. (Aux voix! aux voix!) Je ne m'oppose pas à la prise en considération, mais les abus dont nous a parlé M. Laurence ne sont pas les plus grands, et pour ma part je ne voterai pour la loi que si l'on nous promet de réformer complètement la loi électorale, de mettre un terme à ces marchés scandaleux, à cette situation qui soumet le député à l'électeur, et le ministre au député. (Violente interruption.)

Aujourd'hui tout est soumis à l'électeur; les ministres n'osent faire ce qu'ils croiraient bon parce qu'ils craignent de déplaire aux électeurs. Vous immobilisez le gouvernement représentatif, vous en faites une espèce de machine; vous arriverez à avoir des élections qui seront de véritables marchés.

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Si l'honorable orateur ne retire ses paroles, je serai obligé de le rappeler à l'ordre.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. Je demande à expliquer mes paroles, mais je ne les retracte pas. (A l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à l'ordre.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. Quoi! il ne me sera pas permis de dire que les votes des colléges électoraux peuvent quelquefois s'acheter! Vous vous plaignez d'alliances monstrueuses, d'opinions groupées, mais vous ne vous en plaignez que lorsqu'elles ne se font pas pour vous. (Hilarité ; bruit.)

Je ne puis comprendre qu'on ne laisse pas des opinions se grouper. Je ne vois rien que d'honorable à être le représentant d'une opinion, qu'elle soit concentrée sur un point ou disséminée sur plusieurs, ce qu'il y a de honteux c'est d'être le représentant de misérables intérêts de localité. (Aux voix! Bruit.)

Vous dites que c'est grâce à des impôts de quelques centimes que les électeurs peuvent voter dans un collége ou dans un autre, mais n'est-ce pas aussi un centime qui fait l'électeur. Celui qui paie 199 fr. 99 c. d'impôts n'est pas appelé à voter. (Réclamations.)

Le groupement d'opinion me paraît la seule manière de rendre à l'élection la vérité politique, au moins autant qu'elle peut se trouver dans la loi actuelle. (Bruit.) Car, Messieurs, nous ne sommes ici que des notables; pour être les représentants de la France il faudrait d'autres conditions. (Nouveau bruit.) Au reste, je ne m'oppose pas à ce que la loi électorale soit réformée, je suis même prêt à aller sous ce rapport aussi loin qu'on voudra me conduire.

La prise en considération est prononcée à la presque unanimité.

Demain à une heure, séance publique. Rapports des pétitions.

Discussion des projets de loi 1o relatifs à la régularisation des abords du Panthéon et du palais de la chambre des pairs; — 2o portant demande d'un crédit pour concourir à la célébration des fetes de juillet; — 3o relatif à l'établissement de nouvelles lignes télégraphiques; — de la proposition de M. de Bricqueville, etc.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* constate deux mesures graves prises hier par la chambre des pairs : l'adoption funeste des articles de la commission sur les écoles secondaires ecclésiastiques et le rejet de l'amendement qui soumettait ces écoles à la surveillance du ministre des cultes. « Après ce double vote, le clergé, dit-il, l'emporte. Nous sommes battus et l'Université avec nous. Mais ce n'est pas un jugement sans appel. »

---

achever de refaire sa toilette. Mme Morel l'emmena aussitôt dans sa chambre.

— Au fait, dit Mme d'Ortès comme se ravisant tout-à-coup, la petite a raison... Ces messieurs sont d'une indiscrétion !...

Cette réflexion tardive et l'inadvertance singulière qui y avait donné lieu provoquèrent l'hilarité des cavaliers.

— Parbleu! Madame, dit un jeune fat à la figure pâle et blonde, tout en jouant avec un lorgnon suspendu à son col. Parbleu ! je ne savais pas que vous eussiez une pareille fleur dans vos serres !...

Il appuya avec affectation sur le dernier mot et ajouta, en riant, comme s'il eût craint que l'intention méchante de ce qu'il prenait pour un trait d'esprit ne passât inaperçu : Oh! je ne joue pas sur les mots, croyez-le bien, Madame !...

Mme d'Ortès fut tirée à propos de l'embarras d'une réponse par une femme de chambre qui vint l'avertir que Mme Urbain — c'est le nom qu'on donnait à Charlotte — la priait de vouloir bien venir recevoir ses adieux.

Charlotte, en effet, afin d'éviter de traverser le salon en se retirant, avait fait approcher une voiture qui l'attendait à une porte donnant sur une autre rue. Mme Morel voulut l'accompagner ; mais Charlotte affirma qu'elle se sentait complètement remise de son indisposition et qu'il n'y avait aucun danger à la laisser partir seule. En disant cela, elle monta en voiture et s'éloigna.

Cependant, Urbain rentré chez lui peu d'instants après le départ de Charlotte, attendait son retour avec la plus grande impatience. L'inquiétude que lui avait causée d'abord cette absence à une pareille heure fut d'autant plus vive qu'il n'en soupçonnait pas le motif. Le portier ne put fournir à cet égard aucun éclaircissement, Charlotte étant sortie sans lui donner la moindre instruction. Urbain songea bien à Mme d'Ortès ; mais il ne devinait pas quel motif si pressant aurait pu déterminer Charlotte à y aller seule, la nuit, et sans le prévenir lui-même. Cependant, comme cette supposition était la seule qui offrît quelque vraisemblance, il se disposait à se rendre en toute hâte chez Mme d'Ortès, lorsqu'on frappa doucement à sa porte.

Avant qu'Urbain eût le temps de répondre, la porte s'entr'ouvrant livra passage à une jeune fille qui avança curieusement sa figure souriante, et toute inondée des boucles de sa chevelure blonde... C'était une voisine et presque une amie de Charlotte qui avait trouvé dans ses vertus simples et dans les excellentes qualités de son cœur de nombreuses compensations aux lacunes de l'éducation.

— Ah! fit-elle avec un peu d'embarras, en s'apercevant qu'Urbain était seul dans la chambre. — Pardon, monsieur Urbain... Je croyais trouver aussi Madame Charlotte...

En disant cela, la jeune fille entra en rougissant, comme poussée par la curiosité. Elle ajouta presque aussitôt :

— Mon Dieu! comme vous paraissez agité, monsieur Urbain! Qu'y a-t-il donc, je vous prie? Où est Charlotte?

— Je l'ignore absolument, répondit Urbain ; et je vous avouerai que son absence...

— Déjà des inquiétudes, reprit la jeune fille avec un petit haussement d'épaules. Pour une heure d'absence, c'est vraiment bien la peine... Attendez un peu, mon Dieu! Elle va revenir, sans doute... Seriez-vous jaloux, par hasard ? Fi ! monsieur... je le dirai à Charlotte...

Tout en parlant ainsi, la jeune fille tournait autour de la chambre, rangeant les chaises, remettant toute chose à sa place, comme si elle eût été dans sa propre chambre.... Ah! mon Dieu! quel désordre, disait-elle... Je gage que c'est vous, monsieur Urbain, qui, dans votre impatience, aurez tout culbuté... Ah! c'est bien là les hommes! Impatients, colères, et jaloux par-dessus le marché !

— Je vous en supplie, Irma, fit Urbain fatigué de ce déluge de paroles en manière de consolations, épargnez-moi.

— Vraiment, monsieur, reprit Irma sans se déconcerter, n'êtes-vous pas bien à plaindre que je sois venue vous tenir compagnie en attendant le retour de Charlotte? Boudeur!...

Ce dernier mot fut accompagné d'une petite moue coquette qui ramena un instant la bonne humeur sur la figure d'Urbain...

— Je suis trop heureux, sans doute, ma bonne Irma, que le hasard vous ait conduite ici. Mais vous devez m'excuser, aussi...

— Oh ! mon Dieu ! de tout mon cœur... On n'est pas des Turcs, monsieur Urbain... Et je ne suis pas moins contrariée que vous, moi qui étais venue pour parler à Charlotte. Ah ! qu'est-ce que cela? Une lettre à son adresse!... Tenez... Elle vous apprendra sans doute la cause de son absence.

Urbain ouvrit la lettre. C'était, en effet, celle de Mme Morel que Charlotte avait laissée, en partant, sur le marbre d'un secrétaire...

Mme Morel est ici ! s'écria Urbain comme se parlant à lui-même.

— Quel bonheur ! fit naïvement Irma sautant de joie et frappant des mains. Ce sont de bonnes nouvelles qu'elle vous apporte, monsieur Urbain, j'en suis sûre... Charlotte n'a pas eu la patience d'attendre votre retour pour aller les chercher...

— Je ne sais pourquoi l'arrivée de cette femme m'épouvante, murmura Urbain ; une pareille créature ne peut être qu'un messager de malheur...

— Chut ! fit Irma en posant un doigt sur ses lèvres, j'entends des pas sur l'escalier... C'est elle !... c'est Charlotte !...

En effet, quelqu'un montait l'escalier... Irma courut pour s'assurer de la vérité de son assertion et revint presque aussitôt en tenant Charlotte par la main.

A sa vue, Urbain s'élança vers elle cherchant à lire sur sa physionomie ce qu'elle allait lui apprendre. Quoiqu'elle se fût préparée, chemin faisant, à dissimuler son chagrin et à atténuer, autant que possible, le coup qu'elle devait porter, Charlotte ne put soutenir le regard scrutateur d'Urbain et détourna la tête avec embarras.

— Tout est perdu, dit Urbain en se laissant retomber avec un morne désespoir sur le siége qu'il venait de quitter, ton père est inflexible... Je l'avais bien prévu... Je te l'ai toujours dit ; mais tu n'as pas voulu me croire... Moi, du moins, je n'ai rien à me reprocher.

Charlotte regarda Urbain avec un étonnement douloureux.

— Pour moi, dit-elle avec douceur, je ne me repentirai jamais que de vous avoir rendu malheureux...

— Que dites-vous donc là? interrompit Irma ; est-ce qu'on peut être malheureux quand on s'aime? Cela est bon pour les gens qui s'ennuient parce qu'ils se détestent ou qu'ils ne se *comprennent* pas.

— Irma, ma bonne amie, dit Charlotte tristement, je ne me sens pas bien... j'ai besoin de repos... Nous causerons demain tout à notre aise.

— A demain donc, répondit Irma en s'en allant.

Charlotte fit quelques pas dans la chambre sans but apparent et comme poussée par le besoin de se mouvoir. Urbain gardait le silence.

— A-propos! fit tout-à-coup Irma en rouvrant la porte. Mon parrain m'a envoyé hier de délicieuses étoffes pour robes d'hiver. J'étais venue pour vous consulter, Charlotte... Mais ce sera pour demain... Je tiens à savoir si elles sont de votre goût.

Après avoir réfléchi quelques instants, comme si elle hésitait sur ce qu'elle allait dire, Charlotte s'avança vers Urbain et lui prenant, d'un air suppliant, une main dans les siennes :

— Mon ami, lui dit-elle, j'ai une grâce à te demander...

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX

Catherine II.

A-PROPOS RÉTROSPECTIF.

Mlle Rachel, heureusement remise de son indisposition, fait sa rentrée ce soir au Théâtre-Français. Elle va paraître sous le costume russe de la fin du dix-huitième siècle, et nous montrera la Sémiramis du Nord ; mais ce ne sera pas encore la Catherine de Potemkin, la grande impératrice chantée par Voltaire, mise, par Grim, au courant de tout ce qui occupait la France ; c'est la jeune femme chez qui le cœur parle encore, et dont les soins de l'empire n'ont pas éteint toute la sensibilité. Cette période de la vie de Catherine est suffisamment indiquée par le nom d'Iwan, qui remplit avec elle le principal rôle de l'œuvre nouvelle.

Parmi les plus tristes existences vouées par la fatalité à un malheur sans relâche et sans trêve, parmi ces jeunes princes qui expièrent par la captivité et l'assassinat le tort d'être nés près d'un trône, à moins d'adopter dans son entier la relation encore contestée d'un frère jumeau de Louis XIV, caché sous un masque de fer, il faudrait mettre au premier rang la déplorable apparition sur la terre du jeune Iwan.

L'impératrice Anne de Russie achevait ce règne où Munich disciplinait les armées russes enfantées par Pierre-le-Grand, en faisant enterrer vivants les soldats qui, malgré sa défense, se prétendaient malades un jour de marche ou

Faits divers.

Nous lisons dans notre correspondance particulière de Stockholm, du 10 mai, que, le jour où Oscar Ier a lu les protestations du prince de Wasa, publiées par les feuilles anglaises, S. M. suédoise a aboli la loi sévère qui, à l'instar de la législation britannique contre les Stuarts, frappait de graves pénalités, et même du bannissement à perpétuité, tous ceux qui entretiendraient des relations avec le prétendant. Les Suédois peuvent donc désormais visiter le prince de Wasa ou lui écrire sans difficulté. Cette noble réponse du roi de Suède aux protestations du prétendant a produit une vive impression à Stockholm. (*Presse.*)

— Sur le rapport de la commission chargée d'examiner le compte administratif de M. Augustin Giraud, le conseil municipal d'Angers vient de décider qu'il refusait de rechef son concours à M. le maire, et a renvoyé à la commission du budget l'examen de toutes les autres affaires qui lui étaient soumises. La séance n'a pas été moins animée que les précédentes. Outre le vote peu favorable qui lui a été infligé, M. Augustin Giraud a reçu de la majorité des témoignages non équivoques du peu de sympathie dont il est l'objet à cause de sa position exceptionnelle. (*National.*)

— On lit dans le *Rhône* de Lyon, sous la date du 23 : « Un de nos rédacteurs, arrivé de Rive-de-Gier hier au soir, a constaté que les ouvriers mineurs avaient tous travaillé dans les puits avec assiduité pendant tout le cours de la semaine qui vient de s'écouler. Dimanche plusieurs administrations ont fait la *paie*, et les ouvriers dépendant de ces administrations se sont montrés satisfaits de ce qu'ils ont reçu. Lundi, et jusqu'à ce jour, ils ont continué de descendre dans leurs puits, pour y travailler, comme la semaine précédente. »

— On mande de Londres, le 20 mai : « Hier une de ces nombreuses embarcations qui sillonnent la Tamise en tout sens, surtout les dimanches et les jours de fête, et qui sont presque toujours surchargées de passagers, allant soit d'un bord à l'autre, soit en partie de plaisir, a sombré près du pont de Londres par l'effet du remou d'un bateau à vapeur que le batelier n'avait pas eu la prudence d'éviter. Cette embarcation était montée par treize jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient deux jeunes filles, dont l'une avait un petit enfant sur les bras. Un seul de ces imprudents est parvenu à se sauver à la nage avec les bateliers ; les autres ont

— Les grandes eaux du parc de St-Cloud sont annoncées pour dimanche prochain, 26 mai. Les étrangers venus à Paris pour l'Exposition ne pourront manquer d'aller voir ce curieux spectacle ; ils pourront, en même temps, jouir de la jolie fête de Sèvres, qui a également lieu dimanche prochain dans les quinconces placés devant la manufacture royale de porcelaine que dessert la station de Bellevue. Les belles galeries de la manufacture royale seront ouvertes au public à l'occasion de la fête de Sèvres.

L'administration du chemin de fer de la rive gauche a fait établir une route de communication aussi utile qu'agréable, et éclairée le soir, qui conduit, en huit minutes, de la station de Bellevue au parc de Saint-Cloud, en passant devant la manufacture royale de porcelaine. La faveur dont cette voie de communication a été l'objet l'été dernier, ne

[illegible] attendent qu'un peu de feu, qu'un peu d'air, qu'un peu d'eau leur rende la vie, on cherche à deviner mille énigmes incompréhensibles, même pour celui dont la science est la plus profonde. Vous pouvez tourner long-temps autour d'un de ces monstres gigantesques, le regarder dans tous les sens, interroger tous ses organes, toucher tous ses membres, mais vous ne pouvez obtenir aucune réponse aux nombreuses questions que vous êtes tenté de lui adresser. — A quoi sert-il? Une courte inscription vous le dit à peine. — En quoi diffère-t-il des machines semblables ? — Pourquoi vient-il se montrer dans ce labyrinthe industriel où la foule passe et repasse chaque jour, sans tirer une explication des sphinx qu'elle admire avec bonne foi ? — Quel perfectionnement recèle-t-il dans ses entrailles ? — Vous n'avez pu vous éclairer, et vous êtes obligé de continuer votre route, résigné à rencontrer partout le même mutisme, parmi les machines manufacturières ou agricoles, outils ou moteurs.

On n'est pas plus heureux lorsqu'on pénètre dans les galeries où sont accumulés les innombrables produits merveilleusement créés à l'aide des machines qu'on vient de contempler sans les comprendre. Si l'on parcourt la galerie où sont rangés les tissus innombrables envoyés par tous nos grands centres industriels, on reconnait qu'aucun genre de fabrication n'a manqué au rendez-vous. Sedan, Elbeuf et Louviers, Lille, Turcoing et Roubaix, Mulhouse, Reims, Rouen, Lyon, St-Etienne, Nimes, étalent de nombreux échantillons et luttent d'orgueil. A qui donnerez-vous la palme ? Qui mérite des encouragements ? Les innombrables manufactures qui se sont fait représenter dans ce palais par quelques tissus moelleux, quelques étoffes souples et solides, ont-elles fait un progrès depuis cinq ans ? Ont-elles prospéré ? Fabriquent-elles mieux et à meilleur compte, et si elles ont abaissé leurs prix, n'est-ce pas en diminuant le salaire de l'ouvrier, et en l'abaissant au-dessous de ce qui est strictement nécessaire pour procurer au travailleur un peu de pain noir, et un haillon pour se couvrir.

Mille questions se présentent ainsi à l'esprit lorsqu'on se promène dans les vastes travées souvent silencieuses où se trouvent les tissus, car la foule curieuse aime la variété ou au moins la distraction, et s'entasse de préférence devant les objets qu'elle comprend, ou du moins qui l'amusent ou l'étonnent. Si l'on ne peut rien apprendre, on réfléchit d'autant plus, et l'on condamne l'incurie de ceux qui, ayant ordonné la grande enquête de l'exposition, la rendent stérile faute d'un peu de bonne volonté. Que signifie l'exposition d'un objet dont on ne sait pas l'usage, et dont on ne connait pas le prix. Un objet industriel quelconque, qu'il soit de luxe ou de nécessité, n'a que la valeur qui résulte du rapport existant entre son usage et son prix. Comment porter un jugement véritable, lorsqu'on ignore les deux termes de ce rapport. On ne comprend vraiment pas qu'on n'ait pas exigé que partout fût affiché le prix de tous les produits exposés. Le prix d'un objet industriel, c'est comme le moral d'un homme, on n'achète pas l'objet, sans connaitre, comme on ne fréquente pas l'homme sans s'être suffisamment renseigné sur son caractère.

Après les tissus de laine ou de fil, après les draps, les toiles, les soies, après les châles, le velours, les tapis merveilleux, on trouve d'un côté les porcelaines éclatantes, les verreries et les cristaux, l'opulente bijouterie, la partie de l'Exposition la plus riche et la plus curieuse, et d'un autre

[illegible] pitale de rapides et faciles communications.

Toutefois, l'émulation se communique chaque année d'une manière plus sensible jusqu'aux départements les plus éloignés. Ainsi, le catalogue de 1839 portait 3,348 numéros, celui de 1844 en a 3,963 ; l'augmentation est de 188 pour la Seine, et de 427 pour le reste de la France. Cette progression croissante du nombre des exposants attirés du fond de nos provinces, ne s'est pas démentie depuis que le directoire, il y a quarante-six ans, a conçu l'idée d'un grand concours industriel. Mais ce n'est pas seulement par l'accroissement du nombre des exposants que se manifeste l'influence heureuse qu'exercent sur les progrès de l'industrie ces joutes périodiques où les manufacturiers ne veulent pas venir sans un perfectionnement utile, où les inventeurs, si nombreux depuis que l'instruction répandue dans toutes les classes de la société a chassé la routine des ateliers, ont hâte d'accourir avec une nouvelle conquête péniblement faite sur la matière. L'exposition de 1844 marquera dans les annales de l'industrie par des découvertes certaines qui déjà ont retenti dans le monde depuis cinq ans, mais qui avaient besoin du grand jour de la publicité pour devenir fécondes. Jusqu'alors elles étaient à l'état de projet ; elles sont aujourd'hui descendues dans la pratique, et certes ce n'est pas trop s'avancer que d'affirmer que le désir d'être prêt pour l'exposition a hâté de plusieurs années la réalisation d'un grand nombre d'entre elles.

Par suite du défaut d'organisation dont nous avons parlé, de cette difficulté qu'on éprouve pour obtenir des explications sur les objets entassés devant le spectateur, on se figure au premier abord que l'exposition actuelle n'est qu'une image agrandie des dernières solennités. Ceux qui ne peuvent, comme nous avons fait, interroger les exposants, écouter leurs récits, et apprendre combien de difficultés ils ont vaincues pour obtenir un résultat à peine visible pour l'observateur inattentif, se figurent qu'il n'y a pas grand'chose de nouveau parmi les produits exposés. C'est le devoir de la presse de faire connaitre les progrès accomplis et de rendre justice à tant de travailleurs ignorés qui ont besoin de quelques encouragements pour continuer leur vie de labeur.

Les grands progrès faits par l'industrie datent surtout de la découverte des moteurs inanimés. Chaque fois que l'homme a été racheté du travail mécanique par l'invention d'une machine, de nouveaux produits ont été créés. C'est que chaque fois qu'une nouvelle machine est admise dans l'industrie, un certain nombre de travailleurs sont rendus à des occupations plus nobles, et appliquent mieux leurs puissantes facultés. C'est du moins ce qui devrait être le fait normal, et ce qui serait la vérité, si, par suite d'une mauvaise tendance sociale, le capital, mal dirigé, ne créait pas chaque jour de nouveaux prolétaires.

L'esclave cesse d'abord de tourner la meule du moulin, et est remplacé par les animaux qui produisent une plus grande somme de travail. Alors l'eau et l'air sont asservis et se substituent aux animaux. Les machines, devenues plus puissantes, produisent mille fois davantage ; l'homme, enhardi par le succès, poussé par le désir, continue à inventer et joint à l'air et à l'eau des moteurs plus énergiques, la vapeur, et bientôt sans doute l'électricité. Mais en même temps que de nouveaux éléments sont asservis, les autres deviennent pour ainsi dire plus soumis. Les premières machines ne sont donc pas abandonnées ; elles sont perfectionnées, et leur énergie est centuplée.

Telle est la marche des inventions. Les moteurs deviennent plus nom-

---

de bataille ; Anne devait mourir le 28 octobre 1740. Le 20 août, une de ses nièces donnait le jour à un enfant ; l'impératrice l'adopte comme son successeur, le fait porter au palais : Iwan sera tzar. Le 29 octobre, on lui prête serment de fidélité. Pendant l'année qui suit, Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand, veut ressaisir ses droits déjà une fois méconnus : ses mœurs faciles lui créent des partisans ; elle favorise surtout des officiers du régiment des gardes, et le 6 décembre 1741, à la tête de soixante grenadiers, elle entre au palais, court au berceau de l'usurpateur, l'enlève dans ses bras, et les soldats lui présentent leurs baïonnettes pour le recevoir. A toutes les grandes infortunes, la tradition attache des circonstances qui, cent fois repoussées par le défaut de vraisemblance, survivent toujours. On raconte donc que ce pauvre petit tzar, déjà habitué à recevoir des hommages et à se laisser baiser la main, la tendit avec un sourire à son ennemie. Elisabeth s'attendrit et le rendit à sa nourrice, qui pleurait à genoux ; mais la pitié qui accorde la vie à un compétiteur est déjà une grande pitié ; Iwan échangea le palais impérial, qu'il pouvait à peine connaître, contre une prison ; et si quelque serviteur fidèle lui raconta cette grandeur si courte, et qu'il payait si cher, il dut finir son récit en lui disant qu'on ne pouvait, sous peine de mort, prononcer son nom dans l'empire russe, ou garder une des pièces de monnaie frappées à son effigie pendant son règne d'un an.

Serait-ce une consolation pour un aveugle-né d'apercevoir quelques heures la lumière du jour, et d'être ensuite rendu aux ténèbres? On assure, mais sans date certaine, qu'un moine parvint à enlever Iwan de sa prison dans le dessein de l'emmener en Allemagne; il avait déjà fui avec lui jusqu'à Smolensk ; mais là le jeune prince fut repris et rendu de nouveau à sa captivité.

Elisabeth, peu de temps après son avènement au trône, avait nommé pour son successeur Pierre, qui régna depuis sous le nom de Pierre III, fils de sa sœur aînée, exclue comme elle du trône. Le fils adoptif de l'impératrice n'avait encore que seize ans lorsqu'elle voulut le marier ; Frédéric II désigna à son choix Sophie d'Anhalt-Zerbst, âgée de quatorze ans, fille d'un petit prince qui n'était alors que major-général au service de Prusse. Sophie partit aussitôt pour Moscou, où la vue de son futur produisit une si pénible impression, qu'on lui attribue ordinairement une grave maladie dont elle fut alors atteinte ; mais elle avait eu le malheur de plaire à Elisabeth et à Pierre ; elle ne pouvait plus reculer ; elle fut donc instruite dans la religion catholique grecque et baptisée sous le nom de Catherine, qu'elle devait illustrer. Immédiatement après eurent lieu les fiançailles; mais le mariage fut différé de près de deux ans, et ce retard fut encore un malheur de plus pour Catherine, car son fiancé impérial fut attaqué de la petite vérole, qui mit sa vie en danger et le défigura de telle sorte que Catherine ne put plus jamais le voir qu'avec un sentiment d'horreur. Ce fut donc un triste mariage que celui qu'Elisabeth entoura en vain de tout le luxe de sa cour, le 1er septembre 1745.

Les années qui suivirent furent plus tristes encore : Pierre aimait la jeune femme qu'on lui avait donnée, et dont la beauté était telle que plus tard un de ses favoris disait : « Quand elle paraît dans un appartement, elle l'éclaire. » Les écrivains qui répugnent à reconnaître des natures mauvaises et grossières trouvent dans un amour repoussé une excuse et un motif au scandale de la conduite du futur empereur. D'odieuses orgies, une brutalité que l'on condamne chez l'homme du peuple, de bizarres fantaisies d'héroïsme, que ne justifiaient ni le talent ni le courage, ce n'était pas là ce qui pouvait ramener à lui la grande duchesse. Singulière situation de la jeune étrangère ! tandis que d'un côté elle entendait gronder l'orgie conjugale, de l'autre lui arrivaient les séductions de la cour d'Elisabeth, qui, donnant à ce qui l'entourait le conseil et l'exemple des voluptés et du vice, avait dit : « Je ne suis contente que lorsque je suis amoureuse. »

Pendant huit années, Catherine trouva des consolations et de la force dans la retraite et l'etude : elle lut, cultiva les lettres, agrandit le cercle de ses connaissances ; mais ne donna aucun héritier au trône impérial. Elisabeth, qui voulait un règne où rien ne dérangeât ses plaisirs, craignait que le caractère crapuleux de Pierre, en faisant désirer après elle un autre maître, n'éveillât de son vivant des ambitions et des troubles ? Catherine, il est vrai, avait, par son acte de mariage, été déclarée apte à succéder à son mari mort sans enfants ; mais Catherine était Allemande, et pouvait recontrer l'opposition des susceptibilités nationales. Il fallait donc à Elisabeth une lignée assurée de successeurs. Un soir, dit-on, son premier ministre se présenta chez la grande-duchesse et lui fit connaître la volonté de l'impératrice ; Catherine se récria à l'idée d'un rapprochement avec son odieux époux ; le chancelier ne répondait à ses plaintes qu'en lui montrant dans un avenir prochain l'empire déchiré par de nouvelles dissensions ; Catherine, révoltée, hésitait à comprendre, lorsqu'il leva tous ses doutes en lui disant : « Quand votre altesse impériale veut-elle me permettre de lui amener le comte Soltikoff ? »

Soltikoff était un joli garçon, chambellan du grand-duc, qui sut rendre moins rigoureuses les exigences d'hérédité de l'impératrice, auxquelles la princesse dut peut-être les meilleurs jours de sa vie ; mais ils furent de courte durée : par un malheureux empressement, au bout d'une année, Catherine donnait le jour à Paul Petrowitz (1er octobre 1754), triste prince, qui ressemblait tant, par la faiblesse de son cerveau et ses fougueux caprices, au mari de sa mère, que beaucoup ont mis en doute ce qu'on vient de lire. A peine ce fils malencontreux était-il né, que l'on envoyait Soltikoff en ambassade, avec ordre de séjourner ensuite à Hambourg. Quel désespoir dut être celui de Catherine! elle aimait cet aimant imposé d'abord ; elle eut, dit-on, le courage de le redemander ; mais, à cette époque, Elisabeth avait abandonné les amours pour les liqueurs fortes ; elle se montra peu sensible aux plaintes de sa nièce. Que l'on juge comme on voudra les actions de Catherine montée sur le trône, il est certain que les censeurs les plus sévères ne pourront refuser leurs sympathies à une jeunesse tourmentée de tant de dégoûts et d'amertumes ; nous taxera-t-on même d'un excès d'indulgence si nous admettons sans trop nous récrier que plus tard la femme délaissée ait reçu les hommages d'un beau jeune Polonais, Stanislas Poniatowski, dont l'ambassadeur d'Angleterre favorisa l'amour, qui devait servir ses projets diplomatiques? N'est-il pas digne de remarque que les deux passions *suggérées* à Catherine furent sincères, ardentes, dévouées, tandis que celles qu'elle choisit plus tard ne furent, pour ainsi dire, que des distractions aux soins de l'empire? La France, rivale de l'Angleterre, fit éloigner de la cour de Russie le second amant de la grande-duchesse, qui, jusqu'à trente ans, dut tous ses malheurs, et des malheurs dignes de la plus grande pitié, à l'impitoyable raison d'Etat.

Elisabeth vieillissait rapidement, usée par tous les genres de débauche ; elle devait mépriser Pierre et haïr Catherine ; aussi pensa-t-elle un moment à les priver de l'empire, et elle fit tirer de sa prison, pour l'entretenir, le malheureux Iwan ; il avait à peu près vingt ans, il était d'une taille majestueuse, d'une figure charmante ; elle dut être attendrie. Cependant, le soir même, Iwan fut reconduit à Schlusselbourg, d'où il ne devait plus sortir, et Elisabeth, avant de mourir, réconcilia les deux époux.

Pierre, maître de l'empire (5 janvier 1762), à défaut de ses ressentiments, eût trouvé assez d'instigateurs à la vengeance dans ceux qui avaient l'espoir de gouverner sous un prince imbécile ; il résolut donc d'accuser la nouvelle impératrice d'adultère, de la répudier, de la reléguer dans un couvent, et de désavouer et déshériter son fils. Enfin lui aussi pensa à Iwan, qu'il alla visiter dans sa prison. Catherine était perdue, si la violence et les excès de son mari, le mépris qu'il affectait pour les mœurs russes, son enthousiasme public pour les troupes prussiennes, ne lui eussent aliéné tous les esprits ; au contraire, on plaignait sa victime, que plus d'une fois, répétait-on, on avait vue en larmes et meurtrie par ses brutalités ; on vantait son dévoûment à la nation qui l'avait adoptée, son esprit supérieur ; et tandis que le peuple parlait ainsi, Grégoire Orloff (car il avait bien fallu se ménager un protecteur), Grégoire Orloff promettait aux grands un règne glorieux pour le pays sous une princesse belle, intelligente, et dont les malheurs méritaient d'être vengés.

Le 8 juillet 1762, tandis que le misérable empereur célébrait ses orgies à Oranienbaum, Catherine revient pendant la nuit à Pétersbourg, elle se montre aux troupes et est proclamée tzarine au milieu du plus grand enthousiasme ; Pierre à cette nouvelle ne sait que faire, il hésite, veut résister, se soumet, se rend à Pétersbourg au milieu de ses ennemis, abdique et, emmené prisonnier, meurt quelques jours après assassiné par huit conjurés au nombre desquels on comptait trois Orloff. Quelle part Catherine prit-elle à ce meurtre, qui peut-être n'avait pas été résolu dans les premiers moments de la révolte? C'est ce que chaque écrivain a décidé suivant la passion qui l'animait; nous nous contenterons de citer une anecdote. Lorsque Catherine était souveraine puissante et glorieuse, Diderot vint à la cour de Russie, et un jour, devant l'impératrice, le philosophe soutenait cette thèse qu'en toute occasion et partout il faut dire sa pensée sans ménagement ; Catherine, pour toute réponse, lui dit : « Monsieur Diderot, que pensez-vous de la mort de Pierre III ? »

Trop de révolutions sanglantes s'étaient succédé en Russie pour que l'avènement de Catherine ne réveillât pas des partis, et des ambitions mal éteintes. Le nom d'Iwan fut prononcé ; une tentative fut faite pour l'enlever, et, pendant que la garde de la prison résistait aux conspirateurs, deux officiers qui veillaient près du captif le tuèrent, malgré la courageuse résistance qu'il leur opposa, et se justifièrent en montrant l'ordre de faire périr le prince plutôt que de le laisser enlever de Schlusselbourg.

Tant de relations contradictoires, d'accusations et d'apologies ont été accumulées sur ces débuts de Catherine, que le poète est libre de la marche de sa fable ; et son héroïne, en dissimulant quelques-unes de ses faiblesses, peut facilement obtenir tout notre intérêt, surtout si elle n'est pas l'ennemie d'Iwan.

Ce soir, nous verrons le parti que l'auteur de *Catherine II* a tiré de ces éléments.

comment l'eau peut y perdre la pression que la pesanteur lui a donnée.

A côté de la turbine de M. Passot on en voit une de M. Mallet et une autre de M. Kœchlin; cette dernière, de la force de trente chevaux, nous semble tout-à-fait nouvelle, mais il n'est pas facile de la comprendre, malgré le modèle que l'on voit travailler à côté. Dans cette turbine les aubes ont la forme hélicoïdale, et reçoivent l'eau à la partie supérieure de la colonne tombante.

A côté se trouve une turbine plus compréhensible, moins nouvelle, mais bien combinée, celle de M. Fontaine Baron. Cette turbine diffère de celle de M. Burdin, en ce que son point d'appui n'est pas noyé, que le pivot est à la partie supérieure, et que toute la roue peut descendre ou monter pour régler l'affluence de l'eau. Elle présente d'ailleurs des détails d'exécution très remarquables, et elle a été exécutée pour plus de quarante usines.

Les nouvelles machines, d'origine toute française, ont eu un succès complet et sont maintenant adoptées dans tous les lieux où on ne peut se servir que d'un léger cours d'eau. On les rencontre en Allemagne et en Autriche, où elles ont reçu aussi de nombreux perfectionnements. Elles rivalisent, sans contredit, avec la machine à vapeur, autre invention française que nous envie le monde entier, dont elle a fait la conquête.

Un Français, Salomon de Caus, en 1615, et quarante et un ans plus tard, un Anglais, le marquis de Worcester, considérant que le couvercle d'une marmite où l'on fait bouillir de l'eau, se soulève pour donner passage à la vapeur, ont imaginé que cette vapeur pourrait bien pousser un piston dans un cylindre placé au-dessus de la chaudière. L'Anglais Savery a le premier construit cette machine incomplète.

De 1615 nous allons à 1690 et nous voyons Papin constatant que la vapeur jouit de la propriété de se précipiter par le froid; il imagine alors de faire le vide dans un grand espace, où un piston d'abord poussé par la force expansive de la vapeur, retombe pour combler le vide, et remonte ensuite en produisant un mouvement rectiligne de va et vient, dont Papin indique la transformation en un mouvement de rotation continue.

En 1705, Newcommen et Cawley construisent en Angleterre la machine de Papin. — Ils imaginent en outre de refroidir la vapeur en projetant de l'eau froide sur les parois du corps de pompe sans diminuer l'intensité du feu comme faisait Papin. Vers la fin du même siècle, Wattarrive, trouve la machine à double effet, imagine le condenseur séparé et le parallélogramme articulé, applique le régulateur à force centrifuge, utilise la détente de la vapeur et produit une économie énorme dans le combustible.

L'effet de la détente n'est utilisé en France d'une manière complète, par M. Clapeyron, que dans ces derniers temps. — La machine à vapeur semble avoir atteint sa perfection extrême, ainsi que le prouvent les trente machines exposées cette année. Ces machines, oscillantes ou fixes, à moyenne et à haute pression, à détente fixe ou variable, sont travaillées avec un soin qu'un de nos collaborateurs fera ressortir en les écrivant dans notre prochain article.

les plus communs et les plus inutiles, en bois qui rivalisent avec les bois les plus précieux qui nous viennent du Nouveau-Monde. Voilà aussi que le bois devient incombustible. C'est une belle conquête de l'homme sur la nature, conquête qui exercera une immense influence sur l'industrie architecturale et sur nos constructions publiques.

Si l'on joint à la découverte de la lumière électrique, à celle de la dorure par la pile, et de la galvanoplastie, à l'invention de M. Boucherie, les perfectionnements apportés à l'industrie métallurgique par l'emploi des gaz des hauts fourneaux pour puddler le fer, l'invention de la machine typographique de James Young, et les progrès curieux faits dans l'art du verrier, celui du fondeur, celui de l'horlogerie; si l'on considère mille autres inventions qui frappent de surprise, quoiqu'elles ne soient pas toutes d'un intérêt absolument général, on se retire de l'Exposition de 1844 plein d'admiration pour le génie français, quoique d'abord on n'ait rien pu distinguer au milieu du chaos que présentent au premier aspect les innombrables objets renfermés dans l'enceinte du palais de l'industrie.

B.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 23 MAI.

DOSSIN, fabr. de plâtre, tant en son nom personnel que comme liquidateur de la société Dossin et comp., faub. Poissonnière, 8. J. c., M. Milliet; s. p., M. Morel, r. Ste-Apoline, 9.

COUSSIN, anc. march. de cuirs, r. Française, 10. J. c., M. Moinery; s. p., M. Duval Vauclusc, r. Grange-aux-Belles, 5.

BROC, march. de modes, r. du Bac, 31. J. c., M. Pillet aîné; s. p., M. Breuillard, r. de Trévise, 6.

Bourse du 24 mai 1844.

Une lutte très vive s'est établie aujourd'hui vers 85 fr. sur le 3 0/0, et l'on reste à 84 95, qui a été le plus haut cours de la Bourse.

Le 5 0/0, toujours faible, a, au contraire, baissé de 10 c.

Tous les chemins de fer ont monté, à l'exception de celui d'Orléans, qui a légèrement fléchi fin courant.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50. — Autriche, 397 50. — Belge, 1842, 108 3/4. — St-Germain (obl. nouv.), 00,00; — id. (r. dr., obl. anc.), 1080. — Orléans, (obl.), 1275. — Strasbourg (obl.), 1227 50. — Jouissances 4 Canaux, 137 50. — Banque belge (nouv.), 1110.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	122 »	122 »	121 90	121 95	122 10
— fin cour.	122 15	122 15	122 »	122 05	122 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 85	84 90	84 85	84 90	84 70
— fin cour.	84 90	84 95	84 85	84 95	84 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

du mois, 83,00 à 00,00; juin, 00,00 à 00,00; 2 mois d'été, 85,00 à 00,00; 4 derniers mois, 90,00 à 89,50; 4 premiers mois 1845, 92,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,00 à 76,75; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; caméline, 00,00; chanvre, 00.00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 77,00 à 78,00; juin, 77,00 à 78,00; 2 mois d'été, 77,00 à 78,00; 4 derniers mois, 77,00 à 78,00; 4 premiers mois, 1845, 00,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, 20 0/0.

SUIFS (les 50 kil).

SUIFS de place disp., de 56.00 à 56 25.
— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles et à livrer, id.

Spectacles du 25 mai.

7 h. » OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—1re rep. de Catherine II.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène.
7 h. » ODÉON.—Antigone.
6 h. » VAUDEVILLE.— Carlin. Polka. Dagobert. Veille.
6 h. » VARIÉTÉS.—3 Polkas. Sirènes. Bouffon du Prince. Séparation.
7 h. » GYMNASE.—Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. » PALAIS-ROYAL.—Frère Galfâtre. Peau du L. Sœur de Jocrisse.
6 h. » PORTE-ST-MARTIN.—Main Dr. et Main G. Polka. Tronquette.
6 h. » GAITÉ.—Margot. Lucio. Mlle de Lafaille
6 h. » AMBIGU.—Les Amants de Murcie.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE.— Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1/2 COMTE.— Cartouche et Mandrin.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

23 Mai.				24 Mai.			
Arrivages	2608 q.	54 k.		Arrivages	915 q.	55 k.	
Ventes	2710	27		Ventes	1156	05	
Restant	11815	78		Restant	11575	28	
Cours moyen		38.39		Cours moyen		38.16	
Cours-taxe		37.70		Cours-taxe		37.79	
Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	25 q.	12 k.	50,95 à 00,00	Gr.	31 q	14 k.	48,40 à 57,35
1re	427	04	38,20 à 40,50	1re	397	21	38,20 à 40,50
2e	221	37	36,30 à 37,53	2e	207	24	36,95 à 37,60
3e	3	44	32,50 à 33,40	3e	71	18	29,30 à 33,00
4e	54	84	20,40 à 26,75	4e	80	07	21,50 à 24,85
Al.	1758	40	36,30 à 38,85	I.	166	42	37,00 à 37,70

BOURGES, 18 Mai. — Farine, 1re : 37,70; 2e : 34,50; 3e : 31,45.

Cours des céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 22 Mai. — Froment, 1re : 21,00; 2e : 20,32; 3e : 18,66 à 19,32. — Seigle : 11,32 à 12,00. — Orge : 11,00 à 11,66. — Avoine : 7,16 à 7,33.

CHARTRES, 18 Mai. — Froment 1re : 21,25; 2e : 20,25. — Champart : 19,75. — Méteil : 17,25 à 18,25. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,50.

TROYES, 18 Mai. — Froment : 13,75 à 20,50. — Méteil : 11,75 à 13,75. — Seigle : 8,50 à 11,00. — Orge : 9,50 à 11,25. — Avoine : 6,75 à 7,50.

BAR-LE-DUC, 21 Mai. — Froment, 1re : 16,00; 2e : 15,50; 3e 15,00. — Orge : 7,50. — Avoine : 6,75.

GRAY, 17 Mai. — Froment, 1re : 20,50; 2e : 19,25; 3e : 17,50. — Seigle : 14,75 à 13,75. — Orge : 10,75 à 12,50. — Avoine : 8,25 à 9,25.

GRENOBLE, 18 Mai. — Froment, 1re : 24,50; 2e 23,77; 3e 23,02. — Méteil : 20,00 à 20,25. — Seigle : 17,00 à 18,85. — Orge : 16,50. — Sarrazin : 12,75 à 13,20. — Maïs : 18,20 à 20,00. — Avoine : 9,00 à 10,10.

BAYONNE, 20 Mai. — Froment du pays : 22,00 à 22,75; de Bretagne : 20,50 à 21,00. — Seigle du pays : 15,00 de étranger : 13,00. — Orge : 13,00. — Maïs : 13,00 à 13,25. — Avoine de Bretagne : 8,25 à 8,50.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5.50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché St-Antoine du 24 Mai.* — Foin, 1re : 46,00 à 48,00; 2e : 42,00 à 44,00; 3e : 35,00 à 40,00. — Luzerne, 2e : 42,00 à 44,00; 3e : 38,00 à 40,00. — Regain de Luzerne, 2e : 34,00 à 36,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 27,00; 2e : 22,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 28,00; 2e : 25,00.

Marché d'Enfer, du 23 Mai. — Foin, 1re : 48,00 à 49,00; 2e : 45,00 à 47,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00; 2e : 23,00 à 24,00.

MONTLHÉRY, 20 Mai. — Foin : 30,00 à 32,00. — Luzerne : 27,00 à 30,00. — Paille de froment : 18,00 à 22,00. — Paille de seigle : 20,00 à 26,00.

Marchés étrangers. LONDRES, 20 Mai. — On commence à craindre sérieusement que les avoines et les orges en terre ne soient fort compromises par les pluies. On dit aussi que les pois et les fèves sont en souffrance ; à moins d'un changement de temps prompt et radical, tous les articles destinés à la nourriture des animaux deviendront rares et cher.

Jusqu'à la semaine dernière les détenteurs de blé avaient maintenu leurs prétentions avec beaucoup de fermeté; mais leur résolution vient d'être un peu ébranlée par les gros arrivages qui ont eu lieu tous à la fois des ports principaux de la Baltique. Leur position devient d'autant plus embarrassante que les importateurs cherchent à réaliser à tout prix, et qu'en même temps les acheteurs réduisent tant qu'ils peuvent leurs opérations. Enfin les fermiers commencent à regarnir les marchés.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. Prix du kil. sur pied.

MARCHÉ DE POISSY du 23 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs	1891	1791	100	1 14	1 04	» 94
Vaches	58	58	»	1 02	» 90	» 78
Veaux	798	79[illegible]		1 66	1 46	1 26
Moutons	8745	7454	1 291	1 36	1 18	1 00

PARIS. *Halle aux veaux du 24 mai.* — Veaux amenés : 854; vendus : 852 à 1,80-1,60-1,40. — Vaches amenées : 104; vendues : 86 à 1,22-1,08-0,94. Vente difficile et baisse. — 2 Taureaux amenés et vendus : 0,90.

LA CHAPELLE ST-DENIS, *Marchés des 23 et 24 Mai.* — Porcs amenés : 700; vendus : 516 à 1,20-1,15-1,10. — Veaux amenés : 712; tous vendus : 1,50-1,30-1,10.

BOURGES, *Foire du 20 Mai.* — Il s'est vendu à cette foire 38,163 pièces de bétail dont voici le détail. — 343 chevaux, de 80,00 à 840,000 l'un. — 11 mulets, de 150,00 à 200,00. — 265 ânes, de 25,00 à 83,00. — 10 bœufs à divers prix. — 18 taureaux, de 130,00 à 230,00. 60 vaches, de 80,00 à 230,00. — 48 génisses, de 50,00 à 70,00. — 44 porcs gras, de 0,90 à 1,00 le kil. sur pied. 48 truies avec les petits vendus de 10,00 à 14,00 l'un. — 320 porcs d'élève de 18,00 à 40,00. — 18 chèvres, de 16,00 à 20,00. — 1 bélier anglais 70,00. — 55 vassiveaux mérinos, de 32,00 à 35,00. — 18,332 moutons de 12,00 à 18,00. — 9,200 brebis, 6,25 à 10,00. — 4,500 vassiveaux, de 8,00 à 12,00; plus un lot métisé, 32,00. — 4000 vassives, de 7,50 à 11,00. — 700 agneaux, de 3,50 à 5,00.

METZ, 17 Mai. — 2 bœufs : 1,10. — 103 veaux : 1,15-1,25-1,35. — 124 moutons : 1,05-1,17-1,30. — 3 taureaux : 0,9?-1,00-1,04. — 18 vaches : 0,96-1,00-1,10. — 17 porcs : 0,70-0,80-0,90.

Viande abattue (le kil.).

AIX, 20 Mai. — Bœuf : 1,05. — Mouton : 1,25. — Agneau : 1,30.

Viandes diverses et volailles

PARIS, *Marché de la Vallée du 24 Mai.* — Agneaux (la pièce) 9,00 à 23,00. — Chevreaux ou cabris : 2,00 à 4,00. — Lapins : 1,25 à 2,25. — Dindes gras : 8,00 à 10,00; do communs : 5,00 à 7,00. — Oies communes : 3,25 à 4,50. — Chapons gras : 3,50 à 7,50. — Poulets gras : 3,00 à 4,60; do communs : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,10 à 2,00. — Canetons : 3,50 à 4,75. — Pigeons de volière : 0,70 à 1,15. — Pigeons bizets : 0,25 à 0,65.

HOUDAN, 22 Mai. — Poulets premier choix : 3,50 à 4,00; do 2e : 3,00 à 3,50; do 3e : 2,00 à 2,50. — Dindes : 10,00 à 15,00. — Lapins : 1,50 à 2,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *Halles des 20, 21 et 22 Mai.* — *Beurre* en livre (le kil.) : 1,10 à 1,90; do en motte Isigny : 1,60 à 3,90; do do Gournay : 1,30 à 2,60. — Petit beurre : 1,05 à 1,70. — Beurre salé et beurre fondu : 1,06 à 1,08. — *Œufs* (le mille) du 20 : 31,00 à 50,00; du 21 : 32,00 à 50,00. — *Fromages* (la dizaine.) Brie : 16,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

BOURGES, 18 Mai. — *Beurre* frais : 1,80 le kil. — Beurre des revendeurs : 1,50. — *Œufs* (la douzaine) : 0,40 à 0,45.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — *Fromages* de 4 à 8 kil. : 96,00 à 100,00 les 100 kil. cours commercial; — Fromages dits *Cantal* de 25 à 30 kil. : 110,00 à 114,00.

Cours des laines (par kil.).

PARIS, 23 Mai. — La hausse qui se manifeste sur les laines cette année est toujours d'environ 15 à 20 pour cent en comparaison des cours de l'année dernière. Comme l'interruption du beau temps a retardé la tonte dans quelques localités, les acheteurs ne s'empressent pas, dans l'espoir d'une amélioration des cours actuels. Les bonnes laines se cotent toujours de 2,00 à 2,10.

BOURGES, 18 Mai. — Les laines lavées valent en ce moment de 4,50 à 5,50 le kil., selon le mérite.

Soies.

VALENCE, 20 Mai. — *Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.* Les nouvelles que nous continuons à recevoir de nos correspondants de la Drôme, de l'Ardèche et de tout le midi nous annoncent que la vente est calme, et les avis sur la récolte sont toujours très favorables. A Joyeuse, les vers, en général, sont à leur quatrième mue. Aubenas est en retard de huit jours, cependant il y a des chambrées à la quatrième et d'autres qui ont reçu la bruyère. — La feuille de mûrier est très abondante et se vend très difficilement; des fileurs attribuent cela à ce qu'on n'a pas mis assez de vers à éclore; mais nous aimons plutôt à y voir l'abondance de la feuille, présentant partout une nourriture saine aux vers à soie.

Les prix des soies grèges sur nos marchés d'Aubenas et de Joyeuse sont restés à-peu-près les mêmes.

A Aubenas, le 18 courant, les ventes en soies grège ont été de peu d'importance, il y avait tendance à la baisse; la marchandise était offerte :

12/14 d. soies ordin. (1/2 k.)	29	à 30
12/13 d. soies courantes,	30	à 30 50
11/12 d. soies id.	30 50	à 31
10/11 d. id.	31	
9/10 d. id.	31 50	
9/10 d. id. de Joyeuse,	32	
12/14 d. soie de filature d'ordre,	32	à 32 50
12/14 d. id. 4/5 cocons,	32	à 33
9/10 d. id. 3/4 id.	33	à 34

Le 17 courant, à Romans, il s'est fait peu d'affaires en soie grège; les prix étaient faibles :

14/16 d. soies ordin. (1/2 kil.)	28	à 29
12/13 d. soies courantes,	29	à 30
11/12 d. soies id.	30	à 30 50

A Marseille, les transactions sont devenues d'autant plus importantes que les détenteurs se sont montrés assez coulants. — La consommation a été de 42 balles Perse à 13 et 15 fr. le 1/2 kil. — 14 b. Espagne à 19 fr. 50 et 22 fr. 50. — 4 balles Baruthine à 9 et 12 fr. 50. — 2 b. Ardasine à 11 fr. 75. — 17 b. Baffa, avec escompte, à 11 fr. 50. — 18 b. Bengale à 16 fr. 50. — 10 b. Castravan à 12 fr. 50. — 2 b. Andrinople à 16 fr.

Les avis de Naples sont toujours favorables; en Piémont et en Lombardie on a été obligé de jeter beaucoup de mauvaise graine.

SUISSE. — On lit dans le *Fédéral*, au sujet des produits de l'industrie séricicole, dans le canton de Genève :

« Cette industrie peut maintenant se regarder comme acclimatée dans nos contrées. Notre canton, qui a donné la première impulsion, ne s'est pas arrêté en chemin; de nouvelles plantations considérables ont été faites encore cette année. Les provinces avoisinantes de Savoie et de France suivent notre exemple; mais c'est surtout dans le canton de Vaud que la culture du mûrier a pris le plus de faveur cette année. Des plantations assez étendues existaient depuis quelques années près de Vevey, et surtout aux environs de Nyon, où plusieurs propriétaires zélés s'occupent toujours de propager cette branche utile d'agriculture. Une société s'est formée à Morges, seulement depuis le mois de février dernier, pour diriger les efforts de plusieurs propriétaires qui désirent prendre part à la production de la soie, et déjà de nombreuses plantations s'élèvent dans les terres de ce district.

Les Anglais nourrissent, contre le principe d'autorité, une défiance traditionnelle. C'est contre la royauté qu'ils ont conquis leurs franchises au moyen-âge, et ils ne l'ont point oublié. On voit bien qu'en ce pays la royauté a été vaincue par la féodalité, par les évêques et par les barons qui avaient su mettre le peuple de leur parti.

En France, au contraire, c'est l'autorité qui a triomphé des barons et des ligueurs ; c'est la féodalité qui a été vaincue. Nous avons conquis notre charte et nos franchises sans les évêques et sans les barons : nous les avons conquises malgré eux et sur eux. Notre allié, à nous autres des communes, c'était la royauté, et non pas la noblesse.

L'histoire explique très bien pourquoi l'Angleterre est restée féodale, pendant que la France arrivait à l'unité ; pourquoi le gouvernement anglais a dû être de bonne heure oligarchique et constitutionnel, pendant qu'en France il devenait monarchique et unitaire.

Tout ce qui tend à renforcer l'autorité centrale, à constituer l'unité politique, a toujours irrité les susceptibilités de l'aristocratie anglaise, a provoqué sa défiance. L'aristocratie est jalouse de ses priviléges ; elle aime à tenir la royauté en tutelle, à isoler du peuple ce mineur couronné qu'elle a fait impuissant ; elle aime à gouverner par elle-même et à son profit.

Le peuple, de son côté, est habitué à voir dans cette aristocratie les anciens souteneurs de sa cause, ceux qui ont autrefois combattu avec lui contre Jean-Sans-Terre, et stipulé, en faveur des communes, le droit de représentation. Le peuple anglais doit beaucoup à l'aristocratie. Il est vrai qu'il a largement payé ses dettes.

On trouverait étrange, chez nous, qu'un ministre vînt en quelque sorte proclamer la nullité, la déchéance du pouvoir, et poser en principe que le gouvernement ne doit pas gouverner, que la loi n'a pas à s'occuper des questions d'industrie, qu'elle ne doit jamais intervenir entre le maître et l'ouvrier, protéger ou défendre les faibles contre la tyrannie des forts.... — En Angleterre, une pareille théorie paraît très juste, très rationnelle ; elle est admise par tous les partis. — L'esprit du protestantisme a tout envahi : la religion, la morale, la politique et l'économie. Il domine toute la société.

Néanmoins, il est assez bizarre, on l'avouera, d'entendre deux

(1) Voir les numéros des 14, 17 et 20 mai courant.

dominer la politique. » (Sir Graham.)

« Qu'on ne nous accuse donc pas de vouloir faire intervenir la loi dans des matières qui ne sont pas de son ressort. — Une souffrance morale ne saurait constituer un droit politique. — Si le peuple souffre, c'est à la charité à adoucir ses souffrances. Ne laissons pas croire au peuple que la loi peut régler les salaires, peut améliorer la condition des travailleurs : ce serait un précédent funeste, une erreur dangereuse. »

Contre ces étranges théories, plusieurs orateurs ont énergiquement protesté. « Quant à moi, a dit M. Inglis, membre de la majorité, je ne puis partager les doctrines du ministre. Je n'admets pas qu'une souffrance morale ne puisse jamais constituer un droit politique, ainsi que le pensent plusieurs membres de cette assemblée. Je crois fermement au contraire que c'est notre devoir, comme législateurs, de faire tout ce qui est humainement possible pour améliorer le sort de ceux qui souffrent. »

M. Labouchère, ancien ministre, a soutenu que le gouvernement devait prendre souci du sort des ouvriers et intervenir efficacement en leur faveur. D'un autre côté, M. Buller a fait justice des théories *Malthusiennes* de sir Graham, et il s'est écrié :

« S'il est dangereux de dire au peuple : « Vous avez quelque chose à attendre de la législature, » pensez-vous qu'il soit moins dangereux de lui dire : « Vous n'avez rien à attendre de la législature ? » N'y a-t-il pas danger à laisser le peuple désespérer de la loi et prendre en haine les législateurs? N'y a-t-il pas danger à lui laisser croire que vous êtes ici uniquement pour défendre les intérêts des riches, des landlords et des capitalistes? — Cette question du bill de dix heures n'est point la seule dont vous aurez à vous occuper; vous aurez encore à vous occuper prochainement de l'amélioration du sort du peuple, de son éducation morale et religieuse. Est-il dans votre intention de persuader au peuple que les classes laborieuses ne sont pas protégées par la loi, et que dès-lors elles doivent se défendre et se protéger elles-mêmes?

» Prenez-garde, ont dit MM. Muntz et Duncombe, le peuple a pour lui la force et le nombre. Si vous refusez de reconnaître ses droits, il pourrait bien un jour vous demander compte de votre mauvais vouloir. M. Duncombe est allé jusqu'à dire : « Si la proposition de lord Ashley n'est pas adoptée, je dois vous avertir que les classes ouvrières sont disposées à suspendre tout travail et à organiser une puissante agitation. »

Un des plus remarquables discours, c'est celui de M. Milnes. « J'ai été

La grande différence entre l'ouvrier et l'esclave, c'est, dit-on, que la vie de l'esclave appartient à son maître, tandis que l'ouvrier s'appartient. Mais qu'est-ce que la vie? La vie nous a été donnée pour nous développer moralement et religieusement; le malheur des salariés de l'industrie, c'est qu'ils n'ont pas un seul moment à consacrer à leur éducation morale et religieuse. Il a été dit (par sir Graham et les ministériels) que le travail était la seule propriété du pauvre et que diminuer son travail, c'était confisquer sa propriété. Je nie que le travail soit la seule propriété du pauvre! Le pauvre a en outre une intelligence à cultiver, une nature morale à perfectionner ; il a de plus une âme à sauver! Tous ces devoirs, il ne peut les remplir sous l'empire des lois existantes... etc.

Dans la séance du lundi 14 mai, sir Robert Peel, a pris la parole, et dans un long discours il a répondu à tous les orateurs qui avaient parlé avant lui ; il a résumé tous les arguments qui avaient été opposés à lord Ashley et aux défenseurs de l'amendement.

Sir Graham, son collègue de l'intérieur, avait dit que la mesure était impossible, que l'Angleterre ne pouvait réduire la durée du travail, sans compromettre son industrie et son commerce, sans exposer le peuple aux horreurs de la misère, et le pays à une catastrophe inévitable. Il avait dit même : « La prospérité de l'Angleterre, c'est un château de cartes ; pour le renverser, il suffit d'un souffle ; gardons-nous d'y toucher. Pour moi, je n'oserai jamais assumer sur ma tête la responsabilité d'une pareille imprudence. Si la mesure est adoptée, mes collègues et moi nous sommes bien décidés à laisser à nos successeurs le soin de la mettre à exécution. » Sir Robert Peel a renchéri sur le ministre de l'intérieur, il a fourni de nouvelles preuves et cité de nouveaux faits.

Son discours est conçu avec un art infini, mais les grands principes ont été sacrifiés au danger de la position. Il a soutenu les théories absolues de la liberté du commerce et de l'industrie pour rallier autour de lui les ligueurs et les manufacturiers ; et le *Morning* a pu l'accuser d'avoir défendu la cause de Cobden, le chef de la ligue contre la loi des céréales (*Morning-Post* du 15 mai). Puis se retournant vers les anti-ligueurs et les propriétaires, il leur a dit : Si la motion de lord Ashley est adoptée, il est impossible de maintenir la loi actuelle des céréales. Voulez-vous la libre importation des blés étrangers? — Votez pour l'amendement. Aux premiers il disait : avec vous je suis pour la liberté et je défends vos intérêts ; aux autres : je suis pour la restriction, et je plaide pour vous. — Ce peut être fort habile comme tactique, mais cela nous semble peu logique et peu digne d'un homme d'Etat.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

VII.

UN HOMME QUI SE NOIE.

Urbain regarda Charlotte avec surprise.

— Mon ami, poursuivit Charlotte, promets-moi que nous n'irons plus... que bien rarement chez Mme d'Ortès, et, surtout, que nous n'irons jamais séparément.

— Voilà une singulière demande, au moment même où vous en revenez sans moi!

— C'est précisément pour cela que je crois devoir t'adresser cette prière.

Urbain regarda Charlotte avec plus d'attention. Puis, comme s'il n'eût pas compris la véritable signification de ce qu'elle venait de dire, il répondit avec un peu d'amertume.

— Il me semble que c'est bien mal choisir votre temps que de vous retirer de chez cette dame, au moment où frustrés de toute espérance nous avons plus besoin que jamais de sa bienveillance et de ses services.

— Je ne sais si ces prétendus avantages pourraient compenser les inconvénients que nous rencontrerions dans une telle fréquentation...

— Que voulez-vous dire? demanda Urbain de plus en plus surpris.

— Ecoutez, Urbain, reprit Charlotte comme faisant un effort sur elle-même, j'avais résolu de vous cacher certaines particularités de ma visite qui auraient pu vous attrister inutilement. Mais je vois bien que je dois tout vous dire...

Et Charlotte raconta ingénûment tout ce qu'elle avait vu et entendu chez Mme d'Ortès, l'embarras que sa présence inopinée avait causé à cette dame, la position équivoque de Mme Morel auprès de son amie, les discours étranges qu'elle avait recueillis, les manières libres et les propos hardis des dames qui composaient la société de Mme d'Ortès, les procédés non moins choquants des cavaliers à leur égard, enfin, les obsessions inconvenantes dont elle-même avait été l'objet et les paroles plus que légères qu'on lui avait adressées...

A chaque révélation, à chaque nouveau détail fourni par Charlotte, Urbain ne pouvait retenir l'expression de son indignation. Charlotte triomphait dans son cœur, avec une joie d'enfant, de ces ardents témoignages de l'amour d'Urbain. Ce fut à son tour de le calmer, et elle eut quelque peine à l'empêcher de se rendre chez Mme d'Ortès et à prévenir un éclat qui aurait été pour lui un nouveau sujet d'ennuis. Redevenu maître de lui-même, Urbain réfléchit profondément au parti qu'il devait prendre. Sa sollicitude pour Charlotte lui faisait un devoir de la dérober au danger qui la menaçait dans une société corrompue; mais la raison lui disait en même temps qu'il ne pouvait renoncer volontairement à l'amitié de Mme d'Ortès et aux promesses bienveillantes qu'elle lui avait faites. Il attachait surtout de grandes espérances à la protection d'une personne qu'il avait souvent rencontrée chez Mme d'Ortès, et à laquelle il supposait avec raison un crédit beaucoup plus étendu. C'était Mme de Saint-Venant.

Mme de Saint-Venant, jeune femme spirituelle, accorte et peu sévère, avait cru remarquer plus d'une fois le regard triste du jeune professeur s'arrêter sur elle avec complaisance. Cette attention excita sa curiosité, sans éveiller dans son âme une bien vive sympathie. La jolie veuve, Mme de Saint-Venant, qui avait pris ce titre banal pour avoir ce qu'on appelle une position, était incapable de ressentir une passion sérieuse, et, dans cette circonstance, elle n'éprouvait pas même le désir de l'inspirer. Mais sa coquetterie était sans bornes. Elle savait l'histoire d'Urbain et de Charlotte. Quoiqu'elle ne l'eût rencontrée que bien rarement, Charlotte avait, involontairement excité sa jalousie. Elle n'avait pu lui pardonner sa beauté suave, ses grâces naturelles et faciles. Sa candeur même était devenu un secret motif de haine, et elle se promettait un plaisir intime de la désunion de deux personnes qu'elle avait tout lieu de croire heureuses l'une par l'autre.

Urbain l'avait vue plusieurs fois chez Mme d'Ortès, à l'insu de Charlotte ; il avait même obtenu, sans beaucoup de difficultés, la permission de venir la visiter dans sa propre maison. La charmante veuve ne mit d'autre condition à cette faveur que celle d'une discrétion extrême. Moyennant cette concession, Urbain vit ses visites accueillies avec un plaisir très peu dissimulé.

Mme de St-Venant présentait, de tous points, un contraste frappant avec Charlotte, et ce contraste, par une injustice fort commune en pareil cas, n'était point à l'avantage du mérite réel. En même temps que son esprit léger, mordant et ses agaçantes coquetteries charmaient Urbain, il se promettait les plus heureux résultats de la protection qu'elle lui accordait. Sa beauté et sa position brillante, quoique équivoque, lui donnaient une véritable puissance et Urbain la croyait particulièrement propre à le recommander efficacement.

Il ne fallait pas moins que toutes ces considérations pour le déterminer à dissimuler le ressentiment qu'il éprouvait des insultes faites à Charlotte. Il lui fit part du résultat de ses réflexions, tout en lui cachant, néanmoins, le secret de l'attrait particulier qui l'entraînait vers Mme de St-Venant et des séductions dont il était l'objet. Charlotte renonça de grand cœur à reparaître chez Mme d'Ortès, et accorda à Urbain, non sans quelque regret, l'autorisation d'y retourner seul aussi souvent qu'il le jugerait utile à leurs intérêts.

Le lendemain de cette explication, Urbain sortit de grand matin, sans adresser une parole à Charlotte. Nulle affaire, cependant, ne l'appelait hors de chez lui à une pareille heure ; mais il avait besoin de mouvement et de solitude. Son cœur était oppressé. Il avait passé la nuit à rouler dans sa tête mille projets contradictoires et évoqué, pour ainsi dire, un à un tous les sentiments, toutes les impressions de son âme, depuis deux ans. En vain il s'était interrogé ; en vain il s'était efforcé de rappeler à lui quelques émotions fugitives... Le passé tout entier lui échappait, ou plutôt il se voyait, il se sentait lui-même tel qu'il était en réalité, tel qu'il avait toujours été... Aimait-il véritablement Charlotte? ne s'était-il point abusé sur la nature de l'affection qu'il ressentait pour elle?... Le mouvement de vive sympathie qui l'avait attiré vers elle, ne tenait-il pas à sa position personnelle, à l'austérité même de ses habitudes, à la pitié, peut-être?... Son cœur était resté comme étranger à l'espèce de fièvre qui avait envahi, un instant, son imagination et ses sens au contact brûlant de l'amour de Charlotte... Les qualités mêmes de Charlotte, la douceur et la résignation qui formaient le fond de son caractère, l'empêchaient d'exercer sur Urbain l'empire que son amour aurait dû lui assurer.

Urbain, en effet, était un de ces hommes qui ont besoin d'être subjugués pour aimer fortement. Comme toutes les âmes ardentes, il s'attachait de préférence aux natures puissantes, et trouvait un certain charme à se sentir dominer par une femme... L'amour qu'il avait cru éprouver pour Charlotte s'était usé dans les ennuis et les embarras d'une existence misérable... Maintenant que le ressentiment ou l'indifférence du général lui livrait entièrement sa fille, il éprouvait d'invincibles dégoûts pour le présent et de sérieuses terreurs pour l'avenir.

Plus d'une fois déjà, en sentant cette ardeur incertaine se retirer par degré de son cœur, Urbain avait essayé de la rallumer. Pour y parvenir, il se représentait, avec une louable insistance, les vertus simples, les grâces juvéniles et l'amour si naïf et si pur de Charlotte. Vains efforts! ses soins, sous ce rapport, et cette constante préoccupation même ne servaient qu'à lui montrer plus clairement le vide de son âme.

Pour comble de malheur, sa position s'aggravait de jour en jour, et comme si ce n'était pas assez pour lui d'avoir à répondre de l'avenir de Charlotte, c'était Charlotte elle-même qui faisait obstacle à sa fortune. De toutes les professions qu'il avait essayé d'aborder, une seule lui restait ouverte, c'était l'enseignement particulier. Le préceptorat convenait à la spécialité de ses connaissances et à ses habitudes. Il en eût consacré avec joie les bénéfices à assurer le bien-être de Charlotte ; mais dans la fausse situation où ils se trouvaient l'un et l'autre vis-à-vis de la société, l'acceptation d'un pareil emploi par Urbain était une séparation pour eux. Malgré le changement qui s'était opéré par degré dans ses sentiments intimes, ou plutôt malgré la découverte qu'il venait de faire de la véritable nature de l'affection qu'il avait toujours eue pour elle, l'abandon de Charlotte ne pouvait entrer dans la pensée et encore moins dans les projets d'Urbain.

Cependant, soit dégoût du présent, soit frayeur de l'avenir, soit enfin par lassitude du bonheur même qui lui avait été en quelque sorte imposé, la tristesse d'Urbain augmentait chaque jour. De plus, l'arrivée de Mme Morel dérangeait ses récentes habitudes par la crainte d'une indiscrétion, en même temps qu'elle assombrissait singulièrement ses idées

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24 et 25 mai.

prix de nos produits; la concurrence y met un obstacle invincible. J'avoue, messieurs, que je suis effrayé par la compétition étrangère, et la motion de lord Ashley rend ma frayeur plus grande encore. Nous avons eu une longue paix. Pendant cette époque, les nations européennes sont devenues industrieuses; et bien que nous ayons, pendant long-temps, prohibé l'exportation des machines, tous les peuples ont imité nos procédés. Nous ne sommes plus les manufacturiers du monde.

Les nations réservent leurs marchés intérieurs à la production indigène; et sur tous les points du globe où nous pouvons trouver accès, nous rencontrons partout des concurrents. L'Allemagne, la France, la Suisse, mais surtout l'Amérique nous disputent les marchés et nous enlèvent nos chalands. Dans les manufactures du continent, on travaille 75 heures en moyenne; en Angleterre, 69 heures seulement; et l'on propose une réduction nouvelle (1)!

Nous ne pouvons y consentir, messieurs, dans l'intérêt du pays tout entier, dans l'intérêt des classes ouvrières que l'on abuse. On nous dit que le peuple demande la réduction. C'est notre devoir, messieurs, de ne point céder à la volonté du peuple quand il se trompe, et, pour ma part, je proteste contre cette doctrine, qu'il faut céder à la volonté du peuple. Que ceux qui sont décidés en âme et conscience à tenter cette dangereuse expérience de la limitation du travail et à céder aux désirs du peuple, le fassent, s'ils l'osent. Votre vote en décidera. Votez contre nous; mais vous aurez à poursuivre votre triomphe, à former un ministère au milieu du conflit de tous les intérêts qui s'agitent autour de nous. Quant à moi, je redoute les terribles conséquences d'une pareille mesure; je ne me chargerai pas d'en assurer l'application, j'en laisse à d'autres la responsabilité. La chambre peut se prononcer contre nous; mais alors je rentrerai dans la vie privée, fort de ma conscience, faisant des vœux pour les heureux résultats de votre vote, mais toujours préparé à faire mon devoir. Je continue-

(1) Sir Graham s'était encore plus appesanti sur les dangers de la concurrence étrangère. « Les Américains, sont des compétiteurs formidables. Partout ils luttent contre nous, en Amérique, en Europe, en Asie et en Chine. Ils nous ont déjà supplanté en partie. Je connais une maison qui faisait des affaires considérables en Syrie; elle a été supplantée par des marchands américains. Depuis, elle a essayé d'expédier des produits au rabais, mais de qualité inférieure; elle n'a point réussi dans cette spéculation. »

... aujourd'hui que le Standard s'est exprimé sur le même sujet avec une convenance et une dignité que l'on ne saurait trop louer. Voici ses paroles :

« Nous sommes certains que le but du prince est de placer la marine de France sur le meilleur pied possible. Or, quand nos intérêts et nos vœux seraient différents, nous devrions respecter l'entreprise du prince français. La France est une grande et brave nation; elle doit avoir une grande et brave marine pour la maintenir dans sa sphère, et pour la protéger contre l'insulte... »

Voici encore une réflexion du *Sun* qui prouve que, de l'autre côté du détroit, tous les cœurs ne sont pas animés de sentiments étroits et haineux à l'égard de notre pays :

« Nous ne voulons pas la guerre avec la France, et au lieu de considérer avec jalousie ou envie ses efforts pour mettre sa marine dans une position convenable, nous regardons cette politique comme étant de son devoir et comme la garantie de la paix du monde. »

L'article des *Débats* n'empêche nullement la presse conservatrice des départements d'applaudir de toutes ses forces à l'écrit du prince de Joinville. Voici ce que nous lisons dans le *Mémorial bordelais* :

« Pour nous, que la politique conservatrice a toujours trouvés parmi ses défenseurs, nous accueillons avec empressement les moyens qu'un fils de roi indique de relever cette politique, de la rendre plus glorieuse, plus digne du pays. Que nous importe à nous le ministre ou les ministres de la marine dont la note accuse l'incurie? Il s'agit vraiment bien des ministres en cette affaire! Il s'agit de la France, et le prince de Joinville a eu raison de ne songer qu'à la France. »

On lit dans le ***Standard*** : « Le paquebot Clyde, porteur de la malle des Indes occidentales, est arrivé à Southampton avec des nouvelles de San Yago, de Cuba, du 19 avril, et de la Jamaïque du 23 avril. — Le ***Jamaica Dispatch***, du 25 avril, annonce le débarquement de 800 réfugiés haïtiens venus des Cayes dans une détresse effroyable : les autorités et les particuliers, malgré la gêne qui existe à la Jamaïque, se sont efforcés de les secourir. Il paraît que tous les ports des colonies françaises et espagnoles sont fermés à ces républicains fugitifs. Sans les colonies anglaises ils eussent été exposés à mourir de faim, sans asile. L'insurrection paraît s'être étendue des Cayes à Jérémie; et Jacmel est menacé.

» Le Clyde a quitté San Yago de Cuba le 19 avril. L'insurrection des nègres de Matanzas avait été réprimée par le capitaine-général; 400 personnes avaient été jetées dans les fers comme impliquées dans cette conspiration. Si des nègres de certaines plantations n'avaient pas refusé de s'associer au mouvement, la révolution eût été complète. A Porto-Rico, le 16 avril, on avait ressenti un violent tremblement de terre.

M. de Flottwell vient d'entrer dans ses nouvelles fonctions de ministre des finances. M. Flottwell connait bien tous les besoins de notre pays. Il a de larges idées sur les systèmes financiers et industriels convenant à la Prusse. On espère beaucoup de cette nouvelle administration.

— Le *Courrier suisse* a publié un supplément qui nous arrive à l'instant, et qui annonce que le 21 mai au matin il s'est engagé au pont de Trient, près Martigny, un combat très vif, dans lequel la jeune Suisse a eu le dessous. En se retirant, la jeune Suisse a incendié le hameau de Vernays, qui est près du lieu du combat. Le *Courrier suisse* regarde la lutte comme terminée. Il porte le nombre des morts dans le dernier engagement à plus de vingt personnes. On ne connait pas encore le nombre des blessés.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 25 mai.

M. SOUBREBOST rend compte des pétitions suivantes:

« Le sieur Receveur, ancien notaire à Besançon, demande que des modifications soient apportées à l'article 1001 du Code civil, qui prohibe l'assistance dans les testaments publics de témoins parents ou légataires. » — Ordre du jour.

Deux autres pétitions d'intérêt local et privé sont renvoyées au ministre de l'intérieur et au ministre des affaires étrangères.

M. ALLARD, autre rapporteur:

« Des habitants de Paris et des départements demandent la réforme postale. » — Renvoyé à la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Saint-Priest.

M. DE LABAUME, autre rapporteur:

« Le sieur Macaire, gérant de l'*Union vinicole*, à Paris, demande la réduction des droits d'entrée sur les vins dans cette ville. » — Renvoyé au ministre des finances.

« Des fabricants de chaussures, à Marseille, demandent l'élévation des prix de façon de chaussures fixés dans la maison centrale de détention de Nîmes. » — Renvoyé aux ministres de l'intérieur et du commerce.

« La veuve Chrestien, à Nîmes, demande que les arrérages de pension dus à son mari, au moment de son décès, lui soient payés à titre de secours. » — Ordre du jour.

M. F. DE LASTEYRIE, autre rapporteur:

« Le sieur Dornès, avocat à Paris, demande que les étrangers réfugiés en France, qui ont obtenu la croix d'honneur pendant nos guerres avec l'Europe, soient traités à cet égard comme les Français eux-mêmes. » — Renvoyé au ministre de l'intérieur.

« Le sieur De Comnène, à Paris, propose des mesures ayant pour objet,

---

par la fâcheuse nouvelle de l'inflexible rigueur du père de Charlotte.

Le lendemain, au moment où il sortait furtivement de chez lui, à une heure inaccoutumée, ces tristes réflexions l'obsédaient encore et faisaient, pendant sa marche aventureuse à travers les rues de Paris, comme un sombre cortège autour de son esprit.

On était au commencement de novembre. Un épais brouillard obscurcissait les rues désertes. Paris dormait encore : le Paris qui vit de ses rentes, qui se couche et se lève à ses heures, qui commence sa journée, quand le soleil a déjà fait le tiers de la sienne. Seuls, quelques boutiquiers vigilants ouvraient leurs volets en soufflant sur leurs doigts ou bâillaient philosophiquement sur le seuil de leur magasin. Les rares passants qui cheminaient à cette heure, à travers l'obscurité, n'appartenaient pas à la population parisienne. C'étaient quelques cauteleux campagnards de la Brie ou du Gâtinais qui venaient, hommes et femmes, qui sur ses jambes et qui sur son âne, trafiquer des produits de leurs champs ou de leur industrie. Urbain ne remarquait rien. C'est à peine si, dans sa préoccupation, il parvenait à éviter les lourdes charrettes des maraîchers ou le crochet de fer du chiffonnier attardé à disputer à l'ombre du brouillard et à la boue du ruisseau les haillons des pauvres ou le rebut des chiens. Pourtant, dans la situation d'esprit où il se trouvait, la vue d'un de ces malheureux le frappa. Vivre dans l'obscurité ou dans la fange, murmura-t-il, voilà la condition que le monde fait à la plupart des hommes! Et telle est peut-être, ajouta-il, la destinée qui m'attend... La misère dans l'obscurité ou la richesse dans l'infamie!...

En disant cela, Urbain pressa le pas, comme pour échapper à une pensée fatale. A mesure qu'il avançait, le brouillard devenait moins épais; le mouvement renaissait, une rumeur confuse s'élevait derrière lui. Il montait alors une rue à pente rapide, aboutissant à l'une des portes de la ville. Arrivé en haut, il franchit la barrière.... et se retourna brusquement.... D'un côté, Paris encore perdu dans le brouillard qui s'arrêtait perpendiculairement en cet endroit, comme un rocher taillé à pic; de l'autre, la butte Montmartre, qui agitait, dans l'air transparent du matin, les ailes de ses moulins à vent.... Urbain eut comme une orgueilleuse tentation de voir, un instant, à ses pieds, la grande cité au milieu de laquelle il était lui-même si petit!

Il y gravit la côte d'un élan... Ni les mille bruits qui commençaient à se faire entendre au-dessous de lui, ni le paysage qui se déroulait de chaque côté de la route, ni les hautes branches des haies qui secouaient sur lui leurs rameaux humides ne purent l'arrêter un moment ou lui faire retourner la tête....

Près d'atteindre le sommet, il ferma les yeux. Il voulait embrasser l'espace du premier regard.

Puis, il regarda devant lui....

Pareil à un géant qui s'éveille, Paris commençait à se dégager de ses voiles de brume. Çà et là apparaissaient les sommets de ses édifices et les flèches de ses clochers, comme les mâts d'une flotte à l'ancre. Déchiré, en certains endroits, par la brise du matin, le brouillard pendait en lambeaux à l'angle des rues, ou s'amassait en vagues énormes vers le centre de la ville, tandis que, à l'orient, le soleil perçait ces masses flottantes de ses flèches dorées....

Tout-à-coup, un vent rapide passa sur la montagne... Les herbes des gazons frémirent, les branches dépouillées des arbres des jardins s'inclinèrent profondément... En un instant, une main invisible roula au loin l'immense rideau des vapeurs amassées sur la ville...

Paris apparut tout entier aux regards ardents d'Urbain. Les toits humides des palais, le faite des édifices, les tours, les colonnes de bronze et les dômes dorés resplendissaient au soleil.... On eût dit une cité de marbre et d'or. Urbain étonné cherchait en vain ces quartiers obscurs et ces habitations misérables qui avaient tant affligé ses regards quand il les vit pour la première fois. Paris semblait les avoir cachés dans son sein, comme une honte ou comme un remords; ou plutôt l'éloignement avait confondu, dans une fraternité d'un moment, le séjour du pauvre et la demeure du riche. Pour saisir la vérité, l'imagination d'Urbain eut besoin de pénétrer dans l'intérieur de toutes ces habitations et d'en comparer l'aspect et les habitudes.... Mensonge!.... dérision!.... Ici la misère et la souffrance.... Là, le luxe et l'opulence... Et, entre ces deux extrêmes, l'infamie pour transition!

Quoi! murmura Urbain, pas un seul point intermédiaire dans ce cercle fatal? Quoi, nul rapprochement possible, nulle concession réciproque entre la vertu qui gémit, et le vice qui triomphe? Ah! la médiocrité, du moins, a des asiles sûrs et un bonheur tranquille? Oui, la médiocrité qui vit, faute de mieux, de petites bassesses et de misérables calculs, qui chemine ignorée et tremblante par les sentiers perdus et qui glane furtivement dans le champ du vice? Mais le travail persévérant? Oui, la goutte d'eau qui prolonge l'agonie. Mais le talent qui éclate, le génie?... qui s'étiole et languit, s'il n'est soutenu par l'intrigue ou poussé par l'audace.

Aigle ou serpent, dominer ou ramper, vaincre au soleil ou déchirer dans l'ombre, voilà toute la vie!

Et moi aussi, je sens là, sous mon front, ma pensée qui bouillonne et, dans ma poitrine, je ne sais quoi qui voudrait s'ébattre et se dilater au soleil. Mais d'où vient, quand je pourrais déployer mes ailes et planer à mon tour, cette lâcheté de cœur qui m'attache à la terre? Pourquoi, à côté des instincts sublimes et des hautes pensées, que la nature avait déposés dans mon âme, la société a-t-elle placé le doute qui paralyse et la défiance de soi-même? Pourtant, j'aime tout ce qui brille et rayonne, la fortune aussi bien que la renommée qui la donne, l'or aussi bien que le talent qu'il rehausse! De l'or, oh! qui me donnera de l'or?

Tandis qu'il parlait, Urbain plongeait ses regards avides à travers ce vaste labyrinthe de pierres étalé à ses pieds, comme pour lui demander sa part de richesses et de bonheur. Tout-à-coup son front se rembrunit. Un sourire amer passa sur ses lèvres. Au milieu d'une de ces bourgades populeuses que Paris semble avoir poussées hors de son enceinte trop étroite, comme les extrémités de ses longs bras, les yeux d'Urbain avait cru reconnaître l'endroit où se cachait la pauvre maison qu'il habitait. Charlotte s'offrit alors à sa pensée, Charlotte si pure, si aimante, si fière de lui! Douce et frêle créature qui s'était naïvement confiée à son dévouement, et à qui il n'avait pu donner ni l'amour, ni la fortune.

— Ah! misérable! s'écria Urbain en versant des larmes de colère et de honte. Si tu ne sais pas aimer cette enfant, sache, du moins, la protéger! Fais-la riche et enviée, si tu ne sais pas la rendre heureuse obscurément! Sauve-la de la pauvreté qui l'attend!... La pauvreté qui souffle sur le visage des jeunes femmes, et qui éteint les douces pensées dans leur sein! Oh! la richesse, le luxe, les parures pour orner son beau corps! La soie et le velours pour ses membres délicats! Des couronnes pour cacher les soucis de son jeune front! Les sourires et les admirations de la foule pour arrêter les pleurs dans ses yeux! Mais non, rien... rien que le remords pour moi, le désespoir pour elle!...

Oh! ville heureuse et maudite entre toutes les villes! Ville pleine d'or, de boue et de sang!... Je fouillerai jusqu'au plus profond de tes entrailles, pour en arracher de quoi apaiser la soif implacable que tu allumes au cœur de tes enfants!

Qu'ai-je dit? Pardonnez-moi, mon Dieu qui m'entendez, ou inspirez-moi une salutaire pensée qui me guide entre ces écueils... Mais quoi! mon esprit est-il donc muet comme mon cœur? Ne pourrai-je donc faire jaillir de mon cerveau quelque honnête expédient, quelque lueur bienfaisante qui me découvre, entre le crime et la pauvreté, cet obscur sentier qui aboutit à la fortune?

En disant cela, Urbain pressait avec force sa tête entre ses mains et frappait en vain son front brûlant.

Cependant le ciel s'était obscurci. D'énormes nuages amoncelés sur Paris interceptaient la lumière du soleil et répandaient sur la ville une teinte grisâtre. Déjà même la pluie, une de ces pluies fines et glacées des derniers jours d'automne, rayait les airs de minces filets. L'eau avait pénétré sous les vêtements d'Urbain, et tombait sur sa tête découverte; mais son sang bouillonnait dans ses veines et battait ses tempes à coups précipités. Absorbé dans une ardente investigation, il ne voyait et ne sentait rien en-dehors de lui et de la pensée rebelle qu'il poursuivait. Il y avait long-temps qu'il était là, immobile et insensible, en apparence, comme si le temps n'existait pas pour lui ou qu'il eût perdu la faculté de percevoir les impressions physiques....

Tout-à-coup l'horloge du hameau sonna la dixième heure... Urbain releva la tête et écouta... C'était le rappel aux nécessités inexorables du présent, aux devoirs journaliers de sa profession. Quelques minutes à peine le séparaient de l'heure désignée pour la leçon qu'il donnait, chaque matin, à l'héritier d'une noble maison. A cette pensée, Urbain tressaillit... Un éclat de rire sortit de sa poitrine. — Holà! s'écria-t-il, pauvre ambitieux!... Avant que de rêver pour ta maitresse le luxe et l'opulence, va-t-en, crois-moi, lui gagner le morceau de pain du lendemain!...

En disant cela, Urbain se précipita sur le chemin glissant qu'il avait gravi quelques heures auparavant. En peu d'instants il eut franchi l'espace qui le séparait du but de sa course folle. Arrivé à la porte de l'hôtel de Rieux, il s'arrêta pour respirer... Il était haletant et pâle de fatigue... La pluie avait cessé. Sa propre chaleur et celle du soleil avaient, en partie, séché ses vêtements; mais la boue couvrait sa chaussure. La sueur ruisselait le long de ses joues, et ses cheveux en désordre voilaient son front...

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

« La chambre, vu la demande, etc., vu l'art. 44 de la charte, déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation demandée. »

La chambre, consultée, adopte à l'unanimité les conclusions de la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif 1° à la régularisation des abords du Panthéon et du palais de la chambre des pairs ; 2° à un échange d'immeubles entre l'Etat et la société de Sainte-Barbe.

M. DE LAPLESSE prononce au milieu du bruit un discours contre le projet de loi. Il voudrait que la ville de Paris contribuât pour une part à des travaux dont elle doit profiter ; il voudrait qu'en compensation des cessions qui lui sont faites par ce projet la ville de Paris fût obligé de paver la place du Carrousel.

M. BOULAY (de la Meurthe). Aux termes de la loi le premier pavage doit être fourni par le propriétaire du terrain: or le propriétaire de la place du Carrousel, c'est la liste civile; la ville de Paris n'a donc pas à s'en préoccuper.

M. BOISSEL lit un discours en faveur du projet.

M. LE PRÉSIDENT lit successivement au milieu du bruit les divers articles du projet de loi et les déclare adoptés sans que la chambre y ait pris garde.

L'article 6 qui porte que « les portions de crédit qui n'auront pas été consommés à la fin de l'exercice pourront être reportés à l'exercice suivant sans toutefois que les limites des crédits spéciaux puissent être dépassées, » soulève seul quelque opposition, et n'est adopté qu'après une épreuve douteuse.

Les crédits s'élèvent pour les abords du Panthéon à 286,000 francs et pour les travaux d'élargissement de la rue de Vaugirard 180,000 f.

Le vote au scrutin sur l'ensemble de la loi donne: Votants, 236 ; boules blanches, 171 ; boules noires, 65. La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 200,000 fr. pour contribuer avec les fonds fournis par la ville de Paris à la célébration du 14e anniversaire des journées de juillet.

Après l'adoption du premier article, M. Yves du Tertre, qui ne s'était pas aperçu de cette adoption, demande à présenter un amendement.

M. LE PRÉSIDENT. L'article est voté.

M. YVES DU TERTRE. Je prie la chambre de vouloir bien m'entendre.

L'orateur présente en hésitant quelques observations qui excitent à plus d'une reprise l'hilarité de la chambre, mais dont il ne nous est pas possible de saisir le sens.

On procède au vote sur l'ensemble de la loi par le scrutin secret. La chambre n'étant plus en nombre cette opération est annulée.

L'ordre du jour de lundi est ainsi fixé :

Discussion des projets de loi : 1° sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices de 1843 et 1844 et exercices clos ; 2° sur les crédits extraordinaires de l'Algérie, etc.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mai, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Faits divers.

Le *Moniteur* publie un long rapport de M. le général Bugeaud, du 15 mai, sur l'affaire du 12, contre les Kabyles de l'Est obéissant encore à Ben-Salem. Un rassemblement de huit à dix mille Kabyles, aux environs de Dellys, a été défait par cinq bataillons faisant partie de la colonne sous les ordres du gouverneur-général, et par 600 chevaux Arabes, soutenus par 80 chevaux de notre cavalerie.

La perte des Kabyles est évaluée à 300 ou 350 hommes. Nous n'avons eu que 5 hommes tués et environ 20 blessés.

— L'Académie des sciences morales et politiques a tenu aujourd'hui, à deux heures, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Naudet. Après le discours de M. le président, M. Mignet, secrétaire-perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon.

Dans le public on remarquait des pairs de France, des députés, des membres du corps diplomatique, des notabilités dans les lettres et les sciences, et plusieurs savants étrangers.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Les difficultés qui avaient retardé la publication de l'*Eclaireur de l'Indre* sont définitivement aplanies. Ce journal paraîtra dans quelques jours. On sait que l'*Eclaireur* est publié sous le patronage de Georges Sand. Le concours de quelques-uns des nos plus illustres écrivains lui est en outre assuré. L'*Eclaireur* sera imprimé à Orléans. »

— En faisant à Montfaucon des fouilles, on vient de trouver les restes et les fondations de la fameuse potence dont parle si souvent l'histoire.

— Le catalogue de la foire de Leipsick contient cette année dans 28 feuilles et demie d'impression plus de 9,000 ouvrages nouveaux, sans compter les œuvres de musique et les cartes géographiques. Les éditeurs sont au nombre de 789. On remarque dans le catalogue 10 traductions des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue.

— L'Académie française, après un examen qui a duré plus de deux mois, a, dans sa séance d'hier, prononcé définitivement sur les ouvrages qui ont concouru au prix pour le *Discours sur Voltaire*. Le prix a été décerné à M. Harel, auteur du discours enregistré sous le n° 10.

— On a fait la remarque que le mois de mai est funeste aux chemins de fer :

8 mai 1842. Catastrophe du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche).

5 mai 1843. Catastrophe du chemin de fer de Louvain à Liége (Landen).

déjà presque entourée d'un mur bâti en pierres de liais qui n'a pas moins de 10 mètres (30 pieds de hauteur.)

— La statue de Laplace, due au ciseau de M. Garreaud, va être transportée à l'Observatoire.

— Deux fontaines monumentales, la fontaine du Diable, rue de l'Echelle, et la fontaine de la Nymphe, dans le Luxembourg, ouvrage inimitable de Jacques Desbrosses, vont enfin donner de l'eau. En ce moment, on pose des conduits nouveaux et d'un grand diamètre pour les alimenter.

— Le Cercle général d'Horticulture a subi une modification récente dans la composition de son bureau : M. Ysabeau a été élu, à l'unanimité, secrétaire-général.

— M. Laborde, le célèbre maître polkiste, vient d'ouvrir un nouveau cours rue Duphot, 10, les mardis et les samedis à huit heures du soir, et les dimanches à trois heures.

—Les grandes eaux du parc de St-Cloud sont annoncées pour aujourd'hui dimanche 26 mai. Les étrangers venus à Paris pour l'Exposition ne pourront manquer d'aller voir ce curieux spectacle ; ils pourront, en même temps, jouir de la jolie fête de Sèvres, qui a également lieu aujourd'hui dans les quinconces placés devant la manufacture royale de porcelaine que dessert la station de Bellevue. Les belles galeries de la manufacture royale seront ouvertes au public à l'occasion de la fête de Sèvres.

L'administration du chemin de fer de la rive gauche a fait établir une route de communication aussi utile qu'agréable, et éclairée le soir, qui conduit, en huit minutes, de la station de Bellevue au parc de Saint-Cloud, en passant devant la manufacture royale de porcelaine. La faveur dont cette voie de communication a été l'objet l'été dernier, ne peut que se reproduire aujourd'hui, 26, et, pour satisfaire aux nombreuses demandes des voyageurs qui craignent l'encombrement et l'attente par une autre voie, l'administration fera partir des convois supplémentaires suivant le besoin du service.

Les omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer sont établis au Carrousel, hôtel de Nantes, 5 ; rue Feydeau, 5 ; rue du Vieux-Colombier, 6 ; place du Palais-de-Justice, 5 ; rue François-Miron, 2 ; et rue Saint-Martin, 236.

Les tricycles stationnant à la porte Saint-Denis et à la place des Victoires conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer rive gauche.

TRIBUNAUX.

Le nommé Charles-Auguste Peschel, âgé de 33 ans, comparaît devant la cour d'assises, sous l'accusation de vol et de faux. Peschel était, en 1831, lieutenant dans un régiment de cavalerie autrichienne, lorsqu'il quitta le service de cette puissance pour s'enrôler dans les rangs de l'armée polonaise. Il s'y distingua sous les ordres du général Patziosko, reçut plusieurs blessures, et fut décoré de la croix de fer. Ses biens furent confisqués, et il vint en France avec les débris de son patrimoine, se mêla de faire le commerce, et fit de mauvaises affaires.

Voici les circonstances qui amènent Peschel devant la cour d'assises :

Peschel se présenta dans le courant du mois d'août dernier chez le sieur Capdvielle, brocanteur, pour lui vendre trois récépissés d'engagements faits au Mont-de-Piété et souscrits du nom de Kahn. Ces récépissés constataient l'engagement de couverts d'argent qui depuis ont été reconnus par plusieurs restaurateurs comme leur ayant été volés par une personne inconnue.

Peschel a été arrêté sur la dénonciation du sieur Capdvielle. L'accusation considérait Kahn comme un être imaginaire, et attribua à Peschel toutes les signatures de ce nom, apposées tant au dos des récépissés que sur le registre du commissionnaire Pampin, le 29 juin 1840.

Peschel oppose une dénégation formelle à tous les chefs de l'accusation. Il soutient qu'il a été trompé par Kahn, qui est venu pendant long-temps s'asseoir à sa table, alors qu'il tenait un restaurant dans la galerie Vivienne. Peschel a fait à Kahn un crédit de 450 fr., et celui-ci, après lui avoir souscrit plusieurs billets qu'il n'a pas acquittés, lui a remis en paiement les quatre reconnaissances incriminées. Peschel les a reçues de bonne foi, croyant que l'argenterie engagée appartenait à Kahn.

On entend les témoins à charge. Il est constaté par les débats que c'est par erreur que lors de l'arrestation de Peschel les journaux ont annoncé qu'on l'avait trouvé nanti de couverts d'argent et de couteaux de vermeil. On n'a rien trouvé chez lui ni sur lui dont il ne puisse justifier la possession.

Ensuite plusieurs témoins, cités à la requête de l'accusé, déposent qu'ils ont souvent dîné à côté de Kahn, dans le restaurant tenu par Peschel, dans la galerie Vivienne. Ils savent que Kahn doit à Peschel beaucoup d'argent, ainsi que d'autres personnes qui ont abusé de sa confiance et de sa générosité. M. Ampère, professeur au collége de France, membre de l'Institut, et M. Moll, homme de lettres, membre de l'Académie de Turin, rendent hommage à la probité et la délicatesse de Peschel ; ils l'ont chargé de leurs affaires et de plusieurs recouvrements d'argent, et la confiance absolue qu'ils lui ont témoignée n'a jamais été trahie. Mme Boisselle, femme de ménage, âgée de soixante ans, qui a recueilli généreusement Peschel depuis deux ans, dépose qu'elle n'a jamais eu qu'à se louer de lui.

M. l'avocat-général Jallon, tout en reconnaissant l'autorité des excellents témoignages rendus en faveur de Peschel, soutient l'accusation.

Me Amédée Hennequin présente la défense de l'accusé. Il recommande à la sympathie et à la protection de tous ceux qui l'entendent un homme dont l'avenir a été perdu par suite d'une fausse accusation.

Après de vives répliques, le chef du jury proclame un verdict de non-culpabilité sur toutes les questions. M. le président ordonne que Peschel sera mis en liberté.

Bourse du 24 mai 1844.

Le cours élevé de 85 fr. a amené quelques ventes, et le 3 0[0 est descendu à 84 65 pour finir à la coulisse à 84 72 1[2.

Saint-Germain a monté de 30 fr. sur le cours de la veille.

Au comptant : Comptoir Ganneron, 1047 50, 145. — Autriche, 397 50. — Belge, 1842, 104. — St-Germain (obl. nouv.), 1237 50; — id. (r dr., obl. anc.), 1080 ; — id. (nouv.), 1225. — Strasbourg (obl.), 1230. — Jouissances

5 0[0 holl. 100 1[2.	Bons du Trésor.	Orléans, 1035 d. 10.
2 1[2 d°... 61 1[8.	3 1[4 à 10 mois.	Marseille, 812 50, 800 d. 10.
Rouen..... 38 7[8.	3 1[8 à 4 et 6 mois.	Strasbourg, 272 50, 270 d. 10.
Orléans.... 39 1[8.		
Hâvre		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 83,00; juin, 00,00 à 00,00; 2 mois d'été, 85,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 89,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77.50 à 77,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 72,50 à 72,25 ; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible, courant du mois, 77,00 à 78,00 ; juin, 77,00 à 78,00; 2 mois d'été, 77,00 à 78,00; 4 derniers mois, 77,00 à 78,00; 4 premiers mois, 1845, 00,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0[0, première sorte, id., id., id., 0 0[0. deuxième sorte; ordre de livraison, 20 0[0.

SUIFS (les 50 kil).

SUIFS de place disp., de 56,00 à 56 25.
— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles et à livrer, id.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 24 MAI.

PRUD'HOMME, vergetier, r. Rambuteau, 38. J. c., M. Barthelot ; s. p., M. Hellet, r. Sainte-Avoye, 2.

HAMOT, négociant, r. Laffitte, 38. J.-c., M. Thibaut ; s. p. M. Boulet, r. Geoffroy-Marie, 3.

Spectacles du 25 mai.

7 h. »[» OPÉRA. — Don Sébastien.
7 h. 0[0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Ménage parisien.
7 h. 1[2 OPERA-COMIQUE. Dame Blanche. Cagliostro.
7 h. »[» ODÉON. — La Ciguë. Médecin de son honneur. Caprices de la Marq.
6 h. »[» VAUDEVILLE. — Hermance. Garlin. Dagobert.
6 h. »[» VARIÉTÉS. — 3 Polkas. Sirènes. Bouffon du Prince. Fleur de G.
7 h. »[» GYMNASE. — Alberta. Zélia. L'oncle. Tante Bazu.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Troubadour omnibus. Frère Galfâtre.
6 h. »[» PORTE-ST-MARTIN. — Gloire et Perruque. Tour de N. L'Ombre.
6 h. »[» GAITÉ. — Le Sonneur. Grâce de Dieu.
6 h. »[» AMBIGU. — Les Amants de Murcie.
6 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices. Haute-Ecole.
6 h. 1[2 COMTE. — Cartouche et Mandrin.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... apôtres sur ce sol si profondément labouré, produisit la civilisation occidentale qui a tant fait pour l'avenir de l'humanité.

Aujourd'hui aussi, sur tous les points du globe, les sociétés se décomposent; l'esprit révolutionnaire bouleverse le monde; les progrès scientifiques et industriels accomplis par l'Occident, brisent l'ancien moule social. Sur terre et sur mer, la vapeur bat en brèche les frontières qui séparent encore les nations. Au sein de chaque société, le génie mécanique, remplaçant le travail de l'homme, sape par la base l'esclavage, le servage et le salariat. Les dogmes de compression périssent; les controverses religieuses et politiques s'abîment dans l'indifférence des esprits ou dans l'antagonisme des intérêts. Entamé par la France en Algérie, tiraillé par l'Europe à Constantinople, l'islamisme menace de disparaître avec l'empire ottoman, et de faire dans le monde un vide immense où la civilisation occidentale craint de s'engloutir. Les antiques et immobiles sociétés de l'Inde et de la Chine n'ont pu résister à l'avide cosmopolitisme de l'Angleterre. En Europe, tous les souverains sont sur le qui-vive; ils entretiennent des forces militaires qui épuisent leurs finances, et redoutent sans cesse une conflagration générale. Chez les nations révolutionnées, les constitutions politiques ne suffisent plus, et les questions sociales se posent de toutes parts. En Amérique, l'esprit d'indépendance agite les jeunes républiques, qui résistent à l'exploitation de l'Europe.

Et, au milieu de cette crise universelle, qu'est devenu le christianisme? Après quinze siècles, le christianisme d'Occident s'est bifurqué en deux grandes branches opposées, qui ont imploré l'appui de César, pour mieux lutter l'une contre l'autre. Dans le nord de l'Europe, le protestantisme a produit des sociétés fortes, actives et industrielles, mais sans poésie et sans charité, qui ont fait servir les découvertes du génie et les machines à exploiter les masses ouvrières, et qui ont fondé cette féodalité industrielle sous laquelle on voudrait étouffer le véritable esprit d'association en France. Dans le midi de l'Europe, le catholicisme a produit une conception démoralisatrice, qui, au lieu d'exalter, de sanctifier le travail et la richesse, a exalté, sanctifié la fainéantise et la pauvreté, et a institué l'inquisition au nom d'une religion de liberté et de tolérance. Et, à l'heure qu'il est, celui qui garde et enseigne le dogme, emprunte à César ses moyens les plus violents et les plus sanguinaires, sans savoir imiter ce que César a de social et d'humain, c'est-à-dire le génie de l'administration civile et de la production industrielle.

En Orient, le christianisme grec, affaibli par le cimeterre de Mahomet, n'a survécu que pour aller se perdre au sein du César moscovite. Comme les deux branches du christianisme latin, le christianisme grec abdique la haute mission donnée par Jésus à ses apôtres. La croix grecque sert, comme la croix latine, à asservir les peuples. Plus ignorant encore que le clergé latin, le clergé grec ne se souvient plus ni des Epîtres de Paul, ni de l'Apocalypse de Jean, ni de l'éloquence des Basile et des Chrysostôme. Les monuments écrits du christianisme primitif, sont des hiéroglyphes pour le prêtre grec, catholique ou protestant; la foi et la charité leur manquent que les Césars, résolus d'les absorber en eux les religions dont ils s'efforcent de faire des instruments de règne, s'unissent en esprit et en vérité, pour chercher le royaume de Dieu et sa justice! Il est temps que tous les souverains et tous les peuples de la terre communient dans la religion de paix, de travail et d'association!

Mais à quel signe l'humanité reconnaîtra-t-elle cet esprit créateur qui doit renouveler la face de la terre? L'Esprit Saint procédera par l'ATTRAIT; c'est par l'attrait qu'il conduira l'humanité à l'harmonie. Le code que l'Esprit Saint apportera aux hommes sera écrit dans tous les cœurs, comme aussi dans la nature entière. Eh! l'Esprit Saint peut-il apporter autre chose du ciel, que la loi du ciel même? Vienne donc le jour où la volonté divine sera faite sur la terre, comme elle est faite aux cieux, non plus par la contrainte matérielle, mais par l'influence de l'Esprit Saint, qui créera le milieu social dans lequel la destinée sera proportionnelle aux attractions des êtres et des natures!

Les questions sociales discutées en Angleterre (1).

Nous n'avons donné qu'une succincte analyse du long discours de Robert Peel; nous avons laissé de côté la partie économique qui avait pour objet principal de répondre à lord Howick: Lord Howick, pour rallier à la motion Ashley les manufacturiers et les représentants de l'industrie et du négoce, s'était efforcé de prouver que le bill de dix heures devait avoir pour conséquences, 1° l'abaissement des droits de douanes sur les produits étrangers et sur les matières premières; 2° la modification des lois sur les céréales. Il avait excité les applaudissements d'une grande partie de l'assemblée. Robert Peel est venu, lui aussi, commenter Adam Smith, Senior, M'Culloch, tous les classiques de l'économie libérale, et il en a tiré des conclusions diamétralement opposées à celles de son honorable adversaire. Cela ne nous surprend pas. L'économie, telle que les Anglais la comprennent, est un arsenal où tous les partis peuvent prendre des armes bonnes ou mauvaises. Mais ceci n'intéresse pas directement le public.

Lord Russell a répondu au premier ministre; il a raillé avec beaucoup de verve, et beaucoup d'esprit sir Graham, qui avait eu l'imprudence de le provoquer directement. Les personnalités mordantes adressées au ministre de l'intérieur ont plus d'une fois excité le rire de l'assemblée. Nous passons la partie politique de ce discours pour arriver tout de suite à la question capitale.

« Si la concurrence étrangère est tout ce qui vous préoccupe, si vous tenez uniquement à encourager la production industrielle, alors décrétez que la durée du travail sera, non plus de 64 heures, mais de 72, de 80, de 90 heures comme chez nos rivaux de l'étranger. Des millions d'enfants, il est vrai, seront sacrifiés; la maladie et la mort ravageront la population industrieuse; le vice et la démoralisation feront d'immenses progrès; mais vous aurez atteint votre but, vous aurez augmenté la production manufacturière! »

Lord Russell, à son tour, entreprend une longue dissertation économique, puis il revient sur le thème développé par lord Howick.

(1) Voir les numéros des 14, 17, 20 et 26 mai courant.

... les pour diminuer le travail de deux heures? » En posant cette alternative, considérez quelle malédiction vous attirez sur cette loi des céréales, qui force le peuple à travailler deux heures de plus! » (Tonnerre d'applaudissements.)

Sir Robert Peel avait voulu rallier à-la-fois autour de lui et les manufacturiers et les propriétaires; lord Russell est venu agiter le brandon de discorde, faire appel à l'irritation des intérêts, mettre en présence le commerce et l'industrie d'un côté, — la propriété foncière de l'autre. — Toujours la guerre du capital contre le capital, des manufacturiers et des commerçants contre les agriculteurs et les landlords.

On pouvait lire dernièrement dans le *Standard*, journal tory :

« Que les membres agricoles y prennent garde : la ligue est à leur merci ; ils peuvent l'écraser et la détruire en soutenant lord Ashley ; ils peuvent la faire revivre avec une nouvelle énergie, en s'opposant au noble lord. »

Ainsi que nous l'avons dit déjà, cette question irritante avait divisé, confondu les hommes des différents partis. Les manufacturiers dont les intérêts se trouvaient immédiatement engagés, ont voté contre lord Ashley avec le ministère ; et demain, s'il s'agissait de la loi des céréales, ils voteraient contre le ministère et contre tout le parti tory. — Les tories, au contraire, ont voté en grand nombre avec les whigs, avec les radicaux et avec les partisans de la liberté du commerce, contre sir Robert Peel, dont ils sont les soutiens habituels. Ils comprennent très bien qu'on peut améliorer la condition du peuple, sans ruiner l'agriculture ; et ils demandent avec lord Ashley :

La diminution du travail pour les classes ouvrières ; des droits protecteurs pour l'agriculture et pour l'industrie nationale.

On connaît le résultat. La chambre a craint de renverser le cabinet, d'appeler les wighs au pouvoir : elle a voté contre l'amendement.

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques réflexions.

Pour soutenir la guerre contre Napoléon, pour lutter contre le blocus continental, l'Angleterre a dépensé des milliards, prodigué ses trésors, le sang de ses soldats et de ses matelots. Maîtresse de la mer, elle avait monopolisé en quelque sorte le commerce du monde, elle approvisionnait le globe de produits manufacturés. L'industrie et le commerce ont prospéré pendant la guerre. Aujourd'hui, la paix règne en Europe, et chose inouïe, cette paix a été plus désastreuse pour la Grande-Bretagne, que les guerres de la révolution et de l'empire.

La paix a permis aux nations de développer aussi leur commerce et leur industrie, de disputer aux marchands anglais les marchés de l'extérieur. Quant aux marchés intérieurs, il sont de nouveau fermés à l'Angleterre ; fermés, non plus par la volonté de l'empereur, mais par la volonté des peuples qui se sont fait industrieux, et qui ne veulent pas être écrasés chez eux par la concurrence anglaise. — C'est un nouveau blocus, c'est le blocus des douanes, dont l'Angleterre ne triomphera pas aisément.

Déjà nous la voyons réduite à se mettre en quête de nouveaux débouchés, à aller en Chine, en Océanie, au-delà de l'Indus, chercher des consommateurs, et partout elle rencontre des rivaux et des concurrents. Cependant l'Angleterre ne peut vivre, si elle n'approvisionne le monde entier de cotonnades et de quincailleries ; il

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

VIII.

UN SECRET DE FAMILLE.

Au moment de franchir le seuil de cette opulente demeure, Urbain hésita. Un mouvement de honte, le respect de lui-même et le sentiment de la bienséance l'arrêtaient. Mais il était trop tard pour reculer, et le souvenir de Charlotte l'enhardit. Il essuya son front, passa la main dans les boucles humides de sa noire chevelure et fit résonner le lourd marteau de la porte armoriée.

Comme il traversait un des salons, un homme qui le précédait était introduit par une porte donnant dans la chambre à coucher de la Marquise de Rieux. L'étranger qui, à en juger par sa démarche précipitée, devait être fort préoccupé, n'avait point aperçu Urbain. Mais celui-ci l'avait reconnu d'abord, bien qu'il n'eût pas vu sa figure. C'était le comte de Ceyran, un des familiers de l'hôtel de Rieux. Urbain l'avait remarqué, surtout, parcequ'il avait plusieurs fois assisté aux leçons du jeune professeur dont il estimait le savoir, et qu'il paraissait s'intéresser à son élève d'une façon toute particulière. Cette circonstance, jointe à ses assiduités auprès de la marquise, avait éveillé l'attention d'Urbain, quoique l'âge du comte, aussi bien que celui de Mme de Rieux, ne permît pas de supposer entre eux d'autres relations que celles d'une ancienne amitié.

Urbain ne trouva point son élève dans la salle où il avait l'habitude de donner sa leçon. L'heure désignée étant passée depuis longtemps, le jeune homme n'avait plus compté sur la visite de son professeur, et venait de sortir secrètement avec un valet de pied, sous le prétexte de quelques emplettes dans le voisinage. En attendant son retour, Urbain resta dans le salon dont la porte était restée entr'ouverte, et se mit à examiner, en manière de passe-temps, les tableaux dont il était décoré.

Un magnifique Murillo, placé près de la porte de la chambre à coucher de la marquise, captivait ses regards, lorsqu'il fut arraché à sa muette contemplation par un bruit de voix sortant de la chambre voisine. Il reconnut la voix de M. de Ceyran, dominant celle de Mme de Rieux, avec l'accent du reproche et de la colère. Entraîné par la curiosité, Urbain appuya son oreille contre la porte.

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25 et 26 mai.

— Au nom du ciel, monsieur, disait la marquise, parlez plus bas... Mes gens, mon fils lui-même pourraient vous entendre.

— Eh! madame, — répondit M. de Ceyran, avec encore plus d'emportement, il n'est pas question ici de vos gens et de votre fils, mais bien de votre fille que vous abandonnez sans pitié, comme si elle n'avait pas, elle aussi, des droits sur votre affection...

— Mais enfin, vous le savez, ma protection et ma sollicitude ne lui ont jamais manqué.

— Pensez-vous donc avoir rempli tous vos devoirs envers elle, en payant exactement la moitié de sa pension, et votre cœur si tendre à l'endroit de votre fils, ne vous dit-il pas que votre fille doit avoir sa part dans les témoignages de votre tendresse? Quoi! jamais une caresse, jamais un sourire, un regard maternel pour la pauvre enfant! Oh! vous ne l'avez jamais aimée, ne cherchez pas à vous en défendre! Vous avez renié cet amour-là, comme vous avez étouffé l'autre, quand l'orgueil et l'égoïsme vous l'ont commandé...

— La colère vous rend injuste, Armand....

— Non, non, madame; il y a longtemps que j'ai ouvert les yeux... Mais ce que j'ai toléré pendant quinze ans, par respect pour votre mari, par dévouement pour vous-même, je ne puis ni ne veux le souffrir plus long-temps.... Vous êtes veuve et maîtresse de vos affections, comme de votre personne....

— Que prétendez-vous?

— Que vous soyiez mère de cette enfant, comme de l'autre, qu'elle ait la même part dans votre fortune et dans vos soins maternels....

— Jamais, Monsieur....

— Ecoutez, je n'exige pas que vous proclamiez sa mère par acte authentique aux yeux du monde et de la loi; mais je prétends que vous assuriez son avenir par vos libéralités présentes ou par des dispositions testamentaires.... Quant à un nom, elle en portera un qui, je le pense, n'aura rien à envier même au vôtre, Madame....

— Vous la mariez?

— Non, Madame, je l'adopte....

— Il se pourrait! Que va-t-on penser? Et ne craignez-vous pas d'éveiller les soupçons?

— J'y suis décidé. Le monde en pensera ce qu'il lui plaira. Mais je mets mon bonheur et celui de mon enfant au dessus des jugements du monde.... J'ai quarante-cinq ans..., je suis libre, et il est trop tard pour que je puisse faire l'abandon de ma liberté avec quelque avantage... Ma famille n'a nul besoin de ma fortune. Aussi bien, j'aime cette enfant:... Elle est tout pour moi, comme je dois être tout pour elle.... Irma a quinze ans... Elle est jolie, bonne... Il ne lui manque, pour devenir une jeune fille charmante et digne d'être recherchée, que l'éducation, que j'ai négligé, par vos conseils, de lui faire donner.... D'ailleurs, la femme que nous avons placée près d'elle pour veiller sur son enfance ne peut plus suffire par son âge et sa position à diriger la jeunesse d'Irma. Quant à vous, madame, vous savez ce que je désire... Votre fortune est considérable... En détachant seulement une partie de ce qui vous est personnel dans la succession de votre mari, vous concourrez à donner à notre enfant une position convenable.

— Mais c'est la spoliation de mon fils que vous me demandez, monsieur! dit la marquise avec désespoir, n'espérez pas m'y faire consentir.

— Je l'exige, madame, je le veux, entendez-vous? reprit M. de Ceyran avec force. Faut-il élever la voix encore plus haut, pour vous le faire comprendre?

— Silence! par pitié! s'écria Mme de Rieux. Ne me déshonorez pas, monsieur... J'obéirai...

Ému par l'accent déchirant avec lequel ces derniers mots avaient été prononcés, Urbain plongea un regard avide à travers la serrure...

La marquise, assise près de M. de Ceyran, avait saisi son bras d'un air suppliant, tandis que son autre main cherchait à retenir sur les lèvres du comte les paroles menaçantes prêtes à s'en échapper...

— Ce n'est pas tout, poursuivit M. de Ceyran. Il y aurait, comme je vous l'ai dit, autant d'injustice que de cruauté à priver votre enfant des soins, des caresses maternelles dont votre prudence égoïste l'a sevrée jusqu'à présent. En attendant qu'elle devienne ma fille adoptive et que vous puissiez, à ce titre, la recevoir chez vous, sans vous compromettre, vous la traiterez comme votre pupille, ou plutôt vous serez sa mère par les témoignages extérieurs d'une tendre affection, comme si vous l'étiez, en effet, au fond de votre cœur. Je veux que la pauvre orpheline puisse au moins se faire illusion, et tromper sa sensibilité naturelle... Elle ne demande qu'à aimer; elle vous aimera. C'est une source de joie pure que je lui ménage... Vous la visiterez souvent... Vos conseils lui seront désormais plus utiles que les miens. Elle me parle incessamment de vous, de cette marraine qu'elle ne connaît pas, qu'elle n'a jamais vue... Allez donc la voir, aujourd'hui même, par exemple... Ce sera pour elle une douce surprise, et pour moi une marque de déférence dont je vous saurai gré, Marie.

M. de Ceyran avait prononcé ces derniers mots avec une émotion si vraie que Mme de Rieux en fut touchée à son tour. Elle répondit en baissant la tête, comme entraînée à une concession qu'elle faisait à regret.

— J'irai, Armand, puisque vous le désirez.

— C'est bien, Marie, ce que vous venez de me dire, reprit M. de Ceyran en lui pressant la main avec effusion.

En ce moment la voix du fils de la marquise se fit entendre dans l'antichambre. Urbain regagna la salle d'étude en étouffant le bruit de ses

qu'il s'agit moins de détruire que d'organiser, que le mieux serait d'arriver, par la science, à la conciliation de tous les intérêts.—Ces nouvelles tendances sont excellentes, et il en résultera quelque chose.

L'exemple de l'Angleterre doit au moins nous servir de leçon. En la voyant chasser sur ses ancres et aller à la dérive, nous devons y regarder à deux fois avant de persévérer dans la même direction, si nous ne voulons pas être entraînés par les mêmes courants et aller nous briser sur les mêmes écueils.

Cette lutte sourde de tous les intérêts, qui pour dégénérer en guerre ouverte n'attend peut-être qu'une occasion favorable, n'est point particulière à l'Angleterre, elle existe aussi chez nous, et depuis long-temps. Chez nous aussi il y a hostilité entre l'agriculture et l'industrie, lutte entre les travailleurs et les capitalistes, et partout compétition, conflits et discorde. Au lieu de laisser les hommes s'entre-nuire de toutes leurs forces au milieu de la guerre des intérêts et du désordre de la concurrence, ne vaudrait-il pas mieux leur démontrer que l'agriculture et l'industrie peuvent être combinées et rendues solidaires, que les travailleurs et les capitalistes peuvent être associés, et que de l'association et de l'organisation pourraient résulter pour tous l'abondance, l'ordre, la prix et la fraternité !

L'Angleterre est entrée la première dans la carrière de l'industrie désordonnée et du commerce anarchique ; elle a sacrifié la fin aux moyens, le bonheur à la richesse, l'homme à la production, et elle expie aujourd'hui son erreur ou son crime.

A quoi lui a servi de soumettre des millions d'hommes à son empire, de couvrir la mer de ses vaisseaux, le globe de ses comptoirs, d'entasser dans son île étroite plus de richesses que n'en possédèrent jamais les Romains, ces grands ravageurs du monde? — Elle est dévorée par le paupérisme, et elle ne sait comment nourrir sa population....

Ce qui fait la force et la richesse d'un Etat, ce n'est point l'étendue de son territoire, ce n'est point la concentration d'immenses capitaux entre les mains de quelques privilégiés. L'essor désordonné d'une industrie sans but moral n'est point la prospérité ; l'entassement des produits n'est point la véritable richesse, et la richesse accumulée n'est point le bonheur.

La nation la plus puissante et la plus heureuse, la nation la plus avancée serait celle où, tous les intérêts devenant solidaires, le bonheur de chacun serait étroitement, indissolublement lié au bonheur de tous ; où toutes les forces et toutes les activités seraient dirigées et utilisées en vue d'un but déterminé et au profit de tous ; où chacun pourrait librement développer toutes ses facultés et acquérir, par son travail, le droit de particiqer au bien-être physique, aux plaisirs intellectuels, aux jouissances morales, enfin aux douceurs de la vie.

Chemin de fer de Paris à Strasbourg.

PROGRÈS DE L'AGIOTAGE.

Nous avons donné dans notre numéro du 23 l'énergique protestation de la ville de Reims à la chambre des députés, relativement à l'adoption du tracé du chemin de fer de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne, faite par le ministère en violation des formalités protectrices des intérêts généraux du pays. Le *Progrès de l'Oise*, journal de Compiègne, contient

que. Une démonstration nouvelle dans nos fastes parlementaires se fait en ce moment ; un grand nombre de députés signent une déclaration par laquelle ils annoncent qu'ils n'ont aucun intérêt pécuniaire engagé dans les questions sur lesquelles ils vont être appelés à voter ; qu'ils ne sont revêtus d'aucun titre, et n'exerceront aucune fonction dans les compagnies d'exploitation des chemins de fer ; en un mot, qu'ils entendent se prononcer dans la plénitude de leur indépendance. Déjà, hier soir, cent quarante signatures figuraient au bas de cette déclaration, véritable manifeste de la loyauté, de l'honneur et de la probité publiques. Nul doute que ce nombre ne s'accroisse notablement ; la chambre va se trouver ainsi scindée en deux parts, offrant cette particularité inouie d'une assemblée où les convictions, d'un côté, les intérêts de l'autre, pourront se lire à visage découvert ; là le parti du vieil honneur français, ici celui de la spéculation cosmopolite ; l'un, qu'on pourrait personnifier par la noble et grande figure de Mathieu Molé (celui de l'histoire), l'autre par celle de Samuel Bernard, l'avide traitant israélite : entre ces deux types, la majorité d'une chambre française ne saurait long-temps hésiter.

Voici un extrait de l'acte de la société fondée sous la présidence de M. Molé, pour l'exploitation de la ligne de Paris à Strasbourg. Nous trouvons cet extrait dans un supplément du *Progrès de l'Oise* :

Art. 19. Un dividende, à raison de 5 p. 0|0, sera payé aux actionnaires sur le capital versé ; 1 p. 0|0 par an, sur le même capital, sera affecté à l'amortissement dudit capital ; l'excédant sera divisé par vingtièmes ; dix-sept vingtièmes appartiendront et seront distribués aux actionnaires ; un vingtième sera distribué aux administrateurs ; deux vingtièmes appartiendront et seront distribués aux fondateurs de l'entreprise, tant en Angleterre qu'en France, représentés par MM. Ganneron et Baldwin.

Art. 25. Le conseil d'administration sera composé de MM. le comte Molé, président, pair ; le maréchal Gérard, pair ; Ganneron, député ; Magnier de Maisonneuve, député ; de l'Espée, député ; Etienne, député ; Benoit député ; Chevandier, pair ; Michel Chevalier, conseiller d'Etat ; Roux, baron d'Hervey, W. Thompson, Barry Baldwin, Weguelin, Chrosthwate, Sampson, Kennard.

M. Robert Stephenson est l'ingénieur en chef de la Compagnie pendant la durée des travaux ; à son défaut, il ne pourrait être remplacé que d'accord avec les administrateurs anglais.

Art. 28. Les administrateurs, pour indemnités de leur temps, soins et travaux, auront droit à un vingtième des bénéfices nets ; le minimum de cette indemnité est fixé à 140,000 fr. par année. Pendant la durée des travaux, et jusqu'à la mise en activité du chemin, cette somme de 140,000 fr. fera partie des frais généraux de l'entreprise ; ultérieurement, elle sera complétée de la même manière, si le vingtième des bénéfices ne s'élevait pas à ce taux.

Si ledit vingtième s'élève au-delà de cette somme, il appartiendra en entier ux administrateurs.

Nous nous empressons de déclarer qu'il n'est nullement dans notre idée de jeter le moindre nuage sur la probité des diverses personnes qui composent le conseil d'administration ; mais nous avouons que nous regrettons sincèrement leur immixtion dans ces affaires. Elles auraient dû comprendre que leurs influences, si considérables et par leur position et par leur caractère même, mettaient dans la discussion un poids trop pesant, et que, tout en s'abstenant de voter lorsque les lois de concessions seraient soumises à l'approbation législative, leurs relations nombreuses entraineraient en faveur de ces concessions le vote d'un grand nombre de leurs amis ; elles auraient dû songer que, par leur exemple, elles justifiaient les intrigues trop multipliées auxquelles les chemins de fer ont donné lieu ; elles auraient dû songer que les faveurs exorbitantes qu'elles viennent demander au trésor, à la suite de tous les banquiers et marchands d'actions, étaient ruineuses pour la

...qu'il se sépare du ministère, ce qui donnera une nouvelle force aux intrigues de la Russie. Le ministère agit de cette manière, parce qu'il se voit l'objet d'une antipathie universelle dans les provinces. Il suffit que l'on sache M. Mavrocordato partisan de l'Angleterre pour qu'il en soit ainsi. On doute que les élections soient favorables au cabinet, malgré les moyens corrupteurs. Le ministre de France parcourt la Grèce avec M. Duvergier de Hauranne, ce qui atteste qu'il est tout-à-fait en dehors des affaires. Les élections seront orageuses dans plusieurs provinces, on compte jusqu'à vingt candidats sérieux.

Faits divers.

— Le délai que met le gouvernement à reporter à la chambre des pairs la loi sur les brevets d'invention, alarme notre industrie. Lorsque celle-ci donne des preuves si imposantes de son activité, il serait déplorable qu'elle fût privée une année encore des bénéfices de la nouvelle loi qui n'est pas sans doute une perfection, mais qui est préférable à la loi ancienne par le système de l'annuité et par la latitude qu'elle rend à l'inventeur de prendre des brevets à l'étranger.

— On vient de placer à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois des vitraux peints par M. de Nozan, d'après les dessins de M. Galimard.

— M. le préfet de la Seine s'est empressé de soumettre au conseil municipal, et celui-ci d'adopter le vote des fonds nécessaires pour l'établissement du conseil des prud'hommes à Paris. C'est dans la séance d'avant-hier que la solution définitive a été prise. Il ne s'agit plus que de saisir le conseil-d'Etat, et nous ne doutons pas que M. le ministre du commerce ne veuille s'en occuper immédiatement.

(*Moniteur parisien.*)

— La petite bibliothèque de Charles Nodier, qui s'est vendue récemment, se composait de 1,250 articles qui n'ont pas produit moins de 68,000 fr. Le nom européen du bibliographe n'a pas peu contribué sans doute à ces enchères, qui resteront célèbres dans l'histoire des livres. Pour ne citer qu'un exemple, le Montaigne de 1580, qui provenait, il est vrai, de De Thou, mais qui ne coûte d'ordinaire qu'une cinquantaine de francs, a été adjugé à 527 fr.

— Le concours fondé par le comice agricole de Seine-et-Oise, pour 1844, aura lieu le dimanche 2 juin, à Lisses, sur la propriété de M. Marcille Dramard, canton et arrondissement de Corbeil.

Indépendamment des prix qui sont distribués aux ouvriers en récompense de leurs bons services, aux charretiers les plus habiles, aux éleveurs engraisseurs, etc., chaque année le comice désigne une commission de trois ou cinq membres, pour visiter celles des exploitations rurales sur lesquelles la notoriété publique ou leurs propriétaires ont appelé son attention, à l'effet d'apprécier leur mode de culture et les résultats obtenus sous tous les rapports. Elle examine spécialement celles où l'on a introduit la culture alterne, les instruments aratoires nouveaux ou perfectionnés, l'entretien ou l'éducation des races d'animaux les plus propres à leur destination, sous le rapport du travail, de la graisse et de la laine. Cette commission fera son rapport au comice, et une médaille d'or, ainsi que des mentions honorables, seront décernées, s'il y a lieu.

Une commission de trois ou cinq membres est également désignée à l'effet d'examiner la meilleure méthode suivie pour l'éducation et la taille des arbres et la culture de la vigne, en prenant en considération la qualité et la quantité ; le comice, sur son rapport, donnera une médaille d'or à l'horticulteur dont le mérite aura été reconnu.

---

pas sur le tapis, et repoussa doucement la porte derrière lui. Son élève entra presque aussitôt.

La leçon fut courte et languissante. Urbain, malgré ses efforts pour dissimuler son trouble, était distrait, agité. Les paroles qu'il avait recueillies bourdonnaient dans son cerveau. Ses idées s'entrechoquaient ; ses phrases inachevées s'enchevêtraient comme les jambes d'un homme ivre.

Il se retira précipitamment. Il avait hâte de retourner chez lui et d'interroger Irma. Un doute, une espérance vague venait de surgir dans son âme. Le hasard, secondé d'un mouvement de curiosité indiscrète, l'avait rendu maître d'un secret important. Il avait pénétré au cœur d'un de ces mystères qui recèlent une faute grave ; mais une sorte de pressentiment l'avertissait, en même temps, que ce mystère cachait la naissance d'Irma et que de cette faute allaient sortir bientôt son bonheur et sa fortune. Ce riant avenir, ouvert tout-à-coup devant les pas de la jeune amie de Charlotte, éloigna un instant les sombres pensées qui assiégeaient l'esprit d'Urbain. Il se réjouissait de cette découverte, comme d'un bonheur personnel ; il oubliait ses propres ennuis en présence de la félicité qui attendait Irma.

Et puis, sa pensée se reportait toute entière sur Charlotte..... Qui sait ce que cet évènement pouvait amener de changements heureux dans sa position? Sans doute Irma, devenue riche, voudrait améliorer le sort de son amie. Charlotte ne serait donc plus uniquement livrée au dévoûment d'un homme qui ne pouvait rien pour la rendre heureuse.

Peut-être aussi, et presque sans s'en apercevoir, Urbain pensait-il à lui-même et à l'avantage qu'il pourrait retirer, par l'intermédiaire d'Irma, de la protection de M. de Ceyran. Le crédit du comte pourrait lui procurer facilement un emploi avantageux.... Ce serait un premier échelon pour arriver à la fortune. Dans ce cas, du moins, le repos et le bien-être de Charlotte seraient assurés pour toujours...

Comme il rentrait chez lui, l'imagination en feu, l'esprit fasciné par mille visions fantastiques et changeantes, il heurta légèrement, en passant, une personne qui franchissait, en même temps que lui, le seuil de la porte d'entrée. Urbain releva vivement la tête et balbutia quelques mots d'excuse, mais il ne put achever... Il avait reconnu la marquise de Rieux. Bien que le visage de la noble dame fût enveloppé des plis d'un long voile, rassemblés avec précaution, Urbain n'hésita pas un instant à en croire le témoignage de ses yeux. Préoccupée elle-même du soin de son incognito et des chances fâcheuses de sa démarche imprudente, la marquise n'avait pas paru remarquer l'homme qu'elle venait de rencontrer dans une maison où elle ne pouvait être connue de personne.

Cette rencontre changea subitement en certitude les soupçons conçus par Urbain au sujet de l'enfant anonyme de la marquise de Rieux et du comte de Ceyran. La bienséance cependant lui commandait le silence à l'égard d'Irma, et, quant à Charlotte, il ne se croyait pas le droit de l'initier à un secret de cette nature et qui ne lui appartenait pas.

Il trouva Charlotte livré aux plus vives inquiétudes sur la cause de sa disparition matinale et de son absence prolongée. A la vue d'Urbain, la joie reparut tout-à-coup sur sa physionomie attristée et ce fut avec des caresses qu'elle se plaignit du tourment qu'il lui avait causé. En recevant ces témoignages d'une tendresse dont il se reconnaissait indigne, Urbain sentait le remords s'enfoncer plus avant dans son cœur. Fatigué des émotions de cette journée, troublé par les démonstrations touchantes dont il était l'objet et par le secret murmure de sa conscience, il s'assit, regardant silencieusement Charlotte qui allait et venait dans la chambre, faisant les préparatifs d'un repas plus que modeste. Ses yeux ne pouvaient se détacher d'elle. Jamais elle ne lui avait semblé si jolie...

— Ah ! misérable que je suis ! s'écria-t-il. Pourquoi faut-il? Pourquoi faut-il? ajouta-t-il intérieurement, que je ne puisse pas l'aimer?...

Il s'arrêta, regardant Charlotte avec défiance, comme s'il craignait d'avoir achevé tout haut sa pensée.

— Quoi donc? demanda naïvement Charlotte.

Urbain se rassura et poursuivit en souriant : Pourquoi faut-il... que je ne sois pas riche autant que tu es bonne et charmante?

— Qu'importe, si je suis heureuse ainsi? dit Charlotte en l'embrassant....

Urbain était tombé dans une rêverie profonde. Le généreux élan qui venait de l'emporter vers Charlotte, fut le dernier effort de sa reconnaissance et d'une affection toute fraternelle. Cette surexcitation morale ne servit qu'à constater définitivement, à ses propres yeux, l'impuissance absolue de sa volonté, et l'inutilité d'une plus longue lutte. Il retomba, dès-lors, dans un découragement plus profond et des perplexités plus cruelles.

Ces incertitudes, ces combats perpétuels le fatiguaient et donnaient à son caractère une certaine irrritabilité maladive. La tristesse et la préoccupation qu'il montrait auparavant se changèrent peu à peu en une humeur chagrine et querelleuse. Il devint fantasque et colère, et Charlotte eut souvent à supporter des emportements dont elle ne pouvait soupçonner la véritable cause. Un pareil changement l'affligea sans affaiblir son amour pour Urbain. Elle dévora ses larmes, opposant constamment la résignation à l'injustice, la douceur à la violence. Ce fut en vain. Sa patience inaltérable devint pour elle une nouvelle source de chagrins, parce qu'elle était un reproche perpétuel pour la conscience d'Urbain. Bien loin de toucher son cœur, la vue de Charlotte souffrante et malheureuse le blessait. Il aurait désiré avoir, lui aussi, quelque chose à pardonner, et il lui en voulait de le forcer à rougir devant elle. Il en vint à lui reprocher tout haut ce qu'il admirait secrètement, et à lui donner des torts imaginaires. Il eut le courage de l'accuser de son propre malheur. Sa tristesse fut taxée d'exagération, et les larmes, mêmes qu'elle retenait sous ses paupières furent soupçonnées d'hypocrisie et d'intentions perfides.

L'opiniâtre aveuglement de Charlotte céda enfin à l'évidence. En vain essayait-elle encore de rejeter sur les soucis d'une position précaire les injustes procédés d'Urbain à son égard. Les faits parlaient plus haut que des préventions qui lui étaient chères et renversaient sans espoir tous les raisonnements de la passion... Charlotte n'était pas aimée !.... Cette fatale lueur, si elle s'était présentée tout-à-coup à son esprit, eût infailliblement troublé sa raison ou brisé son organisation délicate. La crainte d'éloigner Urbain sans retour, je ne sais quel vague espoir qu'elle ne pouvait étouffer, lui donnèrent la force de dissimuler la profonde blessure qui venait de lui être faite.

Urbain, de son côté, feignit de ne pas s'apercevoir du coup qu'il avait porté, pour n'avoir point à se disculper ou à solliciter un pardon qu'il était trop certain d'obtenir. Mais, en même temps, pour échapper autant que possible au supplice de se trouver en face de celle qui était pour lui comme un remords vivant, il eut soin de multiplier et de prolonger ses absences, sous les moindres prétextes. Bientôt il ne fit plus chez lui que de rares apparitions, sortant dès le matin, et rentrant quelquefois à une heure fort avancée dans la nuit. Il semblait qu'il se considérât lui-même comme un étranger dans sa maison, et Charlotte put, dès ce moment, se croire à jamais abandonnée par lui.

Ce n'était pas, pourtant, le soin de ses affaires qui aurait pu, même aux yeux de Charlotte, justifier l'abandon d'Urbain, car il avait renoncé peu à peu aux occupations qui avaient seules assuré jusqu'alors leur commune existence. Déjà même de cruelles privations avaient été la conséquence de cette négligence. Charlotte, accoutumée à toutes les jouissances du luxe et de la fortune, Charlotte, à qui l'éducation avait fait un besoin du superflu, s'était vue plus d'une fois privée du nécessaire. La médiocrité laborieuse, cet ajournement de la pauvreté jusqu'au lendemain, n'avait point lassé son courage, ni refroidi son cœur, parce que son bonheur était en elle-même. Mais aujourd'hui la misère commençait à montrer, au seuil de la demeure abandonnée, sa figure livide et son regard éteint. Charlotte eut peur... Mais la hideuse apparition s'évanouit presque aussitôt pour faire place à une situation meilleure qui, dans d'autres circonstances, aurait suffi à combler les vœux de Charlotte.

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

» jugement dans l'affaire de la reine contre O'Connell. »

» Cette déclaration a excité beaucoup d'étonnement. M. O'Connell est arrivé ce matin à Dublin. On croit que la demande faite au nom de M. O'Connell et consorts, pour qu'il soit procédé à un nouveau jugement, sera rejetée ; mais qu'à cette demande on fera succéder tant d'autres requêtes, que la session tout entière se passera à argumenter. Tout dépendra de la fermeté des juges. »

— On lit dans le *Journal du Hâvre* du 24 mai :

« La persistance des vents à se maintenir au nord-est continue à nous désappointer dans l'espoir qu'on avait de voir arriver bientôt le grand nombre de navires attendus de tous les points. Nous n'avons encore à signaler, cette semaine, que l'entrée de cinq navires venus du large, qui, plus heureux que les autres, sont parvenus à atteindre notre port. »

— Suivant le *Morning-Post* le mariage de M. O'Connell, annoncé il y a quelques jours par le *Times*, parait aujourd'hui un fait positif et arrêté. Sa future est une jeune personne de Belfast, sœur, comme on l'a dit, d'un des docteurs les plus instruits de l'Université de Dublin. Il y a trois ans M. O'Connell, dans un voyage qu'il fit à Belfast, fut parfaitement reçu par le père de la jeune fille qui sortait alors du pensionnat et qu'il vit pour la première fois. Il songea dès-lors, assure-t-on, à rentrer de nouveau dans les liens de l'hyménée. M. O'Connell est dans sa soixante-dixième année.

— Le *Journal de Verdun* annonce qu'une médaille extrêmement rare a été trouvée à Verdun par un maçon. Elle porte la tête laurée de l'empereur Héliogabale, avec la légende, en lettres grecques : *Autocrator Kaisar Markos Aurelios Antoninos*. Au revers on voit le mont Argée, sur le sommet duquel est le fabuleux oiseau Phénix, à la tête radiée. On lit autour : *Métro Kaisaria*, c'est-à-dire, *Metropolis Cæsarea*. C'est une monnaie gréco-romaine de la ville de Césarée en Cappadoce.

— Par suite des pluies torrentielles de lundi à mardi, une partie des ours du Jardin-des-Plantes ont failli être noyés. L'égout pratiqué pour l'écoulement des eaux s'étant engorgé, l'eau s'était assez élevée dans les fossés pour forcer ces animaux à se réfugier sur les arbres morts que l'on a laissés subsister dans ces fossés.

— Il y a en ce moment à Paris 32 couvents de femmes, qui renferment 2,819 religieuses.

— L'art dramatique vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Godat, jeune artiste de l'Odéon. Godat est mort victime de son amour de l'art. Le travail l'a tué. Un grand nombre d'auteurs, d'artistes et de personnes recommandables assistaient à son enterrement.

— Avant-hier au soir, à quatre heures et demie, le quartier Saint-Honoré a été le théâtre d'un déplorable événement. Une voiture lourdement chargée de plâtre descendait la rue St-Honoré, lorsque, au moment de tourner dans la rue des Prouvaires, la charge fit casser en deux un des essieux, et aussitôt ce lourd véhicule de se renverser avec fracas. Par suite de cette rupture, une des roues fut précipitée avec violence sur le trottoir et renversa deux personnes et un petit garçon. Cette chute fut horrible, la roue ayant tombé en plein sur ce malheureux enfant, elle lui coupa un pied et brisa une jambe. On désespère de le sauver.

— La *Gazette universelle allemande* annonce, sous la rubrique de Rome, le 4 mai, que vingt-cinq personnes, appartenant aux classes moyennes et inférieures de la société, ont été arrêtées pour motifs politiques.

— Un funeste accident est arrivé sur le chemin de fer de Lyon dans la nuit du dimanche au lundi. Le sieur Claude, postillon, était sur la voie, aux environs d'Izieux, conduisant ses chevaux au relai de Saint-Chamond, où il allait prendre les fourgons en remonte, lorsque le convoi des fourgons de nuit, qui descendait, est venu l'atteindre, le renverser, écraser le cheval qu'il montait et le mutiler lui-même. Claude y a succombé quelques heures après. (*Mercure ségusien.*)

La société philotechnique a tenu dimanche dernier à l'Hôtel-de-Ville, dans la nouvelle salle Saint-Jean, sa séance annuelle consacrée au compte-rendu des travaux lu par M. le baron Ladoucette, secrétaire général, et à des lectures de poésies fugitives, suivies d'un concert.

L'assemblée nombreuse et bienveillante a vivement applaudi de fort jolis vers, lus avec un goût parfait ; on eût pu croire entendre l'aimable et bon M. de Jouy, dans les bons temps de la littérature de l'empire.

Le premier morceau dû à la lyre de M. Dessains, président de la société, était, sans figure de rhétorique, bâti sur une pointe d'épingle ; c'est un conte plein de naïveté intitulé l'*Epingle*. Nous y avons remarqué les vers suivants qui retracent avec bonheur la manière dont un nombre prodigieux d'employés gagnent leurs appointements :

> Ces messieurs, d'un roman parcourent les volumes,
> Parlent de leurs amours en gaspillant des plumes,
> S'esquivent pour fumer, et s'endorment parfois :
> Bref, ils ne sont exacts que pour toucher leurs mois.

On a vivement applaudi un apologue spirituel de M. Lavalette sur un chien qui réussit à se faire ouvrir à force de japper au dehors : nous en avons retenu ces deux vers, faisant allusion à des candidats que tout le monde reconnaitra :

> Grands aboyeurs, tant qu'ils sont à la porte,
> Muets, sitôt qu'ils sont entrés.

De même que la poésie de la société philotechnique, douce, gracieuse et inoffensive, ne dépasse pas l'apologue, la musique ne dépasse pas les hauteurs de la romance. C'est à la faveur de ce mode d'existence essentiellement pacifique, que cette société a traversé sans orages une vie déjà longue de près d'un demi-siècle ; elle célébrait dimanche sa 49e solennité annuelle.

La société philotechnique compte au nombre de ses membres beaucoup de notabilités et même de célébrités artistiques et littéraires. M. le baron Ladouette a rappelé avec bonheur dans son rapport les travaux de peinture de MM. Ingres, Steuben et Couder, les sculptures de MM. David, Husson et Foyatier, et les travaux historiques de MM. Achille Comte et

naissance du sieur Léon Bouchot, âgé de 19 ans. Les deux amants résolurent bientôt de vivre tout-à-fait ensemble. Héloïse quitta son frère pour aller loger dans un hôtel de la rue Verderet, et Léon quittait tous les soirs la petite chambre qu'il occupait chez son père, marchand de nouveautés, rue Montmartre, pour aller trouver sa maîtresse.

Bientôt la jeune fille porta dans son sein un gage de cet amour coupable. Dès lors, l'attachement de Léon pour elle commença à se refroidir.

Dans le même temps, le sieur Bouchot père apprit les relations de son fils avec la jeune ouvrière, et employa tous ses efforts pour les faire cesser. Léon, poussé par les exhortations de son père et par son propre désenchantement, disparut tout-à-coup du domicile commun. Il y avait laissé ses effets d'habillement ; lorsqu'il les envoya chercher, il apprit qu'Héloïse était partie en les emportant.

Léon et son père allèrent faire une déclaration au commissaire de police de leur quartier, qui, après avoir pris connaissance de cette triste affaire, les engagea à n'y pas donner suite.

Dès ce jour, Héloïse fut réduite à mener la triste vie de celles qui se sont une fois écartées de la ligne du devoir.

Retenue par une fausse honte, et n'osant pas se jeter dans les bras de son frère, rougissant d'aller demander de l'ouvrage dans l'état où elle se trouvait, elle devint bientôt la proie de la misère. La faim, cette mauvaise conseillère, la poussa à voler des draps dans un garni, et à vendre une reconnaissance du Mont-de-Piété qui ne lui appartenait pas.

Dans ces circonstances, il n'y avait qu'un homme au monde dans lequel elle pût trouver de l'appui, et cet homme l'abandonnait. Cependant, un faible rayon d'espoir brilla pour elle. Elle rencontra Léon ; Léon consentit à se rapprocher. Il vint une fois chez elle.... mais.. le lendemain.... Léon retourna chez le commissaire de police auquel il avait soumis sa plainte, et le forçait à lui donner suite. Le père s'associait au fils, et déclarait au commissaire de police le vol de draps commis par Héloïse.

Héloïse fut arrêtée sur cette double dénonciation, et elle comparaît devant le tribunal correctionnel.

M. le président, à la prévenue. — Pourquoi avez-vous dérobé les effets déposés chez vous par le fils Bouchot ?

Héloïse. — Il m'avait quittée, et comme je le savais intéressé, j'emportai ses affaires pour qu'il me suivît, pour pouvoir avoir une explication avec lui. Je voulais lui parler pour son enfant.

M. le président. — Et pour les autres faits, qu'avez-vous à dire ?

Héloïse pleurant. — Ah ! la misère, monsieur, la misère !

Elle retombe sur son banc.

Le frère d'Héloïse, appelé à déposer, est tellement ému, qu'il ne peut prononcer une parole. Il répète seulement en sanglottant : Ma pauvre sœur ! ma pauvre sœur !

M. Lamarre, bijoutier, rue aux Ours, chez lequel la prévenue a travaillé, donne sur elle les meilleurs renseignements.

Sur une interpellation de M. le président, il déclare qu'il est prêt à reprendre chez lui la jeune Héloïse, et à en avoir soin.

Me A. Roux, présente la défense de la malheureuse Héloïse. Il raconte la vie si pure de cette jeune fille, jusqu'au jour où elle a eu le malheur de rencontrer Léon Bouchot. Il ajoute qu'une maladie terrible, qu'elle doit à ses relations avec lui, compromettra peut-être la vie de l'enfant qu'elle porte dans son sein.

Le tribunal a prononcé l'acquittement d'Héloïse.

En entendant ce jugement, la pauvre fille s'est évanouie entre les bras de ceux qui l'entouraient. (*Droit.*)

De combien de malheureuses filles du peuple n'est-ce pas là l'histoire ? Ainsi, dans notre société civilisée, c'est à la fille du peuple, séduite, puis abandonnée par le fils du riche, qu'est réservé le banc d'infamie, tandis que le vrai coupable, aux yeux de la raison et de l'équité, est innocente devant la loi. La loi, on voit bien que ce sont des bourgeois qui l'ont faite ! Nous lisions, il y a deux jours, dans le feuilleton du *Constitutionnel* : « Nos bourgeois, affreusement corrompus, ont remplacé les seigneurs de la féodalité dans certains droits qu'ils s'arrogent en vertu de leur argent et de l'espèce de dépendance où ils tiennent la famille du pauvre. » En présence de faits comme celui que nous venons de rapporter d'après le *Droit*, il est difficile de dire que ces paroles de George Sand calomnient notre temps ?..

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Machines à vapeur.

Insuffisance et inconvénients du mode actuel d'exposition. — Absence étrange des Machines de locomotion. — Caractère principal de l'exposition des machines à vapeur en 1844. — La détente Farcot, Meyer, Derosne, Tamizier. — Les machines à balancier, à cylindre oscillant, à bielle oscillante. — Les rotatives. — Machine à vapeur pour élever l'eau. — Machines de Conwall, inusitées en France.

Notre exposition de machines à vapeur, qui paraît si riche et si variée, est pourtant loin d'offrir tous les échantillons du genre.

Les développements admirables, que Watt et ses imitateurs ont donnés à l'idée de Papin, sont caractérisés principalement par la machine à basse pression, très répandue en Angleterre, mais presque abandonnée par l'industrie manufacturière en France, où elle semble exclusivement réservée à la navigation.

C'est pour ce motif sans doute, que nous ne voyons figurer aucune machine à basse pression à l'exposition de 1844 ; mais, par compensation, nous y trouvons un grand nombre d'appareils à haute ou moyenne pression et condensation, construits en grande partie par les mécaniciens de Paris.

Pour remplir la tâche qui nous est imposée, nous voudrions parler en parfaite connaissance de cause de toutes les machines que nous avons passées plusieurs fois en revue ; mais le mouvement est la vie de ces *quasi-animaux*. C'est par le jeu de leurs organes, que se révèlent les défauts ou l'harmonie de leur constitution.

Que dire alors, de tous ces moteurs en repos ? Semblables à ces animaux empaillés, exposés dans les Muséum d'histoire naturelle, ils ne nous frappent que par leurs formes extérieures, tandis que leurs fonctions les plus importantes demeurent lettres closes pour le plus grand nombre, et au moins problématiques pour nous.

En effet, nous n'avons ici, ni un Cuvier, ni un Geoffroy Saint-Hilaire, pour nous guider dans l'histoire de ces êtres éclos d'hier. Les explications réservées et souvent énigmatiques des exposants ne

mais, en attendant que nos appréciations soient devenues faciles par l'adoption de la mesure que nous proposons, nous chercherons à remplir notre tâche le plus équitablement qu'il nous sera possible de le faire.

Nous nous demandons d'abord où sont les machines à vapeur qui jouent le plus grand rôle à l'époque actuelle ; celles dont la fabrication occupe le plus grand nombre de bras, l'outillage le plus puissant ; celles qui, par leurs fonctions, se rapprochent le plus de la vie animale et qui intéressent l'homme au plus haut degré, parce qu'il vit plus souvent dans leur voisinage et qu'elles sont pour ainsi dire ses animaux domestiques, ses serviteurs. Comment, il ne se trouve à l'exposition de 1844 qu'une seule locomotive, quand il est question d'en couvrir toutes les lignes de chemins de fer ? Comment, on ne rencontre même pas une machine propre aux bateaux, et cette colossale industrie n'est représentée que par une seule pièce, la *bielle* gigantesque d'une machine de 450 chevaux, construite pour une frégate à vapeur. Je me trompe : il y a un modèle réduit au cinquième des moteurs du Sphinx, charmante miniature parfaitement exécutée par M. Eug. Philippe, qui a su représenter à nu, dans une coupe habilement faite, le mécanisme intérieur de ces machines, dont l'expérience prolongée a confirmé les bonnes proportions. Mais la place de ce modèle est au Conservatoire des arts et métiers plutôt qu'à l'Exposition, à moins cependant qu'il ne figure ici à raison des difficultés de la construction et du fini du travail (1).

Quant à l'unique locomotive exposée par MM. Aliard et Budicom des Chartreux (Rouen), on aurait pu lui opposer assurément plus d'une rivale sortie de nos autres ateliers français ; car si elle se recommande au premier aspect par une grande simplicité de formes et une solidité au moins apparente, nous ne voyons pas que les constructeurs se soient beaucoup préoccupés de la détente variable de la vapeur, problème dont la solution est à l'ordre du jour, et que M. Meyer avait abordé avec succès sur une locomotive dont on disait beaucoup de bien l'année dernière. Pourquoi celle-ci n'est-elle pas à l'Exposition ? L'entretien ou les réparations du mécanisme seraient-il donc assez considérables pour faire renoncer à un système qui procurait une économie de moitié sur le combustible dépensé par les locomotives ordinaires ?

Ajoutons cependant qu'une idée ingénieuse de M. Clapeyron ayant permis de réaliser une certaine détente fixe sans compliquer le mécanisme des tiroirs, il est permis d'hésiter entre le système ancien, que sa simplicité recommande, et le système nouveau dont l'application est toujours difficile pour les grandes vitesses.

Au surplus, nous avons à féliciter MM. Aliard et Budicom pour l'agencement qu'ils ont donné aux organes de leur locomotive. Ils y ont très heureusement adapté le système américain, qui est caractérisé par la suppression de l'essieu coudé, dont on connait les inconvénients et les dangers. Dans ce système, les pistons et les bielles transmettent immédiatement le mouvement circulaire à un bouton de manivelle fixé à l'extérieur des roues. Les cylindres paraissent bien attachés, et toutes les pièces du mécanisme sont d'un accès facile, ce qui rend les réparations, si fréquentes dans toutes les locomotives, beaucoup moins dispendieuses dans celle-ci.

Nous avons parlé des difficultés pratiques qu'on éprouve lorsqu'on veut appliquer la détente de la vapeur aux locomotives, difficultés qui tiennent principalement à la rapidité des pulsations et aux évolutions diverses qui doivent toujours être d'un jeu sûr et facile dans ces sortes de machines.

Mais, pour les moteurs stationnaires d'usines ou de manufactures dont la marche est uniforme et plus lente, le problème paraît bien plus facile à résoudre. Aussi la plupart des constructeurs des machines à vapeur, qui figurent à l'exposition de cette année, semblent-ils s'être principalement proposé de produire chacun leur système de détente. Tel est du moins, à nos yeux, le caractère le plus saillant des innovations, ou plutôt des perfectionnements par lesquels chacun d'eux se recommande.

L'utilité de la détente résulte de ce que la vapeur d'eau, éminemment élastique, tend sans cesse, comme un ressort bandé, à repousser les parois du vase qui la contient. Ainsi, par exemple, après avoir laissé entrer la vapeur dans le cylindre d'une machine à vapeur, jusqu'à ce que le piston ait été poussé par cette vapeur jusqu'au quart de sa course, on peut intercepter la communication entre le cylindre et la chaudière, et le piston n'en continue pas moins à cheminer dans le cylindre sous la pression de la vapeur isolée.

L'effort du fluide élastique, à la vérité, va sans cesse en décroissant ; mais il n'est pas moins précieux de l'utiliser dans de certaines limites, puisque ce procédé permet d'économiser la vapeur de la chaudière.

On dit que la détente est fixe lorsque la vapeur est toujours interceptée au même point de la course du piston, ou bien lorsqu'on fait détendre la vapeur d'un premier cylindre dans un second plus grand, comme dans le système de Wolff. Elle est variable, au contraire, lorsque le mécanicien peut, sans arrêter la machine, faire intercepter à volonté la vapeur au quart, au tiers, à la moitié, ou à toute autre proportion de la course du piston, en réglant la dépense sur les besoins du travail. Quelquefois, et c'est le *nec plus ultra* du genre, le modérateur à force centrifuge est disposé de manière à régler cette opération délicate sans l'intervention du conducteur. On remarque dans ce genre les machines de M. Farcot et de M. Meyer.

Les avantages relatifs de chacun des genres de détente dépendent tout-à-fait de la destination de la machine. Ainsi, la détente par le modérateur n'est réellement désirable que dans les usines où le moteur est soumis à des alternatives de résistances et de tra-

---

(1) A ce propos, nous nous plaisons à mentionner particulièrement l'habile ouvrier qui a fondu sous nos yeux les pièces les plus délicates de ces petites machines, M. Moritz, dont le mérite modeste n'est pas assez connu.

Il se compose de trois tiroirs superposés; deux sont mus par des excentriques ronds, le troisième est entraîné avec le deuxième jusqu'à la rencontre d'une came d'arrêt dont on fait varier la position, soit à la main, soit au moyen du modérateur.

D'autres machines à balancier nous paraissent établies sur de bonnes proportions.

Nous citerons : M. Casalis, de Saint-Quentin, pour une machine à deux cylindres, système de Wolff, donnant une détente fixe, mais d'un travail très régulier. Nous lui reprochons seulement un trop grand luxe de colonnes ;

M. Hallus, du Hâvre, pour une machine d'une grande simplicité d'agencement, mais qui n'est pas pourvue d'un appareil additionnel de détente;

M. Callafent, qui emploie un système de détente fixe par deux tiroirs superposés, mus par des excentriques ronds. Nous apprécions beaucoup ce dispositif pour l'avoir éprouvé nous-même. Nous croyons que la détente obtenue par deux tiroirs superposés et glissant l'un sur l'autre, système qui se recommande par sa précision et sa régularité, a été appliqué en premier lieu par M. Tamizier;

MM. Derosne et Cail, qui exposent deux machines de 15 chevaux très soignées, l'une à balancier et l'autre horizontale, destinée à faire marcher un moulin pour la canne à sucre. La transmission du mouvement de cette dernière machine au moulin se recommande par une roue d'engrenage à frein très utile pour empêcher les accidents. Toutes les deux sont pourvues d'appareils à détente variable.

La machine à bon marché par excellence, le système oscillant se montre de tous côtés. En effet, il ne faut ici ni balancier, ni bielle même; car la tige du piston s'attache directement à la manivelle.

Nous remarquons surtout, en ce genre, les machines de Tamizier pour la distribution de vapeur par une came variable; de Frey, pour la simplicité et le bon marché; de Leloup, de Kientzy, de Cart, et la petite machine portative de Coursier.

On avait cru long-temps que le système oscillatoire n'était applicable que dans des limites de force très restreintes; mais un de nos grands constructeurs, M. Cavé, n'a pas craint d'élever ce mécanisme à de fortes dimensions, et les applications qu'il en a faites à

du poids de 2,000 kilogrammes, cotée pour la force de 35 chevaux; 35 chevaux, c'est possible: malheureusement, nous ne pouvons vérifier si dans la rotative exposée, on a trouvé le moyen d'éviter les nombreuses difficultés d'ajustage et d'entretien qui ont, jusqu'à ce jour, fait délaisser les machines de ce genre qu'on a tenté d'introduire dans la pratique. Cependant, l'application de l'hélice à la navagition, fait vivement désirer une bonne machine rotative. Nous avons vu, cet hiver, naviguer sur la Tamise, un petit bateau à hélice, dont le moteur était une machine rotative, et nous savons qu'un jeune et habile ingénieur a reçu du ministère de la marine, commission pour tenter de nouveau la solution de cet intéressant problème.

Pour terminer, disons franchement que nous ne voyons pas les constructeurs de machines à vapeur marcher sur la voie d'aucun progrès qui fasse époque. En vain ils s'agitent dans un cercle de perfectionnements de détail; rien de saillant ne peut surgir de leurs efforts; ils se rencontrent et se croisent sur tous les points. C'est que l'intervention de l'ingénieur n'est plus indispensable pour la construction d'une bonne machine à vapeur; c'est que, hors les cas d'installation exceptionnelle, tout ouvrier intelligent peut, avec les données acquises et les modèles connus, faire aussi bien que le maître.

En fait de machines à vapeur, tout a été sondé et exploré. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients connus. A côté de la machine à haute pression, il y a le danger de l'explosion. La détente exige plus d'entretien et des réparations plus fréquentes.

Les machines à basse pression de Watt, d'un effet plus sûr et plus constant, paraissent seules convenir à la navigation de mer. Enfin, les machines dites de Cornwall, les plus remarquables pour leur faible dépense en combustible, qui ne s'élève qu'à 1 kil. 1|2 de charbon par cheval et par heure, ces machines, d'ailleurs très volumineuses, ne peuvent servir qu'à l'élévation des eaux; encore n'ont-elles pu pénétrer jusqu'à Paris, où l'on conserve, par la plus incroyable incurie, des pompes à feu, dont la dépense s'élève de 6 à 11 kilog. de charbon par cheval et par heure. Ne voyons-nous pas, au surplus, figurer à l'exposition, et pour le service de la ville de Chartres, une machine à vapeur hydraulique de M. Bourdon, établie d'après le système de Marly. Cette machine est

La coulisse, aujourd'hui dimanche, n'a guère fait que 84 65 fin courant. Ses affaires ont été complètement nulles.

Fonds anglais du 24.

Consolidés,	99 5|8.
Espagnols,	24 1|8, 1|4.
Id.	35 1|2, 5|8.
Orléans,	39 3|8, 6|8.
Rouen,	39 1|4,
Hâvre,	10 1|2 à 11.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

Spectacles du 27 mai.

7 h. »|» OPÉRA. — Le Comte Ory. Giselle.
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hamlet. Le Malade et la Cérémonie.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »|» ODÉON. — Antigone.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Veille.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Fleur de G. Sirènes. Chans. Saltimbanques. Jacquot.
7 h. »|» GYMNASE. — L'oncle. Alberta. Zélia. Tante Bazu.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Troubadour. F. Galfâtre. P. du Lion. Rosière.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Tronquette. Le Barbier. 1844 et 1944.
7 h. »|» GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Amants de Murcie. L'Auberge de la Madone.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1|2 COMTE. — Jardin des Fées. M. Vautour. Menteuse. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 26 Mai. — Au commencement de la semaine, les arrivages, ainsi que les transactions, avaient acquis sur place quelque importance; mais ce mouvement ne s'étant pas communiqué aux ventes en droiture, ne s'est pas soutenu à la halle. La boulangerie n'achète toujours que juste ce qui convient à ses besoins; il en résulte que les cours restent à-peu-près stationnaires, malgré les prétentions des vendeurs, qui sont cependant obligés d'en revenir aux concessions pour traiter. Les premières marques soutiennent seules un peu de faveur. La spéculation tente bien quelques affaires à livrer, mais les chances nombreuses qui peuvent éventuellement la contrarier, lui commandent de la circonspection. L'approvisionnement sur place est toujours à-peu-près au même chiffre, et le cours de taxe a dépassé la limite de la taxe actuelle du pain.

Froment. Il ne s'est pas manifesté de variation notable dans le cours du froment. Ce n'est pas que les fermiers, encouragés par la hausse de l'extérieur et la pénurie des marchés, à cause de la pluie, n'aient manifesté de l'exigence, mais le retour du beau temps et la surabondance des offres ont paralysé leurs prétentions. Il n'y a eu que bonne tenue sur les belles qualités, et plus de facilité pour la vente; encore se fait-il peu d'affaires.

Seigle. Cette céréale est délaissée, et son cours tend à la baisse.

Orge et Avoine. Les prix de l'orge se soutiennent, mais avec peine. Les besoins de la brasserie ne sont pas pressants et permettent de faire les demandes en baisse. Quant aux avoines, elles se tiennent avec fermeté et même tendance à la hausse, malgré les apparences favorables qui se manifestent pour les nouvelles. Cependant dans ces derniers jours elles ont été comme tous les grains, sans affaires importantes.

Issues. Par suite d'offres assez nombreuses, les sons, les moutures et les recoupettes ont un peu fléchi au commencement de la semaine, mais ce mouvement n'a pas eu de suite, et les cours n'ont plus varié depuis mercredi.

Graines fourragères. La vente de ces graines paraît terminée pour cette saison; elles sont maintenant sans affaires, et les cours ne sont plus que nominaux.

DÉPARTEMENTS. A la sécheresse excessive dont on se plaignait avec raison, a succédé une pluie abondante et prolongée qui a relevé les espérances des cultivateurs. Cependant, la température est restée froide, et c'est un inconvénient grave. Le mauvais temps a éloigné les approvisionnements des marchés; il en est résulté une hausse presque générale, comme l'indique notre relevé des variations sur le froment. La vigne est peu garnie de fruit; il n'y a que quelques localités privilégiées qui présentent les apparences d'une belle et bonne récolte; tels sont les environs d'Epernay. Avis aux amateurs du Champagne.

Voici l'état des principales variations de prix sur les marchés.

Hausse. — St-Germain-en-Laye, Bray-sur-Seine, Gallardon, Houdan, Rambouillet, Chartres, Nogent-le-Roi, Bonneval, Nogent-le-Rotrou, Louviers, Routot, Duclair, Beuzeville, Pont-Audemer, Caen, Gisors, Beauvais, Auneau, Clermont, Crepy, Noyon, Senlis, Roye, Péronne, Rosoy, St-Quentin, Sézanne, Châlons-sur-Marne, Arras, Bailleul, Hazebrouck, Stenvorde, Cambrai, Douai, Lille, — Coulommiers, Provins, Montereau, Montmirail, St-Florentin, Dijon, Châlon-sur-Saône, Besançon, — Etampes, Pithiviers, Chateaudun, Nemours, Orléans, Beaugency, Blois, Bourges, Vierzon, Leblanc, Issoudun, Malesherbes, — Le Mans, Bléré, Laval, — Carcassonne.

Baisse. — Pontoise, Verneuil, Melun, Montargis, Montivilliers, Coutances, Balleroy, Bourbourg, Bergues, — Bar-le-Duc, — Montargis, Sancerre, — Pont-Labbé, — Castelnaudary, Limoux, Narbonne.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales (par hect.).

ETAMPES, 25 Mai. — Froment, 1re: 21,32; 2e: 20,00; 3e: 19,32. — Méteil : 15,32 à 17,32. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Avoine : 7,00 à 7,65.

PROVINS, 25 Mai. — Froment, 1re: 20,30; 2e: 18,00. — Avoine : 6,75 à 7,25.

BEAUMONT, 23 Mai. — Froment, 1re: 19,66; 2e: 19,00; 3e: 18,33. — Méteil : 15,66 à 17,00. — Seigle : 11,33 à 12,00. — Orge : 11,33 à 12,00. Avoine : 7,33 à 8,00.

CAEN, 20 Mai. — Froment, 1re 22,00 à 23,00; 2e: 21,00 à 22,50; 3e: 20,50. — Seigle : 12,00. — Orge: 12,00 à 12,50. — Avoine : 10,00 à 11,00. Hausse sur le blé de 0,30.

GRAY, 21 Mai. — Froment : 26,00 à 26,50 les 100 kil. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 8,25 à 8,50.

CAMBRAI, 22 Mai. — Froment : 17,10 à 18,70. — Seigle : 10,18. — Orge : 13,46. — Hivernage : 12,00. — Avoine : 6,50.

VALENCIENNES, 24 Mai. — Froment blanc : 19,50 à 20,00; do gris, 1re: 18,00 à 19,00; 2e: 17,25 à 18,00. — Seigle : 11,00 à 11,75. — Orge : 12,00 à 13,50. — Avoine : 8,00 à 9,00.

LILLE, 22 Mai. — Froment blanc, 1re: 21,46; 2e: 20,56; 3e: 19,78. — Froment roux, 1re: 19,48; 2e: 18,82; 3e: 18,08. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 8,25 à 8,75.

BOURBOURG, 21 Mai. — Froment : 20,22. — Seigle : 11,54. — Escourgeon : 12,87. — Avoine : 6,46. Marché mieux approvisionné que le précédent, hausse de 0,13 sur le froment; 0,11 sur l'avoine. Baisse de 0,16 sur le seigle, et de 0,10 sur l'escourgeon.

ST-LAURENT, 20 Mai. — Froment, 1re: 22,58; 2e: 21,93; 3e: 21,29. — Seigle : 13,33 à 14,00. — Méteil : 16,33 à 17,00. — Orge : 13,66 à 14,33, — Avoine : 9,00 à 9,66. — Maïs : 16,33 à 17,00. — Sarrazin : 12,66 à 13,33.

MONDOUBLEAU, 20 Mai. — Froment : 20,20. — Méteil : 18,40. — Orge ; 13,35. — Avoine : 8,75.

POITIERS, 21 Mai. — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 19,75 ; 3e : 19,50. — Méteil : 15,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Mouture : 13,00 à 14,00. — Baillarge : 12,00. — Orge : 12,75. — Avoine : 8,25 à 8,50.

NIORT, 25 Mai. — Froment, 1re : 19,15 ; 2e : 18,83 ; 3e : 18,51. — Baillarge : 11,17 à 11,49. — Avoine, 16,50.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *marché St-Martin du 25 Mai*. — Foin, 1re: 46,00; 2e: 40,00 à 44,00; 3e: 32,00. — Luzerne, 2e: 38,00 à 40,00; 3e: 35,00 à 36,00. — Paille de froment, 1re: 23,00 à 25,00; 2e: 21,00 à 22,00; 3e: 18,00 à 20,00. — Paille de Seigle, 1re: 28,00 à 30,00; 3e: 26,00.

Marché d'Enfer du 25 Mai. — Foin, 1re: 47,00 à 48,00; 2e: 44,00 à 45,00; 3e: 40,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re: 25,00 à 26,00; 2e: 23,00 à 24,00; 3e: 20,00 à 21,00.

VERSAILLES, *marché du 24 Mai*. — Foin, 1re: 43,00 à 46,00; 2e: 38,00 à 42,00; 3e: 34,00 à 36,00. — Trèfle : 30,00 à 41,00. — Luzerne : 36,00 à 40,00. — Paille de froment : 19,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 25,00 à 28,00.

ROUEN, *marché du 24 Mai*. — Foin, 1re: 10,00 à 11,00 les 22 bottes. — Sainfoin : 11,00. — Trèfle : les 104 bottes : 38,00 à 40,00. — Paille de froment : 30,00 à 34,00. — Paille de seigle : 38,00 à 40,00. — Paille d'avoine : 20,00 à 24,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 23 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1891	1791	100	1 14	1 04	» 94
Vaches....	58	58	»	1 02	» 90	» 78
Veaux....	798	798	»	1 66	1 46	1 26
Moutons..	8745	7454	1291	1 36	1 18	1 00

Viande abattue (le kil.).

BONNÉTABLE, 21 Mai. — Bœuf : 0,90. — Vache : 0,70. — Veau : 0,40. — Mouton : 1,00. Porc : 1,30.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *Marché de la Vallée du 25 Mai*. — Agneaux : 5,00 à 36,00. — Chevreaux ou cabris : 1,00 à 5,30. — Lapins ou lapereaux : 1,50 à 3,50. — Cochons de lait : 10,00. — Dindes : 6,00 à 8,00. — Chapons : 3,50 à 7,00. — Oies : 3,50. — Poulets gras : 3,00 à 4,50; do communs : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,00 à 2,00, — Canetons : 3,50 à 5,00. — Pigeons : 0,28 à 1,10.

Laines.

REIMS, 24 Mai. — Des fabricants de notre place ont fait cette semaine quelques achats peu importants en laine à dos. Plusieurs lots ont été vendus à une augmentation assez grande sur l'an dernier; mais on sait qu'à cette époque il y avait eu des affaires très avantageuses, sur lesquelles on ne peut baser un cours comparatif.

Le cours, qui n'est pas encore bien réglé, donne lieu pour les acheteurs et pour les vendeurs à des réflexions diverses. En effet, les laines à cardes, les écouailles et les blousses surtout, se vendent en ce moment 10 fr. de moins qu'en 1843, et la laine à dos pour peigne au contraire est à 14 et 15 0|0 de plus, en se basant sur la moyenne, d'après les premiers achats faits. Aussi les cultivateurs voudraient-ils tous profiter bien vite des premiers moments.

Laines à dos. 3,80-4,60-4,80-5,00-5-20. Lots primes de Champagne 5,40 et même 5,60.

Ecouailles : 3,50-4,25-5,00-5-50-5,75-6,25. — 7,25-8,50 extra. — Agneaux bonne qualité blancs : 6,25 à 6,50. Sans demande. — Métis mère-laine pour draperie : 6,00 à 6,25. Bonne qualité courante de la place. — Jaunes lavés de la place : 4,50 à 5,50.

[illegible] marché de l'ambassade de Chine et de l'affaire de New-Zélande et de celle de Taïti. « Cet intérêt des catholiques du Liban, s'est-il écrié, est bien autrement important que l'affaire de Taïti, qui absorbe toute l'attention publique. Ce n'est ici qu'une question de portefeuille.... Je m'effraie de cette diplomatie lointaine, de cette politique aventureuse, dont les résultats ne sont pas aisément appréciables par le public. La politique nationale doit s'exercer plus près de nous, autour du bassin de la Méditerranée, en Espagne, dans le Levant, etc.... »

Nous regrettons que de pareilles idées, étroites et mal digérées, sur la politique extérieure soient portées à la tribune par un ami de M. le comte Molé, au moment où le chef du 15 avril embarrasse sa position d'homme d'Etat, à l'égard d'une des plus hautes questions de politique intérieure, en se faisant partie intéressée dans les affaires de chemin de fer. Voilà une position doublement compromise. Il est à souhaiter que de promptes résolutions viennent réparer des fautes qui pourraient devenir irrémédiables.

M. Berryer a très nettement relevé les théories de M. de Carné. Il ne suffit pas, a dit le grand orateur, de maintenir les traditions du passé en fait de politique extérieure. La France a pris un caractère nouveau, il lui faut donc une politique nouvelle. Elle a développé dans son sein une puissance industrielle immense. Pour que cette fécondité merveilleuse ne produise pas une pléthore intérieure, pour qu'elle épande ses trésors, il faut l'espace ouvert, il faut de vastes débouchés par toutes les régions du globe. Aujourd'hui, plus que jamais, la France doit porter jusqu'aux extrémités de la terre ses glorieuses influences. Il y a là un intérêt de prospérité matérielle ajouté aux intérêts de sa grandeur et de sa gloire.

M. Berryer entrait ainsi en matière avec une grande largeur de vues, et pendant tout son discours il a continué à saisir les questions soulevées par leur côté élevé et vraiment pratique. Ce n'est pas une pure question de dignité nationale, comme beaucoup se l'imaginent, qui se trouve engagée dans l'affaire de Taïti. Il y a là un intérêt tout-à-fait positif pour le pays, et de la plus haute importance. Il s'agit de savoir si, lorsque l'Angleterre est partout sur le globe, si la France ne prendra pas, à son tour, des stations où se concentrent ses flottes protectrices de son commerce, des terres fécondes où elle puisse trouver l'échange de ses produits, où les populations barbares se civilisent sous l'impulsion du génie de la France.

Ces nécessités d'une politique d'expansion lointaine, a dit M. Berryer, je vais vous démontrer que le ministère lui-même les comprend et les accepte. Dans toutes les affaires entamées, il va vous apparaître animé d'excellentes intentions, préoccupé de la pensée de porter et de fixer au loin le pavillon français et d'asseoir notre influence à côté des influences rivales; puis, nous verrons successivement toutes les entreprises du cabinet avorter d'une manière honteuse; nous le verrons sacrifier ses propres désirs aux exigences de l'Angleterre, si bien qu'en désavouant l'amiral Dupetit-Thouars, il n'aura rien fait en réalité que se désavouer lui-même.

Telle est la thèse que M. Berryer a développée avec une vigueur de logique, avec une clarté, avec une puissance de sincérité dont [illegible] contrarier sourdement et à rendre impossible la suzeraineté de la France. Les agents britanniques s'acquittent de cette besogne avec l'habileté et la savante persistance que leur inspire leur patriotisme résolu et entêté. Le protectorat devient une duperie; la position est dangereuse et ridicule pour la France. Alors nos officiers, deux hommes éminents, MM. Dupetit-Thouars et Bruat, autorisés par l'esprit même de leur mission, par la pensée manifeste qui a inspiré nos opérations dans la mer du Sud, n'hésitent pas, pour établir sûrement l'autorité et le renom du pays, à faire cesser un état de choses intolérable, et ils dépossèdent Pomaré au profit de la France.

A la première nouvelle de ce fait, on ne sait pas précisément ce que pense et songe à décider le cabinet. On sait seulement que le soir même du jour où la nouvelle était reçue à Paris, au bal des Tuileries, le prince de Joinville, royal représentant des intérêts maritimes du pays, recueillait avec transport les compliments de tous les invités à la cour. On ne dit pas que le jeune amiral ait reçu aucune admonestation pour la manifestation très officiellement étalée de sa joie. Ce que nul n'ignore, c'est qu'au premier bruit de l'affaire, sir Robert Peel dit avec gravité en plein parlement qu'il apprend *avec une profonde affliction* l'acte de déposition de la reine Pomaré. Le propos, du parlement passe la Manche, et entre aux Tuileries dans le conseil ministériel, avant qu'aucune décision n'ait été prise, n'ait été manifestée du moins, — et le lendemain, le cabinet désavoue l'amiral Dupetit-Thouars.

En Chine, encore, M. le colonel de Jancigny, envoyé par le gouvernement, fait d'actifs efforts pour conclure un traité de commerce, efforts dont le mérite est constaté par déclaration honorable de M. le vice-consul de Challaye. Mais l'Angleterre s'est chargée de faire les affaires de tout le monde; il nous faut donc renoncer, et le premier acte du consul-général français, M. Ratti-Menton, débarquant à Canton, est de désavouer et de déconsidérer M. de Jancigny. Pour lui, il obtient merveilles : on lui donne, sous l'enveloppe des phrases orientales, les plus fastueuses et les plus tendres, communications des tarifs établis par l'empereur, et cette communication, glorieuse conquête! est faite à Canton, à notre agent, dans le mois même (septembre), où ce tarif était publié, à Londres, par les journaux anglais...

Ainsi commencent, sous d'honorables intentions, toutes nos entreprises; ainsi toutes, elles avortent d'une façon piteuse et souvent pleine de honte. Il faut avouer que le cabinet a du malheur, et la France avec lui; il faut avouer que l'Angleterre a du bonheur et qu'elle arrive toujours à point pour prévenir ou contrecarrer nos projets. Il faut avouer que le gouvernement français est doué d'une force d'abnégation incroyable et d'un rare courage patriotique.

Le cabinet sait bien qu'il a cédé là où il aurait dû défendre avec résolution et ténacité l'intérêt national froissé; mais il n'a pas le sentiment d'avoir fait une sottise, ni même une lâcheté, et voici le secret de sa confiance et de sa tranquillité. C'est aujourd'hui le secret de la comédie. M. le ministre des affaires étrangères négocie, on le sait, pour la révision des traités de 1831 et 1833. Or, pour obtenir des concessions à l'égard du droit de visite, le ministère est décidé [illegible] menacent et menaceront incessamment l'entente cordiale, se rattachent à la question fondamentale de la politique colonisatrice. Pour l'Angleterre, tout est là. Tous ses mouvements ont pour objet de maintenir sa puissance maritime, d'en assurer le développement, et d'empêcher toute expansion que voudraient tenter les autres Etats dans cette voie. Il lui faut le monde maritime tout entier; il lui faut le monopole de la production manufacturière et du commerce d'échanges; il lui faut, et à elle seule, tout le profit avec toute la gloire de la civilisation des terres lointaines. Et qu'on ne dise pas que nous grandissons jusqu'à l'exagération les vues de l'Angleterre et que nous créons un monstre fabuleux dans un esprit de jalousie et d'hostilité. Non, nous ne faisons ici que rendre hommage à nos rivaux. La nation anglaise est une nation immensément puissante, la plus puissante qui ait apparu au monde depuis les temps historiques. Nous constatons cette grandeur, et nous prêtons, conséquemment, aux hommes d'Etat britanniques, des vues proportionnelles au rôle accompli par le peuple qu'ils gouvernent. En admettant même que le cabinet anglais n'ait pas toute la conscience de l'immensité du but, il faut reconnaître que la force des choses, par elle-même, pousse l'Angleterre aux extrêmes désirs, à la limite de l'essor ambitieux. Nous le répétons, le but de l'Angleterre (que ses hommes d'Etat du jour en aient ou non conscience, que leur regard embrasse ou non toute l'étendue de l'horizon sans bornes), le but de l'Angleterre, c'est la domination universelle par la colonisation et par la marine. Un homme d'Etat français qui ne verrait pas cela, et qui ne réglerait pas sur cette vue son système d'action à l'extérieur, serait un homme sans portée, tranchons le mot, ne serait qu'un sot en politique générale.

L'homme d'Etat français qui, ayant le sentiment de cette activité souverainement conquérante, imaginerait de demander à l'Angleterre, en retour et pour prix d'une alliance, son appui pour l'expansion de la France sur le continent, cet homme d'Etat ne serait pas bien habile encore, ni bien instruit. Il est évident qu'une nation ne peut pas être réellement grande, à moins d'équilibrer les éléments divers de ses forces nationales, à moins d'organiser, par conséquent, un large système d'échange avec les contrées à produits non similaires. La position de la France sur trois mers lui impose particulièrement et nécessairement un rôle maritime très actif. Renoncer à ce rôle, ce serait consentir à une annihilation de forces essentielles, que nul avantage continental ne saurait compenser.

Outre cette considération empruntée aux conditions générales de la prospérité des empires, dans notre époque, où les éléments industriels et commerciaux ont une si haute importance, il est évident que l'hypothèse d'une alliance anglaise ne peut se réaliser qu'en créant contre nous l'alliance de tous les Etats du continent. C'est, en effet, cette tendance inconsidérée du gouvernement français vers l'Angleterre qui sert incessamment à former un rapprochement et à constituer un lien solide entre les puissances Allemandes et la Russie. L'Allemagne est ainsi poussée à contre-cœur, par nos fautes, dans les bras du colosse russe, où elle sent bien qu'elle serait étouffée tôt ou tard.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

IX.

UNE SÉDUCTION.

Les fréquentes absences d'Urbain ne furent pas toujours stériles pour le bonheur de Charlotte. Ces longues nuits, pendant lesquelles Charlotte attendit plus d'une fois en vain son retour, Urbain les consacrait habituellement à poursuivre la fortune dans ses voies les plus mystérieuses et ses plus capricieuses évolutions : Urbain jouait. Le salon de Mme de St-Venant était le théâtre journalier de cette lutte incessante et acharnée. Là se réunissait, chaque soir, une de ces sociétés équivoques dont le plaisir et l'amour du gain sont l'âme et le seul lien. Cette société se composait, quant au personnel, de trois éléments très hostiles en réalité, quoique parfaitement unis en apparence : les hommes qui faisaient volontiers les honneurs de leurs portefeuilles; ceux qui n'apportaient que leur industrie, et les femmes qui tendaient scrupuleusement, au-dessous du tapis vert, les mailles serrées de leur coquetterie, où se résolvaient, d'ordinaire, sous la forme de pièces d'or ou de bank-notes, la générosité des uns ou l'industrie des autres.

Urbain placé d'abord, à titre de spectateur désintéressé, dans ce centre d'action où un seul parti servait souvent de point de mire aux deux autres, avait fini, soit entraînement, soit ignorance, par se ranger parmi ceux que le sort semblait protéger de préférence. Aussi, la fortune lui fut-elle presque constamment fidèle. Charlotte, après avoir fait à Urbain quelques faibles remontrances sur les nouveaux moyens d'existence qu'il avait choisis, n'avait pas le courage de repousser le bien-être qui en résultait pour elle et pour lui. Mais la pensée ne lui vint jamais de suspecter la moralité de ces gains presque continuels. Elle pouvait bien blâmer en elle-même la conduite d'Urbain à son égard; mais la loyauté de son caractère lui paraissait au-dessus de tout soupçon.

Cependant, le jeu n'était pas le seul attrait qui attirait Urbain chez Mme de St-Venant. Le goût qu'il avait eu d'abord pour elle s'était développé rapidement sous l'influence de l'habitude, et les artifices de Léonie lui avaient donné insensiblement tous les caractères de la passion. Stimulée par des rivalités redoutables, cette passion éclata bientôt sans scrupules. Léonie elle-même, qui, dans le principe, s'était fait un jeu de l'admiration d'Urbain, s'en montrait maintenant fière et jalouse. La conquête d'Urbain, depuis qu'elle le connaissait mieux, avait pris à ses yeux une grande importance.

Urbain, en effet, dans un moment d'expansion, lui avait révélé le secret qu'il avait surpris chez Mme de Rieux. La curiosité et l'ambition de Léonie prirent feu au premier mot de cette découverte. Assurée du dévouement et de la générosité naturelle d'Urbain, elle se regardait comme personnellement intéressée dans cette affaire. Elle savait, par expérience, que sa position, quelque brillante qu'elle fût, reposait presque tout entière sur un caprice de la fortune. Urbain lui-même avait été forcé de rabattre considérablement de la haute opinion qu'il avait conçue de son crédit. Dans cette situation, et sous l'influence des habitudes peu scrupuleuses de toute sa vie, Léonie n'hésita point à lui insinuer l'idée de profiter du secret important dont il était maître. Bien qu'il fût, depuis quelque temps, suffisamment éclairé sur la moralité de Mme de Saint-Venant, Urbain ne put dissimuler le dégoût que lui inspirait un tel conseil, tout en le repoussant avec force. Cette résistance n'étonna point Léonie; mais elle résolut d'en triompher. Son esprit subtil et rusé lui fournissait plus d'un moyen de tourner l'obstacle, si elle ne réussissait point à l'abattre, et de rendre au moins excusable, à force d'artifices, une faute devenue nécessaire.

—Mon ami, dit-elle à Urbain en prenant avec effusion une de ses mains dans les siennes, croyez-moi, il y a des fautes qui portent leur excuse avec elles. Ce sont celles que la nécessité ou que le dévouement inspire. Lequel vaut le mieux, à votre avis, de l'homme resté pur par égoïsme ou par froideur, ou de celui que la bonté de son cœur a fait tomber? Je ne vous parle pas de moi... Que suis-je dans votre vie? Un épisode, un accident peut-être, et bientôt un souvenir sans doute...

— Léonie! s'écria Urbain portant à ses lèvres une main qu'elle retira faiblement.

— Non, reprit-elle, ce n'est pas de moi qu'il s'agit en ce moment; ce n'est pas de vous non plus, Urbain, car je sais qu'au milieu des tracas et des préoccupations de votre existence laborieuse, il n'y a pas dans votre cœur une seule pensée qui soit pour vous...

Léonie ajouta, en baissant les yeux et comme faisant sur elle-même un effort pénible : c'est pour l'infortunée qu'une imprudence fatale a liée à votre sort; c'est pour cette jeune fille... que je n'ai pas le courage de haïr... Songez, mon ami, que vous avez un grand devoir à remplir envers elle... Croyez-moi, il y a dans la vie de tout homme, qui n'a que son esprit pour vivre et pour se défendre, une occasion presque unique, mais décisive... La fortune est une grande coquette qui pardonne rarement à celui qui l'a dédaignée une fois. Vos ressources sont épuisées, je le sais... la misère vous attend... Vous n'avez qu'un moyen de lui échapper... Si, par une exagération de délicatesse, que je respecte en la blâmant, vous repoussez ce moyen de salut, que deviendrez-vous?...

Léonie avait frappé juste. Elle connaissait l'intérêt vif et profond d'Urbain pour Charlotte, et la pensée fixe qu'il nourrissait d'assurer au moins son bonheur matériel... Urbain, touché du mouvement généreux de Léonie en faveur de celle qu'elle regardait comme sa rivale, l'écoutait avec surprise.

— Léonie! s'écria-t-il, vous êtes bonne autant que belle, et c'est pour vous, aussi, que je voudrais être riche...

A ces mots, un éclair de joie passa sur la figure de Léonie.

— Et s'il me plaisait de mettre à l'épreuve ce dévouement si flatteur? demanda-t-elle en souriant. Elle ajouta avec un feint embarras :

— Si le malheur de ma position voulait qu'il me fût nécessaire, indispensable... hésiteriez-vous à m'en donner une marque certaine, à l'instant même...

— Mon âme vous appartient, Léonie....

— Prenez garde... je suis ambitieuse, et je veux que le sacrifice soit complet, parce qu'il sera réciproque... C'est votre âme toute entière qu'il me faut, avec toutes ses facultés, tous ses instincts, les plus beaux, les plus nobles... Je veux plus que votre existence, plus que votre amour... Je veux que vous fassiez pour moi ce que vous m'avez refusé tout-à-l'heure de faire pour une autre...

— Oh! Léonie, dites-moi que vous ne parlez pas sérieusement, que ceci n'est qu'un jeu cruel de votre esprit...

— Ou un caprice de mon imagination?... Eh bien! mes caprices ne sont-ils plus des lois pour vous?... Qu'est devenu ce sublime dévouement que vous m'offriez?

— Non, non, Léonie... Ne cherchez pas à m'abuser plus long-temps... Mon amour vaut plus dans votre cœur que la satisfaction d'un caprice...

— Eh bien, si ce que je vous demande m'était inspiré par une inexorable nécessité, si ce moyen seul pouvait me sauver d'une ruine prochaine... si tout ce luxe qui m'environne et qui vous a ébloui n'était qu'un mensonge.... Si cela allait disparaître demain pour faire place à la pauvreté... dites, hésiteriez-vous encore à me sacrifier de vains scrupules... si mon amour était à ce prix?...

Urbain ne répondit pas... Une pâleur affreuse couvrait son visage... En vain il voulait parler, ses lèvres tremblaient, et ses traits bouleversés exprimaient les combats violents qui déchiraient son âme... Il baissa la tête et cacha son visage dans ses mains....

[1] Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26 et 27 mai.

Dieu nous garde de chercher de mesquines querelles à la vieille et glorieuse Angleterre. Nous admirons ce peuple hardi et laborieux, et nous voulons pour lui grandeur et gloire ; mais nous n'entendons pas que lui seul monopolise tout profit et tout honneur par la colonisation et la civilisation des terres sauvages ; nous n'entendons pas surtout jouer à sa suite un rôle de dupes et de niais, et c'est à quoi aboutissent nos ministres avec leur rêve d'une alliance, que la division des intérêts rend impossible. Nous ne disons pas : France et Allemagne contre l'Angleterre ; nous disons : Allemagne et France pour la paix du monde !

Nous espérons que demain M. Berryer reprendra et complètera la thèse qu'il a si intelligemment posée aujourd'hui, et que l'illustre orateur abordera nettement la critique de l'alliance anglaise, et proclamera, pour la France, la nécessité de la politique colonisatrice. Son rare génie d'orateur rendrait bientôt populaire cette grande idée de l'expansion civilisatrice du génie français sur le globe. C'est là une politique profitable et brillante, bien entendue à-la-fois et religieuse, qui mérite d'inspirer les Lamartine, les Berryer, les Billault, les Dufaure, toutes ces voix éclatantes que le pays écoute avec admiration, et dont il attend des leçons fécondes et généreuses.

M. Jacques Laffitte, le célèbre banquier, l'ancien ministre, le président d'âge de la chambre des députés, est mort à sept heures du soir, le dimanche de la pentecôte.

Arrivé à Paris sans fortune, M. Laffitte était devenu, par son travail, l'un des puissants capitalistes français. Sa richesse et sa popularité en firent un des chefs de cette féodalité industrielle et commerciale que nous combattons chaque jour. Il comptera parmi les fondateurs de cette nouvelle suzeraineté. Chez M. Laffitte toutefois, la puissance de l'argent n'était pas haïssable ; son caractère généreux le poussait à faire de ce pouvoir un emploi utile aux masses. Entre ses mains la banque devenait philanthropique et libérale. Chez lui, quand sa fortune était brillante, le petit commerce trouvait crédit sans peine. M. Laffitte avait toujours des capitaux au service des entreprises qu'il jugeait utiles, et sans les défiances du gouvernement de la restauration il aurait organisé une *commandite de l'industrie* sur les principes réalisés depuis par la *Société belge*.

En politique M. Laffitte porta, comme dans les affaires commerciales, de la générosité, de l'abandon ; il ne fut pas éclairé sur les véritables questions sociales. Plein de zèle pour le progrès, il ne le vit pas ailleurs que dans le programme qui ralliait les libéraux sous la restauration ; mais d'autres ont exploité ce programme, M. Laffite s'y dévoua. Ses illusions politiques, le désenchantement qu'il exprimait encore à la chambre des députés au début de la présente session, tout fut sincère et désintéressé ; l'opinion publique en a conscience. Des partis hostiles divisent encore le pays ; il en est qui devraient être ennemis de M. Laffitte, à cause du tort qu'il leur a fait ; il en est qui sont plus disposés encore à se montrer ses adversaires, à cause des services trop grands qu'il leur a rendus. Au moment où la presse va le juger, malgré ces intérêts divers qui solliciteront les écrivains à critiquer sa vie, nous ne croyons pas

M. LE PRÉSIDENT. MM. les nommés seront prévenus de l'heure, et seront libres de s'y rendre; mais je n'en dois pas moins, conformément au règlement, tirer au sort une députation.

Les noms suivants sortent de l'urne : MM. F. Barrot, Laplagne, Calmon, Gigon de la Bertherie, Couture, de Dalmatie, d'Uzès, d'Haubersaert, de Sahune, Arnaud (du Pas-de-Calais) et Abrahain Dubois.

On reprend ensuite le scrutin sur le projet de loi portant demande de crédits pour les fêtes de juillet, annulé samedi, parce que la chambre n'était pas en nombre.

Votants : 236 ; boules blanches, 193 ; boules noires, 43.

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices de 1843 et 1844, et des exercices clos.

M. DE CARNÉ. Messieurs, je n'entreprendrai pas d'examiner toutes les questions que soulève la loi qui vous est présentée. Je me bornerai pour aujourd'hui à adresser à M. le ministre des affaires étrangères un petit nombre de questions, sauf à rentrer dans la discussion lors de l'examen des chapitres de la loi.

Un grand nombre de missions extraordinaires ont été envoyées dans divers pays de manière à porter les crédits de 100 mille à 800 mille francs pour 1843. Je ne puis aborder en détail toutes ces missions, je ne parlerai que de quelques-unes.

Je rencontre d'abord la mission de Chine.

C'est la première fois que cette question est portée à cette tribune ; peut-être aurait-elle dû être apportée l'année dernière à la chambre, car il est certain que, pendant la session, le ministère devait s'en occuper. Si elle n'a pas figuré au budget normal, il faut supposer qu'il est survenu depuis l'époque où il a été arrêté des événements qui ont changé l'état des choses, et j'attends sur ce point des éclaircissements de M. le ministre.

Je comprends que l'ouverture de la Chine aux Européens a pu nécessiter une mission spéciale, mais j'ai besoin de savoir si, avant d'envoyer en Chine un agent de notre nation, M. le ministre des affaires étrangères a eu soin de s'assurer que la mission française serait reçue à Pékin, et qu'il serait possible d'ouvrir une négociation entre la France et l'empire du milieu.

Dans le cas contraire, je ne comprendrais pas comment, en l'absence des chambres, le ministère eût pris la responsabilité d'une démarche si importante et qui occasionne une dépense pécuniaire aussi considérable.

Cette assurance, je crois que le gouvernement pourra nous la donner, mais je suis d'autant plus fondé à la demander que vous connaissez le précédents de la cour de Pékin. (Bruit.) La Chine, pendant longues années, a refusé obstinément de recevoir les Européens. Le traité avec l'Angleterre a-t-il changé cet état de choses ? Je ne le crois pas : le traité est particulier à l'Angleterre, et ne contient aucune garantie pour nous. Je ne comprends pas qu'en pareille situation on déploie tant d'appareil, on fasse des dépenses si considérables; et l'on peut dire de cette ambassade ce que cet envoyé turc disait d'un tournoi dont on l'avait rendu témoin: C'est trop si c'est pour rire, et ce n'est pas assez si c'est pour tout de bon. (Rires.)

J'espère donc que M. le ministre des affaires étrangères donnera à la chambre des explications catégoriques sur ce point.

Je ne conteste pas qu'il n'y ait urgence pour la France d'établir ces relations en Chine, et dans la mer pacifique ; mais pour moi cette question est secondaire; pour moi je crois que notre politique doit s'exercer surtout dans la Méditerranée; c'est là surtout qu'il doit y avoir développemment de nos forces et prépondérance de notre influence.

Eh bien, dans les nombreux crédits supplémentaires, je vois bien figurer une mission de 30,000 fr. pour un envoyé en Perse, et quelques autres entreprises de ce genre; mais il y a dans l'empire Ottoman des spéculateurs avec lesquels nous sommes liés par des traités, et je ne crois pas que, sur ce point, les désirs de la chambre, les lumières de notre politique aient été

[illegible] les Européens et les blancs, si nous avons contre eux le droit de répression. Les consuls étrangers sont-ils accrédités auprès de la France, comme on doit le supposer d'après les termes de la convention, et comme cela a lieu pour l'Angleterre dans les îles Ioniennes ? Il est impossible que la chambre vote les crédits qui lui sont demandés avant d'avoir été éclairée sur ces questions; sans ces explications, nous agirions au hasard, et nous voterions une allocation sans caractère.

Je n'ai pas touché de questions qui puissent soulever des débats personnels; il n'y a dans les explications que je demande rien qui puisse avoir pour effet d'ébranler le ministère, et c'est pour cela que j'attends des explications sérieuses, nettes et précises.

L'orateur examine la position de la France relativement à son ancienne colonie d'Haïti, et demande si le ministère est en position de rassurer la chambre relativement à l'évantualité d'une demande d'intervention par les habitants de Saint-Domingue.

Aucun ministre ne demandant la parole, M. David (du Calvados) lit un long discours dont le bruit des conversations ne nous permet pas de saisir le sens.

La chambre, consultée, déclare ensuite qu'elle passera à la discussion des articles.

Le premier article porte l'allocation d'un crédit de 23,637,620 fr. 31 cent., réduit à 23,087,620 fr. 31 cent. par la commission, distribué conformément au tableau A, annexé au projet.

Un crédit de 350,000 fr., réduit de 50,000 fr. par la commission, est voté par supplément aux frais de justice criminelle.

Sur le chapitre des crédits alloués au ministre des affaires étrangères, M. Berryer demande la parole. Mouvement d'attention.

M. BERRYER. Messieurs, je viens combattre les crédits supplémentaires demandés. Je comprends qu'il soit fatigant pour la chambre d'entendre discuter devant elle des faits souvent déjà passés en revue, et pour la plupart malheureusement accomplis. Cependant il faut examiner ces faits, lorsqu'à leur occasion il s'agit de voter des crédits demandés comme un second budget et dans des proportions considérables; lorsque tous ces faits, sur quelque point du globe qu'ils se soient accomplis, ont pris dans la politique du cabinet un même caractère qui dénote un même système ; lorsqu'enfin de l'ensemble de ces faits, comme du détail de chacun d'eux, il doit résulter pour nous la triste prévision du caractère que prendront toutes les négociations dans lesquelles nous pourrons être engagés à l'avenir.

Il me semble, Messieurs, qu'il est toujours temps d'examiner non pas toutes les négociations, mais celles qui caractérisent le système du gouvernement à l'extérieur. Et d'abord, à l'époque où nous sommes, je ne partage en aucune manière le sentiment de M. de Carné. Il disait que la France, dans ses missions diplomatiques, doit se préoccuper seulement des intérêts voisins et ne pas aventureusement chercher des affaires dans des régions lointaines. Il disait que les missions diplomatiques doivent surtout rester fidèles aux traditions du passé.

Messieurs, comme question de sentiment national, le besoin de faire sentir la force de la France est une grande tradition à laquelle nous devons rester fidèles.

Mais, quant au choix du pays où notre influence doit agir, je n'adopte pas le système qui veut que nous nous renfermions dans des limites étroites comme une petite nation.

La France, Messieurs, par les progrès de son industrie, par les bienfaits de la paix, est entrée dans une carrière évidemment nouvelle. Ce n'est plus la France du temps de Sully ; ce n'est plus la terre, ce ne sont plus les produits agricoles qui sont sa principale richesse. Le grand mouvement industriel qu'on lui imprime, les sacrifices immenses que l'on fait chaque jour pour améliorer ses voies de communication, afin qu'elles puissent toucher à toutes les extrémités de sa circonférence et rejoindre les mers, le génie in-

---

Léonie se leva par un brusque mouvement. Une ironie amère plissait les coins de sa jolie bouche.

— Adieu donc, homme de bien, dit-elle en attachant sur Urbain un regard de mépris ; j'admire votre vertu ; mais je n'ai que faire de votre amour...

Urbain s'était levé à son tour pour la retenir ; mais elle se retira dans une chambre voisine, après avoir sonné pour appeler sa femme de chambre....

Urbain revint le lendemain et les jours suivants. Léonie le reçut froidement, mais sans faire la moindre allusion à la circonstance qui avait si complètement changé ses manières et ses dispositions à son égard. Lorsqu'il essayait de ramener la conversation sur ce sujet, elle l'interrompait brusquement. A mesure qu'il se montrait plus pressant, elle devenait, tout en évitant de lui répondre directement, plus exigeante et plus capricieuse. C'étaient chaque jour de nouvelles fantaisies qu'Urbain ne pouvait satisfaire. Et puis, de la part d'un autre, des hommages indiscrets, ardents, des dévouements admirables et des offres séduisantes... Si tout cela n'était pas rigoureusement vrai, la beauté, l'esprit et l'excessive coquetterie de Léonie le rendaient du moins très vraisemblable.

Urbain sollicité, tiraillé à la fois par l'ambition, le doute, le remords, l'amour et la crainte, perdait chaque jour du terrain. La raison et l'honneur l'abandonnaient peu à peu. Ce n'était plus une lutte, c'était une retraite désespérée devant un ennemi implacable.... Encore un échec, encore un pas en arrière, et il était désarmé...

Un jour, Mme de St-Venant était seule dans son boudoir. C'était un de ces délicieux réduits, tels qu'on n'en trouve plus guère que chez les femmes de sa condition, et tels qu'on aime à se représenter ces galants sanctuaires dont les divinités mondaines dictèrent des lois à leurs amants couronnés. Son seul aspect portait le trouble dans les sens. Tout, en effet, semblait avoir été combiné avec un art merveilleux pour atteindre ce but et pour faire ressortir dans ses moindres traits la beauté de celle qui l'habitait. Tout s'harmoniait, se fondait, pour ainsi dire, avec elle dans un ensemble rempli de grâces, tandis que chaque détail lui donnait comme un reflet et lui envoyait un rayon. On eût dit l'encadrement, ou plutôt le médaillon précieux destiné à recevoir et à faire briller, dans le naïf orgueil de sa beauté, la charmante figure d'une courtisane. Les dangereuses senteurs des tubéreuses exhalaient la volupté dans une tiède atmosphère. Sur les meubles, sur les tentures de riantes images, des peintures lascives, repétées de toutes parts, dans de hautes glaces, enivraient à la fois l'âme et les yeux. Le demi-jour qui régnait dans la chambre, en répandant sur tous les objets comme un voile transparent, leur prêtait des formes plus arrondies et plus douces. La chambre elle-même affectait légèrement la courbe gracieuse de l'ellipse, tandis que le plafond, orné de peintures à la fresque et creusé en voûte, semblait s'enfoncer dans le vague lointain d'un ciel vaporeux. Tout à l'entour flottaient de gros nuages qu'un joyeux essaim de jeunes amours roulaient avec effort sur les bords de la perspective aérienne. Les tentures et les portières, d'un rose tendre, étaient festonnées de guirlandes de fleurs aux nuances délicates. De délicieuses arabesques couraient sur le riche tapis à fond blanc qui recouvrait le parquet. D'invisibles conduits soufflaient continuellement dans la chambre une chaleur douce et parfumée. Une lampe en cristal, suspendue au plafond comme une étoile détachée du ciel, perçait seule l'obscurité de sa lumière tranquille.... Les meubles étaient rares, mais les sièges nombreux, commodes et de formes variées.

Du reste, le bruit avait été banni de cette mystérieuse retraite avec plus de soin encore que l'éclat du jour. Le silence y était profond, et sans les frôlements répétés d'une robe de soie, et les soupirs fréquents qui s'échappaient d'une extrémite de la chambre, on eût pu, ce semble, entendre tomber un à un les grains d'un sablier d'ivoire placé entre deux vases précieux sur la cheminée de marbre blanc.

En face d'une fenêtre aux vitraux coloriés, s'élevait un lit de repos en damas frangé d'or. Des rideaux bleus l'enveloppaient à demi de leurs plis transparents et lui donnaient presque l'air d'une tente. C'est là qu'étendue nonchalamment, la tête appuyée sur sa main, tandis qu'elle tenait, de l'autre, un billet satiné qu'elle lisait d'un air distrait et indifférent, Mme de St-Venant soupirait et s'agitait avec une certaine violence. De temps en temps, comme pour charmer son ennui, ou faire trêve à sa douleur, elle tournait les yeux vers une glace placée au fond de sa jolie cachette, dans un panneau de la boiserie taillé exprès. Elle essayait alors un sourire, un regard, dérangeait une boucle de ses cheveux, ou étudiait savamment l'effet d'un geste ou d'une pose. Après quoi elle reprenait sa lecture avec une attention forcée. Le plus souvent, les longs cils bruns qui voilaient ses yeux, se soulevaient tout-à-coup, et ses regards, habituellement doux et rêveurs, se dirigeaient vers la porte de la chambre avec une singulière expression d'impatience et de colère.

Mme de St-Venant attendait Urbain, quoiqu'elle ne lui eût point donné rendez-vous. Mais c'était l'heure où il venait habituellement la voir, et elle avait ce jour-là un motif tout particulier de désirer sa venue. Elle avait conçu un projet d'où dépendait la réalisation d'une espérance ardemment caressée, et sa coquetterie devait livrer enfin à la vertu chancelante d'Urbain un rude et dernier combat. Il s'agissait de le pousser, par un effort désespéré, à profiter de la chance de fortune qui lui avait été offerte récemment par le hasard. Le plan et les moyens d'attaque avaient été mûrement combinés.

L'amour et la jalousie d'Urbain allaient être mis à une épreuve définitive. Une lettre supposée, celle-là même que Léonie tenait dans sa main, devait décider du succès de l'action.

Enfin, des pas se firent entendre dans la chambre voisine; Mme de St-Venant cacha à moitié sa lettre sous le coussin de velours qui soutenait son bras, et affecta l'air embarrassé et légèrement contrarié d'une personne prise en flagrant délit de rêverie sentimentale. La portière se souleva, Urbain entra.

Ah ! fit Mme de St-Venant avec un petit cri de surprise affectée, en regardant Urbain.

— Suis-je importun, demanda Urbain, s'arrêtant sur le seuil de la porte d'un air de dépit ?

Pour toute réponse, Mme de St-Venant lui tendit la main en souriant.

Urbain s'approcha, baisa avec vivacité la main qu'on lui présentait, et s'assit tout près de Mme St-Venant, sur un siège beaucoup plus bas, de manière que sa tête se trouvait ainsi précisément à la hauteur et à une très faible distance de celle de la jolie rêveuse.

— Souffrez-vous, Léonie ? reprit Urbain avec une certaine inquiétude.

— Pourquoi cette question ? moi, souffrante ! mais non, vraiment... Je vous l'assure ; je ne sais ce qui peut vous faire croire...

En disant cela Mme de St-Venant feignant un trouble et un embarras accusateurs, interrogeait, avec une sollicitude mignarde, la glace placée derrière elle. Son teint, en effet, était légèrement pâli. Soit, par suite d'une indisposition réelle ou d'une trop vive préoccupation, la nuance rosée qui perçait habituellement la finesse transparente de ses joues, avait fait place à une blancheur mate et uniforme.

Mon Dieu, dit-elle d'un air effrayé, je suis affreusement laide aujourd'hui. J'aurais bien fait vraiment, dans mon intérêt, de rester invisible pour tout le monde.

Urbain était trop clairvoyant pour ne pas s'apercevoir que Mme de St-Venant cherchait à lui donner le change sur la véritable situation de son esprit, bien qu'il ne pût deviner le motif réel du petit manège auquel elle se livrait en ce moment.

— Léonie, lui dit-il, vous me cachez quelque chose. Vous avez un secret pour moi.

— Un secret entre vous et moi ? Cela serait mal, n'est-ce pas, quand vous me donnez vous-même l'exemple d'une entière confiance ? Est-ce que je ne suis pas de moitié dans toutes vos pensées ?

Cela fut dit avec une intention de reproche et d'ironie, qui n'échappa point à Urbain.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX.

ment, par M. le maréchal Soult et par l'amiral Duperré. Ce traité avait pour objet la prise de possession de la Nouvelle-Zélande. On mettait à la disposition du capitaine Langlois un bâtiment qui prit le titre de Comte de Paris, pour donner plus de solennité à l'expédition. On lui adjoignit en outre un bâtiment de l'Etat, l'Aube, commandé par M. Lavaud. Le capitaine Langlois devait céder à l'Etat des emplacements pour tous les services administratifs et de plus un lieu de déportation ; la nouvelle colonie devait être régie par nos lois.

En un mot, le capitaine Langlois devait prendre possession, au nom de la France, de la Nouvelle-Zélande. On part. Le capitaine Lavaud arrive le premier, et prend terre dans l'une des îles, dans l'île du Nord, l'une des deux îles qui forment la Nouvelle-Zélande. Là, Messieurs, que se passait-il ? L'île du Nord et l'île du Sud sont tout-à-fait différentes, tout-à-fait distinctes ; elles forment à elles deux une superficie de 21 millions d'hectares, c'est-à-dire la moitié de la superficie de la France.

Les Anglais alors firent de leur côté une tentative. Une compagnie se forma à Londres, et, au mois d'octobre 1839, un chef de cette compagnie, étranger au gouvernement, partit avec tout ce qui était nécessaire pour former un établissement, qui fut en effet fondé au port Nicholson dans la partie méridionale de l'île nord de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement anglais, frappé enfin de l'importance de la possession de ces îles, envoya au commencement de 1840, du port Jackson (Sidney), un officier avec le titre de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Zélande. Cet officier, M. Hobson, y arriva, le 28 janvier 1840, comme représentant du gouvernement, avec la mission de prendre simplement possession. M. Hobson se mit en communication avec les tribus de l'île du Nord, comme le capitaine Langlois l'avait fait dans l'île du Midi, et, le 5 ou le 6 février 1840, il conclut avec quelques chefs une convention qui lui conférait tous les droits de propriété et de souveraineté sur le territoire de cette île.

Armé de ce traité du 5 février, le commandant Hobson déclare et proclame la prise de possession définitive et la souveraineté de la reine de la Grande-Bretagne. La proclamation est du 21 mai 1840 ; elle déclare la prise de possession de l'île du Nord au nom de la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande ; que la souveraineté de cette île réside en la personne de S. M. Victoria et de ses héritiers à jamais. La prise de possession se borne toutefois à l'île du Nord. Ce n'est que le 20 juin que la même proposition fut faite au port Nicholson et dans la partie méridionale de l'île où s'était établie une compagnie anglaise qui se prétendait indépendante.

Le capitaine Lavaud arrive à l'île du Nord et reste un mois avec le commandant Hobson, avec qui il fait connaissance. C'est alors que le capitaine Langlois arrive avec ses traités ratifiés, approuvés par trois ministres du cabinet anglais. Il s'abouche avec les chefs, qui ratifient, les 11 et 12 août 1840, les traités conclus en 1838. Par ces traités, on cède au capitaine Langlois la presqu'île de Bancks et l'île du Sud, sous la condition expresse que le pays deviendra propriété français, passera sous la domination française. Les choses étaient ainsi ratifiées, le capitaine Langlois attendait le capitaine Lavaud, tout était résolu, quand, le 14 août, arrive un brick anglais, capitaine Stanley. Celui-ci débarque, et affiche une proclamation par laquelle il prend possession au nom de la reine d'Angleterre. C'est le premier acte de prise de possession. Je sais qu'on dit qu'il y a des titres antérieurs, des documents qui prouvent le contraire. Je soutiens que ceci est faux, qu'il est faux que les Anglais aient formé des établissements dans l'île du Sud avant le 14 août 1840.

Les termes de cette proclamation portent ordre au nom de S. M. la reine Victoria de déclarer *par droit de découverte* (Rires.), la souveraineté de S. M. sur l'île de la Nouvelle-Zélande, communément appelée île du Nord. Je ne connais pas dans le monde d'acte plus contestable ; jamais acte plus dérisoire n'a été fait que cette prise de possession au nom d'un droit de découverte, lorsqu'il n'y a pas même eu découverte ; car en 1679, un Français avait découvert ces îles ; car en 1772, un capitaine français avait payé de son sang, de sa vie sa tentative. En résumé, il n'y a donc pas de titre plus faux que le titre que l'Angleterre a essayé de faire prévaloir seulement le 14 août ; c'est-à-dire lorsque l'arrivée du capitaine Langlois dans l'île du Nord a permis de connaître sa destination pour l'île du Sud.

Le capitaine Lavaud arrive le lendemain dans l'île du Sud, et on lui montre la proclamation affichée sur les arbres, sur une barraque de bois qui était sur le rivage.

Y avait-il prise de possession anglaise dans l'esprit du capitaine Lavaud? Non. S'il en eût été ainsi, M. Lavaux n'aurait pas fait débarquer ses colons, il n'aurait pas nommé un maire, il n'aurait pas fait une coupe de bois pour les réparations de ses bâtiments dans les conditions du Code forestier français, il ne serait pas resté quelques mois à la Nouvelle-Zélande.

Le fait est que le capitaine Lavaud a laissé la solution de la question à son gouvernement; que ni le pavillon anglais, ni le pavillon français ne furent arborés. Il partit en janvier 1843.

Quelques jours après, le pavillon anglais était arboré.

Au lieu de discuter, au lieu de soutenir notre droit, le gouvernement français a admis la possession anglaise, en vertu du droit de découverte, et a obligé nos colons à demander la protection anglaise.

C'était pourtant une bonne pensée du gouvernement. Il reconnaissait la nécessité d'avoir un lieu de refuge, de ravitaillement, de protection dans ces archipels couverts des forces anglaises. C'était une bonne pensée, je le répète, de mettre des bâtiments de l'Etat à la disposition du capitaine Langlois pour faire exécuter le traité, de déployer l'étendard national dans ces mers ; mais je déplore qu'aussitôt que l'on eut invoqué des droits fondés sur la découverte du capitaine Cook, remontant à plus d'un siècle, on ait reconnu ces droits et on ait placé les citoyens français sous la protection des magistrats anglais.

C'était chose très fâcheuse que le résultat de cette tentative sur la Nouvelle-Zélande ; il a fallu songer à réparer le mal ; bonne pensée aussi pourvu qu'elle n'avorte pas de même, pourvu que conçue dans le but de donner satisfaction aux sentiments du pays, elle ne finisse pas par les froisser de nouveau et plus cruellement ; mais c'est ce qui va arriver.

L'amiral Dupetit-Thouars avait navigué, en 1838, dans ces parages ; il avait visité la Nouvelle-Hollande ; il avait visité les îles Marquises, dont il avait connu les habitants, disposés favorablement à un établissement français ; il était allé à Taïti avec une mission du gouvernement, demander réparation et indemnité pour les cruautés, pour les injustices exercées envers les Français, qu'il faut protéger. L'amiral Dupetit-Thouars allait demander pour eux des réparations, des garanties, et il déclare à la reine Pomaré que si elle ne satisfait pas à ses justes plaintes, c'est la guerre qu'il lui apporte.

Telle était la situation à cette époque; bonne volonté à notre égard de la part des habitants des îles Marquises et guerre avec la reine de Taïti si elle ne donnait satisfaction à nos justes griefs.

En 1841, quand arrive la nouvelle de notre situation dans la Nouvelle-Zélande, de nos embarras ; quand on eut pris la triste résolution de renoncer aux traités conclus, de ne pas défendre son droit, de ne pas reconnaître nos titres sur ces rivages, il fallait chercher quelque compensation ; en conséquence, l'amiral Dupetit-Thouars est nommé commandant de notre station dans l'Océanie et chargé de faire un traité, de prendre possession des îles Marquises, de demander à Pomaré une réparation complète à Taïti, car les conditions d'avoir un établissement mis à l'abri de toute chance, quelle pouvait, je le répète, être la pensée des commandants partant avec les forces militaires et les sommes votées par les chambres ? S'ils trouvent résistance, piège, malveillance, si la reine de ces îles ne présente pas des garanties suffisantes, si le protectorat doit être illusoire, avec les instructions que j'ai dites, avec l'autorisation de concentrer au besoin les forces et les ressources matérielles sur un point, il est évident que ces officiers ne peuvent avoir d'autre idée que celle de déployer une autorité énergique, de sauver l'honneur et l'intérêt de la France, puisque le gouvernement et la France avaient déclaré qu'il y avait honneur et intérêt. (Très bien !)

On nous a communiqué beaucoup de rapports; voyons ce que nos officiers vont trouver à Taïti lorsqu'ils vont y arriver. Mais laissez-moi rappeler un point qui s'était passé précédemment : le 9 septembre en établissant le protectorat provisoire, l'amiral Dupetit-Thouars avait réglé la question du pavillon et arrêté qu'il serait le signe du protectorat ; le pavillon fut arboré sur toute l'île.

Que s'était-il passé dans son absence? Lisez un rapport qui lui avait été adressé à Valparaiso ; on lui annonce qu'un capitaine anglais, le capitaine Thompson a travaillé en dessous à détruire tout ce qu'il avait fait. Plus tard, le 16 avril 1843, au moment même où vous délibériez sur les sacrifices à faire pour cette expédition, pendant que le ministère rédigeait ses instructions, arrivait à Taïti un autre bâtiment anglais la Vindictive commandée par le commodore Toup Nicholas ; il ramène le consul Pritchard et alors le commandant de la Boussole écrit : « Vous ne sauriez croire ce qu'ils entreprennent pour détruire ce que vous avez fait, et quand je lui parle pour établir notre droit, de la prise de possession des îles Sandwich par les Anglais, il me répond que les deux nations s'entendront pour tout restituer. »

— Tout restituer, fatale prédiction !

Messieurs, l'amiral Dupetit-Thouars ne pouvait se rendre à Taïti avant d'avoir reçu la réponse de son gouvernement. Mais vous voyez la situation : Pritchard, Toup Nicholas, qui fait un acte d'extrême violence qui déclare par une proclamation du 20 juin 1843 qu'il interdit aux Anglais de se soumettre à l'autorité française. Tel est l'état des choses, des provocations, des attaques. La reine Pomaré écrit à l'Angleterre pour lui demander secours. La protection actuelle de la domination française, je ne la reconnais pas, dit-elle. (Mouvement.) L'amiral, après tous ces faits, quand il voit hisser un signe patent de l'ascendant anglais, que devait-il faire? Reconnaître la situation et substituer la souveraineté. Après la protection, il voit s'élever un nouveau pavillon, un pavillon de fantaisie qui se hissait en même temps que le vaisseau anglais hissait le sien, c'était la violation du traité, on le discutait ; en présence de ces faits, l'amiral déclare qu'il méconnaîtra la souveraineté de Pomaré si on ne donne satisfaction.

Il fallait répondre à des rivaux jaloux, l'amiral Dupetit-Thouars a bien fait. (Bravo! bravo!) Vous l'avez désavoué ; où en sommes-nous maintenant? C'est le 9 novembre que nous avons réuni, à Taïti, tous les hommes, toutes les choses, toutes les forces, pour fonder le gouvernement français ; pendant huit mois, des Français, des hommes qui ont une admirable rapidité dans l'action comme dans la pensée, lorsqu'il s'agit de prouver à des rivaux qu'ils tiennent bon, ont travaillé à fonder, à défendre ce gouvernement, et, après les huit mois d'efforts, vous ordonnez que tout soit vain, perdu ; vous dites à celui qui a noblement bravé les Anglais : Sauvez-vous ; errez par les mers avec je ne sais quelle mission obscure ; errez long-temps avant de revoir votre patrie ; que le pavillon français tombe, que les travaux français soient anéantis, les soldats français humiliés, L'amiral Dupetit-Thouars est désavoué ! Le désaveu sera porté par un bâtiment anglais, et c'est un Anglais qui viendra *mettre sous le nez* de l'amiral Dupetit-Thouars le *Moniteur* avec sa dérision désolante. (Sensation. Vifs applaudissements.) C'est un Anglais... En lui disant : sortez d'ici ; et disant à M. Bruat : je vous chasse. (Mouvement général.)

De telles missions ayant ce résultat, parce que Robert Peel a dit en plein parlement qu'il gémissait amèrement de la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars, m'autorisent à dire que notre gouvernement s'est désavoué lui-même. (Très bien !)

L'amiral Dupetit-Thouars a fait ce qu'il devait faire, et la position dans laquelle le désaveu nous a placé est une situation fausse et honteuse. (Murmures au centre.) Je sais qu'on a dit qu'il y avait des gens qui ne parlaient que pour envenimer la situation. (Au centre : Oui, c'est cela!) Messieurs, je n'ai point d'arrière-pensée ; je suis très satisfait, moi, d'avoir ces sentiments-là. (Au centre : Oh! oh! allons donc.)

Parlez, pensez, faites ce que vous voudrez, peu m'importe... ma conscience est satisfaite, et je suis maintenant dans une meilleure position morale que vous. (Sensation. — Applaudissements.)

Je parle au nom des intérêts commerciaux, de ces intérêts que tous les peuples soutiennent, que la France doit soutenir, et pour lesquels on ne peut trouver de garantie que dans l'influence morale, surtout chez les peuples avec lesquels nos relations sont toutes récentes. C'est donc au nom des intérêts commerciaux que je souffre de ce qui s'est passé dans l'affaire de Taïti. (Très bien !)

J'ai entendu, au commencement de la séance, M. de Carné demander si l'ambassadeur de Chine serait reçu par l'empereur. La réponse regarde M. le ministre. Mais le passé doit avoir instruit pour l'avenir. En 1840, lorsque la guerre éclatait entre l'Angleterre et la Chine, le gouvernement français eut une bonne pensée ; au moment où la guerre allait s'engager, on songea à envoyer un négociateur capable pour préparer la voie à votre commerce, le colonel Jancigny. On voulait qu'un Français vît s'il n'y avait pas là quelque place pour les intérêts français.

Recommandé vivement, connaissant la Chine, il arrive à formuler un projet de commerce direct avec la France. Il en était là lorsqu'arriva, à Manille un nouveau consul français. Que s'était-il passé? L'Angleterre avait fait la paix, et stipulé avec la Chine que les Anglais pourraient seuls traiter directement. Les Anglais avaient pris ombrage de M. de Jancigny. On désavoua M. de Jancigny; on fit plus, on l'accusa d'avoir usurpé son titre, et on l'accusa du crime de faux ! et cela uniquement parce qu'il avait voulu lier des négociations directes avec la Chine, ainsi que cela résulte d'une lettre que je vais vous lire.

L'orateur lit plusieurs pièces pour prouver le caractère officiel et la valeur de M. Jancigny et le caractère dérisoire des concessions obtenues par son successeur.

M. Berryer termine en disant qu'il a encore beaucoup de choses à dire sur la question extérieure, mais que, vu l'heure avancée, il prie la chambre de l'autoriser à achever son discours demain. (Oui! oui !)

Faits divers.

— Le *Moniteur parisien* annonce que M. Charles Laffitte a été élu, pour la quatrième fois, par le collége électoral de Louviers.

— Les obsèques de M. Jacques Laffitte auront lieu jeudi à midi. Hier soir, à quatre heures, son état paraissait plus rassurant ; à six heures, une crise s'est déclarée, qui s'est en peu de temps terminée par la mort.

plusieurs autres personnes dont on ne connaît encore que les noms de guerre.

» C'est dans une maison de la Doutre que ces infâmes réunions avaient lieu. »

— Le fanatisme religieux se montre parmi les juifs allemands d'une manière déplorable. Les derniers journaux allemands parlent d'un horrible assassinat commis par deux juifs sur la personne d'un maître d'école appartenant à la secte des *réformés*. Le malheureux avait prononcé un discours dans un village, près de Coblentz, contre le Talmud et l'ancien rite juif. Quelques assistants l'ayant menacé de le tuer s'il continuait de blasphémer la vieille religion juive, il s'était vu forcé d'interrompre son discours et d'annoncer à ses amis qu'il allait quitter le village pour toujours. Le lendemain on l'a trouvé assassiné à coups de pierres, dans une forêt où il passait pour arriver au village voisin. La police vient d'arrêter deux juifs, marchands de bestiaux, accusés de ce crime atroce.

— Notre collaborateur, M. D. Laverdant, vient de publier sur Madagascar un ouvrage où sont traitées les questions qui se rattachent à nos intérêts maritimes et coloniaux. Nous en rendrons compte prochainement.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 27 mai.

Polarisation de la lumière. — Corps fibreux. — Découverte d'un nouvel alcali organique. — Poissons fossiles. — Botanique : M. Gaudichaud, M. Payer — SCIENCES MÉDICALES : *Nouveau vaccin. — Expériences sur la digestion.*

Les sciences naturelles ont occupé presque toute la séance d'aujourd'hui. La botanique et la médecine ont réclamé surtout une grande partie de l'attention de l'académie, et nous sommes forcés de réclamer à notre tour pour ces deux sciences la bienveillante attention de nos lecteurs.

Nous allons cependant commencer par dire quelques mots de physique mathématique. Dans la dernière séance, M. Laurent du Hâvre a envoyé un Mémoire sur la rotation des plans de polarisation dans les mouvements infiniment petits d'un système de sphéroïdes, et il a conclu de ses calculs les lois de la polarisation mobile ou chromatique. M. Laurent a débuté en énonçant cette proposition un peu hasardée que la théorie de la polarisation mobile en est encore aujourd'hui au point où l'a laissée Fresnel. M. Cauchy n'a pas voulu laisser passer cette affirmation sans la contredire. C'est qu'en effet M. Cauchy a abordé cette théorie dans l'un de ses nombreux Mémoires sur la physique mathématique, et il est arrivé à des équations linéaires d'où on conclut les lois du phénomène de la polarisation. M. Cauchy fait remarquer que d'ailleurs les équations données par M. Laurent ne diffèrent que d'une manière apparente de celles qu'il avait lui-même données, double raison qui lui a fait prendre la parole aujourd'hui.

— M. Fabré, capitaine du génie, présente une nouvelle théorie des corps fibreux, basée sur les mêmes principes que la théorie des voûtes qu'il a adressée dans une séance précédente. Il remarque qu'on distingue les forces moléculaires des corps en deux classes, *résistance à l'extension*, *résistance à la compression*. C'est sur les lois de la résistance à l'extension qu'est fondé l'établissement des ponts suspendus, et sur celles de la résistance à la compression l'établissement des voûtes.

Dans l'emploi des corps fibreux on doit avoir égard à l'une et à l'autre de ces deux résistances.

M. Fabré établit que la ligne formée dans toute section transversale d'un corps fibreux par les centres de gravité des éléments normaux, c'est-à-dire des parties du corps comprises entre deux plans normaux très rapprochés, doit affecter la forme du polygone funiculaire, qui convient à la répartition de l'action de la gravité sur ces éléments.

— M. Laurent, à Bordeaux, vient de découvrir un nouvel alcali organique liquide, ne contenant pas d'oxygène, donnant des sels cristallisables solubles dans l'alcool, mais insolubles dans l'eau, et se sublimant à une température élevée sans subir aucune altération. C'est par l'action de la chaleur sur l'azotide benzoytique, que M. Laurent a produit ce nouveau corps qui aurait une classe de composés encore peu étudiés, et qui doivent jouer un rôle curieux dans la nature organisée.

— M. Agassiz a reçu de M. Elie de Beaumont quelques poissons fossiles que M. de Chabriac avait adressés de Fernambouc, et il a profité de cette circonstance pour faire une étude approfondie sur leur organisation, et rattacher les conséquences qu'il a tirées de son examen à une théorie générale sur l'enchaînement des êtres dans l'ensemble du plan de la création. M. Agassiz a constaté qu'en considérant les différentes espèces de poissons fossiles qui se trouvent réunis dans un terrain déterminé, on trouve toujours une relation dans leur organisation qui peut servir à définir l'âge géologique du terrain. De plus la série des vertébrés offre seule une gradation organique des principaux types à partir des poissons jusqu'aux mammifères et à l'homme, en rapport avec leur ordre de succession dans les terrains, tandis que toutes les classes d'animaux sans vertèbres sont contemporaines, c'est-à-dire qu'elles se rencontrent toutes aux époques géologiques les plus anciennes et parallèlement dans la gradation de leur organisation.

Botanique. — Nous avons cherché, dans notre dernier compte-rendu à caractériser les deux systèmes soutenus concurremment par M. de Mirbel et par M. Gaudichaud. Nous avons dit franchement que selon nous les preuves apportées par M. Gaudichaud à l'appui de son système sont tellement manifestes que nous ne pouvions comprendre le silence presque coupable que gardent à cet égard les botanistes.

M. Gaudichaud a continué aujourd'hui la lecture de son Mémoire. Il a apporté de nouveaux faits, de nouvelles expériences qui concourent

que les racines obéissent à l'action d'une force particulière. M. Dutrochet a prétendu que c'était la pesanteur seule qui les faisait descendre ; M. de Candolle, que la pénétration dans le mercure ne tenait qu'à leur rigidité.

M. Payer a cherché à déterminer exactement la profondeur de l'enfoncement d'une plante dans le mercure, en maintenant une couche de mercure d'une épaisseur variable à la surface de l'eau. Pour cela, il renverse un verre de lampe, le remplit d'eau jusqu'au renflement, et place une grille de platine recouverte de tulle. Les molécules de mercure sont assez peu tenues pour ne pas filtrer à travers cet appareil.

En opérant ainsi, M. Payer a vu que les racines des diverses plantes ne traverseraient pas des couches d'épaisseur égale pour aller trouver l'eau; que les épaisseurs étaient d'autant plus grandes que la lumière était plus intense et la température plus élevée.

Il a conclu, de ses expériences, que les racines s'enfoncent dans le mercure en vertu d'une tendance spéciale, car les différences que présentent les diverses racines ne peuvent pas s'expliquer par des différences de poids, de rigidité ou de grosseur. Ainsi, les racines de sarrazin, plus grosses, plus rigides, plus pesantes que celles du cresson alénois, ne font que ramper à la surface du mercure, tandis que celles-ci s'y enfoncent jusqu'à 2 centimètres.

Il conclut, en outre, que les racines ont trois tendances spéciales : à fuir la lumière, à chercher la bonne terre, et à descendre ; qu'enfin, les racines n'absorbent pas seulement par les spongioles, puisque les extrémités plongées dans le mercure croissent, et que la plante s'allonge, et que le mercure ne nuit en rien à la végétation.

M. de Jussieu présente le *deuxième* volume de la flore de Sardaigne exécutée par le professeur Moris de Farin, flore qui a un grand intérêt en ce moment surtout où l'on s'occupe d'une flore générale de la région botanique méditerranéenne.

— M. Parlatore de Florence adresse l'anatomie de l'aidrovanda vesiculosa, plante qui présente plusieurs particularités remarquables et certains organes nouveaux comme des vesicules lisses sans stomates, des cellules coniques, et de petits corps nouveaux ayant la forme de ciseaux ouverts, à quatre branches réunies par une espèce de nœud au milieu.

SCIENCES MÉDICALES. *Cow-pox naturel.* — M. Magendie annonce qu'une vache qui lui appartient, a présenté cette affection et a fourni du virus-vaccin qui a pu être inoculé avec succès par M. le docteur Fiard.

Voici succinctement les faits :

La vache dont il s'agit se trouve à Cernay, près Sannoy. Sur la fin du mois de mars dernier deux femmes qui étaient chargées de traire cet animal eurent aux mains des pustules qui donnèrent lieu chez l'une à un abcès, chez l'autre à un érythème étendu jusqu'au bras. La vache elle-même présentait sur ses trayons une éruption de pustules grosses et enflammées. Les deux femmes avaient, d'ailleurs, éprouvé autrefois la petite vérole, et elles en portent des traces.

Sur l'invitation de M. Magendie, le docteur Fiard qui s'occupe beaucoup de tout ce qui concerne la vaccine, se transporta, le 1er mai à Sannoy. Lors de sa visite, les trayons de la vache offrent encore les cicatrices des éruptions passées, et quelques croûtes recouvrent les anciennes pustules. Un bouton de forme vaccinale, acuminé, gros comme le bout du doigt, existe seul en arrière de la mamelle. M. Fiard ouvre ce bouton, et recueille dans trois tubes le liquide sanguinolent qui s'en écoule. Il avait de même recueilli la matière trouvée sous les croûtes.

Le lendemain, 2 mai, était le jour de la vaccination publique à la mairie du 3e arrondissement. Chargé de cette opération, M. Fiard appela cinq de ses confrères, membres comme lui du bureau de bienfaisance.

Il fut convenu que ces messieurs vaccineraient les bras droits des enfants avec le vaccin ordinaire, tandis que M. Fiard inoculerait aux bras gauches des mêmes enfants les diverses matières qu'il avait recueillies sur la vache. On opéra ainsi sur sept enfants. M. Fiard fit à chacun d'eux cinq piqûres.

... du sucre de canne.

Au moment de l'ingestion des aliments, la membrane muqueuse devenait rouge, turgide, comme érectile, et il s'exhalait à sa surface un liquide transparent et acide, le suc gastrique qui venait humecter le bol alimentaire.

La viande crue était, au bout de trois ou quatre heures, réduite en une pâte chymeuse à réaction très acide. Quand c'était la soupe au lait qui avait été donnée, le lait était d'abord coagulé ; puis, après une demi-heure ou trois-quarts d'heure, le tout ne formait plus qu'une bouillie homogène, blanchâtre, très acide. Jamais on n'observait aucun signe de fermentation dans les matières ingérées. Le bol alimentaire sucré, examiné, soit au commencement, soit à la fin de la digestion, contenait toujours le sucre à l'état de sucre de canne.

Après huit jours d'observation, M. Bernard résolut de couper les nerfs pneumo-gastriques. Le chien étant à jeun depuis 24 heures, l'expérimentateur enleva l'appareil qui bouchait habituellement la fistule ; il nettoya l'intérieur de l'estomac avec une éponge douce. Le viscère accusait une sensibilité marquée, et se contractait sur le corps étranger; la muqueuse laissait échapper en abondance du suc gastrique.

C'est en ce moment que fut faite la résection des deux nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou. Aussitôt la muqueuse, qui était turgescente, s'affaissa, devint pâle, comme exsangue. La sensibilité et le mouvement cessèrent; la production du suc gastrique s'arrêta instantanément, et bientôt, à sa place, il survint une sécrétion abondante d'un mucus filant à réaction *neutre*.

Des morceaux de viande et de la soupe de lait sucré sont introduits dans l'estomac. Après une heure, on trouve le pain ramolli et imbibé de mucus filant ; le lait n'est pas coagulé ; la viande n'a subi aucune altération, et toute la masse alimentaire offre une réaction neutre. Au bout de deux heures, les choses sont dans le même état, la réaction toujours neutre.

Après huit heures, M. Bernard trouve dans l'estomac une espèce de bouillie blanchâtre à réaction extrêmement acide. Mais il ne fut pas difficile de constater que cette acidité provenait d'une transformation lactique qui s'était opérée au sein des matières de la soupe sucrée. La viande n'avait pas éprouvé la moindre altération. Il en était encore de même au bout de vingt-quatre heures.

Sur d'autres chiens auxquels il avait coupé les nerfs pneumo-gastriques, M. Bernard a vu qu'après trois ou quatre heures d'ingestion, le sucre de canne était déjà changé en sucre de raisin; et au bout de dix ou douze heures la transformation lactique était complète. Quand les matières alimentaires, comme la viande, par exemple, n'étaient pas susceptibles de donner lieu à des décompositions acides, la réaction neutre de l'estomac persistait jusqu'à la fin.

Ainsi, ajoute M. Bernard, il se passe dans l'estomac deux séries de phénomènes chimiques bien différents, suivant que cet organe reçoit son influence nerveuse normale, ou suivant qu'il en est privé.

Quand l'estomac reçoit l'influence des nerfs de la huitième paire, il se produit du suc gastrique qui opère la dissolution chymeuse des aliments. Par suite de cette action du fluide gastrique, les substances contenues dans l'estomac sont soumises à des décompositions spéciales qui leur font perdre la propriété de fermenter ou de réagir les unes sur les autres. Ainsi le suc gastrique prévient la putréfaction.

Si, au contraire, l'estomac est privé de l'influx nerveux de la huitième paire, la digestion s'arrête, et les aliments non modifiés par le suc gastrique, réagissent les uns sur les autres.

M. Bernard cite une dernière expérience qui rend encore plus évidents les faits précédents, en même temps qu'elle prouve que l'absorption peut s'opérer dans l'estomac, même après la résection des nerfs pneumo-gastriques.

On sait que l'émulsine et l'amygdaline sont deux substances innocentes quand on les administre isolément, mais qu'elles développent de l'a-

4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	103	»	»	»	»	»
4 0/0. . . .	107	75	»	»	H. »	25	— Portugais.	»	»	»	»	»	»
O. de la V.	»	»	»	»	»	»	Esp. D. active	»	»	»	»	»	»
B. de Fr. .	3075	»	3075	»	B.10	»	5 0/0 Naples.	102	70	»	»	B. »	01
C. L. 5000	5062	50	5070	»	B.92	50	— Romain. .	104	1/4	104	1/8	B. »	3/8
— 1000	1080	»	»	»	B.92	50	Obl. Piémont.	1237	50	»	»	»	»
C. hyp. . .	787	50	»	»	B. 2	50	Emp. d'Haïti.	»	»	»	»	»	»
4 Can. . . .	1270	»	»	»	»	»	B. Belge.	665	»	»	»	B. 5	»

CHEMINS DE FER.									
St-Germ.	862	50	872	50	H. 3	50	Fin cour. 860, 872 50.	H.15	»
V. R. Dr.	386	25	»	»	H. 6	25	— 385, 382 50.	B. 2	50
— R. G.	250	»	251	25	B. 5	»	— 252 50, 255, 251 25.	B. 6	25
Orléans. .	1005	»	1007	50	»	»	— 1005, 1007 50, 1003 75.	H. 2	50
Strasb. . .	261	25	261	25	B. 2	50	— 261 25, 262 50.	B. 1	25
Rouen. . .	982	50	987	50	B.10	»	— 985, 987 50.	B. 5	»
Hâvre. . .	775	»	775	»	»	»	— 777 50, 775.	»	»
Marseill.	775	»	785	»	B. 2	50	— 777 50, 785.	»	»
Montpell	»	»	»	»	»	»	— »	»	»

LONDRES, 25 MAI.

Consol. . . . . 99 1/2 5/8.
Esp. act. . . 35 3/8.
Portug. . . . . » »
Mexic. . . . . 35 3/8.
Brésil. . . . . . 81.
5 0/0 holl. 100 1/2.
2 1/2 do. . . 61.
Rouen . . . . . 39 1/8.
Orléans. . . . 39 1/4.
Hâvre . . . . 30 7/8.

C. DE LA COULISSE.

Av. 84 65, 62 1/2, 60, 57 1/2, 55, 52 1/2.
Ap. 84 67 1/2.
Rep. Fin c. F. pr.
3 0/0 5 à 10. 10, 12 1/2.
5 0/0 15 à 20. 30.
Bons du Trésor.
3 1/4 à 5 mois.

Primes.

Fin c. 84 65, 70 d. 50.
F. pr. 84 90, 85 d. un ; 85 10, 20 d. 50.
122 75 d. 50.
St-Germ. 890 d. 10 au 15 juin.
Orléans, 1020 d. 20; 1025 d. 10.
Strasbourg, 266 25, 267 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 82,50 ; courant du mois, 83,00 à 00,00; juin, 00,00 à 00,00; 2 mois d'été, 85,00 à 86,00 ; 4 derniers mois, 90,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,50 à 77,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 72,50 à 72,25 ; caméline, 00,00; chanvre, 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 00,00 à 00,00 ; juin, 00,00 à 00,00 ; 2 mois d'été, 00,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 00,00 à 00,00 ; 4 premiers mois, 1845, 00,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0 0/0, première sorte, id., id., id., 0 0/0, deuxième sorte; ordre de livraison, 20 0/0.

SUIFS (les 50 kil).

SUIFS de place disp., de 56,00 à 56 25.
— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles et à livrer, id.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Catherine II.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON.— Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.— Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.— 1re rep. Chevalier de Grignon. Séparation. Meunière.
7 h. 1/2 GYMNASE.—L'oncle. Alberta. Zélia. Tante Bazu.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.— Troubadour. F. Galfâtre. P. du Lion. Rosière.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—Tronquette. Le Barbier. 1844 et 1944.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Toupinel. Jacques.
6 h. 1/2 AMBIGU.—1re rep. de Jeanne.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1/2 COMTE. — Jardin des Fées. M. Vautour. Menteuse. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.):

HALLE DE PARIS.

25 Mai.				27 Mai.			
Arrivages	1918 q.	14 k.		Arrivages	2012 q.	09 k.	
Ventes	1409	01		Ventes	1805	12	
Restant	12084	38		Restant	12324	35	
Cours moyen		39,35		Cours moyen		38,81	
Cours-taxe		37,87		Cours-taxe		37,93	
Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	13 q.	14k.	51,00 à 52,20	Gr. 3	q.	57k.	44,00 à 52,25
1re	368	95	38,20 à 40,50	1re 412		91	38,20 à 40,50
2e	36	11	36,95 à 37,55	2e 157		00	33,30 à 37,55
3e	92	45	29,95 à 32,50	3e 28		00	30,60 à 00,00
4e	00	00	00,00 à 00,00	4e 15		63	24,25 à 27,00
Al.	776	03	37,90 à 53,50	Al. 1084		39	35,05 à 38,85

LYON, 25 Mai. — Farine, 1re : 40,00 à 42,00; 2e : 38,00 à 40,00. Ces cours ne sont guère que nominaux; le calme est toujours sur notre place, et l'empressement des détenteurs à réaliser a produit un peu de baisse. Si le beau temps continue, la rivière devenant basse, il y aura difficulté pour les transports par eau et la mouture, ce qui pourrait occasionner une plus value sur nos farines, sans influencer les grains à la floraison desquels le temps actuel est très favorable.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 25 Mai. *Cours légal.* — Froment : 17,8.. — Seigle : 11,16; les autres grains non cotés.

SENLIS, 21 Mai. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 17,66 ; 3e : 16,32. — Seigle : 11,32. — Avoine : 7,33. Hausse de 0,50 sur toutes les qualités de froment. Les nouvelles des récoltes dans cette localité sont très favorables depuis les dernières pluies.

PACY, 23 Mai. — Froment : 20,60. — Méteil : 18,27. — Seigle : 11,50. — Orge : 12,25. — Avoine : 7,67.

EVREUX, 25 Mai. — Froment : 21,12. — Méteil : 18,17. — Seigle : 12,70. — Orge : 12,01. — Avoine : 8,05.

BRIONNE, 23 Mai. — Froment : 21,73. — Seigle : 11,00. — Orge : 13,50. — Avoine : 8,50.

LE MANS, 24 Mai. — Froment : 21,10. — Méteil : 18,10. — Seigle : 15,15. — Orge : 11,50. — Avoine : 8,00.

FONTENAY, 23 Mai. — Froment : 17,55. — Baillarge : 10,40. — Seigle : 13,00. — Avoine : 7,80. — Orge : 10,40. — Mouture : 13,00. — Garobe : 8,15.

MARANS, 21 Mai. — Froment, 1re : 19,00 ; 2e : 18,00. — Avoine : 7,33 à 7,66.

BEAUGENCY, 25 Mai. — Froment, 1re : 21,37 ; 2e : 20,19 ; 3e : 18,82. — Méteil : 16,75. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,50. — Mouture : 15,25. — Sarrazin : 9,50. — Avoine : 8,00. Marché fort, vente facile.

STRASBOURG, 24 Mai. — Froment, 1re 22,00 ; 2e : 19,80 ; 3e : 17,50. — Baisse : 0,01. — Seigle et orge non cotés. — Avoine : 9,50. Approvisionnement faible, vente languissante. Un tiers du blé était fourni par les cultivateurs, et le reste par les blutiers.

ST-LAURENT, 23 Mai. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 21,97 ; 3e : 21,52. — Méteil : 16,33 à 17,00. — Seigle : 13,33 à 14,00. — Orge : 13,66 à 14,33. — Sarrazin : 12,66 à 13,00. — Maïs : 16,33 à 17,00. — Avoine : 9,00 à 9,66.

BOURG, 22 Mai. — Froment : 1re : 25,00 ; 2e : 22,50 ; 3e : 20,00 — Méteil : 14,00 à 15,00. — Orge : 14,25 à 15,75. — Maïs : 14,50 à 17,00. — Sarrazin : 14,00 à 15,00. — Avoine : 8,50 à 10,00.

LYON, 25 Mai. — Les froments qui étaient tenus à 28,50 les 100 kil., sont livrés maintenant à 28,00. — Les seigles sont moins demandés et même délaissés à 14,50. — Les orges de 13,50 à 14,25.

MARSEILLE, 24 Mai. — Le courrier de cette place, reçu à Lyon le 25, annonçait d'importants arrivages en froment; on en attendait encore de nouveaux; cependant le cours ne fléchissait pas, et il se faisait peu d'affaires.

MONTIGNAC (Dordogne), 22 Mai. — Froment, 1re : 24,00 ; 2e : 23,00. — Seigle : 17,00 à 18,00. — Maïs : 14,50. — Avoine : 9,00.

AGEN, 22 Mai. — Froment : 23,78. — Seigle : 16,00. — Maïs : 12,50. — Avoine : 8,50.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 24 Mai. — Froment : 16,32 à 18,82. — Seigle : 9,82 à 10,70. — Orge : 9,85 à 10,10. — Avoine : 6,50 à 6,88.

HASSELT, 24 Mai. — Froment : 18,70. — Seigle : 11,11. — Orge : 10,70. — Avoine : 6,70. — Sarrazin : 10,30.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

LYON, *marchés des 21, 23 et 24 Mai.* — Bœufs : 1,32-1,28-1,24-1,08. — Moutons : 1,40-1,40-1,36-1,30. — Veaux : 1,30-1,28-1,24-1,20. Marché ordinaire, sans variation.

Marché de SCEAUX du 27 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.	1173	994	181	1 14	1 03	0 96
Vaches. . . .	430	144	36	1 00	» 90	» 80
Veaux.	579	569	10	1 54	1 34	1 14
Moutons. .	9228	7469	1739	1 36	1 18	1 00

Vente difficile pour toutes les espèces.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *marché de la Vallée du 27 Mai.* — Agneaux (la pièce) : 5,00 à 24,00. — Lapins : 0,95 à 3,25. — Chevraux ou cabris ; 1,50 à 7,00. — Dindes gras : 7,00 à 9,50. — Dindes ord. : 4,50 à 6,00. — Oies : 2,50 à 6,00. — Coqs de bruyère : 7,00 à 9.50. — Chapons gras : 3,00 à 8,00. — Poulets gras : 2,75 à 4,50. — Poulets communs : 1,00 à 2,40. — Canards : 1,00 à 2,00. — Canetons : 3,00 à 4,50. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,20 à 0,60.

Cuirs et peaux.

PARIS, halle du 24 Mai.

Cuirs en poils (les 100 kil.). Gros bœufs de 40 kil. et plus : 70,00 à 72,00. — Petits bœufs de 39 et au-dessous : 70,00. — Vache : 82,00 à 84,00; do salée : 91,00 à 96,00; do étrangère : 90,00 à 100,00. — Veau avec tête : 120,00 à 130,00; do sans tête : 144,00 à 150,00; do sec, en poil : 200,00 à 219,00. Buenos-Ayres léger : 150,00 à 160,00.

Cuirs fabriqués (le kil.). Cuir jusé acide : 1,90 à 2,00, do sans acide : 2,30 à 2,70, do Buenos-Ayres : 1,90 à 2,10; do sans acide : 2,00 à 2,40. — Bœuf en croûte : 1,90 à 2,10. — Vache en croûte : 2,30 à 2,40. — Vache légère : 2,40 à 2,70; do étirée : 2,50 à 2,90. — Veau en croûte : 2,80 à 3,30; do commun, sec d'huile : 2,70 à 3,60. — Cheval en croûte : 2,00 à 2,20. — Cuir de Hongrie : 1,50 à 1,70.

Petites peaux (la douzaine). Basane en croûte, 1re : 30,00 à 40,00; 2e : 18,00 à 26,00; 3e : 15,00 à 18,00. — Moutons sumac, 1re : 20,00 à 25,00; do chamoisé : 15,00 à 18,00. — Veaux bronzés : 58,00 à 68,00. — Moutons ramaillés : 16,00 à 22,00.

BAYONNE, 17 Mai. — Cuirs verts en poil (bœuf) les 100 kil. : 86,00. — Cuirs secs en poil Sénégal : 180,00; do Buenos-Ayres : 150,00 à 16,00; do Caraque : 120,00 à 130,00; do Brésil : 130,00 à 140,00. — Cuirs de veaux : 230,00 à 250,00. Cuirs secs Montevideo : 140,00 à 160,00.

Laines (le kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 25 Mai. — Les laines ont été vendues difficilement aujourd'hui à cause de l'élévation du cours. On annonce la prem. qual. à 6,00 le kil.; la deux, est à 5,00, 5,10 et 5,30, et la trois, de 4,70 à 4,80.

vir. Sous ce rapport, les apologies du ministre, plus encore que les accusations de ses adversaires, étaient de tristes et pénibles révélations.

M. Berryer, à l'ouverture de la séance, a repris la suite de son discours commencé dans la séance d'hier. Il a de nouveau passé en revue et stigmatisé les principaux actes de faiblesse du ministère dans sa conduite à l'extérieur. A la Nouvelle-Zélande, à Taïti, nous sommes réduits à nous retirer devant les prétentions et les manifestations de l'Angleterre. En Syrie, nous abandonnons le glorieux privilége qu'eut seule pendant long-temps la France de protéger les chrétiens de ces contrées; et nous mettant à la suite de l'Angleterre, nous joignons notre action à la sienne pour faire imposer aux populations du Liban un régime tellement désastreux qu'il faut aujourd'hui solliciter de nouveau la Porte afin qu'elle rétablisse au plus vite l'ancien état de choses. Dans les mers de la Chine, M. de Janciguy, notre envoyé, est désavoué et humilié, pour avoir porté ombrage aux agents de l'Angleterre. En ce qui concerne l'Espagne, le cabinet s'est résigné à attendre les évènements.

L'orateur proteste chaleureusement contre cette inaction du gouvernement français au dehors. Il voudrait que nos missions diplomatiques portassent sur toutes les mers la vie de la France, et ouvrissent de nombreux débouchés aux produits de notre sol et de notre industrie. M. Berryer a opposé, sous ce rapport, l'ardeur entreprenante, les envahissements continuels de l'Angleterre à l'inertie de notre gouvernement. Mais ce n'est pas, a-t-il dit, pour réveiller des sentiments haineux contre la nation anglaise, que je signale l'infatigable activité qu'elle déploie; c'est afin que mon pays se pique d'émulation, et qu'il marche, lui aussi, à grands pas dans cette noble et vaste carrière.

L'expression de ce sentiment élevé a été, pour M. Berryer, l'occasion d'un beau mouvement oratoire. Nous applaudissons d'autant plus à une telle tendance, que trop souvent, dans le débat actuel, l'opposition paraît s'inspirer d'une pensée de jalousie hostile contre l'Angleterre.

M. le ministre des affaires étrangères a répondu à M. Berryer. Il a commencé par des paroles hautaines et pédantesques dont il aurait mieux fait, croyons-nous, de s'abstenir. Entrant dans la discussion des faits, M. Guizot les a rétablis à sa manière.

En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, la cession de souveraineté à l'Angleterre avait eu lieu dans les mois de mai et de juin 1840, tandis que l'expédition française et le commandant Lavaud n'y arrivèrent qu'en août de la même année.

M. Thiers a fait observer avec raison que, lorsqu'il s'agit d'un groupe d'îles tel que la Nouvelle-Zélande, qui offre une étendue égale à celle des îles britanniques, la prise de possession d'un point, ou même de quelques points isolés, ne décidait pas la question de souveraineté pour tout le reste du territoire, et ne devait pas exclure la possibilité pour les autres peuples d'y fonder des établissements. M. le ministre des affaires étrangères a dit qu'il adhérait à l'opinion de M. Thiers à cet égard. Mais on ne voit pas qu'il ait songé à mettre la théorie en pratique, et cherché à réserver pour nos nationaux le droit de s'établir sur quelques points de la Nouvelle-Zélande non encore occupés par les Anglais.

M. Guizot est revenu sur l'affaire de Taïti, et il a de nouveau

populations laborieuses, solution qui intéresse à un si haut degré la puissance, la prospérité et même la paix future du pays. Au dehors, nulle grande et efficace tentative n'a été faite par vous pour ouvrir à l'expansion pacifique de la France le vaste champ que réclament ses facultés exubérantes, ses tendances civilisatrices, ses sympathies pour les races souffrantes et opprimées.

Non, le cabinet n'a rien fait dans le but que nous venons de rappeler. Aussi est-ce avec une parfaite raison que l'honorable M. Billault, qui a succédé à la tribune à M. le ministre des affaires étrangères, lui a adressé le reproche de *méconnaître la destinée maritime de la France*. M. Billault a été incisif, adroit, pressant, et plusieurs de ses critiques contre le cabinet ont porté coup.

M. Guizot a voulu se justifier du reproche d'avoir négligé les intérêts de notre marine, en citant le chiffre du budget de ce département ministériel, chiffre qui est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été. Mais M. Lanjuinais a très bien montré le faible de cet argument: aux époques antérieures que M. le ministre a prises pour terme de comparaison, les dépenses des colonies et de l'infanterie de marine ne figuraient pas au budget de la marine.

Après une courte réplique de M. Berryer, la discussion a été renvoyée à demain. M. Thiers a demandé la parole.

Nous nous empressons d'insérer l'article suivant que nous trouvons dans les *Débats* sur un fait qui témoigne de la charité de M. de Rothschild envers ses coreligionnaires. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir qu'ayant souvent à traiter la question de l'envahissement de la féodalité industrielle, nous nous trouvons amenés à parler de son chef, M. de Rothschild; mais nous tenons beaucoup à ce que personne ne puisse supposer qu'il y ait aucun sentiment d'animosité personnelle dans les observations que les circonstances peuvent nous suggérer; et au surplus, nos critiques tombent toujours beaucoup plus sur la faiblesse et l'impuissance de nos hommes d'Etat que sur les banquiers, qui naturellement profitent de la situation des choses pour faire leur métier de marchands d'argent.

M. le baron Anselme de Rothschild vient de retirer le don de 100,000 florins (260,000 fr.) qu'il fit, il y a deux ans, à la commune israélite de notre ville pour la construction d'une nouvelle synagogue, parce que le consistoire de Francfort a jugé à propos d'introduire dans les cérémonies du culte des réformes que M. de Rothschild n'approuve pas.

Ce retrait, qui a été dicté à M. de Rothschild par un scrupule de conscience, a été interprété par divers organes de la presse allemande comme un acte d'intolérance et même de fanatisme. Maintenant cet absurde reproche se trouve démenti par un fait qui doit convaincre même les personnes les plus prévenues, combien l'honorable banquier est éloigné de toute chaîne religieuse: au moment où il retirait le don de 100,000 florins, il a placé en rentes le double de ce capital, c'est-à-dire la somme de 200,000 florins (520,000 fr.), dont, par un acte public et authentique, il a consacré à perpétuité les intérêts à des secours qui seront distribués annuellement aux familles indigentes de Francfort, sans égard au culte qu'elles professeraient.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 28 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les crédits extraordinaires.

... y a trouvé son intérêt, l'Angleterre qui n'avait pas les mêmes raisons que nous à Taïti n'a pas hésité un instant à faire remplacer le protectorat par la prise de possession directe.

On nous a dit que l'Angleterre, qui avait pris possession en 1843 des îles Sandwich, a désavoué ses agents, comme nous le nôtre; mais les situations étaient-elles identiques?

Les Etats-Unis avaient fait depuis long-temps une déclaration d'indépendance en faveur des îles Sandwich, l'Angleterre qui ne veut pas pour un point si peu important se brouiller avec les Etats-Unis, a proclamé l'indépendance de ces îles. Il n'y a aucun rapprochement possible entre ce fait et celui du désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars.

Quant à la Chine, je n'ai aucun détail officiel, je ne sais que ce qu'en a dit la *Gazette de Macao*; mais ce que je sais c'est que les Chinois sont essentiellement routiniers, que le commerce extérieur de la Chine a été fait jusqu'ici exclusivement par l'Angleterre, la Hollande, la Russie, et qu'il est resté presque toujours nul avec nous. Dans ces circonstances il me semble donc que le luxe de l'ambassade est au moins très inutile.

Le désir d'entretenir la cordiale entente entre la France et l'Angleterre entraîne le ministère de faute en faute et d'erreur en erreur.

M. le ministre des affaires étrangères était à Londres lorsque se discutait cette question qui en 1840 faillit mettre l'Europe en feu; il entendit, et c'est lui-même qui a rapporté ces paroles si irritantes prononcées par ce ministre de la Grande-Bretagne: la France s'agitera, mais elle cèdera. Il est resté trop pénétré que dans l'intérêt actuel de la France il fallait se soumettre à cette politique imposée par l'Angleterre, qu'il fallait céder, céder toujours, et s'imposer tous les sacrifices de peur de mécontenter notre alliée.

On est sorti de l'agitation de 1840 par un moyen dérisoire, et puis on nous a proposé d'établir un double pouvoir en Syrie, un pouvoir à-la-fois druse et maronite; nous avons écarté par un amendement que je m'applaudis d'avoir présenté ce gouvernement hybride; depuis c'est à peine si l'on s'est occupé de la Syrie; depuis le nom français est vainement invoqué au milieu du sang et du carnage des populations.

Parlerai-je de cette politique expectante qui regarde tranquillement tout s'accomplir autour d'elle, attendant qu'il se présente un accident qui lui soit favorable?

Est-ce ainsi que doit agir le gouvernement d'une grande nation qui se vante d'être à la tête de la civilisation européenne?

Quelle était la question en Espagne? Les uns défendaient la succession masculine; les autres la succession féminine; mais tous se réunissaient pour vous dire: Conservez un gouvernement constitutionnel ami du nôtre, et avec lequel les relations puissent être utiles et avantageuses à la France. Eh bien! nous n'avons été en bonne intelligence avec l'Espagne que lorsque l'ordre constitutionnel y a été renversé, lorsque le ministère Gonzalez Bravo a établi le despotisme le plus absolu.

Partout la force d'inertie, la politique de concessions; le même sentiment en Grèce, à la Plata, partout. Si un point éloigné est important à défendre, c'est celui de la Plata. La chambre a voté des crédits pour les habitants de Montevideo. Il y a là 20 ou 22,000 Français. Quelle protection leur a-t-on accordée? Aucune; et quand, au mépris des traités, Rosas a attaqué Montevideo, des Français se sont armés, on leur a ordonné d'abandonner les Montevidéens. Tombés dans la plus grande indigence, ils ont demandé des secours. Vous vous souvenez, Messieurs, de ceux auxquels on en a accordé? Vous savez qu'on a encouragé ceux qui n'avaient pas pris les armes pour se défendre; qu'on a donné une prime à ceux qui avaient abandonné la cause du pays qu'ils devaient défendre!

Aujourd'hui l'on ne craint plus la chute de Montevideo et notre politique négative peut s'applaudir de ce que les choses ont changé, mais n'a-t-elle pas fait tout ce qui était en elle pour que Montevideo ne triomphât pas.

Je pourrais parcourir toutes les questions extérieures que je trouverais partout le même système de politique; partout où la France a un intérêt, même oubli, même négligence.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *Antigone*, traduite par MM. Vacquerie et Meurice. — THÉATRE-FRANÇAIS. *Catherine II*, drame en vers de M. Hippolyte Romand.

Il est fâcheux que MM. Vacquerie et Meurice viennent au monde dramatique en 1843 et 1844. Leurs traductions des maîtres étrangers auraient eu un bien autre intérêt au milieu des luttes littéraires d'il y a quinze ans. M. Vacquerie, dans une étude sur le *caractère des tragédies grecques*, invoque l'autorité de Sophocle et d'Euripide, pour attaquer nos règles françaises. Presque tout ce qu'il dit est juste; mais à quoi bon? Le siége est fait, et la ville prise depuis long-temps. MM. Victor Hugo, Dumas, de Vigny, ont bravement payé de leur personne, et grâce à leurs vigoureux combats, les droits de la liberté dans l'art sont désormais consacrés pour la scène française. Il reste à déterminer, maintenant, quelle cité nouvelle va s'élever sur les ruines de cette ville mise à sac, de quelle manière nous allons organiser tout ce peuple en déroute.

Quelquefois M. Vacquerie nous semble aller trop loin dans son zèle enthousiaste.

« Les Grecs, dit-il, sont, avant tout, des poètes sincères qui n'ont » peur de rien et qui ne suppriment rien. Chez eux, pas de fausse » pompe, pas d'échasses, pas d'homme étouffé sous la draperie. » Ils ont à faire une collection complète, ils peignent la vie sans » l'éplucher. Tout ce qui est dans la nature leur semble bon pour » l'art. Il leur paraît que ce que le créateur a daigné faire, un » poète peut bien daigner le reproduire. Ils contresignent sans honte, les » passeports délivrés par le maître... La sève qui gonfle les rameaux de » leur œuvre verdoyante, est un libre courant auquel aboutissent toutes » les veines du globe... Ils n'ont pas de ces répugnances délicates qui » veulent trier la création; ils ne sont pas plus difficiles que Dieu. Ils ne » voient pas qu'une face de la beauté, et ils comprennent tous les aspects » de la vie. Quand Xercès et les Fidèles, tous secoués par un orage de » malheurs, s'arrachent la barbe et les cheveux à pleines poignées, et es» saient des hurlements à leur douleur, ils ne sont pas calmes; quand le » garde d'*Antigone* sacrifie Antigone à sa propre sûreté, il n'est pas bra» ve; quand les hideuses Euménides ronflent en distillant de leurs yeux » un odieux venin, elles ne sont pas belles. Les Grecs ne récusent rien, » ni la beauté de la violence, ni la beauté de la lâcheté, ni la beauté de » la laideur. »

Voilà un fragment qui contient à la fois la doctrine de l'art pour l'art et le culte confus du laid, l'identification du laid avec le beau, deux tristes erreurs, que nous supposions bien mortes. Il ne convient pas du moins qu'elles ressuscitent sous le patronage du grand nom de Sophocle. M. Vacquerie fait plus qu'appeler les maîtres grecs à son secours; il prétend consacrer par droit divin ses théories, il invoque Dieu lui-même à l'appui de ses thèses. « Il ne faut pas, s'écrie-t-il, trier la création; ne soyons pas plus difficiles que Dieu. Tout ce qui est dans la nature est bon pour l'art. » Il y a du vrai dans ce discours, mais du vrai incomplet, et qui, par cela même, est très voisin du faux.

Puisque M. Vacquerie admire chez les Grecs la trivialité des images qu'il nomme sincérité; s'il trouve bon, en effet, qu'Electre dise de sa mère qu'elle *aboie*, il nous permettra bien de lui parler *sincèrement* d'araignées, des crapauds et autres objets pareils de la création. Supposons qu'il plaise à M. Vacquerie de reproduire le crapaud, que Dieu a daigné faire, nous demandons sous quelles couleurs le jeune poète peindra ledit animal? S'avisera-t-il de chanter *la beauté de cette laideur?* Ecrira-t-il un hymne au crapaud? Nul ne peut le penser; M. Vacquerie s'inspire, d'ordinaire, à des sources trop pures et cultive des Muses trop nobles, pour qu'une telle fantaisie folle lui puisse venir dans l'âme. Si donc M. Vacquerie daigne reproduire le batracien, ce sera pour étaler purement et simplement sa laideur, pour exalter notre naturelle répulsion contre cette image du mal. Le crapaud est une espèce hideuse dont l'homme doit purger un jour son beau domaine.

Tel est donc le rôle du vrai poète. Qu'il ne supprime rien, nous le voulons bien; qu'il livre à l'art toutes les choses de la nature et de la société; mais à une condition: c'est qu'il saura comprendre et l'œuvre de Dieu et le but des sociétés humaines; c'est qu'il fera un choix utile et délicat, prenant parti pour le bon et pour le beau contre le mal et contre le laid. Hors de là, nous revenons au principe de l'imitation confuse, c'est-à-dire à l'art inutile et sans but, et à l'amour du laid qui est une déplorable maladie des intelligences faussées. L'artiste doit interpréter incessamment et juger. Je veux savoir qu'il dédaigne la lâcheté, qu'il répugne à toutes les bassesses, qu'il hait toutes les laideurs; je veux que sa sensibilité soit irritable à l'excès, et que son âme soit la première emportée vers les sphères du beau, afin que les hommes suivent ses traces lumineuses.

Il y a donc lieu, non pas de trier la création, mais de trier ses impressions. Il y a lieu de distinguer entre eux les objets, les faits, les sentiments, et de les distribuer sur une échelle graduée, hiérarchique, de telle façon que la tendresse dévouée et religieuse d'Antigone soit aux degrés supérieurs, et la lâcheté du garde reléguée aux basses régions. Le vrai poète se gardera bien de peindre avec indifférence ces caractères divers et opposés; loin de là, il laissera dans l'ombre les faiblesses égoïstes, et il glorifiera les élans généreux des cœurs élus. C'est ainsi que procèdent Sophocle et tous les maîtres dont la postérité a consacré la gloire.

Dans sa préface, M. Vacquerie a abordé un autre point de théorie; c'est le mode d'étude de la figure humaine et des passions. Ici encore, il nous semble que sa doctrine aurait besoin d'être mieux précisée et étendue. Les Grecs, dit le jeune écrivain, ont pris le profil des passions. Ils ont fait, à grands traits, un portrait ressemblant de l'homme. Citons un passage entier, d'où ressortira mieux la pensée de M. Vacquerie:

L'art grec a donc pris possession du monde. Est-ce à dire que maintenant la matière est épuisée, et que l'art n'a plus qu'à s'asseoir dans une stupide contemplation des vieux chefs-d'œuvre? Quelle puérilité! Sans parler de la radicale modification de l'âme humaine par l'introduction du christianisme et de l'amour, en quoi les consciencieuses et complètes études des Grecs empêchent-elles les modernes de grouper dans leurs inventions les divers mouvements de l'âme dont leurs devanciers ont dessiné les silhouettes? L'art s'arrête-t-il aux éléments? N'y a-t-il de peinture que dans la reproduction exacte du modèle? Maintenant, l'art a assez fait d'académies; il sait ce que c'est que la paternité, la maternité, etc... Il sait à fond l'anatomie du visage humain; il sait la place des yeux, du front, de la bouche, etc.; une nouvelle mission lui est confiée: il a l'outil, il s'en servira pour construire sa pensée. Il ne fera plus uniquement la maternité; mais il fera la maternité dans une mère particulière. C'est ce qui fait le caractère profondément moderne de *Lucrèce Borgia*. Dire que le théâtre est épuisé parce qu'il met toujours en œuvre les mêmes passions, c'est dire que toutes les statues se ressemblent, parce qu'elles sont toutes en marbre; c'est défendre à Michel-Ange d'exister après Phidias. Soyez tranquilles, l'art ne manquera pas d'aliments. Si la mine a dû jamais sembler épuisée, c'est au temps d'Eschyle, puisqu'il n'a pas traité un seul sujet que d'autres n'eussent traité avant lui. Qu'importe? Voilà six mille ans que Dieu fait le monde avec des arbres, de l'eau et des rayons, et il n'y a que les aveugles qui puissent se plaindre de la monotonie du monde. Voilà six mille ans que Dieu fait le visage humain avec un nez, une bouche, deux yeux et deux oreilles, et ne semble pas éprouver le besoin d'y planter au beau milieu un arbre, ou une queue pour qu'on puisse se reconnaître. L'unité n'empêche pas la variété; elle la contient.

Si nous comprenons bien, M. Vacquerie veut simplement que le poète pousse dans les détails l'analyse de la figure, de l'âme humaine, dont les anciens se bornaient à donner la vue d'ensemble, les lignes générales. « L'art sait ce que c'est que la maternité; il ne fera donc plus uniquement de la maternité; mais il fera de la maternité dans une mère particulière. » Mais, en vérité, ce ne serait là encore qu'un portrait; l'artiste prendrait soin de reproduire le modèle avec une exactitude minutieuse et sous tous ses aspects; il indiquerait toutes les nuances fugitives des tons, les signes de fantaisie et jusqu'aux rides. C'est là une étude précieuse, sans doute, et qu'il faut encourager, car nous ne saurions trop observer l'homme et l'analyser à fond. On sait assez généralement aujourd'hui, il est vrai, ce que c'est que la maternité, l'amour, etc.; mais on est loin de connaître encore l'âme humaine dans sa totalité, avec ses attraits et le but de ses désirs.

Or, pour arriver à cette parfaite connaissance, suffit-il de faire poser des figures indifféremment dans des attitudes diverses? M. Vacquerie ne semble pas saisir toute la portée de l'œuvre du grand poète qu'il cite. Il y a, dans la *Lucrèce Borgia*, autre chose que « la maternité dans une mère particulière; » il y a une interprétation profonde, une leçon sa-

d'une politique de ruse et de défiance. L'Angleterre s'est dit : il faut que l'Inde soit riche par l'agriculture; elle a réussi, et vous vous empressez de conclure qu'il ne nous est pas possible de rivaliser avec les colonies anglaises!

Je partage sincèrement les sympathies de ceux qui déplorent le sort des races encore plongées dans l'esclavage; mais je crois qu'il serait extrêmement dangereux, en présence de ce que l'Angleterre fait dans l'Inde, de prendre des mesures qui auraient pour résultat d'augmenter, dans toutes les parties du monde le prix du travail si peu élevé dans les riches possessions coloniales de l'Angleterre.

Comme politique donc, je comprends qu'au lieu de céder à des sentiments d'entraînement et de condescendance, on adopte une politique de résistance, une politique digne comme il convient à la France. Les États-Unis, vous le savez, ont des intérêts analogues aux nôtres. Eh bien! s'il fallait un jour recevoir les matières premières de l'Angleterre, au lieu de les recevoir des États-Unis où la main d'œuvre serait devenue trop chère, voyez quelle serait notre position! Il y a peu de jours, j'examinais le tableau qui a été publié, et je n'ai pas vu sans inquiétude que depuis 1836 jusqu'en 1842 les importations d'Angleterre en France se sont accrues dans la proportion de 22 à 112, tandis que la proportion des exportations de France en Angleterre est loin d'atteindre ce chiffre.

Eh bien! je condamne la politique qui a amené cet état de choses; j'y vois un péril pour le pays, j'y vois un excédant de production qui deviendra un danger si, par une attitude de prudence et de force, on ne trouve pas à porter nos produits à l'extérieur; c'est cette dernière politique que je demande. Je crois que par celle du cabinet, par un système de condescendance que l'on retrouve partout, on compromet notre honneur et notre fortune, et c'est pour cela que je combats les crédits.

Agitation. La séance est un moment suspendue.

M. GUIZOT. On attaque notre politique; on l'interprète, on torture nos intentions; ce sont là des résultats de notre gouvernement représentatif. Tout homme qui n'est pas préparé à ces attaques n'est ni capable ni digne de se mêler aux affaires de son pays; mais que les faits soient dénaturés comme les intentions, ce n'est pas là une conséquence nécessaire de notre constitution politique. (Très bien! au centre.)

Je dois commencer par rétablir la vérité des faits qui ont été confusément porté à cette tribune, et jetés devant la chambre. (Bruit, agitation.)

On s'est d'abord occupé des missions extraordinaires, puis d'une foule d'autres choses sur lesquelles je ne refuse point de répondre, mais qui n'ont aucun rapport avec cette question.

Quant aux missions extraordinaires, je rappellerai d'abord que les crédits affectés à cette dépense ont été beaucoup plus considérables sous les ministères précédents que sous le nôtre; ces crédits en 1838, 1839 et 1843 ont été de 3 millions 980,000 fr.; ils n'ont été, dans les trois années de notre ministère, que d'environ un million 950,000 fr. Je n'attribue pas une grande importance à ce fait; mais puisqu'on en a parlé, je tiens à le rétablir.

On veut, Messieurs, que la France soit influente tout en gardant sa politique pacifique; en cela l'on a parfaitement raison. Aussi toutes les fois que j'ai vu un intérêt pour la France dans tel pays, dans telle entreprise, je n'ai pas hésité un moment à y envoyer une mission.

L'Angleterre, qui a un commerce, des relations beaucoup plus étendus, qui a infiniment plus de voyageurs que nous, peut se passer de ces missions, mais elles sont indispensables pour nous, et si elles sont indispensables, elles doivent être faites comme il convient à un grand pays.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans a donné un magnifique traitement à son ingénieur, persuadée qu'elle y gagnerait encore; en principe nous sommes de cet avis. Cependant nous sommes loin de la prodigalité; par exemple l'ingénieur que nous avons envoyé à l'isthme de Panama, reçoit 12,000 fr. au-delà de son traitement. Il n'est pas nécessaire qu'on fasse fortune en servant son pays, mais au moins le pays doit-il traiter avec bienveillance et équité les agents qu'il emploie.

velle-Zélande soulève plusieurs questions, dont quelques-unes ne peuvent être traitées à la tribune sans compromettre les intérêts des colons français, en faveur desquels le gouvernement négocie en ce moment. Il ne traitera donc que la question de souveraineté, la question de gouvernement à gouvernement

Il y a dans les rapports de l'Angleterre avec la Nouvelle-Zélande trois époques bien distinctes : la première est du milieu du dernier siècle, de 1750 à 1814 ou 15. Plusieurs fois, dans cet intervalle, des navigateurs anglais ont dit qu'ils prenaient possession de cette terre au nom de la Grande-Bretagne; mais ces prises de possession n'ont jamais eu de conséquences sérieuses. Le gouvernement anglais a été le premier à le proclamer.

De 1815 à 1838, plusieurs efforts ont été faits en Angleterre pour réclamer la prise de possession de la Nouvelle-Zélande; le gouvernement s'y est toujours refusé. Non-seulement il s'y est refusé, mais il a, par plusieurs actes publics, reconnu l'indépendance de la Nouvelle-Zélande.

En 1838, l'aspect des choses a changé : une compagnie considérable s'est formée; elle a en effet commencé de grands établissements; elle y a employé des capitaux considérables; elle y a envoyé des colons. Cette compagnie s'est adressée activement au gouvernement anglais et, en 1839, le président de la compagnie a demandé au gouvernement anglais qu'il prît possession de la Nouvelle-Zélande, et qu'il y établît une administration anglaise.

Le gouvernement anglais a accepté les propositions qui lui étaient faites, et les a tellement acceptées, que voici la série des actes qui ont suivi cette acceptation :

30 juin 1839, commission de la reine Victoria qui nomme un lieutenant gouverneur des terres acquises et à acquérir; au mois de juillet 1839, nouvel acte confirmatif de cette commission; 14 août 1839, instructions du lord de l'amirauté au capitaine Hobson, l'engageant à se rendre à la Nouvelle-Zélande, à y obtenir une cession de territoire, à y établir la souveraineté de l'Angleterre. Vous le voyez, il n'y est pas allé comme particulier, ainsi que le disait hier l'honorable M. Berryer.

M. BERRYER. Je n'ai pas dit cela.

M. GUIZOT. Si mes souvenirs ne me trompent pas, M. Berryer disait que le capitaine Hobson n'avait pas de pouvoirs de son gouvernement. (Au centre : Oui! oui!)

M. BERRYER. J'ai si peu dit cela, que j'ai dit que M. Hobson était en opposition ouverte avec la compagnie, et fut obligé d'employer la force contre elle.

M. GUIZOT. Enfin, M. Hobson arrivait comme représentant du gouvernement anglais; il avait des instructions, il était chargé de négocier la souveraineté, et il l'obtint. Le 26 février 1840, il obtint la cession de l'île du Nord, signée par cinq cents chefs; le 21 mai 1840, même cession de l'île du Sud; enfin, le 21 mai et le 17 juin 1840, tout était consommé de la part de l'Angleterre quant aux îles du Nord et du Sud.

Voici maintenant l'histoire de la France.

Le 2 août 1838, un capitaine achète une presqu'île; au 1er juin 1839, ont lieu les premiers pourparlers pour la colonisation de la presqu'île; le 1er octobre 1839, la compagnie s'adresse au gouvernement du roi, et sollicite une prompte réponse; le 1er juillet 1840, l'Aube arrive à la Nouvelle-Zélande, et le capitaine, au lieu de se rendre dans l'île du Sud, se rend dans l'île du Nord. A son arrivée, il trouve la prise de possession consommée par l'Angleterre; le capitaine se conduit alors avec une prudence à laquelle je dois rendre hommage; il réserve la question de souveraineté, et il réserve en même temps le droit des colons.

Il a tenu là une double conduite, réservée au point de vue politique, active et ferme au point de vue des intérêts, et mon devoir est de lui rendre hommage.

Je laisse donc de côté la propriété de la Nouvelle-Zélande, et je demande à la chambre si, en vue des pièces, la question ne se trouve pas résolue, puisqu'en mai et juin 1840, au moment où les deux navires français pas-

fait-il placer là la question? Nous n'avons pas dû le faire. Du reste, nous n'avons rien engagé pour le reste du territoire... (Chuchottements.) Et je n'ai aucun mérite à le dire en ce moment, car c'est ce que je disais avant l'interruption.

Maintenant, en présence de ces faits, convaincus qu'il importait à la France qu'elle eût un établissement dans l'Océanie, nous avons pris la résolution d'en fonder un. M. Berryer a dit que lorsque l'amiral Dupetit-Thouars est parti pour les îles Marquises, il emportait des instructions relativement à Taïti. Il n'en emportait aucune. C'est de lui-même, sur les lieux, qu'il a conclu le traité que vous savez, et qu'il a établi le protectorat, en en référant, toutefois, au gouvernement du roi qui, je le répète, ne lui avait donné aucune instruction. (Rumeurs.)

La chambre ne demande pas, sans doute, que je reprenne ici la question de Taïti. L'honorable M. Berryer l'a traitée hier pour la première fois; moi, j'ai été appelé à en parler quatre ou cinq fois, et la chambre, à la suite de ces débats, a pris une résolution. Il faut bien que les questions aient un terme. (Nouveau bruit.) Aucun fait nouveau n'est survenu depuis la dernière discussion; aucun document nouveau n'est arrivé. Si les discussions recommencent sans motif, le gouvernement représentatif est impossible, les discussions de la chambre seraient sans valeur. Je ne rentrerai pas aujourd'hui dans la discussion de Taïti, je la résumerai en peu de mots, je caractériserai la politique du cabinet.

Le traité de 1842 autorisait le protectorat; cela suffisait aux intérêts de la France. Au lieu de se borner à le maintenir, l'amiral a été plus loin, il a fait un acte qui était la violation du traité, acte nuisible pour nos intérêts, nuisible pour nos établissements. Nous ne l'avons pas ratifié, non, notre devoir était de maintenir ce que nous avions fait, et nous avons dû désapprouver ce qui nous semblait nuisible, mauvais, dangereux. Cela est tellement établi que je n'ai pas besoin d'insister. (Au centre : Oui! très bien! — Dénégations à gauche.)

Ne croyez pas qu'il n'y ait pas d'inconvénient à revenir ainsi sur de vieilles questions. Ces questions grossissent outre mesure dans la balance des affaires générales, et nos intérêts généraux en sont troublés. Rappelez-vous la préoccupation passionnée dont la question d'Égypte a été l'objet; cela nous a entraîné à lui donner une place exagérée, nous a fait commettre des fautes inévitables.

La question de Montevideo a été deux ou trois fois devant la chambre.

M. THIERS. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Pour Montevideo, je résumerai les faits comme pour Taïti. A Montevideo, nous étions engagés dans une politique qui nous mettait à la suite du parti le plus faible, en compromettant ainsi les intérêts français; ordre a été donné à M. l'amiral Mackau de sortir de cette politique; il l'a fait, qu'il me permette de le dire devant lui, avec une fermeté rare. (Interruption.)

Pour sortir de cette politique il a fallu froisser des intérêts privés, toujours privés, mais auxquels il ne faut pas sacrifier l'intérêt général. Nous sommes sortis des mauvaises voies dans lesquelles nous étions engagés, nous ne sommes plus à la merci d'une poignée de Français..... (Exclamations.) Nous avons persévéré, nous persévérerons dans la ligne tracée par le traité du 29 octobre 1840.

C'est la minorité de la France qui veut que nous rentrions dans la ligne politique dont M. de Mackau nous a fait sortir. La majorité demande le maintien de l'état des choses, et en cela elle consulte les intérêts généraux de la France.

On m'a aussi adressé des questions sur Saint-Domingue; ma réponse sera courte.

Il y a un traité avec Haïti : nous l'avons reconnu comme état indépendant, ne relevant que de lui-même, et ayant contracté des obligations envers la France. Mais si Haïti cessait d'être indépendant; si Haïti ne remplissait pas ses obligations envers la France, la France n'est astreinte à rien. La chambre n'attend pas que dans une question de cette nature j'entre dans

---

vante, une protestation sérieuse contre de vieux dogmes erronés.

Voici une débauchée, pour qui l'amour n'a que des ardeurs grossières, une femme que l'ambition pousse à toutes les violences sanglantes. Le monde entier la condamne et la proscrit comme une infâme. Le poète embrasse cette figure maudite, et dans cette âme corrompue par tant de côtés, il fait résonner une fibre aux sons purs et divins. Lucrèce Borgia despote sanguinaire, amoureuse brutale et sans frein, Lucrèce est une mère sublime. Donc, si vous la méprisez pour ses vices, vous devez aussi l'admirer pour sa vertu maternelle; donc la société est injuste quand elle condamne confusément, et ne sait pas distinguer et reconnaître la part de bien au milieu du mal. Combien est grande cette pensée du poète inspiré! Comme elle conduit à la tolérance, comme elle dispose le cœur à la pitié secourable et chrétienne! Comme elle fait pressentir la bonté essentielle de la nature humaine! Cet être, que nous maudissions, à cette heure nous sommes attirés vers lui par de vives sympathies; à peine le nommons-nous un criminel; nous l'appelons un frère infortuné. Nous voudrions soulager ses douleurs; nous cherchons à lui éviter ses chutes criminelles, afin que restent dans leur pureté les sentiments par lesquels il nous plaît et nous séduit. De cette disposition toute chrétienne, de cet attrait fraternel vers l'individu, il n'y a qu'un pas au doute et à la négation de la forme sociale, d'où vient le crime et d'où vient le malheur.

M. Victor Hugo a produit avec puissance dans ses œuvres cette doctrine de la réhabilitation, et c'est à elle, particulièrement, qu'il doit d'être un poète fort et vivant dans la société de son temps. Pour exprimer sa pensée dans la forme la plus saisissante, pour faire jaillir un effet plus vif du contraste, il a pris des figures terribles ou hideuses. En choisissant de tels éléments, il ne témoignait pas, comme on a prétendu, de l'amour pour le laid en lui-même; il ne chantait pas la beauté de la laideur; il voulait seulement révéler cette part du beau qui persiste aux sources les plus basses et les plus altérées. A cet égard, les figures vigoureusement évoquées par le poète illustre sont des œuvres d'un caractère social très élevé; c'est là de l'art utile et *humanitaire*.

Arrière donc cette doctrine étroite de l'art pour l'art, qui tendrait à isoler le poète de la vie et du progrès des sociétés. Dieu n'a-t-il pas mis au front de l'artiste la flamme céleste, afin qu'il fût le guide de l'humanité? Malheur aux jeunes poètes qui ne voient rien dans les maîtres que des formes, des figures, et qui ne conçoivent pas la pensée profonde, au nom de laquelle l'œuvre reste consacrée parmi les hommes. Cette *Antigone*, l'œuvre aimée des Grecs, n'est-ce pas un hymne à la liberté de la passion? L'homme tend au bonheur par la libre expansion de ses sentiments et de ses facultés. Celui-là, parmi les poètes, a donc le signe divin, qui proteste au nom de la liberté contre l'asservissement des passions légitimes. Voilà pourquoi ce noble poème d'*Antigone* est une œuvre sainte et immortelle. [illegible], de notre temps, après tant de siècles passés, la tragédie du poète grec peut causer encore une impression si profonde, c'est, hélas! que le monde a bien lentement marché à certains

égards, c'est que notre âme est pleine d'ardente pitié pour toute les oppressions, dont le règne dure encore.

Les intérêts de l'ambition ont divisé les frères et les peuples. Polynice est mort en combattant contre Thèbes, sa patrie. Créon, le représentant sévère du devoir politique et de la loi, ordonne que le frère d'Etéocle sera privé de sépulture. Mais Antigone ne connaît qu'une loi, celle de Dieu, qui lui commande d'aimer son frère et d'ensevelir religieusement ses restes mortels. Antigone dévouée, dédaigne tous les avis timides; elle accomplit son œuvre de piété sororale.

A la nouvelle de cet acte d'audace, Créon s'emporte, et le chef impitoyable condamne la jeune fille à mourir de faim. Vainement Hémon, son fils, fiancé d'Antigone, supplie et brave par ses menaces l'autorité paternelle; vainement le peuple implore la pitié de Créon. L'ordre fatal est exécuté. Antigone fait ses adieux à la vie.

Tandis qu'on conduit la courageuse thébaine au lieu du supplice, le devin Tiresias vient, au nom de la divinité, reprocher à Créon sa cruauté. Il lui prédit que lui-même va être frappé dans ses affections de père pour avoir méconnu, dans Antigone, les droits sacrés des tendresses familiales. Créon, à ces paroles sinistres, s'émeut, tremble, se rétracte; mais il est trop tard. On vient lui annoncer la mort d'Antigone et celle de son propre fils, Hémon, qui a voulu périr avec sa fiancée.

Créon court au lieu funeste, et lorsqu'il revient, portant dans ses bras le corps inanimé d'Hémon, il trouve sa femme Eurydice morte. La pauvre mère n'a pu survivre à la perte de son enfant. Créon reste ainsi seul et désespéré; pour avoir puni Antigone, coupable d'aimer religieusement son frère, pour avoir repoussé les prières et brisé le cœur de son fils, le voilà, à son tour, frappé dans ses affections les plus profondes et les plus tendres.

L'*Antigone* est une énergique protestation contre l'asservissement des faibles, un chant de liberté, un hymne pur des sentiments délicats, le chant pieux de la famille. La contexture du drame est d'une extrême simplicité; mais l'enchaînement des éléments passionnels est d'une puissance de logique admirable. C'est la perfection de la science, à cet égard. L'effet de ce drame est immense, parce qu'il touche au plus profond les cordes vives du cœur.

La traduction de MM. Meurice et Vacquerie nous a semblé toujours fidèle et savante. Le sentiment général est bien respecté; le style a conservé la simplicité du sujet. Nous félicitons sincèrement les jeunes écrivains d'avoir attaché leur nom à cette œuvre de piété littéraire.

La mise en scène d'*Antigone* est magnifique et nous regrettons de ne pouvoir signaler ici le nom de l'homme de goût qui l'a dirigée.

L'ouvrage est joué avec un grand soin. Mlle Bourbier, l'aimable comédienne, a tiré, dans la mesure de ses moyens, tout le parti possible du rôle d'Antigone. Elle a eu dans l'hymne de ses adieux à la vie, de beaux moments dramatiques. Nous regrettons, pourtant, que ce rôle n'ait pas été confié à Mlle Naptal. Mlle Volet représente la douce Ismène avec tout

le charme de sa beauté grecque.

M. Bocage a créé avec beaucoup de science et de vigueur le rôle de Créon. C'était d'abord la figure ferme et rude de l'autorité hautaine et despotique; puis, tout l'élan d'une âme paternelle brisée par la douleur. M. Bocage est l'artiste de Paris qui conçoit et exprime avec le plus de profondeur et de vérité les sentiments de la famille. On se demande pourquoi M. Bocage n'est pas à la Comédie-Française.

M. Achille, que j'ai eu occasion de condamner souvent pour l'emphase de son débit, joue dans *Antigone* avec une sobriété toute religieuse. Voilà un bon effort; que ce jeune artiste abandonne la voie fausse où il se laissait emporter, et nous serons heureux de l'encourager de nos applaudissements. M. Rouvière et tous les autres acteurs ont honorablement concouru à l'ensemble.

Je laisse à notre ami plus savant le soin d'apprécier la musique de Mendelshon. Il importe de noter l'effet que produit sur tout le public cette combinaison antique du dialogue parlé et du chant. C'est là une forme précieuse, et que nos poètes devraient essayer de rétablir au théâtre. Il est évident que cette intervention du chœur poétise singulièrement l'œuvre. L'espace me manque pour étudier le caractère de cette forme de l'art dans ses rapports avec l'état social. Le chœur n'est pas approprié à nos mœurs actuelles, et à des sujets modernes; mais c'est une forme harmonique, convenant à des sociétés bien ordonnées, et que l'art adoptera certainement dans l'avenir.

Le drame de *Catherine II* a obtenu un succès complet très honorable au Théâtre-Français. La conception du sujet est fort dramatique.

Catherine, entourée d'ambitieux qui veulent régner sous son nom, lassée de leurs persécutions, dégoûtée d'Orloff, auquel l'unissent des liens de terreur et le souvenir de l'assassinat de Pierre III, cherche à ranimer sa vie dans les flammes de l'amour. Cachant sa qualité souveraine sous le nom de la princesse Augusta, elle a visité secrètement le jeune Iwan, ce fils adoptif de Pierre III, qui passa sa vie entière dans une prison d'État. Catherine et Iwan s'aiment, et l'impératrice veut associer le royal prisonnier à son empire et l'épouser.

Orloff, apprenant ce projet qui ruine toutes ses espérances, pénètre dans la prison du prince, et il lui révèle le secret de l'assassinat du czar Pierre. On conçoit quelle situation terrible résultera, lorsque Iwan, dans cette Augusta qu'il aime, reconnaîtra Catherine l'adultère et la meurtrière de son bienfaiteur Pierre III. On conçoit les luttes douloureuses de la czarine, insultée et méprisée par l'homme qu'elle adore, cherchant à vaincre cette résistance d'une âme candide, dans laquelle la passion d'amour ne sait pas triompher de la répugnance inspirée par l'idée du crime. Quelle douleur! Catherine veut revenir au bien; elle en aurait la force, si elle se sentait soutenue par une véritable passion. Aussi, tout l'intérêt va à la czarine, et se retire de ce faible Iwan qu'on voudrait voir entraîné par quelque miracle d'amour.

Catherine, malgré les injures subies, veut sauver Iwan; mais le m

nous avons pu faire une apparition dans les mers de la Chine, et les bons rapports ont continué. Je ne puis concevoir que l'on s'étonne de ce que nous attribuons à ces rapports une si grande importance. Nous avons fait souvent passer de grands intérêts avant des intérêts secondaires, mais nous n'avons pas sacrifié les intérêts secondaires.

Messieurs, voudriez-vous qu'il en fût autrement? Voudriez-vous que chaque pas que fait la France sur le globe ébranlât la paix générale et les bons rapports de la France et de l'Angleterre? (Mouvements divers.)

Il n'est pas de plus beau et de plus grand spectacle que celui de deux grands gouvernements travaillant chacun de son côté à étendre sa puissance, ses intérêts, sans que leurs bons rapports, sans que la bonne harmonie entre eux aient à en souffrir.

Messieurs, la France de notre époque était destinée à donner, par de grands et beaux spectacles, d'éclatants démentis à l'opinion du monde: Notre révolution d'abord, sa magninimité, sa modération, c'est là un beau et grand spectacle; notre gouvernement, depuis 1830, libéral et conservateur le lendemain d'une révolution, libéral et conservateur pendant 14 ans au milieu de toutes les attaques et de tous les embarras d'une telle situation, c'est là un grand spectacle que notre époque a donné au monde.

Si, pour obtenir de tels résultats, il fallait être patient et attendre longtemps la justice du pays, nous saurions nous y résigner et attendre. Mais la justice du pays ne nous a pas un moment manqué; c'est elle qui nous a toujours encouragés et soutenus dans cette difficile carrière. Nous attendrons avec désir, mais avec patience la justice de l'opposition. (Agitation.)

La séance est suspendue pendant dix minutes.

M. BILLAULT. Si la politique du cabinet n'était déjà connue, les paroles que nous venons d'entendre tout-à-l'heure l'auraient parfaitement dévoilée. Vous avez entendu M. le ministre des affaires étrangères donner comme le nec plus ultrà des succès du cabinet, d'avoir maintenu sur les côtes d'Afrique de petits comptoirs dont l'établissement n'était pas contesté, et, chose merveilleuse, d'avoir envoyé un ministre plénipotentiaire et une ou deux frégates dans les mers de la Chine sans que nos rapports avec l'Angleterre en aient souffert: voilà ce que M. le ministre a présenté dans sa péroraison comme le maximum des succès du cabinet. Et vous venez nous dire que les hommes de petit esprit seuls ne peuvent pas croire de cette politique ce que vous en dites: nous sommes en grand nombre dans cette situation. (Rires d'approbation.) Mais l'exiguité des faits n'est pas en rapport avec la grandeur des paroles.

Mais à côté de ces paroles pompeuses il y a une réalité misérable, il y a des faits qu'il faut préciser.

Les faits, nous ne les connaissons pas, dites-vous, mais comment serions-nous parvenus à les connaître? Comment avons-nous eu les pièces? Vous les aviez, mais vous nous avez long-temps soutenu que vous ne les aviez pas; puis un jour, quand il ne vous a plus été possible de reculer, vous nous avez dit: Les pièces que vous jugerez nécessaires, vous nous les demanderez, et nous vous les communiquerons; puis, quelques jours après, pour que nous pussions choisir, on venait déposer sur cette tribune les pièces les moins portantes.

Vous nous dites que les habitudes de discussion de l'opposition indiquent l'abaissement de la France; vous avez raison, mais ce n'est pas notre faute, c'est la vôtre.

La question est de savoir si les faits qui se sont passés dans l'Océanie sont compatibles avec le maintien de l'alliance anglaise. Vous nous dites qu'il n'y a pour vous que deux moyens d'agir en politique, avancer et s'arrêter; vous oubliez le troisième mode auquel vous avez le plus souvent recours: reculer.

Il y a trois semaines on nous a communiqué de nouveaux détails, mais des détails incomplets; on nous a dit qu'il y en avait d'autres dont la connaissance pourrait égarer l'opinion. Nous savons pourquoi on nous les refuse; vous savez trop que la vérité tout entière si elle nous était connue soulèverait les ressentiments les plus puissants dans la nation.

Et vous vous étonnez que voyant l'honneur de la France compromis, en voyant Nicolas (?) refuser de reconnaître le souverain de la France, [illegible] ses protestations éclatantes, injurieuses, réitérées, vous n'en ayez pas demandé satisfaction: le gouvernement de la reine Victoria a eu des torts envers vous, et notre gouvernement n'a pas eu un mot de blâme. Il était tellement pressé, tellement désireux d'en finir, qu'il ne prend aucune information; le *Moniteur* prononce, et on ne sait rien encore de ce qui s'est passé. Ne dites donc pas que la question est finie; la question continue.

En effet, que va-t-il arriver? Dès le mois de mars, vous vous êtes hâté de désavouer l'amiral: il fallait donner satisfaction à l'Angleterre, satisfaction immédiate; et, aujourd'hui encore, on n'a pas envoyé un amiral pour lui faire connaître cette situation; il ne s'agissait que des intérêts de la France! on pouvait attendre. (Mouvement.) Ainsi, l'Angleterre, comme l'a dit un orateur, va arriver la première; elle apprendra la fatale nouvelle à l'amiral qui restera frappé, puni, lié dans sa situation. (Mouvement. Rumeurs diverses.)

On vous a longuement parlé de la Nouvelle-Zélande; vous savez qu'en apprenant nos projets, l'Angleterre a rédigé deux proclamations tendant à la déclaration de prise de possession; l'embarras était grand pour l'île du Sud; mais l'Angleterre est habile, et notre ministre des affaires étrangères est mal servi par les traductions. Dans la proclamation qu'il vous a lue, il a cité ces mots: *déjà cédées en souveraineté* à S. M.; mais, dans le texte, ces mots s'appliquent à l'île du Nord toute seule. (Agitation.) Selon la traduction de M. Guizot, ils s'appliquent à l'île du Sud.

Quand M. le ministre a lu la proclamation, j'attendais avec curiosité la traduction de trois mots qui ne s'y sont pas trouvés.

M. GUIZOT. Il y a deux proclamations, l'une du 21 mai, l'autre du 17 juin, toutes deux antérieures à l'arrivée du capitaine Lavaud. C'est celle du 17 juin que j'ai lue en entier, et en voici le texte anglais. (M. le ministre traduit littéralement un passage de cette proclamation, dans laquelle le mot *cédées* s'applique, dit-il, aux deux îles.)

M. BILLAULT lit la traduction d'un passage de la proclamation où le commandant déclare prendre possession, par droit de découverte, de l'île du milieu, cédée à l'Angleterre. Le mot *cédée* est au singulier, dit M. Billault.

M. GUIZOT. En anglais, les adjectifs n'ont pas de pluriel.

M. BILLAULT. Je n'ai pas la prétention de savoir aussi bien que M. le ministre les finesses de la langue anglaise. (Vive interruption.— Réclamations.) Mais il est une chose plus importante que cette discussion sur le singulier et le pluriel; c'est que les Anglais invoquant le droit de découverte n'avaient pas de traité, car ils sont trop habiles pour invoquer un principe douteux, s'ils avaient eu en leur faveur un principe certain.

Ainsi donc, ce n'est pas sans motif que pour l'île du sud on invente le droit de découverte. Et si la chambre connaissait parmi les lettres du capitaine Lavaud, celle du 12 juillet 1840, elle y verrait que dans son opinion l'Angleterre n'avait pas d'autre titre que le droit de découverte; elle n'avait pas de traité, elle n'en avait pas plus que vous, elle en avait moins que vous. Mais ce n'était pas votre œuvre que cette expédition, c'était celle du cabinet précédent; il ne s'agissait pas d'un rocher, mais d'une grande terre; je comprends que vous n'y ayez pas vu un grand intérêt. (Murmures au centre. — A gauche: Oui! oui!)

Nous pensons que le cabinet n'a pas une politique assez indépendante de celle de l'Angleterre. Le ministère actuel a débuté dans la carrière par une situation où il s'est vu dans la nécessité de reculer devant l'Angleterre; il a fallu obtenir d'elle la rentrée du cabinet dans le concert européen; il en est résulté une situation faible dès l'origine vis-à-vis de l'Angleterre.

Depuis quatre ans, par une coïncidence malheureuse dans tous les débats qui ont eu lieu sur la politique anglaise, la pensée du cabinet a été celle du cabinet britannique, et puis, quand la chambre n'a partagé ni la pensée du cabinet français ni celle du cabinet anglais, alors le cabinet français, engagé en sens contraire, balloté de la volonté nationale à la volonté britannique, n'a pu avoir qu'une politique incertaine.

Je ne citerai qu'un seul point: quand il s'est agi d'augmenter notre matériel continental, la publicité a été complète, et cela n'a donné lieu à aucune réclamation; mais quand il s'est agi de notre matériel naval, c'est la manière dont vous pratiquez l'alliance anglaise; c'est la compromettre, je le répète, que de la continuer dans ces termes.

M. GUIZOT. Je tiens à prouver que, dans ces dernières années, le service de la marine n'a pas été plus négligé sous le cabinet actuel que sous les précédents.

Depuis 1840, le budget du ministère de la marine a toujours été croissant. (Hilarité; bruit.)

En 1839, ce budget était de 66 millions; de 72 en 1840; de 74 en 1841; de 125 en 1842; de 106 en 1843, et de 111 en 1844.

On ne peut donc dire que les budgets de la marine aient souffert de réductions depuis quelques années.

M. THIERS. Et les armements?

M. GUIZOT. En 1838, les armements ont été de 198 navires de guerre armés. Ce nombre a été de 218 en 1839; de 228 en 1840; de 227 en 1841; de 225 en 1842; de 189 en 1843, et de 190 en 1844.

Les travaux dans les ports s'élevaient, dans les dernières années, à plus de 52,000,000. Ceux qui sont demandés depuis 1841 s'élèvent à 20 millions.

Vous pouvez comparer: Tous les travaux exécutés pour la marine n'ont jamais été plus grands, les efforts faits pour agrandir notre marine n'ont jamais été plus considérables que sous le ministère actuel.

M. LANJUINAIS. Je conviens qu'il a été fait des travaux importants dans la marine depuis quelques années, mais le matériel naval n'est pas conforme à l'ordonnance de 1837. On fait aussi figurer aujourd'hui dans le budget de la marine, certaines allocations pour les colonies et l'infanterie de marine qui n'y figuraient pas autrefois.

M. DE MACKAU. Je conviens que le matériel naval a été épuisé par les travaux qui ont été exécutés ces dernières années, mais nous avons pris des mesures dans le budget de cette année pour que cet état de choses soit réparé.

M. BERRYER. Je n'abuserai pas des moments de la chambre, pour parler de questions qui viendront plus tard dans la discussion. Je ne veux que rétablir un fait. J'ai dit, en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, que les Anglais n'avaient fait dans l'île du Sud aucun acte de prise de possession antérieur à 1840.

M. le ministre des affaires étrangères a produit un traité du 17 juin 1840, qui ferait dater cette convention de quelques jours avant l'arrivée de nos agents dans ces parages; j'ignorais l'existence de ce document; mais je suppose que M. le ministre des affaires étrangères l'ignorait aussi, puisqu'au mois de mars dernier il nous disait que la prise de possession des Anglais était antérieure de six mois à l'apparition des forces françaises.

Deux proclamations anglaises ont été faites le même jour: l'une qui annonce que l'Angleterre prend possession de l'île du Nord, en vertu des traités conclus avec les chefs des tribus; l'autre proclamation, relative à l'île du Sud, porte que cette prise de possession est faite en vertu du droit de découverte.

Les 11 et 12 août, les capitaines du Comte-de-Paris et de l'Aube ont renouvelé la cession qui leur avait été faite en 1838 de la presqu'île de Banks par les chefs de l'île; et cette cession porte que le tiers de l'île est cédé à la France. L'Aube part de cette côte le 9 février 1843. Tant qu'elle est restée à Banks, aucun pavillon n'a été arboré dans l'île; ce n'est que le 22 que le capitaine Bérard, qui remplaçait M. Lavaud, a vu flotter le pavillon anglais sur l'île du Sud.

M. GUIZOT. Je répète que le document dont j'ai donné lecture à la chambre a été publié dans le recueil de documents officiels de l'Angleterre, qu'il y est imprimé à sa date, et qu'il porte que les couleurs de S. M. ont été arborées dans les deux îles. (Agitation. Aux voix! A demain!)

Il est six heures: la chambre se sépare, après avoir renvoyé à demain la suite de la discussion.

---

heureux prince est emporté à de vaines entreprises de révolte; et surveillé par le brutal Orloff, il est assassiné sous les yeux mêmes de Catherine.

Le drame de M. Romand contient plusieurs situations d'un effet puissant. Le sujet par lui-même est conçu avec vigueur. On peut reprocher au poète des combinaisons forcées, pénibles; il arrive à l'effet, souvent, par des moyens peu naturels. La déduction logique des éléments passionnels n'est pas savante. Il manque à *Catherine II* cet éclat ou cette délicatesse qui font les succès éminents. Mais l'ouvrage est plein de qualités tout-à-fait honorables. Les sentiments du poète sont toujours élevés; et le style offre plusieurs traits de sensibilité, poétiquement exprimés.

Nous reviendrons plus au long sur cet important ouvrage de l'auteur du *Bourgeois de Gand*.

Mlle Rachel a très savamment composé la figure de Catherine. Nous voulons la revoir, pour lui rendre un hommage plus étudié et plus digne de son rare génie. M. Guyon a donné au personnage d'Orloff un caractère barbare saisissant. M. Beauvalet joué avec intelligence le rôle d'Iwan; mais il est à souhaiter qu'il abuse moins de ses éclats de voix. Nous sommes sorti tout assourdi du théâtre.

On annonce la prochaine rentrée de Mlle Doze au Théâtre-Français.

Le *Chevalier de Grignon*, vaudeville en deux actes, de MM. Mélesville et Bayard, a complètement réussi ce soir aux Variétés, grâce au jeu admirable de Bouffé. La pièce est lente et un peu lourde, mais l'artiste lui fera un succès immense.

D. LAVERDANT.

REVUE MUSICALE.

L'*Antigone* de Sophocle, avec les chœurs de Mendelssohn, doit attirer l'attention des musiciens, non-seulement par l'intérêt qui s'attache toujours à l'œuvre nouvelle d'un compositeur contemporain justement placé au nombre des maîtres, mais surtout parce que s'y trouve posée l'importante question de l'alliance de la musique avec les œuvres dramatico-littéraires du titre le plus élevé et le plus pur. Pour nous, la solution de cette question ne fait pas de doute, et il nous paraît, *à priori*, incontestable que l'intervention convenablement mesurée de la musique ne peut que favoriser l'effet de tous les arts dont le propre est de faire appel à la sensibilité. L'émotion qui vient des objets extérieurs se développe par la sensation; et l'ébranlement communiqué aux sens par la musique, les rend meilleurs conducteurs et peut souvent augmenter dans une proportion considérable l'impression produite. Les arts sont faits pour s'entr'aider, se compléter les uns les autres. Chacun d'eux n'est qu'une partie d'un grand tout. L'*art* absolu est l'ensemble général de toutes les formes que peut revêtir la sensibilité du cœur et des sens animée, idéalisée par l'intelligence. Comment douter que les manifestations combinées, associées de deux ou de plusieurs arts mis au service d'une idée, ne soient plus puissantes, plus pénétrantes que l'expression sous une seule forme isolée de la même idée? Reste à déterminer, à régler la mesure dans laquelle doit participer chacun des arts coopérateurs, suivant la nature de l'idée à rendre. Ce sont les lois de la *chimie* artistique qu'il s'agit d'étudier, de découvrir, et de cette étude bien dirigée devront naître des produits tous nouveaux dont tous les éléments nous sont connus, comme le sont en chimie les éléments primordiaux de tous les corps de la nature.

Il y a, croyons-nous, ample matière à réfléchir et à chercher, pour les poètes et les musiciens, dans le fait révélé par la représentation d'*Antigone*. Il est évident pour tous que la musique ajoute beaucoup dans cette œuvre à l'expression de la poésie; et cependant, on peut trouver que le musicien n'a pas bien compris les véritables conditions de l'œuvre qu'il avait à traiter, et qu'il ne s'est point assez préoccupé de la position auxiliaire, subordonnée que la musique devait prendre dans cette circonstance. Ce qui nous a surtout frappé dans l'*Antigone*, c'est le relief que donne aux paroles, dans certains passages, l'accompagnement sourd de l'orchestre. Il semble que les sons de voix parlée se détachent mieux sur ce fond sonore que sur le silence, comme les figures d'un tableau se détachent mieux sur un fond coloré habilement choisi que sur le noir. Seulement, on conçoit que dans une combinaison phonique de ce genre, il importe que l'orchestre se borne à un murmure sagement contenu et doucement nuancé. Il ne faut pas que des dessins tranchés viennent se heurter contre les paroles, et détourner l'attention de l'auditeur. Mendelsshon n'a pas toujours évité cet écueil.

Nous n'avons assisté encore qu'à une seule représentation d'*Antigone*. Nous ne pouvons donc rendre compte que d'une impression générale. Nous trouvons que le compositeur a eu le tort de traiter les chœurs tragiques comme il eût traité des chœurs d'oratorio ou d'église. Il ne s'est point assez préoccupé de la nécessité de faire entendre les paroles. Il ne semble même pas s'être donné la mission de conformer au sujet particulier de chaque chœur, le sentiment et l'expression de la musique. Il a fait œuvre de contrapuntiste, de compositeur habile et savant, mais non pas de musicien intelligent et poète. Un seul des six morceaux présente une physionomie tranchée, renferme de beaux élans d'invocation, mais n'est pas échauffé encore par assez d'enthousiasme, c'est le chœur adressé à Bacchus. Le chœur qui chante la puissance de l'homme sur la nature, magnifique sujet, manque de grandeur; celui qui dit le pouvoir de l'amour n'a aucun charme pénétrant; celui qui repousse et condamne Antigone manque d'énergie; tous semblent jetés dans le même moule et faits d'après le même procédé. Et puis l'orchestration est infiniment trop chargée, ce qui prouve le parti pris du compositeur d'étouffer les paroles sous son œuvre. Or, si malgré tous ces défauts capitaux, la partie musicale d'*Antigone*, loin de nuire au succès, y a concouru, nous sommes bien autorisés à conclure que la musique avec la mesure et l'inspiration convenable, serait un puissant auxiliaire pour l'effet d'une œuvre tragique. Et que les compositeurs ne s'effarouchent pas de cette position subordonnée imposée à leur art dans des œuvres de ce genre. Cela n'enlèvera rien au mérite et à l'effet de leur travail s'ils savent le concevoir grandement et convenablement. La peinture monumentale n'est qu'un auxiliaire dans une œuvre architecturale, ce qui n'empêche pas que les fresques et les plafonds n'immortalisent un peintre aussi bien que les toiles isolées, et mieux souvent parce qu'ils se rattachent à une œuvre moins périssable et d'ordre supérieur.

Nous aurons à revenir sur les chœurs d'*Antigone*, et nous nous plairons à faire ressortir les qualités qu'un examen attentif nous fera probablement découvrir dans l'œuvre du maître allemand. Nous pourrons mieux nous rendre compte des détails lorsque nous aurons sous les yeux la poésie dont il nous a été impossible de saisir un seul hémistiche, et qui, à en juger par les traductions littérales de Sophocle, offrait de beaux thèmes à l'imagination du compositeur.

— La fièvre des concerts est à peu près calmée aujourd'hui. Dans cette dernière quinzaine, le plus important a été celui donné par M. Géraldy dans la salle de Herz. M. Géraldy réunit à un haut degré les différentes qualités qui constituent un grand chanteur: voix étendue, sonore et merveilleusement souple; agilité de gosier à porter défi aux cantatrices les plus habiles; méthode pure et large; sûreté admirable dans l'intonation et la pose de la voix; et, enfin, intelligence remarquable pour mettre en œuvre toutes ces précieuses facultés, ce qui lui donne une aptitude égale à chanter tous les genres, depuis les magnifiques mélodies mises dans la bouche d'Œdipe par Sacchini, jusqu'aux pasquinades vocales de *Picaros et Diego*. Le concert de M. Géraldy avait attiré dans la salle de M. Herz une société nombreuse et empressée qui débordait jusque dans les couloirs.

— Samedi dernier a eu lieu à la salle Ventadour un concert dans lequel étaient intercalés quelques échantillons d'un opéra espagnol. L'Espagne est une des contrées les plus fertiles en mélodies populaires pleines de charme pénétrant et de ravissante et capricieuse originalité. Si nous devons juger les compositeurs transpyrénéens par les fragments d'*El Contrebandista* et la grotesque fantaisie ajustée sur la cavatine *Casta diva*, de *Norma*, nous devons dire qu'ils s'entendent merveilleusement à décolorer les plus fraîches fleurs mélodiques par le placage insipide, monotone, et surtout vulgaire de l'orchestration la plus lourde qu'il soit possible d'imaginer. La plupart de ces mélodies auraient été charmantes se détachant sur un simple frémissement de guitare. Il n'y a rien de dangereux comme de mettre en des mains inexpérimentées et maladroites des ressources puissantes et variées comme celles de l'orchestre moderne.

ALLYRE B.

La chambre des États de Carlsruhe vient de rayer de son budget la somme de 3,000 fr. qui y ont figuré sous le titre de fonds secrets et qui ont servi de subvention à la *Gazette de Carlsruhe*. Si le ministère sent le besoin, a dit le rapporteur, de défendre ses actes et d'attaquer ses ennemis, qu'il fonde un journal avec ses propres fonds ; les appointements des ministres sont assez forts, le pays n'a aucun intérêt à payer un journal quelconque autrement que par la voie de l'abonnement.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* craint que l'opposition, à force de multiplier sans nécessité les questions de cabinet, ne finisse par rendre les ministères éternels, et qu'à force de reproduire toujours les mêmes griefs, elle ne lasse le pays, qui ne sera plus frappé que de ses exagérations et de son impuissance. L'opposition, quand elle dégénère en intrigue, n'aboutit qu'à l'isolement. La *Presse* trouve que le discours de M. Berryer a produit peu d'effet.

La même feuille termine ainsi son article sur M. Laffitte : « Oui, la France monarchique et constitutionnelle, qui honore à juste titre la mémoire de M. Casimir Périer, doit placer, à côté de lui, dans ses regrets et dans ses souvenirs, M. Jacques Laffitte. Les services qu'ils ont rendus, l'un et l'autre, à leur pays, pour être égaux, n'ont pas besoin d'avoir été les mêmes. »

— Le *Journal des Débats* prétend que l'éternelle affaire de Taïti va servir de prétexte à des attaques sans vérité et sans franchise. Il invite le parti conservateur à se tenir sur ses gardes, et trouve que M. Berryer ne s'est pas relevé hier de son dernier échec dans la question légitimiste.

La notice nécrologique de M. Jacques Laffitte, dans ce journal, ne renferme que des dates et pas une réflexion.

—Le *National* a retrouvé M. Berryer, dégagé des entraves de son parti, se posant avec sa hardiesse, son entraînement, sa haute parole, sur le terrain de la nationalité française.

Le même journal consacre une grande partie de son numéro au récit de faits honorables pour M. Laffitte. Il convoque autour de son cercueil la brave et généreuse population parisienne, accoutumée à le bénir, les gardes nationaux, la jeunesse des écoles, les ouvriers. Il rappelle que Jacques Laffitte était fils d'un artisan, enfant du peuple, et qu'il ne l'avait jamais oublié.

— Tous les journaux, sans exception, quelle que soit leur couleur politique, paient leur tribut d'hommage à la mémoire de M. Jacques-Laffitte.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mai, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent

Nous avons annoncé, d'après les journaux du soir, la nouvelle réélection de M. Charles Laffitte par le collége électoral de Louviers. Le nombre des votants était de 370. M. Charles Laffitte a obtenu 345 voix ; il y a eu 24 voix perdues, et une s'est égarée sur M. de Foutenay. La dernière fois, M. Laffitte avait réuni 342 suffrages. On voit qu'il n'y a rien de tel que l'intérêt personuel pour rendre des électeurs persévérants. Reste à savoir maintenant comment se terminera ce conflit entre la chambre et le collége de Louviers.

— Le duc d'A..., grand d'Espagne, visitait, il y a quelques jours, le château de Fontainebleau et se faisait montrer, par un cicerone, toutes les parties de la royale résidence auxquelles se rattachent des souvenirs historiques. Il fut conduit, on le pense bien, dans la fameuse Galerie des Cerfs.

— C'est ici, lui dit le cicerone, que la reine Christine fit mettre à mort arbitrairement un de ses confidents tombé en disgrâce et qu'elle accusait de trahison. — Comment se nommait ce confident? demanda le duc. — Monaldeschi, répondit le cicerone. — Je n'en ai jamais entendu parler. — Cependant, le fait et le personnage sont bien connus. — Vous dites qu'elle a ordonné ce meurtre? — Avec une cruauté digne de Frédégonde. — Cela m'étonne ; je ne l'en aurais pas crue capable... Elle n'a pourtant pas des habitudes sanguinaires. Si j'avais connu cette action atroce, je n'aurais pu m'empêcher de lui en faire mes observations !... Et comment Louis-Philippe a-t-il pris la chose? Les journaux n'en ont pas parlé... Vraiment, je n'y conçois rien.

Le cicerone entendant mêler à cet affaire le nom de Louis-Philippe, rit dans sa barbe, et, comprenant l'erreur du duc, se garda bien de le détromper. Les grands seigneurs d'aucun pays n'aiment à rougir devant leurs inférieurs. (*Journal des Variétés.*)

— Le *Courrier du Gard* annonce que la douzième session du congrès scientifique de France se tiendra cette année à Nîmes.

— On lit dans le *Journal de l'Arrondissement du Hâvre* :

« Le 21, un suicide a eu lieu à Pitres, dans de bien tristes circonstances. Une pauvre femme, privée de travail, manquant de tout, poussée par la plus affreuse misère au désespoir, s'est précipitée dans la Seine. Son cadavre a été retrouvé le lendemain. »

Bourse du 28 mai 1844.

La Bourse a été, pendant presque tout le temps, dans une stagnation complète.

Vers la fin, le 3 0|0 a monté, et reste, à la coulisse, à 84 75.

Les chemins de fer, très animés aujourd'hui, ont donné de la hausse sur Marseille et St-Germain.

Ce dernier ferme en hausse de 21 25 sur le cours de la veille.

Les actions de la caisse Laffitte, rudement ébranlées par la mort du chef de la maison, ont baissé hier de près de cent francs et remonté aujourd'hui de 40 environ.

Au comptant : Comptoir Gauneron, 1050 — Autriche, 1400. — Belge, 1831,

LONDRES, 26 MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Dimanche. — B. fermée.	Av. 84 65. Ap. 84 75. Rep. Fin c. F. pr. 3 0|0 7 1|2. 10, 12 1|2. 5 0|0 15, 17 1|2, 22 1|2, 12 1|2. 30. Bons du Trésor. 3 1|4 à 5 mois. 3 1|8 à 4 mois.	Fin c. 84 75, d. 50. F. pr. 84 95, 85 d. un ; 85 25, 15 d. 50. 122 55 d. un; 70 75 d. 50, au 15 juin. St-Germ. 895, 905 d. 20. R. dr., 300 d. 10. Orléans, 1017, 50 d. 20; 1025 d. 10. Rouen, 1005 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 82,50 ; courant du mois, 83,00 à 00,00; juin, 00,00 à 00,00; 2 mois d'été, 85,00 à 86,00 ; 4 derniers mois, 90,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00.00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,25 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 00,00 à 00,00 ; caméline, 00,00; chanvre, 00.00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois, 79,00 à 00,00 ; juin, 79,00 à 80,00 ; 2 mois d'été, 79,00 à 80,00 ; 4 derniers mois, 78,00 à 79,00 ; 4 premiers mois, 1845, 00,00 à 00,00.

SAVON.—Disponible, 120; escompte, 0 0|0, première sorte, id., id., id., 0 0|0. deuxième sorte; ordre de livraison, 20 0|0.

SUIFS (les 50 kil).

SUIFS de place disp., de 56,00 à 56 25.
— 4 derniers mois, 00 fr. sans affaires.
— de Russie disponibles et à livrer, id.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

— Un système social implique une philosophie, car toutes les sociétés humaines reposent sur une conception religieuse, et possèdent une vue sur Dieu et sur l'homme. Mettre en lumière le côté général ou philosophique de la théorie de Fourier, tel est le but que s'est proposé M. de Pompery. C'est assez dire que ce livre convient aux esprits sérieux qui éprouvent le besoin d'approfondir les idées développées par l'ÉCOLE SOCIÉTAIRE.

Spectacles du 29 mai.

7 h. 1|2 OPÉRA.—La Reine de Chypre.
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Enfants d'Édouard. Précieuses. Prévent.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino Noir. Déserteur.
7 h. 1|2 ODÉON.—Antigone.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE.— Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Veille.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—2e rep. Chevalier de Grignon. Séparation. Meunière.
7 h. 1|2 GYMNASE.—L'oncle. Alberta. Zélia. Tante Bazu.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL.—Troubadour. F. Galfâtre. P. du Lion. Rosière.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN.—Tronquette. Le Barbier. 1844 et 1944.
6 h. 1|2 GAITÉ.—Toupinel. Jacques.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

27 Mai.				28 Mai.			
Arrivages	2012 q.	09 k.		Arrivages	1659 q.	92 k.	
Ventes	1805	12		Ventes	2077	39	
Restant	12321	33		Restant	11903	88	
Cours moyen			38,81	Cours moyen			38,26
Cours-taxe			37,93	Cours-taxe			37,97
Cote administrati				Cote administrative.			
Gr.	3 q.	57k.	44,00 à 52,85	Gr.	36 q.	11k.	40,75 à 54,80
1re	412	91	38,20 à 40,50	1re	396	60	38,20 à 40,50
2e	157	00	35,30 à 37,55	2e	492	98	35,65 à 37,55
3e	28	00	30,60 à 00,00	3e	35	40	30,55 à 31,85
4e	15	63	24,25 à 27,00	4e	4	57	24,00 à 25,45
Al.	1084	39	35,05 à 38,85	Al.	892	89	36,30 à 54,25

Cours des céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 27 Mai.—Froment, 1re : 21,22; 2e : 20,00 à 20,67; 3e : 18,67 à 19,36. — Méteil : 15,00 à 17,00. — Seigle : 12,00 à 13,00.—Orge : 10,00 à 11,36. — Avoine : 7,50 à 8,50.

RAMBOUILLET, 25 Mai. — Froment, 1re : 21,33; 2e : 20,83 ; 3e : 19,83. — Méteil : 16,33 à 17,60. — Seigle : 12,33 à 13,00. — Orge:11,00 à 11,66. — Avoine : 7,40 à 8,00.

CHARTRES, 25 Mai. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,50; 3e : 19,50. — Méteil : 17,50 à 18,50. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,50. Marché bien approvisionné, vente rapide avec 0,75 de hausse; orge et avoine bien vendues sans variation.

BEAUVAIS, 25 Mai. — Froment : 19,41. — Méteil : 16,86. — Orge : 10,91. — Avoine:7,26. Hausse de 0,41 sur le blé ; l'avoine incline à la baisse.

ORLÉANS, 25 Mai. — Froment, 1re : 21,00 à 22,50; 2e : 20,00 à 21,00; 3e : 18,00 à 19,00. —Seigle : 10,50 à 11,00.—Orge : 10,00 à 11,50. — Avoine : 8,50. Hausse sur le froment : 0,40; baisse sur l'avoine : 0,50.

SOISSONS, 25 Mai. — Froment, 1re : 18,54 à 19,23; 2e : 18,07 à 18,46; 3e : 16,92 à 17,59. — Méteil : 13,08 à 15,77. — Seigle : 10,00 à 10,47.—Avoine : 6,66 à 6,99. Blé rare sur place; hausse de 0,40.

ARRAS, 25 Mai. — Froment blanc : 18,00 à 20,00; do roux : 16,00 à 19,25. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon : 10,50 à 12,90. — Avoine : 6,00 à 7,00. — Marché faible ; vente rapide avec fermeté sur les blés. Les seigles bien vendus au cours ; les orges et pamelle ont fléchi.

CAMBRAI, 25 Mai. -- Froment blanc : 18,50 à 20,00. — Fromet roux, 1re: 18,00 à 19,50; 2e: 15,50 à 17,50. — Escourgeon : 12,00 à 12,50. — Orge : 12,00. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Avoine : 6,00 à 7,20. Hausse de 0,50 sur les froments et vente active. Les autres grains calmes et sans variation.

COLMAR, 23 Mai. — Froment, 1re: 23,12; 2e: 21,62; 3e: 20,12. — Méteil : 14,96. — Seigle 13,50. — Orge : 12,37.

BESANÇON, 24 Mai. — Froment : 19,85. — Avoine : 10,50.

PONTARLIER, 23 Mai. — Froment : 21,50 à 23,00. — Méteil : 17,00 à 19,50. — Orge : 19,50. — Avoine : 9,50 à 11,00.

MARSEILLE, 25 Mai. — Les arrivages en blé assez nombreux que nous avons eus cette semaine ont occasionné du ralentissement dans les transactions à l'entrepôt. Les doutes qui se sont élevés sur la prochaine augmentation des droits ont produit aussi un peu de calme, et, comme nous le disions dans notre précédente revue, les jolis blés seulement continuent à rencontrer une demande assez régulière. On ne nous a signalé en disponible que des affaires de peu d'importance. A livrer, il s'est traité divers chargements de Pologne, en jolie marchandise et par navires français, dans les prix de 25,00 à 27,00 sec. 2 les 160 litres à l'entrepôt.

TOULOUSE, 24 Mai. — Froment, 1re: 23,50; 2e: 22,50; 3e: 21,50.

Blés étrangers. Blé de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 11,50. — Orge. 14,00 à 14,50. — Avoine, 9,50 à 10,00.

BAYONNE, 23 Mai. — Froment : 22,40. — Maïs : 13,00. — Seigle : 14,25.— Orge : 13,50. — Avoine : 9,00.

Grainneterie (par hect.).

MONTLHERY, 27 Mai. — Haricots : 18,00 à 19,00.

BOURG, 22 Mai. — Fèves : 16,25 à 17,00. — Haricots : 18,00. — Pesettes : 15,00. — Millet : 27,50. — Navette : 15,00 à 21,25. — Chenevis : 11,25 à 14,50.

AGEN, 22 Mai. — Maïs : 12,50. — Haricots : 14,50.

TOULOUSE, 24 Mai.—Fèves : 11,75 à 12,00. — Haricots : 20.00.

Fourrages (par 500 kils).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, marché St-Antoine du 28 Mai. — Foin, 1re: 46,00 à 48,00; 2e: 40,00 à 43,00; 3e: 38,00. — Luzerne, 2e: 44,00; 3e: 37,00 à 40,00. —Regain de luzerne, 1re: 38,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re:22,00 à 24,00. — Paille de seigle : 21,00.

MONTLHÉRY, 27 Mai.—Foin : 30,00 à 31,00. — Luzerne : 26,00 à 30,00. — Paille de froment : 19,00 à 20,00 — Paille de seigle : 22,00 à 24,00.

GRAY, 20 Mai.—Foin : 26,00.—Paille: 13,00.

Spiritueux (par hect).

BORDEAUX, 22 Mai.— *Esprits.* 3|6 : 70,50. — Armagnac : 50,50.

PEZENAS, 18 Mai. — *Esprits.* 3|6 disp. pour Pezenas : 64,50.

BEZIERS, 17 Mai. — Dans le courant de la semaine, le 3|6 disponible a été demandé, et sans vendeurs, à 64,00 l'hect., avec la plus value du cours d'aujourd'hui ; et 20 pièces ont été achetées pour juin à 65,00 l'hect.

Les livraisons de novembre et décembre étaient demandées sans vendeurs à 59,00. Aujourd'hui, durant le marché, le 3|6 disponible est resté demandé sans vendeurs à 64 fr. l'hect. avec la plus value du cours à fixer. A la fin du marché on a donné 65 fr., et le cours a été fixé ainsi seulement pour 16 pièces. Il y avait preneurs à 59 fr. pour novembre et décembre ou aurait trouvé quelques vendeurs pour ces époques à 60 fr. l'hect.

Au moment où nous mettons sous presse, on nous assure qu'on demande inutilement à acheter en disponible à 65,50, et même à 66,00 sans vendeurs. Il règne ici depuis quelques jours une température très froide, indice certain de pluies dans le Nord, qui feront sans doute du mal à la vigne. L'opinion générale est ici, comme dans le Bordelais, la Bourgogne, et absolument dans tous les vignobles de la France, que la vigne présente très peu de fruit.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 27 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1175	994	181	1 14	1 04	0 96
Vaches....	150	114	36	1 00	» 90	» 80
Veaux.....	579	569	10	1 54	1 34	1 14
Moutons..	9228	7469	1759	1 36	1 18	1 00

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 28 Mai.* — Porcs amenés : 226; vendus 190 à 1,12-1,08-1,04.

LA CHAPELLE ST-DENIS, *Marché du 28 Mai.* — Vaches grasses amenées et vendues 15 à 0,70. — Veaux amenés et vendus 360 à 1,40-1,20-1,00. — Vaches laitières : 108, vendues de 210,00 à 410,00. — 1 taureau vendu 390,00.

parce que ce cabinet exécute le troisième mouvement. L'honorable orateur affirme que le recul est une condition nécessaire pour la France, et qu'il faut la subir, « bien que la vieille raideur de la nation ne se prête pas volontiers à la gymnastique du troisième mouvement. » « Demander une part à New-Zélande, s'est écrié l'orateur, ce serait vouloir une rupture avec l'Angleterre. Dans l'affaire de Taïti, la France avait marché par mégarde sur le pied de la Grande-Bretagne. Il fallait donc se retirer; et je suis convaincu que le ministère n'a désavoué l'amiral Dupetit-Thouars qu'en vue des exigences qui allaient se produire à Londres... La politique de concession répugne aux souvenirs de ma jeunesse; mais puisqu'on a voulu lancer mon pays dans une carrière de paix et d'industrie, il faut en supporter les conséquences. Sur ce terrain-là, nous devons être subalternes; il convient donc d'approuver une politique de concession. »

M. Labaume nous fait l'effet de quelque soldat-laboureur découragé, dérouté, et qui, n'ayant rien appris du mouvement régulier de la vie des sociétés, accepte pour son pays l'abaissement et la honte, du moment qu'il n'aperçoit plus la gloire à travers les lueurs sanglantes de la guerre. Mais laissons l'honorable député à ses erreurs, et constatons, à la louange de sa franchise, qu'il a très clairement dévoilé le fond même de la politique du cabinet. M. Guizot a entendu, sans protester, cette caractérisation de son système. Nous n'avions pas besoin de ce silence approbatif, ni de la révélation de M. Labaume, pour avoir le secret de la pensée du gouvernement. Peur, faiblesse et concession, voilà, en trois mots, toute la politique de M. le ministre des affaires étrangères.

M. Thiers n'a dit qu'un mot sur Taïti, et ce mot est une condamnation très nettement formulée. « C'est une faute grave d'avoir été à Taïti, n'étant pas décidé à soutenir avec vigueur les intérêts de la France; car on devait prévoir qu'on s'y trouverait en lutte avec l'Angleterre. » Ce jugement porté, M. Thiers a abordé la question de Montevideo. L'habile orateur a traité cette question avec un talent supérieur. Son discours est un chef-d'œuvre de lucidité, de concision et de fermeté. C'est une étude savante et complète de l'affaire, en tout ce qui regarde les faits accomplis depuis la conclusion du traité Mackau. Nous renvoyons le lecteur au compte-rendu de la séance.

M. Thiers n'a pas critiqué la politique récemment adoptée par la France dans l'Amérique du sud; il approuve le traité conclu par l'amiral de Mackau, se bornant à demander l'exécution sérieuse de ce traité. L'honorable orateur a produit tous les faits, toutes les considérations que nous avons fait valoir nous-mêmes dans nos numéros des 13 et 18 mars et 8 avril derniers.

Il y a eu, un moment, grand malaise et irritation sur le banc de MM. Guizot, Duchatel et Villemain, lorsque le ministre de la marine s'est écrié qu'il désirait lui-même l'espèce d'enquête proposée par M. Thiers sur l'affaire de Montevideo. C'est la seconde fois que les chefs actifs du cabinet se trouvent fort embarrassés par la loyauté de M. l'amiral de Mackau. La réponse de l'amiral, du reste, a été très peu concluante. Il y était longuement question des avantages du traité Mackau et de l'excellence de la politique adoptée successivement par les cabinets du 15 avril, du 12 mai, du 1er mars et surtout du 29 octobre, dans les affaires des républiques américaines; mais aucune des parties de l'attaque vigoureuse de M. Thiers n'a été sérieusement discutée. Aussi M. Guizot a-t-il demandé le renvoi du débat; le ministre se propose d'embrasser la question dans toute son étendue. La discussion est remise à vendredi. L'honorable M. Odilon-Barrot a demandé, en termes pleins de convenance, qu'il fût sursis demain aux travaux de la chambre, afin que

[illegible]

Quand notre amiral a quitté les eaux de la Plata, Oribe, lieutenant de Rosas, entre en campagne et envahit le territoire de Montevideo. Le consul français, M. le comte de Ludre, d'accord avec l'agent anglais, fait à Oribe, au nom de la France, sommation de s'arrêter et de cesser la guerre. Rosas, méprisant la volonté manifestée du gouvernement français, continue ses opérations; Montevideo est assiégée, bloquée, et voilà dix-huit mois que la France, engagée officiellement par son représentant, supporte l'injure faite à sa dignité par le chef barbare et sanguinaire de Buenos-Ayres, et abandonne indignement ses alliés les Montevidéens, dont elle-même a préparé la ruine.

Et voulez-vous savoir le secret de cette nouvelle gymnastique du troisième mouvement si familier au ministère? Le gouvernement avait changé de politique.... Précédemment, la France était pour le parti le plus faible; or, voici qu'il lui convient de passer au parti le plus fort. C'est fort bien, et le cabinet du 29 octobre peut se trouver à l'aise quand il s'agit d'abandonner les faibles. Quoi qu'il en soit, parce que nous changeons de politique, faut-il lâchement abandonner nos alliés, ceux qui nous ont aidé fidèlement à conquérir les avantages de ce merveilleux traité Mackau? Faut-il trahir notre parole nationale engagée par une clause du traité? Est-ce par une telle conduite que nous ferons aimer et respecter le nom de la France?

Mais ce n'est rien encore; et faut-il que nous voyions la France, insouciante et trahisseuse envers ses alliés, qui n'ont d'autre tort que leur faiblesse, jetant impitoyablement Montevideo aux mains dégoûtantes de sang de Rosas, faut-il que nous voyions la France rester sans entrailles pour ses propres enfants? A Montevideo, assiégée, bloquée, affamée, il y a quinze mille Français, pauvres gens des pays basques qui ont été chercher au loin l'aisance que la terre natale ne sait pas leur donner. A cette population française, en 1839, nos agents officiels mettaient les armes à la main contre Rosas. On célébrait alors leur courage dans des proclamations. Aujourd'hui, parce que ces Français, sachant que si Montevideo est prise, Rosas les fera peut-être scier entre deux planches, sans jugement, et exposera leurs têtes à l'étal de quelque boucher (car c'est ainsi que procède le chef de Buénos-Ayres, le nouvel allié choisi par la France), parce que ces Français, disons-nous, encouragés d'abord par leur consul M. Pichon, se sont armés pour défendre le pays hospitalier qui les accueille et pour se défendre eux-mêmes, on les traite d'aventuriers turbulents, on les abandonne, on les menace; on charge (qui le croirait!) des vaisseaux français de concourir au blocus de Montevideo. La France elle-même aide à affamer ses enfants!...

En vérité, nous ressentons une profonde répugnance pour cette politique bâtarde, anti-française, toujours prête à sacrifier la générosité du génie national à de petits intérêts, toujours prête à sacrifier les grands intérêts sur l'autel de la peur. Nous détestons cette politique qui lanterne et faiblit à New-Zélande, qui recule piteusement à Taïti, et qui va se faire berner par quelque haut-commissaire chinois. Nous détestons cette politique timide avec les forts et se mettent à leur suite, sans vive charité pour les faibles; cette politique en manchettes, dédaigneuse pour les populations de nos prolétaires émigrants, qu'elle trouve, au loin, pauvres colons sur la terre étrangère. M. Guizot a osé dire que le génie de la nation française n'était pas propre à l'œuvre colonisatrice. Il veut sans doute que cette parole déplorable, inspirée par une politique anti-chrétienne, devienne une vérité, et c'est pour cela qu'il délaisse, trahit et décourage nos compatriotes qui, à défaut de sols

Il paraît qu'en effet des nouvelles du théâtre de la guerre n'ont pas tardé à arriver, puisqu'on lit, dans la *Gazette d'Augsbourg*, une lettre de Constantinople, à la date du 8 mai, qui s'exprime en ces termes : « On a reçu des nouvelles des provinces. Les Arnautes ont eu déjà plusieurs rencontres avec les troupes du gouvernement. *Deux régiments ont, dit-on, passé aux Bulgares* Toute la Bulgarie, la Roumélie, la Macédoine et une partie de l'Albanie sont envahies par des hordes rebelles, sous les ordres de quatre chefs, qui communiquent ensemble. Les forces principales des rebelles sont toujours concentrées à Uskub. On écrit d'Andrinople qu'un prélat grec a été assassiné à coups de poignard, par un musulman, dans son église. Dans l'Asie-Mineure, il règne aussi beaucoup de fanatisme. La Porte n'est pas en état de lutter contre tant d'embarras. Il est fâcheux que l'on ait licencié beaucoup de troupes qui, dans ces circonstances, eussent rendu d'importants services. Les Albanais, soldats aguerris, ne rencontreront pas des adversaires dignes d'eux dans des régiments composés en grande partie de recrues. »

Dès l'origine de l'insurrection, nous avons fait pressentir les difficultés que l'on éprouverait à soumettre les rebelles. Les troupes turques, il est vrai, sont disciplinées, et elles ont de l'artillerie; mais les Albanais ont leurs montagnes et leur fanatisme. Jusqu'à présent l'expérience semble avoir démontré que la discipline militaire, qui fait la force et la supériorité des troupes européennes, paralyse et détruit le courage des Turcs. Depuis qu'ils sont organisés à l'européenne, les Turcs n'ont pas un seul fait d'armes à citer.

Mais, dans cette conjoncture, ce qu'il y a de plus dangereux, c'est la désertion. La communauté de croyances religieuses avec les insurgés, le désir de se soustraire au joug de la discipline, la difficulté de poursuivre et d'atteindre les déserteurs dans un pays montagneux et sans routes, tout contribue à faciliter la désertion. Si, comme l'annonce le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, deux régiments ont déjà passé du côté des rebelles, l'exemple ne peut manquer de devenir contagieux. Il pourrait très bien arriver que le débile gouvernement de Constantinople ne pût venir à bout de quelques hordes d'Albanais.

Du reste, la Russie a l'œil ouvert sur ce nouvel épisode de la question orientale. M. de Titoff a conseillé à la Porte d'armer les chrétiens et de les employer contre les rebelles. Il a aussi dirigé l'attention du divan sur l'excellente infanterie servienne, qui s'empresserait de venir au secours de la Porte. Mais celle-ci ne veut pas avoir recours à des moyens aussi compromettants. On dit que plusieurs officiers russes ont été envoyés sur le théâtre de la guerre, afin d'observer les évènements.

Cependant le jeune sultan va se mettre en voyage. On écrit de Constantinople à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le voyage du sultan est définitivement résolu; il partira incessamment de Constantinople pour visiter les îles des Princesses, le golfe de Moudania, Nicomédie, Nicée, Brousse, les Dardanelles, Mytilène et Smyrne. On ignore s'il comprendra dans sa tournée les provinces où les Arnautes commettent tant de crimes. Riza et Méhémet-Pacha ont devancé le sultan. L'esprit de persécution contre les Chrétiens se développe de plus en plus. Dans l'île des Princesses, un couvent grec a été attaqué et pillé; plusieurs moines ont été tués et des orgies ont eu lieu sur les ruines du couvent. Dans un village, près de Konieh, les Mahométans se sont livrés à de plus grandes cruautés encore contre les Chrétiens. Les persécutions sont venues à la suite de la découverte de deux cadavres des soldats arnautes dans le jardin d'un Grec. »

Quel est le but de ce voyage? Est-ce de rétablir la tranquillité dans les provinces? Mais il est à craindre que la présence du chef de l'islamisme, loin de calmer le fanatisme musulman, ne fasse que l'exciter encore davantage. En effet, le sultan est le défenseur de l'empire et de la foi; dans les usages turcs, il ne doit quitter Constantinople que pour aller faire la guerre; les musulmans des provinces croiront qu'il vient à leur aide pour en finir avec les Giaours. Cela pourrait bien redoubler les persécutions et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER(1).

XI.

UNE SÉDUCTION (SUITE).

— Parlez donc, Léonie, je vous en supplie! s'écria Urbain avec vivacité.

— Moi!... mais je n'ai rien autre à vous dire, en vérité... Je vous le répète, je n'ai pas de secret pour vous, vous le savez bien...

A cette déclaration faite avec un air d'ingénuité parfait, Urbain rougit de dépit.

Léonie reprit avec indifférence :

— Vous avez été hier chez Mme d'Ortès... comment va-t-elle?

— Fort bien!... Elle avait une toilette ravissante... vous savez?... cette parure en turquoise...

— Que lui a donnée le chevalier de Moranges... Charmante! en effet... Il est fâcheux que le bleu lui aille si mal...

Urbain sourit de ce trait de méchanceté suscité par un sentiment de jalousie qui lui était connu. Il venait de se venger.

— Heureuse femme! poursuivit Mme de St-Venant avec un soupir : courtisée, parée comme une divinité!... Il ne lui manque qu'une chose... c'est d'être aimée par un homme beaucoup plus jeune... Voilà pourtant notre condition, pour la plupart, à nous autres femmes : l'amour sans la fortune, ou la fortune sans l'amour... Cependant, le bonheur peut-il exister pour une femme sans la réunion de ces deux choses? Qu'est-ce que la richesse sans l'amour, qui apprend à en doubler les jouissances? Et qu'est-ce que l'amour sans le luxe qui le fait vivre en l'embellissant?... A propos, vous ai-je montré la parure que j'ai achetée dernièrement?

— Non, assurément, et je serais très désireux de la voir.

— Je vais vous la montrer... aussi bien, je ne suis pas décidée à la garder... vous me direz ce que je dois faire.

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27 et 28 mai.

En disant cela, Mme de Saint-Venant se leva, et alla chercher, dans un élégant petit bureau en bois de rose, un coffret où pendait une clef en or. Ayant repris sa place sur le lit de repos, elle ouvrit le coffret, et en tira une couronne de pierreries qu'elle posa coquettement sur sa tête... Elle était ravissante ainsi : son front avait une grâce souveraine, et ses grands yeux noirs semblaient emprunter au feu des pierreries un éclat plus vif...

Urbain était muet d'admiration... jamais elle ne lui avait paru si attrayante... Elle souriait naïvement d'orgueil et de plaisir... Son sein nu se gonflait... ses lèvres vermeilles appelaient le baiser... On eût dit la reine de la volupté. Urbain saisit une de ses mains, et la porta à ses lèvres avec une ardeur fiévreuse... Il était ivre... Léonie le repoussa doucement... La portière de la chambre venait de se soulever...

— Un étranger demande à parler à madame, dit une femme de chambre...

Mme de St-Venant quitta sa couronne et pria Urbain de l'attendre un instant et de lui dire, ensuite, si elle devait garder cette parure, ne voulant se déterminer à cet égard que sur le conseil qu'il lui donnerait.

Dans le mouvement qu'elle fit pour se lever, le coussin sur lequel son coude était appuyé se dérangea, et la lettre qu'il cachait glissa sur le bord du lit. Dès que Léonie fut sortie, Urbain, dont la curiosité et la jalousie étaient vivement excitées, s'empara du pli parfumé et l'ouvrit avidement... Il ne contenait que ces mots :

« Voici la parure que je vous ai vue admirer... Vous aimez les diamants et vous avez raison... Ils sont ce qu'il y a de plus précieux, comme vous êtes ce qu'il y a de plus beau... Acceptez ceux-ci comme un témoignage d'une passion que vous agréez. »

A mesure qu'il parcourait ces lignes, un frémissement général courait de l'extrémité des pieds d'Urbain jusqu'à la pointe de ses cheveux... Il froissa avec colère le billet dans ses mains. Un éclair de rage brilla dans ses yeux, à la vue de la fatale parure, et il fit un geste, comme pour s'en emparer et la briser sous ses pieds...

En ce moment, Mme de St-Venant rentra... Urbain surpris laissa échapper la lettre de ses mains. Il était pâle et s'efforçait en vain de paraître calme.

— Imprudent! s'écria Léonie affectant la plus grande surprise, qu'avez-vous fait? J'avais espéré dérober cette lettre à vos regards... Mais puisque une indiscrétion, que je vous pardonne, vous a porté à la lire, je serai franche avec vous et ne vous cacherai point le trouble où elle m'a jetée... Vous savez si je vous aime, Urbain, puisque, malgré le refus que vous avez opposé dernièrement au premier appel que j'aie osé faire à votre dévouement, je n'ai pas eu la force de renoncer à votre présence... Oui, aujourd'hui encore, mon cœur vous choisirait entre tous les autres. Mais, je l'avouerai, je suis femme avant tout... J'aime tout ce qui peut m'embellir aux yeux de mon amant et me faire briller parmi la foule. J'aime le luxe et surtout les pierreries qui donnent tant d'éclat à la beauté... Ce sont de si charmantes fleurs que des pierreries dans les cheveux d'une femme!...

En disant cela, Léonie faisait scintiller avec une joie d'enfant la parure laissée sur le lit, et en rapprochait coquettement les mille facettes de son beau front, qui s'illumina alors d'une grâce presque divine... Puis, attirant doucement Urbain, et, prenant ses deux mains dans les siennes, elle lui dit avec un sourire qui acheva de l'enivrer :

— Tu ne me trouves donc pas belle ainsi? Tu ne m'aimes donc plus?...

— Ne dis pas cela, balbutia Urbain égaré; ne me regarde pas ainsi... tu me rendrais fou!... ou, si tu veux que je te réponde, quitte cette parure odieuse dont l'éclat m'éblouit, en même temps que sa vue me perce le cœur...

Par un geste rapide, Léonie rejeta loin d'elle sa parure.

— Eh bien! dit-elle, dis un mot, et je la renvoie à celui qui me l'a donnée... Jure de m'en donner une semblable... tu le peux, si tu m'aimes assez pour me préférer à tout... même à un scrupule de ta conscience... Demain, si tu veux suivre mon conseil et tirer hardiment parti du secret que le hasard t'a livré, tu peux acquérir les moyens de satisfaire le premier et le plus violent de mes désirs... Mon bonheur, mon amour sont à ce prix...

— Démon! s'écria Urbain, imprimant avec une ardeur frénétique ses lèvres brûlantes sur l'épaule nue de Léonie... Prends donc mon âme avec ce baiser... Demain, tu seras à moi, car demain tu seras satisfaite...

Léonie agita vivement le cordon d'une sonnette suspendu au-dessus du lit et s'échappa en glissant, comme un serpent, d'entre les bras d'Urbain...

— Demain, je vous attendrai ici à pareille heure, dit Léonie... et nous irons ensemble au bal de Mme d'Ortès...

— Demain!... répéta Urbain.

La femme de chambre venait d'entrer.

tion. Le plénipotentiaire mexicain ne put pas y consentir.

« Vous prétendez aussi, pour avoir toujours l'occasion d'accuser de déloyauté le gouvernement mexicain, qu'aucun des traités conclus par le Mexique avec les autres puissances *ne fait mention du commerce de détail* C'est encore une nouvelle erreur de votre part, car dans les traités signés avec la Prusse (mai 1832) et avec les villes anséatiques (7 avril de la même année), il est question de cette espèce de commerce précisément pour en limiter l'exercice aux conditions que les lois et règlements prescriront.

» Quoiqu'il m'en coûte, monsieur, d'être obligé d'occuper de cette question vos lecteurs, il est de mon devoir d'éclairer autant qu'il dépend de moi l'opinion publique trop souvent égarée par des renseignements inexacts.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée. MAXIMO GARRO. »

La presse anglaise continue ses commentaires non-seulement sur l'écrit du prince de Joinville, mais même sur des scènes d'intérieur, qui auraient éclaté à cette occasion dans le sein de la famille royale. Le *Morning Herald* se dit bien informé en assurant qu'une scène assez vive a eu lieu au château de Neuilly entre le roi et le prince de Joinville devant la reine. Suivant ce journal, le prince se plaignait en termes amers de l'article des *Débats*, qu'il prétendait sorti des bureaux du ministère. Le roi qualifiait d'inopportune et d'indiscrète la conduite du prince, et la reine fondait en larmes en faisant d'inutiles efforts pour amener une réconciliation. Le prince serait sorti en déclarant que, pendant quelque temps, il ne reparaîtrait pas au château. — Nous n'avons pas besoin de dire que ce sont là des commérages de la presse anglaise, auxquels il n'y a pas lieu d'ajouter foi.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 29 mai.

Après la lecture du procès-verbal, un grand nombre de rapports de commissions sont déposés; le plus important est le rapport relatif au chemin de fer de Bordeaux.

M. DE LABAUME a la parole contre le projet de loi portant demande de crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1843 et 1844.

Messieurs, dit-il, j'ai peut-être, sur la question qui vous occupe, des opinions excentriques, peut-être blesserai-je d'honorables susceptibilités, mais j'ai étudié ces questions, et je prie la chambre de vouloir bien m'entendre.

A toutes les époques de notre histoire, on a offert à l'activité française un noble but. Le siècle de Louis XIV et l'époque de Napoléon ont développé au plus haut point le sentiment de la gloire; la restauration, la révolution de juillet, ont offert à la nation française les conquêtes de l'industrie. C'était une nécessité pour ces deux gouvernements. Il fallait pour le premier réagir contre l'époque impériale, pour le second éteindre cette ardeur qui se traduisait par l'émeute.

Le gouvernement de juillet a largement accompli sa mission, cependant, il n'a pas encore atteint le but. L'Angleterre nous avait devancés dans la carrière industrielle. La France, qui consentit à devenir marchande, pourvu qu'elle fût la première marchande du monde, s'irrite de trouver cette prédominance, et telle est la cause du mécontentement que la France éprouve relativement à sa politique extérieure. Vous voulez la paix en regrettant la guerre. (Murmures.)

On nous a dit qu'il y a trois modes d'agir en politique, avancer, s'arrêter et reculer. Ce troisième mode, je l'admets; mais à qui la faute s'il a été accepté par le gouvernement? Au cabinet du 1er mars, qui, voyant qu'il pour-

[illegible] (Vives réclamations. L'orateur boit.)

Vous ne pouvez admettre que nos marins portent sur leurs [illegible] la politique de la France. (Interruption. L'orateur boit.)

Ce n'est pas, cependant, que j'approuve en tout le ministère; j'avoue que ses actes n'ont pas toujours répondu à mes souvenirs de jeunesse. (Hilarité.)

Mais je crois que sa politique est la seule qui nous convienne aujourd'hui. Si la France était obligée de renoncer à la situation chevaleresque qu'elle avait rêvée, il lui reste encore une autre voie à parcourir; elle a un sol fécond, qu'elle devienne agricole et industrielle.

L'orateur boit encore un verre d'eau avant de quitter la tribune.

M. THIERS. Je suis loin de méconnaître la gravité de la question de Taïti. La faute du ministère a été grave au point de vue de notre influence morale, et grave au point de vue de la dignité nationale; le ministère a eu tort de s'engager dans la question de Taïti, s'il n'était pas résolu à poursuivre l'affaire, quoi qu'il advînt, car il devait savoir que là il rencontrerait la résistance de l'Angleterre.

UN DÉPUTÉ DU CENTRE. Farceur, va!

M. THIERS. Mais je laisse cette question à traiter à mes collègues; je ne veux parler ici que de l'affaire de Montevideo.

Là, il y a des Français en péril, qui souffrent de la faim par un blocus que nous soutenons nous-mêmes; il ne s'agit pas d'exprimer un blâme contre le cabinet; il s'agit de savoir ce que la France veut qu'on fasse relativement à nos malheureux compatriotes.

Ici, ce n'est pas comme dans l'affaire de Taïti; nous ne sommes pas réduits à quelques communications incomplètes. Les gouvernements de Buenos-Ayres et de Montevideo ont publié de nombreux documents; j'ai aussi un grand nombre de lettres des négociants du pays, que je soumettrai, si la chambre l'exige, à une de ses commissions, à laquelle je ferai aussi entendre des témoins qui attesteront la vérité des documents.

Ces documents m'ont été fournis par M. Varela, envoyé des habitants de Montevideo, et qui serait un homme distingué dans tous les pays.

Vous savez que Montevideo et Buenos-Ayres sont deux Etats détachés l'un de l'autre, et qui, ayant des intérêts nouveaux, sont naturellement ennemis. Mais Montevideo a un port, Buenos-Ayres n'en a pas. Le sol de Montevideo est fertile, boisé, accidenté, tandis que celui de Buenos-Ayres est sec et stérile; ainsi, il n'y a pas de comparaison entre ces deux points.

Il y a, dans ces pays, deux catégories d'habitants: ceux des villes, qui sont civilisés, et ceux des campagnes, vivant toujours à cheval, et connus sous le nom de Guacos. Le chef de Buenos-Ayres est maintenant un chef de Guacos, Rosas, dont la cruauté est connue, Rosas qui fait mettre en étalage, sur les boutiques des bouchers, des têtes d'hommes comme des têtes de moutons. Ce sont des témoins oculaires qui me l'ont attesté.

Savez-vous quelle avait été l'origine de la guerre à laquelle a mis fin le traité de M. de Mackau? Un Français, sans avoir commis d'autre délit que d'avoir dans sa poche des lettres pour des habitants de Buenos-Ayres, avait été arrêté et condamné à être fusillé; mais ce n'est rien encore; trois fois on le mit en chapelle, trois fois on le conduisit au lieu du supplice, trois fois on lui accorda un sursis, et on le fit mourir de folie et de misère. Voilà le motif de la guerre de 1840.

Je connais le gouvernement, je ne lui conseille pas de renouveler les travaux d'Hercule. (Hilarité.) Ce que je désire, c'est qu'il choisisse mieux l'objet de ses sympathies.

Il y a, cependant, à Montevideo, un gouvernement dont la France n'a lieu que de se louer, et qui sous tous les rapports peut sympathiser avec les gouvernements civilisés.

C'est là en conséquence que se sont réfugiés tous les Français, et qu'ils ont établi leur commerce. On fait beaucoup de bruit des Marquises et de Taïti; mais la reine Pomaré a sept mille sujets au plus, et là il s'agit d'un pays puissant et civilisé; il s'agit de 18,000 compatriotes, et de compatriotes qui ne sont pas des gens sans aveu comme on nous l'a dit, mais des Français qui vont là s'établir parce qu'il est presque impossible de ne pas s'y enrichir.

Les propriétés des Français ont été estimées d'après le produit des impôts; les réclamations s'élevaient à 12 millions; l'indemnité a été de 800 mille francs; 500 mille francs ont été accordés à un seul négociant. Un négociant des plus respectables réclamait une mince somme, presque rien; il demandait seulement que sa propriété lui fût rendue: cet homme avait rendu des services; il était le fondateur d'une petite ville de trois mille âmes; Rosas ne voulut pas que sa propriété lui fût rendue; le négociant sollicita alors la permission de vendre, écartant ainsi l'obstacle qui pouvait provenir de sa personne.

Rosas cassa le marché. Le négociant s'adressa alors à M. de Lurdes, à l'agent français; mais un agent n'est rien lorsqu'il ne sent pas son gouvernement derrière lui. M. de Lurdes répondit au négociant: Voici vos pièces; allez à Paris, on vous rendra justice. A Paris, l'on dit au négociant: Voici vos pièces; retournez à Buénos-Ayres. (Agitation générale.)

Ainsi à Buenos-Ayres, on dit: Allez à Paris, et à Paris on dit: il est impossible de vous faire rendre justice; allez à Buenos-Ayres. Cette histoire est celle d'une foule de colons, et je le prouverai à la commission que la chambre voudra nommer. (Très bien.)

Eh bien! les hommes dont vous aviez garanti les droits, le pays qui avait été votre allié dévoué sont abandonnés, et un mois après la conclusion du traité, Rosas déclare la guerre aux habitants de Montevideo!

Il y a eu depuis des alternatives de guerre. Quand les armées de Rosas ont menacé Montevideo, les agents anglais, aussi bien que les agents français, ont sommé son général Oribe de ne pas continuer la guerre, persuadés qu'une escadre française allait arriver pour appuyer les Montevidéens; cela résulte de toutes les pièces qui ont été échangées à cette époque entre les gouvernements de Montevideo et de Buenos-Ayres.

Ceci se passait en décembre 1842. Quelque temps se passe, rien ne vient; le gouvernement de Buenos-Ayres s'étonne; nouvelles lettres des agents anglais, qui assurent qu'au mois de septembre 1843, lord Cowley et M. Guizot se sont entendus et ont résolu de secourir la république de Montevideo.

M. GUIZOT, vivement. Les faits ne se sont pas passés ainsi que l'affirme l'honorable M. Thiers. (Bruit.)

M. THIERS. Je comprends la position de M. le ministre des affaires étrangères. Eh! mon Dieu, je prévois qu'il emploie là beaucoup de moyens pour dissimuler la gravité de ses fautes. (M. Guizot interpelle l'orateur.) Soyez-en sûrs, continue M. Thiers, on ne me fera pas facilement abandonner cette affaire-ci. (On rit.)

M. GUIZOT. Provoquez un blâme.

M. THIERS. Il ne s'agit pas de provoquer un blâme; si je disais ce que je pense, il serait sévère.

AU CENTRE. A l'ordre? (Bruit.)

M. THIERS. Il ne s'agit pas ici d'un blâme, il s'agit d'un fait, il s'agit de Français qui meurent de faim par le fait de notre marine qui les bloque.

Si je mets tant d'ardeur, c'est que j'ai entendu les familles qui ont quelques-unes de leurs membres dans cette situation déplorable.

Je ne croirai jamais qu'un homme comme M. de Ludres puisse faire une démarche aussi importante; qu'elle soit appuyée en Angleterre par M. de Mandeville. Je ne doute pas de la sincérité de M. le ministre, mais je ne puis croire que ces hommes soient des fourbes et des menteurs.

Eh bien! savez-vous ce qu'a fait Oribe en cette circonstance? Il ne s'est pas arrêté, il a marché; il a marché malgré la sommation qui lui était faite en votre nom, et vous n'avez pas désavoué votre agent, qui vous a compromis à ce point, qui a ainsi méprisé vos instructions? Mais il était mille fois plus coupable que l'amiral Dupetit-Thouars, que vous avez si durement blâmé! (Très bien!)

En 1839, pendant le blocus, les autorités françaises armèrent les Français établis dans le pays! ils se conduisirent de manière à obtenir les félicitations de toutes les autorités françaises. En 1842, notre consul, M. Pichon, les convoqua au consulat, et j'ai les lettres de convocation; M. Pichon, dis-je, les convoqua et les invita à s'armer comme ils l'avaient déjà fait en 1839; on convient des signaux. M. Pichon a payé les frais de ces signaux, qui devaient

---

Urbain se retira.

— Fanny, dit Léonie se tournant vers sa femme de chambre, dès qu'elle eut entendu la porte de la rue se refermer sur Urbain, courez reporter cette parure de strass au joaillier qui me l'avait confiée... je n'en ai plus besoin... Demain, j'en aurai une en pierres fines, pour peu que le diable vienne en aide à l'amour...

Il était encore de bonne heure quand Urbain se trouva dans la rue, sans bien savoir où il allait ni ce qu'il voulait. Il n'avait qu'une seule idée: c'est qu'il venait de faire une promesse, et qu'à tout prix il lui fallait tenir sa parole. Mais par quel moyen? Voilà ce qu'il se demandait en vain... Tout en tourmentant son cerveau pour sortir d'une pareille impasse, il arriva machinalement chez lui.

Charlotte l'attendait, comme elle en avait depuis long-temps contracté l'habitude, malgré la défense expresse d'Urbain, que cette patience infatigable gênait, sans résultat avantageux pour elle et pour lui. Aussi, la pauvre jeune femme qui craignait bien plus de fâcher Urbain, que de ruiner sa propre santé, avait-elle bien soin, dès qu'elle entendait le bruit de ses pas dans l'escalier, de se jeter tout habillée sur son lit et de feindre un sommeil qu'elle aurait appelé vainement. Mais ce jour-là, par malheur, soit préoccupation, soit parce qu'elle ne l'attendait pas si tôt, Charlotte ne l'entendit point rentrer, et il était déjà dans la chambre quand elle se retourna au bruit qui se faisait derrière elle. La vue d'Urbain, à une pareille heure, dissipa instantanément la tristesse qui couvrait ses traits, et elle s'avança vers lui avec un empressement qui témoignait de la joie qu'elle éprouvait. Mais elle ne put effacer assez promptement la trace qu'une larme toute récente avait laissée sur sa joue. Urbain mécontent, fronça le sourcil et alla s'asseoir en silence, promenant autour de lui un regard inquiet. Il cherchait une occasion ou un motif apparent de se mettre en colère.

Au bout de quelques instants, pourquoi n'êtes-vous point encore couchée, demanda-t-il à Charlotte? Je vous avais priée de ne plus m'attendre. Vous savez que je ne veux de sujétion ni pour vous, ni pour moi. Je n'aime point, s'il faut vous le dire, vos airs de victime et votre éternelle tristesse.

— Je ne suis jamais triste, quand vous êtes près de moi, Urbain.

— C'est fort bien; mais comme je n'y suis que rarement, je ne veux point que vous jouiez en mon absence le rôle d'Andromaque, afin qu'à mon retour je vous retrouve pâle, les traits fatigués et les paupières rougies par l'insomnie.

Charlotte, habituée à subir la mauvaise humeur d'Urbain, les jours où la fortune l'avait trahi au jeu, crut que cette fois il avait été encore plus maltraité, et respectant sa douleur, elle accepta sans répliquer les reproches injustes qu'il lui adressait.

Urbain, cependant, s'exaltant par le sentiment même de ses torts, et poursuivi par le souvenir de la promesse imprudente qu'il avait faite, s'était levé et se promenait par la chambre, en proie à une agitation visible.

Charlotte le suivait des yeux avec inquiétude.

— Mon Dieu, que je suis malheureux! s'écria Urbain en se laissant tomber sur une chaise et cachant sa figure dans ses mains.

Charlotte courut à lui, et s'agenouillant à ses pieds, Urbain, mon ami, lui dit-elle, qu'avez-vous? Si vous êtes malheureux, pourquoi ne suis-je plus admise à partager vos chagrins?

Cette voix caressante et ces douces paroles pénétrèrent jusqu'au cœur d'Urbain. Il releva la tête, et attirant à lui Charlotte par un élan spontané de tendresse et de reconnaissance.

— Je te retrouve donc toujours, lui dit-il, mon bon ange, toujours prête à me pardonner et à me plaindre? Oh! tu as raison; car je suis plus malheureux encore que toi...

— Pauvre ami, tu as donc beaucoup perdu aujourd'hui? lui demanda naïvement Charlotte.

— Perdu? dit Urbain, heureux d'échapper ainsi à un aveu plus pénible. Oui... c'est vrai... j'ai beaucoup perdu...

— Sur parole, peut-être?

— Oui, répondit machinalement Urbain.

Charlotte réfléchit quelques instants, puis, faisant un effort sur elle-même, et prenant tendrement les mains d'Urbain dans les siennes:

— Mon ami, lui dit-elle, si je te donnais les moyens de payer ta dette, dès demain, aujourd'hui, peut-être, ne ferais-tu rien pour moi en retour?

— Pauvre enfant, répondit Urbain, crois-tu donc qu'il suffirait pour cela de quelques écus que tu as sans doute économisés à grand'peine?

Charlotte se leva sans répondre, et alla chercher dans une armoire un magnifique diadème composé d'une riche collection de pierreries de la plus belle eau.

— Quoi? s'écria Urbain, dont les yeux s'étaient animés d'un éclat surnaturel, tu consentirais?... Mais non, je ne le veux pas,... ce serait un crime... Non, je ne dois rien,... j'ai menti.

— Ecoute, mon Urbain, dit froidement Charlotte, qui ne croyait pas à la sincérité de cette dernière assertion, ceci est une chose sacrée, tu le sais... C'est le dernier souvenir de ma mère... Nous l'avons respecté dans nos plus mauvais jours... Rien au monde ne pourrait me déterminer à m'en séparer pour toujours... Mais cette parure est d'une grande valeur, et, offerte en garantie, elle pourrait servir à te procurer la somme dont tu as besoin pour sauver ton honneur compromis... Prends-la donc; mais jure-moi de ne la céder à aucun prix, et de la dégager le plus promptement possible.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! ayez pitié de moi, s'écria Urbain, repoussant faiblement la parure que Charlotte lui présentait.

— Encore un mot, dit Charlotte, une prière, la seule que je veuille t'adresser à cette occasion... Je n'ose plus te défendre le jeu, Urbain, puisqu'il est aujourd'hui notre seule ressource... Mais, mon ami, souviens-toi plus souvent, je t'en conjure, de la pauvre Charlotte, qui t'aime et se consume dans l'attente et dans les larmes.

Urbain la regardait sans l'entendre. Ses yeux hagards, sa figure bouleversée, tour à tour sombre ou dilatée par une joie indicible, témoignaient de la lutte suprême qu'il livrait en son âme. On eût dit que ses regards étaient fascinés par une image invisible, et qu'une voix mystérieuse lui soufflait à l'oreille de funestes paroles.

— Tu ne me réponds pas, mon ami, dit timidement Charlotte; crains-tu de t'engager envers moi et de me jurer?...

— Non, non! s'écria tout-à-coup Urbain saisissant la parure éblouissante dans les mains de Charlotte. Tu le veux? Eh bien! donc..., je jure... que tu es un ange... et que je suis un démon...

A ces mots, Urbain s'élança avec un éclat de rire insensé hors de la chambre, avant que Charlotte interdite eût eu le temps d'ajouter un seul mot.....

Charlotte, craignant que la raison d'Urbain, assaillie sans cesse par des émotions extrêmes, n'eût cédé enfin à cette dernière épreuve, pria Dieu, en attendant son retour, de toucher à la fois son esprit et son cœur. Mais ce fut vainement qu'elle pria jusqu'au jour. Urbain ne rentra point.

Le lendemain, Charlotte l'attendit encore en vain...

Ce jour-là, cependant, vers dix heures du soir, Mme de Saint-Venant, appuyée sur le bras d'Urbain, entrait dans le salon de Mme d'Ortès, où déjà le bal annoncé avait réuni une foule brillante. Urbain paraissait rêveur et distrait; mais Mme de Saint-Venant souriait de joie et d'orgueil; car sa vue avait excité un murmure d'admiration, et son beau front rayonnait sous un magnifique diadème de pierreries.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

[illegible] de se défendre. Il a repoussé ces offres avec indignation, et il est resté à la tête de ses amis, et il est resté le défenseur de leurs femmes et de leurs enfants. Tout le monde a exprimé l'admiration qu'avait inspirée la conduite de ce brave officier, qui a été méconnu, calomnié.

Voulez-vous juger de la différence de conduite de nos agents et de celle des agents anglais.

Lorsque Oribe a fait son infâme proclamation, l'agent anglais a écrit : Votre proclamation est digne d'un pirate, et je vous somme de la désavouer.

Oribe, qui savait que la marine anglaise est puissante, lui répondit que cette proclamation ne pouvait concerner les citoyens paisibles, les Anglais. M. Mandeville insista, et Oribe rapporta, en effet, sa proclamation en ce qui regardait les Anglais. (Violente agitation.).

M. DE MACKAU. C'est M. Massieu qui a pris l'initiative. Quand Oribe a déclaré que la proclamation ne concernait pas que les citoyens paisibles, il entendait aussi bien parler des Français que des Anglais. (Violente agitation.)

M. THIERS. Comment, c'est l'amiral Massieu de Clerval qui a pris l'initiative, et il n'a pas signé la réclamation! Il est très possible que l'amiral y ait songé d'abord, mais pourquoi n'a-t-il fait la même protestation de son côté!

Savez-vous ce que l'agent anglais a fait devant cette seconde réponse d'Oribe? Il répond qu'il n'est pas encore satisfait, et qu'il veut la déclaration formelle que les personnes et les propriétés seront à l'abri. Et Oribe a cédé. Vous voyez donc qu'il n'est pas si difficile de mettre les Barbares à la raison. (Très bien!)

Je passe à d'autres faits. On m'a affirmé... (Au centre. Ah! ah! Bruit.)

Ces faits, dont j'entretiens la chambre, ne sont sans doute pas assez graves pour que je mérite d'être écouté! (Nouveau bruit.)

Le traité fait avec Buenos-Ayres était formel; il stipulait essentiellement que les personnes et les propriétés des Français seraient respectées.—Eh! bien, quand les Français de Montevideo ont eu les armes en main, par suite des provocations du consul, le consul les a déclarés dénationalisés! Oui, messieurs, dénationalisés, et il a cessé dès lors de faire pour eux les fonctions de consul.

Qu'on leur dise : vous avez agi contre le vœu de la France, vous n'avez plus droit à sa protection : je le comprends; mais qu'on les déclare dénationalisés, voilà ce qui est inconcevable!

Alors, ils se sont adressés à la mère-patrie, et en même temps ils se sont organisés en gardant le drapeau français. Pour répondre à leurs griefs, on a chargé le gouvernement de Montevideo de les désarmer.

Le gouvernement de Montevideo a trouvé la chose si exorbitante, qu'il a refusé; l'eût-il voulu, il n'eût même pu le faire, et, dans son intérêt, il se serait bien gardé de le faire. D'ailleurs, il pourrait nous répondre : Mais si vous les avez dénationalisés, ils n'ont plus rien de commun avec vous.

Ainsi, non-seulement vous n'avez pas secouru Montevideo, mais vous avez abandonné les Français, et enfin vous les avez dénationalisés et finalement abandonnés, parce que vous n'avez pu leur faire pis, et aujourd'hui vous êtes l'allié de Rosas! Rosas, aujourd'hui, bloque Montevideo, et nos compatriotes avec les habitants de cette ville, et cela au moyen de nos navires et de ceux de l'Angleterre!

Ce blocus, Messieurs, est extrêmement sévère; nos nationaux ont à peine quelques vivres : un peu de viande salée, mais ils manquent de tout le reste; et pourquoi cette barbare conduite? parce qu'ils ont contrevenu à vos ordres? mais au moins n'est-ce qu'aux seconds ordres, puisque les premiers étaient contraires.

Je mets à ceci une grande chaleur, il est vrai, parce que je crois qu'il est facile d'obtenir un résultat, parce que je sais qu'il suffirait de la volonté de la France et de l'Angleterre pour faire changer cet état de choses.

Mais quand même j'aurais tort, quand les faits que j'ai racontés seraient inexacts, il est toujours certain qu'il y a là des nationaux qui sont dans une détresse horrible, et que nous ne pouvons pas tolérer cet état de choses.

Je demande donc en me résumant :

1o S'il est vrai que, par l'article 4 du traité Mackau, le gouvernement français a voulu faire quelque chose d'utile à des auxiliaires, et les garantir des suites de la guerre qui se faisait alors, si l'indépendance de ces auxiliaires n'est pas reconnue;

2o S'il est vrai que MM. Mandeville et de Ludres ont sommé au nom de la France Oribe de repasser la frontière; s'ils étaient autorisés à agir ainsi; et s'il est vrai, comme ils l'ont annoncé, que M. Guizot et lord Cowley se fussent entendus pour leur donner cette autorisation;

3o S'il n'était pas exact qu'ils eussent reçu cette autorisation, comment il se fait que l'un et l'autre aient fait la même démarche auprès d'Oribe.

4o S'il est vrai que M. Pichon, consul de France, ait autorisé d'abord les Français à prendre les armes;

5o Pour quelle raison il est revenu sur sa première démarche, et comment il a interdit de se défendre à ceux qu'il ne pouvait protéger;

6o S'il est vrai que M. Pichon ait voulu punir les Français qui avaient pris les armes en refusant de faire pour eux les actes de consul, entre autres de recevoir un testament, en alléguant qu'ils étaient dénationalisés;

7o En vertu de quelle loi il a agi en prononçant cette dénationalisation;

8o Pourquoi il a rompu avec la république de Montevideo, parce que, selon lui, elle n'avait pas agi efficacement pour désarmer les nationaux;

9o Si nous faisons le blocus pour notre compte ou pour celui de Rosas, et dans le cas de la prise de la ville, ce que deviendraient les 15,000 Français qui y sont enfermés.

Voilà les points sur lesquels j'attends des explications catégoriques de M. le ministre des affaires étrangères. (Très bien! Longue agitation; la séance reste un quart-d'heure suspendue.)

M. DE MACKAU. Dans les explications que j'ai à présenter, je me bornerai aux seuls points qui me regardent particulièrement.

M. Thiers a tiré la plus grande partie de ses informations d'un homme de mérite, mais qui ne peut avoir dans la question une complète impartialité. M. Varela est un citoyen de Buenos-Ayres retiré à Montevideo, et qui n'a pas cessé un moment d'être l'ennemi de sa ville natale.

M. THIERS. J'ai cité des dépêches officielles, ce sont les dépêches qu'il faut examiner.

M. DE MACKAU. M. Thiers a reçu le docteur Varela à son passage à Paris, et je sais par moi-même toute la séduction que peut exercer le talent de ce citoyen.

Les dépêches reçues par le gouvernement ne laissent aucun doute sur la situation de Montevideo, et cette situation est bien différente de celle qui a été retracée tout-à-l'heure par le préopinant.

M. Lainé, envoyé pour succéder à l'amiral Massieu, a rendu une complète justice à la conduite de cet officier.

Tout ce qui ressort de la correspondance de M. Massieu de Clerval, c'est que, dans toutes les occasions importantes, le commodore anglais se laissait guider par notre commandant; et lorsque celui-ci a fait une réclamation en faveur des Européens qui avaient pris les armes, c'est l'amiral Massieu qui l'a conseillée; c'est lui qui a envoyé un de ses officiers au général Oribe, et c'est l'officier français qui a conduit l'officier anglais dans le camp d'Oribe. (Agitation.)

M. Thiers n'a été trompé que parce que le docteur Varela savait de quelle [illegible] mots pour [illegible] par M. Thiers. Hier encore, nos nationaux de Montevideo n'étaient qu'une poignée de Français; aujourd'hui on reconnaît qu'il y en a 15,000.

M. le ministre des affaires étrangères disait en 1840 qu'il fallait ratifier le traité, faire honneur à la signature de la France et voter les sommes nécessaires pour arracher nos compatriotes au danger; eh bien! moi, je vous prie, de même aujourd'hui, Messieurs, de faire honneur à la signature de la France en faisant exécuter votre traité.

L'orateur cite plusieurs passages des discours de M. Guizot et de M. Thiers dans les discussions qui eurent lieu à la chambre des pairs et à celle des députés en 1840 et en 1841. Les orateurs proclamaient le malheureux état de nos compatriotes à Buénos-Ayres, et assuraient que le traité y mettrait un terme. M. Thiers cependant reconnaissait que les garanties stipulées dans le traité étaient illusoires.

En effet, à peine l'amiral de Mackau avait-il mis à la voile que le traité était violé. Le traité reconnaissait l'indépendance de la république de Montevideo, et aujourd'hui c'est en prétendant qu'Oribe porte les armes contre elle.

Aujourd'hui Rosas fait la guerre à Montevideo, parce que le chef politique de ce pays ne lui convient pas, absolument comme si, en 1830, un souverain de l'Europe fût venu nous déclarer la guerre parce que notre gouvernement lui aurait déplu. (Vives réclamations.)

Vous reprochez aux Français de s'être armés, mais n'est-ce pas votre faute? Si vous les eussiez protégés auraient-ils pris les armes? Mais dans ce pays barbare suffit-il d'être tranquille pour ne pas être inquiété? Mais de paisibles colons ont été égorgés, livrés aux plus cruelles tortures! Mais chaque nuit nos compatriotes pouvaient être victimes d'une surprise!

Le bruit des conversations ne nous permet pas de suivre l'orateur qui termine en annonçant que lui aussi a un grand nombre de pièces, qu'il demande la nomination d'une commission pour les examiner, et en sommant M. le ministre des affaires étrangères de lui répondre.

M. GUIZOT. La question est importante, les faits sont graves, et je demande que la délibération continue sur ce point dans la prochaine séance.

M. THIERS annonce que des devoirs importants le retiendront demain ailleurs, et demande le renvoi à après-demain.

M. OD. BARROT. Messieurs, c'est demain que nous rendons les derniers devoirs à M. Laffitte; je crois exprimer la pensée de toute la chambre en demandant que nos séances soient suspendues pour un jour afin que nous puissions nous réunir pour rendre tous un dernier hommage à l'un des fondateurs du gouvernement de juillet.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de réclamation? La prochaine séance est remise à vendredi.

INSURRECTION D'HAITI.

On apprend, par des nouvelles du 23 avril, que le mouvement des Cayes s'est propagé dans la presqu'île, jusqu'à Jérémie. Hérard, président de la république, y a envoyé, de son camp d'Azua, deux régiments par mer; et, de son côté, le général Lazare, qui est noir, marchait contre les insurgés, par le chemin de la côte.

Un corps, sous le commandement du général Pierrot, a été expédié du Cap-Français dans la partie espagnole, par la plaine de San-Yago. Il y a eu un engagement près de cette ville; 200 soldats sont restés sur le champ du combat; les troupes du gouvernement ont rétrogradé jusqu'à Laxawn, limite de l'ancienne partie française. A cette nouvelle, le président a remplacé Pierrot par le général Desmarattes, auquel il a ordonné de reprendre l'offensive, à la tête des troupes et des milices du nord.

Ces évènements arrêtaient Hérard dans son expédition contre Santo-Domingo. Il se confirme qu'il a rejeté, comme inutile, l'offre d'intervention que lui a faite le contre-amiral de Moges, commandant la station française des Antilles.

On avait arrêté deux membres de l'assemblée constituante, qui avaient refusé de marcher avec l'expédition de l'est; l'un d'eux, Lespinasse, est le président de l'assemblée qui a fait la constitution du 30 décembre 1843. Le 1er avril, on a interdit à cette assemblée l'accès du lieu des séances.

La constitution est suspendue, et cette mesure ne contribue pas peu à exaspérer les esprits.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* et le *Globe* célèbrent à l'envi la hauteur de vues et la noblesse de langage avec lesquelles M. Guizot a relevé un débat qui s'abaissait, prétendent ces journaux, dans des redites sans dignité et sans franchise. Suivant les *Débats*, M. Guizot a justifié tous les actes de son administration, ne laissant aucune objection sans réplique, mais n'opposant à la vivacité de l'attaque que le langage patient et mesuré de l'expérience et de la raison; puis il a glorifié la politique du gouvernement de juillet en rappelant avec un noble orgueil les grandes choses qu'il a accomplies.

— Le *National* est d'un avis bien différent. Il trouve que le ministre des affaires étrangères ne s'est jamais montré plus traînant, plus faible et plus mortellement ennuyeux.

— Suivant la *Réforme* M. Guizot a payé selon son habitude d'audace et de superbe. Il a voulu faire l'éloge de la gloire dont le système nous rassasiait. Cependant, ajoute la *Réforme*, il a dû être peu satisfait de l'effet qu'il a produit, car ses incroyables témérités ont fait éclater des murmures et des dénégations prolongés, non seulement dans la chambre, mais dans les tribunes publiques.

— Suivant la *France*, M. Guizot, faible sur le détail des affaires, l'a été plus encore sur la question du système général. Il a assigné deux termes à sa politique : *marcher* et *résister*; mais M. Billault a fort bien établi qu'il y avait un troisième terme plus familier à cette politique : le terme *reculer*.

— Le *Constitutionnel* déclare qu'il a entendu des paroles flatteuses, un langage pompeux, un tableau magnifique de notre situation en Europe, puis des chiffres erronés, d'où l'on tire des conséquences mensongères. Reste à savoir, ajoute-t-il, si M. Guizot parviendra long-temps encore à endormir la chambre.

— La *Presse* est loin de partager les préventions qui animent MM. Ber-

[illegible] rapport de M. le ministre des cultes, pourvoyant en [illegible] articles, à l'organisation générale du culte israélite en France.

— Il s'est produit, aux environs de Lorquin (Meurthe), un phénomène digne de l'attention des géologues. Un chêne de près de 60 pieds d'élévation, situé au sommet d'une montagne, s'est enfoncé à la vue de plusieurs personnes, ne laissant plus que sa cime à découvert, et une infiltration considérable d'eau a comblé aussitôt le vide laissé par l'engloutissement de ce roi de la forêt.

— On écrit de Boulogne :

« Le brick français l'Arvède, capitaine Giraudeau, allant de Cette à Dunkerque, est entré le 26 courant dans le port de Boulogne, par suite du vent de N. E., qui continue à souffler avec violence. Le capitaine était enfermé dans le logement des matelots, qui avaient pris le commandement du navire. Ils ont déclaré avoir été forcés de prendre cette mesure par suite des mauvais traitements que le capitaine leur avait fait subir. Tous portent des traces de blessures.

» La violence du vent a également forcé à chercher un refuge au port de Boulogne un navire suédois de 300 tonneaux ayant un pilote de Calais à son bord, et le paquebot de malle anglais le Beaver, qui, n'ayant pu atteindre Calais, est venu débarquer ses dépêches à Boulogne. »

— On écrit d'Auch au journal le *Droit* :

« La longue instruction concernant l'empoisonnement de Riguepeu est enfin terminée.

» Avant-hier, la chambre du conseil a écouté le volumineux rapport qui a été fait par M. Ader, juge d'instruction, rapport plus complet et plus concluant, dit-on, qu'on ne l'avait pensé. Elle a eu ensuite à statuer, et elle a mis en prévention le sieur Meilhan, déjà en état d'arrestation, et la dame veuve Lacoste, dont on n'a pu découvrir encore la retraite.

» Ceux que Mme Lacoste a chargés de ses intérêts continuent à affirmer qu'elle se présentera.

» Mme Lacoste ne paraît pas avoir déserté le pays. Elle a trouvé, dit-on, un asile dans un département voisin, où elle a des relations nombreuses de parenté, d'amitié et d'intérêt.

» Dans le cas de renvoi devant la cour d'assises, il paraît certain que cette affaire, qui a été instruite avec beaucoup de soin, sera portée aux assises de juillet; à moins que l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui ne peut pas devoir se faire attendre long-temps, ne donnât lieu à quelque incident. »

— S. M. vient de souscrire pour cinq exemplaires au *Résumé des comptes de la ville de Paris pendant la période de quarante-quatre ans*, par M. Martin de Saint-Léon. Nos lecteurs se rappellent que nous avons rendu compte de cet ouvrage important.

TRIBUNAUX.

UNE MALHEUREUSE CONDAMNÉE A MORT POUR AVOIR TENTÉ D'ÉCHAPPER A LA MISÈRE EN SE TUANT, ELLE ET SON ENFANT.

Le *Courrier de Londres et de Paris*, journal hebdomadaire qui se publie à Londres, raconte, dans sa dernière livraison, un fait judiciaire d'un triste et poignant intérêt. Voici ce fait dans toute sa simplicité :

Mary Furley, réduite à la plus affreuse misère, n'avait plus rien pour nourrir son enfant. Poussée au désespoir, elle songea au suicide dans un moment d'exaltation fiévreuse; et tenant son enfant dans ses bras, elle se précipita dans un canal. On accourut au bruit; on la retira vivante encore, mais son enfant était mort. A peine revenue à elle, la misérable créature demanda son enfant, prouvant par là qu'elle n'avait jamais eu la pensée d'un assassinat. Mary Furley comparut aux assises de Londres, accusée d'homicide volontaire. Voici ce qu'elle répondit :

Pendant mon séjour dans la maison de travail (*Work-House*) de Whitechapel, je n'eus qu'à m'applaudir du traitement qu'on nous faisait éprouver à mon enfant et à moi-même. Mais, obligée de passer à la maison de Bethnal Green, tout changea bientôt pour moi. Atteinte d'une affection cutanée à la tête, ma fille dut avoir la tête rasée. Le barbier chargé de cette opération était ivre, et il emporta un morceau de chair de la tête de ma fille. La plaie fut long-temps à se fermer; mais la mauvaise nourriture de la maison devait avoir des résultats plus pénibles encore. Les yeux de mon enfant étaient couverts d'ulcérations, et son corps tout entier était en éruption. On me refusa un changement de nourriture pour elle. Je résolus alors de fuir la maison de travail; j'obtins un prêt de 6 shillings des gardiens; des amis me firent l'aumône de quelques autres shillings. Je cherchai de l'emploi, je fis des chemises, mais on ne me donnait qu'un penny 3 farthings (à peu près 18 centimes) par chemise; et en travaillant sans relâche je ne pouvais faire que 3 chemises par jour. Je fus contrainte d'y renoncer et de chercher autre chose. Je me déterminai à employer mon peu d'argent à acheter quelques rubans pour faire des bonnets. J'espérais soutenir mon enfant du produit de leur vente. Au moment de faire ces achats ma bourse était perdue; on me l'avait volée. Retombée ainsi dans la détresse, et n'osant plus m'adresser à mes amis, il me restait pour perspective la maison de travail. Mais, je l'avouerai, j'avais une telle aversion pour cette maison que je préférai mourir, et voir mourir mon enfant.....

A ces mots la voix de Mary Furley faiblit, et l'on ne put entendre que la fin de cette phrase :

« Je tombai de la planche du canal. »

Après le résumé du juge Maule, le jury rendit son verdict : déclarée coupable d'infanticide volontaire, Mary Furley fut condamnée à mort.

NOTA. La condamnation n'a pas été exécutée. Mary Furley a obtenu la commutation de la peine de mort prononcée contre elle en celle de sept ans de déportation.

Voici maintenant quelques-unes des réflexions qu'inspire au *Courrier de Londres* le récit qui précède :

« Est-ce bien en Angleterre et en plein dix-neuvième siècle que nous vivons? Voilà une femme qui, poussée par l'horreur de la faim et par le souvenir des cruautés de la maison de travail, perd la tête et se jette dans le canal avec son enfant; et il se trouve qu'un homme charitable ne la rappelle à la vie que pour la conduire à la potence. Parce qu'il y a crime,

LONDRES, 27 MAI.	
Consol	99 1/2 5/8.
Esp. act.	35 1/4.
Portug.	» »
Mexic.	35 3/8.
Brésil	77 3/4.
5 0/0 holl.	100 3/4.
2 1/2 d°	61 1/4.
Rouen	»
Orléans	»
Hâvre	»

C. DE LA COULISSE.

Av. 84 70.
Ap. 84 72 1/2.
Rep. Fin c. — F. pr.
3 0/0 7 1/2. — 30.
5 0/0 10, 15.

Bons du Trésor.

Primes.

Fin c. 84 95, 83 d. un; 85 15, 25 d. 50.
St-Germ. 915, 930 d. 20. 920 d. 10.
R. dr., 390 d. 20; 390, 395 d. 10.
Orléans, 1017, 50 d. 20.
Rouen, 1005 d. 10.
Hâvre, 792 50 d. 10.
Strasb, 260, 262 50 d. 10.

7 h. 0/0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Mari et l'Amant. Mariage de Figaro.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
7 h. »/» **ODÉON.** — Antigone.
7 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Veille.
6 h. »/» **VARIÉTÉS.** — 3e rep. Chevalier de Grignon. Séparation. Meunière.
7 h. »/» **GYMNASE.** — L'oncle. Alberta. Zélia. Tante Bazu.
6 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Troubadour. F. Galfâtre. P. du Lion. Rosière.
6 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Tronquette. Le Barbier. 1844 et 1944.
6 h. »/» **GAITÉ.** — Toupinel. Jacques.
6 h. »/» **AMBIGU.** — 1re rep. de Jeanne.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Grands exercices.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Jardin des Fées. M. Vautour. Menteuse. Polka.

Bourse du 29 mai 1844.

Le 3 0/0 s'est maintenu avec une grande fermeté pendant toute la Bourse, malgré l'espèce d'appréhension que semblait causer la cérémonie funèbre qui aura lieu demain.

Le 5 0/0, plutôt faible, ferme un peu moins bien que la veille.

Parmi les chemins de fer, celui de St-Germain était resté en arrière des autres ; depuis quelques jours, il a brillamment pris sa revanche.

Le dernier cours d'aujourd'hui est en hausse de 100 fr. sur celui du 20 courant.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

28 Mai.				29 Mai.			
Arrivages	1659 q.	92 k.		Arrivages	1080 q.	61 k.	
Ventes	2977	89		Ventes	917	27	
Restant	11903	88		Restant	12067	22	
Cours moyen		38,26		Cours moyen		38,52	
Cours-taxe		37,97		Cours-taxe		38,00	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	36q.	11k.	40,75 à 54,90	Gr.	18q.	70k.	44,00 à 54,45
1re	596	60	38,20 à 40,50	1re	122	33	38,20 à 40,50
2e	1492	98	35,65 à 37,85	2e	226	08	36,30 à 37,55
3e	35	40	30,55 à 31,85	3e	40	99	31,25 à 31,85
4e	4	57	24,00 à 25,45	4e	19	37	23,55 à 27,00
Al.	892	89	36,30 à 54,25	Al.	196	25	38,20 à 40,15

ARRAS, 25 Mai. — Farine, les 100 kil. : 34,00. — Mieux tenue qu'au marché précédent.

Issues.

PARIS, halle du 29 Mai. — Son : 8,00 à 8,50 les 325 litres. — Mouture : 9,00 à 9,50. — Recoupette : 10,00 les 100 kil. — Remoulage : 16,00 à 16,50 ; d° les 150 kil. : 18,00 à 19,00. — Le cours a fléchi de 0,50 sur les sons secs.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 29 Mai. — *Cours commercial.* — Froment de choix, poids : 116 à 118 kil. : 31,50 à 32,00. — Picardie : 115 kil. : 30,00 à 30,50. — Blé de fermiers : 112 à 113 kil. : 28,50 à 29,50. — Froment ordinaire : 108 à 110 kil. : 26,00 à 26,50. — Le froment de bonne qualité était recherché, avec faveur de 0,50, et les qualités secondaires se sont vendues lentement. — Seigle. Des nouvelles défavorables à la récolte ayant fait tenir les prix avec grande fermeté sur les marchés des départements, celui de Paris a aussi subi tendance à la hausse ; mais il s'est traité peu d'affaires. — Orge du poids de 90 à 92 kil. : 16,50 à 17,00 hors barrière. — Peu d'affaires. Avoine dans Paris, poids de 150 kil. : 27,00 à 27,50. — 145 kil. : 26,00 à 26,50. — 140 kil. : 25,00 à 25,50.

VERNON, 25 Mai. — Froment : 20,50. — Méteil : 17,75. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,50. — Avoine : 7,25.

LOUVIERS, 25 Mai. — Froment : 20,70. — Méteil : 17,85. — Seigle : 12,29. — Orge : 12,75. — Avoine : 9,05.

EVREUX, 25 Mai. — Froment : 21,12. — Méteil : 18,17. — Seigle : 12,70. — Orge : 12,01. — Avoine : 8,05.

BERNAY, 25 Mai. — Froment : 21,99. — Méteil : 18,00. — Seigle : 12,50. — Orge : 13,50. — Avoine : 9,50.

PÉRONNE, 25 Mai. — Froment : 16,00 à 18,50. Seigle : 10,00 à 10,50. — Orge : 11,50 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

AMIENS, 25 Mai. — Froment, 1re : 18,50 à 19,00 ; 2e : 17,50 à 18,00 ; 3e : 16,50. — Méteil : 16,00. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 11,50 à 12,00. — Pamelle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,00.

BOURBOURG, 21 Mai. — Froment : 20,00 à 22,00. — Seigle : 11,54. — Escourgeon : 12,87. — Avoine : 6,46.

METZ, 25 Mai. — Froment, 1re : 17,30 ; 2e : 16,29 ; 3e : 15,00. — Orge : 9,50. — Avoine : 5,40.

BOURGES, 25 Mai. — Froment, 1re : 20,95 ; 2e : 19,85 ; 3e : 17,85. — Méteil : 16,25. — Seigle : 14,00. — Mouture : 14,00. — Marsèche : 13,75. — Avoine : 8,75.

DRAGUIGNAN. — Froment : 24,00. — Orge : 13,75. — Maïs : 16,25. — Orge : 11,25.

BÉZIERS, 24 Mai. — Les prix des blés se sont maintenus aux environs de 23 fr. l'hect. Les farines premières qualités minot sont recherchées de 53 fr. à 54 fr. la balle, les secondaires sont presque délaissées, les prix roulent de 51 f. à 52 f. cote ordinaire, et 46 f. 50 c. cote de Marseille.

Quelques détenteurs parlent de reprise prochaine sur l'article, il faudrait pour cela une augmentation sur les droits d'entrée au mois de juin.

CETTE, 25 Mai. — *Céréales.* Les ventes ont été très actives pendant la semaine, nous voyons paraître tous les jours bon nombre d'acheteurs. Les prix auxquels se cèdent les blés ont déterminé plusieurs affaires.

Le doute où l'on est en ce moment d'une augmentation dans les droits d'entrée, pour le mois prochain, est cause des nombreuses ventes qui se font, chacun étant persuadé que les prix se relèveront si ces droits augmentent.

La qualité des blés qui arrivent journellement fait que malgré toutes ces ventes, nos prix ne se relèvent pas ; cependant nous n'avons pas de baisse à signaler, plusieurs détenteurs préfèrent garder que de livrer aux prix du jour, qui sont les mêmes que dans notre dernière revue de dimanche. Ces derniers étant bien aises de voir la tournure que prendront les affaires en présence d'une récolte qui sans avoir jusqu'à présent une mauvaise apparence, ne laisse pas d'être exposée encore à beaucoup de chances. À Marseille, les prix se sont raffermis, plusieurs acheteurs de Languedoc étant sur les lieux pour acheter ; on a cité dernièrement une vente en pologne supérieure de 126 k. 124 à 27 fr. les 160 litres en entrepôt.

ALGER, 20 Mai. — Blés durs de Tangarock : 26,00. — Orge indigène : 27,00. — Orge exotique : 12,50 à 14,00.

Marché étranger. — **BRUGES**, 25 Mai. — Froment : 16,93. — Seigle : 10,53. — Sarrazin : 10,05. — Avoine : 6,80. — Orge : 10,96.

Sucres (par 100 kil.).

PARIS, 26 Mai. — Clercé, 2e : 150,00 à 152,00 ; 3e : 144,00 à 148,00. — Fine 4e : 148 ; — belle 4e : 145,00 ; — bonne 4e : 142,00 ; — 4e bon ordin. : 138,00 à 139,00 ; — 4e ordin. 136,00 ; — bon commun : 125,00 à 127,00. — Les affaires sont calmes. Le sucre indigène restant sur place, s'élève à plusieurs millions de kilogrammes, concentrés dans les mains d'un très petit nombre de détenteurs. — La pluie de ces jours derniers a rassuré les esprits sur la récolte de la betterave, et nos raffineurs ont cessé totalement leurs achats, soit en disponible, soit à livrer.

VALENCIENNES, 26 Mai. — Les affaires ont été très calmes cette semaine, à l'exception de samedi dernier. On a vendu ce jour deux lots : un en-dessous d'ordinaire et un au-dessus de bonne 4e à des prix qui pouvaient faire reporter cette dernière sorte à 64,50 net. Les marchés à livrer ont été nuls. Les acheteurs en disponible sont assez froids maintenant. On peut cependant porter le cours comme suit : — Ordinaire : 59,00 ; — bon ordinaire : 60,00 ; — bonne 4e : 61,00 ; — belle 4e : 62,00.

Amidon, fécule et glucose (l. 100k.)

PARIS, 28 Mai. — Amidon, 1re : 75,00 à 80,00 ; 2e : 65,00 à 70,00. — Fécule sèche, 1re : 31,00 à 32,00 ; 2e : 29,00 à 30,00. — Sirop blanc, 40 degrés : 38,00 à 40,00 ; d° coloré, 33 degr. : 32,00 à 33,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 27 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs	1175	994	181	1 14	1 04	0 96
Vaches	150	114	36	1 00	» 90	» 80
Veaux	579	569	10	1 54	1 34	1 14
Moutons	9228	7469	1759	1 36	1 18	1 00

PARIS. *Marché aux chevaux du 30 Mai.* — 112 chevaux de selle et de cabriolet ; vendus : 26 de 210,00 à 860. — 236 de trait, vendus 45 de 320,00 à 900,00. — 141 hors d'âge, vendus 32 de 45,00 à 400,00. — 10 ânes, vendus 4 de 27,00 à 90,00. — 15 chèvres, vendues 5 de 18,00 à 45,00. — Essais : 122.

CHARTRES. *Foire de Mai* 1844. — Chevaux : Il a été amené à la foire de Chartres, le 10 mai, 350 chevaux ; le 11, 700 ; le 14, 350 ; le 16, 100. — Total, 1,500 chevaux.

Ils se sont vendus, savoir : étalons, 1,000 à 1,500 fr. ; chevaux de gros trait, première force, 900 à 1,200 fr. ; chevaux de poste et de diligence, 600 à 900 fr. ; chevaux de service, 300 à 600 fr. ; chevaux de 2 ans à 3 ans, 1re qual., 600 à 1,000 fr. ; d° communs, 250 à 500 fr.

Vaches : la quantité de vaches amenées, les 11, 14 et 10 mai, a été de 500.

Elles se sont vendues aux prix suivants : génisses : 150 à 400 fr. ; vaches grasses : 1,10 le kil. ; vaches laitières : 100 à 300 fr. ; vaches maigres : 70 à 200 fr.

Porcs : Les porcs amenés les 11, 14 et 16 mai, étaient au nombre de 126.

Ils se sont vendus aux prix suivants : porcs de lait ; 10 à 20 fr. ; nortures : 25 à 75 ; porcs gras : 0,95 à 1,00 le kil.

Moutons : Le 10 mai, il a été amené 2,100 moutons ; le 14, 30,000 ; le 16, 3,000 ; total : 40,100 moutons.

Les prix ont été, savoir : agneaux : 22,00 à 28,00 ; antenais : 30,00 à 37,00 ; moutons de 3 à 4 ans : 28,00 à 34,00 ; d° de 5 ans : 20,00 à 26,00 ; brebis de 3 à 4 ans : 28,00 à 34,00.

Malgré le beau temps qui semblait devoir favoriser la foire de cette année, le nombre des bestiaux amenés en foire a été de beaucoup moins considérable que l'année dernière : on compte 275 chevaux, 600 vaches, 338 porcs et 18,400 moutons de moins qu'en 1843. On doit sans doute attribuer cette différence à l'abondance des fourrages, qui permet aux cultivateurs de garder un plus grand nombre de bestiaux, et rend les besoins de vente moins pressants. Les prix ont été, en général, inférieurs à ceux de l'an dernier, à l'exception des chevaux, qui se sont vendus un peu plus cher. Le mauvais temps qui a commencé samedi, n'a pu avoir d'influence sur ces résultats ; car, ce jour-là, on amène peu de bestiaux à Chartres, et les ventes sont terminées. (*Bull. du Commerce.*)

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

du gouvernement de juillet.

Il y a bientôt quatorze ans, cette même population d'ouvriers, d'étudiants, d'hommes de lettres et de citoyens, toute noircie de poudre et haletante du combat, se précipitait sur les pas et dans l'hôtel de celui qu'elle accompagne en ce moment à sa dernière demeure. Laffitte, le courageux représentant de la bourgeoisie émancipée et laborieuse, jouait sa tête contre Charles X ; mais l'énergie des masses parisiennes sauva la vie au banquier national, et lui donna la victoire. Un homme d'épée et un homme d'argent, Lafayette et Laffitte, étaient maîtres des destinées de la France. Qu'en ont-ils fait ? Hélas ! sur la tombe de l'un et de l'autre, un mot terrible est écrit : *Déception* !

Non, ce n'est pas sur Laffitte qu'il faut pleurer ; c'est sur la patrie abaissée, languissante au milieu de l'égoïsme universel ; c'est sur nos populations ouvrières dévorées par la misère et plongées dans les bagnes manufacturiers ; c'est sur vingt-cinq millions de petits propriétaires et d'agriculteurs rongés par l'usure ; c'est sur notre commerce que la concurrence décime et que la féodalité mercantile écrase ; c'est, en un mot, sur la perte de notre légitime influence dans les affaires internationales livrées à un désordre qui tue la liberté de tous au profit des aristocraties européennes. Voilà l'état où Laffitte laisse cette patrie pour laquelle il exposait sa tête, il y a quatorze ans !

Il est vrai, bien avant de descendre dans la tombe, Laffitte a gémi et regretté ; mais ce ne sont pas des gémissements et des regrets qui sauveront la France ; il faut des idées, des principes, des hommes. Les bonnes intentions ne suffisent pas ; l'amour de la patrie doit être éclairé par la science, qui donne la force de déjouer les manœuvres de l'égoïsme et la puissance de constituer un ordre politique et social favorable à la liberté de tous.

Quelle fut la devise de la révolution de 1830 ? « Liberté et ordre public. » Lors de la première révolution, la France sacrifia l'ordre à la liberté. Sous l'empire, elle sacrifia la liberté à l'ordre. Après 1830, la nation comprit que l'ordre et la liberté sont inséparables. Le problème était posé, on n'a pas su le résoudre. Ceux qui ont exploité la révolution de juillet ont satisfait leur égoïsme au détriment de l'ordre et de la liberté. Et voilà maintenant cette révolution si généreuse et si pure aux mains du peuple, la voilà réduite à M. Guizot et à M. Thiers, c'est-à-dire placée entre la faiblesse et la folie !

O vous tous, qui venez de prendre part à la triste solennité d'aujourd'hui, nous vous disons, nous, au nom du génie de l'humanité, que le problème posé en 1830 n'est point insoluble... Nous vous disons que notre patrie se relèvera puissante et glorieuse.... Nous vous disons que, dans les fastes de l'histoire, la France n'a point encore écrit ses plus belles pages... Nous vous disons enfin : « Il » existe des doctrines qui ont pénétré jusqu'au fond la crise sociale » actuelle, et qui enseignent les moyens pacifiques d'organiser l'or- » dre et la liberté. Quand vous aurez enterré vos morts, allez cher- » cher les idées vivantes ! Allez, car vous ne serez heureux et li- » bres que lorsque vous aurez foi à des principes qui ne vous trom- » peront point ! »

Les obsèques de M. Jacques Laffitte ont été célébrées aujourd'hui.

Dès six heures du matin, l'affluence était considérable dans la rue Laffitte, où stationnait un piquet de garde municipale à cheval.

A midi et demi, le cortège funèbre a quitté l'hôtel Laffitte et s'est rendu à l'église St-Roch.

Le corps était placé sur un char richement orné et traîné par quatre chevaux. On n'avait posé sur le cercueil que la croix de simple chevalier

Un piquet de dragons ;

Le char funèbre, entouré, ainsi que les personnes qui le suivaient, d'un double rang de soldats d'infanterie de ligne et d'un rang de grenadiers de la deuxième légion ;

La famille de M. Laffitte, en tête de laquelle se trouvaient M. le prince de la Moskowa et M. Pierre Laffitte, qui conduisaient le deuil ;

La chambre des députés, ayant à sa tête les huissiers, le président, les vices-présidents et les questeurs ;

La députation de la ville et du troisième collège électoral de Rouen ;

La députation des écoles ;

Un nombre considérable de gardes nationaux sans armes, de citoyens de toutes classes, d'étudiants, d'ouvriers, dont nous ne pouvons donner une idée qu'en disant que cette seule partie du cortège mettait une demi-heure à défiler sur le boulevard.

Quatre voitures du roi et de la famille royale,

La voiture de M. Laffitte ;

Vingt voitures de deuil ;

Deux bataillons de la deuxième légion, commandés par le colonel, l'honorable M. Ganneron ;

Deux batteries d'artillerie ;

Un régiment d'infanterie ; un escadron de hussards ; et enfin un escadron de garde municipale à cheval qui fermait la marche.

Le cortège est arrivé à cinq heures au cimetière. La dépouille mortelle de M. Laffitte a été transportée à bras jusqu'à la place préparée pour la recevoir, près des tombeaux de Manuel, de Foy, de Benjamin Constant.

Lorsque le corps a été déposé dans la tombe, MM. Pierre Laffitte, Arago, Garnier-Pagès, Philippe Dupin ont prononcé chacun un discours. M. Vesinet s'est rendu l'interprète des regrets et des sentiments des électeurs de Rouen. Un étudiant a pris la parole au nom de la députation des écoles.

Presse départementale.

EXPÉRIENCE SOCIÉTAIRE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant publié récemment par l'*Echo Rochelais* :

Le département de Loir-et-Cher est composé de trois arrondissements, dont deux purement agricoles connaissent à peine l'indigence. Dans le troisième, au contraire, celui de Romorantin, la misère sévit sur la population avec un degré d'intensité qui va toujours croissant.

Les causes de cette infériorité de position, étudiées à diverses reprises par des hommes spéciaux qui, tous, ont été d'accord, peuvent se résumer ainsi : infertilité du sol ; ignorance des cultivateurs ; insalubrité du climat, occasionnée par les flaques d'eau croupissante répandues de tous côtés ; envahissement sur quelques points de l'industrie manufacturière.

Ces diverses circonstances, agissant en masse ou isolément, étendaient leurs funestes influences, même jusqu'aux grands propriétaires, en amoindrissant beaucoup leurs revenus territoriaux ; mais chacun d'eux, renfermé dans son étroite sphère, subissait ce qu'il appelait l'arrêt du destin, parce que tous restaient convaincus qu'il n'y avait aucun remède possible au mal dont ils étaient les victimes.

C'était le fatalisme dans toute sa nudité.

Pour combattre cette funeste doctrine, il fallait une intelligence élevée. M. de Beauchesne intervint ; il entra dans la lice, et, malgré la critique aveugle, les habitudes routinières, une opposition systématique et de tous les instants, il en sortit victorieux.

Possesseur de 478 hectares de terrain dans les communes de Villeherviers et de Selles-Saint-Denis, il demanda à la science sociale les moyens de les rendre productifs, et d'améliorer en même temps le sort des hommes malheureux qui l'entouraient ; et comme les méthodes qu'on employait autour de lui restaient sans résultats, il pensa qu'il était sage de procéder par *écart absolu*, c'est-à-dire, de recourir à un système diamétralement opposé au système suivi jusqu'à ce jour.

d'être manœuvres ; vous devenez mes associés. Je fournirai, pour ma part, les terres, les bestiaux et les avances ; je dirigerai en outre l'exploitation, et vous, vous donnerez votre travail. A ces conditions, nous partagerons les produits ; mais comme il faut vivre en attendant le partage, je vous assurerai un *minimum* journalier de subsistance, à prélever, bien entendu, sur vos bénéfices de chaque année.

Inutile de dire que ces propositions furent acceptées. Ainsi, il y eut association des trois facultés productrices de l'homme, à savoir : la capacité, le capital, le travail. C'est exactement le principe sociétaire développé par M. Tripon dans sa brochure sur le paupérisme (1).

Veut-on connaître les résultats de cette association ? — Les voici :

L'exploitation du domaine réuni en un seul bloc eut lieu d'après les procédés scientifiques de l'agriculture. Les mares d'eaux stagnantes furent desséchées. On défricha d'un côté, on planta de l'autre. On créa des prairies avec irrigations. On fit des élèves de bestiaux qui donnèrent des engrais. L'administration habile et bien entendue améliora, féconda, chassa la misère, les émanations morbifiques, et, dès la troisième année (1842), le domaine qui jadis ne produisait qu'un fermage de 3,000 fr. souvent non payé, logeait, vêtissait, nourrissait convenablement tous les travailleurs, et donnait en outre, net, 10,040 fr. pour la part de M. de Beauchesne. On peut juger, par ce chiffre, des bénéfices réalisés par les autres associés.

Pour constater ces faits, suspectés d'abord d'exagération, la Société d'Agriculture de Blois a envoyé sur les lieux une commission. Cette commission a visité le domaine ; elle s'est fait rendre compte du mécanisme de l'association et de l'exploitation ; elle a vérifié les livres de recettes et de dépenses, et à la suite de ses investigations, elle a établi officiellement dans son rapport que tout était bien réel, bien justifié, et que le système suivi devait non-seulement accroître encore les produits dans l'avenir, mais encore changer, s'il se généralisait, la condition malheureuse des habitants de la Sologne.

Ainsi, il est bien constaté, par l'expérience, que la théorie sociétaire appliquée à la production et à la distribution des richesses, est féconde en bons résultats, aussi bien pour les riches que pour les pauvres. Il ne reste plus qu'à lui donner, dans la Sologne, une extension complète, et alors on en connaîtra toute la puissance. La route est frayée ; l'on y viendra forcément. Des circonstances aussi positives, aussi concluantes devront, en effet, faire impression sur beaucoup d'esprits, et cela se conçoit. Les hommes versés dans les questions économiques saisissent facilement, par l'étude, la portée des idées à l'état de théorie ; mais il n'en est pas de même de ceux qui sont complètement ignorants de ces questions, et c'est le plus grand nombre. Un exposé scientifique est pour ceux-ci lettre close. Nageant dans le vague, dénués de toute boussole directrice, ils combattent, en désordre, les principes par des mots, les raisonnements logiques par des phrases vides, les arguments inattaquables par des idées sans base et qui se détruisent l'une l'autre. Pour eux les faits sont tout : nous leurs livrons ceux qui précèdent.

Long-temps les idées d'association sont restées dans le domaine des spéculations philosophiques ; elles commencent enfin à pénétrer dans le domaine de la pratique. Il s'en faut de beaucoup que le faible essai tenté par M. de Beauchesne réunisse toutes les conditions nécessaires à une démonstration complète de la théorie sociétaire ; si néanmoins sur une si mince échelle, avec d'aussi faibles ressources, on a pu obtenir un aussi brillant résultat, que ne doit-on pas espérer, lorsque tous les propriétaires d'une commune sentiront le besoin, non-seulement de s'associer avec leurs ouvriers, mais encore de s'associer entre eux. De pareilles tentatives, si elles sont conduites avec prudence, démontreront bientôt que le principe d'association fournit seul les moyens d'arracher l'ouvrier à la misère, de répandre l'abondance et l'instruction dans le peuple, et de résoudre tous les problèmes qui agitent aujourd'hui les sociétés.

(1) Nous rendrons compte de cette brochure, dans laquelle l'auteur, après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur le principe et sur les causes déterminantes du paupérisme, démontre qu'il n'y a de cure radicale possible que dans l'application des données scientifiques de l'association et de l'organisation du travail. (Note de la *Démocratie pacifique*.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

XI.

UNE CONSPIRATION.

Quelque coupable qu'elle fût en réalité, la conduite d'Urbain envers Charlotte était cependant, sous un certain rapport, moins odieuse qu'elle ne le paraissait. Il avait pu tromper Charlotte par un mensonge, ou plutôt profiter, dans l'intérêt de la passion qui le dominait, de l'erreur où elle était tombée d'elle-même sur la véritable cause de sa tristesse ! mais il n'avait pas eu un seul instant la pensée de la priver pour toujours de l'objet doublement précieux qu'elle lui avait confié. Il avait offert, à la vérité, la parure de Charlotte à Mme de Saint-Venant ; mais il était bien décidé à la lui rendre, assuré que Léonie ne ferait pas difficulté, dans l'occasion, de l'échanger contre une toute semblable, ou même, au besoin, d'une plus grande valeur. Il comptait, pour réaliser ce projet, sur les chances favorables du jeu, et peut-être aussi, mais comme dernière ressource, sur le prix probable de sa discrétion à l'égard de M. de Ceyran et de Mme de Rieux.

Ses répugnances relativement à l'immoralité de cette dernière transaction, avaient considérablement diminué sous les séduisantes inspirations de la facile morale de Léonie.

Quant à Charlotte, il n'essaya point d'atténuer ses torts envers elle, se contentant de rejeter, sur l'entraînement du jeu, ses absences de plus en plus fréquentes et prolongées, et affirmant, d'ailleurs, que la parure était en mains sûres et sa dette de jeu intégralement acquittée. Charlotte accepta ces explications, sans oser les approfondir. Trop certaine de n'être plus aimée, elle redoutait néanmoins toute investigation à cet égard, préférant, dans son aveuglement volontaire, l'indifférence d'Urbain à une preuve irrécusable de son infidélité.

Urbain, cependant, emporté par sa nouvelle passion, avait banni toute contrainte et transporté, en quelque sorte, son domicile chez Mme de St-Venant. On eût dit que les rôles avaient changé entre la jeune femme qu'il abandonnait et celle qu'il le captivait entièrement, et que Charlotte fût tout-à-coup descendue au rang de maîtresse déchue ou d'amie à toute épreuve. Ce n'est pas qu'Urbain ne fît en lui-même aucune différence entre elles. L'espèce de fascination qu'il subissait ne l'empêchait de voir ni les défauts et les vices de l'une, ni les vertus touchantes de l'autre. Si son imagination et ses sens fortement impressionnés l'entraînaient vers Mme de Saint-Venant, un secret penchant, une douce sympathie l'attiraient sans cesse vers Charlotte. Lorsque rendu, pour ainsi dire, à lui-même par l'éloignement de Léonie, il contemplait silencieusement la pâle figure de Charlotte, il sentait je ne sais quoi de tendre et de rêveur se glisser au fond de son cœur. La vue de cette jeune tête courbée sous une douleur précoce le jetait dans un trouble inexprimable. Une voix secrète, douce comme une prière, et puissante comme le remords, sollicitait son âme. Près de fléchir le genou et d'implorer son pardon, il retombait dans ces doutes et ces combats cruels où déjà il avait succombé. Il s'accusait intérieurement et se reprochait à lui-même sa bassesse et sa lâcheté.

Un jour, dans un de ces retours subits et de ces attendrissements muets, il saisit tout-à-coup Charlotte entre ses bras et lui prodigua, avec les noms les plus doux, les caresses les plus passionnées.

— Oui, s'écria-t-il, je t'aime, je n'aime que toi ; je le sens... Je m'étais trompé... pardonne-moi...

En parlant ainsi, il pleurait, et Charlotte, rendue à toute l'ardeur de sa foi première, effaçait ces précieuses larmes sous ses baisers... C'était la première fois qu'elle voyait pleurer Urbain, et il y avait si long-temps que son cœur était sevré de ces témoignages touchants d'un amour partagé !

Le soir même, Urbain était aux pieds de Mme Saint-Venant, frissonnant sous ses longs regards lascifs et buvant sur ses lèvres l'oubli de ses serments et du chaste amour de Charlotte.

Ces cruelles épreuves avaient altéré sensiblement la santé de Charlotte. Le chagrin dévorait lentement la fleur délicate de sa beauté. Ses yeux avaient perdu leur limpidité, ses joues leur fraîcheur, et à les voir légèrement creusées, on eût dit que le doigt du malheur s'était déjà posé sur son jeune visage. Et, comme si cette circonstance physique légitimait en quelque sorte son abandon, Urbain ne pouvait s'empêcher de comparer cette jeune fille triste et languissante à cette autre femme toute brillante d'attraits, sans cesse parée des séductions de la volupté et des grâces piquantes d'un esprit libre et enjoué.

A l'exception d'Irma, qui ne la quittait presque plus, Charlotte vivait dans une solitude absolue. Elle avait cessé brusquement ses relations avec Mme d'Ortès. Mme Morel elle-même, dans ses rares entrevues avec Charlotte, ne la pressait que faiblement de venir chez Mme d'Ortès ; depuis quelque temps, elle avait-même cessé toute instance à ce sujet, comme si elle eût compris le véritable motif des répugnances de Charlotte, et qu'elle l'approuvât intérieurement. Mais tout-à-coup elle parut avoir complètement changé d'opinion, blâma l'obstination de Charlotte à vivre dans la solitude, et prétextant l'intérêt de sa santé compromise par une retraite absolue et des chagrins nourris avec une funeste opiniâtreté, elle lui insinua que les plaisirs étaient le seul remède efficace contre le mal qui la consumait, et finit par l'engager vivement à paraître le plus souvent possible chez Mme d'Ortès.

Ce brusque changement de langage n'échappa point à Charlotte et elle ne put s'empêcher de remarquer qu'il coïncidait avec le moment où Urbain avait paru vouloir renoncer à la retenue qu'il avait apportée jusque-là dans sa conduite, et aux ménagements dont il avait usé du moins envers elle.

— En vérité, ma chère enfant, disait Mme Morel, il faut bien que je vous en avertisse. Je crois que vous comprenez mal vos intérêts et que vous vous perdez ainsi vous-même dans l'esprit d'Urbain. Il y a une énorme différence dans la nature de l'affection qu'un homme et une femme sont susceptibles d'éprouver l'un pour l'autre. Nous aimons avec notre cœur, et les hommes se captivent surtout par les yeux et par les sens. Vous vous laissez flétrir dans les ennuis de l'abandon, et vous espérez peut-être que les traces visibles de vos chagrins vous rendront plus intéressante aux yeux d'Urbain... C'est-à-dire que, pour le ramener et vous faire aimer de lui, vous vous efforcez de ne plus lui plaire... C'est pitié, vraiment, que le mépris que vous faites de votre propre bonheur et des

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 mai.

[illegible] qui mette dans la main de quelqu'un, de qui que ce soit, la clef de la voie publique,...., l'action des chemins de fer sera funeste; elle pèsera comme un fléau sur plusieurs générations.

Dans les discussions sur les chemins de fer, au lieu de s'appesantir sur les moyens financiers, c'était le droit d'aliéner la voie publique, le droit d'exploiter et de tarifer le transport qu'il fallait attaquer en face, non le droit légal si facile à confondre avec le pouvoir,... mais le vrai droit, le droit moral, le droit social, qu'on n'a jamais foulé aux pieds avec une longue impunité. C'était le danger de confier à quelqu'un la clef de la voie publique qu'il fallait proclamer.

Au lieu de dresser le compte anticipé des bénéfices de l'exploitant, c'était le tableau anticipé des misères de l'exploité qu'il fallait exposer comme un enseignement.

C'était, enfin, le moyen d'organiser les chemins de fer en service public, au droit de l'intérêt social, qu'il fallait chercher et mettre en opposition avec le système des concessions.

Ou je me trompe fort, ou le développement de cette pensée eût rendu impossible toute nouvelle concession.

Le trésor public n'a pas d'épargnes...., et surtout du chiffre de douze à quinze cents millions.

Le gouvernement ne pouvait pas puiser dans les coffres de l'Etat pour payer les travaux; il avait donc besoin de se procurer les fonds qui lui étaient nécessaires, et qu'il n'avait pas.

A cet effet, il avait à choisir entre deux moyens opposés, comme le sont entre eux le légitime et l'illégitime, et produisant cependant le même résultat, comme acheter et prendre.

Le premier moyen consistait à s'adresser au crédit, et à emprunter de l'argent par voie d'émisssions de rentes, ou par voie d'emprunt spécial, hypothéqué plus particulièrement sur les chemins de fer eux-mêmes..., peu importe la combinaison; mais toujours en demandant à l'impôt public, le service des intérêts et de l'amortissement du capital emprunté pour construire une chose publique.

Le deuxième moyen consistait à s'emparer du transport qui est dans le domaine public, et à en faire argent... en le vendant à des capitalistes pour une somme qui couvrît plus ou moins complètement les frais de construction des chemins de fer. Ce moyen n'est autre que la concession du droit d'exploiter cette nouvelle voie publique, à la charge: 1o de la construire; 2o de la livrer au gouvernement, toute construite, en bon état, à l'expiration de la concession.

Le premier moyen était logique, honnête, conforme aux principes éternels du droit, de la raison et de l'intérêt de la société.

Il a été sacrifié au second, et, je n'ose vraiment pas le dire...., cela s'est fait en quelque sorte sans qu'on n'y ait réfléchi. Car je ne peux pas faire l'honneur, d'avoir déterminé un choix entre deux actes aussi profondément dissemblables, aux misérables arguments qui ont été produits en faveur du système de la concession.

Confondant ces deux questions, si distinctes l'une de l'autre: 1o celle des voies et moyens de finances; 2o le choix du constructeur...., on disait: l'Etat ne doit pas se charger de la construction.... Il n'en finit pas lorsqu'il a de grands travaux à faire; et puis il écraserait la rente, s'il en émettait pour un milliard.

Ce ne sont pas, ce ne peuvent pas être des raisons de cette force qui ont pu déterminer à faire main basse sur la plus vieille, la plus respectable, la plus vitale de toutes les industries qui forment le domaine du travail.

Je dirai bientôt que c'est à tort qu'on rend l'administration des ponts-et-chaussées responsable de la lenteur proverbiale des travaux publics. Mais, le reproche fût-il vrai, mérité..., il n'était point nécessaire que l'Etat confisquât l'industrie du transport pour faire construire les chemins de fer par l'industrie particulière. Il pouvait parfaitement emprunter de l'argent, et confier, à prix débattu, à forfait, la construction effective des chemins, à des compagnies qui eussent ainsi entrepris des travaux de cinquante et soixante millions, et eussent fourni à l'Etat des rails-ways achevés, moyennant paiement d'un prix déterminé, au lieu de les lui fournir moyennant le droit d'exploiter la population. Il n'est pas nécessaire de concéder à l'entrepreneur l'usage des travaux qu'il entreprend pour que l'industrie particulière veuille bien s'en charger. Le gouvernement vient de faire exécuter pour [illegible] cons plus ou moins longs, et dont chacun fait l'objet ou plutôt est l'apanage d'une compagnie distincte.

De là, il suit: que nos grandes voies vont relever de quinze ou vingt corps ou compagnies, dont cinq ou six auront leur siège effectif à Paris, et dont chacun des autres aura le sien dans l'une de nos grandes villes de la direction qu'il exploite.

La société organique de ces compagnies est du nombre de celles que notre code qualifie de sociétés anonymes.

Dans la société anonyme, le nombre des administrateurs est indéterminé; ils sont inconnus à la loi, et gèrent sans responsabilité; ils sont désignés par les actionnaires, à la majorité des voix stipulée au contrat.

Les actions sont au porteur. La transmission s'en opère par la simple tradition du titre. Elles peuvent rester dans des mains françaises, passer aux mains étrangères, circuler dans le monde entier, et porter avec elles l'attribut et l'exercice actif des pouvoirs que leur confère le contrat social.

Il n'est pas utile de pousser plus loin l'examen de la condition légale des compagnies, qui vont, ainsi que je l'ai dit, se trouver détentrices de nos voies publiques, sous le frein, je m'empresse de le reconnaître, d'un cahier de charges.

J'ajouterai seulement que le nombre des administrateurs qui, légalement est indéterminé, en fait et en général, se trouve fixé à sept ou neuf par compagnie.

Quel est maintenant le bien que peuvent produire ces quinze ou vingt corps monopoleurs du transport? Puis, quel est le mal qu'il est permis de prévoir en présence de corps privés dont la puissance ne se peut envisager sans qu'on soit pris d'un certain vertige? Voyons:

Le Bien... je l'ai cherché, je n'ai pas su le trouver.

Est-ce l'avantage de s'affranchir d'une dépense énorme, de ne pas engager ses finances, de rester spectateur du jeu de cette exploitation inconnue, sans que le trésor public y puisse être compromis, qui a pu déterminer et qui pourrait déterminer encore l'Etat à créer ces redoutables compagnies?

Cet avantage serait vraiment bien faible pour compenser les risques de cette création; il eût été et il sera toujours si facile à l'Etat de se procurer des capitaux pour un emploi semblable, qu'il ne peut méconnaître que ce sera payer bien cher un si mince avantage.

Mais il n'y est pas même cet avantage, tout faible qu'il soit; il n'y a pas une de ces grandes lignes concédées, qui laisse l'Etat spectateur désintéressé au jeu des chances d'exploitation; il n'y en a pas une dont la mauvaise fortune laissât le trésor public indemne.

A l'une, l'Etat a garanti quatre pour cent; l'Etat ne peut pas gagner, cela est vrai,... mais il peut perdre et perdre seul.

A l'autre, l'Etat a avancé des capitaux remboursables,.. je ne sais de quelle manière, mais suivant une combinaison qui doit faire vivement souhaiter à l'Etat que l'emprunteur prospère. A celle-ci l'Etat a souscrit des actions pour compléter son capital... à toutes, enfin, il a dû prêter (bien qu'elles fussent compagnies prêteuses), ou son crédit, ou sa garantie, ou son argent.

A celles qui offrent de se charger des lignes qui restent à concéder,... il ne prête rien,.., il se borne à leur faire présent de la jouissance gratuite des voies qu'il a construites lui-même, de ses deniers, et qui absorbent, je crois, les trois-cinquièmes de la valeur totale du chemin.

Non, ce n'est pas un avantage de finances qui a pu déterminer l'Etat. Quel est donc cet avantage? où est-il?

Il n'est nulle part —il n'existe pas — *jamais, quand on y réfléchira de sang froid, on ne trouvera non une raison, un motif avouable, mais une simple excuse à produire en faveur de la création de ces grandes et anormales existences.*

Par contre, les dangers que l'on doit redouter sont nombreux et effrayants. Il faudrait en quelque sorte posséder la prescience divine pour entrevoir dans toute sa portée le mal qu'il sera donné à ces colossales individualités, armées des voies publiques, d'opérer pendant 30, 40, 60 et 99 ans, durée de leur vie légale, si tant est qu'elle doivent finir par la mort sénile.

Sous le rapport politique... a-t-on suffisamment prévu les conséquences de la concession des rails-ways? Je le souhaite; cependant je dirai que si le gouvernement de la France relevait de moi, chétif, personne — aucune con

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On écrit du bivouac des Haïdouça (province de Constantine), le 13 mai, au journal l'*Algérie*:

Pour revenir de Betna au camp du général Sillègue, à Talaguert, nous avons traversé le pays des Ouled-Chelih et des Ouled-Bou-Aoun sans hostilité, mais aussi sans empressement de la part des populations. Le 7, nous rejoignions le général Sillègue; le 8, nous remontions chez les Ouled-Sultan, laissant au camp le colonel Lebreton avec deux bataillons.

Vers quatre heures, après avoir traversé la montagne sans recevoir un coup de fusil, nous tombâmes à l'improviste sur le campement d'Ahmet Bey; et la plupart de ses bagages, sa tente et sa vaisselle tombèrent en notre pouvoir.

Le lendemain, pendant que nous tournions un ravin profond, où les Ouled-Sultan étaient réfugiés, les tribus du cheikh-el-arab et les gens du goum, retirés avec le colonel Lebreton, remontèrent le ravin et y firent un butin prodigieux: plus de 2 000 tentes en poil de chameau, de l'orge et du blé en abondance, des effets de toute espèce; ainsi que des négresses d'Ahmed, sa seconde tente, et le reste de son bagage.

On dit que l'ex-bey s'est sauvé pieds nus d'une caverne où il s'était caché. Il a retrouvé quelques chevaux, et s'est retiré dans la direction du sud avec trois femmes, sa fille et quelques cavaliers.

Le 10, nous reçûmes un convoi du camp. Le 11, après nous être assurés que les Ouleb-Sultan avaient quitté le ravin de Terchiouïes, nous reprîmes la chasse dans la direction du nord-est, où ils avaient été aperçus; nous campions le soir à Haïdouça. Les négresses d'Ahmet-Bey ont appris que le maréchal-des logis du 3e chasseurs Richaud et un chasseur, pris le 24 avril, avaient été décapités le lendemain.

Dans la nuit, l'émigration voulut rebrousser chemin pour rentrer dans son pays. Nous en fûmes instruits, et le 12 nous fîmes un mouvement qui la força de se rejeter dans les ravins. Ils n'ont plus que deux routes pour se sauver: une qui les conduira chez les Ouled-Bou-Aoun, qui ont écrit pour protester contre la conduite de Mohamed-Ben-Bo-Aziz, et demander l'aman; l'autre les mènerait chez les Ouled-Chelih, qui sont maintenant établis autour du camp de Betna. Dans un cas comme dans l'autre, il est impossible qu'ils nous échappent.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* traite fort mal aujourd'hui M. Thiers. Le discours qu'il vient de prononcer sur les affaires de Montevideo est un roman, un tissu de divagations. M. de Mackau, dit-il, a déjà relevé ce discours comme il convenait, et M. Guizot, dans la séance de vendredi, achèvera d'en faire justice. Le *Journal des Débats* n'est nullement en peine du résultat. M. Thiers peut calomnier tout à son aise le gouvernement de son pays. Ses attaques réjouiront les ennemis de la France; mais le pouvoir, dieu merci! n'est pas près de tomber entre les mains de ceux qui, en attendant qu'ils l'exploitent, ne s'appliquent qu'à l'avilir.

— Le langage de la *Presse* est plus parlementaire. M. Thiers, dit-elle, a longuement et habilement exposé la question de Montevideo au point de vue des passions et des intérêts particuliers qui s'agitent là bas. Il a adroitement groupé les faits. Mais tout cet échafaudage, quelque art qu'on ait mis à le construire, ne résistera pas à un examen approfondi.

— Suivant le *Siècle*, l'accusation portée par M. Thiers, contre le ministère, au sujet des affaires de Montevideo, reste dans toute sa force; en s'ajoutant à toutes celles qui ont été portées déjà à la tribune sur le

---

plus précieux dons de la nature.... C'est un véritable sacrilège de laisser périr tout cela par négligence et par faux calcul... Vous étiez si jolie, naguère, avec votre air de printemps, comme disait votre père; vos joues, pareilles à la fleur de l'églantier, et vos lèvres rouges comme ses baies! Qu'avez-vous fait de tout cela, méchante enfant?... Voyez!... vos lèvres ont pâli, votre peau a perdu sa blancheur légèrement rosée...

Cet étrange discours ramena un instant la rougeur sur le visage attristé de Charlotte.

Mme Morel continua, sans paraître remarquer l'embarras de son élève:

— Certainement, vous êtes charmante encore malgré cela, et ce petit air malheureux ne vous messied pas. Mais il ne faut abuser de rien; surtout de sa figure... Tout peut se réparer avec des soins... Croyez-moi, changez de système...

— Mais, dit Charlotte, je n'ai pas de système, je vous l'assure.

— Soit, mais vous avez tort... Une femme a toujours besoin d'un plan de conduite pour entretenir et conserver l'amour qu'elle a inspiré... C'est la naïveté qui, dans ces circonstances, perd les jeunes femmes... Quoi qu'il en soit, vous avez un but, une pensée fixe, n'est-ce pas? C'est de ranimer le cœur d'Urbain... Eh bien! voulez-vous que je vous en indique le moyen infaillible?

— Oh! parlez! s'écria Charlotte, fallût-il donner ma vie pour cela...

— Eh! pour Dieu, mon enfant, laissez là pour toujours vos idées romanesques. Il ne s'agit pas de rien donner... il s'agit de conserver, au contraire,, et de recouvrer le plus promptement possible... Reprenez, croyez-moi, votre insouciance et votre gaîté, ou du moins faites voir que vous les avez retrouvées. L'habitude vous en reviendra peu à peu. Ce qui était une feinte deviendra une vérité. Vous serez heureuse, à la longue, en vous efforçant de le paraître... Bannissez les airs moroses qui glacent la gaîté dans le cœur des autres... Commandez à votre bouche mignonne de sourire comme autrefois, à vos yeux de briller d'un éclat caressant... Soignez votre santé, sans laquelle la beauté se flétrit... donnez surtout un soin vigilant à votre toilette... C'est là le point capital... Redevenez, en un mot, aux yeux d'Urbain, telle que vous étiez, et je vous réponds, moi, qu'il redeviendra ce qu'il était pour vous...

Cette conclusion fit briller un éclair de joie sur le front de Charlotte. L'espérance, réveillée dans son cœur par cette perspective de bonheur, s'était comme réfléchie sur son visage... Son teint s'était animé, et sa bouche souriait d'elle-même.

— Bravo! s'écria Mme Morel en frappant des mains. Voilà le charme qui opère déjà, et le miracle des roses qui se renouvelle en votre faveur!.. Voyez plutôt...

En disant cela, elle prit Charlotte par la main et la conduisit en riant devant la glace placée sur la cheminée.

— Et maintenant, ajouta-t-elle en embrassant Charlotte avec la joie orgueilleuse d'une mère, niez, si vous l'osez, l'efficacité de mon remède!... Mais je m'oublie à vous contempler... Adieu, ma charmante... Mon Dieu, comme ces bandeaux sont mal faits!... Des *anglaises* iraient merveilleusement à ce visage si jeune encore et si frais, en dépit de vos tristesses maladroites!... Adieu, petite folle... Soyez plus sage, si vous voulez être plus heureuse, et suivez mes prescriptions...

Charlotte connaissait trop la coquetterie naturelle et la légèreté des principes de son ex-gouvernante, pour s'étonner des conseils qu'elle venait de lui donner. Elle avait acquis à ses dépens des preuves de son peu de moralité, et ce n'était pas la première fois qu'elle entendait une pareille leçon sortir de la bouche de Mme Morel. Cependant, malgré toutes ses préventions, elle ne pouvait se dissimuler qu'il y eût une certaine sagesse au fond de ces paroles étranges. En réfléchissant au caractère d'Urbain et à sa conduite à son égard, elle se dit qu'il se pourrait bien, en effet, qu'elle se fût trompée jusqu'à présent, et que ce qu'elle supposait pouvoir le ramener avait peut-être contribué à son éloignement.

Urbain, en effet, sous une apparence sérieuse, cachait une âme passionnée et une imagination ardente. Il aimait le luxe et l'éclat, et l'on ne pouvait le captiver qu'à la condition de l'émouvoir sans cesse, en charmant son âme ou ses yeux. Il portait inné un sentiment exquis du beau, soit moral, soit physique, et son organisation essentiellement impressionnable l'exposait, malgré sa gravité apparente, à tous les écarts d'un esprit futile et d'un naturel changeant...

Tout en faisant ces réflexions, Charlotte, placée devant sa glace, avait dérangé peu à peu la disposition et la forme de sa coiffure. Les mèches soyeuses de ses cheveux s'étaient roulées en spirales autour de ses doigts; leurs boucles abondantes et serrées pendaient en grappes brillantes le long de ses joues, et projetaient comme une ombre légère sur son visage. Son profil avait ainsi plus de grâce et de fraîcheur, et la ligne pure qui descendait de son front blanc jusqu'à l'extrémité de son nez fin et droit, se dessinait avec plus de netteté et de précision. Elle parfuma ensuite ses mains, ses bras et son col, mit un collier de corail qui en faisait ressortir la blancheur sans tache et les contours élégants, et jeta sur ses épaules une gaze qui les voilait sans les cacher.... Charlotte était ravissante ainsi, et elle ne put s'empêcher de sourire à son image réfléchie dans la glace.

Ce jour-là, Urbain se montra galant, empressé, loua le bon goût de sa coiffure, et lui adressa à elle-même les compliments les plus flatteurs et les mieux sentis... Charlotte triomphait. Elle redoubla de soins minutieux pour elle-même et de coquetteries à l'adresse d'Urbain, qui se montrait de plus en plus touché de ces attentions. Charlotte avait retrouvé sa gaîté. Son teint avait repris sa fraîcheur veloutée, et ses yeux brillaient de nouveau d'une ardeur pudique.

Un jour, elle était plus occupée que jamais du soin de sa toilette; car Urbain lui avait recommandé, en riant, de se *faire* bien belle, et il devait rentrer de bonne heure. Jamais Charlotte ne s'était parée avec tant de plaisir et de recherche. Pour la première fois, elle aurait voulu posséder un instant ce luxe qui rend les femmes plus attrayantes, et, pour la première fois aussi, depuis qu'elle s'en était volontairement séparée, elle regretta la parure qui lui avait été léguée par sa mère... Cette pensée et ce pieux souvenir, surgissant tout-à-coup au milieu de ses joyeux préparatifs, l'attristèrent. Son cœur se serra comme sous un pressentiment funeste, et ce fut en vain qu'elle s'efforça de surmonter cet accès de tristesse, en se rappelant qu'Urbain allait bientôt venir.

Soit par suite de cette préoccupation importune, soit que le retour d'Urbain eut lieu plus tôt qu'il ne l'avait annoncé, Charlotte n'avait pas encore entièrement achevé sa toilette, lorsqu'elle entendit crier dans la serrure de la porte d'entrée la clef qu'Urbain portait habituellement avec lui. Une petite pièce servant de salle à manger précédait seule la chambre où se trouvait Charlotte, et dont la porte était entr'ouverte.... A ce bruit bien connu, la joie la plus vive parut de nouveau sur son visage, et elle se hâtait de donner à sa glace un dernier coup d'œil, lorsque déjà les pas se faisaient entendre dans la pièce voisine.... Charlotte poussa un cri.... Elle n'avait point reconnu le pas d'Urbain.... Mais, avant qu'elle eût le temps de se jeter contre elle pour la fermer, la porte de sa chambre céda doucement à une force plus grande et livra passage à un jeune homme...

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

José de Almeida, [illegible] Coutinho et José Correa de Lacerda.

— Voici, d'après le *Times*, la cause des troubles qui ont éclaté récemment dans les îles Jersey et Guernesey :

Il y a peu de temps, un homme à Jersey fit violence à sa nièce ; en Angleterre, le coupable aurait été convaincu de son crime par le témoignage de sa victime, accompagné de celui d'un médecin ; mais à Jersey on prétendit que les liens de parenté qui existaient entre les deux parties interdisaient à la nièce la faculté de déposer ; en conséquence, son oncle fut acquitté.

Un autre homme, à l'aide de témoins subornés, allégua contre sa femme le délit d'adultère ; on n'exigea pas de serment ; il n'y eut aucune instruction. On a décrété tout bonnement l'arrestation de la malheureuse femme, et peu de jours après on la conduisit en prison.

Tels sont les faits qui ont soulevé un mécontentement général dans les îles de Jersey et de Guernesey, et amené des troubles qui ont nécessité l'envoi d'un régiment anglais à Jersey. Le *Times* ne donne d'ailleurs aucun détail particulier sur la nature de ces troubles.

— Les journaux anglais annoncent que le jugement d'O'Connell et de ses co-accusés va enfin être bientôt prononcé, et qu'en cas de condamnation, l'affaire sera portée devant la chambre des lords.

— On lit dans le *National :*

« Tous ceux qui ont été reçus dans l'intimité de M. Laffitte savent qu'il a écrit des *Mémoires*. Ces Mémoires, il y a tout lieu de le présumer, offriront un grand intérêt. On dit qu'ils sont appuyés de pièces justificatives fort curieuses, et le *Constitutionnel* assure que, ainsi que cela s'est pratiqué dans d'autres occasions, on s'est présenté au domicile de M. Laffitte quelques heures après sa mort, pour réclamer les documents dont il avait pu rester dépositaire par suite des fonctions publiques qu'il a remplies. Le *Constitutionnel* veut sans doute faire allusion à une soixantaine de lettres autographes adressées par le roi à M. Laffitte pendant le peu de temps qu'il a été président du conseil. Nous ne savons si ces lettres seront réclamées à la famille ; mais, jusqu'à présent, elles ne l'ont pas été. On s'est contenté de mettre les scellés sur tous les papiers de M. Laffitte, qui n'étaient pas relatifs aux affaires de sa maison ; et si la réclamation dont on parle doit avoir lieu, ce ne sera sans doute que lorsque les scellés seront levés. »

— On écrit de Pornic, 24 mai, au *Breton de Nantes :*

« Un événement horrible est venu ces jours derniers jeter le deuil parmi les habitants du village le Redois, situé à un kilomètre de Saint-Michel. Une jeune domestique, âgée de quinze ans, ramenait un cheval de la prairie, lorsqu'avant de le monter, elle commit l'imprudence d'attacher à plusieurs tours le bout du licol à son poignet. Le cheval, avant d'être monté, s'effraie et entraîne la jeune fille retenue par le bras. L'animal, s'animant de plus en plus, galoppe, lâche des ruades, et traîne à sa suite la malheureuse villageoise. On la voit ainsi traînée sur les rochers, franchissant fossés et ruisseaux, et ce n'est que toute mutilée, sans vie, que le cheval vient la laisser à la porte de son écurie. »

— On lit dans la *Revue de Paris ;*

« Jusque dans ces derniers temps, le poète Larra était à peu près le seul qui eût mis fin à ses jours, dans un pays aussi profondément religieux que l'Espagne ; mais, depuis quelque temps, la manie du suicide se propage au-delà des monts avec une effrayante rapidité. Un journal de Madrid faisait remarquer naguère que les artilleurs de la garnison de Valence se tuaient en aussi grand nombre et tout aussi facilement que les gardes municipaux de Paris. Aujourd'hui, nous apprenons qu'un professeur de médecine, déjà célèbre dans la Péninsule, don Mariano Salinas, vient de se brûler la cervelle à Almeria. M. Salinas avait demandé la main d'une jeune personne dont il était éperdument épris ; les parents repoussèrent sa demande en lui rappelant sa naissance qui le plaçait dans une situation exactement semblable à celle d'Antony. L'infortuné n'a pu tenir à un tel désappointement ; il s'est tué le jour même où il a eu connaissance d'un refus si cruellement formulé. »

— Un sinistre événement est arrivé avant-hier soir près de Gentilly. Des ouvriers étaient occupés dans une carrière en exploitation aux environs, quand tout d'un coup, vers la fin de la journée, un éboulement considérable eut lieu et ensevelit sept d'entre eux ou leur coupa la retraite. Ceux qui avaient pu se sauver coururent prévenir les autorités de la commune, qui se rendirent sur les lieux du sinistre, accompagnées d'un grand nombre de travailleurs, et l'on se mit aussitôt en mesure de faire les fouilles nécessaires pour arriver à la découverte des sept hommes qui avaient disparu. La nuit tout entière a été employée aux travaux. Hier matin, on n'avait pas encore obtenu le résultat qu'on espérait, et l'on a dû appeler du renfort pour activer les fouilles, qui s'exécutent avec une louable ardeur au milieu de l'anxiété générale. (*Messager*.)

— On mande de Bailleul (Nord) :

« Un déplorable événement est arrivé le 21 de ce mois dans notre ville. Des tireurs à l'arbalète étaient occupés à tirer au but dans une espèce de berceau dont les côtés, quoique garnis de gares placées de distance en distance pour arrêter les flèches, en cas de déviation, sont néanmoins ouverts de manière à ce que l'on puisse franchir librement et sans obstacle l'espace existant entre les deux buts. Une dame, tenant par la main un jeune enfant qu'elle menait à la promenade, eut la curiosité d'aller voir le jeu du tir ; mais à peine y eut-elle assisté quelques instants, que son enfant s'échappa de ses mains et entra dans le berceau au moment où le tireur venait de crier gare ! pour avertir les assistants de ne plus franchir l'espace qu'allait parcourir sa flèche ; la pauvre mère, voyant le danger que courait son fils, s'élança après lui et reçut dans le côté une flèche qui lui traversa le corps presque de part en part. La blessure est tellement dangereuse que l'on a perdu tout espoir de sauver la victime. »

— La dame N..., demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, 52, au cinquième étage, se disposait à rentrer chez elle mardi, 28 mai, vers dix heures du matin, lorsque, arrivée sur le palier, elle s'aperçut qu'elle avait laissé sa clé dans l'intérieur de son logement. Elle voulut alors, à l'aide de la gouttière qui règne le long du toit, sous les fenêtres en mansarde, passer de la fenêtre du palier à celle de la première pièce de son loge-

imminente.

» Heureusement, l'heure peu avancée de la soirée a permis aux secours de se diriger avec assez de promptitude sur le théâtre du sinistre. Aux pompes et aux pompiers de la Guillotière sont venus se joindre en toute hâte ceux de la ville. La troupe de ligne est accourue. Différents détachements ont rivalisé d'efforts et de dévouement avec les artilleurs et avec un certain nombre de citoyens.

» Néanmoins, le désastre a été grand : quinze ou vingt maisons ont été la proie des flammes. Soixante ménages sont provisoirement sans domicile, et parmi eux beaucoup sont dans la plus complète détresse. On croit que personne n'a péri. Un artilleur seul a été grièvement blessé. La perte totale est évaluée à 5 ou 600 mille francs. »

UN PAUVRE OUVRIER. — Lundi dernier, un jeune homme de bonne mine, dont les vêtements annonçaient un ouvrier aisé, marchait, rue de Cléry, d'un pas mal assuré. Déjà, à plusieurs reprises, il avait été obligé de s'asseoir sur le trottoir, tant ses souffrances étaient vives, et chaque fois, après quelques minutes de repos, il s'était remis péniblement en marche ; mais il était facile de voir qu'il marchait sans but, et seulement pour éviter les questions des passants qui s'arrêtaient près de lui. Il arriva ainsi jusqu'à la rue Saint Philippe ; mais là les forces lui manquèrent tout-à-fait ; il tomba, et en un instant quarante ou cinquante personnes s'attroupèrent autour de lui. Une chaise fut apportée par un habitant du voisinage ; de l'eau fut jetée au visage du jeune homme ; on lui fit respirer du vinaigre ; mais l'évanouissement persistait.

En ce moment passèrent deux frères de la doctrine chrétienne ; quelques paroles prononcées dans la foule leur ayant appris de quoi il s'agissait, ils se firent jour au travers du cercle de curieux, et arrivèrent près de l'ouvrier ; l'un des frères lui tâta le pouls, appuya son oreille sur sa poitrine, puis il s'écria : « Ce malheureux se meurt d'inanition ! » L'autre frère court chez un traiteur voisin ; il en rapporte un peu de bouillon, un peu de vin : tous deux s'efforcent d'en faire avaler une petite quantité au moribond. Au bout d'un instant ses joues reprirent quelque animation, puis il rouvrit les yeux, et, ne pouvant parler, il serra la main d'un des charitables frères pour témoigner sa reconnaissance. Lorsque cet infortuné fut entièrement revenu à son état normal, il répondit en ces termes aux questions qui lui furent adressées :

Je suis arrivé à Paris il y a trois jours. Avant d'entrer dans la ville, j'avais dîné à une portée de fusil de la barrière, à un endroit que l'on nomme, je crois, La Villette. Comme je sortais gaiment de l'auberge, je fus accosté par un ouvrier voyageur, ayant, comme moi, le sac au dos. Nous causons : il me demande si je suis déjà venu à Paris ; je réponds que non, et alors il m'offre d'aller loger avec lui dans une maison garnie où il a demeuré plusieurs mois lors de ses précédents voyages. J'accepte, et nous entrons en ville, mais le faubourg est long ; mon compagnon était très altéré : nous entrons successivement dans plusieurs cabarets.

Il faisait nuit lorsque nous arrivâmes à la maison garnie dont mon compagnon m'avait parlé. Sous prétexte d'économie, il me détermine à partager la chambre qu'il doit occuper. Je dépose mon sac dans cette chambre, et, après nous être de nouveau rafraîchis, mon camarade m'emmène, sous le prétexte de me faire voir le Palais-Royal. Une heure après, nous étions dans une cave où l'on vend de la bière et où l'on joue la comédie, et comme j'étais déjà bien étourdi, mon compagnon s'est esquivé et n'a plus reparu... J'ai passé deux jours à chercher inutilement le garni où j'ai déposé mon sac, qui, outre mes effets, contenait une somme de 150 francs ; je ne savais ni le nom de la rue, ni celui du maître de la maison garnie. Il me restait en poche quelque monnaie ; mais depuis deux jours je n'ai plus rien, et ne pouvant chercher de l'ouvrage, dépourvu que j'étais de linge, ni me résoudre à mendier, je serais mort si vous ne m'aviez secouru,

Une collecte fut aussitôt improvisée dans le rassemblement formé autour du jeune ouvrier ; puis les frères, le firent monter avec eux dans une voiture de place, l'emmenèrent en déclarant qu'ils se chargeaient de pourvoir à tous ses premiers besoins. (*Gazette des Tribunaux*.)

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 25 mai 1844.

PRÉSIDENCE DE M. NAUDET.

Samedi dernier, l'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle.

La salle circulaire de l'Institut était comble. D'où vient cet empressement périodique pour voir et entendre des hommes qu'on laisse tout le reste de l'année parler dans une solitude à peu près complète bien que leur porte ne soit pas fermée ?

A la séance publique ils ne sont pas plus éloquents que les autres jours. Seraient-ils plus beaux ? nous ne le pensons pas : même dans ces solennités l'habit brodé tombe en désuétude. Il n'était porté samedi que par les trois membres du bureau et par de rares académiciens.

Le concours du public était motivé peut-être par la présence des femmes et par l'étalage de leurs toilettes. Les tribunes et le centre de la salle étaient diaprés de chapeaux et de capotes des nuances les plus variées. Un arc-en-ciel jaune, rose, lilas, semblait étendu sur la foule ; elle paraissait éclairée par ce jour colorié qui passe à travers des vitraux de cathédrale.

Le président, M. Naudet, chargé de résumer les travaux de l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler, s'est borné, comme on devait s'y attendre, à cette statistique élogieuse : M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est distingué, M. Blanqui a brillé, M. de Rémusat s'est illustré, M. Benoiston de Châteauneuf et M. de Tocqueville se sont immortalisés ! Sauf l'exagération qui est de style à l'Académie, nous souscririons volontiers à ces éloges, mais M. Naudet, qui possède un esprit juste et fin, a dû souffrir quand il a vanté, comme un excellent breuvage, cette essence de Montesquieu délayée, étendue d'eau que M. Hippolyte Passy a fait boire à l'Académie. Hélas ! M. Naudet, étiez-vous donc également forcé de glo-

[illegible] nir l'équilibre entre les théories hasardées et les préjugés rétrogrades. Si le mouvement intellectuel est représenté par un navire, l'esprit académique ne sera pas le vent qui enfle ses voiles mais le lest qui l'empêche de chavirer.

L'Institut s'attribue cette mission sage et modeste, nous la lui accordons ; mais pour pondérer, pour modérer, pour maintenir l'équilibre il faut se placer au centre, et les opinions exprimées au nom de l'Académie des sciences morales seront bientôt, si elle n'y prend garde, les plus arriérées qui circulent de nos jours.

Avoir en horreur la féodalité, l'ancienne monarchie et le moyen-âge — célébrer la libre concurrence commerciale et la division de la propriété — trouver la perfection politique dans la charte de 1814 plus ou moins amendée, croire à l'immortalité du code Napoléon, « Cette charte impérissable des droits civils qui doit servir de règle à la France, et de modèle au monde. » — Se dévouer pour couronner l'œuvre au progrès indéfini, c'est-à-dire mal défini. — Voilà une profession de foi qui était progressive il y a vingt ans.

Mais aujourd'hui, en avant du parti libéral se sont groupés les représentants des idées sociales. Bien que remplis de reconnaissance pour la révolution de 89 et dévoués à la grande œuvre que nos pères poursuivaient alors ; ils ne craindraient pas de faire revivre sous des formes et avec des garanties nouvelles des parties méconnues de la vieille organisation française — tout en conservant la division des héritages ils demandent le rétablissement des grandes exploitations par l'association volontaire ; à leurs yeux la concurrence anarchique épuise le corps social. Ils réclament l'organisation de l'industrie ; tout en respectant la législation impériale ils ne voient dans cette œuvre, comme dans toutes les législations antérieures, que la formule d'un état social imparfait et transitoire.

Dépassé par les partisans de ces doctrines nouvelles, le libéral de la restauration n'a plus même la satisfaction de voir derrière lui, en tournant la tête, le vieux royaliste qui était nécessaire à son triomphe, et qui le rajeunissait par le contraste. Les représentants de l'antique société française n'ont pas voulu figurer éternellement sous les pieds du vainqueur de juillet, dans l'attitude du dragon foulé par le cheval de Saint-Georges. Voilà qu'ils se relèvent, qu'ils renoncent au droit divin, à la restauration de l'ancien régime ; ils apprennent les mots de souveraineté nationale, d'extension du droit électoral, et déjà quelques-uns d'entre eux ont prononcé cette devise : Organisation du travail. Si l'ancien libéralisme ne se régénère pas, il représentera dans la série des opinions françaises le terme le plus arriéré, le point le moins éclairé par le [illegible] qui se lève. Les Académies ne veulent pas être à la tête de la société ; [illegible] y consentons, et ne leur ferons pas violence ; mais que du moins [illegible] ne restent pas à la queue. On ne saurait régler, modérer ni pondérer quand on est à la remorque.

Il est vrai que jusqu'ici les idées sociales, les principes d'organisation n'ont pas été présentés directement aux membres de l'Académie des sciences morales. Beaucoup d'entre eux peuvent prétexter l'ignorance. Il ne faut plus que l'Académie donne cette excuse de son immobilisme. La liste des questions mises par elle au concours offre un moyen facile de faire pénétrer dans son sein les rayons de la naissante lumière.

L'Académie des sciences morales met au concours le sujet suivant ; le prix, qui est de 1,500 fr., sera donné, s'il y a lieu, en 1846.

Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière.

De l'explication jointe à ce programme, et dont on peut prendre connaissance au secrétariat de l'Institut, il résulte que l'Académie considère les agriculteurs et les manufacturiers comme deux classes nécessairement, fatalement distinctes. Après s'être mis à ce point de vue et avoir apprécié les besoins de ces deux classes dans l'état actuel de la société, on pourrait montrer dans les mémoires que les travaux agricoles et manufacturiers doivent être engrenés, exercés par la même population sur les mêmes lieux, et amener aussi la description neuve pour beaucoup d'académiciens d'une commune organisée.

L'académie remet au concours pour 1845 une autre question déjà proposée, et sur laquelle nous appelons l'attention plus vivement parce que l'issue du concours est plus rapprochée (1).

Rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire du principe de l'association volontaire et privée, au soulagement de la misère.

On assure que, dominée par un économisme étroit, l'académie ne cherche dans l'association qu'un moyen de soulager la misère et non d'en tarir la source, qu'elle demande purement et simplement un projet d'organisation pour les sociétés charitables. On insinue que le prix n'a pas été décerné, parce que les mémoires les plus remarquables avaient pris un point de vue plus large et cherché dans l'association la régénération de l'humanité. Nous ne voulons pas croire à ces bruits. La question mise au programme, a été proposée par M. Blanqui. Ce nom seul garantit que l'académie appelle sincèrement la lumière, et qu'elle ouvre une discussion libre. Au surplus, tout en donnant au prospectus académique le sens le plus étroit, tout en proposant des moyens de constituer sur de meilleures bases l'exercice de la charité privée, les concurrents pourraient démontrer l'insuffisance de ce remède en face de la misère du peuple. L'aumône qui distribue et ne produit pas est impuissante à guérir nos sociétés de l'indigence : Voilà ce qu'il faudrait établir. On plaiderait ensuite avec énergie la cause de l'association intégrale, de l'association productive, de l'association domestique agricole, industrielle, fondée sur la triple base du capital, du travail et du talent.

Supposons les deux questions que nous venons d'extraire du programme académique, traitées conformément aux vues que nous venons de présenter ; que le style soit pur et que l'exécution ne fournisse pas aux juges une valable fin de non-recevoir. Que l'on s'abstienne de néologisme

(1) Prix quinquennal de cinq mille francs fondé par M. le baron Félix de Beaujour.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

29 Mai.			30 Mai.		
Arrivages	1080 q.	61 k.	Arrivages	0000 q.	00 k.
Ventes	917	27	Ventes	0000	00
Restant	12067	22	Restant	00000	00
Cours moyen		38,52	Cours moyen		00,00
Cours-taxe		38,00	Cours-taxe		00,00

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	18q.	70k.	44,00 à 54,15	Gr.	00q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	122	33	38,90 à 40,50	1re	000	00	00,00 à 00,00
2e	226	08	36,30 à 37,55	2e	000	00	00,00 à 00,00
3e	40	99	31,25 à 31,85	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	19	37	23,55 à 27,00	4e	0	00	00,00 à 00,00
Al.	196	25	38,20 à 40,15	Al.	000	00	00,00 à 00,00

Cours des céréales (par hect.).

LES ANDELYS, 27 Mai. — Froment 1re: 20,18; 2e: 19,45; 3e: 18,63. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 11,50 à 12,50. — Avoine : 7,00 à 7,50. Sans variation.

CANY, 27 Mai. — Froment (les 100 kil.) 1re: 28,00; 2e: 26,50; 3e: 25,50. — Avoine (l'hect.) : 7,00 à 8,50.

TROYES, 25 Mai. — Froment : 15,00 à 20,50. — Méteil : 11,25 à 15,50. — Seigle : 9,25 à 11,00. — Avoine : 6,50 à 7,75.

Le marché était animé. Il ne manquait ni de vendeurs ni d'acheteurs, mais quelques envois des localités voisines n'étant pas arrivés à point, le froment n'était ni trop rare ni trop abondant. Aussi, les prix du précédent marché, 2,80 et 4,05 le double décalite de froment, ont-ils été bientôt dépassés. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le cours officiel est resté à 3,00 à 4,10. C'est, en moyenne, une hausse de 0,40 à 0,50 par hectolitre, et c'est considérable. Pour l'orge, le seigle, le méteil et l'avoine, il y a eu, tout au contraire, un petit mouvement de baisse. Il s'est vendu, en bloc, mille double décalitres environ en moins qu'au précédent marché.

ORLÉANS, 25 Mai. — Froment : 20,21 à 22,25. — Méteil : 17,25 à 18,50. — Orge : 11,70 à 12,00. — Avoine : 8,70.

TOURS, 25 Mai. — Froment : 20,25. — Seigle : 14,00. — Orge : 13,00. — Avoine : 9,50.

POITIERS, 26 Mai. — Froment, 1re: 20,00; 2e: 19,75; 3e: 19,00. — Mouture : 13,00 à 14,00. — Méteil : 15,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Baillarge : 12,00. — Avoine : 8,25 à 8,50.

NIORT, 25 Mai. — Froment, 1re: 19,15; 2e: 18,83; 3e: 18,51. — Baillarge : 11,17 à 11,49. — Avoine, le quintal métrique : 16,50.

La situation des marchés de la Vendée peut se résumer par ce seul mot calme, sous le rapport des blés et autres grains. A Fontenay, le cours des froments est de 17,80 l'hect., pesant 66 kil. Au dernier marché de Luçon on a traité à 19,50 pesant 76 kil. A la Mothe-Achard, le prix est de 19,55; à Saint-Gilles, 19,50; et à Challans, 19,75, pesant 75 kil. Ce cours résulte plutôt de l'abstention des boulangers que de l'apparence de la prochaine récolte. On croit, malgré l'insuffisance de la pluie, fort peu à la hausse.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

METZ, 24 Mai. — 1 bœuf à 1,08. — 114 veaux: 1,35-1,25-1,15. — 147 moutons: 1,10-1,20-1,30. — 3 taureaux : 0,84-0,88-0,92. — 29 vaches : 0,94-1,03-1,12. — 6 porcs : 0,85.

MARCHÉ DE POISSY du 30 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1704	1624	80	1 14	1 04	» 96
Vaches....	49	48	1	1 »	» 90	» 80
Veaux.....	795	795	»	1 54	1 36	1 18
Moutons..	8583	7368	1215	1 34	1 16	» 98

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du* 29 *Mai.*

20569 kil.	bœuf	1,60	1,20	0,80
14452	veau	1,50	1,30	1,10
4673	mouton	1,50	9,20	1,90
35120	porcs frais	1,20	1,12	1,04

BOURGES, 25 Mai. — Bœufs gras : 0,80. — Vaches : 0,60. — Veaux : 0,80. — Porcs gras : 1,00. — Chèvres : 0,50. — Moutons gras : 0,90. — Brebis grasses : 0,60.

DRAGUIGNAN, 21 Mai. — Bœuf : 1,05. — Mouton : 1,30. — Vache : 0,90. — Brebis : 0,90. Chèvre : 0,90. — Menon : 1,10.

Viandes diverses et volaille (la pièce.)

PARIS. *Marché de la Vallée du 29 Mai.* — Agneaux : 5,00 à 25,00. — Chevreaux ou cabris : 2,50 à 9,00. — Lapins : 1,10 à 3,25. — Dindes gras : 8,00 à 12,00; d° communs : 5,00 à 6,00. — Oies : 2,50 à 4,25. — Chapons gras : 3,00 à 7,00. — Poulets gras : 3,00 à 4,50; do communs : 1,00 à 2,50. — Canards : 1,00 à 2,00. — Canetons : 2,50 à 4,50. — Pigeons de volière : 0,50 à 1,05. — Pilets : 0,25 à 0,60.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des* 27 28, 29 *Mai.* — *Beurre* en livre (le kil.) : 1,30 à 1,94 ; — d° en mottes, Isigny : 1,40 à 3,40; — d° en mottes, Gournay : 1,10 à 2,40. — Petit beurre : 1,24 à 1,68. — *Œufs* (le mille), du 27 : 35,00 à 49,00; du 28 : 30,00 à 48,00. — *Fromages*, du 25, (la dizaine) — Brie : 18,00 à 36,00 ; — à la pie : 5,00 à 15,00.

BOURGES, 25 Mai. — *Beurres* frais, le kil. : 1,60 à 1,80; beurre des revendeurs : 1,40. — *Fromages* de Chèvre : 0,30; de vache : 0,40. — Fromage d'Orléans : 0,80. — Michonet : 0,90. — *Œufs*, la douzaine : 0,40 à 0,50.

ANGLETERRE. — Le commerce des œufs en Angleterre a une telle importance que, de Dublin à la côte d'Angleterre, il vient d'arriver, par la Princesse-Alice, 38 tonneaux, ou 700,000 œufs, partis immédiatement au moyen des chemins de fer, pour Manchester, Birmingham et Londres.

Laines (le kil.).

PARIS, 29 Mai. — La situation de cet article est toujours à-peu-près la même sur la place. La hausse que nous avons signalée comparativement à l'année dernière se maintient tant à Paris que sur les marchés des départements. — Voici le dernier cours ;

Laines indigènes. — Mère laine en suint com. : 1,20 à 1,40; métis . 1,50 à 1,70; mérinos : 1,90 à 2,30; agneaux comm. : 2,30 à 2,60; métis : 2,70 à 3,00; mérinos : 3,30 à 3,70; lavée commune : 3,50 à 4,00; 2e : 4,25 à 4,75 ; 1re : 5,00 à 5,50 ; peaux, 2e : 3,00 à 4,00 ; 1re : 4,50 à 5,50; lavée à ch. m. laine 3e : 5,00 à 5,50 ; 2e : 5,75 à 6,50 ; 1re : 7,00 à 7,50 ; prime : 8,00 à 10,00 ; agneaux communs : 4,50 à 5,25 ; 2e : 5,50 à 6,50 ; 1re : 7,00 à 8,50 ; noires ; 4,00 à 5,50 ; pelures : 2,00 à 3,75 ; noires : 2,75 à 3,50.

Mère laine écouailles communes : 4,25 à 4,75 ; 3e : 5,00 à 5,50 ; 2e : 5,75 à 6,25 ; 1re : 6,50 à 7,25 ; prime : 8,00 à 10,50 ; du midi, Bayonne : 1,60 à 2,00 ; Béarn : 1,50 à 2,60.

Laines étrangères. — Mère laine d'Espagne, fleurtons de Navarre : 3,20 à 3,90 ; entrefines d'Aragon : 4,25 à 5,00 ; Sorianes : 4,50 à 5,00 ; Ségoviennes : 5,25 à 6,75 ; Léonèses : 6,00 à 6,75 ; de Portugal : 4,00 à 4,50 ; de Buenos-Ayres : 1,10 à 1,50 ; d'Italie : 3,50 à 4,25; d'Angleterre 2e : 3,50 à 3,80 ; 1re : 4,50 à 4,80 ; d'Allemagne à dos commune : 3,25 à 4,00 ; 2e : 4,25 à 5,00 ; 1re : 5,50 à 6,50 ; prime : 7,50 à 9,00 ; de Russie à dos : 4,00 à 5,50 ; lavée 2e : 5,50 à 6,00 ; 1re : 6,00 à 7,00 ; prime : 7,00 à 8,50 ; Zigaye : 3,00 à 3,80 ; Odessa : 1,95 à 2,25. — Laine pour couverture, provenance du Levant : 2,00 à 3,60.

AMIENS, 18 Mai. — Laines fortes Picardie lavées à dos : 2,30 à 2,70. — Id. lavées au panier : 2,20 à 2,50. — Agneaux à dos Picardie : 2,30 à 2,50. — Mères laines métis, lavées à dos : 2,60 à 3,20. — Pelures courtes, pour carde : 2,20 à 2,30. — Id. communes pour peigne : 2,50 à 2,90. — Id. fines non écouaillées ; 3,20 à 3,50. — Mères laines en suint de Picardie : 1,50 à 1,80. — Agneaux en suint de Picardie : 1,40 à 1,60.

BAYONNE, 21 Mai. — Les laines d'Espagne n'ont pas varié, non plus que celles du pays.

Entrepôt : Léonèses les 3 sortes RFS, à 4,75 : Ségoviennes : 4,00 à 4,25 ; Soriannes : 4,00 ; Navarre fines : 3,75 ; Aragon : 3,15 : Tudelle noires : 3,50 ; fleurton de Navarre : 2,75.

Celles du pays se raisonnent :

Acquittées : Bayonnaises blanc : 76,00 à 77,50 les 50 kil. ; id. grise : 62,50 ; id. en suint : 38,00 ; Béarnaise blanche : 82,50 ; Pelades : 72,50 ; Briston : 65,00.

Spectacles du 31 mai.

OPÉRA. — Charles VI.
FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Un Veuvage.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Fra Diavolo.
ODÉON. — Antigone.
VAUDEVILLE. — Dagobert. Carlin. Polka. Veille du Mariage.
VARIÉTÉS. — Une Séparation. Chevalier Grignon. Meunière.
GYMNASE. — L'Oncle. Alberta. Zélia. La Tante Bazu.
PALAIS-ROYAL. — Le Troubadour. Galfâtre. Rosière. Peau de Lion.
PORTE-ST-MARTIN. — Le Barbier du Roi. 1844 et 1944.
GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
AMBIGU. — Jeanne.
CIRQUE. — Exercices d'équitation.
COMTE. — Ricochets. Jardin des Fées. Fils du Rempailleur. Polka.
FOLIES. — Fille de l'Air. Grisette.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

toute œuvre colonisatrice devient impossible pour le pays. M. Denis a-t-il oublié les paroles par lesquelles M. le ministre des affaires étrangères protestait si dogmatiquement naguère à la tribune contre toute fondation française dans les pays lointains.

Ces idées fausses et déplorables de M. Guizot expliquent et légitiment, jusqu'à un certain point, sa politique extérieure. M. Labaume disait hier qu'à Taïti, la France avait par mégarde marché sur le pied de l'Angleterre. On fait observer avec raison que l'Angleterre ayant le pied à peu près partout sur le globe, il est fort difficile qu'elle ne trouve pas le moyen de crier au moindre mouvement tenté par la France. Si donc le gouvernement français s'écarte avec courtoisie et recule, chaque fois qu'il plaira au cabinet anglais de se plaindre, alors il ne faut plus songer à aucune opération coloniale; il faut donner notre démission dans les affaires maritimes. Il est temps que nos honorables députés des arrondissements maritimes mettent les intérêts généraux qu'ils représentent au-dessus des petits intérêts conservateurs qui les lient à M. Guizot.

M. le ministre des affaires étrangères n'a jamais été plus habile orateur qu'aujourd'hui. Il n'est pas possible de mieux éluder les difficultés d'une question, de mieux choisir son terrain, de mieux détourner l'attention à sa convenance. Le discours de M. Guizot était sobre, précis, lumineux, et pour tous ceux qui ne connaissaient pas la question, il devait paraître absolument concluant. Or, on peut affirmer qu'il n'y a pas, sur les bancs de la chambre, vingt personnes éclairées sur les affaires de la Plata. Le ministre, suivant son usage, a rallié à lui toute la majorité, en attaquant directement son rival, en évoquant le fantôme redouté de la politique du 1er mars; puis il a fait valoir, avec mesure, deux ou trois principes de gouvernement. M. Guizot se pose toujours comme le défenseur des principes; il semble que, sans lui, tout s'en irait en désordre, et ce jeu lui réussit très bien devant la chambre, où beaucoup d'honorables, n'entendant rien aux principes généraux, aiment qu'on en parle pour eux. Sans se donner de peine, on a l'air, ainsi, de se gouverner par les raisons supérieures, et cela fait bien.

M. le ministre a choisi deux ou trois points seulement de la question, qu'il a simplifiée avec une merveilleuse facilité. Il a très justement établi qu'on ne pouvait pas séparer les faits accomplis depuis le départ de l'amiral Mackau, de la question même du traité. Il a prétendu que ce traité était parfaitement exécuté en ce qui regardait les rapports de la France avec Rosas. Quant aux rapports de Rosas avec Montevideo, il a déclaré que la guerre entre la république orientale et la confédération argentine ne s'était pas engagée après la conclusion du traité Mackau, comme avait dit M. Thiers, mais qu'elle n'avait pas été suspendue un seul instant entre les deux pays; qu'ainsi nous n'avions pas à intervenir dans ce fait antérieur aux conventions signées par notre amiral. Cette déclaration de M. Guizot est une erreur parfaite, comme on le verra plus loin.

En ce qui regarde la position des Français à Montevideo, et la conduite de notre consul, M. Pichon, M. Guizot a très lestement rejeté tous les torts sur les premiers. Il a lu une lettre de notre agent, lettre merveilleuse d'à-propos, et dont tous les termes semblaient avoir été calculés pour les besoins de la discussion. Il y a des hazards bien heureux. Mais, faut-il admettre comme preuve unique les rapports d'un agent, qui se juge nécessairement avec indulgence et qui ne peut pas s'accuser lui-même d'inconséquence?

Après avoir entendu M. le ministre, il semblait que l'affaire de la Plata était toute simple, sans difficultés : Montevideo ne méritait guère notre intérêt; nos émigrants nationaux n'avaient pas été sages, ils avaient tous les torts; le président Rosas, s'il n'était pas un petit saint, était du moins parfaitement innocent à notre égard. Le ministre, enfin, paraissait content de l'état des choses et de lui-même.

On se demandait de toutes parts : « Que pourra répondre M. Thiers? » M. Thiers, nous le croyons, a fait un discours beaucoup moins calculé d'effet et moins savant au point de vue de l'art; mais il avait aujourd'hui pour lui la bonne cause, la vérité. L'éloquence est venue d'elle-même, et la conviction a rapidement gagné tous les esprits justes. Nous avons rarement vu une assemblée virer plus complètement de bord et plus vite.

M. Thiers, saisissant dans le vif la discussion, a démontré d'abord et sans peine, que le traité entre Rosas et la France n'était pas exécuté. En 1838, nous faisions la guerre au dictateur pour des réclamations dont la somme s'élevait à 2 millions. Depuis la conclusion du traité, le chiffre des réclamations fondées s'élève à 10 millions. On ne peut rien obtenir de Rosas, qui accable nos nationaux d'avanies et de mauvais traitements. L'orateur a cité des actes énormes et qui appellent une prompte répression. Notre consul, M. le comte de Lurdes, déclare lui-même que Rosas ne saurait entendre d'autre raison que celle du canon. C'est celle qu'ont fait valoir, toujours avec succès, les commodores anglais et américain Purvis et Morris; la France seule subit et garde ses injures. M. Thiers a parfaitement rétabli le fait de la sommation adressée par notre consul à Oribe, lorsqu'il attaquait le territoire oriental, fait que M. Guizot avait dénaturé avec une aisance incroyable. M. Thiers a prouvé que la clause de garantie assurée par l'art. 4 du traité Mackau était violée d'une manière patente, et il s'est écrié qu'une politique qui laisserait passer Montevideo aux mains de Rosas serait une politique inepte. Enfin, il a démontré que nos nationaux ne pouvaient pas ne pas prendre les armes pour leur défense, et que la conduite de M. Pichon avait été inconséquente et blâmable.

M. Thiers parlait avec conviction; il s'est élevé à de grands mouvements oratoires; il a été vif, chaleureux, pressant, irréfutable. Aussi, les ministres ont-ils gardé un silence prudent. M. le vicomte d'Haubersaert, qui s'est avisé de glisser son mot de critique, s'est attiré deux mots de réplique et s'est retiré de la lice avec confusion. Par un sentiment honorable et bien calculé, M. Thiers a dégagé la question ministérielle. Il n'a pas voulu exposer un intérêt si grave aux chances diverses d'un vote politique, et il s'est borné à appeler la sollicitude de la chambre et du gouvernement sur la situation des colons français. M. Guizot a promis que le gouverne[ment] ... cilité.

Quant au fond même de la question, nous devons dire que la discussion si nourrie de M. Thiers n'a, en réalité, servi qu'à démontrer le vice de ce traité-Mackau, traité conclu avec une extrême légèreté, et sur lequel il faudra revenir, tôt ou tard, dans l'intérêt de la France et des populations américaines elles-mêmes.

Pour nous, nous ne concevons pas cette politique qui voudrait rester insouciante devant les monstruosités commises par Rosas. Le dictateur de Buenos-Ayres représente l'élément barbare, tendant à étouffer les germes civilisés qui subsistent à Montevideo. Voilà pourquoi nous sommes pour les Montevidéens contre Rosas, et nous croyons qu'il n'appartient pas au génie de la France de se montrer indifférent entre ces deux éléments, ni surtout de prendre parti pour la barbarie. Il nous semble, enfin, que l'entente cordiale entre les gouvernements de France et d'Angleterre devrait s'employer à autre chose qu'à regarder passer et à favoriser les brigandages du chef cruel de Buenos-Ayres. L'alliance de deux grands peuples, dans notre temps, doit porter des fruits meilleurs et plus sains.

Dans la grave question de Montevideo, la *Presse* a érigé l'erreur en système. Elle dénature tout, jusqu'aux faits historiques. Le principal argument qu'elle met en jeu dans son premier-Paris d'aujourd'hui est relatif à l'article 4 du traité-Mackau, qui garantit, comme on sait, l'indépendance de la république orientale. La *Presse* prétend que les Montevidéens ont les premiers enfreint le traité. Nous citons :

Au mépris de notre traité, les *unitaires* continuèrent les hostilités; à la fin de 1842, l'armée orientale occupait encore le territoire argentin; et ce fut sur le territoire argentin que se donna, le 6 décembre, la fameuse bataille de l'Arroyo-Grande, à la suite de laquelle Oribe s'avança jusque devant Montevideo, où il se trouve encore aujourd'hui.

Devons-nous donc rester responsables des suites d'une guerre continuée sans nous et même malgré nous?

C'est là une grave erreur. Et, d'abord, nous prions le lecteur de remarquer avec quelle habileté la presse englobe, sous le nom d'*unitaires*, les Argentins et les Montevidéens. Or, quoique Rosas appelle unitaires tous les indigènes et les étrangers qui ne sont pas de son parti ou qui n'applaudissent pas à sa politique, le nom d'unitaires ne doit être, en cette occasion, donné qu'aux Argentins qui, sous les ordres de Lavalle, faisaient la guerre à Rosas sur le territoire de la confédération argentine; il n'y avait pas de Montevidéens avec Lavalle.

Rosas commença à rompre ouvertement le traité-Mackau trois mois après la signature, lorsqu'il décréta le *blocus* des rivières du Parana et de l'Uruguay (janvier 1841).

D'ailleurs, ne sait-on pas que Rosas considère *de fait* la république orientale comme une partie intégrante de la confédération argentine. En veut-on une preuve irrécusable : c'est que Rosas, sans déclarer la guerre à Montevideo, envoya, sous les ordres d'Echagne, en 1839, une armée de 6,000 hommes pour envahir cette république.

La *Presse* est donc bien mal venue de soutenir que c'est Montevideo qui a rompu la première le traité-Mackau. Cet argument, auquel a eu recours M. Guizot dans la séance d'aujourd'hui, est entièrement faux.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 31 mai 1844.

Monsieur,

En attendant que j'épuise les moyens que la législation française accorde aux personnes qui ont de puissants motifs pour contraindre la presse périodique à donner une place à leurs justes réclamations, veuillez, monsieur le rédacteur, publier dans votre numéro de ce soir la lettre ci-jointe, que j'ai adressée, il y a deux jours, au journal la *Presse*.

J'espère que la haute impartialité dont vous avez toujours fait preuve, même dans les questions américaines, vous feront m'accorder cette faveur.

Agréez, etc. JOSÉ ELLAURI,

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république orientale de l'Uruguay.

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Presse*.

Paris, le 29 mai 1844.

Monsieur,

Je vous prie, et au besoin je vous requiers, d'insérer dans votre journal de ce soir, la protestation suivante :

Il y a mesure à tout; vous venez de combler cette mesure. Je dois donc protester contre l'article de votre journal d'aujourd'hui, qui a pour titre : *Affaire de Montevideo*. Dans cet article vous prétendez :

1° Que « Rivera a été repoussé par le général de Rosas, Urquiza, jusqu'aux » frontières du Brésil. » Cela est faux : Rivera a remporté, le 24 janvier dernier, une victoire sur Urquiza. Rivera n'était alors qu'à une trentaine de lieues de Montevideo, et les frontières du Brésil sont à plus de cent lieues.

2° Que « le soulèvement des provinces argentines a été imaginé pour re» monter le courage des étrangers qui seuls aujourd'hui défendent Monte» video, mais qui avaient fini par désespérer du succès. » — Cela est faux. Montevideo est défendue aussi par une garnison de 5,000 hommes de troupes et milices du pays. Le soulèvement de quelques provinces argentines est un fait.

3° Que « les Anglais ont acheté pour trois ans du gouvernement oriental » la douane de Montevideo. » Cela est faux : le gouvernement oriental a cédé, par deux différents contrats, pour deux années seulement (1844-1845), la moitié du revenu des douanes à une compagnie, composée de Français, d'Anglais, d'Italiens, de Montevidéens et autres. M. Pereira, directeur de cette compagnie, est du pays. Vous ajoutez : « Au lieu de payer en argent, » ils (les Anglais) payent en provisions que, du reste, ils ne peuvent se pro» curer légalement, le blocus de Montevideo étant reconnu par les escadres » combinées. » C'est encore faux : le blocus n'exclue que les provisions de guerre, la viande, le bétail sur pied et la volaille. » Vous dites encore : « que » le commodore anglais, M. Purvis, s'est fait le soumissionnaire et le pour» voyeur de cette spéculation honteuse. » Troisième erreur dans une même période. M. Purvis ne s'est jamais ingéré dans des affaires commerciales; le noble rôle qu'il a joué dans le blocus actuel, est entièrement politique et tout d'humanité.

4° Que « les Anglais sont parvenus à traiter avec le gouvernement orien» tal de l'acquisition de la Colonia, point fort important qui se trouve entre » Montevideo et l'Uruguay.

» La possession de la Colonia assurerait à l'Angleterre le privilége de la

Des Anglais au Japon.

On sait que, depuis les troubles et les guerres suscitées par les jésuites, l'empire japonais est entièrement fermé à l'Europe, et même au monde entier. Tout étranger qui, au moyen de déguisements, parvient à pénétrer dans l'intérieur de ce pays, est puni de mort. Les Chinois et les Hollandais seuls ont le privilége d'entretenir quelques relations commerciales avec le Japon. Et encore la méfiance soupçonneuse du gouvernement japonais a-t-elle fait à ces Chinois et à ces Hollandais une sorte d'existence mystérieuse dans un îlot du port de Nangasaki, où ils sont tenus dans une quarantaine perpétuelle.

Eh bien! aujourd'hui, les Anglais qui cherchent partout des consommateurs, tournent leurs regards vers le Japon. Il y a là un immense marché pour les produits de l'Europe, un marché presque vierge et qui était de nature à tenter la convoitise des commerçants anglais. Il paraît que le gouvernement britannique serait bien aise de voir naître quelque querelle entre lui et le Japon, afin d'y répéter ce qui a été fait en Chine. Le dernier courrier de l'Inde a apporté des nouvelles qui ne laissent aucun doute sur l'intention des Anglais. Voici ce qu'on écrit, de Trieste, à la *Gazette de Cologne*, en date du 10 mai : « Nos dernières lettres » de la Chine contiennent, entre autres nouvelles, celle que les Anglais s'occupent sérieusement du projet d'ouvrir à leur commer» ce les ports du Japon. Jusqu'à ce moment, il n'y avait que les » Hollandais et les Chinois qui eussent, d'une manière très limi» tée, l'autorisation de se rendre au port de Nangasaki, et les Hol» landais sont même moins favorisés que les Chinois. Le commer» ce des Anglais n'a pu se faire que par l'entremise des Chinois, » qui, l'année dernière, ne transportaient que des articles anglais » à Nangasaki. Quelques Anglais, encouragés par ce succès, se sont » dernièrement travestis en Chinois, et ont fait le voyage avec ces » derniers, tentative qui, si elle est découverte, peut leur coûter la » vie. Le gouvernement anglais, de son côté, a fait des efforts pour » engager l'empereur du Japon à accorder au pavillon anglais une « part directe au commerce. En même temps, le capitaine Belker » a reçu ordre d'opérer, avec une escadre suffisante, une explora» tion hydrographique des côtes de cet empire. Il se pourrait « qu'un conflit eût lieu entre les Anglais et les Japonais. Dans tous » les cas, l'escadre britannique trouvera moyen de se rapprocher » du Japon. C'est une question vitale pour l'Angleterre. »

Nous ne pouvons garantir la vérité de ces faits, mais ils n'ont rien qui puisse surprendre. Est-il étonnant que l'Angleterre poursuive son système d'expansion universelle? Non, sans doute. Tandis que nos hommes d'Etat se livrent à de vaines récriminations, l'Angleterre agit. Après s'être ouvert la Chine, l'activité britannique cherche déjà peut-être à s'ouvrir le Japon. Mais convient-il de laisser exécuter ainsi à une seule nation des œuvres aussi importantes, aussi capitales? L'expérience n'a-t-elle pas démontré tout le danger de cette action isolée? Ne serait-il pas plus juste de procéder par une résolution et une action collectives? Et la politique française ne retrouverait-elle pas quelque grandeur et quelque dignité en provoquant une solution générale de cet immense problème de la colonisation et des relations commerciales avec les peuples neufs, qui intéresse à un si haut degré la paix du monde, l'industrie européenne, le développement et le bien-être des sauvages et des barbares?

La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg a commencé aujourd'hui la discussion générale. Le système d'exécution par l'Etat a été soutenu avec vigueur par M. Muret de Bort.

La commission du chemin de fer du Nord a clos sa discussion avant-hier. Elle persiste dans la résolution prise, il y a quelques jours, savoir : l'exécution par l'Etat et l'exploitation par une compagnie à bail de douze ans. M. Lasnyer présentera son rapport à la commission à la fin de la semaine prochaine.

La commission du chemin de fer de Paris à Rennes a entendu dans sa réunion d'hier MM. les ministres des finances et des travaux publics.

M. le marquis de Castellane a été élu député par le collége de Murat. Il a réuni 112 voix sur 114 votants.

Troubles à Philadelphie.

Le steamer Hibernia apporte au *Morning-Herald* des nouvelles des Etats-Unis :

Des désordres graves ont éclaté à Philadelphie, la populace a été maîtresse de la ville pendant plusieurs jours. 50 personnes ont péri, 39 ont été dangereusement blessées. Voici la cause de ces troubles. Depuis quelque temps il s'est formé aux Etats-Unis un parti appelé *Native American*. Dans un meeting une querelle a éclaté entre eux et les irlandais catholiques. On sait que les irlandais exercent une grande influence sur les élections américaines, parce qu'ils sont toujours d'accord et font ainsi pencher la balance du côté des hommes qu'ils favorisent. C'est pour neutraliser les efforts des Irlandais que le *Native American* s'est organisé.

Pendant qu'on était réuni en plein air dans le faubourg de Kensington, pour délibérer sur des affaires locales, une tempête violente s'éleva : on fut obligé de se retirer dans un édifice public; des Irlandais se mêlèrent à l'assemblée et occasionnèrent un grand tumulte. Ils furent expulsés. Durant la rixe, des Irlandais tirèrent des coups de fusils de leurs fenêtres et blessèrent des Américains. Les Irlandais poursuivis se jetèrent dans les maisons qu'ils trouvèrent ouvertes sur leur passage. Les Américains enfoncèrent les portes et brisèrent les fenêtres et les meubles. Enfin les Irlandais se rallièrent, et les Américains furent obligés de battre en retraite. Depuis lors, les Irlandais faisaient des patrouilles en armes, devant l'Eglise de St-Michel et aux environs; tel était l'état des choses le lundi, 6 mai. Le mardi les Américains convoquèrent une assemblée dans *Indépendance Square*. Vers midi des hommes et des en-

conseil a repris ses séances, et a dissous, par un décret, l'association de la *Jeune Suisse*. Sion a été déclarée en état de siége. La liberté de la presse y est suspendue, et l'on y a établi un tribunal militaire pour juger les affaires politiques. Le journal *l'Helvétie* s'exprime ainsi à cette occasion.

« La lutte armée dont le Valais vient d'être le théâtre, est terminée à l'avantage du parti auquel le Vorort a prêté son aide.

» Cependant l'affaire est loin d'être vidée pour un succès inattendu acheté par le concours des circonstances les plus défavorables à la cause du Bas-Valais ; les complications qu'elle soulève restent entières et laissent entrevoir pour la prochaine diète des séances orageuses ; car il faudra bien qu'on en vienne à des explications qui mettront à nu la plaie du pays et la conduite plus qu'équivoque de l'autorité directoriale.

» Il y aurait peut-être un moyen d'assoupir cette affaire ; mais nous doutons que les vainqueurs aient assez de sagesse et de grandeur d'âme pour y recourir : ce serait de passer l'éponge sur ce qui vient d'arriver au moyen d'une amnistie pleine et entière. Cette conduite, imitée de ce que firent les Bas-Valaisans au mois d'avril 1840, alors qu'ils pouvaient impunément faire payer cher à leurs adversaires une déroute non moins complète que celle qui vient de les accabler eux-mêmes aujourd'hui, préviendrait les récriminations et les difficultés qui surgiront d'une situation où il n'y aurait plus que des vainqueurs et des vaincus. »

Des nouvelles d'Haïti ont été transmises à New-York par le brick américain Pandora. Elles sont contenues dans une lettre datée de Port-au-Prince, 29 avril. Cette lette annonce que, dans le Sud, le soulèvement prend chaque jour un aspect plus menaçant. Le chef de l'insurrection, aux Cayes, est un nommé Jean-Jacques Acaos ; il a pris le titre de roi et le nom de Jean-Jacques II. Il ne lui manque, dit-on, que le nom de Dessaline pour ressembler à ce monstre dont il porte les prénoms, dont il a le sauvage caractère, et dont il parait disposé à imiter les actes.

L'auteur de la lettre ajoute que les évènements dont ce pays est le théâtre, ne sont qu'une guerre de caste à caste, de nègres à mulâtres. Il porte à plus de mille le nombre des personnes émigrées à la Jamaïque d'Aquin, des Cayes, de Jérémie et de divers autres points du Sud.

Le *Honolulu Friend*, en date du 20 février, contient le texte du traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et les îles Sandwich. Ce traité fait à la Hena le 12 février 1844, est signé par Kamehameha III, Kekoluvi, et W. Miller, consul-général de S. M. britannique pour les îles Sandwich et autres, de l'océan Pacifique. Il a été signé en présence de Jude, secrétaire des affaires étrangères, et Willis, secrétaire du général Miller. L'art. 3 porte : « Tout sujet anglais accusé d'un crime quelconque, ne pourra être jugé que par un jury composé de résidents étrangers proposés par le consul anglais, et acceptés par le gouvernement des îles Sandwich.

Art. 5. L'autorité locale réprimera sévèrement la désertion des matelots anglais, et ne négligera rien pour arrêter les déserteurs. Les capitaines propriétaires de navires seront tenus d'acquitter les frais faits à ce sujet.

Les articles 6, 7 et 8 portent que les marchandises anglaises, ou reconnues comme venant d'Angleterre, ne seront pas prohibées et ne paieront pas un droit plus élevé que 5 0|0 *ad valorem*. Les bâtiments et leur cargaison seront sous le rapport du tonnage et autres droits, traités sur le pied des nations les plus favorisées.

L'article additionnel est ainsi conçu : « S. M. le roi des îles Hawaï, désirant détruire dans ses domaines l'intempérance, a pris des mesures pour obtenir l'adhésion du gouvernement français à l'abrogation de l'article du traité du 17 juillet 1839, qui autorise l'introduction des spiritueux et du vin moyennant un droit de 5 0|0.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 31 mai.

M. LE MARÉCHAL SOULT présente le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes, adopté par la chambre des députés dans la séance du 18 mai dernier.

L'ordre du jour appelle les rapports du comité des pétitions.

M. DARU, rapporteur : — « Le sieur Geoffroy, capitaine au long cours, s'élève contre une interprétation donnée par M. le directeur-général des douanes, par suite de laquelle il perdrait le bénéfice que la loi a voulu accorder aux marchandises importées par navires français des contrées situées au-delà des passages et des îles de la Sonde. » Ordre du jour.

M. MARQUIS DE JOUFFROY annonce avoir découvert un système de chemins de fer qui offre de grands avantages sur l'ancien système. Il demande s'il ne conviendrait pas d'expérimenter les nouveaux procédés sur une grande échelle avant d'autoriser l'établissement de nouveaux chemins de fer. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

Le comité viticole de Bordeaux, les propriétaires des vignes du département du Lot, au nombre de 2,318, les membres du comité viticole de Montréal (Gers), et soixante-cinq propriétaires de vignes du canton de Nogaro (Gers), appellent l'attention de la chambre sur les souffrances de l'industrie viticole, et sur les moyens d'y remédier. — Renvoi à M. le ministre des finances.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 31 mai.

A l'ouverture de la séance, M. Desabe dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de chemin de fer de Paris à Strasbourg.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires.

M. DENIS (du Var). J'ai vu, aussi bien que l'honorable M. Thiers, M. Varela pendant son séjour à Paris, et je n'ai pas eu de peine à m'apercevoir qu'il était guidé par une animosité personnelle et qu'il voulait faire fustiger son ennemi par la verge de la France. Les Français de Montevideo sont très divisés d'opinion, et si les uns se sont enrégimentés, tous ne l'ont pas fait.

On s'est beaucoup ému de cet acte de notre consul qui a osé dénationa-

M. Thiers s'explique toujours sincèrement et qu'il blâme ouvertement.

M. THIERS. Je l'ai toujours fait.

M. GUIZOT. Je vais le faire aussi. On peut s'attaquer courtoisement ou rudement. Je laisse le choix de ces deux modes à mes adversaires, mais quand ils ont choisi l'un, je l'emploie aussi contre eux. (On rit.)

Je ne sache rien de plus anti-parlementaire et de plus injurieux pour les chambres que de dire comme on l'a fait que la majorité du cabinet a deux opinions, l'une qui se produit à cette chambre, et l'autre au dehors. (Explosion de très bien! au centre; murmures ironiques à gauche.)

M. Thiers a proposé de faire une enquête, d'entendre des témoins. La chambre sait que cela ne se peut faire que par suite d'une accusation. (Murmures. M. Thiers prononce quelques réclamations que nous n'entendons pas.)

M. Thiers a parlé d'une crise ministérielle lors du départ de l'amiral de Mackau ; Messieurs, il n'est point de crise ministérielle inconnue, tout ce qui se passe en dehors du public n'est qu'un dissentiment entre la couronne et ses agents. (Réclamations bruyantes. Très bien ! au centre.)

M. DE COURTAIS. Ce n'est pas la question.

M. GUIZOT. La question, c'est de défendre le droit du gouvernement constitutionnel contre les attaques ouvertes ou latentes. (Murmures.)

M. Thiers a déposé sur la tribune une suite de questions, je les ai prises, j'y répondrai, malgré tout ce qu'il y a d'inconvenant dans ce procédé. (Très bien ! au centre ; murmures à gauche.)

M. Thiers a déclaré qu'il n'a pas à s'occuper du traité de 1840, qu'il ne blâme que la mauvaise exécution de ce traité. Cela ne se peut. Le traité doit être la base du débat, c'est ce qu'a déclaré M. Corné, c'est ce qu'ont déclaré les pétitionnaires eux-mêmes, dont M. Thiers s'est fait l'organe.

En 1840, il y avait dans la république de la Plata quatre guerres, celle de la France avec Rosas, celle de Rosas avec Montevidéo, et deux guerres civiles dans chacun de ces pays. Nous nous unîmes à tous les ennemis de Rosas, mais à la condition que la France resterait libre de traiter seule et indépendamment de ses alliés. Telle est le fond des instructions données en 1840, par M. Thiers lui-même à M. l'amiral de Mackau.

L'orateur lit un fragment des instructions de l'amiral de Mackau partant pour la Plata, portant que la France n'avait pas poussé ses alliés à la guerre.

M. THIERS. Il n'était question que de Lavalle.

M. GUIZOT. Il était question de tous les alliés. L'amiral de Mackau fit la paix, comme on l'y avait autorisé, entre la France et Buenos-Ayres, mais non entre Buenos-Ayres et Montevideo. Montevideo demanda à entrer dans cette paix, l'amiral objecta qu'il n'avait pas d'ordres en ce sens, mais que cependant il agirait en son nom personnel, ainsi qu'on l'en priait. Ce n'est que de cette manière que M. de Mackau a traité.

UNE VOIX A GAUCHE. Cependant, l'indépendance de Montevideo a été reconnue.

M. GUIZOT. Un traité conclu en 1828 entre le Brésil, Buenos-Ayres et Montevideo, assurait l'indépendance de cette dernière république ; c'est ce traité qui a été rappelé dans celui de l'amiral de Mackau ; la clause de ce dernier traité ne contenait autre chose que la reconnaissance par la France de l'indépendance de la république orientale de l'Uruguay.

M. Thiers a dit que la guerre a recommencé entre les deux républiques aussitôt après le départ de nos troupes, c'est une erreur ; la guerre entre ces républiques n'a jamais cessé, et cela résulte du rapport même que l'amiral fit à son retour au gouvernement Il ajoutait même qu'il était assez probable que l'un des deux Etats succomberait après une longue suite de luttes. On voit que rien dans le traité ne garantissait Montevideo des suites d'une guerre qui n'était pas finie.

Ce n'est pas que j'attaque le traité, il a été fait par M. Thiers, mais je l'ai accepté, je l'ai défendu dans les deux chambres, et je me suis souvent étonné que, dans les discussions, M. Thiers n'ait pas cru devoir donner des explications sur les latitudes qu'il nous reproche aujourd'hui de nous être permises dans l'interprétation.

Ce qu'il nous demande aujourd'hui, c'est de renverser le traité, et de nous replacer dans la situation antérieure à ce traité qu'il a inspiré lui-même, et que je ne pouvais m'attendre à lui voir attaquer si vivement.

J'arrive à l'exécution du traité. M. Thiers ne peut pas refuser de nous suivre sur ce terrain. Après avoir écarté soigneusement tout ce qui se rapporte au traité, il nous a attaqués spécialement sur l'exécution.

La guerre s'est continuée à Montevideo ; la chambre sait déjà que nous n'avons rien à y voir. Quant aux protestations qui, suivant M. Thiers, ont été faites par les agents français et anglais contre les actes de Rosas, je n'ai pas à m'occuper de ce qu'a fait l'agent anglais : je dois dire, en passant, que le gouvernement anglais l'a désavoué. Quant au nôtre, M. Thiers vous a dit lui-même qu'il a été beaucoup moins loin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque la médiation de la France et de l'Angleterre a été proposée aux deux gouvernements. Ces gouvernements l'ont refusée. Devions-nous la leur imposer par la force? Mais nous avions déjà reconnu que c'était là une chose très chanceuse et pleine de difficultés. Nous venions de faire la guerre pendant quatre ans à Rosas, et nous n'avions pu en obtenir autre chose que le traité-Mackau. Nous n'avons pas cru que l'intérêt de la France fût assez engagé dans cette médiation pour nous rejeter dans cette voie. La France et l'Angleterre se sont prononcées pour la neutralité, et, dernièrement encore, le commodore que l'Angleterre y avait envoyé a été rappelé, bien qu'on fût content de sa conduite, parce qu'il compromettait la politique de neutralité. C'est toujours ainsi que doit agir un gouvernement. (Très bien ! au centre.)

On a dit que le consul français à Montevideo avait d'abord engagé les Français à s'armer, et qu'ensuite il leur avait fait la défense de s'armer, par caprice ou par suite d'instructions venues de France. Voici la vérité sur cette allégation.

Lorsqu'Oribe s'avança vers Buenos-Ayres, le gouvernement de Montevideo demanda si les Français ne pourraient pas s'armer, et si le gouvernement français ne pourrait pas faire descendre des marins français. Le consul en référa à M. de Lurdes, qui répondit négativement.

Lorsque l'ennemi approcha, il convint de signaux avec les navires français, puis il convoqua les Français les plus influents et leur dit, non pas de s'armer, mais le projet qu'il avait de demander au gouvernement de Montevideo s'il avait le pouvoir de donner protection aux Français. Dans tous les cas, il voulait placer les Français dans plusieurs terrains neutres, où ils devraient être mis à l'abri dans le cas où le siége aurait des résultats funestes. La plupart approuvèrent ces propositions ; on nomma des commissaires au nom de toute la population. Ces commissaires se réunirent plusieurs fois sous la présidence du consul ; quelques-uns se prononcèrent contre le projet de complète neutralité. Cependant, dans les deux premières réunions, qui furent suivies d'un rapport, on n'alla pas beaucoup plus loin que les propositions qu'il avait faites.

Ces faits résultent d'une correspondance officielle dont l'orateur donne lecture.

Il donne aussi lecture d'une proclamation que le consul publia le jour même de la réunion (9 février 1843), proclamation dans laquelle il disait que lui et les officiers de l'Aréthuse feraient tout ce qui étaient en eux pour protéger nos nationaux, et il rappelait l'art. 21 du code civil relatif aux étrangers qui prennent les armes sans l'autorisation de leur gouvernement.

Le consul dans cette circonstance a montré une fermeté et une habileté qu'on ne saurait trop louer.

(Après! après! Bruit.)

Je ne m'arrêterai pas sur le préambule de M. le ministre des affaires étrangères, parce que cela pourrait nous entraîner dans des discussions personnelles qui ne sont pas de saison, et j'entre tout de suite dans l'examen des faits.

M. Guizot nous a dit que les engagements de Rosas avec la France se sont accomplis. Pour moi, je ne le crois pas. Si j'ai parlé d'enquête, ce n'est pas pour une accusation, c'est parce qu'il m'a semblé que c'était le seul moyen de mettre les députés en position de s'édifier sur les faits. Il ne s'agit pas ici de M. Varela, il s'agit d'une multitude de Français que beaucoup de députés connaissent.

Je demande que si l'on veut se convaincre, on les entende, et j'offre cela pour qu'on ne puisse pas dire que je parle sans preuves.

Voici les faits que j'atteste.

Nous avons fait la guerre à Rosas pour obtenir le redressement de quelques griefs.

Eh bien ! depuis le traité, les griefs se sont aggravés Les griefs, avant le traité, pouvaient être évalués à 2 millions ; ils sont aujourd'hui portés à 8 millions.

Il y a vingt-sept réclamations; je ne parlerai que de quatre. M. Gascoigne qui est en correspondance avec M. Roul, n'ayant pas voulu se joindre à des manifestations contre les Français, a été privé de ses biens ; il a réclamé, on les lui a promis ; il a voulu les vendre, le marché a été cassé, et on l'a dépouillé, M. de Lurdes lui a dit, comme il l'a dit aux autres Français qui se trouvaient dans ce cas : « Je suis impuissant à vous protéger ; allez en France si vous voulez. » (Interruption.)

Mais, messieurs, je vous cite des faits, j'offre de vous faire entendre les réclamants, et vous m'interrompez ; vous me dites que ce n'est pas là un moyen de discussion : indiquez-m'en donc un meilleur.

M. Favier, chef d'une société agricole considérable, a été également dépouillé ; il a réclamé pour ce qui le concerne ; on lui a dit de réclamer pour ses co-associés ; il l'a fait : on l'a envoyé à Paris, parce qu'on était incapable de lui faire rendre justice.

Une autre famille des Pyrénées, connue d'un grand nombre de députés, était aussi établie dans le pays. Le chef de cette famille était un architecte, M. Hoque, qui avait fait fortune dans le pays et y avait attiré ses frères ; au moment où l'amiral de Mackau traitait, une petite révolution éclata à Cordoba, petite ville de l'intérieur. Une bande criait : Vivent les Français ! une autre bande criait : Meurent les Français ! Que pouvait-il faire en cette circonstance ? pouvait-il garder cette neutralité dont on nous a parlé ? Il se jeta dans la première de ces bandes.

Les partisans des Français l'ont emporté ; mais quand le traité avec Rosas a été conclu, on a recherché les deux frères, on a pris l'un, cinq misérables l'ont conduit au corps-de-garde et voulaient le faire mourir ; un moine franciscain s'est intéressé à lui, il a sollicité, il a ému le colonel qui l'a sauvé, mais il a été mis en prison.

Il y a passé deux mois et s'est échappé en donnant mille francs à un agent de Rosas ; son frère s'était sauvé d'un autre côté. Tous deux se sont rejoints et ont gagné le Chili en traversant les bois ; enfin leurs biens ont été confisqués.

Voici ce qu'on a répondu : Il y a eu méprise ; il n'y a rien à dire ; on a prétendu, il est vrai, contre l'un d'eux, qu'il avait insulté Rosas, non, l'envoyé de Rosas, dans sa maison. (Bruit au centre.) Je vous entends, eh bien soit ! c'est un crime d'insulter dans sa maison l'envoyé d'un gouvernement, mais quand il y a crime, il faut punir légalement ; et quand il y a eu position, il faut rendre les biens. Or, les malheureux réclament en vain ; ils y ont perdu tout leur avoir ; l'un d'eux est à Paris, il y est...

Un Strasbourgeois, établi à Montevideo, voyant de la porte de son auberge des hommes de la bande de police de Rosas, qui faisaient une collecte et insultaient encore les passants, voulut chasser ces misérables ; ils revinrent au nombre de trente, envahirent la maison, assassinèrent quatre personnes, en blessèrent sept, pillèrent l'auberge. Le Strasbourgeois réclama inutilement; on lui répondit que Rosas était malade... On lui conseilla pourtant encore de quitter Buénos-Ayres, parce qu'infailliblement il y serait égorgé ! J'en cite quatre ; il y en a vingt-sept que je pourrais faire venir ici. Comment voulez-vous que je discute? Je le demande... Je ne peux pas mettre M. le ministre dans la situation de me donner pour raison... (Longue interruption.)

Il a été avancé des faits matériellement inexacts.

M. DE MACKAU. Je répondrai.

M. THIERS. Voulez-vous que je vous dise ce que répondent M. de Lurdes et tous les autres lorsqu'on leur parle de ces faits : Les Français ne savent que crier; mais lorsque les Anglais réclament, on les écoute, c'est qu'ils s'y prennent autrement : le commodore Purvis saisissait les bâtiments dans la Plata. Le commodore américain Morris a exigé et obtenu 20,000 fr. pour vingt jours d'emprisonnement, par une menace de guerre. Faites cela, et vous serez respecté. (Mouvement, exclamations.)

Les Français s'adressent au gouvernement, à Paris. On sait très bien au ministère que, sans la force, il n'y a rien à faire contre Rosas, et on leur dit de retourner à Buenos-Ayres ; de sorte que là-bas on leur dit de revenir ici; ici on les renvoie là-bas.

Maintenant, vous dites que le traité est exécuté. Comment? Il est exécuté lorsque les griefs qui étaient de 2 millions se sont élevés à 8 millions, lorsque nous voyons des actes plus abominables ?

On est convaincu au ministère des affaires étrangères qu'on ne peut obtenir raison de Rosas que par la force. ; or, on ne veut pas employer la force, et l'on dit aux réclamants de retourner à Buenos-Ayres ; mais qu'iront-ils faire à Buenos-Ayres, puisqu'ils n'ont aucun moyen de se faire rendre justice.

Voilà comment le traité est exécuté. Il faut pourtant que cela ait un terme.

Un rapport de police, contresigné par les agents français, et signé d'un grand nombre de Français, porte qu'Oribe a fait égorger 500 officiers pris après la bataille de Rio-grande ; qu'il a fait égorger plusieurs Français. Oribe ailleurs a poignardé lui-même un autre Français : cela résulte de documents publiés par le gouvernement de Montevidéo.

Vous parlez de neutralité ! Mais faites-là donc observer. Mais est-ce que vous croyez qu'une population de négociants est bien pressée de faire la guerre ? Non, c'est qu'ils ont peur, c'est qu'ils sont persuadés que les agents français n'ont pas la force de les protéger, que jusqu'ici la force n'a été représentée dans les parages que par le pavillon anglais. (Vives réclamations.)

Je crois avoir démontré que le traité n'a pas été exécuté en ce qui regarde la France. On nous reproche ce traité, mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où il a été conclu, nous avions sur les bras l'affaire d'Orient ; on avait envoyé avant nous à la Plata 300 marins, j'en ai envoyé à peu près 600. Ce n'était pas assez pour protéger nos nationaux, mais je crois que M. Guizot n'aurait pu faire davantage. (Réclamations.) Je ne crois pas que M. Guizot puisse se trouver offensé de dire qu'il aurait fait ce qu'a fait son collègue M. le maréchal Soult. (Hilarité.)

J'avais pour ma part proposé une expédition, et une expédition aussi complète que je l'ai pu dans les circonstances. Cette expédition a été contestée. J'ai déposé 24 heures mon portefeuille pour cette question. (Rumeurs.)

L'expédition a été convenue ; et j'ai doublé les marins envoyés ; j'ai dit

[illegible] Ribera. Vous avez appuyé Ribera de vos hommes et de votre argent, et aujourd'hui vous déniez votre solidarité! Vous ne voulez pas être fidèle à votre parole. C'est cependant la plus belle des politiques. (Très bien!) Mais ce n'est pas le seul motif qui vous fasse un devoir de changer l'état des choses.

Le jour où Buenos-Ayres et Montevideo seront dans la même main, vous perdrez votre situation, votre commerce. Si vous pouviez consentir à laisser se réunir ces deux républiques, votre politique mériterait le nom d'inepte. (Bruit.) Vous voulez punir les Français qui ont pris les armes; mais quel est leur crime? c'est d'avoir senti mieux que vous, mieux que vos agents, la véritable politique à suivre.

Vous dites que l'intervention de M. de Lurdes a été purement officieuse. Le contraire résulte même de la réclamation.

On lit dans cet acte que « l'intention du gouvernement du roi étant d'adopter toutes les mesures nécessaires pour empêcher la continuation des hostilités, le soussigné, en vertu des instructions qu'il a reçues de son gouvernement, représente que la guerre doit cesser, dans l'intérêt de l'humanité; il réclame de Buenos-Ayres la cessation des hostilités et la retraite des troupes de la république argentine. »

Je m'adresse à tous les hommes qui ont lu des dépêches diplomatiques, et je leur demade si c'est la médiation officieuse; c'est la médiation avec contrainte, ou je ne comprends plus le langage diplomatique, où les Etats comme les individus peuvent dire quelque chose sans en tenir aucun compte après cela, comme des individus qui veulent une chose et en font une autre; c'est, ainsi que le disait un membre à cette tribune, comme si la France disait: Pardon, je vous ai marché sur le pied sans le vouloir. (Hilarité.) Je conviens que la plaisanterie n'est pas d'un goût très sévère, mais je ne fais que citer. (Nouvelle hilarité.)

Je ne veux nullement rendre M. Guizot responsable des actes de M. Mandeville, ministre d'Angleterre; je n'en veux tirer qu'une autorité à l'appui de ce que j'ai dit. Mais est-il possible qu'il ait inventé les pourparlers de lord Cowley et de M. le ministre des affaires étrangères?

M. Guizot ne nous a nullement parlé de cela. M. Guizot n'a fait qu'expliquer les faits. Tout ce que j'ai dénoncé subsiste. (Bruit.)

M. RESSIGEAC. Et l'armement fait par le consul?

M. THIERS. Justement, c'est là ce que j'allais expliquer. M. Pichon a fait armer les Français, puis au bout de trois mois, il les a fait désarmer par une proclamation que j'ai là. Il a été aussi convenu dans la réunion dont vous a parlé M. Guizot (et cela résulte du rapport que j'ai sous les yeux) il fut décidé que les Français se tiendraient toujours prêts à prendre les armes dans le cas où ils seraient attaqués; il avait été résolu, en outre, que dès que les dangers approcheraient les plus influents des résidents se réuniraient.

Les Français se tinrent en effet tranquilles deux ou trois mois, mais quand ils furent menacés d'être traités comme des sauvages unitaires, ils furent saisis d'un sentiment d'indignation et prirent les armes, parce qu'ils savaient fort bien que les 120 marins qu'on leur avait laissés pour les défendre ne pouvaient rien pour eux.

Une des personnes qui avaient été chez Massieu a dit que l'amiral n'avait pas le sentiment de la situation.

M. HERNOUX. Je demande la parole.

M. THIERS. Pourquoi vouliez-vous que les Français modifiassent leur conduite? Si M. Massieu de Clerval avait fait comme le commodore Purvis, s'il avait dit à Oribe:

« Je vous somme de déclarer que la proclamation est rapportée quant aux Français. » Et si après l'avoir obtenu, il avait ajouté comme le commodore Purvis pour les Anglais: « Je ne me contente pas de cela, j'exige que vous garantissiez la vie et les biens des Français. » S'il l'avait obtenu, les Français ne se seraient pas armés. Mais que leur a dit M. l'amiral Massieu: « Je vous recevrai à mon bord, vous êtes plus de 800, mais nous ferons comme nous pourrons, je vous déposerai sur la côte du Brésil. » Les Français se sont armés pour se défendre. Pourquoi M. Massieu s'est-il exprimé ainsi? C'est qu'il savait, par ses instructions, que son gouvernement ne voulait pas faire une seconde fois la guerre dans la Plata.

Deux mille six cents Français se sont armés, et vous nous dites que ce n'est pas toute la population du pays. Mais dans quel pays les hommes en état de porter les armes forment-ils plus du cinquième de la population?

M. VITET. On ne peut comparer cette population à celle de la France.

M. THIERS. La population française de Montevideo est composée de 15,000 personnes, femmes, enfants, vieillards, et j'ai des preuves que cette partie forme au moins les deux cinquièmes de la population. (Bruit.) Je plains l'amiral Massieu de n'avoir pu faire davantage pour nos compatriotes; mais le consul a agi de la manière la plus blâmable. Eh bien! on lui a donné la croix pour cela! (Rumeur.)

M. Pichon, pour s'excuser de la faute qu'il avait faite, celle de pousser les Français à s'armer contre Oribe, a voulu les désarmer; pour cela, il a employé tous les moyens possibles. On a parlé d'un traité fait pour eux avec Oribe. Qu'a-t-on fait de ce traité?...

M. L'AMIRAL DE MACKAU. En voulez-vous savoir la date!

M. THIERS. Il est du 15 décembre.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. C'est une erreur.

M. THIERS, montrant un papier. Le voilà! (On rit.)

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Il y a une première convention du 15 août.

M. THIERS. Le commodore Purvis réclamait en avril, et les Français sont restés huit ou dix mois sans protection.

Vous allez voir en quoi consiste cette convention dont on parle. On vous l'a citée, mais on ne vous a pas dit comment est conçu l'article 1er: « Oui, je promets de respecter les personnes et les propriétés des Français résidant à Montevideo et sur les terres de la république, sauf les droits naturels des intérêts de la politique de la république et ceux de l'armée succédante. »

Il faut que vous sachiez que quand on a violé le domicile de Illand, lorsqu'il en a demandé la cause, on lui a dit que c'était en vertu de cette convention. Et vous voulez que cette convention couvre et rassure les Français contre ces hommes effrénés, mais les Français n'y croient pas. J'ai vu des lettres écrites par des négociants qui ne sont pas, soit à cause de leur âge, soit à cause de leur situation, dans la légion étrangère; eh bien, ils disent: Il y a beaucoup de Français qui viennent au consulat faire les bons Français (rires); mais qui ne sont rassurés que par la légion française, qui écrivent en France que la convention est illusoire et que si Rosas entre à Montevideo, ils sont sacrifiés d'avance.

Je mets au défi tout honnête homme de blâmer la conduite de ces Français; ils ont toujours trouvé auprès du gouvernement de Montevideo appui, bienveillance protection; aujourd'hui, ces Français défendent le gouvernement qui les a nourris; ils empêchent Montevideo, qui tomberait sans eux, de tomber entre les mains d'Oribe, et vous, voudriez les voir livrer Montevideo à Oribe parce qu'Oribe leur promet la vie sauve! mais ce serait une conduite infâme. (Mouvement général.) Aucun honnête homme n'oserait le conseiller. (Très bien! très bien!) A ces Français on leur demande donc une indignité: vous ne vous contentez pas de tenir une conduite que j'ai appelé inepte, infidèle à l'honneur; vous voulez forcer des Français à la tenir aussi. (Applaudissements.) Les Français de Montevideo ne sont pas rassurés et ils ne veulent pas faire une trahison. (Très bien! très bien!) Voilà les Français de Montevideo!

Maintenant, je demande pourquoi votre consul a dénationalisé des Fran[illegible] [illegible] Montevideo, et qu'ils lui sont dévoués; [illegible] défendent, la garnison sans eux serait impuissante; et vous voulez qu'ils le livrent à Oribe, qu'ils quittent les armes et abandonnent leurs frères, leurs protecteurs, leurs amis, parce qu'ils auront obtenu la vie sauve pour eux; mais ce serait infâme! (Très bien! très bien!)

Je me résume. Le traité avec Rosas n'est pas exécuté, et je vous somme de venir au secours de vos frères, soit par un moyen, soit par un autre. Je vous somme de faire cesser le blocus. (Réclamations.) Je vous en supplie (ah! ah!), s'il le faut pour satisfaire votre orgueil....

AU CENTRE. A l'ordre! (Bruit.)

M. THIERS. Comment, il s'agit de malheureux Français insultés, massacrés, et vous criez à l'ordre quand on vous dit de venir à leur secours!

VOIX. Il s'agit de politesse parlementaire.

AUTRE VOIX. A l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas! (Violente agitation.)

M. THIERS. Quand il s'agit de la Servie, vous nous dites que l'Angleterre agit; de la Syrie, que vous agissez; mais ici il s'agit d'atrocités épouvantables contre nos nationaux, et vous vous croisez les bras; vous dites que vous ne pouvez pas agir; je ne puis croire que l'Angleterre se refuse à vous aider en cela. Ne le fît-elle pas, vous devez le faire seuls, car, je le répète, cette situation est intolérable (Explosion d'acclamations.)

Les ministres restent silencieux sur à leur banc.

AUX VOIX! aux voix!

M. D'HAUBERSAERT monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. D'HAUBERSAERT. Je ne veux que rectifier un fait rapporté par M. Thiers.

Il a dit que la république argentine a aidé le blocus de deux ans et demi que nous avons fait contre la Plata. Je suis persuadé que l'honorable M. Thiers, qui ne cherche que la vérité, apprendra avec satisfaction (On rit) que j'ai en ma possession 66 dossiers de prises faites sur les navires de Montevideo, qui s'armaient incessamment en pirates contre nos navires.

M. THIERS. Je suis étonné que l'honorable M. d'Haubersaert, à qui personne ne peut refuser du bon sens, ait pu faire une observation aussi dénuée de fondement. On ne niera pas l'enthousiasme de la population grecque en notre faveur, en 1827 et en 1828. Eh bien, les pirates qui nous pillaient étaient des pirates grecs. Qu'est-ce que cela prouve? Qu'il y a partout des misérables. Le gouvernement de Montevideo nous aidait si quelques particuliers nous attaquaient. Ce qui importe, dans ce cas, c'est que le gouvernement permette la vente des prises, et le gouvernement de Montevideo l'autorisait. (Très bien! agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant la parole, la discussion est fermée. (Bruit. Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il va mettre le crédit aux voix. (Nouveau bruit.)

M. THIERS. Je demande la parole pour la position de la question. (Non! non, parlez! parlez!)

M. THIERS. Je ne demande pas un vote, il s'agit ici d'une question d'honneur; je ne veux pas faire dépendre d'un vote la position de nos malheureux compatriotes. Je n'ai mis tant de chaleur dans cette question, que pour engager la chambre et le gouvernement à les protéger.

M. GUIZOT. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires (réclamations) pour protéger les Français de Montevideo, mais il se souviendra qu'en France aussi il y a des Français, et qu'il faut concilier tous les intérêts. (Vive agitation.)

M. GLAIS-BIZOIN. Je demande que le gouvernement déclare s'il avoue l'acte par lequel M. Pichon dénationalise les Français. (L'agitation redouble, de bruyantes interpellations se croisent. Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article à propos duquel la discussion s'est engagée:

« Frais de voyages et de courriers (pour le ministère des affaires étrangères), 150,000 fr. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que, sur le chapitre des missions extraordinaires, M. de la Grange a proposé un amendement; tous les députés quittent leurs places; il est six heures. La suite de la discussion est renvoyée.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* reproduit en entier le discours prononcé par M. Arago sur la tombe de M. Laffitte; mais il déclare qu'il respecte trop la mémoire de l'illustre défunt pour reproduire celui de M. Garnier-Pagès. Ce dernier discours, dit le *Journal des Débats*, n'a été qu'une déclamation des plus violentes et des plus injurieuses contre toute la politique du gouvernement de juillet, une tirade démagogique digne des clubs révolutionnaires.

Voici quelques passages de ce discours auxquels, pour notre compte, nous applaudissons de tout notre cœur:

« Les enfants de la démocratie ne veulent pas diviser, ils veulent unir, ils ne veulent pas détruire, ils veulent organiser. Ils ne veulent pas arrêter le développement de la richesse nationale, ils veulent qu'elle soit équitablement répartie. Ils ne veulent pas prendre aux uns pour donner aux autres, mais ils veulent que le faible ne soit pas écrasé par le fort, le pauvre exploité par le riche, ils veulent que le plus pauvre soit le plus secouru, que la loi lui vienne en aide et ne soit pas faite contre lui. »

— Suivant la *Réforme*, ce n'est pas l'homme qui a contribué à faire une royauté, mais celui qui s'est dévoué pour renverser un trône, ce n'est pas le ministre impuissant et trompé, mais le député rentré dans l'opposition, mais le patriote désabusé, mais le citoyen repentant que Paris a honoré dans une de ces démonstrations dont les nations sont avares et dont les rois sont jaloux.

— La *Presse* déclare que, si la politique se faisait par coups de tête, elle se laisserait volontiers entraîner aux sympathies que lui inspire Montevideo. « Mais le devoir de la France, ajoute-t-elle, est de venir en aide aux vaincus, quels qu'ils soient, mais non pas de les assister dans la lutte, car ce serait entretenir des discordes perpétuelles qu'au contraire nous devons souhaiter de voir cesser. Ce n'est ni une guerre, ni une alliance qu'il faut à la France dans ces pays lointains, c'est la neutralité. »

— Voici ce que répond le *Commerce* à ceux qui prétendent comme la *Presse* que la France n'a pas à se mêler dans les querelles de ces pays lointains: « Ce n'est pas votre sensibilité politique que nous invoquons, c'est au nom d'un traité, au nom de l'honneur de la France, qui a engagé sa signature, que nous vous sommons d'agir. Ce traité garantissait l'indépendance de Montevideo, l'intégrité de son territoire. Or, cette indépendance, cette intégrité de territoire, elle est violée en ce moment. Souffrirez-vous plus long-temps cette atteinte portée au traité que vous avez conclu? »

[illegible] commission des affaires étrangères, chargée par le sénat d'examiner le traité concernant l'annexation du Texas, a proposé d'ajourner indéfiniment cette question, ou de rejeter le traité.

— Il n'est question, dans les feuilles de Londres, que de l'arrivée du roi de Saxe en Angleterre.

— Le *Sun* prétend que le bruit confidentiel court à Londres que les ducs d'Aumale et de Montpensier épouseront deux princesses napolitaines: l'une est la fille du défunt roi de Naples, par sa seconde femme; l'autre est la fille du prince de Salerne, qui a été refusée au duc de Bordeaux.

— Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* parlent d'un moment de désordre qui a eu lieu hier aux obsèques de M. Laffitte. Suivant le *Journal des Débats*, au sortir du cimetière, les députés ont été dispersés brusquement, quelques hommes ont été foulés aux pieds des chevaux, d'autres ont perdu leurs chapeaux ou ont eu leurs habits déchirés. Voici la cause de ce désordre: la foule avait arrêté la voiture qui devait porter M. Béranger, et manifestait l'intention de la traîner à bras. Déjà les traits étaient coupés, et l'on dételait les chevaux, lorsque la garde municipale est intervenue et a repoussé la foule qui se portait en masse de ce côté. M. Béranger est descendu de la voiture, et se dérobant rapidement à cette ovation, il a pris la première voiture venue et a regagné tristement sa modeste retraite de Passy. La voiture vide, ajoute le *Journal des Débats*, a été alors traînée triomphalement et sans aucun obstacle par une vingtaine de jeunes gens qui n'ont pas tardé à l'abandonner sur le boulevart extérieur dès qu'ils se sont aperçus qu'il n'y avait personne dedans.

TRIBUNAUX.

LE NOUVEAU RODOLPHE. — A l'exemple du héros de Michel Cervantes, dont les romans de chevalerie avaient brouillé la cervelle, un honnête ouvrier zingueur, François Nugent, a puisé dans la lecture des *Mystères de Paris*, une exaltation singulière.

Ce brave Nugent, enthousiasmé de la figure raphaëlique de la Goualeuse s'est mis en tête que le quartier de la Cité était peuplé de créatures de cette espèce, êtres incompris, anges déchus, qu'il ne fallait qu'une main secourable pour arracher de la fange.

Nugent passait, il y a trois semaines environ, dans la rue de la Calandre. Il était près de huit heures, et déjà la nuit avait enveloppé de son [illegible] les tristes maisons de ce vieux coin de Paris. En passant près d'une allée noire et fétide, il entend une voix rude et enrouée qui menace, puis une voix moins rude, mais non moins enrouée, qui supplie, et enfin le bruit trois ou quatre fois répété d'une main qui retombe lourdement sur un visage. Il pénètre résolument dans l'allée, et aperçoit un homme [illegible] qui tenait une femme renversée à terre, et qui, de l'autre, [illegible] violemment. A cette vue, Nugent sent un bien-être parcourir tout son corps. Son rôle de Rodolphe commence: il a devant lui le Chourineur [illegible] Marie. Rien n'y manque, ni la localité, ni les détails.

L'ouvrier se précipite sur l'homme qu'il aperçoit dans l'ombre, [illegible] bras-le-corps, et lui demande de quel droit il exerce sur une malheureuse femme un si indigne traitement. Malheureusement le pauvre diable n'était pas de force à lutter contre le colosse auquel il s'attaquait. Celui-ci, par un brusque mouvement, se débarrassa des étreintes de ce preux chevalier, et comme Nugent, qui n'avait pas été à la cour de Gérolstein, n'était pas très fort sur la gymnastique à coups de poing, son adversaire l'entraîna dans la rue, sous un réverbère, le renversa par terre, et continua sur lui la distribution de horions qu'il avait commencée sur sa compagne.

Vous croyez sans doute que celle-ci, miraculeusement délivrée, va porter secours à son sauveur? C'est ici que le pauvre Nugent, brusquement renversé des nuages où son imagination l'avait transporté, put faire de tristes réflexions sur la bizarrerie de la nature humaine en général, et des femmes en particulier. La femme pour laquelle il s'était ainsi dévoué, venant en aide à son bourreau, implantait ses dix ongles dans la face du malheureux zingueur, et lui arrachait la peau par lanières. Aux cris de détresse du pauvre diable, la force armée arriva, délivra Nugent de la position critique où il se trouvait, et s'empara de ses deux adversaires, qui furent traduits devant la police correctionnelle pour y rendre compte de leur conduite.

Quand Nugent, d'une voix piteuse, a raconté la scène que nous venons de retracer, M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus. L'homme déclare se nommer Sautelet, et être débardeur. La femme a nom Elisa, et décline si bas sa profession que nous ne pouvons l'entendre. Sautelet, qui est doué d'une force herculéenne, a une figure dure que ses longs cheveux et sa barbe inculte rendent encore plus farouche. Elisa est une commère de quarante ans, grosse comme un muids, à la chevelure rousse, aux yeux éraillés, à la bouche édentée, à la voix en fausset.

Sautelet. — Eh bien! quoi? je m'ai défendu, voilà... Pourquoi que ce particulier-là s'ingère de venir m'empoigner, me bousculer, et tout?

M. le Président. — Il voulait vous empêcher de frapper cette femme.

Sautelet. — Est-ce que ça le regardait?

Elisa. — Oui, est-ce que ça le regardait?... S'il voulait me battre, il en avait bien le droit, peut-être... D'ailleurs, il avait raison... J'y avais fait des traits qui ne se pardonnent pas. Il m'avait donné douze sous pour y acheter un litre de vin, et j'avais bu la somme en absinthe.

Le tribunal condamne Sautelet et la fille Elisa chacun à trois mois d'emprisonnement. (*Gazette des Tribunaux.*)

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Bourse du 30 mai 1844.

Réponse des primes.

Après avoir débuté avec une certaine fermeté, le 3 0/0 a baissé de 30 centimes.

La réponse des primes s'est faite à 84 70 demandé, 75 offert.

Le 5 0/0 n'a pas varié.

Nous signalerons cependant sa bonne tenue pendant la baisse du 3 0/0.

La liquidation des fonds publics a paru absorber l'attention des spéculateurs, et il n'y a eu sur les chemins de fer que d'insignifiantes variations.

Au comptant: Comptoir Ganneron, 1048 75. — Belge, 1831, 104, 104 1/4; — id., 1842, 109. — Esp. passive, 5 7/8; — id., 3 0/0, 35 1/4. — Saint-Germain (obl. nouv.), 1240; — id. (r. dr. obl. nouv.), 1225. — Canal de Bourgogne, 10795. — Canal d'Arles à Bouc, 107 25.

Fin courant: Naples, 102 85, 70. — Belge, 1831, 104 1/4.

On nous mande d'Orléans à la date du 29 mai : il fait très froid ; il passe des nuages de grêle et presque de neige ; la vigne n'est pas prospère. Le Berri se plaint de la mauvaise apparence des grains en vert, de celle de l'orge surtout ; aussi les probabilités sont pour le maintien de la fermeté des cours, jusqu'à ce qu'on ait en grange une bonne récolte.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne :*

Quoique insuffisante, la pluie qui est tombée dernièrement a été salutaire pour la plupart des végétaux. Les légumes qui étaient presque desséchés ont repris une verdeur qui en favorisera la production. La vigne commence à fleurir, et les grappes qui souffraient beaucoup de la sécheresse ont été puissamment ravivées ; aussi, pour peu que la température soit favorable pendant une quinzaine encore, on peut espérer de beaux résultats. Les céréales, les tubercules et les plantes fourragères ont également ressenti les bons effets de la pluie. Les fruits ne seront en général ni bons ni nombreux, leur développement s'étant opéré sans les rosées bienfaisantes du printemps. Déjà on en voit un échantillon dans les cerises qui nous arrivent petites, sèches, et de mauvaise qualité.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

30 Mai.				31 Mai.			
Arrivages	2017 q.	93 k.		Arrivages	979 q.	23 k.	
Ventes	2391	17		Ventes	906	98	
Restant	11694	98		Restant	11767	23	
Cours moyen			38,05	Cours moyen			38,30
Cours-taxe			38,05	Cours-taxe			38,13
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3 q.	14 k.	52,25 à 00,00	Gr.	25 q.	12 k.	49,70 à 52,85
1re	289	31	38,55 à 40,50	1re	175	84	38,25 à 41,00
2e	629	57	36,30 à 38,20	2e	262	19	36,30 à 38,20
3e	56	02	29,30 à 32,75	3e	23	55	28,65 à 30,55
4e	1	64	26,75 à 27,00	4e	1	57	24,20 à 00,00
Al.	1350	20	30,55 à 39,50	Al.	335	50	36,30 à 52,25

ORLÉANS, 29 Mai. — Hier, jour de la halle, les farines première qualité se sont vendues 36,25, et celles de deuxième 35,25 sans la toile et à un mois. Des meuniers de Bourges, manquant d'eau, ont fait des achats assez importants en marques inférieures, sur le pied de 35,00.

[illegible] du froment. Voici le cours : Farine, 1re : [illegible] ; 2e : 32,00 3e : 30,00.

LILLE, 29 Mai. — Farine, 1re : 35,80. — Son : 8,50. — A Valenciennes les farines tendent à la hausse.

BOURGES, 25 Mai. — Farine, 1re : 40,25 ; 2e : 37,75 ; 3e : 35,85 ; 4e : 31,50 à 33,95.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 25 Mai. — Farine fine, 1re : 40,00 ; 2e : 36,00.

NÉRAC, 25 Mai. — Farine co : 36,00.

Le cours des farines étant resté dans les limites de la taxe actuelle du pain, le prix n'en sera pas changé pour la première quinzaine de juin.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 29 Mai. *Cours légal.* — Froment : 18,15 à 21,33. — Seigle : 12,00 à 12,65.

COULOMMIERS, 29 Mai. — Froment, 1re, 19,06 à 20,00 ; 2e : 18,13 à 18,91 ; 3e : 17,81. — Seigle : 9,69. — Orge : 10,75. — Avoine : 7,00. — Notre halle était très faiblement approvisionnée en froment, le cours s'y est établi avec fermeté et légère hausse. Les meuniers s'arrachaient véritablement le peu d'articles exposés en vente. D'un autre côté, les échantillons étaient aussi très rares, de sorte que les affaires traitées en dehors de la place, l'ont été rapidement avec 0,31 et 0,60 de hausse. L'empressement était tel qu'il était rare de voir un fermier offrir son blé à deux acheteurs.

LA FERTÉ GAUCHER, 29 Mai. — Froment, 1re : 21,32 ; 2e : 20,66 ; 3e : 19,66. — Seigle : 11,66. — Orge : 11,00 à 11,32. — Avoine : 7,16 à 7,75.

HOUDAN, 29 Mai. — Froment, 1re : 22,00 à 22,33 ; 2e : 20,67 à 21,33 ; 3e : 20,00 à 20,33. — Méteil, 1re : 20,00 à 20,67 ; 2e : 18,00 à 19,33 ; do bis : 16,00 à 17,33. — Avoine : 7,80 à 8,40.

LES ANDELYS, 27 Mai. — Froment : 19,45. — Méteil : 17,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 11,50. — Avoine : 7,25.

VERNEUIL, 27 Mai. — Froment : 20,20. — Méteil : 18,80. — Seigle : 14,00. — Orge : 12,50. — Avoine : 8,25.

GISORS, 28 Mai. — Froment : 19,50. — Méteil : 17,00. — Seigle : 11,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,60.

PONT-AUDEMER, 27 Mai. — Froment : 22,90. — Seigle : 14,00. — Orge : 13,50. — Avoine : 9,50.

NANGIS, 29 Mai. — Froment, prix moyen : 18,65. — Avoine : 7,40.

CHATEAUDUN, 25 Mai. — Froment, 1re : 21,99 ; 2e : 20,67 ; 3e : 19,28. — Méteil : 16,01 à

[illegible] se paie jusqu'à 22,25. Les qualités inférieures, proportionnellement plus chères : 20,00. Cette céréale est très rare sur notre place. Nous avons expédié pendant toute l'année sur Roanne et St-Etienne.

ROYE, 27 Mai. — Froment, 1re : 18,00 à 18,75, peu à ce dernier prix ; 2e : 17,00 à 17,87 ; 3e : 15,50 à 15,75. — Le marché était encore mal approvissionné, le mavais temps ayant empêché les cultivateurs d'y venir.

ARRAS, 29 Mai. — *Mercuriale officielle.* — Froment : 18,94. — Blé de fermiers : 17,67. — Méteil : 16, 93. — Seigle : 10,82. — Escourgeon : 12,44. — Avoine : 6,65.

Cours commercial. Froment blanc : 18,50 à 20,50 ; do roux ; 17,00 à 19,50. — Seigle : 10,50 à 11,25. — Escourgeon : 12,00 à 13,00. — Avoine : 6,25 à 7,00. Marché faible, hausse de 0,50 sur les froments.

VALENCIENNES, 29 Mai. — Froment, 1re : 18,50 à 19,00 ; 2e : 17,50 à 18,25 ; 3e : 16,50 à 17,25. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Le marché de ce jour était peu approvisionné, en général. Le froment s'est vendu avec fermeté. L'orge est en baisse. — Les autres graines sont sans variation.

LILLE, 29 Mai. — Froment blanc, 1re : 21,42 ; 2e : 20,71 ; 3e : 20,10. — Froment roux, 1re : 20,16 ; 2e : 19,55 ; 3e : 19,10. — Seigle : 1re : 12,50 ; 2e : 11,50. — Avoine : 8,75 à 9,00.

BAR-LE-DUC, 28 Mai. — Froment, 1re : 15,75 ; 2e ; 15,50 ; 3e : 15,00. — Orge : 7,50. — Avoine : 6,75.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment, 1re : 24,60 ; 2e : 22,90 ; 3e : 22,65. — Méteil : 20,00. — Seigle : 17,65 à 18,70. — Orge : 15,62. — Avoine : 7,35 à 9,92.

BAYONNE, 27 Mai. — Froment du pays : 22,00 à 22,75 ; do de Bretagne : 20,50 à 21,00. — Seigle du pays : 14,00. — Seigle étranger : 13,00. — Orge : 13,00. — Maïs : 13,00 à 13,25. — Avoine de Bretagne : 8,25 à 8,50.

NANTES, 25 Mai. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 21,82 ; 2e : 20,92 ; 3e : 19,90. — Seigle : 14,51. — Orge : 11,75. — Sarrazin : 11,96. — Maïs : 10,75. — Avoine : 9,25.

BELGIQUE. — *Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique du 20 au 25 mai.*

	Froment. Prix moyens.	Seigle. Prix moyens.
Arlon.	17,40	11,40
Anvers.	18,74	10,91
Bruges.	16,93	10,53
Bruxelles.	17,70	10,22
Liége.	16,82	10,94
Louvain.	18,30	10,94
Namur.	16,89	10,19
Mons.	15,99	9,35
Prix moy.	17,49	10,86

NB. Il résulte des prix moyens ci-dessus et de la loi du 31 juillet 1834 :

1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 les 1000 kil., et le seigle à celui de 21,50 les 1000 kil. ; 2o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 0,25 les 1000 kil.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché d'Enfer du 30 Mai.* — Foin 2e : 43,00 à 44,00 ; do 3e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 40,00 à 42. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 22,00 ; 3e : 21,00.

Marché St-Antoine, 31 Mai. — Foin, 1re : 46,00 à 48,00 ; 2e : 42,00 à 45,00 ; 3e : 38,00. — Luzerne : 42,00 à 44,00 ; 3e : 38,00. — Regain, 2e : 35,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 1re : 24,00 ; 2e : 32,00. — Paille de seigle : 27,00 à 28,00. — Paille d'avoine, 1re : 40,00 ; 2e : 32,00 à 34,00 ; 3e : 30,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 30 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1704	1624	80	1 14	1 04	» 96
Vaches....	49	48	1	1 »	» 90	» 80
Veaux.....	795	795	»	1 54	1 36	1 18
Moutons..	8583	7368	1215	1 34	1 16	» 98

PARIS, *Halle aux veaux du 31 Mai.* — Veaux amenés : 896 ; vend. 888 à 1,70-1,50-1,30. — Vaches am. 115 ; vend. 96 à 1,20-1,04-1,88. — 3 Taureaux à 0,92.

LA CHAPELLE ST-DENIS. *Marchés des 30 et 31 Mai.* — Porcs amenés : 856 ; vendus : 540 à 1,15-1,10-1,00. — Veaux am. 791 ; tous vendus : 1,50-1,30-1,10.

HOUDAN, 29 Mai. — Sur 450 veaux gras, 428 ont été vendus : 1,50-1,35-1,15 ; et sur 165 veaux d'élève, 58 ont été vendus de 15,00 à 65,00.

COULOMMIERS, 29 Mai. — Sur 241 veaux [illegible] de 14,00 à 29,00 l'un.

NANGIS, 29 Mai. — 371 veaux sur place. Vente au prix de 1,40-1,20. — 27 bœufs : 1,20-1,00. — 8 vaches : 1,00-0,90.

STRASBOURG, 27 Mai. — 44 bœufs, tous vendus : 1,30-1,20. On a abattu pendant la semaine, 293 veaux à 1,20. — 262 porcs à 1,00. 141 moutons à 1,30. — 21 vaches : 1,10-1,00. — 17 taureaux : 0,92-0,84. Marché faible ; vente active. Provenance d'Allemagne.

PÉRIGUEUX, 29 Mai. — Depuis longues années la foire de la Saint-Mémoire n'avait été favorisée par un aussi beau temps. Depuis long-temps aussi elle n'avait été aussi brillante et n'avait attiré un plus grand nombre de curieux et d'acheteurs.

Il s'est fait beaucoup d'affaires en bœufs gras ; mais ils se sont vendus à très bon marché, de 0,45 à 0,50 le 1/2 kil.

Les plus beaux de la foire étaient, comme toujours, ceux de M. Deveaux de Lajarthe, qui ont été achetés pour la boucherie de Périgueux.

Le coup de vent et l'orage qui ont jeté une petite perturbation dans le marché entre 4 et 5 heures, en faisant rentrer beaucoup de bœufs, ont été favorables à ceux qui ne se sont pas laissé effrayer par si peu. Les acheteurs ont pressé leurs marchés, et les prix se sont un peu élevés vers la fin de la foire.

Aujourd'hui, c'est la foire aux chevaux, qui se présente très bien et qui se prolongera jusqu'à demain. Les écuries sont bien garnies, et il y a beaucoup d'acheteurs.

Marchés étrangers. **SMITHFIELD**, 27 Mai.

Bœufs inf.	0,80 à	0,86
do 2e qualité,	0,92	0,98
Prime grosse race,	0,04	1,21
Prime écossais,	1,27	1,32
Moutons inf.	0,92	1,04
do 2e,	1,09	1,15
Southdown,	1,32	1,38
Veaux communs,	1,15	1,38
do fins,	1,44	1,56
Porcs communs,	1,04	1,27
do fins,	1,32	1,44
Agneaux,	1,62	1,96

Il y avait au marché 2,022 bœufs, 30,280 moutons et agneaux, 110 veaux, 328 porcs.

Les bœufs étaient d'excellente qualité ; néanmoins le cours a baissé et la vente a été difficile. Nous étions bien approvisionnés en moutons ; excepté la vieille espèce Down, toutes les sortes ont baissé. Le cours des porcs se maintient.

gens; et, en tout cas, ce ne sont pas ceux-là, apparemment, dont on peut accuser l'ardeur belliqueuse et la turbulence compromettante dans les affaires de la Plata.

M. Chegaray signale les manœuvres frauduleuses employées par des agents d'émigration dans les pays basques. Les spéculateurs, excités par des primes données par le gouvernement de Montevideo, ont indignement trompé les paysans et les artisans français. Arrivés en Amérique en trop grand nombre, ceux-ci se sont fait une concurrence déplorable. Beaucoup d'entre eux désirent rentrer en France, mais ils sont trop pauvres pour faire les frais du retour. M. Chegaray déclare que le meilleur secours à porter à nos nationaux de Montevideo ce serait de leur fournir les moyens de revenir dans leur pays.

M. Chegaray se plaint très vivement de cet aveugle élan de l'émigration qui enlève au pays basque ses éléments de travail et de prospérité. Sans doute, il faut protester contre l'odieux système des recruteurs et veiller à ce que les émigrants ne soient pas abusés par de menteuses promesses; mais il est très juste que le pauvre prolétaire abandonne son pays quand il n'a aucune chance d'y améliorer sa position. Nous concevons que cette émigration ait des inconvénients pour nos provinces et inquiète les riches bourgeois auxquels échappent les instruments de leur prospérité. Ce mouvement d'entreprises lointaines appelle une organisation par laquelle soient garantis tous les intérêts des pauvres gens qui s'expatrient. La loyauté dans les agences d'émigration une fois assurée, si l'on trouve que ce fait est fâcheux pour nos provinces diminuées dans leur population laborieuse: alors que les classes supérieures avisent; qu'elles améliorent les conditions du travail, et préparent aux paysans et aux ouvriers un sort plus heureux, de telle façon que les pauvres familles s'attachent davantage au sol natal et n'aillent plus en masse courir au loin de pénibles aventures. Les riches, un peu pressés par leur intérêt personnel, se décideront enfin à témoigner une plus généreuse sollicitude pour les classes dénuées et souffrantes.

La chambre, on le sait, le lendemain d'un vif débat, n'est plus capable d'attention. La séance d'aujourd'hui s'est donc passée au milieu du bruit des conversations. On n'a pas entendu un mot d'un discours de M. le marquis de Lagrange, sur les affaires de la Chine. Et conçoit-on que la présence de M. Mauguin à la tribune n'ait pas commandé le silence? L'honorable orateur donnait sur la question espagnole de sages avis, qui méritent d'être pris en considération. M. Mauguin a pris à la chambre une position indépendante, qu'aucun parti ne lui pardonne. Beaucoup de gens affectent l'inattention quand il parle, et ces messieurs du ministère donnent l'exemple. Nous signalons comme un scandale les conversations à haute voix et les rires que se sont permis, sans relâche, MM. Martin (du Nord), Soult, Dumon, Villemain et Guizot. Ah! si M. Mauguin, au lieu de donner au gouvernement et au pays des avertissements et des enseignements, prenait le parti de faire au cabinet une guerre systématique et mesquine, nous verrions alors M. Guizot prêter toute son attention et M. Martin (du Nord) prêter l'oreille. Que M. Guizot ne tienne pas à écouter des aperçus historiques sur le développement de l'Espagne, cela se conçoit à la rigueur; mais la plupart de

crédits supplémentaires. La question des approvisionnements de fourrages pour l'armée a suscité un débat assez vif. La commission conseille à M. le ministre de la guerre de donner, autant que possible, la préférence au système de l'adjudication sur celui de la régie. M. le maréchal Soult, tout en déclarant qu'il acceptait l'adjudication pour règle, n'a pas caché ses préférences pour l'autre système. Il assure avoir obtenu de la régie, adoptée sur les places où les adjudicataires manquaient, 1,400,000 fr. d'économies et des fournitures de foin bien supérieures en qualité.

Les crédits de la marine amèneront des débats importants lundi prochain.

Chemins de fer.

BROCHURE DE M. E. BLANC.

Nous allons continuer à extraire de la brochure de M. E. Blanc, dont nous avons parlé dans notre numéro du 30 mai dernier, quelques considérations sur les dangers des concessions de la voie publique à des compagnies particulières, sous le rapport industriel.

Ce n'est plus du nom d'inconvénients, dit M. E. Blanc, qu'il faut couvrir l'action malheureuse, malfaisante, qu'aura nécessairement sur l'industrie du pays le déplorable système de l'exploitation des chemins de fer, surtout par le procédé plus déplorable encore de la concession.

Le ravage portera sur deux rangs:

1° Sur la population qui vit de l'industrie spéciale du transport, et qui s'en trouve dépossédée violemment sur tous points;

2° Sur la population dont les produits sont soumis au transport et en relèvent, qui vit aujourd'hui, industriellement, sous la sauvegarde de la concurrence, et qu'on livre en coupe réglée à un voiturier obligé.

1° Dépossession de l'industrie du transport.

M. Blanc s'applique ici spécialement à défendre la cause des roulagers actuels dont l'existence et la fortune sont menacées par les concessions données aux compagnies.

Un journal de chemins de fer, dit-il, appelait, il y a peu de temps, déclamations, les plaintes des voituriers par terre et par eau de la ligne de Rouen, qui dénonçaient des variations de tarif, opérées en dehors des formalités prescrites par le cahier des charges. Les voituriers se coalisaient, disait-il, pour résister au chemin de fer et retenir les transports qui lui appartiennent; il les engageait à réfléchir à la loi sur la coalition, et à ne pas se révolter contre le progrès.

Comment! des hommes dont la fortune se compose d'un immense matériel d'exploitation et d'immatérielle valeur de relations, de correspondance, de services d'achalandage; enfin d'un établissement industriel, ces hommes verront un beau jour un simple particulier saisi du droit d'exproprier, soutenu par le crédit, la garantie ou les deniers de l'Etat, venir s'emparer de leur industrie, du transport, parce qu'on lui en a vendu le monopole!... et cela se fera tranquillement, à la clarté du jour, comme la chose du monde la plus simple! cette dépossession se fera sans tempérament, sans indemnité; et si les gens qu'on dépouille se plaignent, on appellera leur plaintes déclamations! s'ils se concertent pour disputer leur existence commerciale, leur honneur, le pain de leur famille, on appellera leur concert coalition, et on les traduirait devant les tribunaux, s'il n'était plus court de les égorger à coup d'abaissement provisoire de tarif! et quand enfin on les aura ruinés, anéantis, ils auront succombé dans une folle lutte contre le progrès!

Mais où donc placez-vous le progrès dans cette affaire?

C'est le CHEMIN DE FER *qui est l'œuvre du progrès, ce n'est pas* LE SYSTÈME DE L'EXPLOITATION!

C'est dans L'OUTIL que brille la plus merveilleuse des créations du progrès, *ce n'est pas dans la* CONCESSION *qui vous en est faite!*

En vertu de quel droit la société, personnifiée dans l'Etat, vous concède-t-elle le pouvoir de construire et d'exploiter sa grande route?

Si la société veut que sa grande route devienne un railway, qu'elle le fasse!

aboutissants du rail-way.

Et cette dépossession est facile à opérer, sans sortir des clauses et conditions du cahier des charges; plus facile encore, en ne se préoccupant seulement pas du cahier des charges. Ce que je dis n'est point une exagération... c'est une vérité absolue.

Mais, répond-on, demandez des clauses protectrices, car nous voulons que le cahier des charges soit un frein, et nous ne voulons pas que les compagnies abusent du monopole qu'on leur confère.

Vous ne voulez pas que les compagnies abusent du monopole du transport? Et vous le créez!

Peut-on refréner par un cahier de charges LE MONOPOLE DU TRANSPORT?

Cela fût-il possible, qui donc peut espérer en trouver la formule?

Où prendre la règle de L'INCONNU? où poser la limite de l'USAGE et de L'ABUS du monopole du transport?

En supposant qu'un contrat soit possible, qu'on puisse le rendre presque parfait.... Et définitive, qui lie-t-il? personne.

Il oblige une compagnie...., une abstraction, un mot. La société étant anonyme, ses administrateurs ne sont point tenus des interdictions qui auront été insérées au cahier des charges. Ils restent dans le droit commun, et libres d'entreprendre ensemble ou privativement tout ce que bon leur semble.

Or, quelle différence y a-t-il, entre laisser à une société le droit d'entreprendre l'exploitation des tenants et aboutissants d'un rail-way, et le lui interdire, sans que l'interdiction pèse sur les administrateurs? Il n'y en a point.

J'aurais compris que l'on fondât à cet égard quelques espérances sur la société en nom collectif (1), et qu'on la prescrivît; là, au moins, les obligations imposées à la compagnie fussent devenues personnelles aux administrateurs.

Par toutes ces raisons:

La concession d'un railway fait passer dans les mains du concessionnaire, 1° le monopole direct de la ligne: 2° le monopole indirect des tenants et aboutissants de la ligne.

Et cela, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on le voie ou qu'on ne le voie pas, et quel que soit le cahier des charges.

La conséquence qui en découle est celle-ci:

La répartition de tous les rails-ways, entre des compagnies semblables, équivaut à la confiscation générale des transports, et à la dépossession des entrepreneurs qui vivent de cette industrie.

C'est la ruine effective, plus ou moins prompte, d'un nombre considérable de familles, et de la destruction de plusieurs millions de valeurs matérielles.

Dans un prochain extrait de l'excellente brochure de M. E. Blanc, nous ferons connaître la funeste influence du monopole donné aux compagnies, en ce qui concerne la production et la consommation.

Les bureaux de la chambre ont nommé aujourd'hui les commissaires chargés d'examiner la proposition de MM. Dejean, Couture, Laurence et Peltreau Villeneuve sur la translation du domicile politique.

Cette opération a été précédée d'une discussion assez longue.

Le ministère n'a pas combattu la proposition. M. Guizot a même déclaré dans son bureau qu'il l'acceptait parce qu'il n'y voyait que l'explication de la loi électorale de 1831.

La grande majorité des membres présents dans les bureaux a parlé dans ce sens.

La proposition a été combattue par MM. de Larey, Maurat-Ballange et quelques autres membres. La proposition, a dit M. Maurat-Ballange, est inacceptable, car elle tendrait à greffer un nouveau privilège sur celui

(1) Puisqu'on cherche en Angleterre des enseignements, que n'y prend-on les bons? Est-ce que les compagnies de chemins de fer y sont anonymes? Non. Les administrateurs sont connus, et obligés personnellement pour la durée de la société.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

XII.

UNE CONSPIRATION (SUITE).

C'était M. de Vibrac.

Charlotte le reconnut pour l'avoir rencontré chez Mme d'Ortès, avec qui il paraissait être dans les termes d'une certaine intimité. Dans la situation où elle se trouvait, cette circonstance ajoutait encore à l'épouvante de Charlotte.

— Que me voulez-vous, monsieur? s'écria-t-elle, dès qu'elle put parler, que venez-vous faire ici? De qui tenez-vous cette clef? Où est mon mari?

— Remettez-vous, madame; et ne craignez rien, répondit Vibrac avec une fatuité merveilleuse. Je ne puis répondre à toutes vos questions à la fois et j'ai besoin, moi-même, pour vous satisfaire, de revenir de l'émotion que votre vue m'a causée.

En parlant ainsi, de Vibrac se laissa tomber, plutôt qu'il ne s'assit, sur une chaise qui se trouvait près de lui. Il était pâle, en effet, et plus ému sans doute qu'il ne l'aurait voulu. Mais cette circonstance même, contre ses prévisions, le servit plus dans l'esprit de Charlotte que n'aurait pu le faire son assurance habituelle. Il s'en aperçut et profita habilement de cet avantage.

— Vous le voyez, madame, dit-il à Charlotte qui commençait à se remettre de l'effroi qu'elle avait éprouvé d'abord, je ne suis point un ennemi et je suis venu à vous avec les intentions les plus pures... malgré les apparences.

— Mais cette clef, monsieur?

— Il m'est impossible de répondre immédiatement à cette question... Je vous le répète, madame, le motif qui m'amène vers vous, d'une manière au moins fort extraordinaire, j'en conviens, n'a rien, au fond, que d'honorable pour vous et pour moi... J'ai à vous entretenir de choses d'une telle gravité que si je me retirais, maintenant, sans vous les avoir fait connaître, vous ne me pardonneriez pas d'avoir gardé le silence...

A ces mots, de Vibrac se leva, et, offrant un siège à Charlotte:

Ayez la bonté de vous asseoir, madame, et de m'accorder aussi cette permission, car je serai peut-être forcé d'occuper long-temps votre attention...

Charlotte s'assit cédant évidemment à une curiosité impatiente.

— D'abord, reprit de Vibrac, je dois vous déclarer que, bien que j'aie eu rarement l'honneur de vous rencontrer chez Mme d'Ortès, aucune des circonstances de votre vie ne m'est inconnue...

Cette brusque déclaration déconcerta Charlotte.

— Non-seulement, poursuivit de Vibrac, je connais tous vos antécédents, mais encore je suis initié aux moindres détails de votre vie intime.... Ne rougissez pas, madame, d'une pareille révélation... Cette connaissance ne peut avoir d'autre résultat que de vous concilier l'estime et le respect les plus mérités... Ce serait à moi de rougir d'un pareil aveu, si mon indiscrétion ne trouvait son excuse dans l'intérêt profond que vous m'avez inspiré... Après cela, me permettrez-vous d'ajouter que mon cœur n'a pu se défendre contre tant de vertus unies à tant de charmes...

— Monsieur, dit Charlotte en se levant, je ne puis écouter plus long-temps de tels discours...

— Oh! vous m'écouterez, s'écria de Vibrac en la retenant, vous m'écouterez... car ce que j'ai à vous dire n'a rien qui puisse vous offenser... Je mourrais mille fois avant qu'il sortît de ma bouche un mot qui dût vous attrister... Mais vous êtes malheureuse, je le sais et je n'ai pas eu, un seul instant, l'orgueilleuse et insolente pensée de vous offrir des consolations... Non, je n'ai voulu que venir mettre à vos pieds un dévouement désintéressé et sans bornes... A peine entrée dans la vie, vous n'en connaissez que l'amertume; laissez-moi répandre quelques douceurs sur une existence injustement flétrie... Vous êtes pauvre, votre jeunesse se consume dans les privations et les ennuis; partagez une fortune qui vous donnera le bien-être et peut-être le bonheur dont vous êtes digne... Oh! rassurez-vous; je suis l'ami d'Urbain et je n'aspire qu'à devenir votre frère... Cette amitié sainte que j'ose réclamer pour prix de la plus tendre affection, dites, me l'accorderez-vous? Est-ce donc une injure de vous aimer ainsi?

— C'en est une, du moins, dans la situation où je me trouve, et je vous prie, Monsieur, de ne pas abuser plus long-temps de l'avantage que vous avez sur moi.

— Au nom de votre propre bonheur; par pitié pour vous-même, pour votre beauté qui s'étiole dans la souffrance, pour votre âme qui s'éteint dans la langueur et le désespoir, au nom de votre avenir qui s'assombrit chaque jour et vous épouvante, malgré votre courage et votre admirable résignation...

— C'en est trop, Monsieur; vous faites injure à celui que vous appelez tout-à-l'heure votre ami...

— Eh! Madame, ne voyez-vous pas qu'il ne peut rien pour votre bonheur? Sans fortune, sans appui, son dévouement est impuissant...

— Mon bonheur, Monsieur, est tout en lui; je n'en demande pas d'autre...

— Enfantillage! Madame; pure illusion de la passion!... Cet amour qui constitue, dites-vous, toute votre félicité, ne peut durer toujours... Que vous restera-t-il alors?... Un jour viendra où il vous manquera aussi... Déjà il vous a manqué... Il ne vous appartient plus... une autre...,

— Infamie! s'écria Charlotte; mensonge et calomnie!

— Eh bien! s'écria à son tour de Vibrac, avec égarement, puisque vous m'y forcez, je parlerai, je dirai tout... Mais, non; qu'ai-je besoin de trahir un pareil secret?... Cette clef, qui m'a introduit ici, ne vous en dit-elle pas assez? Garderez-vous encore vos illusions devant un pareil témoignage? Rappelez votre raison et vos souvenirs... Êtes-vous donc si sûre d'un amour que vous n'avez jamais possédé, puisqu'il faut vous le dire? Et seriez-vous aveuglée au point de ne vous être pas aperçue que votre affection elle-même est devenue pour Urbain un insupportable fardeau? Que votre fidélité le gêne?... Comprenez-vous, maintenant, comment cette clef se trouve entre mes mains, et quel est celui qui me l'a abandonnée... Ouvrez les yeux... Dites, me prenez-vous pour un voleur ou un assassin?...

— O mon Dieu! dit Charlotte, en se laissant tomber sur un fauteuil, comme accablée par une lumière soudaine...

Une pâleur mortelle s'était répandue sur ses traits, et ses yeux erraient autour d'elle dans un trouble inexprimable.

De Vibrac saisit une de ses mains, qu'elle lui abandonna sans s'en apercevoir.

— Revenez à vous, dit-il, pauvre infortunée! oubliez un homme indigne d'occuper votre pensée; fermez votre âme à un passé qui ne peut renaître, à des souvenirs cruels... Regardez devant vous un avenir em-

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai.

La commission qui, excepté le seul M. de Larcy, est favorable à la proposition, se compose de MM. Sevin-Mareau, de La Plesse, Duprat, de Larcy, Hébert, Bert, Mater, Viger et Moreau (Meurthe).

Le rapport de M. Dufaure sur le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, a été distribué aujourd'hui à la chambre.

La commission propose une modification à l'art. 3 du projet du gouvernement, qui consiste à réduire la durée du bail de jouissance à 41 ans et 16 jours au lieu de 46 ans et 324 jours. Elle propose une autre modification à l'art. 4, qui consiste à autoriser le ministre à pourvoir provisoirement à l'exploitation des chemins d'Orléans à Tours. A cet effet, 11 millions sont affectés à l'établissement de la voie de fer et 3,150,000 fr. à l'achat du matériel d'exploitation. En conséquence, un crédit de 6 millions pèserait sur l'exercice 1844 et un crédit de 8,150,000 fr. sur l'exercice 1845.

On a distribué aussi à la chambre le rapport de M. Liadières sur la proposition relative aux veuves et enfants des auteurs dramatiques. La commission accepte le principe de cette proposition, et propose d'en modifier la rédaction ainsi qu'il suit :

« Les veuves et les enfants des auteurs d'ouvrages dramatiques auront à l'avenir droit d'en autoriser la représentation et d'en conférer la jouissance pendant vingt ans, conformément aux dispositions des articles 39 et 40 du décret impérial du 5 février 1810. »

La commission chargée d'examiner la proposition relative à la réduction du tarif des lettres a nommé aujourd'hui M. Chegaray pour son rapporteur. La commission ne prendra de résolution qu'après avoir entendu M. le ministre des finances.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche suivante :

Londres, 31 mai.

« La sentence contre O'Connell et ses co-accusés a été rendue hier à Dublin. O'Connell a été condamné à un emprisonnement d'une année, à 2,000 livres sterling d'amende, et à fournir 5,000 livres sterling de cautionnement, et deux cautions de 2,500.

Les travaux du bassin de Saint-Malô, qui occupaient quelques centaines d'ouvriers, se trouvent suspendus depuis quelque temps. De graves défauts de construction ayant excité des plaintes à peu près générales contre l'ingénieur, M. le ministre des travaux publics a, sur la demande des habitants, nommé une commission chargée d'examiner l'état des choses. En attendant le résultat du rapport de cette commission, tout reste arrêté. D'ailleurs, les crédits affectés aux travaux sont épuisés, et tout-à-coup les nombreux ouvriers qui comptaient avoir là de l'occupation pour la saison entière se trouvent réduits à l'inaction et au dénuement. Voici ce que nous lisons à cet égard dans la *Vigie de l'Ouest* du 28 mai :

« La commission des ponts et chaussées est repartie dimanche matin pour Paris. Pour combien de temps nos chantiers seront-ils déserts ? Combien de temps deux cents ouvriers, presque tous chargés de familles nombreuses, souffriront-ils toutes les angoisses de la misère, toutes les horribles tentations de la faim et de l'oisiveté ?

» Nos deux villes offrent dans ce moment un déplorable spectacle aux personnes qui ne craignent pas de pénétrer dans la cabane du pauvre. Nous ne pouvons, hélas ! que rappeler ceux qui gémissent dans le besoin à la bienfaisance publique. Puissions-nous être entendus des puissants et des riches !

» Nous avons lieu d'espérer une allocation sur les crédits supplémentaires, qui permettrait de reprendre les travaux prochainement, à la fin juin, peut-être… Mais d'ici là ?…

» Si, ce dont Dieu nous préserve ! cette allocation n'était pas votée, il n'y

sera close le 1er juillet prochain.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 1er juin.

La séance est ouverte à une heure un quart.

M. BOISSY D'ANGLAS donne lecture du procès-verbal au milieu du bruit des conversations, suivant l'habitude.

M. GRANDIN. On a lu le procès-verbal, je le suppose du moins.....

M. BOISSY D'ANGLAS. Mais je viens de le lire.

M. GRANDIN. C'est possible ; mais je ne l'ai pas entendu, et beaucoup d'autres sont dans le même cas, je pense. (Réclamations. Je ne sais donc s'il fait mention d'un incident que je trouve dans un autre procès-verbal, qui n'est pas seulement pour la chambre, mais qui est notre procès-verbal aux yeux du pays, le *Moniteur*. Or, dans le *Moniteur*, au moment où M. Thiers disait hier que la force et l'influence ne sont représentées à Rio de la Plata que par le pavillon anglais, on me fait dire : Et c'est un Français qui ose parler ainsi ! Je n'ai pu dire cela, car je suis entièrement d'accord avec le sentiment qui a inspiré M. Thiers. (Bruit.)

M. LIADIÈRES. C'est moi qui ai fait cette interruption, et j'en réclame la responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez eu tort d'interrompre. (Hilarité.) Au reste, le *Moniteur* de demain fera mention de la réclamation ; mais il n'y a pas lieu d'en faire mention au procès-verbal, qui n'en parle pas.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les crédits supplémentaires.

M. CHEGARAY. Hier, nous avons fait une excursion à Montevideo. Je demande à ajouter quelque chose à ce qui a été dit.

Il y a quelques années, 8,174 individus des pays basques, c'est-à-dire le 120e de la population du pays, avaient pris des passeports pour Montevideo. Je crois que le chiffre de 15 à 18 mille individus, qu'on a dit former la population française de Montevideo, est très exagéré.

L'orateur lit des passages d'un rapport du préfet et des délibérations du conseil-général des Basses-Pyrénées, au sujet de cette émigration. Ces documents contiennent des plaintes sur certains spéculateurs qui auraient entraîné, par des promesses mensongères, les habitants de ce département à émigrer, surtout les jeunes gens pris pour le service militaire, que l'on a ainsi enlevés à l'armée française.

Il est positif, dit l'orateur, que le gouvernement de Montevideo a donné de l'argent à des agents anglais, à la condition d'enrôler de jeunes Européens. Les premiers émigrants ont pu s'enrichir, mais lorsque la concurrence s'en est mêlée, ces malheureux, presque tous laboureurs, sont tombés dans la misère.

Ce que la France doit faire dans ce cas, c'est de leur fournir les moyens de revenir dans leur pays, et c'est le seul moyen qui me semble efficace pour les retirer de la misère et les rendre à leur pays. Je prie M. le ministre de la marine de me répondre.

M. DE MACKAU reste immobile à son banc.

M. DE LAGRANGE prononce, au milieu du bruit, un discours sur l'utilité de l'ambassade de Chine.

M. DE VATRY. Lorsqu'en 1825, la France reconnut l'indépendance de Saint-Domingue, un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de demander à la France l'ajournement du paiement de la dette contractée par la république envers les anciens colons français.

Je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères où en sont les intérêts français, et ce que le gouvernement français a obtenu relativement aux arrérages et à l'indemnité due aux colons,

M. GUIZOT. Il y a là deux questions. Pour ce qui regarde l'indemnité, elle a été garantie par un traité dans lequel le gouvernement est intervenu, et par lequel il peut obliger Saint-Domingue à l'exécution de ses engagements. Quant à l'emprunt, le gouvernement n'y est pas intervenu. Tout ce que le gouvernement pourra faire, il le fera, mais il n'y a pas de garanties stipulées par un traité formel. Aussi M. Barrot a-t-il pu intervenir officiellement pour l'indemnité, et quant à l'emprunt, il a dû se borner à une intervention officieuse. Ainsi il a rapporté les termes échus de l'indemnité, il n'a pas rapporté les termes échus de l'emprunt qui arrivent par la voie des banquiers.

nant dans les villes. Le fédéralisme était développé au plus haut point, les citoyens s'entendent avec la garnison ; on promet au soldat des congés ; le soldat est si malheureux qu'il accepte ; la transaction se fait ; les gens paisibles, les laboureurs, assez heureux depuis l'abolition des dîmes, laissent faire, et une révolution est consommée au profit d'une coterie ou au profit d'une autre.

Quand un parti se trouve porté au pouvoir, tous les autres partis se tournent contre lui, et comme ils sont très nombreux, ils le rendent nécessairement impuissant. Ni le pouvoir centraliste ni les fédéralistes ne peuvent subsister quelque temps sans risquer d'être renversés par l'armée au bout d'un an.

Ce qu'il y a à faire en Espagne est donc une réforme sociale, une réforme qui donne à la population remuante des intérêts à la stabilité.

Qu'un événement que tout le monde peut prévoir coïncide avec une révolution en Espagne dans laquelle le parti exalté ait la supériorité, un danger immense surgira pour la France, et l'Espagne une fois encore pourra peser d'un poids énorme sur l'Europe. Je crois donc qu'il est temps de songer à préparer cette situation, et je livre cette idée aux méditations du gouvernement et du pays.

M. DE VALMY. La commission ne nous a rien dit des délimitations de la Guyane ; c'est sur ce point que je voudrais attirer un moment l'attention de la chambre.

Sur ce point encore, Messieurs, nous avons cédé à une puissance du quatrième ordre. Le traité d'Utrecht porte que les frontières de la Guyane devront s'étendre jusqu'au deuxième degré de latitude. Le Brésil qui, au degré de latitude dans le traité, avait substitué la désignation d'une rivière nous oppose des chicanes parce que la rivière a disparu. Depuis, le traité d'Amiens a fixé cette limite au deuxième degré de latitude à 15 lieues de l'embranchement de la rivière des Amazones, malgré les prétentions du gouvernement du Brésil, qui voulaie reculer ces limites au quatrième degré.

Il semble donc qu'il ne devrait pas y avoir de discussion sur ces limites, mais le Brésil a profité souvent de nos mauvais jours pour s'emparer de tout ou partie de nos possessions.

L'orateur fait l'histoire des variations qu'ont subies les limites de la Guyane française depuis quelques années. Le ministère du 1er mars n'a pas eu le temps de réclamer contre les empiètements du Brésil en 1839, mais depuis quatre ans qu'a fait le ministère du 29 octobre.

On nous dit que le Brésil a consenti à ouvrir de nouvelles négociations, mais il ne s'agit pas de négociation, il s'agit d'une limite fixée depuis longtemps et qu'il faut exiger. La négociation ne peut être qu'illusoire.

On nous fait entendre que le Brésil cèdera par suite du mariage de M. le prince de Joinville, mais si nos possessions se trouvent comprises dans les biens que la princesse apporte à son époux, c'est donc la France qui paiera la dot de la fiancée, et c'est une autre manière de faire des dotations à l'extérieur.

M. GUIZOT. La négociation dont vient de parler M. de Valmy est sérieuse et, si elle a été transportée à Paris, c'est pour qu'elle ne puisse traîner indéfiniment en longueur ; la chambre peut être sûre qu'aucun des droits de la France ne sera oublié.

La chambre comprendra, du reste, qu'au moment où les négociations sont pendantes il est impossible que j'entre dans de plus longs détails.

M. DE VALMY. M. le ministre des affaires étrangères n'a pas répondu à ce que je lui ai dit. Une négociation ne peut avoir lieu que sur le principe ; or, il est impossible que le principe même de la négociation soit remis en question si l'on n'est décidé à abandonner les droits de la France.

M. DE BEAUMONT (de la Somme) demande comment il se fait qu'il y ait un agent en Belgique ; s'agit-il de renouer ce traité de commerce qu'on disait abandonné ?

M. GUIZOT. Il ne s'agit nullement d'un traité de commerce entre la France et la Belgique.

M. SAINT-MARC GIRARDIN invite le gouvernement à s'occuper du sort des chrétiens d'Albanie qui sont égorgés dans leurs domiciles et leurs églises.

M. GUIZOT répond que depuis deux ans le gouvernement s'attache à faire cesser ces désordres, et que de concert avec l'Angleterre nous avons déterminé le gouvernement turc à prendre des mesures coërcitives pour les réprimer. Des troupes en ce moment se dirigent vers l'Albanie.

M. BERRYER dit que les garanties que nous avions prises en faveur de l'indépendance de la Grèce se trouvent en partie annulées par l'article de la nouvelle consititution qui oblige le souverain à professer la religion

---

belli par la fortune et un amour digne de vous… O Charlotte ! je vous aime… Dites-moi que vous ne me haïssez pas, et que vous me permettrez de consacrer ma vie à vous admirer et à vous défendre ..

— Urbain !… s'écria tout-à-coup Charlotte en se levant, comme réveillée en sursaut ; Urbain ! sauve-moi ! sauve-moi du perfide qui t'a calomnié et qui veut nous séparer…

— Il n'y a plus d'Urbain pour vous, fit de Vibrac, en jetant ses bras autour d'elle pour la retenir ; il n'y a qu'un infortuné qui vous aime et que vous désespérez…

Charlotte se dégagea par un effort violent et se précipita vers la fenêtre, qu'elle ouvrit.

— Sortez, dit-elle, sortez d'ici, misérable… ou j'appelle du secours…

La violence de son désespoir, l'énergique résolution qui se lisait sur sa figure arrêtèrent de Vibrac. Pâle et tremblant de honte et de colère, il se mordait les lèvres sans oser faire un pas en avant. A la fin, il se décida à céder une victoire sur laquelle il ne comptait plus.

— Adieu donc, madame, dit-il en s'efforçant de sourire ; vous reviendrez, je l'espère, sur une détermination insensée, et vous me rendrez plus de justice.. En attendant, je vais remettre cette clef à l'amant adoré et fort peu jaloux qui me l'avait confiée…

Urbain ne rentra que fort tard. Charlotte, malgré le froid piquant de la nuit, avait passé à la fenêtre plusieurs heures d'angoisses et de désespoir, en épiant son retour. Elle l'aperçut venir dans la rue, mais il n'était point seul. Un homme l'accompagnait en longeant les maisons. Ils marchaient lentement et gesticulaient avec vivacité. L'ombre projetée par une maison voisine permettait à Charlotte d'observer sans être vue. A une certaine distance, Urbain et son compagnon s'arrêtèrent, avant de se séparer.

En ce moment, un rayon de la lune tombant sur l'inconnu, Charlotte crut reconnaître la taille et le costume de de Vibrac. Elle ne distinguait point ce qu'ils disaient, mais ils parlaient avec feu et s'interrompaient souvent l'un l'autre. Charlotte craignit que le hasard ou une indiscrétion n'eussent révélé à Urbain la perfidie de de Vibrac et provoqué une explication qui pouvait avoir les suites les plus funestes. Mais elle se rassura en les voyant se séparer tranquillement en se disant adieu, et elle se persuada qu'elle avait été heureusement trompée par une fausse ressemblance et par la douteuse clarté de la lune.

Elle courut au-devant d'Urbain, oubliant déjà ses vaines frayeurs, ses doutes et l'affreux guet-apens où elle avait failli succomber. Mais la figure sombre et mécontente d'Urbain arrêta sur ses lèvres les reproches affectueux qu'elle se disposait à lui adresser. Il s'assit en silence au coin de la cheminée, et se mit à tisonner le feu à demi-éteint avec des mouvements saccadés. Ses traits altérés attestaient, d'ailleurs, une profonde agitation intérieure. De temps en temps ses yeux, obstinément baissés, se levaient furtivement sur Charlotte avec un singulier mélange de défiance et de tendre sollicitude. On eût dit qu'il voulait parler, mais que la vue de Charlotte lui imposait. Les regards inquiets qu'elle attachait sur lui semblaient le fatiguer. A la fin il se leva, comme pour se soustraire à cette sorte de fascination, et se mit à parcourir la chambre dans divers sens. C'était chez lui la marque habituelle d'une très vive préoccupation, et souvent même le présage d'un orage violent. Charlotte, accoutumée à lire dans son extérieur les pensées et les peines de son âme, attendait, dans un trouble inexprimable, une explication qu'elle désirait en la redoutant instinctivement. Tout-à-coup Urbain parut avoir pris enfin une résolution, et, s'arrêtant en face de Charlotte, il lui dit d'une voix qu'il essayait de rendre calme :

— Il se fait tard, Charlotte, et vous paraissez fatiguée ; que n'allez-vous prendre le repos dont vous avez besoin ?… Pour moi, je serai forcé de passer une partie de la nuit à écrire… j'ai plusieurs lettres à expédier, pour une affaire importante…

Un secret pressentiment, l'instinct du danger avertissaient Charlotte qu'Urbain cherchait un prétexte pour l'éloigner. Son imagination, fortement ébranlée, entrevoyait d'affreux malheurs. Elle se leva brusquement, et, saisissant Urbain entre ses bras :

— Non, s'écria-t-elle, non, je ne te quitterai pas dans le trouble où je te vois… Oh ! ne crois pas me tromper plus long-temps… Tu es malheureux… Je l'ai deviné… et c'est moi peut-être qui cause tous tes ennuis ! O mon Urbain ! qu'ai-je donc fait pour perdre ta confiance ?… Parle… dis-moi pourquoi tu souffres… Se pourrait-il que je fusse devenue un obstacle à ton bonheur ?… Oh ! s'il en était ainsi, j'aimerais mieux mourir…

Charlotte venait de toucher du doigt la plaie cachée d'Urbain. Il répondit avec embarras :

— Vous savez bien que le soin de mon propre bonheur m'occupe peu… C'est le vôtre qui m'inquiète uniquement… J'ai fait jusqu'à présent de vains efforts pour vous procurer un sort digne de vous. L'espérance dans l'avenir et la foi en moi-même me soutenaient… Aujourd'hui, je n'espère plus rien, parce que mon cœur est épuisé… Ecoutez, poursuivit-il en voyant Charlotte qui pâlissait affreusement, le ciel m'est témoin que rien ne m'eût coûté pour assurer votre bonheur.. Pour vous, Charlotte, j'ai tenté la fortune par tous les moyens… Pour vous, je suis devenu joueur… Pour vous, la plus pure de toutes les femmes, j'ai rompu violemment avec les habitudes et les sentiments honorables de toute ma vie… Je suis entré en relations journalières avec des hommes que je méprise… Et, néanmoins, la fortune m'a trahi… Mes forces se sont épuisées dans les combats mortels que je lui livre chaque jour… Mon âme y a laissé toute son énergie et la vertu qu'elle possédait… Je ne puis plus rien pour vous, Charlotte, et mon cœur n'est plus à la hauteur du vôtre… Cependant, je ne saurais vous voir malheureuse avec moi et à cause de moi…

— Voilà donc, s'écria Charlotte fondant en larmes, le secret de la préoccupation que vous n'avez pu me dissimuler ! Voilà pourquoi vous avez désiré rester seul ici… C'était peut-être pour m'écrire ce que votre bouche n'aurait osé m'apprendre, la fin de votre amour et mon abandon !…

— Jamais ! s'écria Urbain avec une véritable émotion. Jamais je ne t'abandonnerai, pauvre enfant, qui t'es perdue pour moi !… Mais, ma Charlotte, je t'en conjure, dans ton propre intérêt, abandonne un malheureux qui n'est plus digne de toi… Tu es si jeune encore ; ta vie peut refleurir, et ton cœur peut s'ouvrir à de nouvelles espérances, à d'autres sentiments… Ta beauté suave peut toucher plus d'un noble cœur et inspirer un dévouement plus utile…

A ces mots, Charlotte, frappée d'une lueur sinistre, se rappela tout-à-coup l'audacieuse apparition de de Vibrac, et les étranges assertions dont il s'était servi pour la justifier…

— Malheureux ! s'écria-t-elle dans une angoisse mortelle, cet homme qui sort d'ici… cette clef qu'il prétendait tenir de toi-même…

— Pardonne-moi, s'écria Urbain se précipitant à ses genoux… elle m'a été arrachée dans un moment d'égarement… J'étais fou… Oh ! pardonne-moi.....

— Il est donc vrai, mon Dieu ! murmura Charlotte, dont les lèvres étaient devenues semblables à la pâle fleur de la mauve, et qui tomba raide et glacée comme une statue de marbre blanc, entre les bras d'Urbain…

La suite à demain.

AUGUSTE DE LACROIX

laisser pendant une longue suite d'années.

L'orateur voudrait qu'avant de vendre la coupe d'une forêt, on prît les avis de l'administration du commerce, des entreprises d'exploitation des mines ; autrement, on risque de compromettre une foule d'industries et d'existences.

Au lieu de cela, l'administration forestière, quand elle ne vend pas avantageusement, se contente de dire qu'il y a ou qu'il n'y a pas une coalition pour faire baisser les prix, et ne va pas plus loin.

La question forestière est importante ; dans la région N. E. de la France, les forêts occupent les 23 100e du sol ; l'entrée trop facile des fontes étrangères compromet les intérêts d'une partie des habitants de la France. D'un autre côté, les bassins forestiers sont souvent éloignés des moyens de transport ; l'administration refusant de céder sur les prix, il devient très difficile de faire écouler ces bois ; on ne les achète pas, et l'adjudication est remise à l'année suivante. L'administration laisse dormir ses capitaux et compromet ainsi les intérêts du trésor et des communes.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Si les bois, dans certaines parties de la France, n'ont pas été adjugés par l'administration des forêts, c'est qu'il s'est formé des coalitions qui ont voulu obtenir un abaissement exagéré ; l'administration a reçu l'ordre de ne pas céder ; dans la plupart des localités, les adjudications ont pu être faites ; dans les autres, il est évident que le gouvernement ne pouvait se laisser imposer la loi par une coalition dont il avait la preuve dans les lettres des conservateurs des forêts.

M. le ministre lit des fragments d'un grand nombre de lettres qui lui dénoncent des coalitions.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE répond que les conservateurs des forêts ont eu pour but d'amener une hausse factice sur le prix du bois, et que c'est pour cela qu'ils ont dénoncé de prétendues coalitions ou du moins des coalitions très peu exigeantes, si elles existaient en effet.

Le moyen que le gouvernement a pris est fort mauvais ; il est sûr qu'à l'avenir les prix qu'on lui offrira baisseront de plus en plus, parce que l'industrie aura souffert et trouvé les moyens de se pourvoir ailleurs.

L'orateur termine en reproduisant ses précédentes conclusions.

M. BUREAUX DE PUZY. Je combats ordinairement l'administration, mais, dans les circonstances actuelles, j'apprécie hautement la conduite qu'elle a tenue ; elle a été la tutrice des droits de tous, et elle a bien fait de se défendre contre une coalition qui était de notoriété publique.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE. L'honorable orateur pourra juger, aux adjudications prochaines, si l'administration des forêts a pris le meilleur moyen de vendre avantageusement ses bois.

Sur quelques observations de M. Schneider (d'Autun), exploiteur de houilles, M. Peltereau-Villeneuve se plaint que les bassins boisés soient moins bien servis sous le rapport des voies de communication que les bassins houillers.

M. BENOIT demande que la question du défrichement soit, dès cette session, soumise à l'examen des conseils généraux.

M. BEAUMONT (de la Somme) présente quelques observations en faveur de la culture indigène du tabac dans le département de la Somme.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que la chambre a décidé que la production indigène du tabac doit être restreinte, et que d'ailleurs on ne peut autoriser cette culture qu'en grand, à cause des dépenses de surveillance qu'elle exige.

M. BEAUMONT (de la Somme). La consommation du tabac augmentant, le sol français, qui peut produire de bon tabac, devrait être consacré à cette culture.

Le reste du tableau, contenant les crédits supplémentaires ouverts sur l'exercice de 1843 par ordonnances royales, est adopté sans autres observations.

Le tableau B, contenant les crédits supplémentaires sur le même exercice qui n'ont pas dû être ouverts par des ordonnances royales, est également adopté, ainsi que l'art. 1er, ainsi conçu :

« Il est alloué sur l'exercice 1843, au delà des crédits accordés par la loi de finances du 11 juin 1842, et diverses lois spéciales, des crédits supplémentaires montant à 23,087,620 fr. 31 cent.

» Ces crédits supplémentaires demeurent répartis entre les différents départements ministériels, conformément aux états A et B ci-annexés. »

Lundi, suite de la discussion.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* traite M. Thiers avec sévérité. M. Thiers, dit-il, a abusé de la crédulité de son parti, de la modération de ses adversaires, de la patience de tout le monde. Quant à M. Guizot, rarement il a obtenu un plus beau triomphe d'éloquence et de raison.

Le même journal fait précéder le récit des évènements des Etats-Unis des réflexions suivantes : On a peine à croire qu'il s'agisse d'un peuple civilisé ; l'Amérique du Nord n'a plus rien à envier à l'Amérique du Sud, et les saturnales de la démocratie égalent presque celles des débris de l'ancienne monarchie espagnole.

— La *Presse* soutient que jamais l'incontestable supériorité de M. Guizot sur M. Thiers n'apparut avec autant d'éclat que dans le débat entre Montevideo et Buenos-Ayres. M. Thiers, suivant cette feuille, est tombé, dans cette circonstance, fort au-dessous de ces hommes de l'opposition qu'il a traités avec tant d'aigreur et de mépris, de 1834 à 1837, et il est douteux qu'il se relève de cette chute.

Jamais, dit la *Presse*, la déroute de l'opposition ne fut plus complète.

— Suivant le *Commerce*, le débat entre MM. Guizot et Thiers a été vif, animé. On a pu voir dans cette nouvelle occasion combien le talent se rapetisse et s'abaisse quand il est mis au service d'une mauvaise cause ; combien, au contraire, il grandit et s'élève quand il s'inspire d'idées généreuses et de sentiments nationaux. M. Guizot, dans cette question brûlante, où se trouvent engagés l'honneur du pays et le salut de 15 à 20 mille de nos compatriotes, est resté froid, embarrassé, sans action sur son auditoire. M. Thiers, au contraire, n'a jamais été plus éloquent, plus passionné ; il a communiqué la chaleur qui l'animait ; il a excité les sympathies ; il obtenu un véritable triomphe. Ce n'était pas seulement un beau discours, c'était une bonne action.

— « M. Guizot, dit le *National*, a répondu très habilement à M. Thiers, et M. Thiers a fait une très vive et très éloquente réplique à M. Guizot. Il n'est plus possible, après ces deux séances, que notre politique dans la Plata demeure ce qu'elle a été. Nous espérons que M. Guizot mettra sérieusement en pratique les engagements qu'il a pris à la fin de la séance. »

La même feuille explique l'absence de l'Ecole-Polytechnique du convoi de M. Laffitte. C'est le mercredi qui est le jour de sortie. Les élèves auraient sollicité du général la permission de se rendre au convoi. Celui-ci, ne pouvant prendre sur lui une pareille résolution, en aurait référé, ou n'en aurait pu référé au ministre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'autorisation du ministre n'est pas venue.

se laissèrent descendre résolument ; mais un nouvel éboulement entraîna l'un d'entre eux qui n'a pu survivre à sa chute ; les deux autres furent remontés. Après de longs travaux, on parvint enfin à se faire entendre des ouvriers engloutis ; on réussit à leur faire passer un peu d'eau-de-vie et de pain, et tous furent retirés sains et saufs.

— Une note placardée dans Paris, émanant de la préfecture de police, constate que, dans le cours de 1843, les cochers de place de Paris ont remis à l'administration 18,097 fr. 50 c. d'argent laissé dans leurs voitures, et d'objets précieux pour 22,719 fr. 30 c. Total : 40,816 fr. 80 c.

— Dans le grand-duché de Bade, la commission des Etats, nommée pour l'examen d'une loi sur la procédure criminelle, a admis le principe de la publicité des débats. (*Commerce.*)

— Dans la soirée d'hier, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Thiers, place St-Georges. Des cris : *au feu!* se sont fait entendre ; mais le feu était comprimé avant l'arrivée des secours.

— On lit dans l'*Estafette* :

« Il paraît qu'on s'occupe sérieusement de la nécessité de construire un monument spécial et permanent pour les expositions, afin de ne pas avoir tous les cinq ans un million à dépenser pour construire des galeries en bois qui, dans les mauvais temps, laissent pénétrer la pluie, au détriment des marchandises. On parle d'un projet fort bizarre qui nous semble tout-à-fait impraticable. Il s'agirait de combler le bras de la Seine qui longe la Cité du côté de l'Hôtel-Dieu, et d'élever un vaste monument pour l'industrie. D'autres voudraient qu'au lieu de combler le fleuve, on formât par dessus une voûte, de manière à ce que l'eau continuât à couler dessous ce tunnel, sur lequel le bâtiment en question serait établi. »

— On assure que la célèbre Mme de Lamotte-Valois, qui joua un si déplorable rôle dans l'affaire du collier de diamants de la reine Marie-Antoinette, et qui fut condamnée à être marquée aux deux épaules, fouettée dans les rues de Paris et à être enfermée pendant le reste de ses jours à la Salpêtrière, d'où elle parvint à s'échapper, vient de mourir dans un hôtel du faubourg Saint-Germain, à l'âge de 90 ans. Pendant plus de trente années, la comtesse Jeanne, qui était la Providence des malheureux, sut conserver le voile mystérieux dont elle s'était enveloppée et que sa mort seule a déchiré ! (*Siècle.*)

— Le *Courrier de Grenoble* annonce qu'une grêle épouvantable est venue fondre, le 19 mai, sur plusieurs communes du département de l'Isère. Dans celle de Charvieux, notamment, les récoltes de toute nature ont été détruites ou considérablement endommagées. Le bois nouveau des vignes a été mis en parcelles et le vieux bois dépouillé de son écorce, les prairies ont été hachées et les gros arbres ont perdu une partie de leurs branches et toutes leurs feuilles. Les grêlons avaient en général une épaisseur de plus de 10 centimètres ; quelques-uns dépassaient même 33 centimètres. Le *Courrier* ajoute que les malheureux cultivateurs vont être réduits à n'avoir pas de semences, et même pas de pain. Il porte à plus de 80,000 fr. les pertes éprouvées par la seule commune de Charvieux, qui ne compte que 400 habitants.

— Le comité de l'association des artistes musiciens annonce à toutes les personnes qui ont pris des billets pour la loterie du piano offert à la société par M. Erard que le tirage est forcément remis au dimanche 9 juin, parce que la salle de l'école lyrique où il devait avoir lieu le 2 courant, sera consacrée ce jour-là au concert de charité donné au bénéfice des incendiés de la rue Coquenard.

— Les grandes eaux de Versailles, annoncées pour aujourd'hui, sont ajournées au dimanche 16 juin, sur la réclamation de M. le préfet de la Scine-et-Oise.

Aujourd'hui, courses de chevaux à la plaine de Satory, jeu des petites eaux à Versailles, et fête à Sèvres devant la manufacture royale (*station de Bellevue*).

A cette occasion, le chemin de fer de la *rive gauche*, qui a l'avantage d'amener les voyageurs à la proximité du château de Versailles et de l'avenue de Satory, aura des convois toutes les demi-heures.

Les Omnibus spéciaux qui desservent ce chemin de fer sont établis : au Carrousel, hôtel de Nantes ; rue Feydeau, 5 ; rue du Vieux-Colombier, 6 ; place du Palais-de-Justice, 5 ; rue François-Miron, 2, près l'Hôtel-de-Ville ; et rue Saint-Martin, 256. — Les Tricycles conduisent également à l'embarcadère du chemin de fer de la rive gauche.

Des Omnibus seront placés au débarcadère de Versailles pour conduire les voyageurs au champ de courses à Satory, et les ramener au chemin de fer.

— Il y a quelque temps, le nommé L..., ouvrier serrurier, âgé de 35 ans, rentrant chez lui, faubourg Saint-Martin, à dix heures et demie du soir, dans une violente exaltation, chercha querelle à sa femme, l'injuria, et finit par la frapper de deux coups de couteau, l'un à la joue gauche et l'autre à la poitrine. Cette dernière blessure était excessivement grave. La malheureuse femme, ayant conservé assez de force pour se soustraire à la fureur de son mari, qui menaçait de l'achever, se réfugia chez une voisine, où elle s'enferma. Alors L..., un peu plus calme, et comprenant toute la gravité du crime qu'il venait de commettre, se jeta par la fenêtre du troisième étage, et se cassa la jambe droite. Le commissaire de police du quartier, prévenu de ce double évènement, se transporta sur les lieux, et fit conduire L... à l'hôpital Saint-Louis, d'où il est sorti avant-hier, parfaitement guéri, pour être écroué à Sainte-Pélagie. (*Messager.*)

STATISTIQUE JUDICIAIRE. — Le *Moniteur* a publié ces derniers jours le compte-rendu de la justice criminelle pendant l'année 1842. Nous empruntons à ce compte-rendu les détails statistiques suivants :

Classification des délits jugés en 1842 : Coups et blessures volontaires, 16,554 ; diffamations et injures, 3,924 ; délits divers contre les mœurs, 1,374 ; rupture de ban, 3,095 ; mendicité, 3,178 ; vagabondage, 4,265 ; outrages et violences envers des magistrats ou des agents de la force publique, 5,640 ; rebellion, 2,333, banqueroute simple, 397 ; abus de confiance, 1,417 ; escroquerie, 1,645 ; vols simples, 23,845.

Nombre des prévenus poursuivis en police correctionnelle : 192,529.

Résultat des poursuites : 169, 222 ont été condamnés ; acquittés, 23,307.

Récidives criminelles — Sur les 6,953 accusés traduits, en 1842, devant les cours d'assises, 1,733. Depuis 1826, le nombre des récidives a toujours été en augmentant. En 1827, il était de 13 sur cent libérés ; en 1834, de 20 ; en 1840, de 23 ; et enfin, en 1842, de 24 sur cent.

pourvues d'instruments et de matières premières, n'ayant d'autres ressources que leurs bras, sont obligées de vendre leur travail au rabais à des entrepreneurs d'industrie, seuls détenteurs des capitaux. Ainsi, nous leur demandions de nous dire définitivement si la libre concurrence, qui permet au plus fort d'écraser le plus faible, est la plus haute expression de la justice, comme le prétend M. Desnoyers ; ou bien si c'est une odieuse piraterie, comme M. Blanqui nous l'enseigne ? Ce sont là, il est vrai, des questions un peu perfides et fort embarrassantes pour nos grands maîtres ; ils aiment mieux se taire que d'y répondre ; c'est en effet plus prudent, et surtout plus commode. Les économistes sont d'habiles tacticiens : ces Napoléons de la polémique aiment mieux porter la guerre sur le territoire de l'ennemi, que de se battre sur leur propre terrain ; c'est fort sage, et nous sommes pleins d'admiration pour leur science stratégique.

Que les économistes pénètrent donc sur notre territoire et jusqu'à nos retranchements, nous y consentons volontiers ; mais, pour Dieu ! qu'ils précisent leurs griefs et nous fassent une guerre franche.

Le journal des économistes nous dit par la plume de M. Eugène Daire que, « de toutes les doctrines, la plus *monstrueuse*, sinon la » plus redoutable, c'est ce qu'on appelle le socialisme ; que les so» cialistes ont exagéré jusqu'à l'*absurde* cette pensée de Louis XIV : » l'Etat, c'est moi ; que l'organisation du travail est une *niaiserie* » philanthropique, etc. « *Absurde, niais, monstrueux*, ce sont là de fort mauvaises raisons ; cela, d'ailleurs, est peu parlementaire et nous croyions que le *journal des économistes* était mieux élevé.

Ce qui « cause de l'inquiétude » à nos adversaires, c'est que l'organisation du travail et l'association signifient « en termes clairs et » nets : anéantissement de la liberté, de la propriété et par contre» coup de la famille. »

Les payens accusaient les chrétiens de toute espèce d'abominations : les économistes font de même à l'égard des socialistes. C'est une histoire bien vieille, et toujours la même, que l'histoire des novateurs ; il n'y a de changé que les noms et les dates. En vérité, c'est bien dans un temps comme le nôtre qu'on a droit de s'effrayer des doctrines nouvelles de les accuser d'anéantir la famille. Mais dans vos villes civilisées, dans vos districts industriels, le nombre de vos bâtards s'accroît chaque jour avec une rapidité effrayante ; les ouvriers ne se marient plus, parce qu'ils ne gagnent pas assez pour nourrir une femme et des enfants ; la misère a aboli le mariage et la famille ; la femme, esclave et serve des hauts barons industriels, est forcée, pour obtenir du travail, de subir les plus odieuses exigences de son maître. Vous devez savoir cela, messieurs, si vous avez lu le rapport de M. Villermé, votre collaborateur ; et vous repoussez tous les moyens qu'on vous propose pour remédier à de pareils maux ; et vous faites semblant de ne pas comprendre que l'association des capitalistes et des travailleurs, que l'organisation industrielle de la commune, telle que nous la demandons, porteraient un « contre-coup » favorable aux sentiments de famille, car elles rendraient à la femme sa dignité en l'arrachant à la misère. L'émancipation sociale de la femme par un travail honorable et convenablement rétribué, voilà ce que vous devez chercher dans les doctrines qu'on prêche autour de vous.

Quant à la question de savoir comment l'avenir organisera le mariage et les relations d'amour, nous n'avons pas à nous en occuper en ce moment ; vous n'ignorez pas que c'est là un point que les disciples de Fourier ont toujours voulu réserver, laissant aux générations futures le soin de régler cette affaire, comme elles l'entendront. N'allons pas nous lancer, à ce sujet, dans des discussions pour le moins inutiles, et pour lesquelles, vous et moi, pauvres économistes, nous ne sommes peut-être pas compétents. Nous avons à nous occuper de production, d'échange, de répartition ; nous portons déjà sur nos épaules des questions assez lourdes ; n'allons pas au-delà de nos forces, de peur que quelque philosophe impertinent ne nous renvoie à notre science des richesses : *Ne sutor ultrà crepitam*.

Les communistes reprochent aux phalanstériens de maintenir la propriété ; les économistes leur reprochent d'abolir la propriété : il serait bon cependant de s'entendre. Nous pourrions ici user de la méthode qu'emploient nos adversaires et leur répondre comme l'économiste que M. Reybaud a mis en scène : « J'attends pour me » prononcer, mes jeunes messieurs, que vous vous soyez mis d'ac» cord. Vous vous traitez si bien les uns les autres, que vous ne » nous laissez rien à faire. Quand vous vous serez entendus, nous » verrons. Adieu. » (*Il sort.*) Mais ces procédés ne vont pas à nos habitudes de loyauté. Nous prions seulement les économistes de vouloir bien préciser leurs attaques, afin que nous puissions y répondre. Voici ce que dit l'école sociétaire : La valeur des terres, des machines, des matières premières, des capitaux, de tous les instruments de travail sera représentée par des actions ; chacun sera nanti d'un nombre d'actions et de coupons d'actions proportionnel à la valeur de son apport, absolument comme on fait pour les chemins de fer, pour les mines et autres entreprises industrielles. Il faut donc que les économistes nous démontrent que les actionnaires de tel et de tel chemin de fer, en gagnant 25 ou 30 0[0] de leurs capitaux, sont, «en termes clairs et nets,» dépouillés et volés. Certainement la chose vaut bien la peine qu'on la démontre.

On nous demande « si, du jour où notre volonté deviendrait omnipotente, la liberté, telle que nous la comprenons, ne se confondrait pas avec la plus profonde servitude. » Pour le moment nous n'avons qu'un seul mot à répondre : non. Si les économistes veulent que nous calmions leurs inquiétudes, ce que nous ferions avec empressement, il faut encore une fois qu'ils veuillent bien se donner la peine de préciser plus nettement les points de nos doctrines qui les effrayent. On conçoit très bien qu'il ne suffit pas de dire à ses adversaires : « vous détruisez la propriété, vous détruisez la famille, vous anéantissez la liberté ; vos doctrines sont niaises, monstrueuses et absurdes. » De pareilles affirmations, qui ne sont appuyées d'aucun détail ni d'aucune preuve, peuvent s'ap-

propos de reproduire. M. Daire a cru faire une gentillesse et une malice en disant que M. Rey lui répondait par l'organe de la *Démocratie pacifique*; et qu'il y avait là des affaires de famille sur lesquelles on ne voulait pas jeter des regards indiscrets. Or, nous avons critiqué nous-mêmes quelques idées de M. Rey, et nous n'avons jamais eu avec lui aucune espèce de relations particulières. On voit que les plaisanteries de M. Daire portent aussi juste que ses attaques.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 31 MAI.

MONNIER, brodeur, r. Geoffroy-Lasnier, 18. J. c., M. Riglet; s. p., M. Tiphagne, r. des Martyrs, 15.

MICHELOT, march. de vins, r. de Vendôme, 6. J. c., M. Beau; s. p., M. Richomme, r. Montorgueil, 71.

POUCHIN, march. de vins trait., à Courbevoie, r. de Bezons, 29. J. c., M. Grimoult; s. p., M. Colombel, r. de la Ville-l'Evêque, 28.

DU 30 MAI.

BARTHÉLEMY, gravatier, r. Ste-Catherine-d'Enfer, 2. J. c., M. Gallais; p., M. Héron, r. des Deux-Ecus, 33.

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		Dif. S. de C. pr.		F. ÉTRANG.	1er C.		Der C.		Dif. S. de C. pr.	
4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	106	»	»	»	»	»
4 0/0 ...	»	»	»	»	»	»	— Portugais.	46	1/2	»	»	»	»
O. de la V.	1470	»	»	»	»	»	Esp. D. active	»	»	»	»	»	»
B. de Fr..	3100	»	»	»	H. 10	»	5 0/0 Naples.	102	60	»	»	»	»
C. L. 5000	5122	50	»	»	»	»	— Romain.	104	3/8	»	»	»	»
— 1000	1135	»	1132	50	B. 2	50	Obl. Piémont.	»	»	»	»	»	»
C. hyp...	790	»	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	470	»	»	»	»	»
4 Can...	1275	»	»	»	H. 1	25	B. Belge.	»	»	»	»	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.		Der C.		Dif. S. de C. pr.		Fin cour.	En liq.	Dif.	
St-Germ.	912	50	907	50	B. 12	50	»	917 50, 910.	B. 10	»
V. R. Dr.	406	»	»	»	»	»	407 50, 405.	405, 402 50.	B. 2	50
— R. G.	255	»	255	»	B. 3	75	255 25.	256 25.	B. 1	25
Orléans.	1010	»	»	»	B. 2	50	1015, 1010.	1013 75, 1007 50	B. 6	25
Strasb...	255	»	255	»	B. 1	25	256 25, 253 75.	255, 252 50.	B. 3	75
Rouen...	991	25	»	»	B. 7	50	996 25.	996, 993 75.	B. 3	75
Hâvre...	772	50	»	»	B. 3	75	773 75.	770.	B. 2	50
Marseill.	792	50	790	»	»	»	791 25, 790.	792 50, 790.	B. 2	50
Montpell	»	»	»	»	»	»			»	»

de leur faire gagner du temps, en les mettant en état d'être admis, à la rentrée des classes, dans une division supérieure, et par suite de se présenter, *un an plus tôt*, aux épreuves du concours. Les élèves sont reçus de 10 à 15 ans. S'adresser au directeur, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 11, à Paris.

Spectacles du 2 juin.

7 h. » OPÉRA. —

7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Valérie. Mariage de Figaro.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo. Déserteur.

7 h. » ODÉON. — Capitaine Parole. La Ciguë.

7 h. » VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Robe.

6 h. » VARIÉTÉS. — Séparation. Fleur de Genêt. Sirènes. 3 Polkas.

7 h. » GYMNASE. — 1re rep. Échappé des Petites-Maisons. Zélia.

6 h. » PALAIS-ROYAL. — Troubadour. F. Galfâtre. P. du Lion. Rosière.

6 h. » PORTE-ST-MARTIN. — La Main droite. 1844 et 1944.

6 h. » GAITÉ. — Toupinel. Jacques.

6 h. » AMBIGU. — Jeanne.

6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.

6 h. 1/2 COMTE. — Jardin des Fées. M. Vautour. Menteuse. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

31 Mai.				1er Juin.			
Arrivages	979 q.	23 k.		Arrivages	1285 q.	21 k.	
Ventes	906	98		Ventes	1070	26	
Restant	11767	23		Restant	11982	18	
Cours moyen			38,30	Cours moyen			38,65
Cours-taxe			38,13	Cours-taxe			38,25
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	[illegible]	12k.	49,70 à 52,65	Gr.	3 q.	15k.	54,15 à 55,40
1re	175	[illegible]	38,35 à 41,00	1re	200	96	38,85 à 41,00
2e	262	19	36,30 à 38,20	2e	210	38	35,65 à 38,20
3e	23	53	28,65 à 30,55	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	4	57	24,20 à 00,00	4e	7	85	25,50 à 26,75
Al.	335	80.	36,30 à 52,25	Al.	569	43	36,95 à 40,10

ROUEN, 31 Mai. — Farine, 1re : 35,86; 2e : 35,22; 3e : 30,40. — Farine bise : 23,00.

Taxe du pain (par kil.)

PARIS, 1er Juin. Comme nous l'avons annoncé, la taxe pour cette quinzaine est la même que celle de la dernière quinzaine de mai, c'est-à-dire : pain de 1re qual. : 0,35 ; 2e qual. : 0,28.

VERSAILLES, 31 Mai. — Pain 1re : 0,34; 2e : 0,28. — Sans variation pour cette quinzaine.

ROUEN, 31 Mai. — Pain 1re : 0,36.

Poids légal du pain. Le poids déterminé par règlement de l'autorité municipale est applicable au pain de fantaisie comme au pain d'une qualité inférieure. C'est ce qu'a jugé récemment la cour de cassation, en réformant un jugement du tribunal de simple police de Maubeuge, qui avait acquitté un boulanger prévenu d'avoir vendu du pain n'ayant pas le poids légal. (Audience du 30 Mai.)

Tableau du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, arrêté le 31 mai 1844 par le ministre de l'agriculture et du commerce. (Extrait.)

1re classe,	section unique,	25,01
2e classe,	1re section,	21,44
do	2e —	21,63
3e classe,	1re section,	20,08
	2e —	18,61
	3e —	19,66
4e classe,	1re section,	16,17
	2e —	20,20

Cours des céréales (par hect.).

VERSAILLES, 31 Mai. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,35 ; 3e : 19,70. — Avoine (hors ville), 1re, les 50 kil. : 8,35 ; 2e : 8,00. Vente difficile.

BRAY-SUR-SEINE, 31 Mai. — Froment : 18,33 à 20,00. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 9,50 à 10,00. — Mouture : 12,00 à 13,00. — Orge : 9,00 à 10,00. — Avoine : 7,00 à 7,50. Marché faible ; fermeté sur le froment et baisse de 1,00 sur le seigle.

SENLIS, 28 Mai. — Froment, 1re : 19,33 ; 2e : 18,00. — Seigle : 11,33. — Avoine : 7,00.

ROUEN, 31 Mai. — Froment, 1re : 21,50 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,00. — Seigle : 12,00 à 13,00. — Orge : 13,50 à 15,00. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. — Avoine : 7,50 à 9,00. Cours sans variation.

DOUAI, 28 Mai. — Froment, 1re : 18,60 à 20,25 ; 2e : 17,50 à 18,50 ; 3e : 16,00 à 16,50. — Orge : 12,25 à 13,00. — Avoine : 6,50 à 7,40.

BOURBOURG, 28 Mai. — Froment : 20,37. — Seigle : 11,59. — Escourgeon : 13,00. — Avoine : 6,71. Marché faible ; hausse de 0,15 sur le blé ; 0,05 sur le seigle ; 0,14 sur l'escourgeon et 0,25 sur l'avoine.

BERGUES, 27 Mai. — Froment, 1re : 21,24 ; 2e : 20,49 ; 3e : 19,75. — Seigle : 11,45. — Orge : 13,34. — Avoine : 8,11. Marché faible. Baisse sur le blé et le seigle ; hausse sur l'orge et l'avoine.

VALENCIENNES, 31 Mai. — Froment blanc : 19,00 à 20,00 ; do gris, 1re : 18,00 à 19,00 ; 2e : 17,00 à 18,00. — Seigle : 10,75 à 11,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 8,00 à 9,00.

NANCY, 25 Mai. — Froment, 1re : 17,10 ; 2e : 16,25 ; 3e : 15,39. — Orge : 10,50. — Avoine : 6,94.

BEAUNE. — Froment, 1re : 20,75 ; 2e : 19,50 ; 3e : 17,50. — Méteil : 15,00 à 16,25. — Seigle : 12,50 à 13,75. — Orge : 12,50 à 14,00. — Maïs : 18,50 à 20,00. — Avoine : 9,50 à 10,50.

MONTBRISON, 28 Mai. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 22,25 ; 3e : 21,25. — Seigle : 17,50. — Orge : 14,00. — Avoine : 9,50.

MONTOIRE, 29 Mai. — Froment : 20,91. — Méteil : 18,30. — Seigle : 14,85. — Orge : 12,60. — Avoine : 8,25.

POITIERS, 28 Mai. — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 19,75 ; 3e : 19,00. — Mouture : 13,00 à 14,00. — Méteil : 15,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Baillarge : 12,00. — Orge : 12,75. — Avoine : 8,25 à 8,50.

CIVRAY. — Froment : 21,25. — Méteil : 18,00. — Seigle : 14,00. — Baillarge : 12,25. — Maïs : 0,50. — Avoine : 7,50.

NIORT, 30 Mai. — Froment, 1re : 19,15 ; 2e : 18,83 ; 3e : 18,51. — Baillarge : 10,53 à 16,50. — Avoine (les 100 kil.) : 16,50.

MONTAUBAN, 25 Mai. — Froment, 1re : 24,10 ; 2e : 23,64 ; 2e : 23,11. — Méteil : 20,09. — Seigle : 14,75. — Maïs : 12,72. — Avoine : 7,50.

PAU, 27 Mai. — Froment : 22,25. — Maïs : 13,00. — Avoine : 11,20.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché d'Enfer du 1er juin.* — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 43,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00 ; 3e : 20,00 à 21,00. — Paille de seigle : 28,00 à 32,00.

Marché St-Martin du 1er Juin. — Foin, 1re : 46,00 à 49,00 ; 2e : 38,00 à 44,00 ; 3e : 30,00 à 36,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 16, à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 29,00 ; 3e : 21,00 à 24,00. Transactions assez coulantes de la part des vendeurs.

VERSAILLES, 31 Mai. — Foin, 1re : 43,00 à 46,00 ; 2e : 38,00 à 41,00 ; 3e : 30,00 à 35,00. — Trèfle : 28,00 à 40,00. — Luzerne : 32,00 à 41,00. — Regain : 32,00 à 36,00. — Paille de froment : 19,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 24,00 à 28,00. Prix maintenus, malgré l'abondance du marché.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 30 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1704	1624	80	1 14	1 04	» 96
Vaches....	19	18	1	1 »	» 90	» 80
Veaux.....	795	795	»	1 34	1 36	1 18
Moutons..	8583	7368	1215	1 24	1 16	» 98

LA MAISON-BLANCHE, 1er Juin. — 357 porcs am. dont 114 vendus à 1,06-1,04-1,02. Mauvaise vente. — 57 vaches laitières dont 22 vendues de 250,00 à 380,00. Vente très difficile.

ROUTOT, 29 Mai. — 362 bœufs : 1,25-1,15. — 156 vaches : 1,20-1,10. — 94 veaux : 1,15-1,05. — 559 moutons : 1,60-1,45. — 31 porcs : 1,05-0,95. Vente assez facile, excepté pour les moutons.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *Halle du 1er Juin.*

23,016 kil.	bœuf,	1,50 — 1,20 — 0,80
16,493	veau,	1,45 — 1,25 — 1,05
4,197	mouton,	1,45 — 1,20 — 0,90
13,706	porc frais,	1,16 — 1,06 — 0,96

Viandes diverses et volaille (la pièce.)

PARIS, *Marché de la Vallée*, 1er *Juin.* Chevreaux ou cabris : 2,50 à 5,00. — Cochons de lait : 11,00. — Lapins : 0,90 à 3,00. — Dindes gras : 6,00 à 8,50 ; do communs : 3,75 à 4,50. — Oies communes : 2,00. — Chapons : 2,50 à 6,75. — Poulets gras : 2,50 à 4,00 ; do communs : 0,75 à 2,00. — Canards : 0,90 à 1,75. — Canetons : 2,00 à 3,50. — Pigeons de volière : 0,50 à 1,05. — Pigeons bizets : 0,28 à 0,60.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 30, 31 Mai et 1er Juin. Beurre* en livre (le kil.) : 1,20 à 1,78 ; do en mottes d'Isigny : 1,40 à 3,50 ; do do Gournay : 1,10 à 2,70. — Petit beurre : 1,14 à 1,40. — Beurre salé et beurre fondu : 1,22. — *Œufs* (le mille) du 30 Mai : 31,50 ; du 31 : 30,00 à 48,00. — *Fromages* du 31 Mai (la dizaine) : Brie : 18,00 à 36,00 ; à la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 31 Mai. *Beurre* 1re : 1,70 ; 2e : 1,30 à 1,60. — *Œufs* (le mille) : 40,00 à 45,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...nent au pays ces orateurs de l'opposition, qui savent si bien harceler le ministère? Ils ne donnent au pays aucun gage, et ils ne donnent aucun gage parce qu'ils ne sont pas des hommes de conviction et de principes, mais de purs tacticiens, uniquement préoccupés de manœuvrer de la façon qu'ils croient la plus habile, c'est-à-dire la plus capable de ruiner leurs adversaires et de faire tomber le pouvoir en leurs mains.

Le ministère a un système, système incomplet sans doute et purement négatif. Il veut éviter que la paix soit troublée en Europe, et pour cela il a cru devoir renouveler (et dans quelles circonstances!) la politique plus funeste que jamais de l'alliance anglaise. Après la révolution de 1830 la France a pu, dans le système de cette alliance, marcher d'égale à égale avec l'Angleterre; rentrant dans ce système après le traité du 15 juillet elle ne pouvait plus y occuper qu'un rang secondaire et subordonné.

Ce système est mauvais, mais enfin c'est un système, et le cabinet soumet plus ou moins régulièrement ses actes à cette politique que caractérisent des faiblesses partout et une subordination résignée à la suprématie de l'Angleterre.

Eh bien! que font en présence de ce système les adversaires du pouvoir actuel, les compétiteurs du ministère? Présentent-ils au pays un autre système? Expriment-ils une nouvelle politique? Ont-ils une idée, une conception sur le rôle que la France doit remplir en Europe et dans le monde? Proposent-ils à la nation un but déterminé à atteindre, une action extérieure, une fonction à accomplir? Formulent-ils un système d'alliances européennes, une politique générale qui puisse éclairer la France sur sa destinée, la lui révéler, et rallier les esprits dans une grande et noble pensée commune, ou au moins leur donner une direction utile et acceptable? Non. Ces hommes qui critiquent le ministère et qui ont raison contre le ministère, ne veulent qu'une chose, succéder aux ministres. Ils croient savoir que dans la région où se donnent les portefeuilles, l'acceptation de l'alliance anglaise est une condition obligée de *possibilité*, et ils n'osent pas professer une autre doctrine que celle de l'alliance anglaise. Ils se réservent toujours, s'ils renversaient les ministres actuels, de pouvoir leur succéder dans leur politique aussi bien que dans leur position.

Il faut conserver la paix européenne; mieux que cela, il faut l'organiser et il faut que la France joue, dans l'œuvre de cette organisation, un rôle glorieux. Voilà le problème de notre pays et de notre époque. Or, pour réaliser cette œuvre, pour résoudre ce problème, il faut autre chose que la politique du ministère, que le système des concessions continuelles et de la subordination à l'Angleterre. Il faut un grand système de politique où soient coordonnés le but et les moyens, et pour lequel puissent se passionner les généreux instincts de la France. L'opposition, formule-t-elle, produit-elle, propose-t-elle rien de semblable? Non, et c'est pour cela que le pays a aussi peu de foi dans cette opposition stérile, mesquine, purement personnelle et tacticienne, qu'il éprouve de dégoût pour la politique humble et prosternée du gouvernement.

Le pays a besoin de convictions nouvelles et d'hommes nouveaux qui les formulent, les exposent et les représentent. Ces con-

...se viendraient pas la pièce en question, comme aussi les personnes qui voudraient en avoir connaissance, sont priées de nous en faire la demande.

Depuis le mois de septembre dernier, nous défendons, contre le journal la *Presse*, les intérêts de nos compatriotes de Montevideo, et ceux de la république orientale de l'Uruguay, menacés par la politique barbare de Rosas. Depuis cette époque, nous avons souvent réfuté les assertions gratuites de ce journal par des dates et des faits incontestables, qui sont, désormais, du domaine de l'histoire.

Dans sa polémique avec nous, la *Presse* n'a jamais voulu tenir compte de ces faits et de ces dates, aussi ce journal s'est-il de plus en plus fourvoyé dans la route qu'il a suivie jusqu'à présent.

Nous n'avons pas la prétention de faire revenir la *Presse* sur le système qu'elle a adopté dans cette affaire, système en tout point contraire à la vérité; pourtant nous dirons à la *Presse* que si elle voulait traiter sérieusement cette question en partant des faits et des dates historiques, nous accepterions volontiers la discussion sur ce terrain, et si elle nous prouvait que nous sommes dans l'erreur, nous reconnaîtrions sans difficulté nos torts. Mais qu'elle commence par détruire l'autorité des faits officiellement constatés dont nous nous sommes appuyés, et qu'elle a toujours laissés sans réponse. A ce propos nous faisons remarquer à la *Presse* que la question de Montevideo n'est pas encore vidée; nous ne pouvons supposer que le ministère veuille enterrer la pétition des Français de Montevideo déposée par M. Billault sur le bureau de la chambre au mois de janvier dernier, et dont M. Martin (du Rhône) a été nommé rapporteur.

Pour donner un exemple de l'extrême légèreté avec laquelle la *Presse* s'aventure dans ce débat, nous opposerons cette feuille à elle-même. Elle disait, dans son numéro du 29 mai: « Les Anglais » ont acheté pour trois ans du gouvernement oriental la douane de » Montevideo.... Le commodore Purvis, le commandant de l'esca- » dre anglaise, s'est fait le soumissionnaire et le pourvoyeur de » cette spéculation honteuse. »

Les Anglais donc, et la *Presse* insiste beaucoup sur ce point, étaient seuls dans cette affaire, et elle ajoutait « que notre gouver- » nement y prenne garde, la prolongation du siége laisse Montevi- » deo à la discrétion de quelques Anglais. » Eh bien! le ministre plénipotentiaire de la république orientale répond à la *Presse*, et cite les dates, non pas de cet achat, mais de ce *bail à ferme*. La douane a été affermée pour deux ans et pour moitié seulement de son revenu à une compagnie composée de négociants du pays et des différentes nations qui habitent Montevideo. Or, voici ce que la *Presse* répond dans son numéro d'aujourd'hui (2 juin):

« Nous disions que le gouvernement oriental avait vendu le re- » venu de ses douanes *pour trois ans*; M. Ellauri prétend que » *ce n'est que la moitié et pour deux ans. La vente a donc eu lieu*, » et nous tenons nos nouvelles pour exactes. »

En vérité, est-ce là de la bonne foi! Comment vous tenez vos nouvelles pour exactes lorsqu'on vous prouve qu'elles sont entièrement fausses! Il est évident que la question n'était pas de savoir si la douane avait été affermée, mais bien si elle avait été affermée exclusivement aux Anglais, et si « le commodore Purvis s'était fait, » comme disait la *Presse*, le soumissionnaire et le pourvoyeur de » cette spéculation honteuse. » C'est sur ce prétendu fait que la *Presse* attirait l'attention du gouvernement. Nous avions expliqué à la *Presse*, il y a deux mois, que ce fait qu'elle avançait déjà était entièrement faux.

...n'en ait pas conscience, devient l'arbitre de la production de l'existence de plusieurs localités; d'une part, celles qu'il dessert; d'autre part, celles dont les produits similaires alimentent les mêmes marchés que les premières.

Maintenant, mettons en jeu plus spécialement l'exploitation par concession, et dans l'abus et dans le simple usage de sa position. D'abord, l'abus, je n'ai vraiment pas besoin de développer de nouveau ce point. Je redirais que la compagnie anonyme est une abstraction; qu'elle opère par un conseil; que les membres de ce conseil, les administrateurs, restent dans le droit commun; et que, si la compagnie est tenue ou contenue par un cahier de charges, les administrateurs ne le sont pas; qu'ils peuvent être industriels, producteurs, avoir intérêt à faire agir la compagnie comme elle agirait si elle était, elle, industrielle et productrice; et que, par conséquent, le cahier des charges n'empêchera pas les mille et un moyens de favoriser une usine au préjudice des usines de la même localité, ou d'aider à celles-ci pour abattre celles d'une autre localité.

Par l'abus, s'ils le veulent, les administrateurs d'un rail-way domineront soit en bien, soit en mal, quand ils voudront, et comme ils voudront, la production des tenants et aboutissants de leur ligne, et influenceront ceux de plusieurs autres lignes.

Maintenant, sans supposer l'abus, quels inconvénients n'offre pas au même point de vue l'exploitation par concession?

Non-seulement les rails-ways vont être divisés, et former l'apanage d'autant de compagnies, mais les *lignes* elles-mêmes vont être fractionnées. Elles vont se composer de tronçons, dont chacun sera l'attribut d'une compagnie distincte. Pour aller de Paris à Marseille, de Paris à Bordeaux, les marchandises auront à franchir plusieurs territoires, comme cela se faisait pour le transit par l'Allemagne, avant l'union des douanes.

Autant de compagnies tenant une ligne, autant d'administrations. Elles peuvent être également intelligentes, prospères, actives, régulières; bienveillantes. Elles peuvent aussi offrir, à cet égard, d'énormes dissemblances.

Les unes peuvent avoir le système des tarifs réduits, viser aux quantités, tout prendre presque à perte. Les autres préférer le tarif modéré, approprié aux besoins des choses, et ne pas guerroyer contre les autres lignes pour *détourner* l'aliment naturel de leur direction.

Les unes peuvent *déclasser*, les autres rester dans la classification du cahier des charges.

Les unes, activer le mouvement des convois, établir des départs fréquents, soit par système, soit par abondance de voyageurs; les autres, s'occuper moins des besoins du public, et régler leurs départs au mieux de leur recette exclusivement, accumuler à leur barrière d'entrée les voyageurs, jusqu'à formation *d'un poids utile déterminé*....

Enfin, mille choses peuvent être entendues de la même manière ou d'une manière toute opposée. Et qu'on ne fonde pas l'espoir d'une entente cordiale sur l'intérêt que les parties y trouveront; suivant moi, il y aura de l'harmonie entre les compagnies éloignées les unes des autres et qui ne sont pas en rapport d'affaires; mais il n'y aura que discussions, jalousies, mauvais vouloir et souvent haine entre les compagnies qui seront en rapport continuel pour le service d'une même ligne.

Or, qu'on veuille bien se donner un peu la peine de réfléchir à la position des producteurs, des travailleurs dispersés et fixés immobilièrement sur ces divers territoires. Les uns vivant sous la domination d'un bon prince, les autres sur les terres et à la gouverne d'un mauvais prince. Je demande au simple bon sens s'il est possible de combiner quelque chose de plus malheureux. Pour moi, je ne le crois pas, et c'est en toute conscience que je le déclare, le procédé d'exploitation par la concession est le plus dangereux et le plus injuste.

Quant au procédé d'exploitation par fermage (2), il participe de presque tous les défauts du procédé de la concession.

Comme lui, il s'organise par société anonyme; il met aussi l'action sociale

(1) Voir nos numéros des 31 mai et 2 juin.

(2) Ce procédé consiste à affermer pour dix ou douze ans le chemin fait et construit par l'Etat et à ses frais à une compagnie qui n'a à fournir que le matériel roulant, et exploite, en payant une certaine redevance à l'Etat. C'est le système qui vient d'être appliqué au chemin de Nîmes à Montpellier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

XIII.

UNE RÉSOLUTION DÉSESPÉRÉE.

L'odieuse tentative de séduction dont Charlotte avait failli être la victime était le résultat d'une sorte de conspiration à laquelle, comme nous l'avons vu, Urbain n'était pas resté étranger. Mme Morel, Mme d'Ortès et Mme de Saint-Venant l'avaient conçue dans un but commun, mais par des motifs différents. Elles voulaient faire descendre Charlotte à leur niveau, et délivrer ainsi Urbain d'un contrôle incommode. En même temps, Mme Morel recouvrait, par ce moyen, un ascendant dont elle comptait faire son profit; Mme d'Ortès acquérait un précieux ornement pour son salon, ou, comme disait un des habitués, une nouvelle fleur pour ses serres; Mme de Saint-Venant avait un intérêt encore plus direct et plus passionné dans ce complot. M. de Vibrac en avait été désigné comme le héros d'une commune voix. Urbain y avait lâchement donné les mains et son repentir n'avait pu l'absoudre complétement aux yeux de Charlotte.

Les instigations de Mme de Saint-Venant, un secret désir de justifier ses désordres par l'exemple de Charlotte, une certaine crainte de ne pouvoir lui donner ce bien être, ces jouissances de la fortune qu'il avait rêvées pour elle, surtout l'influence pernicieuse d'une société corrompue l'avaient poussé insensiblement à cette honteuse détermination. Ce premier pas le conduisit à une démoralisation rapide. Il venait d'élever un mur derrière lui.

Contre l'attentat d'Urbain, Charlotte, à peine remise de la secousse terrible qu'elle venait d'éprouver, ne se livra point à un désespoir insensé. Sa douleur prit un caractère de tristesse et de résignation en harmonie avec sa douceur habituelle. Urbain crut facilement que cette crise violente avait opéré dans son âme une salutaire révolution, et, qu'éclairée enfin sur les véritables sentiments de celui qu'elle aimait, elle allait passer successivement de l'amour à l'indifférence et de l'indifférence au mépris, ou que, mieux conseillée par la nécessité sur ses propres intérêts, elle opterait pour le parti de la raison et du bonheur.

En effet, Charlotte ne proféra pas une plainte. Ses yeux semblaient n'avoir plus de larmes et ses regards erraient autour d'elle sans trouble et sans colère. Une fois même, elle sourit tristement en regardant Urbain. Le calme reparaissait dans ses mouvements et dans toute sa personne, et son visage, d'abord bouleversé par les déchirements de son cœur, avait revêtu peu à peu cette pâleur tranquille qui présage et accompagne d'ordinaire les longues convalescences.

Urbain, rassuré, désormais, sur l'état de sa santé, reprit le cours de sa vie habituelle, se contentant de recommander Charlotte aux soins bienveillants de sa jeune voisine.

Cette recommandation était superflue. Irma avait reçu les confidences de Charlotte, et son amitié pour elle s'était augmentée de tout l'intérêt qu'inspirait naturellement son malheur. Charlotte avait trouvé dans cette jeune fille une noblesse de sentiments et une délicatesse de procédés qui se dissimulaient sous une apparence de légèreté et d'insouciance. Ces qualités comblaient la distance que l'éducation avait mise entre les deux amies. Non contente de prodiguer à Charlotte les soins les plus tendres, Irma s'efforçait de dissiper ses chagrins par tous les moyens que lui suggérait son naturel aimable et enjoué, et veillait elle-même à tous ses besoins; car Urbain, entraîné de nouveau, et en dépit de ses remords, dans le même courant de séductions et de vice, avait cessé, depuis quelque temps, de se préoccuper de ce soin. A cet effet, Irma avait exposé à son parrain la situation de son amie, et lui avait raconté, pour mieux l'intéresser en sa faveur, toutes les particularités qu'elle avait recueillies de la bouche même de Charlotte. M. de Ceyran avait aperçu plusieurs fois Charlotte chez sa pupille, et sa figure et ses manières avaient attiré son attention. Le récit d'Irma acheva de le disposer à la bienveillance. Il ne la connaissait que sous le nom de Charlotte, et ignorait que le prénom d'Urbain cachât le jeune professeur du fils de Mme de Rieux. Urbain avait, de son côté, évité, avec le plus grand soin, la rencontre de M. de Ceyran dans ses visites à Irma, et Charlotte elle-même n'avait entendu nommer que très rarement les diverses personnes auxquelles Urbain donnait régulièrement des leçons. Depuis long-temps, d'ailleurs, il avait rompu ces sortes de relations, et abandonné les modestes et honorables ressources de l'enseignement pour les chances du jeu. M. de Ceyran se prêta donc, sans autre information, aux généreuses intentions d'Irma, et lui fournit, avec la libéralité qui lui était ordinaire, les moyens de les mettre à exécution.

Irma était ainsi devenue la providence de Charlotte et sa compagne inséparable ou plutôt sa sœur. Si quelque chose eût pu consoler Charlotte et l'attacher encore à la vie, c'eût été, sans doute, une amitié si touchante. Mais, malgré ses efforts pour dissimuler son mal, il n'était que trop évident qu'elle avait reçu une blessure mortelle. L'engourdissement physique où elle était plongée et l'insensibilité qu'elle affectait ne trompèrent point la sollicitude clairvoyante d'Irma. En dépit de l'apparente énergie qu'elle déployait extérieurement, Charlotte sentait que le seul lien qui la retenait à la vie venait de se rompre. Et c'est ce sentiment même qui donnait à son désespoir je ne sais quel calme trompeur.

Elle n'avait plus d'illusion ni sur Urbain, ni sur elle-même. Son amour ne pouvait sortir de son cœur qu'avec la vie, et si elle persistait à justifier l'infâme complaisance d'Urbain par le désir sincère et désintéressé de la sauver de l'indigence, il lui était impossible de se dissimuler qu'il n'avait plus pour elle d'autre sentiment que celui d'une amitié dévouée. Charlotte jeta alors les yeux autour d'elle, comme pour s'éclairer complètement sur sa position. Elle pensa à son père qui l'avait reniée, à ses frères qui l'avaient oubliée, à Mme Morel qu'elle avait perdue, à Irma dont l'amitié était impuissante pour la guérir.... Elle regarda en arrière, et elle vit son passé fermé sans retour; elle osa sonder l'avenir, et elle entrevit un abîme... Alors, elle tourna ses regards en haut, et pria.

Un jour, elle était seule. Irma l'avait quittée pour quelques heures... Charlotte prit une plume et écrivit trois lettres... Il y en avait une à l'adresse de son père, une autre à celle d'Irma...; la troisième était pour Urbain..... elle était plus longue que les autres..... Charlotte avait beaucoup pleuré en l'écrivant, bien qu'elle crût avoir, pour toujours perdu cette faculté... Quand elle eut achevé d'écrire, il était nuit... Charlotte s'habilla à la hâte, et ayant mis dans son sein un petit médaillon renfermant le portrait d'Urbain, elle sortit, oubliant, dans sa préoccupation, de fermer, derrière elle, la porte de son appartement.

Une voiture venait de s'arrêter à la porte de la maison. Charlotte baissa son voile, de crainte d'être reconnue, et jeta autour d'elle des regards timides. Le bruit de la rue s'était calmé; les passants devenaient rares... Rassurée par ce rapide examen, Charlotte s'avança d'un pas furtif en longeant les maisons. Arrivée au détour d'une rue étroite et peu fréquentée de la Chaussée-d'Antin, elle s'arrêta devant une maison dont la porte cochère, ouverte à deux battants, était illuminée.... C'était la mai-

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 1er juin.

cette explication formera le sujet de notre prochain article.

Nous lisons dans une correspondance d'Amsterdam du 30 mai : On connait la manière de voyager de l'empereur Nicolas. L'Europe le croit dans sa capitale quand on apprend tout-à-coup qu'il est à cinq cents lieues de Saint-Pétersbourg : c'est précisément ce qui vient d'arriver. Il y a quelques semaines, la cour de Londres fut secrètement informée que l'empereur se proposait de faire une visite à la reine Victoria : le *Times* annonça cette nouvelle, on la fit démentir par le *Journal de la Haye* et le *Morning-Post*; les journaux anglais déclarèrent qu'ils avaient été induits en erreur. Eh bien ! au moment où ma lettre vous parviendra, l'empereur Nicolas sera à Londres. Son arrivée à La Haye, annoncée pour le 3 juin, a eu lieu ce matin. Le prince est accompagné du comte Orloff et il part demain de Rotterdam. A son retour d'Angleterre l'empereur passera quelques jours auprès du roi et de la reine des Pays-Bas.

Le *Guernesey Star* donne à l'envoi des troupes dans cette île une cause autre que celle dont le *Times* s'est fait l'éditeur. Suivant lui, il s'agit d'un prétendu complot dont l'exécution devait commencer par l'assassinat du gouverneur-général, et qui paraît reposer sur une simple panique. Un ministre, M. Dolrée, avait recueilli chez lui un sieur Moulin qui y mourut subitement. Le révérend Dolrée attribua cette mort à un empoisonnement, et bâtit sur cette supposition un plan de conspiration, faisant de M. Moulin la victime de ses complices qui, pour empêcher ses révélations, l'auraient sacrifié à leur sûreté. Le révérend Dolrée se hâta d'aller conter cette histoire au gouverneur, qui, sur ce fondement, demanda du secours en Angleterre. Telle est sommairement la version du *Star*.

On nous écrit de Francfort :

« Depuis quelque temps, les hommes éclairés de l'Allemagne sont surpris de voir apparaître de tous les côtés le fanatisme religieux avec ses conséquences barbares. Nous sommes tellement habitués à nous croire civilisés et à n'avoir plus besoin de combattre l'hydre du fanatisme, que les événements de Tarnow, de Jeseke, d'Immendorf, et en premier lieu de l'émeute de Carlsruhe, nous ont pour ainsi dire frappés de stupéfaction. Il est hors de doute que toutes ces manifestations, qui, depuis quelque temps, surgissent périodiquement sur différents points, sont l'œuvre d'un parti fanatique qui a des ramifications dans toute l'Allemagne. Il va se former une société composée de catholiques, de juifs et de protestants éclairés, dans le but de neutraliser les efforts continus de ce nouveau parti jésuitique d'étouffer l'esprit de fanatisme partout où, il se montre, et de propager la tolérance et la véritable foi dans la fraternité humaine. Le siège de cette société sera, dit-on, à Darmstadt, et on cite déjà les noms très distingués des chrétiens et des juifs qui en feront partie.

» Du reste, le ravin qui sépare les juifs talmudistes des juifs réformés s'élargit de plus en plus. Il n'y a plus de réconciliation possible ; c'est une petite révolution religieuse qui a bien sa portée sociale. Le baron Rothschild prend fait et cause pour les rabbinistes ou les pharisiens, comme on les appelle ici.

» Pour vous donner une preuve de l'esprit anti-monarchique qui se répand en Allemagne, je vous citerai un fait assez remarquable. Il y a deux ans que le roi de Prusse a fait une pension viagère de 1,200 fr. au poète allemand, M. Freiligrath, qui, pauvre lui-même, venait d'épouser une fille du peuple qu'il aimait. Depuis, la censure ayant ménagé quelques œuvres du poète, de telle sorte qu'on le soupçonnait d'avoir aliéné son indépendance, M. Freiligrath vient d'annoncer au roi de Prusse qu'il est forcé de renoncer à sa pension, vu que toutes les honnêtes gens s'étaient retirées de lui, et que son honneur en souffrait trop..

neuvième. C'est en cela seul qu'ils l'emportent sur les Français d'aujourd'hui.

» Tout homme qui a le bien de l'humanité à cœur doit se réjouir de l'alliance philosophique qui s'opère entre l'esprit des deux pays. Vouloir se soustraire à l'influence française, ce serait *une brutalité*. Pourquoi donc la *Gazette d'Etat* nous donne-t-elle des articles si étendus sur la politique, le commerce et l'industrie de la France? Pourquoi la langue française est-elle toujours encore la langue des cours et de la diplomatie ? Ah! vous acceptez bien la civilisation luxueuse et *léchée* des Français. Vous admettez bien les modes de Paris ; vous charmez vos ennuis avec les produits superficiels de la littérature française épicés et saupoudrés de passions coupables et effrénées ; mais, quand il s'agit du véritable esprit du peuple français, de sa science et de ses conquêtes politiques et sociales, vous criez à la trahison, barbares que vous êtes. Vous croyez être civilisés parce que vous êtes élégants, mais vous n'êtes pas plus avancés que du temps où vous infligiez le bâton à vos paysans malheureux. C'est vous qui êtes les singes des mauvais Français ; nous autres nous sommes les frères du véritable peuple français, et nous en sommes fiers. »

IRLANDE.

DUBLIN, jeudi soir. — Ce matin, de bonne heure, on remarquait une grande affluence aux environs et aux portes du palais.

La cour du banc de la reine avait annoncé la veille qu'elle rendrait son jugement dans l'affaire de M. O'Connell et des co-accusés. De son côté, l'autorité avait pris des mesures. Un régiment de cavalerie avait été consigné, la police avait envoyé un grand nombre de ses agents sur les lieux.

Aussitôt après l'ouverture des portes, la foule s'est précipitée dans la salle, et tous les sièges ont été à l'instant occupés. Le barreau était rempli par un grand nombre d'avocats libéraux. M. O'Connell est entré dans l'auditoire à dix heures et demie, accompagné de son fils John, de M. Smith O'Brien et de sir Valentine Blake. Aussitôt les applaudissements ont éclaté de tous côtés, et notamment au barreau. On se serait cru dans Conciliation-Hall. M. O'Connell a salué, à plusieurs reprises, les autres accusés.

A onze heures un quart la cour entre en séance.

M. Richard Moore prend des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la cour d'accorder aux accusés la liberté sous caution pendant le délai de l'appel qu'ils se proposent d'interjeter.

L'ATTORNEY GÉNÉRAL. La cour n'a point le droit de suspendre l'effet du jugement qu'elle va prononcer.

La cour rejette les conclusions.

L'ATTORNEY GÉNÉRAL. Je prie la cour de vouloir bien appeler successivement les accusés pour entendre la lecture du jugement.

M. O'Connell est appelé le premier. Aussitôt des applaudissements d'enthousiasme éclatent ; le barreau se lève. Ces applaudissements sont répétés au dehors.

M. Burne, greffier, fait l'appel des accusés, qui répondent l'un après l'autre.

M. Lepage Burton prononce le jugement de la cour et s'exprime ainsi avec une vive émotion :

La cour a cru devoir condamner M. O'Connell à une peine plus forte que les autres accusés. Elle a dû établir une grande différence entre eux et lui ; il méritait une peine exemplaire ; le délit est grave, il a non-seulement mis en danger la constitution et la tranquillité du pays ; mais il a failli plonger le peuple dans les malheurs de la guerre civile.

La cour condamne, en conséquence, M. O'Connell à douze mois de prison, à une amende de 2,000 liv. sterl. (sensation), et à fournir une caution de 5,000 liv. sterl. et deux cautions de 2,500 liv. sterl. chacune pour sept ans. Les autres accusés sont condamnés chacun à neuf mois de prison et à 50 liv. sterl. d'amende. Chacun d'eux fournira une caution de bonne conduite pour sept ans, de la somme de 1,000 liv. sterl, et deux cautions de 500 liv. chacune.

M. O'Connell se lève et prononce ces paroles : Je crois juste de rappeler à la cour que mes co-accusés et moi avons déclaré solennellement qu'il n'était pas vrai que nous eussions formé un complot contre l'Etat, et avec le

rester tranquilles... cette consternation, car les ennemis de l'Irlande se réjouiraient si vous troubliez la tranquillité et si vous commettiez des désordres. Qu'ils soient trompés dans leur attente ! Ordre, tranquillité ! voilà quelle doit être votre devise.

Votre fidèle ami, DANIEL O'CONNELL.

Corn-Exchange Room, 30 mai 1844.

Nous craignons bien, dit le *Globe*, que la sentence prononcée contre M. O'Connell par les juges de Dublin, ne produise une impression fâcheuse sur l'esprit du peuple irlandais ; elle lui rappellera les sentences rendues aux époques de terreur. En Angleterre on la considérera comme faisant renaître le temps des Castlereagh et des Sidmouth.

GRÈCE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Athènes, 20 mai.

Le ministère aura beaucoup de peine à se maintenir. Loin de diminuer le nombre de ses adversaires, il l'augmente chaque jour en continuant à influencer les élections par des moyens corrupteurs. Les agents russes, qui remuent ciel et terre pour égarer le peuple et constituer une opposition qui rende impossible l'établissement du régime représentatif, s'appuient de toutes les fautes du cabinet pour pousser à l'anarchie. Réussiront-ils ? C'est la question. On a malheureusement trop persuadé à ce pauvre peuple que le gouvernement représentatif est seul capable de mettre fin à tous ses maux. Aujourd'hui se voyant déçu il se sent disposé à écouter ceux qui flattent ses tendances. Mais aucun de ces instigateurs ne songe aux réformes sociales dont la Grèce a au moins autant de besoin que toutes les autres nations européennes ; il ne sort de ce conflit perpétuel que des intérêts égoïstes dont la satisfaction ne ferait qu'accroître les maux de la masse. Espérons toutefois que ce peuple si intelligent ne sera pas dupe des machinations qui se trament à son préjudice. Il parait décidé à ne céder aux prétentions étrangères quelles qu'elles soient, que lorsqu'il les croira véritablement favorables à ses intérêts ; mais ne sera-t-il point abusé par le masque de la religion, par celui des idées démocratiques qui cachent sans cesse les plus funestes projets : c'est ce que l'on craint. Toutefois, il faut remarquer que les agents russes n'ont plus leur ancienne influence puisque tous leurs efforts n'ont pu empêcher la plus grande partie de leurs adhérents, de se porter en corps à la rencontre du ministre de France, M. Piscatory, dans la Messénie. Les partis sont cependant très exaltés et très exclusifs dans cette province. C'est la première fois que le parti qui s'inspire des idées de la France a vu le parti contraire rivaliser avec lui pour saluer un philhellène français. Le ministre de France a reçu le même accueil dans les autres provinces qu'il a parcourues. Les hommes de tous les partis ont voulu prendre part aux manifestations dont il a été l'objet. Ces faits révèlent un progrès réel dont on aime à bien augurer. Les élections commenceront dans la quinzaine ; elles causent déjà une grande agitation. On ne prévoit pas que le ministère y ait la majorité ; cependant rien n'est encore certain à cet égard. M. Duvergier de Hauranne a séjourné ici un mois ; il a été accueilli comme un ami de la Grèce.

Le journal hellénique *l'Amalthée*, publié à Smyrne depuis six ans par des Grecs instruits et respectables, vient d'être définitivement suspendu par la Porte. Le seul grief articulé contre cette feuille, c'est qu'elle aurait reproduit une partie d'un discours propagandiste prononcé *dans l'assemblée nationale d'Athènes*.

Un vain appel ne sera pas fait à la presse européenne en faveur de cette utile publication. Les rédacteurs n'osent avoir recours à aucune protection directe de peur que la Porte ne persiste plus long-temps encore. C'est à la presse à protester. L'*Observateur grec* l'a déjà fait deux fois, mais jusqu'à présent il n'a pas trouvé d'écho.

---

son de Mme de Saint-Venant. Des vases et des caisses de fleurs étaient rangés de chaque côté du perron, et des tapis en couvraient les escaliers. Des voitures entraient à chaque instant dans la cour, déposant sous le péristyle des hommes et des femmes élégamment parés... Dans un moment où Charlotte, perdue dans la foule des curieux amassés devant la porte, plongeait avidement ses regards au fond d'une voiture qui entrait rapidement, un homme qui s'y trouvait assis à côté d'une femme, avança machinalement la tête à la portière... Charlotte poussa un cri étouffé... Elle avait cru reconnaître Urbain près de Mme d'Ortès... Les curieux se retournèrent au cri de Charlotte, et en voyant la pâleur qui venait d'envahir son visage, s'empressèrent charitablement autour d'elle et la firent asseoir sur un banc de pierre creusé dans l'épaisseur du mur..... Charlotte, suffoquée par la violence de ses émotions, perdit entièrement connaissance... Des domestiques de la maison, attirés par la rumeur, la transportèrent dans la loge du concierge, où elle ne tarda pas à revenir de son évanouissement. On cessa de s'occuper d'elle, et Charlotte, profitant d'un moment où on l'avait laissée seule, sortit furtivement de la loge à la faveur de l'agitation occasionnée parmi les gens de la maison, par l'arrivée simultanée de plusieurs voitures, ouvrit une petite porte donnant sur la cour d'entrée, et pénétra dans le jardin... Une curiosité poignante la poussait... Jusque-là, elle avait obstinément résisté à ce secret mouvement qui nous porte à vouloir regarder au fond du précipice où nous devons tomber ; mais la vue de Mme d'Ortès, à côté d'Urbain, avait subitement changé ces dispositions. Elle entrevoyait pour la première fois une rivale dans l'amie de Mme Morel, et elle brûlait du désir d'éclaircir ce soupçon. Un sentiment nouveau venait de s'éveiller en elle ; la jalousie enfonçait dans son âme ses mille aiguillons et en avait banni, pour un instant, le morne désespoir et la timidité qui accompagnent d'ordinaire les douleurs vagues....

La fête était dans tout son éclat : les salons resplendissaient de lumières... L'orchestre soutenait incessamment ou ranimait la danse... Charlotte, cachée derrière un massif, cherchait à distinguer quelqu'une des figures qui apparaissaient de temps en temps derrière les glaces des fenêtres, ou qui passaient et repassaient dans les divers mouvements de la danse.

Dans un petit salon du rez-de-chaussée, décoré avec une recherche toute féminine, plusieurs personnes étaient réunies autour d'une table couverte de pièces d'or. Quelques dames, parmi lesquelles Charlotte reconnut Mme d'Ortès, se tenaient penchées au-dessus des joueurs, et suivaient avec des émotions visibles les chances diverses du jeu... On était au commencement du printemps. La fenêtre avait été ouverte, et Charlotte, placée tout auprès et favorisée par une nuit obscure, pouvait voir, sans être vue.

Urbain, assis, les cartes à la main, en face d'un homme qui, à en juger par les soins particuliers dont il était l'objet, devait être un étranger, tournait le dos à une haute glace incrustée dans un des panneaux de la boiserie. Au-dessus de son adversaire, se tenait debout un homme qui, bien qu'intéressé dans le jeu de celui-ci, paraissait cependant échanger avec Urbain des signes d'intelligence. Toutes les personnes présentes étaient évidemment dans le secret de cette trahison, excepté celle qui en était la victime. Urbain, malgré un succès constant et des gains considérables, était pâle et de plus en plus troublé... Son agitation même commençait à inquiéter sérieusement les témoins de cette scène.

Deux dames se levèrent ensemble, en échangeant un coup d'œil rapide, et s'approchèrent de la fenêtre dont la partie inférieure présentait une saillie, en forme de balcon : c'étaient Mme d'Ortès et Mme de Saint-Venant. Charlotte se glissa doucement sous la fenêtre, de peur d'être aperçue.

— Le maladroit !... dit Mme d'Ortès, avec un mouvement de colère mal dissimulée ; il va se perdre et nous compromettre avec ses scrupules absurdes et ses retours de vertu !...

— Je vous l'avais prédit, répliqua Mme de Saint-Venant ; vous avez eu tort de le pousser dans cette affaire. Il n'est pas encore suffisamment préparé, et, vraiment, je doute qu'il le soit jamais... Je le connais, moi... je l'étudie tous les jours... C'est un terrain où certaines semences ne germent pas... Et, vous l'avouerai-je? je crois que c'est là précisément ce qui fait que je m'attache à lui chaque jour davantage... Et puis, il est si dévoué...

— Et si amoureux !... interrompit Mme d'Ortès. A propos, et ce cher Vibrac, où en est-il ?

— L'amour l'a rendu méconnaissable... C'est à qui, de lui ou d'Urbain, fera le plus de sottises en l'honneur de Mme Charlotte. Tantôt, c'est Urbain qui a des remords ; tantôt, c'est de Vibrac qui perd la tête, et se décourage sur un premier échec... Enfin, ma chère, c'est un affreux *statu quo* d'autant plus affreux, que je me vois, chaque jour, sur le point de perdre les vingt mille francs que de Vibrac m'a promis pour mon intervention auprès d'Urbain, dans le cas d'un succès complet... Heureusement pour moi, que j'ai quelques espérances sur une autre affaire dont Urbain m'a confié certaines particularités...

La conversation fut interrompue, en cet endroit, par des éclats de voix et d'énergiques apostrophes échangés des deux bords de la table où Urbain était assis... Sur un mot de son adversaire, Urbain s'était levé plus pâle encore qu'auparavant et riant d'un rire forcé... Son adversaire se retira en proférant contre lui et son infâme complice les plus sanglantes injures. Urbain avait à peine balbutié quelques mots pour sa défense et s'était approché vivement de Mme de St-Venant, oubliant, dans son égarement, de ramasser l'or amoncelé sur la table, à la place qu'il venait de quitter...

Aux premiers mots qu'elle avait entendus, Charlotte, comprenant la scène qui se passait au salon, était tombée à genoux les mains jointes, en priant Dieu pour Urbain.

Cependant, Mme de St-Venant, sur un geste d'Urbain, s'était élancée vers la table et, après avoir payé le hideux service du perfide associé de l'étranger, s'était hâtée d'emporter l'or dédaigné par Urbain...

Celui-ci se pencha en dehors de la fenêtre, comme pour respirer un air plus pur. Sa poitrine était oppressée... Une sueur froide coulait le long de ses joues... Il appuya sa tête sur la balustrade de fer, comme pour rafraîchir son front... Charlotte entendait le bruit de sa respiration entrecoupée... Elle eut, un instant, la pensée de s'élancer de sa retraite, de l'appeler et de lui tendre les bras... Mais le sentiment même de sa position et de celle d'Urbain, la crainte d'exciter sa colère, au lieu de son repentir, la retint immobile et tremblante. Si près de lui, elle comprenait qu'il était à jamais perdu pour elle... Elle voulait fuir et la force lui manquait. Une main invisible semblait la retenir à cette place pour lui faire subir à la fois toutes les tortures, dans le spectacle de la dégradation d'Urbain...

Des pas se firent entendre près de lui... Urbain se retourna...

— Je vous cherchais, mon cher, fit le nouveau-venu...

Charlotte avait reconnu la voix de M. de Vibrac.

— Que me voulez-vous ! demanda Urbain avec l'accent d'une colère comprimée.

— Là ! là ! mon cher, ne vous fâchez pas ! Ce n'est pas le moment, quand le sort vous favorise ouvertement... Ce serait à moi de vous en vouloir...

— Que voulez-vous dire? demanda Urbain avec un redoublement de colère.

— Je veux dire que vous gardez mal les traités, mon cher allié, et que je

pose dans son sein, après avoir pénétré les esprits, y germe sûrement.

Faits divers.

La cour de cassation a statué sur le pourvoi de M. Durand, gérant du journal *la Nation*, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à six mois de prison et 6,000 fr. d'amande, pour divers délits contenus dans les numéros des 14, 15 et 28 décembre dernier. M. le conseiller Romiguières a fait le rapport de la cause. Me Mandaroux-Vertamy a soutenu la nullité de la saisie du no du 14 décembre, et a conclu en conséquence à l'annulation de la condamnation tout entière. La cour a prononcé la nullité de la saisie par le motif qu'il n'avait pas été statué sur sa validité dans le délai de dix jours ; mais attendu que le gérant a été déclaré coupable des délits contenus dans les numéros du 15 et du 28 décembre, elle a maintenu la condamnation et rejeté le pourvoi sous ce rapport.

— Le décès de M. Jacques Laffitte a soulevé avant-hier, devant le tribunal de commerce de Paris, la question de savoir s'il y avait lieu à reprise d'instance dans les affaires qui concernent sa maison. Me Thibault, agréé des sieurs Baillot de Gerville et Lubis, avait soulevé cette exception ; mais, sur l'observation de Me Prunier-Quatremère, agréé de la maison Jacques Laffitte et Ce, que les statuts de la société avaient prévu le cas de décès de l'un des associés ; que, d'ailleurs, la signature sociale de la maison appartenait à la fois à M. Lebaudy et à M. Roussac, aussi bien qu'à M. Jacques Laffitte personnellement, le tribunal, présidé par M. Francis Lefebvre, a jugé que les pouvoirs n'avaient pas été modifiés et n'avaient pas besoin d'être renouvelés.

— Nous avons annoncé que M. le marquis de Castellane avait été réélu député par le collége de Murat. On se rappelle qu'une première élection avait été annulée parce que M. de Castellane n'avait pas l'âge exigé par la loi, qu'il n'aura qu'au mois de septembre prochain.

Cette seconde élection sera donc nécessairement annulée comme la première.

— L'affluence des promeneurs qui veulent se dédommager des quelques jours de pluie de la semaine dernière, était, avant-hier soir, encore plus grande que de coutume. Le temps était magnifique ; il devait favoriser au plus haut degré l'éclipse de lune. Chacun suivait, avec une attention marquée, les progrès de l'affaiblissement de la clarté lunaire. Vers dix heures, la lune est entrée dans la pénombre, et a perdu successivement son éclat, et à onze heures et demie l'éclipse a été complète. L'astre présentait alors l'aspect d'un disque de fer rougi à la forge.

Ce phénomène avait attiré une foule considérable sur les quais, les boulevarts et la place de la Concorde ; à minuit et demi, la lune avait à-peu-près repris sa première clarté.

— UN ROMAN INÉDIT DE NAPOLÉON. — La *Gazette de Posen* annonce que la bibliothèque du comte Titus Dzialynski, à Kornik, près de Posen, possède le manuscrit autographe d'un roman que Napoléon avait commencé, sous le titre de *Clisson et Eugénie*. A la demande du comte Dzialynski, le duc de Bassano a fait constater l'authenticité de ce manuscrit par une commission composée de M. Charles Montholon, du baron Fain et du baron Monnier. Cette bibliothèque possède aussi le projet de Napoléon de prendre le commandement de l'armée du sultan. Cette pièce n'est pas écrite mais annotée de sa main. Les personnes qu'il avait choisies pour l'accompagner en Turquie étaient Songis, Rolland, Marmont et Aquito. Le comte Dzialynski possède encore d'autres autographes de Napoléon. (*Politique de Bruxelles*.)

— Un horrible incendie vient de détruire presque en entier le village de Villon, arrondissement de Tonnerre (Yonne). Deux cents maisons et

trêve, et peut-être annulée, lors de la vérification des pouvoirs.

» Les journaux réformistes, tout en exprimant leur joie de ce triomphe, regrettent que les patriotes de Montréal aient fourni prétexte aux accusations qui leur sont adressées par les vaincus. »

— On lit dans l'*Echo de l'Orient* :

« De violents tremblements de terre ont causé, ces jours derniers, de graves désastres dans le rayon de territoire ottoman compris entre Angora et Osmandjik. Pusieurs maisons ont été renversées de fond en comble ; mais ce qu'on doit le plus déplorer, c'est que ce sinistre a coûté la vie à environ deux cents personnes. »

— On lit dans le *Journal de St-Etienne*, du 31 mai :

« Le calme et la tranquillité continuent dans le bassin de Rive-de-Gier. Aujourd'hui tous les ateliers sont presque au grand complet.

Mais voici que l'une des funestes conséquences du long chômage des puits a commencé à se produire, ainsi que nous ne l'avions que trop justement prévu. Mardi dernier, vers minuit, le feu a pris dans la mine du Varey, concession du Sardon. Grâce aux secours et à l'activité des agents des mines, on s'est promptement rendu maître du feu, qui heureusement n'a pas amené d'autres accidents.

» On nous assure que l'administration s'occupe très sérieusement, avec les exploitants, des questions relatives aux caisses de secours et de prévoyance. A une autre époque, mais dans des circonstances semblables, on assurait déjà que l'administration s'occupait avec une vive sollicitude de ces garanties d'humanité et de justice pour l'ouvrier vieux ou infirme. Espérons que cette fois on n'en restera pas à l'intention, et que nous verrons venir les faits sans lesquels les affirmations ne sont rien du tout, et les bonnes intentions bien peu de chose.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Barrages mobiles des rivières.

Notre compte-rendu de l'Exposition se borne, aujourd'hui, à parler des barrages mobiles, une des plus précieuses inventions de notre temps.

On entend par barrage mobile un obstacle mécanique que l'on place au travers d'une rivière, et qui a pour but d'en élever artificiellement le niveau, soit pour améliorer la navigation, soit pour faciliter les irrigations, soit pour augmenter la puissance motrice des eaux appliquées à des usines.

Les barrages mobiles datent de quelques années, tandis que les barrages fixes sont connus depuis bien long-temps. Les différents systèmes de barrages mobiles proposés jusqu'ici peuvent se réduire à quatre : le barrage mobile de M. Fourneyron, appliqué plus spécialement aux arches des ponts ; le barrage à claire-voie de M. Poirée ; celui de M. le marquis de Louvois, et le barrage plein de M. Thénard.

On trouve à l'exposition de cette année un modèle assez en grand du système de M. Thénard, que cet ingénieur a déjà appliqué avec beaucoup de succès, dit-on, à la rivière de l'Isle (Dordogne et Gironde).

La difficulté du problème consiste à trouver un barrage qui s'élève et s'abaisse facilement; celui qui nécessitera le moins de temps et le moins de force sera évidemment le meilleur. Le barrage de M. Thénard n'exigeant tout au plus que quelques secondes, et l'emploi d'un homme par mètre courant, réalise déjà en grande partie cette condition, que les systèmes antérieurs, et surtout le système de M. Poirée, étaient loin de remplir.

Le barrage de M. Thénard est fixé transversalement, au fond de la rivière, sur un radier qui fait seuil au-dessus du lit, des quatre cinquièmes

des choses.

Tout le monde comprend la haute importance des moyens artificiels propres à augmenter à volonté le volume des eaux d'une rivière, aussi désirons-nous vivement que les systèmes de barrages inventés jusqu'à ce jour, soient portés à leur dernière perfection, et nous croyons que l'administration centrale des ponts-et-chaussées ne saurait trop faire pour hâter la solution de cet intéressant problème. PR.

VARIÉTÉS.

Journée du 7 août 1830.

On nous communique un article inédit qui paraîtra dans le *Supplément au Dictionnaire de la Conversation*. Cet article, dû à la plume de M. de Cormenin, a pour sujet la journée du 7 août, dans laquelle fut votée la charte de 1830. Voici comment l'auteur retrace la séance de la chambre où s'accomplit cet acte législatif. Nous pensons que ce récit ne sera pas lu sans intérêt par nos lecteurs.

La séance fut plutôt confuse qu'orageuse. Les députés, qui arrivaient en foule par tous les voiturins, et qui entraient dans la salle les yeux encore gros de sommeil, les tribunes qui retenaient leur haleine, les affidés de la maison d'Orléans qui bourdonnaient dans les couloirs, le président et les secrétaires qui ne savaient comment tout cela allait tourner, toute l'assemblée, en un mot, de la balustrade aux combles, était pleine d'anxiété ; et si l'on regardait les autres avec curiosité pour savoir ce que tout ce monde-là allait faire, on se regardait beaucoup aussi soi-même pour voir ce qu'on ferait.

Les légitimistes surtout étaient inquiets et agités : ils s'attendaient à pis, et M. Berryer ne put s'empêcher de louer la modération du rapporteur.

La séance du soir ajouta à l'animation des discours ; M. de Conny s'écria : « Dynastie sacrée, reçois nos hommages ! Auguste fille des rois, etc. » Et M. Pas de Beaulieu commença son allocution par le couplet de la *Marseillaise* : « Amour sacré de la patrie ! » C'était là du sentiment plutôt que de la politique ; mais ce langage ampoulé, qui eût paru ridicule dans un autre moment, ne messeyait pas alors, et dans la bouche de ces honorables députés.

M. Hyde de Neuville toucha l'assemblée par la franchise de ses aveux et la noblesse de ses sentiments. — M. de Martignac défendit Charles X avec générosité : Lui féroce ! dit-il, lui cruel ! non, l'amour de la patrie brûlait son cœur. — M. de Martignac avait quelque raison ; Charles X, prince aimable et doux, ne fut qu'un homme inconséquent et entêté ; pour féroce, c'était absurde ! Mais c'était une autre exagération de dire que l'amour de la patrie brûlait son cœur ; l'amour de la patrie ne se sépare guère de l'amour de la liberté, et cette locution ne s'emploie que pour les grands citoyens. Mais que voulez-vous, il y a toujours de l'avocat dans l'avocat. C'était au surplus une chose remarquable, et qui fit un grand effet, d'entendre M. de Martignac déclarer que les ordonnances étaient infâmes et que la résistance du peuple avait été héroïque.

M. Persil, qui se repentit depuis de cette ardeur de novice, voulait absolument que l'on inscrivît au frontispice de la Charte : « C'est du peu» ple et du peuple seul que part la souveraineté. » Il appuyait sa thèse de raisons solides. — M. Dupin éluda fort adroitement l'argumentation démagogique du futur garde des sceaux. Il prétendit que le préambule amendé de la Charte, en déclarant que le droit du peuple est *essentiel*, répondait au vœu de M. Persil, qui, dès lors, était sans objet. — M. Persil se paya de cette raison, M. Dupin exprimait le véritable sens de la

---

vous soupçonne de me desservir auprès de mon inhumaine, au lieu d'observer la neutralité que vous m'aviez promise...

— Laissez-moi, laissez-moi, interrompit Urbain, de plus en plus troublé, vos paroles me font mal...

— Vous êtes terriblement romanesque aujourd'hui, mon digne ami... Après un instant de réflexions, Vibrac ajouta :

— Il me vient une idée... Un enlèvement pourrait tout terminer à la satisfaction générale...

— Infamie ! s'écria Urbain, je vous déclare, moi, que je brûlerai la cervelle à celui qui osera porter les mains sur elle...

— Vous auriez tort dans l'intérêt de votre protégée, répliqua de Vibrac sans se déconcerter; je suis riche, amoureux, fort blasé sur les conquêtes faciles... Une jeune femme honnête et charmante fera de moi tout ce qu'elle voudra... un mari peut-être !... Et puis vous conviendrez que rien dans ma figure ne m'interdit l'espérance d'un tendre retour... Et si pour l'obtenir, je vous promettais, foi de gentilhomme, de n'user d'aucuns moyens violents... consentiriez-vous enfin ?...

Urbain regarda quelque temps Vibrac d'un air de surprise et de doute... Puis, faisant un effort sur lui-même et surmontant son émotion, il répondit :

— Je consentirais à tout, sur la foi de votre parole, et en vue du bonheur de Charlotte.

En ce moment un bruit léger se fit entendre sous le balcon. Urbain se pencha avec inquiétude en dehors de la fenêtre.

— Il m'a semblé, dit-il, entendre du bruit au-dessous de ce balcon. On nous écoutait peut-être...

— Quelle folie, répliqua Vibrac. Ne voyez-vous pas que c'est le vent du soir qui tourmente les branches de ce massif ?

En effet, les branches d'un mélèse, placé devant la fenêtre, s'agitaient en frémissant sous le souffle du vent.

Vibrac s'éloigna, Urbain rentra dans le salon.

Pendant ce temps, Charlotte s'était levée par un mouvement convulsif, en entendant les dernières paroles prononcées par Urbain, en signe d'assentiment. Il lui semblait qu'un bras impitoyable la repoussait sur une pente rapide, après l'avoir tenue long-temps suspendue dans le vide. Elle croyait sentir la terre vaciller sous ses pas et prête à s'entr'ouvrir autour d'elle... Un horrible chaos bourdonnait dans sa tête. Ses idées s'entrechoquaient. Ses jambes se dérobaient sous elle. Sa vue se troublait. Et pourtant, elle n'avait qu'une pensée, celle de fuir, d'échapper à un pressant danger et au plus affreux supplice.

Tout-à-coup il lui sembla entendre des pas dans le jardin. Alors, rassemblant toutes ses forces, elle s'élança vers la porte, traversa rapidement la cour d'entrée et se retrouva dans la rue, devenue déserte et sombre. Charlotte, sans s'arrêter, ni retourner la tête, parcourut ainsi plusieurs rues, traversa le boulevart, puis la place et le pont de la Concorde, et poursuivit sa course en suivant la rive gauche de la Seine... Où allait-elle ainsi ? Charlotte elle-même ne le savait pas, ou plutôt elle obéissait, à son insu, à un secret sentiment, à un souvenir confus. Elle se rappelait vaguement qu'elle avait ressenti, ce jour-là même, une tristesse profonde et avait quitté furtivement sa demeure dans de sinistres projets. Mais elle n'aurait pu dire ce qui s'était passé depuis ce moment ; seulement, de temps en temps, une voix lugubre, qu'elle prenait pour celle d'Urbain, faisait entendre à son oreille des paroles infâmes. Il lui semblait qu'on l'appelait de noms odieux, et qu'Urbain lui-même la poursuivait pour la livrer. Une fois même elle crut distinguer le bruit de deux chevaux galopant derrière elle, puis des pas précipités. Alors sa raison l'abandonna, et ayant fait instinctivement le signe de la croix, elle s'élança sur le parapet du fleuve.

Au même instant elle se sentit arrêtée par une main vigoureuse.

— Au secours ! ayez pitié de moi, s'écria Charlotte en se débattant. Au nom du ciel, laissez-moi, j'aime mieux mourir.

L'homme qui l'avait saisie, après s'être efforcé en vain de calmer sa frayeur, lui mit la main sur la bouche, et l'entraînant vers une voiture, arrêtée à quelques pas, il la déposa dans l'intérieur, en s'asseyant à côté d'elle, et ordonna au cocher de retourner par le même chemin.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

Courses de Versailles.

Les courses de Versailles ont eu pour elles, aujourd'hui, un temps magnifique, le soleil chaud et brillant, l'air vif et frais. Les noms les plus célèbres du turf n'étaient pas sur la liste des coureurs, et pourtant les courses ont offert de l'intérêt.

M. Lupin a eu du malheur, et M. de Rothschild son bonheur accoutumé; les écuries de M. le duc de Nemours ont eu, enfin, leur consolation.

Le prix du ministre du commerce à Governor, à M. de Rothschild, suivi de près par *Ratopolis*, à M. Lupin ; *Coq-à-l'Ane*, au comte de Cambis ; *Clown*, au comte de Chazot, non placé.

Le prix de la ville n'est couru que par des jockeys nés en France. C'est une bonne mesure, et tous les hippodrômes devraient adopter ce mode d'encouragement pour nos nationaux, qui en ont fort besoin. Les jockeys français ont une déplorable tournure en selle ; ils ne font pas corps avec le cheval, comme les Anglais. Il a fallu du temps aujourd'hui pour obtenir un départ, *Logomachie* au duc de Nemours, monté par une *plume* à visage mulâtre, est arrivée première, battant *Fantaisie*, à M. le comte d'Hédouville. *Camarine*, à M. Fasquel, *Mency*, à M. de Sancy.

Le prix du comte de Paris a été vaillamment gagné par d'*Ecoville*, à M. Calonge, pressé par *Kennets*, à M. de Pontalba, *Alcindor*, au comte de Cambis, *Rosas*, à M. Buisson. *Bengali*, à M. Lupin. Rosas !... par quelle fantaisie va-t-on choisir ce nom odieux. On est tenté de souhaiter la défaite du cheval.

Le *Handicap* avait dix concurrents : *Prospero*, à M. de Rothschild, *Roulette*, à M. Rivière, *Binistos*, à M. Achille Fould, *W*, à M. le comte de Blangy, *Fadaise*, à M. le comte de Cambis, *Error*, à M. le prince de Beauveau, *Quinola*, à M. Fould, *Tetanos*, à M. Fasquel, *Carhut*, à M. le comte d'Hédouville, *Giselle*, à M. le baron de la Rochette. Cette course a été fort belle. *Prospero*, en approchant du but, a dépassé *Fadaise*. *Tetanos*, poulain gris-noir, fils de *Volante*, venait ensuite battant d'une longueur *Binistos*, alezan, fils de *miss Annette*. Voilà une rivalité de famille. Nous nous rappelons avec émotion le jour où l'invincible *miss Annette* fut vaincue par la belle *Volante*. De ce jour la bête intelligente refusa de courir, et l'on ne put jamais obtenir d'elle qu'elle compromît une seconde fois sa gloire si long-temps sans tache.

M. le duc de Nemours assistait aux courses.

On remarquait beaucoup, sur le turf, l'attelage russe de M. Horace Vernet, qui lui a été donné par l'empereur Nicolas, avec son cocher en uniforme national. Le cocher moscovite nous paraît assez grotesque d'habit ; mais nous aimons mieux le voir ici que le savoir sur les bords de la Néva. Ici, du moins, il est un homme libre.

Ce soir, à l'Opéra-Comique, la *Sirène*. La vogue de cette pièce attire toujours la foule à ce théâtre.

tonnent plus les chants de leur paternité triomphante ; mais revenons encore sur quelques traits de cette journée.

Je ne fus pas peu surpris, je l'avoue, de voir tous les parlementaires qui avaient étourdi, pendant quinze ans, la tribune du bruit de leurs théories constitutionnelles, faire ce jour-là si bon marché des principes. B. Constant, soit besoin d'honneurs et de gouvernement, soit faiblesse d'âge ou de maladie, était plongé dans une espèce d'adoration béate ; il rayonnait de félicité. Demarçay poussait quelques exclamations entrecoupées et sans suite ; Salverte, aveuglé par des ressentiments person-

[illegible] ne m'étais pas cru compétent pour accorder ni rejeter à l'assis et levé. Cette conclusion était logique. Ce disant, je pris mon chapeau et je m'en allai ; la pièce était jouée ; on venait de baisser la toile. Nous sortimes de la salle. Avec nos deux voix de plus, la charte eût obtenu 221 voix, nombre pareil à celui de l'adresse des 221.

TIMON.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les fonds publics ont très peu varié sur le cours de samedi dernier.

[illegible]
7 h. »|» ODÉON. — Antigone.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Robe.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Meunière. Chev. de Grignon. Sirènes.
7 h. »|» GYMNASE. — L'Italien. Georges et Thérèse. Zélia. Tante Bazu.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Troubadour. F. Galfâtre. Bobèche. Polka.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. »|» GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. »|» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1|2 COMTE. — Jardin des Fées. M. Vautour. Menteuse. Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 2 Juin. *Farines.* Le commencement de la semaine a trouvé les acheteurs assez indifférents et les détenteurs peu faciles : il en est résulté du calme dans les transactions, et de l'immobilité dans le cours. Vendredi la boulangerie s'est encore abstenue d'achats importants, mais la spéculation a traité quelques parties considérables, et sans la ténacité des détenteurs pour obtenir un franc de hausse, elle eût encore acheté davantage. Aussi les cours de ce marché ont été bien tenus, et même en hausse, surtout pour les marchés à livrer. Samedi les affaires ont perdu de leur activité, mais les cours sont restés fermes. Les arrivages ont constamment été en rapport avec la vente, de sorte que le restant sur place ne s'écarte guère du chiffre auquel il semble fixé depuis long-temps ; il se compose aujourd'hui de 11,982 quintaux.

Les nouvelles que nous recevons du dehors signalent, surtout des départements du centre, la baisse des eaux dans les rivières. S'il ne tombe pas de nouvelles pluies, cette circonstance influera nécessairement sur le cours des farines.

Froment. Mercredi les vendeurs ont voulu tenir à la hausse ; ils ont d'abord obtenu 0,50 ; mais vers la fin du marché ils ont été obligés de céder au cours précédent. Les nouvelles favorables qu'on reçoit de divers points sur la belle apparence des céréales en vert, s'opposent à une hausse bien décidée ; nous constatons seulement une bonne tenue des prix qui se sont soutenus samedi, sans variation et avec calme.

Seigle. Le placement de ce grain avait repris mercredi un peu d'activité, mais ce mouvement n'a pas eu de suite ; les demandes se ralentissent, et les offres sont plus nombreuses et plus empressées.

Orge et Avoine. Il arrive peu d'orge à Bercy, et cependant la vente est languissante ; il en est de même de l'avoine, qui est plus offerte que demandée, et l'influence du temps semble ranimer les prétentions des vendeurs, sans pour cela qu'on puisse prévoir si elles seront satisfaites.

Issues. — Les sons et recoupes se maintiennent au dernier cours. Les remoulages sont dans une position moins favorable ; en somme ces articles sont stationnaires.

DÉPARTEMENTS. — Les mercuriales des blés ne signalent en fait de variation que de la hausse, à peu d'exceptions près. Voici le mouvement :

Hausse. — Auneau, Arras, Bourges, Bernay, Blois, Brezolles, Bar-le-Duc, Beaumont, Beauvais, Bray-sur-Seine, Bourbourg, Cambrai, Compiègne, Chartres, Châteauneuf, Châtellerault, Crépy, Châteauroux, Cany, Condom, Douai, Dôle, Etampes, Estaires, Issoudun, Louviers, Laval, Landerneau, Mans (le), Metz, Montereau, Melun, Noyon, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Orchies, Orbec, Péronne, Pontoise, Pont-l'Abbé, Rambouillet, Rosoy, Roye, Sézanne, Sainte-Ménéhould, Soissons, Saint-Quentin, Senlis, Troyes, Vernon.

Baisse. — Alençon, Bailleul, Besançon, Brissac, Colmar, Château-Gontier, Fécamp, Montargis, Nemours, Nancy, Stenvorde, Gray, Lyon, Lannion, Maule, Marseille.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 1er Juin. — Froment, 1re : 20,30 ; 2e : 18,00, sans variation. — Avoine : 7,00 à 7,25 ; hausse.

ÉTAMPES, 1er Juin. — Froment, 1re : 21,32 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 17,32. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge : 10,32 à 11,32. — Avoine : 7,00 à 7,66.

CHARTRES, 1er Juin. — Froment, 1re : 21,75 ; 2e : 20,75 ; 3e : 19,75. — Méteil : 17,75 à 18,75. — Seigle : 12,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,25.

ORLÉANS, 1er Juin. — Froment de 80 kil. très rare : 22,00 à 22,25 ; d° inférieur de 70 kil. : 17,00 à 18,00. — Seigle, 1re. 13,32 ; d° inférieur : 12,00. — Orge, recherchée pour le Berri : 11,50 à 11,75. — Avoine : 9,00 à 9,50. — Fermeté sur tous les grains.

Cours officiel. — Froment, plus haut : 21,50 ; moyen : 19,80.

NEVERS, 28 Mai. — Froment, 1re : 18,50 à 20,00 ; 2e : 18,75 à 19,00 ; 3e : 17,00 à 18,00. — Méteil : 14,25. — Seigle : 14,50. — Mouture : 15,75. — Orge : 13,75. — Avoine : 10,00.

CHALON-SUR-SAONE, 31 Mai. — Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,00. — Seigle : 14,25 à 14,50. — Maïs : 15,00, très rare. — Orge : 14,00 à 14,25. — Avoine : 9,50 à 10,00.

Marchés étrangers. — LONDRES, 31 Mai. — Bien que les relevés des principaux marchés anglais ne soient pas très encourageants, le blé s'est bien maintenu dans presque tous les ports les plus importants de la Baltique, en partie à cause des demandes pour cargaisons destinées à la France et surtout à cause de l'opération des spéculations près de 20,000 quarters de blé ont été vendus à Dantzick pendant la semaine qui a fini le 18 courant à 1 ou 2 sch. de plus que les taux précédents. Beaux échantillons mêlés pesant 61 liv. à 61 l. 1|2 le boisseau. Il a été donné 36 à 37 sh. 1|2 par quarter. Il est venu de l'intérieur de bons approvisionnements. Le temps ayant été très favorable l'état du blé s'est fort amélioré.

Les nouvelles des ports secondaires de la Baltique sont moins intéressantes : il s'est fait comparativement peu d'affaires à Rostock, Stettin, etc. Dans ce dernier port, le blé rouge de Silésie se vendait, le 18, 32 sh. 6 d. ; les belles parties d'Alkermalk valaient 35 sh. le quarter franc à bord. Des correspondances de Hambourg annoncent qu'il y a été fait de nouveaux achats de blé pour le compte de la France, ce qui a empêché les prix de varier, bien que l'absence d'ordres de l'Angleterre eût tenu le marché dans le calme plat.

(*Liverpool Albion.*)

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 30 Mai 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs……	1704	1624	80	1 14	1 04	» 96
Vaches……	49	48	1	1 »	» 90	» 80
Veaux……	795	795	»	1 54	1 36	1 18
Moutons..	8583	7368	1215	1 34	1 16	» 98

POISSY, *Marché aux chevaux du 1er Juin.* 75 chevaux de selle et de cabriolet, dont 17 vendus de 210,00 à 800,00. — 140 chevaux de trait, dont 24 vendus de 360,00 à 1000,00. — 135 hors d'âge ; 21 vendus de 45,00 à 120,00. — 8 ânes, dont 2 vendus : 25,00 et 70,00. — 14 chèvres, dont 5 vendues de 15,00 à 45,00. — Encan : 5, de 40,00 à 150,00. — Essai : 21.

FOIRE DE PAU. — La foire de la Pentecôte offre en général de faibles résultats ; elle attire peu d'étrangers, parce qu'elle se trouve ordinairement à la même époque que la foire d'Agen, foire dite du Gravier. Aussi les marchands qui mènent à nos foires de la St-Martin et du premier lundi du carême de beaux attelages normands et allemands, n'ont pas paru.

Quelques juments bretonnes, des chevaux fortement constitués et de race commune, ont été vendus pour différents services de voitures qui s'établissent dans plusieurs endroits du département au commencement de la saison des eaux thermales.

Les officiers de remonte qui deviennent chaque jour plus difficiles pour le choix de leurs chevaux, ont fait peu d'acquisition.

Les acquéreurs espagnols étaient en petit nombre, et leurs achats ont été peu considérables ; ils donnent la préférence à la foire de Morlàas qui a lieu peu après celle de Pau. La vente aux enchères de trois poulains et de deux pouliches d'un an, de pur sang anglais, provenant du haras départemental, a eu lieu le 27, premier jour de foire, sur la place du foirail à une heure de l'après-midi.

La vente a eu lieu dans l'ordre suivant :

Clara, fille de Camargo et de Novelits, a été adjugée à M. Cubes, de la commune de Mazères, pour la somme de 600 francs.

Alcide, fils de lady Albert et de Novelist, a été adjugé à M. le vicomte de Barbotan, pour la somme de 1410 francs.

Comède, fille de Stella et de Novelist, a été adjugée à M. Edouard Dartigaux pour la somme de 830 fr.

Tristan, fils de Rubis et de Novelist, a été adjugé à M. Edouard Dartigaux pour la somme de 410 fr.

Guillaume Tell, fils de Brise-l'air et de Foscarini, a été adjugé à M. le baron de Veauce, pour la somme de 305 fr.

Cours des laines (par kil.).

PARIS, 2 Juin. — Prix courant du 31 Mai.

Laines indigènes. — Mère laine en suint commun : 1,20 à 1,40. — Métis : 1,50 à 1,70. — Mérinos : 1,90 à 2,30. — Agneaux communs : 2,30 à 2,60. — Métis : 2,70 à 3,00. — Mérinos : 3,30 à 3,70. — Lavée commune : 3,50 à 4,00 ; 2e : 4,25 à 4,75 ; 1re : 5,00 à 5,50. — Peaux, 2e : 3,00 à 4,00 ; 1re : 4,50 à 5,50. — Prime : 8,00 à 10,00. — Agneaux communs : 4,50 à 5,25 ; 2e : 5,50 à 6,50 ; 1re : 7,00 à 8,50 ; noire : 4,00 à 5,50. Pelures : 2,00 à 2.75 ; noires : 2,75 à 3,50. — Mère-laine écouailles communes : 4,25 à 4,75 ; 3e : 5,00 à 5,50 ; 2e : 5,75 à 6,25 ; 1re : 6,50 à 6,75. — Prime : 8,00 à 10,50 ; du Midi, Bayonne : 1,60 à 2,00 ; Béarn : 1,50 à 2,60.

Laines étrangères. — Mère-laine d'Espagne, fleurtons de Navarre : 3,20 à 3,90 ; entrefines d'Aragon : 4,25 à 5,00. — Sorianes : 4,50 à 5,00 ; — Ségoviennes : 5,25 à 5,75. — Léonèses : 6,00 à 6,75 ; de Portugal : 4,00 à 4,50 ; de Buenos-Ayres : 1,10 ; d'Italie : 3,50 à 4,25 ; d'Angleterre, 2e : 3,50 à 3,80 ; 1re : 4,50 à 4,81 ; d'Allemagne à dos commun : 3,25 à 4,00 ; 2e : 4,25 à 5,00 ; 1re : 5,60 à 6,50. — Prime : 7,50 à 9,00 ; de Russie, à dos : 4,00 à 5,20. — Lavée, 2e : 5,50 à 6,00 ; 1re : 6,00 à 7,00. — Prime : 7,00 à 8,50 ; Zigayé : 3,00 à 3,80 ; Odessa : 1,95 à 2,25. — Laine pour couvertures, provenance du Levant : 2,00 à 3,50.

Soies.

VALENCE, 28 Mai. — Bulletin hebdomadaire du *Courrier de la Drôme.*

Il ne nous est parvenu aucune plainte sur la récolte des vers à soie dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, de Vaucluse, etc. Partout elle se présente bien et paraît devoir être très abondante ; les vers sont en général dans leur quatrième âge. Dans quelques magnaneries on a donné la bruyère et beaucoup de vers ont déjà fourni leurs cocons. — La semaine prochaine sans doute il se présentera des cocons à la vente ; du moment que les prix seront établis nous les ferons connaître.

Les nouvelles d'Espagne sont loin d'être aussi bonnes ; dans les royaumes de Valence, Murcie et Grenade, des pluies continuelles, qui ont duré 25 jours, ont porté le plus grand préjudice à cette intéressante récolte, qui sera cette année tout au plus de moitié et même d'un cinquième.

En Piémont et dans le Milanais, il est certain qu'on a été obligé de jeter beaucoup de mauvaise graine. — A Naples, la graine au lieu d'avoir été rare, a été si abondante qu'on craint que la feuille ne manque.

Le 24 courant, à Romans, le prix des soies grèges est resté stationnaire ; il s'y est fait peu d'affaires, il y avait peu de marchandise.

14|16 d.	soies ordin. (1|2 kil.)	28,00 à 29,00
12|14	soies courantes	28,50 30,00
12|13	soies id.	30,00 30,50

A Aubenas, le 25 courant, il y a eu peu de demandes en soie grège ; les affaires ont été très calmes, la marchandise était offerte à des prix modérés ; il y a eu peu de transactions ; l'apparence d'une belle récolte arrête les affaires.

12|13 d.	soies ordin. (1|2 kil.)	29,00 à 30,00
11|12	soies courantes	30,00 30,25
10|12	id.	30,00 30,50
9|10	id.	30,00 31,00
9|10	qualité de choix	31,00 32,00
12|14	soie de filature d'ordre	32,00 33,00
9|10	soie 3|4 id.	33,00 34,00

A Avignon, les affaires sont à-peu-près nulles ; quelques plaintes se font entendre sur le peu de graines qu'on a mis à éclore et sur la mauvaise réussite ; il restera au moins un tiers de feuilles et la moitié dans certaines localités. Aux marchés de l'Isle et de Cavaillon la feuille se vend très difficilement dans les prix de 0,75 à 1,25 les 50 kilo. ; il s'est pesé moins que l'an passé.

A Nîmes, par suite des mauvaises nouvelles qu'on a reçues d'Espagne, les soies du pays ont éprouvé une petite faveur.

A Marseille, les détenteurs de soies grèges ayant éprouvé quelques craintes pour l'éducation des vers à soie, à cause des pluies abondantes qui ont eu lieu, se sont raffermis dans leurs prétentions et par suite les transactions sont devenues plus difficiles et n'ont offert aucune importance. — La consommation a été pendant la semaine dernière de 5 balles d'Espagne à 20,50 et 21,60 le 1|2 kil. — 3 b. Brousse C. G. à 17,50. — 1 b. id. L. G. à 17,00. — b. Baffa à 11,00. — 2 b. Ardassine à 12,00. — 38 b. Baruthine à 11,00 et 12,50. — 4 b. Royale à 30,00 et 30,50.

ABONNEMENT : France, Algérie, 6 mois, 13 fr. [illegible], 25 fr.

BUREAUX : 35, r. N.-des-Petits-Champs, à PARIS.

LE JOURNAL PARAIT Les jours de départ et d'arrivée du courrier d'Afrique.

JOURNAL L'ALGÉRIE,

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

LES RÉDACTEURS [illegible], Membres de la Commission scientifique d'Algérie, s'adjoignent des hommes pratiques, [illegible] — UNE CORRESPONDANCE [illegible] et du littoral de la Méditerranée, [illegible] les besoins et les ressources de l'Algérie, [illegible] SURVEILLANCE est composé de trois anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique. [illegible] en Algérie ou en Orient, leurs enfans, leurs amis [illegible] par leurs travaux et leurs services.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp^e rue du Croissant, 16.

chaque jour devant elle, la chambre se laisse dominer par les intérêts particuliers, alertes, actifs, remuants. De telle sorte que l'intérêt général se trouve négligé, abandonné. Et il faut le reconnaître, il est bien difficile qu'il en soit autrement; car la constitution politique actuelle est née d'un sentiment de défiance contre les abus du pouvoir ancien, et n'a pas été calculée pour résoudre les problèmes de l'ordre nouveau.

Le déplorable système de notre réseau de chemins de fer et l'abandon des lignes aux compagnies démontrent assez que la chambre n'a pas été faite pour résoudre, au point de vue de l'intérêt général, les questions industrielles. Toutefois, puisque ce réseau est voté, puisqu'on paraît décidé à tout livrer aux exploitations particulières, M. Berryer était fondé à dire au ministère: « Pourquoi ne présentez-vous point de projet de loi pour le chemin de fer de Lyon à Avignon? N'existe-t-il pas une compagnie qui demande la concession de cette ligne, que rend si nécessaire l'état de trouble fréquent de la voie fluviale par le Rhône? » Cette demande a provoqué une réponse extraordinaire de la part de M. le ministre des travaux publics, ce zélé défenseur de l'intérêt des compagnies. Qui le croirait? Le ministère, cette fois-ci, résiste aux exigences des banquiers actionnaires. La compagnie qui sollicite la ligne de Lyon à Avignon exige une concession de 70 ans, et le ministère a pensé que ce serait contraire aux désirs exprimés par la chambre. M. Berryer propose d'essayer d'autres modes d'exploitation; mais M. le ministre des travaux publics voit un grand inconvénient à adopter des systèmes divers. L'unité dans le mal, voilà le système du ministère. Nous craignons bien qu'au fond de cette affaire il n'y ait l'influence toute puissante des compagnies de bateaux à vapeur de Lyon à Avignon. Et ce qui tend à nous confirmer dans cette opinion, ce sont les paroles par lesquelles M. Terme, maire de Lyon, est venu appeler la sollicitude de la chambre et du gouvernement sur la navigation du Rhône.

Après ce court épisode sur les chemins de fer, M. Lacrosse a essayé d'appeler l'attention de la chambre sur nos intérêts maritimes, sur la nécessité de développer notre marine à vapeur, sur le budget de la marine, dans lequel on dit que de grandes irrégularités se sont glissées. C'était là effleurer un terrain brûlant, c'était amener le débat sur les questions soulevées par l'écrit du prince de Joinville. M. l'amiral de Mackau, ministre de la marine, s'est contenté de faire observer que l'accroissement des dépenses du budget de la marine s'expliquait par nos nombreuses stations à voiles sur divers points de l'Océan, et par l'envoi de bateaux à vapeur pour les stations de Bourbon, de la mer du Sud et des Antilles. Du reste, M. le ministre a cherché à rassurer la chambre sur les irrégularités du budget de la marine, en protestant que le gouvernement faisait tous ses efforts pour introduire la sincérité et l'exactitude

[...] Muret de Bord nie que les pertes des maîtres de postes doivent être aussi grandes qu'on le prétend. Pour eux, dit l'honorable député, la circulation, de longitudinale qu'elle était, va devenir transversale. Par l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique, il prouve que la circulation n'a pas diminué en masse pour les postes, qu'elle s'est simplement déplacée. Il signale le danger du principe de l'indemnité si ce principe venait à être accepté par la chambre. On ne peut empêcher qu'une grande révolution industrielle dans le système de locomotion, n'ait ses inconvénients. Pour les maîtres de postes, les inconvénients des chemins de fer, ce sont les déplacements, et ils doivent les supporter jusqu'à ce que l'équilibre se rétablisse. L'Etat peut leur donner les lignes transversales.

On a, en France, une déplorable habitude, dit M. Muret de Bord, c'est de compliquer et de multiplier les travaux à tel point qu'on n'arrive à aucun résultat. On entame tout et on n'achève rien. Il y a des localités où l'on entreprend à la fois des travaux sur le cours d'un fleuve, un canal latéral et un chemin de fer. Avec un pareil système, les ressources sont insuffisantes, et on n'obtient aucun résultat utile. M. Muret de Bord pense que si l'on adoptait le principe de l'indemnité et des subventions aux maîtres de postes, cela aurait pour effet d'entretenir sur la même ligne la voie de fer et la poste. Il demande que le gouvernement force, par les moyens dont il dispose, les compagnies d'Orléans et de Rouen à faire le service des dépêches.

La question, comme on voit, est loin d'être éclaircie. Pour nous, nous soutenons que l'Etat doit, avant tout, représenter et défendre l'intérêt du consommateur, intérêt qui est évidemment sacrifié par les concessions aux compagnies. Mais nous n'admettons pas cependant que la substitution de la vapeur aux relais de poste doive légitimer la ruine d'existences acquises. Bien conduit, le char du progrès ne doit fouler personne sous ses roues. C'est au gouvernement qu'il appartient d'adoucir les transitions, d'opérer les déplacements sans souffrance. Dans le système de l'exploitation par l'Etat, cette œuvre est facile à l'égard des maîtres de postes. Dans le système des compagnies, le principe, la nature et le mode de l'indemnité, tout est incertain, contestable, complexe et fort difficile à bien régler.

Lorsqu'on se met en présence, pour le chemin de fer de Strasbourg, que les deux projets dont l'un suit les vallées de l'Oise et de l'Aisne, et l'autre la vallée de la Marne, on trouve que la seule objection sérieuse à opposer à la première direction, consiste dans l'allongement de 61 kilomètres produit par le détour que fait cette ligne en passant par Pontoise, Creil et Compiègne. En effet, sur tous les autres points la ligne de l'Oise et de l'Aisne est de beaucoup préférable à celle de la vallée de la Marne. Les preuves en sont péremptoires.

La construction de cette ligne réalise par rapport à celle de la Marne une économie considérable.

L'exécution de cette ligne ferait bientôt reconnaître les avantages qu'il y aurait à la relier à Rouen par Beauvais et Compiègne. Elle deviendrait ainsi le chemin de grande vitesse entre nos ports de mer de la Manche et l'Allemagne, par Metz, sur Manheim et Strasbourg, et servirait fortement ainsi les intérêts de notre avenir maritime.

Cette solution doit avoir l'assentiment de Soissons, de Compiègne et de toutes nos cités maritimes et industrielles du Nord.

Nous engageons donc les partisans de la ligne de Strasbourg par l'Oise et l'Aisne à accepter cette nouvelle combinaison; elle leur permettra seule de lutter avec succès contre les influences qui pèsent en faveur de la déplorable ligne de la Marne, car la seule objection sérieuse que l'on fait au tracé circulaire par Creil et Compiègne est celle tirée de l'allongement de 61 kilomètres entre Paris et Strasbourg.

La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg a tenu aujourd'hui sa deuxième séance. Elle a examiné dans la première les divers systèmes d'exécution. Quatre membres se sont prononcés pour le système d'exécution par l'Etat. MM. Houzeaux-Muiron, Muret de Bord, ont parlé dans ce sens. Dans la séance d'aujourd'hui, la commission a entendu des délégués de Metz qui proposent un tracé par Saint-Julien plus direct que celui de Reims. La commission n'a encore pris aucune résolution. Elle entendra demain M. le ministre des finances sur la question de l'emprunt.

Les journaux allemands nous apportent quelques nouvelles qui ne sont pas sans importance.

Il s'est formé une société à Francfort sous le patronage du prince d'Ysembourg, dans le but de faire diriger l'émigration allemande vers le Texas. Des agents de cette société ont été envoyés dans ce pays pour y faire les acquisitions de terre nécessaires, et pour organiser un service régulier entre Hambourg et le Texas. Chaque célibataire émigrant doit être porteur d'une somme de 600 fr., et pour tout père de famille la somme exigée est de 1200 fr. Toutefois, la société dispose d'un fonds particulier destiné aux personnes pauvres et honnêtes qui voudront tenter la fortune dans ce pays.

Le chemin de fer de Carlsruhe à Kehl et à Offenbourg, par Oos, village situé à une demi-lieue de Bade, va être inauguré prochainement.

Il y a eu des troubles à Manheim. Quelques officiers ayant offensé publiquement un bourgeois de cette ville, le lendemain, plusieurs bourgeois se sont rassemblés, ont lancé des pierres aux soldats et en ont blessé grièvement quelques-uns. Les soldats et les bourgeois, ajoute le *Journal de Francfort*, ne sortent maintenant que bien armés. Depuis lors, la tranquillité n'a plus été troublée.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche suivante:

« Malte, le 29 mai.

» Les nouvelles des Indes et de la Chine, en date des 1er mai et 10 mars, n'offrent à signaler que le meurtre du Sudjet-Singh, venu à Lahore sur l'invitation de son oncle Hira-Singh, et sur les instances de troupes séditieuses.

» Un bâtiment anglais, porteur d'opium, avait été saisi par les Chinois, remis aux autorités de Hong-Kong, et condamné à une amende. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

XIV.

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON.

L'homme qui venait d'arracher Charlotte à un acte de désespoir insensé, était M. de Ceyran. Sa voiture s'arrêtait à deux pas de la maison d'Irma, lorsqu'il en vit sortir Charlotte. L'heure déjà avancée, le soin qu'elle semblait mettre à éviter les regards des passants, la précipitation de sa démarche éveillèrent dans l'esprit de M. de Ceyran une curiosité mêlée d'inquiétude. Il la suivit de loin, dans sa voiture, et arriva devant la maison de madame de Saint-Venant, au moment où Charlotte venait d'être transportée chez le concierge. Après avoir pris des renseignements sur la cause de sa disparition, il attendit, à quelque distance, persuadé qu'elle ne tarderait pas à ressortir. Etonné, au bout d'un temps assez long, de ne point la voir revenir, il se décida à aller s'enquérir lui-même de cette circonstance. Il apprit que, selon toute probabilité, Charlotte avait quitté la maison sans qu'on s'en aperçût, et poursuivi son chemin. Convaincu, néanmoins, par le témoignage de ses propres yeux, que Charlotte n'avait point franchi de nouveau le seuil de la porte, M. de Ceyran, de plus en plus inquiet, résolut de ne pas quitter son poste avant d'avoir pu éclaircir tous ses soupçons.

La réapparition de Charlotte, après une si longue absence, l'égarement qui se peignait dans tous ses mouvements donnèrent une nouvelle force aux appréhensions de M. de Ceyran. Il ordonna à son cocher de régler la marche de la voiture sur celle de la jeune femme et de se tenir le plus près d'elle qu'il serait possible. Arrivé sur le quai, il descendit de voiture en toute hâte, et ne doutant plus alors des sinistres projets de Charlotte, il la poursuivit et fut assez heureux pour l'atteindre avant qu'elle eût eu le temps de les mettre à exécution.

Lorsque M. de Ceyran eut ramené Charlotte à son domicile, déjà Irma, entrée chez elle pendant son absence, avait lu la lettre fatale qui lui était adressée.

— Ingrate!... s'écria Irma en se jetant dans ses bras.

Charlotte, recouvrant peu-à-peu sa sensibilité naturelle au milieu des témoignages de l'amitié la plus vive et de l'intérêt le plus sincère, embrassait tour-à-tour, en pleurant, Irma et M. de Ceyran, qui avait peine à se défendre d'une profonde émotion.

Les deux lettres, destinées, l'une à M. Dumesnil et l'autre à Urbain, furent détruites. M. de Ceyran fit jurer à Charlotte de ne plus attenter à sa personne, et se retira, après avoir recommandé à Irma de veiller sans relâche sur son amie.

Quand elles furent seules, Charlotte, éclatant en sanglots, raconta, dans les plus grands détails, tout ce qui lui était arrivé dans cette triste soirée, tout ce qu'elle avait vu et entendu chez Mme de Saint-Venant... excepté ce qui touchait à la probité d'Urbain. L'infortunée respectait encore Urbain dans son abaissement, et renfermait dans son cœur, comme un mal dévorant, le secret de son infamie...

Urbain ne rentra chez lui que le lendemain, vers le milieu de la journée. Il était plus sombre encore que de coutume, et paraissait contraint et embarrassé. Il allait et venait, en proie à ce besoin de déplacement qui décèle ou une agitation intérieure, ou une arrière-pensée. Ses yeux évitaient ceux de Charlotte, dont il ne remarqua ni la pâleur, ni l'abattement extrême. De son côté, Charlotte ne pouvait détacher de lui ses regards où se peignaient tour-à-tour la surprise, le doute, les regrets amers, un découragement et une pitié profonde... La vue de cet homme, qu'elle avait tant aimé, qu'elle aimait encore dans son avilissement, jetait son âme dans d'incommensurables tristesses. De souvenir en souvenir, de déception en déception, elle remontait le cours de sa vie, déjà finie, jusqu'à ses plus jeunes années... Là, son âme s'arrêtait haletante, comme dans une fraîche oasis... Là, l'image d'Urbain lui apparaissait, de nouveau, couronnée de cette poétique et sainte auréole que le ciel attache quelquefois au front pur des jeunes hommes. Elle se rappelait ces grâces simples, cette aimable austérité de la démarche et du langage que trahissait souvent un regard ardent ou plein d'une langueur passionnée... Elle reprenait sa place auprès d'Urbain. Elle écoutait ses leçons; elle recueillait ses paroles dans un respectueux enthousiasme... Elle suivait encore dans les prés, au bord des ruisseaux, au penchant des collines, ce noble et beau jeune homme... Puis, vers le soir, sous les charmilles, au bord de l'eau, elle s'asseyait rêveuse à son côté...

Tout-à-coup une voix de l'enfer lui criait, avec d'affreux ricanements: Urbain menteur, fourbe, perfide! Urbain infâme et voleur!...

— Urbain! Urbain! murmura Charlotte entraînée, à son insu, par la vivacité de ses émotions...

Urbain tressaillit et se retourna.

— Eh bien! qu'est-ce encore? demanda-t-il avec une brusquerie affectée, pour se donner à lui-même de l'assurance. Rêvez-vous tout éveillée ou devenez-vous visionnaire?

Charlotte ne répondit pas.

Vers le soir, comme Urbain était sorti, M. de Ceyran vint de nouveau visiter Charlotte. Il avait eu auparavant une longue conférence avec Irma. Sur quelques paroles échappées à Charlotte, de graves soupçons s'étaient élevés dans son esprit. La vue d'Urbain devait les confirmer ou les détruire et c'était dans ce but qu'il s'était hâté de revenir auprès de Charlotte. Mais les nouveaux renseignements qu'il recueillit préalablement de la bouche d'Irma rendaient superflue la démarche qu'il méditait... Il avait acquis la certitude qu'Urbain n'était autre que l'ex-professeur du fils de Mme de Rieux. Cette certitude changea tout-à-coup sa résolution et il se décida à agir sans retard et à intervenir vigoureusement en faveur de Charlotte. Il se rendit donc près d'elle avec Irma et, après lui avoir exposé ses intentions et les espérances qu'il avait conçues, il finit par le déterminer à quitter momentanément sa demeure, et à se réfugier, en compagnie d'Irma, dans une terre qu'il possédait aux environs de Paris. Il se chargea d'instruire lui-même Urbain de ce départ et des causes qui l'avaient nécessité, en ayant soin, pourtant, d'omettre le lieu où Charlotte s'était retirée, se portant d'ailleurs garant d'une démarche dont il se reconnaissait seul l'auteur...

Cette lettre achevée, M. de Ceyran la fit remettre au concierge avec la clef de l'appartement et partit aussitôt avec Charlotte et Irma.

A la nouvelle du départ de Charlotte, Urbain resta un instant comme anéanti. De toutes les suppositions auxquelles il avait pu se livrer depuis quelque temps sur les secrètes résolutions de Charlotte, celle-là était peut-être la seule qui ne se fût point présentée à son esprit. Ce résultat inattendu de son injuste conduite envers elle, en même temps qu'il déjouait toutes ses prévisions, dérangeait tous ses calculs. Il était bien préparé à ce qu'il appelait une représaille. Il avait sollicité par tous les moyens le découragement de Charlotte et une chute qui devait être pour lui une amnistie; mais cette soudaine disparition le jetait dans de nouvelles perplexités. Comment Charlotte avait-elle été amenée à une pareille résolution? Assurément, un parti aussi contraire à sa résignation habituelle et à la passion qu'elle nourrissait encore pour Urbain, malgré ses torts envers elle, n'était point l'effet de sa seule volonté. Nul doute qu'elle n'y eût été contrainte ou violemment excitée. Dans ce dernier cas, elle avait donc proféré des plaintes et fait des confidences à une autre personne qu'Irma ou celle-ci, tout au moins, avait abusé de ces secrets. L'intervention de M. de Ceyran ne pouvait même s'expliquer que de cette manière. Il était évident que, pour oser agir avec une telle autorité, il possédait non seulement le secret de l'incognito d'Urbain et de sa véritable position vis-à-vis de Charlotte, mais encore de sa honteuse conduite à l'égard de la fille du général Dumesnil. Qui sait même si le hasard n'avait pas révélé à M. de Ceyran un ancien ami dans la personne du père de Charlotte? La lettre de M. de Ceyran n'entrait dans aucun détail; mais son laconisme et sa précision même indiquaient suffisamment, en même temps que la certitude du bon droit, la ferme volonté de ne rien céder. L'abandon même de Charlotte entre les mains de M. de Ceyran pouvait amener des poursuites contre Urbain.

Outre les embarras que devait lui susciter cet événement et les humiliations de toutes sortes, dont il pouvait être la source, il avait porté dans le cœur d'Urbain un trouble extraordinaire. Ses anciens doutes renaissaient avec plus de force que jamais. Maintenant qu'il entrevoyait la possibilité d'une séparation éternelle, maintenant que Charlotte n'était plus là, près de lui, il sentait, pour la première fois, que l'affection qu'il avait conçue pour cette jeune fille tenait, pour ainsi dire, au plus profond de ses entrailles. Cet amour si pur, si ardent, qu'il avait dédaigné, il le

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2 et 3 juin.

précédente séance sur l'état de la marine, par M. le ministre des affaires étrangères. Laissant toutefois, selon le vœu de la chambre, la discussion générale pour plus tard, l'orateur s'étonne que les dépenses de l'exercice 1843 aient excédé autant les prévisions du budget.

L'honorable membre termine par quelques considérations sur les paquebots transatlantiques, qui semblent destinés à rester comme échantillons ou objets de curiosité dans nos ports, où ils menacent de devenir aussi des monuments de notre imprévoyance.

M. DE MACKAU. Au mois de juillet 1843, le nombre des bâtiments armés, dépassait de 57 bâtiments, les prévisions du budget. C'est sur le nombre des bâtiments et surtout sur leur utile emploi, qu'il faut apprécier la marine beaucoup plus que sur le nombre des hommes employés, un très grand nombre de marins peuvent être placés sans utilité sur des bâtiments de haut-bord. Le budget de 1845, indique une augmentation d'armement de 60 bâtiments ; nous avons d'ailleurs consacré quatre grands bateaux à vapeur aux mers lointaines. Le gouvernement a fait en outre cette année deux bateaux à vapeur légers pour le service de nos établissements sur la côte occidentale de l'Afrique.

L'orateur termine en disant qu'il apportera prochainement un tableau complet et sincère de l'état de notre marine.

M. LACROSSE demande des éclaircissements sur les paquebots transatlantiques.

M. DE SALVANDY propose d'ajourner ces éclaircissements à l'époque de la discussion du projet de loi sur les paquebots transatlantiques, sur lequel le rapport n'est pas encore fait.

Une discussion confuse s'engage sur ce sujet entre divers orateurs.

M. de Mackau, les pièces en main, erre de la tribune à sa place, selon que l'orateur est d'avis qu'il faut donner des explications ou les remettre à une autre époque.

Sur une observation de M. Wustemberg, M. le ministre de la marine annonce qu'avant la fin de la session la chambre sera saisie d'un projet de loi demandant la modification de certaines dispositions de la loi de 1840, sur les paquebots transatlantiques, lesquelles sont devenues inapplicables.

M. TAILLANDIER, à propos des crédits demandés pour les colonies, trouve exagérée la rétribution donnée à M. Jules Lechevalier, pour les travaux de la commission coloniale, et engage le gouvernement à être plus économe à l'avenir.

M. DE MACKAU maintient la justice de l'allocation.

M. LACROSSE rappelle que des fonctionnaires français de l'Inde, accusés d'exactions très graves, ont été dénoncés, et il prie M. le ministre de la marine de donner des explications sur cette affaire.

M. DE MACKAU. Une enquête a été faite ; le rapport m'a été remis depuis peu, et je serai à même, à l'époque de la discussion du budget, de donner des renseignements complets sur les faits dénoncés par l'honorable préopinant.

Tous les crédits sont successivement adoptés.

Sur le crédit de 136,948 fr. 21 cent., pour assurer le service des relais des chemins de fer, M. de Golbéry demande la parole.

La commission demande la suppression de ce crédit.

M. DE GOLBÉRY. L'indemnité accordée aux maîtres de poste est incertaine et peut changer chaque année. Il est indispensable cependant de conserver partout le service des postes ; il y a un grand danger à faire faire ce service par les chemins de fer ; un parti quelconque qui s'emparerait des chemins de fer, intercepterait toutes les communications qui lui seraient défavorables. Je crois donc qu'il serait plus convenable de faire payer l'indemnité accordée aux maîtres de postes par un impôt assuré sur les chemins de fer.

Le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre la suite du discours.

[illegible] arrive avant sa lettre dans l'une ou l'autre de ces villes.

Sur la demande de M. Lacave-Laplagne, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

IRLANDE.

EMPRISONNEMENT D'O'CONNELL. — Nous lisons dans la deuxième édition du *Morning-Herald* sous la rubrique *Dublin, 30 mai* :

Immédiatement après le prononcé du jugement de condamnation, M. O'Connell et les autres condamnés ont été introduits dans le cabinet du juge Burton, où les actes relatifs à l'incarcération ont été rédigés. Une heure s'est écoulée ainsi. Pendant ce temps, on entendait, par intervalle, des vociférations d'hommes des derniers rangs des repealers. Toutefois, la police et un détachement de troupes tenaient libres les abords du palais. Dans la foule on apercevait de vieilles femmes qui criaient; mais le plus grand nombre des spectateurs paraissait consterné.

A cinq heures, trois voitures furent amenées dans la cour de derrière du palais. On a aussitôt fermé les portes pour empêcher la foule de les suivre.

Vingt minutes après, 25 soldats de police à cheval sont arrivés et se sont placés à côté des voitures. M. O'Connell, accompagné du révérend docteur Meyler, M. John O'Connell et M. Ball le haut shériff sont entrés dans la première voiture; MM. Ray, Barett, Duffy et le docteur Gray sont entrés dans la seconde voiture. La troisième a reçu M. Steele, M. Forde et M. Richard d'Gormaz.

Les trois voitures ont pris à pas lents la route du pénitencier de South Circular rood, choisi par M. O'Connell. L'ordre et la tranquillité n'ont pas été un instant troublés.

En arrivant à la prison, M. O'Connell et ses amis ont été reçus par un grand nombre d'amis parmi lesquels se trouvaient MM. Smith, O'Brien, sir Colmaz, O'Coghlin et M. C. Fitz Simon.

La prison choisie par les condamnés est très vaste et très saine. Il y a deux grands jardins où les condamnés pourront passer leur temps depuis le matin jusqu'au soir. Le directeur, M. Pardon, est un homme très bienveillant.

Le *Morning-Advertiser* annonce qu'il s'organise en ce moment, à Londres, un grand meeting pour protester contre le jugement qui vient de frapper O'Connell et ses amis.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 24 mai :

Monsieur le maréchal, après avoir battu la grosse réunion des Kabyles de la rive droite de l'Oued-Sebaou, dans la journée du 12, a remporté, le 17, une victoire difficile mais éclatante sur tous ceux de la rive gauche de cette rivière, auxquels étaient venus se joindre les plus opiniâtres de la rive droite. L'ennemi a laissé sur le terrain 3 à 400 morts; le nombre de ses blessés a été très considérable. M. le maréchal ne savait pas encore exactement les pertes de l'armée, qu'il évaluait à une trentaine de morts et une centaine de blessés.

M. le maréchal annonce de Bordj Menaïel, le 22 mai, que la grande tribu des Flissas lui a fait sa soumission la veille. C'est le petit-fils de Ben Zamoun, aujourd'hui chef de la famille, qui s'est présenté à son camp, et c'est lui qui a été investi du pouvoir, parce qu'en raison de l'illustration de ses ancêtres; il peut, mieux que tout autre, réunir l'assentiment des tribus dont on lui forme un aghalik. Ben Zamoun a reçu, le 21, le burnous d'investiture, ainsi que son kalifat, sur la grande arête de partage où l'armée était campée. M. le maréchal a donné à cette cérémonie toute la solennité possible ; le ca-

[illegible] très peu de jours.

On dit que c'est une question de délimitation qui a provoqué cette levée de boucliers dans le Maroc.

L'empereur prétend que son territoire doit s'étendre jusqu'à la rive gauche de la Tafna; c'est ce qu'il vient de faire signifier par un envoyé au général Bedeau. Celui-ci a répondu qu'il ne pouvait admettre de pareilles prétentions, et sa réponse a provoqué les mouvements de troupes que nous venons de signaler. Abd-el-Rhaman paraît décidé à nous faire la guerre.

Toutes les forces de la division d'Oran se réunissaient sur la frontière, où se trouvaient les généraux de Lamoricière et Bedeau, afin de tenir tête aux Marocains, s'ils tentaient d'envahir notre territoire.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* revient sur l'assertion émise par M. Thiers, que, pour faire décider l'envoi d'une expédition à Buenos-Ayres, le cabinet du 1er mars avait dû déposer ses portefeuilles entre les mains du roi. Il traite cette révolution subite d'étrange dérogation à toutes les règles constitutionnelles, et prétend que, s'il y avait eu réellement, à cette occasion, un dissentiment entre la couronne et ses conseillers, il eût été tout autre que ne le dit M. Thiers, et que si, du conseil ou de la couronne, l'un des deux avait cédé et s'était rendu à de plus sages avis, ce n'eût pas été la couronne.

— La *Presse* s'occupe de la délibération qui a eu lieu dans les bureaux de la chambre des députés au sujet de la nomination des commissaires chargés d'examiner la proposition sur les changements de domicile politique elle trouve que le principe en est fondé, mais que la seule objection à invoquer c'est qu'elle est impolitique, inopportune; elle espère que les commissaires la rédigeront de manière à lui donner tous les caractères d'une véritable loi interprétative.

A propos des crédits supplémentaires la même feuille pousse le gouvernement à mettre enfin en activité le service trop long-temps ajourné des paquebots transatlantiques.

— Le *National* annonce que les élèves de l'Ecole-Polytechnique, auxquels on avait refusé la permission de se rendre au convoi de Laffitte, ont profité de leur première sortie pour se porter, en très grande majorité, au cimetière du Père-Lachaise, où l'un d'eux, au nom de tous, a prononcé un discours sur la tombe, à peine fermée, du grand citoyen.

Le même journal revient sur l'élection de Louviers. « La chambre, dit-il, a pour elle l'opinion publique, la justice et la raison. Elle a fait un acte de moralité; elle l'a maintenu par trois fois. Ceux qui persévèrent l'insultent, et, si elle cédait aujourd'hui, elle ne prouverait qu'une chose, c'est qu'on a eu raison de l'insulter. »

— Le *Commerce* tire la conclusion suivante d'un article qu'il intitule *la dissolution; et l'exploitation des faveurs ministérielles* : « il faut modifier la loi électorale et soustraire électeurs et élus aux obsessions incessantes de l'intérêt local et individuel. Le fractionnement des votes est un abus constaté par le pire des résultats, la corruption des suffrages et le trafic des places. On s'est habitué à regarder le député, non comme le mandataire politique, mais comme l'agent solliciteur de son arrondisse-

---

comprenait à présent et le regrettait comme un besoin de son existence. C'était sa joie, sa consolation, son seul bien. Cet amour embellissait son foyer et rassérénait son âme... Il l'eût sanctifiée, si elle eût pu en être pénétrée... Charlotte était l'ange qui priait pour lui. Sa présence éloignait de lui les mauvaises pensées et semblait le disputer à la fatalité qui l'entraînait...

Et puis, Urbain comparait, dans son âme, cette naïve enfant qui s'était, un jour, donnée à lui, dans sa confiante innocence, avec cette femme coquette qu'il lui avait préférée, cet admirable dévouement, cette admiration exclusive, cette résignation touchante, cette chaste et inaltérable passion, avec cet amour suspect, incertain, plein d'amertume et de pièges...

D'ailleurs, Charlotte n'était-elle pas, depuis long-temps, l'enfant qu'il avait élevée, adoptée en quelque sorte et aimée de la plus profonde affection?... Pour son bonheur, à elle, il était descendu au-dessous même du vice... Pour payer son amour, il avait ouvert son âme à toutes les turpitudes... Qui pourrait, maintenant, lui disputer le droit de veiller sur cette jeune fille et de la réclamer comme sienne, puisque aussi bien elle avait été perdue pour lui, reniée par son père? Un seul obstacle pouvait s'opposer à ces prétentions, c'était la volonté personnelle de Charlotte, et Urbain l'avait toujours respectée. Il résolut donc de la connaître, dût cette connaissance lui être funeste!

Au milieu de ces émotions et de ces appréhensions diverses, Urbain se rappela tout-à-coup le secret qu'il avait dérobé chez Mme de Rieux. S'il avait repoussé long-temps l'idée de trafiquer de ce secret, il se promit bien, cette fois, de se servir de cette arme redoutable pour intimider, à son tour, M. de Ceyran, le forcer, au besoin, à lui rendre Charlotte et à garder, sur tout ce qui le concernait, un silence prudent. Rassuré par cette pensée, mais encore plein de trouble, d'incertitude et de colère, il se rendit chez M. de Ceyran.

Cependant la vue de ce dernier lui rendit un peu de sa fermeté habituelle. Il se rappela qu'il touchait peut-être à un moment décisif dans son existence, et que son sang-froid, son audace même pouvaient seuls le sauver et imposer à celui qui s'était fait son juge. Alors, entrant résolument dans son rôle, il répondit avec une froide dignité au salut de M. de Ceyran, qui, sans se lever, lui avait indiqué de la main un siège à quelque distance.

— Je vous attendais, Monsieur, dit M. de Ceyran.

— C'était pourtant à vous, Monsieur, de venir à moi, répondit Urbain avec hauteur, pour me rendre compte de votre étrange conduite à mon égard...... Mais c'est en vain que vous essaieriez de changer ici les rôles...

— Je devais m'attendre à plus de soumission de votre part, Monsieur...

— De la soumission! Auriez-vous donc espéré que la différence de rang et de position vous mettrait à l'abri de mon juste ressentiment?

— Il n'y a ici de différence entre vous et moi, répondit M. de Ceyran avec fermeté, que celle qu'établissent naturellement la pureté de mes intentions et une existence honorable.

A ce dernier mot prononcé avec affectation, Urbain se sentit pâlir de colère et de honte.

— Qu'est-ce à dire? s'écria-t-il en fixant sur M. de Ceyran un regard inquiet. Prétendriez-vous m'insulter?

— J'ai mieux à faire en ce moment, Monsieur, et je vais vous expliquer sans détour la pensée qui m'a dirigé dans cette affaire, et mes intentions à votre égard.... Et d'abord, pour répondre à tout soupçon de violence et de perfidie, vous comprenez que mon âge et mon caractère me défendent suffisamment contre une pareille accusation.... Mlle Charlotte est sous ma protection par le seul fait de sa volonté....

M. de Ceyran, en disant cela, avait appuyé sur la qualité qu'il donnait à Charlotte. Il ajouta aussitôt :

— Vous voyez, monsieur, que je n'ignore rien de la position de cette jeune fille auprès de vous, et de sa complète indépendance à votre égard.

— Mais c'est un affreux abus de confiance, s'écria Urbain, de quelque part que vous ayez reçu ces renseignements... Quoi qu'il en soit, je ne souffrirai pas une pareille oppression, et je saurai vous contraindre à me rendre Charlotte...

— Et à quel titre et dans quel but oseriez-vous la réclamer, quand je vous aurai prouvé qu'elle s'est volontairement séparée de vous? Après l'avoir flétrie dans son honneur, et ruinée dans le présent, prétendriez-vous l'attacher à jamais à vous, comme une victime dévouée à toutes les misères, sans lui offrir même la compensation d'une union légitime et d'une position honorable?

— Vous ignorez, monsieur, que je n'ai ni séduit, ni enlevé Charlotte, et que l'injuste ressentiment de son père ne m'aurait pas permis, d'ailleurs, de réparer un tort involontaire...

— Je sais tout, monsieur, tout absolument... entendez-vous bien! Je n'ignore ni vos honorables antécédents, ni votre conduite irréprochable pendant les premiers temps de votre séjour à Paris, ni vos torts récents... Voilà pourquoi, je vous l'avoue, je n'ai pas désespéré de votre loyauté... Je savais que, malgré d'injustes procédés, vous conserviez un sincère attachement pour Charlotte...

Il ne sait pas tout, pensa Urbain.

— Et voilà, ajouta-t-il tout haut, ce qui vous a déterminé à vous introduire chez moi, pendant mon absence, pour en emmener une jeune fille sur laquelle vous n'avez aucun droit?

— Ecoutez, reprit M. de Ceyran sans s'émouvoir; j'ai assumé sur moi une grave responsabilité, et j'ai résolu d'accomplir, auprès de vous, ce que me commandent l'humanité et l'intérêt que vous m'avez inspiré... J'ai foi en vous, malgré les apparences qui vous accusent... Je vous crois égaré, mais non entièrement perdu, et, si vous consentez à me donner votre parole que vous changerez de conduite à l'égard de Charlotte...

— Alors, vous consentirez à me la rendre. Merci, monsieur, de vos généreuses intentions. Mais avant de dicter des conditions, il fallait, croyez-moi, vous enquérir si j'étais homme à en recevoir.

— Un faux orgueil vous égare. Prenez garde; ne m'obligez pas à user de l'avantage que j'ai sur vous. Songez à ce que je vous ai dit tout-à-l'heure. Je sais tout, je connais vos nouvelles relations, et vos habitudes dans une société suspecte. J'ai du crédit et je puis vous perdre.

— C'en est trop, s'écria Urbain tremblant de colère. Ah! vous me menacez de me dénoncer à la justice. Eh bien! je vous menace, moi, de vous dénoncer à l'opinion publique. Ah! Monsieur le moraliste qui, non content d'enlever une femme à son amant, cherchez à écraser ce dernier sous l'autorité de votre nom et de votre fausse sagesse, êtes-vous bien sûr, dites-moi, de cette réputation de vertu dont vous me menacez? Vous osez parler de conduite blâmable et de coupable oubli envers une jeune fille qui s'est obstinément livrée à celui dont elle repoussait les sages conseils! Et que pensez-vous, je vous le demande, de l'homme qui séduit une jeune fille et cherche ensuite à introduire dans une union légitime, au mépris des saintes lois de l'amitié et de l'honneur, l'enfant ignoré, fruit d'une première faute?... Ah, vous vous troublez, austère censeur! Mais répondez donc, M. le juge, que pensez-vous d'un pareil homme? N'est-ce pas que plus cet homme sera élevé au-dessus des autres, plus cette jeune fille sera noble et pure, et plus la faute sera grande? Que direz-vous enfin si cet homme s'appelle le comte de Ceyran et cette femme marquise de Rieux?...

— Silence! misérable! s'écria M. de Ceyran en s'élançant vers Urbain avec un geste tout à la fois menaçant et suppliant.

— N'est-ce pas, continua Urbain impassible, qu'Irma est une charmante enfant et Mme de Rieux une mauvaise mère? Quant à vous, monsieur le comte, je vous rends justice, moi, car je sais que si la prudence vous défend de reconnaître cette enfant, vous avez du moins l'intention de l'adopter...

Urbain s'arrêta en attachant sur son adversaire un regard de vengeance... M. de Ceyran était atterré... Urbain triomphait.

— Eh bien! monsieur le comte, continua-t-il, vous le voyez, nous avons chacun nos secrets...

— Monsieur, dit M. de Ceyran en qui cette observation fit renaître une vague espérance, un hasard, une circonstance que je ne puis comprendre vous a rendu maître d'un secret d'où dépend l'honneur d'une femme et d'une famille... Je ne vous demande rien pour moi, mais vous ne voudriez pas, j'en suis sûr, flétrir une femme qui ne vous a jamais fait de mal... Si vous consentez à me jurer, sur cette affaire, un secret absolu, je jure, en récompense, de garder le silence sur vos fréquentations et votre nouveau genre de vie...

— Et si j'aime mieux, moi, exiger que transiger?

— Malheureux! songez que je puis vous perdre... Avez-vous donc oublié que vous êtes placé sous le coup de la loi comme ravisseur d'une jeune fille mineure?

Urbain sourit dédaigneusement.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

tient l'analyse de tous les documents parlementaires anglais relatifs à l'émancipation, a été distribuée au commencement de l'année 1843, la commission coloniale s'occupant alors spécialement de cette question. Le premier volume qui vient d'être publié forme la première partie, et contient des renseignements et une enquête préparatoire sur plusieurs colonies françaises et étrangères, fournis par M. Jules Lechevalier, comme fruit de ses observations personnelles pendant son voyage. Il contient en outre plusieurs séries de pièces relatives à la statistique, à la législation, à la politique coloniale de l'Angleterre, et trois enquêtes du parlement pendant les années 1807 et 1832, qui sont de nature à jeter le plus grand jour sur l'ensemble du système commercial de la Grande-Bretagne, ainsi que sur les circonstances qui ont précédé la proclamation de l'émancipation des esclaves dans ses colonies des Indes-Occidentales. (*Moniteur.*)

— Une Portugaise, nommée Maria Isaquina, femme de Manuel Alvès, a été condamnée à la peine de mort, à Madère, pour avoir embrassé la religion protestante. Des témoins ont déclaré que cette femme, mère de sept enfants, avait dit que l'hostie ne renfermait pas le corps de Dieu, et que l'on ne devait pas adorer des images. Voilà pourquoi elle doit être pendue. La ville d'Edimbourg s'est intéressée au sort de cette malheureuse. La municipalité a adopté une adresse à lord Aberdeen pour le supplier de faire des démarches, afin d'arracher cette femme au gibet. Des copies du mémoire ont été expédiées à lord Howard de Walden, à l'ambassadeur près la cour de Portugal, et à M. Stottard, consul d'Angleterre à Funchal, dans l'île de Madère. (*Chronicle.*)

— Aujourd'hui, à une heure et demie, un homme de vingt-cinq à trente ans, qu'on nous dit être un tailleur, et qui paraissait depuis quelque temps en proie à des chagrins d'amour, s'est jeté du haut des tours de Notre-Dame sur la place du Parvis. Il a atteint dans sa chute une femme qu'il a renversée. En retirant son pied engagé sous le corps inanimé de ce malheureux, elle y a laissé son soulier, dont les brides avaient été rompues.

— On lit dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, du 1er juin :

« Le 20 mai, de désordres d'une nature fort grave ont eu lieu à Natzviller, arrondissement de Saint-Dié. Il s'agissait de la démolition d'une maison construite sans autorisation préalable, à une distance trop rapprochée d'une forêt communale, par un nommé Valentin, cultivateur au même lieu. L'huissier, porteur de l'ordre de faire procéder à cette démolition, n'a pu le réaliser, quoique escorté de la brigade de gendarmerie de Schirmeck. Des habitants des deux communes environnantes, dont on porte le chiffre à plus de 400, se sont opposés, en proférant des injures et des menaces, à l'exécution de la mission de l'agent ministériel, qui s'était fait accompagner par 73 ouvriers. L'autorité du maire de Natzviller a été complétement méconnue, et ce fonctionnaire a été l'objet des plus vives injures. Dans la crainte que ce désordre n'amenât un conflit peut-être sanglant entre la force armée et les perturbateurs, l'huissier, M. Georget, de Schirmeck, s'est retiré laissant les choses dans leur état d'illégalité. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Une information va s'ouvrir sur cette déplorable affaire, par les soins de M. le procureur du roi et de M. le juge d'instruction de Saint-Dié. »

—Avant-hier, des soldats du 30e de ligne, qui travaillaient à construire la terrasse du fort de Romainville, ont trouvé, en creusant, un squelette humain parfaitement conservé ; sa tête était placée dans une marmite de fonte, et l'on n'apercevait aucun vestige de bière, de linceul ou de vêtements.

Cet événement est, en ce moment, l'objet d'une enquête judiciaire, et donne lieu à beaucoup de conjectures.

L'emplacement sur lequel on a trouvé ces restes mortels se trouvait dans l'intérieur du parc de M. de Choiseul, et l'on pense qu'ils ont été enterrés là vers 1815 ou 1816. A peu près à la même époque, il se passa dans la maison de M. de Choiseul un événement inexplicable, et qui, au premier abord, a paru se rapporter à la découverte qu'on vient de faire. Une domestique était entrée dans sa cuisine pour préparer une soupe qu'on lui avait commandée ; comme elle tardait à la servir, quelqu'un vint s'informer de ce qui pouvait la retenir.

Cette personne trouva seulement sur le feu le mets que la domestique avait disposé ; mais celle-ci avait disparu. On la chercha de tous côtés, mais vainement, et depuis ce moment on n'a jamais su ce qu'elle était devenue.

Cette disparition soudaine avait été longtemps l'objet d'une foule de commentaires, et on en jasait encore quelquefois ; il devenait donc naturel de supposer, lors de la découverte du squelette, que ces restes appartenaient à cette femme qui aurait été assassinée et enterrée dans le parc. La circonstance de la marmite dans laquelle reposait la tête, prêtait surtout à cette conjecture ; mais le rapport d'un médecin chargé d'examiner le squelette, est venu bientôt dérouter ces suppositions, car il a prétendu, d'après la conformation des os du bassin, que ces débris avaient appartenu à un corps d'homme.

Quoi qu'il en soit, les investigations se poursuivent, et peut-être l'enquête parviendra-t-elle à pénétrer ce mystère. (*Droit.*)

— En 1839, les naturalistes du Danemarck, de la Suède et de la Norwége, réunis à Gothenbourg, formèrent une société dont les réunions se tenaient tous les deux ans dans quelqu'un desdits royaumes de la Scandinavie, et qui, pour l'année courante, a choisi Christiania pour y tenir ses séances. Le but de cette société n'est pas seulement d'établir un rapport plus intime entre les naturalistes scandinaves, mais d'inviter en même temps ceux des autres pays à assister auxdites séances pour mieux réussir dans ses efforts pour la propagation des sciences physiques.

A cet effet, M. Hansteen, directeur de l'observatoire de Christiania, et MM. Holst et Chr. Boeck, professeurs et administrateurs de cette société, préviennent le monde savant que la réunion de cette année se tiendra à Christiania, depuis le 12 jusqu'au 18 juillet.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

— Une scène inouie de violence vient d'avoir lieu rue du Boucassin, à Tours. Le sieur Alexandre Perrin, ouvrier relieur, marié depuis trois ans à une jeune personne de notre ville, s'était livré dès les premiers jours de cette union à des actes de violence tels, qu'une séparation de fait eut lieu trois mois après le mariage ; cette séparation a été prononcée

soin. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 3 juin.

Analyse transcendante. — Mécanique appliquée : M. Wronski et M. Selligue. — Physique : M. Matteucci. — Chimie : de l'iode ; de la butyrone ; fabrication de l'acide sulfurique. — Géologie. — Homme fossile.

M. Frédéric Maurice, associé étranger à l'académie, communique un Mémoire très intéressant sur la variation des constantes arbitraires qui entrent dans les intégrales premières des orbites elliptiques. Lagrange, et quelque temps après Poisson, ont déduit de cette théorie des constantes arbitraires la théorie de la lune et celle des planètes, et l'appliquant ensuite à la mécanique rationnelle, ils l'ont généralisée et étendue au mouvement des centres de gravité. Les deux illustres géomètres sont ainsi arrivés à des théorèmes d'une haute importance, qu'ils ont démontrés synthétiquement par des calculs élégants et habiles, mais dans lesquels il n'est pas possible de retrouver les idées qui ont conduit à la découverte des théorèmes qu'ils mettent en évidence. C'est le cas de dire que ces deux géomètres ne se seraient jamais avisés de chercher ces sortes de démonstrations, s'ils n'avaient été assurés d'avance de la vérité des théorèmes prouvés par des considérations tout-à-fait indépendantes des procédés d'invention.

Les deux illustres savants ont en cela cédé à un système assez répandu dans les méthodes de l'enseignement mathématique, système qui offre quelque chose de séduisant par sa simplicité, mais qui peut nuire aux progrès de la science en ce qu'il ne montre pas les liaisons nécessaires qui existent entre les différentes parties des sciences, et qu'il n'initie nullement le lecteur aux procédés employés par l'esprit humain dans sa marche ascendante vers une plus grande somme de vérités.

C'est donc la démonstration historique des théorèmes trouvés par Lagrange et Poisson qu'a recherchée M. Maurice. Il s'est occupé aujourd'hui du fameux principe de Lagrange, qu'on peut énoncer ainsi. Dans les expressions générales et symétriques des différentielles des six éléments regardés comme les arbitraires de la question, expressions où chaque terme est affecté d'une dérivée partielle de la fonction perturbatrice par rapport à chacun de ces éléments, à l'exception toutefois de celui dont la différentielle est alors considérée, tous les coefficients de ces dérivées sont indépendants du temps.

Lagrange n'a dit nulle part les considérations qui l'avaient mené à ce théorème d'une application si générale et si importante ; M. Maurice n'a pu du moins trouver qui s'y rapportât que la phrase suivante : Les variations des éléments peuvent s'exprimer d'une manière plus simple en employant les différentielles partielles qui sont relatives aux éléments, après que l'on a remplacé les coordonnées par leurs valeurs en fonction du temps et de ces mêmes éléments. Persuadé que cette considération a fait naître la nouvelle théorie de la variation des constantes arbitraires, M. Maurice l'a reconstruite historiquement tout entière.

— Avant de quitter les hautes considérations analytiques et mécaniques, nous devons dire quelques mots de la découverte annoncée par M. Wronski. Nous n'avons pas parfaitement compris les différents principes sur lesquels il s'appuie pour tirer les différentes conséquences qu'il déduit dans son Mémoire. Nous ne prétendons donc nullement juger le système de ce savant, ce qui ne serait d'ailleurs pas chose facile. M. Wronski parle avec un grand nombre de mots nouveaux ; il emploie aussi dans ses calculs analytiques, des notations qui lui sont tout-à-fait propres ; ce ne sera donc qu'après une étude longue et approfondie, que nous pourrons être suffisamment édifiés sur la découverte de la vraie *locomotion spontanée*.

Quand on connaît parfaitement les principes de la mécanique, et que l'on sait parfaitement quel rôle joue le centre de gravité dans la locomotion terrestre, on peut, selon M. Wronski, en usant de la simple pression ou de la chute virtuelle des corps, obtenir la locomotion *inerte* ou *spontanée*, par une très petite force motrice additionnelle, indépendante du char, placée d'ailleurs *extérieurement* ou *intérieurement*. On fait alors une économie de plus de moitié dans l'emploi des moteurs, et l'on peut même, avec les locomotives considérablement diminuées, marcher sur les routes ordinaires avec une vitesse au moins aussi grande que sur les chemins de fer. Ces résultats, dit M. Wronski, sont des vérités mathématiques rigoureusement démontrées par l'analyse, et vérifiées d'ailleurs bien suffisamment par les expériences qu'il a faites, de telle sorte qu'il y aurait ou une profonde *ignorance* ou une profonde *immoralité*, si l'on persistait dorénavant dans la barbare construction actuelle des chemins de fer et dans la fausse locomotion spontanée que l'on y pratique jusqu'à ce jour.

Nous regrettons vivement que M. Wronski n'ait pas traduit en langage plus simple et plus accessible à tous les principes qui l'ont conduit à une découverte aussi capitale ; il est certain que cette précaution aurait hâté la réalisation de la révolution qu'il annonce.

Il est évident qu'il y a dans les explosions des gaz, dans l'inflammation de la poudre, et en général dans tous les mouvements brusques et rapides qui résultent de la formation ou de la disparition instantanée d'un gaz une force mécanique très grande, dont il est possible de tirer un meilleur parti qu'on ne fait aujourd'hui en la destinant uniquement aux œuvres de destruction. Plusieurs essais ont déjà été tentés dans ce genre ; il serait trop long d'en faire l'histoire en ce moment ; aussi nous nous hâtons d'arriver à l'application que propose aujourd'hui M. Selligue.

Cet ingénieur a constaté dans ses usines que le gaz acquiert une force expansive extrêmement considérable lorsqu'on le fait détonner avec une quantité convenable d'air atmosphérique, surtout quand il contient de la vapeur d'eau en assez forte proportion. Si 30 ou 40 grammes de vapeur d'eau sont portées à la température rouge, il en résulte une puissance qui jointe à l'effet produit par le gaz détonant peut produire les résultats les plus énergiques. M. Selligue propose de faire agir cette force considérable sur l'eau libre de telle sorte qu'on n'ait pas à redouter la rupture des récipients, et que l'eau refoulée en grande quantité à l'arrière d'un vaisseau de ligne le pousse en avant comme fait la rame.

Pour cela, dit M. Selligue, il faut placer à l'arrière du navire et au-dessous de la ligne de flottaison deux ou quatre éprouvettes métalliques. Ces éprouvettes sont des cylindres en métal ductile ayant un mètre de

veaux, dont l'existence possible n'avait été que soupçonnée d'après les idées qu'on se fait sur cette affinité. Les plus importants de ces composés sont l'acide hypoiodique, contenant quatre équivalents d'oxygène, et obtenu par l'action sur l'iode de l'acide nitrique, contenant de un à deux équivalents d'eau, et un autre acide contenant trois équivalents d'iode et 19 d'oxygène, correspondant à l'acide chlorochlorique ou chloroperchlorique. Ce dernier acide s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur l'acide iodique. En étudiant cette action, des chimistes célèbres, Gay-Lussac, Davy, Sérullas, n'avaient pu expliquer les réactions produites ; M. Millon les met en évidence.

— M. Chancel lit un Mémoire sur la butyrone, corps qu'on obtient par la distillation du butyrate de chaux. M. Chevreul a le premier distillé ce sel, et a constaté qu'il se dégageait une huile volatile ayant l'odeur des labiées. M. Lowig a ensuite analysé le produit distillé, et a donné une formule que M. Chancel n'admet pas.

M. Chancel constate que la butyrone est pure, quand on condense les produits passés à la distillation entre 140 et 145 degrés ; avant et après ce point, la butyrone est mélangée à des substances particulières. Avec l'acide chromique, la butyrone s'enflamme subitement ; avec l'acide nitrique, elle donne naissance à l'acide butyro-nitrique, et avec le chlore au chlorobutyrène.

— M. Kuhlmann, habile chimiste de Lille, envoie un Mémoire sur le parti qu'on peut tirer du vide dans les travaux industriels. On sait que dans le vide les liquides entrent en ébullition sous l'influence d'une chaleur beaucoup moins considérable que sous la pression atmosphérique. On se sert de ce fait pour évaporer le sirop dans les sucreries ; on s'en sert souvent dans les laboratoires. M. Kuhlmann, partant de ce fait, que l'acide sulfurique n'attaque le plomb qu'à la température de 250 degrés, propose de concentrer cet acide dans des corps de plomb vers 180 degrés, en n'opérant que sous une pression de 3 centimètres de mercure. Cette méthode éviterait l'emploi des vases de platine si dispendieux, et exercerait une heureuse influence sur le prix de l'acide sulfurique, dont les applications se sont tant multipliées.

Physique. — M. Matteucci écrit de Pise, qu'il a recherché jusqu'à quel point la terre pouvait servir de conducteur à l'électricité dégagée dans une forte pile, et qu'en séparant les deux pôles par une distance de 150 mètres, en plongeant dans la terre les deux fils conducteurs, il n'a pas trouvé que l'intensité du courant en fût diminuée. Il résulterait de là que dans le télégraphe électrique on n'aurait besoin que d'un seul conducteur, la terre pouvant fermer le circuit, et que par conséquent les dépenses et les difficultés se trouveront réduites de moitié dans l'établissement moins éloigné qu'on ne pense, de ce nouveau moyen de correspondance rapide et presque instantanée malgré la grandeur des distances.

— Déjà MM. Guinaud et Bontemps ont fait des lentilles d'une très grande dimension. M. Bontemps a offert au bureau des Longitudes (et non pas au public, ainsi qu'il paraît que l'ont cru quelques opticiens), de livrer au prix de revient les masses de verre nécessaires pour faire une *lunette monstre*. Voici un opticien, M. Baron, qui offre ses ateliers pour le travail des objectifs. L'insuffisance des formules algébriques établies pour de petites amplitudes des lentilles, et le défaut d'homogénéité d'une grande masse, surtout dans le crown, présentent des difficultés très réelles à l'établissement des grandes lentilles, de telle sorte qu'il faut nécessairement avoir recours à des appareils particuliers. M. Baron en a imaginé un au moyen duquel il a travaillé un objectif de 37 centimètres de diamètre et 8 mètres de distance focale, qui figure à l'exposition de l'industrie.

— M. Artur adresse une note tendant à expliquer par la capillarité le résultat obtenu par M. Pelouse, relativement à l'action que l'oxide rouge de mercure amorphe, lavé et séché à la température ordinaire, exerce sur le chlore.

Géologie. — M. Fournet cherche à expliquer les différentes formes cristallines qu'affecte le quartz gisant dans des roches composées de matières plus fusibles par un état de fusion qu'il aurait gardé au milieu de substances, qui auraient pris plus tôt leurs formes spéciales. N'ayant pas une parfaite liberté d'action, la silice encore molle se serait moulée dans ces corps et aurait pris leurs formes. La silice aurait alors un état de surfusion analogue à celui de l'eau, dont la congélation peut être retardée de 12 degrés, à celui du soufre dont on retarde de 94 degrés et du phosphore dont on retarde de 50 degrés les points de solidification.

— M. Collegno présente une carte géologique de l'Italie d'après ses observations et celles de tous les savants qui ont étudié les terrains de cette curieuse région.

— M. Félix Robert, écrit que dans un voyage géologique, qu'il vient de faire dans le midi, il a rencontré un bloc de calcaire marneux qui étant brisé, s'est trouvé contenir des ossements humains ; on a pu le constater facilement d'après le crane et les dents bien caractérisées. Le terrain est un gisement sédimentaire, recouvert d'un banc de cailloux roulés, qui appartient au terrain de transport diluvien. Ce fait ne semblerait pas devoir laisser de doute sur la date du dépôt. Mais un homme *fossile* dérangerait beaucoup les théories géologiques, et l'académie est restée incrédule, attendant de plus amples renseignements. M. Moreau de Jonnès a d'ailleurs rappelé que pareille annonce avait déjà été faite ; qu'on avait parlé d'un homme fossile, trouvé au vent de la Grande Terre de la Guadeloupe, également dans un banc de sédiments calcaires, appelés par les nègres, Maçonnerie du Bon-Dieu.

CHIRURGIE. — M. Malgaigne écrit à l'Académie qu'il a opéré avec succès la ligature de l'artère iliaque externe. Cette opération, pratiquée pour la première fois en France, il y a trente et quelques années, par M. Delaporte, chirurgien en chef de la marine au port de Brest, ne compte encore que quatre exemples de succès à Paris. C'est sur un jeune avocat du barreau de cette ville, et pour un anévrisme très volumineux, qui occupait l'aine gauche et s'étendait jusqu'à l'épine supérieure de l'os des iles, que M. Malgaigne s'est trouvé dans le cas de recourir à l'opération dont il rend compte. L'artère fut découverte au moyen d'une incision verticale inclinant un peu vers l'ombilic ; une seule ligature fut appliquée, et elle tomba le seizième jour. Le sac s'est vidé un peu plus tard, et les choses ont si heureusement marché que trois mois, jour pour jour, après l'opération, qui avait eu lieu le 11 février dernier, Me A... s'est trouvé en état de paraître au palais et de plaider. Le membre est à peu près aussi chaud, aussi gros et aussi fort que l'autre, bien

3 0/0 compt.	84 45	84 45	84 30	84 20	84 60
— fin cour.	84 65	84 65	84 25	84 30	84 65
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	106 »	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de hV.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr.	3005 »	» »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	102 40	» »	B. » 20
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	104 »	» »	B. » 3/8
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	» »	» »
C. hyp...	785 »	» »	B. 5 »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
Can....	» »	» »	» »	Métalliques.	» »	» »	» »

sciences naturelles avec un esprit si vaste et si juste, un coup d'œil si pénétrant, nous a légué dans ses ouvrages un des plus beaux monuments de notre littérature et de notre gloire nationale ; mais le temps lui a manqué pour traiter toutes les branches dont se compose l'histoire naturelle, et il a même laissé quelques-unes de celles dont il s'est occupé à l'état d'imperfection. Depuis la mort de ce naturaliste, la science d'ailleurs a marché ; on a découvert une multitude d'animaux, de plantes ou de minerais nouveaux, et on a dû songer à mettre de l'ordre dans les innombrables richesses dont on était pour ainsi dire accablé. De là sont nées ces classifications plus ou moins ingénieuses qui ont définitivement fait place aux méthodes naturelles qui règnent aujourd'hui sans partage dans la distribution en séries méthodiques de tous les êtres qu'on rencontre sur le globe. Les travaux qui ont été entrepris dans les diverses branches de l'histoire naturelle depuis Buffon n'avaient point encore été réunis en un corps d'ouvrage, et nous devons féliciter M. Roret de l'heureuse idée qu'il a eue de faire ses *Suites à Buffon*, dans lesquelles non-seulement il a cherché à réunir toutes les nouvelles découvertes faites depuis le grand naturaliste, mais où tous les êtres de la

7 h. 1/2 OPÉRA. —
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Catherine II.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. La Polka. La Veille.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Meunière. Chev. de Grignon. Sirènes.
7 h. 1/2 GYMNASE. — L'Italien. Georges et Thérèse. Zélia. Tante Bazu.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Troubadour. F. Gallâtre. Gravachon. Jocrisse.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Jeanne.
6 h. 1/2 FOLIES. — Claire, 1re repr. Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1/2 COMTE. — Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

Imprimerie de LANGE-LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

1er Juin.			31 Mai.		
Arrivages	1283 q.	24 k.	Arrivages	1500 q.	46 k.
Ventes	1070	26	Ventes	1364	44
Restant	11992	16	Restant	13118	50
Cours moyen		38,63	Cours moyen		38,41
Cours-taxe		38,26	Cours-taxe		38,26

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	[illegible] q.	14 k.	54,15 à 55,40	Gr.	6 q.	28 k.	49,70 à 51,20
1re	200	96	38,95 à 44,00	1re	117	58	38,25 à 39,50
2e	210	38	35,65 à 38,90	2e	225	50	36,95 à 34,55
3e	00	00	00,00 à 00,00	3e	36	00	30,00 à 34,00
4e	[illegible]	[illegible]	[illegible] à 26,75	4e	0	00	00,00 à 00,00
Al.	[illegible]	[illegible]	[illegible] à 40,10	Al.	36	60	30,00 à 31,00

SOISSONS, 1er Juin. — Farine : 33,12 à 33,60.

VILLERS-COTTERETS, 1er Juin. — Farine : 35,22.

CHALON-SUR-SAONE, 31 Mai. — Farine, 1re : 40,80 ; 2e : 38,76 à 39,20 ; 3e : 30,68.

LYON, 31 Mai. — Farine, 1re : 42,00 ; 2e : 39,00. Prix faibles, affaires lourdes et vente difficile.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 1er Juin. — Farine, 1re : 40,00 ; 2e : 36,00.

TOULOUSE, 29 Mai. — Farine Cô supérieure : 45,00 ; de fine, 1re Est. : 44,00 ; 2e Est. : 40,00 ; 3e : 39,00.

NANTES, 31 Mai. — Farine, 1re : 39,38 ; 2e : 38,38 ; 3e dite farine en son : 20,90.

Taxe du pain (par kil.)

	1re	2e	3e
Paris	0,35	0,28	0,00
Prévisé	0,31	0,26	0,00

Chartres	0,32	0,27	0,00
Soissons	0,00	0,22	0,00
Chalons-sur-Marne	0,35	0,29	0,24 1/2
Pont-Amousson	0,35	0,30	0,26 1/2
Mulhouse	0,00	0,32	0,00
Clermont-Ferrant	0,42 1/2	0,32 1/2	0,00
Marseille (ville)	0,42 1/2	0,32 1/2	0,00
de banlieue	0,40	0,30	0,00

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 1er Juin. — *Cours légal.* Froment : 19,00. — Seigle : 11,85.

BEAUGENCY, 1er Juin. — Froment, 1re : 21,48 ; 2e : 20,40 ; 3e : 20,26. — Méteil : 17,00. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,25. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 8,00. — Marché très bien approvisionné, vente active, beaucoup sur échantillons.

SOISSONS, 1er Juin. — Froment, 1re : 18,46 à 18,84 ; 2e : 17,84 à 18,23 ; 3e : 16,76 à 17,08. — Méteil : 15,38 à 17,30. — Seigle : 10,15 à 10,80. — Avoine : 9,05 à 9,30.

CAMBRAI, 1er Juin. — Froment blanc, 1re : 18,50 à 20,00. — Froment roux, 1re : 18,00 à 19,50 ; 2e : 16,00 à 17,50. — Escourgeon : 12,00 à 13,00. — Pamelle et orge : 12,00 à 12,50. — Seigle : 10,00 à 10,50. — Avoine : 6,00 à 7,20.

CHALONS-SUR-MARNE, 1er Juin. — *Mercuriale officielle.* Froment de 74 kil. : 17,92. — Seigle, de 71 kil. : 9,03. — Orge : 10,39. — Avoine : 7,05.

Cours commercial. Froment : 16,20 à 18,66. — Seigle : 8,66 à 10,00. — Orge : 10,00 à 10,66. — Avoine : 7,00 à 7,33. Même cours qu'au précédent marché.

LUNÉVILLE, 29 Mai. — Froment, 1re : 18,00 ; 2e : 17,14 ; 3e : 15,56. — Méteil : 11,20. — Avoine : 7,00.

STRASBOURG, 31 Mai. — Froment, 1re : 21,75 ; 2e : 19,22 ; 3e : 17,00. — Seigle : 12,50. — Maïs : 12,00 à 13,00. — Avoine : 9,50. Marché ordinaire ; baisse de 0,58 sur le froment.

BESANÇON, 31 Mai. — Froment : 20,50. — Avoine : 9,15.

LYON, 31 Mai. — Prix moyen du blé pendant la troisième semaine de Mai : à la halle : 22,13 ; sur place : 22,16. — Pendant la quatrième semaine, à la halle : 22,21 ; sur place : 21,90. Le seigle est plus demandé pour le Dauphiné au cours de 15,00. L'orge se cote de 14,00 à 14,75.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Froment, 1re : 24,60 ; 2e : 22,80 ; 3e : 22,69. — Méteil : 20,00. — Seigle : 18,79 ; de 2e : 17,65. — Orge : 15,68. — Avoine grosse : 9,92 ; de petite : 7,41.

NIMES, 30 Mai. — Froment, 1re : 25,50 à 25,75 ; de 2e : 24,50. — Blé dit d'aubaine, 1re : 22,50 ; de 2e : 20,00. — Seigle : 17,00. — Orge : 14,00. — Pamelle : 14,00. — Avoine, en ville : 11,65 ; de hors ville : 11,25.

TOULOUSE, 31 Mai. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 23,50 ; de 2e : 22,50 ; de 3e : 21,50. — Blé mitoden fin : 22,50. — *Blés étrangers.* Froment de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Avoine : 9,50 à 10,10. — Orge : 14,00 à 14,50.

NIORT, 30 Mai. — Froment, 1re : 19,15 ; 2e : 18,83 ; 3e : 18,51. — Baillarge : 10,83 à 16,50. — Avoine : 10,50 les 10 kil.

SURGÈRES, 1er Juin. — Froment : 20,00 à 20,25. — Baillarge : 12,50 à 13,00. — Avoine : 7,25 à 7,50.

NANTES, 31 Mai. — Froment, 1re : 23,33 ; 2e : 22,00 ; 3e : 20,00. — Seigle : 14,66. — Orge : 12,00. — Sarrazin : 12,00. — Avoine : 9,66.

Marchés étrangers. BRUXELLES, 31 Mai. — Froment : 16,32 à 19,20. — Seigle : 9,98 à 11,42. — Orge : 9,83 à 10,10. — Avoines 6,54 à 7,60.

LIÉGE, 28 Mai. — Froment : 16,73 à 17,11. — Seigle : 10,74 à 11,12. — Orge : 10,50. — Avoine : 6,90.

HASSELT, 31 Mai. — Froment : 18,60. — Seigle : 11,20. — Orge : 10,60. — Avoine : 6,50. — Sarrazin : 10,00.

GÊNES, 28 Mai. — Les blés ne présentent pas de changements bien sensibles dans les prix, et les affaires restent limitées. On dit que le gouvernement de la Turquie a prohibé l'exportation des blés et céréales pour tous les ports de l'empire. Si cette nouvelle se confirmait, nul doute qu'on ne vît plus de fermeté dans nos prix et même de la hausse.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS. *Halle du 1er Juin.* — Haricots de Soissons : 28,00 à 32,00 ; de Liancourt : 27,00 ; de ordinaires : 24,00 à 24,30 ; de flageolets : 25,30 ; de rouges de Chartres : 20,00 à 20,65 ; de nains : 14,65. — Pois verts : 19,35 ; de cassés : 26,00. — Lentilles Gallardon : 34,65 ; de de pays et autres : 24,00 à 32,00. — Lentillons : 16,68.

ROUEN, 31 Mai. — Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 23,00 à 24,00. — Lentilles : 30,00 à 31,00.

STRASBOURG, 31 Mai. — Haricots blancs : 17,00 à 21,00. — Fèves : 10,50 à 11,00. — Pois : 11,00 à 15,50.

CLERMONT-FERRAND, 29 Mai. — Haricots : 18,60. — Pois verts : 18,00. — Lentilles : 18,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 3 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1111	1014	97	1 14	1 02	0 90
Vaches.....	130	107	23	0 96	» 88	» 78
Veaux.....	487	482	5	1 30	1 30	1 40
Moutons..	2658	6440	3048	1 22	1 12	0 96

LYON, 1er Juin. — *Marchés des 28, 30 et 31 Mai.* — Bœufs : 1,34-1,30-1,24-1,06. — Mouton : 1,40-1,34-1,30-1,26. — Veau : 1,28-1,26-1,20-1,10.

Il est entré en ville pendant le mois de Mai dernier, 804 bœufs, 173 vaches, 8894 moutons, 1851 veaux et 166 agneaux.

BORDEAUX, 30 Mai. — 100 veaux : 1,40-1,20. — 84 bœufs : 1,14-1,09. Le porc s'est vendu : 1,16 à 1,20, et le mouton de 1,00 à 1,30.

Viandes diverses et volaille

PARIS, *Marché de la Vallée du 3 Juin.* — Chevreaux ou cabris : 2,00 à 2,50. — Lapins : 1,00 à 1,25. — Dindes gras : 8,00 à 9,00 ; de ordinaires : 4,00. — Chapons : 2,50 à 7,00. — Oies communes : 3,00. — Poulets gras : 3,00 à 4,00 ; de communs : 1,75 à 2,25. — Canards : 0,90 à 1,50. — Canetons : 2,00 à 3,50. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,30 à 0,60.

Cours des laines (le kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 2 Juin. — Il y avait au marché d'hier, en laines de Champagne, environ 25,000 kil. Elles ont été vendues, les premières qualités, 5,40, 5,50 et 5,60 ; les secondes, 5,00 5,20 et 5,30, et les dernières à 4,70, 4,80 à 5,00. Le cours se soutient parce que la matière n'est pas aussi abondante que l'an dernier. Les moutons qui, l'an dernier, produisaient 2,50 ne donnent cette année que 1,75 et 2 kil. Toutes les laines de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, les meilleures de la Champagne pour la production des peignées et des tissus et assez pour la finesse, sont entièrement vendues à des prix supérieurs à ceux que nous indiquons.

[illegible] aux réclamants : « vous n'êtes pas si malheureux que vous voulez le faire croire; la circulation qui se faisait en long se fera bientôt en large, et comme les rails-ways augmentent le mouvement des affaires dans les pays qu'ils traversent, vous finirez par transporter plus de marchandises et de voyageurs qu'auparavant; voyez la Belgique et l'Angleterre. » C'est l'argument que font les économistes lorsque les ouvriers se plaignent des machines qui leur cassent les bras : « Attendez, disent-ils, les machines font baisser les prix; les bas prix font augmenter la consommation, et l'on finit par employer plus d'ouvriers qu'auparavant; voyez Sheffield et Manchester. »

Tout cela est puissamment raisonné, comme raisonnent toujours les économistes. « Attendez! » C'est bien facile à dire; mais comment voulez-vous qu'un ouvrier qui n'a pas de rentes, et qui vit au jour le jour, puisse attendre un nouveau développement industriel qui n'aura lieu qu'après bien des années; il faut qu'il meure en attendant. Comment voulez-vous qu'un maître de poste qui a cinquante chevaux dans ses écuries, attende un nouveau développement de la circulation. Ses chevaux mangent tous les jours, et avant l'heure de la prospérité, le malheureux aura eu le temps de se ruiner vingt fois. Les économistes sont étonnants: attendez que vous soyez morts pour qu'on vous rappelle à la vie; voilà le plus fin de leur science qu'ils ont appelée la physiologie du corps social.

Tant pis pour ceux qui souffrent; c'est un mal nécessaire; s'il fallait faire droit à tous ceux qui se plaignent, on n'en finirait pas; s'il fallait indemniser tous ceux dont les intérêts sont froissés par quelque découverte, par quelque invention nouvelle, où irions-nous? La vapeur a remplacé les chevaux; il y a des gens qui se plaignent; mais demain un nouvel agent remplacera la vapeur; ce sera l'air, ce sera l'électricité; d'autres gens se plaindront. Mais avec le principe de l'indemnité, il n'y a pas de budget qui puisse y suffire; les betteraviers ont déjà demandé qu'on les indemnisât, et qu'on rachetât toutes leurs usines. Il n'y a pas même de gouvernement possible; il n'est plus permis de toucher à une loi de douane, d'abaisser un tarif sans blesser de nombreux intérêts et sans s'exposer, par conséquent, à des réclamations infinies. Que faire donc? Laisser souffrir ceux qui souffrent, laisser crier ceux qui se plaignent et se croiser les bras.

Il faut reconnaître au moins que tout ceci est une condamnation bien formelle de la société où nous vivons, de cette société malfaisante où tous les intérêts se choquent et se froissent, où le profit de l'un fait le dommage de l'autre, comme dit Montaigne. Toute découverte, toute invention, tout changement même lorsqu'ils profitent à la masse, nuisent à quelques-uns; mais, en bonne justice, la société qui tire avantage d'un fait nouveau ne doit-elle pas indemnité raisonnable aux intérêts que ce fait nouveau va blesser. Si dans l'état actuel des choses il vous est difficile et souvent impossible d'appliquer la justice, alors changez l'état actuel des choses. Ne voyez-vous pas que si le gouvernement avait la direction des intérêts agricoles, industriels et commerciaux, il établirait bientôt l'ordre et l'harmonie où règnent maintenant l'anarchie et la lutte; si au milieu des conflits de la libre concurrence, au milieu de ces combats économiques où quelques morts restent toujours sur le champ de bataille, vous introduisiez quelques principes d'association, quelques préludes de l'organisation du travail, alors vous pourriez adopter toutes les innovations, toutes les découvertes sans froisser les intérêts acquis, ou du moins il vous serait possible d'apporter un certain soulagement à vos malades et de guérir vos blessés.

Mais c'est là une utopie? Soit. C'est du moins une utopie vers laquelle vous devriez diriger vos efforts. Nous savons qu'on ne peut [illegible] de l'État; mettre, entre les mains des compagnies, des lignes qui ne sont pas seulement des lignes commerciales, mais aussi des lignes politiques, livrer à des banquiers la circulation sur le sol de la France, vendre à des financiers le droit de faire la hausse et la baisse sur tous les produits, par la hausse et la baisse des prix de transport, leur donner le droit de dominer par ce moyen l'industrie et de se rendre maîtres de la prospérité nationale, quel aveuglement! En vérité si l'on trouvait un marchand assez riche pour acheter la France, on trouverait un ministre assez fou pour soutenir que la France, en se vendant, fait un excellent marché.—Espérons encore cependant que les faits éclaireront la chambre à la longue, et puisque le mal n'est pas encore totalement consommé, espérons que l'opinion publique sera assez puissante pour empêcher qu'il se consomme et que la France soit vendue à une féodalité de traitants.

Le but du voyage de l'empereur de Russie à Londres est encore une énigme pour les dynasties européennes et pour la presse de France et d'Angleterre. Pourquoi cette visite brusque et inopinée? Quelle affaire urgente appelle ainsi le représentant du pouvoir absolu en Europe, auprès du plus ancien de tous les gouvernements représentatifs? Que signifie ce contact inattendu des extrêmes? S'agit-il de refaire le traité Brunow, et de se partager l'Orient? Veut-on profiter de l'effet produit par la note du prince de Joinville, pour déterminer le cabinet de Saint-James à recommencer une nouvelle sainte alliance?

Il est peu probable que le voyage impromptu de l'autocrate russe ait une pareille portée. La situation de l'Europe et de l'Orient est bien changée depuis quatre années. La Prusse et l'Autriche ne se laisseraient plus aussi aisément entraîner. Ces deux puissances, neutres par position, ont déjà trop été froissées dans leurs rapports avec le czar. L'Angleterre a plus que jamais intérêt au maintien de la paix, soit pour son commerce, soit à cause de ses embarras intérieurs. Enfin, la Russie elle-même, occupée à guerroyer dans le Caucase, à s'étendre du côté de la Perse, de l'Inde et de la Chine, a bien autre chose à faire que de prêter ses soldats à une coalition européenne.

Entre l'Angleterre et la Russie il ne peut y avoir ni alliance d'intérêts, ni alliance de principes. Des manifestations belliqueuses de la France pourraient seules rapprocher ces deux puissances. Mais, dans l'état normal, elles doivent se méfier l'une de l'autre. Pour s'en convaincre, il suffit de voir comment les journaux anglais parlent du voyage de l'empereur Nicolas. Le *Sun* s'exprime en ces termes :

« Sans aller aussi loin qu'un journal qui espérait que l'empereur de Russie trouverait une réception cordiale en Angleterre, nous dirons que cette réception devra être digne d'une nation libre et éclairée; que tout le temps de sa présence parmi nous il devra être traité avec tout le respect qui lui est dû. Il n'a de droit qu'à une grande courtoisie de notre part, et à notre soin d'éviter tout ce qui pourrait blesser ses idées lorsqu'il se montrera en public. Il y a une grande différence entre une réception hospitalière et une réception enthousiaste, et assurément il n'y a rien dans le caractère politique de l'empereur de Russie qui doive exciter l'enthousiasme des Anglais, ou faire de son arrivée un sujet de réjouissances générales. Lorsque son frère Alexandre visita autrefois notre pays, le cas était bien différent. Il était notre véritable et plus influent allié dans la grande lutte pour la délivrance de l'Europe; nos intérêts étaient les mêmes; nous devions penser en conséquence qu'il était excessivement tolérant et éclairé, et désireux d'améliorer la condition politique et sociale de la malheureuse Pologne, au sort de laquelle depuis Kosciusko l'Angleterre a toujours pris le plus grand intérêt. Dès lors lorsqu'il vint parmi nous, il fut reçu avec un enthousiasme général. Ce n'est certainement [illegible] du doigt l'Irlande. Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'en Europe nous comptons peu d'amis. Donc, donnons aussi courtoisement la bienvenue au czar que nous la donnerions au roi des Français, sans conclure avec l'un ou avec l'autre une union politique ou sentimentale. Espérons que le voyage de l'empereur de Russie en Angleterre, et les idées dont il trouvera peut-être notre atmosphère chargée, lui inspireront des sentiments d'humanité. »

Si nous sommes bien informés, une compagnie se présenterait pour exécuter et exploiter la ligne de Paris à Strasbourg au moyen du chemin de fer atmosphérique. A l'aide de ce système, on pourrait franchir des rampes de 35 millimètres. La même compagnie offre de faire d'abord, à ses frais, un chemin d'essai de Paris à Bondy.

La commission pour la perception de l'impôt sur le sucre a reçu de vives réclamations contre plusieurs dispositions du projet de loi. Les réclamants, parmi lesquels figurent un grand nombre de fabricants de Valenciennes, demandent surtout un établissement plus équitable des droits à percevoir. La commission se propose d'entendre sur ces questions M. Michel Chevalier et M. Dumas.

La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg a entendu aujourd'hui M. le ministre des travaux publics et M. le ministre des finances.

La discussion avec le premier a porté particulièrement sur l'urgence de commencer les travaux et sur la certitude qu'on pourra les continuer dans les meilleures conditions possibles pour l'État. Partant de ce point de vue, quelques membres auraient voulu que le gouvernement, au lieu de s'engager dès à présent avec une compagnie quelconque, entreprît les travaux lui-même, soit pour arriver par l'expérience à adopter définitivement ce système, soit pour obtenir, avec le temps, des concessions plus avantageuses. M. le ministre a répondu qu'il y avait deux compagnies; qu'elles paraissaient toutes deux également bien intentionnées, et qu'il croyait plus utile de traiter immédiatement que de laisser les choses dans l'incertitude.

Les explications avec M. le ministre des finances ont porté sur les questions de l'emprunt. Une partie de la commission voudrait que le gouvernement se chargeât de cette opération. M. le ministre des finances n'a pas partagé cet avis; il a déclaré, au contraire, qu'il préférait l'intervention des compagnies financières, comme pouvant donner une impulsion plus vive au mouvement des capitaux, et conduire plus efficacement au but qu'on se propose d'obtenir.

La commission du chemin de fer de Tours à Nantes continue, sous la présidence de M. Gouin, très activement ses travaux. Elle entendra demain M. le ministre à qui elle demandera de produire le cahier des charges, ou de les supprimer partout, afin que les conditions soient les mêmes pour toutes les lignes.

La commission pour la transformation des armes à silex en armes à percussion, a discuté aujourd'hui la question de savoir s'il faut se borner à une transformation pure et simple ou à une transformation avec une modification des crosses, laquelle, suivant l'avis du comité spécial de cavalerie, serait d'une grande utilité pour les carabines et les pistolets. La commission ne prendra à cet égard de décision qu'après avoir entendu M. le ministre de la guerre.

— Les journaux de Bombay du 1er mai, qui sont arrivés aujourd'hui à Paris, ne contiennent rien de bien saillant au delà des nouvelles résu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *Le Mari à la campagne*, comédie en trois actes de MM. Bayard et Jules de Wailly. Rentrée de Mlle Doze. — **AMBIGU** : *Jeanne*, mélodrame de MM. Chabot de Bouin, Boulé et Saint-Ernest.—**VARIÉTÉS** : *Le Chevalier de Grignon*. Bouffé.

Le *Mari à la campagne* a obtenu hier, au Théâtre-Français, un succès complet et mérité. Nos auteurs en crédit, d'habitude, ont de pauvres conceptions; ils ne saisissent pas la vie humaine et la société dans le vif; s'ils rencontrent par hasard un sujet heureux, ils le prennent de côté, et passent au bord des questions fondamentales sans les résoudre, sans les éclairer vivement. Ils s'égarent dans l'analyse des intérêts secondaires de la passion, épuisent leur esprit dans les combinaisons scéniques, attachant le meilleur de leur gloire à titiller la curiosité publique. MM. Bayard et Jules de Wailly, aujourd'hui, ont été mieux inspirés. Voici, enfin, un vrai sujet de comédie.

Colombet, un bon enfant, aimant le bien vivre, a épousé depuis un an Mlle Ursule d'Aigueperse. Ursule est belle, elle a l'âme délicate et tendre; mais, avec Ursule, Colombet a malheureusement épousé sa belle-mère, Mme d'Aigueperse, vieille dévote rigide, toute livrée à la direction d'un M. Mathieu, type du jésuite en frac.

Dans l'hôtel qu'habite cette famille, on passe son temps à pratiquer, en mode ennuyeux, la religion et la charité. On va au sermon, pour en parler après; on ne s'inquiète que des affaires de la fabrique et des intérêts de l'Eglise; on ne sait rien du monde; on le hait et le méprise, conformément à ces principes que, pendant le mois de Marie, nous avons entendus, avec un sentiment pénible, descendre de la chaire, dans l'église Saint-Jacques : « Le vrai chrétien doit détester le monde; il doit fuir le monde; il ne doit pas chercher à connaître le monde, car le monde vient du démon, et le vrai chrétien ne doit pas connaître le démon. » La partie saine du clergé ne se laisse pas aller à ces fâcheuses doctrines. Autour de Mme d'Aigueperse, l'idée seule du bal ou du théâtre fait frémir, et le seul plaisir de la famille c'est le reversis, cette partie carrée patriarcale, où le malheureux Colombet est quotidiennement offert en victime aux grands parents.

A toute cette existence ecclésiastique, Mme d'Aigueperse et le digne M. Mathieu trouvent le compte de leurs passions, car ils y exercent et y satisfont à souhait leurs désirs ambitieux. Ce trait devrait être mieux déterminé dans la comédie. Ils inscrivent leurs noms en tête de toutes les listes pour les œuvres pieuses; ils sont aides-directeurs de consciences, chefs de coteries, meneurs d'intrigues politiques contre l'Université et le Gouvernement. Ce genre de vie leur convient et le reversis lui-même est un jeu fort attrayant pour eux. Le malheur, c'est qu'en vrais égoïstes, ils ne permettent pas à chacun de prendre son plaisir où il le trouve. Ursule n'était pas née pour partager cette existence, mais elle s'est laissée aller au gré des passions de sa mère; elle est habituée à l'obéissance. Colombet, caractère très faible, a plié sous l'autorité despotique de Mme d'Aigueperse. Il a été obligé de briser toutes ses relations mondaines, et sa vie désormais se confine au logis et se borne à la compagnie choisie par M. Mathieu. Il lui restait un ami, un aimable jeune homme auquel il destinait sa sœur Pauline; mais Edmond a été éconduit, et M. Mathieu réserve la riche héritière pour un sien neveu, un maigre, pâle, à cheveux plats, élevé dans les bons principes. Colombet jeûne et boit de l'eau : il ne hante que les églises et les endroits sacrés; il bâille au reversis, il s'endort au métier de secrétaire de sacristie; il a l'avantage de voir élever, sous son nom, sa belle-mère à la dignité de marguillier de paroisse. Tout cela, pour lui, c'est l'ennui à la limite extrême, c'est la mort de l'âme.

Le pauvre garçon n'a qu'un moment de répit et de soulagement, c'est lorsqu'il va à la campagne. Quelque ferme, sans doute, aux environs de Paris, appelle sa surveillance, et aussi souvent que le permettent ses obligations de famille et de piété, Colombet va à la campagne. Là, du moins, il doit trouver le calme; il n'a plus, le suivant dans tous ses actes, le regard sec et menaçant de sa belle-mère; il n'entend plus l'éternel sermon du jésuite Mathieu; il retrouve l'air pur, la liberté des champs; et le voyez-vous d'ici visitant ses étables, buvant le lait chaud qu'il vient de traire lui-même, cultivant les fleurs de son parterre, livré enfin à toutes ces occupations innocentes qui, sans troubler le calme accoutumé de la vie, versent pourtant le bien-être et le charme dans l'âme reposée.

Un petit évènement vient un jour déranger les habitudes austères de la famille. C'est une étincelle qui doit tout embraser. César, un ami intime, officier de marine, arrive après deux ans d'absence. Colombet l'accueille avec joie et lui offre un logement dans son hôtel. Un étranger, c'est toujours une gêne dans ces intérieurs arrangés à la Mathieu; mais quelle est l'horreur des saints personnages, lorsqu'ils voient les manières aisées et mondaines du marin. Quelles mœurs! quels principes! Colombet serait infailliblement corrompu à un tel contact. Il faut donc jeter au-dehors ce germe empesté, sauver le mari d'Ursule et rompre avec M. César. Le faible Colombet, obéissant aux injonctions de la belle-mère, déclare lui-même à son ami qu'il n'a pas d'appartement disponible. « Eh bien! dit César, je vais retourner à mon hotel garni; mais nous nous verrons souvent. — Pardon! réplique Mme d'Aigueperse; nous ne recevons pas en l'absence de Colombet, et mon gendre est obligé de partir aujourd'hui même pour la campagne. »

A ce mot de campagne, Colombet oublie égoïstement la déconvenue de son ami; son visage s'épanouit, un sentiment ineffable de bonheur parcourt tout son être. Il donne mystérieusement rendez-vous à César, et se met à la table de reversis en attendant l'heure du bienheureux départ.

Dans le faubourg St-Honoré (je suppose), il est une villa délicieuse qu'habite Mme de Nohan. Mme de Nohan est une femme d'une rare beauté et d'un esprit merveilleux, une de ces veuves dont on n'a jamais connu le mari. Elle jouit de sa liberté parfaite; et si on lui conseille de se remarier, en lui disant que le mariage est le moyen de faire des heureux: « Non, répondra-t-elle, avec raison, c'est le moyen de faire des jaloux. » Mme de Nohan convie à ses fêtes des femmes, toutes jolies, mais libres comme elle. Liée avec des hommes éminents, Mme de Nohan a pu conserver un certain relief de distinction aux yeux du monde. Elle a ses influences jusque dans des sphères élevées. Elle garde sa dignité, parce que sa fortune considérable lui permet désormais de ne jamais trafiquer de sa liberté. C'est une de ces existences exceptionnelles, comme on en trouve à Paris, et dont la scène française peut et doit admettre la peinture. Mme de Nohan fait de sa richesse un libéral et joyeux emploi. Chez elle, tout est luxe étincelant, parfums, harmonies; tout est jouissance, tout est sourire; c'est le règne de la liberté, que modère la grâce et le bon goût.

Dans cette villa élégante et sensuelle, nous voyons arriver M. Ferdi-

[illegible] de Quimper à contracter des emprunts ;

3° Deux projets de loi relatifs à des échanges de biens domaniaux.

M. DUMON, ministre des travaux publics, présente 1° un projet de loi déjà adopté par la chambre des députés et relatif à la régularisation des abords du Panthéon et du Luxembourg ;

2° Un projet de loi relatif à l'exploitation des chemins de fer de Montpellier à Nimes.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. DARU, rapporteur :

« Les propriétaires du canal d'irrigation de Pierrelate (départements de la Drôme et de Vaucluse), appellent l'attention de la chambre sur l'importance des irrigations, et sur les mesures à prendre pour assurer aux entreprises de ce genre des encouragements efficaces de la part du gouvernement. — Renvoi à MM. les ministres de l'agriculture et des travaux publics.

« Les membres du conseil municipal de la ville d'Autun sollicitent de nouveau l'intervention de la chambre pour faire réparer une erreur de la loi du 22 juin 1833 qui prive l'arrondissement d'un représentant au conseil-général du département en donnant un représentant de trop à l'arrondissement de Mâcon. » — Renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

« Le sieur Benjamin, à Bordeaux, appelle l'attention de la chambre sur la nécessité d'une disposition législative qui interdirait aux journaux quotidiens le récit des délits et attentats contre les mœurs, ainsi que des débats judiciaires y relatifs. » — Ordre du jour.

« Cent quarante-huit [illegible] habitants de Paris soumettent à la chambre des observations tendant à a[illegible]ger la loi du 17 avril 1832, sur la contrainte par corps, ou au moins à provoquer une révision de cette loi. » — Renvoi au bureau des renseignements.

« Les notaires de l'arrondissement de Lisieux (Calvados) se plaignent du mode que la jurisprudence a établi pour le règlement de leurs honoraires. Ils demandent un tarif supplémentaire pour tous ceux de leurs actes auxquels il n'a pas été pourvu par les lois de 1807 et de 1841. » — Ordre du jour.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 4 juin.

M. DE LAVAL[illegible]ETTE dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants de départements maritimes qui demandent des modifications à la loi électorale et notamment le vote au chef-lieu.

Cette pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner la proposition de MM. Laurence et Couture.

La chambre reprend la discussion sur le chapitre relatif à la subvention pour assurer le service des relais de postes sur les lignes de chemin de fer.

La commission propose d'accorder au ministre des finances les moyens de rémunérer le service fait pendant l'exercice 1843; mais pour laisser la question entière, elle propose de rejeter ces crédits pour 1844, et demande que le gouvernement propose une loi sur la question.

M. BERVILLE appuie le système de l'indemnité aux maîtres de poste. Il y a entre eux et l'État des engagements réciproques; les charges du contrat continuent à peser sur eux : même nombre de chevaux à entretenir, même exigence pour la vitesse des voitures; cependant, partout où l'influence d'une ligne de fer se fait sentir, les produits s'évanouissent, plus de voyageurs en poste et surtout disparition graduelle du produit des 25 cent. par poste et par cheval que leur attribue la loi de ventôse an XIII.

Le gouvernement reconnait la nécessité de maintenir l'institution de la poste aux chevaux; c'est à lui qu'appartient l'initiative de proposer par un projet de loi l'indemnité annuelle qui est due aux maîtres de poste pour les préjudices qu'ils éprouvent par la concurrence des voies de fer et pour leur assurer les garanties dont ils ont besoin afin de soutenir leur exploitation.

L'orateur dit en terminant qu'il faut mettre la plus grande célérité à régler les droits des maîtres de poste menacés de suspendre leur service, car pour eux l'interruption c'est la mort.

M. DARBLAY. Il faut convenir que nous avons ici une singulière discussion. Les orateurs se succèdent à la tribune sans qu'on sache la pensée du [illegible] ne leur a pas été accordé comme la reconnaissance d'un droit qu'ils auraient eu sur les chemins, mais comme une indemnité pour leurs intérêts lésés, et cela est si vrai, que tout voyageur qui s'avance à petites journées ou dans une voiture non suspendue n'a rien à payer.

Il résulte de cela que moins les maîtres de poste sont utiles, plus ils sont payés, et que les voyageurs paient un supplément de prix de transport, un impôt qu'ils ne devraient pas payer. Cependant, quelques maîtres, placés dans des situations plus défavorables, reçoivent des allocations depuis plusieurs années, parce qu'ils ont à supporter des frais beaucoup plus considérables que ces bénéfices accidentels

Eh bien ! cela arriverait encore si les administrateurs des chemins de fer étaient obligés de payer l'indemnité ; les uns recevraient trop, les autres trop peu ; c'est pour cela que nous avons pensé que l'Etat devait être le fonds commun où les indemnités devraient être puisées. On a reproché à ce système d'être onéreux , mais celui qui ferait peser cet impôt sur les administrations des chemins de fer, le serait bien davantage bien que l'impôt ne figurât pas au budget.

Le gouvernement n'a pas cru pouvoir attribuer aux maîtres de poste certains droits régaliens sur les chemins; c'est une simple indemnité pour que la secousse du changement de système de viabilité ne soit pas trop rude, et cette indemnité doit varier suivant les dommages éprouvés par les ayant-droit.

On s'effraie de voir figurer cette allocation au budget; mais, qu'elle soit payée par le budget ou par les voyageurs, elle n'en est pas moins payée. Le budget grossira, mais les citoyens paieront beaucoup moins en réalité.

Il y a long-temps que l'on a renoncé au principe des spécialités onéreuses, parce que, lorsqu'il y a souffrance, c'est l'Etat qui paie, bien qu'il ne reçoive jamais rien ; n'en introduisez pas une nouvelle. Si vous croyez que l'institution des postes doive être maintenue, soutenez-la d'une manière ostensible, telle, que vous puissiez toujours y revenir si vous le jugiez à propos ; imposez les sacrifices à l'Etat, et faites-les figurer au budget. Le sort des maîtres de poste ne sera pas plus précaire que celui des possesseurs de rentes sur l'Etat.

J'arrive au système de M Muret de Bort, qui demande la suppression des postes. La comparaison des chemins de fer avec les lignes télégraphiques et les entreprises d'éclairage au gaz n'est pas exacte, parce qu'il y aurait moyen de suppléer aux inconvénients résultant de l'interruption de ces services , tandis qu'il n'y en aurait pas s'il n'y avait plus d'autres moyens de communication rapide que les chemins de fer; et je pense qu'il est impossible de supprimer le service des postes, et j'espère que la chambre voudra bien accepter le principe de la subvention aux maîtres de poste lésés dans leurs intérêts , et qu'elle votera les crédits pour 1843 aussi bien que ceux de 1844

M. AYLIES. L'existence simultanée du service des postes et des chemins de fer est-elle compatible? Voilà la question ; il n'y en a pas d'autre.

La loi de ventôse an 13 a prescrit une chose de nécessité : il s'agissait de ranimer le service des postes qui languissait depuis l'abolition des privilèges. Aujourd'hui nous ne sommes plus dans ce cas. Nous avons mieux que les relais de postes. En l'an 13, il y avait pour accorder le monopole un intérêt d'utilité publique ; aujourd'hui, il n'y a plus qu'un intérêt particulier.

Ces relais, nous dit-on, ne peuvent exister qu'avec une subvention. Sous ce rapport, je suis prêt à voter les crédits, au moins pour quelques années; mais si cette indemnité doit avoir pour but le maintien simultané des maîtres de postes et des chemins de fer sur la même ligne, il m'est impossible de m'associer à cette pensée. La coexistence des deux choses est complètement impossible. Ce qui arrive sur le chemin de fer d'Orléans le prouve suffisamment. Là, les voyageurs en poste ont diminué des huit dixièmes, et il est évident que dans quelque temps il ne s'en trouvera plus. Il est donc parfaitement inutile de maintenir des malles-postes qui iront moins vite que le chemin de fer pour le transport des voyageurs et pour le service des lettres. Vous donnerez alors une subvention pour entretenir quelques chevaux qui, n'étant jamais employés, seront utilisés à l'agriculture ou aux charrois, des postillons, qui ne seront que des garçons de ferme !

Pour ma part, je suis profondément touché de la situation des maîtres de postes ; mais je ne vois aucun moyen de l'empêcher. Maintenir l'institution des maîtres de postes sur des lignes parallèles aux chemins de fer ne servirait qu'à prolonger le mal sans le faire disparaître.

M. DE LA GRANGE, membre de la commission, explique la pensée de la commission en proposant le rejet des crédits demandés pour 1844, afin de forcer le gouvernement à présenter prochainement un projet de loi pour régler la matière.

M. LASNYER, autre membre de la commission, parle dans le même sens ; il a été d'avis de refuser les crédits parce qu'il croit qu'il serait très dangereux d'encourager le gouvernement dans la pensée où il paraît être de maintenir simultanément les postes et les chemins de fer sur les mêmes lignes.

M. FÉLIX RÉAL, rapporteur, résume les raisons qui ont été produites en faveur des trois systèmes proposés, et termine en se prononçant pour le principe de la subvention.

M. LESTIBOUDOIS se présente à la tribune ; les cris aux voix ! aux voix ! le forcent d'en descendre.

M. LUNEAU prononce quelques observations au milieu du bruit.

M. COMBAREL DE LEYVAL est encore entendu. Il ne voit pas pourquoi on voterait les crédits de 1843 plus que ceux de 1844.

Le crédit pour 1843, accepté par la commission, est mis aux voix et rejeté. Le crédit pour 1844 est également rejeté.

L'art. 2 est adopté avec les tableaux qui s'y rapportent.

Les articles suivants du projet de loi sont adoptés sans discussion, ainsi que les tableaux qui s'y rapportent :

« Art. 3. Les crédits accordés sur l'exercice 1843 par la loi du 11 juin 1842 et par des lois spéciales sont réduits d'une somme de 6,159,000 fr. »

« Art. 4. Les crédits accordés pour les services spéciaux, portés pour ordre au budget de l'exercice 1843, sont augmentés de la somme de 272,000 fr. »

« Art. 5. Il est alloué sur l'exercice 1844, au-delà des crédits accordés par la loi de finances du 24 juillet 1843, des crédits supplémentaires montant à 738,764 fr. »

« Art. 6. Il est accordé, sur le même exercice 1844, des crédits extraordinaires montant à la somme de 3,132,643 fr. 40 c. »

« Art. 7. Il est accordé sur l'exercice 1844, pour paiement des créances des exercices périmés, des crédits extraordinaires spéciaux montant à la somme de 175,696 fr. 11 cent. »

« Art. 8. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par les articles 5, 6 et 7 qui précèdent, au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 24 juillet 1843. »

» Art. 9. Les crédits accordés par diverses lois sur les exercices 1842 et 1843, aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, pour les travaux extraordinaires et les grandes lignes de chemins de fer, sont réduits, d'une somme restée sans emploi sur lesdits exercices, savoir :

Exercice 1842.	14,239,047 fr.	43 c.
— 1843.	65,000	00
	14,304,047	43

» Art. 10. Les crédits supplémentaires sont ouverts, sur les exercices 1843 et 1844, aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, pour les services mentionnés à l'article précédent, savoir :

Sur l'exercice 1843	14,515,365 fr.	39 c.
— 1844	1,175,000	00
	15,690,365	39

» Art. 11. Il est accordé, en augmentation des restes à payer des exercices 1839, 1840 et 1841, des crédits supplémentaires pour la somme de 733,917 fr. 85 c., montant de nouvelles créances constatées sur ces exercices, suivant l'état M ci-annexé.

Les ministres sont, en conséquence, autorisés à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert, pour les dépenses des exercices clos, aux budgets des exercices courants, conformément à l'art. 8 de la loi du 23 mai 1834.

» Art. 12. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 193,906 fr. 69 cent., à l'effet de pourvoir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au complément du paiement du semestre échu le 1er septembre 1843, des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par ce gouvernement, jusqu'à concurrence de la portion garantie par le trésor de France, en exécution de la loi du 14 juin 1833 et de l'ordonnance royale du

---

nand. M. Ferdinand est, à ce qu'il paraît, un ami préféré de Mme de Nohan; car c'est lui qui dirige les fêtes, qui donne les ordres à l'office. C'est un viveur aimable, insouciant, grand rieur, voltairien, fin gastronome à table, auprès des femmes empressé et assez entreprenant, très leste avec les soubrettes; et Ferdinand, qui passe ici pour célibataire, qui affiche même la prétention d'épouser la maîtresse du logis, ce n'est autre que le mari d'Ursule d'Aigueperse, Colombet lui-même, mais Colombet ayant le vêtement et l'allure d'un lion, un tour aux cheveux, la rose à la boutonnière, l'air dégagé, l'œil vif et hardi. La villa de Nohan, voilà la maison de campagne, la bergerie où se recueille le marguillier de paroisse.

Nous admettons que César, présenté à Mme de Nohan, retrouve en elle une ancienne amie de jeunesse. Le ressouvenir d'un amour dont les flammes sont calmées par le temps, peut donner l'occasion, si l'on veut, d'une scène délicate et heureuse.

Au milieu des fêtes de la journée, se présentent chez Mme de Nohan deux dames quêteuses pour une œuvre de charité. Imaginez, maintenant, le coup de théâtre, lorsque M. Ferdinand, quittant la salle à manger et chantant à belle voix l'air de *Gulistan* :

> Cent esclaves ornaient ce superbe festin,
> Et dans des vases d'or faisaient couler le vin !

lorsque M. Ferdinand va se trouver face à face avec sa femme et sa terrible belle-mère !

Une pareille découverte, on le pense bien, a jeté un trouble profond et une douleur vraie dans le cœur d'Ursule. La jeune femme aime tendrement son mari ; elle le croyait heureux auprès d'elle, dans les conditions d'existence que tous deux ont subies. César intervient alors pour émanciper les époux d'une tutelle stupide et odieuse. Il éclaire l'âme d'Ursule. Colombet, lui dit-il, aime les plaisirs du monde, la société, le théâtre, les arts ; il a la passion de la danse. Or Mme d'Aigueperse et M. Mathieu imposent à votre mari des habitudes de retraite et des mœurs d'une austérité déplorable, de là, pour lui, la nécessité du mensonge, de l'hypocrisie. Colombet se mourait d'ennui dans votre maison et vous ne vous en doutiez pas. Voyant que vous acceptiez sans murmure le régime de M. Mathieu, il a supposé que vous teniez rigoureusement à ce régime, comme votre mère. Faible qu'il est et bon, il a craint de vous contrarier; il n'a pas voulu vous tourmenter ; il vous a laissée libre de choisir vos habitudes, mais il s'est réservé le droit de se dédommager secrètement de la contrainte qui lui pèse. « Toutes les tyrannies se ressemblent : elles » font des malheureux ou des hypocrites. » De deux choses l'une, ou votre mari subira sincèrement le joug, et alors il sera malheureux à l'excès, il mourra à la peine, en vous faisant cruellement sentir à vous-même le contre-coup de ses souffrances ; ou bien il continuera le jeu où vous l'avez surpris, et s'abaissera au triste rôle d'un hypocrite. Ce sont là deux extrémités fâcheuses, que vous devez épargner à sa faiblesse, vous qui l'aimez tant.

Ursule se rend à ces excellentes raisons. Mais que faire, et comment sortir d'un pareil embarras ? — Il faut purger la maison du régime abrutissant de M. Mathieu : il faut ouvrir cette demeure jusque là si sombre au grand air, à la lumière éclatante, à la liberté, au monde et à ses plaisirs légitimes. Ursule a d'abord quelque effroi de cette vie nouvelle ; mais que ne peut l'amour vrai ? Ferdinand est malheureux, et, pour se soulager de ses ennuis, il compromet son caractère dans des menées fausses et dangereuses. Ursule fera donc tout pour rendre à son mari la dignité et le bonheur. Elle suit fidèlement les conseils de l'intelligent marin. César mène vivement l'entreprise. Il n'a pas seulement ses amis à servir ; il est en outre assez disposé à prendre sa revanche sur la dévote et le jésuite, qui, hier, l'ont mis à la porte.

Colombet, voyant éventé le secret de *sa maison de campagne*, a son moment d'indépendance et de résolution. Il a annoncé que le soir même il irait dans un bal, où doit se trouver la séduisante Mme de Nohan, où il valsera. Danser, valser, polker, quel bonheur ! Il y a pourtant des malheureux qui ne conçoivent pas le charme irrésistible et divin d'une valse ou d'une polka !... Colombet aime bien plus la danse, l'éclat des lustres, les harmonies de l'orchestre, le bruit enivrant du monde que Mme de Nohan elle-même. Pour retenir Colombet, il faut donc lui offrir chez lui ce qu'il va chercher ailleurs. Par les soins de César, tout est improvisé, invitations, toilettes, et l'hôtel antique et silencieux est préparé pour une fête, à l'insu même du maître de la maison.

Reste encore la difficulté suprême. Comment accommoder un bal avec M. Mathieu, avec Mme d'Aigueperse? Les opérations guerrières s'engagent sous le commandement de César. Colombet a prétexté une indisposition, afin de ne pas suivre sa belle-mère à quelque soirée de pieux reversis, afin d'aller librement valser avec Mme de Nohan. Pour la première fois de sa vie, Ursule résiste aux désirs de sa mère et déclare qu'elle restera auprès de son mari souffrant. Il y a bien là un petit mensonge; mais Ursule a profité des leçons sur *l'interprétation* du père Mathieu. Il n'y a pas jusqu'à la petite Pauline, jusque là sacrifiée par la faiblesse de son frère, qui ne fasse acte d'insurrection. Enfin, au moment où Colombet va se glisser furtivement hors de l'hôtel, Ursule paraît devant lui dans la toilette de bal la plus élégante, un peu gauche d'abord, mais de cette gaucherie où la grâce naïve se révèle et finit par dominer. Le mari est ébloui et charmé ; et vient alors une scène heureuse d'explication et d'accord, excellemment jouée par Mme Volnys.

Tous les insurgés ont ainsi réuni leurs forces ; l'hôtel s'est illuminé et l'heure de la fête va sonner, lorsque Mme d'Aigueperse, avertie par M. Mathieu, arrive comme une tempête. C'est le moment décisif de la lutte, et le timide Colombet, serrant autour de soi tous ses amis, soutenu par Ursule et par César, fait acte étrange de courage et de fermeté. L'austérité, l'hypocrisie, l'ennui stupide sont vaincus dans les personnes de Mme d'Aigueperse et de M. Mathieu ; et tous deux sont éconduits avec tous les égards respectueux que commande leur position dans la famille. « Le soir, dit Ursule, nous irons au bal, et le matin nous ferons des quêtes. »

La conception de cette comédie est digne de tout éloge. C'est un vif et joyeux plaidoyer pour la liberté et pour les plaisirs du monde. C'est une chaleureuse protestation contre l'austérité inutile et contre l'ennui. Plusieurs écrivains, et récemment M. Léon Laya, dans la *Peau du Lion*, ont soutenu la même thèse, mais il ne l'ont pas fait avec autant de franchise et de vivacité.

Dans le choix et la combinaison des éléments de l'œuvre, il y a une faute très regrettable ; on ne conçoit pas qu'elle ait échappé aux auteurs. Emportés sans doute par cette fureur vulgaire qu'ont les écrivains dramatiques de marier tous leurs personnages, ils ont imaginé de faire de Mme de Nohan une femme honnête, selon le monde, une vraie veuve un peu coquette, séparée, par un malentendu d'amour, de César le marin, qu'elle finit par épouser. Il n'y a eu qu'une voix à l'orchestre et au foyer, pour condamner la maladresse de cette combinaison. Aussi ai-je pris la liberté de l'effacer du compte-rendu qu'on vient de lire, et je souhaite que les auteurs fassent, dans ce sens, une modification à leur comédie. Il est toujours bon de réparer une erreur. De cette erreur résultent des situations absolument fausses. Ce qui se passe chez Mme de Nohan, le ton de la soubrette, l'aspect même de la maison, le rôle qu'y joue Colombet, tout cela ne saurait se rencontrer que chez une femme libre ou chez une lorette. Comment, d'ailleurs, MM. Bayard et de

[illegible] la question de savoir si elle ne devait pas engager M. Ch. Laffitte à retirer des mains du ministre la lettre qu'il avait écrite relativement à l'embranchement du chemin de fer. La réunion a décidé à une grande majorité qu'on n'en ferait rien.

Faits divers.

La *Revue de Paris* annonce que, dès que la nouvelle de l'arrivée de l'empereur de Russie à Londres a été connue à Paris, un courrier, porteur de dépêches, a été expédié du ministère des affaires étrangères à notre ambassadeur en Angleterre.

— On assure que M. F. de Lesseps sera nommé consul-général de France à Alexandrie, en remplacement de M. de Lavalette.

— Le bruit court qu'au mois de septembre, de grandes manœuvres seront exécutées à la porte de Paris, dans le bois de Vincennes, au milieu de cette plaine récemment rasée, au-dessus de Saint-Maur-les-Fossés, pour la construction de Canonville. Les troupes seront fournies par Paris et la banlieue, qui tiennent en garnison environ 70,000 hommes. Des simulacres de places attaquées et défendues auront lieu, dit-on, à Nogent et à Charenton.

TOUJOURS DE LA MISÈRE! — La veuve Thuy comparait devant le tribunal de police correctionnelle (8e chambre) sous la prévention de vagabondage.

M. le président, à la prévenue. — Vous avez été arrêtée dans la commune de la Villette, sans pouvoir justifier d'aucun domicile?

La veuve Thuy, avec amertume. — Ce n'est que trop vrai : j'en avais un autrefois... mais les temps sont bien changés.

M. le président. — Vous n'avez aucuns moyens d'existence ?

La veuve Thuy, les larmes aux yeux. — Ce n'est encore que trop vrai : autrefois, j'avais un bon état, qui suffisait bien à nourrir ma famille : j'étais blanchisseuse, et blanchisseuse honorablement achalandée, j'ose le dire ; mais le malheur s'en est pris à moi, et tout m'a fondu entre les mains. Il y a six mois qu'on est venu saisir et vendre tout chez nous : depuis ce moment-là, je n'ai plus d'asile ; mes pratiques m'ont tourné le dos. Alors, pour vivre, je me suis mise à garder des enfants... Mais cette ressource même est bientôt venue à me manquer.

M. le président. — Vous étiez allée prendre un bain à La Villette ?

La veuve Thuy. — Que voulez-vous ? j'avais la tête perdue.

M. le président. — Et cependant vous n'aviez pas de quoi payer ?

La veuve Thuy, d'un air sombre : Je croyais n'en avoir pas besoin, car mon intention était de me laisser étouffer dans la baignoire ; mais, au surplus, comme je n'y ai pas réussi, j'ai laissé au maître du bain mon châle et mon pagnier en gage.

Le tribunal condamne la veuve Thuy à deux mois de prison.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— On nous communique de nouveaux détails sur l'événement dont le parvis Notre-Dame a été hier le théâtre, non à une heure et demie, mais à quatre. Le malheureux qui s'est précipité du haut des tours n'est point un tailleur, mais un commis marchand, du nom de Boucher, habitant la rue de Vaugirard, avec son père, qui, quoique chargé d'une nombreuse famille, n'est pas, tant s'en faut, dans la misère. Ce n'est point un chagrin d'amour qui l'a porté à cette extrémité, mais la crainte d'être tôt ou tard renvoyé de sa maison de commerce parce que les affaires n'allaient pas. Cette idée fixe le préoccupait nuit et jour. Avant d'exécuter son projet il a écrit une très longue lettre à son père et est allé se promener aux Champs-Elysées. De retour au pied de Notre-Dame, il rencontre un étranger qu'il supplie de l'accompagner à la plate-forme. Sur son refus, il s'a-

La société royale d'horticulture déploie en ce moment toute son activité pour donner le plus d'éclat possible à l'exposition des produits de l'horticulture qui doit avoir lieu du 12 au 15 de ce mois dans l'orangerie de la chambre des pairs. Un programme publié en temps opportun dans les annales de la société, a fait connaître les prix à distribuer pour les nombreux concours ouverts en faveur des diverses branches de l'horticulture. Depuis cette publication, la société royale d'horticulture a reçu divers moyens d'encouragement dont elle ne disposait point alors, ce qui lui permet de faire d'importantes additions à son programme. Outre la médaille d'or offerte par Madame la duchesse d'Orléans, une autre médaille de la valeur de 200 fr. en or est mise à la disposition de la société par Madame Adélaïde. Une société de dames vient de s'organiser sous le nom de société des dames patronesses de l'horticulture. Cette société a voulu contribuer à la prochaine exposition en offrant deux médailles d'or chacune de la valeur de 200 fr. Enfin, deux grandes médailles d'argent sont offertes, l'une, au nom de la ville de Paris ; l'autre, sous le titre de médaille du Luxembourg, en dehors de celles qu'annonçait le programme de la société royale d'horticulture.

La commission nommée par cette société vient d'arrêter les dispositions suivantes relativement à la distribution de ces nouvelles médailles.

La médaille d'or de 200 fr., offerte par Mme Adélaïde, sera obtenue par la plus belle rose complètement nouvelle et inédite, présentée par un exposant.

Les médailles d'or données par les dames patronesses seront obtenues, l'une par la plus belle collection de plantes en fleur, l'autre par la plus belle collection de fruits forcés.

La médaille d'argent, donnée par la ville de Paris, sera obtenue par le plus beau lot de produits de l'horticulture maraîchère.

La médaille d'argent du Luxembourg sera obtenue par le produit le plus remarquable d'une des spécialités de la culture maraîchère.

La société royale espère que, malgré le peu de temps qui lui reste pour publier cet heureux accroissement apporté à ses moyens de récompenser et d'encourager les efforts de l'horticulture, son appel sera entendu, et que l'intention des augustes protectrices du culte de Flore et de Pomone sera remplie.

L'exposition de 1844 promet de surpasser celles des années précédentes. Les lauriers des horticulteurs Gantois empêchent nos horticulteurs de dormir. On espère qu'un nombreux concours de dames embellira cette gracieuse solennité.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Des Pompes.

Pompes Letestu. — Seaux à incendie. — Machine d'épuisement. — Balancier hydraulique. — Fontaines filtrantes.

L'exposition présente cette fois, comme les années précédentes, un grand nombre de pompes et diverses machines hydrauliques destinées aux usages de l'agriculture et de l'économie domestique. Nous avons compté plus de vingt exposants pour ces sortes de machines, et plus de cent pompes de toutes sortes, aspirantes ou foulantes, à mouvement de va-et-vient ou de rotation, pompes à incendie, à irrigation, de grandes et petites dimensions, de toutes formes et de toute puissance. On reconnait, au spectacle que les pompes présentent, que les constructeurs ne sont plus arrêtés, comme du temps de Galilée, par la difficulté d'inspirer à la nature l'horreur du vide pour une hauteur plus grande que trente-deux pieds. S'ils ne trouvent pas dans la pression de l'atmosphère une force

soulevant la [illegible]

Jusqu'alors la pompe n'est qu'aspirante. Pour la rendre aspirante et foulante à la fois, il suffit de placer sur la tige de la pompe un piston semblable au premier, mais le sommet en haut et la base en bas, en supprimant d'ailleurs les trous du nouveau cône métallique.

A cause du peu de frottement exercé par le cuir, et de la fermeture hermétique et facile qu'il produit, les corps de pompes n'ont pas besoin d'être alésés et encore moins d'être réparés souvent ; on peut les faire en cuivre chaudronné. On n'a pas à redouter d'ailleurs d'engorgements ; des poignées de sable jetées dans l'intérieur du corps de pompe n'empêchent pas le piston de fonctionner, et même de donner un produit presque aussi considérable que s'il puisait de l'eau claire.

Les pistons de cuir ainsi construits se prêtent à tous les usages possibles ; ils sont appliqués avec succès aux pompes à incendie, à épuisement, aux pompes des mines et des irrigations, aussi bien qu'aux pompes domestiques. Le volume d'eau que donnent les pompes de M. Letestu est aussi considérable que l'on veut. Il y en a une à l'exposition qui donne mille litres par seconde ; c'est comme un torrent. Deux hommes suffisent pour la manœuvrer, et, en outre, elle est portative.

M. Letestu n'en est pas d'ailleurs à faire des promesses ; ses pompes sont entrées depuis deux ans dans la pratique la plus étendue. Elles se trouvent maintenant placées sur la plupart des navires, et on en voit dans tous nos ports de mer. Examinées par des commissions formées d'ingénieurs maritimes, d'ingénieurs du génie et des ponts-et-chaussées, elles ont été trouvées ; je copie au hasard l'un des nombreux rapports favorables faits par l'une des commissions maritimes, « d'une simplicité admirable et d'une solidité parfaite. »

Nous avons longuement parlé des pompes de M. Letestu, parce qu'elles sont de beaucoup les plus importantes des nombreuses pompes de l'exposition. Nous signalerons les pompes hydrobalistes de M. Estlimbaum, dont le piston métallique divise en deux compartiments le corps de pompe avec lequel il est concentrique, de manière à faire alternativement le vide d'un côté, et refouler de l'autre ; ces pompes donnent un produit assez considérable et peuvent projeter l'eau très haut, ainsi que le démontre un manomètre Desbordes ; il suffit pour cela d'accélérer le mouvement du piston. Les pompes à incendie de M. Guérin, déjà remarquées à la dernière exposition, et celles de M. Kress, le sont encore cette année. M. Guérin est un ancien capitaine adjudant-major au corps des pompiers de la ville de Paris ; il a construit un système de pompes à incendie pour théâtres, dont le jury de l'exposition a fait le plus grand éloge en 1839 ; M. Kress expose une pompe à incendie sur chariot, dont l'exécution est bien entendue. Nous citerons encore les pompes rotatives excentrisées de M. Hussenet, celles de MM. Hucke, Stolz, Caillez, etc.

Depuis quelques années on a supprimé dans l'équipement des pompiers de plusieurs villes les seaux en bois, en osier, en cuir et en zinc qui offraient l'inconvénient de se briser facilement, et qui d'ailleurs occupaient un volume trop grand pour qu'un homme seul pût en transporter plus de quatre ou cinq à-la-fois. On les a remplacés par des seaux faits en toile de chanvre ; il serait important qu'on adoptât ces seaux dans toutes les communes. Il y en a à l'exposition un grand nombre d'échantillons. MM. Nyon, Guérin, etc., en présentent de bien construits, dans lesquels la toile de chanvre très forte tient parfaitement l'eau, et qui peuvent se replier sur eux-mêmes de telle façon qu'ils ne tiennent presque pas de place. Un seau de cette espèce, parfaitement confectionné, ne coûte d'ailleurs que 2 fr. 50 centimes.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance qu'il y aurait à ce que toutes les communes rurales de France fussent munies d'une pompe à incendie avec tout son équipage. On sait avec quelle vitesse se propa-

---

Wailly n'ont-ils pas vu qu'après les évènements de la villa, une liaison agréable devient impossible entre Ursule et Mme de Nohan ? Or, il nous ont fait trop bien aimer César, pour que nous acceptions volontiers l'idée d'un refroidissement entre la famille de Colombet et celle du marin.

Nous avons entendu dire que la combinaison critiquée était exigée par la nécessité de faire arriver Mmes d'Aigueperse et Colombet chez Mme de Nohan. En aucune façon : chez la femme que nous avons dépeinte dans notre analyse, des dames quêteuses peuvent très bien se présenter. La charité va partout. Et qu'importait d'ailleurs une petite invraisemblance? Voilà bien les scrupules des auteurs qui ont du métier : pour éviter un moyen invraisemblable, ils tombent dans la fausseté des situations et des caractères.

En donnant à Mme de Nohan la figure que nous indiquons, la fin du deuxième acte gagnait un effet de scène bien supérieur. Dans la comédie, il y a un triple embarras, celui d'Ursule et de sa mère, celui de Colombet, enfin celui de Mme de Nohan, compromise devant une amie d'enfance et blessée à fond et publiquement dans sa dignité. Mme de Nohan, femme libre, au contraire, dominait avec esprit et malice la situation. Elle se moquait de M. Ferdinand devant sa femme ; et vous pouviez même avec bonheur faire commencer par cette femme, représentant du plaisir, la leçon que César donne au troisième acte à Ursule. Il y avait là un bon effet scénique résultant d'un contraste, et une fin d'acte originale.

Nous n'avons pas pris un vif intérêt aux attaques très déterminées de la comédie nouvelle contre l'ordre spécial des jésuites. M. de Wailly est, on le sait, de pur sang universitaire, et il faut bien lui pardonner ses passes guerrières en l'honneur de ses intérêts de famille. Nous savons, malheureusement que l'hypocrisie et l'austérité bête et l'ennui viennent d'ailleurs encore que de la source jésuitique, et trouvent des autels parfois même parmi les plus ardents adversaires des disciples de Loyola. Nous ferons une juste critique à MM. Bayard et de Wailly pour l'idée qu'ils ont eue de chanter faux une chanson en l'honneur de la moralité pure et sans tache de notre présente société. C'est une manie moraliste de jeter force injures aux époques antérieures, quant à la question des mœurs d'amour ; d'anathématiser la Régence et le Directoire, et d'entonner un hymne à nos vertus immaculées. Eh bon Dieu ! est-il bien sûr que la capitale du monde civilisé fasse, aujourd'hui, moins qu'en d'autre temps, l'amour illégitime ? Autrefois, on a pu afficher l'adultère et pousser la

franchise jusqu'au cynisme. A cette heure, sous le souffle d'une tolérance générale, les choses se passent tout doucement, et semblent en quelque sorte se régulariser.

Cette part faite à la critique, répétons que la comédie de MM. Bayard et de Wailly abonde en situations heureuses, qu'elle est semée de traits spirituels ; que le style, qu'on voudrait plus savant, mieux ciselé et plus distingué, a cependant de l'aisance, du naturel et de l'entrain. Les caractères de Mme d'Aigueperse, d'Ursule, de Colombet, de César et de M. Mathieu sont nettement dessinés et vivants. Dans cette dernière figure, les auteurs ont heureusement évité l'exagération. Mathieu est bien le Tartuffe de notre époque. Félicitons surtout MM. Bayard et de Wailly pour l'excellent sentiment qui a présidé à la conception de leur œuvre. Aux écrivains qui prennent parti pour le bonheur, et protestent contre la compression des passions légitimes, la société doit ses sympathies et ses applaudissements.

Le succès a été enlevé, et nous pensons que le *Mari à la campagne* fournira, au milieu du rire, une bonne carrière. La pièce est très remarquablement jouée par tous les artistes, Mmes Desmousseaux, Volnys, Doze, Denain, MM. Provost, Regnier, Brindeau et Laba. Mme Desmousseaux et M. Provost sont deux dévots acolytes admirables. Il faut voir M. Mathieu suivre, en regardant pardessus ses lunettes, la conversation de César et de Colombet. M. Brindeau a de l'aisance et de la gaîté. M. Regnier, qui commence assez communément son rôle, en joue la dernière partie avec un merveilleux talent. La bataille finale entre la belle-mère et le gendre est un chef-d'œuvre d'exécution. Tous nos bravos à Mme Volnys. Il est impossible de mieux comprendre un personnage et d'en rendre les situations délicates et les hésitations avec plus de goût. Mlle Doze a représenté la petite Pauline avec une coquetterie toute naïve. Mlle Doze nous revient plus jolie, plus gracieuse, plus intelligente, avec de petites mines un peu maniérées, mais qui vous arrivent d'un visage si charmant, avec de si ravissants sourires, qu'on n'a pas le courage de les critiquer.

Jeanne, mélodrame de MM. Chabot de Bouin, Boulé et Saint-Ernest, a obtenu du succès à l'Ambigu. Il s'agit d'une jeune fille innocente accusée du crime d'empoisonnement, qui retrouve, dans cette terrible épreuve de sa vie, deux frères qu'à peine elle a connus dans sa petite enfance. L'un d'eux, magistrat, est obligé par le devoir à la livrer à la justice des lois ; l'autre, quaker, sachant qu'elle est innocente et pouvant d'un mot la sauver, la voit menacée de la mort et se tait, afin de res-

pecter le secret du criminel qui s'est confié à lui. Heureusement que le vrai coupable se décide enfin à avouer son crime, commis par vengeance amoureuse. Ce motif général est compliqué d'émotions d'amour et de famille. Les éléments dramatiques surabondent dans cette pièce ; mais ils ne sont pas suffisamment reliés, pas assez puissamment noués. Néanmoins on pleure, et partout où le cœur trouve un attendrissement, il faut bien accorder un éloge. L'ouvrage est médiocrement joué. C'est son plus grand défaut. M. Saint-Ernest, l'un des auteurs et représentant le quaker, est un acteur perdu, s'il ne se défait pas de ce maniérisme qu'il pousse au dernier excès.

Nous avons déjà constaté l'immense succès de M. Bouffé dans le *Chevalier de Grignon*. L'artiste vous force successivement à pleurer et à rire, à applaudir, toujours, et avec transport.

On nous communique la traduction d'une charmante mélodie inédite de Thomas Moore, et nous lui faisons place ici, heureux que notre lecteur, en nous quittant, trouve à reposer son âme sur la pensée si élevée et si délicate du poète irlandais.

D. LAVERDANT.

Chanson inédite de Thomas Moore.

A UNE DAME.

Oh ! que ne pouvons-nous faire pour ce monde ce que tu fais pour les parterres de ton jardin ! Que ne pouvons-nous ôter les mauvaises herbes et faire croître les fleurs ! Un ciel serait alors créé sur la terre. Notre demeure deviendrait brillante et pure ; les larmes et les soupirs en seraient bannis : tellement que les anges descendraient bientôt pour la partager avec nous.

Comme ces insectes joyeux qui voltigent dans l'air du soir, portant au front une radieuse étincelle, un foyer de lumière qui se développe selon leurs désirs ; de même dans ce monde, que je voudrais arranger pour toi, nos cœurs seraient autant de brillantes lucioles, et l'éclair du caprice et de la poésie pourrait en jaillir sans cesse.

Maintenant, toutes les joies qui embellissent notre sphère projettent une ombre fatale autour d'elles : mais dans ce nouveau monde, ô ma chérie, il n'existera point d'ombres ; tout au plus y aura-t-il quelque chose de comparable à ce reflet gracieux qui, lorsque tu danses au soleil, vient voltiger près de toi, et jette un charme sur le sol que tes pieds ont effleuré.

...lement et à peu de frais, chose importante dans les campagnes. A l'aide d'un bâtis supérieur et de six tringles en fer qui vont jusqu'au point où l'on veut puiser l'eau, montent et descendent trois grands seaux, de telle sorte que l'un est au bas, l'autre au milieu et le troisième déverse l'eau dans la bâche. Pour exécuter ce mouvement, M. de Travanet se sert d'un manège, composé uniquement d'un arbre tournant sur un pivot. Un seul cheval attelé à un bout de l'arbre le fait mouvoir, tandis qu'à l'autre bout on fixe trois cordes qui, avant d'arriver au bâtis, passent sur des poulies supportées par trois piliers formant les sommets d'un triangle inscrit dans la circonférence que décrit l'extrémité de l'arbre. Quand cette extrémité arrive près de chaque pilier, le seau attaché à la corde correspondante puise de l'eau ; le seau monte quand l'arbre s'éloigne en tournant. On comprend les transmissions de mouvement très simples qui s'exécutent dans cette machine ingénieuse.

Enfin nous parlerons encore d'un moteur hydraulique que son inventeur, M. de Lamolère, appelle roue à piston. Ce moteur reçoit l'eau comme les roues dites de côté; l'eau amenée au moyen d'une vanne plongeante tombe dans une auge où elle frappe sur un piston en bois garni de cuir. Elle entraîne alors ce piston qui est suivi d'un second entraîné à son tour, et ainsi de suite. Ces pistons successifs font tourner deux arbres horizontaux qui mènent ensuite l'usine. Cette machine paraît être d'une construction facile et peu coûteuse. L'inventeur en dit le plus grand bien, et en promet des effets merveilleux. Nous nous gardons de le croire complètement, mais nous ne lui en rendons pas moins justice. Nous ne croyons pas, comme il semble le faire, que sa machine soit supérieure aux turbines ; mais un charron de village peut établir la roue à piston et ne saurait construire une turbine. C'est un avantage dont il faut tenir compte.

L'exposition ne présente pas grand chose de nouveau en fait de moyens de filtrage pour les eaux chargées d'impuretés. C'est cependant un problème de salubrité d'une haute importance pour les populations des grandes villes. Nous regrettons qu'il n'ait pas davantage occupé les industriels.

Jadis on ne clarifiait les eaux alimentaires qu'en les faisant passer à travers une couche de sable, qui produisait sur elles une simple action mécanique en arrêtant le limon et les corps solides plus ou moins volumineux qui ne peuvent passer à travers les grains du sable. On conçoit combien un pareil procédé devait peu améliorer les eaux de la Seine où

des hommes compétents et impartiaux qu'ils auraient pu prendre pour juges de leurs prétentions réciproques, et la France entière aurait été éclairée par l'enquête qui aurait eu lieu. Malheureusement la question restera sans doute encore indécise, et un grand nombre de communes continueront à laisser le matériel des pompes à eau dans le fâcheux état de délabrement où il se trouve depuis si long-temps.

B.

Bourse du 4 juin 1844.

Après quelques fluctuations, les fonds publics ont fermé avec une légère hausse sur le cours de la veille.

Les chemins de fer ont en général monté.

Quant aux fonds étrangers, à part les Haïti, qui ont baissé de 15 f., il n'y a que peu de variations.

Au comptant. — C. Ganneron, 00. — Belge 1831, 104 1/4 ; — id., 1842, 109. — Autriche, 400. — Esp. passive, 5 7/8. — 3 0/0, 35. — Saint-Germain (obl. nouv.), 1250 ; — id. r. dr. (obl. anc.), 1080. — Jouiss. Bourgogne, 97 50.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	121 75	121 80	121 70	121 80	121 80
— fin cour.	122 10	122 20	122 »	122 20	122 15
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 10	84 20	84 10	84 20	84 20
— fin cour.	84 35	84 35	84 25	84 35	84 30
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 »	» »	» »
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	1470 »	» »	Esp. D. active	31 5/8	» »	B. » 1/2
B. de Fr.	3095 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 40	102 35	B. » 05
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain..	104 »	» »	» »
4— 1000	1136 25	1135 »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1237 50	1240 »	H. 2 50
C. hyp...	785 »	790 »	H. 5 »	Emp. d'Haïti.	455 »	» »	B. 15 »
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	660 »	662 50	H. 2 50

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Les chapeaux mécaniques perfectionnés à 10 fr. au-dessous du cours, MAISON MAYRAND, place de la Bourse, du côté de la rue Notre-Dame-des-Victoires, 32, acquièrent la vogue par l'élégance des formes et le soin qu'elle porte à cette spécialité, dont elle a toujours le plus bel assortiment.

— Les chefs-d'œuvres de Mozart, Rossini, Méyerbeer, Halévy, Auber, Bellini, vont enfin laisser une trace dans le souvenir de leurs nombreux admirateurs, par un magnifique ouvrage que vient de publier l'éditeur Soulié, où se trouvent décrits, avec le style brillant de MM. Théophile Gautier et Jules Janin, tous ces opéras et ballets qui ont acquis une juste célébrité. Chaque description est accompagnée d'admirables gravures qui donnent à cette publication l'attrait le plus brillant. La première livraison donne le ballet de GISELLE, avec de superbes gravures représentant les principales scènes, et un magnifique portrait de Carlotta Grisi, gravé à Londres, sur acier, par H. Robinson. (Voir aux annonces du 1er.)

— Lundi dernier, le roi a visité les pianos à l'Exposition de l'industrie. L'un des facteurs qui a paru l'intéresser le plus, est M. Montal, qui, malgré son état de cécité, est devenu un de nos facteurs les plus habiles. Il a introduit, dans les pianos droits, des améliorations qu'on avait crues impossibles jusqu'à ce jour.

Spectacles du 5 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA.— Fille mal gardée. Dieu et la Bayadère.
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Mari à la Campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Perruche. Fra Diavolo.
7 h. 1/2 ODÉON.— Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.— Le Carlin. Dagobert. La Polka. L'Amour.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS.— Meunière. Chev. de Grignon. Sirènes.
7 h. 1/2 GYMNASE.— Georges et Thérèse. Zélia. Tante Bazu. Belle Amélie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.— Troubadour. F. Galfâtre. La Peau. Rosière.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Toupinel. Jacques.
6 h. 1/2 AMBIGU.— Jeanne.
6 h. 1/2 FOLIES.—Claire. 1re repr.: Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1/2 COMTE.— Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

1er Juin.			4 Juin.		
Arrivages	1285 q.	21 k.	Arrivages	1142 q.	183 k.
Ventes	1070	26	Ventes	1455	44
Restant	11962	18	Restant	11805	69
Cours moyen		38,65	Cours moyen		38,58
Cours-taxe		38,25	Cours-taxe		38,37
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	8q.14k.	54,15 à 55,40	Gr.	8q.28k.	42,70 à 51,75
1re	200 96	38,85 à 41,00	1re	573 57	38,35 à 44,00
2e	210 38	35,65 à 38,20	2e	332 84	35,05 à 38,20
3e	00 00	00,00 à 00,00	3e	44 80	34,85 à 00,00
4e	7 85	25,50 à 26,75	4e	82 97	23,55 à 26,75
Al.	569 43	36,95 à 40,40	Al.	467 86	36,93 à 39,50

Cours des Céréales (par hect.).

BEAUMONT (Seine-et-Oise), 30 Mai. — Le marché était passablement approvisionné pour la saison. Le froment et le méteil, qui se sont vendus activement, ont obtenu 1,00 de faveur par hect. L'avoine s'est vendue au même prix qu'au marché précédent, pourtant il y avait tendance à la baisse.

Froment, 1re : 20,60 ; 2e : 20,00 ; 3e : 19,33. — Méteil, 1re : 18,00 ; 2e : 17,33 ; 3e : 16,66. — Seigle : 11,66 à 12,00. — Orge : 11,33 à 12,00. — Avoine : 8,00 à 7,33.

BONNEVAL (Eure-et-Loir), 29 Mai. — Il y a eu faveur de 0,50 sur toutes les qualités du froment et de 0,25 sur l'avoine.

Froment; 1re : 21,50 ; 2e : 20,25 ; 3e : 19,00. Méteil, 1re : 18,00 ; 2e : 17,00. — Orge : 12,25. Avoine : 8,25.

ROZOY (Seine-et-Marne), 1er Juin. — Les prix du blé n'ont pas varié; l'avoine a légèrement fléchi. Blé, 1re : 19,65 ; 2e : 19,33 ; 3e : 19,00 ; inférieur : 17,33 à 18,65 ; prix moyen : 18,84. — Avoine marchande : 7,40.

SAINT-QUENTIN (Aisne), 1er Juin. — Notre marché était fortement approvisionné en blé de première qualité; vente très lente, attendu les hautes prétentions des vendeurs; en résumé, il n'y a pas de hausse quoiqu'un beau lot ait obtenu 18,62. Les petits blés manquaient totalement ; l'avoine très abondante, vente très active avec baisse. Blé, 1re : 18,62 ; 2e : 17,21 ; 3e : 15,81 ; petit blé : 15,00 ; prix moyen du blé : 17,63. — Avoine : 6,67.

ARRAS, 1er Juin. — Froment, 1re : 19,19 ; 2e : 18,37. — Méteil : 17,43. — Seigle : 10,86. — Escourgeon : 12,75. — Avoine : 6,96.

CAMBRAI, 1er Juin.— Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 17,94. — Seigle : 10,50. — Orge : 12,00 à 12,70. — Avoine : 7,00 à 7,50.

STE-MENEHOULD, 1er Juin. — Froment, 1re : 16,16 ; 2e : 15,27. — Seigle : 9,01. — Orge : 9,52. — Avoine : 6,15 à 6,56.

COLMAR, 30 Mai. — Froment, 1re : 23,87 ; 2e : 22,25 ; 3e : 20,50. — Méteil : 15,92. — Seigle : 13,81. — Orge : 12,50.

GRAY, 1er Juin. — *Cours commercial* : Froment de Champagne, 1re : 26,25 ; 2e : 26,00 ; do Basse-Lorraine, 1re : 26,00. — Orge : 11,40 à 11,60. — Avoine : 7,10 à 7,70.

Mercuriale officielle.—Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 18,75 ; 3e : 17,00. — Seigle : 11,00 à 13,00. — Orge : 9,64 à 12,00. — Avoine : 7,67 à 8,92.

PONTARLIER, 30 Mai. — Froment : 21,00 à 23,00. — Méteil : 17,50 à 19,00. — Orge : 15,50. — Avoine : 9,50 à 10,50.

COGNAC, 31 Mai. — Froment de Cognac : 21,60 ; do de Nantes : 20,75 ; do de Poitiers : 19,50 ; do St-Jean d'Angély : 22,00 ; do du Mans : 21,95 ; do de Marans : 19,00 ; do de Bordeaux : 24,00 ; do Fontenay : 19,70 ; do de Blaye : 21,60.

On remarque les chiffres suivants dans une note sur les céréales. Dans la période de 27 ans qui s'est écoulée de 1814 à 1841, dix-sept récoltes ont été insuffisantes et ont rendu nécessaire l'introduction du blé étranger. En 1838, ces blés ont concouru pour 1/75e à la consommation. Il y a deux ans, la France a payé à l'étranger, rien que pour le froment, 92 millions; elle en avait acheté en 1817 pour 72 millions. L'importance s'est élevée une seule fois (en 1832) à 4 millions d'hectolitres; elle a été en moyenne de 800 mille hectol. par an dans la période de 27 ans, de 1815 à 1841. Par conséquent, c'est, en deux ans, 464 millions de dépensés en achat de blé à l'étranger, auquel nous payons pour le froment un tribut annuel d'un peu plus de 17 millions de francs. Cette situation est une preuve nouvelle qu'il faut bien se garder de cesser d'encourager l'élève du bétail, qui est, en réalité, l'origine, la cause première, l'élément fertilisant de toutes les productions agricoles. Les céréales sont des plantes épuisantes, et une fumure énergique peut seule mettre la terre à portée de les produire en abondance. Souvenons-nous que ce serait là une richesse plus sûre que celle qu'étale et fait admirer en ce moment l'industrie.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

Marché St-Martin du 4 Juin. — Foin, 1re : 46,00 ; 2e : 42,00 à 44,00 ; 3e : 38,00. — Sainfoin nouveau, 1re : 40,00. — Luzerne, 1re : 43,00 à 44,00 ; 2e : 40,00 à 42,00. — Regain, 2e : 38,00 à 32,00.—Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 22,00 ; 3e : 20,00. — Paille de seigle : 26,00 à 27,00. — Paille d'avoine, 2e : 30,00.

Marché d'Enfer du 4 Juin. — Foin, 1re : 47,00 à 49,00 ; 2e : 45,00 à 46,00 ; 3e : 41,00 à 42,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00. — Paille de seigle, 1re : 32,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 3 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1111	1014	97	1 14	1 02	0 94
Vaches....	130	107	23	0 95	» 88	» 78
Veaux.....	487	482	5	1 50	1 30	1 10
Moutons..	9658	6440	3048	1 32	1 12	0 94

LA MAISON BLANCHE, *Marché du 4 Juin*. — Porcs amenés : 226 ; vendus : 159 à 1,06-1,04-1,00.

LA CHAPELLE ST-DENIS, marché du 4 Juin. — Veaux amenés : 268, tous vendus 1,55-1,40-1,10. — Vaches amenées : 78 ; vendues 32 à 1,08-0,94-0,80. — Taureaux amenés : 16 ; vendus : 13 à 0,90-0,80. — Vaches laitières amenées : 89 ; vendues : 24 de 250,00 à 430,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

propriété agricole, industrielle et commerciale le plus en rapport avec les traditions et les mœurs indigènes.

Eh bien ! depuis quatorze ans, aucune de ces questions n'a été définitivement posée et résolue. A l'heure qu'il est encore, le ministre n'a rien à communiquer à la chambre à ce sujet, si ce n'est un petit projet de loi tendant à ouvrir, au titre de 1844, un crédit extraordinaire pour l'entretien en Algérie d'un supplément de 13,000 hommes de troupes, et pour la construction de quelques postes avancés sur la lisière du petit désert.

C'est à apprécier la convenance et l'utilité de ce crédit supplémentaire que la séance de ce jour a été employée. Ainsi restreinte, la discussion sur l'Algérie ne pouvait être qu'un nouvel avortement, et c'est ce qui a eu lieu. Déjà, la commission, en adoptant, à peu de chose près, le projet de loi de crédit supplémentaire en avait fait une critique amère. La chambre a suivi cet exemple ; elle a donné des marques non équivoques d'approbation à la censure acerbe que MM. Emmanuel Poulle, Joly et Jules de Lasteyrie ont faite de notre domination militaire, mais elle n'en a pas moins adopté en partie, et paru disposer à adopter en totalité, demain, le projet de loi présenté.

La commission avait fait ses réserves critiques sur l'extension inattendue de la ligne militaire permanente jusqu'au petit désert et sur la guerre entreprise contre la population sédentaire et industrieuse des montagnes Kabailes qui s'étendent depuis l'Isser jusqu'à Collo. C'est donc sur ces deux points que le débat aurait dû, en bonne forme, se concentrer à la chambre ; mais il est allé plus loin, et comme les années précédentes, la conservation de notre conquête a été entièrement remise en question. M. Desjobert, qui était seul de son avis contre l'Algérie, a trouvé aujourd'hui, dans un honorable député de la gauche, M. Joly, un chaleureux interprète, et nous ne doutons pas qu'au train dont vont les choses, les brochures de M. Desjobert ne fassent de nombreux partisans.

La critique de notre mode de domination en Algérie a été faite déjà largement à la tribune et dans la presse. Elle a été faite par tous les généraux qui y ont joué un rôle. On pourrait même dire que cette critique avait devancé nos erreurs ; car la France n'a fait jusqu'ici que renchérir sur l'histoire malheureuse des dominations précédentes, sans profiter de l'enseignement de leurs fautes. Notre occupation, en quatorze ans, a été à la fois plus envahissante que celle des Carthaginois et des Romains, plus destructive que celle des vandales, plus spoliatrice que celle des Arabes et des Turcs. Si elle doit devenir plus heureuse et plus durable, ce sera, certainement à des moyens nouveaux qu'elle le devra.

En effet, nous avons d'abord reproduit sous les noms d'Abd-el-Kader, de Bugeaud, de Vallée et de quelques députés politiques le long drame que jouèrent autrefois Jugurtha, Calpurnius Bestia, Métellus et le sénat romain. Ce drame arrivant au dénouement, nous nous sommes pris à imiter la politique turque des deys d'Alger. On sait que cette politique consistait à agiter le pays à plaisir et à forcer les tribus à se faire constamment la guerre, afin de les dominer au moyen de leurs divisions incessantes. Un des derniers deys, à qui on reprochait ces procédés machiavéliques, s'en excusait ainsi : « ... magnifique que l'on s'était promise ? Est-ce à dire encore que nous soyons partisans de cette transaction honteuse entre la barbarie et la civilisation, à laquelle on donne le nom d'*occupation limitée*, et qui consisterait à payer du sacrifice de notre immense capital d'or et de sang l'intérêt mal garanti de quelques points de défense maritime ? Est-ce à dire même que nous pensions sauvegarder et assurer la colonisation de l'Algérie par d'autres moyens que par une domination absolue appuyée sur un imposant appareil de guerre ?

Nullement. Nous n'avons aucun espoir de subjuguer les Arabes par le charme de la parole ou de la presse quotidienne. Nous reconnaîtrons, s'il le faut, au sabre de nos soldats la vertu nécessaire pour opérer la première greffe de l'élément civilisé sur l'élément barbare. Nous approuvons hautement l'énergie et l'activité avec lesquelles M. Bugeaud a généralement conduit la guerre contre les tribus soulevées par Abd-el-Kader. Nous verrons sans peine qu'on laisse à sa disposition un effectif respectable, au moment surtout où, comme le maréchal Soult l'a annoncé à la chambre, la guerre sainte se proclame contre nous dans le Maroc. Mais à une seule condition ; c'est qu'à côté de ce plan de domination militaire, le ministère produise un plan non moins complet d'administration et de colonisation propre à harmoniser les habitudes agricoles et commerciales de l'Europe avec les traditions et les mœurs des sept millions d'Arabes que nous voulons soumettre. Nous pourrons autoriser M. Bugeaud à étendre le succès de nos armes jusqu'à Tombouctou, à Mogador, à faire une immense razia sur les dents d'éléphant, les plumes d'autruche et la poussière d'or de l'empire du Soudan, sitôt que nos possessions du littoral auront pris le caractère et la fixité d'une colonisation sérieusement agricole. Mais tant que, pour compenser les sacrifices de la France, l'Algérie ne nous offrira qu'une colonie de comptoirs agioteurs ou de marchands subventionnés par le budget d'une armée, tant que sur une émigration européenne de 65,000 âmes dont 25,000 Français, on comptera à peine 2,000 âmes (femmes et enfants compris) attachées à des centres agricoles et que le reste de cette émigration improductive sera disséminé au hasard, de Constantine à Tlemcen et d'Alger à la limite du désert, nous ne pourrons qu'encourager l'opposition des chambres aux tendances aveugles de la suprématie militaire.

L'abolition de la torture en Turquie.

Un assassinat a été commis à Scala-Nova, petite ville d'Anatolie. Quelques individus, soupçonnés d'être coupables de cet assassinat, ont été mis à la question par l'autorité locale. Afin de se soustraire aux tourments, l'un de ces individus a désigné, comme étant l'auteur du crime, un sujet anglais. Celui-ci a été jeté dans un cachot, mais son innocence a été bientôt reconnue.

Dès qu'ils ont eu connaissance de cette affaire, les ambassadeurs d'Angleterre et de France, à Constantinople, se sont hâtés de réclamer auprès du divan. Ils ont demandé, d'une manière générale, l'abolition de la torture dans l'empire ottoman, comme étant ... nistrative aussi française ? Le journal ne montre-t-il pas le procès d'utopie, quand il s'exprime en ces termes : « *Ainsi se trouve aboli en Turquie* cet usage barbare qui, depuis plusieurs siècles, y a été constamment appliqué en matière criminelle ? » On n'extirpe pas, d'un seul coup, des habitudes aussi profondément enracinées. Les ambassadeurs auront encore plus d'une fois à réclamer, avant que l'usage de mettre sous le bâton les prévenus ait été aboli en Orient.

Néanmoins, il faut le reconnaître, la circulaire de Rifaat-Pacha est une pièce importante, dont l'Europe pourra ultérieurement tirer parti. Si, dorénavant, toutes les fois qu'un musulman ou un chrétien sera mis à la torture, les consuls et les ambassadeurs réclamaient, alors même qu'aucun de leurs nationaux ne serait compromis directement ou indirectement dans l'affaire ; s'ils exigeaient que le pacha coupable d'avoir ordonné ou permis la torture fût destitué et puni, il pourrait bien se faire que cet usage barbare, combattu ainsi vivement, disparût peu à peu. L'abolition de la torture en Orient ne peut être que l'œuvre du temps, et surtout de l'influence européenne.

Loin de s'endormir dans leur prétendu triomphe, comme la phrase du *Journal des Débats* semble les y convier, les ambassadeurs de France et d'Angleterre doivent donc tenir la main à ce que leurs agents en Orient leur signalent les faits contraires à la circulaire visirielle, afin que cette circulaire ne reste pas une lettre morte ni plus ni moins que la fameuse charte de Gulhané. Prévenus par l'exemple, et sachant qu'un œil vigilant est ouvert sur eux, les pachas y regarderont à deux fois avant d'ordonner ou de permettre que des prévenus soient mis à la question. Cette surveillance serait utile surtout pour l'Egypte, où il ne se passe pas de jour sans que quelques malheureux fellahs, fort souvent innocents, ne reçoivent administrativement ou judiciairement plusieurs centaines de coups de bâton.

Massacre des Français à Biskara.

Une lettre d'Alger du 30 mai dernier contient les détails suivants sur l'événement arrivé à Biskara dans la nuit du 11 au 12 du même mois :

« Nous arrivons à Biskara au moment où le sol est encore couvert du sang de nos malheureux compatriotes égorgés dans la nuit du 11 au 12 mai par la garnison révoltée sous les ordres de notre agha du Ziban, et qui se composait en grande partie d'anciens soldats d'Abd-el-Kader. Les victimes sont deux officiers et un chirurgien aide-major, MM. Petitjean, Arcelin et Crochard, faisant partie du bataillon de tirailleurs indigènes, et un infirmier-major ; ils ont péri après une lutte sur laquelle a donné les plus grands détails une femme française qui faisait partie de la garnison : c'est la fille d'un sous-officier du 22e de ligne ; elle a été obligée de suivre l'agha, après avoir obtenu la permission de donner la sépulture à ses compatriotes. Trois artilleurs, qui faisaient partie de la garnison, ont été emmenés avec elle, pour servir les pièces de canon dont s'est emparé l'agha, ainsi que de 300 fusils, 60,000 cartouches, 70,000 francs, des vivres et des effets d'habillement en grande quantité.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

XV.

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON (SUITE).

— Vous calomniez votre protégée, monsieur, dit Urbain. Je connais mieux l'âme honnête de Charlotte. J'invoquerai son témoignage et elle proclamera, n'en doutez pas, que je n'ai exercé sur elle ni séduction, ni violences.....

M. de Ceyran, tremblant de colère et de crainte, parcourait la chambre d'un pas inégal, cherchant en lui-même le moyen de sortir du piège où l'avait fait tomber une généreuse intention. Mon Dieu, pensait-il, serai-je donc réduit à abandonner à la merci de ce misérable l'infortunée dont j'avais entrepris de changer la destinée?...

Tout-à-coup, il s'arrêta comme frappé d'une idée soudaine et s'approchant vivement d'Urbain qui suivait tous ses mouvements avec une avide curiosité.

— Non, s'écria-t-il, non, je ne puis croire que vous persistiez dans la résolution d'arracher une infortunée à l'asile qui lui a été offert par la pitié et que vous la forciez à accepter de nouveau un malheur auquel la mort même lui avait semblé préférable....... Oui, sachez-le donc, elle a voulu mourir, et c'est moi que la providence a conduit sur ses pas pour la sauver..... C'est votre infidélité, c'est votre lâche abandon qui l'ont poussée à cet acte de désespoir..... Et, cependant, elle n'a pas eu un seul instant la force de vous maudire...... Sauvée, malgré elle, sa première pensée a été pour vous et la première parole qu'elle m'a adressée a été pour me conjurer de vous cacher à jamais le secret de son désespoir et de la tentative insensée dont il fut suivi.... J'avais juré, à sa prière, de vous épargner ce remords, mais je ne puis me taire plus longtemps.....

Tandis que M. de Ceyran parlait, la figure d'Urbain avait perdu subitement l'expression de fermeté insultante inspirée par la satisfaction du dernier avantage qu'il venait de remporter. Ses traits bouleversés et ses yeux égarés décelaient une douleur profonde... Il lui semblait que sa vue s'obscurcissait subitement..... Ses jambes tremblaient et il fut forcé de s'appuyer sur le dos d'une chaise pour se soutenir...

— Oh ! mon Dieu ! Charlotte ! murmura-t-il en passant la main sur son front, comme pour écarter de son imagination une image funeste, Charlotte morte à cause de moi, assassinée par moi !..... Charlotte ! oh ! pardonne-moi...

— Ah ! vous l'aimez encore ! je le vois, s'écria M. de Ceyran transporté de joie... Vous lui rendrez le repos, le bonheur, j'en suis certain... Ecoutez, poursuivit-il, vous êtes pauvre et la pauvreté est mauvaise conseillère... Si je parvenais à vous assurer une fortune et une position honorable..... me promettriez-vous, en revanche, non-seulement de garder le secret que je vous demande, mais encore de renoncer à votre nouveau genre de vie, de revenir à des habitudes honnêtes et surtout à des procédés et des sentiments dignes de Charlotte?

— Oh ! n'en doutez pas, répondit Urbain avec entraînement.

— Vous l'aimeriez? Vous la rendriez heureuse?...

— Je n'aurai besoin d'aucun effort pour cela, je vous le jure.

— Vous l'aimez donc?

— De toute mon âme.

— Eh bien, mon ami, frappez là, s'écria M. de Ceyran en présentant sa main à Urbain qui avança la sienne sans hésiter. Votre fortune est faite ; car vous épouserez Charlotte, et c'est moi qui me porte garant du consentement de son père... Je l'obtiendrai, j'en suis certain, au moyen d'un projet que je viens de concevoir et dont je vous instruirai, quand le moment sera venu... J'ai connu autrefois M. Dumesnil, et ce n'est pas en vain que j'invoquerai, dans cette circonstance, le souvenir d'une amitié éprouvée.

Urbain, étourdi à cette déclaration, avait retiré sa main d'un air de doute et d'incrédulité....

— Oh ! ne craignez rien, poursuivit M. de Ceyran ; dans le cas même où, par impossible, M. Dumesnil refuserait son consentement, je suppléerai moi-même à la fortune de Charlotte, et le mariage ne sera différé que jusqu'au jour où Charlotte deviendra maîtresse d'elle-même et de ses actions.

Touché de tant de marques d'intérêt, Urbain témoigna vivement sa reconnaissance à M. de Ceyran.

Quelques instants plus tard, ils partirent ensemble pour aller porter à Charlotte la joyeuse nouvelle et la ramener à Paris, ainsi qu'Irma. Ils convinrent cependant que la naissance d'Irma et les dispositions de M. de Ceyran à son égard resteraient un secret pour elle, jusqu'à ce que M. de Ceyran pût réaliser enfin ses intentions, l'adoption d'Irma devant avoir lieu très prochainement.

Charlotte aimait trop Urbain pour ne pas croire à la sincérité du retour de son affection et à son repentir. Bien que M. de Ceyran refusât obstinément de s'expliquer sur le moyen dont il comptait se servir pour vaincre le ressentiment de M. Dumesnil, la confiance qu'il témoignait à ce sujet était si grande, qu'Urbain lui-même était forcé de la partager. Charlotte, ivre de joie et d'espérance, se croyait revenue à ces jours où la certitude de l'amour d'Urbain la consolait de toutes les affections qu'elle avait perdues et de tous les ennuis de la pauvreté.... Et maintenant, pour que rien ne manquât plus à son bonheur, voilà que l'avenir lui souriait, que l'aisance allait renaître autour d'elle, que son père allait lui rouvrir ses bras, qu'elle allait être enfin unie à Urbain par un lien indissoluble et sacré!... Elle bénissait M. de Ceyran en lui baisant les mains.... De son côté, Irma faisait mille folies.... Il lui semblait qu'elle avait trouvé une famille.... Elle nommait M. de Ceyran son père, Charlotte sa sœur, et disait qu'Urbain était son frère par alliance... Ces idées faisaient sourire M. de Ceyran et Urbain, qui échangeaient ensemble des coups d'œil d'intelligence....

On reprit ainsi le chemin de Paris, et M. de Ceyran se sépara de sa future famille, en annonçant son prochain départ pour le château de la Pommeraie.

Urbain, cependant, ne pouvait se défendre d'une secrète inquiétude. Le dénouement inattendu de son entrevue avec M. de Ceyran avait changé la nature de ses pensées, et le projet concerté avec Mme de St-Venant, avant qu'il eût eu le temps d'envisager toutes les conséquences de ce changement. Maintenant il tremblait, en songeant au secret important qu'il avait confié à sa complice, et à l'abus qu'elle en ferait sans doute par esprit de vengeance et de cupidité. D'autre part, sa réconciliation avec Charlotte, en renversant naturellement le complot formé contre elle, ameutait tout à-la-fois contre lui M. de Vibrac, Mme d'Ortès, Mme de Saint-Venant et Mme Morel.

L'alerte fut donnée par l'ex-gouvernante, qui avait habilement conservé ses entrées chez Charlotte, et qui ne tarda pas à s'apercevoir du changement survenu dans les relations de Charlotte et d'Urbain. Ce dernier avait d'ailleurs suspendu brusquement ses visites à Leonie. De Vibrac était furieux et ne parlait de rien de moins que d'allerbrûler la cervelle à Urbain. Mme Morel et Mme d'Ortès se considéraient comme frustrées des plus légitimes espérances. Mme de St-Venant se prétendait indignement trahie, se plaignait bien haut de l'infidélité des hommes, et regrettait tout bas les vingt mille francs promis par de Vibrac. Tous ces intérêts froissés s'agitaient en bourdonnant, comme un nid de guêpes foulées sous les pieds d'un passant. C'était une véritable insurrection, et, chose incroyable, le déchaînement le plus violent et les plus ardentes imprécations s'adressaient à Charlotte.

— Voyez donc cette petite hypocrite, disait Mme de St-Venant, avec ces airs de pensionnaire ! Fiez - vous , après cela , aux visages candides et aux voix doucereuses ! Oh, je me vengerai...

— Elle aura joué, au profit d'Urbain, quelque scène de roman, fit Mme d'Ortès. Un évanouissement, un semblant de suicide... Que sais-je, moi ? Les hommes croient tout ce qu'on veut leur faire croire, quand leur amour-propre est en jeu. Et les femmes honnêtes sont si rusées !

— En effet, fit observer Mme Morel, j'ai toujours remarqué chez Charlotte, sous une apparente naïveté, une grande finesse et une habileté extraordinaire... Elle gouvernait son père selon sa fantaisie, et l'on sait que le général n'était pas homme à...

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3 et 4 juin.

[illegible] tribus de la Tafna ne reconnaissent pas plus le pouvoir algérien que le pouvoir marocain, mais elles ont l'avantage de payer l'impôt aux deux et d'être pillées par les deux.

Si donc il est question de difficultés pour les frontières, ce ne peut être qu'un nouveau prétexte mis en avant par quelques ambitieux, pour lesquels les chances d'avancement ne sont pas assez grandes en poursuivant l'ombre d'Ab-el-Kader. Déjà, en 1842, un chef imprudent avait fait une tentative semblable ; elle fut vertement blâmée, et toute chance de guerre disparut de ce côté. Que le gouvernement le veuille, et il n'y aura rien à craindre de la part du Maroc. Il suffit d'interdire positivement les hostilités.

On lit dans le *Bulletin de la Société maritime* :

L'écrit sur l'*État des forces navales* n'est pas le coup d'essai de son auteur.—On s'en aperçoit du reste à la netteté du plan et à la précision de la forme.—Déjà, au retour de son expédition sur la côte occidentale d'Afrique, et de sa croisière de Terre-Neuve, le plus rude service qu'un marin puisse faire, le prince avait remis au département de la marine, sous une autre administration que celle du ministre actuel, d'importants mémoires, qu'il témoigna le désir de voir publier dans les *Annales maritimes et coloniales*, recueil ouvert à tous les officiers de notre marine. Des considérations qu'il ne nous appartient pas d'apprécier empêchèrent de donner cette satisfaction à S. A. R., qui, à tort bien certainement, se sera tenue pour suffisamment avertie, et aura pris le parti que prennent les auteurs qui ont le malheur de ne pas trouver d'éditeurs.

Il est inutile d'ajouter que tous les bruits de voyage forcé à Compiègne dont s'est enrichie la chronique de quelques journaux n'ont pas le moindre fondement. C'est seulement pour revenir à Paris que S. A. R. a quitté Neuilly, où elle avait été jouir des premiers ombrages, et où, aidée de quelques-uns de ses anciens gabiers, elle se livrait, non sans péril, à un exercice militaire qui fait depuis long-temps son passe-temps favori. — Les amis du prince en sont même à craindre que ces commentaires et ces suppositions ne le fassent renoncer à un voyage du midi, qu'il projetait pour la fin de la saison.

D'après une lettre que nous recevons de Valparaiso, un conflit qui aurait pu avoir les plus redoutables conséquences a éclaté sur le transport la Meurthe, entre M. le capitaine de corvette Guilvain, commandant ce bâtiment, et M. le chef de bataillon d'infanterie de marine de Bréa, qui se rendait aux Marquises avec un bataillon de son arme. Suivant notre correspondant, ces deux officiers, qui se trouvaient malheureusement du même grade, après s'être aigris mutuellement durant la traversée par des procédés blessants, auraient été sur le point de faire un appel aux forces placées immédiatement sous leurs ordres. Une punition infligée à l'officier d'infanterie par le capitaine de corvette, chef suprême à son bord, serait la cause déterminante du conflit. Nous espérons que cette affaire est moins grave qu'on nous l'a faite. Nous espérons surtout que notre établissement naissant de l'Océanie ne sera pas privé des services du chef de bataillon de Bréa, que le gouvernement avait choisi comme étant éminemment propre à l'œuvre de la colonisation.

Le *Bulletin de la Société maritime* annonçait l'élévation de M. le baron de la Susse au grade de vice-amiral, et celle de M. Cécile au grade de contre-amiral. Le *Moniteur* de ce jour confirme cette nouvelle.

[illegible] compagné par sir Robert Peel. Arrivé dans le salon de réception, le prince Albert a présenté le premier ministre à l'empereur, qui a donné une poignée de main à sir Robert Peel. L'empereur, quelques moments après, est monté en voiture avec le prince Albert pour se rendre au palais de Buckingham. Il se trouvait dans Diver-street une foule immense, qui n'a pas crié, mais qui s'est contentée de se découvrir sur le passage du cortège. L'empereur, arrivé au palais de Buckingham, a été présenté à la reine par le prince Albert. S. M. I. a pris ensuite un magnifique déjeûner, auquel l'avait invité la reine, et S. M. I. a été rendre visite au roi de Saxe dans les appartements qu'il occupe au palais.

Aujourd'hui l'empereur avec le baron Brunow a quitté de bonne heure Ashburnham-House, et il s'est promené dans les environs de Regents-Park. Ensuite S. M. a visité les magnifiques magasins de bijouterie et et d'orfévrerie de MM. Storr et Mortimer, dans New-Bond-Street. Quelques minutes avant dix heures, l'empereur est arrivé dans une calèche découverte, accompagné du baron de Brunow, comte Orloff, et d'une suite nombreuse. L'empereur a parcouru toutes les parties de ce magnifique établissement, et a fait emplette de diamants, de bagues, d'épingles, de bracelets et de chaînes. Ensuite S. M. alla faire une visite à lord Heytesbury, qui a rempli les fonctions d'ambassadeur britannique à la cour de Saint-Pétersbourg, et qui est un ami de S. M. — S. M. a rendu visite à lady Pembroke. A une heure, l'empereur, avec le baron Brunow, a été faire une courte visite à sir R. Peel dans White-Hall-Gardens. Personne n'avait été prévenu de cette visite ; aussi n'y avait-il dans les environs de l'hôtel du ministre aucun rassemblement.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 5 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les crédits extraordinaires de l'Algérie.

M. POULLE prononce, devant un très petit nombre de membres, un discours contre la colonisation de l'Algérie.

Les essais de colonisation, dans les provinces d'Oran et de Constantine, ont été jusqu'ici infructueux ; les cultures sont mauvaises et l'on est obligé cependant d'entretenir une armée immense : 45 soldats pour garder un colon, et encore le colon est-il souvent mal gardé.

On nous dit que l'Algérie est fertile ; mais alors pourquoi imposer, pour subventionner les colons, de si grands sacrifices aux contribuables de la France ! Pourquoi en imposer aux générations futures? Le système que vous suivez est celui qui a été si funeste aux colonies espagnoles. Ce qu'il fallait faire, c'était la culture par les indigènes, et c'est seulement dans l'espoir que le gouvernement sortira de la funeste voie où il s'est engagé, que je voterai les crédits pour les dépenses faites en Algérie.

M. DE CORCELLES. Mon système de colonisation est entièrement différent de celui que la commission a consigné dans son rapport. La commission blâme fort l'extension donnée à la colonisation dans la partie méridionale de l'Algérie, et propose une réduction sur les crédits votés pour cette colonisation.

Je viens combattre cette réduction. A mes yeux, les établissements de cette partie de notre colonie ont été la cause principale de nos succès militaires dans ces dernières années, et ils seront à l'avenir les principaux moyens de [illegible] gouvernement général nous dit aujourd'hui que la colonisation civile est impossible. Il nous demande aujourd'hui 120,000 familles établies en Algérie et dix années de séjour de ces colons avant que l'armée d'Algérie puisse être réduite, c'est-à-dire qu'outre les dépenses que vous avez déjà faites, il vous faudra jeter encore 100,000,000 fr. par an pour entretenir l'armée et 72 millions pour la colonisation, et tout cela en vue d'un résultat incertain, impossible !

Les importations qui ont été faites par la France sont de 30 millions ; l'étranger y en a fait pour 44 millions. Nous n'en retirons pas 7 millions comme on l'a dit ; si l'on déduit de cette somme la valeur des dépouilles d'animaux abattus pour notre armée, ainsi que le produit de la pêche du corail ; il ne reste qu'un million dont la moitié encore va à l'étranger.

L'orateur conclut en demandant que l'on fasse cesser toutes les incertitudes, et qu'aux tergiversations de l'administration on fasse succéder un système de colonisation efficace et moins coûteux pour le pays. Toutefois comme il n'ose espérer que le ministère consente à entrer dans cette voie, il votera contre le projet.

M. JULES DE LASTEYRIE combat les observations de M. de Corcelles et appuie le principe de l'occupation restreinte. Il est utile de maintenir pendant un temps plus ou moins prolongé des troupes sur un grand nombre de points; mais il y aurait d'immenses embarras pour le ravitaillement, il y aurait le plus grand danger, dans le cas où la guerre viendrait à se rallumer, pour nos colons, et aussi pour notre influence chez les Arabes, à faire des postes permanents établis vers le sud des centres de colonisation agricole. Il importe donc de n'établir sur ces points ni casernes, ni pavillons, mais de simples baraquements qu'on ne puisse regretter lorsqu'il faudra les abandonner.

Hors de la ligne maritime, il n'y a que danger et embarras à la colonisation. Les colons sans liens entre eux ne pourront se protéger entre eux. Ils ne pourront rien pour protéger l'armée, et l'armée sera obligée de les protéger, et quand vous battriez les Arabes, vos victoires n'auraient d'autre résultat que de vous affaiblir.

Si au contraire nous restons sur le littoral, les Arabes et les Numides, que nous n'attaquerons plus, resteront dans leurs montagnes, les approvisionnements seront faciles, et dans tous les cas, il nous sera toujours facile de protéger nos cultivateurs.

On nous parle de commercer avec l'intérieur de l'Afrique ; mais deux courants commerciaux sont établis des deux côtés de notre colonie, et nous n'y pouvons rien changer ; la seule inspection de la carte géographique le prouve ; d'ailleurs les populations qui sont au sud de notre domination ne sont pas celles qui commercent avec le soudan, ou les marchandises dont ils commercent sont des produits de désert qui n'ont rien de commun avec les nôtres. Le soudan achèterait peut-être quelques armes, quelque verroterie, mais il ne peut nous donner en échange qu'une seule chose, des esclaves.

La perspective chimérique d'un commerce insignifiant ne peut donc compter parmi les avantages de l'Algérie, et elle ne saurait raisonnablement influer sur le système de notre occupation ni motiver suffisamment une expédition militaire.

(Ici l'orateur, en gesticulant, casse l'encrier de porcelaine qui se trouve sur la tribune).

M. J. de Lasteyrie termine en rappelant que M. Guizot, qui est aujourd'hui pour la colonisation disséminée se prononçait énergiquement en 1838 pour l'occupation restreinte.

M. G. DE BEAUMONT. Il y a deux questions à décider : celle des systèmes d'occupation et celle du budget colonial. J'ai des observations à présenter sur ces deux questions, mais je crois qu'elles seraient mieux placées à propos de la discussion des articles.

La chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat de la guerre au titre

---

— Eh ! Madame, interrompit vivement Léonie, c'était à vous de réformer le caractère de cette jeune fille... Si vous aviez mieux compris vos devoirs, nous ne serions pas aujourd'hui jouées par une enfant.

— Ma foi, Madame, répliqua Mme Morel rouge de colère et de surprise, je ne devais pas m'attendre à un pareil reproche de votre part, et il est probable qu'à ma place ce ne sont pas des leçons de candeur et de sincérité que vous eussiez données à votre élève.

— On sait, du moins, quel a été le fruit de vos conseils.

— Vous montriez moins de scrupules quand vous faisiez tomber Urbain dans les pièges de votre coquetterie et de votre insatiable cupidité...

— Là ! là ! cria Vibrac, intervenant tout-à-coup dans la querelle avec une gravité moqueuse, allez-vous tout perdre et vous brouiller pour un mot? Prenez exemple sur moi qui perds, soit dit sans vous offenser, Mesdames, plus que vous toutes ensemble... Il ne s'agit pas de se quereller maintenant, mais de se venger...

Cette proposition réunit tous les suffrages.

— Mais auparavant, continua Vibrac, il faut voir si tout est réellement perdu... fors l'honneur de Charlotte... Et d'abord, il me semble que rien n'est moins prouvé que la défection d'Urbain... Qui sait s'il ne médite pas, depuis plusieurs jours, quelque honnête subterfuge pour se délivrer de nouveau de ses entraves ? Il nous reviendra, j'en suis sûr... Tel que je le connais, Charlotte est incapable de le fixer... Il y a ici quelqu'un qu'il lui préfèrera toujours et qui n'a besoin que d'un signe pour le voir accourir à ses pieds.

En disant cela, Vibrac regardait galamment Mme de Saint-Venant, qui ne put s'empêcher de sourire en minaudant modestement.

— D'ailleurs, poursuivit Vibrac, les renseignements nous manquent pour agir avec avantage... Il faut mettre immédiatement en campagne quelque fin limier... J'y ai déjà songé et jeté les yeux sur un homme habile et qui m'est tout dévoué... Reposez-vous sur moi de ce soin... Je vous rendrai un compte régulier de mes démarches et vous agirez, chacune à votre tour, quand il en sera temps...

Ce plan fut approuvé à l'unanimité, et Vibrac reçut une autorisation générale.

Cependant, M. de Ceyran avait voulu, ainsi qu'il l'avait annoncé confidentiellement à Urbain, que l'adoption définitive d'Irma précédât son départ pour la Pommeraie. Cette résolution se rattachait à un projet dont il se réservait de faire la déclaration en temps opportun. L'acte fut dressé et toutes les formalités accomplies en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels figurait en première ligne la marquise de Rieux. M. de Ceyran avait exigé de la fière et prudente marquise cette nouvelle concession, qui, du reste, était à peu près sans danger pour elle, par la précaution qu'il avait prise de n'inviter que des personnes étrangères à la société de Mme de Rieux. Urbain, cependant, fut invité, ainsi que Charlotte, à la fête par laquelle M. de Ceyran voulait, disait-il, inaugurer sa paternité. Mais, outre que Mme de Rieux était loin de penser qu'Urbain connût le lien secret qui l'unissait à Irma, il était placé trop au-dessous d'elle pour que ses soupçons, s'il en concevait quelques-uns, pussent lui causer le moindre dommage. Urbain n'était, à ses yeux, que l'ex-professeur de son fils et le mari de Charlotte. Sa présence chez M. de Ceyran s'expliquait tout naturellement par la liaison de Charlotte et d'Irma. Elle savait, d'ailleurs, le comte très disposé, par caractère, à faire bon marché de son rang et de sa noblesse.

La fête fut animée. La joie expansive d'Irma, l'amabilité de M. de Ceyran et l'esprit d'Urbain en firent surtout les frais. Le visage de Charlotte exprimait un bonheur plus contenu. Seule, la figure sérieuse de Mme de Rieux contrastait avec la gaîté générale, et semblait projeter de temps en temps comme une ombre rapide sur le front d'Urbain, placé à son côté.

Vers le milieu de la soirée, comme Mme de Rieux donnait des ordres pour son départ, on lui remit une lettre apportée par un inconnu, qui s'était retiré aussitôt sans attendre la réponse. La marquise se hâta de décacheter la lettre, qui était sans signature et ne contenait que quelques lignes. Mais à peine l'eut-elle parcourue qu'elle pâlit, se troubla et parut près de s'évanouir. On s'empressa autour d'elle ; mais, faisant un violent effort pour surmonter sa faiblesse, elle prétexta une défaillance causée par la fatigue, et s'appuyant sur M. de Ceyran, qui s'était approché avec intérêt, elle l'entraîna dans une pièce voisine....

Un instant après, le comte reparut, et, ayant dissipé l'inquiétude des assistants, il emmena Urbain à l'écart et lui montra la lettre qui avait causé une si vive émotion à la marquise. Un secret pressentiment avait averti Urbain de l'objet de la missive, et il ne fit paraître, en la lisant, ni trouble ni surprise.... Le secret de la marquise était connu, et on lui donnait avis que ce secret était au pouvoir d'un traître... Urbain comprit aussitôt de quelle main ce billet était sorti; mais il comprit, en même temps, que tout serait rompu, entre le comte et lui, s'il avouait qu'il avait lui-même un confident. Il répondit donc à toutes les questions de M. de Ceyran, de manière à le rassurer entièrement à cet égard, ajoutant que des conjectures, fondées sur quelques apparences, avaient sans doute inspiré cette méchanceté à quelque ennemie de la marquise, cachée sous le voile de l'anonyme. Le caractère hautain et la rigueur intolérante des principes de Mme de Rieux donnaient à cette supposition une certaine vraisemblance, et M. de Ceyran, rassuré par Urbain, finit par faire adopter cette version à la marquise elle-même.

Le lendemain, après avoir installé chez lui sa fille adoptive et placé près d'elle une personne digne de confiance, le comte partit pour la Pommeraie. Outre l'engagement qu'il avait pris de fléchir le ressentiment du général et d'obtenir son consentement au mariage de Charlotte et d'Urbain, sa démarche avait un autre but, c'était de proposer à M. Dumesnil la main d'Irma pour l'aîné de ses fils. Il avait même compté sur l'effet de cette seconde proposition pour déterminer le général à adopter la première. A ce point de vue, ses espérances n'étaient pas dénuées de fondement. Comparée à celle du général, sa fortune était considérable. Son rang, sa noblesse pouvaient d'ailleurs faire paraître son alliance doublement précieuse aux yeux de M. Dumesnil. Quant aux dispositions actuelles du général, des renseignements récents et qu'il avait tout lieu de croire exacts l'assuraient que le temps avait considérablement adouci, sinon entièrement fermé, la blessure faite à l'orgueil du père et à la susceptibilité du vieux soldat. Sa confiance était donc légitime, et l'engagement qu'il avait contracté spontanément n'offrait rien de trop téméraire. Cependant, il n'avait voulu déclarer à personne la seconde partie de son projet, soit qu'il craignit, dans la supposition d'un échec, d'exposer Irma à des regrets, soit qu'il songeât à lui ménager la surprise d'une union avec le frère de Charlotte.

Mais si sa foi dans une complète réussite était grande, celle d'Urbain avait reçu une atteinte mortelle. Le billet anonyme adressé à la marquise de Rieux lui annonçait clairement à quelle guerre terrible il devait s'attendre de la part de ceux qui se croyaient trahis par lui. Il n'avait pu se méprendre sur l'auteur de la dénonciation. Mme de Saint-Venant était la seule personne à qui il eût révélé le nom et le secret de Mme de Rieux. A défaut d'un amour véritable, le dépit, le désir de la vengeance, surtout le regret de voir lui échapper la part considérable qu'il lui avait promise dans les profits de leur honteuse spéculation, ne lui permettaient pas de douter qu'elle recourût, pour obtenir une réparation, à toutes sortes de bassesses et de perfidies. Son esprit rusé, entreprenant et rompu à toutes les intrigues, la rendait redoutable dans cette circonstance. Il n'avait été qu'indiqué, en quelque sorte, par elle à Mme de Rieux, comme si l'avertissement s'adressait encore plus à lui personnellement qu'à la marquise. C'était encore une menace indirecte et une sommation de revenir en arrière. Nul doute qu'un refus de sa part ne fût suivi immédiatement d'une accusation nominative et de tous les renseignements qui pourraient la fortifier. Alors l'échafaudage sur lequel il venait d'asseoir tout son avenir s'écroulait sans ressource, et Charlotte retombait pour jamais au pouvoir de ses ennemis. Cette perspective, à la veille de voir se réaliser ces deux rêves si ardemment caressés, une existence honorable pour lui et la fortune, le luxe et un bonheur tranquille pour Charlotte, épouvantait l'âme d'Urbain. Incapable de résister au coup qui le menaçait, il résolut de tout employer pour le détourner ou pour le suspendre. Dans ce dernier cas, il aurait eu le temps de se mettre hors de la portée de ses adversaires. Ses précautions seraient prises, sa position assurée et si son honneur ne sortait pas pur de cette épreuve, le bonheur de Charlotte serait du moins sauvé.

Sans faire part à Charlotte de ses cruelles appréhensions, Urbain retourna donc secrètement chez Mme de Saint-Venant.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

désormais être très réservée dans les questions qu'elle mettra à l'ordre du jour. (Réclamations.)

M. E. DE GIRARDIN demande que le budget des dépenses soit voté avant la loi sur les postes. (Nouvelles réclamations.)

M. DELESSERT demande que les séances aient désormais lieu à midi.

M. DUBEAUX DE PUZY se plaint que le budget ait été présenté trop tard.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que la chambre soit, chaque année, convoquée plus tôt, afin que les députés des départements puissent aussi s'en retourner plus tôt.

M. LE GÉNÉRAL BELLONNET, rapporteur de la commission de la loi des crédits de l'Algérie, dit que la commission a entendu avec regret les paroles de M. le maréchal Soult à propos de la réduction demandée par elle sur la somme affectée aux dépenses des postes coloniaux disséminés sur la lisière du désert. La commission a vu là un danger et un embarras; elle a demandé que les postes ne soient pas permanents, et c'est dans ce seul but qu'elle a proposé une réduction. (Aux voix !)

M. G. DE BEAUMONT. J'ai des développements assez étendus à présenter sur le point en discussion, et je demande à la chambre de vouloir bien renvoyer à demain la suite de la discussion. (Assentiment.)

Demain : vérification de pouvoirs (élection de Louviers); — suite de la discussion des crédits de l'Algérie ; — discussion des projets de loi sur les postes; — sur le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux; — sur le chemin de fer de Paris à Lyon, etc.

IRLANDE.

On écrit de Dublin, le 1er juin :

« Le jugement rendu par la cour du banc de la reine contre M. O'Connell et ses coaccusés a produit dans toute l'Irlande une fermentation difficile à décrire. Le peuple considère O'Connell comme un martyr. Depuis qu'il est en prison, la masse des repealers grossit à vue d'œil; ceux qui étaient incertains se décident, et ce n'est que maintenant que le mouvement commence. A Clonmel, à Himerma, à Drogheda surtout, des meetings sont annoncés dans le but de témoigner sympathie et confiance au libérateur. Les chefs du mouvement font tous leurs efforts pour maintenir la tranquillité, mais ils ne peuvent y parvenir.

M. O'Connell et ses amis jouissent d'une excellente santé dans leur prison. Leur conscience leur dit qu'ils ont bien fait.

Les actes d'appel sont rédigés : les condamnés attaqueront d'abord la sentence pour la forme et pour erreur de fait. L'appel rejeté, on ira devant la chambre des lords. On pense que, dans dix jours, la chambre des lords pourra juger l'affaire. Le comité de l'association du repeal vient d'adresser au peuple d'Irlande une proclamation signée O'Brien, dans laquelle on remarque les passages suivants :

Par une interprétation forcée de la loi sur le complot, on a violé tous les droits de la libre défense.

Rappelez-vous que votre bienfaiteur est en prison pour avoir partagé vos sentiments. Consolez-le par votre sympathie ; consolez-le, en redoublant d'efforts pour la cause de la patrie.

Catholiques d'Irlande, à qui devez-vous d'être délivrés d'un honteux esclavage? Si votre cœur répond : à O'Connel, rappelez-vous qu'il est en prison parce qu'il vous a défendu sans relâche et sans jamais hésiter.

Protestants d'Irlande, il est possible qu'en cherchant à maintenir votre prépondérance vous ayez été quelquefois poussés à l'exaspération par l'homme qui vous attaquait le plus vivement, mais si tout sentiment généreux n'est pas éteint en vous, oubliez les collisions passées et rappelez-vous qu'O'Connell est captif parce qu'il a voulu rendre votre pays grand, prospère et heureux.

Irlandais de toute classe et de toute croyance, unissez-vous pour la défense de vos droits. Nous ne faisons point un appel à la force. Notre lutte est pacifique ; le respect des lois et la persévérance sont nos garanties de succès. Que les habitants de chaque paroisse se réunissent pour témoigner leurs sympathies et leurs condoléances aux patriotes qui souffrent; qu'ils protestent avec indignation contre l'injustice qui les a frappés; que le clergé guide et modère les fidèles ; que surtout nos ennemis sachent bien que la lutte pour nos droits ne cessera qu'avec le rétablissement de l'indépendance nationale.

Tous les détails qui précèdent sont empruntés au *Morning-Chronicle*.

Le 2, d'après le *Morning-Post*, des prières publiques pour la santé d'O'Connell et de ses compagnons de captivité ont eu lieu dans quelques-unes des chapelles catholiques de Londres.

Dans la séance de la chambre des communes du 3, M. Duncombe a annoncé que lors de la lecture de l'ordre du jour pour la formation du comité des subsides, il demanderait qu'une humble adresse fût présentée à la reine pour la prier d'ordonner que l'exécution de l'arrêt rendu contre eux fût suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel soumis à la chambre des pairs. Sir Robert Peel a déclaré qu'il répondrait le lendemain à la question qu'on lui fait si le gouvernement ne verrait aucun inconvénient à produire une expédition du jugement de la cour du banc de la reine.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Moniteur* publie ce matin deux ordonnances royales : la première convoque, pour le 28 juin, le collège du 3e arrondissement électoral de Rouen, à l'effet d'élire un député ; la seconde révoque l'autorisation accordée à l'établissement d'associations tontinières formé à Paris, sous la dénomination de l'Association, caisse mutuelle d'économie et de prévoyance.

— Le *Siècle* trouve que la chambres a eu raison de rejeter le principe de l'indemnité demandée par les maîtres de postes. « Un déplacement de position, dit-il, ne donne aucun droit strict aux titulaires d'un privilège. Que demain le Code de procédure se trouve simplifié de manière à diminuer le produit des charges d'avoué; qu'une meilleure organisation du crédit foncier restreigne les recettes des études de notaires, certes ni les avoués, ni les notaires n'auront droit de réclamer un dédommagement. »

— Suivant le *Courrier français*, le projet de M. Lacave-Laplagne n'était, en définitive, malgré les apparences inoffensives dont le ministre a essayé de le couvrir, que l'anéantissement pur et simple de notre réseau postal tout entier ; la chambre a sagement agi en le repoussant.

— Le conseil municipal d'Angers se montre persévérant dans son opposition à l'administration de M. Giraud. Le *Précurseur de l'Ouest* annonce que le budget de la ville a été rejeté à une majorité de 19 voix contre 12.

— On écrit de Damas, 1er mai, au *Journal de Manheim*, que deux tribus de Curdes qui habitent les montagnes au nord-ouest d'Alep se sont révoltées et se sont déclarées indépendantes de la Porte.

— A la séance de la chambre des communes du 3, M. Duncombe a demandé le relevé des troupes et des munitions envoyées à Guernesey. Il désire savoir si cet envoi de renforts n'a pas eu lieu dans la prévision de quelque soulèvement. Sir Robert Peel répond qu'il ne s'est agi que d'un changement de garnison ordinaire. Il est prêt, du reste, à communiquer le chiffre exact des renforts embarqués.

— Le projet de loi sur la conversion ou le remboursement d'une partie de la dette hollandaise ayant été examiné en sections par la seconde chambre des états généraux des Pays-Bas, a obtenu en général un accueil favorable. La majorité des membres s'est prononcée pour la création d'obligations à 4 p. 0/0 d'intérêt.

— Hier soir, à 7 heures, une foule compacte était assemblée autour d'un malheureux qu'on venait de retirer de la rivière, au pont Marie. Voici dans quelle circonstance : Il paraît, d'après ce que nous avons recueilli, que cet homme, encore vigoureux, s'était étendu sur les débris d'une vieille paillasse qu'on avait déposée sur la grève, et que là il n'avait pas tardé à s'endormir. Des enfants, suppose-t-on, avaient trouvé plaisant d'y mettre le feu. Réveillé par la douleur et la flamme, il avait été jeté à l'eau pour le soustraire à une mort inévitable. C'est couvert de brûlures larges et profondes, et poussant des cris affreux, qu'on l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Un nouveau système de télégraphes occupe à cette heure le monde diplomatique et le monde savant. Cette machine, qui fonctionnerait de jour et de nuit, aurait en outre l'avantage de transmettre les dépêches au moins dix fois plus vite que ne peut le faire l'instrument usité jusqu'ici. La totalité des expéditions du nouveau télégraphe pourrait s'élever à cent quarante-cinq mille mots par jour. Des feux fixes et mobiles éclaireraient ses mouvements pendant la nuit et couronneraient le faîte de nos édifices publics d'une splendeur merveilleuse. L'inventeur de ce nouveau procédé est M. Euvremont-Gonon. (*Revue de Paris.*)

— La 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle* de Charles Fourier, comprenant 4 beaux volumes in-8°, est en vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a déposé toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles économiques et cosmogoniques y sont posées. Celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les doctrines de l'Ecole sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité.

COLLISION A CHALONS-SUR-SAONE. — ASSOCIATION DE PORTE-FAIX.

Une collision qui a failli devenir sanglante a éclaté récemment sur le port de Châlons-sur-Saône. Voici, d'après le *Patriote de Saône-et-Loire*, à quelle occasion : Les porteurs d'effets des bateaux à vapeur sont organisés en compagnie et munis de médailles. Comme ils paient une légère rétribution pour la délivrance de cette médaille, ils se croyaient des droits au monopole du débarquement des effets. Cependant, les employés des bateaux leur faisaient concurrence. Après s'en être plaints inutilement à l'autorité municipale, les porteurs voulurent se faire justice eux-mêmes, et c'est alors qu'ils en vinrent à des voies de fait, qui eurent pour résultat final un déploiement de force militaire et l'arrestation de sept ou huit des plus mutins parmi les porteurs.

Le *Patriote* donne sur l'organisation de ces porteurs les détails suivants, qui ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs :

Ils sont en tout 42 qui forment une association solidaire, régie par un règlement qu'on dirait émané des chrétiens primitifs. Tous ceux qui ont de l'ouvrage en ville, ne viennent point au débarquement des bateaux à vapeur, qui est réservé à ceux qui n'ont pas trouvé d'autre travail. Si l'un d'eux a assisté au 1er ou au 2e débarquement, et qu'il ne paraisse pas au dernier, il n'a point de dividende dans le produit du débarquement, parce qu'on suppose qu'ayant trouvé du travail ailleurs, il gagne sa vie, tandis que les autres n'ont pour vivre que ce débarquement. — Chacun rapporte à la masse ce qui lui a été donné par les voyageurs, et cette masse est divisée également par le nombre des travailleurs. Si l'un d'eux avait distrait à son profit une partie de son salaire, il serait impitoyablement exclu comme ayant forfait à l'honneur et volé ses frères.

Dites-nous si vous trouverez, dans votre société égoïste, beaucoup d'associations aussi morales, aussi religieusement fraternelles? Voilà cependant à quels hommes on se hâte de jeter la pierre. Et, si nous ajoutons que jour par jour, terme moyen, ces malheureux ne gagnent pas 50 centimes dans cette répartition, que diront ceux qui prétendent qu'ils veulent gagner plus d'une heure de quoi vivre grassement sans plus rien faire ?

Le *Patriote* pense que la collision dont le port de Châlons-sur-Saône a été le théâtre, eût été évitée, si l'autorité municipale, à laquelle les porteurs ne contestent pas le droit de délivrer des plaques ou des médailles en nombre illimité, eût fait entrer les employés de la vapeur dans l'association, sauf à les faire participer au dividende pour un tiers, attendu qu'il y a trois bateaux, et que ces employés ne travaillent que sur le leur, tandis que les portefaix travaillent sur les trois. Le *Patriote* espère, d'ailleurs, que l'autorité mieux éclairée ne refusera pas de prêter les mains à l'application de ce système.

» On objecte que le travail doit être libre, ajoute fort judicieusement ce journal ; mais sait-on bien ce que c'est que la liberté du travail dans notre société ? C'est l'anarchie des concurrences, le hasard des vocations, la domination de l'adresse ou de l'intelligence, l'égoïsme des individualités, sources fécondes de luttes, de fraudes, d'oppressions, de malheurs, de ruines, de misères, de dégradation humaine, à côté de quelques prospérités plus ou moins justes. La liberté du travail ne saurait consister que dans l'attrait des fonctions ; hors de là, il n'y a que servitude. En

de terrain et chaque variation dans le diamètre du trou, sans oublier les outils d'accident ou de reprise... »

Ce que M. Jobard disait en 1839, est tout-à-fait applicable à 1844. Seulement, M. Jobard tirait, de la grosseur des appareils, la conclusion que les outils de sondage employés, soit par M. Mulot, soit par M. Degousée, étaient d'une absurde inutilité, et il se mettait à rire du pauvre M. Mulot, qui avait enfoncé la routine à 1400 pieds de terre dans le trou de l'abattoir de Grenelle, et qui pataugeait dans la craie sans qu'on osât concevoir l'espoir de vaincre son ignorance entêtée. L'expérience a démenti M. Jobard ; le puits foré de l'abattoir de Grenelle, donne une eau abondante depuis plus de trois ans, et MM. Degousée et Mulot continuent à faire, avec *routine*, de bons et utiles sondages. En cela ces ingénieurs ont raison, car il vaut mieux une routine utile qu'une science improductive. Nous applaudissons donc à la persévérance et aux efforts constants, d'ailleurs couronnés d'éclatants succès, que continuent à faire les deux modernes sondeurs.

Les eaux qui jaillissent du sein de la terre à travers les puits immenses, pratiqués à l'aide des engins qui figurent à l'exposition, ont rendu d'immenses services à l'agriculture ; elles ont amené la fertilité dans les contrées stériles, qu'aucun cours d'eau ne féconde formées, de terrains fendillés qui laissent l'eau des pluies se perdre à de grandes profondeurs, ou de couches imperméables qui la laissent s'écouler en torrents.

Quelquefois on fore le sol, non pas pour chercher de l'eau, mais pour précipiter dans les entrailles de la terre des eaux impures et infectes, retenues à la surface par des bancs imperméables d'argile ou de craie, comme fit le bon roi René, qui dessécha jadis la plaine marécageuse des Paludes, près Marseille. D'autres fois encore on fait des trous de sonde pour rechercher la marne, si précieuse pour améliorer les terres grasses, ou du plâtre, ou de la houille, ou quelques autres richesses minérales enfouies dans les profondeurs du globe. Ainsi la sonde débarrasse l'homme des immondices qui le gênent et l'enrichit de produits mis en réserve dans le sein de la planète qu'il est chargé d'améliorer incessamment.

Tant de bienfaits rendus par les puits artésiens expliquent leur propagation récente, qui ne date que du jour où la géologie eut fait assez de progrès pour les expliquer et guider le sondeur dans ses travaux. Jusqu'à ce moment ils sont restés confinés dans la province où le hasard les a fait découvrir. Par sa position sur la paroi de l'immense cuvette géologique dont Paris occupe le centre, l'Artois n'avait besoin que de creuser des puits peu profonds pour en voir jaillir l'eau souterraine; aussi il y a mille ans que cette province a des fontaines jaillissantes ou artésiennes. Depuis que l'on sait qu'un puits artésien n'est pas autre chose que l'une des branches d'un siphon dont l'autre branche a été formée par la nature, au moyen de deux couches imperméables, branche qui descend des coteaux dans les plaines, on a vu dans la France puis dans l'Europe tout entière les puits forés se pratiquer avec un succès toujours croissant.

Le même hasard, qui a fait jaillir l'eau près de Béthune en 1826, a dû se présenter bien des fois, et c'est ainsi qu'on explique les puits forés dont sont criblés les Oasis d'Egypte, ceux dont on a retrouvé les traces en creusant à travers les décombres de l'ancienne ville de Modène, ceux qui se pratiquent encore chaque jour en Chine, par une méthode ingénieuse, mais au hasard, de telle sorte que la plupart sont improductifs. Ne pouvons-nous pas penser aussi que la verge de Moïse n'était autre chose qu'une sonde?

Mais ces faits historiques prouvent, par leur éloignement, par leur rareté, de quelle utilité sont pour la pratique, toujours antérieure d'ailleurs à la théorie, les progrès des sciences. Ce n'est que depuis moins de vingt ans que le forage constitue vraiment une industrie, et qu'on n'est plus obligé d'avoir recours aux *sourciers*, à ces hommes doués d'une prétendue divination, ou d'organes visuels tellement subtils qu'ils voient l'eau au sein de la terre. Nous ne dirons pas pourtant que le temps de ces *sorciers* soit tout-à-fait passé. Avant-hier encore, n'y en avait-il pas un qui mettait sa science secrète au service de l'Académie des sciences ?

En même temps que les forages se sont répandus, les outils de sondage se sont perfectionnés. Quoi qu'on dise, nous croyons que les plus gros, les plus forts sont les meilleurs, et nous préférons de beaucoup les sondages avec les tiges en fer aux sondages à la corde que pratiquent avec quelque succès les Chinois, quand la nature du terrain est favorable et ne présente pas une résistance trop grande. On voit, à l'étalage de M. Degousée, un modèle au quinzième de tout l'équipage du sondeur européen. On voit à côté, en grandeur naturelle, les tarières à clapet, propres à extraire les argiles; les tarières rubanées ou américaines propres à forer les calcaires ; les ciseaux, la pointe de diamant, la boucharde destinés à entamer les marbres, les grès, les silex; puis l'alésoir pour agrandir le trou, et la cuiller pour remonter et ramener au jour la matière réduite en bouillie au fond du puits. On voit les immenses tiges en fer qu'il faut mettre bout à bout pour descendre jusqu'à 350 mètres, comme M. Mulot a fait à Grenelle, ou à 1,000 mètres comme il veut faire dans le sondage gigantesque projeté au Jardin-des-Plantes. L'emploi du fer et les tiges en fer ont surtout été reprochés à M. Mulot, à cause de leur lourdeur, et il a pensé qu'il devait donner satisfaction à ses détracteurs en exposant quelques tringles en bois assemblées d'ailleurs par le système de vis qui relient ses tiges de fer. Puisse cette satisfaction suffire pour calmer leur jalousie et le désappointement qu'ils ont ressenti de le voir réussir à Grenelle.

M. Degousée a eu la bonne idée de rassembler dans un gros volume les coupes géologiques des nombreux sondages qu'il a exécutés ou sur lesquels il a pu avoir des renseignements. Ce volume est extrêmement curieux à consulter ; il donne une idée bien exacte de la composition de l'enveloppe terrestre, comme des sondages plus profonds que ceux pratiqués jusqu'à ce jour, donneront de précieux enseignements sur la répartition de la chaleur dans le sein de la terre, sur l'histoire de notre globe, et par suite sur l'histoire du monde.

Les fontaines jaillissantes obtenues à l'aide des instruments du sondeur nous amènent à parler des fontaines naturelles qui fournissent les eaux minérales ou thermales, dont on a connu de tout temps le précieux emploi pour le traitement de beaucoup de maladies graves. La présence d'une source d'eaux minérales a suffi jadis pour déterminer la fondation de villes puissantes. Les anciens élevaient de vastes et beaux monuments pour contenir les bains dont ils savaient l'heureuse influence sur l'hy

sous l'influence d'une pression que l'inventeur évalue jusqu'à quinze atmosphères. L'appareil porte en outre un ajustage pour remplir et boucher ensuite les bouteilles. Le travail est tellement facile qu'un seul ouvrier peut préparer par jour plus de quatre cents bouteilles.

Cette machine est la mieux disposée de tous les appareils du même genre qu'on rencontre cette année; l'inventeur a profité des heureuses dispositions imaginées par M. Thilorier pour la fabrication et la solidification de l'acide carbonique dans une machine où le gaz est soumis à une pression de quatre-vingts atmosphères et à un froid de plus de cent degrés.

Les autres machines à gazer sont fondées sur les anciens principes, et ne présentent aucun perfectionnement bien important. Nous citerons cependant les nouveaux bouchons, imaginés par M. Guiraud, pour boucher les bouteilles renfermant des liquides chargés de gaz. Ce sont des capsules qui se vissent sur les bouteilles. Nous citerons aussi un petit appareil où chacun peut faire facilement son eau de seltz, en évitant toutefois la dissolution dans l'eau des poudres gazeuses imaginées jusqu'à ce jour. L'inventeur, dont nous ne nous rappelons plus le nom, a disposé les bouteilles de manière à faire le gaz dans un petit ajustage séparé de l'eau. Avec ce système, on se rachètera de l'impôt énorme que font payer les pharmaciens, en exigeant 40 et 50 centimes pour une bouteille d'eau gazeuse qui n'en coûte pas 10. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que la pharmacie, telle qu'elle est organisée actuellement, est obligée de vendre les médicaments à plus de cent fois leur prix de revient. Quoique la plupart des produits chimiques s'obtiennent main-

CHEMINS DE FER					
— R. G.	260 »	258 75	H. 1 25	— 260, 258 75.	» »
Orléans.	1005 »	1010 »	H. 10 »	— 1013 75, 1005.	H. 2 50
Strasb...	257 50	253 75	H. 1 25	— 257 50, 252 50, 255.	» »
Rouen..	995 »	« »	H. 5 »	— 997 50.	H. 7 50
Havre...	775 »	777 50	H. 2 50	— 777 50, 776 25.	H. 1 25
Marseill.	785 »	» »	H. 3 75	— 785.	» »
Montp..	497 50	» »	H. 2 50	— »	» »

LONDRES, 3 JUIN.

Consol..... 100 1|8, 1|4.
Esp. act... 23 1|4.
Portug..... 46 1|2.
Mexic...... 35 1|2.
Brésil...... 78.
5 0|0 Holl. 100 3|8.
2 1|2 do. 64 1|2.
Rouen.... 38 7|8.
Orléans... 39 3|4.
Hâvre.... 30 1|4.

C. DE LA COULISSE.

Av.... 84, 45, 50
Ap..... 84, 52 1|2.

Rep. fin c. — fin pr.
3 0|0, 10, 15. — 5.
5 0|0, 30.

Bons du Trésor.
3 1|4 à 5 et 7 m.
3 1|8 à 2 m.

PRIMES.

F. c. 84 60, 65 d. un; 80 70 d. 50; 122 55, 60 d. 50.
F. p. 84 90, 85 d. un; 85 15, 25 d. 80, 123 d. 1. 15 juin.
Orléans, 1022 50 d. 10.
Strasb. 260, 256 25 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,50 à 00,00; courant du mois, 83,00 à 84,00; juillet et août, 85,00 à 85,00; 4 derniers mois, 89,00 à 88,00; 4 premiers mois 1845, 91,00.

LILLE. — Colza, 73,50 à 00,00; œillette rousse, 76,00 à 00,00; lin, 72,25 à 00,00; caméline, 73,00 à 00,00; chanvre, 75,50.

BONNECHOSE, ében. en bois de fauteuils, faub. St-Antoine, J. c., M. Leroy; s. p., M. Pascal, r. Richer, 32.

ROLAND, entrep. de couvertures, r. de Sèvres, 96. J. c., M. Rousselle-Charlard; s. p., M. Huet, r. Cadet, 1.

DU 23 MAI.

FERMANEL et comp., march. de pierres, quai Valmy, 55; le sieur Fermanel, gérant, demeur. quai Valmy, 109. J. c., M. Pillet; s. p., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

Spectacles du 6 juin.

7 h. »|» OPÉRA. —
8 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Menteur. Horace.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »|» ODÉON. — 1re rep. La Jeunesse de Corneille.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. La Polka. Robe déchirée.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Meunière. Chev. de Grignon. Sirènes.
7 h. »|» GYMNASE. — Georges et Thérèse. Zélia. Tante Bazu. Cadet de F.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Troubadour. F. Galfâtre. La Peau. Rosière.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. »|» GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. »|» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »|» FOLIES. — Claire. 1re repr.: Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1|2 COMTE. — Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

4 Juin.				5 Juin.			
Arrivages	1142 q.	183 k.		Arrivages	1424 q.	13 k.	
Ventes	1455	44		Ventes	1596	48	
Restant	11805	59		Restant	11633	54	
Cours moyen			38,58	Cours moyen			39,39
Cours-taxe			38,37	Cours-taxe			38,49
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	8q.	28k.	42,70 à 54,75	Gr.	3q.	14k.	54,15 à 55,40
1re	573	57	38,85 à 44,00	1re	100	48	44,60 à 53,50
2e	332	84	35,05 à 38,20	2e	213	35	37,25 à 38,20
3e	44	80	34,85 à 00,00	3e	67	51	28,65 à 31,85
4e	32	97	23,55 à 26,75	4e	6	28	24,20 à 24,50
Al.	467	86	36,95 à 39,50	Al.	706	50	37,95 à 40,10

ARRAS, 1er Juin. — Farine, 1re : 34,50 à 35,00; 2e : 33,50. — Son : 4,50 à 5,00.

BAR-LE-DUC, 1er Juin. — Farine, 1re : 34,00; 2e : 32,00 à 32,50.

GRAY, 1er Juin. — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,80; 3e : 25,60.

Issues.

PARIS, halle du 5 Juin. — Le son a repris faveur; quelques affaires se sont traitées en hausse. — Son sec : 8,50 à 6,00 les 325 lit. — Mouture : 9,00 à 9,50. — Recoupettes : 11,00 à 11,50 les 100 kil. — Remoulage : 15,00 à 16,00 les 325 lit. — do 18,50 à 19,00 les 150 kil.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 5 Juin. — *Cours commercial.* — Froment de choix, 116 à 118 kil. : 31,50 à 32,00 l'hect. 1|2. — Picardie, 115 kil. : 30,50 à 31,00. — Montereau, 114 à 115 kil. : 30,00 à 30,50. — Blé de fermiers, 110 à 112 kil. : 26,50 à 29,00. — Bonne tenue, surtout pour les qualités supérieures. — Seigle, 108 à 110 kil. : 16,50 à 17,00. Affaires presque nulles; quelques offres seulement et point de demandes. — Orge, 92 à 95 kil. : 16,50 à 17,00 hors barrière. — Avoine, dans Paris, du poids de 150 kil. : 27,00 à 28,00; 145 kil. : 26,50 à 27,00; 140 kil. : 25,00 à 25,50. Fermeté, affaires faciles au cours du marché précédent.

MONTLHÉRY, 3 Juin. — Froment, 1re : 22,00 à 22,67; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 20,00 à 20,67. — Méteil : 16,17. — Seigle : 12,13. — Orge : 10,11. — Avoine : 7,00 à 8,40.

ARRAS, 1er Juin. — Froment, 1re : 19,00 à 20,50; 2e : 16,50 à 19,75. — Seigle : 10,25 à 11,25. — Escourgeon : 12,00 à 12,20. — Avoine : 6,25 à 7,25. — Pamelle : 11,00 à 12,00.

DOUAI, 1er Juin. — Froment blanc : 18,60 à 12,25; do roux : 17,50 à 18,50. — Orge : 12,25 à 13,00. — Avoine : 6,50 à 7,40.

METZ, 1er Juin. — Froment, 1re : 17,25; 2e : 16,38; 3e : 15,25. — Orge : 7,50. — Avoine : 5,50 à 6,12.

BAR-LE-DUC, 1er Juin. — Froment, 1re : 16,00; 2e : 15,50; 3e : 15,00. — Avoine : 6,75.

DRAGUIGNAN, 30 Mai. — Froment : 24,35. — Orge : 12,85. — Avoine : 11,30. — Maïs : 16,25.

CLERMONT (Hérault), 29 Mai. — Froment, 1re : 26,50; 2e : 25,00; 3e : 23,00. — Avoine : 11,00.

TOULOUSE, 2 Juin. — Froment, 1re : 23,50; 2e : 22,50; 3e : 21,50. — Blé miladen fin : 22,00; do du commerce : 20,00. — Blé de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Orge : 14,00 à 14,50. — Maïs : 11,50 à 12,50.

Marchés étrangers. BRUGES. — Froment : 16,97; — Seigle : 10,77. — Sarrazin : 10,99. — Avoine : 7,20. — Orge : 10,66.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 5 Juin.* — Foin, 2e : 40,00 à 44,00; 3e : 36,00 à 39,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00; 2e : 20,00 à 22,00; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 26,00 à 28,00 2e : 24,00 à 25,00; 3e : 22,00.

MONTLHÉRY, 3 Juin. — Foin : 28,00 à 30,00. — Luzerne : 30,00 à 32,00. — Paille de froment : 17,00 à 18,00. — Paille de seigle : 20,00 à 21,00. — Paille d'avoine : 24,00 à 25,00.

CLERMONT (Hérault). — Foin : 28,00. — Luzerne : 25,00. — Sainfoin : 25,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 3 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1111	1014	97	1 14	1 02	0 9[illegible]
Vaches....	430	407	23	0 96	» 88	» 7[illegible]
Veaux.....	487	482	5	1 50	1 30	1 1[illegible]
Moutons..	9688	6440	3048	1 32	1 12	0 9[illegible]

METZ, 31 Mai. — 4 bœufs : 1,14-0,93. — 145 veaux : 1,40-1,30-1,10. — 55 moutons : 1,35-1,27-1,01. — 4 taureaux : 0,96-0,90-0,78. — 26 vaches : 1,10-1,03-0,81. — 9 porcs : 0,85-0,80-0,75.

STRASBOURG, 3 juin. — 75 bœufs, tous vendus 1,24-1,16. — Marché fort; vente active. Les bœufs venaient d'Allemagne. Il a été abattu, pendant la semaine, 303 veaux à 1,20. — 213 porcs : 1,00. — 147 moutons : 1,30. — 20 taureaux : 0,76-0,84. — 79 vaches : 1,00-1,10. — Le suif cru vaut 95,00, et le cuir vert de 84,00 à 92,00 les 100 kil.

PARIS, *marché aux chevaux du 5 Juin.* — 90 chevaux de selle et de cabriolet, vendus, 19, de 200,00 à 860,00. — 204 chevaux de trait, vendus, 27, de 310,00 à 1200,00. — 190 hors d'âge, vendus, 25, de 40,00 à 350,00. — 9 Anes, vendus, 2, de 30,00 à 70,00. — 15 chèvres, vendues, 3, de 12,00 à 28,00. — Essai : 115.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *Marché de la Vallée du 5 Juin.* — Cochons de lait : 10,00. — Chevreaux ou cabris : 5,00 à 8,00. — Lapins : 1,25 à 1,80. — Dindes gras : 7,50; do ordin. : 3,00 à 6,00. — Chapons : 3,00 à 7,00. — Poulets gras : 2,50 à 4,00; do communes : 0,75 à 2,00. — Canards : 0,75 à 1,10. — Canetons : 2,00 à 3,75. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,25 à 0,60.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 3, 4 et 5 Juin.*

Beurre en livres (le kil.), de 1,00 à 1,86. — Beurre en motte Isigny : 1,50 à 3,60; do do Gournay : 1,30 à 1,20. — Petit beurre : 1,20 à 1,52. — Beurre salé et beurre fondu : 0,62 à 1,26. — OEufs (le mille) du 3 : 35,00 à 50,00; du 4 : 34,00 à 52,00. — Fromage du 4 (la dizaine). Brie : 18,00 à 36,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

Soies.

PROVINS, 1er Juin. — Cet article est fort couru dans nos environs. Des commerçants achètent sur l'animal, à laver et tondre aussitôt que le cultivateur le pourra, et paient 50 à 60 c. le 1|2 k. plus cher que l'an dernier. Du reste, ils acceptaient les prix et conditions qu'on leur faisait sans chercher à obtenir la moindre réduction.

Déjà beaucoup de lots assez importants sont vendus. Cette hausse est arrivée bien subitement, car les peaux, il y a bien peu de temps, ne se vendaient pas, à beaucoup près, à des prix qui fissent présager ceux obtenus actuellement.

ÉTAMPES, 1er Juin. — Les laines occupent nos marchands; la tonte est ouverte; les prix sont tenus en augmentation; tel troupeau qui s'est vendu 8 à 8,50 l'an dernier, est tenu à mille fr. le cent de toisons, tel autre vendu à 80 ou 90 c. le 1|2 kil. est tenu à 1,10 et 1,15. Nos marchands achètent des laines de l'an dernier au prix de 85 à 95 c. le 1|2 kil. On croit que la laine doit moins produire que l'an dernier; il y a beaucoup plus de suint; la température étant plus humide, et les troupeaux ayant été mieux nourris.

Laines.

BORDEAUX, 30 Mai. — La récolte des soies qui prend chaque année dans notre pays de plus grands développements s'annonce sous les plus heureux auspices. Les mûriers favorisés par la douceur de la température, ont produit une abondance considérable de feuilles, et les vers sont en un état de vigueur des plus satisfaisants.

Nous avons visité la belle magnanerie de M. Bresson, qui n'évalue pas à moins de 4,500 kil. les cocons qu'il récoltera cette année. Les vers dont l'éducation a été poussée avec activité, commencent à monter déjà dans les bruyères; quelques jours encore et ce riche produit sera mis à l'abri de toute fâcheuse éventualité.

Imprimerie de LANGE LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

cement. Également retranché dans la limite de ses attributions légales, aucun des deux partis ne veut en démordre. Loin de se ralentir, le débat s'irrite, se passionne et fermente comme un élément de guerre civile. Si les intérêts de la ville d'Angers se trouvent gravement compromis par la prolongation de ce démêlé de prérogatives, peu importe! Le conseil municipal use de ses droits en refusant son concours; le maire nommé par le roi défend en sa personne l'autorité dont il relève, et le ministère se garde d'établir un précédent fâcheux en cédant à une municipalité hostile. L'entêtement est le même entre la chambre élective et le collége électoral de Louviers. Cet arrondissement préfère rester sans représentation politique plutôt que de céder aux scrupules de la chambre et de confesser la tache originelle de l'élection de M. Charles Laffitte. Ce dernier annonce que tant que ses électeurs persévéreront, il persévérera. La chambre de son côté s'étonne et s'indigne qu'un tout petit collége et un seul mandataire osent ainsi résister à son omnipotence.

La querelle a pris, au début de la séance d'aujourd'hui, un caractère de passion et d'animosité qui prouvait que la chambre se considérait désormais plutôt comme partie que comme juge dans la cause. La commission, dont M. David du Calvados était rapporteur, a, cette fois, pris l'initiative de l'exclusion nouvelle, au nom de la moralité publique, de la pureté du mandat législatif, de la dignité de la représentation nationale. M. Charlés Laffitte a répliqué lui-même au nom du droit souverain des électeurs, de la liberté de conscience politique d'un arrondissement et des garanties que doivent avoir les minorités contre le bon plaisir d'une majorité prévenue.

Le débat a été court, mais vif, personnel, orageux. Ce n'était plus une affaire litigieuse portée devant un tribunal grave et maître de lui-même, c'était plutôt comme un défi, comme un démenti injurieux donnés à une réunion de trois cents hommes par un seul homme audacieux. M. Charles Laffitte donnant lecture à la tribune d'une pétition dans laquelle ses électeurs accusent eux-mêmes « la dégradation morale, intellectuelle et politique d'une partie de la chambre, » a été vivement rappelé à l'ordre, et n'a pu ajouter quelques mots de défense contre les haines rancunières et les préventions calomnieuses dont il se dit victime qu'au milieu des interruptions violentes et des marques de la plus vive impatience. L'élection a été encore une fois annulée. Ce qui prouve que la chambre était emportée par la passion de l'esprit de corps, par la réaction d'antagonisme, c'est que la majorité exclusive si douteuse naguère, a été aujourd'hui imposante et que les membres des centres et les ministres, qui trois semaines avant, avaient protégé ouvertement M. Charles Laffitte, n'ont plus osé se lever pour lui.

On connait notre opinion sur le fond de cette triste affaire. On sait si notre susceptibilité à l'endroit de la féodalité financière et de ses privilèges croissants est vive et chatouilleuse. Mais on a compris aussi pourquoi, d'accord sur ce point avec les adversaires de M. Charles Laffitte, nous avons cru devoir faire des réserves très critiques sur la forme de la procédure et sur le danger réel qui nous paraît résulter de l'usage que la chambre vient de faire de sa souveraineté corporative. Dans l'absence des prévisions de

mont est de l'avis de tous les esprits indépendants. Jamais, dit-il, ces populations n'ont donné un seul homme à Abd-el-Kader pour nous faire la guerre et ne sont descendues dans la plaine pour nous attaquer. Sédentaires et indépendantes, elles n'ont jamais payé l'impôt aux deys d'Alger, et malgré la soumission récente qu'elles viennent de faire, ce n'est pas sans combats nouveaux, sans expéditions coûteuses qu'on parviendra à les faire payer. M. de Beaumont regrette que ce ne soit pas sur ces expéditions que la commission ait fait ses réserves plutôt que sur la création des postes du Tel pour lesquels elle propose une réduction de 10,000 fr., mais que lui, M. de Beaumont, approuve hautement.

En effet, pour l'extension de la ligne militaire permanente jusqu'au petit désert, M. de Beaumont donne raison au gouverneur-général et au ministère contre la commission et la plupart des préopinants. « Qui est maître du Tel est maître du Sahara et de tout le derrière de l'Algérie. » C'est un proverbe en Afrique, et M. de Beaumont le justifie, en démontrant que nous ne devons qu'à l'occupation de ces points extrêmes la ruine de l'influence d'Abd-el-Kader en Algérie et sa fuite en Maroc. Les postes proposés, dit-il, sont tout simplement des magasins, des hôpitaux, des casernes, et non des centres possibles de colonisation. Ils sont placés dans les villes qui servent de rendez-vous commercial aux populations du Sahara, et constituent les quatre portes de l'Afrique centrale. On diminuerait l'armée de 40,000 hommes, dit M. de Beaumont, qu'il faudrait conserver ces postes militaires parce qu'ils sont la sauvegarde de la sécurité en Algérie.

Ces considérations ont produit assez d'effet sur la chambre pour l'amener à repousser la réduction proposée par la commission.

Nous ne regrettons pas ce vote, d'ailleurs prévu par nous. Il reste dans la discussion soulevée et dans le discours même de M. de Beaumont une critique trop sensée des tendances belliqueuses du gouvernement de l'Algérie, des retards que subit l'organisation légale des intérêts européens, ainsi qu'une défense trop intelligente de l'emploi de l'armée aux défrichements et aux fondations coloniales, pour que nous ne lui donnions pas une entière approbation, et pour que nous n'espérions pas beaucoup d'une discussion nouvelle.

Le ministère s'est engagé au sein de la commission et vis-à-vis de la chambre à publier bientôt une série d'ordonnances, résultat des travaux élaborés par diverses commissions et par le conseil-d'État, et qui auront pour objet de définir la propriété en Algérie, de l'asseoir sur des bases positives, de régulariser et de valider les acquisitions, de réglementer l'expropriation, d'arracher enfin à l'arbitraire des chefs de l'armée et au chaos de la spéculation, l'avenir de notre colonisation naissante. Nous n'attendrons pas la promulgation de ces projets d'ordonnance pour indiquer nous-mêmes les seuls moyens que nous croyons propres à assurer à l'Algérie le bénéfice de la plus riche culture, à lui attirer le concours des capitalistes et des grands propriétaires, et surtout à fixer définitivement sur son sol toutes les émigrations des prolétaires européens qui se dirigent vers elle.

tions des crédits demandés pour le Hâvre et Marseille. C'est une erreur assez commune de notre temps, que de croire faire de l'économie en faisant de la lésinerie. La commission nous paraît être tombée pleinement dans cette erreur. Par une sorte d'habitude qui consiste à se méfier du gouvernement et à réduire toutes les dépenses qu'il demande, la commission a étranglé les allocations proposées, sans s'apercevoir qu'elle faisait elle-même la critique de ses réductions, puisque le rapport ne cesse de démontrer la nécessité, l'urgence des travaux, et même souvent leur insuffisance.

Ainsi, pour le port du Hâvre, le rapport de la commission prouve très bien que, malgré l'approfondissement de la passe et les chasses que l'on établira au moyen des eaux du bassin de l'Heure, les frégates à vapeur de 450 chevaux ne pourront entrer que dans les marées de vive eau. Or, l'article 1[er] de la loi du 16 juillet 1840 sur les paquebots transatlantiques, porte qu'*une ligne de bateaux à vapeur de la force de 450 chevaux sera établie entre le Hâvre et New-York.*

Après s'être posé ainsi la difficulté, il nous semble que la commission devait chercher à la résoudre. Nous ne disons pas qu'elle dût accepter les trois projets consistant à ouvrir une nouvelle passe, soit au nord dans la mer, soit au midi dans la rivière, si, en effet, il lui était démontré que ces projets n'auraient pas atteint le but, et auraient offert les mêmes inconvénients que la passe actuelle. Mais ce qui nous paraît difficile à comprendre, c'est que la commission, après avoir reconnu que les travaux du projet de loi sont insuffisants, après avoir déclaré que la dépense pour l'approfondissement de la passe, sera une dépense *stérile*, propose à la chambre l'adoption d'un pareil système. Et qui le croirait? La commission trouve encore le moyen de retrancher 78,000 fr. sur l'ensemble du projet!

Pour le port de Marseille, la commission se plaît à reconnaître que les travaux sont bien entendus dans leur ensemble, que les devis ne sont point exagérés, que tout ce que demande le projet de loi est nécessaire, indispensable. Eh bien! que fait la commission? Afin de pouvoir retrancher quelque chose aux allocations, elle morcelle, du moins dans l'exécution, le système dont elle vient de constater l'unité. Elle arrête, au milieu de sa course, une route de ceinture qui doit unir l'ancien port au nouveau; elle refuse une portion du crédit nécessaire pour l'entière construction de cette route. Le port du Frioul, accessoire du port de Marseille pour les quarantaines, est devenu trop petit par les mêmes raisons qui ont rendu le port principal insuffisant. Le projet de loi demande deux millions pour l'agrandir et construire des jetées qui l'abriteront contre les vents du sud-est. La commission démontre l'utilité de ces travaux; elle déclare que l'état actuel des choses est *intolérable*; et elle conclut au rejet de la somme affectée à la construction de l'une des jetées comprises dans le projet. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le *Bulletin de la Société maritime* : « On refuse encore 100,000 fr. pour la petite jetée de Pomègue. Le port de « Frioul, *qu'elle contribuerait à fermer*, peut cependant devenir un » refuge à nos convois attendant les vents favorables pour donner » dans la passe. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

XVI.

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON (SUITE).

On se représente le triomphe et la joie de Léonie en voyant revenir à elle Urbain humilié, presque repentant et contraint de lui affirmer, dans la crainte de l'offenser sans retour, qu'il n'avait jamais eu la pensée de rompre avec elle; mais qu'une circonstance imprévue s'était offerte... Il s'agissait de sa fortune et de l'avenir de Charlotte... Bien qu'il n'eût jamais éprouvé un amour véritable pour cette jeune fille, il lui devait une réparation... Il venait faire appel à la générosité de Léonie et lui demander conseil sur la détermination qu'il devait prendre. Mais quoiqu'il dût arriver, ce qu'il envisageait surtout dans la nouvelle position qui allait lui être faite, c'était la possibilité de lui donner enfin un témoignage assuré de son affection... Cette fortune dont il allait jouir, son bonheur serait aussi de la faire partager à Léonie...

C'est là que l'attendait la rusée coquette qu'il avait espéré désarmer par l'apparence d'une confiance entière. Après s'être reconnue l'auteur du billet anonyme, elle en rejeta la faute sur les mauvaises inspirations de la jalousie et sur le désespoir de se voir abandonnée... Elle parla beaucoup de la passion violente qu'Urbain lui avait inspirée, affirma que c'était le seul homme qu'elle eût jamais aimé... Elle lui reprocha amèrement son infidélité, l'accusant très sérieusement de l'avoir trompée par des semblants d'amour... Puis, s'attendrissant et s'échauffant par degré, elle finit par verser de véritables larmes.. Alors elle s'emporta, menaça de se tuer si l'on persistait à vouloir l'abandonner, en annonçant l'intention formelle de se venger préalablement par tous les moyens...

Les efforts d'Urbain, pour la calmer, ne servaient qu'à l'irriter davantage; elle traitait ses protestations de fourberies, et repoussait fièrement toutes ses promesses comme autant d'injures, jusqu'à ce qu'Urbain, à bout de moyens de persuasion et tremblant à la pensée de rester sous le coup de sa colère, s'avisa de lui offrir de s'engager envers elle, par acte notarié, pour une somme considérable. Cette proposition ne parut pas la calmer d'abord, mais elle finit par y consentir, tout en lui faisant remarquer habilement, et presque sans y songer, combien il lui eût été facile et plus avantageux de réaliser immédiatement en espèces sa discrétion à l'égard de la marquise de Rieux. En même temps, et pour ne point paraître n'avoir eu en vue que ce résultat matériel et positif, elle fit jurer à Urbain de venir la voir, comme par le passé, et de ne point la priver d'une liaison qui était devenue une condition de son existence et sa seule félicité.

Urbain ne croyait rien de tout cela, mais il feignit de tout croire, parce qu'il craignait de déplaire et d'inspirer de la défiance. Après avoir été sur le point de vendre lui-même son silence, il était forcé d'acheter le silence d'autrui. Mais cette nécessité n'était rien encore au prix de ce qu'une indiscrétion pouvait lui faire perdre. Il signa donc sans hésiter l'acte qui l'obligeait envers Mme de St-Venant, sans être bien assuré de pouvoir remplir cet engagement. Ces formalités accomplies, il continua ses visites à Léonie, selon qu'il avait été convenu entre eux, jusqu'à son prochain mariage. Il revit, comme auparavant, Vibrac, à qui Léonie avait recommandé confidentiellement la patience qui arrive toujours à son but, et Mme d'Ortès à qui l'expérience avait appris à ne désespérer de rien. Quant à Mme Morel, elle se réjouissait tout haut de ce dénouement à la manière du vaudeville, assurant que la pièce tout entière était son ouvrage. Elle devint plus assidue que jamais auprès de Charlotte, lui vantant volontiers son dévouement et lui rappelant adroitement les promesses qui lui avaient été faites dans la prévision du mariage qui allait avoir lieu. L'opinion de Charlotte sur Mme Morel était désormais fixée irrévocablement. Elle ne croyait pas plus à la sincérité de son attachement qu'à sa vertu, et elle appréciait maintenant, à leur véritable valeur, les funestes complaisances de son institutrice. Elle était plus décidée que jamais à rompre tout rapport avec Mme Morel; mais elle était également résolue à tenir les promesses qu'elle lui avait faites, dans le cas où la négociation de M. de Ceyran réussirait complètement.

Cependant, plus le moment approchait où ses incertitudes allaient cesser, plus Charlotte sentait sa confiance l'abandonner. Les préoccupation secrètes qu'Urbain ne réussissait pas toujours à dissimuler la gagnaient elle-même insensiblement. Elle remarquait avec chagrin qu'après avoir consacré plusieurs jours à solliciter le pardon de ses torts envers elle et à lui faire oublier le passé, il avait tout à coup recommencé, sous différents prétextes, ces longues et fréquentes absences, source de tant de malheurs pour tous deux. Ses inquiétudes étaient maintenant augmentées par la preuve qu'elle avait acquise d'une liaison coupable entre Urbain et Mme de Saint-Venant. La peine qu'elle éprouvait à ce sujet était d'autant plus grande qu'elle n'avait point osé déclarer à Urbain les fatales lumières qu'elle avait recueillies sur son infidélité et ses habitudes coupables. Forcer Urbain à rougir devant elle lui paraissait aussi imprudent que cruel.

De son côté, M. de Ceyran, en allant de lui-même au devant des intentions d'Urbain, était resté dans l'ignorance du véritable but de sa démarche et n'avait, par conséquent, rien à apprendre à Charlotte sous ce rapport. Urbain et Charlotte se trouvaient donc respectivement dans une situation analogue, ayant chacun une arrière-pensée s'appliquant à ne rien dire qui pût la faire deviner. Mme de Saint-Venant tenait dans ses mains le sort d'Urbain, et Charlotte, soupçonnant entre eux quelque nouvelle intelligence, craignait également de parler et de se taire.

Urbain avait encore une autre préoccupation non moins grave, c'était de rendre à Charlotte la parure qu'elle lui avait confiée. Plusieurs fois déjà Charlotte avait manifesté le désir de l'avoir de nouveau en sa possession. La circonstance où ils se trouvaient était pressante. Dans le cas où leur mariage aurait lieu Charlotte ne pouvait se dispenser de se parer de ce souvenir de sa mère, ni paraître sans lui aux yeux de son père. L'arrangement survenu entre le comte et Urbain avait aussi, sous ce rapport, déjoué ses prévisions, en lui enlevant les moyens d'offrir à Mme de Saint-Venant une autre parure en échange de celle de Charlotte. En vain demanda-t-il au jeu ce que le hasard des combinaisons lui avait refusé. La fortune semblait se faire un plaisir de le trahir, depuis que ses intentions étaient plus pures. Il eut un instant la pensée de tout avouer à Charlotte; mais la crainte de perdre à jamais son affection en lui ravissant ses dernières illusions, l'en empêcha. Puis, il voulut recourir à Léonie elle-même et tâcher de lui arracher sa proie par de brillantes promesses; mais une fausse honte, la crainte du ridicule et une invincible défiance fondée sur le caractère positif et sans pitié de Léonie paralysèrent cette louable résolution. Alors Urbain se sentit comme ramené par une puissance fatale vers le point qu'il voulait fuir. Il croyait avoir élevé une barrière infranchissable entre une existence honteuse et la vie honorable qu'il allait commencer. Le désir de sortir d'une position difficile l'avait de nouveau poussé au jeu. Une nécessité de plus en plus pressante le familiarisa promptement avec cette coupable industrie qu'il n'avait exercée personnellement qu'une seule fois, dans une circonstance récente et à laquelle il avait renoncé pour toujours. Mais cette fois encore la fortune trompa son habileté, et il ne recueillit de cette nouvelle tentative qu'un éclatant déshonneur. Pris en flagrant délit d'escroquerie, il fut honni, conspué par celui qui avait failli être sa victime. Un duel s'en suivit dans lequel Urbain fut blessé légèrement.

Forcé de garder la chambre et de déclarer sa blessure, il avait fait croire qu'elle était le résultat d'une altercation où la réputation de Charlotte aurait été attaquée.....

Cependant son inquiétude était visible et l'impossibilité où il se trouvait de sortir de chez lui entretenait dans son esprit une irritation continuelle. Charlotte, qui n'en comprenait point la véritable cause, s'en alar

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3 et 4 juin.

[illegible] Le résultat de cette audience, qui s'est prolongée assez tard, serait, assure-t-on, l'exclusion des chemins de fer dans lesquels M. de Rothschild n'a pas d'intérêts.

Le chemin de Lyon où il entre pour un tiers, et celui de Bordeaux, dont il possède plus de la moitié, seraient seuls votés cette année : on débarrasserait ainsi la place de la concurrence des actions à émettre par les autres compagnies, le tout au plus grand profit du dictateur financier. Inutile de dire que le ministère toujours faible et incertain, s'est laissé entraîner dans cette voie déplorable. Reste à savoir ce que fera la chambre.

Le rapport de la commission du chemin de fer du Nord a été déposé aujourd'hui. La commission se prononce pour le tracé du gouvernement, l'exécution par l'Etat et l'exploitation par une compagnie à bail de douze ans.

Le rapport de M. Bineau sur le chemin de Tours à Nantes a été déposé aujourd'hui. La commission se plaint vivement, tout en adoptant le projet du gouvernement, de ce que le ministère n'a pas voulu produire le cahier des charges.

La commission du budget, dont le rapport a été déposé aujourd'hui, propose cinq millions de réduction.

C'est aux journaux de Hambourg à se plaindre maintenant du gouvernement anglais à l'occasion du droit de visite. Trois vaisseaux anséatiques ont été saisis par des croiseurs anglais ; tous les trois ont été acquittés par un tribunal composé exclusivement d'Anglais. Non-seulement il n'a été accordé aucune indemnité aux propriétaires des navires, mais encore ceux-ci ont été forcés de payer les frais énormes de la procédure, et de supporter le préjudice résultant d'une détention illégale et prolongée qui les a empêchés d'arriver à leur destination au jour fixé. A l'arrestation du vaisseau l'Echo, les matelots allemands se sont révoltés ; il y a eu trois morts et un assez grand nombre de blessés. Les journaux et les correspondances de Hambourg demandent d'une voix unanime, et de la manière la plus pressante, que le sénat de cette ville réclame des garanties sérieuses contre de pareils abus du gouvernement britannique.

La *Gazette d'Augsbourg* et le *Journal de Francfort* annoncent que l'empereur de Russie ne restera que dix jours à Londres, et qu'il ira ensuite passer un mois entier aux eaux de Dissingen, en Bavière, où il verra le prince royal de Bavière et quelques autres têtes couronnées.

La *Gazette de Trèves* réfute formellement la nouvelle, que nous nous étions empressés de reproduire, d'après le *Journal des Débats*, concernant les 500,000 fr. que M. le baron de Rosthchild a repris à la commune israélite de Francfort, et dont, d'après les *Débats*, il aurait disposé en faveur des pauvres de tous les cultes. Il est vrai, dit ce journal, que M. de Rosthschild a repris son argent, mais nous donnons un

M. LAFFITTE. Je ne vois pas pourquoi on m'empêcherait de lire une pétition des électeurs de Louviers qui se plaignent qu'on les prive d'un représentant au sein de la chambre. (Nouveau bruit.)

M. LAFFITTE lit au milieu du bruit une pétition des électeurs de Louviers. Les électeurs de Louviers, dit-il, ne peuvent être privés d'un député par suite de l'accusation calomnieuse que M. Grandin a portée contre eux à la tribune. (Murmures.) M. Laffitte a été mis dans l'impuissance de prouver son innocence, il est impossible qu'on le déclare coupable.

Il n'existe contre M. Laffitte que le dire de M. Grandin. (Violente interruption.)

DE TOUTES PARTS. A l'ordre! à l'ordre! Tumulte.

M. LAFFITTE, continuant sa lecture. La lettre que M. Charles Laffitte a écrite au ministre n'ayant pas obtenu de réponse et n'ayant pas été suivie d'un commencement d'exécution doit être considérée comme n'existant pas. (Violentes réclamations.) Nous ne pouvons accepter la dégradation politique dont une partie de la chambre a voulu nous frapper.

VOIX DIVERSES C'est toute la chambre! A l'ordre! à l'ordre! (Violents murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Laffitte donnant comme résultat de la pensée d'une fraction de la chambre ce qui appartient à la chambre tout entière, je rappelle l'orateur à l'ordre.

DE TOUTES PARTS. Très bien! (Bruit. Longue agitation.)

M. LAFFITTE achève sa lecture au milieu du bruit.

Ce scandale, ajoute M. Laffitte, j'en suis la cause ou plutôt le prétexte. S'il dépendait de moi de le faire cesser, je me retirerais, malheureusement la retraite ne m'est plus permise. La question intéresse désormais le corps électoral tout entier.

AU CENTRE. Non! non! (Bruit.)

M. LAFFITTE. J'apporte à la chambre une manifestation d'électeurs de tous les partis. C'est la souveraineté des électeurs qui est mise en question; puisque j'ai été l'occasion du débat, il faut qu'il soit résolu en ma personne. Cette question, je le répète, intéresse les électeurs de la France entière.

Les électeurs de Louviers l'ont jugé ainsi ; ils savent combien les accusations dirigées contre moi sont indignes ; ils ont persévéré. (Bruit.) On dit que je suis engagé avec le ministère. Demandez à M. le ministre si je suis engagé. Non, Messieurs, une rivalité industrielle, implacable...

VOIX. Monsieur le président, faites donc respecter la chambre.

M. LAFFITTE. Une rivalité industrielle est la cause unique de tout ce qu'on a fait contre moi. Quand je me plains des calomnies dirigées contre ma personne, je ne me plains pas de la chambre, elle a voulu flétrir la corruption. Elle a été trompée, mais il est temps encore d'y revenir. Je vous ai demandé l'enquête, vous ne l'avez pas voulue, pourquoi?... (Bruit.)

VOIX DIVERSES. Vous avez avoué.

M. LAFFITTE ajoute encore quelques paroles au milieu du bruit, puis descend de la tribune.

AU CENTRE. Aux voix!

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'annulation de l'élection, qui est prononcée à une très grande majorité. Les ministres présents ne prennent pas part au vote.

M. Laffitte quitte la chambre. Longue agitation.

La délibération est reprise sur les crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie.

M. G. DE BEAUMONT proteste contre les paroles prononcées hier à la séance par M. le maréchal Soult, qui est venu poser l'armée en face des délibérations de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT. Les paroles de M. le ministre ont été expliquées.

M. G. DE BEAUMONT. J'applaudis à la sagesse de M. le président, qui a su donner aux paroles de M. le ministre une interprétation que je leur aurais difficilement attribuée. (On rit.)

L'orateur combat la réduction proposée par la commission, réduction qui aurait pour résultat l'occupation limitée.

La commission a voulu, par sa réduction, faire entendre au gouvernement qu'elle voulait que la limite de l'occupation fût la ligne centrale du Tel, qui va de Tlemcen à Constantine par Mascara, le Chelif, Miliana et Medea; que l'on ne voulait pas d'autres établissements de colonisation que ceux compris dans cette ligne. Mais on ne doit pas oublier que partout où on veut une colonisation stable, on ne doit pas se borner à une occupation militaire; il faut attacher les colons au sol.

Les postes dont il s'agit sont comme le nœud qui relie le commerce de toute la ligne. A côté de chacun d'eux se trouve un commencement d'établissement, et si ce n'étaient que des postes-magasins, on devrait se hâter d'en faire des postes permanents, car ils sont précisément à côté des marchés importants où se rendent les Arabes ; si donc il doit y avoir une réduction, je crois qu'il serait dangereux de la faire porter sur des établissements également utiles à notre situation militaire et coloniale. (Approbation.)

M. ARDANT. Le chapitre 25 de la loi demande pour les bâtiments militaires 5,000 fr. et 10,000 fr, pour les travaux de colonisation.

Il y a deux grandes questions à décider : celle de la domination et celle de la colonisation.

D'abord, la commission a été d'avis que la domination devait être absolue, et que la colonisation devait se restreindre derrière la ligne formée par le Tel, conformément aux plans proposés précédemment par M. le maréchal Bugeaud.

Il est indispensable de placer sur cette ligne des établissements militaires, non pas des forts à la manière de ceux d'Alger, mais des casernes entourées d'une enceinte.

La colonisation doit être faite de manière à ce qu'elle ne soit jamais une cause d'embarras pour notre armée, et, par conséquent, il faut qu'elle soit restreinte.

La voix de l'orateur, qui nous arrive à travers le bruit des conservations, n'est pas assez distincte pour que nous puissions suivre son argumentation.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la réduction de 10,000 fr. (l'occupation restreinte.)

Cette réduction est rejetée à une grande majorité.

Les crédits sont adoptés.

M. BIGNON dépose le rapport de la commission du budget sur l'exercice de 1845.

M. DE VATRY fait un rapport favorable sur l'élection de M. Genty de Bussy à Pontivy (Morbihan).

M. DESJOBERT. Je lis dans les journaux que des soldats ont été massacrés à Biscara. Je demande à M. le ministre de la guerre si ces soldats sont français ou indigènes.

M. SOULT. Je dirai que les rapports officiels me sont arrivés hier pendant la séance, et que j'ignorais encore hier, en venant à la chambre, ce qui s'était passé à Biskara.

Dans la nuit, j'ai pu achever le dépouillement de ces documents, et j'y ai trouvé copie d'une communication que M. le duc d'Aumale avait adressée à M. le maréchal Bugeaud : elle est ainsi conçue :

« Betna, 15 mai 1844.

» Un événement fâcheux me porte à changer mon plan d'opération et à tenir quelque temps encore la campagne ; une révolte a eu lieu parmi la garnison de Biskara; deux officiers et un chirurgien ont été assassinés. Cet événement a mis le désordre parmi les soldats fidèles, qui se sont enfuis.

» Le khalifat d'Abd-El-Kader, qui avait excité le mouvement, en a profité pour rentrer dans la kasbah....

» Ces détails sont donnés par le sergent-major Pélisse, qui s'est retiré chez les Foullahs.

---

mait pour la santé d'Urbain, sans songer à s'en plaindre pour elle-même. Urbain écrivait souvent, sous divers prétextes, des lettres à des personnes dont les noms étaient inconnus à Charlotte. Mais chaque réponse semblait redoubler l'humeur chagrine d'Urbain qui avait soin de brûler la fâcheuse missive.

Sur ces entrefaites arriva une lettre de M. de Ceyran. Elle ne contenait que ces mots :

» Réjouissez-vous, mes chers enfants ; M. Dumesnil, votre père à tous » deux, vous pardonne, en attendant qu'il vous embrasse.

» Je serai de retour auprès de vous dans deux jours, et nous parti» rons ensemble pour La Pommeraie. Irma sera aussi du voyage... »

Charlotte, à qui la lettre avait été adressée, courut se jeter, après l'avoir lue, au cou d'Urbain. Mais, contre son attente, cette nouvelle causa à Urbain plus de trouble que de véritable joie. Un nouveau danger venait de surgir sous ses pas.

Vibrac, furieux de voir Charlotte lui échapper pour toujours par son prochain mariage avec Urbain, et résolu peut-être à tenter un dernier effort pour l'empêcher, exigea impérieusement d'Urbain le remboursement de sommes assez considérables qu'il lui avait prêtées en plusieurs occasions. Certain de l'impuissance absolue d'Urbain, il le menaçait, dans le cas où il ne satisferait point à sa réclamation ce jour-là même, d'adresser dès le lendemain ses plaintes au général Dumesnil, avec tous les renseignements capables de l'édifier sur la moralité de son futur gendre. Vibrac n'osait plus dévoiler à Urbain l'arrière-pensée qui le dominait ; mais Urbain la devina et s'aperçut tout d'abord de l'horrible transaction qui lui était indirectement proposée. Déjà, afin de rendre à Charlotte la parure de sa mère, avant de recourir au jeu, il avait tenté vainement la voie de l'emprunt. Il y recourut de nouveau pour échapper aux infâmes exigences de Vibrac et s'efforça d'escompter sa fortune à venir en présentant à l'avidité des usuriers la chance de sa prochaine union avec la fille du général Dumesnil. Mais cette garantie fut trouvée trop incertaine, et sa parole était d'ailleurs sans crédit. Sous le coup des menaces de Vibrac et des accablantes révélations qui allaient les suivre, Urbain sentit s'éteindre à la fois son énergie et cette lumière intérieure qui ne suffisait déjà plus pour le guider.

Vers le milieu de la journée, un étranger demanda à parler à Urbain. C'était un homme de haute stature et dont l'aspect cynique inspirait un certain sentiment de défiance et de répulsion. Charlotte hésitait à l'introduire et alla prendre l'avis d'Urbain, qui, en apprenant le nom du visiteur, ordonna aussitôt qu'on le fit entrer. Puis, se penchant à l'oreille de Charlotte, il lui dit, en manière de confidence : « C'est un homme précieux, ma chère.... Il s'agit de ravoir ta parure... J'espère réussir, et j'ai lieu de croire que le juif se montrera complaisant... Mais comme il n'est pas convenable que tu assistes à la discussion de cette affaire, profite de cet instant pour aller porter à Irma la bonne nouvelle que nous avons reçue ce matin. »

Charlotte, convaincue que cet homme était précisément le dépositaire intéressé de la parure, se rendit toute joyeuse à l'invitation d'Urbain. Dès qu'elle fut sortie, l'étranger, replaçant sans façon son chapeau sur sa tête, s'installa dans un fauteuil à côté d'Urbain et, tirant aussitôt de son habit un portefeuille rempli de petites feuilles minces et à moitié imprimées :

— Voyons, dit-il en les étalant sur la table devant laquelle Urbain était assis, je suis pressé, dépêchons-nous. Voici ce que c'est : Vous êtes pour l'instant banquier à Lyon, Bordeaux, Marseille, le Hâvre... même à l'étranger, si vous voulez, car j'ai du papier de toutes les principales maisons de l'Europe, et vous vous appelez, à votre choix, M. Dumont, M. Treimery, Humann, Grançon, etc... car j'ai la signature de chacun de ces honorables négociants. Or, comme vous êtes journellement en relations d'affaires avec les premières maisons de Paris, vous adressez à l'un de vos estimables correspondants l'un de ces chiffons de papier, dont voici la teneur : *A vue, il vous plaira payer, par cette seule de change à mon ordre, la somme de*... Quelle somme voulez-vous mettre là-dessus? Quinze, vingt, trente ou quarante mille francs?... Répondez donc...

Urbain, en effet, ne répondait rien, comme s'il n'eût pas entendu... Il était pâle et regardait tour-à-tour, avec une sorte de terreur, la figure impassible de son interlocuteur et les petites feuilles de papier étalées sous ses yeux. Il semblait que les paroles qu'il avait à dire s'arrêtassent dans sa gorge.

— Pardon, dit-il enfin, en faisant un violent effort sur lui-même, c'est que... j'ai une question à vous adresser auparavant...

— Parlez donc vite, mon cher, je vous ai dit que j'étais pressé.

— Dites-moi, je vous prie, dans le cas où... l'affaire ne réussirait pas, à quoi cela m'exposerait-il devant la justice?

— Dix ans de galères, mon cher monsieur... tout le monde connait cela. Après?

— Est-ce qu'il n'y aurait aucun autre moyen d'arranger l'affaire, demanda Urbain, dont le visage était profondément altéré?

— Aucun... Ah ça! est-ce que vous auriez peur, par hasard?... Tiens, ça... serait drôle... on m'avait dit que vous étiez un bon.

— C'est bien, c'est bien, interrompit Urbain ; je consens... finissons...

En disant cela, il prit une des feuilles placées devant lui.

— Un instant, reprit l'étranger, celle-ci est de M. Johnson, de Londres... Elle est de vingt mille francs... Vous savez mes conditions?... nous partageons par moitié... Commencez donc d'abord par me souscrire ce petit billet, à mon ordre. Nous supposerons, s'il vous plaît, que le présent billet est daté de trois mois et payable aujourd'hui... c'est-à-dire, entre nous, que je m'engage à vous le remettre immédiatement, en échange des dix mille francs que vous me devez.

Urbain souscrivit l'effet qu'on lui présentait.

— A mon tour, maintenant, poursuivit l'étranger.

En parlant ainsi, il tira d'une de ses poches un élégant cachet terminé par une petite pierre lithographique qu'il imprégna d'encre au moyen d'un instrument particulier. Puis il le présenta à Urbain. Urbain appuya le cachet sur la lettre de change, où le nom de Johnson se trouva tracé comme par la main même du financier anglais.

L'étranger se leva, prit la lettre de change ainsi que les autres papiers, qu'il serra de nouveau dans son portefeuille.

— Quant au reste de l'affaire, dit-il à Urbain, je m'en charge. J'aurai la somme dans une heure, et je me fais fort, avec cela, d'offrir de votre part à la Saint-Venant un cadeau qui la satisfera, et de vous rapporter fidèlement, en échange de la parure que vous regrettez, le reste de la somme qui doit servir à vous acquitter envers le chevalier de Vibrac.

Urbain remercia d'un geste l'officieux médiateur, et lui indiqua, pour sortir, une porte opposée à celle par où il était entré...

Urbain alors laissa tomber sa tête dans ses mains, comme si elle se fût courbée sous un fardeau énorme... Le sang affluait à son cerveau et battait ses tempes avec force... Tout-à-coup il crut entendre du bruit dans la chambre voisine... Il se dressa, par un brusque mouvement, comme un criminel surpris pendant son sommeil, et ouvrit violemment la porte...

Charlotte était là... Elle n'avait point trouvé Irma...

— Malheureuse! s'écria Urbain en s'élançant vers elle avec un geste terrible. Que faisais-tu là? Pourquoi es-tu déjà revenue?... Réponds-moi... Depuis combien de temps es-tu dans cette chambre?...

— J'arrive à l'instant, répondit Charlotte interdite et tremblante. Et comme je n'entendais plus parler, cela me fit croire que tu étais seul, et je me disposais à aller près de toi...

Il y avait, dans l'air et dans la voix de Charlotte, une telle vérité, qu'Urbain sentit s'abattre instantanément sa fureur et se dissiper son effroi. Il essaya de sourire... Mais une pâleur mortelle couvrait ses traits ; ses membres tremblaient, et une sueur froide mouillait son visage... Charlotte fut obligée de le soutenir et de lui apporter une chaise... Puis elle lui essuya le front et lui fit respirer des sels...

— Pardonne-moi, lui dit Urbain, j'étais fou... Je ne sais ce qui s'est passé dans mon cerveau... Mais il m'a semblé que ma raison m'abandonnait.

... compte du département de la guerre auquel il ...

M. LAURENCE propose de rédiger ainsi cet article :

« Avant le 1er janvier 1846, une ordonnance royale réglera l'établissement, modification, confirmation ou suppression des impôts, taxes ou revenus de toute nature perçus ou à percevoir en Algérie.

» La même ordonnance modifiant celle du 20 août 1839, déterminera : 1o ceux de ces impôts, taxes ou revenus qui doivent former les recettes du budget colonial ou être attribués au trésor; 2o celles des dépenses effectuées en Algérie qui doivent être mises à la charge du budget colonial.

» Cette ordonnance, et les arrêtés ou réglements rendus pour son exécution, seront imprimés et distribués aux chambres.

» Seront aussi imprimés et distribués aux chambres, avant le 1er avril de chaque année : 1o le budget des recettes et dépenses coloniales, tel qu'il aura été arrêté par le ministre, pour l'exercice commencé ; 2o la situation provisoire de l'exercice qui aura pris fin au 31 décembre précédent ; 3o les comptes du dernier des exercices, réglés conformément au paragraphe suivant.

Les comptes des recettes et dépenses coloniales de l'Algérie seront, avec les pièces justificatives, soumis au contrôle de la cour des comptes.

M. LAURENCE développe cet amendement dans un long discours pendant lequel les députés qui ne quittent pas la salle se livrent à des conversations bruyantes.

M. DUPRAT combat cet amendement au nom de la commission. Les conversations continuent.

Sur quelques observations de M. Lacave-Laplagne, M. Laurence retire son amendement.

M. DE MAISONNEUVE propose à son tour l'amendement suivant, que le gouvernement accepte.

« A partir de 1846, le budget spécial de l'Algérie réglé par ordonnance ne comprendra que les dépenses qui auront un caractère local et municipal; les autres dépenses seront inscrites au budget de l'Etat.

Après une courte discussion sur le sens des mots local et municipal, M. Od. Barrot dit que l'article est très incomplet et propose le renvoi de l'article et des amendements à la commission du budget. (Appuyé ! appuyé !)

M. LACAVE-LAPLAGNE insiste pour que la question soit décidée dès aujourd'hui.

M. LACROSSE parle dans le même sens. Si la question est renvoyée à la commission du budget, la chambre des pairs sera contrainte d'adopter la solution de la chambre des députés parce que la session sera probablement trop avancée pour que la loi pût nous revenir modifiée.

M. GARNIER PAGÈS ne croit pas la chambre suffisamment éclairée. La commission du budget s'est déjà occupée de la question ; M. le ministre qui, aujourd'hui, n'a pu donner d'explications, aura alors un système qu'il pourra nous communiquer.

Un très grand nombre de membres prennent encore la parole.

La commission retire son article additionnel à condition que la commission du budget s'en occupera.

Il est ensuite procédé au scrutin secret sur l'ensemble de la loi. Ce scrutin est annulé faute d'un nombre suffisant de membres.

Demain, discussion du projet de loi sur l'amélioration des ports, sur le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, sur le chemin de fer de Paris à Lyon.

SUISSE.

Le 28 mai, 1800 Haut-Valaisans ont traversé Sion. Le lendemain 1000 autres les ont suivis. On a eu toutes les peines du monde à les décider à rentrer dans leurs foyers. Le Bas-Valais doit fournir (si l'on en croit la *Gazette de la constitution de Berne*) 1300 ôtages jusqu'au paiement intégral de sa contribution de guerre. Les écharpes que portent les

... des 12 et 17 mai ne s'élèvent pas à moins de 1,000 hommes.

» Nous avons à regretter la mort d'une trentaine d'hommes, dont un officier, et nous avons eu 118 blessés que le *Météore* a ramenés à Alger. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* trouve insignifiante la réduction proposée par la commission de la chambre au sujet des crédits de l'Algérie. « Cependant, dit-il, l'intention en est au fond sérieuse. Ce n'est pas un blâme que la commission veut infliger au gouverneur, mais ce qu'elle tente, c'est un commencement de réaction contre le système suivi en Algérie. » Le *Journal des Débats* espère que la chambre ne voudra pas donner tort à ce système.

— La *Presse* n'est pas du même avis. Elle déclare que tout ce que fera la chambre, pour frapper et décourager ce système turbulent et agité, lui paraîtra digne d'approbation, et c'est à ce titre qu'elle appuie la réduction proposée.

— Le *Constitutionnel* pense que les raisons données dans le rapport, les explications sensées présentées dans le même but par M. de Lasteyrie, et la réponse maladroite du maréchal Soult, ne suffiront pas pour faire adopter la réduction. Dans des questions pareilles, ajoute-t-il, il faut laisser au ministère toute sa liberté d'action.

— Le *Siècle* regretterait vivement que l'échec complet du ministre amenât l'échec de la question. « A nos yeux, dit-il; c'est le système même de notre occupation en Algérie qui est engagé dans le débat, et le vote que la commission a demandé aurait une signification qui nous effraie. »

— La *France* et le *Courrier français* se prononcent également contre la réduction.

— Le *Commerce* ne croit pas l'empereur de Maroc très désireux d'entrer en lutte avec nous. « Mais, ajoute-t-il, la grande raison pour laquelle nous n'aurons pas la guerre, c'est que l'Angleterre ne souffrira pas que nous mettions le pied sur un territoire qui confine au détroit de Gibraltar; or les ordres de l'Angleterre sont sacrés pour notre gouvernement.»

— La *Nation* ne se croit pas compétente pour décider la question de savoir si l'Algérie sera une colonie, un département français ou une position maritime forte et redoutable; mais elle ne croit pas d'avantage à la compétence de la chambre actuelle pour trancher cette question. A la nation seule, parlant par l'organe de ses véritables représentants, il appartient, suivant ce journal, de décider si l'occupation de l'Algérie sera restreinte ou illimitée.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1o de la der-

... graves conséquences. Les chevaux venaient d'amener des wagons et se trouvaient près de la voie générale. Au moment du passage du convoi parti de Paris, à midi, les chevaux, effrayés du bruit causé par la locomotive, se sont précipités sur la voie et ont été atteints par la machine et jetés en avant de la locomotive qui a passé sur eux. Deux de ces animaux ont été tués sur la place, un troisième a eu trois membres brisés. L'un des employés, le chauffeur, dit-on, a été blessé ; les marchepieds des wagons se sont brisés en heurtant les cadavres des chevaux, mais aucun voyageur n'a été maltraité ; le convoi n'a éprouvé aucun dérangement ni même aucune secousse. Aujourd'hui encore la place du sinistre était couverte de sang. (*Gazette des Tribunaux*.)

— On écrit d'Alexandrie, 25 mai, au *Sémaphore* de Marseille :

« Un des fils d'Ibrahim-Pacha, Ismaïl-Bey, va partir pour l'Europe, par raison de santé. Ce jeune prince doit s'embarquer aujourd'hui sur le bateau à vapeur égyptien le Réchid, que le vice-roi a mis à sa disposition. Ismaïl-Bey est accompagné d'un français, M. Bonfort, lieutenant-colonel au service de S. A., et son homme de confiance, et d'une suite peu nombreuse.

» Plusieurs personnes, au nombre desquelles se trouvent quelques dames, ayant demandé le passage sur ce vapeur, S. A. le vice-roi, a ordonné, avec sa courtoisie ordinaire, non-seulement que ce passage fût accordé gratuitement, mais encore que tous ces voyageurs fussent défrayés de toutes dépenses. C'est là une libéralité qui rappelle les beaux jours du sultan Saladin.

» On parle du prochain voyage à Paris de S. E. Hussein-Bey, un des jeunes fils de Méhémet-Ali, lequel doit entrer à l'école de cavalerie, et sera probablement accompagné d'un fils d'Ibrahim-Pacha. »

— Le spectacle qui sera donné à Versailles, samedi prochain, par le roi, aux principales notabilités, aux chambres et aux exposants, sera composé de deux actes d'*OEdipe* de Sacchini, du deuxième et troisième actes de *la Muette*, chantés par Duprez. On ajoutera au troisième acte un divertissement qui sera dansé par les premiers sujets. On terminera la soirée par le troisième acte d'*Otello* de Rossini, chanté par Duprez et Mme Stoltz.

— L'exposition des objets d'art destinés à la loterie du Mont-Carmel, est ouverte au palais du Luxembourg (entrée du Musée), jusqu'au jour du tirage, qui sera ultérieurement fixé par la voie des journaux.

Cinq cents lots sont déjà réunis, signés des plus beaux noms contemporains dans les arts.

MM. Horace Vernet, Ingres, Léon Cogniet, Blondel, Decaisne, Gudin, Brascassat, Auguste Hesse, Dauzats, Scheffer, Gudin, Charlet, [illegible], Eugène Isabey, Marilhat, etc., pour la peinture et les dessins.

MM. David, Pradier, Dumont, Nanteuil, Dantan aîné, etc., pour la sculpture.

MM. Victor Hugo, Raoul Rochette, Alexandre Soumet, Alfred de Vigny, Alexandre Dumas, Adolphe Dumas, Mme la princesse de Craon, etc., pour les manuscrits et œuvres littéraires.

MM. Spontini, Auber, Donizetti, Halévy, Caraffa, etc., pour les manuscrits et partitions musicales.

Des billets sont à la disposition du public au local de l'exposition,

Et chez Giroux, rue du Coq-Saint-Honoré, 7. — Susse, place de la Bourse, 2. — Durand Ruel, rue Neuve-des-Petits-Champs, 103. — Souty, place du Louvre, 16 et 18.

Charlotte se persuada que le dépositaire de sa parure avait refusé de la rendre et que la colère ou le désespoir avait, un instant, troublé l'esprit d'Urbain.

— Enfant, lui dit-elle, console-toi... Tu seras bientôt assez riche pour tirer ma parure des mains de ce misérable... Vois-tu? je suis déjà consolée, moi...

Urbain ne répondit rien... Il ne se sentait pas la force de détromper Charlotte et il n'osait lui donner une assurance qu'il n'avait pas lui-même.

Cependant, avant la fin de la journée, les craintes d'Urbain étaient entièrement dissipées. Le fabricant de lettres de change revint apportant la parure de Charlotte et la somme destinée à Vibrac. Urbain satisfait de ce résultat et redoutant l'effet d'un mot imprudent en présence de Charlotte, se hâta de le congédier sans lui demander aucune explication sur la double mission qu'il lui avait confiée, ni sur l'emploi de l'argent reçu en son nom. La surprise et la joie de Charlotte furent extrêmes. Elle regardait sa parure comme perdue, et le silence d'Urbain, à cet égard, ne lui avait pas même permis de douter. Il s'excusa en lui disant qu'il n'avait eu lui-même qu'une espérance très incertaine, le dépositaire de la parure n'ayant pas voulu accepter les arrangements qu'il lui proposait, ce qui avait occasionné entre eux une scène violente; mais qu'il s'était ravisé et avait enfin consenti à rendre la parure, en échange d'un effet de sept mille cinq cents francs souscrit par Urbain... Charlotte blâma d'abord Urbain d'un expédient qui pouvait le compromettre; mais elle se rassura facilement, en réfléchissant qu'il serait bientôt en position de satisfaire à cet engagement.

Urbain commença enfin à respirer plus librement. Les nuages qui assombrissaient l'horizon s'étaient dissipés et il porta sur l'avenir un regard plus tranquille. Si sa conscience s'agitait plus que jamais, le besoin du bonheur, cet impérissable instinct de l'homme, parlait encore plus haut. Il était las de tant d'agitations, de basses intrigues, de tourments et de misères! Un invincible dégoût, une horreur profonde s'emparaient de lui, à la pensée des choses et des hommes infâmes auxquels il avait été mêlé. Maintenant tous les obstacles étaient levés, tout était aplani, préparé au gré de ses désirs... Encore quelques jours et il renaissait pour toujours à une vie nouvelle.

Charlotte, dans sa joie, n'oublia pas Irma, et le lendemain, dès le matin, elle se rendit de nouveau dans l'hôtel habité maintenant par la fille adoptive de M. de Ceyran. Urbain entièrement rétabli de sa blessure, accompagna Charlotte jusqu'à la porte de l'hôtel et, prétextant une affaire pressante, il alla, de son côté, chez Léonie. Il ne pouvait se dispenser de la revoir, avant son départ, sans courir le risque de l'offenser, et il sentait plus que jamais combien il lui importait de la ménager. La bienséance exigeait, d'ailleurs, qu'il s'assurât, au moins, par lui-même, si elle avait agréé l'échange auquel elle avait bien voulu consentir et si, enfin, la nouvelle parure qui lui avait été offerte, en son nom, était selon son goût.

La joie qu'elle fit éclater en le voyant ne lui laissa aucun doute à ce sujet, bien qu'elle s'efforçât de lui persuader que cette joie n'avait pas d'autre objet que lui-même et d'autre cause que le plaisir de le revoir sain et sauf, après avoir tremblé pour ses jours. Elle avait appris, en effet, le duel dans lequel il avait été blessé, et avait affecté d'envoyer plusieurs émissaires pour s'informer de l'état de sa blessure et de sa santé.

Depuis long temps Urbain, que l'expérience de la vie avait rendu plus clairvoyant, avait jugé cette femme selon son véritable mérite. Il n'avait jamais cru à la sincérité, et encore moins à l'ardeur de l'affection qu'elle lui témoignait ; mais elle exerçait, en dépit de sa raison, un certain empire sur sa volonté, en même temps qu'elle maîtrisait ses sens par son extrême coquetterie. Il la méprisait intérieurement, et se courbait devant elle. Retranché derrière Charlotte, il bravait l'indigne rivale qu'il lui avait donnée ; seule avec elle, un mot, un regard, un sourire le faisait tomber à ses pieds. Ces artifices, ces séductions qu'il voyait et qu'il subissait en se débattant, Urbain se prenait souvent à regretter que Charlotte en fût dépourvue et ne pût l'arracher à un joug qu'il détestait sans avoir la force de le briser.

Au moment de s'éloigner d'elle, peut-être pour toujours, Urbain sentait je ne sais quelle vague tristesse s'emparer de son imagination. Ses yeux ne pouvaient se détacher d'elle. Sa beauté était, ce jour-là, dans une harmonie parfaite avec la situation d'esprit d'Urbain. Une douce pâleur couvrait ses traits ; ses yeux, nageant dans une langueur voluptueuse, cherchaient ceux d'Urbain avec une ardeur pleine de tristesse...- Urbain, en la voyant ainsi, sentit mieux que jamais combien la domination que cette femme exerçait sur lui était incompatible avec ses nouveaux devoirs envers Charlotte...

Cependant, il promit à Mme de Saint-Venant de ne point l'oublier, et son cœur ne mentit point en faisant cette promesse.

M. de Ceyran arriva le lendemain. Il était accompagné de Ludovic, le frère aîné de Charlotte. Quatre ans écoulés avaient fait de l'enfant mutin et turbulent un jeune homme d'une tournure élégante et d'une parfaite convenance de langage et de manières, quoiqu'il y eût, sous la réserve étudiée de l'homme qui s'essaie, je ne sais quoi de décidé et de pétulant qui sentait encore son écolier tapageur. Ludovic avait vingt ans. Il était grand, bien fait, d'une figure plutôt distinguée que belle, portait le chapeau un peu sur l'oreille et le frac noir, comme on porte l'habit militaire. On devinait, à le voir pour la première fois qu'enfant il avait dû traîner un grand sabre à son côté, et qu'aujourd'hui, une épée serait mieux dans sa main que le jonc flexible qu'il agitait, tout en marchant et sans s'en apercevoir, d'une façon toute martiale. Malgré le temps, la distance et la défense expresse du général de prononcer devant lui le nom de Charlotte, il avait gardé dans son cœur une tendre affection pour sa sœur et obtenu de son père la permission d'accompagner M. de Ceyran à Paris. Il ignorait entièrement le projet formé pour lui entre le comte et le général, et ce fut avec une admiration mal dissimulée qu'il vit Irma pour la première fois. Charlotte, que cette découverte comblait de joie, bien qu'elle n'eût reçu, à cet égard, aucune confidence d'Urbain, encourageait secrètement les sentiments de son frère. Irma, de son côté regardait souvent, avec un trouble de fort bon augure, la physionomie expressive et l'air un peu cavalier de Ludovic. M. de Ceyran applaudissait en lui-même à des dispositions si favorables à ses vues. Afin de mieux s'en assurer, il prolongea le plus qu'il lui fut possible son séjour à Paris, sous le prétexte d'affaires importantes à régler. Mme de Rieux fut chargée de l'achat de la corbeille de mariage qui devait être offerte à Irma. La marquise avait promis de signer le contrat, et, charmée de voir sa fille s'établir avantageusement, et le secret de toute sa vie mis, en quelque sorte, à l'abri sous une alliance respectable, elle s'associa aux intentions de M. de Ceyran et du général Dumesnil avec une libéralité extrême. La corbeille fut splendide. Charlotte, qui ignorait tous ces apprêts, hâtait avec impatience le jour du départ. M. de Ceyran et Urbain, secondés par Irma, se chargèrent du choix des présents qui lui étaient destinés.

Plusieurs fois, dans les nombreuses excursions auxquelles ce soin les obligea, Urbain avait remarqué qu'ils étaient suivis par une voiture de place qui, chaque fois qu'ils descendaient pour entrer dans un magasin, s'arrêtait à quelque distance, comme pour épier leurs démarches. Un jour même, les deux voitures venaient de s'arrêter en même temps, après avoir circulé dans divers quartiers, sans que la première pût parvenir à échapper à la seconde. M. de Ceyran, Urbain et Irma entrés dans le Palais-Royal, examinaient, chez un joaillier, une rivière en diamants de la plus belle eau et d'un travail admirable, lorsqu'Urbain crut apercevoir, collée aux glaces de la devanture, la hideuse figure du marchand de lettres de change... Urbain ne put s'empêcher de frémir, comme à une sinistre apparition au milieu d'un songe riant. Domptant pourtant son émotion, il s'avança indigné sur le seuil du magasin ; mais l'homme venait de disparaître par un de ces étroits passages qui semblent autant d'issues ménagées aux malfaiteurs, sur chacune des rues honteuses qui environnent le Palais...

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

à si bon marché. Ils s'éloignent. Arrivés près du Cirque, l'inconnu prie le fabricant de lui remettre à l'avance les 20 fr., afin de sauver les apparences devant le maître de l'hôtel. M. R..., bien résolu à ne pas quitter son homme un seul instant, tire sa bourse pour lui remettre cette petite somme; mais, au même instant, il est renversé par un croc-en-jambes habilement administré. Sa bourse lui est arrachée, et le voleur prend rapidement la fuite. Il avait disparu lorsque la victime, étourdie de sa chute, parvint à se relever. (*Gazette des Tribunaux*.)

FRAUDES COMMERCIALES. — Nous lisons dans le *Courrier du Haut-Rhin* :

« Autrefois, l'Alsace avait la réputation de fabriquer d'excellente bière; on en consommait peu alors; mais à mesure que la consommation a augmenté, au grand détriment de nos intérêts vinicoles, la qualité a diminué. Aujourd'hui on en fabrique dans notre contrée une quantité prodigieuse; à Colmar seul la régie a perçu les droits, en 1843, sur 60,000 hectolitres. C'est la boisson de tout le monde, du pauvre surtout, car elle se vend à un prix modéré (25 centimes le litre). Eh bien! aujourd'hui la qualité en est détestable; bien plus, c'est une boisson nuisible qui altère de la manière la plus fâcheuse la santé des consommateurs.

« Pour moi, a dit un publiciste de nos amis, les peuples qui boivent de la bière sont jugés: ils marchent vers l'abrutissement. » Il revenait d'Allemagne, et il ajoutait: « Voilà des gens qui ne feront jamais une révolution qu'à propos de bière. » La récente émeute de Munich corrobore quelque peu cette opinion; néanmoins le jugement est trop sévère. La bière naturelle, bien fabriquée, n'est pas une mauvaise boisson : c'est

— fin cour.	122 30	122 30	121 85	121 85	122 40
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	84 45	84 45	84 30	84 35	84 45
— fin cour.	84 50	84 55	84 30	84 45	84 50
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 1/2	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	46 3/8	» »	H. » 1/8
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	» »
B. de Fr.	3090 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	100 25	100 45	H. » 15
C. L. 5000	5120 »	» »	B. 2 50	— Romain..	104 3/8	104 1/2	H. » 1/4
4 — 1000	1135 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1220 »	» »	» »
C. hyp...	790 »	788 75	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	460 »	» »	» »
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belge.	665 »	» »	H. 2 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	942 50	» »	» »	Au 15 juin. 940, 967 50.	B. 7 50
V. R. Dr.	400 »	» »	» »	— 401 25, 390.	B. 10 »
— R. G.	260 »	255 »	B. 3 75	— 260, 255.	B. » 75
Orléans.	1013 75	1010 »	» »	— 1013 75, 1015, 1007 50.	H. 2 50
Strasb...	255 »	251 25	B. 2 50	— 255, 256 25, 252 50.	B. 2 50
Rouen..	1000 »	997 50	H. 2 50	— 1000, 997 50, 1002 50.	H. 5 »
Havre...	778 75	776 25	B. 5 25	— 780, 776 25.	» »
Marseill.	» »	» »	» »	— 785, 782 50.	B. 2 50
Montp..	» »	» »	» »	— »	» »

n'a pas cru devoir changer son titre, malgré la vulgarité où ce titre est tombé par les imitations d'un livre célèbre; il lui suffit qu'il exprime mieux que tout autre titre le caractère particulier de son ouvrage, qui est en effet le tableau de l'empire russe dans tout ce que la politique du gouvernement de ce pays a intérêt à dérober à la connaissance du monde et même à celle des étrangers qui visitent la Russie avec l'intention de l'observer et de l'étudier. On verra par la suite, et l'on peut déjà voir, dès les premières livraisons, que l'auteur est parfaitement renseigné par ses propres observations et par celles de ses amis. Ses révélations ont un caractère de vérité qui ne permet pas le doute; et les gravures qui accompagnent le texte portent, comme ce texte, tous les signes d'une peinture composée sur la nature même et en présence des scènes qu'elles reproduisent.

Spectacles du 7 juin.

7 h. » OPÉRA.—

8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Mari à la campagne.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Péruche. Le Bal. Fra Diavolo.

7 h. » ODÉON.— Antigone.

7 h. » VAUDEVILLE.—Le Carlin. Dagobert. La Polka. Veille du Mariage.

7 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Meunière. Chev. de Grignon. Sirènes.

7 h. » GYMNASE.— Georges et Thérèse. Zélia. Tante Bazu. Cadet de F.

7 h. » PALAIS-ROYAL.— Troubadour. F. Galfâtre. Le Mari. Rosière.

6 h. » PORTE-ST-MARTIN.—La Main droite. 1844 et 1944.

6 h. » GAITÉ.—Toupinel. Jacques.

6 h. » AMBIGU.— Jeanne.

6 h. » FOLIES.—Claire. 1re repr.: Les Petits Métiers de Paris.

6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE.— Grands exercices.

6 h. 1/2 COMTE.— Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

5 Juin.				6 Juin.			
Arrivages	4424 q.	43 k.		Arrivages	3158 q.	40 k.	
Ventes	4596	48		Ventes	4306	79	
Restant	11633	54		Restant	10845	45	
Cours moyen		39,39		Cours moyen		38,48	
Cours-taxe		38,49		Cours-taxe		38,49	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.	14k.	54,45 à 55,40	Gr.	34q.	54k.	42,05 à 54,75
1re	100	48	44,60 à 53,50	1re	667	77	39,40 à 44,40
2e	243	35	37,25 à 38,20	2e	1064	46	36,30 à 38,85
3e	67	51	28,65 à 34,85	3e	91	92	30,50 à 36,60
4e	6	28	24,20 à 25,40	4e	3	00	27,00 à 27,39
Al.	706	50	37,95 à 40,40	Al.	2699	40	36,20 à 40,75

Issues.

PARIS, halle du 5 Juin. — *Cours légal*. Son: 4,00. — Remoulage : 6,00.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 5 Juin. — *Cours légal*. Froment : 18,00 à 22,00. — Seigle : 11,35 à 11,60. — Avoine : 8,40.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, 3 Juin. — Froment, 1re: 21,33; 2e: 20,33; 3e: 22,00. — Seigle : 11,33 à 12,00. — Orge : 12,00 à 13,33. — Avoine : 0,33.

DREUX, 3 Juin. — Froment, 1re: 22,00 à 22,69; 2e: 20,00 à 21,66. — Méteil : 17,32 à 20,66. — Seigle : 11,32 à 12,66. — Orge : 11,32 à 12,00. — Avoine : 7,50 à 8,20. Hausse de 0,50 à 0,60 sur le froment, et plus sur les prem. sortes.

COULOMMIERS, 5 Juin. — Froment, 1re: 19,64 à 20,62; 2e: 18,75 à 19,69; 3e: 17,81 à 18,13. — Seigle : 7,13 à 8,00. Quoi qu'il y eut à ce marché un meilleur approvisionnement qu'il y a huit jours, le blé ne s'en est pas moins vendu avec hausse de 0,31 à 0,47, et même de 0,63 pour les sortes de choix. Les échantillons étaient rares et les cours peuvent se résumer, pour les bons blés, de 18,75 à 20,62.

ROYE, 3 Juin. — Froment, 1re: 18,00 à 18,87; 2e: 17,00 à 17,75; 3e: 16,00.

AMIENS, 2 Juin. — Froment, 1re : 19,25 à 19,75; 2e : 18,50 à 19,00; 3e : 17,50 à 18,25. Marché faible; hausse.

VALENCIENNES, 5 Juin. — Froment blanc : 20,50 à 21,00. — Froment gris, 1re : 19,00 à 20,00; 2e : 18,00 à 19,00. — Seigle : 10,75 à 11,00. — Orge : 12,00 à 13,00. — Avoine : 8,00 à 9,00.

ORCHIES, 3 Juin. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,50; 3e : 19,50. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,00.

BERGUES. — Froment, 1re : 21,33; do blanc, 2e : 20,50; do 3e : 19,70. — Seigle : 12,41. — Orge : 12,90. — Avoine : 6,91. Marché bien approvisionné. Hausse de 0,07 sur le froment, de 0,96 sur le seigle, et baisse de 0,44 sur l'orge.

DUNKERQUE, 1er Juin.—Froment, 1re:20,66; 2e : 20,00; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 16,33. — Avoine : 7,32 à 8,66.

DIJON, 1er Juin. — Froment, 1re : 20,05; 2e : 19,30; 3e : 18,35. — Méteil : 14,60. — Seigle : 12,25. — Orge : 13,15. — Avoine : 8,15.

BOURGES, 1er Juin. — Froment : 17,00 à 22,25. — Seigle : 14,50 à 15,00. — Mouture : 13,25 à 14,00. — Marsèche : 12,50 à 14,50. — Sarrazin : 12,40. — Avoine : 8,50 à 9,00.

GRAY, 30 Mai. — Les blés sont en baisse au marché de Gray, où ils arrivent en abondance de la Champagne, de la Lorraine et du Bassigny. Beaucoup de voituriers se dirigent sur Besançon, espérant y trouver une vente plus avantageuse. Voici les prix moyens que nous trouvons cotés dans la dernière mercuriale officielle : Froment, 19 fr. l'hect. Seigle : 12,75. Orge : 11,40. Avoine : 8,70.

CETTE, 2 Juin. — Blés sans variation. Les nombreux arrivages de la semaine sont cause de cette stagnation. La vente pourtant a été fort active dans la semaine, et si les détenteurs avaient voulu baisser la main, nul doute qu'elle n'eût été plus importante encore.

Nous avons reçu de Dunkerque, mais en fort mauvais état, une partie de seigle dont on demande 15,00 à 15,50; ceux de la mer Noire ne trouvent pas beaucoup d'acheteurs, mais notre approvisionnement est insignifiant.

Nous avons dans le port trois chargements avoine de Bretagne, qui se sont vendus à bord de 9,00 à 9,50 l'hect. Il nous en est également arrivé un chargement de Rouen; mais, comme le grain qui le compose est noir et fort léger; il ne pèse que 43 kil.; on n'a pu en trouver le placement ni à 8,00 ni à 7,50; ce chargement relèvera probablement pour Marseille.

NANTES, 30 Mai. — Le calme des blés se prolonge sur le marché de Nantes, et les prix restent nominaux, tant pour les froments que pour les farines.

La situation des marchés de la Vendée peut se résumer par ce seul mot : *calme*, sous le rapport des blés et autres grains. A Fontenay le cours des froments est de 17,50 l'hect. pesant 66 kil. Au dernier marché de Luçon on a traité à 19,50 pesant 75 kil. A la Mothe-Achard le prix est de 19,55; à St-Gilles 19,50, et à Challans 19,75 pesant 75 kil. Ce cours résulte plutôt de l'abstention des boulangers que de l'apparence de la prochaine récolte. On croit, malgré l'insuffisance de la pluie, fort peu à la hausse.

Les balles de côte de Bretagne éprouvent peu de variation depuis la petite baisse que nous avons signalée dans notre dernier bulletin.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

ARRAS, 1er Juin. — *Graines*. Œillette 19,50 à 21,75. — Colza : 20,50 à 22,50. — Lin : 19,50 à 20,50.

Huiles d'œillette à clair : 79,00; do bon goût ord.: 74,50; de rousse : 74,00; — de colza: 77,00; — de lin : 74,00.

Tourteaux, de 10,50 à 16,00 les 100 kil., selon l'espèce.

CAMBRAI, 1er Juin. — *Graines*. Colza, de 22,00 à 23,00; id. vieux: 23,00 à 23,75. — Œillette : 20,00 à 20,65. — Cameline : 18,00 à 19,50. — Lin : 18,50 à 20,00. — Chanvre : 12,00.

Huiles d'œillette surfine : 85,00; bon goût à clair : 84,00 à 85,00; rousse: 70,00. — Colza les 91 kil. : 76,00. — Lin pour peinture : 76,50.

LILLE, 5 Juin. — *Graines*. Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 16,00 à 21,00. — Œillette : 21,00 à 22,00. — Chanvre : 11,00 à 14,00. — Cameline : 17,00 à 20,00.

Huiles de colza épurée pour éclairage : 82,75; do ordinaire : 76,75; — d'œillette fr. : 85,00; do s. : 83,00; do bon goût : 78,00; do rousse : 76,00; — de chanvre : 76,00; — de cameline : 73; — de lin : 72,00.

Tourteaux, de 13,00 à 16,50, selon l'espèce et la qualité.

BAR-LE-DUC, 20 Mai. — Le calme qui existe depuis long-temps sur les huiles à brûler et à manger s'est encore maintenu cette semaine; comme nous le faisons pressentir depuis quelque temps, cet article restera stationnaire jusqu'après la récolte des colzas et navettes. Ces dernières sont dans un état satisfaisant et tout porte à croire que cette année les prix seront extrêmement doux; il reste de la marchandise en magasin; la récolte se présente assez abondante. Ainsi il faudrait des événements importants pour amener de la hausse sur ce combustible.

Les prix indiqués précédemment, quoique nominaux, puisqu'il ne se traite aucune affaire, peuvent être considérés comme étant ceux d'aujourd'hui.

Les avis de la Flandre sont aussi très favorables; la récolte en colza est magnifique.

Autre avis du 3 Juin. — Nous sommes dans un moment où il n'est plus question d'huile à brûler; nous n'avons donc rien à dire sur cet article; il faut attendre encore un mois avant de savoir quelque chose; nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit la semaine dernière.— L'article est au grand calme pour les prix, et la vente totalement nulle.

PRODUITS ANIMAUX.

Erratum. Par suite d'une erreur typographique, dans notre numéro d'hier. Le titre de l'article *laines* a été substitué à celui des soies et réciproquement.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 6 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1503	1443	60	1 16	1 04	» 96
Vaches....	69	56	13	1 »	» 88	» 76
Veaux.....	869	868	1	1 54	1 36	1 18
Moutons..	7305	6829	476	1 34	1 16	» 98

COULOMMIERS, 5 Juin. — Veaux amenés, 226, tous vendus : 1,58-1,46-1,30. — Vaches amenées, 25, toutes vendues : 0,52-0,48-0,45.

NANGIS, 5 Juin. — 405 veaux : 1,50-1,20.— 26 bœufs : 1,30-1,10. — 7 vaches : 1,00-0,90. Marché ordinaire. Vente facile.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] truisant des môles et des jetées. M. Deslongrais incline vers le premier procédé ; il indique, pour le second port de Marseille, une sorte de contre-projet, qui consisterait à creuser le vallon de la Joliette jusqu'à la hauteur de la porte d'Aix, à couper cette hauteur, et à joindre le nouveau port à l'ancien par un canal qui suivrait les bas-quartiers de la vieille-ville, et qui, depuis l'église St-Martin, ne présenterait presque aucune difficulté. M. Deslongrais soutient que le système actuel, qui consiste à prendre sur la mer une surface d'eau de 20 hectares et à l'entourer de jetées et de quais, gênera les mouvements d'entrée du port actuel. D'ailleurs, est-il bien certain qu'on sera garanti dans ce nouveau port contre les coups de vent de nord-ouest, même en élevant sur les jetées des murs de sept ou dix mètres de hauteur ?

M. Deslongrais pense donc que les travaux projetés sont mal conçus, et qu'on n'atteindra pas le but. Il va plus loin ; il prouve, à l'aide de calculs dont il a pris les bases dans des travaux analogues en voie d'exécution à Alger, que le chiffre total de 15 millions porté dans le devis, est un chiffre illusoire. D'après les calculs de l'honorable M. Deslongrais, le coût réel des travaux doit dépasser 30 millions.

M. Berryer est monté à la tribune pour répondre à M. Deslongrais. Il n'a pas été difficile au député de Marseille de prouver l'insuffisance du port actuel. Ce bassin si renommé pour sa grandeur, sa régularité, et surtout sa sérénité constante, est aujourd'hui tellement encombré, qu'il ne reste plus, au milieu, qu'une sorte de petit canal à peine suffisant pour le passage des bateaux et l'évolution des navires qui entrent et sortent. Les navires sont rangés sur cinq rangs ; ils sont obligés d'attendre plus d'un mois avant de pouvoir se placer à bord-quai pour opérer leur déchargement ; la plupart même n'obtiennent jamais cette faveur, et sont chargés ou déchargés au moyen de radeaux. Et, comment trouver place pour les nombreux bateaux à vapeur du commerce qui établissent des correspondances régulières avec l'Espagne, avec l'Italie, avec l'Algérie ? Comment loger les paquebots-postes d'Orient et les paquebots-postes d'Amérique ? Si l'on place au milieu de cette forêt de mâts et de cordages les noires cheminées des steamers, n'aura-t-on pas sans cesse à redouter l'incendie ?

M. Berryer n'a pas abordé la question plus difficile du système de travaux à adopter. Une pareille question peut-elle être examinée et résolue dans une délibération générale ? Le député marseillais était plus sûr de réussir en présentant quelques considérations élevées sur la position géographique de Marseille, qui est le centre du grand bazar de la Méditerranée, et sur les avantages que la France doit retirer du développement commercial de ce centre d'où elle étend son bras vers trois continents. — La chambre a paru satisfaite, et elle a voté le crédit demandé.

Le canal de Bouc à Martigues a été moins heureux. Vainement quelques orateurs sont-ils venus faire un étalage pompeux des ressources maritimes et commerciales de l'étang de Berre. Dans la pensée de Napoléon, cet étang devait servir de refuge à nos escadres de la Méditerranée. Les partisans du canal s'étaient enthousiasmés de l'idée qu'on pouvait y loger une nombreuse flotte à vapeur. Dans l'état actuel des choses, cet étang communique avec le port de Bouc, mais par un chenal praticable seulement aux barques de 50 à 60 tonneaux. Le gouvernement et la commission proposaient de donner à ce chenal 60 mètres de largeur et 5 mètres de profondeur, de manière à le rendre accessible aux navires de 300

[illegible] le droit commun ne doit pas être un niveau brutal, et qu'il faut tenir compte des différences de régime de la mer Méditerranée et de l'Océan. Dans le bassin de la Méditerranée, les trajets sont courts et le frêt peu considérable. La navigation doit donc être plus libre et moins chargée de droits. D'ailleurs, sous peine de déchoir, nous sommes obligés de faire comme nos voisins. M. le ministre des finances affirme que le rétablissement des droits de tonnage porterait un coup funeste au commerce de Marseille, et par conséquent aux intérêts généraux du pays. Après quelques observations de M. Dufaure, M. l'amiral Leray a retiré son amendement.

La chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le recrutement, qui lui revenait amendé et modifié par l'autre chambre.

Vingt-deux articles du projet de loi ont été votés par la pairie presque sans discussion. Un seul amendement, présenté par M. Pelet de la Lozère, et n'ayant qu'une valeur de précision, a été adopté sur l'article 13. Les articles 23 et 24 ont aussi soulevé un débat de peu d'intérêt. M. le général Despans-Cubières a proposé sur ces deux articles un amendement qui a été combattu par le maréchal Soult, et sur lequel la chambre n'a pu voter, n'étant plus en nombre. La discussion a été ajournée à lundi.

Les journaux allemands ne sont pas plus d'accord sur le but du voyage de l'empereur Nicolas en Angleterre, que les journaux français et anglais. Suivant les uns, l'autocrate n'aurait été amené à Londres que par le désir de répondre à l'aimable invitation de sir Robert-Peel et de se convaincre par lui-même des dispositions toutes pacifiques du peuple anglais. Suivant d'autres, il y aurait dans ce voyage si inattendu et si empressé des projets sinistres de coalition, de guerre peut-être. Le *Journal allemand de Francfort*, placé fort avant dans les confidences du cabinet de St-Pétersbourg, augure mal de ce voyage pour l'*entente cordiale*, à laquelle, dit-il, la brochure du prince de Joinville a porté un coup sensible. La *Gazette d'Augsbourg*, sans aller tout-à-fait aussi loin, prétend que plusieurs questions de la politique extérieure seront traitées à Londres, et que celle du mariage de la reine d'Espagne avec le prince des Asturies sera mise en première ligne.

La question des mariages mixtes vient de recevoir en Russie une solution définitive. L'ukase impérial publié tout récemment, prescrit que les mariages entre les protestants et les Grecs seront célébrés dans les deux églises, suivant les deux rites, et que les enfants issus de ces unions seront élevés dans la religion grecque. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux provinces allemandes du Nord de l'empire, où les enfants pourront être élevés dans la religion de leur père. L'ukase ne dit rien pour les catholiques. Il statue en outre que les dames nobles, épousant des paysans et des bourgeois, ne pourront, durant cette union, acquérir ni des serfs sans terres, ni des terres avec des serfs.

La *Gazette d'Augsbourg* se fait écrire de Paris que M. le baron de Rothschild a l'intention de se présenter comme gérant de la banque Laffitte, dans le but de s'affranchir de la banque de France, mais qu'il trouve de l'opposition chez les actionnaires de la banque Laffitte.

M. DE LAPLACE prend la parole sur le paragraphe [illegible] qui exempte du service militaire « celui dont un frère sera sous les drapeaux ou en réserve, comme appelé, engagé volontaire ou réengagé. » L'orateur voudrait qu'on revînt aux termes de la loi de 1832 qui exemptait le frère de celui qui était sous les drapeaux à tout autre titre qu'au titre de remplaçant.

Cette proposition, appuyée par M. Pelet (de la Lozère), donne lieu à un débat auquel prennent part M. le maréchal Soult, M. le général de Préval, rapporteur de la commission, et M. Feutrier.

M. le duc de Nemours entre dans la salle.

M. SOULT repousse l'amendement. C'est précisément la législation de 1832 qu'il faut changer. Il combat, par les mêmes motifs, les observations présentées par M. le général de Cubières sur la durée du service. La chambre des députés, en effet, n'adopterait certainement pas des modifications de ce genre.

M. LE GÉNÉRAL NEIGRE, membre de la commission, dit qu'il s'agit moins d'un amendement que d'explications qui puissent rassurer les familles.

M. DE BOISSY parle en faveur de la proposition de M. de Laplace. La loi, dit-il, a déjà fait plusieurs voyages au Palais-Bourbon. Eh bien ! elle en fera encore un. C'est du choc des opinions que sortent les bonnes lois.

On entend encore plusieurs pairs. La proposition de MM. Pelet de la Lozère et de Laplace est mise aux voix et adoptée à une forte majorité.

MM. DE BARTHÉLEMY et PASSY proposent d'ajouter dans l'art. 14, après les mots : « seront considérés comme ayant satisfait, etc., » un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« 5° Les instituteurs employés dans les prisons, dont l'engagement de se vouer pendant dix ans aux fonctions d'instituteur dans ces établissements aura été accepté par le ministre de l'intérieur, avant l'époque déterminée par le tirage au sort. »

M. SOULT. Les dispenses se sont élevées en 1832 à près de 8,000 ; si l'on accepte l'amendement de l'honorable préopinant, le chiffre en deviendra excessif. Il ne faut pas cependant que des hommes qui pourraient bien abandonner leur vocation huit jours après la dispense, puissent impunément rentrer dans le monde.

M. PASSY. Si on n'accepte pas notre amendement, il ne se passera pas deux ans avant qu'on vous demande une loi spéciale.

M. SOULT. On m'a cependant demandé pour instituteurs dans les prisons militaires des jeunes sous-officiers qui fussent accoutumés au commandement.

M. DE LAPLACE, rapporteur, repousse en principe toute espèce d'exemptions. Croit-on que le fils d'un pauvre laboureur, l'unique [illegible] une famille, n'aurait aucune raison de demander à être exempté ? L'orateur dit qu'il ne comprend pas la philanthropie qui anime les honorables auteurs de l'amendement, et il conclut à ce que rien n'empêche le recrutement de mener à bonne fin sa mission.

M. DE BONDY fils. La dispense n'étant pas exemption, elle n'empêche pas l'administration d'arriver à son contingent.

M. DE LAPLACE. On vous demande aujourd'hui un contingent de 80,000 hommes ; il est bien certain cependant que s'il n'y avait pas eu de dispenses, le chiffre ne s'élèverait pas aussi haut.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Les articles 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 sont adoptés sans discussion.

M. DESPANS-CUBIÈRES présente un amendement qui tend à remplacer dans les articles 23 et 24 le mot « remplaçant » par « cautionné. »

Cette rédaction tend, selon l'orateur, à améliorer la position des remplaçants.

M. LE MARÉCHAL SOULT combat cet amendement. Les remplaçants forment le tiers de l'effectif total de l'armée ; ils sont, dans les compagnies de discipline 39 0/0 ; les engagés de 37, et les appelés de 14 seulement. Quand il s'agit de crimes et délits, les remplaçants fournissent aussi plus de coupables que les deux autres classes de l'armée. Les remplaçants ne méritent donc pas toute espèce de faveur, et le préjugé contre eux n'est pas sans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

XVII.

ÉCHOUER AU PORT.

Le départ était fixé pour le lendemain. Urbain, rentré chez lui, se hâta de terminer ses préparatifs. En fouillant au fond d'une malle, celle-là même qu'il avait apportée de la Pommeraie, il aperçut, comme un souvenir d'enfance à demi étouffé sous les arides réalités de la vie, la petite branche de jasmin trouvée un jour à son réveil, auprès de sa joue... Desséchée, flétrie, couverte de poussière, presque poussière elle-même, il fallait l'œil d'Urbain pour la reconnaître... Urbain sentit son cœur se gonfler et ses paupières s'humecter... La vue de ce triste et fragile débris venait de réveiller dans son âme des émotions éteintes depuis long-temps, et de ressusciter pour lui une existence toute de poésie, d'amour et de bonheur tranquille... Il se retrouvait dans cette chambre où il avait passé tant d'heures de solitude contemplative et de poétiques rêveries... Il ressaisissait, pour ainsi dire, un à un, tous ces nobles sentiments, toutes ces fraîches pensées, toutes ces impressions généreuses qui formaient alors comme l'état habituel de son âme et l'essence même de son être... Il revoyait la mâle et belle figure du général, et toute cette famille où il avait vécu objet de tant de considération et d'affection véritable, et de cet amour naïf et profond qu'il avait, depuis, payé de déceptions et de douleurs de toutes espèces !...

— Et toi, aussi, soupira Urbain, pauvre petite fleur qui devais t'épanouir sur mon sein, et que j'aurais dû entourer de tant de soins et d'amour, je t'ai repoussée loin de moi... Et voilà que, parce que je t'ai oubliée, mon cœur s'est flétri comme toi et mon âme s'est desséchée comme ta tige...

En ce moment Charlotte entra... Urbain cacha précipitamment dans sa poitrine les débris de la pauvre fleur...

L'heure du départ était arrivée, les voitures étaient prêtes... M. de Ceyran, Mme de Rieux et Charlotte occupaient la première, ainsi que leurs gens. Urbain, Mme Morel, Ludovic, Irma et sa femme de chambre remplissaient la seconde... Le voyage fut joyeux... Urbain, à mesure qu'il s'éloignait de Paris, sentait se dissiper sa tristesse. Ludovic nommait à Irma les sites et les villages qu'ils traversaient, et lui faisait, pour ainsi dire, les honneurs de la campagne. Charlotte était absorbée dans les plus douces émotions. M. de Ceyran et Mme de Rieux causaient ensemble d'affaires sérieuses...

Au moment où les voitures passèrent devant la pelouse du château, Charlotte aperçut, à travers la charmille, son père qui, appuyé sur le bras de Joseph, se hâtait de venir à la rencontre des voyageurs.. Eugène l'avait devancé. Charlotte, vaincue par son émotion, s'évanouit dans les bras de son père... Le général pleurait. Sur un signe de sa main, Urbain, qui se tenait immobile et pâle de crainte et de confusion, s'approcha vivement et se jeta à son cou...

Il avait été décidé que les deux mariages se feraient en même temps, assuré qu'on était désormais du consentement mutuel de Ludovic et d'Irma. Le contrat devait être signé le lendemain. Avertis, le matin seulement pour la forme, Ludovic et Irma restèrent comme étourdis de leur bonheur. Cependant une circonstance troubla la joie d'Irma. M. Dumesnil, entraîné par ses propres sympathies, et consultant la vocation prononcée de Ludovic, avait résolu qu'il embrasserait la carrière des armes, où le nom et les services de son père devaient lui être à la fois un honneur et une recommandation utile. Sorti, cette année, un des premiers élèves de l'école militaire, avec un brevet de lieutenant, il devait, dans trois mois, être rendu au régiment pour lequel il avait été désigné... Irma, pendant son absence, vivrait alternativement, selon sa volonté, soit auprès de M. de Ceyran, soit à la Pommeraie avec Charlotte et Urbain...

Les deux contrats furent signés immédiatement. Charlotte, en outre de ses autres droits à la succession de son père, qui se résumaient à peu près dans la propriété du château de la Pommeraie, recevait en dot une somme de deux-cent mille francs comptant... Irma, fille unique du comte de Ceyran, apportait, dans la communauté, une fortune bien supérieure à celle de Ludovic. Outre le magnifique trousseau dont elle avait fait tous les frais, la marquise ajouta à la dot d'Irma cinquante mille francs pour premier établissement. Cette somme était renfermée, sous la forme de billets de banque, dans un élégant portefeuille en velours bleu, à fermoir d'argent. Les deux cent mille francs fournis par Charlotte étaient moitié en papier, moitié en pièces d'or.

Les deux mariages eurent lieu le lendemain. Ils se firent avec un certain éclat. Le général voulait célébrer dignement un double événement aussi heureux, et associer à sa joie le plus de monde qu'il lui serait possible. Il avait adressé personnellement de nombreuses invitations, et M. de Ceyran avait, de son côté, invoqué l'assistance de plusieurs de ses amis. Les conviés arrivaient incessamment de Paris et de la province. Le château était littéralement encombré et un bon nombre d'invités furent obligés de se loger dans le village dont l'auberge et quelques fermes des environs pouvaient à peine suffire à les contenir.

Le général, fatigué par les cruelles épreuves qu'il avait subies depuis quatre ans, semblait rajeuni par la joie universelle. Charlotte avait oublié, en un jour, toutes ses souffrances. Urbain lui-même, entré en possession d'un bonheur inespéré, retrouvait peu-à-peu la sérénité de l'âme et cette liberté d'esprit qu'il avait perdue depuis si long-temps... Dès qu'il pouvait s'échapper de la foule, il accourait vers Charlotte et la prenant par la main, il se plaisait à revoir avec elle les lieux où ils avaient passé tant de fois, dans des circonstances et dans une situation d'esprit bien différentes !

— Vois-tu, ma Charlotte, disait-il en lui serrant tendrement les mains, jusqu'à présent tu ne m'as pas connu... Non, le misérable qui n'a pas su t'adorer, comme tu le méritais ; ce n'était pas moi. Je ne sais quel démon m'a entraîné loin de toi, mon bon ange, et obscurcissait à la fois mes yeux et ma raison... Oh ! maintenant que j'ai fui cette ville infâme et tous ces hommes au cœur d'acier, maintenant que je suis à toi pour jamais, dans ces lieux où tout me rappelle à de douces pensées, je sens que je rentre en possession de moi-même... Oh ! maintenant ma vie entière à toi, ma compagne devant Dieu et devant les hommes, pour que tu me pardonnes et que tu m'aimes...

En parlant ainsi, la voix d'Urbain tremblait d'une vive émotion, et ses yeux cherchaient avec amour ceux de Charlotte pour l'implorer. Il se sentait, en effet, comme retrempé dans une atmosphère vivifiante et son cœur naturellement sensible renaissait à l'amour sur les lieux mêmes où il en avait naguères ressenti les premières atteintes. Cet amour qu'il promettait, il pouvait le donner, car il l'éprouvait, à cette heure, plus ardent et plus profond encore que sa bouche ne l'exprimait...

Vers le soir du second jour, comme Charlotte cherchait Urbain sous la charmille, elle crut entendre sa voix dans le chemin creux qui conduisait au château. Elle s'approcha, en se glissant derrière la haie, pour se trouver sur son passage au moment où il rentrerait par l'arrière-cour. Quelques pas à peine la séparaient de lui, et par un mouvement naturel de curiosité, elle écarta doucement les branches qui formaient la haie, afin de reconnaître la personne qui l'accompagnait. Mais elle ne put la reconnaître d'une manière certaine, quoique les traits de son visage ne fussent

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6 et 7 juin.

Hâvre et de Bordeaux.

M. ESTANCELIN lit un long discours dont le bruit des conversations nous empêche de saisir le sens.

La chambre consultée, passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Une somme de 20 millions est affectée à l'établissement du port auxiliaire de la Joliette, et d'une route de ceinture au port de Marseille, à la construction de deux môles au port du Frioul, et à l'ouverture d'un canal de communication entre le port de Bouc et l'étang de Berre.

La commission propose de réduire cette somme à 18,980,000 fr.

M. DESLONGRAIS combat le crédit. Le port de la Joliette n'atteindrait pas le but qu'on se propose, et coûterait beaucoup au-delà des prévisions. Les travaux du port d'Alger en sont la preuve.

Marseille est beaucoup trop favorisée; l'année dernière on lui donnait un chemin de fer, on veut, cette année, améliorer son port; il faut songer à d'autres localités.

M. BERRYER défend les intérêts du port de Marseille. La ville de Marseille est placée au centre du grand bazar du monde. En 1839, on a voté des fonds pour réparer les quais, qui sont extrêmement incommodes. Marseille doit offrir aux navigateurs des avantages supérieurs à ceux que leur offrent les autres ports de la Méditerranée, si l'on veut qu'ils y portent leurs marchandises. Il y a, terme moyen, dans le port de Marseille, de 5 à 600 bâtiments en état de charge ou de décharge; il n'y a de place que pour 150, de là des frais énormes de débarquement. Cet état de choses est intolérable, surtout à présent que le développement de la marine à vapeur augmente les chances d'incendie : l'élargissement des quais ne suffit pas pour obvier à ces inconvénients.

M. Berryer entre dans quelques détails sur les travaux à exécuter au port de Marseille; le plan proposé par le gouvernement est à peu de chose près celui de Vauban; les travaux sont indispensables au port, et le port est extrêmement utile à la France entière. Il ne s'agit pas d'un intérêt de localité, mais d'un intérêt général, et l'orateur espère que la chambre le comprendra.

M. DESLONGRAIS insiste et demande le rejet de l'article.

M. DUMON reproduit les observations de M. Berryer.

MM. LEMERCIER et **CADEAU D'ACY** proposent de retrancher les 1,800,000 f. que le projet alloue pour les travaux à exécuter à l'étang de Berre.

M. LEGRAND maintient l'utilité de l'allocation.

M. BARROT appuie l'amendement de M. Lemercier. Il y a une nécessité absolue d'améliorer nos ports de Marseille et du Hâvre, mais les petits ports de l'étang de Berre sont en dehors de ces grands travaux. Il n'y a aucune urgence à s'en occuper, et je ne vois pas pourquoi on donnerait une préférence à ces ports sur une foule d'autres aussi important. D'ailleurs il faut attendre les résultats des chemins de fer pour savoir si ces travaux seront utiles.

M. D'ANGEVILLE combat l'amendement au nom de la commission.

Un grand nombre de députés sont encore entendus.

L'allocation pour les travaux de l'étang de Berre est mise aux voix et rejetée après une épreuve douteuse.

Les autres crédits proposés par la commission sont adoptés (17,180,000.)

M. LERAY propose d'ajouter à l'article le paragraphe additionnel suivant :

« Un an après la promulgation de la présente loi, et pendant huit ans, les droits de tonnage et de demi-tonnage qui sont perçus dans tous les ports du royaume seront également perçus à Marseille. »

Une ordonnance de 1817, dit l'orateur, consacre en faveur du port de Marseille un privilége qui fait un tort très considérable aux autres ports, et qu'il est utile de faire cesser. Mon amendement n'est que la pensée de la minorité de la commission. (Appuyé! appuyé!)

M. BERRYER. Vous venez de voter 17,180,000 fr. pour rendre le port plus attractif pour les navigateurs et, en même temps, comme pour neutraliser ... time.

L'orateur termine en disant que dans le cas même où il n'aurait pas persuadé la chambre, il la prierait de renvoyer la question à l'époque où l'on discutera la loi des douanes.

M. DE LARCY. Dans la question qui nous occupe, le côté commercial doit plus nous préoccuper que le côte maritime. L'Océan n'est pas la Méditerranée et la Méditerranée n'est pas l'Océan. L'immunité accordée aux ports de l'Océan ne leur profiterait pas, au lieu que c'est une question vitale pour le commerce de Marseille et de la Méditerranée.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur qui conclut en demandant que le privilége accordé à Marseille soit étendu à tous les ports de la Méditerranée. Si l'on n'accepte pas cette proposition, je me verrai forcé de voter pour l'amendement. (Aux voix! aux voix!)

M. D'ANGEVILLE propose de renvoyer la question à la commission chargée d'examiner la loi sur les douanes.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. Si l'Angleterre a obtenu une si grande supériorité, c'est qu'elle a cherché à faire prédominer sa navigation; nous faisons tout le contraire depuis quelque temps : nous accordons trop de faveur à la navigation étrangère, elle finira par étouffer la nôtre. M. le ministre des finances l'a proclamé lui-même dans l'exposé des motifs de la loi sur les douanes qu'il a présentée à la chambre dans cette session. Telle est la cause de l'affaiblissement de notre marine.

M. BERRYER revient sur ses précédentes observations et termine en disant qu'il ne s'oppose pas au renvoi.

M. VAVASSEUR lutte pendant un quart-d'heure contre les cris : Aux voix! aux voix!

M. CUNIN-GRIDAINE. Je demande à la chambre si elle est suffisamment instruite (Non! non!) Le gouvernement aurait présenté un projet de loi sur la matière, s'il avait cru que le moment fût venu, mais il le fera probablement d'ici à la session prochaine; je dis probablement parce que je n'ai pas consulté mes collègues. Dans tous les cas, vous aurez bientôt à vous occuper d'une loi de douanes dans la discussion de laquelle l'amendement pourra être reproduit. Pour ma part, je n'oserais me prononcer aujourd'hui.

M. LUNEAU. Il est positif, d'après ce qui vient d'être dit, que le ministère n'a pas d'opinion sur la question, et cependant ce ne sont pas les occasions qui lui ont manqué pour s'en occuper. Il y a eu des pétitions, des réclamations de tout genre. Eh bien! si le gouvernement ne s'est pas préoccupé d'une question si importante, c'est à la chambre à la décider; l'état actuel ne peut subsister, il est nécessaire que la chambre l'examine et la résolve.

M. BUREAUX DE PUZY. Le principe d'égalité, qui doit faire la base des lois civiles, n'est pas applicable aux lois des transactions commerciales; la loi des douanes est une loi d'inégalité et de privilége.

L'orateur conclut en appuyant le renvoi.

M. DUFAURE appuie également le renvoi et demande un examen plus approfondi, bien qu'il soit de l'avis de M. Leray.

M. LERAY retire son amendement.

M. DE SALVANDY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi du chemin de fer de Paris à Rennes.

Il s'élève ensuite une discussion confuse sur la fixation de l'ordre du jour et sur la question de savoir s'il y aura séance demain.

La chambre consultée décide qu'il n'y aura pas séance demain.

Lundi, discussion de projets de loi d'intérêts locaux et de la loi sur les pêches maritimes.

IRLANDE.

ASSOCIATION DU REPEAL.

L'association s'est réunie le 3 au grand complet dans Conciliation-Hall ...

... Daniel O'Connell donne à l'association l'assurance que tous les captifs sont en parfaite santé et dans les meilleures dispositions d'esprit. Mon père surtout, ajoute-t-il, est ravi de subir la prison pour la cause de l'Irlande. (Applaudissements.)

Sur la proposition de M. O'Brien, les trois fils du lord-lieutenant de Dublin sont reçus membres de l'association.

M. Richard Scott propose qu'une souscription soit ouverte non-seulement en Irlande, mais en Europe et en Amérique pour acheter une propriété à M. O'Connell. Il est interrompu par M. Daniel O'Connell, qui lui fait remarquer que son père n'a jamais voulu accepter un pareil hommage. (*Times.*)

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* persiste à croire que la chambre, en annulant pour la quatrième fois l'élection de Louviers, est entrée dans une voie sans issue, au grand détriment de l'indépendance électorale et sans aucun profit pour sa dignité.

Le même journal félicite M. de Beaumont à l'occasion de son discours sur l'Algérie. « M. de Beaumont, dit-il, a donné un bon exemple; voulant avoir un avis sur une question capitale, il s'est donné la peine de l'étudier. »

— La *Presse* reproche à la chambre de manquer d'énergie pour faire pénétrer efficacement ses vues dans la direction de nos affaires d'Afrique. « La chambre, dit-elle, blâme ce qui se fait, donne des conseils dont on ne tient pas grand compte, et finalement vote tout l'argent qu'on lui demande pour faire autre chose que ce qu'elle voudrait qu'on fît. »

— Le *National* trouve que la lutte entre les électeurs de Louviers et le pouvoir parlementaire prolonge une situation déplorable. Pour en sortir, il propose que l'enquête, repoussée par la chambre, soit portée devant les tribunaux. » Ceux qui n'ont pas reculé devant le scandale, ajoute-t-il, doivent apprendre qu'il y a des lois pour punir les trafiquants de votes et les vendeurs de suffrages à un prix quelconque. »

Le même journal fait retomber sur le jeune commandant de la province de Constantine la responsabilité du malheureux événement de Biskara. Il espère que la leçon ne sera pas perdue et qu'on ne pense plus à confier le gouvernement de l'Algérie tout entière à l'homme qui, dit-il, gouverne si mal une seule province.

— Le *Courrier français* demande ce que devient la vérité de cette parole : *Frappez, et il vous sera ouvert*. « L'élu de Louviers, dit-il, a frappé quatre fois, et quatre fois il s'est vu renvoyé, expulsé, chassé pour cause d'indignité avec aggravation de récidive. » Le *Courrier français* trouve, comme nous, du reste, que la situation n'est pas normale, et que la chambre outrepasse la légalité constitutionnelle en persistant dans une condamnation qu'aucune formalité n'a précédée.

— Le *Constitutionnel* ne pense pas que la guerre avec le Maroc éclate en ce moment. Toutefois il est convaincu qu'Abd-el-Kader a désormais un refuge, des alliés, une armée nouvelle. Le Maroc, dit-il, ne prendra pas la frontière de la Tafna, mais il inquiètera toute l'Algérie. La meilleure manière d'avoir raison de nos adversaires serait, suivant le *Constitutionnel*, de s'emparer des ports qu'ils possèdent; mais nous n'avons ...

---

pas absolument nouveaux pour elle, et elle se persuada que c'était sans doute quelqu'un des nouveaux hôtes de la Pommeraie, qu'elle n'aurait point remarqué dans la foule. Ils parlaient tous deux assez bas; mais elle crut distinguer dans le son de la voix d'Urbain ce léger tremblement et cet accent saccadé qui étaient chez lui le signe habituel d'une colère contenue.

— Vous avez tort, mon cher, disait l'inconnu, et votre stupide entêtement vous perdra, je vous en avertis... Les amis s'en vengeront, soyez-en certain... Et vous savez ce qu'ils peuvent contre vous...

— Les misérables, murmura Urbain, me poursuivre jusqu'ici de leur amitié infâme et de leur insatiable avidité!... Mais je ne leur appartiens plus, moi... J'ai rompu, en me séparant d'eux, le contrat qui nous unissait... Je suis libre enfin...

— Vous ne l'êtes pas du moment qu'ils peuvent vous nuire, et ils ne vous pardonneront jamais de leur avoir fait manquer, par votre refus, une excellente affaire... La lettre de change tirée sur l'estimable banquier Jonhson, peut se retrouver... On connaît vos petites peccadilles au jeu... D'ailleurs, que risquez-vous, puisque vous restez derrière le rideau? Vous subissez, il est vrai, une légère perte; mais vous acquittez une dette fort inquiétante pour vous, sous plus d'un rapport; vous vous débarrassez sans éclat de plusieurs personnes dont le ressentiment serait sans pitié, ni considération, et vous reconquérez enfin, vis-à-vis de nous tous, une liberté légitime et respectée; parce qu'elle aura été bien payée, et vous jouissez ainsi, sans trouble et sans soucis, pendant tout le reste de vos jours, d'une réputation sans tache... Quant à la belle, on vous l'abandonne définitivement, et on renonce, de guerre lasse, au bénéfice de votre parole... Vous voyez bien que vous n'avez plus maintenant qu'à vouloir être heureux...

En cet endroit, les interlocuteurs s'étant éloignés, Charlotte n'entendit plus rien...

Un instant après, Urbain rentra... Il avait l'air d'un fou... Sa démarche était chancelante, comme celle d'un homme ivre, et il paraissait ne pas reconnaître son chemin... Charlotte eut peur... Elle se jeta dans la haie, au risque de se déchirer le visage, et se tint immobile comme une criminelle... Urbain passa près d'elle sans l'apercevoir, et se dirigea vers le château en décrivant plusieurs circuits...

Quand il eut disparu, Charlotte sortit de sa retraite... Ses regards effrayés croyaient apercevoir dans l'ombre, des fantômes menaçants... Un vague pressentiment pesait sur sa poitrine... Elle regagna sa chambre à pas furtifs, afin de réparer le désordre de sa toilette, et de se disposer à reparaître sans trouble aux yeux de la foule et d'Urbain...

Elle avait résolu de lui parler secrètement, de lui arracher un aveu, au risque de l'offenser, et de détourner, s'il en était temps encore, le malheur qui sans doute les menaçait tous deux. Mais Urbain, si empressé tout-à-l'heure auprès d'elle, si ardent à rechercher les moindres occasions de l'entretenir à l'écart, semblait maintenant éviter sa rencontre et craindre, surtout, de se trouver seul avec elle... Il errait sans cesse par la maison, à travers les corridors, montant et descendant l'escalier, affectant de donner des ordres aux domestiques, et allant éternellement d'un endroit à un autre, comme s'il lui eût été impossible de rester un seul instant dans le même lieu.

Dans un moment où il passait près de la chambre de Charlotte, la porte, restée entr'ouverte, s'ouvrit tout-à-coup, et Charlotte, se précipitant au devant de lui, l'enlaça dans ses bras et l'entraîna dans la chambre dont elle referma vivement la porte. Puis, se suspendant à son cou en lui prodiguant les plus douces caresses :

— Urbain, mon ami, lui dit-elle, que t'ai-je fait pour que tu cherches à me fuir? Nous étions si heureux tantôt de nous trouver ensemble, loin des regards importuns! D'où vient que, depuis ce soir, je ne t'ai pas eu un seul instant près de moi et pour moi seule?

— Pardonne-moi, mon ange, fit Urbain avec embarras; mais j'ai cru que je me devais un peu à tout le monde... On ne s'appartient pas réellement dans ces occasions... Et puis, l'affluence est si grande... et il est parfois des gens si tenaces et si indiscrets!...

— Oh! ne crois pas m'abuser ainsi, Urbain!... Tu évites ma rencontre depuis ce soir; je l'ai remarqué... J'en suis sûre...

— Jalouse! dit Urbain en s'efforçant de sourire. Que crains-tu? Y a-t-il ici une femme qui puisse seulement t'être comparée? Et ne suis-je pas à toi, désormais, à toi seule et pour toujours!

— Que m'importe, si ton âme ne m'est pas ouverte tout entière?... Oui, tu me caches quelque chose...; Mais c'est en vain; si tu ne parles pas, je saurai lire dans tes yeux... Ecoute, Urbain... je suis bien jeune encore; mais je suis assez forte pour porter un secret... J'ai bien pu cacher, encore enfant, l'amour que tu m'avais inspiré et plus tard, pendant quatre années de douleurs de toutes sortes, m'as-tu jamais entendue proférer une seule plainte?... Je ne dis pas cela pour rappeler un souvenir également cruel pour nous deux... Mais, je t'en conjure, aie confiance en moi; ne crains rien ni de ma faiblesse ni de mon inexpérience... doutes-tu de mon cœur?... Aurai-je seulement la force de te blâmer, si tu as failli?... N'es-tu pas maître de ma pensée, de mon intelligence, de ma raison et de toutes les facultés de mon être?... Parle donc, je t'en conjure... tire-moi d'un doute cruel... Pourquoi détournes-tu de moi tes regards? Pourquoi ton visage est-il redevenu tout-à-coup sombre et sévère?... Urbain, mon bonheur, ma vie, m'aimes-tu?

— Si je t'aime? s'écria Urbain avec exaltation en la serrant fortement dans ses bras, suis-je donc un démon, pour ne pas t'aimer, après t'avoir entraînée à ma suite, à travers toutes les misères? N'as-tu pas en partage avec la grâce et la pureté des anges, le dévouement et l'amour des plus saintes femmes? Que serais-je donc sans cet amour qui m'a régénéré à la vie, après m'avoir long-temps soutenu contre l'infortune et le désespoir? Si jamais un éclair de raison et de vertu a lui dans mon âme, si un sourire a passé sur mes lèvres, c'est que ta vue m'avait rendu, pour un instant, meilleur et plus heureux... Oh! crois-moi, au plus profond de mon abaissement, même quand cette infernale pensée d'une séparation se présentait à mon esprit égaré, j'ai senti plus d'une fois ma poitrine se soulever et mes entrailles s'agiter dans d'affreux déchirements.

— Ecoute, poursuivit-il avec une profonde émotion, je t'aime de tous les amours à la fois; je t'ai aimée enfant pour ton innocence et ta pureté, jeune fille, je t'ai aimée pour ta suave beauté et tes ardeurs innocentes; je t'ai aimée, plus tard, pour ton dévouement et ta vertu sublimes... ce que j'aimais alors dans la compagne volontaire de mon infortune, je l'aime, je l'honore aujourd'hui dans ma femme... Toutes mes affections, toutes mes pensées sont en toi; je n'existe qu'en toi et pour toi... Eh bien! jure-moi, quoi qu'il arrive, quelque avenir que le sort me réserve, quelles que soient les apparences qui m'accusent ou les circonstances qui nous séparent, jure-moi que tu me garderas cet amour qui est ma vie et qui seul pourra me soutenir et me relever aux yeux de Dieu et des hommes.

— Oh! je le jure... Mais que parles-tu de séparation?... Est-il une puissance au monde...

— Chut!... interrompit Urbain, n'a-t-on pas marché près d'ici?

— Eh! qu'importe, mon ami? Ne sommes-nous pas unis par un lien sacré?

— Tu as raison, s'écria Urbain en la serrant dans une étreinte désespérée et la couvrant de baisers, aimons-nous aujourd'hui... car, demain peut-être... tu me maudirais...

En prononçant ces derniers mots, il se dégagea brusquement des bras de Charlotte et s'élança hors de la chambre, avant que Charlotte interdite eût le temps de le retenir...

Les danses avaient cessé depuis long-temps... Les conviés fatigués par deux jours de plaisirs bruyants et disposés, pour la plupart, à partir le lendemain au matin, s'étaient retirés soit dans les chambres qui leur avaient été désignées dans le château, soit dans les diverses maisons du village où ils avaient réussi à se loger. Le château était redevenu tranquille et sombre. A peine quelques lumières brillaient encore çà et là à travers les rideaux des fenêtres... La nuit était calme, quoique le ciel se voilât, de moment en moment, de gros nuages flottants derrière lesquels la lune montrait, sa figure souriante et paisible. Un vent frais soufflait doucement à travers la charmille et balançait mollement sur le tapis vert de la pelouse l'ombre des hauts peupliers des allées...

Enveloppé dans les plis des rideaux d'une fenêtre située à l'une des ailes du château, Urbain plongeait tour à tour des regards attentifs à l'entrée des sentiers étroits qui circulaient dans la charmille et sur la façade du château où les lumières devenaient moins nombreuses, à chaque instant. Quand il eut vu s'éteindre la dernière, il se retourna et s'approcha avec précaution du lit où Charlotte, succombant à la fatigue, venait de

[illegible] chirurgien Marin fut également égorgé au moment où il sortait de sa chambre pour avertir [illegible] du tumulte qu'il entendait au dehors.

« Les cadavres de tous ces infortunés furent ensuite traînés dans la mosquée, où on les pendit par un pied. On les aurait sans doute retrouvés dans cette position, sans l'énergie et le courage d'une jeune fille, qui assistait en personne à ce carnage et au sac de la Casbah. Elle obtint, à force de supplications et de prières, qu'ils fussent enterrés. Ils ont donc été inhumés par les conspirateurs eux-mêmes dans la tombe qui renfermait le corps du capitaine Borot, tué aux monts Aurès, deux mois auparavant. Cette tombe est la seule chose qu'ils aient respectée. Trois artilleurs ont été épargnés, mais emmenés par eux pour installer les deux petites pièces de canon dont ils se sont emparés. »

— On annonce que Mme la duchesse de Berri va aller se fixer à Venise.

— Mme la baronne Pasquier, née Saint-Roman, épouse de M. le baron Pasquier, chancelier de France, est morte hier à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

— L'empire de Maroc est peuplé de 8,500,500 âmes environ appartenant aux races suivantes : Amazirgs berbères ; 2,300,000 ; Amazirgs shellechs, 1,450,000 ; Maures, 3,550,000 ; Arabes de race pure, 740,000; juifs, 340,000 ; nègres, 120,000 ; chrétiens, 500, renégats, 200.

— La ville de Montauban a décidé que l'une de ses rues prendrait le nom de M. Ingres. On sait que M. Ingres est né à Montauban.

— Des lettres d'Allemagne assurent qu'il va se former à Mayence une compagnie dans le but de construire un chemin de fer de cette ville à Manheim par Worms et Oppenheim.

— On écrit de Rome, 26 mai, à la *Gazette universelle allemande* :

« Les arrestations continuent, et elles frappent en général les personnes des classes inférieures. Ainsi, 12 ouvriers ont été récemment arrêtés. On a trouvé chez un prêtre la caisse des révoltés qui, à la vérité, n'était pas abondamment pourvue, et ce prêtre a été immédiatement mis en prison. Une visite domiciliaire a été faite chez un des prédicateurs les plus distingués de notre ville: on le soupçonne d'avoir trempé dans les complots révolutionnaires. Toutefois, il n'a pas encore été arrêté. Il est probable qu'une franchise trop grande qui caractérise parfois les sermons de ce prédicateur aura seule donné lieu à cette mesure. »

— On a reçu à Londres des journaux de Maurice, en date du 24 février ; ils annoncent que le 24 de ce mois, un second raz-de-marée à causé de nouvelles avaries aux navires mouillés sur les côtes de la colonie. Les seules personnes dont on ait à déplorer la perte, sont trois charpentiers employés aux chantiers du port, et qui n'ont pas reparu depuis le moment du désastre.

— On lit dans le *Times*, du 5 : « Notre correspondant de Paris nous écrit que Horace Vernet, en se rendant à Londres, n'a point pour but unique de faire sa cour à l'empereur Nicolas, mais qu'il est peut-être chargé d'une mission confidentielle et presque diplomatique. Il s'agirait, pour Horace Vernet, de seconder le désir qu'a manifesté la reine d'Angleterre de rétablir la bonne intelligence entre l'empereur Nicolas et le roi Louis-Philippe.

» Bien qu'il ne soit pas un diplomate ni un politique de profession,

[illegible] Brochard, vieux soldat de la république et de l'empire, vivait en retraite dans sa maison de la Gravière, l'une des plus isolées du faubourg Sainte-Ursule, à Périgueux. De mœurs rudes, d'habitudes frugales et simples, il commandait autour de lui le respect plutôt que la sympathie. Ses voisins le fréquentaient peu, et toute sa confiance semblait reposer sur la femme Marie Grolhier, attachée à son service depuis quatorze années. Cependant l'on n'ignorait point que par une longue et rigide épargne, il avait pu se créer un capital assez considérable.

Le lundi 28 août 1843, Marie Grolhier partit pour *la Morandie*, commune de Saint-Pierre-de-Chignac, métairie dont son maître avait l'usufruit, et où l'on allait commencer le partage des grains. Resté seul, Brochard couchait dans une chambre, au rez-de-chaussée, ayant les croisées sur la cour, fermée de murs assez élevés.

Dans la nuit du 29 au 30, il fut réveillé par une clarté qui se reflétait dans sa fenêtre, et, s'étant levé, il aperçut un individu porteur d'une chandelle et armé d'une forte barre de *codre*. Ne doutant pas que ce ne fût un malfaiteur, Brochard saisit son fusil, et sortit résolument en lui criant : « Attends, coquin, je vais t'arranger !... » Déconcerté d'une aussi vigoureuse réception, le misérable prit la fuite et se sauva par le jardin.

Le samedi 2 septembre, l'interruption du battage ramena Marie Grolhier à la Gravière. Son maître lui raconta l'aventure de la nuit du mardi, ce qui d'ailleurs ne l'empêcha pas de la renvoyer le surlendemain 4 à la Morandie.

Le mercredi 6 était jour de foire à Périgueux : il paraît certain que, dans la matinée, Brochard vint à la ville: le témoin Reymondie l'y vit vers les dix heures sur la place de la Claütre.

Le samedi 9 septembre, Marie Grolhier quitta la Morandie pour se rendre au faubourg Sainte-Ursule; en arrivant, elle rencontra le témoin Massoubre et lui demanda des nouvelles de Brochard. Celui-ci répondit qu'il ne l'avait pas vu depuis trois ou quatre jours. Sans autre observation, Marie Grolhier le quitta, et voulut d'abord entrer par la porte de la cour ; la trouvant fermée, elle fit le tour au nord de la maison, comptant sans doute, comme Rougier, s'introduire par le jardin.

Un quart d heure après, on la vit reparaître éplorée, remplissant le voisinage de ses cris : « Je suis perdue! ah ! mon maître, mon pauvre maître, il est mort... assassiné !... » On accourt, on la suit, et dans une écurie sombre on trouve en effet le malheureux Brochard horriblement mutilé... Il gisait, la tête sous le râtelier du côté du mur, les pieds vers la porte : les blessures et les contusions dont la partie antérieure de l'un et l'autre bras était couverte annonçaient une lutte et une vive résistance : la tête avait été presque brisée sous les coups d'un instrument tranchant et contondant ; une plaie béante, hideuse, divisait les organes du larynx ; déjà des milliers de vers s'y montraient consommant l'œuvre de destruction. L'état de décomposition cadavérique fit conjecturer que la mort remontait à trois ou quatre jours. Une hache ensanglantée près du cadavre n'expliquait que trop la nature et la diversité des blessures.

Après ces premières constatations, on rechercha si le crime n'avait pas été suivi de quelque spoliation : au rez-de-chaussée, tous les meubles étaient intacts; au premier, dans une pièce au-dessus de la cuisine, une espèce de buffet avait été ouvert, en enlevant, au moyen d'une forte pesée, la tablette supérieure : là, selon le témoignage de Marie Grolhier, devait se trouver l'argent de Brochard, sa montre et ses lunettes d'or, et les bijoux de sa femme, morte en 1838 : argent, bijoux, effets précieux, tout avait disparu.

Conformément à la loi, les scellés avaient été apposés sur les effets de la succession : l'inventaire, commencé le 21 septembre, fut marqué par une circonstance assez étrange : au moment où l'on se disposait à visiter le lit de Marie Grolhier, elle déclara que l'on trouverait de l'argent dans la paillasse. Effectivement, l'on en retira deux sacs, dont l'un contenait *huit cent dix francs* et l'autre *deux cent trente-sept, en pièces de cinq francs*. C'était, suivant elle, tout ce que la paillasse récélait. Cependant, voyant que

[illegible] la voix de Desplat, invoquant l'assistance de ses voisins; le quartier s'émeut, les plus diligents accourent, et, dès que la porte est ouverte, Desplat se présente ensanglanté, les vêtements en désordre et dans l'égarement de la terreur ; sa femme, plus maltraitée encore, gisait sur son lit, le corps couvert de blessures et de contusions. Il raconta que, peu d'instants auparavant, il avait été réveillé par une voix qui de l'escalier lui demandait de la lumière. Supposant que cette voix était celle de Reynaud, il s'était levé en toute hâte, avait allumé une chandelle, et déjà se trouvait sur la troisième marche de l'escalier, lorsqu'il s'était senti atteint à la tête d'un coup terrible dont la violence l'avait fait rouler jusqu'en bas ; mais bientôt il avait été retiré de son étourdissement par les cris de sa femme ; et recueillant ses forces, il s'était relevé pour lui venir en aide. Au moment où il allait rentrer dans sa chambre, il s'était senti violemment heurter par un individu qui en sortait, mais que l'obscurité l'avait empêché de reconnaître et de saisir. Dans son premier trouble, il ne doutait pas que son locataire ne dût être l'auteur de cette criminelle agression : la garde est appelée, et l'on accourt pour saisir Reynaud, que l'on suppose retranché dans sa chambre ; mais, ô surprise! au lieu d'un meurtrier prêt à faire une résistance désespérée, on n'y trouve qu'un cadavre sanglant horriblement mutilé : c'était le malheureux Reynaud lui-même qui, loin d'être l'agresseur des époux Desplat, était tombé le premier sous la main qui les avait frappés.

La justice, incontinent avertie, s'occupa d'abord de constater toutes les circonstances de ce triple attentat. Reynaud était couché la tête sur son traversin, et vêtu seulement de sa chemise ; le crâne et la partie antérieure du front avaient été brisés par un instrument contondant manié avec une vigueur si redoutable, que le sang avait jailli jusqu'au plafond. Sur un lit voisin, et parmi des vêtements en désordre, se trouvait un chapeau de soie noire, vieux et usé, qui n'appartenait pas à Reynaud : la montre d'argent qu'il possédait avait disparu.

Dans la chambre des époux Desplat on trouva une pioche à mortier, ensanglantée à sa base, et qui devait avoir servi à frapper successivement les trois victimes.

L'indice qui pouvait le plus directement mettre sur la trace du coupable, c'était le chapeau laissé dans la chambre de l'infortuné Reynaud. Objet d'un examen scrupuleux, il fut enfin reconnu pour appartenir à un nommé Pierre Delcoudere, ancien locataire de Desplat, jeune homme perdu de mœurs et abandonné à tous les penchants qui mènent au crime. On sut que, depuis le 10 du mois de février, il était parti pour Bordeaux à la recherche de la fille Alexandrine Bodin, sa concubine. La police y suivit ses traces; mais, dès le 16 au matin, il avait quitté cette ville; il y reparut bientôt le 22 février, et, quelques heures après, il était arrêté sur les indications mêmes de la fille Bodin, qui déclara avoir reçu de lui les aveux les plus explicites au sujet du triple crime du 18 février.

Delcoudere, peu d'instants avant son arrestation, lui avait fait, disait-elle, le récit suivant :

« Je suis arrivé le 17 au soir à Périgueux, vers neuf heures, dans l'intention de voler les époux Desplat. On dansait chez eux; en attendant que tout fût calme, je me suis caché dans la chambre du second étage. Bientôt un jeune homme est entré avec une lumière; il m'a demandé si je n'étais pas Delcoudere. Oui, lui ai-je répondu, laissez-moi dormir. J'ai bien vu qu'il fallait le tuer pour exécuter mon dessein. Vers trois heures, je l'ai prié de m'allumer une chandelle. Pendant qu'il essayait des allumettes, je l'ai assommé d'un coup de pioche, et puis je lui ai coupé la gorge avec son rasoir. J'ai ensuite appelé Desplat en contrefaisant la voix de son locataire : il est arrivé avec une chandelle, je l'ai renversé d'un coup de pioche, et, lui passant sur le corps, je suis entré dans la chambre de la femme, qui jetait de grands cris. Pendant qu'elle luttait contre moi, Desplat, qui n'était qu'étourdi, s'étant relevé pour venir au secours de sa femme, je me suis sauvé sans pouvoir emporter autre chose que la montre du jeune homme. »

Ce récit, reproduit par la fille Bodin, était nécessairement vrai dans sa

---

s'endormir. Elle fit un mouvement et ouvrit les yeux... A la vue d'Urbain debout, pâle et immobile à son chevet, elle poussa un cri d'effroi...

— Qu'as-tu? dit Urbain en se penchant vers elle et appuyant fortement ses lèvres sur les siennes.

— Ah ! tu m'as fait peur, répondit Charlotte encore tremblante. Je ne t'ai pas reconnu d'abord... Comme tu es pâle, mon Urbain ! Et pourquoi es-tu debout, quand tout repose au château ?

— Je te regardais dormir, mon ange... Je ne me sens pas fatigué... Mais je vais me coucher aussi... Adieu, peureuse, dors bien vite et ne te réveille plus en sursaut ; cela ternit les joues...

En disant cela, Urbain embrassa de nouveau Charlotte et s'avança vers la porte de la chambre qui communiquait avec la sienne...

— Entends-tu ? fit Charlotte en se soulevant à demi sur son lit, entends-tu Dragon ? Comme il aboie !...

En effet, Dragon, le chien du jardinier, aboyait avec fureur... Tout-à-coup sa voix s'éteignit dans un gémissement plaintif.... Puis, tout rentra dans le silence...

— Cela est étrange, fit Charlotte, je n'ai jamais entendu Dragon aboyer ainsi, à une pareille heure...

— Eh bien ! qu'y a-t-il là d'extraordinaire ? répliqua Urbain avec une agitation mal dissimulée, et il sortit aussitôt en refermant la porte derrière lui...

Une vague frayeur empêcha long-temps Charlotte de se rendormir... A la fin, vaincue par la fatigue et n'entendant plus aucun bruit, ses paupières appesanties se fermèrent et elle tomba dans un sommeil agité... La peur avait peuplé son sommeil d'images lugubres et de visions menaçantes... Dans un moment, elle eut comme la sensation intime d'un bruit sourd qui se faisait autour d'elle... Ses paupières se soulevèrent et se refermèrent aussitôt par un puéril mouvement d'effroi... Il lui semblait que des hommes inconnus marchaient dans sa chambre... Tout-à-coup une lumière passa sur son visage... Elle ouvrit les yeux et poussa un grand cri... Ce n'était plus l'illusion d'un songe... Un homme, la figure couverte d'un masque noir était là, devant elle, comme pour épier son sommeil, tandis qu'un autre fouillait les meubles et s'emparait des objets précieux qu'ils renfermaient...

Cependant, celui des deux hommes qui se tenait près du lit, avait posé sur le parquet la lanterne sourde qu'il avait approchée du visage de Charlotte et cherchait à étouffer ses cris sous sa main et sous les plis des draps du lit...

Urbain ! murmurait Charlotte, en se débattant ; Urbain ! au secours !...

— Cette péronnelle remue comme une aiguille qu'on écorche, fit l'inconnu à son compagnon... Dépêche-toi ou je serai obligé de serrer trop fort...

En ce moment, on entendit du bruit dans la chambre d'Urbain... Un coup violent fût frappé contre la porte dont les visiteurs nocturnes avaient pris soin de tourner la clé laissée dans la serrure, en dedans de la chambre de Charlotte.

— Tiens, dit celui qui vidait les armoires, voilà notre imbécille qui se ravise... J'en étais sûr... Mais c'est un peu tard, détalons...

En disant cela, les deux hommes s'élancèrent par la porte donnant sur l'escalier. Un instant après, celle d'Urbain, cédant à un effort violent, tomba en éclats... Urbain se précipita dans la chambre, ayant un pistolet à chaque main...—Es-tu blessée ? demanda-t-il en s'approchant de Charlotte avec une vive anxiété.

Charlotte ne répondit pas... Elle venait de s'évanouir.

Quand elle reprit connaissance, Urbain était près d'elle, en proie lui-même à une grande agitation... Charlotte voulait appeler du secours et donner l'éveil aux habitants du château; mais Urbain l'en empêcha, objectant qu'il n'était plus temps et que ce serait causer une alarme inutile... qu'il serait assez tôt d'apprendre, dans la journée, cette fâcheuse nouvelle à son père et à ses frères... Pour calmer Charlotte, il passa le reste de la nuit auprès d'elle.

Quand le jour eut reparu, on trouva le chien du jardinier étendu mort dans le taillis... Il avait une large blessure sous le ventre... Du reste, on ne découvrit aucune trace des deux bandits, si ce n'est que le gazon était un peu foulé au bord de l'eau. Ce qui fit supposer qu'ils étaient venus et repartis en traversant la rivière...

Au dehors, dans le village, personne n'avait rien vu et ne soupçonnait rien.. Aucun des conviés n'était encore parti, et il n'y en avait pas un seul qui ne fût connu personnellement de M. Dumesnil ou de M. de Ceyran. Leur rang et leur fortune éloignaient d'eux tous les soupçons. Quant aux habitants du village, une enquête faite immédiatement prouva que nul n'avait dans la nuit quitté son domicile... On interrogea vainement les domestiques et on ne put découvrir la moindre trace du vol qui avait été commis.

Tout, cependant, semblait indiquer, chez ses auteurs, une connaissance parfaite des localités et la certitude de trouver réunis, dans l'appartement de Charlotte, les objets de leur audacieuse convoitise. Après s'être introduits dans l'enceinte du château, ils avaient pénétré dans la partie occupée par Urbain, tout simplement par la porte, à l'aide d'une clef et n'avaient fait aucune tentative sur un autre point. C'était là, en effet, que se trouvaient, dans ce moment, outre la parure de Charlotte et les deux cent mille francs qui constituaient sa dot, le portefeuille contenant les cinquante mille francs donnés à Irma par la marquise de Rieux. Urbain avait persuadé à Ludovic qu'au milieu de la multitude d'étrangers qui encombrait le château et du désordre qui en résultait, cet argent serait plus en sûreté chez lui, dont l'appartement était séparé du reste de l'habitation. Tout avait été enlevé par les voleurs sans la moindre hésitation ni sur la valeur relative des divers objets, ni sur le meuble où ils étaient renfermés.

Après que les conviés furent partis et que le château eut repris sa physionomie et sa tranquillité habituelles, M. Dumesnil devint tout-à-coup sombre et soucieux. Des soupçons étranges s'étaient offerts à son esprit. Il avait appris, en partie, le genre de vie suivi par Urbain, pendant les quatre années qu'il venait de passer à Paris, et les relations qu'il y avait entretenues avec une société suspecte. Charlotte elle-même n'avait pas pu lui dire précisément par quels moyens ils y avaient subsisté. Doué d'un sens droit et de beaucoup d'expérience, il avait remarqué avec peine le changement survenu dans l'extérieur et les manières d'Urbain et n'avait pu cacher la défiance que lui inspiraient sa mise un peu excentrique et trop recherchée, ainsi que ses airs de matamore et d'enfant prodigue... Après l'évènement mystérieux arrivé dans la chambre de Charlotte, sa défiance envers Urbain éclatait à tout propos de la manière la plus injurieuse. Il semblait croire à quelque fâcheuse influence des anciens amis de son gendre.

Urbain affectait de ne rien comprendre des accusations indirectes dirigées contre lui ; mais, au fond, il sentait qu'il était perdu sans retour dans l'estime du général.

Charlotte n'osait prendre ouvertement la défense d'Urbain, de peur de redoubler les soupçons en s'efforçant de les détourner... Et puis, des réflexions de plus en plus accablantes ébranlaient ses propres convictions... Elle se rappelait la mystérieuse entrevue qu'elle avait surprise quelques heures avant l'évènement... A force de se représenter la figure de l'inconnu, il lui sembla que ses traits avaient quelque ressemblance avec ceux de l'homme qu'elle avait aperçu, un jour, chez Mme de Saint-Venant, faisant à Urbain des signes d'intelligence au préjudice de son adversaire... Elle se rappelait l'agitation d'Urbain et ses inquiétudes pendant une partie de cette nuit ; son apparition tardive et coïncidant précisément avec la retraite subite des malfaiteurs,... le refus qu'il avait fait de donner l'éveil dans ce moment... Vaincue par ces tristes réflexions, et en présence de l'attitude suspecte d'Urbain, Charlotte courba la tête à son tour sous les plus sinistres pressentiments, et se renferma dans le silence du désespoir.

Un jour, en s'éveillant, Charlotte trouva, dans sa chambre, une lettre sans adresse. Elle était ainsi conçue :

« Adieu... Si tu m'aimes, ne fais aucunes recherches pour me retrouver... Nous nous reverrons un jour... En attendant, souviens-toi du serment que tu m'as fait de me garder ton amour, en dépit des plus funestes apparences... Pour moi, je mourrai ton image dans le cœur et ton nom sur les lèvres. »

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX

Brochard, réveillé par la lumière, les aperçut tout d'un coup, et saisissant une arme à feu, l'arma, en s'écriant : « Ah coquins ! vous voilà ; attendez, je vais vous recevoir. » Effrayé par ces paroles, Thibal descendit au plus vite et prit la fuite, tandis que Delcoudere, pour ne pas être aperçu, se couchait au pied du mur. Brochard, au lieu de faire feu, prit des allumettes et essaya de les enflammer.

Pendant ce temps, Delcoudere se releva en courant pour aller rejoindre son camarade, qu'il renversa sans le voir, et sur le corps duquel il passa. Ce ne fut pas leur dernier essai : tous deux, d'après les conseils de Marie Grolhier, vinrent la semaine suivante, et demandèrent à voir l'âne de son maître. Le prévenu entra seul, après avoir dit à Thibal que s'il fermait la porte derrière lui, ce serait la preuve qu'ils ne devaient pas assassiner Brochard. La vue de ce vieillard toucha Delcoudere, qui l'exhorta à pousser la porte, ce qu'il fit. La nuit suivante, vers dix heures

— fin cour.	82 90	82 90	82 75	82 75	84 45
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	» »	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	31 »	30 7/8	B. » 3/8
B. de Fr.	3090 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	100 25	» »	B. » 20
C. L. 5000	5120 »	» »	» »	— Romain. .	[illegible]	» »	» »
— 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1020 »	» »	» »
C. hyp...	790 »	» »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
Can...	1275 »	1272 50	» »	Banq. belge.	665 »	670 »	H. 5 »

Spectacles du 8 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA.—
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS.—Catherine II.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON.— Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Le Carlin. Dagobert. La Gazette. Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Meunière. Chev. de Grignon. La Ciguë. L'Audience.
7 h. 1/2 GYMNASE.—Georges et Thérèse. Zélia. Tante Bazu. Cadet de F.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—F. Galfâtre. Le Mari. Brelan. Polka.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Toupinel. Jacques.
6 h. 1/2 AMBIGU.— Jeanne.
6 h. 1/2 FOLIES.—Claire. 1re repr.: Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1/2 COMTE. — Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

6 Juin.			7 Juin.		
Arrivages	3358 q.	40k.	Arrivages	3407 q.	81 k.
Ventes	4506	79	Ventes	3108	88
Restant	10845	15	Restant	10484	08
Cours moyen		38,48	Cours moyen		39,40
Cours-taxe		38,59	Cours-taxe		38,61

Cote administrative. (6 Juin)				Cote administrative. (7 Juin)			
Gr.	34q.	54k.	42,05 à 54,75	Gr.	70q.	85k.	58,30 à 00,00
1re	667	77	39,10 à 41,40	1re	555	70	39,50 à 41,40
2e	1064	46	36,30 à 38,85	2e	252	81	36,93 à 38,55
3e	91	92	30,50 à 36,60	3e	18	70	31,00 à 33,10
4e	3	00	27,00 à 27,38	4e	12	28	23,75 à 28,00
Al.	2692	40	36,20 à 40,75	Al.	2164	20	24,85 à 40,40

Météorologie.

Pendant les derniers jours de mai la température a présenté des variations extrêmes : tandis que dans certaines contrées on avait à se plaindre du hâle et de la sécheresse, dans d'autres on était inondé par des pluies continues ou des orages accompagnés de grêle. La ville de Montluçon entre autres a eu à souffrir de ces intempéries et voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Courrier de l'Allier* :

« Le jeudi 23 mai, vers sept heures et demie du soir, un orage des plus terribles a éclaté sur la ville et les environs de Montluçon. L'ouragan a duré près d'une heure et demie ; pendant tout ce temps, le tonnerre n'a cessé de gronder et les éclairs se succédaient presque sans interruption ; une pluie torrentielle a bientôt fait déborder le ruisseau de Lamaron, et en moins d'une demi-heure les faubourgs des Forges et de Bretonny ont été complètement inondés ; le premier surtout a eu beaucoup à souffrir, car dans la plupart des maisons envahies l'eau s'élevait à une très grande hauteur.

« Le pont des Forges qui se trouve sur la route de Clermont à Paris et qui venait à peine d'être terminé, a été gravement endommagé et aurait été infailliblement entraîné, si l'orage eût continué quelque temps encore.

« Le débordement a presque été aussi grand que celui qui eut lieu en 1841. »

Nous apprenons que le 30 mai un nouvel orage de grêle est venu fondre sur la ville de Montluçon et sur les campagnes environnantes.

Au moment où l'orage du 23 mai dévastait les environs de Montluçon, un autre tout aussi violent éclatant dans la Creuse, venait fondre sur les communes de Gioux, Poussanges et Croze, de l'arrondissement d'Aubusson. Cet orage, mêlé d'une grande quantité de grêle, en entraînant les terres, a encombré les prairies et détruit la presque totalité des récoltes. De tels désastres, si fréquemment renouvelés, ne font-ils pas sentir la nécessité de l'association en agriculture ?

Cours des Céréales (par hect.).

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), 1er Juin.—Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 18,80. — Méteil : 14,90 à 17,20. — Orge : 13,50. — Avoine : 8,50.

LA FERTÉ-GAUCHER, 5 Juin. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 21,32 ; 3e : 20,66. — Seigle : 11,32 à 12,00. — Orge : 10,66 à 12,00. — Avoine : 7,33 à 7,75.

CHALONS-SUR-MARNE, 1er Juin.—Froment : 17,92. — Seigle : 9,03. — Orge : 10,39. — Avoine : 7,05.

VOUZIERS, 1er Juin. — Froment : 16,16. — Seigle : 9,28. — Orge : 0,82. — Avoine : 5,89.

BAR-LE-DUC, 1 Juin.— Froment, 1re : 16,00 ; 2e : 15,50 ; 3e : 15,00. — Orge, non cotée. — Avoine : 6,75.

GRAY, 2 Juin. — Froment, 1re : 20,42 ; 2e : 19,17 ; 3e : 17,42. — Seigle : 11,61 à 13,61. — Orge : 10,75 à 12,42. — Avoine : 8,17 à 9,21.

STE-MENEHOULD, 1er Juin. — Froment, 1re : 16,16 ; 2e : 15,27. — Seigle : 9,01.— Orge : 9,52. — Avoine : 6,15 à 6,56.

ROANNE, 1er Juin. — Froment, 1re : 22,50 ; 2e : 21,50. — Seigle : 16,50 à 17,00. — Orge : 12,50. — Haricots : 15,00. — Avoine : 9,00.

ST-LAURENT, 1er Juin. — Froment, 1re : 22,50 ; 2e : 21,62 ; 3e : 20,75. — Seigle : 12,66 à 13,33. — Méteil : 15,66 à 16,33. — Sarrazin : 12,33 à 13,00. — Maïs : 16,38 à 17,00.

GRENOBLE, 1er Juin. Froment, 1re : 24,20 ; 2e : 23,45 ; 3e : 22,70. — Méteil : 19,50 à 20,25. — Seigle : 17,00 à 18,00. — Orge : 16,50. — Sarrazin : 13,50 à 13,75.— Maïs : 19,50 à 20,00. — Avoine : 9,20 à 10,00.

MONTAUBAN, 1er Juin. — Froment, 1re : 24,17 ; 2e : 23,83 ; 3e : 23,30. — Méteil : 17,00. — Seigle : 15,50. — Maïs : 13,00. — Avoine : 10,00.

TOULOUSE, 4 Juin. — Froment indigène, 1re : 23,50 ; 2e : 22,50 ; 3e : 21,50. — Grains étrangers. — Froment de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Orge : 11,00 à 11,50. — Avoine : 9,50 à 10,00.

BAYONNE, 2 Juin. — Froment du pays : 22,00 à 22,75 ; de Bretagne : 20,50 à 21,00.— Seigle du pays : 14,00. — Seigle étranger : 13,00. — Orge : 13,00. — Maïs blanc et Maïs roux : 13,00 à 13,25. — Avoine de Bretagne : 8,25 à 8,50.

Spiritueux et vins (par hect.).

BAR-LE-DUC, 5 Juin. — Vins : Ainsi que nous le disions dans notre dernier avis, le commerce de vins est peu actif et reste dans l'expectative ; aussi le prix des vins, vieux et nouveaux, n'éprouve pas de changement.

Déjà dans certaines contrées de notre vignoble la vigne montre des fleurs, qui auraient bien pu ne pas réussir, si nous avions encore les temps froids de la semaine passée. La température actuelle nous donne bon espoir pour, la floraison, et la récolte se présente bien.

NANTES, 1er juin. — Vins du cru, Muscadet 1er : 1840 : 70,00 ; de 1842 : 70,00 ; de 1843 : 50,00 ; gros plants 1843 : 32,00.

SURGÈRES, 1er juin. — Si nos eaux-de-vie sont en calme et sans mouvement, il n'en est pas de même de nos vins, car il s'en expédie beaucoup pour Rochefort, Bourbon et Dunkerque ; pour cette dernière ville on peut compter par centaine d'hectolitres.

Eau-de-vie nouvelle : 60,00 à 61,00 ; de rassise, de 69,00 à 70,00. — Vin blanc : 10,00 à 9,25 ; de rouge : 11,50 à 12,00 ; de vieux 22,00 à 23,00.

Nous venons d'avoir quelques gelées et on dit que dans certaines contrées la vigne a un peu souffert ; les vents n'étant plus au nord, nous avons l'espoir d'avoir de la pluie.

BORDEAUX, 4 Juin. — *Spiritueux*. — Les 3/6 disponibles ont peu varié : d'une part, la belle apparence de la récolte, et de l'autre, le manque d'ordres n'ont pas permis aux prix de s'élever. Les cours ont seulement varié de 60 fr. 65 c. à 71 fr. cours actuels.

Les marchés à livrer ont eu lieu à 72 fr. pour juin et juillet, et 73 pour septembre et octobre.

On a fait de novembre à avril 1845 de 65,50 à 66,00. Aujourd'hui les mêmes mois se traitent à 66,50.

Les eaux-de-vie sont restées stationnaires de 50 à 50,50, cours du jour.

Voici le cours :

Armagnac : 50,50. — Esprit 3/6 l'hect. à 86 d. cent : 71,00.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché d'Enfer du 5 juin.* — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 40,00 à 41,00. — Luzerne : 40,00 à 41,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 22,00 à 23,00.

Marché Saint-Antoine du 7 juin. — Foin, 1re : 46,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Luzerne, 1re : 45,00 à 47,00 ; 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 38,00. — Regain de luzerne : 40,00 ; 2e : 35,60 à 36,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 ; 2e : 21,00 à 22,00. — Paille d'avoine : 26,00 à 28,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 6 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1503	1443	60	1 16	1 04	» 96
Vaches....	69	56	13	1 »	» 88	» 76
Veaux....	869	868	1	1 54	1 36	1 18
Moutons..	7305	6829	476	1 34	1 16	» 98

PARIS. *Halle aux veaux et aux chevaux du 7 juin.*—820 veaux, tous vendus 1,80-1,60-1,40.—105 vaches, dont 98 vendues 1,26-1,10-0,92. — 3 taureaux, vendus 0,80.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS. *Marchés des 6 et 7 juin.* — 849 veaux, tous vendus 1,50-1,30-1,20. — 807 porcs, vendus : 150 à 1,15-1,10-1,05.

Soies.

Les nouvelles que nous recevons de tous les pays séricicoles sont très favorables. Partout la feuille a été abondante et l'éducation prospère.

Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.

VALENCE, 4 Juin. — La récolte des cocons paraît devoir être partout abondante dans la Drôme, dans l'Ardèche et le Gard. Peu de produits ont paru encore, à cause de la variation de la température qui a retardé la marche des vers à soie. Les prix ne sont pas encore fixés : on parle de 4 fr. 15, 4 fr. 25 et 4 fr. 50 ; mais nous ne pouvons donner rien de certain avant la semaine prochaine.

En Provence, depuis quelques jours, on a offert des produits : les cocons faibles se sont payés 4 fr. 25 le kilo. — La bonne marchandise 4 fr. 50 à 4 fr. 75, et les parties de choix 5 fr. — Ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent bulletin, la récolte des cocons en Provence sera moindre que celle de l'année dernière.

En Italie, les cocons sont, comme chez nous à un prix élevé, quoique la récolte soit abondante ; mais les fileurs ayant réalisé de gros bénéfices pendant la dernière campagne sont disposés à payer cher.

En Espagne, la récolte qu'on avait annoncée très mauvaise sera passable.

Le 31 mai dernier, à Romans, il n'y a pas eu d'affaires en soie grège ; l'approche de la récolte rend les affaires nulles ; les détenteurs tenaient les prix à la cote ci-jointe :

12/14 d. soies ordin. (1/2 kil.)	27 à 28
12/14 d. soies courantes	28 à 28 50

Le marché d'Aubenas, du 1er courant, a été aussi pour ainsi dire nul ; il n'y avait pas de preneur.

12/13 d. soies ordin. (1/2 k.)	28 à 29
12/13 d. soies courantes	28 50 à 29 50
9/10 d. id.	29 à 29 50
9/10 d. id. de Joyeuse	29 50 à 30

A Bagnols, le 29, les grèges, qualités courantes, se vendaient 59,50 à 60,00 le kil.— Les soies d'ordre manquaient et il y avait activité dans les achats.

A Marseille, pendant la semaine dernière, les affaires ont été assez insignifiantes ; la seule opération un peu saillante consiste en une vente de 43 balles Perse à 14 et 16 le 1/2 kil.

Voici l'état de la consommation : 5 balles Espagne à 21,00 et 22,00 le 1/2 kil. — 2 balles Brousse L. G. à 16,50.—4 b. Ardassine à 11,75. — 4 b. Castravan à 12,00 et 13:25. — 2 b. Sélé à 20,50.—2 b. Antioche à 12,25.—3 b. Mestoup L. G. à 22,00.—43 b. Perse à 14,00 et 16,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

colonisatrice de l'Europe où la France eut un grand rôle, maintenant oublié, le zèle des souverains, des armateurs, était stimulé par une pensée supérieure au bien du commerce, le désir de répandre la religion du Christ.

Un sentiment tout catholique, un reste de l'ardeur des croisades dicta les priviléges concédés avant la révolution française aux compagnies coloniales. Toutes ne doivent embarquer que des sujets français et catholiques, ne doivent souffrir l'exercice d'aucune autre religion que du catholicisme, et sont tenues d'entretenir à leurs frais un nombre déterminé de missionnaires. En autorisant la compagnie de l'Amérique méridionale, Louis XIV mit en avant le zèle pour la foi comme premier mobile de l'entreprise. Il est urgent d'empêcher les étrangers, et surtout les ennemis de la France, de s'établir en Amérique, « ce qui est d'une conséquence d'autant plus » grande qu'il s'y peut établir des nations infectées d'hérésie, » comme déjà il s'y en est établi en divers lieux, lesquelles, bien » loin de procurer aux sauvages la connaissance de la vraie reli» gion, les feront participer de leurs erreurs. »

Sans doute, l'esprit de prosélytisme qui régnait alors et qui fit à plusieurs époques expulser de nos colonies les protestants et les juifs, avait un caractère étroit, souvent oppressif; mais il était beau de considérer la colonisation comme une œuvre pieuse, entreprise pour le salut des âmes, et non pas comme un simple transport d'hommes et de ballots. Si nous ne voulons pas dégénérer, nous aussi nous placerons au-dessus des projets commerciaux et militaires une pensée d'ordre supérieur. Nous aussi nous voudrons sauver des âmes.

Le principe qui doit guider, exalter même les peuples occidentaux dans leur expansion sur le monde, n'est plus le catholicisme du croisé ou du jésuite privilégié par lettres-patentes pour catéchiser le caraïbe : ce doit être encore le christianisme, la volonté d'obéir aux intentions de la Providence en constituant l'unité du globe et d'arracher à la misère, à l'ignorance, au crime, la plus grande partie de l'humanité.

Entreprise avant tout sous l'influence du sentiment religieux, cette œuvre ne serait pas désavouée par l'intérêt politique et commercial. Actuellement deux Etats, dans une pensée égoïste encore, travaillent puissamment à fonder l'unité du monde; ils étendent chaque jour leurs possessions au milieu des sauvages et des barbares. Ces Etats, nous sommes obligés de le reconnaître, sont les plus puissants aujourd'hui. Ce sont l'Angleterre et la Russie.

Déjà le globe presque entier est en leur pouvoir. Tous deux, rêvant la domination universelle, multiplient leurs envahissements; Nous ne troublerons point, par de folles prédications de guerre, la sainte formation du corps Européen.

Mais il est juste, il est louable de parler à l'orgueil d'un noble pays quand il s'agit pour lui de prendre part à une œuvre utile, productive pour tous, à l'expansion coloniale qui est l'accomplissement de la volonté de Dieu, la croisade du dix-neuvième siècle.

La France doit coloniser.

Voyant sur les steppes et jusque sur les glaces polaires se poser l'aigle de Russie, voyant le pavillon de l'Angleterre flotter sur toutes les îles : elle demandera sur quel sol son génie colonisateur peut s'exercer.

Parmi les parties du monde où la civilisation n'est pas indigène, l'Amérique est couverte à-peu-près entièrement de colonies qui ont rompu avec leurs métropoles; l'Asie est à la Russie et à l'Angleterre; l'Océanie est à l'Angleterre encore, sauf quelques points où parfois on nous permet de glaner des îlots; mais l'Afrique est encore inoccupée. La France est appelée à une grande mission dans ce continent qu'elle entame par deux points, Alger et le Sénégal. Si la prise de possession de l'Afrique, au nom de l'Europe et du christianisme, n'est pas une œuvre prochaine et que nous puissions accomplir seuls, dès aujourd'hui nous pouvons mettre la main sur un appendice de cette partie du monde. Nous pouvons occuper une terre plus vaste que la France, située sur le chemin des Indes, vis-à-vis d'une côte fertile où débouchent de grands fleuves. Nous pouvons prendre, en face de l'Afrique, une position comparable à celle de la Grande-Bretagne en face de l'Europe, du Japon en face de l'Asie, des grandes Antilles en face de l'Amérique; établissons nous à Madagascar.

Cette île, qu'on appellerait Malegache si l'on tenait compte du nom qui lui est donné par ses habitants, est traversée dans le sens de sa longueur par une chaîne de montagnes qui forme son épine dorsale. Sur les hauteurs du centre, sur le plateau d'Ankouva, sont établis les Houvas, race supérieure et dominatrice qui doit au sang malais son teint jaune. Dans les vallées de l'Orient vivent les brunes peuplades malegaches, exploitées par ces vainqueurs; sur le versant occidental de l'île habitent les noirs et indépendants Sakalaves. Les mœurs de la contrée, sauvages chez les Sakalaves, patriarcales chez les Malegaches, barbares chez les Houvas, sont fort éloignées des coutumes civilisées. Là, tout grand chef, indépendamment de ses concubines, s'unit à une série de quatre épouses, dont l'une est la grande femme ou femme n° 1, *vadin-bé*; les trois autres sont les petites femmes ou femmes n° 2, *vadin-massé*.

Quelque étrange que soit pour des Européens cette façon de ... à la Russie.

S'établir à Madagascar, ce n'est pas pour la France envahir une terre nouvelle, c'est reprendre une ancienne colonie. Pour nous, aller à Madagascar, c'est y revenir. Nos droits sur cette île sont établis par une longue occupation. Depuis qu'en 1642, le capitaine dieppois Ricault fut autorisé à prendre possession de Madagascar et des îles adjacentes, au nom de Louis XIII, nos rois ont envoyé pour gouverner ce pays Pronis, Flacourt, de Champmargou, Mondevergues, Delahaye, de la Bretèche. Tous résidèrent au fort Dauphin, abandonné en 1672. Un nouveau gouverneur, le comte de Maudave, s'y rétablit temporairement en 1769. Vient ensuite l'expédition du comte de Beniowsky, en 1774. Depuis cette époque, nos droits sur Madagascar ont été conservés par les déclarations du gouvernement de la restauration et par ses actes. Il ne s'agit que de les exercer.

Si nous portions dans nos rapports avec les pays lointains la même susceptibilité nationale que dans nos relations avec l'Europe, nous n'oublierions pas qu'en 1829, le capitaine Gourbeyre, chargé par le gouvernement français de faire une démonstration contre les Houvas, débarqua devant Foulepointe quinze cents hommes, qui furent mis en déroute par deux cents barbares, et obligés de se rembarquer en désordre. Il y a peu d'années, un voyageur a vu les armes et les habits de nos soldats, placés par les Houvas sous un hangar et formant un trophée, qui peut-être existe encore.

Si nous voulons servir la cause de la civilisation et de l'humanité, exercer des droits incontestables, effacer le souvenir d'un honteux échec, il faut occuper Malegache! Récemment, M. Thiers et M. Guizot ont établi des postes d'observation dans deux îles voisines de cette grande terre, à Nosse-Bé, en 1840, à Mayotte, en 1844. Il faut agir plus hardiment, marcher droit au centre de l'île, au repaire des barbares, à Tananarivou, capitale de la reine Houva, et, secondés par l'insurrection des peuplades asservies, détruire sa puissance par un seul coup décisif. Si nous tardons, l'Angleterre, établie au Cap-de-Bonne-Espérance et à Maurice, l'Angleterre, envieuse de toutes les positions qui jalonnent la route de l'Inde, s'emparera de Malegache avant nous. Déjà, en 1815, elle a introduit ses troupes dans l'établissement éphémère de Port-Louquez. Depuis, elle a fait l'essai de son influence en plaçant des affidés près du roi Radama, prédécesseur de la reine actuelle. L'Angleterre ne perd pas de vue Madagascar, et quand elle sera bien convaincue que nous renonçons à nos droits, ou que nous n'avons pas le courage de les faire valoir, elle étendra la main sur cette proie, et la France, privée de toute expansion maritime, devra se résigner à n'être que la pre-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XVIII.

UNE SÉPARATION.

En s'exilant volontairement de la Pommeraie, Urbain avait cédé encore plus au désir d'assurer, par son absence, la tranquillité de Charlotte, qu'au besoin de se soustraire aux conséquences de la colère du général. Il ne craignait point d'être recherché pour le vol auquel il avait prêté les mains, l'honneur même du général lui défendant d'appeler sur cette affaire les investigations de la justice. Mais Urbain ne pouvait supporter le supplice d'être accusé et insulté impunément, chaque jour, en présence de Charlotte. Si rougir devant elle lui semblait le dernier degré de la honte, la voir humiliée, avilie, en quelque sorte, à cause de lui, était un spectacle au-dessus de ses forces. Tant qu'elle parut croire à son innocence, il puisa dans l'appui qu'elle lui prêtait et dans les témoignages de son dévouement le courage de braver les soupçons offensants du général et le silence accusateur de Ludovic et d'Irma. Mais, lorsque vaincue enfin par ses propres réflexions et par ses souvenirs, Charlotte courba la tête à son tour et se tut sous une accablante conviction, alors Urbain se sentit comme abandonné par le bon génie qui l'avait protégé jusque là, en le couvrant de ses blanches ailes. Il se vit repoussé sans retour, et il aima mieux s'enfuir seul et désespéré que de prolonger, par sa présence, la honte et les tortures de Charlotte.

Sa première pensée avait été de fuir avec elle et d'aller vivre en pays étranger; mais la crainte de l'associer, de nouveau, à une existence misérable, le détourna promptement de ce projet. Il négligea même d'emporter avec lui une somme de sept mille cinq cents francs qui lui avait été donnée par Charlotte, et qui, d'après le mensonge qu'il avait imaginé récemment, à l'occasion de la visite du fabricant de lettres de change, était destinée à rembourser la somme avancée sur la parure. C'est à peine s'il voulut se munir de l'argent nécessaire pour subvenir à ses premiers besoins. Il n'était, d'ailleurs, nullement fixé sur la direction qu'il devait suivre, et ce fut sans but arrêté, et comme à l'aventure, qu'il prit la route de Paris.

La nuit était déjà avancée lorsqu'il quitta La Pommeraie. Tout dormait dans le château. Urbain sortit avec précaution par la petite porte donnant sur la campagne, et s'élança dans le chemin creux qui suit le bord du fleuve. Le ciel était noir, l'air lourd et embrasé. De temps en temps, un rapide éclair illuminait la masse compacte des nuées, pareil à l'étincelle tombée sur un vaste amas de matière inflammable. Le tonnerre grondait avec un bruit sec et sonore. Pas une étoile ne brillait au ciel; pas une goutte de pluie ne rafraîchissait l'atmosphère. La nature semblait oppressée et souffrante. Quelquefois, du sein du silence universel, un vent violent s'élançait tout-à-coup, avec un sourd mugissement. Alors, comme un camp surpris pendant la nuit, la campagne semblait se réveiller en sursaut et s'agiter en tumulte. Alors des champs, des buissons et des prés sortaient mille bruits confus et bizarres... Puis, tout rentrait de nouveau dans un silence plein de terreurs et d'angoisses...

Urbain se sentait accablé par un fardeau invisible; sa tête était brûlante; tout son corps tremblait sous une prostration douloureuse. Un désespoir profond, une fureur sans objet gonflaient sa poitrine. Il se laissa tomber sur le bord du chemin, et promena autour de lui un regard farouche...

A deux pas de lui, la Seine glissait silencieusement entre ses rives, comme un serpent parmi les herbes. Urbain regardait avec une joie sauvage le flot doucement soulevé par le vent... son clapotement monotone résonnait à son oreille comme la psalmodie d'un chant funèbre. Pour la première fois, en contemplant l'immobile profondeur du fleuve, il pensa, en frissonnant d'un plaisir insensé, que son lit de mousse serait une tombe molle et paisible, et que les humides replis de ses vagues formeraient un linceul voluptueux... Puis il songea aux misères de sa vie, et s'enveloppant, pour ainsi dire, de sa tristesse, pour mieux s'en pénétrer, il repassa dans son cœur toutes les amertumes dont il était rempli. Des souvenirs cruels, des dégoûts profonds, le remords et la honte assiégeaient son âme tour-à-tour. La sombre figure du fabricant de lettres de change et celles des deux scélérats dont il avait lui-même favorisé le crime récent, passaient incessamment dans son imagination comme des apparitions menaçantes... Puis il se rappelait le jour où, à pareille heure, il avait quitté, pour la première fois, l'habitation de La Pommeraie, poussé par les plus honorables scrupules, loin de l'amour innocent d'une jeune fille... Et il se demandait, avec des pleurs de rage, si c'était bien lui qui fuyait aujourd'hui des mêmes lieux en criminel, chargé des malédictions de ceux qui l'avaient aimé, objet de mépris, instrument de malheur pour eux et pour lui-même...

A cette pensée, Urbain tourna les yeux vers le château... Devant la fenêtre de la chambre où reposait Charlotte, un tilleul au tronc vigoureux, à la cime élevée, se tordait avec des craquements violents et agitait en vain sa tête puissante sous les raffales répétées de l'orage... Cette vue frappa Urbain... C'était l'image de sa vie... Là, pensait-il, dans cette chambre, le repos du corps, la tranquillité de l'âme, la bonté et les vertus des anges; au dehors, les passions, les luttes et les tourments de la vie... Oh! dors en paix, s'écria-t-il, pauvre ange qui n'as pas craint d'associer ton existence à celle d'un réprouvé!... Dors en paix maintenant; le bruit de mes passions ne troublera plus ton âme; et ta pensée ne sera plus souillée au contact de mes misères et de ma honte! Je porterai loin de toi cet horrible fardeau, et je me cacherai avec soin pour que ma vue n'attriste pas tes regards!... Qu'as-tu fait pour être à jamais attachée à la chaîne que je suis condamné à traîner? Qu'ai-je fait pour que tu m'aimes? Oh! j'ai été maudit le jour où je n'ai pas su t'aimer à mon tour... Et pourtant, j'étais pur alors, et aujourd'hui encore, sur ce coin de terre où je m'arrête pour la dernière fois, d'où vient qu'à ton souvenir mon cœur se brise et mes forces m'abandonnent? Ah! misérable insensé, qui n'as de force ni pour aimer, ni pour oublier... Oh! pourquoi ai-je juré de te revoir?... C'était l'heure maintenant d'en finir avec cette existence de damné... Oui, j'aurais dû mourir ici... Il eût fait bon s'abîmer sous ces eaux qui ont tant de fois réfléchi ton image... Demain, peut-être, la vague aurait roulé doucement mon corps jusques au pied de ce banc où tu vas t'asseoir et l'aurait balancé mollement parmi les lianes qui pendent sur la rive... Tu m'aurais pleuré; mais, du moins, je n'aurais plus empoisonné tes jours...

En ce moment, un coup de vent violent s'abattit sur le tilleul placé devant la fenêtre de Charlotte, et, secouant fortement sa cime touffue, ainsi qu'une chevelure éparse, courba jusqu'à terre l'extrémité de sa tige robuste... Un craquement sinistre se fit entendre. L'arbre s'était brisé, et les derniers rameaux de ses plus hautes branches vinrent fouetter, en s'inclinant, les vitres de la fenêtre de Charlotte. Une faible lumière brilla aussitôt dans l'intérieur, et Urbain crut distinguer, entre les plis des rideaux, la pâle figure de Charlotte. Il tomba à genoux et pria Dieu de lui donner le courage et la force de ne pas retourner en arrière. Il pria long-temps; puis il se leva tout-à-coup animé d'une plus forte résolution et se mit à courir, sans détourner la tête, dans le chemin étroit et enfoncé où il s'était engagé...

L'orage était dans toute sa force; la pluie tombait par torrents. Le tonnerre roulait avec fracas au-dessus de sa tête. Urbain marchait à la lueur des éclairs qui se succédaient avec rapidité... Sa poitrine haletait; mais son cœur était plus calme...

Au lever du jour, l'orage avait cessé depuis long-temps. Le ciel épuré paraissait limpide. Des millions d'atômes se baignaient dans les rayons dorés du soleil. Les insectes bourdonnaient autour des halliers. Les oiseaux secouaient leurs ailes en chantant, ou traversaient les airs en décrivant d'innombrables circuits. Les plantes relevaient de toutes parts leurs tiges flexibles, et les grands arbres, agitant au bord des chemins leurs branches humides, semaient de perles brillantes les gazons ou les arbustes qui croissaient à leur pied. Urbain était épuisé de fatigue, mais sa tête était plus légère. Un vague rayon d'espérance se glissait insensiblement dans son âme et dilatait sa poitrine. Il entra dans une ferme pour s'y reposer et réparer ses forces. Il jeta sur une table une pièce de monnaie et on lui apporta en échange un peu de lait et un morceau de pain noir. Le fermier, cependant, regardait avec défiance cet homme qui n'était point un mendiant et qui avait évidemment marché toute la nuit, par des chemins perdus, à la merci de l'orage et de l'obscurité. Le chien de la ferme, couché en travers de la porte, grondait sourdement et épiait tous ses mouvements avec inquiétude. Seul, un petit garçon joufflu, enhardi par le regard caressant de l'étranger, s'était approché peu-à-peu de la table et contemplait tour à tour, d'un œil de convoitise, le morceau de pain noir et la jatte écumeuse. Urbain, après avoir réparé à la hâte le désordre de sa toilette, fit deux parts des restes de son repas frugal, donna l'une au chien, l'autre à l'enfant qu'il embrassa, et se remit en route.

Il marcha encore tout le jour et une partie de la nuit, en évitant les chemins fréquentés, et arriva aux portes de Paris, mourant de faim et de fatigue. Quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'il y était entré pour la première fois. Alors, aussi, il fuyait; mais Charlotte reposait doucement à son côté, la tête appuyée sur son épaule, en signe d'amour et comme gage assuré d'un riant avenir. Alors aussi il était pauvre, mais il avait foi en lui-même, et si de vagues appréhensions troublaient sa félicité, le remords et l'infamie ne s'attachaient point à ses pas comme son ombre. Il n'avait pas été maudit et repoussé par ses proches, et de sinistres pressentiments ne menaçaient point sa tête... Se rappelant alors la pauvre maison où il avait caché, dans ce temps-là, son bonheur trop rapide, il

---

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6, 7 et 8 juin.

questions. Nous croyons donc opportun d'extraire du rapport que M. Considerant a fait récemment au conseil municipal de Paris sur le chemin de fer de Strasbourg, deux paragraphes consacrés par le rapporteur à la discussion de ces principes.

De la discussion des tracés des chemins de fer.

Lorsqu'il s'agit de décider la question du meilleur tracé d'une grande ligne, plus les tracés rivaux sont nombreux, plus la question se complique. Le nombre des considérations hétérogènes présentées sur tous les points, par les partisans intéressés des diverses lignes, devient très considérable, et les esprits les plus habitués aux comparaisons analytiques, sentent eux-mêmes, en pareille circonstance, la nécessité d'établir solidement des principes généraux immédiatement déduits des grands intérêts de l'Etat, capables de dominer la question de haut et de conduire sûrement aux solutions les plus satisfaisantes.

Nous allons donc essayer de poser les principes sur lesquels il faut, avant tout, s'entendre pour mener à bien la discussion.

Les principes de premier ordre se tirent des intérêts de la nationalité; ceux de second ordre, des intérêts des localités. Posons d'abord les premiers.

PRINCIPES DE PREMIER ORDRE.

1er principe. But politique et social des grandes lignes.—Le rail-way, avec les perfectionnements qu'il a déjà reçus et ceux qu'il attend encore, est un nouveau et puissant organe de communications, de sociabilité et d'industrie. Sa première fonction, soit en importance, soit dans l'ordre des applications qu'il est permis de lui concevoir, est incontestablement celle qui consiste à relier étroitement entre eux les principaux peuples civilisés, à jeter sur le sol de l'Europe, en tout sens, des ramifications commerciales, des entrecroisements d'intérêts, des échanges d'idées et de sympathies, tels que les guerres et les conflagrations deviennent de plus en plus difficiles, et que les nations encore hostiles, liées bientôt par le réseau européen, ne soient plus désormais que les provinces unies de la grande confédération de l'ancien monde.

Ainsi, le système nouveau des communications rapides est appelé à parfaire l'œuvre des développements de la civilisation moderne, à asseoir définitivement la paix sur les intérêts bien entendus et étroitement liés des peuples.

Tel est incontestablement au point de vue de la haute politique et des intérêts les plus élevés de l'Etat, le but supérieur du réseau des grandes lignes de rail-way. Les avantages de prospérité, de perdre de vue que des travaux de la plus haute importance réclament les ressources publiques; nous citerons entre autres les endiguements des fleuves et des rivières, les constructions des canaux d'irrigation, les améliorations des routes de terre, l'achèvement des canaux commencés, le reboisement des montagnes dénudées, etc., etc.

En conséquence, toutes les fois que le but supérieur de politique internationale que l'Etat doit se proposer en établissant une ligne, peut être atteint d'une manière satisfaisante avec une diminution des charges financières, on devra hésiter d'autant moins à réaliser l'économie présentée qu'elle sera plus considérable.

3e principe.—Considérations stratégiques.—Le troisième élément de premier ordre à considérer dans la question, est celui de la défense et de la sûreté du territoire national. Il est certain en effet que si, dans la prévision d'une guerre européenne, l'Etat devait trouver, pour la défense, de très grands secours dans tel tracé ou dans tel système de tracé, ce fait, d'un ordre tout-à-fait général, aurait droit à être pris en très sérieuse considération et à peser beaucoup dans la balance.

Heureusement, nous croyons pouvoir débarrasser la discussion, de ce nouvel élément de complication.

Les grandes guerres continentales, en effet, deviennent de jour en jour moins probables. L'activité industrielle et les innombrables entrecroisements d'intérêts que le commerce multiplie en Europe, ont donné déjà au système pacifique une consistance et une solidité qu'il n'avait jamais atteint jusqu'à nos jours sur la terre.

L'activité industrielle se substitue rapidement, dans l'époque moderne, à l'activité guerrière, et nous avons vu depuis trente ans toutes ces grandes difficultés politiques qui, aux époques précédentes eussent fait éclater des guerres, réglées par la voie pacifique des conférences et des congrès. Or, les chemins de fer européens vont promptement développer à un degré très supérieur encore le système de l'activité industrielle et de la solidarité sociale de l'Europe et paralyser de plus en plus victorieusement la guerre.

Mais toute puissante que soit cette considération pour atténuer, dans la discussion des tracés, l'importance des questions purement stratégiques, il en est une beaucoup plus forte encore, et, à notre avis du moins, tout-à-fait péremptoire. C'est que depuis le fait de la fortification de la capitale, le système militaire et défensif de la France est entièrement changé.

Ces grandes et hardies manœuvres d'invasion qui ont jeté deux fois l'ennemi dans nos murs sont désormais impossibles. Quand Paris était ouvert, l'ennemi, profitant d'une bataille perdue par nos [illegible] au point de vue général de l'état militaire défensif de la France tel qu'il est constitué systématiquement aujourd'hui par la fortification combinée de la circonférence et du centre.

Nous donnerons demain le second paragraphe consacré à l'examen des principes relatifs aux intérêts des localités; ajoutons seulement une reflexion pour insister sur le dernier argument que l'on vient de lire, c'est que si la France s'est laissée engager dans la construction des fortifications de la capitale, il faut au moins qu'elle retire les bénéfices de cette augmentation de force militaire et défensive qu'elle a achetée, si cher. Or, le premier de ces bénéfices, c'est la diminution de l'armée, du budget de la guerre et des charges de toutes sortes que les prévisions de la défense ont long-temps imposées au pays. Jusqu'ici, les opérations du génie civil, le tracé des routes et des canaux, les grands travaux de la paix, en un mot, ont été fortement gênés par l'intervention du génie militaire et par les conditions de la défense du territoire. Désormais cette gêne doit cesser, car elle ne serait plus légitime. La France est assez lourdement cuirassée pour que, du moins, on lui laisse sous sa cuirasse toute la liberté de mouvement possible.

On mande de Berlin, 3 juin, à la *Gazette d'Etat de Prusse* :

« Le *Bulletin des lois*, n° 15, contient une ordonnance dont l'objet est de prévenir les abus qu'entraînent les spéculations sur les actions de chemins de fer. En voici les principales dispositions. Il est défendu, sous peine d'une amende de 50 à 500 thalers d'annoncer des actions concernant l'établissement d'un chemin de fer et d'ouvrir des souscriptions à cet effet sans une autorisation expresse du ministre des finances.

Après la publication de la présente ordonnance, aucun contrat ni traité ne pourra avoir lieu relativement à des actions de chemins de fer, sans que le projet ait été autorisé par le ministère.

» Les courtiers ne pourront servir d'intermédiaires à des transactions de ce genre. La prohibition s'applique également aux négociations concernant les actions de chemins de fer à l'étranger.»

On lit dans le *Morning-Chronicle* du 6 :

« Les dernières nouvelles d'Alger ne permettent pas de douter que la France est à la veille d'avoir la guerre avec le Maroc et que le résultat de cette guerre sera l'annexation de cet empire à la colonie française d'Alger. Voilà le dénouement le plus clair de la querelle entre l'Espagne et le Maroc. Nous l'avons toujours dit; cette affaire est plus française qu'espagnole, et par quelque puissance que soit faite la guerre, c'est la France qui y gagnera. Stimulé et harcelé par les Espagnols, l'empereur de

---

voulut revoir et habiter encore, s'il se pouvait, la chambre habitée naguères par Charlotte. Il voulut respirer l'air qu'elle avait respiré, vivre où elle avait vécu, s'enivrer de la vue des objets sur lesquels son regard s'était arrêté, toucher ceux qu'elle avait touchés, se retremper, en quelque sorte, dans son souvenir, et vivre de sa vie!...

Cette fois, du moins, ses vœux ne furent point trahis... Le modeste appartement était vide et tel, à peu près, qu'il avait été disposé par Charlotte... Urbain s'en empara avec une sorte d'avidité et s'y installa aussitôt... Il lui sembla qu'il venait de trouver un port dans la tempête, et qu'il pourrait désormais braver le malheur et l'infamie dans l'asile qui avait long-temps abrité Charlotte...

Le lendemain, lorsqu'il se leva, un sommeil paisible avait rafraîchi son sang. Son âme était moins triste, et son esprit plus libre put envisager l'avenir avec calme... Peut-être tout n'était-il pas encore perdu sans retour... Quelque sort que l'avenir lui réservât, il avait maintenant un talisman pour combattre la fatalité qui s'était attachée à lui... Il était l'époux de Charlotte! Ce titre là, rien ne pourrait le lui ravir, et quelque chose lui disait que si l'adversité pouvait encore l'atteindre, le déshonneur, du moins, devait le respecter... Assuré que personne ne soupçonnerait son retour dans l'humble retraite qu'il avait quittée pour toujours, il résolut de commencer, à l'abri de cette obscurité favorable, une vie nouvelle, vie de travail, de courage et d'expiation, épreuve par laquelle il voulait essayer de se régénérer à ses propres yeux, de ressaisir cette estime dont il avait soif, cet amour qui était l'âme de sa vie, et sa place enfin au soleil, à côté de Charlotte! Il était bien déterminé à ne reparaître devant elle qu'après plusieurs années, lorsqu'il croirait n'avoir plus à craindre les recherches de la justice, ni la trahison de son complice au sujet de l'émission de la fausse lettre de change. Il savait que cet homme avait acquis, par ce moyen, une certaine fortune, et qu'il avait souvent manifesté l'intention d'aller jouir, à l'étranger, du fruit de son industrie. Peut-être prendrait-il lui-même aussi le parti de s'expatrier, s'il y était forcé par les circonstances, ou si une occasion favorable se présentait de conquérir ainsi, avec l'indépendance et la sécurité, une existence honorable et aisée. Alors il appellerait à lui Charlotte. En attendant, il fallait se mettre à l'abri des mauvaises suggestions de la nécessité, et vivre obscur et sans reproches.

La courageuse résolution d'Urbain ne l'abandonna pas. Son mariage et sa nouvelle position étaient ignorés des habitants de la maison où il avait vécu quatre ans avec Charlotte; Irma étant la seule personne avec laquelle il eût formé des relations de voisinage. Il put donc, sans craindre d'exciter la surprise ou d'éveiller des soupçons, suivre librement le genre de vie qui convenait à ses nouveaux projets. Il chercha long-temps quelle profession, ou quelle industrie pourrait le faire subsister, sans l'exposer à être découvert ou reconnu. Le professorat auquel il était particulièrement propre, en l'obligeant à de fréquentes excursions, le tenait incessamment sous le coup d'une rencontre qui lui serait fatale. Les industries sédentaires n'étaient ni à sa portée, ni dans ses moyens. Cependant, le moment était décisif, et la nécessité devenait chaque jour plus urgente. Les faibles ressources qu'il avait emportées étaient presque épuisées et ne suffiraient bientôt plus à pourvoir aux besoins les plus impérieux.

A côté de l'appartement occupé par Urbain, il y avait une chambre étroite et presque nue, habitée, depuis peu de temps, par un homme qui en sortait régulièrement à six heures du matin, et n'y rentrait jamais que le soir. C'était un petit homme d'une soixantaine d'années, sec, ridé et à qui l'âge et les épreuves d'une vie difficile n'avaient rien enlevé de l'activité de la jeunesse. Il exerçait la profession d'écrivain public. Son échoppe était placée dans un quartier éloigné, et c'était là qu'il se rendait chaque matin et qu'il restait toute la journée jusqu'à l'heure où il regagnait son modeste réduit. Quelquefois même, quand il avait à terminer quelque ouvrage pressé, au lieu de se coucher dès qu'il était rentré chez lui, il passait une partie de la nuit à travailler. Urbain, en le rencontrant le soir dans l'escalier, avait échangé avec lui quelques paroles. Il apprit ainsi, sans le demander, qui il était, et il eut même, plus d'une fois, l'occasion de l'aider dans ses travaux extraordinaires.

Urbain écrivait vite et bien. Sa rédaction et son écriture charmèrent également cet honorable industriel, dont il devint peu-à-peu le collaborateur assidu. La part d'Urbain dans les bénéfices était peu considérable. Quand il avait travaillé ardemment tout le long du jour, et même un peu quelquefois dans la nuit, il recevait généralement, à titre de gratification, la somme de deux à trois francs. C'était le chiffre fixé pour la simple transcription ou copie. La rédaction se payait un peu plus cher; mais elle était fort rare, tout se bornant à-peu-près à des lettres plus ou moins confidentielles ou à quelques pétitions officielles dont la forme et le style étaient excessivement peu variés. Moyennant ces conventions et cette inégale réciprocité de services, Urbain écrivait, transcrivait, rédigeait... Les pages noircissaient sous sa plume avec la rapidité de la feuille qui se déroule sous le cylindre d'une presse. Les pétitions au format ambitieux, les lettres de famille, les billets sur papier rose, les actes sous seing-privé, les manuscrits des auteurs dramatiques et les dossiers formidables des plaideurs se multipliaient ou s'entassaient sous ses doigts avec une activité prestigieuse... Cependant sa tête restait inoccupée; son intelligence avait passé dans sa main, et son esprit se fatiguait dans une inaction forcée. Son imagination, perdue dans le vide, s'agitait en vain à la surface de cette plate uniformité où elle ne pouvait s'arrêter sur rien. Tous les nerfs de son cerveau se crispaient sous une immobilité douloureuse. Sa tête était pesante... Des bluettes passaient devant ses yeux comme des étincelles; ses doigts se raidissaient, et les caractères échappés de sa plume sautillaient sous ses regards, comme les touches d'un clavier... A ce travail, ou plutôt à ce supplice de l'enfer, Urbain n'avait mis qu'une condition, c'est que son nom ne serait jamais prononcé devant un tiers par son associé.

Cependant, tant de fatigues, de courage et de persévérance étaient insuffisants pour subvenir aux nécessités les plus restreintes de la vie matérielle, et bientôt Urbain se vit dans l'impuissance de payer le prix convenu pour l'appartement qu'il occupait. Forcé, pour ainsi dire, dans sa retraite, il céda le terrain pied à pied, et abandonnant successivement deux des pièces dont se composait son étroit logement, il se renferma, comme dans un dernier asile, dans la chambre particulière de Charlotte. Mais bientôt le travail lui-même fit défaut, et il lui devint impossible d'acquitter avec ses ressources la modique somme fixée pour le loyer de l'unique chambre qui lui avait été laissée... Il lutta long-temps, avec l'énergie du désespoir, contre la nécessité, plus évidente chaque jour, de quitter cette chambre où tout, en lui rappelant Charlotte, semblait le rappeler à la vertu et au bonheur. Mais lorsqu'enfin cette nécessité s'offrit à lui sous la forme d'une signification légale et sans appel par le ministère d'un huissier, alors il crut que la terre manquait sous ses pieds... Le dernier lien qui le retenait au-dessus de l'abîme venait de se rompre... Il sentit le vide se faire autour de lui... Ses forces l'abandonnèrent; ses idées se troublèrent... Une sorte de rage impuissante s'empara de lui, et il crut entendre, comme dans l'enfer de Milton, ce cri que poussent les anges des ténèbres, quand le démon a ressaisi sa proie.

Le propriétaire, homme simple d'esprit et de cœur, s'imagina que la pensée de rester peut-être sans asile était la seule cause du désespoir d'Urbain. Il y avait, au dernier étage de la maison, une misérable chambre abandonnée d'ordinaire aux rats et aux vents, qui s'y jouaient en liberté. Il y fit transporter quelques meubles hors d'usage, et l'offrit de bon cœur à Urbain, moyennant le prix le plus modique. Urbain accepta, ou plutôt céda sans résistance. Il était hors d'état d'apprécier l'avantage ou le désavantage d'une pareille proposition. Il réunit quelques pièces de monnaie, sa fortune et son pain du lendemain, et les présenta au digne propriétaire en échange de quelques menus meubles ayant appartenu à Charlotte. Puis il monta d'un pas chancelant et avec une stupide indifférence à l'obscur réduit qui lui était destiné....

L'entrepreneur de rédaction ne l'abandonna pas non plus. De temps en temps, il lui apportait encore quelques feuilles à couvrir de lignes parallèles et de caractères symétriquement juxta posés. Urbain obéissait; sa main agissait de nouveau avec la même précision et la même rapidité, mais l'espérance ne soutenait plus son courage.... La machine fonctionnait encore; mais l'âme s'était retirée.... On eût dit de ces corps frappés violemment qui continuent à remuer quand la vie les a déjà abandonnés. La besogne terminée, Urbain s'arrêtait, poussait loin de lui la feuille manuscrite et rentrait dans l'immobilité du désespoir.

Un jour, son associé lui avait apporté plusieurs papiers à transcrire. Parmi eux se trouvait un autographe, du genre épistolaire. Il était ainsi conçu :

« Chair queur,

» Je tait atandu dimanche o pré Sint Gervait et je mai promené o long
» et en large de la préri pandant plu de deus eures consécutif aprai coi je
» suie revenu au devant de ta cazerne pour voir seuleman si je te verai mais je ne té pas vu é tu n'a pa zu seuleman la chôse de te montré
» é je man suie retourné come jeté venus telmant can me voian revenir
» come sa madame a été toute sési é que jet été obligé de lui dir qu'e
» je navet pu trouvé ma coussine, mai ca ne peu pas se pasé come sa je
» suie lâse de courire a pret toi par bond zé par veau è je veut absoluman avouer un é splicassion là desu voillà déja quèque tant que tu
» me ba froi et que tu a ler de me regardé part deçu le pôle can nous
» sorton an samble o lieur que cet mois qui devret te tourné le dos mais
» n'importe di mois se que tous sa veu dir pourquoi né tu pas de mani
» à mon né gare, je me mine et je me mangé lé san pour toi o poin que
» je devien a rien é que cet une orreur mai sa ne peu pa duré come sa
» je tan averti et je ferè un cou de ma tête can je devré plu tô alé trouvé
» ton colonelle ou ma bimé de mé propre min o mon diu mon diu que je
» suie mal eureuse de mètre à taché à un ingras.

» Ta Célestine qui ta dore.

» P. S. Si tu même en cors ne manque pas de te trouvé dimanche à
» sise eure devant lé zinvalidé o bout du fosset. »

L'auteur de cette lettre, confiante dans l'effet qu'elle en attendait, avait expressément recommandé qu'on ne changeât rien à sa rédaction. La partie calligraphique, non moins étrange que le style, devait seule être redressée. La transcription en avait été faite sur papier rose avec encadrement et ornements emblématiques. L'original et la copie devaient être remis ponctuellement entre les mains de l'auteur, à une heure fixée. Urbain transcrivit, avec un sérieux qui n'avait rien de forcé, la précieuse

[illegible] éprouve de pareils désastres. Il est à désirer que l'on se concerte pour ouvrir une souscription en faveur de nos frères de l'île Bourbon.

IRLANDE.

ASSOCIATION DU RAPPEL. — Dublin, 4 juin. — Il s'est tenu aujourd'hui un autre meeting de l'association du rappel dans Conciliation-Hall. Il y avait une nombreuse assistance, pas autant cependant que lundi. A deux heures, le capitaine Leaver prend place au fauteuil. Le capitaine est venu à Dublin à la tête d'une députation pour présenter à l'association une adresse exprimant la sympathie des habitants de Newry pour M. O'Connell et les autres prisonniers. MM. W. O'Brien, Daniel O'Connell et autres membres influents de l'association, sont salués d'immenses applaudissements à leur entrée dans la salle.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

M. W. O'Brien propose de donner désormais aux procès-verbaux de l'association la date de la captivité. La motion est appuyée par M. Daniel O'Connell et adoptée à l'unanimité. M. W. O'Brien verse à la caisse deux livres sterl pour la souscription de deux enfants des prisonniers, Mlle Duffy et M. John Wilson Gray, qui sont ensuite reçus membres de l'association

M. O'Neil Daunt prend la parole. Samedi soir, dit-il, j'ai fait une visite au libérateur. « Dieu merci, m'a-t-il dit, je suis en prison pour l'Irlande. Je crois dans mon âme et conscience, que si j'avais eu la direction du gouvernement, je n'aurais pas mieux agi en faveur de l'Union que ne l'a fait le ministère. »

M. Daniel O'Connell appelle l'attention sur un article du *Pilot*, de Galway, lequel porte que le jour où on reçut dans cette ville la nouvelle de l'incarcération de M. O'Connell, les cloches sonnèrent à toute volée. Les repealers se disposaient à entrer dans l'église pour mettre un terme à cette insulte ; mais ils se rappelèrent les avis du libérateur, et ils restèrent tranquilles. M. O'Connell saisit cette occasion pour engager le peuple à maintenir la paix, et dans le cas où il aurait besoin d'agir contre la loi, et de se faire justice lui-même, à toujours consulter l'association.

(*Morning Advertiser.*)

HAITI.

Le président Hérard a été dépossédé ; il a été remplacé par le général Guerrier. Cet événement est tout-à-fait caractéristique. Le général Guerrier est nègre ; son triomphe sur le mulâtre Hérard est donc celui de la race noire sur la race *métive*. Du reste, c'est à Port-au-Prince seulement, et dans la partie de l'île dont cette ville est la capitale que Guerrier a été proclamé. Jacques et Pierrot se font proclamer sur d'autres points. La

[illegible] gente et ferme ; s'il avait consulté seulement les grands intérêts dont il est le gardien, et s'il avait proposé d'abord l'exécution d'une seule ligne choisie par lui, comme la plus utile, il aurait accompli plus promptement, plus sûrement, ce grand ouvrage ; il se serait honoré en éloignant toute corruption ; il aurait sauvé à la chambre le triste et déplorable spectacle que lui donnent aujourd'hui les députés spéculateurs.

— La *Nation* conseille aux électeurs de Louviers de faire à la quadruple décision de la chambre une réponse logique et péremptoire. Au lieu de persister dans leur choix actuel, qui n'a qu'une signification étroite, égoïste et locale, elle les engage à envoyer à la chambre un ennemi inflexible de tous les monopoles. A ce prix elle promet à l'objet de leur choix, quel qu'il soit, un appui chaleureux et sincère.

Faits divers.

Nous recevons de l'ambassade envoyée en Chine les nouvelles suivantes, datées du cap de Bonne-Espérance, le 24 mars :

« La Syrène est arrivée au cap de Bonne-Espérance le 23 mars ; tous les membres de la mission de Chine et de la famille de M. l'ambassadeur étaient dans un état de santé parfait. Le soir du même jour, la Victorieuse est également entrée dans la rade de Table-Bay ; une brume épaisse qui avait régné toute la nuit précédente avait séparé la Syrène de sa conserve. Ces deux navires français en ont trouvé un troisième à l'ancre dans la rade ; c'est l'Erigone, qui revient de Chine, ayant à son bord le commandant Roy. La Syrène repartira du cap le 1er avril et elle relâchera de nouveau à Bourbon. »

(*Moniteur parisien.*)

— M. E. David, consul-général et chargé d'affaires de France près la république de Venezuela, est arrivé jeudi au Hâvre, par l'Adhémar, capitaine Marlet. M. David rapporte la ratification des traités de commerce et de navigation conclus par ses soins entre la France et ce pays, et qui asseoient nos relations avec cette partie de l'Amérique sur des bases amicales et satisfaisantes. Au moment de son départ de Caracas, M. David apprenait que le congrès venezuelien venait, à une grande majorité, d'autoriser le général Paëz, ex-président de la république, à accepter la croix de grand officier de la Légion-d'Honneur, que lui a conférée le roi des Français.

(*Idem.*)

— Plusieurs artistes viennent, à ce qu'on assure, de quitter Paris pour se rendre en Afrique avec la mission de faire transporter à Paris l'arc de triomphe romain de Djonisah. La hauteur de cet arc est de onze mètres ainsi que sa largeur. Il n'y a qu'une arcade de six mètres sous clef et quatre de large. Dix pilastres de chaque côté reposent sur un stylobate

[illegible] des mesures pour éviter de nouveaux malheurs.

— On nous écrit d'Auch, 4 juin : « Hier dimanche, la chambre des mises en accusation de la cour royale d'Agen a entendu le réquisitoire du procureur-général dans l'affaire d'empoisonnement de Riguepeu ; elle a prononcé la mise en accusation de la dame Lacoste et du sieur Meilhan, comme auteurs ou comme complices. Cette affaire, qui excite à un si haut point l'intérêt, sera donc portée à la session des assises du Gers, qui s'ouvrira à Auch le 8 ou le 15 juillet. On assure que M. le conseiller Donnodevie sera désigné pour présider ces assises, et que M. le procureur-général est dans l'intention de se rendre à Auch pour soutenir l'accusation, surtout si Mme Lacoste ne fait point défaut. Mme Lacoste a, dans ce procès-criminel, non seulement le double intérêt de sa vie et de son honneur ; mais en se présentant devant le jury et en sollicitant un verdict d'acquittement, elle consultera encore l'intérêt de sa fortune. Son mari l'a instituée son héritière générale et universelle. Cette opulente succession s'élève à plus de 500 mille fr. Ce legs serait caduc de plein droit, si Mme Lacoste se laissait condamner sans se défendre. »

— Samedi dernier, un grave accident a failli avoir lieu sur le chemin de fer de Roanne à Saint-Etienne, tout près de Saint-Symphorien-de-Lay. On sait que les wagons arrivant chargés de Saint-Etienne, remontent par leur propre poids, en descendant le plan incliné de la Roche, le convoi de wagons venant de Roanne. Les premiers, au nombre de vingt, nous rapporte-t-on, furent lancés sur la voie sans qu'on eût songé à accrocher le câble qui devait traîner les seconds. En ce moment, la diligence partie de Roanne à neuf heures du matin, pour se rendre à Lyon par la ligne de fer, était sous la première voûte de la Roche ; elle aurait été infailliblement culbutée par un choc terrible, si, par un bonheur inouï, le préposé à la station n'était parvenu à faire sortir les wagons hors la voie, en barrant le passage avec des pierres et des poutres. La diligence contenait 23 voyageurs et traînait encore après elle deux charriots sur lesquels se trouvaient 12 à 15 personnes.

(*Mercure ségusien.*)

— Toute la haute société de Munich est dans l'émoi par suite du suicide de la comtesse R., jeune femme remarquable par sa beauté. La comtesse avait été forcée par sa famille d'épouser un homme qu'elle n'aimait pas. — Devenue mère depuis quelques mois, cette infortunée, en proie à un chagrin qu'elle ne pouvait surmonter prit la résolution de mettre fin à ses jours. Elle s'est jetée dans l'Isar, et son corps [illegible] encore été retrouvé. Elle avait fait part de son funeste dessein à un officier qu'elle aimait, mais qu'elle n'avait plus revu depuis le [illegible] qu'elle s'était résignée à subir. A la réception de la lettre, [illegible] me s'empressa d'accourir, mais il arriva trop tard, la m[illegible]

---

missive, en respectant, le plus qu'il lui fut possible, les intentions de celle qui l'avait composée. C'est à peine si, dans sa préoccupation, il en altéra deux ou trois fois, par mégarde, l'orthographe bizarre. Il avait promis, vu l'urgence, de la porter lui-même à l'échoppe de son associé et il se hâta de l'y porter en effet.

Déjà même, il franchissait pour la seconde fois le seuil du modeste établissement, après avoir déposé sur le bureau la burlesque épître amoureuse, lorsqu'il se trouva face à face avec l'auteur. C'était une grande fille blonde qu'il reconnut aussitôt pour l'avoir vue chez Mme d'Ortès qu'elle servait, en qualité de femme de chambre. Urbain se déroba, le plus vite qu'il lui fut possible, aux regards de Célestine, mais pas assez tôt cependant pour qu'elle n'eût le temps de le reconnaître à son tour, malgré les notables changements survenus dans son extérieur et dans sa personne.

Cette rencontre l'inquiéta vivement ; mais il se rassura lorsque le soir, l'écrivain public lui affirma que cette fille n'avait témoigné aucune surprise de cette rencontre et ne lui avait adressé aucune question à ce sujet.

Le lendemain, Urbain était assis comme la veille, devant une table boiteuse et couverte de papiers. Il écrivait sans avoir un sentiment bien net de ce qu'il faisait. Ses paupières, rougies par l'insomnie, se soulevaient de temps en temps, et ses yeux s'arrêtaient, avec une déchirante expression, sur une petite branche desséchée, placée devant lui... C'était la branche de jasmin donnée autrefois par Charlotte et qu'Urbain avait toujours conservée. Le silence le plus profond régnait dans la chambre où l'on n'entendait que le léger grincement de la plume, sur le papier qu'elle effleurait en courant. Pourtant, la préoccupation d'Urbain était si grande, qu'il ne se retourna point au bruit que fit sa porte en s'ouvrant. Une femme s'avança derrière lui avec précaution... Mais à l'aspect délabré et misérable de la chambre, aux vêtements en désordre de l'homme qui lui tournait le dos, elle s'arrêta, comme si elle craignait de s'être trompée et fit entendre, en manière d'avertissement, une petite toux mignarde et répétée... Urbain se retourna vivement et se leva par un brusque mouvement ; mais il retomba aussitôt en laissant échapper un cri où l'on n'eût pu dire ce qui dominait, la joie ou l'effroi.....

Mme de Saint-Venant, car c'était elle, s'avança au milieu de la chambre avec un étonnement naïf, et comme si elle doutait de la réalité de ce qu'elle voyait. Ses petits pieds, enfermés dans une chaussure élégante, semblaient craindre de toucher le carreau froid et poudreux sur lequel ils marchaient. On eût dit qu'elle n'osait se mouvoir en liberté au milieu des objets grossiers et malpropres dont elle était entourée, de peur de compromettre la fraîcheur irréprochable de sa robe de soie bleu clair. A la fin, la moue dédaigneuse qui avait relevé les deux coins de sa jolie bouche, pendant cette muette et rapide inspection, s'effaça subitement, au moment où son regard tomba sur le visage pâle et fatigué d'Urbain.

— Ah ! ça, dit-elle, en se plaçant en face de lui, avec un air de curiosité impatiente, que signifie tout ceci, Urbain ? Est-ce bien vous qui êtes-là devant moi ? Sommes-nous au temps des fées ? Ou votre seigneurie de fraîche date aurait-elle voulu déjà se donner les jouissances princières de l'incognito ?

Urbain, le front appuyé sur ses mains, paraissait n'avoir pas entendu. Après un instant de réflexion, Mme de Saint-Venant, frappée d'une idée soudaine, s'approcha avec intérêt et lui dit en baissant la voix et d'un air mystérieux :

— Est-ce que tu serais inquiété pour ta dernière affaire ? Serais-tu obligé de te cacher ?... C'est singulier... J'ai vu Minard et Dubosc qui ne m'en ont rien dit... Oh ! les doubles traîtres...

— Misérable ! s'écria Urbain en écartant, par un geste menaçant, la malencontreuse confidente, qu'as-tu osé dire ? Que fais-tu ici ? que me veux-tu ? Va-t-en... Je ne te connais pas...

La jeune femme avait reculé de terreur devant le regard furieux et l'air égaré d'Urbain. Elle crut que quelque malheur récent l'avait rendu fou, et elle s'en serait allée, en effet, comme il le lui ordonnait, si la curiosité, plus forte encore que la crainte, ne l'eût, pour ainsi dire, clouée à sa place.

— Urbain, mon amour, dit-elle en cherchant à donner à sa voix les inflexions caressantes qui le charmaient naguère..., c'est moi..., c'est ta petite Léonie... Ne me reconnais-tu pas ? que t'ai-je fait ? Pourquoi me regardes-tu ainsi ? Et pourquoi veux-tu me chasser ? Ne m'aimes-tu plus déjà ? Tu es malheureux, je le vois... Mais, moi, je t'aime toujours...

Urbain sourit tristement en écoutant ce langage de syrène, auquel il n'avait jamais cru... Mais aujourd'hui, dans cette chambre délabrée, au milieu de tous ces signes de la misère, dans la situation désespérée où il se trouvait, ce langage avait quelque chose de plus touchant et de plus vrai... Malgré lui, cette voix, dont la douceur avait plus d'une fois triomphé de ses préventions, s'insinuait jusqu'au fond de son cœur.

— Que me voulez-vous ? demanda-t-il d'un ton plus calme.

Rassurée par ce changement et enhardie par la figure plus tranquille d'Urbain, Léonie se rapprocha vivement et s'assit familièrement sur le bras vermoulu du fauteuil qu'il occupait. Puis penchant, d'un air de câlinerie enfantine, sa joue satinée vers le visage décoloré d'Urbain :

— Ce que je veux ? lui dit-elle, eh ! quoi ? vous êtes à Paris, depuis long-temps peut-être, et vous me demandez ce que je veux ? Ecoute, ajouta-t-elle en baissant de nouveau la voix, je sais tout... C'est trop juste puisque j'étais, un peu indirectement à la vérité, dans cette affaire... Tu vois que je ne te cache rien... Mais j'ignorais encore hier que tu fusses à Paris... Heureusement que Célestine t'a suivi... Mais, dis-moi, mon cher cœur, pourquoi tu es ici ? Pourquoi te caches-tu de moi, puisque tu es libre ? Pourquoi as-tu quitté ta femme, car je vois bien que vous êtes déjà séparés... Tu es si fou ! Elle aura découvert quelque chose et elle aura fait la bégueule, j'en suis sûre...

— Tais-toi, malheureuse ! interrompit violemment Urbain, ou je te jette à la porte...

— Là ! là ! je me tairai, fit la jeune femme avec plus de dépit encore que de frayeur, puisque c'est toujours moi qui ai tort, même quand je suis peut-être la seule qui vous plaigne... Moi, du moins, je ne rougis pas de toi... Je serais fière de ton amour, au contraire, parce que je sais t'apprécier... Ne me parle pas, vois-tu, cher ange, des gens qui n'ont rien à se reprocher... Ceux-là ne savent ni consoler, ni aimer à propos. Et puis, il n'y a vraiment, pour être dévouées, que les femmes qui osent tout... Qu'est-ce qui pourrait nous arrêter, nous autres femmes libres, comme on dit ! Les obstacles, les considérations, les scrupules ? Tout cela est bon pour les femmes honnêtes... Moi, je t'aimerais en dépit de tout... Et toi, m'aimes-tu, dis ? Embrasse-moi donc...

En disant cela, Léonie passa son bras nu autour du cou d'Urbain, qui retira sa tête en se dégageant faiblement. Elle reprit sans se déconcerter et comme revenant sur une pensée oubliée :

— A propos ! comment se fait-il que tu sois venu te ca[illegible] ment dans la maison que tu as habitée dernièrement... Cela [illegible] prudent... Il est vrai que personne ne viendra chercher le gendre du général Dumesnil dans cet affreux réduit... Mais tu as sans doute quelque part un appartement confortable ou, tout au moins, une autre chambre, une cachette élégante et riche attenant à ton galetas et d'où tu peux faire impunément la nique aux chiens enragés qui te donnent la chasse... Bon Dieu ! comme te voilà fait, mon chérubin ! Vraiment, tu ferais peur aux amours mêmes, si, quoi qu'on en dise, ils n'avaient l'œil plus fin que les plus fins limiers... Montre-moi donc ton joli nid et quitte-moi bien vite cette hideuse enveloppe... J'ai assez vu la chrysalide... Voyons, redeviens un instant pour moi un brillant papillon !... Te défierais-tu de moi, Urbain ?...

— Je n'ai pas d'autre appartement que cette chambre, répondit froidement Urbain, ni d'autres vêtements que ceux que je porte...

— Ah ! l'horreur ! Mais c'est un courage surhumain que le tien, mon amour... Cependant, tu ne peux pas être sans ressources, et tu as dû te munir, à tout évènement, d'une somme assez forte....

— Je n'ai pas d'autre argent que celui que je gagne en travaillant...

A cette réponse, Mme de Saint-Venant s'éloigna instinctivement comme par un mouvement d'horreur involontaire, et resta quelque temps frappée de stupeur.

— Tout cela est donc bien vrai ! dit-elle. Ce n'était pas un jeu... Cette affreuse pauvreté, ces ignobles vêtements ne sont point un masque....

Urbain souriait amèrement du changement subit survenu dans le langage et le ton de la jeune femme. Elle s'en aperçut, et se reprochant intérieurement le mouvement dont elle n'avait pas été la maîtresse, elle reprit d'un air de compassion qui n'avait rien d'affecté, en s'approchant de la table couverte des papiers d'Urbain :

— Quoi ! tu travailles pour vivre, pauvre ami !... Mais quel est donc ce travail ingrat, qui te laisse dans une pareille indigence ?...

En parlant ainsi, ses yeux parcouraient au hasard les manuscrits, où elle reconnaissait l'écriture d'Urbain... Tout-à-coup, un éclat de rire bruyant, prolongé, s'échappa de sa bouche vermeille... Ses regards venaient de tomber sur une lettre à peu près semblable à celle qu'Urbain avait copiée la veille pour Célestine...

Urbain était visiblement décontenancé... La jeune folle tombée sur un siège de bois vermoulu, le seul, avec le fauteuil d'Urbain, qui décorât la chambre, se tordait dans un rire convulsif. Dans un de ces mouvements désordonnés, un petit papier s'échappa de sa poitrine.....

— Bon ! dit-elle, en le ramassant, c'est vraiment ici l'antre de la sybille, les feuilles y voltigent de tous côtés... Ceci est encore un de vos manuscrits, monsieur l'écrivain rédacteur... C'est un billet à mon adresse... Tenez, voyez plutôt...

Urbain avança la main et prit le papier... C'était l'engagement souscrit par lui à Léonie.

— Permettez, dit Léonie en le reprenant, celui-ci est bien à moi, et je puis en disposer à mon gré...

Elle ajouta, en déchirant le papier en plusieurs fragments : Je ne permets jamais qu'aux riches de m'écrire de pareils billets doux...

Urbain, plus touché au fond de l'amour de Léonie, que de cet acte de désintéressement, prit dans ses mains sa jolie tête et étouffa sous un ardent baiser les derniers efforts de sa bouche rieuse...

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX.

sur lieu au milieu de toute la population. Quoique la putréfaction se manifestât déjà, personne ne croyait à la mort de la vieille et l'on proposait de lui transpercer le cœur. Un magistrat de la capitale arriva à propos pour empêcher ce sacrilége. Seulement, la foule ne se dispersa qu'après avoir, au bruit de ses éclats de rire, bouché avec de l'ail les oreilles, le nez et la bouche du cadavre.

—On se rappelle que MM. Aubry Foucault et Charles Durand, gérants des journaux la *Gazette de France* et la *Nation*, furent condamnés, le premier à six mois de prison et 8,000 fr. d'amende, et M. Durand à quatre mois de prison et 6,000 fr. d'amende, par arrêt de la cour d'assises de la Seine, en date du 13 avril dernier. M. Durand, gérant de la *Nation*, forma un pourvoi contre le chef de la solidarité prononcée par l'arrêt. Hier, la cour de cassation, chambre criminelle, a cassé en ce qui concernait la solidarité, objet et grief du pourvoi.

— Le *Journal de la Meurthe et des Vosges* annonce qu'il y a quelques jours un incendie a détruit la boite aux lettres de Saint-Dié. Le feu n'a consumé qu'une vingtaine de lettres, dont il n'a été retrouvé que quelques fragments. Il y avait dans le nombre un effet de commerce

4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	106	»	»	»	H.	»	1/2
4 0/0....	»	»	»	»	»	»	— Portugais.	46	3/8	46	1/2	H.	»	1/8
O. de la V.	1465	»	»	»	B. 5	»	Esp. D. active	30	3/4	30	7/8		»	»
B. de Fr.	3090	»	3080	»	B 10	»	5 0/0 Naples.	100	99	100	90	B.	»	25
C. L. 5000	»	»	»	»	»	»	— Romain. .	104	1/2	»	»		»	»
4 — 1000	»	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	1225	»	»	»	H.	5	»
C. hyp...	»	»	»	»	»	»	Emp. d'Haiti.	460	»	»	»		»	»
4 Can....	1275	»	»	»	H. 2	50	Banq. belge.	»	»	»	»		»	»

CHEMINS DE FER.									
St-Germ.	885	»	885	»	B. 5	»	Au 15 juin. 885.	B. 5	»
V. R. Dr.	372	50	»	»	B. 7	50	— 377 50, 372 50, 376 25.	B. 3	25
— R. G.	250	»	»	»	B. 2	50	— 250, 252 50, 250.	B. 2	»
Orléans.	995	»	992	50	B. 8	75	— 995, 1000, 990, 997 50.	B. 3	75
Strasb...	245	»	246	25	B. 2	50	— 247 50, 245, 246 50.	B. 2	50
Rouen..	999	»	992	50	B. 2	50	— 990, 992 50, 985, 992 50.	B. 2	50
Havre...	770	»	767	50	B. 5	»	— 770, 760, 766 25	B. 6	25
Marseill.	770	»	»	»	B. 2	50	— 770, 760, 767 50.	B. 5	»
Montp..	»	»	»	»	»	»	— »	»	»

Spectacles du 9 juin.

7 h. »|» **OPÉRA.** —
7 h. 0|0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Œdipe. Louise de Lignerolles.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Pré aux Clercs. La Dame Blanche.
7 h. »|» **ODÉON.** — Antigone.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Le Carlin. Dagobert. La Gazette. Veille.
6 h. 3|4 **VARIÉTÉS.** — Meunière. 1re rep. Nicaise à Paris. Sirènes. 3 Polkas.
7 h. »|2 **GYMNASE.** — Représentation extraordinaire.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — F. Galfâtre. Le Mari. Brelan. Polka.
6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Toupinel. Jacques.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Jeanne.
6 h. »|» **FOLIES.** — Clairo. 1re repr. : Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Grands exercices.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

7 Juin.					8 Juin.				
Arrivages	3107 q.	81 k.			Arrivages	2934 q.	64 k.		
Ventes	3108	88			Ventes	2293	39		
Restant	10484	08			Restant	11123	25		
Cours moyen		39,40			Cours moyen		39,93		
Cours-taxe		38,61			Cours-taxe		38,76		
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gr.	7 q.	85 k.	58,50	à 00,00	Gr.	48 q.	67 k.	42,05	à 54,25
1re	555	70	39,50	à 41,40	1re	682	64	39,25	à 41,40
2e	252	81	36,95	à 38,55	2e	125	60	35,65	à 38,83
3e	18	70	31,00	à 33,40	3e	14	43	34,40	à 00,00
4e	12	28	23,75	à 28,00	4e	4	71	21,65	à 24,20
Al.	2161	20	34,85	à 40,10	Al.	1376	14	37,60	à 40,75

Statistique des grains en France.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un document authentique sur la production des blés en France, comparée à la consommation. Les chiffres qu'il présente ne sont pas sans intérêt.

« Dans la période de vingt-sept ans qui s'est écoulée de 1815 à 1841, dix-sept récoltes ont été insuffisantes et ont rendu nécessaire l'introduction de blé étranger. En 1832, ces blés ont concouru pour 1/25e à la consommation. Il y a deux ans, la France a payé à l'étranger, rien que pour le froment, 92 millions ; elle en avait acheté, en 1817, pour 72 millions ; l'importation s'est élevée une seule fois, en 1831, à 4 millions d'hectolitres ; elle a été, en moyenne, de 800,000 hectolitres par an, dans la période de vingt-sept ans, de 1815 à 1841. Par conséquent, c'est, en vingt-sept ans, 464 millions de francs de dépensés en achat de blé à l'étranger, auquel nous payons pour le froment un tribut annuel d'un peu plus de 17 millions de francs.

« Ce déficit peut être comblé par la culture en froment de 163 mille hectares de plus que le nombre d'hectares actuellement consacrés à cette céréale. Il prouve aussi l'utilité de multiplier les grandes voies de communication. »

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 8 Juin. — *Cours commercial.* Les blés se tiennent très fermes et les autres grains sont nominaux aux prix du dernier marché. Les issues n'ont subi aucun changement dans leur cours.

BRAY-SUR-SEINE, 7 Juin. — Froment : 19,00 à 20,66. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 10,66. — Orge : 9,00 à 10,00. — Avoine : 7,00 à 7,66. Légère hausse sur le seigle et l'avoine.

ROUEN, 7 Juin. — Froment 1re : 21,00 ; 2e : 21,00 ; 3e : 18,00. — Méteil manque. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Sarrazin : 11,50 à 13,00. — Avoine : 7.00 à 9.00.

VALENCIENNES, 7 Juin. — Froment blanc 1re : 20,50 à 21,00. — Froment gris 1re : 19,00 à 19,50 ; 2e : 18,00 à 18,50. — Seigle 1re : 10,75 à 11,00. — Orge : 12.00 à 12,50. — Avoine : 8,00 à 9,00.

BOURBOURG, 4 Juin. — Froment : 20,66. — Seigle : 11,46. — Escourgeon : 13,46. — Avoine : 7,16.

Le marché de ce jour a été un peu plus approvisionné que celui de la semaine dernière. Le blé a haussé de 29 c. à l'hect., l'avoine de 45 c. Le seigle a baissé de 13 c., l'escourgeon de 55 c.

BERGUES, 3 Juin. — Froment blanc : 20,59. — Froment gris, 1re : 21,33 ; de 3e : 19,70. — Seigle : 12,41. — Orge : 12,90. — Avoine : 6,91.

GRAY, 1er Juin. — *Second avis.* — Froment, 1re : 20,00 ; 2e : 18,75 ; 3e ; 17,00. — Seigle : 11,00 à 13,00. — Orge : 9,50 à 12,00. — Avoine : 7,50 à 9,00. — Nos expéditions de céréales, pour le Midi, continuent, malgré la faible élévation des eaux de la Saône.

PRODUITS ANIMAUX.

CONSOMMATION DE PARIS.

Il a été consommé, dans le mois de mai dernier 7,252 bœufs, 1212 vaches, 7,983 veaux, et 37,969 moutons ; le commerce a reçu 417.855 k. de suif fondu. Il faut compter parmi cette quantité de bestiaux, 205 taureaux, 8 boucs et 25 chèvres. — Il avait été consommé dans le mois de mai 1843 : 6,558 bœufs, 1621 vaches, 6021 veaux et 38,626 moutons ; le commerce avait reçu 392,846 kil. de suif fondu. — La consommation de mai 1844 a surpassé celle de mai 1843 de 694 bœufs et de 1962 veaux, elle a été au-dessous de 400 vaches et de 664 moutons.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 6 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1503	1443	60	1 16	1 04	» 94
Vaches....	69	56	13	1 »	» 88	» 74
Veaux.....	869	868	1	1 54	1 36	1 14
Moutons..	7305	6829	476	1 34	1 16	» 94

VERSAILLES, 7 Juin. — Il a été vendu à ce marché 257 veaux et moutons à divers prix.

ROUTOT, 5 Juin. — Bœufs, 1re : 274 à 1,30 ; 2e : 190 à 1,20. — Vaches, 1re : 168 à 1,25 ; 2e : 212 à 1,15. — Veaux, 1re : 100 à 1,10 ; 2e : 65 à 0,95. — Moutons, 1re : 360 à 1,60 ; 2e : 240 à 1,40. — Porcs : 73 à 1,00-0,90. Vente généralement facile, quoique l'approvisionnement fût abondant. Les bœufs étaient remarquables par le poids et la belle qualité (les cholets surtout) ; ils se sont vendus, ainsi que les vaches, avec 0,05 de hausse. Il y a eu baisse de 0,05 sur les veaux, les moutons et les porcs. M. Rebut a vendu des moutons du poids de 45 kilogrammes.

PARIS, *Marché aux chevaux du 8 Juin.* — 130 chevaux de selle et de cabriolet ; vendus 22 de 200,00 à 1000,00. — 270 de trait ; 36 vendus 310,00 à 1250. — 93 hors d'âge ; 19 vendus : 60,00 à 380,00. — 10 ânes, dont 3 vendus de 30,00 à 75,00. — 16 chèvres dont 5 vendues de 20,00 à 45,00. Essai 113.

Viande abattue (le kil.).

PARIS. *Halle du 8 Juin.*

18,717 kil.	Bœuf,	1,50—1,70—0,80
16,915	Veau,	1,50—1,30—1,10
4,247	Mouton,	1,40—1,20—0,90
28,960	Porc frais,	1,18—1,09—1,00

GRAY, 1er Juin. — Bœuf : 0,90. — Veau : 1,00. — Mouton : 1,00.

Viandes diverses et volailles.

PARIS. *Marché de la Vallée du 8 Juin.* — Chevreaux ou cabris : 2,25 à 5,00. — Lapins : 1,10 à 2,25. — Dindes : 4,50 à 8,50. — Chapons : 3,50 à 6,50. — Poulets : 2,00 à 4,50. — Pigeons : 0,35 à 1,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des 6, 7 et 8 Juin.*

Beurres en livre (le kil.) : 1,20 à 1,94. — En mottes, Isigny : 1,40 à 3.30. — En mottes, Gournay : 1,20 à 2,30. — Petit beurre : 1,06 à 1,40. — Beurre salé et beurre fondu : 1,90.

OEufs (le mille), du 6 : 35,00 à 36,00. — du 7 : 31,00 à 50,00. — du 8 : 24,00 à 54,00.

Fromages, du 7 (la dizaine). — Brie : 18,00 à 36,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 7 Juin. — *Beurre* (le kil.), 1re : 1,60 ; 2e : 1,30 à 1,50. — *OEufs* (le mille) : 42,00 à 48,00.

Laines.

ELBEUF, 2 Juin. — Les affaires en laines blanches sont loin d'être en rapport, pour les prix, avec ce qui se passe à la campagne pour les suints ; il y en a fort peu sur cette place, et encore y sont-elles en assortiment très incomplet. C'est une position très anormale assurément ; mais, en attendant, à moins d'un revirement subit dans la détermination des fabricants, ou d'une nécessité absolue pour eux de se soumettre à une faveur prononcée, la laine blanche n'y jouit pas du même degré de hausse que les suints éprouvent dans la plaine dès qu'ils sont convenables pour le peigne.

Salines.

LE CROISIC, 2 Juin. — Nos sels ont éprouvé une forte baisse par suite de l'excessive sécheresse que nous avons eue depuis le commencement du printemps. Aujourd'hui, on cote le sel brut 7,00 et 7,25 les 100 kil. sous vergue ; le sel lavé étuvé, 8,00, et le sel raffiné, 9,00. Il ne reste plus qu'une très faible quantité de sel vieux sur les marais salants : on sera obligé de tirer pour la consommation des sels nouveaux avant qu'ils aient fait leur premier déchet. La récolte du sel nouveau est commencée depuis près d'un mois ; cependant, malgré la persistance des vents de nord-est, nos marais n'ont encore produit que fort peu de chose, car depuis trois semaines, le temps a été presque constamment couvert ou orageux, et les nuits très froides.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

lassitude et d'ennui, une adhésion unanime, spontanée, et pour ainsi dire involontaire, a accueilli ses paroles.

Que signifie cette singulière disposition morale? Pourquoi la fonction de faire des lois et de présider aux destinées d'une grande nation ne passionne-t-elle plus nos députés? Quelle révolution latente s'est opérée dans les âmes? Quelle devenu ce temps où les mandataires du pays passaient les jours et les nuits à délibérer, oubliant la nourriture et le sommeil? Qu'est devenu ce zèle ardent des députés libéraux de la restauration, toujours sur la brèche pour défendre l'intérêt national? N'y a-t-il donc plus aucune grande question à résoudre? Au-dedans et au-dehors, n'y a-t-il plus aucun de ces problèmes difficiles capables de stimuler l'ardeur des esprits? D'où vient donc cette lassitude, cette torpeur, cet ennui qui ont envahi la chambre?

Depuis plusieurs années, nous avons signalé une disposition semblable dans le corps électoral. Nous en avons montré les causes dans l'absence d'idées générales sur l'avenir du pays et les destinées de la société. Ces causes devaient agir sur la chambre des députés et amener des résultats analogues. De même que le scrutin électoral n'attire plus les électeurs, les délibérations de la chambre devaient finir aussi par ennuyer les députés.

Cet ennui unanime, constaté par M. Odilon Barrot, peut donc se traduire ainsi : « Assez! assez du boulet législatif! Assez, assez de ces discours filandreux où il n'y a rien, quand il n'y a pas un intérêt local ou un intérêt personnel habilement déguisé! Assez, assez de ces esclandres hargneuses d'une opposition qui veut le pouvoir, sans savoir ce qu'elle en ferait! Assez, assez de ces discussions de lois qui nous ont étourdis, et que nous avons fini par voter sans trop les comprendre! Oui, nous avons fait assez de besogne; mais est-ce de la bonne besogne? Hélas! nous ne voyons plus guère où est l'intérêt général; mais nous sentons très bien que nous sommes envahis par les intérêts particuliers qui nous pressent, nous dominent, nous font la loi, à nous qui devrions la faire! Vite, vite, hâtons-nous de voter le budget, ce lourd budget, cet ennuyeux budget, cet obscur budget, et laissons le ministère s'en tirer comme il pourra... »

Voilà le monologue que le bon sens parle plus ou moins vaguement dans les profondeurs des consciences représentatives! Voilà le sens de cet ennui si spontanément et si unanimement manifesté par la chambre! La chambre ne peut se plaire et se passionner à une œuvre que ses instincts sociaux et patriotiques désavouent. La chambre ne se sent pas encouragée, soutenue, animée par les acclamations de la France et de l'Europe.

France, considérée comme corps de nation avec les autres membres du grand corps européen. Nous avons établi, en outre, que les intérêts de l'Etat et les besoins urgents des autres services publics commandaient aux esprits sages de résister à l'entraînement de l'opinion qui, long-temps froide en France au sujet des chemins de fer, se laisse emporter maintenant à un engouement tout-à-fait déraisonnable et pousse le gouvernement à commencer des lignes sur tous les points et dans toutes les directions, comme s'il suffisait de tracer des lignes sur le papier pour qu'elles fussent construites. En voulant des chemins de fer partout à la fois, on risque de n'avoir, pendant longues années, que des tronçons sans valeur et l'on compromet les finances de l'Etat.

Enfin, nous avons vu que grâce à l'accroissement de forces que prend chaque jour le système pacifique de la solidarité industrielle, commerciale et sociale de l'Europe, et en considération du nouveau système militaire de la France, les arguments stratégiques devaient être de peu de poids dans le choix des tracés.

Après les considérations générales relatives aux intérêts de premier ordre, aux intérêts du corps national, viennent les considérations de second ordre, celles qui touchent seulement aux intérêts des membres de ce corps, c'est-à-dire des provinces et des localités. Nous plaçons ceux-ci au second rang, et nous devons fortement les y maintenir, quoique l'énergie de ces intérêts, leurs réclamations ardentes et un système électoral entièrement fondé sur la représentation des localités ne tendent que trop souvent et trop puissamment à leur faire usurper le premier.

Mais tout en rejetant au second rang les intérêts des localités, tout en subordonnant la considération des services purement industriels et matériels, que les grandes lignes peuvent et doivent rendre à nos provinces, aux services politiques, sociaux et commerciaux qu'elles sont, avant tout, appelées à rendre au corps national, nous ne devons pas, loin de là, méconnaître la valeur de ces intérêts secondaires. Seulement, comme les grandes lignes du réseau national sont faites avant tout pour le service et pour l'intérêt national, nous disons que le passage d'une grande ligne, dans une direction donnée, ne peut être considéré aujourd'hui que comme une véritable *faveur* faite aux localités qu'elle traverse. Or, la distribution de ces faveurs ne doit être réglée qu'à un haut point de vue de justice distributive et d'utilité publique.

En conséquence, pour déterminer les principes qui doivent présider à cette distribution des faveurs aux localités, il faut encore se placer dans la sphère supérieure des intérêts et des principes d'Etat.

Au point de vue des spéculateurs, des hommes d'affaires et des compagnies, les chemins de fer n'ont qu'un seul objet, une seule fonction, rapporter de l'argent. A égalité de dépenses d'établissement (et nous ne parlons pas même de la dépense totale, mais seulement de la partie qui incombe aux compagnies, ce qui est bien

les de la statistique, la loi suivant laquelle se distribuent sur le sol, la richesse, l'activité productive et la population, on trouve que la civilisation, l'industrie et la population s'établissent et se développent énergiquement là où la nature avait rendu les communications faciles, le long des côtes qui offrent des abris et des ports, et dans les grandes vallées où coulent des rivières navigables et des fleuves.

Les vallées ayant ainsi primitivement attiré à elles plus de population et d'activité commerciale parce qu'elles étaient en possession des voies de communication primitives, il a été raisonnable d'améliorer d'abord ces voies précieuses par de grands travaux d'art, et d'y joindre des voies nouvelles, routes de terre et canaux. C'est ce qui a généralement été pratiqué, et l'on peut dire qu'en fait de voies de communications, les plus grands travaux et les plus grandes dépenses ont été jusqu'ici affectés aux vallées, aux localités favorisées par la nature. En faisant ainsi, en améliorant les voies naturelles de communication, en complétant le système du service des grandes vallées, par des canaux et des routes de terre, l'Etat, nous le répétons, est allé au plus pressant et a agi sagement.

Mais que, aujourd'hui, en présence d'un système nouveau *entièrement artificiel* et très puissant de communication, qui, le plus souvent, s'applique mieux, plus facilement, plus économiquement aux plateaux qu'aux vallées, on veuille se fonder sur les faveurs de la nature et sur les faveurs antérieures de l'Etat pour attirer dans les vallées, au détriment des plateaux, ce nouvel élément de fécondité et de richesse; qu'on invoque la richesse due à des communications naturelles et à des voies améliorées à grands frais par la communauté, pour attribuer encore aux localités déjà si fortement privilégiées le monopole des communications nouvelles, c'est ce que nous ne saurions ni accepter ni comprendre.

Le devoir supérieur de l'Etat se déduit du principe de la justice distributive. L'Etat doit répartir équitablement, d'après les données de la raison et du possible, les éléments de la vie et de la prospérité sur toute la surface du sol national. Il ne peut pas se fonder sur la prospérité suscitée et développée à grands frais dans telles directions données pour adjuger à ces directions le monopole des nouveaux organes excitateurs de propriété et d'activité industrielle; il ne peut pas fonder le privilège des faveurs nouvelles sur le précédent des faveurs, sur l'accumulation antérieure des privilèges. Quand l'Etat exécute un grand système national de railways, l'Etat ne se propose pas de faire une affaire et de spéculer; il veut établir dans les proportions les plus larges, les plus fécondes et les plus justes, les conditions de l'unité et de la prospérité nationales.

Ajoutons deux observations importantes : c'est d'abord, que les plateaux qui sont à jamais déshérités de canaux par la nature des choses, seront à jamais déshérités de chemins de fer, si on leur retire systématiquement le passage des lignes internationales, tandis que les grandes vallées, grâce à leur activité, à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XIX.

UNE CHAINE.

Le lendemain de la fuite nocturne d'Urbain, Charlotte s'était levée plus tard qu'à l'ordinaire. Elle était fatiguée et triste. L'orage qui avait éclaté pendant la nuit, des songes pénibles avaient troublé et plus d'une fois interrompu son sommeil. Sa tête était appesantie, son cerveau embarrassé. De sombres images flottaient encore devant son imagination, et son cœur succombait sous un accablement profond. Elle s'habilla à la hâte, et passa plusieurs fois ses mains blanches et effilées sur les bandeaux soyeux de sa chevelure. Ses traits délicats et fins avaient reperdu, en une nuit, la fraicheur que quelques jours de bonheur et le séjour de la Pommeraie lui avaient rendue. S'approchant ensuite d'une glace à cadre d'ébène festonné d'argent, placée sur l'un des meubles de la chambre, elle ne put retenir un petit cri de surprise et d'effroi, en voyant la pâleur répandue sur son visage. Se rappelant alors l'orage qui l'avait tenue éveillée une partie de la nuit, elle ouvrit sa fenêtre pour regarder le ciel. Le temps était superbe, l'air tiède et transparent. Le soleil, dans tout son éclat, avait déjà atteint le tiers de sa course. Le tilleul, brisé par le vent, appuyait sur le bord de la fenêtre sa tête touffue, pareil à un géant terrassé. Charlotte essaya d'écarter les branches qui pénétraient jusque dans l'intérieur de la chambre; mais la peau mince et satinée de son bras reçut, dans cette difficile opération, une profonde égratignure... Le sang jaillit et cercla son bras d'un léger bracelet de corail.... Dans la situation d'esprit où elle se trouvait, la vue de son sang lui causa une terreur enfantine, et elle courut frapper à la porte d'Urbain. Ne recevant pas de réponse, elle pensa qu'Urbain était sorti, comme il en avait l'habitude, pour une promenade matinale, et revint près de la fenêtre, en étanchant elle-même le sang qui coulait de son égratignure.

Ce fut dans ce moment qu'elle aperçut la lettre qu'Urbain avait placée furtivement dans sa chambre, quelques instants avant son départ. Elle venait à peine de la parcourir d'un regard troublé, que Ludovic, attiré par la vue de l'arbre renversé par l'orage, entra pour s'informer s'il n'était rien arrivé de fâcheux à sa sœur. En la voyant debout, immobile et glacée, le regard fixe, et le corps appuyé à l'angle de la fenêtre, il eut d'abord la pensée que l'infortunée avait été frappée de la foudre. Mais, lorsqu'il se fut précipité vers elle, il se rassura en sentant son corps trembler et son cœur battre sous sa poitrine, comme si toute la vie s'y fût retirée. Il la déposa sur son lit et se hâta d'appeler du secours... Bientôt tous les habitants du château furent réunis autour d'elle... Mais ce fut en vain qu'on essaya de la ranimer. Sa poitrine continuait à se soulever par bonds inégaux; mais son corps restait glacé et sans mouvement. Ses yeux n'avaient plus de regards et sa bouche entr'ouverte semblait avoir perdu tout-à-coup la faculté de faire entendre des sons. Le fatal billet que sa main avait enfermé dans un mouvement convulsif, fut enfin aperçu par M. Dumesnil et apprit à chacun la cause de l'apparente insensibilité qui l'avait subitement frappée. Elle ne sortit de cette torpeur effrayante que pour tomber dans un violent accès de délire. Pendant quinze jours, une fièvre ardente la retint continuellement entre la vie et la mort. Ludovic et Irma ne la quittaient jamais.

Quand elle eut entièrement recouvré ses forces et sa raison, ce furent eux qui lui apprirent ce qui s'était passé... Ils avaient fait d'inutiles recherches pour découvrir Urbain. On supposait seulement, à l'empreinte de quelques pas trouvée, le lendemain, dans le chemin creux, qu'il avait dû se diriger sur Paris; mais on avait complètement perdu sa trace, à quelque distance... Charlotte, surmontant son désespoir et voulant obéir à ce qu'elle regardait comme la dernière volonté d'Urbain, défendit expressément que les recherches fussent continuées. Elle comprenait, d'ailleurs, le danger auquel on l'exposerait infailliblement, en appelant sur lui, dans une telle circonstance, l'attention publique.

Mme de Rieux était partie en même temps que les hôtes étrangers de La Pommeraie. Mme Morel, accusée hautement par le général de connivence avec les auteurs de la criminelle tentative qui avait de nouveau plongé toute sa famille dans le deuil, avait été honteusement chassée, avant la fuite d'Urbain. M. de Ceyran, sur le point de partir, en avait été empêché par l'accident survenu à Charlotte qu'il aimait presque autant que sa propre fille.

Tant que dura la maladie de Charlotte, le général oublia tout pour ne songer qu'au danger de sa situation. Mais, lorsqu'il la vit entièrement rétablie, la colère et l'indignation comprimées par ses craintes paternelles, éclatèrent avec une violence qu'aucune considération ne pouvait retenir. Dans sa rage impuissante, il finit par s'en prendre à Charlotte de tous les malheurs qui avaient assailli sa vieillesse. Tout ce que la courageuse amitié de M. de Ceyran et la tendresse respectueuse de ses enfants purent inventer pour le calmer, ne servit qu'à l'irriter davantage. Le malheur l'avait exaspéré. Une sorte d'exaltation continuelle et de désespoir sauvage avaient remplacé son ancienne humeur joviale et la cordialité toute militaire de son caractère. Son abord était devenu difficile; sa parole, brusque et emportée. Dans l'excès de son désespoir, c'était précisément celui de ses enfants qu'il avait le plus aimé qu'il poursuivait sans pitié des plus amers reproches. La vue seule de Charlotte répandait sur sa figure une sombre expression de mécontentement. Il en vint jusqu'à l'accuser d'avoir déshonoré ses cheveux blancs... Le ressentiment récent dont il lui avait fait le sacrifice s'était ranimé avec plus de force. Plus son cœur l'avait aimée, plus il se soulevait à la pensée des maux dont elle avait été pour lui la cause ou l'occasion. Les larmes, les prières, le martyre touchant de Charlotte ne purent triompher de l'irritation et de l'opiniâtreté de son désespoir.

Dans cet état de choses, M. de Ceyran fit entendre à Charlotte que son éloignement momentané pouvait seul ramener son père à des dispositions plus favorables et prétextant, auprès du général, la nécessité pour elle de s'éloigner d'un lieu qui, en lui retraçant sans cesse un événement funeste, compromettait gravement sa santé déjà tant éprouvée, il obtint la permission de l'emmener à Paris avec Ludovic et Irma.

Charlotte accéda d'autant plus volontiers à cette proposition, qu'en outre des chagrins de toute espèce dont le séjour de la Pommeraie était devenu la source pour elle, une vague espérance de rencontrer Urbain lui inspirait le désir de retourner à Paris. Elle venait de reconnaître qu'elle serait bientôt mère, et elle concevait l'espoir de rattacher Urbain par ce nouveau lien qu'il ignorait. Peut-être parviendrait elle, tout en se conformant à ses intentions, à le voir et à lui parler. Quel obstacle pourrait alors les empêcher de se réunir, si, comme elle avait lieu de le croire, les soupçons et les outrages du général avaient seuls déterminé la fuite d'Urbain? D'ailleurs, M. de Ceyran remplaçait, en quelque sorte, par sa constante sollicitude, le père que d'injustes préventions lui avaient ravi. Sa tendresse clairvoyante la dirigerait, tandis que l'amitié si douce de Ludovic et d'Irma soutiendrait son courage. Quant à M. Dumesnil, il restait avec Eugène sur qui il paraissait avoir concentré toutes ses affections.

A peine arrivée, Charlotte se sentit comme dévorée du besoin de se produire en public, d'errer dans les rues, parmi la foule, de paraître dans les lieux ou les réunions publiques. Elle eût voulu pouvoir se multiplier et être partout à la fois. Un secret désir, une pensée fixe, ardente, lui inspirait ce que n'aurait jamais pu un sentiment de vanité ou l'appât du plaisir. M. de Ceyran applaudissait à ce besoin de mouvement où il entrevoyait pour Charlotte une utile distraction. Irma et Ludovic, qui lisaient au fond de son âme, se prêtaient volontiers à ses moindres volontés, et l'accompagnaient dans toutes ses excursions. M. de Ceyran, jaloux de contribuer, pour sa part, autant qu'il le pourrait, à bannir de l'esprit de Charlotte de tristes préoccupations, heureux d'ailleurs de montrer sa fille adoptive dans le monde au milieu duquel l'appelait désormais son rang et sa fortune, se fit un plaisir de réunir chez lui une société nombreuse et choisie.

Irma était digne d'y paraître, à plus d'un titre, et elle y obtint un succès qui dépassa les espérances de M. de Ceyran. Depuis le jour, en effet, où il avait pris la résolution de l'adopter, afin d'avoir le droit de l'appeler tout haut du nom qui lui appartenait, il s'était appliqué à mettre son éducation au niveau de sa nouvelle fortune. Son instruction fut confiée à des maîtres habiles et nombreux qui ne la quittaient presque jamais. Les arts d'agrément marchèrent en même temps que les connaissances sérieuses. L'intelligence rapide, l'esprit vif et délié d'Irma suffirent à toutes les exigences d'une éducation menée à marche forcée. En deux ans,

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 juin.

par exemple, que toutes choses égales d'ailleurs, et tous autres principes saufs, les lignes de fer qui exigent les moindres dépenses d'établissement ou d'exploitation, qui, sans allonger le trajet total, passent à travers les localités les plus favorables au développement de la production agricole et industrielle; qui rencontrent les populations les plus fortes; qui coupent le plus grand nombre de voies de communication établies; qui passent par de plus grands centres de relations; par des étoiles de route à plus nombreux, et plus puissants rayons; il est évident, disons-nous que, toutes choses égales, d'ailleurs, les tracée des lignes qui jouissent de ces avantages doivent être préférés.

L'exposition présente en ce moment un triste spectacle. Ce n'est pas le feu, qui a ravagé les belles salles dont elle se compose, c'est l'eau, qui a pénétré de toutes parts, et à grands flots.

Vers les trois heures et demie, un violent orage a éclaté sur Paris. L'eau tombant tout-à-coup par torrents, n'a pu s'échapper par les conduits insuffisants qui lui avaient été ménagés sur les toitures du palais de l'industrie. Elle a fait irruption dans les salles en déchirant les plafonds de toile qui abritaient ces précieuses collections. Elles ont considérablement souffert. Les châles, les tapis, les pianos, les meubles, la bijouterie, ont été un instant dans une position plus fâcheuse que s'ils avaient été dehors, parce que l'eau, rassemblée dans les plafonds, ne les crevait qu'après avoir acquis un volume et un poids qui décuplaient ses ravages. En même temps la grêle, tombant sur les toits de zinc, produisait un bruit si effroyable, que la foule des spectateurs qui encombraient les salles et surtout les dames, étaient glacés de terreur.

Le dommage est très considérable. Les infortunés exposants sont occupés à tordre leurs soieries, à éponger leurs ciselures, à essuyer leurs vernis.

De graves reproches peuvent être adressés aux architectes qui auraient dû calculer leurs conduits sur une éventualité si facile à prévoir.

Quant au ministre, on peut se demander s'il est seul coupable d'avoir exposé tant de richesses dans une barraque de toile et de papier. Les chambres, qui prodiguent les millions des contribuables pour faire tuer nos soldats en Algérie, auraient sans doute refusé quelques-uns de ces millions, si on les leur avait demandés, pour construire un édifice digne de la France et de son industrie civilisatrice.

Espérons cependant que cette leçon ne sera pas perdue. Qu'on se figure à quels regrets on serait condamné si un orage un peu plus fort que celui d'aujourd'hui avait tout envahi. Et l'incendie ! — Une barraque de toile pour recevoir les chefs-d'œuvre de la France!

Il nous est difficile de finir sans ajouter que nous voudrions pou-

Voici, du reste, quelques lignes empruntées à la dernière livraison du *Populaire* qui expliquent les tendances de ce journal mieux que nous ne le pourrions faire :

« Vous qui vous dites exclusivement Démocrates, ou Réformistes, ou Républicains, expliquez-vous ; exposez votre *Démocratie*, rédigez votre programme, votre plan, votre système, votre doctrine ; organisez votre *société démocratique* ; montrez-nous comment vous réglerez l'instruction, l'éducation, le travail, l'industrie, le commerce, le salaire, la concurrence, l'association, la discussion publique, la presse, les questions de nourriture, de vêtement, de logement, etc., le mariage et les dots, la famille, etc., etc.

Si vous voulez conserver la misère et l'ignorance ; si l'ouvrier peut encore être exposé à manquer de travail ou de pain ; si l'on doit encore voir les *femmes* si accablées, si opprimées, si malheureuses; que nous importe que votre forme politique s'appelle *Démocratie* plutôt qu'*Aristocratie*, *République* plutôt que *Monarchie?* Que nous importe même le suffrage universel, si nous n'avons ni instruction, ni loisir, ni indépendance? Ne voulant plus de déception, nous ne pouvons marcher avec vous.

Mais si vous voulez l'égalité et la fraternité ; si vous voulez faire disparaître la misère et organiser le travail ; si vous voulez consacrer à l'instruction et à l'éducation les millions qu'elles réclament ; si vous voulez améliorer graduellement le sort des enfants, des femmes, des travailleurs, des pauvres ; si vous voulez amener successivement une *équitable répartition des produits* ; si vous voulez garantir le droit d'association, de réunion, de discussion, le droit de constituer des *Communautés volontaires ;* alors, nous sommes d'accord, touchez là, donnons-nous la main ; nous sommes amis et frères, tous serviteurs et ouvriers de l'Humanité....

Mais alors, pourquoi nous attaquer, nous calomnier, nous repousser? n'est-ce pas inconséquence et folie? »

Presse départementale.

Un journal conservateur des départements, le *Journal de Lille*, traçait dernièrement à l'opposition constitutionnelle un programme dont il est désirable, mais fort douteux, qu'elle veuille s'emparer. Voici ce programme, que nous recommandons vivement aux méditations du *Constitutionnel* et du *Siècle :*

Héritière des doctrines qui ont enfanté la civilisation moderne, l'opposition a à réaliser, avant tout, les deux dogmes principaux qu'elle a inaugurés : la liberté sage et progressive, la diffusion des lumières et du bien-être parmi tous les citoyens. Etudier toutes les questions sociales qui s'élaborent dans le sanctuaire mystérieux de l'intelligence humaine ; rechercher les moyens de propager une instruction épurée, complétée, sanctifiée par l'éducation dans toutes les classes, si infimes qu'elles soient ; approfondir tous les problèmes commerciaux et industriels dont la solution, plus ou moins immédiate, intéresse la richesse publique ; stimuler le zèle du gouvernement ; lui démontrer ses torts, ses erreurs, les griefs sérieux que le pays est en droit de lui reprocher, le préjudice irréparable qu'il occasionne à la cause de l'ordre et de la paix, par sa couardise et ses subterfuges ; lui indiquer le chemin qu'il doit suivre pour rester fidèle à son origine, pour asseoir son influence, pour obtenir de l'assentiment général un gage de stabilité ; plai-

---

Situation de la Russie.

Au moment où la présence de l'empereur Nicolas à Londres fait naître des conjectures diverses sur les vues de la politique russe, on nous envoie un article extrait des *Annales constitutionnelles de Stuttgardt*, touchant la situation de la Russie vis-à-vis de l'Europe et notamment de l'Angleterre. Cet article est signé par M. Welp, qui est connu par ses relations de voyage dans le Nord. Nous en extrayons les principaux passages.

Aussi long-temps, c'est ainsi que l'auteur aborde la question politique aussi long-temps que la Russie ne sera pas sillonnée par des chemins de fer, elle ne saurait entreprendre une guerre sérieuse contre l'Allemagne et l'Europe, et lors même qu'elle aurait des chemins de fer, qui lui permettraient de concentrer rapidement ses troupes à l'intérieur, le gouvernement russe ne pourrait se hasarder à éloigner la force armée du centre du pays.

Nous connaissons assez maintenant les affaires intérieures de la Russie pour oser avancer que sa force principale ne repose que sur trente millions de Moscovites d'élite ; le reste des sujets russes est composé de Polonais, des *petits russes* (*kleinrussen*), d'Allemands, de Suédois, de Kosaques et de Tartares, qui tous ensemble sont peu enthousiastes du joug russe, et qui, peut-être, deviendraient plus dangereux pour la Russie en cas de guerre, que les Allemands et les Français.

Qu'on consulte tous les voyageurs qui ont fréquenté les peuples tartares et kosaques, et on apprendra que ces peuples sont fatigués de l'arbitraire et des exactions des employés russes, et qu'ils attendent de meilleurs temps pour s'en affranchir.

Qu'on ne s'y trompe pas, une guerre contre l'Europe, et notamment contre l'Allemagne, ne trouverait pas de sympathie même parmi les Moscovites. Le nombre des Russes qui apprécient moralement la liberté est plus considérable qu'on ne le croit en Europe. Il existe un parti libéral même en Russie, indépendamment du grand parti des nobles que la volonté immuable de l'empereur incommode beaucoup.

Le gouvernement russe n'a jamais songé très sérieusement à provoquer lui-même une guerre européenne. Il connait trop ses parties faibles, mais il aime à passer pour formidable aux yeux de l'Europe, même au risque de se donner un air barbare et sauvage, qui ne lui sied pas mal.

On demandera à quel propos alors la guerre contre les Circassiens ? — Le peuple déteste cette guerre, mais il n'a point de volonté ni de voix. — L'officier, au contraire, va à la guerre pour échapper à l'insupportable ennui de la garnison russe. Le gouvernement enfin regarde cette guerre comme une espèce de cautère, et malgré tout cela le colosse russe n'a pas pu encore venir à bout d'une petite peuplade qui combat sérieusement pour sa liberté.

Mais la raison principale qui empêchera toujours la Russie d'entreprendre quoi que ce soit contre l'Europe, c'est l'état de ses finances.

MM. Schubert, Bremner, Schnabel, ont fait des statistiques sur les finances russes et ont évalué le budget des recettes à 120 millions de thalers. Il se peut que quelques erreurs se soient glissées dans les calculs de ces statisticiens, mais 10 millions de plus ou de moins n'empêchent pas

---

elle apprit des arts et des sciences au-delà de ce que renferme le cercle ordinaire des connaissances intellectuelles d'une femme du monde. Son imagination devinait ce que son esprit n'avait pas le temps de s'approprier. Tandis que son intelligence se développait, sa personne acquérait aussi plus de grâces et de noblesse. Son langage s'épura, ses manières prirent une élégance remarquable, et tout son extérieur, sans rien perdre de ce naturel et de cette vivacité qui s'harmonisaient si bien avec sa figure un peu mutine, revêtit un certain voile de décence et de retenue qui les rendait encore plus piquants. Ce fut alors une séduisante jeune fille qui devint bientôt, au milieu d'une société d'élite, une femme charmante en qui la vivacité de l'esprit et les grâces de la figure le disputèrent à la bonté du cœur.

M. de Ceyran jouissait, avec un orgueil de père, du fruit de sa courageuse et louable résolution. Ludovic était fier, et ce qui vaut mieux encore, vivement épris de sa femme. Charlotte s'applaudissait d'avoir trouvé, dans la jeune confidente que le hasard lui avait donnée, une compagne dévouée et un conseil éclairé. Trois mois s'écoulèrent dans cette communauté de bonheur, troublé seulement par la position et les ennuis personnels de Charlotte. Le délai accordé à Ludovic pour se rendre au régiment qui lui avait été désigné était expiré. Il partit en recommandant sa femme à Charlotte, sa sœur à Irma, et toutes les deux à M. de Ceyran.

Charlotte et Irma commencèrent alors une existence plus sédentaire qui resserra leur intimité. Les lettres de Ludovic et d'Eugène formaient le sujet ordinaire de leurs entretiens. Irma parlait avec enthousiasme des qualités sérieuses et du caractère aimable de son mari. Charlotte s'associait à ses éloges et à son admiration passionnée... Puis, quelquefois, au milieu de la louange la plus méritée, elle s'arrêtait tout-à-coup interdite et troublée... Un mot imprudent, une subite réticence d'Irma la faisait rentrer en elle-même... Son esprit avait saisi un parallèle injurieux dans un rapprochement fortuit; elle courbait la tête sous une pensée amère, et des larmes, qu'elle s'efforçait en vain de retenir, descendaient silencieusement le long de ses joues... Irma comprenait, avec l'exquise délicatesse d'une femme, qu'elle avait involontairement offensé l'épouse d'Urbain, et s'appliquait, dans un noble mouvement de repentir et de compassion à le relever de son abaissement, afin de consoler Charlotte. Souvent entraînée par la sensibilité de son âme, elle parvenait à rendre à l'infortunée, avec la croyance à la dignité naturelle d'Urbain, l'espérance d'un avenir meilleur. Oh ! combien Charlotte lui savait gré de ses nobles intentions et de cette touchante amitié ! Combien elle était reconnaissante à la voix généreuse qui prenait la défense d'Urbain !... Quelquefois, entraînée à son tour, Charlotte essayait aussi de le justifier... Elle parlait de son courage, des vertus qu'il avait eues, des combats qu'il avait livrés... de l'amour qu'il lui avait témoigné... Elle prononçait, presque sans y croire, les mots de repentir, de résolution courageuse... Elle rejetait ses torts sur la fougue de ses passions et accusait la fatalité de tous les maux qu'il faisait peser sur elle... Puis, comme accablée par ses propres convictions, l'infortunée retombait dans un abîme de découragement. Seule, la pensée de retrouver Urbain survivait dans son âme. Charlotte se répétait souvent les paroles de sa lettre, par lesquelles il lui avait dit qu'un jour ils se reverraient ; et elle se flattait en secret que ce jour peut-être n'était pas éloigné.

Cependant, Urbain paraissait avoir oublié sa promesse. Léonie était devenue, après leur dernière rencontre, maîtresse absolue de ses actions et de sa pensée. Subjugué par ce qu'il regardait comme un incontestable témoignage d'amour et de dévoûment, il lui avait, pour ainsi dire, livré tout le secret de son avenir. Il lui révéla l'existence de la fausse lettre de change et le double danger dont il était menacé sous ce rapport, aussi bien que pour sa complicité dans le vol de La Pommeraie. Il ne lui cacha ni ses terreurs, ni son découragement croissant, ni les pensées mauvaises qu'il avait vainement essayé de combattre, ni la fatalité contre laquelle il ne se sentait plus le courage de lutter... Léonie l'écouta avec un mélange de surprise et de satisfaction, comme si chacune de ses paroles avait un écho dans son âme. Elle employa, pour le relever à ses propres yeux, toute la rhétorique du vice, attaquant l'imbécillité des jugements de la multitude, les préjugés, les crimes et les vertus de convention, vantant surtout chez l'homme l'audace de la pensée et l'énergie d'une âme en état d'hostilité avec la société. Elle parla de fortune, de plaisir, de folle vie, d'amour facile... puis elle le força d'accepter sa bourse...

Pendant quelque temps, Léonie le visita assidument, pourvoyant à tous ses besoins avec la plus touchante sollicitude, et partageant avec lui un or dont il craignait de deviner la source... Urbain sentait je ne sais quelle influence irrésistible s'emparer par degré de toutes ses facultés. Une sorte de décomposition s'opérait au-dedans de lui-même. Jusqu'alors il avait conservé, même au milieu de ses fautes les plus graves, d'impérissables instincts. Mais à présent, ce qui lui semblait odieux naguère, le choquait moins chaque jour, et les objets prenaient peu à peu dans son esprit une couleur uniforme. Il concevait sans horreur ce qu'il n'aurait peut-être pas encore osé exécuter.

Un jour, sous prétexte qu'il n'était pas en sûreté dans la maison qu'il habitait, Mme de Saint-Venant l'emmena chez elle...

Cette conduite si contradictoire, en apparence, avec le caractère de Léonie et ses sentiments antérieurs pour Urbain, s'explique par un seul mot : elle l'aimait... Elle l'aimait selon ses goûts, ses instincts et ses passions particulières... Pour elle, comme pour tant d'autres victimes de l'égoïsme et de la corruption sociale, cet amour fut un accident imprévu dans sa vie insouciante et vide... La naissance et la fortune lui avaient refusé le bienfait de l'éducation morale... Sa beauté, rayon divin et fatal sur le front de certaines femmes, fut réclamée par le vice et mise à l'enchère. L'amour, comme une grande expiation cachée au fond de son cœur, avait sommeillé, à l'insu d'elle-même, au milieu des folies honteuses qui aspiraient à le remplacer... Il était dans la destinée d'Urbain de le réveiller.

Dans le commencement, Urbain, avec l'élévation et la droiture naturelle de ses pensées, lui avait paru, comme tous les hommes, une matière plus ou moins susceptible d'être exploitée. Urbain flottant incessamment entre le bien et le mal, et rougissant tour-à-tour de l'un et de l'autre, n'avait été, à ses yeux, que misérable et ridicule. Tant qu'elle douta de lui, elle sentit qu'il manquait entre eux un lien moral... Ils parlaient une langue différente, et leurs âmes étaient sans affinité... Mais quand elle eut acquis la preuve que cet homme avait, à son exemple rompu pour toujours avec le passé, que rien ne pourrait désormais le faire rentrer dans le cercle dont il était sorti ; quand elle le vit dégradé, repoussé du monde et descendu à son niveau ; quand elle sut que cette âme passionnée avait pu concevoir, sans les rejeter, le vice et l'infamie, alors elle se sentit attirée par une secrète sympathie. Elle aurait désormais pour confidente et pour complice une puissante intelligence rivée à la même chaîne. Il y avait dans l'abaissement de cet homme, qu'elle savait fort et ardent, une certaine grandeur qui la charmait. Elle entrevoyait une lutte, des triomphes, du désespoir et un dévoûment immense. Elle avait de l'imagination et de la sensibilité à sa manière, et le vice la sollicitait par mille séductions cachées. Urbain avili, persécuté, agissait à la fois sur toutes ses facultés, et elle s'attacha à lui de toute la force que donnent, pour l'ordinaire, aux femmes de cette nature, les positions violentes et exceptionnelles.

Urbain habita, d'abord, et vécut secrètement avec elle. Mais, rassuré peu à peu sur les conséquences de sa fuite de la Pommeraie, il reprit ses anciennes habitudes et renoua les liaisons qu'il avait voulu rompre. Il se persuada que Charlotte, arrêtée par la recommandation expresse qu'il lui avait faite, n'aurait pas cherché à le retrouver, et qu'elle s'abstiendrait de toute démarche capable de le compromettre... Quant à la fausse lettre de change, tout indiquait assez que si la fraude avait été reconnue, on n'en soupçonnait point les auteurs.

Mme de Saint-Venant avait acquis, dans une ancienne liaison avec un financier fort connu, une certaine fortune qu'avaient soutenue et augmentée, depuis lors, les profits considérables et fréquents de ses faciles amours. Sa maison était montée avec beaucoup d'élégance, et elle vivait délicatement. Urbain partagea son luxe et toutes les jouissances d'une existence molle et parfumée. Elle avait fermé sa porte à toutes les personnes qui pouvaient faire ombrage à son amour ou à sa susceptibilité, et il put se regarder, du moins, comme l'objet d'une préférence exclusive. Il avait revu Mme d'Ortès et Mme Morel, et il comptait avec d'autant plus de certitude sur le silence de l'ex-gouvernante, qu'elle n'était pas moins compromise que lui-même dans l'expédition nocturne de La Pommeraie. Sa vie s'écoulait dans les plaisirs. Il éprouvait le besoin d'émotions incessantes, et le désir de s'étourdir, de s'échapper à lui-même à la faveur du bruit et de l'agitation extérieurs. C'était comme une fièvre qui gagna rapidement l'organisation plus tranquille de Mme de Saint-Venant. Elle n'avait jamais aimé, et la passion qu'elle éprouvait pour Urbain la mettait presque entièrement à sa discrétion. De froide et impérieuse qu'elle était auparavant, elle était devenue emportée, jalouse, et, pourtant, docile. Elle sympathisait avec tous les goûts d'Urbain, et souscrivait à toutes ses fantaisies. Urbain, de son côté, ressentait une certaine fierté d'une victoire qui mettait à ses pieds la plus jolie et la plus enviée de toutes les femmes que la jeunesse ou la fortune poursuivent de leurs hommages; la plus froide et la plus égoïste qui se pût rencontrer parmi elles. La vanité, une vanité misérable et stupide, relevait, à ses yeux, ce dont il aurait rougi peu de temps auparavant.

La suite à demain. **AUGUSTE DE LACROIX.**

M. Cancrin, ministre des finances, a fait accroire aux Russes qu'ils pouvaient se passer du reste de l'Europe, de ses fabriques et de ses marchandises.

Cette assurance a flatté considérablement l'orgueil moscovite, mais elle a ruiné en même temps les finances de l'empire, tout en promettant de les accroître, Catherine II avait mieux compris la Russie, car elle déclarait qu'il fallait que l'agriculture russe prît tout le développement dont elle est susceptible, avant qu'on dût songer à se passer des fabriques européennes. M. Cancrin, en faisant triompher l'opinion contraire, a fait beaucoup de mal à son pays, et il faudra du temps à la Russie pour se remettre des coups que sa vanité lui a portés.

Mais la Russie paraît disposée à démordre de ce système d'exclusion commerciale; et comme ce régime prohibitif était une des principales causes de son inimitié avec l'Angleterre, il est possible qu'en s'amendant sous ce rapport, elle se rapproche du cabinet de Saint-James et se l'attache par un traité de commerce. On assure même que c'est là la tendance personnelle de l'empereur Nicolas depuis 1840. La disgrâce de M. Cancrin confirmerait ce fait.

Quoi qu'il en soit, la dette publique, malgré les contributions de la Turquie, s'est augmentée par suite du système de M. Cancrin, dans les proportions suivantes :

En 1818, elle était de 316,185,000 thalers.
En 1830 401,560,000
En 1838 elle augmenta de 65 millions de thalers, et
En 1842 elle a atteint le chiffre de 478,811,000 thalers.

Tandis que les recettes diminuent continuellement, d'abord parce que les fabriques, qui ne rapportent guère au budget, absorbent tous les fonds destinés à l'agriculture; en outre, parce qu'en vertu du nouveau système de douanes, les Russes ont abandonné la fabrication des articles dans lesquels ils excellaient, pour s'essayer dans de nouveaux articles, pour lesquels ils ne parviennent même pas à la médiocrité.

Il est hors de doute que l'empereur Nicolas a enfin reconnu le danger de cette situation. Ses ordonnances en faveur des paysans de la couronne, et celle relative aux juifs dont il veut à tout prix faire des agriculteurs, même aux dépens de l'humanité, le prouvent suffisamment. Mais d'un côté, il en est empêché par l'influence de la noblesse qui a ses fonds engagés dans les fabriques, de l'autre, il n'ose rien faire en faveur des produits étrangers. Il flotte donc continuellement entre l'Allemagne et l'Angleterre, entre l'industrie et l'agriculture. En attendant, ses dépenses augmentent et ses recettes diminuent. Ce gouvernement, qui paraît si puissant, manque souvent de l'argent nécessaire à la moindre opération intérieure. L'Europe et l'Allemagne surtout ont donc tort de s'en effrayer au point de n'oser résister à ses exigences. La puissance russe, M. de Metternich l'a dit lui-même au duc de Mortemart, est plus apparente que réelle ; au fond, elle est peut-être la plus faible de toutes les puissances européennes.

Cependant la Russie, en payant de l'abandon de son système d'exclusion et de son industrie bâtarde un traité de commerce avec l'Angleterre, peut changer les conditions de sa puissance et de son influence européennes. C'est pourquoi, bien qu'une simple alliance commerciale entre les deux colosses britannique et moscovite ne puisse mettre un terme à leur rivalité politique à Constantinople, en Grèce et jusque sur les frontières de la Chine, il est à désirer que la France et l'Allemagne s'entendent pour prévoir toutes les éventualités des poignées de main que l'empereur Nicolas est allé distribuer à Londres.

Extérieur.

Suède. — On écrit de Stockholm, 28 mai, à la *Gazette de Hambourg :*

« Avant-hier il a paru une proclamation qui convoque les états du royaume pour le 11 juillet. Dans cette proclamation le roi annonce qu'il désire se voir entouré des représentants du pays, et soumettre à leur examen plusieurs questions qui intéressent au plus haut degré l'Etat. Le roi est parti pour Tullgarn, de là il se rendra à Gothsenbourg. Pendant l'absence du roi, une commission est chargée de l'administration des affaires du royaume. »

Italie — On écrit de Rome, le 25 mai, à l'*Observateur autrichien :*

« La commission militaire nommée le 26 août 1843, et siégeant à Bologne, a prononcé un nouveau jugement contre les individus qui se sont rendus coupables le 8 septembre 1843, de révolte contre leur souverain. Trois des inculpés ont été condamnés aux galères à perpétuité ; cinq à vingt ans ; vingt-neuf à quinze ans ; un à dix ans de la même peine, et deux à une détention de trois années. Tous les quarante-un sont en outre condamnés aux dépens. Le Saint-Père a bien voulu faire grâce aux condamnés de la confiscation de la partie de leurs biens disponible au moment où ils ont commis leur crime. »

Espagne. — On écrit de Madrid, 2 juin :

«Des conférences importantes ont lieu entre le ministre des finances et des capitalistes éminents. On assure que dans une réunion qui se tiendra demain, il sera probablement procédé à l'adoption des bases d'une opération importante.

» L'annulation du contrat des tabacs ne se fera pas attendre.

» Les deux reines étaient, le 5 juin, à Barcelone, partout accueillies avec de grands transports. »

Grèce. — Les nouvelles d'Athènes qui nous arrivent par la voie des journaux allemands sont du 21 mai, elles ne sont pas satisfaisantes. Sur plusieurs points du royaume, il y aurait eu des mouvements insurrectionnels, et le gouvernement craindrait d'envoyer des troupes contre les rebelles, parce qu'on ne compte point sur leur fidélité.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* soutient ce matin, dans un long article, que les difficultés soulevées par les intraitables adversaires des projets de loi sur les chemins de fer, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Aussi, espère-t-il fermement que ces projets seront votés cette année. « On aura, dit-il, le bon esprit de profiter des offres de l'industrie privée. Par l'effet

(1) 1 th. vaut 3 fr. 60 c.

La Presse rend compte en ces termes de la fête dramatique donnée par le roi à Versailles, à MM. les exposants de l'industrie :

« La salle était resplendissante de lumières : il n'y avait de femmes que les dames attachées à la cour, les femmes des ministres et des membres du jury. Le principe de l'égalité régnait souverainement ; de nobles pairs, des députés couverts de plaques étaient assis au parterre, tandis que des exposants, plus que modestement vêtus, étaient placés aux avant-scène. Parmi les exposants se faisait surtout remarquer l'un d'eux, qui eût été certainement arrêté comme pauvre, sans la médaille qui lui avait été délivrée. On ne saurait donner une idée du délabrement de ses vêtements et de la noirceur de sa chemise. »

— On lit dans le *Morning-Advertiser :*

« Lundi dans l'après-midi, la police de Londres apprit qu'un Irlandais nommé Bernard Fitz-Patrick, s'était rendu dans plusieurs maisons et y avait proféré des menaces contre sir Robert Peel et le duc de Wellington. Il avait dit qu'il ferait feu sur chacun des deux ministres, et comme on connaissait le caractère violent de l'individu, on craignait qu'il n'exécutât ses menaces. Aussitôt la police mit sur pied ses constables les plus habiles et l'Irlandais fut arrêté dans la soirée. C'est un homme de 50 ans, qui a au moins six pieds de haut. Dans l'interrogatoire qu'il a subi, M. Bailli lui ayant demandé quelle est la cause de son antipathie pour sir Robert Peel, il a répondu : « Je ne me soucie pas le moins du monde de sa peau. Il a mis M. O'Connell en prison ; et je suis honteux pour mes compatriotes qu'ils l'aient laissé faire. Si j'étais maintenant en Irlande, je me mettrais bientôt à leur tête pour sauver le libérateur. » Le docteur Hassendon ayant examiné l'accusé, a signé un certificat d'aliénation mentale. Bernard Fitz-Patrick, en conséquence, a été conduit à la maison de fous de Hanvill. »

— Le *Morning-Advertiser* a des nouvelles de la Jamaïque du 9 mai. Il continue de nous arriver, dit son correspondant, grand nombre de réfugiés de Saint-Domingue et de la Havanne. Dans ces deux îles, les troubles n'ont point encore cessé. La population noire paraît avoir le dessus. On dit que les mulâtres sont très alarmés. Une personne, résidant à Haïti, nous a écrit et affirmé que la France interviendrait et prendrait l'île sous sa protection. Cela est d'autant plus probable, que la dette n'est pas payée et qu'elle ne le sera pas de si tôt; reste à savoir comment l'Angleterre tolérerait cela; elle sait bien qu'une armée à Saint-Domingue pourrait facilement envahir la Jamaïque.'

— On lit dans le *Censeur* de Lyon du 8 juin :

« Ce matin, sur les neuf heures, M. Amieux et plusieurs autres citoyens, ont retiré du lac des Brotteaux un ouvrier âgé d'environ soixante-dix ans, au moment où il allait rendre le dernier soupir. Ce malheureux vieillard avait laissé sa veste sur le bord du lac, avec un billet dans lequel il priait les personnes qui trouveraient cette partie de son habillement, de la porter à son domicile, rue Madame. Lorsqu'il a été rendu à la vie, on lui a demandé pourquoi il avait attenté à ses jours. Il a répondu que c'était la misère seule qui l'avait porté à cet acte de désespoir. »

— On lit dans le *Lorientais :*

« Le 27 mai dernier, une chaloupe montée par trois pêcheurs de Gâvres, venait de sombrer près de Kerpape à deux portées de fusil de la côte. — Deux hommes se cramponnèrent aux mâts de l'embarcation, et le troisième se jeta à la nage pour gagner la terre. Il soufflait un fort vent de N. N.-Est, et la position de ces malheureux était horrible.

Cependant, on avait vu le sinistre du rivage, et sur les pressantes instances de M. Raduget, maire de Plœmeur qui habite ces environs, quatre hommes se jetèrent dans un frêle canot, et malgré la violence du vent et de la mer se portèrent au secours des naufragés. Ils recueillirent d'abord le malheureux qui luttait avec les vagues, puis ils eurent encore le bonheur d'arracher à une mort certaine les deux hommes qui se tenaient à la mâture, mais dont les forces étaient épuisées.

M. Raduget s'est empressé de donner à ces infortunés tous les secours que réclamait leur position. Nous citerons avec plaisir le nom des quatre hommes qui ont exposé leur vie pour sauver celle de leurs semblables. Ce sont les sieurs Scanvic Félix, Le Clanche Jean, Ricousse Guillaume et Guillerme Caliste, tous les quatre de Plœmeur. »

— Un vieil ami de M. Jacques Laffitte communique la note suivante à la *Sentinelle des Pyrénées :*

« C'est à tort que l'on revendique pour le Béarn l'honneur d'avoir donné naissance à M. Jacques-Laffitte. Le père de M. Jacques Laffitte, généralement connu à Bayonne sous le nom de *Meste Laborde*, habitait une maison de la rue Maubec (Petit-Bayonne), attenante à celle de M. Lesca. Cette maison, qui porte aujourdhui, le nº 11, appartenait avant la révolution aux sœurs de la Visitation ; M. Bécas en est le propriétaire actuel. C'est là que notre illustre compatriote a pris naissance et non à Mont, petite commune entre Pau et Orthez.

» Du reste, voici une pièce qui lèvera tous les doutes hors de notre ville; car à Bayonne, il n'y en a jamais eu, et il ne pouvait y en avoir. C'est la copie de l'acte de baptême de M. Jacques. Laffitte, relevée textuellement sur le registre des baptêmes et mariages de la cathédrale de Bayonne, signé et paraphé par M. Lespès de Hureaux, lieutenant civil et criminel au sénéchal de Bayonne.

» Le vingt-quatrième octobre mil sept cent soixante-sept a été baptisé
» Jacques Laffitte, né le même jour, fils de Pierre Laffitte, maître char-
» pentier, et de Etiennette Rogère, son épouse. Parrain, Jacques Bout-
» ges ; marraine, Marie Rachel. Le père a signé, ainsi que le parrain et
» la marraine.

» PIE LAFFITTE.—J. BOUTGES.—MARIE RACHEL.—
« HIRIART, vic. »

— Le tirage de la loterie au bénéfice de l'Association des artistes musiciens, et dont le principal lot était un magnifique piano à queue, donné par M. Erard, a eu lieu publiquement ce matin, à onze heures, dans la salle de l'Ecole lyrique, rue de la Tour-d'Auvergne. Le piano a été gagné par le nº 2316, délivré à un artiste de l'orchestre du Théâtre-Royal Italien. Le comité de l'Association prendra les mesures nécessaires pour

par *Cavatine*, à M. Aumont. Cette bête pouliche est arrivée trois fois première, battant aisément *Edwin*, à M. de Rothschild, *Oremus*, à M. Lupin, *Error*, à M. le prince de Beauveau. Les jockeys ayant persisté à courir la seconde épreuve, malgré l'avis du juge, on a dû procéder immédiatement à une troisième épreuve. Tous les concurrents étaient épuisés; *Cavatine* seule a fourni, sans fatigue apparente, cette laborieuse carrière. *Oremus*, à la troisième épreuve, a pris le pas sur *Edwin*.

Le *grand prix de la ville*, à *Commodore Napier*, au prince de Beauveau. Il n'en pouvait être autrement. Cependant, il y a eu un moment d'inquiétude sur le turf. *Angélina*, à M. de Rothschild, a tenu longtemps la tête ; mais, à l'arrivée au but, il a été évident que le *Commodore* avait simplement fait acte de galanterie : il a gagné aisé ; *Alcindor* et *l'Espérine* non placés.

Ce qu'il y avait de plus brillant sur le turf, après les chevaux vainqueurs, c'était Mlle Ozy, l'aimable actrice des Variétés : Mlle Ozy devient reine du sport.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Arts locomotifs.

Chemins de fer. — Canaux. — Navigation maritime.

Les moyens de transport exercent la plus grande influence sur le prix commercial de tous les objets nécessaires à la vie ; ils entrent comme éléments dans toutes les questions politiques ou sociales. On a dit que le commerce vit d'échanges ; c'est à la condition aussi qu'il vivra de transports. L'agriculture, aussi bien que l'industrie manufacturière, est dépendante des voies de communication. Pour en donner un exemple, ne suffit-il pas de remarquer que dans certaines contrées on ne peut expliquer la culture de la vigne qui donne une odieuse liqueur, n'ayant du vin que le nom, que parce que les prix des transports sont trop élevés. Il est inutile d'insister davantage sur cette vérité, en ce moment surtout où tous les bons esprits ont compris que les chemins de fer vont changer la face du monde.

Nous aurions voulu donner dans notre compte-rendu de l'exposition, une large place aux perfectionnements introduits dans les moyens de transport. Certes, la matière aurait prêté à de longs développements ; mais il n'y a à l'exposition que trop peu d'objets qui concernent cette portion de l'industrie malgré son importance, et il y a tant de choses qui réclament notre attention, que nous sommes bien forcé de nous presser un peu.

Les transports peuvent s'effectuer par terre, par eau, par air, et constituer les trois arts de la locomotion terrestre, de la navigation et de l'aéromotion. Ce dernier art n'est pas représenté à l'exposition, mais on travaille sérieusement les problèmes importants auxquels il donne naissance, la direction des ballons et leur construction si négligée jusqu'aujourd'hui, qu'on peut assimiler ceux qui ont été essayés jusqu'à présent aux premières nacelles hasardées à la surface des mers. Il est donc probable que bientôt des perfectionnements importants seront exécutés, et qu'à la prochaine exposition de l'industrie nous aurons plus à faire qu'à signaler l'absence de tout progrès dans cette branche de l'industrie.

Les transports par terre, à de grandes distances, se sont long-temps opérés au moyen des bêtes de somme ou de selle. Jusqu'à Louis XIV les rois mêmes faisaient à cheval de très longues routes militaires ; les voitures étaient à peine connues. Lorsqu'elles furent appliquées au transport des voyageurs sur les routes royales, les voitures, dites diligences, allaient beaucoup moins vite que notre roulage accéléré d'aujourd'hui. Les routes se perfectionnant, les transports par les chevaux s'exécutèrent avec une vitesse croissante ; nos malles-postes font maintenant de trois à quatre lieues à l'heure. Puis voici que les chemins de fer sont inventés, et que la vitesse de parcours sur les nouvelles routes est de huit à dix lieues.

Les transports dans l'intérieur des villes ont aussi constamment marché de progrès en progrès. Les transports à dos d'hommes sont remplacés pour les marchandises par les charrettes; l'eau arrive presque partout au moyen de tuyaux de conduite, et la race des porteurs d'eau tend chaque jour à disparaître. De grandes administrations pour le transport des meubles, des glaces, des objets fragiles, se sont créées. Le transport des hommes s'est aussi perfectionné. Il y a long-temps que la chaise à porteur ne sort plus que des vieux hôtels de quelques provinces ; le *coucou* a disparu ; le fiacre se transforme en élégantes petites voitures dont le bon marché semble avoir atteint sa dernière limite. Les omnibus qui parcourent Paris dans tous les sens, et à son imitation les villes de province, sont abordables à tous, et certain ouvrier trouve même une économie à donner trente centimes pour aller à son ouvrage.

L'Exposition présente plusieurs voitures élégantes, bien construites, qui prouvent que notre carrosserie et notre charronnerie peuvent aujourd'hui soutenir facilement la concurrence avec la Belgique et l'Angleterre, qui, long-temps, nous dépassèrent dans cette branche de l'industrie. Au milieu des objets de luxe appartenant à cette classe de produits, non loin de cette grande inutilité qu'on nomme voiture-bateau, nous citerons le lit de mine du docteur Valat, servant à opérer, avec une grande facilité, l'enlèvement des mineurs blessés. Il est bien difficile, en effet, de remonter, à l'aide d'un simple baquet suspendu à une corde, le malheureux ouvrier horriblement mutilé par tant d'accidents qui se passent dans ces galeries souterraines où des hommes vont chercher, au péril d'une mort toujours imminente, pour le monde les richesses que la terre tient enfouies dans ses entrailles, et pour eux le travail qui leur donne un peu de pain. Il est bien d'avoir imaginé un moyen de faire sortir le malade du fond de ces tanières souterraines sans lui apporter une nouvelle somme de souffrances cruelles.

Depuis le malheureux évènement du 8 mai 1842, plus de cent inventeurs se sont ingéniés à trouver des moyens de prévenir les accidents dans les chemins de fer. Ils ont envoyé à l'envi les résultats de leurs conceptions à l'Académie des sciences, qui s'est hâtée alors, sous l'impression douloureuse causée par l'affreux malheur qui frappait tout-à-coup de nombreuses familles, de nommer une commission pour recher-

sur le rail rectiligne. Dans les courbes, les trains dont les roues sont indépendantes se placent de telle sorte que le convoi prend précisément la courbure du chemin parcouru. Pour cela, à l'entrée et à la sortie de la courbe, un rail placé au milieu de la voie s'engage dans une espèce de poulie qui, par un levier, soulève l'arrière-train, et détruit son parallélisme avec l'avant-train, en le plaçant dans la position exigée par la courbure. Le rail intermédiaire cessant bientôt sa fonction, l'arrière-train se trouve fixé dans sa nouvelle position par une espèce de crémaillère, jusqu'à la fin de la courbe où un nouveau rail médian rétablit les choses dans leur premier état. Tout cela est bien combiné ; la crémaillère seule de M. Chesnaux nous donne quelques inquiétudes pour les parcours à grande vitesse, à cause des secousses que recevront les dents. M. Chesnaux expose, en outre, un ressort d'un effet puissant pour amortir les chocs entre les wagons d'un même convoi, quand la locomotive s'arrête.

M. Serveille aîné a exposé un modèle de chemin de fer avec wagons articulés qui constituent un assez bon système dont l'application est facile, et peut être très utile dans certains cas, notamment pour l'exploitation des forêts. Les rails sont formés de pièces de bois longitudinales sur lesquelles sont clouées des plates-bandes en fer, disposition très économique pour une localité où le bois serait commun. Les deux trains d'un même wagon peuvent faire des angles très aigus, et par suite franchir sans danger des courbes très prononcées.

Tels sont les systèmes les plus remarquables que nous avons aperçus en parcourant l'exposition ; nous ne parlons pas d'un chemin de fer suspendu qui ne nous a guère semblé utile, de wagons lourds et mal combinés, et de beaucoup d'autres objets peu dignes d'encouragements. Les grands systèmes de chemin de fer dont on a entendu parler dans ces derniers temps ne sont pas représentés ; on ne voit aucun appareil propre au système atmosphérique, au système Jouffroy, au système rêvé une nuit de l'an passé par M. Séguier, et exécuté sur gravure, il y a dix ans, en Angleterre.

De la locomotion terrestre nous passons à la navigation. D'assez importantes inventions méritent l'attention du visiteur. Elles concernent surtout l'amélioration de nos fleuves et de nos rivières. A la dernière exposition figurait le barrage mobile de M. Poirée, si remarquable pour sa construction, sa manœuvre et ses résultats, et dont l'expérience constate reçoit l'eau et le bateau. Ce charriot descend et remonte en même temps un charriot semblable placé sur deux rails voisins et qui alors quitte le bief inférieur où il avait d'abord descendu un bateau. Une chaîne s'enroulant sur un système convenable relie ces deux sas mobiles qui se promènent ainsi seuls le long d'une pente constante et rapide où ils s'équilibrent, jusqu'à ce que le premier charriot vienne se présenter devant les portes d'écluses inférieures. L'eau descend dans un tuyau gisant le long du plan incliné.

Dans cet appareil, tout est calculé et prévu avec soin, la dilatation et le raccourcisssement de la chaîne, le cas où l'un des sas devrait remonter plein, l'autre étant vide. Ce n'est pas d'ailleurs une utopie ; sur le canal Morris, entre Philadelphie et New-York, il y a un plan incliné automoteur analogue, qui sert à une grande circulation et dont on n'a qu'à se louer.

Un sas mobile comme celui de M. Montet, aurait certainement produit une économie considérable si on l'avait appliqué au canal de la Marne au Rhin, à la descente des Vosges, où il y a dix-neuf écluses sur un parcours de 5 kilomètres, et par conséquent 1,000 mètres de sas et 18 biefs, longs de 200 mètres chacun. Chacune des 19 écluses coûte environ 60,000 fr. On voit combien est chère une telle construction. Il est fâcheux qu'il soit trop tard pour exécuter le système Montet sur ce canal dont une partie est presque terminée.

La navigation maritime est représentée à l'exposition par une belle hélice destinée au bateau à vapeur le *Napoléon*, exécutée d'une seule pièce, par M. Nillus, et un perfectionnement introduit par M. Cavé dans les roues à aubes des bateaux à vapeur. Ce perfectionnement consiste à avoir rendu les aubes mobiles autour d'axes fixés sur les deux faces latérales des roues. Dans cette disposition, les aubes tendent toujours à utiliser contre l'eau, pour faire avancer le navire, toute la force donnée par la machine à vapeur.

Les vis de propulsion, de quelque manière qu'elles soient placées, tirent tout leur pouvoir propulsif de filets ou lames fixées sur un axe parallèle à la quille du vaisseau. Ces filets forment des segments d'hélice ou de spirale, de telle sorte, qu'en faisant tourner l'axe, les filets se fraient un chemin dans l'eau, comme la vis dans une pièce de bois. Les vis de propulsion remédient à plusieurs inconvénients présentés par les roues à aubes, qui n'utilisaient pas toute la force motrice, à cause de leur

tenir pendant une bourse ou deux, après quoi il a de nouveau cédé à la tendance à la baisse, que n'a point arrêté le détachement des coupons du 3 0|0.

Cette valeur ferme :

Au comptant : 70 c. plus bas que le samedi précédent.

Fin du mois : 60 c. id.

Après de nombreuses oscillations, motivées probablement par le dépôt du rapport de la commission du budget, le 5 0|0 a subi, en résultat, une baisse de 55 c. sur le comptant comme sur la fin du mois.

L'obligation de liquider tous les quinze jours les opérations sur les chemins de fer, a décidément paralysé la spéculation à la hausse sur ces valeurs, et même imprimé à leurs cours un mouvement rétrograde assez marqué.

Les deux grandes lignes en activité ont mieux résisté que les autres.

Cette bonne tenue relative s'explique par leurs belles recettes connues et leur brillant avenir.

Londres, 7 juin.

Consolidés, 98 3|8, 1|2 ex divid.
Espagne, 3 0|0, 34 1|8.
— 5 0|0, 22 1|2, 3|4.
Orléans, 39 1|4, 1|2.
Rouen, 38 7|8, 39 1|8.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 juin.

7 h. »|» OPÉRA.—
7 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. Roman d'une heure. Mari à la campagne.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. La Dame Blanche.
7 h. »|» ODÉON.— Antigone.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Le Carlin. Dagobert. La Gazette. Veille.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS.— Meunière. 1re rep. Nicaise à Paris. Sirènes. 3 Polkas.
7 h. »|» GYMNASE.—Représentation extraordinaire.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — F. Galfâtre. Le Mari. Brelan. Polka.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. »|» GAITÉ.—Toupinel. Jacques.
6 h. »|» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »|» FOLIES.—Claire. 1re repr. : Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1|2 COMTE. — Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 9 Juin. — *Farines.* Dès le commencement de la semaine les farines étaient bien tenues, et l'exigence des détenteurs se trouvait justifiée par la hausse qui se maintient sur les blés dans les marchés de départements. Cette faveur a été toujours croissante et les transactions, loin de souffrir, se sont considérablement accrues dans ces derniers jours. Depuis notre précédente revue la hausse peut s'évaluer à 75 cent. par quintal, et cependant les boulangers n'apportent plus d'hésitation dans leurs achats, parce que le cours leur semble solidement établi pour la fin de la saison. Cette considération attire même les marchands des places éloignées, car les farines de Flandre ont figuré en quantité notable dans les dernières ventes qui se sont faites ici. Le cours de taxe tend à l'élévation pour la prochaine quinzaine, et s'il venait à perdre d'ici à ce temps, les prévisions sur lesquel es la boulangerie traite en ce moment se trouveraient en défaut. Si les ventes se sont accrues, les arrivages ont répondu aux besoins de la halle, dont le restant représente aujourd'hui 11123 kil.

Froment. La situation de cette céréale est avantageuse pour les marchands qui manifestent depuis plusieurs marchés des prétentions à la hausse. Le prix des belles qualités a subi une augmentation sensible, et les sortes secondaires sont tenues avec fermeté.

Seigle. Les seigles de 109 à 110 kil. ont été demandés cette semaine. Ces grains en général sont peu abondants sur place et sortent du calme où ils languissaient ; leurs cours prennent faveur.

Orge et avoine. Ces deux céréales restent, à peu de chose près dans la même situation.

DÉPARTEMENTS. Les nouvelles que nous recevons sont en général favorables aux récoltes. A part quelques orages qui éclatent sur différents points et dévastent les champs, la température accélère le développement des épis et la floraison de la vigne. Malgré ces apparences satisfaisantes les blés continuent d'être en hausse sur les marchés. Voici le résumé de ces variations :

Hausse. Aubigny, Alençon, Bergues, Béthune, Balleroy, Bayeux, Brezolles, Carcassonne, Caudebec, Coulommiers, Draguignan, Dammartin, Gallardon, Houdan, Limoux, Lagny, Lille, Malesherbes, Montauban, Montivilliers, Orchies, Poitiers, Pont-Audemer, Rouen, Sancerre, Sens, Tonnerre, Vic-sur-Aisne, Valenciennes, Vouziers, Villers-Cotterets, Versailles.

Baisse. Beuzeville, Roanne, Castelnaudary.

Cours des Céréales (par hect.).

DAMMARTIN, 6 Juin.—Froment, 1re : 18,33 ; 2e : 17,67 ; 3e : 17,00. — Avoine : 6,75 à 7,50.

ETAMPES, 8 Juin. — Froment, 1re : 22,32 ; 2e : 20,66 ; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge : 10,32 à 11,32. — Avoine : 7,00 à 7,66.

LE MANS, 7 Juin. — Froment : 21,40. — Méteil : 17,95. — Seigle : 15,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,75.

AVIGNON, 5 Juin. — Les blés qui avaient souffert de la sécheresse du printemps, ont un peu repris par suite des pluies quoique arrivées bien tard. Dans les environs d'Avignon, la récolte ne sera cependant pas mauvaise, mais à Arles et dans la Camargue les blés sont des plus mauvais. Dans certaines localités on serait menacé de n'obtenir guère plus que la semence. Les avoines d'hiver sont presque partout mauvaises, et celles de printemps un peu plus satisfaisantes.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché Saint-Martin du 8 Juin.*— Foin, 2e : 42,00 à 44,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 29,00 ; 2e : 26,00. — Marché peu fourni en paille de froment. Vente peu active.

Marché d'Enfer du 8 Juin. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 40,00 à 41,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 21,00 à 23,00 ; 3e : 18,00 à 20,00.

ROUEN, 7 Juin. — Foin, les 22 bottes, 1re : 11,00 ; 2e : 10,00. — Sainfoin, les 22 bottes, 11,00. — Trèfle, par 500 kil. 1re : 40,00 ; 2e : 38,00. — Paille de froment, 1re, les 104 bottes : 34,00 ; 2e : 32 ; 3e : 30,00. — Paille de seigle, 1re : 40,00 ; 2e : 38,00. — Paille d'avoine, 1re : 24,00 ; 2e : 22,00 ; 3e : 23,00.

TOULOUSE, 4 Juin. — Foin 20,00 à 25,00.— Luzerne : 15,00 à 17,00. — Sainfoin : 15,00 à 17,50. — Trèfle : 17,00 à 20,00. — Paille : 17,50 à 20,00.

AVIGNON, 5 Juin. — Les fourrages de printemps n'ont rien valu cette année, et n'ont pu presque nulle part être fauchés. Les esparcets, surtout, ont dû être enterrés faute de pouvoir être fauchés comme fourrages, ou de pouvoir mûrir de la bonne graine.

Les prairies, d'une assez belle végétation en général, ont été maltraitées par les pluies à-peu-près continuelles de ces jours derniers, qui ont réduit à peu de valeur toutes celles qui se trouvaient fauchées, lesquelles formaient la majeure partie. Le prix du foin est de 37,50 à 40,00 rendu à domicile.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 6 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1303	1143	60	1 16	1 01	» 96
Vaches....	69	56	13	1 »	» 88	» 76
Veaux.....	869	868	1	1 54	1 36	1 18
Moutons..	7305	6829	476	1 34	1 16	» 98

LA MAISON BLANCHE, 8 Juin.—Porcs amenés : 277 ; vendus : 106 à 1,06-1-04-1,02. — Vaches laitières amenées : 50 ; vendues : 19 de 190,00 à 440,00. 1 taureau vendu 300,00.

Marchés étrangers. ANGLETERRE. SMITHFIELD, 3 juin.

Bœufs inf.	0,80 à	0,86
dº, 2e qualité,	0,92	0,98
Prime grosse race,	1,04	1,21
Prime écossais,	1,27	1,32
Moutons inf.	0,92	1,04
dº 2e qualité,	1,09	1,15
Prime South-Down,	1,32	1,38
Veaux communs,	1,15	1,44
Primes fins,	1,50	1,56
Porcs fins,	1,32	1,38

Il y avait au marché 2 844 bœufs, 33,350 moutons et agneaux, 159 veaux, 413 porcs.

Industrie séricicole.

AVIGNON, 5 Juin. — L'éducation des vers à soie touche à sa fin dans notre département et ses environs.

La végétation du mûrier, qui a été une des plus favorisées et des plus vigoureuses (de mémoire d'homme), a produit une surabondance de feuilles que différentes personnes ont attribuée à un manque de consommation. La rareté et la cherté des œufs de vers à soie avait contribué à répandre cette opinion. On est forcé d'en revenir à présent, en partie tout au moins, vu le rare succès dont les éducations ont joui en général cette année. Cette réussite a dû avoir pour cause la température chaude et régulière pendant les trois premiers âges et l'excellente qualité de leur nourriture. Le prix des cocons, qui avait débuté à 5 fr. le kilo, était descendu de 4,40 à 4,50 ; mais, depuis deux jours, on paye couramment 4,50 à 4,60 et 4,75 pour les belles parties. La marchandise commence à être assez abondante, et autant qu'on peut recueillir des bruits contradictoires que les intérêts divers s'appliquent à faire circuler, il paraît que cette récolte sera passablement abondante dans le midi et d'assez bonne qualité.

Les affaires en soie grège conservent depuis environ deux mois la même nullité. L'absence de ce fil sur notre place et sur nos marchés voisins, de même que ses prix élevés, ont dû obliger le moulinier à s'arrêter ; aussi ne peut-on pas désigner de cours précis. Il en est de même des trames et des organsins qui manquent.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

3° D'y appliquer les wagons articulés de M. Arnoux;

3° De construire à ses frais, risques et périls, un chemin de fer de dix à douze kilomètres (trois lieues) entre la barrière des Vertus et Bondy, d'après ces deux nouveaux systèmes de propulsion et de voiture, afin de constater par une expérience pratique et régulière la valeur de ces deux inventions;

4° D'avancer à l'Etat, pour les dépenses qui sont à sa charge, conformément à la loi du 11 juin 1842, les capitaux nécessaires pour pousser vigoureusement ces travaux et les achever en quatre ans au lieu de huit années demandées par le projet de loi. Ces avances faites au fur et à mesure des besoins seraient remboursables sur les *derniers crédits* ouverts par les chambres pour cette ligne.

5° D'accepter, si les expériences réussissent, les conditions principales du cahier des charges annexé au projet de loi du chemin de fer de Paris à Strasbourg, que le ministre des travaux publics a présenté à la Chambre des Députés, le 15 mai dernier.

Ces propositions, d'un ordre entièrement nouveau, dénotent un grand progrès dans les idées industrielles.

Ainsi, nous voyons, d'une part, que la Compagnie Hainguerlot accepte franchement et propose sérieusement de mettre en pratique un nouveau système de chemins de fer et de wagons, et, d'autre part, qu'elle offre à l'Etat, à un faible intérêt, les capitaux nécessaires pour hâter la construction des travaux dont il est chargé au terme de la loi de 1842.

D'après les calculs de l'ingénieur de la compagnie Hainguerlot, M. Vuigner, l'emploi du système atmosphérique et des wagons articulés, permettant des pentes très fortes et des courbes à très petits rayons, les dépenses à la charge de l'Etat pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg, seraient réduites, sur une longueur de 678,405 mètres (170 lieues), de quatre-vingt-quatre à cinquante-quatre millions, économie de *trente millions*. Le chemin serait, d'ailleurs, comme nous l'avons dit, exécuté quatre années plus tôt, ce qui économiserait les pertes considérables que causent toujours des travaux conduits avec lenteur.

Le chemin de fer atmosphérique rendant impossible tout accident de choc, d'incendie et de déraillement, préviendrait tous les malheurs causés par l'énorme puissance des locomotives actuelles d'un poids de vingt mille kilogrammes, circulant avec une vitesse de onze mètres par seconde.

Ainsi, voilà une compagnie sérieuse, considérable, qui propose d'entrer dans une voie nouvelle, dont les avantages, en cas de succès des expériences, seraient de donner une exécution deux fois plus rapide, et d'épargner plus du tiers des dépenses de l'Etat dans le système de la loi de 1842.

En présence de faits aussi graves, est-il permis, sans trahir les intérêts généraux du pays, de jeter les chemins de fer à la tête de toutes les compagnies qui se les disputent? Qui nous presse? Ne peut-on pas concentrer les ressources disponibles sur les chemins en cours d'exécution et procéder à l'expérience des nouveaux systèmes? Est-il permis de s'engager sur tous les points, de compromettre l'avenir de toutes les lignes? Si l'on une loi d'ajourner, ils sacrifient à l'avidité et aux [illegible] des compagnies les plus graves intérêts actuels de l'Etat.

Depuis quinze jours les propositions de la compagnie Hainguerlot ont été soumises au ministère, et le ministère n'a pas même déféré la connaissance de ce fait si grave aux chambres!

Porter toutes les ressources sur les lignes en cours d'exécution et ajourner à la session prochaine les projets de concession des autres lignes, telle doit être la devise des députés qui ont à conserver intacte une triple réputation de fermeté, de probité et d'intelligence.

— La *Patrie* publie ce soir une déclaration que nous nous empressons de reproduire : cette manifestation qu'ont cru devoir faire les députés qui ne sont pas intéressés dans les entreprises de chemins de fer est un fait significatif qui ne perd rien à être rapproché des dernières lignes de l'article qui précède. Il est évident que les 167 honorables députés qui ont signé cette déclaration, sentent que déjà que la chambre est en suspicion devant le pays et qu'ils prennent leurs précautions d'avance.

DÉCLARATION.

Les soussignés, membres de la chambre des députés, déclarent et affirment qu'ils ne sont ni directeurs, ni membres soit nommés soit même désignés de l'administration des chemins de fer, dont les projets sont actuellement soumis à la législature; qu'ils ne sont ni soumissionnaires, ni actionnaires, ni bailleurs de fonds pour l'exécution ou l'exploitation de ces chemins; et enfin, qu'ils n'ont aucun intérêt financier, direct ou indirect, dans ces entreprises.

Paris, le 17 mai 1844.

Leseigneur, — Leprévost, — Achille Vigier, — Baguet-Lépine, — de Garraube, — Cadeau d'Acy, — Proa, — Delagrange, — de Saint-Priest, — Demesmay, — Salgue; — Boissy-d'Anglas, — Revilly, — Dufournel, — Lemercier, — Heurtault-Dumetz, — de Gaujal, — Gauthier d'Hauserches, — Hatin, — de Beaumont (Somme), — Roux, — Tillette de Clermont, — Allard, — Costé, — Liadières, — Martin (du Rhône), — de Varennes, — Périgнon, — Duval de Fraville, — Delespaul, — de Thiard, — de Malleville (Dordogne), — Pelletreau-Villeneuve, — Lachèze. — de Carné, — Debelleyme, — Cousture, — Chambolle, — Armetz, — Chapuys-Montlaville, — Pierçon, — Manuel, — Boudet, — Aylies, — Bacot, — Luneau, — Taillandier, — Ballot, — Durand (de Romorantin), — Boissel, — Maurat-Ballange. — Lamartine, — Narcisse Vieillard, — Larabit, — G. de Beaumont, — Gouin. — Hortensius St-Albin. — de Tracy, — Mathieu (Saône-et-Loire, — Teulon, — Barillon, — Quinette, — Aumont-Thiéville, — O. Barrot, — Abattucci, — Crémieux, — Roger (Loiret), — Auguis, — Tribert, — Isambert, — Corne, — Toussin, — de Courtais, — Lavalette, — Armand (P. de C.), — de Mesgrigny, — Cordier, — Terme, — D. Marquis, — Desabes, — Bouillaud, — Ganoux, — de Laplesse, — Marion, — Baron, — Joly, — Ledru-Rollin, — Dekeyssère, — Legendre, — Deslougrais, — Letourneur, — Marchand. — Dubois-Fresnay, — Reynaud, — Monnier de la Sizeranne, — de Grammont, — F. de Lasteyrie, — de Combarel-rès, — Jouvencel, — Boulay (de la Meurthe), — Carnot, — Martin (Isère), — Desjobert, — Dutertre, — Grandin, — Ladoucette, — Stourm, — Gigon-Labertrie, — Bineau, — Jollan, — Bureaux de Puzy, — Moreau (Seine), — Bethmont, — de Valmy, — Teissier-Lamothe, — Farran, — Mathieu (Ardèche), — Cormenin, — Glais-Bizoin, — Léon de Malleville, — Dutier, — Peegger, — Billaudel, — Journaux, — Bonin, — David (Calvados), — Fargues, — de Pommeroy, — Mallye, — d'Uzès, — Feuillade-Chauvin, — Sellier, — Schutzemberger, — Leyraud, — Lacoudrais, —

[illegible] de l'acte du parlement anglais. Tant que l'opinion publique a paru vouloir se passionner sans études et à l'aveugle sur cette question délicate, tant que les idées de négrophiles généreux, mais peu éclairés, ont dominé dans le débat, nous avons compris que notre devoir était de modérer et d'empêcher un entraînement irréfléchi et périlleux. Nous avons signalé les inconvénients sérieux d'un abandonnement en liberté des noirs affranchis, au sein de la société coloniale, abandonnement fatal et pour les producteurs de la richesse publique, et pour les populations noires elles-mêmes, en un mot pour tous les vrais intérêts de la civilisation. Nous avons considéré la mesure réalisée par l'Angleterre comme une œuvre confuse, commandée par l'impatience d'un sentiment d'humanité, mais non réglée par la science. Il ne nous convenait pas de concourir à exalter la passion du public, alors que cette passion emportait évidemment à des solutions fâcheuses.

Aujourd'hui, grâce à la sagesse de plusieurs hommes éminents et notamment de M. le duc de Broglie, grâce à la modération de quelques publicistes, au nombre desquels nous pouvons nous compter, grâce aussi à la tactique habile déployée par la délégation des colonies, aujourd'hui la passion aveugle est décréditée, et l'esprit public est disposé à mieux observer et à mieux comprendre tous les éléments de la question. Si dans ce moment de calme favorable à l'étude, des tendances rétrogrades ou des germes d'indifférence venaient à se faire jour, on nous verrait plus résolus encore à réchauffer les âmes pour l'accomplissement d'une grande œuvre de charité, que nous ne l'avons été précédemment à contenir un zèle imprudent. C'est sous cette impression qu'il y a peu de jours, nous protestions contre les conclusions portées à la tribune par le rapporteur d'une commission de la Chambre des Députés. Long-temps, il nous a fallu modérer les ardeurs irréfléchies de certains grands confrères, qui se trouvent en calme plat et semblent n'avoir plus de souffle pour la cause des noirs esclaves, à cette heure, où des réactions illibérales peuvent être à craindre.

Nous voulons l'émancipation de tous les êtres opprimés; nous voulons que, partout, sur la terre, cesse l'exploitation des classes et des races par les classes et par les races que des circonstances ou le don providentiel ont favorisées. Nous croyons que le temps est venu de faire une condition nouvelle aux noirs des colonies. Mais dans nos îles intertropicales comme au sein de la métropole, nous entendons que le salut des classes exploitées s'opère par des transformations pacifiques, par des mesures d'organisation, combinées de telle sorte que le progrès nécessaire de la richesse sociale, ne reçoive pas d'atteinte par le fait de l'amélioration du sort des affranchis.

Nous devons une réparation à M. le ministre de la marine. Le doute que nous émettions, lors du débat sur la pétition des ouvriers de Paris (5 mai), n'était pas fondé. M. l'amiral de Mackau a présenté à la Chambre des pairs un projet de loi pour préparer les colonies à un changement de régime. Ce projet est en ce moment soumis au travail d'une commission.

Le projet du gouvernement a pour principe l'extension du régime des ordonnances dans les colonies, principe condamné par la Charte de 1830 et déjà attaqué par la loi organique du 24 avril 1833. L'article 73 de la Charte de 1814 disait : « Les colonies seront régies par des lois et par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XIX.

UNE CHAINE (SUITE).

Au milieu des plaisirs qui renaissaient chaque jour pour Urbain, le souvenir de Charlotte lui apparaissait encore, mais effacé par la distance et affaibli par l'enivrement d'une folle vie. Quelquefois, quand les passions se taisaient au-dedans de lui-même, il se sentait pris du désir de briser la chaîne honteuse et fleurie qui le retenait, et d'aller se jeter à ses pieds, au péril même de sa vie et de sa liberté. Mais une sorte de lâcheté dont il ne se croyait pas capable, une atonie mortelle paralysaient sa volonté. Le sentiment moral s'atténuait sans cesse dans son âme; il ne comprenait presque plus l'infamie de sa position, et la voix qui parlait si haut autrefois en lui-même commençait à ne plus se faire entendre... Et puis il aimait à se persuader que son absence avait rendu à Charlotte le repos, et peut-être le bonheur... Qui sait si elle n'avait pas recouvré, par cet accident, l'affection de son père? Qui sait même si elle ne s'applaudissait pas intérieurement de cette séparation? Charlotte n'était pas faite pour cette vie d'épreuves, et la nature, autant que les circonstances, avait élevé entre eux une barrière insurmontable. N'était-il pas temps qu'il lui rendît, en s'éloignant, cette existence paisible, sinon heureuse, qui convenait à son organisation, et qu'il avait troublée si cruellement par ses passions et ses vices? Déjà près d'une année le séparait du jour où il l'avait quittée, et la scrupuleuse réserve qu'elle avait observée à son égard semblait bien plus le résultat d'un oubli volontaire que de l'attention à se conformer à la recommandation qu'il lui avait adressée..... A cette pensée, Urbain sourirait amèrement; une sourde fureur brillait dans ses yeux, et ses épais sourcils se rapprochaient par un brusque mouvement... Puis il se levait presque fou, et se replongeait avidement dans les frénésies de la passion et le tumulte des plaisirs extérieurs. Souvent il aimait à se montrer en public avec Mme de Saint-Venant et à se parer, pour ainsi dire, de sa beauté. Il était fier de ses triomphes. L'admiration qu'elle excitait le justifiait à ses propres yeux, et relevait la bassesse de sa position. Il aimait à se persuader que parmi cette multitude d'hommes riches et élégants, dont les regards passionnés s'attachaient sur elle, et qui s'étaient vus récemment dédaignés et repoussés pour lui, plus d'un sans doute, à sa place et dans des circonstances moins fatales, serait descendu aussi bas. Et puis elle était là, près de lui; il respirait son haleine; les boucles parfumées de ses cheveux caressaient sa joue; il s'enivrait publiquement de ses regards et de ses sourires, et la foule envieuse frémissait de désirs ou de jalousie. C'était son triomphe à lui, et il se vengeait ainsi des mépris dont il était l'objet.

Un jour, une élégante calèche les emportait tous deux vers le bois de Boulogne. C'était vers la fin d'une chaude journée de juin. Le soleil se couchait au-dessus du bois dans un nuage de feu. L'air était tiède et transparent. Une imperceptible poussière d'or flottait suspendue au-dessus de la plaine. Des essaims de petites mouches brillantes tournoyaient, avec un léger bourdonnement, autour de la voiture. Le rossignol commençait à chanter dans les taillis... Les chevaux allaient au pas... Mme de Saint-Venant présentait coquettement sa joue satinée au souffle fraîchissant de la brise, tandis qu'Urbain, bercé par le balancement régulier de la voiture, regardait, d'un air rêveur, les champs de blé qui moutonnaient, au loin, sous le vent du soir. Délivrée de la chaleur du jour, la campagne semblait respirer librement et s'éveiller d'un long assoupissement. Çà et là, au bord des chemins, les églantines et les clochettes blanches s'agitaient au sommet des haies, tandis que, au-dessous d'elles, les pâquerettes et les boutons dorés se balançaient parmi les herbes. Léonie voyait, sans les comprendre, toutes ces gracieuses images, et le riant tableau, qui se déroulait devant ses yeux, n'éveillait rien dans son âme. Elle ne voyait qu'avec les yeux et ne recevait d'impressions que par les sens... Mais Urbain sentait son cœur et ses yeux rafraîchis et ranimés par l'aspect de ce sourire universel de la nature. Il était venu chercher des distractions et des plaisirs bruyants, et il retrouvait des émotions douces, et parfois l'image d'un bonheur tranquille. Des souvenirs vagues s'élevaient et s'amoncelaient peu à peu dans son âme, comme des vapeurs transparentes. Malgré lui, sa pensée se reportait sur Charlotte si bien faite pour ces impressions tendres et passionnées, et qui, dans ce moment, les eût ressenties comme lui.

— Voici la maison qui vient d'être donnée à la petite Denneville, dit tout-à-coup Mme de Saint-Venant fatiguée du silence d'Urbain. Ce vieux duc de Breuil est un grand sot. C'est la cinquième ou sixième vertu, de cette force, qu'il couronne et qu'il dote. Encore une rosière comme celle-là et sa fortune tout entière y aura passé, dit-on.

Urbain ne répondit rien.

La voiture venait d'entrer dans le bois; les équipages s'y croisaient en tous sens. Les cavaliers caracolaient aux portières ou galopaient, en légers escadrons, autour des hardies amazones. Quelques promeneurs cheminaient à l'ombre des arbres ou s'enfonçaient dans les sentiers solitaires. A l'angle d'une allée, la calèche de Mme de Saint-Venant heurta légèrement un élégant équipage emportant, avec la rapidité de l'éclair, deux jeunes femmes, accompagnées d'une servante qui tenait un petit enfant sur ses genoux... Urbain poussa un cri, en portant vivement la main à son visage... Il avait cru reconnaître Charlotte dans l'une des deux jeunes femmes.

— Qu'as-tu? demanda Léonie.

— Ce n'est rien, répondit Urbain essayant de surmonter son émotion, une des branches horizontales de ces arbres m'a frappé au visage...

Léonie rassurée en voyant que la figure d'Urbain n'avait reçu aucune blessure, donna l'ordre à son cocher de tenir le milieu de l'allée.

Urbain, cependant, était visiblement agité... La surprise, la joie, la honte et la crainte, se peignaient tour-à-tour sur sa physionomie... Sa contenance était embarrassée et son trouble n'eût point sans doute échappé à Léonie si elle eût été moins préoccupée de l'examen critique des toilettes et des femmes qui apparaissaient incessamment devant ses yeux.

Je ne sais pourquoi, fit tout-à-coup Urbain en passant la main sur son front, mais je ne me sens pas bien... Ma tête est brûlante...

— Voulez-vous que nous retournions à Paris?... demanda Mme de Saint-Venant.

— Non... Mais permettez-moi de descendre... La marche me fera du bien... Je vous rejoindrai dans un quart d'heure...

Léonie, comme toutes les femmes de sa condition, avait horreur de toute espèce de fatigue, et de la marche principalement, et Urbain savait d'avance qu'elle n'insisterait point pour l'accompagner. Il descendit donc seul de voiture, et s'éloigna dans une direction opposée. Quand il fut hors de la vue de Léonie, il quitta le chemin fréquenté et se jeta au travers du bois. Il espérait rencontrer de nouveau la voiture où il avait entrevu Charlotte, et l'apercevoir ainsi une seconde fois, sans en être aperçu. Dans cette pensée, il suivait intérieurement le bord du bois, en se tenant à quelque distance de l'allée où il supposait que devait repasser bientôt le rapide équipage. En effet, la voiture ne tarda pas à reparaître; mais elle était vide, et les chevaux marchaient au pas. Un peu en arrière cheminaient ensemble les deux jeunes femmes... C'étaient Charlotte et Irma. Charlotte était pâle et paraissait souffrante. De temps en temps elle retournait la tête avec anxiété vers la servante qui suivait plus lentement en portant l'enfant dans ses bras. Urbain, pour la voir plus longtemps, se glissait furtivement d'arbre en arbre, comme un malfaiteur. Une sorte de fascination irrésistible l'attirait vers elle, et ses mains, pour le retenir, s'accrochaient avec rage aux branches des massifs derrière lesquels il cherchait à se dérober à la vue. Dans un moment même, il se trouva si rapproché d'elle, que le bas de sa robe effleura, en passant, les premières feuilles d'un épais buisson où il se tenait caché... Urbain frémit; son cœur battait sa poitrine à coups précipités... Il était tombé à genoux et baisait avec transport la place dont le pied de Charlotte avait légèrement foulé le gazon... Tout-à-coup le galop de plusieurs chevaux se fit entendre derrière elle... Charlotte se retourna vivement et appela avec inquiétude la servante qui était à quelque distance. Ne recevant pas de réponse...

— Ma fille! mon enfant! s'écria-t-elle, en projetant sur l'allée déserte un regard effrayé.

Urbain tressaillit et se mit à trembler comme un criminel. Des sensations tumultueuses, inconnues se succédèrent dans son âme... mille pensées confuses affluèrent à-la-fois à son cerveau... Sa raison vacillait, et il crut, un instant, qu'il était le jouet de quelque bizarre erreur de ses sens ou de son intelligence... A quelques pas de lui, l'enfant jouait sur

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6 7, 8, 9 et 10 juin.

sur le rail rectiligne. Dans les courbes, les trains dont les roues sont indépendantes se placent de telle sorte que le convoi prend précisément la courbure du chemin parcouru. Pour cela, à l'entrée et à la sortie de la courbe, un rail placé au milieu de la voie, s'engage dans une espèce de poulie qui, par un levier, soulève l'arrière-train, et détruit son parallélisme avec l'avant-train, en le plaçant dans la position exigée par la courbure. Le rail intermédiaire cessant bientôt sa fonction, l'arrière-train se trouve fixé dans sa nouvelle position par une espèce de crémaillère, jusqu'à la fin de la courbe où un nouveau rail médian rétablit les choses dans leur premier état. Tout cela est bien combiné ; la crémaillère seule de M. Chesnaux nous donne quelques inquiétudes pour les parcours à grande vitesse, à cause des secousses que recevront les dents. M. Chesnaux expose, en outre, un ressort d'un effet puissant pour amortir les chocs entre les wagons d'un même convoi, quand la locomotive s'arrête.

M. Serveille aîné a exposé un modèle de chemin de fer avec wagons articulés qui constituent un assez bon système dont l'application est facile, et peut être très utile dans certains cas, notamment pour l'exploitation des forêts. Les rails sont formés de pièces de bois longitudinales sur lesquelles sont clouées des plates-bandes en fer, disposition très économique pour une localité où le bois serait commun. Les deux trains d'un même wagon peuvent faire des angles très aigus, et par suite franchir sans danger des courbes très prononcées.

Tels sont les systèmes les plus remarquables que nous avons aperçus en parcourant l'exposition ; nous ne parlons pas d'un chemin de fer suspendu qui ne nous a guère semblé utile, de wagons lourds et mal combinés, et de beaucoup d'autres objets peu dignes d'encouragements. Les grands systèmes de chemin de fer dont on a entendu parler dans ces derniers temps ne sont pas représentés, on ne voit aucun appareil propre au système atmosphérique, au système Jouffroy, au système rêvé une nuit de l'an passé par M. Séguier, et exécuté sur gravure, il y a dix ans, en Angleterre.

De la locomotion terrestre nous passons à la navigation. D'assez importantes inventions méritent l'attention du visiteur. Elles concernent surtout l'amélioration de nos fleuves et de nos rivières. A la dernière exposition figurait le barrage mobile de M. Poirée, si remarquable pour sa construction, sa manœuvre et ses résultats, et dont l'expérience constate reçoit l'eau et le bateau. Ce chariot descend et remonte en même temps un chariot semblable placé sur deux rails voisins et qui alors quitte le bief inférieur où il avait d'abord descendu un bateau. Une chaîne s'enroulant sur un système convenable relie ces deux sas mobiles qui se promènent ainsi seuls le long d'une pente constante et rapide où ils s'équilibrent, jusqu'à ce que le premier chariot vienne se présenter devant les portes d'écluses inférieures. L'eau descend dans un tuyau gisant le long du plan incliné.

Dans cet appareil, tout est calculé et prévu avec soin, la dilatation et le raccourcissement de la chaîne, le cas où l'un des sas devrait remonter plein, l'autre étant vide. Ce n'est pas d'ailleurs une utopie ; sur le canal Morris, entre Philadelphie et New-York, il y a un plan incliné automoteur analogue, qui sert à une grande circulation et dont on n'a qu'à se louer.

Un sas mobile comme celui de M. Montet, aurait certainement produit une économie considérable si on l'avait appliqué au canal de la Marne au Rhin, à la descente des Vosges, où il y a dix-neuf écluses sur un parcours de 5 kilomètres, et par conséquent 1,000 mètres de sas et 18 biefs, longs de 200 mètres chacun. Chacune des 19 écluses coûte environ 60,000 fr. On voit combien est chère une telle construction. Il est fâcheux qu'il soit trop tard pour exécuter le système Montet sur ce canal dont une partie est presque terminée.

La navigation maritime est représentée à l'exposition par une belle hélice destinée au bateau à vapeur le *Napoléon*, exécutée d'une seule pièce, par M. Nillus, et un perfectionnement introduit par M. Cavé dans les roues à aubes des bateaux à vapeur. Ce perfectionnement consiste à avoir rendu les aubes mobiles autour d'axes fixés sur les deux faces latérales des roues. Dans cette disposition, les aubes tendent toujours à utiliser contre l'eau, pour faire avancer le navire, toute la force donnée par la machine à vapeur.

Les vis de propulsion, de quelque manière qu'elles soient placées, tirent tout leur pouvoir propulsif de filets ou lames fixées sur un axe parallèle à la quille du vaisseau. Ces filets forment des segments d'hélice ou de spirale, de telle sorte, qu'en faisant tourner l'axe, les filets se fraient un chemin dans l'eau, comme la vis dans une pièce de bois. Les vis de propulsion remédient à plusieurs inconvénients présentés par les roues à aubes, qui n'utilisaient pas toute la force motrice, à cause de leur

mir pendant une bourse ou deux, après quoi il a de nouveau cédé à la tendance à la baisse, que n'a point arrêté le détachement des coupons du 3 0/0.

Cette valeur ferme :

Au comptant : 70 c. plus bas que le samedi précédent.

Fin du mois : 60 c. id.

Après de nombreuses oscillations, motivées, probablement par le dépôt du rapport de la commission du budget, le 5 0/0 a subi, en résultat, une baisse de 55 c. sur le comptant comme sur la fin du mois.

L'obligation de liquider tous les quinze jours les opérations sur les chemins de fer, a décidément paralysé la spéculation à la hausse sur ces valeurs, et même imprimé à leurs cours un mouvement rétrograde assez marqué.

Les deux grandes lignes en activité ont mieux résisté que les autres. Cette bonne tenue relative s'explique par leurs belles recettes connues et leur brillant avenir.

Londres, 7 juin.

Consolidés, 98 3/8, 1/2 ex divid.
Espagne, 3 0/0, 34 1/8.
— 5 0/0, 22 1/2, 3/4.
Orléans, 39 1/4, 1/2.
Rouen, 38 7/8, 39 1/8.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 juin.

7 h. » » OPÉRA. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. Roman d'une heure. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. La Dame Blanche.
7 h. » » ODÉON. — Antigone.
7 h. » » VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. La Gazette. Veille.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Meunière. 1re rep. Nicaise à Paris. Sirènes. 3 Polkas.
7 h. » » GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — F. Gallâtre. Le Mari. Brelan. Polka.
6 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — La Main droite. 1844 et 1944.
6 h. » » GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. » » AMBIGU. — Jeanne.
6 h. » » FOLIES. — Claire. 1re repr. : Les Petits Métiers de Paris.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Grands exercices.
6 h. 1/2 COMTE. — Un Jour de Médecine. 4 Sous. Polka. Sourde Oreille.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 9 Juin. — *Farines.* Dès le commencement de la semaine les farines étaient bien tenues, et l'exigence des détenteurs se trouvait justifiée par la hausse qui se maintient sur les blés dans les marchés de départements. Cette faveur a été toujours croissante et les transactions, loin de souffrir, se sont considérablement accrues dans ces derniers jours. Depuis notre précédente revue la hausse peut s'évaluer à 75 cent. par quintal, et cependant les boulangers n'apportent plus d'hésitation dans leurs achats, parce que le cours leur semble solidement établi pour la fin de la saison. Cette considération attire même les marchands des places éloignées, car les farines de Flandre ont figuré en quantité notable dans les dernières ventes qui se sont faites ici. Le cours de taxe tend à l'élévation pour la prochaine quinzaine, et s'il venait à perdre d'ici à ce temps, les prévisions sur lesquel es la boulangerie traite en ce moment se trouveraient en défaut. Si les ventes se sont accrues, les arrivages ont répondu aux besoins de la halle, dont le restant représente aujourd'hui 1423 kil.

Froment. La situation de cette céréale est avantageuse pour les marchands qui manifestent depuis plusieurs marchés des prétentions à la hausse. Le prix des belles qualités a subi une augmentation sensible, et les sortes secondaires sont tenues avec fermeté.

Seigle. Les seigles de 109 à 110 kil. ont été demandés en cette semaine. Ces grains en général sont peu abondants sur place et sortent du calme où ils languissaient ; leurs cours prennent faveur.

Orge et avoine. Ces deux céréales restent, à peu de chose près dans la même situation.

DÉPARTEMENTS. Les nouvelles que nous recevons sont en général favorables aux récoltes. A part quelques orages qui éclatent sur différents points et dévastent les champs, la température accélère le développement des épis et la floraison de la vigne. Malgré ces apparences satisfaisantes les blés continuent d'être en hausse sur les marchés. Voici le résumé de ces variations :

Hausse. Aubigny, Alençon, Bergues, Béthune, Balleroy, Bayeux, Brézolles, Carcassonne, Caudebec, Coulommiers, Draguignan, Dammartin, Gallardon, Houdan, Limoux, Laguy, Lille, Malesherbes, Montauban, Montivilliers, Orchies, Poitiers, Pont-Audemer, Rouen, Sancerre, Sens, Tonnerre, Vic-sur-Aisne, Valenciennes, Vouziers, Villers-Cotterets, Versailles.

Baisse. Beuzeville, Roanne, Castelnaudary.

Cours des Céréales (par hect.).

DAMMARTIN, 6 Juin. — Froment, 1re : 18,33 ; 2e : 17,67 ; 3e : 17,00. — Avoine : 6,75 à 7,50.

ETAMPES, 8 Juin. — Froment, 1re : 22,32, 2e : 20,66 ; 3e : 19,32. — Méteil : 16,00 à 18,00. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge : 10,32 à 11,32. — Avoine : 7,00 à 7,66.

LE MANS, 7 Juin. — Froment : 21,10. — Méteil : 17,95. — Seigle : 15,50. — Orge : 12,00. — Avoine : 7,75.

AVIGNON, 5 Juin. — Les blés qui avaient souffert de la sécheresse du printemps, ont un peu repris par suite des pluies quoique arrivées bien tard. Dans les environs d'Avignon, la récolte ne sera cependant pas mauvaise, mais à Arles et dans la Camargue les blés sont des plus mauvais. Dans certaines localités on sera menacé de n'obtenir guère plus que la semence. Les avoines d'hiver sont presque partout mauvaises, et celles de printemps un peu plus satisfaisantes.

Fourrages par 500 kil.

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché Saint-Martin du 8 Juin.* — Foin, 2e : 42,00 à 44,00 ; 3e : 38,00 à 40,00. — Paille de froment, 1re : 22,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 21,00 ; 3e : 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 29,00 ; 2e : 26,00. — Marché peu fourni en paille de froment. Vente peu active.

Marché d'Enfer du 8 Juin. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 40,00 à 41,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 21,00 à 23,00 ; 3e : 18,00 à 20,00.

ROUEN, 7 Juin. — Foin, les 22 bottes, 1re : 11,00 ; 2e : 10,00. — Sainfoin, les 22 bottes, 11,00. — Trèfle, par 500 kil. 1re : 40,00 ; 2e : 38,00. — Paille de froment, 1re, les 104 bottes : 34,00 ; 2e : 32 ; 3e : 30,00. — Paille de seigle, 1re : 40,00 ; 2e : 38,00. — Paille d'avoine, 1re : 24,00 ; 2e : 22,00 ; 3e : 23,00.

TOULOUSE, 4 Juin. — Foin 20,00 à 25,00. — Luzerne : 15,00 à 17,00. — Sainfoin : 15,00 à 17,50. — Trèfle : 17,00 à 20,00. — Paille : 17,50 à 20,00.

AVIGNON, 5 Juin. — Les fourrages de printemps n'ont rien valu cette année, et n'ont pu presque nulle part être fauchés. Les esparcets, surtout, ont-du être enterrés faute de pouvoir être fauchés comme fourrages, ou de pouvoir mûrir de la bonne graine.

Les prairies, d'une assez belle végétation en général, ont été maltraitées par les pluies à peu-près continuelles de ces jours derniers, qui ont réduit à peu de valeur toutes celles qui se trouvaient fauchées, lesquelles formaient la majeure partie. Le prix du foin est de 37,50 à 40,00 rendu à domicile.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 6 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1503	1443	60	1 16	1 04	» 96
Vaches....	69	56	13	1 »	» 88	» 76
Veaux.....	869	868	1	1 34	1 36	1 18
Moutons..	7305	6829	476	1 34	1 16	» 98

LA MAISON BLANCHE, 8 Juin. — Porcs amenés : 277 ; vendus : 106 à 1,06-1-04-1,02. — Vaches laitières amenées : 50 ; vendues : 19 de 190,00 à 440,00. 1 taureau vendu 300,00.

Marchés étrangers. ANGLETERRE. SMITHFIELD, 3 juin.

Bœufs inf.	0,80 à	0,86
d° 2e qualité,	0,92	0,98
Prime grosse race,	1,04	1,21
Prime écossais,	1,27	1,32
Moutons inf.	0,92	1,04
d° 2e qualité,	1,09	1,15
Prime South-Down,	1,32	1,38
Veaux communs,	1,15	1,44
Primes fins,	1,50	1,56
Porcs fins,	1,32	1,38

Il y avait au marché 2 844 bœufs, 33,350 moutons et agneaux, 159 veaux, 413 porcs.

Industrie séricicole.

AVIGNON, 5 Juin. — L'éducation des vers à soie touche à sa fin dans notre département et ses environs.

La végétation du mûrier, qui a été une des plus favorisées et des plus vigoureuses (de mémoire d'homme), a produit une surabondance de feuilles que différentes personnes ont attribuée à un manque de consommation. La rareté et la cherté des œufs de vers à soie avait contribué à répandre cette opinion. On est forcé d'en revenir à présent, en partie tout au moins, vu le rare succès dont les éducations ont joui en général cette année. Cette réussite a dû avoir pour cause la température chaude et régulière pendant les trois premiers âges et l'excellente qualité de leur nourriture. Le prix des cocons, qui avait débuté à 5 fr. le kilo, était descendu de 4,40 à 4,50 ; mais, depuis deux jours, on paye couramment 4,50 à 4,60 et 4,75 pour les belles parties. La marchandise commence à être assez abondante, et autant qu'on peut recueillir des bruits contradictoires que les intérêts divers s'appliquent à faire circuler, il paraît que cette récolte sera passablement abondante dans le midi et d'assez bonne qualité.

Les affaires en soie grège conservent depuis environ deux mois la même nullité. L'absence de ce fil sur notre place et sur nos marchés voisins, de même que ses prix élevés, ont du obliger le moulinier à s'arrêter ; aussi ne peut-on pas désigner de cours précis. Il en est de même des trames et des organsins qui manquent.

Imprimerie de LANGE LEVY et comp. rue du Croissant, 16.

4° D'y appliquer les wagons articulés de M. Arnoux ;

3° De construire à ses frais, risques et périls, un chemin de fer de dix à douze kilomètres (trois lieues) entre la barrière des Vertus et Bondy, d'après ces deux nouveaux systèmes de propulsion et de voiture, afin de constater par une expérience pratique et régulière la valeur de ces deux inventions ;

4° D'avancer à l'Etat, pour les dépenses qui sont à sa charge, conformément à la loi du 11 juin 1842, les capitaux nécessaires pour pousser vigoureusement ces travaux et les achever en quatre ans au lieu de huit années demandées par le projet de loi. Ces avances faites au fur et à mesure des besoins seraient remboursables sur les *derniers crédits* ouverts par les chambres pour cette ligne.

5° D'accepter, si les expériences réussissent, les conditions principales du cahier des charges annexé au projet de loi du chemin de fer de Paris à Strasbourg, que le ministre des travaux publics a présenté à la Chambre des Députés, le 15 mai dernier.

Ces propositions, d'un ordre entièrement nouveau, dénotent un grand progrès dans les idées industrielles.

Ainsi, nous voyons, d'une part, que la Compagnie Hainguerlot accepte franchement et propose sérieusement de mettre en pratique un nouveau système de chemins de fer et de wagons, et, d'autre part, qu'elle offre à l'Etat, à un faible intérêt, les capitaux nécessaires pour hâter la construction des travaux dont il est chargé au terme de la loi de 1842.

D'après les calculs de l'ingénieur de la compagnie Hainguerlot, M. Vuigner, l'emploi du système atmosphérique et des wagons articulés, permettant des pentes très fortes et des courbes à très petits rayons, les dépenses à la charge de l'Etat pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg, seraient réduites, sur une longueur de 678,405 mètres (170 lieues), de quatre-vingt-quatre à cinquante-quatre millions, économie de *trente millions*. Le chemin serait, d'ailleurs, comme nous l'avons dit, exécuté quatre années plus tôt, ce qui économiserait les pertes considérables que causent toujours des travaux conduits avec lenteur.

Le chemin de fer atmosphérique rendant impossible tout accident de choc, d'incendie et de déraillement, préviendrait tous les malheurs causés par l'énorme puissance des locomotives actuelles d'un poids de vingt mille kilogrammes, circulant avec une vitesse de onze mètres par seconde.

Ainsi, voilà une compagnie sérieuse, considérable, qui propose d'entrer dans une voie nouvelle, dont les avantages, en cas de succès des expériences, seraient de donner une exécution deux fois plus rapide, et d'épargner plus du tiers des dépenses de l'Etat dans le système de la loi de 1842.

En présence de faits aussi graves, est-il permis, sans trahir les intérêts généraux du pays, de jeter les chemins de fer à la tête de toutes les compagnies qui se les disputent? Qui nous presse? Ne peut-on pas concentrer les ressources disponibles sur les chemins en cours d'exécution et procéder à l'expérience des nouveaux systèmes? Est-il permis de s'engager sur tous les points, de compromettre l'avenir de toutes les lignes? Si l'on une loi d'ajourner, ils sacrifient à l'avidité et aux influences des compagnies les plus graves intérêts actuels de l'Etat.

Depuis quinze jours les propositions de la compagnie Hainguerlot ont été soumises au ministère, et le ministère n'a pas même déféré la connaissance de ce fait si grave aux chambres !

Porter toutes les ressources sur les lignes en cours d'exécution et ajourner à la session prochaine les projets de concession des autres lignes, telle doit être la devise des députés qui ont à conserver intacte une triple réputation de fermeté, de probité et d'intelligence.

— *La Patrie* publie ce soir une déclaration que nous nous empressons de reproduire : cette manifestation qu'ont cru devoir faire les députés qui ne sont pas intéressés dans les entreprises de chemins de fer est un fait significatif qui ne perd rien à être rapproché des dernières lignes de l'article qui précède. Il est évident que les 167 honorables députés qui ont signé cette déclaration, sentent que déjà que la chambre est en suspicion devant le pays, et qu'ils prennent leurs précautions d'avance.

DÉCLARATION.

Les soussignés, membres de la chambre des députés, déclarent et affirment qu'ils ne sont ni directeurs, ni membres soit nommés soit même désignés de l'administration des chemins de fer, dont les projets sont actuellement soumis à la législature ; qu'ils ne sont ni soumissionnaires, ni actionnaires, ni bailleurs de fonds pour l'exécution ou l'exploitation de ces chemins ; et enfin, qu'ils n'ont aucun intérêt financier, direct ou indirect, dans ces entreprises.

Paris, le 17 mai 1844.

Leseigneur, — Leprévost, — Achille Vigier, — Raguet-Lépine, — de Garraube, — Cadeau d'Acy, — Proa, — Delagrange, — de Saint-Priest, — Demesmay, — Salgue, — Boissy-d'Anglas, — Revilly, — Dufournel, — Lemercier, — Heurtault-Dumetz, — de Gaujal, — Gauthier d'Hauterive, — Hasis, — de Beaumont (Somme), — Roux, — Tillette de Clermont, — Allard, — Costé, — Liadières, — Martin (du Rhône), — de Varennes, — Pérignon, — Duval de Fraville, — Delespaul, — de Thiard, — de Malleville (Dordogne), — Pelletreau-Villeneuve, — Lachèze, — de Carné, — Debelleyme, — Cousture, — Chambolle, — Armetz, — Chapuys-Montlaville, — Piéron, — Manuel, — Bondet, — Aylies, — Bacot, — Luneau, — Taillandier, — Ballot, — Durand (de Romorantin), — Boissel, — Maurat-Ballange, — Lamartine, — Narcisse Vieillard, — Larabit, — G. de Beaumont, — Gouin, — Hortensius St-Albin, — de Tracy, — Mathieu (Saône-et-Loire), — Teulon, — Barillon, — Quinette, — Aumont-Thiéville, — O. Barrot, — Abattucci, — Crémieux, — Roger (Loiret), — Auguis, — Tribert, — Isambert, — Corne, — Toussin, — de Courtais, — Lavalette, — Armand (P. de C.), — de Mesgrigny, — Cordier, — Terme, — D. Marquis, — Desabes, — Bouillaud, — Genoux, — de Laplesse, — Marion, — Baron, — Joly, — Ledru-Rollin, — Dekeysère, — Legendre, — Deslongrais, — Letourneur, — Marchand, — Dubois-Fresnay, — Reynaud, — Monnier de la Sizeranne, — de Grammont, — F. de Lasteyrie, — de Cambacérès, — Jouvencel, — Boulay (de la Meurthe), — Carnot, — Martin (Isère), — Desjobert, — Dutertre, — Grandin, — Ladoucette, — Stourm, — Gigon-Labertrie, — Bineau, — Jollan, — Bureaux de Puzy, — Moreau (Seine), — Bethmont, — de Valmy, — Teissier-Lamothe, — Farran, — Mathieu (Ardèche), — Cormenin, — Glais-Bizoin, — Léon de Malleville, — Dutier, — Peegger, — Billaudel, — Journaux, — Bonin, — David (Calvados), — Fargues, — de Pommeroy, — Mallye, — d'Uzès, — Feuillade-Chauvin, — Sellier, — Schutzemberger, — Leyraud, — Lacoudrais, —

tas de l'acte du parlement anglais. Tant que l'opinion publique a paru vouloir se passionner sans études et à l'aveugle sur cette question délicate, tant que les idées de négrophiles généreux, mais peu éclairés, ont dominé dans le débat, nous avons compris que notre devoir était de modérer et d'empêcher un entraînement irréfléchi et périlleux. Nous avons signalé les inconvénients sérieux d'un abandonnement en liberté des noirs affranchis, au sein de la société coloniale, abandonnement fatal et pour les producteurs de la richesse publique, et pour les populations noires elles-mêmes, en un mot pour tous les vrais intérêts de la civilisation. Nous avons considéré la mesure réalisée par l'Angleterre comme une œuvre confuse, commandée par l'impatience d'un sentiment d'humanité, mais non réglée par la science. Il ne nous convenait pas de concourir à exalter la passion du public, alors que cette passion emportait évidemment à des solutions fâcheuses.

Aujourd'hui, grâce à la sagesse de plusieurs hommes éminents et notamment de M. le duc de Broglie, grâce à la modération de quelques publicistes, au nombre desquels nous pouvons nous compter, grâce aussi à la tactique habile déployée par la délégation des colonies, aujourd'hui la passion aveugle est décréditée, et l'esprit public est disposé à mieux observer et à mieux comprendre tous les éléments de la question. Si dans ce moment de calme favorable à l'étude, des tendances rétrogrades ou des germes d'indifférence venaient à se faire jour, on nous verrait plus résolus encore à réchauffer les âmes pour l'accomplissement d'une grande œuvre de charité, que nous ne l'avons été précédemment à contenir un zèle imprudent. C'est sous cette impression qu'il y a peu de jours, nous protestions contre les conclusions portées à la tribune par le rapporteur d'une commission de la Chambre des Députés. Long-temps, il nous a fallu modérer les ardeurs irréfléchies de certains grands confrères, qui se trouvent en calme plat et semblent n'avoir plus de souffle pour la cause des noirs esclaves, à cette heure, où des réactions illibérales peuvent être à craindre.

Nous voulons l'émancipation de tous les êtres opprimés ; nous voulons que, partout, sur la terre, cesse l'exploitation des classes et des races par les classes et par les races que des circonstances ou le don providentiel ont favorisées. Nous croyons que le temps est venu de faire une condition nouvelle aux noirs des colonies. Mais dans nos îles intertropicales comme au sein de la métropole, nous entendons que le salut des classes exploitées s'opère par des transformations pacifiques, par des mesures d'organisation, combinées de telle sorte que le progrès nécessaire de la richesse sociale, ne reçoive pas d'atteinte par le fait de l'amélioration du sort des affranchis.

Nous devons une réparation à M. le ministre de la marine. Le doute que nous émettions, lors du débat sur la pétition des ouvriers de Paris (5 mai), n'était pas fondé. M. l'amiral de Mackau a présenté à la Chambre des pairs un projet de loi pour préparer les colonies à un changement de régime. Ce projet est en ce moment soumis au travail d'une commission.

Le projet du gouvernement a pour principe l'extension du régime des ordonnances dans les colonies, principe condamné par la Charte de 1830 et déjà attaqué par la loi organique du 24 avril 1833. L'article 73 de la Charte de 1814 disait : « Les colonies seront régies par des lois et par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XIX.

UNE CHAINE (SUITE).

Au milieu des plaisirs qui renaissaient chaque jour pour Urbain, le souvenir de Charlotte lui apparaissait encore, mais effacé par la distance et affaibli par l'enivrement d'une folle vie. Quelquefois, quand les passions se taisaient au-dedans de lui-même, il se sentait pris du désir de briser la chaîne honteuse et fleurie qui le retenait, et d'aller se jeter à ses pieds, au péril même de sa vie et de sa liberté. Mais une sorte de lâcheté dont il ne se croyait pas capable, une atonie mortelle paralysaient sa volonté. Le sentiment moral s'atténuait sans cesse dans son âme ; il ne comprenait presque plus l'infamie de sa position, et la voix qui parlait si haut autrefois en lui-même commençait à ne plus se faire entendre... Et puis il aimait à se persuader que son absence avait rendu à Charlotte le repos, et peut-être le bonheur... Qui sait si elle n'avait pas recouvré, par cet accident, l'affection de son père? Qui sait même si elle ne s'applaudissait pas intérieurement de cette séparation? Charlotte n'était pas faite pour cette vie d'épreuves, et la nature, autant que les circonstances, avait élevé entre eux une barrière insurmontable. N'était-il pas temps qu'il lui rendît, en s'éloignant, cette existence paisible, sinon heureuse, qui convenait à son organisation, et qu'il avait troublée si cruellement par ses passions et ses vices? Déjà près d'une année le séparait du jour où il l'avait quittée, et la scrupuleuse réserve qu'elle avait observée à son égard semblait bien plus le résultat d'un oubli volontaire que de l'attention à se conformer à la recommandation qu'il lui avait adressée.....

A cette pensée, Urbain souriait amèrement ; une sourde fureur brillait dans ses yeux, et ses épais sourcils se rapprochaient par un brusque mouvement... Puis il se levait presque fou, et se replongeait avidement dans les frénésies de la passion et le tumulte des plaisirs extérieurs. Souvent il aimait à se montrer en public avec Mme de Saint-Venant et à se parer, pour ainsi dire, de sa beauté. Il était fier de ses triomphes. L'admiration qu'elle excitait le justifiait à ses propres yeux, et relevait la bassesse de sa position. Il aimait à se persuader que parmi cette multitude d'hommes riches et élégants, dont les regards passionnés s'attachaient sur elle, et qui s'étaient vus récemment dédaignés et repoussés pour lui, plus d'un sans doute, à sa place et dans des circonstances moins fatales, serait descendu aussi bas. Et puis elle était là, près de lui ; il respirait son haleine ; les boucles parfumées de ses cheveux caressaient sa joue ; il s'enivrait publiquement de ses regards et de ses sourires, et la foule envieuse frémissait de désirs ou de jalousie. C'était son triomphe à lui, et il se vengeait ainsi des mépris dont il était l'objet.

Un jour, une élégante calèche les emportait tous deux vers le bois de Boulogne. C'était vers la fin d'une chaude journée de juin. Le soleil se couchait au-dessus du bois dans un nuage de feu. L'air était tiède et transparent. Une imperceptible poussière d'or flottait suspendue au-dessus de la plaine. Des essaims de petites mouches brillantes tournoyaient, avec un léger bourdonnement, autour de la voiture. Le rossignol commençait à chanter dans les taillis... Les chevaux allaient au pas... Mme de Saint-Venant présentait coquettement sa joue satinée au souffle fraîchissant de la brise, tandis qu'Urbain, bercé par le balancement régulier de la voiture, regardait, d'un air rêveur, les champs de blé qui moutonnaient, au loin, sous le vent du soir. Délivrée de la chaleur du jour, la campagne semblait respirer librement et s'éveiller d'un long assoupissement. Çà et là, au bord des chemins, les églantines et les clochettes blanches s'agitaient au sommet des haies, tandis que, au-dessous d'elles, les paquerettes et les boutons dorés se balançaient parmi les herbes. Léonie voyait, sans les comprendre, toutes ces gracieuses images, et le riant tableau, qui se déroulait devant ses yeux, n'éveillait rien dans son âme. Elle ne voyait qu'avec les yeux et ne recevait d'impressions que par les sens... Mais Urbain sentait son cœur et ses yeux rafraîchis et ranimés par l'aspect de ce sourire universel de la nature. Il était venu chercher des distractions et des plaisirs bruyants, et il retrouvait des émotions douces, et parfois l'image d'un bonheur tranquille. Des souvenirs vagues s'élevaient et s'amoncelaient peu à peu dans son âme, comme des vapeurs transparentes. Malgré lui, sa pensée se reportait sur Charlotte si bien faite pour ces impressions tendres et passionnées, et qui, dans ce moment, les eût ressenties comme lui.

— Voici la maison qui vient d'être donnée à la petite Denneville, dit tout-à-coup Mme de Saint-Venant fatiguée du silence d'Urbain. Ce vieux duc de Breuil est un grand sot. C'est la cinquième ou sixième vertu, de cette force, qu'il couronne et qu'il dote. Encore une rosière comme celle-là et sa fortune tout entière y aura passé, dit-on.

Urbain ne répondit rien.

La voiture venait d'entrer dans le bois ; les équipages s'y croisaient en tous sens. Les cavaliers caracolaient aux portières ou galopaient, en légers escadrons, autour des hardies amazones. Quelques promeneurs cheminaient à l'ombre des arbres ou s'enfonçaient dans les sentiers solitaires. A l'angle d'une allée, la calèche de Mme de Saint-Venant heurta légèrement un élégant équipage emportant, avec la rapidité de l'éclair, deux jeunes femmes, accompagnées d'une servante qui tenait un petit enfant sur ses genoux... Urbain poussa un cri, en portant vivement la main à son visage... Il avait cru reconnaître Charlotte dans l'une des deux jeunes femmes.

— Qu'as-tu? demanda Léonie.

— Ce n'est rien, répondit Urbain essayant de surmonter son émotion, une des branches horizontales de ces arbres m'a frappé au visage...

Léonie rassurée en voyant que la figure d'Urbain n'avait reçu aucune blessure, donna l'ordre à son cocher de tenir le milieu de l'allée.

Urbain, cependant, était visiblement agité... La surprise, la joie, la honte et la crainte, se peignaient tour-à-tour sur sa physionomie... Sa contenance était embarrassée et son trouble n'eût point sans doute échappé à Léonie si elle eût été moins préoccupée de l'examen critique des toilettes et des femmes qui apparaissaient incessamment devant ses yeux.

Je ne sais pourquoi, fit tout-à-coup Urbain en passant la main sur son front, mais je ne me sens pas bien... Ma tête est brûlante.

— Voulez-vous que nous retournions à Paris?... demanda Mme de Saint-Venant.

— Non... Mais permettez-moi de descendre... La marche me fera du bien... Je vous rejoindrai dans un quart d'heure...

Léonie, comme toutes les femmes de sa condition, avait horreur de toute espèce de fatigue, et de la marche principalement, et Urbain savait d'avance qu'elle n'insisterait point pour l'accompagner. Il descendit donc seul de voiture, et s'éloigna dans une direction opposée. Quand il fut hors de la vue de Léonie, il quitta le chemin fréquenté et se jeta au travers du bois. Il espérait rencontrer de nouveau la voiture où il avait entrevu Charlotte, et l'apercevoir ainsi une seconde fois, sans en être aperçu. Dans cette pensée, il suivait intérieurement le bord du bois, en se tenant à quelque distance de l'allée où il supposait que devait repasser bientôt le rapide équipage. En effet, la voiture ne tarda pas à reparaître ; mais elle était vide, et les chevaux marchaient au pas. Un peu en arrière cheminaient ensemble les deux jeunes femmes... C'étaient Charlotte et Irma. Charlotte était pâle et paraissait souffrante. De temps en temps elle retournait la tête avec anxiété vers la servante qui suivait plus lentement en portant l'enfant dans ses bras. Urbain, pour la voir plus long-temps, se glissait furtivement d'arbre en arbre, comme un malfaiteur. Une sorte de fascination irrésistible l'attirait vers elle, et ses mains, pour le retenir, s'accrochaient avec rage aux branches des massifs derrière lesquels il cherchait à se dérober à la vue. Dans un moment même, il se trouva si rapproché d'elle, que le bas de sa robe effleura, en passant, les premières feuilles d'un épais buisson où il se tenait caché.... Urbain frémit ; son cœur battait sa poitrine à coups précipités... Il était tombé à genoux et baisait avec transport la place dont le pied de Charlotte avait légèrement foulé le gazon... Tout-à-coup le galop de plusieurs chevaux se fit entendre derrière elle... Charlotte se retourna vivement et appela avec inquiétude la servante qui était à quelque distance. Ne recevant pas de réponse :

— Ma fille! mon enfant! s'écria-t-elle, en projetant sur l'allée déserte un regard effrayé.

Urbain tressaillit et se mit à trembler comme un criminel. Des sensations tumultueuses, inconnues se succédèrent dans son âme... mille pensées confuses affluèrent à-la-fois à son cerveau... Sa raison vacillait, et il crut, un instant, qu'il était le jouet de quelque bizarre erreur de ses sens ou de son intelligence... A quelques pas de lui, l'enfant jouait sur

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6 7, 8, 9 et 10 juin.

[illegible] rural, ayant occupé ses petits élèves aux soins attrayants du jardinage, les mères venaient arracher avec colère leurs enfants de l'école, en s'écriant : « Eh bien ! à cette heure que nous sommes libres, nos enfants travailleraient à la terre !... » Ainsi, l'affranchissement pur et simple tend à enlever le noir aux ateliers de culture, à moins d'extrême nécessité. Nous lisons dans le procès-verbal de la séance du Conseil législatif de Maurice, du 13 novembre 1843, que la colonie possède 30,000 laboureurs et ouvriers de sucreries. Or le secrétaire colonial compte que, depuis un an, il est entré dans l'île 23,826 *coolies* de l'Inde. Il paraîtrait, par conséquent, qu'il n'y a pas *cinq mille* noirs employés à la culture, à Maurice, sur 60,000, affranchis par l'acte du parlement (1). Voilà un fait qui mérite d'être médité. Il ne faut pas oublier que Maurice est, de toutes les colonies anglaises, celle qui a le plus de rapports avec les nôtres. Du reste, M. le duc de Broglie, dans son remarquable *rapport*, admet ce fait de l'abandon par les affranchis des ateliers réguliers.

Si, quand l'esclavage a déjà disparu, ce fait tend ainsi à se généraliser, on concevra aisément qu'il est impossible qu'il ne se reproduise pas *toujours*, *immanquablement*, sous le régime actuel, alors que le travail de la terre est le signe même de l'esclavage vivant. Il n'y a pas d'exemple d'un noir affranchi qui ait continué un travail de culture et même de sucrerie. Ainsi donc, tout individu qui, en vertu de la loi projetée se rachèterait, serait désormais perdu pour l'industrie capitale. Facilitez l'accroissement du pécule, et continuez long-temps ce système, vous verrez alors les ateliers se dépeupler peu à peu de tous leurs hommes valides, effectifs, sans qu'aucun des affranchis consente jamais à s'employer aux travaux qui font la richesse des pays intertropicaux.

Voilà le fait rigoureux, et voilà le résultat du principe du rachat successif. La conséquence morale, c'est que le colon, ouvertement ou sourdement, va lutter contre son esclave, et détruire autour de lui tous les éléments du pécule. C'est une guerre acharnée et odieuse que vous voulez créer là où il s'agissait d'éteindre les divisions et d'organiser l'accord. — Et il y a d'autres inconvénients encore que nous pourrons rechercher, quand viendra la discussion du projet de loi.

Pour nous, nous croyons que le projet de loi présenté par la majorité de la Commission des affaires coloniales et qui porte l'émancipation générale et spontanée avec une certaine organisation de travail forcé, serait [illegible] des ateliers des noirs affranchis, laquelle implique contradiction essentielle du principe du rachat et de l'abandonnement en liberté.

Nous demandons si c'est sérieusement qu'on présente à la sanction des chambres l'application partielle d'un principe, au moment même où l'on approuve, dans les bureaux, un principe contraire. Nous disons que le devoir du gouvernement est de remettre dans ses cartons son projet *baclé* (triste mot qu'il faut appliquer souvent aux œuvres de nos hommes d'Etat) ; nous disons que la Commission des affaires coloniales devrait être officiellement chargée d'étudier le plan des colons de la Guyane, et de chercher, si le principe qu'il contient ne peut pas être utilement appliqué aux autres colonies, bien que celles-ci soient placées dans des conditions différentes et moins favorables. Nous prions MM. les Pairs de poser au ministre de la marine ces simples questions.

1° Est-il vrai que la direction des colonies approuve le plan des colons de la Guyane?

2° Si le fait est vrai, comment se fait-il qu'on demande aux Chambres de consacrer partiellement, dans une loi, un principe absolument contraire à celui du projet de la Guyane?

Nous espérons que ce projet important sera promptement étudié; et notre but, à nous, n'est pas d'ajourner la solution de la question ; nous voulons au contraire qu'elle soit résolue intégralement, largement, et nous repoussons les petites mesures irréfléchies, maladroites, lentes et dangereuses pour la société coloniale, noirs et blancs.

En terminant, nous devons faire observer que le projet présenté (quoi qu'en ait pu dire M. le ministre de la marine) ne semble pas en parfait accord avec les dispositions indiquées dans le rapport de M. le duc de Broglie. Si le projet de la majorité de la Commission admet le rachat forcé jusqu'en 1853, terme indiqué pour l'émancipation, les articles 17 et 24 obligent l'affranchi à s'engager dans un atelier pour cinq années. Dans l'exposé des motifs, il n'est pas question de cette réserve au profit du travail régulier. S'il n'y a pas contradiction entre les vues du gouvernement et celles de la Commission des affaires coloniales, il y a du moins lacune dans l'exposé des motifs. Une question aussi délicate et aussi sérieuse méritait d'être indiquée par le ministre, ne fût-ce que pour rassurer les colons.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que la règlementation de ce changement de personne, d'un fait aussi grave que celui du rachat, doit appartenir à la loi, et nous espérons que la Chambre des pairs n'abandonnera pas d'aussi hauts intérêts au régime des ordonnances.

(1) Encore faut-il ajouter que la première introduction d'Indiens, de 1835 à 1839, avait été de 23,000. Nous savons, qu'un bon nombre de ces *coolies* ne faisaient aucune économie, en vue du retour dans leur pays. On doit donc supposer que plusieurs milliers de ces laboureurs sont encore employés sur les habitations de Maurice. Ainsi se trouverait encore diminué le nombre des affranchis attachés aux ateliers ruraux.

Chambre des Députés. — La loi des ports.

L'amélioration du port du Hâvre a soulevé aujourd'hui à la chambre une discussion technique et maritime assez confuse. Deux [illegible] ne limite pas dans ce qu'elle a de bon? Comment se fait-il que, lorsqu'on juge un dock nécessaire au Hâvre, on ne le juge pas également nécessaire à Bordeaux et à Marseille? Un dock dans nos trois grands ports de commerce était le complément nécessaire d'une loi sur l'amélioration des ports.

La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg a entendu aujourd'hui M. Hainguerlot et plusieurs délégués. La compagnie Hainguerlot a essayé de démontrer, par l'organe de son chef, tous les avantages qui se rattachent au système des chemins de fer atmosphériques, et a fait connaître à la commission les conditions qu'elle a proposées au gouvernement.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 10 juin.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente 1° le projet de loi récemment adopté à la chambre des députés relatif aux prisons; 2° un projet de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif au recrutement.

M. CUBIÈRES avait proposé, dans la dernière séance, une série d'amendements qui tendent à substituer à l'ancien mode de remplacement, un nouveau système d'après lequel tout individu compris définitivement dans le contingent, pourrait faire servir à sa place en cautionnant un homme par un dépôt dans les caisses de l'Etat d'une somme qui ne pourrait être moindre de 1,200 fr. ; cette somme porterait intérêt à 4 0/0 par année.

Ce système a été combattu par M. Soult.

M. DE PRÉVAL, rapporteur, combat aussi ce système, et s'attache à prouver qu'il ne changerait rien à l'état de choses. Le nom de remplaçant n'est pas d'ailleurs le nom dont on se sert dans l'armée pour ridiculiser les remplaçants.

M. CUBIÈRES persiste dans son amendement, et dit que des avocats, des notaires et des pères de famille réclament hautement la mesure qu'il propose.

M. DE LAPLACE. Ce n'est pas pour le remplaçant que le public a de la répugnance, mais bien pour le remplacement; que le remplaçant s'appelle cautionné ou différemment, on comprend que les choses ne différeront en rien. Mais ce n'est pas cela seulement qui m'empêche de soutenir la proposition de M. le général Cubières, c'est surtout le versement immédiat de 1,200 f. dans les caisses de l'Etat. Généralement beaucoup de pauvres familles qui veulent donner un remplaçant à leur fils pourraient en trouver à des conditions bien meilleures. La chambre ne veut pas apparemment supprimer les substitutions qui sont bien plus favorables que le remplacement, et cependant l'effet de l'amendement serait de les rendre très rares.

---

le gazon d'un taillis où la nourrice l'avait, un instant, déposé pour cueillir des marguerites et des bluets dont elle s'amusait à lui tresser une couronne. L'enfant riait tout en cherchant, de ses petites mains, à se débarrasser des herbes fraîches et des fleurs que sa nourrice faisait pleuvoir sur lui... Tout-à-coup Urbain, frappé d'une pensée rapide, s'élança vers l'enfant qu'il saisit dans ses bras, en le couvrant de baisers... Puis, comme s'il craignait qu'on vint le lui arracher, il l'emporta, en courant, au travers du bois...

Cependant, la nourrice effrayée avait appelé du secours, et bientôt Urbain entendit les cris de Charlotte, qui accourait en redemandant sa fille... A cette voix, il s'arrêta interdit, égaré, et, déposant de nouveau l'enfant sur le gazon d'une clairière, il disparut, en se précipitant dans un fourré...

La nuit était close depuis long-temps, lorsqu'il revint chez Léonie, qui l'attendait, dans une vive anxiété, après l'avoir fait chercher en vain dans toutes les allées du bois. Il était pâle, et ses vêtements, souillés et en désordre, attestaient une course folle à travers la campagne. Il s'efforça, en effet, d'attribuer au caprice d'une promenade un peu trop prolongée la fatigue empreinte sur sa figure, espérant que Léonie n'aurait point aperçu Charlotte et ne ferait, par conséquent, aucune difficulté de croire ce qu'il lui disait. Tandis qu'il parlait, Léonie promenait sur lui un de ces regards obstinés où la colère et une ironie mordante étincelaient tour-à-tour comme deux lames d'acier. Urbain avait eu, plus d'une fois déjà, l'occasion d'observer ce changement d'expression dans les mobiles prunelles de Léonie; mais, dans ce moment, il était trop troublé pour remarquer ce fâcheux pronostic. La jolie veuve était renversée plutôt qu'assise sur une élégante causeuse en citronnier, et plusieurs fois, pendant qu'elle l'écoutait, son pied fin et cambré avait frappé le parquet par un petit mouvement convulsif, comme s'il eût, lui aussi, frémi d'indignation... Quand Urbain eut cessé de parler, elle baissa subitement les yeux, pour ne point se trahir elle-même. Puis, donnant à sa voix le ton de la plus complète indifférence :

— J'avais pensé, dit-elle, que tu avais été retardé par quelque importun, et j'étais loin de te supposer un pareil amour pour la solitude...

— Je n'ai rencontré personne.

— Tu mens, traître! s'écria Léonie en s'élançant vers lui toute pâle de colère... Tu mens... car tu as vu ta femme, et c'est pour elle que tu m'as quittée... Je le sais, car je l'ai aperçue un instant après... Depuis quand est-elle ici? combien de fois l'as-tu vue? où demeure-t-elle?

— Je l'ignore, en vérité, balbutia Urbain étourdi par cette brusque attaque.

— Ah! je le saurai, moi, et je me vengerai d'elle et de toi... Ah! vous êtes deux infâmes!...

— Tais-toi, misérable insensée, fit Urbain en se levant indigné, et respecte ce qui est digne des respects de tout le monde...

— Du respect pour ma rivale! s'écria la Saint-Venant exaspérée... Du respect pour celle qui cherche à me ravir mon amant!... Oh! nous verrons à qui d'elle ou de moi, tu dois appartenir... Ah! parce qu'elle n'ose se compromettre en te réclamant publiquement comme son mari, elle prétend te garder secrètement pour son amant!... Oh! il n'en sera pas ainsi... cela serait odieux... car moi, du moins, je ne rougis pas de toi...

Urbain baissa la tête en frémissant de colère et de honte. La Saint-Venant poursuivit, sans s'apercevoir de l'effet produit par ses paroles.

— Ecoute. Je veux aller lui parler, dans son intérêt... Elle ne tient plus à toi, j'en suis sûre... Je saurai bien la faire renoncer à son dessein... Dis-moi où elle demeure... je veux le savoir.

— Et moi, dans ton intérêt, répliqua Urbain avec une fureur concentrée, je te défends de faire, à ce sujet, la moindre tentative...

— Oh! tu l'aimes encore... je le vois, puisque tu la préfères à moi...

A ces mots, une larme de dépit brilla dans ses yeux.

— Tu es folle, reprit Urbain d'une voix plus douce.

— Oh! oui, je suis folle... je suis une pauvre folle... Mais, crois-moi, ajouta-t-elle, en revenant, malgré elle, au penchant dominant de son caractère, on ne me trompe pas impunément... Je trouverai bien le moyen de vous désunir... Je lui dirai tout ce que je sais, entends-tu? et tu lui feras horreur... Et si je ne puis parvenir à la découvrir, je publierai ton déshonneur, s'il le faut... Je te dénoncerai, dussé-je me perdre avec toi! Car, vois-tu, j'ai renoncé à tout pour toi... Je me suis ruinée, et sache bien que je ne souffrirai pas que tu me quittes jamais.

A ces mots, Urbain lança un regard de mépris sur Léonie, et, se dirigeant vers la porte :

— Va donc me dénoncer, lui dit-il, car tu ne me verras plus...

— Arrête! s'écria Léonie en se jetant à ses genoux qu'elle embrassa avec force. Veux-tu donc nous perdre tous deux?

Pour toute réponse, Urbain la repoussa rudement, en se dégageant de son étreinte. Elle perdit l'équilibre et tomba à la renverse en poussant un cri... sa tête avait frappé le socle de marbre de la cheminée... Quelques gouttes de sang teignirent son front pâle... Urbain se précipita sur elle avec les marques du plus violent désespoir... Elle était évanouie... Il la porta sur la causeuse, lui fit respirer des senteurs, et étancha lui-même avec son mouchoir le sang qui coulait de sa blessure... Quand elle eut repris connaissance et qu'elle vit à ses pieds Urbain à genoux lui prodiguant, avec les soins les plus empressés, les expressions les plus passionnées, elle oublia tout ce qui venait de se passer entre eux.

— Pardonne-moi, dit Urbain en baisant tendrement ses mains et sa joue encore tachées de sang.

— Tes baisers m'ont guérie, répondit-elle avec un sourire. Ils me ressusciteraient, si j'étais morte... Mais jure-moi, mon ange, que tu ne me tromperas plus...

— Je ne t'ai jamais trompée...

— C'était donc hier ta première entrevue avec ta femme, depuis votre séparation?..

— Ce n'était pas un rendez-vous... Je l'avais aperçue passer près de moi... J'ai voulu la revoir... Je me suis caché dans le bois... Après qu'elle eut de nouveau passé devant mes yeux, je me suis sauvé à travers la campagne, pour ne plus la rencontrer...

Léonie savait qu'Urbain ne mentait pas ordinairement, et elle n'hésita pas à le croire encore dans cette circonstance. Elle le connaissait, d'ailleurs, assez romanesque en fait de sentiments, et sa conduite, dans cette occasion, n'avait rien qui dût l'étonner.

— A la bonne heure, dit-elle; mais qu'est-ce qui m'assurera désormais de ta fidélité? et qui sait si ta femme ne te découvrira pas et si la jalousie ne la poussera pas à tout entreprendre pour nous séparer? Qui sait si toi-même, un jour, tu ne quitteras pas, de dégoût, ta maîtresse pour ta femme? Alors, je n'aurais, moi, aucune réclamation à exercer... Et, cependant, tu sais si je t'aime...

— M'aimes-tu, en effet? demanda Urbain d'un air sérieux.

— Méchant sceptique! que faut-il donc faire pour vous le prouver? N'ai-je pas renoncé, pour vous, à tous les plaisirs, même à ceux de la coquetterie? Grâce à vous, je vis maintenant comme une honnête bourgeoise dans son ménage.

— Et cette vie ne te paraît pas ennuyeuse?

— Oh! je ne dis pas cela... Ma vie à moi, j'en conviens, c'est le plaisir, le luxe, la coquetterie... La pauvreté et le repos absolu me font horreur; mais j'espère ne les connaître jamais. J'ai encore devant moi, sans vanité, dix ans de jeunesse et de beauté; tu as de l'esprit et de la résolution; voilà un fonds qui nous met pour long-temps à l'abri de la pauvreté... Quant au calme plat de la vie bourgeoise, nous avons, pour y échapper, ton caractère et le mien qui nous promettent, si je ne me trompe, des émotions de plus d'une espèce... Que veux-tu encore? Je t'aime et cela me console de tout... Et toi?

— Ecoute, répondit Urbain après avoir réfléchi un instant : Charlotte apprendra tôt ou tard le lieu de ma retraite et notre liaison... Elle voudra nous séparer... Nous serons compromis tous deux... Qui sait si déjà la police n'a pas les yeux sur nous?... Et puis je ne veux ni ne peux plus aujourd'hui me réunir à ma femme sans l'exposer à rougir et sans me livrer moi-même au mépris de toute sa famille... Enfin, te l'avouerai-je? Je ne suis plus tranquille, depuis que je la sais près de moi; je me défie de mes forces... Ma position ici n'est plus tenable... Je ne puis rester à Paris, sans danger de toute espèce... Il faut que je quitte la France. Veux-tu me suivre?

Léonie, malgré la sincérité de ses protestations d'amour et de dévouement, resta quelque temps sans répondre. La pensée de quitter Paris était absolument neuve pour elle. Jamais il ne lui était venu dans l'esprit qu'on pût vivre et être heureux autre part. A ses yeux, il n'y avait dans le monde qu'un pays habitable pour une jolie femme. Pour ce qui la concernait, elle avait été amenée à Paris, tout enfant, du fond d'une province dont elle se rappelait à peine le nom... Elle y avait grandi et fleuri seule et en liberté, par une grâce toute spéciale de la Providence... Et puis, plus tard, comme elle était jolie et souriante, la vie s'était faite, pour elle, toute facile, heureuse et semée de plaisirs... Elle ne la concevait pas autrement et n'imaginait pas que cela pût exister ailleurs qu'à Paris...

— Mais, dit-elle, en attachant sur Urbain un regard où perçait un reste d'espérance, es-tu bien décidé, du moins?

— Oui, dussé-je partir seul...

— Et où prétends-tu me conduire?

— En Angleterre...

— Ah! mon Dieu! il faudra traverser la mer!... Et que deviendrai-je, moi, avec cet horrible mal qui n'épargne personne et qui rend si laide! Mais je serai défigurée pendant toute la traversée, et j'en aurai au moins pour huit jours, ensuite, les traits fatigués et le teint pâle...

Urbain ne put s'empêcher de sourire des naïves terreurs de la Saint-Venant.

— Ainsi, lui dit-il, tu restes?

— Quand partons-nous? demanda-t-elle en l'embrassant.

— Demain, s'il est possible...

— Mais c'est une véritable déroute! s'écria Léonie, frémissant de nouveau à la pensée des préparatifs et des embarras sans nombre d'un départ précipité.

La suite à jeudi prochain. AUGUSTE DE LACROIX.

« Art. 2. Une somme de 18,9[illegible] fr. est affectée à l'amélioration du chenal et de l'avant-port du Hâvre, à l'exécution des travaux complémentaires des bassins de la Floride et de Vauban, à la construction du nouveau bassin de l'Heure, à l'établissement d'un bassin entrepôt.

» L'exécution du bassin entrepôt ne sera commencée qu'après qu'une ordonnance royale, rendue dans la forme des règlements d'administration publique, aura réglé les conditions de l'exploitation dudit bassin, et que le concessionnaire de cette exploitation aura pris l'engagement de rembourser à l'Etat la valeur des terrains sur lesquels seront assis les bâtiments et magasins. »

M. ARAGO. Le commerce a pris au Hâvre un tel développement, qu'il était nécessaire d'améliorer le port. Mais il s'agit de savoir si les travaux qu'on se propose de faire dans cette ville sont les meilleurs à entreprendre. Pour moi, je ne le crois pas.

Lorsqu'on a projeté d'étendre le port du Hâvre, il s'est présenté trois systèmes principaux. Il s'agissait toujours de faire une entrée nouvelle au port, soit dans la Seine, soit dans la mer. Le projet de loi, cependant, supprime cette entrée. On a conservé un des projets entier, excepté le creusement d'une nouvelle passe ; ainsi, des établissements, calculés pour le cas où une autre entrée aurait lieu, se trouveront désormais très éloignés de la mer. C'est une inconséquence.

En Angleterre, les établissements maritimes sont disposés de manière à à ce qu'ils soient le moins éloignés de l'entrée du port, et à ce que les bassins ne se commandent pas. Dans le projet proposé pour le Hâvre, il pourra arriver qu'un navire soit obligé de faire près d'une demi-lieue dans les bassins avant d'arriver à ces établissements.

On vous propose maintenant d'améliorer l'entrée qui existe, quoique par ce moyen on n'espère pas réussir. La conséquence des plans qu'on vous propose d'adopter serait une entrée en rivière; mais il arriverait de-là, que l'entrée que vous feriez, ouverte aujourd'hui, serait fermée demain. La preuve, c'est que deux plans de la Seine, faits à dix ans de distance, ne se ressemblent nullement par la position des bancs de sables.

Les travaux qu'on vous propose de faire au Hâvre, compromettraient l'avenir du Hâvre, puisqu'il est indispensable que d'ici à un temps plus ou moins long, on ouvre une seconde entrée, et que c'est sur le point même où il faudra, plus tard, ouvrir cette entrée, qu'on vous demande d'élever une lunette.

Il est dit, dans le rapport de la commission, que le port du Hâvre est dans une position exceptionnelle et jouit de la plus grande tenue. C'est une erreur : La tenue est beaucoup plus considérable à Merville, à peu de distance de l'embouchure de l'Orne. Ainsi, ce n'est pas le cours de la Seine qui produit cette tenue. La tenue est plus considérable aussi à Southampton. Ce phénomène n'est pas un phénomène de localité, et les travaux des hommes ne modifieront pas ces avantages.

Quels seraient donc les travaux les plus urgents ? La construction d'une jetée sur le banc de l'Eclat, qui donne au Hâvre ce qu'il n'a pas, une rade où puissent mouiller les navires qui attendent la haute mer pour entrer dans le port.

Qu'on ne dise pas que les travaux soient trop difficiles ; A Cherbourg, on a commencé par jeter des pierres perdues en pleine mer, et sans rien qui pût assurer qu'elles dussent se lier pour former une muraille.

En ajoutant sur cette jetée un fort à casemates, la rade serait facilement défendue ; au lieu de cela, on propose d'établir un fort sur un rocher qui est aujourd'hui un écueil dangereux et qui ne peut protéger la rade qu'imparfaitement.

Dans le projet de loi, on ne s'occupe pas non plus de la navigation de la basse Seine. Cette navigation est très difficile à cause de la mobilité des bancs et du mauvais état des chemins de hallage. Ces chemins, j'en conviens, sont détruits par la barre ou contre-courant de la mer dans la Seine. On s'imagine que les forces humaines sont impuissantes contre ce phénomène. C'est une erreur. Le mascaret, phénomène analogue, régnait, en 1640, jusque dans la Garonne. Il n'y en a plus aujourd'hui, grâce à des atterrissements de si peu d'importance, qu'on ne s'explique pas très bien cette disposition.

Il y a un travail de M. Deschamps, qui m'a été communiqué en manuscrit, qui, après une étude approfondie du mascaret ou de la barre, contient des moyens précis de le faire disparaître, et, pour moi, je crois ce moyen complètement efficace.

Le développement des chemins de fer tend à détruire le cabotage en France comme il l'est en Angleterre.

La ruine de ce commerce serait fatale. Il y a dix mille caboteurs en France. Si la navigation de la basse Seine continue à être aussi difficile, les caboteurs ne pourront plus subsister, et votre personnel maritime sera considérablement diminué.

L'empereur disait Paris, Rouen, le Hâvre, sont les trois quartiers d'une grande ville dont la Seine est la rue principale. Si vous voulez que cela soit, si vous voulez la prospérité de votre cabotage, améliorez la navigation de la Seine. Je ne refuse pas les crédits demandés pour le port du Hâvre; seulement je demande que cette somme soit mieux employée, et que si l'on fait quelque chose pour le Hâvre, on n'oublie pas Rouen, et que l'on ose voir les choses en grand comme les voyait Napoléon.

M. DUMON. La nécessité d'améliorer le port du Hâvre n'est plus en question ; il ne s'agit que de savoir quel est le meilleur mode d'arriver à ce résultat.

On avait cru d'abord qu'il était impossible d'y parvenir sans ouvrir une passe, soit dans la Seine, soit dans la mer ; on a bientôt renoncé à l'idée de creuser une passe dans la Seine ; quant au projet d'ouvrir une entrée au nord, on a reculé devant l'idée des immenses travaux à exécuter, et la nécessité où l'on eût été d'interrrompre la circulation des deux côtés du port entre les habitants, ou la circulation des navires dans le bassin.

Dans le projet que nous vous proposons, les bassins se commanderont, il est vrai, mais cet inconvénient est moins grand que celui qui résulterait de la réalisation de tout autre projet. Les nouveaux établissements auront d'ailleurs l'avantage de faciliter des communications difficiles aujourd'hui.

Quand il sera question d'ouvrir une nouvelle passe, si cette question se présente, il sera temps de chercher les moyens de l'exécuter, et d'en peser les inconvénients, qui, pour moi, me paraissent immenses ; nous ne vous demandons aujourd'hui des crédits que pour des travaux indispensables, et j'espère que la chambre voudra bien accepter le projet tel qu'il lui est présenté.

M. DUCHATEL présente deux projets de loi d'intérêt local, et un troisième projet de loi tendant à régulariser les conventions intervenues entre l'Etat, la ville de Paris et l'administration des messageries royales pour l'achat et la vente des terrains des Petits-Pères.

M. PAIXHANS. Des projets qui lui ont été présentés, le projet de loi a écarté l'exécution de la passe du nord qu'il [illegible] d'établir au Hâvre ; il a bien fait, mais il y a [illegible] des fortifications [illegible] militaires [illegible] pourraient avoir lieu, et il n'y en a pas moins à établir ces fortifications qui seront inutiles si l'on ne place pas des bassins dans cette partie.

M. ARAGO. Je me suis plaint de ce que les travaux proposés pour le port du Hâvre ne nous sont pas demandés dans l'ordre de leur urgence. Le plus pressant de tous, c'est l'élargissement de l'avant-port, cet élargissement peut se faire aux dépens d'un terrain qui appartient à l'Etat ; pourquoi ne le [illegible]

[illegible]

M. TOUSSIN revient sur la nécessité d'établir un brise-lames; ce serait une économie immense pour les navires qui remontent la Seine. Ce brise-lames, d'ailleurs, ne coûterait pas beaucoup, puisque le banc de l'Eclat n'est pas à deux mètres au-dessous de l'eau.

M. F. DELESSERT croit qu'il est plus urgent de creuser le port que d'établir le brise-lames.

M. DESLONGRAIS. J'avais classé les travaux en trois classes : 1° les plus urgents : l'amélioration du chenal de l'avant-port et du bassin du roi ; 2° les travaux secondaires : l'amélioration des anciens bassins ; 3° les travaux que je crois dangereux : le bassin de l'Heure, qui nécessiterait plus tard une nouvelle entrée au Hâvre ; la cale demandée pour la construction des bateaux à vapeur, puisqu'il est très probable que ces grands bateaux à vapeur, que vous voulez y construire ne pourront entrer dans le port.

Je demande que la chambre adopte seulement la première catégorie de ces travaux.

M. D'ANGEVILLE. Repousser le bassin de l'Heure serait compromettre tout le projet.

MM. DESLONGRAIS LEGRAND, D'ANGEVILLE et quelques autres membres échangent encore quelques observations sur la dimension à donner au chenal et à quelques autres travaux du port du Havre.

M. LHERBETTE demande des explications sur l'achat des terrains qui devront servir aux travaux et la base sur laquelle ils ont été acquis.

M. LEGRAND. Les prix d'acquisition ont été réglés par le jury, et j'ignore quels sont les propriétaires de ces terrains.

M. LHERBETTE. Ce n'est pas le jury qu'il fallait consulter pour ces prix ; il fallait consulter les contrats d'acquisition passés par devant Me Thouin, notaire au Hâvre.

La loi sur l'expropriation forcée a eu pour but de mettre le gouvernement à l'abri des exigences des propriétaires. Il est nécessaire qu'il y recoure lorsque les exigences des vendeurs sont exagérées.

M. DUMON. Rien de ce qui a été fait jusqu'ici n'est définitif; s'il n'y a pas conciliation entre les exigences des propriétaires et l'estimation du jury, le gouvernement aura recours à l'expropriation forcée.

Les crédits pour le chenal et l'avant-port sont adoptés. Les crédits relatifs aux travaux du bassin de l'Heure ne le sont qu'après une épreuve douteuse.

M. LESEIGNEUR demande l'ajournement du crédit demandé dans le but d'établir une forme sèche pour les grands bateaux à vapeur jusqu'à l'époque où il sera prouvé que ces bateaux peuvent entrer dans le port du Hâvre.

Le crédit est adopté ainsi que les crédits demandés pour le bassin de Vauban, des anciens bassins, d'un bassin de carénage, d'un dock entrepôt, et du bassin de la Floride sur lequel porte la réduction proposée par la commission et acceptée par le gouvernement.

« Art. 3. Une somme de 3,500,000 fr. est affectée à l'établissement de quais au port de Bordeaux. » — Adopté.

M. BILLAUDEL présente au milieu du bruit quelques considérations générales sur les ports et la nécessité d'établir des docks.

« Art. 4. Une somme de deux millions cinq cent mille francs est affectée à l'achèvement du système des phares et fanaux destinés à l'éclairage des côtes maritimes. » — Adopté.

« Art. 5. Sur les allocations déterminées par les articles précédents, et s'élevant ensemble à la somme de 44,902,000 fr., il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 2,300,000 fr., savoir :

Port de Marseille et ouvrages accessoires,	1,000,000 fr.
Port du Hâvre,	900,000
Port de Bordeaux,	250,000
Pour les phares et fanaux,	150,000
Total,	2,300,000

Et sur l'exercice 1845, un crédit de cinq millions neuf cent mille francs, savoir :

Port de Marseille et ouvrages accessoires,	2,500,000 fr.
Port du Hâvre,	2,500,000
Port de Bordeaux,	600,000
Pour les phares et fanaux,	300,000
Total,	5,900,000

Adopté.

« Art. 6. Les plans d'ensemble et les devis par masses des travaux compris dans la présente loi, seront déposés aux archives de la chambre des députés et de la chambre des pairs. » — Adopté.

Art. 7. Il sera pourvu provisoirement, au moyen des ressources de la dette flottante, aux dépenses autorisées par la présente loi. Les avances du trésor seront définitivement couvertes par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, qui deviendront libres après l'extinction des découverts des exercices 1840 à 1844. » — Adopté.

Il est ensuite procédé au scrutin secret sur l'ensemble de la loi. Ce scrutin est annulé faute d'un nombre suffisant de membres.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse*, dans un long article sur les chemins de fer, déclare qu'elle n'a pas pour habitude de trancher les questions à la légère. Elle n'exprime d'opinion, elle ne pose de règle qu'après avoir réfléchi, après avoir été chercher des enseignements sur les lieux, dut-elle froisser des intérêts privés et des prétentions de clocher. Elle croit que sur quelques points importants on fait fausse route, elle entrevoit de nouveaux mécomptes, de nouveaux dangers. C'est un mauvais système que celui qui remet à des administrations différentes la pose de la voie et la construction du chemin, qui juxtà-pose sans nécessité les voies nouvelles et les chemins de fer, qui aliène pour de longues périodes et à des conditions de tarif immuables des voies de transport qui sont encore dans leur enfance. Quinze années ne s'écouleront pas que l'on demandera déjà le rachat à grands cris.

— Le *National* se fait l'historiographe d'un très nombreux meeting dont le voyage de l'empereur Nicolas à Londres a fait tous les frais. Les peuples, dit-il, ont fait plus d'un pas vers cette alliance qu'ils opposeront à ceux qui les dévorent et l'autocrate peut savoir aujourd'hui qu'en Angleterre comme en France la nationalité polonaise n'est pas seulement un mot, mais une réalité puissante dans le passé, inquiétante pour l'avenir et destinée à servir de levier là-bas et d'avant-garde ici, quand viendra le jour où l'Occident repoussera dans ses steppes le despotisme insolent qui se croit fort parce qu'il est barbare.

La même feuille termine ainsi un très long article sur les chemins de fer : « La seule chose en question est de savoir, oui ou non, si l'état possède les capitaux que réclame l'exécuton du réseau. Pour son compte elle est profondément convaincue que seul il les possède ou se les peut procurer. »

[illegible] les dettes de son père, ancien négociant à Bourges, que des revers de fortune avaient frappé en 1788 et qui décéda vers cette époque. On dit fort importante la somme ainsi volontairement payée après quarante-six ans. Ce qui ajoute de l'intérêt à cette action honorable, c'est que la plupart des créanciers du négociant de Bourges étant morts dans le cours de ce demi siècle, il a fallu se livrer à de laborieuses recherches pour découvrir leurs héritiers directs ou collatéraux, aujourd'hui disséminés dans toute la France et même à l'étranger.

De pareils faits, auxquels on ne saurait donner une trop grande publicité, n'ont pas besoin de commentaire.

— MM. Ad. Crémieux, président, membre de la chambre des députés ; Max Cerfbeer, membre de la chambre des députés ; Anspach, substitut du procureur du roi ; S. Halphen, Raphaël, au nom du consistoire central israélite, ont adressé à M. le ministre de la justice et des cultes une lettre pour le remercier de l'ordonnance royale qui constitue le culte israélite en France, et par laquelle le principe de l'égale protection de la loi à l'égard de tous les cultes reçoit une éclatante consécration.

— Le 4 de ce mois, le nommé Dumon, peintre-vitrier à Libourne, instruit des rapports intimes qui existaient entre sa femme et un jeune homme nommé Giret, s'est mis en embuscade, le soir, à la porte de son domicile, et il a frappé mortellement ce jeune homme au moment où il en sortait.

M. le procureur du roi, quoique arrivé sans retard sur les lieux, n'a pu recueillir aucun renseignement de la bouche de la victime, car Giret a rendu presque immédiatement le dernier soupir. Dumon s'est constitué prisonnier; il avoue son crime, et convient qu'il avait depuis long-temps formé l'affreux dessein qu'il a accompli. L'instruction se poursuit.

— Le colonel d'un régiment en garnison à Niort avait cru pouvoir prendre sur lui la liberté grande de le faire manœuvrer dans les quartiers les plus fréquentés de la ville, aux heures du marché, interrompant ainsi la circulation au détriment de la population *intra* et *extra-muros*. Le fait signalé par la *Revue de l'Ouest* avait été reproduit par plusieurs journaux. Le 6, l'autorité municipale, a fait afficher sur tous les murs un arrêté, approuvé par le préfet des Deux-Sèvres, portant que, les lois du 24 août 1790 et 18 juillet 1837, confiant aux maires le soin de veiller à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues, quais, places, voies publiques, il est interdit aux troupes de la garnison d'intercepter, sous quelque prétexte que ce puisse être, la circulation sur les routes et dans les rues qui traversent ou entourent la place de la Brèche, et même sur tous autres points de la commune.

Il leur est également interdit de faire des exercices à feu dans l'intérieur de la ville.

Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois.

— Ce soir, à l'Odéon, la 16e représentation d'*Antigone*, qui attire toujours la foule.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du 10 juin.

Rapport de M. de Gasparin sur les variations du climat de la France. — Organogénie végétale. — Nouveaux acides de M. Frémy. — Nouvelles bases de M. Reiset. — Fluide nerveux. — M. Cauchy et M. Bory de Saint-Vincent. — Sciences médicales.

La plus importante de toutes les communications d'ailleurs peu nombreuses, faites à l'académie, est sans contredit l'excellent rapport lu par M. de Gasparin sur un Mémoire de M. Fuster, concernant des recherches bibliographiques faites par ce météorologiste sur les variations du climat de la France. Le Mémoire de M. Fuster avait pour but de prouver qu'il y a eu des changements périodiques dans notre climat; qu'à l'arrivée des Romains dans la Gaule, ce climat était froid et humide; qu'il s'est adouci progressivement du Sud au Nord après la conquête; que l'adoucissement s'est terminé vers le neuvième siècle, et qu'après être resté stationnaire durant deux cents ans, le climat est entré dans une période de décroissance progressive de la température. Nous serions encore actuellement dans cette dernière période, s'il faut en croire M. Fuster.

M. de Gasparin a pris une à une toutes les propositions formulées dans le Mémoire soumis à l'académie, et consciencieusement examiné toutes les preuves apportées à l'appui de chacune d'elles. Après des considérations pleines de justesse et dénotant un haut esprit de critique sérieuse, il a conclu que, sans nier absolument l'existence de changements périodiques dans le climat de la France, il ne trouvait rien qui pût les démontrer dans le travail de M. Fuster. Il a prouvé que l'auteur du Mémoire avait été entraîné dans l'erreur où il était tombé malgré un profond savoir, parce qu'il n'avait pas tenu compte des circonstances politiques, sociales, commerciales et économiques, qui avaient donné lieu aux faits invoqués en faveur de la thèse de la périodicité des climats. Si la vigne a été chassée de la Normandie, ce n'est pas parce que le climat est devenu plus rigoureux, c'est parce que le vin de Bordeaux y arrive facilement par les côtes de l'Océan, et que d'ailleurs le cidre et la bière sont venus faire concurrence au vin. — Le vin de Paris n'a jamais été meilleur qu'aujourd'hui ; le fameux vin dont Henri IV aimait tant à boire, n'est pas le vin de Surène près de Paris, mais le vin de Suren près de Vendôme. — Le figuier n'a jamais réussi à Paris qu'au prix de grands soins, comme aujourd'hui. — L'oranger n'est plus cultivé en pleine terre près de Marseille, parce que les oranges sont tombées à un prix très modéré par suite de la diminution des transports. — Et tout cela a été prouvé par des faits bien établis, par des citations puisées dans les meilleurs textes. Il serait à désirer que beaucoup de rapports faits à l'académie fussent aussi travaillés ; on aime à être jugé, fût-ce même condamné, avec ce soin et cette conscience.

— M. Duchartre a étudié l'organogénie de la fleur, et en particulier de l'ovaire chez les plantes à placenta central libre. Ses observations le conduisent aux deux conclusions suivantes :

Tous ces nouveaux acides donnent, avec la soude et l'ammoniaque, des sels analogues à ceux produits par la potasse. Quand on les chauffe, ils se décomposent et mettent en liberté de l'acide sulfurique.

— M. Reiset a pris depuis long-temps pour sujet de ses études la combinaison que donne le protochlorure de platine avec l'ammoniaque. Il vient d'en déduire deux alcalis puissants, qui semblent pour leur énergie se placer avant la potasse et la soude avec lesquelles ils ont d'ailleurs la plus grande analogie. M. Reiset a donné aujourd'hui les propriétés diverses présentées par ces nouveaux corps avec les réactifs ordinaires de la chimie. Il doit revenir sur leur histoire, et nous pourrons alors en parler plus longuement.

— MM. Thilorier et Lafontaine cherchent à démontrer l'existence d'un nouveau fluide impondérable, intermédiaire, disent-ils, entre l'électricité et le magnétisme. Cette définition prouve d'abord que ces Messieurs ne savent pas que ces deux choses n'en faisant plus aujourd'hui qu'une seule pour tous les physiciens, elles ne sauraient avoir d'intermédiaire. Ensuite nous remarquons que dans les expériences qu'ils font pour démontrer l'existence de ce prétendu nouveau fluide, qu'ils appellent nerveux ou magnétique, ils ne tiennent pas suffisamment compte des courants galvaniques naissant par suite de l'inégalité de la température, de l'action exercée par l'état acide de la peau, et de beaucoup d'autres circonstances analogues. En résumé, d'ailleurs, s'il y a un fluide nerveux nouveau, on ne reconnaîtra pas son existence par son action sur le galvanomètre ordinaire, car alors ce ne serait pas autre chose que de l'électricité.

— M. Chopineaux, contrôleur des contributions indirectes de Saint-Omer, envoie à l'Académie un plan de soupape de sûreté à grande surface, où la vapeur agirait sur les deux faces. L'aveu que fait M. Chopi-

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Bourse du 10 juin 1844.

Au comptant et fin de mois le 5 0|0 a fermé avec 5 c. de hausse sur le cours d'ouverture.

Le 3 0|0 a, au contraire, baissé de 15 c. au comptant, et de 5 c. fin du m. sur le cours d'ouverture.

	1er c.	P. H.	P. B.	de c.	hier
5 0|0 compt.	121 75	121 85	121 76	121 80	121 65
— fin cour.	122 »	121 10	121 95	122 05	121 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	82 50	82 50	82 30	82 35	82 80
— fin cour.	82 50	82 55	82 35	82 45	82 75
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	105 7|8	» »	H. » 1|2
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	46 1|2	H. » 1|8
O. de la V.	» »	1408 80	B. 5 »	Esp. D. active	30 3|4	30 7|8	» »
B. de Fr.	» »	3080 »	B 10 »	5 0|0 Naples.	99 90	100 90	B. » 25
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	104 1|2	» »	» »
4 — 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1222 50	» »	H. 5 »
C. hyp...	» »	790 »	» »	Emp. d'Haïti.	460 »	» »	» »
4 Can....	» »	1275 »	H. 2 50	Banq. belge.	665 »	» »	» »

— de Russie disponibles et à livrer, id.

Le troisième cours normal gratuit de la méthode mnémonique franco-polonaise en six heures, à l'usage des instituteurs et institutrices, commencera le 13 du courant. Le général Bern y exposera, comme dans les cours précédents, les diverses applications de la méthode, ainsi que les procédés de l'enseignement mutuel et simultané. Dans la première séance, on examinera plusieurs élèves pour donner une idée de ce que l'on peut obtenir en peu de temps avec des enfants d'un âge quelconque.

Ce troisième cours sera le dernier pour l'année scolaire courante. Les personnes qui désireraient en profiter voudront bien s'adresser à M. Caron, éditeur, rue de Condé, 19, pour les cartes d'entrée, qui indiquent les jours et le lieu du cours.

Spectacles du 11 juin.

7 h. »|» OPÉRA.—
8 h. 0|0 THÉATRE-FRANÇAIS. Catherine II.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »|» ODÉON. — Antigone.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. Hermance.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Sirènes. Chevalier de Grignon.
7 h. »|» GYMNASE. — L'Echappé. Alberta. Zélia. Tante Bazu.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — F. Galfâire. Le Mari. Polka. Troubadour.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le Barbier du roi d'Aragon. 1844 et 1944.
6 h. »|» GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. »|» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »|» FOLIES. — Claire. Petits Métiers Tribunal de Femmes.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1|2 COMTE. — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

8 Juin.			10 Juin.		
Arrivages	2934 q.	64 k.	Arrivages	3308 q.	62 k.
Ventes	2295	39	Ventes	3317	62
Restant	44123	25	Restant	44144	28
Cours moyen		39,93	Cours moyen		
Cours-taxe		38,76	Cours-taxe		

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	48 q.	67 k.	42,05 à 52,25	Gr.	36 q.	44 k.	51,50 à 54,25
1re	[illegible]	64	39,25 à 41,40	1re	785	09	39,40 à 41,40
2e	485	60	35,65 à 38,83	2e	514	47	35,65 à 38,29
3e	44	43	34,40 à 00,00	3e	42	56	28,00 à 33,75
4e	4	74	21,65 à 24,20	4e	45	57	22,20 à 26,75
Al.	1276	44	37,60 à 40,75	Al.	2028	44	21,40 à 40,90

ARRAS, 8 Juin.—Farine, 1re: 35,50 à 36,00; 2e: 33,50 à 34,00.—Son: 8,00 à 9,00 les 100 kil.

GRAY, 8 Juin.—Farine, 1re: 40,00; 2e: 36,86; 3e: 24,00.

LYON, 8 Juin.—Farine, 1re: 43,00; 2e: 39,00.—Bourgogne et Champagne par commissionnaires, 1re: 42,00; 2e: 38,00. Celles qui tendent à fermenter sont livrées au-dessous de ces cours.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 Juin. — *Cours légal.* — Froment: 18,00 à 20,35. — Seigle: 10,66 à 12,00.—Avoine: 4,00.

ORLÉANS, 8 Juin. — Aujourd'hui les cours ont été les mêmes pour le froment; néanmoins la mercuriale constate 0,35 de hausse. Il valait de 20,00 à 21,00 en bonne sorte.—Le seigle: 13,00 à 13,50.—L'orge: 12,00, et l'avoine: 9,00 à 9,50.

BEAUGENCY, 8 Juin.—Froment, 1re: 21,94; 2e: 20,82; 3e: 19,09. — Méteil: 16,50. — Seigle: 12,50. — Orge: 11,25.—Mouture: 15,00. — Sarrazin: 10,00. — Avoine: 8,10.—Hausse sur le froment.

PROVINS, 8 Juin.—Froment: 18,80 à 20,20. — Avoine: 7,00 à 7,25.

CHALONS-SUR-MARNE, 8 Juin. — Froment: 18,12.—Seigle: 9,21.—Orge: 10,43.—Avoine: 7,16.

STRASBOURG. — Froment, 1re: 22,00; 2e: 19,84; 3e: 18,00; hausse de 0,62. — Seigle: 11,50 à 12,00.—Avoine: 9,00 à 9,50.

GRAY, 8 Juin. — Froment, 1re: 20,00; 2e: 18,75; 2e: 17,00. — Seigle: 11,00 à 12,75. — Orge: 9,50 à 12,00. — Avoine: 7,25 à 8,75.

LYON, 8 Juin. — Froment les 100 kil, belle qualité de Saint-Florentin: 28,00 à 29,50. — Seigle: 14,50 à 15,00, moins demandés aujourd'hui à cause d'une baisse de cours qu'ils ont subie dans le Dauphiné lieu de leur consommation.

SEMUR, 8 Juin. — Froment: 18,05.— Avoine: 8,25.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 10 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1004	920	84	1 14	1 02	0 94
Vaches....	84	70	14	1 06	» 92	» 78
Veaux.....	503	503	»	1 48	1 28	1 08
Moutons...	8866	6473	2393	1 32	1 14	0 96

La vente a été difficile, excepté pour les veaux.

LYON, marchés des 4, 6 et 7 Juin.—Bœufs: 1-34-1-30-1-24-1,18-1,16.

Ces marchés ont été assez bien approvisionnés en bœuf et en veau, et très abondants en moutons; 200 environ de la plus grande beauté n'ont pu se vendre.

Viande abattue (le kil.).

GRAY, 8 Juin. — Bœuf: 0,90. — Veau: 1,00 — Mouton: 1,00.

SEMUR, 8 Juin.—Bœuf: 0,90. — Veau: 0,90. — Porc frais: 1,10.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *Marché de la Vallée du 10 Juin.* — Chevreaux ou cabris: 3,00 à 8,00. — Lapins: 1,00 à 1,25. — Dindes gras: 6,75 à 7,00. — do communs: 1,50 à 4,25. — Oies: 3,00 à 3,50.— Chapons gras: 2,50 à 6,50. — Poulets gras: 2,50 à 4,00; do communs: 1,00 à 2,25. — Canards: 1,10 à 2,00. — Canetons: 2,00 à 4,00. — Pigeons bizets: 0,20 à 0,50. — Pigeons de volière: 0,50 à 0,90.

Graines oleifères et huiles (l'hect.).

ROUEN. — *Graines* colza: 18,00 à 23,50. — Lin: 24,00. — Chanvre: 14,00 à 15,00.

ARRAS, 8 Juin. — *Graines* œillette: 20,00 à 21,75. — Colza: 19,00 à 22,75. — Lin: 19,00 à 20,00. — Caméline: 17,00 à 20,00. *Huiles* d'œillette bon goût: 76,00; do à clair: 79,00; do rousse: 75,00 à 76,00. — de colza: 78,00; de épurée pour éclairage: 84,00. — de lin: 74,00. — de caméline: 74,00. — *Tourteaux*: 10,00 à 16,00. — Les œillettes n'ont pas varié; elles deviennent moins communes; leurs huiles de bon goût, sans être recherchées, se placent assez facilement au cours; les rousses sont plus demandées. — Les graines et huiles de colza sont en faveur, et les tourteaux d'œillettes en baisse.

LILLE, 8 Juin. — *Graines* œillette: 21,00 à 22,00. — Colza: 19,00 à 23,00. — Lin: 16,00 à 21,00.—*Huiles* de colza: 77,00; do épurée: 83,00; de lin: 74,00. — *Tourteaux*: 12,00 à 15,50.

MARSEILLE, 2 Juin. — Huile d'œillette. — Nous avons reçu dans l'espace de deux ou trois semaines environ 4,500 hectolitres par divers navires arrivés du Nord.

Quelques reventes ont été cédées les premiers jours du débarquement dans les prix de 88,30 à 87,50 l'hectolitre. Depuis lors, on a fait quelque chose à 89,05, mais il n'y a plus vendeurs à ce prix, et la plus grande partie des quantités arrivées a été mise en magasin, attendu que les cours actuels ne sont point encore en rapport avec ceux des marchés producteurs.

A livrer, il s'est traité une petite affaire pour les 4 derniers mois à 92,97.

Huile de lin.— Il n'y a rien de changé dans la position de ce liquide; les prix se sont maintenus à la cote de samedi dernier. Quelques petites affaires ont été traitées en disponible à 36,15 les 50 kil.

Il n'est nullement question des huiles provenant de graines de Romélie; cette sorte est cotée de 38,50 à 38,90.

On ne nous a signalé aucune opération à livrer; les vendeurs demandent 36,50 pour les 6 derniers mois et 36,80 pour les 4 derniers.

Huiles comestibles.—Nous avons eu de nouveau une semaine inactive pour les huiles comestibles en général. Les provenances du royaume de Naples et de la Toscane sont très calmes et n'éprouvent dans ce moment aucune demande.

Il se fait très peu de chose en huiles de Provence, les prix actuels n'étant point à la convenance des vendeurs. On n'écoule que de petites parties du Var, par voie de terre, dans les prix de 121,98 à 125,00 les mangeables supérieures, et de 118,75 à 120,30 les qualités ordinaires.

Les cours de l'huile de sésame à froid mangeable n'offrent pas de variation bien sensible. On place les premières qualités dans les prix de 52,10 à 52,40, les deuxièmes de 50,25 à 50,75, et les troisièmes de 47,80 à 49,00 les 50 kil.

Cuirs.

PARIS. Halle du 7 Juin.

Cuirs en poils (les 50 kil.)

Gros bœufs de 40 k. et au-dessus	35,00 à	36,00
Petits bœufs de 39 et au-dessous	35,00	35,00
Vache	41,00	42,00
Id. salée	42,00	43,00
Id. étrangère	46,00	50,00
Veau avec tête,	60,00	65,00
Id. sans tête,	72,00	75,00
Id. sec en poil (le kil.)	2,00	2,10
Buenos-Ayres léger	1'50	1,00

Cuirs fabriqués (le kil.)

Cuir jusé acide (le kilog.)	1,30	2,00
Id. sans acide	2,30	2,60
Id. Buenos-Ayres	1,80	2,10
Id. Id. sans acide,	2,00	2,30
Bœuf en croûte	2,80	2,10
Vache en croûte	2,30	2,40
Id. légère	2,40	2,70
Id. éfirée	2,00	3,00
Veau en croûte,	2,80	3,20
Id. sec d'huile commun	2,70	3,60
Cheval en croûte,	2,00	2,20
Cuir de Hongrie	1,50	1,70

Petites peaux (la douzaine).

Basane en croûte, 1re:	30,00 à	40,00
id. 2e	18,00	26,00
id. 3e	15,00	18,00
Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.)	7,50	8,00
Id. 2e	5,00	6,50
Id. 3e	2,00	3,00
Moutons sumac 1re	20,00	25,00
Id. chamoisés	15,00	18,00
Veaux bronzés	58,00	68,00
Moutons ramaillés	16,00	22,00

Peaux blanches mégissées (les 100).

Peaux blanches, 1re sorte	200,00	225,00
Id. 2e	145,00	160,00
Agneaux, 2e sorte	90,00	100,00
Chevreaux, 3e sorte	65,00	80,00
Chevreaux blancs, 1re sorte	32,00	34,00
Id. 2e	24,00	25,00

Tan (les 500 kil.)

Bourgogne, 1re	59,00	60,00
Id. 2e	50,00	55,00
Normandie	64,00	74,00

Laines (le kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 10 Juin. — Le marché a été de 55,000 kil. en laine de Champagne. Vendredi soir plus de 35,000 kil. étaient vendus, et samedi matin il ne restait à vendre que les petits lots des propriétaires qui les amènent eux-mêmes, et qui s'enlevaient immédiatement.

Les prix sont toujours en hausse: 4,90, 5,20, 5,50, 5,70, 5,80 et 5,90. Quelques beaux lots ont atteint 6,00 le kil.

Samedi prochain les laines de Brie commenceront à venir au marché.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

conscience politique en France.

L'Europe se couvre de voies de communications rapides. Les chemins de fer sont, des organes nouveaux doués d'une incommensurable puissance. Personne ne doute que l'état politique, industriel, commercial et social du monde ne doive être rapidement et profondément transformé par l'exécution des chemins de fer dont le continent européen sera couvert dans vingt ans. La destinée politique, industrielle et sociale de la France est étroitement liée à l'exécution de l'œuvre nouvelle et colossale qu'elle entreprend aujourd'hui. Le sort du pays dépend de l'usage qui sera fait de cette puissance immense. Bien conduit, bien manié, employé conformément aux vrais intérêts de la France et de la civilisation, cet organe nouveau peut produire des résultats magnifiques de prospérité, d'unité et de grandeur. Mal employé, l'énergie de cet instrument peut bouleverser toute l'économie sociale, industrielle et commerciale du pays et compromettre de fond en comble son avenir politique.

Voilà ce que personne n'ose nier, ce que personne n'ose contester.

Et c'est en présence d'une aussi redoutable éventualité, que des hommes, les uns aveuglés, les autres gagnés, achetés et corrompus par les séductions du veau d'or, osent parler, et cela sans nécessité, sans urgence, sans avoir un seul prétexte honnête ou raisonnable à faire valoir, de livrer un instrument d'une telle puissance à des nuées de spéculateurs, d'agioteurs et de sangsues de la fortune publique! Mais dans quel temps et dans quel pays vivons-nous? sommes-nous en France? sommes-nous les fils des hommes qui ont si noblement commencé, il y a un demi-siècle, l'organisation démocratique et politique de l'unité de la nation française?

Comment! Ce réseau de chemins de fer, qui va placer toutes les provinces de la France, toutes les industries du sol dans des rapports entièrement nouveaux; qui va commander toutes les relations commerciales et sociales des diverses parties du territoire national; qui va régler le prix de toutes les denrées sur tous nos marchés intérieurs; cette puissance, d'où dépendront toutes nos relations internationales; qui agira plus énergiquement que tous les traités de commerce, toutes les lois et toutes les unions douanières sur les rapports de la nation avec les autres peuples européens: c'est cette énorme puissance politique, industrielle, commerciale et sociale à la fois dont on ose, en France, proposer l'aliénation! C'est une telle puissance que l'on propose d'abandonner, de votre système! Vous avez commencé à déchirer la robe du Christ et à en vendre les morceaux. Continuez, puisque vous vous êtes si audacieusement mis à l'œuvre et dépecez jusqu'au bout cette grande Unité française dont Richelieu, Louis XIV, la Convention et Napoléon avaient, au prix de tant d'efforts et de sang généreux, commencé l'organisation magnifique! Brisez toutes les grandes traditions du génie national, démolissez hardiment toute la constitution politique et sociale de la France. La nation initiatrice et glorieuse marchait en avant depuis quatorze siècles: engagez-la dans la voie de la décadence, et faites-la rentrer rapidement, par l'imbécillité et par la corruption, dans la plus honteuse des Féodalités, celle du coffre-fort, des traitants, des hauts et bas financiers, et des gentilshommes de la banque et de la bourse.

Mais non! cela est impossible, cela ne s'accomplira pas. Il se trouvera dans les chambres des hommes qui auront conservé le haut sentiment politique et les grandes traditions de l'unité française.

Ces hommes parleront: ils montreront béant, à leurs collègues abusés, le gouffre où les adorateurs du veau d'or voudraient précipiter la France: ils feront entendre fortement la voix des grands principes, des principes d'Etat, de gouvernement et d'unité; et tous les hommes honnêtes se rallieront pour que la prodigieuse puissance industrielle, politique et sociale dont il s'agit de créer aujourd'hui les organes, et qui va constituer, dans des conditions toutes nouvelles, l'économie du corps national, reste aux mains de la nation elle-même.

Déjà l'opinion s'ébranle, les avocats gagés des compagnies, les journalistes séduits ou achetés; les hommes politiques qui n'ont pas craint de se laisser faire actionnaires ou administrateurs appointés des grandes compagnies, enfin, tous les lévites honnêtes ou gâtés du veau d'or, se sentent démoralisés et perdent visiblement confiance. Ils ne trouvent que de pâles lieux-communs à répondre aux arguments serrés qui pleuvent sur eux de toutes parts et les écrasent. La logique, la probité, la raison, la conscience publique se réveillent et s'indignent. Un grand cri de ralliement s'est fait entendre, et de toutes parts déjà on prononce ce cri: l'AJOURNEMENT!

L'AJOURNEMENT! Que ceux qui ne veulent pas de l'ajournement osent parler en face du public et sans embage *contre l'ajournement des concessions*! qu'ils aient le courage de soutenir que les représentants de la nation doivent aujourd'hui s'empresser de livrer les chemins à des compagnies qui n'auraient que dans trois, quatre, cinq ou six ans, au plus tôt, à exploiter les lignes! ont à lui livrer!

En effet, que doivent fournir les compagnies dans le système dont il s'agit?

Le sable, les traverses, les rails.

Or, sable, traverses, rails, tout enfin sera approvisionné ou acheté par l'Etat, en grande partie au moins, pour l'établissement de la voie provisoire nécessaire à l'exécution des travaux qu'il s'est réservé.

De sorte que l'intervention des compagnies financières se bornera alors à racheter de l'État, on le répète, ce qu'elles auront à lui fournir; le tout à grand rabais, sans doute, et au risque de contestations sans fin.

Bizarre combinaison, il faut en convenir, de laquelle il résulterait que le gouvernement vendrait pour acheter, et se ferait le fournisseur de ses fournisseurs!

Singulier moyen d'accélérer les travaux, que de les suspendre brusquement, de désorganiser l'administration, les chantiers, d'arrêter une entreprise pour lui en substituer une nouvelle: de remplacer les ingénieurs, les employés; de faire table rase; d'inventorier, expertiser, livrer les outils, le matériel, le sable, les rails, les traverses, toutes choses qui ne peuvent se faire sans des dépenses et une perte de temps considérables, en supposant même que le tout se dût passer sans procès, et de bon accord, chose peu présumable. On voudrait retarder et entraver les travaux, qu'en vérité on ne ferait pas autrement!

Ainsi, on le voit, nul travail pendant cette longue période d'exécution, nulle avance, nul concours de la part des compagnies, car il est bien évident qu'on ne peut poser les rails sur une voie qui n'est pas faite, et qu'on n'a pas à approvisionner ce qui l'est déjà.

Cette combinaison est, il est vrai, extrêmement favorable au jeu des actions, d'abord à raison de l'inconnu dans lequel elles seront enveloppées pendant cette longue série d'années, et en second lieu parce que les compagnies, n'ayant rien à dépenser, ne devront pas faire d'appel de fonds, et qu'on pourra jouer ainsi sur ces actions sans bourse délier, ou avec de faibles avances; en telle sorte que les compagnies auront pu escompter et encaisser les profits, bien long-temps avant qu'elles aient pu prendre la moindre part à l'œuvre!

Si toute négociation d'actions était interdite avant le premier inventaire que de souscriptions s'en iraient en fumée!

Ainsi, au point de vue de l'agiotage, ce système ne laisse rien à désirer: et si c'est à cela qu'on vise, il faut qu'on se hâte, car on ne saurait mieux faire.

Mais si on a d'autres vues, il faut qu'on s'arrête; car rien ne saurait justifier cette création ANTICIPÉE d'actions qui, pendant plusieurs années, ne représenteraient rien; rien que des illusions, puisque les Compagnies n'auraient encore pris aucune part à l'affaire, ni comme travail,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Le Mari a la campagne.—Les critiques.—Guerre aux crapauds.—FOLIES DRAMATIQUES. *Les Petits Métiers de Paris*, de MM. Lubize et Dugard.

Lorsque nous applaudissions à la spirituelle attaque dirigée par MM. Bayard et de Wailly contre l'idée de renoncement au monde; quand nous nous mettions du parti de tout le public contre M. Mathieu et Mme d'Aigueperse, ces représentants de l'esprit de dévotion étroite, nous prévoyions bien que des protestations viendraient de quelque Mathieu du feuilleton. Le premier cri d'alarme a été poussé au rez-de-chaussée d'un journal de l'école dite libérale, le *Messager*: le lendemain le feuilleton de la *Quotidienne* mêlait ses gémissements aux doléances de son confrère. Voici d'abord la querelle de M. Edouard Thierry, offusqué dans son moralisme rigide.

C'est un vaudeville qui a la prétention d'être une comédie. Seulement, il lui manque la vérité des mœurs, la vérité du dialogue, la vérité des caractères; il lui manque, de plus, la conclusion et l'exemple moral. Lorsque Balzac écrivit une nouvelle sur le même sujet, il eut soin de ne pas faire rire, afin que la leçon fût sévère. Il représente, lui aussi, un mari que la dévotion indiscrète de sa femme chasse jour par jour, ennui par ennui du logis conjugal. Ainsi banni de son repos, banni de son bonheur, le mari cherche auprès d'une autre femme la tendresse dont il a besoin, et dont l'a sevré un je ne sais quel esprit de rigueur et de scrupule sans mesure. C'est là la punition du zèle excessif; mais aussi cette seconde liaison, ce commerce illégitime est plein d'amertumes et de douleurs qui aboutissent à la mort, et c'est là la punition du désordre, le châtiment du mari après celui de la femme.

MM. Bayard et de Wailly n'ont pris de la nouvelle de Balzac que l'anecdote sans le dénouement logique, et, selon l'habitude du vaudeville, ils ont retranché de l'idée première précisément le sens louable, la portée honnête et vraie, pour en tirer les effets communs et le mauvais rire......

MM. Bayard et de Wailly ont eu un premier tort, celui de toucher dans un petit esprit à de grandes questions. Je les plains sincèrement s'ils ne voient dans la haute prudence de la règle religieuse que l'humeur taquine de M. Mathieu ou le dépit jaloux de Mme d'Aigueperse.

D'ailleurs, il est un sentiment des convenances, qui devrait avertir le théâtre de se retirer d'une querelle où ses intérêts se trouvent trop évidemment engagés. Qu'il les défende, à la bonne heure; mais en prouvant, s'il le peut, que ses exemples ne vont pas à éveiller incessamment dans le cœur ce qu'il faudrait y laisser endormi, à exciter ce qu'il faudrait y contenir, à émanciper ce qu'il faudrait y régler; non pas en s'adressant aux pires instincts et aux pires préjugés de la foule, en ajoutant un grief de plus à ceux que les austères législateurs ont recueillis pour les condamner.

Nous n'aurions jamais soupçonné M. Thierry, exclusivement connu par des feuilletons dramatiques, et vivant dans le monde théâtre, d'une pareille sévérité. Peste! quelle morale! Voilà un système de feuilleton qui mériterait de mener droit son auteur à l'Académie des sciences morales et politiques.

Sérieusement, à quoi songe M. Thierry? Un jeune homme, prendre parti contre l'idée de la légitimité du plaisir, et passer sous les drapeaux de la vieille d'Aigueperse, et s'abriter derrière la houppelande puce de M. Mathieu! Allons donc! il faut laisser cela aux feuilletonistes éreintés, épuisés par les excès et par l'âge. Nous voulons croire que la comédie de MM. de Wailly et Bayard s'est malheureusement rencontrée avec une indisposition du critique du *Messager*, dans un de ces moments de fatigue où l'œil est obscurci, où l'esprit comprend mal; mieux vaut croire à un état de maladie qu'à autre chose: ça dure moins longtemps.

Quant à M. J. T. de la *Quotidienne*, voici sa chanson:

« On devait s'attendre à une foule de lazzis et de quolibets de vaudeville contre les personnes accomplissant les devoirs de leur religion, et qui, lors même qu'elles tomberaient dans l'excès des pratiques religieuses, ne doivent pas être pour cela justiciables du théâtre. Les droits de la comédie ne commencent que lorsque la dévotion sert de masque à un vice, ou de prétexte pour commettre de mauvaises actions. Molière était dans son droit quand il a traduit *Tartufe* sur la scène. MM. Bayard et de Wailly n'étaient pas dans le leur quand ils y ont traduit Mme Ursule Colombet, qui n'est qu'une jeune femme simple, honnête, modeste, élevée au sein d'une famille pieuse, par une mère sage qui pense que pour le bonheur et le repos d'un mari, une femme court moins de dangers à l'église qu'au milieu des dissipations du grand monde. Les auteurs du *Mari d'une dévote* ont fait au rebours du bon sens et de la morale des personnages ridicules de ceux qui ont des sentiments honnêtes, et ils ont réservé les éloges et la belle position pour les personnages pervertis et débauchés de la pièce. Voilà la comédie comme on la comprend de nos jours: faire rire de la vertu et glorifier le vice. Mais comme ces deux auteurs ne manquent ni d'esprit ni d'habileté, ils ont imaginé une fable dans laquelle les rôles, ainsi distribués, ont l'air de l'être naturellement; le ridicule n'atteint que les gens sages, et le bon sens se trouve être du côté de ceux qui prêchent des sophismes et font des folies.

. . . .

Cette comédie, comme on peut le comprendre, est d'une morale au moins fort singulière, sur un théâtre de mœurs graves; mais les auteurs en ont heureusement amoindri la fâcheuse portée, par le peu d'importance qu'ils lui ont donnée, en la traitant presque sans plus de façon qu'un vaudeville; un pareil sujet, pris au sérieux, ne serait admissible sur aucune scène, dès l'instant où on le jugerait autrement que comme une plaisanterie et comme un paradoxe soutenu avec esprit et gaîté. Il est impossible de supposer que des auteurs qui se respectent et qu'un théâtre qui a le sentiment de sa dignité, aient eu l'intention de mettre sérieusement à la scène un sujet de comédie dont la déduction logique est qu'il vaut mieux aller au bal qu'au sermon, et dans le monde qu'à l'église; ce qu'il y aurait de mieux serait de ne pas se permettre de pareilles plaisanteries, sur des sujets aussi graves, et surtout de ne pas les produire sur une scène, dont la moralité est un des premiers devoirs. »

Il y a une petite exagération à la Mathieu dans les derniers traits de cette tartine. Les auteurs de la comédie nouvelle n'ont pas dit « *qu'il valait mieux aller au bal qu'au sermon, et dans le monde qu'à l'église* »: ils n'ont reproché aux gens d'église que leurs excès; ils ont voulu démontrer simplement que l'esprit d'intolérance et de compression puritaine enfantait et l'hypocrisie et les réactions désordonnées. Ils ont demandé place sur la terre pour la liberté et pour les plaisirs légitimes, sans attaquer jamais ce que le sentiment religieux a de noble et de sacré. Le dernier mot de leur ouvrage: « Le matin nous ferons des quêtes et le soir nous irons au bal. » prouve la fausseté de l'accusation de M. J. T.

Qui se serait attendu à voir ces thèses de sombre moralisme soutenues par le critique de la *Quotidienne*? Qui pouvait prévoir que les merles viendraient un jour à déteindre à ce point et revêtiraient un plumage d'une entière blancheur, une robe d'innocence et de pudicité? Il fut un temps où l'oiseau, à cette heure impitoyable siffleur du genre vaudeville, chantait les chansons les plus gaillardes du genre. Nous sommes curieux de savoir si le critique de la *Quotidienne* touche et consomme ses droits d'auteur pour tous les vaudevilles lestes, débraillés et fort amusants qu'il a commis? Aurait-on cessé de jouer ces œuvres légères, et le spirituel écrivain perdrait-il ainsi la mémoire de ses péchés?

M. Thierry rappelle que M. de Balzac a traité le même sujet que les auteurs du *Mari a la Campagne*. D'autres critiques vont plus loin, ils accusent MM. de Wailly et Bayard d'avoir pillé malhonnêtement le grand romancier. Il existe certainement un rapport d'idées entre la comédie nouvelle et l'excellente œuvre de M. de Balzac, intitulée *la Femme vertueuse*, mais on peut affirmer qu'il n'y a pas trace de plagiat dans *le Mari a la Campagne*.

Des deux côtés, il s'agit d'une nature opprimée sous le joug d'une bigoterie excessive et mauvaise.

« Il se rencontre de par le monde, dit M. de Balzac, certaines sociétés..... L'ennui trace autour de ces maisons malheureuses un cercle d'airain qui renferme l'horreur du désert et l'infini du vide. Alors un ménage n'est pas un tombeau, mais quelque chose de pire, un convent. »

Voilà le trait de ressemblance entre *la Femme vertueuse* et *le Mari a la Campagne*. Voyons maintenant le portrait de Mme de Grandville.

« Au sein de cette sphère glaciale, le magistrat considéra sa femme sans passion. Il remarqua, non sans une vive peine, l'étroitesse d'idées que trahissait la manière dont les cheveux étaient implantés sur le front bas et légèrement creusé d'Angélique. Il aperçut dans la régularité si parfaite des traits de son visage je ne sais quoi d'arrêté, de rigide qui lui rendit bientôt haïssable la feinte douceur par laquelle il avait été séduit... La figure de Mme de Grandville avait pris une teinte blafarde qui tuait la joie chez ceux qui l'approchaient..... L'imperturbable sourire par lequel elle contractait son visage en regardant Grandville paraissait être, chez elle, une formule jésuitique de bonheur par laquelle elle croyait satisfaire à toutes les exigences du mariage. Enfin, sa charité blessait, sa beauté sans passion paraissait une monstruosité à celui qui la connaissait, et la plus douce de ses paroles impatientait... Elle n'obéissait pas à des sentiments, mais à des devoirs..... Quel parti prendre contre une femme qui se fait une arme de votre passion en faveur de son insensibilité, qui est résolue à rester doucement inexorable, qui se prépare à jouer le rôle de victime avec délices, qui regarde un mari comme un instrument de Dieu, comme un mal dont les atteintes lui éviteront le purgatoire? Quelles sont les peintures par lesquelles on pourrait

se décomposent et mettent en liberté de l'acide sulfurique.

— M. Reiset a pris depuis long-temps pour sujet de ses études la combinaison que donne le protochlorure de platine avec l'ammoniaque. Il vient d'en déduire deux alcalis puissants, qui semblent pour leur énergie se placer avant la potasse et la soude avec lesquelles ils ont d'ailleurs la plus grande analogie. M. Reiset a donné aujourd'hui les propriétés diverses présentées par ces nouveaux corps avec les réactifs ordinaires de la chimie. Il doit revenir sur leur histoire, et nous pourrons alors en parler plus longuement.

— MM. Thilorier et Lafontaine cherchent à démontrer l'existence d'un nouveau fluide impondérable, intermédiaire, disent-ils, entre l'électricité et le magnétisme. Cette définition prouve d'abord que ces Messieurs ne savent pas que ces deux choses n'en faisant plus aujourd'hui qu'une seule pour tous les physiciens, elles ne sauraient avoir d'intermédiaire. Ensuite nous remarquons que dans les expériences qu'ils font pour démontrer l'existence de ce prétendu nouveau fluide, qu'ils appellent nerveux ou magnétique, ils ne tiennent pas suffisamment compte des courants galvaniques naissant par suite de l'inégalité de la température, de l'action exercée par l'état acide de la peau, et de beaucoup d'autres circonstances analogues. En résumé, d'ailleurs, s'il y a un fluide nerveux nouveau, on ne reconnaîtra pas son existence par son action sur le galvanomètre ordinaire, car alors ce ne serait pas autre chose que de l'électricité.

— M. Chopineaux, contrôleur des contributions indirectes de Saint-Omer, envoie à l'Académie un plan de soupape de sûreté à grande surface, où la vapeur agirait sur les deux faces. L'aveu que fait M. Chopi-

Bourse du 10 juin 1844.

Au comptant et fin de mois le 5 0/0 a fermé avec 5 c. de hausse sur le cours d'ouverture.

Le 3 0/0 a, au contraire, baissé de 15 c. au comptant, et de 5 c. fin du m. sur le cours d'ouverture.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	121 75	121 85	121 76	121 80	121 65
— fin cour.	122 »	121 10	121 96	122 05	121 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	82 50	82 50	82 20	82 35	82 80
— fin cour.	82 50	82 55	82 35	82 45	82 75
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106 7/8	» »	H. » 1/2
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	36 1/2	H. » 1/8
O. de la V.	» »	1408 80	B. 5 »	Esp. D. active	30 3/4	30 7/8	» »
B. de Fr.	» »	3060 »	B 10 »	5 0/0 Naples.	99 90	100 90	B. » 25
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain. .	104 1/2	» »	» »
4 — 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1232 50	» »	H. 5 »
C. hyp...	» »	790 »	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	» »
4 Can...	» »	1275 »	H. 2 50	Banq. belge.	605 »	» »	» »

Le troisième cours normal gratuit de la méthode mnémonique franco-polonaise en six heures, à l'usage des instituteurs et institutrices, commencera le 13 du courant. Le général Bem y exposera, comme dans les cours précédents, les diverses applications de la méthode, ainsi que les procédés de l'enseignement mutuel et simultané. Dans la première séance, on examinera plusieurs élèves pour donner une idée de ce que l'on peut obtenir en peu de temps avec des enfants d'un âge quelconque.

Ce troisième cours sera le dernier pour l'année scolaire courante. Les personnes qui désireraient en profiter voudront bien s'adresser à M. Caron, éditeur, rue de Condé, 18, pour les cartes d'entrée, qui indiquent les jours et le lieu du cours.

Spectacles du 11 juin.

7 h. »/» OPÉRA. —
6 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. Catherine II.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »/» ODÉON. — Antigone.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. Hortense.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Sixième. Chevalier de Grignon.
7 h. »/» GYMNASE. — L'Échappé. Alberta. Zélia. Tante Bazu.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — P. Galifare. Le Mari. Polka. Troubadour.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Barbier du roi d'Aragon. 1844 et 1944.
6 h. »/» GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. »/» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »/» FOLIES. — Claire. Petits Métiers. Tribunal de Femmes.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute École.
6 h. 1/2 COMTE. — Menteuse. Maison de fous. Pâris. Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

8 Juin.			10 Juin.		
Arrivages	2934 q.	64 k.	Arrivages	2308 q.	62 k.
Ventes	2295	30	Ventes	2317	62
Restant	40129	20	Restant	41444	20
Cours moyen		39,93	Cours moyen		
Cours-taxe		38,76	Cours-taxe		

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	[illegible]	37k.	42,05 à 52,25	Gr.	26q.	41k.	51,30 à 54,25
[illegible]	[illegible]	[illegible]	39,25 à 44,85	[illegible]	785	09	39,40 à 41,40
2e	[illegible]	00	35,85 à 36,85	2e	644	47	35,65 à 36,90
3e	44	42	34,40 à 00,00	3e	12	56	28,00 à 33,75
4e	9	71	21,65 à 24,30	4e	16	57	20,30 à 26,75
Al.	[illegible]	41	37,00 à 40,75	Al.	2026	44	31,40 à 40,90

ARRAS, 8 Juin. — Farine, 1re: 35,50 à 36,00; 2e: 33,50 à 34,00. — Son : 8,00 à 9,00 les 100 kil.

GRAY, 8 Juin. — Farine, 1re: 40,00; 2e: 36,86; 3e: 24,00.

LYON, 8 Juin. — Farine, 1re: 43,00; 2e: 39,00. — Bourgogne et Champagne par commissionnaires, 1re: 42,00; 2e: 38,00. Celles qui tendent à fermenter sont livrées au-dessous de ces cours.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 10 Juin. — *Cours légal.* — Froment : 18,00 à 20,35. — Seigle : 10,66 à 12,00. — Avoine : 4,00.

ORLÉANS, 8 Juin. — Aujourd'hui les cours ont été les mêmes pour le froment; néanmoins la mercuriale constate 0,85 de hausse. Il valait de 20,00 à 21,00 en bonne sorte. — Le seigle : 12,00 à 13,50. — L'orge : 12,00, et l'avoine : 9,00 à 9,50.

BEAUGENCY, 8 Juin. — Froment, 1re : 21,94; 2e : 20,82; 3e : 19,09. — Méteil : 16,50. — Seigle : 12,50. — Orge : 11,25. — Mouture : 15,00. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 8,10. — Hausse sur le froment.

PROVINS, 8 Juin. — Froment : 18,80 à 20,20. — Avoine : 7,00 à 7,25.

CHALONS-SUR-MARNE, 8 juin. — Froment : 18,12. — Seigle : 9,21. — Orge : 10,43. — Avoine : 7,16.

STRASBOURG. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 19,84; 3e : 18,00; hausse de 0,62. — Seigle : 11,50 à 12,00. — Avoine : 9,00 à 9,50.

GRAY, 8 Juin. — Froment, 1re : 20,00; 2e : 18,75; 2e : 17,00. — Seigle : 11,00 à 12,75. — Orge : 9,50 à 12,00. — Avoine : 7,25 à 8,75.

LYON, 8 Juin. — Froment les 100 kil, belle qualité de Saint-Florentin : 28,00 à 29,50. — Seigle : 14,50 à 15,00, moins demandés aujourd'hui à cause d'une baisse de cours qu'ils ont subie dans le Dauphiné lieu de leur consommation.

SEMUR, 8 Juin. — Froment : 18,05. — Avoine : 8,25.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 10 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1004	920	84	1 14	1 02	0 94
Vaches....	94	70	14	1 06	» 92	» 78
Veaux.....	802	802	»	1 48	1 33	1 06
Moutons...	8066	5473	2593	1 32	1 14	0 96

La vente a été difficile, excepté pour les veaux.

LYON, marchés des 4, 6 et 7 Juin. — Bœufs : 1-34-1-30-1-24-1,18-1,10.

Ces marchés ont été assez bien approvisionnés en bœuf et en veau, et très-abondants en moutons; 200 environ de la plus grande beauté n'ont pu se vendre.

Viande abattue (le kil.).

GRAY, 8 Juin. — Bœuf : 0,90. — Veau : 1,00. — Mouton : 1,00.

SEMUR, 8 Juin. — Bœuf : 0,90. — Veau : 0,90. — Porc frais : 1,10.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *Marché de la Vallée du 10 Juin.* — Chevreaux ou cabris : 3,00 à 8,00. — Lapins : 1,00 à 1,25. — Dindes gras : 0,75 à 7,00. — de communs : 1,50 à 4,25. — Oies : 3,00 à 3,50. — Chapons gras : 2,50 à 6,50. — Poulets gras : 2,50 à 4,00; de communs : 1,00 à 2,25. — Canards : 1,10 à 2,00. — Canetons : 2,00 à 4,00. — Pigeons bizets : 0,20 à 0,50. — Pigeons de volière : 0,50 à 0,90.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

ROUEN. — *Graines* colza : 18,00 à 23,50. — Lin : 24,00. — Chanvre : 14,00 à 15,00.

ARRAS, 8 Juin. — *Graines* œillette : 20,00 à 21,75. — Colza : 19,00 à 22,75. — Lin : 19,00 à 20,00. — Caméline : 17,00 à 20,00. *Huiles* d'œillette bon goût : 76,00; de à clair : 79,00; de rousse : 75,00 à 76,00. — de colza : 76,00; de épurée pour éclairage : 84,00. — de lin : 74,00. — de caméline : 74,00. — *Tourteaux* : 10,00 à 16,00. — Les œillettes n'ont pas varié; elles deviennent moins communes; leurs huiles de bon goût, sans être recherchées, se placent assez facilement au cours; les rousses sont plus demandées. — Les graines et huiles de colza sont en faveur, et les tourteaux d'œillettes en baisse.

LILLE, 8 Juin. — *Graines* œillette : 21,00 à 22,00. — Colza : 19,00 à 23,00. — Lin : 16,00 à 21,00. — *Huiles* de colza : 77,00; de épurée : 83,00; de lin : 74,00. — *Tourteaux* : 12,00 à 15,50.

MARSEILLE, 2 Juin. — Huile d'œillette. — Nous avons reçu dans l'espace de deux ou trois semaines environ 4,500 hectolitres par divers navires arrivés du Nord.

Quelques reventes ont été cédées les premiers jours du débarquement dans les prix de 88,30 à 87,50 l'hectolitre. Depuis lors, on a fait quelque chose à 89,05, mais il n'y a plus vendeurs à ce prix, et la plus grande partie des quantités arrivées a été mise en magasin, attendu que les cours actuels ne sont point encore en rapport avec ceux des marchés producteurs.

A livrer, il s'est traité une petite affaire pour les 4 derniers mois à 92,97.

Huile de lin. — Il n'y a rien de changé dans la position de ce liquide; les prix se sont maintenus à la cote de samedi dernier. Quelques petites affaires ont été traitées en disponible à 36,15 les 50 kil.

Il n'est nullement question des huiles provenant de graines de Romélie; cette sorte est cotée de 28,50 à 38,30.

On ne nous a signalé aucune opération à livrer; les vendeurs demandent 36,50 pour les 6 derniers mois et 36,80 pour les 4 derniers.

Huiles comestibles. — Nous avons eu de nouveau une semaine inactive pour les huiles comestibles en général. Les provenances du royaume de Naples et de la Toscane sont très calmes et n'éprouvent dans ce moment aucune demande.

Il se fait très peu de chose en huiles de Provence, les prix actuels n'étant point à la convenance des vendeurs. On n'écoule que de petites parties du Var, par voie de terre, dans les prix de 121,98 à 125,00 les mangeables supérieures, et de 118,75 à 120,30 les qualités ordinaires.

Les cours de l'huile de sésame à froid mangeable n'offrent pas de variation bien sensible. On place les premières qualités dans les prix de 52,10 à 52,40, les deuxièmes de 50,25 à 50,75, et les troisièmes de 47,80 à 49,00 les 50 kil.

Cuirs.

PARIS. Halle du 7 Juin.

Cuirs en poils (les 50 kil.)

Gros bœufs de 40 k. et au-dessus	35,00 à	36,00
Petits bœufs de 39 et au-dessous	35,00	35,00
Vache	41,00	42,00
Id. salée	42,00	43,00
Id. étrangère	46,00	50,00
Veau avec tête,	60,00	65,00
Id. sans tête,	72,00	75,00
Id. sec en poil (le kil.)	2,00	2,10
Buenos-Ayres léger	1 50	1,00

Cuirs fabriqués (le kil.)

Cuir jusé acide (le kilog.)	1,80	2,00
Id. sans acide	2,30	2,60
Id. Buenos-Ayres	1,80	2,10
Id. Id. sans acide,	2,00	2,20
Bœuf en croûte	2,00	2,10
Vache en croûte	2,30	2,40
Id. légère	2,40	2,70
Id. cirée	2,00	3,00
Veau en croûte,	2,80	3,20
Id. sec d'huile commun	2,70	3,60
Cheval en croûte,	2,00	2,20
Cuir de Hongrie	1,50	1,70

Petites peaux (la douzaine).

Basane en croûte, 1re:		30,00 à	40,00
id.	2e	18,00	26,00
id.	3e	15,00	18,00
Chèvre sèche d'huile, 1re sorte (le kilog.)		7,50	8,00
Id.	2e	5,00	5,50
Id.	3e	2,00	3,00
Moutons [illegible] 1re		30,00	26,00
Id. chamoisés		15,00	18,00
Veaux bronzés		58,00	68,00
Moutons [illegible]		18,00	22,00

Peaux blanches mégissées (les 100).

Peaux blanches, 1re sorte		200,00	225,00
Id.	2e	146,00	160,00
Agneaux, 2e sorte		90,00	100,00
Chevreaux, 3e sorte		65,00	80,00
Chevreaux blancs, 1re sorte		32,00	34,00
Id.	2e	24,00	25,00

Tan (les 500 kil.)

Bourgogne, 1re		59,00	60,00
Id.	2e	50,00	55,00
Normandie		64,00	74,00

Laines (le kil.).

CHALONS-SUR-MARNE, 10 Juin. — Le marché a été de 55,000 kil. en laine de Champagne. Vendredi soir plus de 35,000 kil. étaient vendus, et samedi matin il ne restait à vendre que les petits lots des propriétaires qui les amènent eux-mêmes, et qui s'enlevaient immédiatement.

Les prix sont toujours en hausse : 4,90, 5,20, 5,30, 5,70, 5,80 et 5,90. Quelques beaux lots ont atteint 6,00 le kil.

Samedi prochain les laines de Brie commenceront à venir au marché.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

conscience politique en France.

L'Europe se couvre de voies de communications rapides. Les chemins de fer sont des organes nouveaux doués d'une incommensurable puissance. Personne ne doute que l'état politique, industriel, commercial et social du monde ne doive être rapidement et profondément transformé par l'exécution des chemins de fer dont le continent européen sera couvert dans vingt ans. La destinée politique, industrielle et sociale de la France est étroitement liée à l'exécution de l'œuvre nouvelle et colossale qu'elle entreprend aujourd'hui. Le sort du pays dépend de l'usage qui sera fait de cette puissance immense. Bien conduit, bien manié, employé conformément aux vrais intérêts de la France et de la civilisation, cet organe nouveau peut produire des résultats magnifiques de prospérité, d'unité et de grandeur. Mal employé, l'énergie de cet instrument peut bouleverser toute l'économie sociale, industrielle et commerciale du pays et compromettre de fond en comble son avenir politique,

Voilà ce que personne n'ose nier, ce que personne n'ose contester.

Et c'est en présence d'une aussi redoutable éventualité, que des hommes, les uns aveuglés, les autres gagnés, achetés et corrompus par les séductions du veau d'or, osent parler, et cela sans nécessité, sans urgence, sans avoir un seul prétexte honnête ou raisonnable à faire valoir, de livrer un instrument d'une telle puissance à des nuées de spéculateurs, d'agioteurs et de sangsues de la fortune publique! Mais dans quel temps et dans quel pays vivons-nous? sommes-nous en France? sommes-nous les fils des hommes qui ont si noblement commencé, il y a un demi-siècle, l'organisation démocratique et politique de l'unité de la nation française?

Comment! Ce réseau de chemins de fer, qui va placer toutes les provinces de la France, toutes les industries du sol dans des rapports entièrement nouveaux; qui va commander toutes les relations commerciales et sociales des diverses parties du territoire national; qui va régler le prix de toutes les denrées sur tous nos marchés intérieurs; cette puissance, d'où dépendront toutes nos relations internationales; qui agira plus énergiquement que tous les traités de commerce, toutes les lois et toutes les unions douanières sur les rapports de la nation avec les autres peuples européens : c'est cette énorme puissance politique, industrielle, commerciale et sociale à la fois dont on ose, en France, proposer l'aliénation! C'est une telle puissance que l'on propose d'abandonner,

Christ et à en vendre les morceaux. Continuez, puisque vous vous êtes si audacieusement mis à l'œuvre et dépecez jusqu'au bout cette grande Unité française dont Richelieu, Louis XIV, la Convention et Napoléon avaient, au prix de tant d'efforts et de sang généreux, commencé l'organisation magnifique! Brisez toutes les grandes traditions du génie national, démolissez hardiment toute la constitution politique et sociale de la France. La nation initiatrice et glorieuse marchait en avant depuis quatorze siècles : engagez-la dans la voie de la décadence, et faites-la rentrer rapidement, par l'imbécillité et par la corruption, dans la plus honteuse des Féodalités, celle du coffre-fort, des traitants, des hauts et bas financiers, et des gentilshommes de la banque et de la bourse.

Mais non! cela est impossible, cela ne s'accomplira pas. Il se trouvera dans les chambres des hommes qui auront conservé le haut sentiment politique et les grandes traditions de l'unité française.

Ces hommes parleront; ils montreront béant, à leurs collègues abusés, le gouffre où les adorateurs du veau d'or voudraient précipiter la France; ils feront entendre fortement la voix des grands principes, des principes d'Etat, de gouvernement et d'unité; et tous les hommes honnêtes se rallieront pour que la prodigieuse puissance industrielle, politique et sociale dont il s'agit de créer aujourd'hui les organes, et qui va constituer, dans des conditions toutes nouvelles, l'économie du corps national, reste aux mains de la nation elle-même.

Déjà l'opinion s'ébranle, les avocats gagés des compagnies, les journalistes séduits ou achetés; les hommes politiques qui n'ont pas craint de se laisser faire actionnaires ou administrateurs appointés des grandes compagnies, enfin, tous les lévites honnêtes ou gâtés du veau d'or, se sentent démoralisés et perdent visiblement confiance. Ils ne trouvent que de pâles lieux-communs à répondre aux arguments serrés qui pleuvent sur eux de toutes parts et les écrasent. La logique, la probité, la raison, la conscience publique se réveillent et s'indignent. Un grand cri de ralliement s'est fait entendre, et de toutes parts déjà on prononce ce cri : l'AJOURNEMENT!

L'AJOURNEMENT! Que ceux qui ne veulent pas de l'ajournement osent parler en face du public et sans embage *contre l'ajournement des concessions*! qu'ils aient le courage de soutenir que les représentants de la nation doivent aujourd'hui s'empresser de livrer les chemins à des compagnies qui n'auraient que dans trois, quatre, cinq ou six ans, au plus tôt, à exploiter les lignes!

ont à lui livrer!

En effet, que doivent fournir les compagnies dans le système dont il s'agit?

Le sable, les traverses, les rails.

Or, sable, traverses, rails, tout enfin sera approvisionné ou acheté par l'Etat, en grande partie au moins, pour l'établissement de la voie provisoire nécessaire à l'exécution des travaux qu'il s'est réservé.

De sorte que l'intervention des compagnies financières se bornera alors à racheter de l'Etat, on le répète, ce qu'elles auront à lui fournir; le tout à grand rabais, sans doute, et au risque de contestations sans fin.

Bizarre combinaison, il faut en convenir, de laquelle il résulterait que le gouvernement vendrait pour acheter, et se ferait le fournisseur de ses fournisseurs!

Singulier moyen d'accélérer les travaux, que de les suspendre brusquement, de désorganiser l'administration, les chantiers, d'arrêter une entreprise pour lui en substituer une nouvelle; de remplacer les ingénieurs, les employés; de faire table rase; d'inventorier, expertiser, livrer les outils, le matériel, le sable, les rails, les traverses, toutes choses qui ne peuvent se faire sans des dépenses et une perte de temps considérables, en supposant même que le tout se dût passer sans procès, et de bon accord, chose peu présumable. On voudrait retarder et entraver les travaux, qu'on ne s'y prendrait pas autrement!

Ainsi, on le voit, nul travail pendant cette longue période d'exécution, nulle avance, nul concours de la part des compagnies, car il est bien évident qu'on ne peut poser les rails sur une voie qui n'est pas faite, et qu'on n'a pas à approvisionner ce qui l'est déjà.

Cette combinaison est, il est vrai, extrêmement favorable au jeu des actions, d'abord à raison de l'inconnu dans lequel elles seront enveloppées pendant cette longue série d'années, et en second lieu parce que les compagnies, n'ayant rien à dépenser, ne devront pas faire d'appel de fonds, et qu'on pourra jouer ainsi sur ces actions sans bourse délier, ou avec de faibles avances; en telle sorte que les compagnies auront pu escompter et encaisser les profits, bien long-temps avant qu'elles aient pu prendre la moindre part à l'œuvre!

Si toute négociation d'actions était interdite avant le premier inventaire, que de souscriptions s'en iraient en fumée!

Ainsi, au point de vue de l'agiotage, ce système ne laisse rien à désirer; et si c'est à cela qu'on vise, il faut qu'on se hâte, car on ne saurait mieux faire.

Mais si on a d'autres vues, il faut qu'on s'arrête; car rien ne saurait justifier cette création ANTICIPÉE d'actions qui, pendant plusieurs années, ne représenteraient rien; rien que des illusions, puisque les Compagnies n'auraient encore pris aucune part à l'affaire, ni comme travail,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Le Mari à la campagne.—Les critiques.—Guerre aux crapauds.—FOLIES DRAMATIQUES. *Les Petits Métiers de Paris*, de MM. Lubize et Dugard.

Lorsque nous applaudissions à la spirituelle attaque dirigée par MM. Bayard et de Wailly contre l'idée de renoncement au monde; quand nous nous mettions du parti de tout le public contre M. Mathieu et Mme d'Aigueperse, ces représentants de l'esprit de dévotion étroite, nous prévoyions bien que des protestations viendraient de quelque Mathieu du feuilleton. Le premier cri d'alarme a été poussé au rez-de-chaussée d'un journal de l'école dite libérale, le *Messager*; le lendemain le feuilleton de la *Quotidienne* mêlait ses gémissements aux doléances de son confrère. Voici d'abord la querelle de M. Edouard Thierry, offusqué dans son moralisme rigide.

C'est un vaudeville qui a la prétention d'être une comédie. Seulement, il lui manque la vérité des mœurs, la vérité du dialogue, la vérité des caractères; il lui manque, de plus, la conclusion et l'exemple moral. Lorsque Balzac écrivit une nouvelle sur le même sujet, il eut soin de ne pas faire rire, afin que la leçon fût sévère. Il représente, lui aussi, un mari que la dévotion indiscrète de sa femme chasse jour par jour, ennui par ennui du logis conjugal. Ainsi banni de son repos, banni de son bonheur, le mari cherche auprès d'une autre femme la tendresse dont il a besoin, et dont l'a sevré un je ne sais quel esprit de rigueur et de scrupule sans mesure. C'est là la punition du zèle excessif; mais aussi cette seconde liaison, ce commerce illégitime est plein d'amertumes et de douleurs qui aboutissent à la mort, et c'est là la punition du désordre, le châtiment du mari après celui de la femme.

MM. Bayard et de Wailly n'ont pris de la nouvelle de Balzac que l'anecdote sans le dénouement logique, et, selon l'habitude du vaudeville, ils ont retranché de l'idée première précisément le sens louable, la portée honnête et vraie, pour en tirer les effets communs et le mauvais rire.......

MM. Bayard et de Wailly ont eu un premier tort, celui de toucher dans un petit esprit à de grandes questions. Je les plains sincèrement s'ils ne voient dans la haute prudence de la règle religieuse que l'humeur taquine de M. Mathieu ou le dépit jaloux de Mme d'Aigueperse.

D'ailleurs, il est un sentiment des convenances, qui devrait avertir le théâtre de se retirer d'une querelle où ses intérêts se trouvent trop évidemment engagés. Qu'il les défende, à la bonne heure; mais en prouvant, s'il le peut, que ses exemples ne vont pas à éveiller incessamment dans le cœur ce qu'il faudrait y laisser endormi, à exciter ce qu'il faudrait y contenir, à émanciper ce qu'il faudrait y régler; non pas en s'adressant aux pires instincts et aux pires préjugés de la foule, en ajoutant un grief de plus à ceux que les austères législateurs ont recueillis pour les condamner.

Nous n'aurions jamais soupçonné M. Thierry, exclusivement connu par des feuilletons dramatiques, et vivant dans le monde théâtre, d'une pareille sévérité. Peste! quelle morale! Voilà un système de feuilleton qui mériterait de mener droit son auteur à l'Académie des sciences morales et politiques.

Sérieusement, à quoi songe M. Thierry? Un jeune homme, prendre parti contre l'idée de la légitimité du plaisir, et passer sous les drapeaux de la vieille d'Aigueperse, et s'abriter derrière la houppelande puce de M. Mathieu! Allons donc! il faut laisser cela aux feuilletonnistes éreintés, épuisés par les excès et par l'âge. Nous voulons croire que la comédie de MM. de Wailly et Bayard s'est malheureusement rencontrée avec une indisposition du critique du *Messager*, dans un de ces moments de fatigue où l'œil est obscurci, où l'esprit comprend mal; mieux vaut croire à un état de maladie qu'à autre chose : ça dure moins longtemps.

Quant à M. J. T. de la *Quotidienne*, voici sa chanson :

« On devait s'attendre à une foule de lazzis et de quolibets de vaudeville contre les personnes accomplissant les devoirs de leur religion, et qui, lors même qu'elles tomberaient dans l'excès des pratiques religieuses, ne doivent pas être pour cela justiciables du théâtre. Les droits de la comédie ne commencent que lorsque la dévotion sert de masque à un vice, ou de prétexte pour commettre de mauvaises actions. Molière était dans son droit quand il a traduit *Tartufe* sur la scène. MM. Bayard et de Wailly n'étaient pas dans le leur quand ils y ont traduit Mme Ursule Colombet, qui n'est qu'une jeune femme simple, honnête, modeste, élevée au sein d'une famille pieuse, par une mère sage qui pense que pour le bonheur et le repos d'un mari, une femme court moins de dangers à l'église qu'au milieu des dissipations du grand monde. Les auteurs du *Mari d'une dévote* ont fait au rebours du bon sens et de la morale des personnages ridicules de ceux qui ont des sentiments honnêtes, et ils ont réservé les éloges et la belle position pour les personnages pervertis et débauchés de la pièce. Voilà la comédie comme on la comprend de nos jours : faire rire de la vertu et glorifier le vice. Mais comme ces deux auteurs ne manquent ni d'esprit ni d'habileté, ils ont imaginé une fable dans laquelle les rôles, ainsi distribués, ont l'air de l'être naturellement; le ridicule n'atteint que les gens sages, et le bon sens se trouve être du côté de ceux qui prêchent des sophismes et font des folies.

. . . .

Cette comédie, comme on peut le comprendre, est d'une morale au moins fort singulière, sur un théâtre de mœurs graves; mais les auteurs en ont heureusement amoindri la fâcheuse portée, par le peu d'importance qu'ils lui ont donnée, en la traitant presque sans plus de façon qu'un vaudeville; un pareil sujet, pris au sérieux, ne serait admissible sur aucune scène, dès l'instant où on le jugerait autrement que comme une plaisanterie et comme un paradoxe soutenu avec esprit et gaîté. Il est impossible de supposer que des auteurs qui se respectent et qu'un théâtre qui a le sentiment de sa dignité, aient eu l'intention de mettre sérieusement à la scène un sujet de comédie dont la déduction logique est qu'il vaut mieux aller au bal qu'au sermon, et dans le monde qu'à l'église; ce qu'il y aurait de mieux serait de ne pas se permettre de pareilles plaisanteries, sur des sujets aussi graves, et surtout de ne pas les produire sur une scène, dont la moralité est un des premiers devoirs. »

Il y a une petite exagération à la Mathieu dans les derniers traits de cette tartine. Les auteurs de la comédie nouvelle n'ont pas dit « *qu'il valait mieux aller au bal qu'au sermon, et dans le monde* » *qu'à l'église*; » ils n'ont reproché aux gens d'église que leurs excès; ils ont voulu démontrer simplement que l'esprit d'intolérance et de compression puritaine enfantait et l'hypocrisie et les réactions désordonnées. Ils ont demandé place sur la terre pour la liberté et pour les plaisirs légitimes, sans attaquer jamais ce que le sentiment religieux a de noble et de sacré. Le dernier mot de leur ouvrage : « Le matin nous ferons des » quêtes et le soir nous irons au bal, » prouve la fausseté de l'accusation de M. J. T.

Qui se serait attendu à voir ces thèses de sombre moralisme soutenues par le critique de la *Quotidienne*? Qui pouvait prévoir que les merles viendraient un jour à déteindre à ce point et revêtiraient un plumage d'une entière blancheur, une robe d'innocence et de pudicité? Il fut un temps où l'oiseau, à cette heure impitoyable siffleur du genre vaudeville, chantait les chansons les plus gaillardes du genre. Nous sommes curieux de savoir si le critique de la *Quotidienne* touche et consomme ses droits d'auteur pour tous les vaudevilles lestes, débraillés et fort amusants qu'il a commis? Aurait-on cessé de jouer ces œuvres légères, et le spirituel écrivain perdrait-il ainsi la mémoire de ses péchés?

M. Thierry rappelle que M. de Balzac a traité le même sujet que les auteurs du *Mari à la Campagne*. D'autres critiques vont plus loin; ils accusent MM. de Wailly et Bayard d'avoir pillé malhonnêtement le grand romancier. Il existe certainement un rapport d'idées entre la comédie nouvelle et l'excellente œuvre de M. de Balzac, intitulée *la Femme vertueuse*, mais on peut affirmer qu'il n'y a pas trace de plagiat dans *le Mari à la Campagne*.

Des deux côtés, il s'agit d'une nature opprimée sous le joug d'une bigoterie excessive et mauvaise.

« Il se rencontre de par le monde, dit M. de Balzac, certaines sociétés..... L'ennui trace autour de ces maisons malheureuses un cercle d'airain qui renferme l'horreur du désert et l'infini du vide. Alors un ménage n'est pas un tombeau, mais quelque chose de pire, un couvent. »

Voilà le trait de ressemblance entre *la Femme vertueuse* et *le Mari à la Campagne*. Voyons maintenant le portrait de Mme de Grandville.

« Au sein de cette sphère glaciale, le magistrat considéra sa femme sans passion. Il remarqua, non sans une vive peine, l'étroitesse d'idées que trahissait la manière dont les cheveux étaient implantés sur le front bas et légèrement creusé d'Angélique. Il aperçut dans la régularité si parfaite des traits de son visage je ne sais quoi d'arrêté, de rigide qui lui rendit bientôt haïssable la feinte douceur par laquelle il avait été séduit... La figure de Mme de Grandville avait pris une teinte blafarde qui tuait la joie chez ceux qui l'approchaient..... L'imperturbable sourire par lequel elle contractait son visage en regardant Grandville paraissait être, chez elle, une formule jésuitique de bonheur par laquelle elle croyait satisfaire à toutes les exigences du mariage. Enfin, sa charité blessait, sa beauté sans passion paraissait une monstruosité à celui qui la connaissait, et la plus douce de ses paroles impatientait... Elle n'obéissait pas à des sentiments, mais à des devoirs..... Quel parti prendre contre une femme qui se fait une arme de votre passion en faveur de son insensibilité, qui est résolue à rester doucement inexorable, qui se prépare à jouer le rôle de victime avec délices, qui regarde un mari comme un instrument de Dieu, comme un mal dont les atteintes lui éviteront le purgatoire? Quelles sont les peintures par lesquelles on pourrait

critiques modifications dans les tracés, et, comme tout porte à le croire, de nouveaux procédés se manifestent, qui permettent de faire des rails à des conditions meilleures; de les remplacer même, par un autre mode, avec une autre matière, d'en diminuer le poids, le nombre, il faudra donc qu'il prenne l'agrément des Compagnies?

Comprend-on ce qui en résulterait? Comprend-on ce que coûterait au pays ce droit de *veto* qu'on aurait octroyé aux compagnies, sans motif, sans compensation, sans avantage!

Tout ce qui touche aux chemins de fer est neuf et peu connu; la science, sous ce rapport, est encore à l'état d'enfantement; les idées se modifient d'un moment à l'autre; l'expérience jette, chaque jour, de nouvelles lumières sur cette grande question, et signale les résultats les plus inattendus.

Le bénéfice du temps est donc incalculable, et c'est une bonne fortune pour le pays que de pouvoir se le réserver, dans cette circonstance, sans pour cela ajourner d'un seul instant les travaux.

Le système des chemins de fer atmosphériques et d'autres qui se produisent pourront être examinés et jugés pendant que les travaux d'art et de terrassement s'exécuteront, ce qui permettra d'adopter les modifications qui seraient reconnues utiles dans l'établissement des moyens actuels de locomotion, chose qui ne serait plus possible si l'Etat se rivait aux pieds des compagnies qui ne lui rendraient pas sans rançon une liberté qui leur aurait été engagée sans motif.

Nous recevons de M. le duc de Valmy la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vous m'avez compris au nombre des signataires d'une déclaration de cent soixante-dix membres de la chambre qui affirment n'être intéressés, ni de près ni de loin, dans les entreprises de chemins de fer qui sont l'objet des derniers projets de loi.

Aussi indépendant des exigences de l'intérêt privé que mes honorables collègues, je dois dire, pour rendre hommage à la vérité, que je ne me suis pas associé à leur manifestation. Entre les motifs qui m'ont déterminé, permettez-moi d'en signaler un seul qui a engagé plusieurs de mes amis à s'abstenir comme moi. Nous avons pensé que s'il était nécessaire de réclamer des garanties de l'indépendance des votes, on ne pouvait les demander à des déclarations de cette nature; car il faudrait les renouveler à chaque discussion des crédits, et le principe posé n'aurait plus de limites.

Un obstacle réel à la prédominance des intérêts privés sur les intérêts généraux du pays ne peut se trouver que dans l'indépendance des caractères, et si cette indépendance ne paraissait pas assurée aux auteurs de la déclaration par les conditions de la loi électorale actuelle, il était plus naturel d'en réclamer une qui offrît des garanties plus efficaces.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le duc **DE VALMY**, député de la Garonne.

Paris, 10 juin.

Nous avons reproduit, d'après le journal la *Patrie*, la liste des membres ... Lebrun, de Noé, de Tascher et Rossi.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'impôt sur le sucre a entendu hier MM. Dumas et Michel-Chevalier. La discussion a porté principalement sur le mode dont cet impôt devrait être établi. M. Dumas voudrait qu'il n'y eût qu'un impôt portant sur le sucre pur dont la présence dans toutes les espèces de produits saccharins serait constatée et appréciée au moyen d'un saccharomètre; M. Chevalier s'est prononcé pour les deux types. La commission n'a pris aucune résolution. M. Benoist a été nommé rapporteur.

M. de Salvandy a été nommé rapporteur de la commission du chemin de fer de Paris à Rennes.

Les journaux allemands et une correspondance datée de Zurch, insérée dans la *Réforme*, rapportent un fait, qui, s'il se confirme, est une violation flagrante du droit des gens commise par le gouvernement jésuitique de Zurch, dans le but de plaire à la police prussienne.

M. Weithling, ouvrier et auteur de plusieurs ouvrages socialistes, fut accusé de communisme à Zurch et condamné à six mois de prison par le tribunal de cette ville. M. Weithling avait manifesté l'intention de s'expatrier en Amérique aussitôt après l'expiration de sa peine; mais MM. Bluntschli et Rohmer, qui sont à la tête du gouvernement de Zurch, n'ont pas jugé à propos d'accorder un passeport à ce brave jeune homme. Il vient d'être remis, pieds et poings liés, à la gendarmerie prussienne, qui l'attendait sur la frontière suisse.

Malgré l'autorité de la *Réforme* et celle du *Werwaerst*, journal allemand qui se publie à Paris, nous aimons à douter encore de la vérité de ce fait; mais si malheureusement il devait se confirmer, nous protesterions de toutes nos forces contre un pareil acte de barbarie et de vengeance politique.

Les journaux de Berlin annoncent qu'un livre intitulé *Correspondance entre Bettina d'Arnim et son frère*, et dont Bettina est l'auteur, vient d'être saisi par la police. Ce livre est, dit-on, l'expression de la pensée intime de cette femme célèbre et de son frère Clemens, poète distingué, sur la politique, la philosophie, la religion et la société. Le *Livre des pauvres*, également de Bettina, est sous presse, mais comme elle craint une saisie, on assure qu'elle le fera paraître en Suisse.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 11 juin.

Au commencement de la séance, la chambre se retire dans ses bureaux pour ... blées.

M. ARAGO repousse l'idée d'établir des fortifications au Hâvre. Un débarquement n'est pas à craindre dans ces parages, et les ouvrages qu'on demande sont inutiles. Ce qu'on veut faire n'est autre chose qu'un *réduit* qui ne protègera ni la ville ni les écluses. La clef du Hâvre, c'est le banc de l'Eclat, car c'est la limite extérieure d'un port qui est seule exposée; c'est donc là qu'il faut établir un fort, et non à l'intérieur de la rade. Un fort casematé, placé sur ce point, protégerait efficacement la ville et la rade; il serait utile au commerce et à la nation; et ce n'est qu'à la condition que le crédit d'un million 200,000 fr., demandé par le gouvernement, sera appliqué à ce travail, que l'orateur consentira à le voter.

M. BOCQUET, commissaire du roi, explique le système de fortifications que l'on veut construire au Hâvre : Huit forts, soit sur terre, soit sur mer, protègeront la ville; un neuvième sera placé à l'anse de Hoc, et si l'on prend pour centre de la ville le milieu du bassin du Roi, on trouve que le rayon moyen qui sépare ce centre des fortifications actuelles n'est que de 900 mètres; il sera de 1000 si le projet est mis à exécution.

Le Hâvre sera alors comme le *réduit* d'une vaste enceinte retranchée, en dedans de laquelle la population pourra se développer en pleine liberté. Ce système aura le double avantage de garantir la ville d'une surprise, et de la préserver, par l'étendue de l'enceinte nouvelle de ses forts, du danger des projectiles incendiaires.

MM. PAIXHANS, ARAGO et DUMON sont encore entendus, après quoi la chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Une somme de 5,880,000 fr. est affectée aux travaux de fortifications que nécessite l'extension projetée du port du Hâvre.

Le crédit est adopté sans discussion, excepté les 1,200,000 fr. pour la construction d'un réduit qui ne sont adoptés qu'à la deuxième épreuve.

Les articles 2 et 3 relatifs aux voies et moyens sont également adoptés.

L'ensemble du projet est ensuite adopté, au scrutin, par 174 boules blanches contre 101 boules noires.

La chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

M. HOUZEAUX MUIRON n'est nullement opposé au projet; il ne veut combattre que le mode d'exécution.

En 1842, le gouvernement lutta vivement pour faire admettre dans la loi le principe de l'exécution par l'Etat des lignes de chemins de fer; aujourd'hui, c'est le gouvernement lui-même qui vient s'opposer au principe qu'il a tant fait pour faire accepter!

Le système de l'exécution par les compagnies n'est autre chose qu'une prime offerte à l'agiotage.

Si, au contraire, l'Etat exécutait les travaux, et qu'il les livrât ensuite à exploiter aux compagnies, il n'y aurait rien de semblable, les compagnies n'ayant besoin que d'un faible capital, qui n'aurait pas besoin, pour se produire, de la fièvre de l'agiot; il ne se ferait pas, avant l'exécution des chemins de fer, des trafics si effrontément scandaleux.

D'un autre côté, il y a le plus grand danger à livrer la voie publique à des compagnies pendant de longues années; les chemins de fer se trouvant couvrir la France, les compagnies deviendraient bientôt maîtresses absolues de faire baisser ou augmenter le prix de toutes les denrées.

Je le répète, il faut que le gouvernement exécute par lui-même, et livre ensuite l'exploitation à des compagnies, qui n'auraient que la ferme et non la propriété des lignes. Le gouvernement, pour sa part, ne tardera pas à ...

---

donner l'idée de ces femmes qui font haïr la vertu en outrant les plus doux préceptes d'une religion que saint Jean résumait par : Aimez-vous les uns les autres! (1) »

Mme de Grandville est une femme de mauvais goût :

« Ces pauvres dévotes sont désespérantes dans leur toilette; le manque de goût est un des défauts qui sont inséparables de la fausse dévotion. »

Quel rapport voyez-vous entre cette figure sèche et désolante d'Angélique, qui, pendant près de vingt ans, martyrise impitoyablement son mari, et la douce et gracieuse femme de Colombet. Celle-ci n'est pas faite pour une existence rigide et ennuyeuse; aussi, au premier appel, elle accourt toute parée vers ce monde où elle va briller et sourire.

Colombet, nous l'avons dit, c'est un bon garçon, assez médiocre, faible, aimant le plaisir. M. de Grandville, c'est une forte et belle nature, d'un titre supérieur, un homme grave, aux habitudes régulières. Quant à tous les autres personnages de la comédie, Mme d'Aigueperse, M. Mathieu, César, Mme de Nohan, Pauline, etc., ils n'ont aucune espèce d'analogue dans le roman de M. de Balzac. Ainsi, quant aux caractères, il n'existe pas le moindre rapport entre la comédie et le roman. Les situations offrent-elles plus d'analogie?

M. de Grandville n'a pas cessé d'aller dans le monde, dans les fêtes, au spectacle. Il est resté le maître de ses actions. Tout son malheur est d'être seul, et dans le monde et dans son intérieur; c'est de ne pouvoir vivre dans une intimité affectueuse avec sa femme.

« Insensiblement M. de Grandville, fatigué du monde où il errait solitaire, tomba à trente-deux ans dans le plus affreux marasme. La vie lui était odieuse. Ayant une trop haute idée des obligations que lui imposait sa place, pour donner l'exemple d'une vie irrégulière, il essaya de s'étourdir par le travail, et entreprit alors un grand ouvrage sur le droit. Mais il ne jouit pas long-temps de cette tranquillité monastique sur laquelle il avait cru qu'il lui serait au moins permis de compter. Quand sa femme le vit déserter les fêtes du monde, et travailler chez lui avec une sorte de régularité, elle essaya de le convertir..... M. de Grandville fut donc en butte aux petites idées, aux raisonnements vides, aux étroites pensées par lesquels sa femme, qui croyait avoir emporté une première victoire, voulut essayer d'en obtenir une seconde en le ramenant dans le giron de l'Eglise. Ce fut là le dernier coup... Quoi de plus effrayant à peindre que ces aigres pointilleries auxquelles les gens passionnés préfèrent des coups de poignards? M. de Grandville déserta sa maison, où tout lui était devenu insupportable. »

Grandville rencontre, par hasard, une jeune fille, pauvre, simple, naïve; il s'attache peu à peu à elle; il aime passionnément et il est aimé; il trouve un cœur tendre comme le sien, dans lequel il peut verser tout le trésor de ses affections.

« Vous devez me rendre la justice d'avouer que je ne suis ni pervers ni débauché, dit Grandville à sa femme. Mes mœurs sont pures, et ce n'est qu'après sept années de douleur que le besoin d'être heureux m'a, par une pente insensible, amené à aimer une autre femme que vous, à me créer une autre famille que la mienne. Du reste, ne croyez pas que je sois le seul; il existe dans cette ville des milliers de maris qui tous ont été conduits par des causes diverses à cette double existence.

— Grand Dieu! s'écrie Angélique... Qui donc a pu vous amener à me fuir. N'étais-je pas jeune? Vous m'avez trouvée belle. Qu'avez-vous à me reprocher? Vous ai-je trompé? N'ai-je pas été une épouse vertueuse et sage? A quel devoir ai-je manqué? Que vous ai-je refusé?

— Le bonheur, répondit le magistrat d'une voix ferme. Vous savez, madame, qu'il est deux manières de servir Dieu. Certains chrétiens s'imaginent qu'en entrant à des heures fixes dans une église pour y dire des *pater noster*, qu'en y entendant régulièrement la messe et en s'abstenant de tout péché, ils gagneront le ciel; ceux-là, madame, vont en enfer, ils n'ont point aimé Dieu pour lui-même, ils ne l'ont point adoré comme il veut l'être, ils ne lui ont fait aucun sacrifice. Quoique doux en apparence, ils sont durs à leur prochain; ils voient la règle, la lettre, et non l'esprit. Voilà comme vous en avez agi avec votre époux terrestre. »

Mme de Grandville, avertie charitablement par son confesseur, a découvert le secret de la liaison d'amour de son mari, et il s'ensuit une grande rupture avec scandale. A quelques années de là, nous retrouvons le comte de Grandville flétri et brisé par le chagrin. « Les évènements de » la vie ont passé sur son cœur comme les laves du Vésuve sur Hercu- » lanum. La ville existe morte. » S'il rencontre un pauvre, il lui jette un billet de mille francs.

« Prends ceci, lui dit-il, mais songe que je te le donne à la condition de le dépenser au cabaret, de t'y enivrer, de t'y disputer, de battre ta femme, de crever les yeux à tes amis. Cela fera marcher la garde, les chirurgiens, les pharmaciens; peut-être les gendarmes, les procureurs du roi, les juges et les geôliers... Voilà mon compte soldé avec l'enfer, ajoute le comte, et j'ai eu du plaisir pour mon argent. »

C'est, on le voit, le dernier paroxysme de la maladie de l'âme; c'est le désespoir engendrant les sentiments désordonnés et haineux. Cette jeune fille dont l'amour avait consolé M. de Grandville, auprès de laquelle il avait ranimé son cœur et sa vie, elle a cessé d'aimer l'homme digne et bon; elle a été emportée aux ardeurs d'un nouvel et malheureux amour. Tel est le secret du désespoir de M. de Grandville, et la souffrance est si vive chez lui qu'il perd toute générosité. Il abandonne dans la plus extrême misère ses propres enfants, et leur mère; pauvre femme irrésistiblement entraînée par une fatale passion, pauvre femme qu'il faudrait plaindre, et secourir et soulager pieusement. Cet excès de dureté fait tache dans cette figure d'ailleurs si distinguée de M. de Grandville. Combien le sublime héros de Georges Sand, *Jacques*, s'élève au-dessus de ces pauvretés de l'âme!

En voulant défendre contre de mauvaises critiques les auteurs du *Mari à la campagne*, nous avons cédé au plaisir de citer longuement une remarquable étude de M. de Balzac. Cette analyse de la *Femme vertueuse* prouve combien est mal fondé le reproche de plagiat adressé à MM. Bayard et de Wailly.

Un très spirituel critique, M. Gérard de Nerval écrit dans l'*Artiste* :

« Gardons-nous, comme l'a fait hier un journal (c'est la *Démocratie*), de demander la suppression du plus humble et du plus bizarre animal : le crapaud sautelant dans l'herbe marécageuse tient la place qu'il faut sur l'échelle des êtres; n'a-t-on pas démontré dans son profil l'antithèse précise de la face d'Apollon? C'est quelque chose qu'un contraste : le moyen-âge ne lui accordait-il pas des vertus mystérieuses, et ne cachait-il pas dans sa tête une escarboucle, talisman souverain? »

Peu nous importent, en vérité, les fantaisies burlesques que le moyen-âge ignorant a pu mêler à la personne hideuse du crapaud? Et quant au rapport que Lavater a établi entre la figure du batracien et celle de l'Apollon, pour en constater la réalité, l'existence du crapaud n'est pas nécessaire; la grenouille suffit amplement. Nous n'avons rien à dire contre la grenouille; c'est un très bon manger, à la sauce blanche, qu'excellent à préparer les cuisiniers de Riom; nous votons par acclamation la conservation de cette intéressante famille. Mais nous serions heureux d'apprendre quel lien d'intérêt ou de sympathie peut recommander l'immonde et venimeux crapaud à l'âme délicate et intelligente de notre confrère. M. Gérard de Nerval entend-il s'opposer aussi à la suppression, à la destruction des tigres, des loups, des crocodiles et des vipères? Dieu nous garde de supprimer les humbles, nous laisserons même en paix les bizarres, transitions nécessaires entre les familles de la création; mais nous déclarons bien résolument la guerre aux êtres absolument immondes, venimeux et nuisibles. Tout n'est pas bon parmi les objets qui peuplent le globe; il appartient à l'homme de purger son royal domaine des ébauches et des impuretés, images de la laideur et du mal. Il est dans la destinée humaine de vaincre le mal, et de réaliser le règne du bien et de la suprême beauté. Que ceux qui sont, avec nous, contre le crapaud lèvent la main!

Nous voudrions pouvoir citer ici des vers charmants de M. H. Vermot, adressés à M. Alfred de Musset, et insérés dans l'*Artiste* (contraste heureux), à côté du plaidoyer en faveur des crapauds. L'espace nous manque, et nous engageons le lecteur à rechercher ce chant d'amour, frais et souriant.

La semaine dramatique n'a rien produit que les *Petits métiers de Paris*, au théâtre des Folies-Dramatiques. Ce titre nous faisait espérer quelque étude philosophique, quelque observation vive et utile sur les mœurs du pauvre peuple. Nous n'avons rien trouvé qu'un vaudeville ordinaire, un peu embrouillé d'intrigue, parsemé de scènes et de détails plaisants. Le succès a été complet. Les auteurs nous ont révélé le nom d'une danse nouvelle, c'est la *Chameauska*, titre très caractéristique pour des Parisiens.

D. L.

---

(1) Ce précepte là et tous ceux qui sont essentiels dans l'Evangile, on ne saurait les outrer jamais. Au contraire, les prescriptions de modération, de compression, imposées par les nécessités de l'état social, ne sont que des commandements transitoires que feront disparaître la richesse généralisée et l'harmonie des institutions. Ces prescriptions secondaires, quand elles sont poussées à l'excès, deviennent ridicules et odieuses; et ce sont celles-là qu'ont attaquées avec intelligence les auteurs du *Mari à la Campagne*.

des routes royales, des chemins vicinaux, la navigation fluviale, les canaux appellent toute votre sollicitude; la solution des questions qui se rattachent à ces quatre points réagira nécessairement sur le prix des transports des chemins de fer.

L'orateur termine en disant que l'impôt ne peut pas être augmenté. En 1824, l'impôt était d'un dixième du revenu, aujourd'hui il est du sixième. En présence de cet état de choses, on ne peut pas imposer aux contribuables une charge nouvelle de 400 millions, ce qui porterait à un milliard la dépense de l'Etat pour les chemins de fer.

ESPAGNE.

Suivant le *Castellano* du 5, il règne à Tolosa une certaine anxiété au sujet du résultat que pourront avoir les négociations pour le rétablissement ou la modification des fuéros. Le gouvernement, à ce qu'il paraît, refuse d'accéder à toutes les exigences des commissaires qui se trouvent à Madrid, et l'on dit même qu'ils vont s'en retourner dans leurs foyers. Il serait à désirer que, de part et d'autre, dans une question aussi importante, il fût fait quelques concessions.

— On lit dans l'*Eco del Commercio* :

« A Valence, une voiture avait été préparée pour l'ambassadeur de France, tandis que l'on n'avait pas eu la même attention pour le ministre de la Grande-Bretagne, qui a été forcé de s'en procurer une. Si cette nouvelle est vraie, il y a là une grande absence de tact politique. Il y a plus d'humiliation que de dignité nationale à montrer une préférence marquée pour une puissance étrangère plutôt que pour une autre. Quand aurons-nous donc un ministère vraiment national, sachant garder une neutralité convenable. »

Le 6, après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit, le conseil de guerre doit se réunir de nouveau pour juger Francisco Garcia père et fils, Paco Trones, Antonio Robles et Jose Zapata, accusés d'avoir voulu assassiner le général Narvaez dans la soirée du 31 mars.

L'éclairage au gaz rencontre des opposants en Espagne, et voici sur quelles raisons ils se fondent : « On exagère beaucoup, dit *el Tiempo*, le bon marché et l'excellence de l'éclairage au gaz ; c'est très bien que l'on adopte cet éclairage en Angleterre et dans d'autres pays, d'une pauvre condition; mais dans notre Espagne, si richement dotée par la nature sous le rapport de l'huile, l'utilité du gaz peut être mise en question. L'ayuntamiento de Madrid, avant de se décider pour l'éclairage au gaz, annonce qu'il pèsera ces considérations. »

ANGLETERRE.

Londres, 8 *juin*. — MENACES DE MORT CONTRE L'EMPEREUR NICOLAS. — ARRESTATION D'UN COMTE POLONAIS. — Un jeune Polonais, d'un extérieur distingué, le comte Ostrowski, et se disant ex-capitaine dans l'armée française, se trouvant hier soir dans l'établissement de M. Inkson, l'un des tailleurs à la mode de cette capitale, a remarqué sur le comptoir un pantalon d'une forme peu ordinaire, et a demandé à qui cet objet de mauvais goût était destiné.

« C'est, a répondu M. Inkson, un pantalon commandé par S. M. l'empereur de Russie, d'après le modèle que son valet de chambre a fourni. — Je m'étais bien douté, a répondu M. le comte Ostrowski, qu'un vêtement aussi excentrique ne pouvait appartenir qu'à un despote. Si j'en trouvais l'occasion, j'irais attendre au coin d'une rue le porteur de ce pantalon, et je vengerais par un bon coup de fusil les malheurs de la Pologne. »

Le chef des ouvriers de M. Inkson, effrayé de ces propos et craignant que la menace ne fût mise à exécution, s'est hâté d'en donner avis à la police. Ordre a été aussitôt donné d'arrêter le comte Ostrowski dans sa demeure de Mount-Street, près de Grosvenor-Square, et de saisir tous ses papiers. Il a été immédiatement conduit devant M. Jardine, l'un des magistrats de Bow-Street. L'interrogatoire a eu lieu à huis-clos, et rien n'en a transpiré. Le magistrat a exigé du comte Ostrowski un cautionnement de bonne conduite, savoir : 500 livres sterling pour lui-même, et pareille somme pour deux personnes étrangères (en tout 25,000 fr.). Il était sept heures du soir, et par conséquent trop tard pour réaliser les cautionnements. M. Ostrowski a été mené en cabriolet à la prison de Totthill-Fields, où il a passé la nuit.

Ce matin M. le chevalier Benkhausen, consul de Russie, a eu un entretien particulier avec M. Jardine. M. Westmacott, jurisconsulte, a présenté ensuite les noms des deux cautions. Le magistrat les ayant agréées, a ordonné que M. le comte Ostrowski fût amené devant lui à trois heures de l'après-midi. MM. Skinner et M. Lamie Murray s'étant portés garants pour lui, on l'a mis en liberté, mais ses papiers ne lui ont pas encore été rendus. (*Gaz. des Tribunaux*.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le *Messager* contient une dépêche du lieutenant-général de Bar, commandant la division d'Alger, en date du 6 juin ; une autre du général Marey, commandant la colonne expéditionnaire de Laghouat, datée de Recheg le 21 ; une troisième du lieutenant-général Lamoricière, commandant la province d'Oran, datée du bivouac près du marabout de Sidi-Aziz, le 30 mai, et une quatrième du même, datée du camp sous Lalla-Magrnia, le même jour. De ces pièces, reçues ce matin par M. le maréchal ministre de la guerre, il résulte qu'une escarmouche a eu lieu, sur notre territoire, entre les troupes du lieutenant-général Lamoricière et 14 ou 15,000 cavaliers des Arbd-el-Bokhari, et 500 cavaliers arabes, en avant d'Ouchda.

Le *Messager* ajoute :

« Malgré cette folle échauffourée, qu'on pourrait raisonnablement attribuer à l'un de ces actes d'indiscipline si ordinaires dans de pareilles armées, mais qui, du reste, a été rudement châtiée, nous persistons à croire que les troupes régulières, sous le commandement d'El-Guenaoui, y regarderont à deux fois avant de commencer sérieusement les hostilités.

» Si, contre notre attente, l'empereur du Maroc était assez mal conseillé pour s'attaquer à nous, les bonnes dispositions du général Lamoricière, la coopération du général Bedeau, venu de Tlemcen pour le seconder, et la présence du maréchal Bugeaud, sur le point menacé de notre frontiè-

la chambre des députés qui l'avait repoussée comme une aggravation de charges, sans compensation pour le pays, maintiendra sans doute sa résolution première, lorsque la question lui reviendra à la prochaine session.

— Le *Siècle*, sans se prononcer sur le mode d'exécution des chemins de fer, constate la rapidité avec laquelle les divers projets de loi se succèdent. Si les premières commissions ont pris leur temps pour arrêter les bases de leur travail, cet exemple, dit-il, n'a pas été suivi par les autres. On sent l'influence du terme de la session. Toutes les régions du territoire veulent conquérir à la fois le bienfait des moyens rapides de locomotion.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Faits divers.

Des lettres de Goritz et une lettre de Trieste, en date du 3 juin, annoncent que M. le duc d'Angoulême est mort à Goritz le même jour vers onze heures du matin. La cour prendra le deuil.

(*Débats et Presse*.)

— Diverses ordonnances royales, insérées au *Moniteur universel*, ouvrent à l'importation et à l'exportation des céréales le bureau de Valenciennes (station du chemin de fer), autorisent la société anonyme, formée à Paris sous la dénomination de *le Phénix*, compagnie française d'assurances sur la vie humaine, celle d'assurances mutuelles contre la grêle, établie à Périgueux sous la dénomination de *l'Amicale*, la caisse d'épargne établie à la Charité (Nièvre) ; modifient les statuts de la caisse d'épargne d'Aurillac, ouvrent le bureau d'Abbeville à l'importation de certains fers, le port d'Antibes à l'admission en franchise de certains produits de la Corse, le bureau de Roubaix à l'entrée par le canal de marchandises désignées, et ceux de Lille et Valenciennes (aux stations des chemins de fer) à l'importation des laines en masse et de certaines marchandises et au transit d'autres, et autorisent enfin la société anonyme fondée sous la dénomination de *compagnie d'éclairage, par le gaz, de la ville d'Avignon*,

— Le roi, sur la proposition de M. le ministre de la marine, vient de décider que M. le prince de Joinville porterait son pavillon de contre-amiral sur l'un des vaisseaux de l'escadre d'évolutions et se rendrait avec ce vaisseau, accompagné d'une frégate à vapeur, de deux bâtiments à vapeur de moindre force et de plusieurs bâtiments légers, en croisière sur les côtes de l'Etat de Maroc. — Le prince doit partir très prochainement pour Toulon. (*Moniteur*.)

— C'est le 15 août prochain que doit avoir lieu à Berlin l'exposition des produits de l'industrie du zollverein.

— Le bruit circule que le sceptre de l'opéra va passer des mains qui le tiennent à des mains qui l'ont tenu et qui lâcheraient le vieux drapeau qu'elles viennent de relever. La politique est en baisse. L'ancien président du conseil du 1er mars achève l'*Histoire de l'Empire*, et un de ses collègues, ancien et futur ministre de l'intérieur répète le rôle du Misanthrope et monte chez la fille d'un ancien président du conseil *les Caprices de Marianne*, petite comédie de M. Alfred de Musset. (*Presse*.)

— Un journal anglais fait observer qu'aucun membre du parlement ne s'est levé quand le roi de Saxe est entré dans la chambre des communes. L'étiquette parlementaire s'oppose à ce que les députés anglais sur leurs sièges traitent un souverain étranger autrement qu'un simple étranger.

— L'assemblée générale du comice agricole de Seine-et-Marne, les concours de charrue et ceux de bestiaux, auront lieu le dimanche 16 courant, à Balloy, entre Bray-sur-Seine et Montereau, arrondissement de Provins, sur le domaine de M. le marquis de Balloy, qui y a créé un vaste et bel établissement agricole, et fait exécuter des travaux d'assainissement sur une grande échelle.

Les constructeurs d'instruments aratoires sont invités à exposer et faire fonctionner leurs instruments qui seront examinés et primés.

— L'*Opinion du Gers* trace les portraits suivants de Mme Lacoste et de Meilhan, accusés conjointement du crime d'empoisonnement sur la personne de M. Lacoste :

Mme Lacoste est une jeune femme de 25 ans, d'une taille au-dessous de la moyenne ; elle a le teint légèrement coloré, des yeux bruns ; son front étroit est encadré par des cheveux du plus beau noir. Après l'avoir observée, on s'accorde à dire que sa physionomie est sans caractère ; ses traits, cependant, ne manquent pas d'une certaine douceur. Si, par sa jeunesse et l'élégante simplicité de sa toilette, elle ne le cède pas à Mme Lafarge, l'héroïne du drame du Glandier, elle a de moins qu'elle les manières et les usages du monde, la soudaineté de l'esprit et la facilité de l'expression. Marie Capelle avait été élevée au milieu du monde de Paris. Euphémie Vergès a passé toute sa vie de jeune fille dans la petite commune de Mazerolles. Après avoir reçu un vernis d'éducation à l'époque de son mariage, elle a été reléguée dans la terre de Riguepeu, où elle n'a certainement pas appris le confortable de l'existence et les usages raffinés de la société. Depuis son veuvage, cependant, elle a essayé de s'élever à la hauteur de sa fortune considérable ; aux eaux de Capvern, pendant la saison dernière, dans ce site désert qui a le privilége d'échapper au bruit et au mouvement, alors même que les Pyrénées sont envahies, elle s'était entourée d'un luxe dont elle jouissait comme on jouit d'une nouvelle conquête.

Quant à M. Meilhan, il est petit, voûté par l'âge et, dit-on encore, par les excès d'une vie déréglée. Sa tête est grise, son nez épaté ; il a perdu

[illegible] en 1843, quoique les [illegible] de l'humidité aient été désastreux pour l'agriculture de cette contrée, il n'est tombé cependant que 921 mil. d'eau ; c'est que la quantité totale de pluie n'influe que médiocrement (dans de certaines limites) sur la prospérité des champs, tandis que sa répartition aux différentes époques de l'année est presque toujours de la plus haute importance pour les cultivateurs.

« Les pluies de mai, dit M. d'Hombres Firmas, paraissent avoir eu une grande part à nos pertes. Ce mois nous a donné 142 millim. d'eau ; c'est deux fois plus qu'il en tombe, terme moyen. J'attribue à l'humidité prolongée pendant nos éducations des vers à soie la grasserie, la jaunisse, la muscadine, qui ont désolé nos ateliers. Ce sont les pluies de mai qui ont contrarié la fleuraison des céréales, favorisé les mauvaises herbes, rendu nos blés peu productifs et chargés de mauvaises graines. Les mêmes causes ont porté préjudice aux vignes, aux châtaigniers et aux oliviers dont la récolte a été fort médiocre. En novembre, elles nuisirent à la dessiccation des *ramas* et des feuilles de mûrier, que nous conservons pour nourrir nos bestiaux pendant les mauvais jours d'hiver. Elles retardèrent les labours et noyèrent, dans beaucoup de champs, les blés qui avaient été semés de bonne heure. Pendant ce mois, il tomba, en 1843, 172 m. m. 1/2 de pluie, tandis qu'en 1842, il en était tombé seulement 52 m. m. 1/2. »

Les observations météorologiques faites dans la Charente-Inférieure sont d'un intérêt vraiment remarquable; elles ont été commencées en 1777 par M. Seignette, secrétaire de l'Académie de La Rochelle, qui les continua sans interruption jusqu'en 1795, c'est-à-dire pendant 17 ans ; elles furent reprises en 1810 jusqu'en 1842 par MM. Monroy et Vincent, directeurs du dessèchement des marais de Tangon et de Boeré. M. Fleuriau de Bellevue, leur successeur s'est associé à leurs recherches scientifiques et les continue en les comparant à une série antérieure de recherches exécutées à Bordeaux de 1742 jusqu'à l'année 1784.

M. Fleuriau s'est surtout attaché à constater la quantité de pluie tombant annuellement dans cette contrée, et sa répartition pendant chaque mois de l'année.

Il a reconnu d'abord que, jusqu'en 1834, la moyenne des pluies annuelles était pour Bordeaux de 660 millimètres, pour la Rochelle de 640 m. m., et pour la Charente-Inférieure en masse de 650 m. m.

Puis, s'attachant aux observations spéciales de l'arrondissement de La Rochelle, il trouve que, pendant cinquante ans, il est tombé annuellement 656 m. m. d'eau et qu'il y a eu chaque année 139 jours de pluie.

Mais si l'on divise ce demi-siècle en deux périodes, la première de 42 ans, arrivant à 1834, et la seconde de huit ans, jusqu'à 1842 inclusivement, on arrive à un résultat qui est digne, au plus haut degré, de l'attention des savants, puisqu'il dénote, au moins pour cette partie de la France, une subversion climatérique très alarmante pour le pays.

« Il résulte, dit M. Fleuriau, de la comparaison de ces deux périodes : 1° que la quantité de pluie des huit dernières années a surpassé de 96 millimètres ou de près d'un sixième, celle des quarante-deux antérieures ;

» 2° Que près des neuf dixièmes de cet accroissement appartiennent aux six derniers mois de l'année ;

» 3° Que cet accroissement, qui a commencé à être de près d'un tiers en sus dès le mois d'août, s'est surtout manifesté dans le mois de septembre, où il est tombé plus du double de l'eau que ce même mois n'a reçu durant les quarante-deux années précédentes ;

» 4° Cet excès permanent des grandes pluies pendant le mois de septembre, leur précocité, qui a anticipé de plus d'un mois sur l'état ordinaire de notre climat, présentent donc une anomalie remarquable, qui mérite d'être signalée, puisqu'elle paraît avoir causé la plupart des inondations qu'on a éprouvées en France, surtout depuis 1836. »

M. Fleuriau pense qu'il serait utile de rechercher si cette anomalie s'est manifestée sur toutes les parties du royaume et dans quelles proportions. Malheureusement, le nombre des observateurs météorologistes est encore bien petit en France ; et lorsque leurs travaux arrivent à l'Académie des sciences ou à la Société royale d'agriculture, ils restent enfouis dans la masse des documents scientifiques de toute nature, sans que personne se charge de les étudier, de les classer, et d'en déduire les conséquences. Les populations du Midi, si fréquemment exposées aux terribles ravages que causent les débordements de leurs rivières torrentielles, commencent à s'occuper sérieusement de cette question. La municipalité de Lyon vient d'instituer une commission hydrométrique chargée de constater les quantités d'eau tombées dans la vallée supérieure de la Saône pour pouvoir avertir les riverains inférieurs des crues qui les menacent. Sur la demande de M. de Gasparin, l'Académie des sciences a décidé que les ministres de l'intérieur et de l'agriculture seraient priés de fournir des fonds pour que le même plan d'observations soit appliqué au bassin de l'Isère, de la Durance et du Rhône. On comprendra bientôt, nous l'espérons, qu'il est urgent de créer des stations d'observateurs sur tous les points de la France pour étudier enfin tous ces phénomènes météorologiques qui dominent complètement la science agricole ; pour reconnaître jusqu'à quel point notre constitution atmosphérique est viciée ; pour apprendre à prévoir, à annoncer long-temps d'avance la pluie, la grêle, les vents, le froid, la chaleur, et surtout pour chercher les moyens de ramener les saisons à leur état normal. Presque tous les hommes qui ont étudié sérieusement la météorologie sont restés convaincus que la prévision, et, jusqu'à un certain point, la direction des phénomènes atmosphériques n'excédaient pas le pouvoir que Dieu a donné à l'homme en lui confiant la culture du globe terrestre ; mais, avant tout, il faut connaître exactement l'état actuel des choses; il faut couvrir notre pays de stations d'observateurs très rapprochées, et confier à quelques savants spéciaux le dépouillement et la coordination de tous les matériaux réunis dans toutes les localités du royaume.

Nous sommes convaincus que le pays retirerait des avantages inappréciables de cette nouvelle institution dont les dépenses pourraient être bien minimes : il existe dans chaque département au moins une école primaire supérieure, dont le directeur ou les professeurs sont très capables de tenir un registre d'observations d'après le modèle uniforme qui leur serait imposé ; dans toutes ces écoles on accepterait volontiers, sans rétribution, cette tâche légère qui deviendrait du reste un titre de recommandation puissant près des comités d'instruction et des inspecteurs de l'Université ; toute la dépense de l'état se bornerait donc à l'achat des trois ou quatre instruments dont chaque observatoire devrait être muni et à la rétribution des trois ou quatre savants qui dirigeraient l'institution : assurément le chiffre total serait imperceptible, et dans tous les cas son emploi serait si facile à justifier qu'aucun de ces terribles éplu-

[illegible] annonce qu'un officier en garnison à Tarascon, M. [illegible]ly, a répété avec beaucoup de succès ses expériences sur l'éducation des vers à soie avec de la feuille constamment mouillée. — M. Laure, un des grands éducateurs du midi, qui est présent à la séance, déclare qu'il a donné l'ordre à ses magnaniers de suivre cette année la nouvelle méthode de M. Robinet. Il nous est impossible d'émettre aucune opinion sur ce système, qui est en contradiction avec la pratique consacrée par l'usage, et contre lequel proteste vivement l'école des bergeries de Sénart; nous pensons toutefois que, malgré les précédents, les faits allégués par un expérimentateur aussi habile que M. Robinet suffisent pour faire sentir qu'il est indispensable d'essayer son procédé.

— Sur la proposition de M. Leclerc-Thouin, la société décide que M. le ministre de l'agriculture et du commerce sera prié d'encourager pécuniairement la publication du grand ouvrage de M. le comte Odart sur l'ampélologie. Cet ouvrage est la plus complète étude qui ait encore été faite sur la vigne, ses variétés, ses produits, etc.

E. L.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 10 JUIN.

SERVAIS, march. de vins, r. de la Lune, 30. J. c., M. Beau; s. p., M. Moizard, r. Nve-St-Augustin, 43.

BOUQUET, épicier, r. du Battoir-St-André-des-Arts, 24. J. c., M. Cornuault; s. p., M. Richomme, r. Montorgueil, 71.

SÉNÉCHAL et STINVILLE, fabr. de bretelles, r. des Blancs-Manteaux, 30. J. c., M. Ledagre; s. p., M. Lecomte, r. de la Michodière, 5.

Bourse du 11 juin 1844.

Les fonds français, après une subite dépression, se sont ranimés vers la fin, et ferment même en hausse sur les cours de la veille.

Une panique considérable a eu lieu sur les chemins de fer.

Mais, à l'exemple des fonds publics, ils ferment, sinon en hausse, du moins, en général, à peu près dans les mêmes cours que la veille.

LONDRES, 9 JUIN.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Dimanche. — B. fermée.	Av...., 82 45. Ap..... 82 50, 47 1/2. Rep. fin c. — fin pr. 3 0/0, 5, 7 1/2. — 12 1/2. 5 0/0, 10 à 15. — 32 1/2. Bons du Trésor. 3 1/4 à 4 mois.	F. c. 82 55, 70 d. 50; 122 40, 25 d. 50; F. pr. 83 05, 82 95 d. 50; 123 d. 50. Au 30. Strasb. 235, 240 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 83,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; juillet et août, 84,00 à 84,50; 4 derniers mois, 87,50 à 88,00; 4 premiers mois 1845, 00,00.

LILLE. — Colza, 77,00 à 00,00; œillette rousse, 77,00 à 71,75; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00; voitures, 61,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 77,00 à 78,00; courant du mois, jusq. en oct., 77,00 à 78,00; 2 derniers mois, 76,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 0/0 première sorte, id., id, 0 0/0. deuxième sorte, ordre de livraison, à 22 0/0.

SUIFS (les 50 kil.) de place disp., de 56,00 à 56 50; de 4 derniers mois, sans affaires; de Russie disponibles et à livrer, id.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Les aspirants et les aspirantes aux brevets de capacité apprendront avec plaisir que la méthode mnémonique franco-polonaise peut leur assurer des résultats heureux pour les examens sur l'histoire et la géographie. Nous nous faisons un plaisir de mettre à la connaissance du public la lettre qui vient de nous être communiquée:

« Paris, le 22 mai 1844.

Monsieur le général Bem, à Paris.

« Mme Flotard et moi nous nous empressons de vous annoncer que notre

Spectacles du 12 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lady Henriette. Le Lazzarone.
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bourru Bienfaisant. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino Noir. Le Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Carlin. Dagobert. Hermance.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Chevalier de Grignon. M. d'Ecole.
7 h. 1/2 GYMNASE. — 1re de Sara Walter. D. Robin. Zélia. Roman intime.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — F. Gallâtre. Polkette. Troubadour. Clémentine.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Le Barbier du roi d'Aragon. 1844 et 1944.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Jeanne.
6 h. 1/2 FOLIES. — Claire. Petits Métiers. Tribunal de Femmes.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

10 Juin.				11 Juin.			
Arrivages	3306 q.	62 k.		Arrivages	2834 q.	35k.	
Ventes	3317	62		Ventes	2800	64	
Restant	11114	29		Restant	11147	94	
Cours moyen				Cours moyen			40,16
Cours-taxe				Cours-taxe			38,90
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	30q.	11k.	51,50 à 54,35	Gr.	470q.	27k.	42,70 à 54,10
1re	765	00	39,10 à 41,40	1re	887	05	39,20 à 41,40
2e	544	17	35,65 à 38,39	2e	166	42	38,00 à 38,85
3e	12	56	28,00 à 33,75	3e	1	00	31,00 à 00,00
4e	15	57	24,20 à 26,75	4e	0	00	00,00 à 00,00
Al.	2028	44	24,40 à 40,90	Al.	1584	46	37,55 à 54,10

BORDEAUX, 2 juin — Farine 1re Nérac: 46,00 à 47,00; 2e: 44,00 à 45,00. — Farine de ville 1re: 45,00; 2e: 43,00. — Farine en rame: 33,00 à 34,00.

Les prix qui étaient établis au commencement du mois de mai se sont à peu près soutenus, malgré que les ventes durant ce mois n'aient point été très actives, en raison de l'époque critique de l'année où nous nous trouvons, par rapport à la floraison; ce qui nous fait croire que les prix des bonnes marques se soutiendront jusqu'après l'ouverture de la campagne prochaine. Quoique les ventes aient été lentes et difficiles, les prix se sont bien maintenus.

Cours des Céréales (par hect.).

ELBEUF, 8 Juin. — Froment 1re: 22,00. — Orge: 14,00. — Sarrazin: 14,00. — Avoine: 10,00 à 11,00.

LE NEUBOURG, 5 Juin. — Froment: 21,66. — Méteil: 15,25. — Seigle: 13,75. — Orge: 12,50. — Avoine: 8,50.

COLMAR, 6 Juin. — Froment 1re: 24,07; 2e: 22,25; 3e: 20,50. — Méteil: 15,35. — Seigle: 13,56. — Orge: 12,70.

CHALON-SUR-SAONE, 7 Juin. — Froment, 1re: 20,75; 2e: 20,00; 19,25. — Méteil: 17,00. — Seigle: 14,50. — Orge: 14,50. — Sarrazin: 12,50. — Maïs: 15,75. — Avoine: 10,75.

SAINT-LAURENT, 8 Juin. — Froment, 1re: 23,75; 2e: 22,36; 3e: 20,97. — Seigle: 13,00 à 13,66. — Méteil: 15,33 à 16,00. — Orge: 14,66 à 15,33. — Maïs: 16,65 à 17,43. — Avoine: 9,00 à 9,66.

MARSEILLE, 7 Juin. — La situation de notre marché est demeurée à peu près la même que la semaine précédente. Seulement le maintien des droits sur les céréales et surtout la continuation des arrivages ont décidé nos détenteurs à faire quelques concessions sur les différentes sortes et principalement sur les qualités ordinaires. On a réalisé en disponible des blés de Pologne de fr. 22,50 à 23,00 les 160 litres entr.; des Romélie supérieurs de 19,00 à 20,00, et des Ibraïl de 18,50 à 21,50 selon la qualité.

A livrer, il s'est traité un chargement de Pologne par pavillon anglais à fr. 24,50.

Sucres (par 100 kil.).

PARIS, 8 Juin. — *Sucre indigène.* — Claircé 2e: 150,00 à 153,00; 3e: 144,00 à 148,00. — Fine 4e: 147,00 à 148,00. — Belle 4e: 144,00. — Bonne 4e: 141,00. — 4e bon ord.: 138,00 à 139,00. — 4e ord.: 136,00. — Mélasse: 20,00 à 22,00.

Sucres exotiques. — Sucre Bourbon et Martinique, belle 4e: 141,00. — Bonne 4e: 147,00 à 138,00. — 4e bon ord.: 131,00. — 4e ord.: 130,00. — Mélasse: 30,00 à 35,00.

Raffinés. — Raffinade: 230,00. — Demi-raffinade: 200,00 à 220,00. — 1re sorte: 182,00 à 190,00. — Bon ord.: 174,00 à 180,00. — 4 cass. ord.: 165,00 à 172,00. — Lumps: 168,00 à 172,00.

LE HAVRE, 8 Juin. — *Sucres exotiques*, près de 5,000 barriques sont entrées. Il se fait peu d'affaires. On a peine à traiter la bonne 4e à 126,00; quelques parties offertes à ce cours ont été refusées; 50 barriques seulement ont obtenu ce prix.

ARRAS, 9 Juin. — *Sucre indigène.* — Bonne 4e: 120,00. — 4e bon ord.: 118,00. — 4e ord.: 116,00. Il y a baisse sur cette place.

LILLE, 8 Juin. — *Sucre indigène.* — Belle 4e: 135,00 à 138,00. — Bonne 4e: 133,00 à 134,00. — 4e ord.: 131,00 à 132,00. — Basse 4e: 126,00. — Commun: 90,00 à 116,00.

Raffinés. — Raffinade: 200,00. — Métis de 3 kil.: 190,00; do de 6 kil.: 175,00 à 180,00. — Lumps: 172,50. — Vergeois: 100,00 à 150,00.

MARSEILLE, 7 Juin. — *Sucre brut.* — La semaine qui vient de finir a été assez remarquable en transactions sur cet article. Les besoins de la raffinerie ne pouvant être remplis par la marchandise disponible qui manque toujours sur place, les acheteurs se trouvent dans la nécessité d'assurer leur approvisionnement par l'achat des cargaisons attendues. C'est ainsi qu'il s'est traité à livrer sur divers navires un millier de barriques sucre brut Martinique et Guadeloupe à fr. 36 les 50 kil. ent., et environ 300 barriques dito à 35,50.

En disponible, on a réalisé seulement 100 bques à 36,00, et 70 bques à 35,50.

Le sucre Bourbon a eu preneurs pour 1,700 balles en belle marchandise à 66,00 et pour 3,400 balles à 65,00 les 50 kil. consommation.

En sucre étranger par navire français, il s'est traité 150 bques San-Yago à livrer par les Quatre-Frères à 29 f. ent.

Sucres terrés. — Notre marché continue à faire bonne contenance pour cette marchandise, qui trouve un placement facile et à des prix bien soutenus. La cargaison du navire espagnol Trois-Frères arrivé cette semaine de la Havane et consistant en 452 caisses sucre Havane blond a été vendue immédiatement à 30,00 les 50 kil. entr.

A livrer, il s'est traité 150 caisses Havane blanc et blond à 40,00 et 30,00, ainsi que 300 bques de Porto-Rico à livrer par le navire espagnol Martina à 28,00.

Raffinés. — Les affaires pour l'exportation ont été plus calmes depuis nos derniers avis; toutefois les prix se sont soutenus à la cote.

Raffinés papier 7 0/0 F 35,50 les 50 kil. E. Cassés: 36,50. — Bâtardes: 35,00. — Tapés: 34,50 à 35,00.

Les raffinés à la consommation se maintiennent en faveur: la vente s'opère assez activement dans les prix de 78,50 à 79,00 les bâtardes blanches et 81,00 les nus.

Amidon, fécule et glucose (l. 100k.

PARIS. — Amidon, 1re: 78,00 à 80,00; 2e: 60,00 à 65,00. — Fécule sèche, 1re: 31,00 à 32,00; 2e: 20,00 à 28,00. — Sirop blanc, 40 degrés: 38,00 à 40,00; de coloré, 23 degrés: 30,00 à 32,00.

LILLE, 8 Juin. — Amidon: 65,00 à 70,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de SCEAUX du 10 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1004	920	84	1 14	1 02	0 94
Vaches....	84	70	14	1 06	» 92	» 78
Veaux.....	503	503	»	1 48	1 28	1 08
Moutons...	8866	6473	2193	1 32	1 14	0 96

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 11 Juin.* — Porcs amenés, 203, dont 195 vendus: 106-1,04-1,02.

LA CHAPELLE, *marché du 11 Juin.* — 373 veaux, tous vendus: 1,40-1,20-1,00. — 93 vaches grasses dont 64 vendues: 1,00-0,92-0,78. — 24 taureaux dont 20 vendus: 0,94-0,80. — 93 vaches laitières dont 27 ont été vendues de 250,00 à 450,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Nous avions osé prédire il y a deux mois que le chemin du Nord serait seul voté cette année par la chambre, et que ceux de Lyon et de Bordeaux seraient ajournés. Nous fondions cette prédiction sur ce motif, que M. de Rothschild devait désirer se rendre maître des trois chemins, et que ne pouvant pas, par diverses raisons, mettre la main sur tous les trois à la fois, sa politique le conduisait à ne prendre cette année que le chemin du Nord et à faire renvoyer les deux autres à la session suivante.

La première partie de notre prédiction se trouve aujourd'hui sur le point d'être complètement démentie, mais par le fait de M. de Rothschild lui-même, et précisément parce qu'il veut en réaliser, avec plus de sûreté, la seconde partie, qui est la plus importante. Les travaux du chemin du Nord sont en pleine activité, et dans deux ans, ce rail-way sera à peu près terminé. On va laisser croire au public que le gouvernement veut exploiter par lui-même cette portion du réseau des chemins de fer; sous ce prétexte on ne prendra pas de parti cette année à l'égard de ce chemin, et on éludera ainsi la proposition de la commission qui voulait le faire adjuger par bail de courte durée.

Le sort définitif des chemins de Bordeaux et de Lyon sera seul mis en discussion. Aucun travail n'est encore commencé sur ces deux lignes, si ce n'est dans la petite section d'Orléans à Tours; les tracés ne sont pas même déterminés. Néanmoins, on votera à la fois cette année et le tracé et l'autorisation de concéder gratuitement à long terme ces deux chemins à des compagnies financières, sans adjudication et par un simple traité à conclure diplomatiquement entre le ministère et le concessionnaire, dans les deux mois à partir de la promulgation de la loi.

Voici donc ce qui arrivera si ce projet est agréé par les chambres. M. de Rothschild a parfaitement compris que sa haute position et que l'avenir réservé à sa Maison lui faisaient une loi de monopoliser la plus grande partie des chemins de fer de France. Déjà il possède le petit réseau du Midi (Alais, Nîmes, Beaucaire, Montpellier); déjà sur la ligne de Calais et de Belgique à Marseille, il possède la section importante d'Avignon à Marseille: il a donc résolu de traiter cette année pour le chemin de Paris à Lyon, et en même temps pour celui d'Orléans à Bordeaux.

Vouloir, pour M. de Rothschild, c'est pouvoir. Les compagnies des chemins de fer qui ont besoin d'un énorme capital, ne possèdent réellement pas la totalité de ce capital: pour le réaliser elles émettent des actions; mais pour que ces actions se vendent, pour que ce capital se réalise, il faut que les actions *haussent*; sans cela personne n'en voudrait, et la compagnie, qui n'a pas les fonds nécessaires, ou qui ne se soucie pas de les débourser ferait faillite si les chemins de Lyon et de Bordeaux; tandis que s'emparant immédiatement de ceux-ci, long-temps avant leur confection (ces chemins ne seront pas terminés avant 1850), il s'assure en quelque sorte le chemin du Nord qui sera livré à la circulation à une époque assez rapprochée.

Dans cette situation, quelle devra être la conduite ultérieure de M. de Rothschild? Il y a ici deux modes d'opérer bien distincts: ou agioter sur les actions, et, après avoir gagné des sommes énormes, se retirer complètement des chemins de fer, — ou bien, tout en agiotant encore, mais en se résignant à des bénéfices moins considérables pour le présent, rester à la tête des compagnies, et organiser puissamment le monopole des transports, et de cette belle position, dominer complètement l'industrie, et se rendre le roi industriel de la France. Ce dernier parti est le plus beau, mais le plus difficile; le premier est plus aisé et plus tentant peut-être pour une âme commune: selon le choix qu'il fera, M. de Rothschild déclarera au monde s'il n'est qu'un banquier vulgaire, plus riche et plus heureux que d'autres, ou bien s'il est un esprit assez vaste et assez hardi pour tenter la conquête de la France.

La première opération est bien simple, et les deux chemins de Lyon et de Bordeaux ne seront pas livrés par l'Etat au concessionnaire avant quatre ans au plus tôt; jusqu'à cette époque ce concessionnaire n'aura guère d'autres frais à faire que ceux d'achat d'un gros registre d'actions. Il sera créé 320,000 actions de 500 fr. chacune; capital social 160 millions. M. de Rothschild aura quatre ans pour écouler ces actions, avant que sa société soit tenue à aucun déboursé considérable. Ces actions seront d'excellentes valeurs; dès à présent, elles valent réellement plus de 500 fr., ainsi que nous l'avons prouvé depuis long-temps; quels prix les vendra M. de Rothschild? Si la somme à livrer n'était pas si considérable, il est certain qu'il pourrait les vendre en moyenne à 800 fr. au moins;

(1) C'est encore là un des charlatanismes des partisans des compagnies; ils font grand bruit des immenses capitaux que ces compagnies apportent à l'Etat, et en réalité, ces capitaux sont très minimes. Il y a par exemple 60 millions à fournir: les actionnaires fondateurs versent 12 millions seulement de prime abord, et le payement des autres cinquièmes est échelonné en divers termes éloignés. Puis ils écoulent peu à peu les actions à la bourse, en attirant les spéculateurs par l'appât des gains de revente. Ainsi, sur une action de 500 fr., il n'a été versé que 100 fr., on la vend à la Bourse avec 50, 100, 200, 300 fr. de prime (exemple: Avignon). Ce sont les acheteurs successifs qui peu à peu et aux termes indiqués, fourniront ainsi les 48 autres millions. Plus le terme du versement sera éloigné, moins les actionnaires fondateurs auront donc à verser de leur propre argent. — Les immenses capitaux des compagnies financières sont une pure fantasmagorie.

Séance de la chambre des Députés.

La chambre hésite; la chambre commence à avoir conscience de l'acte monstrueux auquel on la poussait, et elle s'arrête effrayée; il n'est pas encore rendu l'arrêt fatal qui devait sortir de l'urne pour enchaîner la France à la sujétion des banquiers cosmopolites, et la séance d'aujourd'hui nous laisse quelque espoir.

Il est inutile de détailler cette séance. MM. Muret de Bort et Gouin ont reproduit contre les projets désastreux du gouvernement la plupart des raisons si évidentes, si convaincantes que le plus simple examen, et le plus simple bon sens suffisent pour suggérer à tout homme, qui n'a pas renoncé à employer son intelligence à juger les choses, ou qui n'a pas aliéné son indépendance au service de quelques intérêts particuliers.

L'évidence de ces raisons a semblé frapper une notable partie de la chambre, et deux ministres sont montés à la tribune pour soutenir la loi, M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, et M. Duchatel, ministre de l'intérieur. Aucun d'eux n'a tenté de défendre le système de l'abandon de la voie publique aux compagnies financières; aucun mot de réponse sur l'agiotage, sur les inconvénients du monopole: toute leur argumentation a reposé *sur la difficulté financière*.

Avec le surplus de l'emprunt de 450 millions, avec les fonds de réserve de l'amortissement jusqu'en 1852, ils se font fort d'achever la portion de chemins mise à la charge de l'Etat par la loi de 1842; mais s'il faut poser les rails, s'il faut acheter le matériel d'exploitation, c'est quatre à cinq cent millions de plus à emprunter, et ils s'y refusent. On a prétendu que nous ne le voulions pas, disent-ils; non, mais *nous ne le pouvons pas*. Et nous le pouvons si peu, s'est écrié M. Duchatel, que si ce n'était la difficulté financière, moi, pour mon compte, *je préférerais aux compagnies l'exploitation par l'Etat*.

M. Lacave-Laplagne, lui aussi, avant de faire partie du ministère actuel, avait préféré et défendu l'exploitation par l'Etat; il ne la défend plus aujourd'hui, c'est sa position particulière de ministre des finances qui l'en empêche.

Ainsi voilà qui est bien entendu: si ce n'était la difficulté d'emprunter, les ministres repousseraient les compagnies financières, et adopteraient le système d'une exploitation nationale des chemins de fer.

Réduite à ces termes par les ministres eux-mêmes qui n'ont pas essayé un seul instant, répétons-le, de défendre le système des compagnies, la question devient des plus faciles à résoudre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

URBAIN RITER[(1)].

—

Deuxième partie.

XXI.

Cependant, les préparatifs se firent assez promptement, grâce à l'active intervention d'Urbain. En trois jours, tout fut prêt. Le riche mobilier de Léonie fut vendu à un prix dix fois au-dessous de sa valeur. Quelques coupons de rente, seuls débris de sa fortune échappés à ses récentes prodigalités, furent transformés, moitié en espèces et moitié en papiers de la banque d'Angleterre. Tout se fit secrètement, et ils étaient déjà embarqués au Hâvre, avant qu'on se fût aperçu à Paris de leur disparition. De Portsmouth, où ils débarquèrent, Urbain avait compté se rendre immédiatement à Londres; mais Mme de Saint-Venant s'y opposa, en prétextant qu'un repos de dix jours au moins lui était nécessaire pour se remettre entièrement des fatigues de la traversée. Elle affirma, bien qu'il n'y parût nullement, qu'elle avait l'estomac perdu pour long-temps, et que son visage avait vieilli de cinq ans. Urbain n'insista point, assuré d'avance que tous ses efforts seraient vains. Courageuse, prête à tout entreprendre et à tout sacrifier pour satisfaire une passion ou un caprice Mme de Saint-Venant devenait pusillanime quand il s'agissait de sa santé. Elle était surtout esclave de sa beauté, qui en était une conséquence. C'était le seul point sur lequel aucune considération n'eût pu la déterminer à une concession. Elle eût, sans hésiter, préféré la mort à la perte d'un œil ou à un accident qui eût dû lui enlever sans retour la fraîcheur de son teint ou la pureté irréprochable des lignes de son visage. Urbain frémissait en songeant à ce qu'il deviendrait avec une pareille femme, si la misère venait à les atteindre... Et il ne pouvait se dissimuler que cette perspective n'était peut-être pas éloignée.

Arrivée à Londres, Léonie s'empressa de louer dans Regent Street, un vaste appartement qu'elle fit décorer avec une rare élégance. Les sages représentations, les prières mêmes qu'Urbain lui adressa à cette occasion, furent repoussées avec ironie et traitées de craintes ridicules. Léonie ne croyait pas que la fortune pût la trahir ou l'abandonner jamais; ou plutôt, trop faible pour s'imposer la moindre privation en vue de l'avenir, elle feignait une sécurité qui la dispensait de faire le sacrifice de son goût effréné pour le luxe et les plaisirs. La prévoyance naturelle d'Urbain fut forcée de céder, dans cette circonstance, à cette folie volontaire.

L'hiver approchait et le riche quartier habité par Urbain et Léonie prenait insensiblement une physionomie plus animée. Les portes massives des somptueux hôtels se rouvraient incessamment pour le retour des nobles et opulents voyageurs. Tout le jour, les équipages armoriés faisaient retentir le pavé des rues; le soir, les théâtres se remplissaient d'une multitude plus nombreuse et plus brillante. Urbain et Léonie ouvrirent leur maison à une société mélangée. Il y avait beaucoup de jolies femmes, recommandées uniquement par les grâces de leur figure et d'hommes aimables dont la fortune et la position étaient inconnues; mais Urbain et Léonie avaient besoin de s'assurer, à tout évènement, d'une large réciprocité d'indulgence et de bon vouloir. Et, en effet, Léonie fut trouvée charmante, et Urbain, grâce à sa facilité à parler la langue de ses hôtes et à l'amabilité de son caractère, obtint un égal succès auprès des conviés des deux sexes. Les bals, les soirées et le punch aidant, Mme de Saint-Venant fut déclarée, d'une commune voix, la fleur des ladys françaises, et Urbain un parfait gentleman. Quand ils ne recevaient pas chez eux leur société habituelle ou qu'ils n'étaient liés par aucune invitation, ils allaient ensemble au théâtre. Mme de Saint-Venant avait loué une loge au théâtre de Drury-Lane, et elle y était d'ordinaire l'objet de l'attention et le point de mire de tous les lorgnons des dandys qui s'y donnaient rendez-vous. C'était à qui obtiendrait un regard de la jolie Française. On vantait tout haut l'expression piquante et un peu hardie de sa physionomie, en opposition avec le caractère doux et mélancolique des beautés nationales. On citait surtout avec éloge la grâce de sa tournure. Ceux qui se prétendaient mieux informés professaient une admiration particulière pour les perfections toutes françaises de son pied et de sa jambe. Quelques-uns des habitués de sa maison et des amis d'Urbain tenaient à honneur de paraître dans sa loge et lui formaient ainsi comme une petite cour.

Avide d'hommages, coquette et rusée, Léonie était heureuse. Elle avait reconquis, sinon l'indépendance et la légèreté de ses habitudes, du moins une partie des jouissances et des plaisirs dont elle avait fait, pendant quelque temps, le sacrifice à Urbain. Lui-même, délivré entièrement des craintes et des préoccupations personnelles qu'il éprouvait naturellement à Paris, ne s'opposait plus que faiblement à la passion dominante de Léonie pour le luxe et les plaisirs. Les dépenses où l'entraînait son goût immodéré de la parure étaient considérables et hors de toute proportion avec la faiblesse de ses ressources. L'argent gagné au jeu par Urbain était loin de pouvoir couvrir le déficit toujours croissant qui s'introduisait depuis long-temps dans leurs revenus. Plus d'une fois, il essaya de la contraindre à ouvrir les yeux et à ne pas consommer sa ruine; mais ce fut en vain. Quand il cherchait à l'effrayer par l'aspect de la misère: Eh bien! tant mieux, disait-elle en riant, on dit que la nécessité rend ingénieux... Nous le verrons bien... D'ailleurs, n'es-tu pas là pour m'enrichir à ton tour... Je ne serais pas fâchée d'apprendre ce que l'amour et la nécessité peuvent inspirer à un homme d'esprit.

D'autres fois, en voyant passer, dans de brillants équipages, des femmes parées avec une richesse et une élégance auxquelles il ne lui était pas permis d'atteindre, elle lui disait d'une voix émue: quel bonheur d'éblouir ainsi tous les yeux et de faire mourir de dépit toutes les femmes!... Et toi, ne voudrais-tu pas, à tout prix, être à la place d'un des hommes qui accompagnent ces reines de la mode, et le favori de l'une d'elles?...

— J'aime mieux être près de toi, répondit Urbain, et n'être que ton esclave...

— Je le crois... Mais tu m'aimerais encore bien mieux, si j'étais l'une de ces reines.

L'hiver tout entier se passa en fêtes et en plaisirs. Mme de Saint-Venant avait successivement retiré les différentes sommes placées tant sur la banque d'Angleterre que chez un banquier de la cité. A peine lui restait-il de quoi suffire à quelques mois d'une existence plus que modeste. Force fut bien alors de restreindre les dépenses. Elle renvoya deux domestiques et ne garda qu'une femme de chambre, qui s'occupait aussi de tous les soins de la maison... Elle voulait, néanmoins, conserver le riche appartement qu'elle habitait; mais Urbain lui démontra si vivement la folie de cette prétention, qu'elle finit par céder. Les habitués furent congédiés, sous prétexte d'un voyage sur le continent et l'on se résigna à aller se cacher dans un petit logement bourgeois d'une des vieilles rues de la cité. Léonie insista, toutefois, pour ne pas se séparer des meubles élégants qu'elle avait achetés et qui devaient, du moins, quelque temps encore, lui faire illusion sur sa position.

En entrant, ainsi, pour la première fois, dans le calme et la solitude de la vie bourgeoise, Léonie crut sentir le froid de la tombe. Une tristesse profonde la saisit. Elle passait ses journées dans un ennui mortel et un dégoût invincible pour les distractions qu'Urbain s'efforçait de lui procurer. Le bruit de la rue lui faisait mal aux nerfs et elle frémissait à la seule pensée de poser la pointe de ses petits pieds sur un pavé couvert d'une boue noire et épaisse. Pour rien au monde, elle ne se serait exposée à être froissée, en passant, par la veste de toile grossière d'un ouvrier ou à rencontrer la figure stupide et affairée d'un commis ou d'un marchand. Urbain voyait ce changement avec un véritable désespoir. Il aimait Léonie plus que jamais, en dépit, ou peut-être même à cause des défauts qu'il lui connaissait. La coquetterie tenait son amour constamment éveillé, et il avait découvert récemment en elle des qualités et un dévouement qu'il était loin de lui supposer. A Paris, elle lui avait sacrifié jusqu'à sa coquetterie et rompu, pour lui, avec toutes les habitudes d'une vie déréglée; à Londres, elle l'avait associé, avec une rare délicatesse, à sa fortune et à ses plaisirs. Elle avait rejeté les offres les plus séduisantes pour une femme de cette condition. Si elle était malheureuse aujourd'hui, c'était encore par lui et pour lui seul... Et cette position précaire où elle était tombée allait s'aggravant chaque jour. Bientôt elle fut obligée de vendre quelques-uns des meubles auxquels elle était le plus attachée, parce qu'ils l'environnaient encore d'un semblant de luxe et d'élégance. La parure qui lui avait été donnée par Urbain passa dans les mains d'un joaillier de la cité. Plus de diamants, plus de toilettes élégantes, plus de ces mille riens dispendieux et charmants qui font briller une femme et qui sont comme le complément nécessaire de sa beauté. Bientôt même celle de Léonie si fraîche, si pure et si tendrement cultivée jusque là, manqua de ces soins délicats du luxe qui l'entretiennent et la perpétuent quelquefois. Alors, de triste qu'elle était, elle devint sombre. Une sorte de désespoir muet se lisait sur sa figure. A tout ce qu'Urbain imaginait pour ranimer son courage, elle répondait par une ironie amère. Elle déclamait à tout propos contre la vertu chez les hommes et chez les femmes. Sa parole, quand elle s'adressait à Urbain, prenait quelquefois un certain ton d'âcreté qui ressemblait à un reproche et trahissait une arrière-pensée. Quand il parlait de travailler, pour la faire vivre honnêtement, elle lui tournait le dos, en haussant les épaules. S'il cherchait à lui exprimer ses regrets ou son amour, elle lui montrait son visage pâli par l'ennui ou la mesquinerie nécessiteuse de sa toilette.

De toutes les personnes qui fréquentaient naguère leur maison, une seule avait été initiée au secret de leur position. C'était un jeune homme avec qui Urbain s'était lié d'amitié. Il était fort riche et avait généreusement offert ses services à Urbain. Mais celui-ci répugnait à contracter une dette qu'il n'espérait point pouvoir acquitter. Une autre considéra-

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6 7, 8, 9, 10 et 11 juin.

pour les dépenses improductives des fortifications, ce que vous faites tous les jours pour l'entretien inutile d'un pied de paix armée de 400,000 hommes, vous n'osez le faire pour soustraire le pays à la sujétion des compagnies financières !

Quoi, vous construisez de vos propres mains, au profit de quelques puissants industriels, un monopole d'une incroyable puissance, un monopole qui créera dans le pays une féodalité industrielle, dont vous, hommes du gouvernement parlementaire, ne serez que les valets, et pour vous excuser, vous venez dire que vous ne pouvez pas emprunter 500 millions (500 millions en 10 ans!) mais où donc les banquiers iront-ils eux-mêmes prendre 500 millions. Ils sauront les trouver pour vous opprimer, et vous, vous ne saurez pas vous les procurer pour arracher la France au joug qui la menace ; les œuvres guerrières, vous hommes de paix, ne vous effraient pas ; mais vous êtes humbles et tremblants devant une œuvre toute pacifique, une œuvre toute productive.

Songez que vous allez livrer pendant quarante ans la France entière aux mains des barons industriels ; pour détourner cette calamité, il vous faut des millions ; demandez-les à la nation ; pouvez-vous douter de son patriotisme ?

En 1816, la France était envahie par les troupes de l'étranger ; pour les renvoyer plus vite, le noble ministre duc de Richelieu n'hésita pas à imposer un lourd tribut au pays, et la France fut débarrassée de la présence de ses ennemis.

Quelles traces reste-t-il aujourd'hui de ce lourd impôt? aurait-il mieux valu nourrir dix ans de plus les geôliers de la France ?

La chambre décidera demain ou après-demain s'il faut que le pays soit livré pendant cinquante ans à l'absolutisme des banquiers cosmopolites, ou s'il doit faire le facile effort de fournir 500 millions au gouvernement pour s'affranchir du joug des gens de finance.

Chemin de fer de Tours à Nantes.

Les difficultés que soulève la loi de 1842 sont innombrables. Chaque pas que fait le gouvernement dans ce double système d'exécution mixte et de tronçons est marqué par un nouvel obstacle, par une nouvelle charge imposée au pays, par un déni de justice ou par une justice incomplète.

En donnant lui-même au classement des lignes un caractère de captation électorale et d'impartialité illusoire, le gouvernement a provoqué les exigences, les ressentiments de toutes les localités et la coalition de [illegible]
la délibération de la chambre. Dans le projet de Bordeaux, tout est complet ; le temps d'exécution des travaux à la charge de l'Etat a été déterminé, le montant des allocations annuelles à inscrire au budget est stipulé, un cahier des charges est annexé au projet de loi et un article spécial autorise dès à présent le gouvernement à traiter avec une compagnie. Dans le projet de loi du chemin de Nantes à Tours, au contraire, il n'y a pas trace de l'époque de l'achèvement des travaux, de la répartition du crédit demandé sur un nombe d'années fixées à l'avance; il y a absence complète de cahier des charges et d'article de loi qui autorise le gouvernement à traiter avec une compagnie. De tous les projets de chemins de fer déposés cette année, celui de Tours à Nantes est le seul qui ait été présenté dans un tel état à la chambre.

C'est que, nous le savons positivement, cette présentation ainsi faite n'est qu'un ajournement déguisé. Le ministère ne voulait pas présenter ce projet de loi dans la session. En l'apportant à la chambre, il a cédé aux réclamations du commerce de Nantes et à la crainte de voir compromettre le chemin de fer de Bordeaux par une coalition des députés de l'Ouest ; mais il a pensé se tirer d'affaire en ne présentant qu'un projet incomplet et illusoire.

Maintenant, faut-il révéler la raison mystérieuse qui pousse le ministère à ajourner sournoisement les droits des populations de l'ouest et du commerce de Nantes?... Suppose-t-on que ce soit en vue d'un véritable intérêt général et pour favoriser le prompt achèvement d'une ligne plus importante? Encore une fois qu'on le sache : le ministère règne, mais ne gouverne pas. Il est au-dessus ou au-dessous du ministère un véritable roi absolu dont les millions régissent bien mieux les intérêts et les destinées de la France que les lois votées par nos chambres. Or, M. de Rothschild ne veut pas de chemin de fer de Tours à Nantes. Il n'en veut pas jusqu'à ce qu'il ait placé, avec le bénéfice dû non pas à ses peines, mais à ses millions, les actions des chemins de fer de Bordeaux et de Lyon dont la majeure partie est entre ses mains. Il n'en veut pas, parce qu'il ne souffre pas de concurrence à sa politique financière.

Voilà comment la présentation du chemin de fer de Nantes à Tours n'est qu'un leurre ; voilà comment son ajournement probable n'aura d'autre caractère qu'un acte de courtisanerie de plus de notre ministère envers le véritable roi de l'époque.

La question du mariage de la jeune reine d'Espagne a été soulevée par M. Borthwick à la séance du 10 juin de la chambre des communes. Sir Robert Peel a déclaré que le gouvernement anglais avait reçu com-

Séance du 12 juin.

M. PROSPER DE CHASSELOUP-LAUBAT dépose le rapport sur le projet de loi sur la police des chemins de fer, déjà adopté par la chambre des pairs.

M. LESTIBOUDOIS annonce qu'il demandera demain la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif au chemin de fer du Nord.

M. MURET DE BORT a la parole contre le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Bordeaux.

Je tiens d'abord à dire à la chambre que, bien qu'inscrit contre le projet, j'approuve pleinement la construction des chemins de fer et que je les voterai tous ; je ne crois pas qu'en les votant la chambre ait songé à favoriser des intérêts particuliers, et je crois qu'aussi bien que les ministres elle a cédé aux inspirations de la nécessité.

Je n'ai pas besoin de développer l'importante révolution commerciale qui résultera des chemins de fer : les distances rapprochées, les produits des divers points de la France pouvant être réunis en quelques jours, les approvisionnements n'immobilisant plus une grande quantité de capitaux, voilà quelques-uns des avantages des chemins de fer ; je les approuve donc complètement.

Mais ce que je n'approuve pas, c'est la loi de 1842 ; je la crois bonne quant au classement, mais je ne crois pas que les moyens d'exécution qu'elle propose soient les meilleurs.

L'orateur s'attache à démontrer que nous ne sommes pas encore en situation d'apprécier ce que sera dans quelques années la construction et l'exploitation des chemins de fer. Les travaux coûtent infiniment moins aujourd'hui qu'ils ne coûtaient il y a quelques années ; leur rapport est beaucoup plus considérable. Les marchandises entrent pour une partie très importante dans les recettes. Vous voyez, continue M. Muret de Bort, que nous ne savons rien, que nous ne pouvons rien apprécier. Je vous le demande, messieurs, quel est celui d'entre vous qui oserait aujourd'hui proposer la loi de 1842?

VOIX DIVERSES. Personne.

M. MURET DE BORT. Vous voyez donc, messieurs, combien nous devons être prudents avant d'accorder une concession de quarante-six ans. Mais d'ici à quarante-six ans tout pourra être changé, transformé dans l'industrie. Déjà les chemins de fer attirent à eux tout ce qui alimente les autres modes de viabilité, le cabotage même, oui, le cabotage sera absorbé dans les chemins de fer. Il est impossible que l'Etat, sans la plus grande imprudence, s'engage pour si long-temps.

L'orateur passe ensuite à la manière dont les compagnies financières se forment pour l'exploitation des chemins de fer. Dans quelque temps, dit-il, les actions du chemin de fer de Lyon de 500 fr. aujourd'hui, seront de 750 fr. et ceux qui les achèteront à ce prix feront une bonne affaire. Ainsi pour 500 fr. on en aura gagné 250, c'est-à-dire 50 p. 0/0.

Les compagnies comme les autres marchands achètent au meilleur marché pour revendre le plus cher possible. C'est là l'intérêt de l'industrie en

---

tion l'en empêcha. Sir Francis Barwell, c'était le nom du jeune Anglais, se montrait fort assidu auprès de Mme de Saint-Venant, et Urbain, en acceptant ses services pécuniaires, craignait d'encourager ses prétentions. Il n'avait d'ailleurs jamais surpris chez Léonie aucun signe qui trahît ou une secrète intelligence ou une préférence personnelle. Elle avait même approuvé le refus qu'il avait opposé constamment aux offres de son ami. Mais un jour que sir Francis les avait renouvelées avec plus d'insistance, Urbain en parla à Léonie, qui l'engagea à les accepter, et comme il résistait en motivant son refus sur les prétentions évidentes de sir Francis, Léonie qui s'était mise, en l'écoutant d'un air d'impatience, à jouer avec une petite chaîne d'or qu'elle portait au bras et qui lui avait été donnée par Urbain, la brisa tout-à-coup par un mouvement sec et nerveux.

— Ah ! mon Dieu ! dit Urbain, qu'avez-vous fait ? C'était votre dernier bijou....

— C'est vrai, répondit froidement Léonie en s'éloignant... Mais il n'était plus de mode... Elle ajouta : et je n'ai pas le moyen d'en acheter un autre !...

Urbain sentait qu'il était dans une position violente et qu'il lui fallait prendre un parti décisif. Il lisait dans l'âme de Léonie. Il comprenait tout ce qu'elle souffrait, et les reproches qu'elle lui adressait peut-être intérieurement. Il maudissait son impuissance et la fatalité qui s'attachait à tout ce qui l'aimait... Dans son désespoir, la pensée lui vint de quitter Mme de Saint-Venant, et de lui rendre, avec la liberté, le bonheur qu'il lui avait ravi et les jouissances qu'elle regrettait... Mais la force nécessaire lui manquait pour un pareil sacrifice... Cette charmante créature qu'il adorait autrefois en la méprisant, il l'aimait maintenant sans la mépriser, car elle s'était emparée insensiblement de toutes les facultés de son esprit, comme de toutes les forces de son âme. Il l'aimait de toute la puissance que donne l'habitude à une passion aveugle. Il n'avait pas le courage de s'en séparer, et, quelque avili qu'il fût, son amour était trop violent pour se prêter à une transaction.

Un soir qu'il rentrait chez lui, après avoir erré une partie de la journée sous l'influence d'une agitation violente, il ne trouva point Mme de Saint-Venant. Elle avait congédié, la veille, sa domestique, et l'absence de Léonie, qui ne sortait jamais, dut lui causer quelque surprise. Une lettre, qui lui fut remise par le post-man, dans la soirée, fit cesser toutes les incertitudes qui troublaient son esprit. Elle était ainsi conçue :

« Cher ange,

» Je t'écris par la poste, parce que j'ai besoin de mettre un certain » intervalle entre le moment où j'écris cette lettre et celui où tu la rece- » vras. Pardonne-moi l'inquiétude que j'ai dû te causer. Pardonne-moi » surtout d'avoir eu le courage de me séparer de toi... Il le fallait. Rap- » pelle-toi tout ce que je t'ai dit dans ces derniers temps, et, s'il se » peut, tout ce que je ne t'ai pas dit... Je crois que tu m'aimes, mon » chérubin, mais, malgré cela, j'étais assurée d'être toujours malheu- » reuse avec toi. Tu es le plus aimable des hommes, et le seul, je puis » bien te le dire à toi, que j'aie jamais aimé. Mais tu as je ne sais quel » défaut de l'esprit ou quelle qualité du cœur qui te fait prendre la vie » tout de travers. Tu n'as de force et de volonté que contre toi-même, » ce qui fait que tu entraînes tout ce qui s'attache à toi dans des fautes » et des malheurs inévitables.... Il faut avoir les vertus et les vices de » sa position ; c'est là le grand secret. L'homme qui lutte est un sot ; il » s'agit de se laisser vivre, et il ne faut jamais lutter que d'habileté et de » savoir-faire... Que dirais-tu d'un homme qui, tombé dans un courant » irrésistible, userait ses forces à essayer de le remonter, au lieu de se » laisser tout bonnement échouer sur quelque bord tranquille et fleuri ? » Voilà pourtant où en est ta vertu, mon pauvre ange déchu ! Tu es en- » tré dans une voie dont tu voudrais sortir. Je ne sais pas pourquoi, en » vérité : n'as-tu pas, derrière toi, un passé qui te menace ? Au lieu de » reculer, marche donc en avant.... ose être heureux, enfin... c'est la » plus ancienne de toutes les lois... c'est ma devise à moi.. Tu as de » l'esprit, de la volonté, sache donc t'en servir dans ton intérêt et dans » celui de ceux qui t'aiment... Ah ! si tu avais voulu, j'aurais été la » plus heureuse de toutes les femmes ! La fortune, le luxe, les plaisirs » avec mon Urbain... c'était le paradis... Pourquoi n'as-tu pas voulu ? » Tu m'aimes donc moins que je ne t'aime ?... Oh ! que je ressens l'a- » mour autrement que toi ! Rien ne m'eût coûté, à moi, pour te rendre » heureux, rien, entends-tu bien ? Que m'importe l'estime ou le mépris » des autres, pourvu que j'aie ton amour ? Qu'importe que je sois avilie, » déshonorée, flétrie, comme ils disent, pourvu que je sois toujours ai- » mable à tes yeux.

» Une ou deux fois, j'ai espéré que l'amour allait enfin triompher des » préjugés. Tu as paru prendre une résolution ; mais ce n'a été qu'un » éclair, et je crains bien, quoi que tu fasses ou que tu aies voulu faire, » que tu ne sois jamais au fond qu'un parfait honnête homme. Pour moi, » je n'aurai jamais de probité qu'envers l'homme que j'aimerai. Je hais » ou je méprise les autres, alors même que je parais les distinguer. » C'est qu'il y a en moi un sentiment qui domine tout et se mêle à tout, » c'est le dévouement jusqu'à l'abnégation. Je te l'ai dit bien souvent, » il n'y a que les femmes, les femmes libres, qui entendent et pratiquent » le dévouement d'une manière absolue, parce qu'elles sont tout amour. » Les hommes ne se dévouent jamais qu'à demi, et avec mille restrictions. » En fait d'amour, ceux que l'on est convenu d'appeler les honnêtes gens » sont la pire de toutes les espèces. L'idée du monde ne les quitte pas et » et il y a toujours comme une arrière-pensée entre eux et la femme » qu'ils aiment. Cependant, la nature a créé l'homme pour la femme et » non pas pour le monde. Nous avons existé par couples, avant de nous » réunir en masses et de nous agglomérer. Les sociétés, avec leurs lois » et leurs préjugés, sont des institutions humaines. Il n'y a qu'une cho- » se qui soit d'institution divine et antérieure à tout : c'est l'amour.

» Que te dirai-je encore ? Tu as une certaine délicatesse en amour, qui » qui n'est pas compatible avec ta position. Tu veux la possession exclu- » sive de la personne aimée. A la bonne heure. Les femmes comprennent » aussi l'amour de cette manière, et moi-même, je ne le comprends pas » autrement. Mais, apparemment, ton amour n'est pas un égoïsme étroit » et tu ne le sépares point, sans doute, de la pensée d'un bonheur mu- » tuel... Car, si ton amour, bien que partagé et rendu au centuple, fait » obstacle au bonheur matériel de celle que tu aimes, que penseras-tu » de lui, sinon qu'il est absurde et incomplet ? Je t'entends parler de sa- » crifices, de dévouement courageux, de séparation, que sais-je ? de » mort, peut-être... Car, je te le répète, tu n'as d'énergie que contre » toi-même... Enfant, il vaut mieux vivre, crois-moi, et vivre heureux .. » Tout s'arrange dans la vie ; tout change de formes et de couleurs, se- » lon les positions, sans cesser pour cela d'exister. Le cœur, comme l'es- » prit, se façonne à tout ; ce qui vous révoltait de loin s'adoucit par l'ha- » bitude... Il ne s'agit que de bien s'entendre et de n'avoir qu'une seule » pensée et une seule volonté, celle d'un bonheur réciproque.

» Sir Francis est un étourdi qui n'a pas, en somme, deux idées dans » son cerveau. Cet homme ne pouvait être dangereux pour moi ni te » faire ombrage. Il est d'une telle nullité, que je craindrais de blas- » phémer en le comparant à mon Urbain. Mais il est fort riche et ne de- » mande qu'à dissiper sa fortune. Il me faisait la cour, et il t'a offert ses » services. Il fallait accepter, on aurait avisé ensuite. A toute extrémité, » le plus grand malheur qui pût t'arriver, c'était de me partager » avec un homme que je n'aurais point aimé, et qui, très vraisemblable- » ment, me serait devenu odieux.... De quel côté, je te le demande, eût » été le plus grand sacrifice ? Tu aurais vécu heureux, et je n'aurais pas » pas manqué, moi, de toutes ces choses que tu appelles des futilités et » sans lesquelles la vie est insupportable à une femme qui a besoin de » plaire et d'être belle. Tu m'aurais aimée davantage ; car, sois en bien » sûr, il n'y a que le bonheur agité et incertain qui se fasse sentir et » qui se renouvelle sans cesse. Au lieu de tout cela, qu'as-tu fait ? Tu » as feint de ne rien comprendre, afin de n'avoir aucun parti à prendre, » et tu m'as forcé ainsi de me séparer de toi.... Je suis certaine qu'à » cette heure tu trouves déjà qu'il valait encore mieux me partager que » de me perdre. Console-toi, cependant, en pensant que cette résolution » m'a coûté et me coûtera plus de larmes qu'elle ne te causera de re- » grets. Car, je t'aime, malgré tous tes défauts... Il y a en toi je ne sais » quelle puissance cachée qui m'attire et que nul homme n'a jamais » possédée... Pourquoi faut-il que ton esprit soit toujours flottant, quand » ton cœur est si prompt à sentir et si ardent à se fixer ?...

» Adieu, âme de ma vie... Je m'éloigne, mais je ne t'abandonne pas. » Je te rejoindrai aussitôt que j'aurai pu me débarrasser avantageuse- » ment de l'amour de sir Francis.... Mais je t'en conjure, dans ton inté- » rêt comme dans le mien, n'essaie pas de me poursuivre.... Je ne te » pardonnerais de ma vie, et tu nous séparerais pour toujours.

« Je te laisse mon mobilier. Tu trouveras dans mon petit bureau, une « bank-note de deux cents livres sterling, qui m'a été donnée par sir « Francis, pour menus frais de voyage... Adieu, encore une fois, tout ce « que j'aime dans le monde... Sois plus sage, et n'oublie jamais ta

» LÉONIE. »

Malgré les vagues appréhensions qui assiégeaient, depuis quelque temps, l'esprit d'Urbain, cette lettre fut pour lui un coup aussi inattendu que terrible. Il avait peine à se persuader que ce ne fût pas une cruelle dérision. Cette lettre lui semblait empreinte, dans toute son étendue, d'une secrète et sanglante ironie. L'infidélité de Léonie ne l'aurait que faiblement étonné ; mais une trahison préparée par elle de longue main lui paraissait une monstruosité au-dessous même du cynisme qu'elle avait toujours affiché. Cependant, il y avait dans sa perfidie même, cette sorte de délicatesse et de générosité en quoi consistait toute sa vertu. En relisant la lettre avec plus de calme, il crut y reconnaître, sous les expressions d'une colère contenue, le caractère d'un regret sincère et de ce mélange de passion et de bassesse qu'il avait souvent observé dans Léonie. Le gage qu'elle lui avait laissé de sa sollicitude, cette affectueuse préoccupation qui l'avait suivie jusqu'au milieu des préparatifs de son abandon, achevèrent de convaincre Urbain qu'il était encore seul maître de son affection. Cette affection était maintenant la seule qu'il n'eût pas brisée et qui fût capable de survivre à tout. Entre lui et cette femme, c'était désormais à la vie et à la mort. Ne possédait-elle pas, d'ailleurs, tous ses secrets ?...

Assuré de ressaisir tout son empire sur elle, à la première occasion, Urbain n'hésita plus à se mettre à sa poursuite, malgré sa défense. Il vendit le mobilier qu'elle lui avait laissé, accepta sans scrupule les deux cents livres sterling provenant des libéralités de sir Francis, et, après quelques vagues renseignements, prit, au hasard, la route de l'Italie.

La suite à demain. AUGUSTE DE LACROIX.

Ce soir, à l'Odéon, 17e représentation d'*Antigone*. La moitié de la salle est louée pour cette soirée. L'empressement du public semble redoubler à mesure que l'époque de la clôture approche.

[illegible] de l'état financier de la France.

Le ministre entre dans quelques détails sur la partie financière de la loi de 1842. Les demandes de crédits faites par le gouvernement, pour les chemins de fer, sont d'accord avec les prévisions de cette loi. Voilà pour ceux qui craignent que les crédits demandés ne soient très considérables.

Quant à l'exécution et à l'exploitation des chemins de fer, je me suis prononcé autrefois pour l'exécution par l'Etat. Je me souvenais des actions du Mississipi sous la régence, et je craignais un engouement funeste à la fortune des particuliers. Mais aujourd'hui, les choses sont changées, mais ce sont les circonstances qui ont changé et non pas moi.

L'utilité des chemins de fer était encore mise en doute en 1842, par un grand nombre de députés ; aujourd'hui, il y a à peu près unanimité à voir dans ces entreprises des résultats admirables pour la concentration et la puissance du gouverment, mais cette raison là même nous impose la loi de les terminer avec la plus grande rapidité.

Le meilleur système d'exécution des chemins de fer, est donc celui qui permettra à toute la France d'en jouir le plus tôt possible.

On a dit que les chemins de fer ne sont utiles qu'à leurs extrémités. Je crois que c'est une erreur à laquelle l'expérience a répondu. Il est de l'intérêt des compagnies de multiplier les stations, et par conséquent les chemins de fer ont pour résultat d'enrichir toute les parties des pays qu'ils traversent.

Il y a certains points où les chemins de fer ne peuvent parvenir, mais alors, c'est un devoir du gouvernement, d'améliorer les chemins de ces localités.

VOIX AU CENTRE. On le dit, mais on ne le fait pas.

M. LACAVE-LAPLAGNE. On le fera si les chemins de fer sont exécutés d'une manière économique pour l'Etat, si on ne force pas le gouvernement à jeter une partie de ses fonds aux chemins de fer.

Mon prédécesseur était d'avis qu'il ne fallait pas entreprendre de nouvelles lignes; pour moi, j'ai plus de confiance en la France. Mais je crois qu'il y aurait de grands inconvénients à contracter un emprunt. L'Etat ne trouverait qu'une partie des capitaux que les compagnies peuvent se procurer. Il y a sur les points parcourus par les lignes de chemins de fer, et à l'étranger, des capitaux que les compagnies se procureront et que l'Etat n'obtiendrait pas.

L'orateur termine en disant qu'il discutera plus long-temps la question des compagnies fermières et des compagnies financières lors de la discussion de l'amendement de MM. Muret de Bort, Gouin, etc.

M. GOUIN reproduit avec quelques variantes l'exorde de M. Muret de Bort.

L'orateur rappelle ensuite l'étendue des chemins votés et des dépenses qui ont été réglées par la loi de 1842, et les dispositions des diverses lois qui sont présentées cette année sur les chemins de fer.

M. Gouin trouve la concession de l'exploitation des chemins de fer aux compagnies onéreuse et dangereuse pour l'Etat. La voix peu distincte de l'orateur ne nous permet pas de saisir les longs détails dans lesquels il entre à ce sujet.

L'orateur donnerait donc la préférence aux compagnies fermières. La dépense serait par ce moyen excessivement diminuée. Dans les conditions les moins favorables avec l'affermage des lignes, l'Etat rentrerait dans tous ses frais dans un espace de 14 à 26 ans, au lieu de 40 ans. Le moyen de dégrever les contribuables c'est donc de faire exécuter par l'Etat, et d'affermer l'exploitation C'est d'ailleurs le seul moyen pour qu'il y ait unité dans l'exécution et l'exploitation des chemins, le seul qui permette au gouvernement d'exercer une surveillance constante dans l'intérêt de la sûreté et de la bourse des voyageurs.

L'orateur entre dans de longs détails financiers pour prouver que si les compagnies se multiplient pour entreprendre les chemins de fer, c'est qu'elles trouvent là un placement extrêmement avantageux de leurs capitaux, et très supérieur à celui qu'elles obtiendraient ailleurs. Il présente de nouvelles considérations sur l'agio et les scandales qui en sont la suite.

L'orateur termine en demandant que si le gouvernement ne se décide pas à adopter son système, il ajourne au moins à l'année prochaine les concessions d'exploitation qu'il propose de faire aux compagnies. (Très bien ! Agitation.)

M. DUCHATEL repousse toute pensée d'ajournement. Il y a assez longtemps que nous ajournons, dit M. le ministre. (Murmures.) Il y a des réseaux de chemins de fer en Belgique, en Angleterre, en Allemagne; la France est en arrière, et bien que l'ajournement demandé ne soit pas absolu, puisqu'on nous conseille d'exécuter les travaux d'art, il n'en résultera pas moins que les communications en demeureront incomplètes sur certains points.

Nous avons donc mal discuté en 1842 qu'aujourd'hui on veut revenir sur les systèmes qui ont été adoptés? (Réclamations.) Il y avait eu jusque là guerre et par conséquent inaction: on combina les deux systèmes; si l'on ne persévérait pas dans cette voie, si l'on ajournait, il en résulterait que la richesse serait concentrée sur les quelques points du sol où les chemins actuels sont construits.

On veut aujourd'hui en revenir à un système absolu ; pour moi, si je voulais le système d'exécution par l'Etat, je le voudrais complet ; je voudrais que l'Etat exploitât lui-même. (Très bien ! Bruit.)

Il peut y avoir de hautes raisons d'intérêt social pour l'exécution par l'Etat, mais ces raisons n'existent plus dans le cas des compagnies fermières. (Non, non.)

Je conviens qu'il y a une différence pour le temps de l'exploitation, mais tant que le chemin est affermé, l'Etat n'a pas plus de droits sur les chemins que dans le système des compagnies concessionnaires. (Réclamations.)

L'exécution des chemins de fer sera d'ailleurs plus lente si l'Etat est seul chargé d'en faire les frais. D'ailleurs, si la concession est courte, il y a toujours quelques années de perdues en commençant; il y en a également quelques-unes à la fin, pendant lesquelles on ne peut exécuter d'améliorations.

Quant aux résultats de l'emprunt, M. Duchatel les repousse parce qu'il les regarde comme chanceux. Il aime mieux tenir 400,000,000 francs que ces capitaux pendant quarante ans, même quand il devrait en résulter un bénéfice pour l'Etat.

M. le ministre voit dans la subvention donnée par l'Etat une garantie que les travaux sont exécutés soigneusement. Les compagnies financières font une partie des dépenses du chemin, tandis que les compagnies fermières ne paient à l'Etat que les intérêts de ses dépenses. (Vives dénégations.)

Mais la question n'est pas là. L'objection principale contre l'exécution par l'Etat, c'est l'état de nos finances.

UNE VOIX. Et la prospérité croissante ?

M. DUCHATEL reproduit sur l'état des finances les détails qui ont été donnés par M. Lacave-Laplagne, et discutés par M. Gouin. Il repousse, comme son collègue, le système d'un emprunt qu'il croit inexécutable. Il faut d'ailleurs que l'État ménage ses ressources pour les autres chemins et les dépenses indispensables.

Quant aux offres qui ont été faites à l'Etat par des financiers pour l'entreprise de chemins de fer, elles exigeaient des conditions tellement onéreuses

—La *Presse* est d'avis que, le système des fermages étant devenu inévitable pour les railways de Lyon et du Nord, il n'est ni prudent, ni rationnel, ni équitable de placer la grande artère du sud-ouest sous un régime moins avantageux que les artères de l'est et du nord.

— Le *National* se demande s'il est permis d'hésiter entre l'Etat et les compagnies, s'il est possible qu'il se trouve dans le sein de la chambre une majorité assez téméraire pour oser livrer à une compagnie anonyme, à un être sans nom, l'avenir de notre industrie, celui de notre commerce extérieur, de notre marine, la puissance publique, en un mot, et peut-être l'indépendance nationale !...

— Suivant le *Commerce*, si la chambre veut retourner aux vrais principes, en matière de chemins de fer, il faut qu'elle biffe complètement la loi de 1842, et qu'elle revienne à l'exécution des compagnies, dans tous les cas où elle est praticable. Ce journal ne doute pas que le chemin du nord et celui de Lyon, par exemple, ne manqueraient pas de compagnies qui les prendraient en concession à leurs risques et périls.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de renouvellement adressée au gérant doit être affranchie et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Après URBAIN RITER, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera successivement : **les Frères corses**, par M. ALEX. DUMAS ; **Caroline en Sicile**, par M. CHARLES DIDIER ; et **les Réprouvés et les Elus**, par M. EMILE SOUVESTRE.

Faits divers.

— On lit dans la *Patrie :*

« C'est par erreur que le nom de l'honorable M. Marie a été omis sur la liste des députés qui ont signé la *déclaration* relative aux chemins de fer. M. Marie a adhéré à cette *déclaration* un des premiers.

» C'est par erreur également que le nom de M. de Valmy a été compris sur la liste. Ce nom doit être remplacé par celui de M. de Vatry.

» Nous avons, en outre, à inscrire aujourd'hui les noms de MM. de Viart, Darnaud, Cerfberr et Bernard (de Rennes). »

—L'influence de la France en Orient, et la confiance que les populations chrétiennes y plaçaient dans sa protection, ne vont pas en augmentant. Voici ce qu'on écrit de Livourne, 29 mai :

« Deux prêtres maronites sont arrivés aujourd'hui de Beyrouth ; ils se rendent à Vienne pour implorer la protection du cabinet autrichien. Les Maronites n'ont plus confiance dans la France depuis qu'elle s'est rapprochée de l'Angleterre. Le consul britannique en Syrie favorise les Druses, qui attaquent sans cesse les Maronites, parce que les Druses sont favorables à l'Angleterre, tandis que les Maronites aiment mieux les puissances catholiques. »

— Les journaux anglais annoncent que l'empereur de Russie a quitté Londres dimanche dernier dans l'après-midi. L'empereur a pris congé de la reine au château de Windsor dans la galerie des sculpteurs. Arrivé à Voolwich, il s'est embarqué sur le Black-Eagle. Le prince Albert et le baron de Brunow l'ont accompagné jusqu'au bateau à vapeur.

— On écrit des principautés danubiennes, en date du 27 mai à la *Gazette de Woss* : Un bruit provenant de source authentique, annonce qu'une flotte anglo-française paraîtra devant la rade de Smyrne avec mission de surveiller les démarches d'une autre puissance dans les affaires de la Turquie. Les troupes russes deviennent de plus en plus considérables sur nos frontières, notamment près de Kiew et Berditscheff. Le consul autrichien à Jassy n'a pu obtenir un congé de quelques mois qu'il avait demandé. Le consul général anglais Colqhourn est arrivé à Jassy ainsi que le ministre serve Smitsch, le boyard de Valachie Philipesko et le fils du prince de Samos, venant de Constantinople. Tout cela fait supposer qu'il se passe des choses importantes avec la Porte.

— La même gazette annonce que, le 3 du courant, la chambre des représentants de la république de Pologne a dû s'assembler à Cracovie, pour délibérer sur divers projets de loi financiers et administratifs, ayant pour objet de combler le déficit existant dans les revenus publics, et, entre autres, sur un projet de loi portant suppression du divorce et de la loterie, et sur un autre relatif à l'établissement de caisses d'épargne.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Il est arrivé d'Allemagne trois nains remarquables. L'un d'eux, Christian Brocksted, a 13 ans ; il n'a que 3 pouces de plus que le célèbre nain américain, et pèse une livre de plus. Sa sœur, Maria Brocksted, a 18 ans ; elle a 32 pouces de haut, et pèse 22 livres. C'est une charmante petite créature fraiche et rose qui danse la Polka. Le troisième frère, Henric Brocksted, a 22 ans ; il a 36 pouces et pèse 36 livres. Ce petit trio a déjà reçu des témoignages de l'approbation et du patronage du roi des Pays-Bas, de la famille ducale de Bade, de Saxe, du prince Albert de Prusse, etc., etc. »

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille*, du 5.

« Hier matin, une jeune personne, d'une rare beauté, vêtue avec élégance, fut aperçue s'acheminant à grands pas du côté de l'anse de la Joliette. La rapidité de sa marche et les gestes qu'elle faisait en s'approchant du lieu qu'elle avait choisi pour y réaliser un funèbre projet, commencèrent par éveiller quelques soupçons chez les personnes que l'apparition d'une jolie femme, dans cet endroit solitaire, avait frappées. Elles

[illegible] un plus haut qu'il ne l'avait fait depuis cinq jours.

Le 5 0/0, après quelque hésitation ferme à peu près comme hier.

La reprise qui s'était manifestée hier, à la fin de la bourse, sur les chemins de fer, est restée acquise à presque tous.

Il s'en est demandé beaucoup au comptant.

Au comptant. — C. Ganneron, 1048 75. — Belge, 1831, 104 3/4 ; — id., 1842, 00. — Autriche, 400. — Esp. passive, 5 3/8 ; — id., 3 0/0, 33 3/4. — Hollande, 00. — Saint-Germain (obl. nouv.), 1240 ; — id. r. dr. (obl. anc.), 00. — Versailles (obl. anc.), 1080. — Strasbourg (obl.), 00. — Zinc, V. Montagne, 00. — Jouiss. Quatre Canaux, 00. — Id., Bourgogne, 00. — Canal de Bourgogne, 00. — Obl. Grand'Combe, 00. — 3 Canaux, 00. Lin Maberly, 00.

Fin courant : Naples, 100.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	121 95	122 10	121 85	122 10	121 15
— fin cour.	122 15	122 20	122 »	122 20	122 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	81 35	81 40	81 35	81 40	82 40
— fin cour.	82 35	82 55	82 35	82 55	82 45
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	106	105 1/2	B. » 1/2
4 0/0....	108 30	» »	H. » 10	— Portugais.	46 1/4	» »	» »
O. de la V.	1467 50	» »	» »	Esp. D. active	30 3/8	30 1/2	B. » 1/8
B. de Fr.	3075 »	3065 »	» »	5 0/0 Naples.	99 80	99 70	» »
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	104 1/4	» »	B. » 20
4— 1000	1132 50	» »	» »	Obl. Piémont.	1222 50	» »	» »
C. hyp...	790 »	787 50	B. 2 50	Emp. d'Haiti.	460 »	» »	» »
4 Can....	1275 »	1271 25	B. 3 75	Banq. belge.	» »	» »	B. 5 »

CHEMINS DE FER	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.		
St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15 juin. 875, 875.	» »
V. R. Dr.	370	» »	» »	— 367. 370.	H. 5 »
— R. G.	242 1/2	245 »	H. 7 50	— 237 50, 245, 245.	» »
Orléans.	955 »	955 »	B. 7 50	— 955, 961 25, 960.	B. 5 »
Strasb...	231 25	236 25	H. 1 25	— 231 25, 237 50, 237 50.	H. 3 75
Rouen..	945 »	950 »	H. 15 »	— 956, 949, 987 50.	B. 2 50
Havre...	740 »	740 »	B. 17 50	— 742 50, 746 25	H. 6 25
Marseill.	740 »	747 50	H. 21 75	— 740, 737 50, 747 50.	B. 2 50
Montp..	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 10 JUIN.

Consol..... 98, 98 1/2.
Esp. act... 22 3/8.
Portug..... 46 3/4.
Mexic...... 85.
Brésil...... 77 1/2.
5 0/0 Holl. 100 1/8.
2 1/2 do. 61 3/8.
Rouen.... 38 1/4.
Orléans... 39 1/8.

C. DE LA COULISSE.

Av.... 82 37 1/2.
Ap..... 82 56.

Rep. fin c. fin pr.
3 0/0, 10.
5 0/0, 10 à 17 1/2. 32 1/2.
Bons du Trésor.
3 1/16 à 5 et 8 mois.
3 1/8 à 7 mois.

PRIMES.

5 0/0 f. c. 122 30, 40 d. 50. f. p. 122 85, 133 d. 50.
3 0/0 f. c. 82 55, 70 d. 50. f. p. 82 95, 83 05 d. 50.
Orléans, 30 j. 975, 980.
Strasb. 240 25 d. [illegible]
St-Germ. 800 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,50 à 83,00 ; courant du mois, 83,00 à 00,00 ; juillet et août, 84,00 à 85,00 ; 4 derniers mois, 86,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 00,00.

LILLE. — Colza, 76,75 à 00,00 ; œillette rousse, 77,75 à 00,00 ; lin, 71,75 à 00,00 ; caméline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 04,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 77,00 à 78,00 ; courant du mois, jusq. [illegible], 77,00 à 77,00 ; 2 derniers mois, 76,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 0/0 première sorte, id., id., 0 0/0. deuxième sorte; ordre de livraison, à 22 à 23 1/2 0/0.

SUIFS (les 50 kil.) de place disp., de 56,50 à 56,75 ; de 4 derniers mois, 60 fr., mieux tenus, mais sans acheteurs ; d° de Russie disponible [illegible] vrer, plus fermes, quoique toujours détaillés.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

— La livraison de mai de la *Revue pittoresque* contient : 1° GABRIEL LAMBERT, par Alexandre Dumas, roman que la librairie doit publier en deux volumes in-8°, au prix de 15 fr. ; 2° LA POLKA, musique hongroise ; 3° une Nouvelle d'Hector Berlioz ; 4° une Revue du Salon de 1844, et une quinzaine de gravures inédites. Cela peut paraître prodigieux, mais cela est et parle plus haut que toutes les réclames. La propriété de ce numéro se vend moins cher que la location de ce qu'il renferme ne coûterait dans un cabinet de lecture. N'est-ce pas avoir trouvé le moyen de détruire la contrefaçon belge ; et la librairie, en entrant dans une pareille voie, n'atteindrait-elle pas une immense et juste popularité en pénétrant dans toutes les classes de la société ? La *Revue pittoresque* paraît au prix de 6 fr. par an, depuis le 1er décembre dernier. C'est le journal le plus grand, le plus beau et le meilleur marché possible.

— Les *Notions élémentaires de la science sociale*, que nous annonçons aujourd'hui, forment un bon livre d'initiation à l'étude de la Théorie sociétaire.

C'est une exposition claire, méthodique, et d'une lecture d'autant plus facile que l'écrivain a présenté la doctrine, en évitant, le plus qu'il lui a été possible, sans sacrifier l'idée d'employer la technologie, d'ailleurs si rationnelle, que Fourier a créée. Les chapitres sur la série, sur l'organisation du travail, offrent des développements étendus que liront avec intérêt les personnes mêmes qui sont au courant des publications antérieures de l'Ecole sociétaire. Cette nouvelle production de l'auteur de la *Défense du Fouriérisme* n'obtiendra pas moins de succès que sa brochure de polémique.

Spectacles du 13 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
8 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Verre d'Eau. L'Ecole des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Gazette. Dagobert. Polka. Veille.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Chevalier de Grignon. M. d'Ecole.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Sara Walter. Roman intime. L'Oncle. L'Echappé.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — P. du Lion. Cravachon. Rosière. Mari.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Le Barbier du roi d'Aragon. 1844 et 1944.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Jeanne.
6 h. 1/2 FOLIES. — Claire. Petits Métiers. Tribunal de Femmes.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 COMTE. — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.

en farines de Dunkerque, arrivées en mauvais état. On les cède à tout prix. Les farines Cô de Marseille valent 44,50. — Les R. F., Bazin-Bernard : 40,00.

NANTES, 7 Juin. — Farine 1re : 39,40 ; 2e : 38,36; 3e, dite farine en son : 26,40 à 28,00.

Les avis qui nous parviennent du haut de la Loire, de Saumur et environs, annoncent une tendance à la baisse, en raison du temps favorable à la végétation.

Taxe du pain (par kil.)

	1re	2e	3e
Paris,	0,35	0,28	0,00
Beauvais,	0,31 2[3	0,26 2[3	0,00

coup de vendeurs et pas d'acheteurs. Les cours, cependant, n'ont pas fléchi. — Son sec (les 325 litres) : 8,50 à 9,00. — Mouture (les 100 kil.) : 9,00 à 9,50. — Recoupettes : 11,00 à 11,50. — Remoulage : 11,32 à 12,32.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 12 Juin. — *Cours commercial.* Les nouvelles des marchés de départements ont donné de la fermeté à notre cours rehaussé de 0,25 à 0,50 par hect. 1[2. — *Froment* de choix, 116 à 118 kil. : 32,00 à 33,00 (l'hect. 1[2). — Picardie, 115 kil. : 31,00 à 31,50. — Montereau, 114 kil. : 30,50 à 31,00. — Inférieur, 115 kil. réglés : 29,00 à 29,50. — *Sei-*

... vente facile, avec une nouvelle augmentation. — Les escourgeons n'ont pas varié. — Les avoines sont demandées et en hausse, et les seigles assez recherchés au cours.

VALENCIENNES, 8 Juin. — *Cours officiel.* — Froment, 1re, prix moyen : 20,00; 2e : 18,61; 3e : 17,80. — *Cours commercial.* — Froment, 1re : 19,25 à 20,00; 2e : 18,25 à 19,00; 3e : 17,25 à 18.00. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,00 à 7,50.

Notre place était encore aujourd'hui comme nos derniers marchés, peu fournie en froment de première qualité. Les détenteurs croyant que la hausse de mercredi se serait continuée, élevaient leurs prétentions ; mais personne n'ayant voulu acheter avec augmentation, ils

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

Marché de SCEAUX du 10 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1004	920	84	1 14	1 02	0 94
Vaches.....	84	70	14	1 06	» 92	» 78
Veaux.....	503	503	»	1 48	1 28	1 08
Moutons..	8966	6473	2493	1 32	1 14	0 96

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. *Halles des* 10, 11 *et* 12 *juin.*

Beurre (le kil.) en livre : 0,90 à 1,78. — En mottes, Isigny : 1,30 à 3,40. — En mottes, Gournay : 1,30 à 3,00. — Petit beurre : 0,94 à 1,32. — Beurre salé et beurre fondu : 0,92 à 1,22.

OEufs (le mille), du 10 ; 35,00 à 50,00. — Du 11 : 26,00 à 47,00.

Fromages (la dizaine), Brie : 10,00 à 30,00. — à la Pie : 5,00 à 15,00.

Imprimerie de LANGE LEVY et comp. rue du Croissant, 16.

pier, vendeur de rentes et d'actions, et vous n'avez eu d'autres vues que celles de gagner le plus d'argent possible; l'argent a été le but constant de vos efforts, et, pourvu de l'immense influence que vous donne la possession d'une fortune considérable, vous n'avez songé à employer cette influence que pour mieux vous préparer les occasions de gagner, toujours gagner. Mais, parvenu à ce haut degré de prospérité que vous avez su atteindre, est-ce-là que doivent se borner vos vœux? Ne comprenez-vous pas que votre Maison est devenue une puissance en Europe? Ne comprenez-vous pas qu'en France, notamment, elle se place de niveau avec les pouvoirs les plus élevés? Dans tout le reste de l'Europe, vous rencontrez s'opposant sans cesse aux envahissements de la puissance industrielle les vieilles barrières des préjugés, des noblesses guerrières, des antiques royautés; mais, en France, la révolution de 1789 a balayé ces débris du moyen-âge, et celle de 1830 a même renversé la vieille dynastie qui était un moment rentrée parmi nous, dépouillée de ses prérogatives. Il n'y a plus rien dans la société actuelle pour balancer la puissance de l'argent, et les pouvoirs politiques sont trop jeunes et trop instables, et ont trop besoin d'appuyer leur frêle existence sur la seule force vive qui se manifeste en France, l'argent, pour qu'il soit vrai de dire que ces Pouvoirs soient indépendants et possèdent une véritable suprématie.

Ils n'ont pas d'autre mission qu'une mission transitoire d'abord, puis ensuite subordonnée. La Puissance monarchique et militaire était renversée, la Puissance industrielle n'était pas encore constituée; il fallait bien dans la société quelque chose pour tenir lieu de Direction; la charte de 1830 a pourvu à ce besoin. A partir de ce moment, le pouvoir politique nouvellement établi s'est employé tout entier au maintien de l'ordre et de la paix, indispensables à la force industrielle pour se constituer et s'étendre. Ce pouvoir politique a peut-être cru travailler pour lui seul; douce illusion qui, au surplus, n'est pas tout-à-fait dénuée de réalité; car au pouvoir industriel il faudra long-temps encore un organe régulièrement constitué et armé qui maintienne l'ordre et la sécurité dans la Cité. Mais on s'est étrangement trompé si on a pensé que le rôle de la jeune dynastie de 14 ans, que vous avez vue naître, Monsieur, lorsque votre propre Maison avait déjà jeté dans toute l'Europe les racines vigoureuses de votre suprématie future; que le rôle de cette jeune dynastie, disons-nous, était de tenir toujours le premier rang en France. On a parlé de monarchie, de restauration des anciennes prérogatives monarchiques: vains rêves qui s'en vont se dissipant tous les jours! la royauté politique nouvelle n'est et ne sera que l'instrument de la Puissance Mercantile industrielle. Ce n'est pas dans une ère de monarchie que nous entrons, même de monarchie pacifique et non conquérante, c'est dans une ère de féodalité industrielle, où de nouveaux grands vassaux domineront la royauté, la une autre force, la force démocratique, la force nationale, la force de tous: c'est cette force que 1789 avait mission de développer et de régulariser; mais le développement en a eu lieu d'une manière désordonnée, et c'est faute d'organisation régulière que nous sommes arrivés à l'industrialisme actuel.

Il s'agit donc maintenant pour vous, Monsieur, de comprendre ce que vous allez devenir: il faut vous débarrasser des étroites préoccupations du banquier, pour élever votre esprit à des considérations plus nobles et à des vues d'ensemble. Vous avez à constituer l'industrialisme, vous et vos collègues: vous le premier parmi vos collègues, vous l'égal ou le maître des rois militaires, monarchiques, parlementaires et autres, nous pouvons le dire sans injustice; puisque votre domination n'est pas restreinte dans les bornes étroites d'un seul royaume, mais qu'elle s'étend sur toute la chrétienté européenne.

L'occasion est décisive; la France, pays de bonnes gens, vous livre toutes ses routes; elle vous donne le monopole universel de ses transports; permettez-nous de détailler, en peu de mots, ce monopole lui-même.

Il se subdivise en quatre monopoles.

Premièrement. — Sur les lignes de fer.

1° Monopole du transport des voyageurs;

2° Monopole du transport des marchandises;

Deuxièmement. — Hors des lignes de fer.

3° Monopole du transport des voyageurs, soit direct par l'entreprise de diligences faites au compte des possesseurs du rail-way, soit indirect par la dépendance dans laquelle ce possesseur tiendra les petites entreprises;

4° Monopole du transport des marchandises par l'établissement successif, au profit du même possesseur, du roulage sur tous les aboutissants du rail-way.

Ce détail, comme vous le voyez, Monsieur, peut servir à faire bien comprendre sur quelle base solide vont se développer vos moyens ultérieurs d'action; et, pour le dire ici en passant, faites attention que si le pouvoir politique s'était réservé un seul de ces quatre monopoles, et notamment l'un des deux premiers, il aurait neutralisé presque entièrement entre vos mains tous les autres monopoles. Vous aurez donc plus tard à veiller sur lui, et à faire en sorte qu'il ne puisse plus remettre la main sur aucune partie de vos chemins pour chercher à renverser votre puissance. La possession des chemins sera le gage de votre suprématie industrielle: c'est un talisman précieux qui vous maintiendra au rang élevé que vous allez occuper; si vous perdiez jamais ce talisman, toute votre puissance s'écroulerait et vous retomberiez au rang de simple banquier.

Maître de toutes les routes, monopoleur de tous les transports, marchez hardiment à la conquête industrielle de la France. Une ... gouvernerez tyranniquement vos peuples en les tenant sous le joug d'une infâme exploitation, ou si, employant votre puissance à un meilleur usage, vous songerez à établir parmi eux les bienfaits de l'ordre, de la sécurité, de la liberté, de l'association.

Mais, Monsieur, nous sommes forcés ici de nous arrêter; tout ce magnifique pouvoir, pour se réaliser, a besoin du vote de quelques députés remplis de confusion et d'incertitude. N'admirez-vous pas de quels faibles instruments la fortune se sert pour élever et abaisser les puissances? Allons donc, voir à l'œuvre cette assemblée qui vous prépare une couronne.... Dieu sauve la France!

—

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Ah! monsieur de Rothschild, vous avez redouté un moment les hésitations de la chambre, et vous avez eu recours aux grands moyens. Les ministres du roi, pour décider le vote en votre faveur, ont posé la question de cabinet; ils menacent de se retirer si l'exploitation des chemins est votée au profit de l'Etat, ou si les compagnies fermières l'emportent, si même l'ajournement est prononcé. Ils n'ont pas osé faire cette menace ouvertement et à la tribune; mais ils la glissent dans l'oreille de leurs amis: ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous, disent-ils. Vous devez être content de leur docilité, Monsieur; jugez par là avec quelle facilité vous pourrez régner sur les ministres de la couronne et influer sur les décisions de la chambre, quand votre pouvoir se sera accru de la forte position que vous allez prendre dans l'Etat, et de l'augmentation de richesses que vous promettent la revente des actions et l'accaparement des monopoles.

La chambre, troublée par cette nouvelle manière dont les ministres lui présentaient la loi, a voulu à peine écouter M. Crémieux qui a vainement développé toutes les fatales conséquences de la remise des voies de communication à la discrétion de puissantes compagnies. L'orateur s'étant hasardé à dire que ce monopole était d'autant plus dangereux que rien n'était organisé pour le droit au travail des classes ouvrières, ces mots d'organisation et de droit au travail, qui excitent une profonde horreur dans certaines régions gouvernementales, ont tout-à-coup mis comme une barrière invisible entre M. Crémieux et la chambre, dont l'inattention a redoublé, et tout le surplus du discours du défenseur des droits de l'Etat a été couvert par les conversations particulières.

Trois ou quatre députés de la gauche se sont levés avec une sorte de timidité pour soutenir l'amendement de M. Crémieux, qui a été rejeté après cette judicieuse observation de M. Dufaure: que la chambre avait repoussé le système de l'exploitation par l'Etat lors de la discussion sur la loi de Montpellier à Nîmes (notez que,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Après **URBAIN RITER**, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera successivement: **les Frères corses**, par M. ALEX. DUMAS; **Caroline en Sicile**, par M. CHARLES DIDIER; et **les Éprouvés et les Élus**, par M. EMILE SOUVESTRE, et un roman nouveau de M. A. PONROY.

URBAIN RITER (1).

Deuxième partie.

XXI.

UN AMBASSADEUR.

Bien qu'appuyé sur des renseignements fort incertains, Urbain ne doutait pas que sir Francis n'eût pris la route de France, pour se rendre en Italie. Dans cette pensée, il partit de Londres, quelques heures après la réception de la lettre de Léonie, et s'embarqua immédiatement à Douvres pour Calais. En traversant de nouveau la France, de tristes réflexions l'assaillirent. Il y avait un an qu'il en était parti, avec la volonté de n'y rentrer jamais. Alors il fuyait loin de son pays, de sa famille, avec la femme qui s'était faite récemment, à force d'amour et de dévouement, la compagne et presque l'arbitre de sa vie. Aujourd'hui cette même femme fuyait avec un autre, et c'était lui qui la poursuivait!...

Le souvenir de sa dernière rencontre avec Charlotte revenait aussi à sa pensée. Il revoyait Charlotte pâle, défaite, traînant au milieu de la foule une existence brisée à laquelle semblait seule l'attacher encore, comme un lien fragile, le gage récent de leur union. Il pensait au sort de cet enfant qui lui était apparu, un jour, comme pour jeter dans sa vie une douleur et un remords de plus! Ainsi, ce n'était pas assez d'avoir déshonoré sa femme et de l'avoir vouée au malheur; il fallait qu'il devint aussi un objet de honte pour son enfant... Tant qu'il avait vécu en pays étranger, l'éloignement, les agitations de la vie, des préoccupations plus immédiates avaient, pour ainsi dire, fermé son âme à de pénibles souvenirs. Mais aujourd'hui, en France, à quelques pas de Charlotte et de sa fille, il se sentait saisi de nouveau par des pensées amères... Singulière et juste destinée! Lui, qui n'avait pu aimer la meilleure et la plus aimable des femmes, qu'il avait trahie et abandonnée tant de fois, il était trahi et abandonné à son tour, par la complice de ses désordres et la confidente de ses terribles secrets!...

Cependant, il avait toujours caché à Léonie que Charlotte l'avait rendu père, de peur de lui inspirer de la défiance sur la sincérité de son dévouement ou des craintes sur la durée de leur liaison. Du reste, en se reportant à la circonstance qui avait motivé son brusque départ de Paris, il n'avait pas douté un seul instant qu'il n'eût été reconnu par Charlotte, sur les indications fournies par la jeune servante, et qu'elle n'eût cherché les occasions de le rencontrer. Il s'affligeait à la pensée du nouveau chagrin qu'avait dû lui causer la perte de l'espérance que cette découverte avait ranimée sans doute dans son âme, et il se demandait si le moment n'était pas venu de tenir la promesse qu'il lui avait faite de la revoir un jour. Sa bonne foi était entière quand il lui avait fait cette promesse. Alors, malgré les poignantes douleurs de cette séparation, il croyait encore à la possibilité d'une réunion dans un avenir plus ou moins éloigné; mais aujourd'hui tout était fini entre Charlotte et lui. Son sort était irrévocablement lié à celui de la seule femme devant laquelle il pût n'éprouver ni honte ni remords. Cette femme était plus que sa maîtresse, c'était son avenir tout entier, il l'aimait malgré sa trahison, et rien ne pouvait plus l'empêcher de la poursuivre pour la réclamer et la reprendre par tous les moyens, au mépris de tous les devoirs et des plus saintes affections. Le souvenir de Charlotte avait cessé d'être un talisman pour lui et la pensée même du désespoir auquel il la condamnait pour jamais n'était plus capable d'enchaîner la passion aveugle qui l'entraînait.

Charlotte, en effet, n'avait jamais été si malheureuse. Elle n'espérait plus se réunir à Urbain et avait cessé de voir, dans la promesse qu'il lui avait laissée, en la quittant, autre chose que le désir de soutenir son courage contre une si cruelle épreuve. La vue seule de son enfant était capable de lui donner la force dont elle avait besoin. Elle avait cru, un instant, après l'incident du bois de Boulogne, qu'elle n'avait pas cessé d'être l'objet de la sollicitude d'Urbain, qu'il veillait secrètement sur elle, épiait ses moindres démarches, la suivait dans ses promenades et vivait, pour ainsi dire, de loin avec elle, retenu seulement par la crainte d'être recherché pour l'évènement de la Pommeraie, de la compromettre ainsi et de troubler, de nouveau, son existence. Elle espérait que la vue de son enfant ferait cesser ses incertitudes et hâterait ce jour heureux qu'il lui avait fait entrevoir dans un avenir incertain. Alors, elle s'attacherait à lui avec la double force de l'épouse et de la mère; elle dissiperait toutes ses craintes, et si son amour et ses larmes ne suffisaient pas pour le retenir, elle ferait parler les nouveaux droits que la nature venait de lui donner. Il aurait, du moins, pitié de son enfant et il consentirait enfin à rester avec la mère, pour ne pas condamner aussi la fille...

L'infortunée ignorait par combien de fautes et d'obstacles insurmontables Urbain s'était séparé d'elle!... L'espérance, cette fois, fut lente à l'abandonner, parce que son cœur comprenait que c'était la dernière qu'il pût concevoir... Elle attendit long-temps, sans oser proférer une plainte ou un mot qui trahît les cruelles agitations de son âme... Puis, quand elle sentit que tout lui échappait de nouveau, alors elle sortit tout-à-coup de son apparente résignation, comme si elle se reprochait d'avoir perdu, dans l'attente, un temps irréparable, et oubliant, pour la première fois, la prudence et la discrétion qui lui avaient été demandées, elle ne voulut plus prendre conseil que de la violence d'un désespoir trop long-temps comprimé et de l'ardeur irrésistible qui l'entraînait à tout tenter pour ressaisir le bonheur qui la fuyait. Elle s'accusait d'une lâche complaisance et d'une patience qui lui était devenue funeste. La pensée qu'elle aurait pu ramener Urbain et l'enchaîner peut-être pour toujours irritait sa douleur. A tout prix, elle voulait le revoir, lui parler... Peut-être lui-même retenu par la honte ou le remords n'attendait-il qu'un mot, un signe pour accourir serrer dans ses bras sa femme et son enfant!...

Charlotte confia son nouveau dessein à Irma, qui l'approuva. Alors elle pensa à Mme Morel, qui pouvait mieux que personne découvrir la retraite d'Urbain, si déjà elle ne la connaissait pas, et malgré la répugnance qu'elle éprouvait à invoquer dans cette circonstance l'intervention de son ancienne gouvernante, elle lui écrivit de venir lui parler.

Charlotte ne l'avait point revue depuis deux ans. L'évènement de la Pommeraie, dans lequel il fut reconnu qu'elle avait joué au moins un rôle fort suspect, avait confirmé Charlotte dans la résolution qu'elle avait prise, quelque temps auparavant, de rompre toute espèce de relations avec cette femme. En vain s'était-elle présentée plusieurs fois à l'hôtel de Ceyran, Charlotte avait donné, à cet égard, la consigne la plus sévère, et la porte lui fut constamment refusée, sous différents prétextes. L'ex-institutrice s'en consola d'autant plus facilement que Charlotte, fidèle à sa promesse, lui faisait payer très exactement chaque quartier d'une pension fort honnête. C'était assurément pousser loin la reconnaissance pour un service qui avait eu de si tristes résultats, et Mme Morel le comprenait trop bien pour exiger davantage, ou pour s'exposer, par une insistance maladroite, à perdre le prix plus réel, et plus précieux à ses yeux, de ses anciennes complaisances. Aussi se garda-t-elle bien de montrer une susceptibilité déplacée; elle se contenta de rire à huis-clos, avec Mme d'Ortès et un petit nombre de fidèles, des scrupules tardifs et de la généreuse rancune de son élève.

Plusieurs jours se passèrent sans que Charlotte vît arriver Mme Morel. Prenait-elle sa revanche? Charlotte souffrait cruellement de ce retard. Irma et Ludovic, qui se trouvaient alors à Paris, s'efforçaient de calmer son impatience. Ludovic s'offrit même pour aller connaître la cause du refus tacite de Mme Morel; mais Irma montra quelque répugnance à envoyer son mari dans la maison de Mme d'Ortès, et Charlotte s'y opposa par délicatesse pour sa belle-sœur. Il fut résolu alors que, si l'on ne recevait pas de réponse à quelques jours de là, on dépêcherait une personne de confiance auprès de Mme Morel.

Cependant Mme Morel était trop bien instruite de la position de Charlotte et de ses chagrins, pour ne pas pressentir de quel service et de quels renseignements la femme d'Urbain pouvait avoir besoin. Mais c'était précisément cette conviction même qui l'embarrassait. Avec une ennemie, c'est-à-dire avec toute autre femme que Charlotte, elle n'eût pas hésité, et quoiqu'elle ne sût pas, dans ce moment, où était Urbain, elle n'ignorait pas qu'il avait renoué plus que jamais sa liaison avec la Saint-Venant, et qu'ils étaient passés ensemble en Angleterre. Mme Morel avait donc une

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juin.

et leur livrer pieds et poings liés le commerce et l'industrie du pays, c'est une trahison...

M. E. Blanc, qui avait déjà fait paraître sur les chemins de fer une brochure fort remarquable dont nous avons publié quelques extraits, vient de publier une *Note* à l'appui de son premier écrit. Quoique nous puissions différer sur quelques points avec lui, nous n'en regrettons pas moins d'être réduits, par défaut d'espace, à ne citer de cette *Note* que le passage suivant. Personne, certes, ne contestera à M. Blanc, chef d'une des principales maisons de roulage de Paris, une capacité très spéciale dans la question des transports et un esprit positif. Si nos députés étudiaient ses deux écrits, ils auraient du moins la conscience du mal qu'ils sont peut-être à la veille de faire en aliénant le redoutable instrument de puissance qu'on appelle le réseau national des chemins de fer.

Il n'est pas plus facile de réglementer le service de l'éclairage de Paris, qu'il ne l'est d'introduire dans la circulation des railways, l'ordre, la sécurité et *la concurrence du transport*. Et cela sous le régime de tous les systèmes, compagnie financière ou compagnie fermière, exploitation par le gouvernement, mise en œuvre par service public; dans l'hypothèse où l'Etat fournit la voie avec les rails, comme dans celle où il laisse la pose des rails à la charge de l'exploitant, comme enfin dans toutes les hypothèses imaginables.

Certainement, l'une des plus difficiles énigmes de notre histoire sera celle de comprendre :

D'une part, la magie avec laquelle les intérêts privés auront pu, sur cette question, égarer jusqu'à la fascination les yeux les plus clairvoyants, les intelligences les plus hautes, et les cœurs les plus droits.

D'autre part, le laissez-aller avec lequel l'opinion publique assiste à ce débat.

Etrange pays que le nôtre! il verse de sa propre main des flots de sang français pour conquérir ses libertés... Il jonche de morts, pendant quinze ans, les champs de l'Europe pour faire respecter sa conquête... Il chasse en quelques heures toute une dynastie de rois pour une ordonnance qui empiète sur la constitution... Il brûlerait et briserait tout plutôt que de laisser dessiner une fleur-de-lys sur son drapeau... Et il regarde sans émoi la création d'un monopole, d'une domination devant lesquels s'effacent tous les monopoles et toutes les dominations qu'il a détruits : *le monopole général des transports de la France — la domination des fermiers-généraux de nos nouvelles grandes routes.* On nous voiture à la vitesse de dix lieues à l'heure : on nous montre l'Europe qui nous devancerait d'un an ou deux dans la jouissance de railways, et nous n'avons plus d'objection dirimante à faire aux systèmes qui confisquent la plus vitale, la plus sainte de nos libertés — la liberté du travail.

Le ministre des finances trouve plus simple et plus commode, de se décharger sur des capitalistes de l'embarras de pourvoir aux frais de création.

... que l'accident est de force majeure.

Voyez encore! Vous vous êtes imaginé de couvrir en zinc une surface de 20,000 mètres carrés, de manière à avoir un immense amas métallique qui attirera peut-être la foudre avec une puissance énorme, de telle sorte que si un nouvel orage, accompagné de tonnerre vient à fondre sur les Champs-Elysées, on peut être sûr que la foudre choisira précisément pour tomber le prétendu palais, et mettra le feu dans ce grand amas de charpente et de toile. Encore cas de force majeure pour nos ministres.

En vérité, cela est pitoyable et honteux. Quand une grande nation appelle de toutes parts les industriels sous prétexte d'encourager leurs efforts, elle doit au moins les mettre à l'abri des suites d'un orage. Si elle ne le fait pas, elle leur doit une indemnité. Les exposants auront raison de s'en prendre au ministre, au directeur des travaux, à l'architecte, qui, ni les uns ni les autres, n'ont fait leur devoir en cette circonstance.

Les galeries des tissus, de l'orfèvrerie, des meubles et des pianos ont surtout souffert des trombes d'eau qui, en plus de cent endroits, se sont précipitées du plafond sur les étalages des exposants. Les deux magnifiques tapis de Sallandruoze, dont chacun valait plus de six mille francs, sont abîmés. La riche exposition de porcelaines montées de M. Mayer a été dévastée par un énorme volume d'eau qui a brisé un grand nombre de vases, dont deux appartenaient à M. de Rothschild. L'eau a inondé encore les étalages d'orfèvrerie de MM. Thomire, Christofle, etc. Elle a lavé grand nombre d'étoffes, dont quelques-unes ont ainsi montré leur mauvais teint. Les draps d'Elbeuf et Sedan ont éprouvé une rude avarie, et ceux de M. Cunin-Gridaine n'ont pas été épargnés. Nous n'osons pas dire que nous sommes loin de le plaindre.

La force de l'eau a été telle qu'elle a renversé plusieurs outils de sonde de l'étalage de M. Degousée pesant 80 à 100 kilogrammes. Si l'une de ces trombes d'eau était tombée sur les visiteurs, elle les aurait certainement écrasés par la violence du choc.

Nous ne saurions évaluer au juste le dommage causé; on le porte à plusieurs centaines de mille francs, et nous le croyons facilement, car l'eau a semblé choisir, pour la dévaster, la partie la plus riche de l'exposition.

Toutefois, si ces désastres sont un argument qui décide le gouvernement et les chambres à voter les fonds nécessaires pour la construction d'un vaste édifice consacré spécialement à l'industrie, nous pardonnerons au ministre son incurie; nous nous contenterons seulement d'insister pour qu'on ne commette pas de grandes et irréparables fautes en réalisant cette détermination si désirée par les industriels. Il sera du devoir de la presse d'empêcher autant que possible qu'on construise un monument qui, par des dispositions mal entendues, vienne nuire au développement

Nous lisons dans l'*Algérie* du 7 juin :

La Cronica de Gibraltar, du 29 mai, donne les nouvelles suivantes de Maroc : « Hier, le navire à vapeur, de la marine royale anglaise, Locust, se rendit à Tanger. Le gouverneur de cette place se rendit à bord, et retourna dans la soirée. Il y avait dans la rade de Tanger, une escadre de vaisseaux espagnols, composée de la frégate Christine, de la corvette Vénus, de 24 canons, du brick Manzanarès, de 5 bâtiments plus petits et d'un navire à vapeur; il y avait aussi un brick de guerre français. Le Manzanarès est commandé par S. A. R. le duc de Séville. La ville et tout le pays étaient tranquilles; les diverses tribus armées étaient rentrées après leur inspection, dans leurs territoires respectifs. Tout porte à croire que les difficultés qui existent entre notre gouvernement et celui de Maroc s'aplaniront.

L'exposition de la Société royale d'horticulture a été visitée aujourd'hui par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Il y a bien des années que nous n'avions vu une exposition aussi remarquable, soit par la beauté et la richesse de ses collections, soit par le grand nombre de variétés nouvelles dignes d'être conservées.

Les amateurs s'arrêtent avec prédilection devant les roses de M. Laffay et de M. Hardy, jardinier en chef du Luxembourg; les pivoines de M. Guérin, les orchidées de MM. Cels, Morel et Lhomme, jardinier de l'Ecole de médecine; sont admirées par tous les connaisseurs; on fait foule devant une charmante collection d'alstroemères du Chili, obtenues de semis par M. Malingre. Les fleurs les plus vulgaires savent captiver encore les regards du public en se parant de nuances nouvelles; on est tout étonné de trouver tant de mérite à ces vieilles connaissances que l'on voyait depuis long-temps d'un œil indifférent; il ne faut donc pas dédaigner les œillets de poète de M. Dupuy-Jamain, ni les giroflées-quarantaines de M. Tripet-Leblanc, etc.

Nous parlerons avec détail de toutes ces belles choses; aujourd'hui, nous voulons seulement engager nos lecteurs à aller les voir, et c'est pour leur laisser le plaisir de la surprise que nous ne poussons pas plus loin notre énumération.

L'exposition sera close samedi soir; dimanche aura lieu la distribution des prix.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 13 juin.

A l'ouverture de la séance la chambre renouvelle ses bureaux, formés le 13 mai dernier.

---

ample matière pour médire et faire du mal; mais elle éprouvait, il faut le reconnaître, quelques scrupules à tourmenter Charlotte sans raison. Se retrancher dans une ignorance absolue? Charlotte ne le croirait pas. Ne pas se rendre à son invitation? C'était négliger volontairement l'occasion de rétablir une intimité dont elle se promettait plusieurs avantages.

Mme Morel communiqua la lettre de Charlotte à Mme d'Ortès et à M. de Vibrac.

— Cette pauvre Charlotte! fit Mme Morel, comment lui annoncer?...

— Ce qu'elle connaît parfaitement, interrompit Mme d'Ortès. Après ce qu'elle a su et vu, avant son mariage, de l'intimité d'Urbain et de Léonie, vous ne me persuaderez pas, ma chère, que la candeur de votre élève ne devine pas facilement ou ne soupçonne pas, tout au moins, en quel lieu est son mari et ce qu'il fait...

— Mais je vous assure qu'elle ne soupçonne rien du tout, attendu qu'elle était au mieux avec son mari, quand celui-ci l'a quittée...

— Parbleu! s'écria Vibrac, voilà une lune de miel qui s'est levée tard et qui a disparu vite!

— Jaloux! fit Mme Morel.

— Eh! mais... à propos... exclama Mme d'Ortès en se tournant vers Vibrac, pourquoi ne profiteriez-vous pas de l'éclipse? La nuit tous les...

— Tous les amants se ressemblent, interrompit Vibrac, c'est vrai... J'y songeais...

— Je ne le vous conseille pas, dit Mme Morel. Je trouve même, soit dit sans vous offenser l'un et l'autre, que votre sagacité choisit mal son temps...

— Vous croyez donc sérieusement, demanda Mme d'Ortès, qu'Urbain continue à être, comme disaient autrefois les amoureux, vainqueur du temps et de l'absence, et que cette lettre n'a pas d'autre but que d'apprendre des nouvelles de l'infidèle...

— J'en suis certaine.

— Et moi, je n'en crois rien... Je crois tout simplement, médisance à part, que la belle Ariane s'ennuie d'être... seule... Qu'en pense votre fatuité, mon cher Vibrac?

— Ma fatuité pense absolument de la même manière que votre indulgence.

— Peut-être même, reprit Mme d'Ortès, Charlotte a-t-elle, dans ce moment, besoin des conseils de son excellente gouvernante...

— Quoi! vous supposeriez... répliqua Mme Morel d'un air piqué.

— Mon Dieu! ma chère, je ne suppose rien... J'examine... Je cherche à expliquer...

— Ah! s'écria Vibrac avec un soupir sentimental, si vous le vouliez, ou plutôt si Mme Morel le permettait, je me chargerais bien volontiers de la tirer d'embarras et de tout vous expliquer avant deux jours!...

— Il a raison, dit Mme d'Ortès, que ne l'envoyez-vous à votre place?... Il dira que vous êtes malade, ou absente... De cette manière, vous évitez la corvée, et vous vous ménagez une entrée...

— Quelle folie! Comment, surtout après les démonstrations faites à l'encontre de Charlotte par M. de Vibrac, pourrais-je choisir un pareil ambassadeur?

— N'est-ce que cela qui vous arrête? demanda Vibrac avec vivacité. Oh! je ne tiens pas à la qualité... Je prendrai tout sur moi... Je dirai que j'ai surpris la lettre, que je suis venu de mon propre mouvement et sans vous en prévenir... Fiez-vous à moi... personne ne sera compromis...

— Mais elle? demanda Mme Morel avec hésitation, songez que sa position n'est plus la même qu'il y a un an.

— Je le sais... Aussi, croyez que je prendrai toutes les précautions que son intérêt et la bienséance exigeront...

Mme Morel regarda son amie d'un air à moitié convaincu.

— Eh bien! soit, dit-elle. Je consens à vous confier cette mission délicate... mais à une condition...

— Laquelle?

— C'est que vous ne parlerez ni de vous ni de vos prétentions...

— Je le jure, dit Vibrac avec une solennité risible.

Le lendemain Vibrac fit une toilette recherchée, repassa dans sa mémoire tout l'arsenal de ses séductions, repéta devant sa glace les mouvements passionnés et les effets les plus propres à émouvoir et se dirigea, moitié content, moitié inquiet, vers l'hôtel de M. de Ceyran.... Charlotte était seule dans sa chambre, lorsqu'on lui annonça qu'une personne demandait à lui parler de la part de Mme Morel. Sans autre information, Charlotte, transportée de joie, ordonna qu'on introduisît aussitôt l'envoyé de Mme Morel. A la vue de M. de Vibrac, elle ne put retenir un cri d'effroi; mais, réfléchissant aussitôt à ce qu'un éclat, dans cette circonstance, aurait de fâcheux pour elle-même, et craignant, en même temps, de perdre l'occasion d'apprendre ce qu'elle désirait si ardemment de connaître, elle surmonta son émotion, et fit signe à M. de Vibrac de s'asseoir. Il y avait, dans son geste et dans son regard, tant d'autorité et d'indignation comprimée, que le jeune homme, malgré sa merveilleuse outrecuidance, ne put se méprendre sur le sentiment que sa vue avait fait naître.

— Eh! quoi, madame, dit-il, en obéissant machinalement à l'ordre muet de Charlotte, mon aspect ne saurait-il donc produire sur vous qu'un sentiment de répulsion, même quand je viens...

— Veuillez, monsieur, me parler uniquement de ce que vous avez été chargé de m'apprendre... Et, d'abord, ayez la bonté de me dire à quelle cause je dois l'honneur de vous voir, à la place de Mme Morel, que j'avais seule priée de se rendre auprès de moi...

La question étant ainsi nettement posée et réduite, pour ainsi dire, à sa plus simple expression, Vibrac comprit qu'il essaierait vainement de tourner la difficulté.

— J'avoue, madame, répondit-il avec un peu d'hésitation, que le hasard seul m'a rendu confident de votre lettre adressée à Mme Morel.

— Et vous avez osé, monsieur, vous présenter chez moi, sans son aveu et sans ma permission!

En disant cela, Charlotte s'était levée et indiquait du doigt la porte à M. de Vibrac. Cependant, cet argument, tout concluant qu'il était, ne le déconcerta point, parce qu'il se trouvait au nombre des objections qu'il avait prévues. Sa réponse était toute prête :

— Vous vous méprenez entièrement, Madame, sur l'objet de ma visite... J'ai pu, dans une circonstance bien différente, vous faire entendre le langage d'une passion qui avait peut-être son excuse dans sa violence même et, permettez-moi de vous le dire, dans votre position. Aujourd'hui, Madame, si ce sentiment existe encore au fond de mon cœur, croyez que je saurai l'y maintenir en votre présence et que vous n'entendrez sortir de ma bouche que les paroles de la plus respectueuse admiration...

Vibrac s'arrêta, après cette tirade sur l'effet de laquelle il avait beaucoup compté. L'apparente bonne foi qu'il mit dans son débit, bien plus que ses paroles elles-mêmes, rassura Charlotte. Il se hâta d'ajouter.

— S'il est vrai que je n'ai reçu, dans cette circonstance, de mission que de moi-même, soyez assurée, Madame, que je remplis auprès de vous les intentions de Mme Morel... Ce qu'elle vous aurait dit, je viens vous l'apprendre, car je ne suis pas moins instruit qu'elle-même de tout ce qui vous intéresse...

Charlotte regarda le jeune comte avec un reste de défiance. Elle craignait d'accorder à ses paroles plus de foi qu'elles n'en méritaient. De plus, elle éprouvait une invincible répugnance à initier, en quelque sorte, à ses chagrins domestiques un jeune homme dont les dispositions et les sentiments à son égard ne lui étaient que trop connus. Mais, en même temps, elle ne se sentait pas le courage de laisser échapper l'occasion de recueillir peut-être les renseignements dont elle avait soif. Elle allait enfin entendre parler d'Urbain par un homme qui le voyait peut-être journellement... Elle allait connaître sa demeure, ses habitudes, ses pensées mêmes... Et si une intention perfide perçait dans les discours du jeune comte, elle saurait bien le ramener au respect d'elle-même et d'Urbain. Rassurée entièrement par cette dernière réflexion, elle s'assit d'un air résigné et curieux à-la-fois en face de Vibrac.

— Parlez donc, Monsieur, lui dit-elle sans oser lever les yeux sur lui, et puisque vous paraissez instruit de tout ce qui me touche, ayez la bonté de m'apprendre... où est mon mari, dans ce moment... Si vous avez conservé avec lui les mêmes relations intimes qui ont existé entre vous, je vous en conjure, Monsieur, ne me cachez rien de sa position... et de ses plus secrètes pensées... Ayez pitié de moi, en vous montrant généreux et sincère... Surtout, j'en appelle à votre honneur, qu'Urbain ignore toute sa vie le service que vous m'aurez rendu.

En disant cela, Charlotte s'était animée et sa voix tremblante trahissait l'effort qu'elle faisait pour dompter à-la-fois sa pudeur et sa fierté.

— J'avoue, répondit Vibrac, que j'aurais peu de mérite à vous garder le secret que vous me demandez, puisque Urbain a quitté Paris depuis quelque temps... et que rien n'annonce qu'il ait l'intention d'y revenir jamais...

— Oh! parlez, Monsieur, s'écria Charlotte dont le visage était devenu tout-à-coup d'une pâleur effrayante. Où est mon mari? Qu'est-il devenu?

— Je ne sais si je dois,... répondit Vibrac avec un embarras calculé. En vérité, je n'ose...

— Achevez, Monsieur, de grâce... Tout ce que vous pourrez m'apprendre me sera moins cruel que cette affreuse incertitude.

— Vous saurez donc tout, Madame, et puissiez-vous me pardonner le courage dont j'ai besoin pour vous affliger ainsi!... Vous n'avez pas oublié sans doute la liaison d'Urbain avec Mme de Saint-Venant.

A ces mots, les yeux de Charlotte se remplirent de larmes, Vibrac continua :

— Eh! bien, cette liaison n'a jamais été rompue, même par le mariage d'Urbain... Depuis son retour à Paris, il a constamment habité avec Mme de Saint-Venant et ils sont partis ensemble pour l'Angleterre... On a lieu de croire qu'ils sont établis à Londres.

(*La suite à demain.*)

AUGUSTE DE LACROIX.

ajournement, le chemin de ... quel sera le mode d'exploitation.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que c'est cette opposition, qu'on représente comme anti-gouvernementale, qui lutte contre le ministère, pour donner au ministère un pouvoir plus grand, et le rappeler à ses intérêts, qu'il semble oublier.

Les chemins de fer ne sont pas seulement une révolution dans la viabilité, ils en feront une aussi dans la répartition du travail, et cela est d'autant plus important que, dans la France, rien n'est organisé pour les travailleurs, qui peuvent, par une révolution dans les moyens de viabilité, se trouver abandonnés sans travail. Or, la viabilité et le travail sont la civilisation d'un pays; les chemins de fer auront donc la plus grande influence sur la civilisation. Eh bien! c'est cette influence dont le gouvernement ne veut pas, qu'il repousse de toutes ses forces!

Le télégraphe annonce un soulèvement, une descente d'ennemis, le chemin de fer obéit, et le mouvement est comprimé. Eh bien! il faudra qu'au jour du péril le gouvernement recoure aux compagnies, qui peuvent être étrangères; qui peuvent avoir pour directeurs des étrangers d'accord avec ceux qui attaquent le gouvernement.

On nous dit que les gouvernements étrangers, une partie de l'Allemagne, l'Angleterre, ont livré l'exploitation des chemins de fer aux compagnies. Les gouvernements, les mœurs des Allemands n'ayant aucun rapport avec les nôtres, l'argument tiré de ce pays n'en est pas un; quant à l'Angleterre, la population aristocratique et riche de ce pays s'identifie avec le gouvernement, et les compagnies qui exploitent sont en quelque sorte des parties de ce gouvernement féodal; cependant, en Angleterre même, il s'est élevé des voix contre l'exploitation des chemins de fer par les compagnies.

S'il faut chercher nos exemples à l'étranger n'avons-nous pas la Belgique qui, avec un gouvernement pareil au nôtre, construit et exploite elle-même ses chemins de fer et en retire de si grands avantages.

Il ne faut pas, dit-on, que l'Etat soit monopoleur; mais ce monopole, ne le créez-vous pas, et plus écrasant encore au profit des compagnies? Il ne faut pas que l'Etat soit spéculateur! Soit, mais il ne faut pas non plus qu'il soit dissipateur. Il ne faut pas qu'il jette aux compagnies des sommes énormes qui enrichissent les spéculateurs sans servir le pays.

Si l'Etat gardait pour lui l'exploitation des chemins de fer, il pourrait au besoin abaisser ses tarifs et favoriser, par exemple, les ouvriers sans travail à Strasbourg qui pourraient venir chercher de l'ouvrage à Paris moyennant dix francs, au lieu de faire dix-huit jours d'étapes. Les compagnies les transporteraient également sans doute, mais il leur en coûterait 40 ou 50 fr.

Messieurs, nous regardons trop souvent au-dessus de nous, nous devrions regarder plus souvent au-dessous, et voir tous ces malheureux sans voix qui se confient en nous et nous demandent de défendre leurs intérêts. (Très bien!)

Quelle nécessité, d'ailleurs, de jeter dès aujourd'hui les concessions de chemins de fer aux compagnies? Les travaux ne seront achevés que dans un an, ne sera-t-il donc pas temps encore de décider? Depuis l'année dernière la question a fait d'immenses progrès; les compagnies aujourd'hui sont bien moins exigeantes qu'elles ne l'étaient, et la situation a complètement changé. Laissez donc encore une année les faits se développer.

Après avoir rappelé dans quelles circonstances a été votée la loi de 1842, qui n'était, dit-il, qu'une transaction entre les compagnies et l'Etat, l'orateur entre dans quelques détails sur la situation financière. C'est une tactique du gouvernement d'annoncer un état prospère dans les finances lorsqu'il vient demander des crédits, et de crier misère lorsqu'il ne veut rien entreprendre. Si les compagnies se procurent des fonds, l'Etat s'en procurera tout aussi bien qu'elles.

M. DUFAURE. Ce que M. Crémieux demande aujourd'hui, a été refusé dernièrement et à titre d'essai, pour le chemin de fer beaucoup plus court de Nîmes à Montpellier, la commission pense, qu'à plus forte raison, la chambre devra le repousser pour le chemin beaucoup plus long, d'Orléans à Bordeaux.

L'amendement est mis aux voix; un très petit nombre de membres se lèvent pour. L'amendement est rejeté.

MM. POUILLET, GOUIN, PROSPER DE CHASSELOUP-LAUBAT, MURET DE BORT proposent un amendement qui tendrait à livrer l'exploitation des chemins de fer à des compagnies fermières, et dans lequel on ajouterait au 1er art. de la loi, déjà votée, le paragraphe suivant:

Une somme de quarante-sept millions est affectée à la pose de la voie de fer, sur toute l'étendue de la ligne entre Orléans et Bordeaux.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT a la parole pour développer cet amendement.

L'orateur reproduit une partie des considérations présentées par MM. Gouin et Muret de Bort, dans la séance d'hier.

L'administration, continue-t-il, avec le système des compagnies, fournit au moins le quart de la voie de fer, qu'elle rachètera à la fin de la concession, comme si les compagnies ne pouvaient pas déjà réaliser des bénéfices assez considérables.

L'orateur présente quelques chiffres sur les produits de l'exploitation des chemins de fer. D'après ses calculs, l'Etat, pour ses constructions, ne se trouve [illegible] 1540 francs par [illegible] l'Etat [illegible] des chemins à des compagnies concessionnaires, emprunte à 8, 9 et 10 p. 100, tandis que, pour les construire, il trouverait facilement à emprunter à 4 et 5 p. 100.

Mais ce n'est pas seulement parce que le système des concessions est onéreux que je le repousse, c'est qu'il aliène l'avenir, qu'il crée à la France un joug énorme, en faveur d'une corporation et qu'il compromet l'avenir de l'industrie. (Très bien.)

Nous nous réservons la faculté de racheter, nous dit-on; nous nous réservons le droit de diminuer les tarifs dans certaines circonstances. Ces diminutions, je ne comprends en aucune façon comment elles pourront avoir lieu; dans tous les cas, je ne crois pas qu'elles puissent influer beaucoup sur les choses. Quant au rachat, ce sont des frais immenses, que le gouvernement impose à l'avenir, pour ne pas faire aujourd'hui des dépenses beaucoup moindres.

Vous vous réservez, dites-vous, par la loi, le droit d'exploiter par vous-mêmes, si vous ne trouvez pas de compagnies, mais pourquoi placer comme subsidiaires, les conclusions principales? Quelles ressources trouverez-vous donc alors que vous n'avez pas aujourd'hui?

Les compagnies fermières se présentent; elles demandent à se charger des chemins à des conditions avantageuses pour l'Etat. Les compagnies concessionnaires qui, aux termes de la loi, doivent tout faire, nous leur donnons pour poser les rails de l'argent à 3 et 4 0/0, et quand l'Etat les place lui-même à ses frais il leur emprunte à 7 et 8 0/0. (Très bien.)

M. DUMON conteste d'abord les calculs qui ont été présentés par le préopinant. On nous a dit que la voie de fer pourrait être construite en [illegible] et tous les frais en quatorze ans. Il y a là, Messieurs, une grande exagération. L'orateur entre, pour prouver cette exagération, dans des détails de chiffres qu'il ne nous est pas possible de le suivre.

Les offres des compagnies ne sont pas non plus aussi avantageuses qu'on l'avait dit d'abord. Elles promettent à l'Etat 2 0/0 de son capital, plus une part dans les bénéfices; mais dans ce système même qui lui coûtera 100,000 d'intérêts, le gouvernement, six mois, un an au plus, en dehors de ce temps le chemin n'est pas exploité, ce seront des capitaux sans valeur, ce sera une perte pour les populations. Eh bien! ne faut-il pas un an pour qu'une compagnie prépare son administration, son matériel, obtienne ses statuts pour se constituer? Ajourner, c'est perdre une année, je demande à la chambre de repousser l'amendement et la proposition d'ajournement de M. Muret de Bort.

M. GOUIN soutient que le système des compagnies fermières est plus favorable à l'Etat tout à la fois et aux compagnies. M. le ministre, dit-il, a prétendu que nous ne trouverions pas de compagnies; nous, députés, sans doute; car les compagnies s'adressent d'abord à l'Etat. Et puis les compagnies savent calculer: elles aiment mieux un intérêt de 10 0/0 sur 150,000 f. de capital, que 12 0/0 sur 50,000 f.

Nous trouverons des compagnies puisque nous donnons plus à tout le monde, plus aux compagnies en même temps qu'à l'Etat; nous en trouverons de plus solides que les vôtres.

On vous a dit que nous accumulions les emprunts. Le gouvernement a déjà à contracter un emprunt de 300 millions, vous voulez y en ajouter 400; mais nous vous disons tout le contraire; c'est vous qui accumulez les emprunts, qui, avant de voir, demandez au crédit vos 300 millions, demandez 400 millions aux compagnies.

C'est vous qui offrez de grands bénéfices aux capitaux, qui, par là, vont se trouver plus exigeants quand il s'agira de traiter avec vous. Si vous éprouvez des embarras pour vos emprunts, ne vous en prenez qu'à vous. (Très bien!)

Je ne m'arrête pas à l'obligation tirée de l'amortissement; le jour où vous croiriez pouvoir réduire la dette de l'amortissement, vous retrouveriez cet intérêt qu'en définitive vous n'auriez donné à personne.

Dans la réponse qui a été faite, il est un point qui est toujours resté en arrière. Pourquoi créer immédiatement des compagnies? Où en est la nécessité? Votre passé vous démontre que vous pouvez attendre; les travaux n'en seront pas retardés.

L'agiotage que va provoquer l'appel de 400 millions fait aux compagnies est une considération grave; je n'en parle, moi, que parce que cette considération me préoccupe; si j'étais membre du gouvernement, j'y regarderais de plus près encore, et je trouverais que ma responsabilité est engagée. (Très bien.)

J'insiste sur le système que je viens défendre, et je demande à la Chambre de vouloir bien l'adopter.

Je crois qu'on a tort, pour combattre notre système, d'opposer des intérêts les uns aux autres, c'est un mauvais moyen; la France est riche, elle est tranquille, elle pourra exécuter tant de travaux utiles à sa prospérité, elle n'a rien eu sacrifier aucun. (Approbation.)

M. DUFAURE, rapporteur. Messieurs, il est temps qu'après trois jours de débat la commission dise son avis sur l'amendement de M. Muret de Bort.

On reconnaît que l'amendement n'est pas applicable au projet actuellement en discussion; je ne comprends donc pas comment on s'obstine à soutenir cet amendement.

Votre commission, messieurs, s'est appliquée à se pénétrer des traditions que vous avez établies depuis plusieurs années sur la construction et l'exploitation des chemins de fer. Nous avons dû rechercher si le projet était conforme à vos idées et à vos traditions.

Lorsque la question générale des chemins de fer se présenta pour la première fois, la chambre en apprécia toute l'importance; elle nomma une commission extraordinaire où elle réunit à plaisir presque tout ce qu'elle avait de plus fort, de plus expérimenté.

L'honorable M. Arago fut nommé rapporteur, et proposa le rejet du projet, en se fondant sur deux raisons principales, que voici: Faire à la charge de l'Etat un réseau si complet, c'est engager le pays à un point d'imprudence que la chambre ne peut pas tolérer.

Faire à la charge de l'Etat un tel réseau de chemin de fer, c'est enlever à l'industrie privée le concours dans les grands travaux que la France a toujours désiré. Et, en définitive, c'est à la majorité de 196 voix contre 69, que la chambre a rejeté le projet présenté par le ministère.

Voilà la première décision de la chambre; depuis lors elle s'est toujours montrée fidèle aux mêmes principes, au milieu des alternatives qui se sont manifestées dans les faits. La loi de 1842 a été rendue, et elle l'a été presque à la majorité qui avait rejeté le premier projet. Maintenant, y a-t-il lieu d'abandonner la loi de 1842 et les lois de 1843? Quelle preuve avons-nous que ces lois fussent mauvaises?

L'Angleterre, dit-on, a reconnu qu'elle devait modifier ses premières mesures au sujet des chemins de fer, et on cite ces modifications. Mais il n'est pas une de ces améliorations qui ne soit dès à présent introduite dans nos cahiers des charges.

Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire sur les traditions de la chambre en matière de chemin de fer.

Quant à l'amendement, nous affirmons qu'il n'y a pas lieu d'engager le pays dans un nouvel emprunt de 400 millions; nous affirmons, en outre, qu'il y aurait injustice à retirer à l'industrie privée la part à laquelle elle a droit dans l'exécution des grands travaux publics.

Nous affirmons que cette part ne peut pas être refusée à l'industrie privée; qu'il importe à tout le pays d'ouvrir cette caisse d'épargnes des travaux publics.

M. GAUTIER DE RUMILLY. Il est plus de six heures et demie; je demande que la chambre prononce le renvoi à demain. (Non, non! aux voix!)

L'orateur combat la clôture, et soutient que la question n'est pas complètement éclairée.

La clôture est mise aux voix et prononcée. Le vote sur l'amendement est renvoyé à demain.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le succès de la loi de 1842 sur les chemins de fer, amendée avec bonheur comme elle l'a été, ne paraît pas douteux au *Journal des Débats*; mais, si elle succombait, ce serait, dit cette feuille, pour faire place, non-seulement à l'exécution entière, mais à l'exploitation par l'Etat, système dont les inconvénients cependant sont nombreux et avérés. Et elle ajoute naïvement: *Que deviendraient tant d'espérances dont s'étaient bercés les contribuables et leurs représentants?*

— M. Ducimtel a dit, d'après la *Presse*, qu'avec le système des fermages, le gouvernement n'aurait plus aucun moyen de résister aux exigences des députés qui voudraient des chemins de fer, comme si ce n'était pas un devoir pour les hommes qui nous gouvernent, de savoir résister aux demandes mal fondées qu'on leur adresse, comme si le ministère, ajoute ce journal, ne devait pas donner l'impulsion au lieu de la recevoir? Quoi de plus facile d'ailleurs, poursuit-il, que d'annuler les fermages aux concessions, en déclarant qu'on ne proposera une nouvelle ligne qu'autant qu'elle aura été l'objet de propositions sérieuses de fer-

... onze représentants des cent jours outre M. Jacques Laffitte. Ce sont MM. Dupont (de l'Eure), Sapey, Clément, de Thiard, Georges Lafayette, Verges, Legrand, le baron Mercier, Dupin, le maréchal Sébastiani et le duc de Marmier.

— C'est le 26 juin que l'affaire Donon-Cadot (assassinat de Pontoise) doit être portée devant la cour d'assises de la Seine. Elle durera quatre jours.

— On lit dans le *Breton de Nantes*, du 11:

« Le duc d'Aumale a acquis avant-hier le château de Châteaubriant et la promenade qui en dépend. Le prince compte, dit-on, y faire d'importantes restaurations. »

Le *Times* a des nouvelles du Cap datées du 16 avril. Sir Maitland a changé quelques dispositions dans les lois de la colonie, à la satisfaction générale. Des nouvelles de Natal, reçues le 5, à Graham Stown, annoncent que les Boers ne paraissent guères disposés à reconnaître en masse la domination anglaise. Beaucoup d'entre eux vont se retirer au-delà des limites de notre souveraineté.

D'après le *Standard*, le bruit courait que les célèbres naturalistes français et suédois Delgorgie et Wilberg, avaient été massacrés par les naturels dans le district de Matzilikatze.

Le comte Ostrowski assistait et figurait au bal des Polonais qui vient d'avoir lieu à Londres. Il a été présenté aux dames patronesses, et il a été l'un des lions de la soirée. On s'accordait à considérer comme très ridicule la poursuite dont il avait été l'objet. (*Sun.*)

— Le vaisseau anglais *Cléopâtre*, arrivé dans la baie de Simon, a touché le 21 mars sur un banc de corail à la côte de Madagascar. Pendant que le lieutenant Melesworth et quelques matelots étaient occupés à hisser une ancre de toue, les indigènes les ont massacrés.

— Le bruit court que le brick de guerre anglais Rapid, de 10 canons, appartenant à la station de l'Australie, a été coulé bas près de Benguela après un rude combat avec un négrier espagnol. Tout l'équipage a péri. Il paraît que le steamer Thunderbolt a quitté la baie de Simon pour s'assurer des circonstances précises de cette malheureuse affaire.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonçait ces jours derniers que les Albanais avaient été battus par les Turcs dans deux batailles. Aujourd'hui elle annonce tout le contraire. S'il faut l'en croire, ce sont les généraux de la Porte qui ont toujours été battus dans leurs rencontres avec les Albanais.

— Au moment de mettre sous presse, disent les journaux de Lyon du 12, nous recevons la communication suivante de l'administration du chemin de fer:

« Un accident a eu lieu sur le chemin de fer. Le convoi parti à midi de Saint-Etienne a déraillé entre Saint-Romain et Givors. Le machiniste a été renversé de la plate-forme de la locomotive et a eu la jambe brisée. Transporté immédiatement à Givors, il a subi l'amputation au-dessous du genou.

« Le chauffeur placé à côté de lui n'a éprouvé aucun mal. Il en a été de même de tous les voyageurs et conducteurs qui faisaient partie du convoi.

« On a reconnu que cet accident a été causé par l'élévation de la température qui, en dilatant les rails au-delà de l'intervalle ménagé entre eux au moment de leur pose, a déterminé un déplacement dans les extrémités opposées des deux barres quoiqu'elles eussent été arrosées par les cantonniers peu d'heures auparavant. L'une d'elles présentant un obstacle au mouvement a été arrachée et renversée par la locomotive. »

— Mme Augustin Thierry, femme du savant académicien, et auteur elle-même de plusieurs ouvrages, est décédée avant-hier à Paris.

— Dernièrement, un sieur Frappa ayant péri sur le chemin de fer de Lyon, par suite de l'imprudence d'un conducteur de travaux, le tribunal civil de Saint-Etienne a condamné ce dernier à 5,000 fr. de dommages-intérêts envers la famille de la victime, et a rendu l'administration responsable du paiement de cette somme.

ANTIGONE ne sera plus jouée cette semaine, à l'Odéon, que deux fois: Aujourd'hui et demain.

— La première édition des APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS publiée à Besançon en 1824, a été promptement épuisée. L'Académie de Besançon a reconnu dans cet écrit, « un ouvrage capable d'intéresser ceux « même qui, après l'avoir lu, persisteraient à ne voir dans la théorie de « M. Fourier qu'une utopie impraticable. » L'auteur s'est proposé de tracer le classement des procédés industriels. Il oppose au PROCÉDÉ DE MORCELLEMENT, dont les résultats sont l'indigence, la fourberie, et l'oppression, le PROCÉDÉ SOCIÉTAIRE, qui produit la richesse graduée, la vérité pratique, la liberté individuelle et la justice effective. Il place entre ces deux extrêmes un procédé mixte, et présente des Statuts pour un comptoir communal. Cette dernière partie de l'ouvrage renferme des idées qui paraîtront à chacun immédiatement pratiques.

Sous ce titre: *Le Comte de Toulouse et le Prince de Joinville, 1724 et 1844*, le *Journal de Lille* publie un article signé des initiales H. B., dans lequel l'auteur signale l'analogie frappante qui existe entre la note du prince de Joinville, et le *Mémoire au Roy sur la marine de France* par le comte de Toulouse (daté du 20 novembre 1724).

« Une fois Colbert mort, dit l'auteur de l'article, la France imprévoyante cédait à tout jamais le sceptre des mers à l'Angleterre. Mais, savez-vous qui fut le premier à réclamer contre ce désastreux abandon du présent et de l'avenir? *Un fils du roi*!... Un prince aussi!... le comte de Toulouse!... Maintenant, mettez côte à côte 1724 et 1844, le *Mémoire au roy du comte de Toulouse*, et la *Note sur l'état des forces navales de la France*, du prince de Joinville, et vous trouverez, au commencement des circonstances identiquement les mêmes, des avis formulés dans le même but, avec la même insistance, et presque dans les mêmes termes, vous rencontrerez, des deux côtés, la même loyauté, le même patriotisme. Il y a mieux: les adversaires de ces deux fils de roi sont également les ministres de leur père. »

DE MAUVAIS TRAITEMENTS APRÈS L'AVOIR LIVRÉE. — On nous dit souvent que l'aristocratie de notre époque est irréprochable, sous le rapport des mœurs privées, et que les salutaires exemples qu'elle donne n'ont pas peu contribué à faire de la société du 19e siècle la plus morale qui ait jamais existé. Que les mœurs des hautes classes soient en général aujourd'hui, moins dépravées et moins scandaleuses qu'il y a cinquante, cent ou deux cents ans, nous ne songeons pas à le contester; mais qu'au moins l'on nous accorde qu'elles sont encore bien loin d'être irréprochables. Quand il arrive qu'une affaire judiciaire soulève le voile qui couvre la vie privée des privilégiés de la fortune et de la naissance, on peut reconnaître alors combien cette vie privée recèle parfois de scandale et d'ignominie. Le procès suivant, qui vient de se dérouler devant la cour royale de Paris, témoigne que ce n'est pas seulement dans les basses régions de notre société, qu'il se passe des faits d'une immoralité révoltante :

Mme Horn, sœur de lord Oxford, et nièce d'un ancien ministre, habitait Genève avec ses trois filles. Là elle fit connaissance de lord Kilmorie, personnage fort riche, dont la conduite est fort dissolue, quoiqu'il ait une femme, des enfants et des petits-enfants. Mlle Priscilla Horn, l'une des filles de Mme Horn, jouissait de la plus grande liberté ; elle montait fréquemment à cheval avec lord Kilmorie, et quelques réclamations que lui fit d'abord à cet égard sa mère furent dictées bien moins par sa tendresse maternelle que par un sentiment d'une toute autre nature. La mère était jalouse de sa fille.

De ces relations trop fréquentes favorisées par Mme Horn suivit la grossesse de Mlle Priscilla, puis son enlèvement par lord Kilmorie. Sa mère, jetant les hauts cris et se présentant comme une mère infortunée, demanda l'assistance de deux agents de police et se transporta à Genève, d'où elle ramena sa fille à Paris. Mlle Priscilla fut placée chez le docteur Pinel, et c'est là qu'elle reçut de la part de sa mère les traitements les plus indignes. Mme Horn alla jusqu'à dépouiller sa fille de tous ses vêtements, ne lui laissant pour se couvrir qu'un sac de toile. Puis, comme M. Pinel voulut s'opposer à ces odieux traitements, Mme Horn voulut arracher sa fille de la mai-

Bourse du 13 juin 1844.

Le 3 0\0 a continué à monter et reste très ferme à 82 70.

Le 5 0\0 est resté en arrière et ferme comme hier.

Les chemins de fer, assez lourds, ferment généralement un peu moins bien qu'hier à l'exception de Versailles et du Hâvre.

Au comptant. — C. Ganneron, 00. — Belge, 1831, 104 3\4 ; — id., 1842, 109 1\4. — Autriche, 400. — Esp. passive, 00 ; — id., 3 0\0, 31 1\2, 1\4, 1\2. — Hollande, 00. — Saint-Germain (obl. nouv.), 1240 ; — id. r. dr. (obl. anc.) 00. — Versailles (obl. anc.), 00. — Orléans (obl.), 1272 50. — Zinc, V. Montagne, 00. — Jouiss. Quatre Canaux, 00. — Id., Bourgogne, 00. — Canal de Bourgogne, 00. — Obl. Grand'Combe, 00. — 3 Canaux, 00 Lin Maberly, 00.

Fin courant : Naples, 100, 99 75.

5 0\0 compt.	1er c. 122 10	P. H. 122 20	P. B. 122 05	dr c. 122 »	hier 122 10
— fin cour.	122 25	122 30	122 10	122 20	122 20
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0\0 compt.	82 55	82 60	» »	» »	82 40
— fin cour.	82 60	82 70	82 55	82 70	82 55
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFes S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes S. le C. pr.
4 1\2 0\0.	» »	» »	» »	5 0\0 Bge 1840	105 1\2	» »	» »
4 0\0....	108 30	103 20	B. » 10	— Portugais.	46 1\4	» »	» »
O. de la V.	» »	» »	» »	Esp. D. active	30 1\4	30 3\8	B. » 1\8
B. de Fr.	3042 50	3045 »	B 20 »	5 0\0 Naples.	99 70	99 60	B. » 10
C. L. 5000	5105 »	» »	» »	— Romain.	104 1\4	» »	» »
4 — 1000	1132 50	» »	» »	Obl. Piémont.	1222 50	» »	» »
C. hyp...	» »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	460 »	» »	» »
4 Can...	» »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	» »

Vente par autorité de justice.

En une maison sise à Paris, avenue de Marbeuf, n° 19.

Le 15 juin 1844.

Consistant en bibliothèque, bureau, secrétaire, table à thé, fauteuils, divan, chaises, commode, pendules, tapis, et autres objets.

— M. ROBERTSON vient de reprendre à l'un de ses cours l'explication des chefs-d'œuvre de lord Byron. Neuf autres cours, tous de forces différentes à partir des premiers éléments de la langue anglaise, sont constamment en activité. On se fait inscrire de midi à cinq heures. Le programme se distribue gratuitement chez le concierge, rue Richelieu, 47 bis.

Spectacles du 14 juin.

7 h. »\» OPÉRA. — Sylphide. Serment.
8 h. 0\0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari à la campagne. Valérie.
7 h. 1\2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »\» ODÉON. — Antigone.
7 h. »\» VAUDEVILLE. — Dagobert. Polka. Carlin. Robe.
7 h. 1\4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Chevalier de Grignon. La Nuit.
7 h. »\» GYMNASE. — Sara Walter. Roman intime. L'Échappé. Zélia.
6 h. »\» PALAIS-ROYAL. — P. du Lion. Cravachon. Rosière. Mari.
6 h. »\» PORTE-ST-MARTIN. — Masque de fer. 1844 et 1944.
6 h. »\» GAITÉ. — Toupinel. Jacques.
6 h. »\» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »\» FOLIES. — Claire. Petits Métiers. Tribunal de Femmes.
6 h. 3\4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute École.
6 h. 1\2 COMTE. — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

12 Juin.				13 Juin.			
Arrivages	1946 q.	76 k.		Arrivages	3461 q.	63 k.	
Ventes	725	03		Ventes	3543	49	
Restant	12369	67		Restant	12287	84	
Cours moyen		40,67		Cours moyen		39,60	
Cours-taxe		39,06		Cours-taxe		39,25	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	1q.57k.	53,50 à 00,00		Gr.	48q.67k.	50,95 à 54,15	
1re	144 00	40,10 à 41,40		1re	1011 32	39,50 à 41,40	
2e	40 82	36,95 à 38,95		2e	676 67	36,30 à 38,85	
3e	1 57	31,85 à 00,00		3e	9 42	30,90 à 31,85	
4e	1 57	19,75 à 00,00		4e	21 85	24,20 à 26,75	
Al.	137 00	38,55 à 40,80		Al.	1353 96	38,20 à 40,80	

Cours des céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 12 juin. — *Cours légal.* — Froment : 18,65 à 21,00. — Seigle : 12,00. — Avoine : 8,50 à 9,50.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Froment : 1re : 21,82 ; 2e : 20,50 ; 3e : 20,00. — Seigle : 11,66 à 12,66. — Orge : 11,66 à 12,66. — Avoine : 7,66 à 8,70.

NANGIS, 12 juin. — Froment : 19,35. — Avoine : 7,80.

COULOMMIERS, 12 juin. — Froment, 1re : 20,62 à 21,25 ; 2e : 18,75 à 20,31 ; 3e : 18,13 à 18,44. — Seigle : 8,75 à 9,38. — Orge : 11,50 à 12,25. — Avoine : 7,50 à 8,25. — Le blé était très rare sur place et sur échantillons ; si cet cet état de choses se prolongeait jusqu'à la moisson, nos meuniers ne trouveraient pas à s'approvisionner dans nos environs. Aussi, s'arrachait-on cette céréale sur le marché de 19,30 à 21,25 et en un quart-d'heure la vente a été terminée. Les affaires sur échantillons ont présenté la même activité avec hausse de 0,62.

HOUDAN, 12 Juin. — Froment, 1re : 22,67 ; 2e : 21,33 à 22,00 ; 3e : 20,67. — Méteil : 19,67 à 20,67. — Avoine : 7,50 à 8,00.

ROYE, 10 Juin. — Froment, 1re : 18,25 à 19,25 ; 2e : 17,00 à 18,00 ; 3e : 15,50. Vente facile avec hausse de 0,50.

VALENCIENNES, 11 Juin. — Froment blanc : 20,50 à 21,00. — Froment gris, 1re : 19,00 à 19,50 ; 2e : 18,00 à 18,50. — Seigle : 10,75 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 9,00 à 8,00.

ORCHIES, 10 Juin. — Froment, 1re : 20,50 ; 2e : 19,50 ; 3e : 18,50. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

BERGUES, 10 Juin. — Froment, 1re : 21,91 ; 2e qual. froment blanc : 21,08 ; 3e : 20,33. — Sarrazin : 14,66. — Seigle : 11,43. — Orge : 12,93. — Avoine : 7,95.

L'approvisionnement était moins considérable qu'au marché précédent. Le blé blanc a haussé de 52 c. à l'hect. ; l'orge de 3 c. ; l'avoine de 96 c. ; le seigle a baissé de 98 c.

TROYES, 8 Juin. — Froment : 15,00 à 20,50. — Méteil : 11,25 à 15,50. — Seigle : 9,00 à 10,75. Orge : 9,50 à 11,25. — Sarrazin : 7,00 à 8,50. — Avoine : 6,25 à 8,00.

BOURG, 5 Juin. — Froment, 1re : 25,00 ; 2e : 22,50 ; 3e : 20,00. — Méteil : 16,25 à 19,00. — Seigle : 13,75 à 17,00. — Orge : 13,50 à 15,75. — Avoine : 8,50 à 9,50. — Sarrazin : 12,50 à 14,50. — Maïs : 15,75 à 17,50.

FONTENAY, 8 Juin. — Froment : 17,22. — Seigle : 13,00. — Mouture : 13,00. — Orge : 10,60. — Baillarge : 10,40. — Garobe : 8,15. — Avoine : 7,80.

MONTAUBAN, 8 Juin. — Froment, 1re : 24,27 ; 2e : 23,51 ; 3e : 23,11. — Méteil : 19,59. — Seigle : 14,50. — Maïs : 14,18. — Avoine : 10,00.

Marchés étrangers. — BRUXELLES, 11 Juin. — Prix moyen du froment et du seigle du lundi 3 au samedi 8 Juin sur les marchés régulateurs de la Belgique.

	Froment.	Seigle.
Arlon,	17,30	12,00
Anvers,	19,09	11,05
Bruges,	17,39	10,68
Bruxelles,	17,78	10,56
Gand,	16,68	10,88
Hasselt,	18,55	11,12
Liége,	16,92	10,94
Louvain,	18,35	10,67
Namur,	16,79	10,20
Mons,	15,99	9,35
Prix moyens,	17,50	10,76

Il résulte des prix moyens ci-dessus :

1° Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37 fr. 50 c. les 1,000 kil., et le seigle à celui de 21 fr. 50 c. les 1,000 kil.

2° Que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 centimes les 1,000 kil.

Légumes secs (l'hect.).

PARIS. *Halle du 13 Juin.* — Haricots ordinaires : 20,00 ; de nains : 14,65 à 16,00. — Pois cassés : 21,35 à 23,35 ; do de pays et autres : 21,35.

MONTLHÉRY, 10 Juin. — Haricots : 21,00 à 22,00.

ROUEN, 7 Juin. — Haricots : 20,00 à 21,00. — Fèves : 23,00 à 24,00. — Lentilles : 30,00 à 31,00.

DREUX, 10 Juin. — Haricots : 26,00. — Lentilles : 30,00. — Pois : 15,00. Prix soutenus.

DIJON, 8 Juin. — Haricots : 17,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

NOTA. Notre correspondance de Poissy n'est pas arrivée aujourd'hui, nous la donnerons demain.

Marché de SCEAUX du 10 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1001	920	84	1 14	1 02	0 94
Vaches....	54	70	14	1 06	» 92	» 70
Veaux.....	503	503	»	1 48	1 28	1 06
Moutons..	8866	6473	2493	1 32	1 14	0 96

COULOMMIERS, 12 Juin. — 178 veaux, tous vendus : 1,54-1,46-1,30.

NANGIS, 12 Juin. — 290 veaux : 1,20 à 1,50. — 20 bœufs : 1,10 à 1,30. — 16 vaches : 0,90 à 1,00. Marché faible, vente facile.

HOUDAN, 12 Juin. — 451 veaux gras amenés, dont 439 vendus : 1,50-1,35-1,15. — 74 veaux d'élève, dont 70 vendus, de 14,00 à 68,00.

STRASBOURG, 10 Juin. — 59 bœufs tous vendus : 1,24-1,00. Ils provenaient d'Allemagne. La vente a été peu active, quoique l'approvisionnement fût faible. — Il a été abattu pendant la semaine 276 veaux à 1,10. — 214 porcs à 1,00. — 150 moutons à 1,30. — 20 vaches de 1,10 à 1,00. — 17 taureaux de 0,76 à 0,86.

Suif cru (le kil.) : 0,95.

Cuirs verts (les 100 kil.) : 84,00 à 94,00.

[illegible] d'eux, lorsqu'il accepte la fonction vraiment sainte, de représentant de la nation française. Le ministre leur avait fait ouvertement comprendre, que s'ils votaient ou l'exploitation par l'Etat, ou même l'exploitation par fermages, rien ne serait plus donné aux améliorations locales réclamées individuellement par les membres de la chambre ; et, alors, tremblants devant les ressentiments possibles de leurs localités, ces députés ont abjuré leur devoir politique et national, pour ne songer qu'aux intérêts mesquins de leur réélection.

La chambre a donc rejeté le système bâtard des compagnies, et, se refusant à tout ajournement, elle a adopté comme principe l'aliénation à long terme des grandes routes de France aux compagnies financières ; il ne lui reste plus maintenant qu'à régler quelques dispositions secondaires d'un cahier de charges illusoire.

Ainsi, voilà la France entière livrée pendant quarante ans et plus à la domination de trois ou quatre puissantes compagnies, qui deviendront les maîtresses absolues de tous les transports. Ce monopole sera constitué aux frais des contribuables pour la plus grande partie, et, pour une autre partie, aux frais de tous les petits capitalistes, que l'appât du gain entraînera à se rendre actionnaires, et sur lesquels les compagnies prélèveront des primes énormes.

Usurpateurs à si bon marché de tous les transports, les chefs de ces compagnies établiront facilement leur suprématie sur tout commerce et sur toute industrie.

Ils réaliseront ainsi cette prédiction faite par Fourier, en 1822, dans son *Traité de l'association domestique agricole* :

« On a pris pour superlatif du lien sociétaire, un rameau très
» minime qui ne tend qu'au fermage et au monopole de grande
» industrie, lien qu'il faudra nommer *concentration actionnaire*.

» La concentration actionnaire associe les chefs et non les coo-
» pérateurs ; c'est un régime assez spécieux, qui débute brillam-
» ment et se recommande par de grandes et utiles entreprises ;
» telles sont, en matériel le canal Calédonien ; en politique, la
» compagnie anglaise des Indes.

» Mais où tend cette opération ? quelle serait son influence,
» lorsqu'une fois généralisée, elle aurait envahi et livré à des
» compagnies actionnaires toutes les branches d'industrie ? je dis
» TOUTES, car si ces compagnies ne connaissent pas encore le
» moyen de réduire l'agriculture en monopole de traitants et sous-
» traitants, elles le découvriraient bien vite ; *l'appétit vient en*
» *mangeant* : puis profitant d'un instant de guerre et de pénurie,
» elles entraîneraient les gouvernements à cette concession.

» Alors s'organiserait une fédération de monopoles gradués et
» affiliés, un avènement en féodalité commerciale, ou quatrième
» phase du mouvement civilisé.

» La civilisation a commencé par des ligues de grands vassaux
» ou oligarques, soit nobiliaires, soit patriarcaux ; elle doit finir
» par le retour de grands vassaux d'une autre espèce, qui seraient
» les mercantiles ou chefs de compagnies actionnaires. »

Pour établir cette féodalité industrielle dont Fourier parle, il ne pouvait se trouver de meilleure occasion que la construction du réseau de fer. En effet, en monopolisant les grandes routes ; on met d'un seul coup la main sur toutes les industries à-la-fois.

Figurez-vous ce que sera la France dans vingt ans.

De Paris rayonneront des voies rapides de communication qui mettront à quelques heures seulement de la capitale toutes les parties du royaume. Paris se sera agrandi démesurément par l'af-

[illegible] partout et en tout ; dispensateurs de l'argent et du crédit, ils organiseront les grandes fabrications et tiendront les fabricants à leur solde ; maîtres des grandes propriétés terriennes, ils auront converti en véritables serfs la nombreuse et misérable population des campagnes.

Ils seront les chefs de la féodalité industrielle ; ils constitueront le véritable Pouvoir social.

Car où est réellement le Pouvoir dans une société ? Le général qui commande une armée, le juge qui distribue la justice et les peines, l'administrateur qui maintient l'ordre dans la cité, ne sont pas le Pouvoir ils ne sont que les instruments du Pouvoir.

Le pouvoir résidait autrefois dans la noblesse militaire et dans la royauté militaire, parce que celles-ci exploitaient pour elles-mêmes le restant de la nation, formée de castes ou de peuples tombés et vaincus. Où résidera-t-il dans vingt ans ?

Il se trouvera réellement entre les mains de grandes familles industrielles, entre les mains de la noblesse mercantile, maîtresse du du sol, des routes, des industries, du commerce et de l'argent.

Et quant au mécanisme politique, qui dès aujourd'hui ne marche plus qu'avec la permission et sous le bon vouloir des grands propriétaires et des grands financiers, il leur sera inféodé encore plus qu'en ce moment. Le roi et la chambre ne seront plus que les organes et les instruments de cette noblesse nouvelle.

Donc aujourd'hui, le gouvernement a abdiqué, et la chambre, par son vote, prononcé avec tant de légèreté et d'imprévoyance, a bouleversé la Charte, donné un cours tout nouveau à la révolution de 1789 et lancé définitivement celle-ci vers la constitution féodale de l'industrie, constitution antipathique à la véritable forme royale, et au véritable développement de la nation française.

Et cependant, les ministres du roi riaient, en pleine assemblée, du succès de ce vote qu'ils avaient inspiré à la chambre, et M. Guizot s'est hâté de sortir pour aller, sans doute, en porter le premier l'heureuse nouvelle à M. de Rothschild.

Ce cabinet du 29 octobre tiendra une place fatale dans l'histoire. Avoir élevé les fortifications de Paris, avoir abandonné les mers aux Anglais, avoir livré la France au joug de la féodalité mercantile, voilà le triple crime dont il aura à rendre compte devant l'équitable postérité...

Que la chambre y réfléchisse encore avant le vote définitif ; qu'elle se débarrasse des étreintes qui gênent sa liberté ; qu'elle cherche à faire revivre en elle les lumières du patriotisme, que tant d'intérêts cupides cherchent à étouffer en tous lieux... Elle entraîne la France dans un précipice ; ne s'en aperçoit-elle pas ?...

Un seul mot de plus suffira pour mettre le pays pleinement à même de juger les incroyables faiblesses du gouvernement et de la députation.

Lorsqu'il s'est agi de construire les fortifications de Paris, la chambre n'a pas hésité à voter un emprunt de 450 millions ; maintenant, pour achever le réseau de fer, il faut emprunter 500 millions, non pas en un an, mais en dix ans, et la chambre s'y refuse, et elle préfère livrer, pendant quarante années, le monopole des grandes routes et le commerce entier du pays à l'exploitation de quelques marchands d'argent, et, par-dessus le marché, elle leur donne gratuitement 500 millions !

[illegible] peuple dans le respect de la loi. Pourquoi ne nous réjouirions-nous pas ? le ministère s'est trompé en incarcérant O'Connell ; on dit que le gouvernement se proposait de dissoudre l'association du rappel, eh bien, je lui conteste ce droit et le jour où paraîtra l'ordonnance de dissolution, je vous prierai de me laisser présider l'assemblée. »

Le *Standard* annonce que les autorités préposées à la surveillance du pénitentiaire de Richmond n'y laissent plus pénétrer les députations envoyées à O'Connell et à ses amis. Suivant le *Freeman*, défense est faite aux journaux de publier les noms des visiteurs. Cette feuille les invite à déposer leurs cartes à l'hôtel du libérateur. Les boutons du rappel sont plus en faveur que jamais. On assure que défense a été faite également aux troupes de la garnison de laisser pénétrer dans les casernes toute personne portant cette marque distinctive.

Le bruit courait à Madrid le 8 que le décret de dissolution des cortès était prêt et qu'il allait être publié. Il n'avait point été envoyé à Barcelone, comme on l'avait prétendu.

Le *Heraldo* annonce que l'Espagne est à la veille de voir terminer ses différends avec le saint-siége.

Il paraît certain que la banque de St-Ferdinand et quelques capitalistes éminents ont résolu de faire au gouvernement les avances nécessaires pour acquitter le prochain semestre des intérêts de la dette et aussitôt après l'annulation de ces contrats onéreux, ils lui avanceront les sommes nécessaires pour le service public.

L'*el Castellano* ajoute : on assure que plusieurs capitalistes offrent au ministère de lui prêter 400 à 500 millions de réaux, effectifs à des conditions raisonnables, payables en 3 0/0.

Dans la séance des communes du 12, en réponse à une interpellation de M. Gibson, sir J. Graham a déclaré que malheureusement les comtés de Suffolk, de Norfolk et une partie d'Essex avaient été dévastés par des incendiaires. Le gouvernement a donné à cette affaire la plus sérieuse attention ; une enquête a été ouverte, il en résulte que la masse de la population est calme et animée de bons sentiments, et qu'elle n'a pris aucune part au crime des incendiaires. Le même ministre a déclaré que l'acte d'appel de M. O'Connell devait arriver à Londres dans vingt-quatre heures et qu'immédiatement on s'en occuperait.

(2e édition du *Sun*.)

LES SOCIALISTES TANCÉS DANS UNE ACADÉMIE.

Ces malencontreux socialistes commencent à troubler tout de bon le repos de certaines gens. On n'en dort plus dans bon nombre d'académies de province, et plus d'un honorable membre y emploie sa faconde à faire le procès à leurs doctrines, sauf à le reprendre ailleurs contre les personnes.

Ainsi à la dernière séance publique de l'Académie de Besançon, le président annuel, M. Bourgon, qui est conseiller à la cour royale de la même ville, a prononcé une sorte de philippique contre les partisans des réformes sociales. Suivant les règles d'une justice qu'il se garderait sans doute d'appliquer comme magistrat, l'orateur académique a confondu dans une seule et même catégorie tous les novateurs, afin de les frapper d'une même réprobation. Il n'a vu dans les plans divers qu'ils exposent, dans tous leurs projets « d'associations modèles, que des théories développées » par des sophistes dans le but apparent d'améliorer le sort des classes » pauvres au moyen du partage, ou, si l'on veut, de la communauté des » biens... Et l'on doit, ajoute-t-il, frapper d'un blâme sévère ces impru-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XXI.

UN AMBASSADEUR. (SUITE.)

Charlotte, à cette révélation, avait caché sa tête dans ses mains... Elle sanglotait.

— Oh ! pardonnez-moi, s'écria Vibrac, ému à son tour par le spectacle de cette profonde douleur ; pardonnez-moi le mal que je vous fais souffrir !...

Charlotte ne répondit pas.... Elle ne l'avait point entendu.... Tout-à-coup, elle releva son visage tout inondé de pleurs.

— Encore une question, monsieur, dit-elle, une seule question... Combien y a-t-il de temps qu'Urbain est parti avec cette femme ?...

— Six mois environ... C'était en été... au mois de juin, je crois...

— Au mois de juin ! murmura Charlotte ; oui, c'est bien à cette époque que le hasard nous a fait rencontrer... Ainsi, c'est quelques jours après, c'est le lendemain peut-être, qu'il m'eut aperçue et qu'il eut embrassé son enfant pour la première fois, c'est alors qu'il est parti avec cette femme.... Toujours cette femme entre lui et moi ! Tout est donc fini, mon Dieu !...

Charlotte, à ces mots, cacha de nouveau son visage dans ses mains.

— Oui, s'écria Vibrac avec exaltation, c'est pour cette femme qu'il a abandonné celle devant qui tous les genoux doivent fléchir et tous les cœurs battre d'admiration et d'amour... Oh ! la plus sainte et la plus aimable des femmes !...

Vibrac, en prononçant ces paroles, s'était précipité aux genoux de Charlotte, qui, absorbée dans sa douleur, paraissait à peine se souvenir qu'elle ne fût pas seule...

— Oh ! poursuivit-il, que ne m'a-t-il été donné de veiller sur votre bonheur ? Que ne puis-je payer de tout mon sang une de ces larmes que vous versez pour un ingrat ! Oh ! Charlotte ! Charlotte !

Emporté par la passion, Vibrac avait saisi une des mains de Charlotte, qu'il porta à ses lèvres...

En ce moment, la porte de la chambre s'ouvrit.... Ludovic entra.... Charlotte tressaillit, comme réveillée en sursaut... A la vue de son frère arrêté sur le seuil de la porte et du jeune homme agenouillé à ses pieds, elle eut comme le sentiment soudain d'un grand malheur... Elle fit un effort pour se lever ; mais elle retomba inanimée sur le fauteuil où elle était assise....

Vibrac s'était relevé avec plus de confusion que de frayeur... Il ne connaissait point Ludovic et ne s'expliquait pas l'apparition subite du jeune officier. Ludovic s'avança vers lui les traits bouleversés par la colère.

— Monsieur, lui dit-il d'une voix étouffée, en lui montrant Charlotte évanouie... celle que vous venez d'outrager n'a plus de mari pour veiller sur elle ; mais il lui reste un frère pour la défendre... Je m'appelle Ludovic Dumesnil... sortons...

Ludovic tira le cordon d'une sonnette. Une femme de chambre parut.

— Votre maîtresse a besoin de vos soins, lui dit il en se retirant.

Avant de quitter l'hôtel, il passa dans la chambre qu'il occupait, prit une boîte de pistolets qu'il cacha sous son manteau, et rejoignit promptement Vibrac. Quand ils eurent fait quelques pas dans la rue, Ludovic s'arrêta :

— Monsieur, dit-il, voilà, je le sais, la seconde insulte que vous faites à une femme sans défense... Je vous tiens pour un lâche...

— Les injures sont de trop avec moi, monsieur, répondit Vibrac avec fermeté. Vous vous regardez comme offensé... Cela me suffit... Je suis à votre disposition... Fixez vous-même le jour et le choix des armes...

— Je suis pressé, monsieur, répondit Ludovic qui se contenait à peine, et si vous êtes dans les mêmes dispositions que moi, nous n'admettrons aucun délai... Quant au choix des armes, j'ai ici deux excellents pistolets qui peuvent nous convenir...

— Mais nous n'avons pas de témoins, fit observer Vibrac un peu étourdi de la pétulance du jeune officier.

— Je suis à peu près étranger à Paris, et j'aurais peut-être quelque peine à trouver deux témoins... Ayez la bonté de vous charger de ce soin... Deux heures vous suffiront pour cela... Allez, Monsieur... Vous me retrouverez à l'entrée du bois de Vincennes, dans la première allée à droite...

Arrivé au rendez-vous, long-temps avant l'heure qu'il avait indiquée, Ludovic entra dans un cabaret situé sur la lisière du bois, demanda un verre d'eau de l'encre et du papier. Il laissa le verre d'eau intact et écrivit deux lettres. L'une était adressée à Irma et l'autre à Charlotte. Quand il eut achevé, il paya, avec une pièce d'or, le verre d'eau qu'il n'avait pas bu, ainsi que les deux feuilles de papier dont il s'était servi, remit les lettres à l'aubergiste en le priant de les porter à leur adresse, dans deux heures, si lui-même ne venait pas auparavant les réclamer.

A l'heure dite, deux fiacres arrivèrent presque en même temps à l'entrée du bois. Cinq personnes descendirent du premier. C'étaient Vibrac avec les quatre témoins. Ludovic tendit cordialement la main, en signe de remercîment, aux deux jeunes gens que Vibrac lui présenta, en les lui nommant, comme ayant bien voulu, sur sa demande, assister son adversaire. C'étaient deux cavaliers de bonne mine et dont l'un fut reconnu par Ludovic pour le frère d'un officier de son régiment. Les témoins de Vibrac étaient plus âgés et l'un d'eux paraissait surtout avoir une grande expérience de ces sortes d'affaires. Les deux autres personnes sorties du second fiacre se tenaient à distance, comme en observation... C'étaient deux chirurgiens.

— Si vous eussiez pensé comme moi, dit Ludovic à Vibrac, en désignant ces deux dernières personnes, nous n'aurions pas eu besoin du ministère de ces Messieurs.

Les témoins se regardèrent avec étonnement.

— Je vais me faire comprendre, poursuivit Ludovic s'adressant à Vibrac ; avez-vous expliqué à messieurs les témoins le motif de notre rencontre ?

— Il ne m'appartenait pas, répondit Vibrac dont la fatuité ne l'abandonnait jamais, de disposer d'un pareil secret... J'ai voulu vous laisser ce soin, si toutefois vous jugez convenable...

— De vous signaler comme un fat et un lâche, s'écria Ludovic ; oui, Monsieur, je le ferai... Et il ne sera pas dit que l'honneur d'une femme succombera sous le coup de votre silence hypocrite et de votre feinte générosité... Oui, je ne crains pas de le dire tout haut, vous voudriez en vain vous poser ici comme l'amant de ma sœur.... Je vous dis, moi, que vous mentez...

— Monsieur, interrompit l'un des témoins de Vibrac, je manquerais à mon devoir si je ne vous rappelais qu'une des premières lois du duel proscrit l'injure entre les adversaires et que toute provocation devient inutile et inconvenante sur le *terrain*.

— Eh ! Monsieur, s'écria Ludovic avec emportement, j'ai un devoir plus important que le vôtre à remplir, c'est de défendre l'honneur de ma sœur, avant de venger l'insulte qui lui a été faite... Oui, poursuivit-il en s'adressant à Vibrac, deux fois, je veux qu'on le sache, vous avez tenté de séduire ma sœur par la violence ou la corruption... Aujourd'hui encore, je vous ai surpris à ses pieds... L'audace et la ruse ne vous ont

---

[1] Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 juin.

[illegible] misère au sein desquels nous vivons. Les idées que propage l'école sociétaire ont une tendance tout opposée au bouleversement de la société : les partisans de ces idées sont les hommes les plus pacifiques et les plus dévoués à l'ordre. »

On écrit de Berlin le 7 juin à la *Gazette de Cologne* :

« La loi qui vient d'être publiée contre les agioteurs des actions des chemins de fer n'a pas produit grand effet sur notre bourse. Les joueurs s'y attendaient : et puis, ils savent que l'agiotage proprement dit ne sera point atteint. Jusqu'ici, on spéculait et on jouait ostensiblement et suivant les formalités en usage ; on jouera et on spéculera désormais dans l'ombre et sur parole. Les vrais joueurs, les seigneurs de la bourse, les agioteurs de profession, ne se trompent pas entre eux impunément ; un manque de promesse équivaut entre eux à une ruine, à une perte d'Etat et de position. La loi ne frappera donc réellement que de braves industriels, que d'honnêtes pères de famille, qui n'ont cherché, en achetant des actions, qu'un placement sûr et bon de leur argent. Le mal, comme on voit, est patent, et le remède proposé par le gouvernement n'y pourra rien.

Ce que le gouvernement devait faire, c'était se charger lui-même de l'exécution des chemins de fer. La Belgique est là pour prouver qu'avec ce système, l'agiotage est impossible. La plupart de nos chemins de fer donnent des bénéfices immenses ; ces bénéfices auraient passé naturellement dans la caisse de l'Etat, et auraient permis de diminuer d'autant les charges des contribuables. Or, avec le système actuel, système d'exécution par les compagnies, ces bénéfices tombent dans la poche des actionnaires, et il serait absurde de demander à des spéculateurs qu'ils s'arrêtent devant la possibilité plus ou moins licite d'augmenter leur gain et de faire accroitre leur fortune.

On s'attend à voir paraître prochainement une seconde loi qui aurait pour but d'empêcher les fonctionnaires publics de prendre aucune part dans les entreprises des chemins de fer. M. le ministre des finances vient d'adresser à tous les autres ministres, ses collègues, une liste de tous les fonctionnaires interressés dans le chemin de Halle à Tubingue. Il en résulte qu'il y a des référendaires qui ont pour plus de 200.000 thalers d'actions, et auxquels on ne connait aucune fortune personnelle. Il en est de même avec des employés subalternes. N'est-ce point une corruption organisée en règle ? Aussi, la loi qui mettrait fin à cet état de choses, est attendue avec l'impatience générale.

La nouvelle mise en circulation depuis quelque temps, parmi nous, sur un congrès qui se réunirait prochainement à Carlsruhe dans le but de pourvoir à l'unité de la monnaie dans les états méridionaux de l'Allemagne, prend tous les jours plus de consistance.

La seconde chambre des états-généraux en Hollande vient de prendre une mesure importante. Elle a décidé à une grande majorité que le gouvernement avait le droit de rembourser les 5 p. 0|0 à charge des possessions d'outre-mer, et d'émettre en place de cette dette, qui s'élève à 38 millions, des obligations de la même nature portant 4 p. 0|0 d'intérêt. Quelques membres ont pensé qu'il aurait été possible de faire une conversion en 3 p. 0|0. La vente des inscriptions belges a été l'objet d'une délibération approfondie. Aucune décision n'a encore été prise à cet égard.

L'empereur Nicolas a quitté La Haye le 11, entre deux et trois heures de l'après-midi, immédiatement après une grande revue qui avait été ordonnée en son honneur. Ce départ inattendu a été provoqué par l'arrivée d'un médecin militaire expédié en courrier de Saint-Pétersbourg, qui a apporté à l'empereur des nouvelles inquiétantes de la santé de sa fille chérie, la princesse Alexandrine.

Colonie agricole du Petit-Quevilly.

Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen*, du 14 juin :

« Une intéressante cérémonie s'est accomplie hier dans l'antique chapelle des Chartreux. Douze jeunes détenus de la maison pénitentiaire fondée et gratuitement dirigée par l'honorable M. Guillaume Lecointe, y faisaient leur première communion, et une foule de personnes notables de Rouen, parmi lesquelles on remarquait un grand nombre de dames, MMmes Dupont-Delporte et Gesbert entre autres, s'étaient empressées de s'associer à cette petite fête.

Nous avions toujours pensé que l'œuvre de M. Lecointe, une fois connue, rencontrerait de grandes sympathies. Le touchant spectacle dont nous avons été témoins hier prouve que nous ne nous étions pas trompés. Et ces sympathies ne peuvent que s'accroitre encore : car, dans le principe, la colonie agricole du Petit-Quevilly ne se composait que de dix enfants ; elle en compte quarante-quatre aujourd'hui. Les preuves de moralisation seront donc plus nombreuses et plus décisives. Or, bien que plus de trente de ces jeunes détenus soient, depuis très peu de temps, confiés aux soins éclairés du digne philanthrope, nous devons dire que déjà un immense changement s'est opéré en eux. Nous pourrions citer une foule de faits qui se passent journellement aux Chartreux, et qui feraient honneur à des gens dont la probité n'a jamais été mise en doute.

Que les incrédules, s'il en existe encore quelques uns, cherchent donc à se convaincre : les portes du parc des Chartreux ne leur seront pas fermées, et nous sommes sûrs qu'ils se retireront émerveillés et vivement touchés de tout ce qu'ils auront vu.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 14 juin.

La clôture de la discussion a été prononcée hier sur l'amendement de plusieurs députés tendant à donner l'exploitation du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux à des compagnies fermières. Le vote sur l'amendement a été renvoyé à la séance d'aujourd'hui.

Dès l'ouverture de la séance la chambre est très agitée.

M. GLAIS-BIZOIN demande que le projet de loi sur l'enseignement soit mis à l'ordre du jour des bureaux et de la chambre.

M. BINEAU demande à développer un sous-amendement à celui de MM. Muret de Bort, Gouin, de Chasseloup-Laubat, etc.

Ce sous-amendement est ainsi conçu :

« Une somme de 12 millions est affectée à la pose de la voie de fer d'Orléans à Tours, et une somme de 36 millions à la pose de la voie de fer de Tours à Bordeaux.

Mon amendement, dit M. Bineau, a pour but principal de séparer les deux tronçons du chemin de fer.

UNE VOIX AU CENTRE. Il s'agit de choisir entre les compagnies financières et les compagnies fermières. (Agitation.)

M. BINEAU. Dans l'esprit de la loi de 1842 les deux tronçons devaient être [illegible] les chemins de fer, mais vous ne pouvez, dites-vous, trouver à emprunter. Je ne puis le croire; mais en admettant que cela soit difficile, il ne faut pas chercher la raison de cette difficulté, ailleurs que dans les conditions que vous faites aux compagnies financières. Que les capitaux n'aient plus l'espoir de ces énormes bénéfices, il vous reviendront en foule.

L'orateur termine par quelques considérations pour montrer la portée de son amendement. C'est un ajournement qu'il demande, pour une partie du chemin de fer qui ne sera construite que dans un temps assez éloigné.

L'amendement n'est pas appuyé; M. Bineau le retire.

L'amendement de MM. Pouillet, Muret de Bort, etc., est mis aux voix et rejeté à une très minime majorité.

Art. 2 du projet. Sur l'allocation de cinquante-quatre millions mentionnée en l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de quatre millions, et sur l'exercice 1845 un crédit de dix millions. — Adopté.

Art. 3. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, moyennant une durée de jouissance qui n'excèdera pas quarante-un ans et seize jours, à partir du délai fixé pour la pose de la voie de fer, le chemin de fer d'Orléans à Tours et à Bordeaux, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, annexé à la présente loi.

MM. HOUZEAU-MUIRON, DE BESSIÈRES ET LUNEAU proposent un amendement dont voici les principaux articles :

Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à faire poser la voie de fer sur la partie du chemin de fer comprise entre Orléans et Tours.

Une somme de onze millions est affectée à l'établissement de la voie de fer sur ladite partie du chemin, en sus du crédit déjà ouvert par la loi du 11 juin 1842.

Art. 5. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, pour une durée de jouissance qui n'excèdera pas douze ans, l'exploitation du chemin de fer d'Orléans à Tours, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi.

« Art. 7. La compagnie fermière, après déduction faite des prix de fermage et de tous les frais d'exploitation, prélèvera annuellement 8 pour cent de son capital dépensé, d'après le chiffre constaté et arrêté par le ministre des travaux publics ; le surplus se partagera par portions égales entre l'Etat et la compagnie.

M. LUNEAU développe cet amendement. Il insiste surtout sur les inconvénients et le peu d'opportunité qu'il y a à concéder dès aujourd'hui un chemin de fer qui ne sera exécuté que d'ici à longues années. La chambre ne prête aucune attention à son discours.

L'orateur dit qu'il ne s'explique ni l'indifférence de la chambre ni son hésitation en présence des arguments et des chiffres qui ont été produits à la tribune ; il a été démontré de la manière la plus évidente que les concessions de longue durée sont désastreuses et dangereuses ; tout change de jour en jour en ce qui a trait aux chemins de fer : une compagnie aujourd'hui offre de faire à ses frais avec une économie très considérable un chemin de fer atmosphérique de Paris à Strasbourg. Il ne faut pas que l'Etat s'engage pour trop long-temps; il ne faut pas qu'il concède trop long-temps d'avance pour ne pas favoriser l'agiotage, il ne faut pas qu'il aliène l'avenir et cependant il ne doit pas non plus suspendre les travaux ; le seul moyen de réunir tous ces avantages, c'est d'adopter l'amendement qu'il propose.

M. HOUZEAU-MUIRON. Je demande à ajouter seulement quelques mots à ce que vient de dire mon honorable collègue.

Les financiers, dit l'orateur, attendent votre décision ; on escompte déjà à l'avance le vote que vous allez émettre; Messieurs, ne leur livrez pas la viabilité de la France!

Vous voulez déjà livrer à l'agiotage un chemin qui ne sera livré à la circulation que dans six ou huit années. Mais à cette époque il est probable que vous aurez changé d'avis; vous le rachèterez peut-être, mais vous aurez fourni aux compagnies le moyen de s'enrichir avant la mise en exploitation. Vous avez déjà fait cela pour les canaux, soyez sûrs que vous le ferez encore pour les chemins de fer, mais dans ce dernier cas, songez-y, Messieurs, les inconvénients seront bien autrement considérables.

---

pas mieux réussi que les moyens infâmes dont vous vous étiez servi auparavant... Osez le nier...

Vibrac sourit...

— Néanmoins, poursuivit Ludovic, je ne veux pas qu'en l'absence de son mari, ma sœur ait été insultée impunément... Je ne veux pas que vous puissiez reparaître devant elle, ni devant moi... Vous voyez bien, Monsieur, qu'entre nous deux, c'est une question de vie ou de mort. Comprenez-vous maintenant pourquoi je vous disais tout-à-l'heure que le ministère des hommes de l'art était inutile ici ? A moins que vous ne reconnaissiez que vous avez été un séducteur aussi malheureux que déloyal et que vous ne juriez de ne jamais vous présenter devant ma sœur, ni devant moi... car votre vue m'est odieuse...

— Assez d'insultes jusqu'à présent, Monsieur, dit Vibrac frémissant de colère à son tour, et puisque c'est un duel à mort que vous voulez...

— C'est au témoin à décider s'il y a lieu à l'accorder, dit froidement celui qui avait pris la parole tout-à-l'heure.

Les témoins se formèrent en groupe, à quelque distance, tandis que Ludovic et Vibrac parcouraient l'allée, en se lançant des regards de haine. On décida, comme moyen terme, que les deux adversaires seraient libres de commencer une seconde épreuve, dans le cas où les deux premiers coups de feu auraient été *perdus*... Le soleil dardait ses rayons à travers les branches dépouillées des arbres. On mesura les distances. On tira au sort à qui *n'aurait pas le soleil*. Le sort fut favorable à Vibrac. L'espace à parcourir était de trente pas. Les adversaires devaient marcher l'un sur l'autre et tirer à volonté...

Vibrac avait recouvré son sang-froid. Ludovic marchait d'un air résolu et ferme. Il tenait son pistolet à la hauteur de la poitrine de son adversaire, tandis que son autre main, placée horizontalement au-dessus de ses yeux, les garantissait des rayons du soleil. Déjà il avait fait dix pas, lorsque son pied heurta une pierre du chemin... Son doigt serra la détente du pistolet... Le coup partit.... La balle siffla à l'oreille de Vibrac qui baissa involontairement la tête et continua de marcher... Ludovic s'était arrêté les bras croisés sur sa poitrine, le front haut... Vibrac fit feu à son tour. Ludovic chancela, fit quelques pas pour s'appuyer à un arbre et tomba avant de l'avoir atteint... La balle avait pénétré au-dessous de l'estomac. Le sang sortait à peine... On agrandit la plaie, on pratiqua une saignée... Tout fut inutile... La suffocation avait été presque instantanée, et, cinq minutes à peine après avoir été frappé, l'infortuné rendait son dernier souffle dans un râle douloureux, sans avoir pu faire entendre d'autres mots que ceux de Charlotte et d'Irma.

On transporta son cadavre au cabaret voisin, d'où un exprès fut envoyé aussitôt à l'hôtel d'Cevran....

Le lendemain Vibrac était chez Mme d'Ortès, où il racontait, tout en caressant le nœud de sa cravate, devant un auditoire attentif de jeunes femmes coquettes, les moindres détails de son duel avec le frère de Charlotte...

— Voilà un coup de pistolet qui vous enlève sans retour une maîtresse en perspective, dit Mme d'Ortès....

— Et à moi une pension dont j'avais déjà la jouissance, ajouta Mme Morel avec un désespoir comique.

XXII.

UNE VENGEANCE.

Tandis que l'infortuné Ludovic payait de sa vie son amour pour sa sœur et le soin d'une réputation dont Urbain était le défenseur naturel, celui-ci courait en Italie sur les traces de Léonie. Il semblait que désormais la fatalité qui l'avait poursuivi sans relâche dût s'appesantir aussi sur tout ce qui tenait à lui par les liens de la parenté ou de l'affection. Il y a, en effet, dans la vie de tout homme, un moment où une nouvelle révolution s'accomplit autour de lui dans la complication des évènements cachés qui doivent régler sa destinée, à-peu-près comme ce renouvellement salutaire qui s'opère, à des temps marqués, dans son organisation physique. Une faute, un accident l'a jeté hors de sa route, et il marche ainsi à son but, subissant, sans pouvoir s'en rendre compte, les conséquences d'un changement fatal, et offrant dans sa personne, une nouvelle preuve que tout s'enchaîne et se commande réciproquement dans les passions comme dans les faits extérieurs dont se compose la vie humaine. Cette pensée familière à Urbain, et à laquelle la fin déplorable de son beau-frère, s'il l'eût connue, aurait sans doute donné une nouvelle force, ne s'offrait point, en ce moment, à son esprit préoccupé uniquement de la trahison de Léonie, et du soin de la retrouver.

Cependant il s'était trompé sur la route qu'elle avait dû suivre pour se rendre en Italie. Elle avait prévu, en effet, que, malgré sa défense, il ne manquerait pas de la poursuivre. C'est pourquoi, à peine arrivée en France, elle changea brusquement d'itinéraire et insista, malgré les fatigues de la traversée et de ce voyage précipité, pour gagner l'Italie par l'Allemagne. Elle espérait dépister ainsi entièrement Urbain, dans le cas où il se serait aussi embarqué pour la France, et l'obliger à renoncer, de guerre lasse, à sa poursuite. Le hasard seconda son dessein. Tandis qu'elle côtoyait tranquillement, à petites journées, les bords du Rhin allemand, Urbain, trompé par une malheureuse ressemblance de nom, traversait rapidement, à la suite de deux voyageurs, une partie de la France et la Suisse. Ce ne fut qu'en Italie, et à quelques lieues de Venise, qu'il reconnut son erreur ; mais il n'en continua pas moins sa route. En outre de la presque certitude qu'il avait acquise à Londres que sir Francis était parti pour l'Italie, il savait que Léonie nourrissait, depuis longtemps, le désir de visiter ce pays, et il devait supposer qu'ils séjourneraient à Venise avant de parcourir le reste de la Péninsule. Il résolut donc de les y attendre, assuré qu'ils n'avaient pu l'y devancer.

Près de deux mois furent employés en recherches vaines. Il avait visité, presque chaque jour, les principales hôtelleries et parcouru sans succès tous les quartiers de la ville et les promenades les plus fréquentées. Le soir, il allait épier l'apparition des dames de Venise, au moment où elles viennent aspirer, sur leurs balcons, la fraîcheur parfumée de la brise. D'autres fois, emporté à travers les mille canaux qui baignent les pieds de la reine de l'Adriatique, il cherchait à distinguer, à la lueur des lanternes des gondoles, les traits voilés des femmes assises en silence dans les pavillons. Cependant, le temps s'écoulait et l'espérance commençait à l'abandonner. Grâce à l'or qu'il avait semé partout sur sa route pour accélérer sa course, aux frais énormes d'un séjour prolongé et des démarches qu'il entreprenait journellement, ses ressources pécuniaires étaient presque épuisées, et il ne pouvait s'empêcher de trembler à la pensée de se trouver seul et sans argent, dans un pays étranger. Dans la crainte de retarder ou d'embarraser sa marche, il n'avait emporté de Londres qu'un faible bagage, ayant vendu à un juif le superflu de son habillement. Déjà même les seuls vêtements qu'il eût conservés étaient usés, et il n'avait plus le moyen d'en acheter d'autres. Il s'était logé au Rialto, le quartier le plus pauvre de la ville, et n'en sortait plus que vers la nuit. Un sombre désespoir s'emparait de lui par degré. La pensée du suicide qui, dans une circonstance analogue, avait surgi pour la première fois dans son esprit égaré par la douleur, y revenait plus vive, plus pressante, plus inexorable en quelque sorte, comme la seule issue laissée à un malheur désormais complet et insupportable. Il aurait cédé sans doute cette fois, aux suggestions de son désespoir, s'il n'eût été soutenu par un désir violent, et qu'il n'avait point connu jusqu'alors, celui de la vengeance. Sa jalousie contre sir Francis s'augmentait des embarras cruels qui résultaient pour lui de l'abandon de Léonie. Cet homme lui avait enlevé jusqu'à son affection ; car il était trop évident, à cette heure, qu'il n'existait déjà plus pour elle. Nul doute qu'ils n'eussent changé d'itinéraire, pour mieux se dérober à sa poursuite. Ce luxe de précautions, en même temps qu'il trahissait l'esprit rusé et défiant de Léonie, révélait chez elle une pensée fixe et la résolution bien arrêtée d'échapper, par tous les moyens, aux poursuites d'Urbain. Comment concilier une telle préoccupation avec l'amour extrême qu'elle prétendait avoir conservé pour lui, même en l'abandonnant ? Tout indiquait qu'il avait été la dupe d'une mystification, ou tout au moins, qu'il avait trop facilement pris à la lettre des protestations inspirées uniquement par le désir d'adoucir le coup qu'on lui portait. Elle m'a trompé doublement, répétait-il avec des pleurs de rage, et c'est en vain que je me flatterais de la revoir jamais !

(La suite à demain.)

AUGUSTE DE LACROIX.

gement dans le prix des transports, on peut faire la loi sur les marchés, je crois donc que cette liberté doit être restreinte, et je propose d'ajouter à ces mots :

« La perception des taxes devra se faire par la compagnie indistinctement et sans aucune faveur. »

« Cette disposition est applicable aux marchandises provenant de divers embranchements. »

Cet amendement, accepté par la commission, n'est pas adopté.

Demain, suite de la discussion.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Journal des Débats* considère la séance d'hier comme décisive pour les chemins de fer. Désormais, dit-il, on doit regarder comme jugé le système d'exécution complète par l'Etat et les compagnies fermières. Cette combinaison n'a qu'une valeur d'empêchement. En tant que système pratique, ce serait détestable, funeste; sous le prétexte mensonger de procurer à l'Etat quelques recettes de plus, on porterait une perturbation complète dans nos travaux publics et l'on renverserait les espérances conçues par beaucoup de localités. La loi de 1842, au contraire, crée un puisant encouragement à l'esprit d'association.

— La *Presse* contient, ce matin, deux articles remarquables, l'un intitulé : *Comment le concours des capitaux aventureux profite au pays*, l'autre: *Justification des cours fermages*. On lit dans le premier : c'est sous une forme nouvelle une réminiscence des allures féodales avec moins de danger et plus de profit. Les barons du jour prennent la Bourse pour théâtre de leurs exploits, y font des descentes périodiques, y prélèvent leurs dîmes et rentrent dans leurs foyers, chargés de dépouilles. Nous recommandons dans le second article le paragraphe qui a pour titre : *L'achèvement complet par l'Etat des lignes du Nord et de Lyon est inévitable.*

— Le *National* prétend qu'il est absurde de soutenir que, dans un espace de dix années, l'état ne peut, sans inconvénient, demander au crédit une somme de 262, 800,000 fr. N'est-il pas évident, ajoute cette feuille, que demain, s'il le veut, les caisses d'épargne lui donneront une somme plus considérable? Mais le ministère ne veut pas. Et pourquoi le ministère ne veut-il pas? Demandez à M. Rothschild.

— « En définitive, dit le *Constitutionnel*, il se manifeste une salutaire réaction dans la fixation des clauses financières qui servent de base à l'établissement et à l'exploitation des chemins de fer. L'idée qu'on ne pourrait se passer des compagnies se modifie singulièrement et les rapports qu'on établirait éventuellement avec celles-ci ont un caractère tout différent des clauses et stipulations qui ont été enlevées, pour ainsi dire d'assaut, par les compagnies d'Orléans et de Rouen. Nous espérons que dans peu on aura quitté le champ des oscillations et des incertitudes pour adopter un principe fixe, plus efficace dans son application que la déplorable loi de 1842. »

Faits divers.

— M. le prince de Joinville est parti hier de Paris pour Toulon, où il va prendre le commandement de l'escadre destinée pour les côtes de Maroc. (*Moniteur parisien.*)

— Nous avons à ajouter à la liste des députés signataires de la déclaration, relative aux chemins de fer les noms de M. Dupont (de l'Eure), Billault, Levavasseur et Jules de Lasteyrie. (*Patrie.*)

— Il résulte de lettres particulières reçues d'Afrique, qu'à l'époque du 5 juin, et depuis l'affaire du 31 mai, dont il a été rendu compte, aucun engagment n'avait eu lieu entre les troupes françaises et les Marocains. (*Moniteur parisien.*)

— Le ministre des affaires étrangères a reçu l'avis que le gouvernement mexicain, d'accord avec le congrès, a étendu à trois ans le terme fixé par l'art. 3 du décret du 14 août 1843, relatif à la vente ou à la réexploitation des objets prohibés par ledit décret. (*Messager.*)

— Hier a eu lieu, au Val-de-Grâce, la translation des cendres de Broussais. Des députations de l'Institut, de la Faculté et de l'Académie de médecine, le corps des officiers de santé militaire assistaient à cette cérémonie. M. Naudet, représentant l'Institut, et M. Orfila, comme président de la commission, ont pris la parole à cette occasion.

— Mme la comtesse Chaptal, veuve du savant ministre, est décédée à Paris; elle était âgée de 83 ans.

— On écrit de Philadelphie, 11 mai : « Les troubles sont à peu près apaisés; mais, par mesure de précaution, les églises catholiques sont gardées par des corps volontaires. On enterre les victimes, et la justice informe contre les coupables; on ne compte jusqu'à présent que quatorze morts, et quarante ou cinquante personnes blessées. »

— L'exposition des produits des manufactures royales des Gobelins, de Sèvres et de Beauveis est ouverte depuis plusieurs jours au Louvre.

— L'ordre des bénédictins a acheté, il y a peu de jours, le château de Bièvre, moyennant 800,000 fr. On dit qu'ils veulent y fonder un établissement.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 9 et lundi 10 juin, de 5,870 déposans, dont 701 nouveaux, la somme de 827,262 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 665,000 f.

— La frégate à vapeur l'Orénogue vient à peine de terminer ses essais de vitesse, qu'on annonce qu'elle va servir au transport des troupes en Afrique. Ce fait prouve bien la justesse des remarques de M. le prince de Joinville sur l'insuffisance de notre marine militaire à vapeur. Dès que les navires destinés à la navigation transatlantique ont reçu leur installation définitive, on les emploie au service de va et vient entre Toulon et l'Afrique. La loi promise par M. le ministre de la marine ne trouvera peut-être plus qu'un matériel usé; quand il faudra le rendre à sa destination primitive. (*Revue de Paris.*)

— On nous écrit *des Châlets St-Névée* (Hautes-Pyrénées) :

Pendant que vous avez dans le Nord un printemps et un été magnifi-

sont parvenues à lui inspirer la résignation la plus absolue.

— On écrit de Tournai, 16 juin :

Un jeune garçon des environs de Valenciennes, est parvenu mercredi à sauver d'une mort inévitable, une petite fille de sept ans, qui était tombée dans l'Escaut en lavant les robes de sa poupée. Cet enfant s'est jeté instantanément dans le fleuve et a ramené l'imprudente à bord en nageant.

— On lit dans le *Morning-Advertiser*, du 12 :

Hier, la première vente publique de l'engrais, dit Guano, importé directement d'Ichaboe sur la côte d'Afrique, a eu lieu dans New-Corn-Exchange-Hotel. Les acheteurs étaient nombreux; mais c'étaient presque tous des commissionnaires en denrées coloniales. Il n'y avait que trois ou quatre fermiers.

— Le *Courrier du Hâvre* a des lettres de la Havane du 12 mai. Elles confirment le rétablissement de la tranquillité dans l'île de Cuba et signalent de nouvelles découvertes faites par les autorités sur les horribles plans de la conspiration des nègres. On a, dit-on, trouvé dans une cachette cinquante paquets d'arsenic qui étaient destinés à empoisonner les eaux de la Havane, on en a trouvé aussi douze paquets dans une barraque attenant aux casernes. Parmi les nègres arrêtés se trouve un nommé Charles Blakely auquel avait été assigné le grade de général et qui avait envoyé à Paris des ordres pour un brillant uniforme.

UN AMOUR MALHEUREUX. — Le sieur X..., tailleur, est père d'une jeune fille de dix-sept ans. Il crut, il y a quelque temps, remarquer que certaine familiarité existait entre sa fille et un nommé F..., employé chez lui. Il chassa ce jeune homme; mais il crut remarquer cependant que sa fille était plus triste et plus abattue depuis la sortie de F...

Quelques mois s'étaient passés lorsqu'un jour la pauvre Annette entendit annoncer le mariage de F.... Elle fut frappée d'un saisissement tel, que son père, effrayé de son état, voulut en savoir la cause. Elle lui avoua que F... l'avait trompée et séduite : le malheureux père ne put que pleurer avec son enfant et lui pardonner.

Le lendemain, Annette disparut de la maison, et ses parents reçurent une lettre de la poste. Annette, dans cet écrit, exprimait les regrets qu'elle éprouvait des chagrins qu'elle leur avait causés; elle s'estimait heureuse d'avoir eu le courage de confesser sa faute et d'en obtenir le pardon, mais elle sentait que son existence était flétrie et elle ne voulait pas vivre déshonorée.

« Lorsque vous recevrez cette lettre, ajoutait-elle, j'aurai cessé d'exister; pardonnez-moi de vous donner encore cette nouvelle douleur, et bénissez votre malheureuse fille, qui meurt en vous aimant.

M. X..., Au reçu de cette lettre, fut en proie au plus violent désespoir; il courut, en toute hâte, invoquer l'assistance de la police, et le signalement d'Annette fut, en un instant, envoyé à tous les mariniers. Mais, hélas! il était trop tard, et la jeune fille a été retrouvée morte dans le bassin du canal Saint-Martin. Son corps a été rendu de suite à ses parents. (*Le Droit*).

ASSASSINAT PAR JALOUSIE. — Un forfait épouvantable vient de jeter la stupeur dans l'arrondissement du Hâvre. Voici les détails que le *Journal du Hâvre* publie à ce sujet :

Un riche cultivateur de la commune d'Etainhus, M. Guérin, avait pour servante une jeune fille de dix-sept ans, Léocadie Lemoine, douée d'une charmante figure, joignait à cet avantage les charmes d'un heureux caractère. Attachée à ses devoirs, douce, sage, pieuse, elle méritait l'estime et jouissait de l'affection générale. Hier, dimanche, jour de la Fête-Dieu, après son retour de la messe basse, où ses maîtres l'avaient envoyée afin qu'elle gardât le logis pendant qu'eux-mêmes iraient entendre le service divin, Léocadie resta seule à la ferme, d'où on la vit se diriger vers une des dépendances pour donner ses soins aux bestiaux.

La grand'messe étant terminée, M. Guérin et sa famille rentrèrent au logis. Toutes les portes étaient fermées, et rien n'indiquait qu'un incident quelconque eût marqué cette courte absence. Seulement, Léocadie ne paraissait pas. On se mit en quête, et les assistants, parmi lesquels se trouvait la mère de l'infortunée jeune fille, se répandirent dans la ferme. Après bien des recherches enfin, la malheureuse mère fut conduite dans un champ où un objet inconnu frappa ses regards. Quel horrible spectacle! Sous un arbre, le cadavre ensanglanté de sa fille était étendu sans vie, la face contre terre, nageant dans une mare de sang. Le crâne, fracturé en plusieurs endroits, indiquait les effets d'un corps contondant, et de larges blessures à la gorge attestaient que le meurtrier avait achevé son œuvre avec un couteau. L'assassin n'avait pas permis que l'on conservât le moindre doute à cet égard, car il avait laissé auprès de sa victime les instruments du crime : un couteau et un maillet portant encore les traces de l'affreux sacrifice.

L'auteur de cet abominable forfait n'a pas tardé à être découvert et arrêté. Il se nomme Lhuillier Généreux et est âgé de 19 ans.

Parmi les jeunes gens qui aspiraient à plaire à Léocadie, il en était trois qui se montraient les plus empressés, et, parmi ceux-là, il en était un sans doute vers qui penchait le cœur de la jeune fille; mais ce n'était pas Lhuillier Généreux, garçon de la ferme où servait Léocadie. Il paraît que, le matin même ou la veille de l'événement, la jeune fille, sollicitée de désigner l'heureux compagnon qui la conduirait à l'*assemblée* du dimanche, avait fait un choix dont la rivalité de Lhuillier a cruellement souffert. Ce malheureux, torturé par la jalousie et en proie à la passion qui le dominait, n'aurait pas hésité entre l'action féroce de tuer celle qu'il aimait, et le déplaisir de la voir en compagnie d'un autre.

Lhuillier Généreux est de taille moyenne. Son regard est perçant, sans être sinistre, et l'on chercherait en vain dans les traits de son visage les indices révélateurs de la cruauté dont il a fait preuve. Toutefois, à la structure de son cou court et musculeux, au développement prononcé de la partie postérieure de son crâne, les phrénologistes reconnaîtraient aisément les signes de la destructivité et de tous les penchants brutaux et désordonnés.

Lhuillier Généreux, après avoir subi un interrogatoire de trente-six heures, dans lequel, on assure, il a fait les aveux les plus explicites, a été écroué à la maison d'arrêt du Hâvre.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Machines diverses.

Organes divers pour les machines à vapeur. — Moufle à engrenage. — Grue-balance.

M. Jeanneney nous a adressé une réclamation relativement à

différence qui existe entre la détente fixe et la détente variable. Cet appareil démontre aussi l'inégalité d'effet produit par la vapeur aux deux extrémités d'une même course du piston. M. Trésel en a conclu la nécessité de corriger cette inégalité par une certaine courbure dans le recouvrement extérieur du tiroir, afin d'augmenter l'affluence de la vapeur d'un côté. Cette modification, tout ingénieuse qu'elle soit, ne paraît pas très utile, parce que l'effet produit n'en serait peut-être pas beaucoup augmenté.

On rencontre à l'exposition un bien grand nombre de mécanismes de sûreté destinés à prévenir les explosions dans les machines à vapeur. Ce sont des flotteurs qui descendent en même temps que le niveau de l'eau dans la chaudière. Cet abaissement de l'eau pouvant donner lieu à une explosion si le feu atteint une paroi non couverte de liquide, il faut en être averti. Pour cela, à mesure que le flotteur descend, la vapeur pénètre à travers une ouverture dans un tuyau, où elle produit le son d'un sifflet ordinaire. Ce sifflet donne l'éveil au chauffeur et lui indique que la chaudière manque d'eau. Le premier mécanisme de ce genre, appliqué aux locomotives, a été imaginé, il y a sept ans, par M. Sorel. C'est un système semblable qui est présenté par MM. Favier, Chaussenot, Desbordes. M. Desbordes a ajouté au sifflet une soupape de sûreté; c'est un boulet, qui ouvre la soupape lorsque l'eau est descendue trop bas et laisse la vapeur s'échapper.

M. Tamizier, dont nous avons déjà parlé pour sa machine à vapeur, présente un sifflet très simple; c'est un tube qui plonge un peu au-dessous du niveau de l'eau; lorsque ce niveau baisse, la vapeur pénètre dans ce tube et produit son effet sur un flotteur; le sifflet se fait alors entendre. L'appareil est très facile à nettoyer, et bien construit.

MM. Destigny et Langlois ont exposé le modèle d'un régulateur à horloge appliqué aux moteurs à vapeur. Il est destiné à rendre toujours constante la vitesse de la force motrice. En cas d'alarme, l'appareil donne le signal par une sonnerie.

M. Wissocq et M. Galy-Cazalat exposent chacun une grille pour les machines à vapeur; ces grilles semblent assez bien disposées pour pouvoir donner passage à l'air malgré les engorgements que produit le combustible. Mais en ce genre il n'y a à l'exposition rien de mieux que le *dégage-grille* de M. Sorel. Ce mécanicien a exposé aussi plusieurs flotteurs d'alarme déjà connus, et un autre appareil dont nous allons parler. Le dégage-grille est une sorte de herse en fer qui par un double mouvement d'avant en arrière, et d'arrière en avant, laboure, par dessous, les grilles des machines à vapeur au moyen de dents droites. Cet appareil [illegible] ple doit donner évidemment d'excellents résultats, en fai[illegible] les cendres et autres produits de la combustion, activant le passage de l'air, facilitant ainsi la combustion et permettant d'augmenter l'épaisseur de la couche de charbon. Tous ces avantages se résolvent, selon M. Sorel, en une économie de plus de 25 pour 100 de combustible : ce serait bien beau. Une autre économie de combustible aussi considérable serait encore produite, selon M. Sorel, par l'emploi d'un appareil destiné à vaporiser l'eau entraînée avec la vapeur, au moyen d'un mélange de vapeur surchauffée avec la vapeur sursaturée. Pour le coup, le résultat annoncé serait trop beau!

L'emploi d'une chaudière, dont les clous sont parfaitement rivés est bien apprécié par tous les industriels. Les chaudières mal rivées donnent lieu à une déperdition de force considérable et nécessitent tant de réparation, qu'il n'est pas besoin d'insister davantage pour que tous les visiteurs de l'exposition s'arrêtent devant la chaudière pour locomotive de M. Durenne, et admirent la perfection du travail. Tout le monde rend justice au zèle et à l'intelligence déployés par M. Durenne dans ses ateliers de chaudronnerie, où on voit une grue en tôle qui étonne tous les visiteurs par sa puissance. Cet habile chaudronnier expose encore un tender et un bateau en fer, parfaitement exécutés.

Avant de clore nos articles sur les machines d'un emploi général, il nous reste à parler du beau moufle à engrenage de M. Nepveu qui peut être appliqué avec un grand avantage aux cabestans, aux grues, aux chèvres, aux manèges. Le moufle consiste en une espèce de prisme triangulaire en fer, échancré sur ses faces latérales, de telle sorte que les anneaux successifs d'une chaîne ordinaire s'engrènent l'un dans les échancrures, l'autre sur les arêtes arrondies. Cette disposition est très ingénieuse et permet une grande simplification dans les énormes appareils employés jusqu'ici pour tirer ou élever les lourds fardeaux. Elle est surtout très utile dans l'exploitation des carrières en se substituant avec un grand avantage aux roues meurtrières que meuvent des hommes en marchant, comme le chien meut la roue du cloutier, ou l'écureuil tourne dans sa cage. On sait combien d'accidents sont causés par l'emploi de ces roues, qui projettent avec violence les ouvriers à de grandes distances, lorsque les cordes, ce qui n'arrive que trop souvent, viennent à se casser. Si dans l'appareil de M. Nepveu, la chaîne vient à se briser, les hommes qui font aller le manège s'en aperçoivent à peine. Il serait donc humain de remplacer ces machines grossières par le moufle de M. Nepveu.

Ce moufle a été appliqué avec succès dans un grand nombre de carrières, et à toutes sortes de travaux. M. Nepveu expose encore une grue avec chemin de fer et levier mobile, semblable à celle qu'il a construite pour le chemin de fer d'Orléans. Le levier mobile sert à diriger la charge. A son extrémité inférieure, un moufle à engrenage soulève le fardeau, qui, se promenant, suspendu au-dessous d'un petit chemin de fer, peut être transporté dans toutes les parties parcourues par le rayon de la grue ayant de 10 à 15 mètres de longueur.

A côté de la grue de M. Nepveu, se trouve la grue-balance de MM. George père et fils. Les balances de ces mécaniciens sont fondées sur le principe de Sartorius, dont elles diffèrent par plusieurs perfectionnements utiles. Elles se distinguent des balances bascules ordinaires représentées à l'Exposition par les bonnes balances de M. Garat, et les romaines un peu trop compliquées de M. Sagnier, en ce qu'il n'y a sous le plateau aucune combinaison de leviers. On sait que la présence de ces leviers amène une grande inégalité dans les poids constatés, selon que la charge est appliquée en des points différents du plateau. Ce plateau horizontal est supporté par un système vertical composé de quatre pièces en fer oscillant sur des couteaux en acier trempé. Les deux pièces supérieures agissent comme tirants et sont attachées au petit bras du levier. Les pièces inférieures agissent comme butoirs.

Cette combinaison simple est susceptible de toutes sortes d'applica-

— en liquid. | | | | | | MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 81,50 à 82,00; courant du mois, 83,00 à 00,00; juillet et août, 83,50 à 84,00; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00. | Folies. — Claire. Petits métiers. Tribunal de Fouinon. Cirque-Olympique. — Equitation. Haute École. Comte. — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.
— 3 0/0 compt. 82 55 | 82 60 | | 82 60 | |
— fin cour. 82 65 | 82 70 | 82 60 | 82 65 | 82 70
— en liquid.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

13 Juin.			14 Juin.		
Arrivages	3464 q.	68 k.	Arrivages	733 q.	00 k.
Ventes	2543	49	Ventes	843	09
Restant	12287	61	Restant	12179	72
Cours moyen		39,60	Cours moyen		39,11
Cours-taxe		39,25	Cours-taxe		39,11

Cote administrative (13 Juin)				Cote administrative (14 Juin)			
Gr.	69q.	67k.	30,95 à 34,13	Gr.	0q.	00k.	00,00 à 00,00
1re 9088		22	38,80 à 41,40	1re 000		00	00,00 à 00,00
2e	676	67	36,30 à 38,85	2e	00	00	00,00 à 00,00
3e	94	12	30,[illegible] à 31,85	3e	0	00	00,00 à 00,00
4e	21	35	21,[illegible] à 26,75	4e	0	00	00,00 à 00,00
Al. 1533		96	38,25 à [illegible]	Al.	000	00	00,00 à 00,00

Taxe du pain (par kil.)

Il s'en est fallu d'un centime que le cours moyen de la quinzaine atteigne le chiffre voulu pour l'augmentation de la taxe du pain; en conséquence elle est maintenue à 0,35 le kil., 1re qual. et 0,28 la seconde pour la deuxième quinzaine de juin. En raison de la marche du cours, on s'attendait généralement à une élévation de prix, et la boulangerie, en faisant beaucoup d'achats dans cette prévision, a été trompée dans ses calculs.

Cours des Céréales (par hect.).

LA FERTÉ-GAUCHER, 13 Juin. — Froment, 1re : 23,00; 2e : 22,80; 3e : 22,32. — Seigle : 11,32 à 12,00. — Orge : 10,66 à 11,66. — Avoine : 7,16 à 7,50. Hausse sur le froment.

ARRAS, 12 Juin. — Froment blanc : 18,50 à 21,00; do roux : 16,00 à 20,00. — Seigle : 10,50 à 11,50. — Escourgeon : 12,00 à 13,25. — Avoine : 6,75 à 7,75. Les blés assez abondants se sont vendus lentement avec tendance à la baisse. — Les seigles continuent de rester calmes à la cote. Les escourgeons, pamelles et avoines se soutiennent.

VALENCIENNES, 12 Juin. — Froment 1re : 19,30 à 20,50; 2e : 18,50 à 19,50; 3e : 17,25 à 18,25. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Marché peu approvisionné en blé et vente active avec 25 c. d'augmentation. L'avoine est toujours en hausse. — L'orge reste calme. — Les autres graines sont sans mouvement.

LILLE, 12 Juin. — Froment blanc, 1re : 21,80; 2e : 20,76; 3e : 20,08. — Froment roux, 1re : 19,80; 2e : 19,26; 3e : 18,68. — Seigle : 11,00 à 11,50. — Avoine : 8,50 à 9,25.

NANCY. — Froment, 1re : 17,10; 2e : 16,65; 3e : 15,89. — Orge : 10,63. — Avoine : 6,75.

BOURGES, 8 Juin. — Froment, 1re : 21,50; 2e : 20,65; 3e : 17,10. — Méteil : 16,50. — Seigle : 16,00. — Mouture : 15,00. — Marsèche : 14,25. — Avoine : 9,25.

BAYONNE, 10 Juin. — Froment du pays : 22,00 à 22,50; do Bretagne : 20,00 à 21,00. — Seigle du pays : 14,00. — Seigle étranger : 13,00. — Orge : 13,00. — Maïs : 13,25 à 13,50. — Avoine de Bretagne : 8,50.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché d'Enfer du 13 juin.* — Foin, 1re : 46,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Paille de froment : 24,00 à 24,00; 2e : 21,00 à 22,00.

Marché Saint-Antoine du 14 juin. — Foin, 1re : 45,00; 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 38,00. — Sainfoin, 1re : 45,00; 2e : 38,00 à 40,00. — Luzerne : 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 33,00 à 36,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00; 2e : 20,00 à 22,00. — Paille d'avoine : 25,00.

Cours des spiritueux (par hect.)

BAR-LE-DUC, 10 juin. — *Vins.* La vente des vins nouveaux s'est activée cette semaine, on s'aperçoit de l'approche de la fenaison, qui consomme ordinairement beaucoup de petits vins. La vigne est généralement en fleurs par tout le vignoble; elle est favorisée par une température des meilleures; aussi a-t-on bon espoir pour la récolte à venir, et cependant le prix des vins en cave ne fléchit pas.

LYON, 10 Juin. — Dans le Midi, la vigne se présente sous un aspect assez satisfaisant; on remarque en général que les raisins sont non-seulement en grand nombre, mais encore d'une belle grosseur ou, comme on dit, des raisins-maîtres. Les dernières pluies étaient défavorables à la floraison; heureusement que leurs mauvais effets n'ont pu se faire sentir que sur les plans hâtifs. Mais les divers cépages dont se composent principalement les plantations, n'ont point été maltraités sous ce rapport, vu que la fleur de ces raisins n'est pas encore éclose.

La vigne souffre encore quelque peu de la violence du vent qui s'est déchaîné depuis deux ou trois jours à la suite des pluies, et qui abat un grand nombre de pousses dont la tendreté est encore extrême.

LA ROCHELLE, 8 Juin. — Eau-de-vie nouvelle disponible sans fûts (l'hect.), 1re : 55,00 à 56,00; 2e : 52,00 à 53,00.

COGNAC, 8 Juin. — *Eaux-de-vie.* Eau-de-vie de 1843 des Bois, sans futaille, (l'hect.), (60 d. cent.) : 78,00 à 83,00; id. Champagne, id. : 105,00 à 108,00; id. 1842 des Bois, id. : 95,00 à 98,00; id. Champagne, id. : 110,00 à 113,00; id. 1841 des Bois, id. : 98,00 à 103,00; id. Champagne, id. : 115,00 à 118,00.

Vins. — Vins rouges et blancs, logement compris (de 1er achat). Vins rouges de 1843 : 140,00 à 150,00 (le ton. de 8 hect.) — Vins blancs do : 130,00 à 135.

BEZIERS, 7 Juin. — Les affaires 3/6 continuent d'être calmes; au commencement de la semaine la marchandise disponible était recherchée à 60 fr., et la plus value du cours de ce jour; ce n'est que depuis avant-hier que les vendeurs se sont décidés à céder quelques pièces à ces conditions.

Août et septembre auraient eu preneurs à 69 fr.; novembre et décembre étaient tenus à 61 fr. par les vendeurs, et demandés à 60 fr. et même à 60,50.

La floraison des raisins a déjà commencé dans nos contrées par les plants les plus précoces.

Le vent du sud-est qui règne en ce moment lui serait funeste s'il était de durée.

Le cours des 3/6 disponibles vient d'être fixé à 67 fr. pour 114 pièces.

On a fait 200 pièces pour juillet, août et septembre à 69 fr., et 300 pièces pour novembre et décembre à 60 fr.

Pendant la dernière quinzaine du mois de mai, il n'est passé à Toulouse que 934 pièces 3/6.

CETTE, 8 Juin. — *Vins.* Les nouvelles que nous recevons de nos environs sont très favorables à la vigne. Les dernières pluies n'auront eu pour résultat que de retarder de quelques jours seulement la floraison qui est aujourd'hui favorisée par un temps magnifique.

Le peu de vins qui restent encore à la campagne sont offerts aujourd'hui en baisse au commerce.

Depuis notre dernière marché il est survenu une légère baisse dans le prix des 3/6 disponibles. On a fait plusieurs pièces à 67 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 13 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1173	1133	40	1 16	1 04	» 96
Vaches....	62	60	2	1 04	» 92	» 80
Veaux.....	914	914	»	1 48	1 28	1 08
Moutons..	4977	6245	732	1 32	1 14	» 96

Vente difficile, à l'exception des veaux qui, comme d'ordinaire, se sont vendus rapidement.

PARIS, *Halles aux vaches et aux veaux du 14 Juin.* — Vaches amenées : 95; vendues : 89 à 1,24-1,14-0,90. — 3 taureaux vendus à 0,80. — 789 veaux, tous vendus : 1,80-1,60-1,40.

LA CHAPELLE, *Marchés des 13 et 14 Juin.* — 600 porcs, dont 510 vendus à 1,20-1,10-1,00. 752 veaux, tous vendus : 1,50-1,40-1,30.

BOURG, *Foire du 5 Juin.* — Il y avait à la foire de Bourg du 5 juin un grand nombre de cultivateurs; on y voyait en abondance des bestiaux bien tenus et bien portants, de belles vaches à lait et de jolis veaux à élever; il y a eu beaucoup de transactions. La baisse s'est fait sentir sur les bêtes maigres par suite de la nécessité de vendre, les récoltes de foin paraissant peu satisfaisantes.

Viandes diverses et volailles

PARIS, marché de la Vallée du 14 Juin. — Chevreaux ou cabris : 2,50. — Lapins : 1,00 à 1,50. — Dindes gras : 0,00 à 7,00; do communs : 4,50 à 5,50. — Oies communes : 4,00 à 5,00. — Chapons : 2,50 à 7,00. — Poulets gras : 2,50 à 3,75; do communs : 0,50 à 1,65. — Canards : 0,50 à 1,30. — Canetons de Rouen : 2,00 à 3,50. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,35 à 0,65.

Laines (le kil.).

PARIS, 14 juin. — *Prix courant arrêté par les courtiers.* — Laine d'Allemagne à dos, 1re : 5,75 à 6,50; do 2e : 4,50 à 5,50. — Agneaux, mérinos : 3,30 à 3,80; do métis : 2,80 à 3,20; do communs : 2,50 à 2,70. — Laine en suint, mérinos : 2,00 à 2,40; do métis : 1,60 à 1,90, do commune : 1,40 à 1,50.

La situation des laines pour le peigne est toujours la même sur place, l'écoulement en serait plus rapide si les peigneurs à la main, occupés aux travaux des champs n'étaient pas aussi rares. Les prétentions des détenteurs sont toujours élevées, aussi, les acheteurs ne traitent-ils avec eux aux prix qu'ils demandent que pour les troupeaux d'élite qui leur offrent plus d'avantage comme rendement. Les sortes secondaires offrent plus de difficulté à la vente. Il se fait peu d'affaires en fil cardé, de même qu'en blousses et en écouailles.

PROVINS, 9 juin. — Les laines sont toujours vivement courues, ce sont de petits marchands de la Champagne qui vont revendre à Châlons. Ils forcent en quelque sorte la main aux fermiers, achètent à condition du lavage, dont ils ne connaissent pas bien les résultats. Certains lots payés l'an dernier 1,90, ont été vendus 2,70; c'est presque 50 0/0 plus cher que l'an dernier, en général, il y a environ 25 et 30 0/0.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

éclairer le pays. Aujourd'hui, voilà que ces votes transitoires sont invoqués comme devant faire autorité et tradition! Votez, disait-on, nous ne faisons encore que des essais, nous n'engageons pas l'avenir. — Votez! s'écrie-t-on aujourd'hui, ce que l'on vous propose est conforme à ce que vous avez fait déjà; agissons dans le sens de nos propres traditions. — N'est-ce pas là, nous le demandons, une étrange manière de conduire les affaires? — A titre d'*expériences*, on a concédé naguère quelques lignes à des compagnies; à titre de tradition maintenant, on demande de tout livrer aux compagnies! Voilà comment on argumente.

Comprend-on qu'un esprit aussi distingué que M. Dufaure invoque avec une sorte de fétichisme une pareille tradition pour résoudre toutes les questions que soulève un problème aussi grave et aussi peu approfondi encore que celui de l'établissement d'un réseau général de chemins de fer en France?

Examinons quelques-unes des conséquences de l'argument de la tradition.

Dans son rapport sur le chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne, (section de Tours à Bordeaux), M. Dufaure, après avoir constaté que *de toutes parts il y a incertitude, changement d'opinion relativement à la question financière, à celle de l'exploitation, à celle des tarifs*, persiste cependant « à tenir pour bonnes les solutions des tracés qui ont été préférés lors du vote de la loi du 11 juin 1842. » M. Dufaure ne veut donc pas remarquer la connexité intime qui existe entre les tracés et les dépenses; il refuse d'admettre que les dépenses seraient d'autant moins grandes que les lignes à construire auraient un moindre développement total.

Et, pourtant lorsqu'il s'agit de proposer au gouvernement d'accorder de nouveaux crédits pour la pose des rails, etc., M. Dufaure recule épouvanté et s'écrie: « L'état de nos finances ne nous permet pas d'ajouter *cette nouvelle témérité* à celle que nous avons *hasardée* par la loi du 11 juin 1842. »

Nous le demandons, comment est-il possible que M. Dufaure se soit laissé abuser jusqu'au point de ne pas reconnaître, que si la position de nos finances ne permet pas à l'Etat d'exécuter par lui-même le réseau de chemins de fer tel qu'il a été projeté dans la loi de 1842, c'est précisément que ce réseau présente un développement anti-économique et outré.

En effet, le réseau présenté par M. Martin du Nord, en 1838, et celui de M. Teste, en 1842, étaient réellement monstrueux.

On le sait, le principe de ces systèmes est celui des lignes rayonnant de Paris sur nos principales villes.

Or, pourquoi, dans ce système, Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Lille, etc., seraient-elles reliées isolément à Paris, de préférence à Brest, à Nantes, à Toulon et à tant d'autres villes?

La question ainsi posée n'a pas de solution raisonnable; il faut à chacune de nos grandes villes sa ligne de fer, autrement il y a injustice flagrante. Aussi, au réseau de 3,600 kilomètres (900 lieues), voté par la loi du 11 juin 1842, nous avons vu que le ministère n'a pu refuser d'ajouter cette année: la ligne de Paris à Brest; une seconde ligne sur Lyon par la Loire (Vierzon et Nevers); une ligne de Clermont, et le prolongement de la ligne du centre sur Toulouse, de Vierzon à Châteauroux. Toutes les prétentions locales se dressent et veulent immédiatement leur chemin de fer; de telle sorte que [illegible] nous [illegible] unanimes.

Ce système consistait à tracer d'abord une grande ligne vertébrale, du nord au sud, passant par Paris, le centre et Toulouse.

A son sommet, à la hauteur de Soissons, cette grande ligne se serait bifurquée pour marcher sur Strasbourg, sur la Belgique et vers la mer du Nord. En descendant au sud, elle eût, dans le bassin de la Loire, jeté un embranchement sur Lyon, à la hauteur de Périgueux; un second embranchement eût été chercher Bordeaux; enfin, de Toulouse, elle eût gagné les Pyrénées et la Méditerranée.

L'Est et l'Ouest n'étaient pas oubliés. Une courte ligne de Caen à Rennes abrégeait des 3/5e la distance de Brest à Paris, et faisait pour la Bretagne ce que le chemin de Mulhouse, prolongé jusqu'à la Saône, eût fait pour la Franche-Comté et l'Alsace.

Que l'on trace cet ensemble sur la carte et l'on reconnaîtra sans peine que ce système d'un développement si restreint par rapport à la somme des lignes actuellement projetées, satisfaisait, pour la première période de l'établissement des rails-ways en France, à toutes les grandes conditions nationales. Dans ce système, tous les bassins, toutes les provinces se trouvaient reliés entre eux et avec Paris, et la France entière était elle-même reliée à toutes ses frontières de terre et de mer et à toutes les nations continentales voisines, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne et Belgique.

Ainsi ce système que nous avions proposé en 1841 et qui avait été presque unanimement accepté par la presse départementale, ne sacrifiait aucun grand intérêt existant. Il laissait à notre cabotage des rivières et des côtes la possibilité de se développer et de grandir par les améliorations importantes que nous réclamions pour la navigation de nos fleuves. Nos canaux n'étaient point tués.

Un semblable réseau, ou tout autre conçu dans le même esprit, eût été vraiment national parce qu'il eût été juste dans sa distribution, et que son court développement eût permis de l'exécuter, aux frais de l'Etat, sans obérer le pays. En outre, ce réseau eût tendu à rétablir l'équilibre général de la France en favorisant plus spécialement d'abord les parties les plus délaissées du territoire.

Plus tard, sans perturbations, au fur et à mesure des besoins et du développement industriel des différentes parties du territoire, de nouvelles lignes se fussent mariées au réseau primitif, et eussent pu se construire de manière à éviter toujours le double emploi.

Il y a loin de ces principes aux idées *traditionnelles* de M. Dufaure. Ainsi, M. Dufaure disait encore à la chambre, « qu'il n'y a pas lieu d'engager le pays dans un nouvel emprunt de 400 millions » pour achever complètement les lignes du réseau rayonnant.

Mais pourquoi ces dépenses? pourquoi ces 400 millions à ajouter aux 860 millions de la loi du 11 juin 1842, et aux 300 millions que les nouvelles lignes proposées coûteront au Pays, sans qu'il en retire aucun avantage de premier ordre? Pourquoi? parce que vous par exemple, M. Dufaure, vous êtes le premier à approuver l'établissement de DEUX LIGNES PARALLÈLES, A UNE DISTANCE MOYENNE L'UNE DE L'AUTRE, DE 64 KILOMÈTRES (16 LIEUES), entre Orléans, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, d'une part, et Orléans, Vierzon, Châteauroux le centre et Toulouse de l'autre.

Ainsi, M. Dufaure, vous avez déploré avec tous les bons esprits la *folie* de 20 kilomètres (4 lieues) des deux lignes parallèles de Versailles, et vous voilà maintenant occupé à engager bravement [illegible] plète; vous avez tracé des chemins de fer aboutissant à tous les clochers, et pour n'avoir pas voulu concevoir nationalement le réseau national, vous vous prétendez contraints aujourd'hui de livrer à la féodalité financière les routes de la nation.

Paris aura vu s'engouffrer à ses portes 80 millions pour joindre par voies de fer ses murs à Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Poissy. Cinq lignes là où une seule eût pu suffire!

Maintenant, nous aurons deux chemins sur Lyon, l'un par le Bourbonnais, l'autre par la Bourgogne; un chemin de Paris à Nantes, le long de la Loire, et un de Paris à Rennes, à quelques lieues de distance; un chemin de Paris aux Pyrénées par Bordeaux, un autre parallèle par Toulouse. Nous aurons des lignes qui se bifurquent à angles très aigus, des lignes à très courtes bifurcations, et enfin des lignes tout le long de nos grandes rivières et de nos canaux.

En somme, nous aurons un ensemble si absurde qu'après avoir imposé à la nation, pour l'exécuter, de très grands sacrifices, vous vous croyez réduits aujourd'hui, Messieurs de la chambre, à en laisser exproprier la nation au profit des nouveaux seigneurs de la finance! C'est ainsi que vous essayez de justifier vos fautes présentes par vos fautes passées!

Au lieu de vous glorifier dans *vos traditions*, vous feriez mieux d'en sortir et de commencer par confesser vos fautes, *Pœnitentiam agite!* c'est le commencement de la sagesse.

Quel sera le résultat de ces folles conceptions, de ces folles dépenses, et de ce coupable abandon que vous faites aux financiers, des droits de l'Etat, de la puissance publique, et de la propriété de la nation? C'est ce que nous dirons avec une courageuse persévérance au pays, car il est bon que le pays sache où on le mène.

La féodalité industrielle proclamée par le Journal des Débats.

Quelques personnes pourraient croire que lorsque nous parlons de féodalité mercantile et de grands vassaux industriels, nous créons à plaisir ces mots retentissants, et que nous nous complaisons dans des imaginations fantasmagoriques; mais nos adversaires eux-mêmes se chargent de donner du poids à nos paroles; ils viennent, après nous, proclamer le fait que nous avions annoncé et qu'ils appellent *le rétablissement de la hiérarchie par l'industrie.*

Dans ses hautes colonnes, le *Moniteur* de M. de Rothschild, le *Journal des Débats* triomphe aujourd'hui avec une touchante modestie; mais dans son feuilleton sur l'exposition, il établit le principe de la légitimité du pouvoir nouveau; il reconnaît comme nous, quoiqu'en d'autres termes, qu'en effet, une hiérarchie nouvelle s'établit en France: il s'en félicite; nous, nous ne nous en félicitons pas, parce que, si nous voulons une hiérarchie, nous la voulons juste, bienfaisante et conforme aux droits de tous, non pas spoliatrice et oppressive, comme le sera celle des nouveaux barons de l'industrie. Citons les *Débats*:

« Le bon marché a ses conditions; l'une est la grande fabrication. Tous les jours aussi l'échelle de nos établissements s'agrandit. Impossible que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XXII.

UNE VENGEANCE. (SUITE.)

Un soir, il rentrait chez lui plus morne et plus découragé que jamais. En traversant une piazza peu distante du pont du Rialto, il fut frappé de l'aspect d'une femme placée au balcon d'une hôtellerie. Elle-même, dès qu'elle parut l'apercevoir, se retira précipitamment. La douteuse clarté de la lune ne permit pas à Urbain de distinguer ses traits; mais il crut reconnaître la taille, la pose et les airs de tête de Léonie.

Le lendemain et les jours suivants, Urbain se mit en observation à un angle de la place, afin de vérifier les soupçons qu'il avait conçus; mais la dame ne reparut point au balcon. En vain il interrogea le maître de l'hôtellerie... Son extérieur était loin d'inspirer de la confiance. L'honnête hôtelier, qui prétendait se connaître en fripons, le prit pour un malfaiteur ou, tout au moins, pour un aventurier, et refusa de répondre à ses questions. Urbain n'ayant pas l'argent nécessaire pour vaincre ses scrupules et lui délier la langue, dut se contenter de retourner à son poste d'observation...

Cette fois, il y avait été devancé par un homme du peuple d'assez mauvaise mine, qui lui remit un pli soigneusement cacheté, dans lequel étaient écrits ces mots: « Demain, à la nuit, au Lido, près du cimetière des Juifs... » Bien que l'écriture fût d'une main inconnue, Urbain ne douta pas que l'avis ne vînt de Léonie, et il attendit le lendemain avec la plus grande impatience.

Quand la nuit fut descendue, il s'approcha d'un gondolier dont la barque était amarrée près du Rialto, et lui ordonna de le conduire au Lido. Arrivé à l'endroit qui lui avait été désigné, Urbain aperçut une femme assise sur un banc de pierre. Elle était voilée et portait le costume des dames de Venise. Dès qu'il parut, elle leva son voile et courut à sa rencontre... C'était Léonie... Urbain voulait l'accabler de reproches; mais il n'eut que la force de se précipiter dans ses bras...

— J'avais juré pourtant, dit Léonie en lui rendant ses caresses, que tout serait à jamais rompu entre nous, si tu essayais de me poursuivre... Et voilà que c'est moi-même qui t'ai donné ce rendez-vous!... Quel homme es-tu donc pour que ta vue seule triomphe de toutes mes résolutions?...

— Je t'aime, ma Léonie, répondit Urbain avec passion.

— Tu es un fou, répliqua Léonie en l'embrassant. Il faut bien que je pardonne... Mais promets-moi, mon cher ange, que la folie que tu viens de faire sera la dernière...

— Que veux-tu dire?

— Tiens, voilà de quoi la réparer... car j'ai deviné facilement, à l'état de tes vêtements, quand je t'aperçus l'autre jour, que tu avais dépensé, pour me rejoindre, tout l'argent que je t'avais laissé..... Tiens, prends donc... cela ne me coûte même pas, à moi, la peine de le demander... Quand tu seras de retour à Londres... car je ne suppose pas que tu veuilles commettre l'imprudence de rentrer en France... j'aurai soin de te faire parvenir, de temps en temps, une pareille somme à notre ancienne demeure...

En disant cela, Léonie présentait une bourse pleine d'or à Urbain... Celui-ci saisit la bourse avec colère et la lança au loin dans les flots...

— Ah! tu m'as cru plus vil encore que je ne le suis, en effet, s'écria-t-il en pleurant de honte. Insensée! qui oses venir te confier aux mains d'un homme pour l'insulter en face!...

— Qu'est-ce à dire, grand Dieu! s'écria Léonie interdite et pâle de frayeur.

— Ah! vraiment continua Urbain exaspéré, c'est pour cela que vous êtes venue ici; est-ce pour me donner un premier à-compte sur le prix de mes complaisances...

— Urbain, mon ami, je n'ai pas voulu vous offenser...

— Non; vous avez voulu seulement vous débarrasser de mes poursuites et payer les frais de route d'un départ sous bref délai...

— Mais enfin, que prétendez-vous?

— Ce que je prétends? Quoi! Vous m'avez trahi! Quoi! j'ai fait trois cents lieues pour vous rejoindre! Je vous tiens en mon pouvoir, vous et le lâche qui a trompé ma confiance..., et vous me demandez ce que je prétends? Je prétends, quant à vous, que vous revenîez aussitôt avec moi... Oh! femme! vous oubliez vite les paroles que vous prononcez: « Tu es à moi, tu m'appartiens, car j'ai renoncé à tout pour toi, et je ne souffrirai pas que tu me quittes jamais! » Qui disait cela, il y a un an à peine? Est-ce vous ou moi? C'était vous alors... et c'est moi aujourd'hui... Qui m'a contraint de renoncer à ma femme, à ma famille qui m'aurait pardonné? Qui m'a fait jurer de ne les revoir jamais?... Il était temps, alors, de me rendre ma liberté... Aujourd'hui, il est trop tard, et c'est moi qui viens te dire à mon tour: Tu m'appartiens; je ne te quitte plus, car, en m'attachant à toi, j'ai brisé mes derniers liens avec la société... Je t'aime d'un amour insensé... Je t'aime avec la fureur du désespoir; car ton amour habite la mort!...

Léonie, épouvantée, tomba à genoux les mains jointes...

— Tu ne t'es donc attaché à moi que pour me perdre! s'écria-t-elle avec un véritable désespoir... Urbain, je t'en conjure,... ne t'oppose pas ainsi à ce qui deviendra plus tard la cause de notre bonheur... Laisse-moi libre de mes actions encore quelque temps... Accorde-moi six mois seulement, et je jure de te rejoindre... Nous serons heureux alors...

Urbain détourna la tête avec dégoût. Léonie crut qu'il cherchait à cacher l'hésitation qu'aurait trahie sa figure. Elle continua en pressant tendrement ses mains:

— Ne feras-tu pas cela, du moins, pour moi... pour ta Léonie... Toi, tu es un homme... Tu as appris à être honnête et vertueux... Tu as du courage contre l'adversité et tu peux lutter, au besoin, contre la misère... Mais, moi, je ne suis qu'une pauvre fille à qui personne n'a rien appris, si ce n'est ce qui rend la vie facile et douce... Je suis faible d'esprit et de corps... N'auras-tu pas pitié de moi?... Laisse-moi être heureuse à ma manière... Ne suis-je plus ta Léonie, ta petite Léonie qui t'aime tant?... Encore, si tu voulais, nous ne serions pas forcés de nous séparer... Sir Francis a de l'amitié pour toi; il est amoureux de moi au point qu'il consentira à tout plutôt que de me perdre... Si tu voulais, nous ne nous quitterions pas... J'arrangerais cela, moi... Tu es mon mari et tu es venu pour me reprendre et me ramener à Londres... Mais tu es faible... J'ai triomphé de tes scrupules, et tu consens à parcourir l'Italie, que tu ne connais pas, entre ta femme et ton ami, qui jurera de me respecter...

— Infâme! s'écria Urbain en repoussant Léonie avec horreur... Oh! mon Dieu! ajouta-t-il en baissant la tête, il est donc vrai qu'on peut aimer une pareille créature?

— Ne sois donc plus enfant et ne rejette pas le seul moyen qui nous reste d'être heureux ensemble...

— Cesse donc d'être infâme et tâche d'avoir un peu de courage pour la vertu...

— Aie donc plutôt toi-même le courage de devenir riche, si tu m'aimes... sinon, ne compte plus sur moi.... Tu ne m'as jamais aimée... Après tout, je ne suis pas ta femme... Je suis libre, je veux l'être...

En disant cela, Léonie se leva avec résolution comme pour s'éloigner.

— Arrête, s'écria Urbain en la retenant avec force, ne me quitte pas ainsi.... Car je te tuerais...

— Te voilà bien! dit Léonie sans s'effrayer: trop faible pour saisir le bonheur et toujours prêt à frapper ceux qui t'aiment! Puisque tu ne peux rien pour moi, laisse-moi retourner à celui dont l'amour n'est point égoïste et funeste...

— Ah! tu aimes cet homme! s'écria Urbain avec rage. Oh! tout son sang ne pourra suffire à me payer le mot que tu viens de prononcer!...

Léonie regarda Urbain en souriant et parut réfléchir....

— Veux-tu que je te donne la preuve que je ne l'aime pas?...

Elle ajouta en baissant la voix:

— Veux-tu me prouver à ton tour, que tu m'aimes et que tu as le cœur

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 26, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15 juin.

la lettre de ses paroles... leur commande.

Ainsi encore quand le Roi, mû par une pensée politique, veut unir commercialement la France à la Belgique, il semble vraiment roi; ce n'est là encore qu'une apparence. Il suffit que dans un coin de Paris certaines personnes se réunissent, et aussitôt la volonté du roi est paralysée, parce que ces personnes, qui n'ont aucun caractère officiel, mais qui sont de grands propriétaires terriens et de grands industriels, portent aussi en eux une force dont le gouvernement du roi, tout entouré de soldats et de commis, est réduit à n'être que l'instrument.

Le Pouvoir officiel ne peut-être indépendant qu'à la condition de s'appuyer sur une autre force, sur celle des intérêts généraux et démocratiques de la nation; c'est alors qu'il sera véritablement le directeur du mouvement social, mouvement qu'une masse confuse de 35 millions d'hommes ne peut diriger; mais quand il ne s'appuie que sur une aristocratie, cette aristocratie l'asservit bientôt; elle s'en sert comme d'un instrument, elle le subalternise, et le réduit à lui obéir; cette aristocratie, étant peu nombreuse, est, en effet, très apte à gouverner elle-même. C'est ainsi qu'en Angleterre, l'aristocratie, au moyen d'un mécanisme politique dont la royauté n'est qu'un des rouages, gouverne le pays en souveraine. Avec le rétablissement de la féodalité industrielle en France, le même résultat se produira, sauf à se régulariser plus tard. La royauté tombera à un rang secondaire; elle commandera à l'armée et aux administrations; mais elle obéira aux volontés des grands vassaux mercantiles.

La remise des grandes routes entre les mains de ces puissants vassaux, est donc un fait décisif qui va imprimer un caractère tout nouveau à la marche des évènements qui se produiront dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

L'école libérale continuant à rester enveloppée dans la nuit de ses rêves politiques, ne s'est pas aperçue du mouvement industriel qui entraîne la société vers une nouvelle période sociale; comme un vieillard tombé en enfance, elle s'amuse à lutter contre le pouvoir royal, sans voir que le pouvoir royal lui-même ne s'appartient plus.

Il est donc bien temps que les principes qui doivent sauver la France du péril qui la menace puissent enfin surgir. Il faut lutter contre l'industrialisme par l'industrie; contre l'aristocratie et la féodalité industrielle par l'association industrielle: et, par association industrielle, nous n'entendons pas l'association des capitaux, puisque c'est là précisément l'arme de l'aristocratie qui veut nous asservir: ce que nous voulons, c'est l'association des capitaux et des travailleurs; c'est l'association industrielle et agricole, c'est l'association domestique, c'est l'association intégrale, c'est la constitution de la commune sur ses bases véridiques.

Hors de là y a-t-il un moyen de salut pour la France? Qu'on nous l'indique. On ne le fera pas; au contraire: les uns courent avec empressement au devant de la féodalité industrielle et l'introduisent avec joie dans notre patrie; les autres profèrent des menaces et aspirent aux luttes sanglantes. C'est donc à ceux qui possèdent la science sociale à continuer leurs efforts avec énergie et à propager de plus

---

144 000... les actions du chemin de fer de Cologne... ont été offertes hier au pair. Les spéculateurs mettent tout en œuvre pour profiter de cette panique. Une députation s'est rendue hier chez le roi pour demander à S. M. le retrait de la loi. Elle a été congédiée d'une manière qui ne laisse point douter que le gouvernement ne persiste dans sa bonne résolution.

Les journaux allemands qui nous arrivent aujourd'hui sont remplis encore de détails sur les troubles qui ont éclaté ces jours-ci parmi les tisserands en Silésie. Ces troubles se bornent jusqu'à présent à deux petites villes: Peterswalden et Langenbielau. Ils n'ont aucun caractère politique et n'ont été provoqués par aucune espèce de menées secrètes. C'est une lutte entre les salariés et les maîtres, entre les travailleurs et les exploitants. Les excès commis dans la journée du 4 ont motivé l'intervention de la force armée. Une collision sanglante, qui a eu lieu le soir même de ce jour à Peterswalden, a été suivie du rétablissement de l'ordre. Cependant, un renfort de troupes a été demandé aux autorités de Breslau, et plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie ont reçu l'ordre de se transporter sur les lieux du désordre. On craint que le mouvement ne se propage aux villes voisines, car la cause du mal, c'est-à-dire l'oppression des ouvriers par les fabricants, existe malheureusement dans tous les districts manufacturiers de la Silésie. Voici ce qu'on écrit à cet égard de Breslau, le 6 juin, à la *Gazette de Trèves*: « La misère est au comble parmi nos populations de montagne. Il y a près de 80,000 hommes qui, sans exagération, se voient tous les jours menacés de mourir de faim. Tout récemment encore, un honnête père de famille, faute de pouvoir nourrir ses enfants, les a étranglés et s'est pendu ensuite lui-même. Qui peut prévoir où l'exaspération portera un jour ce peuple si bon et si paisible de son naturel, si malheureux et si patient jusqu'à présent. »

Sur une interpellation du comte de Clarendon, le comte d'Aberdeen a déclaré, à la séance du 13 juin de la chambre des lords, qu'il avait lieu de compter sur un arrangement prochain entre la France et l'empereur de Maroc, malgré le fanatisme des sujets de ce dernier. Cette déclaration rend assez plausible le bruit qui a couru que le gouvernement anglais avait demandé des explications à la France au sujet des armements contre le Maroc, et que le gouvernement français avait donné à l'Angleterre l'assurance qu'il ne chercherait pas à s'agrandir de ce côté. La déclaration de lord Aberdeen peut, en outre, jusqu'à un certain point, servir d'explication aux lignes suivantes que nous trouvons dans les *Débats* de ce matin: « C'est par erreur que plusieurs journaux (les *Débats* ne disent pas que ces journaux sont, entre autres, la *Presse* et le *Moniteur parisien*) annoncent que M. le prince de Joinville a quitté Paris ce matin. Le départ de S. A. R. est retardé de quelques jours. »

Les journaux de Londres ont des nouvelles d'Amérique jusqu'au 24 mai.

M. Vauzandt a écrit à M. Webster qu'en conséquence de la convention existant entre l'Angleterre et le Texas, le cabinet britannique avait offert sa médiation dans le différend entre le Texas et Mexico, mais que Santa Anna l'a refusée. Le Texas alors a cherché la triple intervention

---

Le gouverneur, à la revue de Mogador, a ainsi harangué les troupes: « Les infidèles viennent; vous devez vous préparer à les combattre, vous ne devez point les craindre, parce que vous êtes meilleurs qu'eux et que Dieu est au-dessus de tout. »

Le lendemain du jour où fut prononcé ce discours, le consul français, M. Jorelle, se rendit chez le gouverneur et lui fit des remontrances pour avoir excité les natifs contre les résidants chrétiens de cette ville. Tandis que les levées de troupes étaient campées autour de la ville, pas un chrétien ne pouvait sortir sans être poursuivi et insulté. Le gouverneur fut obligé de venir prier les consuls de ne laisser sortir aucun de leurs compatriotes hors des portes jusqu'au départ des levées. Le consul français et moi-même sommes restés trois semaines sans sortir.

Parmi les troupes qui nous entouraient, je n'ai point vu d'artillerie. Du reste, ils s'en serviraient avec peu d'avantage, puisqu'ils mettent six ou huit minutes pour charger, ce qu'ils font en chantant: Dieu est grand!

Les troupes des deux provinces de Shedma et Halia montent à environ 120,000 hommes; mais on sait que tout Maure ou Arabe non infirme est considéré comme soldat. Croire que de telles troupes résisteront aux Français ce serait folie. Si ces derniers le veulent, ils seront dans six jours à Fez, après s'être rendus maîtres d'Oushdah, ville frontière du Maroc. Fez ne peut faire aucune résistance; ses murs sont démantelés et la ville est entourée de hauteurs. La route de Fez à Oushdah est excellente. Je crains que le Maroc ne se ruine dans cette guerre menaçante; il devra ses désastres à notre folie de le laisser faire ce qu'il veut.

La république de Vénézuéla continue à se distinguer entre les gouvernements américains par les sages prévisions de sa politique et les actes d'une administration vraiment éclairée. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la loi que le sénat et la chambre des représentants réunis en congrès viennent de voter, et qui a été sanctionnée le 13 mars dernier par le président, M. Carlos Soublette. Cette loi exempte pendant quinze ans de tout droit de sortie, soit national, soit municipal, le gros bétail, les viandes salées, les suifs, les graisses, les cuirs, les cornes et les crins qui seront exportés.

Les bâtiments dont le chargement d'exportation sera composé de ces produits, au moins pour les deux tiers, seront exempts de tous droits de port.

Les établissements de tannerie, ceux destinés à la préparation des suifs et des graisses, à la fabrication des chandelles et des savons, qui seront fondés sur le territoire de la république, jouiront pendant dix ans de l'exemption absolue de toute espèce de droit national et municipal.

Tout porte à croire que nos armateurs trouveront leur profit dans l'exemption des droits de port, et que leurs chargements en retour seront grandement facilités par les bas prix des produits qui viennent d'être exemptés de tout droit.

La république de Vénézuéla nourrit sur son immense territoire plus de cinq millions de têtes de gros bétail. La multiplication de ces animaux est telle qu'il ne faut pas cinq ans pour que le nombre en soit doublé.

Voici le prix de quelques objets qu'il est peut-être bon de faire connaître: Un bœuf vaut, prix moyen, de 8 à 10 pesos (32 à 40 fr.). La viande ne vaut, à Caracas, capitale de la république, que 3 fr. l'arroba (12 kilogr.), ce qui fait 25 centimes le kil.; les cuirs secs, de 30 à 40 fr. le quintal de 4 arrobas (48 kilogr.). Les graisses se vendent à 15 fr. l'a-

---

d'un homme?.... Ecoute... je suis venue seule ici aujourd'hui... Si j'y venais demain avec sir Francis, que ferais-tu?

— Je vous tuerais tous les deux...

— Pourquoi tous les deux? demanda Léonie sans se déconcerter. Que t'ai-je fait, moi? Ne suis-je pas prête à te suivre au bout du monde, dès que nous en aurons les moyens?... Ose donc les conquérir ces moyens et me délivrer de cet homme du même coup...

— Qu'oses-tu dire, malheureuse?

— Rien que de naturel et de juste... Tu es un mari jaloux et furieux... Tu as suivi nos traces... tu nous as surpris et tu te venges... Quoi de plus légitime?

— Tais-toi! tais-toi! s'écria Urbain en frissonnant.

— Quant au reste, poursuivit tranquillement Léonie, cela me regarde... Je m'emparerai des papiers de sir Francis, sans oublier ses lettres de crédit...

Urbain fit un geste d'horreur. Léonie continua, comme assurée d'avoir déjà gagné le premier point:

— Aimes-tu mieux livrer, par une sotte négligence, ta tête et la mienne à la justice inflexible des tribunaux autrichiens?... Songes-y donc!... Le hasard lui-même te favorise... Tu parles l'anglais, comme John Bull en personne, et il y a de plus, tu le sais, entre sir Francis et toi, une ressemblance physique qui a souvent donné lieu à Londres à de singuliers quiproquo... Eh bien! j'étais venue ici avec sir Francis, et je m'en retournerai avec toi à la nuit close... Sir Francis a voulu voyager sans domestique afin d'être plus libre. Personne à l'hôtel ne s'apercevra de la substitution... A peine rentrée, je règle mes comptes et j'annonce mon départ pour le lendemain de grand matin... Toi, cependant, tu te tiens caché dans ta chambre, sous prétexte de lettres à expédier... Le lendemain, avant l'aube, sir et mistriss Francis continuent tranquillement leur voyage, dans une bonne berline, munis de passe-ports en règle et d'un portefeuille renfermant, avec quelques bank-notes, des lettres de crédit sur plusieurs banquiers des principales villes de l'Italie... Que dis-tu de ce plan?

Urbain ne répondit pas... Il avait caché sa figure dans ses mains... tout son corps tremblait...

— Il se fait tard, continua Léonie sans paraître s'apercevoir du trouble d'Urbain; mon absence pourrait être remarquée, si je restais ici plus long-temps... Adieu... Je saurai demain si j'aime un homme ou une femmelette.

Et Léonie, s'approchant du rivage, s'élança dans la gondole qui l'avait amenée, avant qu'Urbain songeât à la retenir... Il resta long-temps silencieux et immobile, regardant la gondole qui s'éloignait... Puis quand il n'aperçut plus que la lanterne qui brillait au loin, en oscillant à la surface de l'eau, comme un feu errant; il retourna à l'endroit où il avait débarqué et ordonna au gondolier de le ramener au Rialto...

Le lendemain, à l'heure indiquée, il aborda, de nouveau, au Lido, mais sur un point éloigné de celui où il avait descendu la veille. La gondole avait d'autres couleurs et elle était conduite par un autre gondolier. Urbain lui recommanda de l'attendre à la même place et disparut parmi les arbres qui bordent la rive... La nuit était sombre, quoique le ciel fut parsemé d'étoiles qui se réfléchissaient à la surface tranquille de l'Adriatique... Un vent frais agitait doucement le feuillage des arbres... Urbain marchait en frissonnant, bien qu'il fût armé et qu'il portât de temps en temps la main sur un poignard dont le manche d'acier brillait près de sa poitrine, sous les plis de son manteau... Il avait eu d'abord la pensée d'apporter des armes pour sir Francis et pour lui; mais c'eût été compromettre Léonie en reconnaissant ainsi, en quelque sorte, qu'il avait été averti par elle que son rival devait venir, ce soir-là, au Lido. Son intention était donc de se borner à le provoquer, et le duel à mort qui s'en suivrait ne serait différé que d'un jour et Léonie, du moins, n'en serait pas témoin. A tout hasard, il s'était armé d'un poignard, comme c'est l'usage en Italie, dans les cas de promenades ou d'excursions nocturnes. Il était, d'ailleurs, assuré de la bravoure de sir Francis, autant que de sa loyauté, dans les questions d'honneur, malgré la perfidie dont il voulait se venger...

Il y avait environ une heure qu'il errait dans l'île sans rencontrer personne, lorsqu'il aperçut une gondole qui s'avançait bercée mollement sur la mer. Arrivée auprès du Lido, elle en rasa les bords, tandis qu'une voix partie du pavillon, chantait une chanson connue d'Urbain... C'était la voix de Léonie... Urbain se mit à suivre la gondole, en se cachant d'arbre en arbre, comme un lazzarone en embuscade.

— Que cette soirée est belle! dit Léonie; ne descendrons-nous pas un instant au Lido, pour y respirer de plus près le parfum des orangers et des grenadiers en fleurs?

La gondole s'arrêta... sir Francis descendit le premier et présenta le bras à Léonie... Urbain porta involontairement la main à son poignard...

Léonie s'appuyait, en marchant, sur le bras de sir Francis.

— Cher Francis, lui dit-elle, qu'il fait bon seul ici avec vous!

Sir Francis l'embrassa.

Urbain sentit comme une pointe acérée qui lui déchirait le cœur... La voix de Léonie n'avait point tremblé en prononçant ces paroles d'amour, et elle semblait avoir oublié qu'un autre était là, qui les recueillait aussi... Urbain les regarda quelque temps tous les deux s'éloigner à pas lents... Puis, quand ils eût cessé de les apercevoir, il s'élança, de nouveau, sur leurs pas, comme s'il craignait qu'ils pussent lui échapper.

Au bruit qui se fit derrière lui, sir Francis se retourna.

— Grand Dieu! mon mari, s'écria Léonie en se précipitant aux pieds d'Urbain avec les signes du plus violent désespoir.

Elle ajouta plus bas, en interrogeant Urbain du regard:

— Tu n'es pas venu seul ici, au moins?...

Urbain, indigné de tant de perfidie, la repoussa avec dégoût, et s'avança résolument vers sir Francis qui l'attendait avec plus de surprise que d'effroi.

— Misérable, s'écria Urbain, je te retrouve enfin... Tu vas me payer ta perfidie.

— Voulez vous donc me tuer, demanda sir Francis, sans se troubler?

— Il me faut ta vie.

Pour toute réponse, sir Francis jeta son manteau loin de lui, et fit briller dans l'ombre la lame d'un stylet.

A cette vue, Léonie, qui ignorait que sir Francis fut armé, se roula par terre avec des cris déchirants. Cette fois elle ne mentait plus, et son désespoir n'était que trop réel... L'imminence du danger auquel elle avait imprudemment exposé Urbain la rendait folle, et elle s'accusait tout haut de l'avoir fait tomber dans le piège destiné à un autre.

— Silence, malheureuse! lui dit Urbain. Veux-tu donc nous perdre tous deux?

Imitant alors l'exemple de sir Francis, il rejeta son manteau et tira son poignard.... Sir Francis comprit qu'il était trahi, et reculant de deux pas, tandis qu'Urbain s'avançait le poignard levé, il lança sur lui son stylet... Urbain baissa la tête, et le stylet alla s'enfoncer en sifflant dans un arbre, à quelques pas plus loin... Léonie poussa un cri de joie.

— Dieu soit loué! s'écria Urbain en se précipitant sur lui. Je ne t'aurai donc pas assassiné!...

Sir Francis jeta autour de lui un regard désespéré... puis, s'élançant, d'un bond, derrière un arbre, à l'instant où Urbain s'apprêtait à le frapper, il saisit son adversaire avec un tel bonheur et une telle force qu'il paralysait tous ses mouvements. Urbain s'épuisait en vains efforts pour dégager son bras de l'étreinte vigoureuse qui le retenait, et rendait inutile l'arme que sa main serrait avec rage... Dans la lutte, leurs pieds s'embarrassèrent, et ils tombèrent tous deux, en se roulant sur l'herbe, à quelques pas du rivage... Urbain luttait contre un adversaire évidemment plus fort que lui...

— Frappe le donc! malheureux! — criait Léonie à Urbain, en se tordant les bras de désespoir. — Te laisseras-tu tuer par lui?

Urbain répondit par un cri étouffé... Sa poitrine craquait sous les genoux de sir Francis, et les veines de son cou se gonflaient sous la pression de ses doigts, comme sous un collier de fer. Déjà même sa figure se couvrait de taches bleuâtres, et des lueurs enflammées passaient devant ses yeux injectés de sang...

Tout-à-coup Léonie s'aperçut que les mains d'Urbain étaient désarmées. Elle se glissa, en rampant, comme une panthère, derrière les combattants, ramassa dans l'herbe le poignard échappé de la main d'Urbain, et en frappa sir Francis avec fureur... Il voulut crier, mais sa voix se perdit dans un murmure rauque... Ses doigts crispés autour du cou d'Urbain se desserrèrent... Son corps se redressa par un brusque mouvement, mais il retomba presque aussitôt à côté d'Urbain, qui se releva, à son tour, étourdi, presque chancelant, et étonné de ne plus sentir la pression de son terrible adversaire.

Sir Francis s'agitait dans les convulsions de l'agonie... Le poignard avait pénétré profondément dans la jugulaire et l'arme était restée dans la plaie. Bientôt son corps cessa de remuer; ses membres se raidirent et sa tête frappa le sol avec un bruit sec... Une contraction douloureuse, pareille à un sourire de mépris, entr'ouvrit encore ses lèvres décolorées...

M. GRANDIN appuie l'amendement dans l'intérêt de la ligne de Bordeaux.

L'amendement de M. Lanjuinais est renvoyé à la commission.

M. LUNEAU demande que le bagage accordé aux voyageurs soit de 30 kilogrammes et non de 25 comme le propose la commission.

Cet amendement est adopté.

L'article 27 est ainsi conçu :

« Les militaires ou marins, voyageant isolément pour cause de service, envoyés en congé pour appartenir à la réserve, ou rentrant dans leurs foyers après libération, ne seront assujettis, eux et leurs bagages, qu'à la moitié de la taxe du tarif. »

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT propose d'ajouter :

« Les militaires ou marins voyageant en corps ne seront assujettis, eux et leurs bagages, qu'au quart de la taxe du tarif. »

Cet amendement est combattu par le gouvernement et la commission.

M. MAUGUIN. L'Etat paierait une somme considérable aux compagnies pour le transport des troupes, même dans le cas où l'amendement serait adopté; les compagnies, pour un service public, n'auraient droit qu'au remboursement de leurs frais; il n'y a donc nullement à craindre que l'intérêt des compagnies soit compromis par l'adoption de l'amendement.

MM. SOULT et DUMON sont encore entendus contre l'amendement qu'ils regardent comme trop avantageux pour l'Etat et pas assez pour les compagnies.

M. BAUDE. Dans le système de l'amendement les compagnies recevront par kilomètre parcouru 3 fr. 50 pour 300 hommes, et la dépense pour elles sera inférieure à 1 fr. 50 (réclamations); admettons 2 fr.: il en résultera toujours pour les entrepreneurs un honnête bénéfice.

L'amendement est adopté.

M. OUDINOT demande que cette réduction de la moitié du tarif au quart soit applicable au paragraphe suivant de l'article.

(Ce paragraphe porte que la compagnie, en cas d'urgence, sera obligée de mettre à la disposition du gouvernement et à moitié du tarif, tous les moyens de transport établis pour l'exploitation du chemin de fer.)

Cet amendement est rejeté.

M. LESCOT DE LA MILLANDERIE demande que la réduction soit applicable aux soldats envoyés en congé illimité.

Cet amendement est adopté.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE propose d'introduire dans l'art. 27 les modifications imprimées en italiques;

« Il sera payé à la compagnie *une rétribution qui ne pourra excéder* 75 centimes par kilomètre parcouru par les convois spéciaux mis à la disposition de l'administration des postes. Si cette administration emploie plus d'une voiture, *la rétribution n'excédera pas* 25 centimes par kilomètre et par voiture en sus de la première.

» *Le taux de ces rétributions sera fixé tous les cinq ans, entre le gouvernement et la compagnie, de gré à gré ou à dire d'experts.* »

Cet amendement est adopté.

M. VATOUT demande que le taux de ces rétributions soit fixé tous les deux ans.—Rejeté.

La chambre n'est plus en nombre depuis long-temps.

M. BETHMONT propose un amendement dont la discussion est renvoyée à la prochaine séance sur la demande de M. Dufaure.

Lundi, suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux;

Discussion des projets de loi relatifs aux chemins de fer de Paris à Lyon; de Tours à Nantes; de Paris à Rennes; de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchements sur le littoral de la Manche.

---

très éloignées et appartenant à un grand nombre de personnes fort importantes.

— La *Presse* attribue ce vote de la chambre qui n'a, dans le journalisme parisien d'autres approbateurs déclarés que les *Débats* et le *Globe*, à l'appel direct fait par M. Dumon aux passions étroites et intéressées de localité. Pour mieux en assurer le succès, ajoute la *Presse*, les membres du cabinet avaient laissé dire, dans la salle des conférences, que si l'exécution entière par l'Etat était votée, ils se verraient dans la nécessité de retirer les projets des lignes de Strasbourg, de Nantes, du Centre et de l'Ouest.

Faits divers.

— Le conseil municipal de Paris s'est occupé, dans sa dernière séance, de cet horrible et immense égout appelé la voirie de Monfaucon, dont on réclame sans cesse et dont on ajourne sans cesse l'éloignement. Il s'agit toujours de faire transporter les vidanges dans la forêt de Bondy. M. Arago a émis sur ce point un avis nouveau. Suivant lui, il serait facile de faire passer les vidanges jusqu'à l'emplacement qui leur est destiné, au moyen d'une conduite armée d'un refouloir. M. Gay-Lussac, consulté à cet égard, a fortifié l'opinion de son collègue de l'Institut; et le conseil a adopté les vues présentées par M. Arago. Mais une commune voisine s'est opposée à l'exécution de la mesure, et l'affaire a été portée au conseil d'état. On espère qu'il statuera promptement, et que la ville pourra bientôt exécuter un projet aussi important pour la salubrité publique.

Le conseil municipal a voté, dans la même séance, l'établissement d'une école et d'une salle d'asile spécialement destinées aux enfants israélites. C'est un acte de bienfaisance qu'on a voulu rendre plus complet en plaçant cette nouvelle institution dans le quartier habité principalement par les familles pauvres appartenant au culte juif.

— Le fort de Charenton est déjà militairement occupé : celui du Mont-Valérien doit l'être très prochainement. On y transporte le mobilier.

— On lit dans la *Sentinelle de la marine*, journal de Toulon :

« Douze cent vingt hommes du 56e de ligne ont embarqué lundi de Toulon sur la frégate à vapeur le Labrador et sur le Grégeois, qui vont les transporter à Alger pour remplacer les régiments qui ont passé dans la province d'Oran. Ces deux vapeurs ont appareillé et pris le large. »

— Jeudi soir, à six heures trois quarts, M. Kirch a fait une nouvelle ascension en ballon, dans le jardin Pompadour, quai de Billy. L'aérostat, construit par M. Kirch en étoffe caoutchoutée, pourvu d'un parachute dans la partie supérieure (nouveau système), et cubant 100 pieds carrés de gaz, s'est élevé presque perpendiculairement; puis, poussé par une brise douce, il a passé très lentement et à une immense élévation, au-dessus des Champs-Elysées, de la rue de Rivoli, du jardin du Palais-Royal, des quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, du Marais et du faubourg Saint-Antoine. Il a opéré sa descente le même jour, à neuf heures du soir, dans une prairie de la commune de Châtillon-sur-Morains, arrondissement d'Epernay (Marne), ainsi que le constatent des certificats qui lui ont été délivrés par les autorités locales.

Par conséquent, le sieur Kirch a parcouru dans l'air plus de 120 kilomètres en moins de trois heures. Il s'est élevé à une hauteur si prodi-

---

mais en rentrant chez lui, il est accosté par des amis, entraîné au café Foy et témoin malgré lui de ce qui se passe. Que voit-il d'abord? Un homme entraîné par les gendarmes, ayant la figure couverte de sang et qui lui *paraît* être victime de mauvais traitements. Wurgler ne peut résister à son émotion : emmenez-le, s'écrie-t-il, mais ne le frappez pas! Ce propos, dénaturé ou mal interprété au milieu du brouhaha de la foule est rapporté diversement. Un agent de police prétend avoir entendu crier : on ne les emmènera pas! Les gendarmes n'ont rien entendu de semblable. Le fils d'un gendarme assure, à la vérité, qu'il a vu toucher son père par Wurgler; mais ce père n'en a aucun souvenir et ne corrobore pas le témoignage de son fils, enfant de 10 ans.

Malgré cela, le ministère public a vivement réclamé la condamnation de Wurgler, qui est connu par ses opinion socialistes.

« Or, voici le plus étonnant de l'affaire, ajoute le *Patriote de Saône et Loire*, auquel nous empruntons ces détails :

Le ministère public a parlé, dans son réquisitoire, de lettres qui ont circulé naguère et d'une femme qui, parcourant la France pour agiter les ouvriers, aurait passé à Châlon en laissant pour ferment révolutionnaire un ouvrage dangereux. Nous avons deviné qu'il s'agissait de lettres d'invitation à une soirée où Mme Flora Tristan devait développer son projet pour la fondation d'un palais où les ouvriers trouveraient un asile dans leurs infirmités et dans leur vieillesse, où leurs enfants recevraient enfin une éducation morale et utile? Eh bien! qu'est-ce que cela veut dire? A qui ces insinuations peuvent-elles faire allusion? La soirée de Mme Flora, donnée plus d'un mois avant ces évènements, avait-elle pour but de remuer les porte-faix qui, très certainement n'y ont pas assisté? Son ouvrage a-t-il poussé ces pauvres gens à se révolter, tandis que, bien certainement encore, aucun d'eux n'est capable de le lire et de le comprendre? N'est-ce point à Wurgler que cela s'applique, Wurgler, le seul homme lettré parmi les prévenus, le seul qui puisse avoir des opinions éclairées, des sentiments humanitaires, c'est donc son opinion socialiste qu'on a voulu mettre en cause? Or, cela ne ressemble-t-il pas à un procès de tendance. »

Finalement, le tribunal a partagé l'avis du ministère public en condamnant les portefaix à quelques jours de prison; il a en même temps condamné Wurgler à 50 francs d'amende, et attendu que les six ouvriers condamnés avec lui sont insolvables, c'est l'homme convaincu de socialisme qui devra se résigner à payer les frais de la procédure.

Notons que le journal-borne de Châlon, le *Courrier de Saône-et-Loire*, n'est pas encore satisfait de ce résultat, car le lendemain du jugement il appelait les foudres du parquet sur tous les ouvrages socialistes sans distinction, *Saints-Simoniens*, *Fouriéristes* et *Communistes*, qui sont à ses yeux autant de romans ou de pamphlets *dogmatisant et suintant l'immoralité*.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 14 JUIN.

RICHARD, march. de bois, r. de Bercy-St-Ant. J. c., M. Grimoult; s. p., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

Léonie tremblait; sa figure était pâle, mais calme; et son regard se fixait, dans une effrayante immobilité, sur le visage encore menaçant de sir Francis.

— Qu'as-tu fait, malheureuse? s'écria Urbain dès que le jour qui commençait à se faire à travers le désordre de ses pensées lui permit d'entrevoir la vérité.

— Je t'ai sauvé, répondit froidement Léonie.

Puis, s'approchant du cadavre de sir Francis, elle le recouvrit avec le manteau d'Urbain, et le poussant du pied, elle le fit tomber dans la mer. Revenant ensuite vers Urbain, qui se tenait debout appuyé contre un arbre, dans une apparente insensibilité, elle l'aida à réparer le désordre de sa toilette, essuya ses mains et sa figure teintes de sang, et, lui ayant jeté sur les épaules le manteau de sir Francis, elle lui dit de la conduire à la gondole qui l'avait amenée... Urbain obéit; mais il ne reconnaissait plus son chemin... Enfin, il se retrouva près de l'endroit où la gondole était amarée... Léonie descendit la première et le fit entrer dans le pavillon dont elle referma vivement les rideaux de soie damassée, après avoir donné au gondolier le nom de l'hôtellerie où elle était logée.

Il était tard, quand ils arrivèrent à la porte de l'hôtellerie. La plupart des valets étaient couchés. La lanterne placée sous le vestibule était éteinte. Léonie prit le flambeau que tenait le domestique qui avait ouvert la porte et monta rapidement à son appartement précédée par Urbain. Puis, l'ayant enfermé dans sa chambre, tandis qu'elle se tenait dans la pièce voisine, elle sonna pour appeler l'hôtelier, et, prétextant une affaire pressante qui obligeait sir Francis à expédier, dans ce moment, plusieurs lettres importantes, elle paya généreusement la note qui lui fut présentée et demanda des chevaux pour le lendemain, de grand matin. Elle revint ensuite près d'Urbain, après avoir soigneusement fermé à clef la porte d'entrée de l'appartement, et se mit à fouiller le secrétaire où sir Francis avait l'habitude de déposer ses papiers. Elle allait et venait visitant et vidant les armoires et remplissant elle-même les malles : car elle n'avait voulu confier ce soin à personne. Quand ses préparatifs furent achevés, elle vint s'asseoir près d'Urbain, qui s'était laissé tomber sur une causeuse, le visage caché dans ses mains.

— Souffres-tu, mon ami, lui demanda-t-elle avec inquiétude?

— Oui, répondit Urbain en la regardant avec suprise, je souffre cruellement... du coup de poignard que tu as donné à sir Francis...

Léonie s'efforça de sourire.

— Méchant enfant! dit-elle, ce coup t'a sauvé la vie... Crois-tu encore maintenant que je préférais sir Francis?

Urbain fit un mouvement pour se jeter à son cou, mais il s'arrêta en détournant involontairement la tête.

— Ah! s'écria-t-il, ce n'était pas à toi de tuer cet homme!

— Valait-il mieux te laisser étrangler par lui, sous mes yeux? D'ailleurs, si je l'avais laissé faire, penses-tu que je lui aurais pardonné ta mort? Quand je te disais que je le haïrais un jour!

— Insensée! ne vois-tu pas que tu as mis un crime entre toi et moi?

— Un crime! s'écria Léonie troublée. Oui... si c'est un crime de défendre son amant... Ne t'a-t-il pas attaqué le premier? N'étais-tu pas l'offensé? Ne t'es-tu pas battu loyalement à armes égales?

— Pauvre jeune homme! murmura Urbain. Bon, généreux, sensible... J'ai pu te haïr; mais devais-tu mourir ainsi?

— Il t'avait trompé! s'écria Léonie avec vivacité.

— Et de quel nom appelles-tu le piège infâme où il a succombé?

Léonie ne répondit pas. Elle pencha la tête dans un accablement déchirant et porta vivement la main à sa poitrine, comme pour y comprimer les sanglots qui la soulevaient. Son visage était baigné de larmes...

Urbain se précipita à ses genoux.

— Tu m'aimes donc encore? demanda Léonie.

— Si je t'aime! répéta Urbain avec feu. Il ajouta plus bas en serrant convulsivement sa main dans les siennes et regardant autour de lui avec un reste de terreur:

— Juges-en toi-même,... puisque j'ose te le dire ici et que je puis presser ta main, sans frémir...

— Oh! merci! mon Urbain, merci!... Et maintenant plus d'obstacle entre nous! Nous pourrons nous aimer sans crainte de l'avenir et sans autre préoccupation que celle de notre bonheur! A toi, mon Urbain, à toi sans partage et pour toujours!... Tiens, regarde!.

En disant cela, Léonie montrait à Urbain un portefeuille rempli de bank-notes parmi lesquelles se trouvaient plusieurs lettres de crédit pour des sommes considérables.

— Vois-tu? dit-elle en les lui montrant une à une. Voici pour acheter à mon Urbain des habits dignes d'un gentilhomme, qui fassent ressortir dignement cette taille élégante et permettent à ce beau front de se relever avec une noble fierté.— Voilà pour que je brille à son bras, au-dessus de toutes les femmes!... Avec ceci nous achèterons, à la campagne, une charmante retraite... Avec cela...

— Oh! tais-toi!, s'écria Urbain en détournant les yeux, ne parle pas ainsi... Chaque parole de ta bouche est un coup de poignard...

Léonie se tut, baissa la lumière de la lampe placée sur la cheminée et s'assit pensive sur la causeuse.

— Et toi, mon ami, dit-elle à Urbain, tu dois succomber aussi à la fatigue... La nuit est avancée et nous devons partir de bonne heure... Ne viendras-tu pas te reposer près de moi!...

Urbain s'approcha de la fenêtre sans répondre. La nuit était étoilée et tranquille. La lune se mirait silencieusement dans le canal de la Giudecca dont les eaux baignaient en clapotant les murs de l'hôtellerie. Un vent frais soufflait de l'Adriatique. Urbain appuya sa tête sur sa main. Son front était brûlant. La fièvre battait ses artères... Des sensations inconnues bouleversaient sa poitrine, des souvenirs confus se pressaient dans son imagination et des images bizarres passaient incessamment devant ses yeux. Le léger frémissement de la brise dans les rideaux de soie de la fenêtre le faisait tressaillir; le silence de la nature le glaçait de terreur et il croyait entendre comme le râlement d'un mourant dans le cri plaintif de l'hirondelle de mer cachée parmi les lagunes ou dans le sourd murmure des eaux de la Giudecca. Parfois, il lui semblait voir, dans le vague de l'air, la blanche figure de Charlotte qui lui souriait en vain et lui tendait les bras à travers l'espace en lui présentant son enfant. Puis, elle détournait soudain la tête par un mouvement d'horreur mêlée de pitié. La douce vision s'évanouissait et les yeux d'Urbain, en s'abaissant, croyaient apercevoir, à travers l'obscurité, le cadavre de sir Francis flottant, à la surface du canal, au-dessous de sa fenêtre...

Tout-à-coup un bruit d'avirons qui frappaient l'eau en cadence se fit entendre à quelque distance. C'était une gondole de l'Etat faisant sa ronde nocturne... Urbain se retira vivement dans la chambre et éteignit la lampe, au moment où la gonde passait sous la fenêtre. Lui qui, quelques heures auparavant, rêvait le suicide et invoquait la mort, maintenant qu'un crime l'en rapprochait, en quelque sorte, il la redoutait comme un enfant et la voyait partout autour de lui...

La lueur du crépuscule commençait à pénétrer dans la chambre. La brise fraîchissait. Un bruit vague s'élevait du port où quelques navires se balançaient sur leurs ancres. Urbain s'approcha de Léonie... Elle dormait!... Sa tête était à demi renversée sur le dossier de la causeuse. Sa poitrine découverte se soulevait par un mouvement lent et régulier, et ses cheveux épars pendaient en longues tresses à ses côtés. De temps en temps ses lèvres vermeilles s'agitaient comme pour murmurer des paroles d'amour. Puis, un nuage rapide passait tout-à-coup sur son front et une contraction presque imperceptible rapprochait les deux extrémités de ses sourcils noirs et déliés. On eût dit une bacchante endormie.

Un bruit de chevaux se fit entendre dans la cour de l'hôtellerie... Léonie se réveilla et sauta au cou d'Urbain.

En quelques minutes les bagages furent placés sur la voiture... Urbain enveloppé du manteau de sir Francis, la figure cachée sous une large casquette de voyage monta le premier dans la chaise de poste. Léonie s'installa près de lui d'un air triomphant.

Au moment où les chevaux franchissaient le seuil de la porte, l'honnête hôtellier s'avança vers la portière pour souhaiter un bon voyage à celui qu'il croyait être sir Francis.

— Par Saint-Marc! dit-il, quand la voiture eut disparu, la figure que je viens d'apercevoir n'est pas celle du signor Francis!... C'est étrange, ajouta-t-il, comme son regard m'a rappelé le regard pénétrant de ce drôle qui est venu, avant-hier, me demander des nouvelles de la signora!

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

— Ce soir, à l'Odéon, représentation extraordinaire au bénéfice d'un artiste : *Ravel en Voyage*, par Ravel et les artistes du Palais-Royal, la première représentation de l'*Ecole d'un Fat*, comédie en un acte, le *Docteur Robin*, avec Mlle Nathalie et un fort joli intermède. — Demain, *Antigone*.

4 1/2 0/0.	113 »	» »	» »	5 0/0 Rg. 1840	105 3/4	» »	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	46 1/4	» »	» »
O. de la V.	1470. »	» »	» »	Esp. D. active	30 1/2	30 3/4	H. » 1/4
B. de Fr.	3047 50	» »	B 2 50	5 0/0 Naples.	99 40	99 50	» »
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	104 1/2	» »	» »
4 — 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1222 50	» »	B. 1 25
C. hyp...	781 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	» »

7 h. 1/4 **VAUDEVILLE.** — Dagobert. Polka. Carlin. Robe.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Nicaise à Paris. Les Sirènes. Polka. M. d'École.
7 h. » 1/2 **GYMNASE.** — Sara Walter. Roman intime. L'Echappé. L'Oncle.
6 h. » 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Cravachon. Rosière. Ravel. Omelette.
6 h. » 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Masque de fer. 1844 et 1944.
6 h. » 1/2 **GAITÉ.** — Jacques. Bohémienne.
6 h. » 1/2 **AMBIGU.** — Jeanne.
6 h. » 1/2 **FOLIES.** — Claire. Petits Métiers. Tribunal de Femmes.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

14 Juin.			15 Juin.		
Arrivages	735 q.	00 k.	Arrivages	4198 q.	85 k.
Ventes	843	00	Ventes	484	73
Restant	12179	73	Restant	12883	84
Cours moyen		39,11	Cours moyen		38,89
Cours-taxe		39,11	Cours-taxe		39.04

Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	3q.14k.	53,50 à 54,10	Gr.	4q.71k.	43,30 à 54,80
1re	381 51	39,50 à 00,00	1re	95 77	39,50 à 40,75
2e	188 69	38,20 à 38,85	2e	194 65	36,95 à 38,85
3e	0 00	00,00 à 00,00	3e	29 83	31,40 à 33,75
4e	0 00	00,00 à 00,00	4e	6 28	21,45 à 29,85
Al.	210 38	38,25 à 38,95	Al.	119 32	32,50 à 39,50

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Le beau temps dont nous jouissons favorise généralement les récoltes, surtout dans les bonnes terres qui peuvent supporter un peu de sécheresse. Dans le nord les graines oléifères se présentent bien, et la récolte s'en fera de bonne heure. Toutefois, les orages inséparables d'une saison aussi chaude enlèvent de temps à autre à quelques communes de légitimes espérances. Nous lisons dans le *Mémorial des Pyrénées* du 12 Juin :

« Un orage terrible a éclaté samedi dernier sur la commune de Gerderest. Pendant trois quarts d'heure, une forte grêle, accompagnée de tonnerre, a haché toutes les récoltes. On sera obligé de faucher le froment qui commençait seulement à fleurir; la vigne, les arbres fruitiers et les jardins ont été saccagés. Une trombe d'eau qui a succédé à cet ouragan, a emporté les terres, déraciné les maïs, les pommes de terre, les foins. C'est une désolation complète. »

La *Chronique de Libourne* signale également un pareil sinistre.

« Dimanche dernier, entre trois et quatre heures de l'après-midi, une grande quantité de grêle est tombée dans plusieurs communes de notre arrondissement, dans celles de Saint-Martin-du-Bois, Maransin et Saint-Emilion notamment. Les récoltes de toute nature ont été détruites ou considérablement endommagées. »

Enfin, dans le nord, des linières ont été pareillement ravagées par les orages, et l'on est obligé de les réensemencer pour d'autres produits.

CHALON-S.-SAONE, 13 Juin. — Farine, 1re : 41,60 à 43,28 ; 2e : 40,00 à 40,40 ; 3e : 30,40 à 35,20. Bien que les grains soient en baisse sur notre place, les farines ont obtenu faveur.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, Halle du 15 Juin. — *Cours commercial.*

Point de variation dans le cours des grains et des issues.

Les avoines sont mieux tenues ; on vend facilement au prix du dernier marché. Quelques affaires se sont se sont traitées en hausse de 0,25.

VERSAILLES, 14 Juin. — Froment, 1re : 22,00; 2e : 21,33 ; 3e : 20,66. — Avoine hors ville, 1re (50 kil.) : 8,33; 2e : 8,00. Affaires insignifiantes.

BRAY-SUR-SEINE, 14 Juin. — Le marché était faible, et dès l'ouverture le froment se vendait avec 0,75 de hausse; mais sur la fin il est retombé au prix de la semaine dernière. L'avoine a obtenu une faible hausse; voici comme nos cours se raisonnent: — Froment : 19,00 à 20,66. — Méteil : 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 10,66. — Orge : 9,00 à 10,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

SENLIS, 11 Juin. — Froment, 1re : 19,33; 2e : 18,00. — Seigle : 11,33. — Avoine : 7,00.

DOUAI, 11 Juin. — Froment, 1re : 19,50 à 21,00; 2e : 18,25 à 19,25; 3e : 16,00 à 18,25. — Orge : 12,15 à 13,50. — Avoine : 5,50 à 8,00.

BOURBOURG, 11 Juin. — Froment : 20,97. — Seigle : 11,35. — Escourgeon : 12,67. — Avoine : 7,28. Le marché de ce jour a été approvisionné comme celui de la semaine dernière. Le blé a haussé de 31 c. à l'hect., l'escourgeon de 21 c., l'avoine de 12 c. Le seigle a baissé de 21 c.

BAR-LE-DUC, 11 Juin. — Froment, 1re: 16,25; 2e: 15,75; 3e: 15,00.

CHALON-SUR-SAONE, 13 Juin. — Froment, 1re: 20,00 à 21,00; 2e: 18,50. — Seigle : 13,00 à 13,75. — Orge : 13,50. — Avoine : 10,00. — Baisse sur tous les grains. Le maïs manque.

GRENOBLE, 8 Juin. — Froment, 1re: 23,75; 2e: 22,75; 3e: 22,25. — Méteil : 20,00 à 20,25. — Seigle : 17,00 à 18,00. — Sarrazin : 13,00 à 13,65. — Avoine : 9,00 à 10,00.

POITIERS, 11 Juin. — Froment, 1re: 19,75; 2e: 19,50; 3e: 19,00. — Mouture : 13,25 à 13,75. — Seigle : 15,50 à 15,75. — Baillarge : 11,00. — Avoine : 8,25 à 8,50.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 15 juin.* Foin, 1re : 45,00; 2e : 39,00 à 42,00; 3e : 36,00 à 38,00. — Regain de foin : 30,32. — Paille de froment, 1re : 23,25; 2e : 20,00 à 22,00; 3e 17,00 à 18,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 30,00; 2e : 26,00; 3e : 24,00. — Marché assez bien garni surtout de foin; ventes courantes.

VERSAILLES, 14 Juin. — Foin, 1re : 43,00 à 46,00; 2e : 37,00 à 42,00; 3e : 30,00 à 35,00. — Trèfle : 31,00 à 32,00. — Luzerne : 34,00 à 40,00. — Paille de froment : 20,00 à 25,00. — Paille d'avoine : 28,00.

POITIERS, 11 juin. — Foin, 1re : 36,00; 2e: 34,00; 3e : 32,00. — Paille de froment : 23,00. — Paille de seigle : 20,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Foire de Morlaas. On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* du 12 juin. La foire de Morlaas, la plus importante du département et des contrées voisines, pour le bétail, avait attiré hier une affluence prodigieuse.

Les Espagnols s'y étaient notamment rendus en très grand nombre et ils y ont fait des achats de mules et de chevaux pour des sommes considérables. Le change des doublons contre de l'argent de France que ces étrangers ont fait à Pau, à leur passage, a produit aussi d'importants résultats.

MARCHÉ DE POISSY du 13 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	1473	1433	40	1 16	1 04	» 96
Vaches....	62	60	2	1 04	» 92	» 80
Veaux.....	914	914	»	1 48	1 28	1 08
Moutons..	6977	6245	732	1 32	1 14	» 96

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 15 Juin.* — Porcs amenés 370, vendus 135 à 1,06-1,04-1,02. — Vaches laitières amenées 44, vendues 33, de 210,00 à 400,00 l'une.

PARIS, *marché aux chevaux du 15 Juin.* — 91 chevaux de selle et de cabriolet, dont 21 vendus : 210,00 à 960,00. — 260 chevaux de trait, dont 37 vendus : 370,00 à 1100,00. — 106 hors d'âge, dont 26 vendus, de 60,00 à 120,00. — 23 ânes et chèvres, dont 5 vendus : 16,00 à 80,00. — Essai : 139.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 15 juin.*

16693 kil.	bœuf	1,60	1,20	0,80
17242	veau	1,50	1,30	1,10
2570	mouton	1,45	1,25	1,00
22800	porc frais.	1,20	1,13	1,06

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *marché de la Vallée du 15 Juin.* — Chevreaux ou cabris : 4,00 à 6,00. — Lapins : 1,00 à 2,00. — Dindes : 3,00 à 11,00. — Oies : 2,75 à 3,50. — Chapons : 3,00 à 7,00. — Poulets : 0,50 à 4,00. — Canards : 0,60 à 1,75. — Canetons : 2,00 à 4,60. — Pigeons : 0,20 à 1,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halle des 13, 14 et 15 juin.*

Beurre (le kil.) en livres : 0,82 à 1,92; en mottes Isigny : 1,40 à 3,40; de Gournay : 0,90 à 2,50. — Petit beurre : 1,10 à 1,42. — Beurre salé : 1,32.

OEufs (le mille) du 13 : 33,00 à 54,00. — Du 14 : 28,00 à 46,00. — Du 15 : 24,00 à 56,00.

Fromages (la dizaine). Brie : 10,00 à 30,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, *marché du 14 Juin.* — *Beurre*, 1re: 1,60; 2e: 1,20 à 1,50. — *OEufs* (le mille) : 12,00 à 18,00.

Soies.

VALENCE, bulletin hebdomadaire du *Courrier de la Drôme :*

Nos marchés de soies de la Drôme et de l'Ardèche ont été à-peu-près nuls ; ils se ressentaient de l'incertitude qui régnait encore sur les résultats des récoltes de cocons, quoique partout elles soient très abondantes. Vendredi dernier, à Romans, il ne s'est fait aucune vente. Nous ne pouvons fixer de cours.

A Joyeuse, mercredi, on avait apporté au marché quelques parties de soie nouvelle qui s'est vendue 33,85 et 33,25 le 1/2 kil.

On y a vendu encore une grande quantité de feuilles (au moins 200 quintaux) à 5,50 et 6,00 les 50 kil.

A Aubenas, samedi 8, les transactions n'ont eu lieu aussi que sur des soies nouvelles, aux prix de 33,60, 33,25 et 33,00 le 1/2 kilo.

Voici, d'après notre correspondance, les prix des cocons dans les diverses localités, au 8 juin :

A Romans, 4,50, 4,65 et 4,75 le kilo.

A Montélimart, 4,50 à 4,60. — A Tulette 4,50 à 4,60.

A Aubenas, 4,60, 4,70 à 4,80.

A Avignon, 4,50 à 4,70; les cocons faibles qu'on apporte de Monteux et de Vedènes, 4,20 à 4,30. — A Orange : 4,25 à 4,50. — A Carpentras : 4,25. — A Cavaillon : 4,50 à 4,75. — A L'Isle : 4,50 à 4,55.

A Nîmes et les environs : 4,25 à 4,50. — A Alais : 4,70 à 4,80. — A Saint-Esprit : 4,00 à 4,20. — A Anduze : 4,70 à 4,85. — A Saint-Hippolyte : 4,85 à 4,90. — Aux Ganges : 4,80 pour les jaunes; 5,30 pour les blancs. — A Roquemaure : 4,50 à 4.60. — A Saint-Geniès : 4,50 à 4,60. — A Tavel : 4,50 à 4,60.

A Milan, 3 courant, on commençait rondement les achats à 4.75 et 5,00. — A Briauze : 4,00 à 4,40, plaine du Milanais.

Turin n'a encore rien fait ; on s'y plaint de l'inconstance de la température.

En général, tous les avis confirment ce qui a été dit dernièrement, qu'il y aura cette année (à quelques exceptions près) abondance de cocons.

Les nouvelles d'Espagne parvenues ce matin annoncent que la récolte dans ce pays sera médiocre.

A Marseille, les vendeurs et les acheteurs se tenant sur la réserve, attendent les résultats de la récolte; les transactions sont à-peu-près nulles. — La consommation a été pendant le semaine dernière de 2 balles Ardassine à 11,00 le 1/2 kil. — 15 b. Castravan à 10,50 et 11,50. — 6. b. Mestoup L. G. à 19,50 et 22,00. — 12 b. Perse à 14,00 et 19,00. — 3 b. Baruthine à 10,00. 1 b. Andrinople à 16,00. — b. M. Sélé à 24,00. — 2 b. Royale à 32,00. — 2 b. Syrie fine à 25,55. — 2 b. Espagne à 21,00 et 23,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

les banquiers, et cependant, les banquiers n'ont pas les 500 mil-lions complémentaires du milliard. — Comment se les procureront-ils ? — Par la vente de leurs actions.

Les banquiers ne sont donc que des intermédiaires, des courtiers. Quel sera le prix de leur courtage? Vendront-ils leurs actions au pair, c'est-à-dire 500 fr. seulement? Non, car il est indubitable que ces actions, en raison de l'avance gratuite faite par l'Etat de la moitié des fonds, valent plus de 500 fr.; et d'ailleurs, à l'aide des manœuvres de bourse, on les fera *hausser*, on les vendra 6, 7, 8 et 900 fr. Mettons, pour être accommodant, 700 fr. en moyenne. Le délai d'écoulement étant de dix années, cette moyenne est très modeste. Sur 500 millions d'actions, ce sera donc pour les banquiers, un bénéfice de 200 millions.

Le réseau des chemins de fer coûtera donc un milliard pour l'établissement et, au *minimum*, 200 millions pour le courtage; total : 1,200 millions.

Eh bien ! nous disons que l'Etat pouvait rester maître de nos chemins de fer, se passer de l'intermédiaire des banquiers, et se faire prêter, par les particuliers, tout l'argent réclamé pour l'exécution du réseau national.

Nous avons entendu, ces jours derniers, tous les ministres soutenir à la tribune qu'il fallait accorder aux compagnies pour les risques et pour les soins de l'entreprise des intérêts de 8, 10, 12 0/0 ; mais les ministres faisaient volontairement une étrange confusion. Oui, certes, quand un individu travaille sur son capital, un intérêt de 4 à 5 0/0 ne rétribue pas suffisamment et son travail et son capital. Mais, dans les entreprises industrielles par actions, le bailleur de fonds, dont le capital seul travaille, n'a pas droit à un intérêt très élevé; et la preuve péremptoire de cela, c'est qu'à la bourse, à mesure que les revenus d'une affaire haussent, la valeur du titre hausse en proportion et ramène constamment à 4 à 5 0/0 le prix du capital. On n'avait donc pas besoin, pour attirer les capitaux dans les chemins de fer, de leur préparer des intérêts de 8, de 10 et de 12 0/0, au moyen de la prime exagérée fournie par le gouvernement. Ce que nous disions reçoit aujourd'hui et recevra toujours une ample confirmation. Toute action de 500 fr. rapportant 25 fr. ou 5 0/0 se vendra constamment à la bourse, moyennant un prix nominal; du moment qu'elle rapportera 50 fr., elle se vendra 1,000 et plus peut-être, c'est-à-dire toujours au moins au taux de 50 0/0. Il est bien entendu que nous parlons ici des capitaux sérieux qui cherchent un placement véritable et non des capitaux d'agiotage et de spéculation.

Mais admettons cependant qu'il eût fallu une prime pour attirer aux chemins de fer les capitaux sérieux eux-mêmes. Était-ce une raison pour donner cette prime aux banquiers, pour la leur donner si forte, pour en faire une charge si lourde au budget, tout en dessaisissant le pays de ses routes de fer?

Encore une fois, les banquiers n'ont pas dans leurs caisses les 500 millions qu'ils doivent fournir. Où les prendront-ils? Il les

[illegible] été de 200 millions.

Ces primes n'auraient été distribuées, et les actions (qu'il eût été convenable de fractionner par coupons de 100 fr.), n'auraient été remboursées qu'au fur et à mesure que les chemins de fer auraient produit un revenu net excédant 4 p. 0/0.

Indépendamment des gros lots fixés par le sort aux époques des remboursements, toutes les actions auraient joui d'une plus value de 10 p. 0/0 en minimum.

Sans entrer dans d'autres détails, ajoutons seulement qu'il eût été utile de payer les intérêts sur coupons détachés, reçus comme argent comptant dans toutes les caisses publiques.

Avec cet intérêt assuré de 4 p. 100, avec ces primes, avec ces facilités, avec d'autres conditions qu'il eût été facile de combiner, l'emprunt à émettre successivement d'année en année, pendant une assez longue période, eût certainement trouvé à se placer. Les capitaux étrangers dont on fait aujourd'hui tant de bruit, et qui, dans l'affaire des compagnies ne viennent momentanément en France, que pour se retirer au plus vite, emportant avec eux des bénéfices énormes, les capitaux étrangers auraient pu aussi se classer dans cet emprunt et se fixer dans notre pays.

En un mot, les primes offertes par le gouvernement, auraient bénéficié aux véritables bailleurs de fonds, aux petits capitalistes, et non pas aux sangsues de la Bourse. Cet emprunt spécial eût mis le budget plus à l'aise, et laissé disponibles les réserves de la caisse d'amortissement, que l'on eût pu employer à d'autres améliorations importantes réclamées par les besoins du pays. — Et l'Etat fût resté maître des chemins de fer.

On ne veut rien faire de tout cela ; on préfère constituer de redoutables monopoles au profit de puissantes et riches compagnies; on préfère abandonner nos grandes routes à ces compagnies, pendant 40 ans, et les payer très cher pour établir ce monopole. On en est quitte pour venir dire à la tribune « que l'on ne peut emprunter, » — ou comme M. Dumon, dans son discours si célébré par les amis des banquiers, — « Que l'agiotage est un vain mot, qu'emprunter au-dessus de 4 p. 100, serait ruiner le crédit de l'Etat, qu'au surplus, l'Etat pourra racheter les chemins, et que même, ce rachat pourrait devenir une excellente affaire, puisque l'Etat (qui a déjà payé aux compagnies la moitié des frais d'établissement), n'aurait qu'à constituer à celles-ci, pour rentrer en possession, des annuités légèrement supérieures au revenu des chemins;» — et une foule d'autres non-sens, qui d'ici à peu de temps feront rougir de honte ceux-là même qui les débitent, si déjà ils n'en rougissent dans leur for intérieur.

Il est fâcheux que la chambre ne puisse pas entendre ce qui se dit en tous lieux sur la loi qu'elle va voter; l'opinion publique n'hésite pas, et elle flétrit énergiquement la conduite des ministres; les banquiers eux-mêmes ne peuvent retenir l'expression du dédain que leur inspire la faiblesse de nos hommes d'Etat ; et, d'un

[illegible] de Colmar, qui intéresse tous les israélites de France. Cet arrêt impose à un juif le serment selon le rite judaïque, le serment *more judaïco*.

Le Code civil, en cela d'accord avec toutes les législations, admet l'autorité du serment judiciaire. Notre loi permet aux plaideurs, dans les matières civiles, de faire dépendre l'issue du procès du serment de leur adversaire. Les preuves manquant, on fait appel à sa conscience, à son sentiment religieux : Nous lisons dans le Code civil, art. 1361.

« Celui auquel le serment est déféré qui le refuse, ou ne consent » pas à le référer à son adversaire, ou l'adversaire à qui il a été » référé, et qui le refuse, doit succomber dans sa demande ou » dans son exception. »

La loi ne dit pas un mot sur la manière dont le serment doit être prêté et dans la pratique, lorsque le plaideur qui doit accomplir cette formalité est catholique, protestant, ou lorsque sa religion n'est pas connue, il se contente de lever la main droite vers le ciel, en disant : *je le jure*, formule universelle qui se retrouve chez nous dans le serment du témoin, de l'homme politique, du magistrat, de l'officier ministériel entrant en fonction.

Mais si la personne qui doit prêter le serment judiciaire appartient à la religion israélite, il arrive souvent, surtout en Alsace, que l'adversaire ou même d'office le juge, exhumant une vieille coutume exige que le serment soit prêté sur le *Coscher-Sepherthora*, livre de la loi de Moïse, dans la synagogue, en présence du rabbin : c'est ce qu'on appelle prêter serment suivant le rite judaïque, *more judaïco*. La population chrétienne veut perpétuer cet usage qui seul, dit-elle, enchaine la conscience de l'israélite. — L'israélite réclame, soutient qu'il est citoyen français, qu'il ne connait devant les tribunaux d'autre loi que le Code, et que le Code en instituant le serment judiciaire n'a prescrit aucun rite qui sépare des autres justiciables les hommes de sa religion. Il refuse de se prêter à une cérémonie qui l'isole de la société française, le dénonce, à la foule ennemie de ses croyances, et semble faite pour éterniser de vieilles dissensions. Le juif prétend que le serment *more judaïco* est à la fois une illégalité et un acte d'intolérance. Nous pensons que le juif a raison.

Au moyen-âge, depuis que les Juifs d'Occident se furent répandus dans toute l'Europe en partant de deux centres de réunion, l'Espagne et l'Allemagne, qu'ils nommaient *Spharad* et *Askenaz*, le motif qui a réglé la conduite de la société chrétienne à leur égard a été le désir de leur faire expier durement la mort du Christ, de réaliser cette imprécation prononcée par la foule de Jérusalem : « Que son sang retombe sur notre tête et sur celle de nos enfants ! » En injuriant, en maltraitant le Juif, on croyait se faire l'instrument des volontés du ciel. Les puissants du siècle ne partageaient pas ces préjugés, mais ils les exploitaient au besoin. Débiteurs des Juifs, ils savaient, par un soulèvement populaire habilement fomenté,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

Deuxième partie.

XXIII.

UNE FACHEUSE RENCONTRE.

Conformément au plan qu'elle avait conçu, Léonie s'était emparée des papiers de sir Francis, et Urbain, caché sous le nom de l'infortuné gentleman, put voyager avec sa complice sans craindre que la découverte de cette fraude ne mît sur la voie de révélations encore plus graves Sir Francis n'avait jamais paru en Italie, et il n'y était directement connu de personne. Urbain, d'ailleurs, ainsi que l'avait remarqué Léonie, ressemblait à sir Francis d'une manière assez frappante, pour tromper un premier coup-d'œil, et pour braver, au besoin, les chances d'une rencontre fortuite. La substitution de personne, comme parlait Léonie, était donc à peu près sans inconvénient. Quant au meurtre en lui-même, il n'avait eu d'autres témoins que ceux qui l'avaient commis, et il n'en existait aucune trace. À Londres même, la disparition de sir Francis ne serait remarquée qu'au bout d'un temps assez long, parce qu'il n'y avait que des parents éloignés, et, quant aux personnes attachées au service de sa maison, ou chargées de l'exploitation de ses biens et de la perception de ses revenus, il serait facile, sous différents prétextes, de les faire croire à une absence prolongée. Dans cet intervalle, Urbain et Léonie auraient eu le loisir nécessaire de se mettre, par la fuite, à l'abri de toutes recherches importunes.

Ainsi, tout concourait à leur assurer une complète impunité et la tranquille jouissance d'un bonheur acheté par un crime. Léonie se livrait à cette perspective avec une ardeur extrême et une insouciance qui faisaient frémir Urbain. On eût dit que rien ne troublait sa poitrine, hormis les emportements de la passion, et qu'elle n'eût laissé sur son chemin aucun de ces souvenirs qui marquent dans la vie comme une trace de sang. Quelquefois, en contemplant sa figure calme et riante comme celle d'une jeune fille pour qui la vie n'a ni craintes, ni remords, Urbain eût été tenté de croire que l'organe de la sensibilité manquait à cette organisation monstrueuse, s'il n'eût senti son cœur battre avec force sous sa main.

— Qui donc es-tu, disait-il, toi, pour qui le jour d'hier n'existe pas et dont l'âme d'airain ne s'ouvre qu'aux impressions du plaisir et de l'amour ?

— Je suis une femme qui aime, répondait Léonie en l'embrassant.

D'après le projet arrêté entre eux, ils devaient visiter les principales villes de l'Italie, indiquées sur les lettres de crédit de sir Francis. Urbain continuant l'usurpation de son nom et de ses qualités, irait lui-même présenter ces lettres aux différents négociants à qui elles étaient adressées. Tout réussit, en effet, selon les prévisions et les vœux de Léonie. Sur la recommandation du riche banquier de Londres, les financiers italiens ouvraient leur caisse et échangeaient sans crainte leurs ducats contre le papier revêtu de la signature de leur honorable correspondant. Urbain puisait, à pleines mains, dans les coffres ; car ses lettres lui ouvraient des crédits illimités. Afin d'en user plus à son aise, il prétexta le désir d'acheter, comme pied à terre, une maison de campagne aux environs de Rome. Il réalisa ainsi des sommes considérables que n'épuisaient point des dépenses excessives et un train digne du plus fastueux des touristes de la Grande-Bretagne. Léonie était au comble de la joie. Aux théâtres, dans les promenades, elle excitait l'admiration générale. Nulle femme ne la surpassait en élégance. Sa beauté rayonnait. On eût dit que le bonheur l'embellissait ou que le ciel de l'Italie eût répandu plus de grâce sur ses traits, plus de volupté dans son regard et dans son sourire. On respirait le plaisir autour d'elle. Jamais elle n'avait exercé un empire aussi absolu sur l'imagination et l'organisation impétueuse d'Urbain. C'était une ivresse presque continuelle. Lui aussi commençait à puiser l'oubli dans la passion. Il se sentait comme emporté dans un tourbillon hors duquel le monde n'existait plus, et si, parfois, loin de Léonie son front s'obscurcissait sous une pensée amère ou un souvenir confus, un instant après, un regard, un souffle de Léonie les faisait évanouir.

A Naples, leur bonheur faillit être troublé. Le terrible secret sur lequel il était fondé fut sur le point d'être dévoilé par une de ces circonstances indifférentes en elles-mêmes qui déjouent toutes les prévisions. Le négociant auquel Urbain présenta sa dernière lettre de crédit avait été, plusieurs années auparavant, en relations d'affaires avec le père de sir Francis et avait même fait, à cette occasion, un voyage à Londres. Une certaine intimité s'était établie entre eux. Il fut admis dans la maison de l'honorable baronnet, et initié, en quelque sorte, à sa vie intérieure. Il avait connu la respectable mistriss Barwell et caressé, plus d'une fois, les joues rondes du petit Francis... En apprenant tous ces détails de la bouche de l'honnête financier, Urbain eut beaucoup de peine à ne point se trahir par son trouble ou par des paroles imprudentes, et il se servit, comme il put, des données générales qui lui avaient été fournies par Léonie. L'expansion verbeuse de son interlocuteur vint heureusement au secours de sa taciturnité étudiée et de sa prudence aux abois.

Son rôle devenait embarrassant et son séjour à Naples fort dangereux. Léonie, en apprenant cette fâcheuse nouvelle, proposa de quitter immédiatement l'Italie. Urbain courut au port. Un navire était en partance pour Marseille. Urbain craignait, pour plusieurs raisons, de rentrer en France ; mais Léonie, s'appuyant sur la nécessité, parvint à dissiper ses craintes et à vaincre ses scrupules. Leur passage fut arrêté aussitôt à bord du navire, et, deux jours après, ils faisaient voile vers les côtes de France.

Urbain avait fait promettre à Léonie qu'ils ne séjourneraient que peu de temps en France. Leur projet était d'aller s'établir, au moins pour plusieurs années, en Amérique. Le meurtre de sir Francis, l'émission de la fausse lettre de change, la position d'Urbain vis-à-vis de sa famille, tout leur conseillait de s'éloigner du continent et de laisser au temps le soin d'assurer leur tranquillité. Léonie, plus confiante, avait tout promis, à la condition qu'on visiterait Paris, persuadée que, familiarisé peu à peu avec le danger, Urbain finirait par ne plus l'apercevoir. Un secret désir de briller de nouveau à Paris l'aveuglait sur les inconvénients et les périls qu'elle pourrait y rencontrer. Elle voulait écraser de son luxe ses anciennes rivales et essayer encore le pouvoir de ses charmes sur cette foule brillante dont elle avait long-temps accaparé les hommages. Son amour, quelque ardent qu'il fût, n'était pas de ceux qui vivent, pour ainsi dire, de leur propre force. La solitude à deux, comme disent les amants, l'aurait tué promptement. Le bruit et l'éclat lui étaient nécessaires, et Urbain l'avait trop éprouvé pour espérer le faire changer. Tout ce qu'il put obtenir, c'est que, dans leur intérêt commun, toutes relations seraient rompues avec les personnes qu'ils avaient connues ou fréquentées à divers titres.

Ces précautions, en ce qui concernait sa famille, étaient superflues. Depuis l'affreux évènement qui l'avait frappée au cœur dans la personne de son frère, Charlotte ne sortait plus. La douleur qu'elle ressentit de la mort de Ludovic fut si violente, si subite et si profonde, qu'elle fit taire toutes les autres. Elle eût absorbé jusqu'au souvenir d'Urbain si ce souvenir même n'eût été fatalement mêlé à l'évènement. Pour la première fois, dans l'excès de son désespoir, elle l'accusa amèrement des maux dont il l'avait abreuvée, mais surtout de ceux dont il avait accablé sa famille. Deux fois, pour lui, elle avait été repoussée par son père. Non content de l'avoir, pendant quatre ans, plongée dans toutes les souillures et toutes les misères, il avait, dans une circonstance récente, appelé le déshonneur sur sa maison en prêtant les mains à des malfaiteurs pour la dépouiller. Et voilà qu'aujourd'hui il devenait, en quelque sorte, par suite d'une vie déréglée et d'une liaison funeste, le meurtrier de son frère!... Charlotte ne savait pas haïr ; son âme, façonnée pour les affections douces, ne pouvait s'ouvrir long-temps aux émotions violentes ni concevoir un sentiment mauvais... Un accablement profond succéda bientôt au premier accès de la douleur. Sa sensibilité était épuisée ; son âme parut s'affaisser sur elle-même, et il lui sembla qu'elle avait perdu pour toujours la faculté de souffrir. Puis la vie se réveilla peu à peu au dedans d'elle-même ; son cœur battit de nouveau, et le souvenir d'Urbain reparut, survivant à tout, triste, désolé, mais profond, indestructible, comme ces plantes étiolées qui croissent parmi des ruines.

Le deuil était dans toute la famille. Irma tomba dangereusement malade. Mme de Rieux elle-même sentit ses entrailles s'émouvoir et s'installa courageusement au chevet de celle qu'elle n'osait appeler sa fille. M. de Ceyran surmontait en vain sa tristesse pour répandre les consolations autour de lui. Le coup le plus terrible fut pour le général. Redoutant le résultat de la fatale nouvelle sur l'organisation tant éprouvée de son ami, M. de Ceyran avait voulu être lui-même le porteur du triste message, afin de pouvoir en atténuer l'effet. Dans cette pensée, il résolut de cacher la véritable cause du duel et les circonstances qui l'avaient précédé. Malgré toutes ces précautions, le général, déjà alité par suite de ses derniers chagrins et de la maladie aiguë à laquelle il était sujet, ne put résister à cette nouvelle épreuve. La mort inattendue, affreuse, de ce fils de prédilection, qui était sa vivante image, de celui qui marchait dans la carrière où il lui avait lui-même montré le chemin et dont il était déjà fier à plus d'un titre, acheva de briser les forces du pauvre

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16 juin.

publiques sur son territoire jouissent des mêmes droits et ne forment qu'un peuple. Napoléon, l'auteur du code civil, muet à l'égard des juifs dans ce grand recueil, a manifesté sa pensée sur cette partie de la nation dans plusieurs ordonnances spéciales. Elles ont eu pour objet, comme les efforts des hommes d'état intelligents, des publicistes éclairés qui depuis se sont occupés de ces matières, *la fusion complète des juifs et de la nation française*; elles ont eu pour objet de remplacer les juifs hostiles à la nation, méprisés d'elle, par des Français professant la religion israélite, comme d'autres professent la religion catholique ou le culte protestant.

Qu'a fait Napoléon pour les juifs? Après avoir restauré le catholicisme en vertu du concordat et organisé le culte protestant, il a convoqué dans Paris pour le 15 juillet 1806 toutes les notabilités du judaïsme; il a, pour flatter cette assemblée, ressuscité en sa faveur la dénomination de *grand sanhédrin*.

Le 17 mai 1808, le jour même où il publiait en leur donnant force de loi les décisions de cette assemblée, Napoléon, par décret impérial, a soumis les israélites français à un régime transitoire qui devait durer dix ans et qui avait pour but explicite de les fondre complètement avec la nation. Nous lisons dans cet acte :

« Les dispositions contenues au présent décret auront leur exé-
» cution pendant dix ans ; nous espérons qu'à l'expiration de ce
» délai et par l'effet des diverses mesures prises à l'égard des
» juifs, il n'y aura plus aucune différence entre eux et les autres
» citoyens de notre empire. »

Ce décret impérial prenant des précautions multipliées contre l'usure soumettait les créanciers juifs à des conditions spéciales, mais parmi lesquelles le serment judaïque ne figure pas. Le décret n'eut qu'une application temporaire, et les israélites de Bordeaux mieux famés que les autres, furent dès l'origine exceptés de ses dispositions.

Le règlement délibéré par le sanhédrin, sanctionné par l'empereur, organise le culte israélite sous la protection de l'Etat, et détermine que les frais en seront supportés par une répartition faite entre les fidèles. Depuis 1830, le culte israélite salarié par l'Etat a été mis sur le même pied devant la loi que les communions catholique et protestante; un gage d'union qui ne doit pas être dédaigné par la presse, c'est qu'un recueil exprimant les vœux et les opinions des juifs les plus éclairés, les *archives israélites*, rédigées sous l'influence de MM. Crémieux, Salvador et Cahen prennent pour devise la fusion des juifs avec la nation française. Aujourd'hui ces enseignements portent leurs fruits. Il est un type qui devient rare en France, c'est l'hébreu fanatique, n'aspirant qu'à Jérusalem, attendant le messie qui doit l'y conduire, traitant les Français d'étrangers, et qui pis est de gentils, *goïmes*. L'israélite accepte le service militaire, entre dans les carrières artistiques, dans le barreau, dans les fonctions publiques. Nous ne devons pas contrarier ce mouvement en perpétuant ce serment *more judaïco*, que les juifs repoussent complètement, à sans arrière-pensée.

Nous ne pouvons donc adhérer aux conclusions prises par le *Courrier du Haut-Rhin*. La cour de cassation représente, non les intérêts locaux, mais l'esprit général et supérieur de la législation française ; nous souhaitons qu'elle casse l'arrêt de la cour de Colmar qui lui est déféré, et qui sera discuté prochainement à la chambre civile. Le pourvoi a déjà été admis à la chambre des requêtes.

On lit les réflexions suivantes dans le *Morning Chronicle :*

« Le fait est que des provocations ont été adressées à la cour de Maroc. Alors, son orgueil s'est ranimé, ses craintes se sont évanouies et le fanatisme des courtisans et du peuple s'est éveillé de nouveau. On sait fort bien, au nord comme au sud du détroit de Gibraltar, que le gouvernement actuel de l'Espagne n'est qu'une émanation de celui de la France, que la reine-mère, les ministres, ont tous été envoyés de Paris, et qu'ils obéissent à des conseils français. La menace de guerre faite par l'Espagne au Maroc ne peut qu'avoir fait soupçonner à l'empereur que la France et l'Espagne était liguées pour détruire son pays. La conduite simultanée de la Suède et du Danemarck, mentionnée par lord Clarendon, ne fait qu'augmenter les craintes d'une croisade chrétienne.

» Dans ces circonstances, lorsque le général français poursuivit Abd-el-Kader sur ce qu'il appelait un terrain neutre, il n'est pas étonnant que les autorités maures aient appelé leur milice à protéger les tribus de la frontière.

» Si les Français avaient désiré la paix, ils n'auraient point approché de la frontière, surtout au moment où la levée des milices était contremandée et dispersée presque aussitôt que réunie. Loin d'avoir des scrupules, le général Lamoricière marcha en avant et commença par fortifier un poste où il n'était pas sûr d'être en dedans ou en dehors de la limite française. Non content de ce poste fortifié, le général s'avança vers une tribu de Maures, et il paraît, d'après son rapport, qu'un parent de l'empereur, mû par la curiosité et le zèle, s'avança de son côté, que le mouvement du prince se convertit en une charge et qu'il y eut du sang répandu.

» Lord Aberdeen assure cependant qu'il n'y aura pas de guerre. Nous devons dire que nous ne sommes pas aussi confiants, après avoir lu les dépêches du général Lamoricière et avoir appris la nomination du prince de Joinville au commandement de la flotte destinée à agir contre le Maroc. Si ce jeune homme (boy) peut amener une guerre, il le fera sans aucun doute, à en juger par sa conduite envers le pilote de la Vera-Cruz, sa brochure publiée dernièrement, et ses autres actes.

» Avec le duc d'Aumale par terre, avec le prince de Joinville par mer, avec Lamoricière, un des plus chauds partisans que possède l'armée française, nous devons dire que si la guerre ne résulte pas de ces jeunes boute-feu, ce ne sera pas la faute de Louis-Philippe et du ministère français.

AFFAIRE O'CONNELL.

On écrit de Dublin, 12 de ce mois : Ce matin à midi, 23 voitures sont parties de l'hôtel de M. O'Connell, dans Merrion-Square, se dirigeant vers le pénitencier de Richmond. Elles cheminaient lentement, portant les maires de diverses corporations municipales et les membres de plusieurs députations envoyées pour présenter des adresses de condoléance à M. O'Connell. Une foule immense assiégeait les portes du pénitencier. Beaucoup de soldats de police étaient sous les armes. On savait que les députations ne seraient point admises, mais on voulait produire une grande sensation. A l'arrivée des voitures, M. Pardon, gouverneur du pénitencier, se présenta sur le seuil de la porte : le maire et la députation de Cork, s'avancèrent vers lui, et le maire lui demanda si la députation pouvait être admise auprès de M. O'Connell à l'effet de lui présenter une adresse de condoléance. M. Pardon répondit, que les ordres qu'il avait reçus de l'autorité souveraine, lui défendaient d'admettre la députation, mais qu'il se faisait un plaisir de lui annoncer que M. O'Connell et ses amis jouissaient d'une excellente santé.

Alors, le maire de Cork demanda à M. Pardon, s'il voulait se charger de remettre à M. O'Connell, sa carte de visite et celle de ses collègues, ce qui leur fut accordé. Le maire de Limerick, se présenta ensuite à la tête de plusieurs membres du conseil municipal. La même conversation eut lieu. Les députations de Waterford, Kilkenny et Clonmel suivirent.

Le maire de Clonmel seul a déclaré qu'il protestait contre le refus que l'on faisait de le laisser entrer avec sa députation.

Ces députations se sont réunies à deux heures, à l'hôtel de M. O'Connell, dans Merrion-Square. Elles ont tenu séance sous la présidence du maire de Cork. Le président a proposé à l'assemblée de voter une déclaration contenant un exposé des griefs des repealers. A une heure, plusieurs personnes se sont rendues auprès de M. O'Connell. On les a admises sept par sept.

ANGLETERRE.

Dans la séance de la chambre des communes du 14, M. T. Duncombe s'est exprimé ainsi :

Je suis chargé de présenter à la chambre une pétition de M. W. J. Linton, W. Lovett, J. Mazzini, qui se plaignent de ce que diverses lettres à eux adressées ont été retenues et lues à la poste. Les pétitionnaires protestent hautement contre un système d'espionnage qui est incompatible avec les mœurs d'un pays libre. Ils prient la chambre de vouloir bien ordonner une enquête sur les faits. Je demande à M. James Graham de vouloir bien nous dire si les lettres en question ont été retenues, ouvertes, lues et examinées au Post-Office, et si cette violation du secret des lettres a été autorisée par un ministre de S. M.

SIR JAMES GRAHAM. M. Duncombe m'a remis une copie de la pétition et je puis lui répondre qu'une loi, adoptée sous le règne de la reine Anne, a autorisé les ministres à retenir à la poste et à faire ouvrir les lettres sous leur responsabilité personnelle. Cette loi a été confirmée depuis par divers

---

père. Il resta comme foudroyé sur le lit de souffrance d'où il ne devait plus se relever.

Urbain avait compris combien serait difficile et dangereux, à Paris, le rôle qu'ils avaient joué impunément en Italie. Le nom de Saint-Venant, comme on le sait, n'était, pour Léonie, qu'un complaisant pseudonyme. D'après le conseil d'Urbain, elle résolut de se cacher sous son véritable nom, et tous deux vinrent habiter, à l'abri de ce nouveau déguisement, une maison située dans un quartier peu fréquenté. Sous le prétexte de se consoler de la réclusion qu'elle subissait volontairement, Léonie décora sa retraite avec un luxe voluptueux et coquet, qui l'eût fait prendre, vers la fin du siècle dernier, pour la petite maison d'un raffiné. La condescendance d'Urbain pour cette fantaisie n'était, aux yeux de Léonie, qu'un faible dédommagement à tous les sacrifices qu'elle s'imposait. Bientôt, cependant, Urbain lui-même ne suffit plus à peupler sa solitude. Son bonheur avait besoin de stimulant, et son amour *s'allanguissait* dans la plénitude d'une satisfaction qu'aucun accident extérieur ne venait troubler. Insensiblement, de nouvelles relations se formèrent, et son hermitage, c'est ainsi qu'elle appelait sa galante retraite, fut visitée par des pèlerins des deux sexes, dont le costume et les mœurs n'étaient rien moins que sévères.

Léonie avait repris, peu à peu, toutes ses habitudes de dépenses et de prodigalités. Hormis les plaisirs du dehors et les excursions en public, deux points sur lesquels Urbain s'était montré inflexible, — il avait fini, après bien des remontrances inutiles, par lâcher la bride à tous ses goûts et céder à tous ses caprices.

La persistance de Léonie à refuser toutes les invitations, et la loi qu'elle semblait s'être imposée, de ne jamais paraître en public, présentaient une contradiction trop manifeste avec son caractère, pour n'être point remarquées. On forma, à cet égard, bien des conjectures; on conçut bien des soupçons qui approchaient plus ou moins de la vérité. Mais comme, en définitive, tous ces efforts d'imagination, et même toutes les recherches auxquelles on se livra secrètement à ce sujet, n'amenèrent aucune découverte satisfaisante, on finit, faute de mieux, par mettre cette bizarrerie sur le compte de la jalousie tyrannique du mari.

Urbain, de son côté, sollicité par l'exemple des personnes de sa société habituelle, et poussé par Léonie elle-même, se livrait, avec un entraînement souvent malheureux, à cette fatale passion du jeu qu'il avait autrefois contractée chez Mme d'Ortès. Ce fut un nouveau gouffre où venait s'engloutir une partie des sommes énormes dévorées incessamment par la coquetterie effrénée et les folles dépenses de Léonie. De cent quatre-vingt mille francs apportés d'Italie en France, la moitié environ avait été dissipée en six mois. Urbain se sentait glisser sur cette pente rapide au bout de laquelle il était déjà tombé une fois de l'infamie dans le malheur, et du malheur dans le crime. Chaque jour il pressait Léonie de s'arrêter ou plutôt de fuir de nouveau, de quitter la France, ainsi qu'ils en étaient convenus. L'intérêt de leur fortune, de leur avenir, de leur liberté même le leur commandait. Déjà même cette nécessité devenait impérieuse. Le temps pouvait amener enfin de fatales révélations. Chaque jour les rapprochait de leur ruine et peut-être d'un malheur encore plus grand. Chaque instant de retard pouvait les perdre.

Léonie ne répondait que par des faux-fuyants et des ajournements indéfinis. C'étaient chaque jour une affaire à terminer, une nouvelle emplette indispensable pour un si long séjour en pays étranger... Et puis les dangers de la traversée, un climat peut-être meurtrier lui faisaient peur. Elle y succomberait infailliblement ou, tout au moins, elle y mourrait d'ennui... C'était là, en effet, sa seule crainte et la plus fondée. En attendant sa résolution, elle s'étourdissait dans les plaisirs et dissipait follement un argent qui eût pu leur procurer les moyens de fuir et leur assurer, pour quelque temps, loin de leur pays, une existence ignorée et paisible.

Ramené fatalement au bord de l'abîme, Urbain se sentit de nouveau saisi par le vertige. Sa prudence naturelle l'abandonna : il joua en désespéré, et perdit constamment. Dans son désespoir, il courait se jeter aux pieds de Léonie et s'arrachait les cheveux, en se reconnaissant seul l'auteur de leur commune ruine. Léonie le relevait en riant, et le consolait à sa manière. Il accusait amèrement la fortune de le persécuter sans pitié.

— Ah ! disait Léonie, autrefois il n'en était pas ainsi... C'est qu'alors tu savais te rendre la fortune favorable. Ast-tu donc moins d'esprit aujourd'hui?

— Oh ! ne parle pas ainsi, s'écriait Urbain ; n'espère pas me tenter encore... Léonie, par pitié, laisse-là ces funestes souvenirs... Oh ! plutôt la misère...

— Cesse donc de te plaindre, disait Léonie, en s'éloignant...

Au milieu de ces combats et des émotions dévorantes de cette existence sans cesse menacée, le souvenir de sir Francis apparaissait quelquefois comme un spectre entre Urbain et Léonie... Urbain pâlissait tout-à-coup, et Léonie s'efforçait en vain de rappeler le sourire sur ses lèvres. Tous deux se taisaient ; car ils s'étaient compris d'un regard, et, par un accord tacite, ils étaient convenus que leur bouche ne trahirait jamais, même pour eux seuls, le secret de leurs terreurs...

Un jour, il y avait une réunion nombreuse chez Léonie. Comme à l'ordinaire, les joueurs y étaient en majorité et le jeu fort animé. Plusieurs tables étaient habituellement en permanence dans deux principales pièces attenant au salon où les dames et un très petit nombre de cavaliers dansaient ou causaient. Léonie tenait elle-même le piano, lorsque deux personnes, dont l'une paraissait servir d'introducteur à l'autre, se présentèrent à la porte du salon. Léonie tournait le dos, et ne vit point les nouveau-venus qui, n'apercevant point le maître de la maison, traversèrent discrètement la salle de bal pour se rendre dans les autres pièces, où, sans doute, ils espéraient le rencontrer ; mais ils le cherchèrent vainement.

Urbain, ce soir-là, avait été encore plus maltraité par le sort qu'à l'ordinaire, et il venait de se retirer dans sa chambre pour cacher à tous les yeux l'agitation extrême et le désespoir profond qu'il essayait en vain de surmonter. Il était renversé dans un fauteuil et ses yeux erraient autour de lui avec l'expression d'une stupide indifférence, tandis que sa main, passée sous son gilet, déchirait sa poitrine dans les crispations d'une fureur muette. Il ne faisait pas un mouvement ; tous les traits de son visage étaient immobiles, et pourtant il ne pensait pas ; car son cerveau était vide, et son esprit faisait de vains efforts pour lier une idée à une autre...

Il y avait déjà long-temps qu'il était ainsi, lorsqu'un bruit de voix parti du salon voisin l'arracha soudain à son apparente insensibilité. L'une de ces voix le frappa... C'était celle d'un homme qui lui était connu, mais qui ne faisait point partie de sa société actuelle. Urbain frissonna, sans pouvoir, cependant, se rendre compte de ce puéril mouvement de frayeur, ni du bruit qui se faisait à côté de lui. Surmontant son émotion, il se leva et rentra dans le salon.... Toutes les personnes qui s'y trouvaient étaient debout, s'interposant, non sans quelque difficulté, entre deux hommes qui paraissaient se renvoyer des paroles de mépris et de menace. Urbain reconnut aussitôt dans l'un d'eux un riche négociant qui fréquentait assidument la maison de Léonie. Il était entouré, avec un bienveillant empressement, par tous les assistants, tandis que celui qui semblait être l'objet de sa colère et de ses énergiques accusations, restait comme isolé au milieu du groupe où il s'efforçait vainement de recueillir des marques d'approbation et de sympathie... Une chaise avait été renversée, des cartes étaient éparses sur le parquet... Urbain n'avait point encore aperçu la figure de l'adversaire du négociant, caché qu'il était par les personnes qui l'environnaient. A la vue du maître de la maison, un mouvement se fit parmi les assistants. Le négociant s'avança à sa rencontre pour lui présenter ses excuses. Son antagoniste se retourna... Urbain pâlit... Il avait reconnu Dubosc son associé dans plusieurs circonstances analogues, celui-là même qui, chez Mme de Saint-Venant, l'avait aidé, par des signes convenus, à dépouiller son partner.

— Urbain ! s'écria Dubosc avec une surprise qui n'avait rien d'affecté.

Urbain ne répondit pas d'abord, tant il était étourdi et visiblement décontenancé par cette rencontre. Mais, comprenant aussitôt toute la gravité de sa position et le parti qu'il lui convenait de prendre, il s'avança vers Dubosc, et lui serrant amicalement la main, il se retourna vers les témoins de cette scène :

— Messieurs, leur dit-il, j'ignore de quel grief M. Dubosc a pu se rendre coupable envers l'un de vous ; mais, avant de le savoir, il est de mon devoir de déclarer ici que M. Dubosc est mon ami depuis longtemps... quoique j'ignore à quel hasard je dois sa présence ici...

Celui qui avait amené Dubosc s'approcha alors et s'excusa auprès d'Urbain de n'avoir nommé à son ami, avant de le présenter, que la maîtresse de la maison. Tous les assistants se regardaient avec surprise. Le négociant, faisant un effort sur lui-même, expliqua à Urbain, le plus poliment qu'il lui fut possible, qu'il venait d'être victime d'une escroquerie manifeste dans une partie engagée avec son ami.

— Monsieur, répondit Urbain avec une certaine hauteur, je n'accorde jamais légèrement mon amitié, ni mon estime, et M. Dubosc possède l'une et l'autre sans limites. J'engage ici ma parole que vous n'avez été la dupe que de vos yeux et d'une prévention injuste... Permettez-moi d'ajouter encore que je suis assez souvent moi-même maltraité par la fortune, pour avoir acquis le droit de recommander à ceux qui sont dans le même cas la modération et la confiance envers ceux que le sort favorise.

(*La suite à jeudi.*)

AUGUSTE DE LACROIX.

— L'*Ecole d'un fat*, comédie en prose, en un acte, a réussi ce soir à l'Odéon. Les auteurs sont Mme de l'Epinay et M. Jotard.

Constantinople, 27 mai. — Après la prière de vendredi passé, 24, il y a eu réception au kiosque impérial du village de Bebek, et là, le sultan a annoncé à tous les ministres et à tous les hauts dignitaires qu'il partait le lendemain; puis Sa Hautesse leur a fait connaître les mesures qu'elle avait arrêtées pour la marche de l'administration pendant son absence, et elle a recommandé à chacun de veiller avec soin au maintien du bon ordre et de la tranquillité.

Le 25, vers les neuf heures du matin (heure propice selon les Turcs), le sultan s'est embarqué sur la frégate à vapeur Esseri-Djedid, et a quitté la capitale; son départ a été annoncé par les salves de toutes les batteries de la capitale et des navires de guerre mouillés le long du Bosphore. Tous les navires étaient pavoisés; les matelots, montés sur les vergues, ont salué le sultan par le cri de *Vive le Padishah!*

Le jeune frère du sultan l'accompagne; on prétend que c'est par mesure de prudence qu'il l'a emmené avec lui. Rizza-Pacha, Halil-Pacha, grand-amiral, Mehemed-Ali-Pacha, gouverneur de Tophana, plusieurs généraux et hauts fonctionnaires ont été admis à l'honneur d'accompagner l'illustre voyageur, ainsi que bien d'autres personnages et un nombreux état-major, composé de plusieurs officiers de différentes armes. Le steamer ottoman Eregli, qui suit la frégate impériale, a à son bord les gens de service, le trésor, les équipages et le harem du sultan. Abdul-Medjid se rend d'abord dans le golfe de Nicomédie, de là à Brousse, ensuite aux Dardanelles, à Mételin, à Scio et à Smyrne. Dans le public, on ne parle pas de ces deux dernières villes, et l'on dit que le gouvernement veut tenir cette partie du voyage secrète.

L'*Observateur grec* du 28 mai, que nous recevons aujourd'hui, ne confirme pas la nouvelle qui a été donnée par plusieurs journaux de la retraite du ministère grec. « Sous le régime représentatif, dit ce journal, un ministère nommé par le roi, ne peut être condamné à se retirer que par un vote de non confiance émis par la représentation nationale. Avant deux mois, les chambres seront réunies; c'est alors seulement que les adversaires du cabinet pourront poser la question ministérielle.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* se demande aujourd'hui si nous voulons sérieusement des compagnies; et il se hâte de répondre qu'alors nous devons leur faire des conditions qu'elles puissent accepter. Le cahier des charges de la compagnie d'Orléans à Tours, avec les amendements de la commission, suffit, selon lui, à tout, et stipule toutes les garanties désirables. Prétendre davantage serait, ajoute-t-il, trop exiger: les compagnies ne répondraient pas à un pareil appel, et le fardeau que la chambre n'a pas voulu mettre à la charge de l'État, retomberait sur lui de tout son poids.

— Le *National*, dans un article intitulé: *Evènement grave au Palais de Justice*, annonce que le barreau de Paris vient de prendre une résolution impérieusement commandée par le sentiment légitime d'une dignité trop souvent blessée. Le conseil de l'ordre, organe de tous les avocats, sans distinction de nuances politiques, a écrit une lettre à M. le premier président Séguier, pour lui annoncer que, à partir de lundi prochain, aucun membre du barreau de Paris ne se présenterait devant la chambre qu'il préside jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation publique des paroles outrageantes qu'il a publiquement adressées au barreau. C'est un bel exemple, ajoute le *National*; il doit servir de leçon à tous ceux qui seraient tentés d'abuser d'une position élevée et d'un pouvoir arbitraire.

— Le *Commerce* attribue à l'intervention de l'Angleterre l'ajournement du départ du prince de Joinville pour Maroc. Si le ministère, dit le *Commerce*, recule devant l'Angleterre dans cette nouvelle occasion, nous pouvons lui prédire une chute certaine; le pays ne souffrira pas qu'on vienne le tourmenter dans des possessions pour lesquelles il a fait tant de sacrifices; le sentiment national se soulèverait avec d'autant plus de force qu'il s'est contenu davantage devant les humiliations de ces dernières années.

Faits divers.

Par ordonnance royale du 15 juin, M. Mallac, maître des requêtes, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, est nommé préfet de la Nièvre, en remplacement de M. Paulze d'Ivoy, admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite. M. Mallac est remplacé auprès du ministre par M. Edmond Leclerc. (*Moniteur.*)

— Une ordonnance royale du 8, précédée d'un rapport au roi de M. le ministre de l'instruction publique, érige en collège royal de 3e classe le collège communal de Chaumont (Haute-Marne).

— Les électeurs censitaires et départementaux du 12e arrondissement de Paris sont convoqués pour procéder, le 18, à la nomination d'un membre du conseil général de la Seine. (*Moniteur*)

— Par suite de l'annulation des opérations du 5e collège électoral de l'Eure, une ordonnance royale du 14 convoque de nouveau, le collège à Louviers pour le 6 juillet.

— Jacques Jouves, condamné à 5 ans de détention dans l'affaire oubliée du complot républicain de Marseille, est mort le 1er juin à Doullens. Il était âgé de 28 ans. Il est mort d'une phthisie, comme Jeanne, Mirey et Buisson. Il avait en vain réclamé son transfert dans un climat plus chaud et plus régulier. (*Réforme.*)

— L'académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance d'hier, a procédé à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Burnouf père. Trente-trois votants ont pris part au scrutin. Cinq tours ont été nécessaires pour arriver à un résultat que se disputaient MM. Mohl, Sédillot et Ed. Laboullaye. M. Mohl a été élu à la majorité absolue de 17 voix.

— L'assemblée des professeurs du collége de France a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre en remplacement de M. Burnouf père, professeur d'éloquence latine.

Le nombre des votants était de 24.

Au premier tour de scrutin, M. Nisard a obtenu 16 voix; M. Rinn, 5; M. Langlois, 3. (*Messager.*)

... Sociétés turcs de l'Herzégovine, qui revenait de Raguse. Ils ont tué un grand nombre de ces négociants et leur ont enlevé leurs chevaux et leurs marchandises; ensuite ils ont envoyé au Vladika les têtes sanglantes de ces malheureux comme signe de victoire; mais le Vladika les a renvoyées sur-le-champ et a ordonné de restituer les objets volés. Il a donné au pacha de l'Herzegovine l'assurance qu'il obtiendrait pleine satisfaction. Des recherches actives ont lieu en ce moment pour retrouver les objets volés. »

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, depuis le 7 jusqu'au 13 juin inclusivement.

Par Boulogne: 1318 passagers, 16 chevaux, 19 voitures.
Par Calais: 342 2 9

L'époque correspondante de 1843 a donné
Pour Boulogne: 724 passagers.
Pour Calais: 450

— La société agricole d'Alger a ouvert une souscription pour offrir une épée d'honneur au maréchal Bugeaud. Le minimum est de 10 cent., le maximum de 10 fr.

— L'*Observateur de Trieste* renouvelle un bruit qui a couru bien des fois, et que nous aimerions à voir se réaliser. Voici ce qu'on lui mande d'Alexandrie le 16 mai:

Méhémet-Ali a conçu le grand projet de faire percer l'isthme de Suez. L'exécution de cette œuvre colossale éterniserait le nom du vice-roi dans l'histoire, en même temps qu'elle procurerait de grands avantages au pays.

— M. Maurice, député du 1er collège électoral de Besançon et président de chambre à la cour royale de cette ville, vient de mourir.

— On lit dans le *Périgord* du 14:

« Il paraît que les émeutiers de Vergt veulent recommencer demain les désordres qui ont troublé le dernier marché de cette ville. On parle de plus de 800 paysans armés de fourches et de pioches, avec lesquelles ils comptent, dit-on, triompher de la résistance des opposants et de l'autorité, en empêchant que le froment se vende au-dessus de 23 fr. Des mesures sont prises pour prévenir toute collision. M. le procureur du roi part ce soir pour Vergt; on assure que la gendarmerie de Périgueux et une compagnie d'infanterie doivent l'accompagner. »

— On lit dans le *Moniteur belge* du 15:

« Le bruit avait couru hier que la colonie belge de Guatemala était en pleine révolution; que les chefs avaient été massacrés, etc., etc. — Ces bruits sont complètement faux; mais il paraît qu'une révolution a eu lieu à Guatemala même, et que Carrera s'est proclamé dictateur, après avoir renvoyé les chambres. »

— La polka vient d'être importée à New-York; elle y est tellement en vogue, dit le *Courrier des Etats-Unis*, que ladies et gentlemen accourent en foule chez le hongrois Korpouay se faire inoculer le *Polkamorbus*.

— M. Moreau Christophe, inspecteur des prisons de deuxième classe, vient d'être nommé inspecteur de première classe.

—Le *Bien public* contient un long article dans lequel il dénonce des faits absurdes et attentatoires à la liberté individuelle, exercés par une partie du clergé catholique à Mâcon.

« Le jour de la Fête-Dieu, le clergé de cette ville est descendu dans la rue dans une procession solennelle et s'est fait accompagner par les troupes. Un jeune homme se trouvant à quelques pas de la procession, s'étant même mis à l'écart et qui, soit par inadvertance, soit à dessein, avait gardé son chapeau sur la tête, fut désigné à deux soldats qui le conduisirent à l'Hôtel-de-Ville.

» Dans le même moment, on faisait l'arrestation d'un jeune ouvrier qui avait gardé sa casquette sur la tête et qu'un individu lui avait arrachée avec des poignées de cheveux. Celui-là aussi, ajoute le *Bien Public* a été emmené au *violon* où il est resté quelque temps, et il a également traversé la ville comme un escroc entre deux gendarmes.

Ces faits ont produit une certaine sensation parmi les habitants de Mâcon, et il serait à désirer que l'autorité, mieux avisée, prît des mesures pour qu'ils n'arrivent pas, comme le dit fort judicieusement le *Bien public*.

« Toutes les fois que le culte descendra dans la rue, il doit s'attendre à des faits qui le scandaliseront, et si la force armée y descend avec lui, il est probable que soit zèle, soit des ordres mal indiqués, soit impatience, soit toute autre raison, il y aura des conflits désagréables, pénibles et quelquefois dangereux... La tendance du clergé à l'intolérance, n'est pas nouvelle. On sait que le chevalier de La Barre, sous l'ancien régime, fut puni de mort et roué pour avoir traversé une procession en s'obstinant à garder son chapeau sur la tête. A Mâcon, de nos jours, on ne fait qu'emprisonner pour des faits à peu près semblables; il y a progrès. Il est assez étonnant, cependant, qu'on soit ici plus sévère qu'à Rome et dans toute l'Italie, où les Anglais, et tous ceux qui le veulent, gardent leur chapeau sur la tête en présence de toutes les pompes extérieures du culte.

Les amis sincères de la religion déplorent de pareils faits et doivent être les premiers à réclamer contre cet esprit d'intolérance qui, en religion comme en politique, ne saurait prouver que de la faiblesse ou une ignorance complète de l'esprit de l'époque actuelle.

— On nous écrit de Berlin, le 10 juin.

L'exposition de l'industrie, qui doit avoir lieu dans notre capitale, est fixée définitivement au 15 août. Elle promet d'être brillante; des produits aussi riches que variés, destinés à y figurer, arrivent de tous les points de l'Allemagne, car le gouvernement, qui n'a voulu d'abord admettre à cette exposition, que les objets venant de l'union douanière, a décidé ensuite, que l'Allemagne entière y serait admise et représentée. Les mesures les plus bienveillantes ont été prises pour garantir les exposants contre les accidents et les avaries indépendants de leur volonté. Le palais qui a été mis à leur disposition, est un des plus beaux bâtiments de la capitale. Il est bâti en pierre, éclairé et couvert convenablement. Il a 250 pieds de longueur et forme un carré avec une cour belle et spacieuse. Le gouvernement a poussé la sollicitude plus loin: non seulement il a garanti aux exposants, en cas d'accident imprévu quelconque, le remboursement du prix des objets détériorés ou perdus, mais il s'est chargé, de commun accord avec les autres gouvernements de l'union douanière, de tous les frais de transport. La liste des produits admis à l'exposition, sera arrêtée à la fin du mois de juillet.

... « Ma fosse est assez arrosée de mes larmes. » Il lui semblait, aurait-on pu l'imaginer, que par cette expiation volontaire il avait commencé de se réconcilier avec le juge suprême devant lequel il comptait bientôt paraître.

» Et ce jeune homme pâle, blafard, au corps grêle et ployant sous le faix d'une croissance trop hâtive, au regard indécis, au sourire vague, au geste craintif et incertain, ayant toutes les apparences de la faiblesse et de la douceur, inoffensif et timide, comme tout être souffreteux et borné, que le souffle d'une passion forte devrait écraser, pourrait-on se figurer, à le voir, qu'il est placé sous l'inculpation d'un parricide? C'est le fils de Donnon-Cadot.

» Peu d'affaires, au reste, promettent des péripéties aussi dramatiques et un intérêt aussi vif que le procès criminel dont le meurtre de Pontoise est la sanglante préface. C'est le 26 de ce mois que les débats commenceront sous la présidence de M. Ferey. Ils préoccupent à bon droit la curiosité publique; car bien rarement une tragédie judiciaire a été plus mystérieuse et plus terrible.

» A raison de ses obscurités, cette cause peut aller de pair avec les plus mémorables de l'époque. Aussi, déjà de toutes parts, l'attente est générale et l'empressement prodigieux. La magistrature est assiégée par les demandes de billets: les suppliques portent presque toutes un nom féminin. Nous espérons bien que, pour satisfaire à l'avidité de ces dames, qui eussent été dignes de tourner le pouce aux combats de gladiateurs, la salle d'audience ne sera point interdite de fait au barreau, trop souvent sacrifié à de mondaines exigences. Il est extrêmement souhaitable que l'entrée en soit libre à tous. Le système des billets, qui transforme en un théâtre le sanctuaire de la justice, a déjà donné lieu à des scandales assez graves. Il est temps de l'abolir, et l'honneur de l'initiative en reviendra à M. Ferey. »

— Le *Journal du Hâvre* publie, sur l'assassinat d'Etainhus, de nouveaux détails que nous nous empressons de reproduire:

Si quelque chose pouvait augmenter l'horreur qu'inspire naturellement un crime atroce, commis par un jeune homme, sur une jeune fille dont le seul tort est d'avoir possédé la probité du cœur, ce serait de savoir que le meurtrier n'a pas cédé à un de ces accès subits qui égarent les facultés et ôtent à l'homme la conscience de ses actes. Tel paraît être, en effet, le cas de Thuillier Généreux, l'assassin d'Etainhus. Non seulement il résulte de ses aveux qu'aucune excitation soudaine, de nature à exalter ses passions, ne l'a poussé au paroxisme de la rage; non seulement il a médité le crime accompli en quelque sorte de sang-froid, mais où l'a-t-il médité, grand Dieu? dans quel lieu son esprit a-t-il conçu la pensée de l'œuvre de destruction qu'il allait consommer sur une créature humaine? Dans l'église où l'on célébrait la fête de Dieu.

Dans la matinée du crime, Thuillier Généreux assistait à la procession de la Fête-Dieu, avec laquelle il entra à l'église, où pendant une partie de l'office divin il fut aperçu rêvant dans le pourtour de la nef. Sur les onze heures et demie, après s'être assuré que Léocadie était restée seule, il sortit et se rendit à la ferme. Il trouva la jeune fille occupée à traire les vaches, et là, s'armant d'un couteau qu'il ramassa près d'un pommier, où il avait été oublié, sans prononcer un mot, sans lui adresser une parole, il se rua sur sa victime, qu'il frappa d'abord à la gorge, puis à la tête, de plusieurs coups, dont un, mal dirigé, vint trancher une oreille. L'infortunée Léocadie tomba, sous ces atteintes, aux pieds de son meurtrier. Mortellement blessée, elle respirait et se débattait encore; mais ce pitoyable spectacle, loin d'émouvoir le meurtrier, redoubla sa fureur, et saisissant un maillet qu'il trouva sous sa main, il ne cessa de frapper que lorsqu'il eut devant les yeux un cadavre immobile.

Après cette horrible exécution, il se retira dans le logis de son père, où son premier soin fut de laver ses mains sanglantes et d'effacer quelques taches qui avaient rejailli sur ses vêtements. Puis, ayant pris ces précautions qui dénotent un sang-froid inouï où l'insensibilité de la brute, Thuillier Généreux osa rentrer à la ferme, où il trouva la famille Guérin de retour de l'église. Là, il assista aux premières inquiétudes, aux recherches et presque à la découverte du crime, et ce fut lui que l'on chargea d'en aller porter la nouvelle au maire de la commune!!!

VARIÉTÉS.

De la nécessité d'une direction générale des sciences.

La nécessité d'une direction générale des sciences, telle est la grande et belle thèse que vient d'exposer, dans le journal la *Presse*, M. Romieu, préfet de la Haute-Marne.

Nous applaudissons à toute vue élevée d'organisation. Et qu'est-ce, en effet, que la théorie à laquelle nous nous rallions, sinon l'application du principe même de l'organisation à tous les faits sociaux? Or, parmi ces faits, il n'en est point de plus importants aujourd'hui que ceux de l'ordre scientifique, puisque là se trouve la sphère des découvertes, le point de départ des évènements qui, en changeant toutes les conditions industrielles, changent en réalité la face du monde. Aussi, nous empressons-nous de féliciter M. Romieu de l'idée qu'il vient d'émettre; et, afin de contribuer, autant qu'il est en nous, à ce qu'elle ne passe point inaperçue, à ce qu'elle ne reste point stérile, nous allons reproduire les principales considérations qu'il a fait valoir en faveur de la haute institution par lui signalée comme un besoin de notre époque.

Au moment, dit M. Romieu, où l'on cherche tant de procédés pour donner carrière à l'ardeur immense des esprits, je m'étonne qu'on n'ait pas songé au plus simple de tous. Si l'on créait une *direction générale des sciences*, de larges progrès seraient bientôt accomplis.

Cette institution, comme je l'entends, aurait pour but de régler, dans une méthode logique, cette partie de l'activité scientifique qui se dissémine en essais isolés; de donner puissance effective à des efforts spéculatifs qui se perdent faute d'emploi; de permettre, en traduction réelle, l'effet de rêves qui ne font que traverser des cerveaux; d'appliquer, enfin, avec tous les moyens pratiques dont les plus riches imaginations manquent, les forces intellectuelles de ceux qui interrogent la nature....

Laisser les sciences à la propre inspiration de ceux qui les cultivent, se confier aux sociétés d'encouragement et aux prix bénévoles que l'Institut décerne au nom de fondateurs éclairés, c'est démentir le principe qui préside à toute notre législation. Si l'État a le devoir (je ne veux pas dire le droit) de direction en quelque matière, c'est, sans nul doute, en celle-là. Et

leur commune essence, qu'aucun d'eux trois n'est un être primitif comme il convient de l'admettre en saine raison. Eh bien! ce chercheur de philosophie chimique n'aura nul moyen d'éclairer l'humanité! Il lui faudrait des appareils et du temps, deux choses coûteuses. Il se verra réduit, si la science le dévore, à mêler, en attendant mieux, quelques liquides divers, pour en obtenir un sel double, dont il fera la description dans les Annales de Chimie, ou à inventer un nouvel acide végétal qui grossira l'interminable liste de ces étranges noms dont s'embarrassent les bacheliers.

S'il avait un laboratoire et l'argent nécessaire, il s'occuperait des grandes questions où son esprit se démène; il irait, libre dans ses allures, et après les rêveries de la nuit, fouiller en intrépide dans les replis de l'arcane, et quelque coin du voile serait soulevé.

Un autre est-il épris de la physique? Il voudra pénétrer dans cet immense labyrinthe dont on ne connait que l'entrée, celui que la découverte du fluide électrique a fait apercevoir au début de ce siècle. Qui peut savoir les prodigieux secrets de ce voyage? Là est peut-être le dernier mot de ce grand mystère de la vie. Mais que de pas et d'aventures! Il n'est personne qui, de son propre courage, puisse avancer hardiment dans une telle route, tant il y faut de moyens d'exploration. Supposez la main du gouvernement lançant une armée de chercheurs dans cette voie, donnant à chacun son rôle: à celui-ci l'étude des phénomènes atmosphériques, à celui-là l'observation des actions lentes; qu'un autre soit chargé d'expériences sur la végétation, prise à tous ses degrés; un autre encore de l'examen des phases diverses de la génération animale, et que, par séries diverses de spécialités, depuis la simple production électrique des contacts jusqu'à la récente source connue de l'électricité par un jet de vapeur, il se forme une masse de travailleurs payés, à l'abri des mécomptes d'argent; n'aurez-vous pas un progrès rapide et sûr, au lieu de cette spéculative inertie du savant dont j'ai dit l'impuissance?

[illegible] gards de vastes et riches perspectives. Néanmoins, nous croyons qu'au lieu d'outrepasser ce qu'il est permis d'attendre de l'avenir, ses prévisions restent plutôt bien au-dessous du vrai. Quoi qu'il en soit, l'institution proposée aurait pour effet immanquable d'accélérer la marche des découvertes, de hâter l'accomplissement de toutes les merveilles qui sont à la portée des efforts du génie humain. Dussent une partie des espérances entrevues par M. Romieu le rendre suspect d'*utopisme*; dût sa proposition rester long-temps encore une utopie par suite des obstacles divers et sans nombre que notre société incohérente oppose à l'application de toute vue organique. Cette proposition n'en fait pas moins honneur à celui de qui elle émane. Elle est l'indice de tendances progressives que nous sommes heureux de pouvoir signaler chez un administrateur.

Nous louerons encore, et tout spécialement, M. Romieu d'avoir en finissant ramené l'attention sur le BONHEUR SOCIAL, véritable but des sciences comme de tous les efforts de l'esprit humain. Cela nous paraît plus sensé, plus digne et plus généreux que de prêcher hypocritement aux masses, comme le font si volontiers tant d'autres personnages des hautes régions officielles, la renonciation au bonheur, la résignation à une fatalité de misère et de privations.

Il y a cependant un point sur lequel nous ferons nos réserves. C'est en ce qui concerne le sentiment de l'indépendance. Tout en déplorant, nous aussi, le mauvais emploi de beaucoup d'éminentes facultés dans les luttes parlementaires et électorales qui ne cachent trop souvent que de mesquines intrigues, que des rivalités de personnes et de castes, nous craignons que M. Romieu ne se montre disposé à faire trop bon marché d'un

[illegible] s'annonce déjà bien plus raisonnable qu'on n'avait osé l'espérer.

Celles de ces lignes qui se négocient à Londres y ont conservé des cours beaucoup plus élevés que les nôtres, circonstance qui semblerait donner un démenti à l'opinion généralement établie que les Anglais auraient commencé à réaliser les grandes spéculations qu'ils avaient faites sur ces valeurs.

LONDRES, 14 JUIN.

Consolidés, 98 à 98 1/8. — 3 0/0 espagnol, 34 3/4. — Actif, 23 1/8. Mexicains, 34 5/8. — Nouveau 5 0/0 hollandais, 99 5/8. — Ancien, 100 1/2. 2 1/2 0/0, 61 3/4. — Chemins français, Rouen, 28. — Orléans, 37 7/8.

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 17 juin.

7 h. » /» OPÉRA. — Le Lazzarone. La Péri.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ma Place et ma Femme. — Le Mari.
7 h. » /» OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
6 h. » /» ODÉON. — Antigone.
6 h. » /» VAUDEVILLE. — Polka. Carlin. Dagobert. Veille du Mariage.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Séparation. — 1re rep. Colons et Colonnes. — Meunière
6 h. » /» GYMNASE. — Tante Bazu. L'Oncle. Zélia. Alberta.
6 h. » /» PALAIS-ROYAL. — Ravel. Rue de la Lune. Rosière. 2 Jeunes mariées
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — 1844 et 1944. — Le songe d'une nuit.
6 h. » /» AMBIGU. — Amants de Murcie.
6 h. » /» GAITÉ. — Toupinel. Jacques le Corsaire.
7 h. » /» COMTE. — Le Maison des Fous. — Les Péris. — Les 2 Frères. — Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Nous enregistrons avec plaisir un fait qui annonce de la part du gouvernement belge l'intention de propager sérieusement l'enseignement agricole. Voici dans quels termes en parle l'*Observateur* de Bruxelles:

« Un arrêté royal, en date du 8 juin, porte ce qui suit:

» Dix bourses de cinq cents francs chacune, sont instituées en faveur de jeunes gens sans fortune qui se destinent spécialement à l'étude des sciences agricoles à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat.

» Ces bourses peuvent être divisées en demi-bourses et sont accordées par notre ministre de l'Intérieur.

» Deux bourses de mille francs chacune sont instituées en faveur des élèves agronomes qui auront terminé leurs études à cet établissement, (l'*Observateur* ne dit pas quel est cet établissement), et qui désireront les continuer pendant deux années dans les établissements agricoles étrangers qui leur seront désignés.

» Ces bourses sont accordées annuellement par nous aux deux jeunes gens qui auront montré le plus de mérite dans un concours qui aura lieu devant un jury spécial composé de cinq personnes et nommé par le ministre de l'intérieur. »

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 16 Juin. — *Farines*. Non-seulement le cours s'est élevé à la halle pendant cette semaine, mais encore sur les affaires à livrer. Des transactions importantes ont eu lieu. Les meuniers ont soutenu leur prix, et les boulangers, dans la prévision d'une hausse sur la taxe du pain ont acheté assez hardiment. La spéculation, du reste, a manifesté la même confiance; mais, comme nous l'avons dit dans notre numéro du 15, faute d'un centime, cette prévision ne s'est point réalisée, et les transactions en sont devenues calmes pendant ces deux derniers jours. La rareté des grains sur certains marchés, à cause des travaux des champs qui emploient les batteurs, et la hausse qui en résulte encore pour beaucoup d'entre ces places sont l'unique motif de la fermeté qui se soutient dans ces prix, et que rien ne semble devoir prolonger au-delà des récoltes, les apparences leur étant favorables et donnant même l'espoir d'une moisson hâtive.

Les arrivages continuent de manière à soutenir le restant sur place un peu au-dessus du chiffre sur lequel il roule depuis un mois et cette quantité est suffisante d'autant plus qu'on assure que les belles farines parfaitement en état et bien propres à la panification ne laissent pas d'être rares.

Froment. La situation des blés n'a point sensiblement varié depuis mercredi et les affaires ont été presque nulles.

Seigle. Ce grain se vend peu et est très offert.

Orge et avoine. Les arrivages n'ont plus lieu et le calme le plus décidé suspend momentanément les affaires relatives à ces céréales.

DÉPARTEMENTS. Le mouvement de hausse sur les blés commence à se restreindre sur les marchés des départements. Les nouvelles sont généralement favorables pour les principales récoltes. Nous recevons encore aujourd'hui une correspondance d'Orléans dans ce sens: « La température est favorable au froment et au seigle; elle l'est beaucoup moins pour l'orge et pour l'avoine. On nous mande de Provins que l'avoine y est recherchée à cause de la sécheresse continuelle. »

Voici ce que nous mande notre correspondant de Gray:

« Le temps magnifique qui règne dans notre contrée est des plus favorables à la floraison des blés. Aussi avons-nous l'espoir d'une abondante récolte et d'une bonne qualité.

» Les avoines ne souffrent pas encore de la sécheresse; s'il survient de la pluie à temps, la récolte de ces céréales sera considérable.

» Ces belles apparences et la faible hauteur des eaux de la Saône arrêtent les affaires commerciales relatives aux céréales, à peine compte-t-on un départ par semaine pour le Midi.

» Les vins et les spiritueux qui alimentent ordinairement le roulage pour le Nord sont également dans le calme; les sorties du port pour le moment sont principalement pour notre département et celui des Vosges. »

Enfin, nous recevons de Manosque le renseignement suivant, à la date du 12 juin:

« La récolte des blés s'annonce très belle cette année. Le mois de mai avait été froid et pluvieux, et l'on craignait avec raison le développement de la rouille. Mais le mois de juin est très beau; notre vent d'ouest, si favorable à la *grenaison*, a pris le dessus, et tout fait espérer une récolte de céréales très abondante. Les prix ont un peu baissé depuis trois semaines. Voici la mercuriale actuelle: Froment, 1re: 25,00; 2e: 23,75. — Seigle: 15,25. — Avoine: 11,25.

» Les pluies du mois de mai ont nui beaucoup aux fourrages. Les foins, les plantes fourragères n'ont séché que difficilement et après avoir été mouillés plusieurs fois, ce qui a altéré la qualité; aussi le prix du foin de bonne qualité se maintient à 10,50 les 100 kil. »

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales (par hect.).

ETAMPES, 15 Juin. — Froment 1re: 22,00; 2e: 20,66; 3e: 19,32. — Méteil: 16,00 à 18,00. — Seigle: 11,00 à 12,00. — Orge: 10,32 à 11,66. — Avoine: 7,16 à 8,00.

CHARTRES, 15 Juin. — Froment, 1re: 22,00; 2e: 21,00; 3e: 20,00. — Méteil: 18,00 à 19,00. — Seigle: 13,00. — Orge: 11,75. — Avoine: 7,25.

ROUEN, 14 Juin. — Froment, 1re: 21,50 à 22,00; 2e: 20,00 à 21,00; 3e: 18,50 à 19,00. — Seigle: 11,50 à 12,00. — Orge: 12,00 à 13,00. — Sarrazin: 11,00 à 13,00. — Avoine: 7,50 à 9,00.

PROVINS, 15 Juin. — Froment, 1re: 21,20; 2e: 19,60. — Avoine: 7,00 à 7,50. Marché ordinaire; le blé plus offert que l'avoine.

ORLÉANS, 15 Juin. — Froment: 19,00 à 22,00. — Seigle: 13,00 à 13,50. — Orge: 12,00. — Avoine: 8,00 à 9,00, y compris l'entrée de 0,55.

GRAY, 15 Juin. — Froment, 1re: 20,25; 2e: 18,75; 3e: 17,00. — Seigle: 11,00 à 12,50. — Orge: 10,00 à 12,00. — Avoine; 7,25 à 8,75.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 13 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1473	1433	40	1 16	1 04	0 96
Vaches....	62	60	2	1 04	» 92	» 80
Veaux.....	914	914	»	1 48	1 28	1 08
Moutons..	6977	6245	732	1 32	1 14	0 96

ROUTOT, *marché du 12 Juin*. — 455 bœufs à 1,30-1,20. — 365 vaches: 1,25-1,15. — 138 veaux: 1,10-0,95. — 587 moutons: 1,50-1,10. — 67 porcs: 1,00-0,90. Marché moins fort que le précédent. Vente facile.

Laines (le kil.).

REIMS, 14 Juin. On lit dans le journal de cette ville: « Les laines en suint de la nouvelle tonte ont presque toutes été vendues à livrer aux prix suivants: Mérinos en suint, R. 19 à 22; métis, 18 1/2; mérinos lavée, 60 à 70; métis lavée, 54 à 58. Les zigay ont été enlevées à R. 15. On offre des laines communes blanches lavées à livrer pour juillet, à R. 14 3/4.

Correspondance anglaise du *Journal de Reims*.

Une circulaire de Manchester, des premiers jours de juin, établit que les nouvelles reçues par la dernière malle des Indes, continuent à être favorables pour les toiles, mais que les affaires de cette saison ont été presque nulles, ce qui a produit du désappointement, mais que cependant il y a eu une réaction sur les marchandises de bonne qualité. De Bombay et de Calcutta on n'a rien de nouveau qui puisse produire une impression favorable sur notre marché. Quant aux autres lieux, la vente s'y est faite sur une échelle ordinaire.

Quant à la levée du droit sur les laines étrangères, l'on remarque que l'avantage qui en résultera pour le commerce ne peut être apprécié par la somme du droit ôté.

Ainsi, dit un journal anglais, l'Angleterre devient port franc pour les laines, et nous pouvons prévoir que toutes les nations enverront leurs vaisseaux chez un peuple qui se trouve par là plus favorisé que tous les autres; qu'en conséquence, les manufacturiers du continent devront visiter nos ventes périodiques pour les sortes de laines que leur pays ne produit pas, et que maintenant nos fabricants auront sur ceux du continent l'avantage qui résulte de la levée des droits et de l'avantage qui résulte de la levée des droits et des dépenses du frêt de retour.

A Manchester, les laines filées se soutiennent. Les autres articles vont aussi bien.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Soudain voici que Paris, Londres, Madrid, la presse et la diplomatie, le monde tout entier, attachent leurs regards sur le Maroc. Voici que cet empire entre dans le branle politique, et que cinq nations, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Suède, le Danemarck, se trouvent intéressées dans la question marocaine. Les Etats-Unis d'Amérique n'y sont pas non plus complètement indifférents, car ils ont eu naguère avec le Maroc des difficultés mal réglées, et qui donnèrent lieu, on se le rappelle, à une démonstration de la marine américaine.

A l'heure qu'il est, l'Espagne et la France ont des griefs sérieux contre le Maroc. L'Espagne demande réparation du meurtre de son agent consulaire à Tanger. C'est là une affaire qui intéresse le droit public européen. La vie des agents consulaires ne saurait être laissée à la merci des populations au milieu desquelles ils résident. L'Algérie a été conquise pour un coup d'éventail donné par le dey d'Alger au consul de France. La mort de l'agent consulaire espagnol ne peut demeurer impunie. Il y a, sous ce rapport, solidarité entre toutes les autres nations européennes ; car les agents de chacune d'elles peuvent être exposés au même sort de la part de populations barbares, aujourd'hui amies, demain ennemies.

De son côté, la France se plaint de l'appui ostensible que le Maroc donne à Abd-el-Kader vaincu. De là, continuation d'une lutte militaire ruineuse pour le budget de la France et pour les populations algériennes. A ces griefs anciens et permanents, s'ajoute un grief plus nouveau et plus direct, le rassemblement de troupes marocaines sur la frontière d'Algérie, et l'attaque repoussée par le général Lamoricière. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces griefs sont fondés et réels ; on trouve toujours des motifs pour faire de nouvelles campagnes en Afrique, et nous nous défions fortement des nécessités que l'on prétend à chaque instant y subir pour recommencer des combats et des bulletins. Quoi qu'il en soit, M. le maréchal Bugeaud s'est dirigé avec des troupes vers les frontières du Maroc, et M. le prince de Joinville va commander une escadre envoyée sur les côtes de cet empire.

On nous dit que la France ne se propose point de conquérir et d'occuper le Maroc ; nous le croyons sans peine. La France sait trop ce que lui coûtent la conquête et l'occupation de l'Algérie. Il faut cent mille homme pour garder l'Algérie ; il en faudrait deux cent mille pour garder le Maroc. Le cabinet de Saint-James ne doit donc point s'inquiéter d'une ambition impossible. Il n'a qu'à voir l'état de nos finances tel qu'il ressortira bientôt de la discussion du budget.

La question marocaine a, pour l'Angleterre, un intérêt qu'il est facile de comprendre. Par sa position géographique, le Maroc se rattache à la Méditerranée et à l'Océan. L'Angleterre appréhende que par la prise de possession du Maroc, ou seulement des ports situés sur le détroit, on ne brise, pour elle, le lien entre l'Océan et la Méditerranée. Maîtresse de Gibraltar, l'Angleterre redoute que la France ne devienne maîtresse de Tanger. C'est donc, au fond, la question de la franchise de la Méditerranée, du libre accès de cette mer pour les marines des nations océaniennes, qui serait en jeu pour la France et pour l'Angleterre, si ces deux nations ne se voient pas, malgré l'entente cordiale, comment ils pourraient être harmonisés dans l'intérêt supérieur de la paix générale.

En vérité, cela devrait donner à la France, à l'Angleterre, à l'Europe, la mesure de cette fameuse entente cordiale tant prônée par sir Robert Peel et M. Guizot, et dont ils faisaient naguère Louis-Philippe et la reine Victoria éditeurs responsables. M. Guizot et sir Robert Peel s'abusent sans doute de très bonne foi, mais l'expérience devrait bien les détromper. Il ne se passe pas d'évènement dans le monde politique, sans que l'entente cordiale ne soit troublée. A Taïti comme à Maroc, elle reçoit un échec. A chaque pas que font la France et l'Angleterre, elles soulèvent d'immenses questions qui ne peuvent être résolues que par un procédé plus général. A tout moment on voit surgir entre les nations des difficultés qui n'ont pas d'arbitres naturels et réguliers. Les nations civilisées n'ont encore d'autre juge de leurs intérêts et de leur honneur que la guerre, c'est-à-dire le jugement de Dieu des époques barbares. C'est là le véritable danger de la situation actuelle.

La question marocaine se prêterait, comme toute autre, à un arbitrage collectif. Déjà, cinq ou six nations y sont intéressées directement. Pour toutes les autres, il y a l'intérêt supérieur de la paix européenne. Enfin, cette question renferme en elle l'immense problème de la franchise et de la liberté des mers. Elle touche à l'intérêt du commerce général par la destruction de la piraterie, par la suppression de cet infâme tribut que la Suède et le Danemarck paient encore à l'empereur de Maroc pour se racheter du brigandage des pirates. A tous ces titres, la question marocaine devrait être l'objet d'un réglement en congrès. Mais, comme nous l'avons souvent démontré, il faudrait établir l'alliance du centre européen pour que devînt possible la constitution du haut arbitrage international de l'Europe. C'est un progrès que notre siècle est destiné à accomplir.

Séance de la chambre des Députés.

Une clause très curieuse a été insérée dans le cahier des charges qu'acceptent les compagnies financières ; c'est la clause de rachat. La voici :

L'Etat, qui fournit gratuitement aux compagnies plus de la moitié du capital, se réserve le droit de racheter, au bout de quinze ans, le chemin qu'il a donné. A cet effet, lorsqu'il voudra exercer ce droit, on relèvera le revenu des sept dernières années, on distraira les deux plus mauvaises années, et on formera une moyenne des cinq autres ; à cette moyenne, on ajoutera, selon l'époque du rachat, un sixième, un huitième ou un dixième ; le tout formera le montant d'une annuité que le gouvernement s'oblige à payer à la compagnie pendant chacune des années restant à courir sur la durée du bail.

Exemple : L'Etat a dépensé 50 millions sur le chemin, et la compagnie 50 millions, dont 35 millions de rails et 15 millions de matériel ; le revenu net moyen perçu par la compagnie est de 5 millions. L'Etat devra payer à la compagnie, pendant tout le restant du bail, une annuité de 5 millions ; plus, pour le sixième, un supplément de 833,000 fr., au total un intérêt de 11 p. 0/0 : c'est là une prime supplétive du sixième, huitième ou dixième, dont nous avons parlé plus haut ; ce qui revient à dire que 15 millions sont le sixième, le huitième ou le dixième de 50 millions.

Les honnêtes gens de la chambre qui, par une fatale erreur de jugement, soutiennent les compagnies, ont pu s'apercevoir, par la discussion qui a suivi celle relative à l'amendement de M. Bethmont, que l'on est toujours dupe en s'alliant innocemment à ceux qui fomentent des projets contraires à l'intérêt général.

M. Dufaure et la commission avaient cru faire merveille en insérant dans le cahier des charges une disposition toute nouvelle, qui donnait le droit au gouvernement de faire opérer des abaissements de tarifs, en garantissant, il est vrai, à la compagnie un revenu quelque peu supérieur à celui constaté au moment de cet abaissement forcé.

C'était là une disposition peu raisonnée, puisqu'elle constatait que les compagnies pouvaient faire abus du tarif remis entre leurs mains, et que, dès lors la logique ordonnait de ne pas leur abandonner un seul instant la puissance des tarifs ; et cependant les bonnes gens de la chambre nous opposaient triomphalement cette raison, qui, selon eux, devait annuler le mauvais effet de la tarification entre les mains de la compagnie.

Mais qu'est-il arrivé ? C'est que les financiers, gens doués d'une merveilleuse entente de leurs intérêts, n'ont pas voulu d'une disposition qui pouvait limiter leurs bénéfices et diminuer leur pouvoir. Le ministère a donc dû venir encore une fois s'exécuter devant la chambre, et il a refusé ce pouvoir inoffensif qu'on confiait au gouvernement. — Nous n'en voulons pas, disaient les ministres. — Acceptez toujours cette faculté, leur répondait-on, sauf à n'en pas user. — Nous n'en voulons pas ; — et la chambre, s'accommodant à l'humeur des ministres, comme ceux-ci s'accommodent à celle des banquiers, a refusé à l'Etat tout contrôle sur les tarifs pendant quarante ans.

Cependant, quelques moments après, dans un petit mouvement de réaction, on a décidé que l'Etat viendrait en partage des bénéfices avec la compagnie, après un prélèvement par celle-ci de 8 p. 0/0, au lieu de 10 p. 0/0, comme le ministère et la commission l'avaient proposé.

Demain, un vote général confirmera toute cette série de dispositions ruineuses et si contraires aux véritables principes du gouvernement. La faiblesse de l'opposition, qui, au lieu de soutenir hardiment l'Etat, avait maladroitement concentré ses forces en faveur du système bâtard des compagnies fermières, l'incroyable faiblesse du gouvernement et les audacieuses menées des compagnies financières ne nous permettent plus guère d'espérer de refus de la loi.

Réunion dans les Bureaux.

Le projet de loi sur l'enseignement secondaire a été examiné aujourd'hui dans les bureaux. Les opinions ont été très partagées. Le projet primitif du gouvernement, le projet amendé par la chambre des pairs, et le système de la liberté absolue de l'enseignement, ont trouvé leurs défenseurs dans les bureaux, et ont leurs représentants dans la commission. Nous ne voulons pas entrer dans les détails de cette discussion. Un résumé succint de l'opinion de chacun des neuf commissaires suffira, ce nous semble, pour faire connaître à nos lecteurs l'état dans lequel cette importante question s'est présentée aujourd'hui devant la chambre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Exposition de la société royale d'horticulture.

Mission de l'homme sur la terre. — Pourquoi les fleurs deviennent plus belles. — Etudes analogiques sur la rose, la pensée, l'iris. — Visite à l'exposition. — Les cactées, les orchidées. — Grand problème de politique internationale. — M. Hardy et M. Laffay. — Distribution des prix. — Les dames patronesses.

Un philosophe de nos amis nous expliquait, ces jours derniers, les fonctions que la Providence avait confiées à l'humanité sur la terre. Lorsque Dieu, nous disait-il, revêtit l'homme d'un corps terrestre, ce fut pour lui faire comprendre qu'il devait se mettre en communication avec la matière, s'en établir le souverain, la perfectionner et l'unir harmonieusement avec l'intelligence divine et spirituelle qui régit l'univers. Les êtres matériels ne se modifient qu'en obéissant à l'impulsion de l'idée humaine ; si nous sommes en progrès, toute la création inférieure se pare de perfections nouvelles ; mais elle se détériore et s'enlaidit lorsque notre société cesse d'obéir à la loi de Dieu : les transformations du règne animal et du règne végétal peuvent donc être considérées comme des traductions visibles et palpables de l'état de notre âme ; la nature est un fidèle miroir où viennent se réfléchir matériellement toutes les facultés, les passions, les mouvements de l'essence intime de l'humanité : qui donc nous apprendra à lire dans ce tableau vivant de l'analogie, dont quelques hommes savent à peine épeler les premières lettres ?

Quand on voit les progrès si rapides qui ont été faits depuis vingt ans par le règne végétal ; quand on voit toutes les plantes de nos jardins animées, pour ainsi dire, d'un ardent désir de perfectionnement, revêtir des formes plus belles, des couleurs plus éclatantes, se plier avec une docilité sans exemple aux volontés de l'horticulteur, s'empresser d'acquérir toutes les qualités qui peuvent satisfaire les goûts et les caprices les plus raffinés, n'est-il pas naturel de croire que ce progrès des végétaux répond à quelque mouvement nouveau de l'esprit humain qui s'essaie sur l'ordre matériel avant de réagir sur l'ordre social ?

Peut-être ne sont-ce là que des rêves ; mais, enfin, ce sont de doux rêves qui font notre bonheur et que nous aimons à conter à nos amis. Oui, disions-nous, en visitant la splendide exposition de la société d'horticulture, oui, faites-vous charmantes, jolies fleurs, pour séduire ces belles dames qui viennent vous visiter ; déployez tous les ressorts de votre innocente coquetterie ; il faut que le diamant soit jaloux de votre éclat : il faut que vous embaumiez l'atmosphère de parfums enivrants pour que ces belles dames se prennent de passion pour vous et sentent le besoin d'unir leur existence à la vôtre en vous cultivant de leurs mains ; car c'est à vous qu'il appartient de rappeler nos oisifs à leur destinée en les entrainant par un travail attrayant ; c'est à vous, enfin, de les initier aux secrets de l'harmonie sociale par les doux concerts de votre harmonie matérielle.

Oui, certes, les fleurs ont un langage, et notre aimable confrère Toussenel nous a souvent compté les secrets qu'elles confient à qui veut les comprendre : elles lui ont appris, par exemple, pourquoi toutes les tribus de roses qui s'obstinaient à fleurir simples dans les jardins de nos pères prennent aujourd'hui des corolles si magnifiquement doubles. C'est que nous approchons des temps d'harmonie ; la jeune fille, représentée par le rosier, ne sera plus cette bergère grossière, simple et champêtre de notre civilisation ; mais une jouvencelle élevée dans le luxe, habituée aux bienséances, et rehaussant les dons de la nature par les secours de l'art.

La femme, dans ces temps heureux, ne sera plus la sujette de l'homme ; mais une compagne, qui pourra marcher son égale et qui saura bien rivaliser avec lui de zèle et d'industrie dans la direction de notre domaine terrestre. Voyez, en effet, comme la rose, lorsqu'elle se perfectionne, chasse successivement de son sein tous les organes mâles qui représentaient la domination de l'homme sur la femme dans les périodes symbiques de la société humaine. Voyez, enfin, comme les organes de la reproduction perdent peu à peu leur exubérante fécondité à mesure que la fleur s'embellit et devient plus digne de notre amour. Eh bien ! ce phénomène qu'un savant professeur d'agriculture nous signalait, dans la galerie du Luxembourg, comme un curieux problème de physiologie végétale, ce phénomène, dont on chercherait en vain l'explication dans les sciences matérielles, est tout simplement un signe par lequel Dieu nous révèle d'avance une des lois les plus importantes de la société harmonienne. Mais c'est en vain que Dieu nous parle par la nature entière, nous ne voulons comprendre ce langage prophétique que lorsque les évènements sont accomplis, et l'on pourrait nous dire aujourd'hui comme au temps de Joad :

> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
> Peuple ingrat ? Quoi toujours les plus grandes merveilles,
> Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles ?

Soit, nous n'essaierons plus de vous expliquer le sens de ces images mystérieuses que la Société d'horticulture a livrées à votre contemplation pendant quatre jours ; parlons-en comme de simples amateurs qui jouissent du présent sans s'inquiéter de l'avenir. N'est-il pas vrai que jamais l'exposition n'avait été si belle, si riche en plantes rares et en nouveautés ? Soyez sûr que ces progrès de l'horticulture ne sont pas sans motifs... Nous ne reprendrons pas notre démonstration, quoiqu'il y ait là de grandes vérités à dévoiler. Oh ! si nous avions reçu en don la grâce du langage, qui captive un lecteur incrédule, comme nous vous étonnerions en répétant les choses surprenantes que nous avons apprises au milieu des belles collections d'iris de MM. Lémon et Vilmorin ; et puis au milieu des collections de pensées dont M. Ragonot-Godefroy, a certainement exposé les plus parfaits échantillons. Vous savez bien que la pensée est l'hiéroglyphe des tribus de l'enfance, pauvre petite fleur presque incolore dans l'état sauvage, et bannie de tous les parterres comme ce démon qu'on appelle l'enfant civilisé ; regardez, la voilà splendidement veloutée des nuances les plus riches ; sa teinte favorite, le violet, arrive presqu'au noir pur, elle annonce la liberté d'essor dont jouiront aussi les classes enfantines dans l'ordre harmonique ; la culture lui a déjà donné un léger parfum bien doux qui ne se manifeste que sous l'influence vivifiante du plein soleil, et l'ovale si disgracieux de son contour primitif s'est transformée en lien de pleine amitié, en cercle parfait.

Nous n'avons pu résister, il nous a fallu conter notre petite analogie ; c'est la faute de M. Ragonot : pourquoi expose-t-il des pensées si parlantes ? Et les iris de MM. Lémon et Vilmorin s'imaginent-ils donc que nous allons nous faire l'écho de leurs confidences ; que nous redirons pourquoi ils se montrent parés de tant de couleurs variées ; pourquoi le bleu gris sale de leur ancienne livrée a passé au bleu indigo velouté ; pourquoi leurs pétales sont devenues mouchetées, tigrées, etc ? Non, certes ; notre plume ne transcrira pas ce que nous avons entendu : il faudrait une main plus exercée que la nôtre pour peindre les scènes de la vie matrimoniale dont le glayeul nous représente l'image, pour comparer notre iris d'Europe, toujours un peu froid, à l'iris d'Afrique, que nos jardiniers appellent glayeul rameux, si élégant et d'un rose sans égal, qui s'élève jusqu'au rouge feu dans la délicieuse variété de glayeul cardinal exposée par M. Jacquet, du jardin de Neuilly. Non ! nous ne voulons point expliquer l'hiéroglyphe du mariage ; c'est aux Maîtres de remplir une tâche si délicate bien au-dessus des forces d'un pauvre écolier. D'ailleurs, nous n'avons pris la plume que pour payer un juste tribut d'hommages aux lauréats de la Société d'horticulture ; faisons notre devoir.

Si madame la princesse de Joinville avait pu visiter l'exposition du Luxembourg, elle aurait éprouvé un grand bonheur en voyant cette vaste galerie toute verdoyante de la verdure de son pays natal. M. Lhomme, M. Jacques et surtout MM. Cels, avaient apporté d'admirables spécimens de la flore tropicale ; grâce à ces deux frères, dignes successeurs d'un père célèbre, nos Parisiens ont pu se faire une idée de la végétation de

[illegible] ques religieuses. L'empire en est la preuve.

M. Thiers soutient que la loi est toute au profit du clergé. L'abandon de l'autorisation préalable, la facilité de subir ses examens, de se procurer des éditeurs responsables d'établissements envahis par les jésuites, de faire des déclarations à la sincérité desquelles personne ne croit, de trouver des tribunaux, une cour de l'espèce de ceux que l'orateur connait de très près, car il vit dans leur ressort; tout autorise l'envahissement de ceux que l'on veut éloigner. Au reste, il y a, selon lui, moins de danger dans les jésuites que dans l'existence ou l'organisation des petits séminaires. On ne porte plus l'habit religieux, le nombre des élèves est illimité, ils seront admis au baccalauréat. Ils ne seront pas surveillés. C'est là un immense désordre que je combattrai.

M. Saint-Marc Girardin, commissaire du 3e bureau, déclare qu'il s'est inscrit contre le projet de loi, mais qu'il l'admettra pourvu qu'on en fasse disparaître les articles 31 et 32, dont les conséquences seraient graves et dangereuses. Il ne veut pas, en effet, de privilèges pour les écoles secondaires éclésiastiques qui échappent à tout contrôle de la part de l'état. Il n'en est pas, quoi qu'on ait dit, de l'Université comme du clergé. L'Université donne l'éducation sous la responsabilité du ministre et et sous le contrôle de la chambre, qui est appelée, chaque année, à voter le budget de l'instruction publique; l'Université n'est donc point une corporation subsistant par ses propres ressources; ce n'est point une congrégation laïque, c'est une administration dépendante des pouvoirs de l'état, c'est une administration attaquée par une congrégation ecclésiastique.

L'orateur n'admet pas que l'instruction puisse être donnée sans contrôle aux laïques. Ce serait un moyen, pour ceux qui seraient investis de ce privilège, de conspirer par l'éducation contre l'avenir du pays.

Il appelle le grand jour de la discussion sur l'Université attaquée par une réaction que l'on a improprement appelée religieuse et qui n'est qu'une réaction ecclésiastique. Il ne demande pas que l'état intervienne pour la surveillance de l'enseignement purement ecclésiastique; mais il ne veut pas que des laïques reçoivent l'enseignement des petits séminaires, et il invoque à cet égard la stricte exécution des ordonnances de 1828.

Le commissaire du 4e bureau, M. de Carné, déclare que l'Université n'est pas l'Etat; le droit d'enseigner appartient aux pères de familles; l'Etat ne fait que les suppléer lorsque eux-mêmes ne peuvent se charger de cette tâche. Le monopole de l'éducation dans ses mains, au lieu d'aider à rétablir l'unité dans la société française, y provoquera de nouvelles et déplorables dissidences. Il faudrait donc élargir le droit commun, afin que tout le monde pût y avoir sa place, le clergé comme les laïques. Le privilège n'est bon pour personne; c'est par la liberté seule qu'on peut le faire disparaître utilement.

Le commissaire du 5e bureau, M. de Salvandy, croit que le projet de loi tel qu'il est sorti de la chambre des pairs ne garantit ni au clergé, ni à l'Université, ce qu'il devrait leur garantir.

Le commissaire du 6e bureau, M. de Rémusat, se prononce pour le principe du projet de loi, et déclare qu'il croit nécessaire de ramener les écoles ecclésiastiques secondaires à l'égalité devant la loi, soit pour les personnes qui les dirigent, soit pour les élèves. Il veut fermement le principe de l'autorité et de l'action de l'Etat sur l'éducation publique.

[illegible] vant les autorités suprêmes de la France. »

La chambre des députés du grand-duché de Bade est dans ce moment saisie d'un projet de loi sur la responsabilité des ministres. D'après ce projet, la chambre élective pourrait se transformer en une cour de justice pour accuser et condamner un ministre dès qu'il y aurait lieu de formuler contre lui une accusation d'avoir violé une des lois fondamentales de l'Etat. D'après ce projet, qui vient d'être pris en considération, mais qui n'est encore ni discuté ni adopté, le grand-duc n'aurait pas le droit de grâcier un ministre condamné à mort, ni même de commuer ou de mitiger la peine de la prison.

Nous lisons dans la *Patrie* de ce soir :

« Ce matin, au Palais-de-Justice, une foule nombreuse se pressait aux abords de la première chambre de la cour royale. Six ou sept membres du conseil de l'ordre, le bâtonnier en tête, et un grand nombre d'avocats, se trouvaient dans la salle d'audience, attendant la rétractation des paroles blessantes pour le barreau, prononcées, il y a quelques jours, par M. Séguier. Cette rétractation, le conseil la lui avait demandée par une lettre et à l'unanimité des suffrages. On a pu juger tout d'abord des dispositions de M. le premier président lorsque, voyant la foule se précipiter vers la porte d'entrée et obstruer le passage; il a dit à haute voix : « Ouvrez la porte à deux battants. »

Après un tel début, qui n'annonçait en rien l'intention de faire amende honorable, on n'a pas été surpris de le voir procéder, comme à l'ordinaire, à l'appel des causes, sans faire droit à la réclamation du conseil de l'ordre. D'après les résolutions prises dans le sein du conseil et manifestées par écrit à M. Séguier, quand on a vu qu'il refusait toute satisfaction, aucun avocat ne s'est présenté pour plaider. M. le président a mis alors les affaires en délibéré et a levé la séance. Au moment où il se retirait, des chuchotements qu'il a entendus dans la foule lui ayant paru une marque d'improbation : « Respect à la magistrature! » s'est-il écrié.

» La cour s'est ensuite assemblée en chambre du conseil, toutes les chambres convoquées, pour s'occuper de l'affaire du barreau. Mais après quelques instants, la séance a été renvoyée à un autre jour, la cour n'étant pas en nombre. »

Statistique des chemins de fer en Allemagne.

L'Allemagne possède aujourd'hui 25 chemins de fers achevés, 12 qui sont en voie de construction et 17 de projetés. Ceux qui sont achevés ont un développement de 1968 kilomètres, ceux en construction, de 864 kil., et ceux projetés et dont l'exécution est assurée forment une longueur totale de 4368 kilom. Il y a en outre 1600 kilom. de chemins de fer projetés dont l'exécution n'est pas assurée.

L'Allemagne compte 224 kilom. de chemins de fer sur un million d'habitants; la France, 24; l'Angleterre, 72; la Belgique, 74.

Les premiers chemins de fer construits depuis 1836 à 1840 ont été concédés à des compagnies, mais depuis cette époque, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui s'en sont chargés.

[illegible]

Voici maintenant la liste des chemins de fer allemands faits ou à faire :

Chemins de fer exécutés au 1er mars 1844.

1. Berlin-Anhalt (par Leipsick et Magdebourg)	160 kil.
2. Berlin-Francfort-sur-l'Oder,	84
3. Berlin-Stettin (mer Baltique),	144
4. Berlin-Potzdam,	28
5. Brunswick-Harzbourg,	48
6. Breslau-Appeln, pour s'allier au chemin de Vienne,	84
7. Breslau-Schweidnitz pour la Saxe,	72
8. Budeweis-Linz	208
9. Dusseldorf-Elberfeld,	28
10. Hambourg-Bergederf (le commencement de celui de Berlin),	20
11. Cologne-Aix, qui a sur le terrain prussien 16 tunnels et 17 viaducs,	112
12. Leipsick-Altenbourg,	44
13. Leipsick-Dresde,	124
14. Leipsick-Magdebourg (Berlin),	116
15. Bologne-Bonn,	32
16. Manheim-Carlsrube,	72
17. Munich-Augsbourg,	68
18. Nuremberg-Furth,	8
19. Pragne-Pilsen,	64
20. Francfort-Mayence-Wiesbade,	40
21. Vienne-Brunn,	160
22. Vienne-Olmutz,	732
23. Vienne-Stockerau,	20
24. Vienne-Gloggnitz,	80
25. Magdebourg-Wolfeabuttel,	104

Chemins de fer en voie de construction.

1. Altona-Kiel,	108 kil.
2. Augsbourg-Nuremberg-Bamberg,	296
3. Carlsruhe-Kehl-Bâle (achevé jusqu'à Kehl)	224
4. Brunswick-Hanovre,	64
5. Chemin du Nord, dit l'Empereur Ferdinand, d'Olmutz aux frontières russo-prussiennes,	240
6. Chemin du Sud, Empereur Ferdinand, par la Styrie, Krain et la Carinthie à Trieste,	560
7. Prague-Olmutz-Brunn,	160
8. Leipsick-Hof, achevé jusqu'à Altenbourg,	112
9. Berlin-Hambourg, rive droite de l'Elbe,	264
10. Dresde-Breslau, achevé jusqu'à Fribourg,	224
11. Chemin du Rhin de l'Est : Cologne-Minden-Brunswick,	336
12. Francfort-Darmstadt-Manheim,	112

Chemins de fer projetés et non commencés.

1. Dresde-Berlin (chemin direct),	160
2. Dresde-Prague,	200
3. Chemnitz-Zwikau,	48
4. Chemin de Silésie; Glockau-Mecklembourg,	392
5. Hildesheim-Brunswick-Hanovre-Zelle,	104
6. Celle-Harbourg-Hambourg,	136
7. Hanovre-Brême,	120
8. Marbourg-Giesen-Francfort,	96
9. Bexbach-Manheim,	80
10. Berlin-Posen,	336
11. Cassel-Fulda-Francfort,	318

---

toutes les parties du globe. On admirait, dans leur collection, composée d'environ 400 échantillons, les arbres les plus rares de la vaste famille des palmiers : le cocotier, le latanier, le datier, l'areca, etc., les conifères entre autres, l'élégant aracauria du Brésil, les dacridium, les dammara, le podocarpus totara, un résineux de la Californie, dont le nom nous échappe, d'un sombre feuillage que jamais nous ne pourrons appeler de la verdure. Il a fallu aussi nous arrêter à plusieurs reprises devant les araillia schefiri, trifoliata et les toucher, de nos mains, pour nous assurer que nous étions en présence d'un arbre véritable, d'un arbre vivant, et que cet être, à branches plates, raides, anguleuses avec sa couleur vert bouteille, n'avait pas été composé dans l'atelier d'un cartonnier. Savez-vous que le lot de plantes, exposé par les frères Cels, représentait une valeur de 40,000 francs au moins? C'est leur père qui a commencé le premier à réunir, en collection, la famille des cactées, ce protée du règne végétal qui affecte toutes les formes géométriques imaginables. Tantôt on le rencontre sous l'apparence d'une masse brute, informe, repoussante; tantôt il se modèle gracieusement et lutte d'élégance et de régularité avec les cristallisations les plus parfaites. Les botanistes ont dû épuiser tout leur catalogue d'épithètes pour caractériser cette végétation excentrique; il y a le cactus anfractueux, le bossu, le tortueux, la tête de méduse; on l'a comparé aux pierres précieuses (gemmatus), à l'éléphant (alaphantideus), à l'âne (aselliformis), vous ne rencontreriez peut-être pas ailleurs que chez MM. Cels cette dernière espèce. Assurément, la Société n'a fait que leur rendre justice en leur accordant la médaille d'or fondée par la duchesse d'Orléans.

La collection de M. Rifkogel, quoique moins éclatante, était aussi fort riche de raretés; nous n'avons point été surpris de l'entendre proclamer vainqueur du concours pour les plantes en fleurs les plus nouvellement introduites dans le royaume.

Le Cercle horticole, dans son exposition d'hiver, avait été peu prodigue d'orchidées; la Société d'horticulture nous a amplement dédommagés. C'est avec bien du plaisir que l'on a revu l'oncidium papillon, qui semblait voltiger avec sa trompe déployée, comme s'il allait aspirer le nectar des fleurs : nous ne connaissons rien de plus distingué pour la forme et pour la couleur que le cattleya à grande fleur rose, exposé par M. Hardy et MM. Cels; chaque jour on découvre des merveilles dans la famille des orchidées. Elle se fera, soyez en sûrs, une belle place dans nos serres; aujourd'hui, on ne la trouve encore que dans un petit nombre d'établissements. M. Morel en avait exposé une jolie collection; son oncidium pulvinatum étalait une merveilleuse exubérance de floraison; la Société lui a décerné un prix.

Il est bien regrettable que nous nous soyons interdit toute espèce de digression analogique, car nous aurions pu vous montrer comment les orchidées nous indiquent la conduite que l'Europe doit s'imposer aujourd'hui à l'égard des peuples de l'Amérique : dans le temps nous avons payé leurs métaux précieux avec le fer et le feu; nous devons payer leurs fleurs par la science. Mais il ne nous est pas encore permis de dévoiler ce problème de politique internationale; on pourrait abuser de nos paroles, les détourner de leur véritable sens, pour soutenir de détestables principes dans les réclamations de la France contre le Mexique; il vaut mieux nous taire.

Retournons donc à l'exposition. Faut-il raconter les merveilleuses conquêtes faites cette année par M. Hardy? Mon Dieu! quelle tâche! tout le monde les a admirées ces roses exposées en trophée. Où donc le jardinier du Luxembourg a-t-il trouvé cette perfection de formes et cette savante gradation de nuances qui promène l'œil si doucement du blanc le plus pur au jaune vif? Comptez seulement combien il a fallu de transitions pour fondre le blanc virginal de la rose de Mme Hardy dans le blanc soufré de la nouvelle fleur baptisée du nom de Mme Adélaïde : certes, une riche imagination peut seule enfanter ces merveilles.

Eh bien! il faut être juste, le jardinier du Luxembourg a trouvé dans les salles de l'exposition un rival digne de lui : on opposerait, si l'on voulait, à chaque triomphe de M. Hardy, un triomphe non moins beau de M. Laffay. C'est M. Laffay qui avait trouvé, l'an dernier, la rose de la reine, une mille feuilles remontante presque aussi magnifique que son aînée : cette fois il présentait quatre hybrides nouvelles, dont deux mousseuses, toutes quatre remontantes; l'une a été dédiée, par le jury, à la princesse de Joinville; l'autre a été adoptée par Mme Duchâtel. L'heureux horticulteur avait coquettement exposé sa rose avec une étiquette autographe; il aurait pu vous en montrer signées de la princesse Hélène et de toutes les fleurimanes du monde élégant; car il n'est pas permis, sachez-le, de prendre un grade dans la secte des fleuristes sans avoir inspiré une rose nouvelle à Laffay.

Si nous ne parlons que de ces deux maîtres, ce n'est pas que nous méconnaissions le mérite des autres horticulteurs qui avaient exposé des collections de roses; tant s'en faut! Nous avons beaucoup admiré l'exposition de M. Verdier, si bien classée par section et composée d'environ 500 variétés; le public appréciait aussi les rosiers tiges de MM. Margottin et Levêque, et d'autres encore qu'il nous est impossible de nommer. Au reste, nous ne voulons plus parler des roses, un nouveau problème vient de se présenter à notre esprit, et nous met dans une cruelle perplexité. Pourquoi toutes les belles roses de M. Hardy sont-elles blanches, et pourquoi celles de M. Laffay sont-elles rouges, comme chacun a pu le remarquer à la Société d'horticulture? Question sérieuse; nous osons la soumettre au savant analogiste qui nous honore parfois de ses leçons, et nous le prions d'interrompre quelques instants sa neuvaine pythagoricienne pour résoudre notre problème.

Nous aurions voulu parler dignement des pivoines de M. Guérin (Modeste); voilà encore un homme qui a le génie des conquêtes florales. Croiriez-vous que MM. Grobéty et Royer ont osé lutter contre sa belle collection, avec une collection de pivoines artificielles? Oui, ils l'ont osé, et s'ils ont succombé, ce n'est pas sans gloire.

Vraiment, il y avait trop de belles choses à cette exposition. Comment voulez-vous que nous passions en revue, dans un petit feuilleton, les 3,000 plantes qui se disputaient le prix de la beauté dans la galerie du Luxembourg? Il aurait pourtant fallu dire quelques mots des calcéolaires léopard trouvées par M. Salter, des pélargonium de M. Chauvière, mais nous ne pouvons tout nommer. Pardonnez-nous donc, charmantes fleurs, si nous quittons la fête sans vous présenter nos hommages. Hélas! le prote a des rigueurs à nulle autre pareilles! il nous somme de finir, et nous craignons fort que le lecteur ne soit de son avis. Adieu, nous nous reverrons bientôt.

Six médailles nouvelles avaient été instituées cette année, six médailles d'honneur, nous demandons une toute petite place pour nommer les vainqueurs de ce grand concours; M. Héricart de Thury, président de la Société, a proclamé les lauréats dans l'ordre suivant :

1° Médaille d'or de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, décernée à MM. Cels frères, pour la collection de plantes la plus digne de recevoir cette distinction.

2° Médaille d'or par S. A. R. Mme Adélaïde, décernée à M. Hardy, comme ayant exposé la plus belle rose nouvelle inédite, à laquelle le jury a donné le nom de Mme la princesse Adélaïde.

3° Première médaille d'or, fondée par mesdames les patronesses de l'horticulture, décernée à MM. Cels frères, pour la plus riche collection de plantes fleuries.

4° Deuxième médaille d'or, fondée par Mmes les patronesses de l'horticulture, décernée à M. Grison, jardinier de M. le baron de Rothschild, à Suresne, pour les plus beaux fruits forcés.

5° Grande médaille d'argent, de M. le préfet de la Seine, au nom de la ville de Paris, décernée à M. Pivert, pour le plus beau lot des produits de la culture maraîchère.

6° Grande médaille d'argent du Luxembourg, décernée à M. Dulac fils (Louis-Toussaint), pour la plus belle spécialité des produits maraîchers.

La distribution des prix s'est faite avec une solennité inaccoutumée.

La Société des dames patronesses de l'agriculture, fondée sous l'inspiration des princesses de la famille royale, s'était fait représenter à la distribution des prix par Mme l'amirale de Mackau, présidente; Mme la comtesse de Meulan, secrétaire, et Mme la duchesse Decazes. Vous voyez bien que l'empire des fleurs va devenir charmant, et certes ce n'est point en vain que Dieu a jeté cette amorce à notre malheureuse société civilisée.

ÉLIZÉE LEFEVRE.

de Tours à Orléans.

Cet amendement est adopté.

M. GRANDIN propose de rédiger ainsi le 5e paragraphe du même article 20.

« Dans le cas où la compagnie aurait accordé à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur le prix d'un des objets portés au tarif, l'administration déclarera la réduction, une fois consentie, obligatoire vis-à-vis de tous les expéditeurs, sur toute la ligne, et quels que soient le point de départ et la direction du convoi. »

Cet amendement n'est pas adopté.

M. BETHMONT propose d'ajouter à l'art. 32, relatif aux conditions de la résiliation du bail, au bout des quinze premières années d'exploitation :

« Si, en résiliant le bail, le gouvernement renonce au bénéfice du terme, et rembourse ou fait rembourser à la compagnie les valeurs dont le remboursement est obligatoire, conformément à l'article 33, l'annuité, payée par l'Etat à la compagnie sur un produit moyen par année, sera diminuée dans la proportion du capital remboursé et du capital employé par la compagnie. »

M. DUFAURE propose, au nom de la commission, de rédiger ainsi le paragraphe.

« La compagnie recevra, dans les trois mois qui suivront la résiliation, les remboursements auxquels elle aurait droit aux termes de l'art. 34.

M. DUMON combat l'amendement de M. Bethmont, qui n'est pas adopté.

M. MURET DE BORT combat l'art. 34, qui a trait au mode d'abaissement des tarifs. La commission propose d'indemniser les compagnies de cet abaissement.

L'orateur propose de rejeter cette indemnité qui lui semble imméritée.

M. DUFAURE défend l'article.

MM. DUMON et LACAVE-LAPLAGNE croient cette disposition dangereuse, parce que les compagnies, dans l'espoir d'une indemnité, n'abaisseront pas les tarifs.

L'article de la commission est rejeté.

L'art. 35 porte qu'après avoir été exemptées pendant cinq ans de toute redevance envers l'Etat, les compagnies devront payer au trésor, au bout de ce terme, si le produit net de l'exploitation excède 10 p. 0/0 du capital dépensé, la moitié du surplus, à titre de prix de ferme.

M. GOUIN demande qu'au chiffre 10 p. 0/0 on substitue celui de 8 p. 0/0.

M. DUMON combat cet amendement, qui est adopté.

M. BENOIST propose d'ajouter à l'art. 40 que, dans le cas où les compagnies ne pourraient se mettre d'accord sur la faculté du libre parcours sur les chemins d'embranchement et de prolongement, le gouvernement interviendrait.

L'amendement est adopté.

Les autres articles du cahier des charges sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain; la séance ouvrira à midi et demi.

REVUE DES JOURNAUX.

Dans un article intitulé : *Du préjudice causé à l'Etat par les compagnies des chemins de fer*, le *National* s'appuie sur les chiffres du rapport de M. Dufaure, pour démontrer que l'Etat, s'il exploitait les chemins de fer, pourrait faire parcourir à un régiment 500 kilomètres pour 560 fr., tandis que les compagnies, pour ce même transport, exigent 56,000 fr. Le *National* cite encore d'autres exemples pour prouver qu'en abandonnant les chemins de fer aux compagnies, l'Etat se résigne à d'incalculables sacrifices sur l'autel de l'industrie financière; puis il termine en disant : « Nous espérons encore que mieux éclairés, nos députés sauront enfin défendre ce qui reste à livrer de la fortune publique. »

— La *Presse* termine un long 1er Paris sur la question des chemins de fer en disant que, pour ménager les ressources du trésor, on compromet l'avenir de nos chemins de fer, on livre le pays au despotisme des compagnies financières, qu'en somme le gouvernement est dans une mauvaise voie, qu'il cherche les économies là où il devrait les fuir, et les fuit là où il devrait les chercher.

— Le *Journal des Débats*, abordant la question de l'état de nos relations avec le Maroc, commence par déclarer que la France n'est pas actuellement en guerre avec le Maroc, et qu'il est fort probable qu'il ne sera pas nécessaire d'en venir à cette extrémité; puis il ajoute : « La France répudie toute pensée d'acquérir un nouveau territoire, mais elle entend maintenir l'intégrité et établir la sécurité de celui qu'elle possède; et son gouvernement est bien décidé à ne pas tolérer plus long-temps qu'un pays limitrophe serve constamment de refuge et d'arsenal aux ennemis invétérés de sa domination en Algérie. »

— La *Nation* déclare que le parti national doit avoir les yeux ouverts sur ce qui se passe dans le camp royaliste. Elle y voit avec joie les divisions s'éteindre, les dissidences s'effacer, et tous les vœux, toutes les volontés se réunir dans la grande et salutaire idée de la souveraineté nationale. C'est sous ce rapport, ajoute-t-elle, que la mort du fils de Charles X aura été un évènement important.

Faits divers.

Le *Messager* publie ce soir un rapport détaillé, sur les évènements arrivés, depuis le 20 avril, à Batna et Biskara, que S. A. R. le duc d'Aumale vient d'adresser au ministre de la guerre. Les détail sont conformes à ceux qui ont été publiés. Depuis que le prince est rentré à Biskara, l'ordre a été rétabli dans tout le pays environnant.

— M. le duc d'Aumale a quitté Biskara le 25 mai en y laissant deux bataillons. Le prince est rentré à Constantine le 4 juin.

— On lit dans l'*Echo français* :

Dans presque tous les quartiers de Paris, on voit maintenant divers magasins et boutiques fermés. Sur leurs devantures il est écrit : fermé pour cause de liquidation ou de commerce. Ces sortes d'inscriptions signifient tout simplement que ces maisons sont en état de faillite. — D'un autre côté, depuis le 1er juin, il s'est fait, à l'hôtel Bouillon, place de la Bourse, plus de 200 ventes par autorité de justice et voie de saisie. Parmi ces ventes, il en est même qui ont été opérées par les soins du préfet de la Seine pour satisfaire aux droits du fisc. Tout cela prouve peu cette prospérité croissante dont se targuent nos gouvernants.

— Les dernières lettres d'Allemagne portent que l'empereur de Russie est arrivé à Vienne, se dirigeant sur Kissingen.

la certitude qu'elle se présentera. Elle avait fait annoncer jusqu'ici qu'elle se constituerait prisonnière vers cette époque. On assure même qu'elle a fait demander à la prison s'il y avait un appartement convenable. Aujourd'hui le bruit circule qu'elle ne se constituera que cinq jours avant le jugement. Toutefois, il paraît hors de doute que jusqu'ici elle est bien décidée à ne pas se laisser juger par contumace. »

— On annonce pour la deuxième quinzaine de juillet une grande fête musicale en deux journées qui sera donnée dans les bâtiments de l'exposition de l'industrie, aux Champs-Elysées. La première journée sera consacrée aux chefs-d'œuvre des maîtres des trois écoles allemandes française et italienne. M. H. Berlioz s'est chargé d'organiser une gigantesque exécution de ces chefs-d'œuvre, et il réunira pour cela toutes les ressources musicales que présente Paris. La vaste salle des machines sera convertie en une immense salle de concert. Dans la seconde journée, un orchestre formidable, sous la direction de Strauss, exécutera les quadrilles, valses, galops et les ouvertures les plus en vogue.

On espère qu'une députation des meilleurs élèves de l'Orphéon (classes organisées par Wilhem) viendra renforcer les chœurs, et dans ce cas, on ne porte pas à moins de 1,200 le nombre des exécutants.

Grâce à cette solennité, l'art aura clos dignement la grande fête de l'industrie. Il est heureux qu'en l'absence de toute initiative de la direction qui préside aux destinées de l'art en France, il se trouve des hommes entreprenants pour réaliser de grandes manifestations qui maintiennent le rang artistique de la France en Europe. Sans doute, il est à regretter que de semblables fêtes ne soient pas organisées officiellement, ou tout au moins au nom et par le corps entier des artistes français; mais en attendant, il faut applaudir aux efforts tentés pour implanter parmi nous ces grandes solennités, dont il est honteux pour la France d'être privée, et dont jouissent périodiquement, depuis long-temps, l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre elle-même.

INSTITUTION DE BIENFAISANCE A GUINGAMP. — Le *Français de l'Ouest* signale la création récente, à Guingamp, de deux établissements de bienfaisance qui méritent d'être encouragés. Le premier porte le nom de *Petite Providence*; le second celui d'*Atelier du travail*. La *Petite Providence* a été établie en vue de recueillir les jeunes orphelines et de leur procurer une éducation complète. Là sont nourries, logées, entretenues, élevées plus de vingt petites filles. Un nombre bien plus considérable y serait admis, si l'exiguité du local n'y mettait obstacle. Aucune orpheline ne sort de l'établissement avant d'avoir assez d'âge et de connaissances pour pouvoir être placée dans quelque famille honnête. — L'*Atelier de travail* offre à cinquante petites filles des avantages précieux. Ces enfants viennent chaque matin à l'ouvroir et y restent jusqu'au soir. On leur donne les deux repas du milieu du jour, et de temps en temps des récompenses. Une sœur les surveille sans cesse et leur enseigne la religion et les différents travaux propres à la femme. Ces enfants perdent bientôt leurs mauvaises habitudes, en contractent de bonnes et sont mises à même de gagner honnêtement leur vie, quand elles sortent de l'atelier du travail.

Ce sont, ajoute le *Français de l'Ouest*, des institutions de cette nature qui peuvent préparer une génération pénétrée de meilleurs sentiments au sein de ces classes trop long-temps négligées, dont les instincts inspirent aujourd'hui de si vives inquiétudes.

ORAGES DANS LES DÉPARTEMENTS. — Les journaux de province nous apprennent qu'il a éclaté à peu près vers le 10 juin, sur divers points du territoire français, de violents orages qui ont porté la désolation dans un grand nombre de communes. Ainsi une huitaine de communes, avoisinant la ville de Moulins, ont été grêlées presque en totalité. Dans le département de la Haute-Marne, cinq à six ont subi de terribles ravages; l'orage y était accompagné d'un vent si impétueux, qu'il déracinait les arbres. Dans celui des Pyrénées-Orientales, quelques communes ont eu à supporter une grêle si désastreuse, que l'on s'est vu obligé de faucher le froment.

Pendant ces orages, la foudre est tombée sur divers points. A Moulins, elle est tombée sur la prison et a pénétré dans un atelier où se tenaient une quinzaine de détenus. L'un d'eux, qui avait eu l'imprudence de s'approcher d'une fenêtre ouverte, a été complètement asphyxié, un second en a été quitte pour une paralysie partielle d'un bras et d'une jambe; quelques autres détenus ont été renversés. Entre Ligny et Saint-Aubin, elle est tombée sur une diligence, et, par suite, les chevaux et la voiture ont été renversés dans un pré. Le postillon a été enlevé de dessus son siège et jeté à plus de dix mètres du lieu où la voiture a versé. Il est resté quelque temps sur place sans pouvoir respirer. Des dix-sept voyageurs qui composaient la voiture, un seul a reçu une légère contusion. Le fluide électrique est entré par les panneaux du coupé, et est sorti par ceux de la rotonde, qui ont été enlevés.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du 17 juin.

Mathématiques transcendantes. — Eclipse de lune. — Théorie du son. — Des ferments. — De la chaux hydraulique. — Nouveau chemin de fer. — Voyage en Abyssinie. — Magnétisme animal. — Un aveugle de 104 ans. — Recette pour prolonger la vie.

Mathématiques transcendantes. — M. Binet a lu un mémoire important sur l'intégration des équations de la courbe élastique à double courbure. Ce problème a été abordé d'abord par l'illustre Lagrange qui considérait seulement les éléments de la courbe comme sollicités par des forces extérieures agissant sur l'angle de contingence. Alors M. Binet fit déjà voir qu'il fallait considérer en outre, pour que le problème fût général, la réaction sur l'angle formé par les plans osculateurs consécutifs, produisant une espèce de torsion des éléments. Lagrange, et plus tard Poisson, en traitant le cas général, sont arrivés à des équations différentielles du deuxième ordre, dont l'intégration ultérieure fut jugée impossible, et le problème en resta là.

ont disparu avec la lune, qui n'a pas cependant absolument cessé d'être visible. Elle se couvrit d'une lumière rougeâtre qu'on attribua à la réfraction des rayons solaires à travers notre atmosphère. Mais cette lumière a présenté des variations d'intensité tellement fréquentes et rapides qu'elles n'ont aucune espèce de rapport avec les changements possibles survenus dans l'atmosphère terrestre. De plus, cette lumière rougeâtre était polarisée, et cette circonstance, qui n'avait pas encore été constatée, ne peut guère non plus s'accorder avec l'hypothèse admise jusqu'à présent.

Théorie du son. — M. Fermond s'occupe depuis long-temps de l'examen des phénomènes qui se produisent pendant la formation du son dans les tuyaux ouverts et fermés. Il a déjà signalé dans un précédent Mémoire le phénomène d'aspiration qui se manifeste dans les tuyaux ouverts ou dans l'hélicophone lorsque l'on vient à leur faire rendre un son. C'est de l'étude des circonstances qui accompagnent ce phénomène qu'il s'occupe aujourd'hui. Il trouve qu'à mesure que l'on diminue l'étendue de la section hélicique, le son s'élève, et que le mouvement contraire qui se forme au centre de la spirale sonore concourt à augmenter l'intensité du son.

— Nous ne dirons presque rien d'une nouvelle communication de M. Dujardin de Lille. Ce physicien trouve très souvent des choses très justes dans l'étude qu'il fait de l'électricité, mais il a le malheur de ne les trouver que bien long-temps après que tout le monde les connaît. Nous avons déjà montré ce côté faible des communications de M. Dujardin; aujourd'hui nous lui dirons encore que depuis plusieurs années on sait que le courant galvanique se mouvant le long d'une hélice, n'aimante que le fer placé dans l'intérieur de l'hélice et nullement celui qui entourerait cette hélice.

— M. Bodeur a cherché à remédier à la difficulté que l'on éprouve dans la lecture des divisions du thermomètre ordinaire gravé sur tige. On sait qu'on ne peut faire cette lecture qu'en promenant un morceau de papier derrière la tige du thermomètre. M. Bodeur couvre d'un léger émail une portion du tube, de manière à produire précisément le même effet que la feuille de papier.

Conservation de la poudre. — M. Piobert, qui s'est long-temps occupé des moyens d'empêcher la poudre emmagasinée de causer des explosions lors de son inflammation par accident, a découvert qu'un mélange d'une matière pulvérulente résolvait le problème. La vitesse de propagation du feu entre les grains de la poudre diminue considérablement, si les interstices qui les séparent sont remplis, par exemple, de charbon réduit en poudre fine, de telle sorte qu'un simple tamisage puisse effectuer facilement la séparation des grains de la poudre et de la matière pulvérulente. Le gouvernement français n'a pas donné suite aux belles expériences de M. Piobert; il n'en a pas été de même en Russie, où l'on a commencé à profiter de la découverte française pour rendre la poudre de guerre inexplosible pendant sa conservation. M. Fadéieff adresse à l'Académie les résultats des essais nombreux auxquels il s'est livré avec une commission russe. Ces essais ont démontré qu'en mélangeant à 100 kilog. de poudre environ 30 kilog. d'un mélange de parties égales de charbon de bois et de graphite, les explosions des magasins à poudre devenaient impossibles, que le feu ne se propageait que très lentement, et que la poudre ne faisait que fuser.

Des ferments alcooliques. — M. Bouchardat distingue trois sortes de ferments alcooliques qu'il appelle ferment de la bière, ferment de la lie et ferment noir. Il prétend que ces trois ferments diffèrent les uns des autres par la forme, la couleur et les dimensions des globules dont ils sont composés, ainsi que par la manière dont ils agissent sur le sucre et le milieu dans lequel ils vivent. Il cherche en outre à faire voir que les globules ont la plus grande analogie avec les globules des animaux. Pour cela, il étudie l'action exercée sur l'eau de sucre par le cerveau d'un homme adulte. Ces sortes de recherches sont trop difficiles et demandent trop de précautions délicates pour que nous puissions les juger légèrement.

Matière colorante du rubis. — M. Kopp, en étudiant le sulfate chromique a trouvé des composés qui lui ont semblé devoir faire admettre des oxides de chrôme moins oxygénés que ceux que l'on reconnaît jusqu'à présent. Les nouveaux oxides ont la propriété de colorer le verre en rouge. Comme dans le rubis et quelques autres minéraux, on trouve du chrôme, M. Kopp croit que c'est sans doute aux composés qu'il a découverts qu'est due la belle coloration de ces corps plus ou moins précieux.

Chaux hydraulique. — On sait que le béton ordinaire est décomposé à la longue par le sulfate de magnésie qui se trouve dans l'eau de mer. On a dû chercher à remédier à ce grave inconvénient, et on a trouvé que toutes les argiles qui contiennent assez de carbonate de chaux pour qu'après la cuisson il se forme un silicate double d'alumine et de chaux en proportions variables, mais telles que la chaux ne soit que le dixième de l'argile attaquée, donnent une pouzzolane propre à l'eau de mer. Seulement, il faut que l'argile ne soit cuite qu'à la température convenable, et durant le temps nécessaire pour que cet effet soit produit. On arrive au même résultat en remplaçant le carbonate de chaux par 5 p. 0/0 de potasse caustique. Il faut donc que l'argile destinée à faire une pouzzolane propre à former, avec la chaux éteinte, un béton sous-marin, soit attaquée à l'avance par un fondant qui la dispose suffisamment à former avec la chaux une combinaison nouvelle, sans en cher les parties. M. Vicat a trouvé le moyen de produire le feu justement nécessaire pour cet effet.

Nouveau chemin de fer. — MM. Pecqueur, Bontemps et Zambeaux ont imaginé un nouveau système de chemin de fer, qui consiste en un tuyau gisant entre les deux rails, comme dans le système atmosphérique. Ce tuyau est rempli d'air, comprimé à trois atmosphères par des machines fixes. Il est muni de soupapes disposées de distance en distance comme les touches d'un clavier que la locomotive vient soulever pour y puiser l'air qui fait aller les pistons dans les corps de pompe et s'échappe ensuite. Cet air comprimé remplacerait donc la vapeur dans les locomotives ordinaires. Ce système aurait l'avantage de ne présenter aucune chance d'explosion, d'incendie, de déraillement. De plus il donnerait sur le système actuel une économie de 32 pour 100! — Qui vivra verra.

ture du parquet.

Au comptant, la hausse a été de 5 c. sur le 3 0|0; mais à terme il y a eu environ 10 c. de bausse sur les deux valeurs.

Les chemins, dont la liquidation a été très facile, ont éprouvé dans leurs cours une générale et très notable amélioration.

Il s'est fait au comptant des caisses Ganneron à 1048 75. — Des lots d'Autriche à 400. — 3 0|0 Espagne à 34 1|2 3|4. — Des jouissances des 4 canaux à 130. — Nouvelles obligations de Saint-Germain, 1240. — Obligations de Strasbourg à 1227 50.

Portug..... »
Mexic...... 34 3|8.
Brésil...... »
5 0|0 Holl. 99 5|8.
2 1|2 do, 61 3|4.
Rouen.... »
Orléans... 37. 3|4.

Rep. fin c. fin pr.
3 0|0,
5 0|0,
Bons du Trésor.
3 1|8 à 4 m.

3 0|0 f.-c. 82 60, 75 d. 50, f.-p. 83 15 d. 50.
Orléans, 30 juin. 972 50 985 d. 10.
Rouen, 982 50 d. 10.
Strasbourg, 240, 242 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 82,00; courant

7 h. 1|2 GYMNASE. — Relâche.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Ravel. Peau du Lion. Cravachon. Omelette.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1944. Songe d'une Nuit d'été.
6 h. »|» GAITÉ. — Tout pour de l'Or.
6 h. »|» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »|» FOLIES. — Tribunal. Petits Métiers. Fille de l'Air.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Equitation. Haute Ecole.
6 h. 1|2 COMTE. — Menteuse. Maison de fous. Péris. Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

15 Juin.			17 Juin.		
Arrivages	4488 q.	83 k.	Arrivages	4098 q.	34 k.
Ventes	485	73	Ventes	850	85
Restant	12883	84	Restant	13131	33
Cours moyen		38,89	Cours moyen		38,61
Cours-taxe		39,04	Cours-taxe		35,93

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	4q.	71k.	43,30 à 54,80	Gr.	15q.	70k.	52,25 à 54,15
1re	95	77	39,50 à 40,75	1re	458	57	39,50 à 41,40
2e	194	68	36,93 à 38,85	2e	141	30	36,30 à 38,28
3e	29	83	31,40 à 33,75	3e	18	75	30,55 à 31,20
4e	6	28	24,45 à 29,85	4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	119	32	32,50 à 39 50	Al.	200	96	36,30 à 39,50

ROUEN, 14 juin. — Farine, 1re : 37,10 à 38,36; 2e : 35,25 à 36,47.

MONTIVILLIERS, 13 juin. — Farine, 1re : 38,00; 2e : 36,00.

ALENÇON, 13 juin. — Farine, 1re : 37,73; 2e : 35,85.

LILLE, 12 juin. — Farine, 1re : 36,50.

LYON, 15 juin. — Farine, 1re : 43,00; 2e : 39,00. — Bourgogne : 38,00 à 42,00. — Sans variation notable. Si la sécheresse continue, nous verrons le prix des farines s'améliorer; c'est du moins l'espoir des détenteurs, et les demandes que nous font déjà les campagnes environnantes semblent propres à le justifier.

BORDEAUX, 6 juin. — Farine, 1re Nérac 46,00 à 47,00; 2e : 41,00 à 45,00. — Farine, 1re : 45,00; 2e : 43,00. — Farine en rame : 33,00 à 34,00.

Les prix qui étaient établis au commencement du mois de mai se sont à peu près soutenus, quoique les ventes durant ce mois n'aient point été très actives, en raison de l'époque critique de l'année où nous nous trouvons, par rapport à la floraison; ce qui nous fait croire que les prix des bonnes marques se soutiendront jusqu'après l'ouverture de la campagne prochaine. Bien que les ventes aient été lentes et difficiles, les prix se sont bien maintenus.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS. Halle du 15 juin. — *Cours légal.* — Froment : 19,65 à 20,66.

HOUDAN, 12 juin. — Froment, 1re : 22,67; 2e : 22,00; 3e : 21,33. — Méteil : 19,33 à 20,67. — Seigle : 12,00 à 12,67. — Orge : 12,67 à 13,33.

GISORS, 11 juin. — Froment : 20,25. — Méteil : 18,00. — Seigle : 12,25. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,40.

BEAUGENCY, 15 juin. — Froment, 1re : 21,65; 2e : 20,48; 3e : 19,23. — Méteil : 16,00. — Seigle : 12,00. — Orge : 11,00. — Mouture : 14,75. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 7,85. — Marché fort, baisse du cours et lenteur dans la vente.

NEVERS, 10 juin. — Froment, 1re : 20,00; 2e : 19,00; 3e : 18,75; 4e : 18,25. — Méteil : 17,50. — Seigle : 11,00. — Mouture : 16,25. — Orge : 14,00. — Avoine : 10,00.

SURGÈRES, 15 juin. — Froment : 20,00. — Baillarge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 7,25 à 7,50. — Le peu de pluie qui est tombée a fait grand bien à nos céréales et principalement aux avoines; la récolte sera passable.

NIORT, 13 juin. — Froment, 1re : 18,83; 2e : 18,51; 3e : 18,19. — Baillarge : 16,21 à 10,50. — Avoine, le quintal : 16, 0.

L'état des récoltes de la Vendée est généralement plus satisfaisant qu'on n'avait lieu de l'espérer, les froments sont beaux dans les marais, mais ils ont souffert dans la plaine et le bocage. Le grain sera excellent, seulement la récolte en paille sera peu considérable. Une légère tendance à la baisse se manifeste. Les froments sont à Bourbon, Luçon, Challans, la Mothe-Achard et Marans, à 19,00 l'hectol.; à 20,00 à Saint-Gilles; à 17,22 à Fontenay. — Les foins continuent à être fort chers; on les vend dans le bocage 35,00 les 500 kil., pris sur le pré; dans les marais de Luçon, ils ne se vendent pas au-delà de 30,00.

REIMS, 15 juin. — Froment : 18. — Seigle : 9,61 à 9,50. — Orge : 10,89 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 7,75. — Sarrazin : 7,50.

CHALONS-SUR-MARNE, 15 juin. — Froment, prix moyen : 18,42. — Seigle : 9,43. — Orge : 10,78. — Avoine : 7,19.

STRASBOURG, 14 juin. — Froment, 1re : 22,25; 2e : 19,90; 17,75. — Avoine : 9,00 à 9,50. — Marché bien approvisionné. — Hausse de 0,06 sur le froment par suite de l'exportation par la Suisse. La vente a été active.

BESANÇON, 10 juin. — Froment : 19,25. — Avoine : 9,00.

LYON, 15 juin. — Peu de variation à signaler sur les cours depuis le 8. Les froments ont peu de débit à 28,00 et 29,50 les 100 kil.

Le temps continue à être très beau et prospère aux apparences de récolte. Déjà l'on a commencé à couper des seigles dans nos environs, et la semaine prochaine la moisson se fera en Dauphiné. Les seigles produiront peu, les froments donnent de belles espérances.

Les marchés de la Tour-du-Pin, de Bourgoin et du pont de Beauvoisin sont bien alimentés par les envois que nous leur faisons, et cela très heureusement pour satisfaire aux besoins de la Savoie qui sont encore très importants.

Toutes les marchandises expédiées s'écoulent sur les marchés désignés plus haut, non avec faveur sur les prix, mais en laissant une faible marge pour les transports.

TOULOUSE, 14 juin. — Froment indigène, 1re : 23,50; 2e : 22,50; 3e : 21,50. — Mitaden fin : 22,00; do du commerce : 20,00. — Froment de Pologne et du Danube : 21,50 à 22,50. — Seigle : 15,50 à 16,00. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Avoine : 7,50 à 10,00. — Orge : 14,00 à 14,50.

Marchés étrangers. — **BRUXELLES**, 14 juin. — Froment : 16,12 à 19,20. — Seigle : 9,82 à 10,86. — Orge : 9,97 à 10,20. — Sarrazin : 7,66. — Avoine : 6,46 à 7,52.

HASSELT, 14 juin. — Froment : 18,20. — Seigle : 10,70. — Orge : 10,10. — Avoine : 9,60.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 17 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	904	890	8	1 60	1 40	1 »
Vaches....	401	400	1	1 08	» 96	» 78
Veaux.....	564	564	»	1 56	1 36	1 20
Moutons..	7336	6653	682	1 40	1 22	» 04

LYON. *Marchés des* 11, 13 et 14 *Juin.* — Bœufs, 1,04 à 1,32. — Veaux : 1,02 à 1,18. — Moutons : 1,04 à 1,46. Marché passablement fourni en toute espèce de bétail; prix sans variation.

NIORT, 15 Juin. — Les bestiaux continuent à être peu recherchés. Aux foires de Bourbon et de la Mothe-Achard, il y a eu une baisse de 8 p. 0|0 sur les bœufs de travail, de 10 p. 0|0 sur les vaches avec suite, 15 p. 0|0 sur les moutons et de 15 à 20 p. 0|0 sur les vaches sans suite. Les chevaux sont toujours fort chers, à cause des nombreux achats que fait la remonte.

NANTES, 14 Juin. — La foire de Saint-Gervais (Vendée), comme celles qui ont eu lieu cette année dans le même département, a été peu productive. Les chevaux seuls se sont bien vendus; mais ils étaient en petite quantité, car la remonte va chercher les plus beaux élevés au domicile même des éleveurs. On remarque que la race s'améliore sensiblement, surtout dans les générations de un an à deux. Avec quelques encouragements du gouvernement et des soins intelligents de la part de l'éleveur, la race chevaline en Vendée pourra bientôt rivaliser avec celle des meilleurs pays de production.

Les bestiaux continuent à être peu recherchés, et cependant les bœufs gras et les maigres ont été vendus à des prix avantageux.

Laines.

ETAMPES, 10 Juin. — Les laines occupent nos marchands; les prix sont tenus en augmentation: tel troupeau qui s'est vendu 800 à 850 fr. l'an dernier, est tenu à 1,000 fr. le cent de toisons; tel autre vendu à 80 ou 90 c. le 1|2 kil., est tenu à 1,10 et 1,15. Nos marchands achètent des laines de l'an dernier au prix de 85 à 95 c. le 1|2 kil. On croit que la laine doit moins produire que l'an dernier; il y a beaucoup plus de suint, la température étant plus humide et les troupeaux ayant été mieux nourris.

CHALONS-SUR-MARNE, 16 Juin. — 125,000 kil. de laines étaient au marché d'hier samedi. Aucune transaction n'avait été faite la veille. L'abondance de marchandises a effrayé les acheteurs, qui ne se décidaient que difficilement à acheter, et a causé une baisse dans les prix de 20 à 30 c. environ sur le cours des marchés précédents. 100,000 kil. seulement ont été vendus à 4,80, 5,00, 5,20, 5,50, 5,60, 5,70 et 5,80. Peu de lots ont dépassé ces prix. Les 25,000 kil. restant rendront les ramasseurs plus disposés à vendre, et le marché de samedi plus important qu'il ne l'aurait été.

Industrie séricicole.

MANOSQUE, 12 Juin. — L'éducation des vers à soie prend tous les jours plus d'importance dans la localité. La quantité de feuilles était très grande cette année et la récolte paraissait devoir être très belle. Mais la muscardine a fait des ravages dans quelques éducations importantes. Les autres en ont plus ou moins souffert, et nous n'aurons qu'une récolte ordinaire. Il paraîtrait que la feuille mouillée fournie pendant plus de quinze jours aux vers amenait une prompte fermentation des lits et a causé la muscardine. A peine d'ailleurs les vers montent-ils sur les bruyères. Le prix des cocons n'est pas encore connu. Dans ma prochaine lettre je vous donnerai des détails sur le résultat final de la récolte et sur le prix des cocons.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

formément à une loi, qu'ils tendent sans cesse à accomplir, et dont ils ne dévient que lorsqu'ils se trouvent en face d'une force ou d'une loi supérieure.

L'étude de l'histoire a pour but véritable (et sans cela à quoi servirait-elle?) de nous faire connaître cette loi, afin d'en accélérer le mouvement ou de lui substituer celle qui, peut la remplacer avec plus d'avantage pour le bien de l'humanité, pour son avènement aux destinées heureuses.

Or, en ce moment, la société française tend évidemment vers la constitution d'une féodalité mercantile, c'est-à-dire vers la constitution d'une forme sociale dans laquelle les principaux chefs du commerce et de la banque tiendraient le premier rang, et exploiteraient industriellement la masse des travailleurs, réduits à un esclavage indirect et collectif, comme les seigneurs féodaux exploitaient militairement ces mêmes travailleurs, tenus sous le poids d'un esclavage direct et personnel.

Cet évènement n'a rien d'imprévu, puisque l'homme de génie, dont nous avons cité ces jours derniers les paroles empreintes d'une si grande sagesse, avait pu le calculer long-temps avant qu'il se produisît.

Tous les faits qui se passent au sein de la société française concourent, suivant la loi qui les dirige, à former cette féodalité financière que nous annonçons. Il faudrait être aveugle, en effet, pour ne pas s'apercevoir que l'ascendant de la haute banque grandit tous les jours, en même temps qu'à l'autre extrémité de l'échelle sociale le paupérisme, c'est-à-dire un des faits qui constituent l'esclavage collectif et indirect des travailleurs, s'accroît sans cesse.

Une aristocratie mercantile a pour condition nécessaire d'existence l'établissement des monopoles; nous n'avons donc pas à nous étonner que la marche naturelle des choses amène aujourd'hui la concession et le monopole des grandes routes au profit de cette aristocratie; cette opération est même le moyen le plus court par lequel elle puisse arriver à exercer tous les autres monopoles et à se constituer d'une manière solide.

C'est pourquoi nous disons que le vote de la chambre sur le chemin de Bordeaux, est dans l'ordre naturel des choses. Cet ordre naturel ne peut être troublé que de deux manières, ou par les violences, les résistances, les révoltes que, plus tard, l'oppression féodale pourra causer, ou par une science positive qui sache quel cours donner au mouvement des faits, pour les amener à une issue plus favorable.

Cette science, nous croyons l'avoir étudiée à sa source véritable; nous n'avons pu encore la répandre assez pour influer directement sur les faits journaliers. Et que peuvent, en si peu de temps, quelques écrivains contre les influences gigantesques qu'ils combattent? Mais ce qui nous confirme dans la croyance où nous sommes que nous nous trouvons dans le vrai, c'est de voir jusqu'à quel point sont désorientés ceux qui, comprenant vaguement que ce mouvement funeste nous entraîne tous, ne savent ni quel il est, ni comment, par conséquent, il faut le diriger.

L'entraînement devient plus rapide d'instant en instant. Le vote d'aujourd'hui en est une preuve bien convaincante: la loi vient de trouver 218 partisans; l'année dernière, une loi analogue, celle du pied. La chambre des pairs n'a pas encore prononcé. Elle est jusqu'ici demeurée, pour ainsi dire, étrangère à cet ordre de questions. Nous essaierons de les porter devant elle; car n'oublions pas, les uns et les autres, que les lois des chemins de fer, par leurs résultats immenses sont de beaucoup les lois les plus importantes qui seront soumises d'ici à long-temps à la décision des chambres.

Un autre vote très significatif a encore été prononcé aujourd'hui par la chambre.

M. Luneau monte à la tribune pour attirer l'attention de la chambre sur les influences plus ou moins fâcheuses que les compagnies exerçaient sur le gouvernement, dans les administrations et dans la chambre elles-même. Il cite l'acte de société de la ligne de Strasbourg (que nous avons rapporté dans un de nos précédents numéros); il nomme les administrateurs de ce chemin, entre autres M. le comte Molé, M. le maréchal Gérard, M. Chevaudie, pair de France, MM. de Lespée, Ganneron, Magnier de Maisoneuve et Etienne, députés; il mentionne les traitements qui leur sont alloués, etc. — Ces détails et ces noms jettent une vive agitation dans la chambre.

M. de Lespée, M. Ganneron, M. Etienne viennent tour-à-tour se justifier à la tribune: C'est par patriotisme qu'ils s'entremêlent dans les compagnies...

La chambre leur a fait une réponse sévère; elle avait compris, en effet, que c'est une position trop délicate que celle d'un député qui, ayant à prononcer entre le gouvernement et les compagnies, se met, volontairement, dans une condition, dans une position telles, qu'il ne peut plus lui-même discerner si c'est son intérêt particulier ou sa conscience qui dicte son vote.

— Mais, disent ces messieurs, nous nous abstenons dans les affaires de chemins de fer qui nous regardent. —

Qu'est-ce à dire? Si vous vous abstenez dans l'affaire de Strasbourg, vous par exemple, M. de Lespée, vous êtes-vous abstenu dans l'affaire de Bordeaux? Non, puisque vous avez voté! la même chose arrivera à cent autres députés, soit administrateurs, soit porteurs d'actions; et par conséquent en définitive, c'est comme si personne ne s'était abstenu, puisqu'il est de votre intérêt que tel chemin de fer où vous n'êtes pas engagé passe, pour que celui où vous êtes engagé passe à son tour.

Dans ces sortes d'affaires, il n'y que deux partis à prendre, ou s'abstenir complètement, ou, comme M. de Vatry, voter hautement contre les compagnies.

La chambre ne pouvant aller fouiller au fond de toutes les consciences s'est trouvée forcée de rendre un arrêt solennel contre les faits extérieurs qui manifesteraient l'immixtion d'un représentant du pays dans ces négociations de chemin de fer:

Sur la proposition de M. Crémieux, elle a décidé qu'*aucun membre des deux chambres* ne pourrait se rendre adjudicataire d'un railway, ni faire partie de l'administration d'un chemin de fer.

La mise en monopole de tous les transports entre les mains de quelques compagnies omnipotentes, menace le commerce et l'industrie de toute la France. Il est inconcevable que les chambres au de la voie, de la traction et du transport, réunis dans une seule main pour en former une exploitation, constitue un fait inconnu, et dont les règles sont à créer.

Au point de vue de la construction, des produits, de la dépense, etc., l'expérience acquise aux nations qui jouissent déjà des chemins de fer répand quelques lueurs sur la question, et peut, jusqu'à un certain point, servir de guide.

Mais au point de vue de la mise en œuvre, de l'emploi, de l'usage en France de cette nouvelle voie publique qui se substituera partout à l'ancienne, la question est dans l'obscurité la plus profonde; l'expérience d'autrui est sans application.

L'introduction des rails ways dans un pays constitue en effet un problème variable comme les conditions matérielles du pays où elle doit être opérée.

En France, ce problème ne peut être celui qu'ont offert le nouveau monde et l'Angleterre. Il en diffère de toute la différence qui existe entre la constitution matérielle et sociale de chacun de ces états.

Il ne s'agit pas chez nous, comme dans le nouveau monde, de créer des moyens de communication sur un sol qui n'en a pas et en réclame, — de peupler et féconder d'immenses solitudes; — de faire enfin, comme on l'a dit, sortir des villes du sein des forêts. La France est pourvue des plus belles voies connues avant la découverte du rail-way. Elle n'a plus de forêts pénétrables à la vie et à la civilisation. Ses villes, ses marchés, ses centres d'affaires sont en plein travail.

En Amérique, le problème de la mise en œuvre des rails-ways était pour ainsi dire nul. La création seule était vitale. Créer des rails-ways, en créer partout... à l'aide de tous les moyens, sous l'appât de toutes les exploitations... tel devait être et tel a été le but élevé de l'homme d'Etat. Là, créer des chemins de fer, quel que dût en être le mode d'exploitation, c'était pour ainsi dire défricher et semer; une récolte quelconque en devait nécessairement sortir.

Mais en France, pour créer et semer, il faudra que, préalablement, on détruise ou déracine, car il n'y a plus de places vagues et de champs en friche, dans les directions du moins où se pose le réseau des rails-ways. Pourquoi donc opérer de façon à faire, comme on a la triste naïveté de le dire, passer le pays à travers une révolution matérielle?

L'introduction des rails-ways en France est une question d'appropriation intelligente d'une nouvelle voie au système économique, social et politique de la nation. La mise en œuvre des rails-ways en France, est une question de conservation et de développement des intérêts, des convenances, enfin des conditions matérielles dans lesquelles est née, travaille et vit la population; car ses cités sont debout; ses centres d'échange, ses lieux de production, ses marchés ont leur place séculaire. Leurs rapports variés, infinis comme les besoins, sont établis, connus, satisfaits, et c'est à les respecter, à les améliorer qu'il faut tendre, bien loin de se résigner à y faire, sous forme de rails-ways, passer un niveau révolutionnaire qui immolera d'abord toute une génération, quand rien n'est plus facile que de la doter elle-même des bienfaits du progrès, et faire qu'elle y trouve, sans sacrifices, une nouvelle et immédiate source de bien-être?

L'exemple de l'Angleterre, Messieurs les députés, n'est pas plus propre à nous servir de guide. Quelle similitude y a-t-il, en effet, entre les mœurs, la constitution matérielle, civile et même politique des deux pays? Outre qu'il n'est pas démontré que l'Angleterre, quoique rompue au régime de tous les monopoles, ne sente pas déjà qu'un pays ne sau-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* commencera, vers le 26 juin courant, la publication des **Frères corses**, par M. ALEX. DUMAS. Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er juillet recevront le journal à partir du premier jour de cette publication.

REVUE MUSICALE.

Mlle Taglioni. — *Antigone*. — M. Révial. — Méthode d'enseignement musical, de M. E. Chevé.

Pour les intérêts de l'entreprise qui exploite en ce moment l'Académie royale de musique, il est regrettable que le séjour de Mlle Taglioni à Paris coïncide avec l'exposition de l'industrie. Indépendamment de toute cause spéciale d'attrait, le Grand-Opéra avait, par le seul fait du nombre excessif des provinciaux et des étrangers réunis à Paris, une série non interrompue d'excellentes recettes assurées encore jusqu'à la fin du mois. Mlle Taglioni n'a pu que faire déborder la salle qui était déjà remplie sans elle. Quand elle danse, les couloirs des différents étages sont garnis presque autant que le sont les places de l'intérieur dans le mois de juin des années ordinaires. Autour de chaque vitrine des loges se forme un groupe de trois ou quatre personnes quand les propriétaires n'ont pas la barbarie égoïste et jalouse de baisser leur rideau de soie rouge. Nous devons dire à l'honneur du caractère français que les vitrines non voilées sont beaucoup plus nombreuses que les autres. Les loges qui se calfeutrent recèlent probablement des femmes qui n'aiment point à être vues de trop près ou des maris jaloux. Toujours est-il que pas une ouverture par laquelle le regard puisse arriver à la scène ne reste inoccupée les jours où Taglioni danse. Cet empressement est justifié par l'immense talent de celle qui, dans notre époque, aura personnifié la danse comme Rubini le chant, Rachel la tragédie et Paganini le violon. On se hâte d'autant plus d'aller la voir que les sept représentations qu'elle a consacrées à Paris sont, dit-on, les dernières qu'elle y donnera jamais. C'est un adieu définitif qu'elle fait successivement à toutes les grandes scènes de l'Europe avant d'aller chercher le repos dans quelque gracieuse villa d'Italie.

Comme tous les talents supérieurs et complets, Mlle Taglioni a pu perdre une partie de ses brillantes facultés sans descendre du rang élevé qu'elle occupait parmi les danseuses. Elle n'a pu devenir inférieure qu'à elle-même. L'agilité prestigieuse des pieds, la merveilleuse vigueur de l'orteil et la légèreté aérienne, trois qualités dont une seule constitue parfois tous les droits d'une danseuse à la célébrité, n'étaient que des détails dans l'admirable perfection de Taglioni. Elle a pu déchoir un peu sous ces trois rapports sans cesser d'être un type de grâce et de distinction, parce que le mérite de sa danse consistait dans l'harmonie supérieure de l'ensemble et non dans la perfection péniblement acquise de quelques détails brillants. C'est par les attitudes, par le dessin large et souple des mouvements qu'elle brille bien plutôt que par la prestesse; aussi, est-ce dans les *adagios* qu'elle obtient ses plus beaux triomphes. Pour les danseurs comme pour les chanteurs, c'est là le signe d'un talent profond et véritable.

Les représentations de Mlle Taglioni touchent à leur terme, et seront closes par une soirée à son bénéfice pour laquelle on lui a garanti, dit-on, 30,000 fr. de recette. Nous laisserons les puritains et les amants de l'égalité exhaler leur sainte indignation contre ce chiffre. Pour notre part, nous voyons avec joie les grands artistes prélever sur les riches l'impôt volontaire payé contre une vive et pure jouissance. En somme, on ne voit pas un artiste sur mille arriver à l'opulence des banquiers et de la plupart des commerçants, qui n'ont souvent d'autre mérite intrinsèque que leur richesse et leur avidité. Que Mlle Taglioni ramasse beaucoup d'or pour s'assurer une heureuse et riante retraite, nous y applaudirons de tout notre cœur. Aussi bien, si l'on en croit la chronique, les mauvaises conditions sociales ont réagi sur elle, et, sans qu'on puisse rien lui en imputer, sa fortune a subi de graves atteintes.

— On prépare une traduction d'*Otello* au grand Opéra. Nous ne voulons rien préjuger de cette tentative. Nous attendrons.

On monte aussi un nouveau ballet, *Eucharis*, dont le principal rôle sera confié à Mlle Adèle Dumilatre, que son succès dans *Lady Henriette* a définitivement classée en pivot dans le tourbillon chorégraphique de l'Opéra. La physionomie douce et tendre de la gracieuse nymphe sera parfaitement rendue par cette charmante danseuse. Quelques personnes paraissent croire que la mythologie est chose morte et usée. On parle de *rococo*. Il est certain que l'on pourra faire du *rococo* et du replâtrage avec un sujet mythologique, mais ce ne sera pas la faute de la mythologie. Comme types d'art, les créations de l'antique paganisme sont immortelles, et, partant, toujours jeunes. Si le ballet d'*Eucharis* ne vaut rien, il est sûr que la masse s'en prendra au genre au lieu de s'en prendre aux auteurs, qui, pourtant, seront seuls coupables de la mésaventure.

— *Antigone* attire toujours beaucoup de monde à l'Odéon, et, malgré toutes les raisons qui portent les étrangers comme les Parisiens à aller chercher vers les boulevarts septentrionaux l'emploi agréable de leurs soirées, l'unique théâtre de la rive gauche aura recueilli sa part de l'impôt extraordinaire prélevé dans ces trois mois par la capitale sur les départements, impôt qui du moins n'exige ni lois coercitives, ni papier timbré ni garnisaires pour être perçu, et que les contribuables acquittent avec empressement et plaisir, parce qu'il est immédiatement transformé pour eux en jouissances de toutes natures.

Nous avons parlé déjà en termes généraux de la partie musicale dans cet ouvrage. Nous avons dit que, selon nous, M. Mendelssohn n'avait pas suffisamment tenu compte du caractère simple et large de l'œuvre de Sophocle, et n'avait point assez senti que dans une combinaison de ce genre le compositeur devait entièrement se subordonner au poète, et, pour nous servir d'une expression connue, faire de la musique un simple piédestal pour la poésie qui, dans l'espèce, était la statue que les spectateurs ne devaient jamais perdre de vue. Nous ne reviendrons pas sur notre critique et nous envisagerons l'œuvre de M. Mendelssohn comme il l'a conçue, c'est-à-dire comme œuvre musicale du genre des oratorios.

Le morceau orchestral qui précède le lever du rideau (nous employons l'expression ordinaire, bien que pour *Antigone* le rideau soit remplacé par un chassis qui s'abaisse) tient le milieu entre une introduction et une ouverture. Le premier mouvement, quatre temps larges, renferme une fugue plaintive d'un beau style et d'une expression parfaitement convenable. L'allegro qui suit a de la chaleur; mais il demanderait, pour être rendu, un orchestre plus nourri d'instruments à cordes que celui de l'Odéon. A Berlin, *Antigone* a été jouée au grand théâtre royal, et Mendelssohn a dû spéculer sur un orchestre convenablement équilibré. Cet allegro se termine sur une demi-cadence, comme l'ouverture de *Don Giovanni*, et les vers parlés succèdent immédiatement à la musique. Cette disposition, qui laisse dans l'attente l'esprit de l'auditeur, est d'un excellent effet.

Le premier chœur qui chante la victoire des Thébains sur les sept chefs, est, après les louanges à Bacchus, celui que nous préférons. La première mélodie en est large et d'un beau dessin choral. Il n'y manque, comme dans le motif de l'allegro qui termine les strophes, qu'un peu d'élan et d'enthousiasme; mais, après tout, M. Mendelssohn peut alléguer, pour justifier la froideur générale de sa musique, qu'il avait à faire chanter de sages vieillards, et non pas une bouillante et impétueuse jeunesse. Cette excuse admise, il faudrait alors faire le procès de Sophocle, qui n'a pas tenu compte de cette considération dans sa poésie, ou du moins a supposé que des cœurs chauds et ardents battaient encore dans ces vieil-

travaux; elle pourra alors librement amender du ... les ... dispositions réglementaires ... la livraison générale des chemins de fer.

LIGNE DE LYON. — RAPPORT DE M. DE LA TOURNELLE.

Dans son rapport, M. de la Tournelle pose en principe « qu'il y a » toujours intérêt public à prévenir les dépenses inutiles et à permettre le meilleur emploi des capitaux industriels. » (Page 8.) Personne ne contestera l'excellence de cette proposition; mais lorsqu'il s'agit de l'appliquer à la ligne de Lyon, M. de la Tournelle se hâte de l'oublier entièrement.

Ainsi, il repousse principalement le tronc commun de Paris à Troyes (ligne de Lyon et de Strasbourg), parce que, d'après lui, au point de vue de l'exploitation, il ne comprend pas à qui devrait appartenir ce tronc commun. Citons ses propres paroles (pages 24 et 25):

A qui appartiendrait le tronc commun?

A la ligne de Lyon?

Dans ce cas, l'exploitation du chemin de Strasbourg réduit est impossible par une compagnie, et si l'État s'en charge, elle lui sera éternellement onéreuse.

A la ligne de Strasbourg?

Aussitôt la ligne de Lyon, de bonne devient mauvaise, et probablement aussi, impossible dans les conditions de la loi de 1842.

Au contraire, supposez deux lignes distinctes arrivant toutes deux à Paris par deux vallées indépendantes, chacune exploitant cette immense circulation dont une ville d'un million d'âmes est la cause et le but, les besoins sont mieux satisfaits, l'activité de la vie sociale est plus excitée, les éléments de la richesse sont plus équitablement répartis. Vous avez deux lignes prospères au lieu de deux entreprises languissantes.

Ou, en d'autres termes: L'exploitation de ces deux lignes séparées sera avantageuse, *parce que* chacune d'elle exploitera l'*immense circulation* dont Paris est la *cause* et le *but*. L'exploitation de ces deux lignes réunies par un tronc commun sur une certaine longueur sera mauvaise, *quoique* les deux lignes arrivent également à Paris.

Il suffit donc, aux yeux de l'honorable rapporteur, que les chemins de fer se multiplient pour que les populations se mettent à parcourir tous les chemins de fer qu'on leur offre et rendent ainsi ces voies doublement et triplement productives.

M. de la Tournelle pousse sa confiance dans les chemins de fer encore plus loin.

Il ne craint pas d'admettre que l'exploitation de la ligne de Lyon, au-delà du tronc commun, *c'est-à-dire de Troyes à Lyon*, serait *mauvaise*; et lorsqu'il parle du prolongement de la ligne d'Orléans à Nevers, laquelle aboutira plus tard à Lyon, le même rapporteur ne trouve aucun sujet de réflexion dans le fait de la concurrence désastreuse que cette ligne du Bourbonnais fera à celle de la Bourgogne.

Voilà à quelles absurdités arrivent des hommes, même d'un mérite réel, lorsqu'après s'être laissé entraîner dans un faux système, ils cherchent à en légitimer les conséquences. Mais les véritables principes, les principes de la science et de la logique sont inflexibles; ils repoussent impitoyablement dans le domaine des sophis-

... projet relatif aux abords du Panthéon, au prolongement ... et à l'élargissement de la rue de Vaugirard.

La commission déclare approuver le projet de loi, sauf quelques légères modifications indiquées dans le rapport.

La chambre reprend le scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi relatif aux brevets d'invention. En voici le résultat: Nombre de votants, 97; boules blanches, 93; boules noires, 4.

Le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes pour la classe de 1844 est ensuite adopté au scrutin secret par 80 boules blanches contre 4 boules noires.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre, communique le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de l'Algérie.

M. L'AMIRAL MACKAU, ministre de la marine, en l'absence de M. le ministre des finances, dépose sur le bureau le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires pour les exercices de 1843 et 1844.

La chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner, 1° le projet de loi relatif au régime des prisons; 2° Deux projets de loi relatifs à des changements de circonscription territoriale, et six projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires votées par les départements de la Haute-Loire, de l'Hérault, de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

La séance est reprise à quatre heures trois quarts. La chambre s'ajourne à vendredi.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 18 juin.

Au commencement de la séance, la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations est introduite ayant à sa tête son président, M. le comte Roy.

M. ROY lit le rapport annuel de la commission après quoi la commission est reconduite avec le cérémonial accoutumé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui annonce à la chambre la mort de M. Maurice, député des Vosges.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

La discussion est continuée sur l'article 3 dans lequel le gouvernement propose de fixer à 46 ans, et la commission à 41 la durée de la concession du chemin de fer à une compagnie financière.

M. DE PREIGNE propose de remplacer cet article par le suivant:

« Paragraphe 1. — Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, moyennant une durée de jouissance qui n'excédera pas trente-cinq ans, à partir du délai fixé pour la pose de la voie de fer, le chemin d'Orléans à Tours et à Bordeaux, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi.

» Paragraphe 2. — La concession de ce bail aura lieu par voie d'adjudication, avec publicité et concurrence. Toutefois, nulle compagnie ne sera admise à concourir qu'autant qu'elle aura déposé préalablement un cautionnement de trois millions de francs.

L'auteur de l'amendement critique énergiquement les bails de longue durée; il rappelle que les compagnies seront pleinement dédommagée de leurs dépenses et auront déjà recueilli des bénéfices très considérables au bout de 35 ans: il présente aussi quelques considérations sur l'agiotage qu'il dit favorisé par les concessions faites long-temps d'avance ou pour un terme trop long.

M. DE PREIGNE ajoute que des rumeurs généralement accréditées à la Bourse ont appris que des manœuvres ont été employées pour empêcher une compagnie rivale de se présenter pour le chemin du Nord en concurrence avec un riche capitaliste; que ce qui semble confirmer ces bruits, c'est

... en exigeant des concurrents ... donc pas à appuyer l'amendement.

M. DUMON. La faculté laissée au gouvernement de choisir entre l'adjudication publique et la concession à l'amiable est un cas de responsabilité ministérielle. La commission a été d'accord sur le principe avec le gouvernement, et je prie la chambre de rejeter l'amendement.

M. LUNEAU signale l'immense influence que les compagnies financières ont dans le gouvernement, et les manœuvres qu'elles emploient pour se faire donner les chemins de fer; souvent elles se présentent d'une manière détournée, demandent la concession d'un petit chemin de fer, dans l'intérêt de leur usine, et s'en servent ensuite pour vous faire construire des chemins que vous n'auriez pas construits, obtenir des conditions que vous n'auriez voulu faire à personne, et devenir les maîtres absolus de certaines branches de la circulation. Le gouvernement se trouve ainsi sans garanties devant elles, et cependant il n'en continue pas moins à se lancer dans la même voie par suite de l'influence des gros capitaux.

Cette influence n'est pas la seule: à côté de celle-là se trouve celle des localités, de manière que le gouvernement, qui semble tout diriger, se traîne en réalité à la remorque des intérêts. Il y a quelque temps, les journaux publiaient une liste de membres très honorables des deux chambres qui ont été placés à la tête des compagnies, avec la clause qu'ils auront une part très considérable dans les produits de l'entreprise.

L'orateur lit ce document publié dans la *Démocratie pacifique* du 27 mai dernier.

MM. DE L'ESPÉE ET ÉTIENNE demandent la parole.

M. LUNEAU. En cela les compagnies ont un double but. D'abord d'attirer des capitaux par l'influence de ces noms honorables; ensuite de se donner des appuis dans les deux chambres, dans le conseil d'État, à la cour des comptes, de s'emparer des directeurs-généraux, de saisir tout ce qui a pouvoir, de corrompre les juges, d'obtenir les concessions les plus avantageuses, d'écarter celles-ci, de faire remettre celles-là, de dominer partout par l'argent, et de tirer de toutes parts de l'argent pour dominer. (Très bien!)

Au milieu de ce réseau qui l'entoure, de ces obsessions qui le circonviennent de toutes parts, le gouvernement n'a plus sa liberté, les chambres n'ont plus la leur. (Réclamations.) Les compagnies peuvent par ces moyens capter la moitié de la chambre. (Nouvelles réclamations.) Ce n'est pas à dire que la plupart de ceux qui se laisseront entraîner ne soient des hommes très honorables, mais ils seront entraînés, étourdis, trompés les premiers. (Bruit.)

L'orateur rappelle ensuite ce qui a eu lieu pour quelques compagnies qui pour diverses raisons n'ont pas exécuté les travaux pour lesquels elles avaient soumissionné.

Le gouvernement, je le répète, continue M. Luneau, ne peut avoir aucune liberté d'action; il est enchaîné, entravé de toutes parts, et c'est pour cela que je vous prie d'adopter l'amendement suivant:

« L'adjudication aura lieu par voie de publicité et de concurrence. Le rabais portera sur la durée de jouissance de la compagnie.

» Nulle compagnie ne pourra concourir qu'après le versement des deux millions exigés par l'art. 49 du cahier des charges, et qu'elle aura été admise par le ministre.

M. DE L'ESPÉE présente des explications personnelles.

En 1840 il avait été dit qu'il serait à jamais impossible d'établir des chemins de fer au moyen de l'industrie privée. Des hommes honorables, sans s'engager en rien dans les affaires, crurent qu'ils devaient s'unir pour éveiller l'esprit d'association en France. C'est dans ce but qu'a été fondée la compagnie dont on vient de parler; nous avons réussi, les capitaux se sont associés; le gouvernement a prêté des fonds dont il reçoit des intérêts élevés; les actions ont augmenté de valeur; mais il s'agissait pour notre part d'un appui tout moral, et les hommes les plus avancés nous louaient alors hautement de l'essor que l'association qu'on dénonce aujourd'hui avait donné au crédit public.

---

les poitrines.

Ce chœur est suivi par un récit à l'unisson d'un très noble caractère, qui annonce l'entrée en scène de Créon.

Le deuxième chœur, qui chante le génie de l'homme, a emprunté, nous ne savons pourquoi, la forme d'un andante pastoral à 6/8. Ce ne sont point les joies champêtres que Sophocle a chantées, mais la puissance de l'homme sur la nature. Ce 6/8, dont la mélodie n'est pas très relevée, présente une heureuse harmonie vocale, et la reprise est accompagnée par d'élégants arpéges de clarinette et de flûte, qui sont, pour l'oreille, du plus charmant effet. L'entrée d'Antigone et l'entrée d'Ismène sont annoncées par des récits à l'unisson d'une excellente couleur. La partie des récits est celle qui produit le plus d'effet, et cela est pleinement conforme à l'opinion que nous avons exprimée au sujet du rôle secondaire que devait jouer la musique dans cette œuvre.

Le troisième morceau de chant, consacré à la Fatalité, est un solo avec chœur. La mauvaise exécution du solo nous ôte toute possibilité de nous prononcer sur la valeur de la musique. La forme ondoyante et molle de l'accompagnement, principalement formé de batteries liées, nous a paru peu d'accord avec l'idée sombre et inflexible que réveille le mot *fatalité*, surtout quand il se rattache à d'immenses douleurs. Une seule phrase nous a frappé comme présentant un beau caractère de simplicité et de tristesse; c'est celle qui est placée sur ces mots: *Mais toujours au bonheur des humains se mêle une menace.*

L'imperfection de l'exécution ne nous a pas permis non plus d'apprécier le double quatuor qui chante la puissance de l'amour. Nous croyons pouvoir dire cependant que ce morceau ne présente pas une mélodie assez tranchée, assez saillante. Si jamais il fallait renoncer aux combinaisons intellectuelles pour laisser parler la voix du cœur, la suave et pénétrante mélodie, c'était dans un morceau consacré à l'amour. Les parties vocales sont habilement disposées, cela est vrai; mais c'est là une qualité qui va plus à l'intelligence qu'à la sensibilité affective, et ce n'était pas le cas.

Dans le morceau suivant, l'indifférence du chœur pour les douleurs d'Antigone est ce qu'il y a de mieux marqué. Vient ensuite le chœur à Bacchus qui est supérieur de verve et de conception à tous les autres.

La marche funèbre, jouée par l'orchestre pendant que le roi apporte dans ses bras le corps inanimé de son fils, est marqué d'un beau cachet de tristesse désolée. Il y a surtout aux cadences finales, un trille lent sur la sensible, à la partie supérieure, qui produit un effet de sanglots vraiment neuf et puissant.

Au total, et malgré les critiques assez nombreuses que nous avons pu faire sur l'œuvre de M. Mendelssohn, on sent dans cette musique la touche exercée d'un maître, et les chœurs d'*Antigone* nous donnent un vif désir de connaître les autres ouvrages de ce compositeur. Nous ne saurions trop redire combien il est pitoyable que Paris ne possède point une institution chargée de porter à la connaissance du public les œuvres importantes de l'école allemande. Les artistes français, trop pauvres pour voyager, vivent dans une ignorance presque complète du mouvement musical de l'Allemagne, et la direction des beaux arts ne semble pas soupçonner qu'il y ait là un besoin réel à satisfaire. Tout, dans le domaine de l'art, est laissé au hasard des entreprises particulières.

— Rien de nouveau à l'Opéra-Comique, si ce n'est une reprise de *Fra Diavolo* assez médiocrement montée, avec Chollet dans le principal rôle. Toutefois, Mlle Darcier est une très gracieuse Zerline.

— Nous avons eu par un journal de musique anglais, *The Maestro*, des nouvelles du séjour de M. Révial à Londres. Ce journal fait le plus grand éloge de M. Révial, auquel il reconnaît une voix fraîche, puissante et des plus suaves, dirigée par une méthode exquise. « Nous sommes persuadé, dit-il, qu'il ne manque à cet artiste que d'être mieux connu pour devenir le favori du public (*an universal favorite*.) » Le *Morning-Post*, de son côté, dit de M. Révial: « Il est évidemment de l'école de Duprez pour la beauté de la déclamation et l'énergie de l'expression. Avec le style pur de son chant, M. Révial est assuré d'un grand succès auprès des amateurs intelligents. » Il est probable que le même jugement aura été porté par tous ceux qui, à Londres, auront entendu M. Révial.

— Le défaut d'espace nous force d'ajourner encore le compte-rendu des résultats produits par la méthode d'enseignement musical de M. Chevé sur les cinq élèves dont nous avons suivi l'instruction. Nous nous bornerons à dire aujourd'hui que ces résultats sont on ne peut plus concluants en faveur de la méthode. Les élèves sont aujourd'hui parfaitement en état de continuer seuls l'étude de la lecture et de l'écriture musicale, sans craindre de s'égarer, grâce à la sûreté qu'ils ont acquise dans l'intonation, et aux procédés infaillibles qu'ils ont pour corriger eux-mêmes les erreurs de mesure ou d'intonation qu'ils pourraient encore commettre. Ils n'ont plus que l'habitude à acquérir pour lire rapidement. Le but de l'enseignement est donc atteint, et c'est aujourd'hui pour les élèves une pure question d'exercice.

L'un des élèves, il est vrai que c'est l'un des meilleurs et celui qui a le plus travaillé seul, est parvenu au bout de 25 leçons à lire à livre ouvert les leçons les plus difficiles, à tout autre point de vue que celui de la rapidité, du solfége d'Italie. Chose remarquable, cet élève avait plusieurs fois tenté d'apprendre la musique par le procédé ordinaire. Il avait eu pour professeur des artistes justement renommés, et chaque fois il avait été condamné par ses professeurs, et il avait dû renoncer à une étude à laquelle cependant son aptitude naturelle et la voix magnifique dont la nature l'a doté le rendaient merveilleusement propre. Nous sommes convaincus que M. Chevé, s'il en est requis, guérira autant d'incurables de cette sorte qu'on pourra lui en présenter. Nous reviendrons sur l'enseignement de M. Chevé, et nous insisterons pour que la ville de Paris, qui s'occupe de l'éducation musicale des classes populaires, fournisse à cet habile professeur les moyens d'établir au moins un cours d'essai en concurrence de ceux de l'Orphéon. Nous ne demandons pas, tant s'en faut, le renversement de l'édifice précieux élevé par Wilhelm, nous demandons simplement une expérience parcellaire qui ne portera aucune atteinte à ce qui existe, d'autant moins que, nous en sommes convaincus, M. Chevé consentirait à faire son essai sur les élèves repoussés comme incapables des classes de l'Orphéon.

ALLYRE B.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. *Colons et Colonnes*, vaudeville en deux actes de MM. Mélesville, Carmouche et de Courcy. — GYMNASE. *L'échappé de Bicêtre*, de M. Paul Bonjour. *Sara Walter*, de M. de Prémaray. — PORTE-SAINT-MARTIN. *Le Songe d'une nuit d'été*. John et Henry, et leur père, M. Risley.

Mme veuve Raquette, affichant des prétentions virginales, sous le nom de Mlle Opportune, aubergiste provençale, consent au mariage de sa nièce Nicole avec un pauvre cordier, Hilarion. Les deux jeunes gens s'aiment le plus tendrement du monde; mais, par malheur, l'auberge de Mlle Opportune est si mal achalandée, que l'hôtesse songe à lever le pied et à abandonner son fonds. Tandis qu'elle cherche le moyen d'échapper aux huissiers, un avis du gouvernement, crié à son de trompe, annonce aux habitants du village qu'une dot de 500 francs est accordée à toute fille qui ira se faire colonne en Algérie et épouser un colon de Maskara. Opportune signe son engagement, triplement heureuse de sortir de ses embarras, de toucher une dot et de regoûter, sur ses vieux jours, les douceurs de l'hymen. Tante égoïste et impitoyable, elle inscrit Nicole sur la liste des émigrantes, au grand désespoir d'Hilarion.

Parmi les aventurières provençales, nous remarquons, pour leurs a

[illegible] à faire partie de la commission supérieure d'une compagnie de chemin de fer, mais seulement après que ce chemin avait été [illegible] par la chambre. Il croirait contraire à toute délicatesse de prendre un intérêt quelconque dans une compagnie qui aurait pour objet un chemin sur lequel la chambre n'aurait pas statué.

M. LHERBETTE. De deux choses l'une, ou les députés qui ont un intérêt dans un projet de chemin de fer prendront part aux délibérations de la chambre, et alors ces délibérations seront entachées, ou ils n'y prendront aucune part, et alors la représentation nationale ne sera pas complète. Il y a des deux côtés les plus graves inconvénients.

M. GANNERON. Si l'on dénigre ceux qui ont un intérêt dans les compagnies de chemin de fer, les honnêtes gens ne voudront plus y entrer, et il n'y aura plus de compagnies. Si l'on veut que les chemins de fer soient faits par des compagnies, il faut laisser les honnêtes gens s'en mêler.

UNE VOIX. Non pas ceux qui les votent. (Bruit.)

M. GANNERON présente encore quelques considérations que les murmures et les conversations nous empêchent d'entendre.

M. BUREAUX DE PUZY. Je suis complètement pour l'exécution des chemins de fer par les compagnies, mais c'est précisément pour cela que je ne veux pas qu'elles soient soupçonnées d'exercer, au moyen des députés, une influence occulte sur le gouvernement. Personne ne songe à dénigrer les honorables citoyens qui ont pris un intérêt dans les chemins de fer. Il ne s'agit pas ici d'indignité, il s'agit d'incompatibilité.

M. Ganneron a fait une proposition sur les incompatibilités. (Rires.) Il doit savoir s'il entendait flétrir les fonctionnaires publics auxquels il voulait interdire l'entrée de la chambre. (Très bien.)

M. DE VATRY. M. Ganneron m'a dit tout-à-l'heure, quand je l'interrompais, que je suis membre d'une compagnie de chemin de fer. Cela est vrai, par suite d'une ancienne prise d'actions, mais comme je suis pour l'exécution des chemins de fer par l'Etat, j'ai voté et je voterai contre tous les projets de loi de chemins de fer où il s'agira d'accorder des concessions, que j'y sois intéressé ou que je ne le sois pas. (Très bien.)

Il est évident qu'on ne peut à la fois être juge et partie; que lorsqu'on a un intérêt de tous les jours dans une affaire, on n'a pas sa pleine liberté. (Très bien.)

M. DUFAURE insiste pour que le gouvernement garde le droit de choisir le concessionnaire, et demande que le sous-amendement soit voté avant l'amendement.

M. DUMON déclare qu'il adopte l'amendement. M. de Preigne y réunit le sien.

L'amendement de M. Luneau est mis aux voix et adopté.

Sur la proposition de M. le président, la chambre réserve un amendement de M. Desjobert qui prendrait place entre les art. 3 et 4.

« Art. 4. Dans le cas où, dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation de la présente loi, une compagnie agréée par le ministre des travaux publics, n'aurait point accepté les conditions réglées par la présente loi et par le cahier des charges pour le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, le ministre des travaux publics est autorisé à pourvoir provisoirement à l'exploitation du chemin de fer d'Orléans.

A cet effet, un crédit de 14,150,000 fr. sera affecté, savoir :

11 millions à l'établissement de la voie de fer, et 3,150,000 fr. à l'achat du matériel d'exploitation.

M. DESLONGRAIS combat cet amendement, qui aurait pour résultat, dit-il, de remettre en question l'exploitation par les compagnies financières, pour laquelle la chambre s'est prononcée à diverses reprises. Il reprend en son nom la disposition proposée d'abord par le gouvernement, qui aurait pour effet de donner à ferme l'exploitation du chemin de fer dans le cas où il ne se trouverait pas de compagnie soumissionnaire.

Cet amendement, combattu par M. Dufaure, est rejeté.

« Art. 5. Sur la somme de 14,150,000 fr., éventuellement affectée par l'article précédent à la pose de la voie de fer et à l'achat du matériel d'exploitation, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un [illegible]

[illegible] s'agit de savoir si l'inconvénient qu'on signale est de nature à compenser les inconvénients attachés à la faculté laissée aux compagnies. Sans la restriction posée par l'amendement de M. Combarel les compagnies peuvent au moyen de quelques manœuvres connues rentrer en peu de temps, en gagnant 100 p. 0/0, dans leurs premiers déboursés, de sorte qu'elles peuvent exécuter les chemins au moyen des fonds d'autrui.

L'orateur rappelle les moyens d'agiotage employés avant la révolution par la compagnie des Indes, et conclut en engageant la chambre à adopter l'amendement.

M. LEGRAND, commissaire du roi, combat ces observations.

M. COMBAREL DE LEYVAL retire son amendement.

« Art. 9. A moins d'une autorisation spéciale de l'administration supérieure, il est interdit à la compagnie, sous les peines portées par l'article 419 du code pénal, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises, par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas également consentis en faveur de toutes les autres entreprises desservant les mêmes routes.

» Des ordonnances royales portant règlement d'administration publique prescriront toutes les mesures nécessaires pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le service du chemin de fer. »

L'article 10 relatif aux voies et moyens est également adopté.

M. DUCHATEL dépose des projets de loi d'intérêt local.

Il est procédé au scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi. Voici le résultat de cette opération :

Votants,	274
Majorité absolue,	138
Boules blanches,	218
Boules noires,	56

Demain à midi et demi, discussion de projets de loi relatifs au chemin de fer de Paris à Lyon ; de Tours à Nantes ; de Paris à Rennes ; de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchements sur le littoral de la Manche.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* signale comme une discussion importante celle qui a eu lieu dans les bureaux de la chambre des députés sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire. Les droits de l'Etat y ont trouvé, dit-il, des défenseurs fermes et éloquents. Les conservateurs, comme l'opposition, ont voté dans cette occasion en-dehors de tout esprit de parti. La cause de l'Université a fait son chemin toute seule.

Le même journal n'est pas encore satisfait de la tournure que prend le débat sur les chemins de fer. Le système de l'exécution par l'Etat a été écartée, dit-il ; mais on démolit maintenant pièce à pièce celui de l'industrie privée. Le danger est flagrant.

— Dans un article sur les chemins de fer de Lyon et de Strasbourg, la *Presse* émet l'opinion que les métropoles industrielles doivent forcément être reliées aux chemins de fer, mais par des lignes principales et non par des embranchements.

Cette même feuille constate que l'esprit ultrà-universitaire l'a emporté à la chambre des députés dans la nomination des commissaires chargés de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire. Ce résultat équivaut, selon elle, à un ajournement indéfini. Elle en accuse le clergé qui a eu le tort, grave à ses yeux, d'intervenir dans le débat par la voie de la presse périodique.

— Le *Commerce*, après avoir signalé le départ du duc de Joinville

[illegible]

— Le roi, sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, vient de rendre une ordonnance qui règle le service administratif de la marine.

Une ordonnance du roi prescrit la publication de la convention conclue, le 9 novembre 1843, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

Une autre règle ce qui concerne les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance et à l'encouragement des arts.

Une quatrième règle le mode d'administration de la ville de Constantine et régularise les prohibitions dont sont frappées les transactions mobilières dans cette ville.

La loi qui ouvre un crédit additionnel pour les pensions militaires en 1844 a été publiée hier dans le *Moniteur* sous la date du 14 juin.

— L'instruction, pour l'admission à l'Ecole Polytechnique, publiée l'année dernière, annonçait qu'à partir de 1845 les candidats à cette école devraient être pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres. M. le ministre de la guerre, vient de décider que le diplôme de bachelier ès-lettres serait seulement une recommandation auprès des examinateurs, et non une condition essentielle pour être admis à l'examen. Mais les candidats doivent bien se persuader qu'on tiendra, beaucoup plus que par le passé, à la composition française et à la version latine, qui ont toujours fait partie des épreuves du concours.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 16 et lundi 17 juin, de 5,096 déposants, dont 606 nouveaux, la somme de 730,162 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 670,000 fr.

— Le *Moniteur* annonce que le roi a nommé aux fonctions de maire à Digne, M. Julien Francoul ; à Rive-de-Gier, M. Gaultier ; à Pouilly, M. Garilland ; à Sablé, M. Ocernes ; à La Ferté-sous-Jouarre, M. Desouche ; à Etampes, M. Pommeret des Varennes ; à Cannes, M. Sicard.

— La légalité des arrêtés et ordonnances qui ont permis la continuation du péage aux ponts d'Austerlitz, des Arts et de l'île Louviers après l'expiration de la concession, a été contestée, et les plaintes nombreuses qui se sont fait entendre à ce sujet ont retenti jusque dans le conseil général de la Seine. Des citoyens, en outre, ont pris le parti de faire juger la question par les tribunaux. MM. Bourdillat, Caffin, Cercenil, Basset et Moreau, négociants du 8e arrondissement, escortés d'un huissier, se sont rendus au bureau du pont d'Austerlitz, et M. Hingray, libraire-éditeur du 10e, à celui du pont des Arts, pour protester contre une perception qu'ils prétendent illégale. Ils ont sommé les buralistes de les laisser passer librement et sans les astreindre à un péage quelconque. Sur le refus de ces employés, ils ont fait dresser procès-verbal pour se pourvoir devant l'autorité compétente. (*Commerce.*)

— Le 12, à Bordeaux, les deux théâtres étaient fermés depuis deux jours, et le directeur, M. Devéria, avait quitté la ville. Une foule de pauvres familles se trouveraient réduites à une triste position s'ils n'étaient pas promptement rouverts.

ERRATUM. Dans notre numéro d'hier, il s'est glissé trois erreurs de chiffres dans l'article : *Statistique des chemins de fer en Allemagne* ; au 2e alinéa : la France a 96 kilom. (et non 26) ; l'Angleterre 228 (et non 72) ; la Belgique 296 (et non 74) pour un million d'habitants.

---

traits particuliers, une vaillante gaillarde, Mlle Boisgontier, une petite Alsacienne, marchande de balais, Mme Bressan, qui ont eu des malheurs d'amour. M. de Balzac a dit qu'une mère, dans notre société française très civilisée, arrêterait sur les grands chemins pour marier sa fille ; nos émigrantes, pour se placer elles-mêmes, ne montrent pas moins d'ardeur et acceptent de pires conditions. Voici, d'après les auteurs du vaudeville, comme s'arrangent les mariages algériens.

Arrivées à Maskara, les nouvelles colonnes sont mises *à l'entrepôt.* On leur distribue un numéro d'ordre, et, comme chacun des colons du dit lieu est également numéroté, le commissaire civil déclare que les unions se formeront ainsi suivant l'accord des numéros ; le 1 épousera le 1, le 2 se joindra au 2, et ainsi de suite. Cette loi de hasard est fort rude et peu délicate ; mais la fureur du mariage est telle, que mesdemoiselles les Provençales se soumettent, sans trop murmurer, à ce système de colonisation.

Après ce consentement, arraché par la nécessité, le droit naturel, on le pense bien, ne tarde pas à reprendre son pouvoir. Ces alliances de hasard ont mêlé les cœurs et les visages les moins faits pour s'entendre. De là un grand désordre : injures, sévices graves, têtes décoiffées, yeux arrachés, soufflets, bruits, scandales ; si bien que l'espèce courrait le risque de ne pas se reproduire à Maskara, si le génie féminin n'avisait à tourner la difficulté. Alors, commence une opération d'accomodements ; on s'essaie, on se tâte, et les plus mal lotis font des échanges amiables ou volent les numéros de leurs camarades. L'autorité du commissaire civil ne saurait faire respecter la rigoureuse loi du numéro, et tout le monde, à la fin, paraît à peu près content, excepté le barbier Sauvageot.

Sauvageot est venu sur la terre d'Afrique pour se consoler d'une infidélité. Son amante lui a fait des traits avec Auriol. Trahir le nez de M. Hyacinthe pour les grelots d'Auriol : quelle petitesse ! Or, cette traîtresse, à bizarres fantaisies, n'est autre que la belle Mlle Boisgontier, à laquelle un tour adroit de numéro livre le Sauvageot en légitime mariage. Autre étrange rencontre : Mlle Opportune retrouve à Maskara son pauvre époux, qu'elle avait planté là depuis plus de quinze ans, et qu'elle supposait bien mort. Enfin Hilarion, transporté en Algérie sous un vêtement de femme, en qualité de colonne, y rejoint Nicole, qui s'est déguisée en très joli garçon pour échapper au système conjugal de M. le commissaire civil. Après avoir rossé d'une main très peu féminine, Mme Raquette, que le sort lui imposait, Hilarion, grâce à un échange de cartes, épouse son amoureuse.

Cette pièce fort leste, d'un style gras, où l'espèce des chameaux se trouve à chaque pas confondue avec celle des colonnes, a obtenu hier, aux Variétés, un assez bon succès de rire ; mais des sifflets ont protesté avec justice contre le mauvais goût de plusieurs traits, que les auteurs feront bien d'adoucir. L'ouvrage est excellemment joué par Mlle Flore ; par MM. Hyacinthe, Perey et Neuville ; par Mmes Volet, Boisgontier et Bressan. Mlle Maria Volet, la célèbre reine-polkiste, est une belle personne que nous croyons destinée, par ses qualités naturelles, à réussir dans les rôles marqués plutôt que dans les ingénues. Son extrême jeunesse seule, apparemment, la retient, pour ses débuts, au genre sentimental, auquel semblent peu convenir la fermeté de son regard et surtout l'accent de sa voix.

M. Poirson a quitté l'administration du Gymnase. Avec son règne va s'éteindre la gloire solitaire de M. de Prémaray, le grand fournisseur du théâtre depuis près de deux années. La dernière pièce de M. de Prémaray, *Sara Walter* n'a obtenu qu'un médiocre succès. C'est un ouvrage froid qu'ont vainement essayé d'animer MM. Delmas et Klein, et Mlle Fargueil, qui reparaissait sur une scène où elle a brillé long-temps. M. Delmas est un artiste très intelligent et capable d'aborder convenablement tous les emplois ; mais nous regretterons toujours de le voir s'essayer dans le genre sérieux. C'est du temps perdu, que M. Delmas utiliserait bien mieux à nous faire rire. Que l'artiste borne son ambition aux rôles purement comiques, et avant peu de temps il sera l'un des favoris du public parisien.

M. Paul Bonjour a débuté au Gymnase dans une pièce dont il est l'auteur, l'*Echappé de Bicêtre*, pièce sans prétention, convenablement arrangée pour des travestissements. M. Bonjour n'est pas sans mérite dans ce genre où excellait Henry Monnier. Il se grime bien, et ses imitations sont parfois très heureuses ; mais il est froid, et c'est le défaut du genre autant que de l'artiste, défaut que faisait oublier Henry Monnier à force de finesse exquise dans l'observation.

Il y a dans ce moment, au théâtre de la Porte-St-Martin, une merveille, c'est le petit John Risley, enfant de sept ans ; ce sont les deux frères John et Henry, autre bambin de cinq ans ; c'est le groupe des deux enfants et de leur père, M. Risley, l'Américain ; c'est *le Songe d'une nuit d'été.*

Dans la fantaisie de Shakespeare, le roi et la reine des fées, Obéron et Titania, sont en grande querelle. « Obéron est outré de fureur de ce que « Titania traîne à sa suite un aimable enfant dérobé à un roi de l'Inde. « Jamais elle n'eut un aussi joli bambin ; et le jaloux Obéron voudrait « l'avoir et le faire son page, pour parcourir avec lui les vastes forêts ; « mais elle retient l'enfant chéri ; elle le couronne de fleurs et fait de lui « tous ses plaisirs. » Voilà la seule idée du poème anglais à laquelle se rattache très vaguement le ballet de la Porte-Saint-Martin.

Titania, (conservons-lui ce nom poétique) Titania, entourée de ses fées, semble triste et inquiète ; il manque quelque chose à son cœur. Elle fait de magiques évocations et tout-à-coup la terre enfante un petit génie leste, gracieux, tout pailleté d'or et d'argent, qui lui-même, frappant la terre d'une baguette, en fera sortir un autre charmant enfant. Un grand génie vient s'unir à ces deux petits êtres pour les diriger, et on le dirait doué de la puissance d'Obéron lui-même tant il y a de merveilleux dans les évolutions qu'il commande. M. Risley joue avec ses enfants comme le jongleur indien avec ses boules ; on les voit monter, descendre, se retourner, se dresser, bondir, avec une hardiesse qui effraierait le regard, si la précision des mouvements, si l'aisance parfaite, si la grâce exquise ne tenaient l'âme toute rassurée et heureuse. On ne saurait imaginer un spectacle plus aimable. Les enfants, à chaque tour miraculeux, viennent saluer le public, non pas de ce sourire grimaçant et essoufflé que jettent à l'orchestre nos danseuses du Grand-Opéra, au bout de leur pirouette, mais d'un naïf sourire qui semble venir du monde des fées, tant il est calme et gracieux. Tout Paris ira voir *le Songe d'une nuit d'été.*

On a très bien fait de placer ce divertissement de la famille Risley dans le cadre d'un ballet. J'entends des critiques crier à la profanation, parce qu'on a donné à une scène légère le nom d'un des poèmes de Shakespeare. C'est trop de sévérité. Nous n'avons, il est vrai, ni les amours de Lysandre et d'Hermia, d'Hélène et de Démétrius, ni Bottom et sa tête d'âne, ni Snug et sa peau de lion, ni le Clair de lune et la Muraille, ni les fées Fleur-des-Pois, Toile-d'Araignée et Grain-de-Moutarde, ni Puck et ses philtres d'amour, nous n'avons pas toutes ces étranges fantaisies du poète ; mais ce groupe charmant des deux enfants Risley, au milieu des fées, dans la douce lumière du paysage, ne laisse-t-il point l'idée d'un songe heureux, par une belle nuit sereine? Ces grâces enfantines nous font songer à ce que deviendra un jour l'homme dans une société raffinée et heureuse. Elles nous donnent une idée des facultés délicates d'agilité et de force qu'on pourra développer dans l'enfant, lorsqu'une éducation savante développera le corps dès le bas-âge. Les chœurs d'enfants bien dressés produiraient des effets admirables dans le ballet. Aujourd'hui nous ne savons pas utiliser cet élément, et l'art de la chorégraphie, comme tous les arts, n'est encore qu'à l'état d'ébauche.

—*Tout pour de l'or*, drame de MM. Dinaux et Lesguillon, a obtenu hier un grand succès à la Gaîté. Nous en parlerons plus au long.

D. L.

— en liquid.					
3 0/0 compt.	82 60	82 65	82 60	82 65	82 45
— fin cour.	82 65	82 75	82 65	82 75	82 55
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00; velours, 00,00. — Par ce courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 78,00; courant du mois et jusqu'en octobre,

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

17 Juin.			
Arrivages	1098 q.	34 k.	
Ventes	850	83	
Restant	13131	33	
Cours moyen		38,61	
Cours-taxe		38,93	
Cote administrative.			
Gr.	15 q.	70 k.	52,25 à 54,15
1re	158	57	39,50 à 41,40
2e	141	30	36,30 à 38,28
3e	18	75	30,55 à 31,20
4e	00	00	00,00 à 00,00
Al.	200	96.	36,30 à 39,50

18 Juin.			
Arrivages	875 q.	94 k.	
Ventes	483	56	
Restant	13323	71	
Cours moyen		38,93	
Cours-taxe		38,93	
Cote administrative.			
Gr.	6 q.	28 k.	51,00 à 54,15
1re	142	67	39,50 à 41,10
2e	127	17	36,60 à 38,83
3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	7	85	24,80 à 25,50
Al.	117	75	39,30 à 40,75

Cours des Céréales (par hect.).

MONTLHÉRY, 17 Juin.—Froment, 1re : 22,34; 2e : 21,00; 3e : 19,00. — Méteil : 17,00 à 18,00. —Seigle : 11,00 à 12,00.—Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,50.

ELBEUF, 15 Juin. — Froment : 22,00. — Orge : 14,00. — Sarrazin : 14,00. — Avoine : 11,00.

LE NEUBOURG, 12 Juin. — Froment : 21,40. —Méteil : 15,25. —Seigle : 13,25.—Orge : 13,25. — Avoine : 8,25.

ARRAS, 15 Juin. — Froment, 1re : 19,19; 2e ; 18,37. — Méteil : 17,53. — Seigle : 11,26. — Escourgeon : 13,04. — Avoine : 7,54.

Le marché était bien fourni en blé, et la demande moins active, ce qui a facilité les achats avec 25 à 30 c. de baisse sur les cours précédents.

Les seigles ne sont pas aussi abondants et sont fermes au cours.

Les escourgeons ne varient pas, et l'avoine est assez demandée.

STE-MENEHOULD, 15 Juin. — Froment, 1re : 16,73; 2e : 15,66. — Seigle : 9,33. — Orge : 9,90. — Avoine : 6,40 à 6,83.

PONTARLIER, 15 Juin. — Froment : 22,00 à 23,25. — Méteil : 18,25. — Orge : 15,50. — Avoine : 8,00 à 10,50.

GRENOBLE.—Froment, 1re : 23,75; 2e : 23,00; 3e : 22,25. — Méteil : 20,00 à 20,25. — Seigle : 17,00 à 18,00. — Avoine : 9,00 à 10,00. L'orge manque; mais on espère en avoir de la nouvelle pour le prochain marché.

MARSEILLE, 15 Juin.—La position des blés est exactement la même que samedi dernier; l'article reste calme et offert, et les ventes effectuées ont eu lieu avec de nouvelles concessions sur les prix. Il s'est traité des blés de Calaffa de 20,50 à 21,00 les 160 litres entr., des Ibraïl de 18 à 19, un Romélie à 19,00 et une partie blé tendre de la Mer-Noire à 20,00.

SAUMUR, 15 Juin. — Froment, 1re : 18,80; 2e : 18,40; 3e : 17,90. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 9,20. — Avoine : 8,00 à 8,50.

PAIMPOL, (Côtes du Nord), — Froment, 1re : 17,02; 2e : 16,80; 3e : 16,07.—Méteil : 14,56. — Seigle : 10,23. — Orge : 10,23. — Avoine : 7,10. — Depuis une quinzaine de jours les blés tendent à la baisse, faute de demandes du dehors. L'avoine est en belle qualité.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché d'Enfer du 18 Juin.*—Foin, 1re : 46,00 à 47,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 44,00. — Paille de froment : 23,00 à 25,00.

Marché Saint-Antoine du 18 Juin.— Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 35,00 à 36,00. — Sainfoin, 2e : 38,00 à 39,00; 3e : 35,00. — Luzerne, 1re : 42,00; 2e : 38,00 à 40,00; 3e : 35,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 26,00; 2e : 20,00 à 22,00.

Graines oléifères et huiles (l'hect.)

ARRAS, 15 Juin. — *Graines*. Œillette : 20,00 à 21,75. — Colza : 21,00 à 22,75.

Huiles d'œillette bon goût : 70,50; do à clair : 78,00; do rousse : 76,00; — de colza : 77,00; — de lin : 72,00.

Tourteaux : 10,00 à 16,00.

CAMBRAI, 15 Juin.— *Graines*. Colza : 22,50 à 23,25. — Œillette : 20,00 à 20,50. — Lin : 18,00 à 20,00.

Huiles de colza aux 91 kil. : 75,50; d'œillette à clair : 85,00; 2e : 80,00; do rousse : 75,00 à 76,00.

Tourteaux : 10,00 à 11,50.

LILLE, 15 Juin. — *Graines*. Colza : 19,00 à 21,00. — Œillette : 20,00 à 21,00. — Caméline : 17,00 à 19,00. — Lin : 17,00 à 20,50.

Huiles de colza : 75,00 à 75,25; — de lin : 75,00 à 70,00.

MARSEILLE, 14 Juin. — *Graines oléifères*. La hausse s'est décidément établie sur ces articles, quoique les transactions n'aient point conservé l'importance qu'elles avaient la semaine dernière. Toutefois il s'est encore traité diverses affaires en graines de sésame qui ont été payées à raison de fr. 48,50 les 100 kil. pour les provenances d'Egypte, et fr. 50 esc. 1 p. cent, pour celles du Levant.

Les graines de lin n'ont rien offert de remarquable. On a réalisé quelques lots de peu d'importance à fr. 26,00 et les vendeurs tiennent aujourd'hui fr. 26,50.

En graines d'arrachides, il s'est traité 600 qx. pour livrer en juillet à fr. 30,00.

Huile d'olive comestible. — La reprise d'affaires que nous signalions dans nos précédents avis sur ces articles, n'a pu se maintenir pendant la dernière huitaine. La demande ayant cessé pour toutes les qualités en général, le calme a reparu et nous n'avons aucune vente à mentionner tant en provenances du royaume de Naples, qu'en celles de la Toscane.

Les huiles du Var sont les seules qualités qui aient donné lieu à quelques petits achats de détail pour la consommation locale dans les prix de fr. 125,00 l'hect., les comestibles supérieurs, et fr. 121,90 les communes.

La vente n'est pas très animée pour l'huile comestible de sésame à froid. Les premières qualités valent fr. 51,50 les 50 kil.; les deuxièmes fr. 49,00 et les troisièmes fr. 47,20.

Huile de colza. — Le cours de cette sorte d'huile est assez soutenu. Il s'est fait diverses ventes de la pile et du magasin à 93,75 l'hect.

Huile d'œillette. — Notre marché demeure inactif pour cette sorte d'huile. On ne connait aucune vente en disponible qui est coté nominalement de fr. 91,40 à 92,20 l'hect. A livrer, il s'est traité quelques affaires pour les 4 derniers mois à fr. 93,00.

Huile de lin. — Ce liquide a éprouvé, cette semaine, une demande assez soutenue, sans que, pour cela, les cours aient subi la moindre variation. La fabrication du savon a pris peu de chose; mais d'un autre côté, les commissionnaires ont montré quelque empressement à remplir les ordres qu'ils avaient en mains, et il en est résulté des achats assez importants au prix précédemment coté de fr. 36,15 les 50 kil.

Les ordres de livraison courant du mois, sont tenus fr. 35,85, mais nous n'avons pas appris qu'il se soit traité quelque affaire.

On ne cite aucune opération à livrer; il y a vendeurs pour les différentes époques de l'année à fr. 36,75.

Huile de sésame. — Samedi dernier, nous avons eu un peu de hausse sur cet article dont le cours est monté de fr. 46,00 à 46,60 les 50 kil.; mais ensuite nous sommes restés calmes et offerts à ce prix. Les ventes n'ont pas été animées, car elles se sont bornées à quelques petits lots pris par la savonnerie.

On n'a cité aucune affaire en ordres de livraisons; on les offre à fr. 46,30.

A livrer, il s'est traité quelques marchés pour juillet, août et septembre à fr. 47,80 et pour les 4 derniers mois à fr. 49,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 17 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	901	896	5	1 50	1 10	1 »
Vaches....	101	100	1	1 08	» 96	» 78
Veaux.....	564	561	»	1 56	1 38	1 20
Moutons..	7336	6653	683	1 40	1 22	» 64

LA MAISON-BLANCHE, *marché du 18 Juin* — Porcs amenés 227; vendus 185, renvoi 42, au prix de 1,00-1,04-1,02.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *marché de la Vallée du 17 Juin*. — Chevreaux ou cabris : 5,00.— Lapins : 0,75 à 1,85. — Dindes gras : 6,50; do ordinaires : 3,00 à 4,00. — Oies : 3,00. — Chapons : 2,75 à 6,50. — Poulets gras : 2,50 à 4,00; do communs : 0,50 à 2,00. — Canards : 0,60 à 2,00. — Canetons : 2,00 à 3,75. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0,20 à 0,50.

Laines.

PARIS, 17 Juin. — Au marché de Saint-Denis, on a terminé quelques affaires commencées dans les fermes à l'époque des visites annuelles, à des prix au-dessus de ceux de l'an dernier; ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ceux des acheteurs qui se soumettent à cette hausse, donnaient à perte leurs laines lavées, il y a peu de temps. Les lots achetés par les laveurs de cette place ne pourront leur donner à tous les mêmes résultats, le conditionnellement des laines étant différent.

La position est bien changée sur la place de Paris; les détenteurs qui naguère trouvaient à peine des acheteurs à des prix désastreux, sont maintenant accablés de demandes, même de ceux avec lesquels ils traitaient difficilement il y a peu de mois. Le Midi n'est pas très disposé à offrir un prix du blanc en rapport avec ce que les peigneurs font sur le suint.

On peut évaluer la hausse sur les laines en suint de 8 à 10 p. 0/0 suivant les achats plus ou moins bien faits; elle sera même de 15 à 16 p. 0/0 pour ceux qui seraient trompés dans leur espoir de rendement au lavage.

convient pas l'enseignement de l'état soient forcés de le subir.

Et maintenant, pourquoi voulons-nous que l'Etat soit seul et unique maître des chemins de fer? C'est précisément parce que, dans la question des chemins de fer, nous voulons, pour tout le monde encore, la liberté.

Dans le moyen-âge, quand les barons, les ducs et les comtes étaient maîtres des routes qui passaient dans leurs baronnies, leurs duchés et leurs comtés, et qu'ils imposaient, chacun à sa guise, des péages et des droits de toutes sortes aux transports et aux voyageurs, ce n'était certes pas là un régime de liberté. Dès que l'Etat, c'est-à-dire la nation, est entré en possession des routes, la liberté des routes a été acquise dans tout le pays et pour tout le monde.

Eh bien! l'abandon du monopole des voies de fer aux compagnies, c'est le système du moyen-âge; l'exploitation par l'Etat, c'est le système de la liberté. — Dès qu'une chose, par sa nature même, est un monopole, il faut que cette chose reste entre les mains de l'Etat qui représente tout le monde. L'Etat, c'est nous, c'est la nation tout entière. Un monopole exercé par l'Etat n'est plus un monopole. L'Etat est une compagnie universelle dont tous les citoyens sont les associés.

Séance de la chambre des Députés.

Le chemin de fer de Paris à Lyon soulevait une grave question, celle de l'adoption ou du rejet du tracé par Troyes, c'est-à-dire du tronc commun pour les lignes de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg. Parmi les orateurs qui ont pris la défense du tronc commun, M. Bureaux de Puzy a constamment attiré l'attention de la chambre. M. Bureaux de Puzy a, en effet, développé avec beaucoup de talent et de force tous les arguments qui militent en faveur de cette ligne. M. Bureaux de Puzy s'est prononcé immédiatement pour le tracé par les plateaux de la Brie, passant par Provins et Romilly, c'est-à-dire pour le tracé étudié par M. l'ingénieur en chef Dausse, tracé que l'administration a mis à l'index et dont elle a destitué l'auteur. M. de Puzy a fait ressortir la supériorité incontestable de ce tracé sur tous les autres.

Le nouveau tracé à tronc commun reste constamment à ciel ouvert de Paris à Dijon, et réalise un accourcissement de 19 kilom. sur le plus court tracé par la vallée de l'Yonne, celui qui se dégage de cette vallée par celle de l'Oze, et qui exige pour descendre dans le bassin de la Saône un souterrain de 3,720 mètres au col de Blezy et des pentes de 9 millimètres.

De son côté, la ligne de Strasbourg n'a que 10 kilomètres de plus que celle de la Marne, encore cette différence serait-elle plus que compensée en faveur du tracé par le tronc commun, eu égard aux nombreux souterrains de la ligne de la Marne.

Enfin, sans entrer dans tous les détails, la double ligne à tronc commun, tout en conduisant plus rapidement à Lyon et à Strasbourg, économise la construction de 150 kilomètres.

MM. Stourm, Nisard, Armand (de l'Aube), ont également défendu [...] de son projet, est fort peu concluant, et le *Journal des Débats* en a réfuté pied à pied toutes les assertions. Il compare les divers projets sous le rapport des travaux d'art, des dépenses, des droits respectifs des localités, de la justice distributive, etc., et démontre, par les arguments les plus solides, combien le choix de la vallée de l'Yonne a été malheureux. Nous citons les conclusions du travail de M. Gerdy :

« Ainsi, en résumé, point de motifs, ou motifs sans valeur, pour préférer la ligne de l'Yonne aux lignes de la Seine; point de motifs sous le rapport des longueurs, car la ligne de l'Yonne adoptée par le gouvernement est plus longue de 6 à 46 kilomètres que les diverses lignes de la Seine; point de motifs sous le rapport des pentes, car l'exposé des motifs se borne à avouer qu'il y a égalité entre les lignes rivales, sans fournir de renseignements; point sous le rapport des courbes, car il fait le même aveu, tout en convenant que les courbes sont un peu plus favorables dans les lignes de la Seine; point sous le rapport des souterrains et des travaux d'art; point sous le rapport des dépenses, puisque de l'aveu de l'exposé des motifs, celles de la ligne de l'Yonne dépasseront celles des lignes de la Seine, et les dépasseront en définitive de soixante à soixante-douze millions (eu égard à l'économie du tronc commun); point sous le rapport de la population et de l'industrie, car, malgré les obscurités que l'exposé des motifs répand à plaisir sur cette question, comme sur celle des travaux d'art, il conclut encore que sous ce rapport la balance reste égale entre les lignes de la Seine et de l'Yonne, bien que la valeur des produits fabriqués ne s'élève qu'à trois millions dans la vallée de l'Yonne, tandis qu'elle atteint le chiffre de 90 millions dans celle de la Seine; point, sous le rapport de l'économie des lignes pour la construction d'un tronc commun, puisqu'on peut gagner 150 kilomètres de construction en n'augmentant le parcours de Paris à Strasbourg que de 9 kilomètres; point, sous le rapport de l'égalité de répartition des lignes de fer sur le territoire, car il y a toujours plus de distance entre l'une des lignes de la Seine d'une part, et la plus proche des lignes voisines, qu'il n'y en aurait entre les lignes de l'Yonne et la ligne d'Orléans; point, sous le rapport des droits respectifs des localités, car la France a fait beaucoup plus de dépenses pour la navigation de l'Yonne qu'elle n'en fera pour la Seine, même en l'enrichissant de la ligne de fer de Lyon; point, sous le rapport de la dépréciation que cette ligne peut faire [...] dans cette vallée; point, sous le rapport stratégique, [...] ne serait pas plus en sûreté dans la vallée de l'Yonne, et serait trop éloigné des plaines de la Champagne pour pouvoir y verser subitement de grandes forces et repousser une armée d'invasion; point, sous le rapport des avantages commerciaux, car la ligne de l'Yonne allongeant bien plus que celle de la Seine le chemin de la Méditerranée au nord-ouest augmenterait les frais de transit, et exposerait la France à en perdre les avantages; point, sous le rapport des droits acquis aux populations, car la ligne de fer en passant par l'Yonne, le col de Pouilly et la vallée d'Ouche, ne suit point les routes de terre du département de l'Yonne, et les dépouille également, quoi[qu']elle passe par la ligne projetée, ou par la vallée de la haute Seine; point de motifs légitimes pour établir le point de départ de Paris, près de la gare d'Orléans, car la gare établie près de la Bastille ne dépouillerait ni les entrepôts de Bercy, ni la halle aux vins, ni les habitants de ce quartier, de leurs droits acquis, et contribuerait à éviter un encombrement de voitures, dangereux sur un quai aussi étroit que celui de la rive gauche. Elle concourrait, d'ailleurs, très bien à fixer la population sur les bords de la Seine, à son entrée à Paris; elle répondrait ainsi aux vœux du conseil général et du gouvernement, sans nuire aux intérêts de la France, et aux justes droit d'une ligne du territoire qui, jusqu'à présent, n'a eu aucune part dans les largesses publiques. »

[...] doivent pas de débouché dans le public.

L'organisation corporative développe, exalte l'amour-propre, et l'ordre des avocats a toujours été soigneux de sa dignité. Déjà fort susceptible et prêt à lutter contre les parlements sous l'ancienne monarchie, il est devenu plus susceptible encore depuis l'établissement du gouvernement parlementaire, et le juge a dû mesurer toutes ses expressions devant cette pépinière de députés et de ministres; il était grave de blesser le défenseur de la veuve et de l'orphelin, qui pouvait, chaque matin, se réveiller garde-des-sceaux.

Il est cependant un magistrat qui n'a jamais tenu compte ni des égards que mérite l'avocat, comme représentant de parties lésées, ni de la fierté naturelle aux corporations, ni de la puissance que donnent aux porte-paroles nos institutions politiques. Ce magistrat est M. Séguier, improvisé président par l'empereur, qui voulait renouer la chaîne des traditions et qui désirait que l'almanach impérial ne présentât au chapitre des juges que de vieux noms parlementaires.

La brusquerie excentrique de M. Séguier ne nous fera pas oublier qu'avec le sentiment de l'équité, le désir de concilier les plaideurs, il possède un des esprits les plus vifs, les plus prompts, les plus judicieux de la magistrature. La prolixité des avocats lui pèse, parce qu'il va droit au nœud des questions, et qu'il ne peut se plier à subir des développements inutiles. Mais si l'on pardonnait à M. Séguier, à cause de la nature de son intelligence, de dire, un peu plus souvent qu'un autre président, *la cause est entendue*, on ne peut lui permettre ces saillies, ces incartades, ces apostrophes inconvenantes dont M. Dupin aîné, un jour de verve, ne présente qu'une image fort adoucie.

Pendant longues années, les avocats à la cour royale, par respect pour la position de M. Séguier, pour son nom, pour son âge, ont enduré les écarts de sa pétulance intellectuelle; cependant les éclats sont devenus plus d'une fois inévitables. Le public [...] publiquement offensé par le président de la cour royale.

Aujourd'hui les atteintes à la dignité de l'ordre deviennent multipliées. M. Séguier ne respecte pas dans un avocat la douleur du père qui enterre son enfant. Il s'écrie, en pleine audience, que le barreau, plaidant les bonnes causes aussi bien que les mauvaises, manque à sa conscience et à ses serments. Il y a du vrai dans ce reproche, mais il admet des exceptions nombreuses, et s'il peut être inséré dans un ouvrage scientifique, il ne saurait être adressé officiellement par la magistrature au barreau; il n'appartient pas aux corporations civilisées d'être si sévères les unes à l'égard des autres, et, pour éviter le scandale, elles doivent se passer mutuellement beaucoup de casse et de séné.

L'ordre des avocats a donc été justement froissé, et nous ne saurions blâmer la voie qu'il a prise; cependant il est à désirer que ce corps ne pousse pas les choses à l'extrême, qu'il persiste dans les sentiments de modération exprimés jusqu'ici par la *Gazette des Tribunaux*, et que la solution de cette affaire concilie avec la dignité des avocats celle des juges. Ce qui nous frappe le plus dans cette affaire, c'est que l'existence de l'ordre des avocats et de son [...]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER (1).

Deuxième partie.

XXIII.

UNE FACHEUSE RENCONTRE. (Suite.)

Ce dernier raisonnement eut tout le succès qu'Urbain en attendait. Les pertes énormes qu'il avait éprouvées depuis quelque temps, la tranquillité d'âme qu'il montrait, l'extrême loyauté que chacun lui reconnaissait, lui avaient concilié la sympathie et l'estime générale. L'appui courageux qu'il prêtait à son ami, dans cette circonstance, avec autant d'autorité que d'adresse, acheva de gagner les esprits, que les dénégations de Dubosc n'avaient point convaincus. Le négociant seul garda ses convictions et sa rancune.

— Monsieur, dit-il en s'adressant à Urbain, je n'ai aucun droit de soupçonner votre bonne foi; mais je n'en reste pas moins convaincu que vous avez accueilli et couvert de votre protection un homme dont la place n'est pas parmi d'honnêtes gens. Au reste, monsieur, ajouta-t-il en regardant fixement Dubosc, ce n'est point ici que cette affaire doit s'éclaircir, et nous nous expliquerons ailleurs, je vous le jure...

— Monsieur, répliqua Dubosc avec une hauteur affectée, tout en présentant une élégante carte de visite à son adversaire, voici ma réponse à toutes vos insultes, et je vous sais gré, du moins, de l'avoir provoquée.

Le négociant saisit la carte avec empressement, salua froidement Urbain et se retira...

Après que l'émotion causée par cet incident se fut calmée par le départ du négociant, Urbain profitant d'un moment où il se trouvait seul avec Dubosc, l'emmena dans sa chambre. Dès que la porte se fut refermée sur eux :

— Ah! ça! fit Dubosc en se plaçant en face d'Urbain, suis-je bien éveillé? Est-ce bien toi, mon cher Urbain, qui es là devant moi? Toi que je croyais en Angleterre avec la Saint-Venant!... Tu l'as donc quittée... Tu auras trouvé mieux, à ce que je vois...

— Vous êtes chez elle, répondit Urbain en se mordant les lèvres.

— Comment! Léonie de Saint-Venant n'est autre que la respectable Madame Darnay à qui je devais être présenté, ce soir, et que je n'ai point encore aperçue... Et toi, mon cher, comment t'appelle-t-on, pour le moment?... Ah! je comprends; on ne t'appelle pas du tout, tu n'existes qu'à l'état de fiction et pour la forme... Ah! l'adroit coquin!... N'importe; tu me parais être dans une position superbe... Une charmante maison, ma foi! du luxe, une existence de financier et de la considération, par dessus le marché!... Sacrebleu! c'est à donner envie de se faire honnête homme... ou mari complaisant... car tu es l'un ou l'autre, évidemment; à moins que tu n'aies trouvé le moyen d'être tous les deux à-la-fois, ce qui ne me surprendrait que médiocrement; car je te connais assez original et assez habile pour cela!...

— Finissons! dit Urbain tremblant de colère. Qu'êtes-vous venu faire ici?

— Comment! ce que je suis venu faire ici? J'y suis venu amené par un parfait honnête homme que j'ai rencontré dans le monde... Il m'a vanté l'excellente société qui se réunit ici, l'amabilité et les grâces de la charmante Mme Darnay... Il m'a dit qu'on jouait gros jeu... et je me suis laissé entraîner... Voilà!

— Et vous avez débuté par dépouiller un honnête homme!...

— Dis plutôt un butor!... Ces marchands sont d'une avarice!... Cinquante louis!... C'était bien la peine de faire tant de bruit et de chercher à me perdre de réputation!... Heureusement que tu es survenu à propos, comme le dieu de l'ancienne tragédie... Corbleu! mon cher, quelle belle entrée! quel aplomb!... C'était imposant!... Un vrai chef-d'œuvre!... Donne-moi ta main, que je la baise, en témoignage d'humilité et de reconnaissance...

Urbain retira sa main avec dégoût; la colère l'étouffait.

— Oh! n'aie pas peur, continua Dubosc; entre nous, pas de friponnerie! Je ne suis pas homme à te faire tort d'un écu... Tu m'as sauvé d'une mauvaise affaire, après m'avoir prêté ta maison... Les usages t'accordent la moitié des bénéfices... c'est juste... partageons...

En disant cela, Dubosc retira de son gousset sa main pleine de pièces d'or, qu'il présenta à Urbain.

— Je vous abandonne tout, dit Urbain..., à condition que vous ne reviendrez plus ici, et que vous ne parlerez de moi à personne...

— Accordé! fit Dubosc, en remettant les pièces d'or dans son gousset... Il paraît que tu es riche, véritablement, et que tu veux continuer ton rôle d'homme vertueux... A la bonne heure!... Ce n'est pas moi qui voudrais te contrarier...

— Ecoutez, reprit Urbain, je connais l'homme qui a été votre dupe; il est intéressé et vindicatif... il voudra se venger, j'en suis sûr, de vous et de moi...

— Oh! quant à moi, je suis sans inquiétude... je lui ai donné une fausse adresse, et, pour ce qui est d'un duel, je suis de force à ne pas craindre un honnête homme...

— Il ne s'agit pas de cela, et vous vous êtes trompé sur le sens de ses dernières paroles. Le duel dont il vous a parlé, j'en suis sûr, est un duel judiciaire...

— Ah diable! fit Dubosc effrayé, ceci est plus dangereux... Heureusement que moi, aussi, j'ai plus d'un nom à mon service... Il ne me tient pas encore... D'ailleurs, les preuves manquent, et je suis certain qu'aucune des personnes qui assistaient à l'affaire ne voudra témoigner contre l'ami d'un homme pour lequel toutes professent la plus haute estime... Ce serait, de plus, se fermer la porte de la séduisante madame Darnay, qui compte parmi elles de nombreux adorateurs...

— Assez! s'écria Urbain en frappant du pied avec colère. Je ne veux pas être mêlé à tout ceci, ni moi, ni Léonie... Entendez-vous? Je vous ai sauvé tout-à-l'heure d'une position dangereuse... Si vous êtes arrêté, me promettez-vous, en récompense de ce que je viens de faire, de vous taire sur ce que vous connaissez de mes antécédents, et de ne rien dire qui puisse compromettre Léonie ou moi?

— Je le jure; mais le plus sûr serait de se mettre à couvert par une retraite prudente. Malheureusement on ne va pas loin, et l'on ne se cache pas long-temps avec cela.

En parlant ainsi, Dubosc montrait les cinquante pièces d'or dont le gain lui avait été justement contesté...

— Attendez-moi, dit tout-à-coup Urbain en quittant la chambre.

Il alla dans le salon des danseurs, parla à l'oreille de Léonie, qui lui remit aussitôt la clef de son secrétaire... Il rentra un instant après dans la chambre, et, s'adressant à Dubosc étonné :

— Voici, lui dit-il, cinquante autres louis... Prenez-les et partez. Vous irez en Belgique ou à Londres passer quelque temps, en attendant que cette affaire soit assoupie. Si, dans cet intervalle, vous avez besoin de nouveaux secours, vous n'aurez qu'à me le faire savoir... Mais, allez, de perdez pas un instant... Partez ce soir même, si vous pouvez.

Dubosc se retira sans passer par le salon, en promettant à Urbain de partir le lendemain matin, pour le plus tard. Quand il fut dans la rue, il se mit à réfléchir.

— Ce cher Urbain est singulièrement vif, se dit-il... Comme il s'émeut pour une bagatelle qui effleure à peine son épiderme!... La fortune l'a rendu prodigieusement chatouilleux... Est-ce qu'il aurait quelque motif de crainte secret et plus sérieux? Dans ce cas, il se pourrait bien que j'eusse fait un marché de dupe, en me privant, par ce brusque départ, de quelque importante découverte qui m'eût permis de mettre sa dis[...]

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 17 juin.

[illegible] C'est la faim, suivant elle, qui en est la seule cause. [illegible] a profité des chemins de fer pour faire occuper à la hâte tous les villages révoltés. Toutefois, plusieurs compagnies ont été repoussées par les tisserands. Un soldat ayant reconnu parmi les blessés son propre frère a mis bas les armes et a jeté un instant le découragement parmi ses compagnons. Plusieurs maisons de fabricants et d'hommes qui spéculent sur la misère du pauvre ont été démolies. Les révoltés se sont bien gardés de les brûler, car ils savaient que ces maisons étaient assurées. Rien n'a été volé, mais on a tâché de s'emparer des livres et des papiers pour les anéantir. On a fait aux tisserands des propositions qui ont été repoussées. Un de leurs envoyés est parti pour Berlin ; c'est M. Welp, dont la *Démocratie Pacifique* a reproduit un article sur la Russie.

La plupart des révoltés se sont retirés dans les montagnes où ils ont été rejoints par un grand nombre de chasseurs et de braconniers bohémiens.

« Les tisserands de la Silésie, ajoute la *Gazette de Trèves*, sont des gens très pacifiques. C'est la plus profonde misère, exploitée par la plus révoltante dureté des riches, qui les a portés à ces actes de désespoir. Espérons que le gouvernement prussien saura remédier à ces maux par d'autres moyens que ceux de la mitraille et des balles ; car, après tout, ces braves gens ne nous paraissent pas craindre beaucoup la mort. S'ils ne peuvent vivre en travaillant, ils mourront en combattant. »

M. Geoffroy Saint-Hilaire, dont nous avions annoncé l'état désespéré, vient de mourir, âgé de 72 ans. C'est ce matin, à 9 heures, que l'illustre savant a été arraché après une longue maladie à l'affection de sa famille et de ses amis. Ses obsèques auront lieu samedi prochain, 22 juin. On se réunira à midi au Muséum d'histoire naturelle.

Paris, ce 18 juin 1854.

Monsieur le Rédacteur,

Encouragé par les Rapports de MM. le comte Daru et Dilhan, aux chambres des pairs et des députés, confiants dans la juste impartialité du conseil des ministres, auquel la pétition de M. de [illegible] pièces qui doivent servir à l'établissement d'une ligne de chemin de fer d'après le nouveau système.

Veuillez, Monsieur, nous prêter la publicité de votre journal pour appeler tous les hommes qu'intéresse l'avenir des chemins de fer en France à venir visiter nos ateliers rue de l'Ouest, 14, le dimanche, de 1 heure à 3 heures.

Nous avons déjà fait connaître la théorie du nouveau système ; bientôt sans doute, il nous sera permis d'établir, par une expérience concluante, son incontestable supériorité.

Aux doutes qui se sont élevés autour de nous, nous répondons par un zèle et une activité infatigables ; nous accumulons tous les matériaux de construction, et lorsque l'autorisation ministérielle nous sera accordée, elle nous trouvera prêts à satisfaire à l'impatience du public, préoccupé de nos promesses *de sécurité et d'immense économie*, promesses que nous renouvelons aujourd'hui avec encore plus de confiance et de certitude que par le passé.

Au moment où les chambres sont appelées à se prononcer sur les concessions à accorder, c'est un devoir pour nous de proclamer, en présence du pays, que *le système Jouffroy réalisera*, s'il est adopté, *une économie de* DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS sur les dépenses de terrassements, [illegible] ment en Irlande et dans l'Inde, mais encore en Europe.

Quoi qu'il en soit, le 17 juin, au départ du courrier de Londres, sir Robert Peel commençait à exposer, dans la chambre des communes, la pensée du gouvernement dans cette conjoncture et la marche qu'il se propose de suivre. Il résulte de ses premières paroles, qu'après un mûr examen de la question, le cabinet anglais n'a pu se résigner à adhérer à la motion de M. Milnes, votée par la chambre. Reste à savoir maintenant, si la chambre des communes consentira à revenir sur son vote, comme elle l'a fait dans la question des manufactures.

Des lettres arrivées hier de New-York font pressentir la non-ratification du traité de commerce conclu entre les États-Unis et le Zollverein. Le parti whig, qui domine dans le sénat auquel ce traité est soumis, se serait, dit-on, formellement déclaré contre tout dégrèvement des droits d'entrée sur les articles de l'Allemagne. Cette résolution des whigs pourrait bien venir de ce qu'ils sont systématiquement opposés à tout ce qui ouvrirait la porte à des changements dans les rapports commerciaux existants.

Réponse à un journal conservateur.

Le *Mémorial bordelais* vient de publier un article dans lequel il apprécie d'une façon très bienveillante la *Démocratie pacifique*. Après avoir fait observer qu'il est en dissentiment profond avec nous sur un grand nombre de questions, soit en politique, soit en économie, le *Mémorial* reconnaît la supériorité de nos idées sur celles qui défraient depuis si longtemps les journaux de la gauche. « Il y a, dit-il, en parlant » de notre feuille, dans les doctrines et dans la polémique de ce journal, » des éléments de gouvernement et des idées d'application : ce ne sont » pas de vaines déclamations, et le pouvoir peut parfois y puiser de sages » conseils et d'utiles indications. »

Nous remercions notre confrère du jugement qu'il veut bien exprimer sur nos travaux. Nous ne demandons pas mieux que de croire avec lui que la majorité conservatrice est [illegible] aux légitimes désirs de progrès qui se manifestent de toutes parts avec une impatience plus ou moins vive. Avancer par le fait des pouvoirs réguliers et légaux est la chose la plus heureuse, à notre avis, qui puisse arriver à un peuple, puisqu'il échappe ainsi à la nécessité fatale des révolutions, qui toujours traînent avec elles des souffrances et des désastres.

Il y a dans l'article du *Mémorial bordelais* la part de l'éloge et celle du blâme. Après avoir applaudi à l'idée qui a présidé à la fondation de notre journal, le *Mémorial* ajoute :

« Il y a, dans l'esprit général de sa rédaction, une confiance trop grande dans les lumières des masses ; sa croyance à la perfectibilité humaine le porte trop à croire à la perfection, et, parfois, il réclame des mesures dont les progrès du temps peuvent seuls rendre l'application sans danger. »

Nous sommes fort éloignés d'avoir dans les lumières des masses cette confiance illimitée que nous attribue notre confrère ; la preuve, c'est que nous mettons pour condition à l'extension des droits politiques et autres la compétence des individus auxquels il s'agit de les conférer. Nous nous aveuglons si peu par un excès d'optimisme à l'égard de l'ins-[illegible] Ce sont là des matières brûlantes, [illegible] grande réserve. Si la *Démocratie* veut justifier son titre et obtenir pacifiquement toutes les réformes, elle ne doit rien précipiter, et beaucoup compter sur l'action du temps. Mais souvent la vivacité de son langage trahit une trop grande impatience, et l'ordre en pourrait souffrir. M. Garnier-Pagès avait, sur le tombeau de Laffitte, prononcé des paroles que la *Démocratie* ne devait pas approuver, n'eût-ce été que parce que ces paroles, dans la circonstance, pouvaient entraîner de graves désordres, et que, d'autre part, elles étaient empreintes d'une opposition violente et révolutionnaire.

» Enfin, nous reprocherons à ce journal, à cause de sa primitive origine, de ne pas dire nettement son opinion sur la famille et sur la propriété, ces bases essentielles de toute société. Accepte-t-il la famille et la propriété telles que nos lois les constituent, et son silence, à cet égard, vient-il du manque d'occasions de s'expliquer, ou bien de la réserve qu'imposent à ses rédacteurs certaines théories sociales auxquelles ils auraient pendant longtemps adhéré ?

» C'est là une explication que nous tiendrions à avoir, car la position que ce journal a su prendre dans la presse mérite qu'on s'attache à connaître complètement ses doctrines. »

Nous n'hésiterons pas à répondre aux deux questions qui nous sont posées. Oui, nous acceptons la famille et la propriété ; nous en acceptons pour la société actuelle la constitution telle que nos lois l'établissent. Cette constitution dépend essentiellement, suivant nous, de la forme sociale elle-même, et ne peut s'améliorer que simultanément avec celle-ci. Mais, dans notre société même, la propriété revêt des formes diverses qui, toutes, en maintiennent le principe, quoique étant plus ou moins propres, les unes que les autres, à concilier l'intérêt général avec l'intérêt particulier. C'est ainsi que la propriété actionnaire, dont il y a beaucoup d'exemples dans les autres industries, pourrait, en s'appliquant à l'agriculture et au sol, prévenir les fâcheux effets du morcellement sans nécessiter la concentration des fortunes dans un petit nombre de mains. Telle quelle, nous acceptons, nous respectons la constitution de la propriété, tout en faisant remarquer qu'elle ne reconnaît pas aux travailleurs non propriétaires les garanties qui leur sont dues. De là pour elle-même un manque de sécurité auquel elle ne sera entièrement soustraite que dans [illegible] intérêts seront associés, seront liés solidairement à ceux du travail.

A plus forte raison, dirons-nous, par rapport à la famille, que nous l'admettons entièrement. Nous ne demandons pas qu'il soit apporté de changement à sa constitution. Nous voudrions seulement que dès maintenant la faculté de séparation fût mise à la portée des pauvres comme des riches, afin que de malheureuses femmes du peuple ne restassent pas, faute des avances nécessaires, condamnées à subir indéfiniment les sévices d'un mari brutal et cruel.

Si par les *théories sociales* auxquelles auraient adhéré les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, le *Mémorial* entend parler des *théories d'association industrielle* de Fourier, qu'une grande partie de ces rédacteurs ont défendues dans la *Phalange*, nous déclarons très nettement que ceux-ci n'ont pas cessé de donner à ces théories une adhésion pleine et entière. Leur conviction à cet égard ne changera que quand on leur présentera un moyen plus capable d'amener à l'union et à l'accord, sans révolution, sans commotions et par acte de consentement mutuel, les intérêts des prolétaires, des propriétaires et de toutes les classes de la société. C'est précisément, d'ailleurs, en nous appuyant sur les principes fondamentaux de ces théories que nous avons pu défendre avec force les

---

création à un prix beaucoup plus élevé. Quoi qu'il en soit, rien ne m'oblige à partir immédiatement. Les poursuites, si poursuites il y a, ne commenceront pas aussitôt après la plainte du vieil avare. Et puis je ne suis pas un gibier facile à dépister !

La conséquence de tous ces raisonnements fut que Dubose ne partit point.

Urbain, cependant, était plus tranquille. Il croyait avoir évité, par un léger sacrifice d'argent, un éclat qui pouvait le perdre sans retour, ainsi que Léonie. Néanmoins ce sacrifice, quelque léger qu'il fût en lui-même, était excessif eu égard à leur position ; car il avait épuisé leurs dernières ressources. Urbain voulait que Léonie vendît le riche mobilier qui constituait désormais toute sa fortune, afin qu'ils eussent au moins les moyens de fuir, ainsi qu'ils en étaient convenus, sauf à aviser ensuite pour s'assurer une existence quelconque. Léonie, au contraire, insista plus que jamais pour rester à Paris. Selon son avis, il fallait continuer, autant que possible, le même train de maison et le même genre de vie, en s'efforçant de dissimuler leur détresse. De cette manière ils conserveraient les chances de rétablir leurs affaires par la voie du jeu, pour peu qu'Urbain consentît à s'armer d'une certaine résolution et à en appeler à sa propre habileté, des mauvais procédés de la fortune...

— Oh ! tu es impitoyable, s'écria Urbain avec désespoir.

— Je te trouve étrangement scrupuleux, répliqua Léonie.

— Ecoute, reprit Urbain en pâlissant, je ne m'abuse pas sur moi-même ; je suis un misérable, tombé depuis long-temps au dernier degré de l'infamie. Quelle que tu sois et quoi que tu puisses faire, je resterai toujours au-dessous de toi, parce qu'il y a des trésors d'amour ensevelis sous les souillures de ton âme... Mais moi je n'ai rien qui puisse me relever à tes yeux dans mon abaissement, si ce n'est ce vague sentiment de fierté originelle, qui se révolte et qui lutte encore dans mon cœur. Si l'amour que j'ai pour toi tenait précisément à ce germe à demi étouffé, dis, m'ordonnerais-tu de l'arracher ? Toi-même peut-être ne m'aimes-tu qu'à cause de ce reste de noblesse intérieure que tu devine, sans l'apercevoir, parce que tu as, toi aussi, d'impérissables instincts !... Pourquoi briser le lien mystérieux et sacré qui nous unit et nous console des mépris du monde ?... Léonie je t'appartiens ; je te dois plus que la vie.

— Toujours le même, interrompit Léonie en l'embrassant.

— Oh ! si tu savais ce que je souffre, reprit Urbain, tu aurais pitié de moi ! Toi, tu es une nature toute simple et pour ainsi dire toute d'une pièce. Tu vas droit devant toi, parce que tu marches dans ta voie... Mais moi, je suis sorti violemment de la mienne, et je lutte, parce qu'il y a en moi deux principes opposés : l'un, que j'ai apporté en naissant dans mon sein, que ma première éducation a développé, et l'autre, que les circonstances et les malheurs de ma vie m'ont imposé. Ma destinée est de combattre sans cesse. Le jour où mon cœur ne sera plus troublé, c'est qu'il aura cessé de battre ! Oh, si je pouvais me relever ! Un jour, un instant, je l'ai espéré et j'ai voulu te fuir !... Pardonne-moi, je ne t'ai jamais oubliée, et je suis revenu. Oh, ma Léonie, je t'aime, parce que tu portes, à ton insu, une empreinte divine ! Je t'ai méconnue quelque temps, mais c'est en vain que tu te calomnies toi-même ; rien ne périt de ce qui est divin. Pourquoi ton front est-il encore noble et pur, et pourquoi tes yeux, quand tu me regardes, me font-ils rêver du ciel ? Que me demandes-tu ? Quelle preuve d'amour exiges-tu de moi ? Enfant, ne vois-tu pas que mon âme toute entière est entre tes mains ? Ne vois-tu pas qu'un mot de ta bouche va me précipiter au fond de l'abîme ? Oh ! ne prononce pas ce mot, ma Léonie. Tu ne m'aimerais plus !... Pourquoi souiller ce que tu aimes ? Ne m'aimerais-tu plus déjà ? Es-tu fatigué de souffrir ? Parle... Qu'attends tu de moi ? Faut-il mourir, pour que tu sois heureuse ?...

Tout en parlant, Urbain était tombé aux genoux de Léonie... Sa voix avait cet accent profond qui vient du cœur... Des larmes roulaient dans ses yeux... Il y avait tant de passion et de désespoir répandus sur sa figure, et, pour ainsi dire, sur toute sa personne, que quelque chose d'étrange, d'inconnu s'éveilla tout à-coup dans l'âme de Léonie, comme si un sentiment, une faculté nouvelle venaient de lui être révélés...

— Non, non, s'écria-t-elle avec une émotion pleine de terreur... je ne veux pas que tu meures !

Elle ajouta en l'embrassant :

— Il faut que tu sois véritablement fou pour oser me parler ainsi !... Crois-tu que je te laisserais mourir seul ?...

S'il eût été dans la destinée et dans l'organisation de Léonie de connaître la vertu, sa conversion eût daté de ce moment.

Le soir, on dansait et l'on jouait, comme à l'ordinaire, dans les salons de Léonie, lorsqu'un inconnu demanda à parler à Mme Darnay. Léonie passa aussitôt dans sa chambre où l'étranger avait été introduit. A peine eut-elle, sur la demande qui lui en fut faite, décliné son nom, que l'inconnu lui présenta un papier en la priant de le parcourir...

C'était un ordre d'arrestation !...

Léonie était atterrée... Elle essaya, cependant, de faire bonne contenance, et demanda à l'officier de police de quel délit elle était accusée...

— Vous l'apprendrez chez le magistrat devant lequel j'ai ordre de vous conduire, répondit froidement l'officier de police... En attendant, madame, veuillez me permettre de me conformer à mes instructions en procédant à la visite de votre appartement et des meubles qui s'y trouvent.

— Au nom du Ciel ! monsieur,... s'écria Léonie en se plaçant devant la porte du salon... vous n'entrerez pas là !... Il y a du monde dans ce salon...

Elle ajouta, en joignant les mains :

Par pitié, monsieur, si ce n'est pas justice, ne déshonorez pas une femme avant de savoir si elle est coupable...

— Madame, dit l'officier un peu ému, mes devoirs sont pénibles, mais inexorables...

— Arrêtez, monsieur, s'écria de nouveau Léonie en tombant à genoux et étendant les bras, mon mari est là aussi !... Et il n'est pas accusé, lui !... Vous ne l'outragerez pas ainsi sans raison !...

Le trouble, peut-être aussi la beauté de Léonie, beaucoup plus que ses raisons, touchèrent l'homme de police, qui consentit à borner ses investigations à la chambre où il se trouvait. Léonie ouvrit son secrétaire et livra, sans scrupule, tous les papiers qu'il renfermait. Pendant que l'officier procédait à la saisie, elle demanda et obtint la permission de passer dans la pièce voisine pour faire quelques changements à sa toilette. Elle appela Urbain.

— Je suis arrêtée, lui dit-elle. Cours détruire les papiers de sir Francis qui sont dans ta chambre !... Pas un mot, pas un signe qui puisse faire soupçonner la vérité aux personnes qui sont ici... Tu diras ce que tu voudras pour expliquer ma disparition... Une indisposition subite, une affaire pressante... J'espère être relâchée immédiatement... S'il en arrivait autrement, je te ferais savoir ce qui aura été fait de moi.

Dans la soirée, Urbain reçut un billet de Léonie qui lui annonçait qu'après un long et minutieux interrogatoire, elle venait d'être enfermée à Saint-Lazare. La lettre se terminait par ces mots :

« Rassure-toi, mon cher ange ; l'affaire est beaucoup moins grave que » je ne le redoutais... C'est ton vieux cuistre de négociant qui a tout » fait... Dubose est en prison... Ne manque pas d'aller le voir ; mais » viens me voir auparavant... Apporte-moi des robes et du linge... N'oublie pas mon nécessaire de toilette et la petite cassolette que tu m'as » donnée... Vends mon mobilier le plus promptement que tu pourras ; » car je ne puis prévoir combien de temps on me gardera ici et tu vas » avoir besoin d'argent... Adieu, mon âme... Sois prudent et aime tou- » jours bien ta Léonie... »

(*La suite à demain.*)

AUGUSTE DE LACROIX.

Les représentations de la *Sirène* vont être incessamment interrompues par suite du congé de Roger.

[illegible] portée sur d'autres chemins de fer. Cette économie résulterait de ce que la partie de Paris à Troyes se confondrait avec le chemin de Paris à Strasbourg; ce tronc commun aurait d'ailleurs l'avantage de permettre une plus grande réduction de tarifs.

Ce tracé a été réclamé par un grand nombre de chambres de commerce, entre autres celles de Rouen, de Paris, le conseil municipal de Lyon. La ville de Strasbourg réclame, il est vrai, le tracé direct par la vallée de la Marne, mais le préfet du Bas-Rhin, dans son rapport au conseil général se prononce en faveur de ce même tracé, surtout dans l'intérêt des communications entre les départements de l'Est et ceux du Midi. En acceptant le tracé de la Saône, on ne pourra communiquer de Strasbourg, de l'Est et du Nord avec Lyon et le Midi qu'en passant par Paris; il en serait autrement si l'on acceptait le tracé par Troyes; ce chemin serait une sorte d'artère principale sur laquelle s'attacheraient d'autres chemins communiquant avec la Suisse, l'Allemagne, la Belgique et le reste de la France.

L'adoption de ce tracé aurait l'avantage d'attirer en France une partie des transits que l'Autriche cherche à monopoliser dans Trieste. Il viendra un jour, d'ailleurs, où un chemin passant par le centre de la France et se dirigeant sur la Belgique, sera nécessairement construit; le tronçon de Dijon à Troyes en ferait partie. Nous avons trop l'habitude de ne voir dans un chemin que le chemin lui-même; il faut voir plus que cela; il faut surtout se préoccuper des rapports de ces chemins entre eux et des communications qu'il faudra exécuter plus tard.

Si vous regardez une carte de la France, vous vous apercevrez qu'il y a entre certaines parties des communications par les fleuves, les rivières et les canaux; que certaines autres, au contraire, sont déshéritées de ces voies. Ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est d'accumuler les moyens de communication sur un même point, de doubler les rivières navigables et le canal de Bourgogne; de ruiner ainsi une voie de communication qui vous a tant coûté, ainsi que toutes les industries qui s'exercent sur les canaux. C'est ce qu'on a fait en Angleterre, où les compagnies ont la liberté de choisir leurs tracés. Ces compagnies, par suite de ce qu'on appelle la libre concurrence, ont établi les chemins sur la ligne commerciale créée par les canaux. Les canaux ont souffert des pertes énormes; en Amérique, on a été obligé, pour éviter ce résultat, d'établir des lois coërcitives. Pendant ce temps, des localités très productives continuent à ne pouvoir tirer aucun parti de leurs produits par la difficulté de l'écoulement. C'est ce qui arrivera si l'on adopte le tracé par la vallée de l'Yonne.

Le tracé par la Haute-Saône n'est pas plus long que celui de l'Yonne; il y aura des travaux d'art moins considérables. L'État a dépensé des sommes énormes dans le bassin de l'Yonne. Il a des débouchés avec toutes les parties de la France. Il est temps qu'on s'occupe des autres points.

M. LARABIT. La vallée de l'Yonne a, de temps immémorial, été le théâtre du courant commercial entre Paris et Lyon, comme le plus direct et le plus commode, et je ne comprends pas comment on pourrait, aujourd'hui, lui enlever ce courant.

Le bruit des conversations nous empêche de suivre les développements que l'orateur donne à cette proposition.

M. NISARD reproduit et développe les considérations de M. Stourm.

Les conversations continuent.

M. MARTIN (du Rhône) lit un discours en faveur du tracé par l'Yonne.

La discussion générale est fermée. La chambre passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Une somme de 71,000,000 fr. est affectée à l'établissement de la partie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, comprise entre Paris et Dijon, et de la partie comprise entre Châlon-sur-Saône et Lyon.

« Le tracé sera dirigé par la vallée de la Seine, de l'Yonne, de l'Armançon, de la Brenne, de l'Oze et de la Saône. »

M. LE GÉNÉRAL THIARS propose de réduire ce chiffre à 50 millions, et de ne pas exécuter la partie du chemin comprise entre Châlon et Lyon, conformément à la proposition primitive du gouvernement.

M. FULCHIRON combat cet amendement et insiste pour que le chemin de fer soit continué jusqu'à Lyon. Il ne comprendrait l'adoption de cet amendement que si la chambre était composée uniquement d'aubergistes de Châlon-sur-Saône. (Bruit.)

M. DE VARENNES appuie l'amendement; on a dépensé des sommes énormes à la canalisation de la Saône; la communication entre Châlon et Lyon est très facile, très rapide, très peu dispendieuse; un chemin de fer serait un double emploi.

M. DE LAMARTINE. Je voudrais être étranger à Chalon pour n'avoir aucun intérêt dans la question; mais parce que j'ai l'honneur de représenter une ville voisine, ce n'est pas une raison pour que je ne dise pas à la chambre toute ma pensée.

Il s'agit de savoir s'il y aura un chemin de fer entre les deux premières villes de France, et nullement d'une mesquine question d'économie.

M. Michel Chevalier, dans un livre qui est pour ainsi dire la poésie du chemin de fer, a dit: « Quand vous ferez un canal, quand vous trouverez un bâteau qui portera vos marchandises à meilleur compte qu'un chemin de fer, ne faites pas tout à la fois »; mais ici en sommes-nous là?

Je suis né près de la Saône, je suis un de ses riverains, et je ne puis être de l'avis du préopinant sur la navigation de cette rivière; chaque année elle gèle en hiver, elle dessèche en été, elle déborde au printemps ou en automne, et il se passe chaque année 60 jours pendant lesquels la navigation n'est plus possible.

Si vous refusez ce chemin, vous empêcherez une solution de continuité entre Paris et Lyon, vous annullerez l'effet de votre projet, vous détruirez les avantages qu'il pourrait produire, vous forcerez les marchandises et les voyageurs à prendre une autre voie.

M. DUMON. Le gouvernement avait le projet de demander un chemin de fer de Paris à Lyon. S'il n'a pas inséré textuellement cette disposition dans le projet, c'est qu'il craignait de ne pas trouver de compagnie qui voulût se charger d'une ligne aussi longue que celle de Paris à Lyon; il a été heureusement rassuré par la commission et nous prions la chambre d'adopter le projet qu'elle vous a proposé.

MM. THIARS et DE LA PLESSE, présentent de nouvelles considérations en faveur de l'amendement.

L'amendement n'est pas adopté. — Le 1er paragraphe, les derniers mots exceptés, est adopté.

MM. Nisard, de Mesgrigny, Stourm, Duval de Fraville et Armand (de l'Aube) proposent de rédiger ainsi le 2e paragraphe de l'article.

« Le tracé sera dirigé par Troyes, Châtillon, Dijon et la vallée de la Saône. »

M. ARMAND (de l'Aube). Il y a trois tracés pour le chemin de fer en discussion, par la vallée de l'Yonne, par celle de l'Aube ou par celle de la Seine jusqu'à sa source. C'est ce dernier que nous vous proposons d'adopter.

L'orateur discute longuement chacun de ces tracés sous le rapport du terrain.

M. LARABIT se dirige vers la tribune. (Aux voix.) Il retourne à sa place.

[illegible] tout où le gouvernement voudra établir des chemins.

L'orateur termine en disant qu'il n'a aucun intérêt dans la question et qu'il croit avoir rempli un devoir en priant la chambre de suspendre sa décision.

M. DUMON. L'ingénieur, dont le nom a été prononcé dans la discussion a tout-à-coup quitté l'administration pendant six mois sans qu'on ait pu savoir pour quelle raison.

A son retour, et en considération de ses anciens services, on lui a tenu compte de son traitement pendant la durée de son absence; une étude de chemin de fer lui a été confiée, et ces études continueront jusqu'à ce que les chambres aient statué sur le tracé définitif.

J'ajouterai qu'aucune demande ne m'est parvenue de la part de cet ingénieur, et j'espère que la chambre n'encouragera pas cet étrange procédé, qui consisterait à prendre la tribune pour intermédiaire entre le ministre et un de ses subordonnés.

M. BUREAUX DE PUZY. Je n'ai mission de personne pour apporter la conduite de M. Dausse à la tribune. Dans tous les cas quelle qu'ait été sa conduite envers l'administration, ce n'est pas une raison pour qu'on ait refusé d'examiner son travail. Le 13, cet ingénieur a présenté son projet au conseil général, le 15 le projet de loi était apporté à la chambre, je demande si dans ces deux jours on avait pu examiner un projet de cette importance et faire un rapport. D'ailleurs, ce tracé est-il bon ou ne l'est-il pas, voilà toute la question.

M. DUMON. Je répondrai demain.

Il est six heures, la séance est levée.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* paraît satisfait de la besogne que vient de faire la chambre. Il déclare que les dispositions votées hier sont de nature à dissiper les craintes conçues au sujet des bénéfices exagérés des compagnies financières.

Le *Siècle* aurait compris qu'on mît en parallèle le principe de l'exécution et de l'exploitation par l'État avec le principe de l'intervention de l'industrie privée, mais il ne paraît pas comprendre que la combinaison mixte des compagnies fermières ait pu trouver autant de partisans dans la chambre et dans la presse. « Cette combinaison, dit-il, a succombé, après un débat approfondi; elle ne saurait se relever de cet échec. »

— Le *Courrier français* se demande quelle confiance peut inspirer au pays une législature qui vote des concessions dans lesquelles elle est intéressée, qui se fait juge et partie dans sa propre cause! « Ne craint-on pas, ajoute ce journal, pour la validité de ces contrats ainsi entachés de dol et fraude? Les places, les traitements, les actions, tout est prodigué pour obtenir le concours des députés, pour faire taire leur conscience et enchaîner leur vote. Mais en face des éventualités menaçantes de l'avenir, est-il prudent de déposer au sein de contrats quasi-séculaires des germes de rescision? » Le *Courrier français* regarde d'ailleurs comme acte de haute moralité le vote de l'amendement de M. Crémieux.

— Le *Journal des Débats*, tout au contraire, est loin d'approuver ce vote. Suivant ce journal, ce n'est rien moins qu'une loi d'incompatibilité qui a été enlevée par surprise; évidemment, la chambre, prise à l'improviste, n'a pas eu conscience de *ce* qu'elle faisait. Singulier procédé, ajoute-t-il, pour acclimater l'*esprit d'association* sur le sol français, que de lui interdire le concours des hommes les plus considérables du pays.

— Le *Constitutionnel* trouve que l'amendement de M. Crémieux atteste au moins un mal profond dans les assemblées législatives. De pareilles résolutions, dit-il, ne sont jamais prises par les assemblées que lorsque l'excès du mal commence à paraître, et lorsqu'on est tout près d'un péril public.

— La *Réforme* se demande s'il faut conclure du vote de l'amendement de M. Crémieux que la chambre commence à entrevoir enfin les périls financiers dont les fermiers-généraux de la circulation menacent le pays.

Faits divers.

— Sur le rapport de M. le ministre des finances, le roi vient de rendre une ordonnance qui dispose, dans son article 1er, ainsi qu'il suit:

« Sont considérés comme dénaturés, et, à ce titre, affranchis de tous droits d'entrée, de consommation et de détail, les alcools tenant en dissolution, dans la proportion d'au moins deux dixièmes du volume du mélange, des essences de goudron de bois, de goudron de houille ou de térébenthine, des huiles de schiste, de naphte, ou une huile essentielle quelconque. L'affranchissement sera accordé, quand *même* le liquide contiendrait en outre d'autres substances, et de quelque façon que la préparation ou dénaturation ait été effectuée, soit par simple mélange des huiles essentielles avec l'alcool rectifié ou absolu, ou avec des esprits du commerce, soit par distillation avant ou après le mélange, soit enfin par la combinaison des huiles et des matières premières destinées à produire l'alcool. »

— Le *Moniteur parisien* annonce que M. Double, officier d'ordonnance de M. le maréchal ministre de la guerre, est parti hier au soir chargé d'une mission pour la frontière du Maroc.

— On lit dans le *Journal du Hâvre*, du 18 juin:

« Hier au matin, l'embarcation en fer appartenant à M. le prince de Joinville est arrivée en rade, venant de la rivière, et s'est immédiatement rendue à bord de la corvette le Pluton, qui l'attendait et l'a prise à son bord. Après cette opération, qui s'est exécutée vers une heure de l'après-midi, le Pluton a mis en route pour Toulon. »

— M. Panis a été élu aujourd'hui membre du conseil général de la Seine par le 12e arrondissement.

— Le *Messager* annonce que M. Allard a été réélu député par le collége électoral de Parthenay (Deux-Sèvres).

— On nous écrit de Châlon-sur-Saône, à la date du 17 juin:

« Hier, un nouveau bateau à vapeur, nommé la *Duchesse-de-Nemours*, parti de Lyon à quatre heures du matin, est arrivé à Châlon à une heure

[illegible] départirons pas, et qui serait commandée surtout dans une affaire aussi grave que celle dont va être saisi le jury de la Seine. Nous ne publierons pas davantage les lettres qui nous sont adressées dans l'intérêt des accusés, soit pour réfuter l'acte d'accusation, soit pour rétablir les passages tronqués dans les publications qui ont été faites. Pour l'accusation comme pour la défense, nous attendrons le jour des débats.

— Un cultivateur de Maizières (Haute-Marne), labourant son champ, heurta du soc de sa charrue une énorme pierre qu'il n'avait pas encore remarquée. Il fit enlever cette pierre qui n'était autre chose qu'une tombe très ancienne. On fouilla la terre, et à quelques centimètres de profondeur on trouva des ossements humains presque réduits en poudre, une épée de forme antique à demi rongée par la rouille, et une médaille carrée en bronze sur laquelle on n'a pu distinguer aucune indication.

Un roman qui finit mal.

Auguste et Marie étaient pauvres, et tous deux travaillaient pour vivre; mais, le travail, loin d'éteindre en nous les sentiments tendres, ne fait que les développer. L'amour est la consolation de l'indigence; c'est le seul plaisir pour lequel il ne faille rien dépenser. Aussi ils s'aimaient comme on n'aime qu'une fois. Auguste était ébéniste, et Marie couturière en robes. Ils s'étaient connus dans un petit bal de barrière, et un sentiment inexplicable les avait entraînés l'un vers l'autre. Marie était si jolie que beaucoup de gens riches lui avaient fait de brillantes propositions; elle avait tout refusé pour se conserver à son Auguste. Il était tout pour elle, et elle était tout pour lui. Il avait offert son amour avec la confiance qu'il offrait un cœur neuf et susceptible d'attachement.

Auguste, qui aimait sincèrement, et qui se fût tué plutôt que de compromettre celle qu'il aimait, proposa à Marie de l'épouser, et Marie accepta sans se faire prier; elle trouvait le mariage tout naturel quand on s'aime; mais Auguste avait à faire à Marie un aveu qui lui pesait: il était sans parents et avait été élevé par la charité publique; il craignait que Marie n'eût une famille qui lui fît un crime de sa naissance, comme s'il dépendait de nous de naître là ou ailleurs.

Quel ne fut pas son bonheur en apprenant de la bouche de Marie qu'elle-même n'avait jamais connu les auteurs de ses jours! Tous deux avaient été recueillis et élevés dans un hospice. Tous deux étaient donc égaux en naissance et en fortune, comme ils l'étaient d'amour.

Dès le lendemain, Auguste et Marie se présentèrent à l'hospice pour y retirer les papiers nécessaires à leur union.

Quel coup les frappa tous deux, en apprenant là qu'ils devaient le jour à la même mère, qu'ils étaient frère et sœur!

« C'est dommage, dit à part soi la bonne religieuse qui leur révèle ce secret, car ils s'aiment bien. »

Ils pleurèrent beaucoup; un seul mot avait détruit tout leur avenir.

Six mois après, Marie était morte; Auguste vient de s'engager dans les chasseurs, en garnison à Vienne. (*Journal de Paris.*)

Plusieurs jeunes gens se sont noyés avant-hier dans la Seine, près du pont d'Asnières. On cite dans le nombre le metteur en page du *Charivari*, M. Laroche-Dumas.

— Dimanche dernier, M. S....., de Belleville, accompagné de sa famille, se dirigeait en calèche vers Saint-Cloud, lorsque sur la route des enfants jetèrent un paquet de pétards allumés entre les jambes des chevaux. Les animaux, effrayés, culbutèrent l'équipage, et trois des promeneurs ont été horriblement mutilés. La mère de M. S... n'a pas survécu à ses blessures; lui-même a été fracassé, et sa femme ne survivra peut-être pas à l'amputation de ses jambes, que, dit-on, la nature de ses contusions a rendue nécessaire.

— Un affreux événement vient d'épouvanter la commune de Louvecienne, près de Rueil. M. S..., âgé de 60 ans environ, et retiré du commerce, était à Louvecienne, depuis la belle saison, dans une maison de campagne, sa propriété. Samedi dernier, vers deux heures après midi, on lui annonce la visite d'un de ses débiteurs, le sieur L..., qu'il n'avait pas vu depuis longues années. M. S., qui comptait sur des dispositions à le rembourser, accueillit son débiteur et passa avec lui dans le jardin. Alors, loin d'offrir un remboursement, L. sollicita une nouvelle somme de 2,000 fr.

« Comment! repartit M. S..., quand déjà vous me devez 25,000 fr. dont je n'ai rien pu tirer depuis seize ans, vous espérez un nouveau prêt. N'y comptez pas. » Aussitôt L..., dont l'air sombre frappa M. S... à ce moment, lui adressa les reproches les plus violents, et, d'une voix étouffée, lui dit: « Il faut donc en finir entre nous! Eloignez-vous, prenez ce pistolet, un duel en décidera. » M. S..., effrayé, se tourna alors du côté d'un pré où travaillaient des faucheurs, leur faisant signe de venir à lui. A ce moment même une détonation, bientôt suivie d'un second coup de feu, se fit entendre. On accourt: M. S... était étendu sur le ventre, il avait reçu un coup de pistolet dans les reins. A côté de lui gisait son assassin, ne donnant plus aucun signe de vie: il s'était fait sauter la cervelle. Les soins les plus empressés furent aussitôt prodigués à M. S..., mais il n'est pas hors de danger. (*Gazette des Tribunaux.*)

ASSASSINAT D'UNE DAME TURQUE. — On écrit de Chypre au *Journal de Constantinople*:

« Un assassinat a été commis, il y a quelques jours, à Nicosie, sur la personne d'une dame turque, avec des circonstances qui méritent d'être rapportées. La victime, âgée d'une cinquantaine d'années et maîtresse d'une assez belle fortune, avait introduit pendant la nuit chez elle quelques matrones qui lui avaient promis de lui faire des remèdes, pour réparer les irréparables outrages du temps, et de lui composer des philtres afin de se faire aimer d'un Turc, officier de Spahis, pour lequel elle ressentait une vive affection et qui lui-même faisait partie du complot. Pour que les charmes fissent plus promptement leur effet, ces mégères conseillèrent à cette trop crédule femme de faire ses ablutions et ses prières, et aussitôt qu'elle se fut agenouillée, elles se précipitèrent sur elle et l'étranglèrent avec un écheveau de soie. Après avoir commis ce meurtre, elles s'emparèrent de tout ce qu'elles purent trouver dans la maison, en argent, en bijoux et en effets précieux. Ce ne fut que trois jours après que l'on eut connaissance de ce crime, dont les auteurs se trouvent en ce moment entre les mains de la justice. Ce sont cinq femmes et l'officier de Spahis. On se dispose à les envoyer à Constantinople. »

4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 0/0. . . .	108	20	»	»	»	»	— Portugais.	»	»	»	»	»	»
O. de la V.	1470	»	»	»	»	»	Esp. D. active	30	7/8	»	»	»	»
B. de Fr..	3060	»	»	»	»	»	5 0/0 Naples.	99	60	»	»	»	»
C. L. 5000	»	»	»	»	»	»	— Romain. .	104	1/2	»	»	H.	» 114
— 1000	»	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	»	»	»	»	»	»
C. hyp. . .	»	»	»	»	»	»	Emp. d'Haiti.	»	»	»	»	»	»
4 Can. . .	»	»	»	»	»	»	B. Belge.	»	»	»	»	»	»

CHEMINS DE FER.

								Fin cour.		
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	895	992 50.	H. 2	50
V. R. Dr.	378	75	377	50	H. 2	50	380	377 50.	H. 2	50
— R. G.	245	»	246	25	»	»	248 75, 246 25	248 75.	H. 1	25
Orléans. .	975	»	980	»	H. 10	»	970, 985	980.	H. 10	»
Strasb. . .	232	50	235	»	»	»	235, 232 50	235.	»	»
Rouen. . .	977	50	»	»	H. 15	»	970, 980	978 75.	H. 13	75
Hâvre. . .	762	50	»	»	H. 5	»	765, 760	762 50.	H. 6	2
Marseill.	762	50	767	50	H. 10	»	765, 768 75.	767 50.	H. 17	55
Montpell	»	»	»	»	»	»			»	

puis supposer qu'il faille la faire remonter jusqu'à l'influence d'un nom ministériel ou à un système de maladroite flatterie envers des fabricants qui ont plus intérêt que personne à faire respecter une profession qu'une étroite solidarité unit à la leur.

Je suis en mesure, plus que tout autre, de rectifier les assertions erronnées de l'article en question, et c'est dans ce but que je viens vous prier de vouloir bien m'ouvrir vos colonnes, qui accueillent ordinairement, avec tant de bienveillance, toutes les justes réclamations. Je n'ai pris, pour agir ainsi, conseil que de moi-même, car mes confrères ignorent la démarche que je fais dans ce moment.

« Les producteurs et les consommateurs sont intéressés à mettre un terme, » dit M. Wolowsky, à des bénéfices exagérés, exorbitants ; depuis trente » ans tout a changé; le prix des draps a baissé de moitié et le prix de l'habit » est resté immuable. »

Il est vrai que le prix des draps a beaucoup baissé depuis trente ans, mais il fallait dire aussi que tout a changé, car, depuis ce moment, les exigences ont suivi une marche ascendante ; ainsi on veut maintenant un habit entièrement doublé de soie; et l'ouvrier, qui demandait jadis 12 à 14 fr. pour la façon, reçoit aujourd'hui 22 et 25 fr. On jugera, M. le rédacteur, par

Spectacles du 20 juin.

7 h. » | » OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louis XI.
7 h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
6 h. » | » ODÉON. — Antigone.
6 h. » | » VAUDEVILLE. — Polka. Carlin. Dagobert. Veille du Mariage.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Séparation. — Colons et Colonnes. Nicaise. Chevalier.
6 h. » | » GYMNASE. — Tante Bazu. L'Oncle. Zélia. Alberta.
6 h. » | » PALAIS-ROYAL. — Ravel. F. Galfâtre. Bobèche. 2 Jeunes Mariées.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — 1844 et 1944. — Le songe d'une nuit.
6 h. « | «. AMBIGU. — Amants de Murcie.
6 h. « | « GAITÉ. — Toupinel. Jacques le Corsaire.
7 h. « | » COMTE. — La Maison des Fous. — Les Péris. — Les 2 Frères. — Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

18 Juin.				19 Juin.			
Arrivages	857 q.	94 k.		Arrivages	906 q.	75 k.	
Ventes	483	36		Ventes	474	86	
Restant	13523	71		Restant	13935	60	
Cours moyen		38,95		Cours moyen		39,45	
Cours-taxe		38,93		Cours-taxe		38,96	
Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	6q. 28k.	51,00 à 54,45		Gr.	4q. 71k.	52,25 à 00,00	
1re	142	87	39,50 à 41,40	1re	65	94	39,40 à 40,10
2	127	17	36,60 à 37,85	2e	23	27	38,20 à 00,00
3e	00	00	00,00 à 00,00	3e	12	56	29,30 à 31,85
4	7	85	24,00 à 25,50	4e	6	28	26,00 à 00,00
1.417	75		39,50 à 40,75	1. 269	47		36,95 à 40,00

Issues (par 100 kil.).

PARIS, 19 Juin. — Son sec : 8,50 à 9,00 les 325 litres. — Mouture : 9,00 à 9,50 les 100 kil. — Recoupettes : 11,00 à 11,50. — Remoulage: 15,00 à 18,00.

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, 19 Juin. — *Cours commercial*. Froment de choix, 116 à 118 kil.: 32,00 à 32,50 l'hect. — Picardie, 115 kil.: 31,00. — Montereau, 114 à 115 kil.: 30,00 à 30,50. — Inférieur, 106 à 108 kil.: 26,00 à 27,50. Les affaires se sont traînées avec difficulté au dernier cours. Quelques lots ont subi une baisse de 0,50 par hect. 1/2. Il y avait peu de marchandises à la vente et point d'empressement pour acheter. Les seigles sont au grand calme. Ceux de 108 à 110 kil. valent de 16,50 à 17,00. — Orge, 90 à 92 kil.: 16,00 à 16,50. Affaires insignifiantes. — Avoines (les 3 hect. dans Paris), 150 kil.: 27,00 à 27,50; 140 kil.: 26,00 à 26,50; 140 kil.: 25,00 à 25,50.

DREUX, 17 Juin. — Froment, 1re: 21,50; 2e: 20,36; 3e: 19,33. — Méteil: 16,00 à 18,50. — Seigle: 12,67. — Orge: 12,50. — Avoine: 7,80. Le marché, sans être bien approvisionné, a subi une baisse de 1,00 sur les premières qualités de blé et de 0,75 sur les sortes inférieures. L'avoine s'est maintenue au cours.

BAR-LE-DUC, 15 juin. — Froment, 1re: 16,25; 2e: 15,75; 3e: 12,25. — Avoine: 6,75. — Il y avait peu de blé à la halle; il s'est vendu en hausse de 0,05 sur la dernière qualité. L'orge n'y a point encore paru.

MULHOUSE, 11 juin. — Froment, 1re: 21,66; 2e: 20,35; 3e: 19,41. — Baisse de 0,31. — Méteil: 12,50 à 18,00. — Baisse de 0,66. — Seigle: 11,50 à 13,25 sans variation — Orge: 12,50 à 13,50. — Hausse de 0,28. — Sarrazin: 8,00. — Hausse de 0,05.

CLERMONT (Hérault). — Froment, 1re: 21,00; 2e: 24,50; 3e: 23,00. — Avoine: 10,50.

NANTES, 14 juin. — Froment, 1re: 22,66; 2e: 21,31; 3e: 20,00. — Seigle: 14,66. — Orge: 12,00. — Sarrazin, 12,00. — Avoine: 8,66.

Sucres (par 100 kil.).

PARIS, 18 Juin. — *Sucre indigène*. — Claircé, 2e s.: 150,00 à 155,00; do 3e: 144,00 à 148,00. — Fine 4e: 147,00 à 148,00. — Belle 4e: 144,00. — Bonne 4e: 141,00. — 4e bon ord.: 138,00 à 139,00. — 4e ord.: 136,00. — Mélasse: 20,00 à 22,00.

Sucres exotiques. — Belle 4e: 141,00. — Bonne 4e: 137,00 à 138,00. — 4e bon ord.: 134,00. — 4e ord.: 130,00. — Mélasse 30,00 à 35,00.

Raffinés. — Raffinade: 230,00; 1/2 raffinade: 200,00 à 220,00; 1re sorte: 182,00 à 190,00. — Bon ord.: 174,00 à 180,00. — 4 cass. ord.: 165,00 à 172,00. — Lumps: 168,00 à 172,00.

ARRAS, 16 Juin. — Sucre indigène. Calme complet sur cet article; les cours suivants ne sont que nominaux. La bonne 4e est restée à 120,00.

LILLE, 16 Juin. — *Sucre indigène*. — Belle 4e: 135,00 à 136,00. — Bonne 4e: 133,00. — 4e bon ord.: 131,00. — 4e ord.: 128,00. — Basse 4e: 118,00 à 125,00.

Raffinés. Raffinade: 200,00. — Métis de 3 kil.: 190,00, do de 6 kil.: 175,00 à 180,00. — Lumps: 172,00. — Vergeois: 100,00 à 150,00.

LE HAVRE, 17 Juin. — Les sucres bruts des Antilles qui s'étaient payés hier sur la base de 127,00 la bonne 4e, n'ont été demandés aujourd'hui que sur celle de 126,00, mais à de légères fluctuations près dans les prix, la situation des choses n'a pas changé, et il nous reste fort peu de sucres en première main.

BORDEAUX, 15 Juin. — *Sucres bruts*. La situation de notre marché est restée la même; le cours des sucres bruts des Antilles est de 134,00 la bonne 4e, mais les ventes ont été nulles ces jours-ci. Nous avons reçu par l'Alexandre, la Nouvelle-Constance, les Trois-Frères, 938 barriques qui, pour la plupart, sont applicables à des marchés à livrer; notre stock, par ce fait, ne s'est pas accru.

Le Progrès a importé 4,351 balles Bourbon, qui sont également applicables à des marchés à livrer. Le cours de cette sorte est de 136,00 la bonne 4e. En sucres étrangers, nous avons eu un arrivage de 198 fûts Porto-Rico, par la Jeune-Elodie.

MARSEILLE, 14 Juin. — *Sucres bruts*. Le manque absolu de sucres bruts rend les affaires en disponible complètement nulles, c'est à peine si on a trouvé 22 bq. en qualité ordinaire qui ont été payées 33,00 les 50k. ent. Par contre, les opérations à livrer sont assez suivies, et les prix pratiqués dénotent une grande fermeté chez nos vendeurs et une confiance générale dans la hausse de cette denrée. Il s'est traité en diverses ventes environ 600 bques sucre brut à livrer par divers navires à 36,00 entr.

Le sucre Bourbon a eu également un bon débouché. Il s'est vendu environ 6000 balles à 65,00, acq., 280 balles pour balance, à 66,00, et 370 balles aussi pour balance à 67,50.

Sucres terrés. — Notre marché offre beaucoup d'intérêt depuis quelques jours sous le rapport des transactions sur ce produit. A défaut de marchandise disponible, les acheteurs se sont repliés sur les cargaisons attendues. Ainsi, il s'est traité à livrer, en diverses affaires, 1597 caisses Havane blond, à 30 fr. les 50 kil. ent., et 286 caisses dito blanc à 39 fr..

On a vendu, en outre, la cargaison du navire espagnol Ernest, à l'heureuse arrivée, à raison de 39 fr. le blanc, et 30 fr. le blond.

Les sucres pilés hollandais ont eu placement de 15,000 kil. à 34 cent.

La faveur continue sur tous les produits, et principalement sur les raffinés à la consommation qui jouissent toujours d'un bon débouché. Les nus sont montés de 81,00 à 82,50, et les bâtardes de 79 à 81,50 les 50 kil.

A l'entrepôt, la hausse a fait suspendre les ordres d'achat, et, par suite, la mévente a été à peu près complète.

Voici les cours du jour: Raffinés papier 7 0/0 F, 36,50 à 37,80 les 50 k. E. — Cassés: 38,00 à 38,50. — Bâtardes, 37,00. — Tapés: 35,00.

ANGLETERRE. — *Londres*, 15 *Juin*. — Les forts arrivages de sucre que nous avons eus de nos colonies ont fait venir sur le marché une grande quantité de sucre pour être réalisée, et c'est ce qui a donné lieu à une baisse de 1 sh. 6 d., tout en diminuant le nombre des acheteurs. Les lettres que nous avons reçues de l'Ile Maurice sont favorables à la récolte, le temps ayant été beau; et elle est évaluée à 45 mille tonneaux.

Les Havane blancs n'ont pas varié de prix, mais il s'en est peu demandé. Une cargaison flottante de Havane blond a été payée 21 sh. 6 d. Les détenteurs des moscovades Brésil font bonne contenance, mais il leur est difficile de placer leurs sucres aux prix qu'ils demandent.

amidon, fécule et glucose (l. 100k.)

LILLE, 12 Juin. — Amidon, 1re: 62,00 à 65,00. — Fécule: 29,00 à 30,00. — Vermicelle: 56,00 à 60,00. Le cours de la fécule se maintient et tend sensiblement à l'élévation.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 17 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	904	890	8	1 80	1 40	1 »
Vaches....	401	400	1	1 08	» 96	» 78
Veaux.....	564	564	»	1 56	1 38	1 20
Moutons..	7336	6653	628	1 40	1 22	0 04

PARIS, *marché aux chevaux du* 19 *Juin*. — 78 chevaux de selle et de cabriolet, dont 23 vendus de 260,00 à 1040,00. — 220 chevaux de trait, dont 36 vendus de 320,00 à 1120,00. — 149 hors d'âge, dont 18 vendus: 50,00 à 410,00. — 12 ânes, dont 3 vendus de 25,00 à 60,00. — 14 chèvres, dont 2 vendues: 16,00 à 35,00. — Encan 3 de 40,00 à 125,00. — Essai: 89.

METZ, 10 Juin. — 4 bœufs: 1,18-1,13-,91. — 133 veaux: 1,30-1,20-1,00. — 75 moutons: 1,35-1,27-1,01. — 5 taureaux: 0,96-0,9-0,78. — 26 vaches: 1,12-1,03-0,82. — 9 porcs: 0,85-0,80-0,75.

STRASBOURG, 17 Juin. — 59 bœufs tous vendus: 1,24-1,16. Marché faible et vente active.

Il a été tué dans le cours de la semaine, 288 veaux à 1,10. — 204 porcs: 1,00. — 139 moutons: 1,30. — 15 vaches: 1,00 à 1,10. — 20 taureaux: 0,76 à 0,84. Les plus belles pièces continuent toujours de provenir d'Allemagne.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 19 juin*.

17735 kil.	bœuf	1,70	1,30	0,80
15492	veau	1,60	1,40	1,20
2860	mouton	1,50	1,30	1,10
26880	porc frais	1,16	1,12	1,08

Viandes diverses et volaille.

PARIS, *halle de la Vallée du* 19 *Juin*. — Chevreaux: 6,00 à 7,00. — Lapins: 0,75 à 2,00. — Dindes: 3,75 à 7,00. — Chapons: 3,00 à 6,50. — Oies: 1,50 à 3,00. — Poulets gras: 2,50 à 4,00; do ord.: 1,00 à 2,25. — Canards: 0,50 à 2,00. — Canetons: 2,50 à 3,50. — Pigeons: 0,25 à 1,00.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, halle des 17, 18 et 19 Juin. — *Beurre* (le kil.), en livres: 1,08 à 1,80; — en mottes, Isigny: 1,40 à 3,60; — en mottes, Gournay: 1,20 à 2,60. — Petit beurre: 1,00 à 1,26. — *Œufs* (le mille), du 17: 28,00 à 49,00. — Du 18: 28,00 à 48,00. — *Fromages*, du 18, (la dizaine), Brie: 13,00 à 25,00. — A la pie: 5,00 à 15,00.

La Table des Matières du tome Ier est au SUPPLÉMENT.

de prodiguer des centaines de millions pour élever la fortune, la puissance et l'éclat de la féodalité financière ; — elle prodigue aussi, dans son égoïsme de clocher et d'élection, les ressources de la France à des travaux inutiles et ruineux.

Législateurs imprévoyants! avant de livrer ainsi les trésors du pays aux mains des spéculateurs; avant de les enfouir dans des remblais, des tunnels et des tranchées inutiles, ne fallait-il pas vous demander si la fortune de la France était assez grande pour vous permettre de prodiguer ainsi le plus net de son revenu? Ne deviez-vous pas rechercher si d'autres intérêts non moins pressants, non moins indispensables, ne réclamaient pas une partie de l'argent que vous dispersez ainsi sans utilité réelle.

Vous êtes-vous demandé si nos populations des villes et des campagnes jouissaient d'une des choses les plus nécessaires à la vie, d'une bonne qualité d'eau potable? — Vous êtes-vous demandé si les populations agglomérées dans les vieux quartiers de nos anciennes villes jouissaient d'une quantité d'air suffisante? — Vous êtes-vous demandé si les riverains de nos fleuves étaient à l'abri des ravages périodiques des inondations? — Vous êtes-vous demandé si les populations éparses de nos campagnes pouvaient faire en hiver 1 kilom. en trois heures dans les chemins vicinaux, qui sont leurs seuls moyens de circulation? — Vous êtes-vous demandé quelles étaient les ressources et quels sont les besoins des maisons hospitalières du pays? — Non, vous ne vous êtes point adressé ces questions, car si vous aviez eu présents à la pensée tous ces grands besoins des 99|100mes de la population de la France, vous auriez appris à faire des économies, où elles sont possibles, sans nuire à d'autres grands intérêts nationaux.

En vous jetant ainsi tête baissée dans cet immense réseau de lignes de fer qui, par l'incohérence de vos votes, forment un monstrueux polype, vous n'avez pas vu qu'il existe bien peu de localités en France jouissant d'une eau saine et potable. Paris lui-même ne manque-t-il pas d'eaux abondantes? Que sont ces misérables robinets que l'on ouvre trois fois par jour dans nos rues, comparativement aux eaux continuellement jaillissantes que Rome verse à grandes gerbes sur ses places et qui ne sont pourtant que la quatorzième partie de celles que l'ancienne Rome a léguées à la Rome moderne.

Vous n'avez pas vu qu'en donnant tout aux chemins de fer, vous sacrifiez la vie même de vos concitoyens; que vous les priviez encore, pour de longues années, des choses les plus nécessaires à l'existence et au bien-être. Non, vous n'avez rien vu de cela, car si toutes les souffrances, que vous pourriez soulager avec une faible partie de l'argent enfoui dans les railways, s'étaient présentées à vos regards, palpitantes et vives, alors vous auriez reculé épouvantés devant ce spectacle déchirant, et votre intelligence se se-

La chambre a adopté aujourd'hui la première partie du 2e paragraphe du projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Lyon. Cette première partie est ainsi conçue :

« Le tracé du chemin de fer sera dirigé par les vallées de la Seine, de l'Yonne et de l'Armançon. »

Ce vote de la chambre fixe le tracé jusqu'au mont Afrique.

Le dernier paquebot de l'Inde a apporté de la Chine une nouvelle extrêmement intéressante.

Pour mettre un terme à la vente de l'opium que font les Anglais dans l'empire chinois, et qui s'élève à environ 150 millions de francs par an, l'empereur offre directement à la compagnie des Indes de lui payer un tribut annuel de un million et demi sterling (37,500,000 fr.) à la condition de renoncer à la culture de l'opium dans toute l'étendue des possessions britanniques.

« Nous avons pu, dit à ce sujet le *Journal des Débats*, nous moquer jusqu'à présent des puérilités de cette cour, de son ignorance dans l'art de la guerre, de son peu de progrès dans mainte et mainte science, mais c'est une assez belle leçon qu'elle donne aujourd'hui aux nations qui se disent plus civilisées, une leçon de philanthropie qui ferait honneur à la patrie de Wilberforce et de lord Ashley. Certes, c'est un assez beau spectacle que ce pauvre monarque vaincu et bafoué qui s'écrie, son trésor à la main : « C'est de l'or que vous venez chercher, c'est de l'or qu'il vous faut pour votre luxe, pour votre comfort, eh bien, tenez, je vous le donne, mais n'empoisonnez plus mes sujets! »

Il n'est pas encore certain que la cour des directeurs de la compagnie accepte cette offre, parce que le tribut offert n'est pas tout-à-fait égal au bénéfice net que lui produit le commerce de l'opium, lequel bénéfice net est d'environ 60 millions par an.

Mais des considérations d'un ordre supérieur dirigeront sans doute la conduite de la compagnie, qui, au surplus, pourra utiliser ses terres à d'autres cultures, et ses vaisseaux à un autre commerce que le poison.

Toutefois, nous devons protester, au nom de l'humanité, contre les excès d'une politique et d'un trafic qui conduisent à rétablir, au profit d'un peuple civilisé européen, ces infâmes tributs que la piraterie de quelques peuplades barbares avait autrefois imposés à l'Europe.

Mouvement intellectuel de l'Espagne.

Sous ce titre, M. Xavier Durrieu vient de publier dans la *Revue des deux mondes* une étude du plus haut intérêt. Ce travail, tout-à-fait remarquable, jette un grand jour sur les efforts de régénération littéraire, politique et sociale qui ont lieu actuellement dans la Péninsule.

L'écrivain commence par examiner, en remontant à l'avènement de Philippe V, l'influence des idées françaises qui, avec le petit fils de Louis XIV, prirent possession de l'Espagne, où elles n'ont pas cessé de

pleins d'intérêt que nous allons reproduire. On jugera, après les avoir lus, si un pays qui renferme de tels éléments, doit être considéré comme voué à une décadence irrémédiable.

« Les réformes que le gouvernement avait entreprises en pure perte, c'est à l'élite de la jeunesse espagnole qu'il était réservé de les accomplir. L'impulsion qu'elle a donnée aux études ouvre une période nouvelle dans l'ère agitée où, depuis 1833, est entrée l'Espagne constitutionnelle. C'est là, on peut l'affirmer, un spectacle qui n'a rien d'analogue en Europe, pas même en France ni en Angleterre. On n'avait point vu encore, dans un pays déchiré par l'épuisant travail de la régénération sociale, un très petit nombre de jeunes gens, presque tous pauvres, n'ayant presque tous d'autres ressources que leur résolution et leur patriotisme, se charger ainsi de répandre les idées qui feront un jour la force des nouvelles institutions. Les seules écoles aujourd'hui fréquentées, c'est la jeunesse qui les a ouvertes ; les chaires devenues populaires, c'est elle qui les a fondées, en face de ces vieilles universités d'Alcala, de Cervera, de Salamanque, si profondément déchues depuis deux siècles, et dont le ministre Gomez de la Serna a vainement essayé de relever les ruines sous la régence d'Espartero. De toutes parts, le public seconda une si noble initiative ; mais le plus grand triomphe des jeunes gens qui ont su la prendre, c'est que les hommes d'élite des générations avancées s'y soient associés pleinement. A Barcelone, à Valence, à Grenade, à Séville, les auditeurs se pressaient en foule dans les amphithéâtres, où des professeurs de vingt ans s'essayaient à parler ce beau langage de la science, depuis si long-temps oublié. Sur tous les points du royaume s'établirent spontanément des lycées et des sociétés littéraires, en plus grand nombre que les *cours d'amour* et les *collèges de gaie science* ou les académies au siècle dernier. Plus d'une fois, comme au temps des *comuneros* d'Aragon ou de Castille, le milicien quitta l'escopette pour le cahier d'histoire ou de philosophie, et c'était par là seulement que, dans ce pays d'exaltation et d'enthousiasme, on pouvait faire une diversion énergique aux fureurs de la guerre civile et aux excès dont s'étaient souillés tour-à-tour et se souillent encore tous les partis.

» A la tête du mouvement, il faut placer Madrid ; c'est l'Athénée de Madrid qui a le plus contribué à propager les idées civilisatrices dont, à l'heure où nous sommes, sont remplis la tête et le cœur de la jeunesse espagnole. L'Athénée est d'origine révolutionnaire ; il s'est ouvert au milieu des troubles, un peu avant l'intervention française, à cette époque qui, en Espagne, se nomme la seconde phase constitutionnelle. Quand Ferdinand VII fut remonté sur son trône, il n'eut pas à décréter que l'on fermât les portes de l'Athénée : maîtres et disciples avaient disparu dans la réaction ; ceux qui échappèrent aux supplices se virent contraints de vivre en exil. A la mort de Ferdinand VII, ou plutôt à la chute de M. Zéa-Bermudez, les cours furent repris aux acclamations de la jeunesse, et nous pourrions ajouter de l'Espagne entière : comme la promulgation d'une charte nationale, comme la convocation des cortès indépendantes, la réouverture de l'Athénée faisait partie, pour ainsi dire, du programme de la révolution. Bien mieux, d'ailleurs, que la presse, trop souvent absorbée par les haines et les colères de la polémique, la parole réfléchie des professeurs répondait au besoin de savoir qui remuait les esprits en même temps que le besoin de liberté.

Le gouvernement n'a jamais concouru soit à la fondation, soit à l'entretien de l'Athénée de Madrid : c'est une société de cinq cents membres environ, composée des illustrations et des notabilités espagnoles, qui subvient

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XXIV.

UNE FACHEUSE RENCONTRE (SUITE).

Le coup qui venait de frapper Léonie sans l'abattre acheva de porter le découragement dans l'âme d'Urbain. Bien que rassuré par Léonie elle-même sur la gravité de l'accident, il en prévoyait toutes les conséquences probables pour elle et pour lui. Le moindre inconvénient serait de les tenir tous deux en état de suspicion permanente vis-à-vis de la police, et de leur ôter, par conséquent, la possibilité d'échapper aux poursuites qui seraient tôt ou tard dirigées contre eux. La reconnaissance de Léonie, sous les différents noms qu'elle avait successivement portés, donnait la clé de toute sa vie et pouvait mettre facilement sur la voie du sinistre évènement qu'ils avaient tous deux tant d'intérêt à cacher! La disparition de sir Francis, une fois connue et constatée, rien de plus naturel que d'en demander compte aux personnes qui semblaient y être immédiatement et directement intéressées. Ainsi la main de la justice ne pouvait s'égarer, dans ses recherches, et devait se poser tout d'abord sur la tête d'Urbain et de Léonie. Cette logique de la peur était infaillible...

Pour ce qui le concernait personnellement, sa vie était percée à jour. Ses fautes, sa honte, étaient désormais au pouvoir de l'autorité. Dès lors, que n'avait-il pas à craindre des révélations que chaque jour pouvait amener soit sur le vol nocturne de La Pommeraie, soit sur l'émission de la fausse lettre de change?

Ces réflexions glaçaient le cœur d'Urbain. Il aurait peut-être tout accepté pour lui-même. Il était déjà presque familiarisé avec le vice, et la pauvreté n'avait rien qui pût l'effrayer... Mais le malheur et la misère pour Léonie et le déshonneur pour sa famille!... Ces pensées révoltaient les deux seuls sentiments qui fussent restés debout dans son âme... En vain s'efforçait-il de se faire illusion sur sa position. L'instinct du danger, un secret pressentiment de l'avenir l'avertissaient, malgré lui, qu'il touchait à ce moment inévitable où un accident imprévu porte tout-à-coup la lumière sur la vie d'un homme et dévoile un à un ses secrets et ses fautes, comme les mailles serrées d'un tissu dont on n'apercevait que la surface.

Le lendemain même de l'avis qui lui avait été transmis, Urbain se hâta d'aller solliciter de l'autorité la permission de visiter Léonie. Il la trouva, ainsi qu'elle le lui avait annoncé, convaincue que sa détention serait de courte durée et n'aurait aucune conséquence grave. Par une faveur toute spéciale, elle avait été placée dans un corps de logis qui l'isolait entièrement des autres détenues, et occupait une petite chambre assez propre et à peu près semblable, quant à la mesquinerie de l'ameublement, à la mansarde d'une *grisette*. La fière et élégante Léonie, dont le déshabillé le plus modeste eût pu servir de toilette de noces à la plus ambitieuse et à la plus coquette des jeunes filles désignées généralement sous cette vulgaire appellation, présentait, au milieu de l'étroit et sombre réduit qui lui avait été assigné pour demeure, un contraste qui eût peut-être paru piquant à un observateur désintéressé. Urbain n'y vit, malgré la courageuse insouciance de Léonie, qu'un sujet de pensées tristes et de sinistres appréhensions. Ne pouvant partager la confiance qu'elle montrait, il s'efforça, du moins, de lui cacher les craintes qui l'assiégeaient et lui parla des démarches qu'il voulait entreprendre pour obtenir promptement son élargissement. A son tour, Léonie lui expliqua le superbe plan de conduite qu'elle avait déjà conçu, sous l'influence salutaire de la séquestration, pour le moment où elle serait rendue à la liberté, et elle ne doutait pas que ce moment n'arrivât à quelques jours de là. Alors, avec le prix de la vente de son mobilier, augmenté de celui de ses bijoux, car elle était bien décidée à ajouter ce sacrifice à tant d'autres qu'elle avait déjà faits, ils s'expatrieraient tous deux, comme ils en étaient convenus, et iraient chercher enfin la tranquillité qui les avait fuis jusqu'alors et un bonheur qu'ils ne mettaient plus qu'en eux-mêmes. Pour arriver à ce résultat, elle ne suivrait désormais que les conseils d'Urbain, s'en remettant uniquement à lui du soin d'assurer leur commun avenir par le travail. Plus de folies, plus d'existence précaire et honteuse, plus de fêtes, de plaisirs brillants, de rêves insensés, plus de diamants, de riches parures, plus rien... qu'une existence modeste, honorable, embellie seulement par un amour sans bornes!

Urbain l'écoutait avec un ravissement plein de trouble et d'incertitude.

— O Léonie! s'écria-t-il transporté de joie. Dis-moi que tu ne me trompes pas, que tu ne voudrais pas te jouer d'un malheureux qui a mis en toi toutes les ardeurs de son âme! Oh! pourquoi ne me parlais-tu pas ainsi, quand tout ce bonheur n'était pas un rêve? Mon Dieu! ne me la montrez-vous sous ce nouvel aspect, que parce que je dois la perdre sans retour? Léonie, après t'avoir aimée dans ton abaissement, comment pourrai-je t'aimer assez, si tu te relèves? Ecoute. Il y avait autrefois, à mon côté, une femme, une sainte que j'adorais au fond de mon cœur et dont les vertus te firent ombrage... Pour toi, j'en ai fait une martyre!... O ma Léonie! veux-tu donc que je t'aime de tous les amours à la fois?..

Malgré une fatale expérience, Urbain se laissait de nouveau emporter à l'ardeur de son rêve favori et aux enivrantes séductions des paroles de Léonie. Plus d'une fois, déjà, il avait été trompé par les serments d'un repentir et d'une réforme toujours attendus en vain. Cependant, Léonie ne mentait point, dans cette circonstance, et ses protestations avaient toujours été sincères. Une nuit passée en prison, l'aspect du vice dépouillé du prestige du luxe, la débauche dans sa hideuse nudité, le plaisir sous les traits flétris de ses courtisanes les plus éhontées, avaient fortement agi sur son imagination. En se voyant presque confondue avec ces infâmes créatures, hurlant la volupté avec des voix avinées et grimaçant les grâces sous la livrée de la misère, elle sentit se révolter toutes les délicatesses de son esprit et toutes les susceptibilités acquises dans les délices d'une vie de luxe et d'élégance. Sa bonne foi dans l'expression de son repentir, n'était pas moindre que celle d'Urbain dans la manifestation de son enthousiasme passionné.

Conformément à la recommandation qu'elle lui avait adressée, Urbain avait apporté à *Léonie* tous les objets d'habillement et de toilette qui pouvaient lui être utiles. Tandis qu'amené peu à peu, et presque malgré lui, à partager la confiance qu'elle témoignait, il la remerciait avec une ardente effusion du bonheur qu'elle venait de lui promettre, Léonie examinait en détail les robes, les chales, les dentelles et chacun des différents vêtements étalés devant ses yeux. Urbain savait à quel point l'habitude d'un luxe et d'une coquetterie excessifs était enracinée dans son âme, et il n'avait omis aucune des importantes bagatelles qui entrent dans la toilette même la plus simple, d'une femme de ce caractère. En se voyant de nouveau entourée des marques de son élégance habituelle, les éléments de son bonheur, Léonie oubliait qu'elle était en prison. Ses projets de réforme s'effaçaient peu-à-peu de sa mémoire, et c'était avec une gravité qui n'avait rien d'affecté qu'elle procédait à l'examen de son riche trousseau et qu'elle adressait à Urbain des éloges ou des reproches sur l'intelligence et l'à-propos dont il avait fait preuve, ou les omissions qu'il avait commises. De temps en temps elle l'interrompait pour le consulter sur l'effet d'un fichu, d'une colerette ou d'un nœud de ruban. Elle lui demandait très sérieusement quel genre de toilette il lui convenait d'adopter pour tous les jours et quelle couleur elle porterait, de préférence, pour ceux où il viendrait la visiter...

Elle le pria aussi très instamment de faire les démarches nécessaires pour obtenir qu'une des femmes attachées à l'établissement fût autorisée à venir lui servir, autant que possible, de femme de chambre... Elle tenait surtout à une personne qui eût quelque talent pour la coiffure.

Urbain était étourdi... Léonie entremêlait, sans paraître s'en apercevoir, les idées les plus graves et les plus frivoles, les intérêts pressants de leur position, ses projets de sagesse et de vertu, ses plans pour leur bonheur commun et les puériles préoccupations de sa vanité!... Urbain avait eu bien souvent l'occasion de remarquer ces inconséquences bizarres de caractère, cette légèreté naturelle unie à une remarquable énergie de volonté et à une maturité de raison que rien n'aurait pu faire soupçonner. Long-temps il l'avait crue froide, égoïste, et elle s'était montrée constamment pour lui ardente et dévouée jusqu'à l'abnégation. Dans toute autre circonstance il n'eût éprouvé aucune surprise à la voir oublier même de précieux intérêts pour les soins de sa personne, et les misérables suggestions de la vanité féminine. Mais dans la situation grave, solennelle en quelque sorte, où ils se trouvaient tous deux, la légèreté qu'elle témoignait confondait son imagination. Il se retira plus triste encore qu'il n'était venu, laissant derrière lui sa dernière illusion et son dernier espoir.

Comme il sortait de la chambre, après avoir promis à Léonie de s'occuper sans retard de l'importante négociation relative aux soins de sa coiffure, elle le rappela pour lui recommander de nouveau d'aller voir Dubois, afin de tâcher de s'assurer de sa discrétion à tout évènement. Elle ajouta : Hâte-toi de vendre mon mobilier, de peur d'être pris au dépourvu, si tu avais le malheur d'être inquiété à ton tour.

Ainsi, cette étrange créature pensait à tout, sous les dehors d'une insouciance générale. L'intérêt d'Urbain lui était plus cher que le sien propre ; mais, à son tour, la pensée d'Urbain ne venait qu'après les préoccupations de sa coquetterie!...

En se retrouvant dans la rue, Urbain pleurait d'attendrissement, [de

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 20 juin.

[illegible] des ambitions et de tous les talents; et encore ne parlons-nous point de la presse quotidienne, exclusivement absorbée aujourd'hui, nous le répétons avec douleur, par les colères de la politique. Il y a là pourtant quelques hommes d'élite dont il est déplorable que la verve et l'énergie se dissipent en des polémiques stériles: — au *Castellano*, don Vicente-Diez Canseco, un des écrivains les plus déterminés et les mieux instruits du jeune parti progressiste; à l'*Heraldo*, don Luis Sartorius, don Jose Zaragosa, dont l'éloquence nerveuse exerçait au congrès une réelle influence, et don Manuel Garcia-Barzanallana, le publiciste de l'Espagne qui, depuis 1840, a le plus fait pour la réorganisation de l'enseignement public; — au *Pensamiento de la nacion*, don Jaimes Balmes, le fondateur de *la Sociedad* de Barcelone, qui, dans son journal de Madrid comme dans sa *revue* catalane, prêche bien haut tous les jours, en sa double qualité de citoyen et de prêtre, l'alliance du catholicisme et de la liberté; — au *Corresponsal*, don Buonaventura-Carlos Aribau, qui déjà s'était fait un certain renom par de consciencieuses études de philologie.

» Durant les dernières agitations, trois écrivains politiques avaient disparu de l'arène: — l'ancien directeur d'*el Sol*, don Antonio de los Rios y Rosa, qui, le premier, s'appliquait scrupuleusement à plier l'impétuosité espagnole aux procédés inflexibles de la dialectique française; — l'ancien directeur d'*el Correo Nacional*, don Nicomedes Pastor-Diaz, aujourd'hui député de la Corogne, orateur ardent, et pourtant maître de lui-même, qui jamais n'engagerait l'action, dans le journal ou à la tribune, sans avoir d'abord, non-seulement affilé, mais ciselé son épée de combat: — et, après eux, le rédacteur en chef de l'*Eco del Comercio*, don Fernando Corradi, ce fougueux défenseur d'Olozaga, à l'époque même où Olozaga fuyait sur le chemin de Lisbonne . . . .

« Les jeunes chefs du mouvement actuel sont entrés dans des voies fécondes. Quant à la noblesse de leur ambition et de leurs mobiles, il n'est pas possible de la révoquer en doute, si l'on songe que la rémunération littéraire est encore une chose à peu près inconnue à Madrid, et que la situation matérielle des écrivains y est absolument la même que celle des professeurs de l'Athénée. Parmi eux, pourtant, il en est fort peu à qui leur fortune assure le bien-être et l'indépendance; mais dans ce pays, où tout le monde se dévoue et se résigne, l'écrivain, comme le soldat, sait pratiquer le *sufrimiento*, ce stoïcisme étrange dont l'Espagne seule a jusqu'ici donné l'exemple: vertu bizarre, mélange admirable de mélancolie et de gaieté, d'insouciance et d'enthousiasme, avec lequel il n'est pas d'épreuves, pas de privations, ni même de misères qu'on ne puisse facilement supporter. Il y a quatre ans à peine, quand le pauvre *chapelgorri* de Biscaye ou de Navarre étanchait tristement le sang de ses blessures dans les âpres vallées des Amezocas ou de la Vorunda, il suffisait d'une chanson d'amour ou de guerre pour relever son courage et le ramener au drapeau tout aussi ardent, tout aussi alerte que si la campagne venait de commencer. Il en est absolument de même de l'homme d'État et du publiciste: ce sont les rêves et les illusions de la poésie qui leur adoucissent les amertumes de la politique. »

On nous pardonnera la citation étendue à laquelle nous nous sommes laissé entraîner, séduit par le sujet et par les qualités brillantes du tableau. Combien de vie respire, combien de fierté noble et de grâce ingénue dans cette physionomie de l'Espagne, telle que l'a exprimée M. Durrieu. Pourvu que, par amour, le peintre n'ait point flatté son modèle? Il faut convenir, alors, que ce monde politique et littéraire d'au-delà des Pyrénées, doit nous apparaître singulièrement jeune, ardent, généreux, à [illegible] rait-elle cette théorie, puisque son auteur n'a point eu la prétention de fonder un nouveau culte, mais seulement de fournir un procédé d'organisation du travail? Dans un pays où, d'après M. Durrieu, le clergé lui-même et la noblesse sont favorables aux innovations, c'est une importation précieuse que celle d'un instrument de progrès social aussi puissant que la méthode d'association naturelle.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 juin.

La délibération continue sur l'amendement de MM. Stourm, Nisard et autres demandant que le chemin de fer de Paris à Lyon passe par Troyes.

M. DE VUITRY combat cet amendement.

M. PH. DUPIN le combat aussi parce qu'il croit indispensable d'établir un nouveau chemin de fer partant de Paris dans la partie de la France comprise entre Strasbourg et Lyon. Il ajoute que le plan de M. Dausse, dont a parlé hier M. B. de Puzy, a été examiné par le conseil général des ponts et chaussées, dans la séance du 13 mars, et qu'il a été repoussé par ce conseil par la raison qu'il vient de développer.

M. GLAIS-BIZOIN réfute ces observations et démontre l'utilité d'établir un tronc commun; il y a économie, il y a avantage pour les populations à établir une ligne principale de communication qui permette de relier les villes de France sans ramener forcément le voyageur à Paris pour communiquer entre des localités voisines.

M. DUMON discute les divers tracés. Le mouvement de la circulation pour les voyageurs et les marchandises est dans la vallée de la Seine presque double de celui qui a lieu par les plateaux de la Brie, et le conseil général des ponts et chaussées n'a pas hésité à préférer le premier tracé au second.

Le conseil n'a pu examiner le projet de M. Dausse par Provins parce que ce tracé n'existait pas encore. Ce ne fut que beaucoup plus tard, lorsqu'il s'est agi du chemin de fer de Strasbourg, que l'ingénieur, auteur du projet, l'adressa en minute au conseil sans l'intermédiaire de l'administration. Le conseil le rejeta par les raisons que vous a dites tout-à-l'heure M. Dupin.

La circulation des voyageurs et des marchandises dans la vallée de l'Yonne est aussi supérieure à celle de la vallée de la Seine; l'établissement du chemin de fer déshéritera l'une aux dépens de l'autre. Or, dans la première, il passe 80,000 voyageurs; dans la seconde, il n'en passe que 14,000: il est évident qu'il y a moins d'inconvénient à sacrifier celle-ci. Le tracé par l'Yonne et l'Oze est aussi court que celui par la vallée de la Seine; le souterrain qu'il y a à creuser n'offre aucune difficulté, et ce chemin ne coûtera pas plus que s'il était fait par la vallée de la Seine.

Il n'est pas exact non plus de dire que les canaux seront ruinés par les chemins de fer; les faits ont prouvé que la circulation par les canaux augmente au contraire par suite de l'établissement des chemins de fer, parce que la somme de la circulation augmente considérablement. Les canaux sont destinés en général à une circulation de nature différente et les deux voies de transport ne se font pas concurrence.

Le ministre conteste aussi le chiffre de l'économie réalisée par le tronc commun, d'après les auteurs de l'amendement. Elle serait au plus de 20 millions, encore est-ce une économie fictive, et il n'y a aucune raison valable qui puisse faire repousser le projet du gouvernement.

M. MAUGUIN appuie [illegible] être noyé par les eaux quand la Seine s'élève à une grande hauteur.

M. LEGRAND (de la Manche). Il n'y a d'inconvénient que pour les [illegible] qui, d'après le projet, seront distinctes. Mais il est impossible que l'on songe à faire un second chemin parallèle au premier.

M. BINEAU. Il s'agit de savoir si l'État doit payer pendant un siècle un million et demi à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Paris à Orléans et à Corbeil au moyen d'un droit de péage sur les voyageurs et les marchandises qui iront de Paris à Lyon. Il est indispensable, ou que le gouvernement négocie avec cette compagnie pour obtenir une réduction de ce péage énorme, ou qu'il fasse un autre chemin.

Si le gouvernement n'a pas négocié déjà, il est très coupable; il aurait obtenu, avant la présentation du projet, des concessions plus avantageuses. De Paris à Choisy le péage doit être partagé par moitié entre les compagnies. Il faut que cette faculté soit accordée pour toute la route.

L'orateur proposerait, dans le cas où le gouvernement ne voudrait pas se charger d'obtenir cette réduction, d'insérer cette disposition particulière dans le cahier des charges.

M. LEGRAND (de la Manche). Si l'on exige cette réduction de péage de la compagnie de Corbeil, il faudra donc que la compagnie de Corbeil, par réciprocité, puisse exploiter le chemin de fer de Paris à Lyon. (Allons donc!)

M. BINEAU et M. LUNEAU font remarquer que M. Legrand n'a pas bien lu le cahier des charges qu'il cite. Il ne s'agit nullement d'un tronc commun dans l'article que l'on cite, mais du cas où il y aurait un embranchement du chemin de Paris à Strasbourg où à Lyon, sur le chemin d'Orléans.

M. Luneau conclut en demandant le renvoi de son amendement à la commission. — Adopté.

M. SCHNEIDER (d'Autun) développe au milieu du bruit, un amendement ayant pour but de repousser le tracé par les vallées de la Brenne, et de l'Oze, et de réserver le reste du tracé.

La chambre décide qu'à la suite des projets de chemin de fer à l'ordre du jour, elle discutera le projet de loi relatif au chemin de fer du centre, et le budget.

Presque tous les députés quittent la salle. Le petit nombre de ceux qui restent, consultés s'ils sont d'avis de renvoyer la discussion, déclarent qu'elle continue. M. Schneider poursuit ses développements au milieu du bruit. Il insiste sur le peu d'urgence qu'il y a à s'engager dès maintenant à faire des travaux très difficiles et très dispendieux, qui ne pourront être achevés que dans quelques années, lorsque la science pourra fournir des solutions plus faciles.

A six heures, il reste une vingtaine de députés dans la salle; l'orateur quitte la tribune.

ANGLETERRE.

Dans la séance de la chambre des lords, du 13, l'évêque d'Exeter a présenté un bill pour la suppression des maisons de prostitution.

« Je ne prétends pas a dit ce prélat, imposer des peines à la prostitution. Tel n'est point l'objet de la loi que je propose. Non pas que je regarde la prostitution comme un faible mal, non; mais je crois qu'il est impossible de la punir. Et pourquoi? parce que je ne crois pas que la sagesse humaine puisse trouver un châtiment plus sévère et plus dégradant que la prostitution elle-même. Je la regarde comme un terrible châtiment que la justice de

---

honte et de désespoir... En réfléchissant à ce bizarre assemblage de vices, de vertus, de faiblesses inouïes, d'amour et de dévouement qui constituaient la nature de Léonie, il ne put s'empêcher de penser à Charlotte qui n'avait de tout cela que les vertus, un amour plus pur et un dévouement plus touchant!... Et ce fut presque en rougissant qu'il lui demanda pardon, du fond de son cœur, d'avoir pu, dans un égarement coupable, placer un instant son image à côté de celle de Léonie...

Urbain comprenait de quelle importance il était pour lui de ne point s'aliéner Dubosc. Hormis un seul fait, le plus récent et le plus criminel de tous à la vérité, cet homme connaissait toute sa vie antérieure, ainsi que celle de Léonie. Un mot tombé de sa bouche pouvait entraîner leur perte. C'est pourquoi, au lieu de lui reprocher une négligence qui avait causé son arrestation, il le remercia de l'avoir ménagé lui-même dans son interrogatoire, et le supplia instamment d'éviter avec le plus grand soin, dans les nouveaux renseignements qui lui seraient demandés, tout ce qui pourrait aggraver la position de Léonie. A cette condition, il prenait l'engagement de faire tous ses efforts auprès de l'auteur de la plainte, pour étouffer, ou au moins pour atténuer cette affaire, soit en lui offrant la restitution de la somme dont il se prétendait frauduleusement dépouillé, soit par tout autre moyen dont Urbain se réservait d'apprécier l'opportunité et la convenance.

— A la bonne heure! dit Dubosc, ravi de la proposition; service pour service:... Parle pour moi, et je te promets de me taire pour toi et pour Léonie... Mon affaire ne sera pas appelée avant trois mois... On n'est pas absolument mal ici, quand on n'est pas un malotru et qu'on a quelques bonnes recommandations, telles que celles-ci...

En disant cela, Dubosc faisait sonner les pièces d'or enfermées dans son gousset.

— Ainsi, continua-t-il, à la rigueur, tu as trois mois pour agir... Tu es un homme d'esprit, bien posé dans le monde et bien apparenté... Nul doute que tu réussisses à me tirer d'ici, si tu emploies tous tes moyens pour cela...

Urbain était loin de croire au succès des démarches qu'il voulait entreprendre; mais il comprenait qu'en dégageant Dubosc, il dégageait aussi Léonie, et que c'était peut-être la seule voie de salut qui leur fût ouverte. Le temps pressait; de nouveaux renseignements pouvaient, d'un jour à l'autre, le compromettre à son tour... Dubosc pouvait parler... A tout prix, il fallait toucher le négociant, et, s'il ne lui était plus possible de retirer sa plainte, le déterminer, du moins, à en atténuer les effets, de telle sorte que Dubosc ne pût pas se regarder comme délié de sa promesse...

Urbain courut chez le négociant. Sa position vis-à-vis de cet ex-habitué de la maison de Léonie était insupportable. Cet homme avait soulevé le voile qui cachait tout leur passé. Il avait appris qui ils étaient, les principales circonstances de leur liaison, et le genre de vie qu'ils avaient mené jusque-là. Il savait, ou du moins il avait tout lieu de croire que la délicatesse et la probité dont Urbain s'était long-temps paré à ses yeux n'étaient qu'un masque. Ce n'était pas assez, sans doute, pour avoir aussi le droit de pouvoir le perdre, mais c'était assez pour avoir le droit de le mépriser... Urbain sentait son cœur se soulever à la pensée des outrages qu'il aurait peut-être à dévorer; mais il était déterminé à tous les sacrifices pour sauver Léonie. Il essaya de se faire humble et suppliant, et se prépara à accepter l'humiliation et la honte comme d'autres se préparent à faire parade d'audace et de fermeté.

Le négociant était un homme bon au fond, mais froid et opiniâtre. Sa tête était d'une faible capacité; mais le petit nombre d'idées qui pouvaient y trouver place, y restaient non moins irrévocablement fixées, que les comptes arrêtés et approuvés par lui sur son grand livre. Extrêmement sensible à la perte, comme il en convenait lui-même, il mettait tout son esprit à n'être trompé par personne. La pensée d'avoir été pris pour dupe révoltait son amour-propre. Il eût volontiers fait le sacrifice des cinquante louis traîtreusement acquis par Dubosc, à la condition que personne au monde ne pût savoir qu'il avait été volé. Dans le premier moment, la colère l'avait aveuglé au point de lui faire sacrifier l'intérêt de sa vanité au désir de se venger. Maintenant que tout était connu, nulle considération ne fut capable de l'arrêter dans la réparation qu'il poursuivait, et Urbain dut renoncer à l'espoir de le toucher.

— D'ailleurs, fit observer le négociant comme une réponse définitive et sans réplique aux pressantes sollicitations d'Urbain, pour obtenir l'élargissement de Léonie, ce que vous me demandez n'est plus au pouvoir de personne... Une enquête a été commencée... Des faits nouveaux se sont révélés et nulle puissance au monde ne pourrait la tirer du lieu où elle a été renfermée, si ce n'est, dans le cas où, sa position devenue plus grave par suite de nouveaux renseignements, elle serait transférée dans une autre prison, en qualité de prévenue.

Urbain s'éloigna sans répondre... Il était presque fou... Les paroles du négociant disaient sans doute plus qu'il ne voulait leur faire dire... Il paraissait retenir un secret et laisser échapper de funestes appréhensions. Peut-être Léonie était-elle compromise par quelque fâcheuse découverte. Urbain craignait également de retourner près d'elle et de différer son retour. Il prit le parti de dissimuler, pour ne pas la jeter dans le découragement. Il agit de même avec Dubosc, entretenant chez l'un et l'autre un espoir qu'il n'avait pas lui-même...

Cela dura trois mois... Ce fut un horrible supplice... Urbain avait vendu le mobilier de Léonie et s'était logé dans un misérable garni, afin de pouvoir employer pour elle seule la presque totalité de l'argent qui lui appartenait. Il se réduisait au plus strict nécessaire, persuadant à Léonie qu'il vivait commodément. Par ce moyen, il était parvenu à lui adoucir les ennuis de la prison, en lui conservant, autant que possible, les jouissances d'une certaine aisance et de ce bien-être auquel elle était habituée. Le reste de l'argent avait été employé en démarches de toute espèce, soit à son intention, soit à celle de Dubosc; car il regardait leur intérêt comme essentiellement lié dans cette circonstance. Il avait visité souvent, sollicité sans profit et quelquefois comblé de présents, des gens d'affaires, des commis, des avocats, des procureurs, des magistrats mêmes. Les protestations mensongères, les services inutiles, les protections insultantes, les lettres de recommandation, les mémoires, les placets, les simples promesses, les sourires mêmes et les regards bienveillants, tout avait été coté et payé fort cher. Le prix entier du mobilier y avait passé rapidement. Une partie avait été aussi employée à calmer l'impatience et l'avidité croissantes de Dubosc... Bientôt il avait fallu sacrifier les diamants de Léonie... puis ses bijoux, puis ses cachemires... Les restes de son élégance passée disparurent pièce à pièce...

Tant que la prison de Léonie s'était voilée sous une apparence de luxe, et tant qu'elle-même s'était vue parée avec la même recherche, et que sa santé et sa beauté n'eurent à souffrir d'aucune privation, elle supporta patiemment sa captivité. L'espérance brillait encore à ses yeux dans l'éclat de ses diamants et l'aspect de ses riches toilettes. Elle passait les journées à se composer des parures ou à se vêtir comme si elle eût dû paraître dans une fête ou charmer les regards de la foule. Il lui semblait que le malheur ne pouvait l'atteindre sous les insignes du luxe et de la richesse... Mais quand elle vit tous ces chers trésors s'en aller un à un, elle sentit aussi ses illusions l'abandonner une à une, comme si la main invisible qui dépouillait son beau corps de ses ornements eût en même temps glacé son cœur. La misère lui apparut de nouveau, mais plus effrayante et plus menaçante que jamais... La pensée de voir son visage flétri, ses yeux sans éclat et toute les grâces de sa personne déshonorées, perdues dans d'ignobles vêtements, lui inspirait une horreur insurmontable. Elle eût déployé le courage d'un homme en face de la mort, mais en présence de ce spectre affreux de l'indigence, elle reculait épouvantée et pleurait comme une enfant... Cependant le temps s'écoulait. La position d'Urbain s'aggravait de jour en jour. Dubosc comprenait qu'on l'avait entretenu jusque là dans une fausse espérance. La peur, le dépit, la colère, l'agitaient tour à tour. C'étaient chaque jour de nouvelles menaces adressées à Urbain. Il lui reprochait violemment de l'avoir trompé, de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu pour le tirer d'embarras et annonçait hautement l'intention de se venger en déclarant tout ce qu'il savait sur son compte, au risque de se compromettre lui-même.

Léonie elle-même, dans son désespoir croissant, ne gardait guère plus de mesure à l'égard d'Urbain. Elle ne craignait pas de l'accuser d'indifférence ou de maladresse. Elle repoussait ses consolations, lui montrait ses traits amaigris, ses vêtements usés et misérables, l'aspect désolé de la cellule qui lui servait de chambre et lui disait avec l'accent du reproche:

— Est-ce ainsi que tu devais m'aimer et me protéger?

Elle ajoutait en le regardant d'un air suppliant:

— Tu ne peux donc rien pour moi?... Tu ne veux donc pas me tirer de ce cachot et m'arracher à cette misère?... Tu as, pourtant, une famille riche et puissante... que ne vas-tu parler pour moi à M. de Ceyran, à Mme de Rieux, à tes beaux-frères? que sais-je moi? Mais il me semble qu'à ta place la pitié, si ce n'est l'amour, m'aurait inspiré quelque bonne pensée et m'aurait donné du courage?... Mais toi, tu es trop fier pour accepter la moindre humiliation dans mon intérêt... Si tu l'avais bien voulu, déjà je ne serais plus ici; ou, du moins, j'y serais moins malheureuse... Tu aurais obtenu des secours... Tu ne m'aurais pas laissée porter des vêtements dignes d'une mendiante. Tu n'aurais pu consentir à me voir souffrir et dépérir dans les privations... Ta femme elle-même est si bonne, dis-tu, si généreuse, et elle t'aime tant!... Va donc solliciter sa pitié pour sa rivale... Il faut pourtant que je sois bien malheureuse pour te donner un tel conseil! Mais non; tu n'iras pas... tu es trop orgueilleux pour cela... Et, d'ailleurs, tu ne m'as jamais aimée, moi, je ne le vois que trop aujourd'hui!...

Et Léonie pleurait...

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

... tées dans Carlton-Club sont annoncées et contredites, et sir Robert Peel profère de graves et significatives sentences, difficiles à comprendre, mais qui indiquent la détermination d'obliger le parlement à se conformer à ses vues ou de se retirer. *Quoi qu'il arrive, s'écrie-t-il, le gouvernement est lié par sa proposition primitive.* La chambre, aussitôt acquiesce à ces exigences, et expie un instant de courte indépendance par son obéissance aux ordres du maître.

Le 17 juin, il y a eu à Birmingham, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, un immense meeting, dans lequel a été adoptée la résolution suivante:

« Nous habitants de Birmingham, réunis en meeting, protestons solennellement contre les poursuites dirigées contre M. O'Connell et ses collègues, les débats judiciaires, la condamnation et l'incarcération qui en ont été la suite. »

Ce meeting avait été convoqué par le maire.

BELGIQUE.

Le ministère belge vient de subir un échec dans la chambre des représentants, à l'occasion d'un projet de loi sur les tabacs. La disposition principale de ce projet, laquelle consistait à frapper le tabac d'un droit d'accise, a été repoussée à une majorité de 64 voix contre 17. Cet échec n'a, du reste, pas assez de gravité pour entraîner la retraite du cabinet.

MONTEVIDEO. — On a reçu en Angleterre, par le brick danois Thorwaldsen, des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 15 avril.

L'amiral Lainé avait adressé, quelques jours avant le départ du Thorwaldsen, une circulaire à tous les agents étrangers à Montevideo, afin de les prévenir qu'il avait adressé au gouvernement oriental une note pour réclamer le licenciement des légionnaires français, déclarant que si dans le délai de 24 heures, le gouvernement ne consentait pas à sa demande, il *le traiterait en ennemi de la France.*

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* ne désire pas la guerre avec le Maroc; elle pense que la France n'y a pas d'intérêt. Elle ne voit donc pas pourquoi la médiation anglaise ne serait pas acceptée, le cas échéant, pour l'arrangement de nos différends avec le Maroc. « Si l'Angleterre, ajoute-t-elle, prend la négociation sous son patronage, il faudra bien qu'elle se considère comme moralement intéressée à la stricte et loyale exécution des promesses faites; or, tout ce qui peut tendre à prévenir la guerre, en nous assurant les satisfactions auxquelles nous avons droit, se concilie parfaitement avec les devoirs de notre politique dans cette affaire. »

— Le *Constitutionnel* ne sait pas trop si la médiation anglaise parviendra à nous éviter la guerre avec le Maroc. « M. le prince de Joinville, dit-il, a proposé un plan de campagne qui devait avoir pour résultat le bombardement ou l'occupation provisoire des ports de Tetouan, Tanger, Mogador. Ce plan n'a pas été accueilli. Cependant on lui a accordé un accroissement de forces; l'escadre sera composée de trois vaisseaux de ligne, de six bateaux à vapeur, avec quelques troupes de débarquement. Dans cette conjoncture on ne peut guère prévoir jusqu'où la force des circonstances entraînera le gouvernement français. »

— Le *National* affirme que le ministère et les faiseurs de chemins de fer songent sérieusement à faire revenir la chambre sur le vote d'hier qui a tant contrarié le *Journal des Débats*. Voici, suivant le *National*, le plan qu'on se propose de suivre à cet égard: on va faire revenir à Paris tous les députés ministériels absents; puis alors on empêchera l'introduction de la clause prohibitive dans les projets qui restent à discuter. Ensuite on aura soin d'obtenir de la chambre des pairs qu'elle biffe cette clause malencontreuse du projet relatif à Bordeaux. « Cela fait, ajoute le *National*, les loups-cerviers font aux députés l'insigne honneur de croire qu'ils ne refuseront pas de se déjuger. »

Faits divers.

— M. Ramon de la Sagra, qui a récemment fondé à Madrid une excellente Revue sociale, vient d'arriver à Paris. La Revue que dirige M. Ramon de la Sagra porte ce titre: *Revista de los intereses materiales y morales, periodico de doctrinas progresivas en favor de la humanidad* (Revue des intérêts matériels et moraux, journal des doctrines progressives qui intéressent l'humanité). Nous parlerons incessamment de cette remarquable publication.

— On écrit de Tanger:

« Il règne ici beaucoup de mouvement et d'agitation provoqués par les bruits d'une guerre prochaine avec l'Espagne et la France. Des prêtres fanatiques et des fakirs en [illegible] parcourent le pays prêchant la guerre contre les infidèles. Chaque jour il arrive de l'intérieur des troupes de cavalerie qui se dirigent dans les environs ou se dirigent vers la frontière d'Alger, on se trouvent déjà rassemblés 15,000 hommes de cavalerie et 6,000 d'infanterie. Les Européens établis dans le Maroc craignent pour leur sûreté personnelle et leurs biens; aussi les Français et les Italiens ont déjà commencé à se réfugier à bord des vaisseaux. Les négociants anglais seuls, qui doivent beaucoup au sultan pour droits de douanes, continuent à jouir de la protection de l'autorité. Plusieurs vaisseaux de guerre anglais, de la station de Malte, ont reçu l'ordre de faire voile pour la côte de Maroc. Le commandant de l'escadre a l'instruction positive d'empêcher toute attaque de la flotte française contre le Maroc, et de s'opposer même au débarquement de troupes. »

— Voici, d'un autre côté, ce qu'on écrit de Toulon, 16 juin:

« Le but de l'expédition qui va partir n'est pas positivement connu; mais il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de prendre possession d'un port marocain, car les troupes qui vont s'embarquer ne sont pas envoyées au maréchal gouverneur-général; elles partent pour le Maroc, on les répartira, selon toute apparence, à bord du vaisseau le Suffren, monté par M. le contre-amiral prince de Joinville, commandant l'expédition, sur la corvette à vapeur le Gassendi et sur le petit paquebot le Ru-

... La cour royale s'est réunie hier en chambre du conseil, sous la présidence de M. le premier président. Tous les membres de la cour s'étaient rendus à cette convocation, même les magistrats attachés au service des deux sections de la cour d'assises. M. le procureur-général était présent.

La délibération, commencée à huit heures du matin, s'est prolongée jusqu'à deux heures.

La cour a décidé que le bâtonnier de l'ordre des avocats et les vingt membres du conseil signataires de la lettre adressée à M. le premier président, seraient cités disciplinairement devant toutes les chambres réunies.

La citation sera donnée pour le lundi 1er juillet, à midi.

C'est avec un profond regret que la *Gazette des Tribunaux* annonce ce résultat des délibérations de la cour:

« Personne au sein de la cour, ajoute-t-elle, n'a pu méconnaître ce qu'il y avait de légitime dans les protestations du conseil de l'ordre, et tous ont dû déplorer qu'un malheureux concours de circonstances ait arrêté des explications qui eussent satisfait de justes susceptibilités sans compromettre la dignité de qui que ce soit. »

Nous donnons les noms, dans l'ordre du tableau, des membres du conseil, signataires de la lettre, qui vont être cités disciplinairement à comparaître devant la cour royale de Paris, chambres réunies, le 1er juillet prochain: M. Chaix-d'Est-Ange, bâtonnier; MM. Philippe Dupin, Paillet, Marie, anciens bâtonniers; Caubert, Berryer, Gaudry, Mollot, Duvergier, Bourgain, Baroche, Adrien Fleury, Adrien Benoît, Flandin, Bethmont, Boinvilliers, Desboudet, Liouville, de Vatimesnil, Pinard, Jules Favre.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Éclairage.

Chandelles. — Bougies. — Lampes mécaniques et hydrostatiques. — Alcoolats. — Huiles de houille et de schiste. — Gaz. — Éclairage électrique.

Au sauvage, la lumière d'un grand feu allumé en plein air; aux serfs de la Pologne, au paysan de la Corse, les morceaux de pin résineux; au pauvre des nations civilisées, la chandelle; au bourgeois, la bougie; à l'écrivain, la lampe de cabinet; dans les salons, la lampe Carcel; dans les grandes villes, le gaz, et bientôt peut-être la lumière électrique; à tous, une prolongation du jour, de la vie, si c'était possible. Pour les joyeux plaisirs des uns, pour le dur travail des autres, le temps est trop court. L'activité déborde au-delà des bornes que la providence semble avoir tracées en plongeant la terre dans une obscurité à périodes rapprochées. Qui retiendra le soleil au-dessus de l'horizon, et le forcera à éclairer plus long-temps les scènes variées de la vie humaine? A la place d'un nouveau Josué, un glorieux inventeur ne va-t-il pas imaginer un soleil factice capable de lutter d'énergie avec l'astre avare qui nous refuse si souvent sa lumière? — L'industrie a hâte de résoudre un tel problème. Aussi les inventeurs les plus hardis, les plus audacieux, ceux dont les conceptions gigantesques ne reculent devant aucune impossibilité, s'occupent-ils de la question d'éclairage. Cependant, depuis quelques années, ils semblaient s'agiter comme dans une enceinte trop étroite; ils paraissaient demander un nouvel aliment pour leur travail de Tantale. Il n'y avait plus rien à tirer des corps gras, solides ou liquides; le gaz luimême, puis toutes les essences, ne répondaient plus à leurs désirs. La matière semblait rebelle, et on aurait pu croire qu'il n'y avait plus rien à faire, que l'homme était arrivé à la fin de la spirale où il monte incessamment en repassant chaque jour par les points de l'horizon déjà explorés la veille. Mais, en montant le long de l'hélice de la vie, l'homme découvre tous les jours des lieux inconnus, et voici que l'électricité vient enfin répondre aux besoins des inventeurs, et leur livre pour quelque temps une large pâture. De toutes parts on se met à l'ouvrage; bientôt il n'y aura plus de nuit dans les lieux habités par l'homme.

L'Exposition de cette année offre l'image de la confusion extrême où se remuent les inventeurs, attendant avec anxiété qu'une nouvelle voie leur soit ouverte. On voit qu'ils sont las de revenir toujours aux mêmes conceptions, à la fontaine de Héron, au tube de Mariotte, aux pompes mues par des mécanismes, à l'hélice d'Archimède, aux niveaux constants, aux flotteurs. Il n'y a plus rien à inventer, ou plutôt on invente tous les jours la même chose, à tel point qu'on ne sait plus quels noms propres accoler à tels ou tels systèmes. Aussi le public s'y trompe; il immortalise Quinquet, qui n'a eu que la peine de voler la découverte de son maître Argant. Un mode d'éclairage fait tout-à-coup fortune; puis on n'en entend plus parler. Quelques années après, il revient sous un autre nom, et, après un nouveau coup de filet, se retire dans une riche *villa*. Soyez sûrs que, plus d'une fois encore, il sortira de sa retraite momentanée, et reviendra tenter la fortune. Quand un seul phare voltaïque éclairera toute une ville, et qu'on n'aura plus l'habitude de l'éclairage portatif, un inventeur découvrira la chandelle, et obtiendra un immense succès.

Dans ce temps-là, un nouveau Ganneron fera probablement fortune, et on ne passera pas, comme aujourd'hui, indifférent et presque méprisant, devant ces douze ou quinze étalages où la chandelle nauséabonde, la bougie de cire long-temps en faveur, et la bougie stéarine qui a fait disparaître cette dernière des lustres où elle a eu long-temps le privilége exclusif de briller, n'attirent plus guère l'attention que des épiciers qui ne sont pas encore députés. Dans nous remarquons cette catégorie, citons cependant les bougies-chandelles de M. Thibault, qui présentent, moyennant un prix très modique, les avantages de la bougie encore chère pour certaines bourses; les bougies de M. Durier, qui a, le premier, fait en vases ouverts le traitement des suifs, et a ainsi concouru à la baisse considérable de cet intéressant produit; les moules à chandelles, à bougies et à cierges de M. Cahouet, l'appareil de MM. Cabouret et Leroy pour la fonte du suif.

Nous nous hâtons d'arriver aux appareils d'éclairage dont l'huile est la base, aux lampes proprement dites qui, à juste titre, occupent une place importante à l'exposition. Sans subir de perfectionnements importants, sous le rapport de l'invention, les lampes ont cependant fait un véritable progrès. Leur prix a considérablement diminué. Long-temps la cherté de la lampe Carcel qui tiendra toujours, quoi qu'on fasse, le premier rang à cause de la beauté de la lumière qu'elle donne, a été un obstacle à son

... carbures. M. Breuzin s'en sert pour brûler l'huile de schiste, et essaye ainsi de résoudre un problème qui occupe beaucoup les inventeurs depuis deux ans.

On a dit, on a répété partout que les hydrogènes carburés qui s'obtiendent par la distillation du goudron de gaz, ou par la distillation directe de la houille, de la résine, de l'huile de pétrole, etc, etc. formaient des liquides sans emploi jusqu'à présent, et que par conséquent on pourrait obtenir à très bon marché. On a constaté aussi que ces huiles essentielles étant fortement carburées, donnent une flamme extrêmement éclatante. C'en était bien assez pour attirer les inventeurs. Long-temps arrêtés précisément par cette forte carburation qui semble au premier abord un grand avantage. Elle constitue un inconvénient grave dans la pratique à cause de la fumée fortement fuligineuse qui se développe dans la combustion. C'est elle qui a empêché qu'on donnât suite au procédé imaginé en Amérique il y a une trentaine d'années, par le docteur Hare pour la combustion des huiles de goudron. Il se dégageait une fumée tellement épaisse que l'appareil n'était même pas bon pour un éclairage public imparfait. Il ne valait guère mieux que le classique lampion, avec lequel on persiste à empester les rues et les promenades les jours de fête, sous prétexte de réjouissances publiques.

Ne pouvant brûler directement les essences carburées, les inventeurs ont imaginé, il y a long-temps déjà, de les mélanger préalablement avec de l'alcool ou en général avec des liquides très volatils, très combustibles, et peu carburés. Les alcoolats ainsi formés montent, par une mèche capillaire jusqu'à un bec préalablement échauffé. Ils se réduisent en vapeur par la chaleur de ce bec et brûlent ensuite en se mélangeant avec l'air. La combustion maintient le bec à une température élevée et entretient ainsi une volatilisation constante de liquide. Tel a été l'objet des brevets pris, il y a quatre ou cinq ans, par M. Guyot. Sous le nom d'hydrogène liquide, il formait un mélange d'alcool à 90 centièmes, et de 50 p. 0/0 d'essence de térébenthine: le principal défaut de ce mélange était son prix élevé. L'invention prétendue ne pouvait guère d'ailleurs faire l'objet d'un brevet soutenable. Aussi l'hydrogène liquide a mené à sa ruine un célèbre banquier italien, et voici que tous les lampistes se mettent à contrefaire ce type des alcoolats, les uns sous le nom de [illegible]gène, les autres sous celui de gaz liquide. Ils imaginent à l'envi un nouveau combustible et un nouveau nom. Si le combustible est suffisamment pourvu d'une odeur détestable, et si le nom présente un solécisme conditionné, l'alcoolat schisteux, bitumineux, goudronné, térébenthiné, etc. fait plus ou moins son chemin, mais dure peu. Maintenant que le gouvernement vient enfin de rendre une ordonnance de [illegible] de l'alcool dénaturé, ces divers produits ne ruineront probablement plus aucun banquier. — Feront-il fortune? — il est encore permis d'en douter.

Plusieurs exposants présentent ces sortes de produits à l'admiration du public. Parmi eux se fait d'abord remarquer M. Robert à qui le jury a fait une réputation d'*ingéniosité* qui nous défend d'en dire du mal. Il y a dix ans, M. Robert a eu une médaille d'or pour l'invention d'un fusil de guerre; c'est bien, quoique l'arme ne soit pas employée. Il y a cinq ans, il a obtenu une médaille d'argent pour un nouveau système d'éclairage à l'huile, consistant en un réservoir unique d'huile devant servir à alimenter un nombre indéfini de lampes fixes, comme le gazomètre alimente un grand nombre de becs à gaz. Substituer l'huile au gaz, et prétendre détrôner ainsi ce dernier en offrant peu d'appât au public tous les inconvénients du gaz sans présenter un seul des avantages de l'éclairage à l'huile, était une extravagance dont le temps a fait prompte et bonne justice. Voilà maintenant M. Robert fabricant d'alcoolat; le jury lui décernera sans doute une médaille de bronze.

Après M. Robert viennent M. Rouche qui expose des lampes pour le gaz hydrogène, M. Delaforet qui expose un alcoolat obtenu par l'essence de houille, et enfin M. Breuzin qui joint à l'invention d'un alcoolat, une invention plus capitale; il s'agirait de brûler directement les huiles de goudron, de houille, de schiste. Un réservoir inférieur reçoit le liquide que vient chercher une mèche pour le conduire par sa capillarité jusqu'à un bec analogue à celui de la lampe solaire. L'air est précipité avec une grande vitesse sur la flamme au moyen des étranglements que présentent le bec et la cheminée de verre. C'est absolument la disposition importée, il y a six ou huit mois des États-Unis en Angleterre, par M. Carter, et qui se vend à Londres sous le nom de *camphine-lamps*. On voit que l'invention a fait le tour du monde sous des noms différents; malgré cela on peut encore douter qu'elle résolve le problème, dont MM. Busson et Rouen présentent une autre solution plus ingénieuse et plus nouvelle. Les expériences de M. Taylor Beale avaient prouvé qu'il fallait mélanger aux vapeurs données par les essences carburées, une grande quantité d'air, pour qu'elles pussent brûler sans fumée; MM. Busson et Rouen ont cherché à faire ce mélange sans avoir recours à la soufflerie de M. Beale, dont les inconvénients n'ont pas besoin d'être indiqués. Ces inventeurs ont imaginé de placer le liquide dans un réservoir supérieur, de telle sorte qu'il descend, avec une vitesse d'autant plus grande que la pression est plus élevée, vers un bec préalablement échauffé. Le liquide se réduit en vapeur avant de sortir d'un conduit très étroit, et c'est la vapeur qui se précipite avec force dans un espace à jour où elle entraîne latéralement l'air atmosphérique et se mélange avec lui. Le mélange vient ensuite brûler sous la forme d'une très belle couronne autour d'un petit chapiteau destiné à recueillir la chaleur, à rendre l'évaporation constante. Ce système présente un inconvénient: c'est la lenteur de l'allumage, qui du reste diminue tous les jours. Il a été essayé sur la place du Carrousel pendant deux ou trois mois, et il a ainsi prouvé sa possibilité. Ce sont trente becs de cette espèce qui éclairent le pourtour du palais de l'Exposition. Il est en outre appliqué à plusieurs gares des chemins de fer de Versailles (rive droite) et de Rouen. Il satisfait à toutes les conditions qu'on peut désirer dans un éclairage public. Les inventeurs espèrent le faire pénétrer dans l'intérieur des habitations. Il faudra auparavant qu'ils dépouillent le liquide de son odeur infecte qui, si elle ne se fait pas sentir durant la combustion, n'en est pas moins un très grand inconvénient dans l'usage journalier.

Reste la question du prix de revient. M. Selligue, qui prépare les huiles de schiste de M. Breuzin, les fait vendre 50 centimes le litre. MM. Busson et Rouen voudraient que le litre de leur liquide, qu'ils appellent gaz condensé, parce qu'ils le retirent de la houille, ne coûtât que 25 centimes. Les prix qui font revenir le nouvel éclairage de MM. Busson et

regard dans le vide, et donnant par le passage des deux électricités contraires d'une pile voltaïque, une lumière tellement éblouissante, que l'œil pouvait à peine la supporter, on a conçu l'espoir de trouver dans l'électricité un mode puissant d'éclairage. Les difficultés que rencontrèrent les physiciens furent pourtant nombreuses : non-seulement il fallait obtenir une pile énergique, mais encore une pile dont l'énergie fût longue et constante. L'élément formé de charbon et de zinc amalgamé qu'a inventé M. Bunsen, il y a trois ans, semble avoir vaincu toutes les difficultés importantes, et avoir résolu le problème. Déjà toute la France a entendu parler des deux essais d'éclairage public qu'a tentés successivement au Pont-Neuf et sur la place de la Concorde, un habile constructeur d'instruments de physique, M. Deleuil. On sait quelles espérances ont fait naître ces essais où l'on a vu se concentrer en un point tout le pouvoir lumineux de plusieurs centaines de becs de gaz, et de plusieurs milliers de bougies. M. Deleuil expose l'énergique instrument composé de plus de trois cents éléments voltaïques de Bunsen, qu'il a employés pour faire les deux premières tentatives d'éclairage public. Ce même instrument va servir [illegible] pour un nouvel essai. Déjà l'on prépare sur la place du Carrousel la colonne qui doit porter le globe de Davy. Nous espérons que [illegible] l'expérience bien décisive. Dans les deux premiers essais, pour empêcher que le charbon, dont on connaît l'énorme propriété absorbante pour les gaz, ne conservât de l'air dans ses pores, et ne brûlât ensuite sous l'influence de la chaleur voltaïque, on avait éteint dans du mercure les deux cônes préalablement chauffés. Ce mercure se vo-

Germain [illegible] 1000, 1002 50 [illegible] (obl. nouv.), 1222 50. — Orléans (obl.), 1270. — Zinc, V. Montagne, 00. — Jouine, Quatre Canaux, 00. — Id., Bourgogne, [illegible] 95. — Canal de Bourgogne, 00. — Obl. Grand Combe, 00. — [illegible] Lin Maberly, 00.

Fin du mois :

Naples, 00. — Belge, 1831, 104 3/8.

5 0/0 compt.	1er c. 122	15	P. H. 122	15	P. B. 122	10	Der c. 122	10	hier 122	0[illegible]
— fin cour.	122	30	122	30	122	25	122	25	122	2[illegible]
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
3 0/0 compt.	82	60	82	65	82	50	82	60	82	[illegible]
— fin cour.	82	60	82	65	82	60	82	60	82	0[illegible]
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		DIFF. S. le C. pr.		F. ÉTRANG.	1er C.		Der C.		DIFF. S. le C. pr.
4 1/2 0/0	113	25	»	»	»	»	5 0/0 Bg. 1840	105	3/4	105	1/8	B. » 3/4
4 0/0	106	20	»	»	»	»	— Portugais	45	[illegible]	»	»	» »
O. de la V.	»	»	»	»	»	»	Esp. D. active	30	7/8	31	1/4	H. » 3/8
B. de Fr.	3070	»	3060	»	H. 20	»	5 0/0 Naples	99	60	»	»	» »
C. L. 5000	5000	»	»	»	»	»	— Romain	104	3/8	»	»	B. » 1/8
A — 1000	1135	»	1132	50	»	»	Obl. Piémont	1222	50	1225	»	H. 2 50
C. hyp.	767	50	»	»	»	»	Emp. d'Haïti	»	»	»	»	» »
4 Can.	1275	»	»	»	»	»	Banq. belge	»	»	»	»	» »

[illegible] id., id., 6 0/0, deuxième série, ordre de livraison, à 287 1/2 [illegible] [illegible] de place disp., de [illegible] de [illegible] ; [illegible] mieux tenus, mais sans acheteurs ; [illegible] livrer, plus fermes, quoique toujours détaillés. — Chandelle, 00 f.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 21 juin.

7 h. »/» OPÉRA. —
8 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Jeunesse de Henri V. Mari à la Camp.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Fra Diavolo.
7 h. »/» ODÉON. — Antigone.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Dagobert. L'homme blasé. Veille. Gazette.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Grignon. Colonne et Colonnes.
7 h. »/» GYMNASE. — Marraine. Philippe. Avant, pendant et après.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Ravel. Rosière. Part du Diable. F. Galfâtre.
6 h. »/2 PORTE-ST-MARTIN. — 1844 et 1644. Songe d'une Nuit d'été.
6 h. »/» GAITÉ. — Tout pour de l'or.
6 h. »/» AMBIGU. — Jeanne.
6 h. »/» FOLIES. — Tribun. Petits Métiers. Fille de l'Air.
6 h. 3/4 CIRQUE-CHAMPS-ÉLYSÉES. — Équitation. [illegible]
6 h. 1/2 COMTE. — [illegible] Maison de fous. Paris. [illegible]

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

19 Juin.			20 Juin.		
Arrivages	[illegible] q. 75 k.		Arrivages	1120 q. 86 k.	
Ventes	[illegible]	86	Ventes	702	70
Restant	[illegible]	60	Restant	14982	47
Cours moyen		29,45	Cours moyen		29,13
Cours-taxe		29,36	Cours-taxe		29,36
Cote administrative.			Cote administrative.		
Gr.	[illegible]	[illegible]		sq. sck.	00,00 à 00,00
1re	[illegible]	[illegible]		264 00	30,30 à 00,00
2e	[illegible]	[illegible]		[illegible]	27,[illegible] à 30,[illegible]
3e	[illegible]	30,30 à 31,36		2 14	[illegible]
4e	[illegible]	00,00 à 00,00		12 91	[illegible]
Al.	[illegible]	[illegible]	Al.	409 90	[illegible]

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

C'est le 26 juillet qu'auront lieu à St-Omer les courses de chevaux au trot et à la voiture ; trois prix seront décernés pour chaque genre de course, et le programme est rédigé de manière à donner à cette belle solennité le plus grand degré d'utilité possible.

A Dunkerque, le concours pour les primes à accorder aux juments et au taureaux est fixé au 22 juin. Ces primes seront de 250, 150 et 100 fr. pour les juments, et de 150 et 100 fr. pour les taureaux.

Le taureau Durham, acheté par la société d'agriculture, sera montré au concours.

On écrit au *Patriote* que le violent orage qui a éclaté dans la soirée du 10 de ce mois a occasionné de déplorables dégâts aux environs de Charmes ; les récoltes ont été entièrement détruites par la grêle qui était d'une grosseur prodigieuse. Le tonnerre, en tombant sur une ferme des environs d'Épinal, située sur le territoire de Champ-le-Duc, l'a réduite en cendre : les personnes qui l'habitaient se sont sauvées à grand'peine.

Les nouvelles de Mâcon sont plus favorables. Voici ce qu'on mande de cette ville à la date du 18 juin.

Nous jouissons depuis huit jours d'un soleil vraiment tropical ; aussi les vignes sont-elles magnifiques, les blés de la plus belle apparence, et les foins sont-ils récoltés dans les plus favorables conditions.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

La floraison des blés est terminée après avoir été heureusement favorisée par de bienfaisantes pluies et un beau temps continuel. Il est à regretter que l'excès de la sécheresse ait compromis la récolte de cette précieuse céréale dans presque toutes les terres légères et peu substantielles, mais en revanche les bonnes terres qui ont été bien amendées donneront cette année de beaux produits.

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 19 Juin. *Cours officiel.* — Froment : 16,00 à 19,45. — Avoine : 7,00 à 9,50. Les autres grains non cotés.

NANCY, 19 Juin. — Froment : 19,35. — Avoine : 7,00.

HOUDAN, 19 Juin. — Froment, 1re : 22,00 ; 2e : 21,25 ; 3e dit Champort : 20,00 à 20,67. — Méteil : 16,00 à 19,33. — Avoine : 7,30 à 8,20. — Halle ordinaire, tendance à la baisse.

TROYES, 17 Juin. — Froment, 1re : 18,25 à 19,00 ; 2e : 17,25 à 18,00 ; 3e : 16,00 à 16,50. — Marché bien fourni, vente facile. Baisse de 0,50 sur le froment de première qualité.

ARRAS, 18 Juin. — Froment blanc : 18,50 à 20,00 ; de roux : 17,00 à 19,00. — Seigle : 10,00 à 11,50. — Escourgeon : 12,00 à 13,00. — Avoine : 6,00 à 8,00.

BERGUES, 17 Juin. — Froment, 1re : 22,85 ; 2e : 21,62 ; 3e : 20,40. — Sarrazin : 16,33. — Seigle : 12,07. — Orge : 12,08. — Avoine : 7,83. Le marché était un peu mieux fourni que le dernier. Le blé blanc a haussé de 54 c., le blé sarrazin de 1,67, le seigle de 0,64, l'orge de 15 c. L'avoine a baissé de 12 c.

MARSEILLE, 15 Juin. *Blés.* — Cette semaine a été peu active ; une baisse assez sensible s'est fait sentir sur les qualités inférieures qui abondent ; les jolies qualités se sont mieux soutenues, parce que, en acquittant les droits, on trouve un débouché plus facile à la consommation. Les temps favorables aux récoltes et les arrivages ne ralentissant pas, on ne doit pas s'attendre à une amélioration dans le cours. Les grains grossiers n'ont pas varié.

Spiritueux (par hect).

POITIERS, 15 juin. — *Vins*, 1re : 16,00 ; de 2e : 15,00.

SURGÈRES, 15 juin. — *Eaux-de-vie.* Affaires entièrement nulles sur cet article, dont voici les cours nominaux. — Eau-de-vie nouvelle : 60,00 à 61,00 ; de rassise : 69,00 à 70,00. — *Vins.* Nos expéditions se font toujours pour les villes des environs. — Vin vieux : 23,00 à 24,00. — Vin rouge ordinaire : 9,25 à 10,00 ; de blanc : 11,00 à 12,00.

COGNAC, 15 juin. — *Eaux-de-vie.* — Eau-de-vie de 1843 des Bois, sans futaille (l'hect.), (60 d. cent.) : 78,00 à [illegible] ; de Champagne : 102,00 à 105,00 ; de 1842 des Bois : 93,00 à 96,00 ; de Champagne : 104,00 à 111,00 ; de 1841 des Bois : 96,00 à 101,00 ; de Champagne : 112,00 à 118,00. — *Vins.* — Rouge de 1843 : 16,67 à 18,00 ; de blanc : 15,60 à 16,25.

BORDEAUX, 15 juin. — *Esprit* 3/6 disponible : 68,50. — Eau-de-vie Armagnac : 50,50. — Les vignes sont généralement en fleur, le temps leur étant on ne peut plus favorable. Il n'y a pas lieu de craindre la coulure, fléau qui, l'année dernière, frappa tous les vignobles de France. Nous ne nous étions point trompés lorsque, avant même le développement des mânes, et nous guidant sur l'exubérance des principes générateurs, nous annoncions dans le numéro du 18 avril une abondante récolte de vin. Si le temps actuel continue encore huit jours, la floraison sera terminée et le nouveau verjus aura été développé un mois entier plus tôt que l'an dernier, ce qui sera pour nous un immense avantage par rapport à la qualité des vins.

BAYONNE, 14 Juin. — *Esprit* 33 degrés : 78,50. — Eau-de-vie 19 1/2 degrés : 54,00 à 54,00 ; de 22 degrés : 56,25 à 59,50.

Vins de 1843 hors lie, à bord, la pièce de 300 litres. Jurançon blanc : 100,00. — Blanc : 90,00 à 110,00. — Tursan : 80,00. — Haut-Chalosse : 80,00 à 90,00. — Bas-Chalosse : 76,00 à 90,00. — Petit-Chalosse : 65,00 à 80,00. — Piquepout Chal. : 35,00 à 70,00. — Armagnac : 55,00 à 60,00. — Madiran rouge : 90,00 à 160,00.

MONTPELLIER, 16 Juin. — La baisse sur le 3/6 a fait des progrès depuis ma dernière ; il est vrai de dire que le beau temps que nous avons depuis sept à huit jours favorise singulièrement la floraison des vignes, qui est prête de finir. Hier, à Pézénas, le 3/6 prêt a été fixé à 60,50. Cette a payé 62,00 et 61,50, et même sans empressement de la part des acheteurs. On a fait le 3/6 pour juillet, août et septembre à 63 et 63,50. Novembre et décembre se sont payés fr. 65 environ 150 à 200 pièces. Notre récolte sera, du moins tout le fait croire, une récolte ordinaire assez bonne.

MARSEILLE, 15 Juin. — *Spiritueux.* Les chaleurs assez fortes qui règnent depuis quelques jours et secondent puissamment la floraison des vignes, ont encore augmenté le calme que nous signalions dans notre précédente revue. Aussi les prix des 3/6 ont-ils de nouveau quelque peu fléchi surtout pour les mois de novembre et décembre, époque de la future récolte et qui de 65 fr. sont descendus à 63.

Le disp. est encore tenu à 70 fr. et les mois d'été à 72 ; ces époques paraissent devoir moins se ressentir de la hausse apparence de la récolte, les vendeurs ne pouvant oublier que la hausse a eu pour principal auxiliaire une rareté peu ordinaire de marchandise réelle qui ne peut aller qu'en augmentant jusqu'aux vendanges.

Les marcs 58 fr.

Les eaux-de-vie 44 fr.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché Saint-Martin du 20 juin.* — Foin, 1re : 44,00 ; 2e : 40,00 à 42,00 ; 3e : 38,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 22,00 ; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 ; 2e : 26,00 ; 3e : 24,00. — Marché faiblement approvisionné. Le foin s'est vendu facilement.

Marché d'Enfer du 20 Juin. — Foin, 1re : 46,00 à 46,00 ; 2e : 42,00 à 44,00 ; 3e : 40,00 à 41,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00 ; 2e : 23,00.

MONTLHÉRY, 17 juin. — Foin : 28,00 à 30,00. — Luzerne : 28,00 à 30,00. — Sainfoin : 30,00 à 31,00. — Trèfle : 28,00 à 29,00. — Paille de froment : 18,00 à 21,00. — Paille de seigle : 20,00 à 22,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Boucherie. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 17 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Resr.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	» 90
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 20
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	» 84

COULOMMIERS, 18 juin. — Il s'est vendu sur notre place 240 veaux gras à 1,62-1,46-1,36. — 144 veaux d'élève de 14,00 à 31,00 [illegible]. — 27 grands porcs : 57,00 à 64,00 ; et [illegible] petits porcs : 8,00 à 18,00.

HANGEST, 10 Juin. — Il y avait sur place 412 veaux ; ce qui s'est vendu l'a été dans les prix de 1,20 à 1,30. — 27 bœufs de 1,10 à 1,20. — 9 vaches de 0,80 à 1,00. Marché ordinaire, vente facile.

HOUDAN, 19 Juin. — 181 veaux gras, tous vendus, 1,60-1,45-1,30. — 72 veaux d'élève également vendus tous de 16,00 à 30,00.

A Clermont (Hérault), il s'est vendu aux marchés des 5 et 12 Juin 2,774 moutons à 47 f. l'un.

Viande abattue.

CLERMONT-HÉRAULT, 12 Juin. — Mouton : 1,10-1,50. — Veau : 1,30. — Bœuf : 1.00. — Brebis : 0,90.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...elles sont les dernières nouvelles du Rio de la Plata.

Ces faits sont d'une haute gravité; aussi devons-nous chercher à en prévoir les conséquences.

Résumons d'abord la question. En décembre dernier, le ministère nomme M. le vice-amiral Lainé commandant de la station française du Brésil et de la Plata, en remplacement de M. Massieu de Clerval. M. Lainé part de Toulon le 23 décembre pour Montevideo. A cette époque les nouvelles de la Plata, qui venaient d'arriver à Paris, étaient défavorables à la cause montevidéenne. Alors, en effet, on apprenait que le colonel Fortunato Sylva, surpris par le général de Rosas, Servando Gomez, avait été obligé de se réfugier sur le territoire du Brésil. Le général en chef de l'armée de la République Orientale, Rivera, tenu en échec par Urquiza, s'éloignait de Montevideo. En un mot, le bruit courait à Paris que Montevideo était à la veille de tomber au pouvoir de Rosas. Il est si vrai que telle était l'impression générale que, lors de la discussion de l'adresse, M. l'amiral de Mackau citait une dépêche de M. l'amiral Massieu de Clerval, dont voici les derniers mots : « Il me paraît » très difficile que le gouvernement de Montevideo puisse tenir » long-temps désormais. » M. de Mackau ajoutait : « La chambre » voit donc que cette triste et longue affaire, si malheureuse » pour le pays qu'elle désole, touche à son terme; et nous » sommes en droit d'espérer que nous recueillerons les fruits de la » politique ferme et éclairée que nous avons suivie pendant quatre » ans sur les deux rives de la Plata. »

Ainsi, à cette époque, le ministère croyait à l'anéantissement prochain de la république orientale et à la perte de nos concitoyens, armés pour la défense de Montevideo. N'est-il pas fâcheux pour la considération de ce cabinet qu'on a vu trop souvent disposé à céder devant les forts et à sacrifier les faibles, n'est-il pas fâcheux de le trouver plein de dureté et de menace envers les Montevidéens, anciens et précieux alliés de la France, au moment même où ceux-ci semblent prêts à succomber? Eh bien! les faits vont nous prouver d'une manière péremptoire que les instructions données à M. l'amiral Lainé et celles envoyées après la discussion de l'adresse étaient conformes à cette politique sans force et sans dignité.

Le 10 avril 1844, c'est-à-dire dix à quinze jours après l'arrivée des dépêches expédiées à la suite de la discussion de l'adresse, M. Lainé et le consul, M. Théodore Pichon, adressèrent au gouvernement oriental l'ultimatum suivant :

Les soussignés, le contre-amiral commandant en chef la station française du Brésil et de la Plata et le consul général de France, avaient jusqu'à ce jour espéré que le gouvernement oriental accorderait une juste satisfaction aux demandes qui lui ont été adressées dans le mois de décembre dernier par le gouvernement de S. M. le roi des Français relativement aux Français qui avaient pris les armes. Les soussignés se flattent que le gouvernement oriental, mieux instruit des droits de la France et de ses propres intérêts, comprendra la nécessité de faire cesser le *scandale* causé par la prise d'armes d'une partie de la population française résidant dans la république, en les obligeant à déposer les armes sans qu'ils puissent les reprendre *sous aucun prétexte*.

Les ordres qui viennent d'arriver de France exigent qu'un décret soit rendu sur-le-champ en ce sens, et mis immédiatement à exécution. En conséquence, les soussignés ont l'honneur de prier S. E. le ministre des ... vice-amiral ... que les Français avaient volontairement déposé les armes. Le 15, nos concitoyens s'armaient de nouveau, en se plaçant sous le drapeau de la république Orientale. La légion française est donc aujourd'hui incorporée dans la garnison de Montevideo.

Quelles peuvent être les conséquences de cette mesure violente prise par le ministère du 29 octobre contre la population française de Montevideo?

Tant que dureront le siége de Montevideo et le blocus qui prive cette capitale de viandes fraîches, l'état sanitaire de cette ville devra empirer de jour en jour. Si Oribe parvient à se rendre maître de la place, nos concitoyens, hommes, femmes et enfants, seront livrés, sans défense, à la vengeance sanguinaire de Rosas. Que Rosas étende sa politique barbare sur les deux rives de la Plata, et nous verrons le commerce français anéanti dans ces contrées. Qui peut dire alors si Rosas n'exercerait pas de sanguinaires représailles contre les Français de Buenos-Ayres, sûr qu'il serait alors de l'impunité; car la puissance de Rosas décuplerait par la prise de Montevideo. N'oublions pas que notre escadre, en 1838 et 1839, eut besoin, pour bloquer Buenos-Ayres, de s'appuyer sur les côtes de la République Orientale.

Nous le demandons, la politique du ministère dans cette malheureuse affaire, ne nous mène-t-elle pas au sacrifice de nos intérêts nationaux, à l'oubli de notre dignité?

Comment! vous voulez empêcher que nos compatriotes prennent les armes, lorsqu'ils forment le tiers de la population, — lorsque vous ne leur offrez pas des moyens d'émigration sérieux et efficaces pour abandonner une ville assiégée, — lorsque vous proposez de les jeter sur les côtes du Brésil, sans leur donner ni secours ni justes compensations pour la position qu'ils perdent!

Comment transporter des milliers d'habitants, hommes, femmes, vieillards et enfants, d'une contrée à une autre? Où est la ville toute construite pour les recevoir? Là où 15,000 individus sont aglomérés dans une même ville assiégée, la force des choses ne les pousse-t-elle pas irrésistiblement à se défendre? Non, la dénationalisation dans l'espèce est impossible; elle est impossible lorsqu'il s'agit de 15,000 individus; et vos mesures rigoureuses ne pouvaient qu'amener l'extrémité cruelle qu'ont subie nos compatriotes, le renoncement à leur qualité de Français, sacrifice douloureux que les nécessités du salut de leurs familles ont pu seules leur imposer.

Il s'agissait aujourd'hui, à la chambre des députés, de choisir entre différents tracés du chemin de fer de Paris à Lyon, depuis le Mont-Afrique jusqu'à Châlon-sur-Saône. Les documents étaient incomplets, suivant l'habitude, et les chiffres contradictoires. La chambre a agi comme elle le fait ordinairement dans les questions d'affaires; elle a laissé les orateurs se disputer longuement les faveurs du budget, et tirailler pour faire incliner la ligne, qui à droite, qui à gauche, qui vers la vallée, qui à travers la montagne; puis, après quelques heures de conversations particulières, elle s'en est rapportée à ses chefs de file pour avoir une opinion. Le ministère l'a emporté contre M. Berryer, qui proposait de ne pas faire passer le ... rielle condamnation.

Qu'on efface de la loi l'amendement de M. Crémieux, il n'en restera pas moins à côté d'elle, comme le témoignage des influences délétères sur lesquelles la concession des grandes routes de France aura été abandonnée à quelques faiseurs d'affaires par l'administration et par les chambres.

On sait que Méhémet-Ali a plusieurs fois envoyé en Europe, et notamment en France, des essaims de jeunes Egyptiens pour s'instruire dans les arts et les sciences de l'Occident. C'est là, pour le dire en passant, un procédé que nous aurions dû imiter depuis quatorze ans que nous sommes en Algérie. Il y a dans la conduite du pacha d'Egypte beaucoup à prendre pour ceux qui ont la prétention de greffer la civilisation sur la barbarie, d'associer les disciples du Koran aux fils de l'Evangile.

Aujourd'hui, Méhémet-Ali, continuant son système de transplantation d'Egyptiens, envoie en France, à Paris, un de ses fils et le fils d'Ibrahim-Pacha, deux jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans, déjà formés par des maîtres européens. Ces jeunes gens seront accompagnés d'un assez grand nombre de camarades de leur âge. Ce sera, dans Paris, une nouvelle colonie égyptienne, comme celle que l'on vit sous la restauration.

Le choix de Méhémet-Ali est honorable pour la France. Malgré les déconvenues de la question d'Orient, le pacha d'Egypte n'a pas cessé de nous regarder comme la plus grande des nations de l'Europe. Méhémet-Ali a foi dans l'avenir de la France, puisqu'il lui confie ses plus chères espérances dynastiques.

Oui, la nation française a encore beaucoup à faire dans cette immense question d'Orient qui se réveille toujours nouvelle. Dans ce grand drame qui remonte à l'époque des croisades, et qui nous montre les disciples du Christ et ceux du Prophète communiant par la guerre, par le commerce, par la diplomatie, par les sciences, les arts, les mœurs, quelle est la nation que l'on voit en première ligne? La France. Louis IX, François Ier, Louis XIV, Napoléon, Charles X, sont poussés à cette œuvre par de mystérieuses et irrésistibles destinées. Le passé nous répond de l'avenir. La tradition s'agrandit en se transformant. Pour obéir aux tendances progressives de l'époque actuelle, nous avons à dégager l'élément de violence et de guerre, malheureusement trop fréquent dans le passé, et à produire les principes de véritable liberté, de justice et d'harmonie sociale.

Et ce qui prouve l'influence que nous exerçons déjà par les procédés pacifiques, c'est l'adoption de plus en plus générale par les orientaux de nos arts, de notre littérature, de nos modes, de nos costumes, de nos ameublements, de nos usages et de nos formes administratives, souvent même, disons-le à notre honte, de nos vices et de nos préjugés. Enfin, ce qui prouve cette influence, c'est l'usage qui se répand en Orient de la langue française. L'an dernier, nous avons eu occasion d'annoncer que le sultan avait pris un maître de français et de géographie. C'est dans la langue française que l'ambassadeur d'Abdul-Medjid vient de complimenter, à Madrid, la reine Isabelle sur l'avénement de sa majorité. C'est dans la langue française que la reine Isabelle a répondu.

La langue française, la langue de Pascal, de Racine et de Voltaire est désormais en possession du monde diplomatique. Quand l'unité s'établit d'elle-même, soit en système de langage, de notation musicale, de monnaie, etc., il est du devoir de toutes les autres nation de la maintenir. Quand on voit le sultan et le pacha arriver à l'unité de la langue française, c'est se montrer plus barbares que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XXIII.

MEURTRE POUR MEURTRE.

Urbain ne put résister à ses reproches. Il résolut d'aller trouver... non pas Charlotte, cette honte était au-dessus de ses forces, mais Irma, devant qui il aurait moins à rougir et dont l'amitié l'avait si souvent consolé. Il lui avouerait tout et implorerait sa générosité et sa bienveillante intervention en faveur de Léonie. Cette démarche était la plus grande preuve d'amour qu'il pût offrir à Léonie et la plus poignante des humiliations qu'il fût donné à son âme de supporter. Il écrivit à Irma une lettre où, après lui avoir demandé le secret, il sollicitait, dans les termes les plus pressants, un rendez-vous pour ce jour-là même... La réponse ne se fit pas attendre. Elle ne contenait que ces mots :

« Je garderai le secret que vous me demandez... C'est tout ce que je puis » vous promettre... Aussi bien, une indiscrétion ne servirait qu'à ajouter, » sans aucun avantage pour vous, un nouveau sujet de craintes, aux » douleurs que vous avez infligées à tous ceux qui vous ont aimé... » Cessez de les persécuter... laissez-les, laissez-moi... N'avez-vous pas » comblé la mesure? Honte de votre famille, bourreau de votre femme, » meurtrier de mon mari, je ne puis que vous oublier ou vous maudire!.. »

Cette lettre, ou plutôt ce cri d'indignation échappé du cœur ulcéré de la jeune veuve de Ludovic, acheva de porter le désordre dans l'âme d'Urbain. Sans doute il avait mérité le mépris des siens; mais Irma, la douce et bienveillante Irma, se dressant tout-à-coup devant lui avec des paroles de haine et de malédiction, au nom de toute sa famille, lui apparaissait comme un vain fantôme évoqué par le délire de son imagination. L'accusation de meurtre qui terminait cette lettre, lui semblait une énigme non moins cruelle, qu'il brûlait et redoutait à la fois d'approfondir. Ce crime inconnu, qui lui était reproché, pesait sur sa conscience, comme s'il l'eût commis en effet... A force de creuser cette pensée, il en découvrit peu à peu le sens véritable... Il se rappelait la position de Charlotte, après son départ de Paris, les chagrins qu'il lui avait préparés, les dangers auxquels il la laissait exposée... Il pensait à Ludovic, à sa tendresse extrême pour sa sœur. Il se représentait ce fier et bouillant jeune homme veillant sur Charlotte, en l'absence de son mari, et il frémissait en songeant à tout ce que sa tendresse jalouse avait pu lui inspirer pour sa défense... Cette réflexion était comme une lueur effrayante... Nul doute que l'infortuné Ludovic n'eût succombé en protégeant sa sœur contre la calomnie ou contre d'odieuses tentatives provoquées par l'absence, et peut-être même par la conduite antérieure de son mari envers elle... Le nom de Vibrac se présentait naturellement à la suite de cet enchaînement de suppositions.

Il était nuit quand Urbain reçut cette lettre. Il courut chez Vibrac.... Sa préoccupation était telle que les passants effrayés le prenaient pour un fou et s'écartaient rapidement pour lui livrer passage. Son imagination frappée lui représentait Charlotte le maudissant, et il croyait l'entendre répéter sans cesse à ses oreilles : Bourreau et meurtrier! Et il courait éperdu à travers les rues... Et plus il avançait, plus la pensée qui l'obsédait s'emparait fortement de son esprit... Ce n'était plus le désespoir qui le transportait, c'était une fureur aveugle et sauvage... Il trouva le jeune marquis attablé avec quelques amis... La plupart paraissaient ivres. A la vue de cet homme pâle, effaré, les vêtements en désordre, plusieurs des convives se levèrent, par un mouvement spontané, comme avertis instinctivement d'un danger pressant... Vibrac lui-même avait pâli. Il essaya cependant de se lever, mais il n'en eut pas la force. Sa tête, échauffée par les fumées du vin, lui faisait voir dans Urbain le fantôme, ou tout au moins le vengeur de Ludovic... Son trouble ne disait que trop à Urbain qu'il ne s'était point trompé dans ses conjectures... Il marcha droit à Vibrac...

— Urbain! s'écria Vibrac hors de lui; que me voulez-vous?... Que me veut-il?...

— J'arrive mal à propos, n'est-ce pas? dit Urbain d'une voix sombre au jeune marquis.

— Non, vraiment, répondit Vibrac, s'efforçant de paraître calme, si, comme je le suppose, vous venez partager notre souper et rivaliser de bonne humeur avec nous.

— Ce n'est pas ainsi que je voudrais me mesurer avec vous, répliqua Urbain en se rapprochant. Il ajouta presque aussitôt :

— Je ne me trompais donc pas... C'est vous qui l'avez tué!...

Vibrac comprit qu'il n'y avait aucun moyen d'éluder la scène violente qu'il avait prévue d'abord. La pensée de la position dangereuse où il se trouvait lui rendit à la fois toute sa raison et sa fatuité accoutumée.

— J'avoue, répondit-il, si c'est de feu votre beau-frère que vous voulez parler, que ma main a quelquefois le tort de punir sévèrement les insolents...

Un éclair de rage brilla dans les yeux d'Urbain, qui parvint, cependant, à se maîtriser, et demanda à Vibrac avec une apparente modération :

— Quelle offense aviez-vous donc à venger sur un jeune homme que vous ne connaissiez nullement, que vous ne deviez pas connaître?

Urbain appuya fortement sur ces derniers mots. Cette question embarrassa Vibrac, qui répondit avec un faux air d'humilité et de regret :

— Je n'avais aucune vengeance à poursuivre et je n'avais point été offensé par votre beau-frère. C'est lui au contraire qui s'est prétendu blessé, dans votre honneur, par un outrage que certes vous n'auriez point ressenti et que vous n'eussiez pas voulu punir... Le jeune homme était fort vif.

— Et vous êtes, vous, aussi vil que lâche, s'écria Urbain. Après avoir déshonoré le mari, vous avez tué le frère!...

— Déshonoré, répéta Vibrac en éclatant de rire. Parbleu! L'expression, vous en conviendrez vous-même, est étrange dans la bouche du mari de Charlotte. Je l'ai connu, vraiment, de meilleure composition... Est-ce que par hasard l'amour et la morale très peu sévère de la belle Léonie de Saint-Venant l'auraient rendu plus susceptible à l'endroit de la vertu de Charlotte? Il y a peu de temps encore, et j'en sais là-dessus plus que personne, qu'il faisait assez bon marché de cette vertu là... Des égards et du bien-être pour Charlotte, par exemple, et quelques centaines de louis, pour épingles, à la Saint-Venant, voilà quelles étaient alors ses prétentions!...

Un rire général accueillait cette insolente déclaration... Urbain tremblait et souriait lui-même comme un insensé...

— Aujourd'hui, répondit-il, mes prétentions sont différentes... C'est votre vie qu'il me faut.

Vibrac promena quelque temps sur lui un regard de mépris.

— Vous voulez vous battre avec moi, vous, Urbain Riter, l'amant de

[1] Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17 20 et 21 juin.

En présence des protestations faites contre le droit de péage sur les ponts de Paris, l'administration publie dans ses journaux que le droit de la compagnie concessionnaire résulte :

1° D'une loi en date du 24 ventôse an IX (16 mars 1801) qui a autorisé la construction des ponts d'Austerlitz, de la Cité et des Arts, et la concession des produits d'un péage jusqu'en l'an 36 (1827) ou pendant vingt-sept années ;

2° Et d'un arrêté des consuls, en date du 4 thermidor an X (24 juillet 1802), qui a prolongé la durée de la concession en proportion de la dépense des travaux des ponts, et par suite duquel une ordonnance royale rendue le 25 octobre 1814, a fixé le terme de cette concession au 30 juin 1897.

L'administration espère que ces renseignements, en éclairant le public, lui feront comprendre que tout acte de la nature de ceux qui viennent de se produire, constitueraient une véritable résistance à l'exécution de la loi.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 21 juin.

M. LACAVE-LAPLAGNE dépose le projet de loi sur l'amélioration des ports et sur le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

MM. CH. DUPIN ET DUBOUCHAGE demandent que lecture soit faite de l'exposé des motifs de ce dernier projet.

M. LACAVE-LAPLAGNE lit ce document, dans lequel il est dit de l'article introduit par la chambre des députés en vertu de l'amendement de M. Crémieux, que cette disposition a été adoptée contre le vœu du gouvernement, lequel continue à penser que l'adjudication publique est une garantie suffisante.

Ce projet de loi est mis à l'ordre du jour des bureaux de lundi prochain.

M. DUPIN présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la célébration du 14e anniversaire des journées de juillet 1830. La discussion est renvoyée à lundi.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la falsification des vins.

M. GAY-LUSSAC signale, dans un long discours, les difficultés qui s'élèveront dans l'exécution de la loi. Il voit encore de graves difficultés à condamner comme une fraude le mélange de l'eau avec le vin ; il pense que si la morale, d'accord avec l'intérêt du négociant, du producteur et du fisc, conseille de ne pas autoriser, par le silence, l'abus de confiance qui consiste à vendre pour du vin un composé de vin, d'eau et d'alcool, il est néanmoins impossible de méconnaître que ce mélange n'est pas nuisible à la santé. En outre, le consommateur ayant la faculté de goûter avant que de prendre livraison, il n'est trompé que sur la désignation de la boisson qu'il achète.

Le vin naturel étant composé de 88 à 92 centimètres d'eau, de 8 à 12 centièmes d'alcool, et de trois ou quatre parties colorantes ou de tartre, on ne peut pas considérer comme falsification une préparation qui n'a pour objet que de modifier la proportion de certains éléments ; et si dans la réduction du prix, qui est le fait de cette préparation, on promet une compensation suffisante de l'infériorité de qualité, il n'y a aucun motif réel pour l'Etat de contrarier à cet égard le goût du consommateur, et d'empêcher le vendeur de le satisfaire. La répression de cet abus serait, en effet, obtenue aux dépens de l'industrie ; et si cette liberté n'est pas menacée à propos du vin, on devrait également n'en tenir aucun compte pour plusieurs autres objets ; on devrait, par exemple, repousser également les falsifications qui se pratiquent pour la fabrication du pain, dans lequel on fait entrer de la fécule de pomme de terre, ou dans celle du café, auquel on mêle de la chicorée.

ne servira qu'à favoriser Dijon, Besançon et la Suisse, aux dépens du commerce de Marseille et de l'exportation des objets de Paris par la Méditerranée. Le percement du Mont-Afrique abrège d'ailleurs le chemin, et cela n'est pas à dédaigner sous le rapport stratégique. Les choses se fussent passées autrement en 1815, si Napoléon eut pu gagner quelques heures. Quand il s'agit de lier Alexandrie à Londres, on doit prendre le chemin le plus direct à la fois et le plus populeux, et non se préoccuper de quelques mesquines questions de localité.

M. LEGRAND (de la Manche) cherche à démontrer qu'il sera plus avantageux de faire passer le chemin par Dijon, et que, d'ailleurs, ce tracé est le moins coûteux et le plus facile à exécuter.

M. VATOUT. L'amendement ne demande rien de nouveau, ne préjuge rien ; ce n'est qu'un retour au projet primitif du gouvernement pour laisser le temps de faire une étude plus complète du tracé et de l'intérêt du commerce de la France. L'orateur se plaint que les rapports des ingénieurs chargés d'étudier les tracés n'aient pas été examinés, que les pétitions des habitants intéressés n'aient pas été consultées, et que la commission ait mis une trop grande précipitation à choisir un tracé sur lequel elle n'a pu suffisamment s'éclairer.

M. VÉJUX reproduit, en faveur du tracé adopté par la commission, les considérations qui ont déjà été développées.

M. DE LAMARTINE. L'honorable M. Legrand a posé la question avec beaucoup d'art, mais je ne me suis pas laissé éblouir par le prestige de sa parole. (Hilarité prolongée.) La question n'est pas entre deux vallées, il s'agit de l'intérêt de la France.

Je ne nie pas l'importance de Dijon, capitale morale plutôt qu'industrielle de la Bourgogne ; mais il a fallu pour y faire passer le chemin de fer de Paris à Lyon, infléchir violemment la ligne directe de Paris sur la seconde ville du royaume : on a voulu prendre Dijon, et c'est Dijon qui a pris la France.

L'orateur rappelle la discussion qui eut lieu à la chambre des pairs à propos de la pétition dont a parlé M. Vatout, et qui eut pour résultat le renvoi au ministre des travaux publics. Il a été reconnu dans cette discussion que le chemin par Dijon est plus long d'une heure que le chemin par Beaune. Si ce dernier chemin est plus coûteux, le pays en trouvera la compensation dans l'accélération des transports.

Nous sommes dans un temps d'innovations, de circulation, de mouvement, où la guerre ne se fait pas sur les champs de bataille, mais dans les marchés entre l'industrie et la consommation ; les heures, les minutes sont importantes ; j'espère que la chambre le comprendra et adoptera l'amendement.

M. DE LA TOURNELLE. Le véritable esprit de l'amendement de M. Schneider est indiqué par la rédaction de l'amendement de M. Berryer...

M. BERRYER. Je demande la parole.

M. de la Tournelle quitte la tribune.

M. BERRYER développe son amendement qui consiste à retrancher de l'article l'indication de Dijon comme lieu de passage du chemin de fer, et à réduire la fin du paragraphe 1er de cet article, à ces mots :

« .... Du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, comprise entre Paris, Châlons-sur-Saône et Lyon. »

Ce que je demande à la chambre, dit l'orateur, c'est de ne pas faire de dépenses inutiles, de ne pas songer uniquement à un point, mais à l'ensemble de la viabilité de la France.

L'orateur entre ensuite dans de longs détails sur les divers tracés, l'un par la vallée de l'Oze dans lequel il y a 4,100 mètres de souterrain à creuser, et un autre plus court de 74 kilomètres par le Mont-Afrique, dans lequel il y aurait 200 mètres de souterrain de plus, mais dans lequel il n'y a pas à craindre les éboulements qui sont à redouter dans l'autre. C'est à ce dernier tracé que M. Daru, qui a fait renvoyer au ministère la pétition à la chambre des pairs, a donné la préférence dans son curieux travail sur le chemin de fer.

Je ne demande pas à la chambre, continue M. Berryer, de voter dès aujourd'hui ce tracé, je lui demande seulement de faire ce que le gouvernement avait fait, c'est-à-dire de réserver son opinion sur le tracé entre le

... ment rejeté. ...

» Art. 3. Sur les allocations mentionnées aux articles précédents il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 4 millions de francs, et sur l'exercice de 1845, un crédit de 10 millions de francs. » — Adopté.

« Art. 4. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, moyennant une durée de jouissance qui n'excèdera pas trente ans, à partir du délai fixé pour la pose de la voie de fer, le chemin de Paris à Lyon et l'embranchement de Troyes, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi.

M. GAUTHIER DE RUMILLY propose sur cet article et les suivants un amendement ainsi conçu :

« Art. 4. Une somme de 62 millions est affectée à la pose de la voie de fer sur toute l'étendue de la ligne entre Paris et Lyon. »

« Art. 5. Sur les allocations mentionnées aux articles précédents, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844 :

» 1° Sur l'allocation de 86 millions, un crédit de 4 millions ;

Et sur l'exercice 1845, un crédit de 10 millions.

» 2° Sur l'allocation de 62 millions, un crédit de 4 millions pour 1844, et de 8 millions pour 1845. »

» Art. 6. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, pour une durée de jouissance qui n'excèdera pas douze ans, l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ci-annexé. »

« Art. 7. L'adjudication aura lieu par voie de publicité et de concurrence, sur un prix minimum qui sera déterminé par le ministre des travaux publics, et qui, dans aucun cas, ne pourra être inférieur à 5 0/0 de la dépense de la voie de fer. »

« Art. 8. La compagnie fermière, après déduction faite du prix de fermage et de tous les frais d'exploitation, prélèvera annuellement 8 pour cent de son capital dépensé, d'après le chiffre constaté et arrêté par le ministre des travaux publics. Le surplus sera partagé par portions égales entre l'Etat et la compagnie. »

Les conditions posées dans ces articles pour l'exploitation des chemins de fer par les compagnies fermières sont exactement celles qui ont été acceptées par une compagnie qui demande la ferme du chemin de fer de Paris à Lyon.

L'orateur reproduit du reste les principales considérations qui ont été présentées dans la discussion de la loi précédente par les orateurs qui ont soutenu le même système d'exploitation. Presque tous les députés avaient quitté la salle avant le commencement de son discours. L'orateur demande le renvoi de la suite de la discussion à demain.

M. F. DE LASTEYRIE demande que la séance de demain soit consacrée à des rapports de pétitions.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre n'est pas en nombre pour décider.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, M. Gauthier de Rumilly conservant la parole.

ESPAGNE.

On lit dans les journaux de Barcelone :

« Le 10, à 3 heures après-midi, S. M., accompagnée de son auguste mère, de S. A., du ministre des affaires étrangères et des maîtres des cérémonies, a reçu en audience particulière Fuad Effendi, envoyé extraordinaire de la Sublime Porte. L'ambassadeur ottoman se présenta avec son secrétaire, l'introducteur des ambassadeurs, et don Gerardo de Souza, employé du ministère des affaires étrangères, chargé de le recevoir et de l'accompagner dans le voyage qu'il se propose de faire dans le royaume. Fuad Effendi adressa à S. M., en langue française, un discours de félicitations, en lui présentant une lettre de l'empereur son maître, en réponse à celle que S. M. a bien voulu adresser à sa Hautesse pour lui faire part de la déclaration de sa majorité.

---

cœur de la belle Léonie ?... Autrefois vous auriez pu peut-être aspirer à ce genre d'honneur, mais aujourd'hui je refuse tout net votre proposition.-. La partie ne serait pas égale ; vous n'avez rien pour enjeu...

Urbain resta comme frappé de la foudre. L'excès de la honte et de la fureur le paralysait... Ses jambes se dérobaient sous lui, et il fut obligé de s'appuyer sur le bord de la table pour ne point tomber. Dans ce mouvement, sa main rencontra le manche d'un couteau. Ses doigts crispés par la rage s'y attachèrent avec force... Son bras se releva armé et frappa violemment Vibrac, qui pâlit tout-à-coup en poussant un cri...

L'action avait été si rapide et si imprévue, que personne n'avait eu le temps de s'y opposer, et qu'Urbain, rappelé à lui-même par la vue du sang qui jaillit aussitôt de la poitrine de Vibrac, put s'échapper en fuyant, à la faveur de ce premier effet de la surprise, sans qu'on songeât à l'en empêcher... Quand on s'avisa enfin de se mettre à sa poursuite, il était déjà loin...

La nuit était sombre... Un vent sec tourmentait les réverbères, dont la lueur vacillante promenait successivement de grands traits d'ombre et de lumière sur le pavé des rues ou sur la façade silencieuse des maisons... Les passants devenaient rares, quoique la nuit fût encore peu avancée... Urbain fuyait, au hasard, à travers les rues obscures et désertes du faubourg Saint-Germain... Vingt fois déjà, dans sa course folle, il avait passé dans les mêmes lieux, ramené sans cesse, par un irrésistible instinct, vers un point fixe, comme si, dans ce danger suprême, il n'eût pu trouver son salut qu'aux lieux où demeurait Charlotte. Déjà, cependant, un bruit de pas nombreux et précipités se faisait entendre à peu de distance. Quelques fenêtres s'ouvraient de loin en loin au bruit qui allait grossissant de moment en moment... Dix heures sonnèrent du haut des tours de Saint-Sulpice... Urbain, qui s'était arrêté pour respirer, reprit sa course, en invoquant tout bas le nom de Charlotte... Il longeait, en ce moment, les murs de l'hôtel de Ceyran...

Dans une chambre dont la fenêtre donnait sur le jardin de l'hôtel, Charlotte et Irma étaient assises en silence près d'une cheminée où quelques tisons épars commençaient à se couvrir de cendres. Irma brodait à l'aiguille un voile de dentelle noire, tandis que Charlotte attachait, avec une certaine coquetterie, un petit nœud de ruban rose sur une coiffe de gaze qui, à en juger par la forme et les dimensions, devait être destinée à un enfant. Les deux jeunes femmes étaient entièrement vêtues de deuil et plongées dans une morne tristesse. La sombre couleur de leur vêtement, et surtout les traces visibles laissées sur leur figure par de récents et cruels chagrins, les rendaient presque méconnaissables. Cependant, soit qu'Irma eût connu des douleurs plus vives, soit qu'elle eût été moins forte et moins préparée pour les supporter, sa tristesse avait un caractère plus pénible à voir et plus déchirant que celle de Charlotte. Ses yeux, naturellement si pleins de vivacité, avaient perdu leur limpidité, comme si leur éclat se fût éteint dans les larmes ou l'insomnie. Ses paupières desséchées paraissaient s'enfoncer dans un large cercle brun. Quelques tons plus ternes marquaient les méplats de ses joues fines et veloutées, et une contraction douloureuse, comme celle d'un sourire amer, dessinait, de temps en temps, deux plis presque imperceptibles aux coins de ses lèvres pâles... La tristesse de Charlotte avait une expression plus douce, soit qu'en effet la douleur eût naturellement moins de prise sur son organisation plus tranquille, soit qu'une longue expérience la lui eût rendue moins pénible. On sentait que, malgré elle, son chagrin avait eu des distractions, et que son cœur la faisait ressouvenir à chaque instant qu'elle était mère... De temps en temps elle se levait au moindre bruit, et allait d'un pas furtif dans un cabinet voisin dont la porte était entr'ouverte, écarter le rideau de gaz d'une élégante couchette où reposait, endormie, une petite fille aux joues blanches et potelées... Irma levait souvent, à la dérobée, sur la jeune mère, un regard qui trahissait, en même temps qu'un involontaire sentiment de jalousie, je ne sais quel secret qu'elle avait peine à retenir sur ses lèvres...

Le silencieux tête-à-tête durait depuis long-temps, lorsqu'Irma, les yeux fixés sur la pendule, se leva pour se retirer dans sa chambre. La pendule venait de sonner dix heures... En ce moment, un bruit confus d'armes et de voix se fit entendre autour de la maison... Les deux jeunes femmes effrayées se serrèrent spontanément l'une contre l'autre... Presque au même instant, des pas précipités, semblables à ceux d'une multitude pressée, retentirent le long des murs du jardin...

Charlotte courut à la fenêtre et détournant vivement les rideaux, chercha à apercevoir ce qui se passait dans la rue... Tout-à-coup elle se retira en poussant un cri... Une ombre venait de glisser entre les arbres du jardin, au-dessous de la fenêtre...

— Grand Dieu ! s'écria Charlotte, quelqu'un vient de pénétrer dans l'hôtel... M. de Ceyran n'est point encore rentré... Nous sommes perdues !...

En disant cela, Charlotte s'approcha vivement du cordon d'une sonnette pour appeler du secours...

— N'appelle point, malheureuse ! dit Irma en lui arrêtant le bras, si c'était lui !...

— Qui donc ? demanda Charlotte avec terreur...

— Je ne sais... Mais j'ai d'affreux pressentiments... J'aurais dû t'avertir peut-être... O mon Dieu ! faites que je me sois trompée !...

En cet instant, la porte de la chambre s'ouvrit précipitamment...

— Sauvez-moi ! s'écria Urbain en tombant à genoux entre les deux jeunes femmes.

XXII.

FEMME ET MAITRESSE.

La troupe lancée, dans la première alerte, à la poursuite d'Urbain, avait été mal dirigée et passa une partie de la nuit en vaines recherches dans différents quartiers. Le matin, le jour n'avait pas encore paru, lorsqu'une berline, dont les stores étaient fermés, sortit de l'hôtel de Ceyran. Deux personnes s'y trouvaient assises en face l'une de l'autre... C'étaient Urbain et M. de Ceyran. Tous deux gardaient le silence. Le comte était soucieux et préoccupé. Urbain paraissait calme. Il avait revu Charlotte et embrassé son enfant. Charlotte, après l'avoir dérobé au danger d'une première perquisition, était restée près de lui jusqu'au jour... Il s'était confessé à elle et ils avaient pleuré ensemble... Irma lui avait pardonné. Maintenant il était prêt à mourir ; sa vie était finie. Elle ne pouvait être qu'un fardeau pour lui, un malheur pour les siens. De quelque côté qu'il se tournât, il faisait obstacle au bonheur de quelqu'un. Son existence ne profitait à personne ; sa mort serait utile à plusieurs. Elle rendait enfin le repos à Charlotte et à toute sa famille, et délivrait l'avenir de sa fille d'un funeste exemple. La position de Léonie elle-même en serait moins grave et elle n'aurait, du moins, à répondre que de ses propres fautes. D'ailleurs, Charlotte qui savait allier la charité d'une sainte à l'amour d'une femme, avait juré de veiller sur Léonie, et M. de Ceyran avait promis de la protéger... Si la tendresse clairvoyante de Charlotte n'eût enchaîné ses dispositions secrètes par un serment, rien sans doute n'eût pu empêcher Urbain d'accomplir sur lui-même ce qu'il regardait comme un acte de justice envers les autres.

On avait appris, dans la nuit même, que le jeune marquis de Vibrac avait succombé presque instantanément à sa blessure. Le nom du meurtrier était connu et il était aisé de prévoir qu'une perquisition ne tarderait pas à être faite au domicile de Charlotte. M. de Ceyran rentré à l'hôtel quelques instants après l'apparition d'Urbain, avait compris d'abord combien cette retraite était peu sûre pour le meurtrier de Vibrac. L'en faire sortir dans un pareil moment n'était peut-être pas moins dangereux que de l'y tenir trop long-temps caché ; un départ nocturne pouvait éveiller les soupçons des gens de la police... C'est pourquoi, il fut décidé qu'on attendrait le jour pour conduire Urbain, avec toutes les précautions possibles, dans un lieu où il serait moins exposé à être découvert. M. de Ceyran avait pensé d'abord à l'emmener dans une de ses terres ; mais il réfléchit que cela ne servirait tout au plus qu'à retarder le malheur qu'il voulait éviter. Dans cette perplexité, il songea à un ancien ami, célibataire retiré à la campagne et sur le dévouement duquel il avait le droit de compter.

[illegible] donne lecture d'une adresse à la reine qui se termine ainsi : « Nous reposant sur le gracieux désir de V. M. de faire le bonheur de ses sujets de l'Irlande, nous la prions de nous aider dans nos efforts pour le rappel de l'union, seul moyen de nous mettre à couvert des injustices législatives, administratives et judiciaires que nous supportons. (Applaudissements.) » M. O'Brien continue. Il est bon que nos amis de l'autre côté de l'eau qui se divisent en libéraux et en whigs, sachent bien que l'Irlande ne sera satisfaite que quand son Parlement lui sera rendu.

M. O'Reilly annonce qu'il fait partie d'une députation de Dublin qui doit se rendre chez la reine pour lui demander la mise en liberté de M. O'Connell. (Applaudissements.) Je pars dans une heure, et je me ferai un devoir de dire à la reine plus de vérités qu'elle n'a l'habitude d'en entendre. (Bravo ! bravo !)

La rente s'élève à 3,300 liv. sterl. (*Morning-Herald*).

Dans la séance du 19, le sergent d'armes a annoncé à la chambre des communes que le lord-maire et les membres de la municipalité de Dublin désiraient être introduits.

Le président ordonne qu'ils soient introduits.

Ils entrent aussitôt. Ils sont revêtus de leur costume. Le lord-maire remet une pétition, fait un salut et se retire.

Il est donné lecture de la pétition. Il y est dit que MM. D. O'Connell et J. O'Connell, membres du parlement, et cinq autres gentlemen ont été condamnés illégalement, attendu que dans les débats ils n'ont point joui de toutes les garanties constitutionnelles. Les pétitionnaires demandent en outre que la loi sur le délit de conspiration soit abrogée.

M. Wyse. Je demanderai demain que la pétition soit imprimée, et le 2 juillet, je proposerai à la chambre de nommer une commission pour examiner de quelle manière a été formé le jury spécial qui a jugé M. O'Connell et la manière dont on a procédé dans les débats. (*Sun.*

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse*, répondant aux allégations de M. le ministre des travaux publics sur les canaux, soutient que si les canaux, dans leur état régulier, doivent absorber le roulage, les chemins de fer, qui s'attaquent aussi au transport de cette nature, ne vivent qu'à la condition de dépouiller les canaux, soit de la part qu'ils possèdent aujourd'hui, soit de celle à laquelle ils peuvent légitimement prétendre. « N'oublions pas, dit-elle, que, dans leur ensemble, nos canaux couvrent à peine leurs frais d'entretien ; n'oublions pas que pour les rendre productifs il faut leur ménager toutes les sources de revenu en prévision desquelles ils ont été créés. »

— A propos des discussions de la chambre sur les chemins de fer, le *National* dit que, pour s'occuper utilement de pareils travaux, il faudrait que la chambre fut partagée en comités ; il faudrait que les députés ne représentassent plus les intérêts d'une multitude de localités rivales et qu'on en revînt à la loi de 1837 qui les faisait élire au chef-lieu du département. Jusque là le spectacle de nos députés, se disputant souvent sans se comprendre et parlant chacun pour sa ville, présentera toujours quelque chose de profondément triste et décourageant.

—La *Réforme* appelle l'attention des pouvoirs publics sur notre situation périlleuse qui va, dit cette feuille, s'empirant de jour en jour. Une

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« Parmi les objets déposés chez le banquier Caccia, dont la faillite a été déclarée à Paris le mois dernier, se trouvait une caisse contenant les manuscrits de lord Byron. Cette caisse, appartenant à Mme la comtesse Guiccioli, à qui l'amitié du grand poète a légué ses plus précieux souvenirs, a été retirée hier des bureaux du syndic de la faillite, et remise à Me Micard, fondé de pouvoirs de la noble comtesse. Outre les manuscrits de tous les ouvrages publiés, il y a quelques poésies inédites et des notes critiques écrites par lord Byron lui-même sur ses propres ouvrages. »

— On a apporté, pour compléter la décoration extérieure de l'Hôtel-de-Ville, deux nouvelles statues en pierre de Tonnerre. Ce sont celles de saint Vincent-de-Paule et du premier préfet de la Seine, M. Frochot ; elles vont être placées dans deux des nombreuses niches ménagées tout à l'entour du somptueux édifice municipal.

— On lit dans le journal de Châtillon-sur-Seine :

« Tout récemment ici deux femmes noires descendent de voiture à la porte d'une auberge pour s'y loger. Leurs papiers sont en règle, elles ne demandent grâce à personne. Cependant, on refuse de les recevoir, et il n'a pas fallu moins que l'intervention de l'autorité pour les y faire admettre.

» Nous ne ferons point, à cet égard, comme J.-J. Rousseau, une dissertation sur la couleur de la peau humaine ; nous dirons seulement qu'il est temps, lorsque les chemins de fer vont bientôt nous conduire en Chine, et les ballons chez la reine Pomaré, de sympathiser avec tous les peuples du monde. Si nous étions en Afrique ou à Haïti, ne serions-nous pas bien aises, avec notre argent, d'y trouver l'hospitalité ?... »

— On lit dans l'*Opinion du Gers* :

« Des appartements sont déjà retenus dans les principaux hôtels d'Auch pour les personnes qui viennent de fort loin assister aux débats de l'affaire Lacoste. C'est dans les premiers jours du mois prochain que Mme Lacoste se constituera prisonnière. »

— On écrit d'Albi au *Droit* :

« L'opinion publique se préoccupe beaucoup d'une affaire dans laquelle un homme, occupant un rang des plus honorables à Toulouse se trouve impliqué.

» Donnadieu, Hébrard et Banfel sont des malfaiteurs d'habitude ; la cour d'assises de Toulouse a condamné récemment les deux derniers, l'un à douze ans, l'autre à quinze ans de travaux forcés. Après l'arrêt, ils avaient été successivement transférés à Castres et à Lavaur (Tarn), pour compléter une instruction relative à de nouveaux faits qui leur étaient reprochés. C'est dans ces circonstances qu'ils ont déclaré au magistrat instructeur faire partie d'une association organisée pour le vol, et ont désigné comme chef ou receleur M. de Bellefond, en résidence ordinaire à Toulouse, et ancien sous-préfet de Muret. Ces dires ayant pris quelque consistance, la cour royale a évoqué l'affaire, et a commis pour diriger l'instruction M. Pech, président de chambre. »

— Mme Flora Tristan est arrivée à Roanne, dit l'*Echo de la Loire*. Elle y passera quelques jours pour étudier la question industrielle de cette ville et lui consacrer un chapitre dans son *tour de France*. Ses papiers, saisis à Lyon, lui ont été rendus par suite d'une ordonnance de non-lieu.

— Rien ne peint mieux le caractère du marin, dit le *Journal de l'arrondissement du Hâvre*, que le fait suivant : « Un matelot, pour-

[illegible] homme de cinquante ans à peu près, et offrant dans toute sa hideur le type de cette race de parias : cet homme portait et traînait plusieurs enfants en bas-âge, affreusement déguenillés. Quatre ou cinq femmes le suivaient pieds nus et dans le plus misérable accoutrement. L'une d'elles avait, comme son chef, une marmite pendue au bras ; toutes portaient des lambeaux de leur costume national.

Dans une petite charrette, couverte de haillons boueux et traînée par trois jeunes garçons, grouillaient sur la paille plusieurs enfants malades ou estropiés. C'était un bien triste spectacle.

Il faut avoir voyagé en Angleterre pour savoir quels fléaux traînent à leur suite ces hordes misérables. Les caravanes bohémiennes s'arrêtent dans un champ, où elles campent pendant quelques jours, se répandant dans les campagnes, pillant et dévastant les fermes isolées, et mettant à contribution les paysans domptés par la crainte du meurtre et de l'incendie, et laissant après elles, comme le ferait une nuée de sauterelles, la ruine et la désolation.

NÉCROLOGIE.

Nous avons annoncé avant-hier la mort de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, dont les obsèques auront lieu aujourd'hui. Nous ne voulons point à présent passer en revue les titres scientifiques de ce naturaliste, dont la vie se rattache à bien des souvenirs de gloire. Improvisé zoologiste par la Convention nationale, fondateur de la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, Geoffroy Saint-Hilaire fut un des plus zélés parmi les membres du fameux Institut d'Egypte. Une fois en Egypte et une autre fois en Portugal, il défendit noblement les droits de la science et l'honneur de sa patrie, en disputant victorieusement aux Anglais des trophées scientifiques, que ceux-ci voulaient s'approprier. Actif et courageux dans les voyages, dans les camps, il était actif et généreux dans la vie tantôt calme, tantôt agitée de l'étude. Ce fut lui qui tendit la main à Cuvier apparaissant sur la scène scientifique; ce fut sur lui que, du fond de l'Allemagne, Gœthe mourant, fit briller la dernière étincelle de son génie. Le livre que Geoffroy Saint-Hilaire a publié sous le titre de *Philosophie anatomique*, est une belle lettre adressée à la postérité, et l'ouvrage de son fils, la *Tératologie*, en est un digne *post scriptum*.

Les vertus privées, étaient chez Geoffroy Saint-Hilaire, en harmonie avec les grandes facultés. Epoux et père dévoué, fidèle ami, il a trouvé une bien douce diversion à ses luttes scientifiques dans le sein d'une famille dont il était justement l'idole, et qui lui a prodigué jusqu'au dernier instant les soins les plus empressés.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 20 JUIN.

RICHEFEUX, épic., r. St-Jacques, 301. J. c., M. Milliet ; s. p., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

MATHIÉ, nourriss. et laitier, route de Choisy, com. d'Ivry. J. c., M. Pillet aîné ; s. p., M. Monciny, r. Faydeau, 26.

PICARD, anc. menuis., r. Corbeau, 19. J. c., M. Cornuault ; s. p., M. Moizard, r. Nve-St-Aug., 43.

C'est chez lui que, sans avoir pris le temps de l'avertir du service important qu'il attendait de son amitié, il conduisait Urbain. Son projet était de l'y tenir caché jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable de le faire passer à l'étranger, sous un déguisement.

L'empressement et la bonne volonté de son ami justifièrent la confiance du comte. Il n'en fut pas de même du plan qu'il avait combiné. M. de Ceyran, dans son zèle empressé, avait malheureusement compté sans les yeux de la police. Le lien qui l'unissait à Urbain était connu de la famille de Vibrac et l'hôtel du comte avait été cerné, à son insu, par des espions. La voiture qui les emportait tous deux fut suivie jusqu'au lieu de leur destination et une demi-heure à peine s'était écoulée depuis qu'Urbain était installé sous le toit hospitalier de l'ami du comte, lorsqu'il y fut appréhendé au corps. Urbain ne témoigna ni surprise, ni regret. Le comte était atterré. Il dit adieu à Urbain en lui recommandant, néanmoins, d'avoir du courage et reprit seul la route de Paris, pour aller annoncer à Charlotte et à Irma le triste résultat de son entreprise.

Cette fatale nouvelle n'abattit point le courage de Charlotte. Il semblait que son caractère se fût fortifié dans les malheurs. Le plus grand de tous avait été la perte de l'amour d'Urbain ; mais, maintenant, elle se sentait comme rassurée, malgré de menaçantes apparences. Il lui avait demandé pardon à genoux ; il lui avait juré de vivre pour elle et pour son enfant, et son âme s'était de nouveau ouverte à l'espérance. Il lui semblait impossible qu'Urbain pût désormais lui être enlevé par une autre cause que sa propre volonté. D'ailleurs, les circonstances mêmes du crime, l'absence de toute préméditation, la situation violente où il se trouvait alors, tout contribuait à affaiblir aux yeux de Charlotte la gravité du péril qui le menaçait. M. de Ceyran lui-même s'était efforcé, dans le premier moment, de soutenir son courage, en lui énumérant avec complaisance tous les motifs qu'elle avait d'espérer qu'Urbain échapperait à une condamnation.

Charlotte, cependant, ne se laissa point bercer par une confiance stérile. En même temps qu'elle avait acquis un caractère plus fortement trempé, son dévouement était aussi devenu plus actif. Courbée autrefois sous les mépris et la trahison d'Urbain, elle se ranimait maintenant et se relevait pleine d'énergie et de volonté sous la certitude de son amour. Prête à tout pour le disputer aux chances d'un jugement criminel, elle déploya une audace, une habileté, une persévérance supérieures à tous les obstacles. Sa fortune, sa dignité personnelle, son amour-propre d'épouse, sa propre réputation, tout fut offert en sacrifice. Les sollicitations, les démarches de toute espèce, les humiliations même, rien ne lui coûta. Le jeune de Vibrac était le seul rejeton d'une famille puissante et orgueilleuse. Charlotte eut le courage d'aller affronter le désespoir du père et d'essayer de fléchir son juste ressentiment. Irma elle-même, vaincue par les prières de Charlotte et oubliant dans cette circonstance, qu'Urbain avait été la cause de la mort de son mari, vint à son tour humilier sa douleur devant celle du vieux marquis et le solliciter, par son exemple, au pardon et à l'oubli.... Le cri de l'orgueil, plus encore que celui de la tendresse, étouffait la voix de l'humanité dans ce cœur ulcéré et vindicatif.

Dirigés vers un autre but, les efforts de M. de Ceyran avaient eu un meilleur succès. Un proche parent de Mme de Rieux occupait à Paris un des premiers emplois de la magistrature. La marquise réclama son appui... Il promit d'employer tous les moyens en son pouvoir pour débarrasser le procès de tout ce qui pourrait porter atteinte à l'honneur ou à la vie de l'accusé, et il réussit, en effet. C'était là le point capital. Outre l'intérêt de la situation présente, il était d'une extrême importance, pour l'honneur d'Urbain et de sa famille, que sa vie antérieure ne fût point soumise à une enquête judiciaire.

Au milieu de tant de soins et d'agitations, une pensée préoccupait l'esprit de Charlotte. Elle avait espéré que l'isolement où vivait son père le tiendrait dans l'ignorance de l'événement qu'elle voulait lui cacher. Une lettre d'Eugène vint tout-à-coup la tirer de cette erreur... Le général avait tout appris par un journal tombé, par hasard, entre ses mains. La fièvre ne l'avait pas quitté depuis ce moment. Il était au plus mal et Charlotte n'avait pas un instant à perdre si elle voulait embrasser son père encore vivant...

Placée entre deux devoirs et deux affections également chères, Charlotte hésita ; mais, rassurée enfin sur les conséquences de son absence par les protestations de M. de Ceyran et par l'époque encore éloignée du jugement, elle se décida à partir, après avoir recommandé sa fille aux soins affectueux d'Irma. Toutefois, elle se souvint de la promesse faite à Urbain concernant Léonie, et elle ne voulut pas s'éloigner sans lui avoir donné ce nouveau témoignage d'un dévouement absolu. Déjà, sur les instances d'Urbain, Léonie avait été instruite de la cause et des circonstances de son arrestation. Charlotte lui avait même fait parvenir des secours sous le voile de l'anonyme. Son dévouement à Urbain, dans le jugement qui se préparait, ne pouvait être mis en doute. M. de Ceyran, de son côté, avait acheté à prix d'or la discrétion de Dubosc. Mme Morel et Mme d'Ortès avaient aussi été circonvenues dans le même but.

Cependant, d'après les renseignements qui lui avaient été transmis sur l'arrestation d'Urbain, et aux soins dont elle ne cessa d'être l'objet depuis ce moment, Léonie avait compris, avec l'instinct de la jalousie, qu'un rapprochement avait eu lieu entre Charlotte et son mari. Elle connaissait, d'ailleurs, trop bien le caractère des femmes, en général, et celui de Charlotte, en particulier, pour n'être pas convaincue que le malheur d'Urbain ne ferait que redoubler la tendresse de sa femme.., De son côté, comment ne serait-il pas touché de tant de dévouement ?... Ces secours, qu'elle n'avait pas craint de solliciter de l'intervention humiliante d'Urbain, dans un moment de détresse, et qu'elle recevait maintenant, sans les avoir réclamés, ne lui disaient-ils pas, bien mieux que n'aurait pu le faire un oubli absolu, que son amour ne pouvait être désormais qu'une importunité ou un obstacle ? La jalousie, l'inquiétude, la colère, et un chagrin violent torturaient le cœur de la pauvre femme. Elle haïssait instinctivement sa rivale, mais elle ne pouvait, au fond de son cœur, refuser son estime à Charlotte. Les dons qu'elle croyait tenir de sa générosité l'humiliaient ; l'attention même qu'on avait de l'instruire régulièrement de la position d'Urbain indiquait clairement qu'elle n'inspirait aucune crainte... Ainsi, un accident, un mot, un regard, une simple démonstration de Charlotte avait suffi pour effacer, aux yeux d'Urbain, tout le prix des sacrifices et du dévouement de la pauvre Léonie, pour anéantir, peut-être, jusqu'au souvenir de celle à qui il devait la vie !... La pensée de Charlotte allumait la rage dans l'âme de Léonie ; elle détestait ses bienfaits ; elle regardait sa pitié comme une insulte.... Dans tout autre moment, elle les eût rejetés avec indignation... Mais, hélas ! dans l'extrémité où elle se trouvait, la force lui manquait pour les repousser... Le dénuement, l'abandon, ces deux mauvais conseillers de l'infortune, avaient enlevé à sa volonté toute son énergie... Et puis, dans quel souvenir, dans quel acte de sa folle existence l'infortunée aurait-elle pu puiser, en ce moment, le sentiment de la dignité et le respect d'elle-même ?... Une fois dans sa vie, elle avait connu le véritable amour, l'amour qui ennoblit et qui relève ceux qui sont déchus... Cet amour était toute sa force, toute sa vertu... Près d'Urbain, elle avait trouvé de bonnes inspirations ; loin de lui, elle redevenait ce qu'elle avait toujours été, une femme toute pétrie de petites passions, de vices et de vanités misérables... Comment, du degré d'infortune où elle était tombée, aurait-elle pu repousser les dons qui lui étaient offerts, quelle que fût la main d'où ils sortaient ?... Et puis enfin, à quel signe certain reconnaître cette main ? Qui pourrait dire que c'était plutôt celle de sa rivale que celle d'Irma ou de M. de Ceyran, par exemple ?... N'était-il pas même plus probable qu'Urbain aurait, de préférence, adressé ses confidences et ses sollicitations à toute autre personne qu'à sa femme ?

Cette supposition était trop favorable au secret désir de Léonie pour qu'elle ne l'adoptât pas avec enthousiasme. Sa vertu n'était pas capable de soutenir plus long-temps une pareille discussion... Elle étendit la main vers les secours qu'on lui présentait, tout en se jurant à elle-même une haine implacable contre sa rivale...

(*La suite à demain.*) AUGUSTE DE LACROIX.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

HALLE DE PARIS.

20 Juin.

Arrivages	1130 q.	35k.
Ventes	702	71
Restant	11383	44
Cours moyen		39,13
Cours-taxe		38,98

Cote administrative.

Gr.	0q.	00k.	00,00 à 00,00
1re	234	3	39,50 à 40,50
2	230	79	37,55 à 38,85
3e	3	14	28,65 à 00,00
4	12	21	24,25 à 28,85
1.	109	90	35,65 à 00,00

21 Juin.

Arrivages	1074 q.	89 k.
Ventes	925	91
Restant	11528	92
Cours moyen		39,81
Cours-taxe		39,19

Cote administrati

Gr.	0q.	0k.	00,00 à 00,00
1re	0	0	00,00 à 00,00
2e	0	0	00,00 à 00,00
3e	0	0	00,00 à 00,00
4e	0	0	00,00 à 00,00
1.	0	0	00.00 à 00,00

VALENCIENNES, 19 juin. — Farine, 1re : 36,50 ; 2e ; 35,50 ; 3e : 34,00 ; 4e : 32,50 bien tenues à ce cours.

LILLE, 19 juin. — Farine : 1re : 36,50. — Son : 8,50.

Cours des céréales (par hect.).

COULOMMIERS, 19 juin. — Froment : 1re : 20,00 à 21,72 ; 2e : 18,75 à 19,69 ; 3e : 17,81 à 18,13. — Orge : 10,63 à 11,00. — Avoine : 7,25 à 8,23. — Il y avait moins de froment sur place qu'il y a huit jours. A l'ouverture, les prétentions des vendeurs et certains besoins locaux ont fait vendre quelques articles avec hausse de 0,62 ; c'est-à-dire de 21,25 à 21,72. Il en est d'abord résulté une grande lenteur dans les affaires ; les fabricants pour Paris restant complètement inactifs, on ne pouvait traiter dans cette position ; mais bientôt les vendeurs ont dû, pour écouler, revenir au prix du marché précédent sur échantillon ; les cours étaient un peu plus doux et les marchands de La Ferté offraient même à 0,50 de baisse sur 125 kilogrammes.

LA FERTÉ GAUCHER, 19 Juin. — Froment, 1re : 22,66 ; 2e : 22,33 ; 3e : 21,66. — Seigle : 10,66 à 11,66. — Orge : 10,66 à 12,00. — Avoine : 7,00 à 7,41.

ST-QUENTIN, 15 Juin. — Froment, 1re : 19,25 ; 2e : 17,50 ; 3e : 19,87. — Petit blé : 14,50. — Avoine : 6,50. Marché faible.

DOUAI, 19 Juin. — Froment, 1re : 19,30 à 20,50 ; 2e : 18,25 à 19,25 ; 3e : 18,00. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 11,60 à 13,10. — Avoine : 5,50 à 8,10.

VALENCIENNES, 19 Juin. — *Cours officiel.* — Froment, 1re : 20,48 ; 2e : 19,36. *Cours commercial.* Froment, 1re : 19,50 à 20,50 ; 2e : 18,50 à 19,25 ; 3e : 17,50 à 18,50. — Seigle : 10,50 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Le marché d'aujourd'hui était, comme les précédents, peu fourni en bonnes qualités de froment. Les transactions ont eu lieu au cours de samedi dernier. L'avoine est très demandée. L'orge tend à la baisse et ne trouve pas d'acheteur. Les autres graines sont sans variations.

LILLE, 19 Juin. — Froment blanc, 1re : 21,44 ; 2e : 20,72 ; 3e : 20,04. — Froment roux, 1re : 20,24 ; 2e : 19,40 ; 3e : 18,86. — Seigle : 11,50 à 12,25. — Avoine : 9,25 à 10,00.

METZ, 18 Juin. — Froment, 1re : 18,00 ; 2e : 16,46 ; 3e : 15,00. — Avoine : 5,85 à 6,00.

TROYES, 15 Juin. — Froment : 17,00 à 21,25. — Méteil : 12,50 à 15,75. — Seigle : 9,25 à 12,50. — Orge : 10,50 à 12,00. — Avoine : 7,25 à 8,50. — Sarrazin : 7,00 à 8,25.

BAR-LE-DUC, 18 Juin. — Froment, 1re : 16,25 ; 2e : 15,75 ; 3e : 15,25. — Orge : 8,50. — Avoine : 7,00.

DIJON, 15 Juin. — Froment : 17,00 à 20,25. — Méteil : 14,00 à 14,50. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 12,00 à 12,75. — Maïs : 15,00. — Avoine : 7,00 à 8,75.

MONTAUBAN, 15 Juin. — Froment, 1re : 24,27 ; 2e : 23,51 ; 3e : 23,11. — Méteil : 19,59. — Seigle : 14,50. — Maïs : 14,18. — Avoine : 10,00.

TOULOUSE, 17 Juin. — Froment, 1re : 23,00 ; 2e : 22,00 ; 3e : 21,00. — Blés de Pologne et du Danube : 20,00 à 22,00. — Seigle : 13,10. — Maïs : 11,50 à 12,50. — Orge : 14,00 à 14,50. — Avoine : 9,00 à 10,00.

A Aubenas, au marché du 15 courant, la quantité de soie apportée sur le marché était encore plus considérable qu'à Joyeuse, aussi les prix ont-ils été inférieurs. Les ventes se sont opérées aux prix de 30,90, 30,50 et même quelques partis à 29,00 le demi-kilo. — Les propriétaires, voulant profiter du prix avantageux, se sont hâtés de vendre leurs soies à mesure qu'elles étaient filées, craignant que dans un mois les prix n'aient baissé, vu l'abondance des cocons. De leur côté, les acheteurs profitaient de l'affluence des marchandises sur le marché pour obtenir des prix réduits. Toutes les soies vendues l'ont été par petits partis de 2 à 10 kilo.

Les cocons qui se vendaient à Aubenas, dans le commencement, 4,85 le kilo, sont à présent à 4,25 et 4,35.

Notre correspondance de Romans ne nous donne rien de saillant sur le marché de vendredi dernier.

A Bagnols, au marché du 12, il s'est vendu 200 kil. soies nouvelles en petits partis à 59,50 et 60,00 le kilo.

Voici le cours général des cocons au 14 courant :

Valence (le kilo),	4,50	à 4,60
Romans,	4,40	4,50
Loriol et Livron,	4,75	5,00
Montélimart, Roquemaure, St-Geniès, Tavel et Tulète,	4,50	4,60
Les Vans,	4,65	4,80
Avignon,	4,20	4,50
Orange,	4,05	4,10
Cavaillon,	4,50	4,82
Carpentras,	4,35	4,50
Nismes et ses environs,	4,25	4,50
Alais,	4,70	4,80
Anduze,	4,70	4,85
Saint-Hippolyte,	4,85	4,90
Ganges, Sumène,	4,75	4,80
Saint-Jean-du-Gard,	4,85	
Lassalle,	4,80	4,85
Bagnols,	4,25	4,30
St-Esprit, Mondragon, La Palue,	3,90	4,10
L'Isle,	4,40	4,50
Dans le Var,	4,00	4,10
Italie, Milan,	4,75	5,00
— Naples,	5,00	5,25

La récolte des cocons en France, en Sicile, en Piémont et en Toscane sera très abondante ; en Lombardie elle sera passable ; mais en Espagne, les avis postérieurs s'accordent à dire qu'il n'y aura dans ce pays qu'une demi-récolte, observant que les fortes pluies y ont été bien préjudiciables.

Les cocons, cette année, produiront en général de 7 à 8 p. 0/0 de plus que les années ordinaires.

Nous devons observer que les cocons blancs se paient de 50 à 60 centimes de plus par kilogramme.

A Marseille, pendant la semaine dernière, les transactions ont été à peu près nulles. Les acheteurs attendent des concessions de la part des vendeurs pour se livrer à de nouvelles opérations. — La consommation s'est bornée à 3 balles Brousse L. G. à 16 50 et 16,75 le 1/2 kil. — 4 b. Payembol à 13 fr. — 6 b. Archipel à 11 fr. — 5 b. Perse à 16,00 et 14,50.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Voici de nouveaux détails que nous donne le *Mémorial des Pyrénées*, sur la foire de Morlaas.

Nous avons dit que la foire de Morlaas avait attiré cette année un grand nombre d'Espagnols. Ils ont exporté, par la vallée d'Ossau, quantité de superbes mules et surtout grand nombre de très beaux chevaux de taille.

On nous écrit de Laruns :

Hier, un promeneur étranger visitait le haut de la vallée. Il était stupéfait du nombre de bestiaux qui se dirigeait vers les hautes montagnes limitrophes de la frontière. Il demanda ingénument à quelqu'un, si ce bétail avait été acheté à la foire de Morlaas pour l'Espagne ; celui à qui il adressait cette question, lui répondit affirmativement, et ajouta qu'il en était ainsi de tous les foires de la frontière. L'étranger nota sur son agenda que la foire de Beaucaire n'était qu'un simple marché comparativement de celle de Morlaas : car il passa dans la journée environ quinze cents juments, vingt mille brebis et deux mille vaches, qui étaient conduites par les habitants de Laruns aux paccage de Brousset. Cet étranger donnera dans ses impressions de voyage une haute idée de nos foires frontalières.

Marché de POISSY du 20 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1535	1532	3	1 26	1 16	1 6
Vaches....	81	81	»	1 12	1 00	» 88
Veaux.....	1018	1018	»	1 50	1 32	1 14
Moutons..	7992	7852	140	1 44	1 26	1 08

LA CHAPELLE, *marché des 20 et 21 Juin.* — Sur 725 porcs 515 ont été vendus : 1,10-1,04-1,00. — 746 veaux se sont tous bien vendus à 1,60-1,40-1,20.

Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée du 21 juin.* — Chevreaux ou cabris : 3,00 à 6,00. — Lapins : 0,75 à 2,25. — Dindes gras : 6,00 à 8,00 ; do ordinaires : 2,75 à 5,25. — Oies : 1,50 à 4,25. — Chapons : 3,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,50 à 3,75 ; do communs : 0,75 à 2,00. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 1,50 à 4,25.

HOUDAN, 19 juin, — Volailles amenées sur le marché : 6,000 ; toutes ont été vendues, savoir : les poulets gras, 1er choix : 3,50 à 4,00 ; ceux de 2e : 2,75 à 3,50. — Le prix des lapins s'est raisonné de 1,25 à 1,50.

Soies.

Bulletin hebdomadaire du Courrier de la Drôme.

VALENCE, 18 juin. — On nous écrit de Joyeuse que le marché de mercredi dernier était encombré de marchandises et de monde ; les ventes de soies nouvelles commencèrent dès cinq heures du matin aux prix de 33,25 32,65 le 1/2 kil. Plus tard, les mêmes marchandises furent cédées à 32,10 et 31,50 le 1/2 kil. Les transactions ont été très nombreuses.

faveur des compagnies financières. Oui, M. de Lamartine, qui avait voté contre la loi de 1842, qui avait alors énergiquement exprimé tous les dangers qui résultaient pour le pays de l'abandon des routes pour de longues années entre les mains des grandes compagnies de monopole, M. de Lamartine vote aujourd'hui pour ces compagnies! Et quels motifs ont pu déterminer un semblable changement? Nous avons regret de le dire; c'est le motif le plus mal fondé qu'il soit possible d'imaginer. Je vote *de toute mon impatience* pour le projet du gouvernement (système des compagnies financières), a dit l'illustre orateur. Pas d'autres raisons! M. de Lamartine craint que, si dès à présent on n'adjuge pas l'exploitation, le chemin de Lyon ne se fasse pas: dans l'ajournement des compagnies, il voit l'ajournement du chemin lui-même.

Eh bien! nous disons que c'est là une fatale préoccupation, qui rend trop bien compte des incertitudes et des votes contradictoires entre lesquels la chambre oscille perpétuellement: au lieu de donner de la force au gouvernement qui en manque, au lieu de lui permettre de compter sur la chambre, dans les bonnes résolutions qu'il peut avoir, la chambre pèse continuellement sur lui par ses exigences d'intérêts locaux. Il suffisait d'allouer des fonds à l'administration, et elle aurait exécuté les travaux sur la route de Lyon, avec la même célérité qu'elle les exécute sur celle du Nord; mais point; cela ne suffit pas. Pour être plus assuré de posséder le chemin que l'on désire, on veut que le gouvernement soit lié, on veut qu'il s'engage dès à présent avec une compagnie; — mais les travaux ne pourront être terminés que dans six ans; n'importe, il faut que dès aujourd'hui l'Etat soit tenu, lié, enchaîné par la puissance d'une compagnie financière! et pour posséder un chemin un ou deux ans plus tôt, *on vote de toute son impatience*, et on force l'Etat à aliéner sa liberté à des traitants pendant un demi-siècle!

M. de Lamartine, et généralement tous les timides partisans du système de l'administration du chemin de fer par l'Etat, en entendant M. Garnier-Pagès, qui est monté à la tribune après M. de Lamartine, ont dû regretter la pusillanimité qui les a empêchés de se réunir, de se concerter pour défendre le seul système qui concilie les droits et les intérêts de tous.

M. Garnier-Pagès n'a pas hésité à dire qu'il ne l'avait pas abandonné; puis, par une logique pressante, il a signalé à la chambre tous les inconvénients du monopole remis à ces puissantes compagnies, dites compagnies financières: les cahiers des charges non exécutés, la destruction de toutes les entreprises de transport par terre et par eau, les abaissements et les élévations de tarifs remis à la discrétion de quelques particuliers, etc.

Il a surtout fait une observation qui nous a paru avoir produit une grande impression sur la chambre. Comparant les prix de fret

Ce discours si remarquable a été immédiatement suivi du vote de la chambre, et, à notre sens, il l'a déterminé.

Maintenant, les ministres chercheront-ils à faire annuler, par un vote incident, le vote d'aujourd'hui, obtenu à cette simple majorité d'une voix? La chambre persistera-t-elle à appliquer au chemin de Lyon le système des compagnies fermières? Nous ne le savons; mais, quant à nous, voici ce que nous disons:

L'impression réelle produite sur la chambre par le discours de M. Garnier-Pagès, nous prouve que par malheur, elle ne s'était pas assez préoccupée jusqu'à ce jour de l'importance de la question des chemins de fer; elle n'y avait encore vu qu'une opération financière, qu'elle ne trouvait pas très bonne à la vérité, mais qu'elle craignait, dans le mauvais état de nos finances, de rendre encore plus lourde pour l'Etat, si elle remettait à celui-ci la charge entière de ces chemins.

M. Garnier-Pagès a éclairci, a élargi la question aux yeux de la chambre; il lui a fait entrevoir que la difficulté la plus grande était dans une tarification du transport de nos routes abandonnées pendant un demi-siècle à de puissants intérêts privés; et, nous nous empressons de le dire, la chambre a semblé saisir avec intelligence ce qui ne lui avait pas été jusque là présenté avec assez de force et de lucidité.

Un jour nouveau a donc pénétré dans la chambre, comme il a déjà pénétré dans le public; suffira-t-il pour faire comprendre à la députation que le vote d'aujourd'hui la met à portée de la vraie solution? Elle a voté la dépense supplémentaire des rails; de là il n'y a qu'un pas à ordonner que l'Etat qui aura fait toute la dépense se charge aussi de l'exploitation, de l'administration des chemins.

Ce succès peut être obtenu, nous n'en doutons pas, si ceux des députés qui ont le plus vivement à cœur l'intérêt du pays, reprennent courage, et, à l'exemple de M. Garnier-Pagès, exposent devant leurs collègues toutes les raisons si évidentes, si palpables, si irrécusables, qui militent en faveur du système d'exploitation par l'Etat. Le silence, l'abstention sont désormais coupables, puisqu'il y a maintenant des chances de réussite, puisque surtout ceux qui avaient voté jusqu'ici pour les compagnies financières prouvent, par le vote de ce jour, qu'ils ne se refusent pas à reconnaître la vérité là où elle se trouve, sans distinction de parti.

Oui, le vote de l'amendement de M. de Rumilly nous forcerait à dire désormais, si la chambre ne revenait pas entièrement à l'exploitation par l'Etat, la chambre s'est trompée, mais elle ne demandait qu'à être éclairée; ce n'est pas à la majorité que l'on doit reprocher son erreur, puisque c'était une erreur de bonne foi; c'est à la minorité; car la minorité n'a pas fait tout ce qui dépendait

sur cet empire, il peut être désirable de confier à un arbitrage la solution du débat engagé, afin d'éviter, s'il est possible, une guerre ruineuse et sanglante. Mais une condition indispensable, c'est que l'arbitrage présente toutes les garanties d'une haute impartialité; l'importance même de notre œuvre au nord de l'Afrique impose à notre gouvernement le devoir d'une scrupuleuse et excessive prudence dans le choix du médiateur.

Si la France avait cherché et accepté une alliance, si elle avait formé un accord d'entente cordiale avec une nation, il paraîtrait sans doute naturel que cette nation vînt offrir sa médiation; et, de notre côté, pourrions-nous trouver un meilleur arbitre que ce gouvernement, notre ami spécial et préféré, lorsqu'il s'agit d'un grand intérêt pour notre pays? Quel autre saurait défendre plus cordialement la cause française?

Le cabinet du 29 octobre a, en effet, un allié, un ami cordial, c'est le gouvernement anglais, et il paraît certain que sir Robert Peel et lord Aberdeen ont offert à la France leur médiation. Or, cet arbitre naturel est-il dans les conditions d'impartialité et de bienveillance, que semble impliquer et commander le lien d'une cordiale entente? Eh bien! loin de là, aucun gouvernement en Europe, n'est plus mal placé que le gouvernement anglais, pour être juge impartial dans la cause où nous sommes engagés; aucun n'est plus mal disposé envers nous, aucun ne peut être plus hostile.

L'Angleterre affecte de méconnaître notre domination sur l'Algérie; grâce à un prétexte de chancellerie, grâce à une *ficelle* diplomatique (qu'on nous passe le mot), le consul anglais à Alger n'a pas encore, depuis quatorze ans, reçu son *exequatur* de notre gouvernement. En vérité, cette histoire du consul est un jeu ridicule, indigne de deux grands peuples, c'est une finasserie mal séante, et ce fait est malheureusement préjudiciable à notre pays. Et, conçoit-on que le premier acte de M. Guizot, lorsqu'il a songé à réaliser son idée d'entente cordiale, n'ait pas été de vider cette sotte affaire, et d'exiger le changement d'un consul, qu'on perpétue à son poste par un motif d'un caractère évidemment hostile à la France? Ainsi, on accepterait, devant l'empereur de Maroc, pour médiatrice une puissance qui n'a pas reconnu la domination française en Algérie. M. Guizot ne peut pas faire jouer à notre pays un rôle à ce point ridicule.

Il y a plus. Non seulement la situation dans laquelle [illegible] l'Angleterre à Alger, la rend impropre au rôle d'arbitre; mais encore, en ce qui regarde le Maroc lui-même, l'Angleterre est trop engagée par ses propres intérêts, pour que nous puissions accepter sa médiation sans faire un métier de dupe. Les Anglais commandent, avec Gibraltar, la porte occidentale de la Méditerranée; le gouvernement anglais entend bien que jamais aucune puissance civilisée, si ce n'est lui, ne puisse s'établir ou se développer sur le rivage

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XXIV.

FEMME ET MAITRESSE. (Suite.)

Un jour, Léonie était tristement assise dans un coin de sa cellule... Depuis plusieurs jours, elle n'avait reçu aucune nouvelle d'Urbain, et cette ignorance ajoutait une cruelle inquiétude aux ennuis de sa captivité.. Etait-elle sacrifiée sans retour? ou un danger plus grand avait-il effacé le souvenir de la pauvre détenue?... Sous cette affreuse pensée, sa prison avait pris à ses yeux un aspect encore plus sombre; il lui semblait que ses murs froids et nus se resserraient chaque jour davantage autour d'elle. En voyant les barreaux de fer qui garnissaient son étroite fenêtre, elle comparait, dans son âme, sa solitude et son abandon à ces jours de folle liberté où Paris n'avait pas assez de plaisirs et de fêtes pour ranimer sa vie blasée et insouciante. De tous ces jeunes hommes empressés à lui plaire, jaloux de se montrer à ses côtés, au milieu d'un public qu'elle charmait, elle n'en avait aimé qu'un... Lui seul peut-être se souvenait d'elle... et il était prisonnier aussi!...

— O mon dieu! disait Léonie en se promenant à grands pas dans sa cellule, cela est donc bien vrai... Qui? moi, enfermée, prisonnière, seule, délaissée, malheureuse!... Oh! cela est impossible... Ne suis-je donc plus belle? ne suis-je plus jeune? n'y a-t-il plus de soleil dans les promenades, de jeunes hommes prodigues dans Paris? ne sait-on plus aimer? Et moi-même ne sais-je plus sourire?...

Léonie, en interrogeant, comme pour se rassurer, un petit miroir grossier appendu aux murs de sa chambre, aperçut sa figure pâlie par l'ennui, ses yeux légèrement cernés et sa toilette d'une simplicité plus que négligée.. Un sourire amer contracta ses lèvres... Elle passa lentement la main dans ses cheveux en désordre et se laissa retomber morne et découragée sur la chaise de bois qu'elle venait de quiter... Au dehors, la pluie tombait en fouettant contre les carreaux de la fenêtre, avec un bruit aigre.. Un vent violent passait en hurlant, dans les cours désertes... Léonie frissonnait tout en écoutant, muette et consternée. les grincements du vent et de la pluie qui tourbillonnaient autour de sa cellule. Ses yeux restaient fixés, dans une immobilité stupide, sur les étroits barreaux de la fenêtre... On eût pu la croire morte ou frappée de démence, si, de temps en temps, un mouvement convulsif n'eût trahi le sentiment d'une sourde fureur ou l'impression physique du froid sur ses membres délicats...

Un bruit de pas, qui se fit entendre près de sa cellule, l'arracha tout-à-coup à son apparente insensibilité... Un gardien ouvrit brusquement la porte et se retira... Une femme voilée entra timidement dans la chambre... La vue d'une femme redoubla la colère étouffée de Léonie...

— Qui êtes-vous? Que me voulez-vous? demanda-t-elle en s'avançant vers l'étrangère avec un égarement qui la fit trembler.

— Madame, répondit la jeune femme d'une voix douce et profondément émue, je viens parler d'Urbain avec vous...

— Vous êtes donc Charlotte? s'écria Léonie en écartant brusquement le voile qui lui dérobait les traits de la jeune femme.

Charlotte, c'était elle, en effet, s'assit; car elle avait peine à se soutenir... Léonie, naturellement vindicative et jalouse, ne soupçonnait pas que sa rivale eût pu venir la visiter dans sa prison, dans un autre but que celui d'insulter à son abandon et à sa misère. Mais à l'aspect de ce visage candide et de ce front pudique dont la grâce délicate portait l'empreinte visible de chagrins profonds, elle sentit, malgré elle, s'abattre sa colère. Elle comprit rapidement que la femme qui était là, devant ses yeux, était malheureuse aussi, et si cette pensée ne suffit pas pour éteindre sa haine, elle calma du moins la fureur que sa vue avait excitée dans son âme. Elle l'eût accueillie peut-être sans aigreur, si un sentiment de honte n'eût succédé à ce mouvement de pitié. La pensée de paraître ainsi pauvre, humiliée, avilie en présence de sa rivale révoltait son orgueil de femme et d'amante.

— Vous ici, madame! reprit-elle, avec amertume; la femme d'Urbain dans cette maison, en tête à tête avec une femme perdue?...

Elle ajouta, en regardant Charlotte avec un reste de doute:

— Vous ne me méprisez donc pas!

— Non, répondit Charlotte en levant pour la première fois sur elle ses yeux pleins de douceur, car vous êtes malheureuse.... et Urbain vous a aimée....

— Il m'a aimée, dites-vous? reprit Léonie rendue subitement par ce mot à toute sa colère; il m'a aimée!... Ah! je comprends!... Je ne suis déjà plus Léonie pour lui! C'est à votre tour aujourd'hui de le captiver!... Le caractère faible et changeant! L'homme incompréhensible!... Tout à moi tant qu'il est sous mes yeux! tout à vous sitôt qu'il vous voit!... Mais non, vous vous trompez.... il m'aime encore.... Urbain ne plus m'aimer! Pauvre folle d'avoir pu penser cela!... Vous ne savez donc pas que le lien qui nous unit est de ceux qui ne se rompent jamais... Cette prison, cette affreuse misère et cette mort anticipée, savez-vous que c'est à lui que je les dois! Savez-vous que je lui ai sauvé la vie, moi?... Mais non, vous ne savez rien.... Eh bien! écoutez.... Je puis bien vous dire cela à vous, la femme d'Urbain... Si avec lui et par lui seulement, j'avais commis un de ces crimes où l'on joue sa tête?...

— Un crime! s'écria Charlotte épouvantée, malheureuse! C'est donc vous qui l'avez jeté dans cette voie funeste!

— Au moins, reprit Léonie avec un sourire forcé, le fait qui l'a conduit où il est n'a pas été inspiré par le désir de me plaire ou de venger la mort de mon frère...

— O mon Dieu! murmura Charlotte... Il est donc vrai que vous avez voulu qu'il fût perdu pour moi!

Léonie poursuivit:

— Eh! bien, croyez-vous maintenant qu'il m'appartienne? et pensez-vous que je puisse renoncer volontairement à un amour que j'ai acheté à ce prix là? Non, non; si vous avez espéré me l'enlever, parce que nous sommes séparés momentanément, ne l'espérez plus maintenant... Nous nous réunirons dès que nous serons libres, soyez-en sûre... Moi-même, aussitôt que je serai sortie d'ici, et cela ne peut tarder, j'irai solliciter pour lui... Je toucherai ses juges... Car je connais, moi, l'art de séduire et d'arracher à la passion ce que le devoir et la conscience auraient refusé... Vous rougissez... Eh! que m'importe à moi, pourvu que je réussisse à le sauver? Chacun son métier... Le vôtre est de cultiver la vertu; le mien est de vivre heureuse et aimée, à tout prix...

En parlant ainsi, Léonie semblait braver sa rivale. Sa figure, habituellement si gracieuse et si belle, était devenue hideuse de cynisme. Charlotte n'avait pu réprimer un mouvement de dégoût et d'horreur... Elle s'efforça, néanmoins, de maîtriser son émotion... Un faible rayon d'espérance venait de briller à ses yeux dans les dernières paroles de Léonie.

— Cependant, madame, reprit-elle d'une voix tremblante, si vous l'aimez aussi, vous devez désirer surtout qu'il soit heureux... Au nom de votre amour, laissez Urbain revenir enfin à une vie plus tranquille.... Après cet affreux procès, ne cherchez plus à le revoir... Il ne vous oubliera pas pour cela... Il vous devait la vie; il vous devra le repos, sinon le bonheur... Il n'en est plus pour lui. Avec vous, avec moi son passé le suivra partout. Assurons, du moins, son avenir... Ne voyez-vous pas que de nouvelles émotions finiront par le tuer?... Vous lui avez enlevé jusqu'à sa raison, et il n'est plus même capable de se guider par ses propres inspirations dans un monde d'où il est sorti par des voies... violentes... Madame, par pitié pour Urbain, pour son enfant, car vous ne saviez pas peut-être que j'étais mère... Si vous eussiez su cela, vous auriez eu sans

(1) Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21 et 22 juin.

Quel sera donc le médiateur que, dans un juste désir de pacification, la France devra accepter, dont elle devra, au besoin, provoquer l'intervention ? Evidemment, c'est dans de pareils débats que les puissances allemandes sont appelées à remplir une mission utile. La Prusse, particulièrement, n'a aucun intérêt spécial dans la question. Sa politique ne tend pas à l'entraîner presque irrésistiblement à quelque acte de sourde perfidie. En provoquant la médiation de la Prusse, la France donnerait aux peuples allemands un témoignage de confiance dont elle recueillerait plus tard le fruit. C'est par de tels procédés, que commandent tous les intérêts de notre pays, et le soin de notre dignité et la bonne intelligence de nos affaires, c'est par de tels procédés que le gouvernement français préparerait l'accomplissement de l'alliance véritable d'où dépend l'avenir pacifique du monde, celle de la France avec l'Allemagne et tout le centre européen.

Telle est la politique que nous recommandons depuis long-temps. Celle-là ne nous permettrait jamais d'accepter la médiation du gouvernement anglais, qui, dans toutes les parties du globe, a presque toujours à défendre des intérêts nationaux contraires à ceux de la France.

Chambre des pairs. — Falsification des vins.

La chambre des pairs a commencé hier et repris aujourd'hui la discussion de la loi sur la falsification des vins, adoptée par la chambre des députés. La discussion a démontré que cette loi était loin d'être parfaite, et elle a fait ressortir la légèreté et l'étourderie avec lesquelles on vote trop souvent certains articles dans la chambre élective. Il est bien évident, en effet, que, sous le rapport des idées pratiques, la chambre des pairs a une supériorité incontestable. On n'a pas toujours fait, du reste, des objections sérieuses au palais du Luxembourg contre le projet de loi. M. Gay-Lussac prétend qu'on ne peut empêcher le commerçant de faire telle boisson qu'il lui plaira, pourvu que ladite boisson ne contienne aucun élément nuisible. De quel droit, dit l'illustre chimiste, peut-on empêcher un marchand de faire deux pièces de vin d'une seule et de réaliser ainsi tout-à-coup un beau bénéfice? Mais le marchand donne ainsi une valeur à l'eau des rivières, qui n'en avait aucune ; il crée un produit · on lui devrait des remerciements. Selon M. Gay-Lussac, il ne faut empêcher que la fraude qui dépouille le trésor d'une portion quelconque de l'impôt. Toute autre fraude est licite.

On comprend que cette argumentation que nous regrettons réellement d'avoir entendu sortir de la bouche d'un savant aussi éminent que M. Gay-Lussac, n'ait pas produit une grande impression sur la noble chambre. Mais ce qu'il y avait de sérieux, de véritable, dans les paroles de M. Gay-Lussac, et ce que tout le monde a senti, c'est que la loi ne remédiera qu'imparfaitement au mal que l'on veut empêcher. Elle ne sera qu'une faible barrière élevée contre la fraude, et elle n'apportera qu'un soulagement insuffisant aux souffrances de l'industrie viticole. Il faudrait d'une part une organisation complète du commerce des vins, non-seulement à

[...] l'étendage des vins, sous prétexte qu'ils auraient averti l'acheteur, il est certain qu'ils trouveraient toujours des compères pour les aider dans leur honnête industrie. La chambre des pairs a donc bien fait de renvoyer à la commission l'article concernant le mouillage des vins. Il est probable que le grand sens pratique de la noble chambre perfectionnera cette loi autant que possible, et qu'elle pourra mettre durant quelque temps un frein aux honteuses falsifications du commerce.

Troubles de la Silésie.

A l'heure qu'il est, les tisserands de Silésie sont rentrés dans leurs villages et ont repris leurs travaux. Pour le moment on leur a promis une augmentation de salaire ; mais les évènements qui viennent d'éclater dans ces contrées, d'ordinaire si pacifiques, auront un long retentissement en Allemagne. Ils méritent aussi de fixer l'attention des autres peuples industriels.

Déjà, certains calomniateurs officieux et officiels ont voulu insinuer que les scènes de vengeance ont été le fruit de la propagation des livres et brochures qui traitent des questions sociales. Quelques journaux allemands, notamment ceux des bords du Rhin, s'indignent de ces insinuations. Les faits sont maintenant connus dans toute leur nudité. Nous allons les reproduire fidèlement, d'après un rapport allemand qui abonde en détails et qui est conçu en des termes précis, modérés et impartiaux:

Depuis deux ans, la misère des tisserands silésiens est un sujet de discussion pour la presse allemande. On a fait le calcul qu'un homme, avec sa femme et son enfant, ne peut gagner que 16 gros (à peu près 2 fr.) par semaine). Ces malheureux, à la fin de la semaine, font souvent un voyage de six à sept lieues pour rapporter leurs travaux au fabricant qui leur a fourni le fil et le coton et qui, de plus, les force d'acheter chez lui seul les objets de première nécessité tels que pain, café, pommes de terre, etc. Depuis quelque temps, les fournisseurs et fabricants de la Silésie, dont plusieurs habitent de véritables palais, ont encore diminué ce salaire de 2 gros par semaine. La presse allemande, en s'apitoyant sur la situation malheureuse des pauvres prolétaires silésiens, provoqua des sociétés d'encouragement et des quêtes en leur faveur. Dans presque toutes les villes allemandes, notamment dans celles de l'Allemagne méridionale, des quêtes ont été faites sous le patronage des premiers banquiers, parmi lesquels il faut citer la maison Bethmann, de Francfort. Le produit de ces quêtes a été employé à des commandes directement faites aux tisserands, par les sociétés de bienfaisance, afin de soustraire ces malheureux à l'exploitation des fabricants. Ceux-ci ont vu, avec déplaisir, enlever les instruments de leur fortune ; et comme la plupart des tisserands leur devaient de l'argent, ils les ont menacé de faire saisir leurs métiers.

Sur ces entrefaites, un ouvrier tisserand composa un pamphlet en vers dans lequel il leur reprochait, en termes vifs, leur dureté et annonçait la fin de leur règne. Ce pamphlet fut placardé sur les maisons de quelques riches fabricants, entre autres sur celle de M. Zwanziger, connu pour sa rigueur et son usure. Le soir, quelques ouvriers qui parcouraient les rues en chantant ces vers, furent arrêtés par les fils de M. Zwanziger et livrés à la police. A peine cette nouvelle fut-elle connue dans les villages des tisserands, que ceux-ci, d'un commun accord, se rassemblèrent et se dirigèrent vers la maison du fabricant, dans l'intention de la

[...] sentiments de vengeance. « Il faut qu'ils deviennent pauvres comme nous, » se sont-ils écriés ; « il ne faut pas les tuer » ajouta un autre tisserand, à la tête d'une bande « il faut qu'ils vivent en guenilles et sans pain comme nous ! »

Maintenant que ces furieux ont atteint leur but, ils rentrent épuisés de fatigues et de rage, sans être moins malheureux qu'auparavant. Quand donc nos gouvernements ouvriront-ils les yeux et chercheront-ils à prévenir tous les dangers qui menacent la propriété? Ces dangers ne sont peut-être pas aussi éloignés que la plupart de nos riches optimistes aiment à se le persuader.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 22 juin.

A l'ouverture de la séance, la chambre, sur la proposition de M. Beugnot, rapporteur du comité des pétitions, renvoie à MM. les ministres de l'intérieur et du commerce une pétition de 65 habitants de Paris, qui réclament le déplacement de la voirie de Montfaucon.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, présente le projet de loi relatif à des travaux de défense à exécuter au port du Hâvre, adopté précédemment par la chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la falsification des vins.

M. DE BOISSY demande des explications sur l'importance des pertes occasionnées par la falsification et propose d'ajouter à ces mots, *matières étrangères*, ceux-ci *et nuisibles à la santé*.

M. GAUTHIER. Il est impossible à la commission, faute d'éléments suffisants, de dresser une statistique exacte des effets de la falsification des vins; dans cette situation, la commission a mieux aimé s'abstenir que de risquer de tomber dans des exagérations. L'orateur termine en disant qu'il combat l'amendement.

M. FERRIER. M. le rapporteur a dit avec raison qu'il était impossible de dresser un relevé exact des effets de la fraude qui s'exerce sur les vins. Toutefois, si la chambre veut bien m'entendre, je suis en mesure de lui donner là-dessus des renseignements sinon complètement justes, du moins très approximatifs. (Parlez! parlez!) Elle verra que les expressions du rapport sont loin d'être exagérées et que la fraude est réelle et considérable.

Il résulte, en effet, de chiffres cités par l'orateur, que, depuis 1810 jusqu'aujourd'hui, la consommation par tête est toujours allée diminuant en rapport avec les droits d'octroi. Ainsi, en divisant ce laps de temps en cinq périodes de trois ans, on trouve que, dans la première, la consommation est de 150 litres, le droit étant de 28 fr. ; que, dans la deuxième, elle descend à 118 litres, alors que le droit est descendu à 25 fr. ; que, dans la troisième, le droit est réduit à 23 fr., et la consommation par tête tombe à 110 litres ; enfin que, dans les deux dernières périodes, le droit n'étant plus que de 20 fr., la consommation tombe à 102 litres. Ne ressort-il pas évidemment de ces chiffres, de cette correspondance de la décroissance dans les droits et la consommation, que les fraudes, à partir de l'époque que j'ai prise pour point de départ, ont pris des proportions de plus en plus considérables. Et savez-vous la perte annuelle qu'elles entraînent pour le trésor et la ville de Paris? Une perte de 8,908,721 fr.

L'amendement de M. de Boissy n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

L'art. 1er est ensuite adopté.

M. BOULLET propose sur le troisième paragraphe un amendement ainsi conçu :

« L'affiche et l'insertion du jugement dans un ou plusieurs des journaux des départements pourront être ordonnées. »

---

doute pitié de moi... par pitié pour l'enfant d'Urbain, renoncez à lui... Pour prix de ce sacrifice, acceptez la moitié de ma fortune... Songez-y donc ! vous êtes si belle, vous, madame !... Tant de joies, de plaisirs et de triomphes vous attendent encore, si vous voulez !... Plus de larmes, plus d'ennuis, plus de misère, plus de prison pour vous ! Que parlez-vous de sortir d'ici bientôt ?... Vous ne savez pas tout... De nouvelles charges se sont élevées contre vous... Eh bien ! malgré cela, je puis, moi, vous arracher d'ici... Ma famille est puissante... Elle agira pour vous, en reconnaissance de ce que vous aurez fait pour elle... Moi-même je vous bénirai ; je prierai pour vous ; car mon cœur vous a déjà pardonné... Vous m'avez enlevé l'amour de mon mari... Vous avez empoisonné mon existence... Par vous le trouble et la honte sont entrés dans ma famille. J'ai été maudite par mon père... Et, pourtant, je ne vous hais pas...

— Il vous a aimée, lui, répondit Léonie avec une émotion qu'elle tâchait en vain de dissimuler ; il vous aime peut-être encore !... Me séparer de lui eût été cruel ; mais le céder à ma rivale est au-dessus de mes forces....

A ces mots, Charlotte cacha sa figure dans ses mains... Ses sanglots soulevaient sa poitrine. Bien que confiante dans la parole qu'Urbain lui avait donnée de vivre uniquement désormais pour elle et pour son enfant, elle redoutait les séductions par lesquelles Léonie ne manquerait pas d'essayer de le lui disputer. Un instant elle avait espéré désarmer Léonie, sinon par ses prières, du moins par des offres brillantes, et surtout par l'appât d'une liberté prochaine. Mais l'accent avec lequel Léonie venait de prononcer ses dernières paroles ne lui permettait pas de conserver la moindre illusion à cet égard... Tout-à-coup, elle releva la tête avec vivacité... Un dernier espoir brillait à travers ses larmes, tandis qu'un combat cruel semblait bouleverser ses traits.

— Eh bien ! s'écria-t-elle comme faisant un effort douloureux, mieux vaut encore mon malheur que le malheur ou le déshonneur de mon mari !... J'aurai le courage de renoncer à lui puisqu'il le faut.... Jurez-moi, à votre tour...

— Madame, répondit Léonie avec un sourire forcé, j'admire un si sublime dévouement ; mais mon amour, je l'avoue, est trop profondément égoïste pour que je puisse vous offrir la réciprocité d'un pareil sacrifice.....

Charlotte comprit qu'il ne lui restait plus d'espoir que dans la promesse d'Urbain... Une pâleur affreuse couvrait ses traits... Elle se leva et gagna la porte en tremblant... Malgré l'apparente cruauté de sa réponse, Léonie se sentait saisie d'une pitié involontaire... Elle s'élança et, arrêtant Charlotte au moment où elle allait franchir le seuil de la porte, et serrant avec force une de ses mains dans les siennes :

— Ecoutez-moi, Madame, lui dit-elle, je suis femme aussi, moi ; et je vous plains tout en vous résistant... Je ne suis point ingrate envers vous, croyez-le bien... et puissé-je vous le prouver un jour !...

Charlotte s'éloigna... Léonie rentra pensive et troublée... Pour la première fois peut-être, la pitié était entrée dans son âme. Elle ne se sentait plus de haine pour sa rivale et elle l'eût même servie, en effet, si la jalousie n'eût paralysé ces favorables dispositions.

En s'asseyant à la place que Charlotte venait de quitter, elle aperçut, sur une petite table de bois de sapin, un portefeuille qui semblait avoir été oublié par Charlotte. Léonie l'ouvrit sans hésiter. Elle ne doutait pas qu'il ne renfermât quelques lettres d'Urbain ; mais à sa grande surprise, elle n'y trouva qu'un petit paquet dont l'enveloppe portait cette suscription : *A Mme Léonie de Saint-Venant*... Léonie brisa le cachet et trouva en dessous... quinze billets de mille francs !...

Le premier mouvement de Léonie fut de courir après Charlotte pour les lui rendre ; mais déjà il était trop tard, et Léonie put entendre la lourde porte de la rue se refermer sur la jeune femme...

— Ainsi, pensa Léonie, tandis que je ne songe dans ma prison qu'au moyen de lui ravir de nouveau son mari, l'infortunée veille sur moi comme sur une amie... Pauvre jeune femme !... Elle espère me toucher, sans doute !... C'est dommage, vraiment, qu'elle soit si jolie avec son petit air de sainte !... Tel que je le connais, Urbain serait capable de l'aimer sérieusement !... Pourtant, je suis plus belle, moi ! Oh ! si je pouvais sortir d'ici et reprendre mon luxe et mon éclat !...

En disant cela, Léonie regardait les billets étalés devant elle... Cette vue changea peu à peu le cours de ses pensées... Elle se voyait encore brillante, parée, admirée et s'appuyant sur le bras d'Urbain qui souriait... L'image de ce bonheur la plongeait dans une rêverie extatique ; mais le souvenir de Charlotte s'était entièrement effacé !...

Cependant, Charlotte était partie pour La Pommeraie, quelques instants après avoir quitté Léonie. Elle avait généreusement rempli le vœu exprimé par Urbain, tout en s'efforçant, autant qu'il était en son pouvoir, de déterminer Léonie à renoncer à lui. Bien qu'elle eût échoué dans son entreprise, les dernières paroles de Léonie lui avaient laissé comme une vague espérance... Et puis, elle comptait un peu, pour vaincre sa rivale, sur l'effet du portefeuille oublié, à dessein, dans sa cellule... La cupidité, la coquetterie de Léonie lui étaient connues, et elle s'était flattée que ces deux passions combattraient victorieusement le souvenir d'Urbain et un amour que le caractère de Léonie devait faire considérer comme passager.

Du reste, la position d'Urbain s'était beaucoup améliorée, grâce aux efforts du magistrat chargé de diriger l'instruction, et les inquiétudes qu'on avait pu concevoir d'abord étaient en partie dissipées. Toutes les pensées et la sollicitude de Charlotte se tournaient donc en ce moment vers son père, qui se mourait sous le coup des chagrins que lui avait causés sa fille. Peut-être allait-elle recevoir à-la-fois sa malédiction et son dernier soupir !... Eugène ne lui avait point caché le ressentiment que son père nourrissait contre elle, et dont les expressions lui échappaient à chaque instant au milieu même des souffrances physiques ; mais il espérait que la vue de Charlotte changerait ces dispositions, et rendrait du moins ses derniers instants plus calmes.

A mesure qu'elle approchait de la Pommeraie, les craintes de Charlotte augmentaient. N'osant affronter brusquement le regard courroucé de son père, elle fit prévenir Eugène de son arrivée, afin de lui demander conseil et de s'appuyer au besoin de son intervention. Eugène accourut en effet, mais ce fut pour l'engager à différer son entrevue avec son père, jusqu'à un moment plus favorable, Une légère amélioration s'était manifestée dans l'état de la maladie ; mais l'irritation du cerveau était extrême et les médecins redoutaient l'effet d'une émotion trop violente. Un peu rassurée par cette nouvelle, Charlotte se décida à attendre, dans une auberge du village, le résultat de la médiation de son frère. Chaque jour il venait lui rendre compte de la situation du malade et des dispositions de son père... Vers le soir Charlotte errait, comme une coupable, autour du château, interrogeant avec anxiété chacune des personnes qui entraient ou sortaient, tout en leur recommandant de ne rien dire devant le général qui pût lui révéler la présence de sa fille à la Pommeraie.

A défaut d'Eugène, c'était le vieux Joseph qui venait habituellement plusieurs fois dans la journée, apporter à Charlotte le bulletin de la santé de son maître. Souvent Charlotte passait des heures entières devant la fenêtre du général, épiant un geste, un signe d'intelligence qui lui apprit si elle devait craindre ou espérer. Le reste du temps était employé à écrire à Irma ou à lire les lettres qu'elle recevait régulièrement.

Un jour Joseph accourut hors de lui.

— Venez, Madame, lui dit-il, il est temps...

Et la prenant par la main, il l'entraîna dans la chambre de son père... Le général était couché dans un vaste fauteuil en face de la fenêtre ouverte... Sa noble figure, déjà couverte des teintes de la mort, s'était penchée sur sa poitrine, tandis que son front chauve et ridé recevait directement la chaleur du soleil dont les rayons d'or se jouaient à travers les fils argentés de sa chevelure soulevée par le vent... Le vieux brave avait voulu mourir au soleil... Charlotte se précipita à ses pieds en couvrant de larmes une de ses mains déjà glacées... Eugène cherchait à réchauffer l'autre entre les siennes... Le moribond souleva la tête, comme ranimé par une sensation étrange, et son regard éteint ayant rencontré la pâle et douce figure de Charlotte, ses lèvres s'agitèrent comme s'il voulait parler, et sa main se posa doucement sur la tête de sa fille.

Son âme s'en était allée dans ce dernier effort,

(La suite à demain.) AUGUSTE DE LACROIX.

terait-il? c'est qu'on ira demander aux officiers de paix d'y introduire de l'alcool, et par conséquent qu'on permettra la falsification qu'on voulait défendre.

La chambre, à cause de l'heure avancée, ordonne le renvoi de l'article à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 22 juin.

M. GAUTHIER DE RUMILLY continue le développement de son amendement, tendant à faire concéder l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon à une compagnie fermière.

L'orateur entre à ce sujet dans de longs détails de chiffres auxquels la chambre ne prête aucune attention.

M. DE LAMARTINE. Je commence par déclarer que le monopole n'a jamais eu de plus grand ennemi que moi, et que si je croyais voir un monopole quelconque dans la loi qui nous est présentée, je n'hésiterais pas à la combattre; mais la situation ne m'apparaît pas comme à l'honorable auteur de l'amendement.

Quel a été le but de la loi de 1842? Quelle était la situation morale du pays? On était alors revenu sur les opinions de 1838. On n'était plus d'avis d'aliéner le sol, d'abandonner aux intérêts égoïstes les voies de communication; aussi la loi consacre-t-elle cette réaction. L'Etat conserve les terrassements, les travaux d'art; il n'abandonne que la pose des rails; mais, par des raisons financières, il se réserve la faculté du rachat. La loi de 1842 est fondée sur le triple concours de l'Etat, des localités et de l'esprit d'association. Ce n'est donc plus un monopole, mais une opération mixte qui a produit des conséquences telles, qu'il n'est plus possible de revenir au principe, que moi-même j'avais défendu d'abord, l'exploitation par l'Etat.

Il est résulté de cette combinaison, non plus l'existence de lignes dont je proclamais alors les avantages et l'utilité, mais la multiplicité des lignes; c'est un fait dont il faut accepter les conséquences; il faut, sous peine de laisser de longs travaux improductifs, des tronçons disséminés par tout le sol de la France; il faut nécessairement que les chemins de fer de la France soient terminés le plus tôt possible, et qu'ils le soient par l'industrie particulière unie à l'Etat, l'Etat ne pouvant entreprendre à-la-fois tant de travaux

Les compagnies fermières avec des baux à court terme peuvent avoir la plus grands inconvénients. Toute association, qui n'a pas une propriété, se désintéresse. Les compagnies fermières n'exécuteront que des travaux insuffisants, et laisseront dépérir les chemins. Vous êtes sûrs, au contraire, qu'avec les compagnies financières, les réparations seront complètes et satisfaisantes; leur intérêt vous répondra de leur patriotisme.

On a qualifié les compagnies d'intermédiaires absorbant à la fois les finances de l'Etat et celles des particuliers; mais, messieurs, les compagnies sont associées à toutes les chances défavorables de l'exploitation. On a parlé de l'agiotage, favorisé par les compagnies financières; les mêmes inconvénients se présentent dans le système des compagnies fermières. D'ailleurs, les capitaux des compagnies concessionnaires ne dorment pas jusqu'à l'époque de la pose des rails; les compagnies sont obligées de faire des versements successifs et de faire exécuter les rails.

L'orateur fait l'historique des lois de chemins de fer devant les chambres. Les orateurs, dit-il, semblent changer de système avec les années, et il est difficile de prévoir ce qu'on dira l'année prochaine.

Il faut prouver, messieurs, dit l'orateur que la France peut faire quelque chose. Si nous attendons encore pour créer des chemins, les marchandises prendront une autre voie et nous serons déshérités d'une grande partie du commerce de transit.

Nous sommes à une époque où le temps nous presse. Les inventions, les découvertes se succèdent avec une immense rapidité, l'art devient pour ainsi dire le ministre de la Providence. Il ne faut pas le laisser aux industries privées. La vapeur a changé la condition de toute notre industrie. Nous serons bientôt forcé probablement de transformer notre marine à voile en marine à vapeur, c'est une dépense de 40 à 50 millions. Profitez de la fièvre d'association qui s'est emparée de la France, saisissez au passage les capitaux de l'association et profitez-en pour faire exécuter à la fois vos chemins de fer et rendre à votre marine la place dont on la disait descendue. Je vote contre l'amendement.

M. GARNIER-PAGÈS. Je ne suivrai pas sur l'Océan l'honorable orateur qui m'a précédé, je me bornerai à dire quelques mots de la question des chemins de fer.

L'argument le plus souvent invoqué à cette tribune, c'est celui-ci : Au moment où nos finances sont dans un état si défavorable, on ne peut imposer à l'Etat une dépense nouvelle et considérable.

En 1842, on ne voulait laisser aux compagnies que l'exploitation; l'Etat devait rester maître des tarifs, ne faire que des concessions à court terme, et pouvoir racheter les rails de manière à n'aliéner aucune partie du sol; c'est-à-dire en grande partie le contraire de ce qui a été réglé dans les lois postérieures.

L'orateur arrivant à la partie financière de la question : L'Etat refuse d'emprunter pour exécuter les voies de fer; il emprunte en effet à un intérêt usuraire pour faire exploiter par les compagnies.

Savez-vous ce qui se passe à la bourse? En ce moment, il se passe en France un fait très favorable au trésor public. Il existe une lutte entre un célèbre banquier et les autres banquiers, et les receveurs-généraux; une concurrence extrêmement vive, dont l'Etat peut profiter pour faire des emprunts d'une manière très avantageuse.

Le système que vous suivez est honteux. Vous faites ce que la loi défend aux particuliers de faire : vous empruntez une somme à intérêt modique, mais vous reconnaissez avoir reçu plus qu'on ne vous a donné, vous recevez 83 fr. et vous en reconnaissez 100.

L'orateur insiste sur la nécessité pour l'Etat de se maintenir le droit d'élever et d'abaisser les tarifs; les compagnies abuseront toujours de la liberté qui leur sera donnée; vous avez voulu que le prix fût le même pour tous, sur les chemins de fer. Eh bien! cela n'est pas pour le chemin de fer de Rouen, par exemple. Ses prix sont divers et le gouvernement n'y peut rien. La loi reste nécessairement impuissante contre cette violation.

Eh mon Dieu! tous les jours vous voulez poursuivre les fraudes de toute nature. Y réussissez-vous? Cela vous est-il toujours possible? Est-ce facile? Non, cela n'est ni facile, ni même toujours possible. Eh bien! vis à vis des compagnies, toute répression sera impossible, et alors qu'arrivera-t-il? Il arrivera qu'une association sans nom, sans responsabilité, dont les gérants avoués et changeant constamment, dont la majorité et la minorité varient sans cesse, il arrivera que cette association, par le caprice ou l'intérêt d'un seul individu, pourra faire le pour et le contre. Et vous allez mettre notre commerce, notre industrie dans les mains des marchands du temple! (Très bien!)

Je regrette que M. le ministre du commerce ne soit pas ici; il m'approuverait j'en suis sûr.

chambre de commerce de Rouen. Car, si vous ne vous préoccupez pas de ces questions, il ne faut pas croire que le commerce ne s'en émeuve pas, lui. Eh bien! Messieurs, la chambre de commerce de Rouen vous dit que, depuis le moment où l'on a créé la compagnie de Rouen, c'en a été fait de toute la navigation de la Seine, non seulement de la Seine entre Rouen et Paris, mais encore entre le Hâvre et Rouen. (Mouvements en sens divers.)

Messieurs, j'ai ici le mémoire de la chambre de commerce; je le déposerai dans les mains du ministère, et je demanderai à M. le ministre du commerce et à M. le ministre de la marine d'en étudier sérieusement les chiffres.

L'erreur qui a toujours été faite dans les calculs produits à cette tribune consiste en ce que vous avez toujours comparé les dépenses faites et le coût de traction, soit par les chemins de fer, soit par les canaux, soit par la mer. Mais vous avez toujours oublié un point essentiel; c'est pour le transport par mer, de compter le temps, le déchet des marchandises et l'assurance; et bien souvent le déchet, l'assurance et le temps, coûtent plus encore que le transport.

Si voulez ajouter ces frais accessoires et ces pertes aux frais de transport, vous aurez, pour le trajet par mer de Marseille, en y comprenant les assurances, plus de deux mois de navigation, et le trajet ordinaire est de trois mois; en y comprenant les déchets, vous avez un chiffre de 97 fr., et si vous faites venir les marchandises de Marseille par le chemin de fer à raison de 10 centimes par kilomètre, vous n'aurez plus qu'une somme de 83 fr.

Quant au commerce extérieur, il y a un fait bien extraordinaire. Si ce fait ne présentait pas un caractère extraordinaire, je n'en parlerais pas; mais voici le fait constant.

Quel est, en ce moment, notre situation vis-à-vis de l'étranger, notre situation industrielle? Nous sommes en lutte contre l'industrie étrangère. Eh bien! comprenez donc que si vous réservez à l'Etat les chemins de fer, vous avez dans les mains un instrument qui peut vous permettre de produire à bon marché, à aussi bon marché que les Anglais. Je m'explique. Ce qui maintient le bon marché en Angleterre, c'est qu'on y travaille avec des capitaux beaucoup plus considérables que chez nous, et que les frais généraux étant répartis sur une plus grande masse d'objets fabriqués, il en résulte qu'on peut les donner à meilleur marché. Voilà l'avantage des Anglais. Leur désavantage, c'est que leurs chemins de fer sont entre les mains des compagnies, qui fixent, à leur gré, le prix des transports. Nous, messieurs, nous avons, relativement aux Anglais, le désavantage des capitaux. Mais, si vous accordez au gouvernement le pouvoir de donner à ceux de nos produits qui sont en concurrence avec les Anglais des moyens de transport faciles et à bas prix, vous rétablissez par là l'équilibre industriel entre la France et l'Angleterre.

J'arrive à la dernière question que je veux présenter à la chambre. On parle toujours de la faculté de rachat. Je ne vous ferai pas de calculs; on en a assez présenté; mais, dans l'hypothèse du rachat, vous devez comprendre quel intérêt il y a pour vous, si vous croyez avoir à racheter dans douze ans les lignes de fer, à posséder la plus grande ligne.

Le rachat pourra se faire plus facilement, puisque vous aurez gardé le pouvoir de régler les tarifs, directement sur la ligne que vous vous serez réservée, et par là même indirectement sur les autres; tandis que si, au contraire, vous avez aliéné cette ligne, lorsqu'il faudra racheter 400,000,000 f., vous aurez à reproduire cette objection, que la somme est trop forte! Si, au contraire, vous n'avez pas abandonné cette ligne, la somme à rembourser sera d'autant moins considérable, et partant, le rachat d'autant plus facile.

L'amendement de M. Gauthier de Rumilly est mis aux voix; les deux épreuves sont douteuses; la chambre est fort agitée.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Votants,	275	
Majorité absol.	138	
Boules blanches	138	(Sensation)
Boules noires	137.	

La chambre adopte l'amendement.

Des conversations animées s'établissent sur tous les bancs; les ministres causent entre eux, d'un air fort embarrassé. M. le président agite sa sonnette, il se passe plus d'un grand quart d'heure avant qu'il ait obtenu le silence; enfin, M. de la Tournelle, rapporteur, demande le renvoi de la discussion à lundi, pour que la commission ait le temps de préparer un autre cahier des charges. Ce renvoi est prononcé.

M. DE LA PLESSE demande que l'on discute immédiatement le projet de loi relatif au chemin de fer de Tours à Nantes. (Non! non!)

M. LHERBETTE propose de décider que les militaires pourront être employés aux travaux que l'amendement met à la charge de l'Etat.

M. DUCHATEL dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. LE PRÉSIDENT. La séance de lundi commencera par la discussion de ces projets de loi; la discussion sera ensuite continuée sur le projet de loi en discussion.

La séance est levée à 4 heures et demie.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Le paquebot du commerce la Ville-de-Bordeaux, parti d'Alger le 16, est entré dans notre port. Nous apprenons par cette voie qu'on avait reçu à Alger, le 14 au soir, par un paquebot du gouvernement, qui a quitté Oran le 12, des nouvelles de la colonne du maréchal Bugeaud jusqu'à la date du 10. Le gouverneur-général, qui se dirigeait vers le camp de Lalla-Magania, avait dû ralentir sa marche à cause des fortes chaleurs qui avaient rendu malades quelques-uns de ses soldats. On pensait cependant qu'il aurait rejoint le 13 la colonne du général Lamoricière.

» D'après les dernières nouvelles reçues du camp de ce général, il paraîtrait que l'on s'attendait à une reprise des hostilités, bien que l'empereur de Maroc continuât à désavouer le commandant de ses troupes, qui s'est fait battre par le général Lamoricière. De nouveaux renforts arrivaient de tous les côtés au corps d'armée marocain, qui en avaient doublé l'importance. »

A Toulon, le Castor apporte, dit la *Sentinelle*, des nouvelles du même jour. Abd-el-Kader, à la tête de 15,000 Arabes, empêchait les communications entre nos troupes, et s'était établi sur la partie du territoire contesté.

D'un autre côté, on lit dans le *Toulonnais* :

« Les lettres de Ceuta annoncent que, dans toutes les provinces du Maroc, les alcaïdes ont passé en revue les hommes propres à porter les armes, et l'on ajoute que les seules provinces de Tetuan, Augera et Tanger peuvent fournir 17,000 cavaliers et le double de fantassins. Mais ces hommes n'ont que du courage et du fanatisme, et ils ne pourraient triompher que par le nombre de la discipline européenne.

» Une lettre de Tanger porte que les forces navales espagnoles réunies

— La *Réforme* se réjouit, au nom de la morale publique, du succès obtenu hier, dans la question des chemins de fer; néanmoins elle se demande où nous allons avec un gouverment et des chambres qui proposent, discutent et votent au hasard les lois économiques les plus vitales. Une voix, ajoute-t-elle, a conservé aujourd'hui la propriété publique, demain deux voix pourront la confisquer au bénéfice des traitans.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Le feuilleton de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE commencera jeudi prochain 27 la publication des **Frères corses**, par M. ALEXANDRE DUMAS. Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er juillet recevront le journal à partir du 27 juin.

La DÉMOCRATIE donnera ensuite **Caroline en Sicile**, par M. CHARLES DIDIER, et les **Réprouvés et les Elus**, par M. EMILE SOUVESTRE.

Faits divers.

— Par ordonnances royales ont été nommés conseiller à la cour royale de Bourges, M. Monestier; procureur du roi à Bourges, M. Mater; à Cosne, M. Neveu Lemaire; à Saint-Amand, M. Sallé; à Sartène, M. Comte; à Montbéliard, M. Goyet-Dubignon : juges aux tribunaux; de Sartène, M. Fabrizi; d'Espalion, M. Thédenat; de Pontivy, M. Samson juges de paix à Beaurepaire (Isère), M. Doriol; à Saint-Symphorien de Lay (Loire), M. de Chastelus; à Saint-Bonnet de Joux (Saône-et-Loire), M. Villedey; à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), M. Lasnier, (*Moniteur.*)

— MM. Piquerel et Turbat, juges au tribunal de première instance du département de la Seine, sont nommés juges d'instruction, en remplacement de MM. Becquez et Bienaymé, qui, sur leur demande, reprennent les fonctions de simples juges. (*Idem.*)

— M. le directeur de l'administration des douanes vient de publier une circulaire sur le régime commercial du nouveau comptoir établi à Grand-Bassam (côte occidentale d'Afrique.) (*Idem.*)

— M. le ministre de l'intérieur vient de décider que le projet de couronnement de l'arc-de-triomphe de l'Etoile sera mis prochainement à exécution. Ce projet consiste en un aigle colossal en bronze de 22 mètres d'envergure, moitié de la longueur de l'attique, qui a 44 mètres ou 132 pieds.

— Les mémoires que M. Jacques Laffitte a laissés ont donné lieu à un premier incident judiciaire qui aboutira à un procès. M. le prince de la Moskowa, qui avait demandé la remise de ces mémoires, et qui avait essuyé un refus, tant de la part de Mme Laffitte que de celle des exécuteurs testamentaires, a présenté une demande en référé à M. le président du tribunal de la Seine pour obtenir que cette remise fût ordonnée. M. Debelleyme a décidé que, puisqu'il y avait contestation, les mémoires resteraient provisoirement sous les scellés. On n'a pas retrouvé dans les papiers de M. Laffitte les autographes du roi. Ils sont en mains sûres. (*National.*)

— M. le maréchal Soult doit partir pour son château de Saint-Amans sans attendre la fin de la session. C'est pour ce motif qu'il a demandé à la chambre de faire passer hors tour la discussion du budget de la guerre. (*Commerce.*)

— On assure que suivant l'indication du rapport présenté à la chambre des députés sur la demande de crédit pour les fêtes de juillet, la restauration du culte catholique dans le Panthéon aura un commencement d'exécution au prochain anniversaire. Un service solennel y serait célébré à la mémoire des victimes; puis, à compter de ce jour, on y dirait la messe tous les dimanches. (*Constitutionnel.*)

— Il parait que le conseil municipal d'Angers est menacé de dissolution. Cette dissolution, demandée depuis long-temps par l'opposition, serait arrachée au ministère par la force des choses et l'impuissance où est M. Giraud d'exercer l'autorité dont il est revêtu. (*Réforme*).

— Les orateurs parlementaires de la Grande-Bretagne prennent parfois des licences qui seraient difficilement tolérées par une assemblée publique en France. Dans la séance de la chambre des communes où sir Robert Peel vient d'arracher un vote de confiance à ses partisans ébranlés, M. d'Israëli, le coryphée de cette fraction du torysme qui a pris le nom de Jeune Angleterre, a pu dire, sans être rappelé à l'ordre, en montrant du doigt une partie des conservateurs : « L'horreur que l'honorable baronnet (sir Robert Peel) professe pour l'esclavage s'étend à tout, excepté aux bancs qui sont derrière lui. Là est réunie la troupe de ses esclaves, là le fouet siffle encore. (Applaudissements longs et prolongés.) Si le fouet du maître était moins impitoyable, le ministre serait forcé d'accorder sa conduite avec ses principes. » Le chancelier de l'échiquier s'est contenté de répondre avec une légère ironie qu'un pareil langage était peu convenable, adressé à des hommes qui étaient au moins, par leur position et leur naissance, les égaux de M. d'Israëli, et dont il méconnaissait étrangement les sentiments. (*Revue de Paris.*)

— Le poète Thomas Campbell est mort samedi à Boulogne, à l'âge de 64 ans. Ainsi disparaissent successivement toutes les constellations de cette brillante pléiade de poètes qui a jeté tant d'éclat sur la littérature anglaise au commencement de ce siècle : Campbell a suivi de près Sou-

fart de l'antiquité contre le christianisme, la philosophie et les philosophes du paganisme contre le Christ. Le philosophe cherche à remettre en honneur la mythologie du prêtre païen en la rajeunissant par une interprétation nouvelle ; au philosophe le pontife apporte son prestige, sa verveine, son bâton augural, sa coupe aux enchantements. La religion païenne disserte ; la philosophie platonicienne fait des miracles.

C'est un dramatique spectacle que celui du monde ancien, réunissant tous ses arguments, tous ses talismans, tous ses philtres pour conjurer l'apparition du Christ qui se transfigure par degrés, et qui de supplicié devient Dieu. Il est curieux de voir Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus échafauder, à l'aide de matériaux indiens, égyptiens, juifs surtout, religieux, scientifiques, magiques, un édifice qui s'écroula devant le christianisme vainqueur, mais dont les débris furent utilisés par les Pères. Pour apprécier cette période, il fallait de la science philosophique, historique, et le sentiment de la poésie était loin d'être exclu.

M. Barthélemy Saint-Hilaire nous apprend que le mémoire nº 2, avec de la confusion et de l'obscurité, de graves lacunes, offre un mérite historique distingué et fait honneur à l'érudition de nos voisins. L'auteur est Allemand.

Le mémoire nº 4, œuvre de M. Vachereau, directeur des études à l'école normale, obtiendra le prix ; c'est le travail le plus volumineux ; il pèche par la composition générale ; les sujets y sont mal distribués, et les développements que l'auteur leur accorde ne sont pas proportionnés à leur importance ; mais les théories confuses des Alexandrins y sont exposées avec une netteté, une vigueur remarquables. Le style est convenable au sujet et parfaitement clair.

M. le docteur Bourgery interrompt le rapport de M. Barthélemy St-Hilaire pour lire l'introduction d'un ouvrage inédit sur le système nerveux ou sur la communication de l'âme et du corps.

Après avoir entendu cette introduction, nous ne lirons pas l'ouvrage. M. Bourgery ne sert à l'Académie qu'un salmis de lieux-communs. La difficulté du sujet est fort grande, mais ce n'est pas une raison pour en parler si l'on n'a rien à en dire. M. Bourgery n'admet pas la localisation

plutôt parmi les ... de pièces travailleuses.

M. de Bonnechose lit, avec une extrême emphase, un travail fort intéressant, du reste, et fort consciencieux, sur le schisme d'Occident, commencé en 1378. Pendant quarante ans, les antipapes se succédèrent, ou plutôt apparurent simultanément, et en foule ; triste époque où la foi dans l'autorité pontificale fut ébranlée à jamais dans l'esprit de plusieurs peuples, où les cardinaux perdirent, en Italie même, leur prestige, où la foule, faisant la loi au conclave, lui criait : « Donnez-nous un pape romain qui nous demeure, ou nous vous ferons les têtes aussi rouges que les chapeaux ! »

V. H.

Bourse du 22 juin 1844.

Continuation de stagnation sur la rente, qui reste, au 3 comme au 5 0|0, exactement aux prix de clôture de la veille.

Continuation de faveur sur toutes les lignes de chemins de fer, remarquable sur Orléans et sur Versailles (r. d.)

Outre les valeurs plus courantes, cotées ci-après, on a fait :

Au comptant :

C. Ganneron, 00. — Belge, 1842, 108 3|4 ; — id., 1831, 103 1|8, 3|4 ; — id., 3 0|0, 78 60. — B. Belge, 860. — Autriche, 104. — Esp. passive, 00 ; — id., 3 0|0, 35. — id., (anc. dif.), 12 3|4. — 2 0|0 Hollande, 62. — Saint-Germain (obl. nouv.), 1240 ; — id., (obl. anc.) 00. — Versailles (obl. anc.), 00 ; — id. (obl. nouv.), 00. — Orléans (obl.), 1270, 1272 50. — Zinc, V. Montagne, 00. — Jouiss. Quatre Canaux, 00. — Id., Bourgogne, 00. — Canal de Bourgogne, 00. — Obl. Grand'Combe, 1450. — 3 Canaux, 00. — Lin Maberly, 00. Strasbourg, 1210.

Fin du mois :

Naples, 00. — Belge, 1831, 104 ; — id., 1840, 104 7|8, 104 5|8.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0|0 compt.	122 40	122 15	122 05	122 15	122 15
— fin cour.	122 30	122 30	122 25	122 25	122 30
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	82 60	82 60	82 55	82 55	82 55
— fin cour.	82 60	82 65	82 60	82 60	82 60
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

du mois, 82,00 à 00,00 ; juillet et août, ... ; 4 derniers mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 00,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 00,00 à 00,00 ; caméline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 ; voitures, 00,00. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 80,00 ; courant du mois et juillet, 79,00 ; août en oct., 80,00 ; novembre et décembre, 76,00 ; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 76,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 120 ; escompte, 27,00 à 27,00 1|2 0|0 première sorte, id., id , 0 0|0. deuxième sorte ; ordre de livraison, à 26 1|2 0|0.

SUIFS (les 50 kil.) de place disp., de 57,00 à 57,50 ; dº 4 derniers mois, 60 fr., mieux tenus, mais sans acheteurs ; dº de Russie disponibles et à livrer, plus fermes, quoique toujours détaillés. — Chandelle, 60 f.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 23 juin.

8 h. 1|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hamlet. Ménage Parisien.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Zampa. Pré aux Clercs.
7 h. »|» ODÉON. — Antigone.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Dagobert. Carlin. Petites Misères.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Nicaise à Paris. Colons et Colonnes. Mathias.
7 h. »|» GYMNASE. — Marraine. Philippe. Avant, pendant et après.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Ravel. Rosière. Part du Diable. F. Galfâtre.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Kaen. L'Ombre.
6 h. »|» GAITÉ. — Lucio. Jacques.
6 h. »|» AMBIGU. — Jeanne.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

21 Juin.				22 Juin.			
Arrivages	1071 q.	99 k.		Arrivages	959 q.	27 k.	
Ventes	925	91		Ventes	852	37	
Restant	14538	92		Restant	14635	82	
Cours moyen			39,81	Cours moyen			39,36
Cours-taxe			39,19	Cours-taxe			39,30
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	489 q.	63 k.	43,30 à 56,05	Gr.	3 q.	14 k.	55,41 à 00,00
1re	486	86	39,50 à 41,40	1re	295	46	39,10 à 41,41
2e	138	10	36,95 à 38,85	2e	171	13	37,25 à 38,85
3e	15	70	31,85 à 00,00	3e	0	00	00,00 à 00,00
4e	10	14	24,90 à 26,75	4e	3	00	27,80 à 00,00
Al.	433	45	38,20 à 54,85	Al.	271	61	35,65 à 44,10

ROUEN, 21 Juin. — Farine, 1re : 35,22 ; 2e : 34,40 ; 3e : 33,95.

BEAUNE, 15 Juin. — Farine, 1re : 41,00. — Farine de maïs : 17,25 l'hect.

Taxe du pain (par kil.)

Pendant la 2e quinzaine de Juin.

	1re	2e	3e
Paris,	0,35	0,28	0,00
Bray-sur-Seine,	0,31 1|2	0,26 1|4	0,00
Chartres,	0,31 1|4	0,27	0,00
Dreux,	0,32 1|2	0,29 1|2	0,00
Les Andelys,	0,30 2|3	0,26 2|3	0,00
Montlhéry,	0,34	0,29	0,00
Provins,	0,32	0,27	0,00
Beaugency,	0,31 1|4	0,00	0,00
Châlons-sur-Marne,	0,36	0,30	0,25
Ste-Menehould,	0,30	0,28	0,24
Bourges,	0,41	0,36	0,31
Bordeaux,	0,41 1|4	0,36 1|4	0,31 1|4
Toulouse,	0,42 1|2	0,00	0,17

Cours des Céréales (par hect.).

VERSAILLES, 21 Juin. — Froment, 1re : 21,33 ; 2e : 20,66 ; 3e : 20,00. — Avoine (hors ville), 1re, les 50 kil : 8,33 ; 2e : 8,00.

BRAY-SUR-SEINE, 21 Juin. — Froment : 18,66 à 20,50. — Méteil ; 14,00 à 15,00. — Seigle : 10,00 à 10,66. — Orge : 9,00 à 10,00. — Avoine : 7,00 à 7,66. Notre marché, un peu mieux approvisionné que le précédent, a été signalé par une vente rapide du froment avec un peu de baisse dans le cours.

ROUEN, 21 Juin. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 20,00 ; 3e : 18,00. Le méteil et le seigle manquent toujours. — Orge : 11,00 à 13,00. — Sarrazin : 11,50 à 12,00. — Avoine : 6,50 à 8,00.

BOURBOURG, 18 Juin. — Froment : 20,95. — Seigle : 11,65. — Escourgeon : 11,53. — Avoine : 7,47. Le marché a été faiblement approvisionné. Le blé a baissé de 02 c. à l'hect., l'escourgeon de 14 c. Le seigle a haussé de 30 c., l'avoine de 19 c.

BEAUNE, 16 Juin. — Froment, 1re : 21,00 ; 2e : 19,50 ; 3e : 17,00. — Méteil : 15,00 à 15,50. — Seigle : 12,00 à 12,50. — Orge : 12,50 à 13,00. — Maïs : 18,00 à 19,00. — Avoine : 8,50 à 9,00.

Marchés étrangers. Prix moyen du froment et du seigle sur les marchés régulateurs de la Belgique :

BRUXELLES, 18 Juin.

	Froment.	Seigle.
Arlon,	17,00	11,75
Anvers,	18,92	10,95
Bruges,	18,06	11,00
Bruxelles,	19,72	12,52
Gand,	17,06	10,38
Hasselt,	18,25	10,70
Liège,	16,92	10,93
Louvain,	18,29	10,54
Namur,	16,77	9,98
Mons,	16,15	9,35
Prix moyens :	17,61	10,58

Il résulte des prix moyens ci-dessus : 1o Que le froment reste soumis au droit d'entrée de 37,50 c. les 1,000 kilogrammes, et le seigle à celui de 21,50 c. les 1,000 kilogrammes ; 2o Que le droit de sor- tie sur l'une et l'autre céréales reste fixé à 25 centimes les 1,000 kil.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 20 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs......	1535	1532	3	1 20	1 16	1 8
Vaches....	81	81	»	1 12	1 00	» 88
Veaux.....	1018	1018	»	1 50	1 32	1 14
Moutons..	7992	7852	140	1 44	1 26	1 08

LA MAISON-BLANCHE, *Marché du 22 Juin.* — Porcs amenés : 408 ; vendus : 168 ; renvoi : 240 à 1,09-1,04-1,02. — Vaches laitières amenées : 42 ; vendues 13 de 270,00 à 350,00 l'une.

ROUTOT, marché du 19 Juin. — Il y avait sur place 394 bœufs ; le cours a été de 1,35--1,25. Baisse de 0,05. — 283 vaches : 1,30-1,20. Vente facile. Hausse de 0,05. — 194 veaux : 1,30-1,15. Vente rapide avec hausse de 0,15. — 685 moutons : 1,40-1,25. Vente facile. Baisse de 0,20, et 56 porcs : 0,95-0,85. Vente facile avec baisse de 0,05. — Il y avait environ moitié des bestiaux en première qualité, la vente en a été si prompte qu'à huit heures du matin tout était vendu, malgré le petit nombre d'acheteurs. Presque tous les bœufs provenaient de Caen, Beaumont et Lisieux.

Marchés étrangers, SMITHFIELD, 17 juin.

Bœufs inf.	0,80 à	0,92
dº 2e qual.	0,98	1,09
Prime gr. race.	1,15	1,21
Prime écossais.	1,27	1,32
Moutons inf.	0,92	1,04
dº 2e qual.	1,09	1,15
Prime Southdown.	1,27	1,38
Veaux fins.	1,27	1,38
Porcs fins.	1,27	1,38
Agneaux.	1,50	1,85

Il y avait au marché 3752 bœufs, 34150 moutons et agneaux, 304 veaux, 361 porcs.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 22 juin.*

18890 kil.	bœuf	1,60	1,30	0,80
17539	veau	1,40	1,20	1,00
3703	mouton	1,40	1,20	1,00
29200	porc frais	1,16	1,06	0,96

BEAUNE, 16 juin. — Le bœuf, le veau et le mouton sont cotés à 1,00 le kil.

Viandes diverses et volailles.

PARIS, *Marché de la Vallée du 22 Juin.* — Cochons de lait : 8,00 à 15,00. — Chevreaux ou cabris : 3,50. — Lapins : 0,75 à 2,00. — Dindes grasses : 6,00 à 8,00. — dº communs : 4,50 à 6,00. — Oies : 2,50. — Chapons gras : 3,00 à 6,00. — Poulets gras : 2,50 à 4,00. — Poulets communs : 1,00 à 2,00. — Canards : 0,75 à 2,00. — Canetons de Rouen : 2,50 à 4,00. — Pigeons de volière : 0,60 à 1,00. — Pigeons bizets : 0, 25 à 0,60.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS, *halles des 20, 21 et 22 Juin.* — Beurre (le kil.) en livres : 1,30 à 2,04 ; en mottes Isigny : 1,20 à 2,40 ; en mottes Gournay : 1,00 à 2,70. — Petit beurre : 1,10 à 1,48. — Beurre salé et beurre fondu : 0,54 à 1,40.

Œufs (le mille) du 20 : 30,00 à 56,00. — Du 21 : 28,00 à 50,00. — Du 22 : 26,00 à 54,00.

Fromages du 21 (la dizaine). — Brie : 12,00 à 18,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

VERSAILLES, 21 Juin. *Beurre,* 1re : 1,60 ; 2e : 1,20 à 1,50.

Œufs (le mille) : 40,00 à 46,00.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

chambre, doit causer de regrets à ceux qui n'ont pas fait leur devoir en cette grande occasion ! Oui, nous le croyons fermement aujourd'hui, si tous les hommes qui avaient compris les funestes conséquences de l'abandon des chemins de fer aux compagnies, n'eussent pas manqué de foi et de courage, s'ils eussent parlé, s'ils eussent fait effort pour éclairer la chambre, la chambre fût entrée résolûment dans le système national et n'eût livré sur aucune ligne les droits supérieurs de l'Etat à des compagnies féodales.

Les défenseurs des compagnies qui, pour soutenir celles-ci, n'ont pu produire que des sophismes misérables, ont recours aujourd'hui à une tactique capable de donner la mesure de leur bonne foi à qui veut la prendre. Ils s'efforcent de faire de la question d'exploitation des chemins de fer une question politique ; ils réveillent à l'envi les passions de parti pour arriver à l'annulation du vote d'hier.

Le *Journal des Débats*, qui avait soutenu brillamment, il y a peu d'années, le principe de l'exécution et de l'exploitation des chemins de l'Etat par l'Etat, et qui en ce temps-ci a si pauvrement défendu les compagnies financières, ne craint pas d'entrer en plein dans cette tactique misérable. Il met toutes voiles dehors, il va jusqu'à faire appel à la paix, à l'ordre, et à évoquer le fantôme redouté des factions en faveur des compagnies en désarroi. « Le système des » compagnies financières, s'écrie-t-il dans un beau mouvement » oratoire, était le seul qui engageât fortement les finances de l'E» tat et les capitaux privés en faveur de la paix et de l'ordre. Il » était de nature à affermir la paix européenne, que des insensés » s'efforcent d'ébranler. »

Ainsi, voilà qui est entendu, si l'Etat se substitue aux compagnies, si les fonds sont prêtés à l'Etat au lieu d'aller dans les caisses de la haute banque, si les grands pouvoirs du pays veulent que l'Etat exécute et exploite les grandes lignes de rails-ways, comme le voulait, il y a quelques années, le *Journal des Débats*, la paix et l'ordre vont être compromis, et les insensés qui veulent ébranler la paix européenne, auront une partie superbe ! En vérité, on ne comprend pas qu'il se trouve des gens assez insensés, disons mieux, assez osés pour avoir le courage d'écrire de pareilles balivernes à l'adresse de la chambre.

Ce n'est pas tout, après avoir imaginé l'ordre et la paix européenne, on s'adresse aux mauvais sentiments, aux intérêts de clocher et d'élection : « On était fondé, dit le *Journal des Débats*, à » supposer que l'accord amené (lisez la coalition) entre les diver» ses sections du territoire pour une équitable et loyale répartition » du réseau » (Lisez une détestable répartition, nous prouverions que c'est ainsi qu'il faut lire en prenant les opinions antérieures du *Journal des Débats*, lui-même), « protégerait la loi de 1842 ; car » la totalité des chemins de fer proposés cette session, n'était pra» ticable qu'au moyen du concours de l'industrie privée. » Que

majorité irrésolue et inattentive. — Notez que c'est dans la séance d'hier que, pour la première fois, la chambre s'est montrée attentive au développement des raisons supérieures, des raisons d'Etat, qui défendent d'abandonner aux intérêts, aux caprices et à l'incohérence des compagnies la direction suprême de tous les grands intérêts industriels, politiques et commerciaux de l'atelier national. — « *On donnera de la résolution à la majorité* en en » montrant soi-même. » — En d'autres termes, il faut que le ministère, pour complaire aux banquiers, aux financiers, aux grands agioteurs et à tous leurs acolytes, fasse, du mode d'exploitation des chemins de fer une question politique, une question de cabinet.

Nous n'avions pas encore vu pousser aussi loin le cynisme et le mépris pour la dignité de la majorité ministérielle. On n'avait pas encore dit aussi crûment à cette majorité qu'elle était un troupeau, une mécanique à boules blanches et à boules noires, et que si, dans une question quelconque, absolument étrangère aux affaires de parti, elle s'avisait d'opiner et de voter librement, on n'avait qu'à tirer une ficelle pour la faire aller comme on l'entendrait.

Nous ne savons pas ce que fera la chambre ; nous ne savons pas si elle consentira, sur un ordre ministériel, à se déjuger du jour au lendemain ; nous en serions affligés pour elle : mais ce que nous savons c'est qu'un journal qui a joui autrefois d'une grande considération et qui avait au moins pour lui un certain sentiment de conduite, est à plaindre d'être tombé assez bas pour oser agir et parler comme le *Journal des Débats* le fait aujourd'hui.

La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg s'est prononcée pour le tracé du gouvernement par la vallée de la Marne. Elle a décidé, en outre, qu'il y aura un embranchement sur Metz, et que les travaux du canal de la Marne seront suspendus à partir de Bar-le-Duc à Toul, et abandonnés totalement à partir de cette dernière ville jusqu'à Strasbourg. La commission entendra son rapporteur demain. Elle n'a encore rien arrêté relativement à la proposition de la compagnie Hainguerlot relative à un essai de chemin atmosphérique de Paris à Bondy.

Le *Messager*, publie ce soir, la dépêche télégraphique suivante, datée de Toulon, le 25 juin 1844 (à 8 heures du matin).

Lalla Magrnia, le 16 juin.

Le Gouverneur-général de l'Algérie à M. le ministre de la guerre.

« Hier, au milieu d'une conférence avec le chef de l'armée marocaine, ses troupes, au nombre de 5,000 cavaliers, ont fait feu sur nous et ont blessé un officier et deux soldats, sans que nous ayons riposté. La conférence a été interrompue, et les généraux Lamoricière et Bedeau ont été attaqués par les troupes marocaines.

« Je suis arrivé, j'ai pris l'offensive, et j'ai tué à l'ennemi 3 ou 400 hommes, restés en notre pouvoir. Je lui ai pris des chevaux et 3 ou 400 armes. Jamais châtiment ne fut mieux mérité.

« Nous avons eu six tués et une vingtaine de blessés. »

Hugo, Ballanche, David (d'Angers), ... une députation de l'école normale, des notabilités dans les arts, et plusieurs savants distingués. Après la cérémonie religieuse, le convoi, grossi d'un grand nombre de personnes, s'est acheminé dans un profond recueillement vers le cimetière du Père-Lachaise. Lorsqu'il en eut franchi la porte, un touchant spectacle s'est offert aux assistants. Des hommes du peuple, la plupart employés du jardin du Roi, ont voulu, à leur manière, honorer la mémoire du défunt. Ils ont dételé les chevaux et ont porté à bras les restes de Geoffroy Saint-Hilaire jusqu'au lieu où ils devaient être déposés. C'était moins au savant qu'à l'homme de bien que s'adressaient ces hommages muets, mais éloquents. Plusieurs discours ont été prononcés : par M. Chevreul, au nom du Muséum ; par MM. Duméril et Serres, au nom de l'Académie des sciences ; par M. Dumas, au nom de la Faculté des Sciences ; par M. Pariset, au nom de l'académie de médecine, et enfin par MM. Quinet et Lakanal, comme amis du défunt et de la famille. M. Quinet a trouvé d'éloquentes paroles. Le vénérable Lakanal, un des derniers membres survivants de la Convention, est venu, dans un style d'une simplicité antique, rappeler qu'il y avait cinquante-un ans qu'au nom de la Convention nationale, il avait institué le jeune Geoffroy professeur du Muséum.

Discours prononcé par M. Dumas, doyen de la Faculté des sciences.

Il y a vingt années, lorsqu'un étranger pénétrait dans le sanctuaire de l'Académie des sciences, il demeurait l'âme frappée d'un saint respect, en voyant réunis autour de lui tant de rares génies, l'orgueil de la France et les lumières de leur siècle.

Les géomètres s'inclinaient devant Laplace, Ampère, Legendre, Poisson ; les physiciens venaient honorer Haüy, Bertholet, Chaptal, Vauquelin, et les naturalistes opposaient avec fierté à ces noms illustres et populaires ceux de Jussieu et de Desfontaines, ceux de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire, consacrés dès long-temps aussi par la vénération de l'Europe.

Tous ces hommes, que la république avait fait surgir, que l'empire avait réchauffés et grandis à la hauteur de sa gloire, tous ces hommes de fer pour le travail et de feu pour la pensée, dont les découvertes ont supporté, sans pâlir, l'éclat des plus grands évènements de la guerre ou de la politique, tous ces hommes disparaissent de notre sein, hélas ! et cette tombe entr'ouverte va bientôt se fermer sur l'un des plus illustres parmi eux.

Dans ce deuil de la science et de la patrie, qui, tant de fois répété, a renouvelé l'Académie en moins de vingt années, puissent nos âmes s'élever à la hauteur des génies qui s'éteignent !

Puisse la jeunesse qui m'écoute comprendre qu'à défaut de ces grandes crises sociales qui portent dans les cœurs un trouble sacré et une ardeur salutaire, on peut trouver dans des devoirs plus calmes, mais accomplis avec conviction et foi, des inspirations également heureuses.

C'est à la faculté des sciences qu'il appartient de le proclamer, l'illustre auteur de la philosophie anatomique a trouvé, dans les nécessités de son enseignement, l'occasion et la source des plus curieux développements de son système.

En effet, attaché au cabinet d'histoire naturelle en 1793, Geoffroy Saint-Hilaire comptait plus d'un demi-siècle de service dans ce bel établissement ; mais chargé d'un cours qui ne comprenait que les mammifères et les oiseaux, peut-être la France enregistrerait-elle de grandes découvertes de moins parmi celles qui font sa gloire, si la création de la faculté des sciences ne fût venue ouvrir à Geoffroy Saint-Hilaire un nouveau théâtre pour un enseignement plus général et plus élevé.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

URBAIN RITER[1].

Deuxième partie.

XXV.

UNE RETRAITE FORCÉE.

Les regrets donnés par Charlotte à la perte de son père furent d'autant plus vifs qu'elle se regardait comme la cause des chagrins qui avaient abreuvé les derniers temps de sa vie. Elle allait même jusqu'à se reprocher de l'avoir abrégée par son abandon, et par son amour pour Urbain. Le pardon de son père mourant ne suffisait pas pour rassurer son âme alarmée. Un vague pressentiment semblait lui annoncer qu'elle paierait de tout son bonheur à venir des torts qu'elle ne pouvait plus réparer.

Cependant, confiante dans les espérances qu'on on l'avait entretenue jusque-là, elle sentit se dissiper peu à peu ces sombres pensées devant la perspective de l'acquittement d'Urbain. C'était comme l'amnistie du passé et le signal d'un avenir meilleur. Urbain allait revenir à la Pommeraie, dans cette paisible habitation où lui aussi avait vécu heureux et sans reproches. Rien ne pourrait plus les séparer. Qu'avait-elle à craindre désormais ? Urbain lui-même avait pris soin de lui annoncer son arrivée prochaine. Ainsi, il oubliait, il abandonnait sans retour une rivale si dangereuse pour tous deux... La pensée, l'âme tout entière d'Urbain n'appartiendrait plus qu'à Charlotte. Leur existence, si long-temps troublée et désunie, s'écoulerait désormais paisible et confondue, au milieu des objets de leur affection, dans cette charmante retraite qu'ils ne quitteraient plus. Les lettres de M. de Ceyran venaient encourager cette confiance.

Dans l'ardeur impatiente de son attente, Charlotte cherchait à tromper son ennui, en reconstruisant son avenir avec les souvenirs et les débris de son bonheur passé. Par ses soins, le château de la Pommeraie fut rajeuni et repris un à un chacun des traits de sa physionomie effacés ou altérés par le temps. Charlotte voulait qu'il apparût aux regards d'Urbain tel qu'il était, quand tous deux l'avaient quitté pour la première fois, ou plutôt, tel qu'il avait été pendant ces cinq années de paix et de bonheur qu'elle désirait faire revivre et prolonger.

Tandis que Charlotte peuplait ainsi sa demeure de ses plus chers souvenirs, et cherchait à donner une forme au rêve de toute sa vie, Urbain succombait à une infâme trahison. Dubosc, gagné secrètement par le marquis de Vibrac, avait demandé à faire des révélations. Rétractant alors ce qu'il avait dit dans ses déclarations précédentes, il dévoila, dans les plus grands détails, tout ce qu'il savait de la vie et des antécédents d'Urbain... sa liaison avec la Saint-Venant, les escroqueries qu'il avait commises au jeu, en plusieurs occasions, et, en dernier lieu, l'existence de la fausse lettre de change fabriquée en participation avec Minard... Il dit le nom du financier de Londres dont on avait imité la signature, et celui du banquier de Paris sur qui la lettre avait été tirée...

Bien qu'étrangères à l'accusation, ces déclarations circonstanciées, précises et restées sans réponse, produisirent une fatale impression sur l'esprit des juges, en présentant Urbain sous un jour nouveau. Au lieu du verdict d'acquittement généralement attendu, la cour rendit un arrêt qui le condamnait à cinq ans de réclusion....

Urbain avait toujours caché, avec le plus grand soin, à M. de Ceyran et à toute sa famille l'existence de la fatale lettre de change fabriquée, quelques jours avant son mariage, afin d'échapper aux menaces de Vibrac et de dégager la parure de Charlotte des mains de Léonie. La condamnation prononcée contre lui, à la suite de l'affreuse révélation de Dubosc, n'était rien en comparaison des conséquences ultérieures que devait entraîner cette révélation. Placé maintenant sous le coup d'une accusation nouvelle, un châtiment inévitable et plus terrible encore l'attendait. Déjà, son complice était au pouvoir de la justice, et lui-même comparaîtrait bientôt devant elle pour s'entendre convaincre de vol et de faux !... Ainsi, toutes les issues étaient à jamais fermées devant lui, et, de toutes parts, le déshonneur l'étreignait dans un cercle fatal...

La pensée que Charlotte qui, à cette heure, attendait son retour, apprendrait, avec sa condamnation, la lâche trahison dont il s'était rendu coupable envers elle, et le mensonge dont il s'était servi pour lui arracher sa parure et la donner à sa rivale, le faisait frémir de honte et d'épouvante. Charlotte avait pu pardonner à Urbain égaré et repentant ; mais Urbain faussaire et voleur ne devait lui inspirer qu'horreur et dégoût... C'était là le plus cruel châtiment qu'il eût jamais redouté...

La nouvelle de la mort du général, tombée au milieu d'un désespoir sans bornes, acheva de briser ses forces... Maintenant, il pouvait défier le malheur. Après avoir bu l'infamie jusqu'à la dernière goutte, il ne lui manquait plus que ce nouveau crime à se reprocher... Assuré, désormais, du mépris de Charlotte, il ne lui restait qu'à être maudit par elle... Maintenant, tout était fini entre le monde et lui, et il ne formait plus qu'un vœu, celui de se dérober, pour toujours, aux regards de sa famille, en restant, pour ainsi dire, enseveli dans l'ombre de sa prison...

Le cœur avait failli à M. de Ceyran, ainsi qu'à Irma, au moment d'instruire Charlotte du dénouement aussi terrible qu'inattendu survenu au procès d'Urbain. Plus le temps avançait, plus le courage lui manquait pour un pareil aveu. Dans cette perplexité, ils résolurent de gagner du temps et de préparer Charlotte, par des lettres successives, au malheur qu'ils voulaient lui annoncer.

En attendant, M. de Ceyran s'était efforcé de rendre à Urbain le dernier service qui fût en son pouvoir, celui d'adoucir sa captivité. Dans cette vue, il avait obtenu qu'il serait envoyé dans les prisons de Rouen, pour y subir la réclusion prononcée contre lui. Là, du moins, il recevrait plus fréquemment les consolations et les secours de sa femme et de sa famille.

Du reste, quoiqu'il eût obtenu la permission de pénétrer jusqu'à lui, aussi souvent qu'il le désirerait, le comte ne l'avait vu qu'une fois depuis sa condamnation. L'esprit d'Urbain s'était aigri sous le malheur qui venait de le frapper, et il avait obstinément refusé de recevoir personne. Le sombre désespoir, auquel on avait vainement tenté de l'arracher, avait inspiré de justes craintes sur ses intentions, et il était devenu, dans sa prison, l'objet d'une surveillance continuelle. On eût dit qu'il se regardait comme déjà retranché du monde, et qu'il voulait se préparer, par une mort anticipée, à l'oubli qui devait bientôt le dévorer et qu'il invoquait comme un bienfait !...

Dans son accablement, il s'efforçait de repousser l'image de Charlotte qui obsédait, comme un remords, son imagination et son cœur. Il oubliait jusqu'à Léonie elle-même, qui sortie récemment de Saint-Lazare, se livrait vainement à toutes sortes d'intrigues et de démarches pour arriver jusqu'à lui. M. de Ceyran, redoutant, dans un pareil moment, l'ascendant de cette femme sur l'esprit d'Urbain, avait pris les mesures nécessaires pour empêcher toute communication entre eux.

Cependant le transfèrement d'Urbain, dont l'époque n'avait point été indiquée, se fit bientôt, sans que M. de Ceyran en fût informé. Urbain lui-même ne fut averti que quelques instants avant son départ... C'était un matin. L'air était frais et la journée promettait d'être belle... Le mouvement renaissait dans les rues étroites et populeuses qui avoisinent la prison. Attirés par la vue d'une voiture cellulaire arrêtée devant la porte, des groupes de curieux s'étaient formés à quelque distance, contenus à peine par la présence de deux gendarmes à cheval qui devaient escorter la voiture. Malgré l'heure matinale, une jeune femme, dont la mise élégante avait le privilége de partager, avec le triste équipage qui stationnait à la porte de la prison, l'attention et les observations de la foule, se tenait debout sur une borne adossée au mur d'une maison voisine. Ainsi placée, cette femme devait nécessairement être aperçue d'Urbain au moment où il monterait en voiture, et c'était là, en effet, l'intention qui semblait l'avoir déterminée à choisir, au milieu de cette multitude grossière, l'endroit le plus apparent. Son teint pâle et la vive anxiété qui se peignait dans ses yeux témoignaient, d'ailleurs, de l'intérêt qu'elle prenait au spectacle qui se préparait.

C'était Léonie.

---

[1] Voir les numéros des 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, et 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22 et 23 juin.

C'est avec cette préparation salutaire de l'enseignement public qu'il aborda la discussion sur des principes soulevés en 1829, par G. Cuvier dans le sein de l'Académie des sciences.

Appuyé sur des observations nombreuses, habilement groupées, d'où sortaient des déductions claires, précises, pressantes, Cuvier, confiant dans son génie tant de fois éprouvé, devait compter sur un triomphe assuré. Les observations moins nombreuses de Geoffroy Saint-Hilaire manquaient peut-être de cette précision qui veut une main habile dans l'art des dissections; elles étaient moins bien ordonnées, et décrites d'un style coloré, mais dépourvues de la netteté que les sciences réclament, du moins dans notre pays.

Dans la forme, tout était donc contre Geoffroy, et pourtant le public, avec son admirable instinct du vrai ne s'y trompa pas.

Dès le premier jour du débat, chacun se prit à souhaiter que les vues de Geoffroy Saint-Hilaire fussent confirmées; chacun comprit que l'esprit humain allait faire un grand pas!

Des voix plus habiles et plus éloquentes vous diront les causes de cette faveur. Elles vous montreront Geoffroy Saint-Hilaire remontant au principe général de l'unité de composition, de l'unité de type des êtres appartenant à un système organique donné. Elles vous diront comment ces êtres, si comparables à l'origine de leur développement, divergent plus tard, par l'arrêt, l'avortement ou le développement excessif de certains organes, la nature, créant ainsi des différences apparentes, sous lesquelles une main habile découvre des analogies cachées. A côté de la recherche des faits, de leur observation exacte et attentive, Geoffroy Saint-Hilaire a donc placé la recherche des causes qui les lient entre eux, qui permettent d'en établir l'enchaînement et la nécessité, et, pour me servir ici de l'expression d'un juge que je n'ai pas le droit de louer, de M. Villemain, la science ainsi comprise constitue la première des philosophies. Cette unité de type, qui lui sert de base pour classer tous les faits de l'anatomie comparée, la science des végétaux s'en est emparée et a su l'entourer des démonstrations les plus convaincantes.

Elle pénètre maintenant dans les sciences chimiques et y prépare peut-être une révolution dans les idées.

Ces vues si grandes, si larges, répandues dans les écrits de Geoffroy St-Hilaire, sous une forme hardie, recevaient dans sa conversation un tour si neuf et si piquant qu'elles s'emparaient inévitablement de la pensée de quiconque, libre d'esprit, cherchait à les puiser à leur source.

Et, lorsqu'aux éclairs de la pensée scientifique venaient se joindre les souvenirs toujours vivants de l'immortelle campagne d'Egypte, dont il avait été l'un des héros scientifiques, ses récits, empreints des splendeurs de l'Orient, animés d'une poésie véritable, montraient par leur charme profond avec quel sentiment religieux et convaincu cette âme ardente s'était trempée au contact de l'antique sagesse égyptienne.

Combien cette impression était devenue plus vive encore, depuis que, frappé par la maladie, le corps condamné à un repos presque absolu, les yeux atteints d'une incurable cécité, il avait su donner à sa pensée un calme dont il ne jouissait qu'en de rares et solennelles occasions, comme pour montrer seulement que, jusqu'au dernier souffle, il demeurerait fidèle aux opinions qui avaient dévoré sa vie. Il y a quelques mois à peine, en novembre dernier, il développait à son ami, M. Serres, des vues qu'il le priait de vérifier sous son scalpel, sans se douter qu'au moment même, elles venaient d'être mises en évidence par son illustre disciple.

Ici se termine la tâche du doyen de la faculté des sciences. Qu'il soit permis maintenant à un ami de vingt années, d'ajouter que, sous le double rapport, des satisfactions de l'intelligence et du bonheur intérieur, les longues souffrances de Geoffroy-St-Hilaire ont été adoucies par tous les sentiments qui peuvent toucher le cœur des hommes. Une famille pleine d'une vénération respectueuse, lui a prodigué les tendresses les plus assidues; un ...

... ologie pour en faire un professeur de zoologie.

ANGLETERRE.

Le bruit de la démission du lord lieutenant d'Irlande, le comte de Grey, avait pris depuis quelque temps de la consistance. Interpellé à ce sujet, à la séance du 20 de la chambre des communes, sir Robert Peel a commencé par déclarer que ce bruit n'avait aucun fondement. Puis, un peu plus tard, sur une interpellation plus pressante, il a enfin avoué qu'il était vrai que le comte de Grey avait prié avec instance le gouvernement d'accepter sa démission. Je tiens qu'il soit bien établi, a ajouté sir Robert Peel, que cette démission a été offerte pour des raisons de santé, et non pour des raisons politiques.

— Dans la chambre des lords, le comte de Clarendon ayant demandé la production de la correspondance qui a eu lieu entre Don Carlos et le comte d'Aberdeen au sujet de la question du mariage de la reine d'Espagne, le comte d'Aberdeen s'est exprimé ainsi :

Quelque part que le gouvernement anglais puisse prendre au mariage de la reine d'Espagne, l'honneur et l'indépendance du peuple espagnol seront respectés. Il est très vrai qu'un noble lord m'a soumis une lettre de Don Carlos. S. A. R., dans cette lettre, mandait que ce noble lord était dans le secret de ses intentions et des sacrifices qu'il était disposé à faire pour la pacification de l'Espagne. Ce noble lord m'a déclaré que Don Carlos était prêt à renoncer à son droit au trône d'Espagne, en cas de mariage de son fils avec la reine Isabelle. Je ne saurais dire si le fils de S. A. R. devait épouser la reine à titre de sujet ou à titre de souverain. Lorsque j'ai eu reçu cette communication, j'en ai immédiatement fait part au gouvernement espagnol, mais je n'ai pas cru de mon devoir d'exiger une réponse immédiate. Je ne crois pas qu'il soit opportun de produire la correspondance qui a eu lieu à cet égard.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le *Siècle* déclarait, il y a deux jours, que la chambre avait eu raison de rejeter le système des compagnies fermières, et que ce système ne se relèverait pas de l'échec qu'il avait subi. Aujourd'hui le *Siècle* est assez embarrassé pour expliquer le vote de l'amendement de M. de Rumilly. Il regrette ce vote en ce que, dit-il, il détruit la loi, sans organiser le principe des compagnies fermières. Mais il ne lui accorde, d'ailleurs, d'autre signification que d'être un échec immense pour le cabinet, et de prouver que nous n'avons pas un gouvernement digne de ce nom.

— Le *Journal des Débats* déclare que le vote de l'amendement Rumilly a une grave portée, et que l'opposition peut se féliciter du résultat qu'elle a obtenu. Il ne croit pas que l'administration soit libre d'abandonner la loi de 1842, *qui semblait devenir un acte fondamental*, et que le cabinet puisse en déserter la cause pour complaire à *un vote irréfléchi* ou à *un caprice de la chambre*. « Sans doute, ajoute-t-il, le cabinet est déjà à délibérer, et lundi il s'expliquera devant la chambre. Nous ignorons le parti auquel il se sera arrêté. Mais quel que soit ce parti, nous espérons qu'on le soutiendra avec fermeté, persévérance, unité. »

— La *Réforme* se réjouit, au nom de la morale publique, du succès ...

Par ordonnance du roi, la régie des contributions indirectes est autorisée à faire vendre en détail, par les débitants de tabac, les deux espèces de cigares fabriqués à la Havane (île de Cuba), et désignés sous le nom de *panetelas*. Les consommateurs pourront, néanmoins, s'approvisionner de ces deux qualités de tabac dans les entrepôts de la régie, par caisson de 50 ou de 100 cigares. Le tarif du prix desdits cigares est fixé ainsi qu'il suit : Les 250 cigares pour un kilogramme; Pour les entreposeurs, panetelas 1re sorte, 125 fr.; 2e sorte, 98 fr.. Pour la vente : aux débitants, 1re sorte, 117 fr.; 2e sorte, 92 fr.; aux consommateurs, en caisson, 1re sorte, 125 fr.; 2e sorte, 100 fr.; en détail, 1re sorte, 50 cent. par cigare; 2e sorte, 40 cent.

— Conformément aux résultats du concours qui vient d'avoir lieu devant la Faculté de droit de Rennes, M. le ministre de l'instruction publique, par arrêté du 21 juin, a institué :

1° M. Lepoitevin, suppléant près la Faculté de droit de Rennes, en qualité de professeur de droit commercial dans ladite Faculté, en remplacement de M. Vatar, décédé;

2° M. Lepetit, docteur en droit, en qualité de suppléant près la Faculté de droit de Poitiers, en remplacement de M. Etienne, promu à la chaire de droit romain dans la Faculté de droit d'Aix.

— On lit ce soir dans la *Gazette de France* :

« M. Vigier, député conservateur, a ajouté aujourd'hui son nom à celui des députés conservateurs qui ont déclaré être complètement étrangers aux entreprises des chemins de fer par les compagnies.

» M. le marquis de Lafressange, député de la Haute-Loire, nous écrit qu'il est du nombre des députés qui n'ont aucun intérêt direct ni indirect dans les entreprises des chemins de fer. »

— L'escadre destinée pour l'expédition du Maroc, est ainsi composée : le Suffren (amiral), le Jemmapes, le Triton, la Belle-Poule, les vapeurs l'Asmodée, le Labrador, le Pluton et le Rubis. Le prince était attendu à Toulon, le 20 au soir, et l'on devait partir aussitôt son arrivée. 1,200 hommes d'infanterie et d'artillerie de marine sont embarqués sur les divers bâtiments de l'escadre.

— La reine d'Angleterre a tenu une cour le 19 à Buckingham-Palace pour recevoir la députation du conseil municipal de Dublin, qui venait lui présenter l'adresse dont nous avons parlé en faveur d'O'Connell et de ses coaccusés. Après en avoir donné lecture, le lord-maire s'est agenouillé devant S. M. et lui a présenté l'adresse. Avant d'admettre le lord-maire et le chef des alderman à l'honneur de lui baiser la main, la reine a répondu en ces termes à la députation : « Je vous remercie des assurances nouvelles que vous venez de me donner de votre dévouement à ma personne et à ma couronne. Je vous ai annoncé ma ferme résolution de faire respecter les lois et les jugements de mes tribunaux. Si des erreurs ont été commises dans les procédures, la voie de recours est ouverte au tribunal suprême d'appel qui révisera la sentence. Je considère la fidèle exécution des lois comme la garantie la plus sûre des droits et des libertés de mes sujets. »

— On lit dans le *Commerce* :

« Au seizième siècle, le célèbre Dumoulin avait avancé une proposition qui fut mal reçue du premier président de Thou. Les avocats se crurent ...

— Tiens, — dit une marchande des quatre saisons, en apercevant la jeune femme, — v'là la petite dame de tous les matins, qu'est aussi à son poste... Il paraîtrait pour lors, que c'est justement pour voir la chose du départ, que la petite rôde ici autour, depuis plus de quinze jours. En v'là une de curiosité de femme, qui ne craint pas de se mouiller les pieds!...

— Imbécile! — interrompit une grosse femme aux joues fortement colorées. Vois-tu pas qu'y retourne du cœur dans tout ça, et que c'te volatile aura eu des accointances avec l'oiseau qui va monter dans c'te cage ambulante?

— Un (1) *escarpe*, ou un (2) *grinche*, — fit un gamin d'un air indifférent.

— Tiens, — reprit la première femme qui avait porté la parole, — comme elle nous regarde avec des yeux de chatte en colère, c'te jeunesse infortunée?... Dirait-on pas qu'elle a peur qu'on lui mange son galant!...

— N'ayez pas peur, la petite, — cria la grosse femme aux joues enluminées, — je sommes pas si féroces. — Je consommons pas de cette viande là... C'est bon pour le gouvernement et son ami Charlot (3)...

Un éclat de rire général, en signe d'approbation, accueillit ces dernières paroles.

— Si on faisait parler cette pauvre belle, reprit la marchande des quatre saisons. Elle m'a bien l'air d'en savoir plus que nous sur le compte du particulier qu'on va emmener?... C'est p't-être un conspirateur, un grand criminel, un prince, un ministre... qui sait? Aujourd'hui on ne sait plus ni qui va, ni qui vient avec leurs inventions de voitures fermées comme une boite à secret...

— J'ai envie de faire une émeute, dit un gamin.

— Tais-toi, marmot! Les pavés sont trop lourds pour toi... Après tout, c'est un condamné... Chacun pour soi.

En ce moment, la porte de la prison s'ouvrit. La voiture entra escortée des deux gendarmes et ressortit presque au même instant. La foule s'écarta devant elle, en poussant des cris sur son passage et cherchant à apercevoir, à travers l'étroit grillage pratiqué aux deux côtés de la voiture, la figure de l'infortuné qui y était renfermé.

A l'instant où le fatal équipage passait près de la borne où elle se tenait debout, Léonie emportée par son désespoir et n'apercevant pas Urbain à travers le grillage, bondit, comme une lionne, vers la voiture qui l'emportait... Mais la multitude compacte arrêta son élan, et l'un des gendarmes la repoussa rudement parmi la foule.

— Urbain! cria Léonie d'une voix étouffée. Mais sa voix se perdit dans la clameur générale...

Urbain n'avait rien entendu... Retiré au fond de la voiture, il écoutait, dans une attention stupide, les cris confus de la populace et le fracas retentissant des chevaux sur le pavé des rues. Ce bruit assourdissant ébranlait son cerveau et lui enlevait la faculté de réfléchir...

Sortie de la ville, la voiture roula plus doucement. Urbain commença à se recueillir. Pour la première fois, son attention se porta sur ses deux compagnons de route, ou plutôt ses deux gardiens qui chevauchaient à ses côtés au milieu de la poussière du chemin. L'un d'eux s'approcha... C'était un homme à l'encolure épaisse, à la figure calme et plate, où l'on n'aurait pu dire ce qui dominait, la stupidité ou la ruse. Serrant sa monture le plus près de la voiture qu'il lui fut possible, et poussé évidemment par le désir d'entrer en conversation avec celui qu'il regardait comme un prisonnier de distinction, il prit un air souriant en regardant Urbain et lui dit :

— Vous devez, tout de même, un fameux remerciement au fourrier qui vous a changé votre billet de logement.

Il ajouta, voyant qu'Urbain le regardait avec surprise :

— Savez-vous que la maison de Rouen est une des mieux tenues du royaume? Apparemment, vous êtes du pays, pour avoir sollicité ce changement?

Urbain fit un signe de tête affirmatif.

— En ce cas, je vous en fais mon compliment... Vous serez là en famille et, pour peu que vos parents soient des particuliers aisés, vous deviendrez le Benjamin du brave père Simonneau et l'enfant gâté de toute la maison.

Urbain ne répondit pas et s'enfonça dans un coin de la voiture, afin d'éviter un plus long interrogatoire.

Vers le milieu de la journée, celui des deux gendarmes qui ne lui avait point encore adressé la parole, s'approcha à son tour :

— Allons, mon brave, lui dit-il en manière de consolation, il ne faut pas se laisser abattre... A votre âge, cinq ans sont bientôt passés... Cela vous servira de leçon, et je suis bien sûr qu'une fois sorti de dessous les verrous, vous ne ferez plus de ces bêtises, comme celle qui vous a fait condamner... Que diable, aussi! Quand on a sur la conscience des peccadilles qui peuvent vous mener aux galères, on ne va pas se jeter, en étourdi, dans une affaire qui doit s'expliquer en cour d'assises! Autant vaudrait se précipiter, pieds et poings liés, dans la gueule du loup. — C'est égal, ajouta-t-il, comme par réflexion, vous l'auriez encore échappé, pour cette fois, sans cet enragé témoin qui s'est ravisé tout-à-coup et vous a débité, devant vos juges, cette drôle de kyrielle de friponneries, au risque de se compromettre lui-même... Mais le plus rude coup pour vous, mon vieux, ça été l'histoire de ce diable de griffonnage avec votre ami Minard... Cela a fait faire à votre avocat, qui est un fin renard, une vilaine grimace. Moi, qui connais, de longue date, cette figure et cette grimace-là, je me suis dit tout de suite, en vous regardant : Voilà un particulier qui a compté sans ses juges, s'il s'est flatté d'aller coucher ce soir avec sa femme!...

Cette grossière saillie fut accompagnée d'un rire qui voulait être malin... Urbain souffrait tous les supplices à la fois. De cruels souvenirs l'assaillaient à chaque parole qui lui était adressée, et les insultantes plaisanteries auxquelles il était en but lui faisaient éprouver les tortures des criminels exposés au carcan... A mesure qu'il approchait du terme de son voyage, l'apparente insensibilité qu'il avait montrée jusqu'alors l'abandonnait. Une émotion profonde s'emparait de lui par degrés. Sa poitrine se gonflait... son front se mouillait d'une sueur froide... son cœur semblait près de se briser...

Et pourtant, il eût voulu prolonger ce supplice et ralentir la rapidité de la voiture qui l'emportait... Car le château de La Pommeraie venait de lui apparaître derrière le rideau de peupliers qui bordent la Seine...

Arrivé, à la hauteur du moulin situé à peu de distance du château, Urbain pria ses gardiens de permettre que la voiture quittât un instant la grande route, pour suivre le chemin creux et ombragé qui longe le bord opposé du fleuve. Cette demande, dont les deux gendarmes ignoraient le véritable motif, fut accordée d'autant plus volontiers qu'elle avait pour résultat d'abréger la route qui restait à faire. Quand la voiture eut dépassé le moulin, après avoir traversé le pont jeté sur la rivière, en cet endroit, Urbain appela celui des deux gendarmes qui paraissait commander à l'autre, et lui ayant glissé dans la main, à travers le grillage, une pièce d'or, la seule qu'il possédât, et sa dernière ressource, il sollicita et obtint la faveur de descendre de voiture et de cheminer entre ses gardiens, jusqu'à ce qu'on eût regagné la grande route, un peu plus loin.

On était au mois de mai; la journée touchait à sa fin. Le soleil était encore brûlant, mais un vent léger courait doucement au sommet de la double haie qui borde le chemin, en secouant sur son passage les senteurs embaumées des aubépines. Au bruit de la lourde voiture qui roulait, en gémissant, sur un lit de sable et de cailloux, des milliers de roitelets avançaient curieusement la tête hors de leur cachette fleurie, et s'enfuyaient épouvantés jusque sous les pieds des chevaux. De chaque côté du chemin les blés verts oscillaient sous le vent du soir, et les folles avoines, élevant au-dessus de la haie les longues barbes de leurs épis, babillaient dans les sillons. Çà et là, dans la campagne déserte, des groupes de pommiers en fleurs dressaient leur tête neigeuse au-dessus du vaste tapis barriolé de jaune et de vert étalé à leurs pieds. Aucun bruit ne s'entendait au loin, hormis le tac-tac du moulin, dont, en se retournant, Urbain aperçut à quelque distance le toit rougeâtre, étincelant, à un angle du chemin, sous les rayons du soleil, du milieu du frais bassin où il était enfoncé...

Urbain marchait lentement entre ses deux gardiens. Sa tête penchée sur sa poitrine empêchait de voir la pâleur et l'altération de ses traits... Par surcroît de précaution, depuis qu'il était descendu de voiture, ses mains avaient été liées derrière son dos... La poussière soulevée par les pieds des chevaux couvrait ses habits, et de larges gouttes de sueur descendaient le long de ses joues. De temps en temps il jetait un regard furtif autour de lui et un sourire stupide effleurait ses lèvres. A chaque pas des souvenirs confus semblaient passer devant ses yeux avec les objets qui les faisaient renaître. Que de fois il avait traversé seul et pensif les étroits sentiers qui circulent à demi-cachés sous la mouvante surface de ces

(1) Assassin.
(2) Voleur.
(3) Le bourreau.

[illegible]
sans les secours immédiats que lui ont d'abord portés Thérèse Louye, Marie Saus, Josèphe Clause, toutes les trois blanchisseuses.

» Ces généreuses femmes poussaient des cris perçants de détresse ; elles eussent péri avec celui qu'elles voulaient retirer de l'eau, si le sieur Laurent Bordes, intrépide et courageux habitant de la commune de Betponey, canton de Luz, sans calculer le danger, ne se fût dévoué pour le salut des quatre personnes dont la vie était en péril. Il passa le torrent sur une poutre chancelante, avec laquelle il eût pu disparaître dans les flots ; mais la Providence l'a aidé dans son entreprise, qui a été couronnée du plus heureux résultat. M. Wesel, en attendant son libérateur, se tenait de ses mains cramponné aux bras d'une des blanchisseuses, et serrait de ses dents une pierre d'ardoise fortement fixée au rivage.

» Cette action, que je qualifierai d'héroïque, a eu lieu à deux heures de l'après-midi, à la vue de presque tout Barèges ; elle sera, je n'en doute pas, portée à la connaissance du gouvernement, qui s'empressera sans doute de la récompenser comme elle le mérite. Dans les Pyrénées, où des événements de ce genre ne sont que trop fréquents, on ne saurait trop encourager de semblables actes de dévoûment et de courage. »

(*Observateur des Pyrénées.*)

C'est par erreur que, dans le numéro du 20 juin, nous avons substitué à la signature de M. Humann, les initiales C. B., à la suite d'une lettre dans laquelle M. Humann, en qualité de tailleur, réfutait diverses assertions d'une lettre de M. Wolowski, publiée dans le *Siècle* du 10 juin.

INCENDIE D'UNE VILLE DE 2,000 AMES.

La ville de Cluses (Savoie), sur la route de Genève à Chamouny, vient d'être détruite par un incendie. Les journaux de Genève publient sur cet événement déplorable les détails suivants :

Cluses n'existe plus ; cette petite ville si agréablement placée dans un site pittoresque au bord de l'Arve, peuplée de 2,00 habitans répartis dans 220 maisons, a été détruite par un affreux incendie dans la nuit du 13 au 14 juin. Un individu atteint de dérangement d'esprit a mis volontairement le feu à son habitation, située tout près de l'extrémité sud de la ville ; il était alors 11 heures et demie du soir, la population était endormie, et le vent du midi malheureusement commençait à souffler avec violence. L'alarme a été donnée par le messager de Cluses à Genève, qui traversait alors le pont sur l'Arve ; les deux grosses pompes que possède la ville ont été tout de suite équipées sur le lieu même du sinistre, mais l'une d'elles a été presque aussitôt mise hors de service par la rupture de son balancier ; l'autre, alimentée par l'eau de l'Arve, s'est vue promptement hors d'état de fonctionner, parce qu'étant neuve et munie de pistons fort justes, les grains de sable ont empêché le refoulement.

En moins d'une heure toute la ville n'a plus présenté qu'un océan de flammes dont les ondoiements se croisaient des deux côtés dans la rue principale de Cluses, large d'environ 50 pieds. Toutes les pompes furent obligées de battre en retraite, et les hommes qui les servaient ne réussirent qu'à grand'peine à sauver leur vie. Alors la confusion fut au comble, et chacun n'a plus pensé qu'à sauver les gens infirmes et les effets qu'on pouvait encore arracher au feu.

Entre 1 et 2 heures du matin, l'incendie était dans toute sa force, et des flammes immenses s'élevaient de la ville embrasée en tournoyant sur les

[illegible]
l'hospice. Il y a trois mois environ, Zoé a cessé tout-à-coup de paraître dans la commune de Moon, et personne n'a connu son départ ; ses amis, ses connaissances, n'ont point reçu ses adieux ; personne depuis n'a appris de ses nouvelles.

Aux questions qui leur étaient adressées, Delalande et sa famille répondaient qu'ils ne savaient où elle était allée, mais qu'elle était libre, et que cela ne regardait personne. Un point cependant restait inexplicable, c'est qu'elle avait laissé tous ses effets chez son maître, et l'on sait combien les domestiques, ceux de la campagne surtout, tiennent à leur coffre, qui compose d'habitude tout leur pécule et toute leur fortune. Déjà la rumeur publique faisait entendre de sinistres paroles, lorsqu'une circonstance providentielle a permis de découvrir le sort de cette pauvre jeune fille. Enfant de l'hospice, comme nous l'avons dit, elle avait été mise en nourrice chez de pauvres cultivateurs, qui avaient fini par s'attacher à elle et la regarder comme leur enfant ; elle avait vécu long-temps chez ces parents adoptifs, et son frère de lait avait conçu pour elle un pur et sincère amour, qu'ils devaient couronner par un mariage, aussitôt qu'il serait libéré du service militaire.

Son frère de lait vient d'arriver au pays, en congé de semestre ; sa première visite a été pour sa fiancée ; grand a été son étonnement de ne pas la rencontrer ; il s'informe, il interroge ; l'embarras des réponses, les contradictions des récits qui lui sont faits, jettent un affreux soupçon dans son esprit. L'oncle, le conseiller, l'ami intime de Delalande a été accusé, il y a quinze ans, du meurtre de son oncle ; acquitté sur ce chef, il a expié par dix ans de réclusion le vol qui suivit l'assassinat ; un douloureux pressentiment lui dit que la disparition de Zoé n'est pas naturelle.

Sur sa plainte, la justice informe ; Delalande et Gilles sont arrêtés et mis au secret. Au bout de huit jours Gilles devient fou furieux, il est transféré à l'hospice des aliénés. Delalande alors demande à faire des révélations. « J'aimais Zoé, dit-il, je ne voulais pas qu'elle me quittât, elle a persisté à s'en aller ; il était neuf heures du soir, je lui ai porté un coup de poing, elle est tombée évanouie ; mon oncle est survenu, qui m'a dit : « Ne t'en gêne pas, c'est mon affaire. » Alors il lui a serré la gorge, et nous l'avons enterrée encore vivante dans un fossé plein de vase et d'eau. »

Cette déclaration, faite avec un épouvantable sang-froid, est-elle l'expression de la vérité ? Zoé, sans aucun doute, a péri victime d'un crime ; mais par quels moyens ? Qu'est devenu son cadavre ? Aujourd'hui, 20 juin, la justice s'est transportée en la commune de Moon, accompagnée de Delalande, solidement garrotté ; elle a effectué diverses fouilles sur ses indications ; toutes ont été infructueuses, et chaque fois que l'inutilité en paraissait évidente, il riait et semblait jeter un ironique défi aux magistrats. Delalande et Gilles ont, à l'époque du crime, fait *cuire* un four. Une telle opération exige un feu ardent pendant trois jours. Auraient-ils consumé le corps de leur victime dans l'horrible fournaise ? On se perd en conjectures. Le crime paraît certain, puisqu'il est avoué. Mais comment a-t-il été commis ? C'est ce que la suite des investigations dirigées par un magistrat habile et plein de zèle ne tardera pas à révéler.

Gazette des Tribunaux.

[illegible]
La statistique officielle porte, en France, à 9,190,000 hectares les terrains incultes appartenant soit au gouvernement, soit aux communes, soit aux particuliers. Rien n'empêche l'Etat de s'emparer au moins des deux tiers de ces terrains (sauf à indemniser les propriétaires) et d'y fonder des colonies agricoles, dans lesquelles il trouverait le moyen d'utiliser tous les bras oisifs. La création de ces colonies agricoles exigerait peut-être, en quatre ans, une dépense de trois cent millions. Mais, d'abord, cette dépense ne serait pas un sacrifice ; elle serait, en réalité, un utile placement ; car, au bout de peu d'années, l'Etat y gagnerait une augmentation considérable de revenus, soit en impôts directs, soit en impôts indirects. Ensuite, le pays qui, sans périr, a donné deux milliards aux émigrés, le pays qui dépense deux ou trois cents millions aux fortifications de Paris, ce pays hésiterait-il à payer en quatre ans trois cent millions, quand il s'agit d'éteindre le paupérisme, d'affranchir les communes de l'immense fardeau que leur impose la misère, enfin d'augmenter de plus d'un milliard la richesse territoriale.

Maintenant, d'après quel système conviendrait-il d'opérer cette vaste fondation de colonies agricoles sur le territoire français ? Nous devons avouer que, sur ce point, les idées du prince Napoléon ne nous semblent pas suffisamment mûries.

S'appuyant sur ce principe, que les masses ne sont rien sans organisation, que disciplinées elles sont tout, le prince demande qu'une discipline sévère règne dans ces colonies, que la vie y soit salubre, mais rude, les ouvriers entretenus le plus simplement possible, enfin, le logement, la solde, la nourriture, l'habillement réglés d'après le tarif de l'armée ; ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, d'abandonner aux colons la nomination des chefs et des directeurs, l'Etat ne devant se réserver, suivant lui, que la surveillance des établissements. Voilà, en résumé, tout ce que le prince nous apprend du mode suivant lequel il conviendrait d'organiser le travail au sein des colonies dont il réclame la création. Or, ce côté de la question valait assurément la peine d'être approfondi davantage.

Le prince Napoléon nous donne son projet de colonies agricoles comme la résultante des idées et des vœux émis par les économistes modernes les plus compétents. Il est vrai, en effet, que quelques économistes ont considéré la mise en culture de cette partie considérable de notre territoire, qui se trouve aujourd'hui à l'état de landes, comme l'un des progrès les plus considérables à réaliser de notre temps ; mais il y a loin entre émettre un vœu louable et fournir les moyens de le réaliser. Ces moyens, ce n'est pas la science des économistes qui les enseigne, c'est la science sociale. Une étude sérieuse des travaux socialistes, voilà donc, suivant nous, ce qui a manqué au prince Napoléon pour compléter son projet, dont nous ne saurions trop louer, d'ailleurs, les tendances aussi éclairées que généreuses.

Tous les bons esprits commencent à sentir que l'agriculture est en souffrance, qu'elle manque à la fois et de bras et de capitaux, qu'il importe, au plus haut degré, de lui donner une nouvelle impulsion. Mais ce qu'on ne sent pas encore assez, c'est que, dans les

---

vastes champs dont les hauts épis caressaient son front ! Que de fois il s'était assis en rêvant à l'ombre de cette haie, regardant étinceler à ses pieds les rayons du soleil sur les petits cailloux blancs qui jonchent le chemin ! Alors, le murmure de ces peupliers berçait doucement son âme, et la brise qui passait entre leurs branches soufflait, comme aujourd'hui, autour de sa tête en se jouant dans ses cheveux... Chaque endroit qu'il apercevait, en passant, avait eu une pensée ou un soupir de son âme, et semblait en ce moment lui en renvoyer un écho... Urbain était ivre... Il lui semblait que sa raison se troublait et qu'il était le jouet d'une sorte de mirage de son imagination qui faisait apparaître confusément devant ses yeux les images des objets et des êtres qu'il avait aimés.

Tout-à-coup il aperçut, à un détour du chemin, la petite porte placée à l'un des côtés de la grille du château... A cette vue, Urbain tressaillit... Il y avait six ans, qu'à cette même époque de l'année, vers cette même heure du jour, le jeune précepteur des enfants de M. Dumesnil était sorti par cette porte, en compagnie du général et de sa fille, précédé de Ludovic et d'Eugène... Il croyait voir encore la démarche grave et la figure vénérable du général, la beauté suave et les grâces naissantes de Charlotte... Puis, il entendait les cris joyeux de ses frères qui le poursuivaient, en jouant, à travers les sinuosités du chemin... Aujourd'hui, le général était mort, déshonoré par lui. Ludovic avait payé de sa vie les torts du mari de sa sœur ; Charlotte elle-même, cette jeune et charmante fille qui l'avait aimé, la seule qui pût l'aimer encore, après tant de hontes et de misères, elle était là, près de lui, avec son enfant... Elle l'attendait, confiante, le sourire et le pardon sur les lèvres. Deux pas les séparaient à peine... Peut-être il allait l'apercevoir, sans être même reconnu par elle...

A cette pensée, Urbain crut que sa poitrine, gonflée par la rage, allait éclater... Le sang bouillonnait dans son cerveau... Tout son corps tremblait... Une pensée infernale traversa son esprit... Il se sentit tout-à-coup saisi d'un irrésistible désir de se briser la tête à l'angle de ce mur, afin de mourir aux lieux qu'il n'aurait jamais dû quitter.

— Eh bien ! mon brave, dit un des gendarmes arrêtant son cheval, êtes-vous déjà fatigué de marcher, que vous restez là, immobile comme si vos pieds, qui sont libres cependant, autant que ceux d'un honnête homme, avaient à traîner un boulet de quarante-huit ?

A ces mots, Urbain frémit, comme s'il eût senti la main du bourreau se poser sur lui... Les muscles de son visage se crispèrent. Tout son corps se raidit par une brusque contraction... Reculant d'un pas et passant rapidement entre le cavalier et le mur du château, il s'élança d'un bond contre l'angle aigu formé par la pierre qui servait d'encadrement à la petite porte... et retomba en arrière, la tête fracassée.

L'action avait été si rapide, que le gendarme le plus rapproché du mur ne comprit ce qui venait d'arriver qu'au moment où le corps d'Urbain, renvoyé par la violence du choc, tombait entre les jambes de son cheval.

Le malheureux Urbain, la tête horriblement mutilée, le visage couvert de sang donnait à peine quelques signes de vie... Les habitants du château, attirés vers la grille par le piétinement des chevaux et la vue inusitée de l'uniforme des gendarmes, étaient accourus aux cris poussés par ces derniers... Urbain, relevé promptement et porté sur le gazon, au pied de la haie, se mourait dans une souffrance cruelle, au milieu des soins qu'on s'empressait de lui prodiguer... Ses yeux éteints, errant autour de lui, rencontrèrent tout-à-coup, comme ces images fugitives qu'on voit passer, quelquefois, dans le rêve, une figure pâle et couverte du voile de ses cheveux en désordre, qui se penchait sur lui dans une inexprimable angoisse... Urbain ferma les yeux, afin d'emporter dans son âme le souvenir de la blanche vision... Ses lèvres s'entr'ouvrirent, comme s'il voulait parler ; mais il n'en sortit qu'un murmure inintelligible...

Il était mort !.....

On trouva sur sa poitrine une petite branche desséchée et teinte de sang... C'était la branche de jasmin qui lui avait été donnée autrefois par Charlotte.

XXVI.

Quinze ans s'étaient écoulés depuis la fin déplorable d'Urbain, lorsqu'un jour une berline de voyage, attelée de quatre chevaux, sortit de l'hôtel de Ceyran. Cinq personnes s'y trouvaient réunies. Trois dames occupaient le fond : c'étaient Irma et Charlotte avec sa fille. M. de Ceyran et le jeune marquis de Rieux étaient assis en face. Irma, restée veuve, malgré de nombreuses sollicitations qui pouvaient s'adresser aussi bien à sa figure qu'à sa fortune, avait recouvré enfin, presque entièrement, l'enjouement de son caractère et les saillies de son esprit. Charlotte portait sur son visage, toujours calme et doux, mais déjà fatigué et flétri, l'empreinte visible d'une de ces douleurs silencieuses que rien ne peut étouffer. Claire avait dix-sept ans ; ses traits réguliers et purs avaient cette expression sévère et modeste en même temps, qui était le caractère de la physionomie d'Urbain ; ses yeux noirs étaient voilés de longs cils qui en dissimulaient mal les ardeurs secrètes. Son front haut et légèrement arrondi peignait l'intelligence et la rêverie, et il y avait dans toute sa personne je ne sais quelle sensibilité chaste et contenue qui attirait et imposait tout à-la-fois. Charlotte avait facilement deviné l'âme d'Urbain dans le regard et jusque dans le son de la voix de sa fille, et sa prévoyance maternelle s'était appliquée à mettre dans son cœur et dans son esprit encore enfants, la sérénité, la résignation, tous les sentiments recueillis et toutes les passions douces qui formaient le fond de son propre caractère.

Irma et M. de Ceyran vivaient, depuis long-temps, en communauté avec Charlotte. Eugène, devenu un magistrat distingué, et fidèle à ses goûts d'étude et de retraite, passait tout le temps qu'il pouvait dérober à ses fonctions au château de la Pommeraie, où sa sœur se rendait, en ce moment, avec toute sa famille. Joseph avait survécu peu de temps au général. Mme de Rieux était morte honorée et irréprochable aux yeux du monde. Le jeune marquis, son fils, qui, assis à cette heure en face de Claire, attachait sur elle un regard qui la faisait rougir souvent, était un joli garçon de vingt-cinq ans environ qui venait d'offrir tout récemment à la fille d'Urbain une fortune considérable et un nom illustre.

Au moment où la berline lancée rapidement tournait l'angle d'une rue étroite, un cercle nombreux d'enfants et de gens du peuple s'était formé autour d'une femme couverte d'habits sales et déchirés, et qui paraissait ivre. Les propos, les gestes grotesques et, par dessus tout les prétentions à l'élégance et les allures ridiculement coquettes de la mendiante excitaient au plus haut point l'hilarité et les sarcasmes grossiers des spectateurs.

— Ah ! c'est la marquise ! fit un petit garçon en l'apercevant de loin et accourant aussitôt grossir le nombre des curieux.

— Oh ! eh ! la marquise ! s'écria un de ceux qui se trouvaient le plus rapprochés d'elle, tiens, voilà de l'eau pour mettre dans ton vin !...

En disant cela, il puisa dans ses deux mains, réunies en forme de tasse, de l'eau noire du ruisseau qu'il lança au visage de la mendiante, aux bruyants applaudissements de la multitude.

Celle-ci, tout en essuyant du revers de sa main les taches de boue qui marquaient son front, dérangea la coiffe sale et fripée posée sur sa tête avec une certaine coquetterie... Ses cheveux tombèrent en désordre sur ses épaules. Quoique semée çà et là de quelques filets d'argent, c'était une riche chevelure noire, longue, soyeuse et touffue. Celle qui la portait n'avait pas plus de quarante-cinq ans, et il était facile de reconnaître sur sa figure, à travers les stigmates laissés par la misère et par de fréquents excès, les vestiges d'une beauté remarquable.

Cependant, la pauvre femme rendue furieuse par les huées de la multitude, après avoir promené autour d'elle des yeux égarés, s'était élancée à la poursuite de son agresseur...

En ce moment la berline arrivait avec rapidité sur le rassemblement, tandis qu'une élégante calèche débouchait par le côté opposé... Les deux voitures se rencontrèrent et se heurtèrent légèrement en passant. La foule effrayée se dispersa... Mais la mendiante étourdie par le bruit et prise entre les deux voitures tomba sous les roues de la berline...

Aux cris poussés par la multitude, M. de Ceyran et le jeune marquis de Rieux s'étaient hâtés de descendre pour porter secours à la pauvre mendiante... Mais déjà il était trop tard. Quand on la releva, elle n'existait plus... Les roues lui avaient brisé la poitrine...

La calèche s'était arrêtée.

— Ah ! fit une dame sur le retour de l'âge, avançant nonchalamment la tête hors de la portière, c'est cette pauvre Saint-Venant qui vient d'être écrasée...

— Cela ne pouvait pas finir autrement, répliqua tranquillement Mme Morel...

— Voilà pourtant, ajouta Mme d'Ortès en manière de réflexion philosophique, où une passion mal placée peut conduire une jolie femme... Il est vraiment heureux pour vous, ma chère, que la succession du vieux Moranges m'ait mise, depuis long-temps, à l'abri du danger des passions, en me permettant de vous garder près de moi en qualité de femme de charge.

AUGUSTE DE LACROIX.

FIN.

lié d'un état social, dans lequel, à côté de la plus extrême opulence, se rencontre la plus affreuse misère, mais qui de plus travaille, dans la mesure de ses forces, à la réparation d'une aussi criante

21 50 sur Versailles, r. dr. ;
25 f. sur St-Germain ;
5 f. sur Versailles, r. g. et Strasbourg.

6 h. GAITÉ. — Toupinel, Jacques le Corsaire.
7 h. COMTE. — La Maison des Fous. — Les Péris. — Les 2 Frères. — Polka.

BULLETIN AGRICOLE.

REVUE DE LA SEMAINE.

PARIS, 23 Juin. — *Farines.* Depuis le commencement de la semaine, la vente des farines est sans activité. Le calme dont elle est frappée en rend nécessairement le cours stationnaire. Cette situation résulte de la baisse qui s'établit sur les marchés de départements et de la disparition des étrangers qui, en s'éloignant de Paris, restreignent les besoins de la boulangerie. Ces considérations jointes à la continuation d'un temps si favorable aux récoltes sembleraient devoir jeter de la défaveur sur le cours des farines ; mais d'un autre côté la nécessité qu'impose la saison d'employer les premières marques et le retrait des eaux qui commence à entraver la fabrication contribueront probablement à maintenir l'équilibre dans ces cours.

Froment. Les prix ne se sont pas relevés de la baisse qu'ils ont subie vendredi ; les détenteurs sont obligés de se montrer accommodants, encore la vente est-elle lourde.

Seigles. A mesure que nous approchons de la récolte de ce grain, qui est déjà commencée dans quelques contrées du midi, la vente au cours en devient de plus en plus difficile. Aussi les offres sont-elles nombreuses et les achats insignifiants.

Orge et avoine. Quoique rares sur place en raison de la cessation des arrivages, ces céréales se vendent peu ; leur cours se soutient, mais faiblement.

Issues. Leur position est la même, il se fait peu d'affaires ; cependant les sons secs sont assez bien tenus.

DÉPARTEMENTS. — Il y a presque égalité de hausse et de baisse sur les marchés ; comme les nouvelles qui nous arrivent de toutes parts sont maintenant satisfaisantes, il y a lieu de présumer que les cours continueront d'incliner vers la baisse.

Voici le résumé de ces variations sur le prix des blés.

Hausse. Neauphle, Bonneval, Pacy, Evreux, Les Andelys, Louviers, Pontoise, Bray-sur-Seine, Lagny, Beauvais, Noyon, Rosoy, Melun, Meaux, Compiègne, Soissons, Saint-Quentin, Bailleul, Estaires, Stenvorde, Bourbourg, — Châlons-sur-Marne, Sainte-Menehould, Arcis, Metz, Bar-le-Duc, Charleville, Nancy, Mulhouse. — Sancerre, Vierzon, Leblanc, Pont-Labbé, Castelnaudary.

Baisse. Versailles, Gaillardon, Houdan, Nogent-le-Rotrou, Chartres, Beaumont, Dreux, Ganville, Verneuil, Bernay, Alençon, Beuzeville, Pont-Audemer, Le Neubourg, Montivilliers, Arras. — Le Mans, Sablé, Laval, Château-Gontier. — Nemours, Beaugency, Angers, Blois, Bourges, Issoudun, Vierzon, Tours, Saumur, Poitiers, Thouars, Marans. — Carcassonne, Limoux, Marseille.

Nous trouvons dans le *Moniteur* un rapport au roi sur le règlement d'administration publique à établir pour l'affranchissement des droits d'entrée de consommation ou de détail sur les eaux-de-vie et esprits dénaturés, la loi du 24 juillet 1843 ayant autorisé la perception d'un droit particulier de dénaturalisation destiné à couvrir les frais de surveillance générale et à neutraliser les avantages que pourrait offrir la régénération des alcools admis à jouir de la modération de la taxe.

La réduction est fixée par hectolitre d'alcool sur les droits perçus au profit du trésor et des octrois, savoir :

1o Dans les communes rurales, de 11 fr.

2o Dans les communes de 4 à 6,000 âmes, de 15 fr. 10 c.

3o Dans les villes de 6 à 15,000 âmes, de 19 fr. 20 c.

4o Dans les villes de 15 à 30,000 âmes, de 23 fr. 30 c.

5o Dans les villes de 30 à 50,000 âmes, et au-dessous, de 27 fr. 40 c.

7o Dans la ville de Paris, de 29 fr. 70 c.

7o Dans la banlieue, de 27 fr.

Ce rapport est suivi d'une ordonnance qui consacre ces dispositions réglementaires.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des céréales (par hect.).

PROVINS, 22 Juin. — Froment : 18,00 à 20,20, — Avoine : 7,25 à 7,00. Marché passablement approvisionné, lenteur dans la vente. Beaucoup de blés sont restés sans acheteurs. L'avoine est toujours recherchée à cause de la sécheresse.

ETAMPES, 22 Juin. — Froment, 1re : 22,33 ; 2e : 21,32 ; 3e : 19,66. — Méteil : 15,32 à 17,32. — Seigle : 11,00 à 11,66. — Orge : 10,66 à 11,32. — Avoine : 7,32 à 8,00.

CHARTRES, 22 Juin. — Froment, 1re : 21,75 ; 2e : 21,00 ; 3e : 20,00. — Méteil : 18,00 à 19,00. — Seigle : 13,00. — Orge : 11,25. — Avoine : 7,25.

LE MANS, 21 Juin. — Froment, 1re : 21,75 ; 2e : 20,45 ; 3e : 18,00. — Méteil : 15,00 à 19,00. — Seigle : 14,50 à 15,50. — Orge : 10,03 à 11,50. — Avoine : 7,25 à 8,25.

PAIMPOL, 18 juin. — Même situation qu'au marché précédent. Les têtes de froment demandées par la meunerie et la boulangerie soutiennent leur prix. Les qualités secondaires sont délaissées, les expéditions par navires pour le dehors ayant cessé. Les avoines se soutiendront, le pays est à-peu-près épuisé, et la récolte première ne s'annonce pas comme devant être abondante ; les prairies produiront peu : la sécheresse qui règne depuis tantôt trois mois leur a beaucoup nui.

NANTES, 18 Juin. — *Céréales.* — Les affaires ont eu peu d'activité à Nantes pendant la semaine dernière. Toutefois, il a été traité des froments de Barbin à 19 fr. les 78 kilogrammes, avec 2 0|0 de don, et des froments de Pont-Rousseau à 78,75 les 78 kil., premier achat.

Les farines soutiennent faiblement leurs prix : les farines fleur 1re qual. de 56 à 62 fr. les 159 kil., et les deuxièmes de 57 à 59 fr.

La farine en son vaut 32 à 34 fr. les 125 kilogrammes.

Les nouvelles sur les récoltes en terre sont généalement favorables.

Dans les bonnes terres et dans celles de moyenne qualité, les blés ont la plus belle apparence. Il n'y a guère que les terres médiocres ou mal exploitées qui soient dans de mauvaises conditions. — Tout annonce une récolte hâtive.

Nous devons ajouter cependant que si les chaleurs sont favorables aux vignobles du Midi, les céréales, dans cette partie de la France, voudraient un peu de fraîcheur.

Les cotes des marchés de Bretagne et de la Vendée sont plutôt à la baisse qu'à la hausse.

MARANS, 18 juin. — Froment, 1re : 18,50 : 2e : 17,50. — Avoine : 7,00 à 7,33.

VALENCIENNES, 22 juin. — *Cours officiel.* Froment, 1re : 20,10 ; 2e : 19,00. — *Cours commercial.* Froment, 1re : 19,50 à 20,50 ; 2e : 18,50 à 19,25 ; 3e : 17,50 à 18,25. — Seigle : 10,00 à 11,00. — Orge : 12,00 à 12,50. — Avoine : 6,50 à 7,50.

Notre place se touvait aujourd'hui bien moins approvisionnée en froment que les marchés précédents. Les détenteurs voulaient vendre au cours de mercredi, mais les acheteurs, par suite de la chaleur dont nous jouissons en ce moment, n'on pas voulu prendre. En somme, notre marché à été pour ainsi dire nul. — Les farines sont toujours tenues.

BERGUES, 18 Juin. — Froment, 1re : 21,91 ; 2e : 21,08 ; 3e : 20,32. — Seigle : 12,05. — Sarrazin : 16,33. — Escourgeon : 13,08. — Avoine : 7,83.

GRAY, 22 Juin. — Froment, 1re : 20,25 ; 2e : 18,75 ; 3e : 17,00. — Seigle : 11,00 à 12,50. — Orge : 10,00 à 12,00. — Avoine : 7,25 à 8,75.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS. *Marché d'Enfer*, 22 Juin. — Foin, 1re : 47,00 à 48,00 ; 2e : 44,00 à 45,00 ; 3e : 38,00 à 40,00.

Marché Saint-Antoine, 21 Juin. — Foin, 2e : 38,00 à 40,00 ; 3e : 35,00. — Sainfoin nouveau, 1re : 38,00 à 40,00. — Luzerne, 1re : 45,00. — Paille de froment : 22,00 à 24,00. — Paille de seigle : 26,00 à 27,00. — Paille d'avoine, 2e : 30,00.

Marhcé Saint-Martin, du 22 Juin. — Foin, 1re : 44,00 ; 2e : 40,00 ; 3e : 36,00. — Paille de froment, 1re : 23,00 à 24,00 ; 2e : 20,00 à 22,00 ; 3e : 18,00 à 19,00. — Paille de seigle, 1re : 27,00 à 30,00 ; 2e : 26,00. Marché faible ; offres des détenteurs.

VERSAILLES, 21 Juin. — Foin, 1re : 43,00 à 44,00 ; 2e : 38,00 à 41,00 ; 3e : 30,00 à 35,00. — Trefle : 40, 0. — Luzerne : 34,00 à 40,00. — Paille de froment : 18,00 à 24,00. — Paille d'avoine : 26,00 à 28,00. Marché fort ; les cours en baisse.

CHALON-SUR-SAONE, 20 Juin. — Notre récolte des foins se fait dans les meilleures conditions ; les cours ne sont point encore établis.

PRODUITS ANIMAUX.

Viande abattue (le kil.)

DRAGUIGNAN, 18 juin. — Bœuf : 1,05. — Vache : 0,90. — Mouton : 1,30. — Brebis : 1,00. — Chèvre : 0,90. — Mouton : 1,10.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de **POISSY** du 20 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs....	1535	1532	3	1 26	1 16	1 8
Vaches....	81	81	»	1 12	1 00	» 88
Veaux.....	1018	1018	»	1 50	1 32	1 14
Moutons..	7992	7852	140	1 44	1 26	1 08

Laines.

(Correspondance anglaise du *Journal de Reims.*)

Londres, le 16 juin 1844.

Les nouvelles du continent paraissent assez favorables et ont influencé heureusement notre marché aux laines, car les ventes coloniales se sont faites à de bons prix devant une grande réunion d'acheteurs du Yorkshire et de tous les districts manufacturiers. L'envoi des laines de nos colonies de l'Austrasie et du sud de l'Afrique prenant tous les ans une plus grande extension, est un fait non seulement remarquable, mais très important. Mais il paraît qu'à moins qu'il n'y ait de nouvelles sources de profits pour les colons, il est à craindre qu'ils ne souffrent de la grande réduction qui vient d'avoir lieu ici sur les laines étrangères.

On éprouve beaucoup de satisfaction de la reprise des affaires au Canada, New-Brunswick et autres colonies du nord de l'Amérique ; mais à New-York les cotons sont dans un état de grande stagnation.

Quant à Liverpool, les derniers marchés y ont été satisfaisants. L'importation de cette semaine est de 120,000 balles, et il y a toute apparence que les affaires continueront à être bonnes dans cette branche, car les prix se soutiennent.

A Manchester, les laines filées se vendent bien et à bons prix, excepé dans les numéros fins, qui ont été pendant quelque temps plus élevés que les autres numéros qui ont un peu fléchi.

Pour les tissus, le marché n'est pas si bon, les nouvelles récentes des Indes-Orientales et de la Chine n'étant pas favorables.

A Rochdale, les flanelles sont recherchées, mais les fabricants se plaignent du bas prix.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

est faite pour étudier de nouveau la question, l'orateur a établi, avec l'assentiment de l'assemblée, qu'en adoptant la loi sur le chemin de Bordeaux, la chambre n'avait nullement entendu voter un principe, et qu'elle s'était réservé d'appliquer aux autres chemins, notamment à la grande ligne du Nord au Midi, le système qu'elle jugerait le plus convenable.

Aujourd'hui, en ne donnant pas suite au vote commencé en faveur des compagnies fermières, la chambre a été décidée par deux motifs manifestes : d'abord, elle a compris qu'il n'y avait pas urgence de prendre un parti sur l'exploitation, puisque celle-ci ne commencera que dans six ans; ensuite qu'il était inutile, pour une circonstance de temps assez insignifiante, de contre-carrer le ministère qui se montrait vivement affecté du vote de samedi dernier.

Mais n'est-ce pas une faiblesse de la part de la chambre? Et le ministère, qui sent cette faiblesse n'en profitera-t-il pas, à l'occasion du chemin du Nord, pour poser nettement, comme il en a exprimé l'intention dans des conversations particulières, la question de cabinet?

Oui, il y a faiblesse de la part de la chambre, mais on peut conserver l'espoir de lui donner de la force en l'éclairant. Elle n'a réellement pas encore pris de parti définitif. Le vote capital sera celui du chemin du Nord, qui fera précédent pour le chemin de Lyon et pour tous les autres. Il importe donc beaucoup que tous ceux des membres de la chambre qui ont à cœur de faire triompher le système de l'exploitation par l'Etat, ne perdent pas courage, se concertent entre eux et tentent une dernière et décisive bataille à l'occasion de la ligne du Nord. MM. Garnier-Pagès et Darblay ont déjà dit à la chambre des choses graves qui ont produit une vive sensation; il faut que tous les autres membres qui partagent la même opinion en cette matière, ne négligent rien pour la faire triompher. Les quelques jours qui nous restent, peuvent être employés utilement, et nous restons persuadés qu'avant de prononcer le vote fatal sur le chemin du Nord, un grand nombre de députés désirent recevoir une satisfaction complète sur les doutes que la presse et leurs collègues ont jetés dans leur esprit.

Quant au ministère, la conduite de ce jour prouve plus que jamais qu'il ne faut pas compter sur lui. A l'extérieur, influence anglaise, —à l'intérieur, influence de la haute banque pour les affaires économiques et sociales : voilà tout le cabinet. Il n'est national en aucune façon; il ne s'appartient plus; il se donne à peine le soin de cacher cette double servitude.

C'est donc à la chambre à faire un dernier effort pour se débarrasser des étreintes fatales des banquiers; car, après le vote des chemins du nord, elle n'en aura plus le pouvoir. Leur livrer ces chemins serait leur livrer la France entière.

Après son vote incidentel sur la seconde partie de l'amendement de M. de Rumilly, la chambre a procédé au vote sur l'ensemble de la loi, qui se trouve réduite pour cette année à une simple loi de tracé, mais le scrutin a été annulé, faute d'un nombre suffisant de votants.

La chambre des pairs a adopté aujourd'hui la loi sur les falsifications des vins, à une majorité de 54 voix contre 47. Une minorité aussi nombreuse se rencontre rarement à la noble chambre, peu émue, à en juger par ce fait, des excès de l'anarchie du commerce viticole. L'assemblée n'a pas cru devoir empêcher les marchands de vins de fabriquer eux-mêmes l'*abondance*, destinée, selon la loi, [...] quilibre harmonique des empires du globe.

Appliquons ces principes à la question soulevée par les évènements du Maroc.

Evidemment, au bout des conflits et des opérations actuellement entamées apparaît une question de prépondérance pour les trois nations engagées, aussi bien pour celle qui se pose en médiatrice que pour celles qui se portent parties plaignantes. Quel que soit le mode de solution, négociation ou guerre, il est incontestable que le résultat sera de donner, dans l'empire d'Abd-el-Rhaman, plus d'importance à l'élément chrétien. Eh bien! lequel des trois représentants de la civilisation européenne doit avoir, sur le rivage marocain, la meilleure part d'influence?

Est-ce l'Angleterre? Certainement non. L'alliance de l'Europe centrale, ayant pour objet d'organiser, en vue de la paix et du bien général, les rapports des puissances entre elles, devra se préoccuper de modérer l'expansion excessive de la Grande-Bretagne. Conséquemment il ne convient pas que la France permette à l'Angleterre d'établir sa prépondérance au nord-ouest de l'Afrique, soit directement, soit indirectement par un arbitrage.

La France doit-elle agir sur le Maroc pour son propre compte et chercher spécialement à tirer de cette question un profit personnel? Nous ne le pensons pas; car la France, devant l'Europe entière, qu'elle a mission d'unir pour la paix, ne doit pas se faire accuser de vues ambitieuses, égoïstes. La France a, en Algérie, son œuvre déjà suffisante et digne de sa généreuse activité.

L'Angleterre et la France étant écartées, reste l'Espagne. Tout commande à la politique française de favoriser l'établissement dans le Maroc de la prépondérance de l'Espagne. L'accroissement de la puissance espagnole serait tout favorable au centre européen, destiné à s'organiser un jour.

Dans cette situation, lorsque la France et l'Espagne se trouvent être toutes deux en débat avec le Maroc, tout leur commande d'agir dans un concert parfait, et de faire de leurs griefs respectifs une affaire commune. Elles ne peuvent pas se jalouser, et il appartient à la France, puissance supérieure, de dire à son alliée : « Je suis ici pour vous, avant tout. Je demande, au nom de ma dignité personnelle, et j'entends obtenir les réparations auxquelles j'ai droit; mais, dans la prévision des évènements ultérieurs possibles, je suis décidée à résoudre cette affaire en vue de votre prépondérance. »

Ainsi, accord absolu de l'Espagne et de la France, et prépondérance de l'intérêt espagnol consenti par le gouvernement français. Les deux nations unies, nous l'avons dit, ne sauraient accepter la médiation de l'Angleterre, parce que celle-ci a des intérêts opposés aux leurs, parce qu'elle a sur le Maroc, comme sur tous les rivages, des vues secrètes, inquiétantes pour l'équilibre européen.

Même, si l'on se préoccupe de l'autre face de la question, c'est-à-dire des garanties que l'humanité commande de réserver à l'état de Maroc tel qu'il est aujourd'hui constitué, l'intervention anglaise ne doit pas être acceptée. Le gouvernement britannique ici, en effet, est trop lié par des considérations d'intérêt personnel, et tout ce qu'il aurait l'air de faire pour le Maroc, on pourrait craindre que, [...] un peuple inhabile et barbare, se trouverait appuyée à la fois sur ses deux alliés naturels, la France et l'Allemagne : l'Allemagne pour les solutions pacifiques; la France pour un concours efficace, s'il fallait en venir aux dernières extrémités. Parmi les Etats allemands, la Prusse nous paraît être tout-à-fait désintéressée dans le débat. Aussi, croyons-nous qu'il serait de bonne politique de donner aujourd'hui au gouvernement prussien un témoignage de confiance, et de provoquer sa médiation. On ne fera croire à personne que, dans la question du Maroc, la Prusse nous serait moins favorable que l'Angleterre.

Objectera-t-on que l'Angleterre seule peut être médiatrice utile, parce qu'elle est en position d'intimider le Maroc, parce que la puissance britannique est particulièrement connue dans ce pays. Abd-el-Rhaman est probablement assez au fait des affaires générales, pour savoir que d'autres gouvernements que celui de Londres ont de l'autorité en Europe. La mission d'un arbitre est toute pacifique, et ce qu'il faut, avant tout, c'est que le caractère et la position désintéressée de celui qu'on choisit inspirent confiance aux parties. Si le gouvernement anglais, accepté comme médiateur, appuyait nos réclamations, sans doute notre position serait particulièrement avantageuse, puisque l'empereur de Maroc perdrait l'espoir d'être secrètement soutenu par les Anglais. Mais cette chance favorable ne peut pas entrer en balance avec les graves inconvénients d'une intervention de l'Angleterre, dans un débat où toute solution tournerait à son profit et à sa gloire.

Nous ne désirons pas que la guerre éclate contre le Maroc. Si l'Espagne doit un jour devenir l'instrument actif de la chrétienté pour transformer cette société mahométane; peut-être, à l'heure présente, n'est-elle pas prête à jouer ce rôle? Il lui faut d'abord assurer son ordre intérieur. Nous souhaitons donc qu'un accord intervienne et que les désastres cruels de la guerre soient prévenus. Que la France et l'Espagne, intimement unies, se confient à la médiation de l'Allemagne impartiale. Mais si le Maroc repousse de justes réclamations; si l'on est réduit aux dures nécessités de la guerre, alors que la guerre soit décidée et faite d'un accord commun par les deux peuples d'Espagne et de France.

Quelques esprits inquiets s'effraieront peut-être à l'idée d'écarter l'Angleterre d'un débat, où elle paraît très désireuse et très pressée d'intervenir. Ils craindront que le gouvernement anglais, mécontent, irrité, ne mette sourdement des obstacles aux solutions du conflit, et n'encourage l'empereur dans ses dispositions hostiles. Qu'on se rassure. Si la France et l'Espagne, unissant leurs efforts, pouvaient s'appuyer sur une puissance allemande médiatrice, et si le résultat annoncé de la guerre avec le Maroc, devait être la conquête et l'incorporation de ce pays à l'Espagne, on peut compter que l'Angleterre conseillerait elle-même à Abd-el-Rhaman, de céder. Le cabinet de Saint-James n'aurait rien de mieux à faire, à moins qu'on n'admette pour conjurer ce fait d'un accord de la France et de l'Espagne avec l'Allemagne, avec le Danemarck et la Hollande, également engagés contre le Maroc, à moins, disons-nous, qu'on n'admette la fantasmagorie d'une alliance anglo-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Le morceau qu'on va lire est l'œuvre d'un français né aux bords du Rhin, et qui ayant pendant longues années habité l'Allemagne, a participé aux combats soutenus par la presse littéraire et politique dans ce pays. Le *Cantique d'amour* de M. Weill a reçu l'empreinte du caractère allemand; mais, si le lecteur reconnaît l'influence germanique à quelques excentricités de forme, nous espérons qu'il la reconnaîtra mieux encore à la poésie des images et à la chaleur des sentiments.

Un Cantique d'amour.

I.

PRÉLUDE.

Mainte larme versée sur les malheurs de l'humanité a déjà creusé mes joues. Les chants d'allégresse et de jeunesse ne retentissent plus dans ma poitrine, et mes chants d'amour ne sont plus que des souvenirs entrecoupés de soupirs et de tristes pensées.

J'ai erré longtemps dans le pays des Germains, qu'ils appellent un *pays d'amour*. Hélas! il y a là, comme partout, de l'amour pour tous, excepté pour le poète.

Terre où l'on parle la langue de ma mère! O toi, pays de mes illusions et de mes erreurs, parmi les millions de jeunes filles que j'ai vues fleurir comme des roses dans le jardin de la poésie, je n'en ai pas trouvé une seule qui ait voulu aimer le poète jeune, mais pauvre.

On n'aime pas le pauvre; on hait même son amour. La haine est son unique apanage. Le jour où le pauvre ne sera plus forcé de haïr, tous les hommes et toutes les femmes s'aimeront comme frères et sœurs.

Ce n'est qu'au moment où j'ai quitté le théâtre de ma jeunesse, qu'un rayon d'amour a paru vouloir ranimer et rasséréner mon cœur ulcéré par tant d'espérances déçues. Il était trop tard. L'aurore matinale ne lutte pas longtemps contre les chaleurs suffocantes du jour.

Ils m'ont reproché l'inconstance de mon esprit, ces bons allemands! ils ne savent donc pas que le mouvement est le seul et unique repos de l'esprit.

Le mouvement est à l'esprit, ce qu'est le balancement du berceau à l'enfant; ce qu'est au poisson l'ondulation des vagues.

Adieu donc, antique Germanie. Tu m'as volé les plus belles années de ma jeunesse, mais, en revanche, tu m'as révélé les secrets de l'homme et du monde. Salut à toi, ma belle France, que je n'aurais jamais dû quitter. Toute ma vie, toutes mes pensées te seront consacrées, car c'est chez toi seule que j'ai trouvé un asile et un peu d'amour.

II.

Mon cœur est plein de sensations enivrantes, d'aspirations d'amour. Où trouverai-je la fiancée chérie de mon âme, pour épancher mon cœur dans le sien.

Ah! si je trouvais une amie simple et bonne, douce et naïve, combien je l'aimerais! Je sentirais vibrer les cordes les plus profondes de mon âme, en lui disant : « Je t'aime! »

« Vois, mon amie, lui dirais-je, je n'ai pas les dons de la beauté: des peines et des soucis ont de bonne heure sillonné mon front de rides, mais je t'aime!

» Lorsque j'étais jeune, au temps où je tutoyais les étoiles, j'avais des boucles soyeuses, et mes joues étaient rosées comme les tiennes. Dans ce temps, je ne pensais pas : je vivais de la vie d'une plante; mais, depuis que je pense (et, hélas! la pensée a de bonne heure été pour moi une funeste fée); mes joues se sont pâlies, mes cheveux s'éclaircissent, mais je t'aime! »

Jadis, de jeunes filles louaient en cachette le regard de feu de mon œil humide et bleu. Hélas! mon œil est terne, son feu a été éteint par la lecture assidue de livres poudreux. Ah! mon amie, toute la science ne vaut pas une heure d'amour. Tu ne comprends pas cela, heureuse enfant? N'importe, pourvu que tu me permettes de t'aimer, pourvu que je te voie, que je puisse effleurer tes longs cils avec mes lèvres brûlantes, je renoncerai pour toujours à la science. Car je t'aime! et, tu peux m'en croire, toute science qui ne conduit pas à l'amour est fausse.

Quels frémissements étranges! Que mon cœur est inquiet et agité! Ni repos ni sommeil! il ne se soumet même pas à la magique puissance de la nuit!

Que la nuit est belle! Presque plus belle que le jour. Il y a en elle une lutte qui réjouit le poète. La lune combat les ténèbres, et les étoiles rivalisent avec la lune. Le jour, c'est la grande victoire annoncée par des millions de fanfares et de *Te Deum* chantés et exécutés par tous les êtres de la nature. Quand donc paraîtra le grand jour, la grande victoire de l'humanité?...

La nuit, c'est la cuirasse noire dont s'arme l'amour pour se mettre à l'abri des hommes.

Durant la nuit, mon cœur bat plus vivement; toutes les facultés de mon âme se doublent et se triplent. Oui, pendant la nuit, je sens doublement que je suis malheureux.

Que de fois je parcours ma chambrette en long et en large, cherchant vainement à étancher ma soif d'amour dans la source vivifiante de la pensée. Tout, autour de moi, respire l'amour. Je ne peux échapper à ce sentiment. L'araignée dans son tissu, la mouche sur la croisée, me semblent plus heureuses que moi : elles ne sont pas seules. L'araignée a des compagnes dans tous les coins de ma chambre; elle aime peut-être! Quant à la mouche, je sais qu'elle a un ami. Moi seul je ne vois que mon ombre importune.

Je me jette sur mon grabat! O doux sommeil, frère jumeau de la mort, recueille-moi dans tes bras. Hélas, c'est en vain que je t'invoque. Il n'a jamais pu vaincre l'ardeur de l'amour. La pensée de l'amour est plus ardente que l'amour lui-même! Le vase rempli de charbons ardents, fait une brûlure plus profonde que le charbon lui-même.

C'est en vain que je me tourne en tous sens sur ma couche; c'est en vain que mes larmes mouillent le chevet de mon lit: elles ne sauraient éteindre la flamme incandescente de mon cœur.

Je me lève, je m'enveloppe dans mon manteau; la porte s'ouvre avec fracas, et je suis à la belle étoile — je respire enfin.

Bien, — je suis un échappé de prison, mais je traîne avec moi mes chaînes. Je ne saurais fuir mon cœur.

Le ciel darde sur moi ses millions de regards; la lune a l'air de me narguer. — J'avance toujours. — Une patrouille me poursuit, me prenant pour un voleur; un voleur est à mes trousses, me croyant riche; mais j'avance toujours à travers les rues, les places, les ruelles et les passages, poussé par cette fièvre sans nom, la fièvre du mouvement.

Me voilà enfin sur la colline. Là, du moins, le regard s'étend. Un océan de maisons se déroule à mes pieds; l'âme s'épanouit; les étoiles brillent d'un éclat pur. — Ah! dites-moi, chères compagnes de ma première jeunesse, où trouverai-je l'amie de mon cœur, dites-moi où est le repos?

— Je ne connais, pour moi, que deux lits de repos, les bras de ma fiancée et la tombe. Jamais les premiers n'ont formé l'anneau nuptial autour de mon cou; hélas la seconde sera peut-être ma seule couche de repos.

rie, rédacteur-gérant de l'*Eclaireur*, étant venu déposer à la préfecture d'Orléans la déclaration relative à la fondation de son journal, et toutes les pièces justificatives à l'appui, il lui a été objecté, comme fin de non-recevoir, que sa déclaration de domicile n'était pas sincère. Puis, lorsque M. Borie a redemandé ses pièces afin de les régulariser, on a refusé tout net de les lui remettre, ce qui l'a forcé d'assigner M. le préfet devant le tribunal civil d'Orléans.

Nous ignorons de quels prétextes légaux M. le préfet d'Orléans voudra colorer sa conduite; le public impartial n'y verra que l'intention de paralyser un journal indépendant et de commencer contre lui la guerre politique avant sa naissance. Cette intention sera nécessairement impuissante. Il n'est point de chicane administrative qui puisse prévaloir contre ce principe posé par la charte : « Tous les Français ont le droit de publier leurs opinions en se conformant aux lois. » Jamais, il faut le croire, les tribunaux ne permettront qu'on change en armes de parti ces formalités qui ont pour objet de régulariser l'émission de la pensée, non de la tuer dans son germe.

Toutefois, la petite persécution que M. Borie a dû subir est un fait grave par l'esprit qu'il signale chez les agents secondaires de l'autorité. Toute la presse est intéressée à ce qu'il soit dénoncé, flétri. Nous invitons tous les organes de la publicité à protester contre cette tyrannie mesquine, avortée, qui veut ressusciter les procès de tendance, non contre des journaux vivants, mais contre des journaux qui n'existent pas, dont la ligne à venir n'est que présumée, non dans un tribunal avec les garanties de la contradiction et de la publicité, mais dans un bureau de préfecture.

Il ne faut pas qu'un préfet, escorté de deux ou trois commis, examine les journaux comme on examinait à Sparte les enfants nouveau-nés, prêt à étouffer ceux qui lui sembleraient incapables de servir non pas la patrie, mais le ministère.

Suivant le *Journal des Chemins de fer*, la recette faite par le chemin de fer d'Orléans, a été, du 11 au 18 juin de 153,000

La semaine correspondante, de l'année dernière, n'avait donné en recette, que 107,000

différence en plus 46,000.

Et la recette du chemin de fer de Rouen, pendant le même temps, a été cette année de 160,000.

La semaine correspondante de l'année dernière n'avait donné en recette que 77,000

Différence en plus 83,000.

Dans le même journal, on voit encore que du 9 mai au 17 juin 1844, la recette faite par le chemin de Rouen a été de 886,467 fr.

Ces chiffres, à défaut de raisonnements, suffiraient pour faire voir quel développement peut et doit prendre de jour en jour le transport par les chemins de fer; ils prouvent que ces voies de grande communication doivent finir par détruire toutes les autres; il ne faut donc pas les constituer en monopole au profit d'intérêts privés.

Deux compagnies, l'une représentée par un banquier de Berlin, l'autre par la maison Haber de Carlsruhe, ont fait des propositions au gouvernement de Wurtemberg pour l'exécution du chemin de fer projeté entre Stuttgard et Ulm, et Stuttgard et Carlsruhe. Il paraît que le ministère wurtembergeois a accueilli ces offres, et qu'il est sur le point de convoquer la chambre élective pour les lui soumettre. Toute la presse du Wurtemberg, y compris le *Mercure de Souabe*, feuille qui d'ordinaire contient les nouvelles officielles, jettent feu et flamme contre l'idée d'abandonner les chemins de fer à quelques spéculateurs. La plupart de ces

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. [illegible], VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 24 juin.

M. DE GASPARIN présente un rapport sur trois projets de loi d'intérêt local.

Aucun ministre n'est encore arrivé à deux heures et demie.

La chambre n'étant pas en nombre, M. le président propose d'entendre quelques rapports de pétitions.

M. DE BUSSIÈRES, rapporteur. « Le sieur Bernard, à Paris, adresse des observations qui tendent à ajourner la conversion des rentes cinq pour cent jusqu'à l'achèvement des chemins de fer votés par les chambres. » — Ordre du jour.

M. DE LA PLACE, autre rapporteur. « Les frères Lepage, marchands d'armes à Paris, réclament l'indemnité à laquelle ils ont droit en raison des pertes qu'ils ont essuyées, le 12 mai 1839, lorsque leurs magasins furent pillés par les insurgés. »

Le comité propose le renvoi de cette pétition à M. le ministre de l'intérieur.

M. TESTE appuie cette proposition, et demande en outre le renvoi à M. le ministre de la justice.

Le double renvoi est prononcé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la falsification des vins.

M. GAUTHIER, rapporteur, rend compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'article 12, et en propose une nouvelle rédaction, qui, après un long débat, est mise aux voix et rejetée.

M. GAUTHIER propose, au nom de la commission, un article additionnel tendant à affranchir des dispositions de la loi la fabrication des imitations des vins d'Espagne (Vives réclamations).

M. DE DAUNANT appuie cet amendement au milieu des murmures.

M. TESTE. Cet article devrait être rejeté sans discussion.

M. DUBOUCHAGE. Ce serait autoriser la contrefaçon.... Cela n'est pas moral.

M. DE DAUNANT descend de la tribune.

L'article additionnel est rejeté à la presque unanimité.

Les autres articles du projet de loi sont ensuite adoptés sans discussion.

On procède au scrutin secret, qui donne le résultat suivant : Nombre de votants, 101. Boules blanches, 54 ; boules noires, 47. (Mouvement.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à régulariser les abords du Panthéon et du palais de la chambre des pairs, qui est adopté par 96 boules blanches contre trois boules noires.

La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif à la célébration du quatorzième anniversaire des journées de juillet 1830.

La chambre n'étant pas en nombre, le scrutin secret est annulé.

La chambre, après s'être ajournée à jeudi, se réunit dans ses bureaux pour examiner,

1o Le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux;

2o Les deux projets de loi relatifs à l'amélioration des ports et aux fortifications du Hâvre;

Et pour nommer, s'il y a lieu, les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 24 juin.

La chambre adopte par assis et levé des projets de loi d'intérêt local autorisant les départements de la Nièvre, de la Meuse, des Côtes-du-Nord, du Gers, du Bas-Rhin, à s'imposer extraordinairement; les villes de Bourges et de Dunkerque à contracter des emprunts, et un autre tendant à ériger une commune nouvelle dans le département de l'Aude.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les chemins de fer de Paris à Lyon.

M. LACAVE-LAPLAGNE. L'amendement adopté par la chambre dans sa dernière séance a pour objet de faire poser par l'Etat les rails sur le chemin de fer de Paris à Lyon.

Nous avons été appelés ce matin dans le sein de la commission, mon collègue on fait l'état des propositions [illegible] pour jeter 85 millions à des compagnies.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.

M. BINEAU. Le ministère propose d'ajourner la concession à une compagnie fermière du chemin de fer en discussion. Ce chemin n'étant pas commencé, tout le monde sera d'accord de remettre à l'année prochaine une concession qui ne servirait qu'à favoriser l'agiotage.

Messieurs, le ministre nous a demandé en outre de ne rien allouer par année sur la somme mise à sa disposition pour la pose des rails, afin que l'année prochaine il puisse être voté de nouveau là-dessus; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il vous demande de vous déjuger, de défaire ce que vous avez fait hier, non pas aujourd'hui, mais l'année prochaine. (C'est cela! c'est cela!)

Pour faire les travaux de terrassement on a besoin de rails: les rails, dans le système mixte, sont fournis par les compagnies pendant la confection de ces travaux; si on ne fournit pas au gouvernement les rails nécessaires, les travaux ne se feront pas, et l'année prochaine on vous fera les propositions qu'on vous fait cette année, et l'on vous priera de revenir sur ce que vous avez fait dans l'intérêt de l'Etat et du pays.

M. DUMON. M. le ministre des finances a dit qu'il ne pouvait avec les ressources ordinaires, et difficilement avec les ressources extraordinaires, faire exécuter les travaux qui lui sont imposés, et a présenté à la chambre différentes considérations qui avaient fait rejeter l'amendement semblable à celui de M. Gauthier de Rumilly qui avait été proposé sur la loi relative au chemin de fer de Bordeaux.

Quelques personnes ont cru que le gouvernement pouvait abandonner à l'industrie privée quelques lignes particulières et conserver pour l'Etat les lignes principales. Nous avons pensé, nous, que tout le réseau des chemins de fer de la France devait être régi par un système uniforme. (Réclamations.) Quoi! il y a des lignes qui sont très productives et l'on vous propose de les conserver pour l'Etat; il y en a d'autres qui sont moins avantageuses, vous voulez les livrer à l'industrie privée!

Nous ne demandons pas à la chambre de revenir sur ce qu'elle a fait. Son vote peut être interprété; nous proposons une interprétation; nous la prions de ne pas s'engager dans un système que nous croyons fâcheux. Quant à ce qui a été dit par M. Bineau sur la pose des rails, cette objection n'en est pas une; nous n'avons pas de fonds pour acheter les rails du chemin de fer du Nord; les travaux n'en seront pas moins exécutés.

Si l'on persiste dans l'amendement, ce sera nous forcer d'ajourner pour long-temps tous nos autres travaux publics. (Bruit.)

M. GOUIN. Le vote d'avant-hier est sérieux; il est accepté par le gouvernement, puisque le ministère reste sur ces bancs. (Bruyante interruption.)

Si la loi qui nous occupe est portée par lui à la chambre des pairs, il sera accepté par le ministère. (Nouveau bruit.) Ce vote étant sérieux, nous en devons vouloir les conséquences; toute la question est là.

Le gouvernement vous demande de ne pas lui distribuer les crédits pour la pose des rails; mais pour les chemins de fer dont on a parlé, le gouvernement a acheté des rails sur les fonds destinés aux travaux de terrassement; eh bien! nous demandons que cette dépense soit faite régulièrement, et je ne vois pas pourquoi on repousserait les conséquences de l'amendement.

M. DUCHÂTEL. Mon honorable collègue a prouvé tout-à-l'heure à la chambre que les rails nécessaires pour les travaux de terrassement n'avaient pas besoin de crédits spéciaux. (Murmures d'impatience.)

J'arrive à la question. M. Gouin a commencé son discours par dire que l'amendement était accepté par le gouvernement, puisque les ministres siègent encore sur les bancs.

VOIX DIVERSES. Eh! qu'importe?

M. DUCHATEL. Mais tous les jours le gouvernement porte de l'une à l'autre chambre des projets de loi qu'il n'approuve pas entièrement. Il y a des questions qui peuvent exiger la retraite du cabinet; nous n'avons pas cru que celle-ci fût de ce nombre. (Nouvelles marques d'impatience.)

Nous n'avons pas retiré la loi parce que la chambre est à peu près complètement d'accord pour l'exécution par l'Etat des travaux d'art et de terrassement; pourquoi cette partie de la loi ne serait-elle pas exécutée?

Est-ce contester l'autorité de vos déterminations que de vous prier d'en rester là? Nullement. Vous voulez conserver votre indépendance; laissez donc aussi la sienne au gouvernement. L'honorable M. Gouin lui-même disait lorsque la loi des sucres fût présentée, que le système qu'il proposait, il le maintiendrait devant tous les pouvoirs constitutionnels.

M. GOUIN. Avant le vote. (Bruit.)

Terre hospitalière, tu es encore ma meilleure amie! Que de fois j'ai couché ma tête sur ton sein palpitant, que de fois tu m'as bercé dans un doux sommeil? Cette fois encore, j'ai recours à toi et me repose dans ton giron.....

Dans mon rêve, j'ai vu la fiancée de mon âme.

Et quand l'heure sacrée de l'amour fut passée, je m'éveillai. Le ciel semblait un vaste brasier, l'aurore se reflétait dans le miroir plane de la rivière voisine et en dorait les ondes endormies; les champs saluaient joyeusement; tous les arbres fléchissaient la tête en signe de réjouissance, et toutes les fleurs humaient avec délices la douce rosée; et tous les oiseaux éclataient en chants d'allégresse, et tous les ruisseaux murmuraient des cantiques de grâce, et toutes les jeunes filles me souriaient comme des anges, et tous les cœurs ne respiraient que l'amour. — Je tombai à genoux devant les grandes merveilles de la nature. Des larmes de reconnaissance coulèrent le long de mes joues; j'étais redevenu homme: je compris Dieu!

III.

J'erre dans toute la ville pour chercher l'amie de mon cœur. Elle est du peuple, j'en suis sûr.

On trouve plutôt une perle fine dans les cailloux que dans un amas de perles fausses.

Ma fiancée n'est ni riche ni lettrée; elle est simple et belle, douce et suave.......

Je vois dans une rue étroite, à travers la croisée, trois femmes. La mère, la fille et la grand'mère. Elles causent et rient ensemble. La vierge est belle comme l'étoile matinale. Là règnent la paix et la concorde; c'est là que je voudrais me reposer. Mon cœur me dit que c'est elle.....

IV.

Depuis six mois, je vois presque tous les jours ma chère Suzanne. Elle m'aime, je l'aime, mais nous ne nous le sommes jamais dit.

Ma Suzanne est belle comme une rose printanière. Sa figure est rayonnante comme celle de la Sainte-Vierge; jamais souffle d'homme n'a profané ses lèvres.

Ses cheveux, qui noirs et planturaux, lui caressent les talons, semblables aux branches ondoyantes d'un saule, qui se baignent dans la rivière.

Son œil noir est grand, majestueux comme la nuit; son regard l'éclaire d'un éclat pur comme l'aube du jour.

Ses joues sont un mélange de neige et de carmin, et son cou est presque aussi blanc que ses dents. Autour de ses lèvres scintillent de petites flammes qui meurent à chaque parole et ressuscitent à chaque sourire.

Que tu est belle, ma Suzanne! Dis-moi, n'as-tu jamais eu d'aspiration vers l'amour?

— Lorsque j'étais encore à Passy (j'avais quinze ans, et maintenant j'en ai dix-huit), je me promenais souvent seule au clair de la lune dans notre petit jardinet. Autour de moi, tout était plongé dans un silence religieux; je n'entendais que le craquement du sable foulé par mes pieds et les palpitations martelantes de mon cœur sur lequel reposait un de mes bras. Soudain, je sentis dans mon sein une pression convulsive. Je ne sus m'en rendre compte; je suis ignorante, je n'ai jamais rien lu que l'histoire de Sainte-Madeleine, et je n'ai jamais été au spectacle. Oh! me disais-je à part moi, si j'étais vraiment aimée par un homme, comme je le presserais contre mon sein! Ciel! quelle pensée! m'écriai-je. J'avais peur de la lune qui m'avait regardée; le sable ne craquait plus sous mes pieds, il m'avait écoutée: je courus vite dans ma chambre, et après avoir récité précipitamment ma prière, je me cachai dans mes draps dont je me couvris jusque par-dessus la tête. Bientôt, je m'endormis. — Dans mon rêve, un jeune homme pâle s'approcha de moi et me regarda d'un air langoureux. Il me disait qu'il m'aimait, et je lui permis de baiser ma main. Le lendemain, je croyais voir une tache rouge sur ma main. Depuis, je l'ai souvent revu dans mes songes.

— Dis-moi, Suzanne, suis-je le jeune homme pâle? Tu ne réponds pas et tu baisses les yeux. Mon amie, me permettras-tu de presser ta main contre mes lèvres? O félicité! je suis le jeune homme pâle de tes rêves! Ah! ma Suzanne, ne crains rien, tu seras une sainte pour moi.

S'il y avait encore des dieux dans l'olympe, ils te raviraient. Mais notre Dieu aussi est jaloux de sa pauvre créature. Il rappelle bien vite à lui l'innocence et la vertu. Tu ne crains pas la mort, et tu as raison. L'amour ne meurt pas. Avec toi la vie est partout; sans toi, je ne vois que la mort. Partout où tu n'es pas, est la terre avec ses haines et ses préjugés; là où tu es, je vois le ciel et l'amour divin. Tu dis que tu braveras tous les dangers pour m'aimer? Je reconnais, dans cette résolution, la puissance céleste de l'amour. Moi, au contraire, je perds presque courage. Semblable au feu qui endurcit ce qui est mou, et amollit ce qui est dur, l'amour rend faible ce qui est fort et fortifie ce qui est faible. Il donne du courage à la femme et lui l'ôte à l'homme.

Ma chère Suzanne, encore un mot: je t'aime!

V.

Tu ne m'as pas demandé encore, ma Suzanne, qui je suis: si je suis juif, Turc ou catholique, marchand, ouvrier ou artiste. Je reconnais là la Française: il n'y a que la Française qui fasse de l'amour une religion.

Plus je te contemple, plus j'admire ton angélique beauté. Mais un pressentiment triste agite mon cœur, si je pense à notre amour. Je comprends qu'une abeille suce le suc de la rose: elle en fait du miel; mais quand je vois un frélon la pressurer, mon cœur se contracte d'indignation.

Suzanne, connais-tu ton voisin? Il est bien laid, mais il est riche. Il a recueilli l'héritage d'une tante qui s'était enrichie dans le commerce de chair humaine. Eh bien! mon amie, cet homme sera ton mari, il vient de te demander en mariage à ta mère.

Et maintenant, je vais te dire qui je suis. Je suis un poète riche en amour, mais pauvre en fortune. Je n'ai ni oncle ni tante; je ne possède qu'un cœur et beaucoup de courage pour lutter contre la mauvaise fortune.

Sais-tu ce que c'est qu'un poète dans notre société? C'est un Caïn marqué au front par la justice humaine. Le dernier des parvenus lui fait la loi. Je suis exclu de tout ce qu'il y a de grand et de beau dans mon pays, car je suis pauvre, et le pauvre n'a aucun droit, pas même celui d'aimer.

Les riches te prendront pour leur maîtresse. Ils voudraient jouir de tes charmes et s'enivrer de ton haleine embaumée. On t'épousera pour te promener sur la place publique, et pour pouvoir dire aux passants: cette belle femme que vous admirez est à moi; elle est ma femme, ma propriété; je l'ai achetée, non avec le sang de mon cœur, mais avec l'argent de ma tante. Elle est à moi corps et âme, et j'en dispose selon mon gré

Je comprends qu'il ait été mécontent de ce vote, et qu'il cherche à en empêcher les conséquences, mais ce que je comprends moins, c'est qu'il prenne si peu de souci de la dignité de la chambre.

L'orateur s'attache à démontrer qu'il est impossible que la chambre ne veuille pas la conséquence de ce qu'elle a voté, et termine en réfutant ce qu'a dit M. Dumon, que les chemins les plus avantageux doivent aussi bien être abandonnés par l'Etat aux compagnies que ceux qui le sont le moins. Un particulier qui disposerait de sa fortune comme le veut le ministère, serait mis en interdit.

M. BERRYER. J'ai voté contre l'amendement, mais je ne comprends pas qu'on vienne demander à la chambre de neutraliser l'effet de son vote.

La chambre des pairs délibèrera sur la loi, le ministère combattra les dispositions qui lui déplaisent ; si la chambre des pairs repousse l'amendement, la première partie de la loi nous reviendra seule, et il sera toujours temps de délibérer de nouveau dans cette chambre.

M. DUMON. C'est parce que nous craignons que la loi ne soit compromise, que nous prions la chambre de ne pas aller plus loin. Les crédits votés pour la pose des rails, si l'on s'arrête, resteront comme une lettre morte. (Bruyantes réclamations.)

Nous vous prions en conséquence de rejeter l'amendement.

M. CHAMBOLLE. Si le ministère avait fait valoir dans la discussion de samedi les raisons qu'il a présentées aujourd'hui, je crois que la chambre n'aurait pas voté l'amendement. Mais, à présent, il est trop tard. Le ministère a un système profondément médité, il ne veut pas l'abandonner; je l'approuve, mais la chambre a eu des raisons aussi pour se déterminer, et elle ne peut se déjuger.

M. BUREAUX DE PUZY. J'ai voté contre l'amendement dans la loi du chemin de Bordeaux et dans celle du chemin de Lyon, et je me trouve placé dans la situation de voter contre ma pensée, ou de laisser la chambre se déjuger; de laisser humilier le pouvoir parlementaire. Nous avons besoin de tout notre ascendant moral, nous pouvons avoir besoin de n'avoir pas laissé abaisser la dignité de la chambre, et, pour ma part, mon parti est pris, je voterai pour l'amendement que je désapprouve.

M. DUCHATEL. Ce que nous demandons à la chambre ne peut compromettre sa dignité. (Réclamations et rires ironiques.) La question est fort simple. Le projet de loi a deux parties. Tout ce qui a trait à la pose des rails et à l'exploitation du chemin a été renversé par le vote de samedi, mais ce n'est pas à dire que les autres travaux ne doivent pas être faits.

Si nous eussions voulu faire revenir la chambre sur son vote, nous aurions pu demander que l'exploitation ne fût donnée à une compagnie qu'autant qu'elle se présenterait dans telles ou telles conditions; nous pourrions ne pas présenter le projet à la chambre des pairs; nous pourrions ne pas demander la sanction royale ; nous ne prenons aucun de ces moyens. Nous vous demandons seulement de ne pas résoudre une question financière aussi grave par un vote unique; nous sommes d'autant plus autorisés à cela que la chambre s'est partagée samedi en deux portions à peu près égales.

Un sous-amendement de M. Bineau, qui propose de voter 4 millions seulement sur l'exercice de 1845, au lieu de 8 millions que proposait M.G. de Rumilly est mis aux voix. Les deux épreuves sont déclarées douteuses.

Le scrutin secret donne :

Votants, 336; majorité, 169; boules blanches, 154; boules noires, 182.

Le sous-amendement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre dans laquelle on annonce à la chambre la mort de M. Mermilliod, député du Hâvre, et tire au sort la députation qui assistera à ses obsèques.

Les autres parties de l'amendement de M. Gauthier de Rumilly, sont abandonnées.

L'art. 7 du projet de loi relatif aux voies et moyens est adopté.

MM. LUNEAU ET BETHMONT proposent d'ajouter à la loi, les paragraphes suivants :

« Le gouvernement est autorisé à faire arriver le chemin de fer dans Paris, par une ligne spéciale, et distincte de celle du chemin de Paris à Corbeil.

« Il y aura de Paris à Corbeil une voie de fer spéciale affectée au service du chemin de Lyon. »

M. LUNEAU développe cet amendement. L'Etat, dit-il, doit poser les rails sur le chemin de fer de Lyon; si la tête de ce chemin n'est pas distraite de celle de Corbeil, cette propriété de l'Etat sera subordonnée au chemin de

Le *Journal des Débats* déclare ce matin, qu'à moins que la chambre ne revienne sur le vote de l'amendement Rumilly, force est de remettre à l'année prochaine les projets de loi sur les chemins de fer. « L'exécution d'ensemble, dit-il, et la loi de 1842 sont deux faits solidaires. L'amendement Rumilly, qui abroge la loi de 1842, c'est donc l'ajournement des chemins de fer ? »

— Le *National* repousse vivement, pour sa part, l'accusation suivante que les avocats des compagnies dirigent contre les partisans de l'exécution et de l'exploitation par l'Etat : « Il suffirait que le gouvernement se fit le patron de l'exécution par l'Etat pour que beaucoup de ceux qui l'ont voulue lui devinssent hostile. » Que le gouvernement veuille bien tenter l'aventure, dit le *National*, qu'il prenne résolument en main la cause dont il n'aurait jamais dû négliger la défense, et il verra que ce que nous voulons aujourd'hui, nous le voudrons demain, après-demain et toujours.

— La *Quotidienne* ne demande pas mieux que la féodalité juive soit écartée: mais est-ce une raison ajoute-elle, pour livrer le pays entier à l'administration centrale de Paris.

— Le *Siècle* avoue que l'attribution complète, permanente des voies de fer à l'Etat est le seul résultat logique de l'accomplissement intégral des travaux au compte du trésor. Il craint que l'échec subi par le cabinet ne conduise à l'ajournement de la construction du chemin de fer de Lyon; et après avoir vivement critiqué l'absence de volonté et d'idées pratiques du cabinet, il s'écrie : Quel triste avenir pour le pays, si le monopole des travaux publics et l'influence immense qui en résulte sont livrés en de pareilles mains et contribuent à étayer l'existence d'un pouvoir sans force et sans dignité!

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Le feuilleton de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE commencera jeudi prochain 27 la publication des **Frères corses,** par M. ALEXANDRE DUMAS. Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er juillet recevront le journal à partir du 27 juin.

La DÉMOCRATIE donnera ensuite **Caroline en Sicile,** par M. CHARLES DIDIER, et les **Réprouvés et les Elus,** par M. EMILE SOUVESTRE.

Faits divers.

Par ordonnance du roi, en date du 23 juin, M. Jubelin, commissaire général de la marine, membre du conseil d'amirauté, est nommé directeur du contrôle central au département de la marine.

Par une autre ordonnance du roi, en date du même jour, M. Jubelin est nommé conseiller d'état en service extraordinaire.

— Le *Courrier de la Bretagne* annonce qu'une émeute vient d'éclater à Pontivy (Morbihan), à l'occasion de la perception d'un droit d'octroi établi récemment sur les bestiaux, sur la viande, sur les œufs, sur le beurre et sur quelques autres produits.

Le duc d'Angoulême, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, a légué l'usufruit de ses biens à sa veuve. Quant à la propriété, il en a légué les deux tiers au duc de Bordeaux, et l'autre tiers à Mademoiselle de Berry.

— Si nous en croyons les journaux allemands, les Albanais révoltés ont été battus dans plusieurs rencontres par les généraux turcs, et l'insurrection peut être aujourd'hui considérée comme étouffée. Néanmoins, il y a lieu de craindre, d'après ces mêmes journaux, que des bandes albanaises, qui paraissent être réfugiées dans les montagnes, ne se jettent dans les provinces voisines.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du 24 juin.

Aurore australe. — Solubilité des sels. — Ether borique. — Action de l'iode sur la végétation. — Action de la lumière sur la direction des plantes. — Flore algérienne. — Le cidre en Normandie. — Géologie de la France occidentale. — Magnétisme animal.

Aurore australe. — M. Arago a entretenu l'Académie d'un phénomène météorologique remarquable qui s'est passé, dimanche soir, entre huit et neuf heures. Plusieurs relations de voyages faits dans le Nord par un grand nombre de savants, ont appris qu'on voit assez souvent des aurores boréales qui n'exercent aucune action sur l'aiguille aimantée. Ce genre de phénomène vient de se montrer à Paris, pour la première fois, avec des circonstances très singulières. Les nuages se sont disposés comme font les arcs des aurores boréales. D'abord, on a aperçu un arc noir qui s'est élevé de l'horizon jusqu'au zénith, et qui a été suivi immédiatement d'un arc blanchâtre ayant le même centre. Les extrémités de ces arcs étaient mal terminées vers l'horizon ; mais les points culminants en étaient parfaitement définis. Ces portions des arcs étaient à peu près dans le méridien magnétique et se sont constamment maintenues dans cette même direction. Cette circonstance a fait nécessairement attribuer à une action magnétique la présence de ce singulier météore ; toutefois l'aiguille aimantée n'a fait aucune des oscillations nombreuses qu'elle accomplit lors des aurores boréales. De plus, les arcs se trouvaient tout entiers situés dans la partie méridionale de la voûte céleste, de telle sorte que cette espèce d'aurore était australe.

Une circonstance qui ajoute à l'étrangeté du météore, c'est que la lumière était polarisée: les traces de la polarisation, nettement reconnues, ne pouvaient pas être attribuées à la réflection ou à la réfraction de la lumière de la lune alors visible; car la polarisation avait encore lieu, lorsque la lune se trouvait dans le champ du polarimètre.

Ces phénomènes singuliers qui se manifestent si souvent, et que la science ne peut que décrire sans oser hasarder une explication, prouvent combien peu la météorologie est encore avancée. De nombreuses questions sont encore à poser, de nombreux problèmes à résoudre, soit sur le magnétisme terrestre, soit sur l'astronomie. M. Schweich, en envoyant à l'Académie, par l'intermédiaire du ministre de l'instruction publique, l'énoncé de quelques propositions astronomiques à vérifier, n'a donc fait, comme on voit, que ce que pensent tous ceux qui s'intéressent aux sciences.

Géométrie. — M. Wantzel, répétiteur à l'Ecole polytechnique, envoie une note sur l'intégration des équations de la courbe élastique à double courbure. Dans le Mémoire qu'il a lu dans la dernière séance sur ce sujet, M. Binet a exprimé les inclinaisons de la tangente à la courbe par des fonctions elliptiques, mais les coordonnées dépendaient d'équations plus compliquées. M. Wantzel est parvenu à intégrer les mêmes

---

de maître.

Le poète, au contraire, n'a des yeux que pour t'admirer, des oreilles que pour entendre le doux son de ta voix; il a la parole pour te dire qu'il t'aime, un cœur pour sentir le tien, une âme pour te comprendre et la vie pour te la vouer entièrement.

Tu seras toujours pour moi une sœur chaste et pure.

J'aime plutôt ton âme et la beauté qui en est l'expression, que tes charmes physiques. Tu ne seras jamais à moi.

Le poète ne peut pas se marier ; il peut bien mourir, mais non vivre pour sa bien-aimée.

Tu pleures, ma sœur, ô laisse-moi essuyer tes larmes par mes baisers. On peut bien nous empêcher de nous réunir, mais nulle puissance au monde ne saurait m'empêcher de t'aimer pour la vie. Ton image s'est fortement empreinte dans mon âme en fusion. Elle s'y est tellement incarnée, que quand même je ne te verrais plus, je ne pourrais pas moins la palper comme une statue moulée. Quand un jour mon âme s'envolera vers le principe divin de la création, on y reconnaîtra bien ton image chérie, et ma dernière parole sera : Suzanne, ma sœur et mon amie !

VI

La grande cloche sonne minuit. Le vent gronde avec fureur, le ciel noir, n'est visible à l'œil que dans des intervalles où un éclair rapide y brille comme une pensée d'espoir sur le front sombre d'un malheureux.

On frappe à ma porte. Qui est là ?

— O mon frère, ouvre la porte, c'est moi !

— Toi, Suzanne, ma sœur, et à cette heure ?

— Ma mère m'ayant défendu de te voir, il faut bien que je vienne à minuit. Ferme la porte à clef; ô mon frère, ne me reçois pas si froidement, embrasse-moi, que je cache ma figure dans ton sein; j'ai besoin de tout ton amour et je t'aime; il n'y pas une fibre en moi qui ne t'aime.

— Ma Suzanne, quitte-moi, je t'en prie. Tes baisers embrasent mon cœur, comme le souffle attise la flamme. Dis-moi, mon amie, n'as-tu jamais essayé de ressusciter les morts avec l'arôme de ton haleine ?

— Je ne veux pas ressusciter les morts, je voudrais que tous les hommes fussent morts, et qu'il ne me restât que toi pour t'aimer.

— Mais, qu'as-tu donc ? Tu pleures, tes cheveux sont en désordre.

Dis-moi, mon trésor, est-il arrivé un malheur ? Ne me cache rien.

— Ah ! ne me demande rien ; dis-moi que tu m'aimes, répète-le-moi toujours ; enlace-moi dans tes bras, presse-moi contre ton sein, j'ai besoin de tout cela pour supporter la vie.

— Ma sœur, tu sais que j'ai juré de conserver intact et pur le voile blanc de ta chaste beauté. Je t'en prie à genoux, quitte-moi, tu me rends fou; je ne suis plus maître de moi.

— Oh! tu ne sais pas combien je suis malheureuse. Demain, mon frère... Pourquoi faut-il te le dire?... Me voilà à tes genoux. C'est toi qui m'as embrasé le cœur par ton âme ardente et par ton souffle de feu ; c'est toi qui m'as inspiré cette passion délirante qui me consume. Aie donc pitié de moi, ne me chasse pas de chez toi. Je n'ai plus de mère. Sois mon frère, comme tu me le dis toujours ; protège-moi, protège-moi contre moi-même, car je suis la créature la plus malheureuse du monde.

— Du courage, ma sœur. Je connais ton âme : elle est forte et bien trempée. Suis mon exemple, car, il faut te l'avouer, j'ai renoncé au bonheur de te voir à mes côtés. Nous sommes les esclaves de la société. Voilà vingt ans que je lutte contre elle et contre ses préjugés ; c'est la dent d'un insecte qui ronge un squelette. Le bonheur ne paraît ici bas que pour que l'homme y renonce.

— Mais tu ne sais pas, tu ne connais pas ton malheur. Quand on saura que je suis venue ici, on dira que je suis déshonorée. Eh bien ! demain, je serai déshonorée publiquement, et pendant l'acte de ma honte, pendant que je serai sacrifiée comme une esclave aux caprices d'un maître que je méprise, ils chanteront, danseront et pousseront des cris de joie ; demain je serai mariée, forcément, à mon voisin ; ma mère a déjà signé l'acte de vente. C'est en vain que je lui ai dit que jamais je ne pourrais aimer mon mari. « Je n'ai jamais aimé ton père, m'a-t-elle dit, et cependant j'ai vécu avec lui plus de vingt années. »

— Demain, déjà ! Malédiction ! Anathème sur vous, engeance civilisée, race d'anthropophages, idolâtres d'un morceau de métal. Demain, déjà ! Oh ! je l'avais bien pressenti. Et dire que je ne puis te protéger, que je n'ai pas la force de pouvoir t'arracher aux griffes de ces animaux malfaisants. Ah ! jamais je n'ai mieux senti ma pauvreté et ma faiblesse que dans ce moment. Oh ! Je comprends à présent ces êtres humains qui se vouent pour l'éternité aux esprits de l'enfer pour savourer un instant la

volupté de se venger des hommes. Pleurons, ma Suzanne ; il ne nous reste plus pour nous consoler que nos larmes.

— Mon frère, je t'ai fait mal. Pardonne-moi. J'ai toujours été une enfant de malheur. Oh ! je te demande pardon, mon frère. Ah ! si nous pouvions mourir ensemble !

— Mourir !... Non ! Ils riraient de nous ; ils feraient des romans sur nous pour charmer les ennuis de leur médiocrité. Non ! vivons, et soyons plus forts qu'eux. Tu vois, je ne suis pas désolé. L'idée de renoncer à toi m'occupe depuis long-temps. D'abord, j'en conviens, j'avais de la peine à m'y habituer ; mais, enfin, j'ai triomphé, et j'ai vaincu mon cœur. La raison, dans ce monde, n'est qu'une adversaire continuelle du cœur. Notre vie sociale n'est qu'une lutte permanente entre l'âme et ce qu'on appelle la raison. Un jour, il en sera autrement. La raison alors ne sera plus que le flambeau céleste, le guide du cœur. Un jour aussi, ma Suzanne, nous nous reverrons ; nos deux âmes ne seront, en réalité, qu'une seule. C'est une seule vie à deux faces. Oui, ma sœur, nous serons réunis un jour, et c'est cette assurance qui m'a donné la force de renoncer à toi. Il faut que chacun de nous deux accomplisse sa mission. Une fleur que nous soignons, un oiseau que nous sauvons, un malheureux que nous recueillons suffit pour nous faire accepter et supporter le fardeau de notre existence. Va, mon amie, ce n'est pas sans but que le destin m'a envoyé vers toi pour donner à ton âme l'empreinte de la mienne. Tu seras femme dans l'acception la plus sainte du mot. Ma mission est accomplie ; c'est la tienne qui commence. Aime ton mari. Il n'est peut-être pas si pervers qu'on le dit. Les hommes sont méchants, il est vrai ; mais ils ne sont pas si méchants qu'ils voudraient bien le faire croire. L'âme de ton mari se purifiera peut-être au contact de la tienne. Sois fidèle à tes devoirs et à la parole donnée ; gouverne-le plutôt par la douceur et par la résignation, que par les représailles de ménage. Quand tu seras mère, ta mission sera encore plus sacrée : l'âme du fils reste toujours attachée à celle de la mère. Tu l'auras nourri de ton sang pour pouvoir plus tard lui apprendre à aimer les hommes et l'humanité. Il est très facile de mourir pour une idée ; mais il est plus difficile de vivre pour elle. Montre-toi digne de ton frère, qui t'aimera toujours. Va, ma sœur, donne-moi le dernier baiser, hélas ! le dernier, et que la volonté du Créateur soit faite....

ALEXANDRE WEILL.

... se compose n'est pas volatil ... avec lequel on le fait bouillir.

En prenant trois parties d'acide borique en poudre et une portion d'alcool, M. Ebelmen a obtenu le gaz oléfiant.

En faisant les mêmes expériences avec l'esprit de bois, ce chimiste habile a reconnu des actions analogues; il a, de plus, donné naissance à un gaz plus léger que l'air, insoluble dans l'eau. Peut-être un radical encore inconnu, quoique admis par la théorie, le méthylène, se produit-il en cette circonstance.

Action de l'iode sur la végétation. — Deux physiologistes faisant des expériences sur l'action que l'iode exerce sur la végétation, son arrivés à des résultats diamétralement opposés; l'un a trouvé que l'iode hâte la germination et excite la végétation, l'autre que l'iode exerce une action détériorante. M. Robin Massé a repris la question, et ses nombreuses expériences l'ont conduit à admettre la dernière opinion, plus conforme d'ailleurs à la manière dont l'iode se comporte avec les corps organisés.

Direction des plantes par la lumière colorée. — Il y a très peu de temps que M. Payen a lu un Mémoire relatif à la tendance qu'ont les racines des plantes à fuir la lumière. Des expériences très ingénieuses avaient été imaginées par ce jeune physiologiste pour résoudre définitivement la question, et nous pensons qu'il a complètement réussi. C'est sans doute ce que pense aussi la commission académique; car elle a proposé, par l'organe de M. Dutrochet, d'approuver le Mémoire de M. Payen, ce que la savante assemblée a voté unanimement. Mais, en conscience, on ne pourrait pas faire un rapport plus volumineux, et en même temps plus éloigné de la question, que celui qu'a lu M. Dutrochet au milieu de l'inattention générale, je dirais presque du sommeil universel, car il faisait bien chaud, et ce n'était guère neuf ni intéressant.

Flore algérienne. — Linnée a classé les isoëtes à la suite des fougères, en faisant de ces cryptogames une annexe de cette dernière famille végétale. Claude Richard pensait, au contraire, que les isoëtes formaient une famille bien caractérisée, et c'est cette opinion que soutient aujourd'hui avec succès M. Bory de Saint-Vincent. Jusqu'à présent, on ne connaissait que deux isoëtes, tous deux aquatiques; les recherches faites en Algérie, par quelques membres de la société scientifique d'Alger, prouvent qu'il faut y joindre quatre espèces nouvelles, dont quelques-unes... imaginée par M. Fournet. Des corps moins fusibles restant à un certain état de surfusion au milieu de corps plus fusibles déjà solidifiés peuvent prendre les formes minéralogiques de ces derniers.

Magnétisme animal. — M. Thilorier a fait, ainsi que nous l'avons annoncé, devant MM. Arago et Dutrochet, des expériences sur l'aimantation du fer par l'action du prétendu fluide nerveux. Les académiciens n'ont pas constaté autre chose que le phénomène qui est produit par le renversement des pôles naturels d'un morceau de fer doux soumis à l'action magnétique de la terre, et changé subitement de place. L'insuccès de l'expérience a fait dire à M. Thilorier qu'il était neutralisé par le savant secrétaire perpétuel de l'académie. B.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Bourse du 24 juin 1844.

Le vote de l'amendement bouleversant le système soutenu par le ministère dans la loi du chemin de fer de Lyon, a imprimé dès l'ouverture un mouvement de baisse assez marqué dans la rente 3 0|0 et 5 0|0, mais l'une et l'autre se sont bien relevées. Le 5 0|0 ferme aussi haut que samedi, et le 3 0|0 à 10 c. de moins sur la fin du mois.

A l'exception du Versailles rive gauche, qui a monté à 12 fr. 50 c., les autres lignes sont restées, soit aux mêmes cours, soit en légère faveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait :

Au comptant.

Rente belge 5 0|0 1831 103 1|2. Banque belge 660. Cote d'Autriche 400. — Esp. 3 0|0 35. — 2 1|2 hollandais 62. — Comptoir Ganneron 1045. — Grand'Combe 1440.

Obligations St-Germain (nouvelles) 1240.
— Versailles, » 1222 50.
— Strasbourg, » 1210.
— Grand'Combe, » 1150.

5 0|0 compt.	1er c. 122 40	P. H. 122 15	P. B. 122 10	dr c. 122 15	hier 122 15
— fin cour.	122 20	122 25	122 20	122 25	122 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	82 30	82 40	82 30	82 35	82 55
— fin cour.	82 35	82 50	82 30	82 50	82 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00; œillette ... 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; ... 00,00; chanvre, 00,00; ... 00,00. — Par le courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 80,00; courant du mois et jusqu'en août, 79,00; sept. et oct., 80,00; novemb. et décemb., 76,00, 77,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 27,00 à 27,00 1|2 0|0 première sorte, id., id, 0 0|0. deuxième sorte; ordre de livraison, à 26 1|2 0|0.

SUIFS (les 50 kil.) de place disp., de 57,00 à 57,50; do 4 derniers mois, 60 fr., mieux tenus, mais sans acheteurs; d° de Russie disponibles et à livrer, plus fermes, quoique toujours détaillés. — Chandelle, 60 f.

— La livraison de mai de la *Revue pittoresque* contient : 1° **GABRIEL LAMBERT**, par Alexandre Dumas, roman que la librairie doit publier en deux volumes in-8°, au prix de 15 fr.; 2° **LA POLKA**, musique hongroise; 3° une Nouvelle d'Hector Berlioz; 4° une Revue du Salon de 1844, et une quinzaine de gravures inédites. Cela peut paraître prodigieux, mais cela est et parle plus haut que toutes les réclames. La propriété de ce numéro se vend moins cher que la location de ce qu'il renferme ne coûterait dans un cabinet de lecture. N'est-ce pas avoir trouvé le moyen de détruire la contrefaçon belge; et la librairie, en entrant dans une pareille voie, n'atteindrait-elle pas une immense et juste popularité en pénétrant dans toutes les classes de la société? La *Revue pittoresque* paraît au prix de 6 fr. par an, depuis le 1er décembre dernier. C'est le journal le plus grand, le plus beau et le meilleur marché possible.

Spectacles du 25 juin.

7 h. » **OPÉRA.** —
8 h. 1|4 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Catherine II.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
7 h. » **ODÉON.** — Antigone.
7 h. » **VAUDEVILLE.** — Minuit. — Le Client. — Dagobert. — La Robe.
7 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Fleur de genêt. — Chevalier. — Chansonnette. 3 Polkas.
7 h. » **GYMNASE.** — Roman intime. Philippe. Les aides-de-camp. Marraine.
6 h. » **PALAIS-ROYAL.** — Ravel. Rosière. Part du Diable. F. Galfâtre.
9 h. » **PORTE-ST-MARTIN.** — 1844 et 1944. — Une nuit d'été.
7 h. » **GAITÉ.** — Tout pour de l'or.
6 h. » **AMBIGU.** — Le Rôdeur.
6 h. » **FOLIES.** — Acarde. — Métiers. — Goyora. — Fauvettes. — Roland.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Pierrot. — La Poupée. — La Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

22 Juin.				24 Juin.			
Arrivages	959 q.	27 k.		Arrivages	1825 q.	71 k.	
Ventes	858	37		Ventes	1060	97	
Restant	11625	82		Restant	15400	56	
Cours moyen		39,26		Cours moyen		39,54	
Cours-taxe		39,80		Cours-taxe		39,27	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.	14k.	55,41 à 00,00	Gr.	12q.	56k.	52,25 à 54,80
1re	295	16	39,10 à 41,41	1re	186	70	39,40 à 41,40
2e	171	13	37,25 à 38,85	2e	202	53	37,90 à 38,85
3e	0	00	00,00 à 00,00	3e	17	27	29,95 à 00,00
4e	3	00	27,40 à 00,00	4e	7	37	24,25 à 25,30
Al.	271	61	35,65 à 44,40	Al.	211	95	37,60 à 40,10

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, 24 juin. — Les affaires de samedi à la halle ont été nulles, c'est pourquoi nous n'avons donné ni cours commercial ni cours officiel.

CHALON-SUR-MARNE, 22 juin. — *Mercuriale officielle.* Froment, 74 kil.: 18,71. — Seigle, même poids: 9,43. — Orge: 10,55. — Avoine: 7,47.

Cours commercial. — Froment: 17,32 à 19,32. — Seigle: 9,00 à 10,00. — Orge: 10,33 à 11,00. — Avoine: 7,00 à 7,86.

ORLÉANS, 22 juin. — Froment, 1re: 21,00; 2e: 19,26; 3e: 16. — Méteil: 15,75 à 18,25. — Orge: 10,00 à 11,50. — Avoine: 7,75 à 9,00.

BEAUGENCY, 22 juin. — Froment, 1re: 20,80; 2e: 20,02; 3e: 19,04. — Méteil: 15,50. — Seigle: 11,75. — Orge: 10,75. — Mouture: 14,50. — Sarrazin: 10,00. — Avoine: 8,00. — Marché faible, baisse et lenteur dans les ventes.

ST-QUENTIN, 22 juin. — Froment 1re: 19,25; 2e: 17,69; 3e: 16,12. — Petit blé: 13,00. Marché très approvisionné en blé de première qualité; vente assez active sans changement dans le cours. — L'avoine, toujours abondante, reste stationnaire.

ARRAS, 22 juin. — Froment blanc: 18,50 à 20,50. — Froment roux: 17,00 à 19,50. — Seigle: 10,25 à 11,50. — Escourgeon: 11,50 à 13,50. — Avoine: 7,00 à 7,95. Les blés ont été assez abondants et d'une vente facile au cours, qui n'a pas varié. — Les seigles, escourgeons et avoines moins demandés.

REIMS, 22 Juin. — Froment: 18,00. — Seigle: 9,02 à 9,25. — Orge: 10,50. — Avoine: 6,86 à 7,00.

STRASBOURG, 21 Juin. — Froment, 1re: 21,75; 2e: 19,56; 3e: 17,50. — Avoine: 9,50. — Baisse de 0,34 sur le froment.

MULHOUSE, 18 Juin. — Froment, 1re: 20,50; 2e: 19,65; 3e: 18,50. Baisse: 0,72. — Méteil: 12,00 à 16,00. Baisse: 0,32. — Seigle: 10,50 à 12,50; baisse: 0,57. — Orge: 12,00 à 13,00. — Sarrazin: 9,50, sans variation.

LYON, 22 Juin. *Mercuriale de la deuxième semaine de Juin.* Froment, à la halle: 22,37; hors la halle: 22,26.

Les affaires ici en grains et farines continuent d'être languissantes. Il se fait peu de ventes, et les prix, déjà faibles, ont une tendance de baisse. Les froments sont délaissés, de 27,50 à 28,50 les 100 kil. Les seigles 2,70 le d. d. Les orges mieux tenus par cause de la consommation importante des brasseurs. Ils valent 3 f. le d. d. Les avoines sont tombées à 19 fr. les 100 k. sans preneurs

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 24 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1178	944	234	1 18	1 6	» 96
Vaches....	100	78	31	1 6	» 94	» 78
Veaux.....	535	516	19	1 30	1 10	» 90
Moutons..	8068	6704	1364	1 34	1 16	» 98

Vente difficile pour tous les bestiaux.

LYON, *marchés des* 18, 20 *et* 21 *Juin.* — Bœuf: 1,30-1,20-1,10. — Mouton: 1,46-1,40-1,20. — Veau: 1,36-1,34-1,26. L'approvisionnement était assez fort, surtout en moutons.

BOURGES, *Foire du 20 Juin.* — Il a été vendu à cette foire 1209 têtes de bétail ainsi réparties.

317 chevaux, vendus: 50, 80, 100, 150, 175, 210, 260, 300, 336, 504 fr. — 11 mulets, 144 ânes, vendus, 25, 35, 36, 45, 55, 60, 65, 120 fr. — 2 bœufs vendus 350 fr. — 12 taureaux, vendus 180, 185, 190 fr. pièce. — 303 vaches, vendues 80, 100, 120, 131, 140, 150, 165, 180 fr. — 32 taures, vendues 53, 60, 66, 70 fr. — 47 porcs gras, vendus sur pied le kil. 90 c. à 1 fr. — 48 mères coches, les petits, vendus 9, 10 à 11 fr. — 26 porcs élèves vendus 18, 21, 25, 28, 33, 35, 40 fr. — 16 chèvres vendues 15, 18 à 19 fr. pièce.

Laines.

PARIS, 19 Juin. — La hausse qui s'était manifestée sur les nouvelles laines n'a pas continué; les acheteurs qui ont payé 10 et 15 p. 0|0 de plus que l'année dernière la laine sur le dos, s'aperçoivent que les résultats sont loin de répondre à leurs espérances.

Plusieurs laveurs, qui ont déjà fait quelques opérations, trouvent que le rendement n'est pas meilleur que celui de l'année dernière, et que le nerf de la laine pour le peigne laisse beaucoup à désirer; les toisons, quoique plus chargées, ne donnent pas plus de laines qu'en 1843; toutes ces considérations doivent nécessairement arrêter le mouvement de hausse qui s'était manifesté, ainsi que l'ardeur des acheteurs; aussi le calme a-t-il succédé à cette augmentation qui paraissait devoir atteindre un chiffre plus élevé que celui du commencement de la saison.

Il reste peu de laine de France de la dernière tonte, surtout pour le peigne; celles d'Allemagne et d'Espagne sont également épuisées. Toutefois les filateurs et les fabricants préfèrent à ces dernières nos laines de Brie, de Bourgogne, de Champagne et d'Allemagne; ils les trouvent plus douces et donnant un tissu plus moelleux.

Les peignés à la main sont toujours très rares sur place et dans les environs de Reims; au contraire ceux de la mécanique continuent à être abondants, aussi soutiennent-ils moins leurs prix. Les filés en peigne se vendent aussitôt que les filateurs en ont de disponibles; leurs prix restent stationnaires. Les mérinos et mousselines-laines se vendent à 5 et 10 p. 0|0 au-dessus du cours de l'année dernière. Les prix des filés cardés commencent à s'améliorer; ils s'élèveront encore si les filateurs modèrent leur fabrication.

Il y avait environ 70,000 kil. de laines de Brie et de Champagne au marché d'hier. Elles ont été vendues 4,70, 5,00, 5,20, 5,50, 5,60, 5,70; quelques beaux lots à 6,00, et un seul d'extra-fin à 6,60.

Les acheteurs sont moins empressés, les qualités de laines n'étant pas aussi bonnes qu'aux précédents marchés.

BOURGES, 22 Juin. — Les laines se sont vendues ici à notre foire du 20 de 1,60 à 2,00. — Laines d'agneaux: 2,10 à 2,20. — Bourgeons: 1,10 à 1,20.

ADJUDICATION.

Le 1er juillet, à Bordeaux, fourniture de 3,000 kil. d'huile d'olive fine non logée et 500 kil. prunes d'Ente 1843, non logées.

MARSEILLE (intendance militaire). — Le 16 août, adjudication en quatre lots de la fourniture de 160,000 quintaux métriques d'orge de production étrangère à l'Algérie.

qui depuis dix ans n'ose toucher à la loi électorale, allait s'aviser d'apporter de nouvelles restrictions au droit de suffrage, ce serait, il faut l'avouer, une singulière façon de répondre aux besoins de réforme qui se manifestent dans le pays.

Il serait vraiment fâcheux que de toutes les réformes demandées on n'adoptât que la proposition Couture et Laurence. Cette mesure présente un caractère d'illibéralisme qui indique, dans une fraction du parti conservateur, des tendances dangereuses. Elle est en contradiction avec l'esprit du droit public moderne. En France, aujourd'hui, le droit de suffrage est un droit dont on ne jouit, il est vrai, qu'à de certaines conditions; mais une fois ces conditions remplies, le droit de suffrage devient personnel, c'est-à-dire qu'il s'attache à la personne et non point à la chose. Sous l'ancien régime, les fiefs pour la noblesse, les bénéfices pour le haut clergé donnaient droit de représentation aux assemblées de baillage; ce droit était attaché à la terre: ceux qui possédaient deux fiefs pouvaient voter deux fois, et la restauration se montra fidèle à ces traditions malheureuses, en accordant le double vote à ceux qui payaient double impôt; ce n'était qu'une transformation du principe de l'ancien régime. La loi du 14 avril 1831, a fait sagement, lorsqu'elle a permis à l'électeur de transférer son domicile politique dans tout arrondissement où il paie une contribution directe quelconque; n'allons pas rétablir aujourd'hui le servage du vote et attacher de nouveau l'électeur à la glèbe; ne revenons plus au passé.

Et puis, est-ce bien dans un pareil moment qu'il faut réformer en ce sens nos institutions? Les sentiments généraux s'éteignent et disparaissent; l'esprit de localité, l'égoïsme de clocher envahit la chambre et domine le pouvoir; ces sentiments étroits se sont étalés dans la question des chemins de fer avec une impudeur inouïe, et les moins intelligents peuvent apercevoir, déjà, tous les dangers qu'une semblable situation prépare pour l'avenir. Loin donc de forcer l'électeur à voter dans le lieu de son domicile réel et de l'enfermer dans le cercle des intérêts locaux, il faudrait lui accorder la liberté de se mouvoir et de se transporter où bon lui semble; au lieu d'avoir des votes qui sentent le terroir, il faudrait tâcher d'avoir des votes plus imprégnés du sentiment des intérêts généraux; c'est en ce sens qu'il conviendrait de réformer nos lois, afin que l'idée de l'unité nationale dominât les exigences mesquines de chaque collège isolé. L'électeur qui abandonne l'arrondissement où ses intérêts matériels tendent à le retenir, obéit à une conviction, et c'est là quelque chose de plus noble que de sacrifier les besoins de son pays aux besoins de sa ferme et de sa boutique. La chambre, plus sage que la commission, comprendra, nous l'espérons, ces sentiments élevés; et si elle s'est toujours opposée à l'extension progressive du droit de suffrage, elle s'opposera sans doute également à toute restriction de la liberté des électeurs.

Le *National* annonce qu'à l'occasion de l'agression des Marocains, agression qu'ils ne se seraient pas permise s'ils n'avaient été sûrs de l'assistance plus ou moins ouverte de l'Angleterre, il a pris de nouvelles

[...]

sept ans après la conquête qu'ils sont accrédités !

» Si ce défaut d'*exequatur* était la règle générale, on pourrait sans doute accuser l'imprévoyance du gouvernement, mais il pourrait se défendre de montrer pour l'Angleterre une lâche partialité. Mais il n'en est pas ainsi. Nous avons relevé sur le *Moniteur algérien* une longue liste des agents consulaires étrangers en Algérie, et il en résulte que tous les agents établis depuis la conquête ont reçu l'*exequatur*. Les Anglais seuls n'ont pas voulu le recevoir.

» Voici quelque chose de plus curieux et de plus significatif. Ce même M. Branzell, que nous avons vu vice-consul d'Angleterre à Bougie, remplit à la même résidence les mêmes fonctions pour la Sardaigne, les Deux-Siciles et la Toscane. Comme agent de ces trois dernières puissances, il a demandé et reçu l'*exequatur* du gouvernement français. Comme agent de l'Angleterre, il ne l'a ni demandé ni reçu ! »

Le *National* fait appel à la chambre pour qu'elle force le gouvernement à mettre fin à un scandale qui nuit à la consolidation de notre établissement. Les indigènes voient en effet, dans cette conduite de l'Angleterre, une protestation contre la domination française. Et c'est quand de telles impressions existent chez les populations africaines que notre gouvernement irait faire acte de déférence vis-à-vis de l'Angleterre en la prenant pour médiatrice dans notre querelle avec le Maroc ! Il y aurait là tout à la fois sacrifice de notre dignité et de notre intérêt. Ce serait une sanction donnée par le gouvernement français lui-même aux prétentions inouies du cabinet de Saint-James.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 25 juin.

Au commencement de la séance, le scrutin est repris sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

Cette opération donne: Votants, 242; boules blanches, 191; boules noires, 51.

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du chemin de fer de Tours à Nantes.

M. JOLLAND lit d'une voix très faible un long discours sur le projet de loi.

La chambre, consultée, déclare qu'elle passera à la discussion des articles.

« Art. 1er. Une somme de 28 millions 800,000 est affectée à l'exécution de la partie du chemin de fer de Paris sur l'Océan, classé par la loi du 14 juin 1842, comprise entre Tours et Nantes. » — Adopté.

« Art. 2. Sur l'allocation mentionnée en l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics sur l'exercice 1844, un crédit de 1,500,000 fr., et sur l'exercice 1845, un crédit de 4,000,000. » — Adopté.

« Art. 3. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi, conformément à l'article 18 de la loi du 11 juin 1842. » — Adopté.

Le scrutin sur l'ensemble de loi donne: Votants, 247; boules blanches, 202; boules noires, 45.

Le projet de loi est adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce que les obsèques de M. Mermilliod auront lieu jeudi à dix heures.

M. BUREAUX DE PUZY fait un rapport sur la réélection de M. Allard, qui

[...]

la question, non pas sur le double embranchement, mais sur les conditions de ce double embranchement et nous nous associons à cette réserve.

M. BOULAY (de la Meurthe). Quand il était question de réserver la question tout entière, je n'avais pas d'objection, mais après l'explication qui vient d'être donnée par M. le ministre, je reprends l'amendement de M. Vavin.

M. VAVIN déclare également qu'il reprend son amendement.

M. TALABOT. Il est question d'établir un chemin de fer de ceinture extérieure autour de Paris; on peut faire arriver le chemin de Rennes sur celui-là. Le chemin de double jonction pourra être construit suivant le plan du chemin de ceinture, et une économie très considérable sera réalisée.

M. FOULD appuie l'amendement parce qu'il croit le double embranchement inutile.

M. DE SALVANDY. Liberté entière est laissée aux deux systèmes par la rédaction de la commission; il sera toujours temps de discuter sur le double embranchement lorsque viendra la loi de concession.

M. DUMON insiste sur les précédentes observations.

M. DE SALVANDY monte à la tribune.

M. BOULAY (de la Meurthe.) Sur la même rédaction il y a un dissentiment complet entre la commission et le ministère; le seul moyen de sortir de la difficulté c'est d'adopter une rédaction plus explicite.

M. DE SALVANDY essaie de concilier le gouvernement et la commission.

M. LUNEAU trouve beaucoup plus simple, pour ne pas préjuger la question, de rejeter l'article 3. Il voudrait que le gouvernement rachetât l'une des lignes; ce serait plus simple, plus rationnel. Le gouvernement ne le fera pas, parce qu'il tient à passer encore une fois sous les fourches Caudines des compagnies; mais enfin, en rejetant l'article, on lui laisserait la liberté du rachat, et c'est pour cela que l'orateur le demande.

M. VAVIN retire son amendement.

L'article est mis aux voix et adopté.

« Art. 3. Sur l'allocation de 13 millions mentionnée en l'article 2, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de un million de francs, et, sur l'exercice de 1845, un crédit de 2 millions 500 mille francs. »

M. GLAIS-BIZOIN demande qu'il soit accordé 4 millions sur l'exercice 1845.

L'amendement est rejeté.

L'article est adopté.

« Art. 4. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi, conformément à l'article 18 de la loi du 11 juin 1842. » — Adopté.

M. PHILIPPE DUPIN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet du chemin de fer de Strasbourg.

Il est procédé au vote d'ensemble sur le projet de loi du chemin de fer de Rennes. Votants, 272; boules blanches, 205; boules noires, 66. La chambre adopte.

Après ce vote, presque tous les députés quittent la salle.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

M. KAYSER lit contre le projet un discours qu'il nous est impossible d'entendre.

Demain, suite de la délibération. Discussion des chemins de fer du centre.

REVUE DES JOURNAUX.

« Qu'on ne vienne pas, s'écrie le *Journal des Débats*, reprocher à la chambre ce que son vote d'aujourd'hui peut avoir de contradictoire avec le vote de samedi. Qu'on ne dise pas qu'elle s'est infligée un démenti;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE-PACIFIQUE.

—

REVUE DRAMATIQUE.

GAITÉ. — *Tout pour de l'or*, drame de MM. Dinaux et Lesguillon. — GYMNASE. — VAUDEVILLE. *Le Client*, de M. Emile Leroux. — Le vicomte de Launay.

La pièce nouvelle de la Gaîté a obtenu du succès. C'est un mélodrame pur sang, où les trappes, les panneaux, les clefs, les fausses portes, les corridors, les châteaux en ruines, les coups de poignard, les fusillades et toutes les combinaisons matérielles jouent un rôle immense. L'intrigue est une masse immense tellement compliquée, qu'il faudrait dix colonnes pour en donner une vue un peu claire. Indiquons seulement le sujet.

Verdier, domestique au service du comte de Valbrun, après avoir livré son maître, émigré, pendant la révolution, élève sa fortune sur les ruines de la noble famille. Plus tard, devenu homme d'affaires et riche, il parvient à épouser Mlle de Valbrun, et ce mariage n'est pour lui qu'une affaire de spéculation. Il tient médiocrement à la tendresse de sa femme; peu lui importe qu'elle soit heureuse auprès du lui; mais il s'irrite lorsqu'elle laisse voir ses mélancolies. « Votre air triste, s'écrie-t-il, nuit à mon crédit. » Voilà un trait de bon comique.

Un seigneur brésilien, M. de Meïda, déjà écarté par des moyens de perfidie, lorsqu'il prétendait à la main de Mlle de Valbrun, se trouvant faire obstacle à la fortune de Verdier, celui-ci jure la mort de son adversaire, et il fait de sa femme, qui aime M. de Meïda, la complice involontaire de l'assassinat. Enfin, toujours dans le but de s'enrichir, Verdier trahit lâchement son pays, et c'est à ses soins que les souverains alliés, en 1814, doivent la reddition de Paris. Les crimes de ce scélérat sont heureusement prévenus en partie et punis par un honnête officier, Tranquille, — excellente figure, excellemment représentée par M. Deshayes, l'un de nos jeunes artistes les plus intelligents.

Le prologue et les deux premiers actes de cette pièce sont diffus, confus et pleins de lenteur. Vers la fin du troisième acte, l'action devient vive, pressée; l'intrigue se noue avec vigueur, le style prend de la couleur et de l'énergie. La seconde partie est d'un puissant intérêt, et nous croyons que *Tout pour de l'or* fournira une assez belle et productive carrière.

M. Dinaux a voulu donner une espèce de *pendant* à la grande figure de Richard d'Arlington, qu'il concourut à dessiner il y a dix ans. *Richard d'Arlington* est l'un des meilleurs ouvrages du théâtre d'Alexandre Dumas. C'est une vigoureuse étude du caractère de l'ambitieux.

Richard, c'est l'ambitieux complet et d'un titre élevé, l'homme qui veut la puissance, le relief, qui cherche la fortune comme un moyen de grandeur; Verdier, c'est l'ambitieux au degré inférieur et matériel, employant toute son activité à l'acquisition des richesses. Richard, pour devenir premier ministre, pour s'approcher du trône, pour gouverner un puissant empire, va jusqu'à trahir tous ses devoirs d'honneur et d'humanité, et accepte la nécessité de l'assassinat; Verdier foule aux pieds tous les sentiments d'honnêteté et devient assassin uniquement pour avoir de l'or. Chez l'un, le mobile passionnel est grand, et tous les actes et le crime lui-même prennent des proportions grandioses; chez l'autre tout paraît petit, bas et grossier, car la passion a un caractère spécialement matériel.

Les forfaits sont les mêmes, et pourtant on ne peut empêcher que les criminels soient jugés diversement. Vainement certains moralistes demandent qu'un même crime soit pesé dans des balances égales; l'instinct du public proteste contre cette égalité fausse, impossible, et Richard d'Arlington, cédant aux séductions du Prince régent et vendant sa conscience, assassinant sa femme pour épouser l'héritière d'une illustre maison, excite encore de secrètes et douloureuses sympathies, tandis que le Verdier du mélodramme nouveau n'inspire que le dégoût. Dans l'ouvrage de MM. Dinaux et Lesguillon, toute l'émotion affectueuse est pour les victimes de l'ambitieux d'argent; dans l'œuvre de MM. Dumas et Dinaux, tout en pleurant sur le sort de la pauvre femme sacrifiée, on se sent remuer quelque chose dans l'âme pour cet homme, que tant de vastes désirs poussent à d'épouvantables extrémités. On est disposé à accuser une sorte de fatalité; on voit qu'une force irrésistible emporte le coupable. Le spectateur ne s'écrie pas : « Richard ne devrait pas trahir ses devoirs et tuer sa femme, Richard est un infâme; » le spectateur pense et se dit : « Les choses devraient s'arranger de telle sorte que Richard n'eût pas besoin de faire le mal. »

MM. Dumas et Dinaux, certainement, ne prétendent pas avoir fait un drame contre l'ambition; ils ont admirablement démontré que la passion ambitieuse est irrésistible, qu'elle va droit à son but, qu'elle brise l'obstacle malheureusement placé sur sa route. La question du fait étant ainsi dramatiquement posée, l'instinct ou la réflexion inspire aux esprits simples et droits un vague besoin de faire cesser la cause des conflits et des haines sanglantes. Prétendre étouffer l'essor ambitieux de Richard, serait une illusion, on en a la conscience; et ce doute acquis sur la compression possible des passions, on en vient à se demander : « Comment faire? » C'est déjà là un pas immense. Il y a cent ans, l'auteur aurait probablement pris parti contre son héros, et glissé quelque moralité contre les dangers de l'ambition; mieux éclairés, dans notre époque où se renouvelle la pensée sociale, les auteurs de *Richard d'Arlington* ont gardé une attitude impartiale. Nous vous avertissons, ont-ils dit au public, que les choses se passent ainsi, et nous soupçonnons fort que, dans la position de Richard, si vous êtes doué d'énergie, vous agiriez d'une manière analogue.

C'est ainsi que se modifie le point de vue de l'écrivain, et que l'art, expression de la société, interprète diversement et progressivement les actions humaines. Nous sommes arrivés à une époque où la croyance au dogme de la compression est ébranlée, où l'on met en doute la possibilité de changer l'homme, où l'on soupçonne enfin que le vrai problème de l'ordre consiste à modifier les conditions dans lesquelles agissent les individus, de telle façon que l'on puisse utiliser les passions, au lieu de se borner à comprimer et à punir. L'instinct juste nous enseigne que Richard, pour parvenir à cette haute position dont il est digne par ses talents, fera le mal si on ne lui fournit les moyens d'y atteindre par des voies honorables. Dans la lutte désordonnée et terrible qu'il livre aux éléments dont il est empêché, quels que soient ses fautes et ses crimes, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer son génie. Nous concevons que tant d'audace et de force, autrement employées, pourraient donner des résultats précieux et magnifiques.

Comme Verdier obéit à un mobile tout-à-fait inférieur, comme ce caractère est médiocre, comme il n'y a pas lieu d'espérer un emploi brillant et noble des facultés dont il est doué, il en résulte que le public est naturellement porté à prendre parti contre ce personnage. De là une tendance à condamner l'individu; et il résulte, ainsi, que le drame de MM. Dinaux et Lesguillon ne paraît pas conçu au même point de vue libéral que *Richard d'Arlington*. Ce caractère de l'œuvre a blessé notre confrère du *National*.

Est-il généreux, s'écrie M. A. A., est-il juste, est-il moral de faire porter la peine de cette universelle passion de l'argent à ceux-là précisément chez lesquels tout semble contribuer à l'exciter et même à la justifier : la misère, la jalousie, l'insolence des riches, leur fastueux étalage et leurs dédains insupportables? Et la richesse conquise à tout prix, par un homme parti d'en bas, ne trouve-t-elle pas son excuse dans l'indigence éternelle de toute cette classe que vous tenez si bien « *par la nécessité incessante du travail,* » et que vous avez placée dans des conditions telles, qu'à votre dire même, « *elle ne peut s'enrichir que par la spoliation?* » Que les pauvres s'enrichissent donc comme ils le pourront : les plus grands voleurs ne seront pas encore parmi eux, et leur soif de l'or sera toujours moins coupable que l'avidité forcenée des petitsneveux de la maltôte.

Une impression juste à son origine, mais un peu confuse, jette ici notre confrère dans des emportements dangereux. Il ne faut pas, devant le fait de l'iniquité de la répartition des biens dans la société, il ne faut pas se décourager à ce point d'appeler des désordres plus monstrueux encore. Non, les pauvres, exploités et affligés, ne doivent pas *s'enrichir comme ils le pourront*. Il faut que le hasard et la fraude et la perfidie, cessent d'être les distributeurs de la richesse sociale; il faut que les jouissances ne soient plus le privilège exclusif d'une caste et qu'elles se généralisent parmi les hommes; mais n'invoquons jamais que des

éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne chez tous les libraires et chez les directeurs des postes et des messageries.

Le feuilleton de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE commencera jeudi prochain 27 la publication des **Frères corses,** par M. ALEXANDRE DUMAS. Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er juillet recevront le journal à partir du 27 juin.

La DÉMOCRATIE donnera ensuite **Caroline en Sicile,** par M. CHARLES DIDIER, et les **Réprouvés et les Elus,** par M. EMILE SOUVESTRE.

Faits divers.

Le Moniteur de ce matin contient une ordonnance du roi, précédée d'un rapport du ministre de la guerre, portant qu'à partir du 1er janvier 1845, le service des vivres-pain pour l'armée de terre sera divisé en deux parties : la fourniture des grains et leur conservation et manutention. Suivent onze autres articles consacrés à l'exposition des voies et moyens qui devront être mis en usage pour l'exécution de cette ordonnance.

— Le prince de Joinville, à la tête de sa division navale, est parti de Toulon le 22 juin pour Oran.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les dimanche 23 et lundi 24 juin 1844, de 4,280 déposants, dont 547 nouveaux, la somme de 630,516 fr.

Le montant des remboursements demandés s'est élevé à la somme de 755,000 fr.

— Le conseil-général de la Banque vient de fixer à 49 fr. le dividende du premier semestre 1844. Le dividende sera payé à bureau ouvert à l'hôtel de la Banque à partir du lundi 1er juillet prochain. MM. les actionnaires peuvent envoyer des fondés de pouvoir pour recevoir et signer les émargements. Il est indispensable de présenter les titres.

(*Moniteur parisien.*)

— Le second tour de scrutin, pour l'élection d'un député à Morlaix, n'a pas encore donné de résultat.

M. Dudresnay, candidat légitimiste, a eu	156 voix.
M. Guilhem, candidat ministériel,	130
M. Gouin, candidat ministériel,	60
M. Drouillard,	20

Au premier tour, les voix avaient été réparties ainsi :

MM. Dudresnay, candidat légitimiste, 136 voix ; Guilhem, candidat ministériel, 115 ; Gouin, 59 ; Drouillard, 43 ; de Tromelin, 28 ; Dupetit-Thouars, 3 ; de Trobriant, 1 ; Corbière, 1.

Il n'est pas douteux que M. Guilhem n'ait été nommé au scrutin de ballotage.

(*Patrie.*)

— Plusieurs journaux parlent ce matin d'arrestations qui ont eu lieu; voici les faits :

[illegible] nicole de Narbonne et par 600 propriétaires [illegible] l'examen de M. le ministre des finances.

— Il vient de se former dans l'Andalousie une société ayant pour but de rendre le Guadalquivir navigable. C'est là le plus grand progrès industriel qui se puisse accomplir dans le midi de l'Espagne ; les provinces de Cadix, de Cordoue, de Jean, de Séville, sont trop intéressées à ce qu'il se réalise pour que l'on abandonne le projet dès que l'on en aura entrepris l'exécution.

Cour d'assises de la Seine.

ASSASSINAT DE M. DONON-CADOT, BANQUIER A PONTOISE.

C'est demain, 26 juin, que s'ouvrent, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Ferey, les débats de cette mystérieuse et terrible affaire qui préoccupe si vivement les imaginations. Comme préliminaire au compte-rendu de ces débats, nous publions aujourd'hui l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION CONTRE ROUSSELET ET EDOUARD DONON-CADOT, FILS.

Le sieur Donon-Cadot, pendant plusieurs années, marchand de draps et de mercerie, à Pontoise, avait cessé ce commerce en 1839 pour se livrer à des opérations d'escompte et de banque. Bien que sa fortune, suivant l'opinion générale, fût considérable, il menait une vie parcimonieuse et retirée, et n'avait plus à son service, depuis plusieurs mois, qu'une femme de ménage qui venait chaque jour donner quelques heures aux soins de la maison. Il était veuf depuis sept ans. L'aîné de ses fils, Charles, habitait la même ville où il était marié. Le plus jeune, André-Edouard, récemment sorti du collège, demeurait seul avec son père dans la rue Basse de la Vannerie, l'une des plus fréquentées de la ville. Le sieur Donon se tenait habituellement dans une chambre au rez-de-chaussée, éclairée par deux fenêtres sur la même rue, et qui lui servait de bureau.

Le 15 janvier dernier, il était entré dans son bureau dès le matin, comme à l'ordinaire. La femme de ménage qui était venue, suivant l'usage, vers sept heures, préparer le café pour le déjeûner, s'était retirée à huit, après avoir reçu du sieur Donon la recommandation de revenir une heure plus tard pour aller toucher le montant de plusieurs effets, car c'était un jour de paiement. A neuf heures environ, le sieur Deslions, médecin, passant devant les fenêtres du bureau, dont les rideaux étaient ouverts, avait aperçu le sieur Dodon assis à une table devant la cheminée, et causant avec un individu placé à sa droite.

Cependant, vers quatre heures après-midi, le sieur Charles Donon fut tout-à-coup prévenu par son frère Édouard, que leur père était, depuis le matin, absent sans motif connu, et que cette absence prolongée excitait son inquiétude.

Il se rendit à la maison de son père, où sa femme et son frère l'avaient précédé; mais avant d'y entrer, ayant regardé par l'une des fenêtres du bureau, dont l'un des rideaux n'était pas complètement fermé, il vit sur le pavé une traînée d'encre et de sang, et au fond de la pièce, il crut voir un corps étendu. La dame Hamot, sa tante, à qui il s'empressa de rendre compte de ces circonstances et des funestes appréhensions qu'elles lui faisaient concevoir, vit aussi le corps d'un homme le long de la boiserie, et sur le parquet des traînées de sang. Elle ne douta pas qu'un assassinat n'eût été commis ! Son gendre, le sieur Ferry, arrivant à cinq heures, vit les mêmes choses et entra dans la maison, où Charles Donon se jeta à son cou, en s'écriant : « Mon cher Ferry, il y a un grand malheur arrivé à notre père !,... » Une clé de bureau ne se trouvant pas, l'un des panneaux de la

[illegible] plus qu'un vol avait suivi ou accompagné l'assassinat. Aussi Edouard Donon accuse-t-il la soustraction : 1o de trois portefeuilles [illegible] déposés ordinairement dans le pupitre au-dessus du cartonnier, contenant des effets de commerce d'une valeur de 5 à 600,000 fr. ; 2o de six couverts et de douze petites cuillers en argent ; 3o d'une somme de 5 à 6,000 fr. en billets de banque ou en espèces, qui devaient se trouver dans le secrétaire.

Au moment de l'assassinat, Edouard Donon était seul dans la maison et ne l'avait point quittée avant quatre heures du soir ; cependant, lorsqu'il fit sa déclaration, reçue le soir même, il ne put fournir aucune lumière à la justice sur les circonstances et les auteurs d'un crime qui venait d'être commis avec tant d'audace, à neuf heures et demie du matin, un jour de paiement, dans une pièce au rez-de-chaussée, sise à l'entrée même de la maison, dans l'une des rues les plus fréquentées de la ville, et éclairée par deux fenêtres dont les rideaux habituellement ouverts l'étaient encore quelques minutes auparavant.

Le surlendemain du crime et les jours suivants, la plus grande partie des billets de commerce soustraits dans le cartonnier du bureau fut envoyée par la poste de Paris, de Saint-Denis et de Poissy, sous les adresses, écrites d'une main inconnue, tant du sieur Donon-Cadot que du sieur Oudin, huissier à Pontoise. Ces billets, au nombre de 468, s'élevaient à la somme de 229 mille 590 fr. 75 c.

Une telle restitution portait avec elle une signification à tous égards bien importante : pendant quelque temps, on chercha vainement à en découvrir l'auteur, lorsqu'on fut informé que le lendemain du crime, le 16 janvier, un jeune homme, paraissant âgé de 15 à 16 ans, s'était présenté à Viarmes, chez les sieurs Julien et Georges, et avait reçu le montant de deux effets faisant partie de ceux qui avaient été soustraits chez le sieur Donon-Cadot. Des oppositions furent formées au paiement des billets non renvoyés, et dont l'échéance était prochaine ; en conséquence, le 10 février, le sieur Gillet, marchand de vin à Houilles, refusait le paiement d'un billet de 300 fr. qui lui était présenté par le jeune homme signalé comme étant venu à Viarmes le mois précédent, et, le 16 février, ce jeune homme était arrêté à Argenteuil, au moment où il présentait au sieur Caillé un billet de 100 fr., pour en toucher le montant. Il déclara se nommer Charles Rousselet, demeurant chez son père, à Sannois, dont il avait suivi les instructions en se rendant le 16 janvier à Viarmes.

On se transporta immédiatement au domicile de Rousselet père; il n'était point dans sa maison ; il n'avait pas cependant quitté la commune de Sannois; il se tenait caché dans une cabane dépendant d'un petit jardin éloigné des habitations et dont il est propriétaire. C'est là que, le 18 février, il fut arrêté à six heures du matin. Il avait près de lui un pistolet chargé, dont il n'essaya pas de faire usage. Sur le mur de cette cabane, et près de la porte, on lisait l'inscription suivante, tracée avec la pointe d'un couteau :

« Ma tombe est à trente mètres de cette porte, à un mètre du mur.

» ROUSSELET père.

» Ne pleurez pas sur ma tombe ; je l'ai arrosée de mes larmes en la fouillant. »

Une fosse était en effet creusée à la distance indiquée. Conduit à la préfecture de police et interrogé, Rousselet convint des faits déclarés par son fils, et dit avoir renvoyé à la famille Donon, sous diverses enveloppes, les billets qui lui étaient parvenus, et en avoir conservé quelques-uns dont il avait reçu ou tenté de recevoir le montant, à Viarmes, à l'Ile-Adam, à Houilles et à Argenteuil, après avoir mis de sa main au dos de ces billets les mentions de *pour acquit* et des signatures imaginaires, et prétendit avoir trouvé tous ces billets à Paris, à l'embarcadère du chemin de fer, rue Saint-Lazare. Abandonnant bientôt cette partie de sa déclaration, il en fit une nouvelle le 20 février, dans laquelle il avoua sa participation au crime du 15 janvier, commis, disait-il, par le jardinier de la maison, avec lequel il s'était concerté ; enfin, le lendemain, sur le point d'être transféré dans la prison de Pontoise, il demanda à faire le récit exact des circonstances du

---

moyens réguliers et scientifiques pour réaliser le principe d'une équitable proportionnalité.

MM. Dinaux et Lesguillon auraient prévenu l'excessive protestation du critique du *National*, s'ils avaient pris le soin, non pas d'*excuser* Verdier s'enrichissant par la spoliation, mais d'exposer plus philosophiquement le développement de la passion dans ce personnage. Sans le recommander aux sympathies, qu'il ne saurait mériter, on pouvait montrer Verdier cédant à la nécessité du mal, parce que, dans les conditions basses où il a été élevé, le mal seul semblait lui offrir des chances de fortune. L'amour de l'argent est un sentiment médiocrement noble ; mais, en lui-même, il n'est pas méchant. Il a même son utilité, s'il est justement subordonné et s'il ne cherche à se satisfaire que par des voies honnêtes. C'est toujours, on le voit, une question d'emploi harmonique de la passion ; il s'agit simplement d'ordonner les choses dans la société, à cette fin que le pauvre, ambitieux, puisse faire fortune, et s'élever, sans recourir à des ressources criminelles. Malheureusement, les auteurs de *Tout pour de l'or* n'ont pas indiqué cette vue scientifique sur l'utilisation des facultés, et ils n'ont rien fait qu'une façon de plaidoyer contre l'amour des richesses. C'est là du vieux moralisme, et nous regrettons d'autant plus que MM. Dinaux et Lesguillon aient sacrifié à de pareilles idoles, que plusieurs traits, dans leur ouvrage, dénotent un esprit élevé et généreux.

Un des personnages, Tranquille, raconte que, gisant sur le champ de champ de bataille, il voit passer un officier à cheval, portant en croupe un pauvre soldat blessé, et galopant au milieu des balles des Prussiens. Les deux hommes sont épargnés, mais le cheval est frappé à mort au moment où il rejoint la ligne française. L'officier, ayant déposé son fardeau en lieu sûr, revient à pied, brave le feu de l'ennemi, charge Tranquille sur ses épaules, et reprend le chemin du camp. Tous deux s'attendent à périr ; mais, au spectacle d'un tel dévouement intrépide, les Prussiens abaissent généreusement leurs fusils, et se mettent à applaudir. — En entendant ce récit, les spectateurs ont incliné la tête ; un murmure bienveillant a parcouru l'assemblée : les cœurs ont salué sympathiquement ce peuple d'Allemagne, autrefois notre ennemi, et plus d'une âme a tressailli en se disant : Non, les hommes n'ont pas été créés pour se fouiller les flancs avec le sabre ; non, les peuples ne sont pas destinés à se heurter éternellement dans des mêlées sanglantes ; et le jour viendra où, cédant à un attrait affectueux, toutes les nations ne seront plus qu'une famille de frères ! Le Christ nous a révélé cette loi et nous a commandé ce devoir de fraternité universelle.

Honneur aux écrivains qui savent à-la-fois entretenir le sentiment patriotique et rendre un hommage impartial aux peuples étrangers. Notre cordial applaudissement à ceux qui voient l'humanité au-delà de la patrie.

M. Joseph, Mlle Abit et M. Charlet ont joué avec intelligence les principaux rôles. M. Dubourjal est un acteur étrange, qui se donne beaucoup de peine comique et laisse le spectateur froid.

Le Gymnase a rouvert ses portes au roi, aux princes et barons du vaudeville. On a repris la *Marraine*, *Philippe* et *Avant, pendant et après*. *Philippe*, de MM. Scribe, Mélesville et Bayard, est un petit drame très habilement fait, d'un grand intérêt, où l'on pleure le plus heureusement du monde. La *Marraine* est un charmant petit tableau d'amour, où Mlle Nathalie est fort belle, sans doute, mais pas assez délicate pour toutes les petites finesses du rôle. *Avant, pendant et après* n'a produit qu'un médiocre effet. L'ouvrage est excellemment joué, dans les deux derniers actes, par Mlle Nathalie et MM. Deschamps, Tisserant, et Klein. M. Sylvestre est d'un comique un peu fade ; M. Landrol, assez plaisant dans le rôle du vicomte de la Morlière, manque de goût et de distinction. Dans *Philippe*, MM. Tisserant et Deschamps ont fait preuve de qualités supérieures et mérité d'unanimes et vifs applaudissements. Ils sont bien secondés par Mme Lambquin. Nous suivrons avec intérêt cette renaissance du Gymnase. La troupe dramatique du boulevart Bonne-Nouvelle contient d'excellents sujets, entre lesquels nous devons citer M. Delmas, dont le comique franc peut aider à égayer la scène un peu attristée du Gymnase.

Hier, au Vaudeville, le *Client*, pièce de M. Emile Leroux, a honorablement réussi. C'est un petit acte d'une médiocre nouveauté, mais dont quelques détails sont spirituels et gais. L'ouvrage est bien joué par MM. Bardou et Félix, et Thénard et Delvil. M. Arnal, dans l'*Humoriste*, a fait merveilles ; cet excellent artiste devient chaque jour plus fin et plus amusant. Par compensation, M. Leclaire était bien mauvais. Le rôle de l'Humoriste devrait être joué par M. Bardou.

La disette du théâtre, ou celle de notre esprit, si mieux vous aimez, nous permet de citer un passage du dernier *Courrier de Paris*, du vicomte de Launay. C'est toute une théorie sur le moyen de féconder la conversation.

Le destin de la conversation dépond de trois choses : de la quantité des causeurs, de l'harmonie des esprits et de l'arrangement matériel du salon. Par l'arrangement matériel, nous entendons le dérangement complet de tous les meubles. Une conversation amusante ne peut jamais naître dans un salon où les meubles sont rangés symétriquement. Comment donc faisaient nos pères pour avoir de l'esprit autour de cette ennuyeuse table de marbre couverte d'un respectable cabaret de porcelaine qui ornait seul le grand salon de nos mères ? Nos pères ; ils n'avaient pas d'esprit chez eux, dans les grands salons de leurs grands hôtels ; ils n'en avaient que dans les petits salons de leurs petites maisons, où ils allaient s'amuser, dire mille folies et casser des assiettes en haine de ces maudites porcelaines qu'il leur fallait tant respecter, et qui leur ôtaient tout leur esprit. Il y a encore des salons meublés à l'ancienne mode, et où l'on s'ennuie avec une très grande dignité. L'ordre symétrique des siéges fait que les femmes y sont assises ensemble ; les hommes, n'osant déplacer les chaises collées au mur, restent debout et discutent entre eux ; ils ne font point partie de la société, car on discute debout, mais on on ne cause qu'assis. On croirait que cette séparation vient de ce que ces hommes et ces femmes ne se connaissent pas ; de ce que les uns sont trop sérieux, les autres trop frivoles, ou bien de ce qu'ils n'ont rien à se dire... Pas du tout, cela vient de ce que les fauteuils et les chaises sont mal rangés, ou plutôt de ce qu'ils sont trop bien rangés.

La disposition d'un salon est comme celle d'un jardin anglais : ce désordre apparent n'est pas un effet du hasard, c'est au contraire le suprême de l'art, c'est le résultat des combinaisons les plus heureuses ; il y a des massifs de chaises et de canapés, comme il y a des massifs d'arbres et d'arbustes ; ne faites point de votre salon un parterre mais un jardin anglais. Dans les salons symétriquement disposés, les premières heures de la soirée sont mortellement ennuyeuses ; tant que les meubles sont ordre, les conversations sont languissantes et froides ; ce n'est que vers la fin de la soirée, lorsque la symétrie se trouve rompue, lorsque le mobilier a, malgré lui, cédé aux nécessités, aux intérêts de la société, que les causeries s'établissent et que l'on commence à s'amuser. Et au moment où l'on commence à s'amuser on s'en va. Savez-vous alors ce qu'il faut faire : il faut étudier le désordre de votre salon. Ce désordre intelligent doit être pour vous un enseignement : regardez tous ces siéges encore placés de la manière qui a été la plus commode pour la conversation ; il semble même qu'ils soient restés pour causer entre eux. Prenez garde, ne les déplacez pas, respectez leur disposition ingénieuse, et que le désordre de ce soir devienne votre arrangement de tous les jours. Croyez-nous, et la prochaine fois que vous aurez du monde chez vous, vous verrez qu'on s'y amusera trois heures plus tôt.

Je regrette de ne pouvoir tout citer, car tout est également savant et d'une science toujours aimable et gracieuse. Nous avions, à l'île Maurice, il y a quelques années, un homme supérieur, qui abandonna son île, en 1838, pour venir à Paris, où il aurait certainement joué un rôle, si la mort n'avait subitement brisé son existence. Adrien d'Epinay était le roi de l'opinion dans la colonie ; il inquiétait le gouvernement, et les Anglais le nommaient le Papineau Mauricien ; il était généreux et magnifique, habitait un palais, tenait table ouverte et luxueuse, faisait venir d'Angleterre pour nos courses des chevaux de sang, et mangeait en plaisirs élégants des revenus énormes. C'était l'enfant gâté de la colonie et, à ce titre, il se procurait même, parfois, le plaisir du despotisme et faisait peser cruellement son joug sur quelques têtes indépendantes. Enfin, tout pour lui était honneur, triomphe et fête éclatante. Pourtant il se décida un jour à jeter là son manteau royal ; il annonça à ses amis surpris et affligés son prochain départ. « Mais êtes-vous fou ? lui disait-on. Songez-vous à ce que vous perdez ? Qu'allez-vous donc faire à Paris ? — Je vais causer, répondit-il. »

Voilà un homme d'esprit qui appréciait le bonheur de la conversation, cette fleur du génie parisien, dont le vicomte de Launay entend si bien la science délicate. Adrien d'Epinay n'aurait-il pas rencontré le vicomte dans ses voyages, et l'ayant entendu, on conçoit qu'il dut perdre le goût des fêtes matérielles de notre île orientale.

D. L.

Edouard, qui était au lit, où il le trouva lisant un roman. Peu de temps après, un individu vêtu d'un paletot et portant des lunettes, y entra et remit une lettre à Edouard. Celui-ci la lut, dit quelques mots à cet individu, qui se retira bientôt après. Edouard renouvela alors ses sollicitations ; et Rousselet lui ayant dit : « Comment ! vous me faites cette proposition ? Votre père qui est mon ami ! — Avec la somme que je vous donnerai, on se fait des amis. »

Le 25 décembre, continue Rousselet, fut un jour bien malheureux pour moi ; c'est le jour où j'ai prononcé le malheureux oui. Ce jour-là, je ne vis pas le sieur Donon-Cadot, je montai directement à la chambre d'Édouard, qui était couché. Je restai au moins une heure et demie avec lui. Pendant ce temps il ne fut question que de l'infâme projet. Il me fit mille instances, mille singeries. Je ne saurais exprimer la manière dont il s'y prit, me disant que la position de ma famille allait changer. En effet, elle est bien changée maintenant. Il me rappela la récompense qu'il m'avait promise et le bonheur qu'elle procurerait à ma famille. C'est ainsi qu'il finit par me déterminer. Il avait été convenu que je prendrais tout ce qui me tomberait sous la main, sauf à nous arranger ensuite.

Rousselet ajoute encore que 100,000 fr., payables en quatre termes, lui furent promis par Edouard, et qu'il sortit après être convenu que le crime serait commis à son prochain voyage.

Ce voyage eut lieu le 3 janvier. Avant de partir de Sannois, Rousselet avait pris, dans un tas de ferrailles, un instrument en fer propre à donner la mort ; c'était un fragment de chenet, ayant une pointe. Il se rendit directement chez le sieur Donon, qu'il trouva seul dans son cabinet. Il avait toute facilité pour commettre le crime ; mais le cœur lui manqua. Il venait de sortir, lorsqu'en passant près du pont il rencontra Edouard qui sortait de la boutique d'un perruquier, et qui lui demanda s'il avait vu son père. OUI, répondit Rousselet. — EH BIEN ! reprit Edouard, sans rien ajouter. — NON, répondit Rousselet. Avant de se séparer, Edouard l'engagea à venir plus tard, lui disant que son père serait seul. « J'y retournai en effet, vers deux heures, continua Rousselet ; je vis M. Donon par la croisée ; sa vue se porta sur la mienne, ce qui éteignit le peu de force que j'avais. Je me retirai, et je quittai Pontoise, après avoir caché l'instrument à l'angle du mur du sieur Truffault.

« Quelques jours après, poursuit Rousselet, le 10 janvier, je vais encore chez le sieur Donon, et, pendant que je réglais un compte avec lui Edouard entra dans le bureau et m'accompagna lorsque je sortis. Edouard me reprocha ma lenteur, en me disant : « Mais combien viendrez-vous de fois ? » Nous nous entretînmes de ce projet sous le vestibule et près de la porte Edouard m'engagea à venir le 15 janvier, à neuf heures, jour auquel son père devait avoir une assez forte somme. Il ajouta qu'il se tiendrait dans la salle à manger, pour éloigner les personnes qui viendraient sonner, et leur répondre que son père n'y était pas encore. Le malheureux ! s'est écrié Rousselet, n'y a pas manqué. »

Le 15 janvier, jour fixé, Rousselet quitta Sannois, entre six et sept heures du matin, dans la voiture de l'un de ses voisins, emmenant avec lui sa femme, à qui il avait donné pour prétexte de son voyage des affaires qui l'appelaient au bureau des hypothèques. Le froid était très vif. Vers huit heures moins un quart, à la Patte-d'Oie d'Herblay, et lorsqu'ils passèrent à la mairie de l'Aumône, l'horloge marquait neuf heures. Sa femme l'attendit dans un cabaret pendant qu'il allait chercher le morceau de fer qu'il avait caché dans le trou d'un mur, pour se rendre ensuite chez le sieur Donon. Celui-ci était à la porte, reconduisant un de ses clients.

Après les saluts d'usage, Rousselet le suivit dans son bureau. Il est certain d'avoir entendu Edouard dans la salle à manger au moment où lui-même entrait dans la maison. (Cette salle est voisine du bureau.) Il allait fermer la porte, quand un individu, venant derrière lui, la poussa et s'introduisit violemment dans la pièce du fond. Il le reconnut pour l'avoir vu le 21 décembre, dans la chambre d'Edouard. Sa présence ne l'inquiéta pas, parce que, bien qu'Edouard ne lui en eût jamais parlé, il était persuadé que ce ne pouvait être qu'un complice. A peine entré dans le bureau, il saisit le morceau de fer dont il s'était muni, et formant une petite masse assez courte pour être cachée dans la main. Le sieur Donon s'approcha de la cheminée, et se baissa pour attiser le feu. Rousselet était derrière lui, à droite. « Mon sang bouillait, a-t-il dit. Je frappai un premier coup à la tête. Le malheureux tomba et poussa un cri épouvantable, qui dut être entendu dans la maison et au dehors. L'horreur me saisit. Je voulais fuir. Il n'y avait plus à balancer : de deux coups, je l'achevai. »

Après avoir fermé les rideaux et traîné le corps de la victime jusqu'au fond de la pièce, il s'empara de tous les billets contenus dans trois portefeuilles que renfermait le cartonnier, et auprès desquels étaient plusieurs clés. Il en prit deux, plus petites que les autres, à l'aide desquelles il essaya d'ouvrir le secrétaire. N'ayant pu y parvenir, il se servit de pincettes pour le forcer, et mit les deux clés dans la poche de son gilet. « J'étais tellement troublé, dit-il, que sur sept ou huit piles de pièces de 5 fr., je n'en pris que deux, et une de 50 fr. Une pièce m'échappa et tomba dans le sang. J'eus horreur de la ramasser. Edouard était dans sa chambre. Au cri énorme poussé par son père, il est descendu. J'ai entendu le bruit de ses bottes. J'ai reconnu son pas au frappement qu'il fait ordinairement avec ses talons en marchant. Il est venu à la porte du bureau, dont il a retiré doucement la clé. » Rousselet ajoute qu'étant auprès de l'armoire, à côté de la fenêtre, il avait vu un passant s'en approcher, qu'effrayé, il s'était empressé de fermer le rideau pour n'être pas vu ; qu'il était sorti emportant dans un sac dont il était muni, tout ce qu'il avait soustrait ; qu'il ouvrit la porte en tournant le bouton, mais qu'il ne la referma point, parce qu'Edouard était là ; qu'au moment où il portait la main sur le pène de la porte de sortie du corridor, il l'aperçut dans la salle à manger, le dos tourné à la fenêtre qui donne sur le jardin. « J'étais, continua-t-il, plus mort que vif ; me tournant de son côté, je lui dis ces deux mots : C'est fait ; il m'a répondu par un signe de tête et par un mot. Je ne sais si c'était *oui* ou *bon*. » Rousselet affirme n'avoir pas répandu de cendres sur le sang dont le parquet était couvert, et n'avoir soustrait ni billet de banque, ni le surplus de l'argent enfermé dans le secrétaire.

Ces déclarations de Rousselet ne faisaient qu'ajouter un témoignage oral et positif aux présomptions qui déjà naissaient contre Edouard Donon de toutes les circonstances que les premiers actes de l'instruction avaient constatées.

Même avant ces révélations accablantes, on avait remarqué et l'insensibilité du fils après le meurtre de son père, et tout ce qu'il y avait d'insolite et de choquant dans ses démarches et dans sa conduite ; ses regards sombres et inquiets, son attitude contrainte, ses réponses embarrassées, n'avaient pas échappé aux magistrats. Comment était-il demeuré sourd aux cris de la victime, au bruit des effractions ? Comment, pendant qu'il était dans la maison, séparé du cabinet de son père tout au plus par l'épaisseur d'un plafond, l'assassin avait-il eu l'audace de s'introduire dans cette maison ouverte à tous venants, et où il devait être infailliblement surpris dans l'exécution de son crime, s'il n'était pas assuré qu'un complice y veillait pour lui ?

Les explications d'Edouard n'avaient pas été de nature à diminuer la force des indices ; loin de là, elles y avaient ajouté le poids des contradictions les plus frappantes...

Il n'y avait plus à différer une mesure désormais trop justifiée, et, le 22 ... il fut surpris par le gendarme préposé à sa garde au moment où il tentait de se suicider en attachant aux barreaux de la fenêtre une longue cravate nouée autour de son cou.

Il importait cependant à la justice de connaître les antécédents d'une existence sitôt et si profondément pervertie, et de constater par quels degrés de la corruption et du vice cette nature mauvaise avait pu passer pour arriver à concevoir et à exécuter le plus abominable des crimes, à l'âge ordinaire des affections tendres et des inspirations généreuses.

L'instruction a recueilli à ce sujet les données les plus tristes en même temps que les plus certaines.

Renvoyé successivement, en 1842 et en 1843, du collège Louis-le-Grand et de l'institution Massin, où il avait encouru de nombreuses punitions ; mauvais élève, paresseux, dissipé, d'un caractère peu communicatif, sans ami parmi ses camarades, Edouard Donon, qui profitait des époques de sortie pour découcher pendant plusieurs nuits de suite, faire des dettes et mettre ses effets en gage, avait été ramené par son père à Pontoise, au mois de juillet 1843. On y connaissait depuis long-temps sa mauvaise conduite et les chagrins qu'il causait à sa famille ; aussi lorsque le sieur Donon, lié avec le principal du collége de Pontoise, lui proposa de prendre son fils chez lui, pour le préparer à l'examen de bachelier par des leçons particulières, celui-ci n'y consentit qu'avec répugnance. « Les rapports d'Edouard avec son père, a dit ce témoin, étaient loin d'être ce qu'ils devaient être ; les jours de sortie, il préférait jeûner plutôt que d'aller à la table de son père, qui l'attendait pour dîner. »

Six semaines environ après être entré chez le sieur Chauvet, il en était renvoyé, et celui-ci a déclaré les motifs qui l'avaient déterminé à prendre cette mesure sévère. Le jour où il voulut donner à Edouard sa première leçon de philosophie, connaissant ses précédents déplorables, son peu d'affection pour son père et pour sa famille, il crut devoir lui adresser quelques remontrances et lui donner des avis pour le ramener à de meilleurs sentiments. « Je lui dis, a-t-il déposé, qu'il se conduisait envers son père comme s'il ne l'aimait pas ; je l'engageai à voir ses tantes, dames fort respectables, à recevoir leurs conseil affectueux. Il répondit sur-le-champ : « Non, je ne les aime pas. » — Et votre père, vous devez l'aimer, celui-là ? — « Non, répondit-il encore, je ne l'aime pas ; je n'aime personne. » Ces paroles furent prononcées d'une manière très assurée, et je ne pus m'empêcher d'éclater, et, le prenant par le bras : « Sortez, lui dis-je, vous êtes un monstre ; je vais vous conduire immédiatement chez votre père. » C'est ce que je fis, en plaignant le pauvre M. Donon d'avoir un tel fils. Je l'engageai à aller à son égard jusqu'aux dernières limites de l'autorité paternelle. » Le sieur Chauvet a ajouté qu'Edouard Donon était toujours morose, taciturne ; que pendant sa longue carrière de professorat, il n'avait vu aucun jeune homme qu'il pût lui comparer ; que, le connaissant comme il le connaissait, il s'était bien promis d'empêcher qu'il eût des rapports avec les autres élèves. « C'est un devoir pénible que je remplis, a-t-il dit en finissant, puisque je suis depuis long-temps et serai toujours, quelque chose qu'il arrive, l'ami de la famille Donon, pour laquelle j'ai conservé la plus grande estime ; mais, avant tout, appelé devant vous pour vous dire la vérité, je l'ai fait pour l'acquit de ma conscience. » . . . .

Il restait une épreuve à faire. C'était la confrontation d'Edouard et de Rousselet. Elle était d'autant plus opportune que les dires de Rousselet seuls, et à part les preuves qui pouvaient les confirmer, n'étaient pas susceptibles d'inspirer à la justice une entière confiance......

La confrontation eut donc lieu le 7 mars.

« Je suis coupable, a déclaré Rousselet, c'est moi qui ait fait le crime ; mais le fils Donon, c'est lui qui m'y a poussé. Il finira par reconnaître que j'ai dit la vérité. »

A cette déclaration, Edouard se lève, il veut se précipiter à plusieurs reprises sur Rousselet, et les gendarmes parviennent difficilement à le retenir ; il lui adresse des injures, des menaces ; il répand des pleurs, il proteste de son innocence, il paraît saisi de la plus violente agitation, et il s'écrie : « Misérable ! M'accuser de la mort de mon père ; je ne l'oublierai jamais !... »

Rousselet répète avec assurance chacune des circonstances relatives, soit à ses entrevues avec Edouard, soit à l'exécution du crime, et au moment où parlant de l'entrevue du 5 décembre, il disait : « Si Edouard veut dire la vérité, il reconnaîtra que ce jour là, étant avec lui dans sa chambre, il m'a parlé de plusieurs demoiselles, notamment d'une demoiselle Kune. Edouard qui, peu d'instants auparavant, semblait en proie à la plus grande exaltation, répond avec un calme qu'il retrouve tout-à-coup : « c'est vrai, mais c'est à la date du 25 décembre. » Rousselet rappelle la conversation qu'un autre jour ils avaient eue dans la salle à manger sur le sieur Donon. « Dans quelle salle à manger cela se passait-il, lui demanda Edouard ? » — Dans la salle à manger sur le jardin. — Pour quelle cause y étiez-vous donc entré, poursuit Edouard. Rousselet répond tranquillement : « Tu sais bien que c'est toi qui m'y as amené pour me parler de ta sortie du pensionnat. » Alors Edouard ne répond plus et se met à pleurer.

Les déclarations circonstanciées et très affirmatives de Rousselet, sont suivies uniformément de ces réponses faites par Edouard : « Cela est faux ! c'est un mensonge ? ».....

Edouard Donon ne pouvait plus se faire illusion sur l'impuissance de ses protestations et la force de l'inculpation dont il était l'objet. Sous l'influence de cette pensée il écrivit le 25 mars à M. le conseiller instructeur, pour qu'il voulût bien venir recevoir ses déclarations, parce qu'il avait à l'entretenir de choses importantes.

Voici, en effet, ce qu'il déclara par lui-même : « J'ai à vous dire que j'avais connaissance du fait qui s'est passé le 15 janvier ; je me suis entretenu de ce fait avec Rousselet, non pas le 21 décembre, comme il le dit, mais le 25 ; il vint dans ma chambre, et ce fut ce jour-là qu'il me félicita sur ce que j'étais sorti de pension, et parce que, pour un beau jeune homme comme moi, il était bien heureux que j'eusse de la fortune ; mais que cependant il était fâcheux que je ne pusse pas en jouir du vivant de mon père, puisqu'il jouissait de la fortune de ma mère sa vie durant. Je m'aperçois qu'en vous parlant, j'ai commencé par où j'aurais dû finir. Notre conversation s'était portée d'abord sur certaines demoiselles, et entre autres sur la demoiselle Kune. Je lui dis que j'avais eu des rapports assez intimes avec elle ; que depuis qu'elle avait quitté Pontoise, j'en avais eu de plus intimes avec Caroline, mais que sachant qu'elle vivait avec mon père, cette circonstance m'avait fort animé contre lui. Il me dit alors qu'il ne pouvait concevoir qu'un jeune homme comme moi marchât sur les brisées d'un vieillard, qu'il était bien fâcheux que je ne pusse jouir de ma fortune, parce que mon père y mettait obstacle. Je lui répondis qu'on ne pouvait rien y faire. Rousselet tira alors de dessous sa blouse un instrument de fer, et me dit : « Ah bien ! il ne m'en faudrait pas pour long-temps avec un instrument comme cela ; j'aurais bientôt assommé un homme. — Je crois que je lui répondis que la chose n'était pas si facile qu'il le croyait, et il s'en alla...

« Le 3 janvier, sortant de chez un perruquier, je rencontrai Rousselet près du pont : il m'aborda et me dit : « Comment vont les amours ? » Je lui répondis : « Pas mal. — Et votre père, est-il toujours acharné après les bonnes ? C'est un homme avec lequel vous ne pourrez pas vivre. Vous avez des caractères qui ne pourront jamais s'accorder ensemble, qui sont incompatibles. » A cela je lui répondis qu'il fallait bien s'y résoudre, puisque c'était mon père. Il s'en alla, et je partis de mon côté.

... lorsque son frère, avant le 15 janvier, connaissait le projet de Rousselet.

« D'un autre côté, répond-il, j'avais des raisons pour le croire ; mon frère ne s'était pas hâté de venir lorsque j'avais été l'avertir qu'un grand malheur était arrivé chez mon père ; mais, d'un autre côté, j'avais de la peine à croire que cela fût possible. Lorsque j'ai été arrêté, j'ignorais absolument pourquoi ; je me disais que, n'étant pas coupable, on n'avait pas de raison pour m'arrêter, à moins qu'on ne m'eût exprès désigné pour éloigner les soupçons ; ensuite, en réfléchissant à ce qui s'était passé, et me rappelant ce que j'avais dit à mon frère et à d'autres, que je pensais que c'était un serrurier qui avait tué mon père, je me figurais que les accusations de Rousselet contre moi pouvaient être une vengeance de sa part. »

Quelques jours plus tard, le 1er avril, Edouard Donon disait encore qu'il avait des raisons pour croire à la complicité de son frère. Outre celles par lui déjà données, il avait, a-t-il dit, entendu dire à la femme de son frère qu'on n'aurait pas un grand intérêt à découvrir l'auteur de l'assassinat. Son frère l'avait détourné, après l'arrestation de Rousselet, d'aller chez le juge d'instruction déclarer ce qu'il savait sur cet homme, et enfin il l'avait vu venir chez son frère, quelques jours après le crime ; il ne pouvait pas concevoir qu'il osât se présenter ainsi, s'il n'était pas son complice. C'est par tous ces motifs, disait-il, qu'au 26 mars il avait soutenu n'avoir pas connaissance des faits que ce jour-là il s'était décidé à révéler. Cependant, sur la demande précise que lui adresse le magistrat, d'expliquer ses insinuations si graves, et de dire nettement s'il croit à la culpabilité de son frère, et s'il entend l'accuser, il répond : « Je ne le peux pas. Si je l'avais cru, je l'aurais dit tout de suite... »

. . . .

Edouard Donon dut s'apercevoir, dans son interrogatoire du 1er avril, que sa nouvelle version n'en imposerait pas plus que les précédentes à la justice. Il prit donc le parti de faire une rétractation, et, le 4 et le 5 avril, voici en quels termes il la fit, et comment il explique le motif de ses déclarations du 26 mars et du 1er avril :

« La déclaration que j'ai faite le 26 mars n'était pas vraie. Rousselet m'acuse pour diminuer sa culpabilité. Il compte que je dirai toujours *non* sur toutes les accusations qu'il a portées contre moi ; et c'est pour déjouer sa mauvaise intention, et afin qu'il n'en recueille pas le fruit, que j'ai déclaré qu'avant le 15 janvier j'avais connaissance du fait. C'était une déclaration en quelque sorte *conditionnelle*. Rousselet ment. J'ai pensé qu'en opposant le mensonge au mensonge, on arriverait peut-être à la connaissance de la vérité. »

Confronté de nouveau, le 5 avril, avec Rousselet, il ajoute : « Rousselet ayant prétendu que je l'ai excité, je détruisais cette allégation en disant que c'était lui qui avait cherché à m'exciter. Si j'avais voulu lui faire commettre l'assassinat, est-ce que j'aurais été lui promettre cent mille francs, tandis que, dans Pontoise, j'aurais pu en trouver d'autres qui, pour cinq ou six cents francs, s'en seraient chargés ?

Rousselet, de son côté, reproduit de nouveau les faits, tels qu'il les avait déclarés au moment où il rappelait l'entrevue du 5 décembre. Edouard l'a interrompu en disant : « Si on l'a vu dans ma chambre ce jour-là il a de la chance. » Rousselet continue et rappelle la conversation qu'ils ont eue ensemble ce jour-là, et termine en disant : « Qu'il me démente, s'il l'ose ! Il a pris bien de l'assurance depuis la dernière fois ; je ne sais pas pourquoi ; il sait bien, le misérable, que je dis la vérité. » Edouard l'interrompant, s'est écrié avec un sourire contraint et affecté : « Peut-on mentir comme cela à 55 ans ! Mais sois tranquille, je t'arrangerai, mon petit. » Rousselet répétant qu'Edouard lui avait fait mille politesses : « Il a parlé de politesses, je crois, reprend Edouard. Je n'en ai eu pour personne ; comment en aurais-je eu pour un homme comme celui-là ? »

Il faut renoncer à reproduire les affirmations de l'un, les dénégations de l'autre.

Tout se réunissait désormais pour associer invinciblement Edouard Donon à la préparation et à l'exécution de l'assassinat commis par Rousselet. Tous deux l'avaient prémédité, tous deux y avaient concouru, tous deux devaient en recueillir le fruit, et la seule différence qui peut rester entre eux, c'est que l'un, sans espoir comme sans intérêt, depuis l'aveu décisif qu'il avait fait de son crime, ne semblait plus préoccupé que du soin et du désir d'en assurer l'expiation complète, en faisant connaître ceux qui y avaient pris part, et toutes les circonstances qui l'avaient accompagné, tandis que l'autre, luttant péniblement contre l'évidence, recourant, pour égarer la justice à toutes les ruses, à toutes les combinaisons, ne reculant devant aucune dénégation, devant aucun mensonge, pour détourner une accusation trop fondée, offrait le spectacle désolant d'un coupable endurci, qui, à peine arrivé à l'âge d'homme, avait, par les plus déplorables antécédents, préludé au plus abominable des crimes, et ne laissait pas même paraître un seul instant de repentir.

En conséquence, Rousselet est accusé :

« D'avoir, le 15 janvier 1844, commis volontairement et avec préméditation, un homicide sur la personne de Donon-Cadot, ledit homicide volontaire ayant précédé un autre crime.

» Edouard Donon-Cadot de s'être rendu complice de ce crime : 1o en faisant des promesses à Rousselet et en lui donnant des instructions pour le commettre ; 2o et en aidant et assistant avec connaissance Rousselet dans les faits qui ont préparé et facilité ledit crime. »

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 JUIN.

Ouverture fixée au 25 octobre 1843.

LESURQUE, mécanicien, r. Nve-de-Lappe, 2. J. c., M. Gallais ; s. p., M. Tiphagne, r. des Martyrs, 15.

Bourse du 25 juin 1844.

La Bourse a ouvert en hausse sur les deux valeurs.

Le 5 0/0 s'est maintenu mieux qu'hier de 10 c. fin du mois, et de 15 c. au comptant.

Mais le 3 0/0 a faibli de nouveau, et ferme de 10 c. moins qu'hier.

La réunion des deux compagnies de Versailles a donné un grand élan aux prix de leurs actions qui ont ensuite éprouvé une réaction assez sensible sur la rive gauche surtout.

Les autres lignes ont varié.

Rouen et Marseille en baisse.

Les autres lignes en hausse.

Outre les valeurs plus courantes, cotées ci-après, on a fait :

Au comptant :

C. Ganneron, 105. — Belge, 1842, 108 1/2, 5/8 ; — id., 1831, 103, — id., 3 0/0, 78 60. — B. Belge, 660. — Id. em. de 1841, 1110. — Autriche, 00. — Esp. passive, 00 ; — id., 3 0/0, 35 1/4. — id., (anc. dif.), 00. — 2 0/0 Hol-

depuis quelques jours de chaleur ... nous avons espoir d'une récolte sinon abondante, du moins moyenne. Quant aux fruits de toute espèce, ils seront peu abondants.

LYON, 10 Juin. — Le mauvais temps n'a pas été aussi désastreux qu'on le craignait, il n'y a guère que les plants hâtifs qui ont souffert. Les vignes présentent généralement un assez bel aspect, les raisins sont nombreux et d'une bonne grosseur.

BAR-LE-DUC, 11 Juin. — La vigne est en fleurs et se trouve favorisée par une bonne température. Le cours des vins en cave se maintient; les vins nouveaux se vendent avec activité. Il se consomme beaucoup de petits vins à l'époque des fenaisons.

LIMOGES, 18 Juin. — Les belles prairies qui environnent Limoges ont donné cette année des foins d'une qualité supérieure, mais il y a presque partout un déficit de près d'un tiers sur les récoltes de 1843.

Le seigle est toujours à un taux très élevé; il s'en est vendu une grande quantité à la foire du 17, au prix énorme de 17 fr. l'hectolitre.

BORDEAUX, 22 Juin. — La vigne est dans un état très satisfaisant; le nouveau verjus croît uniformément et avec rapidité; la végétation des nouvelles pousses est puissamment activée par l'excès de la chaleur, au point que dans les localités où on pratique le pincement, cette opération est aujourd'hui de toute nécessité.

MAUGUIO (Hérault), 17 Juin. — Les vents d'est qui régnaient dans les premiers jours du mois faisaient penser à nos propriétaires que la floraison de la vigne serait mauvaise; mais le vent ayant cessé, et une chaleur tropicale étant venue l'aider, nous pouvons aujourd'hui dire qu'elle a tourné à bien. Pourtant nous ne sommes pas encore sans craintes sur le résultat de notre prochaine récolte; car, outre une diminution d'un tiers dans le nombre des raisins des vignes terrets, un insecte dévore les feuilles des vignes de nos bas-fonds, ce qui peut porter préjudice au raisin qui reste ainsi exposé à toutes les intempéries.

HALLE DE PARIS.

24 Juin.			25 Juin.		
Arrivages	1825 q.	71 k.	Arrivages	1183 q.	48 k.
Ventes	1060	97	Ventes	830	25
Restant	15400	56	Restant	15753	79
Cours moyen		39,54	Cours moyen		39,59
Cours-taxe		39,27	Cours-taxe		39,34

Cote administrative.				Cote administrati			
Gr.	12q.	56k.	52,25 à 54,80	Gr.	0q.	0k.	00,00 à 00,00
1re	486	70	39,40 à 41,40	1re	0	0	00,00 à 00,00
2e	202	53	37,90 à 38,85	2e	0	0	00,00 à 00,00
3e	17	27	29,95 à 00,00	3e	0	0	00,00 à 00,00
4e	7	57	24,25 à 25,40	4e	0	0	00,00 à 00,00
Al.	214	93	37,60 à 40,10	I.	0	0	00,00 à 00,00

GRAY, 22 Juin. — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,80; 3e : 24,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 19 Juin. — Farine, 1re : 40,00; 2e : 36,00.

NANTES, 21 Juin. — Farine, 1re : 39,38; 2e : 38,26. — Farine en son : 20,90.

Cours des céréales (par hect.).

RAMBOUILLET, 22 juin. — Froment, 1re: 21,33; 2e: 20,83; 3e: 19,83. Baisse de 0,30. — Méteil : 16,66 à 18,00. — Seigle : 12,33 à 13,00. — Orge : 11,33 à 12,00. — Avoine : 7,30 à 7,90. Baisse de 0,10.

CLERMONT (Oise), 22 juin. — Froment, 1re: 19,72; 2e: 19,16; 3e: 18,61. — Méteil : 16,67. — Seigle : 11,94. — Orge : 11,00. — Avoine : 7,50. Froment sans varion; baisse de 0,16 sur l'avoine.

COLMAR, 20 juin. — Froment, 1re: 22,57, 2e: 20,87; 3e: 19,25. — Méteil : 14,71. — Orge : 11,81.

VOUZIERS, 22 juin. — Froment : 17,15. — Seigle : 9,64. — Orge : 10,36. — Avoine : 6,96.

PONTARLIER, 20 juin. — Froment : 20,75 à 22,50. — Méteil : 16,50 à 18. — Orge : 15,00. — Avoine : 9,50 à 10,50.

CLERMONT (Puy-de-Dôme), 20 juin. — Froment, 1re: 24,60, 2e: 22,90; 3e: 22,81. — Méteil : 20,40. — Seigle : 18,35 à 19,50. — Orge : 10,00 ... à 1,20.

Le marché était bien fourni, il y a une baisse sensible sur le précédent; les cultivateurs vendaient bien, et d'autant mieux que le blé qu'ils vendent n'est pas de belle qualité, et que le temps très beau qui continue fait espérer une récolte abondante et de belle qualité.

MARSEILLE, 21 Juin. — A la suite des renforts que nous voyons arriver chaque jour, les détenteurs se sont décidés à faire de nouvelles concessions qui ont donné lieu à des transactions assez saillantes. La majeure partie de ces affaires ont été faites dans la prévision de l'augmentation des droits sur les céréales pour le mois prochain. On a réalisé entre autres des blés de Calaffa de 20,00 à 21,00 les 160 litres entrepôt, des Ibrail de 17,00 à 17,50, des Marianopoli tendres à 21,50, et un Pologne par navire anglais à 23,25.

Les grains grossiers se traitent aux prix suivants :

Fèves de Marans,	20,00	les 160 litres.
Maïs d'Italie et du Danube,	22,50	—
Avoine de Marans,	24,00	les 240 litres.
— Basse-Bretagne,	22,00 à 22,50.	

Légumes secs (par hect.).

ROUEN, 21 Juin. — Haricots : 21,00 à 22,00. — Fèves : 24,00 à 25,00. — Lentilles : 30,00 à 31,50.

STRASBOURG, 21 Juin. — Haricots blancs : 21,00 à 21,50. — Fèves : 11,50 à 12,75. — Pois : 13,00.

MULHOUSE, 18 Juin. — Haricots : 18,00 à 19,00. Baisse de 0,50. — Lentilles : 11,25 à 13,75. Baisse de 0,50. — Pois : 12,00 à 14,00. Baisse de 1,00.

GRENOBLE, 8 Juin. — Haricots : 27,50. — Lentilles : 26,50 à 27,50.

MARSEILLE, 21 Juin. — Haricots de Nantes, cons., les 50 kil. : 14,00. — do Gros de Dijon : 17,00. — Pois verts : 15,00. — Pois roux : 14,50. — Lentilles d'Auvergne : 15,50.

PARIS. — Eaux-de-vie. — Montpellier ... 60,00. — Saintonge : 85,00 à 90,00. — Armagnac : 55,00 à 60,00. — Cognac vieux : 150,00 à 300,00; do rassis : 130,00; do nouveau : 120,00.

Vins (la pièce). — Bordeaux ord. : 85,00 à 00,00. — Grand-Médoc : 300,00 à 600,00. — Petit-Médoc : 100,00 à 150,00. — Anjou : 75,00 à 85,00. — Orléanais : 75,00 à 85,00. — Chablis nouveau : 100,00 à 110,00. — Cher : 85,00 à 90,00. — Vouvrai : 90,00 à 100,00. — Auvergne : 78,00 à 80,00. — Marseille : 85,00 à 90,00. — Auxerre et Joigny (les 2 feuillettes) : 90,00 à 120,00. — Saint-Gilles (l'hect) : 40,00 à 45,00. — Roussillon, do : 45,00 à 50,00.

LA ROCHELLE, 19 Juin. — Eau-de-vie nouvelle disponible sans fûts (l'hect.) : pas de cours connus.

COGNAC, 15 Juin. — Eau-de-vie 1843 des Bois sans logement, l'hect. : 76,00 à 81,00. — do Champagne : 103,00 à 106,00. — do 1842 des Bois : 93,00 à 96,00. — do Champagne : 108,00 à 111,00. — do 1841 des Bois : 96,00 à 101,00. — do Champagne : 113,00 à 116,00. — do 1840 des Bois : 100,00 à 105,00. — do Champagne : 115,00 à 120,00.

Vins. — Vins rouges et blancs, logement compris (de 1er achat).

Vins rouges de 1843,	135,00 à 145,00	le ton.
Vins blancs,	125,00 à 130,00	de 8 h.

La floraison est à peu près terminée dans les cépages blancs, elle est en pleine activité dans les rouges. Par le temps admirable que nous éprouvons, tout fait espérer une bonne récolte dans l'arrondissement de Cognac; aussi les futailles, merrains, cercles et osier sont-ils tenus avec fermeté.

LIMOGES. *Vin*. — Périgord : 35,00. — Bas Limousin : 30,00.

LUNEL, 17 Juin. — Le cours de notre marché vient d'être déclaré nul pour toutes les preuves. On a offert 62 fr. du 3/6 disponible, et 55 fr. pour nov. et déc. sans vendeurs.

CETTE, 19 Juin. — Le cours des 3/6 disponibles a été fixé à 61 fr., le prix officiel ne peut et ne doit pas pourtant faire foi, car pendant ... 63 fr. ferme; Nov. et ... 55 fr. sans vendeurs.

Paris nous est arrivé sans variations de 77 à 78 fr.; Bordeaux à 69.

MARSEILLE, 21 Juin. — La baisse sensible éprouvée par les 3/6 sur les derniers marchés du Languedoc avait eu du retentissement sur notre place; mais quoique la floraison des vignes ait eu lieu avec assez de succès, les avis des pays de production annoncent de nouveau de la faveur, et les vendeurs y deviennent chaque jour plus rares et plus exigeants.

Aussi nos cours se sont-ils ressentis de cet état de choses; le disponible et le fin courant tombés au commencement de la semaine à 67 fr., trouveraient aujourd'hui preneurs à 68 fr.

Les mois d'été de très offerts sont devenus recherchés à 70 fr., ainsi que les mois de novembre et décembre à 60 fr.

Il s'est peu fait cette semaine, d'abord faute de preneurs, et plus tard par la rareté des vendeurs.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE SCEAUX du 24 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	1178	944	234	1 18	1 6	» 96
Vaches....	109	78	31	1 6	» 94	» 78
Veaux.....	535	516	19	1 30	1 10	» 90
Moutons..	8068	6704	1364	1 24	1 16	» 98

LA MAISON-BLANCHE, 25 Juin. — 286 porcs amenés dont 208 vendus à 1,06-1,04-1,02.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 25 Juin. — 66 vaches dont 34 vendues : 1,04-0,90-0,76. — 9 taureaux dont 2 vendus : 0,92-0,80. — 419 veaux, tous vendus : 1,60-1,40-1,20. — 89 vaches laitières, dont 53 vendues, de 240,00 à 250,00.

tant même ces évaluations, suivant lui exagérées, elles ne présentaient rien d'exorbitant au profit de la compagnie concessionnaire, et il s'exprime ainsi :

« Mais, en acceptant sans restriction les résultats présentés par M. Stephenson (21 millions), qui donnent un intérêt de 11 pour 0/0 du capital nécessaire à l'entreprise, le bénéfice de la compagnie, avec les conditions du projet de loi, se répartirait ainsi qu'il suit :

» Sur ces 14 pour cent, la compagnie prélèverait 8 pour cent, ce qui, avec la moitié de l'excédant, lui ferait 11 pour cent, sur lesquels 2 pour cent seraient affectés à son amortissement. Il lui resterait donc 9 pour cent pour faire face à toutes les éventualités, aux mauvaises années qu'il faut prévoir dans le cours de la concession, et aux charges résultant pour elle du nouveau projet de bail. »

Ainsi donc, d'après M. Lasnyer, si le chemin du Nord rapportait net 21 millions, la compagnie n'aurait en définitive, que *neuf* pour cent net, sur le capital par elle fourni. C'est là une erreur de calcul facile à démontrer.

Nous pensons que la part des travaux et achats des terrains à la charge de l'Etat, s'élèvera, sur le chemin du Nord, de 100 à 120 millions; mais ce dernier chiffre étant contesté (on oublie notamment de mentionner, la dépense déjà soldée, des petits embranchements de Lille et Valenciennes à la frontière belge), nous admettons momentanément que le chiffre ne sera que de 100 millions; la part de la compagnie est évaluée à 66 millions; donc, le chemin coûtera au total — 166,000,000 fr.

S'il rapporte net, par an, 21 millions, ce sera en effet, comme le dit M. Lasnyer, 14 p. 100. — C'est dans la répartition de ces 14 p. 100, que M. Lasnyer se trompe.

Posons 21 millions de revenu net annuel. — 21,000,000 fr.

La compagnie prélève 8 p. 0/0; mais 8 p. 0/0 de quelle somme? Seulement de son capital, et non pas, comme le lui a fait faire M. Lasnyer, du capital total dépensé. 8 p. 0/0 sur 66 millions, c'est — 5,288,000 fr.

Il restera donc à partager par 1/2 entre l'Etat et la compagnie, non pas 6 p. 0/0 du capital de la compagnie, comme l'a dit ensuite M. Lasnyer, par une erreur inverse, mais une somme beaucoup plus forte, c'est-à-dire — 15,712,000

Donc, 1/2 pour la compagnie et 1/2 pour l'Etat, soit — 1/2 — 7,856,000

L'Etat n'aura donc pour ses 100 millions, que 7,856,000 fr., tandis que la compagnie joindra à cette somme, à raison de ses 66 millions, celle déjà prélevée de — 5,288,000

au total — 13,144,000 fr.

Déduisant 2 p. 0/0, ou 1,280,000 pour amortissement des rails qu'elle abandonne à l'Etat à la fin de sa jouissance — 1,280,000 fr.

Il lui restera net 11,864,000 francs de revenu annuel — 11,864,000 fr.

— c'est-à-dire presque DIX-HUIT pour cent sur 66 millions, et non pas NEUF pour cent, comme le disait M. Lasnyer.

L'honorable rapporteur ne devant plus avoir le temps, au point où en est la discussion sur le chemin du Nord, de faire imprimer un *erratum* à son rapport, nous l'engageons à éclairer de vive voix ses collègues sur cette petite erreur du simple au double en faveur des bénéfices de la compagnie du Nord. Les préoccupations qui animent M. Lasnyer en faveur des compagnies rendent son erreur tout-à-fait naturelle et très excusable.

Jusqu'ici la loi électorale de 1831 avait été pour le parti conservateur l'arche sainte à laquelle il ne fallait toucher à aucun prix et sous aucun prétexte. La crainte de déranger quelque chose aux éléments de majorité fournis par cette loi lui avait toujours tenu lieu de perfection. Cependant, pour n'avoir pas été *baclée*, comme la nouvelle charte, en quelques heures, sous le coup d'une révolution qu'on avait hâte d'arrêter, la nouvelle loi électorale n'était pas sortie du creuset législatif avec le caractère imposant d'une œuvre vouée à l'immortalité. On sait que par esprit de représailles contre la majorité ministérielle qui avait repoussé les avocats, les médecins, etc., l'opposition de son côté par un vote illibéral et contraire à ses principes, refusa le droit de suffrage aux membres de la magistrature. Ainsi tout concourut à rétrécir la sphère de ce qu'on a nommé le pays légal. La loi se trouva en double sens plus exclusive que ne l'avaient voulu les deux parties opposées de la chambre. Elle maintint le vote par arrondissement et renferma la liberté de l'électeur dans les limites les plus étroites.

C'est là pourtant le monument de sagesse législative sur lequel les centres n'avaient jamais permis jusqu'à présent qu'on portât la main. Et voici qu'eux-mêmes en ce moment prennent l'initiative de cette témérité. Ils trouvent que la loi du 19 avril 1831, si peu favorable au libre exercice du droit de vote, laisse encore trop de latitude à l'électeur, en lui permettant, moyennant certaines conditions, de transférer son domicile politique où il lui convient. Le priver de cette faculté, tel est le but de la proposition Couture, proposition admise par la commission qui a été chargée de l'examiner.

Le rapporteur de cette commission, M. Hébert, n'a eu garde de faire attendre son travail, que le *Journal des Débats* donne aujourd'hui en annonçant qu'il sera probablement mis à l'ordre du jour après les lois sur les chemins de fer. On est pressé d'en finir avec cette liberté que s'arrogent quelques électeurs d'aller porter leur vote là où il aurait chance de ne pas être perdu pour l'opinion à laquelle ils appartiennent. Aussi, malgré l'époque avancée de la session, on comptait bien faire passer la proposition sur le domicile politique. Le même sentiment d'honneur et de moralité qui a fait triompher dans les lois de chemin de fer les amendements de MM. Crémieux et Gauthier de Rumilly, se rencontrera ici en faveur des réformes à la loi électorale qui peuvent être réclamées par l'opposition. Le scandale de l'élection de Louviers et de beaucoup d'autres pour lesquelles la chambre n'a pas été aussi sévère, est présent à tous les esprits. C'est quand de pareils faits se produisent que nos hommes du *statu quo*, s'essayant, quoique timidement, à un pas rétrograde, veulent confiner davantage encore l'élection politique dans l'arrondissement, en faire une affaire purement de clocher. Que les hommes qui entendent autrement les choses, et qui veulent que les députés soient avant tout les représentants de la France, répondent à cette tentative de manière à faire repentir ses auteurs d'avoir provoqué un tel débat. Le pays leur tiendra compte du zèle qu'ils auront mis à revendiquer pour l'électeur le plein et libre exercice du droit de vote, ce qui est une condition essentielle de sa souveraineté.

La chambre a discuté aujourd'hui le tracé du chemin de fer du Nord.

Quant à la question de l'exploitation par les compagnies, le gouvernement et la commission, d'un commun accord, ont demandé qu'elle fût réservée; le gouvernement poserait les rails et serait autorisé à exploiter provisoirement la ligne, aussitôt les travaux achevés.

Tentative de guerre civile en Grèce.

Nous recevons de notre correspondant d'Athènes, la lettre suivante :

Ce pays est en ce moment dans un état de crise bien affligeant. La Russie a enfin mis en œuvre toutes les ressources dont elle dispose ici, et cela pour déterminer la guerre civile. Deux nouveaux journaux viennent d'être créés par ses agents pour exalter les idées démagogiques; elle en a cinq maintenant. C'est beaucoup, d'autant plus qu'ils sont généreusement rétribués. On ne comprend pas que le gouvernement supporte le langage amèrement anarchique de cette presse. Il s'est cependant décidé à en saisir un, *l'Indépendant*.

D'autre part, le comité russe a remis des sommes assez considérables à plusieurs anciens chefs militaires, klaphtes déterminés, pour qu'ils commencent la guerre civile. Ces derniers se sont empressés d'accepter ce qui leur a été offert : ils espèrent gagner beaucoup plus encore en saccageant les villages. Mais l'esprit des habitants est trop contraire à de telles tentatives pour qu'elles puissent réussir sérieusement. Grivas, un des anciens klephtes du parti colletiste, qui s'est toujours fait remarquer par son vandalisme, ses cruautés et sa cupidité, a reçu de l'argent, et si bien, qu'il a pu engager la guerre civile en Arménie; mais il n'a pu y réunir, jusqu'à ce moment, qu'une centaine d'hommes, les populations témoignant la plus vive répulsion à entendre son nom. D'ailleurs, les Stratos, autres Palycares, encore plus influents et dévoués au gouvernement, l'observent avec des forces très supérieures. Griziotis, le plus puissant des chefs Palycares, est vivement sollicité de lever l'étendard de la révolte; il pourrait réunir plusieurs milliers d'hommes, et on lui offre aussi d'assez belles sommes. Mais il est retenu par les relations qu'il a conservées avec M. Piscatory depuis l'époque de la *lutte*, temps où ils se sont trouvés ensemble sur les mêmes champs de bataille. Griziotis a conservé beaucoup de respect pour M. Piscatory, qui entretient avec lui une correspondance assez suivie; et l'on espère qu'il ne cédera pas aux obsessions des Russes. Les efforts des anarchistes, donnent de la force au ministère : aujourd'hui, on ne songe plus qu'à déjouer les intrigues russes. — Le pays est dans une grande agitation; mais il est à espérer que la tranquillité sera maintenue; l'énergie que le ministère paraît décidé à déployer, doit suffire; les élections commencent; dès qu'elles seront finies, tout le mouvement sera concentré dans la capitale : alors, nous en serons maîtres.

Des lettres de Madrid du 20 annoncent que la veille, le traité en discussion entre les porteurs de traites du trésor et le ministre des finances, avait été conclu. Les premiers ont accepté du 3 p. 0/0, à 35 p. 0/0, en échange des traites à échoir et moyennant la liquidation des contrats dont elles résultent. La conversion de la dette flottante en 3 p. 0/0 donne, dès ce jour, au gouvernement plus de 60 millions de réaux par mois. En outre, la banque de St-Ferdinand va, dit-on, s'engager à lui compter pareille somme mensuellement. Dès la veille au soir on avait fait partir pour Paris les fonds nécessaires au paiement, dans cette capitale et à Londres, du semestre des intérêts du 3 p. 0/0, qui échoient à la fin de juin.

On a saisi à Valladolid une correspondance, adressée à un ancien aide de camp de Zumalacarregui. Cet officier comptait disposer d'éléments respectables pour organiser un parti sérieux et proclamer Charles V ou Charles VI. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Un autre plan révolutionnaire dans un sens diamétralement opposé a été découvert à Séville. Plusieurs officiers du régiment d'Aragon ont été arrêtés. Il paraît que le complot avait de vastes ramifications.

Le 20 au soir, les quatre ministres restés à Madrid devaient partir pour Barcelone, où ils rejoindront la reine. On fixe au 1er juillet leur retour dans la capitale. On assure qu'il sera question dans ces conférences : 1° du remaniement du cabinet, pour peu qu'il ne soit pas complètement homogène; 2° de la dissolution des chambres; 3° de la résurrection subite du fameux *estatu real*.

Quelques troubles ont éclaté dans la ville d'Ingolstadt, forteresse bavaroise située sur les bords du Rhin. En voici la cause d'après les journaux allemands :

Un ouvrier ivre venait d'être arrêté par un gendarme, et il faisait des efforts pour lui échapper, quand le gendarme se vit contraint de recourir à son arme, et le tua sur le coup. A l'instant, les ouvriers qui travaillent aux fortifications s'assemblèrent en poussant des cris de mort contre le

---

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 26 juin.

Au commencement de la séance, M. Boulay (du Var) dépose une pétition des habitants de la commune d'Antibes (Var), qui réclament un droit protecteur contre l'invasion de la graine de sésame.

A deux heures, M. Lasnyer vient prévenir la chambre que MM. les ministres des finances et des travaux publics sont réunis pour s'entendre avec la commission sur certains points de la loi en discussion, et prient les députés de suspendre encore un moment la séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer du Nord. La chambre a terminé sa séance d'hier en déclarant qu'elle passerait à la discussion des articles.

« Art. 1er. Le chemin de fer de Paris sur l'Angleterre, dont l'établissement a été ordonné par la loi du 11 juin 1842, sera dirigé sur Calais, Dunkerque et Boulogne,

» Les lignes sur Calais et Dunkerque se détacheront de la ligne de Paris à la frontière de Belgique à Ostricourt, entre Douai et Lille, et se dirigeront, savoir :

» La ligne sur Calais par Hazebrouck et Saint-Omer;

» La ligne sur Dunkerque par Hazebrouck et l'ouest de Cassel.

» La ligne sur Boulogne se détachera à Amiens de la ligne de Paris à la frontière de Belgique, et se dirigera par Abbeville et Etaples. »

M. DESLONGRAIS demande à quelles dispositions se sont arrêtés le gouvernement et la commission.

M. LASNYER. Le chemin de Lyon et celui de la Belgique se faisant suite, nous avons consulté le gouvernement pour savoir quel système il suivrait pour l'exploitation du chemin de fer du Nord.

Le gouvernement et la commission sont tombés d'accord sur les trois points suivants :

La question de l'exploitation par les compagnie financières et les compagnies fermière, sera réservée.

2° Le gouvernement devra dès maintenant poser les rails;

3° Aussitôt que l'état des travaux sera assez avancé, le gouvernement sera autorisé à exploiter provisoirement la ligne.

Les travaux sont assez avancés depuis Arras jusqu'à la frontière, dans la direction de Lille et de Valenciennes, et c'est à cette dernière partie surtout du chemin que s'applique cette dernière autorisation. Les travaux des autres parties de chemin sont trop peu avancés pour qu'on puisse espérer qu'elles soient livrées au public d'ici à la prochaine session.

MM. Lestiboudois, Roger (du Nord), Delebecque, de Bellonnet, Delespaul, Harlé et Behaghel proposent de modifier ainsi le deuxième paragraphe :

« Les lignes sur Calais et Dunkerque se détacheront de la ligne de Paris à la frontière de Belgique, à Fampoux près d'Arras, et se dirigeront : savoir :

M. LESTIBOUDOIS développe cet amendement au milieu du bruit des conversations.

M. BAUDE propose à son tour l'amendement suivant :

« Jusqu'à l'ouverture de la prochaine session, M. le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, pour un temps qui n'excèdera pas 99 ans, l'exploitation du chemin de fer d'Amiens à Boulogne à une compagnie qui se chargera de tous les travaux. (Murmures.)

M. LASNYER. S'il y avait, pour l'exploitation de la ligne d'Amiens à Boulogne, des propositions acceptables, cela pourrait influer sur le vote de la chambre; c'est pour cela que je lirai la proposition de la compagnie à laquelle M. Baude a fait allusion.

Cette compagnie demande 90 ans de concession, le terrain gratuitement concédé, l'autorisation ne sera fait qu'une seule voie. Dans le cas où le terrain ne pourrait être concédé gratuitement, la concession devrait être portée à 99 ans. Si des noms influents sont placés en tête de la compagnie, elle ne tardera pas, dit-elle, à réunir les fonds nécessaires. (On rit.)

La commission, continue M. Lasnyer, a été unanime à penser que ces propositions ne pouvaient en aucune façon être acceptées.

M. BERRYER. Le système présenté par cette compagnie n'est nullement contraire à la loi de 1842. (Nouveaux murmures d'improbation.)

M. ROGER (du Nord) complète le développement de son amendement, sans obtenir plus de silence que M. Lestiboudois.

M. LEGRAND (de la Manche) défend les tracés proposés par le gouvernement, qui lui semblent une heureuse transaction de tous les intérêts.

M. BERRYER. La question des tracés du chemin du Nord ne peut être résolue par une transaction. Il ne s'agit pas de tel port, de telle ligne; il faut défendre contre l'étranger le sol de notre patrie.

La loi de 1842 a déclaré qu'on rattachera le chemin de la Belgique à en ou plusieurs points du littoral, de manière à ce que nos ports ne se trouvent pas écrasés par la concurrence des ports belges. Voilà le but qui doit nous guider, et loin de transactionner, et d'allonger leurs chemins, les Belges cherchent tous les jours à approcher leurs ports de commerce de notre frontière. Les Belges, par le chemin de Bruges à Courtray, ont cherché à déshériter Dunkerque au profit d'Ostende, même pour les marchandises françaises, et nous, pendant ce temps, nous allongeons le chemin sur Dunkerque de 20 kilomètres. Il est nécessaire pour l'intérêt du commerce de la France que le chemin de Dunkerque se dirige directement sur Lille et joigne celui de Calais à Hazebrouck.

La traversée d'Angleterre à Ostende est plus longue que celle d'Angleterre à Calais; mais il ne faut pas perdre cet avantage en allongeant la traversée par terre pour les marchandises qui doivent se diriger sur la France et l'Allemagne.

Quant à l'embranchement de Boulogne, s'il n'était pas voté, Boulogne serait complètement ruiné : sa pêcherie qui nourrit tant d'hommes se porterait à Calais et vers le nord. Cette ville est importante; elle a été choisie pour scène d'une grande opération militaire, et ne peut être ainsi abandonnée.

Je vote donc pour l'amendement et pour le triple embranchement sur Dunkerque, Calais et Boulogne par la voie la plus courte et la plus avantageuse.

M. DUMON. Les marchandises nous arrivent par la Belgique beaucoup plus nombreuses aujourd'hui qu'autrefois, mais cette augmentation est antérieure à l'établissement des chemins de fer, et n'en est pas un résultat; elle provient de l'élévation de nos tarifs; la commission des douanes l'a reconnu, et c'est par une modification des tarifs que nous assurerons, je l'espère, à Dunkerque, l'avantage sur Anvers.

On ne nous demande pas de faire la communication d'Hazebrouck à Lille, on veut la faire faire par une compagnie; mais aucune compagnie dont les offres puissent être acceptées ne s'est encore présentée; c'est la commission qui l'a jugé ainsi; on serait donc conduit par l'adoption de l'amendement à laisser une solution de continuité entre Hazebrouck et Lille.

Le gouvernement ne peut entreprendre deux lignes complètement distinctes sur Calais et sur Dunkerque : la circulation n'est pas assez considérable pour compenser cette dépense. Le tracé proposé par le gouvernement vaut autant pour le présent et autant pour l'avenir, et il est plus économique que celui qui a été proposé par l'amendement; les intérêts des villes sont aussi bien desservis, la circulation internationale l'est mieux, et il n'y a aucune raison sérieuse pour le remplacer.

[illegible] sulte.)

L'orateur se rend à la tribune. Le tumulte augmente.

La chambre, consultée, déclare qu'elle ne renverra pas le débat à demain.

M. LASNYER. Mon opinion a toujours été celle de M. Dufaure; je n'ai cependant nullement combattu M. le ministre des travaux publics; je voulais que la liberté des opinions fût entière et laisser à la chambre à juger; j'avais dans le rapport exposé mes raisons et celles de mes adversaires; mais parce que je suis rapporteur de la commission, je ne vois pas pourquoi je serais obligé au nom de la majorité de venir combattre mon opinion. (Si! si! Longue agitation.)

Avant d'arriver à ce qui s'est passé dans la commission, je citerai des précédents... (Interruption. A demain! à demain!)

La chambre se sépare. Il est six heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse*, à propos du chemin de fer du Nord, prétend que, si le trésor supporte le fardeau des trois cinquièmes de la dépense sur les mauvaises lignes, il faut au moins, et comme compensation, qu'il demande aux bonnes lignes tout ce qu'elles peuvent lui donner. C'est ce que ne veulent pas les compagnies financières lorsqu'elles réclament vingt-huit années pour payer des rails que dix-sept années de jouissance leur rembourseraient largement. C'est donc bien ici le cas prévu par l'exposé des motifs, le cas où les financiers refusent leur concours à des conditions raisonnables, C'est l'occasion d'accorder au gouvernement l'autorisation qu'il demandait d'achever, dans toutes ses parties, le chemin de fer du Nord.

— Les compagnies, dit le *National*, sont plus modestes cette année que l'année dernière, mais elles ne sont pas moins âpres, et leur influence sur le pouvoir s'est accrue. L'année dernière elles espéraient tout emporter de haute lutte. Aujourd'hui, voyant que la chambre est peu curieuse d'abdiquer devant la Bourse, elles marchent à la conquête de leur butin par des voies sourdes et cachées. La chambre ne se laissera pas abuser par des sophismes. Pour les chemins qui restent à voter, elle repoussera l'intervention des compagnies; elle la repoussera surtout pour le chemin du Nord, dont elle connaît les scandaleuses combinaisons. Elle ne voudra pas livrer à une association de capitalistes étrangers cette mine d'or et une des clés de la France!

— Suivant le *Commerce*, la situation toute particulière du chemin du Nord exige que la propriété n'en sorte pas des mains du gouvernement. C'est un chemin essentiellement politique. Les tarifs des chemins de fer n'exercent pas une influence moins grande sur les relations commerciales que les tarifs de douanes.

— On lit dans la *Quotidienne*: le ministère tient à son complot légitimiste. Ce soir deux visites domiciliaires ont été faites chez M. de Charbonnier de la Guesnerie, en son absence. Dimanche on avait enlevé tous tous ses papiers; lundi on est venu prendre des portraits et des bustes.

L'abondance des matières nous oblige à ne pas donner de feuilleton aujourd'hui. Nous commencerons demain la publication d'une *Famille Corse*, de M. ALEXANDRE DUMAS.

Faits divers.

M. Dudresnay a été élu député au scrutin de ballottage par le collège électoral de Morlaix.

— Par suite du décès de MM. Maurice et Cuny, le roi, par deux ordonnances du 23 de ce mois, a convoqué le 1er collège électoral du Doubs, à Besançon, pour le 20 juillet prochain, et le 1er collège électoral des Vosges, à Epinal, pour le même jour, à l'effet d'élire chacun un député.

(*Messager*.)

— On nous écrit de Rouen, le 25 juin:

« Les opérations pour la formation des bureaux viennent de se terminer dans les deux sections.

» Dans la première section, le candidat constitutionnel pour la présidence a eu 198 voix; celui de l'opposition, 193.

» Dans la seconde, le candidat constitutionnel, M. Kettinger, a réuni 181 voix; celui de l'opposition n'en a eu que 154.

— Les Anglais viennent de déclarer le blocus du port de San-Juan de Nikaragua.

— Hier, vers le pont Louis-Philippe, un homme du peuple qui lavait sa blouse dans la Seine a été pris subitement d'une attaque d'apoplexie et est tombé dans l'eau. Retiré immédiatement, il a été saigné par le docteur Dreuille, qui se trouvait là, et ensuite transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

— Le journal l'*Algérie* publie quelques détails sur l'engagement du 15 entre les Marocains et nos troupes. Le gouverneur général a fait quitter les sacs à quatre bataillons, et les a lancés, appuyés par la cavalerie du colonel Youssouf, sur les troupes marocaines. 300 hommes des leurs sont restés sur place. Les spahis ont rapporté 140 têtes à la pointe de leurs sabres. Nous avons eu 20 blessés et 7 morts, dont un lieutenant de spahis et M. Tristan Rovigo. Les troupes des généraux Lamoricière et Bedeau, surprises d'abord par l'attaque imprévue des Marocains, et qui s'étaient un peu retirées en bon ordre, ont repris l'offensive simultanément avec les troupes du maréchal, et ont vaillamment contribué au succès de cette journée.

— L'établissement d'un conseil de commerce, à Berlin, dont s'occupent en ce moment les journaux allemands, est une mesure importante. Elle a été réclamée depuis longtemps, et les progrès que font tous les jours l'industrie et le commerce au-delà du Rhin, la rendaient de plus en plus indispensable.

Ce conseil sera composé: 1° du ministre de cabinet du roi, chargé des intérêts de l'industrie et du commerce; 2° du ministre chargé des affaires extérieures; 3° du ministre de l'intérieur; 4° du ministre des finances; 5° du ministre de la justice, et 6° du président du tribunal de commerce. Le ministre de la justice ne prendra toutefois part aux délibérations du conseil, qu'autant qu'il s'agira de questions de législation commerciale. Le conseil sera présidé par le roi, et aura pour but de pourvoir à

Vous mangez le bien du pauvre,
Mangez-le donc lui-même,
Et que la malédiction vous serve de dessert.

Le pamphlet contient vingt-cinq couplets, tous conçus dans le même style.

Cour d'assises de la Seine.

Audience du 26 juin.

AFFAIRE DONON-CADOT.

ASSASSINAT DE PONTOISE. — COMPLICITÉ DU FILS DE LA VICTIME.

A huit heures, les portes sont ouvertes, et, au moment où les journalistes sont admis, déjà toute la partie de l'enceinte réservée aux dames est occupée par de fraîches toilettes, qui semblent peu s'inquiéter des inconvénients de la cohue pour s'emparer des premières places.

Après ces dames viennent les avocats en robe, pour lesquels sont préparées des banquettes qui s'avancent jusqu'au milieu de l'enceinte réservée.

L'auditoire du fond, composé d'hommes en blouse et de femmes, qu'à leur coiffure on reconnaît pour des femmes de Pontoise, se fait remarquer par des clameurs que la force armée ne comprime qu'avec peine.

La tribune des journalistes est au grand complet; MM. les rédacteurs des journaux judiciaires ont une table spéciale auprès du banc de la défense.

Le siége du ministère public est occupé par M. le procureur général Hébert, assisté de M. Tardif, substitut.

Au banc de la défense, Me Chaix-d'Est-Ange, défenseur d'Edouard Donon-Cadot, a près de lui le frère et le cousin de ce dernier.

Me Nogent-Saint-Laurent défend Rousselet.

A dix heures, on introduit les accusés. Rousselet prend place le premier sur les bancs. Il est vêtu d'une redingote bleue: c'est un homme d'une cinquantaine d'années; sa physionomie est calme et a les apparences de la franchise et de l'honnêteté; son œil est vif et clair; l'expression de son profil a quelque chose de fin; du reste, sa contenance est assurée: il regarde sans affectation la foule qui remplit l'audience, et fixe bientôt ses regards sur le Christ placé au fond de la salle.

Le jeune Edouard Donon a de longs cheveux blonds disposés avec soin; son teint rose et frais, ses yeux bleus lui donnent une physionomie agréable; il promène un œil sec et terne sur la foule qui le fixe; il semble chercher à reconnaître dans cette foule les personnes de sa connaissance.

Son frère lui tend la main, qu'il serre avec une sorte d'empressement. Sa mise est recherchée; il porte le deuil. Rousselet semble vouloir rencontrer les yeux d'Edouard Donon qui s'en aperçoit et détourne alors dédaigneusement la tête.

La cour entre en séance, et sur les réquisitions du procureur général ordonne, vu la longueur des débats, l'adjonction de deux jurés supplémentaires.

Après le tirage du jury, dans la chambre du conseil, la cour rentre en séance.

M. le président. — Premier des accusés comment vous appelez-vous?

Rousselet. — Pierre Rousselet, 53 ans, serrurier à Sannois, né à Franconville.

M. le président. — Et vous, second accusé?

Edouard Donon-Cadot. — Charles-Edouard Donon-Cadot, 18 ans et demi, sans profession, né à Pontoise.

Après le serment prêté par MM. les jurés, au moment où le greffier Duchesne se lève pour donner lecture de l'acte d'accusation, M. le procureur général se lève et étendant la main:

« Arrêtez, suspendez la lecture; Messieurs, dit-il en s'adressant aux jurés, nous devons protester contre la publication prématurée de l'acte d'accusation: on a manqué en cela à tout sentiment de justice et de convenance, et nous espérons qu'à l'avenir nous n'aurons plus à déplorer une pareille indiscrétion.

M. CHAIX-D'EST-ANGE s'associe à cette manifestation du ministère public en en déplorant les conséquences fatales qu'elles peuvent avoir pour la défense.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation: cette lecture ne dure pas moins de trois heures.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, vous êtes accusé d'avoir donné la mort à Donon-Cadot, banquier à Pontoise, d'avoir commis un vol et des faux pour obtenir le paiement des effets volés.

Edouard Donon, vous êtes accusé de complicité dans le meurtre commis sur la personne de votre père. Vous allez l'un et l'autre entendre les charges qui sont portées contre vous.

L'huissier fait ensuite l'appel des témoins: au nom de Caroline Mérandon un vif mouvement de curiosité se manifeste dans l'auditoire.

On apporte dans le prétoire, au pied de la cour, un modèle en bois de la maison occupée, à Pontoise, par le sieur Donon-Cadot, père.

Des plans imprimés retraçant les lieux sont distribués aux membres de de la cour et à chacun des jurés.

Après une suspension d'audience, M. le président procède à l'interrogatoire des accusés.

M. LE PRÉSIDENT. Depuis combien de temps étiez-vous en relation avec M. Donon-Cadot, père?

ROUSSELET. Il y avait bien une vingtaine d'années: mais dans les derniers temps nos relations étaient devenues plus intimes.

D. Qu'entendez-vous par relations plus intimes? Vous invitait-il à venir chez lui?

R. Oui. Toutes les fois que j'allais à Pontoise sans entrer chez lui, il me faisait des reproches.

D. Vous aviez alors remarqué les enfants Donon? — R. Pas beaucoup, je les voyais mais sans seulement les distinguer l'un de l'autre. C'est dans ces derniers temps seulement que j'ai connu Edouard, depuis son retour du collège.

D. Comment aviez-vous connu Edouard plutôt que son frère? — R. Dam, il me parlait de ses amours, et c'est alors que je lui dis: « C'est fâcheux pour un beau jeune homme comme vous de ne pas jouir d'une si belle fortune. »

D. Comment vous êtes-vous lié avec Edouard? — Son père m'avait parlé de lui.

D. Sous quel rapport vous avait-il parlé de son fils, car Donon-Cadot recevait beaucoup de monde, avait beaucoup d'affaires; il a fallu qu'il eût quelque raison de vous parler d'Edouard? — R. Dam! M. Donon-Cadot me prêtait quelquefois de l'argent sans intérêt, et je faisais ses commissions. Voilà comment il a eu occasion de me parler d'Edouard.

D. Pouvez-vous dire d'une manière précise si quelqu'un vous a vu avec Edouard vers la fin de novembre? — R. Il y avait, je crois une femme de ménage dans la maison.

D. Quelle est cette femme? est-ce la fille Merandon ou la femme Mazi? — R. Je ne sais pas; d'ailleurs, on les interrogera et l'on saura laquelle.

D. Où étiez-vous? — R. Dans la salle à manger.

D. De quoi avez-vous parlé avec Edouard? — R. De pas grand chose; nous avons parlé de choses indifférentes.

[illegible] amitié pour lui et pour lui demander conseil. Ce jour-là, j'ai vu Edouard vers les deux heures. Il avait une coupure au doigt. J'ai fait le pansement de son doigt malade. Je le lui ai fait tremper dans de l'eau de Cologne, et il n'a manifesté aucune impression de douleur. En me reconduisant, Edouard m'a dit: Pensez à ce que je vous ai dit dans ma chambre. Il me renouvelait par là la proposition qu'il m'avait faite de tuer son père; mais j'étais souffrant, ça ne me flattait pas.

D. Quel jour êtes-vous revenu à Pontoise? — R. Le 21.

D. Pour quelle cause? — R. Pour mes affaires.

D. Avez-vous vu Edouard? — R. Oui, je suis monté dans sa chambre; il s'y trouvait un homme de 25 ans, à lunettes. Cet individu parti, Edouard me renouvela ses propositions, il fut convenu que je reviendrais le voir.

D. Quel jour? — R. Le 15, je suis revenu, en effet, ce jour-là.

D. Avez-vous été vu par quelqu'un chaque fois que vous êtes venu? — R. Oui, mais je ne saurais dire par qui. Je crois que le 25 j'ai été vu par la femme Mézy.

D. Que s'est-il passé le 25 entre Edouard et vous? — De bien vilaines affaires.

D. Rendez compte de ce qui s'est passé. — Rousselet hésite à donner ces détails, enfin il déclare qu'il est resté deux heures ce jour-là avec Edouard, et que c'est alors qu'ils tombèrent d'accord.

D. Avez-vous essayé de résister aux propositions d'Edouard? — Rousselet hésite de nouveau; enfin, il finit par répondre: Je n'ai pas dit: oui; j'ai dit: ça se fera. Ils ne sont pas, du reste, convenus du jour et de l'heure. Edouard a dit: Que ce ne soit pas long. Après avoir quitté Edouard, ajoute-t-il, je réfléchis à ses propositions, et j'eus le malheur de persister dans l'idée de commettre le crime.

Interrogé sur son entrevue avec M. Donon père, le 3 janvier, Rousselet répond que ce jour-là il eut toute facilité pour commettre le crime, mais que le cœur lui manqua. Il s'était muni du morceau de fer avec lequel il commit le crime plus tard.

D. Où avez-vous vu Edouard ce jour-là? — R. Sur le pont. Il m'a demandé si j'avais vu son père. Je lui ai dit: oui. Eh bien! m'a-t-il dit. Nous savions tous les deux ce que ça voulait dire. Alors, j'ai dit: Non. Il m'a dit: Revenez dans une heure; il sera seul. J'y retournai. M. Donon était à une fenêtre, sa vue s'est portée à la mienne; j'ai passé; je suis parti.

D. Vous êtes revenu le 10 à Pontoise? — R. Oui, pour affaire. Je réglai un compte avec le sieur Donon-Cadot; mais ce jour-là, comme le 3 janvier, je n'eus pas le courage de faire le coup. Le reliquat de compte se montait à 63 francs.

D. Vous êtes convenu de payer cette somme le 15 janvier? — R. Oui, Monsieur.

D. C'était votre intention? — R. Oui, Monsieur.

D. Depuis, vous avez fait prévenir M. Donon que vous ne viendriez pas le 15? — R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez écrit que vous étiez trop malade, trop souffrant pour vous déranger ce jour-là. C'était un mensonge fait dans le but de vous ménager un alibi. — R. Je vous prie de croire que non.

D. Revenons au 10 janvier. Ce jour-là, vous avez vu Edouard? — R. Oui. Il m'a dit: Revenez le 15. Je serai là. Vous prendrez ce qui vous conviendra.

D. Et quel pouvait être son intérêt, à lui, fils de famille, à vous indiquer précisément un jour de recettes pour tout livrer à votre convoitise? — R. Il voyait mon hésitation, il faisait son possible pour me tenter.

D. Comment, vous, homme de 53 ans, vous êtes-vous prêté si facilement aux suggestions d'un si jeune homme. — R. (D'un ton pénétré.) Ah! je n'en sais rien, j'en ai honte, j'en suis tout étonné. Je n'avais pas ma tête. Si j'avais été dans l'état où je suis aujourd'hui!

D. Vous êtes revenu le 15 janvier à Pontoise. A quelle heure êtes-vous arrivé? — R. A neuf heures.

Ici Rousselet donne les détails que l'instruction a fait connaître sur son arrivée à Pontoise, puis sur son entrée chez M. Donon-Cadot. Il n'a pas vu Edouard en entrant, mais il savait qu'il était dans la maison. Il l'a entendu marcher.

D. Comment n'avez-vous pas cherché à le voir? — R. J'étais sûr qu'il était là à faire le guet.

D. Ce pouvait être une autre personne? — R. J'étais sûr que c'était lui.

D. Mais enfin qui vous garantissait son exactitude? — R. Il n'avait jamais manqué à nos entrevues.

D. Avez-vous retiré la clef en entrant chez M. Donon. — R. Non.

D. Dites maintenant ce qui s'est passé entre vous et M. Donon-Cadot. — R. Il était à peu près neuf heures et demie, pas plus, nous nous sommes assis... Voilà que le malheureux me tourne le dos pour allumer du feu. Quand j'ai vu ça, je lui ai donné un coup de toute ma force... Il a poussé un cri... ah! un cri! Edouard l'a entendu; il a tiré la clef... J'ai été tellement ému que j'ai été sur le point de me trouver mal. Enfin, j'ai repris mes sens, je lui ai redonné un ou deux coups pour l'achever et je l'ai repoussé..., (Mouvement.) On a dit qu'il y avait eu des déchirures, je n'ai rien déchiré; si sa chemise a été déchirée, c'est qu'elle était mauvaise; si les boutons de son gilet ont été arrachés, c'est que son gilet était mauvais... Ah! messieurs, quand j'y pense... Le malheureux, s'il m'avait tourné la figure, je n'aurais jamais eu le courage de frapper; le coup n'aurait pas eu lieu... Malheureuse faiblesse!

D. Vous dites que vous avez été ému au cri de M. Donon-Cadot? — R. Je ne l'ai pas tué de cœur.

M. LE PRÉSIDENT élevant la voix. Ne dites pas que vous avez été ému. Vous avez agi comme un assassin. Après avoir renversé votre victime d'un premier coup, vous l'avez achevée de deux autres coups.

ROUSSELET. M. le président, vous m'intimidez.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas moi qui vous intimide, c'est le crime que vous avez commis.

D. Pourquoi avez-vous nié le vol de l'agenterie? — R. Par intérêt pour ma famille. Je l'avais cachée dans le jardin.

D. Pourquoi n'avez-vous pas pris tout l'argent? — C'est mon regret, j'avais voulu tout prendre. La vue d'une personne m'en a empêché.

D. Avez-vous cru sérieusement qu'Edouard vous donnerait cent mille fr.? — Oh! des centaines de mille fr., il en avait en paroles. Quand il a vu que j'étais si long à me décider, il m'a dit: Eh bien! c'est un jour de recette, vous prendrez tout ce que vous voudrez, et nous nous arrangerons ensuite. (Rumeurs.)

D. En attendant, vous preniez toute sa fortune et celle de son frère. Comment ne serait-il pas entré dans le bureau pour faire le partage avec vous, pour vous empêcher de tout prendre? — C'est qu'il ne l'a pas jugé convenable; il aura craint d'être aperçu, et puis il ne pouvait pas quitter le vestibule, afin de recevoir les personnes qui seraient venues.

D. Avez-vous entendu sonner? — Non.

D. Cela est impossible; vous avez dû entendre?

L'ACCUSÉ. Monsieur le président, voulez-vous prendre tout ce que je vous dis pour la vérité?

M. LE PRÉSIDENT. Non.

L'ACCUSÉ. Eh bien! vous avez tort, M. le président; vrai, parce que je suis sincère en tout, ici.

D. Vous avez dû entendre sonner, et la preuve, c'est que vers neuf heures, deux femmes sont venues successivement sonner, et que M. Donon-Cadot, qui était dans son bureau, a été leur ouvrir lui-même. La femme Lamarre dit qu'elle a sonné deux fois. Or, cette sonnette fait beaucoup de bruit, de telle façon qu'elle est entendue soit de la personne qui sonne, soit

déjeuner plus copieux qu'à l'ordinaire. — R. Eh bien! j'ai dépensé 40 sous.

D. Vous dites que vous n'avez pris que 250 fr. en argent, et cependant il est constaté qu'après l'assassinat vous avez payé 1400 francs de dettes pour lesquelles vous étiez poursuivi. Expliquez comment vous avez pu faire ce paiement ? — R. Si j'avais mon livre, je vous expliquerais cela.

Rousselet persiste à dire qu'il n'a pris que 250 fr.

D. Quelle était votre intention en creusant votre fosse dans l'endroit où l'on vous a arrêté ? — R. Je n'avais plus ma tête.

D. Pourquoi avez-vous commencé par accuser du crime qui vous était imputé d'autres individus que celui que vous accusez maintenant ? — R. J'avais intérêt à ne pas déclarer la complicité d'Edouard ; j'espérais qu'il donnerait de l'argent à ma famille. Aujourd'hui je suis dans le chemin de la vérité.

D. Depuis combien de temps ? — R. Dans le cours de l'instruction, j'ai dit bien des mensonges, mais je suis maintenant dans le chemin de la vérité.

Ici, M. le prsiédent adjure Rousselet de bien réfléchir et déclarer s'il persiste à accuser Edouard Donon d'être son complice. Rousselet répond : Il n'y a pas de réflexion à faire ; Edouard Donon est mon complice ; c'est la vérité.

L'audience est ensuite suspendue.

A la reprise, M. le président ordonne que Rousselet soit reconduit à la Conciergerie.

Il procède à l'interrogatoire d'Edouard Donon.

D. A quelle époque êtes-vous revenu à Pontoise en 1843 ? — R. Vers le mois de juillet.

D. Pourquoi aviez-vous été renvoyé du collège où vous étiez ? — R. Parce que j'étais rentré cinq minutes après neuf heures ; la porte m'étant fermée, j'ai passé la nuit dans un hôtel tenu par un de mes parents. Le lendemain, je n'ai pas osé retourner au collège.

D. N'avez-vous pas été renvoyé aussi de la pension Massin ? — R. Oui, monsieur, parce que je ne travaillais pas assez. Je ne voulais pas terminer mes études.

D. M. Chauvet, chez lequel monsieur votre père vous avait placé, a aussi été fort mécontent de vous. — R. J'étais chez M. Chauvet pour y préparer mon baccalauréat ; je n'y prenais aucun goût. De là le mécontentement de mon précepteur.

D. Il avait aussi à se plaindre de votre caractère, de vos sentiments envers votre père que vous disiez ne pas aimer. Il vous en fit même de graves reproches. — R. Non, monsieur, il n'a eu à se plaindre que de mon assiduité.

D. Vous n'aimiez pas votre père ; vous restiez souvent des semaines entières sans lui parler ? — R. Monsieur, mon père était d'un caractère très violent ; je ne lui parlais pas dans la crainte de discussions vives.

D. N'avez-vous pas eu des relations avec une domestique, Caroline Mérandon, qui est entrée en 1842 chez votre père ? — R. Oui, monsieur.

D. Vous saviez que cette fille avait des relations avec votre père, et pour la déterminer à devenir votre maîtresse aussi, ne lui avez-vous pas dit : puisque tu es la maîtresse de mon père, tu seras bien aussi la mienne. Vous ne vouliez pas manger avec votre père. Vous le détestiez, sans doute par jalousie ? — R. Non, monsieur, si je ne dînais pas avec mon père, c'est qu'il n'avait plus de domestique et m'engageait lui-même à aller au restaurant.

D. Connaissiez-vous Rousselet depuis long-temps, l'avez-vous vu souvent ? — R. Non monsieur, je ne l'avais vu qu'une fois.

D. Rousselet prétend que vous lui avez proposé, dans une entrevue qui a eu lieu dans votre chambre, d'assassiner votre père ? — R. Non monsieur, Rousselet m'a parlé à-peu-près pendant une heure d'une noce qui avait eu lieu à Sannois. Je n'ai pu lui promettre 100,000 fr., je ne les avais pas, et ne les aurai de ma vie.

D. Mais pour rester une heure dans votre chambre, il fallait bien qu'une certaine intimité existât déjà entre vous et Rousselet ? — R. Monsieur, il m'avait soigné mon doigt auquel j'avais mal : il m'avait conseillé de le mettre dans de l'eau de Cologne, et il venait s'informer de l'état où il se trouvait.

D. Quand avez-vous revu Rousselet ? — R. Le 3 janvier, sur le pont.

D. Quels étaient vos rapports avec votre père à l'époque du crime ? — R. Je m'étais réconcilié quelque temps avant avec mon père.

D. Mais, peu de temps avant sa mort, votre père se plaignait à un grand nombre de personnes de votre caractère, de votre manque d'égards vis-à-de lui, et notamment de ce que vous ne lui aviez pas souhaité la bonne année ? — Je la lui ai souhaitée le 2 janvier.

E. C'est la première fois que vous le dites, et ceci est important, car Rousselet prétend que vous lui disiez de se hâter ; vous étiez impatient, et on conçoit bien que vous n'avez pas voulu aller le 1er, le 2 ou le 3, embrasser votre père, que vous deviez faire assassiner quelques jouss après. — R. Monsieur, j'ai souhaité la bonne année à mon père le 2 janvier.

D. Comment avez-vous employé la journée du 15 janvier ? — R. Monsieur, la femme de ménage m'a apporté du café à sept heures du matin dans mon lit ; je suis descendu à huit heures dans le bûcher pour y scier du bois.

D. Mais c'était fort difficile avec votre panaris. — R. C'était difficile, mais j'ai scié du bois. En remontant du bûcher, je suis allé me promener dans le jardin.

D. En remontant dans votre chambre, n'avez-vous rien entendu ? — R. Oui, monsieur, j'ai entendu comme le bruit d'une pièce de cent sous qui tombait ou d'un instrument.

D. Comment, après avoir entendu ce bruit, n'êtes-vous pas allé vous informer chez votre père de ce qui avait occasioné le bruit, et aussi, selon le devoir d'un bon fils, n'êtes-vous pas entré pour lui souhaiter le bonjour au commencement de la journée ? — C'était ce que je faisais tous les jours ; mais depuis que j'avais mal au doigt, c'était mon père qui venait me faire visite.

D. Rentré dans votre chambre, qu'y avez-vous fait ? — R. J'ai mis une bûche dans le poêle, et je me suis recouché quelque temps après.

D. Mais vous avez ouvert la porte à une femme Mazière, qui est venue sonner à 9 heures ; vous n'étiez donc pas recouché ; et avant de descendre de votre chambre, n'avez-vous pas entendu un cri partir du cabinet de votre père ? — R. Je n'étais pas encore recouché à 9 heures ; j'ai ouvert à la femme Mazière, et lui ai répondu que mon père ne s'y trouvait pas, parce que j'avais tourné le bouton du bureau et que la clé de la porte n'était pas à la serrure, ce qui n'arrivait jamais quand mon père était présent. Je n'ai entendu aucun cri, et s'il s'est fait un grand bruit, c'est sans doute quand j'étais au bûcher.

D. Vous avez déclaré que vous étiez inquiet de l'absence de votre père ; pourquoi n'avez-vous pas eu l'idée de regarder par les fenêtres du bureau ? — R. Je n'y ai pas songé d'abord ; puis lorsque j'ai regardé, j'ai remarqué seulement du désordre dans le bureau ; si d'autres personnes ont vu autre chose, c'est qu'elles auront mieux regardé que moi.

D. Vous aviez cependant intérêt à bien regarder. — R. Les rideaux étaient fermés, je n'ai pas vu le cadavre de mon père.

M. LE PRÉSIDENT. Et cependant votre famille l'a vu à travers les rideaux.

D. Il est bien difficile de supposer que vous n'ayez rien soupçonné, rien su, avant quatre heures. — R. Je n'ai rien entendu, rien su.

Ici, Edouard Donon déclare, sur les demandes de M. le président, qu'il n'a pas revu Rousselet après l'évènement ; qu'il n'a jamais dit : « Mon médecin de campagne me fait peur, » et qu'il n'a pas eu de soupçons contre lui.

D. Que dites-vous des déclarations de Rousselet ? — R. Si j'avais été d'accord avec lui, je ne l'aurais pas fait venir le 15, un jour de paiement.

Interrogé sur ses rapports avec la fille Mérandon, l'accusé nie l'avoir

Pour trouver l'origine du bronze, il faudrait remonter à la plus haute antiquité. Les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, exécutaient en bronze les ornements des temples, les armes, les instruments des sacrificateurs. Le bronze est le métal sacré ; c'est sur des tables de bronze que l'on grave les lois, les jugements, les traités de paix. Il sert aussi à former les statues que l'on élève sur les places publiques à la mémoire des grands hommes. Les propriétés précieuses et diverses de cet alliage de cuivre et d'étain qui se laisse fondre et se moule facilement par le refroidissement, qui présente une dureté extraordinaire, et cependant devient malléable par la trempe, en ont toujours fait un des principaux instruments, et un des signes de la puissance de l'homme. Quand les anciens empires s'écroulèrent, quand la civilisation romaine s'engloutit dans les ténèbres du moyen-âge, le bronze disparut tout-à-coup. L'Italie en avait conservé le secret enfoui dans quelques-uns de ses nombreux couvents, derniers asiles des sciences et des arts. Le bronze put donc reparaître à l'époque de la Renaissance avec Donatello, Ghiberti et Benvenuto Cellini qui coulé en bronze son fameux Persée. En 1624 seulement, Louvois le naturalise en France dans les fonderies de l'Arsenal, et c'est ainsi qu'est née une de nos plus belles et de nos plus importantes industries. L'antique airain devient le métal des canons de nos citadelles, et des cloches des cathédrales chrétiennes ; comme les anciens, nous surchargeons nos temples et nos palais de riches ornements de bronze. Comme les anciens aussi, nous donnons au bronze l'apparence de l'or, surtout depuis que, sous Louis XV, Gonthière invente la dorure au mat.

Nous réussissons tellement dans cette branche de l'industrie que le monde entier achète nos bronzes, qui ornent, ainsi que notre splendide orfèvrerie, les palais de tous les princes de la terre : en Russie, en Angleterre, en Turquie, dans la Perse, au Mexique, en Europe comme en Asie, dans le nouveau monde comme dans l'ancien. C'est à Paris surtout que sont concentrées les principales fabriques de bronze ; elles occupent plus de six mille ouvriers et produisent certainement pour plus de 25 millions d'objets de toutes sortes, statues, portes pour les temples, candelabres, pendules, bronzes d'art, de luxe, d'utilité.

Parmi les fabricants de bronzes d'art, voici à l'exposition M. Soyez, l'audacieux fondeur de la colonne de juillet, qui se livre avec ardeur à la galvanoplastie, industrie nouvelle, dans laquelle il apportera certainement la savante habileté et l'industrieuse pratique qui ont toujours distingué sa fonderie de bronze : ce beau Christ et cette belle tête de Monge, obtenus par les procédés galvanoplastiques, nous en donnent la certitude. Voici encore MM. Eck et Durand, et M. Quesnel, qui, dans les grands bronzes d'art, tiennent un rang distingué. C'est à eux que s'adressent nos premiers artistes qui veulent que leurs œuvres, en se changeant en dur métal, conservent cependant le caractère qu'ils se sont ingéniés à leur donner.

Après ces grands fabricants de bronze viennent les manufacturiers qui font les bronzes de luxe et d'ameublements. A l'exposition se trouvent les noms les plus célèbres de la fabrique de Paris, Denière, Thomire, Paillard, Willemsens. Leurs étalages sont d'une grande richesse, d'un luxe colossal. L'or, l'argent et le platine se marient au bronze et produisent les effets les plus éclatants. Toutefois, ne regardez pas de trop près ; n'étudiez pas avec trop de soin ; les objets exposés réclament pour la plupart votre indulgence. — La leur donnerez-vous ? — Non, car ce sont tous objets de luxe, objets d'une grande valeur, et c'est aller au rebours du bon sens que de ne pas chercher à rendre parfaits ces vases, ces candelabres, ces pendules, qui sont d'un grand prix. La matière est riche, et la forme est affreuse. — Vous surtout, M. Denière, vous méritez un reproche sévère. Votre fabrique est d'une grande importance ; vous expédiez vos produits dans le monde entier, et vous avez assez de négligence pour laisser fondre des hommes et des femmes qui ne sauraient jamais avoir appartenu à notre espèce. Que de membres disproportionnés, que de muscles nouveaux, dans votre création peu harmonieuse ! L'enlèvement des Sabines surtout est mal réussi et ne mérite que le blâme. Nous citerons cependant avec éloge la belle table en porphyre, supportée par des griffons, et le beau dessert commandé par M. le duc d'Orléans.

M. Thomire suit de près M. Denière pour l'importance de la fabrication et le dépasse cette année pour la bonne confection des objets. Ses produits, cependant, méritent encore plus d'un reproche. Ils ne sont pas d'un goût assez pûr. Nous avons remarqué, à l'étalage de M. Paillard, un bénitier très bien exécuté et plusieurs objets d'un grand mérite. MM. Chaumont, Serruret, Rozier, Raingo, ont aussi exposé des bronzes remarquables.

Tous ces fabricants ont recours à un art spécial, à celui de la dorure ; quelques-uns d'entre eux dorent eux-mêmes les objets qu'ils exposent. La dorure et la fabrication du bronze, sont donc deux industries qui ont entre elles un rapport nécessaire. La plupart des artistes ne songent pas toujours à satisfaire aux conditions qui naissent de l'alliance du bronze et de l'or, et il en résulte souvent des effets du goût le plus mauvais. Tels objets sont très beaux après leur exécution en bronze ; ils deviennent tout-à-fait inférieurs et perdent presque tout ce qui en faisait le charme, lorsqu'ils sont recouverts d'or mat et surtout d'or brillant. On conçoit en effet, que telle forme exige un ton uni, tranquille, sans éclat, tandis que telle autre forme a besoin de vifs reflets de lumière. C'est ce que l'on reconnait manifestement en regardant les deux grands chandéliers gothiques qu'expose M. Villemsens : l'un est en bronze et parait très beau ; l'autre est doré, et produit un tout autre effet sur le spectateur, dont l'œil est douloureusement impressionné par des teintes trop vives, des reflets que n'avait certes pas prévus le dessinateur. Il est bien évident que chaque métal exige une forme spéciale, des ornements particuliers. C'est de cette condition qu'il faudrait que les fabricants tinssent compte, et en particulier M. Villemsens. Du reste, on voit à l'étalage de ce fabricant, un magnifique plateau et un beau vase d'après un ancien modèle du temps de François 1er, et un grand nombre d'objets de toutes sortes, destinés aux cérémonies religieuses. La fabrique de M. Villemsens est à la tête de la spécialité ecclésiastique, et en regardant les autres étalages, on reconnait combien ses bronzes, pour décoration d'églises, sont supérieurs aux objets si vulgaires qu'expose par exemple M. Lasnier, ou bien encore à la châsse de la sainte Robe, qu'a faite M. Lasnier.

L'exposition des bronzes de cette année offre un intérêt tout particulier par la comparaison que tout le monde est appelé à faire de la dorure au mercure avec la dorure galvanique. En visitant les étalages de MM. Thomire, Raingo, Christofle, et comparant leurs bronzes dorés à ceux de

[...] qu'en 1806, le célèbre Davy découvrit que la potasse et la soude n'étaient point des corps simples, mais bien des oxides de deux métaux nouveaux, le potassium et le sodium. Cette méthode de décomposition fut essayée sur un grand nombre de combinaisons. En particulier, M. Becquerel put ainsi faire sortir plusieurs métaux de leurs composés, et les obtenir cristallisés. Brugnatelli, le premier, amena aussi par ce procédé un peu d'or sur une médaille de cuivre. Mais toutes ces tentatives n'étaient encore que des expériences de laboratoire. M. de la Rive de Genève eut un plus grand succès en 1840. En décomposant par un courant galvanique une dissolution de chlorure d'or aussi neutre que possible, il dora assez bien quelques objets d'argent. Mais dans ces essais, à mesure que l'or se déposait, l'acide était mis en liberté et réagissait sur le métal à dorer pour empêcher la continuation de l'opération. Cette méthode n'était donc pas commerciale.

M. Elkington, un peu plus tard, pensa à employer un sel d'or, formé d'un acide qui ne pût exercer aucune action sur les métaux qu'il fallait recouvrir d'or. Il songea au cyanure double d'or et de potassium. Bientôt, M. de Ruolz fit de son côté la même découverte et y ajouta un grand nombre de perfectionnements. Dès ce jour, on comprit qu'une nouvelle ère était ouverte pour l'industrie de la dorure. L'académie des sciences applaudit à l'invention presque simultanée de MM. Elkington et de Ruolz, et aux essais de M. de la Rive, en leur accordant le prix Montyon. M. Christofle, aussitôt, acheta les brevets d'invention, et voici qu'entre ses mains, en moins de trois ans, la nouvelle découverte est devenue une industrie complète.

Le métal à darer, étant décapé, est attaché au pôle négatif de la pile, et plongé dans la dissolution du sel d'or ; il se recouvre presque instantanément d'une couche du métal précieux qui va constamment en s'épaississant. Mais le bain d'or s'épuiserait bientôt ; pour s'y opposer, il suffit de mettre au pôle positif un morceau d'or. Cet or se dissout à mesure qu'une quantité égale se dépose sur les métaux à dorer. On a ainsi un bain pour ainsi dire éternel. Les couverts, l'orfèvrerie, les bronzes, les objets de toute forme, de toute nature, de toute dimension, continuent à se parer d'or sans qu'on y touche ; l'homme n'a qu'à contempler son œuvre.

Chose remarquable et importante, l'invention de la dorure a immédiatement donné lieu à celle de l'argenture. On argente comme on dore, et sur tous les métaux possibles. On platine aussi, on recouvre de plomb, de zinc, de tous les métaux, absolument comme on dore. On voit que l'invention est d'une importance générale, et qu'elle a fait vite son chemin dans le monde, malgré les innombrables obstacles qui ont été suscités de toutes parts à l'infatigable industriel qui l'a accueillie dans ses ateliers de bijouterie déjà connus du monde entier.

On peut par les nouveaux procédés dorer et argenter à très bon marché tous les métaux possibles ; l'une des applications les plus importantes de l'invention est celle de l'argenture des couverts de Maillechor. On se procure pour 84 fr. une douzaine de couverts en maillechor argenté, qui peuvent faire le même usage que ceux d'argent massif, cette fabrication tend donc à faire pénétrer dans les classes les plus modestes de la société l'usage de couverts en métal salubre et inodore. Tous les objets qui sortent de chez M. Christofle sont d'ailleurs exécutés avec un grand soin et une grande conscience : on ne paie que l'or et l'argent employés. Cette industrie a un caractère de loyauté commerciale à laquelle on n'est pas toujours habitué ; tous les faits avancés par M. Christofle sont prouvés par ses livres : tous les prix annoncés sont véridiques. Il serait à désirer que l'on pût en dire autant de tous les industriels.

Que répondrons-nous maintenant au journal l'*Atelier* qui a réclamé contre notre premier article sur la dorure par immersion ? Peu de choses certainement, si notre réponse ne nous conduisait à donner quelques chiffres intéressants et à résoudre plusieurs questions que tout le monde s'est peut-être posées.

L'*Atelier* prétend, d'après des renseignements qu'il a lieu de croire exacts, que le nouveau procédé de dorure, bien que fort beau en apparence, n'offrirait pas les avantages de la dorure au mercure, qui supporte bien mieux la ciselure et le brunissage. Nous répondrons à cela que nous nous sommes trouvé plus d'une fois en position de comparer les deux dorures. Nous accordons toute supériorité au procédé galvanique qui répartit l'or bien plus également que le procédé au mercure, et qui le fait pénétrer jusque dans les creux les plus profonds. Notre conviction est fondée sur une expérience journalière et sur un grand nombre d'épreuves chimiques auxquelles nous avons comparativement soumis les deux dorures.

Selon *l'Atelier*, les ouvriers qui dorent par le nouveau procédé, bien que débarrassés du dangereux contact du mercure, verraient néanmoins leur santé menacée par les acides qu'ils emploient. La dorure se faisant pour ainsi dire toute seule, et les acides n'étant employés que pour le décapage comme dans la dorure au mercure, les ouvriers n'éprouvent de la part des acides que ce qu'éprouvent aussi les doreurs au mercure.

Nous n'avons pas plus de peine à répondre à la dernière objection de l'*Atelier* : « Les cent vingt ouvriers indiqués comme se livrant au travail de la nouvelle dorure seraient réduits au nombre infiniment plus modeste de vingt hommes et trente-deux femmes ; les premiers gagnant de 4 à 5 fr. par jour, les secondes de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. — La *Démocratie* a été victime d'un *puff* commercial. » S'il y a une victime, c'est sans contredit l'*Atelier*, journal destiné à défendre la cause de l'ouvrier, et qui s'est trouvé ainsi soutenir celle des industriels qui persistent à employer les procédés mortels du mercure, et à produire les souffrances cruelles qu'éprouvent *encore* chaque jour les ouvriers doreurs au mercure. Nous avons été, en effet, aux meilleures sources, et nous avons vu de nos propres yeux que, non pas 120, mais 171 ouvriers sont occupés à la dorure par les procédés de MM. Elkington et de Ruolz. Ce n'était certes pas la peine de nous démentir. L'*Atelier* doit donc, comme nous, vivement regretter, non pas qu'il soit encore besoin de dorer au mercure, mais que quelques fabricants ne veuillent pas renoncer aux bénéfices que leur procure une industrie immorale et ne rougissent pas de faire fortune au prix de la vie et de la santé des ouvriers.

Nous espérons bien que la question va être résolue ; que l'exposition actuelle sera une occasion pour le jury d'éclairer les industriels et le public sur la question. Nous espérons que M. Denière, à qui une haute prospérité commerciale a ouvert l'entrée du jury, trouvera, dans les devoirs qui lui sont imposés par cette position, le courage de reconnaître la vé

— 1000	1110	»	»	»	Obl. Piémont.					
C. hyp...	790	»	788 75	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	»	»	»	»	»
¼ Can....	1276 25	»	»	»	Banq. belge.	»	»	»	»	»

CHEMINS DE FER.				Au 15 juin.	
St-Germ.	» »	» »	» »	»	» »
V. R. Dr.	400 »	390 »	B.17 50	— 400, 387 50.	B.23 75
— R. G.	260 »	257 50	B.18 75	— 275, 252 50.	B.21 25
Orléans.	995 »	990 »	B.15 »	— 1000, 1000, 991 25.	B.13 75
Strasb...	245 »	243 75	B. 1 25	— 247 50, 242 50.	B. 1 25
Rouen..	982 50	» »	B. 2 50	— 992 50, 982 50, 985.	B. 5 »
Havre...	770 »	762 50	B. 5 »	— »	» »
Marseill.	765 75	» »	B. 2 50	— 768 75, 762 50, 766 25.	B. 1 25
Montp..	» »	» »	» »	— »	» »

LONDRES, 23 JUIN.

Consol..... 98 5/8 3/4.
Esp. act... 23 1/2.
Portug..... »
Mexic...... 34 5/8.
Brésil...... »
5 0/0 Holl. 100 3/4.
2 1/2 do.. 62.
Rouen... 38 1/2.
Orléans... 38 1/2.

C. DE LA COULISSE.

Av.... 82 40.
Ap..... 82 22 1/2.

Rep. fin c. fin pr.
3 0/0, pair. 12 1/2, 10.
5 0/0, 15 10.
Bons du Trésor.
3 1/8 à 4 et 7 m.

PRIMES.

3 0/0 f. p. 82 55 45 d. un; 82 80 55 d. 50.
122 85, 122 90 d. 50.
Vers. d. 410 d. 10.
Orl., 30 : 1007 50 d. 10.
Strasb., 250 50 d. 10;

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 80, 00 à 00,00; juillet et août, 79,00 à 00,00; 4 derniers mois, 85,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 00,00.

... mais avant M. Benoît, on n'avait presque exclusivement de l'horlogerie de luxe; à ce point de vue, il n'y avait pas là les éléments d'une industrie véritablement nationale. A part son mérite comme fabricant, M. Benoît a donc droit à la reconnaissance du pays, car il s'est surtout appliqué, en formant d'abord et partout de bons ouvrages, à doter la France d'une industrie que nous appellerons *nouvelle*, car ses résultats sont nouveaux pour nous.

Il a fallu du courage pour vaincre toutes les difficultés qui s'opposaient à la réussite de ce projet. Ce courage, M. Benoît en était doué! Il n'avait pas seulement à lutter contre la routine du public; il avait aussi contre lui tous les horlogers qui, tirant leurs montres de Genève, n'avaient pas besoin de se livrer à des études sérieuses pour exercer leur profession en conscience. L'horlogerie jusqu'alors n'avait été qu'un métier; M. Benoît en fit un art, et pour l'exercer avec succès, il créa des ouvriers intelligents, habiles, qui confectionnèrent sous sa direction toutes les pièces qui entrent dans la confection d'une montre, toutes, sans en excepter une! Et nous insistons sur ce fait, parce que des personnes de mauvaise foi ont prétendu qu'il était impossible de faire *complètement* une bonne montre en France.

L'horlogerie de Versailles prit de rapides développements; établie en 1832, dès 1839, elle exposait des montres qui lui valurent la médaille d'or de la part du jury. Le mérite de sa fabrication était dès lors exempt de toute espèce de doute, car les hommes les plus compétents venaient de l'examiner, et elle sortait triomphante de cette épreuve. Le public commença alors à comprendre que Genève n'avait plus le monopole de l'horlogerie, et que le plus célèbre fabricant français avait un rival. Ce rival était jeune, actif, intelligent, capable... Il avait voué son existence à la cause de l'horlogerie française, et en peu de temps, il parvint à confectionner des montres qui, par la bonté, la solidité, luttaient avec ce que Genève et Breguet confectionnaient de mieux, et qui coûtaient dix fois moins que les montres fran-

Le 28 juin 1844.

Consistant en four, comptoir, fauteuils, glaces, bureau, table, pendule, gravures, 40 sacs de farines, 300 panneton, pétrins et autres objets. — Au comptant.

AUTRE, le 28 juin 1844. — Consistant en deux établis de menuisiers, deux colombes, un grand ciseau en fer, rabots, scies, haches et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 27 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard. — Tartuffe.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON. — Antigone.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Bal. — Le Client. — Dagobert. — La Polka.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Nicaise. La Nuit. Chevalier. Chansonnette. 3 Polkas.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Marraine. — Philippe. — Malvina. — Les aides-de-camp.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Ravel. F. Galfâtre. Part du Diable. Mme Camus.
9 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Une nuit d'été. — 1841 et 1944.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Tout pour de l'or.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Rôdeur.
6 h. 1/2 FOLIES. — Acarde. — Métiers. — Goyora. — Fauvettes. — Roland.
6 h. 1/2 COMTE. — Pierrot. — La Cracovienne. — La Poupée. — La Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

25 Juin.				26 Juin.			
Arrivages	000 q.	00 k.		Arrivages	676 q.	67 k.	
Ventes	000	00		Ventes	589	45	
Restant	00000	00		Restant	15840	198	
Cours moyen		00,00		Cours moyen		40,35	
Cours-taxe		00,00		Cours-taxe		39,41	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	3q.	42k.	52,25 à 54,15	Gr.	4q.	74k.	43,30 à 54,15
1re	472	57	39,50 à 41,40	1re	288	88	39,50 à 41,40
2e	100	48	37,00 à 38,20	2	26	69	38,85 à 00,00
3e	29	83	31,25 à 33,10	3e	7	85	31,85 à 00,00
4e	3	00	26,95 à 00,00	4	18	00	22,30 à 26,75
Al.	98	91	35,85 à 51,60	I.	117	78	38,20 à 39,50

Cours des Céréales (par hect.).

PARIS, halle du 26 juin. — Les cours ont peu varié; quelques affaires à livrer se sont traitées à 50 c. de baisse; le disponible en bonne qualité était rare et bien tenu, beaucoup d'offres en sortes secondaires. Choix, 116 à 118 k.: 31,50 à 32,50. — Picardie, 115 k.: 30,50 à 31,00. — Moulus, 114 k.: 30,00 à 30,50. — Inférieur, 106 à 110 k.: 26,00 à 27,50. — Seigle. C'est à peine si on en parle à la halle; Article abandonné pour le moment, 106 à 110 kil.: 16,00 à 16,50. — Orge, de même que le seigle; sans affaire, 92 à 93 k. hors Paris: 16,00 à 16,50. — Avoine, 150 k.: 27,00 à 27,50; 145 k.: 26,00 à 26,25; 140 k.: 25,00 à 25,22. Les avoines étaient assez offertes.

Issues.

PARIS, 26 juin. — Son sec : 8,00 à 8,50 les 325 kil. — Moulus : 9,00 à 9,50. — Recoupettes : 10,50 à 11,00 les 100 kil. Les sons étaient offerts, le disponible surtout était abondant.

MONTLHÉRY, 24 juin. — Froment, 1re: 21,00 à 22,00; 2e: 20,00 à 21,36; 3e: 19,00 à 19,34. — Méteil : 18,00 à 19,00. — Seigle : 11,00 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. — Avoine : 7,00 à 8,00.

DREUX, 25 juin. — Froment, 1re: 21,12; 2e: 19,65; 3e: 18,75. — Méteil : 16,87 à 17,87. — Seigle : 15,75. — Orge : 12,00 à 12,34. — Avoine : 7,65. Peu de demandes, baisse de 1,50 sur le froment et l'avoine.

MEZIÈRES, 23 juin. — Froment, 1re: 18,25; 2e: 17,25; 4e: 16,25. — Méteil : 14,00. — Seigle : 10,00 à 10,75. — Orge : 10,00 à 10,50. — Avoine : 6,75. — Sarrazin : 9,00.

DIJON, 22 juin. — Froment : 18.60. — Méteil : 13,35. — Seigle : 7.10. — Orge : 12,60. — Avoine : 8,30.

Graines oléifères et huiles (l'hect).

ROUEN, 21 Juin. — *Graines* colza : 21,00 à 24,00. — Lin : 21,00. — Chanvre : 14,00.

LILLE, 25 Juin. — *Graines* colza : 20,00 à 22,50. — Lin : 16,00 à 20,50. — Œillette : 20,00 à 21,25. — Chanvre : 11,00 à 12,50. — Cameline : 17,00 à 19,50.

Huiles colza épurée pour éclairage : 79,50; de ordin.: 73,50; de lin : 69,00. — Oillette rousse: 76,50; de bon goût : 78,00. — De chanvre : 75,00. — De cameline : 71,00. — *Tourteaux* : 11,50 à 17,00.

BAR-LE-DUC, 20 Juin. — Le calme qui existe depuis long-temps sur les huiles à brûler et à manger s'est encore maintenu cette semaine; comme nous le faisions pressentir depuis quelque temps, cet article restera stationnaire jusqu'après la récolte des colzas et navettes. Ces dernières sont dans un état satisfaisant et tout porte à croire que cette année les prix seront extrêmement doux; il reste de la marchandise en magasin; la récolte se présente assez abondante. Ainsi il faudrait des évènements importants pour amener de la hausse.

Les prix indiqués précédemment, quoique nominaux, puisqu'il ne se traite aucune affaire, peuvent être considérés comme étant ceux d'aujourd'hui.

Les avis de la Flandre sont aussi très favorables; la récolte en colza est magnifique.

MARSEILLE, 21 Juin. — *Graines oléifères*. Nos cours se maintiennent fermes à la cote, mais il y a peu d'entrain en affaires.

Les graines de sésame du Levant valent 50 fr. les 100 kil., et celles d'Egypte 49 fr.

Les graines de lin de Russie ont rencontré quelques acheteurs pour le disponible ainsi qu'à l'heureuse arrivée dans les prix de 26,25 à 26,50.

Les ravisons 19 fr. et les arachides 31 fr.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de SCEAUX du 24 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1535	1532	3	1 26	1 16	1 6
Vaches....	81	81	»	1 12	1 00	» 88
Veaux.....	1018	1018	»	1 50	1 32	1 14
Moutons..	7992	7852	140	1 44	1 26	1 08

PARIS. *Marché aux chevaux du 26 Juin.* — 104 chevaux de selle et cabriolet dont 29 vendus, de 400,00 à 970,00. — 260 chevaux de trait, 46 vendus, de 500,00 à 1260,00. — 187 hors d'âge, 32 vendus : 55,00 à 400,00. — 12 ânes, dont 3 vendus : 28,00 à 90,00. — 18 chèvres; 1 vendue : 15,00. — Essai : 102.

STRASBOURG, 24 Juin. — Bœufs amenés, 68; vendus, 65 à 1,24-1,16. — Provenance d'Allemagne. Approvisionnement fort. Vente active. On a tué pendant la semaine 305 veaux : 1,10-1,00. — 144 moutons : 1,30. — 20 taureaux : 0,84-0,76. — 17 vaches : 1,00-1,10. — *Suif cru* : 0,95. *Cuirs verts* : 0,84 à 0,92.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 22 juin.*

15898 kil.	bœuf	1,50	1,20	0,80
13355	veau	1,40	1,20	1,00
2479	mouton	1,50	1,20	1,00
26320	porc frais	1,16	1,08	1,00

Viandes diverses et volaille.

PARIS. *Marché de la Vallée du 26 Juin.* — Cochons de lait : 5,00. — Chevreaux : 5,00 à 7,00. — Lapins : 1,00 à 2,00. — Dindes gras : 6,50 à 7,25; dº communs : 4,50. — Chapons gras : 2,00 à 6,00. — Oies : 3,50. — Poulets gras : 2,25; do communs : 0,90 à 2,00. — Pigeons de volière : 0,55 à 0,90; dº bizets : 0,25 à 0,55. — Canards : 1,00 à 2,00. — Canetons : 2,50 à 3,50.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. Halle des 24, 25 et 26 Juin. — *Beurre* (le kil.), en livres : 1,14 à 2,06; do en mottes, Isigny : 1,60 à 3,40; do en mottes, Gournay : 1,30 à 2,40. — Petit beurre : 1,08 à 1,32. — Beurre salé et beurre fondu : 1,08 à 1,52. — *Œufs* (le mille), du 24 : 34,00 à 50,00; — du 25 : 35,00 à 52,00. — *Fromage*, du 25 (la douzaine), Brie : 12,00 à 20,00. — A la pie : 5,00 à 15,00.

Le gouvernement français, à moins qu'il n'eût à sa tête des insensés, ne peut vouloir la ruine de ses possessions d'outremer. L'importance des colonies a pu être méconnue dans un temps : on a pu dire et répéter cent fois qu'elles étaient à charge à leur métropole ; on a pu écrire et croire même que la France, l'Angleterre et toutes les nations maritimes avaient grandi en richesses et en puissance, non pas à cause de leurs colonies, mais malgré leurs colonies ; que les colonies étaient des embarras sans compensations pour les métropoles.

Ce sont là des erreurs de quelques rêveurs, de quelques économistes modernes dont le bon sens public, celui des hommes pratiques *et celui du gouvernement*, ont fait justice, surtout depuis quelques années. Tous les gouvernements, tous les hommes d'Etat comprennent à présent l'importance pour une métropole de posséder des colonies, comme servant au développement de la richesse et de la puissance d'une nation.

Le gouvernement français en a jugé ainsi. Aussi cherche-t-il à se créer de nouvelles colonies, afin d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de son industrie, de son agriculture, afin de développer sa navigation et d'accroître sa puissance maritime, si importante à son influence politique.

Voilà une déclaration catégorique de principes que nous approuvons fort, mais qui, selon toute apparence, satisfera médiocrement M. Guizot. M. le ministre des affaires étrangères croyait certainement jouir de tout son bon sens, lorsqu'il a proclamé devant la chambre des députés la doctrine suivante : « *Il convient peu à la politique et au génie de la France de tenter, à de grandes distances de son territoire, de nouveaux et grands établissements coloniaux.* » Plus tard, appliquant cette belle politique au point du monde le plus favorable à l'œuvre colonisatrice, M. Guizot disait : « *Je suis convaincu que la France ferait, passez-moi le mot, une folie en essayant de renouveler de grands établissements coloniaux à Madagascar.* »

Voilà des déclarations également très catégoriques. Comment donc ose-t-on dire aujourd'hui « que le bon sens du gouvernement a fait justice des erreurs de quelques rêveurs... ; que le gouvernement cherche à se créer de nouvelles colonies, etc.? » Est-ce un jeu pour abuser le public et lui tenir caché le véritable esprit des hommes d'Etat qui dirigent les affaires ?

Non, par malheur, M. Guizot n'a pas le bon sens (nous empruntons le terme à ses amis) de comprendre l'importance supérieure de la politique colonisatrice ; et il n'est pas vrai que le gouvernement cherche à fonder de nouvelles colonies. M. Guizot, ainsi qu'il l'a proclamé à la tribune, ne veut rien pour la France que des ports de refuge et des stations militaires. Voilà pourquoi il fait occuper les Marquises et Mayotte, et voilà pourquoi il s'est publiquement engagé (séance du 31 mars 1843) à ne jamais permettre que la France intervînt dans les affaires intérieures de Madagascar, cette magnifique possession française.

[...] nous sort de Toulon :

« L'escadre commandée par M. le prince de Joinville, et composée des vaisseaux le Suffren, le Jemmapes et le Triton, le premier portant le pavillon amiral ; de la frégate la Belle-Poule ; de la frégate à vapeur l'Asmodée, et des bateaux à vapeur le Gassendi et le Phare, a commencé hier, 22 juin, son appareillage. Le Phare est sorti le premier. Il a été suivi du vaisseau le Jemmapes, remorqué par le Gassendi. En rentrant en rade pour venir prendre le Triton, le Gassendi s'est échoué. Alors, le Cuvier a reçu l'ordre de chauffer. S. A. R. est venue à bord pour voir fonctionner la belle machine à mouvement de MM. Miller et Raventill.

» Le Cuvier est allé prendre les remorques du Triton à la place du Gassendi, que l'on travaillait à relever. Il a promptement mis le vaisseau à une distance suffisante de la côte pour que celui-ci n'eût plus besoin de ses services, et les remorques ont été larguées. Cette manœuvre finissait à peine lorsque le bateau à vapeur l'Euphrate, qui arrivait à Toulon, ayant à bord une compagnie du génie destinée à faire partie de l'expédition, est venu ranger le Cuvier de très près pour rendre compte au prince de sa mission. Sa route coupait celle que faisait alors le Triton, et lorsqu'il est arrivé par l'avant de ce vaisseau, un terrible abordage a eu lieu. Le beaupré du Triton a d'abord abattu le petit mât de hune de l'Euphrate, puis sa cheminée, puis enfin son grand mât, qui fort heureusement s'est arrêté sur les barres d'artimon ; sans la rencontre de cet obstacle il tombait sur le pont avec tout son gréement, dont une grande partie est en chaînes, et il eût infailliblement écrasé tous les hommes qui couvraient le gaillard d'arrière. Dans cette terrible circonstance, le capitaine de l'Euphrate a manœuvré avec une remarquable présence d'esprit, pour le dégager du vaisseau dont la guibre était entrée dans son tambour de babord. Le vapeur n'a pas eu besoin du secours des embarcations du Cuvier, toutes dirigées sur le lieu du sinistre par le prince de Joinville en personne ; il est même parvenu, malgré ses énormes avaries, à gagner tout seul le mouillage, et les canots envoyés pour l'escorter n'ont pu le suivre que de très loin.

Tous les passagers de l'Euphrate et une partie de ses matelots avaient passé à bord du Triton ; le prince, revenu sur le Cuvier, a donné les ordres nécessaires pour les faire prendre et remettre à bord du Suffren. Cette opération était assez difficile, parce qu'il faisait nuit sombre et qu'elle nécessitait des mouvements d'embarcations ; aussi ne s'est-elle pas effectuée sans accidents. D'abord, un homme du Cuvier étant tombé à la mer, un de ses camarades s'est jeté à l'eau pour le sauver. Tous deux ont été recueillis sains et saufs par un canot du Triton. Ce canot et un autre venaient d'être pris à la remorque, lorsque des cris affreux se sont fait entendre ; c'était l'un des canots qui coulait, submergé par les

[...] par la frégate à vapeur l'Asmodée.

Chambre des députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, PRÉSIDENT.

Séance du 27 juin.

A l'ouverture de la séance, M. le président tire au sort le renouvellement des bureaux.

M. LASNYER, continuant les explications qu'il a commencées hier, donne lecture d'un passage de son rapport relatif au choix des tracés.

Il y avait dans la commission deux voix pour le tracé de Lille, trois voix pour le tracé d'Ostricourt, quatre voix pour le tracé de Fampoux ou d'Arras. Le chemin d'Ostricourt n'a été proposé à la chambre que parce qu'il fut convenu que chacun désignerait le tracé auquel il donnerait la préférence en second lieu. Voilà pourquoi l'orateur n'a pas cru devoir défendre le tracé par Ostricourt, qui n'était que le second dans l'ordre des préférences.

M. CHASLES défend le tracé d'Ostricourt, qu'il regarde comme le plus économique. La ligne d'Hazebrouck à Arras lui semble complètement inutile ; il repousse, en conséquence, tous les amendements.

M. BERRYER ne nie pas que le système de l'amendement ne coûte environ 6,000,000 de plus, même en admettant que l'Etat ne fera que les travaux d'art, mais ce surcroît de dépense sera amplement compensé par les avantages que l'Etat en retirera. D'ailleurs, une des lignes, celle d'Hazebrouck à Lille sera nécessairement faite par une compagnie. L'année dernière, une compagnie financière avait proposé un chemin de fer direct passant par Lille et allant en Belgique, avec un embranchement se dirigeant de la frontière belge sur Calais ; c'est-à-dire, joignant Calais à Paris par le chemin le plus long. Ce système a été rejeté comme étant conçu surtout dans un intérêt personnel ; eh bien! le projet par Ostricourt a également pour but de satisfaire des intérêts particuliers.

UNE VOIX. Ceux de M. Martin (du Nord).

M. BINEAU. L'amendement ne porte en apparence que sur le point où la ligne de Calais et de Dunkerque devra s'attacher sur le chemin de fer du Nord ; mais il aurait pour résultat de rendre impossible l'embranchement d'Amiens sur Boulogne.

De 1833 à 1843, on se dit : il faut aller en Angleterre par le plus court chemin, c'est-à-dire par Amiens et Boulogne ; il faut faire concurrence aux ports belges au moyen de Dunkerque et de Calais et rallier ces ports à Lille. L'année dernière, une compagnie songea à faire une ligne unique pour y concentrer tous les produits, ce fut alors qu'on songea à faire partir d'Arras le chemin de fer des ports du Nord, chemin qui rendrait complètement improductive la ligne d'Amiens à Boulogne, déjà votée par la chambre. L'amendement est d'ailleurs incomplet tant qu'il n'y aura pas un chemin d'Hazebrouck à Calais, et il y aurait d'un autre côté les plus grands inconvénients à livrer à une compagnie ce tronçon de chemin au milieu d'un réseau exploité par l'Etat.

M. DUFAURE. La preuve que les auteurs de l'amendement n'ont pas pour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UNE FAMILLE CORSE (1).

I.

Vers le commencement du mois de mars de l'année 1841, je voyageais en Corse.

Rien de plus pittoresque et de plus commode qu'un voyage en Corse : on s'embarque à Toulon ; en vingt heures, on est à Ajaccio, ou en vingt-quatre heures à Bastia. Là on achète ou on loue un cheval : si on le loue, on en est quitte pour cinq francs par jour ; si on l'achète, pour cent cinquante francs une fois payés. Et qu'on ne rie pas de la modicité du prix ; ce cheval, loué ou acheté, fait, comme ce fameux cheval du Gascon qui sautait du Pont-Neuf dans la Seine, des choses que ne feraient ni Prospero ni Nautilus, ces héros des courses de Chantilly et du Champ-de-Mars.

Il passe par des chemins où Balmah lui-même eût mis des crampons, et sur des ponts où Auriol demanderait un balancier.

Quant au voyageur, il n'a qu'à fermer les yeux et à laisser faire l'animal : le danger ne le regarde pas.

Sans compter qu'avec ce cheval, qui passe partout, on peut faire une quinzaine de lieues tous les jours sans qu'il vous demande ni à boire ni à manger. De temps en temps, quand on s'arrête pour visiter un vieux château bâti par quelque seigneur, héros et chef d'une tradition féodale, pour dessiner une vieille tour élevée par les Génois, le cheval tond une touffe d'herbe, écorce un arbre ou lèche une roche couverte de mousse, et tout est dit.

Quant au logement de chaque nuit, c'est bien plus simple encore : le voyageur arrive dans un village, traverse la rue principale dans toute sa longueur, choisit la maison qui lui convient et frappe à la porte. Un instant après, le maître ou la maîtresse paraît sur le seuil, invite le voyageur à descendre, lui offre la moitié de son souper, son lit tout entier s'il n'en a qu'un, et le lendemain, en le reconduisant jusqu'à la porte, le remercie de la préférence qu'il lui a donnée.

De rétribution quelconque, il est bien entendu qu'il n'en est aucunement question : le maître regarderait comme une insulte la moindre parole à ce sujet. Si la maison est servie par quelque jeune fille, on peut lui offrir quelque foulard, avec lequel elle se fera une coiffure pittoresque lorsqu'elle ira à la fête de Calvi ou de Corte. Si le domestique est mâle, il acceptera volontiers quelque couteau-poignard, avec lequel s'il le rencontre, il pourra tuer son ennemi.

(1) Ce roman étant la propriété de M. Hippolyte Souverain, éditeur, la reproduction en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, en est absolument interdite et serait poursuivie comme contrefaçon.

Encore faut-il s'informer d'une chose, c'est si les serviteurs de la maison, et cela arrive quelquefois, ne sont point des parents du maître, moins favorisés de la fortune que lui, et qui alors lui rendent des services domestiques en échange desquels ils veulent bien accepter la nourriture, le logement et une ou deux piastres par mois.

Et qu'on ne croie pas que les maîtres qui sont servis par leurs petits-neveux ou par leurs cousins, au quinzième ou vingtième degré, soient moins bien servis pour cela. Non, il n'en est rien. La Corse est un département français, mais la Corse est encore bien loin d'être la France.

Quant aux voleurs, on n'en entend pas parler ; des bandits à foison, oui ; mais il ne faut pas confondre les uns avec les autres. Allez sans crainte à Ajaccio, à Bastia, une bourse pleine d'or pendue à l'arçon de votre selle, et vous aurez traversé toute l'île sans avoir couru l'ombre d'un danger ; mais n'allez pas d'Occana à Levaco, si vous avez un ennemi qui vous ait déclaré la vendetta ; car je ne répondrais pas de vous, pendant ce trajet de deux lieues.

J'étais donc en Corse, comme je l'ai dit, au commencement de mars. J'y étais seul, Jadin étant resté à Rome.

J'y étais venu de l'île d'Elbe ; j'avais débarqué à Bastia ; j'avais acheté un cheval au prix sus-mentionné. J'avais visité Corte et Ajaccio, et je parcourais pour le moment la province de Sartène.

Ce jour-là j'allais de Sartène à Sullacaro. L'étape était courte : une dizaine de lieues peut-être à cause des détours, et d'un contrefort de la chaîne principale qui forme l'épine dorsale de l'île, et qu'il s'agissait de traverser : aussi avais-je pris un guide de peur de m'égarer dans les makis.

Vers les cinq heures nous arrivâmes au sommet de la colline, qui domine à-la-fois Olmeto et Sullacaro. Là, nous nous arrêtâmes un instant.

— Où votre seigneurie désire-t-elle loger, demanda le guide?

Je jetai les yeux sur le village dans les rues duquel mon regard pouvait plonger, et qui semblait presque désert : quelques femmes seulement apparaissaient rares dans les rues ; encore marchaient-elles d'un pas rapide et en regardant autour d'elles.

Comme, en vertu des règles d'hospitalité établies, et dont j'ai dit un mot, j'avais le choix entre les cent ou cent-vingt maisons qui composent le village, je cherchai des yeux l'habitation qui semblait m'offrir le plus de chance de confortable, et je m'arrêtai à une maison carrée, bâtie en manière de forteresse, avec machicoulis en avant des fenêtres et au-dessus de la porte. C'était la première fois que je voyais ces fortifications domestiques, mais aussi il faut dire que la province de Sartène est la terre classique de la vendetta.

— Ah ! bon, me dit le guide, suivant des yeux l'indication de ma main, nous allons chez Mme Savilia de Franchi. Allons, allons, votre seigneurie n'a pas fait un mauvais choix, et l'on voit qu'elle ne manque pas d'expérience.

N'oublions pas de dire que dans le 86e département de la France, on parle constamment italien.

— Mais, demandai-je, n'y a-t-il pas d'inconvénient à ce que j'aille demander ainsi l'hospitalité à une femme, car, si j'ai bien compris, cette maison appartient à une femme.

— Sans doute, reprit-il d'un air étonné, mais quel inconvénient votre seigneurie veut-elle qu'il y ait à cela.

— Si cette femme est jeune, repris-je, mû par un sentiment de convenance, ou peut-être, disons le mot, d'amour-propre parisien, une nuit passée sous son toit ne peut-elle pas la compromettre ?

— La compromettre, répéta le guide, cherchant évidemment le sens de ce mot que j'avais italianisé, avec l'aplomb ordinaire qui nous caractérise, nous autres Français, quand nous nous hasardons à parler une langue étrangère.

— Eh ! sans doute, repris-je, commençant à m'impatienter ; cette dame est veuve, n'est-ce pas ?

— Oui excellence.

— Eh bien, recevra-t-elle chez elle un jeune homme ?

En 1841 j'avais trente-six ans et demi, et je m'intitulais encore jeune homme.

— Si elle recevra un jeune homme, répéta le guide? Eh bien, qu'est-ce que cela peut donc lui faire que vous soyez jeune ou vieux ?

Je vis que je n'en tirerais rien si je continuais à employer ce mode d'interrogation.

— Et quel âge a Mme Savilia, demandai-je ?

— Quarante ans à-peu-près.

— Ah ! fis-je, répondant toujours à mes propres pensées, alors à merveille, et des enfants, sans doute ?

— Deux fils, deux fiers jeunes gens.

— Les verrai-je ?

— Vous en verrez un, celui qui demeure avec elle.

— Et l'autre ?

— L'autre habite Paris.

— Et quel âge ont-ils ?

— Vingt-un ans.

— Tous deux ?

— Oui, ce sont des jumeaux.

— Et à quelle profession se destinent-ils ?

— Celui qui est à Paris sera avocat.

— Et l'autre ?

— L'autre sera Corse.

— Ah ! ah ! fis-je, trouvant la réponse assez caractéristique, quoiqu'elle eût été faite du ton le plus naturel. Eh bien ! va pour la maison de Madame Savilia de Franchi.

Et nous nous remîmes en route.

Dix minutes après nous entrâmes dans le village : alors je remarquai une chose que je n'avais pu voir du haut de la montagne. C'est que chaque maison était fortifiée comme celle de Mme Savilia ; non point avec des machicoulis. La pauvreté de leurs propriétaires ne leur per-

ment surprise; il n'y a point eu de réserve, et le tracé par Ostricourt ne peut nullement être remis en discussion. Ce qu'il y a à examiner, c'est le tracé d'Hazebrouck à Lille ; et la question est de savoir s'il passera par Bailleul ou par Etaires. (Vive approbation.)

M. VIVIEN. La chambre a décidé que le chemin irait d'Hazebrouck à Lille, laissant au gouvernement à adopter celui des tracés qui lui conviendra; mais passera-t-il à Ostricourt? (Interruption bruyante.) Si le vote n'excluait pas ce tracé, il n'aurait aucune signification, et je ne comprends pas qu'on nous demande encore de délibérer sur ce point. (Approbation.)

M. DELESSERT propose un embranchement sur Ostricourt.

Cet amendement est rejeté par la question préalable, à l'unanimité, moins M. Delessert.

L'art. 1er est adopté dans son ensemble.

« Art. 2. Une somme de 15 millions est affectée à l'établissement des lignes de fer dirigées sur Calais et Dunkerque.

» Une somme de 36 millions 200 mille francs est affectée à l'établissement de la voie de fer sur le chemin de Paris à Lille, et de Lille à Calais et à Dunkerque, en sus des crédits ouverts par la loi du 11 juin 1842 et par le premier paragraphe du présent article. »

M. BAUDE propose de remplacer cet article par le suivant :

« Jusqu'à l'ouverture de la prochaine session, le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, pour un espace de temps qui ne pourra pas excéder 99 ans, le chemin de fer d'Amiens à Boulogne par Abbeville et Etaples, à une compagnie qui en exécutera tous les travaux.

» Les conditions de cette concession seront celles du cahier des charges coté A annexé à la présente loi.

» La concession devra être approuvée par une ordonnance royale, rendue dans la forme des règlements d'administration publique. »

M. KEYSÈRE propose de rédiger ainsi l'art. 2 :

« Une somme de 15 millions de francs est affectée à l'établissement des lignes de fer dirigées sur Calais et Dunkerque, et de celle d'Amiens à Boulogne. »

M. BERRYER développe un amendement tendant à faire élever le chiffre de 15 millions à 24 millions, les sommes allouées par le gouvernement étant insuffisantes.

Cet amendement d'ailleurs, ajoute l'orateur, n'exclut nullement celui de M. Baude à titre d'exception.

M. LEGRAND. Les chiffres du gouvernement ne sont qu'approximatifs, et il y aura toujours lieu d'y revenir.

M. MURET DE BORT demande le renvoi à la commission de l'article 2 et des amendements qui s'y rapportent.

Ce renvoi est prononcé.

M. SOULT demande que la loi sur le recrutement soit mise à l'ordre du jour immédiatement après la discussion des lois des chemins de fer.

M. SUBERVIE demande qu'elle soit renvoyée après le budget des recettes.

La proposition de M. le président du conseil est adoptée.

d'une effroyable anarchie. Le successeur de Boyer a été supplanté par Guerrier, un vieux général de Christophe. Le général Acaau, irrité de ce que l'on avait fait un changement sans le consulter préalablement, a rendu une contre-proclamation. Il est maître des Cayes. Il a pour partisans 500 misérables couverts de haillons et mal armés, mais qui lui obéissent aveuglément. Il a fait fouetter impitoyablement plusieurs personnes qui avaient été enfermées dans le fort Boyer, et d'autres ont été fusillées par son ordre.

» On le représente comme un homme cruel et adonné au vin. Il a, dit-on, égorgé de sa main des prisonniers.

» On l'a vu quelquefois, dans un moment d'ivresse, attaquer ses aides-de-camp, les terrasser et leur arracher leur épée ; ils étaient obligés de fuir pour échapper à la mort. »

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* déclare qu'elle ne s'est guère émue des chants de triomphe des journaux des compagnies, certaine qu'elle était de les voir démentis promptement par l'évènement. Elle félicite le cabinet de s'être rapproché de la majorité de la commission qui demandait la pose des rails du chemin du Nord par l'Etat. Mais elle n'a pas compris comment le gouvernement se mettait en mesure d'exploiter les sections de Paris à Clermont et de Douai à Lille, aujourd'hui si avancées, sans demander de nouveaux crédits.

— Le *National* tient pour irrévocable la défaite des loups-cerviers. « Il leur fallait, dit-il, pour s'emparer de leur proie, les ombres protectrices de la nuit. Or, aujourd'hui, la nuit a disparu ; toutes les lueurs de la vérité pénètrent jusque dans les plus secrets recoins où se cachait leur cupidité. »

— Le *Courrier français* s'écrie : « Gloire soit rendue à M. Rothschild! On ne saurait nier, ajoute-t-il, que ses exigences ont fortement concouru à pousser l'opinion publique dans les voies nouvelles du système de l'Etat. »

— La *Réforme* déclare qu'elle réclame sans cesse deux choses que commandent l'équité sociale et la charité, la *réforme électorale* et l'*organisation du travail*. « Pourquoi ajoute-elle, appelons nous le concours de tous pour opérer cette grande réparation envers les masses? C'est précisément pour faire cesser cet antagonisme grandissant, fâcheux aujourd'hui, terrible demain, qui agite les populations sur toute la surface de l'Europe. »

— Le *Constitutionnel* n'accepte pas le reproche d'avoir manqué à toute convenance et à toute justice, en publiant douze jours à l'avance l'acte

— M. Monseignat, député de l'Aveyron, dans une déclaration adressée au journal de son département, affirme qu'il n'est ni soumissionnaire, ni actionnaire, ni bailleur de fonds, pour l'exploitation ou l'exécution des chemins de fer dont les projets ont été soumis ou sont actuellement soumis à la législature, et qu'il n'a aucun intérêt financier direct ou indirect dans ces entreprises.

— Tandis que deux visites domiciliaires étaient faites en son absence à Paris chez M. Cherbonnier de la Guesnerie, ancien officier supérieur, connu pour ses opinions légitimistes, lui-même était arrêté à Angers, dans son hôtel de la place du Champ-de-Mars. Cet évènement a causé une vive sensation dans la ville d'Angers. M. de la Guesnerie a été amené ensuite à Paris sous escorte et écroué à la conciergerie.

— Une expédition a été récemment entreprise dans l'intérieur du Sénégal, à l'effet d'explorer les royaumes de Galam, Cassa, Bondou et Bambouk ; d'établir des relations commerciales avec les principaux chefs de ces pays ; d'étudier spécialement le Bambouk; de reconnaître sur les lieux la richesse de ses mines et de déterminer les points les plus convenables à l'établissement de comptoirs dans la rivière de Falemé. Le *Lloyd Nantais* contient le récit de cette expédition qui a duré sept mois.

FAILLITE DE NOTAIRE. — Un de nos correspondants de la Sarthe nous écrit :

« Le sieur Tison, notaire et maire de Mamers (Sarthe), a pris la fuite le 15 mars et a été déclaré en faillite le lendemain. Le passif connu s'élève à environ 1,200,000 fr.; l'actif n'ira guère qu'à 200,000 fr. On se ferait difficilement une idée des faux, escroqueries, abus de confiance commis par ce personnage, qui a exercé pendant seize ans les fonctions de notaire, et pendant sept ans celles de maire. Le nombre de faux en écriture publique s'élève à plus de 150, et ceux en écriture privée à plus de 200. Un grand nombre de familles se voient ruinées. Une dame âgée s'est trouvée comprise pour 5,000 fr. dans la faillite; c'était son unique fortune, elle est morte de chagrin. Une autre personne, dont la fortune était également compromise, s'est pendue.

» Cette affaire présente un dédale inextricable. Le sieur Tison a fait figurer dans ses actes des personnes déjà décédées ; il a passé au profit d'autres, qui ne s'en doutaient pas, des obligations pour des sommes considérables. On dit que quelques fripons se disposent à profiter de cette disparition et du désordre des écritures, les uns pour se dispenser

---

mettant pas sans doute ce luxe de fortifications ; mais purement et simplement avec des madriers, dont on avait garni les parties inférieures des fenêtres tout en ménageant des ouvertures pour passer des fusils. D'autres fenêtres étaient garnies en briques rouges. Je demandai à mon guide comment on nommait ces meurtrières ; il me répondit que c'étaient des *arctières*, réponse qui me fit voir que les vendettes corses étaient antérieures à l'invention des armes à feu.

A mesure que nous avancions dans les rues, le village prenait un plus profond caractère de solitude et de tristesse. Plusieurs maisons paraissaient avoir soutenu des sièges et étaient criblées de balles.

De temps en temps, à travers les meurtrières, nous voyions étinceler un œil curieux qui nous regardait passer ; mais il était impossible de distinguer si cet œil appartenait à un homme ou à une femme.

Nous arrivâmes à la maison que j'avais désignée à mon guide, et qui, effectivement, était la plus considérable du village. Seulement, une chose me frappa, c'est que, fortifiée en apparence par les machicoulis qui m'avaient frappé, elle ne l'était pas en réalité, c'est-à-dire que les fenêtres n'avaient ni madriers, ni briques, ni archers, mais de simples carreaux de vitres, que protégeaient, la nuit, des volets de bois.

Il est vrai que ces volets conservaient des traces que l'œil d'un observateur ne pouvait méconnaître pour des trous de balle. Mais ces trous étaient anciens, et remontaient visiblement à une dizaine d'années.

A peine mon guide eut-il frappé, que la porte s'ouvrit, non pas timide, hésitante, entre-bâillée, mais toute grande, et un valet parut...

Quand je dis un valet, je me trompe, j'aurais dû dire un homme. Ce qui fait le valet, c'est la livrée, et l'individu qui nous ouvrit était tout simplement vêtu d'une veste de velours, d'une culotte de même étoffe, et de guêtres de peau. La culotte était serrée à la taille par une ceinture de soie bariolée, de laquelle sortait le manche d'un couteau de forme espagnole.

— Mon ami, lui dis-je, est-ce indiscret à un étranger, qui ne connaît personne à Sullacaro, de venir demander l'hospitalité à votre maîtresse?

— Non certainement, excellence, répondit-il ; l'étranger fait honneur à la maison devant laquelle il s'arrête. Maria, continua-t-il en se retournant du côté d'une servante qui apparaissait derrière lui, prévenez madame Savilia que c'est un voyageur français qui demande l'hospitalité.

En même temps, il descendit un escalier de huit marches, raides comme les degrés d'une échelle, qui conduit à la porte d'entrée, et prit la bride de mon cheval.

Je mis pied à terre.

— Que votre excellence ne s'inquiète de rien, dit-il ; tout son bagage sera porté dans sa chambre.

Je profitai de cette gracieuse invitation à la paresse, l'une des plus agréables que l'on puisse faire à un voyageur, et je me mis à escalader lestement l'échelle susdite, et fis quelques pas dans l'intérieur.

Au détour du corridor, je me trouvai en face d'une femme de haute taille, vêtue de noir. Je compris que cette femme, de trente-huit à quarante ans, encore belle, était la maîtresse de la maison, et je m'arrêtai devant elle.

— Madame, lui dis-je en m'inclinant, vous devez me trouver bien indiscret ; mais l'usage du pays m'excuse, et l'invitation de votre serviteur m'autorise.

— Vous êtes le bienvenu par la mère, me répondit Mme de Franchi, et vous serez tout-à-l'heure bien venu par le fils. A partir de ce moment, monsieur, la maison vous appartient ; usez-en donc comme si elle était la vôtre.

— Je viens vous demander l'hospitalité pour une nuit seulement, madame. Demain matin, au point du jour, je partirai.

— Vous êtes libre de faire ainsi qu'il vous conviendra, monsieur. Cependant, j'espère que vous changerez d'avis et que nous aurons l'honneur de vous posséder plus long-temps.

— Je m'inclinai une seconde fois.

— Maria, continua Mme de Franchi, conduisez monsieur à la chambre de Louis. Allumez du feu à l'instant même et portez de l'eau chaude. Pardon, continua-t-elle en se retournant de mon côté, tandis que la servante s'apprêtait à suivre ses instructions. Je sais que le premier besoin du voyageur fatigué est l'eau et le feu. Veuillez suivre cette fille, monsieur. Demandez-lui les choses qui pourraient vous manquer. Nous soupons dans une heure, et mon fils, qui sera rentré d'ici là, aura d'ailleurs l'honneur de vous faire demander si vous êtes visible.

— Vous excuserez mon costume de voyage, madame.

— Oui, monsieur, répondit-elle en souriant, mais à la condition que, de votre côté, vous excuserez la rusticité de la réception.

La servante montait l'escalier. Je m'inclinai une dernière fois, et je la suivis.

La chambre était située au premier étage et donnait sur le derrière ; les fenêtres s'ouvraient sur un joli jardin tout planté de myrtes et de lauriers roses, traversé en écharpe par un charmant ruisseau qui allait se jeter dans le Taravo. Au fond, la vue était bornée par une espèce de haie de sapins tellement rapprochés les uns des autres qu'on eût dit une muraille. Comme il en est de presque toutes les chambres des maisons italiennes, les parois de celle-ci étaient blanchies à la chaux et ornées de quelques fresques représentant des paysages. Je compris aussitôt qu'on m'avait donné cette chambre, qui était celle du fils absent, comme la plus confortable de la maison.

Alors il me prit l'envie, tandis que Maria allumait mon feu et préparait mon eau, de dresser l'inventaire de ma chambre et de me faire, par l'ameublement, une idée du caractère de celui qui l'habitait.

Je passai aussitôt du projet à la réalisation, en pivotant sur le talon gauche, et en exécutant ainsi un mouvement de rotation sur moi-même qui me permit de passer en revue les uns après les autres les différents objets dont j'étais entouré.

L'ameublement était tout moderne. Ce qui, dans cette partie de l'île où la civilisation n'est pas encore parvenue, ne laisse pas que d'être une manifestation de luxe assez rare. Il se composait d'un lit de fer, garni de trois matelas et d'un oreiller, d'un divan, de quatre fauteuils, de six chaises, d'un double corps de bibliothèque et d'un bureau ; le tout en bois d'acajou et sortant évidemment de la boutique du premier ébéniste d'Ajaccio. Le divan, les fauteuils et les chaises étaient recouverts d'indienne à fleurs, et des rideaux d'étoffe pareille pendaient devant les deux fenêtres et enveloppaient le lit.

J'en étais là de mon inventaire lorsque Maria sortit et me permit de pousser plus loin mon investigation.

J'ouvris la bibliothèque et je trouvai la collection de tous nos grands poètes: Corneille, Racine, Molière, Lafontaine, Ronsard, Victor Hugo et Lamartine; nos moralistes: Montaigne, Pascal, Labruyère ; nos historiens : Mézeray, Châteaubriand, Augustin Thierry ; nos savants : Cuvier, Beudant, Elie de Beaumont; enfin quelques volumes de romans, parmi lesquels je saluai avec un certain orgueil mes *Impressions de Voyage*.

Les clefs étaient aux tiroirs du bureau ; j'en ouvris un.

J'y trouvai des fragments d'une histoire de la Corse, un travail sur les moyens à employer pour abolir la vendette, quelques vers français, quelques sonnets italiens : le tout manuscrit.

C'était tout ce qu'il m'en fallait, et j'avais la présomption de croire que je n'avais pas besoin de pousser plus loin mes recherches pour me faire une opinion sur M. Louis de Franchi. Ce devait être un jeune homme doux, studieux, et partisan des réformes françaises.

Je compris alors qu'il fût parti pour Paris dans l'intention de se faire recevoir avocat. Il y avait sans doute pour lui tout un avenir de civilisation dans ce projet.

Je faisais ces réflexions tout en m'habillant. Ma toilette, comme je l'avais dit à Mme de Franchi, quoique ne manquant pas de pittoresque, avait besoin d'une certaine indulgence. Elle se composait d'une veste de velours noir, ouverte aux coutures des manches, afin de me donner de l'air dans les heures chaudes de la journée, et qui, par ces espèces de crevés à l'espagnole laissait passer une chemise de soie à raies, d'un pantalon pareil, pris depuis le genou jusqu'au bas de la jambe dans des guêtres espagnoles, fendues sur le côté et brodées en soie de couleur, et d'un chapeau de feutre prenant toutes les formes qu'on voulait lui donner, mais plus particulièrement celle du sombrero.

J'achevais de revêtir cette espèce de costume que je recommande aux voyageurs comme un des plus commodes que je connaisse, lorsque ma porte s'ouvrit, et que le même homme, qui m'avait introduit, parut sur le seuil.

Son entrée avait pour but de m'annoncer que son jeune maître, M. Lucien de Franchi, arrivait à l'instant même, et me faisait demander l'honneur, si toutefois j'étais visible, de venir me souhaiter la bienvenue.

Je répondis que j'étais aux ordres de M. Lucien de Franchi, et que tout l'honneur serait pour moi.

Un instant après j'entendis monter d'un pas rapide, et je me trouvai presque aussitôt en face de mon hôte.

(*La suite à demain.*)

Alexandre DUMAS.

[illegible] dans ma déclaration conditionnelle [illegible]

D. Et le 3 janvier, que s'est-il passé? — R. J'ai rencontré Rousselet à l'Aumône, et après avoir causé avec lui de mon doigt malade, je l'ai quitté.

D. Mais Rousselet prétend vous avoir vu chez votre père quelques instants auparavant. — R. A quelle heure m'aurait-il vu chez mon père?

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, répondez vous-même à cette question.

ROUSSELET. A 11 heures.

ÉDOUARD. Ce n'est pas possible, puisque c'est à 11 heures que je l'ai rencontré venant de l'Aumône, et j'avais eu le temps de me faire raser et coiffer.

D. Edouard, le 15 janvier, jour du crime, étiez-vous à attendre Rousselet? — R. Non, monsieur.

D. Rousselet, expliquez-vous? — R. Il devait m'ouvrir la porte; son père reconduisant quelqu'un au moment où j'entrais, ça lui a épargné la peine de venir; il sait bien tout, le *misérable!*...

D. Édouard, ce qui tendrait à établir la vérité de la déclaration de Rousselet, c'est que le procès-verbal constate que le bouton de la serrure portait en dedans des traces de sang; il n'y en avait pas dehors; donc, l'assassin avait laissé la porte ouverte? — R. Il n'avait pas besoin de toucher le bouton, puisqu'il a fermé la porte avec la clé.

D. Rousselet, on s'était servi d'une petite pelle à feu pour jeter de la cendre sur le sang; est-ce vous qui en avez jeté? — R. On me l'a dit; mais ce n'est pas moi.

D. On a trouvé un balai d'être placé dans la cravate de Donon-Cadot pour tirer le corps. Est-ce vous qui l'y avez mis? — R. Non, monsieur.

D. N'est-ce pas vous qui avez déchiré la chemise et les boutons du gilet en tirant le cadavre? — R. Non, monsieur.

D. N'est-ce pas en cherchant les clés de l'armoire dans ses poches que vous avez déchiré le gilet? — R. Non, monsieur.

D. Rousselet, quand vous vous êtes retiré, avez-vous marché avec précaution? — R. Dans l'état où j'étais, je ne songeais guère à prendre des précautions.

D. En sortant du bureau, avez-vous vu Edouard? — R. Certainement; je lui ai dit: *c'est fait*, et il m'a répondu: *bon* ou *oui*, je ne sais lequel.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, reconnaissez-vous cela?

EDOUARD. C'est faux!

D. Edouard, vous entendez la déclaration de Rousselet; étiez-vous dans la salle à manger lorsqu'il est sorti? — R. Non, monsieur.

D. Rousselet, n'avez-vous pas dit dans vos interrogatoires, lorsqu'on vous demandait pourquoi vous n'aviez pas cherché à voir plus fréquemment Edouard: « J'avais fait mon devoir, c'était à lui à tenir ses promesses? » (Mouvement dans l'auditoire.) — R. C'est une mauvaise expression; cependant, ça s'entendait: je voulais dire mon devoir vis-à-vis d'Édouard, un bien vilain devoir, je l'avoue.

La parole est ensuite donnée à M. le procureur-général, qui, cherchant à préciser de nouveau les faits, entre dans des explications, spécialement en ce qui concerne la découverte de la clé du bureau postérieurement à l'époque du crime.

M. le procureur général entre dans des explications détaillées sur l'absence de la clef du bureau; sur la manière dont cette clef a été retrouvée dans un trousseau dont elle n'avait d'abord pas fait partie. Il raconte par quelle déclaration de Rousselet, et notamment une lettre par lui écrite au maire, on a reconnu l'existence d'une seconde clef. Puis il adresse quelques questions à Edouard Donon, et tire de ses réponses des conséquences qu'il considère comme acquises aux débats.

Les questions posées par M. le procureur général suscitent, de la part de M. Chaix-d'Est-Ange, des observations contre les conséquences tirées par M. le procureur général. Un débat assez vif s'engage alors entre le défenseur, le ministère public et le président sur l'étendue des droits de la défense.

Cet incident est le premier qui vienne marquer l'audience, mais nous ferons remarquer qu'en se reproduisant souvent dans les affaires d'assises, il atteste dans notre code d'instruction criminelle, une imperfection qu'on devrait se hâter de faire disparaître. Au surplus, nous reviendrons ultérieurement sur cet état de choses aussi nuisible aux intérêts des accusés, que peu conforme aux vrais principes du droit sacré de la défense.

M. le président suspend alors l'audience.

Pendant la confrontation dont nous venons d'esquisser les principaux traits, Rousselet s'est souvent abandonné à une émotion très grande: on est obligé de lui passer un verre d'eau. Edouard Donon a conservé une impassibilité remarquable et une présence d'esprit qui ne l'a pas un seul instant abandonné.

Après une suspension de quelques minutes, M le président, reprenant les débats, fait observer à l'accusé Rousselet que la lettre écrite à Donon-Cadot, et que Rousselet déclare avoir fait mettre à la poste de Franconville par son fils, pour annoncer à Donon-Cadot qu'il ne pourrait se rendre à Pontoise le 15 janvier, porte les deux timbres suivants: « Franconville, 15 janvier; » « Pontoise, 16 janvier. » Donc la lettre a été mise à la poste postérieurement au crime, et il fait remarquer que Franconville se trouve entre Pontoise et Sannois, où demeure Rousselet (mouvement), et que Rousselet a voulu se préparer un alibi.

Rousselet persiste à dire que c'est son fils qu'il avait chargé de jeter la lettre à la poste la veille, 14 janvier, en allant payer les contributions à Franconville, et qu'il n'a eu aucune arrière-pensée.

Mᵉ CHAIX-D'EST-ANGE. Mais le 14 janvier était un dimanche, et peut-on payer ce jour-là les contributions?

ROUSSELET. Certainement: je paie mes contributions quand et comme je puis.

M. LE PRÉSIDENT. Dans les campagnes, les contributions se payent toujours le dimanche.

Audition des témoins.

1ᵉʳ témoin, M. Deschamps, architecte. — C'est l'architecte chargé de dresser le plan en relief de la maison; son audition a pour but de faire bien comprendre au jury l'état des lieux.

Rousselet, à qui le plan est représenté, déclare que le corps de la victime a dû être changé de place, ce qui impliquerait la participation d'Edouard Donon.

2ᵉ témoin, M. Prestat, docteur en médecine à Pontoise.

M. Prestat, commis avec M. David pour constater l'état du cadavre et en faire l'autopsie, donne à l'audience des explications sur le résultat de ses opérations. Interrogé par M. le président, il déclare que l'instrument dont le dessin lui est représenté a dû en effet servir à la consommation du crime. Quatre coups ont dû être portés, et avec une force telle, qu'une congestion cérébrale a dû s'ensuivre; et, dans ce cas, il est possible que la victime n'ait en tombant poussé aucun cri: circonstance qui viendrait à la décharge d'Edouard Donon.

M. le président donne lecture du procès-verbal.

D. Rousselet, du procès-verbal il résulte qu'il y a eu cinq coups de

M. David procède à l'examen de la casquette [illegible] balai, de la pelle, et constate que ces trois objets sont souillés de sang. Rousselet persiste à dire qu'il n'a point fait usage de la pelle ni du balais.

Avant l'audition d'un autre témoin, M. le procureur-général fait observer à Edouard Donon que le 15 janvier au soir il donnait, quant à la quantité des pièces d'argenterie soustraites et au chiffre des valeurs disparues, des indications exagérées, et que sur ce point il devait pourtant être mieux informé que tout autre.

3ᵉ témoin, M. Deslions, docteur en médecine, à Pontoise. Comme il passait devant la maison de M. Donon, à 9 heures précises, sortant de l'Hôtel-Dieu, il a salué M. Donon; un homme un peu plus grand que lui était assis près du bureau; les rideaux de la fenêtre étaient ouverts.

M. Deslions ne saurait affirmer que c'est Rousselet; mais ce dont il est sûr, c'est que l'homme n'était pas en blouse et avait un vêtement brun.

M. LE PRÉSIDENT. Il est bien constant que Rousselet portait une blouse.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Ainsi, à cette heure-là, neuf heures deux ou trois minutes, le malheureux vivait encore? — R. Il tenait une plume à la main.

David, médecin à Pontoise, chargé aussi de l'examen du cadavre.

M. LE PRÉSIDENT. Que savez-vous?

LE TÉMOIN. Monsieur, j'étais médecin de M. Donon; j'avais traité sa femme dans sa dernière maladie, et j'étais resté ami de la famille. Il me parlait souvent des mécontentements que lui donnait son fils à cause de sa paresse et de ses rancunes

Peu de temps avant le malheur, M. Donon avait renvoyé sa domestique. Je lui en fis l'observation, en ajoutant: « Pour un homme seul, c'est peut-être imprudent et pénible. — Que voulez-vous, me dit-il, ma bonne était trop jeune, et avec mon fils, cela pouvait présenter des inconvénients, c'est pourquoi je l'ai renvoyée.

Le 21 décembre, M. Edouard vint chez moi, le soir, me montrer une affection qu'il avait au doigt. Ce membre était très enflammé: « Que mettez-vous dessus? lui dis-je. — De l'eau de Cologne, me répondit-il. — Mais prenez-garde, c'est très mauvais: il faut apposer des cataplasmes. » Il ne me dit pas la personne qui lui avait conseillé le remède. Je ferai remarquer qu'une erreur s'est glissée dans ma déposition près de M. Hémar, conseiller instructeur. Je dis que c'était le 3 ou le 6 janvier que j'allai voir en dernier lieu M. Edouard: c'est une erreur, c'était le 3. Voici les faits: je fus trouver ce jour-là M. Donon; j'allais toujours voir le père avant de monter à la chambre de M. Edouard. J'engageai M. Donon à venir voir son fils avec moi; je ne veux, me répondit-il, parce que nous sommes mal ensemble; il ne m'a pas seulement souhaité la bonne année.

Le 15 janvier, au matin, en se rendant à l'Hôtel-Dieu, M. David avait vu M. Donon, qui, sur sa demande, lui avait dit que, dans ce moment, il était à peu près bien avec son fils.

Ainsi que M. le docteur Prestat, M. David affirme que les quatre blessures, toutes fort graves, ont été nécessairement produites par quatre coups distincts; suivant lui, chacune de ces blessures était de nature à produire une commotion cérébrale; cette commotion a dû être telle chez M. Donon qu'il n'aura peut-être pu pousser aucun cri.

Interpellé par M. le président sur les relations de M. Donon-Cadot et d'Edouard, et notamment sur la circonstance qu'Edouard n'avait pas souhaité la bonne année, le 1ᵉʳ janvier, à son père, M. David répond que M. Donon était d'un caractère un peu violent; que, du reste, il n'attribuait d'autre cause à cette mésintelligence que la paresse très grande d'Edouard.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Témoin, il y a dans votre déposition aujourd'hui faite à l'audience deux points où vous variez avec vos déclarations dans l'instruction; et d'abord quant à ce qui concerne votre visite dans la chambre d'Edouard, devant M. le conseiller instructeur, vous aviez placé cette visite au 6.

M. DAVID. C'est vrai; mais depuis j'ai eu le temps de réfléchir, et aujourd'hui je pense que cette visite, à la suite de laquelle a eu lieu la réconciliation a dû avoir lieu le 3; le témoin explique quelles circonstances le font aujourd'hui revenir sur sa déclaration.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Nous ne doutons nullement de votre sincérité, mais nous devons constater cette variation sur une circonstance aussi grave.

Ici s'élève entre le témoin et M. le procureur général une discussion sur les termes dans lesquels a été rapportée sa déposition par le magistrat instructeur. Les observations faites par M. David sont encore un de ces abus qui se reproduisent dans toutes les affaires d'assises, et qui tiennent encore à un de ces vices contre lesquels nous protestons également dès aujourd'hui, nous réservant d'examiner plus tard les changement à apporter dans la législation.

Mᵉ NOGENT SAINT-LAURENT, avocat de Rousselet. M. David a rectifié une erreur à propos d'une visite qu'il a faite comme médecin chez M. Donon dans les premiers jours de janvier. Il a dit ensuite qu'il avait fait trois visites en décembre; je lui demanderai s'il est bien sûr de la date de ces visites.

M. DAVID. La date des visites que j'ai faites en décembres est exacte, et cela parce que j'avais encore mon agenda de l'année 1843. Quant à celle du mois de janvier, n'ayant eu mon agenda de 1844 que dans le courant du mois, j'ai pu me tromper, parce que je ne l'ai pas écrite aussitôt.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous quelqu'un dans la chambre d'Edouard?

M. DAVID. Oui, monsieur, mais je ne puis pas préciser le jour. Je me rappelle qu'Edouard était dans son lit et lisait un feuilleton de journal. J'examinai son doigt, je voulus y toucher, mais il s'y refusa. En ce moment un homme se présenta à la porte de la chambre d'Edouard.

D. Le reconnaîtriez-vous? — R. Non, monsieur. Cependant j'ai vu Rousselet chez M. le juge d'instruction; j'ai pensé que c'était l'homme que j'avais vu à la porte d'Edouard.

D. Comment était vêtu cet homme? — R. Il avait une blouse et une casquette; il m'a paru assez grand; il avait l'air d'un homme de la campagne.

N'est-ce pas le témoin que vous avez signalé comme l'homme à lunettes que vous avez vu chez Edouard?

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet.

ROUSSELET. Je ne puis pas dire...

M. LE PRÉSIDENT. M. David, regardez Rousselet (à Rousselet), le reconnaissez-vous?

ROUSSELET. Il avait un collier de barbe.

M. DAVID. Je n'ai jamais pu avoir de barbe.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Edouard, quelle était cette personne qui s'est présentée à votre porte?

ÉDOUARD. Je n'ai pas pu la voir, car j'étais couché.

M LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Je demanderai à M. David si Edouard a pu voir l'homme.

M. DAVID. Il a bien pu ne pas le voir, car j'étais placé entre la porte et Edouard.

JOSEPH HANCOURT, dit Blondin, entrepreneur de maçonnerie, a passé,

[illegible]

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Quelle heure était-il quand vous avez regardé à travers les rideaux?

LE TÉMOIN. Environ dix heures moins un quart.

M. GOUJON, maître de poste à Pontoise, dépose que la veille du crime il alla chez M. Donon-Cadot pour toucher le montant d'effets, et qu'il vit dans le secrétaire de son bureau sept ou huit piles de pièces de 5 fr.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, cette somme a disparu entièrement: c'est vous qui avez dû la prendre? Vous étiez muni d'un grand sac qui pouvait contenir facilement 7 à 800 fr.

ROUSSELET. Non, monsieur le président: je n'ai pris que deux piles. C'est la vue d'un homme qui s'est présenté à la croisée qui m'a empêché de prendre le reste.

D. Cependant, vous avez bien pris toute l'argenterie? — R. C'est un moment auparavant. Il n'y avait alors personne à la croisée.

D. (au témoin.) M. Donon-Cadot vous a payé en billets de banque qu'il a tirés de son portefeuille; combien avait-il de portefeuilles? — R. Trois.

Rousselet, interrogé sur ce point, nie s'être emparé des portefeuilles, bien que ces portefeuilles aient disparu depuis le jour du crime.

M. ALLARD, chef de la police municipale, rend compte des nombreuses démarches faites par lui et ses agents pour découvrir l'auteur du crime. Plusieurs jours se passèrent sans résultat. Les habitants de la ville de Pontoise étaient dans la consternation; ils n'osaient plus sortir le soir.

Neuf jours après l'assassinat, s'étant transporté lui-même dans la maison de M. Donon-Cadot, M. Allard y rencontra le fils. Quelle a été votre idée, lui dis-je, à la vue du cadavre de votre père? Moi, répondit-il en balbutiant et en se troublant, je n'ai pas eu d'idée; et après: — J'ai cru à l'asphyxie. Pressé par moi de nouvelles questions, il ajouta de plus en plus troublé: — Eh bien! j'ai pensé qu'il y avait eu vol et que l'assassin était un des clients de mon père. L'attitude d'Edouard me donna beaucoup à réfléchir.

Quelques jours après, M. le préfet de police me fit donner avis qu'un des billets à ordre soustraits serait probablement présenté le 15 chez le souscripteur. Je pris des mesures en conséquence; et, en effet, le lendemain, 16 février, le porteur du billet se présenta au domicile indiqué, à Argenteuil: c'était le plus jeune fils de Rousselet.

Le témoin fait ensuite le récit des circonstances qui ont précédé et accompagné l'arrestation de Rousselet: ce furent la déclaration de sa femme et de ses enfants, qui, dans la pleine ignorance de la culpabilité de Rousselet, donnèrent à M. Allard la plupart des indications qui le mirent sur la trace de la vérité.

M. ALLARD continue à rendre compte des premières révélations que lui a faites Rousselet.

En ce moment, Rousselet prétendit avoir commis le crime avec le jardinier de M. Donon-Cadot et un autre individu. Dans le système de Rousselet à cette époque, Edouard Donon-Cadot n'avait avec les assassins qu'une connivence tacite.

Rousselet, dit M. Allard, me paraissait avoir quelque chose sur le cœur. Je le presse; une sueur abondante coule de son visage. Il tombe sur une chaise et s'écrie: « Je suis un grand brigand. C'est moi qui ai frappé mon ami, M. Donon-Cadot. » Je l'engageai à compléter la vérité. Il me dit alors: « J'ai eu le malheur de connaître Édouard Donon-Cadot; il était jaloux de son père, parce qu'il avait la même maîtresse que lui. Il me proposa de tuer son père. J'ai eu le malheur de dire oui, voilà ce qui m'a perdu,

M. Allard reproduit ensuite tous les détails du crime, tels que les raconte Rousselet, tel qu'il les a tenus de lui au premier moment.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, avez-vous quelque chose à dire? — R. Tout cela est juste, à l'exception de quelques paroles.

M. ALLARD raconte ensuite le premier interrogatoire qu'il a fait subir à Édouard Donon. Edouard a commencé par repousser énergiquement l'accusation qui pesait sur lui; il s'est mis à fondre en larmes. Puis il parut inquiet, préoccupé des dispositions de la justice à son égard.

Un jour, pendant un interrogatoire, il laissa tomber sa tête dans ses mains et s'écria: » Ah! on a détruit l'amitié qu'avait mon père pour moi! On a placé entre lui et moi cette malheureuse fille! C'est mon frère Charles! Il n'a jamais aimé mon père! Il y a complot contre la vie de mon père. Je l'ai connu, je n'y ai pas trempé. Je suis innocent! Mon oncle et mon frère Charles se sont entendus; ils ont conçu la pensée du crime. Ils ont armé Rousselet. Est-ce que j'avais 100,000 fr. à donner à Rousselet, moi! »

Le lendemain Edouard qui ne pleurait plus et dont le naturel était revenu au galop, ne voulait plus rien dire. Je lui dis: auriez-vous donc accusé des innocents, c'est affreux. Il se jeta à genoux en disant: Je vous assure que ce sont des habitants de Pontoise et mon frère qui ont fait le crime. Je le pressai de questions. Il finit par m'avouer qu'il avait menti. « Pourquoi? lui dis-je. » Il me répondit: « Rousselet ment en m'accusant. Je vais mentir pour accuser les autres. On arrivera peut-être à la vérité comme ça. » Après une pareille réponse, je pris mon chapeau, je tournai le dos et je m'en allai.

Rousselet, interrogé sur la déclaration de M. Allard, répond qu'il n'a rien à dire.

M. LE PRÉSIDENT, à Rousselet. N'était-ce pas en parlant de M. Allard que vous nous disiez hier: « J'ai eu affaire à un homme plus fin que moi? »

ROUSSELET. C'est vrai, M. Allard est un homme qui a bien de l'esprit; c'est lui qui est venu à bout de me faire dire la vérité, bien que tout de même je lui aie dit bien des mensonges.

Edouard, interpelé à son tour, nie l'exactitude de cette déposition. S'il a accusé son frère et son oncle, dit-il, c'est provisoirement. (Sensation.) Et d'ailleurs, c'est M. Allard qui, le premier, l'aurait provoqué à faire une pareille déclaration, en lui disant: Ne serait-ce pas un crime de famille? Que pensez-vous de votre frère?

M. ALLARD déclare formellement qu'il n'a point pris l'initiative en cette circonstance, et que c'est Edouard qui, le premier, a parlé d'un crime de famille.

Il produit en même temps une lettre d'Edouard, établissant que c'est lui qui a fait appeler M. Allard, qui n'a été le voir qu'après sa confrontation avec Rousselet.

Pressé de nouveau de déclarer dans quelle intention il a accusé son frère et son oncle, Edouard persiste à dire qu'il a voulu repousser le mensonge de Rousselet à son égard par un autre mensonge; que d'ailleurs ses paroles ont été mal interprétées par M. Allard; qu'il n'a voulu porter qu'une accusation provisoire.

M. LE PRÉSIDENT avec sévérité. Comment! une accusation provisoire, lorsqu'après avoir avoué votre mensonge, vous avez reproduit cette accusation le 26 mai. C'était déjà trop d'une fois, car votre propre position vous indiquait assez quelles mesures graves vous appeliez la justice à prendre contre votre famille!

Vous vous dites innocent, — oui. — Vous dites que Rousselet ment, — oui Monsieur. — Et cependant vous êtes accusé. Comment donc préten-

A l'ouverture de la Bourse, la rente a baissé de 20 c. sur les deux valeurs. Mais de fortes demandes ont donné lieu à une réaction assez marquée. Toutefois, on peut encore constater, en résultat, une baisse de 10 c. sur le 5 0|0 comme sur le 3 0|0.
Les chemins de fer ont éprouvé généralement une légère défaveur.

Strasb...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	240, [illegible] 50, 240.
Rouen...	980 »	» »	B. 2 50	980, 982 50, 982 50.
Hâvre...	765 »	757 50	B. 5 »	755, 757 50, 757 50.
Marseill.	765 »	762 50	B. 2 50	765, 777 50, 762 50.
Montpell	» »	» »	» »	

B. 3 25

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Les pluies abondantes qui tombent depuis quelques jours sont favorables aux avoines qui avaient souffert de la sécheresse ; elles activent le développement des grappes, qui partout viennent de fleurir et dont la fécondation se fait parfaitement bien avec les chaleurs qui se soutiennent à une température élevée. Néanmoins nos correspondants se plaignent du tort qu'elles font aux blés là où elles tombent avec violence; à Versailles, Houdan et Senlis, il y a plus de blés versés que l'année dernière.

Les colzas sont en pleine récolte, particulièrement dans les départements du Nord-Ouest où ils donnent de bons résultats.

La fauchaison des premiers fourrages a été un peu faible, mais actuellement ils sont très beaux, les trèfles surtout.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

26 Juin.			27 Juin.		
Arrivages	676 q.	67 k.	Arrivages	4183 q.	48 k.
Ventes	589	48	Ventes	830	25
Restant	15840	98	Restant	15753	79
Cours moyen	40,35		Cours moyen	39,59	
Cours-taxe	39,44		Cours-taxe	39,34	

Cote administrative.			Cote administrati			
Gr.	4q.71k.	43,30 à 54,45	Gr.	0q.	0k.	00,00 à 00,00
1re	288 88	39,50 à 41,40	1re	0	0	00,00 à 00,00
2	26 69	38,85 à 00,00	2e	0	0	00,00 à 00,00
3e	7 85	31,85 à 00,00	3e	0	0	00,00 à 00,00
4	18 00	23,30 à 26,75	4e	0	0	00,00 à 00,00
I.	417 78	38,20 à 39,50	I.	0	0	00.00 à 00,00

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 Juin. *Cours légal.* Froment : 19,35 à 19,90. — Orge : 11,00 à 12,66. — Avoine : 8,16 à 9,00.

NANGIS, 26 Juin. — Froment : 19,00. — Avoine : 7,80.

HOUDAN, 26 Juin. — Froment, 1re : 22,00 à 22,33; 2e : 21,33 à 21,67 ; 3e dite champart : 20,00 à 20,67. — Méteil, 1er : 20,60; 2e : 19,33; do bis : 16,67 à 18,00. — Halle faible ; hausse de 0,33 à cause du peu d'approvisionnement.

ROYE, 24 juin. — Froment, 1re : 18,00 à 18,75; 2e : 17,00 à 17,75; 3e : 15,00 à 16,50. — Baisse sur le froment de 0,50 sur la 1re, et 0,75 sur la 3e qual., ce qui a rendu la vente plus difficile.

ARRAS, 22 juin. — Froment blanc : 18,50 à 20,50; do roux : 17,00 à 19,50. — Méteil : 16,00. — Seigle : 12,50 à 13,00. — Escourgeon : 11,50 à 13,50. — Avoine nouvelle : 7,00 à 7,75.

Sucres (par 100 kil.).

PARIS, 25 juin. — *Exotique.* Martinique et Guadeloupe, fine 4e : 142,00 ; belle 4e : 139,00; bonne 4e : 136,00 à 137,00; 4e bon ord. : 133,00; 4e ord. : 129,00. — Bon commun : 126,00 à 128,00; commun : 118,00 à 120,00. — Bourbon, fine 4e : 145,00; belle 4e : 141,00 à 142,00; bonne 4e : 137,00 à 138,00; 4e bon ord. : 134,00; 4e ord. : 130,00. — Porto-Rico, bonne 4e ; 139,00. — St-Yago, bonne 4e : 132,00. — Mélasse : 30,00 à 35,00.

Indigène. Claircé, 1re : 144,00 à 148,00; 2e : 150,00 à 153,00; fine 4e : 147,00; belle 4e : 144,00; bonne 4e : 141,00; 4e bon ord. : 138,00 à 139,00; 4e ord. : 136,00, bon commun : 125,00 à 127,00. — Mélasse : 20,00 à 22,00.

LE HAVRE, 25 juin. — *Exotique* brut, bonne 4e : 63,75.

MARSEILLE, 22 juin. — *Sucres bruts.* Notre marché est toujours dans la même situation pour cette denrée dont nous manquons totalement. L'arrivée du Mars, venant de St-Pierre (Martique), avec 545 barriques et 34 quarts, n'a pu donner lieu à aucune affaire, attendu que cette cargaison était vendue à livrer depuis quelque temps.

Les ventes en disponibles se bornent à 19 barriques sucre brut à 19 fr. les 50 kil. ent.

A livrer, il s'est traité en plusieurs lots la cargaison de la Denise, ou soit environ 350 barriques à 36 fr.

En sucre étranger, par navire français, on a vendu 480 bariques à livrer par la Nanine, à 30 fr.

Le sucre Bourbon a eu preneurs, en vente privée, pour 1675 balles à 64 fr. acq. et pour 1600 balles aux enchères publiques à divers prix.

Sucres terrés. — Nous avons eu une semaine moins intéressante en affaires sur cet article qui rencontre toujours des acheteurs empressés lorsqu'il se présente quelque partie à la vente. Le chargement du navire espagnol Desemparados, attendu de la Havane, et consistant en 1000 caisses environ, a été vendu à livrer à raison de 40 fr. le sucre blanc, et 30 fr. le blond.

Les importations se sont bornées à 105 caisses par Colon, de Havane, et à 54 caisses par Quatre-Sœurs de St-Yago.

Sucres raffinés. — Les affaires à l'entrepôt sont à-peu-près nulles par suite des hauts prix de la consommation. Voici la cote des produits pour l'exportation :

Raffinés pap.	7 0|0	37,00	les 50 kil. ent.
cassés		38,00	—
bâtardes		38,00	—
tapés		35,00	—

Vins.

PARIS. — Cours de vins sur place :
Bordeaux (la pièce) : 85,00 à 9,00. — Grand-Médoc : 300,00 à 600,00. — Petit-Médoc : 100,00 à 150,00. — Anjou : 75,00 à 85,00. — Orléanais : 75,00 à 85,00. — Mâcon : 80,00 à 120,00. — Cher : 85,00 à 90,00. — Vouvrai : 90,00 à 100,00. — Auvergne : 78,00 à 80,00. — Marseille : 85,00 à 90,00.

Auxerre et Joigny (les 2 feuillettes) : 90,00 à 120,00. — Châblis : 100,00 à 110,00.

Saint-Gilles (le décalitre) : 4,00 à 4,50. — Roussillon : 4,50 à 5,00.

BERCY. — Il est arrivé trois bateaux rouennais de vins de St-Gilles, Narbonne, Marseille et Bordeaux, trois autres de la Bourgogne, et deux Barquettes de Gâtinais.

La vente a été assez favorable. Paris et les environs ont fait beaucoup d'enlèvements; la Picardie fort peu, ains que la Brie.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché d'Enfer du 25 Juin.* — Foin, 1re : 46,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 40,00 à 42,00. — Paille de blé : 24,00 à 25,00.

Marché Saint-Antoine, 25 Juin. — Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 35,00. — Sainfoin, 1re : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00. — Luzerne, 2e : 40,00 à 42; 3e : 38,00. — Trèfle, 1re : 37,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00 ; 2e : 24,00. — Paille de seigle, 2e : 25,00. — Paille d'avoine : 36,00.

Marché St-Martin, 26 Juin. — Foin, 2e : 42,00; 3e : 36,00. — Regain de foin, 3e : 32,00. — Luzerne, 2e : 30,00. — Sainfoin, 1re : 36,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 18,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 ; 2e : 26,00 ; 3e : 24,00. Marché faible, vente facile.

DIJON, 22 Juin. — Foin : 22,60 à 30,00 sans entrée. — Paille : 7,00 à 12,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 27 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs.....	4958	4758	200	1 16	1 4	» 94
Vaches....	60	52	8	1 8	» 88	» 76
Veaux.....	858	856	2	1 40	1 22	» 04
Moutons..	6584	6227	357	1 38	1 22	» 06

HOUDAN, 26 Juin. — Veaux amenés : 412; vendus : 385 à 1-40-1,25-1,05. Vente difficile. — 70 veaux d'élève ont été tous vendus de 12,00 à 58,00.

NANGIS, 26 Juin. — 395 veaux amenés ; cours : 1,30-1,00. — 34 bœufs : 1,-0-1,10. — 8 vaches : 1,00-0,80. Marché ordinaire, vente facile.

ADJUDICATION.

Le 25 juillet 1844 il sera procédé à Toulon à l'adjudication de la fourniture de 600,000 litres vin de journalier de Provence ou du Languedoc, et de 600,000 litres vin de campagne de Provence ou du Languedoc. — 40,000 litres eau-de-vie. — 10,000 kil. fromage de Hollande. — 10,000 kil. riz.

Le cahier des charges est déposé au bureau des subsistances de la marine à Toulon et à Paris.

L'opposition que nous signalons entre la vieille France et la France issue de la révolution se retrouve dans le domaine de l'enseignement. L'ancienne monarchie, divisée en provinces, faiblement reliées entre elles, avait aussi des Universités indépendantes les unes des autres, comme le sont encore aujourd'hui celles d'Angleterre et d'Allemagne. Chacune d'elles vivait conformément à sa bulle, à ses statuts, à ses règlements particuliers. Vainement l'Université de Paris, fille aînée des rois de France, aspirait sourdement à la suprématie, au monopole; vainement elle cherchait à entraver la création d'universités nouvelles et faisait plaider devant le parlement contre l'établissement de l'Université de Bourges projeté par Louis XI [illegible]

« Le lieu de Bourges n'est bien convenable pour faire université, » car les quatre éléments y [illegible]ent; premièrement, la terre y » est bien pauvre joignant de Solongne; secondement, n'y a » qu'une petite rivière pareille à celle de St-Marcel, ainsi y deffaut » l'eau; tiercement, y a entour Bourges marescages qui font l'air » mauvais. Ainsi y deffaut l'air, et quartement y deffaut le feu, » car n'y a bois que par charrois, et le faut aller chercher bien » loing. »

Malgré cette belle harangue, l'Université de Paris n'empêcha pas la fondation de celle de Bourges; elle n'eut jamais le droit de surveiller les autres Universités, de leur imposer des règles, et sa position, à leur égard, est très bien représentée par cet adage : *prima inter pares*.

Pour augmenter la bigarrure, il y avait en France des colléges dirigés par des ordres religieux, notamment par les jésuites; et sous le bon plaisir du roi, il se forma des établissements privés de toutes sortes, chaîne dont le dernier anneau était le *magister*, le maître d'école rural, toujours sous l'influence et souvent à la nomination du seigneur de son village.

Dans un pareil état de choses, l'enseignement devait manquer et manquait de cette puissance d'action qui résulte de l'unité. Entre les établissements, il n'existait qu'un lien, la foi catholique, maintenant son influence par des lois barbares contre les philosophes, les protestants et les juifs; mais ce lien lui-même fut brisé par la révolution française. Dès lors, si l'on voulait que les générations eussent un esprit collectif, des données intellectuelles communes, il était impossible de faire revivre le système d'enseignement de l'ancien régime avec sa variété presque infinie.

Alors, par une de ces réactions absolues, de ces mesures exclusives qui sont propres aux pouvoirs énergiques quand la science sociale ne les éclaire pas, de la diversité incohérente on se jeta dans l'autre extrême. on sacrifia tout à l'unité violemment imposée. Cette tendance, naturelle à l'empereur Napoléon, fut encore aggravée par son désir égoïste de faire servir l'organisation de l'instruction publique aux besoins politiques de son règne. Il fonda une Uni-

[illegible] militaire, imposé même en 1811 aux élèves des institutions et pensions, sous peine de *clôture* de ces établissements; on fait l'exercice, on marche au son du tambour.

Dans ce système, tout est oppressif : les institutions placées dans les villes qui ont un lycée ou un collége seront obligées d'y conduire leurs élèves, et ne pourront que répéter l'enseignement donné dans ces établissements. Quant aux institutions placées dans les villes qui n'ont ni lycée ni collége, elles ne pourront élever l'enseignement au-dessus des classes d'humanité.

Enfin, dans le décret du 15 novembre 1811, on n'a pas craint d'écrire ces lignes :

« A compter du 1er novembre 1812, les chefs d'institution et les » maîtres de pension ne pourront avoir de pensionnaires à de» meure dans leurs maisons au-dessus de l'âge de neuf ans, qu'au» tant que le nombre des pensionnaires que peut recevoir le lycée ou » le collége établi dans la même ville se trouverait au complet. »

Les écoles ecclésiastiques qui ne se trouvent pas dans une ville munie d'un lycée ou d'un collége seront fermées; les autres seront obligées de faire suivre les classes à leurs élèves; ils y paraîtront affublés du costume ecclésiastique, ridicule pour des enfants, surtout au milieu de camarades habillés en soldats. Cette gêne avait pour but de limiter les vocations religieuses.

« Aucune école secondaire ecclésiastique ne pourra être placée » dans la campagne. »

Telle eût été, au contraire, leur véritable place, si Napoléon avait conçu en 1811 le vœu par lui exprimé plus tard de voir le prêtre intervenir dans les travaux agricoles de ses paroissiens.

En matière d'enseignement, comme en toute autre, le régime impérial avait deux vices : il était conçu du point de vue de l'unité exclusive étouffant la diversité, faisant régner un même despotisme d'un bout à l'autre de la France.

Il était militaire, et conforme aux exigences d'un gouvernement qui recrutait sans cesse des troupes, sans cesse décimées.

Ce dernier caractère, le caractère guerrier, qui était surtout dans les formes, l'Université le perdit sous la restauration : l'habit des lycéens devenus collégiens, obligatoire pour eux seuls, resta uniforme, mais il cessa d'être militaire. L'exercice disparut, et le tambour fut remplacé par la cloche. L'écolier, déguisé en soldat par l'empereur, n'a repris que fort imparfaitement, depuis 1830, son apparence belliqueuse. Mais il est un point que la restauration n'a point changé, c'est le despotisme universitaire, le vice inhérent à des établissements, qui ne réalisaient qu'un des éléments de l'ordre, l'unité, et qui le réalisaient par la tyrannie.

La restauration, malgré son éloignement pour les institutions de l'empire, a conservé de cette époque l'Université comme l'administration et les lois civiles, faute de puissance pour créer autre chose. D'ailleurs les moyens d'augmenter l'action du pouvoir souverain

serve le monopole, qui limite et surveille la dispensation [illegible] comme s'il avait toute science infuse, manquera nécessairement son but, et, par le fait, l'Université a manqué le sien. Dans la sphère de l'éducation, de la religion et de la morale, son action sur le caractère, sur les mœurs des écoliers a été nulle. Complètement neutre à l'égard des différentes religions, elle les a par ce seul fait affaiblies toutes dans l'esprit de ses élèves. Sa philosophie, rarement hostile, mais presque toujours indifférente et silencieuse à l'égard des dogmes chrétiens, a laissé rompre la chaîne qui doit unir le progrès scientifique aux traditions de l'humanité. Cette philosophie a nécessairement effrayé pour l'avenir religieux de la France les pères de famille attachés au catholicisme et le clergé dont les réclamations pour avoir été bruyantes, mêlées d'esprit de parti, n'en avaient pas moins un fondement juste. Nos institutions imposent à l'Etat, en matière religieuse, un caractère neutre; mais à cause de cela même il doit laisser toute facilité aux membres des différentes communions pour organiser un enseignement fortement empreint de leurs dogmes.

En fait d'instruction, l'Université a été l'institutrice de la bourgeoisie, non du peuple entier; elle a formé des littérateurs, non des industriels; elle a enseigné et mal enseigné trop de grec et de latin, trop peu de sciences pratiques; elle n'a pas assez développé les vocations ni travaillé en vue de la société active : en un mot, elle a trop négligé l'éducation populaire et professionnelle.

Un pareil état de choses ne saurait être prolongé. Dans toutes les branches de l'organisation sociale, notre époque est destinée à faire revivre sous d'autres formes la diversité qui caractérisait l'ancien régime, en la combinant avec les institutions unitaires de l'empire. Ainsi quant à la distribution du territoire, la division provinciale ou plutôt une division plus logique, celle des bassins est destinée à se combiner avec la centralisation impériale, de manière à réaliser ce problème : direction émanant de la capitale, liberté de la province, du département, de la commune, chacun dans sa sphère.

Le problème de l'enseignement, que les besoins du jour ont posé le premier doit être résolu d'après les mêmes principes. [illegible] que par le moyen de l'Université, conservée précieusement [illegible] meurée sous ses ordres, l'Etat donne un enseignement modèle, multipliant sur le territoire des établissements types [illegible] grés; mais, en outre, il faut que l'enseignement [illegible] de l'autorisation arbitraire, de la rétribution, de l'a[illegible] colléges, des certificats d'études, puisse germer librement [illegible] les points du sol.

La commission nommée par la chambre des députés pour examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire, déposera prochainement son rapport. Nous mettrons en regard de ses conclusions une organisation de l'enseignement fondée sur les bases que nous venons d'indiquer.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UNE FAMILLE CORSE [1].

II.

C'était comme me l'avait dit mon guide, un jeune homme de vingt à vingt-un ans, aux cheveux et aux yeux noirs, au teint bruni par le soleil, plutôt petit que grand, mais admirablement bien fait.

Dans sa hâte à me présenter ses compliments, il était monté, comme il était, c'est-à-dire avec son costume de cheval, qui se composait d'une redingote de drap vert, à laquelle une cartouchière qui serrait sa ceinture donnait une certaine tournure militaire, d'un pantalon de drap gris, garni intérieurement de cuir de Russie, et de bottes à éperons; une casquette dans le genre de celle de nos chasseurs d'Afrique, complétait son costume.

De chaque côté de sa cartouchière, pendaient, d'un côté un fouet, et de l'autre une gourde.

En outre il tenait à la main une carabine anglaise.

Malgré la jeunesse de mon hôte, dont la lèvre supérieure était à peine ombragée par une légère moustache, il y avait dans toute sa personne un air d'indépendance et de résolution qui me frappa.

On voyait l'homme élevé pour la lutte matérielle, habitué à vivre au milieu du danger sans le craindre, mais aussi sans le mépriser : grave parce qu'il est solitaire, calme parce qu'il est fort.

D'un seul regard il avait tout vu, mon nécessaire, mes armes, l'habit que je venais de quitter, celui que je portais; son coup-d'œil était rapide et sûr comme celui de tout homme dont la vie dépend parfois du coup-d'œil.

— Vous m'excuserez si je vous dérange, Monsieur, me dit-il, mais je l'ai fait dans une bonne intention, celle de m'informer si vous ne manquez de rien. Ce n'est jamais sans une certaine inquiétude que je vois arriver un homme du continent, car nous sommes encore si sauvages, nous autres Corses, que ce n'est vraiment qu'en tremblant que nous exerçons, vis-à-vis de Français surtout, cette vieille hospitalité qui sera bientôt, au reste, la seule tradition qui nous restera de nos pères.

— Et vous avez tort de craindre, Monsieur, répondis-je; il est difficile de mieux aller au-devant de tous les besoins d'un voyageur que ne l'a fait Mme de Franchi; d'ailleurs, continuai-je, en jetant à mon tour un coup-d'œil autour de l'appartement, ce n'est point ici que je me plaindrai de cette prétendue sauvagerie que vous me signalez avec un peu de bonne volonté, et si je ne voyais pas de mes fenêtres cet admirable paysage, je pourrais me croire dans une chambre de la Chaussée-d'Antin.

— Oui, reprit le jeune homme; c'était une manie de mon pauvre frère Louis; il aimait à vivre à la française, mais je doute qu'à son retour de Paris cette pauvre parodie de la civilisation qu'il quittera lui suffise comme elle lui suffisait avant son départ.

— Et Monsieur votre frère a quitté la Corse depuis long-temps, demandai-je à mon jeune interlocuteur?

— Depuis un an, Monsieur.

— Vous l'attendez bientôt?

— Oh! pas avant trois ou quatre ans.

— C'est une absence bien longue pour deux frères qui, sans doute, ne s'étaient jamais quittés?

— Oui, et surtout qui s'aimaient comme nous nous aimions.

— Sans doute il viendra vous voir avant la fin de ses études?

— Probablement; il nous l'a promis du moins.

— En tout cas, rien n'empêcherait que de votre côté vous n'allassiez lui faire une visite?

— Non, moi je ne quitte pas la Corse.

Il y avait dans l'accent, dont était faite cette réponse, cet amour de la patrie qui confond le reste de l'univers dans un même dédain.

Je souris.

— Cela vous semble étrange, reprit-il en souriant à son tour, qu'on ne veuille pas quitter un misérable pays comme le nôtre. Que voulez-vous, je suis une espèce de production de l'île, comme le chêne vert et le laurier rose; il me faut mon atmosphère, imprégnée des parfums de la mer et des émanations de la montagne; il me faut mes torrents à traverser, mes rocs à gravir, mes forêts à explorer; il me faut l'espace, il me faut la liberté; si l'on me transportait dans une ville, il me semble que j'y mourrais.

— Mais comment, y a-t-il donc une si grande différence morale entre vous et votre frère?

— Avec une si grande ressemblance physique, ajouteriez-vous si vous le connaissiez.

— Vous vous ressemblez beaucoup?

— C'est au point que lorsque nous étions enfants, mon père et ma mère étaient forcés de mettre à nos habits un signe pour nous distinguer l'un de l'autre.

— Et en grandissant? demandai-je.

— En grandissant, nos habitudes ont amené une légère différence de teint, voilà tout. Toujours enfermé, toujours penché sur ses livres et sur ses dessins, mon frère est devenu plus pâle, tandis qu'au contraire toujours à l'air, toujours courant la montagne ou la plaine, moi, j'ai bruni.

— J'espère, lui dis-je que vous me ferez juge de cette différence, en me chargeant de vos commissions pour M. Louis de Franchi.

— Oui, certainement, et avec grand plaisir, si vous vouliez bien avoir cette complaisance; mais pardon, je m'aperçois que vous êtes plus avancé que moi de toute votre toilette, et que dans un quart d'heure on va se mettre à table.

— Est-ce pour moi que vous allez prendre la peine de changer de costume.

— Quand il en serait ainsi, vous n'auriez de reproche à faire qu'à vous-même; car vous m'auriez donné l'exemple; mais, en tout cas, je suis en costume de cavalier, et il faut que je me mette en costume de montagnard. J'ai, après le souper, une course à faire, dans laquelle mes bottes et mes éperons me gêneraient fort.

— Vous sortez après le souper, lui demandai-je?

— Oui, reprit-il, j'ai un rendez-vous.

— Je souris.

— Oh, pas dans le sens où vous le prenez; c'est un rendez-vous d'affaires.

— Me croyez-vous assez présomptueux pour croire que j'aie droit à vos confidences?

— Pourquoi pas, il faut vivre de manière à pouvoir dire tout haut tout ce qu'on fait. Je n'ai jamais eu de maîtresse; je n'en aurai jamais. Si mon frère se marie et a des enfants, il est probable que je ne me marierai même pas. Si, au contraire, il ne prend point de femme, il faudra bien que j'en prenne une; mais alors ce sera seulement pour que la race ne s'éteigne pas. Je vous l'ai dit, ajouta-t-il en riant, je suis un véritable sauvage, et je suis venu au monde cent ans trop tard; mais je continue à bavarder comme une corneille, et, à l'heure du souper, je ne serai pas prêt.

— Mais nous pouvons continuer la conversation, repris-je, votre chambre n'est-elle pas en face de celle-ci; laissez la porte ouverte et nous causerons.

— Faites mieux, venez chez moi; je m'habillerai dans mon cabinet de toilette pendant ce temps. Vous êtes amateur d'armes, ce me semble, eh bien! vous regarderez les miennes; il y en a quelques-unes qui ont une certaine valeur, historique s'entend.

L'offre correspondait trop bien au désir que j'avais de comparer les chambres des deux frères pour que je ne l'acceptasse pas. Je m'empres-

---

(1) Voir le numéro d'hier.

Toutefois, on peut encore constater, en résultat, une baisse de 10 c. sur le 5 0|0 comme sur le 3 0|0.

Les chemins de fer ont éprouvé généralement une légère défaveur.

Hâvre...	765 »	757 50	B. 5 »	755, 757 50, 757 50.	» »	
Marseill.	765 »	762 50	B. 2 50	765, 777 50, 762 50.	B. 3 25.	
Montpell	» »	» »	» »		» »	

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Les pluies abondantes qui tombent depuis quelques jours sont favorables aux avoines qui avaient souffert de la sécheresse ; elles activent le développement des grappes, qui partout viennent de fleurir et dont la fécondation se fait parfaitement bien avec les chaleurs qui se soutiennent à une température élevée. Néanmoins nos correspondants se plaignent du tort qu'elles font aux blés là où elles tombent avec violence; à Versailles, Houdan et Senlis, il y a plus de blés versés que l'année dernière.

Les colzas sont en pleine récolte, particulièrement dans les départements du Nord-Ouest où ils donnent de bons résultats.

La fauchaison des premiers fourrages a été un peu faible, mais actuellement ils sont très beaux, les trèfles surtout.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

26 Juin.			27 Juin.		
Arrivages	676 q.	67k.	Arrivages	4483 q.	48 k
Ventes	589	48	Ventes	830	25
Restant	45840	98	Restant	45753	79
Cours moyen	40;35		Cours moyen	39,59	
Cours-taxe	39,41		Cours-taxe	39,34	

Cote administrative.			Cote administrati			
Gr.	4q.71k.	43,30 à 54,15	Gr.	0q.	0k.	00,00 à 00,00
1re	288 88	39,50 à 41,40	1re	0	0	00,00 à 00,00
2	26 69	38,83 à 00,00	2e	0	0	00,00 à 00,00
3e	7 85	31,85 à 00,00	3e	0	0	00,00 à 00,00
4	18 00	22,30 à 26,75	4e	0	0	00,00 à 00,00
I.	417 78	38,20 à 39,50	I.	0	0	00.00 à 00,00

Cours des céréales (par hect.).

PARIS, halle du 27 Juin. *Cours légal.* Froment : 19,35 à 19,90. — Orge : 11,00 à 12,66. — Avoine : 8,16 à 9,00.

NANGIS, 26 Juin. — Froment : 19,00. — Avoine : 7,80.

HOUDAN, 26 Juin. — Froment, 1re : 22,00 à 22,33; 2e : 21,33 à 21,67 ; 3e dite champart : 20,00 à 20,67. — Méteil, 1re : 20,60; 2e : 19,33; do bis : 16,67 à 18,00. — Halle faible ; hausse de 0,33 à cause du peu d'approvisionnement.

ROYE, 24 juin. — Froment, 1re : 18,00 à 18,75; 2e : 17,00 à 17,75; 3e : 15,00 à 16,50. — Baisse sur le froment de 0,50 sur la 1re, et 0,75 sur la 3e qual., ce qui a rendu la vente plus difficile.

ARRAS, 22 juin. — Froment blanc : 18,50 à 20,50; do roux : 17.00 à 19,50. — Méteil : 16,00. — Seigle : 12,50 à 13,00. — Escourgeon : 11,50 à 13,50. — Avoine nouvelle : 7,00 à 7,75.

Sucres (par 100 kil.).

PARIS. 25 juin. — *Exotique.* Martinique et Guadeloupe, fine 4e : 142,00 ; belle 4e : 139,00; bonne 4e : 136,00 à 137,00; 4e bon ord. : 133,00; 4e ord. : 129,00. — Bon commun : 126,00 à 128,00; commun : 118,00 à 120,00. — Bourbon, fine 4e : 145,00; belle 4e : 141,00 à 142,00; bonne 4e : 137,00 à 138,00; 4e bon ord. : 134,00; 4e ord. : 130,00. — Porto-Rico, bonne 4e : 139,00. — St-Yago, bonne 4e : 132,00. — Mélasse : 30,00 à 35,00.

Indigène. Clairce, 1re : 144,00 à 148,00; 2e : 150,00 à 153,00; fine 4e : 147,00; belle 4e : 144,00; bonne 4e : 141,00; 4e bon ord. : 138,00 à 139,00; 4e ord. : 136,00, bon commun : 125,00 à 127,00. — Mélasse : 20,00 à 22,00.

LE HAVRE, 25 juin. — *Exotique* brut, bonne 4e : 63,75.

MARSEILLE, 22 juin. — *Sucres bruts.* Notre marché est toujours dans la même situation pour cette denrée dont nous manquons totalement. L'arrivée du Mars, venant de St-Pierre (Martique), avec 515 barriques et 34 quarts, n'a pu donner lieu à aucune affaire, attendu que cette cargaison était vendue à livrer depuis quelque temps.

Les ventes en disponibles se bornent à 19 barriques sucre brut à 19 fr. les 50 kil. ent.

A livrer, il s'est traité en plusieurs lots la cargaison de la Denise, ou soit environ 350 barriques à 36 fr.

En sucre étranger, par navire français, on a vendu 480 bariques à livrer par la Nanine, à 30 fr.

Le sucre Bourbon a eu preneurs, en vente privée, pour 1675 balles à 64 fr. acq. et pour 1600 balles aux enchères publiques à divers prix.

Sucres terrés. — Nous avons eu une semaine moins intéressante en affaires sur cet article qui rencontre toujours des acheteurs empressés lorsqu'il se présente quelque partie à la vente. Le chargement du navire espagnol Desemparados, attendu de la Havane, et consistant en 1000 caisses environ, a été vendu à livrer à raison de 40 fr. le sucre blanc, et 30 fr. le blond.

Les importations se sont bornées à 105 caisses par Colon, de Havane, et à 54 caisses par Quatre-Sœurs de St-Yago.

Sucres raffinés. — Les affaires à l'entrepôt sont à-peu-près nulles par suite des hauts prix de la consommation. Voici la cote des produits pour l'exportation :

Raffinés pap.	7 0|0	37,00	les 50 kil. ent.
cassés		38,00	—
bâtardes		38,00	—
tapés		35,00	—

Vins.

PARIS. — Cours de vins sur place :

Bordeaux (la pièce) : 85,00 à 9,00. — Grand-Médoc : 300,00 à 600,00. — Petit-Médoc : 100,00 à 150,00. — Anjou : 75,00 à 85,00. — Orléanais : 75,00 à 86,00. — Mâcon : 80,00 à 120,00. — Cher : 85,00 à 90,00. — Vouvrai : 90,00 à 100,00. — Auvergne : 78,00 à 80,00. — Marseille : 85,00 à 90,00.

Auxerre et Joigny (les 2 feuillettes) : 90,00 à 120,00. — Châblis : 100,00 à 110,00.

Saint-Gilles (le décalitre) : 4,00 à 4,50. — Roussillon : 4,50 à 5,00.

BERCY. — Il est arrivé trois bateaux rouennais de vins de St-Gilles, Narbonne, Marseille et Bordeaux, trois autres de la Bourgogne, et deux barquettes de Gâtinais.

La vente a été assez favorable. Paris et les environs ont fait beaucoup d'enlèvements; la Picardie fort peu, ains que la Brie.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

PARIS, *Marché d'Enfer du 25 Juin.* — Foin, 1re : 46,00 à 48,00; 2e : 44,00 à 45,00; 3e : 40,00 à 42,00. — Luzerne : 40,00 à 42,00. — Paille de blé : 24.00 à 25,00.

Marché Saint-Antoine, 25 Juin. — Foin, 2e : 40,00 à 42,00; 3e : 35,00. — Sainfoin, 1re : 40,00 à 42,00; 3e : 36,00. — Luzerne, 2e : 40,00 à 42; 3e : 38,00. — Trèfle, 1re : 37,00. — Paille de froment, 1re : 25,00 à 26,00 ; 2e : 24,00. — Paille de seigle, 2e : 25,00. — Paille d'avoine : 36,00.

Marché St-Martin, 26 Juin. — Foin, 2e : 42,00; 3e : 36,00. — Regain de foin, 3e : 32,00. — Luzerne, 2e : 30,00. — Sainfoin, 1re : 36,00 à 38,00. — Paille de froment, 1re : 24,00 à 25,00; 2e : 21,00 à 22,00; 3e : 18,00 à 20,00. — Paille de seigle, 1re : 28,00 ; 2e : 26,00 ; 3e : 24,00. Marché faible, vente facile.

DIJON, 22 Juin. — Foin : 22,00 à 30,00 sans entrée. — Paille : 7,00 à 12,00.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 27 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	4958	4758	200	1 16	1 4	» 94
Vaches....	60	52	8	1 8	» 88	» 76
Veaux.....	858	856	2	1 40	1 22	» 04
Moutons..	6584	6227	357	1 38	1 22	» 06

HOUDAN, 26 Juin. — Veaux amenés : 412; vendus : 385 à 1-40-1,25-1,05. Vente difficile. — 70 veaux d'élève ont été tous vendus de 12,00 à 58,00.

NANGIS, 26 Juin. — 395 veaux amenés ; cours : 1,30-1,00. — 34 bœufs : 1,-0-1,10. — 8 vaches : 1,00-0,80. Marché ordinaire, vente facile.

ADJUDICATION.

Le 25 juillet 1844 il sera procédé à Toulon à l'adjudication de la fourniture de 600,000 litres vin de journalier de Provence ou du Languedoc, et de 600,000 litres vin de campagne de Provence ou du Languedoc. — 40,000 litres eau-de-vie. — 10,000 kil. fromage de Hollande. — 10,000 kil. riz.

Le cahier des charges est déposé au bureau des subsistances de la marine à Toulon et à Paris.

L'opposition que nous signalons entre la vieille France et la France issue de la révolution se retrouve dans le domaine de l'enseignement. L'ancienne monarchie, divisée en provinces, faiblement reliées entre elles, avait aussi des Universités indépendantes les unes des autres, comme le sont encore aujourd'hui celles d'Angleterre et d'Allemagne. Chacune d'elles vivait conformément à sa bulle, à ses statuts, à ses réglements particuliers. Vainement l'Université de Paris, fille aînée des rois de France, aspirait sourdement à la suprématie, au monopole; vainement elle cherchait à entraver la création d'universités nouvelles et faisait plaider devant le parlement contre l'établissement de l'Université de Bourges projeté par Louis XI.

« Le lieu de Bourges n'est lieu convenable pour faire université, » car les quatre éléments y défaillent; premièrement, la terre y » est bien pauvre joignant de Solongne; secondement, n'y a » qu'une petite rivière pareille à celle de St-Marcel, ainsi y deffaut » l'eau; tiercement, y a entour Bourges marescages qui font l'air » mauvais. Ainsi y deffault l'air, et quartement y deffaut le feu, » car n'y a bois que par charrois, et le faut aller chercher bien » loing. »

Malgré cette belle harangue, l'Université de Paris n'empêcha pas la fondation de celle de Bourges; elle n'eut jamais le droit de surveiller les autres Universités, de leur imposer des règles, et sa position, à leur égard, est très bien représentée par cet adage : *prima inter pares*.

Pour augmenter la bigarrure, il y avait en France des colléges dirigés par des ordres religieux, notamment par les jésuites; et sous le bon plaisir du roi, il se forma des établissements privés de toutes sortes, chaîne dont le dernier anneau était le *magister*, le maître d'école féodal, toujours sous l'influence et souvent à la nomination du seigneur de son village.

Dans un pareil état de choses, l'enseignement devait manquer et manquait de cette puissance d'action qui résulte de l'unité. Entre les établissements, il n'existait qu'un lien, la foi catholique, maintenant son influence par des lois barbares contre les philosophes, les protestants et les juifs; mais ce lien lui-même fut brisé par la révolution française. Dès lors, si l'on voulait que les générations eussent un esprit collectif, des données intellectuelles communes, il était impossible de faire revivre le système d'enseignement de l'ancien régime avec sa variété presque infinie.

Alors, par une de ces réactions absolues, de ces mesures exclusives qui sont propres aux pouvoirs énergiques quand la science sociale ne les éclaire pas, de la diversité incohérente on se jeta dans l'autre extrême, on sacrifia tout à l'unité violemment imposée. Cette tendance, naturelle à l'empereur Napoléon, fut encore aggravée par son désir égoïste de faire servir l'organisation de l'instruction publique aux besoins politiques de son règne. Il fonda une Uni[illegible] militaire, imposé même en 1811 aux élèves des institutions et pensions, sous peine de *clôture* de ces établissements; on fait l'exercice, on marche au son du tambour.

Dans ce système, tout est oppressif : les institutions placées dans les villes qui ont un lycée ou un collége seront obligées d'y conduire leurs élèves, et ne pourront que répéter l'enseignement donné dans ces établissements. Quant aux institutions placées dans les villes qui n'ont ni lycée ni collége, elles ne pourront élever l'enseignement au-dessus des classes d'humanité.

Enfin, dans le décret du 15 novembre 1811, on n'a pas craint d'écrire ces lignes :

« A compter du 1er novembre 1812, les chefs d'institution et les » maîtres de pension ne pourront avoir de pensionnaires à de» meure dans leurs maisons au-dessus de l'âge de neuf ans, qu'au» tant que le nombre des pensionnaires que peut recevoir la lycée ou » le collége établi dans la même ville se trouverait au complet. »

Les écoles eccélésiastiques qui ne se trouvent pas dans une ville munie d'un lycée ou d'un collége seront fermées; les autres seront obligées de faire suivre les classes à leurs élèves; ils y paraîtront affublés du costume ecclésiastique, ridicule pour des enfants, surtout au milieu de camarades habillés en soldats. Cette gêne avait pour but de limiter les vocations religieuses.

« Aucune école secondaire ecclésiastique ne pourra être placée » dans la campagne. »

Telle eût été, au contraire, leur véritable place, si Napoléon avait conçu en 1811 le vœu par lui exprimé plus tard de voir le prêtre intervenir dans les travaux agricoles de ses paroissiens.

En matière d'enseignement, comme en toute autre, le régime impérial avait deux vices : il était conçu du point de vue de l'unité exclusive étouffant la diversité, faisant régner un même despotisme d'un bout à l'autre de la France.

Il était militaire, et conforme aux exigences d'un gouvernement qui recrutait sans cesse des troupes, sans cesse décimées.

Ce dernier caractère, le caractère guerrier, qui était surtout dans les formes, l'Université le perdit sous la restauration : l'habit des lycéens devenus collégiens, obligatoire pour eux seuls, resta uniforme, mais il cessa d'être militaire. L'exercice disparut, et le tambour fut remplacé par la cloche. L'écolier, déguisé en soldat par l'empereur, n'a repris que fort imparfaitement, depuis 1830, son apparence belliqueuse. Mais il est un point que la restauration n'a point changé, c'est le despotisme universitaire, le vice inhérent à des établissements, qui ne réalisaient qu'un des éléments de l'ordre, l'unité, et qui le réalisaient par la tyrannie.

La restauration, malgré son éloignement pour les institutions de l'empire, a conservé de cette époque l'Université comme l'administration et les lois civiles, faute de puissance pour créer autre chose. D'ailleurs les moyens d'augmenter l'action du pouvoir souverain [illegible] serve le monopole, qui limite et surveille la dispensation des idées comme s'il avait toute science infuse, manquera nécessairement son but, et, par le fait, l'Université a manqué le sien. Dans la sphère de l'éducation, de la religion et de la morale, son action sur le caractère, sur les mœurs des écoliers a été nulle. Complètement neutre à l'égard des différentes religions, elle les a par ce seul fait affaiblies toutes dans l'esprit de ses élèves. Sa philosophie, rarement hostile, mais presque toujours indifférente et silencieuse à l'égard des dogmes chrétiens, a laissé rompre la chaîne qui doit unir le progrès scientifique aux traditions de l'humanité. Cette philosophie a nécessairement effrayé pour l'avenir religieux de la France les pères de famille attachés au catholicisme et le clergé dont les réclamations pour avoir été bruyantes, mêlées d'esprit de parti, n'en avaient pas moins un fondement juste. Nos institutions imposent à l'Etat, en matière religieuse, un caractère neutre; mais à cause de cela même il doit laisser toute facilité aux membres des différentes communions pour organiser un enseignement fortement empreint de leurs dogmes.

En fait d'instruction, l'Université a été l'institutrice de la bourgeoisie, non du peuple entier; elle a formé des littérateurs, non des industriels; elle a enseigné et mal enseigné trop de grec et de latin, trop peu de sciences pratiques; elle n'a pas assez développé les vocations ni travaillé en vue de la société active : en un mot, elle a trop négligé l'éducation populaire et professionnelle.

Un pareil état de choses ne saurait être prolongé. Dans toutes les branches de l'organisation sociale, notre époque est destinée à faire revivre sous d'autres formes la diversité qui caractérisait l'ancien régime, en la combinant avec les institutions unitaires de l'empire. Ainsi quant à la distribution du territoire, la division provinciale ou plutôt une division plus logique, celle des bassins est destinée à se combiner avec la centralisation impériale, de manière à réaliser ce problème : direction émanant de la capitale, liberté de la province, du département, de la commune, chacun dans sa sphère.

Le problème de l'enseignement, que les besoins du jour ont posé le premier doit être résolu d'après les mêmes principes. [illegible] que par le moyen de l'Université, conservée précieusement [illegible] meurée sous ses ordres, l'Etat donne un enseignement [illegible] multipliant sur le territoire des établissements types [illegible] grés; mais, en outre, il faut que l'enseignement [illegible] de l'autorisation arbitraire, de la rétribution, de l'[illegible] colléges, des certificats d'études, puisse germer librement [illegible] les points du sol.

La commission nommée par la chambre des députés pour examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire, déposera prochainement son rapport. Nous mettrons en regard de ses conclusions une organisation de l'enseignement fondée sur les bases que nous venons d'indiquer.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UNE FAMILLE CORSE (1).

II.

C'était comme me l'avait dit mon guide, un jeune homme de vingt à vingt-un ans, aux cheveux et aux yeux noirs, au teint bruni par le soleil, plutôt petit que grand, mais admirablement bien fait.

Dans sa hâte à me présenter ses compliments, il était monté, comme il était, c'est-à-dire avec son costume de cheval, qui se composait d'une redingote de drap vert, à laquelle une cartouchière qui serrait sa ceinture donnait une certaine tournure militaire, d'un pantalon de drap gris, garni intérieurement de cuir de Russie, et de bottes à éperons; une casquette dans le genre de celle de nos chasseurs d'Afrique, complétait son costume.

De chaque côté de sa cartouchière, pendaient, d'un côté un fouet, et de l'autre une gourde.

En outre il tenait à la main une carabine anglaise.

Malgré la jeunesse de mon hôte, dont la lèvre supérieure était à peine ombragée par une légère moustache, il y avait dans toute sa personne un air d'indépendance et de résolution qui me frappa.

On voyait l'homme élevé pour la lutte matérielle, habitué à vivre au milieu du danger sans le craindre, mais aussi sans le mépriser : grave parce qu'il est solitaire, calme parce qu'il est fort.

D'un seul regard il avait tout vu, mon nécessaire, mes armes, l'habit que je venais de quitter, celui que je portais; son coup-d'œil était rapide et sûr comme celui de tout homme dont la vie dépend parfois du coup-d'œil.

— Vous m'excuserez si je vous dérange, Monsieur, me dit-il, mais je l'ai fait dans une bonne intention, celle de m'informer si vous ne manquez de rien. Ce n'est jamais sans une certaine inquiétude que je vois arriver un homme du continent, car nous sommes encore si sauvages, nous autres Corses, que ce n'est vraiment qu'en tremblant que nous exerçons, vis-à-vis de Français surtout, cette vieille hospitalité qui sera bientôt, au reste, la seule tradition qui nous restera de nos pères.

— Et vous avez tort de craindre, Monsieur, répondis-je; il est difficile de mieux aller au-devant de tous les besoins d'un voyageur que ne l'a fait Mme de Franchi; d'ailleurs, continuai-je, en jetant à mon tour un coup-d'œil autour de l'appartement, ce n'est point ici que je me plaindrai de cette prétendue sauvagerie que vous me signalez avec un peu de bonne volonté, et si je ne voyais pas de mes fenêtres cet admirable paysage, je pourrais me croire dans une chambre de la Chaussée-d'Antin.

— Oui, reprit le jeune homme; c'était une manie de mon pauvre frère Louis : il aimait à vivre à la française, mais je doute qu'à son retour de Paris cette pauvre parodie de la civilisation qu'il quittera lui suffise comme elle lui suffisait avant son départ.

— Et Monsieur votre frère a quitté la Corse depuis long-temps, demandai-je à mon jeune interlocuteur?

— Depuis un an, Monsieur.

— Vous l'attendez bientôt?

— Oh! pas avant trois ou quatre ans.

— C'est une absence bien longue pour deux frères qui, sans doute, ne s'étaient jamais quittés?

— Oui, et surtout qui s'aimaient comme nous nous aimions.

— Sans doute il viendra vous voir avant la fin de ses études?

— Probablement; il nous l'a promis du moins.

— En tout cas, rien n'empêcherait que de votre côté vous n'allassiez lui faire une visite?

— Non, moi je ne quitte pas la Corse.

Il y avait dans l'accent, dont était faite cette réponse, cet amour de la patrie qui confond le reste de l'univers dans un même dédain.

Je souris.

— Cela vous semble étrange, reprit-il en souriant à son tour, qu'on ne veuille pas quitter un misérable pays comme le nôtre. Que voulez-vous, je suis une espèce de production de l'île, comme le chêne vert et le laurier rose; il me faut mon atmosphère, imprégnée des parfums de la mer et des émanations de la montagne; il me faut mes torrents à traverser, mes rocs à gravir, mes forêts à explorer; il me faut l'espace, il me faut la liberté; si l'on me transportait dans une ville, il me semble que j'y mourrais.

— Mais comment, y a-t-il donc une si grande différence morale entre vous et votre frère?

— Avec une si grande ressemblance physique, ajouteriez-vous si vous le connaissiez.

— Vous vous ressemblez beaucoup?

— C'est au point que lorsque nous étions enfants, mon père et ma mère étaient forcés de mettre à nos habits un signe pour nous distinguer l'un de l'autre.

— Et en grandissant? demandai-je.

— En grandissant, nos habitudes ont amené une légère différence de teint, voilà tout. Toujours enfermé, toujours penché sur ses livres et sur ses dessins, mon frère est devenu plus pâle, tandis qu'au contraire toujours à l'air, toujours courant la montagne ou la plaine, moi, j'ai bruni.

— J'espère, lui dis-je que vous me ferez juge de cette différence, en me chargeant de vos commissions pour M. Louis de Franchi.

— Oui, certainement, et avec grand plaisir, si vous voulez bien avoir cette complaisance; mais pardon, je m'aperçois que vous êtes plus avancé que moi de toute votre toilette, et que dans un quart d'heure on va se mettre à table.

— Est-ce pour moi que vous allez prendre la peine de changer de costume.

— Quand il en serait ainsi, vous n'auriez de reproche à faire qu'à vous-même; car vous m'auriez donné l'exemple; mais, en tout cas, je suis en costume de cavalier, et il faut que je me mette en costume de montagnard. J'ai, après le souper, une course à faire, dans laquelle mes bottes et mes éperons me gêneraient fort.

— Vous sortez après le souper, lui demandai-je?

— Oui, reprit-il, j'ai un rendez-vous.

— Je souris.

— Oh, pas dans le sens où vous le prenez; c'est un rendez-vous d'affaires.

— Me croyez-vous assez présomptueux pour croire que j'aie droit à vos confidences?

— Pourquoi pas, il faut vivre de manière à pouvoir dire tout haut tout ce qu'on fait. Je n'ai jamais eu de maîtresse; je n'en aurai jamais. Si mon frère se marie et a des enfants, il est probable que je ne me marierai même pas. Si, au contraire, il ne prend point de femme, il faudra bien que j'en prenne une; mais alors ce sera seulement pour que la race ne s'éteigne pas. Je vous l'ai dit, ajouta-t-il en riant, je suis un véritable sauvage, et je suis venu au monde cent ans trop tard; mais je continue à bavarder comme une corneille, et, à l'heure du souper, je ne serai pas prêt.

— Mais nous pouvons continuer la conversation, repris-je, votre chambre n'est-elle pas en face de celle-ci; laissez la porte ouverte et nous causerons.

— Faites-mieux, venez chez moi; je m'habillerai dans mon cabinet de toilette pendant ce temps. Vous êtes amateur d'armes, ce me semble, eh bien! vous regarderez les miennes; il y en a quelques-unes qui ont une certaine valeur, historique s'entend.

L'offre correspondait trop bien au désir que j'avais de comparer les chambres des deux frères pour que je ne l'acceptasse pas. Je m'empres-

---

(1) Voir le numéro d'hier.

[illegible] du chemin du Nord [illegible] le temps de s'éclairer sur une question si grave. Néanmoins, le vote sur le chemin de Boulogne indique que l'assemblée n'a pas une connaissance bien claire de la marche qu'elle doit suivre. Elle n'a vu qu'une économie de budget là où il fallait considérer aussi des difficultés graves de commerce et de politique. Quoi qu'il en soit, nous acceptons avec plaisir cet ajournement, parce qu'il donnera à toutes les opinions le temps de se produire.

Quant au ministère, sa conduite a été fort adroite. Il avait d'abord fièrement annoncé qu'il se regarderait comme vivement blessé d'un vote qui accorderait à une compagnie fermière le chemin du Nord qu'il voulait donner à une compagnie financière; mais lorsqu'il a cru être assuré que la majorité de la chambre lutterait contre lui sur ce point, alors il s'est fait très humble, et a lui-même provoqué l'ajournement. La chambre a accueilli avec empressement ce nouveau délai, avec d'autant plus d'empressement qu'elle-même tremblait un peu d'avance à l'idée de combattre le cabinet du 29 octobre, qui, après tout est le seul ministère qui convienne à ses incertitudes et à sa faiblesse politique.

Au surplus, arrive la semaine prochaine le chemin de Vierzon que l'on promet encore à une compagnie financière; au milieu de toutes ces vacillations, on ne peut prévoir quelle décision sera prise à son sujet; le hasard est véritablement le maître du parlement.

Le rapport de M. Philippe Dupin sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg a été distribué aujourd'hui à la chambre.

Nous avons déjà dit que la commission s'est prononcée pour le tracé du gouvernement par la vallée de la Marne. Elle a décidé aussi qu'il y aura un embranchement de Saint-Julien sur Metz et un autre dont la direction sera déterminée plus tard sur Reims.

La question du tête-de-ligne [illegible] reste non résolue. La commission se contente de recommander les graves intérêts auxquels touche cette question à la sollicitude du gouvernement.

La présence des deux compagnies qui ont présenté leur soumission, l'une avant, l'autre depuis la présentation du projet de loi, a réuni au sein de la commission cinq voix en faveur du système d'exécution et d'exploitation posé par la loi de 1842.

La commission a délibéré aussi sur la proposition de la compagnie [illegible] de faire un essai de chemin atmosphérique sur dix ou douze kilomètres entre la barrière des Vertus et Bondy, et elle a cru qu'il y avait sagesse de s'abstenir de ces expériences sur un rail-way aussi important que celui de Strasbourg. Mais elle a proposé de réserver, dans le projet de bail, la faculté pour le gouvernement d'appliquer le système atmosphérique à certaines parties de la ligne, dans le cas où les avantages de ce système seraient démontrés.

La durée du bail a été fixée par la commission à quarante-un ans.

[illegible] les fonds nécessaires à l'exécution générale de la ligne, en n'ouvrant toutefois les crédits que pour l'achèvement des travaux commencés entre Strasbourg et Nancy. De cette façon, on pourrait, sans retarder l'exécution de la ligne de l'Allemagne, procéder à de nouvelles études sur toutes les questions qui se rattachent à cette ligne importante; on pourrait voir, notamment, s'il n'y aurait pas facilité, économie et convenance à diriger cette ligne sur Reims en rejoignant par les environs de Soissons le tracé de la vallée de l'Aisne. Pourquoi bâcler la besogne quand rien ne presse, quand on ne compromet rien en ajournant, et quand on peut gagner beaucoup à de prudents retards?

Tandis que notre gouvernement s'effraie à l'idée de diriger et d'exploiter les voies en fer, et qu'il abandonne à des compagnies particulières une part du pouvoir de l'Etat, le ministère belge, intelligent et hardi, demande à son pays les pouvoirs nécessaires pour concentrer entre ses mains l'exploitation de presque tous les moyens de transport, messageries, bateaux à vapeur et poste aux chevaux. Voilà un projet grandiose, dont nous aurons à faire une étude attentive. On sait que déjà les chemins de fer, en Belgique, sont entre les mains du gouvernement.

Question du Maroc.

Une conversation a eu lieu dans le parlement d'Angleterre, entre lord John Russel et sir Robert Peel, relativement à nos opérations contre le Maroc, et le chef du cabinet tory a déclaré, dans les termes mesurés qui lui sont habituels, qu'il avait reçu du cabinet français des assurances parfaitement satisfaisantes. Ce qui peut satisfaire le gouvernement anglais, on le pense bien, c'est que la France, très modeste dans ses prétentions, ne diminue en rien les influences britanniques sur la côte nord-ouest d'Afrique.

Il est vraiment fâcheux qu'en toutes circonstances, aussitôt que la France fait un mouvement quelconque, les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne s'interposent ou causent en plein parlement, dans le but de tenir en bride la nation française. Nous avons l'air d'un poupon confié à la surveillance intraitable de la vieille Angleterre; quand ce ne sont pas les wighs qui nous donnent sur les doigts, nous avons affaire aux tories, et ceux-ci, d'un air paterne et très cordialement, nous mènent à la lisière.

Voit-on qu'à tous les mouvements de la politique anglaise, des interpellations soient adressées à nos ministres? Les journaux français jettent bien, de temps en temps, quelque cri d'alarme; mais ces plaintes et ces remontrances ne s'élèvent pas dans une sphère officielle et supérieure. Que dirait le peuple anglais si nos orateurs criaient incessamment du haut de la tribune aux chefs du gouvernement: « Veillez à ce que l'Angleterre ne bouge! » Que dirait-il surtout si nos ministres répondaient toujours, comme fait sir Robert Peel: « L'Angleterre restera tranquille et ne fera rien qui ne soit à notre convenance. » Certes, le peuple anglais se trouverait vivement froissé dans sa susceptibilité, et il aurait raison. On objecte que le gouvernement britannique peut bien s'inquiéter

[illegible] pressantes et se formulent à la chambre en menaces, en excitations adressées au peuple contre tout ce qui est monopole et privilège. Les partisans des lois sur les céréales acceptent la lutte avec une confiance démesurée.

Dans la séance des communes de mardi soir, M. Villiers a présenté une série de résolutions contre la législation actuelle avec une persistance qui n'est pas sans danger pour la paix intérieure du pays, et M. Ferrand lui a opposé une série de résolutions contraires, avec un ton non moins décidé.

M. Villiers a demandé:

Que la chambre se constitue en comité général pour prendre en considération les points suivants:

Un recensement récent établit que la population de ce pays augmente rapidement;

Il a été démontré à la chambre [illegible] partie des sujets de Sa Majesté, est très insuffisamment pourvue des choses de première nécessité;

Néanmoins une loi sur les céréales existe qui entrave le commerce des vivres et nuit à l'approvisionnement;

Toute restriction de cette nature ayant pour but d'empêcher le libre achat d'un objet duquel dépend la subsistance du peuple, est insoutenable en principe, pernicieuse en pratique.

M. Ferrand a proposé les résolutions suivantes:

Il est évident à la chambre qu'une grande partie de la population est insuffisamment pourvue des moyens de se procurer les choses de première nécessité;

Bien qu'il existe une loi sur les céréales qui protège l'agriculture nationale, et, partant, augmente ses produits tout en diminuant la concurrence entre les travailleurs, cependant le progrès des machines tend de plus en plus depuis quelques années à priver les [illegible] des moyens de se procurer le pain produit en abondance;

La loi des céréales ayant pour objet de protéger le capital et d'encourager le travail appliqué à l'agriculture nationale [illegible] la subsistance à tous, il est juste en principe et sage en [illegible] de ne pas abolir cette loi;

Il est, par conséquent, convenable de protéger et d'encourager l'industrie nationale qui est la base de notre [illegible] et la source de nos richesses.

M. Gladstone, ministre du commerce, a vivement combattu la proposition de M. Villiers, en condamnant très sévèrement l'agitation de la ligue qu'il a déclarée dangereuse pour la paix intérieure et pour la prospérité du pays.

Lord John Russell regrette vivement que cette question ait pris une tournure telle, qu'il lui soit impossible de soutenir ni l'une ni l'autre de ces deux positions extrêmes. Il verrait, a-t-il dit, avec grand plaisir, qu'on pût s'accorder pour adopter un terme moyen entre les exigences des deux partis.

L'honorable M. Miles fait un appel passionné aux propriétaires des terres en faveur du maintien de la loi des céréales, et de la résistance à toute espèce de modification.

SUPPLÉMENT.

[illegible] ai donc de suivre mon hôte, qui, ouvrant la porte de son appartement, passa devant moi pour me montrer le chemin.

Cette fois, je crus entrer dans un véritable arsenal.

Tous les meubles étaient du quinzième et du seizième siècle: le lit sculpté au baldaquin, soutenu par de grandes colonnes torses, était drapé en damas vert à fleurs d'or; les rideaux des fenêtres étaient de la même étoffe; les murailles étaient couvertes de cuir d'Espagne, et dans tous les intervalles, des meubles soutenaient des trophées d'armes gothiques et modernes.

Il n'y avait pas à se tromper sur les inclinations de celui qui habitait cette chambre: elles étaient aussi belliqueuses que celles de son frère étaient paisibles.

— Tenez, me dit-il en passant dans son cabinet de toilette, vous voilà au milieu de trois siècles: regardez; moi, je m'habille en montagnard, je vous en ai prévenu, car aussitôt le souper, il faut que je sorte.

— Et quelles sont, parmi ces épées, ces arquebuses et ces poignards, les armes historiques dont vous parlez.

— Il y en a trois; procédons par ordre.

— Cherchez au chevet de mon lit un poignard isolé à large coquille au pommeau formant un cachet.

— J'y suis. Eh bien?

— C'est la dague de Sampiero.

— Du fameux Sampiero, l'assassin de Vanina.

— L'assassin! non, le meurtrier.

— C'est la même chose, il me semble.

— Dans le reste du monde peut-être, pas en Corse.

— Et ce poignard est authentique?

— Voyez: il porte les armes de Sampiero; seulement la fleur de lys de France n'y est point encore; vous savez que Sampiero n'a été autorisé à mettre la fleur de lys dans son blason qu'après le siége de Perpignan.

— Non, j'ignorais cette circonstance; et comment ce poignard est-il passé en votre possession.

— Oh! il est dans la famille depuis trois cents ans. Il a été donné à un Napoléon de Franchi par Sampiero lui-même.

— Et savez-vous à quelle occasion?

— Oui. Sampiero et mon aïeul tombèrent dans une embuscade génoise et se défendirent comme des lions; le casque de Sampiero se détacha, un génois à cheval allait le frapper de sa masse, lorsque mon ancêtre lui enfonça son poignard au défaut de la cuirasse; le cavalier se sentant blessé, piqua son cheval et s'enfuit emportant le poignard de Napoleone, si profondément enfoncé dans la blessure que celui-ci ne put l'en arracher; or, comme mon aïeul tenait, à ce qu'il paraît, à ce poignard, et qu'il regrettait de l'avoir perdu, Sampiero lui donna le sien. Napoleone n'y perdit point, car celui-ci est de fabrique espagnole comme vous pouvez voir, et perce deux pièces de cinq francs superposées.

— Puis-je tenter l'essai?

— Parfaitement.

Je mis deux pièces de cinq francs sur le parquet et je frappai un coup vigoureux et sec. Lucien ne m'avait pas trompé. Lorsque je relevai le poignard, les deux pièces étaient fixées à la pointe, percées de part en part.

— Allons, allons, dis-je, c'est bien le poignard de Sampiero. Ce qui m'étonne seulement, c'est qu'ayant une pareille arme, il se soit servi d'une corde pour tuer sa femme.

— Il ne l'avait plus, me dit Lucien, puisqu'il l'avait donné à mon aïeul.

— C'est juste.

— Sampiero avait plus de soixante ans lorsqu'il revint exprès de Constantinople à Aix pour donner cette grande leçon au monde que ce n'est pas aux femmes à se mêler des affaires d'Etat.

Je m'inclinai en signe d'adhésion et remis le poignard à sa place.

— Et maintenant, dis-je à Lucien qui s'habillait toujours, voici le poignard de Sampiero à son clou, passons à un autre.

— Vous voyez deux portraits à côté l'un de l'autre.

— Oui, Paoli et Napoléon.

— Eh bien! Près du portrait de Paoli est une épée.

— Parfaitement.

— C'est la sienne.

— L'épée de Paoli? Et aussi authentique que le poignard de Sampiero.

— Au moins, car, comme lui, elle a été donnée, non pas à un de mes aïeux, mais à une de mes aïeules.

Oui, peut-être avez-vous entendu parler de cette femme qui, au moment de la guerre de l'indépendance, vint se présenter à la tour de Sollecaro, accompagnée d'un jeune homme.

— Non, dites-moi cette histoire.

— Oh! elle est courte.

— Nous n'avons pas le temps d'être bavard.

— Eh bien, cette femme et ce jeune homme se présentèrent donc à la tour de Sollecaro, demandant à parler à Paoli. Mais comme Paoli était occupé à écrire, on lui refusa l'entrée, et, comme elle insistait, les deux sentinelles l'écartèrent. Cependant, Paoli, qui avait entendu du bruit, ouvrit la porte et demanda qui l'avait causé.

— C'est moi, dit cette femme, car je voulais te parler.

— Et qu'avais-tu à me dire?

— J'avais à te dire que j'avais deux fils. J'ai appris hier que le premier avait été tué pour la défense de la patrie, et j'ai fait vingt lieues pour t'amener le second.

— C'est une scène de Sparte que vous me racontez-là.

— Oui, cela y ressemble beaucoup.

— Et quelle était cette femme?

— C'était mon aïeule. Paoli détacha son épée et la lui donna.

— Tiens, j'aime assez cette façon de faire des excuses à une femme.

— Oui, elle était digne de l'un et de l'autre.

— Et, maintenant, ce sabre?

— Est celui que Bonaparte portait à la bataille des Pyramides.

— Sans doute, il est entré dans votre famille de la même manière que le poignard et l'épée?

— Absolument. Après la bataille, Bonaparte donna l'ordre à mon grand père, officier dans les guides, de charger, avec une cinquantaine d'hommes, un noyau de Mameluks qui tenaient encore autour d'un chef blessé. Mon grand père obéit, dispersa les Mameluks, et ramena le chef au premier consul. Mais, lorsqu'il voulut rengaîner, la lame était tellement hachée par les sabres des Mameluks, qu'elle ne put jamais rentrer au fourreau. Mon grand père alors jeta loin de lui sabre et fourreau, comme devenus inutiles, ce que voyant Bonaparte, il lui donna le sien.

— Mais, dis-je, à votre place, j'aimerais autant avoir le sabre de mon grand père, tout haché qu'il était, que celui du général en chef, tout intact qu'il s'est conservé.

— Aussi, regardez en face et vous le trouverez. Le premier consul, le ramassa, fit incruster à la poignée le diamant que vous y voyez, et le renvoya à ma famille avec l'inscription que pouvez lire sur la lame.

Effectivement, entre les deux fenêtres, à moitié sorti du fourreau où il ne pouvait plus rentrer, pendait le sabre, haché et tordu, avec cette simple inscription: *Bataille des Pyramides*, 21 *juillet* 1798.

En ce moment, le même serviteur qui m'avait introduit et qui était venu m'annoncer l'arrivée de son jeune maître, reparut sur le seuil.

— Excellence, dit-il en s'adressant à Lucien, Mme de Franchi vous fait prévenir que le souper est servi.

— C'est bien, Griffo, répondit le jeune homme, dites à ma mère que nous descendons.

En ce moment, il sortit du cabinet, habillé, comme il le disait, en montagnard, c'est-à-dire avec une veste ronde de velours, une culotte et des guêtres; de son autre costume, il n'avait gardé que la cartouchière qui serrait sa taille.

Il me trouva occupé à regarder deux carabines pendues en face l'une de l'autre, et portant toutes deux cette date incrustée sur la crosse: 21 septembre 1819, 11 heures du matin.

— Et ces carabines, demandai-je, sont-ce aussi des armes historiques?

— Oui, dit-il, pour nous, du moins. L'une est celle de mon père. Il s'arrêta.

— Et l'autre? demandai-je.

— Et l'autre, dit-il en riant; l'autre est celle de ma mère. Mais descendons, vous savez qu'on nous attend.

Et, passant le premier pour m'indiquer le chemin, il me fit signe de le suivre.

(*La suite à demain.*)

Alexandre DUMAS.

[illegible] à la frontière de Belgique.

M. LASNYER rend compte des délibérations de la commission sur l'art 2, qui lui a été renvoyé. La commission repousse l'amendement, qui a pour but d'accorder maintenant une allocation pour le port de Boulogne, et qui impliquerait l'exécution par l'Etat; quant à celui qui a pour objet de faire exécuter entièrement les travaux par une compagnie, la commission l'adopte et propose de rédiger cette disposition ainsi qu'il suit:

Art. 2. Jusqu'à l'ouverture de la prochaine session, le ministre des travaux publics est autorisé à concéder pour un espace de temps qui ne pourra excéder 70 ans, le chemin de fer d'Amiens à Boulogne, par Abbeville et Etaples, à une compagnie qui en exécutera tous les travaux.

Le gouvernement allouera à la compagnie concessionnaire, une subvention de 3 millions.

La concession aura lieu sur adjudication publique, et le rabais partira du maximum plus haut déterminé.

Les conditions de la concession sont les suivantes:

1° Les terrains et les travaux d'art seront exécutés pour deux voies, les terrassements et la pose des rails pourront être faits pour une voie seulement.

2° Les tarifs seront les mêmes que ceux du cahier des charges, annexé au projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

3° Les clauses du rachat seront les mêmes.

4° Les autres dispositions seront déterminées par des ordonnances royales et conformément aux clauses générales des cahiers des charges adoptés pour les autres chemins dans la présente session.

M. MAUGUIN combat cette proposition; il voudrait que le chemin fût d'abort exécuté par l'Etat, et que la question de savoir si la compagnie exploitante, sera une compagnie financière ou une compagnie fermière, fût ajournée à la prochaine session.

MM. Muret de Bort, Lestiboudois et Dumon, sont encore entendus.

M. F. DELESSERT demande que la durée de la concession soit de 80 ans. — Rejeté.

Le 5e art. de l'amendement est adopté sous la réserve de la durée de la concession.

M. CORDIER propose de porter la concession à 99 ans, sans subvention. Cette proposition est adoptée. (Violente agitation.)

Les paragraphes de la commission qui n'ont pas été annulés par le vote précédent, sont adoptés avec cette addition:

« Nul ne sera admis à concourir s'il n'a été préalablement agréé par le ministre et s'il n'a déposé un cautionnement dont le montant et le remboursement seront réglés par le cahier des charges. »

Le paragraphe de l'art. 2, relatif à l'allocation de 15 millions pour l'embranchement sur Dunkerque et Calais, est adopté.

La commission renonce au paragraphe de l'article qui décide que les rails sur cette ligne seront posés par l'Etat.

« Art. 3. Pour subvenir au paiement des dépenses autorisées par l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics:

» Sur l'exercice 1844, un crédit de 2 millions;

» Et sur l'exercice 1845, un crédit de 6 millions. » — Adopté sous réserve d'autres crédits qui pourront être votés pour la pose des rails.

« Art. 4. Une loi sera présentée dans le cours de la prochaine session, pour régler le mode d'achèvement et d'exploitation du chemin de fer du Nord, et des lignes dirigées sur Calais et sur Dunkerque. »

M. CORNU combat cet article. Il trouve étrange qu'après avoir proposé l'exécution par l'Etat, la commission et le gouvernement renoncent aujourd'hui à cette disposition, et viennent vous demander un ajournement que le gouvernement a si vivement combattu pour le chemin de Lyon.

M. LASNYER. On a réservé l'exécution de la ligne de Paris à Lyon, la ligne de Paris à la frontière belge n'en est pour ainsi dire qu'une continuation, il est juste de la placer dans les mêmes conditions.

M. LESTIBOUDOIS combat également l'article. Quelques tronçons du chemin sont déjà très avancés; ils pourront être prochainement livrés à la circulation, il faut que le gouvernement se mette en mesure de le faire.

MM. DUMON et GAUTHIER DE RUMILLY sont encore entendus.

L'article est adopté.

M. VATOUT. Après le vote prononcé par la chambre sur le tracé par Lille, il y aura un retard considérable pour le transport des lettres, je demanderai à M. le ministre des travaux publics ce qu'il ferait dans le cas où une compagnie proposerait d'exécuter entièrement à ses frais le chemin de fer d'Arras à Hazebrouck.

M. DUMON répond que la chambre ayant réservé son vote sur l'achèvement du chemin, à la session prochaine, le gouvernement n'a pas à s'expliquer maintenant sur la proposition qui est faite par M. Vatout.

« Art. 5. Le ministre des travaux publics est autorisé à faire poser la voie de fer sur les sections terminées du chemin du Nord, et à pourvoir provisoirement, s'il y a lieu, à l'exploitation de ces sections.

Il est également autorisé à pourvoir à l'exploitation provisoire des parties dudit chemin où les rails seront posés.

» A cet effet, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 10 millions, et; sur l'exercice 1845, un crédit de 6 millions.

» Des ordonnances royales règleront le mode d'exploitation et les tarifs qui seront provisoirement appliqués sur les sections exploitées. » — Adopté.

» Art. 6. Les conventions ou les adjudications qui seront passées en vertu de la présente loi, ne deviendront définitives qu'après avoir été homologuées par des ordonnances royales. » — Adopté.

« Art. 7. Les compagnies ne pourront émettre d'actions ou promesses d'actions négociables avant de s'être constituées en sociétés anonymes dûment autorisées, conformément à l'article 37 du Code de commerce. » — Adopté.

« Art. 8. A moins d'une autorisation spéciale de l'Administration supérieure, il est interdit aux compagnies, sous les peines portées par l'art. 419 du Code pénal, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas également consentis en faveur de toutes les autres entreprises desservant les mêmes routes.

» Des ordonnances royales portant règlement d'administration publique prescriront toutes les mesures nécessaires pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le service des chemins de fer. » — Adopté.

« Art. 9. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi conformément à l'art. 18 de la loi du 11 juin 1842. » — Adopté.

M. DE MALLEVILLE. L'observation que j'ai à faire n'a qu'un rapport indirect avec la loi qui vous occupe. Je prie cependant la chambre de vouloir bien m'entendre. Je n'ai qu'un mot à dire: On s'est plaint dernièrement dans le parlement anglais que le secret des lettres est violé en France, en Autriche, etc. La fidélité des postes allemandes et italiennes n'a jamais été suspectée. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il a la parfaite assurance que le secret des dépêches soit également sacré partout en droit et en fait.

M. GUIZOT. En droit et en fait le secret des dépêches est sacré partout [illegible] repris leurs cours. »

Portugal. — On a des nouvelles de Lisbonne en date du 19 juin. M. Costa Cabral, ministre de l'intérieur, s'était retiré temporairement pour raison de santé. Le duc de Terceira a été chargé provisoirement du portefeuille de l'intérieur. Les cortès ayant été prorogées et ne pouvant voter le budget dans le délai déterminé par la constitution, on parle de refuser le paiement de l'impôt.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Commerce*, qui est pour les compagnies fermières, proteste contre cette assertion si souvent émise par le *Journal des Débats*, à savoir que l'adoption du fermage serait une *lacération* de la loi de 1842. Suivant le *Commerce*, les compagnies fermières répondent avec précision au contraire aux principaux vœux de la loi de 1842; elles sont même la pensée complétée et perfectionnée de cette loi.

— Le *Journal des Débats* n'admet pas que le rapport de M. Lasnyer soit favorable aux compagnies fermières, et, dans tous les cas, il ne pense pas que le cabinet puisse consentir à déclarer cette loi de 1842, qui est, dit-il, son œuvre, *un de ses titres à la reconnaissance du pays*, et qu'*il a défendue si habilement et avec tant de succès dans une occasion récente*. « La chambre, ajoute le *Journal des Débats*, si elle veut rester fidèle à ses antécédents, appliquera au chemin de fer du Nord le système de la loi de 1842, dont elle a fait l'autre jour l'application au chemin de Bordeaux. »

Faits divers.

— Une ordonnance du roi, en date du 27 de ce mois, a fixé au 22 juillet prochain la réunion des conseils d'arrondissement pour la première partie de leur session.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Les journaux ont parlé de tentatives légitimistes faites auprès de sapeurs du génie de la chefferie d'Issy par deux individus qui cherchaient à les embaucher. Par suite des renseignements fournis par ces militaires, plusieurs arrestations ont eu lieu. Voici la liste exacte des personnes mises sous la main de la justice:

» Le sieur Jean-Louis Toutain, âgé de 58 ans, ex-domestique du roi Charles X;

» Le sieur Cauchard-Desmares, âgé de 65 ans, employé dans un journal de sciences économiques;

» Le sieur de Buchère de Lespinois, âgé de 46 ans, ancien sous-préfet sous la Restauration;

» Le sieur Jean-Jacques Wattelier, âgé de 60 ans, charron;

» Enfin le sieur Cherbonnier de la Guesnerie, âgé de 60 ans, ex-capitaine au 4e régiment de la garde royale, condamné politique de 1832. »

— M. le maréchal Soult a publié un ordre du jour à l'armée, à l'occasion des tentatives d'embauchage de la part du parti légitimiste, signalées hier par le journal ministériel. Le ministre rappelle aux officiers, sous-officiers et soldats le serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi et au drapeau.

— Les nouvelles de Grèce, venues par voie d'Allemagne, confirment les détails contenus dans la dernière lettre de notre correspondant d'Athènes. Elles nous apprennent, en outre, que 300 hommes ont été envoyés au général Stratos avec ordre de prendre, mort ou vif, le général Grivas, qui a levé l'étendard de la révolte, comme l'annonçait notre correspondant.

— La *Presse* annonce que, par suite de l'expiration du terme de durée de sa société constitutive, le journal l'*Estafette* sera vendu le 1er juillet, sur la mise à prix de 50,000 fr., en l'étude de Me Olagnier, notaire.

— M. Kirsch n'a pu exécuter sa seconde ascension. Le procédé employé pour enfler le ballon avait fait dégager une grande quantité de gaz chauffé à une haute température. On a craint que la chaleur ne fît fondre le caoutchouc qui enduit l'étoffe du ballon; on a fait jouer la pompe sur l'aérostat pour abaisser la température; mais soit que le ballon fût crevé, soit toute autre cause, on n'a pu le gonfler. L'argent a été rendu au public.

M. Kirsch, annonce la *Gazette des Tribunaux*, vient d'échapper, par le plus heureux hasard, à un grand danger. Il avait renvoyé depuis quelque temps un de ses ouvriers, nommé R...; cet homme, pour se venger, eut l'idée infernale de répandre de l'acide vitriolique sur le parachute du ballon dans lequel M. Kirsch devait s'élever dimanche dernier, en compagnie de deux autres personnes. Ils eussent bien certainement péri tous les trois, si l'ascension n'eût manqué par la fuite du gaz. C'est alors que M. Kirsch s'est aperçu de l'horrible guet-apens dont il avait failli être victime. Il a fait dresser procès-verbal de cet événement, séance tenante, en présence de la foule que l'annonce de l'ascension avait attirée, et qui a manifesté toute l'indignation que lui faisait éprouver cette atroce vengeance. R... a été immédiatement arrêté.

Cour d'assises de la Seine.

Audience du 27 juin.

AFFAIRE DONON-CADOT.

La curiosité excitée par le désir de voir Caroline Mérandon, rend l'affluence du public encore plus considérable qu'hier.

L'obscurité qui environne cette affaire est presque toujours la même et on ne saurait prévoir encore le double dénouement de cette grave affaire.

A dix heures et demie, les accusés sont introduits. Leur contenance est toujours la même. Rousselet tient entre ses mains, sa casquette entourée d'un crêpe, qu'il a voulu porter en signe de deuil de la victime.

Edouard, soigneusement coiffé, à l'air sec et le regard dur.

A l'ouverture de l'audience, M. le procureur général a la parole et donne lecture d'une lettre de Mme Tardieu, annonçant qu'une maladie subite empêche son mari de continuer à remplir ses fonctions de juré.

M. LE PRÉSIDENT à Rousselet. Vous [illegible] avoir donné des instructions à votre fils.

ROUSSELET. J'ai déjà dit que je ne lui avais parlé de rien.

D. Prenez garde; vos réponses feraient supposer qu'il connaissait la source des billets. — R. Non, Monsieur.

On représente à l'accusé et au témoin l'enveloppe d'une lettre écrite à M. Gillet, à Houille, dans laquelle on annonce le renvoi de plusieurs billets trouvés à l'embarcadère du chemin de fer, rue St-Lazare.

D. Rousselet, la lettre et l'adresse sont-elles de vous?

Rousselet dit qu'il ne voit pas assez clair et se plaint qu'on lui ait retiré ses lunettes. M. le président les lui fait rendre, et, après avoir examiné la lettre, il reconnait le tout.

Sallé, gendarme à Argenteuil, rend compte de l'arrestation de Rousselet, qu'il a trouvé dans sa cabane, où il a été trouvé avec un pistolet chargé, une bouteille d'eau-de-vie et de la paille pour lit. Il n'a, d'ailleurs, opposé aucune résistance. Les autres détails donnés par le témoin sont à peu près ceux présentés hier par M. Allard.

M. le président fait représenter le pistolet: il n'a pas de pierre et est chargé jusqu'à la gueule.

D. Témoin, y avait-il une pierre au moment de l'arrestation? — R. Oui, Monsieur.

D. Rousselet, qu'est devenue cette pierre?

Après un débat de peu d'importance, il est établi que la pierre était au pistolet quand Rousselet a été arrêté; mais qu'elle est tombée seule et a été perdue.

D. A quoi destiniez-vous ce pistolet? — R. Je ne sais. D'ailleurs, je n'ai pas résisté. J'ai dit: je me rends.

Un armurier est commis pour examiner la charge du pistolet.

Lecture est donnée du procès-verbal d'arrestation. Ce procès-verbal fait mention du trou creusé par Rousselet, et de l'inscription signée Rousselet, et ainsi conçue: « J'ai creusé ma tombe à un mètre 30 centimètres du mur; « ne pleurez pas sur elle: je l'ai assez arrosée de mes larmes. »

Me CHAIX. A-t-on emmené Rousselet, de suite après son arrestation. — R. Oui.

FEMME MALEU, femme de ménage à Pontoise. Le 15 janvier, vers 8 heures et demie du matin, j'ai vu entrer, chez M. Donon, un homme ayant de très beaux yeux et ayant un paletot brun.

D. Le reconnaîtriez-vous. — R. Oui.

Interpellée d'examiner Rousselet, elle ne le reconnait pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Avez-vous remarqué s'il avait quelque chose d'extraordinaire. — R. Il avait un regard farouche et méchant. Le témoin est sûre que ce n'est pas Rousselet.

M. le président lui fait représenter les vêtements que portait Rousselet, le jour du crime. Ils sont remplis de taches de sang.

Interpellé de s'expliquer s'il n'a pas cherché à cacher ces taches avec sa blouse, Rousselet déclare avec persistance qu'en sortant de chez M. Donon, il avait sa blouse sous son bras, et ne l'a mise que dans sa voiture.

Un juré. L'homme qu'a vu le témoin avait-il des lunettes. — R. Non.

M. le président fait représenter à Rousselet le pan de mur qui a été détaché et sur lequel il a mis l'inscription ci-dessus rapportée.

L'accusé déclare parfaitement le reconnaître.

CAILLÉ, maître-maçon à Argenteuil, rend compte de faits semblables, et de ceux relatifs à la présentation d'un billet qu'il a refusé de payer.

D. Rousselet, vous avez accompagné votre fils à Houille. — R. Oui.

D. Lorsqu'il vous a rendu compte du refus de paiement, vous lui avez dit: Sauvons-nous à travers champs. — R. Non, j'ai dit seulement, allons nous-en.

La femme Léger, veuve Adam, raconte que le 15 janvier, jour du crime, la femme Rousselet est descendue chez elle. Il pouvait être neuf heures. Elle a questionné la femme Rousselet par forme de conversation: celle-ci aurait dit qu'elle n'avait point d'enfants, qu'elle n'était pas mariée. Elle est remontée rapidement en voiture, quand on est venu lui dire que quelqu'un l'attendait.

D. Rousselet, qu'avez-vous à dire? Vous voyez bien, il est évident que vous aviez fait des recommandations à votre femme? — R. Je n'ai aucune connaissance de ce que dit le témoin. J'ai seulement engagé ma femme à ne pas bavarder. Il déclare d'ailleurs avoir eu treize enfants.

Femme Legrand, fille du témoin précédent, rend compte à peu près des mêmes circonstances. Il était huit heures un quart, à l'arrivée de la femme Rousselet, et neuf heures et demie quand elle serait remontée en voiture.

D. Rousselet, qu'avez-vous à dire? — R. Rien sur la déposition, mais il y a erreur sur l'heure. J'affirme qu'il était plus de neuf heures quand j'ai passé pour aller à Pontoise.

Un débat s'engage pour la fixation exacte de l'heure. Le témoin pense ne s'être pas trompée. Car elle a ouvert sa boutique entre sept et huit heures du matin.

ROUSSELET, interpellé sur cette déposition, dit: Madame se trompe; car je suis arrivé à Pontoise non pas à huit heures, mais à neuf heures et cinq ou six minutes.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL donne lecture des déclarations des témoins dans l'instruction; il en résulte que la demoiselle Legrand, interrogée une première fois par le juge d'instruction de Pontoise, affirma ne rien savoir de ce qu'on lui demandait; ce ne fut que huit jours plus tard que sa mère ayant déposé, elle relata à son tour les mêmes circonstances.

LE TÉMOIN. La première fois, on me demandait si un homme et une femme étaient entrés ensemble chez nous et avaient bu une bouteille de vin blanc: cela ne se rapportait pas du tout à ce qui s'était passé, c'est pourquoi j'ai dit que je ne savais rien de semblable.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Au surplus, peu importe ceci; nous ne suspectons point la sincérité du témoin. Ce qui a de l'importance pour nous, c'est l'heure du retour de Rousselet. D'après cette femme, Rousselet serait revenu vers neuf heures et un quart; cela est impossible; l'assassin n'a pas dû sortir de la maison de M. Donon-Cadot avant neuf heures et demie ou dix heures moins un quart, et cela est désormais établi par des circonstances malheureusement trop fortes.

Quant à votre arrivée à Pontoise, vous voyez, Rousselet, que si elle a eu lieu à huit heures du matin, comme le prétend le témoin, vous auriez à rendre compte de l'emploi du temps qui s'est écoulé jusqu'au moment où vous êtes entré chez M. Donon-Cadot.

VILAIN (François), sellier à Pontoise. M. Rousselet est venu le 17 janvier chez moi avec sa femme. Je l'ai invité à déjeuner; il n'a voulu manger que deux douzaines d'huîtres. Toutefois, il m'a promis de venir dîner. Dans la conversation, il m'a dit qu'il allait à Paris vendre des couverts. Je lui répondis qu'il fallait pour cela remplir des formalités. Ah! il faut des formalités, reprit-il, n'en parlons plus.

D. Quel caractère avait Rousselet. — R. Je ne sais.

D. Vous avez déclaré le contraire dans l'instruction. — R. Je ne sais rien par moi-même. C'est un de ses garçons qui a dit qu'il était dur.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien! Rousselet, qu'avez-vous à dire?

ROUSSELET. Rien.

D. Vous étiez calme et maître de vous, car, deux jours après le crime vous venez vendre l'argenterie provenant du vol. — R. S'il m'avait bien regardé, il aurait vu que je n'étais pas calme.

M. GUIGNÉ (Vendômaire), marchand de vins, à une maison de campa-

ROUSSELET. Nous étions deux... Jérôme Lejeune et moi...

LE TÉMOIN. D'abord... oui; puis vous avez déjeûné seul et vous avez bu une bouteille de vin, mangé une douzaine d'huîtres, un merlan...

ROUSSELET. Bah! votre merlan était gros comme un petit hareng frais. (On rit.)

Edouard prend part à l'hilarité générale.

MICHEL, ouvrier serrurier, qui a travaillé chez Rousselet, dit que l'accusé a assommé un de ses enfants. Cet enfant en est mort huit à dix jours après sans avoir pu prononcer une parole.

Rousselet était très redouté dans sa famille. Un jour il poussa sa femme qui tenait un enfant dans ses bras, et l'enfant fut blessé.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, qu'avez-vous à dire? — R. Monsieur est un faux témoin, un faux témoin véritable.

D. Vos enfants ont dit que vous les battiez rudement? — R. Il fallait bien me faire craindre dans une aussi grande famille, avec une femme de peu d'intelligence. Il n'y a pas de meilleur père que moi pour aimer ses enfants. Si on a dit le contraire, c'est des envieux... des serruriers.

D. Vous aviez une fille qui est morte aussi?

Me NOGENT. Nous avons un certificat de médecin.

ROUSSELET. Le témoin n'a jamais travaillé pour moi, je ne le connais pas.

LE TÉMOIN. Oh! par exemple, il m'a lui-même signé mon livret.... en sortant de chez Charlemagne, l'adjoint.

ROUSSELET. C'est un faux témoin.

M. MAURY, marchand de fer à Argenteuil. Le 17 janvier dernier, la femme de Rousselet se présenta chez moi avec un sac d'argent; elle venait pour régler un compte que j'avais avec son mari. J'étais absent; comme il y avait quelques comptes à faire, ma femme ne put finir cette affaire-là. Le lendemain, j'allai chez Rousselet en cabriolet; il me donna 648 fr. en espèces, plus, 28 fr. pour intérêts réguliers de la somme à 5 p. 0/0.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il long-temps que vous fournissiez Rousselet? — R. Depuis 15 ans.

D. Payait-il exactement? — R. Non, très-difficilement.

D. Quelle somme vous devait-il au 1er janvier dernier? — R. Il me devait 1,500 fr. en une obligation; plus 648 fr. en une reconnaissance, enfin 290 à 300 fr. en compte courant. J'avais pris une inscription sur ses biens pour les 1,500 fr. Je lui avais demandé une simple reconnaissance pour les 648 fr. Il me l'avait faite après quelques démarches de ma part.

D. N'avez-vous pas exercé des poursuites contre lui au mois de janvier? — R. Très peu. Rousselet ne venait pas me voir. J'étais étonné; alors, pour me rappeler à son souvenir, je lui ai fait un commandement; alors il est venu me voir, m'a demandé un nouveau délai, que je lui ai accordé.

D. C'est le 17 janvier que la femme Rousselet est venue chez vous, vous en êtes sûr? — R. Oui, très sûr. Elle ne m'a pas trouvé; elle a remporté les fonds; le lendemain j'allai chez Rousselet, et il me paya les 648 fr., plus 28 fr.

D. Le 19, le fils Rousselet ne vint-il pas vous apporter un complément de compte et vous demander une nouvelle fourniture? — Oui; cela avait été convenu la veille avec le père Rousselet.

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, avez-vous quelque chose à dire?

ROUSSELET. Oh! beaucoup de choses à dire. Effectivement, monsieur m'a forcé de faire une obligation de 1,500 fr.; mais à l'époque où il me l'a fait faire, il savait bien qu'une pratique venait de me faire perdre 1,700 fr. Il m'a poussé cependant, et de 800 fr. que je lui devais avec les frais, tout cela a fait une somme de 1,500 fr., pour laquelle j'ai dû faire une obligation. Les poursuites ont été énormes; monsieur m'a écrit des lettres qui font trembler. Enfin, j'ai dû 1,500 fr. au lieu de 800 fr. Monsieur dit qu'il ne prenait jamais que 5 p. 0/0: cela n'a jamais existé chez le témoin; mais c'est le faux poids qui a existé chez lui. Pour ce qui est des 648 fr., je ne devais pas plus de 400 fr.; mais ça est venu à 648 fr. par suite de frais terribles. J'ai payé plus de 100 fr. de frais à Versailles. Voilà comme je dois 648 fr. à monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce qui prouve, Rousselet, que vous n'aviez pas en réserve la somme dont vous avez parlé. Si vous aviez eu cette somme de 5 à 600 fr. en réserve, vous auriez pu vous éviter des frais.

ROUSSELET. Oh! monsieur prenait des intérêts énormes, sans compter le faux poids.

D. Vous ne répondez pas. Aviez-vous réellement de l'argent en réserve? — R. C'était un dépôt.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous avez payé le 17 avec.

M. MAURY. Je suis venu ici pour dire la vérité, et non pour m'entendre calomnier. Il n'y a rien de vrai dans tout ce qu'a dit Rousselet. Je n'ai jamais pris d'intérêts à plus de 5 p. cent. Tout ce qu'on dit de contraire à cela est une calomnie.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas été payé, vous avez usé de votre droit.

ROUSSELET. Oh! j'en suis bien sûr, allez! Monsieur m'a mangé en frais, sans compter qu'il vendait à faux poids. Ecoutez plutôt: une fois j'avais besoin de fer (j'avais confiance en lui dans ce temps-là); donc, je lui demande du fer; il m'en envoie 507 livres; un peu tracassé, j'ai voulu peser la chose, il n'y avait que 412 livres; c'était donc 105 livres de fer de moins. Combien cet homme-là n'a-t-il pas dû me tromper de fois. Il ne peut le nier.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, le 19, dans quel état avez-vous trouvé Rousselet? — Il avait l'air maladif, souffrant, abattu; il me dit qu'il avait eu un accident par une voiture. Je ne fis pas beaucoup d'attention à cela.

D. Vous avez dit dans l'instruction que Rousselet avait l'air affecté dans son moral. — R. C'est cela; maintenant, j'ai besoin de dire que tout ce que vient de dire Rousselet est une infâme calomnie; jamais je n'ai vendu à faux poids: jamais je n'ai pris pour mon argent qu'un intérêt légal. Je suis bien connu.

ROUSSELET. Oui, certainement, vous êtes très connu, allez!

M. LE PRÉSIDENT. Rousselet, levez-vous. J'ai cru devoir, par égard pour votre position, vous laisser donner des explications, qui ont été jusqu'à l'outrage. Maintenant, taisez-vous.

M. AUMOND, notaire et maire de Sannois, rend compte des circonstances de l'arrestation de Rousselet et de sa famille, arrestation à laquelle il a coopéré en sa qualité de maire. Ce fut entre six heures et demie et sept heures un matin, que M. Aumond, accompagné de gendarmes et de quelques gardes nationaux, se rendit au lieu où Rousselet s'était retiré. On l'avait dit armé. Nous marchâmes, dit le témoin, silencieusement vers la retraite de Rousselet. Je plaçai les gardes nationaux à l'entour du mur, avec les gendarmes, je me précipitai sur la haie qui entourait le jardin où était Rousselet. Rousselet sortit alors du petit bâtiment. J'avoue franchement que je fus dans un instant un peu ému; mais bientôt, reprenant mon énergie, je lui dis: « Je vous arrête au nom de la loi! » Il se contenta de me répondre: « M. Aumond, pourquoi brisez-vous ma haie? » Aussitôt les gendarmes l'arrêtèrent.

D. Y avait-il un pistolet dans la cabane? — R. Oui, un pistolet chargé.

D. Le pistolet avait-il une pierre? — R. Je n'ai pas vérifié cela.

D. Quelle était la réputation de Rousselet dans le pays? — R. Mauvaise. On n'arrivait pas à avoir des rapports avec lui. C'était un ouvrier intelligent; cependant, on le faisait plutôt travailler par crainte que par sympathie. Il parle que ... que mon ... comprends pas qu'un homme de l'éducation de monsieur et de l'esprit de monsieur puisse croire à des choses pareilles. Si c'étaient des gens de campagne, à la bonne heure! On sait qu'à la campagne, un petit propos lâché devient bientôt gros. Mais un homme de l'esprit de M. le maire... Monsieur peut dire que j'ai travaillé pour lui avec honneur et probité.

LE TÉMOIN. Depuis un an, j'ai fait travailler souvent Rousselet. Je n'ai jamais eu à me plaindre de sa probité.

Me NOGENT. Le témoin a entendu dire que la fille morte était devenue idiote, parce que son frère avait donné un coup de pied à la femme Rousselet tandis qu'elle était enceinte. — R. Voilà le bruit tel que je l'ai recueilli.

Me NOGENT. C'est que d'autres ont prétendu que cette fille était dans les bras de sa mère au moment où celle-ci a été frappée. — R. Cette fille était sujette à des attaques d'épilepsie.

M. LE PRÉSIDENT. On a dit aussi qu'elle était devenue idiote par la terreur que lui avait inspirée la morsure d'un chien enragé.

M. AUMOND. On a fait délivrer à Rousselet un certificat par un ancien adjoint de Sannois. Préoccupé de cette circonstance, le lendemain de ma déposition chez M. le conseiller-instructeur, j'ai réuni une vingtaine des habitants de Sannois; je leur ai soumis ma déposition, en leur disant que si j'avais avancé quelque chose d'inexact, je me ferais un devoir de le rétracter. Tous m'ont dit: « M. le maire, ce que vous avez dit est vrai, bien vrai. »

Me NOGENT. L'acte que nous nous sommes fait délivrer constate tout simplement que jamais la municipalité de Sannois n'a reçu de plainte contre Rousselet.

L'audience est suspendue à une heure.

M. DELAISSEMENT, administrateur de la succession Donon-Cadot, entre dans des détails sur les valeurs de la succession Cadot.

La cour ayant ordonné d'apporter les livres à l'audience de demain, nous reviendrons sur cette déposition.

LA FEMME MAZIE, employée comme femme de ménage chez M. Donon-Cadot, à l'époque du crime, est appelée et dépose ainsi:

Le 15 janvier, je suis allée chez M. Donon-Cadot, à sept heures du matin, pour lui servir à déjeûner. En le quittant, à huit heures, il m'a dit de revenir à neuf heures, et qu'il m'enverrait toucher plusieurs billets. Je suis revenue à neuf heures un quart, et j'ai rencontré à la porte Mme Lamare, qui avait déjà sonné une fois inutilement. Après un second coup de sonnette, M. Edouard est venu ouvrir, et il m'a dit que son père n'y était pas.

Alors, je m'en suis allée, et je suis revenue à 11 heures pour faire le ménage comme d'habitude.

D. Depuis combien de temps étiez-vous chez M. Donon? — R. Depuis 33 jours. J'avais déjà servi auparavant, 41 jours après le départ de Caroline Mérandon.

D. Savez-vous d'autres faits? — R. Le jour de l'an, M. Donon-Cadot m'a donné un billet à porter à M. Edouard, parce qu'il était mécontent de ce que M. Edouard ne lui avait pas souhaité la bonne année.

D. Vous parlait-il souvent de son fils? — R. Mais oui; il me disait quelquefois que M. Edouard n'était pas gentil dans sa conduite, parce qu'il ne voulait pas dîner avec lui.

D. Est-ce tout? — R. Il me disait: Il y a sept ans que cela dure; depuis la mort de sa mère.

D. Ne vous a-t-il rien dit de plus sur le caractère et la conduite d'Edouard? — R. (cherchant.) Mon Dieu!... non.

M. LE PRÉSIDENT. Vous paraissez hésiter beaucoup dans vos réponses. Quelqu'un vous aurait-il conseillé d'atténuer vos déclarations?

LA FEMME MAZIE. Non, monsieur, je n'en ai parlé à personne.

D. Ne savez-vous pas qu'Edouard restait des journées entières sans parler à son père? — R. Quelquefois, oui.

D. Le 25 décembre avez-vous vu Rousselet dans la chambre d'Edouard? — R. Je l'ai vu, mais je ne sais pas si c'est le 25 ou un autre jour.

D. Rousselet y est-il resté long-temps? — R. Oui, assez long-temps.

D. Du 1er au 10 janvier, Edouard n'est-il pas resté plusieurs jours entiers dans son lit? — R. Je ne crois pas.

D. Quand vous êtes revenu pour la seconde fois, le 15, à onze heures, êtes-vous bien sûr que ce soit Edouard qui vous ait ouvert la porte? — R. Oui, bien sûr.

D. Comment était-il habillé? — R. Il avait une casquette, une cravate.

D. Et sa chaussure? — C'étaient des souliers.

D. Vous êtes sûre qu'il avait des souliers? — R. Oui.

D. Ordinairement ne restait-il pas chaussé le matin en pantoufles? — R. Oui; c'est-à-dire en chaussons de lisière.

D. A ce moment, il vous a dit que son père était sorti? — R. Oui, monsieur.

D. A-t-il cherché à s'en assurer? a-t-il tourné le bouton de la porte du bureau? — R. Non.

D. N'avez-vous pas été surprise de l'absence de M. Donon, qui vous avait recommandé expressément de revenir? — R. Je crois que oui, mais je n'ai rien dit.

D. Vous êtes partie et vous avez de nouveau passé devant la maison dix minutes après? — R. Oui.

D. A ce moment, les rideaux étaient-ils fermés? — R. Oui.

D. Quand Edouard vous a ouvert, était-il calme, était-il comme à l'ordinaire? — R. Mais oui.

D. Avez-vous remarqué des taches de sang dans le corridor? — R. Oui.

D. Edouard allait-il quelquefois chercher son bois lui-même dans le bûcher? — R. Oui, souvent.

D. Vous êtes restée dans la maison de onze heures et demie à une heure et demie; Edouard n'a-t-il pas frotté sa chambre devant vous? — R. Oui, monsieur.

D. En frottant, n'a-t-il pas chanté? — R. Oui.

D. Vous êtes revenue à quatre heures et demie? Edouard était-il sorti? — R. Non, il n'est pas sorti de la journée.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, qu'avez-vous à dire sur cette déposition?

ÉDOUARD. Rien; si ce n'est que madame se trompe, en disant qu'elle m'a vu à quatre heures et demie. J'étais alors chez mon frère.

D. Edouard, c'est hier, pour la première fois, que vous avez dit que le matin la femme Mazie vous avait averti qu'elle reviendrait à neuf heures. La femme Mazie a affirmé le contraire; après avoir servi le déjeûner de votre père, elle n'est pas remontée chez vous, et n'a pu rien vous dire.

EDOUARD. Madame se trompe. Je savais qu'elle devait revenir à neuf heures; elle me l'avait dit.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Femme Mazie, M. Donon s'étant plaint à vous de son fils, n'avez-vous pas fait des représentations à Edouard? — R. Oui.

D. Qu'a-t-il répondu? — R. Il a répondu: Bon!

D. Edouard ne parlait pas à son père? — R. Non.

D. Après avoir dîné, il montait dans sa chambre? — R. Oui.

D. Très souvent il ne dînait pas avec son père, et allait chez le traiteur — R. Oui.

D. Vous aviez apporté, dans le commencement de votre déposition, des adoucissements à votre première déclaration devant M. le juge d'instruction, et vous avez laissé planer des soupçons sur vos rapports avec la famille. Vous n'avez pas eu de rapports avec les membres de la famille. — R. ... Il l'a remis à M. Edouard. (Mouvement.)

M. CHENEVIÈRE, laboureur. Le 15 janvier, j'ai été quatre fois chez M. Donon; la première fois, à 9 heures; c'est M. Edouard qui est venu m'ouvrir, il m'a dit que son père était sorti, et de revenir dans dix minutes. J'y suis retourné. M. Donon n'était pas encore rentré.

D. comment était-il chaussé? — R. Je n'ai pas remarqué.

D. Qu'avez-vous remarqué? — R. Plusieurs taches de sang dans le corridor, près de la porte du bureau.

D. Ces traces ressemblaient-elles à celles qu'auraient laissées les clous d'un soulier? — R. Non, monsieur.

D. Vous n'avez pas demandé à Edouard la cause de ces taches de sang? — R. Non; j'ai pensé qu'il avait peut-être saigné du doigt où il avait mal.

D. Quand Edouard vous a dit que son père n'y était pas, a-t-il mis la main sur le bouton de la porte? — R. Oui, mais je n'ai pas vu s'il l'a tourné.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, qu'avez vous à dire sur cette déposition?

ÉDOUARD. — Rien.

D. Comment n'avez-vous pas remarqué ces taches de sang? — R. Je ne les ai pas remarquées.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est fort extraordinaire.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Témoin, avez-vous remarqué, la seconde fois, que les taches de sang fussent moins apparentes que la première?

LE TÉMOIN. Oui, un peu moins apparentes.

D. Ces taches, où se trouvaient-elles, par rapport à la position d'Edouard, quand il vous a parlé? — R. Elles étaient juste entre lui et moi.

D. Etes-vous bien sûr de l'heure à laquelle vous êtes venu la première fois? — R. Oui; il était neuf heures et demie environ.

D. Et la deuxième fois? — R. Dix heures moins un quart.

Me CHAIX signale dans les dépositions directes du témoin, quelque incertitude touchant l'heure exacte de ces deux visites.

M. LE PRÉSIDENT (au témoin). Que veniez-vous faire chez M. Donon? — R. J'apportais l'argent d'un billet.

D. Edouard, quand il vous a parlé, était-il calme? Sa voix tremblait-elle? — Il m'a paru comme à l'ordinaire.

UN JURÉ. Les taches de sang étaient-elles sur les carreaux blancs ou sur les carreaux noirs.

LE TÉMOIN. Je n'ai pas fait attention.

D. Enfin, ces taches étaient-elles bien visibles? — R. Oui, monsieur, bien visibles.

M. CORDIER, rentier à Pontoise, s'est présenté vers onze heures chez M. Donon; la femme de ménage est venue ouvrir et lui a dit que M. Donon était encore absent.

D. Avez-vous remarqué des taches de sang sur le carreau? — Non.

D. La seconde fois, c'est Edouard qui vous a ouvert? — R. Oui.

D. Vous a-t-il paru troublé? — R. Je ne sais; il avait l'air blême; il n'était pas tout-à-fait comme à l'ordinaire. (Mouvement.)

D. Vous êtes revenu encore? — R. Oui, deux fois, vers une heure et vers trois heures. C'était pour un remboursement que j'avais à recevoir.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, vous avez dit au témoin que votre père était à Paris.

ÉDOUARD. Oui, c'est vrai; je le pensais.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Quand vous vous êtes présenté la troisième ou la quatrième fois Edouard ne vous a-t-il pas tenu de certains propos?

LE TÉMOIN. Oui, il a paru impatienté, parce que j'insistais. Il m'a dit: Vous revenez bien souvent; vous avez l'air bien pressé. Croyez-vous, par hasard, que mon père n'est pas bon pour vous rembourser vos 6,000 fr.?

D. Dans l'instruction, vous avez dit qu'Edouard avait ordinairement le teint assez coloré, et que ce jour-là, 15 janvier, il était pâle et défait, qu'il avait l'air troublé, inquiet? — R. C'est vrai, j'ai dit cela, c'était la vérité.

M. ROUDIER, serrurier, s'est également présenté plusieurs fois chez M. Donon, qu'il n'a pu voir le 15 janvier. C'est Edouard qui lui a ouvert chaque fois.

D. Edouard paraissait-il ému, inquiet? — Oui, il n'était pas très posé; il tenait la porte, comme pour m'empêcher de pénétrer.

Le témoin ajoute que quand il est venu pour la première fois chez M. Donon-Cadot, il a remarqué un individu qui en sortait. C'est individu était vêtu d'un paletot gris tigré.

D. Dans l'instruction, que vous a dit Edouard. — R. Il m'a dit qu'il avait refusé de me laisser entrer, et avait allégué l'absence de son père, parce qu'il ne voulait pas que l'on connût déjà la mort de son père.

EDOUARD. Quand je lui ai dit cela, je faisais allusion à sa visite de quatre heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. A cette heure-là la police n'était pas avertie; votre frère lui-même ignorait encore la mort de votre père?

EDOUARD. M. le juge de paix était déjà venu.

M. LE PRÉSIDENT. D'après les procès-verbaux, les perquisitions n'auraient eu lieu qu'à six heures.

D. (Au témoin.) Vous avez dit que quand l'accusé vous a ouvert la porte, chaque fois il la tenait entr'ouverte, de manière à vous empêcher de pénétrer dans la maison. — R. Oui Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Ouvrez cette porte, et montrez comment il a fait.

Le témoin va se placer derrière la porte communiquant à la salle des jurés, et la tient entr'ouverte, juste assez pour pouvoir passer sa tête, qu'il porte en avant, comme pour pouvoir parler à quelqu'un. C'est comme cela, dit-il, que M. Edouard a tenu la porte chaque fois que je me suis présenté.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Edouard vous a dit au parquet du procureur du roi avoir entendu le bruit d'une pièce de 5 fr. dans le cabinet de son père le 15 janvier.

LE TÉMOIN. Oui; mais je ne sais à quel moment de la journée il m'a dit avoir entendu cela.

ÉDOUARD. Je lui ai dit que j'avais entendu cela le matin.

LE TÉMOIN. Et il a ajouté qu'il n'était pas entré pour ne pas déranger son père parce qu'il le croyait avec un client.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. A quel propos?

LE TÉMOIN. A propos de la visite de M. Cordier.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Cet individu à paletot tigré que vous avez vu chez M. Donon, l'aviez-vous déjà vu quelque part? — R. Non, jamais.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, avez-vous dit au témoin que vous aviez entendu le bruit d'une pièce de 5 fr. — R. Je l'ai dit à tout le monde.

La femme Mazi reconnaît que c'est elle qui a ouvert la porte au témoin Cordier quand il est venu.

M. HEBERT. Edouard, qu'avez-vous à dire sur les dépositions du témoin. R. Je ne lui ai jamais dit que je ne voulais pas déranger mon père pour M. Cordier.

LE TÉMOIN. Il m'a dit tout simplement qu'il craignait de déranger son père, parce que la clé n'était pas au bureau.

UN JURÉ. Edouard a-t-il dit au témoin où il était quand il a entendu le bruit d'une pièce de 5 fr.

LE TÉMOIN. Non.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard a dit dans l'instruction qu'il a entendu le bruit en remontant dans sa chambre.

Un débat [illegible] d'Edouard.

FOIN, marchand de bois, est allé le 15 janvier, vers midi, chez M. Donon. Son fils est venu m'ouvrir et m'a dit que son père était absent.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit dans l'instruction que c'était une femme qui vous avait ouvert.

LE TÉMOIN. Non, monsieur, c'est le fils ; c'est quand je suis revenu la deuxième fois qu'une femme m'a ouvert.

Le témoin ajoute qu'il n'a rien remarqué d'extraordinaire dans la figure d'Edouard.

GAILLARD, voiturier, à Pierrelaie s'est aussi présenté le 15, chez M. Donon. Il était trois heures un quart : c'est Edouard qui lui a ouvert.

D. Que veniez-vous faire chez M. Donon? — R. Payer un billet de 60 fr. J'ai donné l'argent à M. Edouard qui est monté dans sa chambre et m'a écrit un reçu.

FEMME MAITRE, à Gaillon. Je suis venue le 15 chez M. Donon ; il était deux heures et demie. M. Edouard m'a dit : Mon papa n'y est pas, mais faites quelques tours dans la ville, repassez. Je suis revenue un quart-d'heure après, je suis entrée en insistant parce que M. Edouard ne voulait pas me recevoir. Après avoir attendu quelque temps, je suis partie.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'a-t-il fait pendant que vous étiez là?

LA FEMME MAITRE. Il chantait en balayant les appartements.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, pourquoi avez-vous voulu empêcher la femme Maître d'entrer?

EDOUARD. C'est que j'allais m'habiller, et qu'elle m'en empêchait en restant là.

M. LE PRÉSIDENT. Comment, en balayant, n'avez-vous pas vu les traces de sang?

EDOUARD. — Je ne les ai pas vues.

La femme Maître déclare qu'Edouard se tourmentait de l'absence de son père, et qu'il l'a même priée d'aller voir au bureau du chemin de fer ; mais, comme il était un peu tard, elle n'y a pas été.

L'audience est suspendue quelques instants, sur la demande de Rousselet, indisposé.

A la reprise de l'audience, M. le procureur général s'adresse à Edouard. — Comment accorder que votre père vous aurait dit la veille qu'il irait peut-être à Paris, et que le lendemain vous disiez à la femme Maître que vous étiez inquiet parce que votre père ne vous avait pas prévenu ?

EDOUARD. Mais, la veille, il ne m'avait pas affirmé qu'il irait à Paris ; et, comme il ne m'avait pas laissé la clé, je ne pouvais en être sûr ; voilà pourquoi je me suis inquiété.

UN DES JURÉS. Je voudrais que la femme Mazy nous dit si Edouard balayait et époussetait d'ordinaire?

LA FEMME MAZY. Je l'ai vu frotter, épousseter, surtout sa chambre.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Oui, mais avait-il pour habitude de balayer les corridors? — R. Dam, non pas ordinairement.

D. N'avez-vous pas, d'ailleurs, femme Mazy, balayé le matin ce corridor d'entrée? — R. Oui.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Ainsi, voilà qui est bien constant, Edouard balayait sur les deux ou trois heures un corridor qui l'avait déjà été le matin.

LEBRUN, coiffeur à la Basse-Aumône.

Je rasais M. Donon tous les jours à cinq heures ; le dimanche, 14, il me dit de passer à huit heures ; je ne vins que sur les 9 heures et demie ; M. Edouard me reçut et me dit : « Non, papa n'y est pas, repassez. » Je revins à dix heures ; M. Edouard me dit : « Il n'y est pas encore ; » j'entrai un quart d'heure après. Je lui dis : « Ma foi, je ne puis attendre. Faudra-t-il revenir ou me ferez-vous demander? M. Edouard me dit : « Il n'y a personne à la maison, si vous êtes assez bon pour revenir sur les 4 heures. » Je revins, et c'est alors M. le juge de paix qui me reçut. Le malheur était arrivé.

M. LE PRÉSIDENT. Quand vous êtes revenu la seconde fois, Edouard paraissait-il troublé? — R. Ma foi non, il m'a fait entrer dans la salle à manger sur le jardin, et là nous avons causé de choses indifférentes pendant environ 15 minutes.

L'audience est levée à dix heures et demie, après cette déposition, pour être reprise demain à dix heures.

L'affaire continuera toute la journée du dimanche.

Le tribunal de commerce de Rouen a rendu le 24 un jugement qui intéresse au plus haut degré le commerce.

Un certain nombre de balles de trèfle étaient arrivées à Rouen par le chemin de fer, à l'adresse de M. Turpin-Lebreton, négociant à Rouen. La compagnie, sans prévenir le destinataire, s'empressa de les faire transporter chez lui et de lui réclamer 4 francs pour le transport de la gare : mais ce dernier, qui n'avait point donné l'ordre de faire transporter chez lui les balles de trèfle, se plaignit de ne pas avoir été prévenu de leur arrivée à la gare, et d'avoir été mis ainsi dans l'impossibilité d'indiquer le magasin à la porte duquel il prétendait les faire livrer par la compagnie. Ces motifs l'ont déterminé à refuser le paiement des 4 francs qui lui étaient demandés.

Parmi les considérants du jugement rendu, on remarque ceux qui suivent :

« Attendu que cette dérogation aux usages reçus et au propre règlement de la compagnie du chemin de fer, semble le prélude des vexations auxquelles sera exposé le commerce, lorsqu'après avoir détruit toute espèce de concurrence pour le transport, la compagnie exercera son monopole dans toute son étendue ; qu'il importe d'y veiller, de réprimer les empiètements auxquels elle se livre de plus en plus, et de lui faire comprendre qu'elle est créée, non pour nuire aux intérêts du commerce, mais pour les bien servir ;

» Attendu que le sieur Turpin-Lebreton offre de payer le transport jusqu'à la gare du chemin de fer de Rouen, de onze balles, dont il consent prendre livraison. »

Le tribunal a jugé suffisantes les offres du sieur Turpin-Lebreton, lui a donné acte de son refus de prendre livraison des dix balles, et condamne la compagnie du chemin de fer aux dépens.

Notre correspondant d'Orléans nous mande, en date du 27, que dans cette ville on a les mêmes plaintes à formuler exactement dans les mêmes termes.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Agriculture.

Agriculture. — Comment elle devrait être représentée à l'Exposition. — Produits animaux. — Laines. — Toisons mérinos, race de Rambouillet, race électorale. — Dishley. — Mérinos.

« C'est un des vices caractéristiques de la civilisation, a-t-on dit, [illegible] ... mie pour [illegible] pour eux? »

Les avertissements ne lui ont pourtant point manqué dans cette circonstance : il est bien certain que l'on a sollicité le ministère de compléter son Exposition, en y recevant les produits les plus importants de l'agriculture, les animaux et surtout les bœufs et les moutons. Le ministère a refusé après mûre délibération ; mais pour n'être pas injuste à demi, il a fait une exception en faveur d'un seul troupeau, représenté par deux moutons remarquables qui habitent une jolie petite tente dans la cour, faisant face aux Tuileries. De nombreux visiteurs, et de toutes les classes de la société, s'arrêtent souvent devant ces deux bêtes, envoyées par M. Graux de Mauchamp (Aisne) ; cela suffit pour prouver, si quelqu'un pouvait en douter, que le public aurait accueilli avec intérêt une exhibition plus complète des races diverses de nos animaux domestiques.

Est-ce que les produits ne sont pas de véritables curiosités pour les habitants des villes, et surtout pour les Parisiens? Voyez donc comme ils se pressent dans les galeries du Luxembourg lorsqu'on leur fait une exposition d'horticulture ! Comme ils ont de l'admiration, non pas seulement pour les fleurs et les fruits, mais pour toutes les plantes jardinières ! Ils s'extasient devant un pied de fraisier, devant une rhubarbe, devant un chou à vache. Certes, ils auraient eu aussi grand plaisir à voir toutes nos variétés de céréales si nombreuses et si peu connues, même des cultivateurs. Pourquoi donc n'avez-vous pas convoqué tous ces produits à votre grande fête nationale? Il eût fallu faire encore de nouvelles dépenses, dites-vous, et d'ailleurs c'était impossible ; nous allons voir.

Pour les végétaux, il n'y avait aucune difficulté, sans doute, vous devez en convenir ; mais les animaux?... Eh bien ! ne parlons que des animaux. Toutes les semaines, une grande partie de la France expédie à Paris ses bœufs et ses moutons de choix pour la boucherie de la capitale ; il fallait tout simplement inviter les éleveurs à envoyer leurs bêtes quelques jours avant le marché ; une décision préalable du jury aurait admis dans les étables de l'Exposition les sujets les plus remarquables, et après un séjour d'une semaine au plus, ils auraient cédé la place à de nouveaux arrivants, et l'on pouvait avoir ainsi huit concours successifs, ou un seul concours pour les huit exhibitions.

En s'y prenant d'avance, comme on l'a fait pour l'industrie manufacturière, la chose devenait encore beaucoup plus facile ; elle n'aurait présenté aucun obstacle avec l'aide éclairé des jurys départementaux. Puis, nous aurions voulu que le gouvernement, pour donner l'exemple, exposât lui-même pendant les deux mois les animaux des bergeries et des vacheries nationales qui auraient servi de terme fixe de comparaison.

Faut-il dire tous les enseignements qu'aurait fournis cette exposition? Les cultivateurs auraient eu à y étudier des modèles d'étables et de bergeries, des méthodes d'alimentation indiquées par les éleveurs, l'usage des divers instruments qui servent à préparer la nourriture des animaux ; les hache-paille, les coupe-racine, les concasseurs, les appareils à cuire le grain et le fourrage, auraient été expérimentés tour-à-tour ; le public aurait pu les juger en connaissance de cause, ce qui est impossible aujourd'hui.

Sans doute pour obtenir ces avantages, les dépenses se seraient accrues ; mais n'est-ce pas le cas de dire avec Colbert : Pour les choses inutiles, soyez avare de l'argent de l'Etat, pour faire le bien soyez prodigue ! Et connaissez-vous rien de plus utile que d'encourager l'agriculture?

Les expositions ont donné à l'industrie manufacturière une impulsion bien remarquable ; elles produiraient le même effet sur l'agriculture. « Cette affluence de citoyens qui se pressent et se renouvellent sans cesse sous les portiques où se déploient les richesses nationales ; ces récompenses, ces médailles d'ordres divers, noble héritage à transmettre à ses enfants ; le signe de l'honneur donné aux plus dignes parmi les plus dignes ; les noms des vainqueurs hautement proclamés dans le palais des rois et signalés à la confiance et à la reconnaissance publique, ne sont-ce pas des motifs qui doivent exciter la plus vive émulation? Et même, lorsqu'on succombe dans une lutte si solennelle, où se trouvent, au milieu de la foule des spectateurs, les hommes les plus éclairés, les sommités sociales, les princes, le souverain de la nation, des étrangers de haut mérite, ne se relève-t-on pas avec la ferme volonté de rentrer de nouveau dans la lice et de triompher à son tour? » Voilà comme le baron Thénard appréciait l'effet des expositions sur les industriels, dans le discours qu'il adressait au roi en 1839, en lui présentant le rapport du jury central : les agriculteurs, plus que tous les autres, ont besoin de cette excitation puissante ; ils ont besoin d'être stimulés par les applaudissements du public pour ne point s'engourdir dans leur isolement ; et puisque le pays ne peut vivre sans eux, il est juste que le pays ne leur refuse pas, dans les grandes circonstances, un témoignage de reconnaissance. Déjà quelques grandes villes, Dijon entre autres, ont parfaitement compris combien il était nécessaire de ne point laisser l'agriculture en dehors des honneurs que l'on prodigue aux autres industries ; elles l'ont appelée à leur exposition départementale, et ont ainsi prouvé qu'il n'était pas difficile de vaincre ces difficultés que l'administration centrale considère comme des obstacles insurmontables. Maintenant, le ministère a cinq ans pour réfléchir, il comprendra sans doute qu'il ne conviendrait pas qu'à l'exposition nouvelle on pût lui reprocher encore d'être incapable de diriger et d'activer le mouvement agricole. « Ce que nous voulons, disait le roi répondant au baron Thénard, les conquêtes que nous poursuivons, ce sont les conquêtes de l'industrie ; ces conquêtes qui ne dépouillent personne, qui ne coûtent de larmes à personne. » Eh bien ! n'oubliez pas que l'agriculture seule peut aujourd'hui faire de ces conquêtes qui ne coûtent de larmes à personne ; mais que pour les faire elle a besoin d'être grandie, honorée et placée sur le même rang que l'industrie manufacturière qui semble absorber toutes vos sympathies.

[illegible] allongée que nous l'avons vue quelquefois dans le même type. Cependant M. Aubergé compte parmi nos plus habiles cultivateurs de la Brie ; il a de la pratique et de la science, il aime le progrès. Cette année encore il a donné une preuve des efforts qu'il ne cesse de faire pour améliorer son art, en exposant des toisons lavées à dos. Nous engageons ses confrères à l'imiter, et à satisfaire complètement sur ce point les justes exigences des négociants : il n'y a pas lieu d'hésiter, puisque le commerce ne veut plus des laines en suint, puisqu'il recherche les laines blanches, il faut laver ; l'opération ne présente aucune difficulté, et lorsqu'on la pratique en temps convenable, elle ne peut en rien compromettre la santé des moutons.

Le lot de M. Monnot Leroy de Ponteret (Aisne), est issu probablement aussi de Rambouillet ; il ne nous semble pas inférieur en finesse à celui de M. Aubergé ; mais il satisfait davantage aux besoins actuels de la fabrique par la longueur très remarquable de sa mèche. Ce n'est pas sans intérêt que l'on fera la comparaison des laines de M. Monnot Leroy avec celles de M. Pluchet de Trappes (Seine-et-Oise). M. Pluchet, élève distingué de l'école de Grignon, a complété son instruction agricole en Allemagne ; les nouveautés semblent avoir sur son esprit un attrait puissant. L'un des premiers, aux environs de Paris, il a suivi l'impulsion donnée par M. Yvart, et l'on peut le placer en tête du petit nombre de laines Dishley-Mérinos. Nous considérons comme fâcheux l'engouement que professe l'administration de l'agriculture pour les races anglaises ; mais ce n'est pas le lieu d'en parler : constatons seulement que les croisements de M. Pluchet donnent une laine inférieure à celle de M. Monot Leroy, quant à la finesse, sans allonger très sensiblement la mèche.

Les qualités des toisons de Naz et leurs défauts sont trop connus pour nous y arrêter.

Plusieurs éleveurs de Bourgogne, et surtout M. Godin, de Châtillon-sur-Seine, ont exposé des lots d'un troupeau connu sous le nom de race de Villotte, et qui est le type pur électoral. Il n'y a rien là non plus qui puisse intéresser nos lecteurs. A notre avis, du reste, une exposition de toisons seules, sans les moutons qui les ont produites, ne peut fournir aucun renseignement utile ; et l'on risque fort de se fourvoyer en voulant juger la laine sans le mouton ou le mouton sans la laine : ce sont deux choses que l'on ne doit point séparer. Les cultivateurs, dans leurs petits concours, ne font pas cette sottise ; ils veulent voir l'animal tout entier pour estimer la valeur véritable de chacune de ses parties. Mais au ministère de l'agriculture on a pour principe de s'inquiéter fort peu des règles les mieux établies en économie rurale ; aussi, l'on ordonne des expositions auxquelles il n'y a pas d'exposants, [illegible] fait pitié.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

L'ARCHITECTURE ET L'INDUSTRIE, COMME MOYEN DE PERFECTION SOCIALE, par AMÉDÉE COUDER, 2e édition (4 vol. in-4° ornés de magnifiques gravures. Chez Dauvin et Fontaine, libraires, passage des Panoramas.)

Cet ouvrage a été accueilli avec une extrême faveur. Tous les organes de la presse parisienne ont été unanimes à son égard. L'auteur a reçu les éloges qui lui sont adressés comme écrivain et comme poète. Mais il reste à le juger comme artiste.

Quand on considère la magnificence du monument qu'il propose d'élever, l'immensité du palais ou plutôt du temple qu'il veut consacrer à l'industrie, on est saisi d'un vif sentiment de regret, car on sent au premier abord combien il y a peu à espérer de voir exécuter ces vastes plans, réaliser ces créations orientales, à notre époque de [illegible], de désillusion et d'avarice. Mais lors même que de si vastes plans ne pourraient être exécutés, il n'en faudrait pas moins tenir compte à leur auteur de la puissance d'imagination qui les a conçus. Ce mérite, que possède au plus haut degré M. Couderc, se rencontre très peu chez les artistes de nos jours. De nos jours, rien de plus rare chez les artistes, nos contemporains, qu'une manière large, que du grandiose dans les conceptions. C'est par là que pèchent la plupart des édifices nouveaux, récemment élevés. Qu'on jette les yeux, par exemple, sur les églises de Saint-Vincent-de-Paule ou de Notre-Dame-de-Lorette. L'architecture en est d'un dessin correct, d'un effet agréable. Son défaut, c'est qu'elle a quelque chose de mesquin et d'étriqué. Elle atteste des études irréprochables, si l'on veut, sous le rapport de la pureté classique, mais en même temps la plus grande stérilité d'imagination.

Ce serait, au contraire, par excès d'imagination que l'ouvrage de M. Couder prêterait à la critique. Ce défaut est bien préférable à l'autre. Rien n'égale l'ampleur de ses créations, l'abondance de ses idées, la richesse des détails, la multiplicité, la profusion des symboles et des allégories ingénieuses, dont il peuple et anime toutes les parties de son vaste édifice.

« Le plan général est un polygone régulier, composé de quarante-huit côtés tracés par une rue de plus de trente mètres de large, dont les somptueuses constructions, toutes élevées sur un même modèle, répondent à des galeries à jour qui servent de ceinture au palais et reproduisent le portique des habitations en même temps qu'elles offrent d'élégantes terrasses avec des lignes d'arbres, et l'éclat d'une riche végétation rafraîchie par des eaux jaillissantes ; le premier cercle donné par les habitations de la rue représente les générations opulentes et éclairées qui doivent, dans de longs siècles, contempler et méditer en face de cet édifice ; le second cercle celui des galeries à jour, indique la limite tracée par le créateur, pour servir en quelque sorte de champ clos à l'émulation des hommes. Cette barrière, formée d'un triple rang, a ses portes d'honneur, qu'on aurait nommées des arcs de triomphe si les cérémonies triomphales eussent été dans nos mœurs.

Le portique formé de plus de trois mille colonnes, s'attache sans interruption aux contours de l'édifice. Il est paré de mosaïques de marbre, et sa voûte est décorée de bas-reliefs richement encadrés. Il représente la civilisation ; ses parties avancées ou rentrantes sont l'image de la lutte continuelle de l'intelligence, dont les victoires sont écrites dans les inventions, les découvertes et les progrès de toute nature. La muraille en fait connaître la date, et le marbre en retrace les auteurs debout entre les colonnes. Là sont placés, par catégories, les hommes éminents de la science, des arts, de l'industrie, de la philanthropie, etc. : les Monge, les Volta, les Galvani, les

espérer de voir un jour la montagne toute entière parmi nous. Ce vœu d'ailleurs semble autorisé; les anciennes limites de la ville attestent combien peut s'étendre sa ceinture; et ne doit-on pas désirer avec ardeur qu'un palais consacré aux arts et à l'industrie puisse un jour marquer à la fois le centre de Paris et la place où la civilisation doit trouver son point milieu. »

Affaiblis par des fouilles nombreuses et constantes, les flancs de la montagne de Montmartre ne supportent plus qu'avec peine la crête couverte d'une population, qu'un instant pourrait ensevelir sous d'épouvantables décombres. La prudence qui veille sans cesse à ce qu'une habitation menaçant ruine soit abattue, ne peut rester long-temps sans diriger son regard de ce côté, et peut-être sans commander le nivellement du sol.

Les propriétés n'offrent à Montmartre que des constructions de peu d'importance, et leur valeur est moindre chaque jour à mesure que s'accroît le danger qui les menace. L'emplacement pourrait donc, à ce point de vue, présenter des avantages; et si l'on pouvait l'adopter, quelle ne serait point la magnificence produite sur toute la ville de Paris et sur les riches campagnes qui l'environnent, par ce gigantesque trophée, qui signalerait au loin,

— fin cour.					
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	82 »	82 05	81 95	81 95	82 15
— fin cour.	82 15	82 15	81 85	81 85	82 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	104 1/8	B. » 1/8
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	» »
O. de la V.	1460 »	1455 »	B. 5 »	Esp. D. active	30 3/4	» »	» »
B. de Fr.	3025 »	3027 50	H. 2 50	5 0/0 Naples.	99 10	99 20	B. 10 »
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain..	104 1/8	» »	» »
4 — 1000	1110 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1225 »	» »	B. 2 50
C. hyp...	788 75	790 »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »
4 Can....	1280 »	» »	H. 2 50	Banq. belge.	» »	» »	» »

Spectacles du 30 juin.

7 h. »/» **OPÉRA.** — Représentation extraordinaire.
7 h. 0/0 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Ménage parisien. Dame et demoiselle.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Sirène.
7 h. »/» **ODÉON.** — Antigone.
7 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Le Client. La Veille. Mémoires. Humoriste.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Nicaise. Chevalier. Chansonnette. 2 Polkas. Fleur.
7 h. »/» **GYMNASE.** — Marraine. — Philippe. — Malvina. — Les aides-de-camp.
6 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Ravel. F. Galfâtre. Part du Diable. Mme Camus.
6 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Une nuit d'été. — 1844 et 1644.
7 h. »/» **GAITÉ.** — Tout pour de l'or.
6 h. »/» **AMBIGU.** — Le Rôdeur.
6 h. »/» **FOLIES.** — Acarde. — Métiers. — Goyora. — Fauvettes. — Roland.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Pierrot. — La Cracovienne. — La Poupée. — La Polka.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines. (Par 100 k.)

Erratum. Le mouvement et le cours d'hier nous étant parvenus erronés, nous les rectifions aujourd'hui.

HALLE DE PARIS.

27 Juin.				28 Juin.			
Arrivages	1461 q.	50 k.		Arrivages	1461 q.	52 k.	
Ventes	1738	74		Ventes	1738	74	
Restant	15363	76		Restant	15363	76	
Cours moyen		38,94		Cours moyen		40,66	
Cours-taxe		39,34		Cours-taxe		39,70	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gr.	50 q.	09 k.	50,30 à 54,15	Gr.	0 q.	00 k.	00,00 à 00,00
1re	452	58	39,50 à 41,40	1re	2028	69	39,50 à 41,40
2e	470	01	36,25 à 38,85	2e	400	48	37,53 à 38,85
3e	29	93	31,25 à 33,00	3e	00	00	00,00 à 00,00
4e	43	61	22,25 à 24,85	4e	2	14	26,75 à 00,00
Al.	411	47	20,30 à 52,20	Al.	547	71	39,50 à 54,15

Taxe du pain (par kil.)

Le cours s'étant élevé au chiffre nécessaire pour l'augmentation du pain, la taxe sera augmentée d'un centime par kilogramme, ce qui portera le pain de première qualité à 30 centimes et celui de la seconde restera au prix de 28 centimes, cette seconde qualité devant toujours être de 8 centimes au-dessous de la première qualité si la taxe est un nombre pair et de 7 seulement si ce prix de taxe est impair.

Cours des Céréales (par hect.).

ÉVREUX, 22 Juin. — Froment : 21,27. — Méteil : 18,66. — Seigle : 11,58. — Orge : 12,77. Avoine : 8,29.

LES ANDELYS, 24 Juin. — Froment : 20,62. — Méteil : 19,00. — Seigle : 11,75. — Avoine : 7,50.

GISORS, 26 Juin. — Froment : 19,75. — Méteil : 17,50. — Seigle : 11,75. — Orge : 11,75. — Avoine : 7,40.

VERNEUIL, 24 Juin. — Froment : 21,75. — Méteil : 19,30. — Seigle : 13,50. — Orge : 13,75. — Avoine : 7,75.

COULOMMIERS, 27 Juin. — Notre marché du 26 courant était moins approvisionné en froment que le précédent; la vente a été longue et difficile : les cours se sont enfin fixés de 19,53 à 21,25 en baisse qui peut être évaluée à 0,94 sur les premières sortes et 0,31 sur les deuxième et troisième qualités. Quant au prix de 21,25 il n'a été obtenu que sur quelques articles achetés par des consommateurs ou commerçants qui croyaient à la continuation du mouvement de hausse. Même aspect des affaires sur échantillons. — Froment, 1re : 19,53 à 21,25 : 2e : 18,75 à 19,30; 3e : 18,13 à 18,44. — Orge : 10,75. — Avoine : 7,75.

LA FERTÉ-GAUCHER, 26 Juin. — Froment, 1re : 21,66; 2e : 21,32; 3e : 20,00 à 20,66. — Seigle : 10,66 à 12,00. — Orge : 10,00 à 11,00. Avoine : 7,33.

ORLÉANS, 27 Juin. — Hier, à la halle, les farines premières valaient 36,47 le quintal et les deuxièmes marques : 35,22. Il y avait quelques offres en froment. A Blois ou dans les environs on a déjà vendu du seigle nouveau à 12,66 il était beau et bon.

Depuis Blois jusqu'à Mer une grêle épouvantable a tout rasé dans une étendue de 32 kilomètres sur 4 à 5. Les plus riches fermiers étaient assurés; ils seront obligés d'acheter de grain pour les besoins de leur personnel.

BÉTHUNE, 24 Juin. — Froment, 1re : 20,50 à 22,50; 2e : 19,25 à 20,25; 3e : 18,00. — Méteil : 17,25. — Seigle : 12,50. — Orge : 14,00. — Escourgeon : 14,25. — Avoine : 7,75 à 8,75.

DOUAI, 25 Juin. — Froment, 1re : 19,50 à 20,50; 2e : 18,00 à 19,25; 3e : 17,00 à 18,00. — Seigle : 10,25 à 11,00. — Orge : 11,60 à 13,00. — Avoine : 7,00 à 8,20.

PAIMPOL, 25 Juin. — Froment : 16,92. — Méteil : 13,77. — Orge et seigle : 10,08. — Sarrazin : 10,00. — Avoine : 6,60. — Tendances à la baisse. Depuis huit jours les froments se sont beaucoup améliorés par une température plus humide; ils ont peu de paille, mais ils sont nets et de belle qualité. De là vient le peu d'empressement à s'approvisionner en vieux blés et les meuniers n'achèteront qu'à mesure de leurs besoins d'ici à la récolte. Les demandes du dehors ont tout-à-fait baissé par suite de nombreux arrivages de blés étrangers sur les principaux marchés.

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

Marché de POISSY du 27 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du k. s. p.		
Bœufs.....	1958	1758	200	1 16	1 4	» 94
Vaches....	60	52	8	1 8	» 88	» 76
Veaux.....	858	856	2	1 40	1 22	» 04
Moutons..	6584	6227	357	1 38	1 22	» 06

PARIS. *Marchés aux bestiaux du 28 juin.* — 43 vaches amenées et vendues : 1,26-1,12-1,00. — 1 taureau non vendu. — 896 veaux dont 884 vendus 1,..-1,38-1,20.

LA CHAPELLE ST-DENIS, *Marchés des 27 et 28 Juin.* — 670 porcs dont 520 vendus : 1,10-1,00-0,90. — 754 veaux, tous vendus : 1,60-1,30-1,20.

COULOMMIERS, *Marché du 27 Juin.* — 210 veaux gras, tous vendus : 1,48-1,34-1,26. — 191 veaux d'élève de 15,00 à 26,00 l'un. — 34 grands porcs de 41,00 à 56,00, et 67 petits porcs de 11,00 à 28,00.

METZ, 24 Juin. — 33 bœufs : 1,18-1,15-1,12. — 94 veaux : 1,05-1,12-1,20. — 83 moutons : 1,30-1,20-1,10. — 12 taureaux : 0,96-0,90-0,84. 21 vaches : 1,12-1,04-0,96. — 4 porcs : 0,90-0,85-0,80.

Viandes diverses et volaille.

PARIS, *Marché de la Vallée du 28 Juin.* — Chevreaux ou cabris : 2,00. — Lapins et lapereaux : 0,95 à 2,25. — Dindes gras : 6,00 à 7,50; do ordin. : 2,25 à 4,50. — Oies : 1,50 à 4,25. — Chapons gras : 2,25 à 6,00. — Poulets gras : 2,50 à 3,75. — Poulets communs : 0,80 à 1,75. — Canards : 1,00 à 1,50. — Canetons : 2,25 à 4,00. — Pigeons de volière : 0,50 à 0,95. — Pilets : 0,25 à 0,50.

Cours des laines (le kil.).

AMIENS, 23 Juin. — Laines fortes de Picardie lavées à dos : 2,00 à 5,75; do courantes : 4,75 à 5,25; do 3e qualité : 4,50 à 4,75. — Cuisses de Berry : 3 à 4,20. — Pelures (écouailles non lavées) 3 à 4,20; id. d'Allemagne : 3 à 3,60. — Écouailles-métis : 5 à 6,20; do de Berry, 1re : 5 à 5,40; do de Berry, 2e : 4,50 à 5. — Agneaux lavés (au panier) : 5,25 à 6,50; do de Berry, 1re : 5,00 à 5,50; do de Berry, 2e : 4,50 à 5,00. — Mères-laines en suint, de Brie, Beauce, Soissonnais : 1,90 à 2,30. — Mères-laines en suint de Picardie : 1,70 à 2,40; de métis pour le peigne : 2,60 à 3,60. — Blousses : 4,50 à 5,75. — Blousses extra-fines : 5,75 à 8.

REIMS, 22 Juin. — Les affaires ont été moins actives en laine à peigne cette semaine que les précédentes; les fabricants peigneurs commencent à voir que les achats faits jusqu'à présent sont à des prix très élevés, et qu'il n'y a que perte réelle pour eux. La vente des dessus se fait toujours bien et à des prix sortables; du reste, il n'y a pas d'approvisionnement dans aucun genre.

Laines lavées à dos : 4,50 à 5,80. — Bourgogne métis : 4,70 à 5,20; do mérinos : 5,25 à 5,80. — Soissonnais : 4,50 à 5. — Champagne : 4,50 à 5,80. — Agneau à dos de Picardie : 3,50 à 4; do Champagne : 4,40 à 4,80; de Bourgogne : 4,40 à 5. — Laines d'Allemagne, propres au peigne : 4,75 à 7,25. — Mères-laines métis, lavées au panier, propres au peigne : 4,75 à 7. — Mères-laines d'Espagne : 5 à 6; do d'Italie : 4,60 à 5; do de France : 5,75 à 7,25; do jaunes fins : 5 à 5,75; do jaunes communs : 4,40 à 5. — Abats lavés : 4,50 à 5,25. — Abats lavés à dos : 2,75 à 3,50. — Mères-laines de Berry, refines : 5,25 à 2,80. — Id. lavées au panier : 2,20 à 2,50. — Agneaux à dos de Picardie : 2,00 à 3. — Mères-laines métis, lavées à dos : 3 à 3,40; id. lavées au panier : 2,70 à 3. — Pelures courtes, pour carde : 2,20 à 2,60; id. communes pour peigne : 3 à 3,10; id. fines non écouaillées : 3,50 à 4. — Mères-laines en suint de Picardie : 1,60 à 1,80; id. de Brie et de Beauce : 2 à 2,20; id. du Soissonnais : 1,80 à 2,10. — Agneaux en suint de Picardie : 1,40 à 1,70. — Ce sont toujours les laines fines qui sont les plus recherchées et les mieux vendues.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

[illegible] dans un pareil fait, le résultat d'une simple connivence du ministère avec les grands banquiers, de la faiblesse et de l'inaptitude de la chambre. Ce n'est point un *accident* que ces votes répétés depuis quelques années, au moyen desquels l'Etat a été successivement privé des chemins d'Orléans, de Rouen, du Hâvre, d'Avignon, de Bordeaux, de Montpellier, de Vierzon, et le sera prochainement de ceux du Nord, de Lyon, de Strasbourg, de Rennes, de tous les chemins enfin, qui se construiront en France.

Ce n'est point un accident, c'est le développement régulier et rapide d'un ordre social; qu'une fausse direction donnée à la révolution de 1789 tend depuis long-temps à établir parmi nous. Après avoir abattu l'aristocratie féodale militaire, notre Révolution n'a pas su reconstituer une société fondée sur des bases assez larges pour comprendre toute la nation ; le moment de trouble et de confusion passé, s'est encore reformée parmi nous cette profonde division qui, dans toute société, a toujours séparé le puissant du faible, le riche du pauvre; mais au lieu du riche et puissant seigneur militaire et guerrier, se trouve l'industriel riche et puissant aussi, mais pacifique; quant à la masse du peuple, elle est restée ou est redevenue ce qu'elle était auparavant, — ouvrière, pauvre et esclave.

Mais rien n'est immuable en ce monde ; ce nouveau pouvoir industriel, cette aristocratie naissante, qui par la grâce des écus vient prendre la place que la vieille aristocratie tenait par la grâce de la naissance, grandit tous les jours; et tout naturellement elle étend et consolide sa suprématie.

La guerre que nos anciens libéraux faisaient à l'autorité, celle que nos républicains actuels entretiennent contre la royauté de juillet, nous ont long-temps trompés sur le caractère véritable du mouvement qui s'opérait au sein de la société française. On s'est obstiné pendant long-temps à se défendre contre le pouvoir politique; contre qui se défendait-on? contre un fantôme : car, en réalité, le pouvoir politique depuis 1815 jusqu'à ce jour n'a été qu'un véritable fantôme, sans force, sans personnalité, ballotté entre tous les partis, incapable de donner la vie à la France; — la vie ne sort pas d'un mort.

Mais à côté de ce fantôme éclatant, qui attirait tous les yeux, se consolidait chaque jour, en silence, l'industrialisme, et voilà qu'aujourd'hui, l'industrialisme, qui n'a point de Tuileries, qui n'a point d'armées, ni de citadelles, qui n'a point de chef, voilà qu'il dicte des lois aux Pouvoirs politiques, voilà qu'il leur arrache toutes les grandes routes du royaume, voilà qu'il marche audacieusement à l'usurpation du Pouvoir, par la constitution régularisée des monopoles, dont celui des transports n'est que le prélude.

Encore une fois, ce n'est pas maladresse ou trahison des chambres, qui livre les routes aux compagnies financières ; non, c'est un mouvement tout puissant, auquel elle ne peuvent résister: la preuve en est facile à donner.

Nous avons démontré tout ce qu'il y avait de déraisonnable, d'absurde, s'il faut le dire, dans les lois des chemins de fer, sous tous les rapports: finances, politique, économie sociale... Eh bien! chacun en convenait; chacun disait la même chose que nous, parmi les journalistes, dans les chambres, dans le conseil des ministres, partout, partout... Mais chacun était paralysé, chacun sentait qu'avec ces raisonnements, il n'était pas assez armé pour lutter contre la force aveugle, fatale en quelque sorte, qui entraînait le pays: nous avons vû les plus convaincus du danger que présentent les compagnies financières, voter néanmoins pour les lois de concession.

Que faut-il conclure de ce vertige qui saisit les esprits les plus fermes et les plus sensés, et qui leur fait rejeter les vérités les plus palpables pour accepter volontairement l'erreur? Que faut-il conclure en voyant la royauté et les chambres tendre elles-mêmes les mains aux fers dorés que leur apprête l'aristocratie financière: c'est qu'il y a là une force véritable, une réalité pressante, que l'on pourra arrêter ou détruire, non pas par de vains arguments, mais seulement en lui substituant une autre réalité plus forte et plus vivace.

Nous le reconnaissons donc ; nous avons eu tort de combattre les concessions de chemins de fer par des arguments pris au simple point de vue du bon sens courant; une raison plus forte, la raison d'un fait nouveau et immense qui se produit avec puissance sur le sol français, a facilement émoussé nos petites raisons et nos petites démonstrations. C'est à ce fait lui-même que nous devions nous attaquer ; c'est cette aristocratie grandissante, c'est la féodalité industrielle qu'il ne fallait pas nous lasser un instant de montrer à tous les yeux, et encore ne fallait-il pas nous contenter de pousser des clameurs contre elle ; elle eût pu dédaigner avec raison nos plaintes impuissantes; car elle personnifie l'époque, il est vrai que c'est dans son mouvement faussé et ses tendances perverties). Pour lutter contre elle avec succès, il faut en face d'elle poser les tendances vraies de la Révolution française, les tendances nationales, populaires, démocratiques; les tendances françaises et chrétiennes de l'association des individus et des peuples, de la véritable et pleine association.

C'est sur ce terrain que nous convions de nouveau tous les hommes amis de la patrie et de l'humanité; le vote des chemins de fer hâte l'arrivée et la consolidation du pouvoir industriel ; il ne doit

Violation du secret des lettres.

La plupart des gouvernements en sont encore à faire habituellement emploi de moyens qui déshonoreraient les particuliers qu'on saurait capables d'y avoir recours. Telle est, par exemple, la violation du secret des lettres, mesure qui vient d'être avouée et défendue dans le parlement anglais, avec un cynisme que pouvait seule se permettre l'oligarchie hautaine de ce pays.

Lorsque chez nous les mystères du cabinet noir étaient portés au grand jour de la tribune et dénoncés à l'opinion publique, il ne se trouvait du moins aucun membre du gouvernement assez osé pour venir justifier d'aussi honteuses pratiques, en s'appuyant sur quelque vieux texte de loi. Ceux-là même qui les mettaient en œuvre étaient retenus par un sentiment de pudeur; ils sentaient bien que ce ne serait pas impunément qu'on pourrait braver à ce point la conscience du pays.

Les gouvernants anglais ne sont point arrêtés par de semblables scrupules. Le comte de Radnor ayant soulevé la question de la violation du secret des lettres (seulement en ce qui concerne les étrangers, car pour la correspondance des nationaux on trouve tout simple qu'elle soit mise à la merci du pouvoir), le duc de Wellington n'a pas cherché à dissimuler cette pratique de l'administration qu'il dirige ; il l'a présentée comme l'accomplissement d'un devoir envers le pays ; il a déclaré que tous les ministres en avaient usé de la même manière. Enfin, le comte de Tancarville a cité une dépêche de Fox qui autorise *l'ouverture des lettres de tous les étrangers quelconques*.

Vainement un ou deux membres, lord Denman, par exemple, se sont joints au comte de Radnor, pour protester contre le pouvoir *odieux et immoral* dont se prévalait lord Wellington, et qui remonte à un statut de la reine Anne, rendu en temps de guerre civile, la pairie anglaise a passé outre; et aujourd'hui il est proclamé hautement, à la face du monde civilisé, qu'il existe un gouvernement constitutionnel, décidé à ne respecter la correspondance de qui que ce soit.

Il est malheureusement trop vrai que d'autres gouvernements en Europe ne respectent guère mieux que celui d'Angleterre le secret des correspondances ; mais nul autre du moins ne fait d'une telle infamie une chose légale.

Dans la séance d'hier, à la chambre des députés, M. Léon de Malleville a demandé au ministère de s'expliquer sur certaines paroles de lord Duncombe, qui attribuaient à notre administration d'ouvrir aussi les lettres qu'on lui confie. M. Guizot a formellement démenti cette imputation ; il a déclaré que chez nous l'administration respectait religieusement le secret des lettres vis-à-vis des étrangers et des nationaux.

Nous nous félicitons d'avoir une pareille déclaration à opposer à celle de lord Wellington. Puisse-t-elle ne pas trouver d'incrédules !

Le ministère a du malheur avec ses projets de loi, même à la chambre des pairs. Après la loi, libéralement modifiée, sur l'instruction publique, voici venir le projet sur le régime colonial, et déjà la commission, si nous sommes bien informés, en a notablement changé les dispositions. Tout ce qui, dans le projet ministériel, était soumis au régime des ordonnances, sera réglé par la loi, et le caractère désorganisateur du rachat est atténué par l'obligation, pour l'affranchi, de s'engager pour cinq ans dans un atelier régulier, disposition empruntée au plan d'émancipation de M. le duc de Broglie.

Nos amis se souviennent qu'au mois de septembre dernier, les restes mortels de Charles Fourier furent transférés dans un terrain de concession perpétuelle, d'une manière que nous voulons nous abstenir de caractériser, par des individus qui avaient surpris la religion des autorités préposées aux cimetières. En signalant, comme il le méritait, cet acte (18 septembre), nous promettions d'en poursuivre la réparation qui ne pouvait manquer de nous être donnée pleine et entière.

Nos amis apprendront aujourd'hui avec plaisir que nous sommes rentrés dans tous nos droits, que le soin religieux de veiller sur la tombe du grand homme est légalement réservé à ses anciens disciples, à ceux qui ont aimé la personne de Fourier, qui ont rempli envers lui des devoirs de piété filiale, au déclin de sa noble et laborieuse carrière, à ceux, enfin qui, depuis quinze ans, se sont tout entiers voués à la propagation des vérités qu'il a découvertes.

Ce matin au cimetière Montmartre, en présence de M. Basset, l'honorable doyen des commissaires de police de Paris, qui lui-même avait été plus de quarante ans, en relations amicales avec le défunt, il a été procédé à l'exhumation. Le cercueil de plomb parfaitement intact a été placé dans une nouvelle bierre de chêne, et notre ancienne pierre rétablie et scellée sur le caveau où repose le corps. Le tombeau est situé à l'un des angles de la pièce dite de Saint-Laurent, onzième division. Les principaux disciples de Fourier présents à Paris assistaient à cette cérémonie, et parmi eux nous comptions avec bonheur nos amis Hugh Doherty, le savant propagateur de la science en Angleterre, et Albert Brisbane le zélé représentant de l'Ecole phalanstérienne d'Amérique. Nous avons visité la tombe de notre bien cher et regrettable Amédée Paget. Au moment où tant de faits constatent les progrès de l'Ecole sociétaire dans le monde, puisse la mort ne pas faire un nouveau et douloureux vide dans les rangs des défenseurs de la grande cause de l'humanité!

[illegible] remplacement de M. Laffitte.

« Art. 1er. Le chemin de fer de Paris sur le centre de la France, classé par l'art. 1er de la loi du 11 juin 1842, sera prolongé d'une part de Vierzon sur Châteauroux et Limoges, et d'autre part de Bourges sur Clermont. » — Adopté.

Art. 2. Une somme de sept millions huit cent mille francs est affectée à l'exécution de la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Vierzon et Châteauroux. » — Adopté.

« Art. 3. Une somme de 13 millions est affectée à l'exécution de la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Vierzon et la rive droite de l'Allier, près du confluent de cette rivière avec la Loire. » — Adopté.

« Art. 4 Sur les allocations mentionnées aux articles précédents et s'élevant ensemble à la somme de vingt millions huit cent mille francs, il est ouvert au ministre des travaux publics :

» Sur l'exercice 1844, un crédit de deux millions, savoir :

» *Un million* pour la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Vierzon et Châteauroux.

Un million pour la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Vierzon et la rive droite de l'Allier.

Et sur l'exercice 1845, un crédit de cinq millions, savoir :

Deux millions pour la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Vierzon et Châteauroux,

Trois millions pour la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Vierzon et la rive droite de l'Allier.

Art. 5. Le ministre des travaux publics est autorisé à comprendre les deux parties du chemin de fer désignées aux articles 2 et 3 ci-dessus, dans un seul et même bail avec le chemin d'Orléans à Vierzon.

Dans ce cas, la durée de la jouissance pourra être portée à 40 années.

Le bail sera passé aux clauses et conditions du cahier des charges annexé au présent projet de loi.

M. LUNEAU propose de remplacer cet article et les suivants par ce qui suit :

Art. 5. Une loi sera présentée dans le cours de la prochaine session, pour régler le mode d'achèvement et d'exploitation du chemin de fer de Paris sur le centre de la France et des lignes dirigées sur Limoges et sur Clermont.

Art. 6. Le ministre des travaux publics est autorisé à faire poser la voie de fer sur les sections terminées du chemin, et à pourvoir provisoirement, s'il y a lieu, à l'exploitation de ces sections.

Il est également autorisé à pourvoir à l'exploitation provisoire des parties du chemin où les rails seront posés.

A cet effet, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 2 millions 500,000 fr., et sur l'exercice 1845, un crédit de 4 millions.

Des ordonnances royales régleront le mode d'exploitation et les tarifs qui seront provisoirement appliqués sur les sections exploitées.

M. LASNYER combat cet amendement, et insiste principalement sur ce que le chemin a peu d'importance.

M. LUNEAU retire son amendement, pour ne pas abuser, dit-il, des instants de la chambre, qui semble pressée d'en finir.

Il s'engage ensuite, sur le cahier des charges un débat peu intéressants

M. GRANDIN propose par addition au tarif diverses mesures pour assurer la sûreté du transport des marchandises, et permettre au commerce de savoir à qui s'adresser lorsqu'il aura des réclamations à faire. Pour cela l'honorable membre réclame aussi l'institution de commissionnaires-chargeurs qui serviront d'intermédiaires entre le commerce et les compagnies.

Art. 6. La convention qui sera passée en vertu de la présente loi, ne deviendra définitive qu'après avoir été homologuée par une ordonnance royale. — Adopté.

Art. 7 La compagnie ne pourra émettre d'actions ou promesses d'actions négociables, avant de s'être constituée en société anonyme dûment autorisée conformément à l'art. 37 du code de commerce. — Adopté.

Art. 8. A moins d'une autorisation spéciale de l'administration supérieure, il est interdit à la compagnie, sous les peines portées par l'art. 419 du code pénal, de faire directement ou indirectement, avec des entreprises des transports de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas également consentis en faveur de toutes les autres entreprises desservant les mêmes routes.

Des ordonnances royales, portant règlement d'administration publique, prescriront toutes les mesures nécessaires pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le service de ce chemin fer.

M. LUNEAU voudrait qu'on introduisît dans la loi une sanction contre les vexations des compagnies.

M. DUMON répond que cette sanction sera plus convenablement placée dans la loi sur la police des chemins de fer, déjà adoptée par la chambre des pairs et sur laquelle un rapport a été fait à la chambre. — L'art est adopté.

« Art. 9. Dans le cas où, dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation de la présente loi, une compagnie agréée par le ministre des travaux publics n'aurait point accepté les conditions réglées par la présente loi et par le cahier des charges mentionné à l'art. 5, le ministre des travaux publics est autorisé à faire poser la voie de fer sur le chemin d'Orléans à Vierzon aux frais du trésor public.

» Une somme de 6,500,000 fr. est affectée à l'établissement de la voie de fer sur ledit chemin, en sus du crédit déjà ouvert par l'art. 15 de la loi du 11 juin 1842. » — Adopté.

« Art. 10. Pour subvenir au paiement des dépenses autorisées par l'article précédent, il est ouvert, au ministre des travaux publics : Sur l'exercice 1844, un crédit de 2,500,000 fr. ;

» Et sur l'exercice 1845, un crédit de 3,100,000 fr. » — Adopté.

L'art. 11, relatif aux voies et moyens, est également adopté.

La loi est ensuite adoptée au scrutin secret par 193 boules blanches contre 48 boules noires.

M. DE BUSSIÈRES. Je prie la chambre de vouloir bien remettre à lundi la discussion du chemin de fer de Strasbourg. Le rapport nous a été distribué hier à peine, et la chambre ne peut avoir eu le temps d'étudier la question. (Réclamations au centre.)

M. PÉRIGNON. Le rapport de la commission n'a été déposé que le 27 ; la mise à l'ordre du jour n'a été prononcée que parce qu'il a été dit que la discussion ne commencerait pas avant lundi.

Plusieurs orateurs prennent encore la parole dans le même sens ; on continue à réclamer au centre.

La chambre consultée décide qu'elle maintient à l'ordre du jour le projet de loi relatif au chemin de fer de Strasbourg.

M. HOUZEAUX-MUIRON. La chambre a décidé qu'elle discuterait aujourd'hui le projet de loi relatif au chemin de fer de Strasbourg; je suis aux ordres de la chambre, mais je dois l'avertir que je n'ai pas eu le temps d'étudier complètement ce projet.

Cependant la ligne est extrêmement importante.

L'orateur entre ensuite dans des considérations stratégiques, commer-

[illegible]

La commission l'a senti, puis qu'elle demande la suspension des travaux de Bar à Toul, et par conséquent l'annulation des travaux déjà si avancés de Toul à Strasbourg.

L'Oise, au contraire, est d'une navigation difficile ; le chemin de fer qui parcourra sa vallée ne nuira pas, et il améliorera.

M. PAIXHANS. L'honorable préopinant a traité toutes les questions qui ont rapport au projet de loi, une seule exceptée, et c'est à celle-là que je me bornerai.

Lorsque le gouvernement s'occupa pour la première fois de présenter une loi de chemins de fer, il proposa un projet profondément étudié ; mais comme il ne satisfaisait qu'un petit nombre de localités, on fut obligé d'en improviser un autre. L'un et l'autre devaient naturellement contenir une ligne de Paris au Rhin, mais on se divisa sur les tracés. On n'espérait pas une compagnie sur cette ligne, d'un médiocre rapport, de sorte que lorsqu'une compagnie se présenta en proposant un tracé, le gouvernement s'empressa d'accepter. Personne ne s'était occupé du tracé ; il a été cependant statué en trois jours sur ce tracé par le conseil des ponts et chaussées, et c'est ce tracé que l'on vient aujourd'hui proposer à la chambre, bien qu'il soit favorable sans doute aux intérêts de la compagnie, mais contraire à l'intérêt général.

Le conseil supérieur ne s'est pas occupé et n'a pas dû s'occuper de ce qu'il y avait à faire de la Marne au Rhin. De Strasbourg on ne se trouve nullement en contact avec l'Allemagne commerçante : en face se trouve la Forêt-Noire, qui s'étend jusqu'au Danube. C'est d'un point plus au nord que doit se faire la communication avec l'Allemagne, d'un point d'une importance stratégique immense de Metz.

L'orateur s'attache à démontrer la nécessité d'aller directement à Metz par Nancy, et de prolonger l'embranchement jusqu'à Sarrebruck, l'extrême frontière où les Prussiens ne manqueront pas de faire aboutir leurs lignes de chemins de fer.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

REVUE DES JOURNAUX.

— La *Presse*, abordant la question de la fabrication des rails, démontre que la France est pleinement en mesure de se suffire à elle-même, qu'elle n'a nul besoin de recourir à l'étranger pour achever rapidement l'œuvre nationale qu'elle a entreprise, et que, pour peu que le gouvernement et les chambres veuillent s'y prêter par de suffisantes allocations de fonds, les besoins auxquels on est tenu de pourvoir peuvent être satisfaits en un espace de temps moitié moins long que celui qui avait été jugé nécessaire.

« La question débattue des concessions à longs termes et des courts fermages ne sera pas résolue cette année pour le chemin de fer du Nord, non plus que pour celui de Lyon, dit le *Journal des Débats* avec douleur : La chambre l'a ainsi décidé dans sa sagesse. Mais, se hâte-t-il d'ajouter en reprenant courage, c'est un ajournement de la question de principe, un ajournement et rien de plus. Le cabinet persévère dans ses convictions et entend rester fidèle à la loi de 1842. »

— Le *Commerce* se félicite de voir le système de fermage sortir victorieux des discussions de la chambre. Il est inscrit, dit-il, en principe dans les projets de Lyon et du Nord. Il ne reste plus qu'à en tirer les conséquences. Si la chambre n'a pas voulu aller plus loin à cette session, c'est qu'elle a craint de renverser les ministres sous le poids de tant d'échecs multipliés ; mais le temps est, ajoute le *Commerce*, aux idées qu'il défend et qui recevront l'année prochaine une vaste application, il n'en doute pas.

Faits divers.

— On écrit de Turquie :

« Il est arrivé à Isnimidt un accident au sultan, qui, comme on le sait, parcourt en ce moment plusieurs provinces de son empire. Tandis qu'il passait le long d'un étang où se trouvaient quelques buffles accroupis dans l'eau, ces animaux sont brusquement sortis de leur retraite marécageuse pour fuir : les chevaux se sont effrayés, et la voiture a versé. Le sultan a fait une chute, qui aurait été plus grave qu'elle ne l'a été, sans l'empressement que ses chambellans on mis à voler à son secours ; il a été sur le point d'être écrasé. Cet accident a fait une profonde impression sur le jeune sultan. »

— Conformément à l'ordonnance royale du 3 septembre 1843, l'exposition publique des produits de l'industrie sera close demain 30 juin. La remise et la réexpédition des produits auront lieu à partir du 8 juillet.

— La chambre de commerce et la société de la librairie à Stuttgardt viennent d'adresser une pétition au roi de Wurtemberg pour le prier de ne pas livrer les chemins de fer à compagnies privées, mais de les exécuter aux frais de l'Etat.

— Hier, vers les neuf heures, un évènement des plus dramatiques a bouleversé les femmes qui s'épanouissaient plus brillantes et plus nombreuses que de coutume, grâce à la fraîcheur de la soirée, sur les chaises dont les Champs-Elysées sont garnis dans toute leur longueur. Un cheval emporté, que son maître ne pouvait plus retenir, a sauté littéralement sur les groupes, a caracolé au-dessus de toutes les têtes, et a parcouru cette espèce d'hippodrome vivant, jusqu'à ce que, s'étant embarrassé dans une chaise, il est tombé avec son cavalier.

Dans le premier moment, on n'a entendu qu'un seul cri d'épouvante ; puis, des évanouissements, des gémissements, des sanglots ont fait croire à de grands malheurs ; mais après examen, on a reconnu que le noble animal s'était contenté de froisser quelques chapeaux et quelques voiles. Dans son emportement, il a galoppé néanmoins avec tant de bonheur, qu'il n'a pas causé une égratignure aux précieuses têtes que ses sabots ont frôlées.

Le cavalier même n'a pas été blessé ; tandis qu'il présidait forcément cette scène, on l'entendait crier : Gare ! gare ! mais sa pâleur et le désespoir de ses gestes indiquaient assez que le pauvre jeune homme se croyait perdu. (*Presse.*)

— M. J. P. Méline, libraire à Leipsick, vient d'acheter le droit d'éditer et de vendre en Allemagne la traduction de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers, qui va bientôt paraître à Paris. On traduit aussi en allemand les *Mystères de Paris*, de M. Eugène Sue, d'après le fran-

[illegible]

— Aujourd'hui dimanche, fête à Clamart, renommée par les promenades charmantes qui l'avoisinent. Jeux, divertissements, bals, etc.; à cette occasion, le chemin de la rive gauche aura des départs supplémentaires, suivant les besoins du service.

— Le Gymnase donne ce soir *Malvina* ; *les Aides-de-camp*, vive comédie de M. Bayard ; *Philippe* et la 1re représentation de la reprise de *Premières Amours*, un des plus charmants, vaudeville de M. Scribe.

Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. FEREY.

Audience du 29 juin.

AFFAIRE DONON-CADOT ET ROUSSELET. — ASSASSINAT DE PONTOISE. — COMPLICITÉ DU FILS DE LA VICTIME.

Dès neuf heures du matin, l'affluence du public est telle, que les témoins ne peuvent trouver place pour entrer.

Les accusés sont introduits à dix heures un quart, Rousselet paraît un peu plus abattu, Edouard est toujours le même.

L'audition des témoins continue.

M. BRISSON, inspecteur de la navigation, à Pontoise, a vu Edouard à Paris après l'assassinat. Il ne lui a paru ni ému, ni troublé. Il a toujours manifesté l'intention de retourner à Pontoise.

A Pontoise, et avant l'assassinat, Edouard a parlé au témoin de la fille Caroline avec attachement et à plusieurs reprises. Le témoin lui reprocha cet amour, et cet incident n'eut pas de suite. Entre Edouard et le témoin, il ne fut jamais question de M. Donon père et de ses relations avec la fille Caroline.

A Paris et après l'assassinat, Edouard dit au témoin qu'il avait vu Caroline, et le témoin lui conseilla d'être sage et réservé. Edouard n'avait pas d'argent, car il emprunta 15 fr. au témoin.

ÉDOUARD. Tout cela est juste. Mais je ne me rappelle pas que le témoin m'ait dit que je devais me conduire avec réserve.

M. LE PRÉSIDENT. Dans l'instruction, le témoin vous a conseillé de ne pas faire de farces ? — R. Je ne savais pas que je dusse aller le lendemain au spectacle.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez si peu compris le juste avertissement du témoin, que le lendemain vous allâtes au spectacle, et que répondant plus tard à M. le juge d'instruction, vous dites que vous ne saviez pas que c'était mal faire d'aller au spectacle après l'assassinat de votre père.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Ne vous a-t-il pas dit à Paris qu'il avait vu Caroline, et qu'il avait l'intention de la revoir ? — R. Oui.

D. Et ne lui avez-vous pas dit que ce n'était pas le moment de faire ses farces ? — R. Oui.

Le témoin paraissant hésiter, M. le procureur général fait une observation générale, invitant les témoins à ne point chercher à atténuer leur déclaration dans un autre intérêt que celui de la vérité.

LE TÉMOIN. Mes souvenirs étaient plus frais au moment de l'instruction.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL TARDIF. Quelles sociétés fréquentait Edouard à Pontoise ? — R. Une société au-dessous de sa classe. Je l'ai entendu dire.

Me CHAIX. Edouard n'a-t-il pas dit dans l'instruction qu'il avait rencontré Caroline dans le passage du Grand-Cerf en cherchant son frère ? — R. Oui.

Caroline Merandon est introduite. Profonde sensation et vif mouvement de curiosité. C'est une grande et forte fille, aux cheveux noirs, d'une figure assez jolie quoique un peu commune et les traits fortement accusés. Elle est fort émue, et se met à pleurer aux premières paroles qui lui sont adressées.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

CAROLINE. Je ne sais par où commencer.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce qui vous empêche de déposer comme dans l'instruction ?

CAROLINE. Je ne me souviens pas de tout.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce qui vous empêche de parler ?

CAROLINE. Je ne puis parler.

M. LE PRÉSIDENT. Etes-vous intimidée ? — R. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Remettez-vous.

Après un moment de silence, M. le président l'interroge, et elle répond d'une voix plus ferme qu'on ne s'y serait attendu.

D. Vous êtes entrée chez Donon père en juillet 1842 ? — R. Je crois que oui.

D. N'a-t-il pas eu des relations intimes avec vous ? — R. Oui.

D. Edouard était-il alors chez son père ? — R. Non.

D. Il est venu passer les vacances à Pontoise ? — R. Oui, monsieur.

D. N'a-t-il pas cherché à avoir aussi des relations avec vous ? — R. Oui.

D. S'est-il déclaré alors ? — R. Non, c'est plus tard.

D. Donon père vous a-t-il parlé de son fils et des chagrins qu'il lui causait ? — R. Je ne sais pas.

D. Mais à raison de votre position particulière, il a dû vous en parler ? — R. Il ne m'en parlait pas, je le voyais bien.

D. De quoi se plaignait-il. — R. De ce qu'il ne dînait pas souvent avec lui, de ce qu'il ne lui parlait pas. Il lui trouvait un mauvais caractère.

D. Avez-vous entendu Edouard répondre à son père d'une façon peu respectueuse ? — R. Non.

D. A quelle époque Edouard est-il revenu ? n'est-ce pas en 1843 ? — R. Je ne sais.

D. Savez-vous pourquoi il avait été renvoyé du collège. — R. Je crois que c'est pour être rentré trop tard après les jours de congé.

D. Ceci se passait au 1er janvier 1843. — R. Je ne me rappelle pas.

D. Est-il revenu définitivement au sortir de la pension Massin ? — Je ne me rappelle pas.

D. A-t-il eu alors des relations avec vous ? — R. Oui.

D. A quel propos Edouard, un jour s'est-il caché ? — R. Je ne me rappelle pas.

D. Mais comment le fait s'est-il passé ? — R. Je le croyais sorti, et en allant dans la salle à manger, je l'ai trouvé dans le renfoncement de l'armoire.

D. Vous a-t-il dit pourquoi il s'était caché. — R. Oui, c'était pour voir si son père me faisait la cour.

D. Il vous pressait beaucoup. — Oui.

D. Vous refusiez. — R. Oui.

D. Ne vous a-t-il pas dit : Puisque vous êtes la maîtresse de mon père, pourquoi ne seriez-vous pas la mienne. — R. Oui.

D. Avez-vous vu Rousselet. — R. Oui, plusieurs fois.

D. L'avez-vous vu en rapport avec Edouard. — Jamais.

D. Comment avez-vous pu voir Rousselet ? — R. En allant ouvrir la porte.

Le témoin affirme qu'elle l'a vu plusieurs fois ; elle est sûre que jamais Edouard ne lui a parlé devant elle.

[illegible]

D. De quoi a-t-il été question ? — R. Nous avons parlé de la mort de son père. J'ai dit que ma première pensée avait été sur lui. (Mouvement.)

D. Qui a pu vous donner une pareille pensée ? — R. Je ne sais pas... c'est parce qu'il vivait en mauvaise intelligence avec son père. C'est une idée qui m'est venue comme ça, sans réfléchir.

D. Au moment où vous vous êtes couchés, n'a-t-il pas été question d'éteindre la lumière ? — R. Oui ; il n'a pas voulu parce qu'il avait peur depuis la mort de son père. Nous avons causé ensuite ; il m'a dit qu'il avait rêvé que c'était un serrurier. Et en même temps nous avons parlé de Sannois, et alors il a ajouté : c'est peut-être bien un serrurier de Sannois.

D. Quel jour avez-vous été arrêté ? — R. Le 23 janvier.

D. Edouard n'a-t-il pas dit : « Si Caroline est arrêtée, c'est moi qui ai fait le coup ? — R. Oui.

D. Dans le trajet qu'il a fait avec vous, ne vous a-t-il pas donné de l'argent ? — R. Non.

D. Où M. Donon mettait-il les clés de son bureau ? — R. Dans son pupitre. Je l'y ai mise moi-même une fois.

D. Savez-vous si l'on a égaré une clé du bureau ? — R. Oui.

D. On en a fait faire une ? — R. Oui.

D. Quand M. Donon père sortait, à qui remettait-il la clef ? — R. A son fils ; quelquefois à moi.

D. Avez-vous trouvé quelquefois la seconde clef du bureau dans l'appartement ? — R. Oui, je l'ai trouvée quelquefois dans le jardin ; il l'oubliait partout.

— D. Reconnaissez-vous la petite clef ? — R. Non.

D. Avez-vous été témoin d'une querelle entre Charles et Edouard Donon ? — R. Oui.

D. Edouard, lorsqu'il vous a parlé, à Paris, de l'assassinat de son père, ne manifestait-il pas de l'horreur pour Rousselet ? — R. Oui.

D. Il l'appelait le médecin de campagne ? — R. Oui.

D. Je vous demande, encore une fois, si Edouard, vous parlant de son rêve, ne vous a pas dit que c'était un serrurier de Sannois ? — R. Non. Je sais que nous parlions de Sannois dans ce moment.

D. Edouard, est-ce vous qui avez engagé cette fille à aller au spectacle ? — Non ; c'est elle qui m'a dit : Il pleut, allons au spectacle.

Caroline Mérandon (vivement) C'est faux !

D. Ne lui avez-vous pas parlé de plusieurs rêves, entre autres d'un au sujet duquel vous disiez que votre père mourrait d'un accident ? — R. Non.

D. Vous l'avez dit dans l'instruction. Vous lui avez parlé encore d'un autre rêve dans lequel vous reconnaissiez un serrurier de Sannois comme l'auteur de l'assassinat de votre père ? — R. J'ai parlé d'un serrurier, mais je n'ai pas dit que c'était un serrurier de Sannois. Nous avons parlé de Sannois, mais cela ne veut pas dire que j'aie dit : un serrurier de Sannois.

Edouard est encore interrogé sur ses relations avec son père ; il soutient que Caroline Mérandon se trompe.

M. HÉBERT. Caroline, lorsque vous avez vu Edouard à Paris, vous sortiez de prison. Quelle a été sa première parole ? — Je ne me rappelle pas.

D. Ne vous a-t-il pas parlé immédiatement de l'arrestation de Rousselet. — R. Je ne me rappelle pas.

D. Cependant vous l'avez déclaré. — R. C'est possible.

D. Edouard vous a dit que Rousselet était venu dans sa chambre et qu'il lui avait montré un poignard. — R. Oui.

D. Ne vous a-t-il pas dit que le jour de l'assassinat il avait le pressentiment qu'il arriverait quelque chose à son père. — R. Oui monsieur, il me l'a dit.

D. Ne vous a-t-il pas demandé aussi sur qui vos soupçons portaient, et ne lui avez-vous pas répondu : sur vous. — R. Cela est vrai.

D. Vous avez dîné avec Edouard au Palais-Royal ? — Oui monsieur.

D. Il vous a proposé d'aller au spectacle. — R. Oui, et je lui ai répondu comme je viens de le dire tout à l'heure.

D. Edouard, vous lui aviez dit, c'est consigné dans l'instruction, que vous aviez fait trois rêves ? — Oui.

D. Le premier, deux mois avant la mort de votre père. — R. C'est possible, je ne me rappelle pas.

D. Le deuxième, douze jours avant ; vous rêviez que c'était un serrurier qui l'assassinait. Et le 15 au matin vous avez dit que vous aviez des pressentiments qu'il arriverait malheur à votre père ? — C'est possible, mais je n'ai pas dit que c'était un serrurier de Sannois.

D. Enfin, dans votre troisième rêve, votre père vous est apparu, montrant ses plaies, et vous a dit qu'il avait été tué par un homme avec qui il était en relation d'affaires. — Oui.

D. Fille Mérandon, Edouard n'était-il pas jaloux de son frère ? N'avez-vous pas été témoin d'une scène grave ! — R. Oui ; les deux frères ont failli se battre ; il a fallu faire retirer Edouard.

D. Edouard ne vous a-t-il pas dit que quand son père mourrait, il serait un des plus riches de Pontoise ? — R. Oui, monsieur.

D. Dans l'instruction, vous avez fait connaître qu'Edouard avait des torts envers son père ? — R. Ils avaient un mauvais caractère tous deux.

D. Cependant, dans d'autres déclarations, vous avez dit qu'Edouard était sombre et taciturne, et que son père cherchait à le ramener à de meilleurs sentiments. — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Edouard était jaloux de son père ? — R. Oui.

D. Edouard était très pressant, et vous lui résistiez quelquefois. — R. Oui.

D. Quel était le sentiment que vous éprouviez alors ? Vous avez dit que vous sentiez bien que vous ne pouviez pas être à la fois à Edouard et à son père. — R. Oui, monsieur.

UN JURÉ. L'accusé Edouard a-t-il réellement eu avec Rousselet l'entretien où il s'est agi du poignard ?

ÉDOUARD. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous l'avez rapporté à Caroline ? — R. Oui, monsieur.

M. BOULAUD, maître de l'hôtel Saint-François, dit qu'Edouard a logé chez lui avec la fille Caroline, et s'y est présenté sous le nom de Planat. Il m'a demandé, ajoute le témoin, lorsque j'écrivais son nom : Est-ce que vous prenez mon signalement ?

NICOLAS, gendarme à Pontoise, était chargé de surveiller Edouard lors du premier interrogatoire qu'il a subi devant le juge d'instruction. Il dit que, vers cinq heures, ayant laissé un instant Edouard seul, il s'aperçut, en revenant, que celui-ci était monté sur une chaise, et passait entre les barreaux de la fenêtre un foulard qui déjà était attaché à son col. Je crus, dit le témoin, que M. Edouard voulait attenter à ses jours, et je l'en empêchai.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, vouliez-vous attenter à vos jours ?

EDOUARD. Oui, monsieur.

D. Pourquoi ? — R. Parce qu'on m'avait dit que j'étais accusé de complicité avec Rousselet.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouviez pas encore le croire, car dans un de vos interrogatoires vous avez dit que vous croyez qu'on vous arrêtait parce que vous aviez pris un faux nom dans une auberge de Paris.

MAÇON, gardien de la prison de Pontoise, rend compte comme le précédent témoin de la tentative de suicide d'Edouard. Le témoin ajoute qu'Edouard lui dit qu'il avait laissé une lettre qui instruisait sa famille du motif de sa mort.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard on n'a pas retrouvé cette lettre.

affectueusement : Mon ami, lui dis-je, vous avez deux tantes que tout Pontoise estime et admire; elles vous aiment, et cependant vous êtes le jeune homme le moins aimable du monde. Edouard me répondit : Mes tantes, je ne les aime pas. Je lui répondis alors : Vous ne les aimez pas; mais c'est vraiment étonnant! Vous n'aimez pas vos tantes; vous êtes en dehors de l'opinion générale de la ville de Pontoise. (On rit.)

Mais, mon cher ami, votre père! vous l'aimez, votre père! c'est un senti- de la nature, le premier sentiment de la nature.—Mon père, me répondit le jeune homme, d'un ton sec, mon père, je ne l'aime pas. A ce mot, je l'avoue, je me laissai aller à mon indignation, que je me suis reprochée plus tard. Il y eut une scène violente; je dis au jeune homme : Levez-vous! Je le pris par le bras et je le reconduisis chez son père.

Je dis au père qu'il devait se porter envers son fils jusqu'aux extrémités de la loi. Depuis, je ne donnai plus de leçons au jeune homme. Je l'ai revu dans deux circonstances depuis cette époque; je lui avais prêté un livre, j'allai le lui redemander. Je trouvai Edouard la figure enveloppée dans des linges. Il me rendit un livre autre que celui que je lui avais prêté, et qui était d'un assez grand prix. Il me le rendit; cela m'a étonné.

M. LE PRÉSIDENT, avec étonnement : Cela vous a étonné! —R. Oui, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Continuez.

M. CHAUVET. Messieurs, après avoir fait ma déposition devant M. le conseiller instructeur, je cherchai à m'éclairer; alors, je fis quelques recherches sur les antécédents de M. Donon-Cadot. (Marques d'étonnement.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais, monsieur, vous n'avez pas été chargé d'un rapport, d'une enquête. Vous ne devez dire que ce qui est à votre connaissance.

M. CHAUVET. Ce que je vais vous dire, M. le président, est à ma connaissance. J'ai parlé d'Edouard Donon sous les plus tristes couleurs; il est tout-à-fait différent de ce Donon que je connais aujourd'hui, et j'ai dû prouver....

D. Permettez, monsieur; avant de vous laisser aller plus loin, je dois vous rappeler que vous avez dit dans l'instruction un mot appliqué à Edouard, que vous n'avez répété ici.... — R. Je le sais, M. le président; c'est le mot *monomane*.

D. Non, ce n'est pas celui-là. — Ah! le mot de *monstre!*

M. HÉBERT. Oui... rien que ça.

M. CHAUVET. Oui, je l'ai dit dans l'instruction; je n'ai pu m'empêcher d'adresser à Edouard ces mots : Vous êtes un monstre!

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit qu'Edouard avait des précédents déplorables. Pourquoi aviez-vous cette opinion?

M. CHAUVET. C'est qu'il avait été chassé de deux maisons; son père me l'avait dit.

D. Qu'entendiez-vous par ces mots dits dans l'instruction : « La mauvaise conduite antérieure d'Edouard. » — R. Eh! mon Dieu! celle qui résultait de son expulsion de deux maisons.

D. Vous saviez qu'il portait peu d'affection à son père? — R. J'en ai eu la preuve le jour où je lui ai donné ma première leçon de philosophie, leçon si malheureuse.

D. Il vous a dit formellement : « Je n'aime personne. » — R. Il me l'a dit.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez encore quelque chose à dire?

M. CHAUVET. Oui! oui! j'ai maintenant une addition importante à faire à ma déposition, addition à l'appui de laquelle je puis appeler M. le procureur du roi de Pontoise. Lorsque j'eus renvoyé Edouard, quelques jours se passèrent avant que je ne revis M. Donon. Enfin, je passai un jour devant sa maison, il me fit entrer. Je lui dis : que faites-vous d'Edouard? Il me répondit : « Il se met à la banque; j'espère que j'en ferai quelque chose de ce côté-là. » Quelques jours après, je revis M. Donon; il me parla d'une toute autre manière; il me parla du désir qu'il avait de corriger son fils. Je lui dis : J'en parlerai à M. le procureur du roi. En effet, j'en parlai à M. le procureur du roi. Je crus pouvoir lui dire qu'il recevrait bientôt une visite de M. Donon père. M. le procureur du roi ne reçut pas cette visite; ce qui prouve qu'avant l'assassinat, M. Donon était plus content de son fils. Et maintenant, je dois dire une chose, à mon avis très importante. Messieurs, mes rapports avec M. Donon père, m'ont toujours laissé dans une grande illusion; si l'erreur était grande de ma part, je le sais maintenant. J'ai cru, jusqu'à l'assassinat, à l'honnêteté, à la moralité de M. Donon-Cadot père. Comme je le voyais souvent à l'église, je disais un jour à M. le curé de Saint-Maclou : M. Donon est un de vos meilleurs paroissiens.... Mais, depuis l'assassinat....

M. LE PRÉSIDENT. — Mais il est impossible de vous laisser continuer. Personne ne vous a chargé de faire cette enquête sur un malheureux qui a été assassiné. Il est étonnant qu'un homme de votre éducation n'ait pas senti ce qu'il y avait d'inconvenant dans ces paroles, et ne se soit pas arrêté aussitôt.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Il étonnant, en effet, que le témoin n'ait pas compris tout ce qu'il y avait d'inconvenant dans une pareille recherche.

LE TÉMOIN. C'est que j'ai mon honneur à venger aussi!

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne parlerez que quand je vous interrogerai. Pourquoi disiez-vous à Edouard qu'il était un monstre? Qu'entendiez-vous par-là? — R. Un enfant qui n'aime pas son père, c'est un monstre. Je dirai toujours cela!

D. Vous avez conseillé à M. Donon d'avoir recours au président du tribunal de première instance pour agir contre son fils par voie de correction? — R. Je lui ai conseillé d'aller jusqu'aux dernières limites de l'autorité paternelle.

D. Qu'entendiez-vous par-là. — R. J'entendais que son père devait le faire embarquer.

D. Ce n'est pas ce qu'on entend ordinairement par l'expression que vous employiez-là. — R. Je croyais que M. Donon devait faire disparaître son fils, le faire voyager.

M. LE PRÉSIDENT. Un père ne peut pas faire embarquer son fils malgré lui. Ce serait là un abus de la puissance paternelle.

D. Vous avez dit qu'Edouard vous avait rendu un livre que vous ne saviez pas être en ses mains, et que cela vous avait étonné? — Oui, c'était un dictionnaire de 8 francs.

D. Un dictionnaire de 8 francs. Et vous vous êtes étonné qu'Edouard vous l'eût rendu? — R. Oui, j'ai été étonné. Eh! mon Dieu, je ne croyais pas qu'Edouard eût, pour cela, commis un vol, il n'en était pas capable. Mais enfin, dans la position où le laissait son père, quand il était obligé, pour avoir de l'argent, de mettre ses effets au gage; Il aurait bien pu, quitte à le rendre plus tard, s'approprier un dictionnaire de huit francs, de huit francs... et mon étonnement...

M. LE PRÉSIDENT. Je suis étonné, monsieur, qu'un homme de votre position, de votre éducation, apprécie si mal les actions de la vie.

Le témoin paraît fort embarrassé.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Témoin, à quelle époque M. Donon père vous a-t-il prié de parler au procureur du roi de Pontoise? — R. Après l'expulsion d'Edouard de chez moi. Je ne me rappelle du reste pas beaucoup la date.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Passons à un autre point; vous avez dit que nous avions tous été surpris de le voir compromis dans une pareille affaire. Son père était faible pour lui et le gardait après les jours de sortie. Voilà pourquoi je l'ai remis à sa famille.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard était-il violent? — R. Il était indocile, voilà tout.

D. Quel caractère avait-il. — R. Celui d'un élève dissipé; ennemi de l'étude. C'était un mauvais élève, mais point violent, point méchant. Toutes les fois que je le tançais, il ne répondait rien; je n'ai pas eu de lui de méchantes réponses. Dans les six derniers mois, il vivait assez mal avec ses camarades, mais sans violences. Il était plutôt timide que violent. Je dois ajouter que le nom de Planat qu'il a pris était celui d'un de ses camarades.

ÉDOUARD. Oui, de mon voisin d'étude.

M. BARBET, chef de la pension Massin. Donon a été chez moi. Il était sombre, taciturne, peu communicatif; je n'ai eu à me plaindre de lui que pour le travail.

D. Quels rapports avait-il avec ses camarades? — R. Très peu. Il recherchait la solitude. Il aimait à rester dans l'ombre. Il avait peu de liaisons avec ses camarades. Jamais il ne s'est montré violent. Ses réponses étaient généralement bonnes quand on lui faisait des reproches. Il n'a jamais fait partie d'aucun complot. Quand il est entré chez moi, je savais qu'il était chassé de Louis-le-Grand; mais il entra chez moi à la recommandation du censeur de ce collège. Il a été renvoyé de notre maison pour sa paresse indisciplinable.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y avait pas d'autre motif? — R. Pas d'autre.

M. JACQUOT, serrurier, a été appelé chez M. Donon-Cadot pour faire des réparations à la serrure du bureau.

On lui représente la clef trouvée dans le buffet; il la reconnaît pour celle qui lui a été remise avec la serrure. C'était la clef dont se servait plus ordinairement M. Donon-Cadot.

M. DUMESNIL, serrurier, est celui qui a livré les deux clefs et la serrure du bureau, en janvier 1843. Il reconnaît la clef trouvée dans le buffet pour celle des deux clefs qu'il a fabriquée lui-même.

Sur l'ordre de M. le président, il constate, en faisant jouer la serrure, que cette clef faisait jouer au dehors le demi-tour du bouton de la porte; il constate, en outre, que cette clef, noircie et rouillée, semble avoir été soumise à l'action du feu et trempée ensuite dans l'eau bouillante.

M. CAILLOTIN, gardien des lieux, après le décès de M. Donon-Cadot, avait reçu le trousseau des clefs de la maison. Il ne peut dire si la clef du bureau lui a été remise avec les autres.

D. Dans l'instruction, vous avez dit que vous aviez remarqué cette clef le 21 février pour la première fois? — R. C'est vrai; j'ignorais si elle s'y trouvait auparavant; je ne l'avais pas remarquée.

D. Edouard, avez-vous fait remarquer cette clef à Caillotin? — R. Oui, monsieur.

LE TÉMOIN. Je ne me souviens pas qu'il me l'ait fait remarquer.

M. DUBOIS, greffier de la justice de paix de Pontoise, a remis le trousseau de clefs à Caillotin, au fur et à mesure de la levée des scellés.

La clef trouvée dans le buffet lui est représentée. Il déclare formellement qu'elle ne figurait pas parmi les clefs qu'il a remises, une à une, à Caillotin et qu'il a parfaitement pu remarquer.

La séance est suspendue pendant vingt minutes.

A la reprise de l'audience, on passe à l'audition des témoins à décharge.

M. CHANET, notaire à Franconville, a eu occasion de connaître Rousselet, et jamais il n'a eu à se plaindre de lui.

Le lendemain de l'assassinat, dit le témoin, il vint dans mon étude et me demanda un délai, parce que j'étais chargé par un de mes clients de poursuivre contre lui le remboursement d'une créance. Son air me parut alarmé, mais je n'eus pas l'idée qu'il avait commis un crime. Je le considérais comme un homme pusillanime et incapable de cette triste énergie qui pousse un homme à un assassinat.

M. BEAULIEU, cultivateur et maire d'Hermont, habitait à une demi-lieue de Sannois et connaissait Rousselet. Il n'a jamais entendu dire qu'un des enfants de Rousselet fût mort des suites de la brutalité de son père.

M. COLAS, propriétaire à Argenteuil, a connu Rousselet à qui il fournissait, il y a environ quinze ans, le fer nécessaire à son état. Il ne sait rien que de très favorable sur la conduite de Rousselet.

M. BRAY, quincaillier, à Argenteuil, fait une déposition analogue.

M. CHARLEMAGNE, marchand de vins traiteur à Sannois, et adjoint au maire, a eu connaissance du bruit qui a couru, en 1826, au sujet de la mort d'un des enfants de Rousselet; il déclare néanmoins que, pendant la maladie de cet enfant, Rousselet fit appeler un médecin qui lui donna des soins.

M. HUSSON, médecin en chef du collège Louis-le-Grand, assigné à la requête d'Edouard Donon, dépose qu'il a connu Edouard au collège, et a donné des soins à sa mère et à sa sœur. L'accusé lui a toujours paru animé d'une vive sollicitude pour sa famille.

Le témoin ajoute que c'est par suite d'une faute contre la discipline qu'Edouard a été renvoyé du collège.

Sur les réquisitions de M. le procureur général, M. le président, usant de son pouvoir discrétionnaire, ordonne que M. Roux, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et M. Velpeau, médecin en chef de la Charité, seront mandés à l'effet de se rendre immédiatement à l'audience pour donner des éclaircissements sur plusieurs questions scientifiques qui résultent du débat.

LA FEMME JACOB, femme de chambre de Mme Hamot, tante de l'accusé Edouard. Le 3 janvier, elle a été avec sa maîtresse et M. David, médecin, dans la chambre d'Edouard qui avait mal au doigt. Comme elle descendait, elle a vu un homme en blouse qui demandait à parler à M. Donon. Mme Hamot le renvoya en lui disant qu'en ce moment il ne pouvait pas voir M. Donon, et il s'est retiré.

M. LE PRÉSIDENT. Levez-vous, Rousselet. (Au témoin :) Est-ce lui que vous avez vu?—R. Je ne sais... L'homme avait une blouse et un chapeau.

On envoie chercher à la Conciergerie une blouse appartenant à Rousselet.

D. Témoin, avez-vous vu Edouard le jour de l'assassinat de M. Donon-Cadot? —R. Oui, monsieur, je l'ai rencontré sur les quatre heures et demie, lorsqu'il entrait chez sa tante.

D. Lui avez-vous parlé?—R. Je lui ai demandé ce qui se passait, parce qu'il me semblait qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Il me répondit que son père était enfermé dans son bureau depuis le matin, que cela était inquiétant, mais que cependant il ne paraissait pas qu'il y ait du désordre.

D. Edouard, vous avez dit au contraire, dans l'instruction, qu'il y avait du désordre dans le bureau. — R. C'est aussi ce que j'ai dit à la femme Jacob.

Ici, sur l'ordre du président, Rousselet passe sa blouse qu'on vient de monter de la Conciergerie.

D. Femme Jacob, regardez maintenant Rousselet?

La femme Jacob, après avoir regardé Rousselet avec attention : Non... ce n'est pas cet homme-là.

M. LEBALLEUR, juge de paix à Pontoise, a été requis, vers quatre heures et demie, le 15 janvier, par M. Ferry, à l'effet de se rendre au domicile de M. Donon-Cadot. M. Ferry supposait alors que M. Donon-Cadot s'était suicidé, parce qu'il ne pouvait faire face à ses engagements du jour.

M. LE PRÉSIDENT. Vous dites que c'est vers quatre heures et demie que vous avez été appelé à la forge; étiez-vous seul?

ROUSSELET. Non, monsieur, j'étais avec un ouvrier nommé Napoléon (je ne sais pas son nom de famille), et avec un de mes enfants.

M. LE PRÉSIDENT. Edouard, étiez-vous chez vous le 13 au soir?

ÉDOUARD. Non.

D. Où étiez-vous? — R. Chez ma tante, Mme Hamont.

D. Et votre père, était-il chez lui? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Témoin, avez-vous fait part à quelque personne de la famille Donon de la circonstance que vous venez de relater?

LE TÉMOIN. Je crois en avoir parlé le jour même ou le lendemain.

D. En avez-vous fait part au juge d'instruction de Pontoise? — R. Je n'ai pas un souvenir très précis à cet égard; je ne le crois pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Il est à regretter, monsieur, que vous n'ayez pas donné connaissance de ce fait aux autorités. Et après l'arrestation de Rousselet, quand il y avait un homme, un assassin, sous la main de la justice, n'avez-vous pas révélé ce que vous aviez remarqué le 13 janvier?

LE TÉMOIN. Je crois en avoir parlé à M. Fleury, le substitut du procureur du roi de Pontoise.

D. Pas à d'autre, pas au juge d'instruction? — Je ne puis affirmer que j'en aie parlé à M. le juge d'instruction.

UN JURÉ. Quand Rousselet venait à Pontoise, était-ce à pied ou en voiture.

ROUSSELET. Tantôt d'une façon, tantôt de l'autre; quelquefois par le chemin de fer.

Me CHAIX. Le témoin n'a-t-il pas passé la soirée chez Mme Hamont, la veille de l'assassinat. — R. Oui, monsieur.

D. Edouard y était-il. — R. Oui.

D. Vous a-t-il paru troublé, quelle était sa contenance. — R. Il était dans son état ordinaire; je n'ai rien vu de particulier en lui.

D. Dans les premiers jours qui ont suivi le crime, quelle a été la contenance d'Edouard. — J'ai remarqué de l'émotion, cela était bien naturel, mais point de trouble.

Me CHAIX. C'est le témoin qui, en sa qualité de juge de paix, est entré le premier dans le bureau de M. Donon, le 15 au soir. A-t-il remarqué dans le corridor d'entrée les empreintes d'un pas ensanglanté.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, il y avait plusieurs empreintes; la plus forte était près de la porte du bureau; on y remarquait les traces des clous d'un soulier.

UN JURÉ demande si Edouard portait des souliers ferrés.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois dire qu'il a été constaté de la manière la plus positive qu'entre la chaussure d'Edouard et l'empreinte des pas signalés, il n'y avait aucune analogie.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. La même expérience a été faite sur les chaussures de Rousselet, et elle n'a pas présenté plus d'analogie. Il est dans la nature de ces sortes d'expériences d'offrir toujours beaucoup d'incertitude.

Me CHAIX. Il y a un autre fait à constater et qui est incontestable : c'est que les diverses empreintes étaient évidemment celles d'un seul et même pas, c'est à dire d'une seule et même personne.

M. CHENEVIÈRE, témoin entendu hier, est rappelé.

D. A quelle distance les traces de sang les plus visibles se trouvaient-elles de la porte du bureau.—R. Environ à six pouces.

M. le président fait remettre à MM. les jurés le tracé des empreintes.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, au témoin. Avez-vous vu bien distinctement, bien clairement que c'étaient des traces de sang?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur.

D. Ce sang était-il bien rouge? — R. Oui, monsieur.

D. Paraissait-il sec? — R. Pas bien sec.

D. Ainsi vous ne doutez en aucune façon que ce fût du sang?— R. J'en étais bien sûr.

Le témoin Lebaneur dit que, se trouvant le dimanche soir chez Mme Hamot, une conversation s'engagea sur l'assassinat, et que M. Fery émit des soupçons sur Rousselet. A ce nom, Edouard, qui était présent, s'écria : « Ah! ce n'est pas possible! c'est un trop brave homme; on lui donnerait le bon Dieu sans confession; c'est un ami de la maison : il venait souvent voir mon père, et lui apportait des poires, du cidre.

M. LE PRÉSIDENT. Quel air avait Edouard en parlant ainsi?

M. LEBANEUR. Un air candide et naturel. On peut me croire, parce que depuis l'assassinat je l'observais avec beaucoup d'attention.

D. Pourquoi? — R. Parce qu'il courait dans la ville des soupçons sur son compte, à cause des querelles fâcheuses qui avaient eu lieu entre lui et son père. Cependant je pensais que si cela était vrai, la mort de M. Donon ne pouvait provenir que d'une rixe.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur le juge de paix, vous connaissez la loi, vous devez savoir qu'un paricide n'est jamais excusable.

M. LEBANEUR. Je comprends la gravité de l'observation de M. le président : mais autre chose est entre un parricide prémédité... et...

M. LE PRESIDENT, avec force. Prenez garde, monsieur le juge de paix, n'allez pas plus loin dans la distinction que vous voulez faire. Allez-vous asseoir.

M. PILLET, notaire à Pontoise, a fait l'inventaire chez M. Donon. Edouard, qui y assistait, lui a paru calme et tranquille.

Le témoin confirme en outre ce qu'a dit Edouard lorsqu'on parlait de Rousselet chez Mme Hamot.

Il ajoute, sur l'interpellation du président, qu'Edouard n'a pas été capable de donner des renseignements sur la fortune de son père.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Edouard, vous venez d'entendre la déclaration de M. Lebaneur, relative à ce que vous avez dit chez votre tante, de votre co accusé Rousselet. Eh bien! pourquoi avez-vous dit le surlendemain à Caroline Mérandon, que vous aviez un grand soupçon sur Rousselet le serrurier de Sannois?

ÉDOUARD. Je n'ai pas dit cela à Caroline Merandon; je lui ai dit, au contraire, que je trouvais cela étonnant de la part de Rousselet.

M. LEGRAND, notaire à Pontoise, qui était le notaire de M. Donon-Cadot, dit que celui-ci ne s'est plaint qu'une fois à lui de son fils. M. Donon devait placer son fils chez le témoin comme clerc.

Après l'assassinat Edouard a su qu'on devait faire opposition au paiement des billets volés, et il n'en a pas paru inquiet.

M. le juge de paix Lebaneur a parlé au témoin de la rencontre qu'il a faite devant la maison Donon d'un homme suspect dans la soirée du 13 janvier.

M. DUBOIS qui a été détenu avec Rousselet, dit que celui-ci a raconté l'assassinat de plusieurs manières différentes. M. le capitaine Marcenay, qui était dans la même chambre que Rousselet a entendu cela. M. le capitaine Marcenay est à la Conciergerie.

M. le président ordonne qu'on fasse monter le capitaine Marcenay.

Me CHAIX. Je demanderai au témoin Dubois si Donon-Cadot n'a pas été détenu dans le même cabanon qu'un nommé Lair, qui a été condamné à vingt ans de travaux forcés et qui les fait à la Conciergerie?

M. DUBOIS. Je l'ai entendu le soir faire une scène à Donon en l'appelant parricide, puis causer avec un guichetier.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'avez-vous à dire, Rousselet, sur la déposition de Dubois?

ROUSSELET. J'ai à dire que ça n'est pas vrai. Du reste, le témoin ne m'a

... ville et à Pontoise.

D. Savez-vous à quelle heure le fils Rousselet est-il venu payer à Franconville les contributions de son père? — R. Je ne puis préciser l'heure juste; c'était avant midi.

M. VIGIER, médecin à Pontoise, a été appelé à constater, le 15 janvier, la mort de M. Donon, et à faire le lendemain l'autopsie conjointement avec MM. les docteurs David et Prestat. Il rend compte de cette double expertise de la même manière que ses confrères entendus avant-hier.

Interpellé sur le point de savoir si les coups portés à M. Donon ont pu produire une commotion cérébrale, le témoin répond que, si le premier coup porté a été celui qui a brisé la partie postérieure du crâne, il y a eu très probablement commotion.

D. La commotion la plus forte empêche-t-elle de crier? — R. Oui, certainement.

D. La commotion cérébrale laisse-t-elle des traces visibles à l'autopsie? — R. Oui monsieur; ordinairement, il en résulte un épanchement.

D. Mais y a-t-il des cas de commotion qui ne laissent aucune trace? — R. Il y en a sans doute; cependant, quand la commotion entraîne la mort instantanée, elle se complique le plus souvent d'une congestion qui laisse des traces manifestes.

D. Avez-vous trouvé des traces de congestion ou d'épanchement dans le cerveau lors de l'autopsie? — R. Non, il n'y avait dans l'intérieur du crâne que les traces résultant des plaies.

Pressé de nouvelles questions par M. le procureur général, le témoin déclare qu'il y a le plus ordinairement commotion cérébrale, lorsqu'un coup violent est porté sur la tête, sans qu'il en résulte de fracture; mais que la commotion est plus rare dans les cas de fracture immédiate du crâne. Dans ce dernier cas, la victime peut crier; dans le premier, la sensibilité étant suspendue par l'ébranlement du cerveau, il n'y a ni mouvement ni cri.

Me CHAIX soutient que les coups portés à M. Donon-Cadot ont été d'une nature telle, qu'ils ont dû produire un tel ébranlement, que la commotion a dû s'en suivre et la victime tomber sans pousser un seul cri.

M. LE PRÉSIDENT. M. Roux et M. Velpeau seront entendus demain.

MARSONAY, a occupé à la Conciergerie la même chambre que Rousselet. Celui-ci lui a toujours dit qu'Edouard était son complice, qu'il lui avait promis 100,000 fr.; qu'au moment du crime, Edouard se tenait dans la salle à manger et qu'il a dû entendre le cri qu'a poussé son père.

M. HEBEL, directeur de la Conciergerie, déclare qu'Edouard Donon était au secret en compagnie de deux condamnés. D'après les rapports de ces derniers, Edouard parlait sans cesse de son affaire.

Le témoin ajoute que les détenus ont joué à la Conciergerie une représentation de cour d'assises. Edouard faisait l'accusé et voulait qu'on lui indiquât comment ça se passerait lorsqu'il serait véritablement sur le banc des accusés. Celui qui m'a rapporté ce fait remplissait les fonctions d'*avocat bêcheur*, c'est-à-dire d'avocat général.

M. DELAISSEMENT, administrateur de la succession Donon-Canot, entendu hier, est rappelé et communique les documents qu'on lui a demandés pour vérifier la position financière de la victime.

Le lendemain de l'assassinat, j'appris que des billets avaient été soustraits par l'assassin; je fus aussitôt à Paris avec l'intention de faire insérer dans les journaux l'avis de ne pas payer les billets à leur présentation. Mais une lettre dans laquelle on m'annonçait qu'on avait renvoyé pour une somme de 270,000 fr. de billets me fit changer d'idée, et je revins à Pontoise. Quelques jours après, ayant acquis la certitude qu'un inconnu s'était présenté chez plusieurs personnes comme porteur de billets souscrits au profit de M. Donon-Cadot, j'examinai les livres, je demandai des renseignements à Edouard, et j'arrivai ainsi à pouvoir former des oppositions entre les mains que des pertes peu graves?

ÉDOUARD. Mon père a perdu 110,000 francs dans la faillite Lecureux, 20,000 fr. dans la faillite Lambert, et 7 à 8,000 fr. dans la faillite Leroux.

M. LE PRÉSIDENT. Puisque vous connaissiez si bien la position de votre père, pourquoi disiez-vous que vous étiez un des plus riches héritiers de Pontoise?

ÉDOUARD. Je le disais pour entretenir le crédit de mon père dans le pays.

M. LE PRÉSIDENT. Mais quelle nécessité de le dire à Caroline Méranbon, à une servante?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Toutes ces faillites remontent à 1839. En rectifiant même votre âge véritable, qui est de 19 ans 1/2 au lieu de 18 1/2, ainsi que vous l'avez dit, à cette époque vous étiez un bien petit garçon.

ÉDOUARD. Je me rappelle très bien ces faillites. Il en a été question dans l'inventaire de ma mère, auquel j'ai assisté. On m'avait fait revenir exprès à Pontoise.

Me CHAIX. On peut ajouter à la connaissance de ces faillites cette idée que son père, pour le pousser au travail, lui disait sans cesse: travaille, tu ne seras pas riche; j'ai fait des pertes.

L'audience est levée à 6 heures 1/2 et renvoyée à demain.

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 28 JUIN.

De BERAUD, marchande publique, rue Ste-Avoye, 10; j. c. M. Riglet s. p. M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

ANQUETIN, doreur, rue de l'Université, 12. J.-c. M. Beau; s. p. M. Decagny, cloître St-Merry, 2.

Bourse du 29 juin 1844.

Les rentes françaises ont ouvert avec une tendance à la hausse assez marquée, et quoiqu'il y ait eu vers la fin de la bourse une réaction très sensible, on peut encore constater sur le cours de la veille une hausse de 15 c. sur le 3 p. 0/0 comme sur le 5.

Les chemins de fer se sont tous légèrement raffermis dans leurs prix.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, il s'est fait au comptant: Vente 5 0/0 Belge 1842, 108 1/4. —3 0/0 Esp., 35 3/4 3/4. — Dette passive, 5 5/8. — Comptoir Ganneron, 1035. — Vieux pont, 1700. — Jouissance de Bourgogne, 90.

Obligations Versailles rive droite ancienne,			1080.
—	—	Strasbourg,	1210.
—	—	St-Etienne et Lyon,	1210.
—	—	Grand'Combe,	1160.

Fin du mois.

Action de la Banque de France, 3027 50.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c	hier
5 0/0 compt.	122 10	122 40	122 10	122 30	121 90
— fin cour.	122 20	122 40	122 15	122 25	122 10
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	81 95	82 10	81 95	82 10	81 95
— fin cour.	81 95	82 20	81 95	82 »	81 85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 10,00 à 18,00; courant du mois, 81,00 à 80,00; juillet et août, 80,00 à ...; 4 derniers mois, 80,00 à 85,00.

LILLE. — Colza, 73,00 à 00,00; œillette rousse, 77,50 à 00,00; lin, 66,75 à 00,00; caméline, 00,000 à 00,00; chanvre, 00,00 à 00,00; voitures, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 85,00 à 00,00; juillet et août, 86,00 à 00,00; 2 dern. mois, 83,00 à 81,00.

SAVON. — Disponible, 120; escompte, 28 à 29 0/0, 1re sorte; ordre de livraison, 00 0/0 0/0, 2e sorte.

SUIFS de place (les 50 kil.), disponibles, 57,00 à 57,75.

— de Russie, toujours bien tenus.

DES ENTOMOGÉNOSES CUTANÉES, cours théoriques et pratique en quinze leçons.

Le docteur Nereau, qui a des vues nouvelles sur les maladies de la peau et sur leur traitement, ouvrira ce cours le jeudi, 4 juillet, à une heure, rue de la Harpe, n° 90, dans l'amphithéâtre de M. le professeur Chevé, et le continuera les jeudis et samedis à la même heure.

Des lettres d'invitation seront adressées aux personnes qui en feront la demande, en s'inscrivant chez le concierge.

Les malades qui seront présentés au dispensaire du professeur, recevront gratuitement les avis et les médicaments nécessaires à leur guérison.

— Parmi les productions qui sont chantées tous les soirs aux concerts Vivienne, nous pouvons citer, comme les plus saillantes: les *Echos* et le *Montagnard des Alpes*, de Ch. Haas; la *Prière du Matelot* et *Ma Marguerite*, de L. Amat; *C'est Toi!* de E. Arnaud, et *Bonheur de Jeune Fille*, de Vimeux. La jolie musique et le bon goût des paroles de ces compositions, leur assurent également un grand succès dans les salons. Elles sont publiées par J. Meissonnier, 22, rue Dauphine, qui vient de faire paraître une collection de romances pour les jeunes personnes.

Spectacles du 30 juin.

7 h. » 1/2 **OPÉRA**. —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Le Cid. — L'Avare.
7 h. » 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Fra Diavolo. — Le Déserteur.
6 h. » 1/2 **ODÉON**. — Antigone.
6 h. » 1/2 **VAUDEVILLE**. — La Veille du mariage. Le Client. Les Mémoires.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS**. — La Nuit. Chansonnette. Gamin de Paris. Turlututu.
6 h. » 1/2 **GYMNASE**. — Premières Amours. Philippe. Malvina. Aides-de-Camp.
6 h. » 1/2 **PALAIS-ROYAL**. — Ravel. F. Galfâtre. Part du Diable. Cravachon.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Les Enfants. Le Barbier. Le Songe.
6 h. » 1/2 **AMBIGU**. — Le Rôdeur.
6 h. » 1/2 **GAITÉ**. — Tout pour de l'or.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** (Champs-Elysées). — Grands exerc. d'équit.
6 h. » 1/2 **COMTE**. — Bas-Bleus. Cracovienne. La Fée. La Polka.
6 h. » 1/2 **FOLIES**. — Petits Métiers. L'École. La Femme innocente.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

BULLETIN AGRICOLE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Cours des farines (par 100 kil.).

HALLE DE PARIS.

28 Juin.			29 Juin.		
Arrivages	4464 q.	52k.	Arrivages	4353 q.	42 k
Ventes	1738	74	Ventes	1232	58
Restant	15563	76	Restant	15086	96
Cours moyen		40,66	Cours moyen		39,23
Cours-taxe		39,70	Cours-taxe		39,23

Cote administrati[ve, 28 Juin]				Cote administrative, 29 Juin			
Gr.	0q.	0k.	00,00 à 00,00	Gr.	31q.	40k.	48,60 à 55,45
1re	2028	69	39,50 à 41,40	1re	507	94	39,50 à 41,40
2e	400	45	37,55 à 38,85	2e	267	91	35,65 à 38,85
3e	0	0	00,00 à 00,00	3e	1	57	38,85 à 00,00
4e	3	14	26,75 à 00,00	4	3	14	26,85 à 00,00
1.	517	71	39,50 à 54,45	1.	392	59	38,85 à 51,60

ROUEN, 27 Juin. — Farine, 1re: 36,47; 2e: 35,85. — Farine bise: 27,70.

BEAUNE, 22 Juin. — Farine, 1re: 40,00.

CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Farine, 1re: 40,00; 2e: 38,00.

BORDEAUX, 27 Juin. — Farine, 1re: 45,00; 2e: 43,00.

Cours des céréales (par hect.).

VERSAILLES, 28 Juin. — Froment, 1re: 21,33; 2e: 20,66; 3e: 20,60. — Avoine (hors ville), 1re: 8,16; 2e: 7,83.

BRAY-SUR-SEINE, 28 Juin. — Froment: 18,00 à 20,50. — Méteil: 14,00 à 15,00. — Seigle: 8,66 à 9,33. — Orge: 8,66 à 9,33. — Avoine: 6,50 à 7,00. Marché faible, froment sans variations, baisse sur le seigle, l'orge et l'avoine.

ROUEN, 27 Juin. — Froment, 1re: 21,00; 2e: 20,00; 3e: 19,00. — Seigle: 11,00 à 13,00. — Orge: 1,50 à 7,00. — Avoine: 7,50 à 8,50. — Sarrazin: 13,00.

SENLIS, 24 Juin. — Froment: 19,67. — Seigle: 16,00. — Avoine: 7,00.

MONTIVILLIERS, 27 Juin. — Froment: 27,00 (les 100 kil.) — Avoine: 7,00 l'hect.

BAR-LE-DUC, 25 Juin. — Froment, 1re: 16,25; 2e: 15,75; 3e: 15,25. — Orge: 16,50. — Avoine: 7,00.

SAINT-LAURENT, 22 Juin. — Froment, 1re: 21,21; 2e: 21,22; 3e: 20,31. — Méteil: 15,33 à 16,00. — Seigle: 12,66 à 13,33. — Sarrazin: 13,00 à 13,33.

Il y a eu une baisse de 1,30 au marché de Saint-Laurent du 22 Juin, sur les froments; les autres grains ont été sans variations; il est probable que le blé continuera à baisser, attendu que la récolte se présente bien et que depuis quelques jours il tombe une pluie qui fait beaucoup de bien, après ce temps de sécheresse, surtout aux avoines et aux pommes de terre.

Viande abattue (le kil.).

PARIS, *halle du 22 juin.*

17271 kil.	bœuf	1,50	1,20	0,80
15258	veau	1,40	1,20	1,00
3286	mouton	1,50	1,20	1,00
25120	porc frais	1,16	1,11	1,06

PRODUITS ANIMAUX.

Bestiaux. (Prix du kil. sur pied.)

MARCHÉ DE POISSY du 27 Juin 1844.

	Am.	Vend.	Renv.	Pr. du kil. s. p.		
Bœufs....	4938	4758	200	1 16	1 04	» 94
Vaches....	60	52	8	1 8	» 88	» 76
Veaux.....	858	856	2	1 40	1 22	» 04
Moutons..	6584	6227	357	1 38	1 22	» 06

LA MAISON-BLANCHE. Marché du 29 Juin. — 423 porcs, dont 143 vendus: 1,06-1,04-1,02. — 42 vaches laitières, dont 25 vendues, de 185 à 450.

ROUTOT, 26 Juin. — 395 bœufs: 1,35-1,25. — 280 vaches: 1,30-1,20. — 174 veaux: 1,30-1,15. — 564 moutons: 1,40-1,25. — 51 porcs: 0,90-85. Baisse de 0,05 sur les porcs première qualité. Vente facile, le bétail était beau.

PARIS, 29 Juin. — 114 chevaux de selle et de cabriolet, dont 20 vendus: 200,00 à 750,00. — 280 de trait, 32 vendus: 340,00 à 900,00; 138 hors d'âge: 18,00 à 260,00. — 10 ânes, non vendus. — 11 chèvres, 4 vendues: 12,00 à 40,00. — Essais: 92.

Beurre, œufs et fromages.

PARIS. Halle des 27, 28 et 29 Juin.

Beurre (le kil.) en livre: 1,26 à 2,04; de en mottes, Isigny: 1,40 à 3,80; de en mottes, Gournay: 1,30 à 2,90. — Petit beurre: 1,12 à 1,44. — Beurre salé et beurre fondu: 1,30 à 1,34.

Œufs (le mille), du 27: 31,00 à 56,00; — du 28: 24,00 à 47,00; — du 29: 25,00 à 50,00.

Fromages (la dizaine), Brie: 12,00 à 20,00. — A la pie: 5,00 à 15,00.